Digitized by Google

54. 1. 8

Ex Bibliotheca
majori Coll. Rom.
Societ. Jesu

Digitized by Google

8/38/F/16

LES ŒVVRES DV R. PERE LOVIS RICHEOME

PROVENÇAL, RELIGIEVX DE LA COMPAGNIE DE IESVS.

Reueuës par l'Autheur auant sa mort, & augmentées de plusieurs pieces non encores imprimées.

Diuisées en deux Tomes: Le Premier, contenant les Defenses de la Foy: Le Second, les Traitez de Deuotion.

Le Catalogue desquels se verra en la Page septiesme.

TOME PREMIER.

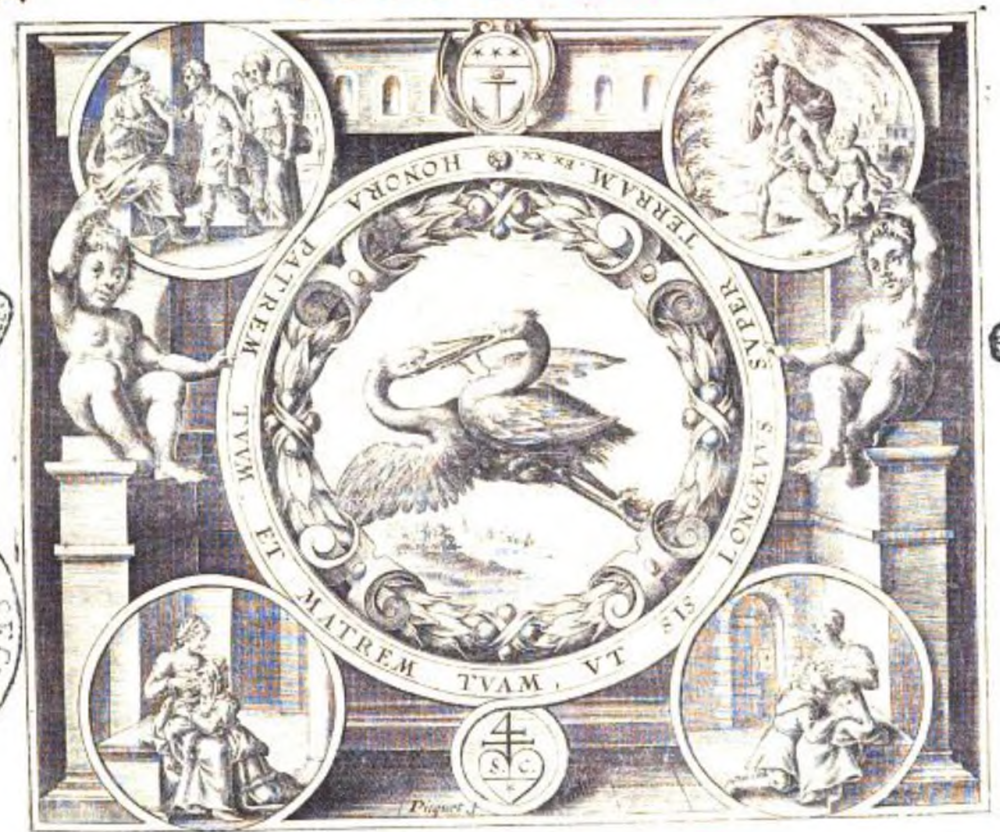

A PARIS:
Chez SEBASTIEN CRAMOISY, ruë Sainct Iaques, aux Cicognes.
M. DC. XXVIII.
AVEC PRIVILEGE DE SA MAIESTE.

BIBL. SEC. COLL. ROM. SOC. IESV
BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE
Digitized by Google

25. F. 16

Digitized by Google

AV ROY.

SIRE,

Le ſuiet des armes de voſtre Maieſté a tant de Iuſtice, que ſi ſa grandeur pouuoit auoir beſoin de ſecours dans cette occaſion, elle en trouueroit dedans les peuples les plus ennemis de ſa Couronne. Et quant à ceux qui ont le bien d'eſtre à elle de naiſſance; il ne s'en trouuera point (s'il leur reſte quelque choſe d'humain) qui ne ſe tienne tres heureux de pouuoir apporter des effects, ou (du

Digitized by Google

Oeuures, outre celuy qu'elles se sont desia acquis. Mais mon but principal a esté, SIRE, que ne pouuant rien de moy, i'essayasse à faire seruir les autres à la gloire de vostre Maiesté, pour laquelle vont tous les vœux,

SIRE,

De vostre tres-humble & tres-obeissant sujet & seruiteur,

SEBASTIEN CRAMOISY.

Digitized by Google

TABLE DES TRAITEZ CONTENVS EN CES DEVX TOMES.

AV PREMIER TOME.

DISCOVRS des Miracles. pag. 1.
Discours des Saincts. 52.
Discours des Images. 86.
Traicté de la saincte Messe. Liure I. 141.
Traicté de la saincte Messe. Liure II. 223.
Traicté de la saincte Messe. Liure III. 310.
Traicté de la saincte Messe. Liure IV. 391.
La Victoire Catholique. 469.
L'Idolatrie Huguenote. 593.
Le Pantheon Huguenot. 775.
Reprimende aux Ministres. 873.
Discours des Pelerinages. 895.
Discours des sainctes Reliques. 909.
Discours des Richesses. 921.
L'Immortalité de l'Ame. 929.
Le Tableau Votif. 991.
Le Catechisme Royal. 1025.

AV SECOND TOME.

L'ADIEV de l'Ame. 1.
Tableaux Sacrez. 101.
Le Pelerin de Lorrette. 193.
La Peinture spirituelle. 361.
La Peinture de l'Vniuers. 525.
Le Iugement General. 535.
La Vierge aux pieds de la Croix. 633.
Souspirs & Conseils de l'Ame Chrestienne. 649.
L'Academie d'honneur. 653.
La Guerre Spirituelle contre les trois Ennemis de l'Homme. 835.
La Guerre Spirituelle contre le Diable. 853.
La Guerre Spirituelle contre le Monde. 889.

PRIVILEGE DV ROY.

LOVIS par la grace de Dieu Roy de France & de Nauarre. A nos amez & feaux Conseillers les gens tenans nos Cours de Parlemens, Baillifs, Seneschaux, Preuosts, ou leurs Lieutenans, & autres nos Iusticiers & Officiers, à chacun d'eux ainsi qu'il appartiendra, Salut. Nostre bien amé Sebastien Cramoisy Marchand Libraire Iuré en l'Vniuersité de Paris nous a fait remonstrer, qu'il a recouuert *Les Oeuures du R. Pere* LOVIS RICHEOME *de la Compagnie de* IESVS, *reueuës, corrigées & augmentées de quelques Traitez non encores imprimez*, lesquels il desireroit mettre en lumiere, s'il auoit sur ce nos lettres à ce requises, & necessaires. A ces causes desirans bien & honorablement traitter ledit Exposant, & qu'il ne soit frustré des fruicts de son labeur, apres qu'il nous est apparu de l'acte d'approbation desdits Oeuures, cy attaché sous le contreseel de nostre Chancelerie, luy auons permis & octroyé, permettons & octroyons de grace speciale par ces presentes, imprimer ou faire imprimer lesdits Oeuures, iceux mettre & exposer en vente durant le temps de neuf ans, à commencer du iour qu'ils seront acheuez d'imprimer: Defendans à tous Imprimeurs, Libraires, Estrangers, & autres personnes de quelque qualité qu'ils soient, d'imprimer ny faire imprimer, ny mettre en vente durant ledit temps iceux liures, sous couleur de faulses marques, & autres desguisemens, ny aucuns desdits traitez separément, sans le consentement & permission dudit Exposant, ou de ceux ayant charge de luy, sur peine de confiscation d'iceux, de trois mille liures d'amende, & de tous despens, dommages & interests enuers luy: à la charge d'en mettre deux exemplaires en nostre Bibliotheque publique, suiuant nostre Reglement, auant que les exposer en vente, à peine d'estre decheu du present Priuilege. Si vous mandons que du contenu en ces presentes vous faciez, souffriez, & laissiez iouÿr ledit Cramoisy plainement & paisiblement, & à ce faire souffrir & obeyr tous ceux qu'il appartiendra. En mettant au commencement ou à la fin desdits liures ces presentes, ou vn bref extrait d'icelles, voulons qu'elles soient tenues pour deuëment signifiées, & qu'à la collation foy soit adioustée comme au present original. Car tel est nostre plaisir. Donné à S. Germain en Laye, le 7. iour de Septembre, l'an de grace mil six cens vingt-sept, & de nostre regne le dixhuictiesme. Ainsi signé, Par le Roy en son Conseil, SENAVLT.

Et seellé du grand seel sur simple queuë en cire iaune.

APPROBATION.

NOVS NICOLAS VILHIES *Prouincial de la Compagnie de* IESVS *en la Prouince de Guyenne, suyuant le Priuilege qui nous a esté octroyé par les Rois tres-Chrestiens* HENRY III. *le* 10. *May* 1583. HENRY IV. *le* 20. *Decembre* 1606. *&* LOVIS XIII. *à present regnant, le* 14. *Feurier* 1612. *par lequel il est defendu à tous Libraires de n'imprimer aucun liure, de ceux qui sont composez par quelqu'vn de nostredite Compagnie, sans permission des Superieurs d'icelle: Permettons à Sebastien Cramoisy Marchand Libraire Iuré à Paris, de pouuoir imprimer pour dix ans deux volumes des Oeuures du feu* R. P. LOVIS RICHEOME, *reueuës & augmentées; le premier desquels contient les Defenses de la Foy Catholique, & le second les Traitez de Deuotion. En foy dequoy nous auons signé la presente, & seellé de nostre seau. A Bordeaux ce* 12. *de Iuillet* 1627.

Signé, NICOLAS VILHIES Prouincial.

Digitized by Google

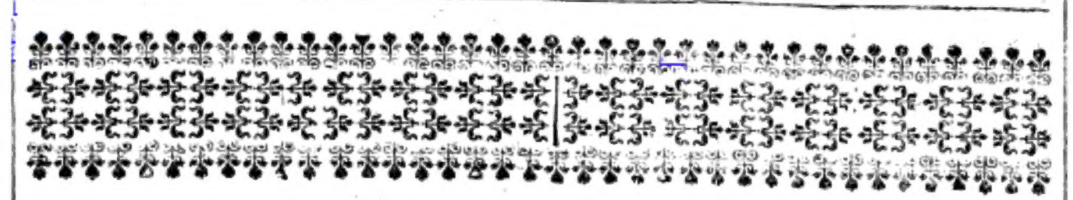

TABLE GENERALE DES DISCOVRS, LIVRES, CHAPITRES, SECTIONS, CONTENVS EN CE PREMIER TOME DES ŒVVRES du R. P. LOVYS RICHEOSME.

DES MIRACLES.

Premier Discours pour la Religion Catholique.

CHAP. I. 1. *LES occasions qui ont meu l'Autheur à escrire.* 1
2. Le subiect de ces trois Discours.
3. Pourquoy Luther & Caluin appellent les Catholiques idolatres.
4. Sathan transfiguré plus dangereux.
5. Les causes de la haine que portent les Ministres pretendus reformez à l'Eglise Catholique.

CHAP. II. *1. Diuision de Catholique mal assignée par les Ministres.* 2
2. Diuision legitime.
3. Le mot Catholique ne comprend qu'vne sorte de gens en la foy.
4. Les Catholiques vnis en la foy, encore que differens en autres qualitez.

CHAP. III. *1. Le mot de miracle vient d'admiration.* 3
2. Quand il est prins generalement, il compred tout ce qui est merueilleux, & qui engendre admiration.
3. Miracles de nature.
4. Miracles de Dieu.
5. Definitions de miracles pris en sa propre signification.
6. Definition de miracle selon S. Augustin.
7. Plusieurs brefues definitions de miracle.

CHAP. IV. *1. Trois degrez de miracles, grands, mediocres, & moindres.* 4
2. Le fondement de tous miracles, est la creation du monde.

CHAP. V. *1. L'intelligence des miracles naturels vtile à cognoistre les surnaturels.* 4
2. Toutes les œuures de Dieu sont merueilleuses.
3. Les Saincts ont tiré proffit spirituel des choses naturelles.
4. Proportions des corps & mouuements cælestes fondement de la musique des Cieux.
5. Tout le Temple de Salomon basty par proportion de musique.
6. Pourquoy il est dict qu'en la fabrique du Téple de Salomon on n'oyt aucun bruit d'instrument de fer.

CHAP. VI. *1. Excellence du Soleil.* 6
2. Le Soleil Image de Dieu, & Dieu appellé Soleil.
3. Le Soleil girant la terre, fait tout temps.
4. La lumiere du Soleil esgalement distribuée par tout l'vniuers.
5. Iour artificiel & naturel.
6. Sous les poles l'an est d'vn iour & d'vne nuict.
7. Diuersité des iours & des nuicts.
8. Le Soleil tournoyant la terre faict toute saison en toute saison.
9. De la Lune.

CHAP. VII. *1. Le premier Ciel mouuant pere du temps.* 7
2. Definition du temps selon Aristote.
3. L'essence du temps presque rien.
4. Pourquoy les dons sont appellez presens.
5. Le temps image de l'eternité.

CHAP. VIII. *1. Seconde merueille du temps, qui n'est rien & deuore tout.* 8
2. De tout le temps nous n'en auons que le maintenant, qui n'est rien.

CHAP. IX. *1. Deux causes generales pourquoy Dieu faict des miracles.* 9
2. Quatre miracles en l'Eclipse suruenuë en la Passion du Sauueur.

Table des Chapitres & sections.

3. Miracle sur la nature du temps.
4. Alexandre le grand changea vn iour.
5. Correction du Calendrier faicte l'an 82.
6. Querimonies gratieuses des vignerons de Dijon.

Chap. x.
1. Merueilles du feu. 11
2. Dieu appellé feu.
3. Fontaine de feu en Babylone.
4. En l'isle de Cypre le feu produict des animaux.
5. Le feu propre element de l'homme.
6. Ætna & autres montaignes ardantes.
7. Le mont Chimere.
8. Miracles surnaturels du feu.

Chap. xi.
1. Trois regions de l'air. 12
2. Generation de la pluye merueilleuse.
3. Suspension de la pluye en l'air admirable.
4. Miracles surnaturels en l'air.

Chap. xii.
1. Descente de la pluye merueilleuse.
2. La pluye donnée par mesure.
3. Pluyes prodigieuses.
4. Pluyes merueilleuses.

Chap. xiii
1. Definition & origine du vent. 13
2. Vents engendrez aux cauernes.
3. Tourmentes en la mer sans aucun vent.
4. Tous vents ne peuuent s'originer des cauernes.
5. Pourquoy Dauid dit que Dieu produict les vents de ses thresors?

Chap. xiv.
1. Le progrés des vents merueilleux. 14
2. Double merueille aux mouuements des vēts.
3. Merueilleuse puissance des vents sur la terre, & sur la mer.
4. Pourquoy les Payens sacrifioient aux vents.

Chap. xv.
1. Vtilitez des vents. 15
2. Salubrité des vents.
3. Commodité des vents aux voyages.
4. Estonnement gratieux.
5. La plus grande vtilité des vents.

Chap. xvi
1. La generation de l'esclair. 16
2. Combat merueilleux en l'air en la generation de l'esclair & de la foudre.
3. Effects admirables de la foudre.
4. Mort miserable causée par la foudre.
5. Miracles surnaturels.
6. La legion fulminatrice des Chrestiens, loüée par Marc Aurele.

Chap. xvii
1. Merueille de l'arc au Ciel. 17
2. Trois merueilles en l'arc.
3. Les couleurs de l'arc, sans couleur.
4. Coquille d'vne limace de mer admirable.
5. L'arc au Ciel notte d'alliance.

Chapitre xviii.
1. Causes du flux & reflux de l'Ocean incogneuës. 17
2. Aristote mort de regret se precipita en l'Euripe.
3. La mer reiette les corps morts.
4. Poissons de monstrueuse grosseur.
5. Poisson monstrueux trouué l'an 1575.
6. Poissons de figure monstrueuse.
7. Bestes à cornes en la mer.
8. Tritons hommes-poissons.
9. Famille de monstre trouuée és costes de Portugal.

Chap. xix.
1. Merueilles des eaux en chaleur. 19
2. Merueilles des bains en guerisons.
3. Bains de Digue.
4. Serpens sans venin.
5. Le merite des Saincts surmonte la nature.
6. Effects produits par miracles continuez naturellement.
7. Miracles surnaturels.
8. Le plus grand miracle des eaux, est celuy du Baptesme.

Chap. xx.
1. Fontaines chaudes, froides bruslantes. 21
2. Fontaine allumant les flambeaux.
3. Le miracle de l'eau tournée en vain continuée en diuers endroits.
4. L'eau Lyncestis enyure.
5. Eaux contraires.
6. Eaux qui empierrent ce qu'elles baignent.

Chap. xxi
1. Merueilles au mouuement des eaux. 22
2. Le fleuue Iordain.
3. Eau d'vn roc.
4. Tombeau miraculeux.

Chapitre xxii.
1. L'assiete de la terre, grande merueille. 23
2. La terre fondée sur sa pesanteur.
3. La stabilité de la terre proposée à Iob comme merueilleuse.
4. La terre tousiours dessous, & le Ciel dessus.
5. S. Augustin & Lactance pensoient qu'il n'y auoit point d'Antipodes.
6. Montaignes voisines & contraires.
7. Les arbres de l'Isle Tilon tousiours verts.
8. Miracle de la terre.

Chapitre xxiii.
1. La zone torride toute autre que les anciens ont pensé. 24
2. Le Bresil fort temperé.
3. L'hyuer & l'esté ensēble en la mōtaigne Gatis.
4. Au Peru les pluyes sont grandes en esté, mesmes à my-iour.
5. Les quatre saisons en mesme region & en mesme temps.
6. Vn figuier admirable.
7. Iours de la sagesse de Dieu.

Chapitre xxiv.
1. Dieu fait les loix, & les exceptions en la nature. 25
2. Antitheses & varietez merueilleuses.
3. Arbres d'enorme grandeur.
4. Figuiers au pays de Goa d'admirable grandeur.
5. L'arbre triste.
6. Bonté de Dieu fait homme.

Chapitre xxv.
1. Figuier desseiché miraculeusement. 26
2. L'arbre deffendu à Adam, quel?
3. Le figuier de Romulus dura plus de 800. ans.
4. Iudas se pendit en vn figuier.

Chapitre xxvi.
1. Stupidité des hommes miraculeuse. 27
2. Diogenes cherchāt vn hōme auec vn flābeau.

Table des Chapitres & sections.

3. L'ignorance humaine, grande.
4. La coustume n'efface pas tousiours le sentiment.
5. S. Anthoine grand admirateur des œuures de Dieu.
6. Le B. Ignace de Loyola fort contemplatif.

CHAPITRE XXVII.
1. Vraye cause de la stupidité des hommes sur les merueilles de Dieu, est le peché. 28
2. Homme faict semblable à la beste.
3. Les Iuifs aueuglez aux grands miracles du Fils de Dieu.
4. L'humilité est le fondement de la vraye science.
5. Les miracles ont plusieurs sens.
6. Parlent en plusieurs façons.

CHAPITRE XXVIII.
1. Pour deux causes Caluin & ses semblables disent que les miracles ont pris fin.
2. Faux miracles de l'Antechrist.
3. Les miracles dureront autant que l'Eglise.
4. Dieu a plus de soing de son Eglise que de tout le reste.

CHAPITRE XXIX.
1. Dez le commencement Dieu a assisté à son Eglise par œuures miraculeuses. 30
2. Dieu parle à Moyse en vne flamme de feu au milieu d'vn buisson.
3. Miracles faux aux deserts d'Arabie.
4. Miracles en la loy de Dieu.

CHAPITRE XXX.
1. Que les miracles continueront tousiours en l'Eglise. 31
2. Les effects des Sacremens miraculeux.
3. Le Sacrement de l'Autel miracle des miracles.
4. En la Cene des Huguenots tout y est triuial.

CHAPITRE XXXI.
1. Les Miracles de l'Eglise non necessaires ont cessé. 32
2. L'Eglise parle encore toutes langues.
3. L'Eglise parle en vne langue.
4. Les sectaires sont sans vnité de langue & doctrine.

CHAPITRE XXXII.
1. Le Diable n'a pareille force à la sienne sur la terre. 32
2. Les premiers miracles de Iesus-Christ.
3. Legion des Diables reformidable.
4. Flatterie des Diables.

CHAPITRE XXXIII.
1. Puissance de chasser les Diables donnée aux Apostres. 33
2. Chasser les Diables chose celebre, & marque de l'Eglise.
3. Les Diables tourmentez par exorcismes.
4. Le nom & reliques des Saincts reformidables au Diable.
5. Institution des exorcistes faicte par Iesus-Christ.
6. Les Diables de Laon chassez par l'Euesque.
7. Demoniacle en Rouergue.
8. Signes d'vn vray demoniacle.

CHAPITRE XXXIV.
1. Excuse charitable d'vn Ministre. 35
2. Exorcistes Iuifs saisis par les Diables.
3. Luther mauuais exorciste, battu.
4. Quand le Diable dit verité.
5. Les diables ne sortent pas tousiours adiurez.
6. Chasser les Diables des corps, marque de l'Eglise.

CHAPITRE XXXV.
1. S. François de Paule faict plusieurs miracles. 37
2. Les Huguenots sobres à croire.
3. Plusieurs miracles faicts aux Eglises de nostre-Dame.
4. De Lorette.
5. La chambre de nostre-Dame transferée en Italie au bois de Lorette l'an 1294.
6. Montaignes transferées.
7. Verger transporté.
8. Tesmoignage de la translation de la Chappelle de nostre-Dame de Lorette.
9. Trois speciales habitations de Iesus-Christ specialement honnorées.
10. La chambre de nostre Dame honorée en trois façons.
11. Vn Gentelhomme guary à Lorette.
12. Medecin aueugle guary à Lorette.

CHAPITRE XXXVI.
1. Les Centuristes ont cotté les miracles de l'Eglise Catholique. 39
2. Continuatiõ des Miracles par tous les siecles depuis Iesus-Christ.
3. La saincte Ampoulle.
4. Don de guarir les escroüelles dõné aux Tres-Chrestiens Rois de France.

CHAPITRE XXXVII.
1. Premiere responce des Ministres contre les miracles.
2. Qui nie sans raison, monstre qu'il n'a point de raison.
3. Nier à plaisir l'authorité des liures, c'est oster le commerce de la Foy.
4. Toute l'antiquité est tesmoing des miracles faicts pour la Foy Catholique.
5. Seconde response des Ministres contre les miracles.
6. Raison ridicule des Ministres pour inualider les Miracles.
7. Les Catholiques sont en possessiõ de la verité.
8. Modestie des Ministres.

CHAPITRE XXXVIII.
1. Le Diable ne peut faire miracle. 43
2. Dieu fait ses miracles sans rien emprunter de la nature.
3. Le Diable ne faict rien sans la nature, ny sans l'ayde d'icelle.
4. Dieu ne communique point au Diable l'operation des miracles.

CHAPITRE XXXIX.
1. Proposition fausse, qu'il n'est plus besoin de miracles. 44
2. Tous les miracles ne sont pas pour la Foy.
3. La fin generale des miracles est la gloire de Dieu, les particuliers sans plusieurs autres.

Table des Chapitres & sections.

CHAP. XL.
1. *Miracles necessaires pour la foy.* 45
2. *Les Miracles sont necessaires à la doctrine & mission extraordinaire.*
3. *Miracles du Sauueur lettres de sa mission.*
4. *Miracles de la commission des Apostres.*
5. *Responſe inepte de Beze.*
6. *Celuy qui est enuoyé, doit parler selon l'intention du Maistre.*
7. *La Doctrine des Ministres nouuelle.*
8. *L'Escriture ne suffit pas pour authoriser vne mission extraordinaire.*
9. *Tous heretiques se couurent de la parole de Dieu.*
10. *Les Ministres imitent Mahomet.*

CHAP. XLI.
1. *Que le Miracle est asseuré tesmoignage de la verité.* 47
2. *Sainct Augustin retenu en l'Eglise par les Miracles.*
3. *Dieu empesche ou descouure la fausseté des Miracles de Sathan.*
4. *Miracles des Payens ou feints, ou operations de Sathan.*
5. *Infidelles ne font point de Miracles.*
6. *Les heretiques sans Mi.acle.*
7. *Miracles au rebours.*
8. *Miracle du corps de Luther.*

CHAP. XLII.
1. *Dieu faict descouurir des illusions du Diable qui sont contre la foy.* 49
2. *Fraude découuerte par S. Martin.*
3. *Glose ordinaire des sectateurs.*
4. *Dieu a donné à l'Eglise la cognoissance de la verité.*
5. *L'Eglise est reuestuë du Soleil.*

CHAPITRE XLIII.
1. *Miracles de l'Antechrist.* 50
2. *Faux Prophetes heretiques des derniers temps.*

LES SAINCTS.

Second Discours pour la Religion Catholique.

Auant-propos. 52

CHAP. I.
1. *L'Eglise Catholique ennemie iurée de l'Idolatrie.* 53
2. *Les Ministres symbolisent auec les Iuifs & Payens.*
3. *Propheties de la destruction des Idoles par Iesus-Christ.*
4. *Par tout le monde l'Eglise honore & inuoque les Saincts.*

CHAP. II.
1. *Des mots de latrie, dulie & hyperdulie.* 54
2. *Idolatre selon S. Augustin.*
3. *Honneur importe plus que seruice.*
4. *Dieu ne fait compte que du seruice de la creature raisonnable.*

CHAP. III.
1. *Nouuel vsage des mots permis à la populace.* 55
2. *Mots tropiques des artisans.*
3. *Les noms de Tyran & de Sophiste, iadis honorables.*
4. *Le nom d'Empereur, c'est autant que General d'armée.*
5. *L'vsage des mots permis au peuple.*

CHAP. IV.
1. *Les Iuifs & Gentils appelloient iadis idolatres les Chrestiens.* 56
2. *L'heresie contre l'honneur des Saincts, vient du iudaisme & paganisme.*

CHAP. V.
1. *Diuision vitieuse de Caluin.* 56
2. *Definition de l'honneur.*
3. *Definition de la loüange.*
4. *Definition de la gloire.*
5. *La source de l'honneur & de la gloire.*
6. *Honneur deu au Superieur.*
7. *L'essence de l'honneur est celuy qui le faict.*
8. *L'essence de l'hõneur consiste en trois poincts.*

CHAP. VI.
1. *Les especes de l'honneur se prennent de la diuersité de l'excellence.* 58
2. *Latrie deuë à Dieu seul.*
3. *L'excellence humaine.*
4. *L'excellence surnaturelle.*
5. *Supreme adoration deuë à Iesus-Christ.*
6. *Les signes d'adoration se distinguent selon le subiect.*
7. *Le sacrifice deu à Dieu seul.*

CHAP. VII.
1. *L'honneur de Religion donné aux Saincts, & choses sainctes prouué par l'Escriture.* 59
2. *Par le tesmoignage de l'Eglise.*
3. *Par les Temples bastis au nom des Saincts.*
4. *Par les Festes des Saincts, & le tesmoignage des Peres.*
5. *Par la raison.*

CHAP. VIII.
1. *Passages expliquez.* 60
2. *Pourquoy S. Pierre refusa d'estre adoré par Cornelius.*
3. *Pourquoy l'Ange prohiba S. Iean de l'adorer.*
4. *La dignité de l'homme aggrandie par Iesus Christ faict homme.*
5. *Dieu seul adoré.*
6. *Noms communs à Dieu & à la creature auec signification differente.*
7. *C'est l'honneur de Dieu, que ce qu'il veut soit honoré.*

CHAP. IX.
1. *Inconstance des Ministres à vser des liures des anciens.* 62
2. *Presomption des Ministres sur les Saincts Peres.*
3. *Ils s'estiment superieurs des liures des Saincts & de la Bible.*
4. *Esprits diuers des Ministres & des Catholiques en l'interpretation de l'Escriture.*
5. *Coustume des Ministres de mal entendre & mal citer les Peres.*
6. *S. Augustin expliqué.*
7. *Mercuriale de S. Augustin aux Ministres.*

Table des Chapitres & sections.

CHAP. X. 1. De l'inuocation des Saincts. 64
2. Les Saincts prient pour nous.
3. Les Anges prient pour nous.
4. S. Pierre promet de prier pour les viuants apres son trespas.
5. Apparitions monstrans la priere des Saints.
6. Tous les Docteurs Catholiques enseignent la priere des Saincts.
7. La Communion des Saincts preuue de la priere des Saincts.

CHAP. XI. 1. C'est vne chose saincte d'innocquer les Saincts. 66
2. Les viuants innocquent les viuants.
3. La beatitude prouoque les Saincts à prier pour les mortels.
4. La beatitude inuite les mortels à inuocquer les Saincts.

CHAP. XII. 1. L'inuocation des Saincts prouuée par les Conciles. 66
2. Par les Docteurs.
3. Priere de sainct Ambroise & sainct Augustin.
4. Belles prieres de S. Augustin en ses meditations.
5. L'inuocation des Saincts prouuée par les Festes & Temples.

CHAP. XIII. 1. L'inuocation des Saincts prouuée par des miracles. 68
2. Miracles faicts à l'inuocation des Saincts.
3. Calcul guary.
4. Religieuse resuscitée.

CHAP. XIV. 1. Pour deux causes principales les Ministres reiettent les Saincts. 69
2. Les Ministres ont faute de l'Escriture au besoin.
3. S. Augustin mal leu, & cité de mauuaise foy par les Ministres.
4. Les Trespassez peuuent sçauoir les choses de ce monde en trois façons.
5. Modestie de S. Augustin à croire encore qu'il n'entende.
6. Glose ordinaire des Ministres sur sainct Iacques.
7. Quelle foy est requise en l'oraison.

CHAP. XV. 1. Les Saincts oyent nos prieres. 71
2. Les Saincts pour comble de felicité doiuent sçauoir ce qui les touche ou leurs amis.
3. Narration du mauuais riche, Histoire vraye.
4. Les Saincts viuants sçauent plusieurs choses cachées.
5. La cognoissance est la baze de la felicité.

CHAP. XVI. 1. Toute l'Eglise croit que les Saincts oyent nos prieres. 72
2. Les Saincts oyent nos prieres confirmé par miracles.
3. Miracles sur l'inuocation des Saincts.
4. Passages expliquez.
5. Sottise de Caluin.

CHAP. XVII. 1. Sainct Paul & sainct Iean expliquez. 74
2. Comment Iesus-Christ est seul mediateur de redemption.
3. Iesus-Christ seul mediateur de nature.
4. Iesus-Christ seul mediateur, sans besoin d'autre.

CHAPITRE XVIII. 1. Mesmes noms donnez à Iesus-Christ & aux Saincts. 75
2. Iesus-Christ intercesseur de Redemption, & les Saincts de priere.
3. Iesus-Christ iuge des morts & viuants, & les Saincts aussi.
4. Noms communs à Dieu & à la creature.
5. Difference de la priere addressée à Iesus-Christ & aux Saincts.
6. Closture ordinaire des oraisons des Saincts.

CHAP. XIX. 1. Auec quelle difference on prie Dieu & les Saincts. 77
2. Oraisons & prieres de l'Eglise aux Saincts.
3. Trois insignes mensonges de Melancthon.
4. Mensonges de Caluin.
5. Heresies de Caluin.

CHAP. XX. 1. L'esprit de Dieu enuers ses Saincts. 78
2. La gloire donnée aux Iustes, voire encore en ceste vie.
3. Iesus-Christ honore ses Saincts au Ciel & en ce monde.
4. La recompense de gloire mesme en ce monde, est conuenable à la iustice de Dieu, & au bien de son Eglise.
5. Conuenable à la bonté de Dieu que les Saincts soient honnorez.
6. Le desir du Diable est que Dieu ne fasse aucun acte de iustice en ceste vie.

CHAP. XXI. 1. Conuenable à la sagesse de Dieu que ses Saincts soient honnorez.
2. Dieu fait du bien aux viuans par le merite des deffunts.
3. Priere des Saincts par le merite des Saincts.
4. L'Arche d'alliance honorablement portée en procession.

CHAP. XXII. 1. L'esprit des Ministres. 81
2. Tous heretiques en veulent à la Vierge Marie plus qu'à aucun des Saincts.
3. Maligne glose sur les mots, Bien-heureuse qui auez creu.
4. La foy de la Vierge Marie grande.
5. Maligne interpretation sur les mots, gratia plena.
6. Les Saincts pleins du S. Esprit & de grace.
7. Ignorance remarquable des Ministres.
8. Diuers degrez de grace & de gloire.

CHAPITRE XXIII. 1. Malignité des Ministres contre la Mere de Dieu. 83

2. S. Iean expliqué.
3. Façon d'expliquer l'Escriture des SS. Docteurs, contraire à celle des Ministres.
4. Pourquoy Iesus-Christ appelle sa Mere femme.
5. Maximes des Ministres contraires à l'Escriture.
6. Qui deshonore les membres, deshonore le chef.
7. Les maximes des Ministres desfigurent Dieu.
8. Obscurcissent la splendeur de sa maison.

DES IMAGES.

Troisiesme Discours de la Religion Catholique.

Auant-propos. 86
CHAP. I. 1. Les Ministres iniurieux en la dispute des Images.
2. Inique reprehension des Ministres.
3. Fausse interpretation du mot εἴδωλα.
4. Deux mensonges de Henry Estienne.
CHAP. II. 1. Ceux qui appellent les Images idoles, excommuniez. 87
2. La version des Septante tournent εἴδωλον, les mots Hebreux.
3. Pourquoy le mot Idole signifie rien.
4. Toute heresie est Idole.
5. Le mot Image signifie quelque chose, & iamais n'est mis pour Idole.
6. Moyse mit des Images au Tabernacle, & Salomon au Temple.
7. Simulachre est le mesme qu'Idole.
CHAP. III. 1. Denombrement des Iconoclastes, c'est à dire Bris-Images. 88
2. Les Iuifs anciens Iconoclastes & Bris-Images.
3. Les Sarrasins, les Samaritains, les Gentils & plusieurs heretiques Bris-Images.
4. Mahomet Bris-Image l'an 600.
5. Potentats seculiers persecuteurs des Images.
6. Leon Bris-Image l'an 719.
7. Leon Copronyme Bris-Image.
8. Leon quatriesme fils de Copronyme, Bris-Image.
9. Les Albigeois nouueaux Bris-Images l'an 1216.
CHAP. IV. 1. Glose des Talmudistes sur le 20. de l'Exode. 90
2. Explication du passage de l'Exode 20. Tu n'auras autres Dieux, &c.
3. Idolatrie interieure & exterieure.
4. Toute idolatrie prohibée de Dieu.
5. Moyse & Salomon firent plusieurs Images.
6. Caluin conuaincu en la verité, approuue les Images.
CHAP. V. 1. Raisons des Talmudistes & de Caluin, pour ne figurer Dieu. 92
2. Responce aux raisons passages des Rabbins.
3. Trois façons de peindre.
4. Figure de Dieu tenant vn monde en sa main.
CHAP. VI. 1. Dieu ne peut estre peint au naturel. 92
2. Explication des paroles de Moyse Deut. 4.
3. L'explication des paroles d'Isaye 40.
4. Complainte de Varron en S. Augustin contre les Images.
5. Lactance & Eusebe parlans de la figure de Dieu.
6. Le 6. Canon du Concile Elibertin expliqué contre Caluin.
7. Les Images de Dieu pourquoy deffenduës aux Iuifs & non aux Chrestiens.
CHAP. VII. 1. Premiere façon de peindre Dieu & les Anges. 94
2. Dieu Sauueur s'est monstré & ses Anges sous figure humaine.
3. Aduertissement du Concile de Trente sur la peinture de Dieu.
4. Aduertissement des Docteurs sur la peinture de Dieu.
5. Ancienne figure de la Trinité.
6. Dieu ne s'est pas tousiours monstré deuant la loy de grace pour signifier l'Incarnation.
7. Pourquoy la Colombe disparut soudain au Baptesme de Iesus-Christ.
8. Qu'il est loisible de figurer Dieu & les Anges, argum. 1.
9. Qu'il est loisible de peindre Dieu, arg. 2.
10. Que l'on peut peindre Dieu sans crime, argum. 3.
11. S'il n'est loisible de peindre Dieu, il n'est loisible de le nommer, arg. 4.
12. Diuers noms donnez à Dieu.
CHAP. VIII. 1. Seconde façon de peindre Dieu & les Anges. 96
2. Pourquoy l'Escriture attribuë à Dieu des membres & actions du corps.
3. Moyens pour entendre l'Escriture attribuant à Dieu des membres corporels.
4. Les Docteurs de l'Eglise, truchements de la saincte Escriture.
5. Pourquoy l'Escriture vse de mots metaphoriques en parlant de Dieu.
6. Dieu se manifeste par ses creatures.
7. Façon d'enseigner familiere à Iesus-Chr.
8. Façon d'enseigner preignante par similitudes.
CHAP. IX. 1. De quelle moderation il faut vser à peindre les choses spirituelles. 98
2. Calomnie des Ministres d'Hongrie.
3. Les heretiques plus impudents que Cham.

4. *Faut grande prudence pour imiter les inuentions des payens en peignant.*
5. *Deux reigles pour les peintres.*
6. *Le S. Esprit figuré par la Colombe.*
7. *Iesus-Christ figuré par vn Agneau.*
8. *Le 7. Synode loue la peinture de l'Agneau representant Iesus-Christ.*
CHAP. X. 1. *Premiere façon de peindre les Anges.* 99
2. *Comment la peinture des choses inuisibles est vraye.*
3. *Seconde façon de peindre les Anges.*
4. *De la peinture des diables.*
5. *La peinture des Anges fondée en la saincte Escriture.*
6. *Description des Diables en la saincte Escriture.*
7. *Estat d'vn peuple & d'vne ame delaissée de Dieu.*
8. *Le diable se faict voir en forme de bouc.*
9. *Peinture des vertus & des vices, &c.*
10. *Fictions sans mensonge.*
CHAP. XI. 1. *Caluin & autres refutez, disans qu'il n'est loisible de tenir des images aux Temples.* 101
2. *Argument de Caluin fondé sur vn mensonge.*
3. *Images colloquées aux Temples.*
4. *Images d'or & d'argent mises aux Temples par Constantin.*
5. *L'Image de la Vierge mise au Temple.*
6. *Durant les cinq premiers siecles y a tousiours eu des Images aux Temples.*
CHAP. XII. 1. *Canon 6. du Concile Eliberin expliqué.* 102
2. *Qu'est-ce que peinture proprement.*
3. *Apelles ne voulut iamais peindre aux parois.*
4. *Les Antimagiers condamnez en plusieurs Conciles.*
CHAP. XIII. 1. *Passage de S. Augustin mal pris par Caluin.* 103
2. *Les Payens estimoient qu'il y eust de la diuinité en leurs Idoles.*
3. *Les Idoles trompeuses à cause de la figure.*
4. *Argument de Caluin sur les Images viues.*
5. *Images viues.*
6. *Images mortes.*
CHAP. XIV. 1. *Argument de Caluin pris d'Epiphane.* 104
2. *Response à l'argument de Caluin.*
3. *Epiphane expliqué.*
4. *Les Images prophanes ne doiuent estre posées en lieux sacrez.*
5. *Temples erigez aux Chrestiens sans Idoles par l'Empereur Adrian.*
CHAP. XV. 1. *Raison de Caluin bannissant les Images des Temples.* 105
2. *L'Eglise n'a iamais esté sans Images.*
3. *Plusieurs Images faictes du temps du Sauueur.*
4. *Miracles faicts par vne Image.*
5. *La Veronique.*
6. *Le sainct Suaire.*
7. *Images du Sauueur tirées de son temps.*
8. *Miracle d'vne Image crucifiée.*
9. *Images de la Vierge.*
10. *Images des Apostres.*
11. *Que les Images ne rendent point les hommes grossiers.*
12. *Les Sacremens instituez auec des choses corporelles.*
13. *Le Royaume des Cieux comparé au grain de moustarde.*
CHAP. XVI. 1. *Les Images enseignent facilement, 1. vtilité.* 108
2. *Le Discours plus suaue aux gens doctes que la peinture.*
3. *Les Images liure du menu peuple.*
4. *Les Images de Dieu & des gens d'honneur excitent à la vertu. 2. vtilité.*
5. *Les Images excitent à l'imitation des gens vertueux. 3. vtilité.*
6. *Par les Images on professe la foy. 4. vtilité.*
7. *Par les Images nous honorons Dieu & ses seruiteurs. 5. vtilité.*
8. *L'entiere victoire de l'Idolatrie reseruée à Iesus-Christ.*
9. *Les trophées plus illustres reseruez aux Martyrs & Saincts en la loy de grace.*
10. *Le diable a planté les Idoles, & faict la guerre aux Images.*
CHAP. XVII. 1. *Reproche inique de Caluin sur les abus des Images.* 110
2. *Decret du Concile de Trente sur le reglement des Images.*
3. *Le Paradis & l'Enfer sans meslange.*
4. *Moyse & Salomon mirent les Images en l'Arche & au Temple pour honorer Dieu.*
CHAPITRE XVIII. 1. *Que le lieu propre des Images sainctes sont les Temples.* 112
2. *Les Images decorent les Temples & en sont decorées.*
3. *Les Images esmeuuent plus colloquées au Temple.*
4. *Le Temple Chrestien represente le Ciel, les Images des Saincts, les citoyens celestes.*
5. *Le Temple des Chrestiens est vn Louure celeste & vn Paradis terrestre.*
6. *Les Temples des aduersaires vuides de tout bien.*
CHAP. XIX. 1. *S'il est loisible d'honorer les Images.* 113
2. *Deux heresies sur la veneration des Images.*
3. *Comment il faut honorer les Images.*

Table des Chapitres & sections.

4. Les Iuifs & Payens estimoient leurs Idoles Dieux.
5. Les Iuifs auoient oublié Dieu lors qu'ils firent le veau d'or.
6. Apis veau & le grand Dieu des Egyptiens.
1. Les Payens estimoient leurs Idoles des Dieux. 115
2. Payens credules à l'erreur, mescreans à la verité.
3. Reproche contre les Payens adorans les Idoles.
CHAP. XX 4. Les Payens faisoient & destruisoient leurs Idoles à leurs poste.
CHAP. XXI. 1. Les Iuifs & Payens sacrifioient à leurs Idoles. 116
2. Les Payens adoroient les Diables aux Idoles.
CHAP. XXII 1. Que c'est chose saincte & de merite d'honorer les images. 117
2. Toute chose saincte est digne d'honneur.
3. L'Arche d'alliance honnorable.
4. Le nom de Dieu Tetragrammaton Iehouas venerable pour luy, hors du Temple on mettoit Adonai en propos familiers.
5. Rien n'est capable d'honneur ciuil que la creature raisonnable.
6. L'honneur faict à l'Arche estoit honneur de Religion.
CHAPITRE XXIII. 1. Qu'est-ce que Sainct. 118
2. La terre & autres choses appellées sainctes.
3. Les Images sainctes.
4. Choses sainctes instituées par les hommes.
CHAP. XXIV 1. La Trinité veuë en l'image de trois pelerins. 119
2. Pourquoy Abraham adora les trois hommes.
3. Le nom de Dieu doit estre adoré.
4. Honorer l'image du Diable est idolatrer.
5. Decret fait par les Apostres d'honorer les Images.
6. Qui est ennemy des Images de Dieu, n'est pas Chrestien.
CHAP. XXV 1. Deux Conciles de neant opposez contre les Images. 120
2. Sans l'authorité du Pape nul Concile legitime.
3. Le 2. Concile de Constantinople appellé par erreur Ephesien, & par fraude 7. Synode.
4. Aueuglement de Caluin à citer ce qui le destruict.
CHAP. XXVI 1. Au Concile de Francfort il n'y a rien qui fauorise les Antimagiers. 121
2. Decret du Concile de Francfort contraire à la doctrine de Caluin.
3. Le 2. Synode de Nice n'ordonna point la veneration de latrie aux Images.
4. Enquoy contredit le Concile de Francfort à celuy de Nice.
CHAPITRE XXVII. 1. Sept Conciles pour les Images. 122
2. Le 7. Synode tenu pour les Images accomplies.
3. Deux faux Conciles de Constantinople contre les Images.
4. Assistance de Dieu aux Conciles legitimes.
CHAPITRE XXVIII. 1. Reste des arguments contre les Images. 123
2. S. Irenée & Epiphane expliquez.
3. S. Ambroise & S. Hierosme expliquez.
4. S. Augustin, & sainct Gregoire expliquez.
5. Serenus Euesque de Marseille, repris.
CHAPITRE XXIX. 1. Tesmoignage des Peres de la veneration des Images. 124
2. Propos notable de S. Athanase, pourquoy on adore la Croix.
3. Diuerses sortes de peintures.
4. Pourquoy Ezechias brisa le serpent d'airain.
CHAP. XXX. 1. Raisons contre la veneration des Images. 125
2. Pourquoy on n'adore pas l'homme, veu qu'il est Image de Dieu.
CHAP. XXXI. 1. Les statuës honorees à cause du Patron. 125
2. Vertus & Images d'Antonin.
3. Finesse de Iulien l'Apostat, pour faire idolatrer les Chrestiens.
4. L'honneur ciuil & de religion donnez aux Images est selon Dieu.
5. Iudas baisa la bouche à nostre Seigneur, les sainctes Dames les pieds.
6. S. Pierre honnoré en son ombre.
CHAPITRE XXXII. 1. En quoy on peut imiter les Payens. 126
2. La loy de Moyse muraille entre Dieu & l'idolatrie.
CHAPITRE XXXIII. 1. Plusieurs choses sagement transferées du paganisme en l'Eglise. 127
2. Les Festes des Martyrs mises à la place des Festes des Dieux Payens.
3. Loix des Payens faictes Chrestiennes.
4. En imitant les actions des Payens faut garder deux regles.
CHAPITRE XXXIV. 1. Les personnes sont honnorées ou deshonorées par leurs Images. 128
2. Les loix ciuiles honorent & punissent aux Images.
3. Statuës rompuës.
4. Loix ciuiles & Chrestiennes contre les Brû-Images.
5. Images faites par Luther contre le Sainct Siege.
6. Cruauté des sectaires contre les Images de Iesus-Christ.

CHAPITRE XXXV.
1. *Miracle en confirmation de la veneration des Images.* 129
2. *Miracles d'vn Crucifix.*
3. *Miracles de l'Image faicts par l'hemorroisse.*
4. *Miracles de l'Image enuoyée au Roy Abagarus.*
5. *S. Iean Damascene priant deuant l'Image de nostre Dame recouure sa main coupée.*
6. *Miracles de Nostre-Dame de Mont-Denis.*
7. *Tous ceux qui ont persecuté les Images ont esté meschans.*
8. *Ceux qui ont deffendu les Images ont esté gens vertueux.*

CHAPITRE XXXVI.
1. *Heresies & Heresiarques contre la Croix.* 130
2. *L'Escriture enseigne qu'il faut honorer la Croix.*
3. *Des miracles de l'Inuention de la Croix.*
4. *De l'Image de la Croix, c'est à dire des Croix faictes à la semblance de celle de Iesus-Christ.*
5. *Le signe de la Croix, ou selon aucuns la mesme Croix paroistra au grand Iour.*
6. *La Croix honorée par Constantin.*

CHAPITRE XXXVII.
1. *Le signe de la Croix honorable.* 131
2. *Les Chrestiens vsent en tout du signe de la Croix.*
3. *Obiections des vieux & des modernes sectaires contre la Croix.*
4. *Le signe de la Croix chasse le Diable.*
5. *Pourquoy le Diable craint la Croix.*
6. *En quel sens nous appellons la Croix nostre esperance.*

CHAPITRE XXXVIII.
1. *De la maniere qu'il faut garder honorant les Images.* 132
2. *L'honneur & la lumiere de l'Image ressort au Patron.*

CHAPITRE XXXIX.
1. *On honore les Images à cause de ce qu'elles representent.* 133
2. *De l'adoration du nom de IESVS.*
3. *Du signe de la Croix.*
4. *Le nom de Iesus, & le signe de la Croix redoutable aux malins esprits.*
5. *Par les Images les Saincts sont honorez, & Dieu aux Saincts.*

CHAP. XL.
1. *Que les aduersaires sont idolatres.* 134
2. *Que l'opinion des aduersaires est heresie.*

CHAP. XLI.
1. *L'opinion des aduersaires est vne Idole de rien.*
2. *Le mestier des sectataires, c'est nier.*
3. *Les Ministres ont tout combattu, sauf l'Enfer.*
4. *Le nom & la langue de l'Antechrist sera, Ie nie.*

CHAP. XLII.
1. *Que ce que alleguent les aduersaires de la saincte Escriture, n'est point saincte Escriture.* 136
2. *Quel est l'esprit de la saincte Escriture.*
3. *Le Magistrat est la loy parlante.*
4. *Diuision de grace & d'offices en l'Eglise de Dieu.*
5. *Mauuais pretexte pour inuiter chacun à lire la saincte Escriture.*
6. *Comment il faut chercher son salut aux sainctes Escritures.*

CHAPITRE XLIII.
1. *Que l'Eglise des aduersaires est vne Idole.* 137
2. *L'Eglise des aduersaires sans chef, bras & pieds.*
3. *Iesus-Christ premier Docteur de la virginité, par parole & exemple, en soy & en sa Mere.*
4. *Les actions de pieté, mechaniques parmy les aduersaires.*
5. *Les ceremonies sont de Dieu, & sont comme les fueilles aux arbres.*
6. *Toutes les actions ciuiles importantes sont auec ceremonies.*

LA SAINCTE MESSE declarée & deffenduë contre les erreurs Sacramentaires de nostre temps.

LIVRE PREMIER.

Iesus-Christ destructeur des Idoles, & autheur de la saincte Messe : Sathan autheur des heresies & ennemy iuré de la Messe, & la premiere heresie contre icelle. 160 CHAP. I.
De la nature des esprits esgarez de la Foy. 161 CHAP. II.
Confusion & ambiguité en la doctrine des Ministres. 164 CHAP. III.
De la vaine iactance des heretiques sur les sainctes Escritures. 165 CHAP. IV.
Examen de la premiere citation de Du Plessis. 167 CHAP. V.
Du nom de la Messe. 169 CHAP. VI.
Etymologie & signification du mot de Messe. 172 CHAP. VII.
Comment le mot de Messe a esté pris du mot latin Missa, *signifiant congé.* 174 CHAP. VIII.
Definitions de la Messe. 175 CHAP. IX.
Diuerses diuisions de la Messe, & pourquoy les anciens vsoient de ce mot au nombre pluriel. 177 CHAP. X.
Sommaire de la doctrine Catholique sur la reelle presence & sacrifice du corps de nostre Seigneur en la Messe. 178 CHAP. XI.
Sommaire des opinions des Sacramentaires CHAP. XII.

sur l'Eucharistie. 179

Chap. xiii. Langage trompeur de Caluin & des Ministres, & les Autheurs de leur sectes. 180

Chap. xiv. Le poinct de la question entre les Catholiques & les sectaires, sur le S. Sacrement de l'Autel. 181

Chap. xv. Que c'est que Sacrement, & les premieres preuues de la reelle presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie. 182

Chap. xvi. Cauillations des Ministres & vaines explications sur la figure pretenduë en ces mots, Cecy est mon corps. 184

Chap. xvii. Que les mots, Cecy est mon corps, ne doiuēt point estre pris comme figures, eu esgard aux circonstances du subiect. 185

Chapitre xviii. Que les mots, Cecy est mon corps, ne doiuēt estre figurez eu esgard aux autres circonstances. 186

Chap. xix. Que les aduersaires se sont departis du sens litteral des mots, Cecy est mon corps, contre toute raison. 188

Chap. xx. Passages figurez de l'Escriture exposez. 189

Chap. xxi. Sophisme de Caluin & de Pierre Martyr expliqué. 190

Chap. xxii. Cauillations des aduersaires sur le mot, Cecy. 191

Chapitre xxiii. La reelle presence de la chair & sang du Sauueur en la Messe prouuée par sainct Iean. 193

Chap. xxiv. Manducation spirituelle des aduersaires refutée. 194

Chap. xxv. Comment il faut entendre les parolles du Sauueur, C'est l'esprit qui viuifie, la chair ne profite rien, Sainct Paul expliqué, la lettre occoit. 195

Chap. xxvi. Diuers lieux de sainct Augustin expliquez. 197

Chapitre xxvii. Diuerses communions spirituelles de S. Augustin & autres Peres anciens vainement opposez par les Ministres contre la reelle Sacramentaire. 198

Chapitre xxviii. Tertullien & sainct Athanase expliquez. 199

Chap. xxix. S. Augustin, S. Cyrille de Hierusalem, & autres Docteurs expliquez. 201

Chap. xxx. Raisons des Ministres pour establir la manducation pretenduë du chap. 6. de S. Iean, refutée. 203

Chap. xxxi. La reelle presence du corps du Sauueur au S. Sacrement, prouuée par S. Paul, la forme de ce Sacrement, la Cene des Ministres reformée sans forme. 205

Chapitre xxxii. L'explication donnée des parolles de S. Paul, & la sienne tirée d'icelle confirmée par le tesmoignage des Peres anciens. 207

Chapitre xxxiii. Second lieu de S. Paul pour preuue de la mesme realité du corps du Sauueur en l'Eucharistie. 208

Chapitre xxxiv. Que les bons & les mauuais reçoiuent le corps du Sauueur en l'Eucharistie, & auec quelle difference. 210

Chapitre xxxv. Comment les meschans reçoiuent le corps du Sauueur en l'Eucharistie, prouué par le tesmoignage des Peres anciens. 210

Chapitre xxxvi. Pourquoy les Sacramentaires disent que les meschans ne peuuent receuoir que du pain en l'Eucharistie. 212

Chapitre xxxvii. L'heretique est tousiours contraint aux extremitez, l'Eglise tient le milieu, la foy des Ministres. 212

Chapitre xxxviii. Examen de quelques lieux alleguez en vain par les aduersaires. En quel sens l'Escriture appelle pain le corps du Sauueur. 214

Chapitre xxxix. S. Paul expliqué. Comment Dieu habite par tout & specialement en certains lieux. 217

Chap. xl. La reelle presence du corps du Sauueur en la Messe, prouuée par les figures anciennes & premierement par le sacrifice de Melchisedech. 219

Chap. xli. La reelle presence du corps du Sauueur en la Messe, monstrée en la manne & en l'Agneau Paschal. 220

Livre second.

Chap. i. Diuerses sortes de preuues és sciences humaines & en Theologie. 223

Chap. ii. La Foy Catholique du S. Sacrement de l'Autel, prouuée par le tesmoignage des Peres sur les parolles du Sauueur. 224

Chap. iii. La reelle presence du corps du Sauueur au sainct Sacrement de l'Autel prouuée par les Peres expliquants les anciennes figures. 227

Chap. iv. Le lieu de S. Paul, 1. Cor. 10. Tous mangerent vne mesme viande spirituelle, expliqué. Fidelité des Ministres à gloser. 229

Chap. v. Pourquoy S. Paul appelle la Manne viande spirituelle. 231

Chap. vi. Que les Sacrements Chrestiens sont plus excellents que les Iudaïques, & pourquoy: Calomnie sur S. Augustin descouuerte. Les sept Sacremens de l'Eglise auerez en ce Docteur. 231

Chap. vii. Que les Sacremēts anciens ne iustifioient point, ny conferoient grace, prouué par l'Escriture. 234

Chap. viii. Que les Sacremens de la loy de grace iustifient, prouué par l'Escriture & par la raison. 235

Chap. ix. Que les Sacrements Iuifs n'auoient point la vertu de iustifier comme les Chrestiens, prouué par le tesmoignage des Peres anciens. 236

Chap. x. Coustume des Peres anciens de confirmer les mysteres de nostre Religion pour la Foy, de la reelle presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie. 237

Table des Chapitres & sections.

Chap. xi. *Combien disertement les Peres anciens ont declaré la susdite Communion de la chair de nostre Seigneur.* 238

Chap. xii. *La Resurrection prouuée par l'Eucharistie, fausses gloses refutées.* 239

Chap. xiii *Les Ministres destruisent tous les articles du* Credo, *pour destruire la verité de l'Eucharistie, & pour establir la fausseté de leur Cene.* 241

Chap. xiv. *Autre preuue du tesmoignage des Peres anciens prise sur l'adoration de l'Eucharistie.* 244

Chap. xv. *Cinquiesme circonstance prise du langage des Peres enseignans qu'ils adoroient Iesus-Christ en l'Eucharistie.* 246

Chap. xvi *L'adoration de l'Eucharistie, prouuée par Origene & S. Chrysostome.* 247

Chap. xvii *L'adoration du S. Sacrement par S. Ambroise & par S. Augustin.* 249

Chapitre xviii. *Trois regles generales pour expliquer les lieux difficiles des saincts Peres, obiectez par les Ministres.* 250

Chap. xix. *S. Ambroise expliqué contre la citation des Ministres.* 252

Chap. xx. *S. Hierosme expliqué.* 252

Chap. xxi. *Tertullien expliqué.* 254

Chap. xxii *Seconde explication des mesmes paroles de Tertullien.* 255

Chapitre xxiii *S Augustin expliqué.* 256

Chap. xxiv *Autres passages de S. Augustin expliquez.* 257

Chap. xxv. *Maximes prises des escrits de S. Augustin, contre les sectaires.* 260

Chap. xxvi *Les anciens Docteurs des Ministres.* 262

Chapitre xxvii. *Comment le corps du Sauueur est faict present en l'Eucharistie.* 265

Chapitre xxviii. *Du mot de Transsubstantiation.* 266

Chap. xxix *Que la Transsubstantiation est aussi ancienne que l'institution de l'Eucharistie, prouuée par l'Escriture.* 267

Chap. xxx. *Que la doctrine de la Transsubstantiation est & a tousiours esté en l'Eglise selon le tesmoignage des Peres.* 269

Chap. xxxi *Theodoret & Gelase expliquez.* 271

Chapitre xxxii. *Pourquoy le nom de Transsubstantiation a esté donnée si tard, & pourquoy les Peres des huict siecles premiers ont quelquesfois parlé obscurement de l'Eucharistie.* 273

Chapitre xxxiii. *De la penitence de Berengarius, & des fausses loüanges à luy ineptement données par les aduersaires.* 275

Chapitre xxxiv. *Le second Argument des Ministres contre la Transsubstantiation.* 277

Chapitre xxxvi. *Response à deux autres arguments contre la Transsubstantiation.* 278

Chapitre xxxvii. *Comment le corps de nostre Seigneur est present en l'Eucharistie.* 279

Chapitre xxxviii. *Comment se monstre la puissance de Dieu au S. Sacrement de l'Autel, pour l'exercice & merite de nostre foy.* 280

Chapitre xxxix. *L'heresie bandée contre la puissance de Dieu, nie à perdition, ce que la foy admire à salut: fausse interpretation des Ministres sur l'admirable conuersion qui se faict en l'Eucharistie.* 282

Chap. xl. *Resuerie de Caluin sur les merueilles de sa Cene.* 283

Chap. xli. *Les aduersaires sont contraincts de confesser qu'en leur Cene il n'y a aucune merueille.* 284

Chap. xlii *L'argument des aduersaires pris du tesmoignage des sens contre la Transsubstantiation.* 286

Chapitre xliii. *Imposture & ignorance des Ministres, disans que la doctrine Catholique destruit l'humanité du Sauueur.* 287

Chapitre xliv. *L'argument des Ministres philosophans sur le corps sans lieu, refutez: & qu'vn corps ne perd pas son essence pour occuper lieu.* 287

Chap. xlv. *Ignorance & blaspheme des Ministres sur la virginité de la Vierge mere de Dieu.* 290

Chapitre xlvi. *Malignes interpretations des Ministres sur le miracle du Sauueur sortant du sepulchre fermé.* 290

Chapitre xlvii. *Autres interpretations des Ministres refutées sur le miracle de Iesus-Christ, entrant és portes closes.* 291

Chapitre xlviii. *L'argument pris sur la pluralité des lieux, refuté, que Iesus-Christ peut faire que son corps soit en diuers lieux en mesme instant.* 292

Chapitre xlix. *La pretendue contradiction des Ministres sur la pluralité des lieux refutée par autres preuues.* 294

Chap. l. *Vaines questions des Ministres sur les accidens en l'Eucharistie, renuoyées.* 295

Chap. li. *Que ç'a esté la volonté du Sauueur de nous dōner son corps pretieux en l'Eucharistie.* 296

Chap. lii. *Preuues de la volonté de Dieu prinses des miracles.* 296

Chap. liii. *Vaines raisons des Ministres contre l'vtilité de la presence reelle de la chair de Iesus Christ, refutées.* 299

Chap. liv. *Response aux Ministres sur les inconueniens de la Transsubstantiation, & de la presence du corps de Iesus-Christ en l'Eucharistie.* 300

Chap. lv. *Response aux autres inconueniens pretendus par les Ministres sur la Transsubstantiation, & sur la presence du corps du Sauueur au S. Sacrement.* 302

Chap. lvi. *Suitte du precedent Chapitre, Dieu honoré par la foy, & deshonoré par l'infidelité. Notable fausseté découuerte.* 304

Chap. lvii *Que ç'a esté la volonté du Sauueur de nous donner son corps au Sacrement, prouué par raisons fondées en l'Escriture.* 305

Cha. lviii. *Suitte du precedent discours, & de l'vnion*

Digitized by Google

estroitte de Iesus-Christ auec nous en l'Eucharistie. 306

CHAPITRE LIX. Sommaire de ce qui a esté dict. Les Allegories ancestres des Ministres, la confession des Vaudois louée par Du Plessis. 307

LIVRE TROISIESME.

CHAP. I. Explication du mot SACRIFICE. trois genres de SACRIFICE. 310

CHAP. II. Definition du propre & vray sacrifice. 311

CHAP. III. De la difference du sacrifice general auec le special & propre. 313

CHAP. IV. Difference entre le sacrifice & le Sacrement mal assignée par les aduersaires, vrayes differences. 314

CHAP. V. De plusieurs sortes de sacrifices proprement pris. 315

CHAP. VI. Le poinct de la question du sacrifice : l'opinion des Ministres iniurieuse à Dieu. 317

CHAP. VII. Que la Messe est vray sacrifice, prouué par la figure de Melchisedech. 318

CHAP. VIII. Le sacrifice de Melchisedech de pain & de vin, confirmé par le tesmoignage des anciens Peres & des Rabbins, en preuue du sacrifice de la Messe. 319

CHAP. IX. Le sacrifice de la Messe, prouué par la prophetie de Dauid: tu es Prestre eternellement selon l'ordre de Melchisedech. 322

CHAP. X. Responce à quelques obiections des Ministres faictes sur le sacrifice de Melchisedech. 324

CHAP. XI. Ignorances & impostures sur les argumẽs prins des allegories, & sur sainct Augustin faussement allegué. Quelques passages des Peres citez encore sur la figure de Melchisedech. 326

CHAP. XII. Que la Messe est sacrifice, prouué par l'Agneau Paschal. 327

CHAP. XIII. Que l'Agneau Paschal estoit sacrifice. 328

CHAP. XIV. L'Agneau Paschal figure de l'Eucharistie, vray sacrifice prouué par les Peres. 330

CHAP. XV. Le sacrifice de la Messe prouué par le sacrifice Pacifique, & celuy que les Hebreux appellent Minha. 331

CHAP. XVI. Les anciens sacrifices figures de l'Eucharistie. 332

CHAP. XVII. Pourquoy ont esté instituez plusieurs sacrifices en la loy de Moyse, & reduite en vn en la loy de grace. 333

CHAPITRE XVIII. Comment toutes belles actions de pieté sont appellées sacrifices. 334

CHAP. XIX. La verité du sacrifice de la Messe, prouuée par le Prophete Malachie. 335

CHAP. XX. Tesmoignages & explications de quelques Peres latins sur la prophetie de Malachie. 336

CHAP. XXI. S. Chrysostome & quelques autres Peres Grecs, exposans la Prophetie de Malachie selon nostre foy. 338

CHAP. XXII. De la verité du sacrifice de la vie par le nouueau Testament. 340

CHAPITRE XXIII. Fausses interpretations refutées sur les parolles du Sauueur, Faictes cecy en memoire de moy, le sacrifice prouué par icelles. 341

CHAP. XXIV. Que le Sauueur institua le sacrifice de son corps en l'Eucharistie, prouué par raison fondée en la foy & en l'Escriture, & par les anciens Peres. 342

CHAP. XXV. La verité du sacrifice de la Messe prouuée par les parolles du Sauueur, dictes à la Samaritaine. 343

CHAP. XXVI. Le sacrifice de la Messe prouué par S. Paul, & par les anciens parlants des Autels. 344

CHAPITRE XXVII. Que les Autels ont esté tousiours en l'Eglise: quels ils estoient en la primitiue. 347

CHAPITRE XXVIII. Le sacrifice de la Messe prouué par la Prestrise Chrestienne. 348

CHAP. XXIX. Negation impudente renuoyée : L'ordre des Prestres dressé en l'honneur de Dieu en la loy de grace. 350

CHAP. XXX. Que les anciẽs ont appellé sacrifice, la Messe. 351

CHAP. XXXI. Que les anciens ont appellé l'Eucharistie sacrifice en termes propres, & non pour estre vne bonne œuure seulement. 352

CHAPITRE XXXII. Nulle religion sans sacrifice. 354

CHAPITRE XXXIII. Preuue du sacrifice propre de la loy Chrestienne en comparaison de celle de Moyse. 356

CHAPITRE XXXIV. En quoy consiste l'essence du sacrifice en la Messe. 356

CHAPITRE XXXV. Que Iesus-Christ est immolé en la Messe, & en quoy consiste ceste immolation. 357

CHAPITRE XXXVI. Que le sacrifice de la Messe est propitiatoire. 359

CHAPITRE XXXVII. Que le sacrifice de la Messe est propitiatoire, prouué par le nouueau Testament. 361

CHAPITRE XXXVIII. Que le sacrifice de la Messe est propitiatoire, prouué par vn autre lieu de S. Paul. 362

CHAPITRE XXXIX. Que la Messe est vn sacrifice propitiatoire, prouué encore par S. Paul. 363

CHAP. XLI. Comment Iesus-Christ est seule oblation & vne fois offerte. Calomnies des aduersaires refutées. 363

CHAP. XLII. Que le sacrifice de la Messe ne preiudicie en rien à l'infiny merite de la Croix, ains l'honore l'appliquant à l'Eglise. Calomnies & ignorãces des aduersaires renuoyées. 366

CHAPITRE XLIII. Le sacrifice propitiatoire prouué par l'authorité de quelques Peres anciens. 367

CHAPITRE XLIV. En quoy consiste la propitiation du sacrifice de la Messe. 369

CHAPITRE XLIV. Coustume de l'Eglise vniuerselle, fondée sur la tradition Apostolique de dire la Messe pour les Trespassez. 370

CHAP. XLV. Comme l'Eglise Catholique dit la Messe, pour les Saincts. 372

CHAPITRE XLVI. Auec quelle difference le sacrifice de la Messe, les Sacrements, & les bonnes œuures sont propitiatoires. 371

Cotes-

CHAPITRE XLVII. Correspondance du sacrifice de la Croix auec celuy de la Messe & auec les Sacrements. 374
CHAPITRE XLVIII Du Purgatoire. 374
Preuues du Purgatoire. 375
CHAPITRE XLIX. Pourquoy les Ministres en veulent tant au Purgatoire. 377
CHAP. L. La grace de Dieu source de nos merites. Et comme l'homme iuste auec icelle peut meriter le Ciel par ses bonnes œuures. 378
CHAP. LI. Sophisme des Ministres sur l'ambiguité des mots loy & foy descouuerte, & quelles œuures de la loy sont insuffisantes pour iustifier. 380
CHAP. LII. Que c'est blaspheme de dire que la loy de Dieu est impossible. 381
CHAP. LIII. Passages expliquez de sainct Chrysostome & d'Origene mal alleguées par les Ministres, sur l'impossibilité pretendue de la foy, & sur la iustification de la seule foy sans les bonnes œuures. 383
CHAP. LIV. Comment la seule foy n'est pas suffisante pour la iustice Chrestienne, prouué par l'Escriture & par la raison. 384
CHAP. LVI. Comment les œuures faictes en la grace de Dieu meritent la vie eternelle, que c'est tousiours la gloire de Dieu, d'auoir donné ceste force aux actions marquées de sa grace. 385
CHAP. LVII Par quelles voyes le Diable destourne les errans de bien faire. Maximes d'oisiueté des Ministres. 387
CHAPITRE LVIII. Conclusion du troisiesme liure, de la fermeté de la doctrine Catholique, & de la conclusion de l'heresie. 389

LIVRE QVATRIESME.

CHAP. I. Les ceremonies, butte commune des Ministres, de leurs tenebres affectées. 391
CHAP. II. Que c'est que ceremonies de Religion, & en quoy elle est differente de Sacrement & sacrifice. 391
CHAP. III. De plusieurs sortes de ceremonies. 392
CHAP. IV. Que les ceremonies sont agreables à Dieu & vtiles aux hommes. 393
CHAP. V. Que les ceremonies importent beaucoup pour la conseruation de la Religion. 394
CHAP. VI. Que les ceremonies sont agreables à Dieu, & de la maxime des Ministres contre les ceremonies de l'Eglise. 395
CHAP. VII. Que Dieu a donné puissance à son Eglise d'establir des ceremonies pour son seruice, & du portraict de la Religion pretenduë reformée. 396
CHAP. VIII. Diuerses sortes de ceremonies pour la celebration du sacrifice de la saincte Messe. 398
CHAP. IX. Des Temples & vaisseaux sacrez pour le sacrifice de la Messe, mensonges & contradictions des Ministres & de Du Plessis. 398
CHAP. X. Calomnies des Ministres & de Du Plessis contre les Empereurs & Docteurs Chrestiens, sur le subiect des ceremonies & la splendeur de l'Eglise, & en quoy il est loisible d'imiter les Iuifs & les Payens. 400
CHAP. XI. Les Ministres imitateurs des Iuifs & Payens, en choses Iudaiques & Payennes. 401
CHAP. XII. Calomnies des vieux Iuifs & Payens contre l'Eglise Catholique, renouuellees par les Ministres, & par Du Plessis, & refutées par la responce des anciens Peres. 402
CHAP. XIII La Dedicace & consecration des Autels, & autres choses destinées au culte diuin, prouuée par l'Escriture par la raison, & par les Saincts Peres. 403
CHAP. XIV. La Ceremonie de consacrer les Temples & Autels fondée en bonne raison. 405
CHAP. XV. Censure des Ministres sur la magnificence des Temples. 405
CHAP. XVI. Du Cælibat des Prestres de la loy Euangelique. 406
CHAPITRE XVII Le Cælibat fondé sur la dignité de la loy de grace, & sur l'exemple & conseil du Sauueur. 408
CHAPITRE XVIII. Le Cælibat tradition Apostolique confirmée par plusieurs Conciles. 410
CHAPITRE XIX. Falsification d'vn lieu de S. Chrysostome cité contre le Cælibat. 410
CHAP. XX. Obiections forgées sur l'histoire de Paphnuce, contre le Cælibat. 412
CHAP. XXI. Falsifications, ignorances & impostures descouuertes sur le propos du Cælibat. 413
CHAP. XXII Que l'heresie est mere de paillardise. 414
CHAPITRE XXIII. Sur quoy les Ministres fondent l'infraction du vœu de chasteté. 416
CHAPITRE XXIV. Remede que les Ministres enseignent contre la concupiscence, est le moindre de tout. 417
CHAP. XXV. Des habits du Prestre disant la Messe. 418
CHAP. XXVI Comment les habits sacerdotaux en la Messe instruisent en representant la passion du Sauueur & le merite d'icelle. 419
CHAPITRE XXVII. Ceremonie des habits vtile pour l'instruction particuliere du Prestre sacrifiant, & du peuple. 420
CHAPITRE XXVIII. Oblations des Ministres contre l'antiquité des habits sacerdotaux, renuoyées. 422
CHAPITRE XXIX. Diuers habits en diuerses personnes & actions. 423
CHAPITRE XXX. Ceremonie des habits iustifiée par la raison. 424
CHAPITRE XXXI. Du langage dont on vse au diuin seruice, nommément en la Messe. 425
CHAPITRE XXXII. Des trois langues de l'Eglise, & de la maiesté de la Latine. 427
CHAPITRE XXXIII. La Liturgie, c'est à dire le formulaire de la Messe de S. Iacques, & de quelques anciens Peres verifiées. 429

Digitized by Google

CHAPITRE XXXIV. Autres cauillations contre les Liturgies desconuertes. 430
CHAPITRE XXXV. La mesme Liturgie de S. Iacques, iustifiée contre quelqu'autre obiects sur les additions faictes en icelle. 432
CHAPITRE XXXVI. Fautes particulieres remarquées en la censure de l'aduersaire. 433
CHAPITRE XXXVII. De l'vsage & signification des vaisseaux sacrez de l'Eglise. 435
CHAPITRE XXXVIII. Signification du Temple & de l'Autel. 436
CHAPITRE XXXIX. Des lumieres dont on vse en l'Eglise au seruice diuin & en l'administration des Sacremẽts. 438
CHAP. XL. Des ceremonies qui se font immediatement deuant la Messe, & du signe de la Croix, du verset Introibo, & du pseaume Iudica. 439
CHAP. XLI. De la Confession qui se faict deuant la Messe. 440
CHAP. XLII. De la Confession sacramentelle entant qu'elle touche la preparation necessaire à la Communion. 442
CHAPITRE XLIII. La Confession des Ministres, ou vanité ou diffamation, de leur appareil à la Communion. 443
CHAPITRE XLIV. Pourquoy le Prestre baise l'Autel, & du sens mystique du baiser des Chrestiens. 445
CHAPITRE XLV. De la premiere partie de la Messe, de l'Introite. 446
CHAPITRE XLVI. De la priere Kyrie eleison, & du Gloria in excelsis. 447
CHAPITRE XLVII. De la salutation Dominus vobiscum, & des Oraisons appellées Collectes. 448
CHAPITRE XLVIII. De l'Epistre & du Graduel. 449
CHAPITRE XLIX. Des diuers mouuements du Prestre à l'Autel. 450
CHAP. L. Des ceremonies de la seconde partie de la Messe. 451
CHAP. LI. De la ceremonie de dire en secret quelques oraisons, nommément du Canon, & les paroles de la consecration. 452
CHAP. LII. Second argument contre la proclamation du Canon, refuté. 453
CHAP. LIII. Troisiesme argument refuté. Miracle aduenu sur les parolles de la consecration. 454
CHAP. LIV. De la Preface & du Sanctus. 455
CHAP. LV. Des ceremonies de la troisiesme partie de la Messe contenant la consecration. 456
CHAP. LVI. De l'esleuation & adoration du corps & sang du Sauueur. 457
CHAP. LVII. De la quatriesme partie de la Messe, du Pater noster. 458
CHAPITRE LVIII. De la Communion. 458
CHAPITRE LIX. De la preparation à la Communion. 459
CHAP. LX. De la Communion sous les deux especes, erronement soustenuë par les Ministres. 460
CHAP. LXI. La Communion sous vne espece verifiée par l'Escriture, par l'ancien & commun vsage de l'Eglise, & par les SS. Peres. 461
CHAP. LXII. Les Peres mal à propos citez par les Ministres sur la Communion sous les deux especes. 463
CHAPITRE LXIII. Pourquoy l'Eglise a reglé la Communion laïque sous vne espece. 464
CHAPITRE LXIV. La querimonie des Ministres repartie, & les motifs d'icelle descouuerte. 466
CHAPITRE LXV. Du verset ou Pseaume appellé Communion, de l'Oraison Postcommunion, de la fin & benediction. 467

VICTOIRE DE LA VERITE CATHOLIQVE.

CHAP. I.
1. L'Opiniastrise heretique roide sur toutes. 479
2. L'heresie Hydre.
3. Les heretiques serpens.
4. Les heretiques pseudomartyrs.
5. Impudence des sectaires de nostre siecle.
6. L'aduersaire compilateur des erreurs Sacramentaires suscitez depuis quatre cens ans.
7. Son acerées opiniastrise.
8. Iournée de Fontainebleau.

CHAP. II.
1. Vanterie de l'aduersaire. 489
2. L'orgueilleux ne veut confesser sa faute ny sa foiblesse.
3. Vanteries iterées.
4. Reproche ridicule de l'aduersaire.
5. Humble prudence d'apprendre la vertu d'vn chacun.
6. L'heresie toile d'aragne.
7. Capitaine Rabin & Carabin.
8. Euasions ridicules de l'aduersaire.
9. A quoy est semblable son institution.
10. Il n'a entendu ny le tiltre de son liure, ny celuy de la saincte Messe.
11. Pourquoy il n'a esté tousiours nommé.
12. Pourquoy on n'a commencé à le refuter au quatriesme liure.

CHAP. III.
1. L'espée de l'aduersaire. 492
2. Sa modestie en iniures.
3. Comment il parle des Empereurs & gens d'honneur.
4. La Theologie Catholique luy desplaist.
5. Ses huppes de vanité & patins d'impudẽce.
6. Sa verification maigre.

CHAP. IV.
1. Contradictions, mensonges, & calomnies pour entrée de verification. 486
2. Trois calomnies premisses de la seconde contradiction.
3. L'Escriture nous enseigne de recourir aux Docteurs pour l'entendre.
4. Seconde contradiction de l'aduersaire par l'Escriture.

CHAP. V.
1. La coustume des errans, c'est gauchir leurs responses. 487
2. Fraude cachée en la premiere allegation de

de l'aduersaire.
3. Comment il est loisible d'employer au particulier ce qui est dit en general par l'Escriture.
4. Les heretiques alleguent l'Escriture comme le diable.
CHAP. VII. 1. Falsification de Du Plessis sur la sentence de sainct Cyprien premiere alleguée par luy. 489
2. La Communion sous vne espece aussi profitable que sous deux.
3. L'Eglise a peu donner la Communion sous vne espece.
4. Enormité de la falsification de l'aduersaire en la sentence de sainct Cyprien.
5. S. Cyprien disertement enseigne la presence & le sacrifice du corps du Sauueur en l'Eucharistie.
6. La presence & le sacrifice du corps du Sauueur en l'Eucharistie.
CHAP. VIII. 1. Le mot de Messe odieux aux aduersaires. 491
2. La coustume des heretiques de s'attaquer aux mots laissans la chose.
3. La chose ne dépend pas du nom.
4. Plusieurs choses naturelles sans nom.
5. La Messe instituée par le Sauueur.
6. Quand a esté donné le nom de Messe.
CHAP. IX. 1. L'aage de chasque chose se mesure selon sa nature. 493
2. Le nom de Messe tres-vsité depuis mille ans.
CHAP. X. 1. Le mot de Messe vsité par plusieurs anciens Docteurs & Conciles. 493
2. La Messe des Cathecumenes & des fidelles.
3. Erreurs de l'aduersaire.
4. Offerre sacrifier.
5. Sumere receuoir.
CHAP. XI. 1. Le mot de Messe ancien. 494
2. Brauades de l'aduersaire sur des vanitez.
3. Pourquoy les anciens n'ont vsé plus souuent du mot de Messe.
4. Merueilleux rencontre du mot Missah Hebrieu auec Missa latin.
CHAP. XII. 1. Versions bonnes mal reprises par l'aduersaire. 495
2. Le mot de Cene le moins vsité entre les Docteurs Catholiques.
3. Le mot de Cene n'est point mis en l'Escriture pour signifier l'Eucharistie.
4. Sainct Paul expose, Manger la Cene du Seigneur.
CHAP. XIII 1. S. Ambroise expliqué. 496
2. S. Hierosme expliqué.
3. Les traditions, festes, Caresme.
4. Pourquoy l'Eglise Catholique n'vse du mot de Cene.
CHAP. XIV. 1. L'aduersaire faict sa butte. 497
2. Diuerses manieres de dire, celebrer la Messe.
3. L'aduersaire se refute soy mesme.
4. Il perd sa memoire.
CHAP. XV. 1. Ignorances pueriles de l'aduersaire. 498
2. Grande opiniastrise sur vn petit subiect.
3. Il n'entend pas que c'est tourner & paraphraser.
4. Confession d'vn opiniastre.
CHAP. XVI. 1. Deux lieux de Durand falsifiez. 499
2. Palinodie d'vn opiniastre.
3. L'essence de la Messe.
4. Comment le Canon contient l'essence de la Messe.
5. Plaintes contradictoires.
6. De quelle methode les Docteurs disputent.
CHAP. XVII. 1. Les Sacrements de la loy de grace, meilleure que les anciens. 501
2. Deux expositions du passage de S. Paul.
3. Seconde exposition de S. Chrysostome.
4. En quoy les Peres esgalent les Sacrements Iuifs aux Chrestiens.
5. Le mot me me & semblable.
6. Absurdité lourdes de l'aduersaire.
CHAPITRE XVIII. 1. Est, pour signifie. 503
2. Propositions diuerses, Cecy est mon corps, d'où est le Baptesme.
3. S. Augustin exposé.
4. Tout Sacrement composé de la chose visible & inuisible.
CHAPITRE XIX. 1. Nul autheur Catholique n'esgale les Sacrements Iuifs aux Chrestiens. 504
2. La Circoncision figure du Baptesme.
3. Comment s'entend, La mer rouge est Baptesme.
4. Comment les Docteurs disent que les anciens Iuifs ont mangé vne mesme viande que nous.
5. Mesme viande des Iuifs & la nostre en signification.
6. Le corps du Sauueur viande reelle & spirituelle.
CHAP. XX. 1. Difference notable entre l'Eucharistie & la manne Iuifue, selon sainct Augustin. 505
2. La Manne spirituelle des Iuifs estoit la foy du futur Messie.
3. Iesus-Christ le pain du Ciel, signifié par la Manne.
4. La sincerité de l'aduersaire à falsifier.
CHAP. XXI 1. Les Sacrements Chrestiens en toutes façons plus nobles que les Iuifs. 506
2. La foy & la modestie de l'aduersaire.
3. S. Augustin exposé, Ils beurent vn mesme breuuage.
4. Les vieux & nouueaux Sacrements mesmes en mysteres & non en vertu.
CHAPITRE XXII. 1. Mauuais Pœnitent, voire demandant pardon. 507
2. S. Thomas exposé mesme viande, &c.

Table des Chapitres & sections.

3 Les Iuifs mangeoient spirituellement ce qu'ils croyoient.
4. La vraye croyance du corps du Sauueur en l'Eucharistie, prouuée par l'authorité des Peres.
5. La reelle presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie, prouuée par raisons.
6. Seconde raison prise de la charité du Sauueur.
7. Troisiesme raison prise de la perfection Chrestienne.
8. Pourquoy les vieux Sacremens ne conferoient grace.

CHAPITRE XX.I.
1. Hugo Cardinal falsifié par l'aduersaire. 509
2. Croy, & tu as mangé, sainct Augustin exposé.
3. Le mot Sacramentellement exposé à la figure.
4. Le mot Sacramentellement exposé.
5. Bertran Sacramentaire.
6. Trithemius excusé, loüant Bertran Sacramentaire.

CHAPITRE XXIII.
1. Fausse traduction de l'aduersaire. 510
2. Imposture sur le nombre des Sacremens.
3. Les sept Sacremens verifiez en sainct Augustin.
4. Tout Chrestien doit estre prest à mourir pour le soustien de la foy.

CHAPITRE XXIV.
1. L'adoration de l'Eucharistie, argument tres-certain de la presence du corps du Sauueur. 512
2. L'aduersaire respond au plus foible.
3. S. Denys inuoque le 8. Sacrement.
4. Ruses de l'aduersaire.
5. Principale signification du mot τύπος.
6. Lucien tesmoin de verité en disant mensonge.

CHAPITRE XXV.
1. Pourquoy S. Denys appelle l'Eucharistie signes & exemplaires. 514
2. Pachymere falsifié par l'aduersaire.
3. Seconde mauuaise version de l'aduersaire.
4. Signification du mot εἰκόνος.

CHAP. XXVI.
1. S. Gregoire de Nazianze exposé.
2. Quel sens de ces propositions, mesme iour & non mesme iour, mesme corps & non mesme corps. 515
3. Confusion & negation d'vn esgaré.
4. Coustume des errans à reietter les bõs liures.

CHAPITRE XXVII.
1. S. Basile exposé. 516
2. Tradition de l'Eglise Catholique.
3. Ruses de l'aduersaire.
4. Prieres preparatoires à la consecration.
5. La Transsubstantiation.
6. Miserable refuge.

CHAPITRE XXVIII.
1. Exemple notable de l'adoration du S. Sacrement. 518
2. Vains efforts de l'aduersaire.
3. Demande d'vn obstiné.
4. Table c'est autre chose qu'Autel.

CHAPITRE XXIX.
1. Plusieurs Peres falsifiez par l'aduersaire. 519
2. Origene exposé.
3. Isychius exposé sur les reliefs du Sacrement.
4. S. Hierosme exposé.
5. Euagrius exposé sur les reliefs donnez aux petits enfans.
6. Coustume de garder le sainct Sacrement.
7. Les Hermites portoient le saint Sacrement chez eux.
8 Caluin confesse que c'estoit la coustume de garder le S. Sacrement.

CHAP. XXX.
1. Le signe n'est pas contraire à la verité. 521
2. Sacrement de la loy de grace exhibitifs de ce qu'ils signifient.
3. En l'Eucharistie figure & verité.
5. Signification du mot ἀντίτυπον.
6. Les Sacremens anciens figures simples.

CHAPITRE XXXI.
1. Mandatum, mal entendu. 522
2. Preuues inutiles.
3. Communier à ieun, tradition Apostolique.
4. Raison d'vn opiniastre.

CHAPITRE XXXII.
1. Iesus-Christ adoré comme Roy souuerain en l'Eucharistie. 523
2. Discours friuoles de l'aduersaire sur le mot Comme.
3. Il se fait sa butte pour y tirer.
4. Comment on adore le Sacrement.
5. L'humilité du Sauueur marque de sa bonté.
6. Durand enormément falsifié.
7. L'imposture descouuerte.
8. Difference de l'Eucharistie d'auec les autres Sacremens.

CHAPITRE XXXIII.
1. Les signes sont appellez le corps du Sauueur, parce qu'ils le contiennent. 525
2. L'aduersaire est tousiours aux ombres.
3. Theodoret expliqué.
4. Les mots οὐσία, nature, & substance, donnez aux accidens.
5. En l'Eucharistie on adore ce qu'on croit.
6. Changement de nom, emporte changement de la chose.
7. Contradiction de l'aduersaire en l'adoration de l'Eucharistie.
8. L'Eucharistie appellée pain de vie.

CHAPITRE XXXIV.
1 La reelle presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie prouuée par Origene. 528
2. Origene falsifié par l'aduersaire.
3. La presence d'esprit ne repugne à la corporelle.
4. Mensonge de l'aduersaire.
5. Dieu entre en nous en deux manieres.
6. Confession de verité par opiniastrise.

CHAPITRE XXXV.
1. Double imposture de l'aduersaire. 529
2. Comment on adore le Sacrement.
3. Iesus-Christ aussi present en l'Eucharistie, comme il fut en la creche estant né.

Digitized by Google

Table des Chapitres & sections.

4. Instrumens de falsification.
5. Fausse glose de l'aduersaire.
6. Impudent mensonge de l'aduersaire.

Chapitre xxxvi.
1. La foy Catholique en l'Eucharistie. 530
2. Tertullien & les Theologiens exposez sur l'adoration des Escritures.
3. Iesus-Christ nous faict Ciel la terre, par la presence de son corps.
4. Impudence reformée.
5. Iesus-Christ s'est meslé auec nous, non seulement par foy, mais aussi corporellement.
6. Corps spirituel.
7. Le Corps du Sauueur reellement & spirituellement conceu de la Vierge.
8. L'esprit de Dieu ne repugne pas au corps du Sauueur.

Chapitre xxxvii.
1. La presence du corps du Sauueur au Sacrement prouuée par S.Chrysostome. 532
2. Seconde notte de l'aduersaire sur la priere du Sacrement.
3. Troisiesme notte de l'aduersaire sur la realité du corps du Sauueur.
4. Sainct Augustin allegué sans propos, & falsifié.
5. Sainct Augustin expose, Ce corps & non ce corps.
6. Spirituellement & reellement ne repugnent point.
7. Sainct Hierosme exposé sur les deux chairs du Sauueur.
8. S. Chrysostome exposé, l'Eucharistie de la main des Seraphins.
9. Comment le corps du Sauueur est rompu en l'Eucharistie.
10. Comment est-ce que l'Escriture dit que Dieu a esté mis en Croix.

Chapitre xxxviii.
1. S.Ambroise expose, adorez l'escabeau de ses pieds. 534
2. La chair du Sauueur adorée & mangée.
3. La chair du Fils de Dieu adorée au banquet de son Sacrement.
4. Attouchement spirituel & corporel auec le Sauueur.
5. Comment l'attouchement corporel du Sauueur sans le spirituel est inutile.
6. Nous ne deuons pas chercher Iesus-Christ en terre, selon la chair.
7. L'aduersaire iniurieux à la Vierge.
8. La parenté charnelle des Saincts inutile sans la vertu.
9. Sophisme d'vn sens conditionné à vn sens absolu.
10. S. Elizabeth prononce heureuse la Vierge par son fruict.

Chapitre xxxix.
1. Especes de l'Eucharistie, ce sont les accidens. 537
2. Iouinian cité par S. Hierosme par l'aduersaire.
3. Pourquoy l'Eucharistie est appellée signe & figure.
4. L'Eucharistie figure de la felicité.

Chap. xl.
1. Representer, c'est faire vne chose presente. 538
2. Diuerses sortes de representations.
3. L'aduersaire pris par ses reigles.
4. La façon des errans de Philosopher où il faut Theologiser.
5. S. Hierosme exposé.
6. Recrimination ridicule.

Chap. xli.
1. Les Sacramentaires amoureux de figures. 539
2. Tertullien exposé sur les parolles, Cecy est mon corps.
3. Tesmoignage de Tertullien sur la reelle presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie.
4. Ruses & brauades de l'aduersaire.
5. Le pain a esté iadis la figure du corps du Sauueur.
6. L'Eucharistie appellée quelquefois figure.
7. Le corps du Sauueur appellé pain.
8. Tertullien exposé au mot veritablement.

Chap. xlii.
1. Dauid se portant en ses mains. 542
2. Ce que les fidelles sçauent, periphrase du corps du Sauueur.
3. Quodammodo de l'aduersaire.
4. L'ame porte le corps, & le corps l'ame.
5. Manifeste falsification du Canon, hoc est.
6. Falsification de Quodammodo.
7. Glose inepte, & miracle de risée.
8. Le corps du Sauueur se mesle auec le nostre.
9. S. Prosper falsifié par l'aduersaire.

Chapitre xliii.
1. Maniere de l'aduersaire à falsifier. 544
2. Les plus propres expositions d'vn autheur.
3. Le pain consacré est autre chose que pain benit.
4. S. Ambroise exposé sur la consecration & presence du corps du Sauueur.
5. Le changement faict par la consecration est admirable.
6. Le changement des aduersaires en leur Cene, est ridicule.

Chapitre xliv.
1. Diuers changemens au Baptesme en l'Eucharistie. 546
2. La conuersion qui se faict en l'Eucharistie est admirable.
3. Illustre tesmoignage de la verité du corps du Sauueur en l'Eucharistie.
4. Pourquoy le Sauueur a donné son sang à boire sous la semblance du vin.
5. Le Prestre disoit Corpus Christi, donnant la Communion.
6. Insigne imposture de l'heresie.

Table des Chapitres & sections.

Chap. xlv. 1. Des mots sensualiter, sensuellement & sensiblement. 547
2. Comment est-ce que le corps du Sauueur est rompu en l'Eucharistie.
3. Comment l'Escriture dit que le corps du Sauueur est rompu en l'Eucharistie.
4. Berengarius relaps.

Chapitre xlvi. 1. La Transsubstantiation en l'Eglise Catholique. 548
2. Theodoret exposé sur les noms changez en l'Eucharistie.
3. Le corps du Sauueur appellé pain.
4. La vertu que faict le Sacrement, & la vertu donnée par le Sacrement, sont diuerses.
5. Gelase exposé sur le mesme poinct que Theodoret.
6. S. Leon exposé sur le propos de la Transsubstantiation.

Chapitre xlvii. 1. La doctrine de la Transsubstantiation prouuée de siecle en siecle. 550
2. Mensonge de l'aduersaire sur l'indifference de la Transsubstantiation.
3. Confession de l'aduersaire.
4. Contradiction de l'aduersaire.

Chapitre xlviii. 1. Tous heretiques bandez contre la Mere de Dieu. 551
2. La perpetuelle virginité de la Mere de Dieu.
3. Definition de la virginité ridicule de l'aduersaire.
4. Comment disent les Peres, que Iesus-Christ seul a ouuert la matrice.
5. Euasions Chimeriques.
6. Qualitez surnaturelles données à des corps sans changer leur nature.

Chap. xlix. 1. Le corps du Sauueur sorty du sepulchre fermé. 554
2. Paradoxe d'vn errant obstiné.
3. Temerité des aduersaires contre l'honneur de Iesus-Christ.
4. Le corps du Sauueur demeuroit tousiours corps, combien qu'il fist des miracles en soy.
5. Intention des aduersaires diminuans les miracles du corps du Sauueur.
5. S. Iustin exposé sur le miracle du Sauueur marchant sur la mer.
7. La mer ne fut point endurcie.
8. S. Iean & S. Hierosme exposez sur l'ouuerture de la pierre.

Chap. l. 1. De l'accord des Peres de la presence du corps du Sauueur auec les especes. 555
2. Preuue de l'aduersaire fondée sur vne glose qui n'est point.
3. Caietan falsifié sur la doctrine de la perception du corps du Sauueur.
4. L'aduersaire faict les textes Latins, selon son François.

Chap. li. 1. S. Ambroise falsifié sur le sacrifice de Melchisedech. 557
2. Sainct Augustin exposé sur le mesme.
3. Les interpretes & les Peres recognoissent le sacrifice de Melchisedech.
4. Tous les saincts Peres recognoissent le sacrifice de Melchisedech.
5. Prouué par raisons que Melchisedech sacrifia.
6. Sainct Augustin exposé sur le Pseaume 109.
7. La Cene huguenote n'est ny sacrifice ny Sacrement.
8. Subtilité grammaticale de l'aduersaire sur vn lieu de S. Augustin.

Chap. lii. 1. Fuittes de l'aduersaire. 559
2. L'Agneau Paschal vray sacrifice.
3. Prestrise de la loy de nature.
4. L'Agneau Paschal iamais sacrifié aux lieux de la Transmigration.
5. Distinction sans propos de l'aduersaire.
6. L'aduersaire pris par son piege.
7. Faussetez forgées sur le Rituel des Iuifs.
8. Synedrin ou Sanhedrin des Iuifs, la grande assemblée des 72.
9. S. Augustin expose contre la falsification de l'aduersaire.
10. Les sacrifices Iuifs signes inutiles apres la publication de l'Euangile.

Chap. liii. 1. Description de la Messe, donnée par Tertullien. 562
2. Les sacrifices generaux.
3. Difference entre les sacrifices Iuifs & celuy des Chrestiens.
4. L'essence, les ceremonies, & la fin de la Messe.
5. Euasions vaines sur les sacrifices generaux.
6. Iustification reformée.

Chap. liv. 1. Les sacrifices Iuifs finis, selon la prophetie de Malachie.
2. L'Eucharistie propre sacrifice des Chrestiens.
3. Comment la Croix & l'Eucharistie sont opposez aux anciens sacrifices.
4. L'Eucharistie vnique sacrifice des Chrestiens.

Chap. lv. 1. L'aduersaire ne recognoist autre sacrifice que les bonnes œuures. 565
2. Le sacrifice du corps du Sauueur, le singulier sacrifice des Chrestiens.
3. La Messe & le sacrifice de l'Eucharistie, le mesme en S. Augustin.
4. S. Hierosme exposé sur le propre sacrifice Chrestien.

Chap. lvi. 1. Comment l'aduersaire auoit falsifié S. Chrysostome exposant Malachie. 567
2. La table mystique des Chrestiens est la Messe.
3. La Cene huguenotte n'est ny sacrement ny sacrifice.

4. *L'Eucharistie Chrestienne sacrifice vrayement monde.*
Chap. LVII 1. *Plusieurs faussetez obiectées sans responsé de l'aduersaire.* 568
2. *Immolé & non immolé, maniere de parler exposée.*
3. *L'immolation de l'Eucharistie est plus que commemoration.*
4. *Contradiction de l'aduersaire.*
5. *Le mesme corps & non le mesme corps exposé.*
6. *Le mesme iour & non le mesme iour.*
7. *Additions & detractions de l'aduersaire.*
8. *L'Eucharistie le seul & propre sacrifice des Chrestiens.*
9. *L'aduersaire se combat soy-mesme.*
10. *Conclusion sans premisses.*
Chapitre LVIII. 1. *Le diable ne hait rien plus que le sacrifice de la Messe.* 570
2. *Tirades de gendarme.*
3. *Clement Alexandrin exposé sur le propos des sacrifices Chrestiens.*
4. *Le corps du Sauueur vrayement accomply & impassible.*
Chap. LIX. 1. *Du mot* Ἀρχιερεῖς *Pontifes.* 571
2. *La Grammaire de l'aduersaire.*
3. *Les simples Prestres appellez* Ἀρχιερεῖς *Pontifes.*
4. *L'office de tous les Prestres, est d'offrir.*
Chap. LX. 1. *Le sacrifice de la Croix le fond de nostre Redemption.* 573
2. *Merueilleuse Logique de l'aduersaire.*
3. *Trois causes de l'institution du sainct Sacrement.*
4. *Le sacrifice de la Croix thresor general de nostre Redemption.*
5. *N'est nostre Redemption surabondante.*
6. *Pour tous pechez, tant originels qu'actuels.*
Chap. LXI. 1. *L'aduersaire déguisant, accusé de déguisement.* 574
2. *Tous les Sacrements Chrestiens conferent grace* ex opere operato.
3. *Impostures & ignorances de l'aduersaire.*
4. *Calomnies de l'aduersaire.*
5. *Preuues vaines & ridicules de l'aduersaire.*
6. *Il n'entend encore que c'est* opus operantis *en Theologie.*
Chap. LXII 1. *Difference des sacrifices & Sacrements anciens.*
2. *Comment la Messe confere grace.*
3. *L'Eglise soigneuse à instruire & exhorter les personnes à ouyr deuotement la Messe.*
4. *L'aduersaire s'embrouille tousiours aux mots* opus operatum.
5. *L'Eucharistie opere diuersement entant que sacrifice & entant que Sacrement.*
6. *La Messe profite en deux façons.*
Chapitre LXIII. 1. *Effronterie opiniastrise à calomnier.* 578
2. *Paludan exposé sur l'action des Sacremens* ex opere operato.
3. *Grace conferée aux Sacremens Chrestiens, s'il n'y a empeschement.*
4. *Quelle disposition n'est requise aux Sacrements de grace.*
5. *L'aduersaire n'entend point ce qu'il allegue.*
6. *Les Sacrements de la loy Chrestienne iustifient les preparez.*
7. *Comment les Sacrements donnent grace à celuy qui ne l'a.*
8. *Caietan exposé sur la foy du Sacrement & vne maligne imposture découuerte.*
9. *Caiet. tom. 2. tract. 3. de Missæ celeb. exposé.*
10. *Conclusions de Grammaire à faute de Theologie.*
Chap. LXV. 1. *Le Purgatoire nie en discours de Iuif.* 581
2. *Les Iuifs ont tousiours creu le Purgatoire.*
3. *Allegations affectées & inutiles.*
4. *Mensonge calomnieux contre sainct Augustin.*
5. *Deux lieux eternels en l'autre monde.*
6. *Les pechez veniels purgez en ce monde ou en l'autre.*
7. *Les tesmoignages euidens de S. Augustin de sa foy du Purgatoire.*
8. *Dequoy S. Augustin a semblé douter au Purgatoire.*
Au reste de la pretenduë verification. 583
Aduis de l'Autheur sur l'aduertissement du sieur de Du Plessis, semé par la Guyenne, quand cest œuure s'acheuoit d'imprimer. 585

IDOLATRIE HVGVENOTTE.

Figurée au Patron de la vieille Payenne.

LIVRE PREMIER.

Chap. I. *Qu'il faut refuter la calomnie, principalement quand c'est pour la defense de la foy Catholique contre l'heresie.* 602
Chap. II. *Du nom & definition d'Idole, & de la difference qu'il y a entre Idole & image.* 603

CHAP. III. Absurditez de la susdite opinion d'Image & d'Idole l'Eglise faussement accusée d'idolatrie. 604
CHAP. IV. Que c'est qu'idolatre & idolatrie. 604
CHAP. V. L'idolatrie materielle & exterieure ou visible. 605
CHAP. VI. De l'idolatrie spirituelle & interieure ou inuisible. 606
CHAP. VII. Que l'heresie merite le nom d'idolatrie sur toutes les idolatries spirituelles, semblance d'icelle auec les idolatries Payennes. 608
CHAP. VIII. Tesmoignage des Saincts Peres : que l'heresie est vraye idolatrie spirituelle, & de la finesse du Diable à reparer les vieilles Idoles Payennes. 608
CHAP. IX. De la difference entre l'idolatrie spirituelle & la materielle. 609
CHAP. X. Premiere preuue que l'heresie est la plus pernicieuse idolatrie & infidelité de toutes, parce qu'elle est la plus iniurieuse à Dieu. 610
CHAP. XI. Seconde preuue que l'heresie est idolatrie la plus pernicieuse de toutes, pource qu'elle est la plus dommageable à l'Eglise de Dieu, & au salut des ames. 611
CHAP. XII. Troisiesme preuue que l'heresie est la plus pernicieuse idolatrie de toutes, parce qu'elle est plus malicieuse & trompeuse. 612
CHAP. XIII. De la signification du mot heretique, & à qui il conuient. 613
CHAP. XIV. Que les Ministres sont malins electeurs és choses de la foy, & par ce heretiques, selon la force du mot. 614
CHAP. XV. Les Ministres malins electeurs en la saincte Escriture & au symbole, & partant heretiques. 615
CHAP. XVI. Quiconque tient opiniastrement des erreurs contre la foy : Item quiconque ensuit les heresies condamnées en l'Eglise de Dieu, est heretique, & par ce idolatre, & que les sectaires de nostre temps sont l'vn & l'autre. 617

IDOLATRIE HVGVENOTTE.

SECOND LIVRE.

CHAP. I. Des marques & qualitez principales de l'heresie, & de la premiere, qui est l'orgueil des heretiques. 619
CHAP. II. La seconde marque de l'heresie & des heretiques, la paillardise. 620
CHAP. III. La troisiesme & quatriesme marque de l'heresie & des heretiques, le mensonge & la calomnie. 620
CHAP. IV. La 6. marque de l'heresie, est la fraude & la cruauté. 621
CHAP. V. La 7. marque de l'heresie & des heretiques, l'auersion du S. Siege. 622
CHAP. VI. La huictiesme marque de l'heresie, la discorde. 622
CHAP. VII. L'opiniastreté, neufiesme marque de l'heresie. 623
CHAP. VIII. De l'orgueil de la Religion pretenduë reformée, & de ses Ministres & Disciples. 624
CHAP. IX. Que l'orgueil des sectaires fluë de l'essence de leur doctrine, comme au contraire l'humilité est vn propre effect de la doctrine & Religion Chrestienne. 625
CHAP. X. De la seconde marque de l'heresie, qui est la paillardise, verifiée en la doctrine & œuures des Ministres. 626
CHAP. XI. Du mensonge & Calomnie, troisiesme & quatriesme marque de l'heresie grauée en l'Huguenotisme. 626
CHAP. XII. Mensonges & calomnies de Melancthon. 627
CHAP. XIII. Mensonges & calomnies de Caluin. 628
Des mesmes marques troisiesme & quatriesme sur autres mensonges & calomnies de Caluin & autres. 629
CHAP. XIV. Mensonge de Brentius contre la Messe & la Transsubstantiation. 630
CHAP. XV. Autres mensonges des Ministres. 631
CHAP. XVI. De la cinquiesme marque de l'Heresie & des heretiques, qui est se vanter des Escritures, & les corrompre. 631
CHAP. XVII. Lieux de la saincte Escriture corrompus par Luther. 632
CHAPITRE XVIII. Lieux corrompus par Caluin & Beze. 633
Quelques versions blasphematoires & ridicules de Marot & Castalion. 634
CHAPITRE XIX. Que les pretendus reformez font plus de cas de la parole des hommes que de la saincte Escriture. 635
CHAP. XX. De la sixiesme marque de l'heresie & des heretiques, qui est la cruauté propre de l'huguenotisme. 635
CHAP. XXI. Maximes huguenotes de fraude & de cruauté. 636
CHAPITRE XXII. Cruauté de la doctrine des Ministres contre les fidelles Trespassez. 637
CHAPITRE XXIII. De la mesme marque en autres effects des pretendus Reformez. 638
CHAPITRE XXIV. De la mesme marque sur les excés commis contre les Morts, & choses insensibles. 639
CHAPITRE XXV. Que ce n'est zele de Religion, qui poussoit les reformez à violer les sepulchres, les corps Saincts & Temples, prouué par autres exemples. 640
CHAP. XXVI. De quelles excuses les Ministres taschent

couurir les excez commis par les deuanciers errans. 641

Chap. xxx. De la septiesme marque de l'heresie, qui est l'auersion & inimitié contre le sainct Siege, propre des pretendus reformez. 641

Chap. xxxi Pourquoy les pretendus Reformez en veulent tant au S Siege. 642

Chapitre xxxii. Seconde cause de l'auersion des sectaires contre le S. Siege. 643

Chapitre xxxiii. Exposition de la Prophetie de sainct Iean en son Apocalypse, chap. 9. I. predisant sous la figure des sauterelles Luther & les sectaires. 643

Chapitre xxxiv. L'Escriture obscurcie par les Ministres selon la susdite Prophetie. 644

Chapitre xxxv. Les heretiques, sauterelles mystiques de sainct Iean. 644

Chapitre xxxvi. Continuation de la mesme Prophetie de sainct Iean, appliquée à Luther, Caluin, & leurs Disciples. 645

Chapitre xxxvii. La voix des sauterelles, & de leur temps de cinq mois, appliquée aux Ministres. 646

Chapitre xxxviii. De la huictiesme marque de l'heresie & des heretiques, qui est la diuision d'opinion en la foy propre des pretendus Reformez. 646

Chapitre xxxix. S'il y a des dissentions d'opinions en l'Eglise Catholique, comme les pretendus Reformez font croire. 648

Chap. xl. La neufiesme marque de l'heresie l'opiniastreté intime à la doctrine & humeur des Ministres. 649

Chap. xli. L'Eglise Catholique marquée de qualitez contraires aux marques heretiques. 649

Chap. xlii. Comment l'Eglise Catholique a tousiours esté vnie auec le S. Siege. 650

Chapitre xliii. Excuse vaine des aduersaires, disans que Iesus-Christ est leur chef, & qu'ils n'en veulent aucun autre. 651

Chapitre xliv. De l'vnion & accord des Docteurs Catholiques, ensemble és poincts & doctrine de la foy. 652

Chapitre xlv. Conclusion & Sommaire des Liures precedens. 652

IDOLATRIE HVGVENOTTE.

Livre troisiesme.

Chap. I. Fraude de Sathan à perpetuer l'idolatrie en diuerses façons, & l'iniquité de la calomnie. 653

Chap. II. De la multitude & confusion des Dieux Payens introduits au monde par la malice de Sathan. 654

Chap. III. Que Caluin & les Ministres ont estably la pluralité des Dieux, & forgé des Idoles sur le mystere de la sacrée Trinité, qu'ils destruisent. 655

Chap. IV. Beze fait plusieurs Dieux en la saincte Trinité, comme Caluin. 656

Chap. V. La susdite idolatrie prouenuë d'orgueil, refutée par la saincte Escriture, & tesmoignages des Saincts Docteurs. 657

Chap. VI. Exemples & similitudes des Peres pour faciliter la creance de la Trinité. 657

Chap. VII. Response à l'argument de Caluin, prouuant que le Fils a l'essence de soy. 658

Chap. VIII. Combien la susdite idolatrie est contraire à l'Escriture, à la raison, & à la doctrine des SS. Peres. 658

Chap. IX. Le sainct Esprit Dieu, la saincte Trinité inuoquée par les Saincts Peres & par l'Eglise. 659

Chap. X. Aux Ministres qui excusent en vain Caluin, & ses Disciples en leur fausse doctrine de la Trinité. 660

Chap. XI. Des trois Iupiters anciens, faux Dieux & Idoles renouuellées en la susdite heresie de Caluin. 661

Chap. XII. Du faux Dieu Iupiter, grand Dieu des Payens, & de son Idole suscitée en la Religion de Caluin. 662

Chap. XIII. Des feintes protestations de Caluin & ses Disciples, dont ils parent l'Idole de leur Iuppin. 663.

Chap. XIV. Autres passages de Caluin qui verifient son blaspheme. 664

Chap. XV. Autres vaines palliations du susdit blaspheme, refutées. 665

Chap. XVI. Passages de l'Escriture dont Caluin & ses semblables abusent, pour couurir & iustifier l'Idole de la susdite heresie. 667

Chap. XVII. Exposition des passages de Ieremie, & de l'Epistre aux Romains, & autres où il est dict, Que le Potier peut faire des vaisseaux d'ignominie & d'honneur. 668

Chapitre XVIII. Autres passages que les errans falsifient à mesme intention que dessus pour couurir leur Iuppin pecheur. 669

Chapitre XIX. Que Dieu n'est pas oisif encore qu'il ne coopere au peché, contre la consequence blasphematoire de Caluin & de ses sectaires. 671

Chap. XX. Pourquoy l'Escriture vse du mot d'Action, qui toutesfois signifie Permission, & de quelques façons de parler de l'Escriture. 672

Chap. XXI. En quel sens l'Escriture dit que Dieu aueugle, endurcit, baille en sens reprouué, &c. 673

CHAP. XXII. *Que la susdite doctrine de Caluin, & de ses adherans, est diametralement contraire à l'Escriture.* 674

CHAPITRE XXIII. *Que ceste doctrine de Caluin repugne du tout à la nature de Dieu & à la raison, & que les Ministres l'enseignants sont plus impies que les Geans qui firent la guerre à Dieu.* 675

CHAPITRE XXIV. *Que le diable a donné pied à la susdite idolatrie dés le commencement du monde, pour oster aux hommes la creance de Dieu, & des choses de l'autre vie, & pour renuerser toutes les loix, mœurs & polices.* 675

CHAPITRE XXV. *De l'idolatrie de Saturne, & sacrifices des hommes, mise sus par Caluin & ses Disciples.* 677

CHAP. XXVI. *La Religion pretenduë reformée fille de Saturne, & en icelle les sacrifices des hommes renouuellez.* 678

CHAPITRE XXVII. *De l'idolatrie de Saturne & sacrifices des petits enfans, & de la semblance des tambours & flustes qu'on y employoit pour couurir ceste cruauté renouuellée au Caluinisme.* 678

CHAPITRE XXVIII. *Du faux Dieu Mars, de sa puissance, sacrifices, & animaux dediez. Pourquoy appellé Dieu de la guerre.* 780

CHAPITRE XXIX. *Que le diable a suscité le faux Dieu Mars en la Religion pretenduë reformée, l'establissant par armes & factions iniques.* 681

CHAP. XXX. *Que l'esprit du Caluinisme est de sa nature payennement Martial & factieux; comme au contraire celuy de la foy Chrestienne Catholique est doux & pacifique, contre l'obiection des Ministres.* 682

CHAPITRE XXXI. *De la nature factieuse de la Religion pretenduë reformée, & des Idoles du faux Dieu Mars, dressées en icelle.* 683

CHAPITRE XXXII. *Exemple memorable des rebelles de Liuron, monstrant l'esprit du Caluinisme en sa premiere maxime.* 684

CHAPITRE XXXIII. *Seconde Idole de Mars, posée sur la seconde maxime de guerre.* 685

CHAPITRE XXXIV. *Des sacrifices de Mars, & des animaux de sa tutelle, representez spirituellement au Caluinisme.* 686

IDOLATRIE HVGVENOTTE.

LIVRE QVATRIESME.

CHAP. I. *Du faux Dieu Apollon, & comment le diable se mit en credit par luy entre les Payens, par plusieurs tromperesses imitations des œuures de Dieu.* 688

CHAP. II. *Comment le diable se mit en regne sous le nom d'Apollon & du Soleil, par ses oracles & fausses deuinations.* 689

CHAP. III. *Comment le diable a representé le vieil Apollon en Luther, Caluin, & leurs semblables, & ses vanitez en leur secte.* 690

CHAP. IV. *Que le diable contrequarre l'Eglise de Dieu, par la pretenduë reformée, comme iadis il l'a contrequarré par l'oracle Delphique.* 691

CHAP. V. *Trois fraudes generales de l'oracle Delphique, mise en pratique en la Religion pretenduë reformée.* 691

CHAP. VI. *La curiosité, premiere fraude d'Apollon, exprimée par Sathan en la pretendue reformée.* 692

CHAP. VII. *L'ambiguité, seconde fraude Delphique, representée en la doctrine huguenotte en Luther & Melancthon.* 693

CHAP. VIII. *Ambiguitez & obscuritez en la doctrine de Caluin, à la semblance de l'oracle abuseur.* 693

CHAP. IX. *De la meslange du bien & du mal, de la verité & des heresies practiquées au Temple Huguenot, à la semblance du Delphique, & de la puissance de Dieu.* 695

CHAP. X. *Autres meslanges & maximes idolatres, contre le Fils de Dieu & le sainct Esprit.* 696

CHAP. XI. *Autres meslanges de verité & de mensonge sur la loy de Dieu.* 697

CHAP. XII. *Meslanges heretiques & Idoles sur l'Escriture saincte.* 698

CHAP. XIII. *Meslanges heretiques & Idoles sur la doctrine de l'Eglise.* 698

CHAP. XIV. *Que les Ministres font vne Idole de l'homme, enseignans qu'il est priué de franc arbitre.* 699

CHAP. XV. *Que les Ministres font vne Idole de la iustice Chrestienne en la doctrine de la iustification.* 700

CHAP. XVI. *L'idole de la iustification des Ministres iniurieuse à Dieu.* 702

CHAPITRE XVII. *Idoles huguenottes taillées sur la doctrine des Sacrements.* 703

Table des Chapitres & sections.

CHAPITRE XV.II. Seconde Idole des Ministres contre les Sacrements. 504
CHAP. XIX. Les susdites definitions données de Luther & Caluin, refutées par autres lieux. 705
CHAP. XX. Troisiesme Idole de la doctrine des Ministres sur les Sacrements. 706
CHAP. XXI. Idoles dressées sur la doctrine du Baptesme & de l'Eucharistie. 706
CHAP. XXII Idole des Ministres sur l'Eucharistie. 707
CHAPITRE XVIII. De certaines statues & sacrifices d'Apollon, representées au Caluinisme. 708
CHAPITRE XXIV. De la statuë d'Apollon à quatre oreilles, de la Table, sacrifices & animaux reformez en l'idolatrie huguenotte. 708

IDOLATRIE HVGVENOTTE.

LIVRE CINQVIESME.

CHAP. I. De l'idolatrie de Venus, & de la finesse du Diable à faire adorer la paillardise. 710
CHAP. II. Quel & combien grand estoit le culte de Venus apres le Deluge. 711
CHAP. III. Sur quoy le Diable establit l'idolatrie de Venus, comment & à quelle fin. 712
CHAP. IV. De Cupidon, Priape, Adonis & Cybelle. 713
CHAP. V. Comment le Sauueur a mis en regne la chasteté, & contrequarre l'idolatrie de Venus. 714
CHAP. VI. Comment le Diable a tasché de reparer par Idoles nouuelles, l'idolatrie de Venus renuersée par la loy de grace. 715
CHAP. VII. Comment le Diable a renouuellé l'idolatrie de Venus en la Religion de Caluin. 715
CHAP. VIII. Que la doctrine huguenotte enseignée en faueur de la chair est plus abominable que l'idolatrie de Venus. 716
CHAP. IX. Responce aux Ministres, obiectants l'impudicité des Prestres, & de l'esprit lubrique de la pretenduë reformée. 717
CHAP. X. Que la doctrine huguenotte engendre de soy la paillardise, comme au contraire la Catholique, est productrice de Chasteté. 718
CHAP. XI. Comment les Ministres soüillent le Mariage par des taches de Venus. 719
CHAP. XII. Autres iniures faictes au Mariage par la Venus des Ministres. 720
CHAP. XIII Des statuës, & idoles de Venus, de Cupidon, de Priapus, des Columbes & Cygnes de Venus, des sacrifices d'icelle, & autres superstitions renouuellées en la Religion pretenduë reformée. 720
CHAP. XIV. Des Idoles de Priape. 721
CHAP. XV. Les Colombes, les Cygnes, Moineaux, Boucs & Vaches de Venus. 722
CHAP. XVI. De l'idolatrie de Mercure, sur quoy fondée, & de ses qualitez & sacrifices. 722
CHAPITRE XVII Les vices de Mercure. 723
CHAPITRE XVIII. Comment le diable a renouuellé l'esprit de Mercure aux Ministres Huguenots, & l'idolatrie d'iceluy en leur Ministere. 723
CHAPITRE XIX. Des aisles à la Capeline de Mercure, de son langage, & autres qualitez renouuellées aux Ministres. 724
CHAP. XX. La semblance de la verge de Mercure en l'huguenotisme. 725
CHAP. XXI. Mercure transformé en bouc, bouffon, & Ribleur reformé en l'huguenotisme. 726
CHAP. XXII D'vne monstrueuse Idole de Mercure renouuellée par le Diable en la Religion de Luther & Caluin : De l'idole de Dagon, & des serpens adorez par les Payens iadis, & maintenant par les pretendus reformez. 726
CHAPITRE XXIII. Que le Diable s'est tousiours pleu au commerce & culte des serpens, & pourquoy. 727
CHAPITRE XXIV. L'idolatrie des serpens renouuellée en l'huguenotisme. 728
CHAP. XXV. Combien la susdite idolatrie contre les bonnes œuures, est monstrueuse. 729
CHAP. XXVI Comment la pretenduë reformée oste à la personne les moyens & la volonté de bien faire. 730
CHAPITRE XXVII. Des sacrifices de Mercure, renouuellées en l'idolatrie des Ministres. 730

IDOLATRIE HVGVENOTE.

LIVRE SIXIESME.

CHAP. I. De l'idolatrie de la Lune. 731
CHAP. II. Ses sacrifices & honneurs faicts à la Lune, Diane & Hecate ou Proserpine. 732
CHAP. III. L'idolatrie de la Lune renouuellée en la Religion pretenduë reformée. 733
CHAP. IV. Les Estats, le Char, & sacrifices de la Lune, representées en l'huguenotisme. 734
CHAP. V. De l'idolatrie de Minerue. 735
CHAP. VI. En quoy la pretenduë Religion & ses Ministres symbolisent à Minerue & à l'idolatrie d'icelle. 736
CHAP. VII. De la Deesse liberté payenne, renouuellée par les sectaires. 737
CHAP. VIII. Que les maximes susdites de la liberté huguenotte, sont contraires à l'Escriture & pernicieuses à tous Estats. 738
CHAP. IX. De la vraye liberté Chrestienne. 740

Chap. x. De l'idolatrie de Bacchus ou Liber. 741

Chap. xi. Comme le diable a dressé les Idoles de Liber ou Bacchus en la Religion pretenduë reformée. 741

Chap. xii. Que c'est œuure de pieté d'auoir certain temps à ieusner, & qu'il faut obseruer le Caresme, contre les deux Idoles precedentes. 742

Chapitre xiii. De la troisiesme Idole dressée contre l'eslection des viandes. 743

Chapitre xiv. Que les maximes & Idoles huguenottes sur les viandes, sont plus pernicieuses que le culte de Bacchus. 744

Chap. xv. Contre les excuses friuoles des Ministres sur l'excez de gourmandise. 745

Chap. xvi. De l'idolatrie de Ceres, fondée sur l'histoire saincte malignement employée. 746

Chap. xvii. Que le Diable a transferé la vieille Ceres à la pretenduë Reformée. 747

Chapitre xviii. Excuse vaine des Ministres sur la reuerence de leur Cene. 748

IDOLATRIE HVGVENOTTE.

Livre septiesme.

Chap. i. De l'idolatrie de l'Autel du Dieu incogneu. 747

Chap. ii. Comment l'Escriture appelle Dieu incogneu, & de son nom ineffable. 748

Chap. iii. Comment le Diable a basty l'idolatrie de l'Autel du Dieu incogneu. 749

Chap. iv. Des Autels au Dieu incogneu renouuellé en l'huguenotisme, & de leur Eglise inuisible. 749

Chap. v. De l'Eglise inuisible de l'huguenotisme, contenant la mesme idolatrie de l'Autel incogneu. 750

Chap. vi. Que la susdite heresie de l'Eglise inuisible, est contre la manifeste parole de Dieu. 752

Chap. vii. L'Eglise de Dieu est vne cité assise sur vne montaigne, donc tres-inuisible. 752

Chap. viii. L'Eglise en tous aages visible conuenablement à la prouidence diuine que les Ministres accusent par leur position. 753

Chap. ix. De quels arguments les Ministres fortifient l'idole de leur Eglise inuisible. 752

Chap. x. Second argument des Ministres pour l'inuisibilité de leur Eglise. 755

Chap. xi. Troisiesme Argument des Ministres de l'Eglise inuisible. 755

Chap. xii. Des marques de l'Eglise selon les Ministres. 756

Chap. xiii. Des vrayes marques de l'Eglise de Dieu. 757

Chap. xiv. De l'vnité, premiere marque de l'Eglise. 757

Chap. xv. Seconde & troisiesme vnité de l'Eglise Catholique. 758

Chap. xvi. De la Saincteté, seconde marque de l'Eglise. 758

Chap. xvii. De l'Vniuersalité & Catholicisme, troisiesme marque de l'Eglise. 760

Chapitre xviii. De la quatriesme marque de l'Eglise qui est tirée d'Apostolique. 761

Chap. xix. Premier argument de Caluin contre la succession des Papes, refuté. 762

Chap. xx. Second argument de Caluin, contre la succession des Papes, refuté. 762

IDOLATRIE HVGVENOTE.

Livre hvictiesme.

Chap. i. De l'idolatrie des Dieux domestiques, appellez Lares, Genies, Penates, & Manes. 764

Chap. ii. Que le Diable fonda la susdite idolatrie sur l'amour propre, fils aisné d'orgueil, & sur la foy de l'Eglise des bons & mauuais Anges. 765

Chap. iii. L'idolatrie des Dieux domestiques renouuellée en la Religion pretenduë reformée. 766

Chap. iv. Les Ministres refutez en ce qu'ils obiectent aux Catholiques le culte des Saincts, comme idolatrie des Dieux domestiques. 767

Chap. v. Response aux Ministres obiectans encore le culte de quelques Saincts particuliers, comme idolatrie des Dieux domestiques. 768

Chap. vi. Du faux Dieu Terminus, Terme. 770

Chap. vii. L'idolatrie du Dieu Terminus, fondée sur l'Escriture mal exposée. 770

Chap. viii. L'idole de Terminus dressée en la Religion pretenduë reformée. 771

Aduis & additions pour l'idolatrie huguenotte. 773

Au Lecteur Chrestien. 774

PANTHEON HVGVENOT DESCOVVERT ET RVINÉ.

Chap. i. Du tiltre de l'œuure du Ministre L'idolatre papistique, tourné en Pantheon 781

Table des Chapitres & sections.

CHAP. II. *Des singeries du Ministre à contrefaire le sçauant.* 782

CHAP. III. *Des singeries du mesme à imiter le langage des Catholiques, & changer les bons escrits en venin, à la façon des errans.* 783

CHAP. IV. *De la vanterie, & vanité du mesme.* 784

CHAP. V. *De sa modestie en general.* 786

CHAP. VI. *De son premier syllogisme, & quelques responses sur les mots d'Images & Idoles.* 787

CHAP. VII. *Sa suffisance sur la doctrine de la veneration des Saincts & des Images.* 789

CHAP. VIII. *Quel il est en la doctrine des paroles Sacramentales.* 789

CHAP. IX. *Comme il parle du nom de IESVS.* 790

CHAP. X. *Ce qu'il dit contre le signe de la Croix.* 791

CHAP. XI. *Ses ignorances & calomnies sur la benediction des creatures & la consecration des Temples & Autels & autres ceremonies Ecclesiastiques.* 792

CHAP. XII. *Ce qu'il dit de mesme esprit sur la Dedicace des Temples & Autels & autres seruices de l'Eglise.* 793

CHAP. XIII *Vaines questions du Ministre, sa croix de trauers & ses ignorances sur la doctrine de la Confession.* 794

CHAP. XIV. *Confessions de plusieurs veritez & second syllogisme du Ministre, son esprit contre la Mere de Dieu.* 795

CHAP. XV. *Discours du Ministre de mauuaise Logique sur les sept Sacrements de l'Eglise Catholique.* 796

CHAP. XVI. *Fraude des heretiques, de mesurer les choses de la Foy, par les reigles de la nature mal appliquées. De la vertu des Sacrements, specialement du Baptesme.* 797

CHAPITRE XVII. *Declaration de la mesme fraude sur la doctrine de l'Eucharistie.* 799

CHAPITRE XVIII. *Declaration de la verité Catholique contre les vaines cauillations des mescreans sur la realité du Corps du Sauueur en l'Eucharistie.* 799

CHAPITRE XIX. *Autres exemples pour faciliter la foy du mystere de l'Eucharistie.* 800

CHAP. XX. *Suite du precedent Chapitre que le Corps du Sauueur peut estre en vn lieu en maniere d'esprit, sans interest de la verité, comme les esprits en façon de corps sans interest de la leur.* 800

CHAP. XXI. *Seconde fraude des Ministres faisans entendre que l'Eglise Catholique attache superstitieusement la vertu diuine aux creatures, c'est à dire aux Sacrements.* 801

CHAP. XXII *De l'Eglise & de l'Escriture, & comment l'Eglise recognoist & honore l'Escriture contre les calomnies des errans.* 802

CHAPITRE XXIII. *Continuation du precedent Chapitre de l'honneur & respect de l'Eglise enuers la saincte Escriture.* 803

CHAPITRE XXIV. *Suffisance du Ministre sur l'exposition de la montée du Seigneur au Ciel & de sa descente aux Enfers.* 804

CHAP. XXV *Le franc arbitre declaré & confirmé par l'Escriture & par les Saincts Docteurs, imposture du Ministre.* 806

CHAP. XXVI *Le franc arbitre du Ministre & ses Maistres, liberté de mal faire & ne pouuoir faire bien.* 806

CHAPITRE XXVII. *Que le franc arbitre enseigné par le Ministre, selon Caluin, fait l'homme diable & de pire condition que le diable, & plusieurs consequences absurdes de telle doctrine.* 807

CHAPITRE XXVIII. *Raisons pourquoy Dieu a doüé l'homme du frãc arbitre tirées des saincts Peres & de la raison.* 808

CHAPITRE XXIX. *Que la predestination, preuoyance ou prescience de Dieu n'empesche point le franc arbitre.* 809

CHAPITRE XXX. *Qu'il faut bien faire, & ne s'aheurter curieusement au secret de la predestination ou reprobation, aduis pour les mal aduisez.* 810

CHAPITRE XXXI. *Fausse & superbe doctrine des Ministres, enseignant que chaque fidele doit croire comme article de foy, qu'il est predestiné.* 811

CHAPITRE XXXII. *Pourquoy la predestination cachée aux yeux mortels.* 812

CHAPITRE XXXIII. *Signes de la predestination.* 813

CHAPITRE XXXIV. *Dieu iugera par les œuures, & non par la foy nuë, les bonnes œuures sont de celuy qui les faict, encore que ce soit auec la grace de Dieu.* 815

CHAPITRE XXXV. *La doctrine huguenotte toute bandée à la destruction des bonnes œuures, argument principal contre les merites, refuté.* 816

CHAPITRE XXXVI. *Le Ciel promis en recompense des bonnes œuures, & partant meritoires : le Paradis appellé salaire : que Dieu est honoré par les bonnes œuures, & les hommes aussi.* 816

CHAPITRE XXXVII. *L'huguenotisme condemnant les bonnes œuures contredict à toute nature.* 819

CHAPITRE XXXVIII. *Le Paradis donné comme heritage, mais aux vrais enfans & non aux faineans.* 820

CHAPITRE XXXIX. *Inepties & impertinences du Ministre sur diuerses matieres. Traditions sainctes : Calomnies sur les secondes nopces.* 820

CHAP. XL. *Belle demande du Ministre, ses singeries, & celles du diable & des Chinois.* 821

CHAP. XLI. *Que les marques de l'heresie conuiennent à la*

doctrine huguenotte, l'auersion du sainct Siege, marque d'heresie, par la confession du Ministre. 822

Chap. XLII. Charges & impertinences du Ministre, & que leur pretenduë reformée est marquée des nottes d'heresie. 823

Chapitre XLIII. De la premiere marque de l'heresie, qui est l'Orgueil. Merueilleuse Logique du Ministre. 824

Chapitre XLIV. Inepties & mensonges du Ministre attribuées faussement à l'Eglise pour maximes d'orgueil. 825

Chap. XLV. De la seconde marque de l'heresie, qui est la Paillardise. 825

Chap. XLVI. Sur la troisiesme & quatriesme marque de l'heresie, qui est le mensonge & la calomnie ; suffisance du Ministre, disant que Dieu ne peut donner la puissance de meriter. 826

Chapitre XLVII. Sur les mesmes notes de mensonges & calomnies, suitte de la suffisance du Ministre. 827

Chapitre XLVIII. De la cinquiesme marque de l'heresie & des heretiques, vanter & corrompre les Escritures. 828

Chapitre XLIX. Lieux de l'Escriture corrompus par Caluin, & mal deffendus par le Ministre. 829

Chap. L. De la sixiesme marque de l'heresie, qui est la fraude & cruauté. Du Baptesme des petits enfans. 830

Chap. LI. De la mesme marque de cruauté en la maxime huguenotte du Purgatoire. Qu'il y a vn Purgatoire. 831

Chap. LII. Comment le Purgatoire ne déroge rien au merite du Sauueur, ains l'honore auec la diuine iustice. 833

Chap. LIII. Comment le merite du Sauueur nous est appliqué par les Sacrements & par nos actions, pour nous deliurer de peine. Sentences des Peres sur les peines du Purgatoire. 834

Chap. LIV. Accusations du Ministre contre la doctrine Catholique, renuoyées. 834

Chap. LV. Troisiesme & quatriesme argument sur la pretenduë cruauté en la doctrine Catholique du Purgatoire. 835

Chap. LVI. La doctrine Catholique contre les personnes à faire penitence & amander leur vie. L'huguenotte à faire bonne chere & s'endormir aux pechez. 836

Chapitre LVII. Vaines saillies & defenses du Ministre, sur les exces de cruauté, prouenus de la doctrine huguenotte. 837

Chapitre LVIII. La septiesme, huictiesme & neufiesme marque de l'heresie. 838

Chapitre LIX. Applications ineptes du Ministre, arrogeant les marques de verité à la pretenduë reformée. 839

Chap. LX. La foy & la verité Catholique, & l'heresie & idolatrie de Caluin sur la Trinité. 840

Chap. LXI. Que Caluin & le Ministre apres luy faict trois Dieux en la tres-saincte Trinité, & qu'il destruict la foy de ce Mystere. 841

Chap. LXII. Inepties de Caluin philosophant en Naturaliste sur la saincte Trinité. Similitudes des Peres pour faciliter la foy de ce Ministre: Ignorance & immodestie du Ministre. 841

Chapitre LXIII. Calomnies & impostures du Ministre sur la deffence des blasphemes de Caluin. 842

Chapitre LXIV. De l'idolatrie du vieil Iupiter pecheur, renouuellée auec pire malice en l'huguenotisme, maxime de Caluin refutée. 843

Chapitre LXV. Autre maxime detestable de Caluin soustenuë par le Ministre. 844

Chapitre LXVI. Que quand Caluin dit que Dieu veut & opere le mal, il entend le peché, & non le mal de la peine, contre la vanité captieuse du Ministre. 845

Chapitre LXVII. Premier argument de Caluin & autres sectaires, prouuant que Dieu opere le peché, refuté. 846

Chapitre LXVIII. Second argument huguenot refuté, autre chose permettre, autre chose vouloir, ordonner & faire. 847

Chapitre LXIX. Euasion du Ministre, se cachant sous la distinction de la volonté diuine, du signe & du bon plaisir qu'il n'entend point. 848

Chapitre LXX. De l'idole des Indiens tres-informe, renouuellées par l'huguenotisme & par le Ministre. 849

Chapitre LXXI. L'idole de Saturne renouuellée par les Ministres en l'huguenotisme. 850

Chapitre LXXII. Sur l'idolatrie de Mars, fausses criminations & insolences du Ministre. 850

Chapitre LXXIII. Vaines charges du Ministre, sur les guerres faictes par les Catholiques. 852

Chapitre LXXIV. Sur l'idolatrie d'Apollon. 853

Chapitre LXXV. Des blasphemes des Ministres contre la loy de Dieu, Brauade du Ministre. 853

Chapitre LXXVI. Execration fulminante du Ministre renuoyée. Du binaire marque de malheur, du septenaire marque de pureté. 854

Chapitre LXXVII. De l'idolatrie de Venus. Sainct Ignace exposé contre l'ignorance & la fraude du Ministre. 855

Chapitre LXXVIII. Que le Celibat donne ayde pour mieux seruir Dieu, mieux estudier, & vacquer aux charges Ecclesiastiques. Les Ministres Bohemiens. 856

Chapitre LXXIX. Blasphemes du Ministre contre la grace de Dieu en faueur de Venus. 857

CHAPITRE LXXX. La doctrine huguenotte productrice de paillardise. Calomnies & faussetez du Ministre refutées. 858
CHAPITRE LXXXI. Le Ministre Aduocat d'vn crime detestable, calomniateur & blasphemateur. 859
CHAPITRE LXXXII. Reproches & calomnies du Ministre renuoyées. 859
CHAPITRE LXXXIII. Les loix & maximes huguenottes pour les voiries de la chair. 861
CHAPITRE LXXXIV. Sur l'idolatrie de Mercure, de la Lune, & de Minerue. 861
CHAPITRE LXXXV. Sur l'idolatrie de Liberté, de Bacchus & de Ceres. 862
CHAPITRE LXXXVI. Sur l'idolatrie de l'Autel du Dieu incogneu des deux marques de l'Eglise, vnité & sainctété. 862
CHAPITRE LXXXVII. Des deux marques de l'Eglise vnité & saincteté. 863
CHAPITRE LXXXVIII. Le Ministre renuoyé sur ce qu'il dit des Dieux domestiques, contre le culte, priere & inuocation des Saincts. 864
CHAPITRE LXXXIX. Sur l'idole du faux Dieu Terminus. 865
CHAP. XC. Conclusion du Ministre. 865
CHAP. XCI. Sommaire du Catechisme & doctrine huguenotte, sur la susdite conclusion du Credo des Ministres par articles. 866
CHAP. XCII. Sommaire de la doctrine des Ministres sur l'Esperance & la Charité, & les Commandemens de la premiere Table. 868
CHAPITRE XCIII. Suitte du Sommaire de la doctrine huguenotte sur les Commandemens de la seconde Table. 868
CHAPITRE XCIV. Idoles sur le neufiesme & dixiesme Commandement, & sur la concupiscence. 869
CHAPITRE XCV. Sommaire de la doctrine des Ministres sur les Sacrements : & conclusion de l'œuure. 870
Reprimende aux Ministres sur la Declaration d'Edmon pretendu Iesuite, & de deux autres deserteurs de la foy Catholique. 877
Deffense des pelerinages contre la traduction d'vne lettre pretenduë de sainct Gregoire de Nysse, sur les pelerinages de Hierusalem. 899
Discours des sainctes Reliques. 912
Discours des richesses. 921

DE L'IMMORTALITE' DE L'AME.

LIVRE PREMIER.

1. Appareil & ordre de la dispute de l'immortalité de l'ame. 939 CHAP. I.
2. Peinture de la nature sous la description d'vn Iardin.
1. L'immortalité de l'ame monstrée par trois sortes de preuues. 940 CHAP. II.
2. Definition de l'ame en general, & en special de la raisonnable.
1. Definitions de l'ame raisonnable exposées. 941 CHAP. III.
2. La forme donne l'estre.
3. La forme marque la difference des creatures.
4. L'ame raisonnable, l'acte premier & forme informante du corps humain.
1. Corps organisé. 942 CHAP. IV.
2. L'ame est substance.
3. L'ame raisonnable n'est ny corps ny corporelle.
1. L'ame est esprit. 943 CHAP. V.
2. L'ame cognoist l'exterieur & l'interieur.
3. Diuers degrez d'abstraction.
4. Saillies spirituelles de l'ame, signe qu'elle est spirituelle.
1. Mariage diuin de l'ame & du corps. 944 CHAP. VI.
2. L'ame forme moyenne entre les Anges & ames naturelles.
3. Liaisons des pieces du monde.
4. L'homme plus semblable aux Anges qu'aux animaux.
1. L'ame nommée nombre par Platon. 945 CHAP. VII.
2. La forme appellée lumiere par les anciens.
3. Merueilles de la matiere premiere.
1. L'immortalité de l'ame prouuée par trois arguments generaux. 947 CHAP. VIII.
2. L'ame spirituelle.
3. Qui ne croit l'ame immortelle, il est infidelle & sans Dieu.
1. Toute substance spirituelle est incorruptible & immortelle. 947 CHAP. IX.
2. Les plus nobles substances viuantes immortelles.
3. L'immortalité deuë à l'excellence de l'ame.
1. L'immortalité de l'ame prouuée par le souuerain bien naturel de l'homme. 948 CHAP. X.
2. Les bestes plus heureuses que l'homme sans l'immortalité de l'ame.
1. Si l'ame est immortelle, le seul homme de- CHAP. XI.

meure imparfaict. 949
2. Incapacité du monde à remplir l'ame.
3. Prouidence du Createur enuers l'homme.
CHAP. XII. 1. La plus longue durée donnée aux choses plus nobles. 950
2. Absurdité si l'ame humaine est mortelle.
3. L'immortalité de l'ame doit estre propre à toutes, & non en consideration de toute l'espece.
CHAP. XIII. 1. L'homme entant qu'il est la fin du monde doit auoir vn bien souuerain plus pretieux que le monde. 951
2. Le souuerain bien doit rendre l'homme content.
CHAP. XIV. 1. Que l'ame est immortelle, prouué par la science qu'elle doit auoir du monde. 951
2. Que l'homme en ce monde ne se peut cognoistre soy mesme.
CHAP. XV. 1. La capacité de l'entendement & de la volonté est sans borne. 952
2. Les formes materielles limitées selon la grace de leur materialité.
3. La forme & ame raisonnable independante du corps.
CHAP. XVI. 1. Le domaine du corps sur le monde preuue de l'immortalité de l'ame. 953
2. La Resurrection du corps contre les Saduceans.
CHAPITRE XVII. 1. Ce qui subsiste de soy est immortel. 954
2. Trois sortes de corruption.
3. Les formes materielles mortelles.
4. Toutes choses peuuent causer la mort au corps.
CHAPITRE XVIII. 1. L'ame independante du corps, & pour ce immortelle. 956
2. L'entendement cognoist plusieurs choses que le sens estime impossibles.
3. De tant plus que l'ame se separe du corps, de tant plus deuient-elle habile à entendre.
CHAPITRE XIX. 1. Que l'ame ne dépend point du corps en sa volonté. 956
2. Les bestes n'ont point de franc arbitre.
CHAP. XX. 1. L'ame raieunist en la vieillesse.
2. Les sens fanissent, parce qu'ils dependent du corps.
3. La volonté libre & constante entre les tourments & douleurs du corps.
CHAP. XXI. 1. L'immortalité monstrée par la grande capacité de l'entendement & volonté. 958
2. Nul bien autre que Dieu pour remplir l'appetit de l'ame.
CHAP. XXII. 1. Tout appetit naturel & raisonnable doit estre à la fin remply selon l'ordre de nature. 958
2. Arabes heretiques qui disoient que les ames mouroient & ressuscitoient auec le corps.
CHAPITRE XXIII. 1. Inuentions de l'ame pour les sens, preuue de son immortalité. 959
2. Sciences contemplatiues & pratiques pour nourrir les esprits.
3. Les hommes estimez Dieu par leurs inuentions.
CHAPITRE XXIV. 1. Toute bonne police perduë sans la foy de l'immortalité de l'ame. 961
2. Qui croit Dieu il croit l'immortalité de l'ame.
CHAPITRE XXV. 1. L'heresie contre l'immortalité de l'ame, iniurieuse à la puissance & bonté de Dieu. 962
2. Iniurieuse à sa sagesse & iustice.
3. Les biens & maux de ce monde bornez de briefueté.
CHAPITRE XXVI. 1. Les mysteres de la foy sont par dessus, mais non contre la philosophie. 963
2. Pierre Pomponatius & autres disent l'ame mortelle selon la Philosophie, condamnez.
CHAPITRE XXVII. 1. Comment l'ame peut auoir vn contraire. 964
2. Dieu peut aneantir tout ce qu'il a faict.
3. L'ame peut viure sans le corps, & non le corps sans l'ame.
CHAPITRE XXVIII. 1. Le Decret eternel de Dieu fondement des sciences. 964
2. Comment les Cieux, les Anges, & les ames humaines sont incorruptibles.
3. Comment la mort eternelle tuë l'ame sans la tuer.
CHAPITRE XXIX. 1. Trismegiste Docteur de l'immortalité de l'ame. 965
2. Commune creance de toutes les nations, croire vn Dieu & l'immortalité de l'ame. 965
3. Socrates Docteur de l'immortalité de l'ame.
4. Platon & Pythagoras deffenseurs de l'immortalité de l'ame.
CHAPITRE XXX. 1. Aristote a tenu l'immortalité de l'ame. 966
2. Toute faculté immaterielle est incorruptible.
3. L'ame n'est pas extraicte de la matiere.
4. Pourquoy Aristote a parlé obscurement de l'immortalité de l'ame.
CHAPITRE XXXI. 1. Quelques lieux d'Aristote exposez. 967
2. Comment l'ame s'aydant des sens faict la science.
3. Comment le rien ne fait rien, selon les Philosophes.
4. Les plus sçauans Philosophes pour l'immortalité.
CHAPITRE XXXII. 1. Toutes nations & republicques bien instituées ont tenu l'immortalité de l'ame. 968
2. L'homme de raison croit aux plus sages & mieux entendus.
3. La foy de l'immortalité ne peut nuire ny en ceste vie ny en l'autre.

Table des Chapitres & sections.

DE L'IMMORTALITÉ DE L'AME.

LIVRE SECOND.

CHAP. I. 1. Troisiesme sorte de preuve de l'immortalité. 970
2. Le liure de Dieu tesmoin d'authorité souueraine.
3. Pour croire quelque chose, c'est assez de sçauoir que Dieu l'a dit.

CHAP. II. 1. Soin des funerailles, signe de la foy de l'immortalité. 971
2. Que les ames viuent apres la mort du corps.

CHAP. III. 1. Trois circonstances en la creation de l'homme, argument de l'immortalité de l'ame. 972
2. Trois prerogatiues du corps humain, preuues de l'ame immortelle.

CHAP. IV. 1. La seconde circonstance de la creation de l'homme. 973
2. Esprit de vie inspiré à l'homme.
3. L'ame sensitiue vegetatiue plus parfaictement en l'homme.
4. Troisiesme circonstance de la creation de l'homme.

CHAP. V. 1. Trois crayons esquels consiste l'image de Dieu en l'homme. 974
2. Trois sortes d'images naturelles, artificielles & miraculeuses.
3. L'homme est Pere de la creature, encores qu'il n'engendre pas l'ame.

CHAP. VI. 1. Enoch transporté, signe de l'immortalité de l'ame. 975
2. Arabes errans contre la foy de l'immortalité de l'ame.

CHAP. VII. 1. Trois enseignemens pour l'immortalité de l'ame. 976
2. Comment le Sauueur descendu aux Enfers prescha aux morts.
3. Le Sauueur mena en triomphe les ames iustes detenuës au Lymbe.

CHAP. VIII. 1. Les ames appellées esprits en l'Escriture. 977
2. Le septiesme Concile exposé sur la question, si les ames ou les Anges sont corporels.
3. Comment les Anges & les ames subsistent par don de la souueraine bonté.
4. Imposture de Caluin contre les Papes & Cardinaux.

CHAP. IX. 1. Quelques passages qui semblent contraires à l'immortalité exposez. 979
2. Obiections prinses de la Philosophie.
3. L'exterieur de l'homme & de la beste semblable.

CHAP. X. 1. Response à la seconde obiection de l'operation de l'ame. 980
2. Response à la quatriesme des formes extraictes de la matiere.

CHAP. XI. 1. Nostre siecle miserable par les heresies. 980
2. Premiere cause de l'heresie contre l'immortalité de l'ame.

CHAP. XII. 1. Seconde cause de l'heresie contre la foy de l'immortalité de l'ame. 981
2. Gens sensuels enfans de cent ans.

CHAP. XIII. 1. L'vnion volontaire de l'ame & du corps source de tous maux. 982
2. Le meschant desire que son ame soit immortelle, disoit Hierocles.
3. Pourquoy les meschans nient l'Enfer & le Purgatoire.
4. Tous ceux qui ont tenu contre l'immortalité de l'ame, ont esté gens vicieux & lasches.

CHAP. XIV. 1. La garde de l'oreille exterieure & interieure necessaire pour n'estre deceu du Diable ny de son corps. 983
2. La response d'Eue descouure sa foiblesse au serpent.
3. Danger de ceux qui escoutent les suggestions du Diable.
4. La garde des yeux necessaire pour éuiter la fraude du Diable. 983

CHAP. XV. 1. Visions de Gennadius Medecin de saincte vie. 984
2. Chastiment salutaire à vn ieune homme de Gascongne.

CHAP. XVI. 1. En choses hautes, grand cœur & grand effort. 986
2. Qui veut estre en repos d'esprit doit faire la guerre à sa chair.
3. L'attouchement espandu par tout le corps, & le plus terrestre.
4. Les sciences de tant plus nobles que plus éloignées de la consideratiõ des choses materielles.

CHAPITRE XVII. 1. Trois fautes des oppugnateurs de l'immortalité de l'ame. 987
2. Qui oppugne l'immortalité de l'ame, renuerse la Religion Chrestienne.

CHAPITRE XVIII. 1. Premiere cause du zele du Bien-heureux Pere Ignace, prise de l'amour de Dieu enuers les hommes. 988
2. Seconde cause du zele du Bien-heureux Pere Ignace, prise de l'excellence de l'ame.
3. Troisiesme cause prise de la consideration du bien qui se faict aux ames.

CHAP. XIX. 1. Les exercices spirituels du Bien-heureux Ignace. 989
2. Les exercices spirituels vtiles à toutes sortes de vacations.
3. Marches à la vie parfaicte.
4. Les exercices spirituels oppugnez par le Diable.

Tableau votif offert à Dieu pour le Roy Tres-Chrestien de France & de Nauarre Louys XIII. sur les guerres faictes par luy &

victoires gaignées en ses pays d'Aniou, Poictou, Xaintonge, Gascongne & Bearn ces ans derniers 1620. & 1621. 993
Catechisme royal dedié à Monseigneur le Daulphin, en la ceremonie de son Baptesme. 1025
CHEF. I. 1031
L'exposition du Tableau de la Foy. 1036
CHEF. II. *De l'Esperance.* 1037
CHEF. III. *De la Charité.* 1039
L'exposition du Tableau de la Charité. 1042
CHEF. IV. *Des Sacrements.* 1043
L'exposition du Tableau des Sacrements. 1045
CHEF. V. *Des vertus & dons du S. Esprit.* 1046
L'exposition du Tableau des vertus. 1047
CHEF. VI. *Des bonnes & mauuaises œuures.* 1048
CHEF. VII. *Des quatre choses dernieres de l'homme.* 1050
L'exposition du Tableau des quatre choses dernieres. 1051
Abbregé du Catechisme Royal. 1052
Le symbole des Apostres contenant ce que le Chrestien doit croire. 1052
De l'Esperance. 1053
De la Charité. ibid.
Du Decalogue. ibid.
Des Sacrements de l'Eglise Catholique, instruments & causes de la grace de Dieu. 1054
Des vertus effectiues de la grace de Dieu. 1055
Des bonnes œuures effects des vertus & fruicts des belles ames. 1055

VOEV A LA SAINCTE TRINITE', pour toutes les œuures ; Et tres-humble priere à la Vierge mere de Dieu.

TOVT ce que les mortels font de bon, ou disent de bien en ce monde passant, prouient de vous, ô tres-saincte, tres-riche & tres-auguste Triade. Tout vous doit estre rendu, & tout reuenir à vous par iuste loüange, recognoissance, & action de graces, comme les fleuues sortis de la mer y retournent, rendans leurs eaux à leur sacrée origine : Tout est à vous, ô source de diuinité & Pere de lumieres, duquel descend toute donation excellemment bonne, & tout don parfaict. Tout à vous, ô IESVS fils tout-puissant de ce Pere: Tout-puissant Redempteur du monde & Reparateur de nostre salut. Tout à vous, ô diuin ESPRIT semeur de chastes conseils, indicible lien d'amour entre le Pere & le Fils, & second seminaire de sainctes operations. A vous trois Ternaire personel, & personalité ineffable ; A vous vn, essence tres-vne, & vnité incomprehensible est deu tout nostre estre, toutes nos bonnes œuures, paroles & pensées. Daignez d'accepter de bon œil ces lignes dictées par vous, & tracées pour la defense de vostre grand nom & gloire, & pour le bien de vos seruiteurs ; donnez ame & vigueur à la lettre materielle, à ce qu'elle puisse efficacement donner aux yeux des lecteurs, & profondemét grauer en leur esprit le diuin caractere de la foy, & par la force de vostre verité, les affermir en la creance de vostre saincte Eglise. Ayez à gré aussi que celle qui miraculeusement est Vierge & Mere ensemble, vous soit icy associée, non par égalité d'excellence, car rien ne vous esgale que vous; mais par droict de bien seance, car il est seant qu'elle soit tousiours pres de vous, estant le chef d'œuure de vos mains, l'honneur de vos œuures, & la Princesse guerriere destinée contre vostre grand ennemy pour le combattre & le vaincre. ainsi le declarastes vous, ô principe de toutes choses, quand apres le peché d'Adam vous dites à l'Ange apostat qui l'auoit seduict, *Ie mettray inimitié entre toy & la femme, entre sa semence & la tienne, & elle te brisera la teste.* La semence de cet Apostat, (vous le sçauez, ô Seigneur tout-sçauant) ce sont ses fraudes & ses œuures malignes, & tous les Anges & hómes qu'il a tirez à sa faction, & tirera iusques à la fin du monde: La semence de la femme, c'est premierement son cher fils IESVS Dieu & homme, par l'humilité & passion duquel l'orgueil de ce vieil Dragon a esté raualé & déconfy ; semence encor sont les belles œuures d'icelle, & les nourrissons qui assemblez en diuers temps, & notamment en nos iours sous ses aisles adorent & seruent son Fils IESVS, congregez en autát de lieux que le Soleil voit habitables au regne de l'Eglise; au Leuant; au Ponant; au Nord & au Midy sous le nom de la Vierge: Nourrisśos honorez de diuers aage, païs & códitions; petits & grands, tous

Omne datum optimum. Iac. 1. 17.

Inimicitias ponam inter te. Genes. 3. 15.

Les cógregations de Nostre-Dame.

petits par leur humilité; tous grands par leur vertu & courage à combattre contre le commun ennemy des enfans de Dieu, contre les vices ses troupes infernales. Impetrez, ô Vierge, à ces vos bien-aymez deuots l'ayde necessaire pour emporter la palme, & à ces escrits bon succez, pour la gloire de la saincte Trinité, specialement de vostre Fils à qui sur tous, le Dragon en veut: Impetrez finalement à tous ceux qui liront ces œuures, la faueur d'en faire leur profit à la vie eternelle.

TROIS

Digitized by Google

TROIS DISCOVRS POVR LA RELIGION CATHOLIQVE, DES MIRACLES, DES SAINCTS, ET DES IMAGES.

Au Tres-Chrestien Roy de France & de Nauarre HENRY IV.

Par le Reuerend Pere LOVYS RICHEOSME Prouençal, Religieux de la Compagnie de IESVS.

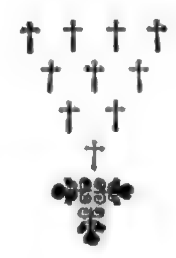

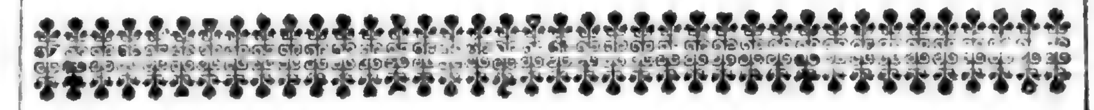

ADVIS ET ADDITIONS
pour les trois suiuans Discours.

CES trois discours furent presentez à Henry le Grand l'an 1597. en Iuillet, à mesme temps qu'il assiegeoit Amiens auec vne armée toute Catholique : Car ceux de la Religion pretenduë reformée, ses grands amis de promesse en temps calme, l'auoient quitté à son grand besoin, lors que l'ennemy tenoit Calais & autres places frontieres du Royaume, & que toute la France estoit comme suspenduë d'estonnement sur la crise de son estat au siege de ceste ville, qui se rendit bien-tost. En mesme temps nostre Compagnie estoit hors du Royaume dés l'année 1594. ce qui donna subiect à l'Epistre dedicatoire, où ie suppliois sa Majesté de prendre nostre defense, contre ceux qui ne cessoient de deschirer nostre reputation, & nous rendre odieux & à sa Majesté & à nostre patrie, afin de pouuoir empescher, ou du moins retarder nostre restablissement; Ce qu'ils firent, iusques à ce que le Roy bien informé tant des fidelles & religieux deportements de ceste Compagnie, & de son innocence, que de l'animosité de ses aduersaires, nous rappella sur la fin de l'année 1603.

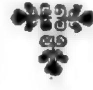

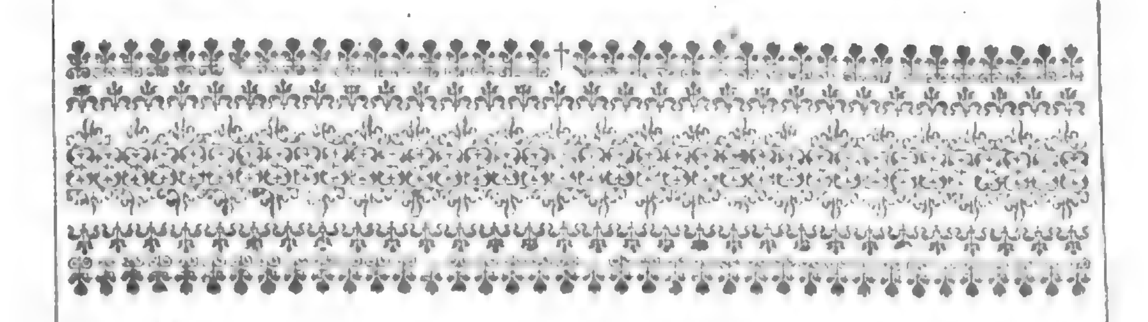

AV ROY.

SIRE,

Tandis que vostre Maiesté, de cœur & d'armes Royales, presse l'ennemy assiegé, pour l'honneur des fleurs de lys, & pour le repos de son peuple, & que ses tres-humbles subiects chargent de vœux & de prieres les Autels du Dieu des armées, à ce qu'il vous fasse vainqueur, voicy trois Discours rangez en bataille, comme trois esquadrons, resolus de combattre en vostre nom pour la foy Catholique, & gaigner sous vous, une victoire spirituelle, qui puisse accompagner celle que Dieu vous va faire emporter pour l'Estat. Pour solde ils ne demandent qu'auoir place sous l'enseigne de vos Royales faueurs, & pour recompense, que la gloire de vous auoir seruy. Auec ceste resolution, i'ay osé les vous presenter accompagné de deux Assesseurs appointez à vostre respect, mais à me conseiller contraires, espoir, & crainte; l'vn m'encourageant par la promesse de vostre clemence, l'autre m'intimidant de ma petitesse posée à la presence d'vn si grand Roy, & exposée à la veuë d'vn monde de gens, qui voudront iuger de tout ce dessein. Les vns ietteront les yeux sur la qualité du present, qui vous est offert, les autres sur la personne qui l'offre, d'aucuns sur les deux ensemble: & tous s'esmerueilleront qu'vn pauure Religieux enrollé sous le nom & drappeau de IESVS*, en ceste Compagnie, que l'on a dépeinte si bazanée, & si ennemie en vostre Royaume, s'enhardisse de se presenter, & ceste sienne œuure, à vostre Majesté. Mais nonobstant ces difficultez, i'ay osé passer outre, estimant apres auoir tout examiné, que si quelquesvns peuuent prendre occasion de s'esmerueiller, personne pourtant n'aura iuste cause de me blasmer en mon faict. Car comme Chrestien, ie ne pouuois plus decemment dedier la defense de la foy Chrestienne, qu'à vn Roy Tres Chrestien; ny comme tres humble subiect, plus honorer mon Prince, qu'en monstrant qu'il se plaist à receuoir tels presens; ny comme Religieux, donner plus de credit à vne œuure Theologienne & pieuse, & qui auctorisée peut porter quelque profit à l'Eglise, qu'en la*

mettant sous l'aisle d'vn Monarque puissant. Et ce qui est de ma robe ne me doit point preiudicier, ains faire iuger, que les accusations de ceux qui ayment mieux nous blasmer, que cognoistre, ne m'ont peu tant faire craindre, que l'opinion de vostre seule clemence m'a faict bien esperer. Et partant les deux choses qui sembloyent me nuire, & donner occasion d'esbahissement à plusieurs, rendent mon dessein fauorable. Car d'vn costé l'estoffe du present porte secret tesmoignage de vostre pieté: & de l'autre la qualité de ma personne monstre la creance que i'ay de vostre Royale douceur: & toutes les deux me donnent droict de supplier tres-humblement vostre Maiesté d'auoir pour agreable & l'œuure & l'ouurier, & permettre que soubz vostre protection ces trois bataillons spirituels fassent essay de leur valeur, & courage. Les causes qui m'incitent à vous supplier, les mesmes vous fournissent subiect de mettre en practique ceste vostre pieté & clemence, enterinant ma requeste. Voila de ce mien petit labeur la dedicace ceremoniée en peu de mots; aussi ne faut-il estre long deuant vn Roy, qui de peu de paroles comprend beaucoup, & qui selon l'humeur des grands Capitaines ayme mieux voir bien faire, qu'oüyr bien dire & longuement haranguer.

Mais il me semble voir, que vostre Maiesté me faict signe & commande de parler encore, & qu'elle veut que la France voyant son Prince souuerain escouter benignement vn tres-humble subiect, & vn Iesuiste parler confidemment au Roy de France, soit tesmoin de sa Royale benignité, & reçoiue quelque doux fruict de ceste audience nouuelle, & confiance non esperée en ceste saison. Ie poursuiuray donc, SIRE, *puis qu'il vous plaist. Ces esquadrons ne seront pas marris de faire tandis vn peu alte: & i'espere que ceste vostre benignité receura quelque contentement de trois ou quatre choses, que ie desduiray, notoires à tous, & nottées possible de peu de gens, & qui concernent vostre bon-heur, & sont propres du principal Discours que ie fais des Miracles.*

La premiere est, que vous estes paruenu à ceste Couronne Françoise, par des voyes autant admirables, que contraires aux iugemens humains. Car bien que le sang de ce bien-heureux sainct Louys, glorieuse tige de vostre Royale maison, vous y appellast, le temps neantmoins & les hommes auoient mis de si fortes barrieres pour vous empescher, qu'il sembloit impossible de les pouuoir rompre. Mais la prouidence diuine vous a si bien assisté, que vous les auez heureusement franchies, & auec telle merueille, que les trauerses données pour vous empescher, ont esté des marches pour vous hautement esleuer. Quand Dieu permet qu'en vne haute entreprise, les difficultez croissent iusques à surmonter le pouuoir humain, c'est pour monstrer qu'en les surmontant, il est autheur de l'œuure, & non les humains. Ainsi permit-il que Dauid, qu'il auoit faict sacrer Roy, fut trauersé plus qu'aucun Roy des Hebrieux n'a esté, ny deuant, ny apres: afin qu'il recogneust clairement de qui releuoit son Royaume, & à qui il en deuoit l'hommage. Au moyen dequoy, SIRE, *vostre fortune vous est vne nouuelle occasion d'vser de ceste belle deuise de recognoissance, choisie par vos ancestres appellez à la couronne,* PAR LA GRACE DE DIEV, ROY DE FRANCE. *Car vous auez le droict du sang commun auec eux, & en outre ceste assistance de Dieu propre à vous. Ceste faueur,* SIRE, *est grande en soy, & tres-propre pour vous faire craindre & honorer de vos subiects, entendans qu'ils tiennent leur Roy d'vne main plus speciale de Dieu; Mais principalemẽt est elle puissante pour vous exciter à recognoistre & seruir le*

AV ROY.

Seigneur, qui vous en a fait present, & qui vous comblera de nouuelles graces, recognoissant bien ceste-cy.

La seconde chose, SIRE, *que ie pretens vous mettre deuant les yeux, est que vous auez magnanimement surmonté vne opinion vulgaire aussi forte, que les barrieres susdites, qui estoit, que vous ne reuiendriez iamais à l'Eglise Catholique: à laquelle neantmoins vous estes non seulement reuenu, mais reuenu auec la soubmission & l'obeyssance d'vn Roy Tres-Chrestien, & vray Fils aisné de l'Eglise. L'humilité est la vertu, qui rend proprement admirables les Rois; Car les autres Seigneurs mediocres, qui n'ont pas fond pour donner bonne assiete à vn grand orgueil, sont aucunement contraints par la loy de leur condition, de se contenir. Mais estre esleué au throsne Royal, & s'abbaisser comme les petits, & marier vne grande modestie auec vn grand pouuoir comme vous auez faict, c'est estre semblable, non aux Roys de la terre, mais au Roy du Ciel Jesus-Christ, & l'imiter de pres en ceste rare vertu, qui l'a fait descendre du Ciel pour estre petit en la terre, & s'humilier obeyssant iusques à la Croix. Par vostre conuersion vous auez combattu ceste vulgaire opinion: Mais par telle submission vous vous estes vaincu vous mesmes, auec vn singulier contentement de tous vos plus fideles subiects, qui desiroient sur tout de vous ce second genre de signalée victoire. Et par mesme moyen auez donné la leçon de mieux iuger à ceux, qui poussez de certaine prudence, & hardiesse plus humaine que Chrestienne, vous conseilloient d'entrer au Royaume de l'Eglise de Dieu, par la bresche des Loix Ecclesiastiques & diuines. Vous auez demandé les clefs de la porte à celuy qui en est le portier, & y estes entré auec vne victoire plus honorable & vrayement Royale. Ceste faueur est de Dieu seul collateur de tels benefices, de tant plus surpassant la premiere, que le Royaume des Cieux est plus grand, que celuy de la France. Et partant en estes vous plus estroittement obligé à seruir sa Majesté, de tout vostre cœur: & vous acquittant bien de ceste obligation, vous vous rendrez & vostre Royaume dés maintenant heureux, & confirmerez sainctement pour l'aduenir, vostre droict acquis pour le Royaume qui vous reste au Ciel, apres que vous aurez heureusement & longuement regné comme nous esperons en terre.*

Troisiesmement ie dis, que pendant qu'il sembloit que vous estiez encor suspens en vostre conuersion, tous les bons Catholiques craignoient que vous estant paruenu à la Couronne, & tenant en main ce sceptre puissant, la Religion Catholique courroit hazard, se multiplians les ennemis d'icelle sous l'ombre de vostre Majesté: ceste crainte s'est tournée souuent en merueille, & la merueille en ioye, quand depuis vostre regne on a veu auec vn admirable contentement, non seulement vos Officiers, vos Lieutenants, vos Capitaines & vos Conseillers, les Salaignas, les Sancys, & autres personnes remarquables de tous estats, mais encores plusieurs Ministres, reuenir aux bannieres de la Foy Catholique. C'est le bon-heur qui à la piste de l'heureux succez de vostre conuersion, & qui vous doit encourager de le combler iusques à la cyme de vostre sceptre, donnant de tout vostre pouuoir, ayde & courage à tous ceux qui restent, de se conuertir à la Foy. Vostre Majesté ne peut faire vn seruice plus digne d'vn Roy Tres-Chrestien, ny plus vtile pour vostre Royaume, ny plus agreable à Dieu, qu'en faisant triompher de telles victoires, & de telles despoüilles l'Espouse, pour laquelle son Fils vnique a respandu son sang. Et si ceux qui demeurent encores esgarez hors du regne de ceste Espouse, ont faict autresfois aucun bon seruice à vostre Majesté,

vous ne leur pouuez donner vne recompense plus Royale, qu'en leur donnant moyen de reprendre les yeux de la Foy, & le chemin de verité.

Ie dis finalement que l'on pensoit que vostre Sceptre seroit tout sanglant de vengeances exercées contre ceux qui vous ont esté aduersaires, qu'vn chacun sçait auoir esté en grand nombre. Vous auez si bien estouffé ceste opinion, que tout le monde est estonné & resiouy ensemble de vostre singulierement Royale clemence. Et ose dire que ceste rare & illustre vertu n'est moins honnorable à vostre front, que le Diademe qui l'enuironne. Le vulgaire des hommes estime vne grande proüesse, de se venger: parce que les ames casanieres & malicieuses, font plus de cas de la puissance, que de la vertu: & trouuent de meilleur goust le pouuoir de se faire craindre en nuisant, que le deuoir de se faire aymer en bien faisant: Mais la vraye magnanimité met au plus haut rang de noblesse & de grandeur, la misericorde & la benignité. Alexandre le grand fut plus grand par ceste vertu, que par sa vaillance: Et l'Orateur Romain, loüe dauantage la clemence de Iules Cæsar, & en fait plus de cas, que de cinquante deux batailles, voire que de toutes les victoires qu'il auoit auparauant gaignées: Et Dieu mesme vraye Loy & reigle de toute grandeur, prend le nom de misericordieux pour vn de ses tiltres plus honorables: Car aussi bien ses miserations sont par dessus toutes ses œuures, dit vn grand Roy.

Mais, SIRE, discourant d'affection & d'aise sur les merueilles aduenuës en vostre personne, ie me voy reduit en vn endroit scabreux, & difficile à moy d'en sortir à bagues sauues de ma reputation. Ie loüe vostre clemence, & on me dira, que ce n'est pas à faire à moy de toucher ceste corde, mais seulement à ceux, qui en ont senty la douce harmonie. Que l'on nous a bannis, diffamez, confisquez, & faict pis: que ie parle contre ma conscience: que ie suis ou imprudent, ou flatteur. A la verité, si i'ay esgard au sort particulier de ceste Compagnie, qui presque seule a porté la pesanteur & l'orage du temps, possible me seroit-il conuenable de passer ce poinct soubs silence. Mais si pour le public ie loüe la vertu où elle se trouue, encores que les autres en ayent senty les fruicts, pourquoy estimera-on mon tesmoignage imprudence, ou flatterie, plustost que iustice & que fidelité? Ioinct que ie n'ay faute de subiet en ce mesme endroit, de loüer vostre Majesté, de ce que non seulement elle nous a laissez apres ces frimas de persecution, en plusieurs villes de son Royaume, mais encore de ce qu'elle a souuent fermé l'oreille aux suggestions de nos ennemis. Car si elle eust creu tout ce qu'on luy a rapporté de nous, & conseillé contre nous, & que l'execution eut suiuy les conseils, ie croy sans doubte, que pour vn bannissement de la France aux pays voisins, on nous eust à tant que nous estions, fait voir le bout du monde, sans bouger de la France. Et la loüange de ceste souffrance deuë à vous seul est de tant plus grande, que le talent de ceux qui ne se peuuent saouler de nos maux, est tousiours importun à nous rendre odieux à vostre Majesté: &, qui est pire, à fermer toutes les aduenuës, à ce que personne ne parle pour nous, voye toute propre pour rendre inexorable vne grande douceur, & pour perdre vne grande innocence. Car si l'innocence, tant soit elle fortifiée de defenses, ne peut resister à la violence d'vn Roy courroucé, comment le pourra celle-là, à qui on oste la langue, & le moyen de monstrer son droict, & que l'on aura plustost estouffée, que condamnée, & plustost condamnée, qu'ouye? Parquoy, SIRE, c'est merueille, qu'auec la continuation de tels bruits & rapports frappans vos oreilles sans cesse, vostre courroux ait neantmoins cessé: ou s'il

a continué, qu'on ne nous ait faict pis. Auec tout cecy, la commune condition des Roys excuse les violences, que vostre Maiesté pourroit auoir permises contre nous. Ceste condition est celle, que ce grand Roy Assuerus disoit, que les Roys sont faciles à estre deceus : il en apporte vne cause, parce qu'ils ont l'ame debonnaire, & pensent que chacun soit comme eux. Il y en a encore vne autre, c'est que la verité vient à leurs oreilles, comme les finances à leurs coffres, au denier douze, c'est aussi le taux du Roy : & deuant qu'elle y arriue, & qu'elle ait passé par la bouche de tant de souffleurs, & de tant de flatteurs, qui communément croüaillent aux cours des Princes, elle est si extenuée, & si debiffée, qu'à peine le Prince, qui la doit caresser, & deffendre, la peut cognoistre au visage, pour verité. De maniere que le Roy qui luy peut donner bon passeport, pour venir à luy saine & saune, fait vn acte surpassant la commune puissance des Rois. Et c'est icy, SIRE, que i'oseray supplier vostre Maiesté, par son Sceptre, & par sa vertu, à l'honneur de celuy qui vous a donné l'vn & l'autre, d'octroyer ce passeport à mon dire, car vous le pouuez : & permettre que le vol de ma plume penetre seurement dedans vostre Louure, pour vous y dire ce qui me reste, qui est de l'or, & de l'alloy de ceste verité, & en rapporter, comme la colombe iadis apres le deluge, vn beau rameau de paix. Ce reste, SIRE, est que tout ce que ceste Compagnie a faict en la France, nommément du temps de ces derniers feux, dont principalement on a faict le noir à noircir, pour nous peindre, elle ne l'a faict seule, ny contre la France, ny contre vostre Maiesté.

Car ce que l'on nous a voulu imposer, d'auoir sceu ou approuué, ou suadé aucune chose contre vostre personne, c'est vn tonnerre venant de l'inuention de ceux, qui nous ayment autant qu'ils font la Religion Catholique : duquel tonnerre le quarreau & la foudre a peu frapper nos biens & nos vies, mais non la conscience deuant Dieu, ny mesmes la reputation deuant les gens de bien. La posterité qui iugera sans nuage de passion aura tesmoignage authentique de nostre innocence, comme de present ont les peuples tant estrangers que François, qui sçauent peser iustement nos actions, & les accarer auec les iugemens que nos parties font de nous. Ceux qui nous font ennemis de ceste Couronne, & qui axiomatisent que la sottane nous transforme en Castillans, prennent vn argument du temps, qui les fauorise, & non de la verité qui refute leur dire. Les villes où nous auons esté & sommes encores ; les Prouinces où nous conuersons ; plusieurs Cours souueraines tres-fideles à vostre Couronne, qui nous ont ouy parler en public ; plusieurs Gouuerneurs qui ont veu nos deportements és lieux de leurs Gouuernements, desquels la fidelité ne peut estre debatuë, sont iuges, & seront caution pour la nostre. Mais sans emprunter le tesmoignage de vos fideles seruiteurs, que ie pourrois nommer : permettez-moy, SIRE, de supplier vostre Maiesté d'entremettre le sien pour illustre flambeau de la verité : vous y aurez de la gloire. Dieu se tient honnoré d'estre appellé à tesmoin des choses veritables, pour la iustice. Vostre Maiesté a cogneu par rapport le feu Gardinal Tolede Iesuiste de cœur, iusques à la mort, & Jesuiste Espagnol. Ce Cardinal & ce Jesuiste, (que la langue & la plume des mesdisans a faict si ennemy de la France) defendant vostre droict & celuy de la France, n'a il pas faict paroistre vn pour tous, & par vne seule action, que les Jesuistes, qui ne sont point François deuiennent François, quand il est question de seruir au bien commun de la France ? Seruice duquel vous auez honnoré la memoire, non seulement durant la vie de cet illustre & docte Cardinal par toute sorte de

tesmoignage, mais encor apres sa mort, par les obseques que vous auez commandé luy estre faictes de magnificence Royale en vostre Royaume. Si par ce Iesuiste & par cest acte on pouuoit clairement recognoistre les autres, qui desirent faire encor plus que cela pour la France, ie ne serois en peine d'vser d'aucune defence enuers vostre Maiesté. Elle les recognoistroit sans difficulté pour ses tres-fideles subiects, & en pourroit donner tesmoignage comme de cestuy-cy. Mais si cela ne peut estre encor fait, & si Dieu permet qu'ils soient tenus pour autres qu'ils ne sont, & que leurs bannissements & leurs peines continuent encores, ils ne laisseront pourtant d'estre ce qu'ils doiuent. C'est vne loüange Chrestienne & Royale de faire bien & endurer du mal, & auec les armes & les œuures de vertu, fendre la presse des calomnies & tribulations. Ils feront paroistre, que par le passé ils n'ont eu autre mire en leurs deportements, que le bien de la Religion, & que l'honneur de leur patrie: & que pour la mesme fin ils desirent faire en tres-fideles subiects, tres-humble seruice à vostre Majesté, & le font à la mesure de leurs forces. Si vous desirez qu'ils fassent dauantage, ils le desirent aussi, & le feront tres-affectionnement, mais qu'il vous plaise le leur permettre. Pour vous encliner à ce faire, ils ne peuuent entrer en de plus grandes offres, que de presenter tout autant de vie & d'esprit que Dieu leur a donné pour vostre seruice & le bien de vostre Royaume, sans demander autre recompense temporelle, que vostre bon plaisir. Et ceste offre font ils non à faute de lieux, où ils puissent estre employez, car tout le monde leur est ouuert, mais d'abondance d'amour qu'ils portent à leur patrie fille de vostre Sceptre, & leur Mere. Si vous prenez conseil de vous mesmes, SIRE, & de gens qui ayment l'honneur de vostre Couronne, & le bien de vos subiects, possible estimerez vous que nostre seruice n'est pas à mespriser: & cognoistrez, ayant faict preuue d'iceluy, que bien que nous nous recognoissions les moindres de vos seruiteurs & subiects, nous ne voulons pourtant ceder à personne en fidelité. Nous sçauons bien qu'il n'y a pas faute de gens, qui par auersion prinse contre nous pour leur particulier, cherchent plus nostre mal, que le bien du Royaume, & qui ayment mieux faire gorge & repas à leur passion priuée, qu'asseurer l'estat & repos du public. Ceux-cy seront d'aduis, que nous trauaillions en tout autre lieu, plustost qu'en vostre Royaume. Si leur conseil est suiuy de creance, & d'execution, nous auons beau large par tout le monde, & vne belle campagne pour y ietter la semence de nos trauaux: mais nous serons marris que de vingt & cinq ou trente nations, desquelles le corps de ceste Compagnie est composé, le seul François ne puisse seruir son Prince, & soulager sa nation trauaillée: Nous serons marris que tout le poids de la vengeance, que nos ennemis prendront de nous, tombera sur les interests, non nostres, qui pouuons par tout gagner Paradis, que seul nous cherchons, mais d'vn infiny nombre de ieunes ames, qui seront priuées du profit qu'elles pourroient tirer de nostre presence, & de mille autres creatures qui crient à la faim de la parole de Dieu, & qui en eussent peu auoir quelques miettes par nostre entremise: Nous serons marris que les peuples estrangers prendront occasion de parler autrement de la France, vostre Royaume & nostre patrie, que nous ne voudrions. Car que dira on en Italie, en Polongne, en Allemagne, en Transyluanie, & en autant de lieux, qu'il y a de Potentats en l'Europe, où les François de ceste Compagnie sont refugiez, sauf en Espagne, où pas vn n'est entré, (& que nos ennemis remarquent ceste verité.) Que dira-on en tous ces lieux, quand on y verra vos subiects? Dira-on qu'ils l'ont merité, qu'ils sont seditieux, qu'ils sont seducteurs,

qu'ils sont ennemis du Roy & de l'Estat, & tout ce qu'on a dit & escrit contre nous pour nous rendre odieux à vostre Maiesté, & à vostre Royaume? Telles accusations seront hors de leur element, sans force, & sans face, hors de la France: & si quelqu'vn les ose produire, elles accuseront nos accusateurs enuers ces nations-là, qui nous voyent, nous oyent, nous hantent, & par nos actions & deportemens nous iugent qualifiez de qualitez du tout contraires: & qui sçauent, que ceux qu'on auoit saisis comme plus criminels, & au nom de qui on nous auoit fait criminels, apres la rigueur des examens & des gehennes, ont esté pleinement absouls. Que diront donc les peuples lointains, & tout l'vniuers, où nous sommes espars, qui ne trouuent en nous rien, non seulement pour nous conuaincre, mais non pas mesmes pour nous accuser? Pourquoy a on banny ces François de la France? Le Roy de France Tres-Chrestien & tres-benin, a-il receu en grace tout le monde, fors ces pauures innocens ses subiets? Ces François chassez de la France, trouuent-ils place en tous pays, sinon en la France? peuuent ils auoir des domiciles aux mondes nouueaux, & non en la terre de leur naissance? ont-ils leur patrie par tout sauf en leur patrie? est-il loisible à ces Religieux de trauailler pour la foy Chrestienne parmy les peuples payens, & soubs des Princes Payens & Barbares, & non parmy des Chrestiens, sous la protection d'vn Roy Tres-Chrestien & tres-doux? Ainsi parleront-ils, & accuseront tout autre, plustost que nous. Mais c'est à vostre Maiesté, SIRE, de les empescher de parler ainsi, & ayant compaßion non des Iesuistes, mais de ceux de vostre Royaume, qui recueilleront les fruicts de la presence des Iesuistes, ou qui porteront la peine de leur absence, ouurir icy la porte de vostre Royale douceur, apres l'auoir ouuerte à tout le monde, & donner le moyen aux vns de bien trauailler pour la foy Catholique en vostre Royaume, & aux autres d'y bien profiter. Et ie supplie icy vostre Maiesté, SIRE, de me croire en ce que ie vous vay dire, & me croire, sinon comme Iesuiste (si d'aduenture en ce tiltre ie suis suspect) au moins comme vostre tres-fidele subiet, & tres-desireux de vostre bon-heur, & me croire en vne chose, de laquelle tout l'vniuers peut estre tesmoing; la chose est, que ceste religion installée en ce siecle de fer; multipliée en cinquante & tant d'ans, par toute la terre; agitée par tant de tempestes, & iamais submergée; employée heureusement à la conuersion de tant de milliers d'ames en tous les lieux de la terre habitable; telle religion, SIRE, ne peut estre vne leuée de gens faicte par voye humaine: les hommes sont trop petits compagnons, & leur force trop foible, pour faire espaule à vn si grand effet. Que si c'est vne œuure de Dieu, comme elle est, vous aurez de l'heur & de l'honneur de l'auoir defenduë & soustenuë. C'est le faict & la gloire des Rois, de promouuoir les affaires de Dieu: vostre peuple en aura du profit, & vous en benira. Et puis que tous les Potentats Chrestiens appellent des pays lointains ces ouuriers, & les reçoiuent volontiers, ne refusez pas, SIRE, vous qui portez le tiltre de Roy Tres-Chrestien & tres-clement, vos tres-humbles subiects, qui sont tous portez en vostre Royaume, & qui tous s'offrent pour vous seruir. Et en cecy & en toute autre chose, SIRE, cerchez l'auancement du Royaume de Dieu, qui est son Eglise: & il ne faudra d'auancer le vostre, qui est la France, qu'il vous a mise en main, auec les merueilles susdites, pour en auoir la recognoissance digne du don, & vous faire de plus grands dons dignes de sa Maiesté à la mesure de vos recognoissances. Faictes maintenant que par vous il regne en terre, afin que par luy vn iour vous regniez au Ciel. Si mes prieres & de ceux de ma robe peuuent rien enuers sa bonté infinie, ie le prie de tout mon cœur auec eux, que non seulement il vous conduise vainqueur dedans la Ville aßiegée, mais encor qu'il vous fasse surpasser en vertu, pieté, & gloire; tous les Rois, vos ancestres, voire mesme ce grand

Digitized by Google

sainct Louys (il ne sera pas marry de voir croistre sa race) & vous donne ce mesme Dieu, le pouuoir d'estendre son sainct Nom, auec les bornes de la terre, & du Ciel, par proüesses, par victoires, & par triomphes, dignes d'vn Roy Tres-Chrestien: Qu'il vous donne la force de dilater l'or, l'honneur, & l'odeur de ces rayonnans lys, d'vn pole à l'autre, & d'vn Soleil à l'autre, faisant de la France vn Uniuers, & de l'Vniuers vne France: Et apres qu'il vous aura faict viure & regner longues & heureuses années en ce monde, qu'il vous couronne de vie & de gloire immortelle en l'autre.

De vostre Majesté,

Tres-humble, tres-obeyssant, & tres-fidele seruiteur & subiect.

LOVYS RICHEOME.

APPROBATION DES DOCTEVRS.

IE ſoubsſigné certifie auoir veu, & leu le preſent liure intitulé, *Trois diſcours pour la Religion Catholique* ; Et n'y auoir trouué choſe aucune contraire à la Foy Catholique, Apoſtolique, & Romaine, ou aux bonnes mœurs ; ains l'ay iugé vtile & neceſſaire pour les controuerſes de ce temps ; & digne d'eſtre imprimé. Faict à Bourdeaux ce 28. Iuillet, mil cinq cens nonante ſept.

B. FABER *Docteur Regent, & Prieur des Freres Preſcheurs.*

IE ſoubsſigné Docteur en Theologie, teſmoigne auoir leu entierement le preſent liure, intitulé, *Trois diſcours pour la Religion Catholique, &c.* & n'y auoir rien trouué contraire à la doctrine de l'Egliſe Catholique, ains au contraire beaucoup de choſes bien & pertinemment dites, pour la confirmation d'icelle contre les erreurs de noſtre temps. Faict à Bourdeaux ce 28. de Iuillet, mil cinq cens nonante ſept.

C. DVPVY.

NOVS ſoubsſignez Vicaires generaux de l'Archeueſché de Bourdeaux, le ſiege vacant : Apres auoir veu l'Approbation des Docteurs ſus nommez, auons permis & permettons leſdits *Trois diſcours pour la Religion Catholique, &c.* eſtre imprimez, comme tres-vtiles & neceſſaires à l'edification de tous vrays fideles Catholiques, & conuerſion des deſvoyez. Faict à Bourdeaux le vingt-huictieſme de Iuillet, mil cinq cens nonante ſept.

DESAIGVES *Vicaire general.*

M. BERTIN *Vicaire general.*

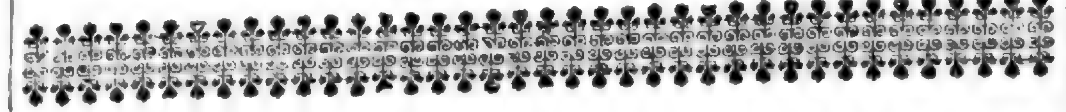

AVX LECTEVRS CATHOLIQVES, ET AVTRES.

LOVYS RICHEOME, Salut.

LA matiere des trois discours suiuants, est des Docteurs de l'Eglise, Grecs, Latins, anciens & modernes, desquels i'ay emprunté les richesses, sans en rien diminuer leur fons: la tissure & l'ordre est à moy, & toute l'œuure à la diuine bonté, qui a fourny la façon auec l'estoffe. Ie les fay parler François, afin d'ayder particulierement la France nostre commune Mere, comme en ayant particulierement besoin. Ma parole s'addresse aux Ministres, comme les ayant aduersaires en teste: Et responds generalement à tous sur les questions debattuës, encor que quelques particuliers m'ayent faict prendre les armes. Mon intention est d'ayder tous ceux qui pourront prendre fruict de ce mien labeur, les Catholiques en les confirmant en leur Foy, les autres en monstrant leur erreur en la personne des Ministres, lesquels ie refute. Mes preuues sont deduites par bons argumens, donnans droit au blanc de la verité, sans gauchir par iniures contre les aduersaires. Que si par fois on voit quelque poincte tracée parmy la presse, c'est vne glissade de plume causée de l'impetuosité de l'escrime, pour bien assener le coup de la conclusion, & non aucune amertume de cœur, pour piquer ou offenser les personnes. A l'intention que i'ay escrit l'œuure, lisez la, tres-chers François, & priez pour la prosperité du Roy, au nom de qui elle vient en lumiere. Ie prie ce bon Dieu qu'il vous donne la grace de faire si heureusement l'vn & l'autre, qu'à sa gloire, le Roy en soit benist, & vos ames aydées pour la vie eternelle. A Dieu.

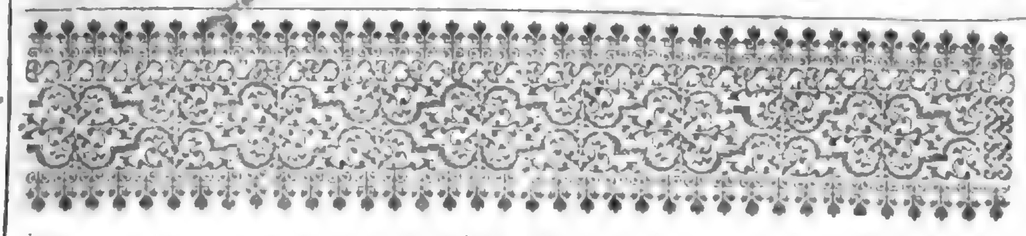

LES MIRACLES

PREMIER DISCOVRS POVR LA RELIGION CATHOLIQVE.

CHAP. I.

1 *Les occasions qui ont meu l'Autheur à escrire.*
2 *Le subiect de ces trois discours.*
3 *Pourquoy Luther & Caluin appellent les Catholiques Idolatres.*
4 *Sathan transfiguré plus dangereux.*
5 *Les causes de la haine, que portent les Ministres pretendus Reformez à l'Eglise Catholique.*

1 *Les occasions qui ont meu l'autheur à respondre.* Traicté des Ministres à qui on respõd. MESSIEVRS, qui vous dictes Ministres de la Religion reformée, entre plusieurs traictez; que despuis quelque temps vous mettés au jour, celuy que vous intitulés, *Copie d'vne lettre escrite à Monsieur d'Angiers, contre les miracles faicts en l'Eglise de nostre Dame des Argilliers lez Saumur*, est demeuré iusques icy sans response, non par faute de respondants, mais par desdain de l'œuure. Car combien que vous touchiés en iceluy plusieurs bons poincts concernants nostre Religion, & que vous y faciés parler vn rapporteur Huguenot, qui, à vostre dire, enfonce la poincte de la dispute fort auant dedans la matiere: vous dictes toutes-fois sur la fin, que vostre discours est vn compte faict par vn ie ne sçay qui, en la chambre des Comptes. Ce qui a donné occasion de penser, que vous en comptiés escriuants contre l'Eglise Catholique, & qu'il ne falloit tenir compte de vos comptes. Et au surplus n'estant ce traicté, Les liures des Ministres ne sont que redites. comme tous les autres, qu'vne nouuelle repetition des arguments iadis faicts contre nostre Religion, & plusieurs fois desfaicts par nos Docteurs anciens & modernes, chascun a estimé, que vostre disette estoit assez publiée par telles redites, que la verité de nostre foy n'estoit en rien obscurcie, & qu'il n'estoit besoing d'autre chose pour vous respondre, sinon que ne respondre plus, & vous monstrer par silence, que vous parliés en vain, & qu'en vain vous vous trauailliés à rouler vos vieilles & brisées machines, contre le Roc, qui se moque des puissances d'enfer Neantmoins voyant que vous poursuiués touiours de multiplier vos discours soubs la presse, & qu'à faute ou d'esprit pour entendre ce qui vous a esté autre-fois respondu, ou de memoire pour vous en souuenir: ou que par dissimulation du passé, vous brauiés souuent & chantiés sans victoire, & sans aduersaire, le triomphe parmy les simples gens, il nous a semblé bon, soit pour vous esclaircir l'esprit, & refraichir la memoire, soit pour reboucher la pointe de vostre importunité, de vous faire reuoir, & ressentir les armes, dont vous auez esté & vos ancestres desia battus. Et prenans occasion sur le principal subiet de ce vostre traicté, deschifrer amplement en nostre langage, en faueur de plusieurs, non seulement de nostre party, mais encores du vostre, qui ainsi le desirét, deschifrer, dis-je, trois points de doctrine, la decision desquels seruira beaucoup, pour donner lustre à nostre Religiõ, & arrest à vos plumes, qui chargées de ceste matiere ne font pieça, que voltiger & bordonner autour de nos oreilles, & iniquemẽt no⁹ charger de reproches d'Idolatrie.

Ces trois poincts sont des miracles, de l'inuocation des Saincts, & de la veneration des Images, que principalement vous touchés. Au premier vous dictes, que les miracles ont prins fin dés long temps en l'Eglise de Dieu: qu'il n'en est plus besoing: & que ceux qui se font maintenant sont enchantements & œuures de deceptiõ: Au second & troisiesme, que c'est Idolatrie de prier & honorer les Saincts trespassez, & reuerer les Images. 2 *Le subiect des trois discours.*

Ce sont les plus hauts tertres, sur lesquels vos capitaines Luther & Caluin, apres les Iuifs & vieux Samaritains, ont en nostre siecle arboré les enseignes de reuolte contre l'Eglise Catholique: & par vn beau pretexte, (quoy que faux,) de retirer les ames de l'Idolatrie qu'ils appelloient Papistique, ont faict apostater mille, & mille personnes trop faciles à se laisser tromper, les retirants de la foy & des autels du vray Dieu, pour 3 *Luther & Caluin pourquoy appellent Idolatres les Catholiques.*

leur faire adorer les Idoles neufues de l'heresie, & offrir sacrifice à Baal paré d'habits & masque de Religion reformée.

4 *Sathan transfiguré.* 2 Cor. 11. Augus. l. 21. de Ciuit. c. 6.

C'est icy où ce vieux serpent vous a trop finement seduicts, se reuestant d'vne plusbelle figure, que de serpent, pour mieux vous tirer hors du Paradis de l'Eglise. Il possede, dict S. Augustin, par plusieurs façons les cœurs des humains, qui est sa possession choisie, mais principalement, en se trãsfigurant en Ange de lumiere. Ainsi a-il imprimé en vos esprits vne fausse opinion de vous mesmes, que seuls vous estiés les vrais adorateurs & petits Dieux, cognoissants le bien & le mal; & vne autre aussi fausse de l'Eglise, qu'elle estoit vne paillarde, que ses miracles n'estoient que trõperies, ses prieres que superstitions, & ses sacrifices qu'Idolatrie, qui est le vice des vices, & de tous le plus iniurieux à Dieu, & le plus contraire à ses loix.

5 *Causes du desdain & de la haine que les Ministres portent à l'Eglise Catholique.*

Ceste double opinion vous a enflé l'ame d'orgueil & d'amour de vous mesmes, a ietté en vos cœurs l'extreme desdaing que vous aués, & la haine que vous portés contre la Religion Catholique, & vous a rendu persecuteurs de la mere, qui vous a engendrés, & du Dieu qui la tiẽt pour sa chere espouse. Et ne pouuoit pas ce malin empoisonneur vous mesler vn breuuage, qui vous enyurast plus funestement, & qui rendist vos ames & vos armes plus furieuses, qu'en vous donnant à boire en la coupe de telles persuasions, & faisant croire que vous estiés les mignons de Dieu, & les reformateurs de sa Cour, si vous estiés ennemis iurés de son Eglise, les persecuteurs de son hõneur & les perturbateurs de sa paix & repos. Dõc pour deffendre le droict de nostre mere, & vous oster la taye, qui vous retiẽt en tenebres, nous respondrons à ces trois poincts de vostre copie, par autant de discours & par ordre, laissants les autres matieres, que confusément vous pesle meslés, parlants selon vostre coustume, à chasque subiect de toutes choses, & à chasque chose de tous subiects. Et par ce que vos arguments ne sont ny assez copieux, ny assez forts, pour fournir à vne iuste bataille, nous ferons mettre en campagne pour vous, tout le plus fort que nous pourrons choisir, de vos vieilles & nouuelles bandes: non pour vous faire vainqueurs: mais affin qu'estans toutes vos forces taillées en pieces sans moyen de retraicte, nostre victoire en soit plus honorable & plus asseurée. Mais deuant que cõmencer, nous dirons vn mot de la diuision de Catholique par vous assignée, affin de sçauoir par là, qui sõt ceux, qui parlent contre nous, & contre qui nous parlons.

Façon des Ministres escriuants & parlãs.

CHAP. II.

1 *Diuision de Catholique mal assignée par les Ministres.*

2 *Diuision legitime.*

3 *Le mot Catholique ne comprend qu'vne sorte de gens en la foy.*

4 *Les Catholiques vns en la foy, encor que differẽs en autres qualités.*

1 *Diuision de Catholique mal assignée.*

AV front de vostre escrit, vous assignez trois sortes de Catholiques: En l'vne vous mettés ceux, qui croyent à tout, qui inuoquent les Saincts, & qui adorent les Images, gens grossiers & ignorants, dictes-vous, & tirez cõmunement de la lie du peuple: En l'autre sont ceux-là, lesquels, bien qu'ils soyent en l'Eglise Romaine, n'adherent pas pourtant à vn infinité de superstitions, qui sont, selon vostre dire, en icelle. La troisiesme sorte sont les Catholiques Reformez, qui sont de mesme humeur, que ceux de la seconde: & disent en outre, que tous les miracles ont prins fin & que ceux que l'on racõpte des Saincts & des Images, sont abus, & illusions du malin esprit. Par les premiers vous entendés ceux, qu'en plus libre iargon vous appellez Papistes, qui croyent non pas tout, comme vous dictes, mais tout ce que Dieu leur a reuelé par son Eglise, & que la raison & premiere verité commande croire, & qui detestent plus les abus que vous: & ce sont les seuls & vrais Catholiques: les seconds, qui sont ceux qui ne croyent presque rien, appartiennent à vostre cresme & à vostre escole: & ne peuuent porter le nom de Catholique.

Au moyen de quoy vostre diuision est bastie contre les loix de Logique & de verité, & monstre, que vous aués enuie de nous assaillir à couuert, nous voulans oppugner par des Ministres Huguenots, que vous masqués du nom de Catholique. Les loix de Logique disent, qu'vn Tout doit estre diuisé selon les parties, qu'il a soubs son tenement, & non en celles, d'vn autre genre & famille. Item que les parties ne doiuent estre de plus grande estendue, que leur Tout. Vous diuisez les Catholiques, en Catholiques & Huguenots: & iettez le mot & la signification d'iceluy au delà de ses terres & de sa nature. Si quelqu'vn vouloit assigner les especes d'oyseau, & qu'il dist ainsi: Entre les oyseaux les vns ont bec & aisle, les autres ont six pieds, aucuns n'ont ny bec ny aisle, il diuiseroit mal: d'autant qu'il feroit oyseau ce qui ne l'est pas: & mettroit entre les parties & especes d'oyseau, ce qui n'est comprins soubs le mot d'oyseau: & l'estendroit plus largement que ne porte son aisle. Car il comprendroit soubs ce mot les escreuisses, les taupes, & autres bestes, qui ont plus de deux pieds, sans aisles, & ne sont point oyseaux: & partant le mot d'oyseau embrasseroit des parties, qui ne sont ny de sa nature, ny de son toutage. Vostre diuision est taillée à ce patron, car de trois sortes de Catholiques, que vous nous mettez icy, ceux des deux dernieres n'appartiennent en rien au nom & nature de Catholique: par ce qu'ils ne croyent point les miracles, ny l'inuocation des Saincts, ny la veneration des Images, comme croyent tous les Catholiques: de maniere que n'ayant la foy des Catholiques, & n'estans vns, en tous, & par tous les poincts de la foy Catholique auec les Catholiques, ils ne peuuent estre comprins soubs le mot de Catholique: & les faut loger par necessité en vn autre quartier.

2 *En la diuision legitime les parties ne peuuent exceder leur tout.*

Exemples des mauuaises diuisiõs des ministres.

3 *Ce mot Catholique, ne cõprend qu'vne sorte de gens.* L'eglise vne.

Le mot de Catholique proprement prins ne comprend qu'vne sorte de gens pour le regard de la foy: & comme la foy Catholique est vne, & l'Eglise Catholique vne, vniuerselle & generale, vne enuers tous, en tout temps, & en tout lieu, aussi l'est l'homme Catholique.

4 *Les Catholiques vns en la foy, encores*

Et combien que les Catholiques soyent diuersifiez en façon de viure, les vns estans seculiers, & les autres reguliers: ceux-cy Docteurs, ceux là gend'armes: en varieté de pais; les vns Alemans, & les autres François, & en autres

Digitized by Google

que differantes en autres qualitez. Les Heretiques sõt diuisez en leur foy.

marques naturelles, ou fortuites, neantmoins en la foy ils sont vns, vniformes, vniuersels, & Catholiques. Les Heretiques ne peuuent pas entrer en ce partage : car ils sont diuisez en leur creance, non seulement les vns des autres, mais encor d'eux-mesmes. Les Arriens ont vne creance, & les Manicheens vne autre; les Lutheriens croyent la realité du corps de nostre Seigneur, les Caluinistes, qui sont ceux de ceste seconde & troisiesme Categorie, la nient, & croyent au reste ce qui leur plaist auec les vrays Catholiques, & mescroyent ce qui leur deplaist, & sont partisans, & sectaires. Comment les mettez-vous donc auec les vrays Catholiques, puis qu'ils ne le peuuent estre estans my-partis, & n'ayans la foy des Catholiques, qui est vne, tousiours entiere & par tout semblable à soy-mesme? N'est-ce pas associer soubs vn mesme genre, des natures toutes contraires à luy, & mettre les taupes & les grenoüilles entre les oyseaux ? N'est-ce pas donner vn masque pour tromper le monde, & couurir de la peau de brebis les loups, & les faire entrer par ruse au bercail, pour esgorger sans misericorde les brebis de Iesus-Christ? Appellez dõc chascun par son nom, donnés à ceux-cy le titre qui leur conuient : appellez-les Caluinistes, Huguenots ou pretendus reformez: & logez-les à vostre quartier, & qu'auec vous nous les voyons parés de leurs propres casaques, & les combations à descouuert & à la Françoise sans fraude. Laissez le nom de Catholique pour ceux de la premiere sorte seulement, qui seuls sont Catholiques, & seuls meritent d'estre appellez Catholiques: & du nombre desquels nous voulons estre, & auec eux vous donnons maintenant le defy, non pour vous nuire, mais pour vous faire embrasser vostre bien. Si vous nous appellez grossiers pour estre de ceste premiere bande, qui est à vostre aduis de grossiers, nous n'en prendrõs pas pourtant la quinte; ains estimerons telles iniures autant de loüanges, puis qu'elles partent de vous. C'est la reproche, que iadis faisoient les Payens aux Chrestiens, les appellans stupides & asniers, comme croyans toutes choses à la volée; & les Montanistes heretiques appelloient les Catholiques gens animaux, pour la mesme raison.

Les Payẽs appelloiẽt grossiers les Chrestiens. Tertul. in apolog. de coro. milit. & contrà. Psych.

CHAP. III.

1 *Le mot de miracle vient d'admiration.*
2 *Quand il est prins generalement il comprend tout ce qui est merueilleux, & qui engendre admiration.*
3 *Miracles de nature.*
4 *Miracles de Dieu.*
5 *Definitions de miracle prins en sa propre signification.*
6 *Definition de miracle selon S. Augustin.*
7 *Plusieurs brefues definitions de miracle.*

POur mettre rez terre les erreurs que vous tenez des miracles des Saincts & des Images, il faut faire quelque fondement, comme general appareil de nostre batterie, & sçauoir premierement, que c'est que miracle, qui en est le facteur, pourquoy il se faict, & en quelle saison. Pour destruire la verité de l'inuocation des Saincts & de la veneration des Images, de premier abord vous battez les miracles, qui sont de tres-bonnes armes pour deffendre la doctrine Catholique, & en parlez comme ne sçachant ny leur essence, ny leur vsage : au moyen dequoy pour vous aller au rencontre de front, il est necessaire de commencer aussi par les miracles, & vous repousser premierement, par l'endroict, où vous donnez la premiere charge. Arist. 1. met c 2.

1 *Le nom de miracle viẽt d'admiration.* S. Thom 1. q 105. art 7.

Le nom de miracle est prins d'admiration, laquelle, comme dict vn Philosophe, prouient de l'inspection de quelque effect manifeste, duquel la cause est cachée: ainsi celuy, qui voit eclipser la Lune, & changer en peu de temps son plein lustre en vn teinct tout obscur, ne sçachant que l'ombre de la terre interposée, produict telle obscurité, il entre en admiration de cest effect euident à ses yeux, d'autant qu'il en ignore la cause, & l'appelle miracle : semblablement si quelque autre chose passant la portée de nostre entendement nous faict admirer, ou par sa beauté, ou par sa difficulté, ou par autre cause, c'est vn miracle pour nous.

2 *Le mot de miracle, prins generalement pour tout ce qui engẽdre admiration.*

Selon ceste explication, & etymologie, le mot de miracle est de plus grande estendue, qu'il n'est en l'escole des Theologiens : & comprend non seulement les propres & vrays miracles, qui sont les œuures de Dieu extraordinaires & supernaturelles, mais encore toutes choses naturelles & ordinaires, ardues, belles, grandes, & qui pour surpasser de beaucoup l'esprit & force de l'homme, luy engendrent admiration.

3 *Miracles de nature*

Et tels effects sont communement baptisez miracles de nature ; parce que Dieu les donne par l'entremise d'icelle ouurant naturellement par cours arresté & commun.

4 *Miracles de Dieu.*

Les autres sont appellez miracles simplement & sans queuë, parce qu'ils font plus admirer, à cause de leur rareté : ou miracles de Dieu, d'autant qu'ils sont produicts de sa main mise au dessus des loix de la nature, de quoy aussi ils sont plus admirables. Des vns & des autres il nous faut parler, commenceants par la definition & diuision de ceux-cy, qui sont nostre principal subiect. Les raisons pourquoy nous parlons des autres, se ront mises apres.

5 *Definitiõ du Miracle prins en sa propre signification.*

Prenant donc le mot de miracle en son pied & en sa propre signification, selon les Theologiens, nous disons, que miracle est vn effect euident produict au dessus le cours commun & les forces de toute la nature ayant la cause extraordinaire & cachée. Par exemple la mutation de la verge de Moyse en serpent ; des eaux d'Egypte en sang ; de l'eau des nopces en vin, & autres semblables, furent miracles ; car c'estoient œuures de merueille, manifestes aux sens, produictes sans aucun seruice des agens naturels, par la toute puissance du Createur, qui secretement operoit par vne vertu, & praticque surnaturelle. Item l'arrest du Soleil du temps de Iosué ; la conception du fils de Dieu au ventre de la Vierge sãs accointance d'homme ; la natiuité du mesme fils de Dieu sans fraction & interest de la virginité de sa mere ; la guerison de l'aueugle-né ; la suscitation de Lazare ; mille & mille œuures du maistre & de ses disciples preschans son nom, & en son nom operans comme instrumens de sa vertu, furent pour les mesmes raisons, miracles & choses merueilleuses, non à Dieu, à qui rien n'est grand que luy mesme, qui de toute eternité

Exod. 7. Ioan. 2. Iosue 10. 12.13.

peut tout, ſçait tout, & voit tout ; mais à l'homme, qui admire ce qui eſt grand & eſloigné de la priſe & portée de ſon entendement.

6 *Definitiõ du miracle.* *S. Auguſt lib 26. cõtrà Fauſt. c 3 t. 6.*

Dict donc S. Auguſtin conuenablement à la definition donnée, & aux exemples poſez, que quand Dieu donne quelques effects contre le train accouſtumé de la nature, & à nous cogneu comme eſtant ordinaire, tels effects ſont appellez choſes grandes & merueilleuſes, c'eſt à dire miracles, auſquels il n'y a autre cauſe, que la puiſſance de l'ouurier. Et partant dict le meſme Docteur en vn autre lieu, qu'aux choſes miraculeuſement faictes, il n'y a autre raiſon, que la puiſſance du facteur. Eſt c'eſt la raiſon qu'il faut rendre pour bien reſpondre de toutes choſes qui ſurpaſſent noſtre raiſon : ſi bien que quand on demande par quelle loy, & comment vne vierge demeurant vierge, peut conceuoir ; vn corps penetrer l'autre ſans fraction ; vn corps eſtre en pluſieurs lieux, & demeurer vn ? Le Chreſtien bien inſtruict à ſon Credo, reſpond, c'eſt la toute puiſſance du facteur, deuant qui rien n'eſt difficile tant ſoit-il eſloigné des bornes & forces de la nature, & qui tout ainſi qu'il commande aux choſes qui ne ſont point, comme ſi elles eſtoient, les faiſant ſortir en campaigne hors des cachots de leur rien : auſſi meſnage-il ſelon ſon bon plaiſir l'eſtre des choſes qui ia ſont & ſubſiſtent, & les faict mouuoir au tour de ſon bras tout puiſſant.

In rebus mirabiliter factis, tota ratio facti eſt potentia facientis. S. Auguſt. Epiſt. 3 à Voluſianus t. 2. Rom. 4. 17.

7 *Pluſieurs briefues definitions de miracle.*

Qu'eſt-ce donc que miracle ? C'eſt vn eſſay extraordinaire de la puiſſance de Dieu, vn effect ſurnaturel ; vne ſaillie de diuinité ; vn teſmoignage du Souuerain ; vne atteſtation de ſupreme authorité ; vn traict du maiſtre de la nature, tiré par deſſus & au dela des limites de la nature, & donné pour la manifeſtation de la gloire de Dieu, & pour le biẽ & vtilité de ſon Egliſe. Tout cecy eſt miracle : & miracle eſt tout cecy, que le Createur faict quand bon luy ſemble, mais touſiours en ſaiſon. Voila le nom & l'eſſence de miracle prins en terme de Theologie, voyons maintenant ſes degrez.

CHAP. IIII.

1 *Trois degrez de miracles, grands, mediocres, & moindres.*

2 *Le fondement de tous miracles eſt la creation du monde.*

Tous miracles ſont eſgaux, ſi on a eſgard à la toute-puiſſance de Dieu, deuant qui, comme dit Eſaye, toutes gens ſont comme vne goutte d'eau, & ſont reputés comme vn grain deſſus la balance, les parangonnant, dis-ie, à ceſte toute-puiſſance, tout miracle eſt petit, & toute œuure mince, tant ſoit-elle ſublime deuant les yeux des hommes & des anges : ſa voix commande ſans contredit, & ſa main execute ſans difficulté : & tout miracle luy eſt petit & eſgal. Neantmoins deuant les hommes, qui prennent leur mire & meſure de la nature leur familiere mere, il y a diuers degrez de miracles, ſelon qu'ils ſont plus ou moins eſloignés des forces & credit d'icelle nature. Et partant ceux-là ſont plus grands, qui plus la ſurpaſſent, & plus petits ceux qui ont moins d'impoſſibilité.

Eſa. 40.

1 *Trois degrés de miracles.*

Selon ceſte poſition, le premier rang de grandeur en miracles, tiennent les operations, que la nature ne peut ny faire ny attenter, cõme arreſter ou reculer le cours du Soleil, ainſi qu'il fut faict du temps de Ioſué & d'Ezechias. Item conſeruer la virginité à vne mere, glorifier vn corps, & ſemblables. A ce genre de miracles ſe peut rapporter la creation du monde, en laquelle Dieu tira la nature meſme du rien par ſa toute puiſſante parole, qui fut vne operation ſurpaſſant toute la nature en tout, en creant tout de rien, & le plus grand miracle, qui ſe face au monde. Car, comme dict S. Auguſtin, tout ce qui ſe faict d'admirable au monde eſt moindre, que tout ce monde, que le ciel, que la terre, & que les autres creatures, que Dieu fit creant le monde. Et (comme dict quelque docteur ſoubs le nom de S. Auguſtin) ce premier chef-d'œuure eſt le fondement principal de tous les miracles, qui apres ſe ſont faicts & feront au monde.

S. Thom. 1. q. 105. Ioſue 10. Eſa. 38.

S. Auguſt. lib. 10. de Ciui. c. 12.

2 *Le fondement de tous miracles eſt la creation du mõde.* Auctor de mirabil. ſac. ſcrip. l. 1 c. 2.

Au ſecond rang ſont les œuures, qui ſe font en vn ſujet, où la nature ne les peut faire, bien qu'elle les face en vn autre : tels ſont reſuſciter vn mort ; illuminer vn aueugle-né. Car bien que la nature donne veuë & vie aux animaux, qu'elle produict, elle ne la peut pourtant donner à vn mort, ny à vn aueugle-né. Au plus bas rang ſont les miracles, qui conſiſtent en la façon d'operer, comme chaſſer vne maladie d'vn corps à l'inſtant ſans medicaments, ny moyens naturels, que la nature ne pourroit chaſſer qu'auec eſpace de temps & ſecours de l'art. Telle eſt la diſtribution des miracles ſupernaturels ; reſte d'entrer au propos de ceux de la nature.

CHAP. V.

1 *L'intelligence des miracles naturels vtile à cognoiſtre les ſurnaturels.*

2 *Toutes les œuures de Dieu ſont merueilleuſes.*

3 *Les Saincts ont tiré profit ſpirituel des choſes naturelles.*

4 *Proportions des corps & mouuements cœleſtes, fondement de la muſique des cieux.*

5 *Tout le temple de Salomon baſty par proportion de muſique.*

6 *Pourquoy il eſt dit qu'en la fabrique du temple de Salomon on n'ouyt aucun bruit d'inſtrument de fer.*

Nous auons dict, que les miracles de la nature ſont œuures de Dieu produictes par les cauſes naturelles, qui pour eſtre belles, difficiles, & hautes, ſe font admirer aux mortels & prennent le nom de miracle. De ceux cy nous parlerons en ce diſcours pour deux raiſons.

Deux raiſõs pourquoy on parle en ce diſcours des miracles naturels.

La premiere par ce que l'intelligence d'iceux nous fournira vne grande lumiere, à cognoiſtre la nature & l'vſage des premiers, & à deſcouurir les fraudes de Sathan, qui comme vieil fauſſaire, faux monnoyeur & ambitieuſement amoureux de reputation & d'honneur, forge ſouuent des merueilles & des illuſions, s'aidant des agens naturels, à fin de les faire paſſer pour vrais miracles, & s'acquerir titre de Deité aux deſpens de ceux, qui ne ſçachans la nature, & la difference de toutes ſes œuures, ſe laiſſent abuſer prenants paille pour or. La ſeconde raiſon eſt par ce que l'explication de ſi belles œuures de Dieu peut donner moyen & matiere aux ames deuotes, & contemplatiues d'admirer & loüer de plus en plus le crea-

1 *L'intelligence des miracles naturels vtile à cognoiſtre les ſupernaturels.*

Digitized by Google

teur en toutes ses merueilles non seulement de grace, mais encor de nature : & tirer l'oreille aux paresseux pour leur faire ouurir les yeux & prendre garde à tant de choses merueilleuses, qu'ils voyent tous les iours de tous costez sans admiration, sans fruict, & sans recognoissance aucune de l'autheur qui les faict. Ces deux raisons me meuuent à faire ceste saillie aux miracles de la nature, & à les accarer auec les supernaturels. Nous passerons sur les principales parties du monde le plus legerement que pourrons, afin d'estre de retour de bonne heure à nostre discours principal.

2 *Toutes les œuures de Dieu sont merueilleuses.*

Les anciens ont faict sept merueilles du monde, mais nous pouuons dire sans faire tort ny à eux ny à la verité, que le monde est remply de merueilles. Car il n'y a si petite creature en iceluy, qui ne monstre en soy les siennes, si les hommes auoient les yeux pour les apperceuoir. Ce que non seulement les enfans de Dieu ont cogneu, mais encore les Philosophes prophanes, quoy qu'auec dissemblable progrés & issuë. Car les Philosophes apres auoir appris les miracles de la nature au lieu de passer outre, & en glorifier l'autheur, se glorifians eux mesmes se sont abysmés en la vanité de leurs cognoissances, & superbes pensées, &c. comme parle l'Apostre, se disans sages sont deuenus fols.

Les sages mondains se disans sages sont deuenus fols. Ro. 1.

3 *Les Saincts ont tiré profict spirituel des choses naturelles.*

Les Saincts ont plus heureusement appris à l'escole de ces merueilles à chanter la gloire de Dieu, non la leur. Au nombre de ceux-cy doit estre mis l'humble, sçauant & vaillant Dauid, lequel, soit qu'il leuast ses yeux en haut vers le ciel, soit qu'il les jettast ça-bas sur la terre, tousiours s'y trouuoit rauy : & rauy prenoit tousiours occasion de chanter les œuures & les loüanges du createur. Cósiderant les cieux, leur arroy ordonné, leur enorme grandeur, leur excellente beauté, leurs bransles mesurés, leur extreme vistesse, & la constante varieté de leurs courses, enyuré sainctement d'admiration & d'amour, entonnoit ce beau motet

Psal. 18.

Les cieux racontent aux humains
De Dieu puissant la grande gloire:
Et le firmament faict notoire
L'œuure admirable de ses mains.

Et contemplant la terre, tant en blot qu'en toutes ses parties, il chantoit aussi de mesme air

Psal. 8.

Seigneur, Seigneur aimable
Que ton nom glorieux,
Est grand & admirable
Sur la terre, en tous lieux.

Cause de l'excellence des cieux.

C'est à la verité vn grand miracle que le ciel, & vrayement œuure des doigts de Dieu, en tout & par tout subtilemét assortie de toute perfection, œuure faicte auec intelligence, comme parle le mesme Prophete, maison, siege, throsne, temple, & regne de sa majesté; Si grand que la moindre estoille du firmament de celles, qui se monstrent à nous, surmonte de beaucoup la grandeur de nostre terre; Si beau que qui peut penetrer la beauté d'vn seul astre, il ne prise aucun present de la terre; La vistesse de ses mouuemens est si legere, qu'il n'y a estoille en ceste escharpe cœleste, qui portée de l'Orient à l'Occident, ne face à chasque quart d'heure plus de six vingts mille lieuës cœlestes, qui sont sans comparaison plus longues que les nostres. Mais sur tout rauissoit l'ame de ce diuin chantre, l'admirable musique, qui resulte

Psal. 135.

de l'assemblage d'vne infinité de proportions, & resonnances de mille & mille diapasons, diatessarons, diapentes, & autres tons & accords multipliés, & haussés non pas seulement jusques aux termes de la gamme & voix des hommes, ou des instrumens de l'art, jusques à vne vingt & deuxiesme, ou vingt & neufiesme, mais jusques à autant de notes, qu'il y a de corps & de lumieres au ciel.

La musique des cieux admirable.

4 *Fondemés de la musique des cieux.*

Tous les cieux entre eux, & les astres auec les astres & auec les cieux sont proportionnés en nombre de musique, tant en la quantité de leurs corps, qu'en l'espace de leurs mouuemens. Il faut croire, que ceste musique est richement remplie, & nombreusement riche, puis qu'elle est accordée pour le grand & cœleste temple de la gloire de Dieu, & où les Anges sont les choristes & les chantres.

5 *Tout le temple de Salomon basti par proportion de musique.*

Tout le temple terrestre, que jadis Salomon bastit à Dieu, estoit vn chœur d'vne tres-belle musique, aussi bien que le tabernacle de Moyse: Il n'y auoit en ce temple-là, edifice, muraille, autel, chappelle, porche, paruis, cour, allée, degré, porte, fenestre, frontispice, cornice, architraue, frise, colomne, chapiteau, piedestal, qui n'eust sa proportion, son octaue, sa quinte, sa tierce, sa quarte, sa quinziesme, douziesme, dixiesme, ou autre nombre de musique en longueur, largeur, & hauteur, auec toutes ses parties & celles des autres par vn rapport symmetrique, admirablemét bien compassé, comme il est clair à voir en ceste belle description du temple faicte par Ezechiel, & tres-doctement expliquée par le Pere Villalpande Iesuiste.

Ezech 40 & 41.

6 *En la fabrique du temple de Salomó on n'ouyt aucun bruit d'instrumét de fer 3. Reg. 6 7*

De maniere qu'il ne se faut esmerueiller, si l'Escriture nous aduise, que quand on le bastit, il n'y fut ouy aucun son de marteau, ou de scie, ou d'autres instrumens de fer, pour donner aux plus sages vne secrete leçon de plusieurs belles choses qui ne sont propres de ce lieu, mais entre autres pour signifier que la musique de ceste belle fabrique estoit si bonne, qu'il ne falloit pas qu'elle fust destournée par ces bruits rudes de fer : moins encor se faut-il esmerueiller, si comme Dauid, qui auoit preparé à son fils Salomon tous les materiaux du temple, composa & laissa tant de beaux Hymnes, Pseaumes, & motets, accordez sur la harpe, sur les psalterions, sur la regale, & autres instrumens musicaux pour representer la secrette musique de ce temple faicte à la semblance de la musique cœleste, dont nous parlons maintenant. Mais si ceste melodie est si grande, où est le son que nos oreilles en apperçoiuent cy bas ? Les Pythagoreans respondoient, qu'elle menoit vn trop grand bruit pour nous, qui sommes de peu de portée, & que nos oreilles sensuelles & trop petites en estoient stupefiées, & renduës sourdes, ne plus ne moins, que ceux qui habitent aux mótaignes de la Lune deuiennent sourds, par le continuel son, & fremis des eaux & torrens, qui bruyent decoulants desdictes montaignes. Nous pouuons mieux respondre, qu'encor qu'en ceste musique le sens n'apperçoiue le son, elle ne laisse pas pourtant d'estre musique, & diuine musique. Car le chant de la musique n'est que le sujet, la preuue, & la prattique d'icelle seulement, & non l'essence. La musique d'Orlande notée aux liures, encor qu'elle ne fut jamais chantée, est neant-

Pourquoy on n'oyt la musique des cieux.

Cicer in Som Sci. Macrob.

moins tousiours musique; les liures de Platon, Philosophie; & les tableaux d'Apelles, peincture, bien que personne ne leust ceux-là, ny regardast ceux-cy. Nous adjoustons qu'il y a en l'ame bien faicte en ce monde, & en l'ame des bien-heureux en l'autre, vne sorte d'oreille, telle que les Anges ont, qui est apprise à noter & comprendre ces diuins accords. Telles oreilles nous faudroit-il auoir pour en sentir le plaisir & en iuger & parler dignement: mais, quoy, nous sommes mortels, & le plus que nous pouuons icy faire, c'est d'admirer les œuures de Dieu en silence: & quand nous en voudrons parler, dire auec ces Saincts, qui disoient,

Daniel 3.

Toutes choses qui aués estre,
Benissez Dieu ensemblement:
Louez vostre Seigneur & maistre,
Exaltez-le eternellement.

Reste à considerer en particulier quelques membres de ce monde cœleste.

CHAP. VI.

1 *Excellences du Soleil.*
2 *Le Soleil Image de Dieu, & Dieu appellé Soleil.*
3 *Le Soleil girant la terre faict tout temps.*
4 *La lumiere du Soleil esgalement distribuée par tout l'vniuers.*
5 *Iour artificiel & naturel.*
6 *Soubs les poles l'an est d'vn iour & d'vne nuict.*
7 *Diuersité des iours & des nuicts.*
8 *Le Soleil tournoyant la terre faict toute saison en toute saison.*
9 *De la Lune.*

NOus ne pourrions choisir aucunes plus notables parties du ciel pour en dire quelques merueilles, que le Soleil pere des jours & des saisons, & que la Lune, maistresse & la mere des nuicts. *Le Soleil* (dict le Sage) *quand il sort annonçant la lumiere est vn instrument merueilleux, ouurage du souuerain, c'est vn grand Seigneur qui l'a faict.*

Eccl. 43. 2.

1 Excellẽces du Soleil.

Il est merueilleux en grandeur; car il est plus grand que la terre, cent soixante six fois: En lueur; car il surpasse la force de nos yeux: En vertu, car il engendre & nourrist auec les causes secondes, tout ce qui est en la famille de ce bas monde; Il penetre tout, & voit tout, & en vn instant jette les rayons de ses yeux de l'Orient au Ponent, & sur tous les quatre coings de la terre; il est source & Pere de lumiere au ciel, & icy bas. Là il illumine les astres & tous les corps cœlestes, & marche en majesté au milieu des planetes, comme le Roy au milieu de ses Princes.

2 Le Soleil image de Dieu, & Dieu Soleil.

Et par ce qu'il represente, autant que peut representer vne creature corporelle, la beauté, la liberalité, la puissance, la science, l'vnité, & les autres perfections diuines, que Philon & S. Denys deduisent, c'est pourquoy il est appellé image de Dieu, & Dieu appellé Soleil; à quoy le fils de Dieu faisant allusion se dict lumiere du monde. Les Payens accoustumés à s'arrester aux creatures, plustost qu'à passer oultre & contempler le Createur en icelles, adoroient le Soleil, comme aussi quelques Iuifs; mais ce fut le vice des vns & des autres: Car ils auoient trop meilleur subiet de prendre coniecture & creance des perfections du facteur, voyants vne si belle creature: & l'adorer luymesme & non l'ouurage de sa main.

Ioan. 8. Plut. l. n. S. Denys l. de diui. nom. c. 4. Philo. l. de Somn. Eze. c. 8. 4. Reg. 23.

Or laissants les autres merueilles du Soleil, qui passeroient les limites de nostre discours, nous nous arresterons principalement à vne, qui est l'admirable despartement de la lumiere d'iceluy dessus tout l'vniuers: la contemplation de ceste merueille suffit icy, car elle est grande. N'est-ce pas vn grand & continuel miracle au ciel, & en la terre ensemble, que cest astre mesnage si bien ses mouuements, qu'il face tout temps en tout temps, toute heure en toute heure, toute saison en toute saison, & qu'il diuise esgalement ses rayons à toutes les plages de l'vniuers du tout esloignées & differentes d'assiette, à toutes donnant tous les ans la moitié de sa lumiere? tout cecy est euident par l'experience.

Car en quelque part & quelque temps qu'il se trouue au ciel donnant carriere, il faict le matin, le soir, le midy, la minuict; il faict toutes les vingt & quatre heures du jour, qui ensemblement en mesme moment courent luy courant, notées en diuers climats. Les exemples feront claire la chose. Au Printemps, & en l'Automne, estants par tout le monde les iours egaux à la nuict, quand en nostre France sont six heures du matin, qui est le commencement du iour en ces deux saisons là; en Italie sont sept heures: en Constantinople huict: en Hierusalem neuf: en Perse dix: en Corasan onze: en Calicut midy; en Malaca vn'heure apres midy: en Deitan deux: en Iaua la mineure, trois: au Iapon, quatre: en la nouuelle Guynée Occidentale, cinq. en l'Orientale, six, la prenant à l'endroict où elle est antipode à la France. Voilà les douze heures du iour. Celles de la nuict se trouuent aussi en compagnie. Car estant en la France six heures du matin, en l'Inde nouuelle Occidentale, sont sept apres midy: en la mesme moyenne huict; en la mesme Orientale, neuf; en l'Espaigne nouuelle, dix: au Mexique, onze: & minuict au Peru Occidental, à l'endroict où il a deux cents nonante cinq degrés, qui est le poinct antipode opposé à Calicut, où à telle heure est midy. Par cest exemple nous voyons qu'en mesme instant toutes heures sont en toutes heures par l'vniuers: & ceste vniuersité d'heures calculées au temps des Æquinoxes, pour plus clairement representer à toutes gens vne Cosmographique peincture, se trouue sur la terre en toute autre saison, tous les iours & à tous les moments du iour, comme les plus imaginatifs se peuuent imaginer, & l'accommoder à tous autres païs. Ceste concurrence d'heures du iour est merueilleuse, mais la varieté des iours diuisés inegalement par esgales portions de lumiere ne l'est pas moins.

3 Le Soleil gyrant la terre, faict tout temps en tous temps & toute heure en toute heure.

Toutes contrées du monde voyent le Soleil sur leur horizon, la moytié de l'an, & toutes ont leurs iours propres. Ceux qui habitent soubs l'Æquateur ont perpetuellement les iours & les nuicts de douze heures. Tels sont plusieurs du Peru, de l'Æthiopie & des Isles Moluques, & partant ils ont trois cents soixante cinq iours artificiels de douze heures, ausquels ils voyent le Soleil & autant de nuicts ne le voyants point.

4 La lumiere du Soleil esgalement distribuée par tout l'vniuers. Soubs l'Equateur les iours tousiours égaux aux nuicts.

I'appelle iour artificiel, l'espace du temps au-

5 *Iour artificiel & naturel.* quel le Soleil nous luict, & que l'artisan trauaille, à la difference du iour naturel qui est de vingt & quatre heures, que le Soleil met à faire sa course d'Orient en Orient, & qui comprend la nuict & le iour ensemble.

6 *Soubs les poles l'an est d'vn iour & d'vne nuict.* Comme ces peuples ont les iours & nuicts my-parties en douze heures, aussi ceux qui habitent soubs les deux poles du monde soit l'antarctique vers le midy, soit l'arctique, vers le Septentrion, ont leur an my-party en vn iour & en vne nuict. Leur iour dure six mois, auquel ils voyent continuellement le Soleil sur l'horizon; leur nuict a six moys aussi, en laquelle il leur est caché. Et en ceste façon ces deux peuples æquinoctiaux & polaires ont leurs iours & leurs nuicts esgalles inegallement, & en leur année participent esgalement la moytié du Soleil, comme aussi de la Lune, mais diuersement: car aux æquinoctiaux la Lune luit douze heures tous les iours naturels: aux polaires elle luit quinze iours continuels, à chasque mois, sans coucher dessoubs l'horizon, comme elle faict aux autres. Les peuples qui sont entre l'vn ou l'autre des polaires & les æquinoctiaux ont leur année entretissuë de iours & de nuicts inegaux, qui plus qui moins, selon qu'ils se reculent de l'Æquateur & s'approchent de l'vn des poles. Mettons en quelques exemples, notans seulement les heures par degrés entiers & laissants les demis degrés, & les parties d'heures pour estre brefs.

7 *Diuersité des iours & des nuicts.* Ceux qui sont reculés dudict æquateur vers l'vn des deux poles de seize degrés, cõme du costé du midy, plusieurs Peruuiens, Brasiliens, & vers nostre pole plusieurs Affricains, Arabes, Calecutiens, ont leurs plus grands iours en esté, & leurs plus grandes nuicts en hyuer, de treze heures, contant pour iour seulement la lumiere du Soleil leué iusques au couchant, sans comprendre l'aube, ou ce qui est de iour apres Soleil couché. (A seize degrés de l'Æquateur, les plus grãds iours & nuicts sõt de 13 heures.) Ceux qui sont reculés 32. degrés, cõme sont vers le midy ceux qui habitent le Cap de bonne esperance & en l'Amerique pres la riuiere d'argent: & vers le nort, ceux de la Floride, de la coste d'Alger & de la Iudée, ont leurs plus grands iours. & plus grandes nuicts de 14. heures. (A 32 deg. de 14 h.) La nouuelle France & Espaigne, bonne partie d'Italie, de Thrace, de la Chine, de 15. heures. (A 42 deg. de 15 h.) Paris, Vienne, & autres villes & païs, de 16. heures. (A 49 deg de 16 h.) Les Hybernois, les Escossois, les Allemans, les Poulonois, de 17. ou 18. heures: (A 54. & 55 degr. de 17. & 18. heur.) & ainsi à proportion iusques à 24. heures, qui est le iour naturel entier: & tels iours & telles nuicts ont en leur esté & en leur hyuer ceux qui sont reculés de 66. degrés, comme sont plusieurs peuples de Suëue & de Tartarie. Ceux qui sont au delà de 66. degrés, commencent d'auoir leurs iours grands, & leurs grandes nuicts composés de plusieurs iours naturels, à mesure qu'ils sont reculés; & partant quelques vns ont leurs grands iours, & leurs grands nuicts d'vn mois, autres de deux, autres de trois, de quatre, & de cinq: & ceux qui sont reculés de l'æquateur 90. degrés, qui est l'espace entier ayants le pole sur leur teste, ont vn seul iour & vne seule nuict en l'an chascun de six mois, comme il a esté dict.

8 *Le Soleil tournoyant la terre fait toute saison en toute saison.* Le mesme Soleil par les mesmes tours & retours, faict toute saison en tout temps, comme toute heure à chasque moment, ainsi qu'auons declaré. Il n'y a partie du cours annuel, en laquelle on ne trouue l'esté, l'hyuer, l'automne, & le printemps, qui en mesme saison seruent leur quartier en diuers endroicts de la terre. Icy est la brume, là est la moisson: en vn lieu la vendange, en vn autre les violetes de Mars. nostre sainct Iean est la Noël à ceux de Magellan: & nostre neige est leur canicule: nostre Septembre est leur Mars: & nostre Mars est leur Septembre. Ce sont les miracles de ce bel astre estendus sur autant d'endroicts, qu'il y a de mois, de iours, & d'heures en l'an, & en autant de parties, qu'on voit en toute la terre. *Grand doncques est le Seigneur, qui l'a creé, & par le commandement duquel il haste sa course,* dict le Sage: (Eccl. c. 43. 5.) grand l'autheur de si grandes merueilles: admirable le Dieu, qui a peinct en ce bel œil du monde vne image visible de son intellectuelle, & incomprehensible lueur: qui luy a donné ses carrieres celestes, posé ses brisées, marqué ses tours, & retours, donné loy, adresse, & constance de les courir infalliblement pour le seruice de sa creature, & specialement de l'homme, image de sa majesté.

Quant est de la Lune presidente de la nuict, comme le Soleil du iour, ainsi que l'Escriture les appelle, elle est la plus basse estoille de toutes, la plus voisine & familiere de nostre monde. 9 *De la Lune. Le Soleil president du iour, & la Lune de la nuict.* Gen 1. 16. Psal. 135. 8. 9. Là haut, elle est la terre du ciel, comme estant la plus grossiere des planetes. & icy bas elle est le ciel de nostre terre; car du manteau de son ciel elle nous enuelope immediatement. Elle a grand credit aussi en nostre monde muable, & en toutes ses parties, en l'air, en l'eau, en la terre, aux animaux. aux plantes, aux maladies, à la santé, aux aages, en tout; & toute chose mortelle luy paye tribut. Elle suit à son tour la piste de son frere, en la generation, en l'aliment, & en l'alteration des choses caduques: tout est admirable en icelle à proportion du Soleil; admirable qu'elle puisse faire, estant au ciel ce qu'elle faict icy bas, admirable en sa constante mutabilité, admirable en son mouuement, admirable en tout, mais il ne faut pas entreprendre de dire tout, aussi ne sçaurions nous. C'est assés d'auoir touché en passant ces merueilles, pour conclurre auec Dauid: Psal 148.

Benis, ô Soleil, du iour pere
Le Createur qui t'a produict:
Benis le aussi ô Lune mere,
Et presidente de la nuict.

Car s'il falloit dire non pas tous, mais seulement quelque partie des autres admirables effects de ces deux astres, quand aurions-nous acheué? Disons vn mot d'vne merueille, qui est de la famille du ciel, & suit pas à pas le train de son mouuement, apres nous viendrons à celles qui se trouuent aux membres de nostre bas monde.

CHAP. VII.

1 *Le premier ciel mouuant pere du temps.*
2 *Definition du temps selon Aristote.*
3 *L'essence du temps presque rien.*
4 *Pourquoy les dons sont appellés presens.*
5 *Le temps image de l'eternité.*

1 *Le premier ciel mouuant pere du temps, Arist. 4 phys.* Ceste merueille, qui suit le train des cieux, c'est le temps, duquel nous parlerons à propos en consequence d'iceux. Le temps est vne admirable engeãce des cieux. Car le premier ciel mouuant en est le pere: & s'en sert pour regler sa

famille, & pour marquer les durées de ses courses, & apres en faict part à toutes les choses caduques, pour mesurer les leurs : mais c'est en blot, qu'il le leur fournit ; le Soleil & la Lune le distribuent apres en detail. Le Soleil par son cours naturel & propre, du ponant au leuant passant par le midy marque les ans ; par son cours iournalier & commun d'Orient en Orient, il fournit nos iours naturels composés de lumiere & de tenebres, & de vingt & quatre heures de durée. La Lune parcourant le Zodiaque en vingt & neuf iours & tant d'heures, qui est son propre mouuement & lice naturelle, nous taille le mois : & par ses quartiers nous mesure les sepmaines. Et en ceste façon par le moyen des cieux & de ces deux lumieres, nous auons les ans, les mois, les sepmaines, & les iours, & les parties de ces parties, & tout ce qui en peut estre composé, qui sont les heures, les saisons, & les siecles. Pour ces raisons, Platon disoit, que le temps estoit la conuersion du ciel, & Pythagoras le ciel mesme : voulant signifier non la nature du temps, comme Aristote veut faire croire, mais seulement la source & l'assiete du temps, qui sans doubte est le ciel selon la confession mesme d'Aristote.

Le Soleil marque des ans & des iours, la Lune des moys & sepmaines. Gen. 1.14

La source du temps selon platon plut. de plac. l. 1 c. 22. arist 4. physic. c. 11.

2 *L'essence du temps admirable en sa petitesse.*

Definitiõ du temps selõ arist. 4. physic. c. 10 & 11

Or au temps il y a entre autres, deux choses dignes d'admiration : la premiere est son essence & nature : laquelle est si mince & si petite, que presque personne ne la peut cognoistre, & si puissante qu'elle surmonte tout ce, qui est du monde caduque. Aristote espluchant ceste nature subtilement selon sa coustume, en donne la definition en ces termes : Le temps est vn nombre du mouuement selon le deuant & l'apres, c'est à dire le temps est vn nombre mesurant, ou vne mesure nombrante la durée de quelque mouuement : ou bien, le temps est la durée du mouuement de chasque chose muable ; par exemple. Le temps de douze mois, c'est la mesure & durée du cours naturel, que le Soleil faict en cest espace de tẽps ; comme vne toise és choses permanentes, est la mesure d'vn bois ou autre chose longue de six pieds : & vne cane est la mesure de la longueur de huict pans : Six heures sont le nombre & le temps, qui mesure & esgale le mouuement de celuy, qui aura en tel espace esté porté dans vn bateau, ou autrement de sainct Macaire à Bourdeaux. Ces mesures & durées, & ces temps mesurans s'appellent nombre, par ce qu'elles ont des pieces, qui se content. Les parties du temps sont le passé & l'aduenir, qui ioinctes auec le present font ceste creature coulante. Voila la definition du temps donnée par Aristote, qui declare non tant l'essence & nature du temps, que la proprieté d'iceluy, qui est mesurer. Or la proprieté n'est pas l'essence de la chose, ains vn rejetton de l'essence, qui vient apres : ne plus ne moins que la musique du Rossignol n'est pas le Rossignol, mais vne proprieté, qui surgerme de la nature & vient apres l'oyseau, & en la republique l'office suit la personne, & faut estre homme, deuant qu'estre magistrat.

Parties du temps.

3 *L'essence du temps n'est presque rien.*

Qu'est donc l'essence du temps ? c'est ce que dict ce Philosophe, & ce qu'il ne dict pas : c'est vn atome, vn rien dessus la poincte d'vne eguille, c'est vn MAINTENANT, qui coule sans cesse, flanqué de deux autres atomes, qui ne sont que par imagination, à sçauoir, l'auant & l'apres, le passé & l'aduenir. De maniere que du temps nous n'en auons que le PRESENT, que le MAINTENANT, que le point qui roule tousiours, & ne s'arreste point, & duquel seul nous pouuons iouïr, & que nous aymons plus comme estant nostre.

C'est pourquoy les dons, qu'on nous faict, argent comptant, nous les appellons en nostre langue PRESENS, comme leur donnans vn nom significatif de possession & de ioye : & disons en prouerbe, il vaut mieux vn tien, que trois tu l'auras, c'est à dire, VN MAINTENANT, VN PRESENT, que trois Apres. Et tout ce MAINTENANT & ce PRESENT, que nous auons du temps, & que nous aymons tant, n'est rien : & ne peut ny seul ny accompagné de plusieurs MAINTENANS former vn temps. Car comme mille poincts ne sçauroient faire vne ligne, & mille chifres zero, vn nombre, de mesme mille MAINTENANS ne sçauroient faire vn iour, d'autant que le iour a son matin & son soir, & ses parties precedantes & suiuantes, & les MAINTENANS sont MAINTENANS & n'ont aucune partie de deuant ou d'apres, autrement ils ne seroyent pas MAINTENANS ains articles passés ou futurs. Et comme le MAINTENANT n'est rien, aussi le passé & l'aduenir ses assesseurs ne sont rien. Mille ans passés ne sont rien, mille à venir ne sont rien. Ceux-là ont passé par le fil du MAINTENANT, & se sont terminés en rien ; ceux-cy passeront par le mesme & finiront en rien.

4 *Pourquoy les dõs sont appellez presents.*

Mille instans ne sçauroiēt faire vn temps.

Le temps donc est vne merueille de Dieu, qui ayant basty le grand ciel, comme tout le reste, de rien, à tiré du mesme ciel cest enfant, qui n'estant rien, mesure neantmoins toutes les postes de son pere, qui sont de plus grande estendue, que toutes les voutes celestes. Et par ceste merueille nous enseigne le mesme Dieu, que nous deuons chercher les presens de l'eternité, de laquelle le temps est vne image mobile, comme doctement dict Platon ; car l'eternité est vn MAINTENANT, le temps est aussi vn MAINTENANT : mais celuy de l'eternité est permanant, & tout à la fois sans partie. Celuy du temps flue & coule piece par piece sans aucun repos ; l'eternité est vne mesure de la maison de Dieu, contenant les choses à iamais perdurables. Le temps est la mesure de la famille mondaine, pour limiter à vne fin les choses perissables. C'est donc le deuoir de l'homme de vertu de mespriser tout ce, qui est subiect du temps, & chercher les thresors de l'eternité, presens seulement dignes de nostre ame immortelle.

5 *Le temps merueille de Dieu & image de l'eternité, Platon en Plut l. 1. c. 21. de plac. philo.*

Differēce du MAINTENANT de l'eternité & du temps.

CHAP. VIII.

1 *Seconde merueille du temps, qui n'est rien, & deuore tout.*

2 *De tout le temps nous n'en auons que le maintenant, qui n'est rien.*

La seconde merueille du temps consiste en ce, que tout petit & gresle qu'il est, il engendre, comprend & deuore tout ce qui est de corruptible en ce monde, comme sont les aages, les vies, les plaisirs, les honneurs, les richesses, les edifices, les cités, & semblables ; car comme toutes ces choses viennent du temps, aussi sont elles limitées du temps, & consumées par le mesme. 1

1 Seconde merueille du temps.

C'est vn vray Saturne deuorant ses enfans, cõme les anciens le hieroglifioient. L'espace, qui est despuis la creation du monde iusques icy, les durées des siecles, les vies des hõmes, d'Adam, d'Abel, de Noë, & d'autres, sont pieces de temps mesurées par son aulne, taillées par son ciseau, & esuanoüies dans ses entrailles. Sardanapalus & ses semblables ont passé leurs iours en delices, & se sont donné du bon temps, & à la fin ont esté enseuelis par le temps: mais le point de merueille est principalement en la façon, que le temps mesure & faict passer les choses, par le courant de sõ MAINTENANT: & ne permet pas aux mortels de recueillir tout à la fois les fruicts de leurs plaisirs & vanités, mais en detail, & en mauuaise monoye, petit à petit, & par morceaux selon la distributiõ de son MAINTENANT. Voila vn homme, qui est en vne table couuerte de plusieurs mets delicieux, il en mange par morceaux & par pieces, & en mangeant passe le temps, & le temps le passe, sans qu'il prenne garde à la trahison, s'il n'est bien aduisé, & pour le regard du plaisir, qu'il prend, il consiste tout en vn morceau, c'est à dire à ce qu'il masche assaisonné du MAINTENANT. Car la viande, qui est encore au plat, ne luy cause pas la delectation, ny aussi celle, qui est ia dedans l'estomac, d'autant qu'elles ne sont pas auec le MAINTENANT, ains auec le passé, & l'aduenir, parties du temps que l'esprit cognoit seulement, & qui ne peuuent donner plaisir sinon d'esperance, pour le futur, ou de souuenance pour le passé, plaisirs fort legers pour le sens qui ne sçait gouster sinon le present.

Le temps distribue en detail & en mauuaise paye les vanités de ceste vie.

2 De tout le tẽps nous n'en auõs que le MAINTENANT.

Or comme le temps s'allonge reiterant son MAINTENANT, & le faisant rouler, souuent aussi celuy, qui mange pour allonger son plaisir reitere ses morceaux, & les faict succeder l'vn à l'autre, mais à bien conter, de tout le repas, il n'en a qu'vn morceau de plaisir souuent reiteré. Et comme tous les MAINTENANS du temps, quand ils sont passés, ne sont rien: de mesme tous les plaisirs prins de chasque morceau, ne sont rien, quand tous les morceaux sont encoffrés dedans l'estomach. C'est pourquoy l'homme apres le repas ne faict plus d'estat du banquet & plaisir passé, comme n'estant rien, ains tourne sa fantasie au banquet & plaisir futur, lequel bien qu'il ne soit encore rien, pendant qu'il est absent, neantmoins il donne esperance, qu'en passant il laissera les traces de quelque MAINTENANT, & de quelque plaisir contant, ce que ne peut faire le banquet passé. Tout ce qui se dit du manger, se peut appliquer à toutes autres choses transitoires; car des honneurs, des richesses, & de tous autres biens de ceste vie on n'en a que le present, qui passe & se prolonge par petites parcelles, & se termine en rien. Les richesses, les louanges, bref tout ce qui est subiect à la faux du temps entre dedans les entrailles d'iceluy, & perit auec luy. Ceste merueille doit faire leuer les yeux au ciel, affin de trauailler en la terre, pour la conqueste des biens permanans: & puis qu'en ceste vie tout passe par la gueule du temps, & est rongé par ses limes, & que

Tout coule auec le temps en ceste terre basse,
Fors qu'aimer Dieu viuant: tout le reste se passe,

nous facions en sorte, qu'en aymant, & seruant ce Seigneur nous puissions auoir part à l'eternité de ses biens.

CHAP. IX.

1 *Deux causes generales pourquoy Dieu faict des miracles.*
2 *Quatre miracles en l'ecclipse suruenue en la passion du Sauueur.*
3 *Miracles sur la nature du temps.*
4 *Alexandre le grand changea vn iour.*
5 *Correction du Calandrier faicte l'an 82.*
6 *Querimonies gratieuses des vignerons de Dyon.*

CE sont des premiers miracles naturels, que Dieu a mis en ceste famille corporelle celeste: ausquels nous faut ioindre quelques vns des surnaturels de mesme ordre. Ce que nous continuerons aux autres d'apres, selon leur rang: afin que par ceste antithese & accaration, nous voyons plus clairement la majesté des œuures de Dieu. Surquoy sera bon de noter deux raisons generales, pourquoy Dieu faict des miracles, c'est à dire des œuures sans mise ou dependence d'agens naturels.

1 *Deux causes generales pourquoy Dieu faict des miracles.*

La premiere, pour mieux retenir les mortels en sa creance. Car combien qu'il soit assés euident par les creatures, qui toutes dient qu'elles ne se sont point faictes, qu'il y a vn Dieu, autheur & souuerain gouuerneur d'icelles: toutesfois les effects extraordinaires, que la nature ne peut produire le monstrent plus clairement, & font voir par vn flambeau plus esleué, qu'il y a vn maistre de tout & sur tout, seul ouurier de tels effects, & que comme il est facteur de ceux-cy sans emprunter la nature, il l'est aussi de toute la nature. Et par telles œuures surnaturelles sont confondus nommément les Athees, qui estiment, qu'il n'y a rien pardessus la nature. Premiere.

La seconde raison est, pour exciter les paresseux à sa cognoissance par quelque rareté, lors principalement qu'ils se seroyent endormis en la consideration des œuures de Dieu quotidiennes. Laquelle seconde raison est doctement deduicte par S. Augustin escriuant sur S. Iean. *Par ce* (dict-il) *que Dieu est vne substance, qui ne se peut voir des yeux corporels, & que les miracles par lesquels il gouuerne le monde, sont ia deuenus contemptibles, à cause de l'accoustumance, & que personne ne daigne contempler les œuures de Dieu admirables en chasque grain de semence, selon son accoustumée misericorde, il s'est reserué de faire quelques choses, quand la saison le requerroit, par dessus le cours commun de la nature: afin que les hommes, qui mesprisoyent les quotidiennes, admirassent les nouuelles & non accoustumées, non pour estre plus grandes, mais pour estre plus rares.* Les raisons plus particulieres des miracles surnaturels se diront apres: ces deux suffiront icy. Voyons les miracles du ciel.

Seconde. pourquoy Dieu faict des miracles. S. August. tract. 24. in Ioan.

Vn miracle du ciel fut, quand Dieu à la voix de son seruiteur Iosué arresta la course du Soleil & de la Lune: les cieux & toute la nature s'estonnerent de cest arrest: *Le Soleil s'arresta* (dict l'Escriture) *aussi s'arresta la Lune: Le Soleil s'arresta au milieu du ciel, & ne s'auança point pour se coucher, par l'espace d'vn iour entier, tel iour n'a point esté deuant luy, ny apres.* Le Sage le celebre comme vn faict merueilleux & surpassant de

Arrest du Soleil. Iosue 10. 12. 13.

Eccl 46 5

bien loing les effects de toute la creature. Mais beaucoup plus fut admirable l'eclipse du Soleil du temps de la passion du Sauueur, pour quatre choses non ouies, lesquelles interuindrent en icelle.

2 *Quatre miracles en l'eclipse suruenus en la passion du Sauueur.*

Premierement la Lune vint trouuer le Soleil du costé de l'Orient, au lieu que le Soleil la deuoit rencontrer tirant au couchant, comme il faict aux conjonctions naturelles, si bien que l'eclipse commença par l'Orient, qui selon le commun cours deuoit commencer par l'Occident. Secondement la Lune alla ioindre le Soleil dans peu d'heures, lors qu'elle estoit en son plein, & la plus esloignée d'iceluy, laquelle approche elle ne pouuoit faire naturellement deuant quatorze iours. Troisiémement elle se trouua ioignant le Soleil au my-iour, & au soir luy fut diametralement opposée : auquel esloignement elle deuoit aussi mettre quatorze iours, comme elle faict apres les conjonctions naturelles. Quatriémement s'estant ioincte au Soleil du costé de l'Orient, elle deuoit passer outre en l'Occident continuant son chemin : & toutesfois elle rebroussa vers l'Orient, pour se remettre en son lieu par la mesme brisée, reculant contre nature, comme contre nature elle s'estoit aduancée. Et partant à bon droict, ce grand mathematicien Denys Areopagite, & despuis grand Sainct, estant alors en Egypte & voyant des effects si extraordinaires au ciel, demeura rauy d'estonnement. Voila les miracles faicts au ciel contre le cours du ciel.

S. Denys sur l'eclipse de la passion, epist. ad polyc. D. Tho. 3. q. 44. a 2.

3 *Miracles sur la nature du temps.*

Le mesme Dieu en a aussi faict, dessus les loix du temps, que nous disions cy deuant estre enfant du ciel. Les miracles, qui se peuuent faire dessus la nature du temps, sont ou l'auancer, ou le reculer, ou luy suspendre le domaine, qu'il a dessus les choses coulantes; tout cecy le createur l'a faict. Quand aux siecles de Noé il racourcit la durée de la vie des hommes, & la reduisit à six vingts ans, au lieu qu'ils pouuoyent viure comme auparauant sept & huict cens ans, ou plus, ce fust vn miracle du temps racourcy. Au contraire quand il arresta le Soleil, & donna vn iour plus de loisir à Iosué pour luy faire emporter la victoire entiere sur ses ennemis, ce fut vn miracle du téps estendu. De mesme espece fut, quand il prolongea la vie de quinze ans au Roy Ezechias, & fit reculer le Soleil de dix degrés, & l'ombre du quadran d'autant de lignes, en signe qu'il accompliroit sa promesse. Quand il fit, que les habits des Hebrieux par traicte de temps ne s'vsoyent point au desert, c'estoit vn miracle, par lequel Dieu retiroit ces choses corruptibles de la dét du temps, qui consomme tout. De ceste sorte fut le miracle des sept dormants, qui demeurerent dans vne cauerne, enuiron deux cents ans, sans vieillir. En tels & semblables effects Dieu monstre, qu'il est Seigneur du temps, luy donnant & retirant les resnes, & le faisant bondir au dela de sa bute, ou s'ammonceler & retirer en soy mesme. C'est le faict d'vn grand maistre de regenter ainsi la nature de celuy, qui regente tout icy bas, & qui deuore tout.

La durée de la vie des hommes du temps de Noé de 120 ans. Gen 6.3. S. August. l. 15. de Ciu. c 24 Lact. l. 2. c 14. Iosué 10. 12 13. Vie prolongée au Roy Ezechias. Esa. 38. 8. Deut. 29. 5. Sept dormans Metafr. Sur tom. 4. Nicefor. l.14. c.45. Cedren. in comp. an. 23. Theodos iunior. Greg. Turo de glo. cóf. c 95. Sigib. in chron. ann. 447.

4 *Alexãdre le grand chãgea vn iour.* Plut. in Alex.

Nous lisons qu'Alexandre le grand fit changer vn iour en vn autre, mais ce fut sans faire miracle. Car comme il assiegeoit la ville de Tyr le trentiesme Iuillet, vn certain deuin de sa suite, qui n'auoit pas bien retenu ses ephemerides, luy dict, qu'il la deuoit prendre le vingt-septiesme du moys : tout le monde se print à rire; le Roy fit donner l'assaut à l'instant & entra victorieux: & pour sauuer l'honneur de son Prophete mocqué, commanda par tout son camp, qu'on appellat ce iour là, le vingt-septiesme Iuillet, qui toutesfois estoit le trentiesme. C'estoit changer les iours sans merueille : car il ne fit que reculer le nom du temps, sans luy changer la place.

La correction du Calendrier, faicte par Gregoire treziesme l'an octante-deux, quand il fit nommer le onziesme Decembre le vingt-vniesme, & racourcit le mois de dix iours, fut plus belle & plus vtile. Car elle estoit pour obuier aux incommodités des saisons; mais elle ne fut non plus miracle; veu qu'en icelle on ne fit qu'auancer la datte, & changer le nom de l'onziesme iour au vingt-vniesme, sans rien alterer en la substance du temps: & n'y eut aucune merueille en ceste abbreuiation : combien que beaucoup de simples gens l'estimerent fort merueilleuse, ne la pouuants comprendre; comme ie vis à Dijon en ce temps là. Car les vignerons, qui sont beaucoup parmy vn grand nombre de gens d'honneur & de lettres en ceste ville là, furent en grande conteste songeans & rauassants sur ce faict. 5 *Correction du Calendrier, par Greg. xiij. l'an 1582.*

Ils se disoyent les vns aux autres, mais que peuuent estre deuenus ces dix iours? Dix iours sont-ils passés, sans que nous en ayons eu nouuelle d'vne seule heure? Estoit-il iour ou nuict quand ils sont passés? Estions-nous si fort endormis, que n'en ayons senty quelque vent? mais auons nous demeuré dix iours sans boire ny manger ny trauailler? mais qui peut desmembrer ainsi les mois, & nous faire sauter nos festes & leur changer la place? nostre S. Pere est-il bon Catholique faisant cela? Telles & semblables querimonies faisoyent-ils entre eux : & combien qu'ils s'accommoderent au commun en la celebration des festes prochaines de Noël, si les firent-ils derechef au vingt-cinquiesme Decembre à la vieille datte, qui estoit selon la nouuelle correction, le quatriesme Ianuier : & celebrerent toutes les autres à proportion, iusques à ce que le Caresme suruenant auec les festes mobiles leur esblouït l'imagination, & les fit oublier de leur doubte, ioinct qu'ils s'aduiserét que s'ils faisoyent deux fois Pasques, il faudroit faire au preallable deux fois le Caresme, ce qu'ils ne pouuoyent entreprendre sans congé du Prelat. 6 *Querimonies gratieuses des vignerons de Dijon.*

De ceste correction Gregorienne, messieurs les Ministres, faisans plus mal vostre profit, que ces bonnes gens, au lieu d'en prendre de la lumiere pour vous, vous en aués tiré des tenebres contre nostre S. Pere, ou plustost contre vous, comme aussi ont faict vos freres d'Alemaigne. Mais la question n'est pas de ce bureau, & bien qu'elle en fut, i'ayme mieux que vous en voyez la decision en l'Antechrist François de Monsieur de Raymond, où il corrige comme il appartient le calcul de vos plumes, & vous aprend de mieux calculer: & si vous pouuez prendre la peine de lire nostre Clauius Latin sur le mesme subiect, vous apprendrés comment il a faict voir les estoiles sans astrolabe aux Ministres Alemans, respondant à leurs inepties.

Monsieur de Raymõd Cõseiller en la Cour de Parlemét de Bourdeaus. Christofle Clauius Iesuiste.

CHAP. X.

1 *Merueilles du feu.*
2 *Dieu appellé feu.*
3 *Fontaine de feu en Babylone.*
4 *En l'Isle de Cypre le feu produict des animaux.*
5 *Le feu propre element de l'homme.*
6 *Ætna & autres montaignes ardantes.*
7 *Le mont Chimere.*
8 *Miracles surnaturels du feu.*

CE que nous venons de dire, est du monde, que les Platoniciens appellent celeste: Suit maintenant le soublunaire composé de quatre grands membres, qui sont les quatre elements, & du reste, qui se compose d'iceux. D'vn chascun nous dirons quelque chose. Apres les cieux, le feu est le plus haut logé des quatre, le plus grand, & le plus noble; son lieu & son grand regne est cest espace, qui est entre les confins du ciel de la Lune, & de la haute region de l'air, bien que par parcelles il se trouue ailleurs en l'air, en l'eau & en la terre, ainsi qu'apres nous dirons.

1 *Merueilles du feu.* S. Denys l. de cel. hier. c 15. L'agilité du feu. L'actiuité

Les merueilles de cest element sont l'agilité, l'actiuité, l'incorruption, la force & l'vtilité. Il monte tousiours, dict S. Denys Areopagite, & se remuë tousiours; tout resplendissant, s'il a subject & matiere, ou demeurant caché dedans soy, s'il n'en a point. Il surmonte toutes choses, & les metamorphose en sa nature, il les renouuelle par sa chaleur, & les esclaire par sa lueur. Il agit d'vne admirable vistesse: & n'est iamais las d'agir, ains de tant plus qu'il est chargé de matiere, de tant plus en deuient-il puissant: Il faict sauter en l'air les maisons, les villes, & les montaignes, s'il est par violence enfermé: il purge sans se corrompre: & plustost rend l'esprit, qu'endurer aucune corruption. Il endurcit la bouë molle, il amollit le dur metal, il confirme tout, & transforme tout: il monstre en tout subiect la puissance de sa majesté.

2 *Dieu appellé feu.* Deut. 4. 24. Hebr. 12. 29. Exod. 3. 3. Le feu perpetuel gardé sur l'autel. Leuit. 6. 12. 13. L'incorruption du feu, sa force & vtilité.

En somme, dict ce Docteur, le feu en telles & autres proprietés, porte l'image de ceste diuine & supreme substance, qui pour ce est comparée au feu: & en forme de feu se monstra-elle premierement à Moyse, & au mesme Moyse commanda, que par loy perpetuelle le feu brulast dessus son autel.

Or le feu en son regne s'appelle feu elementaire, en tout autre lieu on le nomme feu meslé: car ayant place par tous les coings du monde, tant il est subtil & hardi, il est vrayement tousiours de mesme substance, mais diuers en quelque qualité de celuy qui est en la haute sphere. Celuy-là est pur, rare, diaphane, moins ardant: cestuy-cy grossier, espais, & plus bruslant, selon la diuersité des matieres plus ou moins terrestres, ausquelles il est attaché, & partant il est dict feu meslé: Mais neantmoins tousiours feu, & en tout lieu tenant le haut bout, & par tout admirable. En l'air, s'il est question de dresser l'appareil d'vn orage, d'vne tempeste, & d'vn tumulte celeste, il est le meinebranle du complot, & l'executeur de l'œuure, qu'en vn instant il mot à chef: en vn instant il s'allume dedans les nuées: en vn instant il leur attire les vapeurs, & leur dilate les flancs & dans leur ventre forge & cuit le carreau pour la foudre: excite la flamme pour l'esclair, forme les grondi-peterrades pour le tonnere, & luy desserre le grand gousier, pour les faire esclater, & n'a pas si tost tiré vn coup, qu'il recharge auec la mesme vistesse, & en tire vn autre.

3 *Fontaine de feu en Babylone.* Plutar. in Alexand. plin. l. 2. c. 105. plin. l. 2 c. 106.

S'il se trouue dans les cauernes de la terre, il eschaufe les eaux, & faict les bains. Il se fourre dedans les eaux mesmes: Car en Babylone on a veu certaines eaux, qui s'allumoyent aux rayons du Soleil. A Scandiglia, anciennement Scantia, y a vne fontaine, qui iette le feu, & ce feu ne peut viure sans icelle, & aussi tost qu'il en perd l'amorce il se pert: qui iamais vit tels hostes viure en telle paix en vn mesme logis? & qui eust iamais pensé deuant ceste experience, que le feu peust viure de l'eau, & brauer de l'eau dedans l'eau; ou l'eau engendrer & nourrir le feu en son sein? Sur la terre pour les guerres des hommes, il fond les canons les pistoles, les pistolets; il forge les espées, les coutelas, les halebardes, les casques, les cuirasses, les haches. C'est le Vulcan qui forme l'or, l'argent, le fer, l'acier, l'airain, le cuiure, le bronze, en coupes, en bassins, en boucliers, en rondaches, en statues, en cloches, en bestes, en hommes, & en toute autre figure.

4 *En l'Isle de Cypre le feu produit des mouches.* Arist. l. 5. de hist. animal. c. 9. l. 9. c. 10. Plin. l. 11. c. 36. S. August. l. 21. de ciuit. c. 4. La Salamandre esteint le feu, Arist. S. Aug.

Il est tres-fertile & tres-ingenieux pour se multiplier soy-mesme, & est contraire à la generation d'autruy, à cause de sa grande violence. Il produict neantmoins par miracle certains petits animaux aislés à quatre pieds, ayants la semblance de mouches, comme apres Aristote & Pline, S. Augustin remarque. Et combien qu'il soit le plus actif & violent de tous les elemens, si ne peut-il consommer la Salamandre: ains elle l'esteint, comme les mesmes autheurs tesmoignent. Il consomme tout, & toutesfois il est presque en tout sans iniure. Il est caché dans les pierres, & dans les bois; Au Peru les villageois font sortir du feu par la collision de certain bois: il est caché dans les os du Lyon, & en vne infinité d'autres choses. Qui pourra dire au reste combien il est merueilleux en vtilités? aux villes il chauffe, il cuit, il apprester; c'est le soulas des sains & des malades, c'est la sauce des viandes, la ioye des familles, l'instrument des maistres artisans, & le maistre instrument futur du grand Dieu en la consommation du monde au iour du iugement, & de la vengeance eternelle aux enfers. S. Augustin parlant de la beauté & des vtilités du feu, dict ainsi: *y a-il rien plus beau que le feu quand il flambe, quand il agit, quand il luit? qui pourra denombrer les biens, qu'il faict par tout le monde?*

De la beauté du feu. S. Aug. de ciuit. l. 12. c. 4.

5 *Le feu propre elemẽt de l'hõme.* Lact. l. 2. c. 10.

C'est en vn mot l'element propre de l'homme: car c'est l'homme seul, qui en vse & qui le mesnage. Et Lactance prouue que l'homme est vn animal diuin, par ce qu'à luy seul appartient l'vsage du feu; Car les bestes vsent voirement de l'air, de l'eau, & de la terre, parce, dict-il, qu'elles sont variables & mortelles, & sont agitées comme l'air, panchent du tout en bas, cõme l'eau & la terre. Mais du feu elles n'vsent point, c'est à l'hõme, qui en sa meilleure partie est immortel & diuin, & né pour le ciel, à qui a esté donné l'vsage de cest element celeste, signe d'immortalité, & contenãt en sa nature vne secrette leçon d'agir tousiours & faire bien; de luire tousiours & donner

bon exemple: & à la semblance dissemblable d'iceluy element tousiours aspirer au ciel par bons desirs & belles actions.

6 *Montaignes ardantes.* Etna mont-Gibello. Plin.l. 2. c. 106.

Entre les grands miracles du feu doiuent estre rapportées, outre ce que dessus, plusieurs montaignes, & lieux ardens prodigieusement, comme en Sicile la montaigne Ætna, dicte auiourd'huy mont-Gibello, bruslant desia par plusieurs siecles, & qui rend le miracle plus grand, ayant la neige tout l'hyuer; de sorte que toutes les cendres que le feu a laissées deuant en esté, sont couuertes de glace & de gelée l'hyuer.

7 *Le mont Chimera.* Les montaignes d'Ephestia. Plin. ibid. Au cap Nympheū vn roc qui iette le feu. Plin. ibid. Des miracles du feu voy Seneque epist. Et Plin. l. 2. c. 106. & 107.

En Lycie aupres de la ville Faselide le mont Chimera, qui brusle nuict & iour, au mesme pays les montaignes d'Hephestia, lesquelles si on touche auec vn flambeau ardent, le feu s'y prend de telle furie, que mesme le grauier & sable des ruisseaux bruslent dans l'eau; on dict aussi que ce feu se nourrit de pluye. Au cap de Nympheum vn roc vif, dont sort la flamme, laquelle s'allume mesme à la pluye. en ces lieux & en plusieurs autres du monde voit-on des feux: & bien qu'ils soyent cachés ez entrailles de la terre, toutesfois ils ne la consument point: qui n'est sans miracle, veu son actiuité. Les Historiens en disent assez, & Pline entre autres, que chascun pourra voir, qui voudra. Les exemples cités pourront tandis seruir de subject pour admirer l'ouurier de toutes ces merueilles.

8 *Miracles du feu surnaturels.* Daniel 3

A ces miracles naturels du feu respondent plusieurs, que Dieu a faict en ce mesme element, par voye surnaturelle, comme quand en ceste horrible fournaise, où furent iettés les trois enfans Hebrieux, il mit la bride à la violence des flammes: & suspendit l'action de ce furieux element, à ce qu'il ne les brulast, ou offençast en façon aucune, chose qui est autant difficile à la nature, que le feu est mutin & violent à brusler. Item quand il fit pleuuoir feu & souffre dessus les cités pecheresses. Item quand à la priere d'Helie il fit descendre le feu du ciel pour deuorer les gend'armes d'Achab, qui venoyent pour le saisir au collet. Item quand à la priere du mesme Prophete il fit tomber le feu du ciel pour brusler la victime preparée dessus son autel: De mesme nature fut le chariot & les cheuaux de feu, qui l'enleuerent au ciel, & plusieurs tels & autres effects produicts en autres façons miraculeuses, qui seroyent trop longues à deduire. ces exemples pourront suffire icy.

Genes. 19

Cinquantenier bruslé. 4 Reg. 1. 3. Reg. 18. Elie rauy dans vn char de feu. 4 Reg. 2.

CHAP. XI.

1 *Trois regions de l'air.*
2 *Generation de la pluye merueilleuse.*
3 *Suspension de la pluye en l'air admirable.*
4 *Miracles surnaturels en l'air.*

Ie me haste tant que ie puis à parcourir ces miracles, pour venir au combat, mais la presse m'arreste, vous auez tandis loisir de faire vos apprests d'armes. En l'air sont admirables la pluye, les vents, l'esclair, le tonnerre, la foudre, & l'arc au ciel; toutes lesquelles choses releuent de l'air, & sont ses creatures, & en son regne font leurs eslancemens & tirades: & pour ce de toutes dirons vn mot sur le propos de l'air.

1 *Trois regions de l'air.*

Cest element est diuisé par les Philosophes en trois regions. La premiere est la plus haute & voisine du feu elementaire, & fort chaude à raison de ce voisinage; la seconde suit apres, & est froide; la plus basse est la nostre, qui est chaude tant à cause de sa nature, que de la chaleur, qui prouient des rayōs du Soleil rejalissants de la terre. Et ceste-cy fournit continuellement esprit & haleine, à nous, & à tous les animaux, qui ont poulmon. La seconde region, bien que naturellement elle soit chaude, neantmoins elle est rendue excessiuement froide, par ce qu'elle reçoit dans son sein la froideur des deux autres, enuoyée par l'antiperistase de leur externe chaleur. Or ceste region est l'arcenal des esclairs, des foudres, des gresles, & de toutes les choses susdictes, & desquelles deuons parler. Commençons à la pluye, & considerons son admirable generation. Aristote & les autres naturalistes dient, que la pluye se faict de la nuée, comme la nuée de la vapeur grossiere & humide, esleuée iusques à ceste moyenne region. Car ceste nuée espesse & resserrée par le froid se tourne en eau, & descendāt faict la pluye. C'est pourquoy le Sage appelle les nuées fontaines des eaux: car ayant dict la Sapience 2. *I'estois auec luy* (auec le Createur) *lors qu'il establissoit les nuées au dessus*, elle adiouste, *& balançoit les fontaines des eaux*, c'est à dire les nuées, qui sont fontaines celestes donnans la pluye. Nostre version Latine met *athera*, pour nuée, mais le mot Hebrieu *Sechachim*, signifie proprement nuées: & partāt les Septante ont tourné les nuées, combien que *athera* peut signifier le mesme. Voila l'origine & la generation de la pluye, à la verité merueilleuse, &, qui est vne autre merueille, chascun la voit sans admiration.

Generation de la pluye. Prouer. 8

Les Septā te tournēt *sechachim* τὰ ἄνω νέφη les nuées, le Latin *athera*.

2 *Generatiō de la pluye merueilleuse.*

C'est vne chose merueilleuse, qu'elle prenne sa source en la terre & en l'air, qu'elle monte portée vers le ciel en vne vapeur: qu'elle soit contenuë dans les nuées, & par les mesmes jettée sur la terre; chose admirable que la vapeur subtilemēt enleuée par les rayons du Soleil, monte chargée de butin d'eaux, admirable encores que ceste eau demeure suspendue en l'air enclose dans la nuée, & admirable qu'elle en descende, comme elle faict. Si la vapeur est chargée de pluye, comment peut-elle monter d'enbas auec son fardeau? Les rayons du Soleil luy seruent-ils d'aile pour la guinder en haut? Dauantage comment est-ce que ceste nuée enceinte de pluye & de pesanteur peut-estre retenuë en l'air, suspendue sans soustien? Certes s'il fut estimé miracle, que la vierge Vestale tint de l'eau dans vn crible sans estre respandue, à meilleur droict le sera ceste retention; car le crible n'estoit point matiere d'eau; il estoit solide & retenu par les mains d'autruy. Les nuées n'ont rien de ferme, & cedent de tous costés, & ne sont soustenuës que de l'air, qui cede encores plus qu'elles: & neantmoins toutes percées & toutes fendues qu'elles sont, elles enserrent ceste eau celeste, la portent d'vn endroict en vn autre, comme si c'estoyent des bouteilles, ou des esponges suspēdues en l'air. Qui abreuue ainsi la nuée d'eau, & qui donne ce droict de retenuë si fort, & si serré, à la nuée, qui est vn corps si mince, si peu tenant, & si foible?

3 *Suspension de la pluye en l'air admirable.* Iob 26 7. Prouer. 8.

Iob met cecy entre les plus grandes merueilles de la puissance de Dieu. *Il lie* (dict-il) *les eaux en ses nuées, sans qu'elles enfondrent, ny que les eaux saillissent d'impetuosité ensemblement sur*

la terre.

la terre. Salomon aussi au passage sus allegué met en liste des plus hauts faicts de la sapience diuine cestuy-cy; *I'estois* (dict la sapience de Dieu) *auec luy, lors qu'il preparoit les cieux, quand il rangeoit au compas le dessus des abysmes, quand il establissoit les nuées de la sus, quand il balançoit les fontaines des abysmes.* C'est à dire, quand il arrestoit les nuées, pour les eaux du ciel, cachées dedans icelles nuées & suspendues au vague, & en l'abysme de l'air, & qui descendent pour arrouser la terre, ainsi que fontaines; & fort sagement appelle-il ces nuées fontaines: car tout ainsi que la fontaine est eau elle mesme, & donne source à l'eau, aussi les nuées sont eau, & donnent source aux eaux de la pluye.

Pourquoy la nuée est appellée fontaine. Prou. 8.

4 *Miracles de l'air surnaturels.*

Les miracles faicts en l'air sur les loix de la nature sont assés frequents en l'histoire sainćte. Tels furent du temps du Deluge les nuées courrãts le ciel, & la pluye baignant l'air & la terre l'espace de quarante iours naturels. Item les pluyes, les gresles, les tenebres palpables de trois iours entiers par toute la terre d'Egypte, fors aux habitations des Hebrieux, que le Soleil esclairoit. Item la cessation de pluye par trois ans & demy en la Palestine à la priere d'Elie, le tourbillon, qui le rauit au ciel, monté sur vn char de feu. Item quand le Sauueur fit cesser les vents en la mer par son seul commandement, le tremblement de terre en sa passion, les tenebres, & autres semblables merueilles effectuées par la toute-puissance de Dieu, ouurant dessus la loy ordinaire de la nature, toutes furent miracles prenant le miracle en sa naïue signification.

Pluye du Deluge. Genes. 7. Pluyes d'Egypte, gresle tõnerres Exod. 9. 23. 24. 26. Tenebres Exod. 10. 22 Cessation de pluye. 3. Reg. 17 2. & 18. 1 Eccl. 48. 3 Iac. 5. 16. & 17 4 Reg. 2. 11 Vents appaisés Luc 8. 25. Tremble-terre. Matt. 27. 51 Prouer 8 Iob 26.

CHAP. XII.

1 *Descente de la pluye merueilleuse.*
2 *La pluye donnée par mesure.*
3 *Pluyes prodigieuses.*
4 *Pluyes merueilleuses.*

OR en ces deux passages, tant Iob que Salomon, remarquent pour seconde merueille, la façon, par laquelle l'eau tombe du ciel. La merueille consiste en cela, que la nuée chargée d'eau donnant sa pluye, ne la verse pas à vn coup, ains comme bonne mesnagere, la distribue petit à petit par goutelettes, & par randons mesurés; si bien qu'il semble qu'elle la seme auec vn tamis. C'est la diuine sagesse, qui luy a aprins à blutter ses eaux, en telle façon: à fin que la terre & tout ce que la terre nourrit, fut sobrement & vtilement abreué, & non suffoqué par abondance d'eaux prodiguement respandues.

1 *Descente de la pluye merueilleuse.*

C'est ce que dict Iob, que les eaux ne faillissent point ensemblement: & Salomon vse du mot balancer, signifiant que Dieu commande à la nuée de debiter la pluye à poids & mesure. Au moyen dequoy ceste distribution double la merueille: car c'est merueille, qu'en l'air l'eau demeure suspendue, & merueille qu'elle soit laschee par mesure.

2 *La pluye dõnée par mesure, nuées balancées* Iob 26 Prou. 8.

La pluye est encore admirable en ses especes & sortes, qui sont plusieurs & toutes merueilleuses, bien qu'elles prouiennent des causes naturelles. Au Consulat de Marcus Attilius on vit pleuuoir du sang & du laict; de Lucius Volumnius, & de Seruius Sulpitius, des petites parcelles de chair, que les oyseaux deuoroyent aussi tost. L'an deuant que Marcus Crassus fut deffait par les Parthes auec toute son armée, il pleut du fer en ce pays là, qui donna presage du courroux du ciel. L'an de Lucius Paulus & Lucius Marcellus, il pleut de la laine en Carine lieu de Calabre: de toutes lesquelles especes Pline faict mention. Quelques-fois on a veu pleuuoir des petits crapaux, des pierres, & autres choses prodigieuses, pour lesquelles les Payens auoyent de coustume faire certaines expiations l'espace de quelques iours, qui seroyent trop longues à desduire, & hors de propos, & sera assés de cecy, pour faire plusieurs poincts de merueille à la gloire de celuy, qui par tout se faict paroistre admirable.

3 *Pluyes prodigieuses.* Plin. l. 2. c. 56 Titus Liu 1. dec. l. 1. 3. dec. l. 7. Appian l. 4. bell. ciuil. Fest. Põp.

Sacrifices pour les pluyes prodigieuses. Tit. Liu. dec. 1. l. 1 Dec. 3. l. 1. Appian. l. 4. bell. ciuil. Fest Põp. l. 12.

Pluyes miraculeuses furent celle de feu, & de soulfre sur Sodome & Gomorre, & les autres cités complices: celle de manne au desert d'Arabie, pour la nourriture des Hebrieux: celle des cailles enuoyée pour les mesmes, lors qu'ils murmurerent, ce qui leur cousta bon. La pluye de gresle & de cailloux, contre les Amorrheans en faueur de Iosué. Venons aux vents gouuerneurs des mers, & promoteurs de la pluye.

4 *Pluyes miraculeuses pluye de feu.* Gen. 19. De Mãne. Exod. 16. 15. Des cailles. Exod. 16 3. De pierres. Ios 10 11.

CHAP. XIII.

1 *Definition & origine du vent.*
2 *Vents engendrés aux cauernes.*
3 *Tourmentes en la mer sans aucun vent.*
4 *Tous vents ne peuuent s'originer des cauernes.*
5 *Pourquoy Dauid dict que Dieu produit les vents de ses thresors.*

QVe dirons nous des vents? leur generation est si cachée, que les Philosophes, apres plusieurs disputes, se trouuent au pont aux asnes: & disent nous voicy au bout du monde. Leur progrés n'a moindre difficulté, que leur origine. Les vtilités sont aussi admirables. Le vent, dict Aristote, est vne vapeur chaude & seiche, & luy auec les autres Philosophes escrit, que la cause efficiente des vents est le mouuement du ciel du Leuant au Ponent, ou le mouuement des planettes du Ponent au Leuant, ou l'Esprit vital, par lequel nature engendre toutes choses, qui va poussé çà & là, comme le fruict au ventre de la mere, ou vn air battu des diuers mouuements des planettes & de la multiplicité de leurs rais. Toutes ces opinions sont probables: car sans doubte les cieux & les astres interuiennent en general à tout ce, qui se faict ez corps d'icy bas: mais aucune d'icelles ne nous declaire la cause propre & voisine des vents: d'autant que si ces choses l'estoyent, nous aurions les vents sans cesse, comme nous auons les mouuements des cieux, les rais des astres, & cest esprit de nature: & comme tandis que le Soleil, qui est la vraye prochaine cause du iour, donne sur l'Orizon, nous auons le iour, aussi aurions nous les vents continuels, s'ils venoyent seulement du tournoy des astres, ou de cest esprit continuel de la nature.

1 *Definition & origine du vent.* Arist l. 2 meteo. c. 4. De l'origine & cause des vẽts diuerses opinions, Arist l. 2 meteo. c. 4. Plin. l. 2 c. 45. 46.

Quelques autres ont dict, que les vents s'engendrent aux cauernes de la terre, & que là demeurans enfermés quelque temps, comme bestes sauuages en des geoles, ils se desbondẽt apres d'impetuosité, & courent desbridez la campagne; Ceux-cy iustifient leur opinion par l'expe-

2 *Vents engendrez aux cauernes de la terre.* Plin. l. 2. c. 45. 46.

rience, qu'on en voit en plusieurs lieux, où les vents sont ainsi enfermés. Par exemple, en vn abysme, qui est és costes de Dalmatie y a tousiours si grande abondance de vents, que si on y iette, quoy qu'en temps calme & serain, quelque chose, pour legere qu'elle soit, il en sortira soudain vn tourbillon de vent; ce que l'on experimente en plusieurs autres endroicts. Les trembleterres aussi ne viennent sinon des vents, qui sont resserrés ez veines & cauernositez de la terre, causants la dedans ces tintamarres estoufés, qui la font danser & la bouleuersent.

Vn abysme produisāt les vents. Plin l. 2. c 79.

Souuent ainsi voit-on la mer s'esmouuoir, gronder, boüillonner, comme l'eau dans vne marmite qui est sur vn grand feu, & de là estre excités de grands orages sans aucuns vents de l'air: ce qui ne peut venir d'ailleurs que des vēts renfermés dans quelques cauernes cachées soubz l'eau. Par ces experiences ils concluoyent, que les vents estoyēt engendrés dans des lieux soubterrains. Et selon ceste opinion Virgile a faict leur regne en vne grosse cauerne au païs d'Æolie, leur donnant vn Roy Æolus, qui a discretion de sage piqueur, les gouuerne, les contenant ores fermés en son Royaume cauerneux, dedans des escuyeries planchées de grosses montagnes; ores les laschant à la course sur mer & sur terre.

3 *Tourmētes en la mer sans aucūs vents.*

Æolus Roy des vents. Virgil. 1. Æn.

Cecy n'est pas expliquer proprement la generation des vents, ains le lieu de leur generation. Ie suis content neantmoins de prendre tout à bon compte, iusques à ce qu'on apportera quelque meilleur payement, & adiouste tandis que comme l'on ne peut nier que quelques vēts ne prennent leur source des cauernes, aussi ne peut-on pas dire, que tous vents s'originent de là. Car on les voit souffler sur les grandes plaines, & sur la mer, où de cent lieuës à la ronde on ne sçauroit soupçonner aucunes telles grottes, dont ils puissent sortir: & qui est plus, seront souuent plusieurs vents contraires, l'Est, l'Oest, le Nort, & le Sud, & souuēt auec la meslée de leurs collateraus & en diuerses regions de l'air, les vns à la moyenne, les autres à la basse, tous opposés. Comment est-il donc possible, que les cauernes de la terre enuoyent ces esquadrons armés de cent, de deux cents, de cinq cents, ou de mille lieuës, sans passer par le milieu pour s'entrechoquer ou sur les eaux ou sur la terre?

4 *Tous vēts ne peuuēt venir des cauernes.*

Combat de diuers vents.

Si les vents ne viennent de ces causes & sources, d'où sortent-ils? Comment donc sont-ils engendrés & d'où viennent-ils? C'est icy le poinct de la merueille que Dauid sage admirateur, & non vāteur Philosophe? recognoit par vne humble confession, quand il dict, que Dieu faict sortir les vents de ses thresors & lieux de reserue, c'est à dire, comme S. Augustin l'explique, des causes occultes. *Tu sens le vent, qui souffle* (dict ce Docteur) *mais tu ne sçais pas de quel thresor de raison il vient.* Le Psalmiste veut donc dire que Dieu faict sortir voirement les vents des entrailles de la nature, mais que la façon est vne lettre de cachet pour nous, & partant que c'est vne merueille pour admirer le createur, & nous faire humilier en la science de nostre ignorance, qui est la leçon des Philosophes bien apprins.

5 *Pourquoy Dauid & Hieremie dient que Dieu produict les vents de ses thresors.* Psal. 134. Hier. 10. 18. S. Aug. in Psal. 134.

CHAP. XIIII.

1 *Le progrés des vents merueilleux.*
2 *Double merueille aux mouuements des vents.*
3 *Merueilleuse puissance des vents sur la terre & sur la mer.*
4 *Pourquoy les Payens sacrifioyent aux vents.*

LE progrés des vents est aussi admirable, que leur generation: ils fuyent le lieu de leur natiuité, & n'ont force, sinon quand ils sont dehors. L'Est prend son origine en l'Orient, & tire vers l'Oest son contraire: & cestuy-cy engendré en l'Occident souffle contre celuy-là. Le Sud originaire du midy, donne contre le Nort: & le Nort contre le Sud; de tant plus qu'ils peuuent eslancer le vol loing de leur aire ez regions opposées, de tant plus ils renforcent leurs aisles. Tout cecy semble contre le commun cours de la nature: car toutes choses cherchent leur lieu naturel, & s'y plaisent, les pesantes le bas, les legeres le haut: & y ont plus de force qu'en vn autre: le poisson en l'eau, l'oyseau en l'air, les Lyons en Afrique, & ainsi du reste. D'où vient donc ceste nature desnaturée des vents? sont-ils comme les menestriers, qui ne sont iamais bien chés eux, & ne soufflent ny iouënt qu'en maison estrangere? Si on dict que tout l'air est le lieu des vents, ie l'accorde. Mais tout air n'est pas la source & l'origine des vents. Pour ceste raison deuroyent-ils souffler non seulement en l'air, mais en l'endroict de l'air, où ils naissent aussi bien qu'au lieu opposite. Or ils font au rebours. Les riuieres, replicquera-on, se retirent de leur source: & d'autant plus qu'elles en sont loing, de tant plus en sont-elles grosses & puissantes. Ie respons, que les riuieres croissent par autres riuieres, qui s'emboucbent dedans leur sein, & que sans ceste aide, elles deuiendroyent petites, à mesure qu'elles s'esloigneroyent de leur mere-fontaine: ce que l'on ne peut icy dire, si on ne veut faire vne trainée perpetuelle de vents, qui s'engendrent & se ioignent à ceux, qui soufflent. Ce qu'estant plus difficile à entendre que tout le reste, ce seroit esclaircir vne chose tenebreuse par de plus grandes tenebres. Et au reste la riuiere s'en va au lieu de sa conseruation, qui est la mer, la source vniuerselle, & le rendés-vous naturel des eaux. Le vent sortant de son lieu, & ayant faict vn peu du mauuais, tire à la fin: & semble aller chercher sa dissolution, au lieu que la riuiere cherche sa conseruation & repos en la mer.

1 *Le progrés des vents merueilleux.*

Toutes choses se plaisent en leur lieu.

Les riuieres croissent par addition.

La mer lieu & repos de toutes les eaux. Arist. l. 2. meteo. c. 2.

Or voicy vne autre double merueille du vent, la premiere est la diuersité de ses mouuements: Car il va, il vient, il monte, il descend, & qui est plus merueilleux, il gire autour de la terre, & faict le tour comme le Soleil. Il souffle, dict le Sage, vers Midy: & circuit vers Aquilon. Il souffle girant çà & là, & retourne par ses circuits. La seconde est le secret renfort de sa violence: car puis que les vents ne croissent point par addition des vents, comme les riuieres par surcroy de nouuelles eaux; d'où leur vient cest accroissement de forces à mesure qu'ils soufflent, au lieu qu'elles leur deuroyent diminuer? mais quelle machine pousse ces esprits legers, or en haut, or en bas, or à gauche, or à dextre? Sont-ce les astres, ou le froid, qui leur est en queuë, comme vn piqueur ou sergent de bande, pour les haster au combat? Les astres sont bien loing, le froid est trop paresseux pour les faire galopper de telle furie.

2 *Double merueille aux mouuemēts des vents.* Le vent girant la terre. Eccl. 1. 6.

3 *Merueilleuse puissance des vents,* Mais quelle force les rend si impetueux, si violents & si mutins, que n'ayans aucune solidité en eux, aucunes griffes, ny instruments de prise, ils emportent les hommes & les cheuaux? ils arrachent les gros pins aux forests? ils bouleuersent les grandes maisons aux villes? ils fendent & creuent la terre des pays entiers? qu'ils soyent si puissants, qu'ils se iouënt du regne de ce grand Ocean comme d'vn balon, & de ses campagnes calmes en facent vn desarroy d'vne bataille d'eaux effroyable, composée de montagnes contre montagnes, de vallées contre vallées, escumantes de courroux, armées de vagues, herissées de flots, espouuantables de fremissements, donnants ores de la teste contre le ciel, ores s'entrouurants le sein, iusques aux abysmes de la terre? Qui enhardit, qui enfle, qui renforce, qui arme si bien, le cœur, les poulmons, les aisles, les flancs de ces Aquilons, de ces Suds, des Ests, des Oests, de leurs esquadrons associés, & de tous les regimens de ces enfans ou de l'air, ou de l'eau, ou de la terre, qu'ils puissent brauer ainsi vn si redoutable element, & le reduire à la semblance d'vne vireuolte de furies, & d'vne meslée si fort prodigieuse? Qui mettra en euidence la cause naturelle de ceste si puissante, & si legere nature? personne ne l'a sceu encor trouuer. Parquoy pour faire nostre profit & de la hauteur des œuures de Dieu, & de la bassesse de nostre ignorance, il nous faut parler comme Iob, qui racontant les merueilles de la diuine sapience, entre autres il met ceste-cy, disant qu'elle a donné poids aux vents. C'est en vn mot la vraye & la supreme cause, qui a mis ceste force admirable aux vents: & nous en a caché la cause naturelle, afin de nous esleuer à la contemplation de la surnaturelle, & nous faire contempler le createur en luy mesme, plustost que tousiours nous attacher à la nature.

Orages excités par les vents.

Dieu a dóné poids aux vẽts. Iob 28.

4 *Pourquoy les Payens sacrifioiẽt aux vẽts.* Sen. l. 4. nat. qq. Plin. l. 17. c. 19. l. 2. c. 47. Stel. de hist. l. 11. Herod. l. 7. paus. in Corinth. Alexã ab Alex. l. 3. c. 11. Deplorable ignorance.

Les Gentils tant Romains que Grecs, & Persans, rauis sur les terribles effects des vents, & n'en pouuants trouuer la raison naturelle, creurent que c'estoyent des Dieux, leur dressants des autels & offrants sacrifice, afin de les auoir amis & par terre & par mer, Dignes de compassion dequoy errans és tenebres de la nature errante, ils choisissoyent vne si legere diuinité, & qu'emportés à la mercy des vents & vanités du monde, que cest Æolus infernal ne cesse faire souffler, pour tourbillonner les esprits des mortels, ils asseuroyent si mal leur salut; mais neantmoins accusables en leur ignorance, de n'auoir sceu ietter leurs pensées au delà de la creature muëte, pour recognoistre le tout-puissant facteur d'icelle, & criminels de lese majesté, d'auoir transferé le nom & l'honneur incommunicable du prince souuerain à la facture produicte par luy, pour seruir à l'vsage de l'homme, & non pour en estre adorée. Heureux les Chrestiens, s'ils en sont bien recognoissants, d'auoir en la mer de ce monde, en la terre de ces tenebres, & au pelerinage de ceste orageuse vie, le Pilote, le Docteur, & la guide, qui regente les eaux & les vents, qui est le vray Soleil, qui est la voye, la verité & la vie: & qui non seulement des choses grandes, mais encor des petites sçait faire des diuines merueilles: finissons disants vn mot de l'vtilité des vents.

Ies. Christ nostre Pilote, guide, Soleil voye, verité, & vie. Marc. 6. Ioa. 8 Ioa. 14.

CHAP. XV.

1. *Vtilités des vents.*
2. *Salubrité des vents.*
3. *Commodité des vents aux voyages.*
4. *Estonnement gratieux.*
5. *La plus grande vtilité des vents.*

Les vtilités des vents sont merueilleuses, & portent vne marque de la singuliere prouidence de Dieu enuers les humains. Seneque entre autres nous en faict vn tableau. Les vents, dit-il, nous procurent les pluyes, & pressent les nuées & leur font espandre leurs eaux, afin de nous arrouser nostre seicheresse. Ils chassent les mesmes nuées, afin de nous garder d'estre par trop mouillés, & nous faire voir le Soleil & le ciel; ils rafreschissent & rechaufent les fruicts de la terre; Ils balient & gardent l'air de croupir; ils le purgent & nettoyent d'infection. 1 *Vtilités des vents.* Seneq. l. 5. qq. nat. c. 18.

Plusieurs païs seroyent inhabitables, sans le commerce des vents. La plus part du Peru est temperé à cause des vents, combien qu'en plusieurs endroits ils sont fort contraires à la santé: mais cela est du tout miraculeux, qu'il y en a deux entre autres, l'vn desquels tue sans faire aucune douleur, l'autre tourmente iusques à la mort sans tuer. Plusieurs endroits de nostre Europe, nommément de nostre France, sont sains à cause des vents; & de noz villes, vne remarquable pour toutes, Auignon est vn paradis, qui seroit vn sepulchre sans ces esprits, où ils soufflent auec grande impetuosité, & auec aussi grande merueille ne sonnét mot en des lieux fort voisins. 2 *Salubrité des vents.*

Estrange nature de deux sortes de vẽts. Ios. à Costa l. 3 hist nat Ind. c 9.

Les vents nous portent du Leuant au Ponant, & du Midy au Septentrion: & nous font voir les derniers limites de la terre, mesmes despuis l'admirable inuention de l'esguille marine. En nostre siecle, par vne hardiesse & entreprinse iusques icy non ouyë, ils ont faict sillonner aux Pilotes le dos de l'Ocean de son long, & mesurer le rond entier de nostre bas monde: & qui est digne de grande admiration, non seulemét diuers vents seruent à diuers chemins, mais encor les mesmes. L'Oest porte le nauire vers l'Orient, vers le Midy, & vers le Septentrion: & verra-on quelquefois deux vaisseaux faire voile à contraire route poussés d'vn mesme vent, si bien est stilée l'industrie humaine à choisir les rumbs & les mesnager à profit. 3 *Cómodité des vents pour les voyages.*

Vn mesme vent à toute cótraire.

Et cecy sembleroit si admirable, si l'experience iournaliere n'en donnoit tesmoignage, que personne ne le croiroit: & diroit chascun, ce que quelques mariniers du lac Majour dirent iadis d'André d'Orie excellent Pilote, lequel, comme vn iour il faisoit voile audict lac, s'aidant des vents contraires à la façon susdicte, incognue iusques alors à ces mariniers-là, qui n'auoyent accoustumé d'aller sur l'eau, sinon portant le vent entre deux escoutes, aussi tost qu'ils le virent venir singlant deuers eux, tous estonnez ils commencerent à dire entr'eux qu'il estoit sorcier, & que les diables poussoyét son bateau, estimants qu'il fust impossible d'vser de mesme vent qu'eux, pour aller surgir à vn port opposé. C'est à la verité vne singuliere prouidence de Dieu pour le bien des hommes, d'auoir donné & les vents & si belle adresse d'en vser. 4 *Estonnement gratieux.*

5 *La plus grande vtilité des vents.* Mais si iamais ceste vtilité a esté de pris c'est en ces derniers temps, pour aller chercher non les drogues & les marchandises exquises aux Indes, ains pour porter l'or & les pierres precieuses du Christianisme par tout l'vniuers: ce qui s'est executé par grand miracle despuis septante ou tant d'ans au Iappon, au Brasil, au Peru, au Mexique, & en toutes les parties du monde, où ce vieil Tyran tyrannisoit les ames, sans empeschement, & où quelques soldats de ceste petite Compagnie ont trauaillé heureusement, & rapporté plusieurs bonnes despoüilles spirituelles en la maison de Dieu.

CHAP. XVI.

1 *La generation de l'esclair.*
2 *Combat merueilleux en l'air, en la generation de l'esclair & de la foudre.*
3 *Effects admirables de la foudre.*
4 *Mort miserable causée par la foudre.*
5 *Miracles surnaturels.*
6 *La legion fulminatrice des Chrestiens, louée par M. Aurele.*

1 *La generation de l'esclair.* L'Esclair, disent les Philosophes, vient de la vapeur chaude & seiche, laquelle agitée en la moyenne region de l'air dedans les flancs de la nuée espesse & froide, s'enflamme par la collision des nuées: & s'eslance dehors, deschirant & rompant la nuée, qui l'enferre. De ceste inflammation vient l'esclair, & de la ruption s'engendre le tonnerre. Que si ceste vapeur seditieuse enclose dedans la nuée est terrestre, & demeure long temps, elle se cuit & endurcit en maniere de brique, ou d'acier, & deuient la pierre & quarreau de feu, qui est la bale de la foudre. L'esclair peut-estre sans tonnerre: mais non pas le tonnerre sans esclair & eruption violente, qui de tant plus qu'elle sera grande, de tant plus sera le tonnerre esclatant. La foudre est tousiours accompagnée de tous les deux; L'esclair, dict Seneque, monstre le feu: la foudre est vn traict eslancé portant coup: celuy-là demeure en l'air, cestuy-cy donne en la terre.

Arist. l. 2. meteo. 9. Pl. l. 2. c. 49.

Seneq. l. 2 nat. c. 4.

2 *Cōbat merueilleux en l'air.* En ces passions & impressions de l'air est admirable le furieux combat, qui se faict dedans la nuée enceinte de cest enfant de feu, qu'elle porte, qu'elle serre, & de qui elle est creuée à la fin; admirable l'esclair, & l'esclat de l'esclair bruyant, tonnant, grondant si horriblement quelquefois, comme si la machine de l'vniuers tomboit escrasée & dissoulte, & ce qui accroit la merueille, non-obstant ce grand bruit, l'oreille ne l'apperçoit point si tost, que lœil s'apperçoit de la lueur de l'esclair, bien que l'esclair & le tõnerre soyent gemeaux, & quils naissent en mesme instant. Cela vient de la viuacité de la veuë plus prompte à la liaison de son object, que l'ouïe. Par ces esclairs & tonnerres naturels Dieu nous signifie souuent quel il sera tenant son grand iour, & tonnant sur la race des mortels son arrest general en faueur des bons, & à la condemnation des meschans. Et bien-heureux celuy qui y pense, & de bonne heure faict prouision de grace diuine & de bonnes œuures, pour estre en saison trouué au roolle des amis de ce Seigneur, iuge aussi terrible alors, qu'il est maintenant pere misericordieux.

Or en tous ces effects il n'y a rien de plus admirable, que ceux de la foudre. Elle deseiche & tue les bois & les fleurs de la vigne, sans qu'au dehors y paroisse aucune lesion; elle brusle le poil de la personne, sans nuire à la peau, les habits sans blesser les corps, les boucs remplis de vin sans que le vin verse: Elle faict fondre l'or & l'argent, & ronge l'espée sans gaster ny la bourse ny le fourreau, agissant contre le fort & pardonnant au foible: elle tue quelquefois le fruict au ventre de la mere, la mere demeurant sauue, comme il aduint à Martia dame Romaine. 3 *Effects admirables de la foudre.*

Martia eschapée de la foudre & son fruict tué. Plin. l. 2. c. 51.

Elle tue la personne, sans qu'il paroisse aucune playe au corps; comme il aduint l'an 1589. en vne certaine ville des Indes Occidentales, où demeuroit vn Chrestien de mauuaise vie, lequel estant vne nuict en la chambre auec vne garce, s'esleua vne soudaine & horrible tempeste; l'air enflambé d'esclairs, qui l'vn sur l'autre s'entresuiuoyent donnants le iour & la nuict par saillies entrecoupées, le retentissement des tonnerres desserrés coup sur coup, & le fremissement des tourbillons pesle-mesle suiuants faisoyent trembler l'air & la terre. La femme saisie d'estonnement commence à se recommander à Dieu, & souuent repeter, vierge Marie priés pour nous; l'homme faisoit du Roland, & se mocquoit non seulement de la crainte; mais encore de la priere de la garce, disant qu'en vain elle crioit à l'aide, & que si elle deuoit mourir, cela ne la sauueroit pas. Comme l'vn & l'autre continuoit en son opinion, & que ce miserable pensoit à prendre ses plaisirs, la foudre fond dans la chambre, la remplissant de feu & de fumée, & le choisissant seul au lict le tue en vn instant, sans que la femme sentit aucun dommage en son corps, ny s'apereeut d'aucun mal aduenu à celuy de son homme: Elle redouble sa priere, & voyant qu'il ne disoit rien, l'exhorte & le prie d'implorer le secours de Dieu, afin qu'il les deliure du danger present, ou leur face misericorde s'il faut mourir; mais il ne sonnoit mot. Elle pensant qu'il fit le sourd, ou qu'il se voulut endormir, le pousse, luy tire le bras, le bras suit aussi tost separé, comme si c'eust esté de la chair pourrie, ou vn membre de quelque beste long temps bouïllie. Dieu sçait cõme elle passa le reste de la nuict. De grand matin elle va aduertir le Magistrat. On visite le mort, les os furent trouués tous brisés, estant la chair entiere, mais bruslée, sentant fort le soulfre. Ce fut vn coup celeste vengeur d'vn obstiné mocqueur, & misericordieux pour vne pecheresse, qui ne faillit apres de corriger sa vie. 4 *Mort causée par la foudre.*

Vn Indié tué par la foudre sās lesion exterieure.

Miracles sur la nature respondants à ceux-cy furent les esclairs & tonnerres excités en Ægypte par Moyse, Item ceux de la montaigne de Syna, lors que Dieu donna la loy. Nostre Seigneur en faueur de l'Eglise a faict plusieurs belles merueilles du ciel: entre lesquelles n'est pas petite celle de la legion des soldats Chrestiens, qu'on appelloit iadis fulminante, à la priere de laquelle en la presence de Marcus Aurelius Empereur, Dieu enuoya vne grande pluye pour donner à boire au camp Romain desia reduict à la mort, à cause de l'extreme soif. Et fit si fort bruire, tonner, & gresler, parmy les esclairs & les foudres, contre les ennemis Alemans & Tartares; qu'ils furent tous 5 *Miracles en l'air. Exod. 9. 23. 24. Exod. 20.*

desconfits, qui toutes fois tenoient desia deuorée la victoire par presumption.

6 *La legion des Chrestiés appellée κεραυνοβόλος & foudroyāte.* Eusеb. l. 5. c. 5. Dion in Aurelio, in hist. Rom. l. 60. Tertul. in apolog. c. 5. & ad Scapulam. c. 4. La legion fulminãte louée par S. Greg Naz. orat. 2. in quad. marty.

Pour lequel benefice de Dieu l'Empereur eust de là en auant en grãd hõneur le nom Chrestien, & fit appeller ce regiment des Chrestiens la legion foudroyante, cõme tesmo gne Eusebe apres Apollinarius. Dion en Payen attribue ce miracle à la Magie, comme encor vn autre de mesme espece aduenu en Afrique en l'armée des Romains aussi, à laquelle commandoit Sidius l'an premier de Claude Empereur, & de nostre Seigneur quarante trois; Mais outre le tesmoignage de Xiphilin, les lettres de Marc Aurele enuoyées au Senat, pleines des loüanges des Chrestiens sur ce faict, monstrent que Dion a detourné la verité de l'histoire au canal de sa passion, en haine des Chrestiens. Gregoire de Nazianze celebre ce miracle en l'oraison, qu'il faict à la loüange des quarante martyrs. Voila des esclairs, des tonnerres, & des foudres. Disons vn mot de l'arc en ciel.

CHAP. XVII.

1 *Merueilles de l'arc au ciel.*
2 *Trois merueilles en l'arc.*
3 *Les couleurs de l'arc, sans couleur.*
4 *Coquille d'vne limace de mer admirable.*
5 *L'arc au ciel note d'aliance.*

1 *Merueilles de l'arc au ciel.*

IL n'y a rien en l'air ny plus bel à voir, ny plus digne d'estre admiré, ny plus difficile à cognoistre, que l'arc au ciel, bien que la coustume de le voir souuent nous le rende moins admirable. Le Sage nous exhorte à le cõtépler, & en tirer matiere pour louër Dieu. *Voy* (dict-il) *l'arc au ciel en sa splendeur miraculeusement beau, & benis celuy, qui l'a faict. Il enuironne le ciel d'vn atour plein de maiesté: & les mains du souuerain l'ont tendu.* Platon & autres Philosophes auec plusieurs Poëtes Grecs & Latins l'ont surnommé enfant d'admiration, & ornement du ciel. Voyõs les causes de ceste admiration. Il se forme sur plusieurs nuées de rosée, ausquelles le Soleil opposé iettant ses rayons faict naistre ce demy-rond à trois apparentes couleurs principales, rouge, verte, orangée, & deux autres annexes, à sçauoir, violete, & verdesin, tendant sur le jaune. La Lune quelquesfois le produict, mais dissemblable en beauté.

Beauté de l'arc. Eccl. 43. 12.
L'arc celeste fils d'admiration. Plato in Theet. Virgil. 5 Æneid.

2 *Trois merueilles en l'arc.*

La beauté de cest enfant de merueille, consiste tant en la rondeur, figure la plus noble de toutes, qu'en la symmetrie & viuacité des couleurs. Car en toutes les impressions celestes, il n'y a rien si bien compassé & tiré auec plus belle proportion, que le demy-rond de chasque couleur. La viuacité des couleurs est si grande, qu'il n'y a peintre, qui la puisse attaindre, & les couleurs annexées suiuent les principales adoucies d'vn pareil artifice. Et ceste viuacité est de tant plus merueilleuse, qu'elle est en vn fond de nulle solidité, ains du tout fuyard, qui est la nuée; de maniere que c'est vne peinture en l'air & bonnement sans couche; Cela est aussi merueilleux, que ne s'y trouuant qu'vn fond, & qu'vne matiere, qui sont les nuées, & vn seul agent, à sçauoir le Soleil, qui comme le maistre peintre trauaille de ses yeux rayonants sur ce fond, naisse neantmoins vne si grande & si belle diuersité de couleurs. C'est, dira-on, par ce qu'il y a plusieurs nuées diuersement preparées: mais qui prepare si iustement la place de ces nuées si volages & inconstantes, qu'il n'y aye en aucune d'icelles non plus d'espace qu'il est besoin à chascune pour receuoir sa couleur, à faire son arc, & tousiours auec si grande constance? Pourquoy est-ce que ses couleurs ne s'impriment dessus tout le large volume des nuées, & non en vne seule & si petite portion d'icelles, veu qu'elles sont par tout nuées & capables de receuoir les impressions du Soleil?

La viuacité des couleurs.

La troisiesme cause d'admiration est, que ces couleurs auec toute leur viuacité ne sont point couleurs, par ce que le subject n'est capable de la consistance de vraye couleur, combien qu'au reste on y troune la lumiere, & l'opacité, qui sont les deux pieces naturelles, qui font la vraye couleur, s'il n'y a empeschement au subject, comme il aduient icy. Mais, dira-on, l'œil qui est iuge competant en ce faict, iuge qu'il y a des couleurs. Il est vray: il est vray aussi, qu'il se laisse tromper quelquefois par l'entreject des corps opposés, & estime couleur ce qui ne l'est pas. Ainsi iuge-il, que le ciel est azuré, & la mer verte, & toutes-fois ny l'azur du ciel est azur, ny le verd de la mer est verd, non plus que les belles couleurs, qui paroissent à noz yeux à trauers de la pierre du Paradis, ou d'vne plume bien mince opposée au Soleil, ou à quel que autre lumiere, sont couleurs. Ce sont les merueilles de ceste petite creature, & l'art de ceste supreme sagesse, qui en se iouant ez choses petites, nous crayonne neantmoins les traicts de son admirable beauté.

3 *Les couleurs de l'arc sans couleurs.*

Le ciel, l'Ocean, la pierre de paradis sont sans couleur.

Ie vis à Lyon vn ieu pareil en vne chose dissemblable, l'an 1590. en vne coquille de limace de mer qu'on me monstra, de la grandeur des nostres, estimée 400. escus. La matiere d'icelle estoit nacre. La forme surpassoit de beaucoup la matiere. Elle estoit euasée d'vne bonne grace, ayant ses contours & replis tres-bien mesurés, & arrondis iusques à la poincte. Et ce qui faisoit plus d'admiration, estoit le dehors tout couuert de l'enceinte d'vn cordon perpetuel, alternatiuement enfilé de trois perles, & trois grains de corail rouge de pareille grosseur, en maniere de chapellet, lesquels s'amoindrissoient à mesure, que chasque rond deuenoit petit, & se perdoient au bout de la coquille, d'vne façon autant admirable que gratieuse à voir. Les marchans amoureux des richesses ont de coustume de contempler le profit en choses semblables: mais le Chrestien bien apris à trafiquer pour le ciel, y contemple le createur & gaigne beaucoup plus que ne faict le marchand.

4 *Coquille d'vne limace de mer admirable.*

Ce qu'auons dict de l'arc celeste, est naturel: apres le deluge Dieu le print pour vn vsage surnaturel, à sçauoir en signe de paix & d'alliance entre luy & les hommes, le donnant comme tesmoing de la promesse qu'il faisoit de n'exterminer plus le monde par eaux. Naturellement l'arc celeste est signe plustost d'eau, que de beau temps.

5 *L'arc au ciel signe d'alliãce.* Gen. 9. 16.

CHAP. XVIII.

1 *Causes du flux & reflux de l'Ocean incognues.*
2 *Aristote mort de regret, se precipita en l'Eurippe.*

3 *La mer reiette les corps morts.*
4 *Poissons de monstreuse grosseur.*
5 *Poisson monstreux trouué l'an 1575.*
6 *Poissons de figure monstreuse.*
7 *Bestes à cornes en la mer.*
8 *Tritons hommes-poissons.*
9 *Famille de monstres marins trouuée és costes de Portugal.*
10 *Miracles de la mer.*

1 *Causes du flux & reflux de l'Ocean incognues.*

CEst element est plein de miracles. En la mer Oceane le flux & reflux continuel a creusé le cerueau à mille naturalistes songeants & recherchants les causes de la constance de ce mouuement: & se sont trouués tousiours chez Guillot le songeur. Les vns la mettans en la Lune, les autres en l'eau mesme, les autres en autre subject, & personne ne donnant au blanc de la verité. Car veu que l'eau de la mer Mediterranée est la mesme que celle de l'Ocean, commandée de la Lune comme l'Ocean, & subjette aux mesmes influences & impressions du ciel, & de l'air, pourquoy n'a-elle ses marées, puis qu'elle en a les causes, si ces causes sont vrayes? Et si la Lune meut ces branles marins, d'où vient qu'en mesme estat de la Lune, les mers du Iapon & des Indes produisent contraires effects? Et où la nostre s'enfle enceinte de marée en pleine Lune, celles-là prennent la route de leur descendant, & se retirent en elles mesmes? Si tels effects sont euidents, & les causes occultes, ne sont-ce pas miracles?

2 Aristote mort de regret. Iust. martyr. orat. ad gētes. Nonus in 1. et Greg. Naz. in Iul. scholio. 33. L'Europe Senec. in Her. œth. act. 3. sc. 2. La mer salée.

Quelques vns ont escrit, qu'Aristote mourut de regret & de despit: quelques autres ont dict plus, qu'il se precipita dans la mer, ne pouuant trouuer la cause de l'Euripe.

Qui en la mer Gregeoise, courroucé
Roule grondant, & par mainte secousse
Sept fois le iour des Aquilons poussé
Va & reuient, son flux retire & pousse.

Comme dict Seneque. Voila vn miracle, puis que l'effect est euident, & la cause cachée. Dauantage qui n'admirera que mille & mille grosses riuieres, bastantes pour couurir l'vniuers se fourrent & embouchent sans cesse dedans le gousier de ce grand corps, & iamais ne regorge? Qu'il soit composé & abbreué ordinairement d'eaux douces, & soit tousiours salé? mais pourquoy est-il salé, estants les riuieres & les autres eaux douces? L'on respond, que c'est la ferueur du Soleil, qui cresme l'humeur douce des vapeurs en laissant ce qui est de terrestre, & rend l'eau de la mer salée: Mais on replique, que le Soleil iette aussi bien ses rayons sur les lacs & estangs d'eau douce, qui sont petits & plus faciles à estre euaporés, que l'Ocean: & neantmoins retiennent leur douceur.

3 *La mer reiette les corps morts.*

D'où vient aussi qu'vn si grand & si vaste corps enserre dedans son sein mille milliasses de corps de poissons, & autres, & ne puisse garder vn corps mort, qu'aussi tost il ne le reiette? Qu'il s'enfle & se courrouce, tantost s'entrouurant en abisme iusques aux enfers, tantost roulant coup sur coup des rodomontades, & des montaignes d'ondes & vagues, qui menacent le ciel, & qu'il n'ose outrepasser grondant les barrieres de ses riuages? Dieu dit à Iob parlant de ceste merueille, *Qui enserre la mer entre les huys, laquelle en vuidant sort comme de la matrice? Quand ie mettois la nuée comme son vestement, & l'obscurité comme ses bandelettes? I'ay posé sur icelle mon ordonnance, & luy ay mis des barreaux & des huys, puis luy ay dict, tu viendras iusques icy, & ne passeras point plus outre, & fondras icy l'eleuation de tes ondes.* Si la mer est admirable ez choses susdictes, elle l'est encor plus en la multitude de celles, qu'elle produit & nourrit aussi monstreuses en quantité, qu'en figure.

La mer ne se desborde point. Iob 38.

En la coste d'Espagne, dict Turanes chez Pline, s'est trouué autres-fois sur la graue vn poisson ayant seze coudées entre les deux dernieres pinnes & aisles de sa queuë, & six vingts dents, dont les plus grandes auoyent vne palme de long, & les moindres vn demy pied. Marcus Scaurus estant edile, pour donner plaisir au peuple Romain, luy fit voir les arestes d'vn monstre marin, qu'il auoit faict apporter de la Iudée, de quarante pieds de long, & plus espesses que les costes des Elephants: car elles estoyent d'vn pied & demy d'espés. Le mesme autheur dict, qu'en la mer des Indes on y trouue des Baleines, qui ont quatre arpans de long, des viuelles de deux cents coudées, des langoustes de quatre coudées, qui en nostre mer ne sont communement, que d'vn & deux pieds. De maniere que des os de ces poissons on en faict des portes, des poutres, & souueaux de maisons. Ce que Pline auoit remarqué, escriuant le rapport qu'en auoyent faict iadis ceux de l'armée naualle d'Alexandre le grand: mais il n'auoit point esté creu, iusques à ce que l'experience a faict foy de son dire. 4 *Poisson de mōstreuse grosseur,* Plin. l. 9. c. 3 & 4. M. Scaurus. — Os de poisson à faire des sōmiers. Plin. l. 9. c. 5.

L'an mil cinq cens septante cinq, le vingtdeuxiesme Auril, fut trouué en la coste de Peniche vn poisson mort ietté par la mer en terre, de quarante coudées de long, la peau noire sur le dos, & blanche soubs le ventre; la longueur de sa queuë de bout en bout estoit de six coudées, & la largeur de quinze paulmes; les yeux d'vne coudée de diametre. Il auoit la teste esleuée de quatre coudées en haut, ayant la bouche sur la fin du col pres de l'estomach, ses dents machelieres estoyent chascune de huict coudées: & auoit seze dents de chasque costé de la gueule, chascune d'vne demy coudée en rondeur. 5 *Poisson mōstreux trouué l'an 1575.* F. Loys de Granade, part. 1. de son Catechis. c. 2.

Les figures des poissons sont en d'aucuns si difformes, & si belles en leur deformité, qu'elles ne peuuent estre veuës, ny mesmes racontées sans merueille. Les arbres & les animaux de la terre y sont pourtraicts en poisson, ou plustost les poissons en ceux-là. Pline recite, qu'és costes de Portugal y a en haute mer vne sorte de poisson si branchu, & si naifuement faict à mode d'arbre, qu'il semble impossible à le voir, qu'il se nourrisse dans l'eau. Ez autres mers en y a de fort estrange figure; aucuns faicts en forme d'espée, comme celuy, qu'on appelle espée; aucuns en forme de rouë, d'aiguille, de bouclier, d'oyseau, d'araigne, de sauterelle, de papillon, de rat. Au Prattolino du grand Duc de Florence on en voit mille & mille pourtraicts de semblables, & d'autres fort rares. 6 *Poissons de figure mōstreuse.* — Poisson fait en figure d'arbres. Plin. l. 9. c. 4.

En la mesme mer sont plusieurs bestes à cornes, & autres sans cornes. Les gens de la susdicte armée d'Alexandre le grand en virent en la mer des Indes de maintes façons; les vns en semblan- 7 *Bestes à cornes en la mer.*

ce de moutons & cheuaux, les autres de taureaux, & asnes, & qui plus est, qui sortoient de la mer, pour venir paistre sur la terre: & s'en retournoient apres, comme tesmoigne le mesme autheur; Mais ce qu'il raconte des Tritons, Nereides, & autres monstres marins, quoy qu'il donne de fort bonnes pleiges, & mette toutes les conditions raisonnables, pour faire stipuler son dire, neantmoins cela a esté incroyable iusques à nostre siecle.

8 *Tritons hōmes-poissons.* Plin. l. 9. cap 5.

Il dict que de Portugal furent enuoyés des ambassadeurs expres à Tibere, pour luy faire sçauoir, qu'en leur coste on auoit descouuert vn Triton, c'est à dire vn homme-poisson, qui iouoit d'vne certaine fleute: Item des Nereides, c'est à dire des femme-poissons, comme encor autres-fois le gouuerneur des Gaules auoit acertainé Auguste auoir esté trouuées en la mesme plage plusieurs telles Nereides mortes. Il dit que du temps du mesme Tiberius en la coste de Marseille, la mer se retirant laissa sur la graue en vne certaine Isle, tout en vn flot, plus de trois cents bestes marines de grandeur & varieté admirable: & autant en la coste de Sainctonge. On y trouua des Nereides & des Elephants, & des beliers ayants les cornes comme les terrestres, mais blanches.

9 *Famille de mōstres marins, trouués en Portugal.*

Tout cecy a esté reietté comme fabuleux iusques à ce que de nostre temps en la mer de Portugal fut trouuée vne entiere famille de ces hommes & femmes-poissons, le mari, la femme & les enfans de toute telle figure, qu'on les peint, iusques au nombril, ayants forme humaine, & au dessoubs de poisson. I'ay veu homme d'honneur & de creance, qui a des os de ces monstres vtiles à plusieurs maladies. En la figure de ces poissons Dieu s'est monstré admirable en la mer, comme sur la terre, où il a faict des animaux approchants de la figure humaine comme sont les Singes fort communs en Afrique, & la beste du Bresil, qu'on appelle Paresse de la stature d'vn renardeau, ayant la face & les cheueux semblables à vne femme, sauf le museau, qu'elle a fort difforme, & est appellée paresse, à cause de sa démarche fort lente & tardiue se trainant sur son ventre, plustost que se tenant sur ses iambes, qu'elle a merueilleusement courtes: & ne peut auancer en quinze iours trente pas, quoy qu'on la pique & presse à grand coups: & se faict plustost tuer.

La Beste paresse. Matth. l. 2. hist. Ind.

10 *Miracles de la mer.* Exod. 14.

A ces miracles naturels de la mer respondent ceux, que le mesme Dieu a faict contre la nature de cest element, entre lesquels le plus admirable est quand il fit passer les Hebrieux à pied sec au milieu de la mer rouge, leur faisant faire le chemin aux vents, desquels la nature est exciter des vagues, & rendre la mer furieuse, & non seulement non gayable mais encores non nauigable; & commandant à l'eau, qui n'a aucune fermeté, & qui bouleuerse les choses fermes, de seruir de mur à la dextre & à la gauche des passants. Miracle fut la tourmente excitée lors que Ionas fut ietté en la mer: car elle estoit enuoyée extraordinairement de Dieu. Miracle fut, que la Baleine gardat ce Prophete trois iours & trois nuicts dans le ventre, comme dans vn sepulchre, & qu'elle le vomit vif au bord, figure de la sepulture & resurrection du Sauueur, comme luy mesmes l'a declarée. Miracle fut, l'effect du cœur rosty du poisson de Tobie chassant les diables. Miracle fut, quand le Sauueur pied ferme marcha sur les eaux, & appaisa la tempeste commandant aux flots. Miracle vniuersel de toutes les eaux fut le deluge, par lequel toute la terre fut faicte vn Ocean.

Ionas figure de la mort & resurrectiō du Sauueur. Iona. 2. Matt. 12. 40. 16. 4. Luc. 11. 30 Tob. 6. Matt. 14. Matth. 8. Gen. 7.

CHAP. XIX.

1 *Merueilles des eaux en chaleur.*
2 *Merueilles des bains en guerisons.*
3 *Bains de Digne.*
4 *Serpens sans venin.*
5 *Le merite des Saincts surmonte la nature.*
6 *Effects produicts par miracle & continuez naturellement.*
7 *Miracles surnaturels.*
8 *Le plus grand miracle des eaux est celuy du Baptesme.*

QVi pourra dire vne partie des miracles des bains, fontaines, & riuieres admirables en remedes de maladies, en varieté de mouuements, saueurs, couleurs, & autres qualités, & en production d'vne infinité de choses pleines de merueille? Car, comme veritablement a dict Pline, en aucun lieu ne voit-on plus de miracles qu'aux eaux. Qui a donné si grande chaleur à aucuns bains, qu'on y cuise des œufs, & qu'on y plume de la volaille, comme i'ay veu en Rouergue au bourg nommé Caudes-aigues, & qu'on voit en tant d'autres lieux? 1 *Merueilles des eaux en chaleur* En nul lieu plus de miracles que aux eaux Plin l 3.

Mais qui a donné a plusieurs bains, la vertu de chasser des maladies, qui font teste à tous les meilleurs Medecins, & se mocquent des medecines? On sçait les merueilles de Baies, bains du royaume de Naples, tant renommés à cause des guerisons qui s'y faisoient iadis. Item de ceux de Gadara en la Iudée, aussi celebres par tout l'Orient, que ceux-là en l'Occident, ausquels vn continuel flux & reflux de monde venoit: les vns pour plaisir & admiration, les autres pour estre gueris, si bien que les diables, Dieu le permettant ainsi à cause des pechés qui s'y commettoyent, s'emparerent du lieu, tant pour donner à entendre qu'ils estoient autheurs de telles guerisons, & se faire adorer, que pour y dresser vne cloaque d'impudicité; ce qu'ils firent par l'entremise de plusieurs magiciens & sorciers, desquels Iamblicus le Philosophe fut en son temps Coryphée. De maniere que, comme raconte Eunapius, ils se monstroient quelques-fois en figure de deux adolescents, dont l'vn s'appelloit Eros, amour, l'autre Anteros, comme mutuel amour, & venoyent à l'inuocation du susdict Iamblicus. Sur laquelle histoire Epiphanius raconte, qu'vne Dame Chrestienne s'y estant allée baigner se détrapa miraculeusement par le signe de la Croix des enchantemens & poursuites de ceux, qui la pourchassoient. Les eaux de ces bains se vont emboucher au lac Genezaret, où ces diables legionneres & mutins entrés dedans des pourceaux, s'allerent precipiter cherchans repos és eaus de paillardise, delices conuenables à des esprits-porceaux. En fin le miracle de ces eaux a esté tourné à vn contraire: car elles ont perdu leur vertu. Parquoy Strabon en parle ainsi, Au territoire de Gadara y a vne certaine

2 *Merueilles des bains en guerisons.* Bains de Gadara en l'Oriēt. Diables visib Eunap. Miracle du signe de la Croix. Epiph. l. 1. tom 2. cont. à hær. Les diables entrent dans les porceaux. Luc 8 33. Mat. 8. 32. Matt 5 13.

Bains de Gadara sans vertu maintenant Strab. l. 16

eau tres-mauuaise, si bien que toutes les bestes, qui en boiuent, perdent le poil, les ongles, & les cornes, si elles en ont. C'est la iustice de Dieu, qui en detestation des pechés commis en ces eaux, a tourné leur vertu en malediction, ainsi qu'elle auoit iadis changé la fertilité de la terre de Sodome & Gomorre, en friche & sterilité: & despuis l'attentat & l'excés des Iuifs, faict en la personne de Iesus Christ, a reduit la plus part de la terre de promission en desert.

Malediction sur la terre pour le peché. Genes. 3. Psal. 106.

3 Bains de Digne.

Voila quelques merueilles des bains, ausquels i'adiousteray ce qu'il me souuient auoir veu en mes ieunes ans, en la haute Prouence, aux bains de Digne. Ceste ville est assise sur la soubz-croupe d'vne montaigne entre deux torrens, l'vn du costé du Nort appellé Bleonne, l'autre du costé de Midy, nommé Aigues-chaudes, lequel s'embouche vn peu au dessoubs de la ville dans l'autre, & prend de là en auant son nom & son canal. La ville est cernée de toutes parts de plusieurs montaignes, fertiles ou en pasturages & bois, ou en vins & bleds, & vne en plastre. Les plus steriles portent le Thyn & la Lauande, vne d'icelles, commençant pres de la ville, surgit petit à petit, & tire loing vers le Sudest, ayant vis à vis vne autre montaigne du costé du Midy, courant au milieu le torrent Aigues-chaudes: celle-là à vn quart de lieuë de la ville donne les bains en vn endroict, où elle est fort esleuée de sourcil, & presque toute de roc eschambré en plusieurs cauernes sulfurées. Au pied saillissent les bains en trois lieux, par autant de sources, tous trois prattiqués dans le roc en guise d'Antre. Mais celuy qu'on appelle les estuues, est plus auant dedans en forme d'arriere-boutique, prenant air & issue de l'vn des deux autres, & a l'eau si ardente, que la main ne la peut endurer, est si chaud, qu'il faict venir la sueur aussi tost. Celle des autres n'est pas si chaude, mais toutes sont fort salubres à plusieurs maladies. Vn gentilhomme fort trauaillé de la goutte estant venu à la ville, pour faire vn auant-essay de leur eau, s'en fit apporter par le conseil du Medecin, au logis; aussi tost qu'il eust mis les pieds dans le bassin, il se sentit soulagé de son mal. La coniecture que ie prends des beaux effects de ces eaux, est qu'en vne chappelle bastie sur vn tertre au pied de ladicte mõtaigne, à la memoire & soubs le nom de S. Giles, l'on nous monstroit plusieurs potences de bois & effigies de cire de ceux, qui auoient esté gueris de maladies incurables.

4 Serpents sans venin.

Ce qui me semble le plus admirable en ce lieu là, bien que ce ne soit du suiet des eaux, c'est qu'au prin-temps enuiron le mois d'Auril, lors que les rayons du Soleil renforcés commencent à darder plus viuement leur chaleur contre les flancs de la montaigne au lieu où elle panche en demy voute, deuant la place de la chapelle, plusieurs fois la sepmaine tombent des serpents en quantité, grands & petits, & tous sans venin, lesquels on escorche pour en tirer la graisse, que l'on vét cher pour estre singulierement vtile à la composition de plusieurs rares medicaments. Ie parle de ce que i'ay veu il y a enuiron trente & quatre ans, il n'y a pas faute de bons esprits sur le lieu, qui auront noté maintes autres raretés, que ie ne peus alors remarquer estant ieune garçon.

La commune creance de nos anciens estoit, que tant la vertu des bains, que la qualité des serpents, auoit esté causée par le merite de ce Sainct. Vous messieurs les Ministres fort sobres à croire, ne le croirés pas, aussi ne veux-ie vous presser de vostre foy, m'estant assés que tels effects soyent miracles de nature, & du genre de ceux-là, sur lesquels ie fais maintenant ceste saillie de plume. Si ne pouués-vous nier, que Dieu par la priere & merite de ses Saincts n'opere souuent tels miracles. Par la priere de S. Paul il osta le venin à tous les serpents de Malthe, & par celle de S. Patrice, il chassa toutes bestes venimeuses de l'Isle d'Hybernie; si bien que la terre mesme transportée ailleurs, en tue tant qu'elle en touche, & ne peut-on assigner en l'vne & l'autre de ces Isles aucune autre cause, pourquoy deuant la venue de Iesus-Christ, ces bestes estoient les bien venues armées de leur venin, & apres la venue de ces Saincts, elles en ayent esté desarmées en leur propre terre, ou bannies perpetuellement. Si ces lieux eussent eu tousiours tels effects & tels priuileges, les historiens, qui ont faict cas de choses moindres, n'auoiét garde de faillir d'en marquetter leurs liures, pour estre rares & dignes de memoire. Personne toutesfois n'a escrit deuant la venuë du Sauueur, que telles Isles fussent sans venin, ains au contraire l'Escriture tesmoigne qu'il y en auoit à Malthe: Car quand S. Paul y vint, l'histoire des Actes des Apostres dict, que les insulaires voyants que la vipere auoit mordu l'Apostre, ils n'attendoient autre chose, sinon qu'il deut estre enflambé & enflé pour en subitement choir & mourir. Et partant ie suys la foy des anciens, comme donnant plus de gloire à Dieu par vne œuure surnaturelle produicte en faueur de ses seruiteurs, que par vne ordinaire.

5 Le merite des Saincts surmonte la nature.

Les serpēs de Malthe sās venin, & Hybernie sās beste venimeuse.

Les serpēs de Malthe venimeux du temps de S. Pol. Act. 28. 4.

6 Effects cõmencés par miracle.

I'ay mis neantmoins les susdicts effects parmy les miracles naturels, par ce qu'ils semblent tenir par la longue continuation le train de la nature, & estre naturalisés; comme iadis plusieurs choses ont commencé par miracle, & continué par apres naturellement, c'est à dire en façon semblable à la nature. Telle fut la fontaine de Hierico, qui estant amere, sterile, & pernicieuse de tout poinct iusques non seulement à amortir les plantes, mais encor à faire auorter les enfans dans le ventre des meres, fut en fin par la priere d'Elisée rendue douce & fertile à merueilles, & continua apres à couler naturellement. Telles sont de nostre tẽps les trois fontaines à Rome, qui coulent comme les autres, qui neantmoins saillirent au commencement par l'attouchement de la teste de S. Paul qui reialit en trois lieux estant separée du corps, & fit ces trois fontaines miraculeuses, que l'on voit encore auiourd'huy.

Fontaine de Hierico rendue douce & fertile. 4. Reg. 2. Ioseph. l. 4 de bello. Iud. 27. Les trois fontaines.

7 Miracles surnaturels. Eau beniste des Hebrieux Num 5 17

A ces miracles peuuent estre parangonnés vn grand nombre de ceux, que Dieu à faict, & faict faire de puissance absoluë sur les eaux, comme il fit sur l'eau beniste en l'ancienne loy en plusieurs choses, & specialement pour cognoistre du crime ou de l'innocence de la femme accusée d'adultere; car si elle estoit innocente, l'eau beuë ne luy faisoit aucun mal, & si elle estoit coulpable, la faisoit creuer. Cest effet estoit surnaturel & miraculeux. Item quand il osta l'amertume des eaux de Mara, & les rendit douces y faisant ietter du bois: quand il guarit la ladrerie de Naaman Syrien par les eaux du Iordain à la priere d'He-

Les eaux de Mara. Exod. 15. Naaman guery.

4 Reg. 5. 14. Luc 4. 27. La piscine aux brebis. Ioan. 5. 2.

lisée. De mesme la vertu qu'il donna à la piscine aux brebis en Hierusalem, laquelle guarissoit de toutes maladies le premier qui y pouuoit estre baigné, apres que l'ange auoit troublé l'eau, c'estoit vne vertu miraculeuse.

8 *Le plus grand miracle des eaux est celuy du Baptesme.*

Mais le plus grand miracle que iamais Dieu fit aux eaux, c'est celuy du baptesme. Tous les autres ne touchoyent que le corps, mais icy la creature corporelle agit en la spirituelle : l'eau laue & guerit l'ame de tous pechés, & de toute sorte de soüilleure spirituelle, qui est vn effect le plus diuin & le plus noble, qui puisse estre, & surpassant le pouuoir de toute la nature, d'autant que le ciel surpasse la terre ; de maniere que tous les autres miracles des eaux tant naturels, que surnaturels mis ensemble ne contre-balancent pas cestuy seul: ains semble voir, que Dieu les a iadis produicts en grand nombre, comme figures & ombrages, reseruant à la loy de grace de les mettre ensemble, selon la verité, & en faire vn recueil aux eaux du baptesme. Et quiconque penetrera bien les excellentes & diuerses operations de l'eau du Baptesme, il verra que les eaux n'ont rien faict de grand & d'admirable naturellement ou surnaturellement, qui ne se face spirituellement en l'ame par ceste eau diuinement sacrée.

L'institution de l'eau beniste. Clem. Rom. Apost. const. c. 35. Dionys. Areopa. Eccl hier. c. de bapt. Cyril. catech. 3. Cypr. l. 1. ep. 12. Amb. l. 4. de sacr. cap. 5. Aug. l. 6. in Iul. c. 6. Concil. Nann. c. 4.

Apres l'eau baptismale, nous auons par institution Apostolique, l'vsage de l'eau beniste tres-efficace en plusieurs choses, nommeement contre les malins esprits, & contre les maladies tant du corps que de l'ame. Vos Patriarches Luther & Caluin, apres les vieux Vaudois, & Vuicleuistes, appellent ceste benediction charme. Ce n'est pas miracle: aussi bien appelleront-ils charme l'eau saincte des Hebrieux, la benediction que nostre Seigneur a faict souuent sur le pain, la benediction des Apostres sur l'huyle, & choses semblables. Mais nous auec l'Escriture croyõs, que la creature est sanctifiée par la parolle de Dieu, & que par telle benediction elle gaigne vne vertu surnaturelle: Et Dieu a monstré par infinis miracles faicts en l'eau beniste, que nostre foy est vraye & aggreable à sa majesté.

CHAP. XX.

1 *Fontaines chaudes, froides, brulantes.*
2 *Fontaine allumant les flambeaux.*
3 *Le miracle de l'eau tournée en vin en Cana continué en diuers endroicts.*
4 *L'eau Lyncestis enyure.*
5 *Eaux contraires.*
6 *Eaux qui empierrent ce qu'elles baignent.*

1 *Fontaines chaudes, froides, brulãtes.* S. August. l. 21. de ciuit. c. 5. Plin. l. 5. Solinus. c. 32.

Les autres fontaines ont leurs merueilles, cõme aussi les riuieres. Sainct Augustin apres plusieurs anciens geographes escrit, qu'il y auoit vne fontaine au pays des Garamantes en Libye, extremement froide le iour, & extremement chaude la nuict: le mesme dict Pline d'vne autre, qui est en Afrique, & de celle qu'on appelloit la fontaine du Soleil au Royaume de Melinde tresfroide à midy, & de là en auant s'attiedissant, tres-chaude à mynuit. En Esclauonie en y a vne, qui brule les linges, & draps qu'on y estend dessus, comme escrit ce mesme Auteur.

2 *Fontaine allumant les flambeaux.*

En Albanie anciennement appellée Epirus y a vne fontaine, dict S. Augustin, en laquelle mettant vn flambeau allumé il s'esteint, mais, ce qui est merueilleux, y estant plongé tout esteint il s'allume. Pline recite le mesme de la fontaine, qui est à Dodone: & dict qu'elle est au reste fort froide. En l'Isle d'Andros y en a vne au temple de Bacchus, qui tous les ans le cinquiesme iour de Ianuier a le goust de vin. Cecy escrit Pline du raport de Mutian, qui auoit esté trois fois Consul de Rome du temps de Vespasien. Et la chose est veritable, mais mal expliquée, & mal appliquée.

Plin. l. 2. ca. 13. S. August. l. 21. de ciuit. c. 5.

3 *Le miracle de l'eau tournée en vin continué en diuers endroicts.* Epiphan. hær. 51. Ioan. 2.

La verité est qu'au païs d'Orient, à tel iour que nostre Seigneur changea l'eau en vin, ez nopces de Cana de Galilée, long temps apres en plusieurs lieux l'eau se tournoit en vin. Voicy ce qu'en tesmoigne Epiphanius autheur ancien, *L'vnziesme du mois Tybi*, c'est le sixiesme de Ianuier, *Iesus-Christ, trente ans apres estre né, fit son premier miracle en Cana de Galilée, lors qu'il conuertist l'eau en vin. Parquoy en plusieurs endroicts iusques à present se faict ce diuin miracle, qui pour lors se fit, pour conuaincre les mescreants, comme tesmoignent plusieurs fontaines & riuieres, dont les eaux se tournent en vin. En vne ville de Carie, y a vne fontaine appellée Cibyres qui à mesme heure, que les valets tirerent l'eau, pour en remplir les cruches, & que le Sauueur dict, Donnez en a gouster au maistre du banquet, tourne son eau en vin. Le mesme faict vne autre fontaine en Arabie en la ville de Geraza. Nous auons beu de la premiere, & nos freres de ceste-cy au temple des martyrs. Et plusieurs tesmoignent que le mesme aduient en beaucoup de lieux de l'Ægypte au fleuue du Nil; de maniere que le sixiesme de Ianuier, chascun met de l'eau du Nil en reserue, laquelle se tourne en vin.* Ce sont iusques icy les parolles d'Epiphanius.

Fontaines qui se tournent en vin le 6. Ianuier.

Pline en payen raporte à ses Dieux, ce qui se deuoit rapporter à la vertu de Iesus-Christ: & pour le sixiesme, il met le cinquiesme iour de Ianuier, ne sçachant le fond de l'histoire. Neantmoins ce qu'il tesmoigne auec Mutianus nous sert, pour entendre la vertu & bonté de nostre Sauueur, lequel ayant honoré par vn insigne miracle les nopces temporelles de Cana, le voulut faire continuer pour honorer celles de sa chere espouse l'Eglise.

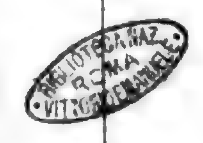

4 *L'eau Lyncestis enyure.* Plin. l. 2. c. 103. l. 31. c. 2.

Le mesme Pline recite encor plusieurs autres merueilles des eaux, entre lesquelles sont celles icy. L'eau du fleuue Lyncestis, qui passe en Macedoine est vn peu aigrette & enyure comme feroit le vin ; Autant en font certaines eaux, qui sont en Paphlagonie, & en Italie en la terre de Labour. Au mont Berosus en la petite Tartarie, vers la mer maiour y a trois fontaines, qui font irremediablement mourir ceux qui en boiuent, & ce sans sentir aucune douleur. L'eau du territoire de Montefiascon faict deuenir blanche la bouine, qui en boit; au contraire le fleuue Melas, qui passe en Bœotie noircit les moutons, qui s'en abbreuent. Et qui est admirable le fleuue Cephisus, qui sort du mesme lieu, que le fleuue Melas, les faict deuenir blancs. En Bœotie pres le fleuue Orcomenus, y a vne fontaine, qui faict bonne memoire, l'autre la faict perdre. En Cilicie le ruisseau Nus esguise l'esprit : & vne fontaine en l'Isle de Cyos, l'allourdit. En Phrygie coule vne fontaine qui faict rire quand elle est beuë, & vne autre qui faict pleurer, nommées de leurs effects Clæon pleurant, & Gelon riant. La fontaine rouge en Æthiopie, faict perdre les sens à ceux qui en

Fontaine Gelon & Clæon. Plin. l. 31. c. 2.

boiuent, dict Ctesias. Le Roy Iuba laissa par escrit qu'en la terre des Volques, dicte auiourd'huy du Prestre-Iean, y a vn lac appellé le lac entagé, à cause de sa mauuaise eau; car trois fois le iour il deuient amer & salé, & retourne trois fois en sa premiere douceur: & en fait autant la nuict, produisant au reste des serpents blancs de vingt coudées de long. En Allemaigne ez costes de Frise y a vne fontaine, qui faict tomber les dents, si bien que les gens de Cæsar Germanicus, qui en beurent, perdirent toutes les dents.

Lac entagé.

5 Eaux contraires. Plin. l. 25. ca. 3. Plin. l. 2. c. 103. l. 31. c. 2.

C'est vne chose admirable aussi de voir en mesmes endroicts des eaux toutes contraires. Ioignant la mer souuent on trouue des eaux douces. En Macedoine y a deux ruisseaux, d'vn desquels l'eau est fort bonne à boire, de l'autre est venimeuse. En la Franche Conté en la ville de Salins, on voit plusieurs fontaines en mesme endroict les vnes douces, les autres salées. A Tartas en la Guyenne plusieurs, dont les vnes sont froides, les autres chaudes; A Caudes-aigues en Rouergue on voit le mesme. A Pougues lez Neuers y en a deux toutes voysines, dont vne est chaude, trouble, douce; l'autre froide, claire & de saueur d'ancre ou vinoche, de laquelle toutesfois les hommes & les bestes boiuent plustost: car encor que le goust soit mal plaisant; elle est neantmoins meilleure, que l'autre à la santé. En pleine mer quelques-fois on voit fumer & saillir des fontaines d'eau douce.

Eaux douces en la mer.

6 Eaux qui appetrifient ce qu'elles baignent.

En Thrace y a vn fleuue qui enduict comme d'vne crouste de pierre tout le bois qu'on iette dedans. Autant en faict le lac de Pie-diluco, qui est en la Duché de Spoleto, & le fleuue de Sierion, qui est en la contrée de Colchis: & qui est plus admirable, en la mer rouge les oliuiers, & plusieurs autres arbres verds se conuertissent en pierre. Le fleuue Nil, qui est par delà le Surrento au royaume de Naples, conuertit aussi les arbres & feuilles en pierre. Iusques icy Pline. En Perigort à deux lieuës de la ville de Perigueus y a aussi vne fontaine ayant quelques qualités semblables aux susdictes. Car elle mesme se conuertit en pierre, de maniere qu'en se congelant en guise de glace, elle forme mille figures & marmosets, comme si elle vouloit imiter la mer & la terre donnant des poissons, & autres animaux; elle conuertit aussi ce qu'on y iette en pierre, ou le reuest de crouste pierreuse, elle neantmoins est tresbonne à boire, qui est vne chose estrange.

Perigort.

CHAP. XXI.

1 *Merueilles au mouuement des eaux.*
2 *Le fleuue Iordain.*
3 *Eau d'vn roc.*
4 *Tombeau miraculeux.*

1 *Merueilles aux mouuements des eaux.* Plin. l. 2. c. 103. Strab. l. 6.

IL y a encores des merueilles aux mouuements & courses des fontaines & riuieres. Le Rhosne passe par le lac de Geneue tenant sa course sans se mesler, comme Pline & Strabon remarquent, & l'experience le monstre. En l'Amerique le fleuue Platus court plus de quarante lieuës dans la mer retenant son cours & ses eaux douces. Le fleuue Alpheus de la Morée va saillir à Syracuse en Sicile, & faict la fontaine d'Arethuse trauersant plus de quarante lieuës de mer: & que ce soit la mesme eau, on le cognoit en ce que si on iette quelque chose dans ce fleuue en la Morée, elle ressort en la fontaine d'Arethuse. Strabon ne l'a peu croire ne l'ayant sceu comprendre, mais Pline, Pindare, & presque tous les anciens l'ont ainsi tenu. Le fleuue Tygris en Mesopotamie ayant couru long espace de païs soubs terre, sort & s'embouche en la mer.

Arethuse Strab. l. 6.

Pindar. in Nem. Plin. l. 3 c. 103.

2 *Le fleuue Iordain.*

Le fleuue Iordain s'abysme dans terre au lac Asfalte, qui est du territoire de Sodome & Gomorre, & ne voit-on aucun lieu par lequel il entre en la mer. Il faict deux lacs, l'vn de Tyberiade, doux & fertile; l'autre d'Asfalte salé & sterile: l'vn marque de la bonté de Dieu, l'autre de la Iustice. A Come en Italie y a vne fontaine fort large, aupres du lac, laquelle croit & decroit à toutes heures. En Sauoye à Hautecombe en y a vne, qui saillit & se retire plusieurs-fois en vne heure. La fontaine qui couloit encor du temps de Iosephe le Iuif au Royaume d'Agrippe, est la plus admirable de toutes en son mouuement: car elle tarit toute la semaine, & coule à grande abōdance d'eaux & d'vn cours roide le iour du Sabath, ainsi que dit le mesme Iosephe. Pline a mis l'vn pour l'autre, disant qu'elle coule six iours & tarit le Samedy: mais le texte de Iosephe dit le contraire, comme aussi les liures des Rabins, qui ont fort celebré ceste fontaine. Celuy qui a traduit en François Iosephe, a suiuy Pline, mais en l'vne & l'autre façon c'est tousiours miracle.

Fontaine de Come. Plin. l. 2. c 103. Plin. iun. epist. vlt. l. 4 ad Suram.

Fontaine du Sabat. Ioseph. l. 7 c. 15. de bello Iudaico. plin. l. 31. c. 2.

3 *L'eau du Roc.* Num. 20. 11 Ps 77. 15. 1. Cor 10. Le Iordain diuisé. Ios 3. 16. Helie & Helisée diuisent le Iordain 4. Reg. 2. 8. 14. L'eau de feu. 2. Mach. 1 19. Fontaine de S. Clement in Martyrol.

A ces effects merueilleux des fontaines, respōdent plusieurs miracles. Le Roc au desert frappé par la verge de Moyse, ruissela miraculeusement grande abondance d'eaux. Le Iordain se diuisa, & arrestant son cours donna vn gué merueilleux à la multitude, pour tirer à la terre promise. Helie & Helisée diuiserent auec leur manteau le mesme fleuue: & se firent route pour passer & repasser à pied sec. En Hierusalem fut trouuée vne fontaine de feu du temps de Nehemie. Item plusieurs fontaines données en faueur des Saincts en des lieux secs & mal sains sont autant de miracles, comme fut celle que nostre Seigneur en forme d'aigneau monstra à sainct Clement en Lycie au desert de la ville de Chersonne, celle de l'Isle de Pathmos lors de l'exil de S. Iean l'Euangeliste, & plusieurs autres.

4 *Tombeau miraculeux.*

A la ville de Bordeaus on voit vn miracle perpetuel au Cimetiere de S. Surin. C'est vn tombeau de marbre bastard gris en deux pieces. Le lict & la couuerture faict en dos d'aine de longueur de six pieds, deux de largeur, & enuiron vn de profondeur. En iceluy l'eau croit & decroit sans faillir par certains interualles de temps, que personne n'a encor bien notés non plus que la cause de tel effect. Plusieurs ont pensé que ceste eau venoit de quelques conduicts soubs-terrains, ou qu'on la iettoit dedans à cachettes, qui fut cause que le Roy François I. le fit releuer par les bouts sur deux chapiteaux de pilastres vn pied & demy enuiron de terre & cramponner auec du fer la couuerture auec le lict, n'y restant que les fentes de deux costés si petites, qu'à peine peut-on voir le dedans, & fit obseruer curieusement & apres luy plusieurs autres, si on y versoit aucune eau: mais on n'y à sceu iamais surprendre personne, comme aussi il n'y a occasion aucune d'vser de fraude. Car de cela on n'en tire aucun gain temporel, qui souuent est cause d'abus. De dire

que ceste eau soit engendrée par la froideur du marbre congelant les vapeurs, qui apres se resoluent en eau, cela n'a aucune probabilité. Car cent fois autant de vapeurs qui se peuuent rassembler là dedans, ne sçauroient fournir la dixiéme partie de l'eau, qui s'y trouue presque tousiours, & souuent à quatre doits du bord, si bien qu'en fin on a esté contraint de confesser, que c'est vn miracle, pour n'auoir aucune cause naturelle de la pluye, ny de la mer, ou d'autre element, ains la seule toute puissance de Dieu faisant tesmoigner par iceluy, la saincteté de la personne, dont le corps auoit reposé là. Ainsi honnora-il les os d'Helisée resuscitant vn mort à leur attouchement. Et faut noter qu'en ce lieu ont esté enseuelis plusieurs de ceux qui combattans à Ronseuaux du temps de Charlemaigne & de Rolan Comte de Blaye auoient respandu leur sang pour la foy : Et ne faut doubter qu'il n'y eust entre eux plusieurs saincts personnages. On tient aussi par tradition que ce Cimetiere à esté beny par Iesus-Christ, veu visible en habit d'Archeuesque auec sept Euesques nommés en vn ancien tableau de ladicte Eglise, auquel est couché le tesmoignage de ceste benediction.

Le Cimetiere de S Surin beny de Iesus-Christ.

CHAP. XXII.

1 *L'assiete de la terre grande merueille.*
2 *La terre fondée sur sa pesanteur.*
3 *La stabilité de la terre proposée à Iob comme merueilleuse.*
4 *La terre tousiours dessoubs, & le ciel dessus.*
5 *S. Augustin, & Lactance pensoient qu'il n'y auoit point d'Antipodes.*
6 *Montaignes voisines & contreres.*
7 *Les arbres de l'Isle Tilon tousiours verts.*
8 *Miracle de la terre.*

1 *L'assiete de la terre merueille grande.*

Toute la terre est vn miracle considerée seulement en son assiete, laissant à part ses diuerses & admirables operations & offices, pour l'entretenement de ses citadins & enfans, plantes, hommes, & bestes. N'est ce pas vn miracle qu'vne si grande masse, si pesante & si lourde, soit si bien contrebalancée de toutes parts, qu'elle demeure entre les nuées stable, au milieu & au centre du monde, suspendue en l'air sans machine, affermye sans appuy, arresté: sans barriere, estant le soustien, l'appuy, & l'arest de toutes choses pesantes? Les endormys ne prennent pas garde à cecy, mais ceux qui sçauent ouurir les yeux, le voyent bien. Dauid le chante comme vne œuure singuliere de Dieu.

Psal. 103.

Qui a fondé par eternelles loix
La terre en l'air, ez bases de son poids.

Où en vn mot il touche le poinct de ceste merueille, disant que Dieu a fondé la terre sur ses bases.

2 *La terre fondée sur la pesanteur. Psa. 103. 6.*

Les bases de la terre sont sa naturelle pesanteur, qui est cause, qu'elle se tient ferme, & que de tous costés les parties d'icelle se poussent au milieu, s'entreserrent, & s'amoncelent, cherchans le centre : & se reculent du ciel, qui est la circonference. Icy donc est la merueille, car en tous autres corps pesants la pesanteur est cause de ruine, & non de fermeté, occasion de tomber & non de se tenir debout. Vne pierre iettée en l'air n'ayant rien, qui la retienne, tresbuche en bas, parce qu'elle est pesante; vn edifice mal fondé prend coup, & va en ruine à cause de sa pesanteur; la pierre demeureroit en l'air, si elle estoit legere, comme la nuée ; & l'edifice se tiendroit debout. Et de tant plus que l'edifice a mauuais fondement, & qu'il est gros & pesant, de tant plus lourdement il culbute sus ruyne. Or est-il, que la terre ne peut auoir pire fondement que n'en auoir point du tout, & estre pendue en l'air. Et auec ce elle est non seulement pesante sur tous les elements, mais encore chargée de toutes les pesanteurs de l'vniuers : & neantmoins sa fermeté est causée de sa pesanteur, qui est à tous les corps moins pesants & moins mal appuyez d'ailleurs, principe de ruyne.

N'y a-il pas donc dequoy admirer ceste œuure de ce grand Dieu? & n'est-ce pas auec bonne raison, que luy-mesme, qui l'a faicte, & la cognoit, l'exaggere deuant les yeux de Iob son seruiteur, comme merueille digne de remarque entre ses merueilles? *Où estois tu* (luy dict-il) *quand ie mettois les fondements de la terre? monstre-le moy, si tu as entendement, qui a mis les mesures d'icelle, si tu le cognois? ou qui a estendu sur icelle la ligne? Sur quoy sont mis les fondements? & qui a ietté la pierre de l'anglet d'icelle?* Ainsi parle Dieu de la terre. Mais n'est-ce pas vne chose digne d'admiration, qu'elle ne puisse bouger de quelque costé que ce soit du monde, de l'Orient, du Ponent, du Midy & du Septentrion, de haut ou de bas, qu'elle ne monte & ne puisse monter d'vn costé, qu'elle ne descende de l'autre? Car si elle s'applombe & descend en l'endroit où nous la marchons, elle monte à noz Antipodes, & si elle leur descend, elle monte à nous ; & si elle monte à ceux de l'Orient elle descent à ceux de l'Occident.

3 La stabilité de la terre proposée à Iob, comme grande merueille. Iob. 38.

Mais n'est-ce pas vne œuure pleine d'estonnement, que ceste masse soit enuironnée haut & bas & de tous costés, d'eaux, d'arbres, & de bastiments, & en des endroicts du ciel tous contraires, & qu'elle les aye tousiours dessus & iamais dessoubs? N'est-ce pas vne chose admirable de voir tant de peuples, Antipodes, & opposez talon contre talon, les vns dessus, & les autres dessoubz, & chacun marcher en tout lieu sur la rondeur de la terre, comme si elle estoit toute plaine, & tous ceux-là auoir de tous costez sur leur teste le ciel, comme si c'estoit vn plancher parallele & respondant à niueau à la terre, & chascun d'iceux se voir ensemble dessus & dessoubs son antipode? N'est-ce pas vn aspect de merueille voir le Soleil & les astres, les vns gyrer sur la terre, & les autres soubs la terre comme antipodes celestes, & neantmoins tousiours & tous estre dessus la terre? Si l'experience ne nous auoit aprins, qu'il y a des peuples ainsi contreposés, & de telles choses sur la terre, à grand peine le pourrions nous croire: & le sçachans maintenant par experience maistresse, à peine le pouuons nous conceuoir. Car qui est celuy qui facilement peut imaginer, qu'vn homme qu'il a soubs ses pieds au dessoubs de la terre, aye la terre soubs les pieds, & le ciel sur la teste, comme luy?

4 La terre tousiours dessoubs, & le ciel dessus.

Pour ces merueilles incroyables S. Augustin ne croyoit point qu'il y eut des Antipodes : & Lactance s'en mocquoit, comme d'vne fable autant impossible que les iardins d'Ægypte suspen-

5 S. August. & Lactã-ce pensoiẽt qu'il n'y

auoi point d'Antipodes. S. August. l. 16. de ciuit. c. 9. Lact. l. 1. c. 24.

dus en l'air. Leur mescreance n'estoit pas beaucoup vituperable, ny de grande consequence, comme n'estant article de foy de croire les Antipodes: elle nous sert neantmoins pour monstrer que c'est vne si grande merueille, qu'elle a peu surpasser la capacité de la foy humaine. Ces merueilles sont vniuerselles, exposées aux yeux de tous, & de peu de gens obseruées. Mais qui pourra sçauoir ou dire les autres, qui sont en diuers endroits & parties, dehors & dedans la terre?

6 *Montaignes contraires.* Plin l. 2. c. 95.

Aupres du fleuue Indus y a deux montaignes voisines d'assiette, & du tout esloignées en qualités, & admirables en leur contrarieté: car elles en ont particulierement auec le fer, & l'vne l'attire, l'autre le repousse; de maniere que qui auroit des souliers à semelles armées de cloux, il ne pourroit bouger les pieds de l'vne, non plus que s'il y estoit attaché: & en l'autre il n'y pourroit demeurer ferme. Au territoire d'Ardi quelque bled qu'on y seme, il n'y vient iamais. Au territoire des Veientiens il est impossible d'arracher de terre ce qu'on y a vne fois fiché.

7 *Les arbres de l'isle Tilon tousiours verds.* S. August. l. 21. de ciuit c. 5. Plin l. 12.

Il y a vne Isle aux Indes appellée Tilon, en laquelle les arbres ne perdent iamais leur feuille. Cela est aussi admirable en la terre, que n'estant qu'vne, elle produise de ses entrailles en vn mesme endroict, & sans aucune semence plusieurs herbes toutes diuerses, comme l'on voit aux prairies & montaignes; admirable encore qu'elle engendre en diuers endroicts vne si grande varieté de metaux, de pierres, de plantes, d'arbres, d'animaux; & soit la commune mere & commun sepulchre de tout.

8 *Miracle de la terre* Coré. Num 16.

Vn miracle grand effectué en cest element de la terre fut, quand elle s'ouurit pour engloutir Coré, Datan, & Abiron, trois chefs de party, auec toutes leurs familles & tous les complices de la reuolte. Item la sterilité de plusieurs lieux de la Palestine à cause des pechés de habitans, qui auparauant auoyent esté comme vergers de delices.

CHAP. XXIII.

1 *La Zone torride toute autre que les anciens n'ot pensé.*
2 *Le Bresil fort temperé.*
3 *L'Hiuer & l'Esté ensemble en la montaigne Gatis.*
4 *Au Peru les pluyes sont grandes en Esté, mesmes à my iour.*
5 *Les quatre saisons en mesme region & en mesme temps.*
6 *Vn Figuier admirable.*
7 *Ieux de la sagesse de Dieu.*

1 *La Zone torride toute autre que les anciens n'ont pensé.*

NOus mettrons maintenant quelques miracles dependants du ciel & de plusieurs elements ensemble, & de ceux là qu'on a descouuert de nostre temps contre l'opinion de tous les anciens Philosophes. Toute lantiquité iusques à nous auoit tenu pour vne chose certaine, & non sans raisons & coniectures probables[1], que la Zone torride, qui est la plus grande enceinte de la terre, estoit inhabitable à cause des grandes, & brulantes chaleurs, causées par les rayons du Soleil, qui deux fois l'an passe droit sur ceste Zone là. Or l'experience de nostre siecle hardy & curieux sur tous les siecles passez, nous apprend, que non seulement plusieurs endroicts de ceste Zone rostie ne sont point excessifs en chaleur, mais encores les plus temperés du monde; & d'aucuns excessifs en froid, d'autres ayans l'Hiuer & l'Esté ensemble; d'aucuns toutes les quatre saisons: & lors estre les plus froids & plus abondans en pluyes, que le Soleil leur iette plus droit ses rayons, & qu'il tient le midy.

En l'Inde Occidentale vers le Midy, le Bresil est moyen entre le Tropique du Capricorne & de l'Æquateur, & voit deux fois l'an passer le Soleil sur sa teste: il est neantmoins si temperé, qu'il semble estre le pays d'vn perpetuel printemps, plein de fontaines, de bois, & riuieres, & si fertile que les Orangiers y viennent grands comme nos noyers en l'Europe & les oranges au triple plus grosses, que les nostres; & les sauuages y vont plustost nuds à cause de ceste temperature, que de l'excessiue chaleur. Or entre autres causes naturelles, que la diuine prouidence à formées, pour produire ceste merueille, c'est que tout le long de l'Esté sans faillir vn iour despuis midy iusques aux trois ou quatre heures, vne nuée claire & legere couure le ciel, & par vne petite pluye comme rosée & fleur de farine, humecte l'air & la terre, & les rafreschit d'vne tres-agreable temperature. En Hyuer au contraire, on n'y voit iamais vne nuée, & tousiours le Soleil clair & brillant. 2 *Le Bresil fort temperé.* Cause de la temprature du Bresil

En l'Inde Orientale, Calicut est situé en la mesme Zone torride entre l'Æquateur & le tropique de Cancer païs parallele presque au milieu de l'Afrique: il y a iustement cent ans, que Vascus Gama leua l'ancre de Lisbonne au commencement de Iuillet l'an 1497. & ayant faict voile enuiron vnze mois aux mers incognuës des Indes Orientales, alla le premier de nostre Europe surgir à ces ports Calicutiens sur la fin de May: auquel mois il trouua l'Hyuer & l'Esté tout ensemble ioignant la grande montaigne Gatis de vingt lieuës enuiron d'estenduë. Car au deça de ceste montaigne vers l'Occident regnoient le froid, les pluyes, les vents, & les brumes: les arbres estoiét en l'equipage que les nostres au mois de Decembre; la terre en plusieurs endroicts couuerte de neige, & les eaux glacées; en somme on voyoit vn Hyuer armé de toutes pieces. Au contraire au delà de la montaigne vers l'Orient, à mesme distance du Soleil & en mesme mois, l'Esté & le chaud y tenoyent les grands iours auec l'appareil de toute leur suite. Si bien que dans l'enclos de vingt ou tant de lieuës, se trouuoyent logées deux saisons de tous poincts ennemyes, & deux peuples Antipodes. C'est bien assez pour faire regarder au ciel les Philosophes, non pour tirer des influences celestes les causes de ce miracle, mais pour y recognoistre la puissance du createur, qui donne la loy à la nature, & fait les exceptions telles que bon luy semble, estant luy mesme la loy & la regle de ses actions. 3 *L'Hyuer & l'Esté ensemble en la môtaigne Gatis.* Pet. Maffeus l. 1. hist Ind. Vascus Gama premier fit voile aux Indes l'an 1497.

C'est vne chose aussi admirable, qu'au Peru au lieu, où il est droict soubs l'Æquateur, qui deuoit estre le plus bruslé des pays bruslés, les pluyes y sont tres-grandes en Esté, & ce à l'heure de midy, lors que le Soleil est plus puissant, & darde ses rayons plus à plomb sur la teste des habitans: de maniere que ceux qui voyagent prennent le matin pour marcher, à fin de n'estre surprins de la pluye à my-iour. 4 *Au Peru les pluyes sont grandes en Esté mesme à my iour.*

Mais

5 *Les quatre saisons en mesme region & en mesme temps.*

Mais qui croyra que l'Hyuer, l'Esté, l'Autonne, & le Printemps se trouuent là, en maintes regions, tous ensemble en vn mesme temps? Si le faut-il croire, car l'experience le tesmoigne. Il y a des lieux en ceste vaste & spatieuse region, esquels on verra en la montaigne l'Hyuer, en la plaine l'Esté, en vne coline le Printemps, en l'autre l'Autonne, & chasque saison en son lieu parée de ses propres atours, & enseignes; l'Hyuer de ses neiges; l'Esté de ses moissons, le Printemps de ses fleurs, l'Autonne de ses fruicts.

6 *Vn figuier admirable.*

Cecy est encore plus admirable, c'est qu'en mesme païs y a des figuiers, qui six mois de l'an portent leur figues en vn costé, & les autres six mois en l'autre. Mesmes branches venans d'vne mesme racine, & assises sur vn mesme tronc. Ioseph la Coste de nostre compagnie homme tel, que ses escrits tesmoignent, ayant esté sept ans visiteur au Peru a escrit ce que dessus, ez liures, qu'il a mis en lumiere, de la nature & meurs de ces païs là. Or que les Philosophes Chrestiens aprennent par ces nouueaux miracles, l'intelligence de ce que dict ceste souueraine sagesse operatrice d'iceux, parlant ainsi par la bouche de Salomon; *I'estois auec le Createur, lors qu'il posoit les fondemens de la terre, i'estois auec luy disposant toutes choses & m'esiouissois tous les iours, me ioüant deuant luy en tout temps, me ioüant sur le rond de la terre.*

Ioseph à Costa l. 3. de la nature des Indes.

7 *Ieux de la sagesse de Dieu.* Prou. 8. 30

Les jeux de la sagesse de Dieu sont ses merueilles faictes de son bon plaisir, sans contrainte d'aucune loy, sans legereté de fortune, & sans force de destinée, façon d'operer, qui est cause d'vne extreme ioye & contentement. Elle opere donc en se joüant sans difficulté, en parlant & en s'esbattant: Elle a parlé & tout a esté faict: elle a dict à la chaleur, ie veux que tu sois là; & au froid, icy est ton habitation: elle a donné son lieu aux plantes, & aux astres leur charge: elle a commandé à la canelle de croistre en ce lieu, & en vn autre le baume. Au Soleil elle a dict, ie veux que tu ne brusles point en ceste zone, que les mortels penseront bruslante, sinon en tels & tels païs de l'Afrique; mais en tel & tel endroict du Brasil & du Peru, ie te donne loy & force d'y exciter des pluyes, & y donner aux vns vn perpetuel Printemps, aux autres l'Hyuer & l'Esté ensemble; aux autres, les quatre saisons de front; les mortels en sentiront les effects, ie me reserue la cognoissance des causes. Ainsi s'est joüée la diuine sapience en faisant l'vniuers: ainsi a-elle dōné à toutes choses leurs essences, & leurs qualités par titre de nature, nous occultant la cause de leur nature. Et puis que c'est vne philosophie vrayement Chrestienne, de contempler ces jeux, il sera bon d'en mettre quelques vns encor pour le dessert de ces merueilles de nature.

CHAP. XXIIII.

1 *Dieu faict les loix & les exceptiōs en la nature.*
2 *Antitheses & varietez merueilleuses.*
3 *Arbres d'enorme grandeur.*
4 *Figuiers au païs de Goa d'admirable grādeur.*
5 *L'arbre triste.*
6 *Bonté de Dieu faict homme.*

1 *Dieu faict les loix & les exceptions.*

CEste diuine sagesse donc se joue faisant toutes choses de tout, & donnant les loix generales à la nature, & les exceptions de la generalité, & toutes neantmoins à la naturelle. La loy generale est que les eaux soyent ioignant la terre icy bas; l'exception est qu'il y en aye là sus au ciel, qui sont les pluyes. La loy & l'exception sont naturelles: & l'vne & l'autre de Dieu. La loy naturelle est, que le feu soit logé dessus l'air, l'exception en met dedans l'air, dedans les eaux, & dessus & dessoubs la terre. Tous les animaux naturellement remuent la machoire de dessoubs en mangeant; Le Crocodile en est excepté, qui remue celle de dessus. Tous les animaux ayans repeu sont plus forts, & plus agiles en leur espece; Les Tygres de l'Inde Occidentale sont legers comme le vent à ieun, mais apres auoir mangé ils ne peuuent se remuer, & se laissent prendre comme moutons. Tous les animaux ont le poil vers la queuë, l'Origes l'a vers la teste. Tous les animaux à corne, ont la corne fixe; le bestail de Phrygie la remue. Toutes les bestes ont l'oreille mobile, l'homme a la sienne fixe. Tous les oyseaux se perchent dessus leurs pieds, l'oyseau de Paradis se pend à ses pieds, ou aux filets qui luy sont donnés pour pieds: Le mesme faict la chaue-Souris, que l'on voit aux caues agraffée des pieds, le corps suspendu en l'air; Les herbes par cōmune loy ayment la bonne terre & les eaux, il y en a vne au Brasil, qui verdoye dans le sable en la secheresse, & qui meurt plantée en bon fonds. Les arbres meurent ou empirent, si on leur oste la peau; le liege croist & amende, quand on l'escorche, & son bon fruict est sa peau. Qui faict ces loix & ces exceptions? C'est le ieu de la sagesse diuine ouurant à son plaisir, mais tousiours sagement, admirable en ces antitheses de qualités, & autant en mille autres adioincts naturels, qu'elle a donné aux creatures variables en grandeur, en figure, en couleur, en sa ueur, & en autant de sortes, qu'il y a de genres, d'especes de differences de proprietés dedans les magazins de chasque Cathegorie d'Aristote.

les exceptions. — Aux elemens. — Aux animaux. — Tygres du Bresil. Pet. Mast. l. 2. hist. Ind. — Origes. Plin l. 8. c. 53.

2 Elle a faict les cieux enormes en quantité, le moucheron, le ciron, & semblables si petits, que l'œil ne les peut apercevoir: Elle a donné vn grand corps à l'Autruche sans industrie, & a donné l'industrie à l'abeille presque sans corps: Elle a faict le Corbeau auec vn gros bec & vn grand gozier, sans graces de chant & de vois: Elle a faict le Rossignol moindre que la teste du Corbeau, tout musical, tout voix & musique, & tout seul chantant les quatre parties? Elle a creé la vigne petite & laide auec bon fruict: Le Cedre grand, beau, & sans bonté de fruict. Elle a faict les Cerisiers mediocres, les Chesnes grands, les Pins & les Cedres plus grands, & d'aucuns autres de hauteur excessiue.

Antitheses & varietez merueilleuses.

3 Pline escrit qu'aux Indes il y a des arbres plus hauts, qu'vn traict d'arbaleste ne sçauroit porter, & certains figuiers si gros & branchus, & si estendus, qu'vn esquadron d'hommes d'armes y peut estre à l'ombre. Ce qu'à peyne il ose croire de prime face, mais en vn autre lieu il rafermit sa foy, & couche son tesmoignage comme chose asseurée, adioustant qu'Alexandre le grand au voyage qu'il fit en ces regions là des Indes, fut estonné voyant les arbres de si enorme grosseur & grandeur. Quintus Curtius tesmoigne le mesme que Pline. Theophraste contemporain d'A-

Arbres d'enorme grādeur Plin. l. 7. c. 2. — Figuiers admirables. Plin. l. 12. c. 5. — Quintus Curtius. l. b. 9 de

teio. Alex. Theoph. l. 4. c. 5. de plantis. Strabon l. 5 vide l. 18 hist. gene. elat. c. 90.

lexandre escrit le mesme de la grosseur de ceste sorte de figuiers, & la descrit comme Pline la descrite apres luy. Strabon aussi faict mention d'vn arbre semblable, sans toutes-fois le nommer figuier. Mais nonobstant ces tesmoignages, nous sommes si accoustumés à ne croire que ce que nous touchons, que la chose sembleroit incroyable, si elle n'eust esté confirmée par l'experience fresche de nostre temps despuis quatre vingts ou tant d'ans, que les Portugais firent voile en ces mers Indoises. Car on a veu à Goa & lieux voisins la verité de tout ce que Pline, Quintus Curtius, Theophrastus, & Strabon escriuent de ceste arbre, & de plusieurs autres autant merueilleux.

4 *Figuiers en pays de Goa d'admirable grādeur.*

Or selon les susdicts autheurs auec le rapport de Fabricius Mordens de Salerne, qui a par plusieurs années hanté les païs de Goa, ce figuier premierement faict vn tronc, si gros quelquefois qu'il a soixante pas de rond, & iette vne haute cime maistresse, & des branches & surgeons à l'entour, lesquels apres auoir creu assés à l'imitation du pere tronc, font vne cime, & du reste se courbent comme s'ils vouloyent faire vne tonne: & aussi-tost qu'ils ont touché la terre, prēnent pied & racine & s'estendent de pied à pied iusques à demy quart de lieuë, formant vn domicile comme vn palais verdoyant à plusieurs sales, & allées diuisées par arcades & voutes, & toutes couuertes des feuilles du mesme arbre, qui sont fortes & larges, & cōme targues Amazonesques: laquelle largeur des feuilles est cause, que les figues sont petites, comme febues, mais bonnes comme les nostres. Les pasteurs se tiennent l'Esté en ces maisons de plaisance, non seulement pour ce qu'elles sont bien remparées tout à l'entour de ieunes figuiers, qui renforcent l'ombrage, mais encore pour estre belles, & tres-agreables à voir. Car au dedans on voit vn logis merueilleusemēt bien dressé, & vne admirable charpenterie auec ses bois, cheurons, sommiers liez par leurs mortaises & assemblages à la naturelle, sans hache ny ciseau; & au dehors les cimes vertes, touffuës, & hautes, qui representent les pauillons, tournelles, & les eguilles des palais Royaux.

5 *L'arbre triste.* Garcias en son hist. l. 2. c. 1.

Garcias diligent obseruateur des raretés des arbres Indois, bien qu'il se soit oublié de cestuy-cy, faict mention auec Christoffe à Coste Medecin Afriquain d'vn autre arbre de mesme pays, non moins admirable en autres qualités. C'est arbre est appellé au pays Syndage, & des Europeans, l'Arbre triste: Il est, de la grandeur d'vn Oliuier, ayant les feuilles semblables à celles d'vn prunier, la fleur semblable en figure & grandeur au Granadier, mais blanche, & sur le pied rouge & iaune, d'vne odeur, qui n'a point de pareille: & estant distillée donne des eaux de mesme souëfueté. Le fruict est de la grosseur des lupins, en forme de cœur, assez sauoureux. La nature merueilleuse de cest arbre est, qu'il fleurit & se tient gay auec ses feuilles & ses fruicts la nuict seulement, cōmançant aussi tost que le Soleil est couché: & aussi tost qu'il se leue deuenant fané & flestry, fruict, feuilles, & fleurs, cōme s'il estoit mort, & à cause de ceste antipathie auec le Soleil nos Europeans l'ont nommé l'Arbre triste, comme aymant la nuict & le froid, qualité triste & opposée à la nature des plantes, qui toutes ayment le Soleil & le iour. Marc-Antoine Pigaset escrit y auoir vn autre arbre en la petite Espaigne, duquel les feuilles marchent aussi tost qu'elles touchent la terre, comme si elles auoyent sentiment: & en ses feuilles pour ceste fin la nature à inseré deux petits pieds, qui toutes-fois arrachés ne donnent aucun sang, dequoy luy-mesme dict auoir faict essay.

Arbre aux feuilles qui marchent. M. Ant. Pigafet in Itiner.

6 *Bonté de Dieu enuers les hommes.*

Par telles & autres merueilles s'est iouée la sagesse du Createur en sa creature, faisant part de ses thresors à qui elle à voulu, & à la mesure qu'il luy à pleu: & apres auoir creé le monde auec tels ieux & telles merueilles pour l'amour de l'homme, la mesme s'est iouée en propre personne auec les hommes, nommément auec ses amis, tant sa bonté & son amour sont demesurés. Ainsi se ioua elle auec les anciens Patriarches, daignant se monstrer à eux en figure d'homme. Ainsi daigna cest ineffable ternaire du Pere, du Fils, & du sainct Esprit, en habit de trois pelerins, venir prendre logis en la maison champestre d'Abraham. Ainsi ce grand ange de Dieu daigna luyter auec Iacob, comme compaignon à compaignon. Les Athées se mocquent de tels yeux, & les mescroyent, ne sçaichans ny la nature d'vne bonté infinie, qui se communique sans mesure, ny la force d'vn amour infiny, qui transforme d'vne façon admirable l'aymant à la chose aymée. Ils se rient de ce qu'ils ignorent, comme firent ces fols, qui virent vn iour ce sage Roy des Lacedemoniens Agesilas, qui se iouoit auec vn sien petit garçon, allant à cheual comme luy dessus vn roseau: ausquels ce Prince ne respondit autre chose sinon vn mot, Vous ne sçauez que c'est que d'estre pere. C'estoit l'amour paternel, qui le transformoit à sa petite facture, demeurant neantmoins tousiours ce qu'il estoit, sage Prince. Ces mescreants donc mescroyent ce qui ne peut entrer en leur fantasie, & ne veulent attacher leur foy à ceste amour desmesuré enuers les mortels, ny entendre que c'est luy, qui a faict iouër ceste infinie sagesse auec les hommes, & qui és derniers temps l'a mariée à la famille des hommes, & faict prendre par effect plustost que par son de lettres, le grand non *Emanuel, Dieu-auec-nous*, pour se iouër auec nous eternellement, accomplissant à bonnes enseignes le ieu & souhait que iadis elle auoit publié par le trompete de sa gloire disant, *Ie me iouois sur le rond de la terre, & mes delices sont d'estre auec les enfans des hommes.* Elle est donc descendue du ciel, s'est faict homme & auec les enfans des hommes a vescu, habité, conuersé & ioué, bien que ce ieu luy aye cousté bon; car elle a ioué iusques à la mort pour la vie des hommes, s'il veulent viure & cooperer à leur salut. C'a esté la le grand tournoy & le grand ieu serieux, la base & le fondement de la ioye eternelle.

La S. Trinité s'apparust à Abraham. Gen. 18. S. August. l. 2. de Trinit. c. 11. tom. 3. Genes. 32.

Agesilas. Æl. l. 12. Plutar. in Lac. apophteg. Le mesme de Socr. Æl. l. 12.

Prou. 8.

CHAP. XXV.

1 *Figuier desseiché miraculeusement.*
2 *L'arbre defendu à Adam, quel.*
3 *Le figuier de Romulus dura plus de 800. ans.*
4 *Iudas se pendit en vn Figuier.*

1 *Figuier desseiché.*

Reste d'apposer quelque miracle aux susdictes merueilles naturelles, comme iusques icy auons faict. Pour estre court, ie n'en pren-

Matt. 21. 19. Mar. 11. 13. dray qu'vn produict en l'espece d'arbre, qui nous a tantost faict estonner, qui est le figuier. Il est dict en S. Matthieu, & en S. Marc, que nostre Seigneur voyant pres du chemin vn figuier auec ses feuilles sans fruict, luy dict, d'ors en auant de toy ne vienne fruict à iamais, & incontinent le figuier desseicha. La grandeur de ce miracle consiste en la façon & au mystere, & non à l'effect. Car l'homme peut tuer vn figuier, ou en l'arrachant, ou luy coupant la racine, ou autrement: mais le seicher par la seule parole, c'est l'œuure d'vn tout-puissant.

2 *L'arbre defendu.* Isid. Pelusiota l. 1. ep 51. ad Theopōpum. Gen. 3. Or ce miracle est seul entre tous ceux, que nostre Seigneur a faict auec dommage temporel de la creature, en laquelle il a esté faict, ayants esté tous les autres profitables pour le corps ou pour l'ame des mortels, laquelle singularité cache vn mystere que Isidorus Pelusiota a laissé par escrit comme tradition des anciens, disant que ce figuier estoit l'arbre defendu, duquel nos premiers progeniteurs prindrent le fruict & les feuilles, pour couurir la honte de leur peché. Parquoy faisant le Sauueur allusion à ce vieil & funeste, cas, priua ce figuier & de ses presantes feuilles, & de son fruict à l'aduenir, punissant de mort, voire la creature insensible, qui par occasion auoit forny la mort à la raisonable, comme on punit les bestes, qui auront seruy au meschant en quelque meschef. Et ne se faut estonner au reste, que ce figuier eust duré despuis le commencement du monde iusques alors: car l'experience nous apprend, que tels arbres sont quasi d'immortelle durée.

3 *Figuier de Romulus germa du temps de Neron.* Tacit. l. 13 annal. La pōme d'Adam. Tacitus escrit, que le figuier, qui auoit seruy d'ombrage aux petits enfans Romulus & Remus, qu'on pensoit estre mort estant le trone deuenu aride, commencea à reuerdir & surgeonner du temps de Neron, qui estoit huict cents & quarante ans apres, & possible qu'il auoit autant ou plus vescu auparauant. Moins se faut-il esbahir de quoy les anciens Peres appellent le fruict de transgression, pomme: Car ce nom est general, & conuient à tout fruict, qui venant de l'arbre est bon à manger: ainsi nous disons pomme de Grenade, de Pin, d'Orange. Auec ce il est vray semblable, que ce figuier fut de quelque espece rare en beauté, bonté, & grosseur de fruict, qui pour ce retint le nom general de pomme par priuilege; tout ainsi qu'en France par honneur on appelle le frere du Roy, Mōsieur; & aux escoles Aristote, le Philosophe; comme le plus grand entre les Messieurs, le plus sçauant entre les sçauans; de mesme ceste figue fut appellée du nom commun, Pomme, comme la plus belle entre les pommes.

4 *Iudas se pendit en vn figuier.* Iuuēc. l. 4. hist euāg. Il estoit debout encor l'an 800. Beda de locis sanctis l. 4. A la suite de ce mystere apartient la miserable fin de Iudas, qui se pendit en vn figuier, comme tesmoigne Iuuencus, qui parlant de luy, escrit,

Son supplice ordissant par vn licol infame
Branla soubz vn figuier le corps, & vomit l'ame:

Comme s'il eust esté conuenable, que le traistre du Sauueur du genre humain, mourut en l'vn des arbres, ou s'estoit tramée la trahison du genre humain. Le venerable Bede escrit, que de son temps, qui estoit l'an huict cens, on voyoit encor ledict figuier du costé de la porte de Dauid tirant au Sudoest entre Midy & l'Occident. Ce sont quelques merueilles naturelles & surnaturelles des arbres. Si nous auions entreprins de parcourir tout à dessein, ce seroit icy le lieu de parler de l'admirable nature de plusieurs animaux de l'air & de la terre, & apres y ioindre les miracles declarants comme Dieu s'est seruy d'vne façon extraordinaire des Lyons, des Ours, des Courbeaux, des poissons, & d'autres creatures pour sa gloire, & le profit de son Eglise. Il faudroit aussi parler de l'excellence de l'homme abbregé du monde: petit monde, & grand miracle du monde: mais par ce que nous n'auons pas proposé de faire vne si longue traicte, & que nous auons parlé de la beauté de l'homme en l'Adieu de l'ame, nous bornerons icy ces merueilles. l'Homme miracle du mōde. S. August. l. 10. c. 12. de ciuit. Trismeg. in Pim.

CHAP. XXVI.

1 *Stupidité des hommes miraculeuse.*
2 *Diogenes cherchant vn hōme auec vn flambeau.*
3 *L'ignorance humaine grande.*
4 *La coustume n'efface pas tousiours le sentiment.*
5 *S. Antoine grand admirateur des œuures de Dieu.*
6 *Le B. Ignace Loyola fort contemplatif.*

Apres ces miracles naturels deuant que rentrer main armée à la dispute des supernaturels, qui m'attendent, il m'en faut esplucher vn, que ie fais neutre, ne sçachant si ie le dois loger en la nature, ou en quelque autre parroisse. Le miracle est, que presque personne ne s'apperçoit des merueilles de Dieu produictes en la nature. S. Augustin s'est prins garde autresfois de ceste mesgarde & de ce miracle, declarant que les merueilles de Dieu estoient negligées presque de tous, sans qu'on en tint comte. Car combien peu y a-il de gens, qui admirent les miracles du ciel, du Soleil, du feu, de la pluye, du tonnere, des marées, de la terre, des arbres, des animaux, & autres semblables, qu'on voit formiller en la nature tous les iours, & à toute heure? Cecy est vn miracle, comme seroit miracle, si vn homme ayant les yeux ouuerts & clair-voyants, ne voyoit le iour à my-iour, ny aucunes couleurs en vn iardin diapré de mille sortes de fleurs: ou si passant par vne place pleine de gens les yeux ouuerts il ne voyoit personne. Ce seroit vn aueuglement à veuë d'œil, & vne merueille d'vne inuisibilité visible. 1 *Stupidité des hommes miraculeuse.* Les merueilles de Dieu negligées. S. August. tract 24. in Ioan. l 10. de ciu. 12 in Psal. 112.

Diogenes philosophe Cynique alloit vn iour auec vn flambeau allumé en plein midy rodant au marché d'Athenes, où estoit tousiours vn grand nombre de peuple, & comme quelqu'vn luy eust demandé ce qu'il vouloit, il respondit ie cherche vn homme. Ceux qui l'oüirent se prindrent à rire, disants, en voicy tant, non repliqua-il, ce sont des bestes. Si l'action & le langage de Diogenes, n'eussent eu vn sens allegorique & caché, ains tout plat & ne passant le pied de la lettre & l'apparence exterieure, & que de faict il n'eust veu personne en vne si grande multitude de gens, il eust esté vne beste luy mesme, & son aueuglement merueilleux: mais il faisoit cela à dessain mystique, pour monstrer que tous ceux là, qui ne se soucioyent que du ventre, qui n'admiroyent, ny aymoient la vertu, estoyent bestes en leur façon de viure, encor qu'ils portassent l'ame & le corps d'homme. Si quelque Diogenes Chre- 2 *Diogenes cerchant vn hōme auec vn flambeau.*

ſtien faiſoit ce que fit ce Payen, pour trouuer vn admirateur des merueilles de Dieu, ie ne ſçay ſi entre mille il en trouueroit vn.

3 L'ignorāce humaine grande.

D'où peut venir ce defaut? eſt-ce point de l'ignorance qui eſt ſi grande parmy les hommes, que celuy qui eſt le plus ſcauant, doit dire comme Socrates, Ie ne ſçay qu'vne choſe, c'eſt que ie ne ſçay rien. Eſt-ce donc l'ignorance? Cela n'en peut eſtre la cauſe, veu qu'au contraire l'ignorance eſt cauſe d'admiration, comme nous auons dict. Au moyen dequoy de tant plus que les hommes ſont ignorans, de tant plus deuroyent ils admirer les merueilles, qu'ils n'entendent point; car ceſte conſequence eſt naturelle. Quelle eſt donc la cauſe de noſtre ſtupidité? On dira pour meilleure reſponſe ce que S. Auguſtin touche en pluſieurs endroicts, que c'eſt la couſtume, qui nous eſfile & affoiblit le ſentiment des choſes, que nous voyons ſouuent, & faict que les voyants nous ne les voyons ny ſentions point ſelon l'axiome des philoſophes, qui dict que les choſes accouſtumées ne nous eſmeuuent point; ne plus ne moins, que nous voyōs, que les enfans du Geolier, qui de leur naiſſance ſeront accouſtumés à la priſon, n'en ſentent aucune facherie, & ceux qui y ont demeuré long-temps s'appaiſent: car le temps adoucit tout, & efface tout.

Accouſtumance cauſe de meſgarde S. Auguſt. tract. 24. in Ioan. l. 10. de ciu. c. 12. in Ps. 110. Ab aſſuetis non fit paſſio.

4 *La couſtume n'eſt cauſe tous ſans le ſentiment.*

Ceſte reſponce a quelque partie de verité: mais elle n'eſt pas ſuffiſante pour decider à plain la queſtion. Car encor que la couſtume aye ceſte force quelque-fois, elle ne l'a pas touſiours, ny enuers tous. Caïn à demeuré deſia ſix mille ou tant d'ans en enfer, & y eſt accouſtumé: mais tant s'en faut que ceſte couſtume luy oſte ſon tourment, que pluſtoſt elle le luy accroiſt. Les Hebrieux qui furent emmenés eſclaues en Babylone, de tant plus qu'ils y demeuroyent, de tant plus grefuement ils ſentoyent leur peine. Nous voyons auſſi que la couſtume de voir les merueilles de Dieu n'a pas oſté le ſentiment à toutes ſortes de perſonnes: les gens de vertu ont touſiours eſté rauis conſiderans les œuures de Dieu. Moyſe les à deſcrites & chantées: Dauid à remply ſa poeſie des loüanges de Dieu recueillies en la contemplation de ſes merueilles.

5 *S. Antoine grand admirateur des œuures de Dieu.*

En noſtre loy de grace, les plus grands ſaincts ont eſté de meſme, car laiſſant à part les Apoſtres & autres ſemblables, de qui on ne peut doubter, tous les Chreſtiens qui en ces premiers ſiecles ſe retiroyent de la meſlée du monde aux deſerts, c'eſtoit pour y philoſopher, non ſeulement en la contemplation des merueilles de grace, que Ieſus Chriſt auoit operées ſupernaturellement, mais encores de celles de la nature. S. Antoine meditant la vie, la paſſion, l'aſcenſion, & les autres poincts des myſteres de noſtre foy, eſtoit rauy. Il eſtoit auſſi raui en la conſideration d'vne plante, d'vn oyſeau, ou d'vne autre creature tant petite fut elle. Sainct Benoit, ſainct Bruno, S. Bernard, S. François, S. Dominique, & tous les autres grands contemplatifs de leur bande eſtoiẽt de meſme.

6 *Ignace Loyola fort contemplatif.*

De ceſte noſtre compagnie, nous en auons eu, & auons encore, Dieu-mercy, pluſieurs, qui ſuyuent les traces de ceux-la. Le B. P. Ignace de Loyola noſtre premier fondateur eſtoit ſi bien faict à admirer les creatures de Dieu ſelon Dieu, qu'il n'y en auoit aucune, qui ne luy ſeruit de leçon. Le B. François Xauier eſtoit en perpetuelle admiration des œuures de Dieu. Nous auons veu de noſtre temps le Pere Iean Maldonat ſe rauir, & nous rauir nous meſmes, allans auec luy nous eſbatre quelque-fois aux champs, par les meditations & diſcours qu'il faiſoit ſur des fleurs, ſur des plãtes, ſur des beſtioles, & autres obiects des merueilles de Dieu, qui s'offroyent en noſtre chemin. Les ames de tels perſonnages ſont de la qualité de ceſte fontaine qu'Alexandre le grand admira en Babylone, laquelle donnoit vne eau, qui s'allumoit incontinant aux rayons du Soleil, ou auſſi toſt qu'on luy monſtroit le feu. Car ces eſprits ſont ſi eſpurez & ſi demeſlés de la terre, & ont les yeux ſi nets & brillans, qu'a la moindre amorce ils s'enflambent à la meditation des choſes diuines. Et à ceux cy tant s'en faut que la couſtume de voir les merueilles de Dieu, les rẽde obliuieux, que pluſtoſt elle leur affine l'entendement de plus en plus: & les rend plus aptes à l'admiration. La couſtume donc n'eſt pas cauſe de la ſtupidité merueilleuſe des hommes, qui ne ſçauent admirer les merueilles de Dieu.

Fontaine de feu Plin. in Alexan. plut. l. 2. nat. c. 105.

CHAP. XXVII.

1 *Vraye cauſe de la ſtupidité des hommes ſur les merueilles de Dieu eſt le peché.*
2 *Homme faict ſemblable à la beſte.*
3 *Les Iuifs aueuglez aux grands miracles du fils de Dieu.*
4 *L'humilité eſt le fondement de la vraye ſcience.*
5 *Les miracles ont pluſieurs ſens.*
6 *Parlent en pluſieurs façons.*

LA vraye cauſe de ceſte defectuoſité doit eſtre tirée de plus loing. C'eſt la peine de noz premiers peres, & de toute leur famille. Ils voulurent ſçauoir le bien & le mal, & en mangeant contre la loy de Dieu, deuenir ſçauants comme petits Dieux, ſelon la promeſſe de ce grand abuſeur, qui vn peu deuant s'eſtoit enferré à la poincte de ſa ſcience, d'Ange ſe faiſant Diable. Voulants donc eſtre faicts ſçauans ils furent par leur orgueil priués de la ſcience de pluſieurs choſes, qu'ils euſſent eüe, & donnerent les premiers fondements de ceſte ſtupidité. Nous portons donc du ventre de noſtre mere la qualité de ce vieux leuain, & la peine de leur vice & du noſtre. Voyla noſtre fardeau, & la vraye cauſe de la ſtupidité des hommes. 1 *Vraye cauſe de la ſtupidité des hommes.*

Et ceſte peine s'eſt ſi fort agrauée par la multiplication de nouuelles fautes, que non ſeulement l'homme eſt demeuré ignorant de la plus part des choſes naturelles hors de ſoy, mais encor de ſoy-meſme, reduit à la ſemblance des animans ſans raiſon, pauure & ſtupide, ne ſçaichant rien, & n'admirant rien, aueugle parmy les flambeaux luiſants; indiſciplinable parmy les belles leçons; obliuieux parmy les belles marques de diuinité; ſans gouſt parmy les viandes delicieuſes; ſans oreilles parmy les accords, que ceſte admirable muſique des œuures de Dieu reſonne par tout le monde: & va la miſere quelque-fois ſi auant, qu'il s'en trouue de ceſte pauure maiſon d'Adam, qui non ſeulement ne prennent garde aux miracles de la nature, mais non pas meſme aux ſurnaturels que toute la nature admire. 2 *Hōme fait ſemblable à la beſte. Pſ. 48. 21.*

Tels eſtoyent les Iuifs, qui voyoient, oyoient, 3 *Les Iuifs*

aueuglez aux grãds miracles du fils de Dieu.

La peyne d'vn orgueilleux est de deuenir ignorant & aueugle par sciẽce.

& touchoient les œuures du Fils de Dieu surpassants la puissance de toute chose creée, & neantmoins ils demeuroyent obstinés en leur aueuglement : & voyans ne voyoient point, oyans n'oyoient point, transformés en statues & Idoles spirituelles, qui est la punition de ceux la qui ne veulent sçauoir, que pour sçauoir, & non pour bien faire: & ausquels l'arrogance, accroit l'ignorance & l'aueuglement ensemble. Tels ont esté apres les Iuifs plusieurs heretiques, & pleut à Dieu qu'il n'en y eut encor.

4 *L'humilité est le fondement de la vraye science.*

Au moyen dequoy si nous voulons que Dieu nous ouure les yeux à la consideration de ses œuures, apprenons à nous humilier. Car contre l'orgueil & pour l'humilité, a esté ordonnée la peine de nostre ignorance, Apprenons à bien operer; la science naistra de l'œuure. & l'œuure croistra par la science : par ce moyen nous deuiendrons vrais Philosophes Chrestiens, & semblables aux saincts bien apprins à admirer les merueilles de Dieu, & qui de toute chose apprennent quelque chose, pour en faire leur salut à la gloire de celuy, qui est auteur de tout ce qu'ils admirent.

5 *Tous miracles ont plusieurs sens.*

Nous apprendrons de penetrer aux sens caché dessoubz la lettre des miracles, Car les miracles tant de la nature, que surnaturels ont plusieurs visages, & plusieurs ressorts, & comme l'Escriture saincte est abondante en varieté de mysteres & sens, aussi sont les miracles fertiles en significations: si bien que donnants au sentimẽs l'effect exterieur, ils iettent à l'esprit le mystere interieur de quelque saincte Philosophie. Le feu par exemple se trouue au ciel, se trouue en la terre d'vne façon merueilleuse, comme nous auons dict. Cela enseigne aux spirituels, qu'il y a des feux celestes, & terrestres, l'amour diuin & l'amour de la terre. Il y a des eaux, qui aguisent l'esprit, & d'autres qui l'allourdissent. Cela veut dire que les eaux du S. Esprit, qui sont les graces diuines, nettoyent & esueillent nos ames, & celles de ce monde coulant, qui sont les vanitez & presents mortels de la terre, la souillent & auilissent. Le miracle du Lazare suscité enseigne combien il est difficile qu'vn homme desia accoustumé & pourri en son peché soit resuscité à la vie de grace, & qu'il faut vne voix toute puissante, qui crie Lazare, sors dehors.

Feu celeste & terrestre.

Lazare signifie le peché accoustumé

6 *Les miracles parlẽt en plusieurs façons.*

S. August. tract. 24. & 44. in Ioan.

L'Escriture aussi, nommeement les Prophetes parlent souuent non tant par parolles, que par œuures : & pour la simplicité, ils nous mettront la colombe, pour la prudence, le serpent. Et partant, dict sainct Augustin, interrogeons les miracles, car ils ont leur langue, leur entregent exterieur, & leur esprit interieur. Et pour l'entendre faut auoir l'oreille bien faicte, & les yeux bien apris. Car il aduient icy comme en la peinture, & en la lettre escrite, en laquelle les simples & grossiers ne voyent que les lineaments corporels, mais les sages y voyent la beauté de l'art, & le sens caché soubz la lettre. Et dict ce mesme docteur en vn autre lieu, les choses admirables, que nostre Seigneur Iesus-Christ a faictes sont œuures & parolles, œuures parce qu'elles sont produictes, parolles parce quelles sont signes: cela est tres-veritable; Soyons donc humbles, pour sçauoir bien interroger : car c'est aux humbles & aux contemplatifs de faire parler ces effects admirables, en tirer le suc, & prendre la démarche d'vn sens à l'autre, & penetrer à l'ame d'iceux.

CHAP. XXVIII.

1 *Pour deux causes Caluin & ses semblables disent, que les miracles ont prins fin.*

2 *Faux miracles de l'Antechrist.*

3 *Les miracles dureront autant que l'Eglise.*

4 *Dieu a plus de soing de son Eglise que de tout le reste.*

NOus voicy de retour d'vn grand voyage, apres auoir postillonné les routes du monde celeste & elementaire, cherchants nouuelles des miracles naturels, pour nous en seruir, à mesure que la necessité & l'vtilité nous inuitera en l'explication des autres. Vous estes comme ie croys, memoratifs de la definition qu'auons donnée du miracle prins en terme d'escole. Nous auons dict, que c'estoit vne œuure faict dessus la loy de nature, & vne action propre à Dieu priuatiuement à toute autre. Car quand les Anges & les hommes font des miracles, ils n'en sont pas les autheurs, mais seulement les instruments. C'est Dieu, qui les faict à leur priere, ou autrement par eux. Ie me souuiens aussi, que vostre premiere proposition des miracles est, qu'ils ont prins fin dés long temps entre les Chrestiens. Laquelle il faut examiner maintenant. Vous la tenez auec tous ceux, qui ont combatu l'Eglise de Dieu, & qui ont esté combatus par miracles faicts en icelle, & n'en ont iamais peu finer vn seul pour la combatre. Vous la tenez pour mesmes fins qu'ils l'ont tenue.

Definitiõ de miracle sus au chap 3.

Psal. 85 9. 135. 4.

Proposition de Caluin de la fin des miracles.

1 *Pourquoy Caluin dict que les miracles ont prins fin.*

Premierement pour nous enclouër, & rendre inutile la plus forte piece de defence que nous ayions, & qui puisse estre en l'Eglise, quand il est question de prouuer clairement & sans reproche vne verité. Car lors qu'vn miracle parle en faueur de quelque chose, Dieu parle: & quand Dieu parle qui osera contre-parler? Vous la tenez secondement pour couurir la honte de vostre disette: Car quand on vous demande des miracles pour confirmer vostre opinion extraordinaire, & que vous n'en pouuez fournir, vous dictes qu'il n'en y a plus, d'où s'ensuit selõ vostre logique que contre la verité nous disons en auoir, & que contre la raison on vous en demande. C'est vne subtile euasion, mais elle est bien estroite & bien facile à estre barrée. Vous dictes donc, que les miracles ont prins fin. Respondez moy, ie vous prie, mettant en auant contre nous ceste proposition si difficile à croire, & si importante, ne la deuiez vous pas flanquer de quelques bons tesmoignages de l'Escriture pour la faire probable? vous, qui dictes, qu'il ne faut rien auancer, rien nier, rien affirmer, sans la parolle du Seigneur qui preschés que tous les poincts de la Religion se doiuent decider par texte de la Bible, où sont les passages, auec lesquels vous auez decidé cestuy-cy, & colligé vne cessation des œuures de Dieu les plus admirables? d'où auez vous apprins que les miracles sont expirés long temps y a? que n'auez vous vn peu noté ce long-temps y a? les Payens ont bien sceu remarquer quãd leurs oracles cesserent? car c'estoit vne chose remarquable aussi: ceste-cy ne l'estoit pas moings.

Caluin ny ses disciples ne peuuent cotter la cessation des miracles.

Vous citez tant de lieux pour monstrer qu'ez

2 *Faux miracles de l'Antechrist.*

derniers temps les meschans feront à force faux miracles, & que le regne de l'Antechrist en sera faict; & pour verifier que les vrays ont cessé en l'Eglise, qui auoit beaucoup plus de besoing de preuues, vous n'en auez pas cité vn. Auez vous au moins quelque raison tirée de l'Escriture à faute de lieu expres? (quelle?) qu'il n'est plus besoing de miracles? Ceste raison a autant de besoin de preuue, que la principale proposition: & ie vous feray apres sçauoir, qu'il en est besoin, & necessairement besoing pour vostre regard. Si vous dictes, que l'experience monstre qu'ils sont finis, ie vous opposeray tantost l'experience de mille miracles, qui se font encor auiourd'huy en la maison de Dieu: maintenant ie vous veux prouuer par la saincte Escriture, qu'ils doiuent durer autant, que l'Eglise durera en ce monde.

3 *Les miracles deuerront autant que l'Eglise.* Mat. 28. 19 Marc. 16. 17. Prescher & faire miracles. Matt. 10. Marc 6. & 16. Luc 9 & 10.

Premierement nostre Seigneur donnant à ses Apostres & disciples & à toute la posterité de l'Eglise en eux representée, la puissance de prescher, il leur donne quant & quant, & par indiuis puissance de faire des miracles, sans limitation de temps ny en l'vn ny en l'autre. *Allez*, leur dit-il *preschez & dictes, le Royaume des cieux s'approche: guerissez les malades, resuscitez les morts, mondifiez les ladres & chassez les Diables*, de laquelle puissance ayans faict preuue sur le champ, ils s'en retournerent à Iesus Christ auec bons actes de leurs exploicts, tous esmerueillez & ioyeux, que toutes choses leur obeyssoient, voire mesmes les Diables. Comme donc la puissance de prescher fut donnée pour iamais à toute l'Eglise en la personne des Apostres & disciples, qui alors la representoient: de mesme fut donnée la puissance de faire des miracles. Et comme la predication deuoit continuer, aussi les miracles: car vous ne sçauriez monstrer limitation aucune du temps en l'vn plus qu'en l'autre, ains il semble, que nostre Seigneur les voulut plus auctoriser aux miracles, leur predisant qu'ils en feroyent de plus grands que luy mesme n'auoit faict. Aussi voyõs nous qu'à l'ombre de S. Pierre, & à l'attouchement des linges & ceinctures de S. Paul absent, les malades estoient guaris, & les Diables chassez, ce qui ne fut oncques pratiqué en la personne de Iesus-Christ. Dauantage il leur dict & à toute son Eglise en leur personne, *Ie suis auec vous iusques à la consommation du monde*, c'est à dire ie vous assisteray en mon Eglise iusques à la fin. Or pour rendre l'Eglise bien assistée & bien illustrée, il a choisi les miracles au commencement & au progrez, comme il appert par l'histoire de toute l'Escriture. Il n'est pas donc vray-semblable, qu'il quitte les plus beaux moyens à la fin, & qu'il retire sa main des miracles, qu'il veuille moins assister son Eglise lors qu'elle doit estre plus persecutée, & auoir plus besoing de son aide qu'il a faict au commencement & progrez, mesmes pour donner contrepoincte aux miracles de l'Antechrist, qui ez derniers temps, où vous dictes que nous sommes desia paruenus, se doiuent faire, cõme vous prouués, en si grande abondance. Mais se peut-il faire qu'en ces derniers temps l'Antechrist face ses miracles pour le mensonge, & Dieu croisant ses bras aye cessé de faire les siens, pour la verité?

Ioan 14. L'ombre de S. Pierre act. 5. 15 Linges de S. Paul act. 19. 12. Perpetuelle assistance de Dieu à son Eglise Matt. 28.

4 *Dieu a plus de soing de son Eglise que de tout le reste en tous temps.*

Se peut-il faire que Dieu pour le gouuernement du monde vniuersel, face continuer iusques à la fin du monde les miracles de la nature pour la vie corruptible des bestes & des hommes bons & mauuais, & qu'il ne vueille continuer les surnaturels en son Eglise pour la vie immortelle de ses enfans? Et si ce mesme Dieu a tousiours par miracles & œuures de ses mains assisté son Eglise, tant en la loy de nature, qu'en celle de Moyse, iusques à la venue de son fils; combien à plus forte raison l'assistera-il en la loy de grace, apres la mort & merite d'iceluy, à qui principalement estoit reseruée l'operation des miracles & œuures admirables? & qui deuoit donner puissance à ses seruiteurs, d'en faire de plus grands que luy mesme, & que iamais ne fireut les anciens Patriarches & Prophetes? Qu'il face continuer les miracles naturels au monde, il est assés clairement monstré, par ce que nous auons dict cy dessus. Qu'il aye par miracles surnaturels continué de soustenir son Eglise iusques à la venue de Iesus, ie m'en vay le monstrer.

Miracles de Iesus Christ & des Chrestiens. Ioa. 14. 12

CHAP. XXIX.

1 *Dés le commencement Dieu a assisté à son Eglise par œuures miraculeuses.*
2 *Dieu parle à Moyse en vne flamme de feu au milieu d'vn buisson.*
3 *Miracles faicts aux deserts d'Arabie.*
4 *Miracles en la loy de Dieu.*

1 *Dés le commencemẽt Dieu a assisté son Eglise par miracles.* Dieu regarda à Abel. Genes. 4. S. Cypr. ser. de natiuit. Geneb. in Chron. Holocauste de Salomon. 2 Par. 7. 1. D'Helie. 3. Reg. 18. 38. Enoch rauy. Gen. 5 24. Noé. Gen 6 7 Pluye de feu. Gen.

EN la loy de nature tout au commencement Dieu monstra, qu'il acceptoit le sacrifice d'Abel par vn feu miraculeux enuoyé du ciel, dessus l'autel, où la victime brusloit. Dequoy Cain print occasion de despit & d'enuie contre son frere, voyant son offrande n'auoir esté honnorée de tel feu, comme aussi elle ne le meritoit estant faicte d'vn cœur simulé. Ainsi ont interpreté les anciens ces mots là; *Dieu regarda à Abel, & à son oblation, & non à Cain.* Ainsi fit Dieu long temps apres descendre le feu du ciel sur l'holocauste de Salomon. Item sur la victime de Helie. Par miracle Dieu rauit Enoch au lieu, où il est encor, & sera iusques au iugement, qui est vn continuel miracle. Tout ce qui se fit en l'arche de Noë, la venue des bestes, l'entrée & la demeure en icelle, & tout le reste estoit miracle & œuure dessus la nature, comme aussi les grandes eaux du Deluge, la confusion des langues enuoyée sur les enfans d'orgueil, bastissants la tour de Babel, la pluye de feu & de soulfre descendue sur les pecheurs de Sodome, la conuersion de la femme de Loth en vne statue de sel, la vocation d'Abraham, ses pelerinages, ses visions, la generation d'Isaac, la benediction de Iacob, & presque tout le discours de sa vie; l'exaltation de Ioseph en Ægypte, la conseruation du petit Moyse exposé aux flots, son education iusques à ce qu'il s'enfuit d'Ægypte, tout est miracle & œuure de Dieu, & chose faicte de puissance surnaturelle.

2 *Dieu parle à Moyse en vne flamme de feu.* Exod 3. 2.

Depuis estant Moyse au desert Dieu s'apparut à luy en vn buisson ardant sans ardre. Fit vn serpent de la houssine, que Moyse tenoit en sa main, fit double miracle en sa main, l'enuoya armé de puissance pour executer ses merueilles en la terre d'Ægypte; & alors, quels miracles ne fit-il pour assister ce sien peuple choisi, & d'vne main forte le retirer de la forte main du tyran? y

Digitized by Google

eut-il piece en l'arsenal de la toute-puissance de ce grand Dieu, aux riuieres, en l'air, aux nuées, aux vents, aux esclairs, aux tonnerres, en la foudre, en la grele, aux animaux, en la mer, en la terre, & en toute la nature, qui ne fut employée, qui ne iouast qui ne tonnast, qui ne tirast en faueur des Hebrieux, & contre l'Ægyptien ennemy?

3 *Miracles faicts au desert d'Arabie.*

Pendant que ce mesme peuple fut au desert, leur manger, leur boire, leurs habits, leur gouuernement & conduicte ne furent-ce pas perpetuels miracles? Le ciel leur plouuoit le pain celeste, & les cailles; le Rocher d'Oreb frappé de la verge leur ruisseloit le torrent, miraculeux en sa course comme en sa source; car par second miracle il serpentoit le desert à la trace des enfans de Dieu, les suyuant par tout où ils alloyent iusques à deux lieuës de sa fontaine pour les abbreuuer à l'aise; ainsi que les Docteurs Hebrieux ont laissé par escrit, comme tradition des anciens; & S. Paul y faisant allusion, dict que les Hebrieux beuuoyent de la pierre qui les suyuoit, c'est à dire du torrent qui couloit du rocher, & suyuoit le peuple. Leurs habits ne s'vsoyent point, la colomne de feu les suyuoit comme les torrens & les esclairoit la nuict; la colomne de nuée les suiuoit aussi & les couuroit le iour; lesquels miracles continuerent iusques à l'étrée de la terre promise: la terre engloutissoit les rebelles: les serpens exterminoient les gourmans: la lepre punissoit les enuieux, & tout cecy par operations surnaturelles.

Rabbi Nahamides in Exod. 17. Genebr. in Ps. 77. 1. Cor. 10.

4 *Miracles en la loy de Dieu.* Exod. 20.

Dauantage quand Moyse print la loy de Dieu, ne fut-ce pas auec grands miracles? Le ciel fumoit contre le cours naturel, les trompettes retentissoyent, Dieu parloit face à face à son seruiteur, Moyse viuoit sans viure, ne mangeant ny beuuāt l'espace de quarante iours, & retournant à la face luisante d'vne lueur celeste, & que la nature ne peut donner. Et quand ce peuple eust passé par miracle le fleuue Iordain, & qu'il fut paruenu au lieu esperé, quelles merueilles au ciel, & en la terre furent exploittées par le mesme Dieu, pour mettre ses enfans en possession de la Palestine? & depuis ce temps-là, les miracles cesserent-ils iamais entre les Iuifs? Combien en a faict Dieu par ses Prophetes? le ciel, le Soleil, la terre, l'eau, l'air, le feu, les lions, les ours, les tombeaux, les maladies ont donné tesmoignage de ce que ceste supréme puissance operoit pour l'assistance de son peuple: & ne cessa d'operer iusques à la venuë de Iesus-Christ. Auquel temps estoit encor en vigueur & reputation la Piscine aux brebis, en laquelle toute sorte de malades, tant fussent-ils hors d'esperance de guerison, guerissoient miraculeusemēt. Voyez vous donc comme Dieu n'a iamais cessé de faire miracles, & d'assister ses enfans en la loy de nature, & de Moyse? Est-il donc vray-semblable, qu'il nous quittera à la fin? s'il a soustenu, auctorisé, illustré iusques à la fin la synagogue, par tant d'œuures merueilleuses, laissera-il au milieu de la meslée son Eglise, à laquelle il a donné son cher fils, createur comme luy, & tout-puissant comme luy, qui a fait auec luy toutes les merueilles de la nature, & celles de dessus la nature apres le monde faict? Luy qui s'est faict homme par miracle, qui est né par miracle, & qui deuoit faire plus de miracles, que tous ceux qui auoient esté deuant luy, qui deuoit laisser des enfans, qui en feroyent encor de plus grands que luy en son nom, & par sa vertu: laissera-il ceste vigne choisie, ceste Eglise, ceste sienne espouse apres tant de desseins, promesses, & raisons, desolée & sans merueilles à la fin de ses iours? Et s'il a rauy miraculeusement Enoch & Elie, & miraculeusement les reserue iusques à la venuë de l'Antechrist, pour faire des miracles, est-il vray-semblable, qu'il vueille priuer son Eglise de la iouïssance de telles actions deuāt la fin? Pouuez-vous bien le penser ou le dire? vous ne sçauriez, & vous faut necessairement croire, si vous croyés en Dieu, que les miracles continueront iusques à la fin du monde. Si cela est vray, comme il est, comment dictes vous, qu'ils ont ja de long-temps prins fin? Ie conclus donc, que comme vostre proposition est sans escriture, sans auctorité, & sans raison, qu'elle est aussi sans verité, & que les miracles continueront & par consequent continuent encor: ce que vous verriés, si vous auiés les yeux, desquels on les voit, qui sont les yeux de la foy.

Miracles en l'entrée de la terre de promissiō Ios. c. 2.

La piscine probatique. Ioan. 5.

Enoch & Elie reserués à la venuë de l'Antechrist.

CHAP. XXX.

1 *Que les miracles continueront tousiours en l'Eglise.*
2 *Les effects des Sacremens miraculeux.*
3 *Le Sacrement de l'Autel miracle des miracles.*
4 *En la Cene des Huguenots tout y est triuial.*

DEmandez à Dieu les yeux, par lesquels les miracles se voyent: dictes comme Dauid, *Dessille mes yeux Seigneur, & ie contempleray les merueilles de ta loy.* Impetrés de luy l'humilité Chrestienne, & la lumiere de la foy: & vous verrez, quels miracles se font encor de present, en l'Eglise Catholique. Ie vous ay prouué par l'Escriture, & par raisons tirées d'icelle, qu'ils ne finiront iamais. Ie m'en voys vous monstrer, que de faict ils continuent encor iusques aujourd'huy, comme de siecle en siecle ils ont continué.

1 *Que les miracles continueront en l'Eglise.*

Premierement vous ne pouuez nier que les sacremens de l'Eglise Catholique ne soyent miracles, estans iceux comme nous les croyons, & comme la foy commande les croire. Or la foy dit, que le sacrement visible, par la vertu diuine donne grace à celuy, qui le reçoit: par exemple, l'eau du baptesme mouillant le corps, laue l'ame du peché. Ceste lotion est vn effect miraculeux, & vne œuure de Dieu esleuée au dessus de la nature. Car nulle puissance naturelle peut atteindre si haut, C'est vn miracle qui surpasse tous les miracles des eaux, d'autant que le ciel surpasse en grandeur vn grain de millet.

2 *Les effects des sacremens miraculeux.*

De mesme les autres sacremens, que nous croyons, sont miraculeux, mais sur tous celuy de l'Autel, que nous pouuons appeller apres Dauid, memorial & abbregé de toutes les merueilles de nostre Seigneur. Car en iceluy tout y est merueilleux. Vne substance est changée en vne autre par la parolle proferée; l'accident y est sans sujet; la quantité sans lieu; la qualité paroist en autre figure; vne parolle se rapporte & opere en autant de sujets qu'il y a d'hosties, & de pains; le sacrement y est rompu, & le corps demeure entier; les accidents nourrissent sans substance; vn corps est en plusieurs lieux: ne se consomme point estant mangé, n'occupe point lieu par sa quantité, est glorieux sans monstrer sa gloire, & en somme merueilleux, en autant & dessus tant de natu-

3 *Le sacrement de l'Autel miracle des miracles.* Psal. 110.

Le S. sacrement par tout merueilleux.

res & de façons, qu'l y a de categories & d'ordres en toute la nature, comme tres-bien deduisent nos Theologiens. Et partant de tous les Sacremens c'est le plus precieux, le plus riche, & le plus diuin mets, que Dieu aye mis sur la table de la foy. Vous me direz, que vous ne croyés rien de tout cecy. Ie le sçay bien, & crois que c'est faute de foy; mais l'Eglise de Dieu l'a tousiours creu; & personne ne l'a mescreu, qui n'aye esté heretique: & nommés m'en vn autre, si vous pouuez le trouuer en tout le corps & le cours de l'histoire Ecclesiastique, & ie crieray victoire pour vous. L'Eglise donc a tousiours creu ces merueilles, & nous les croyons suyuant la voix de la verité, qui a dict, *Cecy est mon corps*, desquelles parolles s'ensuyuent toutes les merueilles susdites.

S. Thom. in opusc. de mirabilibus Eucharist.

4 *En la Cene des Huguenots tout y est triuial.*

Ie sçay aussi que vostre Cene n'a rien de merueilleux, & que la foy d'vn Payen ne puisse croire tres-aysément, car tout ce qu'elle a, est tout vulgaire & triuial, & tout redeict en vn morceau de pain, & rien plus. Mais c'est assés pour vous contraindre d'aduoüer nostre dire de la duration des miracles en l'Eglise, que vous croyez, que l'eau du baptesme est miraculeuse. Et ne faut pour cela conclurre, qu'en ceste façon les miracles sont chez vous; car vostre baptesme est prins & vsurpé en l'Eglise Catholique, & s'il n'est faict à l'intention de l'Eglise auec la matiere & la forme de l'Eglise, il n'est pas baptesme. De maniere que comme le baptesme n'est point de vostre cru, ains prins de l'Eglise comme par emprunt, de mesme le miracle d'iceluy est chez vous voirement, mais non pas comme prouenant de vous. Vous respondrés contre tout ce qui a esté deduict, que quand vous dictes, que les miracles ont prins fin long temps y a, vous ne parlés pas de ceste sorte de miracles, mais de ceux-là qui se faisoient en l'Eglise aux premiers siecles, comme est parler en plusieurs langues, resusciter les morts, guerir maladies incurables: & que tels & semblables miracles ayans prins fin, vostre negation demeure veritable. Pour responce à vostre responce, ie m'en vois vous monstrer en second lieu, comment les miracles de l'Eglise primitiue, & ceux que vous voulez dire, & que communement nous appellons miracles, durent aussi.

CHAP. XXXI.

1 *Les miracles de l'Eglise non necessaires ont cessé.*
2 *L'Eglise parle encor en toutes langues.*
3 *L'Eglise parle en vne langue.*
4 *Les sectaires sont sans vnité de langue & de doctrine.*

1 *Les miracles de l'Eglise non necessaires ont cessé.*

LEs miracles, qui estoient seulement necessaires au commencement de l'Eglise, ont cessé, cessant la necessité: Les autres ont continué, & continuent encor en la mesme Eglise, bien que moins frequens, la necessité en estant aussi moindre. Du premier genre est le don des langues, qui dura seulement quelques années, apres lesquelles il finit du tout, sauf qu'en substance il perseuere. Car combien que chacun en particulier ne parle pas maintenant en plusieurs langues apres le Baptesme, & reception du sainct Esprit, comme alors, si est-ce qu'en general l'Eglise parle en toutes langues.

2 Et partant, dict S. Augustin, l'on reçoit en ce temps le sainct Esprit en l'Eglise, & personne ne parle les langues, parce que l'Eglise parle desia la langue de tout le monde. Au commencement l'Eglise ramassée en peu de gens parloit en toutes langues, maintenant dispersée par tout le monde, elle parle aussi en toutes langues: car par tout le monde il y a des Chrestiens de toutes langues: desquels estant l'Eglise composée, elle parle par consequent en toutes langues. Eu esgard donc à ceste multitude en l'Eglise, nous pouuons dire, que le don & miracle des langues perseuere en certaine façon en icelle, non en chasque membre, mais au corps de tous les membres.

L'Eglise parle encor en toutes langues. S. August. tract. 32. in Ioan.

Auec ce miracle elle en a vn autre, qui est, qu'elle parle desia en vne langue par tout l'vniuers, comme elle faisoit deuant la confusion enuoyée aux massons de Babel. Ceste langue est la Latine, espanduë par toute la terre, & par toute la terre en ceste langue, elle chante les loüanges de Dieu: En Allemaigne, en Pologne, en Transsyluanie, aux Indes, & aux quatre bouts du monde, elle celebre l'office diuin: & en quelque part, que le Chrestien aille du Ponant au Leuant, & du Sud au Nort, s'il entend le Latin, il entend loüer Dieu au langage de sa mere, que s'il y a des enfans de ceste mere, qui ne parlent Latin aujourd'huy, comme sont principalement en quelques endroicts de l'Afrique, ceux-là y ont parlé autresfois & y parlent encor aux liures de leurs ancestres, en S. Cyprien, S. Augustin, & autres doctes Afriquains de l'Eglise, ou s'ils sont vrais Chrestiens, ils sont du corps de l'Eglise Latine.

3 *L'Eglise parle en vne langue.*

Vous n'auez pas ceste vnité chez vous, non plus que la generalité. Car encores qu'en vos escholes vous parliés communement Latin, vous n'aués point toutesfois de langue en vostre Eglise pour faire vn lien de communion entre vous. Chaque Eglise tient la sienne à part: l'Allemand, l'Anglois, le Geneuois, l'Escossois chante & prie en public aussi bien qu'en priué en son ramage; si bien que si vn estranger entreuient ignorant du langage du pays, il n'entend note de ce qu'on dit, pour bien qu'il aye estudié. Au lieu que l'Eglise Catholique, comme elle est vne en la foy, elle parle aussi d'vne langue. La generalité des langues vous ne l'aués non plus que l'vnité, d'autant que vostre Eglise n'est pas composée, comme la Catholique, de toutes les nations du monde, ains seulement ramassée d'vne poignée de gens bornés des confins de l'Europe. Au moyen dequoy vous n'aués ny vne langue commune, ny toutes les langues, comme aussi vous n'estes ny vnis en vostre foy, ny Catholiques en vostre doctrine. Voila comment nous auons les miracles des langues en substance.

4 *Les sectaires sont sans vnité de langue & de doctrine.*

CHAP. XXXII.

1 *Le Diable n'a pareille force à la sienne sur la terre.*
2 *Les premiers miracles de Iesus-Christ.*
3 *Legion des Diables redoutable.*
4 *Flateries des Diables.*

POur ce qui concerne les autres miracles, nous les auons en mesme forme que l'Eglise primitiue les auoit. Entre les plus grands est chasser les diables des corps humains. Car il n'y a puissance naturelle, qui puisse faire cet exploict, n'ayant le

1 *Le diable n'a pareil en force sur la terre.*

diable son pareil en force, & beaucoup moins de superieur, pour en estre commandé & forcé. Il n'y a, dict Dieu en Iob, puissance en la terre, qui puisse estre parangonnée à celle de ce Behemot. Et par tant il faut que ce soit Dieu, qui est le plus fort, qui le force & face deloger de sa possession, estant cela vne œuure d'vn tout-puissant. Et afin que vous pesiés & prisiés comme il faut, la valeur d'icelle, & sçachiez en son fondement combien est miraculeuse la puissance donnée à l'Eglise d'operer tels effects, souuenés-vous que par ceste puissance Iesus-Christ se fit premierement paroistre Dieu; que par icelle il auctorisa la premiere mission de ses Apostres & Disciples; & que par icelle il donna lustre & poids à la verité de sa parolle, en la naissance de son regne.

Iesus-Christ le plus fort qui a chassé le fort armé de son chasteau. Luc 11.

2 *Les premiers miracles de Iesus-Christ, chasser les diables.* Act. 10. 38. Matt. 10 Marc 1. & Luc 4. Estonnement des Iuifs de voit Iesus commander aux diables. Mar. 1. 27. Luc 4. 33.

Vous n'ignorés pas, que S. Pierre commençant à prescher aux Payens entre les premieres preuues de la diuinité du Fils de Dieu, il mit qu'il guerissoit les demoniacles; vous vous souuenés aussi ou deués souuenir, que lors que le Sauueur commença à se manifester aux Iuifs par sermons & actions publiques, aussi tost il attaqua fort & ferme les diables. Il ne faisoit presque sermō, il n'effectuoit miracle, il ne chassoit maladie, qu'il n'attaquat, qu'il ne chargeat, qu'il ne chassat quelque diable de son fort, comme on peut aisément colliger de l'histoire Euangelique: de maniere que les Iuifs voyants de leurs yeux les effects de ceste puissance, pleins d'estonnement disoient de Iesus Christ, *Qu'est cecy, & quelle nouuelle doctrine? Il commande par auctorité, mesme aux esprits immondes, & ils luy obeissent!* Et furent ces esprits mutins si viuement poursuiuis par ce tout-puissant Capitaine reuestu de nostre infirmité, qu'il n'y auoit en ces iours-là, rien si bas, si abject, ny si raualé qu'eux, entre les hommes & les Anges: leurs gestes n'estoient que reuerences & adorations deuant Iesus-Christ: lesquelles ils faisoient par le seruice des corps de ceux qu'ils possedoient, & leurs paroles n'estoient que loüanges & titres de grandeur.

3 *Legion de diables reformidable.* Matth. 8. 28. Mar. 5. 2.

Ainsi ceste cruelle legion, qui en Gadara rendoit son possedé indomptable, possedé qui agité par eux couroit nud iour & nuict; ores rodant forcené autour des sepulchres, ores errant emporté par les deserts & montaignes; Possedé qui rompoit, brisoit, fracassoit ses liens, ses chaisnes & ses ceps. Ces hostes donc reformidables legionnez en ce pauure corps, qu'ils rendoyent furieux à leur semblance, aussi-tost que Iesus-Christ fut venu en ce lieu là de Gadara, s'escrierent d'vne bouche à haute voix, *Qu'ay-je à faire auec toy Iesus Fils de Dieu tres-haut? Es tu venu icy deuant le temps, pour nous tourmenter? Ie te prie, ie t'adiure par Dieu, ne me tourmente point.* En fin voyants, qu'il falloit vuider, car le commandement de Iesus pressoit, le prierent qu'il ne leur commandast point d'aller en abysme, ny sortir de celle cōtrée, ains qu'il leur permit d'entrer dans les pourceaux qui paissoient ces lieux-là, ce que leur fut permis: & prindrent pour benefice d'estre emprisonnés dans le sale ventre des bestes immondes, qui iusques alors s'estoient faict adorer comme Dieux, dans les temples.

4 *Flatteries des diables.*

Ils s'humilioient donc par gestes, & par paroles à Iesus-Christ: ils l'appelloient, *Fils du Dieu tres-haut*, ils luy disoient, *Ie sçay que tu es le sainct de Dieu*; ils faisoient, ils parloient, ils confessoient tout pour s'humilier, quoy que ce fut sans vertu, & pour l'addoucir seulement, afin qu'il les laissast en paix. Mais Iesus-Christ, qui n'auoit que faire de les auoir pour tesmoins, mais bien de les vaincre pour le salut des hommes, leur ayant souuent commandé de se taire, leur ferma la bouche à la fin, si bien qu'ils n'osoient plus parler: & quelquesfois rendoient muets ceux qu'ils possedoiēt. Dequoy nous auons vn exemple en S. Luc. Et alors s'accomplissoit ce que ja de long temps estoit commencé en l'oracle d'Apollon & aux autres, qui auoient perdu la langue & le credit entre les Payens. S'accomplissoit la response, que le mesme Apollon par contrainćte donna aux ambassadeurs d'Auguste, luy demandants la cause de son silence.

Mar. 1. 24. Luc 4. 41.

Diable muet. Luc 11. Les oracles finis. Cic. l. 2. de diuin. Plut. de ora. cess. Response de l'oracle d'Apollon rendu muet. Niceph. l. 1 c. 17. Suid. in hist verb. Augustus. Cedren. in comp. hist.

L'enfant Hebrieu puissant, Dieu & maistre des Dieux
Me bride, & me contraint de sortir de ces lieux.

Ce fut vrayement vn effort d'vn tout puissant, de mettre le frein à la bouche de si terribles lyons, & vne belle victoire de rendre muets ces diserts & impudents abuseurs, qui par la piperie de leur langage menteur, auoient charmé & seduict les mortels l'espace de quatre mil ans. Voila comment le Sauueur par ses attaques données, & victoires gaignées sur les diables, fit preuue de sa puissance, quand il commença de se manifester au monde.

CHAP. XXXIII.

1 *Puissance de chasser les Diables donnée aux Apostres.*
2 *Chasser les Diables chose celebre & marque de l'Eglise.*
3 *Les Diables tourmentés par exorcismes.*
4 *Le nom & reliques des Saincts reformidables au Diable.*
5 *Institution des exorcistes faite par Iesus-Christ.*
6 *Les Diables de Laon chassés par l'Euesque.*
7 *Demoniacle en Rouergue.*
8 *Signes d'vn vray demoniacle.*

Comme le Sauueur alors combatant en personne les ennemis du genre humain, se faisoit paroistre fils de Dieu: de mesme a-il voulu, que son Eglise se monstrat apres luy, l'Eglise de Dieu par semblables œuures. Au moyen dequoy la premiere puissance qu'il donna à ses Apostres, & disciples, & à leurs successeurs fut ceste-cy.

1 *Puissance de chasser les diables donnée aux Apostres.* Matt. 10 8 Mar 3 15. Mar 6. 7. Luc 9. 1. Luc 10 17

La premiere fois qu'il les enuoya prescher, entre autres choses il leur dict, *Chassez les diables, & les esprits immondes*, ainsi que S. Matthieu & S. Marc escriuent, & S. Luc dict, qu'il leur donna puissance sur tous les diables. Item qu'il leur dict, *Ie voyois Sathan comme la foudre tombant du ciel: & voicy, ie vous ay donné puissance de fouler aux pieds les serpens, & les scorpions, & toute la force de l'ennemy*; & prindrent possession de ceste puissance aussi-tost, deliurants plusieurs demoniacles. Et comme ils furent reuenus de la predication à Iesus-Christ, de tous leurs miracles, ils ne specifierent, que ceux-là, qu'ils auoyent faict en l'expulsion des diables, cōme les estimans les plus grands: & disoient tous ioyeux, *Seigneur les diables aussi sont subiects à nous par ton nom.*

2

Apres l'Ascension glorieuse du Sauueur, il n'y

Chasser les diables chose celebre & marque de l'eglise.

auoit rien plus celebre en l'Eglise primitiue que chasser les diables des corps, ce qui a tousiours continué de main en main, & continuë encor: & ceste puissance a esté tousiours opposée, comme vne claire estoille & forte defence de la verité de la Religion Chrestienne, contre l'aueuglement & les calomnies des infidelles. Ainsi lisons nous en S. Athanase, que ce grand Hermite S. Antoine prouoquoit les Philosophes Payens, *Voicy*, leur disoit-il vn iour entre autres, *voicy plusieurs possedés & vexés des diables, faictes maintenant, si vous pouués auec vos discours & enchantemens, que ceux, que vous pensés estre vos Dieux, sortent de ces corps: que si vous ne le pouués faire, & nous le faisons, confessés, que vous estes vaincus, & vostre religion vaine: & refugiés vous à l'enseigne du Crucifix. Apres ces mots ayant faict le signe salutaire de la croix sur le front des demoniacles, Au nom du Pere, du Fils, du S. Esprit, fit sortir les diables auec l'estonnement de tous ces sages mondains: Desquels quelques vns se conuertissoyent, les autres s'en alloyent comme ils estoyent venus.* Ainsi escrit S. Athanase de S. Antoine.

Parolles de S. Antoine aux Payens. S. Athan. en sa vie.

Iustin martyr prouue la verité du Christianisme par l'expulsiõ des diables. Iust. martyr apol. 2. Christ.

Iustin martyr en la premiere Apologie des Chrestiens dict le mesme au Senat Romain, que S. Antoine disoit à ces Philosophes, en ces termes, *Iesus-Christ estant Dieu, s'est faict homme par la volonté & conseil de Dieu son pere, pour le salut de ceux, qui croyent en luy, & pour exterminer les diables, & renuerser leur puissance. Ce que vous pouués cognoistre par les choses, qui se font maintenant deuant vos yeux. Car plusieurs qui estoyent possedés par les diables tant en vostre ville qu'aux autres lieux du monde, ayants en vain eu recours à vos magiciens & enchanteurs, ont à la fin esté deliurés, & les diables chassés par nos gens, que l'on appelle Chrestiens, à l'inuocation de Iesus crucifié sous Ponce Pilate.* Ce sont les parolles de S. Iustin. Or comme les diables trembloyent à la voix & presence de nostre Seigneur, aussi ont-ils tousiours redouté l'auctorité & la priere de son Eglise, & de ses Saincts. Dequoy nous auons infinis tesmoignages couchez ès liures des Peres.

3 *Les diables tourmentez par les exorcismes.* Cyprian. ad Demetrianum.

S. Cyprien escriuant à Demetrien, *O si tu voulois ouir*, dit-il, *& voir ces diables, quand ils sont adiurés par nous, quand ils sont foüettés par des escorgées spirituelles, quand par la gehenne des exorcismes, ils sont contraints de sortir des corps, vrlans & pleurans par la voix de ceux qu'ils possedent, & faisants paroistre que la puissance diuine leur faict sentir à bon escient les coups de foüet des parolles prononcées: Vien & recognois que ce que nous disons est veritable, & adiouste foy ou à ceux que tu adores, ou à toy-mesme: tu verras que nous sommes priés, par ceux que tu pries, & redoutés, par ceux que tu redoutes; Tu verras estre liés par nos mains, & trembler esclaues ceux-là que tu admires & honores comme Seigneurs souuerains; Vien afin que par tel spectacle tu rougisses vtilement de voir tes dieux descouurir leurs hontes par nos interrogations, & deuant vous qui estes leurs seruiteurs, ne pouuoir tenir cachées leurs fraudes & deceptions.* Iusques icy sont les parolles de S. Cyprien.

Arnob l. 8. contra Gent.

Arnobe dict le mesme parlant aux Gentils en ces termes. *Plusieurs de vous sçauent, que les diables contraints par nos adiurations confessent ce qu'ils sont, & que toutes-fois & quantes que par la vertu des parolles, & par le feu des oraisons, ils sont commandés de parler, vaincus de douleur, dient ce qu'ils sont, non pour s'infamer, principallement en vostre presence, mais parce qu'ils sont adiurés par le Dieu viuant, au nom duquel, & contre leur gré, ils sortent des corps, & fuyent les Chrestiens de pres, qu'ils haissent de loing, & les craignent, & offencent en ce qu'ils peuuent.*

Lact. l. 2. c. 16.

4 *Le nom & reliques des saincts reformidables au diable.*

Lactance disciple d'Arnobe. *Les diables*, dit-il, *craignent les vrays seruiteurs de Dieu: & adiurés au nom de Dieu sortent des corps: & battus de parolles des Chrestiens comme de coups de foüet, non seulement confessent, qu'ils sont diables: mais encores disent leurs noms, que vous adorés aux temples, & ce qu'ils font à la presence de leurs deuots: ce n'est pas pour opprobre de leur secte, mais pour leur honneur, parce que ils n'osent mentir ny à Dieu, par lequel ils sont adiurés, ny aux gens de bien, par la voix desquels ils sont tormentés. Au moyen dequoy bien souuent auec grands vrlements, ils crient qu'on les bat, qu'on les foüette, & qu'on les brusle, & qu'ils sortiront incontinent.* Ainsi parle Lactance.

Le nom de S. Antoine reformidable aux diables. S. Athan. in vita S. Anton.

Les sepulchres des martyrs. S August. l. de cura pro mor. ag. c. 17. to. 4. S Chrysost. l. cõtra Gent. Cyr. l. 6. in Iul. Niceph. l. 1. c. 17. Euseb. l 5. c. 1.

Et non seulement les diables estoient tormentez par la voix, & au nom de ceux, qui les coniuroyent presents, & qui estoient en vie, mais encor par la vertu des absents & des trespassez. S. Athanase dict en la vie de S. Antoine, que les malins esprits trembloient, & s'enfuyoient des corps des hommes, qui auoient seulement inuoqué le nom d'Antoine. S. Augustin escrit, que les diables confessoient dedans les corps des demoniaques, qu'ils estoient tormentés par les martyrs, & qu'il leur crioyent mercy. S. Chrysostome & S. Cyrille tesmoignent, que l'oracle de Daphnis ne peut endurer le voisinage du sepulchre de sainct Babilas martyr, & qu'il en fut rendu muet: Voyez vous en quel desarroy, & en quelles affres se trouuoyent ces furies infernales? Voyez vous par ces tesmoignages, comment l'espouse du grand maistre les poursuiuoit, les bridoit, les picquoit, les lançoit, les faisoit taire, parler, confesser, déloger, comme serfs mal-menés, comme cheuaux farouches, comme taureaux indomptés, cõme esclaues à la cadene, & criminels à la gehenne? il y a mille autres passages aux escrits des SS. Peres disans le mesme, qui seroient trop longs à reciter. Ceux-cy pourront suffire pour vous faire croire, que la puissance de chasser les diables a esté tousiours vne marque de la vraye Eglise. Leur auctorité ne vous peut iustement estre suspecte, car ils sont dés six cens ans premiers, que Caluin aduouë pour siecles de verité: ains le plus ieune d'iceux a escrit, il y a plus de douze cens ans.

5 *Institutiõ des exorcistes par Iesus Christ, gardée en l'Eglise.* Matt. 10. Luc 10. Marc 3. 16 Dionys. eccl. hier. c. 2. Cyp. l. 4. ep. 7. Gregor. Naz in S. Lauac. Aug. ep. 105. Chrysost. hom de Adam. Amb. de sacr. l. 1. c. 5. Concil. Laod. can. 26. dist. 69 Concil. Carth. c. 7. 90. 91. 92. de cõs. dist. 5 ca. omni.

Or que ceste puissance aye dés le commencement esté en l'Eglise Catholique, l'institution de nos exorcistes faicte par Iesus Christ, gardée par ses Apostres, & continuée iusques à nous, le monstre assez clairement, auec le tesmoignage de toute l'antiquité & des Docteurs Catholiques, qui ont escrit depuis l'Eglise naissante; & quand personne n'en auroit iamais rien parlé, l'experience de plusieurs demoniacles, qui ont esté coniurés de nostre temps, nous sert d'vn grand flambeau, pour cognoistre la verité.

6 *Les diables de Laõ chassez par l'Euesque.*

Vous ne pouuez ignorer l'histoire du demoniacle de Laon illustre par toute l'Europe: vous aurés leu ou ouy dire la rage qu'exerçoient ces tyrãs spirituels au corps de ceste pauurette, qu'ils possedoient, & les terribles charges, qui leur furent données par l'Euesque & pasteur Catholique: & comme en fin entagés, ils furent con-

traints de vuider: mille & mille personnes mesmes de vostre party furent presentes: & la chose a esté si notoire, que nul ne la peut nier ny ignorer.

7 *Demoniacle en Rouergue.* Et pour tous les autres exemples que ie vous pourrois amener de mesme sujet, afin d'euiter prolixité, ie vous mets seulement deuāt les yeux, ceste pauure Damoyselle du village de Cantoynet, au païs de Roüergue, qui iusques à ce temps, que i'escris cecy au mois d'Auril 1597. est possedée depuis quelques six ou sept mois des malins esprits, & de laquelle plusieurs en ont esté chassez desia, bien qu'il y en aye encor qui sont des opiniastres, selon que la prouidence de Dieu leur permet. En icelle on a veu, & voit-on encor, cōment ces lutins pour orgueilleux qu'ils soient & furieux comme Lyons, obeïssent à la voix du Prestre exorciste, crians, grondans, escumants. On a veu comment ils parlent, & se taisent: comment ils laissent faire la confession à la patiente, & autres actions de pieté, qu'ils ne permettroient iamais de leur gré: & nul ne les pourroit contraindre, s'il n'auoit lettres de iussion de celuy, qui commande à baguette à ces puissances spirituelles.

8 *Signes d'vn vray demoniacle.* Et que ce soyent esprits malins, ils le monstrent si euidemment par leurs effects, que personne n'en a osé douter: car ils disent des choses du tout secretes; ils reuelent des pechez, que personne ne peut sçauoir, que Dieu, & ceux qui les ont commis: ils nomment par leur nom les personnes à l'heure qu'elles entrent au lieu, où est la patiente, par la bouche d'icelle; & les personnes estrangeres qu'elle n'a oncques ny cogneu, ny ouy nommer: & coniurés par le Prestre disent les faussetés de vostre doctrine, & les absurdités de vostre creance plus clairement, que ceux de vostre Religion, qui se sont trouués-là, ne voudroient. Les mesmes ont monstré euidemment, combien ils redoutent ce reformidable Sacrement de l'Autel, où ils croyent mieux que vous, & sentent à leurs despens la presence & vertu de celuy, au nom de qui le ciel, l'enfer, & la terre flechissent le genoüil. Ils tesmoignent aussi par leurs vrlements, fremissements, & contenances effroyables, qu'ils grissonnent & figurent en ce miserable corps, qu'ils sentent la vertu de nos reliques, Agnus Dei, grains benits, eau beniste, du signe de la croix, & des autres ceremonies & armes spirituelles de l'Eglise, dont ils sont combatus. Et parce que quelqu'vn de vous à l'imitation des anciens ennemis de l'Eglise a voulu inualider tout ce qui s'est passé en l'adiuration de ceste demoniacle en faueur de nostre Eglise, & mocquerie de vostre secte, il sera bon de le refuter en peu de mots.

CHAP. XXXIV.

1 *Excuse charitable d'vn Ministre.*
2 *Exorcistes Iuifs saisis par les diables.*
3 *Luther mauuais exorciste, battu.*
4 *Quand le diable dict verité.*
5 *Les diables ne sortent pas tousiours adiurez.*
6 *Chasser les diables des corps, marque de l'Eglise.*

VN certain Gentil-homme de vostre secte, qu'il n'est besoin de nommer, assez cogneu en Roüergue, ayant esté esmeu de ce qu'il auoit veu faire, & ouy dire à la susdite demoniacle, escriuit vne lettre à vn Ministre, qu'il estimoit l'vn des plus habiles d'entre vous, le priant instammēt de se transporter en Roüergue, pour attaquer ces esprits aduersaires, & luy donner aduis sur les propos, qu'ils tenoient contre sa religion en faueur de la Catholique.

Le Ministre respondit court, qu'il n'y pouuoit aller, ayant receu commandement de sa mere de faire vn tour en Limosin pour la voir: adioustoit pour le surplus qu'il ne falloit s'allarmer de ce que disoient les diables, qui parloient par ceste femme, ny tenir conte de leurs grimaces, comme estans peres de mensonge, & de dissimulation, parlants contre la verité & feignants d'estre tourmentez, d'estre effrayés, d'estre contraints & faisants autres tours de piperie, pour auctoriser le mensonge, & deceuoir les fidelles: & en somme que si les ceremonies Papistiques auoyent quelque puissance sur eux, ils seroyent sortis incontinent, qu'ils en ont esté sommez. C'est la substance de la responce du Ministre, faicte à ce gentil-hōme, en laquelle en enfant du siecle, il faict prudemment de s'excuser de cet office de charité, & d'aller attaquer ces esprits seditieux, se doubtant bien qu'il retourneroit aussi confus de l'escarmouche, que tous les sectaires, qui ont autresfois entreprins telle escrime sans commission. 1 *Excuse charitable d'vn Ministre.*

Premierement il se souuenoit des Iuifs desquels est parlé en l'histoire des Apostres, qui n'estans pas de ceste Eglise, qui a puissance de chasser les diables, comme ils adiuroient vn demoniacle au nom de Iesus, que Paul preschoit, le malin esprit leur respondit, Ie cognois Iesus, & sçay qui est Paul, mais vous autres, qui estes-vous? Et aussi-tost les saisit au corps, & les traicta si rudement, que nuds & deschirés ils couroient les ruës de la ville d'Ephese. Il se souuenoit, que trente ans y a, ou plus, les Ministres vos freres inuités par le Prince de Condé & autres grands Seigneurs, d'aller coniurer le diable de Laon, s'excuserent fort bien, pour la mesme crainte. 2 *Exorcistes Iuifs saisis par les diables.* Act. 19. 16

Il iettoit sa memoire encor plus auant, se remettant deuant les yeux, que l'an 1545. Luther ayant entreprins en la ville de Vvitemberg, de coniurer des diables, qui possedoyent vne ieune fille de Misne, fut prins aux toiles, chargé de coups & de confusion. Ce bon Patriarche faisoit ses exorcismes en vne grande sale; il n'eust pas si tost commencé à parler, que les diables commencerent à faire, & le charger en rudes arbalestriers, de tous costés où il se tournoit. Il couroit, dict Stafylus son disciple present, & bien estonné, çà & là par ceste sale comme vn singe effrayé, & sans voir ses aduersaires, il sentoit la pesanteur des combatans, qui luy faisoient fumer les espaules dru & menu de coups, qui tous donnoient en bute, sans qu'aucun cheut à terre. Tout le monde enfermé & espouuanté là dedans: regardoit, & sentoit sa part des horions, mais par passades; luy seul chargé & mal-mené sur tous, maudissoit la feste. Il rouloit, il rodoit, il cherchoit la porte pour sortir, mais en vain: car les diables la tenoient fermée, & gardoient de plus que la clef ne ioüast dans la serrure, quand on taschoit de l'ouurir; & fut si bien dobbé, bourré, & plastré qu'il estoit prest à rendre l'ame à la façon d'Arrius son grand tris-ayeul, ne fut que ledit Stafylus desesperé, rompit la porte auec vne hache qu'il trouua de bonne fortune; & sortant fit sortir son bon maistre panthelant, & suant 4 *Luther mauuais exorciste battu.* Stafyl. apol. Arrius heresiarche mourut en vne selle. Socrat. l. 1. eccl. hist. c. 25.

en ses bottes mal accoustrées, & maudissant ces diables fourrons, auec bonne repentance de les auoir attaquez, & ferme propos de n'y retourner plus. La souuenance de toutes ces choses fit penser à sa conscience à ce bon Ministre : & luy donna hardiesse de s'excuser de semblable escrime, & faire le coüard, reseruant sa charité à autres exercices moins dangereux. Le reste de la responce qu'il faict, disant qu'il ne faut croire aux diables, & qu'ils colludent auec les exorcistes, est en partie l'escume de la vieille heresie d'Arrius, partie de la nouuelle de Caluin. Les Arriens disoient, que toutes ces prieres, crieries & confessions des demoniacles estoient choses feintes, & ieux faicts à la main : l'impudence desquels S. Ambroise a refuté il y a plus de douze cens ans. I'ay ouy, dit-il, autresfois plusieurs choses auoir esté feintes: mais iamais personne n'a faict semblant d'estre demoniacle : que dira-on de ceux-là, que nous voyons estre si fort agités, quand on leur impose les mains ? quelle fraude y peut auoir en cecy, & quel soupçon de feintise? ce sont les parolles de S. Ambroise. Caluin & vos docteurs pires que les Arriens disent, que ce sont les diables mesmes, qui feignent endurer ce qu'ils n'endurent pas, & colludent par ces feintes auec les exorcistes. Ces propos sont les vieilles calomnies des Pharisiens, qui disoient que nostre Seigneur chassoit les diables par Belzebut, qui estoit colluder auec eux, pour deceuoir les assistans : & comme les Pharisiens blasphemoient contre la personne de Iesus-Christ, aussi faict Caluin, disant ce qu'il dict auec vos Docteurs contre le corps de l'Eglise. Ausquels pour toute resolution suffiroit respondre qu'ils sont pires, que les Pharisiens & Arriens; mais nous adjoustons encor, que le diable bien qu'il soit menteur effronté, si est-ce qu'il est contraint de dire la verité, quand Dieu le luy commande: Et partant quand ce vostre Ministre dict, que le diable est pere de mensonge, il dict vray: mais quand il infere par cela, qu'il ne dict iamais verité, il monstre qu'il n'entend encor la force de la parole de Dieu, & qu'il n'a iamais leu, que Caluin, Luther, & autres semblables compilateurs des heresies anciennes.

Responce de S. Ambr. aux sectaires de nostre temps. serm. 91.

Luc 11.

4 Quand le diable dict verité.

S'il eust sceu, que c'est que la vertu diuine, s'il eust leu ce que dient les saincts Peres, que nous auons cy-dessus allegués, il eut apprins qu'encor que les diables soient menteurs & simulés, neantmoins quand ils sont adjurés au nom de Dieu, ils disent la verité, non par amour, mais par crainte & par contrainte, ne plus ne moins qu'vn criminel qui aura accoustumé de tousiours mentir, quand il est en liberté, estant à la gehenne forcé par les tourmens il dict la verité, voire contre soy-mesme. A meilleure raison les diables gehennés de la parole de Dieu, plus forte pour presser & serrer les esprits, que n'est la question corporelle pour contraindre les corps. Aussi voyons nous, que le diable lors que sans crainte d'aucun tourment ayant attaqué nostre Seigneur au desert, l'eut porté sur le pignon du temple, & sur ceste haute montaigne, il le sondoit finement de sa diuinité, glosoit frauduleusement les Escritures sainctes, promettoit menteusement toute la gloire du monde, auquel il ne pouuoit disposer du corps d'vn pourceau : & en somme tranchoit du diable & de l'affronteur, ioüant du fil & du plat de sa langue sans honte, & sans espargne de la verité : mais quelque temps apres qu'estant assailly au corps des demoniacles, (comme en son fort) il fut serré par la parole de Iesus-Christ ; il changea si bien son jargon & sa note, qu'il n'osa oncques dire mensonge; ains interrogé disoit tout selon la verité à son grand regret; il declaroit son nom, sa compagnie, les causes de sa venuë, & parloit de Iesus-Christ aussi veritablement, que faisoient les Apostres, L'appellant *Fils de Dieu, sainct de Dieu, fils du tres-haut*, comme si c'eust esté quelque S. Pierre, ainsi que cy-dessus auës entendu; & comme ils disoient la verité deuant Iesus-Christ, forcez de sa vertu, de mesmes deuant ses vicaires, & seruiteurs, & n'osoient mentir, soit qu'ils parlassent d'eux-mesmes, soit qu'ils respondissent de quelque autre chose. Ce qui s'est verifié de tout temps en la maison de Dieu, comme les escrits saincts tesmoignent. Il est dict en l'histoire des Apostres, que estans sainct Paul, & sainct Luc à Philippes ville de Macedoine, ils rencontrerent en la ruë vne fille possedée : le diable aussi-tost qu'il les vit, se print à haute voix à dire aux assistans, *Ces hommes sont seruiteurs du Dieu tres-haut, qui vous annoncent la voye de salut.* Vn Euangeliste pouuoit-il mieux prescher ? Oyons ce que les Peres escriuent. Arnobe parlant aux Gentils : *Ce Saturne*, (dit-il) *ce Serapis, ce Iuppiter & tous les demons que vous adorés, vaincus de douleur declarent ce qu'ils sont.* Et Tertullien, *Qu'on face venir quelqu'vn en vos parquets, qui soit possedé du diable, vous verrés que ce diable estant commandé par quelque Chrestien que ce soit, ne faudra de se confesser diable, auecque verité, comme auecque mensonge en autre part, il s'estoit vanté d'estre Dieu, & n'oseroit mentir estant adiuré par les Chrestiens.* Lactance que nous auons cité cy-dessus aussi, *Les diables foiettés, non seulement,* (dit-il) *confessent qu'ils sont diables, mais encor disent leurs noms*; & en vn autre lieu, *Les diables coniurés par les Chrestiens au nom du vray Dieu, s'enfuyent, tremblent, vrlent qu'on les foüette, & qu'on les brusle : & interrogés quels ils sont, quand ils sont venus, comment ils sont entrés és corps, ils le confessent.* Or tout ce que les Docteurs disent auoir esté faict en l'ancienne Eglise sur la confession des diables, se faict aujourd'huy, comme l'experience le monstre. Et ne faut doubter, que comme alors ils disoient la verité adiurés au nom de Dieu, qu'ils ne la dient encor adiurés par le mesme, & que ce qu'ils tesmoignent pour la Religion Catholique, & contre la vostre, ne soit veritable. Et partant n'ayés scrupule de croire ce qu'ils disent au milieu de ces gehennes: & ne courés plus soubs le pretexte de leur langue menteuse, la honte de vostre secte, qu'ils publient à si bons titres & à si bonnes enseignes.

Le diable n'ose mẽtir adjuré au nom de Dieu. Arnob. Tertul. Lactan.

Le diable ment tousiours quand il peut.

Act. 16. 17

Quand est-ce que le diable dict la verité.

Arnob. l. 8 contra Gentes.

Tertul. in Apolog. c. 23.

Lact. l. 2 c. 16. l. 5. c 22.

Quand vostre Ministre dict que les diables sortiroient incontinent, si l'Eglise Catholique auoit quelque puissance sur eux, il monstre qu'il ignore & l'Escriture, & les façons de faire de ces esprits. L'Escriture, que cy-dessus nous auons citée en plusieurs lieux, dict que nostre Seigneur donna puissance à ses Apostres de chasser les diables: & la mesme Escriture tesmoigne, qu'il y en eust d'aucuns, qui ne voulurent sortir par leur adiuration. Doit-on pour cela conclurre, que les Apostres n'auoient aucune puissance? mais est-ce

5 *Les diables ne sortent pas tousiours adiurez.* Diables contumaces. Matt. 17. 21. Mar. 9. 29

à dire,

à dire, que si on ne les faict tous sortir, que l'on n'aye puissance d'en faire vuider aucun, ou que si on ne les faict sortir aussi tost, qu'on ne les puisse iamais faire sortir? Si vn Medecin perd son temps & ces recipés en la cure de quelque malade, ou s'il ne faict desloger à l'instant le chaud-mal du corps, le faut il pour cela condamner, comme vn homme sans pouuoir & sans art en toutes maladies? Tertullien dict sagement. *Combien que toutes les forces des diables & tous ces regimens infernaux soyent soubmis & subiects à nostre puissance, neantmoins comme malins esclaues, ils meslent quelquesfois la contumace auec l'obeissance, & taschent d'offenser en quelque façon ceux qu'ils reuerent : la crainte les fleschit & la haine les faict roidir.* Arnobe, *Ou ils se lancent du corps incontinent*, (dit il) *ou petit à petit ils s'esuanoüissent, selon que la foy du patient y ayde, ou la grace de l'exorciste interuient.* Au moyen dequoy vous n'aués aucun droict de nier la puissance de l'Eglise, pour la contumace de quelques diables, non plus que de reprocher les tesmoignages, qu'ils donnent contre vous. Que si vous pensez, que ces diables ne disent verité, & que vous, comme Chrestiens reformez, ayés quelque puissance sur eux, citez nous vne seule histoire, qui tesmoigne que ceux de vostre religion en ayent chassé quelqu'vn, & l'ayent fait parler contre nous: ou si vous ne pouués rien citer du passé, comme vous ne pouuez, commencez maintenant, & allez côiurer ceste demoniacle de Roüergue : garrottés ces esprits par la parolle du Seigneur, passée par vostre bouche de religion reformée, mettés le frein aux dents de ces diables, & vos doigts dans la bouche de la patiente, comme font nos Prestres sans estre offensés. Faictes desgorger ces corbeaux contre la religion Catholique en faueur de la vostre, & alors nous sommes contents de croyre, que vous faictes mieux. Que si vous n'osez l'attenter, vous asseurants de n'auoir plus de puissance que vos ancestres, & si aucun n'a peu iamais faire tels exploicts, que font nos exorcistes contre les diables, croyez que c'est vn signe euident, que l'esprit de Dieu n'est auecque vous, & qu'il est auec nous.

Tertul. in Apolog. c 26. — *Arnob. l. 8. contra Gentes.*

6 Et partant nous vous disons à bon droict ce que disoit S. Antoine aux Payens, si vous ne pouuez chasser les diables, & nous les chassons, confessez que vous estes vaincus, & vostre religion vaine; & refugiez-vous à l'enseigne de la foy Catholique. Item ce que disoit sainct Iustin au Senat Romain, Recognoissez la verité de nostre foy par l'expulsion des diables. Ie voulois prouuer seulement que les miracles de chasser les diables ont continué & continuent encor en l'Eglise, & i'ay prouué auecque cela en passant, que la verité de la religion estoit en nostre Eglise & non en la vostre. C'est vn surcroy de preuue : les gens de bien ne seront pas marris de ceste passade. Ie m'en vay reprendre mon train, & vous monstrer, que les autres miracles de l'Eglise primitiue continuent entre nous, aussi bien que ceux-cy.

Chasser les diables des corps marque de l'eglise de Dieu. S. Antoine en Athan. in vita Anton, sus chap. 33. Iust. martyr Apol. I sus c. 33.

CHAP. XXXV.

1 *S. François de Paule faict plusieurs miracles.*
2 *Les Huguenots sobres à croire.*
3 *Plusieurs miracles faicts aux Eglises de nostre Dame.*
4 *De Lorette.*
5 *La chambre de nostre Dame transferée en Italie au bois de Lorette, l'an 1294.*
6 *Montagnes transferées.*
7 *Verger transporté.*
8 *Tesmoignages de la translation de la Chapelle de nostre Dame de Lorette.*
9 *Trois speciales habitations de Iesus-Christ specialement honorées.*
10 *La chambre de nostre Dame honorée en trois façons.*
11 *Vn gentilhomme guary à Lorette.*
12 *Medecin aueugle guary à Lorette.*

QVant est des autres miracles nous en auons à foison, si nous auions tant de commodité de les inserer icy. S. François de Paule fondateur du deuot Ordre des Minimes, vesquit iusques à l'an septiesme de nostre siecle. Ce sainct appellé bon-homme par nos Roys de France à cause de sa saincteté, laissant à dire, qu'il chassa plusieurs diables des corps, il resuscita des morts, guerit des maladies incurables, rendit la veuë à des aueugles, la parole à des muets. Estant entré dans vn chaut-four bruslant l'esteignit. Il mania des charbons ardants sans se brusler. Vn iour n'ayant argent pour donner aux Pilotes pour passer la mer de Sicile, & delaissé au port, il estendit sa cape sur l'eau, & passa auec son compagnon, comme s'il eust marché sur la terre ferme. Vous ferés scrupule de croire cecy, parce qu'il n'est pas en la Bible, Ie pense que si vous eussiés esté viuants, quand Helie & Helisée my-partirent le Iourdain de leur manteau pour passer à pied sec, & qu'on vous l'eut raconté, vous ne l'eussiez non plus creu, d'autant que cela n'estoit non plus couché en l'Escriture saincte, tant estes vous sobres à croire, & tant consciencieux & prudents à bien mesnager vostre foy. 1

S. François de Paule fait plusieurs miracles. — Helie & Helisée my-partirent le Iourdain auec leur manteau. 4. Reg. 2.

Vous ne croirés non plus ce qu'on escrit, que le corps de ce sainct demeura incorruptible & doux flairant onze iours, qu'il fut sans estre enseuely : mais nous autres simples gens le croyons, parce qu'il est vray, & parce que toute l'Europe l'a creu & tesmoigné, & nommément nostre France, sans que personne l'aye reuoqué en doute iusques à Luther, & tous ceux de sa forge, qui font profession de ne croire sinon ce qui est moulé en leur fantaisie. Si vous dirons-nous encor en passant, pour confirmer les miracles de nostre siecle, que nostre fondateur le B P. Ignace de Loyola a faict plusieurs signes merueilleux, outre ceux que Ribadeneira & Pierre Maffée couchent en sa vie. Item que le B. S. François Xauier vn des dix premiers Peres de ceste Compagnie, estant aux Indes, a resuscité vn mort, guery sans moyens humains plusieurs malades desesperés, & abandonnés de l'art & des hommes, & faict vn grand nombre de miracles, qui verront vn iour le Soleil Dieu aydant, pour la gloire de Dieu, & edification de son Eglise. I'en diray vn pour tous, c'est que son corps ayant demeuré six mois dans la chaux viue, fut trouué entier bienflairant : & l'est encor à Goa ville capitale des Indes de l'Orient, illustré de plusieurs miraculeux & insignes effects, dequoy tout l'Orient est tesmoin. 2

Les Huguenots sobres de foy. — S. Ignace de Loyola. — S. François Xauier Iesuite a faict plusieurs miracles.

Mais que dirons-nous d'vne infinité de mira- 3

Plusieurs miracles faicts aux Eglises de nostre Dame.

cles, qui ont esté faicts depuis trente ans, à nostre Dame du Puy, de Montferrat, de Lorette, sans mettre en compte ceux qui se font en la Chapelle de nostre Dame des Argilliers, qui vous ont donné au cœur, & faict mettre la main à la plume, pour ioüer de l'escrime & defendre vostre incredulité? Que dirons-nous de ceux de nostre Dame de Mont-deuis, qui continuent depuis deux ans, & que vous verrés mis en lumiere bien tost? Si vous auiés esté en ces lieux saints, aussi bien qu'au lac de Geneue, vous eussiez veu les merueilles de Iesus-Christ faictes à la memoire & à l'honneur de sa glorieuse Mere, pour l'edification de l'Eglise, & le salut des ames: vous eussiez veu en ceste belle & ancienne Eglise du Puy, les marques & enseignes des benefices, que ceste Vierge a faict aux pelerins, & aux citoyens, nommement sur plusieurs deliurances de la ville des mains ennemies en ces guerres ciuiles, qui ne se peuuent attribuer, sinon à vne vertu extraordinaire du ciel. Au Montserrat vous eussiez veu le mesme sur d'autres sujets.

Nostre Dame du Puy.

De Montserrat.

4 *De Lorette.*

Maison de nostre Dame enclose en l'Eglise de Lorette.

A Lorette vous eussiez veu mille trophées gaignés dessus les maladies incurables du corps, & de l'ame, dessus les malins esprits, dessus les efforts du monde, de la chair, & de tous les ennemis de nostre salut. Vous eussiez veu les parois de ce beau temple, qui tient enclose la petite chambre, où la Vierge petite nasquit, & où deuenuë grande ayant ouy parler l'ambassadeur celeste Gabriel, luy portant la nouuelle du grand mystere & mariage du fils de Dieu auecque nostre nature, fut faicte mere de Dieu; chambre plus magnifique que le temple de Salomon, chambre qui seule de tous les edifices de la Palestine, a esté reseruée des ruines du temps & des gens: & par miracle miraculeux transferée par les Anges, de Nazareth en ces lieux-là. Vous eussiez veu les parois du temple gardien de ceste chambre royale, reuestuës de mille tableaux, où sont escrits & peints les miracles & benefices, qui se font là tous les ans pour le bien des mortels. Et parce que vostre foy a l'estomach desuoyé rejettant toutes choses tant soyent elles de bonne creance, ie vous mettray quelques preuues, qui comme electuaire, vous pourront conforter le cœur, à ce que vous croyez ce qu'on dict de ce sainct lieu. Ceste Eglise de Lorette, ainsi appellée ou du nom du bois, aupres duquel elle est assise, portant ce nom, ou bien de la Dame de ce lieu là, appellée aussi Lorette, estoit la chambre où la vierge nasquit, fut nourrie, & saluée par l'Ange Gabriel; & apres l'Ascension du Sauueur vne des premieres Eglises consacrées par les Apostres en la Palestine, comme estant le lieu le plus digne qui fut iamais au monde, pour estre temple de Dieu, tant à raison du grand mystere qui auoit esté annoncé & accomply en iceluy, que pour auoir esté le logis du createur faict homme & de la plus grande Dame du monde sa mere. Sainct Hierosme faict mention de ceste chambre consacrée en Eglise en Nazareth du temps des Apostres & Bede apres luy.

La chambre où fut saluée la vierge de l'Ange erigée en Chappelle.

S. Hiero. de locis Hebraicis & Beda de locis sanctis.

5 *La chambre de nostre Dame transferée en Italie*

Quatre cens ans enuiron apres Bede, elle fut transferée par les Anges, de Nazareth en Esclauonie patrie de S. Hierosme, l'an 1294. lors que les infidelles profanoient tout en la Palestine, & qu'il y auoit peu de Chrestiens dignes d'auoir vn si precieux gage en leur terre: & afin que le miracle fut euident à plusieurs & en plusieurs endroicts, d'Esclauonie elle fut encor portée par les Anges à l'autre costé de la mer Adriatique en Italie, & de là encor vne autresfois au lieu voisin, où elle est de present. Les habitans esmerueillés d'vne telle merueille, ne faillirent d'aduertir incontinent nostre S. Pere Boniface VIII. qui pour lors seoit; par le mandement duquel & des citoyens de la ville & communauté de Recanati, au terroir desquels auoit esté mise la susdite Chapelle, furent deputez gens experts & fidelles, pour aller en Galilée y recognoistre la verité en la ville de Nazareth, de laquelle cest edifice auoit esté transporté: Si trouuerent les fondements de la chambre rez terre, la largeur & longueur se rapportans fort bien ensemble, comme aussi la pierre & le ciment d'vn lieu à l'autre, & en ayans faict leur rapport, qui est encor aux archiues de ladite communauté auecque tous les actes prins sur ce faict en tres-bonne forme, la chose fut si bien verifiée que personne n'en doute plus, fors vous autres, qui estes du nombre de ceux-là desquels parle S. Augustin disant, *Les hommes charnels n'ont autre regle pour croire, que la coustume de voir, croyans ce qu'ils voyent par coustume & mescroyans ce qu'ils ne voyent point.* C'est vne façon de croire contre la foy, le sujet de laquelle sont les choses inuisibles. *Bien-heureux*, disoit nostre Seigneur à S. Thomas, *ceux qui croyent sans voir,* & apres luy S. Paul. *La foy est des choses qui ne paroissent point.*

au bois de Lorette l'an 1294.

Gens charnels. In homine carnali tota regula intelligendi est consuetudo cernendi. Quod solent videre credūt; quod non solēt non credunt. S. Aug. ser. 147. de temp. Ioan. 20. Heb 11.

Mais dequoy pouuez-vous icy douter? Est-ce que la chose n'aye esté possible à Dieu, voire mesmes aux Anges? car l'Escriture nous apprend qu'ils peuuent transporter des corps miraculeusement d'vn lieu en vn autre: L'Ange transporta le Prophete Abacuc de Iudée en Babylone d'vne façon admirable, le tenant par vn cheueu: & non seulement les Anges, mais encor les hommes auec vn grain de foy, peuuent arracher les montagnes, & leur faire changer de place, comme le Sauueur auoit predict. Ce qui a esté effectué par plusieurs Saincts, & entre autres par sainct Gregoire Thaumaturgue, qui par ses prieres fit sauter des montagnes d'vn lieu à vn autre, comme tesmoigne Sainct Gregoire de Nysse en la vie d'iceluy, qui est bien plus difficile que de transporter vn edifice.

6 Dan. 14. *Montagnes trāsferées.* S. Greg. Nyss in vita. S. Greg. Thaumat. Grain de foy. Matt. 17. 20.

Et que direz vous si parmy les Payens sont aduenuës quelques choses semblables? Car au dernier an du regne de Neron, en la terre des Marrucins, qui est la Brusse, vn grand verger peuplé d'Oliuiers, appartenant à Vectius Marcellus cheualier Romain, & procureur general de l'Empereur Neron, fut transporté auec ses arbres en vne autre place. Croyez ce prodige, ou ne le croyez pas, ie le laisse à vostre conscience. Mais si vous faut-il croire, ou vous estes du tout infidelles, estre veritable ce que l'Ange dict à la Vierge en ce mesme lieu, que *Rien n'est impossible à Dieu*, Et partant qu'il a peu faire porter ceste bien-heureuse chambre, de Nazareth en Italie. Et si vous ne pouuez comprendre la grandeur de ceste merueille, escoutez ce que dict S. Augustin. *Posons le cas que Dieu faict quelque chose, de laquelle nous ne pouuons trouuer la cause, qu'auons nous à rechercher l'ordre d'vn effect; auquel la volonté & puissan-*

7 *Verger trāsporté.* Plin. l. 2. c. 83.

Luc 1.

S. August. epist. 3. ad Volus.

ce du facteur est la regle de l'operation? Au moyen dequoy vous ne pouuez douter que Dieu ne l'aye peu faire.

8 *Tesmoignages de la translation de la Chapelle nostre Dame.*

Or qu'il l'aye faict, l'experience le monstre, à laquelle si vous ne croyez, vous auez moins de cerueau que les fols, qui croyent au moins ce qu'ils touchent: & vous departez aussi temerairement du iugement & approbation de tous les Chrestiens, qui depuis trois cents ou tant d'ans, ont honoré, reueré, & admiré ce sainct lieu, par presents, pelerinages & liures escrits: tesmoins sont les vœux qu'on y a enuoyez, & qu'on y enuoye de toutes parts continuellement, & ce qu'on lit en Blondus & en Leander Albertus, historiographes, & en ce pieux docteur & Poëte Baptiste Mantuan, & autres qui en escriuent l'histoire & les loüanges, & sur tous Hierosme Angelite secretaire public de la communauté de Racanati, voire mesmes Erasme, qui ne croyoit rien qu'à bonnes enseignes, a loué, prié & exalté nostre Dame de Lorette, comme il appert par le sermon, par la Messe, & par les prieres qu'il fit mettre en lumiere, que l'Archeuesque de Besançon approuua l'an 1524. les faisant lire en son diocese, auec aduertissement que nostre Dame de Lorette n'estoit pas autre, que celle qu'on honore és autres lieux du monde, mais qu'elle estoit ainsi appellée du lieu, où par son intercession le Createur faisoit plusieurs merueilles: & comme en certaines terres il faict croistre la canelle & le baume, ce qu'il ne faict pas en toutes, aussi selon sa volonté, il fait des miracles par sa mere & par ses saincts, en quelques lieux, qu'il ne faict pas aux autres.

Blondus l. 16. de Italia lustrata, regione 5. Leander Baptist. Mant. Hieron. Angelit. Erasmus. Dieu dône des fruicts, & faict des miracles où il luy plaist.

9 *Trois speciales habitations de Iesus-Christ specialement honorées.*

Au surplus s'il y auoit aucun lieu digne d'immortelle memoire & durée en tout l'vniuers, en pouuoit-on choisir vn à meilleur titre que ce diuin cabinet, où la mere de Dieu estoit née & le fils de Dieu conceu, & où l'vn & l'autre auoit succé la premiere mammelle, & passé les ans de son enfance? où S. Zacharie, saincte Elisabeth, S. Iean Baptiste, S. Iean Euangeliste, & tant de grands seruiteurs de Dieu auoyent frequenté, prié, & conuersé? Le Sauueur auoit desia transferé le premier temple, auquel d'vne façon speciale il auoit habité, à sçauoir le corps glorifié de sa mere resuscitée, comme pieusement nous croyons: Il auoit rendu son sepulchre glorieux, où aussi specialement son corps precieux auoit reposé & que le monde honore encores. Restoit de rendre celebre ceste sienne habitation: ce qu'il a faict en plusieurs manieres. Premierement quand il la fit eriger par ses Apostres en Eglise, où le sacrifice de son corps precieux fut offert. Secondement en la faisant transporter d'vne façon non ouye d'vn païs occupé des barbares en vne terre, où il regnoit & son grand Vicaire. Troisiesmement la rendant immortelle & illustre par vne infinité de miracles qui s'y font, euidens tesmoignages de sa volonté & de la saincteté du lieu. Et n'y a peuple aujourd'huy, Roy, Potentat, ny vray Chrestien en toute la Chrestienté, qui ne recognoisse la grandeur, la bonté & la puissance du fils de Dieu, & les merites de sa glorieuse mere. Vous seuls estes opiniastres, vous seuls mescreans, & vous seuls aueuglez ne pouuans & ne voulans voir en plain iour les merueilles de Dieu. Mais c'est assez du lieu, & pour auoir quelque chose en particulier & de fraische datte, oyez seulement deux miracles illec faicts entre mille, mis en lumiere depuis quelque temps, hors de prise & de calomnie, sauf enuers ceux, qui ont le front du tout effronté.

Le sepulchre de Iesus-Christ glorieux, Esa. 11.

10 *La chambre de nostre Dame honorée en trois façons.*

L'an mil cinq cens octante-quatre, le serenissime Duc de Bauiere voüa à nostre Dame de Lorette le Marquis de Bade son cousin, blessé à la mort d'vne harquebusade receuë au bras. Aussitost que le vœu fut faict, ledit Marquis se trouua bien, demeurant neantmoins estropié du bras. S'estant apres transporté au mesme an à Lorette pour accomplir son vœu en personne, & ayant faict son oraison à la Chapelle, la veille de Noël, la nuict suiuante la Vierge se monstra à luy parée d'vn habit blanc, & luy touchant le bras affecté, le rendit plus sain & plus gaillard que iamais il n'auoit esté. 11

11 *Vn gentilhomme guary par miracle à Lorette* Villam. 8t lib. 1. de ses voyages chap. 29.

Enuiron ce mesme temps y auoit vn Medecin à Lyon nommé de l'Estan, lequel trauaillé d'vne maladie plus forte que son art, eust recours aux prieres de la mesme Vierge, & fit vœu d'aller visiter ceste saincte maison, à la charge de n'y entrer qu'il ne fut confessé de tous ses pechez. Le vœu prononcé, la guerison s'en ensuiuit sur le champ: luy ioyeux de ce grand benefice, se met en chemin pour accomplir son dit vœu: arriué qu'il fut au lieu, & ne se souuenant d'accomplir la condition du vœu, entre dans la Chapelle deuant qu'estre confessé, faict son oraison, & deuient aueugle. Il se souuient incontinent de son oubliance, & sans s'effrayer, pour l'esperance qu'il auoit aux prieres de celle, par l'intercession de laquelle il auoit esté guary, pria quelqu'vn de sa compagnie de le mener dehors à quelque Pere Confesseur: & s'estant confessé recouura la veuë. Voila quelques miracles recens entre dix mille de Lorette. Ceux de nostre Dame d'Argilliers vous les auez ouys, & tesmoigné, que vous n'auiez pas assez bonne prouision de foy pour y croire, comme vous ne croyez pas à ceux-cy ny aux precedens: mais ie suis content que vostre creance face alte pour vn peu de temps: ce m'est assez pour interim, d'auoir produict quelques exemples de nostre siecle que vous ne pouués reprocher en bonne conscience, & qui monstrent à ceux qui ont des yeux, que les miracles ne sont pas encore cordés. Ie vous serreray tantost les doigts pour vous contraindre d'y croire, ou confesser que vous auez l'ame vuide non seulement de foy, mais encor de discours. Ie veux prouuer deuant, que tout ainsi que les miracles se font encor, & se feront selon qu'auons monstré: de mesme ils ont tousiours continué file à file depuis Iesus-Christ en l'Eglise Catholique iusques à nous: & en ceste façon nous aurons toutes les parties du temps faisans pour les miracles, le futur, le passé, auec le present.

12 *Medecin aueugle guery à Lorette.*

Les miracles continueront: sus chap 28. continuës sus chap. 30. seq.

CHAP. XXXVI.

1 *Les Centuristes ont cotté les miracles de l'Eglise Catholique.*
2 *Continuation des miracles par tous les siecles depuis Iesus-Christ.*
3 *La saincte ampoulle.*
4 *Don de guarir les escroüelles donné aux tres-Chrestiens Roys de France.*

IE vous ay prouué, que l'vsage des miracles n'est pas expiré; c'estoit assez pour renuerser vostre negation, & declarer nostre droict victorieux en ce poinct: neantmoins pour vous donner quelque preuue de sur-erogation, ie m'en vay vous monstrer, que iusques icy ils ont tousiours tenu leur cours de temps en temps sans aucune parentese de siecle. Vos Centuriateurs me pourroient seruir de tesmoin contre vous. Car aux onze premieres centuries, à tous les treiziesmes chapitres, ils nous cottent les miracles qui se sont faicts les onze cens ans premiers en confirmation de plusieurs articles de nostre foy, comme de la confession sacramentale, des reliques, des images, de l'inuocation des saincts, & autres poincts de doctrine, que l'Eglise Catholique tient contre vous. Ausquels miracles ils ne respondent autre chose, sinon ou qu'ils ne sont point aduenus, ou que ce sont illusions sorcieres, qui sont les deux communes responces que vous faites rouler contre les miracles, comme deux pieces de campagne, & que nous enclouerons bien tost Dieu aydant.

1 *Les centuristes cottent les miracles de l'Eglise Cathol. de 1100. ans.*

Leur cottation donc pourroit estre tesmoin, que les miracles ont continué en nostre Eglise, à tout le moins les onze siecles premiers; mais ie veux prendre le denombrement chés des auteurs que i'estime de meilleure foy: vous choisirez des deux lequel il vous plaira.

2 *Côtinuation des miracles par tous les siecles.*

Ie croy que vous ne doutés pas des miracles du premier siecle, qui commence à nostre Seigneur & finit au premier an de Trajan: car en iceluy vesquirent les Apostres & disciples de nostre Seigneur, dont les miracles sont par trop euidents, non seulement par l'histoire des Peres, mais encor par la saincte Escriture. Reste de cotter les quinze ensuiuants.

Le second siecle donc qui fut, l'an deux cents, a produict vn infiny nombre de miracles faicts par les Chrestiens Catholiques en l'armée de M. Antonin, comme tesmoigne Tertullien, Eusebe, Orosus, & autres anciens escriuains.

L'an 200 Tertul ad Scapulam & in apol c. 5 Orof. l. 7. hist c. 15.

Au troisiesme, l'an trois cents, ceux de S. Gregoire surnommé Thaumaturgue, c'est à dire operateur de choses admirables, desquels escriuent S. Basile, S. Gregoire de Nice, S. Hierosme & Rufin.

L'an 300 S. Basil. de spiritu sãcto c. 29 S. Greg Nic. en la vie de S. Greg Thaumaturg S. Hier. de vir. illust. Ruf l. 7. c. 25.

Au quatriesme, l'an quatre cents ceux de S. Antoine, de S. Hilarion, de S. Martin & de S. Nicolas, & autres mis en escrit par S. Athanase, S. Hierosme, S. Sulpice & autres.

L'an 400 S. Athan. S. Hier. S. Sulpit. en diuerses œuures.

Au cinquiesme, l'an cinq cens, ceux que sainct Augustin couche par escrit principalement au vingt & deuxiesme de la cité de Dieu, & entre autres ceux qui furent faicts de son temps aux reliques de S. Estienne.

L'an 500 S. August. l. 22. de ciuit. c. 8.

Au sixiesme, l'an six cens, ceux que raconte S. Gregoire en ses Dialogues nommément par les Papes Iean & Agapetus.

L'an 600. S. Greg. en ses dialog. lib 3. c. 2. & 3.

Au septiesme, l'an sept cents, ceux qui furent faicts en Angleterre par S. Augustin & ses compagnons, desquels escriuent S. Gregoire & Bede: & par le Roy Osuald auec le bois de la croix.

L'an 700. Greg l. 9. ep. 58. Beda. l. 1. hist. c 31. l. 3. c. 2.

Au huictiesme, l'an huict cens, ceux de sainct Guthbertus & S. Iean en Angleterre, desquels escrit aussi le mesme Bede.

Au neufiesme, l'an neuf cens, ceux de Tharrasius escrits par Ignace de Nice, & autres infinis de toute sorte, aduenus en France nommément à Soissons en la translation des reliques de S. Sebastien, l'an huict cens vingt & six, couchés par escrit auec vne grande sincerité par les Annalistes François, qui escriuirent de ce temps là.

L'an 800. Beda. l. 4 & 5. hist.

L'an 900. Ignac. Nicenus. Chroniq. de Frãce.

Au dixiesme, l'an mille, ceux de S. Renoüald escrits par S. Pierre Damian; de S. Vvenceslaus Roy de Boheme, de S. Vualdric, de S. Dustan, & autres qu'on peut lire en Surius.

L'ã 1000. S. Petr. Damian Surius in vita sanctorum.

A l'onziesme, l'an onze cens, ceux de sainct Edoüard Roy & vierge, de S. Anselme, de sainct Gregoire Pape septiesme, & de plusieurs autres couchés en leurs vies & liures.

L'an 1100. Sur. in vita S. Anselmi.

Au douziesme, l'an douze cens, ceux de sainct Malachias, que S. Bernard escriuant sa vie, dict auoir esté illustré par toute sorte de miracles, qui furent oncques jadis faicts par les plus grands saincts, & le mesme S. Bernard en a faict sans nombre, comme tesmoigne Godfridus qui vesquit auec luy.

L'ã 1200. S. Bern. in vita sancti Malach.

Au treiziesme, l'an mil trois cents, vne infinité de miracles ont esté faicts par S. Dominique, S. François. S. Bonauenture, S. Pierre Martyr, S. Thomas d'Aquin, desquels escrits S. Antonin. Item de S. Celestin, deuant & apres qu'il fut Pape, dont escrit Pierre Cardinal de Cambray.

L'an 1300 S. Bonau. S. Ant 3. part. hist. t. 23 & 24. Pet. Card. Camb.

Au quatorziesme, l'an mil quatre cents, ceux de S. Bernardin, de S. Catherine de Sienne, de S. Nicolas Tolentin, & autres, desquels escrit S. Antonin au lieu preallegué.

L'ã 1400. S. Ant. 3 parte hist. t. 23. & 24.

Au quinziesme, l'an mil cinq cents, ceux de S. Vincent en sa vie & apres sa mort, & entre autres trente-huict morts resuscités par luy, comme tesmoigne le susdit S. Antonin, qui vesquit en mesme siecle, & fit aussi des miracles, qui sont escrits en Surius.

L'an 1500 Surius en sa vie. S. Anth. 3. parte hist. t 23.

Et pour miracles communs à tous ou à plusieurs des siecles susdits nous pouuons mettre de nostre France, la saincte ampoulle de S. Magdalene: en laquelle tous les ans au iour, que le Sauueur endura, on voit par miracle boüillonner le sang, que ceste saincte auoit recueilly en terre. On voit aussi au front du test de la mesme saincte, la petite portion de chair, que le Sauueur resuscité toucha de son doigt, toute entiere, comme estant renduë incorruptible par l'attouchement d'vne chair glorieuse. Caluin & vos confreres ministres disent, que c'est de la cire; mais le tesmoignage de quinze siecles, qui ont veu ce que nous en tenõs, auec l'experience presente, monstre que telles voix sont croüaillis de corbeaux importuns, & blasphemes soufflez du gosier de Satan.

3 *La saincte ampoulle.* Portion de chair miraculeuse.

Nous auons encor en la main de nos Roys tres-Chrestiens, le don de guarir les escroüelles, maladie, qui prend au collet sans rançon ny remede. L'effect est miraculeux: car vne maladie incurable est chassée; & la maniere de la guarir est aussi miraculeuse; car il n'y entre aucun remede naturel; mais seulement prieres, ieusnes, & aumosnes, que le Roy faict: & s'estant mis en bon estat touche les malades, disant, *Dieu te guerisse le Roy te touche.* Nos Roys tres-Chrestiens ont tousiours faict cas de ce don, comme d'vne pierre de grand prix, & d'vn celeste ornement de leur couronne. M. du Tillet au titre des sacres des Roys, *Incontinent apres le sacre* (dit-il) *le Roy au partir de Reims a accoustumé aller à S. Marcel, & y faire faire sa neufuaine. Apres, & non plustost, il touche les malades des escroüelles, qui est chose ancienne. Le*

4 *Don de guerir les escroüelles dôné aux tres-Chrestiens Roys de France.*

M. du Tillet en son recueil, titre des sacres.

Remonstrance du Roy Philippe le Bel à son fils, l'an 1313.

Roy Philippes le Bel approchant de sa mort fit appeller le Roy Loys Hutin son fils aisné: l'instruisit & apprint la maniere de toucher lesdits malades, luy enseignant les sainctes & deuotes parolles, qu'il auoit accoustumé dire en les touchant: le prescha de saincteté de vie pour faire cest attouchement; luy remonstrant que selon l'Escriture, Dieu n'oyt ne exauce les vicieux, & par eux ne faict miracles. Voila les poinctes de pieté, que ce pere en Roy tres-Chrestien donnoit à son fils; dont appert que la premiere chose, que les Roys faisoient apres estre coronnez, estoit de se preparer dignement à l'exercice & prattique de ceste diuine prerogatiue, & que la mesme estoit la derniere, qu'ils recommandoient à leurs successeurs. Les peuples non seulement François, mais encor estrangers l'ont admirée tousiours, & venants de toutes les parties de l'Europe pour estre touchés, en ont senty le profit. Du temps que le Roy François I. estoit prisonnier en Espagne vn monde de ces malades furent touchés & guerirent. Ces choses m'ont faict souuent admirer ou la mescreance, ou l'impudence de quelques François Chirurgiens de mauuaise main, & de pire conscience, & de certains gloseurs de Pline endreguez des boëttes de Luther, qui ont tasché d'extenuer & raualer par calomnies ce miracle; ausquels ie ne veux respondre autre chose, sinon qu'ils sont dignes de punition & non de refutation, s'aheurtans à vne si claire verité; ne sçachans que mescroire & mesdire, & aimants mieux oster la puissance à Dieu, qui a faict ce beau don, & l'honneur à leur Prince, qui l'a receu de Dieu, & iniurier leur patrie, la France, & toute l'Europe, qui le croit, que de commander à leur propre iugement, de faire ioug à la verité, pour croire ce qui surpasse leur entendement, tant est l'heresie superbe & amoureuse de ses fantaisies. Ie laisse plusieurs semblables miracles, tant de la France, que d'autres lieux de l'Europe, en ayant assés de ce qui est dict, pour conclurre ma preuue.

Le Roy François guerit les malades en Espagne.

C'est en blot la continuation des miracles de temps en temps iusques au nostre, sans les specifier en particulier, qui seroit presque impossible estant le nombre presque infiny, en chacun des susdits siecles, & qui sont recités par des historiens tres-dignes de foy, & qui n'eussent osé escrire telles choses à la veuë de tout le monde, comme aduenuës de leur aage, si elles n'eussent esté vrayes; ny charger si lourdement leur conscience deuant Dieu, prophanants son Eglise de fausses & sacrileges loüanges.

Or maintenant comment pouuez-vous dire que les miracles ont cessé dés long-temps en l'Eglise de Dieu, veu qu'ils durent encor, & ont tousiours duré? Ie vous ay ja sommés de nous cotter ce long temps, ie vous en somme derechef. Si vous voulez signifier qu'ils ont cessé en vostre Eglise, ie vous respons premierement qu'ils n'y peuuent auoir cessé, car ils n'y commencerent iamais: secondement que quand ils y auroient commencé & cessé, cela ne peut pas estre de long temps, car vostre secte n'est au monde que depuis Luther qui l'a faict esclorre comme d'vn mauuais œuf, vn mauuais corbeau, l'an dix-septiesme de nostre siecle, il y a quatre-vingts ans.

CHAP. XXXVII.

1 *Premiere response des Ministres contre les miracles.*
2 *Qui nie sans raison monstre qu'il n'a point de raison.*
3 *Nier à plaisir l'authorité des liures, c'est oster le commerce de la foy.*
4 *Toute l'antiquité est tesmoin des miracles faicts pour la foy Catholique.*
5 *Seconde response des Ministres contre les miracles.*
6 *Raison ridicule des Ministres pour inualider les miracles.*
7 *Les Catholiques sont en possession de la verité.*
8 *Modestie des Ministres.*

Mais parce que vous refusés la foy à tous les susdits miracles couchez en l'histoire Ecclesiastique, il faut examiner le droict de vostre mescreance. Pour toutes raisons vous opposez deux responces, que nous auons dict cy dessus, qui ne sont pas vostres, mais de Luther, de Caluin, & autres de vostre escole. La premiere est, que ces miracles, que les anciens Peres mettent en leurs liures, n'aduindrent iamais. La seconde, que s'ils sont aduenus, ce sont illusions diaboliques. Ces deux responces ont cela de commun, qu'elles ne valent rien & sont iniurieuses. La premiere vous la donnez sans scrupule; car puis que vous osés nier & calomnier les reliques des saints, la guerison des escroüelles, & autres miracles, que nous voyons presents à nos yeux en la France & ailleurs; combien moins ferés-vous de conscience de renuoyer tout ce qu'on raconte du passé, qui passe vostre fantaisie & memoire? Vous la donnez à bon marché, comme ne vous coustant gueres, à sçauoir vn mot de trois ou quatre lettres, & vn *Nier*, façon de respondre familiere à tous infideles; & gens ou sans discours, ou sans religion, qui nient tout ce qui va dessus la cime de leur teste, ou ce qui repugne au goust de leurs sens: mais comme elle est facile à donner, aussi est-elle facile à rõpre & rejetter par plusieurs raisons.

1 *Premiere response des Ministres contre les miracles.*

Premierement en cas de negation, quand il est question du droict, pour renuoyer sa partie on oppose la loy, la raison, ou l'auctorité contraire. Quand il est question du faict, c'est à dire si la chose a esté faicte, comme il est icy, & qu'il y a des tesmoins affirmans: pour nier auec raison, il faut monstrer quelque contradiction au tesmoignage, ou reprocher la suffisance des tesmoins. Icy vous ne faictes ne l'vn ne l'autre; & confessants que toute l'antiquité d'vn commun consentement dict, que les miracles ont continué en l'Eglise, sans rien apporter contre la vie des tesmoins, vous rejettés neantmoins leur dire, & dictes qu'il n'en est rien. S. Augustin respondant aux Payens, qui ne vouloient croire les miracles des Chrestiens, ny leurs liures escrits, nous fournit ce qu'il vous faut respondre, *Y aura-il quelqu'vn* (dit-il) *qui ose dire, que ces miracles sont faux, & que mensonsement on les a escrits? Quiconque tient ce langage, & dict qu'il ne faut croire aux liures, qui tesmoignent ces choses, il pourra dire aussi, qu'il n'y a aucune prouidence: car l'on ne l'a colligée que par les merueilles escrites.* Nous vous disons le mesme, si vous ne voulez croire aux li-

2 *Qui nie sans raison monstre qu'il n'a point de raison.*

S. August. lib. 10. de ciu. c. 10.

ures escrits des miracles, vous pourrez aussi mescroire tout le reste, qui s'escrit & qu'on croit.

3 *Nier à plaisir l'authorité des liures, c'est oster le cõmerce de la foy.*

En outre ceste façon de nier est pleine d'audace & d'iniquité : & si elle commande vne fois entre les hommes, elle met à fonds tout le commerce de la foy. Car s'il est loisible de nier sans raison les miracles jadis faicts, toute la creance des liures anciens perira: chacun rejettera ce que la capacité de son cerueau ne pourra cerner: & Dieu ne sera creu, sinon à mesure de la folie & de l'infirmité des mortels. Secondement ou ceux qui ont laissé par escrit les histoires de ces miracles, estoient gens de bien, ou de mauuaise foy: s'ils estoyent gens de bien, comment se peut il faire, qu'ils ayent couché par escrit, & exposé à la veue de tout le monde, des mensonges pour des miracles, & aux despens de leur conscience se soyent mocquez de la creance de tant de Chrestiens? Que s'ils estoient escriuains menteurs, c'est merueille qu'aucun ne se soit trouué de leur siecle, qui pouuant alors mieux que vous ne faictes maintenant, descouurir la fausseté, ne les aye conuaincus de faux. Oserés vous dire, qu'en tous ces vieux siecles, il n'y aye eu aucun zelateur de la verité? Que la foy, la discretion & la loüange de censurer & reformer quinze siecles, & les escrits d'autant de saincts docteurs, aye esté reseruée aux Centuristes Allemands, à Luther, à Caluin, & semblables supposts? Si vous l'osés dire, qui vous croira? qui croira plustost à vostre affirmation, qu'à la leur? Mais quelle vtilité, quel honneur pouuoient auoir ces bons peres à mentir? & quelle vtilité les eut faict quitter ou engager leur conscience? Par mesgarde ils ne pouuoient pas mentir en choses si importantes, lesquelles ils n'auoient garde d'inserer au papier, qu'elles ne fussent bien examinées, non pas en vostre chambre des contes, mais à la balance de verité. A qui croirons nous donc, à eux ou à vous? soyez iuges vous mesmes, ou empruntés pour vn quart d'heure le iugement de quelqu'vn qui iuge bien de ce different:

4 *Toute l'antiquité est tesmoin des miracles faicts pour la foy catholique.*

Toute l'antiquité est tesmoin des miracles faicts de temps en temps: les ennemis de l'Eglise les nient: à qui adjoustera-on plustost foy? à Luther, à Caluin, à Beze, & aux Ministres; ou bien à sainct Basile, sainct Ambroise, sainct Hierosme, sainct Bernard & autres, que vous mesmes appellés saincts? Quelle impudence ou imprudence est la vostre d'appeller menteurs ceux que vous nommez saincts? Car s'ils ont escrit ces choses & affirmé comme miracles, n'estants iamais aduenuës, ils ne peuuent estre saincts: & s'ils sont saincts, vous estes imprudens & impudens de les dire menteurs. Voila la la trainée de vostre responce, & les absurdités, qu'elle tirasse apres soy: qui sont si lourdes, que se prenants garde vos Centuriateurs auec Luther & Caluin, que leur reputation couroit hazard, & que leur euasion estoit mal asseurée, de nier en ceste façon, ils ont mis en dernier refuge, comme second retranchement, l'autre responce, qui toutesfois est plus absurde & plus impudente, que la premiere, si bien ils profitent en se reformant.

5 *Seconde responce des Centuristes contre les miracles.*

La seconde responce doncques est, que s'il est vray, que ces miracles soyent aduenus, ce sont œuures diaboliques. Auec ceste piece, Messieurs vos Centuriateurs debatans les miracles de sainct Martin, grands en nombre & en merueilles, disent, que si les choses que Sulpitius recite de S. Martin, sont veritables, & non feintes, il fut sans doute vn enchanteur & necromantien : c'est à dire, ou ces miracles n'ont point esté faicts, ou s'ils ont esté faicts, ce furent œuures diaboliques, & sainct Martin vn enchanteur. Ainsi parlent ces Chrestiens reformez des seruiteurs de Dieu, honorez de Dieu & de toute l'Eglise: ainsi decident-ils par dilemmes cornus & blasphematoires les difficultés, qui les pressent. Examinons ceste responce. Icy il est question non du faict, mais du droict, & de la qualité du faict, sçauoir est, si ces miracles sont vrais miracles. Vous dictes que ce sont illusions diaboliques. En quelle loy, raison, ou auctorité, fondez-vous vostre dire? Voulez vous qu'on vous croye encor icy, comme à vostre premiere responce? voulez vous qu'on reçoiue vostre parolle comme vn cayer de quelque Sibille, ou la prophetie d'vn Helie? voulez vous tousiours estre creus sans caution, vous qui à tous coups de langue & de plume, faictes banqueroute à la verité, & ne payez vos debtes que par negations? vous qui ne voulans croire à personne auec lettres patentes de verité, vous rendez indignes de creance, encor que disiez verité?

Cent. 5. 10. chap. c. 35.

6 *Raison ridicule des Ministres pour inualider les miracles de l'Eglise.*

Pour toute raison vous alleguez, que ces miracles sont faicts en confirmation de l'idolatrie, & contre la foy, c'est à dire, qu'ils sont faicts en confirmation de la Religion Catholique, & contre vostre opinion, dequoy vous inferez, qu'ils ne peuuent estre vrays miracles. Ceste raison monstre, que vous anés faute non seulement de droit, mais encor de prudence: car pour raison & fondement de preuue, vous prenez vne chose douteuse, & qui a plus de besoin d'estre prouuée. Les miracles ont esté faicts contre vostre religion & pour la nostre : il est vray: donc, ce dictes vous, ce sont illusions, estans faicts contre la verité. Cela n'est pas bien arresté pour tirer vostre Donc, en bons logiciens, & rondement clorre vostre assertion, il vous falloit premierement donner bonne poincte à vostre discours, & monstrer, que la doctrine, que vous enseignez, est doctrine de verité: & ne l'ayant faict, vous auez fondé sur vne terre mouuante, & sur le sable, & appuyé vostre bastiment sur vn ionc. S'il est loisible de tirer telles conclusions, & filer de telle logique, les infideles, qui estiment leur religion aussi vraye, que vous la vostre, pourront dire contre la Religion Chrestienne, que tout tant qu'il y a eu de miracles entre les Chrestiens, aduoüés de vous & de nous pour vrays, sont deceptions de Satan, parce qu'ils ont esté faicts contre leur superstition, qu'ils estiment la vraye Religion. Le Turc, le Iuif, le Payen dira, que tout ce qui s'est faict de merueilleux aux cinq premiers siecles de l'Eglise, est de la forge & trempe de Belzebub, parce qu'il est contre leur doctrine, qu'ils croyent verité, & en faueur de la nostre, qu'ils pensent estre mensonge. S'ils ne peuuent faire telle illation ny telle fusée, sans au prealable auoir prouué que leur secte est vraye religion, non plus la pouuez vous tirer, si vous ne monstrez deuant, que vostre religion, est la vraye, ce qui n'est en vostre puissance.

7 *Les Catholiques sont en possession de la verité.*

Laissez nous donc faire vne conclusion de meilleure loy, nous qui sommes en possession de

la verité, & qui auons en nos archiues le testament de Iesus-Christ en bonne & deuë forme, & les vrays titres de la foy signés par les Apostres, laissez nous conclure par ce droict, la verité de noz miracles & dire ainsi : Tous ces miracles ont esté faicts pour la Religion Catholique; ce sont donc œuures de Dieu : & qui les appelle diaboliques, il blaspheme contre Iesus-Christ, comme les Iuifs, qui voyans les miracles, qu'il faisoit en l'expulsion des diables, disoient, qu'il chassoit les diables en vertu de Belzebub, c'est à dire, que ces expulsions estoient collusions diaboliques; Il blaspheme comme blasphemoient les Payens imitateurs des Pharisiens, qui disoyét, que les miracles des Chrestiens, estoient sorcelleries. Ce sont, messieurs les ministres, les autheurs que vous imitez & surmontez à mal dire appellans noz miracles operations du diable.

Les pharisiens appelloyent les miracles de Iesus Christ enchantemens. Luc. 11. Item les payens. S. August. L. 10. de ciuit. c. 18.

8 *Modestie des ministres.*

Recognoissez donc, ie vous prie, en ceste responce, aussi bien qu'en la premiere, quelle modestie est la vostre & de voz docteurs, de planter les dents comme bestes furieuses à la reputation de ces anciens Peres, & de noircir d'vne ancre si noire & si fort iniurieuse leur nom, qui par tāt de siecles a esté honnoré en l'Eglise de Dieu : d'appeller sorciers & enchanteurs ceux, qui ont tousiours faict la guerre au diable pere des enchanteurs & sorciers : de dire prescheurs, fauteurs & escriuains de fauseté, & trompettes des tromperies de Sathan ceux, qui par leurs predications, par leurs escrits, par leur vie, par leurs actions, ont sans intermission combattu le diable, le vice, l'heresie, la superstition, l'atheisme & la plus part signé nostre foy par leur sang. Quelle difference y à il du langage des Iuifs, & des Turcs contre les Chrestiens, & du vostre quand vous parlés ainsi contre nous & contre les saincts Docteurs de l'Eglise ? Que dis-ie difference ? il y a grand difference entre eux & vous : car vous les surmontez de beaucoup en licence de mesdire & leur estes inferieurs en raisons. Auez vous dōc aprins au Christianisme d'estre plus iniurieux aux Chrestiens, que les ennemis iurez de Iesus-Christ & du Christianisme ? mais examinons encor l'absurdité de vostre dire par viues raisons : car par pleinctes nous n'aduancerons rien.

Le langage des ministres sēblable à celuy des Payens.

CHAP. XXXVIII.

1 *Le diable ne peut faire miracle.*
2 *Dieu faict ses miracles sans rien emprunter de la nature.*
3 *Le diable ne faict rien sans la nature, ny sans l'aide d'icelle.*
4 *Dieu ne communique point au diable l'operation des miracles.*

Blasphemes des ministres.

PAr ceste seconde responce confessans que les susdicts miracles sont aduenus, & adioustans, pour vous detraper de difficulté, que ce ont esté œuures diaboliques, vous attaquez Dieu par vn atroce blaspheme, & monstrés quand & quand de iamais n'auoir entendu la nature du miracle, comme des le commencement, ie vous ay aduertis. Le miracle prins en son rond & qualibre, est vne œuure surnaturelle, comme apertement nous auons deduict, & par consequent œuure de Dieu seul, estant luy seul maistre de la nature : & les miracles, que nous disons auoir esté faicts, & se faire encor en l'Eglise, sont de ce rang, & partant operations diuines. Quel blaspheme dōc est le vostre, d'appeller vn effect diuin, illusion diabolique, & attribuer au diable, ce qui vient de Dieu?

Dauantage si vous eussiez entendu, que le miracle est vne œuure surpassant la nature, eussiez vous iamais osé dire, que les susdicts miracles sont operations de Sathan, veu que Sathan n'est qu'vne creature, & qui ne peut rien faire au dessus de la creature ? ou si vous sçauiez l'essence du miracle, ignoriez vous la puissance de Sathan? Pensiez vous qu'il fut tout puissant, parce que l'Escriture dict, qu'il est fort puissant ? estimiez vous qu'il peut commander à la nature, & qu'il fut Dieu? Ignoriez-vous que sa force, bien qu'elle soit grande, est limitée de l'enclos de la nature, & qu'il ne peut se ietter hors de ces bornes, ny mesme executer rien de ce qu'il peut, sans auoir main leuée & permission de Dieu ? tout ce qu'il peut, c'est operer quelque chose extraordinaire, sans toutesfois s'esleuer plus haut que n'est la teneur des loix naturelles. Il peut esblouïr les sens, & faire paroistre qu'vn festu est vn sommier; que la paille est de l'or ; que le noir est verd ; il peut par subtile & secrete application des creatures, figurer la semblance de quelque merueille; comme, exhiber la forme d'vn Lion, d'vn ours, d'vn bouc, ou la prendre luy mesme; Item transferer subitement & secretement vn corps d'vn lieu à vn autre ; assembler vistement les nuées, haster la pluye, donner des esclairs, esmouuoir les vents, tirer le feu du ciel, exciter le tonnerre, faire boüillonner l'Ocean, & donner semblables essays : mais il ne faict pas miracles pourtant, parce qu'il ne faict rien que naturellement ne se puisse faire. Et partant ce sont œuures empruntées du cru de la nature, bien qu'aux yeux des mortels elles semblent plus hautes ; ne plus ne moins que les tours de passe-passe d'vn Iongleur bien affecté & habile, sont merueilleux voirement, mais c'est à ceux là qui ignorent le fond de la tromperie : de telle qualité sont les merueilles du diable.

1 *Le diable ne peut faire miracle*

Pouuoir du diable.

Mais les miracles de Dieu ne sont pas faicts de ce billon, ny batus à ce coing. Car comme grand maistre de l'vniuers, il les opere par dessus la nature; & non seulement cela, mais encore sans agens naturels : ains quelques-fois, il vse de causes toutes contraires, qui est faire doublement miracle. Comme quand il fit guerir les Hebrieux mordus des serpens, leur commandant de regarder au serpent d'airain : Car ce regard leur deuoit naturellement causer la mort, & non la santé, estant l'inspection de l'airain du tout contraire à ceux qui sont atteints de venin, ainsi que les Rabins & medecins Hebrieux ont noté dessus ceste histoire là. De telle façon guarit nostre Seigneur l'aueugle-né, luy plastrant les yeux de boüe. Car la boüe est propre pour creuer les yeux à vn bien-voyant, & non pour donner la veuë à vn aueugle. Dieu tient ceste maniere de faire, d'autant qu'il est Dieu & Seigneur absolu de tout, & peut agir non seulement sans l'ayde de la creature, ains encores contre les loix naturelles. Et partant telles siennes œuures sont vrays & rēforcez miracles, miracles en l'effect, qui est guerir vn aueugle; & miracles en la façon, le guerir

2 *Dieu faict ses miracles sans rien emprunter de la nature.*

Regard de l'airain contraire à la morsure des serpens. Rabb. Kimhi. lib. radic. Morsures de serpēs num. 21. L'aueugle né. Ioan. 9.

Le diable ne sçauroit resusciter vn mort ni faire chose dessus la nature.

par contraires applications. C'est ouurer en ouurier vrayement tout-puissant. Le diable nō seulement n'opere rien, que la nature ne puisse operer, ainsi qu'auons dict, mais encor faut qu'il applique les outils & moyens d'icelle, autrement il ne peut rien. Au moyen dequoy combien qu'il puisse faire la pluye, il ne sçauroit toutes-fois dōner vne goutte d'eau, sans les vapeurs & nuées, & toute la concurrence des aydes communes.

3 *Le diable ne faict rien sur la nature ny sans aide d'icelle.*

Que si l'effect est au delà des forces de la nature, il ne le peut aucunement mettre à chef, quelques aydes naturelles, qu'il employe. Parquoy il ne sçauroit resusciter vn mort, donner la veuë à vn aueugle, faire marcher droict vn boiteux, guarir vne maladie incurable, ny faire autres semblables operations, que les susdicts Peres tesmoignent auoir esté faictes par les saincts en nostre Eglise. Car ne pouuant la nature ny l'art effectuer telles œuures, le diable ne le peut nō plus. ne pouuant rien au dessus de la nature & de l'art. Et aux choses où l'art & la nature peuuent operer, il ne peut rien sans leur ayde: si bien qu'il n'est en sa puissance de guarir, voire d'vne maladie tant petite soit-elle, sans l'application de quelque ingrediant naturel, ou maniement secret des humeurs du corps.

4 *Dieu ne communique point au diable l'operatiō des miracles.*

Il semble à voir par vostre escrit, que vous voulez dire que Dieu luy communique l'operation des miracles, comme il faict aux bons Anges, & aux hommes : à quoy ie respons que c'est faire grande iniure à Dieu, de croire qu'il face part de tel honneur & pouuoir à ses capitaux ennemys & qu'a leur requeste il donne des miracles à la destruction de son Eglise, & à la ruine euidente des ames ; ce qu'il feroit sans doute, faisant ce que vous voulez signifier. Car il mettroit l'vsage de sa toute puissance en la main de ceux, qui s'employent du tout contre la gloire de son nom, & authorisant par son tesmoignage leur tromperie, il ietteroit du ciel les tenebres dans l'esprit des mortels. Tout ce qu'il faict, c'est seulement de permettre, non pas tousiours, mais quelquesfois, que ces abuseurs vsent de leurs illusions, desquelles Dieu se sert contre leur mauuaise intention, pour fonder la fidelité & la constāce de ses esleux, & leur faire gaigner vne honorable victoire sur les fraudes des ennemis, qu'il donne moyen de descouurir & de vaincre faisant en fin tomber à la fosse les trompeurs qui l'auoyent creusée. Ie conclus donc, que le diable ne sçauroit, tirer vn miracle de tous ses magasins : & que quand vous dictes, que les œuures faictes en l'Eglise Catholique par les Saincts, armés de la vertu diuine en la guarison des maladies incurables, en la suscitation des morts, & semblables miracles, sont œuures de Sathan, vous crachez au visage à la diuine maiesté, & attribuez faussement vne toute puissante diuinité au diable: & le faictes Dieu en Idolatres.

CHAP. XXXIX.

1 *Proposition fausse, qu'il n'est plus besoing de miracles.*
2 *Tous les miracles ne sont pas pour la foy.*
3 *La fin generale des miracles est la gloire de* DIEU: *les particuliers sont plusieurs autres.*

1 *Propositiō fausse, qu'il n'est plus besoing de miracle.*

VOus auez dict au commencement, que les miracles auoient prins fin, & qu'il n'en y auoit plus : & pour fortification de vostre dire, vous adioustiez, qu'aussi bien il n'en estoit plus besoing n'estans les miracles voyes asseurées, pour paruenir à la cognoissance de la verité. Iusques icy ie cuide auoir donné la sappe à la premiere & principale negation, & enseigné que les miracles viuent encor : & viuront iusques a la fin du monde ; pour faire venir tout vostre edifice par terre, il ne faut qu'esbranler les pilotis, sur lesquels vous l'auez appuyé. Vous dictes doncques, qu'il n'est plus besoing de miracles, estant la foy ia publiée, pour laquelle publier les miracles sont donnez, & n'estans les miracles voye asseurée pour enseigner la verité, veu que le diable en a faict souuent parmy les payens, & que l'Antechrist en faira pour mettre en regne ses erreurs, & mensonges. Ces deux pilotis sont de bois pourry, & retirez vous de bonne heure ; car vostre fort s'en va bouleuersé. Regardez ie vous prie, ce que vous mettés auant. Vous dictes qu'il n'est plus besoing de miracles, & ie vous ay prouué clairement, que Dieu continue encor d'en faire en son Eglise, & qu'il continuera iusques à la fin, comment dictes-vous donc, qu'il n'en est plus plus besoing? Soustenant ceste negation, il vous faut accuser la diuine prouidence, & dire qu'elle faict des miracles en vain ; car c'est faire en vain vn œuure, de laquelle il n'y a aucun besoing.

Vostre raison monstre, que vous estes à la lie de vos argumens, & que vous ignorez la fin des miracles. Il n'est plus besoing de miracle, dictes vous, parce que l'Euangile est publié. Pensez-vous donc que les miracles soyent seulemēt pour l'appareil & le lustre de l'Euangile presché. ? les miracles que Dieu a faicts en la loy de nature, en Ægypte, au desert, en la terre promise, en si grand nombre, & en tant de manieres, que l'Escriture tesmoigne, & qu'en partie nous auons recité aux precedens chapitres, ont ils esté faicts à vostre aduis, pour la predication de la foy & publication de l'Euangile? Dieu fit-il descendre par miracle le feu du ciel sur le sacrifice d'Abel premier iuste, la manne par le desert aux Iuifs son peuple eleu, pour leur planter la foy en l'ame, & non pour monstrer qu'il acceptoit le seruice de l'vn, & qu'il auoit soing de nourrir l'autre? Quand le mesme Dieu au mesme desert fit ouurir la terre pour engloutir les rebelles Coré Datan & Abyron; quād sainct Pierre commanda la mort à Ananias & Saffira ; quand S. Paul mit la taye aux yeux d'Elymas, & l'aueugla ; quand Dieu enuoya les corbeaux viuandiers au desert porter de la chair à Elie, & des pains à sainct Paul Ermite ; quand le prophete Abacuc porté par l'Ange d'vn païs à vnautre, de Iudée en Babylone, porta son disner à Daniel, estoit-ce pour annoncer la foy, & non pour tesmoigner sa prouidence paternelle enuers ses bien aymez seruiteurs, & pour monstrer sa iustice contre les seditieux sacrileges & blasphemateurs? Qui vous a donc enseigné que Dieu ne fait aucun miracle que pour la foy ? mais qui vous a nommés tuteurs & pedagogues de la diuine sagesse, pour mesnager à vostre discretion sa puissance, ne luy permettans faire aucun miracle que pour la fin qu'il vous plaist, & voulans distribuer ses thresors aux poids & mesure de vostre foy & discretion, qui ne pese pas vn grain de moustarde?

2 *Tous les miracles ne sont pas pour la foy.*

Act. Reg. 3.reg.17. 4. S. Hier. in vita. S. Pauli. Dani. 14.

3 *La fin generale des miracles est la gloire de Dieu, & plusieurs particulieres.*

Soyez plus sages que cela, Messieurs, & sçachés que Dieu faict les miracles en general, pour sa gloire & en special pour autant de fins & en autant de façons, qu'il y a de moyens pour manifester ceste gloire, & que ceste gloire se manifeste, non seulement en la publication de la foy, mais encor en plusieurs autres œuures : comme, au gouuernement de l'Eglise, en la consolation des iustes, en la punition des meschans, mais signamment en la manifestation de la saincteté des seruiteurs de Dieu viuants ou trespassez, si bien qu'il n'y a presque sainct en noz Martyrologes que Dieu n'aye honoré par miracles en la vie & apres la mort. Pour ces fins donc, & pour d'autres semblables, Dieu faict ses miracles, & ce en autant d'actions qu'il plait à sa grandeur & sagesse aduiser ; & comme vous voyez qu'il s'est ioüé en mille manieres ez merueilles de la nature, en faisant de plusieurs especes, & à plusieurs fins; aussi s'est il ioüé & se ioüe aux surnaturelles, desquelles les vnes declarent sa misericorde, les autres sa iustice, d'aucunes son amour, d'autres le soing particulier qu'il a des siens, celles cy monstrent vne perfection diuine, celles là en tesmoignent vne autre, & toutes sont pour manifester sa gloire. Et partant, Messieurs, ne vueillés pas tirer le besoing ou la cessation des miracles, plustost de vostre prudence, que de celle de Dieu, ny presumer d'estre plus sages que la mesme sagesse, & gardez vous desormais de tistre telle toile disans, l'Euangile est annoncée, donc il n'est plus besoing de miracles. Dieu sçait vn peu plus que vous, & par tels discours vous monstrez que vous n'estes pas sages ny entendus logiciens : car c'est autant que si vous disiez, le iardin est arrousé, donc le pere de famille n'a plus que faire d'eau: la conclusion ne seroit pas bonne mesnagere. Car l'eau n'est pas seulement pour arrouser les herbes, & les faire croistre, mais pour boire, pour lauer, pour faire du pain, pour cuire la viande, pour bastir, pour nettoyer & pour autres vsages; de mesme les miracles en leur façon, sont tousiours vtiles : si ce n'est pour publier la foy, c'est pour quelque autre chose, tousiours pour la gloire de Dieu, en publiant quelque sienne perfection selon qu'auons discouru.

CHAP. XXXX.

1 *Miracles necessaires pour la foy.*
2 *Les miracles sont necessaires à la doctrine & mission extraordinaire.*
3 *Miracles du Sauueur lettres de sa mission.*
4 *Miracles de la commission des Apostres.*
5 *Responce inepte de Beze.*
6 *Celuy qui est enuoyé doibt parler selon l'intention du maistre.*
7 *La doctrine des ministres nouuelle.*
8 *L'escriture ne suffit pas pour authoriser vne mission extraordinaire.*
9 *Tous les heretiques se couurent de la parolle de Dieu.*
10 *Les Ministres imitent Mahomet.*

1 *Miracles necessaires de la foy.* S. Greg. hom. 29.

DEs miracles qui se font pour la propagation de la foy, nous disons auec S. Gregoire, que comme ils sont necessaires au commencement, aussi ils cessent pour ce regard, lors qu'elle est establie: au moyen de quoy nous nous en pouuös passer maintenant pour ceste fin, si la diuine prouidence le veut ainsi, veu que Dieu mercy la foy est publiée & affermie de bonnes racines, ayant ietté ses rameaux, & produict ses fruicts par tout l'vniuers, mais cela n'empesche pas que Dieu n'en puisse faire pour autre fin, comme il est euident qu'il en faict, & comme nous l'auons prouué. Nous tenons donc que pour la verification de nostre foy, les miracles ne sont pas maintenant necessaires, comme ils estoient du commencement, mais que pour la gloire de Dieu, ils sont necessaires quand il luy plaist d'en faire. Ceste maxime nous aduertit de deux choses : la premiere est, que personne de vous ne doit maintenant demander miracles à l'Eglise Catholique, pour attestation de la foy que nous tenons preschée par les Apostres, auctorisée par vne infinité de merueilles, & continuée de main en main iusques à nous.

2 *Les miracles sont necessaires à la doctrine & mission extraordinaire.*

La seconde est, que puis que selon vostre doctrine, les miracles sont necessaires pour planter vne nouuelle foy, nous vous en deuons demander, & que par necessité vous nous en deuez dôner pour nous persuader vostre foy, & nous verifier vostre mission extraordinaire & desnuée de toute creance de l'Eglise de Dieu. Car vostre foy est toute nouuelle, tout ieune, & toute contraire à celle que nous auons des Apostres ; & comme elle est nouuelle, vous l'annoncez aussi d'vne nouuelle façon, sans mandement d'aucun superieur ordinaire, disans que vous estes enuoyez de Dieu immediatement & par commission extraordinaire, qui sont deux cas ausquels sont necessaires les miracles : qui comme tesmoignages de supreme auctorité, nous rendent certains de la volonté de Dieu, au nom de qui vous venez : selon laquelle methode, toutes-fois & quantes que Dieu a depesché messager extraordinaire, pour annoncer aux hommes quelque chose extraordinaire de sa part, il n'a pas failly d'expedier des miracles, comme lettres de creance : ainsi enuoyant Moyse à Pharaon pour demãder la deliurance des Hebrieux, il luy bailla quãd & quand puissance de faire des miracles.

3 *Miracles du Sauueur lettres de sa mission.*

Le fils de Dieu mesme quand il vint en ce mõde, enuoyé immediatement de son pere pour prescher la loy de grace aux mortels, il verifia son auctorité & sa mission par les miracles: & partant quand les disciples de sainct Iean vindrêt à luy, voir s'il estoit le Messias, il ne leur respondit autre chose, sinon qu'il faisoit des miracles, *Retournez vous en* (dit-il) *à Iean & dictes luy. Les aueugles voyent, les boiteux marchent, les ladres sont mondifiez, les sourds recouurent l'ouye, les morts sont resuscitez & les simples euangelisez.* S. Iean ne doubtoit pas de nostre Seigneur : mais il luy enuoyoit ses disciples pour en estre instruicts. Nostre Seigneur doncques pour leur faire foy qu'il estoit le vray Messias enuoyé de Dieu, il leur faict lecture de ses lettres de mission, qui estoient, faire des miracles. Mat. 11. 5. Esaye 35. 5. 61.

4 *Miracles en la commissiõ des Apostres.* Mat. 10. 8 Mar. 6. 8. Marc. 16. 20.

Le mesme Seigneur donnant commission à ses Apostres, d'annoncer sa parolle par tout le mõde, les garnit aussi de la mesme puissance, disant ainsi, *Allez vous en & preschez, guarissez les malades & resuscitez les morts, mondifiez les ladres, chassez les diables. Ils prescherent doncques auec l'ayde de Dieu, lequel operoit & confirmoit leur predication*

par miracles. S. Iean Baptiste qui estoit aussi vn messager extraordinaire de Iesus-Christ, encor qu'il ne fit aucun miracle, neantmoins sa conception, sa natiuité & le progres de sa vie, fut vn general miracle, tellement que tous les Hebrieux le tenoient comme vn homme de rare saincteté, iusques à penser qu'il estoit le Messie, comme il est euident, par l'ambassade qu'ils luy enuoyerent de Hierusalem, aux confins du desert, pour sçauoir qui il estoit : & Ioseph Iuif le tesmoigne apertement aux liures de ses antiquitez. En quoy se descouure en passant l'impudent mensonge de vos centuriateurs, escriuants que S. Iean estoit tenu Heretique par les Iuifs. Par ces exemples vous voyez que quand quelqu'vn se dict estre enuoyé de Dieu, par commission extraordinaire, pour publier vne nouuelle doctrine, il faut necessairement qu'il aye lettres extraordinaires, qui sont les miracles, supremes tesmoings de la volonté de Dieu. Et cela est tres-iuste & tres-conuenable à la prouidence diuine : Car si les predicateurs ordinaires, ne peuuēt s'ingerer à prescher vne chose ordinaire, sans commission ordinaire, qui est l'authorité du superieur qui les enuoye, à combien plus forte raison, ceux qui viennent extraordinairement, & disent qu'il sont enuoyez de Dieu immediatement, pour publier des choses non ouyes, doiuent estre fournis de lettres de leur extraordinaire commission, qui façent foy de la volonté de leur maistre ? Vous ne pouués pas vous dire ordinaires, car iusques icy, vous n'aués sceu monstrer aucun superieur ordinaire qui vous aye enuoyé, comme nos prestres, Euesque & pasteurs monstrent leur superieur, le successeur de S. Pierre : Reste donc que vous soyez enuoyez de Dieu par voye extraordinaire, monstrez nous donc les lettres de vostre commission, faictes des miracles, faictes que Dieu parle, & qu'il tesmoigne que c'est luy qui vous a enuoyez.

S. Ieā Baptiste estimé sainct par les Iuifs. Ioā 1. 19. Ioseph l. 18. ant. c. 10. Mēsonge des Cēturistes Cēt. 1 l. 1. c. 10. col. 363.

5 *Responce inepte de Beze.* de notis eccl.

Beze respond que pour le moins ceux qui sont sortis de nostre Eglise se refugiants à la vostre, comme sont Luther, Bucer, Oecolampade, Zuingle, Hus, Haller & autres suppots & noms de malencontre qu'il met, ont eu lettres ordinaires de nos Euesques & pasteurs, desquels ils on prins l'ordre de prestrise, & authorité de prescher. Ceste responce monstre que ce bon docteur a grand faute de pieces pour fournir son sac, & se demesler de la difficulté. Premierement il confesse que sans commission, il ne faut s'ingerer à prescher. Secondement que nos prelats sont les ordinaires de qui on la doit prendre, qui sont deux grands poincts aduoüés pour nous & contre vous. Troisiesmement il tire vne fusée qui monstre qu'il est vn logicien sans loy, & vn ministre sans foy. Car si ceux qu'il nomme doibuent estre estimez legitimes & ordinaires docteurs, pour auoir receu l'imposition des mains de noz Euesques, il faudra conclurre que cent & cent apostats, gens scelerats & insignes heretiques des vieux siecles, qui auoyent receu l'imposition des mains des Euesques Catholiques, doiuent estre mis au rāg des legitimes & vrays docteurs. Ne voila pas vne consequence digne de son antecedent, & vne queüe proportionnée au corps de son veau?

6 *Celuy qui est enuoyé doibt parler selon l'intention du maistre qui l'enuoye.*

Ce bon respondant n'a pas veu, ou malicieusement a dissimulé voir ceste absurdité. Il deuoit sçauoir que la commission ordinaire, se dōne en l'Eglise Catholique, pour prescher la doctrine ordinaire d'icelle Eglise, selon l'intention de celuy qui la donne, & qu'autrement la commission est nulle. Si vn ambassadeur enuoyé auec lettres patentes, parle & entreprend contre la volonté & profit du prince qui l'aura enuoyé, il est preuaricateur & traistre : & tant s'en faut que ses lettres l'autorisent en ses mauuais deportemens, qu'elles le rendent plus criminel, & le condamnent à plus griefue peine. Parquoy ceste imposition de mains que Beze prend comme titre de mission ordinaire & legitime pour auctoriser ces euangelistes de nouueauté, contre l'intention de ceux qui leur auoyēt donné auctorité de prescher, les declare apostats, & faict que non seulement ils sont iugés seme-zizanies & trouble-eglises, mais encor perfides & traistres à leurs superieurs. Ie tire donc par vostre confession mesme, & de vostre grand porte-monde Athlas, que vous ne pouuez vous ingerer d'enseigner sans monstrer commission ordinaire, ou extraordinaire, & que vous estes sans commission ordinaire aussi bien que Luther & les autres que Beze nōme, & finablement qu'il vous en faut vne extraordinaire par necessité, qui tesmoigne que vous estes enuoyez de Dieu.

7 *La doctrine des ministres nouuels.*

Au surplus vous ne pouuez nier que vostre doctrine ne soit toute nouuelle, engence de quatre vingts ans, engence de Luther vostre premier & plus vieux laboureur ; s'il a dict quelque chose ancienne contre nostre foy, contre nos sacremēs, contre le purgatoire, contre les bonnes œuures, contre les autres articles de nostre religion, il l'a extraicte des terriers d'Arrius, de Iouinian, de Marcion, de Manichée, de Vigilance & autres resueurs des siecles anciens, & a planté vne forest nouuelle des essars des vieilles erreurs. Au moyen dequoy si vous estes enuoyez de Dieu, comme vous dictes, pour enseigner telle doctrine, monstrez nous vos lettres de creance extraordinaire qui sont les miracles, autrement nous auōs droict, & l'Escriture nous le commande, de vous estimer faux prophetes, larroneaux, voleurs, & loups ennemis, entrants au bercail & en la bergerie de nostre Seigneur, par dol, par fraude, & par force. Le fils de Dieu venant annoncer vne nouuelle loy, a estimé necessaire de l'auctoriser par miracle, voulez-vous qu'on reçoiue vos nouueautez sans auctorité ? disoit Erasme contre les Lutheriens qui cōmençoient en son temps de troubler le monde, *Quelles gens sont cecy qui nous apportent ces nouueautez sans miracles ? aucun d'entre eux n'a sceu encor guerir vn cheual borgne.* Melancthō docteur de vostre escole a recogneu ceste verité, disant que quand Dieu enuoye des docteurs nouueaux ; il les manifeste par miracles. Mais comment demandez vous estre receus sans commission & sans miracle, preschants vne nouuelle loy ? vostre parolle sera elle plus priuilegée que celle de la verité mesme ? Nous voulez vous debouter de l'ancienne possession de nostre creance sans apporter aucuns titres ? Tertullien faict parler l'Eglise Catholique aux heretiques de son temps. *Qui estes vous? quand estes vous venus & de quel lieu estes vous sortis ? que faictes vous chez moy, n'estans point des miens! Marcion, qui t'a donne droict de hausser la hache à mes forests ? & à toy Valentin de serpenter mes fontaines ? Apelles,* de

Faux prophetes & loups qui preschent sans estre enuoyez. Ie em 14. Matth. 7.

Eras. ad fr. Inf. Germ. Melan. in 3 cap. Matth. Tertul de præscript.

quelle auctorité arraches tu mes bornes? la piece est à moy, ie la tiens long temps y a, i'en ay titres authentiques laissez & signez par les Apostres de qui estoit la chose, ie suis leur heritiere. Or maintenant nous vous disons le mesme, nous qui sommes enfans de ceste Eglise.

8 *L'escriture ne suffit pas pour auctoriser vne mission extraordinaire.*

Vous respondés, nous vous apportons les instrumens de la parolle du Seigneur, nous vous preschons la pure verité de l'Euangile. Ie dis qu'encor que vostre doctrine nouuelle fut fondée sur les escritures, ce quelle n'est, ains sur les grottesques de vos gloses, cela pourtant ne suffiroit pas pour vous auctoriser. Les Apostres pouuoient à trop meilleur droict que vous, vser de ceste allegation. Car ils preschoient vrayement la parolle de Dieu, preschans le nouueau testament, & le confirmans par les clauses du vieil, par les figures, par les pseaumes & par les prophetes, où vous ne preschés que vos fantasies couuertes de l'escorce de la parolle de Dieu: & toutes fois Dieu estima les miracles estre necessaires pour confirmer ce qu'ils disoient. Aurés vous donc moins besoing de miracles? Serés vous plus dignes de foy que les Apostres? vostre parolle aura elle plus de credit que la leur?

9 *Tous les heretiques se couvrent de la parolle de Dieu.*

Ie dis en second lieu que le pretexte de l'escriture que vous prenés, est vne tour de Babel sur laquelle ont monté tous les Heresiarques, pour combattre Dieu & ietter contre son Eglise les traicts de leurs opinions. Tous forgeoiét leurs armes aux despans & au nom de la Bible. Montanus, Donatus, Marcion, Cerinthus, Manicheus Arrius, comme tous les Apostats de nostre siecle, les Trinitaires, les Anabaptistes, & autres le font, tous prennent la S. Escriture, tous se targuet de la parolle de Dieu, & l'alleguent comme le diable l'allegua, lors qu'il tentoit le Sauueur. Tous & chacun, vieux & nouueaux, disent le Christ est chés nous, il est en nos Bibles, en nostre Eglise, en nos consistoires, en nos cabinets, qui sót les cachots de leurs fantasies. Il faudra doncques croire à tous heretiques, & se laisser agiter ainsi que roseaux à tous vents de doctrine, comme parle l'Apostre, & comme Prothées changer de couleur, de casaque & de loy, autant de fois qu'il y a de minutes à la ceruelle des insensez: ou en telle diuersité d'opinions nouuelles, il est necessaire d'auoir des miracles qui comme tesmoings celestes & supremes arbitres de la verité enuoyés de Dieu decident la question ainsi qu'il aduint quand la verge d'Aron fleurit, & quand Helie fit descendre le feu du ciel sur l'Autel, pour monstrer quelle estoit la volonté de Dieu, & la vraye religion. Troisiemement ie dis que si la nouuelle doctrine des autres a eu besoing de miracles pour auctoriser sa nouueauté, la vostre en a plus de besoing qu'aucune. Car elle surpasse toutes les autres en nouueauté. Elle est toute paradoxe, toute prodigieuse, toute contraire à l'antiquité, toute vieille & toute nouuelle ensemble, vieille des vieilles heresies, nouuelle des nouuelles qu'elle petasse sur les vieilles. Elle oste les sacremens, elle enseuelit les ceremonies, elle reiette les miracles, elle rauit à Dieu sa puissance, sa bonté & sa sagesse, elle est toute composée de priuations, de negations, de tenebres, de riens & de zeros, & si ne faict que naistre & ne peut se porter sur ses pieds pour sortir hors des coings de l'Europe.

Math 4. Tous les heretiques se targuent de la parolle de Dieu.

Num. 17. 8 3 Reg. 18. 38 Doctrine des ministres, nouuelle sur toutes.

Vous osez neantmoins cóme oracles en Delphe, nous remettre à la seule ouuerture de vos leures, & au son de vostre voix, & dire qu'il ne vous faut ia des miracles pour nous faire embrasser ceste vostre doctrine; & qui vous croira?

Finablement ie dis que prescher vne loy nouuelle & dire qu'il n'est besoing de miracles pour la confirmer, c'est suiure le style de Mahomet, qui se sentant denué de force pour faire des miracles, ny mesmes des ombres de miracles, qui peussent dorer la tranche à son Alcoran, à chasque fois qu'il faict vne loy, il inculque qu'on doit croire sa parolle comme venant de Dieu, sans chercher autre miracle, & que ceux qui en cherchent & ne le croyent, mourront de mal mort. Ainsi vous preschés vos fantasies couuertes de la parole de Dieu comme luy les siennes, soubs le nom de Dieu, & comme luy reiettez les miracles. Parquoy si vous ne voulez estre disciples de ce prophete, ne dictes plus qu'il n'est besoing de miracles, mesmes pour vous qui de tout point en aués besoing, & sans iceux estes hors de moyen de vous destraper d'infamie. C'est nous qui pouuons dire que les miracles ne nous sont point necessaires pour confirmation de nostre foy, estát icelle la foy des Apostres, preschée, signée & confirmée par leur doctrine, par leurs miracles, & par leur sang; qui toutes fois ne le disons pas, ains vous mettons pour lustre de nostre religion, le cours perpetuel des miracles auec le tesmoignage de tous les aages passez despuis Iesus-Christ venu, & l'appareil des escritures, des liures des Saincts, & des traditions Apostoliques.

10 *Les ministres imitent Mahomet.*

CHAP. XXXXI.

1 *Que le miracle est asseuré tesmoignage de la verité.*
2 *S. Augustin retenu en l'Eglise par les miracles.*
3 *Dieu empesche ou descouure la fausseté des miracles de Sathan.*
4 *Miracles des payens ou feintes, ou operations de Sathan.*
5 *Les infideles ne font point de miracle.*
6 *Les heretiques sans miracle.*
7 *Miracles au rebours.*
8 *Miracle du corps de Luther.*

IL faut aussi renuerser ce que vous dictes que les miracles ne sont pas voye asseurée pour cognoistre la verité. Vostre raison est parce que le diable se transformant en Ange de lumiere, peut operer des choses merueilleuses, comme il a faict non seulement parmy les Chrestiens, mais encor parmy les Payens, pour tromper le monde. Nous respondons que si cest argument est bon maintenant pour bannir les miracles de l'Eglise, il estoit bon il y a quinze cens ans: car le diable estoit aussi diable & aussi malin & puissant alors qu'il est maintenant, voire encores plus, si bien qu'il auoit reduict tout le monde en tenebres en ce tẽps là. Il ne falloit donc point que Iesus-Christ fist des miracles, ny donnast puissance d'en faire pour confirmer sa parolé, de peur que le diable n'eut lieu d'y entremettre ses illusions, & abuser les humains: & toutes fois il choisit ceste voye pour establir sa loy; il l'a donc estimée vn vray moyen pour conuaincre l'infidelité, & fendre la presse des tenebres. Nous vous auons reiteré souuent, mais vous auez la memoire debile, que le

1 *Que le miracle est asseuré tesmoignage de la verité.*

Le diable plus puissát que iamais quád nostre Seigneur vint au móde.

diable ne sçauroit faire vn miracle, c'est à dire vne œuure sur la nature & vn œuure de Dieu: il ne se peut donc faire, que le miracle ne soit vne voye asseurée pour cognoistre la verité, & que où le miracle se trouue, illec par absoluë consequence, ne soit la foy & la vraye Eglise, de laquelle le miracle est vne marque infallible. Car estant vne œuure de Dieu, vn tesmoignage de Dieu, vne lettre patente escrite du doigt de Dieu, vne euidente lumiere de la verité, ce que ce tesmoignage affirme, ne peut estre douteux: ce que ceste lettre auctorise, ne peut estre reiecté: ce que ceste lumiere esclaire, ne peut estre obscur.

Le miracle tesmoignage de Dieu.

2 *S. Augustin retenu en l'Eglise par les miracles.* S. Aug de vtil cred. c 17. & l. cont ep. fond c 4. Richard à S. Vict. l 1. de trini. c 2.

De maniere que S. Augustin disoit qu'il estoit retenu en l'Eglise par les liens des miracles, & Richard de S. Victor, ose sainctement protester, *Seigneur, si ce que nous croyons est erreur, nous sõmes deceus par vous. Car les choses que nous croyons ont esté confirmées par des signes, & prodiges qui ne peuuent estre faicts que par vous.* Comment pouuez vous donc dire, Messieurs les ministres, que le miracle est vne voye mal asseurée pour cognoistre la verité? peut on estre plus asseuré de la verité, que quand Dieu parle? quand la verité mesme parle, & parle d'vn langage que personne ne peut parler qu'elle?

3 *Dieu empesche ou de couure la fausseté des miracles de Sathan.*

Ouy-mais le diable faict des signes merueilleux, lesquels bien qu'ils ne soyent vrays miracles & de ceux de ce rang eleué, que Dieu seul peut faire, nous pensons neantmoins estre tels & sommes trompez. Nous respondons que tout ainsi que Dieu contraint le diable de dire la verité & luy ferme la bouche quand il est besoing, à ce qu'il ne die le mensonge, de mesme ou Dieu ne permet point que le diable face des illusions & faux miracles de ceux qu'il peut operer, si c'est pour confirmer vn erreur en contre-autel de la foy; ou s'il le permet, il faict en fin descouurir l'imposture, & quelques-fois la predit deuant qu'elle se face, & faict dire, gare, affin qu'on ne soit surprins. De tout cecy nous auons des exemples clairs deuant & apres la venuë de Iesus-Christ. Il est dit au liure des Nombres, que Dieu ne permit point à Baalam d'vser de ses charmes contre les Hebrieux, & en l'histoire des Roys que les Prestres de Baal ne sceurent iamais par l'inuocation de leurs dieux faire descendre le feu du ciel sur les victimes en confirmation de leur loy, comme Helie fit en confirmation de la sienne. Il est certain neantmoins que le diable pouuoit faire descendre le feu du ciel, & operer choses semblables, voire plus difficiles auec l'application secrete des agens naturels: mais Dieu luy lia les mains. Y a il rien plus facile au diable que de sortir d'vn corps qu'il possede? & toutes-fois Dieu ne luy permettoit point sortir par les exorcismes des payens, comme nous auons veu cy dessus que S. Anthoine & S. Iustin martyr leur reprochoyent. Et ne faut pas doubter que le diable n'eust faict d'aussi bon cœur que grande facilité, cest office, à fin de donner credit aux erreurs des gentils ses deuots; mais Dieu l'arrestoit & le gardoit d'vser de tromperie au preiudice de la verité de l'Eglise.

Baalam prohibé de maudire les Hebrieux Num. 22. Le feu du ciel à la priere d'Elie. 3 Reg. 18.

Reproches faictes aux payés par S Antoine & S. Iustin cy dessus chap. 33.

4 *Miracles des payens feintes ou operations de Sathā.* Vestale puisant l'eau en vn crible. S. August.

Entre les idolatres le diable a faict quelque-fois des œuures merueilleuses deuant les yeux des hommes, comme quand il parloit par les statues, quand il fit qu'vne vierge vestale puisa de l'eau auec vn crible sans qu'elle coulat; qu'vn deuineur coupa auec vn rasoir vn caillou & autres tours de merueille, mais aucun de ces miracles n'estoit faict directement contre la foy en confirmation du paganisme, ains pour quelque autre foy, comme il apert par les autheurs qui les ont mis en escrit, S. Augustin, Valere le grand, & autres. De ce rang fut le faict de Claudia Romaine, qui tira auec sa ceinture à bord vne grande nauire que plusieurs bœufs ny aucune force humaine ne pouuoit faire desplacer. Cela se faisoit en faueur de sa pudicité; pour la mesme fin la Vestale accusée faussement d'auoir esté violée puisa, comme venons de dire, l'eau dans vn crible. Rien de cecy n'estoit pour auctoriser la creance du Paganisme & destruire la foy, mais seulement pour assister quelque verité; & telles œuures se pouuoient faire par la vertu du diable. Et quand bien elles eussent esté faictes par les bons Anges, il ne repugne en rien à la loy de Dieu qu'il defende quelque-fois extraordinairement la verité en quelque faict particulier, vsant de sa prouidence misericordieuse, aussi bien entre les payens & infideles qu'enuers ses esleus, mesmes si c'est pour les deliurer de calomnie. Que s'il permet estre faicts des prodiges à quelque mauuaise fin, ce n'est pas au moins pour confirmer l'infidelité en contrequarre de la foy, comme sont les enchantemens des magiciens & sorciers, œuures dressées à la ruine des ames voyrement, mais non en confirmation de telle superstition au preiudice de la verité publique.

L. 10. de ciui. c. 16. Plin 28. c. 2. Dion. Halic. 2. Miracles des payés S. August. de ciuit. 10. c. 16. Valer. max. l. 8. c. 5. Liui l. 1. Cic. l 1. de diui. & de natu. deorum Lact. inst. l. 2. c. 8.

5 *Les infideles ne font point de miracle.*

Ie dis dauantage que le diable & ses supposts ont eu beaucoup moins de puissance d'vser de fraude apres la venue de Iesus-Christ, qui en faueur de la foy leur a roigné les ongles; qu'ils n'auoyent auparauant entre les payens. Et partant comme les diables sont tenus en bride à ce qu'ils ne facent ce qu'ils pourroient bien-faire pour tromper le monde, aussi sont les infideles, à qui Dieu pour cela ne communique iamais la puissance de faire de vrays miracles, & faict descouurir leurs tromperies quand elles donnent contre la foy. Les Iuifs despuis qu'ils ont esté declarés rebelles & obstinez, n'ont sceu iamais finer vn miracle pour tenir en aleine leur loy; & la piscine qui duroit encor du temps de Iesus-Christ, ayant ceste vertu miraculeuse de guarir toute sorte de maladie, tarit aussi-tost. Mahomet eut volontiers vsé de quelque tour de passe passe, pour donner pied de diuinité à ses resueries, mais il n'en eut iamais le pouuoir. De maniere que quand les Chrestiens luy mettoyent deuant ceste defectuosité, il respondoit qu'il estoit enuoyé de Dieu, Prophete de glaiue pour planter sa loy, & Iesus fils de Marie, prophete aux miracles pour planter la sienne.

Les Iuifs priuez du don de faire des miracles. La piscine. Ioan. 5. Mahomet sans miracles.

6 *Les heretiques sans miracles.* Manes in 6 Syn. act. 15. Epif. hæres. 66. Polychrō. in 6 Syn. act. 15. Les Donatistes, Optat. l. 2.

Les heretiques non plus, n'ont iamais peu rien faire d'admirable en faueur de leurs sectes, de tant qu'il y en a eu despuis les Apostres, encor que plusieurs s'en soyent efforcez, comme firent Manicheus, Polychronius monothelite, les Donatistes, & plusieurs autres, qui tous ont tasché en vain de faire quelque œuure merueilleuse; & tant s'en faut qu'ils ayent sceu faire de vrays miracles, qu'ils n'ont pas eu le credit d'en donner vn en apparance: & quand ils y ont mis la main, Dieu s'est souuent opposé par supplices extraordinai-

res

res à leurs efforts & impostures, tât il est soigneux d'esloigner son Eglise de deception, & specialement en choses si grandes. La cheute de Simon Magus est notoire, qui par art diabolique se portoit en l'air, pour faire croire qu'il estoit quelque petit Dieu, que le grand Dieu precipita à la priere de S. Pierre, brisant les iambes à celuy qui faignoit auoit des aisles. Manés vieux tronc des Manicheens, se voulant monstrer quelque ouurier de merueilles entreprint de guerir le fils du Roy de Perse; la guarison fut que l'enfant luy mourut entre les bras, & pour salaire de sa presomption, le Roy le fit escorcher tout vif.

Simõ Magus precipité Agrippe l 3. exe. Hierof. c. 2. Manés escorché vif. Socr. hist. l 1. c. 17. Epifa. hæret. 66.

7 *Miracles au rebours.* S. Greg. Tur l 2. c. 3. hist. Franç.

S. Gregoire de Tours que vous cités, escrit qu'vn certain miserable feignant estre aueugle, & demandant secours à Cyrolas Arrien qui l'auoit aposté pour feindre en luy vn miracle en confirmation de sa secte, fut vrayement rendu aueugle. De nostre siecle, il est vulgaire parmy les historiés, qu'en certain galand, appellé Matthieu, aposté vif pour estre resuscité comme mort, mourut tout à faict à la voix du ministre qui crioit *Lazare veni foras*. Ce ministre estoit de ses frôtieres de Pologne; & le miracle fut fait l'an 1558. que Felician, Lindan & autres ont laissé par escrit. Le semblable racontent-ils de Caluin & au long Hierosme Bolsec en la vie d'iceluy. Voyla comme vos Patriarches & freres font des miracles à reculons, de maniere que voyant Luther Caluin & autres de leur secte, que non seulemét il leur estoit impossible de faire des miracles pour estayer la nouueauté de leur euangile: mais encor qu'ils hasardoyent leur reputation & leur vie, d'en attenter de feincts; ayant cherché le moyen de quelque honneste retraicte, affin qu'õ ne leur rõpit plus la teste à demander des signes, comme la qualité de leur doctrine & mission le vouloit, ils s'auiserent à la fin de composer des maximes antimiraculeuses, & faire vne casemate des gazons de leur infirmité pour se desrober de la veuë & importunité des hommes, & tirer à couuert les coups de leur secte, disans que les miracles ont prins fin en l'Eglise, qu'il n'en est plus besoing & que telle voye de sçauoir la verité, n'est pas asseurée: desquelles maximes vous vsez maintenant comme bons disciples de vos maistres pour couurir vostre disette & nudité: & tant maistres que disciples, imitez fort bien les deux renards d'Esope, desquels l'vn voyant les beaux muscats de la treille estre pédus trop haut, disoit qu'ils n'estoient pas bien meurs; & l'autre n'ayant point de queüe, vouloit persuader à ses compaignons de s'escoüer, alleguant qu'il ne falloit plus porter queüe, n'estant icelle qu'vn tirasse superflue.

Polician. Ninguarda l cont. Annam. Burgen. Lindan. in dubitãtio Alanus cop. l. 6. Dialog. Item felician. fuse Hierom. Bolsec in vita cal. Finesse de Luther & Caluin pour s'exempter des miracles.

8 *Miracle du corps de Luther.* Cochle. in actis Lutheri.

Il est bien vray que Luther mort fit vn miracle, car son corps aussi-tost qu'il eut rendu l'esprit, exhala vne puanteur si forte & si horrible, que les bestes mesme ne la pouuoient endurer, encor qu'on l'eut embaumé, & enclos dans vne quesse d'estain, & que se fust au cœur de l'hyuer en ce pays là, où presque tousiours est hyuer; de maniere que n'estant possible de le porter iusques à Vitemberg où il deuoit estre enseuely, il le fallut en chemin cacher soubs terre.

CHAP. XXXXII.

1 *Dieu faict descouurir les illusions du diable qui sont contre la foy.*
2 *Fraude descouuerte par S. Martin.*
3 *Glose ordinaire des sectateurs.*
4 *Dieu a donné à l'Eglise la cognoissance de la verité.*
5 *L'Eglise est reuestue du Soleil.*

1 *Dieu faict descouurir les illusiõs du diable qui sont contre la foy.*

PAr ces exemples & raisons tirées du liure de Dieu, vous voyez comment la prouidence diuine a tres-bien pourueu à son Eglise, à ce quelle ne fut deceuë, ne permettant iamais au diable ny à ses suppots de faire iouer leurs impostures & illusions, pour establir l'erreur & faire courir fortune à la foy. Il reste de vous monstrer que quand Dieu permet à ce maling ouurier d'estaller ses fraudes en tenebres, & vendre le mensonge aux aueugles, & ignorants, le mesme Dieu les faict en fin venir au Soleil, & en euidence à la confusion de l'autheur & instruction de son Eglise. Nous auons la prattique de cecy fort ancienne en l'Exode; car lors que les magiciens de Pharaõ à l'imitation d'Aaron, eurent par art magique produict des serpens, il est dict que la verge d'Aaron conuertie en serpent, deuora celles des enchanteurs qui sembloyent aussi estre conuerties en Dragons; cela n'estoit autre chose qu'vne declaration de l'imposture de ces trompeurs & du diable qui la leur fournissoit soubz main. Dieu ne voulut point aussi que les susdicts magiciés peussent faire paroistre des moucherons, à la semblance de ceux que Moyse auoit faict naistre, pour monstrer au progrez comme il auoit faict au cõmencement par la deuoration des Dragons, que tout ce que faisoient ces magiciens, estoient illusions, & pour aduertir les Hebrieux & autres de ne s'esbranler en leur foy par icelles. Pour la mesme fin l'Idole de Dagon eut le col, bras & iambes rompues deuant l'arche d'alliance. Nous auons le bel exemple du prophete Daniel qui descouurit la fraude des Prestres Idolatres, qui faisoient entendre au Roy, que leurs Idoles mangeoient & beuuoient. S. Simon & S. Iude firent sortir les diables de l'Idole du Soleil & de la Lune, qui long temps par illusions & mensonges auoyent abusé ce pauure peuple de la cité de Suauir en Perse: & generalement les impostures du diable furent descouuertes par tout le monde du temps des Apostres, comme aussi elles se descouurent encor, si quelquefois elles se glissent en l'Eglise: & n'en sçauriés citer vne, qui n'aye en fin esté mise en euidence & sifflée. Et comme la mer ne peut retenir vn corps mort dans son sein qu'elle ne le reiette au riuage apres quelque temps: de mesme l'Eglise Catholique faict voir & chasse hors de soy toutes telles impostures, tant elle a le cœur net & sincere.

Serpens des magiciens deuorez. Exod. 7. 12.

Les magiciens ne peurent faire des moucherons. Exod. c. 8.

L'idole de Dagon estropié. 1. Reg. c. 5. Dragon idole mẽ Dan. cap 14

Diables chassés de l'Idole du soleil. Abdias in vita sanctorum simon. & Iudæ.

Les illusions de Sathan descouuertes par tout le monde.

2 *Fraude descouuerte par S. Martin.* S. Sulpit. in vita S. Mart.

Parquoy ce que vous racontés de S. Martin, qui descouurit l'estat de ce larron, que l'on honoroit pres de Tours, en vne certaine chappelle, comme vn corps sainct, faict contre vous: car vous voyés par cela, que Dieu ne permit point, que le peuple fut deceu, faisant honneur de martyr à celuy qui estoit damné. Vous voyés aussi par cela combien ses prelats de l'Eglise Catholique sont diligens à faire recherche de la verité,

& conscientieux à ne faire chose mal à propos en matiere de religion. Cela estoit assez pour vous rendre dociles à croire mille & mille miracles couchés par ce sainct personnage Gregoire de Tours, & autres historiens veritables en l'histoire de S. Martin en faueur de nostre religion. Car si son authorité vous a poussés à croire ce qu'il escrit de la descouuerte de ce voleur, pourquoy ne vous sert-elle pour vous faire estimer veritable ce qu'il raconte d'vne infinité de miracles faicts pour confirmer la foy, que nous tenons de la veneration des Saincts, de leurs images & reliques, de la Messe, du Purgatoire, & autres choses que vous ne croyés pas, qui sont si clairement & si souuent verifiés par les miracles recités en ces autheurs là?

Les heretiques croyent & mescroyent à leur fantasie.

3 *Glose ordinaire des sectateurs.* S. Sulpit. in vita S. Mart.

Au surplus vous adioustez à la verité, quand vous dictes, qu'en ceste chappelle se faisoient plusieurs miracles: car l'histoire n'en sonne mot: seulement elle dict que le peuple prioit en ce lieu, comme au sepulchre de quelque corps de martyr: lequel erreur Dieu corrigea, le faisant descouurir par secrete inspiration, qu'il donna au Pasteur. Les autres histo res que vous mettés en ligne d'abus, & en tromperies, sont comptes de cest Huguenot de la chambre des comptes, & encor qu'il y eust de la verité, ce que non, tout est contre vous. Car puis que en fin ces fraudes ont esté descouuertes, c'est signe que le reste des miracles de l'Eglise Catholique, où l'on n'a rien troué que dire, sont operations diuines.

Comptes des Huguenots.

4 *Dieu a donné à l'Eglise la cognoissance de la verité.*

Et notés icy pour vostre instruction, si vous desirés estre instruicts, que comme Dieu a donné la puissance à son Eglise de faire de vrais miracles, & des œuures esleuées dessus la nature, aussi luy a-il laissé la clef de science & de discretion, pour donner la sonde, & iuger des faux, qui pour ce est appellée par S. Paul colomne & soustien de la verité. En signe dequoy il inspire les pasteurs à s'enquerir soigneusement de la verité, s'il y a soupçon de fraude, comme il fit à S. Martin en ce faict. Aussi voyons nous, que l'Eglise Catholique vse d'vne extreme diligence à s'informer de la verité de telles œuures. De maniere que quand elle à iugé vn acte miraculeux ou autre, il n'y a aucune occasion d'en doubter.

L'Eglise est la colomne & soustien de la verité. 1. Timot. 3. 15.

5 *L'Eglise est reuestue du Soleil* Ap 12. auctorise les miracles & en est auctorisée.

C'est elle qui a esté la touche des miracles, & les a iugez iusques icy, & iugera de la fausseté de ceux de l'Antechrist. Et n'ayez peur qu'elle en soit deceüe; car elle est reuestue du Soleil, & les tenebres ne luy peuuent desrober la veüe, ny le iour. Mais si l'Eglise confirme les miracles, comment se peut il faire que les miracles confirment l'Eglise, comme nous auons dict? En cela il n'y a aucune repugnance: car ce mutuel office se faict en diuerses façons. Ainsi voyons nous que la cause enseigne l'effect, & l'effect enseigne la cause, mais diuersement. Par la venue du Soleil nous cognoissons la venue du iour, & par le iour, la venue du Soleil; l'ame porte le corps comme forme & maistresse spirituelle, & le corps porte l'ame comme suget & seruiteur corporel. Le battelier, comme agent pousse son batteau: & le batteau le pousse, comme instrument. Les miracles esclairent l'Eglise, comme diuins effects: l'Eglise esclaire les miracles comme diuine maistresse. La mesme, comme gouuernante auctorise l'Escriture, & l'Escriture comme parolle du gouuerneur l'auctorise & la fortifie. Ainsi le prince, comme cause efficiente, & chef souuerain, soustient les magistrats, & les magistrats, comme creatures & membres du prince, soustiennent le prince. Ainsi le vieil testament confirme le nouueau, comme figure, le nouueau comme la verité confirme le vieil. Et se regardent vis à vis comme les deux Cherubins tenans l'arche d'alliance, affrontez des deux bouts. L'Eglise donc donne credit aux miracles: & les miracles à l'Eglise: & se donnent la main l'vn à l'autre. Et partant quand l'Eglise pronōce queque œuure estre miracle, il n'est loisible d'en doubter: & quand vn miracle se faict en faueur de nostre Eglise, il ne faut point doubter, que ce ne soit la vraye espouse de Iesus-Christ.

CHAP. XXXXIII.

1 *Miracles de l'Antechrist.*
2 *Faux Prophetes heretiques des derniers temps.*

Pour finir ce point des miracles, il n'y a qu'vn mot à respondre à ce que vous obiectés, que Iesus Christ predit qu'ez derniers tēps (où nous sommes probablement) plusieurs faux Prophetes feront de grands signes & miracles: & S. Paul parlant de l'Antechrist, dict que son regne sera auec tout-puissance, & signes & miracles de mensonge: & S. Iean, qu'il fera de grands signes, iusques à faire descendre le feu du ciel en terre deuant les hommes: desquels lieux vous soustenés vos susdictes maximes en cassation des miracles, s'estants fourrées en leur place les illusions de Sathan & de son grand tranchemontaigne l'Antechrist, & partant qu'il ne faut plus demander de vrays miracles, comme estants hors de saison, & estimer tous ceux, qui se font, estre impostures & œuures de tenebres.

1 *Miracles de l'Antechrist.* Matt. 24. 2. Thess. 2. 9. Esa. 11. 4. Apoc. 13.

Nous respondons premierement, que selon vostre style accoustumé, vous citez de mauuaise foy l'Escriture, en laquelle il y a seulement, qu'és derniers temps s'esleueront plusieurs faux prophetes, & comme il les appelle, loups, & S. Paul heretiques, & qu'au regne de c'est enfant perdu, se feront des signes & prodiges; mais il n'y a aucune mention de miracles: aussi ne s'en fera il point par ceux là. Car comme nous auons ia mōstré cent-fois c'est Dieu seul, qui les a faicts ou en personne, ou par ses Saincts, ou pour le moins par gens, qui sont Catholiques encor qu'ils ne soyent saincts, & non par le diable, ny par les infideles pour l'infidelité. Au diable & aux infideles il permet, & permettra alors faire des signes & des prodiges, qui sont d'vn rang infiniment plus bas, que les miracles: & donnera tousiours son esprit à l'Eglise comme reigle de verité, pour les discerner, à ce que les iustes n'en soyent deceus. Tirer le feu du ciel, faire gronder le tonnerre, engendrer des soudaines maladies, faire parler vne beste, sont signes & prodiges, que ce malin artisan auec le subtil maniement des secrets de la nature pourra faire sortir en lumiere; mais la garison d'vn membre pourry, la suscitation d'vn mort, & semblables, sont signes, prodiges & miracles ensemble, que le diable ne fera iamais, n'en ayant aucun moule en ses boutiques & en ses forges. Secōdement nous disons, que ceste prediction ne touche en rien l'Eglise Catholique, qui

2 *Faux Prophetes heretiques des derniers temps.* Matt. 24. 1. Timot. 4. 1 & 2. Timot. 4.

iusques à la fin du monde demeurera toute belle en la verité de la doctrine de Iesus-Christ, sans tache ne faulseté de signes & prodiges; car elle a, & aura tousiours les vrays miracles comme tesmoignages inseparables de sa syncerité. C'est de l'Eglise des heretiques & de l'Antechrist, de qui l'escriture parle, comme il est euident. Parquoy vostre argument reiaillit contre vous mesmes, qui n'estes point de l'Eglise Catholique. Et quãd vous ferez des signes & prodiges, c'est en vous, que ceste propheties'accomplira, & à qui il ne faudra point croire, & beaucoup moins maintenant, qui n'aués aucun signe ny de verité ny d'apparance, pour colorer vostre opinion, mais seulement des pieces regrattées, maximes triuiales & vieilles chansons des vieux heresiarches, entonnées sur vn nouuel air. Au moyen dequoy considerés, ie vous prie, la force de vostre discours en ce lieu. L'Antechrist en son regne fera beaucoup de signes mensongers: donc il n'y a point de miracles en l'Eglise Catholique: donc il ne faut point croire aux miracles, qui se font en l'Eglise Catholique. Qui vit oncques argumenter de telle façon & fagotter de telle figure les fusées de logique? C'est autant comme si quelqu'vn disoit, au royaume du Turc se commettrõt beaucoup de fraudes, donc il ne se fera rien de bon entre les Chrestiens, & ne faut rien croire de ce qu'ils disent. Les ronces ne porteront aucun bõ fruict, donc les pommes de capandu ont prins fin, & celles qui viendront desormais, ne sont point de la race. Seroient ce conclusions bien moulées à vostre aduis? & celles là ne sont elles point plus bisarres, & plus esuantées? considerez si vous filez mieux disans, les meschans feront plusieurs faussetez, donc la verité defaudra parmi les bons. S'il est licite de faire de telles tirades, on pourra conclure à vostre imitation, qu'il n'y a point en ce temps d'Eglise, & que Iesus-Christ l'a tout à fait abandonnée. Car la mesme escriture dict, qu'ez derniers temps s'esleueront plusieurs heretiques, l'Eglise donc est finie maintenant à leur venue, comme les vrais miracles ont finy en icelle, ce dictes vous, à la venue des signes & prodiges de l'Antechrist. Et toutes-fois Iesus-Christ dict qu'il sera auec elle iusques à la fin, & que les portes d'enfer ne preuaudront point contre elle. Combien plus sagement pouuiez vous des susdicts passages de la S. Escriture tirer ces conclusions: le royaume de l'Antechrist sera fondé en fraudes, donc l'Antechrist sera vn grand magicien, donc il ne fera aucun vray miracle, donc il ne faudra point croire ny à ses parolles, ny à ses actions, donc l'Eglise Catholique faict & fera seule les vrays miracles, & luy faudra croire. Car comme l'escriture a donné aduertissement des faux signes des heretiques, & de l'Antechrist, aussi a elle predict la verité & la puissance des miracles en l'Eglise Catholique. Et puis que l'Eglise des meschans deuoit auoir des miracles faux, il vous estoit facile d'inferer, que celle de Iesus-Christ en deuoit auoir de vrays. Car des causes & sources opposées en nature sortent les effects & ruisseaux contraires. C'est faire vne iniure atroce à Iesus-Christ d'oster de la coronne de son espouse toute belle, vne pierre si precieuse, que la verité & la puissance des miracles, & qui est plus iniurieux encor, la faire semblable à l'Eglise de l'Antechrist, putain la plus difforme, la plus fardée, & la plus detestable, qui sortit oncques de toutes ces sectes, contraire à Dieu en toute sorte de deceptions. Ou au contraire il n'y a rien plus beau, plus syncere, & plus candide, que l'Eglise de Iesus-Christ, colomne & soustien de la verité: rien qu'elle possede à meilleur droict, que le droict des miracles: rien qu'elle deteste plus que les mensonges, enchantemens, & toutes autres impostures, principalement en matiere de religion. Elle a des loix tres-seueres contre tels crimes: elle poursuit tels criminels par le glaiue spirituel & materiel à outrance, par excommunications, par bannissements, par le feu, par le fer, par la hart, par toute sorte de tourmens. Et vous neãtmoins n'auez honte non seulement de luy rauir son droict, & ses ornemens, mais encor la faire operatrice de faux miracles: & la diffamer comme quelque Circe enchanteresse & vile concubine de l'Antechrist. Ainsi vous parlez & ainsi vous escriuez de l'Eglise, d'autant que vous l'auez abandonnée: mais nous en voulons tousiours estre enfans, estans asseurez selon la reigle des Saincts, que qui ne l'a pour mere, ne peut auoir Dieu pour pere: & partant concluans à poinct contraire cõtre vos assertions, nous disons que les miracles ont tousiours continué & continuent encor: & continueront tousiours en l'Eglise; qu'ils sont marques de la vraye Eglise; qu'on n'y peut estre trompé, mesmes estans verifiez par l'Eglise, & qu'on y doit adiouster foy comme estans tesmoignages donnez de la bouche de la supreme verité & par consequent que tout ce que vous aués dict de contraire, sont comtes & faussetez de voz freres heretiers des erreurs des vieux ennemis de l'Eglise.

Conclusions redictes des ministres.

l'Eglise colomne & firmament de verité. 1. Timot. 3.

Loix de l'Eglise tres-seueres contre les sorciers enchanteurs magiciés & semblables.

Qui n'a l'Eglise pour mere ne peut auoir Dieu pour pere. S. Cypr. de simplic. praelatorum. S. August. l. 4. de Symbo. ad Cathec. c. 10.

Digitized by Google

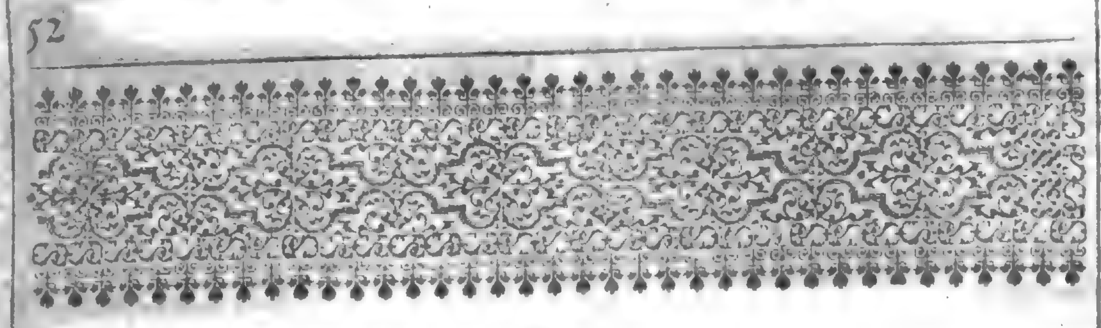

LES SAINCTS

SECOND DISCOVRS POVR LA RELIGION CATHOLIQVE.

AVANT-PROPOS.

OVR entendre auec plaisir & profit le fonds & la fin de la guerre contre l'hōneur des Saincts, dépeinte en ce secōd Discours ; il faut cognoistre l'humeur de celuy, qui premier l'a commencée, & qui la poursuit comme chef de party. Il n'y a rien en ce monde, que le diable recherche plus ardemment des hommes, ny qu'il enuie plus aux Anges & aux Saincts, que l'honneur. Il ne se soucie ny des richesses de la terre, ny des voluptés du corps ; car il est esprit, & ne s'incline pas à ces viādes grossieres, la gloire seule luy faict leuer le nez & les cornes, comme la vraye amorce de son orgueil. Ce desir luy commença au ciel : & de prim-uol le poussa au dessein, qu'il fit en son ascendant, d'auoir vn trosne de gloire collateral à celuy de son Dieu : duquel ayant esté debouté par la main qui rauallle les orgueilleux, & precipité en terre auec les compaignons de son peché & de sa peine, ne changea pas de volonté pour auoir changé de condition, ains continua deslors tousiours son aleine & sa course, quoy qu'en diuerse chasse, battant à tout buisson sans cesse, pour esuenter quelque gibbier propre à repaistre sa passion, & pour trouuer, cōme dict sainct Gregoire de Nazianze, par l'aueuglement des hommes, sinon l'eschange pareil, au moins l'ombre de la gloire, que par sa folie, il auoit affectée & perdue au ciel: en laquelle poursuitte, il auoit pour son malheur & celuy des enfans d'Adam, trop heureusement profité, ayant obtenu d'eux, tous les plus grands honneurs, qui se peuuent donner des humains. Tesmoings sont les temples, les Autels, les sacrifices, les theatres, & les autres offices & seruices, desquels il estoit honoré presque de tous les hommes, deuant la venuë de Iesus-Christ. Or voyant pour la secōde fois sa puissance roignée, sa principauté, & ses hōneurs reduis en confusiō par la glorieuse victoire, que nostre Seigneur auoit emportée sur luy, retirant les mortels de sa tyrannie, & ne luy restant que la volonté de mal faire, dés lors il enfla de sa honte, sa rage ; & de sa rage, redoubla son enuie sur la gloire d'autruy : & ne pouuant recouurer ses anciens honneurs, il a tousiours du despuis taché de tant plus obscurcir en ce monde celuy de Dieu & de ses Saincts, que le regret de sa perte, & la rage de son enuie, luy piquoyent plus viuement le cœur. C'est pourquoy il a faict sortir des enfers diuers esprits heretiques en diuerses saisons; les vns pour combattre l'honneur du pere ; tels furent Simon Magus, & Basilides, qui disoyent que Dieu n'auoit pas creé le monde, qui estoit contre le premier article de nostre creance, *Ie crois en Dieu le pere tout puissant createur du ciel & de la terre*; Les autres pour obscurcir la gloire du fils, qui furent les Carpocratiens & Arriens, luy ostans la diuinité ; les autres du S. Esprit, comme les Macedoniens, qui le faisoyent aussi creature : il banda quelques vns contre toute la Trinité ensemble, comme les Sabelliens, qui cōfondoyent les personnes ne mettans aucune disiunction de pere, de fils, & de sainct Esprit. Mais voyant que ceste guerre menée directement cōtre Dieu luy auoit mal succedé au ciel, & qu'en terre elle estoit trop ouuerte, & le party trop fort, tournant sa violence en fraude, il s'est aduisé à la fin de faire donner sur l'honneur des Saincts, & combattant les seruiteurs de front, combattre le maistre aux ailes, & pour mieux tromper, conduire toute ceste guerre soubz le nom & l'enseigne du maistre mesme. Parquoy reuestu en traistre d'vn habit d'Ange de lumiere il a faict souuent leuée de gens, habillés de mesmes armes, & couuerts de mesmes casaques, ne respirants en

Le diable aspire à l'hōneur.

S. Greg. Nazianz. orat de calam. animæ suæ.

Diuerses heresies contre l'honneur de Dieu & des Saincts.

S August l. de hæresib. ad Quoduul Episc. Simō Magus, Basilides. S. August. Epifanius

Les Carpocratiēs & Arriēs. S. August. Epifan.

Les Macedoniēs. S August. Epifan.

Les Sabelliens. S. August. Epifan.

mine & en apparance, que le zele du Seigneur, ne recherchans que l'exaltation du Seigneur, nayás au bec autre ramage, que sa gloire : ne voulans ouyr parler qu'autre soit honoré en faço aucune que luy, cryans au blaspheme & à l'idolatrie, si quelqu'vn honore ses seruiteurs. Soubs ce drapeau d'armes d'azur au cœur d'or, il a ramassé ses soldats, tous flamboyants de charité, & en couleur tous celestes, & a trompé le monde par le passé, & le trompe encor. De ceste armée furent iadis Eustachius, Eunomius, Vigilantius, & leurs sectateurs, qui ne vouloient oüir parler qu'on portat honneur aux Saincts trespassez. Quelques siecles apres, l'heresie de ceux cy fut reueillée, premierement par Claude de Turin, secondement par Vviclef, & de nostre temps par Luther, Caluin, & ceux de Magdebourd. Tant des vieux que des ieunes capitaines de ceste secte, certains payens furent patriarches & auant-coureurs, excités par le mesme chef d'armes. Ceux-cy auoyét apprins par leur oracle de ne dire rien contre Iesus-Christ, mais bien de persecuter à outrance ses seruiteurs; & s'ils ne leur pouuoiét nuire auec le fer, les piquer & dechirer auec la poincte de leur bec & tranchant de leur langue. S. Augustin escrit ainsi de ces trompeurs, *affin* (dict-il) *qu'ils ne facent rien contre le conseil & commandement de leurs dieux, ils se contiennent, n'osans dire des blasphemes contre Iesus-Christ, & cependant les versent à pleine gorge contre ses disciples.* Or des vns & des autres s'est serui & se sert le diable, pour esteindre la gloire de Dieu en ses membres, & faire entant qu'il peut mourir le tronc en luy coupant les branches, & deshonnorer le chef deshonnorant les membres. L'orgueil le faict ambitieux, l'ambition le rend enuieux, l'enuie le met en rage, de voir non seulement Iesus-Christ honoré en terre, mais encore ses seruiteurs, voir ceux-la exaltez plus que les grands Roys, qu'il auoit persecuté, abaissé, & vilipendé plus que petits vers de terre; voir leurs noms, leur memoire, leurs os, leurs cendres, & leurs tombeaux chantés, celebrés, magnifiez du ciel & de la terre; & considerant son raual d'vn costé, & l'exaltation de ses ennemis de l'autre, il ronfle, il fume, il enrage d'enuie, d'ire, de courroux : & tasche à tous efforts & à toutes machines, d'arracher du cœur des humains la reuerence & & la memoire des Saincts trespassez, affin de priuer les vns de l'honneur, & les autres du profit, & Dieu de sa gloire. Pour ces raisons l'Eglise Catholique ferme roc contre les hurtz & fraudes de ce malin ambitieux, & de ses troupes, par contraire esprit & opposée pratique, a tousiours honoré les Saincts, & en iceux recogneu les dons & graces du Seigneur, qu'ils ont serui viuans en ce monde. C'est la cause, que nous pretendons soustenir, & esclaircir le droict d'icelle par la lumiere, que le pere des lumieres nous communiquera : & monstrer autant euidement, que la tenue de ce bref discours permettra, que le diable est aussi diable maintenant, qu'il estoit il y a quinze cens ans, faisant appeller l'Eglise Catholique idolatre, pour l'honneur qu'elle faict aux Saincts : comme il faisoit alors, iettant semblables calomnies sur les Chrestiens, pour semblables causes, tant par les payens, Iuifs, & Samaritains, que par les heretiques & apostats de l'Eglise saincte, coniurez auec les Iuifs & les autres supposts d'enfer.

Vieilles heresies cōtre l'hōneur des Saincts Eustachius, Eunomius ennemis de l'honneur des Saincts. Socr. l. 2. c. 33. item Vigila. S. Hier. contra Vigil. Claude Turin. Ioan Aurelian. itē Vviclef. Thomas Vualdto 3 de sacram. l. 13. Payens philosophes loüans Iesus Christ & des honorant ses seruiteurs S. August. l. 2 de cōsen Euāg. c. 15.

CHAP. I.

1 *L'Eglise Catholique ennemie iurée de l'Idolatrie.*

2 *Les Ministres symbolisent auec les Iuifs & Payens.*

3 *Profeties de la destruction des Idoles par Iesus-Christ.*

4 *Par tout le monde l'Eglise honore & inuoque les Saincts.*

LE second poinct rapporté en vostre chambre des comptes, est de la veneration des Saincts, donnant principalement contre l'inuocation. Sur lequel subiect presumans auoir grand aduantage, vous cornés à toutes erres l'Idolatrie contre nous, comme creatures perduës : mais nous esperons de vous donner le change d'vn autre façon, que ne font les cerfs mal-menés : & au lieu que vous nous courés sus, vous courir vous mesmes, & vous reduire aux derniers abois de vostre doctrine. Nous n'auons faute ny de courage, ny d'arguments, qui comme bons limiers vous tallonneront de pres. Et certes nostre cause nous fournit vne tres-iuste occasion de nous resentir viuement, & auoir nostre raison de l'iniure, que vous faictes à l'Eglise de Dieu nostre mere, & à nous ses enfans, quand vous nous appellez Idolatres.

Prenez cecy, ou comme commencement de combat, ou comme complainte : & souuenés vous de ce que vous ne pouués ignorer, que cent & cent mille nourrissons de ceste Eglise, qui honore & inuoque les Saincts, qui est l'Eglise Catholique, ont espandu & prodigé leurs vies aux tourments, pour n'estre Idolatres, & pour confondre l'Idolatrie. Tous les iours nous auons en nos martyrologes la liste de ceux, qui ont esté emprisonnés, fouëtez, panduz, decapitez, gehennez, cisaillez, bruslez, tirassez, pour n'auoir voulu faire honneur aux Idoles. En nostre siecle l'Inde & le Iapon en a veu mourir plusieurs pour ceste querelle : la doctrine de la mesme Eglise deteste les Idoles & l'Idolatrie : & neantmoins à ioües enflées vous nous trompetez Idolatres, qui sommes enfans de ceste mere, & freres des persecuteurs & destructeurs des Idoles & de l'Idolatrie ; vrais successeurs de la foy & doctrine de ceux, qui ont combatu au prix de leurs testes les autels de Baal. Vous parlez à nous comme si nous estions quelques reiettons des vieux Iuifs Idolatres, & nous faictes icy des importunes tirasses des lieux communs, monstans les maux causés par l'Idolatrie. Vous nous produisez les histoires, les crimes, & les peynes des adore-veaux, des Ieroboans, des Achabs, nous cottant les famines, les pestes, les captiuités, les ruines des Hebrieux Idolatres. A quel propos cela? ne rougiriés-vous pas de honte, si vous sçauiez ce que vous dites, & ce que vous faictes, nous comparants à ces supposts apostats? nous qui les detestons plus que vous, & en sommes plus esloignés que le ciel de la terre? Nous faictes-vous esgaux à leur crime sans riē auoir apporté, qui mōstre que nous soyons criminels auec eux? Ne failloit-il pas preallablement & deuant ceste braua-

1 L'Eglise Catholique ennemye iurée de l'Idolatrie.

de de citations auoir bien verifié, que nostre religion est Idolatrie ? ce que vous n'aués encor faict, ny tasché de faire. Est-ce parce que vous supposez, que la chose est notoire ? A qui ? Elle nous doibt estre au moins intimée en quelque façon. Appellez-vous notoire, ce que vous ne pouués auerer, & argent content, ce que vous ne pouués desbourser?

2 *Les ministres symbolisent aux Iuifs & payens.*

Ainsi supposoient iadis les fondemens de la mesme calomnie, les plus grands ennemis de Iesus-Christ, les Iuifs, les Samaritains, les Mahometans, à tous lesquels vous symbolisez parlants contre nous, comme vous parlez, & nous appellants Idolatres pour les mesmes causes sans cause : mais de leurs iniures & calomnies ce n'est pas merueille ; Ils sont ennemis ouuerts & iurez de Iesus-Christ, & de sa loy, & aiment mieux calomnier nostre verité, que l'entendre. Mais vous, qui portés le nom de Chrestien, qui estes regenerés de mesme sacrement, qui maniés le testament de Iesus-Christ ; ne deuiés-vous pas examiner la chose vn peu mieux à loisir, deuant que conspirer auec les Talmudistes, & la racaille du genre humain, contre l'Eglise de Dieu, la deshónorans d'vn si vilain nom ? Ne debuiez vous pas deuant profonder la matiere, puis que vous en faictes profession, & baloter en consistoire vne resolution, qui touchoit de si pres le nom Chrestien, & l'honneur de l'espouse de Iesus Christ, & Dieu mesme en personne?

3 *Propheties de la destruction des Idoles par Iesus-Christ.*

Car s'il est vray ce que vous dictes, & si nous sommes Idolatres, comme vous dictes ; tout ce que Dieu a faict predire par ses Prophetes, tout ce qu'il a promis par ses escritures, certifiant qu'il deuoit destruire & exterminer les Idoles par l'aduenement du Messie, ses menasses & ses promesses, & toute la vertu de ses parolles, n'est que mensonge & tromperie. Esaie auoit dict, *En ce iour là le Seigneur sera seul exalté, & les Idoles seront du tout abolies.* Zacharie *en ce temps là, dict le Seigneur des armées, i'arracheray de la terre le nom des Idoles, & n'en sera plus memoire* : Et tous les Prophetes disent le mesme. Or si l'Eglise Catholique est idolatre, & les Catholiques idolatres, comme vous les faictes, pour inuoquer les Sainćts & faire ce que faict l'Eglise, ces oracles sont faussetez ; car tant s'en faut que les Idoles ayent esté exterminées, que plustost l'Idolatrie ne fut iamais plus en vogue, en credit, & en regne, qu'elle a esté despuis Iesus-Christ ; iamais plus estendue ny plus auctorisée, qu'elle est despuis sa mort, & victoire, selon la file de vostre assertion.

Esaie 2.

Zacharie 13

4 *Par tout le monde l'Eglise honore & inuoque les Sainćts.*

Car par tout le monde on inuoque les Sainćts, on honore les images, on faict tout ce que vous appellez Idolatrie. Ceste doctrine & ceste foy est plantée par tout l'vniuers, preschée par toute la terre, defendue par les plus grands docteurs de la terre, despuis que le sauueur a respandu son sang. Les Prophetes donc ont esté des menteurs, & Dieu leur a faict predire des mensonges. Voila ce que s'ensuit de vostre dire, nous faisant Idolatres. Que si les Prophetes ont dict verité, & si la verité ne peut dire mensonge, il s'ensuit qu'il n'y a aucune Idolatrie en l'Eglise Catholique, & que vous nous calomniés iniurieusement, & imposés calomnieusement à tous ceux, à qui vous preschez ces calomnies, & ces impostures comme veritez, mais il vous faut auoir par autre moyen, que par complainte : commençons donc le choc.

CHAP. II.

1 *Des mots latrie, dulie, & hiperdulie.*
2 *Idolatre selon sainćt Augustin.*
3 *Honneur importe plus que seruice.*
4 *Dieu ne faict compte, que du seruice de la creature raisonnable.*

PArce que toute la dispute de la veneration des Sainćts est fondée sur l'intelligence de ces mots grecs latrie, dulie, & hyperdulie, c'est à dire souuerain honneur, seruice, grand seruice, il est en premier lieu necessaire d'entendre ce qu'ils signifient. Nos docteurs anciens & modernes ont choisi le nom latrie, pour signifier l'honneur souuerain, que l'on doit à vn seul Dieu ; Dulie, pour celuy qu'on doit communement à tous les Sainćts, hyperdulie pour celuy qu'on faict aux plus grands Sainćts, cóme à la glorieuse Vierge, aux Apostres & semblables, que Dieu a plus honorés de biens spirituels & de presens celestes. Icy vous & vos maistres escrimés du bec & de l'ongle, appellans ceste distribution inepte & pleine d'ignorance, & dictes que latrie & dulie sont attribués à Dieu indifferemment, & que dulie que nous disons signifier le seuice ou l'honneur attribué aux Sainćts, emporte plus que latrie, qui signifie l'honneur deu à Dieu. Car, dictes vous, on sçait que le seruice emporte plus que l'honneur & reuerence, veu que nous honorons plusieurs personnes, que nous ne voudrions pas seruir. Ceste vostre doctrine est la doctrine de vostre grand Apostre Grammairien Beze, qui l'auoit aprise d'vn autre plus vieil Grammairien que luy Laurens Valle.

1 *Des mots latrie, dulie, & hyperdulie.* Le mot latrie signifie l'honneur deu à Dieu seul. S. Aug. 19 l. de ciuit. c. 1. l. 10. cót. Faust. c. 21. Omnes patres Concil. 2. Nyc. ar. 3. 4. 6. 7. Damasc. or. 1. & 2. de imag. Ionas Aurel. lib. 2. de imag. cul. Bed. in c. 4. Luc.

Valla & Beza in annot. ad c. 4. Matt.

A tous nous respondons qu'entre les autheurs Prophanes ces mots sont indifferens, & que l'vn est mis pour l'autre, latrie pour dulie, & dulie pour latrie: mais qu'en la sainćte escriture, dont nous deuons sur tout faire cas en la dispute de religion, le mot latrie est prins pour l'honneur deu à Dieu, ce qui se collige euidemment des mots Idolatre & Idolatrie, comme tres-bien remarque sainćt Augustin. Car Idolatre, veut dire celuy qui donne l'honneur deu à Dieu, à vne Idole ; & Idolatrie, le peché qu'vn tel homme commet. Et ne les trouuerez iamais prins en autre signification, ny iamais tel pecheur & tel peché, estre nommé Idolodule & Idolodulie ; qui est vn signe certain, que latrie en l'Escriture, se raporte plustost à Dieu qu'à la creature, & dulie plustost à la creature qu'à Dieu ; autrement l'Escriture ne nómeroit pas tousiours Idolatre celuy, qui transporte l'honneur de Dieu à la creature ; mais indifferemét l'vn & l'autre, quelque-fois Idolatre, quelque-fois Idolodule : de mesmes appelleroit elle le peché tantost Idolodulie, tantost idolatrie.

2 *Idolatrie seló sainćt Augustin cy dessus.*

La raison que vous amenez pour confirmer vostre explication, disans que seruice emporte plus qu'honneur, veu que nous honorons plusieurs, que nous ne voudrions seruir ; c'est vn mesconte de vostre chambre des comtes, où vous auez esté abusés à l'examé, & au pris de ces pieces ; car honneur poise beaucoup plus que seruice, entre les creatures raisonnables. Le seruice propre

3 *Honneur importe, plus que seruice.*

ment regarde l'vtilité, & l'honneur vise à l'honnesteté : l'vn à la commodité du corps, l'autre pour l'ornement de l'ame. Le seruice se peut faire à l'inferieur, mais l'honneur formellement n'est deu qu'au superieur. Vn palefrenier estrillant son cheual, & luy donnant l'auoine, luy faict seruice; mais il ne l'honore pas : le Chirurgien pense vn pauure blessé, & le sert, qui toutesfois ne l'honore non plus: l'honneur donc est vne chose plus grande que le seruice. Troisiesmement cela est de plus grand prix, qui s'origine d'vne source plus noble: Or est-il que le seruice peut sortir d'vne beste, & l'honneur ne peut prouenir que de la creature raisonnable: l'honneur donc est vn present beaucoup plus à priser.

4 *Dieu ne faict compte que du seruice de sa creature raisonnable.*

De là vient que Dieu ne faict cas du seruice des creatures priuées de raison, qui toutes luy seruent neantmoins, mais seulement du seruice de l'homme & de l'Ange, d'autant que c'est vn seruice d'honneur, d'hommage & de recognoissance, sans profit ny vtilité pour le maistre; qui est cause que nous sommes appellez seruiteurs inutiles, comme n'apportans aucun reuenu à Dieu, bien que pour nostre regard nous y ayons vn grand profit, à sçauoir cent pour vn, & la vie eternelle. Vous voyez donc que le mot de latrie signifiant honneur, importe plus que dulie signifiant seruice, & que par mesme raison, il est plus propre pour signifier le culte & l'honneur souuerain deu à vn seul Dieu, selon l'vsage de nos escoles. Ce consideré i'espere que vous n'oserez plus si importunement crier contre nos Docteurs, si auec l'auctorité de l'Escriture, & auec si bonne raison, ils ont appliqué ces mots pour exprimer les choses susdites. Et parce que vous apportés pour arguments les regles de grammaire, nous vous allons encor monstrer que la grammaire fait contre vous, & que vous l'auez oubliée.

CHAP. III.

1 *Nouuel vsage des mots permis à la populace.*
2 *Mots tropiques des artisans.*
3 *Les noms de Tyran & de Sophiste iadis honorables.*
4 *Le nom d'Empereur c'est autant que general d'armée.*
5 *L'vsage des mots permis au peuple.*

1 *Nouuel vsage des mots permis à la populace.*

Les loix de Grammaire permettent à la populace non seulement d'affecter vn mot commun à vn propre & certain vsage, mais encor de luy donner vne nouuelle, voire vne contraire signification à la vieille. Pourquoy donc ne permettront-elles aux Docteurs Ecclesiastiques suyuant le patron de l'Escriture saincte, d'en choisir, quand bon leur semblera, pour exprimer & distinguer des choses voisines, & les approprier à l'vne d'icelles? Que ceste permission soit loisible, l'experience le monstre en plusieurs mots d'art, transferez de leur propre signification à d'autres toutes diuerses. Les artisans vous en feront la leçon.

2 *Mots tropiques des artisans.*

Les Menuisiers ont certains instrumens qu'ils appellent Sergent, Guillaume, Bec-d'asne; les Massons & Charpentiers ont leur Gruë : les Chirurgiens leur Bec-de-corbin, Bec-de-cane. Ces mots signifient quelque autre chose chez ces artisans, qu'ils ne font en leur premiere region. Car Sergent & Guillaume sont des noms appartenans aux hommes, les autres aux bestes. S'est-on iamais formalisé pourtant contre ces artisans, dequoy ils empruntoient ces mots des hommes & des bestes, pour signifier leurs outils? leur a-on formé instance en restitution de mots iniquement vsurpez? les a-on accusez d'imprudence & d'ignorance comme vous nous accusez en nos mots latrie, dulie, hyperdulie? Ie croy bien que non. Sera-il donc permis aux menus ouuriers de retirer les mots de leur propre giste, & leur donner vol & valeur pour des significations estrangeres, & il ne sera pas loisible aux Docteurs d'en choisir pour leur art, & les appliquer à certaine valeur & signification conuenable à la raison? faudra-il qu'ils soient attachez au berceau des mots, ne les osans mettre sinon que pour ce qu'ils valoyent en leur commencement?

3 *Les nõs de tyran & de sophiste iadis honorables.*

Mais que direz-vous si les mots par traicte de temps prennent non seulement vne nouuelle, mais encor vne contraire signification à la premiere qu'ils auoient? Ie m'en vay vous le monstrer en deux ou trois exemples. Le nom de tyran, si on le prend en sa naissance, est vn nom honorable : car il signifioit au commencement, autant que Roy : le mot de Sophiste pesoit autant que Philosophe. Celuy-là maintenant signifie vn tyran, c'est à dire vn meschant Monarque, cestuy-cy vn Sophiste; c'est à dire vn Idole de Philosophe, vn charlatan, & vn abuseur : & telle est de present leur signification parmy les escriuains. Vous donc qui estes si religieux grammairiens, donnés vn peu ces tiltres selon leur vieille mise, aux Roys, & aux gens doctes : Appellez si vous osez les Roys, tyrans, & les hommes sçauans, nommez les Sophistes, & faictes leur croire que selon la naïfue grammaire & premiere valeur, ce sont noms honorables & propres pour exprimer leurs titres & qualitez. Que si vous estimés cela n'estre loisible, permettez que nos Docteurs vsent des mots latrie & dulie pour signifier ce qu'ils veulent en estre signifié, encor qu'ils ne les vsurpent à la rigueur de leur premiere note.

4 *Le nom d'Empereur c'est autãt que general d'armée.*

D'auantage le nom d'Empereur, quand il vint au monde, signifioit seulement vn chef & general d'armée, & estoit inferieur au nom de Consul: maintenant il surpasse le nom de Roy. Reformés-le donc, vous, qui estes reformateurs de toutes choses, & reduisés-le à son ancien pied: & faictes vous mocquer encor là, aussi bien qu'icy en ceste vieille Grammaire des mots latrie, dulie, & hyperdulie.

5 *L'vsage des mots permis au peuple.*

Ne sçauez-vous pas que les noms ne signifient sinon ce qu'on veut qu'ils signifient? & que quãd vne fois l'vsage est en possession, les vieux titres ne seruent de rien, & que c'est vne folie de s'opposer à l'vsage? Ciceron disoit sagement en vn sujet semblable, ie laisse l'vsage de parler au peuple, & ie me garde la science des mots. Conclusion donc, si les loix de la Grammaire, si les exemples & l'experience concedent d'approprier les mots à son profit; si le peuple a auctorité de donner vn vsage aux paroles, & se tailler des mots à sa mode, & si les plus eloquens le suiuẽt, permettez nous, s'il vous plaist, & à nos Docteurs, de continuer le cours & la signification, qu'auons dicte aux mots, latrie, dulie, & hyperdulie: & n'appellez plus ineptes & ignorants, ny les saincts Docteurs, ny les

saincts Conciles, pour auoir vsé de ce droict, si vous ne vouiez de tant plus faire paroistre vostre ignorance.

CHAP. IIII.

1 *Les Iuifs & Gentils appelloient iadis Idolatres les Chrestiens.*
2 *L'Heresie contre l'honneur des Saincts, vient du Iudaisme & Paganisme.*

VEnons maintenant à la question, & voyons s'il est loisible d'honorer les Saincts. Vous dictes, que c'est Idolatrie. Vous auez apprins ce jargon à l'escole des plus furieux ennemis de Iesus-Christ.

1 *Les Iuifs & Gentils appelloiét iadis Idolatres les Chrestiës.* Eusebl 4. hist c 25. S. August. l 8 de ciu. cap 26 & l 22.c.10. & in psal. 96. & Theod. l. 8 contra Græcos. Iulian l'apostat appelle les Chrestiës Idolatres. Cyril.l.6. &10 contra Iulia.

Les Iuifs ont esté les premiers, ayans dés le commencement de l'Eglise tousiours appellé les Chrestiens, comme vous nous appellés, Idolatres, comme tesmoignent Eusebius, sainct Augustin, & plusieurs autres Docteurs; & qui estoit vne intolerable impudence, les Gentils abysmés en Idolatrie, trempoient leur bec au mesme cornet, pour picquer les Chrestiens de mesmes iniures: & osoient bien les appeller Idolatres, tant pour la veneration des Saincts, que pour celle des Anges, comme escrit le mesme S. Augustin auec Theodoret. Iulian l'apostat ne faillit pas de se mettre du nombre, puis que c'estoit contre Iesus-Christ: auquel respondant Cyrillus pour tous les Chrestiens, *Nous n'estimons pas* (dit-il) *les martyrs, des dieux, ny ne les adorons pas comme Dieux; mais neantmoins nous les venerons auec grande deuotion, comme seruiteurs de Dieu.*

2 *L'Heresie côtre l'honneur des Saincts vient du Iudaisme & Paganisme.* Socr. l.2. hist.c.33. Eunomius & Vigil. S Hieron. contra Vigilantium S. August. l 2.contra Faus. c.21. Ionas Aurel. Thomas Valden. to.3. de sacra.tit.13. Cal l.1. Inst.

Sur ces calomnies des Iuifs & Payens a esté bastie la vieille heresie de ceux, qui disoient, qu'il ne falloit point honorer les Saincts. Eustathius la mit au monde l'an 300. ainsi qu'escrit Socrates, & en fut condamné au Concile de Gangre. Il fut neantmoins suiuy apres par Eunomius, & Vigilantius heretiques de mesme siecle, contre lesquels escrit sainct Hierosme. Fust suiuy encor par les Manichéens, comme tesmoigne S. Augustin. Item par Vviclef, comme tesmoigne Thomas Valdensis. De nostre temps Luther, Caluin, & leurs disciples ont massonné sur ces vieilles masures, & haulsé d'autát la tour de Babel. Tous ceux-cy vieux & modernes sont vos Peres & vos Docteurs, & vous estes leur engeáce posthume, leurs sectateurs & leurs escoliers, parlans le mesme langage, & escriuans de mesme ancre qu'eux. Leur infamie vous deuroit inciter à chercher quelque meilleur parentage, ou quelque meilleure escole, ou pour le moins vous pourroit suffire pour vous faire rougir, & suspendre vostre iugement, & douter que ces iniures forgées en la ceruelle de telles gens sont de mauuaise trempe, & que vous mettés en danger vostre ame & reputation de nous charger à leur exemple, de crime d'idolatrie. En ceste suspention & doute examinants bien la chose, ou lisants nos saincts Docteurs, qui l'ont examinée, vous eussiés cogneu, que comme les Saincts ne sont point Idoles, ny la reuerence, que nous leur faisons, latrie, c'est à dire honneur souuerain, qu'aussi nous ne sommes point Idolatres. Vous eussiez veu que nos prieres ne s'addressent pas à eux comme à Dieu, ains comme aux amis de Dieu. Mais laissans ces remonstrances, desquelles vous ne faictes pas grand estat, examinons la force de vos arguments. Vos plus fortes machines contre les Saincts sont dressées par Caluin: & partant c'est la raison, qu'elles soyent mises au front du combat.

CHAP. V.

1 *Diuision vicieuse de Caluin.*
2 *Definition de l'honneur.*
3 *Definition de la louange.*
4 *Definition de la gloire.*
5 *La source de l'honneur & de la gloire.*
6 *Honneur deu au superieur.*
7 *L'essence de l'honneur est en celuy qui le faict.*
8 *L'essence de l'honneur consiste en trois poincts.*

1 *Diuision vicieuse de Caluin.* Cal.l.1. Inst. c 11. Cent. 1. l. 2 c. 4. Col.340.

CAluin donc disputant contre l'honneur que l'Eglise faict aux Saincts, commence par la diuision d'honneur, & faict vn compte en mauuais arithmeticien, & se mesconte en diuisant & comptant. Il y a (dit-il) deux sortes d'honneur, l'vn est ciuil deu seulement aux hommes, l'autre de religion deu au seul Dieu. Voila sa diuision, en peu de mots: suiuant laquelle, la table est leuée: & ne reste rien pour les Anges, ny pour les Saincts trespassés: & leur faire honneur petit ou grand, c'est Idolatrie. Les Centuriateurs disent le mesme. C'est la diuision, & la machine fondamentale de vostre opinion contre la veneration des Saints. Nous pretendons de monstrer qu'elle est vicieuse, & qu'entre ces deux genres d'honneur que Caluin met, il y en a vn troisiesme duquel on honore les Saints & les choses sainctes. Et afin qu'en nostre discours nous marchions le flambeau deuant, il nous faut premierement cognoistre la nature & force des noms, honneur, adoration, loüange, & gloire: car ce sont les maistres mots de ce discours & qui courent par tout. Secondement nous toucherons les causes d'honneur, & apres nous taillerons la vraye & legitime diuision pour faire sauter la vostre.

2 *Definitiõ de l'honneur.* Arist. 1. eth. c. 5. Cic. de cla. or. S.Th. 2 2. q. 2 ar 2. Honneur faict à Ioseph. Gen. 41.

L'honneur est vn tesmoignage & signe de quelque excellence, donné par actions & par œuures. Par exemple, quand le Roy Pharaon tira l'anneau de sa main & le mit en la main de Ioseph, & le fit vestir de robes de fin lin, quand il mit le collier d'or à son col, & le fit monter auec luy au second chariot, le heraut criant deuant, que chacun flechit le genoüil à Ioseph: Toutes ces actions furent honneur faict à Ioseph pour tesmoigner sa sagesse, & le rang auquel le Roy l'auoit mis. De mesme ce que fit le Roy Assuerus à Mardochée, Nabuchodonosor à Daniel, fut honneur & tesmoignage de leur vertu. Selon ceste mesme definition les triomphes des Romains, les magistrats, les couronnes, les prix, & autres semblables œuure, estoient honneurs. Adoration est le mesme qu'honneur comme aussi honorer & adorer: & tous se donnent à Dieu & à la creature indifferemment; mais non sans difference. On honore & adore Dieu, les Anges & les hommes; mais Dieu en titre de maistre & de souueraine excellence; les hommes & les Anges comme seruiteurs à proportion bornée. L'honneur donné à Dieu est latrie, c'est à dire souuerain; celuy des Saincts, est dulie, c'est à dire moyen. L'Escriture vse plus souuent du mot adoration & adorer; les escriuains prophanes & autres Docteurs plus souuent du mot honneur & honorer.

3 *Definition de la loüange.*

La loüange consiste en paroles. Quand on dict les vertus de quelqu'vn, ses actions, & prouesses en priué ou en public, c'est loüange priuée ou publique: les oraisons panegyriques, funebres, & autres, les vers, les poëmes, & semblables pieces de langue ou de plume publiées & dressées pour quelqu'vn, sont loüanges.

4 *Definition de la gloire.* S. August. l. 83 qq. q. 31 c. 4 ex Ci. 3. Tuscu & pro Marc.

La gloire est vne claire cognoissance de quelqu'vn auec los, ou vne renommée celebre & notoire des bien-faicts & merites de quelqu'vn enuers sa patrie, ou enuers tout le monde. Ceste gloire peut estre engẽdrée par les actions de vertu, qui publient, & font cognoistre, & renommer leur autheur. Mais principalement elle prend lustre du tesmoignage d'œuures & de paroles, donné par les sages, honorans & loüans l'excellence de quelqu'vn; & partant il semble que la gloire est vn effect resultant de l'honneur & de la loüange. La loüange & la gloire comme l'honneur & l'adoration sont communs à Dieu & à la creature, auec la mesme difference que nous auons dict de l'honneur & de l'adoration; à Dieu supreme loüange & gloire; à la creature, l'vne & l'autre mesurée à son qualibre.

L'hõneur est appellé le prix de la vertu. Arist. l. 4. ethi. c. 3. Ci de cla or

En ce mõde il n'y a rien pour dignemẽt recompẽser la vertu. Arist. prob. l. 10. sec. 30. S. Thom. 1. 2. q. 2. ar. 2.

La felicité est le vray prix de la vertu. S. Thom. 1. 2. q. 2. ar. 2. & 3. Aristot. 1. ethic. c. 9.

L'honneur, la loüange, & la gloire, sont quelquesfois nommés le prix de la vertu, d'autant qu'on honore, loue, & glorifie les gens vertueux, non que ce soit le vray prix de la vertu, ny qu'on la doiue embrasser pour ces choses, & courir par actions honnestes à l'honneur & à la gloire du monde, comme à la bague & prix de la lice. Car ce seroit ambition & folie, & prendre pour bute vne fumée, veu qu'il n'y a recompense mortelle qui puisse peser l'excellence de la vertu, comme mesmes les Philosophes ont recogneu. Quel prix y peut-il auoir plus precieux que la prudence, dict Aristote? mais on les appelle prix de la vertu, d'autant que les hommes honorent la vertu par loüanges, honneur & gloire, n'ayants rien de plus precieux, ny de plus voisin à l'excellence de l'esprit; ny plus bel apennage en ceste vie pour entretenir la vertu en sa vigueur. C'est la loüange, l'honneur & la gloire eternelle qui sera le vray salaire de nos actions vertueuses, & à laquelle Dieu & toute l'Escriture nous inuite soubs le nom du Royaume des Cieux, nom le plus significatif de gloire qui puisse estre. Nous entendons que c'est honneur, adoration, loüange & gloire. Voyons les causes & les sources de toutes.

5 *La source de l'honneur & de la gloire.*

La cause de l'honneur & des autres, est l'excellence & superiorité de celuy à qui on faict honneur. Ainsi fut honoré Ioseph en Egypte, à cause de la sagesse qu'on vit reluire en luy sur les autres. Toute excellence importe superiorité, & l'vne & l'autre selon la iustice diuine & humaine, est digne d'honneur & de recognoissance. Au moyen dequoy nous voyons qu'en tout gouuernement bien reglé, chacun est recogneu selon quelque superiorité, de sagesse, de prudence, d'office, de rang, d'aage, & de semblables preeminences. Vn homme sage est honoré, vn President, vn Conseiller, vn Prelat, vn Consul, & tous ont part d'honneur à proportion de leurs qualitez.

6 *Honneur deu aux superieurs.* Rom. 13. & 1. Pet. 2.

C'est pourquoy Dieu supreme excellence, & source de toute excellence, veut estre sur tout honoré, de sa creature raisonnable; qui seule est contribuable d'honneur. Il commande aussi d'honorer le Prestre, le Prince, le Iuge, le pere, le precepteur, le vieillard, & chacun selon son rang, estant conuenable à sa iustice, que ses dons soient honorés au sujet, où ils se trouuent, & qu'il soit honoré en ses dons. Et partant, quand le laïc faict honneur au Prelat, le subject au Prince, le fils au pere, le disciple au maistre, le ieune au vieillard, il le fait à Dieu en leur personne, & en leur personne recognoist Dieu: & qui refuse ceste recognoissance, il mesprise Dieu en ses dons & encourt le crime de leze Majesté. Les supplices extraordinaires, qui ont esté exercés contre les criminels, monstrent combien Dieu veut, que ce droict soit iustement gardé. Il commanda à la terre d'engloutir les rebelles Dathan & ses complices; aux Ourses de faire curée de 42. petits enfans, qui s'estoiẽt mocqués de la vieillesse d'Elisée, l'appellans teste chauue. L'excellence donc est la cause & fondement de l'honneur, & porte quant & soy droict d'estre honorée, où elle se trouue, excepté au diable, lequel pour aucun don & excellence naturelle, qu'il aye sur les hommes, ne merite honneur, pour s'estre rebellé à son Roy & Prince souuerain, & rendu roturier & incapable de toute recognoissance.

Contempteurs de majesté & de superieurs, punis. Num. 16. Petits enfans deuorez. 4. Reg. 2.

7 *L'essence de l'honneur est en celuy qui le faict.* Arist 1. Eth c. 5. La cause de l'honneur est en la personne honorée.

De tout cecy nous colligeons, que l'essence de l'honneur est en celuy, qui le faict, & la cause en celuy qui le reçoit. Ce que Aristote a doctement remarqué disant, que l'honneur est en la personne qui honore, & non en celle, qui est honorée. En la personne honorée est l'excellence, pour laquelle & à laquelle l'honneur est faict, comme signe & tesmoignage de recognoissance: en celuy qui honore, est l'action de l'honneur, de laquelle action, il faict present à l'excellence d'autruy, en la recognoissant & manifestant, selon son pouuoir & deuoir, comme faict celuy, qui porte le flambeau deuant le Roy, ou autre grand Seigneur.

8 *L'essence de l'honneur consiste en trois poincts.*

Nous apprenons par ce mesme discours, que l'entiere essence & nature de l'honneur consiste en trois actes: le premier est de l'entendement, qui apprehende & cognoist l'excellence digne d'honneur; le second est de la volonté, qui s'incline à la recognoistre par quelque deuoir & submission: le troisiesme est au signe exterieur: comme fleschir le genoüil, ou faire quelque chose semblable. De ces trois actes le second, qui consiste en la volonté, est le cœur & l'ame de l'honneur & adoration, & touche proprement son essence. Le premier qui est en l'entendement, est le fondement du second, mais s'il est seul il n'emporte aucun honneur. Car quand quelqu'vn recognoist en son esprit vne preeminence sans autre action, il ne l'honore pas. Le troisiesme acte, qui gist aux signes exterieurs, est de basse loy, & se peut donner sans les deux premiers, voire encor estre faict auec derision, comme il aduint aux infideles Iuifs, & Payens, qui faisoyent la reuerence, & salüoient Roy, le fils de Dieu par mocquerie. Par ceste declaration vous cognoissez, que vous n'aués encor veu au visage la nature de l'honneur, & de l'adoration, disans qu'adorer n'est autre chose, que salüer & faire la reuerence, ou en baissant la teste, ou en courbant le corps, ou en fleschissant le genoüil, qui sont trois, ou, faisans selon vostre compte, trois especes d'adoration, & selon le mien, trois grandes ignorances vostres. Car si ces actes ne sont fondés en l'entendement, ainsi qu'auons dict: & commandez de la volonté, ils ne sont que

La vraye adoration consiste en l'ame.

Erreur des ministres sur l'adoratiõ

vaines marques d'honneur, & signes de mocquerie: & selon ceste vostre doctrine, ceux qui en crachant & battant luy disoyent, Dieu te gard Roy des Iuifs, estoyent vrays adorateurs, qui est vne consequence conuenable à vostre antecedent, mais detestable en l'Eglise Chrestienne. Escoutez donc la diuision de l'honneur & adoration vn peu mieux assignée que la vostre, & que celle de Caluin vostre porte-flambeau.

CHAP. VI.

1 *Les espetes de l'honneur se prennent de la diuersité de l'excellence.*
2 *Latrie deuë à Dieu seul.*
3 *L'excellence humaine.*
4 *L'excellence surnaturelle.*
5 *Supreme adoration deuë à Iesus-Christ.*
6 *Les signes d'adoration se distinguent selon le sujet.*
7 *Le sacrifice deu à Dieu seul.*

1 *Les especes de l'honneur se prênent de la diuersité de l'excellence.* S. Tho 2. 2. q. 103. a. 3.

AYants expliqué la nature de l'adoration & de l'honneur auec leur cause, reste d'assigner la diuision, qui se doit prendre de ceste cause que nous auons dict estre l'excellence. Car puis que l'honneur a pour sa mire & son object l'excellence, & que toute excellence doit estre honorée selon son rang, il s'ensuit qu'il y a autant de manieres d'adorer, qu'il y a de sortes d'excellence. Et partant comme il y a trois sortes d'excellence, il y a aussi trois sortes d'adoration & d'honneur. La premiere est l'excellence de Dieu, supreme & infinie, & infiniment surpassant toute chose excellente, laquelle emporte l'adoration & l'honneur, que les Theologiens appellent Latrie, qui n'est autre chose qu'vne tres-profonde recognoissance & subiection de la volonté, auec apprehension d'vne supreme grandeur; Laquelle adoration quelquesfois se prend pour l'action mesme, quelquesfois pour la vertu & l'habituation, de laquelle, comme d'vne source, les actions procedent; & alors Latrie c'est vne vertu speciale, ayant pour object le culte diuin, & honorant Dieu sans mesure par les actes de toutes les vertus, principalement de la foy, de l'esperance & de la charité, par lesquelles elle l'escoute comme premiere verité, elle l'attend comme eternelle felicité, elle l'ayme comme souueraine bonté, elle l'adore, l'admire, & le craint comme infinie puissance, sagesse, & majesté.

Latrie vertu & action de vertu. S. Tho. 2. 3. sect dist 9 q. 1. Le culte de Dieu cõsiste en foy, esperance, & charité. S. Aug. in Enchir. c. 3. & l. 2. de trinit. c. 14

Ceste espece d'adoration prinse en ces termes, est deuë à Dieu seul, auquel sens, S. Hierosme dict escriuant à Riparius, qu'on ne doit adorer ny les reliques, ny les Anges, ny aucune creature: & S. Augustin, que le culte de religion ne peut estre donné ny aux Anges, ny aux Saincts trespassez. Or le mesme S. Hierosme dict en vn autre lieu, qu'il est venu en Bethleem, adorer la creiche du Sauueur; & S. Augustin que le peuple Chrestien adore la memoire des Martyrs par solemnité religieuse; mais ils ne disent aucune contradiction: Car aux premiers passages ils prennent le mot de religion & d'adoration pour latrie, & en ceux-cy, ils leur donnent vne signification plus ample: & l'estendent aux Saincts & aux choses sainctes.

2 *Latrie deuë à Dieu seul.* S. Hiero. ad Rip. contra Vigilant. S. August. l. de vera Relig. c. 55 S. Hiero. l. 2 contra Ruf. S. August. l. 2 contra Faust c. 21

La seconde sorte d'excellence est humaine ou naturelle, qui consiste aux vertus, dignitez, grades, & qualitez, diuisée en plusieurs especes selon les personnes, qui sont diuerses, du Prince, du pere, du Magistrat, & autres, en chacun desquels on apprehende vne propre excellence. Le respect & l'honneur, que la volonté soubs ceste apprehension faict à telle excellence interieurement, ou encor au dehors, s'appelle honneur & adoration ciuile.

3 *L'excellence humaine.*

Plusieurs sortes d'excellence humaine. Arist. 9. Eth. c. 2.

La troisiesme est moyenne entre la premiere & seconde sorte, & consiste en la grace & gloire des Saincts. Ceste excellence est plus qu'humaine, d'autant qu'elle consiste en dons surnaturels, & à icelle respond l'honneur & adoration, que nos Theologiens appellent dulie, seruice honoraire, plus grand que l'honneur ciuil, moindre que latrie. Et parce que l'humanité du fils de Dieu surpasse en excellence toutes les creatures à raison de l'vnion qu'elle a auec le Verbe Eternel: pour autant aussi que sa glorieuse Mere surpasse tellement la saincteté des Saincts, que iustement elle en peut estre appellée Dame & Royne, c'est la raison, qu'ils soyent recogneus par quelque culte particulier plus grand & plus haut que l'ordinaire. Ce culte a esté nommé hyperdulie, qui est vne remarquable reuerence & interieure submission de la volonté auec apprehension d'vne excellence singuliere de la glorieuse humanité du Fils de Dieu considerée à part, & de sa saincte Mere: combien qu'au Fils de Dieu est deuë simplement la supreme adoration, eu esgard plustost à la personne, qui est diuine, que separément à la nature humaine, vnie à ceste personne.

4 *L'excellence surnaturelle.*

Latrie, dulie, & hyperdulie. Beda in c 4 Lucæ. Omnes scholastic l. 3. sen. di 9. & se colige de S. Aug. l. 10 de ciuit. c 1.

Et partant au cinquiesme Concile general tenu à Constantinople, où il estoit question de la personne, il fut arresté contre Theodore heretique que Iesus-Christ seroit adoré d'vne seule adoration, à sçauoir de latrie & supreme. Et S. Augustin respondant aux Gentils, qui obiectoient aux Chrestiens comme crime, qu'ils adoroient la chair de Iesus-Christ en l'Eucharistie, *I'adore*, ce dit il, *la chair de Iesus-Christ parce qu'elle est vnie à la deité, tout ainsi que l'on adore le Roy & la robbe royalle d'vne mesme adoration.* C'est la vraye diuision de l'adoration.

5 *Supreme adoration deuë à Iesus Christ.* Concil. 5. General. Constantinopol. S. August serm. 58. de verb. dom. & sup. Ps 98 10. Dam l. 3. Defid c. 8 l. 4. c. 3

Quant aux signes exterieurs, que vous faictes especes d'adoration, ils n'en sont que signes, ainsi qu'auons dict, qui se peuuent trouuer tous ensemble à chacune des trois, & prennent leur nom selon la diuersité du sujet. Par exemple, la reuerence, l'inclination de la teste, le fleschissement de genoüil faict & addressé à Dieu, c'est vne marque de l'adoration supreme: faicte aux Saincts, de la moyenne: faicte aux hommes, de la ciuile: Et partant voyons nous en la saincte Escriture le nom *adorer* estre indifferemment vsurpé pour Dieu & pour les creatures. Ainsi lisons nous qu'Abraham s'inclina & adora Dieu, que Loth s'inclinant adora les Anges, que le mesme Abraham adora les Cetheans: que Iudith adora Holofernes, & de plusieurs autres. Les signes exterieurs estoient de mesme couleur, pour le regard du corps, mais les sujets, à qui tels signes s'addressoient, monstroient assés, que l'adoration estoit toute diuerse en l'ame. Faut neantmoins noter, qu'entre ces signes exterieurs, le sacrifice ne se trouue iamais qu'auec supreme adoration.

6 *Les signes d'adorations se distinguent selon le sujet.*

Gen. 24. Gen 19. Gen. 23. Iud. 10.

Et partant, comme la supreme adoration, n'appartient qu'à Dieu seul, aussi le sacrifice inseparable compagnon de telle adoration, ne peut estre

9 *Le sacrifice deu à Dieu seul.*

offert qu'à Dieu seul; ne plus ne moins que la couronne & le sceptre royal, qui sont marques de souueraineté, appartiennent au seul Prince souuerain: & ne sont iamais communiquées à autre qu'à luy. Ceste diuision prinse de la diuersité d'excellence, comme elle est vraye & legitime, & tailleé à la mesure de sa cause, aussi est elle fondée sur l'Escriture; car en icelle nous trouuons toutes ces sortes d'adoration, comme aussi d'excellence. De l'adoration deuë à Dieu vous n'en doubtez point, ny de l'honneur ciuil deu aux hommes; l'adoration deuë & donnée aux Saincts, aux Anges, aux hommes, & aux choses sainctes; que Caluin rejette, y est aussi notoire, comme nous monstrerons incontinent. Or ceste adoration n'est ny supreme, qui appartient seulement à Dieu; ny ciuile, qui est deuë seulement aux hommes viuans, mesme selon la doctrine & diuision de Caluin. Reste donc qu'elle soit vne troisiesme sorte d'hõneur, de laquelle nous honorons les Saincts & les choses sainctes. Et partant nostre diuision d'honneur en trois genres, supreme, ciuil, & moyen, demeure confirmée & celle de Caluin declarée defectueuse, & nulle, & son discours & le vostre sans fondement aucun.

Diuision legitime de l'honneur.

CHAP. VII.

1 *L'honneur de religion donné aux Saincts & choses sainctes, prouué par l'Escriture.*
2 *Par le tesmoignage de l'Eglise.*
3 *Par les temples bastis au nom des Saincts.*
4 *Par les festes des Saincts & le tesmoignage des Peres.*
5 *Par la raison.*

IL nous faut maintenant monstrer, que la saincte Escriture, la coustume de l'Eglise, & le tesmoignage des anciens, nous apprend d'honorer les Anges, les Saincts & les choses sainctes: par laquelle demonstration, la troisiesme sorte d'adoration & d'honneur, qu'auons mise en nostre diuision, demeurera à plain verifiée, & vos calomnies d'Idolatrie pretenduë contre nous, seront renuoyées à leurs sources à vos despens.

1
L'honneur de religion donné aux saincts & choses sainctes, prouué par l'Escriture.
L'Ange adoré Ios. 5 13. 14. 15.

En l'Escriture la chose est par trop euidente. Il est dict, que Iosué prosterné à terre adora l'Ange aussi- tost qu'il eust entendu, qu'il estoit seruiteur de Dieu. Ceste adoration fut culte & seruice diuin, & non ciuilité humaine: car il n'honoroit pas en l'Ange vne excellence humaine, mais diuine. L'adoration fut aussi agreable à Dieu, car autrement l'Ange eut engardé Iosué de la faire, ce qu'il ne fit pas, ains luy commanda d'honorer encor le lieu, disant deschausse ton soulier, car le lieu où tu es est sainct. Le lieu estoit la campagne de Hierico, sainct alors par la seule presence de l'Ange. Cest honneur donc faict tant à l'Ange, qu'au lieu, à raison de la saincteté d'iceluy, estoit honneur de religion & non respect ciuil. Ce n'est donc pas Idolatrie d'honorer les Anges, & les choses sainctes. Abraham & Loth adorerent les Anges venus en leurs maisons: & plusieurs autres firent le mesme du temps de la loy de nature & de Moyse. C'est vne chose tres-manifeste, que l'arche d'alliance estoit en grand honneur & religion en la loy de Moyse, personne ne l'osoit approcher, qui ne fust Prestre ou Leuite, & Oza mourut pour l'auoir touchée de sa main, encor qu'il leut faict pour la garder de tomber. Et quãd on la portoit, comme nous portons les reliques, il failloit suiure de loin, par reuerence. Direz vous que c'estoit ciuilité?

Anges adorés. Genes. 18.

2 Reg 6.

Il est escrit aussi, que le Roy Abdias adora Helie, & Nabuchodonosor Daniel; de dire que ce fut honneur ciuil, c'est vne glose ridicule. Car ce seroit vne chose par trop inciuile, qu'vn Roy se prosternat deuant son vassal, & deuant son captif pour l'honorer ciuilement. Ils les adoroient donc pour la saincteté: & par consequent c'estoit honneur de religion. L'honneur ciuil se faict auec autres ceremonies, cõme nous voyons en l'exemple d'Assuerus, qui honora Mardochée de cest honneur, le faisant porter par la ville en vn char triõphant, & en celuy de Pharaõ, qui honora de mesme honneur Ioseph, & le fit gouuerneur d'Egypte. Voila l'Escriture pour nostre foy.

3. Reg 18. Daniel. 2.

2
Par le tesmoignage de l'Eglise

Que depuis la venuë de nostre Seigneur l'Eglise Catholique face aussi pour nous, & qu'elle aye honoré tousiours les Anges, les Saincts, & les choses sainctes, il est euident par les obiectiõs des Iuifs des Gentils, & des heretiques anciens, de qui nous auons faict mention cy dessus. Car puis que ceux-là reprochoient aux Chrestiens qu'ils honoroient, prioyent & inuoquoyent les Saincts, ce que vous nous reprochés, & les appelloient Idolatres comme vous nous appellez, c'est vn argument necessaire que l'Eglise tenoit & faisoit, ce que nous tenons & faisons.

3
Par les temples bastis au nom des Saincts.

Le mesme est euident par les temples bastis au nom & memoire des Anges, & des Saincts, non qu'ils soient dediés à eux comme à Dieux ny qu'en iceux on leur face sacrifice, comme follement estimoient les Payens & les Iuifs, car cela seroit trans-ferer l'honneur de Dieu à la creature & Idolatrer: mais ils sont consacrés pour y seruir Dieu auec la memoire & l'honneur des seruiteurs de Dieu. Comme quand vn Prince edifie vne ville, ou vne maison, au nom de quelque sien amy, se retenant cependant le domaine, ou comme on donne le nom d'vn Sainct à l'enfant qu'on baptise, pour estre temple du sainct Esprit. De mesmes les temples sont edifiés à Dieu, mais soubs les noms des Saincts. Au moyen de quoy anciennement, où l'ambiguité estoit dangereuse, on ne les appelloit point temples, mais Basiliques, c'est à dire maisons royales des martyrs: aussi estoient- ils edifiés en forme des palais des Empereurs. On les appelloit aussi les memoires des martyrs: & partant sainct Augustin voulant oster l'occasion d'erreur, & de calomnie aux ennemis des Chrestiens, escriuant contre Faustus Manichéen. *Nous ne dressons pas* (dict-il) *autel aux martyrs mais au seul Dieu des martyrs en leurs memoires* (c'est à dire en leurs temples) & adiouste; *Qui fut iamais des Prelats qui dist estãt à l'autel, S. Pierre, S. Paul, sainct Cyprien, nous vous offrons sacrifice?* Il escrit le mesme au liure 8. de la Cité de Dieu, pour apprendre aux Payens que les Chrestiens n'edifioient point les temples pour sacrifier aux Saincts, comme eux edifioient les leurs pour sacrifier à leurs Dieux: mais pour sacrifier à Dieu auec honorable memoire de ses Saincts. C'estoit la cause pourquoy on ne bastissoit iamais Eglise sans quelques reliques des Saincts, comme il appert par le Canon 15. du 5. Concile de Carthage.

S. August. l. 20. contra Faust. c. 21. l. 8. de ciuit. c. 27.

Les temples tousiours garnis de reliques. Conc 5. Carth. can. 15.

4 Par les festes & tesmoignages des Peres. Iust. 2. apol.

Le mesme culte enuers les Saincts se monstre par les festes, veilles, pelerinages, & autres offices de pieté, instituës & continuës dés le commencement de l'Eglise iusques aujourd'huy sans interruption, à la memoire & veneration des amis de Dieu. Le tesmoignage de toute l'antiquité faict encor pour nous. Iustin martyr voisin des Apostres, exposant le sommaire de la foy au nom de toute l'Eglise des Chrestiens, apres l'adoration du Pere, du Fils, & du S. Esprit, met l'honneur que nous faisons aux Anges. Origene, *La memoire des Saincts a esté tousiours celebrée en l'Eglise, comme il est digne & raisonnable.* Eusebe parlant des festes des Saincts, *Nous faisons tous les iours cecy, car nous honorons les vrais champions de pieté.* Sainct Athanase, *Si vn homme iuste* (dit-il) *entre dedans ta maison, tu luy vas au deuant auec honneste recueil, & te iettant à ses pieds tu l'adores.* Et afin que vous entendiés qu'il parle de l'honneur & adoration de religion, escoutez la cause qu'il amene; *Car* (dit-il) *tu ne l'adoreras point, mais Dieu par qui il est enuoyé, & qui dict, celuy qui reçoit vn homme iuste reçoit moy-mesme.* S. Basile, *L'Eglise donne courage a ceux qui sont presents, quand elle honore ceux qui sont trespassez.* Sainct Gregoire Nazianze dict, que l'honneur faict aux martyrs est vne marque euidente de l'amour qu'on porte à Iesus-Christ. Gregoire de Nysse. *A quel Roy fait-on tel honneur? y a-il aucun de ceux qui ont esté grands entre les hommes, de qui la memoire apres sa mort soit en si grande reuerence? Quel Empereur fut iamais si chanté, & si renommé, comme ce pauure soldat n'agueres enroollé, & armé par Paul, oinct par les Anges, & couronné par Iesus-Christ?* Epiphanius refutant l'erreur de ceux qui sacrifioient à nostre Dame, comme à vne Deesse, & craignant qu'à ceste occasion elle ne fut priuée de tout honneur, comme vous la priués maintenant, repete souuent ces mots, *Que Marie soit honorée, & le Seigneur soit adoré.* Sainct Chrysostome; *Les martyrs que nous honorons aujourd'huy estoient presents.* Et vn peu apres. *Et partant voyons-les souuent, & adorons leurs sepulchres.* Sainct Cyrille Alexandrin, *Nous ne disons pas que les martyrs soient deuenus des Dieux, mais nous auons de coustume de les honorer en toutes les sortes que nous nous pouuons aduiser.* Theodoret parlant aux Grecs. *Nostre Seigneur Dieu a mis ses trespassez à la place de vos Dieux, qu'il a rendus contemptibles, & desprisez, & donné leur honneur à ses martyrs.* Et afin qu'on ne pensast que les Chrestiens fussent Idolatres, honorans les martyrs comme Dieux, il adjouste vn peu apres; *Nous ne sacrifions pas aux martyrs, messieurs les Grecs, nous n'vsons point de libations enuers eux; mais nous les honorons comme saincts personnages, & grands amis de Dieu.* Sainct Damascene, *C'est vne chose seante* (dit-il) *d'honorer les Saincts comme amis de Iesus-Christ, & comme enfans & heritiers de Dieu.* Voila le tesmoignage des Peres Grecs. Entre les Latins, Tertullien tesmoigne assez la coustume de celebrer la feste des Saincts martyrs, au liure qu'il a faict de la couronne du soldat. Sainct Cyprien, *Nous celebrons* (dit-il) *tous les ans la mort & la feste des Saincts martyrs.* Sainct Maximus, *Tous les martyrs* (dit-il) *doiuent estre honorés par grande deuotion, mais signamment ceux-là, dont nous auons les reliques.* Sainct Paulin les celebre aussi. Sainct Ambroise, *Mes freres,* (dit-il) *toutesfois & quantes que nous celebrons la memoire des martyrs renonçans à tous actes mondains, nous deuons sans doute rendre l'honneur conuenable à ceux qui par leur sang nous ont frayé le chemin de salut, & ont esté sacrifiés par vne si saincte oblation à Dieu tout-puissant, qui a dict à ses Saints, qui vous honore, m'honore, & qui vous mesprise, me mesprise. Quiconque donc honore les martyrs, honore Iesus-Christ, & qui mesprise les Saincts, il mesprise le Seigneur des Saincts,* ce sont les paroles de Sainct Ambroise. Sainct Hierosme, & toutes ces anciennes lumieres de l'Eglise primitiue enseignent la mesme doctrine. Sainct Augustin à prix faict preuue aux liures de la Cité, qu'il faut honorer les Saincts, & monstre la maniere de les honorer, qui est celle que nous gardons: & sur le Pseaume nonante-six respondant aux Payens, qui reprochoient aux Chrestiens, qu'ils veneroient les Anges, il le concede declarant, que ce culte n'est pas latrie & souuerain honneur, & adjouste disant, *A la mienne volonté, que vous fussiez culteurs & deuots des Anges, vous apprendriez d'eux, qu'il ne les faut pas honorer comme Dieux, mais comme Saincts.* Et au sermon de Sainct Pierre & Sainct Paul, monstrant l'honneur que Dieu donne, voire en ce monde à ses seruiteurs. *Maintenant* (dit-il) *la multitude des nations, adore à deux genouils le bien-heureux pescheur Pierre.* Et en l'epistre 44. *Qu'on me monstre,* ce dit-il, *que le temple de Romulus aye iamais esté en telle veneration, que la memoire* (c'est à dire le temple) *de Pierre, & en Pierre qui est honoré, sinon celuy, qui est mort pour nous?* Les escrits de S. Bernard sont pleins de tesmoignages de la veneration enuers les Saincts, principalement enuers nostre Dame.

Origen. hom. 5. in diuersos. Euse. l. 13. præpa. Euã. c. 7. S. Athan. l. de virginitate in fine. S. Basile orat. in S. Mamã ten. S Greg. Nazian. orat. in Machab. Gregor. Nyssen. orat. in Theodo. mart. Epiph hæres. 79. S Chryso. homil de sanctis Iuuent. & Maximo. Cyril alexand. l 6. in Iulia. Theodo. l. 8 ad Græcos. Damas. de fide l. 4. c 16. Tertul. de coro mil Cypr. l. 4. epist. 5 Maximus serm de Natal. sãctorum octa aduent. & salutor. S. Paul. natal. 1. S. Felic, S. Ambr. ser. 6.

D. Hier. cõtra Vigil. & ep. ad Ripar. S. August. l. 8 de ci. c. 27 l. 20 cõ. Faust. c 21. & s. ps. 96. August. ep. 44.

5 Par la raison. 1 reg. 2. Ioan. 12. Rom. 2.

Auec l'Escriture & tesmoignage de tous les anciens, la raison faict aussi pour nostre party. Nous sçauons, que Dieu a promis d'honorer voire en ce monde, ceux qui l'honoreroient; *Qui m'honorera ie l'honoreray; Mon Pere honorera celuy qui me seruira; Gloire & honneur à tous ceux qui font bien.* Et de faict il a honoré les Saincts estans en ce monde de ses dons celestes, & apres leur mort, de mille miracles faicts en leur corps. Faisons-nous donc contre Dieu, si nous honorons de nostre seruice ceux, qu'il honore de ses graces, de ses miracles, & de ses œuures les plus admirables? Et s'il veut & commande, que nous reuerions le Roy, le Magistrat, le pere, le maistre, à raison de la superiorité & de l'excellence ciuile, qu'il a mis en eux, combien plus voudra-il que nous honorions les Saincts viuants maintenant en gloire deuant luy? Et tout cest honneur n'est-ce pas l'honneur de Dieu? L'honneur que nous faisons aux Saincts, n'est-ce pas pour leur saincteté? Et honorer leur saincteté, n'est-ce pas honorer Dieu en ses œuures, & faire ce que commande le Psalmiste, *Loüez Dieu en ses Saincts?* Psal. 148.

CHAP. VIII.

1 *Passages expliquez.*
2 *Pourquoy Sainct Pierre refusa d'estre adoré par Cornelius.*
3 *Pourquoy l'Ange prohiba Sainct Iean de l'adorer.*
4 *La dignité de l'homme aggrandie par Iesus-Christ faict homme.*
5 *Dieu seul adoré.*

6 *Nom commun à Dieu & à la creature auec signification differente.*

7 *C'est honneur de Dieu, que ce qu'il veut soit honoré.*

1 *Passages expliqués.*

POur clorre ce discours reste à respondre à quelques passages, que vous, ou vos docteurs mettent en auant, pour oppugner nostre foy. Vous alleguez que S. Pierre ne voulut point permettre que Cornelius l'adorat: Item que l'Ange prohiba le mesme à S. Iean. Depuis trente ans vous ne faictes que rouler ces deux argumens, comme rochers de Syfiphus, nous obiectans ces deux lieux, qui vous ont esté mille fois expliqués, & à voz ancestres Vigilance & autres vieux heretiques, qui en abusoyent, comme vous, & vous en deuiez souuenir: mais vous auez la memoire à fond de crible, & ne pouuez retenir rien de bon.

Act. 10. Apoc. 19.

2 *Pourquoy S. Pierre refusa d'estre adoré de Cornelius.* Act. 10. S Hierosl. cont. Vigil. S. Chrysl. in hunc locum. Act. 10.

Nous disons donc auec S. Hierosme respondant à ce vieux resueur Vigilance vostre sommeillant, que S. Pierre fit bien de prohiber que ce bon Centenier payen ne l'adorat, de peur que selon la coustume de la vieille superstition, il l'adorat comme Dieu. Les Payens estimoient Dieux tous ceux, qu'ils voyoient estre enuoyés de Dieu, ou qui auoient quelque chose esmerueillable en eux. Nous disons aussi, auec S. Chrysostome, qu'il se peut faire qu'encor que Cornelius ne voulut adorer S. Pierre sinon comme sainct homme, toutesfois S. Pierre pour donner exemple de modestie, ne le permit point, comme nostre Seigneur quelquesfois pour la mesme fin prohiboit qu'on ne publiat ses miracles.

3 *Pourquoy l'Ange prohiba à S. Iean de l'adorer.* Apoc. 19.

Le passage de S. Iean faict contre vous. Car ou l'Apostre estimoit cest Ange là qui parloit, Dieu, ou non; s'il l'estimoit Dieu, il ne faisoit pas mal de le vouloir adorer comme Dieu; & l'Ange fit bien de le luy prohiber, pour monstrer qu'il n'estoit pas Dieu. S'il cuidoit que ce fut vn Ange, comme il est plus vray-semblable, car il l'appelle Ange, & neantmoins le voulut adorer, il estimoit donc estre loisible de ce faire. Car de dire qu'vn tel Apostre ignorat le commandemēt de Dieu, ou qu'à son escient il y voulut contreuenir, commettant vn si gros peché, ou par ignorance ou par malice, dire cela d'vn Apostre remply du sainct Esprit, & si tendrement cheri de son maistre, c'est blasphemer. Il estimoit donc loisible d'adorer l'Ange. Or si nous auons la mesme foy, si nous adorons les Anges à l'exemple de l'Apostre, & par consequent les Saincts que Iesus-Christ dict estre comme les Anges au ciel, pourquoy vous faschez vous? Pourquoy nous appellez vous Idolatres? estes vous mieux instruits en la loy de Dieu que sainct Iean? Estes vous entrez plus auant au cabinet des secrets de sa maiesté, que celuy qui en a esté le premier secretaire, qui en a esté enseigné de viue voix & particulierement instruict? qui comme vn aigle à prins le vol le plus haut de tous les Euangelistes, & parlé des mysteres de nostre foy d'vn style esleué dessus toute la nature creée? Faisons nous mal d'estimer loisible ce qu'il estimoit loisible, & qu'il vouloit faire? S'il estoit loisible d'adorer l'Ange, pourquoy est-ce que l'Ange le prohiba? S. Augustin respond, que l'Ange apparut en telle façon, qu'il pouuoit sembler Iesus-Christ, en la personne duquel il parloit. Parquoy il fallut r'adresser l'adorateur, non qu'il errat en l'aduration, mais en la personne adorée.

S. August. q. 61. in Gen.

Ceste responce est bonne; neantmoins nous respondons auec quelques autres docteurs, que l'Ange ne voulut point accepter cest honneur pour monstrer combien la nature humaine estoit anoblie & esleuée par l'incarnation & glorification du fils de Dieu faict homme, & constitué en tant qu'homme chef des Anges & des hommes. & partant dict l'Ange, *Ie suis seruiteur auec toy*, comme s'il eut voulu dire: Les Saincts de Iesus-Christ sont esleuez en pareille dignité, que nous qui sommes Anges. Et conuenablement à ceste exposition dict Bede auec S. Anselme & Rupert sur ce lieu, & deuant eux S. Gregoire en ses morales que les Anges se laissoient adorer des hommes, deuant que Dieu fut faict homme: mais maintenant les hommes & les Anges adorent l'homme en Dieu, & ne veulent point estre adorés des hommes, mesmes des Apostres, & autres de tel grade qu'estoit S. Iean: & ne s'ensuit pas pourtant que nous fassions mal en les adorant. Car comme ils sont modestes & refusants cest honneur, aussi sommes nous humbles le leur faisant. Et partant le mesme S. Iean à qui auoit esté dict garde toy de ce faire, le voulut encores adorer: entendant fort bien qu'il estoit loisible; l'Ange persista neantmoins en sa modestie, comme l'Apostre en la sienne.

4 *La dignité de l'homme agrandie par Iesus-Christ faict homme.*

Beda. Anselm. Rup. in cap. 19. Apoc & Scholia græca in 22. S. Greg. l. 27. c. 11 & hom. 8. in Euang.

Apoc. 19 & 22.

Apoc. 22.

Aux autres lieux de l'escriture, qu'on met en ieu pour vostre party, *Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, & à luy seul seruiras.* Item, *A Dieu seul honneur & gloire*; & semblables, il vous a esté mille fois aussi respondu, que nous ne croyons rien, qui contrarie au sens de telles escritures, qui ne veulent signifier autre chose sinon qu'il faut recognoistre Dieu seul pour Dieu, & seul le seruir comme tel: qu'a luy seul est deue ceste recognoissance & submission, de maiesté supreme d'adoration & d'honneur de latrie, mais qu'il n'est pas defendu d'honorer les Saincts, & leur donner ce qui leur est deu à raison de l'excellence, que Dieu a mise en eux. Et s'il n'a point esté repugnant apres ce commandement faict, d'honorer les magistrats, les Prestres, les peres, adorer les Anges, les Roys, les Prophetes & les Saincts, faut dire que le sens de ces passages là est seulement, qu'à Dieu seul apartient l'honneur supreme, & aux creatures l'honneur conuenable à la creature, selon que luy mesmes le commande disant. *Rendez à Cesar ce qui est à Cesar*, & l'Apostre S. Paul, *Rendez honeur à qui est deu honneur, & taille à qui elle est deue.* Et luy qui auoit dict, *gloire à vn seul Dieu*; dict, *gloire à tout homme qui faict bien.*

5 *Dieu seul adoré.* Deut. 6 & Matth. 4. 1. Timot. 1.

Cesar. Matt. 22. 1. Tim. 1. 2 Rom. 1. Tim. 6.

Le mesme dict, que Dieu seul est immortel, & toutes-fois les Anges & les ames humaines sont immortelles; Dieu seul est Dieu, & neantmoins, il dict à Moyse, *Ie t'ay faict le dieu de Pharaon*, & aux iuges de la terre, *vous estes dieux.* Iesus-Christ dict que Dieu seul est bon, & neantmoins l'escriture prononce, que tout ce que Dieu a faict est bon. Donc pour accorder ces façons de parler, qui semblent contraires, il faut vser de distinction, & dire, qu'a Dieu seul est deue gloire supreme, que luy seul a l'immortalité de soy, luy seul est vray Dieu; luy seul bon de soy, les Anges, les hommes & autres creatures ont tout ce qu'elles ont de bon, de Dieu, & en vn degré

6 *Nom commun à Dieu & à la creature auec signification differente. Moyse constitué dieu.* Exod. 7. Les iuges appellez dieux. Psal. 81.

Dieu seul bon. Luc. 18. 19. Tout ce que Dieu a faict est bon. Genes. 1. Les creatures honorées à leur mesure.

tout different. Les esprits des hommes & des Anges sont immortels, mais par participation; les Saincts sont honorés, mais d'vn honneur proportioné à la portée de la creature. Les grands Saincts, les magistrats, sont appellez dieux, mais par semblance, laquelle semblance reluit en la qualité, qu'ils ont sur les hommes communs. Les Anges & les hommes portent l'image & semblance de Dieu en leur nature, mais ils ne sont pas pourtant dieux. Ils portent l'image de quelque gloire & honneur, mais il ne s'ensuit pas qu'ils soyent en pareil degré de gloire que Dieu. Or comme Dieu veut que son image soit recogneuë là où elle se trouue, aussi veutil que la semblance de dignité aye son droict. Ceste semblance est l'excellence, la grace, la saincteté, les dons supernaturels qu'il met en ses Saincts selon sa liberalité: lesquels dons il veut estre honorés selon leur rang, & d'vn respect plus que ciuil par tout où ils se trouueront, comme il commande que la superiorité d'vn Pere, d'vn magistrat soit recogneuë d'vn honneur ciuil.

7 *C'est l'honneur de Dieu que ce qu'il veut soit honoré.*

C'est sa iustice, c'est son ordonnance, c'est en dernier ressort son honneur. Car honorans ses dons, nous honorons sa liberalité, honorans sa liberalité, nous l'honorons luy mesmes en ses biés, comme ia souuent on vous a dict. Si donc nous tenons & disons qu'il faut honorer Dieu, & ses creatures, & le faisons suyuant ses commandemens, nous l'honorons luy, comme souuerain, ses Saincts comme ses œuures, & ne luy donnons pas pour cela compagnons de deité, ny de gloire. Car nous sçauons la difference, qu'il faut obseruer en distribuant cest honneur: & n'ignorõs pas qu'encor que le nom d'honneur & d'adoration soit indifferamment dict de Dieu & de la creature, il ne faut pas pourtant indifferamment les honorer, ny faire la chose esgale, bien que le mot, qui la signifie, soit esgal. Il n'y a si simple femmelete Catholique, qui n'entende ceste leçon, comme aussi elle est facile à entendre. Quãd on dict, qu'il faut honorer le Roy & ses seruiteurs; qu'il faut donner à disner au Roy & à son escuyer, cela s'entend bien, qu'il le faut faire auec la façon requise à la diuersité des personnes selon leur rang. Il est aisé à entendre, que la reuerence deüe au Prince, est beaucoup plus profonde & ceremonieuse, que celle qu'on faict à ses domestiques, & qu'il luy faut couurir la table d'vn autre appareil de viandes, qu'a son officier. Parquoy si le son d'adoration vous scandalisoit, vous deuiez recourir au sens du mot, & non aux syllabes: prendre le noyau, & laisser la coquille, & accepter la distinction des honneurs & adorations, donnée par nos docteurs, quittans l'opinion des vostres, sans crier tant contre nous au meurtre & au blaspheme d'idolatrie, pour vous faire en fin bute des coups, que vostre opiniastreté nous contraint deserrer.

Noms cõmuns au Roy & à ses officiers.

CHAP. IX.

1 *Inconstance des ministres à vser des liures des anciens.*
2 *Presomption des Ministres sur les Saincts peres.*
3 *Ils s'estiment superieurs des liures des Saincts & de la Bible.*
4 *Esprits diuers des ministres & des Catholiques en l'interpretation des escritures.*
5 *Coustume des Ministres de mal entendre & mal citer les peres.*
6 *S. Augustin expliqué.*
7 *Mercuriale de S. Augustin aux ministres.*

APres auoir expliqué les passages de l'escriture citez contre nous, il faut sur le mesme propos examiner quelques auctoritez de sainct Augustin, & parce que vous l'alleguez souuent entre les autres docteurs, aussi peu fidelement que mal à propos, nous desirons vous aduertir, icy vne fois pour toutes, sur les emprunts que vous faictes de nos docteurs, que vous estes fort inconstans & contradictoires en vos maximes. 1 *Inconstãce des ministres à vser des liures des anciens.* Vous dictes, qu'il ne faut que l'escriture pour decider vn point de la foy: & nous renuoyés auec vn coup de menton, quand nous vous alleguons quelque pere de nostre escole: & neantmoins quand l'appetit & la quinte vous prend, vous ne faictes que fureter & picorer leurs escrits pour en farcir voz disputes, & vous en seruir à l'establissement de voz assertions. L'Escriture vous semble-elle suffisante pour ramener les errans à la lumiere de la verité? que si elle seule baste, comme vous croyez, pour faire entendre la volonté de Dieu, & les mysteres de la foy, qu'auez vous à mandier les aides humaines? Auez vous besoing du tesmoignage des hommes, où la parolle du Seigneur parle si clairement, que vous dictes? que si l'authorité de noz docteurs à vostre iugement peut faire foy en la dispute de religion, pourquoy ne les receuez vous, quand nous les alleguons pour prouuer la vraye religion contre vos erreurs? Quand pour vn passage que vous aurés tiré par les cheueux vers vous, nous vous en citons cinq cens en confirmation de nostre creance, si clers & si euidents, que vous ne les pouuez iustement reprocher, pourquoy ne les receuez vous? Si vous estimez nos docteurs dignes de foy, pourquoy ne les suyuez vous?

Nous les suyuons, direz vous, quand ils disent la verité, mais ils ne la disent pas tousiours, car ils sont hommes, & peuuent auoir erré en escriuant: & leur auctorité ne nous oblige pas à suiure leurs fautes. 2 *Presomptiõ des Ministres sur les saincts peres.* Dea! vous estes donc iuges de leurs escrits, & eux le subiect de vos iugemens? vous estes leurs docteurs & contrerolleurs, eux vos petits escoliers & disciples! Eux peuuent auoir failly en escriuant, vous estes impeccables en vos escrits & reprehensions; seuls clair-voyants, seuls bien-disans, seuls bons arbitres en tout & par tout, & qui est plus impertinent, vous estes iuges & parties ensemble, mesnageans les tesmoins à la reigle des Lesbos; les approuuans si vous estimez qu'ils se peuuent courber à la sensualité de vostre opinion, & les recusans, s'ils vous sont contraires, quoy qu'ils parlent en faueur de la verité? La loy ciuile vous permettroit elle ceste licence? & la loy de l'escole de Iesus-Christ vous la permettra elle?

Nous examinons les escrits de ces peres, repliquerez vous, auec la regle de l'escriture: & quand ils sont d'accord auec elle, nous les receuons: quand ils repugnent, nous les reiectons. 3 *Ils s'estiment superieurs des liures des Saincts & de la bible.* Vous demeurez donc tousiours les parties aduerses & les supremes iuges de la bible & des escrits des Saincts: & entendez mieux l'escriture qu'eux, puis que vous voyez ce qu'ils n'ont pas veu, &

entendez ce qu'ils n'ont pas entendu. Vous demeurez donc tousiours impeccables, & ne pouués faillir en interpretant ou l'escriture, ou leurs liures. Certes vostre arrogance est intolerable, car elle vous faict passer non seulement par dessus le iugement des viuans, mais encores de tous ceux, qui ont mis la main à la plume iusques icy, en l'Eglise de Iesus-Christ; & nous reduit au seul bureau des ceruelles ecceruelées, pour en auoir l'arrest dernier de la verité. Escoutez-ce que dict ce grand personnage Alexandre Euesque d'Alexandrie contre les Arriens, qui de mesme presōption que vous, mesprisoyent l'escriture, & mesprisoyent les docteurs d'icelle. *Qui ne veulent estre comparez à aucun des anciens peres, mais preferez à tous, qui pensent qu'aucun n'est paruenu, non pas mesmes à vn mediocre degré de sagesse, & qu'eux seuls sont sages, seuls amateurs de la pauureté volontere, seuls auteurs de nouueaux enseignemens, & scrutateurs des mysteres, qu'homme viuant soubs le ciel n'a peu comprendre. O meschante & impie arrogance! ô extreme folie! ô furieuse vanité! ô esprits diablotins & endurcis en malice! que la celeste clarté, que les diuines lettres, & que la cōmune & saincte doctrine de noz peres anciens n'a peu faire rougir ou fleschir, tant ils ont l'ame effrontée & hautaine l'audace!* Regardez, si vous ne faictes pas le mesme, mesprisans toute autre interpretation de l'escriture au pris de la vostre, & si ce sainct prelat n'a pas parlé à vous, il y a plus de mille ans. Au reste si vous faictes iugement des opinions de nos docteurs par l'escriture, la prenant pour en esclarcir leurs liures, c'est signe que vous pensez qu'elle est plus claire. Car ce qui esclaire doit estre plus clair que la chose esclairée: & la glose plus euidente que le texte, autrement ce seroit vne glose d'Orleans, cōme l'on dict. Si l'Escriture est plus claire, qu'auez-vous à faire de leur tesmoignage, pour esclaircir vostre dire, ayans la lumiere de l'Escriture en main? Où le Soleil luit, de quoy vous sert la chandelle allumée en la recherche de la verité, sinon à vous faire mocquer, comme Diogenes, qui en plain midy auec vn flambeau cherchoit vn homme en la grand' place d'Athenes?

Reprimēde d'Alexandre Euesque aux ministres. Theodoretus. l. 1. hist. Eccl. cap. 4.

4 *Esprits diuers des Ministres & des Catholiques, en l'interpretation des Escritures.*

Quant à nous Catholiques, nous ne sommes pas subiects à ceste reprehension; car nous estimons l'Escriture obscure & difficile, comme elle mesme le dict, & l'experience de la contrarieté des expositions le confirme; & empruntons les escrits de nos Docteurs, comme flambeaux pour esclairer ce qui est obscur & caché: & au lieu qu'é l'interpretation de l'Escriture, vous auez recours à vostre propre iugement, nous nous rapportons au commun consentement des Docteurs de l'Eglise. Comparez vostre façon de faire à la nostre: vostre presomption à l'humilité des enfans de Dieu. A toutes les fautes susdictes, vous adioustez vne nouuelle imprudence, vsans de l'auctorité de nos Docteurs, auec opinion qu'ils ont souuent erré. Qui vous contrainct de vous seruir du tesmoignage de ceux, que vous pensés tantost dire vray, tantost faux en matiere de religion, veu qu'il n'y a rien si dangereux, que cela? Celuy qui vne fois est conuaincu de malice, faict penser qu'il est tousiours mauuais, selon la regle du droict: & vn homme qui n'est asseuré de doctrine & de langue, & qui a voire vne seule fois esté conuaincu de mensonge en choses si serieuses, il donne coup à son credit pour l'aduenir, & luy rompt le col: & n'est plus idoine tesmoin de la verité, & peut tromper autant de fois qu'il parle. Que si nous vsons quelquefois du tesmoignage des heretiques, & des Philosophes Payens, c'est pour combattre leurs erreurs par leurs propres armes, & pour trancher la teste à Goliat par son coutelas, plustost que pour en confirmer directemēt nostre religion. Et s'ils ont dict quelque verité, nous la reprenons d'eux comme d'iniustes possesseurs, à l'exemple des Hebrieux, qui despouïllerent les Egyptiens de leur or, non leur. Mais vous n'usez pas de nos Docteurs, ny à telle intention, ny en telle façon: Car vous les prenés, encor qu'à fausses enseignes, comme faisans pour vostre secte, & en souffreteux massons, taichés d'establir vos opinions par leur doctrine, que toutesfois vous tenés pour mal asseurée, estimans qu'ils peuuent errer, & que de faict à vostre iugement ils ont souuent erré, tant vous estes belitres & disetteux de bons tiltres & de bōnes preuues. Et si faictes encor iniquement & folement, quand d'vn costé vous desrobés de mauuaise foy nostre or & noz pierres precieuses, pour parer l'Idole de vostre heresie: & de l'autre voulāts faire couler les ruisseaux des saincts Peres à vos moulins, vous ne faictes que nous rompre la teste à causer & claquer auec vos allegations sans pouuoir faire vne seule poignée de bonne farine.

Nous disons en troisiesme lieu, que vous entendés aussi peu les escrits des Peres anciens, & aussi peu fidelement les interpretés, comme la saincte Escriture. Car si vous les entendiés, vous auriés honte de les citer pour vous, estants directement & ouuertement contraires à vos opinions, & nommeément és poincts, dont maintenant est question, & où à grand peine vous citerés vn passage pour vous mal prins & pirement entendu, nous vous en pouuons donner plusieurs qui vous feront monter la couleur au visage, si l'opiniastreté ne vous faisoit perdre la honte & le sens. Par exemple, il n'y a rien si commun ny plus euident és escrits de S. Augustin, & autres Docteurs, que vous allegués ailleurs, que la veneration & l'inuocation des Saincts, le culte des Images, & la reuerence de religion deüe aux choses sacrées, la distinction de latrie & dulie: & toutesfois vous estes si mal aduisés, que de prendre des armes chez eux pour combattre la verité de ces poincts: & monstrés en cela clairement vostre imprudence, citans à l'aueugle & par cœur ces saincts Peres, sans auoir veu les passages en leur source, ains les ayans peschés aux bourbiers de quelque Ministre plus vieil, & possible plus malicieux, que vous, duquel apres vous suiués la glose, la piste, les resueries & les erres à veuë de pays. Car si vous auiés beu aux claires fontaines de ces escrits Catholiques, vous auriés beau moyé de purifier vos ames d'erreur. Vous eussiez veu en S. Augustin, en ce mesme chapitre 16. du 10. liure de la Cité de Dieu, que vous allegués, entre autres, plusieurs bons enseignemēts propres à vous respondre sur ceste question.

5 *Coustume des Ministres de mal entēdre & mal citer les Peres.*

Latrie & dulie, choses cleres en S. Augustin l. 2. qq. in Exod. q. 94. l. 10. de ciu. cap. 1. l. 20. cont. Faust. Ma. c. 21.

Là S. Augustin dict, Qu'il faudroit plustost croire sans miracle aux Anges, qui dient, qu'il faut sacrifier à vn seul Dieu; qu'à ceux, qui auec

6 *S. Augustin expliqué.*

l. 10. de Ciu. c. 18. Le sacrifice est deu à Dieu seul. Les miracles.

des faicts & signes merueilleux, demandent estre honorés par sacrifices. Ces paroles ne font rien contre nous, qui disons que le sacrifice est deu à vn seul Dieu; & tout le chapitre est contre vous: Car il enseigne qu'il faut croire aux miracles, & vous cités le lieu susdict pour raualer leur credit. Il enseigne que les miracles faicts en l'Eglise de Dieu, sont œuures de Dieu; vous dictes que ce sont illusions des malins esprits. Il enseigne que les miracles faicts entre les enfans de Dieu, sont asseurés tesmoings de la verité; vous dictes qu'il n'y a point d'asseurance. Il enseigne qu'il y a vne adoration supreme deüe à vn seul Dieu, & la nomme Latrie à la difference de Dulie, de laquelle distinction vous vous mocqués, comme aussi du sacrifice que les Chrestiens offrent à vn seul Dieu, & faictes son autel vuide, & le priués du plus grand honneur, que les hommes luy puissent exterieurement faire.

Latrie & dulie.

7 *Mercurial de S. Augustin aux Ministres.*

Passant plus auant au mesme liure, vous eussiez veu au chap. 18. vne belle reprimende, que ce Sainct faict à ceux, qui ne croyent point aux miracles de la loy ancienne: laquelle reprimende est vne mercuriale lauant la teste à vostre infidelité, qui niés à la façon des Payens les miracles faicts en l'Eglise Catholique, ou qui est encor pis, les appellez illusions de Sathan. Vous cités le liure 22. de la mesme œuure de S. Augustin: si vous eussiés leu le chap. de ce liure, vous auiés de quoy estre confus, voyants les grãds miracles, qu'il raconte, faicts par les reliques de S. Estienne, & l'auctorité que ce Docteur donne aux operations que vous desprisez.

Miracles faicts aux reliques des saincts. S. August. l. 22. de ciuit. c. 8.

Ce que vous allegués du mesme Docteur, qui disoit aux Manichéens, *Vous ne faictes point de miracles pour vous faire croire, combien que quand vous en feriez, toutesfois il ne faudroit pas vous croire.* Les mesmes paroles nous vous disons maintenant. Car nous voyons qu'il n'a encor esté à vostre puissance d'en faire vn seul, encor qu'il n'aye tenu à bonne volonté, ny à plusieurs artifices, & quand vous en feriés, nous n'y croirions point: car ce ne seroient pas miracles, ains illusions de Sathan, d'autant que vous n'estes point en la maison de Dieu, où luisent ces flambeaux celestes, ains en la Synagogue de celuy, dont le regne consiste en tenebres & deceptions: & vostre doctrine est cõme celle des Manichéens condamnée d'heresie, pour laquelle Dieu n'a garde de faire miracles, ny mesme permettre, que rien soit faict, qui en approche, qui en fin ne soit descouuert & aueré estre fraude & illusion trompeuse. C'est ainsi que vous seruent les auctorités de S. Augustin: & de mesme disgrace vous aydés-vous des autres Docteurs. Au moyen de quoy vous feriez mieux de les bien lire, & les citer auec sincerité, & changeans de peau & de iugement, croire tout à faict à leur doctrine, comme conforme à la saincte Escriture, que de corrompre leur or, & en faire des pieces fausses pour donner cours & credit à vostre opinion. C'est iniquement perdre le temps aux despens, non tant de leur reputation, que de vostre ame & de celle des simples, que vous trompez. Neantmoins tandis que vous en vsez en quelque façon que ce soit, vous nous encouragés de les citer hardiment contre vous: & vous obligés de tant plus à nous croire, quand nous les citons, ce que nous auons faict, & ferons en la presente dispute.

CHAP. X.

1 *De l'Inuocation des Saincts.*
2 *Les Saincts prient pour nous.*
3 *Les Anges prient pour nous.*
4 *S. Pierre promet de prier pour les viuants apres son trespas.*
5 *Tous les Docteurs Catholiques enseignent la priere des Saincts.*
6 *Apparitions monstrans la priere des Saincts.*
7 *La communion des Saincts preuue de la priere des Saincts.*

Si vous estes iniustes à desrober aux Saincts l'honneur, que leur faict l'Eglise, en la façon que venons de dire, vous l'estes encor plus en leur ostant le vouloir, ou le pouuoir de prier Dieu pour nous. Car le tort que vous leur faictes, ne voulants honorer leurs noms, c'est les priuer de leur droict: mais dire qu'ils ne se soucient de nous, c'est leur oster la charité, les taxer de nonchalance, & leur faire grand deshonneur, & à nous aussi grand dommage, de nous priuer du refuge, que nous auons à leurs prieres & intercessions.

1 *De l'inuocation des Saincts.*

Or nous vous prouuerons, si plaist à Dieu, que c'est vne chose saincte & profitable, non seulement d'honorer les Saincts celebrant leurs vertus, leurs combats, leurs victoires, & leurs triomphes par liures, images, edifices, & autres façons cy dessus expliquées, mais encor en les inuoquant.

Pour fondement de preuue, nous disons, que les Saincts regnants des-ia au ciel, prient pour nous. Si vous ne le croyez, confessez que vous estes disciples de Vigilantius, condamné heretique pour ne l'auoir voulu croire. Et pour combattre vostre erreur, & confirmer nostre foy, nous vserons pour premiere poincte, de l'argument que S. Hierosme faisoit contre le susdict Vigilantius, qui est tel. Les Saincts prient Dieu en ceste vie, ils prient donc aussi estans au ciel. *Si les Saincts martyrs,* dict ce Docteur, *viuans en ce monde, où ils sont encor en soucy pour leur propre faict, prient pour les autres, à combien plus forte raison en l'autre apres les victoires, les coronnes, & les triomphes? Moyse viuant sur la terre a impetré grace pour six cens mille soldats, S. Estienne imitateur de son maistre, & premier martyr, obtint pardon pour ses persecuteurs, & maintenant estans auec Iesus-Christ ils feront moins? S. Paul dict, que Dieu luy a donné 276. ames, qui estoient sur le point de faire naufrage, & apres qu'il sera passé de ce monde & mis auec Iesus-Christ, il fermera ses leures, & ne pourra sonner mot pour ceux-là, qui de tous les coings de la terre sont acourus à son Euangile, & Vigilance chien vif, vaudra plus que ce Lyon trespassé?* Voila dequoy ce sainct Pere battoit l'erreur de Vigilance & la vostre. A ceste raison de S. Hierosme, fondée sur la saincte Escriture, nous en adioustons vne autre fondée sur la mesme, auec le texte expres, monstrant que les Saincts trespassez prient pour nous.

2 *Les saincts prient pour nous.*

S. Hierosme cõtre Vigilãce.

Act. 7. 55

Act. 27. 24.

Elle nous apprend par paroles tres-euidentes, que les Anges prient pour nous, & qu'ils offrent nos prieres à Dieu. En Zacharie l'Ange prie ainsi. *Quand aurez-vous Seigneur compassion, &*

3 *Les Anges priẽt pour nous.* Zach. 1. 12.

ferez vous misericorde à Hierusalem, & aux villes de Iuda, contre lesquelles vous estes courroucé? En Tobie, Raphaël dict au bon vieillard, *Quand tu priois auec larmes, enseuelissois les morts, & quittois ton disner, &c. i'ay tousiours offert ta priere à Dieu.* En l'Apocalypse l'Ange met sur l'autel d'or, les oraisons des Sainćts. De ces passages, & de ceste doctrine, nous deduisons nostre raison, & disons ainsi: Si les Anges prient pour nous, les Sainćts priēt aussi, car ils sont esprits bien-heureux, doués d'entendement & de volonté, esgaux aux Anges, comme dict Iesus-Christ en S. Luc. Ils sont donc soigneux de nostre bien pour le moins d'autant qu'ils ont esté en ceste vie; ils sçauent nos miseres & necessitez en ayant faict la preuue & l'experience eux-mesmes, & auec tout cela, ils nous sont plus proches en nature, que les Anges, & plus obligés par ce lien. Et si vous dictes ce que dict Caluin, que les Sainćts ne sont messagers ordinaires en ce monde pour les ministeres de nostre salut, cela sert pour monstrer qu'ils ne sont point Anges: mais non pas pour prouuer, qu'ils ne prient pour nous. Que les Sainćts trespassez selon ceste consequence prient pour nous, l'escriture le tesmoigne en termes exprez. Il est dict en S. Iean, que les 24. vieillars se prosternerent au ciel deuant le throsne de Dieu, ayans des fioles d'or, pleines de bonnes odeurs, qui sont les oraisons des Sainćts. Primasius, Richard, les Scholies grecques en Oecumenius auec Gagneus aduertissent en particulier, que ses oraisons sont les oraisons des Sainćts faictes pour la perseuerance des infirmes. En S. Luc, il est dict, que le mauuais riche pria pour ses freres. Si ce malheureux sans charité fut soigneux de prier pour les viuans, combien pius le seront les Sainćts pour l'amour de Dieu, & le salut de leurs freres, qu'ils ayment d'vne charité toute celeste?

Tob. 12. — Apoc. 8. — Les saints egaux aux Anges. Luc 20. — Les saints priēt pour nous. Apoc. 5. — Le mauuais riche. Luc. 16.

4
S. Pierre promet de prier apres sō trespas. 2. Pet. 1.

Sainćt Pierre escrit sur la fin de ses iours, *Ie tacheray de vous auoir souuent pour recommandez apres mon trespas, affin que vous soyez memoratifs de ces choses:* desquelles paroles les anciens tiroient l'intercession des trespassés pour les viuants, comme le Scholiaste grec tesmoigne, en Oecumenius. Et combien que l'on tourne ce lieu, comme vous le tournés, *Aussi ie mettray tousiours peyne qu'apres mon trespas vous puissiez auoir souuenance de ces choses*, le sens est le mesme: Car l'Apostre parloit du temps à venir, & non durant sa vie, qui deuoit, finir bien-tost, comme il l'auoit predict tout ioignant; mais apres sa mort. Ce que S. Clement premier successeur de S. Pierre, escrit en sa premiere Epistre, peut seruir de bonne glose en ce lieu, & confirmer nostre explication. Il escrit donc entre autres propos, que S. Pierre luy tint vn peu deuant sa mort, ces parolles, *Sçache qu'il te faut prendre toute la charge & peril de ceste chaire, & que ie ne cesseray de prier pour le salut de tous.* Sur la fin du liure des Machabées, il est dict que Iudas vit Onias le grand Prestre, & Hieremie trespassez des long temps, qui prioyent pour les Iuifs. Vous direz que ceste histoire n'est point canonique comme disent les Iuifs, & Caluin apres eux, nous respondons que l'Eglise, qui a auctorisé les liures des Euangiles, l'a mise au nombre des liures canoniques, nommément le troisiesme Concile de Cartage, de l'auctorité duquel Caluin se sert comme d'vn grand bouleuard contre l'inuocation des Sainćts.

Paroles de S. Pierre à sainćt Clem. S. Clem. epist. 1. — Onias trespassé prie pour les Iuifs. 2. Mach. vlt. — Les liures des Machabées auctorisés par le Conc. de Carth. 3. cap. 47.

5
Tous les docteurs Catholiques enseignent la priere des sainćts.

Tous les docteurs de l'Eglise conuenablement à la sainćte escriture enseignent d'vn commun accord, que les Anges & les Sainćts prient pour nous en general & en particulier. S. Basile en l'oraison des quarante martyrs, *ô esquadron inexpugnable* (dict-il) *ô gardiens communs des hommes, ô fideles compagnons de nos soucis.* S. Gregoire de Nazianze en l'oraison de S. Cyprian, *Regarde nous* (dict-il) *du ciel, dresse nostre parolle, & nostre vie, pais & conduis ce sainćt petit troupeau.* S. Hilaire. *Ny les gardes des Sainćts* (dict-il) *ny les garnisons des Anges defaillent à ceux, qui les veulent auoir.* S. Ambroise, *comme les Anges assistent, de mesme font ceux qui ont merité la vie des Anges.* S. Leon, *Pierre traićte maintenant plus à plain & auec plus de pouuoir les affaires à luy commises, & accomplit toutes les parties de sa charge & cure pastorale en iceluy, par lequel il a esté glorifié.* S. Cyprian, *Celuy qui selon le bon plaisir de Dieu partira plustost de ce monde, perseuere en charité, & qu'on ne cesse de prier pour les freres & sœurs la diuine misericorde.* S. Gregoire de Nazianze en l'oraison funebre de son pere: *Maintenant il nous aide d'autant plus par ses prieres, qu'au parauant par sa doctrine, qu'il est plus proche de Dieu estant despouillé de la chair.* S. Chrysostome: *Comme les soldats,* (dict-il) *monstrans au Prince les playes receuës en la guerre pour son seruice, parlent auec hardiesse, de mesmes ceux là portans leurs testes tranchées par les glaiues des tyrans, & les monstrans, ils peuuent impetrer ce qu'il leur plaist, du Roy celeste.* S. Hierosme traićte ceste question à pris faict contre Vigilance, vostre trisayeul, & que vos Centuriateurs appellent sainćt, & conclud contre luy & contre vous pour nostre foy, comme les autres sainćts docteurs cy dessus alleguez. Et en la lettre escrite à Paula de la mort de Blasille. *Elle prie* (dict-il) *nostre Seigneur pour toy, & m'impetre pardon de mes pechez.* S. Augustin en plusieurs lieux signamment au 5. liure contre les Donatistes. *I'apprendray, aydé par ses prieres* (de S. Cyprian) *& par ses lettres, auec quelle paix nostre Seigneur a regi ceste Eglise par luy.* Et sur le Pseaume 88. *Celebrons* (dict-il) *auec toute sobrieté le iour natal des Sainćts affin de les imiter, & faire que ceux, qui prient pour nous, se resiouissent de nous:* & escriuant sur l'Exode dict, que les peaux des belliers, que couuroyent l'arche d'alliance, signifioient les prieres des Sainćts.

S. Basil. Orat. 40. marty. — S. Hilaire. ser. 124. — S. Ambr. l. 8. sur S. Luc. — S. Leo. serm. 2. de anniuersario suæ assūptionis. — Cypr. ep. l. 1 ep. 1. — S. Greg. Nazian. Orat. 14. — S. Chrys. serm. de S. Iuuentio & Maximo. tom. 3. — S. Hiero. contra Vigil. Cent. 4. cap 8. — S. Hierony ep. ad Paulin. — S. August. l. 5 de baptismo. cōtra Donatist. c. 17 & l. 7. cap. 1. — S. Aug. sur le Psal. 88. — S. August. l. 2. in Exod c. 108. — Les peaux du Tabernacle.

6
Apparitiōs monstrans la priere des sainćts

Outre ce que dessus, plusieurs apparitions miraculeuses confirment nostre foy. Le mesme docteur S. Augustin escrit comme chose auerée par bons tesmoings, que S. Felix confesseur apres sa mort fut veu de plusieurs au temps, que Nola estoit assiegée des Barbares, secourant les Chrestiens, non seulement par ses prieres, mais encores par sa presence. Eusebe tesmoigne, que Potamiene vierge ayant promis au bourreau qui la décapita, de luy obtenir de Dieu quelque chose de bon, se monstra à luy trois iours apres son martyre, & luy mit vne coronne sur la teste, dont il fut si bien changé, que d'infidele bourreau, il deuint vn glorieux martyr. S. Basile raconte semblables histoires, S. Gregoire de Nazianze; sainćt Gregoire de Nice en la vie de Gregoire de Neocesar; Theodoret en son histoire; Enodius

l. 5 de cura pro mort. c. 16 — Euseb. l. 6. hist. c 5. — S. Basil en la vie de S. Mamāte. — S Greg. Nazian. or. contra Iul. & ora. de 5. Cæsariibus. — S. Greg. Nic in vita Greg. Neocesariē — Theodor l. 5. hist. 124.

S. Ambro. ser. de SS. Geruais & Prot. & de S. Agnete.

& Lucianus de l'inuention & miracles de S. Estienne. S. Ambroise escriuant de S. Geruais & Prothais & de S. Agnes, & plusieurs autres auĉteurs, qui ont escrit il y a plus de mil ans. Voila le tesmoignage des Saincts, puis que vous nous contraignez d'en citer.

7 *La communion des saincts preuue la priere des saincts.*

Auec mille telles preuues, nous auons la raison tirée des articles de nostre foy. Nous croyons indubitablement la communion des Saincts de l'Eglise triomphante, qui est au ciel, auec la militante, qui voyage encores en terre. Sainct Paul dict, *Vous estes venus à l'Eglise des premiers, qui sont escrits és cieux & à Dieu*, c'est à dire que nous sommes leurs concitoyens, & ailleurs il appelle la Hierusalem celeste nostre mere. En vn autre lieu il dict, que Iesus-Christ est le chef de toute l'Eglise. Donc la militante & la triomphante ont vn mesme chef commun, & vne communion ensemsemble. Or ceste communion requiert necessairement, que les membres soyent soigneux les vns des autres en s'entraydant. Car c'est la nature des membres vnis soubs vn chef, comme le mesme Apostre enseigne, & les concitoyens aussi s'entraydent par mutuels offices. Les Saincts donc, qui sont au ciel regnans comme membres d'vn mesme chef, & enfans d'vne mesme mere, sont soigneux de nous, & prient pour nous. Ceste doctrine ne peut auoir plus de preuues, ny ce que nous tenons estre plus aueré, ny vostre erreur plus battu. L'Escriture dict ce que nous disons; l'antiquité le confirme; l'auctorité de tous les peres l'asseure; la raison le conclud; & tout l'arroy de ces argumens vous combat. Tournez vous de quel costé que vous voudrez, vous estes au bout du monde: & n'auez plus terre ferme, pour vous maintenir en vostre opinion, si vous entendez tout ce que nous venons de dire.

Heb. 12. Eph 2. Gal. 4. Col. 1. Eph. 4.

Aux Ro. 2 & 1. Corinth. 12.

CHAP. XI.

1 *C'est vne chose saincte d'inuoquer les Saincts.*
2 *Les viuans inuoquent les viuans.*
3 *La beatitude prouoque les Saincts à prier pour les mortels.*
4 *La beatitude inuite les mortels à inuoquer les Saincts.*

1 *C'est vne chose saincte d'inuoquer les saincts.*

NOus venons de monstrer, que les Saincts prient pour nous. De ceste conclusion, nous en tirons vne autre, & prouuons, que c'est vne chose saincte de prier & inuoquer les Saincts. Car puis qu'il est certain, qu'ils prient pour nous, qu'ils nous aydent & secourent, & que ceste charité est agreable à Dieu, nous faisons selon Dieu, de les prier de faire, ce qu'ils peuuent faire, & qu'ils font pour nous, auec le bon plaisir de Dieu. Si le Roy permet & se plaist, que les gentils-hommes de sa Court luy presentent les requestes de ses subjects; les subjects ne font pas contre la volonté du Roy de bailler leurs requestes aux gentils-hommes pour les rapporter au Roy. Pourquoy donc nous appellez vous Idolatres, si nous honorõs les Saincts, les priant de prier pour nous, & faire ce qu'ils font? Si nous demandons aux Saincts regnans au ciel auec Iesus-Christ, d'estre nos rapporteurs, & aduocasser pour nous enuers Iesus-Christ?

2 Dauantage nous lisons souuent tant au vieil qu'au nouueau testament, que les viuans ont inuoque les viuans; en l'histoire des Roys, Ne cesse, disoyent les Hebrieux à Samuel, de prier & crier au Seigneur nostre Dieu pour nous: Dieu mesme le commande par fois; car il dict aux amys de Iob; Allez vous en à Iob mon seruiteur, & offrez holocauste pour vous: & Iob mon seruiteur priera pour vous, & ie l'exauceray pour vous. Sainct Paul escriuant aux Romains; *Ie vous prie* (dit-il) *mes freres de m'ayder par vos prieres enuers Dieu.* Le mesme il escrit aux Ephesiens, aux Thessaloniciens, aux Colossiens, aux Hebrieux: Et c'est vne chose par trop notoire en l'Escriture saincte, que les prieres des fideles demandées & faictes reciproquement des vns pour les autres en ceste vie. Si cela est ainsi, comme il est, & si Dieu mesme le commande, si les Saincts viuans au ciel veulent & peuuent prier pour nous, voire plus qu'ils ne faisoyent viuans en terre, soigneux de nostre salut, comme dict S. Cyprien, & asseurez de leur immortalité, plus charitables, plus puissans, plus sçauans qu'ils n'estoient en ce monde; comment dites vous, que nous sommes criminels de leze majesté diuine, si nous les prenons pour nous estre mediateurs & aduocats enuers Dieu? Si nous prions la mere de Dieu esleuée en gloire sur tous les cieux, de prier pour nous? Si nous luy dõnons nos requestes pour les presenter à son fils? si nous auons recours aux bons Anges? aux esprits immortels? aux saincts Apostres? aux glorieux Martyrs? aux bien-heureux Confesseurs? aux sainctes Vierges? & à tous les autres domestiques de ce grand Seigneur, regnans immortellement en sa maison, le moindre desquels surpasse en grandeur, & splendeur tous les grands Roys de la terre: auront-ils moins d'accez aux merites de Iesus-Christ? seront-ils moins membres de Iesus-Christ, pour regner glorieux au Ciel?

Les viuās inuoquent les viuās. 1. Reg. 7. Iob 42.

Ephes. 6. 1. Thess. 2. & 2. Thes. 2. Coloss. 4. Heb. 13

S. Cypr. serm de mortalitate.

Laisseront-ils de nous estre freres en Iesus-Christ, pour estre vnis eternellement auec Iesus-Christ? Sera-il conforme à la saincte Escriture de prendre des Saincts en ceste vie, pour nous obtenir quelque chose de Dieu, & il ne le sera pas, si nous en prenons de ceux, qui sont regnās en gloire? Y aura-il plus de danger que l'honneur de Dieu soit diminué, si l'on inuoque les Saincts, qui sont ja confirmez en grace, & qui ne peuuent, ny ne veulent rien accepter, ou entreprendre, qui ne soit à l'honneur de leur maistre, que quand on inuoque ceux, qui viuent encores sur la terre, & qui peuuent deuenir d'amis qu'ils sont, ses ennemis?

3 *La beatitude prouoque les saints à prier pour les mortels.*

Laisserons-nous de les honorer, inuoquer & prier, parce qu'ils sont auec Dieu, immortels, impassibles, domiciliés au ciel, & esloignez des miseres de la terre? Ie crois bien que personne ne iugera raisonnable, que pour ces raisons on face iniure à Dieu d'inuoquer les Saincts & de les honorer par les prieres, les employer pour nos necessitez, les appeller pour nostre ayde. Reste donc tout euident par l'Escriture & par la raison prinse de l'Escriture, que comme les Saincts prient pour nous, aussi nous les pouuons prier & inuoquer.

4 *La beatitude inuite les mortels à inuoquer les saints.*

CHAP. XII.

1 *L'inuocation des Saincts prouuée par les Conciles.*
2 *Par les Docteurs.*
3 *Prieres de S. Ambroise & de S. Augustin.*

4 *Belles prieres de sainct Augustin en ses meditations.*

5 *L'inuocation des Sainƈts prouuée par les festes & temples.*

1 *L'inuocation des sainƈts trouuée par les Conciles.* Concil. Chalced. Epist. ad omnes Epis. Euro. 6 Syn. cap. 7. 7. Syn. act. 6.

AVec les preuues susdiƈtes nous auons les Conciles, les Doƈteurs de l'Eglise, les temples & festes, & les miracles pour l'inuocation des Sainƈts. En l'Epistre enuoyée à tous les Euesques de l'Europe, qui est joinƈte au Concile de Calcedoine, celebré soubs l'Empereur Leon, sont couchées ces paroles, *Nous mettons le tres-sainƈt Proterius au rang des martyrs, demandans la misericorde Dieu.* Et en l'aƈtion 11. de ce Concile les sainƈts Peres disent d'vne voix, Flauianus martyr, qui vit apres sa mort prie pour nous. En la 6. Synode generale, *Le Chrestien ayant adoré vn seul Dieu, qu'il prie les Sainƈts, à ce qu'ils daignent interceder pour luy enuers la maiesté diuine.* En la septiesme Synode generale, les Sainƈts Peres parlent ainsi, *Faisons toutes choses auec deue crainte, demandans les intercessions de la tres-pure mere de Dieu; des Sainƈts Anges, & de tous les Sainƈts.* Au Concile de Geronde, au premier d'Orleans, à celuy de Mayence celebré soubs Charlemaigne, au cinquiesme, & sixiesme de Tolede, au Brachareen vnziesme, est commandé de dire les Litanies trois iours deuãt l'Ascension, & aux autres temps ordonnez, ce qui se faisoit en la procession, comme nous faisons auiourd'huy. Et ce sont les mesmes Litanies que nous auons auiourd'huy, (comme tres-bien declare Valfridus Strabon en son histoire Ecclesiastique) & que S. Gregoire fit dire du temps de la peste, comme il est escrit en sa vie; qui nous est vn euident & general tesmoignage de l'inuocation des Sainƈts crüe, receuë, approuuée & prattiquée en l'Eglise de Dieu. Et notez que les susdiƈts Conciles ont esté presque tous celebrez deuant mille ans.

Con. Gerond. c. 3. Concil. Aurelia. can 19 Concil. Mogonti. cap. 33. Conc. 5. Tolet c. 2. Conc. 6. Tol. ca. 2 Concil. Brach. cap. 2. Vvalfridus Strab. cap. 20. in vita sanƈti Greg l. 1. cap. 42.

2 *L'inuocation des Sainƈts prouuée par les Doƈteurs.* S. Denis cap 7. Eccles. Hierar.

Si nous vous mettons au roolle seulement la dixiesme partie des passages, qui se trouuent ez liures de nos doƈteurs Grecs & Latins en confirmation de nostre foy en ceste matiere, nous vous ferons rougir, si vous auez du sang au cœur: nous en cotterons quelques vns pour faire brief. S. Denis Areopagite disciple de S. Paul, & Apostre de nostre France, *Celuy* (diƈt-il) *qui demande l'intercession des Sainƈts, & ne veut imiter leurs sainƈtes œuures, est semblable à vn, qui se creue les yeux, & veut estre participãt des rayons du Soleil.* S. Irenée: *Comme celle là* (Eue) *a esté seduiƈte s'esloignant de Dieu; de mesme ceste cy* (Marie) *a obey à Dieu, affin que la Vierge Marie fut l'Aduocate de la vierge Eue.* S. Athanase tres-deuot de ceste Vierge l'inuoque ainsi, *Enclinés* (Marie) *vostre oreille à nos prieres, & ne vous obliés de vostre peuple.* & vn peu apres, *Nous crions à vous, souuenés vous de nous tres-sainƈte Vierge:* & plus bas, *Intercedés pour nous, nostre maistresse, nostre Dame, nostre Royne, mere de Dieu.* S. Basile en l'Oraison des quarante Martyrs: *Si quelqu'vn se trouue en tribulation, qu'il aye recours à ces Sainƈts, celuy qui est en liesse, qu'il les inuoque aussi; celuy là pour estre deliuré de son mal; cestuy-cy pour estre confirmé en son bien.* S. Gregoire de Nazianze parlant de la vierge que S. Cyprien estant encor Payen aymoit, *Il inuoqua la Vierge Marie, à ce qu'elle secourut vne vierge,* & vn peu apres, *la vierge gaigne la viƈtoire, le diable est vaincu.* Le mesme S. Gregoire inuoque S. Basile & S. Athanase ez oraisons qu'il faiƈt d'iceux. Sainƈt Chrysostome; *L'empereur, qui est reuestu d'escarlate, vient pour embrasser les sepulchres, & laissant arriere toute pompe se tient debout, pour supplier les Sainƈts d'interceder enuers Dieu pour luy: & celuy qui marche coronné d'vn diademe, prie vn faiseur de pauillons, & vn pescheur comme proteƈteurs du diademe.* S. Damascene. *Par les Sainƈts, les diables sont chassés, les malades garissent, les aueugles voyent, les ladres sont nettoyés, les tentations & fascheries sont vaincuës, & toute chose bonne vient du pere de lumiere par eux en faueur de ceux, qui demandent d'vne ferme foy.*

S. Iren. l. 3. contra Hæres. cap. 19. S. Athan. serm de Annun. S. Basil. orat in 40. mart. S. Greg. orat in Cyprian. S. Chrys. hom. 66. ad pop. à la fin. S. Damas. l. 4. de fide cap. 16.

3 *Priere de S. Ambroise & de sainƈt Augustin.* S. Ambr. l. de viduis in medio. S. Hiero. in Epitap. Paulæ. S. August. traƈt. 4. in Ioan.

S. Ambroise, *Il faut inuoquer les Anges qui nous sont donnés pour sauuegarde; inuoquer les Martyrs, la faueur desquels nous pretendons, par l'alliance de la nature: Ils peuuent interceder pour nos pechés, ayans par leur sang laué ceux qu'ils pouuoyent auoir: Ce sont les Martyrs de Dieu, nos prelats; contemplateurs de nos vies & aƈtions. N'ayons donc crainte de prendre intercesseurs de nostre infirmité ceux, qui au milieu de leurs viƈtoires cognoissoyent leur propre infirmité.* S. Hierosme inuocquant S. Paula trespassée, *Adieu, ô Paula, ayde par tes prieres la derniere vieillesse de ton deuot. Ta foy & tes œuures s'associent auec Iesus-Christ: estant là presente, tu impetreras plus facilement ta demande.* S. Augustin: *Nous ne celebrons pas en l'autel des Martyrs, ainsi que des autres defunƈts, comme priãs Dieu pour eux, mais plustost affin qu'ils prient pour nous.* Esquelles parolles, auec l'inuocation des Sainƈts vous aués le tesmoignage de la priere pour les ames des trespassés. Le mesme doƈteur en ses meditations, que vous aués citées inuoque la Vierge, les Anges, & tous les Sainƈts disant.

4 *Belles prieres de S. Augustin en ses meditations.* chap. 40. tom. 9 Inuoque tous les saincts.

Sainƈte & immaculée Vierge mere de Dieu, Marie, mere de nostre Seigneur Iesus-Christ, daignés interceder pour moy enuers celuy là, duquel auez esté faiƈte le sainƈt temple par vos vertus & merites. Et S. Michel, S. Raphael, S. Gabriel, S. Chœur des Anges, des Archanges, des Patriarches, des Prophetes, des Apostres, des Euangelistes, Martyrs, Confesseurs, Prestres, Leuites, Moines, Vierges, & de tous les iustes, au nom de celuy qui vous a esleuz, de la vision duquel vous estes heureux, ie prens hardiesse de vous supplier, qu'il vous plaise prier pour moy pecheur, à ce que ie puisse meriter d'estre retiré du gosier de Sathan, & de la mort eternelle. Voila le formulaire de nos Litanies & vn tres-euident argument de nostre verité. Oyez encor la deuote & celebre priere du mesme doƈteur dressée à la mesme Vierge. *O heureuse Vierge Marie, qui vous pourra dignement remercier & dignement loüer, qui par vostre singuliere obeissance auez secouru tout le monde?* Et vn peu apres, *prenez ce que nous vous offrons, donnez ce que vous demandons, excusez nostre crainte, car vous estes l'vnique esperance des pecheurs: par vous nous attendons pardon de nos offenses, & en vous tres-heureuse gist l'espoir de nostre loyer. Sainƈte Marie secourez les souffreteux, encouragés les craintifs, consolés les affligés, priés pour le peuple, pour le clergé, pour les dames deuotes, que tous ceux, qui celebrent vostre memoire, se ressentent de vostre ayde.* Qui est vne Antienne, dont l'Eglise se sert de toute antiquité. Voulez vous de plus clairs, plus euidens, & plus preignans tesmoi-

S. Aug. de sanƈtis serm. 18. qui est le 2. de l'annonc 4. 10.

Sanƈta Maria succurre miseris, iuua pusillanimes, &c.

gages des Saincts Peres, que ceux-cy pour monstrer que l'honneur, que nous faisons aux Saincts, & les prieres, que nous leur dressons, est vn droict de tout temps ordonné en l'Eglise de Dieu, & vne coustume autant ancienne, que les Apostres, pratiquée de tous les Chrestiens Catholiques? Nous ne voulons point citer pour le present S. Leon, S Gregoire Papes; S. Gregoire de Tours, S. Anselme, S. Bernard, & autres Saincts plus modernes: nous nous contenterons de ceux-cy, & vous en deuez contenter. Car ils sont de ces siecles là, auquel Caluin mesme dict, que l'Eglise estoit encor en sa pureté. Seulement en ce lieu voulons nous vous aduertir par passade d'vn illustre & impudent mensonge de Melanchton, disant que l'inuocation des Saincts estoit incogneuë deuant sainct Gregoire. Pour lequel refuter ne faut dire autre chose, sinon que S. Augustin, qui est des derniers peres Latins, que venons de citer, a vescu deux cens ans deuant S. Gregoire.

Insigne mensonge de Melanchthon.

5 Pour troisiesme argument de ce poinct, nous auons l'institution des festes & temples, dés le commencement de la loy de Iesus-Christ promulgée. S. Martial disciple de Iesus-Christ, en l'epistre qu'il escrit aux Bourdelois, dict auoir faict eriger vn temple à l'honneur & memoire de S. Estienne premier martyr, ce que confirme Aurelian en la vie de S. Martial. Abdias tesmoigne qu'vn temple fut basty en Ephese à l'honneur de S. Iean l'Euangeliste, & ailleurs vn autre à S. Simon & S. Iude. S. Clement ez constitutions Apostoliques commande aux seruiteurs de garder les festes des Saincts martyrs. En l'histoire Ecclesiastique Eusebius escrit, que les Chrestiens ramasserent les ossements & cendres de S. Polycarpe martyr disciple des Apostres, bruslé par les tyrans, & qu'on luy edifia vn temple, auquel tous les ans on celebroit la feste en son nom. Le Concile de Gangre condamne d'heresie Eusthathius, d'autant qu'il se mocquoit des festes des Saincts. Optatus Milcuitain appelle schismatiques les Donatistes pour la mesme cause. Trois cens ans apres la mort du Sauueur fut celebré vn Synode, pour confirmer ceste coustume debatue desia par les heretiques, comme il se peut voir en l'epistre de S. Felix, au premier tome des Conciles. Mais qu'auons nous que faire de citer les escrits des saincts Peres? les temples bastis par tous les endroicts du monde, & les festes instituées & celebrées en memoire des Saincts, iusques à nostre temps, parlent assés, & font trop de foy & de creance à nostre dire, quand bien nous n'aurions autre escrit. Les masures des Eglises que vous aués abbatues & ruinées: les murailles de celles, qui sont encor entieres à Geneue, à Montauban, & ailleurs, sont autant de signes de la foy ancienne de l'Eglise, & de vostre nouuel erreur.

L'inuocation des Saincts prouuée par les festes & temples. S. Martial in epist. ad Burdig. I. Abdias l. 5. Hist. l. 6. S. Clem. l. 8 const. c. 39. Euseb. l. 4. eccl hist. cap. 15. Eustathius damnatus in Conc. Gangre. Optat. Mileuit. l. 2. S. Felix ep. 2 in tom. 1. Conc. Les temples que les hugue nots ont ruiné ou qu'ils tiennent, tesmoignent leur erreur.

CHAP. XIII.

1 *L'inuocation des Saincts prouuée par des miracles.*
2 *Miracles faicts à l'inuocation des Saincts.*
3 *Calcul guery.*
4 *Religieuse resuscitée.*

1 POur l'inuocation des Saincts nous vous produisons encor vne sorte d'arguments infallibles, qui sont les miracles. Si nous vous monstrons que Dieu a faict des miracles sur la priere & inuocation des Saincts, vous ne pouuez nier, que ce ne soit vne chose saincte & agreable à sa maiesté. S. Ambroise escrit, que saincte Agnes miraculeusement vint en personne au secours de Constantia fille de l'Empereur, qui l'inuoquoit. Le mesme tesmoigne, auoir veu de ses propres yeux, quand la veuë fut rendue à vn aueugle par la priere des Saincts Geruais & Protais. Palladius viuant du temps de S. Hierosme en la vie de S. Innocent, couchée au chap. 103. de son histoire, dict que le susdict Sainct priant aux reliques de S. Iean Baptiste guerit vn paralytique. Theodoret en l'histoire des Saincts, pour monstrer combien de miracles auroient esté faicts en son temps, ne dict autre chose, sinon que les temples des Martyrs estoient pleins de membres d'or & d'argent, donnez par ceux, qui auoient esté gueris par la priere des Saincts martyrs. Nicefore tesmoigne, qu'au Concile de Chalcedoine, apres vn longue dispute, fut arresté par les Euesques, que l'on mettroit les opinions d'vn chascun, escrites en diuers papiers dans le tombeau de S. Eufemie, eux cependant prieroient toute la nuict. Le lendemain toutes les opinions Catholiques furent trouuées en la main de la Saincte, & les autres aux pieds. Ie laisse S. Gregoire de Nice, & de Nazianze, Eusebius, & autres Peres Grecs & Latins, qui en leurs escrits tesmoignent clairement ce que nous disons.

L'inuocation des Saincts prouuée par les miracles. S. Ambr. serm. 90. S. Agnes. S. Ambr. serm. 91. Aueugle guery. Paralytique gueri. Theodoretus l. 8. græc aff. in fine. Nicephor. l. 15. c. 5. question decidée par miracle.

2 Nous vous citerons encor seulement S. Augustin, duquel vous vous aidés si volontiers, pleut à Dieu, que ce fut auec bonne foy. Ce Docteur au chap. 8. du dernier liure de la Cité, a laissé par escrit dix-huict insignes miracles, faicts à l'inuocation des Sainct martyrs, en plusieurs desquels il fut present. Nous vous en mettrons icy deux ou trois.

Miracles faicts à l'inuocation des Saincts recitez par sainct Augustin. S. Aug. 22. de ciuit. cap 8. Coustume de porter en procession les reliques des Saincts.

Aux eaux Tibilitaines (dict-il) *l'Euesque portoit les reliques du tres-glorieux martyr S. Estienne, venant de toutes parts vne grande multitude de mõde; en ceste chapelle là vne femme aueugle conduite iusques ioignant l'Euesque, qui portoit les sacrés gages; se mit à prier donnant à toucher les fleurs qu'elle portoit, lesquelles ayant reprinses, & appliquées aux yeux recouura aussi tost la veuë: & au grand estonnement de tous les assistans marchoit la premiere à la procession, pleine de ioye, sans auoir autre guide, que de ses yeux.* C'est le narré de S. Augustin tourné de mot en mot.

S. August. l. 22. de ciuit. c. 8. Femme aueugle guerie.

3 Il recite là mesme que Eucharius Prestre Espaignol, fut premierement guery d'vn vieil calcul incurable, & apres retiré de l'article de la mort par l'aide & reliques du mesme Sainct: Itẽ qu'vn Chrestien apres auoir auec grands pleurs & gemissemens prié à l'oratoire dudict martyr pour le salut de son beau-pere obstiné Payen, & agonisant à la mort, il auroit mis sur la nuict au cheuet du malade quelques fleurs, qu'il auoit prinses dessus l'autel, le lendemain ledict malade comme resuscité d'vne double mort, demanda le baptesme, qu'il receut auec vne admirable cõsolation de tous les Chrestiens, nommément de ce sien beau fils. Et tant qu'il vesquit eut tousiours à la bouche ces paroles de S. Estienne, *Seigneur Iesus prenez mon esprit*, sans sçauoir qu'elles eussent esté proferées par S. Estienne, quand

Calcul guery. Malade guery & conuerty. paroles dernieres de sainct Estienne. Act. 7.

il fut lapidé. *Item, vn ienne enfant* (dict il) *comme il se iouoit en vne place, fut escarboüillé soubs vne charette trainée par des bœufs effarouchez. La mere print le corps & le porta à l'oratoire du martyr: & non seulement il reuint à vie, mais encor fut trouué tout guery.*

4 *Religieuse resuscitée.* Item vne Religieuse Nonain en vn lieu voisin de Caspalian, estoit abandonnée des Medecins. On s'aduisa de porter sa robbe par deuotion à l'oratoire, & implorer l'aide du Sainct, cependant elle trespassa: la robbe fut rapportée: ses pere & mere en enuelopperent neantmoins le corps mort, & à l'instant la defuncte reuint à vie. Item vn nommé Bassus aupres d'Hipponne prioit audict oratoire pour sa fille extremement malade, de laquelle aussi il y auoit porté la robbe: les seruiteurs venoient de la maison luy portant nouuelle qu'elle estoit trespassée; mais ils furent prohibés de ce faire par quelques amis, de peur que la mere ne se lamentat, criant & pleurant par les ruës. Luy estant retenu à la maison, plein de cris & lamentations, iette la robbe soubs la defuncte, qui resuscita incontinant.

La fille de Bassus resuscitée.

Que direz-vous, messieurs les Ministres, ou de ces histoires, ou de ces historiens? nierez-vous la verité des miracles, ou l'auctorité de ceux, qui les ont laissées par escrit? Vous ne pouuez faire ny l'vn ny l'autre; si vous auez vn grain de foy. & vne drachme de honte. Vous vous monstreriez par trop mescreans, & par trop mesdisants. Telles choses ne peuuent estre illusions, ny tels escriuains menteurs, ou legers tesmoins en matieres si importantes. Or puis que tels miracles sont aduenus en l'inuocation des Saincts, pouués-vous nier que la priere à eux faicte ne soit agreable à Dieu, & profitable pour les ames, & pour le corps des fideles Chrestiens, qui recourent à leurs intercessions? puis que Dieu auctorise, approuue & exauce la priere dressée aux Saincts par des œuures de sa main, par des faicts & bienfaicts extraordinaires & supernaturels, ne blasphemés-vous pas en disant, que ceste priere est Idolatrie? ne faictes-vous pas Dieu aucteur, approbateur, & remunerateur de mensonge, d'impieté, & de blaspheme?

CHAP. XIV.

1 *Pour deux causes principales les Ministres reiectent les Saincts.*
2 *Les Ministres ont tousiours faute de l'Escriture au besoing.*
3 *S. Augustin mal leu & cité de mauuaise foy par les Ministres.*
4 *Les trespassez peuuent sçauoir les choses de ce monde en trois façons.*
5 *Modestie de S. Augustin à croire encor qu'il n'entende.*
6 *Glose ordinaire des Ministres sur S. Iaques.*
7 *Quelle foy est requise en l'oraison.*

1 *Pour deux causes principales les Ministres reiectent les Saincts.* MAis espluchons les raisons, qui ont esmeu Luther, Caluin, & toutes vos Eglises à rayer de vos calendriers les Saincts, & reiecter la coustume de recourir à leurs intercessions. Elles sont deux principales: La premiere est, par ce que les trespassez à vostre opinion n'oyent point nos prieres: la seconde par ce que c'est deroger à l'honneur du Seigneur de prier autre que luy. Les Papistes, ce dictes-vous, n'ont sceu encor monstrer, ny par texte expres, ny par exemple prins des sainctes lettres, que les Saincts trespassez & bien-heureux voyent ou oyent ce qui se faict icy bas: & citez pour vous S. Augustin, & pour toute la question conclués contre la Vierge en particulier, à qui aussi en particulier vous en voulez, disans, si donc il n'est pas certain que la Vierge nous oye en nos requestes, ce seroit vne pure folie de la prier, veu comme dict S. Iacques que la priere faicte sans foy (c'est à dire, sans certitude d'estre exaucez) est vaine. Voila la toile de vostre discours tramée d'vne mauuaise glose, sur vn texte composé à plaisir: car ceste certitude ne se trouue point en l'escriture, ny ce texte en sainct Iacques. Or ce que vous dictes de la priere faicte à la Vierge, vous voulez estre entendu pour tous les autres Saincts. Deuant que vous donner ce que vous demandez, & effiler la tissure de vostre discours, ie vous demande, si vous recognoissez vostre condition & la qualité de vostre demande, Il est question, s'il faut inuoquer les Saincts; nous les inuoquons, vous les mesprisez; vous estes les demandeurs, nous sommes les defendeurs; nous sommes au chasteau, vous nous assiegez: nous sommes en l'Eglise Catholique tenans la foy de la veneratiō des Saincts, il y a 1597. vous nous aggressez despuis quelque temps, nous voulans oster ceste foy: & nous aggressans de premiere & principale poincte, vous nous reprochez la defectuosité de nos armes, disans que nous n'auons sceu prouuer par l'Escriture que les Saincts oyent nos prieres. Quelle façon d'agresser est la vostre? est-ce ainsi que vous nous voulez faire sortir du fort? sont-ce les armes, par lesquelles vous nous assaillés, de nous demander nos armes? vous semble-il, que nous ayons faute d'escritures & d'armes, ayans retenu nostre possession, & resisté aux assauts de Sathan, & de tous vos ancestres quinze cens ans victorieusement?

Les Ministres ne sçauent ce qu'ils demandent.

Vous demandés nos armes, & où sont les vostres? où sont les escritures sainctes, que vous auez tousiours en la bouche, sinon quand elles vous font besoin? où sont les passages, que vous deuiez faire iouër & retentir icy, coup sur coup contre nous, sans relasche, iusques à nous contraindre de venir à composition, ou nous enseuelir dans nos ruines? Mais quels aggresseurs estes vous? Si quelque capitaine allant assieger vne forteresse, au lieu de battre le mur & faire breche pour donner l'assaut, sommoit l'ennemy qui y commande, de monstrer ses munitions, ses cuirasses, ses piques, ses arquebuses, son canon & ses autres pieces de guerre, ne seroit-il pas estimé vn oyson? & ne luy diroit on pas, grand Alexandre, battés seulement & presentez vous, & nous vous monstrerons à vos despans si nous sommes armés? Et si quelque vsurier vouloit debouter son voisin de sa maison paternelle, & pour tout titre luy vint demander, à quels titres il la possede, l'heritier ne respondroit il pas, mais à quel titre la demandés vous? N'imitez vous pas cest oyson de guerre & cest vsurier trouble-paix? Et ne vous deuons nous pas dire, battés seulement & faictes essay de vos armes, monstrés vos droicts & vos titres, nous n'auons autre chose à faire sinon tenir bon en nostre possession & rembarrer vos assauts.

2 *Les Ministres ont tousiours faute de l'escriture au besoin.*

Oyson de guerre.

Monſtrés donc voſtre vaillance & vos armes, monſtrés que les Saincts n'oyent point nos requeſtes, faictes breſche à noſtre creance, ſonnez l'aſſaut, preſentés-vous. Ie fais mal de m. plaindre, ie vous voy venir armez de certaines vieilles halebardes, refourbies & parées de franges mal adiancées, tous deliberez de boulcuerſer ſans deſſus deſſoubs noſtre forterеſſe, & y entrer victorieux auec ces meſquins harnois.

3 *S. Auguſtin mal leu & cité de mauuaiſe foy par les miniſtres.*

Vous dictes donc, que S. Auguſtin en ce lieu, que vous alleguez, conclud que les eſprits treſpaſſez ſont en vn lieu, où ils ne voyent choſe, qui ſe face ou aduienne en la vie des hommes : deſquelles parolles vous tirés que les Saincts n'oyẽt point nos prieres, & que par conſequent on ne les doit aucunement prier. En premier lieu ie reſpons, que vous falſifiés le texte de ce paſſage. Car S. Auguſtin dict ſeulement, *Que les eſprits ſont en vn lieu, où ils ne voyent pas toutes les choſes, qui ſe font, ou qui aduiennent en ceſte vie aux hommes*; Leſquelles paroles portent vn ſens bien different à celuy des voſtres. Car par les voſtres on collige, que les treſpaſſés n'entendent du tout rien des choſes qui ſe font en ce monde, & par celles de S. Auguſtin, qu'ils n'entendent pas toutes. Voſtre ſens eſt faux, & celuy de S. Auguſtin eſt veritable, & ne faict rien contre nous. Car nous ne diſons pas, que les treſpaſſez ſçachent tout ce qui ſe faict en ce monde, mais ce qui les concerne, & ce que Dieu veut, qu'ils ſçachent. Ie reſpons en ſecond lieu, qu'en ce chapitre là, ſainct Auguſtin parle en general de la cognoiſſance naturelle & ordinaire des treſpaſſés, comme il apert par le ſezieſme chapitre, que nous citerons tantoſt, & que noſtre queſtion eſt ſpeciale de la cognoiſſance ſurnaturelle des Saincts regnans en gloire. Or il y a difference de demander en ſpecial, ſi les Saincts bien-heureux oyent par voye diuine les prieres, que les viuans leur font, & en general ſi les treſpaſſez ſçauent ordinairement tous les affaires de ce monde.

S. Auguſt. l. de cura pro mort cap.13.

4 *Les treſpaſſes peuuẽt ſçauoir les choſes de ce monde en trois façons.*
S. Auguſt. l. de cura pro mort. cap. 15.

Troiſieſmement ie dis que ſainct Auguſtin au chapitre quinzieſme teſmoigne euidemment, que les treſpaſſez ſçauent pluſieurs choſes de ceſte vie, non toutes, mais celles, qui les touchent; ny par leur vertu, c'eſt à dire par voye naturelle, mais à la façon que Dieu veut leur eſtre cogneuës. Car voulant en particulier declarer comment c'eſt qu'Abraham auoit ſceu, que le mauuais riche s'eſtoit donné du bon temps en ce monde, & que le Lazare auoit paty beaucoup, il donne trois manieres, par leſquelles les treſpaſſez peuuent ſçauoir ce qui ſe faict en ceſte vie. La premiere par la venüe de ceux, qui s'en vont à eux d'icy : la ſeconde par le raport des Anges : la troiſieſme par la reuelation de l'eſprit de Dieu, ne plus ne moins que les Prophetes en ceſte vie ſçauoyent les choſes ſecretes non toutes, mais celles que Dieu leur reueloit. Finablement ayant meu la diſpute de l'aſſiſtance que les Saincts Martyrs donnent à ceux, qui les inuoquent, il parle ainſi au chapitre 16. de ce liure là. *Il ne faut donc eſtimer* (dict-il) *que tous les treſpaſſés indifferẽment ſe trouuent ez affaires des viuans, encor que les martyrs ſoyent fauorables à quelques vns pour les guerir ou ayder en quelque autre façon, mais faut entendre par cela, que les Martyrs ſont preſens ez neceſſitez des viuans par la vertu diuine, ne pouuans les treſpaſſes par la leur propre ſe trouuer ez affaires des viuans, bien qu'à la verité ceſte queſtion ſurpaſſe les forces de mon entendement, ne pouuant comprendre la façon par laquelle les martyrs aydent ceux là, que nous ſçauons certainement eſtre aydés par eux.* Il eſt aiſé à voir à ceux, qui ont des yeux, que ſainct Auguſtin en ce lieu confeſſe, comme choſe trop manifeſte, que les martyrs oyent les prieres des viuans, & les ſecourent, & que rien de ce que ce docteur dict, ne faict pour vous, mais tout pour nous : & ſi vous euſſiez voulu, vous pouuiez apprendre de ce ſeul lieu, non ſeulement la deciſiõ de la queſtion preſente, & de quelques autres, mais encor la modeſtie & l'humilite Chreſtienne.

S. Auguſt cap 16. Nõ ignorputandũ eſt, &c.
Notés par ce texte la hardieſſe des Miniſtres à citer fauſſement.

5 *Modeſtie de S. Auguſtin à croire encor qu'il n'entende.*

Vous voyez qu'il confeſſe de n'entendre pas comment les treſpaſſez cognoiſſent les affaires de ce monde, & neantmoins il croit, qu'ils les ſçauent. Vous au contraire niez la cognoiſſance des treſpaſſez, parce que voſtre entendement ne la peut comprendre : & de meſme façon vous comportez-vous és autres poincts & articles de la religion, qui eſt la reduire à la capacité de l'eſprit humain, & ruiner la nature de la foy, qui conſiſte à croire les choſes, qui paſſent la raiſon & l'entendement. Vous pouués apprendre de ce meſme Docteur la couſtume de prier pour les treſpaſſez, ſelon la doctrine de l'Egliſe ſaincte. Le ſeul titre du liure vous l'enſeignoit, qui eſt qu'il faut auoir ſoing des treſpaſſez. Or qu'vn chaſcun voye en ceſte voſtre explication, de quelle foy vous cités les teſmoignages des Peres, & s'il vous faut croire ſans caution, & ſans voir de quoy ; qu'on conſidere auec quelle hardieſſe vous deués faire iouër voſtre langue, citans les Eſcritures & les eſcrits des Peres contre l'Egliſe Catholique à vos ordinaires preſches & aſſemblées, deuant ceux, qui ne peuuent, ny oſent noter vos erreurs, puis qu'à la veuë de tout le monde & ſans crainte, vous mettés la plume au vent, chargée de telles allegations meſchamment controuuées.

6 *Gloſe ordinaire des Miniſtres ſur ſainct Iaques.*
Iac. 1. 6. Poſtulet autem in fide nihil hæſitans

Au reſte la gloſe, que vous attachés au texte de S. Iaques, eſt de meſme encre, que l'interpretation du paſſage allegué de S. Auguſtin. Vous eſcriuez, que S. Iaques a dict, que la priere faicte ſans foy eſt vaine. Vous auez forgé ce texte : S. Iaques dict, qu'il faut prier auec foy : mais non pas ce que vous eſcriués. Pourquoy alterez-vous les Eſcritures ? mais prenez que cela ſe puiſſe colliger des paroles de S. Iaques : l'adiouſte que vous mettés à la queuë de ces mots vne gloſe vaine, diſants, *ſans foy, c'eſt à dire ſans certitude d'eſtre exaucez.* Voila vn mauuais *c'eſt à dire*, & du tout contraire à la verité. Car la foy de l'oraiſon n'eſt pas vne aſſeurée certitude d'eſtre exaucé, mais vne creance en Dieu tout puiſſant, tout bon, tout ſage, pour nous donner ce que nous demandons, ſelon qu'il ſera expedient à noſtre ſalut. C'eſt le ſens en blot des paroles de S. Iaques, duquel vous ne pouués rien colliger contre l'inuocation des Saincts : nous au contraire colligeõs deux grandes abſurdités de voſtre certitude. Car d'icelle s'enſuit ou que toutes les prieres que firent iamais les Saincts ont eſté exaucées, ou qu'elles ont eſté ſans foy : l'vn & l'autre eſt faux & iniurieux ; car pluſieurs Saincts ont prié Dieu auec ferme foy, & n'ont point impetré ce qu'ils demandoient, & par conſequent n'auoient point

David.2. Reg. 12. 16. S. Paul. 2. Cor. 12. 8. ne sont point exaucez.

ceste vostre asseurance. David pria auec le ieusne, le sac, & les larmes pour la vie de son fils, & ne l'obtint point. S. Paul demãda à Dieu, auec priere reiterée d'estre deliuré de l'eguillon de la chair, & ne fut point exaucé. Si vous dictes, que ces grands amis de Dieu ne prioient point auec la foy, vous estes plus iustes que Dieu, qui ne reprend aucune infidelité en leur priere. Si vous dictes, qu'ils auoient la foy de vostre glose, c'est à dire certitude d'estre exaucez, vous leur attribuez vne foy d'vne chose, qui n'estoit & ne deuoit estre, & consequemment vne foy de Chimere. Et s'il nous faut auoir ceste foy, il nous faudra croire plusieurs choses comme certaines, qui toutes-fois n'aduiendront iamais, & partant fausses, ce qui ne peut conuenir auec la foy, laquelle est tousiours d'vne chose vraye & infallible. Et nous vous prions de nous respondre; La priere de Iesus-Christ quand il demanda par trois fois à son pere, qu'il luy pleust de transferer le calice de sa passiõ, estoit elle bien dressée & bien faicte? Nous croyons que vous n'oseriez dire qu'elle fut defectueuse: & toutes-fois elle n'auoit point ceste vostre foy & certitude d'estre exaucé, ains il sçauoit, qu'il ne le seroit pas. La priere donc peut estre bonne sans vostre foy. Vous ne pouuez nier aussi, que David & S. Paul, ne priassent auec ferme foy, il vous faut donc confesser que le sens de vostre glose est contraire au sens de l'Escriture, & que S. Iacques ne parle aucunement de ceste foy imaginaire, que vous preschez.

7 *Quelle foy est requise en l'oraison.*

La foy donc qu'il requiert, & que Dieu veut de nous en l'oraison, est de croire fermement en son fils Iesus-Christ; croire qu'il est vray Dieu & vray homme, croire que Dieu est tout-puissant pour nous pouuoir exaucer, tout-bon pour nous vouloir sauuer, tout sage pour sçauoir les moyens & saisons de ce faire: Et quand il ne nous exauce point, c'est parce que nous ne demandons comme il faut, ou parce que la chose ne nous est point vtile, ou parce qu'il attend vne meilleure saison, & ce neantmoins il est tousiours iuste & liberal, & ne laisse pas, si nous le prions auec ceste foy, de nous donner quelque chose equipollente, ou plus grande, que celle qu'il nous refuse, comme il fit à sainct Paul, qui demandoit seulement deliurance de son aduersaire: Iesus-Christ luy donna la grace & force de le vaincre, & gaigner vne plus grande gloire d'vne belle victoire. Nous disons donc, que vostre discours n'a point de ciment pour lier vostre conclusion. Car comme nous n'inferons pas, qu'il ne faut point prier Dieu, encore que nous n'ayons asseurance d'en estre exaucés, aussi ne pouués-vous conclurre, que nous ne deuons prier les Saincts, bien que nous ne soyons certains d'obtenir ce que nous demandons.

CHAP. XV.

1 *Les Saincts oyent nos prieres.*
2 *Les Saincts pour le comble de felicité doiuent sçauoir ce qui les touche, ou leurs amis.*
3 *Narration du mauuais riche histoire vraye.*
4 *Les Saincts viuants sçauent plusieurs choses cachées.*
5 *La cognoissance est la base de la felicité.*

Vous demandés des textes expres & des exẽples tirés de la saincte escriture, par lesquels il paroisse, que les Saincts entendent nos prieres. Nous vous auons monstré, que c'estoit à vous de produire vos pieces, & que nous estions en possession de nostre foy & à la defensiue. Neantmoins puis que vous desirez estre battus, affin d'estre contraincts de combattre, nous ferons ce que vous demandés, & prouuerons par escritures & par exemples, voire mesme par bons tesmoignages & raisons; que les Saincts oyent nos prieres. C'est vn texte expres de l'Escriture, que les Anges entendent nos prieres, car ils en sont les rapporteurs, comme nous auons prouué cy dessus: c'est texte expres de l'Escriture, que les Saincts sont comme les Anges, c'est le Sauueur qui le dict; les Saincts donc oyent noz prieres comme les Anges. Vous respondrés, que ceste similitude consiste en la felicité, & non en la nature ou en l'office. Nous vous prenons au mot: & disons que nostre consequence demeure tousiours bonne: Car puis que la felicité n'empesche point, que les Anges n'oyent les prieres des mortels, & qu'ils ne les veüillent & puissent aider, pourquoy empeschera elle les Saincts, qu'ils n'ayent la mesme science, & la mesme charité, encor qu'ils ne soyent Anges ny officiers ordinaires? Faudra il dire, qu'ils sont ignorans & nonchalans des choses d'icy bas, parce qu'ils sont bien-heureux là haut?

1 *Les saincts oyent nos prieres.* S. Tho. 1. q. 107. 1. ad 3. 22. q. 83. 2. 4. ad 2. 3. q. 10. 2. c.

Dauantage pour le comble de ceste felicité les Saincts doiuent sçauoir ce qui touche leur ioye, & le bien de ceux qu'ils ayment; Ils sçauent donc les prieres & necessitez de ceux, qui les inuoquent. C'est texte expres de l'Escriture, qu'Abraham estant au Limbe, sçauoit plusieurs choses, qui se faisoyent parmy les Hebrieux viuans. Il sçauoit, qu'ils auoient les liures de Moyse, & ceux des Prophetes: le plus vieux desquels, qui estoit Moyse, auoit escrit plus de quatre cens ans apres la mort d'Abrahã. Il sçauoit la vie qu'auoit menée le mauuais riche sur la terre, & ce que Lazare y auoit enduré. Il sçauoit l'estat de ce pauure malheureux alteré, encor qu'il y eut l'entreiect d'vn grand chaos entre l'vn & l'autre. C'est texte de l'escriture, que le mauuais riche vit Abraham, qu'il ouyt sa responce, & donna ses repliques. De tous ces articles tirons nos conclusions. Si Abraham enclos dedãs les limbes, ne iouyssant encor de la vision de Dieu, & n'estant encor biẽheureux, que par esperance, cognoissoit les choses de ce monde, & l'estat de quelques damnez; si les damnez sont soigneux des choses, qui les concernent, & oyent parler ceux, qui sont si esloignés d'eux, estimerons nous, que les Saincts de Paradis voyans Dieu, heureux de la vision de Dieu, regardans celuy, qui voit tout, & sçait tout, soyent moins priuilegiés, & qu'ils ne sçachent rien & ne veüillent rien sçauoir des necessités de leurs amys & freres? Et si les trespassez sçauent quelques choses de ce monde, que doiuent ils plustost sçauoir, que les prieres qu'on leur enuoye? s'ils entendent la voix mesme des damnés, se peut il faire qu'ils n'entendent les requestes de ceux, qui desirent de se sauuer?

2 *Les saincts pour le cõble de felicité doiuẽt sçauoir ce qui les touche ou leurs amys.* Abraham. Luc. 16.

Le mauuais riche Luc. 16.

De dire que ce qui est escrit du mauuais riche, est parabole & non histoire, c'est chercher eschapatoire par les marests, ou se cacher derriere

3 *La narration du*

mauuais riche histoire vraye. S. Ambr. in c. 16. Luc. S. August. l. de cura pro mortuis c. 14. S. Greg. l. 4. Dial. c. 29. Tertull. l. de anima c. 7. Herode estoit le mauuais riche, Tert. l. 4. cont. Mar. cap. 34. Herode auoit plusieurs freres. Iosep. h. l. 18. anti. cap. 11.

vne claye contre les rayons de la verité. En vne parabole on n'y voit point nommer les personnes, cotter les lieux, les temps, & les autres circonstances, qui sont en ce discours. Vous oyez icy Abraham, Lazare, Moyse, les Anges, le sein d'Abraham, l'enfer, le temps de la mort du riche, de la mort du pauure, auec la Catastrophe de l'estat de l'vn & de l'autre; ce sont attours d'histoire & de chose faicte & non feinte & apologisée; & partant S. Ambroise, S. Augustin, S. Gregoire, & les autres docteurs de l'Eglise, qui expliquent ceste narration, la tiennent, comme elle est, pour vraye histoire; & Tertullien va plus auant, disant que ce mauuais riche estoit Herode. Nostre Seigneur ne le designe point par son nom, affin de ne donner occasion à personne de le calomnier, comme diffamant les trespassez: mais il le descrit en telle façon, par la pourpre, par les banquets, par les chiens, par les freres, qui estoient plusieurs, qu'on peut aysément coniecturer par le rapport de toutes ces circonstances apilées & mises en blot que c'estoit Herode. L'Eglise aussi celebre la feste de Lazare. Il n'y a donc aucun lieu de douter, que ce ne soit vne vraye narration, & que par icelle vous n'ayez de quoy satisfaire à vostre doubte ayants de si clairs tesmoignages, que les trespassez sçauent de nos nouuelles.

4 *Les saincts viuants sçauent plusieurs choses.*

C'est texte expres de l'Escriture, que plusieurs Saincts estant encor viuans en ce monde, ont eu le don de cognoistre les choses les plus occultes & secrettes, qui puissent estre, comme les choses absentes & esloignées des siecles & des pays; tels qu'ont esté les prophetes, qui pour cé estoyent appellez voyans, comme il est euident par l'histoire des Roys en Samuel & Elisée, & en celle des Apostres, en sainct Pierre, & aux autres du vieil & nouueau testament. Moyse a veu ce qui s'estoit passé despuis la creation du monde au ciel & en terre & a couché par escrit la Chronique de plus de quatre mille ans, desquels deux mille estoyent ia passez, & pour le principal incogneus aux hõmes; les autres estoient à venir enuelopés & cachés dedans les courses futures du ciel. Les autres Prophetes ont faict le mesme à proportion. Et en nostre loy de grace sainct Iean en ses reuelations, iette l'oeil iusques au delà du grand & dernier des iours. Nous laissons à dire plusieurs autres comme sainct Benoist, sainct Bernard, S. François, & vne infinité de Saincts, qui ont descouuert, dict & predict plusieurs secrets & euenemens futurs & presens de leur aage. S. François Xauier de nostre siecle a veu & predict plusieurs choses futures & absentes, qui se deuoient faire ou se faisoient en diuers pays des Indes, ou il n'estoit pas, & quelque-fois au mesme instant qu'elles se faisoyent.

Moyse prophete du passé & du futur.

S. Iean prophete.

S. Benoit, S. Bernar. S. Fráçois Prophetes. S. Fráçois Xauier Iesuiste.

5 *La cognoissance est la base de la felicité.*

Or si la cognoissance est la base de la beatitude, pensés si les Saincts bien-heureux peuuent rien ignorer au ciel de ce qui appartient au salut de leurs freres, qu'ils ont si cher, & duquel ils reçoiuent vne singuliere ioye, aussi bien que les Anges. Si estans encor en ceste vallée de miseres, emmy les espines de nostre terre, & les tenebres de nostre ignorance, par la faueur diuine, ils ont sceu tant de choses esloignées & de la cognoissance & de la façon ordinaire de cognoistre des hommes, estimez si Dieu leur celera rien là haut, où il tient court ouuerte, & table ouuerte de toutes ses richesses & delices. Et si en ceste vie, où nous cognoissons, comme parle l'Apostre, par parcelles, & prophetisons par parcelles, & voyons par vn miroir en obscurité & à trauers des nuages de nostre mortalité, les Saincts neantmoins ont eu le priuilege de voir pour le salut des ames, tant de choses abstruses & cachées, & qui ont passé leur estre, ou ne l'ont encor atteinct; Pouuons nous doubter que les esprits immortels, qui regardent ceste lumiere incomprehensible, qui voyent ce Soleil de beauté à veuë fixe, qui contemplent ce visage de sagesse infinie sans voile, comblés de toute science naturelle & surnaturelle, ne voyent, n'entendent, & ne sçachent les affaires, l'estat, & sur tout les prieres de ceux, qui pour l'honneur de Dieu, pour le salut du commun, ou du leur propre, demandent aide & secours à Dieu par leur intercession? De ces arguments & semblables vse Eucherius, il y a onze cens ans; & c'est la doctrine de S. Augustin, couchée apertement entre autres lieux, au liure du soing qu'on doibt auoir des ames des trespassez, c'est le commun accord de tous les saincts Docteurs; & en somme la foy de toute l'Eglise Catholique. Tous ces lieux, tous ces arguments, & ceste doctrine vous sont exemples tirez de l'Escriture: & partant vous auez de nous, ce que vous demandez, textes exprez & exemples tirez de l'Escriture. Mais puis que nous sommes en train, nous voulons encor faire ioüer quelques pieces, pour vous mettre plus auant à la poudre.

Les prophetes viuans oyẽt les prieres des absens: donc les saincts au ciel oyent les prieres des viuãs argument de Eucherius de Lion in 4. Reg.

CHAP. XVI.

1 *Toute l'Eglise croit que les Saincts oyent nos prieres.*
2 *Les Saincts oyent nos prieres confirmé par miracles.*
3 *Miracles sur l'inuocation des Saincts.*
4 *Passages expliquez.*
5 *Sottises de Caluin.*

1 *Toute l'Eglise croit que les Saincts oyent nos prieres.*

Avec tout ce que dessus, nous auons le tesmoignage des hommes, & de Dieu. Tous les saincts Docteurs ont tenu & tiennent, qu'il faut inuoquer les Saincts, & les ont inuoqués, & en ont esté exaucés, comme cy deuant nous vous auons mõstré par leur exemple & leur practique. L'Eglise a tousiours tenu & tient ceste doctrine; il s'ensuit donc, que les Docteurs auec l'Eglise croyent que les Saincts entendent nos prieres: car autrement ils ne les eussent pas inuoquez, cõme vous ne les inuoqués point, & pour ceste raison ils n'en eussent point aussi esté exaucés. Est-il donc possible, que tant de grands personnages, auec l'Eglise vniuerselle, ayent ignoré tant de siecles ce que vous pretendez sçauoir despuis quatre ou cinq hyuers? que tous ayent creu faussement, que les Saincts trespassez entendent nos prieres, & que vous le mescroyez auec verité? que ces anciens Peres, S. Basile, S. Gregoire Nazianze, S. Chrysostome, S. Ambroise, sainct Hierosme, sainct Augustin, & ces autres lumieres de l'Eglise, auec toute l'Eglise, ayent ietté leurs voeus aux vents & à la volée, & presenté tant de prieres & requestes à ceux, qui n'auoient ny yeux, ny oreilles pour eux? Croyrons-nous cela d'eux? croyrons-nous que tous ont erré, & que vous

seuls

seuls dictes bien ? mais nous le vouldriez-vous faire croire ? mais oserez-vous preferer vostre science & conscience à la leur ? Si vous estes si hardis, cherchez des gens plus simples que nous, qui vous croyent : Car nous aimons mieux ouïr la voix de nos Docteurs, que la vostre.

2 *Les saincts oyent nos prieres confirmé par miracles.*

Auec le tesmoignage des hommes, nous auons celuy de Dieu, qui dict, d'vne forte voix, & mõstre par vne grande lumiere que les Saincts heureux oyent les prieres de nostre pelerinage. Vous aués desia aprins, que les tesmoignages de Dieu sont ses miracles. Mille miracles ont esté faicts en faueur des Saincts & de ceux, qui les inuoquent, nous vous en auons cy dessus produict quelques vns. Nous adiouterons seulement ceux, que Dieu fit par sainct Bernard à Tolose, en confirmation de la doctrine, que nous tenons. Ce Sainct preschoit à Tolose contre ceste vostre opinion, & defendoit que les Saincts oyent nos prieres, qui est nostre foy. Vn grand monde de gens vindrent portans des pains le priant de les benir. Il les benissoit disant ces parolles : Par cecy vous sçaurez, que ce que nous vous preschons, est veritable, & faux ce que les heretiques veulent persuader, si les malades ayant mangé de ces pains garissent. Et comme l'Euesque de Chartres, qui pour lors estoit present, adioutoit, ouy s'ils mangent le pain auec ferme foy : S. Bernard repliqua, ie ne dis pas cela, ie dis que ceux, qui en mangeront, seront vrayement garis, affin que vous sçachiez que nous sommes veritables, & vrais messagers de Dieu. Ores, dict l'historien, qu'vne si grande multitude de gens garirent par ces pains benits, qu'on ne parloit d'autre chose par ces contrées. Ces miracles furent faicts non pour tesmoigner les merites de S. Bernard, ny par la foy de ceux, qui mangeoient ces pains benits, mais directement en confirmation de la foy, que preschoit S. Bernard, comme clairement il proteste. Faut donc conclurre, que nostre foy est veritable, & selon Dieu : ou que Dieu faict des miracles pour tesmoigner le mensonge, ce qui ne se peut dire sans blaspheme.

Miracles de S. Bernard en confirmation de l'inuocation des Saincts l. 3. vitæ illius. c. 5.

Malades gueris par le pain benit.

3 *Miracles sur l'inuocation des Saincts.* Epist. Nic. 107. syn. act. 4. Theodo. l. 5. hist. c. 24. & l. 8. ad Græcos. S. Ambr. serm. 90. qui est de S. Agnes. S. August. l. de ciuit. c. 8. S. Greg. Tur. de glo. martyr. & conf. S. Greg. Rom. l. 3. dial. c. 22. 24. 25. & 37. S. Bonauen. in vita. S. Franc.

Ie laisse infinis miracles recités en la septiesme synode, action quatriesme, en Theodoret, en S. Ambroise, S. Augustin, sainct Gregoire de Tours, S. Gregoire Romain, S. Bonauenture, par lesquels il appert, que les viuans ont esté exaucés inuoquant les Saincts. Si les Saincts exaucent & font exaucer les prieres, pouués vous nier, qu'ils n'oyent ceux qui les prient ? donner ce qu'on demande c'est plus que d'entẽdre ce qu'on demande : & vous ne sçauriez auoir plus certain argument, que vostre amy a receu & leu vostre lettre, & ouy vostre requeste, que quand il vous respond par œuure & par ottroy, vous enuoyant ce que luy aués demandé. Mais comment se peut il faire, que S. Estienne, S. Agnes, S. Geruais, S. Protais, sainct Iean Baptiste & autres Saincts qu'auons dict tantost, & desquels est faicte mention és docteurs cy dessus alleguez, ayent faict exaucer les prieres de ceux, qui les prioyent, n'ayans aucunes nouuelles de leurs demandes ? Direz-vous que Dieu faisoit ces miracles en faueur des Saincts, sans qu'ils en sceussent rien ? Qui vous contraint à chercher ces horuaris & destours de responces ? Ne vous est-il pas plus facile de tenir le droit chemin & respondre à l'ordinaire, que les Saincts oyent nos prieres, & les font exaucer à Dieu, que de gauchir à des sentiers incogneus ? Car si Dieu en faueur des Saincts faict les miracles, pourquoy ne fera-il en leur faueur, qu'il cognoissent les prieres de leurs deuots, qui est moins ? ou si en faueur des supplians il faict les miracles, pourquoy ne fera il en leur faueur, que ceux qu'ils inuoquent les oyent ? Ioint que par ceste vostre responce, vous ostés la teste à vostre argument contre l'inuocation des Saincts. Vostre argument est, qu'il ne les faut inuoquer, parce que ne nous oyans pas ils ne nous peuuent secourir. A quoy nous respondons, qu'il n'est pas besoing, qu'ils nous oyent, car Dieu nous oyt pour eux & en leur faueur, & à leur desceu nous exauce : & partant qu'il est tousiours bon de les inuoquer, puis que Dieu monstre par effects de sa main, que telle priere luy est agreable.

4 *Passages expliquez.* Dieu seul scrutateur des cœurs Psal 7. 10 Ier. 17. 20 Les trespassez ne sçauent point les choses de ceste vie par voye ordinaire S. August. l. de cura pro mor. ag. cap. 13. Orig. l. 2. in epist. ad Rom.

Mais qui vous induict à mescroire, que les Saincts oyent nos prieres ? Est-ce l'Escriture, qui dict que Dieu seul est scrutateur des cœurs ? ou ce que S. Augustin dict, que les trespassés ne peuuent sçauoir d'eux mesmes ce qui se faict en ceste vie ? ou l'auctorité d'Origene, qui mouuant la question si les ames des Saincts font comme les Anges pour nostre salut, ou si les ames des damnez despoüillées de corps, voltigent comme les diables, taschans de nous perdre : & en fin conclud, que ce sont mysteres de cachet ? Ces lieux & semblables parlent de la cognoissance naturelle & ordinaire des trespassez, & nous parlons de la science, qu'ils ont par reuelation, & partant ils ne vous peuuent raisonnablement faire dire, que les Saincts ne sçachent nos prieres, voire encor nos pensées : car nous ne disons pas, qu'il les sçachent naturellement, qui est la prerogatiue de Dieu seul, comme dict l'Escriture alleguée, mais par reuelation de Dieu, qui leur faict voir ce qu'il luy plaist, comme en ceste vie il a faict aux Prophetes. En tel sens parle S. Augustin, comme il est euident par ce qu'il dict, que les trespassez n'entendent point par leur propre vertu les choses de ce monde : en mesme sens parle Origene, car au reste il enseigne disertement en plusieurs lieux, que les Saincts voyent ce qui se faict en ce monde, qui les concerne, & qu'ils nous aydent de leurs prieres. Seulement il dict luy estre obscur de sçauoir si les esprits des bien-heureux ou des damnés nous hantent, comme font les bons Anges ou les mauuais : & parce que telle question estoit plus difficile que necessaire à vuider, il la laisse indecise, estimant que c'est assez, que nous sçachions, que les bien-heureux sçauent nos prieres, & nous secourent en la façon, qu'il plaist à Dieu leur communiquer.

S. Augustin & Origene expliquez. Origene tient que les Saincts oyent nos prieres & priẽt pour nous. l. 8 cõt. Cels. hom. 26. in Num. hom. 16. in Iosué.

5 *Sottises de Caluin.* Inst. l. 3. c. 20 nu. 24.

Caluin desirant de tout son cœur rauir ceste science aux bien-heureux, & se voyãt court d'authoritez de l'Escriture & des Saincts, il recourt en Theologien desualizé, à la nature, & concedant quoy qu'à regret, que les Saincts gardent en general quelque charité enuers les viuans, il interroge & dict, *Qui nous a reuelé, qu'ils ayent si longues oreilles qu'elles entendent iusques à nos parolles ? & ayẽt des yeux si aigus, qu'ils puissent cõsiderer nos necessitez ?* Par ces interrogats il vent dire, que les Saincts pour entendre nos prieres, non seulement doiuent auoir des yeux & des oreilles, comme ils auoient estans en ceste vie, mais encor des oreil-

les longues & des yeux penetrants iusques à la terre: & monstre par les mesmes interrogats, ce bon docteur, qu'il a faute de Philosophie, aussi bié que de Theologie, & qu'il n'eust iamais ny yeux, ny oreilles en l'ame pour cognoistre la verité. S'il eust dict cecy en vne escole de Platon ou d'Aristote, n'eust il pas esté sifflé à bon droict? car quelle folie est-ce d'estimer, que les ames separées des corps ne puissent entendre sans les organes du corps? y eut il iamais Philosophe si extenué en doctrine, qui ne cogneut auec la seule lumiere naturelle, que l'ame despouïllée du corps cognoit, voire plus clairemét & plus facilemét, que quand elle estoit emprisonnée dans le corps? Mais quelle asnerie, d'estimer que pour mieux ouyr, il faille auoir de plus longues oreilles? Si les asnes sçauoient parler ne diroyent ils pas, que la longueur de leurs oreilles ne les faict pas plus aigus à ouyr, & que ceux là qui le pensent, sont plus asnes qu'eux? Quand nous oyons le coup d'vn canon de deux lieues, auons nous pour cela les oreilles de deux mille toises de long, pour aller pescher ce bruit-là, comme la grue d'Æsope tiroit l'eau dans la cruche? Et si Dieu nous a donné des yeux corporels pour voir les estoilles au ciel esloignées de plus de cent mille lieües, n'en pourra il point auoir donné aux ames sainctes, pour voir en terre nos necessités? Que ce bon naturaliste respõde en vn mot, ou vous mesmes respondez pour luy, Dieu le peut il faire, ou non? Ie crois que vous n'oseriez le nier. Si Dieu peut faire, que les Saincts nous entendent, qu'auez vous à faire de recourir aux destroits de la nature? qui toutes-fois vous faict la leçon, & vous enseigne, qu'il n'est pas besoin que les ames ayent des organes corporels pour entendre. Et encor que la nature ne vous en dict rien, l'Escriture ne vous tesmoigne-elle point, que les ames des trespassez connoissent sans corps? Le mauuais riche voyant & oyant parler Abraham, & Abraham luy, auoyent ils ces yeux, ou ces oreilles faictes à la mesure de Caluin? Auec l'Escriture, & l'auctorité des Saincts & l'experience, les miracles ne vous ont ils peu faire voir vne si claire & brillante verité? C'est grand pitié, que d'estre aueugle, & plus grande de s'estimer cler-voyant. Car auec ce qu'on ne peut voir la lumiere, on est hardy de s'exposer aux dangers des tenebres. Mais examinons vostre second argument.

Le mauuais riche. Luc. 16.

CHAP. XVII.

1 *Sainct Paul & sainct Iean expliquez.*
2 *Comment Iesus-Christ est seul mediateur de redemption.*
3 *Iesus-Christ seul mediateur de nature.*
4 *Iesus-Christ seul mediateur, sans besoing d'autre.*

Vostre seconde raison contre l'inuocatiõ des Saincts est prinse sur le pretexte de l'honneur de Dieu. C'est dictes vous faire iniure à Dieu de s'adresser à autre qu'à luy. C'est le grand boulevard, dõt vous fulminés garnis de plusieurs pieces de la saincte Escriture, aussi fidelement, & aussi à propos citée en cest endroict, comme cy deuant aux autres. Vous alleguez S. Paul, disans qu'il appelle Iesus-Christ nostre vnique & seul mediateur, nostre intercesseur, nostre Pontife, & frangés la marge de plusieurs cotations, pour enrichir vostre glose, qui certes en a bon besoin, pour estre fort pauure. Nous respondons que vous chargez trop la lettre, pour faire la couleur à vostre dire.

Oyons parler l'Apostre. *Car il y a vn Dieu, & vn mediateur entre Dieu & les hommes, à sçauoir Iesus-Christ homme.* Ces paroles veulent dire, qu'il y a vn souuerain mediateur Iesus-Christ, entant qu'homme. Cela n'empesche pas qu'il n'y en aye de subalternes, & non souuerains. De mesme foy vous debiffez le passage de S. Iean, qui dict ainsi. *Si quelqu'vn est tombé en peché, nous auons vn aduocat iuste Iesus-Christ, enuers le Pere.* Le pronom, vn, est adiousté à cause de la proprieté de la langue: auquel toutesfois vous mettés toute la force de vostre argument, & dictes que l'Apostre dict, vn, au nombre singulier, comme s'il disoit vn seul; ce qui n'est pas au texte ny Latin ny Grec, & tournant mot par mot, on diroit nous auons aduocat, l'aduocat enuers le Pere. De maniere que si nous voulons vous brider par la rigueur de la lettre, vous ne sçauriez inferer de ces lieux, que nous n'ayons qu'vn aduocat au ciel. Mais prenez que l'vn & l'autre Apostre vueille dire, que nous auons vn seul aduocat, vous n'aduancez rien pour cela. D'autant que par si ces paroles vous colligez quelque chose contre l'intercession des Saincts, qui sont au ciel, vous deuez aussi colliger qu'en ce monde il ne se faut adresser à aucun viuant, pour estre nostre intercesseur, ains seulement à Iesus-Christ. L'vn & l'autre passage dict absolument vn mediateur, vn aduocat de tous, & au lieu de tous. Si cela veut dire, qu'il n'en faut point prendre d'autre au ciel des Saincts glorifiez, moins encor en terre des mortels, & dont la saincteté n'est pas asseurée, & qui ne sont pas si grands amis de Dieu, veu qu'ils peuuent deuenir ses ennemis, & abuser de l'honneur, qu'on leur faict de les prendre pour aduocats. Il ne faut donc prendre aucun aduocat des Saincts, qui viuent encor, ny d'aucun Chrestien. Donc sainct Paul fit mal, lors qu'estant en prison, il s'adressoit & se confioit aux oraisons des Chrestiens, & leur demandoit, qu'ils priassent pour luy, & luy fussent par consequent aduocats: car prier Dieu pour quelqu'vn, c'est luy estre moyenneur & aduocat enuers Dieu. Donc le mesme Apostre faisoit mal de prier Dieu sans intermission pour les Romains, & les autres Chrestiens, entreprenant d'aduocasser & faire l'office de Iesus-Christ: Donc toute l'Eglise faisoit mal, lors qu'elle prioit Dieu pour la deliurance de sainct Pierre: & toutes les prieres mutuelles, qui se sont faictes iusques icy par les Chrestiens ont esté abomination: Donc à l'aduenir personne ne pourra prier pour vn autre, de peur de ne faire iniure à Iesus-Christ. Et ainsi faudra fermer la bouche à toute l'Eglise. Voyez-vous les trainées obliques & absurdes de vostre glose sans texte? Nous disons donc pour ne tomber en telles absurditez, que comme l'on ne peut colliger de ce lieu, qu'il ne se faut adresser en ce monde à personne, qui prie pour nous, ny prier pour personne, de mesme qu'on ne peut, voire beaucoup moins, inferer, qu'il ne faut prendre aucun sainct de ceux, qui sont trespassez, pour nostre inter-

1 S. Paul & S. Iean expliquez. 1. Tim. 2.

1. Ioan. 2.

Aduocatũ habemus παράκλητον ἔχομεν & ne dict pas vn seul. 1. Ioan. 2.

S. Paul se recõmandoit aux prieres des Thessaloniciẽs & autres. Thess. 5. 25. philem. Hebr. c. 13. 18. Rom. 1. 9. Col. 1. 9. Act. 12. 5.

cesseur. Et s'il n'est pas contre ce que disent sainct Paul & S. Iean, de prendre vn homme mortel & subiect à peché pour nous estre intercesseur & aduocat, moins encore le sera-il d'en prendre vn, qui ne peut estre qu'amy de Dieu, & n'est en vostre puissance d'assigner cause de diuersité.

2 *Comment Iesuschrist est seul mediateur de rachapt.*

Mais ces paroles de S. Paul, & de S. Iean ne veulent-elles pas dire, que Iesus-Christ est nostre seul mediateur & intercesseur ? La demande est bonne, & vous la deuiés faire, & nous ouïr, deuant que nous condamner. Iesus-Christ est vrayement nostre seul mediateur, seul aduocat, seul redempteur. Premierement parce que seul il a foulé le raisin au pressoir, & au prix de son sang payé nostre rançon, & nous a reconciliés à Dieu, non seulement en priant, mais en payant ce que nous deuions : seul mediateur de rachapt & redemption. Et c'est ce que S. Paul a voulu dire au lieu susdict, se declarant luy mesme. Car apres auoir dict vn mediateur de Dieu & des hommes Iesus-Christ homme, il met, lequel s'est donné pour nostre rachapt. S. Iean aussi ayant dict, nous auons vn aduocat, il adiouste, & il est nostre propitiateur, comme s'il vouloit dire, il n'est pas aduocat de priere seulement, mais de pris, & qui a droict d'obtenir par iustice ce qu'il demande. Le mesme sens suit S. Augustin expliquant le susdict lieu de S. Iean: mais vous auez aussi mal entendu son explication, que le texte de l'Escriture. Or luy auec les Apostres ont esté soigneux à declarer Iesus-Christ seul mediateur en ce sens, pour rembarrer l'heresie de Simon Magus, qui pulluloit pour lors en Asie, lequel disoit, que les hommes estoient rachetés par les Anges, & les mettoit en la place de Iesus-Christ: qui est la cause que S. Paul inculque si souuent, en l'epistre aux Ephesiens & Colossiens peuples d'Asie, que Iesus-Christ est chef de toute l'Eglise, & que par luy seul le monde a esté reconcilié à Dieu.

(Margin: Ies'Christ seul nous a racheptez, & seul a foulé le pressoir. Esa. 63. 3. Apoc. 3. 1. Tim. 2. — S. August. ep. in Ioa. tract. 1. — Heresie de Simon Magus, que les Anges auoyent rachepté les hommes.)

3 *Iesuschrist seul mediateur de nature.*

Secondement Iesus-Christ est seul mediateur, parce que non seulement il est tel à raison de l'office, pour lequel il intercede pour nous, & nous reconcilie à Dieu; mais aussi à raison de la nature: car il est au milieu de Dieu & de l'homme, estant Dieu & homme ensemble. Et selon ceste raison il est appellé seul intercesseur, comme escriuent S. Ambroise, S. Chrysostome, Theophilacte, Theodoret, sur le lieu de S. Paul; Epiphanius, S. Cyrille, S. Hilaire, S. Augustin, Fulgentius, & autres.

(Margin: Epiph. in anch ante medium. S. Cyril. l. 12. Theod. c. 10. & l. 1. de Trin. ante med. S. Hilar. l. 9. de tri. ad initiũ. S. Aug l. 9 de ciuit. cap. 17. Fulg. l. 2. ad Petrum cap. 2.)

4 *Iesuschrist seul mediateur sans besoing d'autre.*

Troisiesmement Iesus-Christ est appellé seul mediateur, parce qu'il est tellement mediateur de tous les hommes, qu'il n'a besoing d'aucun autre mediateur, ny pour soy, ny pour les autres. Les Saincts tant en ce monde qu'en l'autre, encor qu'ils soyent moyenneurs & intercesseurs pour nous, nous reconciliant à Dieu par leurs prieres, ont eu besoing de Iesus-Christ pour eux mesmes, pour estre reconciliez à Dieu par son intercession: & au nom d'iceluy ils nous obtiennent, tout ce qu'ils obtiennent; mais Iesus Christ, dict sainct Paul, de soy mesme, sans l'entremise d'aucun autre, s'approche de Dieu pour interceder pour nous. Ceste raison note sainct Augustin quand il dict, les Chrestiens prient les vns pour les autres; mais celuy pour qui personne n'intercede, & qui intercede pour tous, est l'vnique & vray mediateur. Nous confessons donc, que selon tous les susdicts sens, Iesus-Christ est vrayement le seul & vray mediateur, seul aduocat & intercesseur; mais nous disons, que cela n'empesche point, que les Saincts viuants & defuncts ne le soyent en leur façon. Moyse s'appelle sequestre & moyenneur entre Dieu & les Hebrieux: ausquelles parolles faisant allusion sainct Paul appelle Iesus-Christ mediateur du nouueau testament à la difference de Moyse, qui l'auoit esté du vieil : S. Gregoire de Nazianze appelle les Martyrs mediateurs entre Dieu & nous : S. Cyrille dict le mesme des Apostres & Prophetes.

(Margin: Hebr. 7. 8. August. l. 2. cont. Parm. c. 8. — Deut 5. Hebr. 9. 12. S. Greg. Nazian. S. Cyril. l. 12. Thesc 10)

CHAP. XVIII.

1 *Mesmes noms donnez à Iesu-Christ & aux Saincts.*
2 *Iesu-Christ intercesseur de redemption, les Saincts de priere.*
3 *Iesu-Christ iuge des morts & viuants, & les Saincts aussi.*
4 *Noms communs à Dieu, & à la creature.*
5 *Difference de la priere addressée à Iesu-Christ & aux Saincts.*
6 *Closture ordinaire des oraisons de l'Eglise.*

1 *Mesmes noms donnés à Iesus Christ & aux Saincts.*

QVe si vous voulés prendre l'Escriture au pied de la lettre, & inferer par les susdictes paroles des Apostres, qu'il n'y a qu'vn seul mediateur, & non plusieurs; nous argumenterons par semblable façon & tirerons par vous de grandes absurditez contre vous. Sainct Paul dict, que personne ne peut mettre autre fondement de l'Eglise, que celuy, qui est mis, qui est Iesus-Christ: Donc le mesme S. Paul s'oubliant de sa proposition, a parlé contre soy, & contre la verité, quand il appelle les Apostres & les Prophetes fondemens de l'Eglise. S. Iean aussi quand il faict les douze Apostres douze fondemens de l'Eglise; Iesus-Christ mesme quand il dict à S. Pierre, ie fonderay mon Eglise sur ceste pierre. Si vous respondez que c'est d'vne autre façon qu'ils sont appellez fondemens, nous vous respondrons de mesme, que les Saincts sont intercesseurs & mediateurs d'vne autre façon, que Iesus-Christ.

(Margin: 1 Cor. 3. Ephes. 2. 20. Apoc. 21. 14. Les Apostres fondemẽts de l'Eglise. Matth. 16. 18.)

2 *Iesuschrist intercesseur de redemption, les Saincts de priere.*

Les Saincts sont mediateurs auec prieres, & icelles appuyées sur le merite de Iesus Christ, de qui ils ont tout leur credit & bien enuers Dieu. Iesus-Christ intercede non seulement par prieres, mais par ses propres merites, par sa mort, par son sang, auec droit d'obtenir ce qu'il demande. Et partant les Saincts sont appellés intercesseurs de prieres & de faueur, Iesus-Christ intercesseur non seulement de priere, mais de rachapt & redemption, comme il a esté dict. De maniere qu'encor que Iesus-Christ en ceste signification soit le seul & vray mediateur, & tel appellé par la S. Escriture, on ne diminue point son honneur, quand en vne autre signification on appelle ses Saincts nos intercesseurs: ains comme en ce monde on l'honore de recourir aux prieres de ses amys viuans & combatans encor en ceste vie mortelle; aussi l'honore l'on d'inuoquer ses amys triomphans en la gloire immortelle : car l'vne & l'autre intercession est fondée dessus ses merites & ressort en fin à l'honneur de sa maiesté. Car il s'ensuit bien, que si on faict cas des seruiteurs pour l'amour du maistre, on honore encor plus

le maistre. Comme donc Iesus-Christ est le grand fondement de son Eglise, & le grand intercesseur, ainsi les Saincts le seront en leur mode par son merite & liberalité.

3 Iesuschrist iuge des morts & viuants, & les Saincts aussi.

Le mesme Iesus-Christ sera au grand iour iuge des viuans & des morts; les Apostres seront aussi iuges: mais Iesus Christ iuge souuerain, eux assesseurs. Si nous disions cecy de nous mesmes, vous diriez, que nous luy donnons des compagnons de deité, comme vous dictes que nous luy accostons sa Mere, quand nous la prions: & criériés au blaspheme & à l'Idolatrie; mais c'est Iesus-Christ mesme qui l'a promis à ses Apostres & disciples en termes expres disant, *vous qui avés laissé toutes choses & m'auez suiuy, serez assis sur les douze sieges iugeans les douze lignées d'Israel.* Contrerolés maintenant ceste ordonnance de Iesus-Christ: & dictes qu'il faict tort à sa grandeur de prendre des assesseurs en son lict de iustice, & en la plus royale action, & plus pleine de maiesté qui iamais fut faicte au mõde, & qui se faira; actiõ faisant la closture de toutes les actions diuines, & contenant le comble de toutes les magnificences requises à vn Roy, qui tout puissant, tout riche, tout sçauant, commencera son triomphe deuant ses amys & ennemys, Anges & hommes, pour regner paisiblement à iamais sur toute creature. Si les Apostres sont appellés fondemens de l'Eglise, iuges des viuans & des morts sans iniure de Iesus-Christ, qui proprement est seul fondement & seul iuge, pourquoy vous formalisez vous, si nous appellons les Saincts nos aduocats & intercesseurs, encor que Iesus-Christ seul soit en titre supreme nostre mediateur & intercesseur? quelle iniure y a-il de donner vn mesme nom au createur & à la creature, moyennant que ce soit en diuerse signification?

Assesseurs de Iesus-Christ Matth. 19 28.

4 Noms communs à Dieu & a la creature.

Nous vous auons monstré cy dessus, que Dieu est appellé seul Dieu, seul immortel, seul bon: & toutes-fois les hommes le sont aussi appellés, sans que Dieu en entre en ialousie, d'autant que c'est en autre sens. Iesus-Christ est seul, qui nous sauue, & neantmoins S. Paul dict, *I'ay esté faict tout auec tous pour les sauuer tous.* En la cour des Roys de France on ne faict point tort au Roy d'appeller quelques siens officiers, Roys, comme les Roys d'armes, aussi ne diminue-on point le merite du Sauueur, si on appelle ses Saincts intercesseurs, & si on les prend pour intercesseurs. Si vous dictes qu'on adiouste vn Epithete pour distinguer le nom de Roy donné aux officiers, d'auec celuy du maistre, & qu'on dict Roy d'armes; & qu'on ne les honore pas sans addition, cõme on faict le Roy: Ie respons aussi, que nous mettons la mesme difference en tous les noms & hõneurs, que nous dõnons à Dieu, & aux Saincts. Ainsi quand Iesus-Christ est appellé intercesseur, nous entendons souuerain & supreme intercesseur, & les Saincts intercesseurs de priere, & officiers du tout dependans du merite du fils de Dieu. Mais quoy? vous estes sourds volonteres, & pauures d'entendement n'ayans iamais cogneu logique: qui vous deuoit faire entendre aussi bien ces distinctions d'intercession, comme celles de Latrie & Dulie: & ne se faut esbahir si auec ceste disette de loix vous sçauez aussi peu respondre, que arguer en tous vos discours.

1. Cor 9.

Le Roy d'armes.

Si vous auiés autant d'esprit & d'art à cognoistre, que d'appetit & de rotine à reprendre, vous eussiez encor noté icy la differance, auec laquelle nous prions Iesus-Christ intercesseur & les Saincts intercesseurs: laquelle vous eut gardé de nous appeller Idolatres. Nous Prions les Saincts comme seruiteurs, à fin qu'ils prient & obtiennent ce que nous demandons du maistre; & au maistre nostre priere se termine, & le don est attendu de luy. En nos procez nous sollicitons les aduocats à fin qu'ils plaident bien, mais nous attendons la sentence du iuge: nous prions les Saincts, mais nous attendons l'octroy de celuy, deuant qui nous les employons pour aduocasser. Mais à Iesus-Christ nous parlons & presentons nos requestes comme à Dieu & Seigneur tout puissant, & tout bon, & partant, nous ne disons pas en le priant, Iesus-Christ priez pour nous, impetrés nous salut, mais exaucés nous, pardonnez nous, sauuez nous, sçachans que par sa mort il a abondamment satisfaict à la iustice diuine, & dés lors esté mis en pleine possession de tous les thresors de la diuinité, entant qu'homme (car entant que Dieu il n'a rien aquis de nouueau) à laquelle acquisition se raporte ce qu'il disoit, *Toute puissance m'est donnée au ciel & en la terre.* Ces tresors il mesnage: & à luy aussi comme maistre nous nous adressons: & combien que veritablement il soit nostre aduocat & intercesseur au ciel entant qu'homme, car selon la seule humanité il est inferieur, il prie & intercede pour nous, comme aussi il prioit en ce monde: toutes-fois en l'Eglise Catholique nous n'adressons pas nostre priere à la nature humaine, ains à la personne qui est diuine, & à Iesus-Christ Dieu incarné, de peur que nous adressans à la nature à part, ne semblions separer l'humanité du fils de Dieu d'auec la diuinité, & constituer deux personnes en Iesus-Christ, & faire deux Iesus-Christs, qui est la vieille heresie de Nestorius. Et pour monstrer le merite de son humanité nous mettons communement en le priant les causes de tel merite, disans, par vostre sang precieux, par le merite de vostre passion, & autres actions de misericorde faictes par luy en nostre faueur. Et quand nous prions Dieu absoluement, ou nommément le Pere ou le sainct Esprit, c'est tousiours au nom de Iesus-Christ nostre souuerain aduocat, mediateur & intercesseur, le seul merite duquel doibt fournir droit & moyens, & nous faire appointer de iustice nos requestes, plaider nostre cause, & nous la faire gaigner s'il ne tient à nous: ce qui est declairé par l'ordinaire clause, qui ferme les oraisons & prieres de l'Eglise Catholique.

5 Difference de la priere addressée à Iesus-Christ & aux Saincts.

Toute puissance donnée a Iesus Christ. Matt. 28.

Nestorius separoit l'humanité du fils de Dieu d'auec la diuinité Socrat. l. 7. c. 32.

Par Iesus-Christ vostre fils qui vit & regne en l'vnion du S. Esprit aux siecles des siecles, Amen. Voyla la façon & la difference, auec laquelle nous prions Dieu & ses Saincts. Ne dites plus donc que nous faisons tort à Iesus-Christ ou à ses merites: ne faictes plus croire à ces bonnes gens, à qui vous preschez, que les Papistes s'adressent aux Saincts comme à Dieu, & qu'ils sont Idolatres luy desrobans son honneur & luy constituans des compagnons. Telles & semblables accusations sont impostures & calomnies par vous iniustement iettées contre nous. C'est nous qui confessons sainctement par paroles & par œuvres la diuinité de Iesus-Christ, sa toute puissance, & sa liberalité enuers les Saincts: & vous mesprisez

6 Closture ordinaire des oraisons de l'Eglise.

Iesus-Christ, & ses Saincts, & le faictes autant bon & puissant que vostre ceruelle a d'estenduë. C'est nous qui disons ce que dict nostre docteur S. Ambroise: *Iesus-Christ est nostre bouche, par laquelle nous parlons au Pere, nostre œil par lequel nous voyons le pere, nostre dextre, par laquelle nous nous offrons au pere.* C'est nous qui affirmons auec sainct Augustin, que l'oraison qui ne se faict par Iesus-Christ, non seulement ne peut effacer le peché, mais qu'elle mesme est peché. C'est nous qui recognoissons la difference, qu'il y a entre Iesus-Christ mediateur, & la vierge, auec les Saincts mediateurs: & baillons à chascun son honneur, & tout selon le bon plaisir de celuy, qui veut que les Saincts soyent honorés en luy. S. Bernard parlant de Iesus-Christ; *apres ce mediateur nous nous n'en sçaurions auoir vn plus vtile, que Marie.* Monstrant que Iesus-Christ est mediateur sans mediateur, supreme & souuerain, comme ia souuent il a esté dit: & les Saincts mediateurs du mediateur & seconds mediateurs, entre lesquels la vierge tient le premier lieu.

S. Ambro. l. de Abrah. c. 8.

S. Aug. in psal. 108. oratio ei' fiat in peccatum.

S. Bernar.

CHAP. XIIII.

1 *Auec quelle difference on prie Dieu & les Saincts.*
2 *Oraisons & prieres de l'Eglise aux Saincts.*
3 *Trois insignes mensonges de Melanchton.*
4 *Mensonges de Caluin.*
5 *Heresie de Caluin.*

1 *Auec quel le differen ce on prie Dieu & les saincts.*

OR affin que chascun voye la syncerité de nos prieres, & l'animosité de vos calomnies, nous vous mettrons icy la formule de laquelle nous vsons en priant Dieu & ses Saincts.

A Dieu nous parlons ainsi en nos Litanies.

Pere celeste, Dieu ayés mercy de nous.
Fils redempteur du mõde, Dieu, ayés mercy de nous.
S. Esprit Dieu ayés mercy de nous.
Saincte Trinité vn seul Dieu, ayés mercy de nous.

A la vierge & aux Saincts, ainsi.

Saincte Marie priez pour nous.
Saincte mere de Dieu priez pour nous.
Saincte vierge des vierges priez pour nous.
Sainct Michel priez pour nous.
Sainct Pierre priez pour nous.

Et ainsi aux autres amis de Dieu. Et si quelquesfois nous appellons la vierge nostre esperance, nostre appuy, nostre salut, mere de misericorde: si nous disons en nos hymnes aux apostres, guarissez nous de nos vices, donnez nous les vertus, vous auez en vostre puissance le salut & la maladie de tous. Telles & semblables façons de parler s'entendent auec la difference susdite, que vous ne pouuez ou ne voulez entendre, qui est que la vierge & les Saincts sont nostre salut & bien par leurs prieres & intercessions. Ne soyez pas si tendres à vous en scandaliser: Car l'Escriture parle ainsi. Quand S. Paul dit, qu'il a engendré les Chrestiens à l'Eglise, qu'il les a sauuez ou voulu sauuer, cela s'entend comme instrument, comme facteur & seruiteur de Dieu, & non comme Dieu. Quand qu'elqu'vn dit à celuy, par l'entremise duquel il aura impetré lettres de grace du Prince, ie vous doibs la vie, vous estes mon liberateur, il ne faict point d'iniure au Roy; car par ces parolles il recognoist seulement en son amy le merite d'intercesseur, sçachant bien

En quel sens on appelle la vierge nostre salut.

S. Paul dit qu'il a fait des Chrestiens. Rom. 11. qu'il en a sauué. 1. Cor. 6. Exemples

au reste que le Roy est le vray auteur & cause efficiente de sa grace. Le malade ayant recouuré la santé, tient l'obligation principale de Dieu, & neantmoins il peut dire au medecin, qui l'aura bien pansé, vous m'auez guery, vous m'auez sauué & retiré du sepulchre; s'entend comme medecin & instrument de la main & faueur diuine.

Voyons quelqu'vne des autres oraisons, que nous faisons aux Saincts. Aux oraisons de la vierge nous disons, *Nous vous prions Seigneur Dieu, octroyez à vos seruiteurs perpetuelle santé d'esprit & de corps, & nous desliurant de la fascherie presente par la glorieuse intercession de la bien-heureuse Marie tousiours vierge, faictes nous iouyr de la liesse eternelle, par nostre Seigneur Iesus-Christ vostre fils, qui vit & regne auec vous en l'vnité du S. Esprit aux siecles des siecles, Amen.* Ez oraisons des Apostres. *Dieu qui auez consacré ce iour au martyre de vos Apostres Pierre & Paul, octroyez à vostre Eglise de suiure en tout leur enseignement, desquels elle a receu le commencement de religion, par nostre Seigneur Iesus-Christ, &c.* Des martyrs, & premiement de S. Estienne premier martyr. *Octroyez nous Seigneur, d'imiter ce que nous festoyons, à ce que nous aprenions d'aymer noz ennemys, qui celebrons le iour natal de celuy, qui a sceu pour ses persecuteurs prier nostre Seigneur Iesus-Christ vostre fils, &c.* Des autres martyrs en general. *Dieu qui nous resiouissez en l'annuelle solennité de vos Saincts martyrs, concedés nous, benin, que nous soyons enflãbez par leurs exẽples, des merites desquels nous sommes consolez, par nostre Seigneur Iesus-Christ, &c.* Des confesseurs. *Dieu tout-puissant concedés, que ceste venerable solennité de vostre confesseur & pontife nous porte accroissement de deuotion & de salut, par nostre Seigneur Iesus-Christ.* Des vierges, *Dieu qui entre les autres merueilles de vostre puissance auez donné la victoire du martyre à vn sexe fragile, octroyez fauorablement que celebrant la feste de vostre vierge & martyre, nous marchions vers vous par les exemples d'icelle, par nostre Seigneur Iesus Christ.* Par ces exemples contenants le modelle de toutes nos prieres, il est aysé à voir d'vn costé la saincteté & pureté de l'Eglise Catholique en ses façons de prier les Saincts: & n'y a aucun, s'il n'est du tout Sophiste, qui y puisse rien contreroller, ny noter autre chose, que syncerité, iustice, & vraye recognoissance de la maiesté diuine, & de la gloire des seruiteurs, sans preiudice, ains auec exaltation de celle du maistre. De l'autre il est aussi facile à remarquer l'impudence de vos theologiens ancestres, à feindre & à calomnier.

2 *Oraisons & prieres de l'Eglise aux Saincts.* De la glorieuse vierge. *Concede nos famulos tuos, &c.* De S. Pierre & sainct Paul. *Deus qui hodiernã diem apostolorum, &c.* De S. Estienne. *Da quæsumus domine imitari, &c.* Des Martyrs. *Deus qui nos annua sanctorum, &c.* Des confesseurs. *Da quæsumus omnipotens Deus, &c.* Des vierges. *Deus qui inter cætera potentiæ, &c.*

Melancthon a osé escrire, que les Catholiques donnent vne prerogatiue de supreme diuinité aux Saincts, à sçauoir la cognoissance des pensées: Item que deuant S. Gregoire, c'est à dire deuant mille ans, il n'y a aucune mention dans les histoires ecclesiastiques de l'inuocation des Saincts: Item qu'il n'y a vne seule syllabe en S. Hierosme, qui die que Vigilantius aye nié l'inuocation des Saincts, mais bien l'honneur, qu'on fait aux reliques, & que les Papistes sont des asnes, n'ayãts ou leu, ou entendu S. Hierosme. Ce sont trois mensonges du plus gros qualibre, qu'on puisse ietter en fonte dedans les forges de Vulcan pere de mensonge. Iamais Catholique ne dit, que les Saincts cogneussent d'eux mesmes les pensées des hommes, mais bien par la reuelation de Dieu.

3 *Trois insignes mensonges de Melãcthõ.*

Pour confutation du mensonge de l'inuocation des Saincts il ne faut dire autre chose, sinon que S. Basile, S. Gregoire Nazianze, S. Chrysostome, S. Ambroise, S. Hierosme, S. Augustin & autres qu'auons cité, & vn grand nombre d'autres que n'auons pas cité, ont vescu deux ou trois cens ans deuant S. Gregoire, & inuoqué les Saincts, & enseigné qu'il les faut inuoquer: leur tesmoignage & doctrine condamne Melanchton d'vne grande ignorance, & impudence, n'ayant sceu vne chose si notoire & ayant asseuré pour certain ce qu'il ignoroit du tout. Le troisiesme mensonge le monstre aussi ignorant & audacieux autant clairement qu'il est clair en S. Hierosme, que Vigilance reiectoit l'inuocation des Saincts. Il ne faut qu'entendre le Latin, pour voir l'aueuglement ou malice de Melancthon.

L'inuocation des saincts claire parmy les docteurs de l'Eglise.

4 *Mensonges de Caluin. Inst. l. 3. ch 20. nu. 21.*

Caluin n'a pas esté plus modeste ny plus aduisé que luy. Il escrit comme chose certaine, qu'aux Letanies, hymnes, & proses des Papistes, il n'est nulle nouuelle de Iesus-Christ. Bon Dieu, quelle audace à feindre, & quelle conscience à mentir! Il n'y a aucun de nos hymnes, qui ne soit clos par la loüange de la Trinité; & nos proses & hymnes ne sôt que loüanges de Dieu & de ses Saincts. Nos letanies commencent par *Kyrie eleison, Christe eleison*. Le Pere, le Fils, le S. Esprit, la Trinité ensemble y sont inuoquez: Sur le milieu on dit *Soyez nous propice Seigneur*; *Exaucez nous Seigneur*; *Deliurez nous de tout mal Seigneur*; *Deliurez nous de vostre courroux Seigneur*; *Deliurez nous par vostre aduenement Seigneur*, & ceste priere est repetée plus de quinze fois; comme aussi quand on dit, *Nous vous prions de nous exaucer Seigneur*; sur la fin nous disôs *fils de Dieu, Agneau de Dieu, pardonnez nous, exaucez nous, ayez mercy de nous*; la closture de tout, *Kyrie eleison* comme le commencement. Est-ce n'y auoit nulle nouuele de Iesus-Christ? Mais n'est-ce pas de guet apens, sans honte, sans front, & sans religion, dire, & feindre la mensonge, l'imposture & la calomnie? Mais que peut-on penser des autres choses, que ce Tabellion a escrites ou dictes, qui sont moins manifestes, puis qu'il ose exposer à la veuë de tout le monde vne telle bourde contre la verité?

5 *Frenesie de Caluin.*

Le mesme au mesme lieu demande nouuelle de l'inuocation des Saincts, en ces termes; *Dauantage qui est ou l'Ange ou le Diable, qui a iamais reuelé vne syllabe aux hommes de l'intercession des Saincts, ainsi qu'on l'a forgée?* Est-il possible que Caluin apres auoir tant recherché, tant veu, tant leu, n'aye sceu trouuer vne syllabe de l'inuocation des Saincts parmy les bons liures, & qu'il en soit si alteré qu'il en demande au diable? Est-ce la demande d'vn Euangeliste enuoyé pour reformer le monde, & non l'interrogat d'vn homme aueuglé en sa malice, & du tout forcené? L'Escriture dict que les Anges prient pour nous: elle tesmoigne que les Saincts intercedent pour nous; elle nous monstre le chemin pour les inuoquer, comme nous auons prouué cy dessus, & Caluin n'en peut voir ny entendre vne seule goutte: les histoires y sont entieres & il n'y en peut trouuer vne seule syllabe? Nous luy produisons mille escrits & mille passages des Saincts Docteurs, & il demande vn tesmoignage du Diable? Faict-il plus de cas de la parole du Diable, que de celle des Saincts? & demandant le rapport du Diable pere de mensonge, refuse-il pas la verité prononcée par la bouche des seruiteurs de Dieu? Mais quelle frenesie est cecy? & quelle folie est la vostre, Messieurs les Ministres, de vous laisser coiffer & coiffer le monde des resueries de tels frenetiques? & que faisons nous d'employer le temps à les reciter, ou à les refuter se refutans assez d'elles mesmes, sans qu'il soit besoing de publier leur saleté deuant les yeux & les oreilles chastes? Ce sera assez pour le subiect present d'en auoir esuenté quelques vnes pour ouurir la veine aux autres, & vous en desgouster. Parquoy il estoit meshuy temps de finir: mais parce qu'en ceste dispute de la veneration des Saincts vous affublés toute vostre doctrine du pretexte de la cause du Seigneur, ne respirants que son seul honneur, & par mine ne battants l'aisle que pour la promotion de sa gloire, nous desirons vous môstrer quel est l'esprit de Dieu enuers ses seruiteurs: affin qu'en ceste cognoissance vous puissiez recognoistre, comme dans vn miroir, si vostre zele vient du ciel, ou s'il est attisé de quelque autre dangereuse fournaise.

Il fait plus de cas du tesmoignage du diable que des Saincts docteurs.

CHAP. XX.

1 *L'Esprit de Dieu enuers ses Saincts.*
2 *La gloire donnée aux iustes, voire encor en ceste vie.*
3 *Iesus-Christ honore ses Saincts au ciel & en ce monde.*
4 *La recompense de gloire mesme en ce monde, est conuenable à la iustice de Dieu & au bien de son Eglise.*
Conuenable à la bonté de Dieu, que les Saincts soient honorés.
Le desir du Diable est que Dieu ne face aucun acte de iustice en ceste vie.

L'Esprit de Dieu est vn esprit d'vn tout-puissant Seigneur, d'vne pere tout bon, d'vn gouuerneur tout sage enuers ses seruiteurs, ses enfans, & ses subiects. Vn Seigneur, de tant plus qu'il est grand & puissant, de tant plus il veut, que ses officiers domestiques soient honorés & aggrandis à proportion de leur fidelité; car c'est la gloire & la grandeur de sa maison, que tout le monde y soit grand & honoré. C'est vn droict naturel & conforme à la loy & iustice diuine & humaine, que le vray Seigneur recognoisse ses seruiteurs d'vne recompense conuenable à sa grandeur & au merite de ses subiects. Or vn Seigneur ne peut se monstrer plus grand à recompenser la vertu, que par l'honneur, c'est le pris, qui en ce monde est de plus grand pris; & en l'autre le seul pris. L'or & l'argent se donne aux petits mercenaires pour des choses petites, & souuent par des petits compagnons: mais la gloire vient des grands, & est donnée pour des faicts illustres: c'est vn present de grand maistre, & pour faire grands les petits. Ainsi Pharaon monstra sa grandeur & sa iustice exaltant Ioseph, & de prisonnier le faisant gouuerneur de l'Egypte. Assuerus glorifiant Mardochée en la ville capitale de son Royaume; Nabuchodonosor honorant Daniel parmy & sur tous les autres Princes: & les subiects de ces Roys honoroient leurs Roys honorans les seruiteurs qu'ils commandoient honorer, & se ren-

1 *L'Esprit de Dieu enuers ses Saincts.* Conuenable à la puissance de Dieu que les Saincts soyent honorés.

Cõmandemẽt de Charles le Chauue l'an 1364. M. du Tillet en ses memoires liu. 2.

doient dignes eux mesmes d'estre aimés & honorez de leurs Roys, la loy desquels est de faire honorer non seulement leurs domestiques, mais encor ceux, qui veulent leur faire honneur. Entre nos Roys de France, Charles le Chauue du temps de la diette tenuë à Pise manda à tous ses Comtes, que s'ils vouloient estre de luy entretenus en hõneur, qu'ils honorassent ses officiers; & tous nos Roys tres-Chrestiens ont tousiours eu tres-cher l'honneur de leurs domestiques, & les ont honorez par prerogatiues & priuileges sur les autres subiects. Si ceste iustice se trouue aux Princes de la terre ne se trouuera-elle point au Prince du ciel, qui l'a donnée à ceux de la terre? Il ne faut pas estimer, qu'il y aye en la creature aucune perfection de prudence, de iustice, de sagesse, ou autre qualité, qu'elle ne soit en Dieu d'vn degré infiniement plus haut & plus grand. Or si les Roys de la terre dressez par les loix naturelles & ciuiles, recompensent la vertu par les meilleurs biens, qu'ils ayent, que fera ceste bonté & grandeur infinie? Ce Seigneur ne recompensera-il point les siens par l'honneur & la gloire, veu qu'il ne peut donner à ceux, qui le seruent, salaire plus digne de sa maiesté? Car c'est la finance la plus precieuse, & le plus beau payement, qu'il aye en tous ses thresors; c'est le loyer que principalemẽt il promet pour encourager les hommes à son seruice. C'est pourquoy il appelle ce salaire & ceste recompense le Royaume des cieux. Lesquelles paroles denotent vne gloire la plus grande, qui se puisse donner à la creature raisonnable, & ne promet rien plus souuent en la saincte Escriture, que gloire, que coronne de gloire & qu'estole de gloire.

Le Royaume des cieux salaire des bons.

2 *La gloire donée aux iustes, voire en ce monde.*

Vous direz que c'est au ciel apres la mort, que ceste gloire se doit attendre & entendre; nous vous respondons que c'est là voirement où les Saincts tous & chascun receuront le comble de gloire en leur ame & en leur corps, & que là ils seront honorez deuant les hommes & les Anges des hommes & des Anges, d'vn façon qui ne se peut dire, ny comprendre. En ceste terre ne se donne point la recompense totale de la vertu, veu qu'il n'y a rien, qui ne soit moindre qu'icelle, comme ailleurs auons dict. Mais tout cela n'empesche pas, que les gens vertueux ne doiuent estre encor honorés en ce monde, tandis que ce grand iour de retributions s'approche; ains ceste aduance recommande de tant plus la liberalité du Createur. L'Escriture tant du vieil que du nouueau Testament auec la prattique, nous enseigne ceste doctrine. Dieu dict, *Qui m'honorera ie le glorifieray, & ceux qui me mesprisent seront mesprisez.* Et que cela s'entende non seulement au ciel apres le iour du iugement, mais encor en ce monde, il est euident parce qu'il parloit à Hely; luy declarant qu'il l'auoit esleué & sa maison à la dignité Sacerdotale: Il appert aussi par les autres promesses, que Dieu a faictes. Salomon dict, *La memoire du iuste demeurera ornée de loüanges, le nom des impies pourrira.* Et en vn autre lieu parlant aussi du iuste, *Plusieurs* (dict-il) *loueront sa sagesse, & sa memoire ne sera iamais effacée; les peuples raconteront sa sapience & l'Eglise annoncera sa loüange.* Dauid deuant Salomon auoit escrit, *La memoire du iuste sera eternelle, & ne craindra point la mesdisance des meschans.* Ces

1. Reg. 2.

Prou. 10. 7

Eccl. 39.

Psal. 111. 7

honneurs & loüanges données par les hommes ne peuuent estre entendues seulement au ciel, mais aussi en terre, apres le decez des iustes, qui apres auoir quitté le monde sont honorez des hommes, & des siecles suiuants.

Le Sauueur a predict & promis les mesmes honneurs en mesme sens. Il dict en l'Euangile, *Quiconque laissera maison, freres, sœurs, pere, mere, enfans, & possessions, pour l'amour de moy, & de mon Euangile, il receura le centuple: voire en ceste vie, & apres cela, la vie eternelle.* Iudas murmuroit contre Marie Magdaleine, dequoy elle auoit respandu l'onguent precieux sur le chef du Sauueur; le Sauueur prenant sa defence dict, *Ce que ceste femme a faict sera presché en sa loüange en autant de parts que mon Euangile*; comme s'il eust dict, vn seul Iudas a condamné ce faict, & ie le feray loüer à tout le monde: vn seul Iudas a mesprisé ceste femme, & i'estendray sa gloire par l'vniuers à mesure centuplée. Ce n'est pas donc seulement au ciel en la vie future, que les Saincts doiuent estre honorez, mais aussi en terre, ou de leur viuant ou apres leur mort, ou en tous les deux temps. Ce que l'on voit estre verifié par les honneurs, que Dieu a faict donner aux Apostres, aux Martyrs, aux Confesseurs, aux Vierges, & autres apres leur mort, plus grands que iamais ne receurent les Roys & Potentats de la terre en leur vie.

3 *Iesuschrist honore ses Saincts au ciel & en ce monde.* Marc. 10, 29.

Ceste façon de faire est tres-conuenable pour la manifestation de la puissance, iustice, & bonté du Createur, & pour la promotion de son Eglise militante. Sa puissance & sa iustice se manifestent en ce, qu'il faict que les ennemis des ses seruiteurs soient rendus ignominieux, qui iadis furent comme astres du ciel adorez des hommes; & que ceux-là, qui pour son nom ont esté reiettés en leur vie comme excrements du monde, abaissez au dessoubs de tous les hommes, & mis à la boucherie sans mercy par toute sorte de tourments, & plus cruellement occis que les bestes farouches, soient apres leur mort, non seulement glorifiez au ciel, mais encor salariez par quelque lustre en la terre, & honorez des plus grands de la terre, & cent fois plus que les tyrans, qui iadis les martyriserent. N'est-ce pas vn tesmoignage euident de la toute-puissante main de Dieu, & vn miracle continuel esclatant deuant tout le monde, qu'à Rome S. Pierre & S. Paul, l'vn crucifié iadis, l'autre decollé par le commandement de l'Empereur, soient tellement exaltés, que les successeurs de l'vn tiennent vn rang au dessus des Empereurs? & que les Roys & les Empereurs viennent de toutes parts se prosterner aux tombeaux de tous deux? viennent honorer leurs liens leurs cadenes, leurs prisons? S'estiment bien-heureux de pouuoir baiser les cendres de leurs corps? S. Augustin admire la grandeur de Dieu en ceste catastrophe, *Maintenant* (dict-il) *les peuples à grandes troupes adorent à deux genoux le tres-heureux pescheur Pierre.* Et en vn autre lieu; *Que l'on me monstre qu'à Rome le temple de Romulus ayt esté en si grand honneur, qu'est celuy de S. Pierre?* S. Gregoire de Nysse, cy dessus allegué, parlant de la gloire des Martyrs, signamment de S. Theodore, *Auquel Roy* (dict-il) *faict-on si grand honneur? quel homme tant fut-il grand entre les hommes a esté apres sa mort honoré de telle façon? y eust-*

4 *La recompense de gloire, voire en ce mõde, est conuenable à la iustice de Dieu & au bien de son Eglise.*

S. August. serm. 1. de Petro & Paulo. S. August. ep. 44.

Gregor. Nyss. orat. in S. Theodor.

il iamais Empereur si loüé, si renommé, si exalté que ce champion de Iesus? Ainsi recognoissent & admirent ces Saincts escriuains la toute puissance du maistre en cest admirable changemēt de l'estat des seruiteurs, & ce auec tres-iuste occasion. Car quel autre Seigneur l'auroit peu faire? qui auroit peu changer le mespris à la gloire, & l'ignominie à la loüange? Qui auroit peu enseuelir la splendeur des astres, & faire rayonner les tenebres des vermisseaux? qui auroit peu donner ces branles contraires & catastropher les conditions des grands & des petits, d'extremité en extremité, & de bute en bute, autre qu'vn tout-puissant, & celuy qui a faict de rien toutes choses? Ce sont donc autant de tesmoignages de la vertu, de la puissance, & de la iustice diuine, en vn infiny nombre de villes & pays de la Chrestienté, que ceux, qui y ont enduré mille opprobres, & respandu leur sang, comme malfaicteurs, pour le nom de Dieu, soient apres leur mort haut-loüez, chantez, inuoquez, & tenus pour patrons des mesmes villes & pays, ausquels ils ont enduré; & que leurs corps, plusieurs siecles deuant iettés à la voyrie, soyent maintenant reuestus d'or & d'argent, ornés & enrichis de pierres precieuses. Ce sont clairs arguments de la toute puissance de Dieu, operant en faueur de ses seruiteurs. La force des tyrans n'y pourroit pas atteindre, encor qu'ils l'eussent voulu, veu qu'ils ne se sont pas sceu faire honorer eux mesmes apres leur mort, l'ayant pourchassé auec vn extreme soin, & par tous les appareils, qu'ils ont peu, tandis qu'ils viuoient. C'est Dieu donc qui est autheur de telles œuures, & sa main ouuriere est celle qui les estale à nos yeux pour recognoistre en elles ces trois nobles attributs.

5 *Conuenable à la bonté de Dieu, que les saincts soyent honorés.*

Quant est de sa bonté, elle s'est monstrée, & se monstre en ce, qu'il honore si conuenablement & auec telle magnificence les merites de ses fideles seruiteurs, que mesmes en ce monde deuant le terme de la recompense generale venu, il les rend plus honorables entre les mortels, que ne sont les Roys de la terre. L'Eglise en est aussi d'autant aduantagée & multipliée: car telles œuures & telles catastrophes admirables d'ignominie à gloire, de hainé à amour, de mespris à loüange, & d'vn extreme à l'autre, plante la foy dans le cœur des mescreants, & eschauffe celuy des fideles, & excite tout le monde à la cognoissance & amour du Christianisme. Ce qui se garde en l'autre monde touche seulement ceux, qui croyent & esperent sans voir: mais il ne sert de rien pour esmouuoir les infideles, qui ne se soucient sinon de ce qui leur est present.

6 *Le desir du diable est que Dieu ne face aucū acte de iustice en ceste vie.*

Le diable voudroit bien que Dieu gardast tout pour le futur, qu'il ne donnast aucun signe ny coniecture icy de ce qu'il doibt faire apres; qu'il ne fit aucune acte remarquable de iustice en ceste vie, duquel on peust esperer, ou craindre, le pris, ou la peine, qu'il reserue en l'autre, affin que les mortels sans affection & sans bride courussent abandonnez aux voluptez & delices presentes. C'est pourquoy il tasche d'enseuelir la gloire, la memoire & le nom des Saincts trespassez: car en ce faisant il cache d'autant la grandeur de Dieu, & amoindrit nostre esperance, mais il a beau faire. Les amis de Dieu seront tousiours honorez non seulement en leur vie, mais encores apres; non seulement au ciel, mais encore en la terre. C'est la grandeur de leur maistre, c'est sa bonté & largesse: car encor qu'il reserue le meilleur vin pour la fin, & la grande gloire au grand & general triomphe, il luy plaist neantmoins d'en donner quelque auant-signe, en ce pelerinage, & en mettre deuant nos yeux quelque pourtraict pour le bien & soulas de son Eglise, & pour present tesmoignage de sa liberalité, commençant de bōne heure d'accomplir ce qu'il promet à ses seruiteurs, & aduançant la solde d'honneur sans attendre ce long terme du iugement, où il monstrera à enseignes desployées les richesses de sa maiesté. Il honore tandis selon sa promesse ceux qui l'ont honoré, & rend contemptibles ceux qui l'ont mesprisé. C'est pourquoy aussi selon sa promesse, il a honoré & honore ses seruiteurs, il faict honorer leurs noms, leurs sepulchres, leurs corps, leurs os, leurs habits, leurs prisons, leurs cadenes, leurs liens, leurs cheueux, & atteste par miracles, que tel honneur & seruice faict à la memoire de ses domestiques luy est aggreable: & donne certain argument en cela pour coniecturer de combien grande gloire il faict luire leurs ames au ciel. Et en ce qu'il faict si grand cas de leurs cendres en terre, il faict voir de quel honneur il comblera leurs corps resuscitez au general iugement, & reunis à leur ame glorieuse. L'Esprit de Dieu enuers ses Saincts, est l'Esprit d'vn pere tout bon enuers ses enfans: le pere se plaist de faire honorer & respecter ceux qu'il a engendrez, l'honneur qu'on leur faict pour l'amour de luy, c'est le sien: & la gloire de ses enfans est la sienne. Ainsi parloit Iesus-Christ aux siens *Qui vous obeit m'obeit, qui vous mesprise me mesprise.* Et comme allegue S. Ambroise, qui vous honore m'honore, & qui vous mesprise me mesprise, imputant ce qui est fait à ses amis & seruiteurs, bien ou mal, comme fait à soy-mesme. *S. Ambr. serm. 6.*

CHAP. XXI.

1 *Conuenable à la sagesse de Dieu, que ses Saincts soyent honorés.*
2 *Dieu faict du bien aux viuans par le merite des defuncts.*
3 *Priere des Saincts par le merite des Saincts.*
4 *L'arche d'alliance honorablement portée en procession.*

L'Esprit de Dieu enuers ses Saincts, est l'Esprit d'vn Roy prudent, & d'vn gouuerneur tout sage, qui pour encourager ses subiects viuans à bien faire, honore le merite des trespassés, & leur donne credit. Les Roys n'ont iamais cheualiers meilleurs, ny plus fideles Soldats en leurs guerres, que quand ils recognoissent les proüesses de ceux, qui se sont portez vaillamment en leur seruice, soit en honorant leur memoire par oraisons funebres, par tombeaux & monuments erigez, soit en annoblissant leur maison & posterité par armoiries & tiltres honorables. Chascun veut seruir tels maistres, & viure & mourir pour eux, sçachant que non seulement en sa vie mais encor apres sa mort, il sera recogneu: ainsi faict Dieu, car honorant & faisant honorer ses martyrs & les autres Saincts comme vaillans champions, ayans exposé leurs vies & moyens en ses guerres, c'est inuiter les mortels à son seruice par l'amorce de telle recompense; non que les Saincts

1 *Conuenable à la sagesse de Dieu que les Saincts soyens honorez.*

doiuent seruir Dieu affin d'estre glorifiez en terre, mais seulement pour la gloire du ciel, qui est signifiée par l'honneur que Dieu faict donner en ceste vie. Parquoy il faict cas du merite des trespassez pour faire meriter ceux, qui viuent encores, & monstre se souuenir de leur vertu & fidelité, affin que leurs enfans soyent fideles.

2 *Dieu faict du bien aux viuās par le merite des defuncts.* Pour ceste raison il se plaist de se surnommer le Dieu d'Abraham, d'Isaac & Iacob; de faire du bien pour l'amour & merite d'iceux & d'autres siens seruiteurs desia decedez. C'est pourquoy il dit à Salomon, qu'il ne dissiperoit point son Royaume de son viuant, pour l'amour de Dauid son pere: & pour l'amour du mesme Dauid, il garda la cité de Ierusalem, & donna vn fils au Roy Abia, affin que la maison de Iuda ne demeurast sans lignée & sans Roy: & que ce fut en recognoissance des merites de Dauid, & non à raison d'aucune alliance; il est euident par l'Escriture qui dict, que Dieu fit ce bien au Royaume, parce que Dauid auoit faict bien deuant les yeux du Seigneur, sans aucunement decliner en rien de ses commandemens tout le temps de sa vie, sauf au faict d'Vrie. (Salomon. 3.Reg.c. 11. 3.Reg.19. 3.Reg.15.)

3 *Priere des Saincts par le merite des Saincts.* Moyse entendant tres-bien cest esprit de Dieu à honorer & croistre le credit de ses seruiteurs trespassez, ne faict pas de difficulté l'employer & le prier par leur memoire, de pardonner aux Hebrieux, qui auoyent adoré le veau d'or. *Que ton ire*, dit-il, *Seigneur cesse & pardonne à la malice de ton peuple, souuienne toy d'Abraham, d'Isaac & d'Israel.* Qui est autant que s'il disoit, par les merites de ces tiens seruiteurs. De la mesme façon prie Azarias en Daniel, de la mesme en la loy de grace nous prions Dieu par les merites de la vierge glorieuse, des martyrs, des confesseurs, & des vierges. Voyla l'Esprit de Dieu honorant & faisant honorer ses Saincts, & monstrant qu'il veut que nous l'honorions en iceux, & que leur honneur & le sien serue pour nostre profit & salut. Suyuant cest esprit l'Eglise Catholique honore, chante & loüe les amys de Dieu, celebre leurs nōs, leurs festes, leurs natiuitez, reuere leurs images, couure d'or & d'argent leurs ossements, enchasse leurs reliques, les touche, les baise, les porte aux processions, comme iadis les Hebrieux portoyēt l'arche d'Alliance, sans comparaison, moins precieuse deuant Dieu, que ces gages sacrez & ces temples du S. Esprit. Et tout cest honneur elle faict pour l'amour & foy qu'ils ont gardé à leur bon maistre, qui aussi se plaist d'estre ainsi magnifié en ses Saincts, comme ez plus belles & plus parfaictes œuures de ses doigts; en recompence de tels offices la mesme Eglise reçoit mille dons tant spirituels que corporels, & se sent par tels hōneurs excitée à bien faire, à l'exemple de ceux, qu'elle prend pour patrons & intercesseurs, & qu'elle honore selon le bon plaisir de son Dieu, & voit tant, & en tant de façons estre par luy exaltez en ceste terre basse. (Exod.32. Daniel.3. 4 *L'arche d'alliance honorablement portée en procession.* 1.Reg.4 2.Reg.6. 3.Reg.8.)

CHAP. XXII.

1 *L'Esprit des Ministres.*
2 *Tous heretiques en veulent à la vierge Marie plus qu'à aucun des Saincts.*
3 *Maligne glose sur les mots, bien-heureuse, qui auez creu.*
4 *La foy de la vierge Marie, grande.*
5 *Maligne interpretation sur les mots, Gratia plena.*
6 *Les Saincts pleins du S. Esprit & de grace.*
7 *Ignorance remarquable des Ministres.*
8 *Diuers degrez de grace & de gloire.*

Mais vous, comme animez d'vn esprit estrāger & du tout contraire à cestuy-cy, au lieu d'honorer les amys de Dieu, vous les mesprisez, & vilipendez, encor que du bout du bec & de la plume, vous faigniez de les respecter. Vous reiectez leur memoire, violez leurs sepulchres, prophanés leurs noms, leurs corps, leurs reliques, & faictes non seulement tout le contraire de ce que Dieu faict enuers eux, mais encore pis, que ne feroyent les antropophages enuers les morts, & les plus cruels tyrans enuers les viuans, & des-honorez Dieu en eux: car tel mespris prattiqué cōtre les seruiteurs, ressort en fin au des-honneur du maistre. Caluin parlant des Saincts regnans auec Iesus-Christ & de leurs corps, est si effrené de langue, qu'il n'a pas honte de les appeller quand l'auertin le prend, morts, masques, ombres, & ramas d'ordures: ses sectateurs ne sont pas plus modestes, que luy. (1 *L'esprit des Ministres.*)

De la vierge, Dieu sçait en quelle reuerence Luther, Caluin & toute vostre escole en parle & en escrit: & pour vous alleguer en particulier, on voit en vostre copie, que vous ne voulez en rien forligner de l'inimitié de vos maistres conceuë contre ceste dame. Vous ne laissez rien à raualer son honneur, vous l'appellez par risée, la belle dame, la bonne dame, & en la loüant vous la desprisez. Vous nous dictes confesser qu'elle est bien-heureuse & beniste entre toutes les femmes, qu'elle est mere de Dieu, qu'elle a esté vn vaisseau purement sanctifié du S. Esprit, qu'elle a esté grandement fauorisée de Dieu; mais vous ne demeurez guiere en ceste confession sans vous desdire; car aussi-tost, comme rendans vostre gorge & retractans ce peu, qui sembloit estre dict à la gloire de ceste vierge, vous monstrez la malignité du poison caché, par les gloses que vous apposez à vostre dire. (2 *Tous heretiques en veulent à la vierge Marie sur tous les Saincts.*)

Vous glosés que la vierge est heureuse & beniste entre toutes les femmes, parce qu'elle a creu. Ceste loüange causée de ceste façon est toute vulgaire; car elle n'a selon vos parolles qu'vne cause commune, & vne foy commune: tous les Chrestiens sont heureux en ceste façon, car ils croyent: vous ne donnez donc rien à la vierge plus qu'aux autres, & si faictes la loüange ridicule: car c'est autant que si vous disiez en vn autre subiect, que Charlemaigne est grand entre tous les Roys, parce qu'il a porté sceptre & coronne. Pour monstrer qu'il a esté Roy, la cause seroit bien assignée, mais pour monstrer qu'il a esté grand entre les Roys, elle est digne de moquerie. Aussi pour monstrer que la Vierge a esté fidele, vous rendez vne bonne raison, disant qu'elle a creu; mais pour signifier quelle a esté heureuse entre toutes les femmes, vous ne dictes rien. (3 *Maligne glose sur les mots, bien-heureuse qui auez creu.* Luc. 1.)

Mettons donc pour esclairer vostre fraude, toutes les paroles de S. Elisabeth que vous auez laissé en arriere, & malignement apocopé, *Vous estes heureuse*, dit elle à la vierge, *Qui auez creu; car les choses, qui vous ont esté dictes du Seigneur,* (4 *La foy de la vierge Marie grande.* Luc. 1.)

seront accomplies en vous : & quelles choses luy auoyent esté dictes ? qu'elle conceuroit vn fils en son ventre sans œuure d'hõme, c'est à dire qu'elle seroit mere demeurant vierge; que ce fils seroit le fils de Dieu, homme & Dieu ensemble; que la main ouuriere de ceste conception seroit l'Esprit de Dieu, & sa toute puissance; que ce fils seroit le Sauueur du monde ; qu'il seroit mis au throsne de Dauid son pere, pour regner eternellement en la maison de Iacob. Autant de paroles, autant de mysteres; mysteres des trois personnes de la Trinité, de l'incarnation, de la redemption, du regne de Iesus-Christ, qu'elle creut ; mysteres les plus hauts qui eussent esté chantez, predits & figurez despuis le commencement du monde; mysteres de tout le vieil & nouueau Testament, pour lesquels croire il falloit vne foy de mesme qualibre, vne foy qui surpassast la foy des Patriarches, des Prophetes, & de tous les Saincts. Ceste foy eut la vierge en croyant ce que Dieu luy auoit dit par l'Ange: & pour ceste foy Elisabeth la prononce heureuse entre les femmes : Et non seulement pour ceste foy, mais aussi pour l'accomplissemét de tout ce qu'elle auoit creu, selon que la mesme Vierge chanta apres, *Voicy toutes les nations me diront bien-heureuse, d'autant que celuy qui est tout puissant & son nom sainct, a faict choses grandes en moy.* Elle est donc heureuse sur toutes les femmes, pour auoir eu vne foy rare sur tous les fideles, & pour auoir receu les graces, les priuileges, & prerogatiues promises & correspondantes à telle foy. Ces paroles de S. Elisabeth ainsi expliquées, comme aussi elles le doiuent estre, contiennent vne demonstration d'vne foy singuliere, d'vne celeste vertu & gloire de la vierge, au lieu que vostre belle reddition de cause, n'est qu'vne subtile & maligne diminution & rabais de la loüange, que vous faictes semblant luy donner.

Mysteres creuz par la vierge.

Luc 1. Beatam me dicét, &c.

5 *Maligne interpretation sur les mots, gratia plena.*

Vous n'oubliés pas d'attacher vostre interpretation aux paroles de l'Ange saluant la Vierge, pour roigner tousiours quelque chose de son honneur, & dictes qu'il faut dire gratieuse, & non pleine de grace, ce qui est dict de Iesus-Christ seul par S. Iean. Ce sont les vieilles versions & scholies de Luther, Caluin, Beze, & autres Rabins de vostre eschole, diuisez entre eux à la version, ou explication de ce mot en plus de façons, qu'il n'y a d'epicycles au cercle de la Lune: & Hippolytus ne fut iamais deschiré par les cheuaux furieux en plus de pieces, que ce mot par eux est deschiffré en interpretations diuerses. Tous neantmoins sont d'accord à diminuer la loüange donnée à la mere de Dieu. L'vn dict qu'il faut tourner gracieuse, l'autre bien-aimée, l'autre fauorisée: personne ne se veut tenir à la version, que l'Eglise a tenue despuis les Apostres. Et la cause que vous allegués pour iustifier vostre glose, monstre que vostre mal-talent vous aueugle. La Vierge, dictes-vous, ne peut estre appellée pleine de grace, parce que ceste plenitude appartient à Iesus-Christ seul, & cités S. Iean, qui dict, *Que Iesus est plein de grace & de verité.* Et S. Paul, *Qu'en Iesus-Christ habite toute plenitude de diuinité.* Nous respondons, que ces mesmes lieux, que vous allegués, vous condamnent. S. Paul dict, qu'en Iesus-Christ habite toute plenitude de diuinité, nous n'entendons pas, que telle plenitude soit attribuée à la vierge, & si vous n'estiés transportez, vous pouuiez facilement tirer ceste difference par les paroles de l'Apostre, car c'est autre chose toute plenitude de diuinité, & pleine de grace: & quand S. Iean dict, que Iesus-Christ est plein de grace, & de verité, il ne dict rien de ce que vous voulez conclurre. Car affirmant que Iesus-Christ est plein de grace, il ne nie pas, que les Saincts n'en soient pleins selon leur capacité.

Ioa. 1. 14. Coloss. 2. 9.

Dictes-nous au nom de Dieu, estre plein du sainct Esprit n'est-ce pas autant qu'estre plein de grace? Vous ne le pouués nier : car c'est le sainct Esprit, qui est l'autheur & la fontaine de grace: & qui porte l'arbre, il porte le fruict qui est en l'arbre : & qui porte la fontaine, il a quand & soy l'eau d'icelle. Or voila l'Escriture qui dict, sainct Iean Baptiste remply du S. Esprit dés sa conception, Elisabeth remplie du sainct Esprit. Zacharie remply du sainct Esprit, tous les Chrestiens au iour de la Pentecoste remplis du sainct Esprit, S. Estienne remply de grace & de force : Si les Saincts sont remplis du S. Esprit, & par consequent de grace, sans preiudice de l'honneur deu à Iesus-Christ, pourquoy enuiez-vous à la Mere de Dieu, ce que vous voyez estre attribué aux seruiteurs de Dieu ? Estimés-vous, que ce qui est dict d'eux, ne deroge point à la plenitude du fils de Dieu, & que ce qui est dict de la Mere de Dieu y deroge?

6 *Les saincts pleins du S. Esprit & de grace.*

S. Iean Baptiste. Luc 1. Elisabeth. Zacharie. Luc 2. Les Chrestiens. Act. 2. S. Estiéne. Act. 7.

Pauures gens, que vous estes, ne voyants ez choses diuines qu'à trauers de vos fantasies! Pensés-vous que le sainct Esprit soit si peu suffisant, qu'il ne puisse remplir plusieurs vaisseaux & plusieurs creatures de sa grace ? auez-vous peur, qu'il soit du tout espuisé, s'il en a vne fois remply vn? ne sçauez-vous pas, qu'il est infiny en substance, en dons & en richesses ? Le voulez-vous mesurer à la capacité de vostre cerueau? Mais sçauez-vous ce que dict vn Poëte prophane en son iargon, *Tout est remply de Iuppiter*, voulant signifier que toutes choses sont pleines de Dieu? Auez-vous moins de sens, estans apprins en la religion Chrestienne, qu'vn Payen guidé de la seule nature? Au ciel les hommes & les Anges seront pleins de Dieu, de beatitude & de felicité, celle de Iesus-Christ, en sera-elle amoindrie & interessée? apprenez bonnes gens, il est temps meshuy, apprenez à ne confondre toutes choses : apprenez à distinguer diuerses plenitudes de grace, aussi bien que de gloire : apprenez que tous les iustes en ce monde sont pleins de grace, & le seront en l'autre, de gloire, tous contents & assouuis, mais de diuerse gloire, & de diuerse grace.

7 *Ignorance remarquable des Ministres.*

Iouis omnia plena Virg.

Les bienheureux sõt pleins de felicité.

Au ciel toutes les estoilles sont pleines de lumiere n'ayants rien d'obscur, mais les lumieres sont differentes : autre est la lumiere du Soleil, autre celle de Vesperus & de la Lune : la plenitude de grace & de gloire de Iesus-Christ est comme la plenitude de la lueur du Soleil, qui pour cela s'appelle lumiere du monde, & comme sainct Paul parle, ayant ceste toute plenitude de diuinité, comprenant en soy toute sorte de grace & de gloire. Les Saincts sont comme les estoilles prenants leur lumiere de ce grand Soleil & de ceste vniuerselle & originaire plenitude de diuinité; & comme ils luisent en ceste vie diuersement en grace, ils luiront en l'autre de gloire di-

8 *Diuers degrés de grace & de gloire.*

uersement aussi, tous remplis diuersement de l'vne & de l'autre. Car s'ils n'estoient remplis de felicité, ils ne seroient pas contents, & n'estants pas contents ils ne seroient pas heureux : & s'ils n'estoient remplis de grace en ce monde, & qu'il y eust en eux quelque chose vuide, ils ne seroient pas iustes. Voila vos belles gloses sur l'Escriture contre l'honneur de la mere de Dieu, voyons les autres.

CHAP. XXIII.

1 *Malignité des Ministres contre la mere de Dieu.*
2 *S. Iean expliqué.*
3 *Façon d'expliquer l'Escriture des Saincts Docteurs, contraire à celle des Ministres.*
4 *Pourquoy Iesus-Christ appelle sa mere, femme.*
5 *Maximes des Ministres contraires à l'escriture.*
6 *Qui deshonore les membres, deshonore le chef.*
7 *Les maximes des Ministres desfigurent Dieu.*
8 *Obscurcissent la splendeur de sa maison.*

1 *Malignité des Ministres cõtre la mere de Dieu.*

VOus dictes qu'elle est mere de Dieu, & adioustez que ces Hugnenots, c'est à dire vous mesmes, ont remarqué ez Euangiles, que Iesus-Christ ne l'a iamais appellée mere. Voila de grands remarqueurs d'Euangile, & de merueilleux Rabins. Mais à quelle fin mettez-vous cecy en auant, & à quel propos ceste belle remarque & refrain de periode ? n'est-ce pas pour troubler l'eau claire de la verité, que vous auez dicte à regret ? n'est-ce pas pour rompre le nerf de l'antecedent, & diminuer tant qu'il est vous possible, l'hõneur que par consequent a la Vierge d'estre mere de Dieu ? n'est-ce pas ietter vostre vilain souffle contre ce beau miroir sans tasche, affin d'abbattre son lustre, & faire doucement glisser aux esprits des hommes la poison des Manicheens, des Nestoriens, & des Marcionistes, qui disoient que la Vierge Marie n'est point mere de Iesus-Christ ? Et quoy ne vous suffit-il pas, que l'Euangile de Iesus Christ appelle la Vierge, mere de Iesus-Christ ? n'est-ce pas Iesus-Christ, qui parle, quand son Euangile parle, & quand ses Secretaires escriuent & apposent leur tesmognage & leur seing? Si vous eussiez esté doctes & fideles obseruateurs de l'Escriture, n'eussiez-vous pas noté que pour deux ou trois lieux, ausquels nostre Sauueur semble n'appeller point sa mere, mere, il l'a faict diuersement appeller par l'Escriture plus de quinze fois mere ? n'eussiez-vous pas aussi recerché & trouué les vrayes causes de ces façons de parler du Sauueur, plustost que de charger le papier de vos friuoles obseruations, marques d'ignorance & de mal-talent contre la Mere de Dieu?

Les Manichéens moyent que la Vierge fut mere de Dieu. S August. tract. 8. in Ioan. Nestorius Marcion.

2 *S. Iean expliqué.* Ioan. c. 2.

Or affin que vous n'ayez faute d'instruction, nous vous mettrons icy l'explication des lieux, dont vous abusez. L'vn est en sainct Iean second chapitre. Là il est dict, que Iesus-Christ estant au festin nuptial en la ville de Cana, aduerty par sa mere, que le vin estoit failly, il respondit, *Qu'y a-il entre moy & toy femme?* Les Manichéens abusoient de ce lieu, pour prouuer que la Vierge n'estoit point mere de Iesus-Christ, comme si Iesus-Christ ne l'appellant point mere, il l'eust desaduouée pour mere. Luther n'a pas voulu du tout gloser ainsi ce lieu, il en a faict neantmoins du charbon & du noir à noircir pour denigrer l'honneur & la gloire d'icelle, l'accusant comme ambitieuse & indiscrete, disant que le Sauueur l'a tansée, & qu'il s'est desdaigné de l'appeller mere. Oecolampadius, Melancthon, & les autres de la famille, ont soufflé à la mesme forge, & vous à leur imitation barboüillez encor maintenant le papier. Mais sainct Augustin vous a respondu, il y a douze cens ans, disant que ces paroles ne sont pas pour fauoriser à l'impieté des Manichéens, non plus qu'à present à la vostre, mais bien pour monstrer que Iesus-Christ vouloit, que la Vierge fut recognue, comme aussi il la recognoissoit, mere, à cause de son humanité, mais qu'en ceste humanité y auoit vne nature diuine, qui deuoit operer tels & semblables miracles, laquelle n'auoit point de mere : & encor que la Vierge fut vrayement mere du fils de Dieu, homme & Dieu en vne personne, toutesfois elle ne l'estoit pas des deux natures du fils de Dieu, n'ayant engendré la diuinité, comme elle auoit faict l'humanité. Ceste façon de parler donc n'est pas reproche de faict, ny negation de sang naturel, mais mystere & instruction de Iesus-Christ donnée aux Chrestiens. Car comme dict Iustin martyr, *Comment auroit Dieu tansé sa mere par paroles, veu qu'il l'honora quand & quand par vn œuure admirable, commençant à sa sollicitation à manifester sa gloire aux mortels ?* Et S. Hilaire, *Il ne faut pas penser* (dict-il) *que Iesus-Christ aye par ces paroles desdaigné sa mere, veu qu'en la croix tirant à la mort il eust soing de la recommander, l'appellant de mesme nom.* Le second passage, que vous amenés, est vn autre atrape des Manichéens pour vne mesme fin. Il est dict en S. Matthieu douziesme, que comme Iesus-Christ preschoit au temple, vn quidam l'interrompant assez mal à propos luy dict, voila ta mere & tes freres dehors, qui te cerchent: auquel Iesus-Christ respondit, *Qui est ma mere & mon frere ? & estendant les mains sur ses Disciples, voicy* (dict-il) *ma mere & mes freres.* De ce lieu cõme de l'autre, Manicheus colligeoit, que la Vierge Marie n'estoit point mere de Dieu, & vous le produisez pour diminuer la gloire de Dieu. A vos gloses & des Manichéens, nous respondons auec sainct Ambroise, que par ces paroles Iesus-Christ n'a pas nié, ny desdaigné sa mere: mais il a enseigné, qu'il faut faire plus de cas des mandements celestes, que de la parenté charnelle: Auec Tertulian, qu'il faut laisser tout pour la parole de Dieu: Auec sainct Hierosme, qu'en la dilection, il faut preferer l'esprit au corps : Auec sainct Augustin, que Iesus-Christ monstroit par doctrine & par exemple, que pour Dieu, il faut abandonner pere & mere.

Glose de Luther, & autres sur les mots. *Quid tibi & mihi mulier?* Ioan 2. Oecolampade.

S. August tract. 8. in Ioan.

Rupert. in 2. c. Ioan.

Iust. in resp. ad q 136.

S. Hilar. in 2. cap. Matth.

S. Matthieu expliqué. Matt. 12.

Pourquoy Iesus-christ ne nomoit sa mere, mere.

S. Ambr. l 6 in c 8. Luc.

Tertull. de carne Christi. S. Hierosʃ. in cap. 2. Matth.

3 *Façõ d'expliquer l'Escriture des saincts Docteurs, contraire à celle des Ministres.*

Voila le vray sens de l'Escriture saincte & l'esprit de nos Docteurs du tout different au vostre en l'explication de ces passages. Eux en tirent de la doctrine de perfection, vous en tirez de la detraction : Eux en font du miel comme celestes abeilles ; vous en faictes du venin, comme frelons importuns. Mais quelle façon d'argumenter est la vostre, & de vos gloseurs anciens & modernes ? Iesus-Christ ne nomme iamais la Vierge Marie, mere, ains l'appelle femme, donc il la

Les grãds appellent leur mere Madame.

desaduoüe, ou il la desdaigne pour mere. Les Roys, les Princes & grands Seigneurs appellent leur mere, Madame, desaduoüent ils, desdaignent ils pour cela leur mere ? Et quand l'Escriture n'auroit iamais appellé la Vierge Marie, mere de Iesus-Christ, ce que toutes-fois elle faict souuent, ainsi qu'auons dict, n'est-ce pas assez pour luy acquerir droit & tiltre de mere, quand elle dict, qu'elle a conceu & enfanté Iesus-Christ? Celle qui faict vn fils, n'est elle pas mere de son fils? Et quand Iesus-Christ l'a choysie pour mere, de toute eternité, quand il l'a faict predire, chanter, honorer, par propheties, par figures & par ceremonies, quand il en a voulu estre conceu, & en naistre au temps ordonné par le decret de sa prouidence, quand il en a voulu estre alaicté, nourry & esleué à la veuë de tout le monde, qu'estoit il de besoin de l'appeller mere, pour monstrer qu'elle estoit sa mere, ou pour l'honorer de ce mot de mere ? Par ce mot il ne donnoit que le nom, qui est peu, où il auoit ia donné la chose, qui est tout. Ioseph estoit appellé pere de Iesus-Christ, & n'auoit que le nom. Quand la Vierge n'eut iamais eu le nom de mere de Iesus-Christ, elle auoit la chose, qui tiroit quand & soy le nom ; & par la nomination de mere, Iesus-Christ n'enseignoit rien, que tout le monde ne sceut, au lieu que taisant ce nom de mere, ou bien l'appellant du nom general, femme, il monstroit à ses auditeurs, le signal de quelques mysteres cachés.

La Vierge Marie choisie pour mere de Dieu de toute eternité.

4 *Pourquoy Iesuschrist appelle sa mere femme.*

Genes 3. Mulierem fortẽ quis inueniet? prou 31. 10.

Et quels mysteres pourroyent estre ceux-la? entre plusieurs & outre ce qu'auons ouy cy dessus de S. Ambroise, S. Augustin & des autres Docteurs, pouuoit estre celuy, qui fut le premier denoncé apres la cheute d'Adam, quand Dieu menaçant le serpent luy dit, *Ie mettray inimitié entre toy & la femme, entre ta semence & la sienne: & elle brisera ta teste.* Iesus-Christ donc appelle femme sa mere faisant allusion à ceste femme promise, à ceste femme, que Salomon cherchoit & ne pouuoit trouuer, ceste femme vaillante & forte guerriere, destinée pour combattre le vieux Dragon, le poursuiure à outrance, & luy rompre la teste. Ceste femme donnée pour estre le commencement de nostre salut en contrequarre d'Eue, qui fist la premiere bresche de nostre ruïne, ceste femme creée pour fournir la semẽce des enfans de Dieu & engendrer vn fils tout-puissant, qui renuerseroit l'estat du Prince des enfers & du monde, & remettroit la famille des hommes en sa premiere splendeur. Telles & semblables explications pouuiez vous donner à ces escritures suyuant la piste des Saincts docteurs, & honorer ceux, que Dieu à tant honorez, & principalement sa glorieuse mere. Mais quoy ? vous auez vn esprit contraire au leur, & comme eux tascheẽt de donner vn beau iour à ce qui est obscur ; vous par contraire effort iettés les tenebres à ce, qui est clair : & comme chauuesouris ne pouuez ny porter, ny regarder la lumiere, que Dieu faict luire en la personne de ses Saincts & signamment de la Vierge sa Mere, toute belle, toute reuestue du Soleil de son fils, toute remplie de grace, d'honneur, & de gloire, chef-d'œuure des mains de la mesme beauté. Voyla vostre zele, Messieurs les Ministres, produict & allumé d'vn esprit du tout opposé à celuy de Dieu: recognoissez le vous

Apoc. 12.

mesmes, mirez vos maximes à son Escriture, vos ordonnances à ses loix, vos pratiques à ses actions.

Vos maximes sont, qu'il ne faut point honorer en ce monde les Saincts trespassez, il dict en son escriture, qu'il les veut glorifier. Vos ordonnãces defendent de faire aucune memoire d'eux; ses loix veulent que leurs loüanges soyent preschées auec son Euangile. Ses actions, preuues de son escriture & de ses loix sont en diametre opposées à vos prattiques. Il honore ses Saincts, vous les desprisez; il les glorifie, vous les raualez; il illustre leur nom, vous l'obscurcissez ; il rend leur renommée celebre, vous l'enseuelissez. Est-ce ainsi que vous cherchez le seul honneur du Seigneur des-honorans ses domestiques ? Est-ce ainsi que vous defendez les droicts du chef desrobans l'honneur de ses membres ? Ouurez les yeux, ie vous prie, Messieurs, il est grand iour, & regardez vn peu ce que vous dictes & ce que vous faictes, & vos impertinences en tous les deux, pour ne rien dire de plus aigre.

5 *Maximes des Ministres cõtraires à l'Escriture.*

Si quelqu'vn vouloit despoüiller le Prince de tous ses habillemens, luy oster le manteau Royal de dessus les espaules, les souliers des pieds, les chausses des iambes, l'espée du costé, les gans & anneaux des mains, & ne luy laissat, que le diademe autour du front, disant qu'il ne fault honorer que le chef, feroit il honorable seruice au Roy à vostre opinion ? Ne seroit ce pas vne sorte moquerie, & non sage zele de l'honneur de son Prince? Ne faictes vous pas le semblable à Iesus-Christ despoüillans tous ses membres mystiques de l'honneur qu'il leur a ordonné, & disans que luy seul doibt estre honoré ? Le Prince ne reçoit il pas plus d'honneur, quand tous ses membres sont parez à proportion du chef, que s'il n'auoit que la seule coronne en la teste ? Et n'est il pas plus honoré aussi de se voir le plus eminent au milieu de ses Princes & membres de sa Cour habillez en Princes, que s'il n'y auoit que luy seul, qui parust ? Iesus-Christ n'est il pas glorifié deuant les Anges & les hommes, de tant plus que les membres dont il est chef, sont en plus haut rang de gloire? Auez vous peur que la gloire des Saincts diminue la gloire du Sainct des Saincts? Craignez vous qu'il n'en aye pas assez en ses thresors, pour se faire paroistre chef, s'il en faict bonne part à ses membres? Estimés vous que Dieu n'aye plus de moyens que vostre fantasie n'en peut comprendre? Pensez vous qu'il craigne ce que vous craignez?

6 *Qui deshonore les membres deshonore le chef.*

La gloire des saincts est la gloire de Iesus Christ.

Ne voyez vous pas que voulans paroistre zelants de l'honneur de Dieu par le deuant, vous rauissez son honneur à Dieu par la porte de derriere? Car vos maximes nous se figurent tout autre qu'il n'est, vn Dieu des Poëtes & des payens, vn Iupin, vn Apollon, vn Mars, qui debattent de l'honneur entre eux, qui ont peur l'vn de l'autre: vous nous faictes vn Dieu tout ialoux de l'honneur d'autruy, tant petit soit-il, tout craintif de perdre ses tiltres, tout chiche d'honneur enuers ses amis domestiques: & au lieu quil est vn Seigneur infiniement bon, & infiniement communicatif & liberal de ses biens, sur tout de l'honneur, comme nous auons monstré par l'escriture & par l'experience, vous le faictes comme s'il estoit quelque Saul, quelque petit roitelet, ou

7 *Les maximes des Ministres desfigurent Dieu.*

tyranneau

tyranneau terrestre, qui veut tout pour soy, qui a peur à tout coup de perdre sa terre & sa coronne, prenant à mespris tout l'honneur, qu'on faict à ses vassaux & subiects : & voulant faire semblant de donner tout à Dieu, vous luy ostez tout; semblables à ceux qui droyent qu'il ne faut porter, ny respect, ny honneur aux officiers du Roy, mais seulement honorer & prier le Roy en personne, ne parler qu'à luy, ne s'adresser qu'à luy, ne faire cōpte d'aucun de sa cour que de luy; qui seroit luy desobeïr & le des-honorer en autant de façons, qu'il auroit de gens d'honneur à son seruice.

8 *Obscurcissent la splendeur de sa maison.*

Par mesmes maximes vous obscurcissez la splēdeur de la maison de Dieu, car ostant la memoire & l'honneur qu'on faict à ses Saincts, & domestiques seruiteurs en ce monde, vous ostez le plus beau lustre & les plus luysantes lumieres qui luysent en son Eglise. Vous desrobez autant de secours aux viuans qui prient les amys de Dieu, regnants auec Dieu, qui sont aydez par leurs prieres, & en somme vous confondez tout & renuersez tout, bandez contre les loix de Dieu, contre les Anges, contre les Saincts trespassez & viuans : & c'est par ces tiltres que vous estes les seuls clervoyans, les seuls protecteurs de la gloire du Seigneur, & les seuls reformez voulans reformer tout le monde, qui est la nuict espesse d'vn grand aueuglement, & l'abysme des tenebres, où ce malin abuseur à precipitez vos ancestres. Si vous auez les yeux ouuerts pour voir vostre estat, vous penseriez à chercher des aydes & des voyes propres pour vous remettre en estat. C'est vn coup, qu'il faut attendre de la main de Dieu, qui illumine les aueugles, qui faict marcher les boiteux, & tirer droict les desuoyez. Si vous pouuez faire vostre profit de ce qui a esté dict, nous en serons tres-consolés & en rendrons graces à Dieu. Si vous demeurés pied ferme en vostre opinion, nous aurons le fruit de nostre bonne volonté: Il n'a pas tenu à nous de vous faire part de ce que Dieu nous a communiqué pour donner iour à nostre foy, vous monstrer vos tenebres : vous auez ouy parler l'Escriture, les Saincts Peres, les Saincts Conciles, la raison, & l'experience contre vous : & pour nous, vous aués veu en arroy toutes les sortes d'arguments, qui peuuent descouurir le mensonge, & faire ioindre l'esprit à la verité. Si ce non-obstant vous aués deliberé de vous perdre à credit, nous aurons le regret de vostre perte, vous en porterez l'interest. Mais il est temps d'entrer au troisiesme discours.

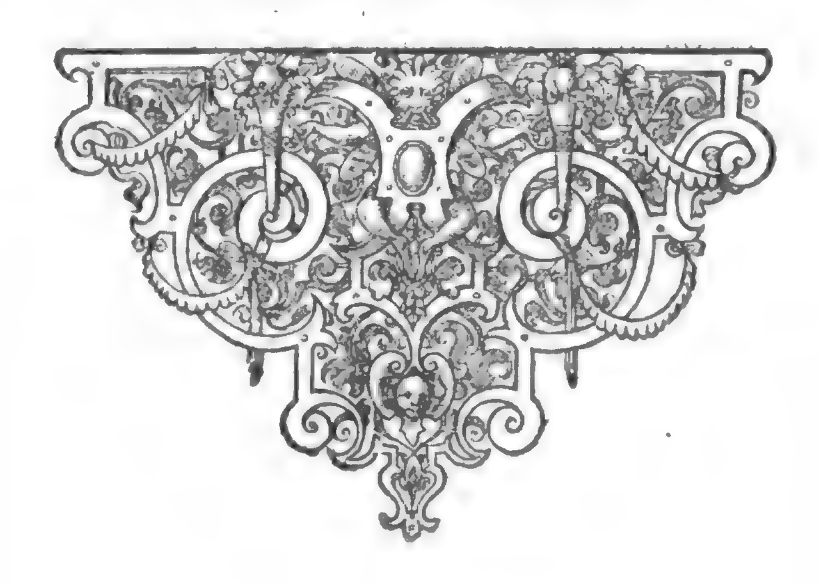

LES IMAGES

TROISIESME DISCOVRS POVR LA RELIGION CATHOLIQVE.

AVANT-PROPOS.

Persecutiōs contre les Images.

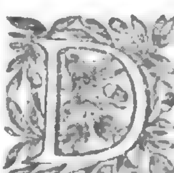

DE plusieurs persecutions que l'Eglise de Dieu a endurées ez points de sa doctrine, celle qui a combatu les sainctes images, doibt estre mise entre les plus anciennes,& plus furieuses: car elle a commencé vn peu apres l'ascension de nostre Seigneur, & a esté dressée auec vn merueilleux appareil d'armes & de toute sorte de gens, Iuifs,payens, heretiques, laïs & Ecclesiastiques, grands en nombre, en credit & puissance. Leurs armes sembloyent toutes estre forgées en l'arsenal de la saincte Escriture, leurs drapeaux portoyent les plus belles marques de l'honneur de Dieu, sçauoir est, de pieté contre l'Idolatrie, de maniere que tant plus que les assaillans se sont trouuez puissants & bien armez, & leur pretexte specieux, de tant plus les assauts donnez ont esté dangereux. Mais la verité a tousiours tenu son fort, affermie de ses persecutions, victorieuse de ses ennemis, & glorieuse de ses victoires. C'est vn traict de la prouidence de Dieu, quand il veult monstrer que quelque chose vient de sa main, & luy donner lustre, de l'exposer à plusieurs ennemis, & d'vn fort combat en tirer vne belle victoire, & sur vne belle victoire, asseoir le tesmoignage de sa vertu. Ainsi permit il iadis que Pharaon cruel & puissant tyran persecutat les Hebrieux, affin qu'estant vaincu par iceux on cogneust que c'estoit le peuple de Dieu. Ainsi a il permis apres la venuë de Iesus-Christ que son Eglise aye enduré la violence des tyrans, des mescreans, & de toutes les puissances infernales, & que les articles de la foy ia plantés, l'vn apres l'autre, ayent esté combatus, estaminez, & esprouuez par vne infinité de contradictions & secousses d'infidelité, pour faire paroistre que c'estoyent ordonnances inuiolables de sa maison. Au moyen de quoy de ce que nous voyons que pour neãt le diable a tasché tant de fois de bannir les Images de l'Eglise par les fraudes & forces, que nous dirons en ce dernier & troisiesme discours, nous colligeons comme par vne preuue euidente, quand bien il n'y auroit autre argument, que l'vsage d'icelles est selon Dieu, vtile à son Eglise, & honorable à sa maiesté, & que ceste doctrine est vne poincte du roc, qui ne craint ny les flots, ny les orages du monde, ny les portes d'enfer: Ce que nous esperons de monstrer par le menu, sinon auec la suffisance que le subiect merite, au moins auec telle clarté que les Ministres auront de quoy accuser leurs tenebres, & ceux qui les ont escoutez comme precepteurs, bonne occasion de quitter leur eschole.

L'eglise de Dieu esprouuée par fortes persecutions.

CHAP. I.

1 *Les Ministres iniurieux en la dispute des Images.*
2 *Inique reprehension des Ministres.*
3 *Fausse interpretation du mot εἴδωλα.*
4 *Deux mensonges de Henry Estienne.*

1 Les Ministres iniurieux en la dispute des Images.

NOus voicy au troisiesme poinct de vostre escrit, & à nostre troisiesme Discours, qui est des Images, où vous estes encores plus importuns & plus iniurieux contre les Catholiques, qu'en la dispute des Saincts. C'est icy où à bec & plumes appoinctées, vous nous picquez sans mercy, crians à pleine teste, que nos Temples, nos Images, & seruices ne que sont qu'abominations, paillardises spirituelles, & qu'idolatries. Le fondement de la response que nous pretendons vous faire, sera l'explication de la nature des mots Image & Idole, & la difference qu'il y a de l'vn à l'autre, laquelle vous ignorés, ou dissimulés, aussi bien que la signification des mots Latrie & Dulie. La naïsue intelligence de ces deux mots est le pilotis de toute ceste dispute, & le poinct de la victoire.

2 Inique reprehension des Ministres.

Vous dictes que c'est vne trop lourde ignorance en grammaire, de mettre difference entre Idole & Image, veu qu'ils ne different que de

langage, l'vn estant Grec & l'autre Latin. C'est vostre texte, par lequel vous inferez que le mot Idole, est le mesme qu'Image, & Image qu'Idole, & que nous qui honorons les Images, sommes Idolatres, comme faisans honneur aux Idoles. Selon ceste doctrine vous mettés & tournez indifferemment, escriuans & preschans, Image pour Idole, & Idole pour image. Vostre Marot bouffon de Theologie, & Theologien de bouffonerie, & aussi entendu au langage Hebrieu qu'à l'Indien, poëtisant les Commandemēts du Decalogue a tourné le mot Hebrieu *Pesel* (pour qui les Septante mettent *Idolon*) *tailler ne te feras Image*, pour Idole, comme si c'estoit le mesme. Mais laissons Marot comme ayant parlé en Perroquet, sans entendre ce qu'il disoit.

[M]auuaise [v]ersiō de [M]arot.

3 [F]ausse interpretatiō du mot εἴδωλον. Henry Estienne en son Thresor.

Henry Estienne enfariné de semblable pouldre que luy, est plus criminel, car apres auoir donné en son thresor plusieurs significations du mot Grec Idole, en fin il adiouste en faueur de vostre opinion & de la sienne, *Au reste, Idoles entre les escriuains Ecclesiastiques par speciale signification sont appellez tous simulachres representans quelque diuinité, que nous estimons digne d'honneur & de culte, lequel culte s'appelle Idolatrie, & celuy qui le donne Idolatre.* De laquelle definition il s'ensuit tout ce que vous demandez; sçauoir, que les Images de Iesus-Christ, & des Saincts sont des Idoles, & nous qui les honorons, Idolatres. Mais ce bon corifée d'Athenes parle contre sa conscience, mettant vne signification toute contraire à la nature du mot, & à celles mesmes qu'il venoit de donner: & partant faict-il sortir ceste speciale signification, non de la nature & vsage naïf d'iceluy mot, mais de l'escole des Ecclesiastiques; & dict en ce faisant, deux mensonges.

4 *Deux mensonges de Henry Estienne.*

Le premier, en ce qu'il faict autheurs de son dire les Ecclesiastiques. Car il ne se trouue aucun escriuain de l'Eglise Catholique, qui aye iamais enseigné ceste speciale signification: & si Henry eust peu en produire vn seul, il n'eust pas failly de le faire, comme il est assez diligent à citer quand il à dequoy, principalement s'il veut confirmer quelque nouuelle opinion, comme estoit ceste-cy: Le second mensonge est qu'il appelle Ecclesiastiques Luther, Caluin, Beze, & tels autres ennemis de l'ordre Ecclesiastique, & du tout indignes de ce nom, qui seuls escriuent ce qu'il escrit, sans caution. Car quant est des vrais Ecclesiastiques, comme sont les Saincts Peres, les Apostres, & les Prophetes, ils enseignent la vraye signification du mot *Idolon*; & mettent vne grande difference entre Idole & Image, ce que ie vay monstrer.

CHAP. II.

1 *Ceux qui appellent les Images Idoles, excommuniez.*
2 *La version des Septante tournants* εἴδωλον; *les mots Hebrieux.*
3 *Pourquoy le mot Idole signifie rien.*
4 *Toute heresie est Idole.*
5 *Le mot Image signifie quelque chose, & iamais n'est mis pour Idole.*
6 *Moyse mit des Images au tabernacle, & Salomon au Temple.*
7 *Simulachre est le mesme qu'Idole.*

PRemierement en blot, la septiesme Synode generale tenue l'an 779. assemblée de tous les Docteurs de l'Eglise saincte, qui estoient trois cens cinquante Euesques, excommunie tous ceux qui appellent Idoles, les Images de Iesus-Christ & des Saincts. Secondement, en special, Origene, & Theodoret, & plusieurs autres escriuains Orthodoxes, interpretans la defence faicte en l'Exode, *Tu ne te feras aucune sculpture*, que les Septante ont tourné *Idolon*, disent, qu'Idole signifie vne fausse semblance, representant ce qui n'est point, & qu'Image signifie la semblance d'vne chose vraie; & partant la semblance d'vn homme est appellée Image, les semblances de Venus, Mercure, ou autres, representans vne deité qui n'est point, sinon par imagination, sont des Idoles.

1 *Ceux qui appellēt les Images, Idoles, excōmuniés.*

Idole εἴδωλον fausse sēblance. Image, semblance de verité.

La version des Septante, qui ont tourné Idole, est tres-bonne; car elle represente fort naïfuement la nature des mots Hebrieux ordinaires, qui signifient vn faux Dieu, & vne deité menteuse. Ces mots sont *Elilim*, *humanim*, *seker*, souuent mentionnés en l'Escriture, qui tous signifient le mesme qu'Idole: car Idole veut dire vne chose vaine, fausse; vn mensonge, vn rien, comme note S. Hierosme sur le 7. d'Osée. Que le mot Grec aye telle signification, nous l'apprenons par l'authorité des plus sçauans de la Grece. Platon homme tres-eloquent en sa langue, apparie le mot d'Idole auec mensonge, & l'oppose à la verité: *Ils font* (dict-il en quelque lieu) *plus de cas des mensonges & Idoles que de la verité.* Et Homere tres-bien entendu en la proprieté des mots, accouple aussi souuent, Idole auec ombre & songe. Laquelle obseruation enseigne, qu'Idole signifie vne chose de rien, vne ombre, vn songe. Sainct Paul iustifie ceste interpretation, parlant en termes Grecs, lors qu'il dict, *Nous sçauons qu'Idole n'est rien au monde*: Lequel passage vous auez raporté de mauuaise foy, mettant Image pour Idole, qui est contre la verité du texte exprez, & contre le sens de l'Apostre, qui faisoit allusion au mot Hebrieu *Elil*, qui comme le mot Idole, signifie rien, vanité, ombre. Les Septante donc ont fort bien tourné l'Hebrieu, & par leur version enseigné, que le mot Idole, n'est pas le mesme qu'Image.

2 *La version des Septāte tournāts* εἴδωλον, *les mots Hebrieux, bonne.* Idole, chose vaine.

Plato in Theeteto [Greek illegible]. Homere accouple εἴδωλον, σκιὰν, ὄνειρον Odyss 11. & ailleurs [Greek illegible] 1. Cor 8. 4.

Or la raison pourquoy Idole est mise pour rien; est parce que monstrant quelque chose materiellement & visiblement, elle ne represente qu'vn rien en verité. L'Idole de Iuppiter, par exemple, portant és lineaments materiels la figure d'vn homme, represente vne diuinité qui n'est point. Et partant S. Hierosme pour confirmer ce passage de sainct Paul, cite celuy de l'histoire d'Hester, où il est dict, *Ne donne point le sceptre à ceux, qui ne sont point*, c'est à dire aux Idoles & faux Dieux. Et le mesme Docteur expliquant les mots d'Esaye, *fabricateurs de simulachres*, il paraphrase & dict, *architectes d'erreurs, & de choses qui ne sont rien.*

3 *Pourquoy, le mot Idole signifie rien.*

Lieux de l'Escriture expliquez. Hester 14 Esa. 45 Abac 2. Zach 13.

Sur Abacuc & Zacharie, & souuent ailleurs il compare les heresies aux Idoles: car comme l'Idole est vne Image fausse; aussi l'heresie vne vaine imagination, qui est encore moins que l'Idole materielle. Idole, dict Tertulien, est vn diminutif du mot *Idos*. Parquoy *Idos* signifie figure, & Idole petite figure & imparfaicte. Con-

4 *Toute heresie est Idole.*

εἶδος figure, εἴδωλον

figurette. Tertullia. l. de Idol.

uenablement à tout ce que venons de dire, Eustathius escrit, que Idole est vne imagination & vn phantosme, qui semble quelque chose & n'a rien de solide. D'où vient qu'Homere & Lucian, & les autres Poëtes & Orateurs Grecs, selon leurs vieilles feintes & conceptions, appellent les ombres des trespassez, Idoles. Et à leur imitation Virgile les appelle,

Virg l.6. Æneid. ——*sine corpore vitæ.* ..*volitare caua sub Imagine formæ.*

Petites vies, & sans corps,
D'vne forme en l'Image creuse,
Dedans la maison tenebreuse,
Vont voltigeants parmy les morts.

C'est à dire Idoles & Images, n'estans rien, & qui neantmoins semblent quelque chose. Ainsi deschiffroient-ils les ombres des morts : s'ils disoient bien ou mal, c'est vne question d'vn autre discours, icy c'est assez de voir par leur tesmoignage que le nom d'Idole signifie vne chose de rien. Or puis qu'il est certain, sans contredict d'aucun, que le mot d'Image signifie la semblance d'vne chose vraye & solide, il s'ensuit qu'Idole & Image sont autant differents l'vn de l'autre, comme le nom de verité & de mensonge, de lumiere & de tenebres, & que celuy qui les met l'vn pour l'autre, faict autant que s'il nommoit la verité par le nom de mensonge, & la lumiere par le nom de tenebres.

5 *Le mot Image signifie quelque chose, & iamais n'est mis pour Idole.* κατ' εἰκόνα, à l'Image, & non κατ' εἴδωλον.

A raison de ceste difference, nous voyons que iamais l'Escriture ne confond ces deux mots. Elle dict en plusieurs lieux que Dieu a faict l'homme à son image & semblance ; iamais nous ne trouuons qu'elle die, que Dieu aye faict l'homme à son Idole & semblance ; ce qui se pourroit toutesfois dire s'il n'y auoit aucune difference. Les Septante interpretans souuent ce passage, pouuoient tourner quelque fois le mot Hebrieu *Tselem*, par *Idolon*, & toutes-fois ils tournent tousiours Image. Ils se sont bien gardez de dire que l'homme est faict à l'Idole de Dieu ; ce qu'ils eussent faict, si Idole estoit de pareille signification qu'Image. Sainct Iacques dict aussi, que l'homme est faict à la semblance de Dieu, iamais à l'Idole de Dieu. Sainct Paul apres Salomon, appelle le fils de Dieu l'image de son Pere, l'oseriez-vous appeller l'Idole de son Pere? Si vous estes si hardis, il vous faudra confesser que vous qui l'adorez estes Idolatres. Salomon à l'imitation de Moyse fit des Cherubins, & plusieurs semblances de creatures, qu'il mit au temple, que l'Escriture n'appelle iamais Idoles, comme vous faictes nos Images. Au contraire, elle ne nomme iamais les Idoles des Payens Images simplement & sans queuë, mais Idoles, faux Dieux, simulachres. Et pour vous serrer les doigts auec les cordes de vos actions, si Idole & Image est tout vn, ie vous demande, pouuons nous appeller ces pourtraicts de Luther, de Caluin, de Beze, & autres semblances des Patriarches de vostre famille, que plusieurs d'entre vous tenés si chers en vos sales & cabinets, au lieu de Crucifix, pouuons nous, dis-ie, appeller ces pourtraicts, Idoles de Luther, de Caluin, & de Beze? Vous estes contraincts par la consequence de vostre proposition de respondre qu'ouy ; & ie suis content de vous croire en cela : mais ie ne croiray iamais qu'Image & Idole signifient le mesme.

καθ' ὁμοίωσιν, S.Iac.3.9. Iesus Christ εἰκὼν τοῦ θεοῦ Image de Dieu Col.1.7. Sap.7. χαρακτὴρ τῆς ὑποστάσεως αὐτοῦ figure de sa substance.

6 *Moyse mit des Images au tabernacle, & Salomon au temple.*

Moyse auroit mis au tabernacle, des Idoles auec l'Arche d'alliance par le commandement de Dieu : car il y mit par le commandement de Dieu, des Images de Cherubins. Le temple de Salomon eut esté plein d'Idoles ; car ce Prince y fit faire des Cherubins, & mille autres Images : Moyse auroit esté Idolatre, & Salomon aussi, qui sont consequences absurdes. Parquoy nous concluons, que ces deux mots sont tres-differents, & qu'Image signifie vne chose, qui represente ce qui est vray ; Idole ce qui n'est point, Les Saincts donc auec l'Escriture appellent Idoles, les Images des faux Dieux, & adorées comme Dieux : lesquelles, bien qu'elles soyent solides en la matiere, sont vaines & vuides en la signification. Car elles signifient vne fausse diuinité, & vne chose, qui n'est point, vn songe, vn rien, comme au contraire Image signifie quelque chose de verité.

Le nom de simulachre est prins en l'Escriture, & parmy les auteurs profanes pour le mesme qu'Idole. Voyla la difference des mots Idole & Image, laquelle Henry Estienne n'a pas ignorée, s'il eut voulu dire franchement ce qu'il a dissimulé en faueur de sa secte. Or ne dictes plus que c'est vne trop lourde ignorance en Grammaire, de mettre difference entre Idole & Image, & que les Papistes sont des Idiots en cecy, si vous ne voulez continuer à vous monstrer mauuais rudimentaires, Docteurs sans Grammaire, & gens sans honte, reprochans l'ignorance à ceux là, qui vous font la leçon. 7 *Simulachre est le mesme qu'Idole.*

CHAP. III.

1 *Denombrement des Iconoclastes, c'est à dire Bris-Images.*
2 *Les Iuifs anciens Iconoclastes & Bris-Images.*
3 *Les Sarrazins, les Samaritains, les Gentils & plusieurs heretiques Bris-Images.*
4 *Mahomet Bris-Image l'an 600.*
5 *Potentats seculiers persecuteurs des Images.*
6 *Leon Bris-Image l'an 719.*
7 *Leon Copronyme Bris-Image.*
8 *Leon 4. fils de Copronyme, Bris-Image.*
9 *Les Albigeois nouueaux Bris-Images suscitez l'an 1216.*

APres auoir decidé la question des mots, parlons de la chose, & voyons par bons tiltres, qui de nous tient le party de la verité. Le maistre poinct de la cause est, si l'on peut tenir des Images de Dieu & des Saincts, & si on les peut mettre aux temples & les honorer. Nous disons que non seulement cela est loysible, mais aussi profitable & acte de religion & merite ; vous tenez le contraire. Or parce que nous deuons combatre, il est necessaire que chascun prenne son lieu, & voye ses gens & ses forces à part, vous les vostres, & nous les nostres. Et partant, tout premier ie m'en vay vous faire le roolle de vos vieux & ieunes combatans, Capitaines & Soldats, auec le denombrement de leurs armes, selon que ie l'ay aprins de vos cayers ; apres ie feray celuy des nostres. 1 *Denombrement des Iconoclastes c'est à dire Bris-Images.*

Les plus anciens Capitaines que vous ayés sont les Iuifs, lesquels au commancement de l'Eglise s'apperçeuans que les Chrestiens tenoyent & honoroient les Images du Sauueur & des martyrs, 2 *Les Iuifs anciens Iconoclastes & Bris Images.*

pour diffamer le maistre, qu'ils auoient tué, & les seruiteurs qu'ils persecutoient à fer & à feu, & tirer en hayne & mespris la religion Chrestienne, commencerent à crier & escrire par tout contre eux, Belzebut, disans que le Christianisme estoit vne vraye Idolatrie, & les Chrestiens Idolatres; & au lieu que deuant la venue de Iesus-Christ, ils adoroient les veaux, & s'abandonnoient chasque coup à l'Idolatrie, & à tout autel brusloyent sacrifice laissans celuy du vray Dieu; au contraire en despit du fils de Dieu, apres qu'ils l'eurent crucifié, se iettans en vn autre extreme d'impieté auec quelque pretexte de religion, par lequel le diable les tient en lesse, ils ont tousiours detesté les Images des Saincts, & trauersé l'Eglise dés son berceau en cela, comme ez autres poincts de nostre religion. Toute l'antiquité vous est tesmoing de cecy: & vous le pouuez sçauoir, tant soit peu que vous ayez leu l'histoire ecclesiastique, & le verrez clairement par le fil des discours suyuans. Si de present vous en voulez, comme en passant, auoir vn tesmoignage prins de leur cru, leur Talmud vous le fournira, qui est le grand Calepin de leur cabinet, à dix tomes, contenant leurs plus hautes fables, & resueries, mis en lumiere l'an 476. Car au premier ordre, traicté second, distinction premiere d'iceluy, disertement est dit, que les temples des Chrestiens ne sont que maisons d'Idolatrie. Que ce soit à l'occasion des Images qu'ils dient cela, il apert par la 7. Synode qui à tous coups pour cela appelle les Iuifs Bris-Images.

Anciens amis des Idoles.

Le Talmud des Iuifs appelle les temples impures maisons d'Idolatrie. tract. 1. ord. 1. distin. 1.

Auec les Iuifs se rangerent les Sarrazins, les Gentils, les Samaritains, & plusieurs anciens heretiques. Entre lesquels furent les Marcionistes, qui commancerent enuiron l'an 100. Les Manicheans l'an 200. & durerent iusques en l'an 400. les Theopaschites leurs voisins l'an 500. & autres de mesme liurée, qui tous porterent l'escharpe contre les Images, comme il est euident par la seconde Synode de Nice 7. en rang & 7. Concile general tenu, comme il a esté dict, l'an 779. Où Tharasius Patriarche de Constantinople en l'action 5. parlant contre les Bris-Images de son temps, *Ils ont* (dict-il) *imité les Hebrieux, les Sarrazins, les Gentils, les Samaritains, les Manicheans, fantasiastes & heretiques voulans prohiber l'vsage des Sainctes Images.* Et en l'action 1. le mesme auoit dict; *Nous sçauons, que les Manicheãs reiettent les Images, comme aussi font les Marcionistes, & ceux qui confondent les deux natures* (il entend les Eutychiens & les Theopaschites) *desquels Pierre Fullon est le chef, en outre Xeneus, & Seuerus & autres heretiques*, ainsi parle Therasius. Nicephore appelle ce Xeneus Xenaia, les autres le nomment Filoxenus, auec la septiesme Synode pretendue, grand ennemy des Images, Persan de nation, & esclaue de condition, suscité du temps de Zenon Empereur, & d'Anastase Pape premier de ce nom, l'an 500.

3 *Les Sarrazins, les Samaritains les Gentils & plusieurs heretiques Bris-Images.* Sept. Syn. l'an 779. act.

Niceph. 16. c. 27.

A tous ceux cy se ioignit l'an 600. Mahomet Patriarche des Turcs, & grand ennemy du nom Chrestien, & infame compilateur des haillons & erreurs de tous ceux qui deuant luy auoyent blasphemé le nom du Sauueur. Ce faux Prophete, comme il retenoit la circoncision des Iuifs & plusieurs remarquables heresies des susnommez heretiques, ne s'oublia pas d'emprunter ceste piece de haute couleur; & l'attacher à son Alcoran, pour se faire paroistre grand zelateur de l'honneur du grand Dieu du monde, & par antithese infamer les Chrestiens, comme Idolatres & superstitieux. Au moyen de quoy il banit les Images de toutes ses mosquées. Ce que les Turcs gardent iusques auiourd'huy sur toutes les ordonnances de leur grand Prophete, appellans les Chrestiens Idolatres à cause des Images.

4 *Mahomet Bris-Images l'an* 900.

Cent ans apres, enuiron l'an 700. voyant le diable que pour mettre en regne ceste heresie, il estoit besoing d'emprunter l'authorité & puissance du bras seculier, & faire leuée de gendarmes, il suscita plusieurs Monarques & Empereurs de l'Orient, qui presterent main forte contre les Images aux susdicts heresiarques & Bris-Images. Des premiers fut vn Izithus ou Ezides tyranneau des Arabes Mahometain. A cestuy-cy estant ia vieux, vn Iuif Magicien & sorcier promit trente ans encor de vie & de regne, s'il faisoit brusler toutes les Images des Iesus-Christ & autres que les Chrestiens de ses terres auoyent en leurs Eglises: il le creut & commit l'execution de son mandement aux Iuifs & Arabes, en laquelle ils se porterent cruellement, en Iuifs & Arabes. Mais le iuge & le conseiller furent condamnez aux despens, & payerent les espices: car le Roy mourut dans dix & huict mois, & le Iuif fut par le Roy successeur fils du defunct, condamné à la hart: & permit les Images aux Chrestiens comme auparauant. L'histoire en est escrite en la 7. Synode act. 5. en Cedrenus, Zonaras & autres.

5 *Potentats seculiers persecuteurs des Images.*

Ezides tyrã & sõ cõseiller puny à cause des Images Syn. 7. Cedr. Zonaras.

Enuiron le mesme temps l'an 719. Leon 3. surnommé de son païs Isaurus, & apres Bris-Images parce qu'il en fut insigne persecuteur, ayant tyranniquement enuahi l'Empire sur Theodose 3. à la persuasion aussi de certains Iuifs sorciers, fit par edict public rompre & brusler toutes les Images de Iesus Christ & de la Vierge sa mere, & de tous les Saincts. Auquel edict s'opposa fort & ferme auec plusieurs belles remonstrances Gregoire Pape second, & Germain Patriarche de Constantinople, tous deux, prelats de saincte vie. S'y opposerent aussi les douze sages & comme Pairs de l'Empire auec leur grand maistre & General, gens choisis d'entre tous les Chrestiens, rares en doctrine & vertu, que les Empereurs & le public entretenoit pour en estre aydez & conseillez ez affaires de la religion & de l'estat. Tous lesquels l'Empereur ayant en vain sondé par promesses & par menasses, les fit brusler auec leur biblioteque & palais, tant fut il furieux & enragé à la promotion de ceste heresie. Voyant le Pape ces barbares deportemens, & que par ses aduertissemens il lauoit la face à vn More, il vsa du glaiue de son authorité, & retrancha ceste gangreine de l'Eglise, qui vn peu apres saisi d'vne extraordinaire colique passion, perdit le corps & l'ame. Zonaras, Cedrenus, & autres en la vie de Leon.

6 *Leon Bris Images l'an 719.*

Cruel massacre de Leon en la personne des sages de la Grece. Cedren. & Zonaras.

Aux vices & heresies de ce Leon succeda son fils Constantin 5. surnommé Copronymus c'est à dire Voyrie-nommé à cause que petit enfant presenté aux fons pour estre baptizé, il ietta ses excremens par la bouche, donnant presage de sa future lascheté, & des blasphemes qu'il vomiroit contre l'Eglise. Ce Leopard donc engen-

7 *Leon Copronyme Bris-Images.*

dré à vn Lion comme parle Suidas, non seulement combatit le culte des Images, mais encore la veneration & l'inuocation des Saincts, specialement de la Vierge Glorieuse qu'il prohiba, selon la vieille heresie de Nestorius, appeller mere de Dieu. Il estoit vn insigne Magicien, vn sacrificateur de petits enfans à la deesse Venus, vn meurtrier de gens religieux. Et pour dire en bref, vn ramas & cloaque abominable de tous vices, comme dict Zonaras en sa vie. En fin excommunié, comme le pere, par le Pape Estienne 3. rongé de ladrerie & bruslé de charbons, qui luy sortirent aux iambes, il vomit l'esprit pour excrement dernier, criant & hurlant qu'il brusloit d'vn feu inextinguible.

8 *Leon 4. fils de Copronyme, Bris Images.*

Leon 4. fils de ce monstre embrassa la mesme heresie, bien qu'au commencement en renard il fist du Catholique, & se monstrat tout courtois aux moynes. Or ayant ia prins la brisée de ses predecesseurs à chasse ouuerte, & commis plusieurs execrables meurtres en la personne des Catholiques, & faict paroistre qu'il auoit l'ame & la dent d'vn Lion furieux, sans rien oublier pour remettre en vogue à tout pris l'heresie hereditaire, il fut arresté par la mort, & laissa vn fils Constantin 6. en la minorité duquel sa mere Irene femme de grand esprit fut Regente, & gouuerna l'empire, & au mesme temps fut tenue la seconde Synode de Nice, 7. Concile general, l'an 677. que vous dictes auoir esté conuoqué il y a enuiron trois cens ans, & vous trompant, ou nous voulans tromper, nous donnez vn enuiron, esgaré de son centre, de plus de trois cens soixante dix ans, qui faict vn rond par trop grand. Ce Cõcile fut tres-celebre, assemblé de trois cens cinquante Euesques, gents de rare doctrine & vertu; & arresta en dernier ressort, aussi doctement que sainctement, la question des Images, tant & si furieusement iusques à lors debatue : & attacha l'arrest de condemnation à ceste furieuse heresie, qui nourrie & portée par les susdicts Empereurs, donnoit desia des cornes au ciel.

Seconde Synode de Nice & 7. Conc. general l'an 779. du temps d'Irene & de Constantin 6. son fils.

Ce nonobstant cest Empereur deuenu ia grand, la voulut remettre sur pied; mais par diuin iugement, il perdit à la poursuite les yeux, l'ame & le sceptre: & à son occasion l'Empire fut transferé des Grecs aux Latins en la maison de France par Gregoire troisiesme qui crea Empereur nostre Charlemagne enuiron l'an 800. Ayant eu l'Eglise quelque tresue de ceste guerre furent derechef suscitez en l'Orient certains reiettons des vieux troncs, assauoir Leon Armenien & ses successeurs, Michel le Begue, & Theophilus, qui reprindrent les vieilles armes. Ce dernier renia la foy Chrestienne, & se fit Iuif, fut grand Necromantien, & tous trois sont appellés monstres de nature à cause de leurs vices enormes & monstrueux, comme tesmoignent ceux qui escriuent leur vie, Zonaras, Cedrenus, & autres en leurs vies.

Leon 4. puny pour auoir persecuté les Images. Zonaras. Cedren. & autres.

9 *Les Albigeois nouueaux Bris-Images suscités l'an 1216.*

Comme le diable tascha alors de susciter des successeurs gendarmes aux Empereurs Bris-Images, aussi s'est-il apres longues années efforcé de susciter des heretiques aux vieux heresiarques. Et partant l'an 1219. sortirent en campagne les Albigeois, lesquels, comme escrit Lucas Euesque de Tude, par nouueau stratageme commenceants ceste guerre faisoient des Images de nostre Seigneur, & des Saincts, manchotes, bossues, borgnes, & difformes tant qu'ils pouuoient, pour les faire mocquer & auoir en horreur. Apres les Albigeois suiuirent les Vuiclefuistes l'an 1352. Et en ce nostre siecle ceux de vostre secte. Voila Messieurs le roolle de tous les Iconoclastes, & Bris-Images, tant de robbe longue que de porte-espée. De ceux-cy vous estes escoliers & soldats, & de leur estoc est sortie vostre opinion contre les Images, & comme fideles executeurs de la derniere volonté de vos Maistres, auez espousé leur querele, & renouuellé la guerre assoupie despuis 200. ans. Pour eux & soubs leurs enseignes vous portez la casaque contre nous. Luther & Caluin sont leurs lieutenants, & vos guidons : les Iuifs, les Samaritains, les Sarrazins, & les Gétils, tiennent l'auant-garde de vostre armée : les vieux heretiques & Empereurs Bris-Images font le gros de la bataille. A la queüe sont, partie des vieux, partie des modernes sectaires. Luther & Caluin vont par tout; leurs armes sont celles de leurs chefs ancestres, sauf celles qu'ils ont forgées de nouueau, ayant faict refourbir les vieilles.

Faisoyent des Images difformes en derision.

Vuiclefuistes Bris-Images l'an 1352.

Pour nostre armée nous vous ferons tantost voir les Apostres, les Martyrs, les Patriarches, & les anciennes bandes de tous les Saincts, qui ont enseigné, presché, & escrit aux escoles, aux chaires, aux estudes, l'espace de quinze siecles en l'Eglise de Dieu, tous gens de cheual, armés de toutes pieces, au lieu que les vostres, bien qu'ils soient de bonne maison, ne sont que fantassins picquiers, halebardiers, arbalestriers, & quelques argoulets montés dessus des vieilles rosses, qui nous font rire, au lieu de nous faire peur. Venõs aux prises.

CHAP. IIII.

1 *Glose des Talmudistes sur le 20. de l'Exode.*
2 *Explication du passage de l'Exode 20. Tu n'auras autres Dieux, &c.*
3 *Idolatrie interieure & exterieure.*
4 *Toute Idolatrie prohibée de Dieu.*
5 *Moyse & Salomon firent plusieurs Images.*
6 *Caluin conuaincu de la verité approuue les Images.*

LEs Iuifs accompagnés des Samaritains, des Sarrasins, & autres, nous assaillent par la saincte Escriture, comme deslachans vn gros double canon, nous obiectent le passage de l'Exode, aussi mal entendu & interpreté par eux, que par vous, où Dieu au premier chef de la loy dict ainsi. *Tu n'auras point d'autres Dieux deuant moy: tu ne feras Idole taillée, ny semblance quelconque, des choses qui sont là sus au ciel, ny ça bas en la terre, ny ez eaux dessoubs la terre: tu ne les adoreras point, ny les honoreras.*

La glose des Talmudistes tire trois poincts de ces mots. Le premier est, qu'il n'est loisible de faire ou tenir aucune Image ne semblance quelle qu'elle soit. Le second, que c'est chose impie de representer Dieu par aucune semblance corporelle. Le troisiesme, que c'est Idolatrie de mettre des Images au temple & les honorer. Vous tenez auec eux les deux derniers articles. Caluin modifie le premier, & ne l'approuue pas en tout, comme nous dirons respondans aux Iuifs. Ce passage est tousiours à la main des

1 *Glose des Talmudistes, sur le 20. de l'Exode.*

Bris-Images, comme le plus preignant à leur opinion; mais ceux, qui penetrent le sens des paroles, voyent clairement qu'il n'y a rien contre les Images, ains seulement contre les Idoles & faux Dieux, ou les Images qui representent faux Dieux & fausses diuinités, qui sont Idoles aussi, ou fausses Images, & qui ne peuuent estre ny adorées, ny honorées en ce tiltre & qualité.

2 *Explicatiō du passage de l'Exode 20. Tu n'auras autres Dieux, &c.*

Qu'il soit ainsi,& que Dieu ne defende point absoluëment & en general les Images, il est euident en plusieurs façons. Premierement par les mots, desquels Dieu ferme la deffence, disant, *Tu ne les adoreras point, ny les honoreras; car ie suis le Seigneur ton Dieu*; Comme s'il disoit. Tu ne te feras absoluëment aucune Idole, ny encore semblance taillée pour l'adorer ou honorer, entant qu'elle represente quelque autre deité que moy, laquelle ne peut estre que fausse, estant d'vn faux Dieu: Car c'est prendre vn autre Dieu que moy, ou vn auec moy, qui suis toutesfois seul le Seigneur ton Dieu. C'est my-partir & transferer mon honneur, duquel ie suis ialoux, ne voulant en iceluy auoir compagnon, moins que le mary ialoux endure compagnon de couche; & puny telles iniquités iusques à la quatriesme generation. Le mesme appert par le 26. du Leuitique, où Dieu repetant la mesme defense, parle en ces termes; *Vous ne vous ferez point d'Idole, ny entaillenre, & ne vous dresserez statues,& ne mettrez pierre de representation en vostre terre pour l'adorer; car ie suis le Seigneur vostre Dieu*. Pour l'adorer, dict-il, ou luy donner quelque piece de l'honneur, qui m'est deu. Au lieu d'adorer, vous tournés s'incliner; mais vous n'aduancés rien de cela contre nostre version. Car s'incliner du corps par reuerence à vne Idole, ou fausse Image, ou à vn signe de fausse diuinité, est Idolatrer: & telle Idolatrie est materielle, commandée d'vn autre, qui est spirituelle & regne en l'ame.

Leuit. 26.

3 *Idolatrie interieure & exterieure.*

Nos Theologiens, expliquans le sens de toutes les parties de ce Commandement, diuisent l'Idolatrie en deux: l'vne est interieure, l'autre exterieure. L'interieure est, quand en l'ame on recognoist & honore vne creature au lieu de Dieu: L'exterieure est vn effect de ceste-cy, & consiste au culte donné par le corps, comme s'incliner, leuer les mains, & faire semblables offices d'honneur & reuerence à vne Idole ou sculpture, qui represente vne fausse diuinité. La premiere s'engendre en l'entendement & volonté; la seconde prouient de la premiere. Le cœur iette en fonte son Idole au dedans, & l'adore spirituellement & inuisiblement. La main en faict vn pourtraict corporel, l'adore au dehors, & visiblement. Ces deux Idolatries donc, nous sont defendues icy. La premiere, par les premiers mots du Cōmandement, *Tu n'auras aucuns Dieux estranges deuant mes yeux*, c'est à dire, Tu n'adoreras autre Dieu, que moy en ton ame. La seconde, par les mots, *Tu ne te feras aucune Idole ou sculpture*, à sçauoir pour l'adorer exterieurement. L'Idolatrie interieure peut estre sans l'exterieure; Car, adorer des faux Dieux, encore qu'on n'aye point d'Idoles materielles, c'est estre Idolatre interieurement, & transgresser la loy de Dieu, comme faisoient plusieurs Philosophes Payens, laquelle Idolatrie, comme principale, est aussi en premier chef interdicte.

4 *Toute Idolatrie prohibée de Dieu.*

Au moyen de quoy ceste loy prohibe non seulement l'Idolatrie de l'ame, mais encore les Idoles materielles, qui font Idolatrer le corps auec l'ame; & causent l'Idolatrie exterieure. Dieu donc par ceste loy & commandement prohibe & condamne toute Idolatrie, de l'ame & du corps, comme crimes de lese maiesté. Car elles transferent l'honneur du Prince souuerain à vn faux-Dieu. Mais il ne defend point pourtant les Images, du tout & en general, ny celles qui ne diminuent en rien son honneur. En second lieu, estant ceste defense vn droict decoulant de la loy de nature, elle ne prohibe sinon ce qui est de sa nature mauuais. Or est-il que faire & peindre des Images, de sa nature est plustost bien que mal, veu que la peinture & la sculpture, comme les autres arts, sont dons de Dieu. Et Dieu mesme tesmoigne les auoir donnez à Beseleel & Oliat, pour la fabrique de l'Arche d'alliance. Il n'est donc pas defendu de faire des Images absoluëment; car puis que l'art n'est point absoluëment defendu, la facture de l'art, à sçauoir les Images, ne le peut estre.

La peinture & sculpture, dōs de Dieu. Exod. 31. 35.

5 *Moyse & Salomō firent plusieurs Images.* Exod. 25. 18. 3 Reg. 6. 23. 29.

Item si les Images estoient de leur nature mauuaises, Dieu n'eust iamais commandé à Moyse de faire ietter en fonte des Cherubins. Et Salomon n'en eust pas faict tailler à son imitation, ny faict fondre tant d'Images & semblances qu'il fit, de bœufs, de lyons, de palmes, de pommes de Grenade, & autres. Car ce qui est mal de sa nature ne peut estre rendu bien, d'autant qu'il perdroit sa nature, & laisseroit d'estre ce qu'il est. Or ne pouuant estre bien, il faut qu'il soit tousiours mal, & par consequent peché, qui seul de sa nature est mal, & estant peché ne peut estre commandé de Dieu, qui est souueraine bonté, & hait souuerainement le peché, le poursuit & punit tousiours. Les Images donc ne sont point de leur nature mauuaises, puis que Dieu a commandé d'en faire: & les ayant commandées, il s'ensuit necessairement qu'il ne les a point defendues du tout, mais seulement en tant qu'elles sont contraires à son honneur, le transferant ou diminuant, c'est à dire, en tant qu'elles sont Idoles & Images fausses, mises, reputées & adorées pour quelque autre Dieu; C'est pourquoy les Iuifs ne faisoient aucun scrupule de tenir & manier la monnoye battue au coing & Image de Cesar; & s'il y eust eu du mal, nostre Seigneur les en eust reprins.

Matt. 23.

6 *Caluin cōuaincu de la verité approuue les Images.* Inst. l. 1. cap. 12. §. 12.

Caluin encor qu'il soit grand amy des Iuifs, en ceste matiere, neantmoins il s'en despart en ce premier article, & tient ce que nous tenons, que les Images ne sont point prohibées absoluëment, mais seulement le mauuais vsage d'icelles. Voicy ce qu'il escrit au premier de son Institutiō, apres auoir beaucoup escrimé contre les Images, *Toutesfois* (dict-il) *ie ne suis pas si scrupuleux de iuger qu'on ne doiue endurer ny souffrir aucune Image: mais d'autant que l'art de peindre & de tailler sont dons de Dieu, ie requiers que l'vsage en soit gardé pur & legitime*. Et en vos Bibles de Geneue, glosées par luy, sur ces paroles-là du Leuitique 26. *Pour les adorer, Il adiouste cecy* (dict la marge) *pour monstrer qu'il ne defend pas en general de faire Images, ou dresser pierres, ou statues; mais*

seulement il defend d'en abuser en les adorant. Cela est veritable, neantmoins il n'y a pas vn d'entre vous, qui aye vne Image de nostre Seigneur, de nostre Dame, ou de quelque Sainct: Ouy bien de Luther, de Caluin, de Beze, de Marot, ou de quelque Hannibal. Et au reste si vous estes opiniastres à soustenir que Image, & Idole est tout vn, il vous faut contredire, & tenir auec les Iuifs, que toute Image est absoluëment defendue. Car en ce premier commandement toute Idole est defendue de Dieu absoluëment, estant Idole vn faux-Dieu. Parquoy si toute Idole est absoluëment defendue, toute Image l'est aussi.

CHAP. V.

1 *Raisons des Talmudistes & de Caluin, pour ne figurer Dieu.*
2 *Responses aux raisons & passages des Rabbins.*
3 *Trois façons de peindre.*
4 *Figure de Dieu tenant vn monde en sa main.*

Contre le second article que les Iuifs tirent de ce premier Commandement, disans, que c'est vne chose absurde & impie de peindre & figurer Dieu en quelque façon que ce soit. Nous tenons que l'on le peut representer en certaine maniere, comme il sera dict cy apres. L'opinion des Iuifs, est celle de Caluin, & la vostre: Pour laquelle soustenir, il s'aide des vieux engins des Rabbins Talmudistes, & en apporte quelques vns de nouuelle charpenterie.

1 *Raisons Talmudistes, & de Caluin pour ne figurer Dieu.*
Les Rabbins dient que par ce commandement Dieu met vn frein à la licence & fantasie de l'homme, à ce qu'il ne soit si temeraire que d'entreprendre d'exposer aux sens humains l'essence de Dieu, qui est incomprehensible, & la representer par aucune figure. Pour renfort de leur glose, ils adioustent ce que Moyse inculqua plusieurs fois sur la fin de ses iours au peuple Hebrieu, quand il dict, *Le Seigneur a parlé à vous du milieu du feu, vous auez ouy la voix de ses parolles, & n'auez point veu aucune figure du tout.* Ils y mettent encore en rang, ce que Dieu dict parlant par Isaïe, *A qui m'auez vous faict semblable, & esgal, & a qui m'auez vous comparé, & m'auez faict semblable?* Comme s'il vouloit dire, vous m'auez faict semblable aux choses sensibles, me retirant par figures & similitudes corporelles. De tous ces passages & pieces, Caluin fortifie son institution, & s'en sert contre nous & noz Images auec les Iuifs; & adiouste vne raison, disant que par telles figures corruptibles la maiesté de Dieu est des-honorée. Il cite encor quelques auctoritez des Peres, que nous toucherons à poinct.

Deuter. 4. 12. exposé apres c. 6

Esa. 40. 1 S. 19. 20 46. 5. A qui m'auez &c. exposé. c. 6.

2 *Responses aux raisons & passages des Rabbins.*
Maintenant pour parer tous ces coups, nous disons, qu'en ces lieux icy, le but principal des Prophetes, n'est pas de monstrer aux Hebrieux, qu'il ne faut point faire d'Image de Dieu, qui est nostre question, car les Iuifs n'en auoyent aucune; mais de les retirer à ce qu'ils ne fissent figurer Dieu à la façon des Gentils, à sçauoir qu'ils ne fissent point d'Idoles, côme les payens faisoyent, & comme les Iuifs en auoyent faict à leur imitation. Et partant ces passages donnent à front contre les Idoles, & non contre ceux qui figurent Dieu selon que la Saincte Escriture enseigne pouuoir estre figuré; ny contre nous, qui sommes ennemys iurés des Idoles: donnent contre la fabrication des Idoles, à fin de couper chemin à l'Idolatrie en sa cause. Car n'y ayant point d'Idole, il n'y aura point d'Idolatrie: & pour ruïner l'autel de Dagon, il ne faut que luy rompre le col. Ainsi Daniel donna le boucon de mort au Dragon Idole viue, pour renuerser l'Idolatrie des Babyloniens, qui l'adoroyent comme Dieu. C'est donc contre les Idoles que Moyse & les Prophetes susdicts dressent leurs parolles directement, & non contre les Images de Dieu, qui ne sont faictes en Idoles. Et affin que nostre responce, & toute ceste peinture aye son plain iour, il sera bon d'emprunter la distinction des Theologiens, faicte sur ce propos.

Daniel. 14. 22.

Ils dient qu'il y a trois façons de peindre quelque chose, & qu'en deux seulement Dieu peut estre depeinct. La premiere est celle qui tire au naturel la semblance de ce qui est peinct, comme quand on peinct, ou figure vn Lion. En ceste maniere peuuent estre peinctes les choses corporelles seulement: car les spirituelles n'ont ny corps ny couleur pour dôner prinse au pinceau à les tirer comme elles sont. La seconde est celle qui represente l'histoire de quelque chose aduenue ou racontée, comme estant aduenue, & la couche au tableau par couleur, comme l'histoire la rapporte par parolles. En ceste façon qui faict vn tableau de l'Annonciation, il y peinct l'Ange comme parlant à la vierge, non pour exprimer la nature de l'Ange, qui est spirituelle & inuisible, mais pour le representer en la figure qu'alors il se monstra, à sçauoir d'vn Iouuenceau. La troisiesme est quand on peinct quelque chose, non en sa naïfue semblance, comme en la premiere façon, ny à l'imitation de ce qui sera aduenu & raconté par l'histoire, comme en la seconde; mais par figures mystiques sagement controuuées, pour signifier quelques qualitez de la chose; bien que telles figures ne se trouuent en elle reellement, mais seulement par analogie & semblance.

3 *Trois façons de peindre.* Caiet. in 3. p. q. 25. art. 3.
1. Au naturel.
2. En historien.
3. Mystiquement.

Par exemple on peint Dieu en forme d'homme couronné, tenant le monde en sa main, ceste figure ne se trouue pas reellemêt en Dieu, neantmoins elle signifie ce qui est en Dieu, à sçauoir qu'il est Roy de l'vniuers, & qu'il tient tout en sa puissance. Ce que l'Escriture exprime par vne figure parlante, disant, *Il est vn grand Roy sur tous les Dieux, & en sa main sont toutes les bornes de la terre.* Disent donc nos Theologiens, qu'en ces deux dernieres façons, Dieu peut estre figuré, & les choses spirituelles, mais qu'en la premiere, il n'est pas loysible, d'autant que ce seroit feindre, & non peindre, tirer vne Idole de mensonge, & non vne Image de verité, & imiter les payens: & cecy nous faut maintenant monstrer.

4 *Figure de Dieu tenant vn monde en sa main.*

peinture parlant. Psal. 94. 3 Caiet. in 3. part. q. 25 art. 3. ad. 1.

CHAP. VI.

1 *Dieu ne peut estre peint au naturel.*
2 *Explication des parolles de Moyse Deut. 4.*
3 *L'explication des parolles d'Esaye 40.*
4 *Complaincte de Varron en S. Augustin contre les Idoles.*
5 *Lactance & Eusebe parlans de la figure de Dieu, expliquez.*

6 *Le 6. Canon du Concile Eliberin expliqué contre Caluin.*

7 *Les Images de Dieu pourquoy defenduës aux Iuifs & non aux Chrestiens.*

1 *Dieu ne peut estre peint au naturel.*

MOnstrons donc, comment Dieu ne peut ny doibt estre peinct en la façon des payens, qui est la premiere que venons de dire ; apres nous monstrerons qu'il est loisible de le peindre & figurer selon les autres deux. Les payens figuroyent leurs Dieux comme creatures corporelles, & adoroient leurs Idoles, ou comme Dieux, ou comme representans la nature de Dieu. Or vouloir figurer Dieu en telle façon, & à intention & creance d'exprimer au vif, & à traicts pareils sa nature, ou semblance, comme le pinceau, la forge, ou le ciseau represente vn lion, vn homme, ou autre chose visible & corporelle, c'est faire vne Idole & faussement representer en vn corps, la maiesté de Dieu inuisible : c'est faire de la creature le createur, du Seigneur le valet, de l'infinité la petitesse, & en somme, faire de Dieu vne Idole, & imiter à bon escient les Idolatres, & specialement les Ægyptiens superstitieux sur toutes les nations du monde : & partant voulant Moyse mettre vne forte barriere aux Hebrieux, & les empescher de courir aux abominations de ces peuples là, & des autres payens, il leur inculque fort souuent les aduertissemens dessusdicts; & c'est autant que s'il leur parloit ainsi.

2 *Explication des parolles de Moyse.* Deut 4. 12. sus c. 5. Ægyptiés adore bestes.

Vous auez veu comment les Ægyptiens tiennent pour Dieu les estoilles, la Lune, le Soleil, les oyseaux, les poissons, & toutes sortes de bestes, qui fendent l'air, qui sillonnent la mer, ou qui marchent & rampent sur la terre : Comment ils adorent de cœur & de corps, les Ibis, les Austruches, les baleines, les crocodilles, les veaux, les souris, les serpens : cõment ils en font des Idoles & simulachres pour les representer & honorer exterieurement, ausquels ils s'inclinent, lesquels ils adorent, comme representations de leurs Dieux, ou tiennent comme Dieux, & leur font exterieur sacrifice. Tout cecy vous auez veu en Ægypte, & verrez encor au païs où vous tirez; Gardez vous bien de rien penser de semblable de vostre Dieu, ny de vouloir à leur imitation representer par Images pareilles, son essence, & la reduire au pied des choses corporelles & corruptibles & des faux Dieux ; car il est d'vne nature spirituelle, d'vne essence incomprehensible, d'vne perfection infinie, createur de toutes creatures, vn abysme de bien, vne grandeur sans bornes, vne profondeur sans fonds, vne haulteur sans bout, vne largeur sans riue : il n'y a lieu, qui le puisse cerner, qualité qui le puisse colorer, figure qui le puisse representer. C'est pourquoy il m'a parlé deuant vous sans vous faire voir aucune forme de soy. Ne pensez donc pas luy pouuoir donner aucune figure corporelle, ny aucun pourtraict, parangon de sa Maiesté. Voyla que vouloit dire Moyse aux Hebrieux ; affin de les retirer de l'Idolatrie, les retirant de la facture des Idoles, qui toutes-fois souuent apres s'oublierent de tels aduertissemens & se firent des faux Dieux à l'exemple des Ægyptiens & payens, & furent Idolatres. Ce que Esaie leur reproche par les parolles cy dessoubs alleguées.

3 *Explication des parolles d'Esaye.* 40. 46. sus ch. 5.

A qui donc auez vous faict Dieu semblable, quelle Image luy poserez vous? l'artisan iettera il en fonte, ou taillera il vne Idole pour le representer ? Et à qui m'auez vous faict semblable & parangonné, dict le Seigneur ? Ieremie aussi les charge auec plusieurs autres prophetes, de mesme crime : *Il a dict au bois, tu es mon pere, & à la pierre, tu m'as engendré.* Ce crime estoit enorme, car il mettoit Dieu, ainsi qu'auons dict, au rang des creatures, & les creatures au rang de Dieu, voire les creatures insensibles, qui estoit infiniement raualer l'honneur de sa maiesté, & luy desrober sa gloire, pour la donner iusques à vn tronc de bois & à vne pierre. C'estoit en somme faire vne Idole au grand mespris de Dieu. Il est donc certain qu'en telle façon l'on ne peut ny doibt representer Dieu, & c'est vne sotte cogitation d'estimer que l'on le puisse figurer au naturel à l'instar de la creature visiblement & à pourfils compassez, estant iceluy inuisible & infiny. Au moyen de quoy les Rabbins & Caluin tirent à la volée contre nous les traicts de toutes ces auctoritez & raisons. Car nous tenons & confessons tout ce que tient l'Escriture, qu'ils alleguent pour eux en cecy, à sçauoir qu'il ne faut point faire d'Idoles, ny representer Dieu à la façon Ægyptienne & des Idolatres, estant cela Idolatrie : Mais neantmoins nous tenons qu'il n'est absoluëment defendu de faire des Images de Dieu, & le representer à la façon des Chrestiens. Le mesme disons nous & tenons des Anges & des choses spirituelles, comme tantost sera monstré. Ceste mesme responce peut desnoüer tous les argumens, que Caluin prend des escrits de Lactance, d'Eusebe, de sainct Augustin & des autres docteurs. Car quand Lactance dict auec Eusebe que ceux là, desquels les payens auoyent dressé les simulachres, auoyent esté hommes mortels, nous le croyons ; mais nous ne peignons pas Dieu à la façon que les payens figuroyent les hommes, & n'estimons pas que l'essence diuine puisse estre representée par les couleurs, comme l'on represente les mortels. Et ce que sainct Augustin escrit, que c'est vne chose impie, non seulement d'adorer les simulachres, mais encor d'en faire à Dieu, nous le croyons aussi; mais nous n'adorons ny les Idoles, ny les simulachres, ny n'en faisons point à Dieu à la maniere des payens; seulement le figurons nous comme l'escriture l'a figuré, & ces figures ne sont pas Idoles, ny simulachres, mais Images. Le mesme Caluin produict le Canon du Concile Eliberin, qui dict. Nous auons troué bon de ne mettre les Images au temple, affin que ce que l'on honore & adore, ne soit depeinct aux parois. Duquel lieu il veut inferer sa conclusion, à sçauoir qu'il ne faut effigier Dieu en façon quelconque.

Lactance l. 5. c. 15. Euseb. l. 1. præp. Euang. c. 6. l. 2. c. 8. Aug. de fide & symb. c. 7.

Le Concile Eliberin can. 36. expliqué apres. c. 12

4 *Complainte de Varron.*

A ce Canon il adiouste ce que le mesme sainct Augustin tesmoigne, que Varron Romain disoit, que ceux qui ont introduict les statues des Dieux, ont chassé la craincte des hommes, & multiplié les erreurs. Il pouuoit encor adiouster la plainte de Seneque, que le mesme docteur rapporte en vn autre lieu, disant qu'il se plaignoit de son temps, dequoy on figuroit les Dieux inuiolables en vne matiere si basse & abiecte. Item ce que dict Origene, & S. Iean Damascene, que les Chrestiens n'ont point d'Image de Dieu, par ce qu'il est esprit & inuisible. Et finablement ce

S. Aug. l. 4. de ciuit. c. 19 & 31. contre les Idoles

Cõplainte de Seneque. S. August. l. 6 de ciuit. c. 10.

Les Chrestiens n'ont point d'Image de Dieu.

que les Peres escriuent en la 7. Synode de ce que l'on peinct Iesus-Christ parce qu'il est homme, mais que Dieu ne peut estre peinct. A toutes lesquelles auctoritez nous respondons ce qu'auons ia respondu, à sçauoir, qu'il n'est loisible de figurer Dieu à la maniere des Idolatres, estimans que Dieu soit corporel, ou comme s'il estoit homme mortel, ou que par lineamens corporels on puisse representer sa nature. En tel sens se doiuent entendre les docteurs preallegues.

Orig. l. 7. cōt Cell. Damasc. l. 4. de fide c. 17. sept. syno. act. 4. 5. & 6. voy le ch. 10. soubs.

5 *Lactance l. 5. c. 15. Euseb l. 1. prep euā. c. 6. l. 2. c. 8 sur la figure de Dieu expliquez.* S. August. l. de fide & symb. c. 7. expliqué.

Car Lactance & Eusebe ne veulent signifier autre chose sinon que les Dieux des Gentils auoyent esté hommes mortels, & le prouuent, par ce que toutes leurs statues estoient de certains hommes, desquels on voyoit encor les sepulchres. Et partant que les statues de tels Dieux estoient vrayes Idoles & non Images de Dieu. S. Augustin aussi parle en mesme sens, & vse du mot simulachre, & veut dire que Dieu estant vne substance spirituelle d'infinie perfection, il ne peut estre enserré dans le volume d'vn pourtrait corporel, ny tiré au vif: & que penser de le pouuoir faire, comme les payens faisoyent de leurs Dieux, cest vne impieté; & que le faire, c'est tailler vne Idole. Ce qu'il dict de Varron, que les Idoles ont osté la crainctе du cœur des hommes, & augmenté l'erreur, est tres-veritable. Car voyans les Gentils que ces Idoles & ces Dieux n'auoyent ny sens, ny vie, & qu'elles ne pouuoyent ny nuire ny profiter, commencerent de ne les craindre point & de les mespriser, & s'enueloperent en mille erreurs de la nature de leurs dieux. La complainte de Seneque estoit aussi iustement formée contre cest erreur des payens, estimans que la Maiesté de Dieu inuisible & infinie, peut estre figurée & limitée par des traicts corporels, en vne matiere vile & corruptible. Mais ces complaintes ne nous touchent point, car nous sommes d'accord en cela auec Varron & Seneque. Au surplus ce que Caluin allegue de Lactance, Eusebe, & du Concile Eliberin, non seulement faict pour nous, mais encor luy donne droit à la visiere; car de ces docteurs & de ce decret, on en tire deux conclusions toutes contraires à sa doctrine.

Cōplaintes de Varron & Seneque, iustes. S. August. l. 4. de ciuit. c. 19 31. & l. 6. c. 10.

6 *Le 6. can. du Concile Eliberin, expliqué contre Caluin.*

La premiere est, que long temps deuant Lactance, & Eusebe, l'vsage des Images estoit en l'Eglise: Car l'vn & l'autre, en monstrant la difference qu'il y auoit entre les Images des Chrestiens & les Idoles des Payens, enseigne aussi que les Chrestiens auoient des Images. Or Lactance & Eusebe furent au commencement du quatriesme siecle, enuiron l'an 308. S'ensuit donc que long temps au delà, les Chrestiens tenoient des Images au temples: & toutesfois Caluin dict, & vous apres luy, que l'Eglise s'en estoit passée les cinq cens ans premiers. La seconde que les Chrestiens auoient de coustume ia dez long tēps aussi, d'honorer les Images sainctes. Car ce Concile le monstre, puis qu'il tesmoigne qu'on les peignoit au temple par honneur. Et en ce qu'il prohibe de les peindre aux parois, il ne les chasse pas pour cela du temple, ains enseigne qu'il leur faut donner vne place plus honorable que les parois du temple, comme apres nous prouuerons. Ceste conclusion est aussi contradictoire aux assertions de Caluin sur la veneration des Images; & voila comme il nous fournit des armes pour le faire battre.

Cy apres cha. 12.

Au reste quelques vns ont dict, que Dieu par Moyse & par les Prophetes, defendit tout à faict de faire aucune sienne Image, non que cela fut mal de soy, gardant les conditions qu'auons dictes, à sçauoir de ne le faire en façon prophane, Mais à cause du peril, qu'il y auoit que ce peuple grossier & pueril, & fort enclin à Idolatrie, ne print par cela occasion de se detraquer de la loy de Dieu; & que par mesme fin plusieurs grands mysteres ne leur estoyent reuelez, comme de la Trinité, & semblables. A ceste opinion ie ne veux pas beaucoup contredire, comme estant vray semblable, & ne preiudiciant en rien à la nostre. Car posé le cas, qu'il leur fut defendu absoluëment de representer Dieu par aucune figure à raison du peril, il ne s'ensuit pas pourtant, qu'il soit defendu aux Chrestiens, qui ne sont pas en ce peril, non plus qu'ils ne sont en peril d'Idolatrer, à cause du mesme mystere de la Trinité, qui leur est reuelé, & les autres articles de nostre foy, que nous croyons sans courir danger d'Idolatrie. Et partant puis que sans danger, & auec merite, nous croyons la Trinité, à mesme condition pouuons nous tenir l'image de Dieu, & de ses Saincts.

7 *Les Images de Dieu pourquoy defendues aux Iuifs & nō aux Chrestiēs.*

CHAP. VII.

1 *Premiere façon de peindre Dieu & les Anges.*
2 *Dieu souuent s'est monstré & ses Anges soubs figure humaine.*
3 *Aduertissement du Concile de Trente sur la peinture de Dieu.*
4 *Aduertissements des Docteurs sur la peinture de Dieu.*
5 *Ancienne figure de la Trinité.*
6 *Dieu ne s'est pas tousiours monstré deuant la loy de grace pour signifier l'incarnation.*
7 *Pourquoy la colombe disparut soudain au Baptesme de Iesus-Christ.*
8 *Qu'il est loisible de figurer Dieu & les Anges, arg. 1.*
9 *Qu'il est loisible de peindre Dieu, arg. 2.*
10 *Que l'on peut peindre Dieu sans crime, 3. arg.*
11 *S'il n'est loisible de peindre Dieu, il n'est loisible de le nommer, 4. arg.*
12 *Diuers noms donnez à Dieu.*

C'Est donc vn poinct arresté, qu'on ne doibt representer Dieu, comme faisoient les Payens, selon que Moyse defendoit aux Iuifs, & que nous venons de dire. Nous voulons maintenant monstrer, qu'on le peut peindre selon les autres deux façons cy dessus mentionnées, sans contreuenir à la loy, ains auec reuerence deuë à Dieu, & profit de nos ames. Car l'vne & l'autre de ces façons consiste partie au patron, que nous donne la saincte Escriture, partie à la pure intention, auec laquelle on peinct Dieu & les Anges. Pour la premiere façon, l'histoire de l'Escriture nous tesmoigne, que Dieu s'est daigné souuent manifester aux hommes en figure d'homme.

1 *Premiere façon de peindre Dieu & les Anges.*

Daniel vit Dieu le pere, en guise d'vn vieillard assis en vn throsne. Le fils de Dieu, se monstra à Adam au Paradis terrestre soubs figure humaine. Les trois personnes de la Trinité, s'apparurent à

2 *Dieu s'est souuēt mōstré & ses Anges soubs figure humaine.*

Dani. 7. Genes. 3. La Trinité. Genes. 18. S. August. lib. 2. de Trin. c. 11

Abraham en habit de trois pelerins. Le sainct Esprit descendit sur nostre Seigneur, quand S. Iean le baptisoit, en espece de colombe : aux Apostres en forme de feu. Les bons Anges, tant au vieil qu'au nouueau Testament, se sont monstrez fort souuent soubs figure humaine, comme à Abraham, à Loth, à Tobie, à Daniel, à la Vierge Marie, à Iesus-Christ, aux Apostres, à Magdaleine, & autres Saincts & sainctes, quand le Sauueur resuscita. Les mauuais Anges aussi, se monstrent en la mesme forme, comme à Iesus-Christ au desert. Mais rarement prennent-ils ceste Image, qu'ils haïssent extremement en consequence de la haine, qu'ils portent à l'homme. Et partant ils paroissent quasi tousiours en figure de beste. A ces patrons donc, reglans nos Images, nous pouuons figurer & peindre Dieu & les esprits en la figure, qu'ils se sont monstrés. Mais tousiours auec ceste intention & protestation, que nous ne croyons point, que la nature de Dieu inuisible & incomprehensible, ou celle des Anges, soit representée au naturel, par telles figures & peinctures, ains seulement la forme exterieure, en laquelle Dieu & les Anges se sont faict voir aux yeux des mortels.

Pourquoy les diables se mõstrẽt plustost soubs la figure d'vne beste que d'vn homme.

3 *Aduertissement du Concile de Trente sur la peinture de Dieu.* Sess. 25.

Et c'est la caution, que met apres la septiesme Synode & plusieurs autres Conciles, le Concile de Trente : & commande d'en faire sage le peuple, disant, quand on peindra quelques histoires ou narrations prinses de la saincte Escriture, selon qu'il sera expedient au menu peuple, que l'on instruise & enseigne que telles figures de la diuinité, ne sont pas faictes comme si elle pouuoit estre aperceuë des yeux corporels, ou representée par couleurs & figures, mais pour declarer ce qui est aduenu. Les anciens Peres par leurs sermons & escrits n'ont pas oublié de remonstrer ce poinct.

4 *Aduertissement des Docteurs sur la peincture de Dieu.* Origen. S. August. Dama. expliqués. Voy le chap. 6. sus.

A ceste fin disoit Origene, que les Chrestiens n'auoient point d'image de Dieu, à sçauoir representant sa nature. Sainct Damascene auec sainct Augustin, que c'est impieté de mettre des statues pour representer Dieu. Et la raison est, parce qu'il est infiny, & ne peut estre representé au vif par aucune figure corporelle, non pas mesme par les creatures de cent mille mondes, si tant y en auoit mais de l'exprimer selon l'image qu'il a prinse, cela n'est poinct contre la verité, ains imitation de la verité. Selon ceste façon donc & caution, l'Eglise Catholique a tousiours peint Dieu le pere, tantost comme Daniel la veü en forme de vieillard, tantost en vne nuée dans laquelle il parla en la Transfiguration. On peinct aussi Iesus-Christ en forme d'homme; en quoy n'y a aucune difficulté, le S. Esprit en forme de Colombe; les Anges en forme d'homme, en laquelle ils ont esté veus, & pourtraicts par Moyse & Salomon. L'antique coustume de peindre aussi les trois personnes de la Trinité se peut voir par mille figures, que l'on voit ez anciennes Eglises de la Chrestienté.

5 *Ancienne figure de la Trinité.* Pleno coruscat Trinitas mysterio, &c.

I'en mettray vne, pour toutes declarée par les vers de S. Paulin Euesque de Nole, soub-scrits à l'image de la S. Trinité, il y a plus de mil ans.

De la Trinité saincte icy luit le mystere.
Par la celeste voix, est figuré le Pere.
Par le ruisseau, le fils Iesus-Christ redempteur.
La Colombe nous peinct l'esprit consolateur.

Iesus-Christ en ceste Image est figuré par le ruisseau metaphoriquement, comme venant du Pere, fontaine & source de la diuinité; Ce qui appartient à la seconde façon de peindre les choses diuines, de laquelle parlerons apres. Caluin debattant ceste ancienne coustume de peindre Dieu & les Anges aux patrons & figures, esquelles iadis ils se sont faict voir, respond que Dieu voirement du temps de la vieille loy, & auparauant, a pris quelquefois la figure d'homme, mais que cela estoit vn auant-ieu de la future incarnation, & qu'au nouueau Testament le S. Esprit, lors qu'il s'est monstré en figure de Colombe, ceste figure disparut aussi-tost, pour monstrer qu'il est inuisible. Ceste response est vn coq à l'asne. Il est question icy, si l'on peut figurer Dieu, comme luy mesme s'est figuré, & non à quelle fin il s'est figuré. Nous demandons si cela se doibt & se peut faire, il respond pourquoy il a esté faict. Ce n'est pas respondre, mais s'enfuir. C'est esquiuer le coup & donner du nez à terre, dire des mensonges & choses impertinentes, pour colorer vne fausse opinion.

Response de Caluin en Coq à l'asne.

6 *Dieu ne s'est pas tousiours mostré deuant la loy de grace pour signifier l'incarnatiõ.* Fausse glose de Caluin, sur l'apparition du S. Esprit en Colombe.

Car premierement, il n'est pas vray ce qu'il dict de cest auant-ieu de la future Incarnation, veu que les trois personnes de la Trinité se sont monstrées en figure humaine à Abraham, & toutesfois Dieu le Pere & le sainct Esprit ne se deuoient pas incarner. Secondement il est faux, que la Colombe disparut vistement, pour monstrer que le S. Esprit est inuisible; Car le S. Esprit enseignoit mieux son inuisibilité en ne se monstrant du tout point, qu'en se faisant voir ce peu de temps, ains au contraire se monstrant ce peu de temps en vne figure corporelle, il donnoit plustost creance de corps, que d'esprit, comme Iesus-Christ faisoit foy de son corps resuscité, se manifestant & se retirant des yeux de ses disciples par soudaines entrées & retraites. Mais quelle necessité y auoit il que le S. Esprit enseignat alors qu'il estoit inuisible, veu que personne ne l'auoit iamais veü des yeux du corps? Et l'enseignast à Iesus-Christ, & à S. Iean, qui n'auoyent aucunement besoing d'estre enseignez en cela?

7 *Pourquoy la Colōbe disparut soudain au baptesme de Iesus Christ.*

Pourquoy donc ceste colombe disparut elle soudainement? Parce que ceste vision suffisoit pour declarer à S. Iean la presence particuliere du S. Esprit (tout ainsi que la voix auoit declaré la presence du Pere) & tesmoigner l'assistance de la Trinité accomplie en ce baptesme du Fils de Dieu. La figure de la colombe donnoit aux yeux du corps, la soudaine disparition enseignoit à l'ame que c'estoit quelque autre chose, que ce qui estoit apparu. Que Caluin donc responde, s'il est loisible ou non, de figurer Dieu selon le pourtrait qu'il nous en a donné: S'il respond que non, comme il faict. c'est sans donner raison de sa negation. Nous au contraire en auons de bonnes pour fortifier nostre affirmation. Premierement l'Escriture par parolle nous despeint & represente Dieu en la figure, qu'il s'est moustré aux hommes: donc nous le pouuons representer & despeindre par le pinceau. Car du pinceau, & de la plume, de la parolle, & des couleurs, il n'y a autre difference, sinon que l'vn se rapporte aux yeux, & l'autre aux oreilles: l'vn est pourtrait d'oreille, & l'autre d'œil. L'histoire peinte, ou moulée, coule dans l'ame par les yeux: l'histoire

8 *Qu'il est loisible de figurer Dieu & les anges, arg. 1.*

3 *Moyens pour entendre l'Escriture attribuant à Dieu des membres corporels.*
4 *Les Docteurs de l'Eglise truchemens de la S. Escriture.*
5 *Pourquoy l'Escriture vse de mots metaphoriques en parlant de Dieu.*
6 *Dieu se manifeste par ses creatures.*
7 *Façon d'enseigner familiere à Iesus-Christ.*
8 *Façon d'enseigner preignante, par similitudes.*

1 *Seconde façõ de peindre Dieu & les Anges.*

LA seconde façon de peindre Dieu & les esprits, est de les representer par figures mystiques, & significatiues de la nature, bien que telles figures ne se trouuent reellement aux patrons, ainsi qu'auons touché cy dessus. Il nous faut maintenant iustifier ceste façon, & monstrer comment Dieu & les Anges peuuent estre mis par icelle au tableau. Chascun sçait que l'escriture attribue tres-souuent à Dieu des membres, & des actions du corps, comme la face, les yeux, les oreilles, les bras, les mains, les doigts, les pieds, le cœur, la langue, la bouche: elle dict qu'il voit, qu'il oit, qu'il flaire, qu'il parle, qu'il marche, qu'il descend, qu'il monte, qu'il se sied, qu'il demeure debout, qu'il se courrouce, qu'il s'appaise; de toutes lesquelles choses, aucunes ne se trouuent en Dieu reellement; parce que ce sont pieces de corps, & actions, qui s'exercent par le corps, & Dieu est vn esprit infiniement esloigné de toute meslange de corps; neantmoins pource qu'en luy sont assemblées toutes sortes de perfections en supreme degré, & qu'il n'y a rien en la creature de beau, qui ne se trouue en ceste infinie essence plus qu'à l'equipollent, c'est pourquoy par similitude on luy attribue ce qui est propre à la creature. Et partant l'Escriture luy donne des yeux; parce qu'il a toutes choses presentes, & penetre tout par sa science; des oreilles, parce qu'il aperçoit nostre voix; des bras, des mains, & des doigts, parce qu'il opere puissamment, sagement, & subtilement; des pieds, parce qu'il est par tout, & paroist par tout à l'instant qu'il luy plaist; Elle luy donne la langue & la bouche, parce qu'il se faict entendre; le cœur parce qu'il ayme, & haït (sans passion toutes-fois) il se courrouce, parce qu'il punit les meschans, il s'appaise, parce qu'il faict misericorde aux penitens; il descend & monte, parce qu'il a soing de toutes choses, petites & grandes, & pouruoit à toutes; il se sied, parce qu'il iuge; Il demeure debout, parce qu'il est tousiours prest à nous ayder, & secourir, & ainsi du reste. Voyla pourquoy l'Escriture & luy-mesme vsurpe ces noms, encore qu'il n'aye point la realité, & formalité, comme parlent nos Theologiens, des choses signifiées par iceux, cõme il en a la vertu & la preeminence. Si bien que l'Escriture ne parle presque iamais de Dieu, qu'elle n'vse de ce langage metaphorique, luy attribuant ce qui n'est pas en luy, sinon par semblance. De tout cecy tirons en nostre conclusion & disons; si la saincte Escriture parlant de Dieu; si Dieu mesme parlant de soy, daigne prendre les noms de nos membres & se signifier par iceux, serons nous estimez Idolatres, si à son imitation, & au patron de ses escriuains, nous le peignons à la semblance de nostre nature? Mais cela est perilleux, d'autant que telle peincture nous peut faire croire que la diuinité a la forme d'vn

2 *Pourquoy l'Escriture attribue à Dieu des membres & actions du corps.*

Des yeux. Des oreilles. Des bras, mains, & doigts. Des pieds La lãgue. Commẽt Dieu se

Courrouce, s'appaise, &c.

corps humain, qui estoit l'erreur des Antropomorfites, & nous induire à Idolatrer. Ie respons que s'il y a du danger, que nous le facions par les couleurs, certes il en y a plus, que Dieu mesme & l'Escriture l'aye faict par parolles. Car l'auctorité de l'vn & de l'autre auoit plus de force de persuader que Dieu estoit tel, qu'il se figuroit par sa parolle. Et toutes-fois cela s'est ainsi tousiours pratiqué, & Dieu & son escriture a ainsi tousiours parlé; & ce qui est considerable, a parlé aux Iuifs, gens charnels & grossiers, ne pouuans planter les dents qu'à l'escorce de la lettre, sans penetrer à la moëlle de l'esprit caché au dessoubs. Dirés vous que Dieu eust mieux faict d'vser d'vn autre langage, affin d'euiter ce danger, ou qu'il faut corriger le stile du vieux & nouueau testament? Ie crois bien que non, & n'ay pas opinion qu'à vostre escient, vous voullés paroistre plus sages que Dieu. Vous estes donc contraincts de dire qu'il a bien faict, & qu'en cela il n'y a aucune cause raisonnable d'errer: & que nous par consequent ne faisons point mal d'imiter sa peincture & prendre le patron de luy, affin de le faire tousiours mieux cognoistre par telles figures. & peinctures metaphoriques. Car il nous exhorte de l'imiter, & n'excepte point ceste imitation. S'il y a du danger, il y a aussi du remede.

Premierement en la mesme saincte Escriture qui dict souuent que Dieu est vn esprit, qu'il est tres-noble, qu'il est par tout, qu'il voit tout, qu'il est infiny, inuisible, eternel; desquels & semblables antecedans, la personne tant soit peu qu'elle sçache discourir, & écerner vne conclusion de sa premisse, dira incontinent, que Dieu ne peut estre corps, car l'esprit est plus noble que le corps. Le corps ne peut estre infiny, ne peut estre par tout; ce qui est infiny, ne peut auoir figure. car toute figure est limitée. Et partant que tels membres ne sont point en Dieu reellement: mais quelque autre chose en leur lieu, infiniement plus belle, signifiée par la semblance de tels membres.

3 *Moyens pour entẽdre l'escriture attribuant à Dieu mẽbres corporels.*

Secondement les docteurs de l'Eglise, en la chaire, & à l'escole, & en leures liures, barrent le chemin à ce danger, par la declaration qu'ils font à toutes occurrences, de tel langage & de telle peinture, & n'y a aucun qui puisse errer en cecy, s'il a des oreilles & vne once d'entendement. Au moyen de quoy les Anthropomorfites ou Vadians, qui s'esleuerent vn peu deuant le temps de S. Augustin, croyans que Dieu en sa diuinité auoit figure d'homme, furent sifflés aussi-tost comme pauures niais, ne sachans non plus discourir en la teste, qu'au talon.

4 *Les docteurs de l'Eglise truchemens de la sainte Escriture.*

Anthropomorfites sifflez aussi tost S. Aug de hæres. c. 4

Si quelqu'vn demande pourquoy l'escriture se sert de ces appellations corporelles metaphoriques parlant de Dieu, veu qu'elle pouuoit vser de noms propres? S. Paul en donnera la raison, disant, que les choses inuisibles de Dieu se cognoissent par les visibles qu'il a faictes. La perfection interieure de l'artisan se cognoist par son œuure exterieure; du peinctre par le tableau; de l'architecte par sa fabrique: ceste façon d'enseigner & d'aprendre, est selon la portée de nostre ame, laquelle tandis qu'elle est au corps a besoing du secours des corps, pour cognoistre & entendre à quoy se rapporte ce que sagement escrit Aristote, que rien n'entre en l'entendement sans passer par les sens.

5 *Pourquoy l'Escriture vse de mots metaphoriques parlant de Dieu*

S. Paul. Rom. 1.

L'ame entend par des organes corporels tandis qu'elle est au corps Arist. l. de anima.

6 *Dieu se manifeste par ses creatures.*

En ceſte maniere donc nous cognoiſſons Dieu inuiſible par ſes creatures viſibles ; ſa puiſſance, par la grandeur de ce grand monde, qu'il a faict de rien ; ſa ſageſſe, par l'ordre qu'il a mis ; ſa bonté, par les biens qu'il a produicts. Nous ne pouuons pas bien conceuoir ceſte diuine eſſence, toute ſage, toute puiſſante, toute bonne, ny entendre comment tout luy eſt deſcouuert, comment elle voit tout, & ſçait tout : l'Eſcriture nous le declare par des choſes ſenſuelles, & familieres à nous, & dit que Dieu a vne face, qu'il a des yeux, qu'il a des oreilles, qu'il a des bras, qu'il voit, qu'il eſcoute, qu'il faict, qu'il frappe. Ce ſont autant de planches pour nous faire paſſage à la cognoiſſance de ſes perfections. C'eſt à nous de ne nous arreſter à la planche, ains de paſſer outre, & des choſes corporelles, apprendre les ſpirituelles.

7 *Façon d'enſeigner familiere à IeſusChriſt.*

Le Fils de Dieu eſtant faict homme & enſeignant les hommes, a gardé la meſme methode, nous apprenant par des petites ſimilitudes corporelles les choſes inuiſibles. Ainſi s'appelle il la lumiere du monde, le ſep de la vigne, la porte, la voye, le paſteur ; S. Iean Baptiſte l'appelle l'agneau de Dieu : S. Iean l'Euangeliſte, le Lion de Iuda, leſquelles appellations ſont données par ſemblance & par metaphore. Le meſme Fils de Dieu a inſtitué tous ſes Sacremens auec l'alliage de choſes corporelles ſignificatiues des ſpirituelles, nous enſeignant l'eſprit par le corps, & l'inuiſible par le viſible.

8 *Façon d'enſeigner pregnante, par ſimilitudes.*

Ceſte explicatiue outre le profit de doctrine qu'elle produit, elle graue profondement & ſuauement en l'ame ce qu'elle prononce. Quand l'eſcriture appelle noſtre Sauueur, puiſſant & doux, elle declare ſimplement ce qu'il eſt ; mais en le nommant Lion, & Agneau, elle faict gliſſer dedans l'ame la cognoiſſance de ces qualitez là auec efficace & delectation, à cauſe de la ſimilitude qui frappe le ſens d'vne plus grande lumiere. Ce ſont donc les peintures eſcrites que l'Egliſe faict imiter par le pinceau.

CHAP. IX.

1 *De quelle moderation il faut vſer à peindre les choſes ſpirituelles.*
2 *Calomnie des Miniſtres de Hongrie.*
3 *Les heretiques plus impudens que Chan.*
4 *Faut grande prudence pour imiter les inuentiõs des Payens en peignant.*
5 *Deux regles pour les peintres.*
6 *Le S. Eſprit figuré par la colombe.*
7 *Ieſus-Chriſt figuré par vn agneau.*
8 *La 7. Synode loue la peinture de l'agneau repreſentant Ieſus Chriſt.*

1 *De quelle moderatiõ faut vſer à peindre les choſes ſpirituelles.*

OR combien qu'il ſoit loiſible de peindre Dieu ez façons ſuſdites, nous ne voulons pas dire pourtant que chacun le puiſſe faire à ſa fãtaſie, ni meſme expoſer au tableau tout ce qu'il lit, & qu'on voit de Dieu en la ſaincte Eſcriture ; moins encor aux liures des ſages payens. Car eſtant chaſcun amoureux de ſes inuentions, & n'ayant pas chaſcun prouiſion de prudence ſuffiſante pour en bien iuger, ſelon les circonſtances du temps, du lieu, & des perſonnes, on ſeroit en danger de mettre en public quelque ſotte peinture, & d'eſtre mocqué, & faire mocquer les choſes diuines, qui ſeroit vn grand crime : Par exẽple, l'Eſcriture appelle Dieu feu, ſoleil ; il n'eſt pas pourtant licite d'en faire vn pourtrait, affin d'y repreſenter Dieu, car cela fauoriſeroit l'erreur des payens, qui adoroyent le feu ſoubs le nom de Vulcan, & le Soleil ſoubs le nom de Phœbus, & Apollon : Authoriſeroit auſſi l'hereſie des Manichéens qui croyoient que le Soleil eſtoit Ieſus-Chriſt, comme teſmoigne S. Auguſt. Ce que dit Horace,

Dieu feu, Soleil, erreur des Manicheens. S. Auguſt. tract. 34. in Ioan. Horat. de art.

Tout eſt permis aux peintres, & Poëtes,

il ne faut pas qu'il aye lieu en l'Egliſe, ſpecialemẽt en la peinture de Dieu, en laquelle on ne peut errer ſans grand preiudice du reſpect & reuerence que nous luy deuons : & partant, ceux qui autrefois pour repreſenter la ſaincte Trinité, ont peint vn homme à trois viſages, ont fort ſcandalizé les yeux des gens de bien, & donné occaſion de clabauder & calomnier à l'impudence des meſchãts, qui comme mouches importunes & ſales, trempent touſiours leur bec aux playes, ne ceſſants de voltiger, de bourdonner, d'eſcrire, de peindre, & feindre contre l'Egliſe Catholique, au moindre ſubiet qu'ils trouuent.

2 *Calomnie des miniſtres Hongres en leur l. de Trinit. c. 4.*

Ainſi que nous voyons auoir faict de noſtre temps les Miniſtres de Hongrie, leſquels ayant curieuſement faict recherche de telles deformités & monſtres de pinceau, & non Images de la Trinité, en ont faict peindre au patron des pires, les expoſant à la riſée du peuple, comme on expoſeroit des figures fabuleuſes d'vn Geryon, d'vn Cerbere, d'vn Ianus, & ſemblables monſtres. Ainſi faiſoyent iadis les Payens de l'Image de noſtre Sauueur qu'ils depeignoyent auec des pieds, & des oreilles monſtrueuſes, & s'en mocquoyent comme eſcrit Tertullien. Ainſi faiſoyent de toutes les Images les Albigeois vos deuanciers & furieux Bris-Images, comme nous auons touché cy deſſus. Mais ſi ces Miniſtres & leurs ſemblables euſſent eſté auſſi bien fils de l'Egliſe Catholique, qu'engeãce du vieil Chan, ils euſſent mieux aymé pleurer & cacher les infirmitez de leur mere, ſi elle en auoit, que de procurer ſa confuſion pour faire rire les fols. Et Chan fut en cela moins malicieux, parce qu'au moins il n'impoſa rien à ſon pere, mais ſeulement ſe mocqua de ſa honte, ou ceux cy rient impudamment, & impoſent fauſſement à l'Egliſe. Car ils ne peuuent pas ignorer, que la pureté & prudence de l'Egliſe Catholique, ne deteſte & condamne ces monſtruoſitez en la peinture.

Les payẽs peignioẽt noſtre Seigneur mõſtrueuſement. Tertul. Apolo. c. 16.

3 *Les heretiques plus impudens que Chan.*

Si la prudence eſt neceſſaire pour retirer auec chois au tableau ce qu'on trouue de Dieu en la ſaincte Eſcriture, elle l'eſt encore plus pour imiter les inuentions des payens, bien qu'elles ſemblent ſagement controuuées. Car il y a touſiours quelque dangereuſe couleur de ſuperſtitiõ, ou de vanité. L'Egliſe n'a oncques approuué ceſte Image hieroglifique de Dieu, que les Ægyptiens tenoyent pour fort celebre, qui eſtoit vn œil ſur la pointe d'vn ſceptre, repreſentant Dieu tout ſçauant, & l'œil du monde, tout puiſſant & Roy du monde. De laquelle parle S. Cyrille & pluſieurs autres eſcriuants contre Iulian l'Apoſtat, non qu'elle ne fut veritable en la ſignification, mais parce qu'elle donnoit, ie ne ſçay quel aſpect mal-gracieux, de voir vn membre ainſi ſeparé par vne ſubtilité mal couſtie, & mal ſeante à repreſenter Dieu, & repreſentant par trop l'inuention d'idolatrie. Ils auoyent vn grand nombre d'autres fictions auec ceſte-cy, pour hieroglifer

4 *Faut grãde prudẽce pour imiter les inuentions des payens en peignant.*

La maieſté de Dieu figurée par vn œil & vn ſceptre. Cyril. l. 9. cõtr. Iul.

ceste supreme substāce: comme par vn Esperuier, par vn Crocodile, & par autres moins conuenables, & moins imitables aux Chrestiens. Et affin de mettre quelque bride à la licence des curieux, & donner loy aux peintres, qui dresse leur main, à ce qu'elle ne trempe le pinceau à toute coquille, & ne couche rien indigne d'vn Chrestien au tableau, nous mettons deux regles. La premiere de ne rien peindre de nouueau de Dieu de sa propre fantasie, ains se contenter des figures ia approuuées de l'Eglise, comme sont pour la Trinité, le Pere, & le Fils, en figure humaine, & le sainct Esprit, en forme de colombe; quelques vns mettent vn triangle comme hierogliphe de ce mystere, n'estant qu'vne chose, & ayant trois coings differans, à la semblance de la Trinité, qui est vne essence en trois personnes diuerses. C'est vne similitude de laquelle s'aydent quelques vns. Il semble toutes-fois, qu'elle se diroit mieux en chaire, ou qu'elle demeureroit mieux au papier, qu'à vn tableau de ce diuin obiect, où de beaucoup plus nobles similitudes sont basses pour representer à l'œil la plus petite pointe de sa hauteur. Que Dieu le Pere puisse estre representé en figure d'homme, nous l'auons assez prouué. De Iesus-Christ homme, il n'y a aucune doubte.

5 Deux regles pour les peintres.

La colombe aussi a esté mise de toute l'antiquité pour le S. Esprit, comme il est euident par ce qu'escriuent le Clergé & les Religieux d'Antioche au cinquiesme Concile general, & second de Constantinople, assemblé de 165. Euesques l'an 532. se plaignans que Seuerus heresiarque s'estoit osé approprier les colombes d'or, & d'argent dediées à Dieu, & penduës au baptistere en representation du S. Esprit. Ce qui est repeté en la seconde Synode de Nice, cinquiesme action, deux cens & tant d'ans apres. En ces colombes S. Basile le grand auoit de coustume de garder le S. Sacrement, comme escrit Amphilochius en sa vie. S. Paulin en faict souuent mention en ses Epistres.

6 Le sainct Esprit figuré par la colombe. Au 5. Cōcil general & 2. de Constant. l'an 532. Colōbes d'or, & d'argent. Amphilo. in vita S. Basi. mag.

Le Sauueur estoit encore figuré en forme d'agneau, comme il appert premierement par l'agneau de fin or, auec l'Image d'argent du Sauueur à main droite, & à gauche de S. Iean, monstrant Iesus-Christ, dedié par Constantin, & pendu au Baptistere de S. Iean de Latran, où Constantin auoit esté baptisé, duquel escrit S. Damasus en la vie S. Sylvestre.

7 Iesus-Christ figuré par vn agneau.

Secondement par l'Epistre d'Adrian Pape escrite au Patriarche de Constantinople, & inserée en la seconde action de la septiesme Synode, où est appellée venerable la peinture de la sixiesme Synode, en laquelle est, dit Adrian, merueilleusement bien representé l'agneau monstré au doigt par S. Iean, à sçauoir Iesus-Christ: combien qu'il trouue meilleur qu'on le represente en sa naïfue figure, en forme d'homme, sans toutes-fois condamner la peinture de l'agneau, comme contre la verité a escrit quelqu'vn de nostre temps. L'autre regle qu'il faut garder, est donnée par le Concile de Trente, apres plusieurs autres: qui est, qu'il ne soit loisible à personne d'exposer au temple & lieu sacré, aucune Image nouuelle, sans congé de l'Euesque, lequel il ne donnera qu'apres auoir biē consulté auec les Theologiens & autres gens de sçauoir & de vertu, de ce qu'il faudra octroyer selon Dieu & conscience.

8 La septiesme Synode loüe la peinture de l'agneau representāt Iesus Christ.

Seconde regle pour les peintres. Cōcil. Trident. sess. 25.

CHAP. X.

1 *Premiere façon de peindre les Anges.*
2 *Comment la peinture des choses inuisibles est vraye.*
3 *Seconde façon de peindre les Anges.*
4 *De la peinture des diables.*
5 *La peinture des Anges fondée en la saincte Escriture.*
6 *Description des diables en la saincte Escriture.*
7 *Estat d'vn peuple, & d'vn ame delaissée de Dieu.*
8 *Le diable se faict voir en forme de bouc.*
9 *Peinture des vertus & des vices, &c.*
10 *Fiction sans mensonge.*

Comme l'on peut representer Dieu en deux manieres, aussi faict on les Anges. Premierement à la premiere façon qu'auons expliquée, sçauoir est de les peindre au patron de l'histoire, qui nous descrit quelque apparition d'Ange. Ainsi l'on depeint l'Ange Cherubin gardant le Paradis terrestre, auec vn glaiue flamboyant en sa main; Ainsi l'Ange de Tobie en guise d'vn voyager, accompagnant Tobie le ieune. Ainsi les Anges des Machabées, enuoyez de Dieu pour rompre l'auarice d'Heliodore venu en Hierusalem, affin de s'emparer des thresors du temple; l'vn en Cheualier armé de toutes pieces d'armes d'or, & les autres en ieunes Princes, vestus d'habis precieux. Ainsi les Seraphins d'Esaye flamboyans, affublés de deux aisles la teste, de deux les pieds, & de deux faisant leur vol. Ainsi les Anges, qui premiers furent veuz apres la Resurrection du Sauueur, en iouuenceaux, au visage reluisant comme l'esclair, & la robbe blanche comme la nege. Ainsi ces deux qui s'apparurent aux Apostres incontinant apres l'Ascension du mesme Sauueur, en figure d'hommes parez d'estoles blanches. Ainsi le diable en figure de serpent deuisant auec Eue, & en figure d'homme parlant à Iesus-Christ au desert; en figure de dragon combatant au Ciel auec ses troupes contre l'Ange Michel depeint en Cheualier auec les siennes. Tous ces Anges sont ainsi representez par le pinceau, parce que ainsi les represente l'histoire par la parolle.

1 *Premiere façon de peindre les Anges.* Genes. 3. & 24. Tob. 5. 2. Mach 3 25. & 26. Les Seraphins. Esa 6. En la Resurrectiō, Matt. 28 3 Marc. 16. 5. Anges en figure d'homme Act. 1 10. Genes. 3. Matth 4. Apoc 12.

Et combien que telle peinture ne represente pas la nature des Anges, qui est inuisible, & incapable de prendre couleur, mais seulement l'apparence, elle n'est pas pourtant fausse, d'autant qu'elle monstre dehors par representation à l'œil, ce que l'œil a veu reellement au dehors, ne plus ne moins que la peinture de l'arc en Ciel, de couleur iaune, rouge & verte, n'est pas fausse, ny celle qui represente le Ciel par l'azur, ou la mer par le vert azuré, encore que realement il n'y aye aucune couleur, ny en l'arc, ny au Ciel, non plus qu'en la mer. Toutes ces peintures sōt veritables, d'autant que le pinceau ne pretend seulemēt que retirer l'apparence, sans toucher la nature; laquelle apparence s'il represente naïfuement, il est fidele rapporteur de la verité. De mesme donc la peincture, qui represente au vray la figure exterieure des Anges, en laquelle ils se sont monstrés, est veritable, bien qu'elle ne rapporte rien de l'essence d'iceux.

2 *Comment la peinture des choses inuisibles est vraye.*

Secondement on peut faire l'Image des Anges à la reigle de la seconde maniere de peindre

3 *Seconde*

façon de peindre les Anges.

Pourquoy on peint les Anges auec des aisles & autres figures. S. Dionys. de cælest. hier. c. 2. & vlt. & Tert. con. gen. c. 22. En iouuenceaux. Au visage reluisant. En habits blancs. Auec la seule teste.

les choses spirituelles, qui est non au rapport de l'histoire, mais par similitude & mystique fiction tirée conuenablement de la nature de la chose peinte. Suyuant ceste façon on peinct les Anges auec des aisles, pour signifier leur extreme vitesse à se porter d'vn lieu en vn autre; en figure de iouuanceaux, pour faire entendre leur estre immortel & exempt de vieillesse; au visage reluysant en maniere d'escler, pour monstrer leur lumiere interieure; en habits blancs comme nege, pour declarer leur innocence & pureté. On les peinct quelquefois n'ayant que la teste sus deux aisles, laquelle peincture veut dire, qu'en ceste nature Angelique il n'y a rien de bas, & terrestre: que la faim, la soif, les passions, l'amour, le courroux, la tristesse, & autres affections, nourries comme cheuaux farouches, en la basse escuyerie du corps, ne sont point aux Anges, mais que ce qui est en eux, est tout esprit, tout entendement, tout memoire, & volonté, & tout teste sans trainée ou meslange de corps animal.

4 *De la peinture des diables.*

Selon la mesme façon au contraire on deschifre, par ombres & figures monstrueuses, les diables. Les ombres sont noir, rouge, verd, iaune, gris, & autres couleurs de tenebres, & d'horreur semblables aux teintures, qui boüillent en la tine d'enfer. Les pieces de leurs figures sont, la hure d'vn sanglier, la teste d'vn taureau, les cornes d'vn bœuf, d'vn cerf, d'vn bouc; le ventre escaillé en crocodile; les espaules aislées en dragon: les bras d'vn Lion, les iambes d'vn cheual, les pieds d'vn griphon, la queuë d'vn serpent, & tout ce que peut fantasier d'hydeux, le cerueau du peinctre, pour en faire vn assemblage monstrueux & propre à representer la deformité de ces esprits, qui de beaux Anges par leur malice, ont esté transformés en diables.

5 *La peinture des Anges fondée en la saincte Escriture.*

Ceste façon de peindre est fondée sur la saincte Escriture: car nous voyons que Moyse fist des Cherubins auec des aisles, & Salomon apres luy. Esaïe descrit les Seraphins couuerts de quatre aisles, & volans de deux: l'Ange de Tobie & des Machabées se monstrerent en visage de Iouuanceau, & les Cherubins, que fist Salomon, estoient exprimez en façon d'enfans. La peincture qu'auons dicte des testes aislées se peut verifier par les peinctures du tabernacle de Moyse, & du temple de Salomon. Car il est vray semblable que le voyle qui separoit le sanctuere, faict de hyacinte, d'escarlate, de vermeil, & de lin retors, d'ouurage subtil, auec des Cherubins, estoit parsemé de ces petites testes, comme le ciel d'estoilles, & lumieres, & de là est decoulée la coustume vsitée dés le commancement entre les Chrestiens, de peindre les Anges en ces petits volumes.

Exod. 17. 31. 2 Reg. 3. 10. 14.

6 *Descriptions des diables en la saincte Escriture.* Le diable Behemot. Iob. 41. Les diables figurez par diuerses bestes. Descrip-

Des diables nous n'auons pas tableaux exprez en la Saincte Escriture comme des bons Anges. Nous en auons neantmoins des descriptions, qui valent autant que la peincture. En Iob Dieu figure le Prince des tenebres, qu'il appelle Behemot, auec telles couleurs & lineaments de parolles & de sentences, qu'à peine l'imagination peut sans horreur apprehender le pourtraict de ceste monstrueuse creature. Esaïe soubs le nom de diuers animaux malencontreux & immondes, depeinct en vn mot la qualité & la varieté de ces Anges malins. Voicy comme il parle prophetisant la ruyne de Babylone, qui lors leuoit les cornes iusques au ciel; *Elle ne sera plus habitée à iamais, les bestes y feront leur demeure, & ses maisons seront remplies de dragons, habités des Autruches, & les velus y saulteront, les chathuants & les Syrenes y chanteront se respondans l'vn l'autre és pourpris de plaisance.* Autant de bestes nommées, autant de diables figurés.

tion d'vne cité desolée. Psal. 13. 21. 34. 14.

7 *Estat d'vn peuple & d'vne ame delaissée de Dieu.*

Il descrit voyrement sur la lettre la desolation de ceste royale & superbe cité, qu'il predict deuoir estre vn iour la retraicte des bestes sauuages, mais soubs l'escorce des mots, sont depeints les malins esprits, & l'estat miserable d'vn peuple, ou d'vne ame abandonnée de Dieu, qui de temple du S. Esprit deuient le repaire & l'habitation des diables. Et en vn autre lieu predisant aussi la desolation d'Edon; *Le butor & la cigoigne la possederont, le hibou & le corbeau habiteront en icelle; elle sera l'habitation des dragons & des Austruches; là se rencontreront les sauuages, & furons, & le lutin velu criera apres son compagnon, là couchera la fée, & seront assemblés les vautours.* C'est le mesme sens & les mesmes peinctures, que de l'autre passage: & par le nom de ces bestes sont signifiés les diables, figure fort vsitée en la saincte Escriture.

Edon. Es. 34. 14.

8 *Le diable se fait voir en forme de bouc.*

Le mot Hebrieu Saïr signifie velu, ou bouc, & par le bouc, est entendu ceste sorte de diables qui ont de coustume de paroistre en forme de bouc; comme sont ceux, qui se font adorer aux sorciers & sorcieres en leur sabat. Ce qui est si bien verifié par la deposition d'vn milier de sorciers & sorcieres, qui ont esté condamnés au feu, en diuerses Cours de l'Europe, que ceux qui veulent faire croire que ce qui a esté deposé ou de cecy ou du transport au Sabat & de l'adoration de ces miserables, sont resueries & imaginations, & non choses veritables, font doubter qu'eux mesmes sont des sorciers, apostez du diable pour endormir la iustice, affin que sans crainte de punition, ils puissent sabbatiser en tenebres à leurs boucs infernaux. Il est donc certain, que par ces velus, ou par ces boucs sont signifiez les diables. Et partant les Septante, & S. Hierosme, ayants esgard plustost à la signification, qu'au son du nom, ont tourné demons, au lieu de velus, ou boucs. Au reste le diable se plaist en ceste figure, parce que le bouc est vn animal haultain & lascif, qui sont deux qualitez fort agreables & conuenables à Sathan.

Voyez l'Antechrist de Monsieur de Reymond ch. 7. 5.

9 *Peinture des vertus & des vices passions &c.*

A la mesme façon se rapportent les peintures qu'on faict de plusieurs autres choses spirituelles inuisibles, comme des vertus que l'on represente en guise de vierges, à chascune donnant sa marque conuenable. Ainsi peinct on la iustice auec vne balance & vn glaiue; & ainsi les autres vertus. Ainsi peinct on le vice par ses marques propres. Zacharie vist l'impieté des Iuifs, & le peché soubs la figure d'vne femme, à la bouche de laquelle l'Ange iettoit vne masse de plomb. Par la femme, dict Nicetas source lieu, la volupte est signifiée, sur ce de tout peché. Or le peché agraue l'ame comme le plomb selon le dire du psalmiste, *Toute iniquité fermera sa bouche.* S. Chrysostome enseigne comment on peut peindre le peché; disant, si quelqu'vn veut figurer le peché, il ne fera pas mal d'effigier vne femme ayant la semblance d'vne beste farouche,

Zach. 5. Nicet. in or. S. Greg. Naz. de plag. grand. Psal. 106. Peinture du peché S. Chrys. hom. in Cor. 3.

cruelle, iettant le feu par les narines, horrible, noire, & de tel port que les poëtes nous figurent les Scylles. Les passions, la ioye, la tristesse, la volupté, la douleur, la vieillesse, le temps, le sommeil, la mort & choses semblables prennent corps & couleur de l'art en ceste mesme façon pour se monstrer à nos sens. Et c'est en tels subiects que les poëtes & peintres donnent carriere de plume & de pinceau, à leurs fantasies; & où les Ægyptiens rencontroyent heureusement par ænigmes & Hierogliphes. Ceste maniere de feindre & peindre, est fort propre pour enseigner: car elle met la chose deuant les yeux en luy donnant corps; elle delecte aussi, à raison de l'imitation & de la representation d'vne chose inuisible, & si ayde fort la memoire, pour la viue impression qu'elle engraue en l'ame.

10 *Fiction sans mensonge.*

Et combien que ce soyent fictions, ce n'est pas pourtant mensonge, d'autant qu'elles cachent vn vray sens; & sont non seulement vsitées parmy les liures des hômes, mais encore en la saincte Escriture. Car les paraboles & similitudes, qui sont frequentes en icelle, sont autant de fictions. Le Sauueur en Osée represente la mort en ceste façon, car il parle à elle comme si c'estoit quelque chose: *Ie seray* (dit-il) *ta mort, ô mort, & ton boucon, ô enfer.* Et vn autre prophete parlant de ce que ce mesme sauueur fera en la personne des esleus apres la resurrection generalle, *Il precipitera* (dict-il) *la mort eternellement.* C'est vne fiction & vne peinture parlante de la mort; contenant vn sens veritable. Le peintre en faict vne Image à ce patron auec des couleurs muetes, quand il couche vn Scheletos & vne mort descharnée, ioignât le sepulchre du Sauueur resuscité, car par telle peinture est signifié, que ceste glorieuse resurrection a donné le coup de mort à la mort. Dieu commanda à Ezechiel, de faire vn portraict sur de la brique, du siege futur & des maux de la ville de Hierusalem, & peindre par le menu, les tranchées, les fossez, les machines, les beliers & toutes les pieces & parties de l'ost ennemy campé. S. Iean represente la vierge, ou l'Eglise, soubs l'habit d'vne femme portant vne couronne de douze estoiles, reuestue du Soleil, ayant la Lune soubs ses pieds; & fort souuent cache en communiquant, & communique en cachant, plusieurs grands mysteres, aux oreilles des auditeurs, soubs le voile de telles fictions faictes par paroles. Les peintres en font des tableaux & imitent ces visions & fictions auec les couleurs; pour en faire part aux yeux. Voylà comment sans preiudice de la verité on peint les choses spirituelles & les Anges, bons & mauuais, & les qualitez inuisibles. Poursuiuons le reste des poincts debattus par les Iuifs & Bris-Images.

Description & peinture de la mort. Osé. 11.

Ezech. 4.

L'Eglise & la vierge glorieuse depeinte. Apoc. 12.

CHAP. XI.

1 *Caluin & autres refutés, disans qu'il n'est loisible de tenir des Images aux temples.*
2 *Argument de Caluin fondé sur vn mensonge.*
3 *Images colloquées aux temples.*
4 *Images d'or & d'argent mises aux temples par Constantin.*
5 *L'Image de la Vierge mise au temple.*
6 *Durant les cinq premiers siecles y a tousiours eu des Images aux temples.*

Nous auôs vuydé les deux premiers poincts, respondu aux argumés aduersaires, & prouué qu'il est loisible de faire des Images de Dieu, des Anges, & des choses inuisibles. Il faut maintenant decider le troisiesme, & monstrer qu'il est loisible de colloquer les Images de Dieu & des Saincts au temple, & de les honorer. Vous dites & escriuez que c'est Idolatrie: & vostre langue & vostre plume n'est en aucun lieu plus legere ny plus poinctue & affectée qu'icy; ny aucune matiere plus à vostre goust que ceste-cy: c'est en ce champ où vous amoncelez les passages de l'Escriture mal entendus, & où vous faictes les plus rudes passades de langue: ceste matiere vous plaist & desplaist sur toutes. C'est la perdrix & la bute de vos presches & liures escrits; c'est en ce lieu commun, où à mains iointes vous apostrophés le Seigneur, les astres, & les hommes, & ne monstrans que le blanc des yeux, regardez le ciel transis de compassion, que vous auez de l'erreur où nous sommes, selon que vous donnez entendre à ceux, qui n'oyent prescher que vous, ny voyent autre escriture que la vostre. Rangeons vos arguments, qui sont ceux de Caluin.

1 *Caluin & autres refutez, disans qu'il n'est loisible de tenir des Images aux temples.*
Esbat des ministres.

Le premier est prins de l'authorité de l'Eglise primitiue: l'Eglise, dit Caluin, s'estoit passée communement d'Images aux temples les cinq cens ans premiers: & veut inferer: il faut donc maintenant à l'exemple de l'Eglise premiere, comme estant à lors en sa pureté, se passer d'Images: C'est argument est vn coup de Canon sans bale, & vn grand mensonge. Car il n'y a rien si euident aux histoires, que l'vsage des Images és cinq premiers siecles. Nous auons dit & noté de temps en têps, qu'il y a eu des Bris-Images, Iuifs, Samaritains & heretiques, dés le commencement de l'Eglise de Iesus-Christ: qu'ils les brisoyent aux temples, qu'ils appelloyent pour cela les Chrestiens Idolatres. Cela monstre clairement que les Images estoyent en vsage en l'Eglise, & en la façon que elles y sont maintenant, car les ennemis de l'Eglise les combattoyent alors, comme vous faictes de nostre têps. Voulez vous des preuues plus euidentes? si vous en voulez, nous vous en fournirôs, nous en auons bonne prouision, Dieu mercy, sans rien toucher de ce qui a esté dit cy dessus des Images de Dieu, des Anges, de la Colôbe, de l'Agneau, & autres figures colloquées és temples. Vous aurez de nouueaux argumens; nous desirôs en toute façon, selon nostre possible, vous dessiller les yeux.

2 *Argumêt de Caluin fondé sur vn insigne mensonge.*

Cy dessus chap. 78.9.

3 *Images colloquées au temple.*

Tertullien escrit au liure de la pudicité, que Iesus-Christ estoit depeint aux calices de l'Eglise Catholique en forme de Pasteur, portant la brebis esgarée sur ses espaules, qui estoit la peinture de la parabole que le mesme Fils de Dieu auoit donné. Or les calices se mettoyent au lieu plus sacré du temple, à sçauoir sur l'autel; les Images donc auoyent leur place aux temples. Damasus a laissé par escrit en la vie de S. Syluestre, que Constantin le grand auoit faict mettre l'Image de nostre Seigneur, des douze Apostres, & de quatre Anges en l'Eglise de S. Iean de Latran: ie laisse à dire de l'Image d'or de l'agneau, & autres Images du Sauueur & de S. Iean, nous l'auôs cy deuant dit. Sozomene & Nicephore en l'histoire Ecclesiastique tesmoignent, que la statue de nostre Sauueur, faicte par la femme qui auoit esté guarie par l'attouchement de sa robe, fut

Iesus Christ entaillé aux calices Tertul. l. de pudic.
La brebis esgarée Matth. 18. 12. Luc. 15. 4.
Image du Sauueur & des Apostres mises au temple Damas. en la vie de S. Syluest.
Statue de nostre Sauueur mise au temple Sozom. l. 5. c. 20. Niceph. l. 10. ca. 30.

transportée auec grande deuotion, du temps de Iulian l'Apostat, au temple des Chrestiens.

Eusebe escrit en la vie de Constantin qu'aux temples bastis par luy en la Palestine, y auoit a force Images d'or & d'argent. S. Gregoire Nazianzene regrette la submersion de la ville de Neocesarée, où il auoit merueilleusement bien enrichi & orné le temple de plusieurs belles Images. S. Gregoire de Nice en l'oraison de S. Theodore, dit tout au commencement, qu'il se resiouit de voir en l'Eglise tant de belles peintures des saincts Martyrs. En la Messe escrite par S. Iean Chrysostome, est faicte expresse mention du Crucifix, qui estoit au temple. Euodius au liure des miracles de S. Estienne, escrit qu'en l'Eglise, où reposoyent les reliques du saint, estoit encore l'Image d'iceluy; pour laquelle voir les Chrestiens venoyent de toutes parts. Prudentius en l'hymne de saint Cassian, dit auoir veu son Image dessus l'Autel. S. Paulin escriuant à Seuere se plaint par humilité, dequoy il l'auoit faict peindre ioignant l'Image de S. Martin, & le prie que s'il ne veut effacer ceste sienne peinture, pour le moins il y face soubscrire ce quatrain.

Voyci des plus parfaicts le vray miroir, Martin,
Et des pauures pecheurs le modelle, Paulin.
L'vn est aux gens de bien, regle de saincte vie:
L'autre les criminels à s'amender conuie.

Nicephore escrit que Pulcheria Emperiere fit mettre au temple qu'elle auoit faict edifier à Constantinople, l'Image de la Vierge Marie, que Eudoxia luy auoit enuoyée de Hierusalem. Valentinian le ieune, fit mettre à l'Eglise de S. Pierre, sur le tombeau, c'est à dire sur l'autel de S. Pierre, l'Image de nostre Sauueur de fin or, enrichie de pierres precieuses, & les Images des douze Apostres d'or aussi. S. Augustin tesmoigne comment de son temps, on voyoit en plusieurs lieux, c'est à dire en plusieurs temples & lieux sacrez l'Image de Iesus-Christ, entre les Images de S. Pierre & de S. Paul: Le mesme il dit de l'Image d'Abraham voulant sacrifier Isaac. S. Gregoire non sans cause, dit-il, les anciens ont faict peindre ez lieux sacrés, les Images des saincts. Par les anciens il ne peut pas entendre sinon ceux qui auoyent esté ez cinq cens ans premiers; car il estoit du sixiesme siecle. Adrian Pape premier du nom, au liure qu'il a faict des Images, inseré à la septiesme Synode, tesmoigne que les Papes Syluestre, Damasus, Celestin, Sixte, Leon, Iean, & Pelagius, ornerent les Eglises de plusieurs peinctures, qui tous vesquirent deuant l'an cinq cens. En voulez vous d'auantage? vous semble-il assez? Si nous voulons citer seulement la cinquiesme partie des tesmoins qui restent encor, nous vous esblouyrons de citations & d'exemples.

Mais si la chose est trop claire par ceux-cy, si les aueugles y peuuent voir, & auec vn grain d'entendement, recognoistre qu'en ces cinq premiers siecles, les Images auoyent lieu honorable aux Eglises, de quel front & conscience, Caluin & vous apres luy, escriuez que l'Eglise s'estoit passée d'Images les cinq cens ans premiers? N'y a-il pas de la tromperie, ou de l'ignorance? ou de tous les deux ensemble? Ne monstrez vous pas que vous voulez esblouïr les personnes feignants & obiectans trompeusement la coustume de l'Eglise, ou que vous n'auez veu les Histoires que par le trou d'vne Sarbatane? Or puis que si peu fidelement & si peu dextrement, vous vous serués de l'auctorité de l'Eglise, laissez nous ceste grosse piece, qui sommes enfans de l'Eglise, pour la faire tirer de son calibre contre vous, mieux que vous n'auez faict contre nous. Ce que nous auons dit, seruira de poudre & de bale pour la charger; Nous faisons donc ce petit rondeau; Ce que l'Eglise saincte a faict, est sainct, & selon Dieu; l'Eglise estoit saincte, & en sa pureté les cinq cens ans premiers, comme vous dictes, & mettoit les Images aux temples, comme nous auons prouué, c'est donc vne chose saincte, & selon Dieu de mettre les Images aux temples & lieux sacrez. Ce discours sort d'vn bon moule, & d'vne bonne figure, & vous donne au front: tôbez quand vous voudrez.

4 *Images d'or & d'argent mises aux temples par Constantin.* Eus. l. 3. & 4.

Le temple de Neocesarée riche d'Images. Gre. Nic. ep. l. 42. ad Olym. Euod. l. de miracul. S. steph. S. Paulin epist. 12. ad Seuer.

Sanctus Martinus perfectæ regula vitæ &c.

5 *L'Image de la Vierge Marie mise au temple.* Nic. l. 14. cap. 2. Valétiniä. Anast. in vita Sixti Papæ.

Images de S. Pierre & S. Paul. S. Aug. l. 1. de cõsens. euä. c. 10. l. 22. cõtr. Faust. c. 73. S. Greg. l. 9. ep. 9. Adrian Pape, in 7. Syno.

6 *Durant les cinq premiers siecles y auoit des Images aux temples.*

CHAP. XII.

1 *Canon 6. du Concile Eliberin expliqué.*
2 *Qu'est-ce que peinture proprement.*
3 *Apelles ne voulut iamais peindre aux parois.*
4 *Les Antimagiers condamnez en plusieurs Conciles.*

Le second argument de Caluin & le vostre, est pris du Canõ trentesixiesme du Concile d'Elibere, Ville d'Espagne, tenu l'an 322. trois ans apres le premier Concile de Nice. En ce Canon les Peres assemblez parlent ainsi: *Il nous a semblé bon, qu'il n'y aye point de peinture en l'Eglise, de peur que ce que l'on honore & adore, ne soit aux parois.* Caluin a esté battu de ce decret cy deuant, & conuaincu d'vne grosse mensonge: pour vous en battre encor, ie prens les responses données par nos Docteurs, & dis que ce Concile ne fust que d'vne Prouince assemblée de dixneuf Euesques seulement, & qu'estant Prouincial, il ne peut aucunement preiudicier aux generaux, qui despuis ont arresté l'vsage des Images aux temples. Ie dis qu'il ne conste point de l'approbation d'iceluy; Que tel decret fut faict de crainte des tyrans payens, qui regnoyent encore en l'Espagne, & demolissoyent les temples, & profanoyent tout, & que ceste crainte est hors de saison maintenant. Ces responces sont pertinentes, & vous peuuent fermer la bouche, si elle n'est trop fendue. Neantmoins pour vous arracher encore ce Canon des mains, & vous en battre à dos & à front, i'adiouste qu'il est faict pour la reuerence des Images, tant s'en faut qu'il les combatte: Ce que ie prouue tant par le mot de peinture, que par la raison posée.

Peinture est proprement vne Image plate, & qui ne peut de soy subsister sans quelque fond, comme faict l'Image de relief, ou de bosse: de maniere que peinturer au temple, est le mesme, que tirer des Images aux murailles. Le sens est donc; nous auons trouué bon qu'il n'y aye aucune peinture en l'Eglise, c'est à dire, aucune Image de celles qu'il faut tirer aux parois. La raison est, affin que ce que l'on reuere & adore ne soit exposé en vn lieu subiet à corruption, & demolition, peu honorable, & peu seant. Voylà le sens du Concile, & l'intention de ces bons Euesques. Or faire telle ordonnance, c'estoit honorer les Images, & non les prohiber, leur donner vne place honorable au temple, & non les chas-

1 *Canon 6. du Concile Eliberin expliqué cy dessus. ch. 6.*

2 *Qu'est ce que peinture proprement.*

ser du temple. Et ce respect estoit fondé en bonne raison. Car si les peintres sans autre esgard, que seulement pour conseruer & honorer leur peinture, craignent de la coucher en vn mauuais fond, on le doit encor plus craindre, quand ce sõt des Images sacrées.

3 *Apelles ne voulut iamais peindre aux parois.* Plin. l. 35. cap. 4. Theodose le ieune par reuerence defend de peindre ou grauer en terre la Croix. In Cod l. 1. Crinic. l. 9. c. 9. coustume d'Espagne à ne peindre guiere aux murailles. Claude de Turin Bris-Images.

Nous lisons qu'Apelles & Protogenes excellents peintres, ne voulurent iamais employer leur pinceau sus les parois, seulement pour ce respect humain; ces Peres, ne furent ils pas plus loüables de le faire par pieté & reuerence Chrestienne? Selon cest esprit Theodose le ieune desfẽdit de peindrẽ ou grauer le signe de la croix au paué, ny en lieu où il peut estre foulé aux pieds. Direz vous pour cela qu'il defendit tout à faict d'honorer la croix? Ce fust donc reuerer les Images, & non les bannir. Ie Iustifie cette explication par la coustume, fort bon truchemẽt de la loy. La coustume est, qu'en Espagne l'on voit rarement des Images peintes aux murailles, sinon celle de sainct Christofle, qui est le sens & l'execution de ce decret-là, bien qu'en d'aucuns lieux on aye commencé de rompre ceste coustume. I'adiouste pour conclusion que si ce decret eut esté contre les Images, Claude Euesque de Turin, de ce siecle-là grand ennemy des Images, & Espagnol de nation, ne l'eust pas ignoré, & le sachant, n'eust pas failly d'en faire vn estançon pour appuyer le credit de son heresie; Mais il entendit mieux que vous & que Caluin, ce que le Concile vouloit dire, & se garda bien de le citer pour soy, d'autant qu'il en eust esté battu. Et partant estes vous tousiours desastrez en vos penibles recherches, & allegations: Car non seulement elles ne vous aydent point, ains nous seruent pour vous ruyner.

4 *Les Antimagiers cõdamnez en plusieurs Conciles.*

Si vous n'eussiez esté trop amoureux de nouueauté, & vn peu desireux de tenir bon en la foy de l'Eglise ancienne, pour vn passage mal entendu contre les Images, vous en eussiez eu mille pour les Images, si clairs que vous n'eussiez peu les mescognoistre; Et pour vn Concile Prouincial de dix-neuf Euesques; encor qu'il eust esté pour vous, ce qu'il n'est, vous en auiez vn General de trois cens cinquante, qui est la seconde Synode de Nice, toute pour nostre foy, & auec celuy-là quatre autres de pareille authorité en Orient, à sçauoir le huictiesme Concile General celebré en Constantinople de trois cens huictante trois Euesques, qui suyuant la susdicte seconde Synode de Nice, ou septiesme Concile general, condamnerent les Antimagiers, & confirmerent la possession des Images aux temples. En Occident vous auiez le Concile Romain, celebré deuant les autres, lequel bien qu'il fut National, si fut il assisté presque de mille Euesques, qui poussez du mesme zele auoyent aussi faict le mesme, & prononcé anatheme à ceste heresie. Vous eussiez eu encore le Concile celebré du temps de Paul premier, & de Pepin Roy de France à Gentilli lez Paris, l'an 766. & vn de Latran de cent cinquante trois Euesques soubs Estienne IIII. present Charlemagne, tenu l'an 773. ausquels le droit des Images aux tẽples fut vnanimemẽt confirmé, & les Bris-Images condamnez. Regardez par quels titres nostre Eglise faict son proces à vostre opinion, & quelles pieces vous produisez, produisant le Canon du Concile Eliberin.

Bris-Images condãnez au 7. Concil. general l'an. 779 l'an 870. Adri. n. 2. Plati. Concil. Rom. nation. sub Grego. 3. anno 733 episc. 903 Rhegino in Chron. P. Æmil. l. 2. Aimo. l. 4 c. 67. Conc. Lateran. an. 773 Paulo. 1. & Carolo Magno præsentibus, & episc. 153.

CHAP. XIII.

1 *Passage de sainct Augustin mal prins par Caluin.*
2 *Les Payens estimoyent qu'il y eust de la diuinité en leurs Idoles.*
3 *Les Idoles trompeuses à cause de la figure.*
4 *Arguments de Caluin sur les Images viues.*
5 *Images viues.*
6 *Images mortes.*

Le troisiesme argument mis en ieu par Caluin & par tous vos Docteurs, est prins de certains lieux de S. Augustin, aussi bien tirés que le Canon du Concile Eliberin. Le premier est en l'Epistre quarante-neufiesme, où ce Docteur parlant des statues dit ainsi. Lors qu'elles sont posées en siege d'honorable hauteur, & que ceux qui prient & offrent sacrifice les considerent, par ceste semblance des membres viuants, & des sens, bien qu'elles n'ayent ny sens, ny ame, esmeuuent neantmoins les esprits infirmes, tellement qu'elles leur semblent viure & respirer: le second est en l'explication du Pseaulme 113. où il parle ainsi des mesmes statues. Car ceste figure des membres, faict & presque obtient par violence, que l'esprit viuant au corps, croye de tant plus facilement que ce corps-là a eu sentiment, qu'il le voit luy estre semblable. Le troisiesme est vn peu apres ces parolles, qui porte en vn mot l'explication des deux autres. Les simulachres, dit il, ont beaucoup plus de force a rendre tortue vne pauure ame pour auoir bouche, yeux, oreilles, pieds, que non pas à la corriger, ne pouuant ny parler, ny voir, ny ouir, ny marcher. En ce mesme lieu il dict encor, qu'il y a voirement des vaisseaux d'or & d'argent aux Eglises des Chrestiens, mais non tels que ceux là, qui ont des leures & ne parlent point. Caluin adiouste sur le tout, disant, que S. Iean aduertit les Chrestiens de s'abstenir non seulement de l'Idolatrie, mais encor des Idoles, comme ne pouuans estre mises au temple sans qu'on les adore, & conclud par tous ces lieux, qu'il ne faut point colloquer des Images aux temples. Nous respondons que S. Augustin & sainct Iean parlent des Idoles des payens, & non des Images des Chrestiens; & que Caluin & vous citez de mauuaise foy ces lieux, & leur donnez vne glose contraire au texte, ou bien que vous ne les auez considerés ny regardés qu'au trauers d'vne ialousie, ou de vostre passion, qui vous a empesché de les entendre, qui estoit vne chose tres-facile.

1 *Passages de S. Augustin mal prins par Caluin.* S. August. epist. 49. il parle des Idoles des payẽs.

S. August. sur le pse. 113 il parle des mesmes Idoles.

Les simulachres sont le mesme qu'Idole. Nos Images ne sõt ny l'vn ny l'autre.

Explication des passages susdicts.

Car quiconque lira S. Augustin, il verra, s'il n'est du tout aueugle, qu'il parle contre les payens, qui pensoyent qu'en leurs Idoles y eut du sentiment, & de la diuinité, estans poussés à cest erreur par la semblance des membres humains: Et partant ils prioyent les Idoles & leur sacrifioyent comme à Dieux viuans. Le seul mot de simulachre dont vse S. Augustin, & le mot Idole, duquel vse S. Iean, monstrent assez que ce que ie dis est veritable. Or nos Images ne sont ny Idoles, ny simulachres: & les Chrestiens, ne les estiment pas des Dieux, ny les honorent comme Dieux par sacrifices, comme faisoyent les Gentils leurs Idoles; mais les reuerent comme Images de Dieu & des Saincts.

2 *Les payens estimoyent qu'il y eut de la diuinité en leurs Idoles.*

Et ce que dict ce mesme docteur des vaisseaux

3 *Les Idoles*

trompentes à cause de la figure.

de l'Eglise, ne signifie autre chose, sinon que les statues des Gentils tenoyent les personnes en deception, à cause de la figure semblable à la nostre & non de la matiere precieuse; ce qu'il monstre, premierement parce que les Gentils sacrifioyent à la statue du Soleil, & ne se soucioyent du Soleil, non qu'il ne fut plus noble que la statue, mais parce qu'il n'auoit pas figure humaine propre à persuader, qu'il viuoit, comme auoit la statue. Secondement il le prouue par les vaisseaux de l'Eglise des Catholiques, lesquels, bien qu'ils fussent d'or & d'argent, & d'autres matieres precieuses, ils ne mettoyent pas les personnes en erreur, parce qu'ils n'auoyent pas la figure humaine. Or il ne veut pas dire pourtant, que tout ce qui a figure humaine face à croire qu'il a vie, car les Images des Chrestiens ont ceste figure, que pourtant les Chrestiens n'estiment pas auoir vie; mais le sens de son dire est, que si quelqu'vn croit que les statues ayent ame & sentiment, c'est à cause de la figure, plustost que de la matiere. Parquoy le but de S. Augustin en ces lieux, n'est pas de monstrer qu'il n'y aye des Images aux Eglises des Chrestiens, car il se contrediroit en ce qu'il dict ailleurs, mais que la figure humaine des Idoles auoit grande force pour entretenir en erreur ceux qui leur faisoyent sacrifice, & les adoroyent comme Dieux viuants.

4 *Argumët de Caluin sur les Images viues.*

Caluin au mesme endroict de son institution touche vn autre argument auec ces lieux, qui est, Les temples sont pour les Images viues, & instituées de Dieu; comme le Baptesme est l'Image de l'internelle sanctification & grace, & la cene Image du corps du Seigneur, desquelles Images, dit-il, les temples sont ornez, comme au contraire deshonorés par les autres Images mortes. Cest argument est vn vieil & enrouillé harnois des anciens Bris-Images, ausquels les Catholiques respondoyent en la Synode septiesme huict cens ans deuant, que vous fussiez au monde, que l'Eucharistie n'estoit pas figure du corps de nostre Seigneur, mais le corps mesme. I'adiouste que s'il y a place au temple pour les Sacrements, parce qu'ils sont signes des choses sacrées, il y en doibt auoir pour les Images, estant icelles signes de Dieu, & des Saincts, qui sont plus que choses sacrées.

L'Eucharistie n'est pas Image du corps ains le vray corps. Sept Synod.

5 *Images viues.*

Ie dis finablement que Caluin & vous, ne parlez pas en gens entendus, d'appeller nos Images mortes. Car si les Sacremens sont Images viues, à cause qu'ils representent & sont signes de choses viues; pourquoy ne seront nos Images viues, veu qu'elles representent Dieu viuement & les Saincts bien-heureux? Item la nature & la vie d'vne Image est de representer, qui est cause que nous disons, quand elle represente bien, qu'elle est naïfue, viue & tirée au naturel.

6 *Images mortes.*

Parquoy les Images qui ne representent rien comme sont les Idoles payennes, sont seulement Images mortes, & les nostres sont viues pour la raison contraire. Il y doibt donc auoir selon la These de Caluin, place pour elles au temple, veu qu'il en est honoré, estant icelles viues.

CHAP. XIV.

1 *Argument de Caluin prins d'Epiphane.*
2 *Response à l'argument de Caluin.*
3 *Epiphane expliqué.*
4 *Les Images profanes ne doibuent estre posées ez lieux sacrés.*
5 *Temples erigez aux Chrestiens sans Idoles, par l'Empereur Adrian.*

Caluin & vous ne faictes que voltiger, comme oyseaux esgarez, ça & là, parmy les finages de nos docteurs, pour trouuer dequoy faire gorge à vostre opinion affamée, & n'ayans moyen de prendre aucun bon gibbier, apres auoir faict mille randons, mille poinctes, mille vols & mille voltes en l'air, comme les arondelles, n'apportés rien, que le bec chargé d'vne mouche; & ce qui est gratieux, vous nous voulez persuader, que c'est vn Elephant. Tels sont les arguments cy dessus mal venés, & mal appliquez par vous: tels sont les precedans lieux tirés de Lactance, & de S. Augustin, & des autres. Tel est encor celuy que prenés d'Epiphanius ancien docteur, escriuant à Iean Euesque de Hierusalem, auoir deschiré en vne petite chappelle pres de Bethlehem, vn certain voyle où estoit vne Image peincte. 1 *Argumët de Caluin prins d'Epiphanius*

Deuant que vous respondre, ie vous prie, Messieurs, declarez nous s'il vous plaist, si alleguans Epiphanius contre nous, vous pensez qu'il soit ennemy des Images auec vous, ou Catholique reuerant les Images auec nous; si vous le citez comme Iconoclaste, vostre conclusion est vne queuë de souris, venant de la teste d'vn chat, ou plustost vne queuë sans teste, & vne conclusion monstrueuse. Car vous la faictes venir d'vn antecedant de nature contraire, & discourez ainsi. Epiphane Iconoclaste a deschiré vne Image pendue deuant l'Eglise, donc les Catholiques ne peuuent point tenir d'Images au temple; de quelle source tirez vous vostre, donc? si vous disiez ainsi, Arrius nie la diuinité du fils de Dieu; donc les Catholiques la doibuent nier; Luther & Caluin nient le Purgatoire; donc l'Eglise Catholique n'en doibt point croire, feriez vous bonne farine de tel grain? Epiphanius a faict cela, donc nous le deuons faire. Dictes encores, s'il vous plaist pour donner bon pied à vostre antecedant, & luy enfler les poulmons, & pour vn Epiphanius, couchez vn peu plus gros, & dictes ainsi. Les Iuifs, les Samaritains, les Sarrazins, & les Mahometans, les Marchionistes, les Manichéens, les tyrans de l'Ægypte, les Empereurs de la Grece, & tous ceux qu'auons denombré cy deuant, ont combattu, brisé, & bruslé, par escrits, par edicts, par le fer, par la flamme les Images de Dieu & des Saincts aux Eglises Chrestiennes; donc il n'est loisible à l'Eglise Catholique de tenir des Images aux temples. Est-il raisonnable à vostre aduis que ce, Donc, vous soit octroyé par ce tiltre? & que nous quittions nos Images pour vne monnoye si legere, si foible & si fausse? & qu'à l'exemple d'vn Iconoclaste nostre ennemy que vous produisez, nous deuions estre Iconoclastes? Vous direz, que vous le citez comme docteur Catholique nostre amy. Vous faictes mieux pour vous: car estāt tel, nous luy croirons d'auantage, & vostre argument aura poids enuers nous. Vous faictes donc cas d'Epiphanius parce qu'il est Catholique. Ie parle à vous maintenant, c'est à vous à respondre. Si l'autorité des Catholiques vous plaist, & vous persuade,

2 *Response à l'argumët de Caluin.*

Denōbrement des Bris-Images cy dessus. ch. 3.

pour vn Catholique Epiphane, qui semble parler en vostre faueur, nous vous opposerons tous les Docteurs Catholiques qui sont apertement contre vous Prenez donc qu'Epiphane aye tenu ceste opinion, que ne croyés vous aux autres Catholiques, qui ont tenu la contraire? Adjousterés-vous, & nous persuaderez-vous d'adjouster plustost foy au particulier, qu'à l'vniuersel? Faudra-il que la creance d'vn seul Epiphanius, soit plus grâde enuers vous, ou enuers nous, que la creance de S. Basile le grand, de S. Gregoire le Theologien, de S. Gregoire de Nysse, de S. Chrysostome, de S. Ambroise, d'Amphilochius, de Cyrillus Euesque de Hierusalem, de S. Hierosme, de S. Augustin, & autres qui viuoient du siecle d'Epiphanius? L'authorité d'vn seul Docteur pesera-elle plus que celle de tous ceux qui ont vescu deuant & apres, qui ont tenu & soustenu par escrits, par paroles & par œuures, la foy que nous tenons des Images? vne seule arondelle portera elle sus son bec le printemps; & vne pierre bastera-elle pour bastir vn Monastere? Ceste response vous doit imposer silẽce, si vous voulez parler par raison: mais nous vous en bailleróns encore vne sur le marché, & gardans la reputation de ce Docteur, nous vous prouuerons que ce qu'il a faict & dit ne vous peut seruir, ny nous prejudicier en façon quelconque.

3 *Epiphane expliqué.* Oyons-le parler; il escrit en ces termes à l'Euesque de Hierusalem, *I'allois* (dit-il) *vers le sainct lieu appellé Bethel, & estant paruenu au village Anablatha, voyant vne lampe allumée deuant la porte de l'Eglise, auec vn voile peinct, où estoit vne Image, comme si c'estoit de Iesus-Christ, ou de quelque Sainct, car ie ne me souuiens de qui elle estoit Image: ayant donc veu que contre l'authorité des Escritures, l'Image d'vn homme pendoit en l'Eglise de Iesus-Christ, ie deschiray ce voile, & conseillay aux gardes du lieu d'en couurir le corps de quelque trespassé.* Ces paroles ne sont rien pour vous, ny le faict d'Epiphanius.

4 *Les Images profanes ne doiuent estre posées és lieux sacrez.* L'Image qu'il dit, estoit l'Image d'vn homme profane & incogneu; & partant la ceremonie estoit contre l'authorité des Escritures, c'est à dire cõtre la doctrine de l'Eglise, qui ne permet point de iuger & honorer pour Sainct de priuée authorité vn homme mesme profane, ou de la saincteté duquel il ne conste point par tiltres publics & authentiques, moins encor permet-elle de colloquer telle Image au temple & l'honorer. Que ce fut l'Image d'vn homme profane & incogneu, les paroles d'Epiphanius le monstrent; car il dict qu'en ce voile estoit vne Image comme de Iesus-Christ, ou de quelque Sainct. Si c'eust esté l'Image de Iesus-Christ, ou d'vn Saint, il n'eust pas adjousté, *comme*, ny dit par parenthese, *ie ne me souuiens de qui*, mais il eust dict simplement & par affirmatiue, l'Image de Iesus-Christ, ou d'vn Saint, c'estoit donc d'vn homme profane & incogneu à luy, c'est pourquoy il met la particule, *comme*, & la parenthese. Pour ceste explication faict la demande que firent apres les habitans du lieu à Epiphanius, à sçauoir que puis qu'il auoit deschiré ce voile, qu'il le changeast, & leur en donnast vn autre: ce qu'il leur accorda, & eux demeurerent contents. Ce qui ne fust pas aduenu si c'eust esté l'Image de Iesus-Christ, ou d'vn Sainct, & qu'Epiphanius l'eut rompuë en mespris des Images, & comme Iconoclaste. Car puis que ce peuple honoroit les Images, tenant auec telle ceremonie deuant l'Eglise, celle de Iesus-Christ, ou d'vn Sainct, si c'estoit l'vne des deux, sans doute il estoit ennemy des Iconoclastes, & eust sauté au visage contre Epiphanius pour ceste injure faicte à l'Image de Iesus-Christ, ou du Sainct. Mais parce qu'il vit que cela auoit esté faict par zele, de voir vne Image d'vn homme sans nom, en la place de celle des Saincts, il n'en fit autre compte. Le mesme peuple en eust formé complainte aux Prelats, & Docteurs qui viuoient de ce temps-là, à S. Basile, à S. Gregoire, & autres qu'auons dit cy-dessus, tous grands ennemis de ceste heresie. Les Iconoclastes & Bris-Images aussi, qui vesquirent du temps de la septiesme Synode, se fussent preualus de cet exemple, s'il eust eu le sens que Caluin & vous luy donnez. Mais ils sçauoient pourquoy Epiphane l'auoit faict, & que cela ne leur fauorisoit en rien, qui fut cause qu'ils ne le mirent point en ieu. Pour derniere conjecture fauorisant nostre explication, les disciples du mesme Epiphanius (comme S. Damascene tesmoigne auec la septiesme Synode) apres sa mort, luy firent vne Image. Est-il vray-semblable qu'vn Iconoclaste eust esté maistre de tels disciples? *7 Synod. act. 6 S. Damasc. or. 1. de imag. nu. 20.*

5 *Temples erigez aux Chrestiens sans simulachres par Adriã Empereur* Ce que vous alleguez qu'Adrian Empereur, comme escrit Lampridius en la vie d'Alexandre Empereur, fit faire pour les Chrestiens des temples sans simulacres, c'est vn argument sans nez. & n'en sçauriez tirer rien de bon pour vous. Les Chrestiens ne vouloient point prier aux temples des Gentils, d'autant qu'ils estoient pleins d'Idoles. Adrian en leur faueur leur en fit faire sans Idoles, afin qu'en seureté de conscience ils peussent prier. C'est pourquoy Lampridius appelle ces statuës du mot Latin, *numina*, qui signifie idoles, & simulachres adorez comme dieux, que pouuez-vous colliger de cela? certes rien, sinon que les temples des Chrestiens doiuent estre sans Idoles, ce que nous confessons, & disons que tous les nostres sont tels. Si vous dites que nos Images sont Idoles, vous auez perdu la memoire ne vous souuenãs que nous auons ja preuué par plusieurs arguments, que les Images de Dieu & des Saincts ne sont point Idoles. Voila le débris de toutes vos machines, mal tirées des Escritures saintes, & en vain affustées contre la collocation des Images aux temples. Reste à respõdre à quelques raisons forgées de vostre teste, pour soustenir vostre opinion.

CHAP. XV.

1 *Raison de Caluin bannissant les Images des temples.*
2 *L'Eglise n'a iamais esté sans Images.*
3 *Plusieurs Images faictes du temps du Sauueur.*
4 *Miracles faicts par vne Image.*
5 *La veronique.*
6 *Le sainct Suaire.*
7 *Images du Sauueur tirées de son temps.*
8 *Miracles d'vne Image crucifiée.*
9 *Images de la Vierge.*
10 *Images des Apostres.*
11 *Que les Images ne rendent point les hommes grossiers.*

12 *Les sacremens instituës auec des choses corporelles.*
13 *Le Royaume des Cieux comparé au grain de moustarde.*

1 *Raison de Caluin bannissant les Images des temples.*

LA premiere raison pourquoy vous & Caluin bannissez les Images des temples, est, parce qu'elles sont à vostre opinion, inutiles, voire encore nuisibles, d'autāt qu'elles rauallent les pensées aux choses terrestres, comme vous escriuez: & comme escrit Caluin, rendent les hommes antropomorphites. Et le mesme Caluin presupposant qu'en l'Eglise n'y auoit eu aucune Image en tous les cinq cens ans premiers, argumente hardiment, l'espée au poing, & dit: *Quoy? pensons nous que les saincts Peres anciens eussent enduré que l'Eglise eust esté priuée si long-temps d'vne chose, qu'ils eussent per se estre vtile? Mais parce qu'ils voyoient qu'en icelle n'y auoit aucun profit, ou bien peu, & prou de danger, ils la rejetterent plustost par desdain & conseil, que par ignorance & mesgarde.* Ce bon Prelat presche sur vn faux terme, & en mauuais masson bastit son discours sur le mensonge, que cy-deuant nous auons esuenté, & à bon escient bastit à faux aux despens de ceux qui le croyent sans plege. Pour luy respōdre, il ne faut que prendre le moule de son discours, & changer la matiere. Il fait son argument d'vne fausse negatiue, pour en tirer sa conclusion de mesme nature. Nous au contraire mettons vne vraye affirmatiue, pour en deduire vne vraye conclusion. Il dit que l'Eglise primitiue s'estoit passée cinq cens ans d'Images, ce que nous auons monstré estre visiblement faux; & conclud, donc les Images ne sont point vtiles, ains dangereuses: qui est aussi faux.

Mēsonge & ignorāce de Caluin.

2 *L'Eglise n'a iamais esté sans Images.*

Disons nous mieux que cela. L'Eglise n'a iamais esté sans Images aux temples en public, ny en priué, donc les Images sont vtiles, & sans danger. Si nous iustifions seulement la verité de nostre antecedent, vous ne sçauriez refuser la suite & la conclusion: Car la façon d'argumenter a son pied, & est battuë au coing & loy de Logique, & est la mesme que celle de Caluin, & la vostre, sauf que celle de Caluin a l'antecedent faux, qui faict que la conclusion est aussi fausse, qui seroit vraye & bien tirée, si l'antecedēt estoit vray. Nostre antecedent est fort bien prouué cy-deuant, car nous vous auons faict la liste des cinq siecles premiers, & de leurs Docteurs, & monstré clairement, que l'vsage des Images a eu mesme berceau, & mesme progrés & accroissement que l'Eglise Chrestienne. Nostre discours donc est bon, l'Eglise a eu tousiours des Images, elles sont donc vtiles. Ceste conclusion renuerse celle de Caluin, & suffit pour response. Neantmoins pour vous mōstrer que nostre cause est riche de droit, nous le prouuerons encor par quelques autres voyes; & si nous repetons quelque chose de ce qui a esté ja dict, ce sera auec vne autre sauce & couleur, pour ne vous ennuyer.

3 *Plusieurs images faictes du temps du Sauueur.*

Premierement Euagrius, Metaphrastes, Nicephore, S. Iean Damascene, & autres escriuains Ecclesiastiques, tesmoignent que du temps mesme de nostre Seigneur, furent faictes quatre ou cinq Images, de trois desquelles luy-mesme fut le peintre. La premiere, fut celle qu'il enuoya au Roy Abagarus, laquelle il tira en maistre Tout-puissant, sans couleur ny pinceau; car ayant appliqué vn linge blanc à sa face, le pourtraict y demeura tiré au naturel, lequel il enuoya aussi-tost au Roy Abagarus, qui desiroit fort voir nostre Seigneur, & ne pouuoit à cause de son infirmité, qui le tenoit au lict. Et que ce ne soit pas vn conte controuué à plaisir, plusieurs choses le monstrent. La premiere est les miracles que Dieu fit par l'entremise de ceste Image, desquels deux furent insignes: l'vn est raconté par Theophanes, disant que Philippicus General d'armée soubs Maurice Empereur, ayant faict porter au camp ceste Image par deuotion, gaigna la bataille contre vn nombre infiny de Persans. L'autre fut faict en la ville d'Edessa, où estoit ceste Image qu'Euagrius raconte, & que nous reciterons apres. La seconde a esté la feste instituée à Constantinople de la translation de ceste Image & memorial du iour qu'elle fut transportée d'Edessa à la ville Imperiale. Auec ces preuues nous auons l'authorité d'Adrian Pape, qui escriuant à l'Empereur Charlemagne, tesmoigne que ceste histoire a esté receuë par Estienne Pape au Concile Romain. Leon Lector dit auoir veu ce diuin pourtrait tiré de la main diuine, & non humaine: L'on la monstre à Rome au Monastere des Nonnains de S. Syluestre.

Nostre Seigneur enuoya son pourtraict au Roy d'Edessa.
Euagr. l. 4 c. 6. Metaphrast. in vita Cōst. S. Dam. l. 1. de imag.

4 *Miracles faicts par vne Image.*

Adria. ad Carol. m. extat ep. in 3. tom. Conc. nouæ edit. Leo Lector in sept. Synod. Act. 5. Albericus in suo dictio. hist. est in Vatic.

La seconde Image de nostre Sauueur peinte à la mesme façon que ceste-cy, fut celle que communement on appelle la Veronique, tirée sur vn linge, que quelque deuote Dame de celles qui suiuoient le Sauueur le iour de sa mort, luy auoit donné par cōpassion, pour essuyer son visage lors qu'il portoit la Croix, couronné, tirant au mont Caluaire. En ce linge est vrayement representée la cruauté des Iuifs, & les opprobres que ceste face glorieuse endura pour nous, selon que long-temps deuant l'auoit depeint le Prophete Esaye, *Il n'y a point de beauté en luy, & l'auons veu sans forme pour estre desiré; sa face a esté crachée, & mesprisée, & n'en auons faict estime; vrayement il a porté nos langueurs & souffert nos douleurs, & nous l'auons estimé comme lepreux, frappé & abbaissé de Dieu.* Ceste Image se monstre à Rome le Ieudy sainct tous les ans à S. Pierre en grande veneration; & l'histoire qui raconte, comment elle fut portée à Rome du temps de Tibere, est au Vatican escrite à la main.

5 *La Veronique.*
Methodius faict mention de ceste Image au liure de Passione.
Peinture de la face du Sauueur faite par Esaye 53.

La troisiesme Image du Sauueur est celle, qu'ō appelle le sainct Suaire, deux grands draps, où nostre Seigneur est tiré deux fois au naturel, en l'vn à front, & en l'autre à dos, tel qu'il estoit lors qu'il fut enseuely. Ceste piece est gardée à Turin, & à Besançon: & ont faict l'vne & l'autre plusieurs miracles. La Veronique aussi est gardée en vne Eglise de la ville de Iaen en Espagne. Et ne se faut pas esbahir qu'elles se trouuent en diuers lieux: car il se peut faire que plusieurs ont esté tirées ensemble, ou que celuy qui a tiré les premieres miraculeusement, les a multipliées miraculeusement. Voila comme nostre Seigneur s'est pourtraict en trois diuers temps; en sa vie, en son agonie, & apres sa mort.

Le sainct Suaire.

Veronique en Espagne.

Plusieurs autres Images du mesme Sauueur furent faictes par autres, & de son temps: l'vne fut celle que fit la femme guarie du flux à l'attouchement du bord de la robe du Sauueur. Ceste femme n'ayant autre moyen de tesmoigner la

7 *Images du Sauueur tirées de son temps.*

memoire qu'elle portoit au cœur, de son bien-facteur, fit fondre vne statuë au plus pres qu'elle peut à la semblance de nostre Sauueur, & la planta en la ville de Paneade. soubs ceste Image croissoient certaines herbes, lesquelles estant paruenuës iusques à toucher la lisiere de la robe d'icelle, guerissoient de toutes maladies, & fut veuë souuent par nostre Seigneur, & par ses Apostres. Tesmoins sont Sozomenus, S. Gregoire, Damascene, Theophylacte; & Eusebe dit l'auoir veuë de ses propres yeux.

Sozom. l. 5. c. 20. S. Gre. ep. in 7. S. act. 4. Damasc. orat. 1. de imag. Theoph. in c. 9. Mat. Euseb. l. 7. c. 14.

8 *Miracles d'vne Image crucifiée.* Miracles.

La seconde fut celle que fit faire Nicodeme, laquelle quarante-trois ans apres, fut transportée par vn Chrestien de Hierusalem en Berithe ville de Syrie, & illec crucifiée des Iuifs auec grãde derision, mais non sans grand miracles, & fruits spirituels. Car comme les Iuifs representans en icelle tout ce que leurs ancestres auoient jadis fait en la personne & aux membres du Sauueur, & faisans par action vne Image de la cruauté de leurs peres sur l'Image de Iesus-Christ, comme ils luy eurent percé le costé, sortit vne grande abondance de sang & eau, dont furent gueris plusieurs boiteux, sourds, aueugles, & vne infinité de gens malades, & beaucoup de Iuifs par si merueilleux effects conuertis, & le mesme sang apres distribué par le Metropolitain du lieu, presque par toutes les parties de la terre, fit des miracles sans nombre. Ceste histoire est escrite par Athanase en son liure de la Passion de l'Image de nostre Seigneur, & recitée comme tres-ancienne en la 7. Synode. Ie laisse les autres Images du Sauueur faictes apres son Ascension; nous en auons touché quelques vnes cy-deuant, & serions trop longs de reciter toutes les autres.

Athanas. l. de pass. Imag. domi. in 7. Syn. act. 4.

9 *Images de la Vierge.*

Secondement outre les Images de Iesus-Christ en furent faictes de sa glorieuse Mere, dont quelques vnes sont encore és mains des Chrestiens, l'vne à Rome à S. Marie Majour, tres-belle, en plate peinture, au patron de laquelle plusieurs ont esté tirées, que nous voyons en France, & en plusieurs lieux de la Chrestienté; l'autre est de bois en bosse auec le petit enfant Iesus aux bras de sa Mere, qui est en la Chappelle de Lorette, & faict infinis miracles. Theodorus Lector qui vesquit enuiron l'an 600. Nicephore, Metaphrastes, & autres ont escrit de plusieurs autres Images de la Vierge Mere.

Theodor. Lector l. 1 collectan. Niceph. l. 14 c. 2. Metaphr. in vita S. Lucæ.

10 *Images des Apostres.*

Troisiesmement les Images des Apostres furent fort communes aux temples & aux maisons priuées; & Eusebe escrit en auoir veu en plusieurs endroits. S. Ambroise en l'Epistre de l'Inuention de S. Geruais & Protais, dit auoir recogneu S. Paul, qui luy estoit apparu, par l'Image qu'il en auoit chez soy. S. Chrysostome en l'oraison qu'il faict de S. Meletius, escrit que les Images de ce Sainct, estoient si celebres, que par tout on en voyoit, non seulement aux Eglises, mais aux anneaux, aux coupes, aux fioles, aux chambres, & ailleurs. Le mesme dit Theodoret des Images de S. Simeon Stylite, fort reuerées à Rome. S. Augustin tesmoigne que de son temps on voyoit par tout les Images de nostre Seigneur dépeintes entre les Images de S. Pierre, & S. Paul. Pour racourcir & vous donner bon loisir, nous vous renuoyons à S. Iean Damascene en ses Apologetiques: Item à la septiesme Synode, où vous pourrez lire vne milliasse de tesmoignages de S. Athanase, de S. Basile, de S. Gregoire Nazianzene, de S. Gregoire de Nysse, de S. Chrysostome, de S. Cyrille de Hierusalem, de S. Cyrille d'Alexandrie, & d'autres qui sont là cités de ces cinq cens ans premiers: & cy-deuant nous en auons mis quelques vns au roolle. Que direz vous donc à ces tesmoignages? leur pouuez vous opposer vn seul iuste reproche? Ie crois bien que non; car ils sont des siecles de la pureté, comme vous confessez; & de dire sans autre tiltre, que ce qui s'escrit par tant de gens d'honneur, & de conscience, d'vn accord si mesuré, & si constant, sont histoires couchées à plaisir, c'est contredire sans raison & iniurieusement appeller menteurs les plus grands & remarquables Saincts de l'Eglise; outre que c'est vser d'vn eschappatoire fort miserable & propre de gens ignorãts & obstinez, qui disent tousiours, Ie ne le nie, ie n'en sçay rien, lors qu'ils n'õt point d'argent en bource pour fournir aux difficultez; & si Iesus-Christ dit qu'il suffit de deux ou trois tesmoins pour authoriser vne verité, combien plus doit suffire le consentement de quatre & cinq siecles, pour donner pied-ferme de creance à vne histoire? Au moyen dequoy pour la seconde fois nostre antecedent demeure suffisamment aueré, à sçauoir qu'és cinq premiers siecles l'vsage des Images a esté tres-frequent aux temples, & maisons priuées des Chrestiens. La conclusion donc reste toute formée, qui est, que les Images sont vtiles en la maison de Dieu. Ce discours a esté par nous battu à vostre coing qui n'est pas faux, encore qu'il vous aye esté inutile; parce que vostre metail n'estoit que meschant billon, & matiere à fausse monnoye.

S. Ambr. apud Sur. in epist. de Inuent. SS. Geruas. & Protas. S. Chrys. or. in S. Melet. Theodor. in vita S. Simeon. Stylitæ. S. Aug. l. 1. de cõsens. euang. c. 10.

Eschappatoire des ignorans.

11 *Que les Images ne rendent point les hommes grossiers.*

Quant à ce que vous dictes que nos Images rauallent nos esprits aux choses basses, & selon Caluin nous rendent Antropomorphites, parce qu'elles sont corporelles & sensibles, & Dieu est esprit, nous respondons, que si pour ceste raison, il faut bannir les Images des temples, il les faut bannir du tout, & n'en tenir en aucun lieu, comme les Iuifs disent auec les Turcs: car par tout elles nous rendront grossiers: & toutesfois Caluin dict qu'on en peut auoir, moyennant que l'vsage en soit legitime.

12 *Les Sacremens institués auec des choses corporelles.*

D'auantage s'il faut bannir les Images des temples, pour estre corporelles, il en faut encor faire sortir les Sacremens, car tous sont institués auec des choses corporelles & sensibles, d'eau, de pain, de vin, & autres semblables creatures. Si vous les voulez bannir de vostre Eglise, vous n'aurez pas beaucoup à faire, car vous en auez desia congedié cinq, & vous en reste seulement deux, que vous auez mis en chemise, les ayants despoüillez de toutes leurs ceremonies & atours, & n'ayans laissé à l'vn, qu'vn morceau de pain, au lieu de la presence du corps de Iesus-Christ. Mais nous n'auons garde de vous ensuiure: car nous sommes instruicts, que Dieu enseigne les choses inuisibles par les visibles, & l'esprit par le corps: & que nos sens, sont les premiers, qui cognoissent, & apres eux, & par eux, l'ame. Le pain & le vin que nos sens apperçoiuent aux Sacrements, enseignent à l'ame l'aliment & le breuuage interieur, que le corps & le sang precieux de nostre Seigneur donnent à l'ame: les Images aussi sont corporelles, mais elles nous enseignent l'Esprit. C'est grand cas que vous n'entendiés encor ceste leçon qui

est si manifeste, & si claire, qu'elle a esté notée & donnée par ceux qui ne sçauoient que la nature, assauoir que rien n'entre en l'ame que par le sens. Y a-il rien plus spirituel que la foy? & neãtmoins elle se communique par l'ouye: la foy par l'ouye, dict S. Paul. Y a-il rien plus inuisible que Dieu, & plus visible que le Soleil, & les Cieux? & toutesfois le Soleil & les Cieux, nous enseignent Dieu. Les Cieux, dict le Psalmiste, nous racontent la gloire de Dieu. Y a-il rien plus haut & plus diuin que le Royaume des Cieux? & toutesfois, dict vn de nos Docteurs, ce Royaume est comparé aux choses terriennes, afin que l'esprit s'esleue aux choses incogneuës, par celles qu'il cognoist, & par que l'exemple des choses visibles il se transporte comme rauy aux inuisibles.

S. Greg. hom 11. in Matth.

13 *Le Royaume de Dieu comparé à vn grain de moustarde.*

Ce mesme Royaume est comparé à vn grain de moustarde, & enseigné par l'Image d'vn grain de moustarde. La comparaison vous semble-elle absurde? Gardez vous bien de le dire; car vous seriez estimez Athées. C'est la mesme sagesse qui artistement & diuinement a taillé l'Image de son grand domaine en ce petit rond. Mais quelles gens estes-vous? Les Images visibles vous font penser aux choses terrestres? donc toute la nature visible vous enseuelira dans la terre, & faudra vous oster auec les Images, toutes les creatures de deuant les yeux, pour vous rendre spirituels; il faudra qu'à l'imitation de Democrite vous vous creuiez les yeux, vous vous despoüilliez des sens, & vous rendiez insensez, pour deuenir gens d'esprit & d'entendement. Mais apprenez plustost à cognoistre Dieu inuisible par les choses visibles selon que Dieu l'a ordonné, & selon que l'Apostre vous enseigne, auec l'experiẽce & alors vous apprendrez par les Images corporelles les choses diuines. Les yeux du corps y verrõt les couleurs: & vostre entendement y verra Dieu, ses Saincts, & leurs œuures, qui y sont representées.

CHAP. XVI.

1 *Les Images enseignent facilement. 1. vtilité.*
2 *Le discours plus suaue aux gens doctes que la peinture.*
3 *Les Images liure du menu peuple.*
4 *Les Images de Dieu, & des gens d'honneur excitent à la vertu. 2. vtilité.*
5 *Les Images excitent à l'imitation des gens vertueux. 3. vtilité.*
6 *Par les Images on professe la foy. 4. vtilité.*
7 *Par les Images nous honorons Dieu, & ses seruiteurs. 5. vtilité.*
8 *L'entiere victoire de l'Idolatrie reseruée à Iesus-Christ.*
9 *Les Trophées plus illustres reseruës aux Martyrs & Saincts de la loy de grace.*
10 *Le diable a planté les Idoles, & faict la guerre aux Images.*

1 *Les Images enseignent facilement.*

MAintenant nous toucherons les raisons qui contrarient aux vostres, lesquelles nos anciens Peres nous ont laissées par escrit, pour nous bien informer des vtilitez des Images, & nous inciter à faire nostre profit de l'vsage d'icelles. Les Images donc nous sont vtiles, premierement pour la facile & pregnante instruction, qu'elles nous donnent. La facilité est, que par leurs couleurs & lineamẽts exterieurs, en vn clin d'œil, elles nous iettent dedãs l'esprit la cognoissance de mille choses, qui ne pourroient passer par l'oreille de long-temps: car estant l'œil vn sens fort capable, & approchant de la viuacité de l'esprit, il reçoit & comprend son object vistement, & tout à la fois, au lieu que les autres sens le tirent à parcelles & par morceaux, & de tant plus tardiuement, qu'ils sont plus bas & plus terrestres. Les oreilles reçoiuent vn discours à plusieurs traictes de paroles; l'odorat tire les odeurs à plusieurs halenées, & plus tardiuement que l'oreille; la bouche prend les morceaux à plusieurs gorgées, & plus lentemẽt que l'odorat ses odeurs; l'attouchement le plus bas & le plus paresseux de tous en son exercice, est estendu & respandu par tout le corps, & ne sent sinon qu'autant qu'il se peut ioindre auec son object, & fort grossierement. Au moyen dequoy ayant l'œil ce priuilege sur tous les sens d'apprehender vistement, & donner facilement nouuelle de son object à l'ame, & à l'instant luy enseigner beaucoup de choses; de là vient que la peinture par ses couleurs & lineaments visibles, peut auec grande facilité instruire l'esprit: auec la viuacité elle engraue aussi profondement par l'actiuité du mesme sens.

L'œil, le plus priuilegié des cinq sens.

Les choses que l'on oyt esmeuuent ientement:
Les choses que l'on voit penetrent viuement.

Hor. de arte.

Dit vn Poëte. Et partant ce que nous voyons esmeut plus que ce que nous oyons. Voir brusler vne maison, ou voir mourir vn homme, touche bien plus que de l'ouyr dire. Voir vn tableau de la mort du Sauueur, des tourments d'vn martyr, esmeut plus que de l'ouyr reciter; Si toutesfois la peinture est aussi viue en sa façon, que le langage en la sienne.

2 *Le discours plus suaue aux gens doctes que la peinture.*

Combien que ie confesse qu'vn graue discours est plus suaue aux gens doctes, que la peinture: neantmoins la peinture est plus conuenable au menu peuple, auec quelque preallable cognoissance donnée de bouche, car il est plustost tiré par le sens que par l'esprit, & ne voit si bien les pourfils & les couleurs d'vn discours bien tissu, comme les traicts & lineaments d'vne Image.

3 *Les Images liures du menu peuple.* S. Greg. l. 7. Epist. ep 109 & l. 9 ep. 9. S. Damas. l. 4. orth. fid. c. 17.

C'est la cause pourquoy S. Gregoire appelle les Images, liures des Idiots. Caluin s'en mocque, & vous aussi: & vous monstrez en cela fort Idiots ne pouuans comprendre vne chose si claire. Car qui ne voit, s'il a des yeux, que le petit peuple en regardant les Images apprend conuenablement à sa capacité ce que les gens de lettres en lisant les liures apprennent conuenablement à la leur? I'ay veu ces iours passez vn petit Bourdelois Leon Borie n'ayant encor trois ans & quatre mois accomplis, fils de M. Iean Borie Aduocat au Parlement de Bourdeaux, auoir apprins les oyseaux des sept liures de Pierre Bellon, qui sont plus de deux cens en nombre, seulement pour les auoir veus là depeints & ouy nommer. Il les nomme à veuë d'œil & à ouuerture de liure. Le mesme, par mesme moyen des Images, sçait toutes les fables d'Esope, & vne bonne partie de l'histoire du vieil & nouueau Testamẽt. Ie concede qu'il y a en cet enfançon quelque qualité esleuée dessus le commun, car il y en a mille beaucoup plus aagez que luy, qui n'ont garde d'apprendre si bien: mais il ne faut pas douter aussi, que les Images n'ayent seruy de patron & de burin à sa petite-grande memoire, pour luy engrauer de si bonne heure telles

Effect des Images en vne belle memoire.

impressions sur la capacité de son aage. Ce que Caluin dict que la parole du Seigneur doit enseigner les mysteres de nostre foy, nous l'acceptons; mais la parole de Dieu ne forclost pas les Images, ny les Images la parole de Dieu, ains se prestent la main l'vne à l'autre, & ne peut-on nier qu'il n'y aye plus de force à tous deux ensemble, qu'à l'vn des deux separément, & que les Images ne soient plus conuenables pour enseigner le peuple, que les paroles seulement; & à faute d'Images voit-on desia vne extreme ignorance des choses de la foy des histoires des Saincts parmy les gens illettrés d'entre vous, quoy qu'il vous semble vser d'vne grande diligence à leur prescher la parole; & si vostre secte duroit encore cinquante ans, tandis que le gros de vos presches s'escouleroit defaillans vos Ministres, vous verriez que la plus-part ne sçauroit non plus du Christianisme qu'vn Turc. Or nous vsons du liure des Images, & n'oublions pas de prendre les autres & de prescher, afin d'instiller par plusieurs canaux les mysteres de nostre foy aux ames Chrestiennes.

4 *Les Images de Dieu, & des gens d'honneur excitent à l'amour de la vertu. 2. vtilité.* L'effigie d'Epicurus.

Secondemét les Images sont vtiles parce qu'elles excitent & augmentent en la personne l'amour de Dieu, & des Saincts. C'est vne chose naturelle d'aimer l'Image de ceux que nous aimõs, & de croistre en amour de tant plus que nous la regardõs. Vous estes tesmoins sensés de cecy, qui tenez en vos maisons les Images de Luther, de Caluin, & d'autres chefs de vostre Ordre, & chacun en peut tesmoigner. Les Epicuriens tenoient l'effigie de leur Mystagogue Epicurus, cõme plusieurs autres celle de leurs precepteurs & princes de secte. Desirer & auoir les Images de ceux que nous aymons, ne vient pas du vice, mais de la nature. Le bien est en la nature, le vice au mauuais vsage: le mauuais vsage est de faire plus de cas des Images des hommes principalemét mauuais, que de celles de Iesus-Christ, & des Saincts. La vertu consiste d'auoir des Images de ceux qui sont dignes d'amour & de memoire, afin de les plus aymer tousiours, & en les aymant faire progrez en la vertu: & tel en est ordonné l'vsage en nostre Eglise Catholique. S. Gregoire cotte ceste vtilité lors qu'enuoyãt à Secondin l'Image du Sauueur, il luy dit: Ie sçay que tu desires auoir l'Image du Sauueur, afin que tu brusles de plus en plus en son amour en la regardant.

S. Greg in sept. Syn. in ca. de virtutib. act. 4.

5 *Les Images excitẽt à l'imitation des gens vertueux. 3. vtilité.* Paillardises reprimées par les Images. Acte heroique du Roy Charles 8. Arnol. ferro. in vita ipsius.

La troisiesme vtilité des Images, est en ce qu'elles seruent pour nous exciter à l'imitation des gés vertueux qu'elles representent: comme au contraire si elles sont sales, elles excitent au vice. S. Gregoire de Nazianze cité en la 7. Synode racõte qu'vne paillarde venant à son amy, comme elle eust, tout à l'entrée de la maison, ietté l'œil à l'Image de Polemon, homme tres-chaste, elle s'en retourna confuse, & alla faire penitence. Nos histoires de France tesmoignent, que le Roy Charles VIII. par l'inspection d'vne Image de nostre Dame, fit vn acte digne d'vn grãd Roy, lors qu'il estoit en dãger de se souiller d'vn vilain adultere. Car ayant prins vne certaine ville d'Italie, & se trouuant luy-mesme prins de la beauté d'vne ieune damoiselle, comme il estoit sur le poinct de donner la bride à sa passion en vne chambre, où pendoit l'Image de nostre Dame, la damoiselle le supplia par la chasteté de la Vierge, qu'il voyoit representée en ce tableau, de la laisser à son Espoux, l'honneur sauue. Le Roy ayant fiché les yeux à l'Image, & à la captiue suppliante, fut à l'instant si changé, que non seulemẽt il ne la toucha point, mais encore luy fit son dot, & donna la liberté à son mary, & à tous les parens & alliez pour l'amour d'elle. Peu se trouuent de telles captiues, & moins de tels vainqueurs. Ce fut à la verité vne captiue plus que maistresse, d'auoir peu captiuer la passion d'vn tel maistre. Mais la vertu du Roy fut plus grande, non seulement de se laisser vaincre, & se vaincre soy-mesme, mais encor de combler vne vertu Royale par vne autre vertu, vne inesperée continence par vne Royale liberalité. Grande la force de ceste Image saincte regardée en saison, ayant peu donner occasion à deux captifs de se mettre en franchise. Cõme les Images sainctes excitent à la saincteté, au cõtraire les sales poussent à des mouuements vilains. Ce petit ruffien Terencien, prend occasion d'aymer la paillardise jettant les yeux au tableau de Danaë, & de l'adultere dépeint. Des contraires aspects prouiennent contraires influences: & comme il n'est pas possible qu'vne ame genereuse voyant plusieurs tableaux de vertu, principalement en lieux saincts, n'en conçoiue desir d'imiter les patrons vifs d'icelle, & qu'vne meschante n'en reçoiue quelque confusion salutaire; il ne se peut faire aussi, que qui se plaist à regarder des Images sales, n'en rapporte quelque impression de lubricité. Les sainctes Images donc seruent à exciter à l'imitation de la vertu; ceste vtilité est couchée en l'action quatriesme de la 7. Synode.

Les Images sont vtiles par ce que par elles nous professons la foy. Car lors que nous aymons & honorons les Images de Iesus-Christ, & des Saincts, c'est vne profession que nous faisons, d'aimer & suiure leur foy, leur doctrine, & leurs sainctes mœurs, & que nous detestons à leur imitation toute impieté & Idolatrie, pour laquelle combattre ils ont espandu leur sang. Et en ce tẽps nous tesmoignons par la mesme façon, que nous ne sommes ny Lutheriés ny Caluinistes: ains Catholiques. En l'Eglise primitiue entre autres marques du Christianisme, estoient les Images de Iesus-Christ & des Saincts. Les deux plus grands Potentats de la terre se deuans faire Chrestiens, eurent vne prealable leçon des Images. L'vn fut Constantin premier Empereur Chrestien, à qui furent monstrées les Images de S. Pierre & S. Paul, sur le cõmencement de sa conuersion. L'autre fut Clouis premier Roy de France Chrestien, lequel estant prest pour estre baptisé par S. Remy auec deux ou trois mille Gentils-hommes, Approchez-vous, luy dit S. Remy, adorez ce que vous aués bruslé, & bruslés ce que vous auez adoré; c'est à dire, honorés les Images que vous brusliés estant payen, & bruslez vos Idoles que vous adoriez; tant estoit recommandée la veneration des Images. Et les Chrestiens les tenoient & honoroient auec grand respect & sentiment de pieté, & par telle profession estoient recogneus & distinguez, d'auec les Iuifs, Samaritains, Sarrazins payens & heretiques, de mesme façon qu'aujourd'huy le Catholique est distingué de l'heretique par la mesme liurée des Images.

6 *Par les Images on professe la foy. 4 vtilité.*

Adora quod incendisti; incende, quod adorasti. Gre. Tu. l. 2 histo. Franc. Les Images de S. Pierre & S. Paul mõstrées à Cõstantin in 7. Syn. act. 1

7 *Par les Images nous honorons Dieu, & ses seruiteurs. 5. vtilité.*

Nous en retirons encor ceste 5. vtilité, parce qu'en icelles nous honorons Dieu, & pour l'amour de Dieu, les seruiteurs de Dieu. Vous ne

sçaurez nier que la nature maistresse n'aye appris aux hommes ce magnifique traict d'honorer le nom, les bien-faicts, & la memoire des grãds personnages leur dressant des Images. Monsieur le President S. Iory a traicté dignemẽt, entre autres ce poinct en son Agonistique, iustifiant par plusieurs beaux exemples de l'antiquité, ceste façon d'honorer la vertu, voire encor de punir le vice. Le lecteur le lira sur le lieu. Or combien que ceste coustume soit decoulée des payens, si ne laisse-elle pas d'estre loüable, & saincte entre les Chrestiens: car cela est imiter, non le Paganisme, mais la nature, & donner vn bon vsage à vne chose qui n'est point mauuaise de soy: & peut estre pieusement employée au seruice de Dieu. La pratique d'eriger des Images parmy tous les peuples du monde, monstre que cela est aussi naturel, que la peinture mesme, & plus puissant pour faire viure les morts entre les mortels, que viãde aucune ou medecine naturelle. Et pleust à Dieu que les hõmes n'eussent outrepassé les bornes de la nature & de l'art, & que des Images ils n'en eussent faict des Idoles, & des hõmes mortels des faux dieux; A la mienne volonté qu'ils n'eussent profané vne noble inuention, l'employant à la vanité de leurs appetits, à l'honneur des meschans, & au seruice des diables, ains en eussent loüé la vertu, pour immortaliser la memoire des bons à l'honneur du Createur, qui auoit fait le presẽt à la nature: Dieu en eust eu l'hõneur, & les mortels le profit. Mais si cela n'a esté faict, & si les hõmes ont abusé d'vne chose bonne, & si vn abus doit estre corrigé; pouuoit-on mieux faire que de remettre la nature en son train, & retranchant les abus de la main, remettre le bon vsage de l'œuure? Dõner à Dieu & à ses Saincts, ce que l'erreur donnoit aux meschants & au diable? Planter l'image de Dieu & des Saincts, au lieu des Idoles des meschants & des diables? Et si ceste reformatiõ estoit necessaire en tout temps, combien plus, lors que la nature estoit toute conuertie en abus, & l'idolatrie occupoit toute la nature?

Pet. Faber Agon. l. 2. c. 11.

8 *L'entiere victoire de l'idolatrie reseruée à Iesus-Christ.*

Et si cet exploit autant difficile que necessaire deuoit estre mis à chef par quelque vaillãt Capitaine, pouuoit-il estre mieux reserué qu'à la venuë du Messie, qui soubs le manteau de nostre infirmité, cachãt la puissance du Dieu des armées, fracasseroit les autels des faux Dieux, briseroit les Idoles, & passeroit sur le ventre de l'Idolatrie, & reformant le plus grand, & le plus puissant abus du mõde, feroit remõter l'vsage des Images au plus haut grade d'honneur, les faisant seruir à sa gloire, & à celle de ses Saincts? Ceste victoire luy estoit promise, & à luy seul reseruée, & predite par ses Prophetes. *La terre*, dit Esaye, *a esté remplie d'Idoles, les hommes ont adoré l'œuure de leurs mains, & ce que leurs doigts auoient faict*: voila la grandeur du mal; suit apres, *Le Seigneur sera seul exalté en ce iour-là, & les idoles seront du tout brisées.* Voyla le vainqueur. Le mesme auoit predit Ezechiel: *Le Seigneur dit ainsi. Ie dissiperay les simulachres, & feray cesser les idoles de Memphis.* Le mesme predit Zacharie. *En ce iour-là, dit le Seigneur des armées, i'extermineray le nom des idoles hors de la terre, & n'en sera plus memoire.* C'est donc à Iesus-Christ à qui appartenoit l'honneur de ceste victoire. Moyse auoit des reins trop foibles pour attenter & entreprendre la bataille cõtre les peuples idolatres, espandus par tout l'vniuers, & parmy eux planter le vray vsage des Images. Ce luy estoit assez de barrer le chemin de l'Idolatrie à vne poignée de peuple tout enfant, du tout incapable, & plus qu'idiot, pour manier dextrement & sans danger ces liures des Images, liures idiots, mais tellement idiots, qu'ils peuuent dõner la leçon aux plus doctes: aussi n'estoit-il pas si necessaire pour lors, car il n'y auoit pas à milliaces d'hommes en ce peuple là, à qui l'on peut dresser des Images & des marques de gloire. Plusieurs d'eux auoient bien combattu, voire encore vaincu, mais personne n'auoit obtenu la couronne de gloire, ny porté son laurier au ciel.

Esaye 2. 8.

Ezech. 30. 13.

Zach. 13. 3

Mais apres que le Grand-Maistre descendu du Ciel eust monté en chaire, & ouuert sa grande Bible, & en vingt-&-quatre heures rendu ses disciples Docteurs, apres qu'il eust prins ses armes, & en bataille rãgée, rompu les troupes infernales & idolatres, & faict voir les aueugles, rendu les enfans orateurs, les pescheurs prescheurs des hauts mysteres, & les gabariers generaux d'armée, & que non seulement les ieunes hommes deuoient porter la cuirasse sous le drapeau de sa Croix: mais encor les petits enfans, les femmelettes, les ieunes pucelles, & emporter des diuines victoires, & quant & quant en triõpher au Ciel, c'estoit alors la propre saison de r'emplacer les Images au lieu des Idoles brisées, & honorer le maistre Capitaine, & tous ses soldats de mille trophées de memoire & d'honneur. Ce qui a esté executé & heureusement continué depuis le commencement de l'Eglise iusques aujourd'huy, au grand creuecœur du diable, qui a esté tousiours enragé, voyãt que non seulemẽt il auoit perdu infinis hommages de ses idoles, mais encor qu'en mille images & mille tableaux, la memoire de Iesus-Christ, sa bõté, sa charité, ses peines, ses trauaux, ses victoires, & celles de ses seruiteurs, estoient representées, loüangées, honorées, pour en auoir vne eternelle memoire, pour l'en remercier, pour le confesser, pour l'imiter & pour l'ensuiure.

9 *Les trophées plus illustres reseruez aux martyrs & saincts de la loy de grace.*

Ce vieux serpent n'auoit iamais faict la guerre aux Images, tandis que l'Idolatrie regnoit, & que presque toutes Images estoient Idoles, & non Images; quand il a veu que les Idoles prenoient fin, & que les Images estoient employées en vn si iuste & vtile seruice, alors il s'est allarmé, alors il a sonné le tocsin par toute la terre, & à main armée, s'est rué à toute furie contre l'Eglise, specialement contre les Images, les combattant par les armes des Iuifs, des Turcs, des heretiques, des tyrans, s'efforçant par fraudes, par tourments, par mille assauts nous arracher des mains l'vsage de ces diuins liures, mais il y a perdu son escrime, & ses cornes: & les perdra du tout Dieu aydant. Car il s'aheurte contre vn roc, qui a le front plus dur que l'acier pour luy rompre la teste. Considerez maintenant quel est vostre langage, quand vous dites que les Images sont inutiles, voire nuisibles à l'Eglise. Respõdons vn mot à ce que vous nous reprochez des abus d'icelles.

10 *Le diable a planté les idoles, & faict la guerre aux images.*

CHAP. XVII.

1. *Reproche inique de Caluin sur les abus des Images.*
2. *Decret du Concile de Trente sur le reglement des Images.*

3 *Le Paradis & l'enfer sans meslange.*
4 *Moyse & Salomon, mirent des Images en l'Arche & au temple pour honorer Dieu.*

1 *Reproche inique de Caluin sur les abus des Images.*

VOstre secōde raison, qui ferme la porte des tēples aux Images, & qui presque leur donne la chasse par tout, est fondée sur les abus que vous nous reprochez si souuēt. Vous criez qu'elles sont lasciues, impudiques & cōme parle Caluin modelle de luxure & d'ordure. C'est icy vn de vos lieux cōmuns pour faire des saillies, & des tournois de langue, quād matiere vous defaut en preschant. C'est en ceste lice, que vous faites galopper, ruer, & mordre vostre eloquence, si vous la trouuez en vostre escuyerie, pour attaquer, deschirer, & mettre par terre le nom & la reputation de l'Eglise Catholique, & la rendre contemptible & odieuse à tous. Il y a trēte ans que vous ne faictes que nous rompre la teste, preschans & escriuans des abus, & cōtinuez tousiours. C'est le premier, le second, & le dernier essay de vostre langue & de vostre plume. Tesmoin en est la multitude de vos liures de Nyort, de la Rochelle, de Mōtauban, & d'ailleurs qu'à chasque Lune vous mettez en lumiere, & faites crier en vos villes par les Porte-cribles; & soubs-main les parsemez aux nostres. Tesmoin d'assez fraische stampe le petit bouquin Bram'abus de la Messe, dernierement mis au monde & desia estançonné de sa seconde partie, où ce bon Ministre compositeur a couché tout le cabal de son sçauoir & entendement, pour en recueillir vn iour des interests à sa confusion. Vous ne faites pas bien, Messieurs, d'estre si importuns en ces plaintes & reproches d'abus, vous imitez tous les vieux heretiques, qui pour auoir pretexte d'apostater de l'Eglise Catholique, desbrider leur sensualité, & se veautrer sans regle & sans honte dedans leurs ordures, composoient le cartel de desfy, & de rebellion, de la tissure des abus pretendus. Vous auez fait cecy au commencement, & continuez à le faire encore, & descouurez plustost les defectuositez, & hontes de vostre ame, que les abus de l'Eglise. Premieremēt, ce n'est pas l'esprit des enfans de Dieu, de publier les hontes de leur mere, quand il y en auroit. Les enfans de Dieu aymēt mieux guerir les playes de leur prochain, que les descouurir, & s'ils ne peuuent donner la santé aux maladies des enfans, ils taschent au moins de garder la reputation de la mere. Ce pieux & grand Empereur Constantin estoit du nombre de ces enfans, c'est pourquoy il disoit que s'il auoit veu de ses yeux quelque defaut d'vn homme d'Eglise seculier, ou Religieux, il se despoüilleroit son manteau pour le couurir. Secondement, vous estes iniquement iniurieux, reprochants à l'Eglise les fautes, que non seulement elle ne commet point, ains qu'elle deteste, persecute, & punit.

Les heretiques prennent pretexte d'apostater sur les abus. Aug. epi. 48. de morib. Eccl. lib. 1. c. 34. & 35. lib. 2. c. 21.

2 *Decret du Concile de Trente sur le reglemēt des Images Sess. 25.*

Oyez toute l'Eglise Catholique parlant par la bouche du Concile de Trente, comme jadis elle a parlé par plusieurs autres. *Qu'en l'inuocation des saincts*, dit le Concile, *qu'en la veneration des reliques, & qu'en l'vsage sacré des Images toute superstition soit ostée, tout gain sordide exterminé, toute lasciueté euitée, & qu'on ne peigne, ny pare les Images auec affectation.* Ceste loy vous semble-elle approuuer les abus des Images? Au mesme lieu est defendu de ne mettre aucune nouuelle Image en l'Eglise, sans l'examen & l'approbation de l'Euesque, cōme auons dit ailleurs. Là mesme, est monstré cōmēt il faut proceder aux remedes de quelque defaut en tel cas. Quelles ordonnances peut-on faire meilleures pour batter l'entrée aux desordres? Voire mais, on ne les execute pas, & qui en est la cause? si les mauuais Prelats dorment au temps qu'il faut veiller: si les Princes & les Magistrats, ne prestent la main de iustice à l'execution: si les vns & les autres sont les premiers mesmes à transgresser la loy, si en leurs sales & galeries ils profanēt les Images des Saincts par lasciues peintures, & qui est pis, s'ils ont des tableaux de Venus, de Pantalons, de maquerelages & autres pieces d'enfer, qu'vn œil chaste ne peut regarder sans horreur & danger, que ne criez vous plustost cōtre ceux-là, qui en sont la cause, que contre l'Eglise qui n'é peut mais? Pourquoy attaquez-vous le corps, qui cōmande bien; & laissez en paix les membres, qui executent mal? Vous oyez comme tout le corps parle: vous oyez cōme tout le corps crie contre ses mauuais mēbres, & vous n'en voulez qu'au corps? Quand la persōne a bon vouloir de bien faire, & qu'elle y employe tout son pouuoir à l'executer, elle est hors de crime. L'Eglise monstre sa volonté par ses bonnes loix: elle faict tout ce qu'elle peut à les mettre en execution, qu'auez-vous donc à tempester contre elle? Est-il en sa puissance d'empescher qu'il n'y aye en sa famille aucun mauuais enfant? & qu'en sō champ n'y croisse aucun grain d'yuroye auec le bō bled? Peut-elle faire que les meschants n'abusent des choses bonnes & sainctes? Si vous demandez cela d'elle, vous estes non seulemēt iniques exacteurs, mais encore ignorants de la condition des hommes. Il n'y eust iamais famille si accōplie en vertu, où il n'y eust tousiours quelque mauuais garniment. Il n'y eust iamais chose si saincte, de laquelle la malice des hommes ne peust abuser: sera-elle donc maintenāt ce que iamais ne fut fait? Mais estes vous en vostre Republique sans tare aucune, & sans aucun membre taré?

Nulle famille saincte sans quelque mauuais membre.

Ignorez-vous que l'Eglise de Dieu a son grain & sa paille, & la meslange des bons & mauuais? & que tandis qu'elle faict la guerre en ce monde, il se trouue tousiours en ses armées à force canes & mauuais soldats? Le Paradis & l'enfer seulement ne reçoiuent meslange de mal, & de bien; en l'vn tout est bon & tous sont bons: en l'autre tout est mauuais, & tous mauuais. Ce mōde est le seminaire de l'vn & de l'autre: & à l'vn & à l'autre, il fournit ses gens; bien que l'intentiō de l'Eglise soit que tous ses enfans, & la volonté du Createur que tous les hommes surgissent au ciel, & soient sauuez: mais ny Dieu ny l'Eglise n'ostēt pas l'vsage de la volonté aux hōmes: & les laissent ouurer librement en hommes. C'est aux hommes de suiure la volonté de Dieu, & bien vsants de la leur, vaillamment cōbattre pour gaigner le prix du cōbat. S'il y en a qui par lascheté & coüardise ne veulent entēdre à bien faire, ils serōt soldoyez au pied de leur casanier franc-arbitre. Finablement en ceste vostre querimonie des abus, vous semblez estre fort imprudents, quand par le mal des membres, vous voulez aneantir le corps, & destruire le bien à cause du mauuais vsage, & abolir les Images à cause des abus. Qui iamais vit telle practique en aucune reformation de Repu-

3 *Le paradis & l'enfer sans meslange.*

Il ne faut pas chasser le bien à cause du mauuais vsage.

blique? Qui iamais vit reformer vn desordre particulier par vne ruine totale? & tuer le corps sain, pour vn membre pourry? couper l'arbre si on y trouue quelque fruict vermoulu? arracher vne bonne vigne, s'il y a vn sep gasté? Il vous faut tout exterminer, si vous voulez ainsi extirper les abus. On abuse des liures saincts, faudra-il pour cela mettre au feu la Bible, & brusler les Docteurs? on abuse du vin, empruntera-on la foy de l'Alcoran, qui defend du tout le vin? ou fera-on comme celuy qui fit arracher les vignes, parce qu'on se noyoit dãs le vin? on abuse des femmes, en exterminera-on la race? Plusieurs peuples adorent, cõme jadis, le Soleil, & les autres lumieres du ciel, mettra-on des machines pour monter & pour aller arracher les estoilles, afin de les enserrer en vne basse-fosse? S'il faut exterminer les Images, parce que l'on en abuse, il faut faire tout ce que dessus, & mille autres choses aussi absurdes. Que si cela est du tout contre la raison, il sera aussi contre raison d'abolir les Images pour la raison que vous alleguez. Ne sçauez-vous pas ce que dit vn ancien Philosophe, qu'il ne faut iamais mespriser vne chose, de laquelle on peut bien vser? vous cõfessez que l'art de peinture est vn don de Dieu, vous ne demandés que le bon vsage aux maisons priuées, pourquoy les bannissez-vous des Eglises, puis qu'on en peut bien vser en icelles?

4 *Moyse & Salomon mirent des Images en l'arche & au temple pour honorer Dieu.* Nous sçauõs que Moyse mit des Images au lieu le plus sainct du Tabernacle. Que Salomõ en mit encore plus en son Temple. Nous croyons que l'vn & l'autre le fit pour l'honneur de Dieu, & pour l'instruction du peuple, comme mesme cõfesse Caluin, & le deduict en plusieurs periodes, expliquãt ce qu'enseignoient ces petites Images. Si les Images ont peu estre colloquées aux Temples des Iuifs, à l'hõneur de Dieu, & pour l'vtilité d'vn peuple tout panché aux Idoles, sans danger d'Idolatrie, pourquoy ne pourront-elles faire seruice à Dieu & estre vtiles & sans danger aux temples des Chrestiens, du tout ennemis des faux dieux & de toutes Idoles? Si les Iuifs grossiers dressez par Moyse & Salomon, ont peu tirer profit spirituel des Images corporelles, pourquoy ne le pourront les Chrestiens apprins du grand maistre & du grãd Salomon à tirer l'esprit des corps, & le ciel de la terre?

CHAP. XVIII.

1 *Que le lieu propre des Images sainctes, sont les temples.*
2 *Les Images decorent les tẽples, & en sont decorées.*
3 *Les Images esmeuuent plus colloquées au temple.*
4 *Le temple Chrestien represente le ciel; les Images des Saincts, les citoyens celestes.*
5 *Le temple des Chrestiens est vn Louure celeste, & vn Paradis terrestre.*
6 *Les temples des aduersaires vuides de tout bien.*

1 *Que le lieu propre des Images sainctes sont les temples.* IL sera bon pour clorre plus vtilement le propos de l'vtilité des Images aux tẽples, de joindre quelques raisons aux precedentes responses, pour monstrer que les temples sont les propres lieux des sainctes Images. La 1. est; les signes sacrez & les Images des choses sainctes ne peuuent estre mieux, ny plus cõuenablement logez qu'en vn lieu sacré; dõc le propre lieu des Images Chrestiẽnes, sont les temples Chrestiens. Que les Images soient signes & des plus remarquables, vous ne le pouués nier, si vous sçauez la nature du signe, qui est signifier quelque chose, comme nous disons, que la fumée est signe du feu, & le sceptre de la Royauté, d'autant que l'vn signifie naturellement le feu, l'autre moralement & par coustume auctorisée la dignité Royale. *Signe naturel & moral.* Les Images naturellement representent, c'est à dire signifient clairement, & à l'œil quelque chose, laquelle estãt sacrée, fait que l'Image est vn signe sacré. Or puis que les Images de Dieu & des Saincts representẽt les choses sacrées, à sçauoir Dieu, ses Saincts & leurs diuines & sacrées actions, il s'ensuit qu'elles prennent la qualité de signes sacrés, & veritablement les sont. Parquoy leur propre assiette est vn lieu sacré, qui est le temple, auquel elles seruent d'ornement, & dans lequel par vne douce & puissante pasture des yeux corporels, elles vont inuitant les esprits qui voyent par tels yeux, à la meditation spirituelle des choses sainctes, qui sont par tels signes representés.

Le lieu honore l'Image, & l'Image le lieu, & l'vn par l'autre est aydé pour estre plus vtile en sa façon; l'Image en representant à ceux qui prient, & le temple en les receuant. 2 *Les Images decorent les temples & en sont decorées.* Quand on voit en la boutique d'vn peintre à force tableaux, encores qu'ils soient de choses sainctes: ou en la boutique d'vn fourbisseur plusieurs instrumens de guerre, on n'en est gueres esmeu. *Similitude.* Mais si quelqu'vn amoureux de gloire, entre en la sale d'vn grand Roy, & que là il voye les armes, les cuirasses, les estocs, & les espées d'armes; icy les fortes lances & coutelas; d'vn costé les estendars, & drapeaux gaignés sur l'ennemy; de l'autre à force pourtraits des Princes, & Capitaines vainqueurs, auec les tableaux de bataille, & de victoire, si celuy-là porte dignement le tiltre de noblesse, il sent en son ame de viues amorces, qui l'attirent à l'imitation de la vertu, & des prouësses de ceux, dont il voit les armes & les Images depeintes. Car le lieu Royal donne vie & force d'esmouuoir à toutes ces marques & signes de cheualerie, dont il est orné.

De mesme quand vn Chrestien entre en la maison de Dieu, apres auoir faict ses vœux & requestes, il iette ses yeux profitablement en diuers endroicts, en l'vn il voit vne croix, qui luy represente le terrible combat, & la glorieuse victoire que son Seigneur emporta des trois puissans ennemis: 3 *Les Images esmeuuent plus colloquées au temple.* *La Croix.* en l'autre l'Ange Gabriel saluant la Vierge, où il se remet en memoire le grãd benefice de l'Incarnation. *La Natiuité.* En cestuy-cy, la mesme Vierge accouchée de son petit-grand Dieu, où il admire l'admirable humilité du Roy né; *La fuite en Egypte.* en celuy-là, comme la mesme Vierge print la fuite en l'Egypte portant sa creature & son Createur és bras; *L'Ascension.* en cestuy-cy la Resurrection, en celuy-là l'Ascension. *Le sacrifice d'Abraham.* Il voit vn Abraham qui donne son fils à l'autel de Dieu, & reçoit la grande benediction de Dieu; *S. Estienne martyrisé.* il voit S. Estienne, qui premier combattant & martyr apres son bon maistre, tombe à terre accablé de pierres, & monte au ciel comblé d'immortel hõneur. *S. Pierre.* S. Pierre qui donne son corps à la Croix, pour l'amour de son Dieu. *S. Paul.* S. Paul qui donne sa teste. *S. Iean.* S. Iean qui ayant surmonté les venins & les huyles bouillantes, banny en l'Isle de Pathmos pour Iesus-Christ, pousse le vol de sa plume vers le Ciel comme vn Aigle, & trace au papier les secrets & miracles des siecles à venir. *S. Laurẽt.* S. Laurent

S. Catherine. qui rosty sur le gril, soustient vaillamment la violence des flammes, braue les tourmens & tyrans. Saincte Catherine qui tendrelette pucelle apres auoir heureusemẽt vaincu à Iesus-Christ, & faits vainqueurs de l'orgueil, cinquante Philosophes, eschappe l'horreur des rouës, & des cousteaux, & mourant descollée cy bas, s'enuole au Ciel couronnée d'vn double diademe, de martyre, & de virginité. Il regarde & contẽple S. Anthoine aux deserts, qui pied ferme soustient les assauts des diables, & reformidable champion leur passe sur les cornes. S. Hierosme, qui amoureux de la creche du petit Iesus, visite Bethleem, & les autres lieux saincts, & passant les nuicts aux deserts cuirassé d'vne haire, combat la chair, le monde, & l'ennemy des hommes; bref le Chrestien en vn temple Chrestien, lit sans lettres en vn moment, le vieil & nouueau Testament, & de ceste lecture il repaist ses yeux, il refait son entendemẽt, il remplit sa memoire, & prend pointe, s'il a l'ame bien faite, d'imiter & ensuiure les ouuriers, & les œuures, dont il voit les Images posées. Est-ce à vostre opinion rabaisser l'esprit és choses terrestres, par la contemplation des Images? Est-ce vne chose inutile de voir ces signes sacrez és lieux sacrez? de contempler les choses sainctes dans leur sanctuaire? & de mirer les estoilles au Ciel?

S. Anthoine.

S. Hierosme.

4 *Le temple Chrestien est vne Image du Ciel. Les images des saincts representent les citoyés celestes.* Hebr. 9.

Le temple Chrestien est l'Image du Ciel, les Images Chrestiẽnes sont la representation de ses citoyens, qui sont autant de lumieres celestes. S. Paul compare au Ciel le Tabernacle Mosayque, pour lors temple des Iuifs, & modelle du futur tẽple de Salomon. Et Philon Iuif auec plusieurs autres, pour ceste semblance, dit que le chandelier d'or à sept lãpes, qui estoit en iceluy, signifioit les sept planettes, & comme Dieu sied en gloire au Ciel assisté de ses Anges; tel aussi estoit-il representé en ce tabernacle, & au temple de Salomon. Car l'Arche d'alliance le representoit assis sur les Cherubins, comme vn Roy en son throsne, & les Cherubins d'or, qui couuroient l'Arche de leurs aisles, signifioient la Cour celeste, & l'assistance des Anges. Le tẽple des Chrestiens est sans comparaison plus noble, que n'estoit celuy des Iuifs: car Dieu y sied auec plus grande magnificence de dons & de graces, qu'il ne faisoit à celuy-là, qui n'estoit que pure ombre du nostre. Et en ce vieil les bestes estoient sacrifiées; en ce nostre, le precieux Corps du Fils de Dieu. Et partãt à meilleur droit porte-il l'Image du Ciel, que le Tabernacle de Moyse, & que le Temple de Salomõ. Pour ces raisons S. Chrysostome dict que le temple des Chrestiẽs, est vne œuure, & vne maison royale du Ciel. N'est-il pas donc raisonnable qu'il loge en ses pourpris, les Images des citoyens celestes, de Iesus-Christ, & de ses Saincts bien-heureux, & que cõme Image du Ciel, il garde les Images des estoilles celestes? Pourrions nous mieux orner la maison de Dieu apres les Sacremens & les œuures pieuses que d'y mettre les signes de ses dõs, de ses champions, & de ses victoires? Comparez vn peu vos temples, Messieurs, auec les nostres; vos temples à vn toict, & quatre murailles, cõme des ieux de paume, vuides de Sacremẽs, vuides d'ornemẽs, vuides de ceremonies, vuides d'autels, vuides de sacrifices, & d'Images, & vous les treuuerez plus semblables aux Mosquées Turquesques, qu'aux augustes temples Chrestiens. Et que diroient ces

5 *Le temple des Chrestiens vn Louure celeste, & Paradis terrestre.* S. Chrys. ho. 36. in 1. Cor.

6 *Le temple des aduersaires, vuide de tous biens.*

vieux Peres des 500. ans premiers, si resuscitez ils entroient maintenant en vos temples? Qu'est-ce cy? diroient-ils; où sont les signes des Chrestiens? où sont les Images des Saints? où est le trophée de la Croix? où est la memoire & le memorial de Iesus-Christ, où l'Image de sa Mere glorieuse, où sont celles des Apostres, des Martyrs, des Confesseurs, & des Vierges, que nous auõs autresfois colloqué, veu, & honoré en nos anciennes Eglises? Est-ce point icy vne Synagogue de Iuifs, vne sale de Samaritains, ou vne hale de Sarrazins? Ainsi parleroient ces vieux Peres, & vous conseilleroiẽt de r'entrer en l'Eglise Catholique. Mais il est à craindre que vous ne croiriez non plus leurs cõseils, que vous croyés les nostres. Si ne vous croirons nous pas, mais nous suiurons leur trace & honorerons Dieu auec eux, en la façon & maniere qu'il a apprins son Eglise de le venerer, & luy porter honneur.

CHAP. XIX.

1 *S'il est loisible d'honorer les Images.*
2 *Deux heresies sur la veneration des Images.*
3 *Comment il faut honorer les Images.*
4 *Les Iuifs & Payens estimoiẽt leurs Idoles dieux.*
5 *Les Iuifs auoient oublié Dieu lors qu'ils firent le veau d'or.*
6 *Apis, veau & le grand Dieu des Egyptiens.*

Nous auons prouué qu'il est loisible de faire & tenir des Images des Anges, & des saints, & qu'il est vtile & honorable de les colloquer aux temples, contre les trois articles des Iuifs, & cõtre vous-mesmes. Reste à traiter la 2. partie du 3. article, & prouuer qu'il est loisible, voire encor necessaire d'honorer les Images, tant s'en faut que ce soit Idolatrie. Ceste preuue sera la plus longue, d'autãt qu'elle est la plus difficile & la plus importante. Car si nous auons vne fois verifié la doctrine Catholique en cecy, sans produire autre piece, la cause est gaignée en toutes les precedẽtes questions, estant d'vne necessaire liaison, que si c'est vne chose saincte d'honorer les Images, il est loisible de les auoir, & les mettre en lieux saincts: & tous les argumens des aduersaires par ceste seule preuue demeureront rompus. Et afin de combattre en bataille rangée, nous mettrons en teste les heresies, & vos argumens touchant ceste questiõ, & les combattrons par raisons contraires. 1 *S'il est loisible d'honorer les images.*

S. Iean Damascene sur la fin de son liure des heresies dit, qu'il y a eu deux heresies diametralemẽt opposées sur la veneration des Images. La 1. est de ceux-là, qui adoroient les Images comme Dieu, il appelle ces heretiques du mot Grec Christianocatagoros, c'est à dire accuse-Chrestiens, d'autant que par leur vice on accusoit les Chrestiens comme idolatres. Conformément à ceux-cy, Alexandre Seuere adoroit l'Image de Iesus-Chr. & d'Abrahã pesle-mesle, & de mesme culte que ses idoles, cõme tesmoigne Lãpridius. Cõtre ceste heresie nous ne disputõs point maintenãt: car estãt vne vraye idolatrie, elle est assez refutée par l'Escriture, & par les liures de nos Docteurs. La 2. heresie est celle, qui tient l'autre extreme, disant qu'il ne faut faire aucũ hõneur aux Images de Dieu & des Ss. qui est vostre opiniõ. La foy Catholique tiẽt le milieu, cõme la vertu est entre deux vices, & I. C. crucifié entre deux larrons: la teneur d'icelle est comprinse en peu de mots au Concile de Trente,

2 *Deux heresies sur la veneration des Images.* S. Damas. de haeres. ad finem. Adoratiõ idolatre de l'Image de Ies. Christ

3 Comment il faut honorer les Images. Decret du Concile de Trente sess. 25.

qui est, qu'il faut dóner hóneur & deuë reuerence à l'Image de Iesus-Christ, de sa Mere, & des autres Saincts; non que l'on croye qu'en icelles Images y aye quelque diuinité, ou vertu pour laquelle il les faille honorer, ou leur demãder quelque chose, ou y auoir sa confiance, cóme jadis faisoient les Payens, qui fichoient leur esperãce aux Idoles; mais parce que l'hóneur, qui leur est rendu, ressort & se transporte à la personne qu'elles representent. Nous confirmerons ceste foy Catholique en refutãt vos argumẽts à la façon qu'auons tenu iusques icy. Vostre premier argument traicté par Caluin auec grand effort, est prins du vingtiesme de l'Exode, où Dieu cóme nous auons veu cy-deuant, apres auoir prohibé les Idoles, adjouste, tu ne les adoreras, ny leur feras honneur: desquelles paroles il collige, comme tous vos Docteurs, qu'il ne faut faire aucun hóneur aux Images. Et parce qu'on luy respondoit, que nos Images ne sont point Idoles, & que les Catholiques ne les estimẽt pas dieux, ny ne les honorent cóme dieux, il arme & renforce son argument, & dit que les Iuifs & les Payens qui honoroiẽt les Idoles, ne les appelloient, ny croyoient point estre dieux, & que neantmoins ils faisoient contre le commandement, & estoient idolatres, comme les Prophetes ne cessoient de leur reprocher; & partant que nous sommes Idolatres faisans honneur aux Images, encore que nous ne les croyõs point estre dieux. En ceste arriere-preuue Caluin dit plusieurs euidents mensonges.

Premier argument de Caluin contre la veneratió des images.

4 Les Iuifs estimoient leurs idoles des dieux. Exod. 32. 1.

Le premier est, que les Iuifs n'estimoient point dieux leurs idoles, ce qui est euidemmẽt faux, car voulans les Iuifs faire leur veau d'or, qui fut leur premiere idole apres estre sortis de l'Egypte, de quel langage parlerent-ils à Aaron? *Leue toy, fay nous des dieux qui marchent deuant nous;* Et apres que le veau fut tiré de la fonte, que dirent-ils encore: *Voicy tes dieux, ô Israel, qui t'ont faict monter hors du pays d'Egypte:* & l'estimoient si bien Dieu, qu'ils luy sacrifierent aussi tost. D'auantage Micha idolatre se plaignoit contre ceux, qui luy auoient desrobé ses idoles. *Vous m'auez,* dit-il, *rauy mes dieux, que ie m'estois faict.* Item apres que Ieroboam Roy d'Israël eut faict les deux veaux, aussi-tost il publia, qu'ils estoient dieux, disant: *Voicy tes dieux, Israël, qui t'ont faict monter de la terre d'Egypte.* Entendez-vous ces lieux? Vous peuuent-ils plus clairement tesmoigner que tels Iuifs estoient idolatres, & que les Payens croyoiẽt que leurs idoles estoient des dieux, & que Caluin a dit mensonge? Mais n'est-ce pas impudemment gloser la saincte Escriture, de nier ainsi ce qu'elle affirme, & n'est-ce pas encor imposer calomnieusement à l'Eglise Catholique de la faire semblable aux Payens, & Iuifs en cecy?

Iudic. 18.

3 Reg. 12. 28.

5 Les Iuifs auoient oublié Dieu, lors qu'ils firẽt le veau d'or. Deut. 32. 18. Psal. 105. Ierem. 2. 6.

Le second mensonge de Caluin est en ce qu'il dit que les Iuifs n'estoient pas si sots, qu'ayant fait ce veau d'or, ils eussent oublié Dieu, qui les auoit retirez d'Egypte. Cela est directement contre les paroles de Moyse, qui apres leur reprochant leur peché. *Tu as,* dit-il, *oublié le Dieu qui t'a faict, & as mis en oubly le Dieu qui t'a engendré.* Il redouble le mot oublié, pour bien faire entendre leur oubliãce; & Dauid, *Ils firent,* dit il, *vn veau en Oreb, & adorerent l'idole, & oublierent Dieu, qui les auoit sauuez, & faict des merueilles en Egypte.* Et Ieremie escriuant contre ce mesme peché & pecheurs. *Ils ont marché,* dit-il, *apres les vanitez,* c'est à dire apres les idoles, *& n'ont point dict où est le Seigneur, qui nous a faict monter de la terre d'Egypte?* Ils s'estoient si bien oubliez de Dieu, qu'ils pensoient qu'il fut esuanoüy comme Moyse, de qui ils n'auoient eu nouuelle ja de quarante iours. Ce qui est subtilemẽt caché soubs l'escorce de leurs propos: car apres qu'ils eurent dit à Aaron, *Leue toy, fais nous des dieux, qui marchent deuant nous,* ils adjoustent; *Car quant à cest hóme Moyse, qui nous a faict monter de la terre d'Egypte, nous ne sçauons qu'il luy est aduenu.* Ils vouloient dire, Moyse est esuanoüy, & son Dieu aussi. Tu feras à la place de Moyse, fais nous des dieux à la place du Dieu de Moyse. A vostre aduis est il assez clair, que les Iuifs auoient perdu l'amour & la memoire de Dieu en leur veau, & que Caluin trame icy, comme ailleurs, malicieusement vne glose à sa poste? Que dit encor ce fidele Docteur? Il poursuit à mentir, & tasche de prouuer que les Iuifs faisoiẽt comme nous, & qu'ils adoroient Dieu en ce veau, comme nous l'adorons en son Image. Les Iuifs, dit-il, cognoissoient voirement Dieu, duquel ils auoient esprouué la vertu: mais ils vouloient cognoistre par vne Image qui marchast deuant eux, que Dieu estoit leur guide en chemin: & adjouste vn peu apres, Les Iuifs estoient persuadez que soubs telles Images ils honoroient Dieu eternel, vn, vray, Seigneur du Ciel & de la terre. Bó Dieu quel esclat de mẽsonge! En premier lieu nous venons de monstrer clairement, qu'ils tenoiẽt pour Dieu leurs Idoles: Item qu'ils auoient oublié le vray Dieu. S'ils cognoissoient le veau pour Dieu, cóment cognoissoient-ils le vray Dieu en iceluy? Et s'ils auoient oublié le vray Dieu, l'Eternel, le Seigneur du Ciel, & de la terre, cóment s'en souuenoient-ils en ce veau, lequel estoit la cause & l'effect de leur oubliance? se souuenir & s'oublier est-ce vne mesme chose? Que s'ils se souuenoient bien de Dieu, pourquoy ne se souuenoiẽt-ils, que la premiere chose qu'il leur auoit defenduë, estoit de faire des idoles? Secondement est-il vray-semblable qu'ils eussent faict ce veau seulement pour auoir vn signe visible de Dieu, qui les precedast, veu que Dieu alloit nuict & iour deuant eux en deux signes, tres-euidents & miraculeux? *Et le Seigneur,* dit l'Escriture, *alloit deuant eux de iour, en colomne de nuée pour les conduire par la voye, & de nuict en colõne de feu pour les esclairer, afin qu'ils marchassent nuict & iour. Ainsi la colomne de nuée par iour, & la colomne de feu par nuict ne se partoiẽt point de deuant le peuple.* Voyez-vous, s'ils auoient faute de signe, qui les precedast? Voyez-vous que ce n'estoit pas le desir d'vn signe visible, qui leur fist fõdre le veau, ains parce qu'ils vouloiẽt auoir vn Dieu palpable & corporel, c'est à dire vne Idole à la façon des Egyptiẽs? Et cecy est la seule cause pourquoy ils s'aduiserẽt de ietter en fonte plustost vn veau, qu'vn chameau, ou vn mulet, pour en faire vne Idole, parce que le veau estoit le grãd Dieu des Egyptiens, appellé par eux Apis.

Impudence de Caluin à mẽtir. Inst. l. 1. c. 11. 8. 9.

Dieu guide des Hebrieux en vne colomne de feu, & en vne nuée. Exod. 13. 21. & 22.

Pourquoy les Iuifs se firent plustost vn veau qu'vne autre beste pour l'adorer.

Cet Apis dit Herodote estoit vn veau qu'vne vache frappée de la foudre vceloit, de poil noir, marqué d'vn signe blanc quarré au front & sur le dos ayant la figure d'vne Aigle, aussi blanche, ou comme dit Pline, vne marque blanche du costé droict faicte en croissant, & vn nœud soubs la langue en forme d'escharbot, la queuë diuisée

6 *Apis, veau & le grãd Dieu des Egyptiens.* Herod. in Thalia. plin. l. 8. c. 46.

Card. Baro. in Annalib. an. 113. Euseb. præpar. l. 2. c. 21.

en deux sortes de poil: Apres que les Ægyptiens l'auoyent adoré quelque temps auec mille superstitions qu'Herodote, Pline & autres historiens racontent, ils le tuoyent en la fontaine de leurs sacrificateurs,& en portoyent le dueil iusques à ce qu'ils en auoyent trouué vn autre pareil,qui leur estoit bien-tost fourny par le diable, vsant des causes naturelles pour faire conceuoir quelque vache. Trouué qu'estoit le veau, ils menoyent grande ioye, le conduisans au temple de Memphis, pour luy donner les honneurs & sacrifices accoustumez : & en ceste façon perpetuoyent ils leurs Dieux & leur Idolatrie. C'est ce Dieu sur tous autres, que les Hebrieux auoyent souuent veu en Ægypte,auec ses temples, ses Autels & ses sacrifices, de qui ils auoyent ouy dire merueilles,& lequel pour cela ils vouloyent aussi auoir pour Dieu à l'imitation des Ægyptiens, qu'ils estimoyent vn peuple le plus sage & le plus magnifique du mõde,pour n'en auoir iamais veu d'autre. L'orgueil,la vanité & la lourdise, fille de tous deux,leur fit faire ce veau; & si ne furent ils pas seuls à l'imitation de ceste folie. Car cest Apis & ce veau estoit si renommé par tout le monde à cause des merueilles trompeuses, que le diable operoit par luy,que mesme les Romains luy donnerent place entre leurs Dieux, comme leur reproche Minutius Felix, disant, N'adorez vous pas le veau Apis auec les Ægyptiens? ne le paissez vous pas? Despuis l'Ascension de nostre Seigneur, iusques au regne d'Adrian Empereur, enuiron l'an 113. il n'en estoit cõparu aucun, comme Spartian escrit : & celuy qui parut alors, causa vne grande sedition, & plusieurs maux à ce miserable peuple, contestans les vns contre les autres, qui le meneroit en leur temple. Or si les Romains si esloignez des Ægyptiens, s'estoyent laissés aller au culte du veau, il ne faut pas s'esbahir si les Hebrieux qui auoyent esté nourris l'espace de quatre cens cinquante ans au milieu de l'Ægypte,voulurent auoir pour Dieu, au moins l'Idole de ce veau, à la place du vray Dieu, qu'ils cuidoyent estre esuanouy comme Moyse,& qu'ils auoyent desia mis en oubly. Est c'est-ce que leur reproche Moyse, Dauid, & Ieremie,que tantost nous auons alleguez. Voyla le fond & la source du veau & de l'Idolatrie des Iuifs, & le mensonge de Caluin euanté. L'escriture parle peu & comprend beaucoup;elle recite en deux mots ce que les Iuifs demanderent & firent;& laisse rompre l'escorce de l'histoire aux plus accorts, affin de penetrer à la moële par l'obseruation des tenans & des aboutissans de l'effect. Au moyen dequoy pour dire la vraye cause de ce veau fondu, il falloit auoir science & conscience, & Caluin n'a eu ny l'vne ny l'autre : & partant il a glosé ce lieu,comme vous pouuez voir, si faussement,que vous deuriez rougir de honte d'auoir vn tel maistre d'escole. Nous concluons donc que les Iuifs n'adoroyent non plus Dieu en l'Idole de ce veau, qu'en l'Idole de Baal,de Moloch,& d'Astarot, & aux autres : en l'Idole desquels il est certain qu'ils adoroyent le diable pour Dieu:& partant Moyse, qui sçauoit mieux que Caluin le fond de leur Idolatrie, dict clairement : *Ils ont faict sacrifice au diable,& non à Dieu, adorans les Dieux à eux incognus.*

Les Romains adore veaux. Minut. Felix in Octa.

Spartianus in Adria.

Deuter. 32 18. Psal 106. Iere. 2. 6.

Deut. 32.

CHAP. XX.

1 *Les payens estimoyent leurs Idoles,des Dieux.*
2 *Payens credules à l'erreur, mescreans à la verité.*
3 *Reproches contre les Payens adorans les Idoles.*
4 *Les Payens faisoyent & destruisoyent leurs Idoles à leur poste.*

CAluin poursuyuant sa route comme il nous a faict semblables aux Iuifs,il nous veut encore faire entendre, que mesme les payens n'estoient pas si sots, qu'ils creussent que leurs Idoles fussent Dieux, neantmoins qu'ils estoyent Idolatres en les honorant : & partant que quand nous disons, que nous ne croyons pas que nos Images soyent Dieux,nous ne laissons pas d'Idolatrer comme eux, leur faisant honneur. C'est vn mensonge chargé de plusieurs ignorances & impostures, car il n'y a rien de semblable au culte de nos Images, auec le culte des Idoles des payens.

1 *Les payens estimoyent leurs Idoles, des Dieux.*

Et au reste combien que possible il y en eust d'entre eux, qui ne creussent point que les Idoles fussent Dieux, si faut il confesser que la plus part le croyoit; Ce qui n'estoit pas si merueilleux ny si grande stupidité que Caluin pense. Car ils voyoient que leur pontifes le leur disoyent, que tout le monde presque le croyoit, que les Idoles auoyent figure humaine, qu'elles parloyent, & rendoyent des oracles : toutes lesquelles choses probablement faisoient croire à gens aueuglez, que les Idoles estoient des Dieux. Mais quelque cause que ce fut, il est certain, que la plus part d'eux suyuoit ceste croyance, & Caluin parle mal de dire le contraire. L'Escriture est pleine de tesmoignages qui le disent; & quiconque a leu tant soit peu les liures des auteurs Chrestiens & profanes, il ne trouue rien si clairement démeslé. Tous les Prophetes pour prouuer que les Idoles d'or & d'argent ne sont point Dieux, mettent pour argument; parce qu'elles ne parlent point & n'oyent point : le sens est, Ne croyez pas que vos Idoles soyent des Dieux; car elles ne parlent point, ny n'oyent point; c'est le bois qui ne parle point, qui n'oyt point. C'est donc contre les Dieux de bois que ces paroles sont dictes, & les Dieux de bois que les Payens adoroyent. Autrement en vain les Prophetes les eussent reprins en refutant leurs Dieux; car ils eussent peu respondre : Nous ne croyons pas que le bois soit Dieu, que nous reprochez vous?

2 *Payens credules à l'erreur, mescreans à la verité.*

Dauid, Esaïe, Ieremie, Baruch, & autres sont pleins de telles remonstrances. Daniel parlant des Princes Babyloniens, qui banquetoient à la maison du Roy, *Il beuuoyent* (dict-il) *le vin, loüoient leurs Dieux d'or & d'argent, d'airain, de bois, & de pierre.* Et Salomon au liure de la Sapience: *Ils ont* (dit-il) *appellez Dieux les œuures des mains des hommes, l'or & l'argent mis en œuure par artifice.* Les Ephesiens apres auoir ouy S. Paul dirët; *Ce Paul icy par ses persuasions à destourné grande multitude, disant que ceux ne sont point Dieux, qui sont faicts des mains.* D'aduantage Ieremie dit auec Salomon que les Gentils inuoquoient les Idoles, & leur recommandoient leur salut. Ils croyoient donc qu'ils les pouuoient exaucer. Car dit S. Augustin personne n'inuoque vne

3 *Reproches contre les payens adorantes les Idoles.* Psal. 113, 114. Esa. 46. Abac. 2. Ierem. in Epist quæ est Baruc. 6. Dan 4 cap. 15 10 act 19 10 Sap 13 & 14 Ierem. 2.

Idole, qu'il ne pensse en pouuoit estre exaucé. Les anciens Chrestiens n'ont rien de si commun en leurs liures. Tertullien dit que les dieux des Gentils endurayent plus quand on les tailloit & mouloit, que les Chrestiens quand on les tuoit de ce qu'ils ne vouloient adorer ces Dieux là. S. Augustin. *Ie confesse (dict-il) que ceux-là sont plus profondement plongez en erreur, qui croyent que les œuvres des mains d'homme sont Dieux, que les autres qui font Dieu, la creature.* Et vn peu apres parlant des mesmes Payens; *Ils honorent (dict-il) les Idoles, ou les estimans Dieux, ou comme signes & Images des Dieux*: Et ailleurs il escrit, que plusieurs d'entre eux pensoient que les Idoles viuoient, respiroient, entendoient, & partant qu'elles estoient Dieux viuants, & que la similitude des membres humains les entretenoit en cest erreur là. Hesiode, dict Eusebe, estime qu'il y a trente mille Dieux, & quant à moy ie voy qu'il y en a encore plus grand nombre de pierre & de bois. Tous les Peres ancient escriuans contre les Gentils se moquoyent d'eux, parce qu'ils adoroient le bois & la pierre comme Dieux, & eux mesmes quelquesfois s'en rioient. Horace en est vn, quand il faict parler ce beau Dieu.

Tronc i'estois de figuier inutile, le maistre
Incertain qu'il feroit, vn Priap m'a faict naistre.

Hermes Trismegiste escrit apertement en son Pimandre, qu'il y a des Dieux, qui sont faicts par le souuerain Dieu, les autres par les hommes, qui sont les statues qu'ils font, & qu'apres les diables animent: duquel erreur parle entre plusieurs autres S. Augustin au liure de la cité de Dieu. Arnobius de soy mesme, *Ie reuerois (dit-il) ô aueuglement! les Idoles fraischement tirées de la fornaise, & les Dieux battus sur l'enclume à coups de marteau.* Et vn peu apres: *Ie les flattois, ie leur parlois, & leur demandois des biens-faicts, comme s'il y eut eu en eux quelque vertu.* Et tout soigneant: *ie croyois que les bois, les pierres, les ossemens estoient Dieux, ou qu'ils habitoient en telle matiere.*

Mais, dict Calvin, les payens changeoient à plaisir leurs Idoles, & ne changeoyent pas les Dieux, ils ne croyoient donc pas que les Idoles fussent Dieux. Ie respons que la folie, qui les faisoit croire que les hommes pouuoient faire des Dieux, la mesme leur persuadoit qu'ils les pouuoient changer destruisans les vns, pour en substituer d'autres, & en estoient deuenus là, qu'ils croyoient qu'en faisant vne nouuelle Idole, ils faisoyent vn nouueau Dieu: & bien qu'ils creussent, qu'il n'y auoit qu'vn Iuppiter, ou vn Apollon au ciel, neantmoins en dedians plusieurs statues de Iuppiter c'estoient à leurs auis autant de Iuppins comme petits Dieux diminutifs du celeste, & ainsi des autres Dieux. En somme ils croyoient leurs Idoles Dieux de mesme façon qu'aujourd'huy les payens au Iappon, en Malaca, au Peru, & ailleurs, où la lumiere de la foy n'a encore chassé les tenebres de Paganisme. Considerez donc Messieurs, en quel cornet trempoit sa plume Caluin, quand il escriuoit que les Payens ne croyoiét point que leurs Idoles fussent Dieux, & que les Catholiques leur sont semblables en la veneration des Images: Considerez s'il faut croire desormais ce pelerin sans bonne caution. Venons au cinquiesme mensonge qu'il dit icy.

Tertul. in apol. c. 12.
S. August. l. 5. de doct. Christ. c. 7.
S. Aug. ep. 49. & in Psal. 113.
Euseb.
Olim truncus eram ficulnus inutile lignum... Hor. lib. 1 sat. 8.
Trismegi. stus in Pimand. c. 9.
S. August. l. 8. de ciu. c. 23.
Arnob. l. 1 contr. gentes.
4 Les Payens faisoient & destruisoient leurs dieux à leur poste.

CHAP. XXI.

1 *Les Iuifs & Payens sacrifioyent à leurs Idoles.*
2 *Les Payens adoroyent les diables aux Idoles.*

Pour le cinquiesme mensonge Caluin adiouste: les Prophetes ne cessoient de reprocher aux Iuifs & payens les paillardises commises en la veneration du bois & de la pierre. Et conclud, que nous encourons la mesme reprehension honorans les Images. Ce mensonge est le pire de tous, & vient bien à propos, qu'il est aussi le plus manifeste. Car il est tres certain que tels reproches estoient iettez cõtre les Iuifs & Payens pour des choses que l'Eglise ne faict aucunement enuers les Images.

Premierement parce que les Iuifs & Gentils Idolatres sacrifioient aux Idoles, qui est la paillardise notée par l'Escriture. Or les Chrestiens ne sacrifient point aux Images, ains à Dieu seul. Secondement parce que tant les Iuifs que les payens, ou ils croyoient que les Idoles estoient Dieux, ou en icelles ils adoroient les creatures, ce que les Chrestiens ne font pas aussi. Qu'ils creussent que leurs Idoles estoyent Dieux nous l'auõs assez verifié; qu'ils adorassent les creatures aux Idoles, fussent hommes ou diables, ou autres d'autre rang, outre ce qu'en auons des-ia dict, Lactance le prouue des hommes, disant que les payens adoroient les hõmes morts en leurs Idoles, combien qu'ils ne l'osoient dire au peuple. Et partant Ciceron dressa vne statue à sa fille morte Tulliola, auec intention secrete de luy donner rang de Deesse s'il eust peu. S. Augustin remonstre aussi aux liures de la Cité de Dieu, que les Dieux des Payens ont esté hommes; Item que la statue du Dieu Serapis tenoit le doigt à la bouche, pour signifier que personne n'osat dire que Serapis eust esté homme, que cela estoit defendu sur peine de mort, & toutes-fois chacun sçauoit & sa mort & sa sepulture. S. Cyprien, Eusebe, Tertullien & autres Docteurs anciens traitent suffisamment cest argument. Ce sera assez de les nommer pour ceux qui les voudront lire.

Les mesmes payens adoroient les diables aux statues: cecy est euident par Trismegiste, que S. Augustin refute aux susdits lieux de la cité de Dieu. Or les diables se mettoyent dans les Idoles en deux façons: L'vne estoit par enchantements & inuocations qu'on leur faisoit, pour les faire venir, comme dit Trismegiste: l'autre estoit lors que de leur bon gré ils habitoient aux Idoles, & se supposoient pour les morts, affin d'estre adorez en leur place, comme S. Cyprien escrit & S. Augustin. C'est pourquoy ils prenoient le nom des hommes morts, comme de Saturne, Iupiter, Apollon, Moloch, Astaroc, & semblables. Ce que ont tres-bien remarqué Origene, Eusebe, Lactance, Sulpice & autres. Les Payens donc & les Iuifs sacrifians à ces noms, faisoient sacrifices aux Idoles: & de tous dit l'Escriture, *Ils ont immolé aux diables, & non à Dieu.* Et Dauid, *Les dieux des Gentils sont diables.* Et S. Paul, *Ce que sacrifient les Gentils, sacrifient aux diables, non à Dieu.* Il y en auoit qui n'adoroient ny les hommes morts, ny les diables en leurs Idoles, mais

1 *Les Iuifs & payens sacrifioient à leurs Idoles.* Les estimoient estre Dieux & en icelles adoroient les creatures. Lact. l. 1. c. 14 & 15.
S. Aug. de ciu. l. 8. c. 26.
Serapis. ibid. l. 18. c. 5.
S. Cypr. l. de Idolor. vanit. ...
Euseb. de præpar. l. 2. c. 7.
Tertul. Apol. c. 21.
2 *Les payens adoroient les diables aux Idoles.*
Trism. in Pimand. c. 9.
S. Aug. l. 8. de ciu. c. 24.
S. Cypr. de Idol. vanit.
S. Aug. l. 8. de ciuit. c. 14. ...
Les diables prenoient les noms des hommes.

Digitized by Google

Orig cõt. Cels. Euse.l. 4. sua.præp. cap 6. Lact.l 2. cap.16. Sulp. in vita S. Mart. Deut.32. Psal 105. 1.Cor. 10 Diuerses Idolatries des payés.

quelque partie du monde : ainsi adoroient ils le Ciel en l'Idole de Saturne ; le Soleil, en l'Idole d'Apollon; l'air, en celle de Iuppiter ; le feu, en celle de Vulcan ; la mer, en celle de Neptune ; la terre, en celle de Cybele, comme au long remonstrent Eusebe, & S. Augustin. Les autres n'adoroient point ces parties du monde és Idoles, mais les ames d'icelles parties qu'ils imaginoient estre; comme l'ame de la Lune, en l'Idole de la Lune, & ainsi des autres. Et tous ceux-cy, comme il est euident, adoroient les creatures, qui d'vne façon, qui d'autre ; Et à eux appartenoient les menaces données par les sainctes Escritures aux Idolatres. Les Catholiques ne font rien de tel aux Images: car ils ne leur sacrifient point, & ne leur font aucun honneur que pour Dieu. Caluin donc impose calomnieusement contre la verité, quand il dit que l'Escriture appelle les Iuifs & Gentils Idolatres pour les mesmes choses que nous faisons aux Images.

CHAP. XXII.

1 *Que c'est chose saincte & de merite d'honorer les Images.*
2 *Toute chose saincte est digne d'honneur.*
3 *L'Arche d'alliance honorable.*
4 *Le nõ de Dieu tetragrammaton, Iehouah, venerable, pour luy, hors du temple, on mettoit Adonay en propos familiers.*
5 *Rien n'est capable d'honneur ciuil que la creature raisonnable.*
6 *L'honneur faict à l'Arche estoit honneur de religion.*

1 *Que c'est chose saincte, & de merite d'honorer les images.*

APres auoir rompu la premiere pointe de vostre auant-garde, ne faisant autre chose que parer aux coups : defendez vous maintenant, car nous voulons vser de nos offensiues, & vous charger de nos premiers arguments, nous verrons apres le reste des vostres. Nostre fin est de prouuer que c'est chose selon Dieu & acte de merite d'honorer les Images à la façon ordonnée par l'Eglise Catholique, laquelle façon vous a esté en passant rapportée cy dessus à la teneur du Concile de Trente, & vous sera amplement declarée apres que ce point icy aura esté deüement traicté. Vos arguments premiers contre la veneration des Images ont esté prins de la saincte escriture au moins par semblant. Les nostres premiers pour les Images, seront aussi tirez de la saincte escriture, affin que nous combations de pareilles armes, que vous nous auez assaillis. Nostre discours general consiste en trois mots. Toute chose saincte est digne de reuerance, & honneur : Les Images Chrestiennes sont sainctes: donc elles sont dignes d'honneur. Si les deux premieres parties de ce discours sont vrayes, la conclusion ne peut estre fausse, car elle en est engendrée, & la verité n'engendre iamais le mensonge. Si vous estes en doute de leur verité, ie m'en vay vous la verifier, l'vne apres l'autre.

2 *Toute chose saincte est digne d'hõneur.*

La lumiere naturelle, & l'escriture nous enseignent la verité de la premiere, à sçauoir qu'à toute chose saincte est deu honneur & reuerence: La raison est, parce que toute saincteté est vne espece d'excellence diuine, & à toute excellence apartient son honneur, comme nous auons prouué au discours des saincts, & la pratique de toute iuste republique le tesmoigne: c'est donc iustice, que la saincteté estant la plus grande excellence, aye le sien. L'escriture nous apprend la mesme verité par plusieurs exemples d'honneur commandé & donné aux choses sainctes. Quand Dieu s'apparut à Moyse au desert en vn buisson ardent, comme Moyse s'aprochoit, il luy commanda de deschausser son soulier en reuerence du lieu. *Deschausse,* (dit-il) *ton soulier de tes pieds, car le lieu où tu es est vne terre sai[illegible]cte,* Dauid dit, *Adorez l'escabeau de ses pieds: car [illegible] est s[illegible]inct.* Et le Sauueur defend de ne iurer par le Ciel, parce que c'est le throne de Dieu, ny par la Terre, parce que c'est l'escabeau de ses pieds. Il enseigne donc de reuerer le Ciel & la terre, pour le raport qu'a l'vn & l'autre à Dieu. Or comme l'on honore Dieu en se gardant de iurer mal son nom, ou encore le iurant bien : aussi honore on le Ciel & la terre en ne les iurant mal, ou iurant par iceux auec deües circonstances, ce que le Sauueur ne defend point.

Exod. 3. 2.

Psal. 98. 5.

3 *L'Arche d'alliance honorable*

Nous auons vn exemple illustre pour bien esclaircir nostre preuue en l'Arche de l'alliance, laquelle estoit en si grande veneration & respect, que plusieurs pour l'auoir touchée seulement, ou encor regardée mal à propos, furent punis de mort: tesmoing le massacre faict sur les Philistins, qui l'auoient portée en leurs terres & mise sur des autels profanes : Tesmoing le desastre d'Oza, qui mourut soudain, qu'il l'eust touchée, parce qu'il n'auoit point les mains sacrées, & [illegible]estoit ny Prestre, ny Leuite, bien que à bonne intention il l'eust faict pour la retenir, comme les bœufs ruants la faisoient tomber. Tesmoings plusieurs Bethsamites qui moururent pour l'auoir trop curieusement regardée. Mais n'eussiez vous pas appellé Dauid Idolatre & superstitieux si vous l'eussiez veu porter si grand honneur à ceste Arche ? Si vous l'eussiez veu paré d'vn surpelis sauter à toute sa force deuant icelle, quand en solemnelle procession au cri & son des trõpetes, on la portoit en Hierusalem, comme nous portons nos reliques ? Le Tabernacle de Moyse: le Temple de Salomon nommeément ce lieu appellé Sancta sanctorum, c'est à dire, lieu Tres-sainct, auquel reposoit l'Arche, estoit aussi en grande veneration.

Philistins tuez. 1. Reg. 5. Oza. 2. Reg. 6 3.

Bethsamites tuez. 1 Reg. 6. 19.

4 *Le nom de Dieu Tetragrãme Iehouah venerable pour luy on mettoit Adonay, hors du sanctuere.* Midras Psal. 87. R. Selomo Exod 20. Philo. l 3. de l. moy. IESVS honorable. L'hõneur de religiõ est deu aux choses sainctes.

Item ce nom ineffable de Dieu, *Iehouah*, que par respect religieux, les Iuifs n'osoient proferer hors du temple, & luy substituoient en parlant ou lisant, le mot *Adonay*, ou *Elohim*. Les Chrestiens aussi ont tousiours honoré ce doux & honorable nom de IESVS, non pour raison des syllabes, mais pour estre sainct, & tiltre du Sainct des saincts, & pource qu'il nous en faict souuenir. Cela est donc clair que les choses sainctes doiuent estre honorées, & vous mesmes le confessez : car vous honorez les Sacrements, parce que ce sont choses sainctes, vous honorez le pain de vostre Cene, parce que vous l'estimez vn signe sainct & sacré. Possible vous respondrez selon vostre vieille distinction, que l'honneur, qui a esté faict à toutes les choses susdictes, & celuy que vous faictes à vos Sacrements, est vn honneur non de religion, mais de courtoisie & de ciuilité, duquel on honore les Roys, & les Superieurs. Ceste responce vous enuelope en plusieurs absurdes inciuilitez.

5
Rien n'est capable d'honneur ciuil que la creature raisonnable.

Premierement, rien n'est capable d'honneur ciuil que la creature raisonnable : car tel honneur ne se donne que pour quelque vertu & superiorité, qui est en la personne. Or aucune creature sans raison, n'est superieure à l'homme, ains toutes luy sont inferieures, & par consequent incapables d'estre ciuilement honorées de luy: il s'ensuit donc, que l'on honoroit l'Arche, & les autres choses sans ame, à cause de quelque qualité surnaturelle, dont elles estoient reuestues, & par icelle esleuées sur leur rang naturel, & rendues honorables.

Pourquoy l'Arche estoit honorable.

Ceste qualité en l'Arche estoit le raport, & relation qu'elle auoit à Dieu : c'est à dire, parce qu'elle estoit l'Arche de Dieu, de sa suite, de son train, qu'elle le represensoit ; ceste representation la faisoit saincte. Il falloit donc que l'honneur qu'on luy faisoit pour ce regard, fut sainct, & propre pour honoror & recognoistre Dieu en sa creature ; & non ciuil, qui se donne seulement aux hommes. De maniere que quād vous dites, que vous honorés vostre Cene d'honneur ciuil, vous faictes la reuerence à vn morceau de pain, pour sa dignité, & vous abaissez vilainement à la creature, & estes idolatres par vostre maxime. Que si pour la qualité surnaturelle qu'il porte, qui est estre signe sacré, vous l'honnorez seulement d'honneur ciuil, vous donnez vn honneur iniurieux aux choses de religion, leur ostant l'honneur diuin, & leur donnant l'humain.

Chasque dignité est honorable selon son grade.

Or vous sçauez que chasque dignité doit auoir l'honneur de son rang. L'excellence & dignité humaine, l'honneur humain & ciuil : la dignité diuine, qui est la sainctetë, l'honneur diuin, autrement la iustice, & seance n'est pas gardée, non plus que si on honoroit le Roy comme vn simple subiet, & si on luy donnoit vne robe de bureau, ou vne chamarre de berger au lieu de manteau Royal. Secondement quelle absurdité est-ce, de dire que Moyse par courtoisie ciuile honorast la terre se mettant à pied nud ? Que Dauid par ciuilité sautast deuant l'Arche? Que la faute pour laquelle mourut Oza, fut seulement inciuilité ? Mais quelle absurdité est la vostre de ne donner rien plus d'honneur à vostre Cene chose sacrée, comme vous croyez, que vous feriez à vn homme profane ? ou de donner à vn morceau de pain l'honneur que vous feriez à vn Roy?

6
L'hōneur faict a l'arche est vn honneur de religiō.

Mais osez vous bien penser que ces honneurs-là, donnez aux choses sainctes, par de si saincts & sçauans personnages en la loy de Dieu, furent baise-mains ciuils, & encens de Cour ? Si cela est vray, Oza ne deuoit pas mourir, car il ne pouuoit plus ciuilement honorer l'Arche, que la retenir des mains, affin qu'elle ne tombast : & Dauid honorant l'Arche par ciuilité, fut fort inciuil, sautant & trepignant deuant icelle, reuestu d'vn surpelis, ce qui n'estoit gueres seant à vn Roy; qui fut cause que Michol sa femme fort biē apprinse aux poincts de ciuilité & courtoisies des cours humaines, & fort peu deuote au reste, le desprisa en son cœur.

Dauid sautant. 2.Reg.6.14.

Pourquoy Michol mesprisa Dauid. 2.Reg.6.16.

De dire que la mort d'Oza fut iniuste, ou la danse de Dauid inciuile & vituperable, ce seroit iniquité : Donc la mort d'Oza fut iuste, causée par irreuerance de religion : & l'action de Dauid œuure de religion, qui consistoit en l'humilité, qu'il monstroit s'abaissant & desprisant deuant l'Arche, sans faire cas de sa dignité Royale au pris de celle de Dieu, qui estoit representée en l'Arche. Cecy se verifie par la responce qu'il fist à Michol, lors qu'elle luy reprochoit cest acte, Dauid respondit ; *Ie iouëray deuant le Seigneur : & seray encor plus abaissé que ce coup, & seray plus humble deuant mes yeux*. Cela demeure donc amplement iustifié, qu'aux choses sainctes est deu honneur sainct.

Dauid s'humiliāt 2.Reg.6.21.22.

Quand ie vous auray prouué que les Images Chrestiennes sont sainctes, la preuue aura son rond accomply, & vous serez au roüet.

CHAP. XXIII.

1 *Qu'est-ce que sainct.*
2 *La terre, & autres choses appellées sainctes.*
3 *Les Images sainctes.*
4 *Choses sainctes instituées par les hommes.*

1
Qu'est ce que sainct

POur entendre comment les Images sont appellées sainctes nous disons que ce mot Saint en la S. Escriture, laissant à part les autres significations latines, signifie proprement ce qui n'a en soy aucun vice ny imperfection, tout pur & tout bon, en laquelle signification Dieu est naturellement sainct & la mesme sainctetë ; & partant appellé sainct absoluement, & Iesus-Christ sainct des saincts.

Dieu seul sainct essentiellement.

Les bons Anges & les autres saincts sont saincts par grace & participation. Quelque fois il est de plus grande estendue, & vaut autant à dire, que dedié & consacré à Dieu, ou qui a quelque rapport, respect & relation à luy, & le touche en quelque façon : & en ceste signification, non seulement Dieu & la creature raisonnable, mais toute autre chose peut estre appellée saincte, les elemens, le temps, les lieux.

Saint c'est à dire cōsacré.

2
La terre & autres choses appellées sainctes.

Ainsi est nommée saincte la terre, où Dieu apparut à Moyse, & apres toute la Iudée, non pour auoir quelque sainctetë en soy, car la terre n'est capable ny de vice, ny de vertu ; mais à cause de la presence remarquable & singuliere de Dieu ou de ses Saincts: de mesme les coupes, calices, buretes, & autres vaisseaux du temple, & le temple aussi sont appellez saincts, à cause qu'ils sont consacrez à Dieu ; les robbes sacerdotales, les iours de feste, le liure de la parolle de Dieu & choses semblables, sont sainctes, parce qu'elles touchent & rapportent Dieu en quelque façon; les robbes sacerdotales en ses Prestres, les festes en la memoire, l'Escriture en sa parolle : le nom de Dieu *Iehouah* sainct d'autant qu'il nous met deuant les yeux la source de toute sainctetë ; le nom de Iesus sainct, parce qu'il nous signifie nostre Sauueur, Sainct des saincts : & ainsi de toutes autres choses.

La vaisselle

Le tēple.

Les iours.

Les habits.

Iehouah.

Iesus.

Et comme nous voyons qu'en la maison d'vn Roy, tout ce qui est de son train & de sa Cour & le touche en quelque maniere, est dit royal : aussi tout ce qui regarde aucunement, & appartient au sainct des saincts, qui est Dieu, est appellé sainct. Les gens religieux & dediés à Dieu, sont saincts en toutes les deux significatiōs, s'ils sont vrais religieux, car ils sont nets de peché & dediés au seruice de sa maiesté.

Les gens religieux saincts de Dieu.

3
Les Images sainctes.

Vous pouuez colliger par ce discours, que les Images Chrestiennes sont sainctes pour deux raisons: l'vne parce qu'elles sont consacrées à Dieu: l'autre, parce qu'elles representent ou luy ou quelque chose qui luy appartient, & qui est de sa Cour, comme l'Image de sa croix, l'Image de la Vierge, & de ses saincts. Or si honneur est deu

à toute chose saincte, & honneur non ciuil, mais religieux, ainsi qu'auons prouué, resulte la conclusion du discours toute formée, que non seulement nous pouuons, ains que nous deuons honorer les Images : & que s'incliner deuant icelles, les baiser, les orner, les couronner, & faire autres seruices religieux auec la moderation & intention que l'Eglise prescrit, sont œuures de pieté agreables à Dieu. Et tels seruices ne faisons nous pas pour estimer qu'il y aye quelque diuinité en l'Image ou vertu pour laquelle nous l'honorions, ou que nous y mettions nostre fiance, comme iadis les Idolatres, ou qu'il leur faille demander quelque grace, selon qu'auons ouy auoir esté enseigné par le Concile de Trente, mais parce qu'elles sont choses appartenantes à Dieu, & que l'hōneur qui est faict à l'Image, passe outre à la personne dont elle est Image, & en dernier ressort se termine en Dieu auteur de toute excellence & saincteté. Si vous nous appellez Idolatres pour tels offices, appellez Idolatre Moyse, dequoy il honora la terre & le tabernacle : appellez Idolatre Dauid dequoy il faisoit si grand honneur à l'Arche d'alliance. Appellez Idolatres tous les Saincts du vieil & nouueau Testament, dequoy ils honoroient le temple, & lieux sacrez; appellez Idolatres tous les Saincts du nouueau Testament, & les Docteurs de l'Eglise Catholique, qui ont honoré les Images, qui ont escrit qu'il les faut honorer, & plusieurs ont signé de leur sang ceste foy. Confessez vous mesme que vous estes Idolatres, dequoy vous portez reuerance à vn morceau de pain.

Conc. Trident. Sess. 25.

4 *Choses sainctes instituées par leur honneur.*

Si vous respondez pour dernier refuge, que toutes les choses susdictes furent iadis instituées de Dieu, comme aussi en la loy de grace par Iesus-Christ sont ordonnés le Sacremens, & que nos Images sont œuures de main d'homme, & partant qu'elles ne sont ny sainctes ny dignes d'honneur : Ceste responsé ne vous peut aucunement sauuer, car elle vient d'vn erreur supposé, qui ne peut faire foy. Vous estimez que rien n'est sainct, sinon ce qui est immediatement ordonné de Dieu, & cela est faux, d'autant que les hommes instituent plusieurs choses qui sont sainctes, estant conuenables à la loy de Dieu, bien qu'elles ne soient instituées de Dieu en personne. Le sacrifice d'Abel & ceux des autres Saincts en la loy de nature, n'estoiēt pas expressement cōmandez de Dieu : & toutes-fois ils estoient sainctement prattiquez. Iacob dédia vn autel & vne pierre de presentation sans aucun commandement de Dieu, & fit vne œuure saincte, & l'autel fut sainct à raison de ceste dedicace. Les Iuifs instituerent sainctement la feste de Iudith, & la garderent sainctement. Les Machabeans en instituerent vne, que nostre Seigneur trouua encor en estre de son temps, & la celebra. Les Nazareans qui se dedioyent à Dieu de leur propre mouuement, les presens que les Iuifs faisoient au tēple de leur liberalité, en somme mille choses consacrées par les hommes estoient sainctes. Parquoy estans les Images œuures d'vn art, qui est don de Dieu, & pouuās estre employées à vn bon vsage, comme confesse Caluin, elles sont sainctes, pour estre dediées à l'honneur de Dieu & au profit de son Eglise, qui est la plus belle mise qu'elles pourroient auoir, & estans sainctes elles doibuēt estre en ceste qualité honorées. C'est la conclusion de nostre discours en faueur de la veneration des Images, que nous voulons encor renforcer par quelques autres aydes, & apres nous examinerons les autres pieces de vostre sac.

Iacob erigea vn autel qui fut sainct. Genes 28. 18.
La feste de Iudith. Des Machabées. Les Nazareans saincts de Dieu.

CHAP. XXIV.

1 *La Trinité veuë en l'Image de trois pelerins.*
2 *Pourquoy Abraham adora les trois hommes.*
3 *Le nom de Dieu doibt estre adoré.*
4 *Honorer l'Image du diable est Idolatrer.*
5 *Decret faict par les Apostres d'honorer les Images.*
6 *Qui est ennemy des Images de Dieu, n'est pas Chrestien.*

NOus monstrons encor par la saincte Escriture, que c'est vne chose saincte d'honorer les Images. Premierement il est escrit en la Genese, qu'Abraham voyāt venir en sa maison trois hommes, leur fit la reuerence & les adora. Sainct Augustin & quelques autres Docteurs de l'Eglise Catholique escriuent que c'estoient les trois personnes de la Trinité. Le mesme fist Loth aux Anges qui vindrent à luy ; ceste adoration ne fut pas seulement ciuilité, mais religion ; car Abraham parloit à eux comme à Dieu, ce qui est manifeste par le discours. Et Loth sçauoit que ceux qui venoient pour le deliurer estoient des Anges d'vn rang plus haut que d'hommes. La figure des trois hommes, & celle des Anges de Loth, n'estoit qu'Image & representation de Dieu & des Anges. Abraham donc & Loth adorerent les Images de Dieu & des Anges, & firent sainctement. Voyre-mais direz vous, Dieu & les Anges estoient presens en ces figures là ; ce qui n'aduient pas à nos Images ; cela n'importe rien. Le point de la question est, s'il est loysible d'honorer les Images de Dieu, & des Saincts. Nous voyons icy que les plus grands seruiteurs de Dieu l'ont faict. C'est assez pour donner preuue qu'en honorant les Images de Dieu & de ses Saincts, nous les honorons & faisons acte de religion, tant s'en faut que ce soit Idolatrie. Car autrement il ne faut pas doubter que Dieu n'en eust reprins Abraham & Loth. Ie dis aussi que Dieu est present en nos Images, encor qu'il n'y parle pas cōme alors, d'autant qu'il y est representé: & representer c'est faire present de certaine façō l'obiect qu'on represente.

1 *La Trinité veuë en l'Image de trois pelerins.* Genes 18. 5. Aug l. 2 de Trinit. cap. 11.

I'adiouste encor que la cause, pourquoy Abraham honora ces Images, ne fut pas la presence des personnes, dont elles estoient Images ; car Dieu auparauant estoit aussi bien present au tabernacle d'Abraham qu'alors, veu qu'il est tousiours present en tout lieu, & toutes-fois Abraham ne faisoit pas telles adorations tousiours. La cause donc pourquoy il adora ces Images, fut parce qu'elles representoient Dieu d'vne façon speciale, & en icelles & par icelles il l'honora, comme nous honorons les Saincts aux nostres, & par les nostres, parce qu'elles nous les representent, c'est à dire nous les font presents en certaine maniere. Ce fut donc vne action iuste & saincte, que fist Abraham en l'adoration de ces Images, adorant Dieu en icelles. Et ne faut pas doubter qu'il n'en portast toute sa vie le pourtraict en son imagination, & qu'il ne les hono-

2 *Pourquoy Abraham adora les trois hommes.*

Digitized by Google

rast en son cœur, toutes les fois qu'il s'en souuenoit. Ce qui s'est dit de ceste histoire, se doibt appliquer à toutes les autres semblables, quand Dieu, ou les Anges se sont monstrez en figure visible, & que leurs Images ont esté par les Saincts sainctement adorées.

3 *Le nom de Dieu doibt estre adoré.*

Secondement le nom de Dieu est vne petite Image de Dieu, Image non d'œil, mais d'oreille, comme ailleurs nous auons dict, car il le signifie & represente d'vn son articulé. Or il veut que son nom soit honoré, qu'il ne soit prins en vain; toute l'Escriture saincte l'honore. Les Iuifs entre plusieurs noms de Dieu honoroient specialement celuy de Iehouah, comme les Chrestiens le nom Iesus, ainsi qu'auez entendu. Il punit ceux qui le blasphement, il veut donc que son Im[illegible]e soit honorée & celle de ceux que luy a honores, c'est à dire de ses Saincts. Cest donc vne action selon Dieu d'honorer les Images, qui les representent.

4 *Honorer l'image du diable, est idolatrer.* Ceux qui portent l'image de la beste menacez de mort. Apoc. 14. Theodose fit rompre les Idoles. Theo l. 5. hist. c 5.

Troisiesmement honorer les Images des diables, qui sont les Idoles, c'est faire honneur aux Idoles & des-honorer Dieu & commettre d'Idolatrie. C'est pourquoy Dieu en l'apocalypse menace de mort ceux qui porteroient l'Image de la beste, c'est à dire du diable & de l'Antichrist. C'est aussi pourquoy les Chrestiens ont tousiours detesté les Idoles, & les detestent encor, d'autant que ce sont Images des faux dieux, Images du diable. Et les Empereurs qui les ont faicts destruire sont loüez comme entre autres Theodose: & aux mõdes nouueaux des Indes Orientales, & Occidentales on en destruict tous les ans. Si le diable peut estre honoré en son Image, si c'est action diabolique d'honorer son Image, & œuure saincte de la detester, à cause qu'elle represente l'ennemy de Dieu, & qui est indigne de tout honneur; Par contraire consequence il s'ensuit que Dieu peut estre honoré par l'honneur qu'on faict à son Image, & à celle de ses Saincts: & que comme c'est religion d'honorer les Images de Dieu & des Saincts, au contraire cest vne impieté diabolique de les briser.

5 *Decret fait par les Apostres d'honorer les Images.* Tur. l. 1. can apost. c. 25.

Les Apostres nous apprindrent de bonne heure ces antitheses des Images de Dieu & de ses seruiteurs, contre celles du diable & de ses satellites; car en leur Synode d'Antioche pour imprimer vne eternelle hayne contre les Images des diables, & contre les erreurs, tant des Iuifs que des Payens, & donner vn moyen singulier de les abolir & d'honorer Dieu par voye contraire, ils firent vn decret, par lequel ils ordonnerent qu'on mettroit les Images de Iesus-Christ, & de ses seruiteurs en contre-quarre des Idoles des Iuifs, affin que ceste opposition, dit le decret, enseignat qu'il ne faut point aller apres les erreurs des payens, ny estre semblables aux Iuifs. Pamphilus martyr dict auoir trouué ce Canon en la bibliotheque d'Origene, auec quelques autres de la dicte Synode, lesquels on voit encore couchez en Grec.

6 *Qui est ennemy des Images de Dieu n'est pas Chrestien.*

Considerés maintenant si appellans nos Images Idoles, si les haïssans plus que les Idoles mesme, & si les brisans, comme vous faictes, vous deuez estre appellez Chrestiens, veu qu'elles ont esté commandées par les premiers docteurs des Chrestiens, pour en honorer Dieu & quant & quant pour extirper les Idoles & Images du diable, & les deceptions des Iuifs. Considerez si vostre opinion ne fauorise pas aux diables, & à tous ennemis de Iesus-Christ, & si elle ne combat pas son Eglise!

CHAP. XXV.

1 *Deux Conciles de neant opposez contre les Images.*
2 *Sans l'auctorité du Pape nul Concile legitime.*
3 *Le 2. Concile de Constantinople appellé par erreur Ephesien, & par fraude la 7. Synode.*
4 *Aueuglement de Caluin à citer ce qui le destruict.*

Vous nous opposez encor contre la veneration des Images l'auctorité de trois Conciles, d'ont les deux sont sans teste, & le troisiesme sans ceruelle. Le premier est de Constantinople ayant le nom de la ville où il a esté tenu, soubs l'Empereur Leon Iconoclaste, comme tesmoigne Paul Diacre. Le second aussi de Constantinople celebré soubs Constantin Copronyme, fils de ce Leon, & pire que son pere, comme escrit le mesme Paul. En ces deux Conciles, la veneration des Images a esté condamnée. De laquelle condemnation vous faictes vne grande machine de guerre, que nous mettons par terre sans peur, & sans difficulté, & respondons que ces deux Conciles sont deux corps sans ame, & sans voix, n'ayant aucun pouuoir en l'Eglise, pour estre bastars & illegitimes. Premierement d'autant que le Pape chef de ceste assemblée, ny fut ny en personne, ny par Legats: comme il est euident par Zonaras, Cedrenus, & Paul Diacre, & amplement par la seconde Synode de Nice, action. 6. 1 *Deux Cõciles de neant opposez contre les Images.*

Or c'est vne loy fondamentale donnée par le 1. Concile de Nice pour telles assemblées, que nul Concile ne peut estre legitimement celebré sans l'auctorité du Pape: comme, apres plusieurs autres, l'escrit Eusebe. Outre-ce ils eurent faute de Patriarches. Car ils n'y donnerent aucun consentement, ny par eux, ny par autres; ce qui estoit necessaire aussi pour les authoriser, si bien que Psellus, Photius, Zonaras, Nicephore, Cedrenus, Nicetas, Paul Diacre, Reginon, Adon, Sigebert, & tous tant qui font le denombrement des Conciles, ne les mettent point en liste des Conciles de l'Eglise, ou s'ils en font mention, ils les condamnent de faux. Ceste responsе suffit; nous adioustons neantmoins qu'encor quils eussent esté legitimes, le second Concile de Nice general, plenier & assorti de toutes ses pieces, ayant en faueur de la veneration des Images, si exactement examiné toutes les raisons qui pouuoyent estre deduites sur vn tel subiect, & si sagement decidé la question par son decret, il mettoit hors de credit & de creance ces deux Conciles-là. 2 *Sans l'auctorité du Pape nul Concile legitime.* Regle du 1. Conc. de Nice. Euse. l. 2. c. 13.

Au reste ce second de Constantinople, que Constantin Copronyme assembla, est appellé par erreur le troisiesme Concile Ephesien, & par fraude le septiesme Concile general, n'estant ny l'vn ny l'autre. La cause d'erreur à ceux qui l'ont appellé Ephesien, est par ce qu'en iceluy presida Theodose Euesque d'Ephese. La fraude a esté affin de luy donner auctorité de plein Concile. Il ne s'en trouue autre chose sinon les fragmens, qui sont rapportez & refutez en la vraye septiesme Synode, ou Concile general, qui est le second Concile, ou la seconde, & souuent men- 3 *Le 2. Cõc. de Constantinople appellé par erreur Ephesien, & par fraude la 7 Synode.*

tionnée

tionnée Synode de Nice, toute assemblée pour soustenir la cause des Images.

4 Mais en passant est icy à noter l'aueuglement de Caluin & de vos Centuriateurs, qui font vn si grand bouleuard de ce Concile contre les Images, ne se prenans garde qu'ils y sont foudroyez d'anatheme en plusieurs endroits; Car au quinziesme Canon, il maudit ceux qui n'inuoquent la glorieuse Vierge Marie: Au dix-septiesme, ceux qui n'honorét & ne priét les saincts: Au dix-huictiesme, ceux qui ne croient que Dieu rendra la vie eternelle, pour le merite des œuures selon la iuste balance de son iugement. Si ces foudres viennét du Ciel, mettez vous à couuert de bonne heure, si vous ne les voulés sentir en personne.

Aueuglement de Caluin à escrire qui le destruit.

CHAP. XXVI.

1 *Au Concile de Francfort il n'y a rien qui fauorise aux Antimagiers.*
2 *Decrets du Concile de Francfort contraires à la doctrine de Caluin.*
3 *La 2. Synode de Nice n'ordonna point la veneration de latrie aux Images.*
4 *En quoy contredit le Concile de Francfort à celuy de Nice.*

1 Le troisiesme Concile que vous citez pour vous est celuy de Francfort, qui fut celebré aux Faux-bourgs de ceste ville-là, soubs Adrian premier, Pape, & soubs Charlemagne alors Roy de France, & de Lombardie, qui y fut present, comme tenu en sa terre, l'an 794. En ce Concile il n'y a pas vn seul mot qui vous fauorise, ains seulement y est condamné l'erreur d'vn certain Elipand Euesque de Tolede, qui disoit que Iesus-Christ estoit Fils adoptif de Dieu le Pere: & n'auez autre apuy de vostre opinion que le tesmoignage de quelques historiens mal informez en la preface des liures supposez, soubs le nom de Charlemagne. Quant aux auteurs qui en parlent, Aymon, & l'Abbé d'Vrsperg en sa Chronique, & en l'an 793. ils tesmoignét bien qu'au Concile de Francfort fut condamnée la Synode des Grecs: mais ils adioustent qu'elle auoit esté assemblée à Constantinople soubs Constantin & Irene. En quoy ils se mescontent: car celle de Constantinople n'approuua point, ains reietta la veneration des Images, & fut condamnée par la septiesme generale tenue en la ville de Nice. D'autre costé, Hincmar Archeuesque de Rheims au liure qu'il a faict contre vn autre Hincmar Euesque de Laon, dit, qu'au Concile de Francfort fut condamné celuy de Nice, assemblé sans l'authorité du Pape. En quoy pareillement il se contredit: car il est certain, que le Concile de Nice fut celebré & approuué par l'authorité du sainct siege de Rome; & au contraire la preface des liures attribuez à Charlemagne, nous veut faire accroire que le Concile de Francfort reprouua celuy de Constantinople, qui auoit commandé qu'on adorast les Images. En quoy l'auteur s'entrecoupe semblablement, car nommant Constantinople, il semble parler de l'assemblée des heretiques ennemys des Images: mais disant qu'on y ordonna d'adorer les Images, il appert qu'il entend le Concile des Catholiques, qui toutes-fois fut tenu à Nice. Il y a plusieurs autres pareils traicts en ces liures compilez auec vne extreme negligence & ignorance, comme en ce qu'il met au pays de Bithynie Constantinople ville capitale de Thrace, comme les petits enfans de ce temps là sçauoient, qui est autant que si quelqu'vn disoit qu'Orleans est en Languedoc, ou Hierusalem en Ægypte. Le pis est, qu'il impose euidemment à la septiesme Synode, disant qu'elle tient qu'il faut adorer les Images, comme la S. Trinité, qui est aussi faux que ce que dit Caluin; qu'en tout le royaume du Pape, l'on met les Images pour les adorer; supposant le mot adorer en sa plus haute signification, & propre à Dieu. Puis donc que tous ces tesmoings que vous produisez du Decret du Concile de Francfort sont conuaincus de faux, & s'accordent si mal entre eux, il faut que vous nous prouuiez d'ailleurs que ce Concile reietta du tout les Images. Que si vous nous voulez contraindre de receuoir bon gré mal gré le tesmoignage de ces liures escrits du temps de Charlemagne, respondez nous deuant, si vous estes contens de les suiure en tous autres endroits où ils vous combatront plus viuement que nous: & alors nous verrons de venir à composition de nostre different auec vous.

Au Concile de Francfort n'y a rien qui auorise aux Antimagiers.

Erreur d'Elipand condamné à Francfort.

Aimo. l. 4. cap. 84. Abbas Vrsperg. in Chro. an. 793.

Tesmoins mal asseurés touchant le Cócile de Fräcfort.

Le liure attribué à Charlemagne impose à la 7. Synode.

2 Ils disent qu'ez questions de la foy, le Pape est souuerain Iuge, comme ayant souueraine authorité, qu'il tient, non des Conciles, mais de Dieu seul; Qu'il faut vser d'exorcismes au Baptesme, dedier les temples auec certaines ceremonies; prier pour les trespassez; inuoquer les saints; retenir l'vsage du chresme, & de l'eau beniste; & qu'en l'Eucharistie est present le corps de nostre Seigneur, & qu'il le faut adorer & offrir comme vray sacrifice. Si vous voulez que l'authorité de ces liures soit de mise au point qui vous est fauorable, il vous faut aualler toutes ces veritez, qui est assez pour faire rendre l'esprit à vostre secte. Et au reste, quand bien tout l'œuure seroit pour vous, & qu'il eust esté composé par Charlemagne, qu'auriez vous contre nous que le tesmoignage d'vn homme lay, d'vn homme de guerre, & qui ne peut aucunement contrebalancer à mille autres Ecclesiastiques qui sont pour nous, ny auoit voix de decision en matiere de la foy? Car selon que tres-bien dit S. Iean Damascene, Iesus-Christ n'a pas laissé le gouuernement de son Eglise aux Roys & Empereurs, mais aux Euesques & Pasteurs. Et quand bien nous serions prests de vous aduoüer le tesmoignage de ces liures, si ne pourriez vous en tirer autre chose, sinon que du temps de ce Roy-là, quelques Euesques d'vn Royaume particulier se voulurent mesler de iuger des Decrets d'vn Concile vniuersel, ayans esté mal informez, & pour auoir mal entendu, ce qui estoit ordonné en iceux. Car selon que l'on peut recueillir du texte de ces liures, on leur fit entendre deux choses fausses. L'vne que ce Decret de la veneration des Images, auoit esté faict par les Grecs, sans le conseil & l'approbation de nostre S. Pere le Pape: comme aussi est raconté par Hincmar. Et dit l'autheur desdicts liures, que c'est au Pape qu'appartient la puissance de iuger & decider les differents qui concernent les articles de nostre Foy; & partant que ce Decret qui n'est autorisé de luy, ou de ses Legats, est de nulle valeur. Et toutes-fois il est certain qu'en la seconde seance & action de ce Concile de Nice, furent leües & prononcées les lettres du Pape Adrian, qui sou-

Decrets du Concile de Francfort contraires à la doctrine de Caluin.

Le gouuernemét de l'Eglise laissé aux Euesques non aux Roys. S. Damasc. or. 2. de Imag.

stenoient les Images, & en tous les actes d'iceluy les Legats du sainct Siege soubs-signerent les premiers, & approuuerent ce qui estoit arresté.

5 Le synode 2 de Nice n'ordonna point la veneration de latrie aux images.

L'autre fausseté qu'on leur fit entendre, fut celle qu'auons dit cy dessus, que le Concile general de Nice auoit ordonné qu'on adorast les Images d'vne souueraine veneration, & de latrie, telle que celle qui est deüe à la saincte Trinité mesme. Ce que toutes-fois est apertement reprouué, ains au contraire en la premiere seance & action, Basile Euesque d'Ancyre qui auoit esté auparauāt heretique, rechantant & se recognoissant, dit en presance & à la veüe de tout le Concile, qu'il honoroit les Images voyrement, mais non du culte de latrie, qui est deu à Dieu seul. Et Constantin Euesque de Constance, en l'Isle de Cypre, dit le mesme en l'action troisiesme, protestant qu'il baisoit & saluoit auec honneur les Images, mais non de ceste vraye & souueraine adoration, qui apartient à la seule nature diuine.

4 En quoy contredit le Concile de Francfort à celuy de Nice.

Puis donc qu'il est clair & manifeste, que ce Concile de Francfort ne contredit à celuy de Nice, que par opinion, & pour auoir mal entendu ses decrets, qu'auez vous à nous l'opposer? Car au reste ces liures mesmes attribuez à Charlemagne, soustiennent en plusieurs endroits qu'il faut retenir ez Eglises les sainctes Images, pour l'ornement d'icelles, & pour conseruer la memoire des choses passées: & ne se bandent que contre quelque pretendue adoration, qui n'a iamais esté establie par le Concile de Nice, lequel estant vniuersel & general, & pour tel receu & aduoüé par tout le monde, ne peut estre aucunement raualé d'auctorité par le contrequarre d'vn Concile prouincial tel que celuy de Francfort, non plus que le Concile d'Affrique, où sainct Cyprien se trouua, n'emporta pas le dessus encōtre celuy de Rome, où il fut arresté que le Baptesme des heretiques auroit lieu, & seroit estimé valable. Car il faut que la regle de S. Augustin soit gardée disant, que les Conciles particuliers doiuent ceder & faire place aux vniuersels & generaux, veu mesme, selon que le confessent les Centuriateurs de Magdebourg, que le Pape Adrian & ses Legats ne consentirent point, ains s'opposerent à ce qui fut ordonné au Concile de Francfort sur la fin, sans le consentement & approbation desquels, non pas mesme les Conciles vniuersels & generaux ne peuuent obtenir leur rang & auctorité legitime.

Les Conciles particuliers cedēt aux vniuersels S. Aug. l. 2 de Bapt. c. 3 Cent 8. cap. 9.

CHAP. XXVII.

1 *Sept Conciles pour les Images.*
2 *La 7. Synode tenue pour les Images, accomplie.*
3 *Deux faux Conciles de Constantinople contre les Images.*
4 *Assistance de Dieu aux Conciles legitimes.*

1 *Sept Conciles pour les Images* 1 Le 6. Conc. gē. c. 8: l'an. 685.

POur trois Conciles que vous auez mis en auant contre nous à vostre façon, nous vous en voulons opposer maintenant plus de demy douzaine, qui vous battront vn peu mieux. Le premier est le sixiesme Concile general, qui au Canon octante deuxiesme appelle venerables les Images de Iesus Christ & des Saincts, & entre autres celle là où l'agneau est depeinct, & sainct Iean, qui le monstre. Le second est le Concile de Rome auquel se trouuerent neuf cens & trois Euesques soubs Gregoire troisiesme, contre Leon Empereur Iconoclaste l'an 733. qui tous arresterent le poinct de la veneration des Images. Le troisiesme fut celuy de Gentilly tenu soubz Pepin Roy de France, où il fut present, & les Ambassadeurs de l'Empereur; & fut confirmée entre autres choses la veneration des Images contre les Grecs, & charge donnée aux ambassadeurs de remonstrer à leur maistre de suyure la foy orthodoxe comme les autres princes Catholiques. Le quatriesme est vn autre Romain assemblé des Euesques de France, & d'Italie l'an 768. soubs Estienne Pape 3. auquel fut condamnée la Synode de Constantinople tenue soubs l'Empereur Copronyme contre les Images, & faussement appellée la 7. Synode, ou septiesme Concile general. La cinquiesme est la seconde Synode de Nice, qui faict le 7. Concile general assemblé soubs Adrian premier Pape & soubs l'Imperatrice Irene, & aussi son fils Constantin l'an 779. où se trouuerent 350. Euesques.

2 Concil. Rom. l'an 733. de 903. Euesques. Sigib. in Chroni. Conc. de Gentilly l'an. 766. Sigiber. Rhegino. in Chro. Paul. Diac. Ado. Vienn. 4. Conc. Rom. l'an 768. Concile de Nice 7. general l'an. 779.

2 *La septiesme Synode tenue pour les images accōplie.*

En ce Concile, la veneration des Images a esté si exactement debattue, si richement prouuée & sainctement arrestée contre les Iconoclastes, par toute sorte d'arguments, que iamais fut question balotée en generale assemblée de l'Eglise. Et tout ce qui s'est dit depuis de ce subiet a esté tiré de ce Concile comme d'vne ample & copieuse bibliotheque. Ce que voyant vos predecesseurs Luther & Caluin, & les centuriateurs rapsodians, ils ont tousiours tiré quelque coup de machine contre ce fort pour y faire breche: mais ils ne l'ont sceu faire: & quand ils l'auroient faicte, ils ont bien veu qu'il est si bien flanqué d'esperons & de tours, qu'il n'y a moyen de l'approcher sans y laisser la cuirasse & le corps. Ils ont veu, qu'il estoit assorty de tout ce qui peut authoriser sans contradiction vne assemblée generale; qu'il estoit celebré non en Occidant, où le sainct siege auoit sa Cour, ains en l'Orient à l'instance de l'Empereur & de l'Imperatrice: & qu'ils ne pouuoient obiecter la tyrannie du Pape, comme ils font quand on les presse de bien croire & de bien faire: qu'en iceluy, furent non seulement les legats du sainct Siege, mais aussi tous les Patriarches d'Alexandrie, d'Antioche, & de Hierusalem, & le Patriarche de Constantinople, presens.

Attaquée par les Anti-images.

3 *Deux faux Conciles de Constātinople cōtre les Images condānez.*

Tous ceux-cy d'vne mesme voix auec 350. Euesques, principales lumieres de l'Eglise, signerent la condamnation des Iconoclastes, Bris-Images, & des deux faux Conciles de Constantinople, & la confirmation de la veneration des Images: & qui est remarquable plusieurs d'entre eux, qui s'estoient laissé emporter à l'erreur en ces méteuses Synodes de Leon, & Cōstantin Copronyme, ayans veu les preignantes raisons des Peres, & l'appareil des preuues que l'on apporta, vaincus de la verité demanderent pardon, disans qu'ils auoyent esté abusés, & se remirent au giron de l'Eglise. Et a esté ce Concile si bien fortifié, que tant l'Eglise Latine que la Grecque l'ont tousiours tenu pour legitime, ce qui n'aduint iamais à aucun Concile des heretiques tant fussent ils nombreux & armés d'authorité seculiere. Les Arriens pour establir leur heresie, & bouleuerser le premier Concile de Nice, qui les auoit condamnez, tindrent en diuers temps & lieux, treze

Conciles, qui iamais n'ont sceu prendre racine en l'Eglise, selon la sentence du Sauueur disant, que toute plante qui n'auroit esté plantée par son pere seroit arrachée. Au contraire le premier Concile de Nice, comme vne plante celeste a si bien creu en credit, qu'il a la premiere autorité apres la saincte Escriture. De mesme le Concile de Constantinople tenu soubs Leon ; & l'autre soubs son fils Constantin Copronyme, contre les Images, ont esté aussi-tost rayez de la liste des Cõciles legitimes: & la 7. Synode qui les a condamnez, tousiours en auctorité. Le sixiesme Concile pour les Images, a esté la huictiesme Synode ou Concile general, qui est le 4. de Constantinoples, soubs Adrian second & Basile Empereur, assemblée de 773. Euesques, contre Phocius, où les Peres parlent ainsi en particulier de l'Image du Sauueur. *Nous arrestons, qu'il faut adorer l'Image de Iesus-Christ Sauueur de tous de pareil honneur que les sacrez Euangiles.* Le septiesme Concile de Trente est celuy, qui a bouclé & confirmé tout ce que les precedants Conciles auoyent ordonné de la veneration des Images. Voyez, Messieurs, vos argumens, & conferez les auec les nostres, vostre disette auec nostre richesse, vos recherches mal trouuées, auec la fermeté de nos tesmoignages & auctoritez. Vous nous produisez deux ombres de Concile, & vne allegation sans note, & nous vous mettons deuant, sept congregations auctorisées, approuuées, & receuës chascune de son siecle, & de ceux qui ont suiuy par apres.

6 Conc. 8. general & 4. Constant. ann. 870.

7 Concil. Trident. sess. 25. 1563.

4 *Assistance de Dieu aux Conciles legitimes.* Les aduersaires ne peuuent respondre à cest argument.

Considerez qu'il est impossible que Iesus-Christ, qui a promis son assistance à deux qui s'assembleroient en son nom, ne se soit trouué au milieu de tant de Saincts & doctes personnages, qui pour son nom s'assembloient ; & que Iesus-Christ s'y trouuant, il n'a iamais permis qu'vne cause si importante, aye esté decidée contre la verité. Mais bon Dieu ! Si la veneration des Images estoit ce que vous dictes, Idolatrie, se peut il bien faire que Iesus-Christ eut de tant abandonné son Eglise, qu'au plus celebres assemblées d'icelle, l'Idolatrie eut esté establie par ses propres pasteurs? Se peut il bien faire, que si la veneration des Images n'estoit vne chose tres-agreable à Dieu, & tres-vtile à son Eglise, qu'il eust permis, qu'apres tant d'examens, de questions, de preuues, de persecutions, elle fut demeurée en pied, comme le roc sur les vagues? Voyons le reste de vos arguments.

CHAP. XXVIII.

1 *Reste des arguments contre les Images.*
2 *S. Irenée & Epiphane expliquez.*
3 *S. Ambroise & S. Hierosme expliquez.*
4 *S. Augustin & S. Gregoire expliquez.*
5 *Serenus Euesque de Marseille repris.*

1 *Reste des argumẽts cõtre la veneration des Images, refutez.* S. Iren. l. 1. c. 24. Epip. hæres. 791.

Les reliques de vos arguments consistent tant en quelques auctoritez de Peres glosés à la coustume, qu'en vn exemple & certaines raisons. S. Irenée dictes vous, met entre les heresies de Carpocrates, la veneration de l'Image de Iesus-Christ, & de sainct Paul. Et Epiphane dict, que ceux là estoient heretiques, qui adoroient l'Image de la Vierge Marie. Ie responds que tous deux disent vray, mais que vous n'entendez ny l'vn ny l'autre. Carpocrates adoroit l'Image de Iesus-Christ, comme celles des Philosophes, & à la façon des Gentils, & luy offroit sacrifice.

2 *S. Irenée & Epiphane expliquez.* S. August. de hæresi. ad quod vult. here. 7. Cy dessus c. 19. 2. Alex. Seu. habuit in suo Lerario imagines Christi & Abraham. Lampr. in eius vita.

Ceste façon est declarée par Epiphane mesme parlant de ces heretiques. *Auec les Images* (dit-il) *de Protagoras, Aristote & autres, ils mettoient encore celle de Iesus-Christ & les adoroient toutes à la façon des Gentils, qui est offrir sacrifice.* Le semblable dict S. Augustin contre les mesmes heretiques. Ceste heresie est celle dont nous auons parlé cy dessus, & aduerty que conuenablement à icelle, Alexandre Seuere, en son oratoire auoit & adoroit l'Image de Iesus-Christ & d'Abraham auec celles de ses Dieux. Ce tesmoignage donc ne faict rien contre nous & prou contre vous. Car il monstre que vous auez eu grand' faute ou d'esprit n'entendans par ce que vous citiez contre nous ; ou de conscience de l'interpreter ainsi, si vous l'entendiez. De mesme trame est la glose, que vous donnez à Epiphane : il reprend là, certaines femmes heretiques, qui adoroient l'Image de nostre Dame, comme Carpocrates, & celle de Iesus Christ à la façon des Gentils, luy offrans sacrifices, comme à vne déesse : & failloient doublement : Premierement de ce qu'elles s'ingeroient au plus haut office des Prestres, qui est offrir sacrifice, ausquelles toutes-fois S. Paul ne permet de parler en l'Eglise. Secondement de ce qu'elles offroient à vne Image, ce qui est deu seulement à Dieu. Epiphane au reste parle là mesme tres-honorablement de la Vierge, & de l'honneur que les Chrestiens luy doibuent; & partant pour neant l'auez vous emprunté. Nous sommes trop loing de l'heresie qu'il reprend.

Les femmes ne parlent poinct en l'Eglise. 1. Cor. 14.

3 *S. Ambroise.* De obitu Theod. S. Hiero. in c. 3. Dan. expliquez.

Vous citez encore ou vos Patriarches pour vous, S. Ambroise qui dict, Helene trouua la croix, elle adora le Roy, non le bois, qui est l'erreur des Gentils. Et S. Hierosme qui dict que les seruiteurs de Dieu ne doiuent point adorer les Images. Vous estes tousiours semblables à vous mesmes: S. Ambroise dict que S. Helene en adorãt la croix, n'adora point le bois pour la matiere, qui est bois, comme font les payens leurs Idoles materielles, mais qu'elle adora Iesus-Christ en sa croix. Que cela soit le sens des parolles, & que S. Ambroise ne condamne point l'adoration de la croix, il appert là mesme quand il dict tout ioignant; Helene a faict sagement esleuant & mettant la croix à la teste des Roys, affin qu'aux Roys la croix fut adorée. Que ne l'adorez vous ainsi qu'Helene, pourquoy la fuyez vous du tout? pourquoy la brisez vous ? S. Hierosme parloit là des statues des Roys, comme celle qu'auoit faict Nabuchodonosor, que les trois enfans, qui furent iettez dans la fornaise n'auoyent voulu adorer. Il dict donc, que les Chrestiens ne deuoient point adorer telles Images, & nous le disons & tenons aussi. Et S. Hierosme non plus que S. Ambroise, ne dict rien contre nous.

La croix adorée. S. Ambro. de obitu Theod.

S. Hiero. in cap 3. Dan.

4 *S. Aug. de morib. eccl. c. 34. S. Greg. l. 7 ep. 54 & 109. & l. 9. ep.*

Vous auez prins encor vn lieu de S. Augustin, auquel il dict; i'ay cogneu plusieurs qui adorent les sepulchres, & peinctures ; & deux de S. Gregoire en ses Epistres, où il dict qu'il ne faut point adorer les Images. I'ay pitié & compassion de vostre souffreté, vous estes contrains de mendier aux portes de vos plus grands ennemys, & n'en pouuants fidelemẽt tirer rien, vous furetez cõtre

leur intention ce qu'en fin vous cōdamne. Sainct Augustin reprend ceux, qui à la façon des Gentils adoroient les sepulchres & les peinctures non des Saincts, mais de tous indifferemment ; & qui sur les sepulchres, où estoient ces peinctures, commettoient plusieurs yurogneries & insolences. Au reste le mesme S. Augustin, loüe grandement ceux, qui honoroient les sepulchres des Saincts Martyrs : & de la veneration des Images il en parle si clairement, que i'ay honte que vous l'osiez mettre en ieu pour vous: comme aussi. S. Gregoire, qui en ses epistres ne reprend rien sinon l'adoration des Images faicte à la façon des Gentils, comme ia souuent auons dict; & le pouuiez retenir, mais vous auez les oreilles percées. En l'epistre 53. du liure 7. il dict qu'à bon droit on se prosterne deuant l'Image de Iesus-Christ, mais qu'il faut adorer celuy, que l'Image nous faict souuenir estre né, ou auoir enduré pour nous.

Les sepulchres des Martyrs honorez. Augusț. l. 22. de ciuit. c. 8.

Et s'il eust estimé qu'il ne faut honorer les Images, il n'eust pas si aigrement reprimé la temerité de ce bon Euesque de Marseille Serenus, que vous loüez si tresfort; lequel osa briser les Images, à cause de quelque abus, qu'on y commettoit, S. Gregoire luy monstrant qu'il falloit oster l'abus & garder la saincte coustume de l'Eglise. Voyla fondu & renuersé tout le meilleur que vous auez sceu effleurer des SS. Peres, pour faire vostre cire contre nos Images. Il est meshuy temps que vous oyez quelque chose de ce qu'ils disent pour nous.

5 *Serenus Euesque de Marseille repris par S. Gregoire pour auoir rompu les Images.* S. Greg. l. 7. ep. 54.

CHAP. XXIX.

1 *Tesmoignages des Peres de la veneration des Images.*
2 *Propos notable de S. Athanase, pourquoy on adore la Croix.*
3 *Diuerses sortes de peintures.*
4 *Pourquoy Ezechias brisa le serpent d'airain.*

VOyons donc en contre-eschange, comme les anciens Peres parlent pour nous. S. Basile cité par Adrian en l'Epistre aux Empereurs, *I'honore*, dit-il, *les histoires de ces Images & les adore en public, car ce que nous auons de tradition Apostolique ne doit estre defendu.* S. Chrysostome en sa Messe monstre qu'il y auoit l'Image de nostre Seigneur sur l'autel ; *Le Prestre*, dit-il, *incline la teste à l'Image de nostre Seigneur.* S. Iean Damascene dit que le culte & veneration de la Croix & des Images est tradition Apostolique. Lactance au poëme de la Passion de nostre Seigneur.

1 *Tesmoignages des Peres de la veneratiō des Images.* S. Basile ep ad Impera. Adr. in 7. Syn. act. 2. S. Chry. en sa Messe. S. Damasc. l. 4. de fide c. 17. Lact. in carm. de pass. Domini. *Flecte genu lignumque Crucis venerabile adora.*

Flechissant le genoüil adore humble le bois,
Et la Croix, où mourut le Sauueur Roy des Roys.

Tertullien tesmoigne que les Chrestiens estoient appellez les deuots de la Croix, & luy ne le nie pas ; & tous les Peres disent cela nous auoir esté reproché par les Payens.

Tertul. in apol. c. 16. S. Atha q. 16. ad Antiochum.

S. Athanase rend la raison pourquoy les Chrestiens adorent plustost la Croix qu'vne lance, ou vne colomne, & semblables instruments, *qui est*, dit-il, *affin que les payens entendent que nous faisons cela, non pour le bois ; mais pour celuy, qui a esté crucifié: car separans les deux pieces qui font la Croix & defaisant la figure, nous foulons aux pieds le bois.* S. Ambroise outre ce qu'auez ouy tantost de luy, escrit en ces termes sur le Psalme. 118. monstrant

2 *Propos notables de S. Athanase pourquoy on adore la Croix.* S. Ambro. in Psa. 118.

par similitude que l'honneur faict aux Images ressort à Dieu. *Qui couronne l'image de l'Empereur, il est certain, qu'il couronne celuy duquel est l'Image*, S. Hierosme en la vie de Paula; *Prosternée à terre*, dit-il, *deuant la Croix elle adoroit, comme si elle y eust veu le Sauueur attaché.* S. Augustin parlant des signes sacrez comme sont les Images, les lettres, les Sacrements, parce que ces choses sont faictes par les hommes, comme sainctes, elles peuuent estre honorées, encore qu'elles ne soient en admiration comme merueilleuses ; où il met entre autres signes, qui meritent honneur de religion, le serpent d'airain faict par Moyse au desert. Et au liure de la doctrine Chrestienne dit que les peinctures & statues sont superflues, sauf celles qui en temps & lieu sont mises à vne bonne fin par ceux qui en ont l'auctorité. Telles sont les Images Chrestiennes.

S. Hierosme in vita Paul.

Le serpēt d'airain signe honorable. S. Aug. l. 3 de tri. c. 10 l. 2. de doc. Chri. c. 25.

En ses confessions il reprend la temerité des peintres ne gardans point la moderation Chrestienne en leurs ouurages ; & dit là mesme, qu'il y a quelques peintures necessaires, les autres ayans vne pieuse signification, & partant dignes d'honneur. S. Paulin, *Admirons des anciens les sacrées Images.* S. Gregoire exhorte de transferer l'Image de la Croix & de la Vierge glorieuse d'vne certaine Synagogue des Iuifs, où par force elles auoient esté mises, à vn lieu Chrestien, où l'on les puisse honorer dignement: Et en vn autre lieu, *Nous nous prosternons*, dit-il, *deuant l'Image, mais non pas comme si c'estoit quelque diuinité.* En somme en ces premiers siecles là, bien que les Iuifs, les Sarrasins, & les Samaritains & quelques heretiques aspergés de leur humeur, fremissent entre les dents, neantmoins l'vsage de la veneration des Images estoit solemnelle, & sans controuerse entre les Chrestiens. Et les Docteurs, & Conciles ne se donnoient pas tant de peine à refuter ces premiers aduersaires qui n'estoient pas Chrestiēs, comme apres on a fait, lors que parmy les Chrestiens, les heretiques se sont eleuez, ennemys domestiques, auec plus grand effort & plus grande violance & plus dangereuse secousse, persecutans l'Eglise, & qu'en l'Eglise y a eu plus de forces spirituelles pour les rembarrer.

3 *Diuerses sortes de peintures.* S. Aug. l. 10. conf. c. 34. S. Paul. natal. 10. S. Felix. S. Greg. l. 7. ep. 5. ad Ianu. S. Greg. l. 7. ep. 53.

Ce que vous citez de l'histoire des Roys, où il est dit qu'Ezechias rompit le serpent d'airain, que Moyse auoit iadis fondu au desert : non seulement ne nous nuit rien, mais nous ayde. La cause de ce brisement fut, parce que iusques alors les enfans d'Israel luy faisoient des encensemens, qui estoit en ceste loy-là le propre office du Sacrificateur: comme il apert en l'histoire d'Ozias, lequel, quoy que Roy, s'estant ingeré de donner de l'encens, fut frappé de ladrerie à l'instant. C'estoit donc vne temerité punissable des Hebrieux, d'vser de telle ceremonie, & de tant plus griefuement punissable, que s'estans oubliez de la signification de ce serpent, ils adoroient la matiere, & estoient vrayement idolatres. Parquoy Ezechias fit bien d'exterminer telle abomination, & oster la cause à ce peuple ayme-Idole, d'y plus retourner. Tout cela ne conclud rien contre nous, & si monstre que ce serpent auoit esté gardé par Moyse & les Hebrieux par reuerēce en memoire du benefice receu & pour estre figure du Sauueur, qui nous deuoit guarir de nos morsures spirituelles, ce qui faict pour nous. Car s'il a esté loisible de

4 *Pourquoy Ezechias brisa le serpent d'airain.*

Le serpēt d'airain gardé par reuerēce.

garder par reuerence vne Image de Iesus-Christ futur, à plus forte raison de Iesus-Christ ia venu en propre personne.

CHAP. XXX.

1 *Raisons contre la veneration des Images refutées.*

2 *Pourquoy on n'adore pas l'homme, veu qu'il est Image de Dieu.*

1 *Raisons cõtre la veneration des Images refutées.*

POur rompre de pleine victoire voz esquadrons sans vous laisser moyen de vous remettre sus, il ne reste rien que respondre aux raisons que vous & vostre escole auez ioinctes auec les arguments prins des Escritures, & des Conciles refutez, & par raisons contraires aux vostres clorre toute ceste decision de la veneration des Images. Vostre premiere raison est, que l'Image est vne chose vaine & sans ame, & partant incapable d'honneur; Ie respons que l'Image n'est vrayement de soy capable d'honneur: mais en-tant qu'elle represente ce qui est digne d'honneur, elle en est capable. Vn Ambassadeur du Roy quand il seroit le plus petit compagnon du Royaume, & de sa personne indigne d'honneur, toutes-fois en qualité d'Ambassadeur, il doit estre honoré, parce qu'il represente le Roy. Tout de mesme le sceptre, la couronne, les lettres du Prince sont choses sans ame, & neantmoins honorables, à cause du rapport qu'elles ont au Prince. Vostre seconde raison est celle de Caluin, l'Image n'est saincte, ny pour le regard de la matiere, dont elle est composée, ny des traicts & lineamens qui luy font la figure, & partant elle n'est en aucune façon honorable. Ie respons que vostre antecedant est vray, mais que vous n'en tirez pas vostre fusée en bon Logicien: car vous mettez tout ce qui n'est cause de la saincteté de l'Image, & laissez les deux causes pourquoy les Images sont sainctes. La premiere comme nous auons dit ailleurs, parce qu'elles sont signes de choses sainctes, & en ceste qualité sont honorables, voyre à la boutique de l'artisan. Secondement à cause qu'elles sont dediées & consacrées à Dieu, & mises au temple; non pour paistre les yeux des curieux, mais pour esueiller à chascun la memoire des choses sainctes, & eschauffer la volonté à l'imitation de ceux, qui sont representez par icelles, & en somme pour le seruice diuin. Et cecy est cause que quelque-fois on les benit deuant que les colloquer aux temples.

L'Image est saincte pour le rapport qu'elle a à la chose saincte cy dessus, &c.

2 *Pourquoy on n'adore pas l'hõme veu qu'il est Image de Dieu.* Thomas Vald. l. 3. sacra. tit. 19. c. 154.

Troisiesmement vous dites que l'homme est faict à l'Image & semblance de Dieu, & toutesfois on ne l'adore pas, donc beaucoup moins le bois & la pierre. Response: L'homme est digne d'estre honoré, d'autant qu'il est Image de Dieu, & cela, comme dit vn de nos Docteurs, est la cause, pourquoy on ne l'a point proposé en l'Eglise pour l'honorer comme l'Image de nostre Seigneur & des Saincts, de peur, qu'il ne pense cest honneur luy estre faict pour son respect; ioint qu'à cause de la multitude des hommes, il y auroit de la confusion mal seante & incertitude, lors qu'il faudroit que chacun honorat son compagnon, & en fut honoré, comme estant Image de Dieu: & faudroit que le Roy honorast le vassal: le Seigneur, le valet à tiltre pareil; & ne sçauroit on, si c'est par respect de Dieu ou de l'hõme, qui sont choses mal seantes, & incommodes; lesquelles n'aduiennent point aux Images de representation, qui sont en petit nombre, & destinées à representer vne chose certaine: & est on asseuré que tout l'honneur qu'on leur faict se rapporte a la chose representée. Ce sont vos principales raisons. Car celles qu'apportent encore vos Centuriateurs, ne sont pas raisons, mais gausseries de tauerne, comme est celle-là, si on doit honorer les Images, les riches seront seulement sauuez qui les peuuent achepter: comme si on ne pouuoit honorer vne Image en l'Eglise, qu'on ne l'eust achetée: de semble estoffe sont les autres. Escoutez maintenant s'il vous plait les nostres.

CHAP. XXXI.

1 *Les statues honorées à cause du patron.*

2 *Vertus & Images d'Antonin.*

3 *Finesse de Iulien l'Apostat, pour faire idolatrer les Chrestiens.*

4 *L'honneur ciuil & de religion donné aux Images, est selon Dieu.*

5 *Iudas baisa la bouche à nostre Seigneur, les sainctes Dames, les pieds.*

6 *S. Pierre honoré en son ombre.*

NOstre raison premiere est: La nature & l'experience, nous apprend, que les Images des Roys & de toutes personnes, de grande vertu & merite, ont esté tousiours & doiuent estre honorées ciuilement, donc à meilleur droit l'Image de IESVS-CHRIST & des Saincts, le doit estre religieusement. Les histoires profanes & sacrées, & les loix nous tesmoignent la verité de l'antecedent. Entre les Grecs & Romains, & tous autres peuples viuans selon la loy de nature, les statues des Empereurs, des Roys, & des gens renommez en quelque vertu, science, ou autre qualité remarquable, estoient reuerées de tous, & celle du Prince en si grand respect, que si quelcun se refugioit à elle la tenant en quelque façon, il estoit hors de danger; & s'il aduenoit, qu'il fallut punir de mort quelque malfaicteur en la place où fut ladicte statue, on la couuroit d'vn voyle par honneur, ou bien on la transportoit ailleurs, comme il aduint de la statue d'Auguste, qui fut transportée par le cõmãdement de Claude Empereur d'vn lieu en autre, comme recite Dion, d'autant qu'il la falloit quasi tousiours tenir voylée pour la multitude des supplices qui s'exerçoyent à la place où elle estoit.

1 *Les statues honorées a cause du patron.*

Statues des princes refuge aux criminels. Tacit l. 3. ann. Sene. l. 1. de Cle. Sueto in August & Tiber. Statue des Empereurs voylées. Dio. l. vlt.

Antonin Empereur pour honnorer la memoire de ses predecesseurs, comme escrit Capitolin, auoit en son oratoire leurs statues d'or en fonte. Et quand cest Empereur fut mort, il n'estoit pas fils de bonne mere, qui n'auoit en sa maison son Image, pour honorer en icelle la memoire de la vertu d'vn si bon & si modéré Prince. Les Chrestiens ne faisoient pas scrupule de donner cest hõneur a leurs Magistrats, voire encor qu'ils fussent meschans & payens.

2 *Vertus & Images de Antonin.* Capitol. en sa ch. 122. 23.

Ce que n'ignorant pas Iulien l'Apostat, comme escriuent S. Gregoire de Nazianze, & Paul Diacre, il faisoit tousiours mettre son Image entre les Idoles des dieux, Iuppin, Mars, Mercure, & autres, affin que au moings par mesgarde, les Chrestiens fissent honneur à ces deux-là, le faisant selon la coustume à son Image, & fussent en cela

3 *Finesse de Iulié l'Apostat pour faire idolatrer les Chrestiens* Gre. Naz or. 1 in Iul. Paul. Diac. in vita Iul.

Payens: ceux qui se prenoient garde de la fraude s'en abstenoyent, le menu peuple portoit son pardon en sa simplicité, & partant S. Gregoire de Nazianze l'excuse en cela de peché, disant qu'il ne pensoit que donner l'honneur ciuil au magistrat, ce qui estoit loysible, & non aux dieux Payens, ce qui est defendu. Les Romains riches en inuention pour annoblir & rendre immortelle la gloire de leurs ancestres, & des honorer, les faisoient retirer tous ou en cire ou en autre matiere, & les portoient ez pompes funebres, ou en faisoient parade en leurs maisons. Cela est donc trop euident que comme la nature enseigne de faire des semblances, & des Images de ceux que l'on ayme, aussi monstre elle que tout l'honneur faict aux Images reuient aux patrons, & qu'on les honore honorant leurs Images, comme souuent vous auons aduertis.

4 *L'honneur ciuil & de religiõ dõné aux Images est selõ Dieu.*

Si c'est chose selon la nature & le droict ciuil d'honorer ciuilement les Images des hommes de vertu pour honorer leur merite, pourquoy ne sera il iuste d'honorer religieusement les Images de Iesus-Christ, de sa mere glorieuse, des princes & des seruiteurs de sa Cour? & si c'est vn acte sainct d'honorer Iesus-Christ en sa personne, pourquoy ne le sera il pas, de l'honorer en son effigie, veu mesmes que cela donne tesmoignage de plus grand respect, & rend en certaine façon l'honneur plus grand, que s'il estoit faict à sa personne propre? Car souuent d'autant plus que le subiect où l'on recognoit le Seigneur est petit, d'autant en est la signification d'honneur & d'amour plus illustre: Celuy qui baise le manteau du Roy, pour l'honneur du Roy, il faict entendre qu'il l'honore & respecte plus que s'il luy baisoit la main; qui faict l'honneur à son Image, plus que s'il le faisoit à luy mesme; car qui se monstre ardant à l'accessoire, monstre quant & quát, qu'il le sera plus au principal. Baiser la teste, est de moindre signification d'honneur, que baiser les pieds. Iudas en trahissant Iesus-Christ le baisa à la bouche, les sainctes dames en l'adorant luy baiserent les pieds; baiser la trace des pieds c'est encore plus vouloir honorer, qu'en baisant les pieds. Mardochée donna signe qu'il estoit appareillé de faire vn tres grand honneur à son ennemy, quand il dict que non seulement il luy fleschiroit le genoüil, mais encore qu'il baiseroit ses traces, s'il estoit expedient pour l'honneur de Dieu. S. Iean fit plus grãd honneur à IesusChrist, disant qu'il n'estoit pas digne de luy deslier le solier, que quand il s'estima indigne de le baptiser. Le Centenier monstra plus de foy, ne demandãt que la parolle de Iesus-Christ pour la guerison de son page, que le prince de la Synagogue requerant sa presance pour guerir sa fille: l'vn l'honora plus en sa parole qui est moins, que l'autre en sa presance, qui est plus. L'Image de Iesus-Christ est infiniment petite au prix de sa maiesté, & celle de ses Saincts au prix de leur excellance: Neantmoins elle les represente, & par ceste representation le volume est assez grand pour admettre vne ample signification, & pour seruir d'entre-iect à donner vn grand honneur à celuy qu'elle represente. Parquoy c'est grandement honorer Iesus-Christ quand on honore son Image; & de tant plus que la chose où il est honoré est petite, de tant plus en est grande l'humilité, & la reuerence plus profonde enuers luy, de ceux qui l'honorent, & qui luy font la reuerence.

Cecy est a noter.

5 *Iudas baisa la bouche à nostre Seigneur les sainctes Dames, les pieds.*

Esther. 13. 8.

Ioa. 1. 17.

Luc. 7. 8.

Marc. 5. 22.

6 *S. Pierre honoré en son ombre.* Act. 5. 15.

L'ombre d'vn homme est la plus mince Image qu'il puisse auoir, n'estant icelle qu'vne priuation noire, griffonnée à la mesure du corps, & mourant aussi-tost que l'ombre, dont elle est faicte, s'esuanouït: mais ceux qui honoroient l'ombre de S. Pierre, & qui esperoient en guerir, l'honoroient plus & monstroient plus de foy, que ceux qui l'auoient souuent honoré en personne & esperé quelque bien-faict ou de sa parole ou de son attouchement. Quand nous faisons la reuerence à l'Image de Iesus-Christ, quand nous luy mettons vne coronne en la teste, quand nous l'embrassons, nous representant ce grand Dieu, ores petit enfançon en la creche, & le baisons; ores grand Docteur en la chaire, & l'admirons; maintenant porté au sein virginal de sa mere, & l'adorons; maintenant fiché en la croix pour nous, & le pleurons, & qu'au patron de ces Images materielles, nostre ame en ayant contretiré des spirituelles, faict interieurement tout ce que font les membres corporels par dehors, & s'excite à l'amour & à la loüange de son Sauueur: faisans tout cecy, nous luy presentons en petites pieces, de grands actes de reuerence, & luy faisons plus grand honneur en ces petites Images de sa grandeur, que si nous faisions le mesme en sa personne; car le faisans en sa personne, ce serions nous qui receurions l'honneur de luy, plustost que luy de nous; où en son Image tout est à luy, encor que le profit nous en demeure. Estimés donc que c'est vne action de merite d'honorer l'Image de Iesus-Christ, veu qu'il en reçoit de l'honneur. Estimés que c'est vne chose saincte d'honorer les Images de ses seruiteurs, & que puis que les payens enseignez de la nature honoroient loüablement la memoire des gens vertueux honorants leurs statues; les Chrestiens peuuent & doiuent vser de ce droict naturel, pour la gloire & la loüange de Dieu & des Saincts.

Tout pour l'amour de Iesus Christ.

CHAP. XXXII.

1 *En quoy on peut imiter les Payens.*

2 *La loy de Moyse muraille entre Dieu & l'Idolatrie.*

POssible tascherez vous surseoir nostre conclusion, disans ce qu'auez de coustume de dire en semblable occasion, que nous imitons les payens en cecy. A quoy ie respons ce que i'ay des-ia touché ailleurs, que nous n'imitons pas tant les payens, que nous ensuiuons la nature qu'ils ont suyuie, sauf en ce qu'ils ont forligné de la raison, ce que nous ne voulons imiter, comme de sacrifier aux Images, de les prier esperans quelque chose d'elles, comme venant d'elles, & choses semblables prohibées en la loy de Dieu, lesquelles ils prattiquoient: & encouroient en cela le crime d'Idolatrie: Nous prenons en eux ce qui est conuenable à la nature, & dequoy on peut bien vser pour l'abus, nous le reiectons. Au reste si vous pensez qu'il ne soit loysible de rien faire de ce que les payens ont faict, vostre pensée est par trop racourcie, & si vous la suyuez, vous vous priuez de mille beaux moyens de sainctemẽt faire l'honneur de Dieu, & vostre profit des richesses d'autruy. Car les payẽs ont faict plusieurs

1 *En quoy on peut imiter les payens.*

Les payẽs ont faict plusieurs choses que nous pouuons imiter.

choses que nous pouuons & deuons imiter, & comme transplanter d'vne mauuaise terre en vn bon fonds; & laissant la lie de leurs actions, vser pour la gloire solide, de l'or qu'ils ont employé pour la vanité. Ainsi les Hebrieux sortans d'Egypte, la despoüillerent de ses thresors, dont apres ils firent les ornemens du sanctuaire. Moyse ne refusa pas l'aduis de son beau-pere Ietro pour soulager son gouuernement, car le conseil estoit naturel & bon, encor que le conseiller fut payen. Salomon s'ayda de Hiram Roy de Tyr, pour auoir du bois à bastir le temple, & tous les ans enuoyoit vne flotte de Nauires en Orient pour en apporter de l'or & des pierres precieuses pour les employer au seruice diuin; Dauid dedia le coutelas de Goliath à la maison de Dieu: & comme ce Geant en auoit mes-vsé és armées prophanes pour le diable, Dauid le pendit en sa cuisse afin d'en bien vser contre les armées profanes, pour Dieu. Les payés vsoient des sacrifices, Dieu voulut que son peuple en vsast, & quelquesfois de sẽblables dissemblablement. Les Egyptiens disoient des maledictions sur la teste de certaines bestes à sacrifier; Dieu commanda de le faire sur la teste d'vn bouc. Les Egyptiens abominoient le pourceau, le mesme fut abominable aux Iuifs par leur loy. Les Prestres tant d'Egypte que d'autres païs, se lauoient deuant qu'offrir le sacrifice, le mesme faisoient les Prestres Hebrieux; les Egyptiens & autres peuples Idolatres offroient à leurs dieux les premiers fruicts: le mesme fut commandé aux Iuifs. C'estoit vne chose abominable aux Prestres Hebrieux de toucher vn mort, comme il estoit au grand Pontife des Payens: les Prestres Payens à Rome vsoient du pain sans leuain, aussi faisoient les Iuifs à la Pasque. Les Egyptiens & presque tous les Gentils, sacrifioient tous les mois à la lune; Dieu commanda à son peuple la Neomenie, c'est à dire à toutes les nouuelles lunes, la feste & le sacrifice, non à la lune comme les Payens, mais à luy, retenant la chose, & changeant la fin & l'vsage d'icelle.

Ietro. Exod. 18 16. — *Hiram. 3. Reg. 9. 11. 3 Reg. 5. 10.* — *Goliath. 1. Reg 21. 9.* — *Sacrifices des payẽs.* — *Maledictions.* — *Lauemẽs des Prestres.* — *Premices des fruits.* — *Ne toucher les morts.* — *Pain sans leuain.* — *La Neomenie.*

Surquoy S. Gregoire de Nazianze dit en Philosophe Chrestien, que ce peuple Iuif estoit fort enclin aux Idoles, comme estant sorty de l'Idolatrie d'Egypte, & enuironné en sa terre de l'Idolatrie des Payens; au moyen dequoy Dieu luy donna des sacrifices & ceremonies, ayans quelque semblance auec celle des Payens: afin de le seurer & retirer d'vne main douce, des vieilles & voisines superstitions, & l'attirer au seruice de ses Autels, de maniere que la loy de Moyse, dict ce graue Docteur, estoit en certaine façon vne muraille entre Dieu & l'Idolatrie.

2 La loy de Moyse muraille entre Dieu & l'Idolatrie. Greg. Na. orat. 1. de pasch.

CHAP. XXXIII.

1 *Plusieurs choses sagement transferées du Paganisme en l'Eglise.*
2 *Les festes des martyrs mises à la place des festes des dieux payens.*
3 *Loix des payens faictes Chrestiennes.*
4 *En imitant les actions des payens faut garder deux regles.*

De mesmes en est aduenu en la loy de grace, où plusieurs choses ont esté sagement prinses du Paganisme, & transplantées en l'Eglise de Dieu, & ce de tant plus librement & heureusement, que le peuple Chrestien est plus puissant & mieux apprins à faire son profit de toutes choses, que n'estoit ce peuple là tout enfant, n'ayant ny la prudence pour choisir le meilleur, ny la dẽt assez forte, pour mascher les viandes solides de la vertu, ny l'estomach assez chaud pour les digerer. Quelques exemples suffiront. Les Prestres des Gentils en sacrifiant vsoient de robbes blanches, comme escriuent Valerius & Philostratus. Les Chrestiens en vsoient aussi: & nos chasubles anciennes estoient faictes au patron de leurs plus beaux manteaux: la croce, l'anneau, la mitre de certains Prestres de l'Orient, desquels escrit le mesme Philostratus, estoient comme sont celles de nos Euesques. Il estoit defendu au grand Pontife des Romains de tuer, voire Iuridiquement, cõme escrit Suetone, & chose ignominieuse aux Prestres de se marier la seconde fois; nos Prestres sont irreguliers seulement pour auoir occasionné la mort à quelqu'vn, encor qu'ils l'ayent faict sans crime: & les bigames aussi sont irreguliers. Le commencement du iour se prenoit à la minuict entre les Payens, comme escrit Dionysius Halicarnasseus, aussi fait-il entre les Chrestiens. En la dedicace des temples, plusieurs ceremonies ont esté transferées des anciens Romains communes à la dedicace des nostres, comme il se peut remarquer en Suetone. Les veilles annuelles, l'eau benistе, l'aspersion des sepulchres, les lumieres, la distribution des cierges, & autres choses desquelles escrit le mesme autheur, sont communes aux Iuifs & aux Chrestiens aujourd'huy. Les Prestres Payens chantoient Matines, comme tesmoignẽt Seneque, Arnobe, & Tertullien: prioiẽt tournez vers l'Orient, & le mesme font les Chrestiens. Les Gentils donnans la liberté à vn esclaue, luy donnoient vn soufflet, comme escrit S. Basile: le mesme faisons-nous en la Cõfirmation, en signe de vraye liberté spirituelle: la coustume estoit d'oindre d'huile les champions & combattans: on vse d'onctions au Baptesme, à la Confirmation & aux autres Sacremens pour signifier la grace & force interieure donnée par le S. Esprit aux soldats de la Croix: S. Paul estant venu à Athenes, ne fit-il pas tout ce qu'il peust pour transferer l'autel du Dieu incogneu qu'on chargeoit de sacrifices profanes, au seruice de Iesus-Christ?

1 Plusieurs choses sagement trãsferées du Paganisme en l'Eglise. — *Card. Baro. ann. 1. 1. ann. 44.* — *Les Prestres gentils sacrifioient auec des robbes blanches. Philost. l. 2.* — *La croce, l'anneau, la mitre. Philost.* — *Defendu au pontife de tuer. Suet. in Tito.* — *La bigamie ignominieuse aux Prestres. Tit. Liu. dec. 1. l. 10.* — *Le commencement du iour. Dionys. Halic. l. 2* — *Dedicace. Suet. in Vespas. c. 7.* — *Veilles. Suet. in Vesp. c 7.* — *Eau beniste, aspersion des sepulchres. Theoph. in char. ethnic. de superst. Iuuen sat. 6.* — *Matines. Senec. ep. 65. Arnob. l. 7* — *Esclaues. S. Basil de bapt.* — *Onctiõs. S. Cypr. Act. 17. 27.*

S. Gregoire nommé Thaumaturgus, c'est à dire, faiseur de merueilles, ne le fit-il pas quand il mit la feste des Saincts Martyrs en la place des festes des faux dieux, dict S. Gregoire de Nazianze? Et Theodoret escriuant aux Payens de mesme sujet. *Les materiaux des temples demolis* (dit-il) *ayans seruy pour edifier les temples & autels des martyrs, ont esté purifiez. Car nostre Seigneur a mis ceux qui sont morts pour son nom, en la place de vos faux dieux, qu'il a priués d'honneur, & honoré ses seruiteurs; & pour les festes de Iuppin & Bacchus, on celebre auec refections de sobrieté, des festes à Pierre, Paul, Thomas, Serge, Marcel, Leonce, Antonin, Maurice, & autres saincts Martyrs.* Et si ç'a esté vne chose non seulement loisible, mais encore loüable d'enrichir les Cours de Iustice, des loix ciuiles faictes par les Empereurs Payens, & d'vn Digeste profane, en faire vne sacrée colomne de Iustice Chrestienne: qui condamnera les Chrestiens, qui les accusera d'idolatrie, s'ils prennent tout ce qu'ils peuuent de bon, des mesmes payés,

2 Les festes des martyrs mises à la place des festes des dieux payens. S Greg. Nazian. in vita S. Gr. Thau. Theod. l. 8 de curat. Græc. affect.

3 *Loix des payés faictes Chrestiennes.*

pour en honorer l'Eglise de Dieu? Et si à la place d'vn Ianus faux dieu, ils mettent la Circoncision du Sauueur? si pour les Purifications des Gentils, ils festent la Purification de la Vierge? si au iour de la feste d'Auguste, ils mettent la feste S. Pierre? si pour les vieilles idoles vaines, ils dressent les sainctes Images? si au lieu de Saturne, Iuppin, Mars, Mercure, Berecinthe, & Diane, ils arborent les Croix & victoires de Iesus-Christ, s'ils decorent ses temples des Images & des signes de sa glorieuse Mere, de ses seruiteurs, Martyrs, Confesseurs, & Vierges, qui ont porté la Croix pour son nom?

4 *En imitât les actions des payens faut garder deux reglés.*

Or ceste imitation se doit limiter de deux points de prudence; Le premier est, de n'imiter rien du peché des Payens, c'est à dire, qui soit contre la Loy diuine ou naturelle, comme auoir vne creature pour Dieu, sacrifier aux idoles, tuer ses enfans, auoir les femmes communes, ainsi que jadis plusieurs peuples Gentils, & autres Payens tenoient & practiquoient: mais seulement prendre d'iceux, ou choses bonnes de soy, telles que sont plusieurs actions naturelles, comme honorer Dieu, faire des loix de Iustice, honorer les peres & meres, ieusner, faire aumosnes; ou au moins choses indifferentes, comme estre vestu en telle ou telle façon, faire des Images, & peintures, & autres de mesme indifference, que l'art & la nature enseigne. Le second est, que personne de propre authorité n'imite rien des Payens, nommément pour introduire en l'Eglise: mais que ce soit du Iugement & auctorité des Prelats & Pasteurs, comme il a esté dit, pour euiter toute sorte d'abus.

CHAP. XXXIV.

1 *Les personnes sont honorées ou deshonorées par leurs images.*
2 *Les loix ciuiles honorent, & punissent aux Images.*
3 *Statues rompues.*
4 *Loix ciuiles Chrestiennes contre les Bris-Images.*
5 *Images faictes par Luther contre le sainct Siege.*
6 *Cruauté des sectaires contre les Images de Iesus-Christ.*

1 *Les persõnes sont honorées, ou deshonorées pour leurs Images.*

NOstre seconde raison pour la veneration des images, est tirée de la loy de contrarieté. Par les images on peut injurier le patron: par elles donc on le peut honorer. L'antecedent est clair, & n'y a personne qui ne voye, que par l'injure faite à l'image, celuy qu'elle represente, n'en soit attaqué: le commun sentimêt l'enseigne: car quiconque voit son image brisée, ou autrement injuriée, s'en ressent: les loix s'accordent au sentiment; car elles punissent l'injure faicte à l'image des gens de vertu, & brisent l'image des malfaicteurs, rendans aux vns l'honneur, aux autres ordonnans la peine, & à chacun faisant Iustice en son effigie, parce que l'injure faicte à icelle rejallit à la personne.

2 *Les loix ciuiles honorent & punissent aux Images.*

La Loy dit, Que celuy qui frappe d'vne pierre ou d'autre chose la statuë du Prince à escient, ou la iette en fonte estant desia consacrée, il est criminel de leze Majesté. Les Magistrats Romains rompoient les images de ceux qui auoiét forfaict, & leur ostoient la puissance qu'eux ou leurs ancestres par leur vertu auoient euë d'en faire, auec defence à tous ceux de la parenté de n'en porter aucunes aux connois funebres, selon la coustume. A ces peines faict allusion Iuuenal. *l. 5. D. ad leg. Iul. Maiest. l. 6. D. ad leg. Iul.*

L'empoisonneur malin deshonore sa race
Quand sa funeste Image on brise sur la place. *Iuuenal. satyr. 8.*

3 *Statuës rõpues.*

En detestation de Domitian trespassé, toutes ses statuës d'or, d'argent, & autres, apres auoir esté par Arrest du Senat iettées sur la bouë, & foulées ignominieusement, comme escrit Suetone, furêt remises au billon, ainsi que Dion tesmoigne. Le mesme fut faict aux statuës de Commodus, à celles des Maximins, de Vitellius, & de plusieurs autres, qu'on peut lire aux histoires profanes, Grecques & Romaines. Ces loix & exemples monstrent clairement, que les Images sont capables d'injure, & que de leur ignominie les patrons peuuent estre deshonorés; elles sont donc capables d'honneur, & par l'honneur à elles faict le patron en peut estre honoré. *Dio. in Xiphil. Sueton. in Domit. c. vlt. Statuës de Cõmodus Capitol. in Pertin. Des Maximins. Capitol. in Gordia. De Vitell. Dio. in Xiphil. in Vitell.*

4 *Loix ciuiles Chrestiennes contre les Bris-Images.*

Les histoires Chrestiennes confirment la mesme assertion. Theodoze Empereur, quoy qu'il fut doux & benin de nature, fut neantmoins extremement indigné contre les Antiocheans, dequoy ils auoient brisé l'Image de l'Imperatrice sa femme, & ne s'en fallut de rien, qu'il ne fit raser leur ville, pour les en punir. Les Iuifs exercerent toutes les cruautez qu'ils peurent à vne Image de Iesus-Christ, pour luy faire injure, laquelle histoire est escrite par S. Athanase, & inserée en la seconde Synode de Nice. Iulien l'Apostat fit abbattre, en la ville de Paneade, la statuë de Iesus-Christ, fonduë par la femme Hemorroïsse guerie, & fit mettre la sienne en sa place, que la foudre rompit apres. Les Payens en derision du Sauueur firent vne image, au visage & oreilles monstrueuses, auec telle inscription. *Le Dieu des Chrestiens.* *Theodose courroucé. Theodor. l. 5. c. 19. Image de Iesus-Christ crucifiée. Athan. de Passima g. Christi in 7. Synod. Iulien l'Apostat. Sozom. l. 5. c. 20. Image mõstrueuse. Tertul. in Apol.*

5 *Images faictes par Luther contre le S. Siege.*

Luther & ses sectaires plus zelans & mescreâs, ont faict faire autresfois diuerses images ignominieuses en derision du sainct Siege, & entre autres vn asne assis dessus vne truye, tesmoignans par leurs inuentions que l'injure faicte à l'Image aboutit au patron. Beze enseigne la mesme doctrine: Il escrit que les Iuifs pechent mortellement en crucifiant l'Image de Iesus-Christ, quâd elle ne seroit que de foin. Item, que qui prend indignement la Cene, qu'il estime seulement signe & figure du corps du Sauueur, il peche mortellement pour l'injure qu'il faict à Dieu, profanant le signe de son corps. Or l'Image de Iesus-Christ est vn signe plus signifiant, & mieux representant le corps de Iesus-Christ, que n'est vn morceau de pain, & par consequent on peut en icelle plus honorer ou deshonorer Dieu. Vous voyez donc si vous voulez ouurir les yeux, que la nature, la raison, l'experience, & les ordonnances publiques tesmoignent & crient, que par l'Ignominie des Images, les patrons sont deshonorez, comme par leur honneur ils en sont honorez. Vous voyez esclairez de ceste mesme lumiere, que vostre secte non seulement renuerse la Religion, mais encor l'humanité des hommes, quand elle les induit & pousse à rompre les Images de Iesus Christ, & des Saincts, & les pousse auec non moindre fureur, que si c'estoient les statuës d'vn Domitian, ou de quelque autre tyran plus cruel. *En la response à de Xainctes. ch. 9.*

6 *Cruauté des sectaires contre les Images de Iesus-Christ.* Combien de fois les auez vous brisées, traisnées, souillées, & faict passer par tous les guichets d'ignominie, dont vostre animosité s'est peu aiser? Laquelle a esté si aueuglée quelquesfois que brisant les Images de Iesus-Christ & de ses saints, vous auez laissé les statuës des diables entieres sans les toucher. D'où peut venir cet esprit, & ce zele? le tenez-vous de la nature, de la loy, ou de la religion? La nature vous enseigne par instinct secret d'honorer l'Image de vos amis, & superieurs, elle vous monstre que l'honneur ou deshonneur faict à l'Image, touche celuy duquel est l'Image, Iesus-Christ vous est-il amy, & superieur? Les loix ciuiles commandent ce que la nature enseigne; la religion ne peut estre contraire, ny à la nature, ny aux bonnes loix: Qu'enseignez-vous donc, Messieurs, quand vous enseignez qu'il faut rompre les Images de Iesus-Christ? Et que faites-vous quand vous les brisez, ne brisez-vous pas auec vos maximes, & par vos actions, le droict, les loix, les ordonnances des hommes, de la Iustice, & de Dieu? Faictes vous moins d'estat de l'Image de Iesus-Christ, & d'vn Sainct bien-heureux, que le Payen de la statuë de son Prince? Pardonnez-vous à la statuë du diable, brisant, bruslant, fracassant celle de Iesus-Christ? mais c'est assez demeuré en l'explication de ceste raison, venons aux autres.

CHAP. XXXV.

1 *Miracles en confirmation de la veneration des Images.*
2 *Miracles d'vn Crucifix.*
3 *Miracles de l'Image faicte par l'hemorroïsse.*
4 *Miracles de l'Image enuoyée au Roy Abagarus.*
5 *S. Iean Damascene priant deuant l'Image de nostre Dame recouure sa main couppée.*
6 *Miracles de nostre Dame de Mont-deuis.*
7 *Tous ceux qui ont persecuté les Images ont esté meschans.*
8 *Ceux qui ont defendu les Images ont esté gens vertueux.*

1 *Miracles pour les Images.* LA troisiesme raison qui enseigne qu'il faut honorer les Images, est prinse des miracles. Dieu a faict plusieurs miracles en confirmation du culte & veneration des Images, c'est donc vne chose saincte de les honorer. L'vne & l'autre partie de cet argument est inuinciblement forte. Car pour la verification des miracles faicts pour l'approbation des Images, nous auons tous les tesmoignages, qui en telles matieres se peuuent auoir. Et où le miracle fait espaule, il n'y peut auoir aucun danger d'erreur, ou de tromperie. Car c'est la supreme verité, c'est Dieu, c'est Iesus-Christ qui parle, qui asseure, qui arreste, qui loüe, qui appreuue la chose par ce langage.

2 *Miracle d'vn Crucifix.* *S. Athan. in pass. imag. Domi. 7. Syn.* Ainsi parla-il, quand il fit que le Crucifix que les Iuifs auoient si indignement traicté, ruissela du sang en abondance, duquel sang furent gueris vn monde de malades, & par ces guerisons plusieurs Iuifs conuertis. S. Athanase a escrit ce miracle au long, & est cité par les Peres en la seconde Synode de Nice, & authorisé par la foy, & par l'approbation de tous les anciens.

3 *Miracle de l'Image faicte par l'hemorroïsse.* Vn autre en fut faict à la statuë erigée en la ville de Paneade par la femme hemorroïsse, cy-dessus mentionnée, en recognoissance de la guarison receuë de son flux pour auoir touché la lisiere de la robbe du Sauueur. Dessous ceste Image croissoit vne herbe, laquelle estant paruenuë iusques à toucher le bord d'icelle, guerissoit de toutes sortes de maladies, ainsi qu'escriuēt Eusebe, & Theophylacte; & Sozomene adjouste vne autre sorte de miracle suruenu à la confusion de l'ambitieux, & infidele Iulian l'Apostat: comme cy-dessus auons dit en passant, car luy ayant faict abbatre ceste Image, commanda qu'en la place d'icelle, on y colloquast la sienne: laquelle fut aussi-tost frappée de la foudre & mise en pieces. *Sozom. l. 5. c. 20. Hemorroïsse. Eusebl. 7. c. 14. Theoph. in cap. 9. Matth. La statuë de Iulian foudroyée. Sozom. l. 5. c. 10.*

Par l'Image de Iesus-Christ, tirée par luy-mesme d'vne diuine main, & enuoyée au Roy d'Edessa appellé Abagarus, comme auons desia dit, fut deliurée la ville d'Edessa: Car comme le Roy de Perse Cosroës l'assiegeant, l'eut reduite à l'extremité par diuerses machines, & signamment par vne fascinade qu'il auoit faict dresser iusques à la hauteur des creneaux de la muraille; de maniere que par icelle il commandoit à la ville, & la tenoit en telle subiection qu'elle estoit hors d'esperance d'eschapper par voye humaine: les citoyens ayant souuent tasché en vain d'y mettre le feu par des mines soubs-terraines, qu'ils auoiēt faictes aux fossez, s'aduiserent en fin d'y porter la susdite Image, laquelle aspergée d'eau beniste, & appliquée à ceste grande leuée de bois, fit sortir la flamme d'vne telle vistesse & violence contre les ennemis, qu'ils furent contraints de recognoistre la speciale assistance diuine defendant les Chrestiens, & leuer le siege à l'instant. 4 *Miracle de l'Image enuoyée au Roy Abagarus. Euseb. l. 1. c. 13. Niceph. l. 2. c. 7.*

S. Iean Damascene auoit euë la main droicte couppée, & comme il eut eu recours à la Vierge la priant deuant son Image, s'endormit: & à son resueil trouua sa main rejointe au bras, paroissant le vestige de la separation & guerison, par vne petite ligne rouge, qui regnoit tout autour du bras. 5 *S. Iean Damascene priant Dieu deuant l'Image de nostre Dame recouure sa main couppée.*

S. Damascene recouura la main alors, priant deuant l'Image de nostre Dame. De nostre temps vn a recouuré les pieds, s'estant recommandé à nostre Dame honorée en l'Image à Mont-deuis. Le miracle fut faict en la personne d'vn pauure garçon de la Mure pres de Grenoble. Ce garçon n'auoit point de pieds, mais seulement les iambes abouties sur le talon, comme deux pilons sur leur bout, se traisnant comme il pouuoit, cogneu en plusieurs lieux de Dauphiné, Lyonnois, & Viuarez, tāt pour l'insigne defectuosité de son corps, que pour sa mendicité. Ayant luy ouy dire que plusieurs miracles se faisoient à l'Image de nostre Dame de Mont-deuis, fit vœu d'y aller, se met en chemin, & le poursuit comme il peut: à peine en auoit-il faict la moitié, qu'vn iour oyant la Messe en vne Chapelle, il s'endort, & s'estant resueillé se leue sur ses pieds, & commence à marcher & sauter, aussi ioyeux & estonné de son agilité, comme ceux qui l'auoient veu auparauant se traisnaller par terre. Il acheue son vœu, & retourne au païs, se monstrant gaillard, & testifiant le benefice receu par l'intercession de la Vierge, à tous ceux qui auparauant l'auoient veu mendier. A peine pouuoit-on croire que ce fut luy: mais on en fut contraint, quand on le recogneut par toutes ses marques passées, mesmes que quelques-vns plus curieux, s'estans faict monstrer les lieux de la guari- *Ioā. Hierosol. in vita Damascen.* 6 *Miracle de nostre Dame de Mont-deuis l'an 1556. Miracles de l'Image de nostre Dame de Mont-deuis.*

son, voyoient les pieds sortis de la iambe, comme vn ante d'vn vieux tronc, & la chair neufue, fraische, & fort differente de la vieille, & les arteils qui petit à petit croissoiēt, & se formoient à proportion de la grosseur du pied. Ceste histoire m'a esté enuoyée par deux hommes d'honneur religieux, l'vn l'année passée 1596. le premier Septébre: l'autre ceste-cy, le 30. Iuin. Or si les Images desplaisoient à Dieu, permettroit-il que tels miracles se fissent en faueur de ceux qui les honorent? Et faisant telles merueilles, peut-on douter qu'il n'accepte pour son honneur, le culte faict à ses Images, à celles de sa mere & de ses seruiteurs?

7 *Tous ceux qui ont persecuté les Images ont esté meschans.*

Pour la quatriesme raison, nous prenons la qualité de ceux qui ont persecuté les Images, leur vie & leur fin, & de ceux qui ont soustenu la veneration d'icelles. Les Bris-Images ont esté Iuifs, Samaritains, Sarrazins, Heretiques, & quatre ou cinq Empereurs de l'Orient, ainsi qu'auons dit au commencement, tous non seulement infideles & ignorás, mais encores execrables en toute sorte de vices, & la plus part emportés de ce monde de male mort. Or si vne meschante cause ne peut produire vn bon effect comme dit Aristote, & si vn mauuais arbre ne peut donner bons fruicts, comme dit le Sauueur, il s'ensuit que toutes les persecutions, contre les Images de Dieu & des Saincts, données par tels autheurs, sont actions detestables. Au contraire ceux qui ont defendu les Images, ont esté gens de rare doctrine & vertu, ayans plusieurs d'entre eux prodigué leur vie pour soustenir ceste querelle contre l'effort du diable & des tyrans, que pouuons-nous donc conclurre autre chose, sinon que la veneration des Images est saincte? Car comme ce que fait le meschant, entant que meschant, est peché; aussi ce que faict l'homme iuste, est bõne œuure. Conclusion donc, l'Escriture, les Docteurs, les Conciles, la raison, les miracles, les persecutiõs, les hommes & les Anges parlent pour les Images; c'est donc vne chose saincte vtile & profitable de les honorer. Disons vn mot en particulier de la Croix, & du signe d'icelle.

Arist. 1. Rhet.

Mat. 7. 17

8 *Ceux qui ont defendu les Images ont esté gens de vertu.*

CHAP. XXXVI.

1 *Heresies & heresiarques contre la Croix.*
2 *L'Escriture enseigne qu'il faut honorer la Croix.*
3 *Des miracles de l'inuention de la Croix.*
4 *De l'Image de la Croix, c'est à dire des Croix faictes à la semblance de celle de Iesus-Christ.*
5 *Le signe de la Croix, ou selon aucuns la mesme Croix paroistra au grand iour.*
6 *La Croix honorée par Constantin.*

1 *Heresies & heresiarques contre la croix.* Claude de Turin. Ion Aurel. l. 1. Pierre Bruis. Paul. Bogomiles.

COmme la Croix est la maistresse Image & le plus honorable signe des Chrestiens, & le grand Trophée du Sauueur Iesus, aussi a tasché le diable par des plus particuliers & plus puissants efforts, d'en oster l'vsage de l'Eglise & la memoire du cœur des hommes. Claude de Turin grand Bris-Image enuiron l'an huict cens, detestoit la Croix sur toutes les Images: apres cestuy-cy fut suscité vn heresiarque Pierre Bruis & ses sectateurs Pierre-brussians: Les Pauliciens & les Bogomiles enuiron l'an 1130. furent en la mesme heresie. Apres ceux-cy, est sorty Vviclef & ses sectateurs, & de nostre siecle Caluin & les siens, que vous suiuez à la piste, vos argumēns & ceux de vostre maistre sont tirez des vieilles escoles de ces premiers-là, qu'apres nous refuterons.

Euthim. in panopl. p. 2. t. 21. & 23.

2 *L'Escriture enseigne qu'il faut honorer la croix.* Iesus-Christ mort de son gré. Isa. 53. Ioan. act. 2. 3. 4. La croix, l'autel de Iesus immolé. Col. 1. Heb. 7. Vne eschelle d'exaltation. Io. 12. Phil. 2. figu. Gen. 28. en l'eschelle de Iacob. Instrumēt de deliurance. S. Dam. l. 4. de fid. c. 12. fig. l'arbre de vie, Gen. 2 l'arche de Noë, Ge. 7. La verge de Moyse. Exod. 14. Le serpēt d'airain. Nu. 15. Ioan. 5. Le diable vaincu par la croix. Col. 1. Chirogra. Origen. hom. 8. in Ios. S. Hiero. ep. ad Paulin.

Que nous deuions honorer tant la Croix où nostre Sauueur a enduré, que tous autres signes de Croix, la raison, l'Escriture, les saincts Docteurs, & les miracles nous l'enseignent. L'Escriture nous dict que le Sauueur a choisi la Croix de son bon gré, & à dessein, comme l'Autel où il vouloit estre sacrifié pour nos pechez; comme l'armure par laquelle il deuoit terrasser le diable, & en triompher: comme l'eschelle par laquelle il seroit glorifié, & ses esleus monteroient au Ciel; de toutes lesquelles choses s'ensuit qu'elle doit estre honorée, comme l'Autel, la lance, & l'eschelle, de la bonté, puissance, & gloire de Dieu, & de nostre iustice, victoire & exaltation.

Dieu ayant gardé & preserué l'espace de 300. ans, des flammes, de l'eau & de la pourriture, ceste sienne Croix, a monstré par cela, dit S. Hierosme, qu'il vouloit qu'elle fust honorée pour l'amour de son fils, & pour la consolation des enfans de Dieu. C'est pourquoy il voulut qu'elle fust trouuée, non du temps des Tyrans Payens, mais du temps de Constantin, premier Empereur Chrestien, afin qu'elle fut preseruée de l'injure des ennemis, & honorée de tous les Chrestiens. Par icelle ont esté faicts infinis miracles racontés par les histoires Grecques & Latines, tant du temps qu'elle fut trouuée par Helene mere de Constantin, que lors qu'elle fut retirée de la main du Persan ennemy, Cosroës, par l'Empereur Heraclius, & remise en Hierusalem. Les miracles de ceste inuention sont racontez par Ruffin, Socrates, Theodoret, Sozomene, Nicephore, & autres; Les miracles du recouurement & exaltation sont escrits par Zonaras, Cedren, Paul Diacre en la vie de Heraclius, Sigebert aux Chroniques de l'an 631. pour l'vn & l'autre temps a esté instituée vne feste, dont escriuent Othon de Frisingen, Bede, & Adon, au Martyrologe. Et qui pouuoit auoir en ces saisons-là, vne petite piece de ce diuin bois, s'estimoit bien-heureux, dict S. Chrysostome. Paulin en enuoya à Seuere: & S. Gregoire à Richard Roy des Visigoths, comme vn don precieux. Sainct Ambroise loué S. Helene mere de Constantin, dequoy elle auoit mis la Croix, c'est à dire vne partie de la Croix, sur le chef des Roys, afin qu'elle fust adorée. Il parle du clou qui fut inseré à la salade de l'Empereur. S. Augustin honoroit non seulement ce glorieux Trophée, mais encor la terre du mont de Caluaire, laquelle trāsportée en Afrique, faisoit plusieurs miracles; & certes si la terre où jadis l'Ange marcha en figure d'homme, fut estimée saincte & honorée comme saincte, combien plus sainct doit estre estimé le bois, qui a esté la lice où le fils de Dieu a couru, le tournoy où il a combattu, & la couche où mourant, il a faict rendre les derniers abbois à Sathan, au peché, & à la mort?

3 *Les miracles de l'inuentiõ de la croix* Ruff l. 10. c. 8. Soc. l. 1. c. 13 Theod. l. 1. c 18. Sozom. l. 2, c. 1. Niceph. l. 9. c. 19. S Chrys. hom. Christus Deus. S. Paul. ep. 11. ad Sec.

Les arguments qui monstrent ceste Croix honorable, monstrent aussi que toute Image & signe de Croix faict à la semblance de celle où Iesus-Christ mourut, doit estre honorée. Car c'est l'Image de nostre redemption, de l'Autel, des armées, & de la victoire du fils de Dieu. C'est son enseigne & son drapeau, signe qui a esté tousiours

Digitized by Google

S.Greg 7. ep.126. S. Amb. orat. in Theod. Terre saincte. Iof 5 Exod.3.

honorable en la nature, bien que le peché l'eust rendu ignominieux. La Croix est imprimée en toute la nature, comme vn signe de salut, dict S. Ambroise auec Minutius. Les oyseaux ne peuuent voler sans faire le signe de la Croix: les Nauires ne peuuent voguer que leurs mats ne soient croisez: le laboureur labourer, qu'il ne l'aye au soc. Le monde mesme, tirant vne ligne de l'Est à l'Oest, & du Nort au Sud, demeure diuisé en Croix. Les anciens d'Egypte parmy leurs characteres Hieroglyphiques, tenoient la figure de la Croix comme pour vn signe de vie, comme tesmoigne Ruffin. La Croix donc est vn signe honorable.

4 *De l'Image de la croix, c'est à dire des croix faites à la semblance de celle de Iesus-Christ.* Le signe de la croix imprimé en toute la nature. S. Amb. hom.56. Minut. Fel. in Oct. Ruffin l.2.

Ce signe paroistra au ciel flamboyant lors que celuy qui a esté iugé en iceluy par les hommes, viendra tenir son grand iour pour iuger les hommes, & faire iustice en dernier arrest, à la vertu & au peché. C'est ce que nos Docteurs escriuent, & nostre bonne Mere chante, *Ce signe sera au Ciel, quand le Seigneur viendra pour iuger.* Bel aduertissemét pour nous faire penser à Dieu & à nous, afin d'apprester nos cayers à ce compte final, & sur tout voir si nous auons esté bons seruiteurs de la Croix. Quel honneur deuons-nous donc à ce signe, qui paroistra lors si honorable au ciel & en la terre, & si reformidable aux enfers? Les Conciles, les Docteurs, & le commun accord de tous les siecles, l'honorent: les Synodes, sixiesme, septiesme, & huictiesme, ont couché les decrets de la veneration d'iceluy. S. Iustin martyr l'honore par ses escrits, Tertullien le defend, cótre les calomnies des Payens murmurans de l'adoration de la Croix. Le mesme faict Minutius Felix.

5 *Le signe de la croix ou selon aucuns la mesme croix, paroistra au grãd iour.* Matt.24. Orig. Chrys. Theoph. Euthym. Beda in Matt. 24. Cyrill. Catech. 5. S. August. Serm.130. de temp. Iust. ap.2. Tert apo. c 16. Minut. in Octau.

Constantin premier Empereur Chrestien fut tres-deuotieux de ce signe, & voulut que ce fut le drapeau & l'enseigne de ses armées, & apres qu'il eut combattu Maxentius, fit eriger à Rome vne Croix magnifique, qu'il colloqua à la main dextre de sa statuë, auec ceste inscription, *C'est le signe de salut*, comme tesmoigne Eusebe en sa vie; & fit defense par edict public, de ne punir desormais aucun mal-faicteur par ce supplice; commanda aussi de battre la monnoye au coing de la Croix. Theodose imitateur de ses vertus, en reuerence de la Croix, fit defense de l'engrauer au paué, afin qu'il ne fut foulé aux pieds. Le bon Empereur Tibere, suiuant ceste pieté à la piste, voyant vn iour au Palais, vne Croix grauée au marbre du paué, commanda aussi-tost qu'elle fut enleuée disant, Quoy donc? nous foulons aux pieds le signe duquel nous armons la poictrine & le front? Lactance dit de la Croix,

6 *La croix honorée par Constantin.* Supplice de la croix prohibé & monnoye marquée de la croix. Sozo. l. 1. c.8. S. August. ser. 18. de verb. dom. Defense de Theod. l 1.c.t.8.1 *cum sit nobis.* Pieté de Tibere Paul diac.

Adore à deux genoux le signe venerable.

S. Chrysostome faisoit porter des croix d'argent aux processions auec des flambeaux ardéts, comme tesmoigne Socrates & Sozomene, dont vous pouuez voir combien est ancienne la coustume de l'Eglise; & le mesme Sainct escrit, que de son temps on peignoit la figure de la Croix par tout, aux villes, aux champs, aux maisons, aux chambres, à la vaisselle, aux montagnes. S. Augustin resiouy & esmerueillé de l'honneur qu'on faisoit par tout le monde à la Croix, s'escrie & dit, *Puis que le Sauueur faict vn si grand honneur à son supplice, qu'est-ce qu'il doit reseruer à ses fideles seruiteurs?* Ruffin escrit qu'en Egypte en ces premieres conuersions des Chrestiens, les Croix furent peintes & erigées par tout, au lieu de l'armure de leur faux Dieu Serapis. Ie laisse les apparitions miraculeuses de ce signe faites à Constantin, à Arcadius & autres Empereurs Chrestiens, mesme du temps de Iulien, & de Leon Iconoclaste. Ie laisse aussi plusieurs miracles faits jadis, & de nostre temps aux mondes nouueaux des Indes & du Iappon: ie diray seulement ce que raconte S. Hierosme, que S. Hilarion arresta les flots de la mer desbordée, & desia proche d'abysmer la ville d'Epidaure, auec trois Croix, qu'il fit eriger sur le bord.

l.18 rer. Rom. Lact. in Carm. de cruce. La croix portée aux processions. Socr. l. 8. c 8. Sozo. l. 8. c 8. Peincte par tout. S. Chrys. ho. Christus Deus. Ruffin l.2 Apparitions de la croix à à Constant. Euseb. l.1. de vita Const. ... du téps de Iulien. Gre. Naz. orat. 1. in Iul. S. Hier in vita S. Hil.

CHAP. XXXVII.

1 *Le signe de la Croix honorable.*
2 *Les Chrestiens vsent en tout du signe de la Croix.*
3 *Obiections des vieux & des modernes sectaires contre la Croix.*
4 *Le signe de la Croix chasse-diable.*
5 *Pourquoy le diable craint la Croix.*
6 *En quel sens nous appellons la Croix nostre esperance.*

NOn seulement le signe de la Croix faict en chose solide & permanéte, est & a esté tousiours honorable entre les Chrestiens, mais encor imprimé auec la main, ou autre instrument, en l'air, au front, à la viande, aux habits & en quelque autre chose que ce soit. Cecy nous est monstré premierement par la saincte Escriture. La ceremonie des posteaux des portes, marqués du sang de l'Agneau Paschal, estoit la figure de ce signe qui doit estre mis au front des Chrestiens, dit S. Augustin. Le signe de Tau en Ezechiel signifioit le mesme, cóme escriuent S. Cypriã, & S. Hierosme. Le Tau, c'est la derniere lettre de l'alphabet Hebrieu, ayant la forme d'vne Croix, selon l'ancienne escriture des Hebrieux. Le signe de la Croix, est ce nom, & le signe de Dieu escrit au front des esleus, duquel parle S. Iean en l'Apocalypse, comme enseignent nos Docteurs Oecumenius, Beda, Anselme, Rupert, & autres exposans ledit lieu. S. Denys Areopagite dit qu'en tous les Sacremens, se faict le signe de la Croix. S. Augustin escrit le mesme apres luy. S. Iustin martyr, rendant la raison aux Payens, pourquoy les Chrestiens prioient tournez vers l'Orient, & se signoient de la main droicte: C'est, dit-il, parce qu'il faut employer le meilleur pour Dieu.

1 *Le signe de la Croix honorable.* Le sang de l'Agneau Paschal mis aux posteaux. Exod. 12 S. Aug. l de cathe. rud. c.20. Ezech 9. S. Cypr. ep. ad Demetr. S. Hier in c.9 Ezec. Apoc.7.3. 14. S. Dionys eccl. hier c 4 5 & 6. S. August tract. in Io.118. Iustin q. 118.

Tertullien escrit en ces termes du signe de la Croix, *Soit que nous marchions, que nous nous leuions, que nous entrions, que nous sortions, en nos habits, à nostre chausseure, au lauoir, à la table, à la lumiere, aux chambres, aux chaires, en tout, par tout, nous imprimõs le signe de la Croix au front.* S. Hie. escriuant à Demetr. *Ferme la porte de ton cœur, & fais souuent le signe de la Croix à ton front:* & en vn autre lieu, *Qu'a tout moment l'on face le signe de la Croix.* Ie laisse mille auctoritez des autres Docteurs, & les miracles qui ont esté faicts par ce signe, d'autant qu'il faut faire fin, & respondre aux obiections & calomnies iettées par vos Peres, contre l'honneur de la Croix, & du Maistre qui l'a renduë honorable.

2 *Les Chrestiens vsét en tout du signe de la croix.* Tert de cor. mil 6 Que les Ministres noiét ces paroles. S Hier ad Demetri. S. Hier. ad Eustoch.

Les Bogomiles disoient, que l'enfant doit detester le gibet où son pere a esté pendu: le mesme on doit faire de la Croix. Ceste proposition est

3 Obiections des vieux & modernes sectaires contre la croix.

l'escume d'vne ame ignorante & malicieuse. Le gibet, est vne chose ignominieuse à cause du crime. S. Augustin dit que la cause & non le supplice, fait le martyr; Si quelqu'vn meurt pour la querelle de Dieu, sans sa faute, sa mort est martyre honorable: mais s'il meurt par son crime, comme firent les deux larrons, elle est ignominieuse, parce qu'elle prouiēt d'vne mauuaise cause. Or la mort du Sauueur non seulement est sans crime, comme tres-bien recogneut vn desdits larrons, mais est l'antidote contre tout crime & peché, mort endurée pour vaincre Sathan, pour reconcilier Dieu, pour ouurir les portes de la vie eternelle, mort qui faict & marque l'action la plus honorable que Dieu fit iamais au monde. Deuant les hommes elle a esté pleine d'opprobres par le peché des hommes. Deuant Dieu elle est pleine de gloire, par la vertu de Iesus-Christ. Quel blaspheme donc proferent ces mescreans, & vous apres eux, comparant par ceste belle assertion, la croix à vn gibet, & Iesus-Christ à vn qui aura esté pendu pour son crime? L'enfāt d'vn tel pere a vrayement dequoy rougir pour la faute & ignominie de son pere. Mais en la cause & Croix du Sauueur, il n'y a qu'amour, qu'innocence, que sagesse, que puissance, gloire & toute sorte de bien. Et partant S. Paul qui entendoit mieux les mysteres de Dieu, & la qualité de ceste mort, que ces malins Docteurs, *Ia à Dieu ne plaise*, disoit-il, *que ie me glorifie en autre chose, qu'en la Croix de nostre Seigneur*. Si c'estoit vne chose ignominieuse d'honorer la Croix en la tenant ou baisant, ou en autre façon, il n'en faudroit non plus parler. C'est donc vn signe honorable & rendu tel, à cause du diuin exploict, effectué par Iesus en iceluy en faueur des enfans d'Adam, encor qu'auparauant il fut ignominieux par leur vice. Le cimeterre de Goliath, porté par Goliath, estoit vn instrument d'ignominie deuant Dieu; mais apres que Dauid en eust tranché la teste à Goliath, il fut rendu honorable par telle victoire, & propre pour honorer la maison de Dieu, au moyen dequoy que vos Bogomiles s'aillēt cacher auec leur pere pēdu. Nous voulons honorer le Trophée de nostre Sauueur.

La cause, non la peine, fait le martyr. S. Aug. ep. 167. ad Festum c. 2. serm. 100. de diuers.

Gal 6 14.

Le coutelas de Goliath. 1 Reg. 21. 9.

4 Le signe de la croix chasse les diables. Le Dieu *Μυώδης*, mouschard. Pausan. in Arcad. Plin. l. 29. c. 6. Itē Myagrus. Plin. l. 10 c. 28. S. Hier. in vita Pauli, & S. Hila.

A ce que vous dites, que nous chassōs les mousches en faisant le signe de la Croix, vous dites biē sans y penser. Nous chassons voiremēt les mousches, mais ces mousches qui vous bourdonnent aux oreilles, & vous font bourdonner contre la Croix du Sauueur, desquelles mousches le diable est surnommé Beelzebut: c'est à dire, Dieu des mousches; ce Dieu des mousches appellé par les payens idolatres, Myiodes, mouschard. Ce sont ces mousches importunes & infernales, & cet idole mouschard, que nous chassons par le signe de la Croix. Ainsi chassoit les mousches S. Anthoine au desert, quand il donnoit la chasse aux diables auec le signe de la Croix; Ainsi S. Hilarion fit esuanoüir les chariots, les bestes & autres visions monstrueuses causées par ces mousches.

5 Pourquoy le diable craint la croix.

Or non sans cause en sont chassez ces esprits importuns, car ce signe leur remet en memoire, de quel maistre ils ont esté vaincus, de quel baston ils ont esté battus, & de quel instrument ils ont esté confondus, & comme esclaues abiects, ils se cachent au son de la cadene, & à la monstre du foüet: & partant S. Augustin dit, que les diables fremissent & tremblent à l'aspect de ce signe, & sont contraints de luy ceder comme au sceptre du grand Roy. S. Martin disoit, *Sans cuirasse, sans morrion, hardy ie fendray les esquadrons ennemis moyennant que ie sois armé de la Croix*. Ce que vous dites, que nous sommes Magiciēs faisans ce signe, est refuté par les raisons ja dites, ausquelles i'adiouste la responce que fit S. Athanase à semblables blasphemes: tant s'en faut que les Chrestiens soient Magiciens par cela, que plustost la Magie s'esuanouit deuant le signe de la Croix, *Par le signe de la Croix toute Magie est bridée, & toute sorcellerie renduë vaine & sans force.*

S. Aug. l. 83. qq 79.

Ego signo crucis, &c. hostium cuneos penetrabo securus. Sulpit. in vit. S. Mar.

La Magie bridée par le signe de la croix. S. Atha. l. de incar.

6 En quel sens nous appellons la croix, nostre esperance.

Vous obiectez aussi, que nous appellons la Croix, nostre vnique esperance, & que nous blasphemons. Ie vous respons, que vous ne sçauez nō plus vostre Grammaire, que vostre Theologie. Si vous l'eussiez entenduë, elle vous eust apprins, que ce sont manieres de parler metaphoriques, esquelles le signe est mis pour la chose signifiée. S. Paul dit se glorifier en la Croix de Iesus-Christ il veut dire, que sa gloire est Iesus-Christ crucifié, qu'il entend par la Croix. Quand Iesus-Christ dit qu'il faut porter sa Croix, il ne veut pas dire que chacun se charge d'vne Croix materielle, mais de ce, qui est signifié par la Croix, à sçauoir qu'il se prepare d'endurer peine, tribulation, de pleurer, de gemir. Quand on dit par vn trope voisin, cent cornettes, cent voiles, cent cuirasses, pensez-vous qu'on vueille entendre, cent pieces de taffetas, ou de toile, ou cent cuirasses penduës en vn ratelier? & non cent compagnies de cheual, cent nauires, cent hommes d'armes, prenant l'enseigne pour les soldats, & vne partie pour le tout? Si vous estimés bonne ceste maniere de parler, comme aussi vous ne la pouués estimer mauuaise, dequoy vous scandalisez-vous, quand nous appellōs la Croix, nostre vnique esperance, entendans par la croix, Iesus-Christ crucifié? Vous deuiez plustost admirer la façon de dire, comme plus haute, & plus pregnante, & plus energique que ne seroit sa propre. Car quand nous appellons Iesus-Christ nostre esperance, nous disons nostre conception nuëment & simplement, mais quand nous apostrophons la Croix, & l'appellons nostre vnique esperance, nous vsons d'vn langage noble & esleué dessus le vulgaire, plein de recognoissance & de loüange de l'amour & vertu du Sauueur, langage signifiant Iesus-Christ, non nuëment comme le propre, mais Iesus-Christ crucifié, Iesus-Christ mourant, Iesus-Christ combattant, Iesus-Christ faisant parade & demonstration de sa plus grande puissance & charité enuers nous. Mais en quoy employons-nous le temps? laissons ces cauillations sottes & indignes de voir le iour, & d'estre plus longuement refutées, & disons vn mot de la maniere qu'il faut honorer les Images, outre ce qui en a esté cy-deuant dit.

Gal. 6.14.

CHAP. XXXVIII.

1 *De la maniere qu'il faut garder honorant les Images.*

2 *L'honneur & la lumiere de l'Image ressort au patron.*

1 De la maniere qu'il faut garder honorant les Images.

APres auoir prouué que c'est vne chose saincte & vtile d'honorer les Images, il nous faut acheuer d'enseigner la façon qu'il conuient

garder en les honorant. Ceste cognoissance doit estre jointe à la preuue de la veneration, pour tirer fruict de tout ce discours, & profit selon Dieu, de l'vsage des Images. Le Cōcile de Trente, comme cy-dessus nous auons touché, a donné vn enseignement qui est la base de toute ceste doctrine en ces termes. *On doit auoir & retenir les Images de Iesus-Christ & de la Vierge Mere de Dieu, & des autres Saincts, principalement aux Eglises, & leur faire l'honneur & la veneration qui leur appartient: Non pas que l'on croye qu'en icelles y aye aucune deité ou vertu, pour laquelle il les faille honorer, ou qu'il leur faille demander quelque chose, ou qu'il faille mettre sa confiance aux Images, comme faisoient au temps passé les Gentils, qui mettoient leur espoir aux idoles: mais parce que l'hōneur qu'on leur faict, se rapporte aux patrons qu'elles representent, de maniere que par les Images que nous baisons, ausquelles nous leuons le bonnet, & deuant qui nous fleschissons le genouil, nous adorons Iesus-Christ, & venerons les Saincts, desquels elles portēt la semblance.* Le sens de ces paroles est compris en ces deux versets que vous nottez par obriquet, n'en ayant ny sceu ny voulu penetrer l'energie.

Concil. Trident. sess. 25.

L'Image n'est pas Dieu, mais bien de Dieu l'enseigne.

Adore en ton esprit celuy qu'elle t'enseigne.

Nā Deus est quod imago docet, sed non Deus ipsa. Hanc recolas sed mente colas quod cernis in ipsa.

Le Decret du Concile & les vers, sont faicts sur la doctrine du S. Esprit, & sur l'authorité des Peres & anciens Conciles, qui enseignent la façon d'honorer les Images, & parlent ainsi. S. Denis dit, qu'il ne faut pas s'arrester aux lineamens exterieurs de la peinture, mais passer outre aux patrōs & les honorer, il parle de la peinture des Anges, & le mesme se doit entendre des autres. S. Basile, *L'Image du Roy, dit-il, est aussi appellée le Roy, estant vne mesme chose sans diuision de puissance ou de gloire, qui est aussi vne, d'autant que l'honneur de l'Image se termine au patron.* S. Damascene dit le mesme au liure de la Foy, & en l'Oraison premiere des Images, adjouste, *Tout ainsi que la pourpre, & la soye, & l'habillement qui en est faict, ne sont en soy autre chose qu'vn simple vestement, qui neantmoins estant approprié au Roy en est rendu honorable, de mesme la matiere dont est faicte l'Image, n'est pas digne d'honneur de soy: mais si celuy qu'elle represente est sainct, l'Image à proportion est digne d'honneur*: C'est à dire, l'honneur de l'Image va au patron pour lequel elle est faicte. Leontius Euesque de Naples en l'Isle de Cypre, vn de ceux qui assisterent en la septiesme Synode, disputant contre les Iuifs, *Tout ainsi, dit-il, que Iacob prenant de la main de ses enfans la robe de Ioseph sanglante, la baisa & l'appliqua à ses yeux, non pour l'amour & honneur qu'il portast à la robe, mais parce que par icelle il pensoit tenir & baiser son fils: de mesme nous autres Chrestiens, lors que nous tenons & baisons les images de Iesus-Christ, d'vn Apostre, & d'vn martyr, il nous semble voir qu'en esprit nous embrassons Iesus-Christ mesme & le martyr.* Il dit encor au mesme lieu. *Il est certain que quand Iacob adora la cime de la verge de Ioseph, il n'adora pas le bois, mais Ioseph par le bois: comme nous adorons Iesus-Christ par la Croix.* S. Augustin; *Qui faict, & honore le signe diuinement institué*, C'est à dire la Croix, *la force & signification duquel il entend, il n'adore pas ce qu'il voit & qui passe, mais bien ce à quoy toutes choses sont rapportées*, C'est à dire Iesus-Christ. S. Athanase, *La semblance du Roy, dit-il, est en l'Image, & en la personne du Roy, est la forme de l'Image. La semblāce du Roy est figurée en l'Image, & qui voit le Roy il voit que c'est celuy qui est representé en l'Image, & l'Image peut dire, le Roy & moy sommes vn.* Theophanes Euesque de Nice; *La nature nous enseigne que l'Image qui est au miroir, est tousiours conjoincte auec ce qu'elle represente, & en dépend inseparablement. Or comme l'Image du miroir ne peut estre infectée d'aucune tache, ou embellie de quelque ornement, qu'au preallable le visage n'en soit attaint, de mesme l'Image ne peut estre honorée ou mesprisée, que le patron ne le soit. L'Image peinte ou taillée est vne partie du patron, qu'elle rapporte, tirée en vn fond diuers. Parquoy si le patron est digne d'honneur & respect, il s'ensuit que la partie le soit aussi, à cause de son tout; comme aussi la partie ne peut estre iniuriée, que le tout n'en reçoiue iniure.* De toutes ces authoritez pour la plus part citées en la septiesme Synode, a esté faict le decret du Concile de Trente preallegué, comme il est aisé à voir. Voyons maintenant d'en tirer ce que nous pretendons.

Sabel. l. 8. enn. 8.
S. Dionys. eccl. her. c. 2. ad fin.
S. Basil. l. de sp. s. ad Amphil. c. 18.
S. Io. Damasc. l. 3. de fide c. 17. in sep. syn. act. 4
Leont. dialog 5. cont. Iud. in 7. Syn. act. 4. cité par S. Iean Dam. or. 3 de imag.
Genes 37. 33.
Gen. 47. 31. Heb 11.
S. Aug. l. 3. de doctri. Christia.
S. Atha. l. cont. Arri. initio, citatur à S. Ioan. Damas. or. 3. de ima.
Theoph. epist. Mi. cité par Turr. l. 3. de charac. dog.
2 *L'honneur & l'iniure de l'image ressort au patron.*
Belle similitude.

CHAP. XXXIX.

1 *On honore les Images à cause de ce qu'elles representent.*
2 *De l'adoration du nom de Iesus.*
3 *Du signe de la croix.*
4 *Le nom de Iesus, & le signe de la croix reformidables aux malins esprits.*
5 *Par les Images les Saincts sont honorez, & Dieu aux Saincts.*

DE tout ce qui a esté deduict au precedent chapitre, nous en tirōs l'entiere façon d'honorer sainctement les Images, & la responce sans replique à toutes les calomnies des Iuifs, & de tous ceux qui auec eux nous appellent Idolatres. La façon doncques consiste à faire honneur à l'Image, en contemplation du patron seulement, & non de la matiere ou de la forme de l'Image, & pendant que les sens apperçoiuent la peinture, esleuer l'esprit à ce qu'elle represente. I'honore donc le Crucifix, soit-il d'or ou de bois, artistement faict ou grossierement, ie l'honore, dis je, non pour l'estoffe ou pour l'art, mais pour l'amour de celuy, qu'il me met deuant les yeux, de Iesus-Christ crucifié. Ie le regarde auec respect, ie m'incline par reuerence, ie le baise d'amour, ie le touche par foy; en le regardant, en m'inclinant, en le baisant, en le touchant, mon ame, mon entendement, ma volonté, ma memoire, adore en esprit, voit, embrasse, ramentoit Iesus Christ crucifié, que ce Crucifix materiel par les traicts visibles me represente; & me le faict couler par l'entreject de mes sens, au cabinet de mon cœur. Autant d'actions faites en ceste Image, autant de seruices à celuy qu'elle represente, & pour qui ils se font; & autant de merites pour moy, qui les fais. Et toute l'Image me sert d'instrument, de planche & d'eschelle, auec laquelle me sousleuant sur moy-mesme, ie passe du materiel à l'inuisible, & monte de la terre au ciel. Voyez vo⁹ combien de choses sainctes, l'aspect d'vne seule Image enseigne, & produict en vn clin d'œil? voyes vous que cōbien que nos Docteurs ayent

1 *On honore les Images à cause de ce qu'elles representent.*
Les Images, les liures des simples gens.
S. Greg l. 9 ep 9.
S. Ioan. Dam l 3. de fid.

de fid. c. 17. Voire des doctes. dict sagement que les Images sont les liures des simples gens, elles neantmoins font de tres-belles & briefues leçons aux plus doctes?

2 De l'adoration du nom de Iesus. A la façon que nous honorons les Images de Dieu, nous honorons aussi son nom, singulierement ce nom precieux, Iesus, escrit ou prononcé, non pour les syllabes, ou pour le son, mais parce qu'il est vne petite Image du Sauueur, le representant par les syllabes à l'œil, ou par le son à l'oreille, ou par tous les deux, faisant couler en nos cœurs la douce memoire du Seigneur qu'il nomme.

3 Du signe de la croix. De mesme façon honorons nous le signe de la croix, non seulement peint en vn tableau, taillé en bois ou en pierre, fondu en or ou argent, mais encor tracé & tiré en l'air, au front, en la poitrine, sur la viande, & autres choses : quand nous le traçons, le baisons, l'adorons, le Sauueur en est honoré; la creature benistе; nostre ame fortifiée & le diable chassé.

4 Le nom de Iesus & le signe de la croix redoutable aux malins esprits. Et comme il entre en furie, & s'enfuit à l'Image & au son de ce tout-puissant, & salutaire nom, Iesus, aussi il tremble, il fremit, & il ronfle, à l'aspect de ce signe; l'vn & l'autre luy est vne Image effroyable de l'auteur, du moyen, & de l'instrument de nostre salut, qu'il haït d'vne haïne mortelle & immortelle. L'vn luy met deuant les yeux, l'infinie clemence, l'autre l'infinie puissance de nostre Sauueur, & tous deux luy donnent au profond du cœur & mettent à la cadene sa rage, à ce qu'il ne nous puisse nuire, quand saintement nous nous armons contre luy de ces deux diuins & celestes pourtraicts.

5 Par les Images les saincts sõt honorez. Par les Images & aux Images, nous honorons la Vierge glorieuse, les Anges, les martyrs, les cõfesseurs, les Vierges, & tous les amys de Dieu, quand nous reuerons leurs Images: & tout ce que nous faisons à leurs Images se rapporte à eux, & ce qui se rapporte à eux, c'est à l'honneur du maistre, qui les a faict saincts & dignes d'honneur. Or qu'auez vous icy, Messieurs les Ministres, à noter autre chose que pieté, & religion ? quelle occasion y prenez vous de nous en appeller Idolatres ? Idolatre ne peut estre sinon celuy, qui adore les Idoles, les estimant dieux, ou honorant en icelles des faux dieux. Nos Images ne sont point Idoles, ains signes & representations de Dieu, ou de ses saincts : en icelles nous honorons Dieu, & ses saincts; & rien plus. D'icelles nous n'en esperons rien, mais de ceux qu'elles representent. Si pour telles actions vous auez droict de nous appeller Idolatres, & superstitieux, vous pouuez taxer d'Idolatrie tous les saincts du vieil testament, dequoy il adorerent souuent les Images de Dieu & des Anges, qui se monstroient à eux en figure d'homme, ou en autre forme : Item dequoy ils honoroient religieusement le temple, les vases, l'arche d'alliance, les autels, les ornemens & la vaisselle du temple. Vous deuez aussi au nouueau testament taxer d'Idolatrie, les Chrestiens qui portoient par religion les ceintures, & linges des Apostres, & honoroient iusques à l'ombre de S. Pierre, qui estoit moins qu'Image. Que si vous estimez qu'Abraham, Iacob, Moyse, Iosue, Dauid, & les autres saincts ont sainctement honoré Dieu, l'honorans en son Image, & aux autres choses qui se rapportoient à luy, & qui le representoient en quelque façon ; & si vous croyez que les Chrestiens faisoient aussi sainctement, rapportans leurs intentions non aux creatures, mais au createur par icelles representé, pourquoy osez vous nous appeller Idolatres & superstitieux, si nous adorons Dieu en son Image, & si nous honorons les saincts en leurs representations? Or si nous auons clairement monstré que nous sommes exempts de tout crime d'Idolatrie : Si les Escritures, si les saincts Conciles, si l'autorité des saincts docteurs, si les exemples des saincts Peres, si la loy de Dieu, & de la nature, si toutes sortes de preuues ont victorieusement soustenu iusques icy nostre cause contre vos accusations en tous les trois poincts traictez, si ces preuues ont cent fois renuersé vostre erreur, & confirmé nostre verité, permettez moy qu'en sonnant la retraicte de ce troisiesme & dernier discours, ie vous iette vn traict de iuste recrimination, non pour vous terrasser sans mercy, mais pour remedier à vos playes receues: & vous monstrant que vous estes ce que vous nous reprochez, Idolatres, ie vous persuade de prendre vne saincte resolution, de seruir Dieu & combattre Sathan en bons Catholiques, soubs le drapeau de l'Eglise Catholique, soubs vn Dieu, vn Pasteur, & vn Roy.

(Marges : Les choses sainctes honorées, cy dessus. c.22. 23. — Cy dessus 31. Nu. 6. — Recrimination contre les aduersaires.)

CHAP. XL.

1 *Que les aduersaires sont Idolatres.*

2 *Que l'opinion des aduersaires est heresie.*

Considerez Messieurs, en ce que s'ensuit, si vous estes Idolatres & de la plus fine & dangereuse Idolatrie. Idole est tout ce que l'on prise & aime plus que Dieu. Idolatre est celuy qui attache son amour à telle Idole, & l'honore au lieu de Dieu. Idole fut le veau d'or, & les Iuifs Idolatres, qui oublians Dieu l'adoroient. C'estoit vne Idolatrie semblable à celle des payens, Idolatrie grossiere ; la fine Idolatrie, est cachée dedans l'ame; son Idole est le peché. Selon le pied de ceste definition, S. Paul appelle l'auarice, Idolatrie; l'or & l'argent sont ses Idoles, les auaricieux sont ses deuots, aimants & honorans plus le metail que Dieu: & partant Idolatres. Mais de tous les pechez qui font spirituellement leuer les mains à l'Autel de Baal & Idolatrer, l'heresie tient le premier rang. *Il y a*, dit sainct Augustin, *vn culte de simulachres plus pernicieux, que le cõmun, qui est quand soubs tiltre de religion, on adore ses opinions, & tout ce que la fantasie errante par orgueil & par presomption aura fantasié & controuué, iusques à ce qu'en l'ame s'engendre vn rien.* Sainct Hierosme parlant des heretiques de son temps; *Le commancement de paillardise est l'inuention des Idoles. Les heretiques ne sont iamais saoulz de leur erreur, & ne cessent de paillarder, & oubliãts la loy & les Escritures sainctes laissent Dieu : & d'vn iugement reprouué, adorent les Idoles qu'ils se se sont taillées dans le cœur, possedez d'vn continuel esprit de fornication.* L'heresie donc est le commencement de tout peché, & par cela pire de tous, comme aussi par les autres qualitez. Les autres pechés peruertissent la volonté, l'heresie outre cela, creue les yeux à l'entendement, & met sans dessus dessoubs tout l'estat de l'ame ; & comme le feu transforme en feu, ce qu'il brusle, aussi ceste Idole metamorphose en Idole celuy

(Marges : Que c'est qu'Idole Sus. ch. 1. & 2. — Le veau des Hebrieux. Sus c. 19. n. 6. — L'auarice des Idolatres. S. Paul. Ephes. 5. col. 3. — S. Aug. de vera relig. c. 38. — S. Hier. in c. 4. Ose.)

qu'elle touche; les autres pechez, la paillardise, l'auarice, & semblables, se contentent de regner seuls, l'heresie est vne pepiniere & vne tirasse de toute ordure. Et comme elle ne cesse de paillarder, aussi ne cesse-elle d'engendrer & produire nouueaux enfans de fornication, effrontée & insatiable putain, qui parle, qui pipe, qui enchante, qui transmuë, qui transforme les ames en des horribles monstres, & faict en verité, ce que les anciennes fables parabolisent de la sorciere Circé. Les autres pechez cachét leur ordure; elle la vante & la presche pour religion, & se mocque de Dieu & des hommes: & partant elle est appellée la chaire des mocqueurs, & la chaire de pestilence, infectant tout, & gastant tout. Or si vostre doctrine est vne fausse opinion, & vne heresie, elle est sans doubte vne Idole, & des plus injurieuses, qui puissent estre nichées sur l'autel de Baal contre celuy de Dieu, & vous estes Idolatres qui la suyuez & seruez comme religion, & Idolatres de mesme alloy & de mesme poids. Que ce soit vne heresie, les Conciles anciens & modernes de l'Eglise Catholique en font foy, qui l'ont condamnée, comme telle; les saincts Peres que nous vous produisons tous les iours la condamnent auec les Conciles, comme telle.

2 *Que l'opinion des aduersaires est heresie.*

Que ce soit à bon droict, nous l'apprenons par ce qui a esté dict en ces trois discours, & sans cecy nous l'apprenons iettans les yeux sur sa nature, ses qualitez, & ses effects. Elle croit & mescroit; elle vous faict croire & mescroire, non à la regle de la saincte Escriture, qu'elle semble sur tout priser, mais à la mesure de la fantaisie humaine, qu'elle suit en tout. L'Escriture dict que Dieu est monté au ciel; vous le croyez: la mesme dict, qu'il est descendu aux enfers; vous ne le croyez point: l'Escriture dict par vn seul tesmoin en passant que Iesus-Christ a tourné l'eau en vin; vous l'accordez; la mesme Escriture afferme par quatre tesmoins, auec vn grand appareil de ceremonies & de paroles, qu'il a tourné le pain en son corps, le vin en son sang, vous n'y voulez entendre, & faictes icy choix à vostre appetit, comme en tous les autres articles de la foy, qui est proprement estre heretique, c'est à dire, sectaire, electif, & choisissant selon que la presomption du propre iugement conduit par la sensualité, l'enseigne. Car si la saincte Escriture estoit la regle & la guide de vostre foy, vous la croyriez en tout & par tout; mais parce que vostre cerueau, est vostre loy, vous croyez & mescroyez à l'Escriture selon que vostre cerueau vous conseille. Et comme il vous dresse à croire, aussi vous fournit-il quand il est besoin, ancre & papier, pour mettre des gloses à la saincte Escriture conuenables à vostre sens, afin de la biaiser & en faire le pretexte de vos opinions. Au moyen dequoy vostre doctrine n'a aucune solidité, c'est vne foy sans foy; vne foy, non Chrestienne, mais humaine; non diuine, mais terrestre, basse, racourcie, & reduite au pied & moule de la foy des payens, qui ne croyent sinon ce qu'il leur plaist. C'est vne engeance de chimere, conceuë de vanité, formée d'opiniastreté, & enfantée par orgueil; c'est vn auorton de cerueau creuse, vn faon de fantasie, vne creature de gyrouëtte, vne opinion, vne heresie, vne idole, & vous estes ses deuots, idolatres: vous la portez quand & vous: vostre cœur en est l'Autel, vostre main luy faict sacrifice, & vostre vie & langue la presche.

αἵρεσις, electio, sectio, secta. Iesus-Christ monté au Ciel, & descendu aux enfers. in Symb. L'eau tournée en vin. Ioan. 2. Le pain tourné au Corps de nostre Seigneur. Matt. 26. 27. Mar. 14. 22. Luc. 22. 19. 1. Cor. 11. 24. *Αἱρετικός* heretique & qui croit par choix & par fantaisie. Sectaire.

CHAP. XLI.

1 *L'opinion des aduersaires est vne idole de rien.*
2 *Le mestier des sectaires c'est nier.*
3 *Les Ministres ont tout combattu, sauf l'Enfer.*
4 *Le nom & la langue de l'Antechrist sera Ie-nie.*

Sainct Paul parlant des Idoles materielles, dict qu'Idole n'est rien, comme nous auons cy-deuant assez amplement declaré, ceste Idole vostre, n'est aussi rien, non seulement parce qu'elle est vne opinion & vn fantosme contre la verité, mais aussi parce qu'elle est toute composée de priuations, de negations, & de riens. Elle oste à Dieu son honneur, & aux Saincts; ains elle oste à Dieu sa nature, & aux Saincts leur Paradis. Caluin dit que Dieu est autheur de peché, & il a beau pallier son blaspheme, il ne le peut des-aduoüer, sa langue & sa plume le condamnent trop clairement. Faire Dieu autheur de peché, c'est luy oster sa bonté, sa puissance, & sagesse, C'est luy oster sa nature, car le peché prouient de malice, d'infirmité, & de folie, & Dieu ne peut estre Dieu auec telles qualitez. Le mesme tient que les Saincts trespassez ne voyent point Dieu, ny iouyssent encor de la felicité; mais qu'ils l'attendent au Ciel apres le iugement general; & faict vn sein d'Abraham au Ciel, qui est contre la verité & contre l'honneur de Iesus-Christ, qui a ouuert les portes du Ciel, par sa glorieuse victoire: & n'y a point de Limbe pour ceux qui sont Ss. en l'autre mōde, mais vn Paradis. Voyla deux priuations & deux negations insignes de vostre doctrine, & de vostre Idole, du tout blasphemantes, opposées & contraires à la saincte Escriture, & soufflées de la plus profonde forge d'Enfer.

1 *L'opinion des aduersaires est vne idole de rien.* Cy-dessus c. 1 & 2. Blaspheme de Caluin. Inst. l. 1. c. 18 sect. 11. c 18 sect. 1. & 4 l 2. c. 4. s. 2. & 3. l 3. c. 25 s. 4 escriuāt sur Iob & ailleurs.

En outre vous ostez le Purgatoire, les ceremonies, les suffrages des Saincts, les prieres pour les Trespassez, les miracles, les Images, les festes, les ieusnes, la penitence, la confession, la satisfaction, les pelerinages, les bonnes œuures, les Sacremens, le franc-arbitre, la iustification, les indulgences, les temples, les autels, les sacrifices, en somme vous ostez toutes les voyes de Paradis, le Paradis. & Dieu mesme; par tout vous dites ie le nie; il n'y en a point, il n'y en a rien.

2 *Le mestier des sectaires c'est nier.*

Par tout vous ostez tout, sauf l'Enfer, auquel vous n'auez rien touché, que ie sçache, comme si vous le vouliez retenir pour vostre partage, ie vous souhaitte mieux que cela. Voyez vous dōc, comment vostre Idole est vn rien, & vn amas de riens, & vn chef-d'œuure du diable, duquel tous les efforts ne tendent à autre fin, qu'à renuerser & destruire les œuures de Dieu, & faire de toutes choses rien, en contre-poincte de Dieu, qui de rien a fait toutes choses: Par ceste vostre idole Satan vous parle, & rend ses oracles, cōme jadis par les Idoles des payēs, & vous enseigne à trauailler à la promotion du mystere d'iniquité, qu'accomplira cet enfant de perditiō predit par les escritures, qui sera, Nier, Nier la foy, Nier Iesus Christ, Nier tout, comme vous faictes. Et partant sainct Hippolyte dit, que son nom sera, *Ie-nie*, d'autant qu'il sera en son regne, vne idole de negations semblable à la vostre, pour destruire la verité & le regne de l'Eglise de Iesus-Christ. S. Hippolyte

3 *Les Ministres ont tout combatu, sauf l'Enfer.*

4 *Le nom & la langue de l'Antechrist sera Ie-nie.* S Hippol. or. de iud.

tire ceste coniecture de S. Iean, qui en son Apocalypse predit que le nom de l'Antechrist sera 666. c'est à dire, sera cõposé de certaines lettres, qui feront ce nombre. Dit donc ce Sainct, qu'il s'appellera en Grec, ἀρνοῦμαι, *arnoume*, c'est à dire, ie nye, duquel nom les lettres grecques font le nombre susdit, mettant seulement à la fin, ε pour αι, ce qui se faict quelquefois, comme on peut voir ez anciennes inscriptions de plusieurs lieux de l'Europe. A Treues en l'Eglise de S. Paulin derriere l'Autel on lit, ἐνθάδε κεῖτε Εὐσεβία; Cy gist Eusebie, pour κεῖται. A Bourdeaus à S. André en l'epitaphe de Lucilla, ἐνθάδε κεῖτε, faisant la fin du vers, au lieu de κεῖται. Voylà vostre Idole faicte de rien, moulée selon la figure, & liurée du futur Antechrist plus hideuse qu'aucune Idole materielle, plus difforme que les statues de Baal, que le veau des Hebrieux, que les peintures d'Astaroth, d'Astarte & de Beelzebub; & si vous la pouuiez voir des yeux de l'esprit, cõme des yeux du corps vous voyez les corporelles, vous auriez honte & horreur de l'Idole que vous appellez religion reformée.

Voyez l'Antechrist de Mons. de Raymõd. c. 13. n. 2.
Le nom de l'Antechrist est, ἀρνοῦμε, le nie.
α — 1.
ρ — 100.
ν — 50.
ο — 70.
υ — 400.
μ — 40.
ε — 5.
666.

CHAP. XLII.

1 *Que ce qu'alleguent les aduersaires de la saincte Escriture, n'est point saincte Escriture.*
2 *Quel est l'Esprit de la saincte Escriture.*
3 *Le Magistrat est la Loy parlante.*
4 *Diuision de graces & d'offices en l'Eglise de Dieu.*
5 *Mauuais pretexte pour inuiter chascun à lire la saincte Escriture.*
6 *Comment il faut chercher son salut aux sainctes Escritures.*

1 *Que ce qu'alleguent les aduersaires de la saincte Escriture n'est point saincte Escriture.*
Olée. 2. Voyez S. Hier sup. Esa. 2. c.

TOut est au reste Idole chez vous. La saincte Escriture n'est plus saincte Escriture en vos escoles, c'est vne Idole fondue de l'or & de l'argent de la S. Escriture: & partant ce que Dieu dit par le Prophete Osée, contre les Iuifs Idolatres, est dit contre vous & vous appartient. *Ie leur ay*, dit-il, *multiplié l'argent & l'or, & eux en ont fait des œuures de Baal*, c'est à dire, des Idoles. L'escriture que vous alleguez en faueur de vostre grande Idole, & pour l'establissement de vostre opinion, c'est l'or & l'argent de Dieu, changé en œuures de Baal: & n'est plus Escriture saincte, non plus que ce qu'allegua le diable, conseillant au Sauueur de se precipiter, nõ plus que ce qu'alleguoyent les Sabelliens, les Basilidiens, les Nicolaïtes, les Arriens & tous les vieux Heretiques, pour leurs heresies. Tous prenoyent la saincte Escriture, mais ce n'estoit pas saincte Escriture, ains seulement la matiere. L'Escriture donc inserée en vos liures & Sermons pour faire vostre secte, n'est non plus Escriture, que ce qui a changé de forme. Si quelqu'vn faisoit fondre la statue d'vn hõme, & en faisoit des singes; la matiere seroit la mesme, mais ce seroyent singes, & non la statue d'vn homme: de mesmes les sentences, les histoires, les paroles de la saincte Escriture, employées à forger vos opinions, vos Idoles, vos Idolets, vos marmozets de ceruelle, c'est matiere de la saincte Escriture voirement, mais en nature, ce sont vos Idoles. Les bagues, les carquans, les pendans d'oreille, l'or & l'argent que donnerent les Hebrieux pour ietter en fonte à la fabrique de leur Idole, n'estoyent ny bagues ny brasselets, ny carquans, ny anneaux quand ils sortoyent de la fournaise, ains vn veau d'or. Telle est vostre escriture, & vostre veau, & vostre Idole fondue de l'or, de l'argent, & de la matiere de la saincte Escriture, priuée de sa premiere forme & esprit. Vn corps mort n'est pas homme, c'est la matiere d'vn homme, vn liure composé de plusieurs cayers chargez des paroles de la bible, sans l'esprit de la Bible, n'est pas la saincte Escriture, c'est vn corps mort, vn corps de papier coloré de blanc & noir, c'est seulement la matiere de la Bible, la lettre, & l'escorce, sans ame & sans mouëlle.

Math. 4
Les heretiques & le diable citent les Escritures pour deceuoir. S. Aug. l. 1. de Trinit. c. 3. Vinc. Lirin. cõtra nouat.

La saincte Escriture est tousiours entiere, composée de sa lettre & de son esprit, de son corps & de son ame, de sa matiere & de sa forme; son esprit, son ame & sa forme, c'est le sens que le S. Esprit y a soufflé & caché. C'est l'intelligence qu'il en a donné à son Eglise, & aux saincts Docteurs, à qui les clefs de science ont esté commises, & non aux heretiques. Cest esprit ioint auec la Bible, fait la saincte escriture: Vostre sens auec la Bible, fait les Idoles; car si l'Escriture n'a son esprit, elle est morte: ou si elle est animée d'vn autre esprit, elle est metamorphosée, & n'est plus saincte Escriture: c'est vn centon & ramas de plusieurs pieces, & vne enchassure de marqueterie. Proba Falconia Dame Romaine, a iadis composé l'histoire de la creation du monde, & du Nouueau Testament, des vers de Virgile, ceste composition n'est pas vn Poëme de Virgile, bien que ce soyent ses vers, c'est vne œuure de Falconia, parce que le sens & l'esprit de Virgile n'y est plus. Autant en fit & de mesme esprit Eudocia, dame natiue d'Athenes, des vers d'Homere. L'Escriture dit parlant d'vn pauure qui demãdoit l'aumosne à S. Pierre. *Iceluy*; pauure, *voyant Pierre & Iean qui entroient au temple, les pria affin d'auoir l'aumosne*. Et en vn autre lieu, la mesme Escriture dit parlant de S. Pierre. *Et voicy vn de ceux qui estoient auec Iesus auançant la main, tira son glaiue & luy coupa l'oreille*. Item ailleurs, *Et Pierre regardant dit*. Et en vn autre lieu, *Mon amy ie ne te fay point de tort, pren ce qui est tien & t'en va*. Item, *Leue toy & iette toy dans la mer*. Itẽ, *Ie n'ay ny or, ny argẽt*. Assemblez tous ces passages tronquez & racourcis comme Caluin & ses semblables font, composans leurs sectes; à vostre iugement sera ce vn texte de la saincte Escriture, & non vne Idole & marmozet de risée? Ce que vous tirez pour vous des saincts liures, est de mesme presse, il n'y a que les lettres de la Bible, toute la composition & le sens, qui faict le principal, est à vous.

2 *Quel est l'esprit de la saincte Escriture.*
S. Hieros. cõt Lucifer. & in c. 1. ad Gal.
Proba Falconia Cẽtones ex Virg. Eudocia ex Homer in sacr. Bibl. t. 8. Sixt. Sene. l. 4. Biblio.
Act. 3. 3.
Matt. 26. 51.
Act. 3. 4.
Matt. 20. 13. 14.
Matt. 21. 21.
Act. 3. 4.

La saincte Escriture est la Loy diuine, & a pareil rapport à l'Eglise & à ses Docteurs, qu'a la Loy ciuile à la Republique, & au Magistrat ciuil. Or comme la Loy ciuile est vn Magistrat muet, & le Magistrat est vne loy parlante; & cõme la loy ciuile prend l'ame du Magistrat, & le Magistrat prend la matiere de la loy; De mesme les liures de la Bible sont des Docteurs muets, & vne saincte Escriture muette: & les Docteurs & le sens de l'Eglise, & des Saincts, sont la Bible & l'Escriture parlante. Ne vous flattez donc point, ne vous vantez point de la saincte Escriture: car elle n'est point chez vous, & celle qui est en vos

3 *Le Magistrat est la Loy parlante.*

liures n'est point saincte Escriture, ains vne Idole de Baal fondue de l'or de la saincte Escriture. Pour donner l'art de faire auec facilité à force de telles Idoles, vous auez donné liberté de lire & manier la Bible à chascun d'entre vous, petits & grands, hommes & femmes, doctes & ignorans, & à ceste fin la tournez en vulgaire : cela est contre la Loy de Dieu & de son Eglise: cela est le vray moyen de tout peruertir & faire autant de dieux qu'il y aura de gens esceruelez. Chascun se choisira des passages à sa poste, & s'en seruant comme de materiaux, donnera la forme & l'esprit de sa teste, & se forgera ses Idoles, & en ceste façon chacun aura ses petits dieux chez soy à la maniere des anciens Payens, & heretiques.

Il n'est pas loisible à chacun de lire la Bible & moins de l'interpreter. S. Hier. ad Pauli. Michas auoit ses dieux domestiques Iudic. 18. 24.

S. Paul dit que Dieu a donné à son Eglise, les vns pour estre Prophetes, les autres Predicateurs, les autres Docteurs, & que les graces sont diuisées, vous entreprenez plus que Dieu, faisant autant de Docteurs qu'il y a chez vous de personnes. Saint Paul dit que la femme ne parle point en l'Eglise, & vous donnez la Bible aux femmes afin qu'elles interpretent la Bible. Qu'est-ce messieurs? qu'est ce que vostre opinion, sinon vn fantosme qui rend plus que fantosmes les ames?

4 *Diuisió de graces & d'offices en l'Eglise de Dieu.* Eph. 4. 11. La femme ne parle point en l'Eglise. 1. Cor. 14. 35.

Mais quelle raison auez vous, pour reuestir ceste vostre Idole, & luy donner estançon, qui la tienne sur pieds ? Il faut, dites vous, que chacun cherche le salut de son ame, & par consequent, que chacun lise la Bible, qui est le liure de vie. Deà ! si vostre consequence est bien filée, nous aurons bien-tost vne belle Republique, nous aurons autant d'Aduocats que de causes, autant de Medecins que de malades, autant de cordoniers que de pieds, autant de Docteurs que de Chrestiens, & où tout le monde sera tout le monde. Car vn chacun doit defendre son droit en iugement, chacun doit auoir soin de sa santé, chacun doit chercher le moyen de n'aller à pied nud. Il faudra donc selon vostre arrest de consequence, que quiconque aura procés, prenne en main le Digeste & le Code, qu'il s'arme de toutes pieces de loix, & de paragraphes, pour venir escrimer au barreau: que celuy qui aura vne fieure chaude, se leue & s'aille ietter à trauers les aphorismes d'Hippocrates & liures de Galien, affin d'y pescher des recipez pour se rafreschir : Et celuy qui n'aura des souliers, qu'il leue boutique & se face cordonnier : si vostre consequence est bonne, celles cy le sont aussi.

5 *Mauuais pretexte pour inuiter chacun à lire la Bible.*

Que si elles sont absurdes, & s'il faut employer les Docteurs & les Aduocats, quand il est question de plaider, de recourir aux medecins quand on est malade, de chercher des souliers chez les maistres : n'est il pas raison qu'en cherchant la voye de paradis, & la guerison de nos ames, nous ayons recours aux Docteurs de l'Eglise, qui selon la charge à eux donnée nous dressent, nous enseignent, nous expliquent les saincts escrits? *Les medecins* (dit S. Hierosme parlant iadis contre vos semblables) *traittent ce qui appartient aux medecins, & les mareschaux ne se meslent que de leur forge, & chascun faict profession de l'art de l'Escriture.* C'est donc vne Idole que vostre opinion sur la saincte Escriture, faisant vn rien de tous les saincts escrits, & les metamorphosant en Idole.

6 *Cóment il faut chercher son salut aux sainctes Escritures*

S. Hiero. ad Pauli.

C H A P. XLIII.

1 *Que l'Eglise des aduersaires est vne Idole.*
2 *L'Eglise des aduersaires sans chef, bras, & pieds.*
3 *Iesus-Christ premier Docteur de la Virginité par parole & exemple en soy & en sa Mere.*
4 *Les actions de pieté mechaniques parmy les aduersaires.*
5 *Les ceremonies sont de Dieu, & sont comme les feuilles aux arbres,*
6 *Toutes les actions ciuiles importantes sont auec ceremonies.*

VOstre Eglise est encor vne Idole de rien, ne portant que le nom d'Eglise : & vient bien à propos aussi que vous dites qu'elle est inuisible. Car quand on vous reproche que vostre secte n'est au monde que despuis trois ou quatre bissextes, que Luther l'a mise au monde, vous respondez qu'elle a esté dés le commancement, mais qu'elle estoit cachée & inuisible, & que Luther l'a sommée de sortir en place marchande, luy promettant qu'il la deffendroit. Elle a bien faict de se cacher si long temps, & eut mieux faict encor de demeurer tousiours en tenebres à la maison de son grand trisayeul, sans venir espouuanter les hommes & les Anges de sa laideur. L'Eglise de Dieu n'est pas telle, elle s'est tousiours monstrée. En la loy de nature, voire du temps des plus espesses tenebres, & que toute chair estoit corrompue, on la voyoit en la famille de Noé. En la loy escrite, elle se faisoit voir en la Iudée. En la loy de grace plus que iamais. Son chef aussi est vn Soleil : de ce Soleil elle est reuestue, & ne peut estre en tenebres, ses fondemens sont posez aux plus hautes montaignes, d'où chascun la peut voir; & sa voix & sa parole s'est espandue par tout le monde, & de tout le monde s'est faicte entendre. Vostre Eglise donc n'est pas Eglise, c'est vne Idole iettée en fonte premierement dans le cerueau de Luther, & apres cisaillée par Caluin.

1 *Que l'Eglise des aduersaires est vne Idole.*

Genes. 7. Notus in Iudæa Deus Psal. 75. 1. Iesus Christ lumiere & Soleil de l'Eglise. Ioa. 1. 4. 5. & 8. 12. Apoc. 12. 1. Fondemens de l'Eglise Psal. 86. 1. In omnem terram, &c. de l'Eglise Psal. 18. 5. Rom. 10. 18.

Mais quelle Idole? sans chef, sans pieds, sans mains, monstrueuse dehors & vuide dedans; vous ne recognoissez aucun supreme prelat visible entre vous, chascun y est le maistre. Vostre Eglise donc est acephale & sans teste. De dire que Iesus-Christ en est le chef, cela ne vous sauue pas, Iesus-Christ a tousiours donné vn chef visible à son Eglise. En la loy de nature, il y auoit vn Melchisedech; en la loy de Moyse vn Aaron; en la loy de grace vn S. Pierre. Dieu est chef souuerain, & tous ceux-cy ses vicaires. Dieu est le chef de tous les Royaumes, neantmoins vn Royaume n'est pas Royaume, s'il n'y a vn prince visible souuerain. Comme vostre Eglise est sans teste, aussi est elle sans mains; car elle ne peut operer aucunes bonnes œuures : elle est sans pieds, car elle ne peut marcher ny aux pelerinages, ny aux autres actes de pieté. C'est donc vn tronc semblable à Dagon l'Idole des Philistins, sans teste sans mains, & sans pieds. Au dedans elle n'a rien aussi, car vous en auez tiré le cœur & les entrailles qui sont les sacrements: vous n'y auez aucun sacrement entier, vous auez banny la confirmation, la penitence, l'ordre & l'extreme onction, il n'y a chez vous, ny ordre en vos actions, ny con-

2 *L'Eglise des aduersaires sans chef, bras, & pieds.*

Dagon Idole des Philistins. 1. Reg. 5. 5. Le mariage des aduersaires.

stance en vertu, ny remission de peché, ny action de graces.

Le mariage des aduersaires.

3 *Iesus-Chr. premier Docteur de la virginité par parole & exemple en soy & en sa mere* Matt. 19. 12.

Pour le Sacrement de mariage vous l'auez raualé à la condition d'vn contract ciuil : la virginité est vn des plus beaux ornements de l'espouse de Iesus Christ premier Docteur de virginité, Vierge, & fils d'vne Vierge; vous ne pouuez voir ceste vertu, non pas mesme la continence. Iesus-Christ a beau recommander les Eunuches spirituels, & S. Paul à vous inuiter à son exemple, vous n'aués garde d'y mordre. Vostre esprit est en la chair & aux nopces: & n'y a multitude de femmes où d'années qui puisse assoupir les charbons de vostre concupiscence. Estre bigamon & trigamō parmy vous c'est religion: & de tant plus que s'auance vostre aage, de tant plus vous estes aspres au rut, à la façon des vieux cerfs; & affin de couurir vos ordures deuant les simples, vous dictes en preschant qu'il vaut mieux se marier que brusler, & que le Seigneur a institué le mariage. Et faictes entendre imprudemment la turpitude de vostre hannissement aux plus accorts. Le Baptesme est entre vous défiguré & desarmé, bien qu'il soit en son essence Baptesme, si vous l'administrez auec sa deuë forme & matiere, selon les loix & l'intention de l'Eglise Catholique, ce que toutes-fois vous ne faictes pas tousiours. Quant est de vostre Cene, c'est vne Scene & vn theatre de risée, vne bribe de pain sallé dedans vn panier ou bassin. Voyla vostre Eglise & vostre Dagon, vostre Idole & pretendue Religion vuide dedans, & difforme dehors, & n'ayant que le nom d'Eglise à faux tiltre. Au parangon de ceste Eglise, inuisible quinze cens ans, & visible despuis les tenebres de Luther, à la semblance dis-ie, de ceste Eglise visible maintenant sont faicts vos temples materiels, & vos actions exterieures dressées, toutes aboutissantes à rien : vos temples sont des hales, des chenys, des granges, des taudis; vos maisons priuées sont cent fois moins laides. Dieu a monstré en la fabrique du tabernacle fait par Moyse, & du premier temple qu'il se fit faire par Salomon, combien il se plaist que sa maison soit magnifique. Car en l'vn & en l'autre tout estoit or, & argent, bois & pierres precieuses, & l'artifice admirable. Au temple de Salomon furent employez trois cens millions d'or, qui semble chose incroyable. Les temples magnifiques qui sont encor en l'Europe monstrent assez ce que iadis ont fait en cest endroit les enfans de Dieu; & ceux que vous auez desmolis, sans iamais en auoir basty vn en leur place qui vaille, tesmoignent quel est vostre esprit.

Exhortation à la chasteté. 1. Cor. 7. 8.

Le Baptesme des aduersaires.

Leur cene.

La maison de Dieu magnifique. Dilexi decorem domus tuæ. ps. 23. 8.

4 *Les actiōs de pieté mechaniques parmy les aduersaires.*

Comme vos temples sont pietres, vos actions sont aussi mechaniques; l'administration de vostre cene est ridicule. Vn de vous est assis au bout d'vne table, qui voit les passans prendre le boucon, iettās leur mereau au bassin : & apres moüillans le bec à la coupe de vin, & la plus part ayans tres-bien desieuné. Quand il faut prescher, vous montez en chaire auec vn manteau de maistres de Comptes, entoquez d'vn bonnet à deux oreilles, ou enchapellez d'vn chappeau aux grandes aisles, sans surpelis, sans aube, sans signe de croix, sans aucune marque d'action diuine & distinguée de la vulgaire, plus semblables à des charlatans de Venise, quand ils montent sur vn eschauffaut, pour faire sauter leur langue, qu'à des Ecclesiastes de la parole du Seigneur. Quand il faut chanter vous entonnez vos pseaumes, suit apres le chœur des chantres, sans musique & sans voix la plus part, hommes, femmes, chambrieres, valets, & courtautz de boutique, qui pesle-mesle & à l'enuy font à qui mieux desployera sa voix; l'vn chāte par bequarre, l'autre par bemol : l'vn tire à dia, & l'autre à virehaut, & tous ensemble auec des diapasons & accords de charrete, representent fort bien vne Babel de voix. En somme comme vos temples sont sans autel, vostre religion sans sacrifices, vostre office sans Prestre, & toute vostre doctrine sans suc, aussi sont toutes vos actiōs de pieté, sans aucun honneste apareil, bien qu'en vos maisons & bāquets vous soyez magnifiques, si vous auez dequoy.

Mesprisans les ceremonies vous monstrez que vous estes ignorants de la loy de Dieu & de la nature. Dieu est autheur des ceremonies, comme des sacrements. Auec ceremonie il donna la loy: auec ceremonies il l'a conseruée; & rien ne se faisoit au temple sans ceremonie. L'habillement du grand Prestre estoit faict auec plus grande ceremonie, que ne seroit celuy de quelque grand monarque, & si riche en linges, crespes, or, pierres precieuses, qu'il montoit à plus de dix mil escus. Et combien que les ceremonies Iudaiques ayent cessé, la loy de grace neantmoins a les siennes; partie laissées par Iesus-Christ, partie ordonnées par ses Apostres & Vicaires, selon qu'il leur en a donné la puissance.

5 *Les ceremonies sōt de Dieu, & sont cōme les feuilles aux arbres.*

C'est vne chose naturelle que d'vser de ceremonie: les sacres des Roys, la creation des Magistrats, l'administration de la iustice, se faict auec des ceremonies d'habits, de paroles & d'actions. Ce sont les attours qui embellissent & donnent admiration aux mysteres de Dieu, qui auctorisent les ordonnances ciuiles: & sont comme les fueilles aux arbres, qui embelissent l'arbre & contregardent les fruicts: & quand vous ostez les ceremonies des actions diuines & humaines, c'est autant que si vous despoüilliés vn figuier de ses feüilles, le laissant auec ses figues attachées aux branches. Comparés la maiesté de l'Eglise Catholique, auec la bassesse de vos façons: le chant, la musique, les habits, les chappes, les ornemens, la vaisselle, l'ordre, les heures & les offices, & si vous pouués iuger sans passiō & auec raison, ne iugerez vous pas au visage & frontispice du bastiment, que l'vne est la maison & famille de Dieu, & l'autre quelque cahuette d'vne pauure, souffreteuse, chetiue, & profane esclaue? Telle est vostre secte en corps & tels sont ses membres.

6 *Toutes les actiōs cuiles importantes sōt auec ceremonie.* Les sacres des Roys.

Or si toute heresie est idole, & si toutes vos opinions sont contre la Loy de Dieu; si vostre escriture, vostre Eglise, vos Sacremens, ne sont qu'Idoles, & choses de rien, comme elles sont, & comme nous venons de prouuer, vous ferez bien de ne nous appeller plus idolatres, & de penser vous mesmes à renoncer vostre idolatrie, & à r'étrer en la maison de Dieu, d'où vous estes sortis. Il est temps, Messieurs, le iour de la verité est assez aduancé, & a assez découuertes les tenebres du mensonge. Vous estes à la lie de vostre doctrine: & tous les gens de sçauoir & de vertu quittent vostre escole, & parroisse. Il y a trente six ans qu'on disoit qu'il n'y auoit homme d'entendement, qui ne se mit de vos bandes; maintenant

on dit qu'il n'y a que les ignorans qui y tiennent bon. Vous le voyez par l'experience de quelques années, signamment du regne de nostre Roy Tres-Chrestien regnant, durant lequel par tres-heureux presage de la prosperité de la Foy en ce Royaume, plusieurs signalez persõnages, tant d'espée, que de robe longue, quittans l'Ægypte du Caluinisme, se sont faicts enroller soubs le drapeau de leur bonne mere l'Eglise Catholique Apostolique & Romaine, pour tirer à la terre de promission, auec les enfans de Dieu. Des premiers fut ces années passées le feu Sieur I. de Sponde qui a fait cognoistre par le vol de sa plume, quel oiseau il estoit, & que le seul amour de la verité l'auoit retiré de vos tenebres, à la lumiere de l'Eglise Catholique; vous l'attaquez maintenant, & mordez le bon mort, que vous n'eussiez osé regarder vif. Son frere le Sieur Henry de Sponde suiuit apres sa mort sa conuersion, & cõtinue sainctement en la Foy Catholique, & vous faira cognoistre bien-tost, que le defunct a laissé vn frere, qui sçait arrester les langues des mesdisans. Vn peu apres à Paris, auec l'aide & remonstrances de ce rare Prelat Monsieur d'Eureux sortit de chez vous vne grande lumiere, de laquelle aussi vos tenebres n'estoyent pas dignes, le Baron de Salaignac Lieutenant pour le Roy en Limosin, gentil-homme non seulement sans reproche entre vous, mais cheri de tous & recommandable entre les gens vertueux & doctes, en vertu & sçauoir, iugé par ses actions & escrits trop vaillant Capitaine pour estre si bon Theologien, & trop sçauant Theologien pour estre si bon Capitaine. L'année passée mil cinq cens nonante six, les sieurs de Reboul, & de la Coturie, en vn autre endroit de la France, quittans vos enseignes s'enrollerent soubs le drapeau du Crucifix, & vous ont monstré par leur plume s'ils sçauent bien escrimer contre vos erreurs. Plusieurs de vos compagnons Ministres vous ont aussi abandonnez: le Sieur Cayer a esté des premiers, estant aussi l'vn des plus apparans que vous eussiez en doctrine & suffisance, comme il vous a fait paroistre en la declaration de sa conuersion. M. Geoffroy de Vaux, que vous auiez amorcé de vos appasts & de vos Ministeres despuis dixneuf ans, a donné du pied à la porte de vostre Synagogue, & d'vne generosité Chrestienne en habit de penitent a renoncé à vos autels & Idoles en place publique, à Tholose deuant son pasteur le tres-Illustre Cardinal de Ioyeuse, qui à bras ouuerts & charité paternelle le receut en vray pere, deuant le Clergé & toute ceste Catholique & deuote ville de Tholose, rauie de ioye auec les Anges de ceste conuersion: & a le-dict Seigneur Cardinal constitué vne pension pour l'entretenement de la famille du penitent. Ces iours passez le bruit a couru que Beze auoit donné plusieurs signes sur ses derniers iours, qu'il estoit degousté de la doctrine, qu'il a tant goustée en sa vie. Ie laisse plusieurs Gentils-hommes d'honneur & de maison, qui se sont conuertis en silence, en ce pays de Guyenne, & signamment en ceste bonne & noble ville de Bourdeaux, desquels nous sommes tesmoins oculaires. Il ne faut pas pourtant passer la nouuelle, qui ces iours passez nous a tous resiouys de la conuersion heureuse de Monsieur de Sancy, Conseiller du Roy en son Conseil d'estat & priué, cogneu & honoré par ses grades & qualitez, chery de sa Maiesté, gaigné à la Foy Catholique, & retiré de vostre opinion, apres longues & iterées conferences, par Monsieur d'Eureux, comme auparauant Monsieur de Salaignac. Heureux le vainqueur de telles victoires, & plus heureux les vaincus d'vn tel combattant. Quand tels esprits & telles colomnes sautent de vostre bastiment, pensez s'il est prochain de sa ruine. A l'exemple de ceux-cy plusieurs autres pensent à bon escient à leur fait, & ne manqueront de dire bien-tost à Dieu à l'idolatrie, & rebrousser chemin vers le pere, qui les attend (voire encore vous) les bras tendus, deuāt la porte de la maison de son Fils Iesus Christ, l'Eglise Catholique, auec le veau gras, & tout l'appareil des viandes & musique celeste. Venez donc & amenez quand & vous, tous ceux que vous auez fait sortir de la Bergerie Catholique, possible par zele, mais non pas bon. Si la verité vous esmeut, si la doctrine des saincts Peres vous enseigne, si la raison vous doit persuader, vous ne pouuez ciuilement refuser de venir estant conuiez par tant de façons; si les exemples vous attirent, vous auez ceux que ie vous ay dit, & les autres que ie n'ay pas dit. Vous auez nostre Roy tres-Chrestien, qui vous inuite par son heureuse conuersion. Voulez vous vn flambeau plus luysant & plus honorable? Suyuez-le, il est entré au celeste Louure, maison de Dieu. Là il sied au banquet, en rang de Fils aisné de l'Eglise. Venez donc, & resiouyssez les Anges, & nous de vostre ioye, & soyez participans de la nostre. Si ie puis vous donner quelque poincte par mes souhaits, par mes paroles, & par mes prieres, ie le desire de tout mon cœur: ie vous y exhorte de tout mon cœur, ie vous en prie de tout mon cœur: Ie vous en adiure & coniure par vostre salut, par le Sceptre de nostre Roy, & vostre; Et qui vous doit plus pousser que tout, par le sang precieux de celuy qui est mort pour vous, & qui condamnera les obstinez au grand iour, & ouurira les portes de la vie eternelle, à ceux qui à point auront pleuré & recogneu leurs fautes, dedans l'enclos de son Eglise en ce monde, & imploré sa misericorde en saison.

LA SAINCTE MESSE, DECLAREE ET DEFENDVE CONTRE LES ERREVRS Sacramentaires de nostre temps,

RAMASSEZ AV LIVRE DE L'INSTITVTION DE l'Eucharistie de du Plessis.

ADVIS.

LES traictez suiuants de la saincte Messe furent donnez au iour l'an 1599. vn peu apres que le Sieur du Plessis Mornay eut publié son Eucharistie contre le sainct sacrifice & Sacrement de l'Autel auec grand applaudissement & sans face des Ministres ses carabins, qui pensoient par cette couleurine auoir destruir le maistre autel du sainct Temple de Dieu, & emporté la victoire qu'ils s'estoient faussement promise soubs l'ombre de ce Capitaine. Et triomphoient desia enseignes desployées sur les ruines pretenduës du plus noble, & plus auguste sacrement de l'Eglise: mais leur triomphe fut court, & chargé non de gloire, mais de poussiere en l'honteuse ruine & desfaicte de ces triomphateurs. Car cette œuure fut baffouée de tout le mõde, & son Autheur brusquement repoussé iusqu'à son rendez-vous, à la grãde confusion des Ministres, qui virent aussi-tost leur piece en clouée, leurs mines euantées, & leurs passages auoir esté recogneus faux & frauduleusement tirez de l'Escriture & des SS. Peres, qu'ils auoient fourny à ce Gendarme, cõme autant de pieces à l'espreuue pour la composition de son œuure. C'est aussi le salaire de la calomnie de porter tost ou tard l'infamie sur le front, & la coustume des calomniateurs Heretiques de continuer tousiours à imposer, & calomnier, nonobstant leur infamie acquise, & ne sçauroient faire autrement demeurãts tels, puisque l'imposture sert de piedestal & de machine à l'heresie. Les responces suiuantes verifierent clairement l'vn & l'autre, & découurirent au iour d'vn costé l'infernal effort de l'outrecuidance Heretique, & de l'autre son impuissance. L'instance de quelques grands Prelats me les firent la premiere fois donner au public, & le bon accueil que le public leur fit pour lors, me fait esperer qu'ayants esté goutées des Peres en ce temps-là, elles ne seront à cette heure desagreables aux enfans, & que ceux-cy pourront tirer quelque fructueuse consolation du suiect, d'où ceux-la professent auoir tiré quelque fruit agreable. C'est le souhait que ie fais, & l'aduis que i'auois à donner.

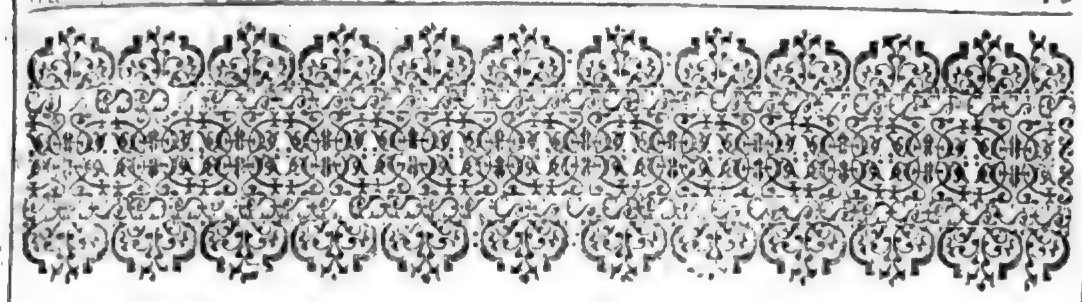

AV ROY.

SIRE,

Si ce mien petit don enuoyé pour vous estre consacré, arriue à Paris au poinct, que vostre Maiesté aura desia faict luire les rayons de sa clemence royale ez yeux de ceste petite Compagnie de IESVS, *ma bonne mere, vostre tres-humble suppliante, luy appoinctant sa iuste requeste, appaisant ses longs regrets, & luy rendant le doux seiour de sa chere patrie, la France; Ce sera pour vous rendre graces immortelles d'vn bienfaict immortel, & vous tesmoigner de faict & de parolle, selon nostre foible pouuoir, que tous tant qui nous sommes enrollez en ceste Compagnie, nous garderons la memoire immortelle de ce bien-faict, pour supplier la supreme bonté, de vous en donner recompense digne de sa grandeur. Que si nostre restablissement se minute encor dedans les cayers de bonne esperance, n'ayant peu, à cause de vos plus importantes affaires, estre conclud & publié selon vostre royale promesse, & que ceste mienne œuure paruienne par delà sur la teneur de cest interim, elle arriuera en vne bonne saison; pour estre bien receüe de celuy à qui elle est consacrée; qui est le premier bon-heur d'vn present: car elle trouuera vostre Maiesté informée de nostre innocence, prestant l'oreille paisible à ceux qui implorent vostre clemence pour nous, & regardant de bon œil les Iesuistes en la personne de ce venerable vieillard, le Pere* LAVRENT MAGIVS, *venu à Paris pour vous presenter nos requestes. Et si pendant que les rapports ennemis nous rendoient sans contredict suspects à vostre Maiesté, elle daigna neantmoins ces ans passés receuoir amiablemẽt mes escrits, i'ose esperer que les nuages de soupçons estant maintenant dissipez elle accueillira cestuy-cy d'vn visage du tout serain & gracieux; mesmes qu'en iceluy est traicté du mystere le plus noble de tous les mysteres Chrestiens, & le plus digne de l'oreille d'vn Roy tres-Chrestien; traicté du Sacrement & sacrifice, la foy duquel par miracle, & speciale grace de Dieu, vostre Maiesté a gardée en tout temps saine & sauue en son cœur, comme vous declarastes lors qu'estans appellez par vostre commandement, Messieurs de Bourges, du Mans, de Nantes, & d'Eureux, pour vous donner les enseignemens Catholiques, vous dictes n'en auoir point de besoing sur la reelle presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie, d'autant que vous l'auiez tousiours creüe; ny sur le point de l'Eglise Romaine, que vous auiés aussi estimé estre l'Eglise, & l'Espouse de Dieu. Et la confession de ceste foy secrette, professée publiquement en la Messe, vous ouurit à l'instant à la bonne-heure les cœurs de vos bons subiects, & les portes de vostre Royaume. De maniere que ie puis dire que la diuine prouidence me faisant escrire de cecy, pour dedier mon escrit à vostre Maiesté, m'a fourni vne tres-belle occasion de luy façonner vn present de bon-heur & d'honneur, tissu de la plus riche & plus digne matiere, qu'on puisse tirer des thresors de la maison de Dieu. Et combien que la façon que*

i'y mets, ne puisse estre que fort petite, eu esgard à la diuinité du subiect, & à la Maiesté d'vn Roy, le present neantmoins sera tousiours precieux & agreable par son estoffe, & par vostre pieté; & ma petite industrie acceptable par la deuote affection de l'offrāt, de laquelle Dieu & les Roys ont de coustume de faire plus d'estat, que de la valeur des choses bien grandes. Or iettez, s'il vous plaist, les yeux, SIRE, sur l'abbregé, que ie dresse icy de tout l'œuure, affin d'y voir, comme en vn tableau à petit volume, le dessein de tout le discours.

IESVS-CHRIST s'est acquis l'Eglise par son sang. Act. 20. 28. Ayant crée le monde par sa parolle, Gen. 1. Sept Sacremens Concil. Flor. in Instit. Armen. Conc. Trident. sess. 7. can. 1. LE BAPTESME. Matth. Vlt. Ioa. 3. LA CONFIRMATION. Act. 8. & 9 Tertul. l. de bapt. S. Dionys. Eccles. Hier. c. 2. 3 & c. 4 p. 3. L'EVCHARISTIE Matt. 26 & 1. Cor. 11. LA PENITENCE. Ioa. 20. S. Ambr. l. 1. de pœnit c 7 L'ORDRE Ephes. 4. S. Aug. l. cont. Epist. Parmen. c. 13. LE MARIAGE. Matt. 19. Ephes. 5. S. Aug l. de bono coniug. c. 18 & 24. L'EXTREME ONCTION. Iacob 5. Innoc. 1. ep 1. c 8. S Aug ser. 215. de temp. Eucharistie action de grace. S. Aug. l. 1. cont. Aduers. leg. c. 18 cy dessoubs au l. 4. Ioan. 13. 1. Desir de celuy qui aime.

Le Fils de Dieu s'est acquis vne Eglise & vn Royaume au prix de son sang, qui au commencement auoit establi la grande Monarchie du monde vniuersel par sa seule parolle, sans autres frais. Il a orné ceste Eglise de tres belles loix, de foy, d'amour, de iustice, d'esperance, & d'autres celestes vertus, & l'a garnie de tous les biens & les aides, qui peuuent rendre les subiects d'vne telle Monarchie heureux en ceste vie mortelle, & les faire Roys immortels au royaume de l'eternité.

Entre autres aides il luy a donné sept Sacremens, comme sept estoilles, pour l'esclairer; sept iours, pour la marquer; sept rocz, pour la fonder; sept colomnes pour l'appuyer; sept fontaines, pour la mondifier; sept thresors, pour l'enrichir; sept tours, pour la fortifier. Ce sont le Baptesme, la Confirmation, l'Eucharistie, la Penitence, l'Ordre, le Mariage, & l'extreme Onction; nombre cogneu à tous ceux qui ont les yeux de la foy. LE BAPTESME est la porte de tous, faisant l'entrée de la vie Chrestienne, & la naissance spirituelle des enfans de Dieu. LA CONFIRMATION, par l'imposition des mains, leur met la force au cœur contre l'infirmité, & la hardiesse au front contre la honte, pour cōfesser constamment son sainct nom. L'EVCHARISTIE contient le corps & sang du Sauueur pour nourrir leurs ames, & donner l'immortalité à leurs corps. LA PENITENCE les remet en santé de conscience, s'ils tombent malades par quelques excez de peché. L'ORDRE sert pour legitimement perpetuer les officiers domestiques de IESVS-CHRIST. LE MARIAGE pour sainctement multiplier & esleuer le nombre de ses subiects. L'EXTREME ONCTION, pour les armer au dernier conflict de la vie.

L'Eucharistie est entre ces Sacremens comme le Soleil entre les estoilles, & comme le Dimanche entre les iours; le plus solide entre les rocs, la maistresse entre les colomnes, la plus viue fontaine de toutes, le plus riche thresor de tous, & la tour la plus forte des sept. Les autres Sacremens donnent la lumiere: cestuy-cy fournit le soleil & le iour. Les autres sont instrumens de grace: cestuy-cy est la mesme grace, & souueraine action de grace, qui pour cela est nommé par excellence, EVCHARISTIE, bonne grace; present que le Sauueur partant de ceste vie mortelle laissa à ses bien-aimés, comme nous l'a couché par escrit son grand Apostre & bien-aimé disciple S. Iean. IESVS, dict-il, sçachant que son heure estoit venue pour s'en aller de ce monde à son Pere, ayant aimé les siens qui estoient au monde, les aima iusques à la fin. Donc en signe de cest amour il donna à ce sien depart, à la veille de nostre deliurance, ce qu'il auoit de plus precieux & de plus cher, assçauoir soy mesme, present digne de Dieu. Le Pere quand il se part d'auec ses enfans, ou l'ami d'auec l'ami il se voudroit bien laisser present, mais ne pouuant estre par naturelle puissance en diuers lieux à la fois, il laisse en sa place quelque autre chose presente en memoire de soy, ses biens, vn anneau, vn carquan, vne bague precieuse, auec quelque bel enseignement. Le Sauueur plus ardant à aimer, & plus puissant à ouurer que les hommes, s'en allant visiblement de ce monde, laissa son corps present inuisiblement en ce mystere d'amour, Sacrement & sacrifice ensemble: Sacrement pour estre viande à ses enfans, en antidote de la viande qui nous tua en Adam, & en contrechange de la chair d'Adā, de laquelle nous sommes soüillez dés le ventre de nostre mere: Sacrifice pour estre offert à Dieu son Pere, en la place de tous les anciens sacrifices, en hōmage,

L'amour de Dieu egal à sa puissance L'Eucharistie Sacrement & sacrifice.

redeuance, & culte du plus noble & plus haut honneur qui luy puisse estre faict, tant pour le regard de la personne principalle qui l'offre interieurement, qui est IESVS-CHRIST *(car le Prestre n'en est que vicaire) que pour le present qui est mis sur son autel, qui est le corps du mesme* IESVS-CHRIST; *sacrifice non de mort selon l'ordre d'Aaron, comme celuy de la croix, mais selon l'ordre de Melchisedec, non-sanglant, commemoratif de celuy de la croix, & applicatif de son infini merite. Le sacrifice de la croix est le thresor foncier de nostre redemption. Les Sacremens en sont les clefs pour l'ouurir & l'appliquer aux viuans: ce sacrifice est la grande clef pour l'ouurir & en faire part à tous, viuans & trespassez, presens & absens. Que si Dieu estoit iadis honoré par le sacrifice des corps des bestes qu'il donnoit aux Iuifs, pour les luy offrir en figure de cestuy-cy; combien plus l'est-il par l'offrande de ce corps vni à la diuinité, auquel il a faict tant de merueilles, & en a esté si glorifié, & qu'il a laissé à son glise pour le mettre sur son autel? Et s'il exauçoit les prieres de ceux qui le supplioient par les offrandes mosaïques, combien plus nous oyra-il, luy fleschissans le genoüil auec l'offrande du corps immortel de son Fils, qui luy a payé la finance de nostre rachapt, & auquel nous sommes reconciliez à sa diuine iustice?*

La principale personne qui offre en la Messe c'est IESVS CHRIST.

C'est le Sacrement & le sacrifice de l'Eucharistie, SIRE, *le cœur, l'ame, & la maiesté de la Messe: car les ceremonies dont on vse à l'autel, ne sont pas la Messe (comme font entendre nos aduersaires) ains seulement ornemens & atours du Sacrement & sacrifice de la Messe, que Satan a de tant plus en horreur, & contre laquelle il fremit de tant plus furieusement, qu'il voit qu'elle est tres-honorable à Dieu, & tres-salutaire à sa creature: Car c'est par l'entremise de ce mystere, que l'Eglise adore Dieu d'vn culte parfaict & souuerain, qu'elle ioüit à souhait de la presence & des biens de son Roy, & qu'elle gouste en ceste vie mortelle la semblãce du paradis. C'est icy où elle voit son Sauueur faict vrayement* EMMANVEL, *c'est à dire Dieu-auec-nous, vnissant sa chair virginalle & deifique à nostre ame, & par ses diuins attouchemens la rendant fertile en toutes belles actiõs de vertu, en remede de la chair d'Adam pecheresse, qui par son alliance la faict immonde & sterile de tout bon fruict.*

La Messe contient le Sacremẽt & sacrifice de l'Eucharistie.

Emmanuel donc, Dieu-auec-nous, ains Dieu-dedans-nous: Car ce corps est icy preparé en viande, pour entrer en nous, & engraisser nos esprits à la vie eternelle, & insluer en nos corps le germe de l'immortalité. Voyes, SIRE, *quel festin nuptial est cecy, auquel Dieu est si hautement honoré de sa creature, & la creature si delicieusement caressée de son Dieu. Voyés,* SIRE, *ce que ne peuuent apperceuoir ceux qui sont hors l'enclos de ceste Eglise, n'ayans ny la lumiere, ny la prunelle, dont on voit les secrets diuins. Ceste table, dict vn de nos Saincts, est des aigles, & non des corneilles. Ces aigles sont les fidelles Chrestiens, qui voltigent autour du corps de leur Roy present en ce banquet, comme il auoit predict, ayans l'aisle forte, pour prendre poincte au ciel, & les yeux de l'entendement fermes pour regarder sans cligner la splendeur du mystere. Les corneilles sont les mescreans, qui n'vsans que du sens & iugement humain, ne voyent rien icy, d'autãt qu'ils n'ont pas les yeux desquels il faut apperceuoir les mysteres de Dieu. Chasque obiect doit estre cogneu par sa faculté propre; la musique par l'oreille; & les saueurs par la langue. Si l'oreille veut iuger de la peincture, ou la langue de l'harmonie, le iugement sera fauls. Si le sens & la raison humaine veulent espier la presence du Sauueur en ce Sacrement & sacrifice, ils n'y apperceuront rien, estant le mystere posé au delà de leur prinse. Il n'y a que la foy, qui preside en ce bureau & qui iuge de ce poinct, instruicte par le rapport de la toute-puissance, sagesse, & bonté du Sauueur, & par l'auctorité de sa saincte parolle, qui dict,* CECY EST MON CORPS, CECY EST MON SANG; *& ne peut mentir: car c'est la parolle du Roy, & la voix*

Il semble que le mot Noüel viẽt de Emmanuel par abbreuiation.

L'Eucharistie viãde des aigles. S. Chrys. ho. 24 in 1. Cor. 10. cy dessoubs l. 4. p 596

Les bons Chrestiens sont les aigles spirituelles. Matth. 24. 28. S. Chrysost. hõ. 24. in 1. Cor. 10.

Les mescreans, les corneilles.

Proportiõ de l'obiect à la faculté.

Par la foy on voit ce qui est dessus la nature.

Salie de la presomption humaine. *Peine des esprits curieux & hautains.* *Les Arriẽs.* *Les Nestoriens.* *Les Origenistes.*

de la verité, qui porte creance d'auctorité supreme. Et celuy qui ne la veut croire, il est infidelle ; & celuy qui veut sonder par la poincte des sens, & comprendre par discours naturel, le mystere signifié par icelle, il veut profonder vn abysme auec le bout de son petit doigt, & cerner la capacité du ciel dedans le destroict du poing : Il s'abysme & se perd à la façon que se sont abysmez & perdus tous ceux, qui sortans de la petite nacelle de S. Pierre pour nager à tour de leur bras en l'ocean des secrets de Dieu cachez à la nature, ont faict naufrage de leur foy, de leur esperance, & de leur salut. Ainsi furent abysmez les Arriens, ayans voulu mesurer le mystere de la Trinité par raisons humaines. Ainsi les Nestoriens ne pouuans comprendre qu'en IESVS-CHRIST *y eut deux natures & vne seule personne. Ainsi les Origenistes theologisans à la naturelle sur la resurrection des corps.*

Bethleem, maison de pain. Babylone, confusion. *Ramage des Errans contraire à la voix diuine. Ican 6.* *Matt. 26. 28. Marc. 14. 24.*

Ainsi les errans de nostre siecle, ayans prins leur propre iugement pour guide en la voye de religion, ont perdu l'estoille & l'Eglise qui monstre IESVS-CHRIST; *& au lieu de s'arrester en Bethleem maison du pain celeste du corps du Roy des Iuifs, à l'imitation de ces Mages & sages Roys d'Orient, se sont fouruoyez aux deserts de Babylone, region de disette, de corneilles & de chathuans, desquels ils ont apprins leur ramage de confusion, pour s'opposer à la voix du Sauueur, qu'ils n'entendent; à l'Escriture, qu'ils falsifient ; & à la verité du Sacrement, qu'ils ne voyent pas en leur aueuglement. Leur ramage est, de dire que le Sauueur n'a donné que du pain en son Sacrement, contre la voix du mesme Sauueur, qui dict,* LE PAIN QVE IE DONNERAY, C'EST MA CHAIR; *de dire qu'il n'a laissé que la figure de son corps, contre ce qu'il enseigne,* CECY EST MON CORPS DONNÉ POVR VOVS; *de nier que ce Sacrement soit laissé pour remettre les pechez; & le Sauueur l'instituant dict,* CECY EST MON SANG DV NOVVEAV TESTAMENT ESPANDV POVR PLVSIEVRS EN REMISSION DES PECHEZ.

Erres contraires aux enseignemens des anciẽs. *La toute-puissance du Sauueur en l'Eucharistie. S. Iren. l. 4. c. 34. S. Iustin. Apol. 2. Comparaisõ de l'Eucharistie auec l'incarnatiõ.* *S. Leon. ep. 23. cõtre les Eutycheans.* *La resurrection du Sauueur. S. Cyrill. l. 12. in Ioa. c. 58.*

Des mesmes ils ont apprins de suiure des erres & des voyes toutes contraires aux enseignemens de la saincte antiquité sur ce Sacrement. Les anciens Peres ont iadis prins de la foy de la reelle presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie, armes & lumiere, comme d'vne tour bien munie, & d'vn soleil reluisant, pour confirmer & illustrer les poincts plus difficiles de la religion Chrestienne contre les erreurs opposez : Ceux-cy pour destruire l'Eucharistie ont donné la sappe aux plus fermes articles de nostre foy. S. Irenée prouue la toute-puissance du Fils de Dieu, parce qu'il a peu conuertir la substance d'vne creature en vne autre, c'est à dire, le pain en son corps, & le vin en son sang. S. Iustin defendant les Chrestiens, compare le miracle de l'incarnation à celuy de l'Eucharistie, disant que comme par le Verbe diuin, IESVS-CHRIST *a esté faict homme, ainsi par la vertu du mesme Verbe, le pain est faict chair. En l'incarnation il a prins de nous; En l'Eucharistie nous prenons de luy : En l'incarnation il a prins nostre corps mortel; En l'Eucharistie nous prenons le sien immortel: Au ventre de la Vierge il a marié sa diuinité auec nostre chair; Icy il allie sa chair auec nostre ame: Au ventre de nostre mere nous sommes rendus soüillez par la chair immonde du premier Adam; En l'Eucharistie nous sommes mondifiez par la chair monde du second Adam. S. Leon pour lustre du mesme article, monstre contre Eutyches heretique, que comme en l'Eucharistie il y a maintenant deux choses diuerses vnies en vn Sacrement, la celeste & inuisible, qui est le corps du Sauueur; & la terrestre, qui est la forme exterieure du pain & du vin: de mesme en* IESVS-CHRIST *faict hõme, il y a deux natures distinctes assemblées sans confusion en vne personne, la diuinité inuisible & spirituelle, & l'humanité visible & corporelle. S. Cyrille en prouue la resurrection du Sauueur, disant qu'il nous donne en l'Eucharistie sa chair à toucher, affin que nous croyons fermement qu'il a suscité son tem-*

ple, c'est à dire son corps : Et ainsi les autres Docteurs declarent & fortifient par ce mystere les autres poincts de nostre religion. Ceux-cy par esprit & piste cõtraire rẽuersent & confondent le reste de la foy, pour combattre l'Eucharistie. Ils disent que Dieu ne peut faire qu'vn corps soit sans occuper place, de peur d'estre contraints de confesser que celuy du Sauueur soit, comme nous croyons, en l'Eucharistie ; & donnent contre le premier article de nostre creance, qui est de la toute-puissance de Dieu ; aussi bien que s'ils disoient qu'il ne peut faire que le feu soit feu sans brusler, ce que toutesfois l'Escriture tesmoigne qu'il a faict. En l'article de l'Incarnation tous les anciens ont enseigné que le Sauueur est né sans aucune ouuerture du corps de sa mere, à la façon qu'il sortit du sepulchre en sa Resurrection : Eux pour ne recognoistre ce priuilege au corps du Sauueur fauorisant au mystere de l'Eucharistie, n'ont pas de honte de dire que la Vierge a enfanté cõme les autres femmes, c'est à dire, qu'elle n'a point esté vierge en l'enfantement ; doctrine du tout contraire à la parole d'Esaye, qui auoit predict qu'vne vierge conceuroit, & vierge enfanteroit ; contraire aussi à la foy de l'Eglise vniuerselle, qui l'a tousiours creuë vierge deuant l'enfantement, en l'enfantement, & apres. De mesme esprit ils nient que le Sauueur soit sorty du sepulchre fermé, & obscurcissent d'autant la foy & la gloire de sa Resurrection. Ils nient qu'il soit entré les portes closes en la chambre de ses disciples, contre l'exprez rapport de S. Iean, & contre la doctrine de tous les anciens. En somme ils monstrent qu'ils aiment mieux desaduouer toute la foy & tout l'Euangile, que de quitter l'opinion de leur Cene, & confesser que le Corps de IESVS-CHRIST soit au Sacrement de l'Autel ; tant & si esperduëment est l'heresie amoureuse de ses faons, & si fort opiniastre à tenir le buisson, où elle s'est vne fois parquée.

Contre le premier article du Credo. Ie crois en Dieu le Pere tout-puissant. Dieu a osté la chaleur du feu sans l'esteindre. Dan. 3.10 Le Sauueur est sorty du ventre de la Vierge sans ouuerture de son corps. S. Aug. l. 22. de ciu. c.8. de haresib. c. 82 S. Ambr. ep. 80 & 81. Ecce virgo. Isa. 7. 14. Le Sauueur sorty du sepulchre les portes fermées. Luc 24.2. & entré en la chãbre les portes closes. Ioan. 20 Tous les Peres cy-dessous l. 2

Or comme leur aueuglement est vne misere digne de compassion, & vne peine digne de l'orgueil humain, aussi est-il vn grand effect de la fraude & violence du commun ennemy des hommes, dressée contre l'Autel de Dieu, pour vistement renuerser de fonds en comble la foy de IESVS-CHRIST : car apres auoir en vain battu l'Eglise par la cruauté de plusieurs tyrans, par la desloyauté de plusieurs heretiques, par la faction de plusieurs schismatiques, il ne pouuoit plus faire pour oppresser ceste saincte cité de Sion, & la contraindre à se rendre, que de luy oster la presence de son chef en ce Sacrement, que de la priuer de ce beau moyen de seruir son Dieu & s'vnir auec luy, que de luy fermer toutes les adueneues de viures & de secours spirituels, que d'obscurcir ce soleil, rayer ce iour, tailler ce roc, rompre ceste colomne, tarir ceste fontaine, rauir ce thresor, & bouleuerser ceste tour. Mais il aduient bien, que sa puissance n'est pas si grande que son mal-talent ; au moyen dequoy il n'a encores peu venir à chef de ce qu'il machine pieça, il y a soixante & tant d'ans principalement, ny fera desormais, comme nous nous confions. Ce Roy est sans comparaison plus puissant que luy : Ce soleil est trop haut pour luy, ce iour trop clair, ce roc trop dur, ceste colomne trop forte, ceste fontaine trop abondante, ce thresor trop bien gardé, & ceste tour trop bien munie de viures, d'armes, & de gens pour luy resister. Ains nous osons esperer que bien tost il leuera le siege confus, & que nous verrons en ce siecle & en ce Royaume, & de vos iours, SIRE, vn Dieu adoré par vne foy, soubs vn Pasteur, soubs vn Roy. Certes si les choses passées & presentes nous peuuent donner coniecture de celles qui viendront apres, les miracles que Dieu a faict en vostre regne, nous promettent encor cestuy-cy : Le desir que vostre Majesté a monstré maintesfois de reünir vos subjects à l'accord d'vne Religion Catholique, Apostolique & Romaine ; la sagesse, l'auctorité, & la vaillance que Dieu a mis en vous pour ce faire, le commencement du culte diuin restably selon la foy Catholique en Bearn, en Nauarre, & en plusieurs lieux de la France par vostre commandement, nous le font esperer. Et ce que vostre Majesté a permis ces iours passez à ceux qui ne veulent croire, ne rompt pas cet espoir : Les Ca-

Ruse de Satan à combattre l'Eglise. Luy ostant la presence de son Roy. Les viures & secours. Le regne du Roy present auec beaucoup de merueilles.

La Messe restablie en Bearn, & en plusieurs lieux de la France.

tholiques taschent de bien interpreter tout, sçachans que les actions des Roys ont plusieurs ressorts, qui ne peuuent, ny doiuent estre veus de tous les subjects, & qu'ils sont contraints de ceder bien souuent à la tempeste, pour ne faire naufrage, s'ils resistent opiniastrement, & sans art, à la violence des vents. Auec ce que dessus les conuersions merueilleuses de plusieurs personnes remarquables, aduenues depuis dix ans en çà contre le jugement humain, & la vostre la plus illustre & importante de toutes, nous donnent presage d'vn siecle d'or. Il y a encor vn poinct, qui fortifie ceste bonne esperance, c'est qu'on voit que les plus versez d'entre ceux qui se trouuent hors de la religion de leurs ancestres, ayans tant soit peu leu les Peres anciens en leurs sources, & non aux liures falsifiés; ou les ayans ouy parler par la bouche des Docteurs Catholiques, & conferé auec leurs Docteurs, & diligemment examiné les maximes de l'vne & de l'autre Religion, ils se sont apperceus à la fin, que la nostre est tres-bien fondée, & pleine de substance, & que la leur bransle en tous ses fondemens, & est au reste aussi pauure & chetifue dehors, que vuide par le dedans. Ils ont consideré que leurs grands & anciens Docteurs sont Luther & Caluin, & autres auortons de nostre siecle, renommez non par leurs miracles, mais par leurs vices: car on ne peut nier que Luther n'ait esté vn Moine renié, infracteur des sacrez murs de religion professée, faict mary d'vne Nonnain par le nœud d'vn double inceste, & double sacrilege; & que Caluin ne soit approbateur & paranymphe de telles vilainies, & plus dangereux au reste en ses dogmes, que son precepteur. Si les Ministres veulent auoir de plus anciens patriarches de leur pucelle reformée que ces deux, ils ne peuuent alleguer que les Iouiniens, les Vigilantiens, les Berengariens, les Vaudois, les Albigeois, & semblables troncs d'heresie, touchez & foudroyez de l'Eglise de Dieu par le quarreau d'anatheme. La doctrine qu'ils enseignent, c'est vne doctrine qui attaque Dieu le premier en personne, & luy faict la guerre à guise de Lucifer & des vieux geants, destruisant sa foy & sa loy. Quelques-vns d'entre eux ont osé tenir en leurs articles secrets, que Dieu est autheur de peché, directement & impudemment contre l'Escriture, qui en toute façon tesmoigne qu'il est la mesme pureté, qu'il n'a ennemy capital que le peché, qu'il le persecute par seueres loix, par edicts & menaces; qu'il le punit par supplices extraordinaires de deluges, de feu, & de toutes creatures; qu'il a donné son Fils pour le destruire au prix de son sang: Blasphematoirement encor l'asseurent-ils contre la nature de Dieu tout-puissant, tout-sage, & tout-bon, desquelles sources le peché ne peut venir, n'estant iceluy qu'engeance ou d'infirmité, ou de malice, ou d'ignorance, ou ensemble de tous les trois. Selon ceste maxime les Diables sont innocents, & les Cains, les Iudas, & les plus impies sont sans peché, puis que Dieu faict tout; & n'y a aucun enfer, puis qu'il n'y a aucun pecheur qu'il doiue punir; maxime pire que l'heresie de Simon Magus, qui faisoit deux Dieux, vn bon, & vn mauuais; maxime abominable, si iamais en sortit des cornes de Satan, & si abominable, que non seulement les gens d'honneur d'entre eux la detestent, ains les Ministres ne l'osent proposer en public. Caluin & Beze la couurent quand la honte leur vient, ou la crainte: mais leurs escrits, & nos Docteurs l'ont assez descouuerte à la confusion de l'impieté & de l'hypocrisie, qui dit en son cœur, Il n'y a point de Dieu, ne l'osant dire apertement. La foy de ceste doctrine, & de ces Docteurs, c'est de magnifier de bouche la saincte Escriture, & croire de cœur, non ce qu'elle dict, mais ce qui plaist au jugement humain; c'est regler la grandeur des mysteres diuins à la rondeur de leur teste, rejetter tout ce qui n'est faict au moule de leur capacité, rejetter cinq Sacremens contre la verité de l'Escriture & la foy de l'Eglise, & n'en laisser que deux de nom, & vn seul en effect, parce qu'il leur semble ainsi; nier la presence du Corps du Sauueur au Sacrement de l'Autel, parce que cela surpasse la hauteur de leur fantaisie; nier la penitence, la confession, la puissance donnée aux pasteurs de remettre les pechez, la satisfaction, le Purga-

La conuersion de plusieurs gens de vertu.

Les plus doctes & mieux versez pensent à leur faict.

La religiō pretenduë reformée sans ame & sans corps, sans substance & sans ce remonies.

Ancestres des Ministres.

C'est Caluin, Beze, & Zuingle.

Dieu ennemy capital & vengeur seuere du peché.

Le peché du tout repugnant à l'essence diuine.

Voyez Claude de Sainctes au liure des Atheismes de Caluin & de Beze.

La foy de Caluin & des Ministres.

A mescroire & à nier.

toire, les festes, l'honneur des Saincts, l'inuocation des Saincts, les miracles, les ceremonies Ecclesiastiques, le franc-arbitre, le Celibat: En somme leur foy consiste, non à croire, mais à mescroire & à nier, à rendre plustost l'homme mescreant, que fidele. Et non sans cause la Valée, qu'on brusla à Paris, conuaincu d'atheisme, il y a enuiron 26. ans, auoit mis en son liure, qui fut bruslé quant & luy; que pour paruenir à la liberté d'esprit par luy enseignée, il falloit estre bien imbu de la doctrine de Caluin: car il voyoit qu'il n'y auoit pas grande difference de croire Dieu tel que Caluin le peinct, & n'en croire aucun; ny grand interualle entre croire peu, & rien; entre nier les principaux fondemens de la Religion, & la renuerser toute. Et quelle doctrine est celle-là, qui faict la souueraine bonté source de tout mal, & que les athées prennent pour la premiere couche de l'extreme infidelité? Leur loy, c'est de dire que la loy de Dieu est impossible. Et d'vne part font IESVS-CHRIST *menteur, qui dit que son ioug est doux, & son fardeau leger (tant s'en faut qu'il soit impossible à porter.) De l'autre ils le font vn legislateur imprudent, commandant ce qu'on ne peut accomplir; le font inique tyran, punissant de peine eternelle les hommes, qui n'ont gardé la loy qui leur estoit impossible.*

La Valle athée bruslé à Paris l'an 1574.

Leur loy. La loy du Sauueur facile. Matth. 11. 30 cy dessous l. 3. C'est pour oster le courage à bien faire.

Ils disent que les œuures de pieté n'ont aucun prix ny merite, & rendent les hommes faineants: car qui voudra bien faire, si c'est pour neant? Ils disent que tous les pechez sont esgaux, & tous mortels, qui est l'ancien erreur des Stoiciens, & de Iouinien, tres-propre pour faire l'homme perplex, ou hardy à toute sorte de mal. Ils enseignent que tous les iustes sont esgaux en Paradis, qui est contre l'expresse parolle de Dieu, qui met difference de la gloire entre les bien-heureux, comme de lueur parmy les estoilles, selon la vertu plus grande des vns que des autres. Bref leur loy c'est de prescher la loy de la chair, qu'ils appellent faussement liberté Chrestienne, contraire à la loy de Dieu; d'esgaler les nopces à la virginité, comme le vieil Basilides, d'appeller le Celibat, seminaire de paillardise, selon la doctrine de Vigilance; de ne garder aucun ieusne stable, selon l'heresie d'Aërius; de manger du meilleur en tout temps, comme les Epicuriens; de ne faire aucune distinction, ny de iours, ny de viande, comme enseignoit Iouinien; de n'obseruer aucun commandement de l'Eglise, non plus que s'ils estoient Payens; de viure sans regle & sans loy, soubs pretexte de religion reformée.

Esgalité des pechez Iouinien & Pelagius. S. Aug. de haresib. c. 82. S. Hiero. aduers. Iouin. l. 2. Diuersité de gloire. 1. Cor. 15. 41. Basilides. S. Hiero. l. 2. aduer. Iouinian. Vigilant. S. Hieron. cont. Vigilantiu. Aerius. S. Aug. l. de haresib. c. 53.

Elle est sans propre & vray sacrifice, qui est vne note d'insigne malediction: car l'Eglise ne fut iamais, sinon en ses plus grandes angoisses, sans recognoistre & honorer Dieu, non seulement par les œuures de pieté & vertu, qui sont sacrifices communs, mais par ce culte souuerain & public. En la loy de nature & de Moyse elle sacrifioit les corps des bestes, & autres dons. En la loy de grace, la plus riche & plus noble de toutes, elle met sur l'Autel de Dieu le Corps de son Fils, offrande tres-precieuse & tres-agreable à sa diuine Majesté, la verité de tous les anciens sacrifices, figures d'icelle, disent nos Docteurs, & le vray pourtraict du sacrifice de la Croix, figuré aussi par les sacrifices anciens. Les Ministres ont osté ce diuin culte de leurs temples, & priué Dieu de son plus grand honneur, n'ayans en sa place que les reliefs d'vn morceau de pain, & d'vn gobelet de vin; mystere qu'ils appellent Cene, digne de risée, & indigne de l'amour & grandeur du Sauueur: Car quel gage & quelle arrhe de cet amour & grandeur infinie du Fils de Dieu (disent ceux qui ouurent les yeux d'entre eux) d'auoir donné partant de ce monde, vn quignon de pain, & vne gorgée de vin à ses bien-aymés enfans, pour eternelle memoire du benefice de sa mort? L'Agneau Paschal & les autres sacrifices Iuifs n'estoient-ils pas plus riches en representation & substance, que ce quignon de pain? Combien est-il plus conuenable qu'il ait laissé ce mesme corps qu'il print de la Vierge, qui fut sacrifié en la Croix pour prix infiny de nostre rachapt, & promis en Sacrement & sacrifice à la façon de Melchisedech, pour nourrir nos ames & immortaliser nos corps, comme dict l'Escriture, & comme croit

Cessation de sacrifice signe de malediction. Dan 12. S. Hyppol. orat. de iudicio. cy dessous l. 3. En toute loy y a eu sacrifice. cy dessous l. 3. Le sacrifice de la Messe est la verité de tous les anciens. S. Aug. l. 3. de baptis. cont. Donat. c. ult. cy dessous l. 3. Ioan. 6. Psal. 109.

& enseigne l'Eglise Catholique? Et ce quignon de pain de qui est-il baillé, comment, & en quel lieu? Il est baillé par des Ministres, qui n'ont auctorité de benir vn seul verre d'eau: car ils ne l'ont pas de l'Eglise dont ils sont sortis, qui les deteste, ny de celle qu'ils composent, qui est contraire à l'Eglise de Dieu; baillé sans aucune forme & ceremonie ancienne, par vn homme paré des habits qu'il porte au marché; baillé sans l'entremise des paroles du Sauueur, contre les ordonnances Apostoliques; baillé en vn lieu profane, en vne grange, ou en vn temple sans Autel, sans Image, sans Crucifix, ne differant rien d'vne Mosquée Turquesque, sauf qu'il est sans aucun ornement; baillé en vne assemblée, où l'on n'oseroit faire vn signe de Croix sans estre censuré; où frapper la poictrine, fleschir le genouïl, leuer le bonnet, & incliner la teste au nom de IESVS, & faire autre geste Chrestien, est note de superstition, d'hypocrisie, & d'idolatrie. Tels & semblables discours font ceux à qui Dieu touche la volonté, & picque le soin pour s'enquerir de leur salut, & conferer ceste nouuelle opinion pour la quitter, auec la religion de leurs ancestres, que plusieurs ont desia reprinse, & plusieurs s'y disposent tous les iours. Au moyen dequoy, SIRE, il semble voir que la diuine prouidence ait preparé les personnes auec le temps à ceste reünion, afin de vous donner moyen de mettre seul à chef en peu d'ans, sans effusion de sang, par auctorité & par amour, vne œuure que plusieurs Roys vos predecesseurs n'ont sceu faire en vn siecle par maintes armées; plusieurs assemblées de Docteurs par maintes disputes; plusieurs Pasteurs par maintes predications; plusieurs Escriuains par maints liures. Toute l'Europe Chrestienne & Catholique jette les yeux sur vostre Majesté, & luy desire cest honneur. Tous les Monarques & Princes Chrestiens, qui cognoissent vostre valeur & debonnaireté, vous le souhaittent, & en special ce sacré vieillard porte-clefs du Ciel, & grand pilote du vaisseau S. Pierre, CLEMENT VIII. qui vous a faict l'entrée au Royaume des Cieux, & qui depuis ne cesse de frapper les portes de la diuine misericorde, par prieres, souspirs, larmes, sacrifices, & afflictions de corps, pour vostre salut. Cet Ange gardien, qui vous a assisté dés vos ieunes ans; ce grand Archange, qui vous a esté donné depuis que vous estes Roy de France, le desirent, pour auoir la ioye que les Anges leurs compagnons reçoiuent des pecheurs conuertis. Vos ancestres, qui ont porté ceste couronne deuant vous, & qui regnent maintenant couronnez de la gloire immortelle au Ciel le desirent, à ce que leur Seigneur soit honoré en terre par vn Roy yssu de la tige des fleurs de lys. Quand ie me souuiens de leur zele, de leurs gestes, & de leurs fortunes, & que ie les compare aux vostres, il me semble les voir & les ouyr vous encourageans à poursuiure la poincte de vostre bon-heur, pour la gloire de leur maistre, & pour la splendeur de vostre estat & de vostre nom.

Sans benediction.

Signes Chrestiens estimez profanes par les aduersaires.

Affection paternelle de Clement VIII. enuers le Roy.

Les Anges, S. Michel gardes des Roys de France, & patron de leurs Cheualiers.

Ie voulois icy finir, SIRE, & datter ma lettre, pour ne vous ennuyer, mais i'oseray supplier vostre Majesté me permettre de vous peindre en ce papier vne mienne pensée, qui me representa trois de ces grands Monarques, lors que profondement attentif ie dressois l'appareil de ceste dedicace. Il me sembla que ie vis en vn lieu sacré, Clouis, Charlemagne, & S. Louys, & vostre Majesté assemblez, eux vous tenans certains propos graues & importans, qui meritent encor la patience de vostre oreille. Clouis vous disoit que le premier & plus solide roc de ceste Monarchie Françoise, c'estoit la Religion, & que sur ce fondement elle dure desia douze cens ans; chose qui n'est aduenuë à aucune Monarchie, qui soit maintenant sur la terre. Charles vous faisoit souuenir que l'accroissement & le lustre d'icelle Monarchie vient de la Religion, & que c'estoit le guidon de l'aisle Imperialle, qui auoit porté l'aigle du Leuant au Ponant pour la faire joindre à la fleur de lys, & vous dict vn mot à l'oreille, que ie ne puis pas bien exprimer. Ce dict, ils disparurent pour vn temps. S. Louys demeurant seul auec vostre Majesté, le plus ardant de tous à vostre salut, comme vous touchant de plus pres, print la parolle plus longue, &

La Monarchie de France dure 1200 ans.

Charlemagne protecteur de l'Eglise faict Empereur.

Le Roy S. Louys mourut l'an 1284 l'an 70. de son aage.

& d'vne bouche pleine de majesté vous parla en ces termes, O fleuron de France, que ie vois icy trois siecles & tant d'ans apres mon départ du monde mortel, tenant le sceptre des fleurs de lys, race de ma race, os de mes os, enfant de mes enfans, pour qui ie supplie tous les iours au ciel, & pour qui ie viens ores en ces bas lieux, puis-ie faire en ceste entreueuë deuoir plus digne de mon amour paternel enuers vous, que vous remonstrer, pour vostre bien & salut, & pour l'honneur de ceste couronne, ce que peu de gens vous remonstreront? Car vous n'ignorez pas que la misere commune des Roys est d'auoir beaucoup de flatteurs, qui leur charment l'oreille, & peu de conseillers, qui leur parlent au cœur. Ie vous remonstre, mon fils, que vous auez vne extreme obligation au Seigneur que i'ay jadis seruy viuant sur la terre, & en la table duquel ie vis maintenant bien-heureux; & que ce mesme Seigneur vous donne vne tres-belle occasion de vous rendre, en recognoissant ses bien-faits, vn des plus grands Monarques, qui onc porta le sceptre en ceste maison. Mon fils, ce Seigneur vous a faict Roy de deux Royaumes en terre, & vous a ouuert vne grande porte à celuy du ciel. Il vous a donné le Royaume de Nauarre lors que vous ne pensiez pas à celuy de France, & celuy de France lors que vous n'estiez pas asseuré de celuy de Nauarre, pour les empeschemens & trauerses, que le temps & les hommes y auoient apporté. Ces dons sont de grand prix, mais ie dis que les faueurs qu'il vous a faictes dés vos ieunes ans, sont marques d'vn plus grand amour enuers vous: car elles touchent pour la plus part le bon-heur de vostre ame; où les Royaumes ne consistent qu'en biens mondains, & presens de la terre, subjects à la mort. Souuenez-vous, mon fils, de quelles faueurs il a assisté vostre fresle adolescence, posée sur le glacis de mille & mille dangers de l'ame & du corps, parmy les erreurs & terreurs du siecle courant, parmy les factions & guerres ciuiles, parmy les seditions aduenues, les embusches dressées, les trahisons practiquées, & les surprinses faictes par tous les endroicts de la France, & en quels hazards de vostre vie, de vos biens, & de vostre salut? Quelles mers de perils auez vous sillonné depuis l'an soixante-trois, iusques à quatre-vingts & neuf? Combien de fois la nacelle de vostre estat s'est trouuée aux sablons? combien de fois entre les escueils & rochers? Combien de fois au milieu des flots & tourmentes, sans estoille, sans voile, sans rames, & sans gouuernail? Si vous ne le pouuez compter & comprendre, aussi ne pouuez vous assez estimer l'obligation que vous auez à celuy, qui vous en a garenty. Et depuis l'an quatre-vingts & neuf, iusques à la reprinse d'Amiens, quels dangers & risques a couru vostre vie & vostre sceptre, & quelles faueurs auez vous receues du secours diuin? En quel estat trouuastes vous cet estat François apres la mort du Roy dernier decedé, lors que chacun commandoit en souuerain, & qu'il y auoit autant de Royaumes & de Roys en France, que de villes & de Gouuerneurs, & que vous y estiez Roy des Roys sans Royaume? En quel destroict fustes vous reduict en la iournée d'Arques? En quel danger en mille rencontres de guerre, esquelles vous estiez des premiers aux coups, des premiers & derniers aux perils, & tousiours asseuré & victorieux au milieu de la presse, des armes, des coups, & des perils? Que diray-je, & que direz-vous, de ceste faueur diuine enuers vous & vostre Royaume en la reprinse d'Amiens, en laquelle vous recouurastes contre toute esperance, non seulement vne ville perdue, mais plusieurs? mais vostre Royaume estonné? & fistes le fondement d'vne glorieuse & triomphante paix auec vostre ennemy victorieux & vaincu, laquelle vous auez apres heureusement conclue? Ces dons sont-ils assez grands, assez riches, & en assez grand nombre? Et la seule grace de vostre conuersion à la foy & verité Catholique de vos ancestres, ne les deuance-elle pas tous, & ce d'autant que le ciel surpasse la terre? l'eternité le temps? les biens de la gloire eternelle ceux de ceste mortelle vie? Que ferez vous donc, mon fils, pour ce Dieu, qui a tant fait de merueilles par vous, & en vous? que luy rendrez vous en recognoissance? Car comme il est

Faueurs diuines.

Dangers eschappez depuis l'an 1563.

Depuis l'an 1589.

L'estat de France l'an 1550.

Reprinse d'Amiens.

La paix faicte l'an 1597.

Dieu liberal [illegible] donne [illegible] en [illegible] grande [illegible] Matth. 25. [illegible] 20.

liberal, il est aussi exacte à demander compte de ses bien-faicts, non pour en receuoir utilité, n'ayant besoin de rien, mais pour estre plus liberal enuers sa creature, qui a tousiours besoin de luy; pour estre plus liberal enuers vous, & vous donner le Royaume des Cieux, aggrandissant ceux qu'il vous a donné sur la terre. La recognoissance qu'il veut, c'est celle que vous iugez luy estre iustement deuë, c'est que vous l'aimiez, puis qu'il vous aime; que vous le craigniez, puis qu'il vous faict redoutable; que vous soyez humble à mesure qu'il vous faict grand: car l'amour est deu au bien-facteur, la crainte à la iustice, & la submission au plus grand; & le Seigneur qui s'enorgueillit de sa puissance; faict la guerre à Dieu de ses dons. Sur tout veut-il qu'en Roy Tres-Chrestien vous defendiez son estat. Tout le reste vous le luy deuez entant que Chrestien; à cecy vous estes obligé en titre de Roy. Tous les Roys tiennent leur sceptre de sa main, releuent de sa puissance, & sont hommes liges de sa Majesté, & en ceste qualité obligez enuers tous & contre tous, de le seruir & defendre. Son estat & son Royaume acquis au prix de son propre sang, c'est son Eglise. Vous defendez cet estat, procurant la promotion du culte diuin, & le salut de ceux pour lesquels il vous a faict Roy: car vous n'estes pas Roy pour vous. Les Roys sont les Soleils de la terre, pour luire & influer leurs vertus aux corps inferieurs; Ils sont pour les subjects, & les subjects pour les Roys; & les vns & les autres pour Dieu. Vous auez sur le cœur pieça de reünir les esprits de tous vos subjects en la loy, & en la foy de vos ancestres; c'est le poinct, où vous auez le moyen de vous acquiter en Roy Tres-Chrestien de vostre deuoir enuers Dieu & enuers les hommes, & d'affermir vostre estat en l'amour & pieté de tous vos subjects vnis auec Dieu, auec vous, & entre eux; qui est la plus noble, la plus forte, & la plus diuine façon de regner, qui se puisse trouuer en terre. Car puis que c'est Dieu, qui faict les Roys, & soustient les Royaumes; l'ayant pour amy & protecteur, combien estes vous fort pour sainctement & longuement regner? Et si les cœurs des subjects sont les plus fortes citadelles que puisse auoir vn Prince, quelle force sera la vostre, regnant en l'affection de vos subjects? Tous aimeront Dieu, tous vous aimeront en Dieu, & vous seruiront, comme les enfans seruent leur pere en ceste belle vnité d'esprit & de volonté. Si vous voyez quelques Monarchies durer auec diuision & pluralité d'esprits & de religions, voire toutes mauuaises, ayés-les en horreur; c'est vn corps agité de plusieurs demons, & non regy de l'esprit de Dieu; c'est vn estat de confusion, & non vn vray Royaume. Dieu veut estre tout seul adoré en son Eglise, & à la façon de son Eglise, hors laquelle il n'y a ny religion, ny salut. Et rendez graces à ce Seigneur, qui vous faict Roy Tres-Chrestien d'vn Royaume Tres-Chrestien, Royaume de pieté & d'honneur, animé de son S. Esprit, auec lequel il dure tant de siecles, & ne finira iamais, tant qu'il le retiendra. Retenez-le donc pour retenir la vie, l'heur & l'honneur de ceste tres-noble & tres-puissante Monarchie, à la gloire de celuy qui vous l'a donnée, & qui vous en demandera compte de tant plus estroict, que la puissance & la charge est grande, releuée, & importante: Et souuenés vous que comme les Seigneurs puissans seront souuerainement honorez, s'ils font bien, qu'ils seront aussi puissamment tourmentez, s'ils font mal. Les vertus des Roys ne peuuent estre petites, ny les vices aussi, ny leurs œuures taxées à petites recompenses, ou à petites peines: car leur rang esleué faict toutes leurs actions grandes, soit en bonté, ou en malice, & dignes ou de grands honneurs, ou de grands tourmens. Vous estes Roy, & Roy Tres-Chrestien. Ayez tousiours les yeux & le cœur d'vn Roy, & d'vn tel Roy; Et voyez qu'il n'y a rien plus digne de vous, que de regner en bien seruant celuy qui vous a esleué où vous estes, & qui peut, & vous veut faire encores plus grand. Et si vous voulez mettre vostre affection aux choses dignes de vous, soyez amoureux des biens & des honneurs du ciel, qui sont grands, solides, eternels, & proportionnez à vostre qualité: car quant est des presens de la terre, vous pouuez voir mieux que tout autre, leur legere

Belle sentence de S. Louys. Iean de Ionuille en sa vie, c. 92.

Dieu donne les Royaumes. Dan 4. 22. c. 5. 21. Act. 20. 28.

Intention du Roy.

Le Royaume de Dieu au cœur des hommes. Prou. 8. 15.

Le cœur de ses subjects les plus fortes citadelles.

Les Turcs, Payens, & Schismatiques.

Hors l'Eglise il n'y a ny religion, ny salut.

Les puissans Sap. 6. 7.

valeur,

valeur, & leur petite durée. Il n'y a iuges plus competans de la vanité de la vie humaine & de ce monde terrien, que les Roys, s'ils veulent estre tant soit peu attentifs : car ils sont esleuez comme en vne haute tour dessus le vulgaire ; Ils ont l'oreille viue, & les yeux penetrans ; Ils entendent & voyent de loing, & iugent par asseurées experiences ; Ils ont tout ce qui est de plus chatoüilleux en delices, de plus eminent en honneurs, de plus precieux en richesses, & voyent à la fin que tout s'esuanoüit en fumée ; Ils voyent ce que vit ce sage, riche, & magnifique Roy des Hebrieux, Salomon ; quand apres auoir faict essay de tout ce qui peut assouuir vn cœur ambitieux, & rassasier vn esprit conuoiteux, il prononça ce notable dicton pour en frapper l'oreille de tous les Roys mortels, VANITÉ DES VANITEZ, ET TOVTES CHOSES VANITÉ. *Il n'y a rien plus veritable ; tout fond en vanité, fors seruir Dieu. Où est le Roy Assuerus, qui commandoit à six vingts & sept grandes Prouinces ? Où Xerxes, qui couuroit les campagnes des millions de soldats, & qui endossoit les mers des millions de nauires ? qui tarissoit les grosses riuieres & les lacs, & qui menaçoit les hautes montaignes ? Où Alexandre le grand, qui fit les grands Roys petits compagnons, & les petits compagnons, grands Roys, & plia le col de l'vniuers subiugué soubs la crainte de sa vaillance ? Où Octauian paisible Monarque de tout le monde estonné ? Où est la puissance de leurs armées ? la iactance de leurs victoires ? la pompe de leurs triomphes ? la gloire de leurs empires ? Où sont leurs sceptres, leurs diademes, leurs escarlates, leurs palais, leurs voluptez, leurs festins, leurs amours, leurs ieux, leurs thresors, leurs esperances, & leurs desirs ? Tout cela n'est-il pas reduict en cendre, en fumée, & à rien ? ô sort lamentable ! ô belle leçon, mon fils, pour les Roys ! leur corps doüillet, apres auoir esté la curée des vers, n'est maintenant que poudre, attendant le iour qui le ramassera aux tourmens ; leur ame, qui iadis commandoit maistresse aux peuples humiliez, gemit à la cadene, & brusle au feu, gemira & bruslera sans mesure de temps, & sans fin, esclaue dans les cachots de l'eternité. Sur la terre il n'y a rien, que le nom de quelques-vns peinct dedans les liures, & dans la memoire des hommes, ou aux mazures de leurs palais, & chasteaux, non pour les soulager en leurs peines, mais pour seruir de leçon aux humains, & les enseigner aux despens des fols, de ne se laisser abuser à la folie des choses mondaines. I'ay mené guerre en mes iours mortels dedans & dehors l'Europe, donné plusieurs batailles, donné maints assauts, prins plusieurs villes, & endossé la cuirasse iusques à l'aage de soixante & dix ans ; I'ay outrepassé les mers auec la flotte de dix-huict cens vaisseaux, pour aller defendre le nom Chrestien contre l'infidele. Ce que i'ay faict pour l'amour de mon Dieu, & pour la splendeur de son regne, cela seul m'a esté compté au ciel pour finance de la felicité ; tout le reste pour rien. Mon fils, tout ce que vous auez faict, & ferés pour Dieu, cela vous fera Dieu debiteur, & vous apportera recompense d'vne gloire immortelle : du surplus vous serez debteur comptable, & vous faudra payer. Aimez donc & seruez ce Seigneur, & ce que vous n'aurez peu faire durant vos difficultez, & la fureur des guerres ciuiles & estrangeres, faites-le maintenant en paix. C'est icy où Dieu attend la recognoissance que vous luy deués ; c'est pour cela qu'il vous a rendu vostre Royaume aussi puissant & paisible, qu'il ait esté de longues années.*

Vous estes au septiesme septenaire de vostre aage non accomply, & le neuf-fois septiesme Roy entre les Roys de France, & le septiesme de vostre siecle, faictes quelque chose digne de ce nombre mysterieux, hieroglyphe du celeste & diuin repos. Dieu benit son grand chef-d'œuure au septiesme iour, & le print pour dedicace de l'vniuers. Au septiesme mois l'arche de Noé garantie de l'orage de quarante iours & quarante nuicts, print rade à la cime des montaignes pour reposer. Sept astres gouuernent en paix les saisons de ceste famille terrienne ; faictes que vostre Royaume agité par les tourmentes ciuiles l'espace de quarante ans, repose diuinement par vous ; faictes vn ciel de la France par la restauration,

Salomon parle aux Roys. Ecclesi.c 1. Assuerus. Hester c.1. 1. Xerxes. Herodot. Plut. Alexandre. Octauianus Aug. Fin des vanitez.

Iean de Ionuille en sa vie c. 93 L'armée nauale de S.Louys de 1800 vaisseaux que grāds, que petits. Iean de Ionuille en sa vie c. 21 Il se trouuoit aux combats aagé de 70 ans. là mesme ch 92. Le Roy né l'an 1553. 22. Decembre. Il est le 63. Roy de France, & le septiesme depuis l'an 1500. Le repos du Sabbath. Les sept planettes.

La saincte Eucharistie.

& accroissement de la pieté en icelle; & qu'on y voye reluire la religion des sept astres, que l'Eglise saincte appelle Sacremens, & rayonner la foy de celuy qui est le Soleil entre iceux, faisant le iour aux yeux & aux ames de tous vos subjects. Prenez l'occasion que Dieu vous donne, pour vous faire le plus grand Roy qui iamais regna en l'Europe; Iettés les yeux au ciel, où la recompense immortelle de vos royalles œuures vous est reseruée; Iettés-les à l'eternité, au front de laquelle la memoire de vostre nom sera grauée; Iettés-les aux siecles à venir, qui par eternelle suite d'années celebreront le los de vostre vertu, & diront, C'est HENRY IIII. d'heureuse memoire, Roy tres-Chrestien, tres-vaillant, tres-religieux, qui restaura, illustra, & aggrandit la Religion & l'Estat; qui leur rendit leur vigueur & leur force; qui mit la France au ciel, & le ciel en la France. C'est icy, ô mon fils, où vous monstrerez le cœur & vaillance de Roy, où ie desire vous voir triompher sur tous les Monarques, qui ont porté le sceptre François. Si l'auctorité paternelle peut quelque chose enuers vous; si le respect que vous portez à ma memoire, donne credit à ma voix; si l'affection que ie vous porte & à ces fleurs de lys, vous esmeut, ie vous adjure, & conjure par le merite du Fils de Dieu, par tous les biens qu'il vous a faicts & vous veut faire, par vostre salut & celuy de vostre peuple, de mettre le cœur & la main à accomplir les choses que ie vous conseille, que vous desirez, & que ceste supreme bonté veut de vous pour sa gloire, pour le lustre de sa chere espouse, pour vostre bien, & de vos subjects, & de ceste maison. A tant ce sainct Roy vous baisa. Vostre majesté rauie d'aise & d'estonnement, monstra par vn respect & remerciement filial, & par vne parolle aussi graue, auoir pour tres-agreables ses bons conseils, & les vouloir ensuiure. Clouis & Charles se monstrerent encor, vous baisant: & incontinent disparurent tous; Et ainsi ma pensée finit. SIRE, les sages du monde se riront de moy, & diront que l'affection me transporte, & faict escrire à ma plume esgarée des poëmes sans rithme, mais ce m'est tout vn, moyennant que ce ne soit sans raison, & que par mon escrit ie sois loyal & vtile à mon Prince, & luy tesmoigne que ie desire ardamment son salut. Ce faisant, & en telle façon, la cadence de ma pensée ne peut estre que bonne. Le Seigneur qui vous a sacré Roy, & m'a faict naistre François, m'a donné loy de vous aymer, honorer, & seruir, comme la premiere personne de ceste Monarchie, & pe   commun de ma chere & honorée patrie, la France. Viuez donc, SIRE, longuement, regnez heureusement, & meritez auec le merite de IESVS-CHRIST, de regner triomphant & glorieux au iour qui est sans nuict & sans fin, au Royaume de la vraye felicité. Et si mes souhaits & prieres, & celles de mes freres, meritent quelque chose enuers vostre clemence, ie la supplie tres-humblement de donner, si elle ne l'a faict encor, quelque repos & contentement à ceste Compagnie affligée, qui ne cesse, & ne cessera en tant d'endroits de l'vniuers, où elle est esparse à la moisson des ames, de fleschir le genoüil à l'autel de Dieu pour vostre prosperité, & de tout ce Royaume. A Bourdeaus ce 25. Auril 1600. Par

Vostre tres-humble, tres-obeïssant,
& tres-fidele subject & seruiteur,

LOVYS RICHEOME.

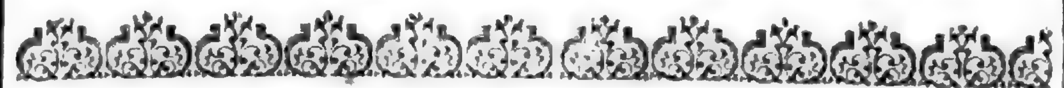

IE soubs-signé Docteur en sacrée Theologie, atteste que l'œuure intitulé, *La saincte Messe declarée & defenduë, &c.* escrit par le Reuerend Pere Lovys Richeome, Theologien de la Compagnie de Iesvs, est tres-digne de voir le iour, & estre leu de tous, tant pour la confirmation des Catholiques, que pour l'instruction des pauures desuoyez: estant iceluy œuure remply de belle doctrine & singuliere clarté, touchant le faict du tres-sainct & auguste Sacrement & sacrifice de l'Eucharistie. Faict à Bourdeaus ce 28. Aoust 1599.

Daniel Martin.

IE soubs-signé Theologien de la Compagnie de Iesvs, certifie auoir leu le present liure intitulé, *La saincte Messe declarée & defenduë, &c.* composé par le R. P. Lovys Richeome de la mesme Compagnie, & n'y auoir rien trouué repugnant à la doctrine de l'Eglise Catholique, ains au contraire beaucoup de choses bien & deuëment expliquées: & pource l'ay iugé fort digne d'estre publié, comme tres-vtile pour rembarrer les heretiques, & confirmer les Catholiques en la foy du S. Sacrement. Fait à Bourdeaus ce 28. d'Aoust 1599.

Antoine Iordin.

NOvs *soubs-signés Vicaires generaux de l'Archeuesché de Bourdeaus, le siege vacant, apres auoir veu l'approbation des Docteurs susnommez, auons permis, & permettons, que ledit liure intitulé* La Saincte Messe declaree, &c. *soit imprimé, comme fort vtile pour l'edification de tous vrays & fidelles Catholiques, & conuersion des desuoyez. Faict à Bourdeaus le 29. d'Aoust 1599.*

Desaigves,
Vicaire general.

M. Bertin,
Vicaire general.

AVX LECTEVRS DEBONNAIRES.

Sur la fin de l'an 1598.

QVAND le liure composé contre la saincte Messe fut ces mois passez publié, ie n'estois pas en volonté, ny en deliberation d'y respondre, tant pour n'estimer mon trauail necessaire parmy plusieurs doctes & disertes plumes, que i'entendois s'apprester pour enleuer ceste derniere machine, que pour auoir en main quelques œuures esbauchées, que ie desirois vistement parfaire, pour les donner au public. Neantmoins plusieurs Seigneurs qui ont puissance de me commander, ayans iugé que ie deuois mettre à si bonne occasion, ma petite offrande dessus l'Autel de Dieu, ie l'ay faict sur leur aduis & commandement, & dressé vne generale response contre le Sieur du Plessis, sur le poinct general de son œuure, qui est de la Messe: Pour les autres qu'il attache à cestuy-cy comme parergons, ie les ay refutés seulement par passade, pour m'arrester sur le principal. Et afin de laisser leur loüange entiere à ceux, qui ont ou generalement, ou particulierement respondu deuant moy, & n'engendrer ennuy sur vne mesme matiere en refutant seulement, i'ay suiuy vne moyenne methode, fortifiant d'vn costé nostre Foy, de l'autre battant l'heresie contraire, comme bastissant & escrimant ensemble, à l'imitation des anciens Hebrieux, qui edifians le temple faisoient l'ouurage d'vne main, & de l'autre tenoient l'espée pour repousser l'ennemy.

Qui a esmeu l'autheur à respondre.

La façon de respondre.
Les Hebrieux. 2. Esd. 4.17.

En la defense de nostre Foy i'ay choisi tout ce qui m'a semblé propre parmy les autheurs anciens & modernes, pour declarer à tous ceux qui portent le nom Chrestien, la verité, grandeur, & majesté du mystere qui faict mon sujet; & n'ay eu faute de matiere: car Dieu mercy l'Eglise abonde richement en Docteurs; & les Docteurs sont tres-abondants & tres-riches en ceste doctrine. Ie n'ay eu peine qu'à faire le triage, me trouuant quelquesfois pauure parmy l'abondance de tant de thresors.

Pour refuter l'heresie i'ay respondu à toutes les cauillations & sophismes des aduersaires, ou en general, ou en particulier, selon que la dispute l'a requis; qui est tout ce que non seulement les Catholiques, mais encore les autres sçauroient raisonnablement requerir de moy. De poursuiure tout par le menu, c'eut esté employer le papier & la peine sans fruict. S. Gregoire de Nazianze compare les heresies aux toiles d'araigne, qu'il faut rompre d'vn coup, sans perdre le temps à les desmesler fil à fil. Et comme pour gaigner vne bataille, c'est assez de desfaire le chef de l'armée ennemie, demeurant maistre du champ, encor que les goujats ne soient mis à mort: De mesme pour estre vainqueur en ceste dispute, suffit d'auoir taillé l'heresie en ses principaux argumens, & mis le reste en route: ce que i'espere auec l'ayde de Dieu auoir faict, non seulement en la matiere de l'Eucharistie, mais encore és autres poincts, que i'ay maniez de legere main. Le Sieur du Plessis n'approuuera pas ceste methode: Car en la Preface de son Traicté de l'Eglise, il demande qu'on luy responde de raison en raison, & de page en page: mais il prendra en patience, que i'vse de ma façon, & que ie dic que sa demande est contre raison. Premierement il se doit contenter qu'on luy responde bien, soit de page en page, ou autrement: ou si on respond mal, c'est à luy à bien repliquer; la victoire luy en sera de tant plus facile. En second lieu il donne la loy comme maistre du tournoy, à son aduersaire, pour se faire combattre à sa fantaisie, ne se souuenant pas que c'est à ceux qui le refutent, de choisir leur aduantage, pour le conuaincre, & à luy de prendre le sien pour parer aux coups. Il faict comme si quelque chef de guerre assiegé vouloit prescrire à son ennemy la maniere de l'assieger. Quand donc il sera pressé dans quelque place, qu'il mande à celuy qui battra le mur, de faire la bresche de pierre en pierre, comme de page en page, se gardant bien de le sapper, ny de le desmolir pan à pan, ny

Les heresies toiles d'araigne. S. Gregor. Naz. Or. in laud. Hieronis.

Demande iniuste.

L'accusé doit subir l'examen, & nō l'ordonner, & l'assiegé se defendre.

donner l'assaut, que par où il luy sera assigné: & si son ennemy le croit, ie suis d'aduis qu'on luy responde desormais comme il le requiert. Il semble au reste, qu'il n'est pas asseuré, & qu'il a peur d'estre surpris, si on l'attaque par la fin, ou par le milieu de son liure, sans garder l'ordre de ses cayers; & qu'il veut eschapper par le change, s'il ne peut à la course, en changeant les pages à toutes les editions (comme il a tousiours faict) & mettant en peine ses aduersaires de faire nouuelles brisées.

Motif de la demande de l'aduersaire.

Mais qui oüit iamais faire telles demandes en dispute? Et quel Docteur suiuit oncques telles loix, s'il ne luy plaisoit? S. Iustin dispute-il contre les Payens de page en page? S. Irenée contre les Valentiniens? Tertullien contre Marcion? S. Epiphane contre tous les errans qu'il refute? S. Hierosme contre Iouinien? S. Augustin contre Manichée? Et les autres saincts Peres contre les autres ennemis de l'Eglise? Et Dauid s'arma-il, combattit-il à la deuotion de Goliath, qui le vouloit voir auec la cuirasse & la iaueline, & se faschoit qu'il vint à luy auec vn baston, comme contre vn chien? Et ce petit bergeron laissa-il de donner au front à son ennemy enflé de presomption, & couuert de fer, & faire culbuter ce colosse de chair, combattant de loing à la fonde, & non de pied à pied, ny de main à main, ny encores de page en page? Or s'il ayme si tres-fort ceste sorte d'escrime, qu'il replique donc de page en page à ceux qui l'ont refuté; au Docteur du Puy, qui a faict 466. pages sur sa Preface; à Bulenger, qui en donne mille sur son liure; à l'autheur des Et-cætera, qui en a faict quelques centaines; & à nostre Fronton du Duc, qui luy en a dressé trois mois apres son edition, quelques-vnes en fort bel ordre sur diuers poincts, & attend response il y a ja vn an; & qu'il mette sa loy le premier en practique, nous laissant cependant vser de nostre droict refutans ses erreurs, & nous donnant congé de croire que ceste demande est faicte, non pour inuiter & desfier ses aduersaires à respondre, mais pour les en diuertir, exigeant d'eux ce qu'ils ne doiuent faire; ou pour auoir quelque honneste excuse à la main, quand il n'aura sceu, ou voulu repliquer, comme il a faict au Docteur Charron qui auoit pertinemment respondu à ce reformidable traicté de l'Eglise; laquelle response il passe doucement soubs silence, laissant joüer & parler sur le theatre l'anonyme Alemand pour luy, armé de gausseries & d'injures.

Les Docteurs choisissent la methode qu'il leur plaist pour refuter. S. Iustin, S. Irenée, Tertullië, &c. Goliath se faschoit que Dauid vint à luy auec vn baston 1 Reg. 17. 43. Un comme sainct Chrysostome l'appelle tour de chair. Hom. 49. in Genes. L'Inumentaire. A quoy tend la demande.

Or parce que les Ministres parlent par sa bouche, & luy par la leur, ie m'addresse tantost aux vns, tantost aux autres, prenant seulement à partie leur erreur, & non leurs personnes, principalement du Sieur du Plessis, qui s'estant porté autheur d'vne œuure Theologique en titre de Capitaine, a donné droict à tous les Theologiens de le refuser aussi iustement en dispute, qu'vn Capitaine refuseroit le combat à vn qui se tiendroit en la profession de Docteur: & a pirement faict accouplant son sujet auec son titre, que celuy qui escriroit de la guerre, s'intitulant Grammairien: car il est plus mal-seant & de plus grande presomption à vn soldat, de parler & d'escrire de la Theologie deuant les Theologiens, ou (qui va plus auant) les desfier, & les vouloir enseigner, qu'à vn Grammairien d'escrire des armes deuant des soldats, & à vn Formion de discourir de la guerre deuant vn Hannibal; ce qu'il a faict auec si grande opinion de soy, qu'il vouloit qu'on n'osast penser, qu'il eut dit aucune mensonge, ny allegué aucun Pere mal à propos. *Ie me promettois*, dit-il, parlant à Messieurs de l'Eglise Romaine, *que vous ne croiriez iamais, que la passion m'eut tant transporté, que i'eusse voulu contre ma conscience, & au peril tout euident de ma reputation, me preualoir de fausseté, d'autant plus detestable, qu'elle se commettoit en chose plus precieuse; d'autant plus recognoissable, que les plus idiots se trouueroient capables de la conuaincre, n'estant besoin pour tout, que de sçauoir lire.* Il est à croire que ce n'est pas tant la passion, que l'ignorance qui l'a transporté. Quoy que ce soit, c'est vn grand poinct, de pouuoir parler en public auec telle creance: mais s'il vouloit tant gaigner, il falloit escrire autrement de la verité, & autrement alleguer, ou (qui eust esté le plus asseuré) se taire du tout. Sa seule qualité eut donné credit à son silence: car on eust eu tres-juste occasion de croire d'vn Gentil-homme de sa qualité, qu'il ne voudroit pas se mesler d'vn estat, qu'il n'entend, ny se rendre aduocat de l'erreur contre la foy de l'Eglise de Dieu. Mais à present, si apres auoir veu, comme il desiroit, les passages par luy citez, on a trouué par experience certaine tout le contraire de ce qu'il vouloit estre creu de luy, il faudra qu'il aye patience, qu'on croye à la verité de la chose, plustost qu'aux parolles & conscience de sa langue; & qu'on tienne comme chose asseurée par bonne consequence, qu'il a esté transporté ou par ignorance, ou par la passion, dont il veut estre estimé net. Et ne sera au reste besoin d'autre sentence, que ses propres parolles, pour condamner le crime de la fausseté, qu'il nomme justement detestable. Certes pour en dire mon sens selon ses parolles, ie n'eusse iamais cuidé qu'il eust osé faire ce que jadis ont faict les Ministres en tel cas: mais ayant examiné son œuure, ie suis con-

Formion rhetoricië estimé resueur pour auoir discouru de la guerre deuant Hannibal Cicer. & Plutar. En sa replique cõtre Bulenger.

trainct de dire qu'il en a faict plus qu'aucun d'entre eux : ou que tous, comme il est vray-semblable, se sont ramallez en luy pour se mettre à couuert, & se porter en l'air par le traict de sa plume. Les Ministres, comme les vieux errans, ont abusé des Peres en deux manieres principalement. La premiere en les tirant monstrueusement à contre-poil à la teneur de leur fantaisie, comme jadis Cacus le brigand tiroit les vaches d'Hercule dans sa cauerne à reculons par la queuë. La seconde, qui est aussi monstrueuse, mais plus inique, en les trenchant & mutilant cruellement, afin de leur donner la façon & mesure de leur secte, imitans en vn autre genre de vice la cruauté de Damastes, vn autre insigne voleur & tyranneau des hommes, lequel auoit de coustume d'estendre sur vn lict, ou cheualet de fer, ceux qu'il pouuoit faire prisonniers : & s'ils estoient trop longs, il leur tronçonnoit les jambes: s'ils estoient trop courts, il les faisoit allonger à traictes de gehenne. Ceux qui ont veu & consideré l'institution de ceste nouuelle Eucharistie, ou qui ont veu les liures de ceux, qui cy-deuant ont mis en veuë les hontes de ce chef-d'œuure, ils voyent que le Sieur du Plessis a surpassé en hardiesse de falsifier les Peres, tous les Ministres, qui ont escrit depuis vingt ans en çà. Ils voyent que toute ceste œuure n'est qu'vn ramas & monceau de passages des saincts Docteurs, miserablement deschirez, racourcis, & gehennez, & aussi enormement desfigurez & falsifiez; monceau faisant vn vray pourtraict d'vn carnage laissé sur vn champ de bataille, apres quelque furieuse meslée, où il n'y a que pieces de morts, membres mutilez, bras rompus, jambes & testes coupées, & vn pesle-mesle de tronçons d'hommes, de cheuaux, & d'armes. Et n'estoit besoin d'autre argument pour conuaincre de fausseté la foy qu'il enseigne, que donner vn bref aduis de cecy, comme prudemment a faict la sacrée Faculté de Theologie de Paris; à ce qu'on entendit qu'il ne falloit qu'aller voir en leur source les passages citez, pour colliger par ceste confrontation, qu'il n'est possible, que celle doctrine fut vraye, qui estoit soustenuë auec le desarroy de tant & si enormes desguisemens & deprauations de la verité. Cela suffisoit encor pour iustifier le droict de nostre Religion, comme ne pouuant estre que vraye & saincte, puis qu'elle se trouuoit diametralement contraire à vne si fausse & desastrée opinion. Mais il a fallu crier, afin de faire taire les Ministres parlans en luy, & crians en son liure comme des grenoüilles en vn marests.

Deux façons de falsifier propres des Ministres. Cacus. Tit. liu. l. 1. Damastes autremēt Procustes. Plut. in Thes.

Ramas de falsifications.

La verité n'a que faire de l'ayde du mensonge.

Il prie encor fort souuent, qu'on luy responde en esprit de sincerité & de douceur. La demande est specieuse & honneste : car ceste façon de respondre est seante & conuenable aux Chrestiens: mais s'il eut donné l'exemple de ce qu'il requiert, sa priere seroit mieux fondée; & ayant faict tout le contraire, sa priere luy sert de condamnation. Sa sincerité se voit en ses citations, interpretations, gloses, pleines d'embusches & de lacs; & sa douceur és coups de plume, qu'il donne contre le Pape qu'il appelle autant de fois qu'il veut, Antechrist; & injurie atrocement tous les Catholiques en vn; contre la Messe qu'il nomme singerie, farce, & abomination; contre l'Eglise Romaine, qu'il dict mere de fornications; contre plusieurs saincts Peres, plusieurs saincts Empereurs, qu'il charge contre toute verité & modestie, de vanité & de superstition, & auec vn style sourdement passionné il donne des griffades aux vns & aux autres, qui percent & deschirent iusques aux os; comme au contraire il parle des Albigeois, des Vaudois, & semblables errans, comme si c'estoient des seconds Euangelistes de la verité du Sauueur, gens que l'Eglise de Dieu deteste auec aussi bonne raison, qu'elle honore S. Dominique, S. François, S. Thomas, & autres qu'il appelle par desdain, François, Dominique, Thomas. Et ne se faut estonner de l'aspreté, dont il vse contre le Docteur qui l'a fraischement refuté : moins encor dequoy sur le propos de la transsubstantiation, il appelle les Iesuistes estafiers de ceste doctrine. C'est la douceur de l'escole, qu'il defend : il se faudroit esbahir s'il faisoit autrement. Les Ministres en faisoient tout autant au commencement, & le voudroient faire encores : ils ne demandoient que conferer à l'amiable : leur bouche ne distilloit que miel : leur face toute riante d'humanité charmoit les yeux des personnes, iusques à ce qu'on a veu à leurs morsures & picqueures, qu'il auoient des dents de lyon, & des esguillons de scorpion, vrayes sauterelles de l'Apocalypse. Or comme pour leurs injures il ne faut pas sortir hors des bornes de la modestie Chrestienne, aussi ne doit-on estimer insolente passion, si les Docteurs Catholiques crient aux loups, & s'ils les arrestent auec la dent & l'abboy, quand ils se ruent importunément sur la bergerie du Sauueur pour esgorger son troupeau; autrement ils ne sont pas chiens fideles. Pour se tenir és limites de la charité Chrestienne, c'est assez que parmy tous ces rencontres, ils se souuiennent de cōbattre la maladie pour la santé du malade, & l'heresie pour le salut des errans, sans amertume & sans fiel, estimās que ceux qui sont maintenant loups, peuuent deuenir & brebis, & pasteurs. Auec ce cœur i'ay escrit,

Demande de sincerité & douceur.

Sa sincerité à sa belle premiere citatiō. Sa douceur à picquer.

Sauterelles. Apoc. 9. 7.

ne pretendant autre chose, que defendre la Foy Catholique pour le salut du cõmun, sans vouloir offenser persõne. Que si on voit par fois quelque mot, ou periode brusque, ce n'est pas contre les hommes, mais contre les faulsetez & calomnies des hommes, dictes contre Dieu & son Eglise, qui sont si grandes en beaucoup d'endroits, qu'il n'est possible de les entendre sans indignation, & moins de les refuter sans aigreur. Et si l'honneur de nostre Religion nous doit estre cher, & si l'enfant genereux issu de noble & honneste famille se doit ressentir quand on appelle sa mere putain, il n'y a homme de cœur si glacé, qui ne s'eschauffe, ny de langue si platte, qui ne l'appoincte, lisant telles indignitez, & oyant appeller mere des fornications, c'est à dire, paillarde des paillardes, l'Eglise Catholique qui nous a enfantez à IESVS-CHRIST: mere à qui nous deuons beaucoup plus d'honneur, qu'à celle qui nous a engendrez au monde. Ie n'en veux qu'à l'erreur, & non aux errans, & prie la diuine bonté leur ouurir les yeux, nommément à celuy, contre le liure duquel j'escris, à ce qu'il voye la verité qu'il oppugne: enuers qui ie me sens au reste si exempt de passion ennemie, que ie l'honore volontiers selon ses qualitez, sauf celles de sa religion & mesdisances, & tout ce qui en dépend, sçachant qu'il est d'vne maison digne de respect, pour estre noble de beaucoup de gentils-hommes Catholiques, d'honneur & de vertu, qui sont marris qu'il n'ayt employé sa plume sur quelques meilleurs subiects: marris de le voir s'estre par trop volontairement ietté en vne profession qu'il ne professe point, & mis en butte de tous les gens de bien, pour fomenter en vain vn erreur, qui est aux conuulsions & sanglots de la mort: ne pouuant seruir desormais que de monstre aux portes du temple de Dieu, comme la carcasse d'vn crocodile, ou d'vne autre beste furieuse, qu'on affige aux galeries ou portes de quelque grand palais: marris aussi de le voir affairé pour defendre les Ministres, qui sont bien aises qu'il porte le blasme des faux memoires, qu'ils luy ont fourni, & d'auoir leur nom à couuert, pendant que la gresle tombe sur les tuilles de leur voisin. Ie prie encores la diuine bonté de les remettre tous en voye de salut, & faire si bien preualoir la cause de son Eglise nostre mere, que tous ceux qui en sont dehors, y rentrent bien-tost, & qu'en nostre siecle nous puissions voir vnis, non seulement tous les François en la France du regne de nostre Roy tres-Chrestien, tres-clement, & tres-vaillant, mais tous les hommes du monde par tout le monde soubs vn Pasteur IESVS-CHRIST, en mesme foy des mysteres diuins, en mesme lien de charité Chrestienne, & en mesme esperance des biens du Ciel.

SOMMAIRE DE TOVT L'OEVVRE.

T*out l'œuure contient l'explication du Sacrement & sacrifice du corps du Sauueur, qui se font en la Messe; & la refutation des erreurs contraires.*

Du I. Liure.

A*V premier liure, apres quelques enseignements donnez pour cognoistre l'esprit heretique, est prouuée la reelle presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie, par l'Escriture du nouueau, & du vieil Testament.*

Du II. Liure.

A*V second la mesme verité est iustifiée par le tesmoignage des Peres anciens, & par raisons tirées de la saincte Escriture, où il est traicté de la transsubstantiation.*

Du III. Liure.

A*V troisiesme est monstré que la Messe est vray, propre, & propitiatoire sacrifice.*

Du IV. Liure.

L*E quatriesme enseigne auec quel appareil se faict le Sacrement & Sacrifice de l'Eucharistie, qui sont les ceremonies de la Messe.*

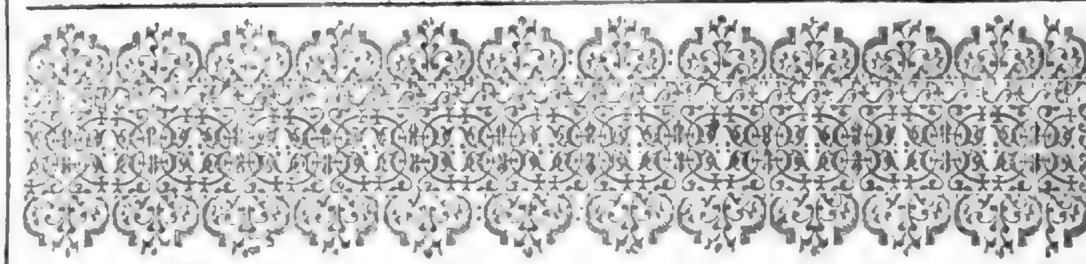

LA SAINCTE MESSE, DECLAREE ET DEFENDVE.

Contre les erreurs Sacramentaires de nostre temps.

LIVRE PREMIER.

Iesus-Christ destructeur des Idoles, & autheur de la saincte Messe; Sathan autheur des heresies & ennemy iuré de la Messe; & la premiere heresie contre icelle.

CHAP. I.

Sapientia ædificauit sibi Domū Prouer. 9. S. Chryf. hom. 19. ps 22. & 116.

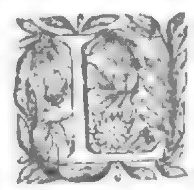

A souueraine sagesse qui a dressé l'edifice de sa maison, & planté en icelle les saincts colomnes de ses Sacrements, cōseruera iusques à la fin du mōde la foy de celuy que nous entreprenons auec la faueur de sa grace declarer & defendre en ceste œuure contre les errans; & nous fournira, comme nous esperōs, esprit & langue, pour mieux conceuoir sa grandeur, & en parler à sa gloire, & au profit du prochain, selon le desir qu'elle nous en a donné. Pour mettre en veuë les motifs de ceste esperance, & tirer la surface de nostre dessein, il nous a semblé conuenable en ce commencement, comme au frontispice de la generale dispute, de representer trois choses. La premiere est, la prouidence du Sauueur, tant en l'extirpation des Idoles, des faux-Dieux & des sacrifices faicts à iceux; qu'en l'establissement du sacrement, & sacrifice de son precieux corps pour l'honneur du vray Dieu. La seconde, est la malice du Diable, taschāt de continuer le culte des Idoles aux heresies, & sur toutes en celle, qu'il a excitée contre cest vnique, & souuerain sacrifice de la loy de grace. La troisiesme, la nature, & façon de faire de l'heresie, qui se bande furieusement contre ce sacrifice, & contre laquelle nous sommes bandez. Ceste entrée nous enseignera de bien esperer de la diuine bonté, nous fera cognoistre les originaires efforts de nos ennemis, nous descouurira leurs fraudes, & nous donnera moyen de les briser.

La prouidence du Sauueur nous est clairement exposée par le tesmoignage de l'Escriture & par l'experience de ses œuures. L'escriture saincte predisant les merueilles, qu'il deuoit effectuer venant en ce monde reuestu de nostre mortalité, met entre les plus beaux & diuins exploicts de sa grandeur & vertu, qu'il extirperoit les Idoles de l'infidelité, *Le Seigneur sera seul esleué en ce iour là, & les Idoles seront rompuës.* Et ailleurs, *Ie destruiray du tout les Idoles, & n'en sera plus memoire.* La loüange de ces propheties est diuine, parce que le merite de l'œuure est diuin: Car comme la plus grande force du royaume de Sathan, estoit l'Idolatrie, aussi estoit-ce vne glorieuse victoire du fils de Dieu de la rompre, & retirer de main forte les mortels de ceste tyrannie. Ce qu'il commença à exequuter de bonne-heure, quand vn peu apres sa natiuité, en barbe d'Herodes, figure & suppost de Sathan, il appella à soy les Mages, Roys Idolatres, qui laissans les Idoles vindrent de loingtain païs pour luy faire hommage, adorer son berceau, & prendre de luy le collier de la foy pour estre faicts cheualiers de son ordre: & acheua son œuure, lors qu'ayant mis en route les forces ennemies en ce grand cōflit de la croix, il fit publier le décry des faux-Dieux en tout l'vniuers, par les trompettes de son euangile, inuitāt les errans à la verité de la foy.

Les Idoles destruites, Isa. 2. 17. 18.

Zach. 13. 2 Item Isa. 31 7. Ezech. 6. 4 & 30. 13. Osee. 10. 8. Mich. 1. 7

Les Mages premieres despouilles de Iesus, & premices des gētils. Matt. 2. 1. Isa. 8. 1. 3.

Comme il s'est monstré sage, & puissant à repurger la terre des immondices de l'idolatrie, aussi a-il faict paroistre sa grandeur & liberalité en dressant vne table au sanctuaire de sa maison, en laquelle Dieu fust souuerainement adoré & serui, & ceux de sa famille diuinement repeus. Il dressa ceste table lors qu'il institua le sacrifice & le sacrement de son corps precieux à son dernier soupper à la veille de nostre redemption, soubs les especes de pain & de vin, pour estre offert par tout le monde, le tout selon la prophetie qu'il auoit long temps deuant mis en la bouche de ses seruiteurs & prophetes; desquels l'vn auoit escrit; *La sagesse a edifié maison pour soy; elle a taillé sept colōnes; elle a immolé ses sacrifices; elle a meslé le vin & apresté sa table.* L'autre disoit; *En tout lieu on m'offre sacrifice & presente on à mon nom vne oblation pure; car mon nom est grand entre les Gentils.* Ceste maison c'est l'Eglise, edifice basti aux despens & frais de ceste supreme sagesse, ayant prins nostre chair pour faire de nous la maison de son regne; ces colomnes sont les sacrements de ceste Eglise; ceste table, ces sacrifices, & ceste oblation selon l'explication de tous les saincts Docteurs sans contradiction d'aucun, comme cy

Prouerb. 9 S. Cypria. epi. 63. ad Cæcil & l. 2. aduer. Iudæos. 1

Iesus Chr. a acquis sõ Eglise par son sang. act.20.28

Le sacrifice de la saincte Messe celebré par tout le monde. Malach.1 S.Aug.l.1. cont. adu. legis & prophet.c.10 & l.18 de ciuit. dei. c.35. Ioan.8.44.

apres nous dirons, c'est le susdict sacrifice & sacrement du corps de IESVS-CHRIST, verité de tous les sacrifices Iudaïques, & diuine hostie de la saincte Messe, que l'Eglise assemblée des Payés faicts Chrestiens, offre maintenant par toute la terre sur les autels de Dieu. Voyla la prouidence du Sauueur.

Considerons d'autre part les efforts de Satan enseignez, & predits par la mesme Escriture, & par l'experience. Le Sauueur parlant de la malice de ce Prince apostat & tyran des hommes, nous dit, qu'il *a esté meurtrier dez le commencement, estant descheu de la verité*; c'est à dire que deslors qu'il a esté faict Diable, il a cherché la ruine du genre humain, s'est rendu ennemy capital de Dieu, & artisan de mensonges & fraudes. Luy donc s'estant apperceu desia dés la naissance du Sauueur, que selon les vieilles Escritures, qu'il sçauoit trop bien, les effets de ces Propheties se mõstroient, & le voyant encor plus clairement, lors que ce soleil incarné produisant les rayons de sa doctrine celeste, eut ia donné le degast dedans les tenebres de son royaume, & que le paganisme esbranlé luy alloit manquer, pour recognoistre IESVS-CHRIST son vray Roy, voyant donc ce Prince mutin les choses presentes auec dueil, & preuoyãt les futures auec crainte & solicitude, il branla la teste, & print le conseil qu'il a tousiours tasché de mettre en executiõ qui fut de tailler des heresies entre les Chrestiẽs, comme contre-autels & nouuelles Idoles au lieu des vieilles, pour empescher le progrez du culte diuin & du salut des hommes & maintenir à tout son pouuoir la possession de son regne. *Voyant*, dict S.Cyprian, *que ses Idoles estoient desia sans credit & ses temples deserts à cause de la multitude de ceux, qui se conuertissoient de la gentilité à la foy, il trouua vne nouuelle fraude pour tromper les simples soubs le nom de Chrestien; Il forgea des heresies & des schismes, par lesquels il tascheroit de renuerser la foy, corrompre la verité, & dechirer l'vnité.* C'est pourquoy les anciens Peres S. Irenée, S. Hierosme, Tertullien & autres, comparent tres-souuẽt l'heresie à l'idolatrie, & les heretiques aux idolatres, comme estant l'engeance & l'œuure du mesme pere & ouurier, dict Tertullien, employez les vns au lieu des autres; executant le Diable par les heresies en l'Eglise de Dieu, ce que iadis il faisoit par les Idoles en la gentilité. Mais si iamais il fut curieux & violant en aucun essay de ceste malice, c'est principalement à esbranler de de bonne-heure à tout effort, & à toute machine, l'autel de ce haut, salutaire, & vnique sacrifice du corps de Iesus-Christ, predict par les susdicts prophetes, institué par Iesus-Christ, & par Iesus-Christ laissé à sa chere espouse pour gage de son amour infini. Si bien que, comme note S. Augustin, la premiere heresie, qu'il a faict sortir de la forge de ses tenebres, & la premiere qu'il a fonduë du billon de ses fraudes, ç'a esté contre le sainct Sacrement de l'autel, qui fut lors, qu'il fit debãder les Capharnaïtes, & les disciples de la compagnie de leur maistre Iesus-Christ, apres ce celeste sermon diuinement prononcé, & charnelment entendu, de la manducation de sa chair, lors qu'ils dirent, *Comment nous pourra cestuy-cy donner sa chair à manger? Voicy vne dure parole: & qui la pourra souffrir? Et plusieurs des disciples s'en allerent arriere, & ne marchoient plus auec Iesus*, dit S. Iean, c'est à dire firent vne secte, & furent sacramentaires, charnels, & incredules aux paroles de Dieu, ne pouuans croire, qu'il peust donner sa chair à manger: ou que s'il la donnoit, il feroit vne chose illicite & barbare. Du despuis ce vieil ennemy n'a pas failli de siecle en siecle, de renoueller ceste sorte de persecution, & la rendre la plus forte entre les dernieres; comme il l'auoit faict naistre la premiere de toutes; persecution que Dauid auoit preueuë & predicte quand parlant de ce qu'endureroit Iesus-Christ en soy, & au corps mystique de son Eglise, il prophetise en ces termes, *Il se sont dissipez & m'irritans sans componction ny scrupule, ont faict essay de ma patience: Ils ont grincé de leurs dents contre moy, auec les hypocrites & mocqueurs du pain.* Ceste version est selon le texte hebraïque, que les Ministres mesmes recognoissent en leurs bibles imprimées à Lyon de nom, mais à Geneue d'effet. Par les premieres paroles, le Prophete marque en general, les heretiques de leur propre humeur, qui est de dissiper, & faire schisme entre eux, & en l'Eglise: Par les dernieres il note en particulier les sacramentaires, & leur maniere de persecuter l'Eucharistie & ce pain celeste, duquel il parle, qui est en se moquant, & en blasphemant, façon de l'humeur du Diable, aussi meschant bouffon que profane blasphemateur, & aussi abiect en bouffonnant, que cruel en tyrannisant. Nous auons veu de nostre temps l'accomplissement de ceste prophetie, auquel chacun sçait les traicts de risée des Ministres iettés en leurs escris & en leurs presches; & leurs blasphemes vomis contre la Messe, auec rage & grincement des dents; & n'y eut iamais de plus insolentes gens en l'vn & en l'autre, qu'ils se sont monstrez. Aussi sommes nous aux siecles derniers, ausquels Sathan destach, écomme predisoit S. Iean, est de tant plus violent & furieux, qu'il voit que la fin s'aduance, & qu'il faut vistement ou vaincre, ou perir. A tant auons nous la representation des deux premieres choses proposées; reste pour la troisiesme à tracer & faire voir l'esprit de ces ennemis, & la nature de l'heresie en iceux, ce que nous ferons aux chapitres suyuans.

Heresies forgées par le diable pour remplacer les Idoles. S.Cyp.l.de vnitate ecclesiæ.

L'heresie est idolatrie. S.Ire.l.1.c.19.l.3.c.4 S.Hier. in Zac.13 & Amos 5 Tertull. de præscript. heret. c.40. & l. aduers. Prax.

La premiere heresie contre le S. Sacremẽt de l'autel. S.Aug.in Psal.54.

Iean 6.52. 60.66.

Psal.34.20. voy Genebrar. sur iceluy.

Bible de Geneue de l'an.1558.

Apoc 12.12.

De la nature des esprits esgarez de la foy.

CHAP. II.

COmme pour bien chasser aux loups, & renards, & autres bestes semblables, il conuient premierement sçauoir, quel est leur naturel & leurs ruses: en quel lieu ceux-là ont leur buisson, & ceux-cy leur taniere: aussi pour victorieusemẽt resister à ceux, qui abandonnans la foy se sont par leur mescreance rendus loups & renards, ennemis de la bergerie & vigne du Sauueur; il faut de bonne-heure descouurir leur esprit, noter leurs forces & façons de tromper. Au moyen dequoy ayant entrepris ceste deffence contre les Ministres & leur aduocat, qui persequutans l'Eglise Catholique, ne peuuent estre estimez de nous sinon faux-prophetes, figurez par ces bestes-là, il nous les faut marquer par quelques bonnes notes, & mettre en euidence ce qu'ils cachent pour en mieux deceuoir. Ceste descouuerte est vn vray moyen d'en venir à bout. Car

Heresie descouuerte est vaincue. *S. Hier. ad Ctesiph.*

comme tres-bien dict vn de nos Docteurs. *Quãd l'heresie est tirée de son giste elle est refutée*; parce qu'estant œuure de tenebres, elle pert sa force à la lumiere, comme vne chauue-souris exposée aux rayons du Soleil; ou comme vne taupe tirée de son creux sur-terre. *Elle est*, dict S. Irenée, *cõme la beste lancée de son fort, que l'on court & charge de tous costez & que l'on tient pour prise aussi-tost qu'on la voit.* Et si telle cognoissance est vtile en toute dispute dressée contre tels aduersaires: elle est en ceste-cy non seulement vtile, mais necessaire du tout; car si iamais les Ministres se sont monstrez loups, pour esgorger la bergerie du Sauueur, & renards pour gaster sa vigne, c'est au subiect de ce grand & auguste sacrifice de la Messe. Contre les autres poincts de la foy, ils ont vrlé & glappi seulement, & par remises interrompues; mais contre cestuy-cy, ils ont dez le commencement conspiré, coniuré, & donné à troupes, des dens & des ongles, auec cris & vrlements effroyables, à tout effort & de toute furie sans pause & sans respit. Le seul du Plessis dernier support, aux derniers abbois de la secte, animé de leur esprit, & escriuant de leur ancre, les ayant attroupez en son œuure comme dedans vn parc, & representé en sa personne toutes leurs ruses, attainctes, & secousses, nous faict assez clairemẽt voir de quelle fureur ils sont poussez à la ruine, & subuersion du Maistre-autel & souuerain sacrifice de l'Eglise de IESVS-CHRIST. Il est donc necessaire de les marquer, ce que nous ferons par trois aduertissements, comme par trois crayons; dont le premier nous representera la nature de l'heresie depeinte en l'intention des esprits qu'elle a esgarez de la foy, nommeement qui dogmatisent; tels que sont les Ministres, & du Plessis sans estre Ministre. Le second nous fera voir la mesme nature figurée en la meslange affectée, & confusion ordinaire de leurs escrits. Et le troisiesme en leur vaine, & trompeuse iactance sur l'authorité des Escritures sainctes: ce sont les traicts, qui nous peuuent donner le pourtraict du monstre qui combat nostre sacrement, & contre lequel nous entrons en lice.

S. Iren. l. 1. c. 35.

Definitiõ de l'heretique.

Pour le premier il est à noter, que l'heretique prins en terme propre, & en sa naifue signification, & qui faict estat de dogmatiser, est vn esprit arresté en son erreur, enflé d'ambition, de tant moins capable d'estre corrigé que plus on le corrige. Nous apprenons cecy de sainct Paul, qui escriuant à Tite Euesque de Candie dict ainsi: *Fuy l'homme heretique apres la premiere & seconde admonition, sçachant que celuy-là qui est tel, est subuerti, & qu'il peche estant condamné par son propre iugement.* Parlant à vn Prelat & donnant la definition de l'homme heretique, il donne la leçon à tous ceux, qui vaquent à l'œconomie de la doctrine Chrestienne, de le bien battre, ou bien conuertir: enseignant que pour ce faire, il faut plustost proceder par reprehension, que par dispute, & si on ne profite rien à la seconde fois, qu'on le quitte pour toutes, comme vn esprit abandonné & pestilentieux. Ceux qui considereront l'admirable charité, & zele de ce sainct Apostre, & son infatigable constance à rechercher tous les moyens possibles, pour ramener les errans à la lumiere de IESVS-CHRIST, s'esmerueilleront qu'il conseille de si tost quitter

Ad Tit. 3. 10 11.

l'essay de remettre vne ame peruertie, & faire la retraicte à la seconde admonition; mais si on pese bien le sens de ces paroles, on trouuera que son conseil est fondé en solide raison. Car si vn tel homme, comme il dict, est peruerti, & peche à escient contre la manifeste verité, & à escient embrasse la mensonge euidente; & quoy qu'il condamne ce qu'il enseigne, neantmoins il ne laisse pas de l'enseigner, il n'en faut pas esperer amendement par iterées corrections: car son but n'est pas de se corriger soy-mesme, mais de seduire les autres, & à leurs despens gaigner de l'honneur, en l'inuention de ses opinions, & auoir des sectateurs & flatteurs de sa secte. C'est ce que le mesme Apostre dict en vn autre lieu: où predisant aux Docteurs & Pasteurs Ephesiens les futurs heretiques, *Ie sçay*, dict-il, *que d'entre vous s'esleneront des hommes enseignans choses peruerses pour attirer à soy des disciples.* Pourquoy attirer des disciples? afin d'estre entre eux des premiers, d'en estre admirez & honorez: car la vaine gloire, c'est l'amorce de l'orgueil, & l'orgueil fait l'homme heretique, & l'entretient en son heresie. *La superbe est la mere des heresies*, dict sainct Augustin, & la vanité leur maistresse, leur fin, & leurs delices. Et le mesme sainct Augustin nous peint l'heretique par ses intentions, comme par les propres couleurs & lineamens de sa nature. *L'heretique*, dict-il, *est celuy, qui pour quelque temporelle commodité, sur tout, pour la gloire & preeminence, controuue de fausses & nouuelles opinions, ou les ensuit controuuées par autres.* Ces opinions il soustient & defend opiniastrement contre la verité, & contre sa conscience, sans vouloir iamais composer auec la raison: affin qu'il semble auoir tousiours le dessus, & soit estimé docte, aumoins par les insensez. Et comme la fin de ses recherches n'est pas trouuer la verité, dict S. Gregoire, mais auoir la victoire, ou l'apparẽce d'icelle à quelque prix que ce soit; aussi debat il tousiours & pointille tousiours sans mire d'autre but, & sans souhait d'autre bien, que sa vanité. A ce mesme propos S. Cyrille dict aussi bien; *Les heretiques sont contentieux. Parce qu'ils sont peruertis, & ont arresté de tenir bon sans changer d'opinion*: *quoy qu'il aduienne*, dict S. Chrysostome, & quoy qu'ils n'ayent dequoy fournir, pour contredire la verité, & soustenir le mensonge. Or si personne ne peut estre conuerti sans se preparer, & si on ne peut estre preparé sans donner l'oreille paisible aux aduertissements, quelle esperance y a il de conuertir des hommes ainsi corrompus, & ainsi iettez à dessain obstiné, au parti de l'erreur? qui ne se soucient d'estre meschans, moyennant qu'ils soyent estimez sçauans? ny de perdre leur ame, pourueu qu'ils gaignent reputation? Et s'il n'y a aucune esperance de les reduire par remonstrances, quel profit y peut il auoir de les aduertir plus souuent, que l'Apostre ne dict? Et s'il n'y a aucune esperance de profiter par aduertissemens & corrections, quel profit peut on attendre de la dispute? disputer auec tels esprits, n'est ce pas lauer le visage à des Ethiopiens, & perdre sa lexiue? ou qui est pis, n'est ce pas faire ce qu'ils desirent, & leur donner occasion de deuenir tousiours plus noirs, & de tousiours contester, & se vanter d'auoir esté vainqueurs, parce qu'ils aurõt tousiours esté obstinément opiniastres, & par

Peché contre le sainct Esprit.

Heretiques pour auoir des disciples. *Act. 20. 30*

La superbe mere de toutes heresies. *S. Aug. l. de pastor. c. 8. & c. 9. & cont. Epist. Manic. c. 6. c. 6.*

Definition de l'heretique. *S. Aug. l. de vtil. cred. c. 1.*

S. Greg. l. 8 mor. c. 2.

S. Cyrill. l. 2. Thes. c. 2 *S. Chrysost. hom 6. in epist. ad Tit.*

vanterie se mettre en credit? Cecy est euidemmét verifié aux Ministres sacramentaires de nostre temps, vrayes Images de leurs peres, & fideles imitateurs des mœurs & façons de leurs maistres anciens. Personne ne peut ignorer, combien de disputes se sont faictes de l'Eucharistie par paroles & par escrits, depuis quarante ans, (laissant à dire les tres-doctes liures des anciens peres sur ce subiect) & combien clairement les poincts de nostre foy ont esté defendus, & confirmez contre les crieries, & calomnies des sectes modernes; nommément on a veu les doctes & rares liures mis en lumiere pour la defense de la verité du S. Sacrement par Iean Roffensis, Stapleton, Sanderus, Bellarmin, Gregoire de Valence, & de nos François par Claude de Sainctes, Despense, Vigor, Genebrard, Seres, Emond Auger, Hubert Meurier, & autres; a on iamais veu pour cela, que les Ministres ayent quitté leur erreur, ou confessé ce qu'ils ne pouuoient nier? n'ont ils pas tousiours battu l'aile & le bec, & chanté comme coqs victorieux, apres auoir esté battus & rompus cent fois des armes de la verité? Et affin qu'on sçache, que cela est prouenu de ceste seule peruersion, que S. Paul remarque en l'homme heretique, on notera, qu'ils ont tousiours repeté & roulé mesmes argumens, comme escarbots dans le fien leurs boules; & tousiours dissimulé qu'ils auoient esté refutez, sans iamais faire replique aux refutatiõs, quoy qu'ils ayent voulu tousiours estre les derniers à parler. Ce que sainct Athanase, pilier de l'Eglise de Dieu en son temps, auoit tres-bien remarqué aux Arriens; contre lesquels, entre autres choses, il escrit cecy. *L'experience nous enseigne, que l'heretique a l'esprit du tout peruers & corrompu. Car voicy ces gens apres auoir esté refutez & declarez ignorans, ils ne peuuent toutesfois rougir. Et comme l'on dict, qu'à l'hydre celebrée par les fables des Payens, d'vne teste tranchée en pulluloient plusieurs autres, qui naissoient de nouueau; de mesmes ces abominables estans debontez de leurs cauillations, en controuuent d'autres, comme ennemis iurez de la verité, & desireux de se monstrer de plus en plus oppugnateurs de Christ, & criminels de sa maiesté. Car apres mille refutations, desquelles le Diable mesme leur pere, repoussé & confus, eut prins la fuite, tournant le dos: eux neantmoins d'vn cœur malin & trompeur, cherchent tousiours nouuelle matiere.* Tout cecy nous pouuons dire des Ministres, sans rien changer: & ce S. Docteur parle non aux Arriens, qui sont morts, mais à ceux-cy comme sarmens prouignez de l'esprit des Arriẽs, & vrays imitateurs de leurs façons de faire. Et ne faut pas grandes demonstrations, pour le faire voir. Les exemples sont tous frais voire en nostre France. Le pretendu Orthodoxe depuis quatre ans esclos des tenebres, où son nom propre est encores caché, n'a il pas fait vn nouueau ramas des vieilles pieces de Luther, de Caluin, de Pierre Martyr, de Beze, de Kemnice, & autres sacramentaires, dissimulant malicieusement ce qui auoit esté respondu aux argumens qu'il regratte? Et cõbien que Cæsar Bulenger ait doctement, & disertement mis en place ouuerte les fraudes & ignorances de ce ministre casematté, & donné occasion aux autres de se cacher, Bertrand de Loques a il laissé de faire le singe sur le mesme subiect, & haillonner de mesmes fripperies, sans repliquer à

Dissimulation & opiniastreté des heretiques. S. Athan. ora. 4. cõt. Arr. L'heresie est vne hydre.

vne seule response de tant qui luy ont esté faictes en la personne des errans, qu'il imite, & que les Catholiques ont si souuent & si pertinemment refutez? Et cestui-cy se corrigera-il pour auoir esté de frais battu & corrigé par le Pere Iean de Bordes de nostre compagnie? n'attendons nous pas, qu'il estalle encor quelques vieilles coquilles, plustost que prendre la correction? Cependant que ceux-cy & semblables battoient la campagne, voicy du Plessis, qui en titre non de Ministre, mais de Capitaine, est monté en chaire auec vn grand liure farci des erreurs sacramentaires de cinq siecles, pour donner la clef des Escritures, & enseigner la vraye Eucharistie à Messieurs de l'Eglise Romaine; & au lieu de persuader ce qu'il veut, il nous confirme par son exemple la verité, que nous enseignons, que celuy qui est deuoyé ne cherche, que se monstrer, & auoir des disciples, & qu'il aime mieux estaller ses erreurs, pour gaigner de la gloire parmy les hommes, qu'apprendre la verité, pour gaigner le royaume de Dieu. Certes il a eu vne merueilleuse opinion de sa suffisance, de sauter si courageusement la iaueline en la main, à l'office de Docteur, & en la profession d'homme d'armes entreprendre, non de parler de quelque partie de Theologie, mais de donner la leçon, & le deffy à tous les Theologiens sur vn poinct de la plus haute Theologie, qui soit en l'eschole de IESVS-CHRIST, & auquel les plus saincts & les plus eminents Docteurs de seize siecles ont plus trouué qu'admirer en silence & respect, que debattre, ou que de discourir par langage. Luy donc en homme guerrier, & comme plus diligent à ramasser, plus hardi à enfonser, & plus fin à dissimuler, a donné dedans ceste question de l'Eucharistie teste baissée, encor qu'il sceut, que tout ce qu'il dict contre la foy Catholique, & tout ce qu'il a tiré apres le pretendu Orthodoxe, apres Loques, & semblables, de la mesme forge des heresiarques anciens & modernes, a esté tres-doctement refuté par nos Docteurs Catholiques: Et a monstré par son grand ramas, qu'il auoit bonne enuie de plus, & pis faire que tous les Ministres n'ont faict, & de les surpasser en toutes les qualitez de Ministre. Or qu'en recompense du trauail, qu'il a prins à son œuure, il aye reputation dessus tous s'il peut; sa vaillance pourtant ne nous faict pas de peur; mais bien nous donne coniecture de la ruine de leur party. Car puis qu'il faut, qu'vne espée maintienne leur doctrine, c'est vn signe euident, que leur science rend les abbois: & l'espée n'est pas propre pour remettre en haleine vne escole estouffée. S'ils dient que ceste espée s'est conuertie en plume, ie replique que tant mieux pour nous, & tant pis pour eux. La foy Catholique a moins de peur de la plume d'vn gendarme, que de l'espée d'vn Docteur. Quand nous auons veu paroistre ce nouuel Hercule conceu, non en deux nuicts, comme le vieil, mais aux nuicts de neuf ou dix ans, à ce que l'on dict, tant attendu & tant vanté contre la Messe, ayant en son front ce titre specieux, *De l'institution du sainct Sacrement de l'Eucharistie*, nous auons faict vn peu alte, mais lisans apres, *Par Messire Philippes de Mornay Capitaine de cinquante hommes d'armes*, & les autres titres de parade fort bons pour mettre en vn passeport, mais inutiles icy sans le titre de Docteur

ou de bachelier, qui seuls y estoient necessaires & à propos, courage, auons nous dict; c'est vn Hercule de papier peinturé, vn Theologien de robecourte, fils d'vn Capitaine, qui prend la parolle, pour vous Messieurs les Ministres, qui l'auez ia perdue, & ne faictes que barbouter. S'il vous defend bien, & s'il remet les esprits à vostre cause agonisante, courage aussi pour vous; baisez luy en les mains auec vn tres-humble & tres-affectionné grand-merci : & gardez vous bien de luy porter aucune enuie en vostre cœur, dequoy il erre dans vos brisées, & faict ce que vous deuiez, mais que vous ne pouuiez faire. Que s'il n'aduance rien, ou s'il gaste tout, ne l'accuiez pas comme se meslant de faire vne leçon qu'il n'a encor apprise, & d'enseigner la Theologie sans estre Theologien. C'est vn coup de necessité donné pour vous, selon vostre doctrine : vous enseignez qu'il est loisible, voire encor necessaire à chascun de lire la Bible; il a mis en practique ce que vous enseignez, & en homme courageux a plus fait: car il a entreprins de l'expliquer & contester les lieux les plus difficiles. Vous ne le pouuez iustement condamner; voire mesmes, quand les femmes laissans leurs quenoüilles, mettront la main à la plume pour vous secourir, comme quelques Amazones d'escole, elles ont par vos loix, lettres de doctorat, & droit d'enseigner, encor qu'elles ne sceussent rien: & vous leur en serez encor obligez. Mais reuenant au point de nostre propos, si l'esprit des gens deuoyez est tel, qu'auons dict, si l'experience monstre, qu'on ne gaigne rien par dispute auec eux, & si S. Paul commande de les fuïr apres les auoir vne ou deux fois aduertis, pourquoy entreprenons nous de disputer encor contre les Ministres apres tant de disputes? A cela ie respons, ce que S. Chrysostome escrit sur ce lieu de sainct Paul, que quand la doctrine de telles gens s'espand & infecte les autres, il s'y faut opposer & la combattre pied ferme. Parquoy ce n'est pas pour entreprendre de les conuertir, que nous escriuons, encor que nous en ayons bon desir; mais pour descouurir leurs mensonges & impostures, & monstrer qu'ils sont tousiours eux mesmes. Ils nous aggreissent, nous nous defendons. C'est leur importunité, c'est nostre deuoir. Leur importunité vise à establir le mensonge, pour en faire l'assiette de leur vanité; nostre deuoir s'employe pour le destruire, pour desabuser ceux, qui par eux ont esté abusez, ou garder que ceux, qui le peuuent estre encor, ne le soient: car comme c'est vne grande folie d'entreprendre de corriger vn cœur obstiné, & qui leue les cornes de sa presomption à mesure qu'on luy remonstre ses fautes, aussi c'est crime d'vne grande pareisse de negliger le salut de ceux, qui peuuent estre ou preseruez, ou gueris du mal, dict le mesme sainct Chrysostome. En ceste façon & pour ceste fin ont disputé vne, deux, trois, & autant de fois, qu'il a esté besoing, les anciens Docteurs contre les heretiques, sans contreuenir au dire de S. Paul. Et à leur imitation nous auons entrepris auec l'aide de Dieu, la presente Declaration & defence contre les erreurs des sectaires, esperans que ce ne sera sans l'vtilité de plusieurs; combien que des Ministres, à qui on a cent fois & sans fruict respondu, pour la verité de ce sainct mystere, on n'en espere pas grand amandement.

S. Chrysost. hom. 6. in 3. c. epist. ad Tit.

S. Chrys. ibid.

Confusion & ambiguité en la doctrine des Ministres.

CHAP. III.

NOstre second aduertissement nous doibt monstrer la nature de l'heresie tracée aux escritures des Ministres, en la confusion & ambiguité de leur doctrine, & methode, nommément en la dispute du S. Sacrement. Leur doctrine est de ramasser tout, & appiler toutes matieres à tout propos. Leur methode est de confondre tout, parlans ambiguëment aussi bien de la verité que du mensonge. En quoy ils suyuent les erres des vieux errans, & la coustume de tous heretiques, affin de pescher en eau trouble, & deceuoir en la nuict, ou pour n'estre surprins de la lumiere, qu'ils haïssent & troublent à ceste fin. C'est pourquoy S. Gregoire Nazianze les compare à la seche, laquelle pour eschapper les retz de ceux, qui la peschent, iette vne noire liqueur de son corps, par laquelle l'eau noircie & troublée, desrobe la veuë & la prise aux yeux des pescheurs, & par ce moyen elle euade. Ainsi ont faict les Sabelliens, les Marcionistes, les Arriens, & autres tels maistres, de qui les histoires tesmoignent, que de tant plus qu'on les pressoit de parler clairement, tant moins on sçauoit ce qu'ils vouloient dire, sauf qu'on voyoit bien qu'ils vouloyent tromper. Arrius confessoit de bouche vne chose, & en cachoit vne autre au cœur. Il parloit de la langue blanc, & portoit soubs l'aisselle sa confession escrite de noir, tant ils sont amis de tenebres. Dequoy il ne se faut pas tant estonner, qu'y prendre bien garde. C'est l'esprit de celuy, duquel ils sont poussez, esprit de confusion, qui premier ietta les tenebres au monde contre la verité, esprit, qui ne parle que par ambages, pour mieux tromper. Les Payens mesmes auoient obserué, qu'en donnant ses oracles il mesloit le blanc & le noir par vn langage fourré, obscur, ambigu, & ployable à plusieurs biais: affin de n'estre surprins en mensonge, si parlant clairement, l'euenement des choses reüssissoit contraire à sa prediction. De cestuy ont apprins leur methode les heretiques, & la façon de dire & de deceuoir: & par son esprit ils sont aueuglez & conduicts. C'est pourquoy ils pesle-meslent tout, & ayans perdu le iugement auec la foy, ils ne veulent ny peuuent faire suiure le fil d'vn bon ordre, qui est le surgeon d'vne ame iudicieuse & biē faicte, & voulans faire parade de leur sçauoir, comme il a esté dict, ils estallent à toute occurrence tout ce qu'ils ont en la teste: si ce n'est à propos de la dispute qu'ils traictent, c'est à propos de leur intention & ostentation, semblables au peintre, qui en toute sorte de tableau, fut-ce d'vne bataille, d'vne fontaine, d'vn Iuppin, d'vn Soleil, peignoit tousiours des Cyprés: parce que son pinceau rencontroit bien à la couche de ceste peinture, mais de tant plus vituperables, que leur faute preiudicie les ames, où celle de cest artisan souffreteux, n'offensoit que les yeux. Tout cecy donc ils font, parce qu'ils ne veulent pas enseigner, mais esblouir & tromper en tenebres à l'imitation de leur maistre. Et partant ils deguisent leur langage & leur intention, & sont doubles par tout: affin de fuïr les surprinses, & de pouuoir

Les heretiques semblables à la seche. S. Greg. Naz. ora. ad 150. Episcopos

Finesse d'Arrius Socrat. i hist. tripar. lib. 1 c. 10.

Les oracles des Dieux payens obscurs. Plutarc. De oracu Pythy.

Finesse d'vn inepte artisan.

euader, s'il aduient qu'on les presse de prés. Disputans donc de quelque subiect, nommément de la Messe, ils font le *pro* & le *contra* de toutes ces matieres, des Escritures, des langues, des traditions, du purgatoire, des Images, de l'inuocation des Saincts, de la vocation des Ministres, du Celibat, des œuures, des merites, & bref de toutes les matieres, dont ils ont quelque lieu commun en cabal: & en disputent, non en passant par petites erres, mais par discours desseignez, & amples brisées: le tout affin de grossir leurs liures, & faire confusion & monstre des estoffes, qui sont en leurs cribles. Du Plessis n'a pas failli de ce faire, & entasser les susdictes matieres & autres au subiect de la Messe: & pour excuse de cest entassement & meslange, il en donne sans en faire semblant la raison, en sa seconde preface, disant, que la Messe est vn recueil contenant en soy ou la doctrine, ou la prattique des principaux poincts, qui sont en dispute entre nous, & eux; & qui l'aura soigneusement examinée, aura satisfaict, ou peu s'en faut à tout le reste. Ceste raison est aussi froide, que fausse. Car s'il entend la Messe, qu'on celebre, il est faux, qu'en icelle on traicte aucuns poincts de doctrine, si ce n'est quand on presche: parce que ce n'est pas le temps ny le lieu de dispute, mais de deuotion, d'oraison & de priere: s'il entend par la Messe la doctrine de l'Eucharistie, qui se donne aux escoles, ou aux sermons, sa raison contient encor faux; car nos Theologiens n'y traictent sinon ce qui est de l'essence du sacrement, de ses effects & vsage, de celuy qui l'administre, & de la façon de le celebrer: & à chasque subiect ils donnent son bureau, & à chasque matiere son audience. Ouy-mais en la Messe y est contenue la pratique de tous les poincts de la religion: il est vray. C'est donc vne chose saincte que la Messe, puis qu'elle contient en soy l'appareil, & l'exercice de toute nostre foy; mais ce n'est pas à dire qu'en disputant d'icelle, il faille traicter de tout ce qui y est prattiqué; autrement en disputant du baptesme il faudra disputer aussi de la Trinité, du Pere, du Fils, du sainct Esprit, de l'eau, de la foy, des lumieres, du sel, & des benedictions, car toutes ces choses entreuiennent à l'exercice du baptesme. Il failloit encor selon ceste maxime, que du Plessis parlat de la Trinité, de la nature des Anges, de la beauté du Paradis, de la mission des Apostres, de la virginité de nostre Dame, de la saincteté d'Abel, des Apostres, des Patriarches, des Martyrs, & autres poincts & personnes, dont est faict mention en la Messe, & qui sont ou cõtrouersez ou dignes d'estre sceus. Autant y auoit-il de raison de traicter de ceux-cy, comme des merites, des temples, des traditions, du purgatoire, des images, du celibat & subiects semblables, qu'il a fourré soubs le titre de *l'institution, vsage & doctrine du sainct Sacrement de l'Eucharistie.* Quel accord de ce titre auec ces matieres? de ce visage auec ce corps? où est le bastiment de ce frontispice, où est la ville de ce portail? eut dict Diogenes s'il eut veu la correspondance de cest œuure à son inscription. Mais qui eut iamais peu deuiner que soubs tels titres telles questions eussent esté cachées.

Les Ministres compilateurs.

En la Messe est contenue la pratique de toutes les parties Chrestiennes.

Parce qu'il baptise au nom du pere & du fils & du S. Esprit.

Comme il meslange confusement, aussi vse il d'vne perpetuelle ambiguité parlant de la Messe, sans iamais declarer en quoy consiste la substance & l'essence d'icelle, ses parties essentielles & non essentielles, selon le sens de l'Eglise Catholique, ce qu'il luy falloit pourtant dire necessairement, s'il vouloit proceder en homme entendu, & de bonne foy en vne si serieuse dispute, pour n'abuser les simples, comme il faict soubs le nom ambigu de la Messe, de laquelle il parle tousiours en telle façon, qu'on ne peut iuger qu'elle consiste en autre chose, sinon aux ceremonies, qui toutes-fois ne sont qu'atours & ornemens d'icelle. Cecy soit dict en passant, non pour en faire grãd trophée, car telles fautes sont petites à gens de guerre, mais pour faire cognoistre par occasion, quel Docteur methodique est escheu aux Ministres pour defendre leur opinion; & quel ennemy s'est bandé contre la doctrine de nos autels.

De la vaine iactance des heretiques sur les sainctes Escritures.

CHAP. IV.

Le troisiesme aduertissement, nous enseignera la vaine iactance des heretiques sur les saincts escrits, & la façon dont ils vsent au despens de la parole de Dieu, pour voiler leurs œuures diaboliques. Leur grande generale maxime est, qu'en la dispute de la religion il ne faut receuoir pour regle de foy, & armes necessaires contre toute erreur, que la seule & simple Escriture, sans se soucier de l'authorité, coustumes, & traditions de l'Eglise, qu'ils appellent inuention des hommes. Tertullien, S. Cyprien, S. Augustin & autres graues Docteurs anciens sont tesmoings asseurez de ceste maxime, l'ayant apprinse par experience sur les plus celebres heretiques des siecles passez, Marcion, Arrius, Basilides, Eunomius, Macedonius, Pelagius, Iouinian, Nestorius & autres de semblable note, qui tous la tenoient, & ne faisoient cas en apparence que de l'Escriture pour tromper le monde plus aisément, reuestus de la peau de brebis, & proposans leurs fantasies parées des perles de la saincte Escriture, & faisans, dict sainct Irenée, comme si quelqu'vn prenant les pierres pretieuses artistement posées à l'image du Roy, les appliquoit à celle d'vn chien, & vouloit par deception persuader, que c'est la vraye image du Roy: ou, comme dict S. Gregoire de Nazianze, si vn mauuais soldat enguainoit vne espée de plomb dans vn fourreau d'argent. Tels ont esté les vieux errans. Les nouueaux suiuent fort bien leur trace: Car il n'y a lieu où ils soyent plus diserts, qu'en loüant l'Escriture; ils ne mettent traicté ou liuret, tant petit soit-il, en lumiere, où il n'y ayt quelque auant-propos composé de sucre & d'eau rose sur ce subiect. Du Plessis en a faict vn de haut appareil, & au reste assés suffisant pour prefacer le vieil & nouueau Testament: & parmy leurs discours il y a tousiours quelque periode de bonne bouche en faueur de l'Escriture, tousiours quelque saillie de brauade auec le drapeau aux armes de l'Escriture. D'où vient ce grand zele? où est ce qu'il tend? il vient de presomption, & tend à vanité & deception. Ce n'est pas pour honneur & respect qu'ils portent à la saincte Escriture, mais c'est pour l'esperance qu'ils ont de facilement abuser de la saincte Escriture. Car estant icelle souuent difficile à entendre pour les sens mysterieux &

Maxime de tous heretiques.

Tertull. l. de præs. S. Cyprien de vnitate eccl. S. August. l. imperf. de Genes. ad lit. c. 1.

S. Iren. l. 1. c. 1.

S. Greg. Naz. ad Nicobul.

nombreux qu'elle contient, & de tant plus facile par sa difficulté à estre biaisée à diuerses intelligences, ils en tirent à la desrobbée par fausses interpretations les matieres & pretextes de leurs erreurs, la font parler comme ils veulent, & d'vne saincte Escriture, eu font vn sens depraué & vne fausse doctrine. Ce que S. Augustin entre autres Docteurs de l'Eglise à tres-bien noté expliquant les paroles du Psalmiste, *Ils ont appresté des flesches en leur trousse, Ce sont*, dict-il, *les heretiques, qui tirent des Escritures par eux charnellemẽt interpretées, des opinions empoisonnées, pour les darder comme sagettes aux cœurs des fideles Chrestiens.* Et ailleurs, *C'est la coustume des heretiques, d'attirer à leur opinion l'exposition des sainctes Escritures.* Et S. Hilaire escriuant à Constantius Augustus, *Souuenez vous Sire*, dit-il, *qu'il n'y a heretique qui ne die maintenant, qu'il presche selon l'Escriture, les choses dont il blaspheme.* Et au second liure de la Trinité parlant de ceste façon de faire des heretiques. *Il y a plusieurs, qui ont prins la simplicité des parolles celestes, selon le sens de leur volonté, & non selon l'arrest de la verité, donnans vne autre interpretation que la force des choses dictes ne demandoit; car l'heresie vient du sens, & non de l'Escriture; & c'est le sens & non la parolle qui se conuertit en crime.* S. Hierosme dict, *que par la peruerse interpretation l'on faict de l'Euangile de* IESUS-CHRIST *vn Euangile d'homme, ou qui est pire, du Diable.* Les heretiques donc prisent les seules Escritures reiettans le sens commun & authorité de l'Eglise sur les Escritures, & le consentement de l'antiquité qui est vne glose qu'ils ne peuuent pas si facilement falsifier, & tirer à leur biais, mais ils les prisent entant qu'ils les peuuent corrompre & en faire vne toison de brebis à couurir leur nature lupine, & vne figure d'Ange de lumiere pour tromper en Diable transfiguré: & parce que les Catholiques leur remonstrent, que les Escritures ne consistent pas en l'escorce, mais au sens interieur donné par le consentement des saincts Docteurs de l'Eglise, qui est vn tesmoignage irreprochable de la verité Chrestienne, dict S. Vincent de Lirins, c'est pourquoy ils les calomnient comme contempteurs d'icelles; & la verité porte que les seuls Catholiques, honorent, respectent, & reuerent la maiesté de la saincte Escriture, & la reçoiuent sans exception, & au contraire les seuls heretiques la des-honorent & rauallent, la corrompant & falsifiant par leurs gloses; la postposant à leur sens & propre iugement; la tronçonnant en ce qu'elle leur semble contraire, ou la reiectant du tout, si elle semble par tout contrarier à leur impieté. *L'heresie*, dict Tertullië, *reiette certaines Escritures, & si elle en reçoit quelques vnes, elle les falsifie, ou par additions ou par detractions. Si elle les reçoit c'est en partie & non entieres.* Et qui peut ignorer l'orgueil & impudence des heretiques en cecy?

Les Simoniens, Basilidiens, & Marcionistes reiectoient tout le vieil Testament, comme tesmoigne S. Irenée. Les Manicheens faisoyent le mesme, tesmoing Epiphanius, qui les refute; & qui est merueilleux plusieurs de ceux-cy, receuoyent le nouueau Testament, qui n'est que la verité & accomplissement du vieil. Les Nicolaites, & Gnostiques ne faisoyent compte des Pseaulmes de Dauid comme escrit Philastrius. Les Talmudistes, du liure de Iob, refutez par le tesmoignage du prophete Ezechiel, qui parle de Iob comme d'vn sainct personnage selon l'histoire d'iceluy. Porphyre, de la prophetie de Daniel, auquel est donné vn illustre tesmoignage par Iosephe, & par le mesme est contredicte l'heresie de Porphyre, laissant à part que le Sauueur cite ce S. Prophete & l'authorise en l'euangile par son allegation. Fauste Manichée reiectoit tout le nouueau Testament, disant qu'il auoit esté escrit par des imposteurs, encor qu'il ne fut pas suiuy en son opinion par tous ses disciples, car ils receuoyent par lambeaux le nouueau Testament. S. Augustin corrige l'impudence du Maistre ez liures qu'il escrit contre luy; & combat de contradiction ses disciples, qui se seruoyent du tesmoignage des Euangelistes, pour confirmer leurs erreurs, qui estoit autant, que si quelqu'vn appelloit menteur celuy, qu'il prend pour tesmoing de son dire.

Les Ebionites receuoyent seulement S. Matthieu des quatre Euangelistes. Les Cherinthiens seulement S. Marc. Les Marcionistes n'admettoient que S. Luc, comme dict S. Irenée & Tertullien. Et les Valentiniens seulement S. Iean, comme le mesme S. Irenée tesmoigne. Les mesmes Cherinthiens auec les Cerdoniens & Manicheens reiectoient l'histoire des actes des Apostres; tesmoings sont Philastrius, Tertullien, & S. Augustin. Les Ebionites toutes les Epistres de S. Paul, qu'ils appelloient Apostat. Les Marcionistes faisoient triage desdictes Epistres & rayoient de leur catalogue celles, que l'Apostre escrit à Timothée & Tite, & pour les autres ils les corrigeoient & retranchoient à leur poste, coustume celebre de tous les heretiques soigneux comme cy dessus nous disoit Tertullien, à corrõpre, falsifier, roigner, & coupper tout ce qui leur peut contrarier ez saincts liures, qu'ils rendent iniurieusement semblables à ces femmes estrangeres & prophanes, prinses en guerre, ausquelles les Iuifs coupoyent les cheueux & les ongles, & les despoüilloient de leurs habits, s'ils les vouloient prendre en mariage. Tertullien se moque de l'esponge de Marcion, qui effaçoit ce qui luy desplaisoit, & cependãt auoit laissé par mesgarde les passages de l'Escriture, qui combattoient plus fort son erreur. Les Manicheens reiectans & approuuans à leur fantasie les saincts escrits, les auoient si tresfort corrompus, que S. Augustin ne pouuoit presque trouuer lieu en la saincte Escriture, que ceux-cy n'eussent ou circoncis, comme parle S. Irenée, ou sophistiqué. Voyla comment les anciens heretiques ont honoré l'Escriture de bouche, & des-honoré par effect & deschiré le corps d'icelle, aussi bien que l'vnité de l'Eglise, dict S. Cyprien. C'est leur propre iugement qu'ils honorent, & non l'Escriture: & l'Escriture qu'ils prisent & qu'ils alleguent, c'est l'alquimie & l'elixir de leur fantasie, & non la verité de la parolle de Dieu. Tels ont esté les anciens errans que les ieunes imitent fort bien,

Il n'y a personne qui ne sçache que les ministres de nostre temps n'ont rien plus souuent en la bouche, que la loüange de l'Escriture, & ce sont eux qui la des-honorent en la reiectant & falsifiant, à l'imitation de leurs peres. Martin Luther à la façon des Talmudistes, ne dict il pas

L'Escriture saincte souuẽt obscure 2. Pet 3.16. S. Aug. de doct. Chri. l.1.c. 6. & in sent. sec. 67 tom. 3. Les Escritures charnellement interpretées. C'est l'art des heretiques. S. Aug. in psal. 10. Coustume des heretiques. S. Aug. l. imperf. de Gen. ad lit. S. Hilari' l.2. ad Cõstant. Hilar. l. 2. de Trinit. Les heretiques font vn dysangile de l'Euangile. S. Hiero. in c 1. ad Gal. Ils se seruent de l'Escriture pour en couurir leur impieté lupine. S. Vinc Liri. Le consentemẽt des Peres fort tesmoignage de la verité Chrestienne. S. Vinc Liri. l. cont. No.

Tert. de præscrip. hære. c. 37. Simoniani, Basili. & Marcion. apud Irenæ. l. 1. c. 20. 22. 29. Manichæi apud Epipha. Hæres. 66. Nicolaitæ & Gnostici apud Philastri. in cata. hære. cap. 117.

Hebræi in Talmud. or. 4 tract. 3. Ezech. c. 14. 14. Porphyre teste Hier. præfat. cõment. in Dan. Iose. l 1. antiq. c. 8. Matt 24. Faustus Manich. Aug. l. 32. contra eũdem c. 2. & l. 33 c. 3. Aug. l. 32. cõt. Faust. c. 16 & 21. & l 33. c. 7. Ebiõ apud Iren. l. 1. c. 26. Euseb. l. 3. eccl. hist. c. 21. Cherintius Iren. l. 3. c. 11. Marcion. apud Iren. ibid. & Tertull. l. de præscri. Valent. apud Iren. ibid. Cherintus teste Philastrio c 36. Cerdon. apud Ter. l. de præsc. Manichæ. apud Aug. l. de util. cred. c. 3. Ebionit. apud Iren. l. 1 c. 26. & Epiph. her. 30. Marcionitæ apud Epi. her. 42. & Hier præf. in epist. ad Tit. Femmes estrãgeres, Deut. 21. 12. Esponge de Marcion. Tertul l 5 c. 4. Erubescat spõgia Marcionis, & c S Aug. ep 19. Les heretiques deschirent les Escritures comme l'vnité de l'Eglise. S Cypr de vnit. eccl.

Luthin. conuiuia-lib. serm. tit. de Patriarch. & proph. Idem ibi. tit. de lib. vet. & noui test. Ezech. 14. 14. Tob. 2. 12 Iac. 5. 11. Cor 3. 19. Caluin l. 3 Inst. c. 20. nu. 8. & Kemnit. exa. 4. sess. Cōc. Trid. S. Cypr. l. 2 cont. Iud. c. 5. S. Hil. prefat. in psal. S. Cyrill. l. 12. in Iul. S. Cle. l. 2. ped. c. 3. S. Ambr. l 1 de fide c. 2. Theo c. 2. in Bar. Euseb. l. 6 de prep. c. 13. Ruffin. l. 2 adu. Hier. S. Ignat. ep. ad Magnes. c. 3. Origen Hom. 1. in Leui. Tertull de coro. mil. S. Cypria. de or. dom. & l. 4. ep. 6 & l. 1. ep 8 serm. de Eleem. S. Basi l. de Spirit. S. Epip. S. Chrysost. hom. 4. ad pop. Antio. S. Aug. de natu. boni c. 6. S. Ath. in synop. in Dani.

en ses sermons des banquets, qu'il ne croit point que les choses soyent aduenues, comme elles sont recitées en l'histoire de Iob? Et en vn autre lieu, que ce liure luy semble l'argument d'vne fable, liure que la saincte Escriture mesme authorise par son tesmoignage, & le cite comme il appert en Ezechiel, Tobie, S. Iaques, S. Paul? Ce mesme Heresiarque ne se moque il pas du liure de Salomon intitulé, l'Ecclesiastique, receu & approuué de tous les anciens Peres, comme tres-riche de graues & pieuses sentences contre la vanité du monde? ne dict-il pas gaussant & bouffonnant en biberon, que ce liure va à cheual sans esperons & sans bote, portant les guestres comme luy, lors qu'il estoit Moyne dans son conuent?

Caluin, Kemnice & tous les sectaires, ne reiectent ils pas la prophetie de Baruch receuë de toute l'antiquité, & citée comme saincte & diuine, par les saincts Peres? par S. Cyprian, S. Hilaire, S. Cyrille, S. Clement Alexandrin, S. Ambroise, Theodoret, Eusebe & autres? Ne demembrent ils pas aussi la prophetie de Daniel, à l'imitation des Iuifs & de Porphyre, reiectant les histoires des trois enfans, de Susanne, & du Dragon, que toutes-fois l'antiquité a leuës en l'Eglise il y a plus de douze cents ans, ainsi que tesmoigne Ruffin, & que les plus celebres Peres citent comme sainctes en leurs liures? sainct Ignace, Origene & Tertullien, l'histoire de Susanne; sainct Cyprien celle des trois enfans, du Dragon, de Susanne & du disner porté par Abacuc; S. Basile, Epiphane, S. Chrysostome, celle des trois enfans, aussi; S. Augustin de mesmes; S. Athanase celle de Susanne, des trois enfans & du Dragon tué, & les Conciles de Laodicée, & le troisiesme de Carthage, appellans tousiours ces parties saincte Escriture & diuine? Ne reiectent ils pas aussi les liures de Tobie, de Iudith, de la Sapience, de l'Ecclesiastique, & des Machabées, poussez du seul orgueil & intemperance de leur propre sens, faisans plus de cas des Iuifs ennemis de Dieu qui les contestent, que de l'authorité de l'Eglise, qui les approuue? Se preferans orgueilleusement au iugement des anciens Peres, qui auec l'Eglise ont mis & censé tous ces liures au catalogue des canoniques? Ne mesprisent ils pas aussi l'epistre de S. Iacques & & S. Iude? ne reuoquent ils pas en doubte la seconde de S. Pierre, la seconde & troisiesme de S. Iean, honorées & citées comme sainctes par toute l'antiquité? ne taillent ils pas, ne cousent ils pas, & descousent, comme il leur semble en l'Escriture? Et dequoy sert il de la tant magnifier, & cependant la deschirer & corrompre si miserablement? à quelle fin tant de loüanges, sinon pour charmer en loüant à l'imitation des vieux Sorciers d'Affrique? à quelle fin tant dire, & faire tout le contraire de ce qu'on dict? Tant magnifier de langue les Escritures, & en faire si peu de cas par effect? n'est-ce pas tromper les hommes & se moquer de Dieu? Ils disent que la seule Escriture est suffisante pour decider tout. Pourquoy donc ne l'employent ils comme il faut? pourquoy vont ils tousiours aux emprunts des saincts Peres? Pourquoy du-Plessis (affin que ie prenne vn exēple recent) n'a-il mis en pratique ceste specieuse maxime? mesmes en sa preface où il traicte ce poinct à dessein?

Sorceleries par louanges. Plin. l. 7. c. 2.

pourquoy n'a il monstré de bonne-heure & à si belle occasion, qu'il pouuoit, qu'il vouloit, qu'il sçauoit tout prouuer par la saincte Escriture, & qu'elle seule suffit en la dispute de la religion? discourant en ceste belle & longue carriere & si charitable *Preface de l'autheur à Messieurs de l'Eglise Romaine*, que n'a il prouué son dire par l'Escriture, plustost que par le tesmoignage des Peres? Pourquoy ne leur a il faict voir, comment il faut manier le baston de la Bible, & le glaiue de la parolle du Seigneur? pourquoy, pour deux ou trois passages de l'Escriture qu'il a citez & mal entendus, en a il entassé plus de deux cents des Peres, mesmes pour les corrompre, comme il faict, & comme clairement & iustement luy a monstré & reproché le Docteur Dupuy Chanoine de Bazas? Pourquoy a il prins toute la belle premiere authorité des liures de sainct Cyprien, & non de la Bible? mais pourquoy a il corrompu ceste premiere authorité, & s'est mis de si bonne heure à faux-monnoyer les escrits des Saincts, comme de la Bible? mais qui croira, si ie ne le monstre à l'œil, qu'il ait aussi tost commencé à falsifier qu'à alleguer; à tromper qu'à citer; à dire mensonge deuant que parler en dispute? monstrons le donc en ce cartel de deception attaché au front d'vne Idole fardée, & faisons voir par vn filé tendu à la porte, que tout le dedans de l'œuure n'est que tromperie.

Examen de la premiere citation de du Plessis.

CHAP. V.

En la seconde page donc, il met par maniere de diction, ou de preface, ou de tout son œuure, ces paroles de S. Cyprien auec tel titre & en tel texte.

S. CYPRIEN AV TRAICTÉ DV SACREMENT de la coupe du Seigneur.

Nous ne deuōs pas regarder en cecy, ce que quelqu'vn deuant nous a estimé deuoir estre faict, mais bien ce qu'a faict, & commandé de faire celuy qui est deuant tous IESVS-CHRIST, *nostre Seigneur: Car nous ne suiuons pas la coustume d'vn hōme, mais la verité de Dieu.*

Item.

Si quelqu'vn de nos predecesseurs ne l'a ainsi obserué. Dieu luy peut auoir pardonné en sa misericorde: pour nous desormais, n'y aura il point de pardon, qui en auons esté instruicts & admonnestez par luy.

Ces parolles ainsi mises, portent vn sens general & du tout fauorable en apparence à nos aduersaires, & contraire à nous: elles semblent donner contre l'antiquité, & renuoyer bien loing les traditions de l'Eglise, que nous honorons & alleguons quand il est besoing, pour rembarrer les gloses de l'heresie forgées sur la Bible. Par ceste allegation donc tirée de sainct Cyprien, du Plessis nous aduertit charitablement auec menaces d'encourir le courroux diuin, sans espoir de pardon, de ne faire estat de l'antiquité de nostre religion, ny de toutes ces traditions de l'Eglise, comme choses humaines, mais de croire à la doctrine qu'il donne dans ses quatre liures, comme n'estant pas coustume d'vn homme, mais verité de Dieu. Que ce soit le sens qu'il veut estre col-

Intention de trompe rie.

ligé de ces parolles, il l'a faict entendre principalement en deux lieux : l'vn est en sa seconde preface où declarant, *Quel est le but de l'autheur*, il declare que sur tout il a intention (qui est l'humeur de tous nos aduersaires) d'abolir toutes traditions anciennes Ecclesiastiques, qu'il appelle inuentions des hommes : & affin que le lecteur se laisse persuader, il luy donne vn quartier de periode de Latin de velours figuré à fond d'or. *Ne inquam*, dict-il, *antiquissima illa veritas vel ipsa antiquitate antiquari videatur.*

p. 45.

L'autre est au chapitre troisiesme du premier liure, où ayant encor cité les mesmes parolles de S. Cyprien, tant elles luy sembloient propres pour en abuser, il adiouste apres la premiere sentence d'iceluy. *Que si tu es en peine de tes predecesseurs, qui ont ainsi vescu, qui ont suiuy ceste tradition, il s'y respond aussi*, & cite la seconde en mesmes termes qu'il faict icy. *Que si quelqu'vn*, &c. & en fin met sa conclusion, disant, *Or nous faudroit il icy transcrire tout ce traité qui n'a autre but que d'aneantir toutes traditions humaines, pour se tenir en la pure institution de Christ, & en l'Apostre.* Par ceste glose du Plessis nous monstre assez distinctement, que son intention est de combattre les traditions de l'Eglise, qu'il appelle humaines, par l'authorité, & au nom de sainct Cyprien.

Mensonge

Hydropastes ou Aquarij ne consacrent que l'eau au calice. S. August de hæres. 64. Les Armeniens heretiques ne consacrent que du vin au calice Conc. 6. gene. Côc. Const. in Trullo can. 32.

Pour decouurir le piege, il faut sçauoir que du temps de ce S. Docteur, il y auoit certains heretiques nommés Hydroparastes, qui ne mettoient au calice que de l'eau à consacrer & offrir; heresie diametralement opposée à celle des Caluinistes, qui à l'imitation de certains autres vieux heretiques d'Armenie, vsent du vin pur & sans eau en leur Cene. Ce S. Martyr donc combat ceste heresie & celle des Armeniens, qui deuoit renaistre en nostre temps par Caluin, & monstre qu'il ne faut offrir ny toute eau, ny tout vin: mais tous les deux meslez, ainsi que le Sauueur l'a institué & l'Escriture l'enseigne: & aduertit que s'il y en a eu qui ayent auparauant offert seulement de l'eau au calice, peut estre ç'a esté par quelque pretexte de sobrieté, ou par simplicité pardonnable; mais il ne faut pourtant les imiter, ny ensuyure vne inuention humaine, & coustume d'vn homme, contraire à la verité & commandement de Dieu.

S. Cyp. ep. 63 ad Cæcil. epis. de Sacramento dominici calic.

S. Cyprien croit que la Messe est sacrifice, & que nostre Seign. l'a institué en l'offrât.

Voicy le texte de S. Cyprien en sa teneur, sans alteration ny retranchement, & la conclusion qu'il donne escriuant à Cæcilius Euesque. *Que personne donc ne pense, mon tres-cher frere, qu'il faille suiure la coustume de ceux, qui cy deuant auroyent estimé, qu'il ne faut offrir que de l'eau au calice du Seigneur. Il faudroit plustost demander à ceux-là, de qui ils ont aprins exemple de ce faire. Car si nous deuons suiure Christ seulement au sacrifice, que Christ a offert, il s'ensuit aussi, qu'il faut entendre, & faire, ce que Christ a faict, & commandé de faire, veu qu'il dict en l'Euangile: Si vous faictes ce que ie vous commande, ie ne vous appelleray plus seruiteurs, ains amys : & que Christ seul doiue estre ouy, le pere le commande du ciel, disant, Cestuy est mon fils bien-aimé, escoutez-le. Parquoy si Christ doibt estre seul obey* (*nous ne deuons pas regarder ce qu'vn autre deuant nous aura pensé deuoir estre faict, mais ce que Christ, qui est deuant tous, a faict le premier. Car il ne faut pas suiure la coustume d'vn homme, mais la verité de Dieu.*) Et apres continuant sa preuue contre la mesme heresie. *Mon tres-cher frere*, dict-il, (*si quelqu'vn de nos ancestres*) *ou par ignorance, ou par simplicité* (*a laissé d'obseruer & tenir*) *ce que le Seigneur par son exemple & commandement, nous a enseigné de faire* (*on luy peut pardonner par l'Indulgence du Seigneur, mais à nous il ne nous peut estre pardonné, estans maintenant aduertis & instruicts*) *d'offrir le calice du Seigneur meslé de vin, tout ainsi, que luy l'a offert.* Et vn peu deuant auoit dict ; *Ce Prestre là, tient veritablement la place de Christ, lequel ensuit ce que Christ a faict: & alors il offre en l'Eglise le vray & entier sacrifice à Dieu le pere, s'il commêce à offrir en la façon, qu'il voit que Christ a offert.*

Ioa 15. 15. Mat. 17. 5. Du Plessis à centôné ses sentences des mots des parenthe-ses.

Le Prestre est Vicaire de Iesus-Christ au sacrifice de la Messe.

Or que l'on iuge maintenant de la simple narration citée, si ce sainct personnage parle contre nous, & contre les traditions de l'Eglise, en faueur de la doctrine des Ministres, & de ceste nouuelle Institution, comme du Plessis l'a voulu faire parler, par ses parolles troussées à la moresque. Qu'on recognoisse la mensonge, & l'ignorance du gloseur, par la verité du texte cité ; le texte dóne contre l'heresie, & contre toutes façós de faire, contraires à l'institution diuine : & le gloseur luy faict dire, qu'il donne contre les traditions de l'Eglise; le texte appelle traditions humaines, & coustume d'homme, les heresies vrayement inuentions humaines, forgées contre la loy de Dieu; du Plessis l'approprie contre les traditions de l'Eglise, qu'il veut faire passer pour traditions humaines, ne sçachant encor que telles traditions sont enseignements celestes, & loix de Dieu, données de main en main au peuple de Dieu, oracles de viue voix dictés à l'oreille, & au cœur de l'espouse de IESVS-CHRIST, en l'obseruation desquelles on honore IESVS-CHRIST, & lesquelles on ne peut mespriser sans des-honorer IESVS-CHRIST, qui disoit à ses Apostres & disciples, Pasteurs & gouuerneurs de son Eglise, *qui vous obeit m'obeit, & qui vous mesprise, m'a aussi à mespris.* Qu'on apprenne icy en vn ennemy de la messe, la maniere d'argumenter, & tromper, familiere à tous heretiques, qui est d'abuser des escrits des Peres, aussi bien que de l'Escriture, & de tirer fauduleusement contre le general de l'Eglise Catholique, ce qu'ils auront dict par foys en particulier contre quelque heresie. Qu'on considere la hardiesse, qu'il a eu de citer cest œuure de S. Cyprien pour les Ministres & contre nous, veu qu'en icelles sont esgorgées trois grosses heresies, que luy & les Ministres tiennent: l'vne est celle qui donne contre la reelle presence du corps de nostre Seigneur en l'Eucharistie: La seconde, qui est contre le sacrifice d'icelle : la troisiesme en ce, qu'ils ne meslent point l'eau auec le vin au calice. Contre lesquelles heresies S. Cyprien parle si apertement pour la doctrine de l'Eglise Catholique, à la confusion des sacramentaires, que quiconque ne l'entend n'a point d'entendement, & qui la dissimule n'a poinct de conscience. Qu'on note finablement que pour façonner à sa mode ceste sentence de frontispice, & la rendre trompeuse, il a, selon la coustume de tous heretiques, retranché le texte au commécement & à la fin, & destourné le milieu à vn autre sens, que n'est celuy de l'autheur, qu'il allegue. Et quelle pieté est ce-cy à vn, qui veut reformer par sa doctrine, l'Eglise Romaine ? Quelle

Fidele glose de du Plessis.

Les traditions de l'Eglise sont loix de Dieu.

Luc. 10. 16.

Hardiesse de du Plessis.

Façon de falsifier.

pieté d'abuser ainsi de la verité, & tromper le monde par les escrits des Saincts, en telle façon,& au premier trait de plume? Et que pouuons nous esperer de sa fidelité à la suitte & au gros de ses citations, puis qu'en la premiere il n'a sceu estre fidele? Veut-il reformer l'Eglise Romaine auec ces vertus? mais qu'il se reforme soy mesme le premier: & pour bonne reformation, qu'il face mettre en lumiere ses quatre liures aux flammes vengeresses d'vn bon feu purgatif; ou s'il n'est si courageux, qu'il corrige ceste premiere citation entre autres, la premiere selon son rang, à la prochaine nouuelle edition de son œuure, luy donnant son plan & son iour en bonne assiete: affin qu'on puisse penetrer le vray sens d'icelle, selon S. Cyprien. Que s'il luy semble trop long de mettre la sentence auec toutes les parolles necessaires, qu'il en choisisse quelque autre courte & preignante, ou de ce mesme Docteur, ou d vn autre, ou de la Bible. Ou s'il se veut aider de nostre aide, qu'il mette vne des trois, que nous auons cottées icy, ou toutes trois ensemble, & qu'il les prenne gratis.

S. Cypr. l. de vnit. eccl.

S. CYPRIEN LIVRE DE L'VNITÉ DE L'EGLISE.

Les heretiques sont les corrupteurs de l'Euangile, & faux interpretes: Ils prennent ce qui est à la fin, & laissent ce qui va deuant, mettans vne partie, & laissans l'autre par fraude: & tranchent la sentence d'vn lien tout ainsi qu'ils sont retranchez de l'Eglise. Cecy est merueilleusement bien prattiqué par du Plessis. Les instrumens dont il vse pour faire ces retranchemens, sont entre plusieurs vn *tacet*, & vn *& catera*.

S. Aug. l. 2. de nup. & concup. c. 3.

S. AVGVSTIN AV LIVRE SECOND DES NOPCES.

Ce n'est pas merueille, si les Pelagiens s'efforcent de detorquer ce que nous disons aux sens, qu'il leur plait, veu que à la façon de tous les autres heretiques, ils font le mesme des sainctes Escritures, non seulement où elles disent quelque chose obscurement, mais encor où les tesmoignages sont clers & manifestes. Ce n'est pas merueille aussi, si du Plessis le faict de tous les escrits des Peres, qu'il cite.

S. Athan. contre les Arriens serm. 4.

S. ATHANASE CONTRE LES ARRIENS SERMON 4.

Les heretiques vont tournoyant comme escarbots, auec le Diable leur pere, cherchant par tout raisons & defenses de leur iniquité, mais en vain. Il y a quatre vingt ans, que les Ministres ne font autre chose, & du Plessis les ensuit n'estant pas Ministre, & pert son temps comme les ministres.

Ces trois sentences sont propres de tout poinct, pour declarer la façon des heretiques à corrompre toute sorte de bons escrits, pour attiffer leur erreur: & tiendront fort bien la place de la sentence de S. Cyprien falsifiée: & diront vn gare salutaire à tous ceux, qui voudront lire cest œuure de du Plessis, pour n'estre de ceux de la faulse doctrine, qu'il y pallie en falsifiant l'Escriture, & les escrits des Saincts. Or que les Ministres cessent en fin d'estre tant importuns & impudens, à se vanter & targuer de la saincte Escriture contre nous; qu'ils sçachent que nous sçauons leurs finesses palliées de l'Escriture. Qu'ils s'abstiennent desormais de la tant louër par dissimulation: puis qu'ils la traictent ainsi qu'auons monstré. Qu'ils ne soyens plus si iniques à calomnier les Catholiques, comme ne faisans compte d'icelle: veu que les seuls Catholiques la gardent entiere ez archiues de l'Eglise saincte: la conseruent pure en son sens; & la suiuent en leurs actions: comme au contraire les seuls heretiques la deshonorent, deschirent, falsifient, & metamorphosent à leur fantasie. Finablement qu'ils nous laissent nos Peres, sans les citer pour eux, ou qu'ils les citent fidelement contre eux.

Du nom de la Messe.

CHAP. VI.

AYant Sathan entrepris par le ministere des Ministres, de bouleuerser en la saincte cité de Dieu, le fort imprenable de la Messe; il l'a fait assaillir de toutes parts; en son esse nce, en ses ceremonies, en son institution, en ses dependences, iusques en son nom. Parquoy nous sommes contraincts de nous opposer en autant d'endroits qu'ils se tournent, & commencer au nom de la Messe, non tant auec intention d'en prendre argument, que pour dissiper leur vanité importunement importune: principalement quand elle peut se percher sur quelque pied de Grammaire, pour gazouiller contre nous: ayant declaré la signification du mot, nous donnerons la definition, & les parties de la Messe. Le Sacrement donc, & sacrifice de l'Eucharistie à eu plusieurs nōs Grecs & Latins, desquels le plus celebre depuis mille ans est le Latin, *Missa*, que nous tournons en François, Messe, changeans *i*, en *e*, comme au mot Chrestien formé du mot Christ, & en autres souuent. Nos aduersaires quelque-fois dient, que ce mot est nouueau, & incogneu à l'antiquité, estimans qu'en ostant l'ancienneté du mot, ils osteront l'ancienneté de la chose; quelquefois ils se iouënt en l'etymologie d'iceluy, affin de le rendre contemptible & moqué, & tousiours mé tent, ou bouffonnent sans espargne, ny respect de la verité. Pour le regard de l'antiquité il est certain par bons tesmoignages, qu'il a plus de douze cents ans. Les Ministres pensent & dient, que nous ne prouuōs cecy que par certaines epistres decretales, qu'ils reiectent bien loing: & font en ceste dispute grammairienne fort des mauuais. Du Plessis l'a traictée à plusieurs reprises, pleines d'amertume & de brauade, appellant nos Docteurs Sophistes, impudens, & sans honte: & asseure que ce mot ne se lit en aucun autheur deuant quatre cens ans apres la mort du Sauueur. En vn lieu il parle ainsi, *l'aduertis icy derechef pour tousiours, que c'est vne manifeste imposture & que c'est dans les autheurs Grecs, tournez ez siecles posterieurs en Latin, à la poste des interpretes lesquels l'ōt voulu trouuer où elle ne fut onc. Ainsi en S. Ignace en S. Denys, & en l'histoire Tripartite, où ces auteurs ont escrit* λειτουργεῖν, ἱερουργεῖν, ἐκκλησιάζειν, *ils n'ont point eu de honte de traduire, faire, dire, chanter, & celebrer; la Messe: au lieu qu'il falloit dire (ce luy semble) faire la cene, faire l'office, prescher, assembler le peuple.* Apres il se met à reprocher pour la seconde fois ces epistres decretales, où le mot, *Missa*, se lit, comme supposées, à cause que le Latin n'est pas à son goust, & dict

Messe de Missa cōme Chrestien de Christ.

Antiquité du mot Messe.

L. 1. c. 1. p. 12. & c. 2. p. 18.

L. 1. c. 3. p. 47.

que *les plus doctes les tiennent composées depuis Siricius, c'est à dire*, dict il, *pres de cinq cens ans apres nostre Seigneur*; En fin il faict la closture d'vn Disputant victorieux disant, *Et donc par quel esprit, que du pere de mensonge*? comme s'il auoit renuersé tout le fondement de la Messe, ayant prouué à son aduis, que le nom ne luy a pas esté donné de bonne-heure. Or deuant qu'examiner ces censures, prouuons par bons autheurs, que nostre mot est ancien, aduertissants cependant le lecteur, que ce que nous disons de cecy, n'est pas pour fonder le droict de nostre cause, ny l'establissement du sacrifice de la Messe sur l'antiquité du mot, mais pour donner sur l'erreur, & sur le sourcil de ceux, qui quittent la foy, pour des mots, & bastissent des querelles de religion, sur l'aisle d'vne mousche. S. Euaristus martyr & Pape, seant l'an du Sauueur nonante sept en son Epistre seconde, vsurpe le nom de Messe, disant, *Que les Eglises soyent consacrées auec celebration de la Messe*. S. Alexandre I. martyr & Pape seant l'an cent six, en son Epistre premiere, commande d'inserer à la Messe la memoire de la passion du Sauueur. S. Telesphore martyr & Pape seant l'an 147. en l'epistre decretale commande dire trois Messes le iour de Noël. Et que ces Epistres soyent escrites par eux, il est clair par S. Damasus Pape seant l'an 363. qui en son Pontifical en la vie de ces deux Papes, recite les mesmes paroles. S. Ambroise, *I'ay*, dict-il, *persisté en mon deuoir, i'ay commencé à dire la Messe*; & qu'il parle de la Messe selon nostre sens, il est euident par ce qui suit. *Comme i'offrois*, dict-il, *ie sceus du peuple, qu'on auoit pris par force vn certain, que les Arriës disoient estre Prestre; ie commençay à pleurer amerement, & prier Dieu au milieu de l'oblation, à ce qu'il nous fust secourable*. Les mots Offrir & Oblation, monstrent euidemment qu'il parloit du sacrifice, & de la Messe, en nostre sens & de l'Eglise Catholique. Parquoy du Plessis tasche en vain de donner à ce lieu vne explication de sa fantasie, car la verité y est trop aperte, si on met les paroles susdictes, que du Plessis a faict finement passer par vn *tacet* non-ouy. S. Augustin de mesme siecle que S. Ambroise en vn sien sermon, *En la leçon*, dict-il, *qui nous sera leuë aux Messes, nous oyrons comment les enfans d'Israel ayans passé la Mer rouge, vindrent en Marath*. En vn autre, exhortant le peuple de ne faillir à se trouuer au diuin seruice. *Que personne*, dict-il, *ne s'absente quand on celebre la Messe le iour du Dimanche*. Ruffin en mesme temps en S. Clement troisiesme Epistre, tourne le mot Grec λειτουργίαν *Missam*, Messe. Sainct Leon en vse aussi, en l'Epistre enuoyée à Dioscorus, & en vn autre escrite aux Euesques d'Allemagne, & de France. Au Concile Romain tenu soubs Syluestre I. il est dict, *Que nul ne presume de dire Messes, qu'en lieux sacrez par l'Euesque*. Au Concile de Carthage second. *Il n'est loisible aux Prestres de reconcilier*, (c'est absoudre d'excommunication) *en la Messe publique*. Au Concile d'Agde, *Au iour de Dimanche, que tous oyent la Messe, & personne ne presume de sortir deuant la benediction du Prestre*. Le Concile de Valence & autres en font aussi mention. Ie laisse que du temps de sainct Gregoire, il y a mil ans, on n'auoit presque autre mot pour nommer le Sacrement & sacrifice de l'Eucharistie, ce

L. 2. c. 37. 48.

Euaristus Papa in pontif.

S. Alex. I. Papa.

S. Telesp.

S. Damasus in Pontif.

S. Ambr. l. 5 ep. 33.

Du Pless. l. 1 c. 4 p. 9 60.

S. August. ser. 91. de temp.

Idem ser. 251.

S. Leon. 1. ep. 81 ad Dio. c. & ep. 82.

Conc. Ro. sub Syl. de cons dist. 1 nullus presbyter.

Cõc. Cart. 2. can. 3.

Cõc. Aga. c 47. de cons. dist. 1. Missas.

Cõc. Val. c. 1. Conc. Ilerd. can. 4. Conc. Aur. 1. can. 28.

qui a depuis continué. Est-il donc assez vieux de cest aage? Si du Plessis auec les Ministres auoit vn peu de la honte, qu'il dict que nos Docteurs ont perdue, oseroit-il dire, que ce nom est incogneu à l'antiquité? le terme de douze cens ans, est il assez long pour donner droict de venerable vieillesse? mais touchons vn peu l'alloy de leurs raisons. Ils disent, ce que du Plessis disoit tantost en leur nom, que les interpretes des siecles posterieurs, sont cause que le mot de Messe est introduit, ayans à leur opinion failli à tourner les autheurs Grecs; & que ces decretales, qui font mention de la Messe sont supposées, & faictes depuis Siricius. Ie dis premierement qu'ils ne mettét pas le doigt à la corde, qu'il faut toucher. Il est icy question, si le mot de Messe est ancien: nous l'auons prouué par anciens tesmoignages; eux dient que les interpretes ont mal traduit le Grec en latin; ce n'est pas tirer au poinct de la question: car si ces traducteurs sont anciens, l'antiquité du mot demeure tousiours ancienne, contre leur negation, encor que ces interpretes eussent mal tourné. Or est-il que les Ministres ne peuuent nier que ces traducteurs ne soyent aussi vieux, ou peu s'en faut, que les autheurs, qu'ils ont traduict. Ruffin est vn de ces traducteurs, il estoit du temps de S. Hierosme. Ceux qui ont escrit l'histoire Tripartite sont de mesme siecle, que les autheurs d'icelle. Le mot donc demeure tousiours aussi ancien, que ceux qui l'ont vsurpé en leur traduction. Et si ceux-là ont quinze cents ans d'aage, le mot en a tout autant. Où bande donc la preuue de ces bons Docteurs, & à quel blanc vise elle? Ils doiuent monstrer, que ce mot n'est pas ancien: & ils le monstrent disans, que c'est par la traduction des mauuais interpretes anciens; & qu'est-ce à dire sinon confirmer, qu'il est ancien & se refuter soy mesme?

D'auantage ils concedent qu'vn peu apres Syluestre I. ce nom fut en vsage, combien que nous auons monstré, que ce fut du temps mesme de Syluestre, au Concile Romain, où il presida. Il est donc ancien de plus de douze cens ans, voire selon leur confession: car Syluestre seoit l'an 314. Est-ce donc imposture, comme dict du Plessis, de dire qu'il estoit alors en vsage? Au surplus, qui luy a dict & aux Ministres, que les traducteurs Latins ont mal tourné les autheurs Grecs, & qu'il fallut tourner le Grec δοχὴν ἐπιτελεῖν, λειτουργεῖν & le reste, *faire la cene*, plustost que *celebrer la Messe*? La cene est le moindre mot, & le moins vsité de tous ceux, qui ont esté donnez à l'Eucharistie, & entre cent Docteurs, du Plessis n'en sçauroit produire vn qui die, *faire la cene*, pour *celebrer l'Eucharistie*; & l'Escriture ne le dict iamais comme nous auons cy dessus monstré, au contraire *dire la Messe, celebrer & chanter la Messe*, sont manieres de parler anciennes & tres-communes parmy les Docteurs. Que dict donc du Plessis, disant que c'est manifeste imposture, d'auoir tourné les mots Grecs qu'il cite, *dire, chanter, celebrer la Messe*? où est-ce qu'il a eu tant de loisir en sa profession parmy le bruict des armes & des armées, d'apprendre, ou sçauoir plus de Grec que Ruffin, & autres doctes anciens traducteurs, gens sedentaires, de paix & de loisir? Il s'est serui du rapport de quelque Ministre, qui en aura sceu vn peu plus que luy. Il parle donc par pro-

Raisons pretẽdues cõtre l'antiquité du mot de Messe.

Ils confessent que le nom de Messe est depuis S. Syluestre qui seoit l'an 314.

Faire la cene c'est vne façon de parler incogneuë aux anciens pour celebrer l'Eucharistie.

tecole, & par foy, & non par science, & hazarde sa foy soubs la conscience d'vn Ministre mal asseuré, & nous preschant sa foy, nous donne matiere de rire, voyans vn Capitaine se mesler de cõtrerooller les anciens traducteurs de la langue Grecque. Encores nous fait-il plus rire, quand il reproche les Epistres Decretales, parce que le Latin n'est pas bon. Et qu'est-ce cy, vn homme d'armes voudra-il encores reformer le Latin du Decret? Ie ne veux pas icy entreprendre la defense de ces Epistres, les tesmoignages cy-dessus apportez sont sans icelles, tres-suffisans pour faire preuue, que nostre mot de la Messe est aagé; seulement ie dis, que ceste reprehension est inique, & malseante. Elle est inique premierement à vn homme, qui n'est pas trop asseuré en son Latin, comme il monstre entre autres, au mot *Scurra*, he l'ayant sceu tourner *bouffon* en François, & ayant estimé qu'il estoit barbare, qui toutesfois est frequẽt en Ciceron. *Qui voudroit faire*, dit-il, *vn ie ne sçay qui, Scurra, vn homme de peu (c'est le Latin du tẽps)* adjouste-il par parenthese. Latin du temps? voire encor de la Cour des Princes Latins. De mesme suffisance a-il tourné le Latin de nos Hymnes & Breuiaire, qui est assez familier & facile, & en vn sens tout contraire au verset, *Quos propria impediunt scelera*. Vn censeur si mal armé de Latin, se doit-il ingerer à contrerooller le Latin des Papes, & s'escrimer si fort, comme il faict, autant de fois, qu'il tombe sur le propos de ce Latin? La mesme reprehension est encor inique, parce qu'elle reprend en ces Epistres ces façons de parler, & ces mots, *habent potestatem ordinare regulariter: Prætaxatus modus*, & semblables; si pour cela il les faut rejetter, il faut donc rejetter l'Euangile de S. Iean, ou selon le Grec on a tourné, *potestatem habeo dimittere te*: il faut rejetter les Epistres de S. Paul, esquelles se trouuent quelquesfois des incongruitez.

Reproche iniuste & mal-seante.

Scurra de du Plessis. l. 3. c. 45. p. 616.

Ibid. p. 604. Voy l'inuentaire du P. Frõtõ du Duc.

L. 1. c. 3 p. 48.

Elle est inique & mal-seante, à vn homme de guerre, qui se doit plustost delecter de voir bien faire, que d'ouyr bien parler. Charlemaigne vaillant Capitaine, & tres-bien versé aux langues, ne se plaignit iamais du Latin, duquel les Papes luy escriuoient, qui estoit souuent composé de frases, & de parolles aussi brusques que pourroient estre celles-cy. Du Plessis s'en pouuoit contenter, & s'il ne vouloit excuser ces autheurs, pour le moins les deuoit-il passer sans accusation, mesme s'il sçauoit que les Saincts ne cherchent point tant la beauté des paroles en leurs escrits, que la solidité des matieres. C'est la reproche des ennemys de S. Paul, qui disoient, qu'il auoit vn langage contemptible, & se mocquoient des improprietez d'iceluy, ausquels respondant pour S. Paul Origene, mieux versé qu'eux aux sciences, & aux langues, *Qui distingue*, dit-il, *les mots, les significations, & les choses, celuy-là ne s'offense pas des incongruitez*. Et vn peu apres, *Les Apostres n'ignoroient pas en quoy ils choppoient en parlant, & dequoy ils ne se donnoient pas grand peine*. Et au reste du Plessis se prend en cet endroict, comme cy-deuant, par son piege, & confirme en fin, que le mot de Messe est ancien, pour le moins de plus de mille ans, & se rend d'ailleurs comptable d'vne mensonge. Il dit, *que les plus doctes tiennent ces Epistres estre composées depuis Siricius*, id est (adjouste-il approuuant ceste opinion) *pres de cinq cens ans apres nostre Seigneur*. Ie voudrois bien sçauoir, qui sont ces plus doctes qu'il n'ose nommer. S'il entend les Centuriateurs (car ce sont eux qui ont des premiers syndiqué ces Epistres, & de qui du Plessis a prins langue, pour dire ce qu'il en a dict) & s'il appelle ceux-cy les plus doctes, c'est donc à son aduis: mais le nostre n'est pas tel. Il est vray, que nous consentons, qu'ils soient appellez les plus doctes entre les plus ignorans, comme les borgnes, Roys entre les aueugles. Mais prenons ceste confession de du Plessis. Il confesse donc, que le mot de *Messe* estoit vsité il y a plus de mil ans, à sçauoir, quãd ces Epistres furẽt composées. Mais le temps qu'il attache auec Siricius par vn *id est, pres de 500. ans apres nostre Seigneur*, le conuainct d'ignorance, & de faux. Siricius succeda Pape à Damasus l'an 385. & fut au siege treize ans: & eut pour successeur Anastasius l'an 398. Comment donc s'accorde ce *pres de cinq cens ans apres nostre Seigneur*, & le tẽps de Siricius, qui seoit l'an 385? Ayant dict que ces Epistres furent composées depuis Siricius; il pouuoit bien dire par vne petite hyperbole Rhetoricienne, pres de quatre cens ans apres nostre Seigneur: & sauter vne vingtaine d'ans au delà des bornes. Il n'y auoit en ceste gaillardise, prejudice de la verité, que d'vn peu de temps: mais donner depuis Siricius iusques à cinq cens ans, c'est à dire cent ans apres plus qu'il ne faut, c'est aller non pas apres Siricius, qui fut l'an 398. mais apres treize Papes apres Siricius: c'est aller apres Symmachus, qui treiziesme tint le siege de Rome depuis l'an 498. iusques à l'an 514. Il falloit donc dire non depuis Siricius, mais depuis Anastasius, Innocentius, Zozimus, Boniface I. Celestin I. Sixte III. Leon I. Hilaire, Simplicius, Felix II. Gelasius, Anastasius II. qui tous furent depuis Siricius, & aller iusques au susdit Symmachus, qui donna au delà cinq cens ans. En ceste façon la chronologie eut esté sans note d'ignorance, quoy qu'el le fut contre la verité de la chose: mais parler ainsi, & mettre vn mescompte de cent & tant d'ans, c'est ignorer l'histoire bien fort, & autant abuser le monde par vne assertion, qui passe par trop les bornes non seulement de verité, mais encores de modestie. Nous auons donc le mot de la Messe ancien de plus de douze cens ans, & les Ministres, quoy qu'ils petillent, & qu'ils s'opposent par contradictions, n'y peuuent raisonnablement contredire.

Charlemagne dis vaillant & humble

1. Cor. 10. 10.

Voy Turrianus l. 2. de epist. pont. c. 8.

Pag. 48.

Les Centuriateurs censeurs des Epistres des Papes. Censur. 4. c. 7.

Le mot Messe ancien de plus de douze cens ans.

Pour finir ce chapitre, reste à respondre à vne demãde, qu'on pourroit faire icy, à sçauoir, pourquoy le mot de Messe n'est aussi ancien, que la Messe mesme, que nous disons auoir esté instituée par le Sauueur, & celebrée par les Apostres incontinent apres. Car puis que toute chose aussitost qu'elle est née, porte son nom quand & soy, pourquoy n'eut la Messe son nom deslors? Le nom n'a que douze ou treize cens ans, comme nous venons de monstrer, & la chose en a plus de quinze cens soixante. Car le S. Sacrement fut institué par le Sauueur, en l'an trente-trois & tant de mois de son aage. A ceste demande ie respons, qu'elle ne deuoit pas estre nommée en Latin dés le commencement, d'autant que ceste langue estoit estrangere. Et combien que les Apostres eussent apres la venuë du S. Esprit, la cognoissance de toutes langues, ils vsoient neantmoins de la vulgaire, & maternelle en leur païs, si la necessité ne les contraignoit de parler en quelque autre,

Pourquoy il n'est si ancien que la Messe.

La langue Grecque, commune à toutes nations du temps des Apostres.

auquel cas ils parloient communément Grec, comme estant ceste langue commune à toute nation. Ie dis donc, que la Messe eut dés le commencement, ses noms premierement en langage Hebrieu, bien que nous ne les ayons pas, n'estant cela de grande importãce. Apres elle les eut en Grec, comme sont λειτουργία, εὐχαριστία, que depuis on a exprimez par ces mots *Liturgie*, *Eucharistie*, qui sont Grecs Latinisez. Item par le mot *Sacrement de l'Eucharistie*, qui est Latin-Grec, *Sacrement de l'Autel*, *Sacrifice*, *Oblation*, & autres, qui sont mots du tout Latins. Les Grecs ont aussi dict κυριακὸν & les Latins à leur imitation, *dominicum*, comme qui diroit banquet seigneurial. En fin estant le siege du Vicaire de IESVS-CHRIST estably à Rome, chef de l'Empire Latin, le mot *Missa*, *Messe*, fut donné par prouidence diuine, & par la mesme prouidence, a preualu à tous les autres noms, en l'Eglise Catholique: & soubs ce nom est porté, & celebré par tout le monde ce diuin & haut mystere, vray sacrifice de l'Eglise de Dieu. Les anciens n'ont vsé du mot Latin, Cene, que fort rarement comme estant entre tous, le moins significatif de l'excellence de ce mystere: car il ne porte autre sens, que soupper: & telle significatiõ, toute mince qu'elle est, perd son vsage: d'autant qu'elle repugne maintenant à la ceremonie du temps destiné à la celebration de la Messe, qui est le matin: l'Escriture en vse plus rarement. S. Paul dict vne fois, *la Cene du Seigneur*, mais il le faut entendre comme S. Chrysostome l'interprete, sçauoir est du banquet, qu'on faisoit aux pauures appellé autrement Agape charité, ou agapes au plurier, dont nous auons parlé cy-dessus: car quand l'Apostre parle du Sacrement, il l'appelle, *le corps, & sang du Seigneur*, *la benediction*, *l'Eucharistie*, *le calice de benediction*, *le pain du Seigneur*, *le calice du Seigneur*, & non la Cene. Or estoit appellé ce banquet, Cene, soupper du Seigneur, par sainct Paul, & par les premiers Chrestiens, parce qu'il se faisoit aux pauures, pour l'amour de nostre Seigneur, & à son imitation. Les Ministres ont choisi de tous les noms, cestuy-cy, qui est le moindre, soit que la signification de soupper leur pleut, soit par prouidence diuine, afin que leur mystere qui n'a que l'escorce, fut nommé d'vn mot qui n'a que le son: soit qu'ils l'ayent trouué propre, pour y asseoir leurs fantaisies: car les Lutheriens y ont fondé leur erreur, qui condamne la Messe priuée, c'est à dire où le seul Prestre communie, comme n'estant icelle vn soupper & banquet commun; & ne se prennent pas garde que tous les Messes se font au nom de l'Eglise, & sont en ce titre communes, encor qu'elles soient dictes deuant peu de gens. Les mesmes Lutheriens auec les Caluinistes y ont appuyé la liberté de venir à la communion apres disner, ou au moins apres desieuner, & font par ce moyen, que leur Cene est vn repas d'apres disner, & peu s'en faut Cene & soupper, encor qu'elle se face le matin; du mesme mot ils ont tiré en partie leur pretenduë necessité de la communion soubs les deux especes. n'estant soupper, disent-ils, la refection en laquelle on ne boit, & en consequence de la mesme signification, ils disnent souuent: telles & semblables maximes font-ils sur vn mot, vanitez dignes du fondement, & doctrine conuenable à Docteurs qui ont tourné leur esprit en chair, & qui ne sçauent massonner, que pour la gueule & le ventre; combien que ie me veux persuader qu'ils seroient bien marris de soupper tousiours à l'escot & signification de leur Cene.

Dominicum. Tertull. S. Cypriã. S. Augustin & autres Peres.

Le mot de Cene pour l'Eucharistie inusité

S. Chrys. hom. 27. in 1. Cor. 11. 20. Agapes soupper du Seigneur. Tertull. Apol. c. 39.

Pourquoy les sectaires aiment le mot de Cene.

Etymologie & signification du mot de Messe.

CHAP. VII.

APres auoir parlé de l'antiquité du mot de Messe, reste à donner son Etymologie & origine, & monstrer en combien de significations il est prins. Ie ne veux pas icy perdre le temps à refuter Luther, & les Ministres trauaillans de le faire venir de quelque racine odieuse, ou du Grec, ou de l'Hebrieu. Leurs sottises sont d'elles-mesmes trop refutées, & par leur vanité du tout indignes d'estre prinses à partie en vne dispute serieuse. Il y a diuerses opinions de nos Docteurs sur la source de ce mot. Genebrard & Iean Reuclin, apres plusieurs autres anciens & modernes versez en la langue Hebraïque, le tirent de l'Hebrieu & Syriac, *Missa*, mot valant autant que oblation riche, & suffisante, vsurpé par Moyse, pour signifier seulement les fruicts de bled nouueau, que l'on offroit à Dieu en nouueau sacrifice à la feste de la Pentecoste, & n'est appliqué sinon pour marquer ceste nouuelle oblation: laquelle estant la figure de nostre Eucharistie, & nouueau sacrifice, comme il sera apres monstré, aussi portoit-elle la semblance du nom, & s'appelloit *Missa*, comme nostre Eucharistie. Si quelqu'vn s'esmerueille que les Docteurs Grecs ne se soiẽt aduisez de ce nom, de l'entremise desquels toutesfois nous auons receu les autres Hebrieux, AMEN, OSANNA, ALLELVIA; il doit considerer, que tout n'a pas esté cogneu dés le commencement, & que l'Eglise croist tousiours en cognoissance, comme nous voyons aduenir en la science de la nature, qui prend accroissement, auec le progrés des courses mondaines & naturelles. Plusieurs siecles passerent auant que les Grecs s'aduisassent d'vser des noms de *Trias*, pour donner le modelle au nostre *Trinitas*, Trinité, *d'homoousion*, consubstantiel, & autres. Il ne faut pas donc s'esbahir, si les Grecs n'ont point remarqué de bonne heure le mot Hebrieu *Missah*, pour le former à leur langue, & nous le communiquer par entreject.

Missah, absolutum Missat in regimine. Deuter. 16 10. Reuclin. l. 2. de erud. Hebra. Deuter. 16 Claud. de Sainct. Genebrar. & alij.

Il n'y a point d'inconuenient aussi, que les Latins les ayent deuancez en cela remarquans les premiers, quoy que tard, au sacrifice Hebrieu, la figure du nostre, & prenans de celuy-là le nom, pour le donner à cestuy-cy. Or combien que ceste opinion soit vray-semblable, i'ayme mieux croire toutesfois, auec plusieurs autres Docteurs, que le mot *Missa* source du mot Messe, est Latin, & que fortuitement il s'est trouué semblable auec l'Hebrieu; lequel rencontre i'estime beaucoup plus merueilleux; que si c'eust esté vn nom formé à dessein de l'Hebrieu par deriuation recherchée de voye humaine; car estant vn effect casuel, il a vne cause plus haute, & plus noble que l'ordinaire; & partant en est-il en ce titre plus eminent, comme nous voyons aduenir à tous rencontres semblables; vn exemple nous esclaircira. L'histoire Ecclesiastique nous enseigne que la chaisne de laquelle S. Pierre fut lié en Hierusalem, estant apportée à Rome, & mise auec celle dont le mesme Sainct y auoit esté lié, se ioignit auec icelle; si bien que toutes deux ne sembloient qu'vne, faicte par

Rencontre merueilleux du Latin auec l'Hebrieu.

Les deux chaisnes de S. Pierre conjointes.

In tabulis Eccles. voy le Card. Baron. t. 5. an. 439.

vn mesme artisan. Ceste jointure casuelle fut miraculeuse, qui ne l'eut pas esté, si vn serrurier l'eut causée par art. Ce rencontre donc a esté vn cas fortuit pour nostre regard; mais en soy, vn effect de la prouidence diuine, de laquelle il porte la marque en sa casualité, auec vne merueille non petite. La merueille est premierement, que deux mots de si diuerses langues, se soient assemblez soubs mesmes lettres, mesmes syllabes, mesme son, & si heureusement qu'ils semblent estre du tout Hebrieux, aux Hebrieux, & du tout Latins aux Latins. Secondement qu'ils facent vn mesme office diuersement pour deux choses, semblablement diuerses, & semblables diuersement; l'vn *Missa* en la langue Hebraïque, l'autre *Missa* en la Latine; l'vn qui signifie vne oblation nouuelle en la loy de Moyse, l'autre vne oblation non ouye en la loy de Iesvs-Christ; celuy-là, vn sacrifice, qui se faisoit venant la feste de la Pentecoste des Iuifs; cestuy-cy apres la venuë du sainct Esprit & Pentecoste des Chrestiens, & la vraye Pentecoste figurée par la Iuifue. En somme que celuy-là porte la signification, la figure, & l'ombre d'vne oblation riche, & suffisante, cestuy-cy donne la verité, la suffisance, & solidité de l'oblation figurée, à sçauoir le Corps de Iesvs-Christ. Merueille aussi, que tout ce rencontre se soit faict plustost en la langue Hebraïque, & Latine, qu'en quelques autres, comme si ceste diuine prouidence eut voulu, que le plus haut sacrifice de son Eglise, fut nommé par les deux plus excellentes & plus authorisées langues du monde; en figure par l'Hebraïque, langue sacrée & la plus ancienne; en verité par la Latine, langue la plus noble, plus puissante, & plus estenduë; & que le nom qui nommoit la figure, passast en celuy qui nommoit la verité, pour demeurer permanant; & que ce mot fut prins de la langue, qui auoit commandé temporellement par tout le monde, à raison des Empereurs temporels, qui seoient à Rome, Royne temporelle du monde, & qui deuoit commander spirituellement à tout le monde, à raison du Vicaire de Iesvs-Christ, qui auroit son siege en la mesme ville, Royne spirituelle de l'vniuers. Voila nostre mot de Messe escerné de son Etymologie, ou par extraction de l'Hebrieu fondu au Latin, ou par deriuation du Latin terminé à l'Hebrieu. Reste à voir combien il a de significatiõs, mais parce que les Ministres ayans dict le pis qu'ils peuuent contre iceluy, l'appellent pour comble d'injures, *barbare*, nous dirons deuant par maniere d'aduertissement, pour deliurer de scrupule ces oreilles trop delicates, que le Latin est tres-bon à ceux qui l'entendent, & ne sont desgoustez. Les Latins à l'imitation des Grecs, forment les mots des verbes: les Grecs disent *σύλλεξις* & *συλλογή* du verbe *συλλέγω* les Latins pour la mesme chose dient *Collectionem*, & *Collectam*. Ainsi Ciceron en quelque lieu dict, *exigere collectam*, pour *collectionem*, & l'ancien interprete de S. Paul tourne *συλλογὴν collectam*. Le mesme Ciceron a dict en vn autre lieu *deductam*, pour *deductionem, si deducta in testamẽto facta non sit*. A ce patron les escriuains Ecclesiastiques, principalement les Afriquains, on dict *Remissa peccatorum*, pour, *remissio*, remission des pechez, comme S. Cyprien en plusieurs lieux. Tertullien contre Marcion, Optatus Mileuitain contre les Donatistes, & Victor Euesque de Sillesso au liure de la Penitence. Ainsi donc ont-ils dit *Missa*, pour *Missio*. Si le Latin de Ciceron est bõ, les oreilles des Ministres sont mauuaises, qui le rejettent, qu'ils les reforment donc, & ils seront en ce poinct reformez. Il a plusieurs significations, deux luy sont propres & naturelles, venans du mot *mittere*, lequel signifie quelquesfois enuoyer comme chacun sçait, quelquesfois finir, *mitte me orare*, fais fin de me prier. De mesme le mot, *Missa*, deriué d'iceluy se prend tantost pour mission de quelque don, ou pour le don mesme, ainsi se prend-il quelquesfois par les Iurisconsultes: & selon ceste signification, quelques-vns dient que la Messe est ainsi appellée, comme estant vn don, & vne hostie enuoyée du Ciel à la semblance de Iesvs-Christ, qui est icelle hostie, & est appellé *Soloah*, comme a leu S. Hierosme, Missus, enuoyé. Caluin, Pierre Martyr, Melancthon & les autres plus celebres heretiques biaisent ceste Etymologie en vne autre fin: disans que la Messe a eu ce nom à cause des dons & offrandes, que l'on portoit à l'Eglise: ce qui n'a aucune probabilité, veu que bien souuent il est vsurpé, où il n'y a aucune offrande, ny present, comme quand on dict la Messe des Vigiles, de l'Oraison. Or donnent-ils ceste Etymologie pour confondre la Messe auec le banquet, que faisoient les Chrestiens pour le soulagement des pauures: car chacun portoit son present, & son escot appellé par nom propre, non *Missa*, mais *Ἀγάπη Agape*, duquel est parlé en Tertullien & en S. Augustin, banquet voirement sobre & temperé, mais ciuil & humain & non sacré, comme est la Messe prise en sa propre signification. Le mot de *Missa* est aussi mis pour congé, ainsi on disoit Messe des Cathecumenes, c'est à dire le congé des Cathecumenes. Car lors qu'en celebrant la Messe le sermon estoit faict, & qu'il falloit venir à la consecration, en laquelle personne ne pouuoit assister, qui ne fut baptisé & preparé, le Diacre se leuoit & disoit haut & clair, Qve les Catechvmenes, les possedez, et cevx qvi ne pevvent commvnier ayent a sortir dehors, comme il est aisé à voir en toutes les Liturgies & Messes anciennes. En ceste signification S. Augustin a prins ce mot en quelque sien sermon, disant, *Apres le sermon, fit Missa Catechumenis, manebunt fideles*, on fait sortir les Catechumenes, & les fideles demeurent. En la mesme, il est vsurpé au quatriesme Concile de Carthage, où il est ordonné: que nul Euesque ne prohibe l'étrée de l'Eglise, ny aux heretiques, ny aux Iuifs, ny aux Gentils, iusques à la Messe des Catechumenes, c'est à dire iusques apres le sermon, & lors qu'on aura donné congé aux Catechumenes. En la mesme Cassian appelle, *Missam orationis, Congregationis & Vigiliarum*, le congé qu'on dõne apres l'Oraison, ou l'assemblée, ou les Vigiles finies: en tel sens aussi est dict en la regle de S. Benoist, qu'apres chaque nocturne de Matines, *fiant Missæ*, c'est à dire qu'on donne congé pour se retirer. Et au mesme sens, le Prestre ou le Diacre dict, la Messe estant acheuée, Ite Missa est, qui est vn congé.

De ces deux significations, qui sont naïfues, le mot a esté transporté à d'autres, parquoy en troisiesme signification *Missa*, Messe, a esté prins pour l'assemblée des Catechumenes, ou pour l'office de la Messe, qui dure iusques à l'Offertoire. En tel

Concours merueilleux de la figure & de la verité.

Noblesse de la langue Hebraique & Latine.

S. Cyprien epist. 59. & l. de orat. domi. & l. de bono patient. Victor episc. Cartenna Sillesso. Plin. l. 5. c. 2.

Significations du mot, Missa.

Iesus-Chr. appellé Soloah, c'est à dire Missus envoyé Genes. 49. 10. & l'offrande de son Corps à l'Autel, Missa, envoyée.

Erreur de Caluin & Pierre Martyr l. 4. inst. c. 18. § 8. in 5 priores ad Corint. & in Apolog Conf. August.

Banquet. Tert. in apolog c. 39. S. Aug. l. 20 cont. Faust. c. 21.

Missa, cõgé.

S. August. serm. 237. de temp.

Conc. 4. Carthag. c. 84.

Cassian. l. 2. de Canon. orat. & psalmodi. c. 9. & l. 3. c. 72. S. Benedictus in regul. c. 17.

Messe, assemblée. Concil. Valent. c. 1.

sens parle le Concile de Valence en ces termes, *Nous auons esté d'aduis entre autres choses, de faire qu'en la Messe des Catechumenes deuant qu'on apporte les dons*(c'est à dire deuant l'Offertoire)*on lise les saincts Euangiles selon l'ordre des Leçons*; auquel lieu, *Messe des Catechumenes*, vaut autant que la congregation des Cathecumenes, ou l'office de la Messe, qui va iusques à l'Offertoire.

Messe, oraisons. Conc. Mileuit. Messe pour le sacrifice du Corps de Iesus-Christ, & l'assemblée la plus noble des Chrestiens.

Quatriesmement la Messe est prinse au Concile Mileuitain, pour les oraisons qui se dient en la Messe; & finablement pour le sacrifice & Sacrement de l'Autel, & l'assemblée des Chrestiens en iceluy: & c'est la plus celebre & plus vsitée signification maintenāt,& jadis vsurpée en tel sens, par de tres-anciens Peres, Euariste, Alexandre, Telesphore, le Concile Romain, S. Ambroise, S. Augustin, & autres qu'auons cité au precedent chapitre. Ausquels i'adjouste le tesmoignage prins du commentaire sur les Prouerbes, attribué à S. Hierosme, que Pierre Martyr & du Plessis apres luy attribue à Beda assez imprudemment, d'autant que le style est tout different de celuy de Beda, & du tout semblable à celuy de S. Hierosme. En ce commentaire donc il est escrit, que les ames sorties de ce monde n'estant entachées que de pechez veniels, estoient aydées par la celebration des Messes. Or soit que ceste œuure soit de S. Hierosme ou de quelque autre, tant y a qu'elle est si ancienne & si bien couchée, qu'elle a esté estimée digne d'vn tel autheur. Ceste derniere donc, est la signification maistresse du mot, & par icelle n'entend-on maintenant autre chose, que le propre & seul sacrifice des Chrestiens.

Comment le mot de Messe a esté prins du mot Latin Missa, signifiant congé.

CHAP. VIII.

De toutes les Etymologies du nō de la Messe cy-dessus mises, celle qui le deduit de *Missa* signifiant congé, semble la plus naifue: & ne se faut esbahir qu'vn nom prins d'vn cas fortuit, & de si petite importance, ait esté choisi pour nommer vn mystere si grand, car cela aduient souuent en d'autres choses grandes. Le premier homme du monde a esté appellé *Adam*, de la terre, qui est la moindre partie de l'homme. Cesar fut surnommé Cesar, à cause qu'on le tira du ventre de sa mere incisé: ce nom toutesfois venu d'vne si petite origine, a seruy apres pour nommer les plus hautes personnes de la terre: les plus nobles hommes, & familles Romaines ont esté ainsi surnommées: Fabius & les Fabiens des febues, Piso & les Pisons, des pois, ainsi Lentule, Ciceron & autres des lentilles, & des pois-chiches. *Missa* donc signifiant congé, à petite occasion a esté donné à vne chose tres-noble. Le cas est petit, mais il n'empesche pas que le sujet ne soit grand, ny que le nom donné à iceluy ne soit noble, encor qu'il soit yssu de petit lieu, & fortuitement. Combien que si on considere la source de ceste imposition de plus pres, on trouuera possible que ce n'a esté sans raison humaine, voire encor auec note de la prouidence diuine, que ce nom est prins de congé: car premierement ceste signification marque la grandeur de nostre sacrifice. C'est vne chose commune à toute sorte de gens, qui ont cogneu Dieu, en quelque façon que ce soit, de se trouuer és grandes & celebres actions de religion par obligation, & de n'en sortir deuant la fin. Les Iuifs qui habitoient tant en la Iudée qu'és autres pays loingtains, se deuoient trouuer certains iours de l'an en Hierusalem, pour sacrifier au temple: il n'estoit permis à personne d'y entrer, qui ne fut purifié selon la loy, ny d'en sortir, que le sacrifice ne fut accomply, & le congé donné: C'est pourquoy estoient ordonnez des portiers exprez, pour y prendre garde. Les Payens faisoient le mesme, instruicts ou de la lumiere naturelle, ou de l'exemple des Iuifs. Aux grandes assemblées religieuses des Grecs, le grand Prestre, pour sçauoir s'il y auoit aucun qui fut en mauuais equipage de conscience, & indigne d'y assister, demandoit τίς τῇδε qui est icy? Le peuple respondoit, πολλοὶ κἀγαθοί, plusieurs gens de bien. Estant acheué le sacrifice, il disoit τοῖς λαοῖς ἄφεσις congé aux peuples. Entre les Latins pour le congé, le Prestre disoit, ILICET. La Messe donc est appellée du mot *Missa*, congé, qui est la closture de toute l'action, & porte en son nom, la signification de sa grandeur, monstrant par iceluy, que c'est quelque action grande & importante, puis qu'elle est de celles-là, où par obligation il faut assister, & d'où l'on ne peut sortir sans congé, & sans ouyr ITE MISSA EST. C'est la premiere raison de ce nom.

Adam, Terre-né. Cesar tiré du ventre de sa mere par incision. Plin. lib. 7 c. 9.

Les Iuifs trois fois l'an s'assembloient en Hierusalem. Exo. 23. & 34. 24. Portiers du temple des Iuifs. 2. Paral. 8 14. Ne sortir sans congé. S. Clem. l. 8. constit. c. 15. Conc. Agath. c. 47. Prouerb. multi & boni. apul. l. 11.

Secondement ce cas fortuit est merueilleux, & diuin en ceste signification de congé: parce qu'il specifie l'effect, qui a diuinement suiuy tant au nom qu'en la chose: le nom Latin a donné congé à l'Hebrieu, & s'est mis en sa place pour signifier la verité, tout ainsi que celuy-là signifioit la figure: & la Messe a donné congé à tous les sacrifices anciens, ausquels elle a succedé, comme la verité aux figures, & le corps aux ombres, selon que les Peres anciens ont tres-sagement remarqué. Saint Chrysostome. *La grace de nouueau venuë comprend tous les sacrifices des anciens par vn sacrifice.* S. Augustin parlant aussi du sacrifice de la Messe. *Car c'est*, dit-il, *le sacrifice qui a succedé à tous les sacrifices, que jadis on offroit en ombre de celuy qui deuoit venir.* S. Leon. *Maintenant vne seule oblation du corps & sang du Sauueur, comprend toutes les sortes des anciennes hosties.* Ce sont les raisons du mot *Missa*, prins du congé, & imposé au grand sacrifice, & Sacrement des Chrestiens. *Mais*, dict du Plessis sur ce propos, *quelle fatale mutation en ce mot, que d'vn congé en mauuais Latin, il passe en seruice diuin? puis en pretendu sacrifice? puis en œuure onurée, pour le salut des viuans & des morts? & en fin pour tenir lieu d'vn Palladium en la Chrestienté?* Voyla vne belle & forte periode, & plus pour nous, que pour celuy qui la iette: car s'il appelle fatale mutation, l'imposition de ce nom, pour auoir quelque chose de diuin, selon que venons de dire, il dict bien & en homme consideré: s'il le dict à l'aduenture, il dict aussi bien, mais sans y penser, & sans merite selon la prerogatiue de sa religion. Mais pour dissoudre les angles de ceste figure tetragône, si bien esperonnée, & si rhetoriquement lancée, ie dis en premier lieu, que du Plessis est trop delicat en Latin, aussi bien que les Ministres, d'appeller le mot, *Missa*, mauuais Latin. Si Ciceron, qui dict *Collectam*, comme tantost nous disions, pour *Collectionem*, eut esté Chrestié, il n'eut pas faict scrupule, ce crois-je, de dire *Missam* pour *Missionem*, qui est vn mot Latin: Ter-

La Messe a succedé & donné cōgé à tous les anciens sacrifices. S. Chrys. in psal. 195. S. Aug. l. 17. de ciu. c. 20. S. Leon. serm. 8. de passio. Interrogat. de du Plessis. l. 1. c. 4. p. 60.

Remissa. Tertull. in Marcion. l. 4 c. 18. S. Cyprian. ep. 59. Missa. S. Ambros. 15. ep. 33. S. Aug. serm. 91. & 251. de temp.

tullien & S. Cyprien disent *Remissam* pour *Remissionem*; S. Ambroise, S. Augustin, S. Leon, & vn infiny nombre de bons orateurs Latins Chrestiens, apres ceux-cy ont vsé du mot, *Missa*, est-on si friand de Latin à Saumur parmy les gens-d'armes, qu'on n'y vueille manger du meilleur de Rome, seruy par de si braues autheurs?

Ie respons secondement, que du Plessis ne sçait ce qu'il dit, ny ce qu'il demande. Le mot n'est pas passé en seruice diuin, ny en pretendu sacrifice: mais a esté donné, comme venons de dire, pour nommer vne action, qui estoit ja seruice diuin, & vray sacrifice: le nom ne faict pas la chose, ny ne se transmuë pas en la chose; mais il est imposé à la chose ja estant; ou comme estant; & la chose va deuant le nom, qui luy est donné. Ce sacrifice fut premierement institué par IESVS-CHRIST, le nom a suiuy apres: au moyen dequoy ceste demande est d'vn homme troublé de son zele. C'est autant que s'il demandoit du mot Aigle, donné au Roy des oyseaux; *Mais quelle fatale mutation en ce mot, que d'vn petit nom à cinq lettres, il soit passé en vn animal, puis à vn animal à deux pieds, puis à vn oyseau de proye: & en fin pour tenir le lieu du Roy des oyseaux*: le mot, Aigle, est-il passé en tout cela, & tout cela n'estoit-il pas deuant le mot? Et le sacrifice de la Messe n'estoit-il pas ce qu'il est, deuant qu'il eut ce nom? Ouy, mais il y a difference en ceste similitude: car le mot, Aigle, est propre, & *Missa*, est vn mot tropique, & tiré de sa naifue signification, qui est congé, pour estre imposé à vn sacrifice, & partant il a passé d'vne signification en vne autre. Si du Plessis ne vouloit dire que cela, il n'auoit que faire d'amonceler tant d'interrogats, pour enfler sa periode; il s'entendoit sans le dire, que si le mot estoit tropique, il auoit laissé sa premiere signification, pour en reuestir vne autre, & ne signifioit plus congé, mais sacrifice. Si quelqu'vn vouloit faire ces capreoles de langue, à chaque mot transferé, il composeroit vne belle Rhetorique: le mot, Aigle, approprié à S. Iean, que tous les anciens Peres nomment l'Aigle des Euangelistes, est metaphorique, qu'on demande donc; quelle fatale mutation en ce mot, que d'vn nom d'oyseau sans raison, il soit passé en vn homme, puis en vn Apostre, puis en vn Prophete, & en fin pour tenir le lieu du Prince des Euangelistes? la demande seroit-elle d'vn homme sensé?

Messe demande indiscrette.

Les mots ne se conuertissent pas aux choses, mais les nomment.

S. Iean l'aigle des Euangelistes. S. Hieron. cõt. Iouin. S. August. l. 1. de consens. Euãg. c. 6. & tra. in Ioan. 36 c. 8.

Aussi peu s'entend du Plessis disant que *Missa est passé en œuure ouurée.* Il croit qu'œuure ouurée soit quelque grande chose de soy, plus grande que seruice diuin, & plus que sacrifice; car il la met au troisiesme degré de sa gradation, & en faict la couronne de sa figure. Oeuure ouurée c'est vne œuure faicte; vn verre faict, c'est vne œuure ouurée, & vn desieuner mangé, aussi: & vne œuure ouurée n'a aucune loüange pour estre faicte, & ouurée, si elle n'est bonne & bien-faicte. Qu'a donc voulu dire du Plessis? Il a voulu faire de l'entendu à la Scholastique. Les Theologiens Scholastiques disent, que les Sacremens de la loy de grace agissent *ex opere operato* par leur vertu & par leur œuure, à la difference des Iudaïques qui n'auoient en soy aucun effect, sinon *ex opere operantis* par l'œuure & vertu de celuy qui les pratiquoit sainctement. La Messe donc comme tous les Sacremens Chrestiens, contient en soy la grace, & la donne de soy, parce que c'est vne action diuine, instituée de Dieu & doüée de telle vertu par son institution: & celuy qui la dict, ou qui la participe d'vne conscience nette, reçoit le fruict spirituel, & par la Messe, & par sa bonne action. En tel sens donc disent les Theologiens, que la Messe agit par son œuure *ex opere operato.* Du Plessis a pensé qu'ils faisoient la Messe vne œuure ouurée, comme luy voulans donner par cela vne grande loüange, & s'est trompé en sa pensée: Car les Scholastiques ne mettent pas l'excellence de la Messe, en ce qu'elle est œuure faicte, & ouurée (toute œuure seroit loüable en ceste façon) mais parce qu'elle est vne action diuine portant grace par sa vertu. Voila comment il en aduient à vn gendarme qui veut faire du Theologien sans bõnet. La poincte derniere de la periode, portant le *Palladium* des Troyens est aussi mal appoinctée, que les trois precedentes: le *Palladium* des Troyẽs n'a rien de semblable à la Messe des Chrestiens. Le *Palladium*, estoit vne piece de bois arrestée dedans vne niche, adorée de gens aueuglez. En nostre Messe nous y croyons le Corps glorieux de IESVS-CHRIST, nous y adorons IESVS-CHRIST, elle est celebrée par tout le monde, & en icelle tous les plus saincts & sages de la terre y recognoissent Dieu. Que du Plessis donc reprenne son *Palladium* & l'affronte à la Cene des Ministres, piece de pain morte, morceau mort, ombre & figure de mort, sans suc, aussi bien que sans ame & vrayement semblable au *Palladium* en ces qualitez, & en tout le reste plus laide & plus abominable. Car le *Palladium* n'estoit qu'vn tronc de bois figuré pour charmer les esprits par les yeux du corps sans entrer au corps: la Cene est vn fantosme, & vne idole corporelle, & spirituelle, creuant les yeux de la foy, & saisissant le corps & l'esprit: dressée pour renuerser le plus fort appuy & le plus bel ornement qui soit en l'Eglise de Dieu, & se mettre en la place du pain de vie, pour empoisonner l'ame, & donner au corps le germe d'vne mort eternelle.

Comment du Plessis entend que c'est œuure ouurée.

Que c'est que les Theologiẽs entendent ex opere operato aux Sacremens.

Definitions de la Messe.

CHAP. IX.

LE nom de Messe, nous marque la Messe exterieurement: la definition nous enseigne son essence cachée. C'est pourquoy il nous la faut donner auant que passer outre. La definition de la Messe donc peut estre bornée, & declarée en ces termes, *La messe est vn acte de religion institué par* IESVS-CHRIST, *auquel son Corps, & son sang sont par luy comme principale cause, & par son Prestre comme seconde & moins principale, consacrez & offerts à Dieu soubs les especes de pain & de vin, pour le bien de son Eglise.*

Premiere definition de la Messe.

Item, *la Messe est vn sacrifice du Corps & Sang de* IESVS-CHRIST, *institué par luy, representant sa passion, soubs les especes de pain & de vin, consacrez & offerts à Dieu, pour sa gloire, & pour l'vtilité de son Eglise.*

Seconde definition.

Item *la Messe est vn acte de religion institué par* IESVS-CHRIST, *contenant le Sacrement, & sacrifice de son corps.* Par telles & semblables definitions qu'apres nous verifierons par les Escritures, nous entendons que le principal de la Messe, que son essence & substance, consiste en la consecration du Corps & Sang de IESVS-CHRIST. Et partant

Troisiesme.

L'Essence de la Messe.

ce qui se faict deuant & apres, c'est l'accessoire du principal. Prenant la Messe en ceste signification: nous disons que comme IESVS-CHRIST en est le premier, & le seul autheur, que c'est aussi maintenant, & tousiours son action en laquelle les Prestres n'officient que comme Vicaires. Nous disons que c'est IESVS-CHRIST, qui la dit le premier, & qui communia le premier les premiers membres de son Eglise, qui crea & ordonna des Prestres pour la dire, & celebrer, & pour tenir sa place en ceste action, en titre de sacrificateurs, comme ils la deuoient tenir és autres actions, en titre de Pasteurs & Docteurs, en administrant ses Sacremens, & enseignant ses loix, & commandemens; laquelle institution, communion, & creation fut faicte à ce vespre du Ieudy, precedant le iour de sa passion, lors qu'ayant mangé l'agneau Paschal, & accomply la celebration de la figure, il exhiba la verité, il benit, consacra, & transsubstantia le pain & le vin en son corps, & sang, & les donna à ses Apostres, qui representoient le corps de son Eglise, & specialement les Euesques & Prestres, & leur dit *faictes cecy en memoire de moy*, c'est à dire sacrifiez comme ie fais, & distribuez ce Sacrifice, & Sacrement en memoire de ma passion. Selon le mesme sens, nous disons que la Messe n'a eu aucun changement: car son essence est toute telle maintenant, qu'elle estoit alors, & du temps des Apostres, la matiere semblable: le pain sans leuain, & le vin meslé d'eau, la mesme forme gardée, en mesmes paroles du Fils de Dieu, CECY EST MON CORPS, CECY EST MON SANG, prononcées sur la matiere pour la benir, consacrer, & transsubstantier au corps, & sang du Sauueur; le mesme corps & sang soubs les mesmes especes, & de mesme qualité offerts, & distribuez; & en somme la mesme substance & la mesme verité aujourd'huy, comme alors, en la Messe, sans aucun changement ou alteration en son essence. Quant est des ceremonies & des actions concernantes la celebration de ce sainct mystere, comme elles n'entrent point en la nature du principal, ains l'accompagnent seulement, aussi ne sont-elles si anciennes. Et pour raison d'icelles la Messe, c'est à dire, la celebration d'icelle, a prins diuers accroissemens. En ce sens Durand auec Sigibert & autres historiens Catholiques dit au liure quatriesme de son Rational, que *la Messe se disoit d'autre façon au commencement de l'Eglise naissante, que maintenant*. Et au sixiesme liure il declare comment elle se disoit: *Au commencement*, dit-il, *les Apostres auec la lecture preallable de l'Escriture disoient seulement ces paroles*, CECY EST MON CORPS, CECY EST MON SANG, *vn peu apres ils adjousterent l'Oraison Dominicale, laquelle maniere de celebrer est aucunement representée au Vendredy sainct*, ce dit-il, sauf, qu'on ne cõsacre point, mais on vse d'vne hostie consacrée; Parquoy pour neant se trauaille du Plessis apres les Ministres d'entasser en son premier, & second liure principalement, les auctoritez des Docteurs Catholiques anciens, & modernes, pour prouuer que la Messe n'estoit pas telle du temps des Apostres, qu'elle est aujourd'huy; car ces Peres que malignement il cite, & falsifie, le tesmoignent assez; mais ils parlent non de l'essence, ains des ceremonies; Et luy desguisant & confondant leurs escrits & leurs sens à sa mode, iette la poudre, & les tenebres contre la verité, & tasche de faire paroistre, qu'ils parlent non des ceremonies, mais absoluëmẽt de la Messe en sõ principal. Ie le veux mõstrer en ce mesme passage, qui me tombe maintenant en main. Il cite Durand en ces termes, *La Messe en la primitiue Eglise n'estoit pas telle qu'aujourd'huy: Car elle ne consistoit proprement, qu'en ces huict paroles.* CECY EST MON CORPS, CECY EST MON SANG: *depuis les Apostres y adjousterent l'Oraison Dominicale*, & ferme la periode par vn *& cetera* courbé en queuë de scorpion. Que l'on confere ceste citation auec les paroles de Durand, que i'ay citées de deux lieux mot à mot cy-dessus, & qu'on voye la fidelité d'vn esprit mensonger. Durand parlant seulement des ceremonies dict, *la Messe se disoit d'vne autre façon au commencement de l'Eglise naissante*: Du Plessis signifiant l'essence de la Messe, dict absoluëment, *la Messe en la primitiue Eglise n'estoit pas telle. Estoit & se disoit*, sont icy des mots du tout differents: car l'estre, touche l'essence, & le dire, la celebration. Parquoy du Plessis confond de bonne foy, la ceremonie de la Messe auec l'essence d'icelle, & la robe auec le corps. Durand au second lieu que i'ay allegué, où il parle encor de la façon des Apostres en la celebration de la Messe, dict que *les Apostres auec la lecture preallable de l'Escriture disoient seulement ces paroles*, CECY EST MON CORPS, CECY EST MON SANG. Cestuy-cy ioinct les deux lieux, comme si c'estoit vn mesme fil de paroles, & comme si Durand parloit tousiours de l'essence de la Messe, & dict, *car elle ne consistoit proprement qu'en ces huict paroles*, CECY EST MON CORPS, CECY EST MON SANG. Voyez-vous comme il ioinct, tranche, adiouste, change, & corrompt, pour broyer des couleurs à peindre son erreur, des escrits d'vn Docteur Catholique, & luy faire parler de l'essence de la Messe, où il ne parle que de la façon de la dire! C'est la foy, & la charité bruslante, que ceste belle Preface à Messieurs de l'Eglise Romaine, porte en la bouche, en laquelle son autheur va trenchant du S. Paul, & inuitant auec vn langage de pois sucrez, le genre humain de se rẽdre à sa foy. Or si n'a-il sceu si finement alleguer & falsifier, qu'il n'aye destruit sans y penser ce qu'il bastissoit. Premierement il auoit proposé de prouuer, que les Apostres, & disciples de nostre Seigneur, s'estoient tenus à l'institution de leur maistre, sans s'en départir aucunement, & contre son intention il produict des tesmoins, qui dient, qu'ils y adjousterent la lecture des Escritures, & l'Oraison Dominicale. Il est vray que pour amollir la contradiction, il adjouste, que l'addition de l'Oraison Dominicale fut faicte par les Apostres de l'esprit de nostre Seigneur, *non tant*, dit-il, *par forme de la saincte Cene, que pour priere ordinaire.* A quoy nous repliquons que le reste, qui a encores esté depuis adjousté par l'Eglise de Dieu, est aussi de l'esprit de Dieu par façon de priere, & non de forme du Sacrement, que nous gardons tousiours inuiolable, comme il a esté dict: & partant il conclud tousiours neant: & pensant prouuer quelque chose contre nous, il se picque tousjours soy-mesme.

En second lieu, composant sur le texte de Durand, & disant, que la Messe ne consistoit proprement qu'és paroles de la consecration, il a exprimé l'essence de la Messe, & declaré, que les

Les Prelats de l'Eglise Vicaires de Iesus, en l'administration des sacremens, dispensateurs 1 Cor 4. 1. Tit 1.7. Quand instituée.

Matt. 22. 19.

Comment la Messe n'a aucun changement.

En quel sens la Messe a prins accroissemẽts. Durand. in Ration. l 4 c.1. num. 5. Dur. l.6.c. 77 nu 26

Fraude des Ministres & de du Plessis sur le mot ambigu de Messe.

Du Plessis l. 1. c. 1. p. 16.

Durand. l. 4. Ratio. c.1. num. 5

Durand. l. 6. Ratio. c.77. nu. 26.

Foy huguenote.

Les Apostres autheurs de lire l'Escriture & dire le Pater noster en la Messe.

Du Plessis l. 1. c. 1. p. 15 16.

Peres qu'il cite & falsifie au mesme lieu, parlent des ceremonies d'icelle, lesquelles il confond trompeusement, auecques la substance & forme essentielle de la Messe. Ie laisse les autres lieux citez & falsifiez par luy en cet endroict, aussi bien que celuy de Durand: suffit de l'auoir en passant verifié en vn pour maintenant. Ie dis donc reprenant mon fil, que la Messe en sa substance n'a iamais changé ny varié, mais bien aux ceremonies: & ce à mesure que l'Eglise s'est aduancée en aage, & que les circonstances des temps, lieux, & personnes l'ont requis selon l'aduis, & prudence des Pasteurs, à qui IESVS-CHRIST a laissé l'œconomie, & la dispensation de ses mysteres & thresors spirituels comme parle Sainct Paul, auec congé de lier, & deslier, faire, & casser des loix, & ordonnances pour son seruice, & reiglement de sa maison, & de son corps mystique, & auec promesse expresse faicte par luy de ratifier au Ciel tout ce qu'ils lieroient, ou deslieroient en terre.

L'essence de la Messe n'a iamais varié.
Les Apostres dispensateurs des mysteres de Dieu.
1 Cor. 4. 1 Tit. 1 7.
Ayās puissance de lier, & deslier. Matth. 18 18. nommément S. Pierre. Matth. 16 19.

Quand donc nos Theologiens parlent de la Messe en termes propres, ils la reduisent à la consecration, & oblation qu'auons dicte és definitions cy dessus données; Et ayans esgard special aux ceremonies & bien-seance de la celebration, ils en donnent telle definition.

La Messe est vn Office, qui par institution de l'Eglise & des anciens Peres, se celebre auec ceremonie legitime en l'Autel sacré, où se faict la consecration, & oblation du Sacrement de la saincte Eucharistie. En laquelle definition les seules parties essentielles de la Messe, sont la consecration & oblation du Corps & sang de nostre Seigneur, dependantes de la seule institution du Sauueur; les autres appartiennent à la maniere de la celebrer; au seruice, & ceremonies, comme nous auons dict. La Messe donc faict & contient le Sacrement, & le sacrifice de l'Eucharistie; elle celebre & ceremonie l'vn & l'autre selon l'institution du Sauueur sans rien changer en leur nature. Et afin de mieux encor entendre l'ame de ces definitions, & ce qui est de l'essence de la Messe, & ce qui ne l'est pas, disons vn mot des parties d'icelle.

Definition plus ample de la Messe.
Iodocus Clithoueus in scholijs. Durand. lib. 4. c. 1 num. 50.

Diuerses diuisions de la Messe, & pourquoy les anciens vsoient de ce mot au nombre plurier.

CHAP. X.

COmme il y a plusieurs definitions de la Messe, les vnes plus briefues, les autres plus amples, & toutes pour declarer, ou l'essence, ou les ceremonies d'icelle, ou tout ensemble, aussi y a-il diuerses diuisions, qui toutes declarent diuersement, les parties de la Messe. La premiere est celle, qui comprend seulement les parties essentielles, qui sont la Consecration, & l'Oblation du Corps & du sang de nostre Seigneur: ces parties sont la forme & matiere, l'ame & le corps de la Messe.

Premiere diuision de la Messe.

La seconde diuision est celle, qui faict comme deux sortes de Messe, l'vne des conuertis non-baptisez, qu'on appelloit la Messe des Catechumenes: c'estoit tout ce qui se dict iusques à l'Offertoire: l'autre des fideles baptisez, qui est tout le reste: non que les baptisez n'ouïssent la premiere partie, mais parce qu'ils oyoient cestecy comme propre des Chrestiens, & comme contenant le cœur de la Messe, & en laquelle ils pouuoient prendre la refection celeste du corps de nostre Seigneur. Pour raison de ces deux Messes les anciens Peres vsent quelquesfois du nom plurier disans, *celebrer les Messes, en la solemnité des Messes*, pour dire *celebrer la Messe, & la solemnité de la Messe*. Maintenant entre les Chrestiens où il n'y a point de Catechumenes, & que tout le monde est baptisé, en la Chrestienté de l'Europe, on ne distingue plus ces parties, & n'vse-on plus du nombre plurier, mais on dict *chanter la Messe, dire la Messe*, & non les Messes, sinon quand on en veut signifier plusieurs. Il est vray qu'aux mondes nouueaux où il y a des Chrestiens, Catechumenes & nouices, la diuision, & le nombre peut reprendre son ancien droict & prattique. Or ceste diuision est prinse de tout ce qui est en la Messe, & comprend tout, la substance, & les ceremonies, le principal, & l'accessoire.

Seconde diuision.
Messe des Catechumenes.
Des fideles Chrestiens
Messes.

La troisiesme est tirée de mesme façon, & la plus vsitée comme estant plus ample, & plus à la main. Selon ceste diuision, les anciens Peres ont faict quatre membres, & parties de la Messe. La premiere depuis l'Introïte, & commencement iusques à l'Offertoire, laquelle estoit la Messe des Catechumenes, comme il a esté dict: la seconde depuis l'Offertoire iusques à la consecration, laquelle partie est appellée par les Grecs *ἀναφορά*, & par les Latins *Canon mineur*. La troisiesme, depuis la Consecration iusques à la Communion, appellée le *Canon majeur*. La quatriesme, est tout le reste. S. Augustin, S. Chrysostome, Oecumenius, & Theophylacte, rapportent à ces quatre parties, les quatre sortes de prieres, que S. Paul vouloit estre faictes par les Chrestiens en l'Eglise, à sçauoir obsecrations, oraisons, supplications, & actions de grace, lesquelles se faisoient alors en la Messe, comme elles se font aujourd'huy, ainsi que nous deduirons plus amplement au liure des ceremonies. Ceste diuision auec ces parties de la Messe, estoit toute cōmune & vsitée du temps de S. Augustin, de S. Chrysostome, de S. Ambroise, & autres Docteurs anciens comme il est aisé à voir en leurs liures, voire du temps des Apostres: tesmoins en sont les Liturgies, c'est à dire les Messes escrites par S. Iacques, par S. Clement, par S Denys Areopagite, & autres que toute l'antiquité a honorées, & que les Ministres ne peuuent voir, ausquels nous tascherons de dessiller les paupieres, & verrons, s'ils ont encor la prunelle des yeux: maintenant ce m'est assez de les prendre pour tesmoignage de grande antiquité, ce que les Ministres ne peuuent nier. Cependant qu'ils nous monstrent en leur Cene, & en leur façon de la celebrer, vne seule marque de ce que venons d'enseigner, prinse de S. Augustin, de S. Ambroise, de S. Chrysostome, & autres Docteurs de l'Eglise, qu'ils n'oseroient reprocher, & nous dirons qu'ils sont fondez sur l'antiquité de l'Eglise; Que s'ils n'y en peuuēt assigner ny mōstrer aucune conformité, qu'ils confessent, que leur Cene est vne nouuelle inuētiō de Caluin, & que nostre Messe se dict maintenant, comme elle se disoit du temps de S. Augustin; & [illegible] e de

Troisiesme diuision.
Quatre parties de la Messe.
Quatre sortes de prieres en la Messe selon S. Paul 1. Timoth. 2. 1. S Aug. epist. 59 S. Chrys. Theophy. Oecum in epist. Pauli. 1. Tim. 2. 1.
Il sera parlé des Liturgies au quatriesme liure.

ce temps, on la celebroit selon la traditiue des Apostres.

Messe seiche. Durant. l. 4. c. 1. num. 23.

Il y a vne certaine sorte de Messe qu'on appelle seche, d'autant qu'elle n'a que la seule forme, & partie de l'office, & ceremonies, qui se font en la Messe sans consecration, ny oblation, & proprem\u0113t parlant ce n'est Messe que de nom, qu'elle tient à cause de la semblance exterieure de l'office; tout ainsi que la figure humaine en vn tableau s'appelle homme, mais homme peinct à cause des traicts, & lineaments exterieurs rapportans la semblance exterieure d'vn homme; & combien qu'elle ne soit Messe que de nom & figure, elle ne laisse point d'estre bonne à cause des prieres, & oraisons, qui s'y font, qui sont celles de la vraye Messe. On a de coustume de dire ceste Messe quelquesfois apres disner, aux obseques des Trespassez; quelquesfois dedans les nauires, quand on voyage, ne pouuant estre faict le sacrifice, ny apres midy, ny sur mer à cause du lieu subiect à estre agité de vagues, & dangereux à faire verser le Calice, & le profaner.

Missa nautica.

Parce qu'auons dict de la definition & diuision de la Messe, nous descouurons vne insigne calomnie de Kemnice, & fraude des Ministres. La calomnie est, que ce fidele aucteur escriuant contre le Concile de Trente, & proposant declarer qu'est-ce que les Catholiques appellent sacrifice de la Messe, dict, (comme l'ayant prins de Ekius Docteur Catholique & sçauant) *que le sacrifice de la Messe duquel les Papistes disputent tant, ne consiste en autre chose qu'en cela; c'est que le Prestre auec certains ornements, & instrum\u0113ts vse de plusieurs gestes, mouuements, & actions, sur le pain, & le vin de l'Eucharistie, s'agenoüille, s'incline, ioinct les mains, estend les bras, se tourne, parle haut, parle bas, &c.* Ekius n'eust iamais en la pensée que le sacrifice de la Messe consistat en cecy, moins eut-il la volonté de l'escrire, ses escrits sont aussi manifestes, que l'impudence de ce calomniateur est grande, luy imposant ceste faulseté.

Calomnie de Kemnice in C\u014dc. Trid in 2 part. exam. Ekius de Sac. Missa. l. 1. c. 10. En cette figure du clef sis & les Ministres abbayent contre la Messe.

La fraude des Ministres est de mesme air, que ceste calomnie, c'est que parlans de la Messe, ils ne declarent iamais le vray sens de l'Eglise Catholique, ny en quoy consiste l'essence de ce diuin mystere. Et discourent de telle façon, comme si la Messe n'estoit autre chose que ce que dict cest imposteur. C'est tousiours contre les ceremonies, que leurs declamations, & leurs inuectiues donnent, contre les habits, les calices, les gestes, & autres appareils & actions de la Messe. Ils l'appellent tantost farce, tantost sorcelerie, bouffons en blasphemant, & blasphemateurs en bouffonnant. Et cecy font-ils pour abuser le m\u014dde, principalement ceux qui n'ont iamais veu celebrer Messe, ny ouy discourir d'icelle selon la verité & pour faire croire aux Catholiques que nostre Seigneur ne dit iamais la Messe, n'ayant vsé d'aube, d'estole, de chasuble, ny du reste, & que c'est vne inuention du Pape; comme si l'essence de la Messe estoit aux habits & ceremonies, & non en la consecration du pain, & du vin; au Sacrement, & oblation du corps, & sang de IESVS CHRIST, soubs les especes d'iceluy pain, & vin, ainsi que nous auons dict & dirons apres. Du Plessis a escrit des derniers, contre la Messe, & compilé auec la peine & loisir de plusieurs années, tout ce que les vieux, & modernes heretiques ont desgorgé contre l'Autel de Dieu; mais il ne parle non plus fidelem\u0113t qu'eux: ses allegations, ses citations, ses argumens, & tout l'attirail de son œuure, principalement des deux liures premiers, tire en teste, en queuë, & sur le milieu contre les ceremonies de la Messe, sans iamais fidellement declarer, qu'est-ce que nous appellons Messe; possible ne l'a-il encore entendu, n'estant le sujet de sa profession. Certes s'il l'a entendu il a vsé d'vne grande dissimulation, ne l'ayant declaré; & s'est miserablement abusé, voulant abuser les autres, de refuter la Messe par les ceremonies d'icelle, & nier le Corps, parce qu'il a prins vne robbe. Car tous ses arguments du premier & second liure contre la Messe, aboutissent à ce refrain. *Les ceremonies de la Messe n'estoient point telles, quand le Sauueur institua le Sacrement de son Corps, donc il ne l'institua point:* qui est autant, que si quelqu'vn ayant veu vn figuier en hyuer, qui n'eust que les branches, le c\u014dsiderant apres en esté auec ses fueilles & ses fruits, disoit que ce n'est pas vn figuier, parce qu'il a de la verdure, & autres choses qu'il n'auoit pas; ou comme si vn pere vouloit desaduoüer son fils le voyant deuenu grand & barbu, & tout autre selon l'entregent exterieur, qu'il n'estoit quand il luy nasquit; mais nous traicterons ce poinct à dessein, au quatriesme liure. Venons maintenant à l'explication particuliere de tout ce qu'auons dict en general de l'essence, & parties de la Messe. Et pour fondement de toute nostre dispute donnons vn sommaire de la doctrine Catholique, & de celle des Ministres sur l'Eucharistie; Car ceste cognoissance, est l'assiette où est fondée la resolution des principales difficultez qu'on a debatu en la dispute de la Messe; comme sont, si elle contient realement le corps du Sauueur, & comm\u0113t: si elle est sacrifice propitiatoire, c'est à dire instituée en remission des pechez, ou seulement d'action de graces, & auec quelle ceremonie elle doit estre celebrée: l'explication de telles & semblables questions est fondée sur la cognoissance de nostre doctriue, & de la leur que nous mettrons pour ceste raison és abbregez suiuans.

Fraude des Ministres.

Obscurité affectée des Ministres.

Discours mal tissu de l'aduersaire.

Sommaire de la doctrine Catholique sur la reelle presence & sacrifice du Corps de nostre Seigneur en la Messe.

CHAP. XI.

LA doctrine Catholique est couchée au Concile de Trente comme il s'ensuit. *La sainte Synode enseigne apertement, & simplement, & professe que nostre Seigneur* IESVS-CHRIST *vray Dieu, & vray homme, apres la consecration du pain, & du vin, est contenu au S. Sacrement de l'Eucharistie, vrayement, reellement, & en substance soubs les especes de ces choses sensibles.* Ces paroles contiennent, & enseignent nostre foy, sur le poinct de la reelle presence du Corps du Sauueur en l'Eucharistie, & veulent dire, que deuant la consecration le pain & le vin, ne sont que pain & vin, & que par la parolle toute-puissante de IESVS-CHRIST prononcée dessus, ils sont changez au corps & sang d'iceluy. Et parce que son ame glorieuse, est tousiours auec le corps, & sa diuinité auec l'vn

C\u014dc. Trid. sess. 13. c. 1. & can. 1.

Tout Iesus-Christ est au S. Sacremēt.

& l'autre, de là vient, qu'à raison de ceste conionction inseparable, ils s'entre-suiuent, & que IESVS-CHRIST homme & Dieu ensemble, est entierement contenu au sainct Sacrement, apres la consecration, encor qu'il n'y a que son corps, qui y soit par la force d'icelle, la diuinité, & l'ame par suite seulement. Il y est donc entierement, & ce non par signe, ou par figure, comme disent les Sacramentaires, mais veritablement, non par foy & contemplation; mais reellement, non en communiquant seulement sa vertu, mais substantiellement; de maniere que sa substance y est, auec tout ce qui l'accompagne, sa quantité, sa qualité, sa couleur, sa figure, & le reste; encor que par sa quantité il n'occupe point de lieu, par sa couleur il ne soit visible, par la figure il ne se face cognoistre; d'autant que tous ces accidens sont là inuisiblement, & en façon de substance; qui de soy ne paroist point. Il y est, non localement, comme il est au Ciel, & comme les corps naturels sont en place, mais sacramentellement soubs les especes, semblance, & figure du pain & du vin, tenant la place de leur substance, qui n'y est plus, encor que les accidens, la couleur, saueur, odeur, & les autres y soient; & y est non comme soubs vn voile, ou comme dans vn vase, ou en quelque autre façon naturelle, mais surnaturelle, correspondant neantmoins à la maniere, qu'y estoit la substance du pain & du vin naturellement deuant la consecration. Il y est en somme reellement mais inuisiblement; reellement prins, & inuisiblement adoré, comme parle S. Augustin, *Nous honorons*, dit-il, *la chair & le sang choses inuisibles, soubs les especes & figures du pain & du vin, que nous voyons.* Il appelle la chair, & le sang du Sauueur inuisibles, eu esgard à la façon qu'ils sont au Sacrement, combien qu'à raison des especes, nous pouuons dire, qu'on voit le Corps de nostre Seigneur, qu'on le touche, qu'on le mange, à cause que nous voyons, touchons, & mangeons les especes, qui le contiennent. Tout ainsi que nous disons que Abraham, Loth, Tobie, la Vierge glorieuse, & autres Saincts voyoient, & touchoient les Anges, qui sont esprits inuisibles, à cause qu'ils voyoient les corps, dont les Anges s'estoient reuestus. En tel sens dict Sainct Chrysostome parlant de IESVS-CHRIST contenu au sainct Sacrement. *Tu le vois, tu le touches, tu le manges.* Et Sainct Cyrille, *Il nous donne sa chair à toucher.* Sainct Augustin dict, *Qu'on mange & boit spirituellement, & en verité, ce qu'on reçoit visiblement*: c'est à dire soubs les especes visibles, nous mangeons le corps de IESVS-CHRIST inuisible, qui est vne façon de manger spirituelle, & non commune, encor qu'elle soit reelle. Or combien que toutes ces façons de parler soient veritables, elles sont neantmoins prinses par semblance & par trope, d'autant que proprement nous ne touchons pas le Corps de IESVS-CHRIST: mais les especes, & IESVS-CHRIST par l'entremise d'icelles, & ainsi du reste: tout ainsi que quand on touche la main du Roy, qui est vestuë d'vn gan, on touche voirement la main du Roy, mais proprement le gan, & par iceluy la main. Le mesme Concile suiuant la doctrine & la foy, qui a tousiours esté en l'Eglise, enseigne qu'en la Messe, le corps & le sang du Sauueur sont offerts, en vray & propitiatoire sacrifice, selon la forme de Melchisedech: à sçauoir sans effusion sanglante, soubs les especes du pain & du vin. C'est la foy des Catholiques, & leur façon de parler.

Auec les accidens de sō corps inuisible.

Auec les accidens du pain & vin visibles.

Il y est reellement, mais inuisiblement. S. Aug. de Cons. dist. 2. can. Nos autem.

Comment se voit & touche Iesus-Christ au S. Sacrement. Chrys. ho. 83. in Mat. S. Cyril. in Ioan. l. 12. c. 58. S. Aug. de verbis Apost. serm. 2. cap. 1.

La Messe est vray sacrifice & propitiatoire, c'est à dire pour la remission des pechez. Conc. Tri. sess. 22. c. 1. & reliquis.

Sommaire des opinions des Sacramentaires sur l'Eucharistie.

CHAP. XII.

Le sommaire de la doctrine des sectaires, ne se peut pas aisément donner: car ils sont diuisez en plusieurs opinions, & autant de testes, autant d'escholes entre eux, encor qu'ils s'accordent tous à mal faire, comme conduicts en l'vn & en l'autre, par l'esprit de celuy, qui n'aime qu'à deschirer, rompre, & ruiner. Ce que nous pouuons mettre en blot de leur varieté est cecy. Luther confesse la presence du Corps de nostre Seigneur, en l'Eucharistie: mais il dict que la substance du pain demeure: & inconstant en soy-mesme, monstre en plusieurs endroicts, qu'il est fort enclin à croire, qu'en l'Eucharistie il n'y a que du pain, & qu'il a tasché à toute force de le prouuer, mais qu'il n'a peu satisfaire aux Escritures, qui manifestement tesmoignent la reelle presence du Corps de nostre Seigneur. Neantmoins la doctrine qu'il a laissée, traisne apres soy l'effect de son inclination. Car il dict que les Sacrements ne iustifient point, & ne sont que signes, & que l'Eucharistie ne doibt point estre adorée, d'où s'ensuit necessairement, que IESVS-CHRIST n'y est pas, car y estant, il y a plus que signe, & doibt profiter à la iustification par sa presence, & y doibt estre adoré, parce qu'il est Dieu. Celuy qui croit qu'il n'y a que le simple signe, ny aucune iustification, ny object aucun d'adoration, il croit aussi-tost que le Corps du Sauueur n'y est pas.

Les sectaires sont diuisez entre eux.

Luther in Epist. ad Argentinens.

Erreur de Luther sur la nature du Sacrement. l. de capt. Babyl. c. de Bapt. Sur l'adoration de l'Eucharistie. l. de Eucha. ad Valdenses.

Les disciples de Luther corrompus de ceste semence, sont allez de mal en pis, comme est la nature de tous errans: & plus hardis que le Maistre, ont enseigné tout à faict l'erreur, qu'il n'auoit osé ny peu enseigner: Carolostade a esté des premiers l'an 1525. & apres luy Zuingle Predicateur de Zuric, qui pour excuse d'auoir tant demeuré à prescher ceste opinion, dict qu'encor qu'il l'eut au cœur, il auroit neantmoins enseigné le contraire, pour seruir à la saison. C'estoit aussi à faire à vn tel Prelat, d'enseigner contre sa conscience, & ce qu'il estimoit estre contre Dieu, pour s'accommoder au temps: ó vaillant & digne champion pour estre faict Martyr! A cestuy se ioignit Oecolampadius Moine renié, auec plusieurs autres de mesme note: finablement vint Caluin en titre de chef de party, censeur de Luther, & de Zuingle, & de tous ses maieurs, & pire que tous, suiuy de Beze & d'autres sectaires. Or il n'a pas esté moins inconstant, que son grand pere Luther à croire, & à escrire, & si contradictoirement qu'il semble auoir affecté les tenebres, & l'inconstance, ou pour n'estre entendu, ou pour faire estimer que sa doctrine contenoit quelque haut, & ardu mystere. En son institution & autres lieux, il confesse que la chair & le sang de IESVS-CHRIST ne sont pas en l'Eucharistie seulement par signes, mais qu'ils y sont donnez reellement. *En la sacrée Cene*, dit-il,

Carolostadius. Zuingl. Tigurin.

Oecolampade. Caluin. Beze.

Inconstance de Caluin.

Caluin l. 4. Inst. 17. nu. 32.

IESVS-CHRIST *me commande de prendre son Corps & son sang, ie ne doubte point qu'il ne me le donne, & que ie ne le reçoiue*, & ailleurs souuent il dict le mesme. Mais il n'a eu garde de se tenir ferme en ceste confession; & partant en vn autre lieu, il escrit que les signes du Sacrement sont seuls en terre, & le Corps du Sauueur seulement au Ciel, & que le pain & le vin sont aussi distans du Corps & sang de IESVS-CHRIST, que la terre du Ciel: & voyant que ceste seconde assertion destruisoit la premiere, il dict en vn autre lieu pour les coudre, que le Corps de nostre Seigneur estant seulement au Ciel, il nous est neantmoins communiqué en terre, mais d'vne façon spirituelle, & ineffable, & que c'est vn mystere tres-difficile à comprendre, & plus difficile à expliquer, & qu'il faut captiuer son eprit, & que luy-mesme ne l'entend pas; Beze dict le mesme. Pour faciliter ceste sienne si difficile doctrine; il adjouste, que ceste communication ne se faict pas de telle façon, que le Corps du Sauueur descende çà bas, mais que la vertu de sa substance seulement decoule en nous, comme par vn canal; & que comme le Soleil iette ses rayons en terre, ainsi la chair de IESVS-CHRIST enuoye sa vertu, mais qu'au reste elle n'entre point en nous. En vn autre lieu, il corrige, & destruict encor cecy, & dict que ce qui nous est communiqué, n'est pas aucune qualité de la substance de la chair du Fils de Dieu, mais seulement sa grace, & que toute ceste communication, & manducation, se faict par foy, c'est à dire, que les fideles apprehendent par leur foy le Corps de Christ estant au Ciel, & le font comme leur, afin de participer de ses biens: que c'est la foy qui mange, & les fideles par la foy, en croyant; & que le Corps de IESVS-CHRIST ne descend pas à nous, mais nostre foy monte à luy, nous arreste comme vne anchre iettée, & nous porte comme vn carrosse, & parce que les infideles & meschans n'ont pas ceste foy, il dict, qu'ils ne prennent rien en la Cene que du pain. De maniere que petit à petit, il renuerse & reduict à neant son mystere, miraculeux, & ineffable. Car quel mystere y a-il en ceste manducation du Corps de IESVS-CHRIST par foy & par pensée? Il n'y a rien au ciel, que nous ne puissions manger en ceste façon. En ceste façon nous pouuons manger le Soleil, la Lune, & toutes les estoilles, en faisant vne esleuation d'esprit, & meditant en Astronomes la doctrine des astres. Quelle difficulté y a-il donc en ce mystere, que Caluin disoit estre si difficile à entendre, & declarer que luy-mesme y perdoit l'entendement, & la langue? Finalement il bouleuerse tout, & dit que la Cene, n'est autre chose qu'vn signe visible, & vn tesmoignage de la grace qui nous est ja donnée. Dequoy il auoit mis vn general fondement au traicté des Sacremens, enseignant faussement, que le Sacrement n'est autre chose qu'vn sceau, & marque de la bien-veillance de Dieu enuers ses fideles, & de sa grace communiquée à eux, & comme le Baptesme ne donne aucune grace (à ce qu'il croit) mais tesmoigne la grace donnée: de mesme l'Eucharistie; au moyen dequoy à son dire, rien n'est donné du tout en l'Eucharistie, non plus aux bons qu'aux mauuais, mais seulement elle est signe de ce qui est donné. Ceste doctrine contient encore vne absurdité blasphematoire, c'est qu'elle faict nostre Segneur mensonger. Car il dict, *Prenez, mangez*, CECY EST MON CORPS, & cependant il ne donne rien de nouueau. Bon Dieu en combien de difficultez, & labyrinthes de contradictions, ce pauure obstiné s'est plongé quittant l'eschole de la verité, pour establir celle de l'erreur, & pour trouuer des couleurs à peindre son idole! Combien plus clairement procede l'Eglise Catholique en sa doctrine, receuant fidelement la parolle de IESVS-CHRIST, & croyant sans difficulté tout ce que dict celuy, qui ne peut mentir, & qui peut faire tout ce qu'il dict.

Caluin l. de Concor. ineunda cum pastor. Tiguri.

Contradiction de l'ineffable mystere de Cal. inst. l. 4. c. 17 §. 7. 10 31.

Beze de sacr. q. 9.

Canal. de Calu inst. l 4. c. 17 §. 12. & 32.

La manducation par foy de Caluin inst. l. 4. c. 17 §. 5. & 31. Elle sera cy apres examinée.

Lib 4. inst. c 7. § 33. & 34.

Manducation des astres selon Caluin.

Inepte definition du Sacremẽt donée par les sectaires. Calu. l. 4 Inst. c. 14. §. 1.

Caluin faict nostre Seigneur mẽsonger. Matth. 26. 27.

Langage trompeur de Caluin & des Ministres, & les autheurs de leur secte.

CHAP. XIII.

DEuant que venir à la confirmation de nostre doctrine, & à l'examen de celle de Caluin, patriarche des Ministres, faisons icy vne ou deux remarques sur ce qu'auons dict de luy; qui apres nous doiuent seruir. La premiere est, qu'à fausses enseignes il vante son opinion, sur la manducation du Corps du Sauueur en l'Eucharistie, comme vne doctrine mysterieuse, & difficile à comprendre, car comme tantost nous touchions, il ne dict rien, que la foy, non seulement diuine, mais encor la creance humaine ne puisse comprendre. Il dict que par foy nous apprehendons le Corps de nostre Seigneur, c'est à dire, le faisons present en l'Eucharistie par imagination. Ceste foy n'est pas foy, mais apprehension, & ne faict rien que tout homme infidele ne puisse faire de toute chose, en faisant iouër les ressorts de sa fantaisie. Les Philosophes Payens sans foy, meditoient la diuine essence, la nature des Cieux, les Eclipses, & semblables subjects, faisans ce qu'ils meditoient, present, encor qu'il fut ja passé deux milleans deuant, ou qu'il fut esloigné de mille ans, à venir, ou de mille lieuës. Mais c'estoit imagination, & peinture de teste, non foy de verité: vne action facile à produire, voire en dormant. Il dict que l'Eucharistie nous tesmoigne la grace de IESVS-CHRIST, que le pain & le vin nous font souuenir de sa passion, quelle difficulté y a-il à croire cela?

En second lieu nous remarquerons, qu'il dict souuent que le Corps du Sauueur nous est donné en l'Eucharistie, que nos ames en sont nourries, que l'immortalité nous y est signée; mais toutes ces belles parolles iettées comme à l'imitation des Peres anciens, ne sont que tirades de lãgue, & que trompeuses ludifications, faictes en apparence, à la loüange de l'Eucharistie, pour esblouïr les personnes, & leur faire croire qu'il ensuit la doctrine des anciens Peres, & qu'il dict quelque grand & mysterieux cas, en ne disant que choses populaires, charnelles, & basses: car en fin il ne laisse que les seuls signes au Sacrement, ainsi qu'auons dict. Les Ministres vsent de mesme ramage pour la mesme fin. Du Plessis en cet endroict est plain de miel, & de fiel.

Troisiesmement nous noterons, que toutes ces erreurs tant de Luther, Zuingle, & Caluin, que des autres semblables chefs d'eschole, ont pour autheurs plusieurs anciens heretiques: desquels les principaux sont les Bris-images que proprement

La doctrine de Caluin sur l'Eucharistie est vile, & triuiale.

Peinture de teste.

Iargon doux de Caluin pour piper.

Les anciẽs heretiques Peres de Luther, de Caluin & des autres.

L'Eucharistie n'est pas l'image, mais le vray corps de Iesus-Christ. In 2. Syn. Nic. act 6. Damasc. l. 4. c. 14. Theophyl. in c. 26. Matth. & in cap. 11. 1. Cor.

on peut dire estre leurs premiers Peres sortis des enfers enuiron l'an du Sauueur 750. Ceux-cy disoient qu'il ne falloit auoir autre image en l'Eglise, que l'Eucharistie, la vraye image de IESVS-CHRIST, & laissée par luy-mesme ; dequoy s'estans pris garde les Peres & Docteurs de l'Eglise, ne faillirent pas deslors de donner à l'encontre, & enseigner que la saincte Eucharistie n'estoit pas l'image de IESVS-CHRIST, ains IESVS-CHRIST mesme.

Ioan. Scot. Lanfrãc. l. de verit. cor. Christ.

Le second autheur & Pere de ces heresies fut vn certain Iean Scot, enuiron l'an 800. du temps de Charlemagne, le liure duquel fut condamné au Concile de Verceil, comme escrit Lantfranc, Archeuesque de Cantorbery, homme tres-docte & tres-Catholique en son siecle.

Bertramus. Berengarius grand bisayeul des heresies de nostre temps: Lanfrãc. de Eucha, tom 4 bibliot. Pat.

Enuiron quatre-vingts ans apres, s'esleua vn Bertramus qui mit en doubte, si le corps du Sauueur estoit en l'Eucharistie, & fut confuté par l'Abbé Paschasius. Cestuy-cy fut suiuy de Berengarius Archidiacre d'Angers, enuiron l'an 1050. qui pour auoir presché haut & clair ceste heresie, ce que les autres n'auoient pas faict, est estimé seul autheur & docteur d'icelle, & encor de deux autres ; en l'vne il disoit, qu'il ne falloit point baptiser les petits enfans, qui est l'heresie des Anabaptistes ; en l'autre, que le mariage encor que legitimement contracté, se pouuoit dissoudre : qui est aussi l'erreur des Caluinistes. Et sur l'Eucharistie il erra deux fois, l'vne quand il nia la presence du Corps du Sauueur au sainct Sacrement, qui est l'heresie de Caluin : l'autre quand ayant rechanté, il dict que le Corps de nostre Seigneur y estoit auec le pain, qui est celle de Luther : & ainsi peut-il estre appellé pere de toutes les heresies de nostre siecle.

S. Ignat. in epist. ad Smyrn. apud Theodore. dial. 3. Simoniani, Menãdreani.

Sainct Ignace en la lettre qu'il escrit à ceux de Smyrne, citée par Theodoret, tesmoigne qu'il y auoit en ces siecles premiers, certains heretiques qui nioient que l'Eucharistie fut la chair de nostre Seigneur, c'estoient les Simoniens, Menandriens & semblables : mais il ne faut pas, que les Sacramentaires se vantent pour cela, d'auoir des progeniteurs fort anciens en leur opinion, car ceux-cy n'estoient pas chathuants de leur espece. Ils combattoient directement l'humanité du Sauueur, disans qu'il n'auoit point de vray corps, & partant qu'en l'Eucharistie, il n'y estoit point, ny mesmes au Ciel. Ceste heresie donc estoit directement, contre le mystere de l'incarnation, & non contre le S. Sacrement de l'Autel, sinon en consequence. Au moyen dequoy aux six premiers siecles, nul escriuain n'a mis en liste aucune heresie, contre la reelle presence du Corps de nostre Seigneur en l'Eucharistie, bien qu'il y en eut en autre façon, comme fut celle des Capharnaïtes & autres.

La tepidité des Chrestiens au sainct Sacremẽt cause des heresies. Les Hebrieux admirateurs de la manne. Exod. 16. 15.

Ce fut apres ces premieres ferueurs, que le diable commença de faire mescroire, & desdaigner ceste viande celeste, ayant desia les hommes laissé de la prendre auec la chaleur de foy, & de charité des premiers Chrestiens, & commencé d'en vser froidement, & par maniere d'acquict, & par coustume seulement. Et tout ainsi que les Hebrieux voyans la manne au commencement, tous estõnez disoient auec grãde admiration, QV'EST-CE CY ? & la mangeoient auec grande consolation, & fruict, & apres qu'ils eurent continué quelque temps & commis plusieurs pechez, & laissé rasseoir leur premiere ferueur, ils se prindrẽt à dire, *Nostre ame est faschée de ce pain tres-leger.*

Dégoust de la manne. Num 21. 5. Sap. 16. 1. 1. Cor. 10. 9.

De mesmes en est-il aduenu parmy les Chrestiẽs: quand ils ont commencé de se refroidir en la communion, lors est venu le diable, qui pour ietter le desdain de ceste vraye manne, dans l'estomach des enfans de Dieu alentis, les a mis en doubte de la verité, & au lieu qu'au commencement on alloit tres-souuent à ceste saincte Table, auec admiration, & fruict spirituel indicible, on a commencé à y aller vne fois l'an, & dire ce n'est que pain, ce n'est qu'vn mets leger.

Berenger refuté par Lantfrãc Guitmond & tres-bien par Alger, Petrus Cluniac de sacrificio. Voy sainct Antonin p. 4. tit 11. c 7 Nu 5. Aene Syl. l de orig. Bohem. c. 35.

Et en telle saison est venu Berengarius propre instrument de Satan, suiuy de quelques-vns de son temps, & apres l'an 1208. des Albigeois, l'an 1350. des Flagellans : & l'an 1370. de Vviclef, duquel les liures portez en Boheme enuiron l'an 1400. infectèrent tout le païs. C'est donc Berengarius proprement l'autheur de l'heresie contre l'Eucharistie, & en icelle le grand Autour trisayeul de Luther, de Caluin, & de tous les Tiercelets de la race moderne. Que si pour vn titre plus noble d'ancienneté, les Ministres veulent encor auoir pour ancestres les Capharnaïtes, Iudas, Simon Magus, Menander, & autres vieux tisons d'heresie, nous ne voulons pas empescher leurs pretensions lignageres, ains leur permettons de donner plus auant, & faire descendre leur secte, de Beel-zebub inuenteur en chef d'icelle, & de toutes les autres. Venons au reste.

Le poinct de la question entre les Catholiques & les sectaires sur le S. Sacrement de l'Autel.

CHAP. XIIII.

La Cene des Ministres.

EStans posées les bornes de la doctrine Catholique, & de celle des sectaires, mettons en veuë le blanc de nostre dispute. Les Ministres pretendent, que leur Cene, est le Sacrement de l'Eucharistie, que IESVS-CHRIST a laissé à son Eglise, ce que nous leur nions. Ils disent qu'elle ne contient point la presence reelle du corps & sang d'iceluy, ny aucun sacrifice proprement dict, ce que nous leur concedons volontiers, & de plus adioustons, qu'elle n'est qu'vn mets profane, la prise d'vn morceau de pain & d'vn gobelet de vin, vn phantosme inuenté par les hommes, & baptisé faussement des hommes, du nom de Sacrement. Nous disons encor, que comme elle n'a rien de la verité, ny de l'essence de l'Eucharistie, aussi elle n'est point administrée, selon la practique, enseignée par les Apostres, & leurs successeurs en l'Eglise de Dieu. Au contraire nous croyons & affirmons, que nostre Messe contient le vray Sacrement de l'Eucharistie, institué par le Sauueur, la reelle presence, & le vray sacrifice de son corps & sang : affirmons, que la vraye façon de celebrer ce Sacrement, & sacrifice, est celle que nous gardons iusques icy en nostre Eglise, donnée par les Apostres, & autres Pasteurs legitimes, qui leur ont succedé: les Ministres le nient, nous voila appoinctez contrairement. Reste de donner au poinct, & prouuer nostre verité, & refuter leur mensonge. Ce que nous ferons en ceste façon. Es deux premiers liures de nostre œuure, nous traicterons

Ordonnāce du discours de toute l'œuure. *La transsubstantiation espouuentail des Ministres.*

de l'Eucharistie, entant que Sacrement, & au troisiesme entant que sacrifice ; car la Messe contient l'Eucharistie en ces deux titres. Et en la dispute du Sacrement nous prouuerons la reelle presence du corps du Sauueur, & la façon de ceste presence, où il sera parlé de la transsubstantiation, l'effroy & le creue-cœur des Ministres ; au traicté du sacrifice nous monstrerons, que l'Eucharistie est vray sacrifice, & sacrifice propitiatoire : finablement nous expliquerons au quatriesme liure, auec quelle façon l'vn & l'autre est administré en l'Eglise, qui sera le traicté des ceremonies, & ainsi demeureront expliquées toutes les parties de la Messe, tant principales & essentielles, qu'accessoires, & dependantes. Cet ordre est selon les loix de bonne methode. Du Plessis en a tenu vn tout contraire ; car il a traicté des ceremonies de la Messe en ses deux premiers liures; du sacrifice au troisiesme ; du Sacrement, au dernier, parlant de l'accessoire deuant que du principal, des veruelles & du chaperon, deuant que de l'oyseau ; mettant les pieds en la teste, & la teste aux pieds, & par tout fareissant le ventre de son œuure des pieces de disputes accoustumées, du Purgatoire, des merites, du celibat, des images, & autres parergons enfle-textes, comme nous auons dict cy-dessus. Ce n'estoit pas aussi son faict de ranger les matieres d'vn liure ; c'est aux Docteurs à qui cela appartient; à luy qui est Capitaine, c'est assez de sçauoir bien ordonner vne bataille, poser vn siege, & dresser vn fort; s'il a faict en escriuant vne œuure de Babel & de confusion, il a escrit en Capitaine, ayant son esprit distraict ailleurs, & en homme de sa religion pretenduë, qui ne sçait que desordre.

Confusion de l'œuure de du Plessis.

Que c'est que Sacrement, & les premieres preuues de la reelle presence du Corps du Sauueur en l'Eucharistie.

CHAP. XV.

Nous venons de dire que la Messe contient le Sacrement, & le sacrifice du corps du Sauueur; parquoy ourdissant la dispute du Sacrement de l'Eucharistie en la Messe, il est necessaire de dire briefuement, que c'est que Sacrement en general, pour bien fonder la cognoissance de celuy duquel il nous faut discourir en particulier. Le Catechisme du Concile de Trente en peu de mots nous enseigne ceste leçon, disant, *que le Sacrement est vne chose sensible diuinement instituée pour estre signe, & cause de saincteté, & iustification.*

Definition du Sacrement. *Ex Catechismo Concil. Trident.* *Conc Trident sess. 7 can 6 & Con. Flor. sub Euag. 4.*

Ceste definition veut dire, ce que le mesme Concile declare apres celuy de Florence, à sçauoir, que le Sacrement de la nouuelle loy, signifie la grace, & la donne quant & quant. Par exemple le lauement de l'eau au baptesme, est vne chose sensible, & signifie le lauement interieur de l'ame, & le faict ; car ceste eau appliquée sur le corps, AU NOM DU PERE, DU FILS, ET DU S. ESPRIT, est cause que la grace de Dieu diuinement espanduë, laue l'ame de tout peché, comme l'eau espanduë corporellement sur le corps, a pouuoir de le nettoyer de toutes ses ordures ; au Sacrement de Confirmation aussi le Chresme mis au front auec les paroles, *Ie te marque du signe de la Croix, & te confirme du Chresme de salut*, signifie l'onction interieure du sainct Esprit, par laquelle le Chrestien est confirmé en la foy, & rendu hardy à la confesser & soustenir. Semblablement le Sacrement de l'Eucharistie signifie, par la parole de Dieu & par les especes visibles du pain & du vin, le corps & le sang de IESUS-CHRIST, & l'exhibe tousiours : il signifie aussi la nourriture de nos ames, qu'il donne encor, si on n'y met empeschement, comme il aduient à tous les autres Sacrements. Il a donc cela de commun auec tous qu'il est *signe visible d'vne chose inuisible* : il est different d'iceux en la matiere, qui sont le pain & le vin, & en la forme qui sont ces paroles, CECY EST MON CORPS, CECY EST MON SANG : different aussi en la façon de son estre: car les autres Sacrements consistent en l'vsage, au delà duquel ils ne sont plus : car passée l'ablution de l'eau, & les paroles du baptesme, il n'est plus, mais a esté, demeurant seulement l'effect, & ainsi des autres. Mais ce Sacrement demeure apres la consecration faicte en la Messe. Car il contient le corps & le sang du Sauueur, tant que les especes demeurent entieres, & partant a-il cela de plus, que non seulement il porte la grace quand & soy, comme les autres, mais l'autheur de grace IESUS-CHRIST, & en ce titre il est plus excellent, & plus diuin, & de plus grande consolation que tous. En ce titre nous le prenons maintenant pour sujet, nous proposans de prouuer que le corps du Sauueur, est present reellement, & de faict en l'Eucharistie. Car c'est principalement la foy de ce poinct que le diable tasche à tout effort, d'arracher du cœur des Chrestiens, & contre qui il donne de ses plus grandes cornes, & laquelle il faict plus furieusement abbayer, & mordre à ses plus enragez limiers. Commençons à le prouuer.

Le sacrement de Baptesme. *Le sacrement de Cōfirmation.* *Difference de ce sacrement auec les autres.* *La grace & l'autheur de grace est au sacrement de l'autel.* *Conc. Trident. sess. 13, cap. 3.* *Sujet de toute ceste œuure.*

Nostre premier argument est prins de la parole expresse du Sauueur, lequel à la veille de ce noble duel de la Croix, où il deuoit combattre le grand, & vray Goliath prince du monde de ces tenebres, & luy oster la teste du col, pour mettre en franchise les enfans de Dieu, à la veille de ce iour, le Sauueur instituant le Sacrement le plus digne & sublime de tous, & la couronne de tous, apres auoir mangé l'agneau Paschal, figure de ce Sacrement, & par ceremonie singuliere laué les pieds à ses Apostres, *prins le pain, le benit*, & dict ce qui est recité par S. Matthieu, S. Marc, & S. Luc, *Prenez & mangez*, CECY EST MON CORPS, *semblablement, ayans prins la coupe, & rendu graces, prenez & beuuez en tous.* CAR CECY EST MON SANG, *lequel sera espandu pour plusieurs, en remission des pechez.* Voila la parole de Dieu & l'Escriture, parlante en mesmes termes, par trois gref-fiers Euangelistes, l'vn desquels seul est assez pour faire foy à la verité. Nous auons neantmoins d'abondant S. Paul qui raconte la mesme histoire, & ce auec mesmes paroles que les Euangelistes: c'est donc vn tesmoignage irreprochable par l'authorité de quatre tesmoins, & tres-asseuré par leur accord en leur deposition.

Le vray David IESUS-CHRIST, le vray Goliath le diable. *L'institution de la Messe.* *Matth. 16 27.* *Marc. 14. 23.* *Luc. 22. 18 19.* *1. Corinth. 11. 23. 24. 25.* *Mysterieuse benediction du Sauueur en l'Eucharistie.*

En outre il y a icy vne circonstance considerable, c'est que les Euangelistes, escriuans l'histoire de ce banquet, n'ont faict mention d'aucune autre benediction, que de celle que IESUS-CHRIST fit en l'institution du sainct Sacrement: Et si faut-il necessairement croire, que

La coustume des Iuifs d'vser de benediction & d'actiō de graces à leur repas.

IESVS-CHRIST voulant manger l'agneau Paschal, & prendre ceste refection mysterieuse, & legale vsa de benediction sur la viande, selon la coustume & ceremonie des Iuifs. Ce n'est donc pas sans mystere, que les Euangelistes ne font aucune mention des benedictions données sur les autres viandes, & racontent seulement ceste-cy. Le mystere est qu'ils ont voulu signifier, que ceste benediction estoit singuliere, & non vulgaire comme les autres, & qu'elle deuoit estre operatrice de quelque grand & miraculeux effect, comme iadis en autres subiects. Il est dict en la Genese que Dieu benit les creatures comme l'homme & la femme, & declarant à quel effect il donnoit ceste benediction, il leur dict *croissez & soyez multipliez & remplissez la terre.* Ceste benediction donna aux creatures la force, & vertu de croistre, & fructifier, qu'elles gardent encores, & garderont iusques à la fin du monde. Il benit Abraham, il a aussi multiplié sa race, comme les estoiles du Ciel, & le sablon de la mer. Au nouueau testament nous lisons, que quand Iesus-Christ voulut repaistre au desert cinq mille hommes, auec cinq pains & deux poissons; & vne autresfois quatre mille, auec sept pains, & quelque peu de petits poissons, il vsa de benediction, qui fut suiuie l'vne & l'autre fois, par vn insigne miracle des pains & poissons multipliez, & des hommes refectionnez. Si ces benedictiõs données aux creatures insensibles, ont tousiours produict des œuures singulieres, il s'ensuit que que celle que Iesus-Christ a donné auec telle ceremonie, a operé quelque grand effect, en l'institution de ce mystere. Or l'effect ne pouuoit estre plus digne de la toute-puissance, & bonté infinie du Sauueur, que de changer ses creatures en son corps, & en son sang deifié, pour l'aliment de nos ames, & pour l'immortalité de nos corps. Car ceste mutation faicte par la parole de Dieu, estoit vn acte remarquable de sa toute-puissance, & voisin de la creation, en laquelle il fit par sa parole le monde de rien, & fit naistre ce qui n'estoit poinct; Et icy il change vne substance en vne autre, vne bonne, en vne infiniement meilleure; genre de miracle, qu'il auoit faict premier, lors qu'il se voulut monstrer Dieu tout-puissant à Moyse, & par Moyse à Pharaon, tournant la verge en serpent, & les eaux en sang: & estant venu en ce monde, lors qu'il voulut manifester sa gloire aux hommes, tournant l'eau en vin. La fin de ceste mutation estoit aussi marque de son infinie charité enuers sa creature, car elle se faisoit pour luy donner sa chair & son sang, & la nourrir à la vie eternelle, & comme cest effect fut en sa premiere naissance, vn honorable tesmoignage de la grandeur de Dieu; la continuation aussi d'iceluy, en la multiplication de ce miraculeux sacrement, est vn continuel aduertissement de la mesme toute-puissance & bonté. Quand le Sauueur institua le baptesme il donna vertu à l'eau de lauer, & mondifier; mais il n'vsa pas de ceste ceremonieuse benediction, & action de graces; parce qu'il ne changeoit pas la nature de l'eau, en vne autre. C'est l'effect miraculeux que les saincts peres ont admiré, & exalté en ceste benediction. S. Ambroise entre autres, disant, *De combien d'exemples vsons nous, pour monstrer que cecy n'est pas ce que la nature forme, mais bien ce que la benediction a consacré, & que la vertu de la benediction est plus grande que de la nature? car par icelle la nature mesmes est changée.* Voila l'effect de Iesus-Christ, & la cause pourquoy, les susdicts quatre tesmoings l'ont disertement & en semblables paroles inserée en l'histoire de l'institution du S. Sacrement; preuue necessaire de la presence du corps de nostre Seigneur en iceluy.

Les sectaires se voyant pressez de cest argument & n'osans nier, que où se treuue ceste benediction, elle ne soit operatrice de quelque effect supernaturel: ils ont premierement dict que ce fut action de graces à Dieu, & non benedictiõ sur le pain & sur le vin, & le prouuoyent par le mot grec εὐχαριστεῖν, duquel vsent les Euangelistes, qui signifie *rendre graces*, à quoy on respondit qu'encor qu'il ny eut que le mot εὐχαριστεῖν rendre graces, nostre preuue demeuroit tousiours ferme; Car n'ayant iamais le Sauueur vsé de ceste ceremonie d'action de graces, sinon quand il vouloit faire quelque effect digne de sa toute-puissance; comme quand il voulut susciter Lazare, & semblables, il s'ensuit tousiours qu'il fit icy quelque chose grande. On respondoit aussi qu'en ces passages prealleguez, les Euangelistes vsent aussi bien du mot εὐλογεῖν benir, comme de εὐχαριστεῖν *rendre graces.* Car S. Matthieu dict, que Iesus-Christ print le pain εὐλογήσας l'ayant benit; S. Marc vse de mesme mot, & Erasme le tourne *Benedixit*; il benit le pain, ioinct que le mot grec εὐχαριστεῖν est icy le mesme que εὐλογεῖν. Et combien que ces deux mots portent entre eux significatiõ diuerse, parmy les autheurs prophanes; neantmoins en la saincte Escriture, & nommément en ce subiect, ils valent autant que benir; en signe dequoy S. Matthieu, & S. Marc disent que Iesus benit le pain, vsans de mot εὐλογεῖν. S. Luc, & S. Paul mettent εὐχαριστεῖν, parlans aussi du pain: & S. Paul parlant du Calice, l'appelle à la frase Hebraïque, *la coupe de benediction* (c'est a dire la coupe benite) & vse du mot εὐλογεῖν, que Erasme tourne, *poculum benedictionis cui benedicimus* le calice de benediction que nous benissons, & S. Luc parlant du Calice aussi auoit vsé du mot εὐχαριστεῖν. Cela est donc euident que εὐχαριστεῖν est mis icy pour le mesme qu εὐλογεῖν benir, & que tous deux signifient benir, ez lieux sus-alleguez: & de faict les anciens Grecs en ont ainsi vsé. Iustin en son Apologie seconde dict ἄρτον εὐχαριστηθέντα pain benit item τροφὴν εὐχαριστηθεῖσαν viande benite, du mot εὐχαριστεῖν. S. Irenée appelle *Eucharistie*, le pain sur lequel ont esté faictes actiõs de graces, qui est le mesme que pain benit. Mais quelle occasion y a-il que le mot εὐχαριστεῖν signifie benir, veu que proprement c'est rendre graces? c'est parce que l'action de graces ne se faict poinct sans loüange & benediction: c'est pourquoy il est mis pour benir, ainsi S. Paul dict escriuant à Timothée. *Toute creature de Dieu est bonne & rien n'est à reietter quand il est prins auec action de graces*; c'est a dire auec benediction. Il est donc manifeste, que tous les deux mots grecs signifient benir, & si manifeste, que les Ministres ayant mieux pensé à leur grammaire Grecque, l'ont confessé à la fin & vsent du mot benir comme nous, & ont conseillé à du Plessis de n'y faire poinct de scrupule. Nous voyons donc la benediction de Dieu faicte sur le pain & le vin

Gen.1.22.28. *La multiplication effect de la benediction diuine.* *S. August. in Psal 66* *Benediction dõnée a la race d'Abraham.* *Gen.22. 17 18.* *Les pains & poissons multipliez par la benediction.* *Ioan.6.* *Matth.15. 14.* *Mar.8.7.*

La Conuersion d'vne creature en vne autre est voisine de la creation. *Gen.1.1.*

Premier miracle de Dieu pour se faire cognoistre à Moyse & Pharaon & le premier miracle du Sauueur aussi fut de changer vne creature en vne autre. *Exod.4.* *Ioan 2.* *Vertu dõnée à l'eau du Baptesme.* *Admiration de S. Ambroise.*

S. Ambro. l. de ys qui initi.9.

Matth 26 εὐλογεῖν εὐχαριστεῖν *de mesme signification.*

τὸ ποτήριον τῆς εὐλογίας ὃ εὐλογοῦμεν. *1.Cor.11.*

Iust. apol 2. pain benit viande benite. *S. Iren. l.4.* *Nulle action de graces sãs louange.* *1. Timot. 4.4.*

Effect de la benediction du Sauueur.

par leur confession donnée apres plusieurs tergiuersations : & sommes aprins par l'experience prinse de la saincte Escriture, que puis que ceste benediction est tousiours efficace, celle dont IESVS-CHRIST, a vsé en ce sacrement, ne peut estre sans grand effect, qui n'est autre que le changement admirable du pain en son corps, & du vin en son sang, effect de sa toute puissante parole, CECY EST MON CORPS : CECY EST MON SANG, qui continue tousiours en la multiplication de ce sacrement, par la vertu & commandement du mesme Sauueur, qui dict, *faictes cecy en ma memoire*, c'est à dire, multipliez ceste manne celeste, iterez ceste mienne action, comme officiers de mes autels en mon Eglise, continuez la en memoire de moy, & pour le bien des membres de mon corps mystique, dont ie vous commets la Cure, & recognoissans & loüans les admirables effects de ma grandeur, & bonté; croissez & faictes croistre les autres en graces & dons spirituels, non pour multiplier la terre, qui est l'effect de la benedictiõ que ie donnay iadis pour le monde de terre, mais pour remplir le ciel de vous mesmes, & de ceux que vous gaignerez à la vie eternelle. Voila l'escriture qui parle pour nous, & qui tesmoigne par parole, & par action que le corps de IESVS-CHRIST est present en l'Eucharistie.

Luc. 22. 19.

Multiplication celeste effect de la grand benediction du Sauueur.

Cauillations des Ministres & vaines explications sur la figure pretenduë en ces mots CECY EST MON CORPS.

CHAP. XVI.

Sens figuré mal pretendu.

QV'opposent les sectaires à l'euidence de ces quatre lieux, & qu'en dict du Plessis? il dict & redit cent fois apres eux, que ce langage n'est pas simple ny propre, mais à deux visages & figuré, c'est à dire que le son & le sens sont diuers; que le son est, CECY EST MON CORPS ; CECY EST MON SANG; & le sens, *Cecy est la figure de mon corps, la figure de mon sang* ; ou bien, *ce pain est le signe de mon corps, & ce vin de mon sang*. Et partant que IESVS-CHRIST ne donna que du pain & du vin encor qu'il dict, qu'il donnoit son corps & son sang. Voicy vne merueilleuse humeur de gens! Qui iamais ouït dire qu'vn langage propre fut figuré? Et que le mot corps, signifiat du pain? & le mot, sang, signifiat du vin? mais quelle inconstance des ministres & de gens qui n'ont que le rond de leur teste pour mesurer les mysteres de Dieu? ils ne font que crier, que *le commandement du Seigneur est pur illuminant les yeux*, que l'escriture est claire, & qu'elle s'explique elle mesme, qu'elle se faict entendre aux plus petits; en voicy vne claire, s'il y en eust iamais en tout le corps de la Bible; Escriture qui s'explique, & confirme par quatre diuers tesmoings, qui dient le mesme, & en mesmes termes, & neātmoins ces bons Theologiens s'oublians de leurs maximes, & aueuglez en plain midy, dient qu'elle est obscure, qu'elle ne dict pas ce qu'elle dict, qu'elle a vn son exterieur de paroles, & vn sens diuers au dedans, & que IESVS-CHRIST a presenté de parole vne chose, & par effect en a donné vne autre! Car dire que ces paroles sont figurées, c'est dire toutes ces choses; & quels truchemens de Bible, quels gloseurs & gausseurs

Incōstance des Ministres.

Psal 19. 9. Les Ministres dient tousiours que l'escriture est claire sauf quand elle leur contredict.

Gloseurs importuns.

de la saincte Escriture voicy? Neantmoins prenons les au mot pour vn peu de temps affin de les prendre au bec, & concedons leur que ces paroles propres sont figurées, & que CECY EST MON CORPS veut dire *cecy est le signe de mon corps*, pensent ils pour cela auoir treuué la febue qu'ils cherchent, & caché la verité qu'ils veulent faire esuanouir? Voicy comme nous monstrons, qu'ils en sont bien loin. Ils n'oseroient nier que nostre Seigneur ne donnat ce qu'il signifioit, ils ne peuuent donc non plus nier, que s'il donnoit le signe de son corps, il ne donnat quand & quand son corps signifié par le signe, autrement le signe eust esté vuide, faux, & trompeur; ne plus ne moins, que si quelqu'vn mettoit deuant sa porte quelque marque, qu'il eust du vin ou pour vendre ou pour donner, & qu'il n'en eut poinct; ou si és estudes, quelque docteur faisoit sonner l'entrée à la leçon, & qu'il n'en fit poinct; ou vn Capitaine le signe d'vn assaut de ville & qu'il ne l'assaillit point, ce seroient de fausses marques, faux sons, & faulses alarmes: de mesme donc, si nostre Seigneur donnoit le signe de son corps, il s'ensuit, ou que le signe estoit faux, ou qu'il donnoit son corps, & ce en mesme temps, qu'il en donnoit le signe. Parquoy disant au temps presēt, *prenez mangez*, CECY EST MON CORPS, si le sens est *cecy est le signe de mon corps*, son corps estoit present auec ce signe present, & demonstratif du present, & non du futur: car Iesus-Christ ne dict pas *cecy sera mon corps*, mais CECY EST MON CORPS, qui est à dire selon l'opinion des Ministres, *cecy est le signe de mon corps*, & non *cecy sera le signe de mon corps*. C'est donc vne consequence notoire que nostre Seigneur donna son corps, en donnant le signe d'iceluy, & si notoire consequence, que Caluin ne l'a sceu nier, encor qu'il abandonne sa langue à nier toute verité, si la quinte le prend; voicy qu'il dict expliquant ce que nostre Seigneur donnoit en la Cene. *Et* IESVS-CHRIST *ne nous y presente pas vn signe vuide, & frustratoire.* Et vn peu apres : *Nous pouuons inferer de ce que le signe est baillé, que la substance nous est aussi liurée en sa verité. Car si quelqu'vn ne vouloit appeller Dieu trompeur, il n'osera pas dire qu'vn signe vain & vuide de sa verité soit proposé par luy; parquoy si le Seigneur nous represente au vray la participation de son corps, soubs la fraction du pain, il n'y a nulle doubte, qu'il ne la baille quād & quand: & de faict, les fideles ont du tout à tenir ceste regle, que toutesfois & quantes, qu'ils voyent les signes ordonnez de Dieu, ils conçoiuent pareillement pour certain, la verité de la chose representée y estre conioincte.* Et conclud son paragraphe en ces mots. *Ie dis donc qu'en la Cene* IESVS-CHRIST *nous est vrayement donné, soubs les signes du pain & du vin, voire son corps, & son sang.* Caluin ne semble il pas en ce beau iargon vn docteur de Sorbonne, & vn inquisiteur de la foy? Certes s'il n'eust dict autre chose de l'Eucharistie, il pouuoit passer pour Catholique Apostolique & Romain en ce poinct, car plusieurs anciens peres Catholiques, selon ceste creance purement entendue & & selon ceste façon de parler, ont quelquefois appellé le S. Sacrement de l'Autel, *signe, & figure du corps, & de nostre Seigneur*, ou qui est le mesme, *Sacrement du corps de nostre Seigneur*, entendans tousiours l'vnion inseparable, & la presence de la

Signe faux.

Signe d'vne chose presente, exhibe ce qu'il marque.

Confessiō de Caluin l. 4. inst. c. 17. nu. 10. La verité contrainct Caluin de bien parler icy, mais il n'y est guere constant.

Comment les peres anciens ont quelquefois appellé signe le S. Sacrement de l'autel.

chose signifiée,& figurée auec son signe & figure, & du sacrement visible auec le corps inuisible: de maniere que Caluin a bien parlé icy contre soy & pour nous; mais il n'a eu garde de demeurer gueres en ceste confession sans monstrer les notes de sa lepre parmy la chair saine,& de mesler la mensonge & contradiction auec la verité de son dire, reduisant à la parfin toute ceste perception de la chair; & sang du Sauueur, au rendés-vous de son *parfoy*, & nous faisant couler par son canal imaginaire, la substance du corps du Sauueur, pour l'vnir & ioindre auec le nostre cy bas en terre sans toutesfois qu'il y soit present, ne pouuant à son opinion estre present, qu'au ciel, depuis qu'il y est monté,& par cósequent estant aussi esloigné de nous,comme la terre est du firmament, qui est autant à dire, que s'il disoit, que le corps de IESVS-CHRIST, est ioinct auec le nostre tres-estroictement & esloigné d'iceluy d'vn espace infini; c'est dire vne contradiction, & ioindre Ouy & Non,l'Estre & le Non-estre ensemble, & faire ce que Dieu ne fit iamais, ny fera, estant cela cótraire à sa nature, que le mensonge soit veritable, & la verité mensongere, & que les tenebres, & la lumiere logent en vn mesme subiect. Mais reiettant l'examen de ceste resuerie en vn autre lieu, nous tirons au moins de ceste confession de Caluin, que si nostre Seigneur nous donne le signe de son corps il nous donne aussi son corps, & concluons contre luy mesme, que puis qu'il nous donne le signe en terre, il nous donne aussi le corps en terre: autrement le signe ne laisseroit pas d'estre vuide, & faux, de se monstrer present en vn lieu, & en estre aussi loin que le ciel est de la terre; nous concluons que la verité contrainct Caluin de bien dire quelquesfois,& que sa malignité luy deuoye plus souuent la langue, & faict qu'il ne peut demeurer constant & qu'il se contredict. Or voyons maintenant si les mots du Sauueur, CECY EST MON CORPS peuuent estre prins par figure.

Le parfoy & contradiction de Caluin.

L'Ouy & le Non de Caluin.

Que les mots CECY EST MON CORPS, *ne doibuét poinct estre prins comme figurez, eu esgard aux circonstances du subiect.*

CHAP. XVII.

NOus auons monstré par la confession mesme de Caluin, qu'encor que les mots du Sauueur fussét figurez, nous n'aurions pas moins la verité de son corps; reste à monstrer qu'ils doiuent estre entendus, & receus comme ils sonnent; ce que ie preuue ainsi. Si nostre Seigneur a parlé metaphoriquement & par mots obscurs, & impropres, ç'a esté pour quelque cause: Car estant luy la mesme sagesse, on ne peut penser qu'il ait rien dict, ou faict, sans bonne raison, & qu'il n'ait laissé quelque cognoissance de ceste raison. Or nous n'en auons aucune expresse en la sainćte Escriture, & n'en pouuons tirer aucune qui l'ait peu esmouuoir, à parler par figures, ains au contraire toutes les circonstances de ceste action, la matiere, les personnes, le lieu, & le temps nous dient qu'il deuoit vser d'vn langage clair,& intelligible. Premierement la matiere le dict. Il estoit question icy d'instituer vn sacrement, vn testament, vne loy, vn enseignement, toutes lesquelles choses veulent estre expliquées par mots propres, & clairs, affin qu'elles soyent entenduës; autrement en vain on les proposeroit, & ietteroit on la semence de plusieurs erreurs. Au moyen dequoy l'Escriture mesme nous enseigne,qu'en telles circonstances, Dieu a tousiours parlé clairement. En la vieille loy, la circoncision, l'agneau Paschal, vne infinité de sacremens bien que figures vuides, sont toutesfois establis & commandez sans figure de parolles, ains auec vne telle proprieté de langage, qu'à peine trouuera on,parmy vn grand nombre, vn mot metaphorique, & figuré, & n'y a celuy,qui ne penetre le sens, aussi-tost qu'il entend le son des paroles. La mesme perspicuité a esté gardée au nouueau testament, voire encor plus claire, comme s'estant apparu le Soleil esclairant IESVS-CHRIST, sagesse & parole de son pere & venu au monde pour nous parler à descouuert des choses obscures. En S. Matthieu, S. Marc,& S. Iean, où il s'agit de l'institution du baptesme tout y est par luy enseigné en termes propres & clairs,l'eau signifie eau; le baptesme, baptesme; le lauement lauement, & le mot de regeneration qui semble metaphorique, & que Nicodeme n'entendoit pas, est expliqué par l'adionction des autres mots, regeneration de l'eau, & du S. Esprit. Si Dieu a parlé en la vieille Loy manifestement, & simplement quand il ordonnoit les sacremens d'icelle, Si Iesus-Christ l'a faict encor plus manifestemét, instituant ceux de la loy de grace, croyrons nous qu'en la doctrine du plus auguste Sacrement de tous, & en l'institution du Sacrement des Sacremés,il ait voulu vser de mots si ambigus,& figurez que les docteurs mesmes ne les peussent entendre? Car si on laisse icy la proprieté de mots, il est impossible d'auoir vn sens asseuré, & d'euiter nulle contentions & castilles, parce que chascun glosera à sa fantasie, & personne n'entendra son compagnon, & se fera vne tour de Babel en dispute: l'experience des fols nous faict sages de cest inconuenient: Car les sectaires s'estans departis du propre sens des mots, ils ont forgé plus de quatre vingts diuerses explications sur iceux, & autant de sectes: Ce que Luther ne dissimula pas quand au commencement de sa secte, s'apperceuant de ces chamaillis, il escriuit n'auoir veu onques vne dissension si vilaine: que celle de ces gloseurs figurans, qu'on appelloit significatifs, Energiques, Stancharіens, Tropistes, Arraboniens, & autres resueurs, marquez chascun du nom propre de leur resuerie, ou de leur archiresueur.

Dieu ne faict rien sás cause.

La matiere requerroit qu'en parlat proprement.

Les sacremens de la vieille loy instituez en termes clairs.

Plus en la loy de grace.

Les sacremens de la loy de grace aussi. Matt. 28. 19. Marc. 16. 15. Ioan 3 6

Les secteres lassés de proprieté des paroles du Sauueur se sót diuisés pouremét voy Claude de Sainctes de eucharist. Figurans Tropistes Energiques.

Secondement le fils de Dieu faisoit vn testament; car il le dict, C'EST LE SANG DV NOVVEAV TESTAMENT, & les Ministres quoy qu'au commancement ils le niassent, ils le confessent maintenant, & du Plessis aussi. Il falloit donc qu'il fut couché nuément & intelligiblement. C'est la loy premiere du testament que la perspicuité d'iceluy, affin d'oster occasion de noise, & debat aux heritiers. Les exemples de la sainćte Escriture nous en enseignent la prattique. Moyse mediateur entre Dieu & les Hebrieux, instituant le vieil testament, & declarant quelle estoit sa derniere volonté, pour le seruice de Dieu en ceste vieille loy,il parle disertement & nuëment au peuple,sans aucune ambiguité de paroles: le sang, il appelle sang: les bestes, bestes: l'autel, autel: si bien que tout le monde l'entendoit sans difficul-

Matt. 26. 28.

Tout testament doit estre clair.

Exod. 24. Iacob testãt. Gen. 49. 20. L'ame du testament. Dauid testant. 3. Reg. 2. Tob. 4.

D. de legatis 3. l. non aliter.

té. Les hommes en leurs testamens parlent le plus clairement qu'ils peuuent. Iacob sur la derniere periode de sa vie, donnant la benediction à ses enfans & prophetisant des choses à venir, parloit en Prophete & obscurement. Mais quand il fut venu au poinct où il falloit declarer sa derniere volonté, qui est le nerf & l'essence du testament, il parle sans figure & sans perifrase disant. *Ie m'en vois à mon peuple, enseuelissez moy auec mes peres en la cauerne, qui est aux champs d'Ephren Hetean*, & le reste qui suit. Les testamens de Dauid, de Tobie, & autres qu'on lit ez archiues de la S. Escriture, sont faicts auec pareil style de perspicuité. La loy humaine dict qu'il ne se faut iamais departir de la signification des mots du testamét, s'il n'est d'ailleurs euident que la volonté du testateur y est contraire. Or si Moyse tenant la place du pere de famille a faict le testament sans figures en ceste vieille loy, qui n'estoit qu'vn amas de figures & d'ombres, le vray pere de famille aura-il faict le testament de la loy de lumiere & de verité par figures? Et si Iacob, Dauid, & les autres Patriarches, Peres de famille, ont couché clairement leur volonté en leur testament, qui n'estoit que des choses perissables: le Sauueur, le Maistre, le Pere des Peres de famille, se sera-il oublié de parler intelligiblement, lors qu'il faisoit le sien auquel il s'agissoit de l'heritage de la vie eternelle? Et si la loy naturelle a monstré aux hommes, qu'il faut prendre les paroles d'vn testament en leur propre & naïfue signification, celuy qui a dicté toutes bonnes loix, aura il faict moins que les hommes, & contre ses propres loix? Nous aura-il dict, *Ie vous donne mon corps*, n'ayant precisément laissé que la figure de son corps? *Ie vous donne mon sang*, ayant seulement entendu le signe de son sang? & qui peut donner telles gloses sans blasphemer? Si quelque Seigneur leguoit à ses seruiteurs des pierres precieuses, & n'entendoit leur laisser que des esmeraudes en peinture, ne seroit-il pas estimé vn moqueur, aussi bien que Æliogabalus, qui faisoit couurir la table de peintures de viandes à ses courtisans? Et si vn Pere de famille laissoit par testament vne maison à son fils, & que quelqu'vn la voulut debattre disant, que c'est vne maison peincte, & le signe d'vne maison que le pere de famille auroit donnée, le iuge ne condamneroit il pas à l'amende ce chiquaneur? Et de quelle amende doibuent estre amendez nos Ministres, qui contre la façon de toute sorte de testament, vont detorquant les paroles du testament du fils de Dieu à des figures fantasiées à leur poste? ne meritent-ils pas au moings, que tout ce qu'on leur donnera soit en figure, sauf quand on les battra pour auoir enseigné ces sottises?

La loy de Moyse loy de figures. 1. Cor. 10. La loy de grace, esprit & verité Ioan. 4.

Les testaires figurãs sont Iesus-Christ trõpeur.

Lamprid. in Æliog.

D'auantage auec ce testament, le Sauueur establissoit vne nouuelle alliance, car tout ainsi que le vieil testament figure du nouueau, fut faict auec alliance, de mesme le nouueau. Au vieil Dieu donnoit vn heritage de la terre aux heritiers, auec pache & condition, qu'ils garderoient sa loy, qui estoit l'effect de l'alliance: au nouueau Iesus-Christ donne l'heritage des cieux aux Chrestiens, auec condition aussi de garder sa loy, & son commandement. Or est-il, que toute alliance doibt estre faicte par termes tres-exquis, & tres-propres. Quand vn Roy faict paix auec vn autre, il faict coucher les promesses & conditions, & tous les articles, le plus clairemét que son conseil se peut aduiser: affin qu'il n'y ait lieu de cauillation, & de chicane. Peut-on donc estimer que Iesus-Christ ayt voulu estre obscur en la plus belle, & plus importante alliance, qui fut iamais faicte entre Dieu & les hommes? pour la loy de Dieu? pour la felicité eternelle, & auec l'entremise de son sang precieux?

L'alliance du vieil testament auec promesse de la terre: à celle du nouueau le ciel est donné.

Toute alliance doit estre clairement conceuë.

Troisiesmement en ceste alliance, il donnoit vne loy & vn commandement, qui estoit, de prédre ce qu'il donnoit, *prenez mangez*, & le faire à son imitation & en sa memoire, *faictes cecy en ma memoire*, laquelle loy obligeoit, alors les Apostres de la receuoir, les obligeoit & leurs successeurs de la distribuer en temps & lieu, & tous les Chrestiens de la prendre en téps & lieu aussi & les vns & les autres de l'obseruer & la garder. Or toute loy doibt estre claire principalement la diuine, comme plus importante: & si selon nos aduersaires toute l'Escriture est claire, combien plus le doibt estre celle là, qui contient vne loy? Or ceste clarté doibt estre, tant pour le regard du commandement que la loy faict, que de la chose qu'elle commande; c'est qu'elle doibt dire disertemét; il faut faire, & faire telle chose: si l'vn des deux poincts manque, la loy est imparfaicte. Et partant, si le Sauueur eut commandé de prendre ce qu'il donnoit, & de faire ce qu'il faisoit, sans nous enseigner clairement la chose qu'il donnoit, & l'action qu'il faisoit, il eut faict vn commandement defectueux & dangereux, laissant à declarer ce qui estoit le principal à sçauoir si ce qu'il donnoit, & commandoit de prendre, estoit ou du pain, ou son corps: laquelle cognoissance estoit du tout necessaire pour bien donner, & pour bié receuoir. Car autrement il falloit se preparer à l'administration, & communion du corps de nostre Seigneur, & autrement à la distribution, & reception d'vn morceau de pain; & l'ignorance de cela estoit tres-pernicieuse; car elle eut faict prendre vne chose pour vne autre, du pain pour le corps de Iesus Christ, ou son corps, pour du pain qui estoit vn notable inconuenient en matiere importante.

La loy doit estre clairemét donnée. Luc. 22. 19.

Le cõmandement doibt estre clair & la chose commandée.

Il donnoit son corps en transsubstantiant le pain.

Que les mots CECY EST MON CORPS, *ne doibuent estre figurez, en esgard aux autres circonstances.*

CHAP. XVIII.

Avec tout ce que venons de dire de la qualité de la matiere, il y auoit encor vn enseignement, que le Sauueur donnoit soubs ces paroles, CECY EST MON CORPS, qui auoit nécessairement besoing de clarté, pour estre le premier entre les articles de la foy Chrestienne; lesquels enseignemens doibuent estre aussi clairement couchez, qu'il est important de les bien conceuoir, entendre, retenir. En la prophetie, aux predications, aux exhortations, aux loüanges, il est loisible d'vser de figures, s'aider de tropes, donner carriere aux amplifications & tirades de rhetorique, releuer son langage par hyperboles, l'abaisser par diminutions, l'illuminer par metaphores, l'ombrager par equiuoques, luy donner l'email de diuerses couleurs, l'embellir de plusieurs nuages & de dictions recherchées,

Tout enseignemét doibt estre clair.

Où il est loisible d'estre moins clair.

quoy qu'obscures: en somme il est permis de se seruir d'vn parler figuré, mais quand on donne vn dogme, & vn dogme nouueau cóme cestui-cy, vn enseignement non-ouy, comme cestui-cy, vne leçon toute diuine, comme ceste-cy; quelle imprudence se-oit-ce de donner tout cela par figures, & parolles couuertes? & partant voyons nous, que quand le Sauueur parloit des vertus, & contre les vices, de la charité, de la foy, des faux Prophetes, & de tels subiects, cogneus à chascun, il figuroit voirement sa diction quelquefois; Il disoit: *Gardez vous des faux Prophetes, qui viennent en habit de brebis, & sont des loups rauissans au dedans; Gardez vous du leuain des Pharisiens;* car la chose dont il parloit estoit claire: il parloit contre les faux Docteurs, & contre les Hypocrites: chascun sçait qu'il s'en faut garder; parquoy enseignant de ce faire, il prenoit vne metaphore des brebis, & des loups, & du leuain, pour en exaggerer son dire, & par telles images & semblances frappant les sens, il esmouuoit plus viuement l'esprit des auditeurs. Mais le document qu'il donnoit en ce souper, c'estoit vn poinct du tout incogneu, parquoy il le fallut expliquer d'vne façon du tout intelligible, & hors d'equiuoque & dambages. Que s'il aduient, que l'Escriture donne quelquefois en vn lieu, vn enseignement necessaire à croire soubs parolles obscures & figurées, elle ne faut pas en vn autre lieu de le declarer par mots propres, & langage clair; comme tres-bien remarque S. Augustin sur le propos de l'obscurité des Escritures, disant: *On ne tire rien de ces lieux obscurs, qui ne soit tres-suffisamment declaré en d'autres;* Et ailleurs, *Tout ce qui concerne la foy, & les mœurs est couché entre les choses, qui sont clairement exposées en l'Escriture.* Par exemple, nostre Seigneur parlant de son corps auoit dict aux Iuifs obscurement, *demolissez ce temple*, l'Euangeliste pour declaration adiouste, *Mais disoit-il cecy du temple de son corps.* Item le Sauueur declarant les fruict de son sainct Esprit en celuy qui receuroit la foy, dict par allegorie, *sailliront de son ventre des fleuues d'eau viue;* le mesme Apostre l'explique, *Il disoit cecy de l'esprit que deuoient receuoir ceux, qui croiroient en luy.* Puis donc que cest enseignement estoit des plus grands entre ceux qui concernent la foy, est il vray semblable, que si les paroles esquelles il est comprins, eussent esté figurées, que quelqu'vn des Euangelistes ne les eut expliquées en termes propres, qu'il n'eut dict, *cecy est la figure de mon corps; le signe de mon corps*, ou en quelque autre façon ouuerte? Or est il que tous ces quatre tesmoings ont dict le mesme, & en mesme façon sans varier, encor qu'ils ayent escrit en diuers temps, & en diuers lieux, & ayent diuersement apprins, ce qu'ils escriuoient: sainct Matthieu de Iesus-Christ, quand il institua le S. Sacrement; S. Paul, de Iesus-Christ apres l'Ascension; S. Marc, de S. Pierre; S. Luc, de S. Paul. Ce consentement, & conformité de langage, est vn argument infallible, que les paroles de Iesus-Christ son propres, & qu'elles ne portent autre sens, que celuy que la lettre dict, & que l'Eglise tient. Et de faict, de tous les docteurs anciens, qui les ont expliquées, comme sont S. Hilaire, S. Hierosme, S. Chrysostome, Theophylacte, Bede, & autres Docteurs, escriuans sur S. Luc, & vn infini nombre sur S. Paul; de tous dis-ie il n'y en eut iamais vn, qui dict qu'elles se deussent entendre par figure, & par trope; ains tous ont enseigné d'vn commun accord le contraire, & discrettement aduerti, qu'elles s'entendoient proprement & litteralement, & qu'il falloit icy auoir vne foy de tant plus robuste, que le mystere estoit repugnant au sens. Les Ministres venus apres mille cinq cens ans, la plus part Apostats & Moynes reniez, auront ils eu plus de lumiere pour cognoistre la verité, que ces bons & saincts personnages, tous flamboyans & feruens de l'abondance de l'esprit de Dieu, communiqué à son Eglise en ces premieres saisons? Que si le sens de ces paroles eut esté tel, que veulent ces nouueaux gloseurs, qu'estoit-il besoing, que ces vieux Peres nous aduertissent, qu'il falloit auoir grande foy pour les croire, qu'il falloit esleuer son cœur en haut, qu'il falloit commander au sens, & à la raison de se tenir coy? mais quelle difficulté y auoit-il de croire que le pain estoit la figure, & le signe du corps de nostre Seigneur? Nous voyons donc que la matiere, & les choses desquelles nostre Seigneur parloit en ce souper, requeroient qu'il parlat sans figure, & que sans figure, il entendoit ce qu'il disoit, selon le sens & le son des paroles.

Les personnes auec lesquelles il parloit, le lieu, & le temps nous disent le mesmes. C'estoient les seuls Apostres gens simples & idiots, à qui le Sauueur auoit accoustumé de parler sans ambages, & sans figure, & ce que par fois il disoit par allegories par metaphores & paraboles obscures aux Pharisiens, comme indignes de la clarté des mysteres de Dieu, il le leur expliquoit priuémét, & familierement, & leur disoit, *c'est à vous à cognoistre les mysteres de Dieu.* C'estoient les fondemens de l'Eglise, & qui deuoient estre les docteurs du genre humain: à quelle fin donc leur eut-il parlé en vn langage qu'ils n'entendoient pas sans leur expliquer ce qu'il vouloit dire? Le lieu & le temps demandoient aussi grãde lumiere de langage: c'estoit vne maison priuée, vne escole familiere: la derniere heure que le fils de Dieu faisoit en l'habit de nostre mortalité, la leçon des choses celestes, en laquelle heure ses bien-aimez Apostres deuoient receuoir le dernier gage de l'amour de leur maistre & Seigneur, en l'auguste Sacrement de son corps & de son sang: commét donc se pouuoient les Apostres disposer dignement à la reception de ceste doctrine, de ce precieux gage, de ceste viande diuine, s'ils ne sçauoient ce que disoit le Sauueur par ce langage figuré, CECY EST MON CORPS? Et quelle probabilité y a-il, que ayant parlé clairement tout le long du souper, il eut voulu estre obscur à la seule clause, qui contenoit le poinct de ceste derniere volonté, & la declaration du mystere, pour lequel instituer, tout l'appareil du souper auoit esté faict auec si euidentes ceremonies? Que les sectaires donc cherchent ailleurs les tropes, & allegories, & qu'ils reforment leurs fantasies. Les paroles contiennent la verité du corps du Sauueur, & leur ceruelle composant des chimeres, & des figures, ne contient que vents & vanitez.

En quel propos le Sauueur vsoit de langage figuré Matt. 7. 15

Luc. 12. 1.

Ce qui est dict en vn lieu obscurement est declaré en vn autre. S. Aug. l. 2. de doct. Christ. c. 6

Idem, ibi. cap. 9.

Ioan. 2. 19 20.

Fleuues d'eau viue. Ioan. 7. 38 39.

L'institution de l'Eucharistie diuersement apprise par les Euangelistes & couchée d'vne mesme façon.

Nul docteur Catholique n'a expliqué par figure les mots du Sauueur.

Sursũ corda: faut éleuer son cœur pour croire les choses hautes.

La qualité des personnes requeroit que le Sauueur parlat clairement. Les mysteres de Dieu declarez aux Apostres. Mar. 4. 11 Luc. 8. 10.

La principale clause du testament de Iesus-Christ, CECY EST MON CORPS.

Que les aduersaires se sont departis du sens literal des mots CECY EST MON CORPS *contre toute raison.*

CHAP. XIX.

Nous auons euidemment prouué, que le Sauueur n'a voulu, ny deu parler par figures, en l'institution du Sacrement & sacrifice de son corps, & que l'Eglise Catholique s'est à bon droict tenuë au sens literal, que venons d'expliquer. Prouuons maintenant comme par antithese, que les aduersaires n'ont eu aucune raison de se departir de ce sens, & d'en feindre vn figuré; ains que leur figure est contre toute raison. C'est vne loy receuë en toute bonne Theologie, qui defend de quitter la lettre d'vne Escriture, si on n'en est contrainct par quelque cause raisonnable, qui sera, ou par autre Escriture expresse; ou par quelque article de foy contraire, ou par le commun consentement de toute l'Eglise, ou finablement par quelque repugnance & absurdité, qui resulte de ceste lettre; car si sans vne de ces causes ou toutes, il est loisible à chacun de laisser le plan de l'histoire, & fantasier à plaisir des allegories, chascun fera des sens à son pied, chascun battra la monnoye à son coing, chacun se regardera dans son miroir, & le sens des Escritures s'en ira en figures & fantosmes, & y aura autant de resueurs & d'errans, qu'il y aura de cerueaux sans ceruelle. Nos aduersaires ne sçauroient monstrer aucune de ces causes, pour appuyer leur figure; du Plessis tasche bien de le faire, mais il se trouue court. Il met ceste maxime à la marge de son liure, *La lettre ne peut ny doibt tousiours estre suyuie.* Il est vray; il pouuoit encor adiouter, *La lettre occit & l'esprit viuifie;* mais la loy que nous venons de mettre en nostre texte est aussi vraye; *La lettre ne doibt iamais estre laissée sās cause,* estāt icelle la premiere couche, & le fondement, sur lequel nostre entendement se regle, & faict sa premiere assiete: quelle raison donc met il dans son texte en faueur de sa maxime marginale, pourquoy il ne faille pas suiure la lettre en ces mots du Sauueur, CECY EST MON CORPS? Il met quelques lieux de l'Escriture, esquels le sens litteral a faict errer plusieurs, comme est celuy de la Genese, *Faisons l'homme à nostre image & semblance,* que les Anthropomorphites interpretoient litteralement, & colligeoient par là que Dieu estoit corporel, ayant figure humaine & s'abusoient. Ie respons que tels exemples prouuent seulemēt, qu'il ne faut pas tousiours prendre l'Escriture au son des syllabes, ce que nous tenōs aussi; & disons par droict pareil, que si plusieurs ont erré pour suiure la lettre; plusieurs aussi sont deuenus heretiques en la laissant: tels furent entre autres les Origenistes, qui laissoient le sens literal de l'article de la resurrection, & en forgeoient vn figuré; du Plessis donc ne prouue rien pour soy.

Sans raison ne doibt laisser le sens literal sās cause. Quatre causes.

Maxime mal glosée par du Plessis p. 713. La lettre tue & l'esprit viuifie. 2. Cor. 3. 6. Le sens literal est le fondemēt de tous les autres.

Gen. 1. 26. c'estoit vn sens literal charnel & cōtraire à la saincte Escriture.

Origenistes charnellement spirituels. S. Augu. l. de haeres. 43.

Ie dis en second lieu que le sens literal des Anthropomorphites prins du lieu preallegué, & autres semblables, que nous examinerons tantost, est refuté non seulement par tous les saincts docteurs de l'Eglise, mais par d'autres lieux de l'Escriture, qui dient euidamment que Dieu est vn esprit incapable de figure corporelle. Quelle Escriture nous cite du Plessis contraire au sens literal de ces paroles, CECY EST MON CORPS? Ie crois qu'il l'eut volontiers contribué, mais il n'a sceu: au lieu que nous auons trois Euangelistes, auec S. Paul, qui ont narré la mesme histoire en mesmes paroles, sans varier, sans donner aucun signe ny coniecture, qu'il fallut laisser la propre signification des mots, & en faire vne autre.

Dieu est esprit. Ioa. 4. 24.

Il n'a non plus opposé aucun article de foy; il est vray qu'ailleurs il vse du iargon des Ministres, qui dient, que ce sens literal repugne à l'article de l'Ascension; mais il ne s'est pas apperceu, que les Ministres sont des bestes; car quand le Sauueur instituant le Sacrement de son corps profera ces mots, CECY EST MON CORPS; il n'estoit pas encore monté au ciel, ny l'article de l'Ascension composé: le sens literal donc de ces mots, CECY EST MON CORPS, n'y pouuoit pas repugner alors, & non plus maintenant. Car si alors le corps du Sauueur donné à chascun des Apostres peut estre present en plusieurs estomacs, & en plusieurs lieux ensemble, il y peut estre encor maintenant, il peut estre au ciel & en la terre, & en diuers endroicts de la terre, comme il fut alors sacramentellement. Ioinct que nous croyons, & le sens literal de l'article de l'Ascension, & de ces paroles, qui est vn argument certain, qu'il n'y a de repugnance en la chose. Que si les Ministres y en trouuent, c'est parce qu'ils n'ont pas les yeux de la foy, auec lesquels il faut penetrer ces mysteres de la toute-puissance de Dieu; ils n'ont que le discours de Philosophie, encor y sont ils bien courts, qui ne voit sinon ce qu'elle comprend par la raison ou par le sens.

La foi de vn article de foy contraire.

Le corps du Sauueur estoit en plusieurs lieux quand il le donna à ses Apostres.

Quand est des docteurs, du Plessis n'en sçauroit citer aucun Catholique pour sa cause, sinon ceux qu'il corrompt, où au contraire nous auons toute l'antiquité pour nous, tous les siecles passez depuis le Sauueur, tous les anciens Peres, gens consommez aux bonnes lettres, & illustres en saincteté de vie, qui d'vn commun, & constant accord enseignent le sens que nous tenons de ces mots, CECY EST MON CORPS: ainsi qu'apres nous l'ouyrons de leur propre bouche. Que s'ils ont dict quelque-fois, que les paroles du Sauueur ne s'entendent point literalement, mais spirituellement, ils ont parlé contre le sens literal charnel des Capharnaïtes, qui croyoient, que nostre Sauueur deut donner sa chair à manger à la maniere des bouchers: c'estoit vne lettre trop grosse, & vn sens trop grossier. Le nostre est tellement literal, qu'il ne laisse pas d'estre spirituel: car nous croyons, que le corps du Sauueur est au Sacrement comme dient les paroles, mais qu'il est d'vne façon spirituelle cogneuë à la foy, & cachée au sens, & à la raison, comme apres nous l'expliquerons, expliquans les escris desdicts Peres. Les Ministres donc, ny du Plessis, qui les a mis soubs l'ombre de sa grande rondache de plume, comme vn nouuel Aiax, ne sçauroient citer vn homme de bien, en confirmation de leur sens figuré. Pour docteurs, pour anciens, & pour Peres ils n'ont sinon Berenger, Zuingle, Caluin, Carolostade, V Viclef, les Albigeois, les Vaudois, & autres pestes du genre humain, condamnez, & foudroyez par le tribunal de l'eglise de Dieu, aussi tost qu'ils ont esté cogneus. Ceux-cy leur ont en-

La troisiesme cause le cōsentement de l'Eglise.

Sēs literal & charnel des mots CECY EST MON CORPS. propre des Capharnaites. Sēs literal & toutesfois spirituel propre des Catholiques.

Les docteurs & anciens Peres des Ministres.

seigné de laisser le sens literal des mots du Sauueur, & allegoriser à la volée, selon qu'ils sont portez par les vagues de leur esprit transporté, & chimerisant.

La derniere cause, quelque absurdité. Ioa. 7. 39

La derniere cause qui faict quitter le sens literal, c'est l'absurdité manifeste ez parolles, si on les prend à leur son. Comme quand le Sauueur disoit, *Qui croit en moy comme dict l'Escriture, des fleuues d'eau viue couleront de son ventre.* Prenant cecy literalement, c'est vn sens manifestement absurde, & que chascun voit, qui ne deuoit iamais estre mis en effect : parquoy il s'en est fallu departir, & prendre vn sens spirituel, selon que sainct Iean l'a expliqué : mais en ces paroles CECY EST MON CORPS ; il n'y a aucune absurdité ny aperte ny cachée ; si elle estoit aperte, les Apostres l'eussent veuë, chascun la verroit : si elle estoit cachée, l'escriture nous en eut aduerti, comme elle faict en tels cas ; ou quelque docteur Catholique inspiré de Dieu l'eut veuë. Or est-il que l'Escriture non seulement n'en dict rien, mais monstre par le consentement de quatre diuines plumes, que le sens literal est de Dieu, & qu'il ne contient, que toute bien-seance : & depuis la mort du Sauueur, il ne s'est trouué aucun docteur qui y ayt trouué absurdité, sinon Berenger, & les autres heretiques de son humeur : laquelle toutes-fois ils ne sçauent monstrer que par raisons tirées, non de la saincte Escriture, mais de leur iugement mal tymbré. Car ce qu'ils alleguent *qu'vn corps ne peut estre en diuers lieux ; que c'est inconuenient, que nostre Seigneur entre en l'estomac des meschans*, & choses semblables qui s'ensuyuent de ce sens literal, lesquelles nous examinerons apres, ce ne sont pas absurditez fondées en la chose, mais forgées en leur imagination, marques certaines de leur orgueil, & infidelité. Car s'ils auoient l'humilité des enfans de Dieu, & la foy de l'Eglise Catholique, ils croyroient plus à la parole de Dieu qui dict, CECY EST MON CORPS, qu'à leur propre iugement ; qui ne le peut entendre ; & verroient ce que les Saincts ont veu au mystere de ces paroles, esquelles tant s'en faut qu'ils ayent trouué absurdité ou repugnance, qu'ils y ont grandement admiré la toute-puissance, & sagesse du Sauueur. Les sectaires donc n'ont ny escriture, ny article de foy, ny docteurs, ny absurdité, ny aucune des causes qu'auons deduictes, qui les ayt peu contraindre de quitter le sens literal des paroles, CECY EST MON CORPS. Pourquoy s'en sont ils donc separez ? parce qu'ils sont sectaires, parce qu'ils suyuent la regle de leur propre sens, & non de la foy. Ce sont les seules causes qui les ont separez du sens de la verité, & de l'vnion de l'Eglise de Dieu ; pour les faire errer sans bride en la liberté vagabonde de leurs fantasies.

Tous heretiques sont sectaires.

Passages figurez de l'Escriture exposez.

CHAP. XX.

Ce sont les Zuingliens auec Caluin & Oecolãpade.

A Faute d'Escriture manifeste & de bonnes raisons, les aduersaires nous mettent en auant quelques exemples de la saincte Escriture, où le mot, EST, vaut autant que *signifie* ; & où les paroles sont prinses, & expliquées par figure. Ils subtilisent aussi sur le premier mot des paroles. CECY EST MON CORPS, & de tout ils font les couleurs pour peindre leur figure, & leur sens figuré, ce qu'il nous faut examiner en ce chapitre, & au suyuant. Les exemples qu'ils citent de l'Escriture, sont ceux-cy : *Les sept bœufs sont sept ans. Ces os sont la maison d'Israël. La semence est la parolle de Dieu. L'agneau est le passage. La pierre estoit* CHRIST. En ces clauses le mot, EST, vaut autant que, *signifie* ; car le sens est, les sept bœufs signifient sept ans ; ces os, signifient la maison d'Israël ; la semence, signifie la parolle de Dieu ; l'agneau, signifie le passage ; de mesme donc concluent-ils, CECY EST MON CORPS, c'est à dire, cecy signifie mon corps. D'auantage, nostre Seigneur dict : *Ie suis la porte* ; *La voye* ; *La vraye vigne* ; Item, *Qui n'a point de cousteau qu'il vende sa robbe, & en achepte* : tels & semblables passages, que du Plessis ramasse apres les ballieures des Ministres, ne peuuent estre prins literalement ; de mesmes donc disent-ils ces mots, CECY EST MON CORPS, ne peuuent estre prins au pied de leur lettre, mais par figure comme ceux-là. C'est le cresme de toute la preuue que du Plessis donne, pour tenir en haleine la maxime de relais, qu'il a mis en la marge, disant *que la lettre ne doibt, ny ne peut estre tousiours suyuie.* A tous ces obiects, & à ceste maxime, ie respons, outre ce qui a esté dict au precedent chapitre, que c'est mal argumenté de dire ainsi, le mot, EST, vaut quelque-fois autant que *signifie*, donc il vaut autant en ces mots, CECY EST MON CORPS ; c'est encor mal argumenté de dire, il y a plusieurs lieux de l'Escriture, qui ne doibuent estre prins selon la lettre : donc ces paroles du Sauueur CECY EST MON CORPS, sont de mesme nature, & doibuent estre exposées par vn sens figuré. C'est conclurre vne chose particuliere, d'vne autre particuliere contre les loix de bonne Logique ; c'est comme si quelqu'vn disoit ; il y a plusieurs diamans qui sont faux, donc celuy que portoit Alexandre estoit faux ; il y a plusieurs grosses montaignes au monde, donc il y en a vne en la citadelle de Saumur ; il faict froid quelques mois de l'an à Paris, donc il y faict froid en Iuillet : ne seroient ce pas des discours d'hyuer, fussent ils faicts au fin cœur de l'Esté ? Mais prenons que ceste façon d'argumenter soit bonne : ie dis qu'elle vaudra plus pour nous, que pour les Ministres : car nous dirons à meilleur droict, en l'Escriture le mot, EST, retient presque tousiours sa propre signification, donc il doibt estre prins en ceste Enonciation CECY EST MON CORPS, à son pied : Item il y a plusieurs lieux, qui doibuent estre expliquez selon la signification propre des paroles, donc ce lieu doibt estre prins à la lettre. Nostre antecedent est sans comparaison mieux appuyé que le leur : car pour vn, ou deux passages qu'ils nous produisent pour leur negation, nous en fournirõs mille, où le verbe, EST, garde sa proprieté ; & où les paroles sont propres, & le sens selon les paroles. L'argument donc est plus pour nous, que pour eux.

Est, pour, signifie.

Tels & sẽblables passages sont ramassez par les Ministres & par du Plessis l. 4 c. 2. p. 743 Les bœufs Gen. 41. 26. les os Ezech. 37. la semence. Luc. 8. 12. La porte, la voye, la vigne S. Ieã 10. 9. & 14. 6. 15. 5. Cousteau. Luc. 22. 36. Bonne maxime mal appliquée par du Plessis l. 4. c. 2. p. 743.

Conclusiõs des Ministres mal filées.

Secondement ie dis, que quand il y a quelque mot figuré, & difficile, & qui peut engendrer quelque erreur, l'explication y est mise tout ioignant, ou en quelque autre lieu ; par exemple en la Genese, la circoncision est nommée alliance qui est vn mot figuré mis pour signe d'alliance ; la figure est aussi-tost declarée ; car là mesme, la circoncision est appellée en propres termes, signe d'alliance ; de mesmes les paroles de sainct Paul, *la pierre estoit le Christ*, sont mises de telle tissure qu'il appert incontinant qu'elles sont figurées. Car il est euident à chascun, que selon la lettre elles ne peuuent estre veritables ; ne se pouuant faire que la pierre fut IESVS CHRIST, non plus qu'vne autre substance, demeurant pierre.

La Circoncision Gen. 17 v. 11.

La pierre estoit Christ. 1. Cor. 10.

Vne substance ne peut pas estre ensemblement vne autre substance. IESVS-CHRIST est le roc spirituel de son Eglise c'est l'appuy & vertu d'icelle.

Le sens est donc, que ceste pierre spirituelle estoit la figure de IESVS-CHRIST, qui estoit la pierre & le Roc spirituel de son Eglise, qui deuoit abbreuuer ses enfans des eaux de son sainct Esprit, au desert de ce monde, comme alors corporellement il abbreuuoit des eaux du rocher les Hebrieux, en la solitude. Mais les paroles CECY EST MON CORPS, s'accordent fort bien sans violence, sans figure, n'y ayant aucune contradiction, que ce que tenoit le Sauueur en la main, & disoit estre son corps, fut ce qu'il disoit, qu'il le soit tousiours, puis qu'il l'a ainsi voulu. Parquoy le mot, EST, retient sa propre signification & veut dire, EST, & non, *signifie* ; & les autres paroles de mesme. Si le Sauueur eust dict prenant le pain, *ce pain est mon corps.* Il eust donné quelque occasion de croire, que la substance du pain demeuroit, & alors il eust fallu interpreter ses paroles comme celles de sainct Paul pour les mesmes raisons, & dire, *Ce pain est le signe de mon corps*, ou *signifie mon corps*, comme la pierre estoit signe du Sauueur; mais disant le Sauueur CECY EST MON CORPS, sans faire mention d'autre chose, il monstre veritablement ce qu'il disoit, à sçauoir la substance de son corps.

1 Cor. 10.

Responce aux exemples des lieux metaphoriques.

L'exemple qu'il donnent, *Les sept bœufs sont sept ans*, & autres semblables manieres de parler, portent aussi leur explication en leur obscurité : Car en la seule connexion des mots on voit bien, qu'elles ne peuuent estre prinses au pied de leur signification litterale; qui ne voit qu'vn bœuf ne peut estre vn an, ny sept bœufs sept ans ? mais ils en peuuent estre le signe, comme de faict ils l'estoient: Parquoy Ioseph Patriarche, disant que les sept bœufs, que Pharaon auoit veu en songe, estoient sept ans, il ne vouloit pas dire qu'ils fussent la course, & la durée de ce temps là, ou qu'ils la signifiassent d'eux mesmes, mais qu'ils auoient esté monstrez pour cela ; de mesme quand IESVS-CHRIST, est appellé Lyon, Porte, Pierre angulaire, on voit bien qu'il y a manifeste repugnance & absurdité, si on prend les mots selon l'escorce, & qu'il n'est ny Lyon, ny Porte, non plus que pierre selon la verité : il faut donc recourir à vn sens caché soubs figure, & dire qu'il est appellé Lyon, Porte & Pierre angulaire par figure & semblance, d'autant qu'il est fort & royal, qu'il donne entrée au Royaume des cieux, qu'il a ioinct les deux peuples Hebrieu & gentil au bastiment spirituel de son Eglise.

Les bœufs Gen. 41. 26.

Comment le Sauueur est Lyon, Porte &c.

Le Lyon fort & Royal.

Porte, entrée.

Pierre angulaire des Iuifs & gentils.

Mais en ces paroles CECY EST MON CORPS, il n'y a point de repugnance, comme nous venons de dire. S'il y a de la difficulté qu'vne nature soit changée en vne autre, & le pain materiel en vn corps deifié pour nous nourrir, c'est aussi vn essay d'vn tout-puissant maistre, tout bon & tout sçauant, mais de repugnance il n'y en a poinct, ains cela luy a esté du tout conuenable comme les saincts Peres l'ont remarqué ; car en-tant que tout-puissant, il luy a esté propre de changer la substance du pain en son corps, & du vin en son sang, comme iadis il crea la substance de toutes choses, il changea la substance du bois en celle d'vn animal, la verge de Moyse en serpent, & la substance de l'eau en substance du vin.

La transsubstantiation du pain au corps du Sauueur, est l'essay d'vn Seigneur tout puissant & tout bon.

La verge en serpent. Exod. 4. L'eau en vin Ioa. 2.

Entant que bon, il luy a esté conuenable de nous alimenter supernaturellement du corps qu'il auoit prins pour nostre salut, comme iusques alors il nous auoit naturellement nourris des autres corps, qu'il auoit creés pour nous.

Et nous ayant donné tout le monde pour nourriture, pouuoit il mieux tesmoigner sa bonté qu'en se donnant à nous soy mesme pour viande ? il a esté aussi conuenable à sa sagesse de donner à ceux qu'il auoit regenerez, sa chair monde, & diuine en antidote de la chair d'Adam sale & immonde, de donner à ses enfans pelerins au desert de ce monde, l'vsufruict de ceste chair, comme celeste manne pour leur estre soustien, guide, & confort iusques à la terre des viuans, c'est à dire en la beatitude celeste figurée par la terre promise? Tant s'en faut donc qu'il y ait absurdité ou repugnance au sens literal de ces paroles CECY EST MON CORPS, que plustost il y a vn tesmoignage tres-illustre de la puissance de la bonté & de la sagesse infinie du fils de Dieu, & vn memorial accomply de ses merueilles comme parle Dauid Les aduersaires donc n'ont non plus de raison pour verifier leur figure, que pour oppugner le sens propre de nostre lettre, & nous auons l'Escriture, les saincts docteurs, l'Eglise, & la raison pour nous & contre eux.

Belle antithese de la chair de IESVS à celle d'Adam & à la manne.

Memorial des merueilles de Dieu le sacrement de son corps. Psal. 110.

Sophisme de Caluin & de Pierre Martyr expliqué.

CHAP. XXI.

APres auoir respondu aux exemples de l'Escriture produits par les Ministres respondons encor à quelques subtilitez, d'araignée qu'ils filassent sur ce subiect, à faute de bones escritures qu'ils vantent tant. La premiere est vn argument que Caluin appelle mur d'airain fondé sur ceste maxime; Toute sentence sacramentelle doit estre expliquée sacramentellement. Il faut donc, conclud-il, qu'elle soit expliquée par signe, car tout sacrement est signe: dōc le sens de ces paroles sacramentelles, CECY EST MON CORPS: CECY EST MON SANG,

Mur de Caluin. vls. admoni. ad vnē sphalum.

est tel, cecy est le signe de mon corps & de mon sang. Cest argument est vn *ergo* qu'on appelle, *sophisme*, c'est à dire fraude & tromperie de Charlatan. Voyons le. Le vray sens de ceste maxime est, que toute sentence sacramentelle doibt estre sacramentellement entendue & exposée; c'est à dire veritablement & conuenablement à l'essence du sacrement. Tout ainsi que nous disons que toute proposition mathematique, doibt estre entenduë & prise mathematiquement; c'est à dire, selon les loix & nature de la Mathematique & ainsi en toute autre science. Caluin ne sçauroit rien tirer contre nous de ceste maxime ainsi expliquée. Car ces paroles CECY EST MON CORPS, CECY EST MON SANG, proferées sur le pain & le vin, & prinses selon la lettre, nous mettent deuant les yeux vn vray Sacrement composé de la chose sensible, qui sont les paroles & les especes de pain & de vin, & de l'inuisible qui est le corps & la grace du Sauueur. C'est donc vne sentence sacramentelle exposée sacramentellement: c'est à dire conuenablement à la nature du sacrement, qui consiste en ces deux choses-là: au lieu que selon Caluin il n'y auroit que le signe; la maxime donc ainsi entenduë ne faict rien contre nous, & Caluin ne la peut interpreter autrement sinon en sophiste ou en lourdaut, comme il a faict. Car disant que toute sentence sacramentelle doibt estre prinse sacramentellement, c'est à dire par signe, il faict vne maxime non seulement fausse, mais encor absurde: fausse, parce que nul Sacrement n'a esté ny institué, ny exposé en ceste façon: mais proprement & sans figure de langage. La Circoncision fut commandée en termes propres, & prattiquée selon la proprieté des termes, comme tous les sacrements de la vieille loy: Ils sont donnez aussi en la loy de grace de mesme façon. Quand le Sauueur dict, *Allez baptisez* AV NOM DV PERE, DV FILS, ET DV SAINCT ESPRIT, ces paroles sont prinses comme elles sonnent, & non par signe & figure: encor que le lauement exterieur au corps, soit signe de l'interieur en l'ame. Elle est absurde parce qu'elle traine de grandes inepties; elle est autant absurde que si quelqu'vn disoit; toute sentence Astrologique doit estre interpretée astrologiquement, c'est à dire par astres, & par signes celestes; toute proposition sotte doibt estre sottement exposée; c'est à dire par quelque sottise; toute sentence heretique doibt estre heretiquement exposée, c'est à dire par quelque heresie: si ces conclusions sont fumées d'vn cerueau troublé, il faut dire que la glose de Caluin dont elles sortent est, non vne muraille de Bronze comme il vouloit, mais vn sophisme de foin & vne paroy de tourchis.

Sophisme.

Tout sacrement est composé de chose visible & inuisible comme l'homme est composé de corps & d'ame.

Glose fausse & ridicule de Caluin.

Nul sacrement institué en langage figuré.

Ie te baptise.

Trainées du sophisme de Caluin.

Cauillations des aduersaires sur le mot, CECY.

CHAP. XXII.

LA seconde subtilité des Ministres sur les paroles du Sauueur consiste au mot CECY qui est le premier de la sentence que venons d'expliquer, CECY EST MON CORPS: du Plessis en l'arrieregarde de ce mesme chapitre, faict plusieurs tours & passades en françois, latin, & grec, & tousiours subtilement, & en homme d'armes, sur la poincte de ce mot, CECY, HOC, sur l'indiuidu vague *τόδε τι*. Voicy le suc de son discours & de celuy des Ministres. Quand le Sauueur proferant ces paroles, CECY EST MON CORPS, prononçoit le mot CECY, il ne monstroit pas son corps, car nous tenons que le pain n'est pas le corps de IESVS-CHRIST, iusques à tant que toutes les paroles de la consecration sont proferées; il monstroit donc du pain, disent-ils. Il vouloit donc dire, ce pain est mon corps. & parce que le pain n'est pas le corps de IESVS-CHRIST, il s'ensuit que le sens des paroles est, CECY, c'est à dire, ce pain est le signe de mon corps, ou signifie mon corps. En ce discours les Ministres voulans faire des subtils Logiciens, ils nous font voir, qu'ils sont des oysons, non seulement en Logique, mais encor en Grammaire; car d'où prouiennent toutes ces cauillations sur vn mot, sinon de pure ignorance de ces deux arts-là? sinon pour n'entendre comment il faut chercher le sens de plusieurs paroles proferées? Ils concluent donc apres auoir rodé comme chiens au rouet autour du mot, CECY, que nostre Seigneur monstroit du pain. Mais ie leur demande, s'il leur eust voulu mõstrer du pain, & dire aux Apostres *ce pain est mon corps*, pourquoy eust il dit, CECY EST MON CORPS, & non plustost simplement, & nuëment, *ce pain est mon corps*? puis que comme nous auons preuué il falloit parler clairement? pourquoy eut il choisi vne façon de parler impropre, & obscure, laissant celle qui estoit toute euidente & toute à la main? n'eust il pas dict, comme il auoit de coustume en choses semblables? par exemple il disoit de soy. *Ie suis le sep, vous estes les sarments*: Et disertement quand en la parabole de la semence il expliquoit à ses disciples, que vouloit signifier le champ, la semence, les espines & le reste, il exprime par son nom la chose qui est signe, & ce qu'elle signifie; disant, *Le champ est le monde; la semence, est la parole de Dieu; les espines, sont les richesses*; tout y est specifié par son nom, le signifiant & le signifié, le champ & le monde, la semence & la parole, les espines & les richesses. Il ne dict pas en monstrant vn champ, cecy est le monde, car la façon de parler n'eust pas esté ne bonne ne intelligible, mais *le champ est le monde*: Parquoy si le Sauueur par le mot CECY, vouloit monstrer du pain, il le deuoit appeller par son nom, & dire *ce pain est mon corps*, & non CECY EST MON CORPS: car appellant le pain, pain, il parloit clairement: mais l'appellant CECY, d'vn nom general, il faisoit doubter les Apostres si c'estoit pain. Le Sauueur donc disant CECY, ne monstroit pas du pain. Que monstroit il donc? Il monstroit ce qu'il tenoit en la main: mais qu'estoit-ce? tu te perds en tes vaines demandes, & aimes mieux demander qu'apprendre: mais qu'estoit-ce? c'estoit ce qu'il appelloit, CECY: insensé que tu es & mauuais grammarien, attends les autres parties de l'oraison, attends qu'il ait acheué de dire, & tu entendras que c'est qu'il entend par le mot CECY: mais ne peut on pas dire que c'estoit, puis que c'estoit quelque chose? mettons le cas, qu'on ne puisse ny l'expliquer, ny mesmes l'entendre, faut-il quitter la foy pour cela, & laisser de croire que ce soit le corps du Sauueur,

Du Plessis l.4.c.2.p.743.

Logique des Ministres.

Il y a difference de dire CECY EST MON CORPS, & ce pain est mon corps.

Le Sauueur s'appelle sep. Ioa. 15.5.

La semence le champ les espines spirituellement entendues. Luc 8.12.13.14.15.

CECY mot general.

La curiosité fille d'orgueil & mere d'heresie.

Il ne faut pas mescroire les mysteres de Dieu, encor qu'õ ne les entende.

puis que le Sauueur dict, CECY EST MON CORPS? faut il mescroire les mysteres de Dieu parce qu'ils sont par dessus nostre teste? il faut donc biffer tous les articles de nostre, CREDO; ains il faut mescroire des choses qui sont tres-certaines à nos yeux; parce que nous ne les pouuons bien declarer, ny mesmes les bien comprendre. Il faut mescroire le flux & reflux de l'Ocean, la Sympathie de l'aimant auec le fer & auec l'estoile polaire, l'immortalité du charbon enterré, l'antipathie & inimitié du chat & de la souris, choses que nous voyons tous les iours, & desquelles les philosophes n'ont sceu treuuer, ny dire les vrayes causes, apres auoir faict mille tours & retours de cerueau. Quoy donc ne peut-on pas dire, ce que le Sauueur monstroit disant CECY? on le dira si tu crois, si tu ne crois, on parlera à vn sourd. Mais affin que ie face voir que ces pointilles de Ministres sont des saillies d'aueugles, & non demandes de gens sensez, ie ne veux que mettre vn exemple pour les esclairer: Le Sauueur tourna l'eau en vin en la ville de Cana sans rien dire, mais seulement par sa secrete vertu: prenons qu'il eust faict, comme il pouuoit faire, le mesme miracle, ayant l'eau deuant soy & disant, CECY EST VIN: maintenant sorte quelque sophiste, qui ne voulant croire au miracle faict, demande, que monstroit le Sauueur tournant l'eau en vin par sa parole, CECY EST VIN: proferant le mot, CECY, monstroit il l'eau ou le vin? Il ne pouuoit pas monstrer l'eau; car le sens eust esté, *ceste eau est vin*, qui est vn sens mensonger, si on le prend au pied de la lettre, d'autant que l'eau n'est pas vin, mais eau; il ne monstroit non plus le vin, car il ne le deuoit estre qu'à la fin des paroles, CECY EST VIN; c'estoit donc vn langage figuré, comme si le Sauueur eust dict, *ceste eau est figure de vin*. Voila donc la mesme difficulté & les mesmes *ergos* que font les Ministres, & du Plessis apres. Or s'ils eussent esté presens au miracle, & oyans maintenant ce sophiste sophistiquant auec ces interrogats, & ces conclusions, ne diroyent ils pas que c'est vn homme sans foy: & s'ils ne luy pouuoient respondre, laisseroient ils pour cela de croire la chose manifeste à leurs yeux? ouy, dira du Plessis pour eux, parce qu'ils l'auroyent veuë de leurs yeux, mais icy ils ne la voyent pas. Ie respons que comme ce sophiste mescroiroit la verité pour n'auoir la foy, de mesmes ils ne la veulent croire à faute d'icelle, & que s'ils auoyent les yeux de la foy, comme ils ont les yeux du corps, ils la verroient encor icy, & croiroient plustost à la parole de Dieu, qui dict CECY EST MON CORPS, & ne peut mentir, qu'à leur sens, qui leur monstreroit l'eau changée en vin, & les peut tromper. Ce n'est pas donc faute d'auoir l'expliquation de la chose que les Ministres ne l'entendent, c'est faute de foy, voire encor de iugement & discours. Car c'est vne inciuilité contre raison, de demander au premier mot le sens precis d'vne proposition, sans attendre le reste d'icelle. Quand le Sauueur disoit *les aueugles voyent, les sourds oyent, les boiteux marchent*, si quelqu'vn eut demandé, qu'entend le Sauueur par le mot aueugles, disant *les aueugles voyent*? il n'entend pas ceux qui voyent, car ceux qui voyent ne sont pas aueugles: il n'entend pas les aueugles, car les aueugles ne voyent pas: qu'entend il donc? vn tel sophiste ne seroit-il pas hors du sens, & ne luy faudroit-il pas dire, pauure aueugle attends la fin de la proposition, & mets tout ensemble, & tu entendras que quand le Sauueur dict, les aueugles voyent, il signifie que ceux qui auoient esté aueugles iusques-là, sont garis, & faicts clair voyants, comme aussi les sourds & boiteux, ont recouuert l'ouïe, & le marcher. Les Ministres donc sont dignes auec leurs cauillations d'estre renuoyez aux rudiments de la Logique, où ils sont aussi peu entendus, qu'en la Theologie.

Les flux & reflux de l'Ocean

Les sectaires n'ont faute que de foy & d'entēdement.

L'eau tournée en vin Ioan. 2.

Ergo & conclusiõs des Ministres.

Pour voir les choses naturelles faut auoir entendement & la foy pour les supernaturelles

Matth. 11. 5.

Le sens parfaict d'vne proposition depend de la fin d'icelle.

Or pour totale responce nous disons que si le Sauueur prenant le pain, n'eut dict autre mot que, CECY, il n'eut monstré que le pain: mais disant CECY EST MON CORPS, il monstroit son corps: & comme il passa outre en parlant, aussi ne deuons nous pas nous arrester au premier mot, mais prendre le sens parfaict de la clause parfaicte, qui nous dict que c'est le corps de IESVS CHRIST: mais pourquoy disoit-il plustost, CECY EST MON CORPS, que *ce pain est mon corps*? parce que n'y deuant plus estre la substance du pain apres les paroles proferees, la proposition eust esté fausse: de maniere qu'ayant prins le pain & le voulant transsubstantier en son corps, il ne le nomme pas de son nom, *pain*, mais le monstre par vn mot general, CECY, & comme le pain deuoit changer de nature, il luy change aussi de nom: & d'autant que les paroles finies deuoit estre son corps, il dict concluant, CECY EST MON CORPS: le mesme en est il du vin. Il ne mõstroit donc pas les especes nues du pain & du vin: ny l'indiuidu esgaré de Pierre martyr, que du Plessis n'a non plus entendu que les Ministres: mais son corps, qu'il faisoit disant, CECY EST MON CORPS, selon la façon d'agir propre à Dieu qui est de faire en disant, & de dire en faisant. La parole des hommes ne faict pas tousiours ce qu'elle dict, mais celle de Dieu ne dict rien qu'elle ne face estant operatiue. *Il a dict & tout a esté faict*: si le Sauueur prenant des pierres eust dict, *cecy est pain*: les pierres se fussent trouuees pain, non pierres: si prenant des lectues sur la table, il eust dict à ses disciples, mangez ce sont des cailles: les lectues eussent esté cailles, & non lectues. La puissance des hommes n'a pas tel credit: car s'ils veulent donner quelque chose, ils la doiuent auoir deuant toute faicte, d'autant qu'il n'est pas en leur pouuoir de la faire en donnant & en disant: ny de transmuer vne nature par iussion & commandement: & si prenans du pain ils disoient à quelqu'vn prenez, cecy est chair: ils diroient mensonge: mais la parole du Sauueur estant toute-puissante elle faisoit & faict en disant: & ce qu'elle disoit estoit veritablement ce qu'elle faisoit, à sçauoir son corps & son sang. Mais repliquera du Plessis, le Sauueur n'vsa point de parole de iussion disant, *cecy soit faict mon corps*, ains de simple declaration, CECY EST MON CORPS: ie dis que c'est assez qu'il parle, soit en commandant, soit en autre façon: sa parole est tousiours vraye, & effectrice de ce qu'elle dict: parquoy disant, CECY EST MON CORPS, il effectua ce qu'il disoit, aussi bien que s'il eut vsé d'vn mot de commandement, *cecy soit faict mon corps*. En

CECY.

Pourquoy le Sauueur n'a dict ce pain est mõ corps.

Indiuidu vague de Pierre martyr.

Dieu faict en disant. Gen. 1. Psal. 32.9.

La parolle de IESVS CHRIST dict & faict Dieu opere en diuerses façons voire sans commander.

La femme guerie. Luc. 13.12. Luc. 7.48. Luc. 5.20.

mesme façon guarit il la femme malade : *Tu es guerie de ton infirmité* & pardonna ses pechez à Magdaleine: & au paralytique, *tes pechez te sont pardonnez*, toutes ces paroles estoient annunciatiues & non imperatiues, & neantmoins elles furent toutes suiuies de l'effect & furent toutes vrayes. Dieu a mille moyens d'operer, en commandant, en declarant, voire en voulant seulement, comme quand il changea l'eau en vin; car ce fut operation de sa seule volonté sans entremise de parole ny d'autre action. Ce que nous auons dict du pain, nous le disons encor du vin; c'est que quand le Sauueur dict, CECY EST MON SANG, ce qu'il monstroit & donnoit, estoit son sang veritablement.

Ioan. 2.9.

Sur la fin de ceste response i'aduise en passant qu'aux nouueaux testaments qu'auons dict ailleurs, estre imprimés à Geneue soubs le nom de Lyon l'an 1558. on dict, *c'est-cy mon corps, c'est-cy mon sang*, au lieu de CECY EST MON CORPS, CECY EST MON SANG, selon que porte le texte grec & latin. Beze controuua ceste belle version & inuersion de la verité, parce qu'alors il estoit possible Lutherien, ou parce qu'il vouloit donner finement iour à la figure; car cela vouloit dire *mon corps est auec ce pain*, qui est l'opinion de Luther; ou bien selon Caluin, *icy est mon corps, icy est mon sang en signification, & non reellement*: Mais ayant esté conuaincu de fausseté par Claude de Sainctes, il se corrigea, comme il appert par la seconde response qu'il faict audict de Sainctes, où il se dedict, encor qu'à regret & remet, cecy, comme il y estoit auparauant: & rechante sans merite de penitent.

C'est-cy pour CECY falsificatiō de Beze.

Beze ad repet. Claudij de Sainctes c. 10. ad finem.

La reelle presence de la chair & sang du Sauueur en la Messe, prouuée par S. Iean.

CHAP. XXIII.

NOus auons prouué par l'Escriture de trois Euangelistes, la verité du corps de nostre Seigneur au S. Sacrement de l'autel, prouuons le encor par le quatriesme, qui est S. Iean. ¶ Iceluy donc ayant escrit le dernier son Euangile, cōme dict S. Hierosme, & veu que les autres Euangelistes auoient suffisamment, fidelement & d'vn accord admirable, recité l'histoire de l'institution du S. Sacrement, & qu'il n'estoit besoing de rien adiouter à la narration, comme note sainct Augustin, mais bien de mettre la promesse que IESVS-CHRIST auoit faict de donner son corps & son sang pour viande & breuuage, & parler de l'vtilité & necessité de ceste viande & breuuage, c'est pourquoy il couche par escrit le diuin & mysterieux sermon que fit IESVS-CHRIST, apres le miracle de cinq pains, auquel sermon la susdicte promesse, le fruict, & la necessité de sa chair & sang, sont si disertement exprimez, qu'aucun n'en peut doubter auec raison. IESVS-CHRIST donc voyant que plusieurs de ceux qui auoient assisté au miracle des pains le suiuoient, & voulant, ce dict sainct Augustin, prendre occasion de leur enseigner vn plus grand miracle, & vn pain beaucoup plus delicieux & vrayement diuin, il leur parla en ceste maniere. *Vous me cherchez, non pource que vous auez veu des miracles, mais parce que vous auez mangé des pains, & auez* esté rassasiez. *Trauaillez non pour auoir la viande qui perit, mais celle qui est permanante à la vie eternelle, que le fils de l'homme vous donnera: car Dieu son pere l'a approuué par son cachet. Ils luy dirent donc, que ferons nous pour ouurer les œuures de Dieu?* IESVS *respondit & leur dict, l'œuure de Dieu, est que vous croyez en celuy qu'il a enuoyé: lors ils luy dirent, quels signes donc fais tu, affin que nous le voyons & te croyons? quelle œuure fais tu? nos peres ont mangé la manne au desert, ainsi qu'il est escrit, il leur a donné à manger du pain du ciel.* IESVS *donc leur dict. En verité en verité ie vous dis, que Moyse ne vous a point donné le pain du ciel, mais mon pere vous a donné le vray pain du ciel: car le pain de Dieu est celuy qui est descendu du ciel & donne vie au monde. Ils luy dirent donc, Seigneur donne nous tousiours ce pain.* IESVS *leur dict, ie suis le pain de vie.* Et vn peu apres comme les Iuifs murmuroient dequoy le Sauueur auoit dict, *Ie suis le pain descendu du ciel*, leur semblant cela au dessus de sa puissance, parce qu'ils l'estimoient seulement homme fils de Ioseph, le Sauueur apres plusieurs paroles salutaires adiouste encor, *Ie suis le pain de vie, vos peres ont mangé la manne & sont morts: cestui-cy est le pain descendant du ciel, affin que l'homme en mange & ne meure point. Ie suis le pain vif qui suis descendu du ciel, si aucun māge de ce pain il viura eternellement, & le pain que ie donneray c'est ma chair, laquelle ie donneray pour la vie du monde. Les Iuifs donc murmuroient entre eux disans, comment nous peut cestui-cy donner sa chair à manger: Lors* IESVS *leur dict; en verité ie vous dis, si vous ne māgez la chair du fils de l'homme, & ne beuuez son sang, vous n'aurez point de vie en vous: qui mange ma chair & boit mon sang, il a la vie eternelle & ie le resusciteray au dernier iour. Car ma chair est vrayemēt viande, & mon sang vrayement breuuage. Qui mange ma chair & boit mon sang, demeure en moy & moy en luy.* Voyla tout ce que nous disons exprimé. La promesse de son corps, *la viande permanente à la vie eternelle, que le fils de l'homme vous donnera.* Item: *Le pain que ie donneray c'est mon corps.* L'vtilité, *Celuy qui mange ce pain viura eternellement: qui mange ma chair & boit mon sang, il a la vie eternelle & ie le resusciteray au dernier iour. Qui mange ma chair & boit mon sang; il demeure en moy & moy en luy, car ma chair est vrayement viande, & mon sang vrayement breuuage.* La necessité, *Si vous ne māgez la chair du fils de l'hōme, & ne beuuez son sang, vous n'aurez point de vie en vous.* La simple narration est assez suffisante pour faire voir à chascun que le Sauueur parle de son corps: qu'il le promet en viande, qu'il est salutaire, voire encor necessaire de le prendre & manger. Or tirons de cecy la preuue de nostre verité.

S. Iean a escrit le dernier ss Euangile. S. Hiero. de script. ecclesia. S. Aug. l. 4. de consens. Euangelista. c. 1.

S. August. tract. 25. in Ioan. Sermō du Sauueur contenans les mysteres du sacremēt de son corps. Ioan. 6. 26 & reliqua.

La foy est premierement necessaire pour les sacremens.

IESVS-CHRIST prend occasion de la figure de parler de la verité.

Commandement de manger la chair du Sauueur.

La promesse de la chair du Sauueur.

L'vtilité, la vie eternelle, la gloire de la resurrection, l'vnion auec Dieu.

Nostre Seigneur promettoit de donner son corps en vraye viande, & son sang en vray breuuage, donc il le donna vrayement selon ce qu'il auoit promis, quād il leur dict à son dernier soupper, *prenez mangez*: CECY EST MON CORPS, *beuuez*, CECY EST MON SANG. Car on ne peut marquer autre action du Sauueur, en laquelle il ayt accomply la promesse qu'il auoit faicte, en ce sermon, de donner son corps: que celle là: Ce qui peut estre iustifié en conferant ce sermō auec l'institution du sacrement de sa chair; car on verra

Accord de la promesse de l'Eucharistie auec l'institution d'icelle.

qu'vne action respond à l'autre comme le son de la parolle à la verité du faict. Il auoit declaré auec promesse en ce sermon qu'il vouloit donner vne viande plus excellente que la manne; vn pain de vie, c'est à dire, sa chair iadis figurée par la manne, & par le pain. En l'institution il dict, *I'ay grandement desiré de manger ceste pasque auec vous*; & apres print le pain & la coupe, & accomplissant son desir & sa promesse, leur dône son corps, pain vif, & donnant vie aux ames des receuans, au lieu que la manne ne nourrissoit que le corps; son corps, le vray agneau paschal, accomplissement de celuy de la vieille loy; viande gardée la derniere comme la plus exquise; breuuage gardé le dernier comme le meilleur; tout reserué au plus dernier, au plus royal & plus somptueux festin, qu'il eut onc celebré & deut onc celebrer en terre. En ce festin donc le Sauueur accomplit sa promesse, ou en nulle autre part; il donna donc veritablement son corps à manger, & son sang à boire, disant *prenez mangez*, CECY EST MON CORPS, *beuuez*, CECY EST MON SANG; Quel hôme ayant foy, voire encore discours, osera dire, que le Sauueur apres vn sermô rempli de si claires & si belles promesses de sa chair & si accordât auec l'institution de l'Eucharistie, il n'aye donné que la figure de son corps, moindre figure que la manne, que l'agneau paschal, & que toutes les vieilles figures? Certes les Sacramentaires ont l'esprit miserablement deuoyé, non seulement de choisir l'ombre quittans la verité, mais encor de forger en la loy de verité, vne figure du corps du Sauueur, moindre que toutes celles, qui furent données en la loy de Moyse, pour le figurer. Esprit du tout semblable à celuy des anciens heretiques leurs peres, que S. Irenée, & apres luy Epiphane, compare au chien d'Æsope, qui laissa la piece de chair qu'il portoit pour aller prendre l'ombre qui luy sembloit plus grande & plus grosse dans l'eau.

Les pains de proposition figure du corps du Sauueur. Exo. 25. & 37. 1. Reg. 21. 6. S. Cyril. Hierosolym. catech. & myst. S. Hier in c. 1. Tit. Ioa. 6. 49. Le sacrement de l'autel le dernier & plus exquis banquet que Dieu ait faict en terre.

Les heretiques semblables au chien d'Æsope. S. Ire. l. 1. c. 12. Epiph. her. 41.

Manducation spirituelle des aduersaires refutée.

CHAP. XXIV.

LEs sacramentaires se voyans pressez de ce lieu de S. Iean, recourent au sens spirituel, & côme tantost ils se cachoient soubs les ombres, & les figures de ces mots, CECY EST MON CORPS; De mesmes subtilisans icy, ils font malicieusemét spirituelle toute l'histoire, pour rendre inuisible la verité; & par diuerse voye establissent l'opinion de leur figure, & sens figuré. Or ils sont mipartis: car les vns dient tout à faict, que IESVS-CHRIST en ce sermon ne parle point de l'Eucharistie: mais d'vne manducation spirituelle & generale: les autres, du nombre desquels est du Plessis, qu'il en parle voirement, mais que c'est tousiours la mesme manducation par foy. De maniere qu'auec ceste varieté de iugemens, ils sôt d'accord que ces paroles se doiuent entendre spirituellement, & non selon la verité de la lettre: ainsi par diuerses voyes ils donnent tous contre la realité du corps du Sauueur, & ayans chascun sa teste & son opinion, ils sont neantmoins liez à la queuë, comme les Renards de Samson. Ie n'ignore pas que quelques docteurs Catholiques ont expliqué ce lieu de S. Iean, de la manducatiô spirituelle, comme Gabriel Biel, Caietain, & quelques autres en fort petit nombre; excusables pour l'auoit faict simplement, & selon ce qu'il leur sembloit, mais nullement preferables aux Peres anciens & modernes plus forts qu'eux en nombre, en raison, & authorité: qui ont tenu le contraire: les sectaires sont inexcusables, parce qu'ils sont malins en leur spiritualité, qui ne tend à autre fin, sinon à confondre la verité du sens de l'Euangeliste, ainsi qu'auons dict. Voyons leurs arguments & refutons les ensemble. Le Sauueur, disent-ils, dict aux Iuifs, *Mettez peine d'auoir la viande qui ne perit point, ains qui est permanente à la vie eternelle.* Item, *L'œuure de Dieu est que vous croyez à celuy qu'il a ennoyé.* Item, *C'est l'esprit qui viuifie, la chair ne profite rien: les paroles que ie vous dis sont esprit & vie*: lequel passage sur tous, semble si preignant à Zuingle, contre la reelle manducation, qu'il l'appelle vne tour d'airain, côme cy deuant Caluin appelloit sa glose sacramêtelle. Ils alleguent encor S. Paul, qui dict que *la lettre occit & l'esprit viuifie*; Ils font de ces lieux & de semblables autres leur effort contre la verité, & concluent, qu'il faut entendre tout ce sermon de la manducation spirituelle, & non reelle de la chair du Sauueur. Nous respondons premierement que l'Eglise Catholique sçait fort bien, qu'il y a deux sortes de communion; l'vne seulement spirituelle, sans sacrement; l'autre spirituelle, reelle, & sacramentelle, & que le Sauueur a parlé de toutes les deux en ce sien sermon: mais à dessain, & en but principal de la seconde. La communion spirituelle seulement, est celle qui se faict par esprit. Exemple; Quand quelqu'vn oit la Messe, suyuant en esprit & deuotion les actiôs du Prestre, offrant à Dieu le sacrifice de son fils auec luy; communiant auec luy de cœur, & receuant le Sacrement par desir, offrant à Dieu son ame & ses souspirs, luy demandant pardon de ses pechez, meditant sa bonté & sa grandeur; il mange spirituellement, & communie spirituellemét en la messe; ou encor hors la Messe, prenant le mot en sa plus grande estanduë, comme bien-souuent la prennent nos docteurs, quand quelqu'vn donne l'aumosne, qu'il faict oraison, ou quelque autre bonne œuure, il communie aussi spirituellement, & est faict participant de la chair & sang du Sauueur; c'est à dire des biens qu'il a merité en sa chair endurant la mort pour nous: il repaist de ceste viande son ame, comme d'vne spirituelle Eucharistie. La communion reelle & sacramentelle est celle où l'on reçoit le sacremét, & le corps du Sauueur, laquelle pour estre salutaire doibt auoir la premiere pour compagne, & alors elle est beaucoup plus excellête que celle là seule. Secondement nous disons que le Sauueur parlant icy de la reelle, & speciale manducation de sa chair, a meslé plusieurs choses qui touchent la manducation spirituelle, parce que sans icelle la manducation reelle ne porteroit aucun profit, ce que monstrent tous les lieux alleguez par les Ministres: mais tant s'en faut qu'ils côtrarient au sens, que nous tenons de ce sermon de la reelle manducation, que plustost ils l'aident. Car que les Ministres facent vn blot de tous ces passages, ils ne peuuent colliger autre chose sinô que la foy, & la bonne vie, sont necessaires pour fructueusement vser de la reelle manducation; ce que nous confessons, & disons que la mandu-

L'heretique est vn esprit de chair.

D. P. l. 4. c. 3. p. 769. Les Renards de Samson figure des heretiques. Iudic. 15. S. Hieron. in cap. 5. Lamêtat. Chrysost. in psal. 96.

Spiritualité d'heretique.

Ioan. 6. 29. 63. Tous ces lieux ne prouuent rien côtre la realité.

Zuingle l. de vera & falsa eccl. c. de euch. Cy dessus chap. 21. La lettre occit. 2. Cor. 3. 6. Deux sortes de cômunion S. Tho. 3. p. q. 80. a. ex 1. Cor. 11. & glos. ibidem. La spirituelle.

La reelle & sacramentelle.

cation spirituelle, c'est à dire l'appareil des vertus Chrestiennes, la foy, & charité sur toutes, doit estre inseparable compagne de l'Eucharistie. C'est pourquoy le Sauueur a parlé ensemble de toutes les deux, & les a ioinctes en son sermon, comme elles deuoient estre ioinctes à la practique. Mais il n'a pas recommandé la premiere pour l'approuuer seule, ains pour rendre la seconde fructueuse, & colliger de ceste recommandation de la communion spirituelle, qu'il n'y en a aucune reelle (comme les Ministres colligent) c'est autant que si quelqu'vn disoit qu'il y a vn Soleil spirituel, des estoilles & des aigles spirituelles, donc il n'y a aucun Soleil, aucunes estoilles, ny aucunes aigles vrayes & corporelles. Parquoy la premiere auctorité nous aduertit qu'il faut mettre peine d'auoir *la viande qui est permanente à la vie eternelle*, c'est à dire qu'il faut bien viure, pour bien participer de la chair du Sauueur, & prendre auec fruict ceste viande de la vie eternelle. L'Eglise Catholique croit tout cela, & aduertit ses enfans d'y faire leur deuoir.

Ioan 6 27 Faut bien viure pour bien communier.

La seconde auctorité ne faict rien pour les Ministres, non plus, que la premiere : *l'œuure de Dieu est que vous croyez en moy*, cela est tres-veritable & du tout necessaire de croire en IESUS-CHRIST, pour estre participant auec fruict de sa chair; car celuy qui n'est Chrestien, & n'a la foy, ne peut pas approcher de sa table; la foy dis-je de tant plus grande, que le mystere est grand & esleué par dessus le sens & iugement humain. C'est pourquoy les Ministres ne peuuent auoir part à ce pain, parce qu'ils sont priuez de la foy, & n'ont ny dents pour le rompre, ny estomach pour le digerer.

L'œuure de Dieu. Ioan.6. La foy premiere vertu necessaire à la communion du Sauueur.

Comment il faut entendre les parolles du Sauueur, C'est l'esprit qui viuifie, la chair ne profite rien. *S. Paul expliqué,* La lettre occit.

CHAP. XXV.

Recognoissons en ce chapitre le fort imprenable d'airain de Zuingle, & l'authorité de S. Paul, que du Plessis n'oublie pas d'objecter aussi souuent qu'il peut. Nous trouuerons ce fort estre foin & terre, aussi bien que celuy de Caluin. Le Sauueur dict, *C'est l'esprit qui viuifie, la chair ne profite de rien*, donc conclud Zuingle, il n'y a point icy de manducation de chair : les Ministres & du Plessis suiuent à la trace. Nous respondons que ces paroles ne sont pas dictes contre la foy de l'Eglise Catholique, mais contre la sensualité & la mescreance des Capharnaïtes; comme le texte monstre clairement : Les Capharnaïtes, comme escrit sainct Augustin, & comme il est aisé à colliger de sainct Iean, pensoient que le Sauueur deust donner sa chair morte, & à lopins, comme on la donne au marché, pour la cuire & manger à la maniere d'Anthropophages, laquelle pensée, côme charnelle & grossiere, le Sauueur corrige fort sagement disant, *La chair ne sert de rien, c'est l'esprit qui viuifie.* C'est à dire, comme expliquent Origene, S. Chrysostome, Theophylacte, & S. Cyprien, la pensée charnelle, la chair & le sang, l'homme animal, n'est pas propre pour entendre ce mystere, & faire son profit de la manducation dont ie parle; car combien que reellemét ie vueille donner ma chair & mon sang, la façon pour-

Ioan 6.

Sens charnel des Capharnaïtes. S. Aug. in psal. 98. voy cy-dessous c. 27. 19. Ioan.6. La chair ne sert de rien. Orig. l. 3 in epist. ad Rom. c. 3. in illa verba non ex operib. Chrys. Theophy. Euthym. S. Cyp. de cœna Domini. l'homme animal. 1. Cor. 2. 14. Ioan. 6.

tant ne sera pas charnelle, ny l'operation sensuelle, *Mes parolles sont esprit & vie*; ce sera sacramentellement, ce sera spirituellement & sans lesion de ma chair, sans horreur des prenans, pour nourrir leurs ames spirituelles spirituellement, & donner au corps mortel droict, & vigueur de resusciter vn iour à la gloire immortelle. *Mes paroles sont esprit*, paroles qui enseignent choses diuines, spirituelles, & de la vie eternelle, & non corruptible: & partant ce n'est pas merueille si vous Capharnaïtes, si vous sacramentaires, ne les pouuez comprendre qui estes charnels. Ainsi le mesme Sauueur corrigea Nicodemus, qui ayant ouy qu'il falloit renaistre, faisoit vne conclusion charnelle, sur vn antecedent spirituel charnellement entendu, & pensoit qu'il fallut encor demeurer au ventre de la mere, auquel le Sauueur dict, *Qui est de la terre parle de la terre, qui est du ciel, il est sur tous:* comme s'il eut dict tu es vn homme terrestre, tu penses à la terre, & parles de la terre; Ie suis du ciel, & parle des choses celestes, & qui sont sur la capacité des hommes : & partant il est besoin de foy pour les entendre, y estant court le iugement humain. Il dict donc aux Iuifs, *La chair ne sert de rien*, pour croire, ains est vn empeschement; *Et partant il y en a d'entre vous qui ne croyent point.* Ceux-cy estoient les Capharnaïtes, & les mauuais disciples, qui deslors quitterent le Sauueur. Ceux-là disoiét, *Comment nous peut donner cestuy sa chair à manger* ? Ceux-cy, *Voicy vne dure parole, & qui la peut ouyr?* Mais, dict S. Iean, IESUS *sçachant en soy-mesme que ses disciples murmuroient sur cecy, il leur dict, cecy donc vous offense? Et que sera-ce, si vous voyez le fils de l'homme, montant au Ciel où il estoit deuant* ? Il ne corrige pas ce qu'il auoit dict, les renuoyant à la manducation spirituelle, ce qu'il pouuoit & deuoit faire, s'il ne parloit que d'icelle manducation, afin d'oster toute occasion de faillir & de murmurer à ses auditeurs: mais il confirme ce miracle par vn autre: l'Eucharistie par l'Ascension: vn miracle non ouy, par vn autre non ouy, comme s'il leur eut dict : vous vous offensez de ce que ie vous promets vne chose que vous ne vistes iamais, & que direz-vous si ie vous en fais vn autre que vous ne pésastes iamais ? vous pensez que ie ne vous puis donner ma chair en terre, & que direz-vous quand ie la porteray au ciel ? Et si vous estimez vne chose impossible, que ie vous donne mon corps à manger: pendant que ie suis auec vous, combien plus l'estimerez-vous impossible, quand ie seray monté au ciel ? Ainsi parle-il aux Caluinistes maintenant, semblables à ces mauuais disciples, & prenant pour leur plus grand argument de leur incredulité l'Ascension que le Sauueur mesme auoit mise en auant pour preuue de son dire, & lustre de sa promesse: monstrant qu'il pourroit aussi bien donner sa chair à manger en terre, que la porter au Ciel, & que ceux qui croiroient qu'il monteroit au Ciel, deuroient aussi croire qu'il donneroit sa chair en terre selon sa promesse, mais d'vne autre façon qu'ils ne pensoient: non brutalement, non humainement, non charnellement preparez, mais diuinement, sacramentellement, en vne table couuerte de mets de sa chair immortelle & entiere, d'vn pain celeste, pain vif & donnant vie sans mort, & nourriture sans corruption : & partant il conclud instruisant ces murmurateurs, *La chair ne profite point : mes*

Nicodemus corrigé.

Ioan. 3 4 31.

L'homme animal & charnel n'entend point les mysteres de Dieu. 1 Cor. 2. 14. Ioan 6 52 Ioan. 6. 62

Deux choses admirables, l'Ascension de la chair du Sauueur au Ciel, & la manducation d'icelle en terre.

Qui croit l'vn, doibt croire l'autre.

Ioan. 6.

La chair est vn grãd empeschement de la foy.

parolles sont esprit & vie, mes propos sont spirituels; si vous voulez entendre mes paroles & prendre fruict d'icelles, soyez spirituels, & non charnels, soyez esprit & non chair: car la chair est contraire à l'esprit, & ne l'entend point, comme *l'homme animal ne peut penetrer les choses de Dieu.*

L'homme animal. 1 Cor 2. 14. La chair & le sang. Matth. 16 17. 1. Cor. 15. 50.

En la mesme façon de parler il auoit dit à S. Pierre, apres qu'il eut faict ceste diuine confession de foy; *La chair & le sang ne t'ont point reuelé cecy;* c'est à dire le sens & iugement charnel. Aussi S. Paul dict, *que la chair & le sang ne peuuent posseder le Royaume de Dieu.* C'est à dire les hommes addonnez à la chair: car il certain au reste, que le corps & la chair des iustes, apres la resurrection seront au Royaume de Dieu, comme n'ayans pas esté charnels, mais spirituels en leur vie. De maniere que ce qu'il dict, que la chair ne profite point, ce n'est pas de sa chair qu'il le faut entendre, comme estiment les sectaires, mais des hommes charnels, comme nous disons selõ Origene, S. Chrysostome, Euthymius, Theophylacte, S. Cyprien, & selon l'Escriture mesme: car c'est vne impieté de penser que IESVS-CHRIST appelle sa chair inutile, veu qu'en icelle nous auons esté reconciliez à Dieu, comme parle S. Paul, & sauuez; s'ils repliquent qu'ils ne l'estiment pas inutile pour le regard des merites, mais que le Sauueur a voulu dire, qu'il n'y eut aucun fruict de la manger reellement; & partant qu'il la leur donneroit seulement par foy; Ie respons que si le Sauueur eut voulu signifier cela, il l'eut dict: car qui l'engardoit de le dire, & le dire clairement & en termes intelligibles, *Ie vous donneray la foy*? pourquoy perseueroit-il tousiours de dire qu'il leur donneroit sa chair? *que sa chair est la vraye viande*? Et si mãger sa chair est croire en luy, n'auoit-il pas fait mention de ceste manducation, au commencement du sermon, disant *l'œuure de Dieu est, que vous croyez en celuy qu'il a enuoyé*? n'auoit-il pas ouuertement & distinctement parlé de ceste foy en mille autres predications? Pourquoy en parloit-il icy auec tant de metaphores de sa chair, & de son sang, de viande, de breuuage, maniere de langage tres-obscur, si par iceluy il vouloit signifier la foy, & non la propre & reelle manducation de sa chair & la boisson de son sang? il est donc tres-certain qu'il parloit icy de quelque autre chose, qui ne peut estre sinon celle que ses paroles tesmoignent, à sçauoir ceste reelle manducation de sa chair. Parquoy ce qu'il disoit que *la chair ne profite rien*, donnoit contre la sensualité des Iuifs, prenans brutalement & selon la chair ses paroles, au lieu qu'elles portoient le sens d'vne manducation de sa chair, reelle voirement, mais sacramentelle, & practiquée spirituellement soubs les especes de pain & de vin au sainct Sacrement. Voila le mur & le fort imprenable atterré, que Zuingle auoit basty de pieces d'airain sur le mot de *chair*, charnellement entendu: tels sont tous les forts de tous les heretiques, & tous fondez sur tels pilotis, sur la chair, sur leur esprit charnel, sur leur sens charnel, leur iugement charnel, auec lequel ils veulent voir toutes choses & mesurer toutes choses, & rejettans tout ce que leur sensualité ne peut mascher, & que leur gorge ne peut aualler. Et partant Sainct Paul met à bon droict l'heresie entre les œuures de la chair: car encor qu'elle consiste en l'esprit comme en sa propre couche, elle est neantmoins engendrée de la chair, & ne cherche que la chair.

Comment la chair ne profite point. Orig l. 3. in ep. ad Rom. c. 3. Chrysost. Euthym. Theophy. in c. 6. Ioan. S. Cypr. de Cœna Domini. Coloss. 1.

La foy est necessaire pour fructueusement mãger la chair du Sauueur, mais elle n'est pas la seule mãducation. Ioan. 6. 29

Le plus grand fort des heretiques est la chair.

L'heresie œuure charnelle. Galat. 5.

La sentence qu'ils alleguent de S. Paul, *La lettre occit, l'esprit viuifie*, est dicte de la loy des Iuifs & de la loy de grace. *Il appelle*, dict sainct Chrysostome apres Tertullien, *lettre, la loy qui faisoit mourir le transgresseur, Il appelle esprit la grace qui viuifie le pecheur par le baptesme.* Sainct Augustin dict le mesme que ces Docteurs. Ce sens ne faict rien contre nostre sens litteral, mais contre les Iuifs qui se sont attachez à l'escorce de leurs figures & sacrifices. Origene donne vne autre explication disant, *la lettre est quand on interprete les sainctes Escritures charnellement & selon le sens: l'esprit c'est l'intelligence spirituelle & le sens interieur.* Ceste explication donne contre les Iuifs encor, & contre tous gens charnels, & nommément contre les heretiques, *esprits charnels, qui font les heresies*, dict sainct Augustin, *pour n'entendre les Escritures*: c'est donc contre ceux-cy, que la sentence de l'Apostre donne, & non contre nous, qui interpretons les Escritures selon la verité: non plus est-elle contre le sens que l'Eglise tient de la reelle manducation de la chair de IESVS-CHRIST: sens litteral voirement, mais non charnel: reel mais non sensuel, contenant la vraye, mais non la visible presence du corps du Sauueur. Ceste lettre n'occit pas, car elle est selon l'esprit: c'est la lettre charnelle, & contraire à l'esprit, qui estaint & tuë l'esprit, & chasse la vie: mais la lettre Chrestienne n'est pas contraire à l'esprit, & ne le tuë point, ains sert à l'esprit. L'histoire de la natiuité de IESVS-CHRIST, de sa Passion, de son Ascension, des Apostres, & mille autres semblables narrations, sont pieces de la lettre, & nourrissent l'esprit, & la foy: car leur sens litteral est bon & sainct, & appuyé sur l'esprit: Parquoy c'est le sens litteral des Iuifs & des heretiques qui tuë, parce qu'il est fondé sur la chair, & faict desloger l'esprit. *La lettre*, dict S. Augustin, *ne tuë pas seulement les Iuifs, mais aussi tous les heretiques.* Les Iuifs interpretoient les Prophetes & autres Escritures sainctes litteralemẽt selon la chair, d'vn Messie charnel, d'vn Roy temporel & mondain, d'vn Royaume du monde terrien: ceste lettre les tuoit: car elle estoit charnelle, & faisoit qu'ils ne pouuoient receuoir ny l'esprit, ny la vie, ny la foy de IESVS-CHRIST: Tels estoient icy les Capharnaïtes, oyans le sermon de IESVS-CHRIST d'vne aureille charnelle. Tels les autres heretiques, qui sont venus aux siecles suiuans. Les Arriens prenans la generation spirituelle du Fils de Dieu charnellement, & ne pouuans entendre comment il estoit engẽdré, esgal à son pere, coëternel à son pere, aussi sage & puissant que son pere, s'en mocquoient: c'estoit la lettre qui les tuoit, mais la lettre charnelle auec laquelle ils mesuroient les œuures de l'esprit de Dieu. La lettre donc les tuoit, comme elle auoit tué les Capharnaïtes charnels en ce Sacrement, & tuë les heretiques de present charnels comme eux, quoy qu'en diuerse façon, & par voye opposite. Les Capharnaïtes estoient charnels en leur sens de la manducation trop charnelle: ceux-cy sont charnels en leur sens de la manducation trop spirituelle. Les Capharnaïtes ne pouuans comprendre que le Sauueur leur peut donner sa chair à manger autrement qu'à la façon des bouchers, disoient en grondant,

La lettre occit. 2. Cor. 3. 6. S. Chrys. hom 6. in 2. Cor. 3. Tertul l. 5. cont Mar. c. 11. S. Aug. l. 1. cont. adu. leg. & prophet. c. 17. Origene. l. 6. cont. Celsum.

Les heretiques font leurs heresies des Escritures charnellement entenduës. S. Aug. l. 1. cont. aduers. leg. & proph c 17

Lettre cõuenable à l'esprit.

La lettre occit les Iuifs & les heretiques S. Augus. serm. de temp. 100.

Interpretations charnelles des Arriens. Les Capharnaites & les Ministres semblables en heresies contraires. Sens charnel des Capharnaites. S. Aug. in ps. 98. cy dessous c. 27 & 29. Ioan. 6. 52

Comment nous peut donner sa chair cestuy-cy? & quittoient son escole. Les sectaires ne pouuans comprendre, que le mesme Sauueur puisse, ou doiue donner reellement sa chair en autre façon, qu'à la naturelle, visible, palpable, & grossiere, & selon les dimensions locales, disent en philosophant, *Comment se peut-il faire qu'vn corps soit present sans occuper lieu? qu'il soit regnant reellement au ciel, & soit mangé reellement en terre?* & croyans qu'il n'est mangé qu'en esprit ils quittent sa compagnie, ils font des sectes à part, & sont Capharnaites en leur façon; & les vns & les autres amoureux de leur iugement charnel, & mescreans de la puissance diuine, tombent par diuerses erres en crime d'heresie, & s'enferrent és pointes de mesme damnation.

Diuers lieux de S. Augustin expliquez.

CHAP. XXVI.

N'Ayans les Ministres aucune Escriture pour colorer aisément leur pretendu sens spirituel, sur les paroles du Sauueur expliquées au precedent chapitre, ils recourent aux saincts Peres, & se rompent tousiours le col. Ils alleguent que S. Augustin escriuant contre Iulian enseigne, que les enfans mangent la chair de IESVS-CHRIST, entant qu'ils sont participans de la foy, il faut donc, disent-ils, selon l'opinion de S. Augustin, interpreter ce sermon du Sauueur, & ses paroles de la manducation qui se faict par foy. Pierre Martyr, cite plusieurs autres Docteurs, & lieux de sainct Augustin, escriuant sur sainct Iean, comme sont, *Qu'apreste-tu le ventre & la dent? croy & tu as mangé*, lieu que les Ministres ont tousiours en la bouche, comme aussi vn autre, *Croire en luy* (en IESVS-CHRIST) *c'est manger le pain vif.* Item ce qu'il escrit en vn autre endroict, *que ces paroles du Sauueur, si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, sont vne figure qui signifie qu'il faut communiquer à la passion du Sauueur, & penser suauement & doucement en son cœur, que sa chair a esté crucifiée pour nous.* Ils alleguent encor S. Clement Alexandrin, qui par la chair & sang de IESVS-CHRIST, entend la parole de Dieu, de laquelle nous sommes abbreuuez. S. Basile qui par la mesme entend la doctrine d'iceluy IESVS-CHRIST, & son aduenement mystique; S. Hierosme disant que ce sont les Escritures; S. Bernard que manger la chair de CHRIST, est estre participant de sa passion & imiter sa vie; ils citent tels & semblables passages, pour monstrer que les paroles du Sauueur tant en S. Iean qu'aux autres Euangelistes, se doiuent interpreter d'vne manducation spirituelle, & non reelle, figurée & non propre. Au premier lieu de sainct Augustin, ie respons qu'il dict souuent que les petits enfans doiuent manger la chair de nostre Seigneur pour estre sauuez, d'autant qu'il est dict, *si vous ne mangez ma chair vous n'aurez point de vie en vous*; & parce qu'ils ne sont pas capables de la manger de faict en cet aage, le mesme Docteur enseigne qu'ils la mangent quand ils sont par le baptesme faicts participans de la foy, & rendus membres de IESVS-CHRIST, car deslors ils prennent droict & desir secret de la manger en leur temps; & tout ainsi que venans au monde naturellement, ils portent quand & eux vn appetit caché de manger des viandes solides, quand ils auront le temps, & les dents; de mesmes lors qu'ils sont regenerez en IESVS-CHRIST, ils sont faicts en certaine façon participans de la chair de IESVS-CHRIST, entant qu'ils sont rendus aptes de la manger, quand ils auront attainct l'aage de discretion; ceste manducation des petits enfans est spirituelle voirement, mais ce n'est pas à dire qu'il n'y en aye point d'autre; ains on colligé clairement de ceste doctrine de S. Augustin, qu'il y en a vne autre reelle, differente de celle-cy: & de faict luy-mesme l'enseigne disertement ailleurs escriuant que le commandement du baptesme doné par ces mots, *Celuy qui ne croira & sera baptisé, sera condamné*, est different de celuy de l'Eucharistie contenu en ces paroles. *Si vous ne mangez ma chair & beuuez mon sang vous n'aurez point de vie en vous*: Et en vn autre; *C'est autre chose*, dit-il, *naistre de l'esprit, & autre estre repeu de l'esprit, tout ainsi que c'est autre chose naistre de la chair, ce qui se faict quand la mere enfante, autre chose estre nourry de la chair, ce qui se fait lors qu'elle allaicte l'enfant.* S'il n'y auoit qu'vne manducation spirituelle, & telle qui se prattique en la personne des enfans baptisez, S. Augustin n'en mettroit pas vne autre differente. Parquoy il ne dict pas que la manducation de la chair du Sauueur soit seulement spirituelle, ains que les enfans sont spirituellement & par la foy rendus participans de l'Eucharistie au baptesme, y receuans droict de la participer sacramentellement & reellement auec la mesme foy quand ils seront deuenus grands.

Pour response des autres lieux de mesme sens, ie dis, que les Ministres font tousiours paroistre qu'ils ont faute d'entendement aussi bien que de verité; car ils font mal leurs conclusions, & concluent mensonge. S. Augustin dict qu'il y a vne manducation spirituelle, donc il dict, qu'il n'y en a point d'autre; comment tirent-ils ceste conclusion? N'est-ce pas autant que si quelqu'vn disoit, l'homme se repaist de viande spirituelle, en la predication ou leçon, donc il n'en prend aucune corporelle: il a vne ame inuisible, donc il n'a point de corps visible. Quant au lieu où il dict, *Qu'apprestu les dents & le ventre?* Ie respons qu'il ne parloit point de l'Eucharistie, mais de la foy en IESVS-CHRIST. Il expliquoit les paroles du Sauueur, lequel preparant les Iuifs en ce sien sermon, à la manducation de sa chair, les auoit exhortez de trauailler pour auoir la viande qui ne perit point, & ayant eux demandé ce qu'il falloit faire pour cela: IESVS-CHRIST leur auoit respondu: *c'est que vous croyez en moy*, Surquoy dit S. Augustin: *Croire donc c'est manger la viande qui ne perit point, & demeure à la vie eternelle. Qu'apprestes-tu les dents & le ventre? croy & tu as mangé*: Comme s'il disoit que cherches-tu ô Iuif des viandes corruptibles, & telles que tu as mangé cy-deuant au desert, croy & tu as vne viande immortelle, à sçauoir la foy. S. Augustin donc ne parle pas de l'Eucharistie: car nostre Seigneur n'estoit pas encor venu à ce propos: mais de la foy, qui est la premiere vertu necessaire à l'Eucharistie, de laquelle nostre Seigneur deuoit parler. Ce que dict le mesme Docteur, *Croire en* IESVS-CHRIST *c'est manger sa chair*; Item *qui mange de cœur, non qui presse de la dent*, c'est aussi de la foy qu'il parle, ou de la manducation spirituelle de la chair du Sauueur, & n'y

S. Aug. l. 1. contra Iulian. Id trat. 25 in cap. 6. Ioan. & apud Gra. de consecr. dist. 2 cap. vt quid. Idem tra. 26. in c 6. Ioan. & apud Gra. 16. ibid.

Manducation spirituelle de la chair du Sauueur, meditter sa passion. S. Aug. l. 3. de doct. Christ. c. 16.

La parole de Dieu. S. Clem. Alex. l. . pæd c 6.

La doctrine de Christ. S. Basil ep. 141.

Les Escritures. Hieron. in ps. 147.

Imitation de la passion & vie de Iesus-Christ. S. Bernard in ps. 90. serm. 3.

Comment les petits enfans sōt participās de l'Eucharistie.

Les commandemens du baptesme & de l'Eucharistie different. S. Aug. l. 1. de pecc. mer. & remiss. c. 20.

S Aug. ser. 11. de verb. Domini.

La communion spirituelle ne forclost pas la reelle.

S. August. trac. 25 in Ioā. apud Grat. de cons. d 2. vt quid.

Les autres passages manger c'est croire. S. Aug. tr. 26 in Ioa. Grat. de cons d 2. c. Credere.

a rien en cela, qui fauorise l'huguenot, mais bien la doctrine Catholique; car nous tenons qu'on peut communier spirituellement comme font ceux qui oyent la predication, qui prient Dieu, qui assistent deuotement à quelque pieuse action principalement à la Messe, comme nous disions cy-deuant, qui meditent les mystères de la passion du Sauueur, sa charité, son sang, ses espines, ses cloux, ses opprobres & sa mort, ils communient spirituellement: & leur foy, ferueur, & deuotion enuers IESVS-CHRIST est alors leur Eucharistie, & viande spirituelle: mais ce nonobstant il y a encore la communion reelle & sacramentelle du Corps de nostre Seigneur, laquelle ioincte auec la spirituelle est de beaucoup plus grande efficace que la spirituelle seule, d'autant que deux biens ioincts ensemble sont meilleurs que l'vn des deux à part; Et combien que la sacramentelle ne puisse estre fructueuse, sans la spirituelle, & la spirituelle soit bonne toute seule, ce n'est pas à dire qu'elle doiue estre tousiours seule. Si les Ministres veulent tirer ceste fusée des paroles de sainct Augustin, & conclurre, que c'est assez de communier spirituellement sans qu'il soit besoin d'autre Eucharistie, qu'ils concluent aussi bien, qu'ils n'ont que faire de leur Cene, & que c'est assez de communier sans ce pain: car sans iceluy on peut croire, & mediter la passion du Sauueur, & communier spirituellement.

Communion spirituelle.

La communion sacramentelle auec la spirituelle est meilleure que la seule spirituelle.

Pourquoy les Ministres font la Cene.

Diuerses communions spirituelles de S. Augustin, & autres Peres anciens, vainement opposées par les Ministres contre la reelle Sacramentelle.

CHAP. XXVII.

LA response que venons de donner au precedent chapitre nous sert pour expliquer l'autre passage de S. Augustin, où il dict, que les paroles du Sauueur, *Si vous ne mangez ma chair vous n'aurez point de vie en vous, sont dictes par figure qui commande de participer à la passion du Sauueur, & auec douceur & vtilité interieure cacher en son cœur la croix & playes de sa chair.* Ces paroles ne veulent dire autre chose sinon qu'il y a vne manducation spirituelle de la chair de IESVS-CHRIST, mais c'est tousiours sans prejudice de la reelle, ainsi qu'auons dict. Or est à noter, que S. Augustin monstroit en ce lieu, que quand vne Escriture prinse au pied de la lettre, donne vn sens absurde, c'est à dire qui est sans mystere, contre la foy, ou côtre les bonnes mœurs, elle doibt estre interpretée comme par figure. Il donne vn exemple sur les Capharnaïtes qui prenoient les paroles de nostre Seigneur, *Si vous ne mangez ma chair, & beuuez mon sang*, litteralement & charnellement, pensans comme en ce lieu le mesme Docteur declare, que le Sauueur leur deust despecer son corps, le donner à cuire, à mascher, & en vser à la façon de ceux qui mangent la chair des bestes. Ce sens estoit litteral & charnel contre la foy & l'Escriture, qui dict que le Sauueur ne deuoit endurer en son corps aucune fraction, voire deuant sa mort estant encor mortel, & beaucoup moins apres sa triomphante resurrection, estant son corps rendu immortel & glorieux: il estoit aussi contre les bonnes mœurs; d'autant que c'est vne barbare inhumanité de manger ainsi la chair humaine; il falloit donc interpreter les paroles de IESVS-CHRIST spirituellement & par figure, non selon le sens menteur des Ministres, qui nient la verité & la reelle manducation, & tournent tout en air, & en peinture sans corps; mais spirituellement selon la foy Catholique, sans nier la manducation reelle du corps du Sauueur. Or ceste figure pouuoit estre double: l'vne de la communion spirituelle consistant en meditation seulement, l'autre spirituelle aussi, mais reelle neantmoins, par le Sacrement. S. Augustin applique son propos à la premiere comme la plus commune & plus generale, & qui se doibt faire tous les iours, & par chaque Chrestien, & sans laquelle la sacramentelle ne profite rien, ains nuit beaucoup: mais pour cela il n'a pas condamné la seconde, qui se faict moins souuent, encor qu'elle soit plus vtile & plus digne, moyennant qu'elle soit accompagnée de la premiere, ainsi que nous auons ja souuent declaré. Ouy, mais dira quelqu'vn, ceste seconde manducation n'est pas spirituelle ny figurée, parce qu'elle est selon le sens litteral & contient le corps du Sauueur. Ie respons qu'elle est spirituelle & figurée en comparaison de l'intelligence & interpretation des Capharnaïtes, qui estoit litterale & charnelle, au lieu que la manducation reelle que nous tenons en l'Eglise Catholique, est selon la lettre voirement, & conioincte à la verité du corps du Sauueur reellement prins, mais prins d'vne façon sacramentelle, esleuée au dessus le sens & iugement humain & vrayement diuine. De maniere qu'il y a deux sens vicieux tenans les deux extremes propres des heretiques qu'il faut euiter, l'vn est trop litteral & grossier des Capharnaïtes, qui n'a point d'esprit, l'autre trop spirituel des Ministres, qui n'a point de corps. L'Eglise va par le milieu & tient l'esprit auec le corps, & vn sens spirituel sans destruire le litteral: ains le suppose & se fonde sur iceluy, & y bastit de tres-nobles, & tres-riches edifices de sens mystiques au profit des enfans de Dieu. Ainsi voyons nous mille belles allegories heureusement dressées sur la lettre des histoires sacrées: le vieil testament contient vn infiny nombre d'histoires qui sont tres-veritables en leur lettre: la captiuité des Hebrieux, leur sortie d'Egypte, le passage de la mer rouge, le desert, la manne, le rocher, l'Arche d'alliance, la Loy donnée en Sina, & vne milliasse d'autres histoires de la Loy de Moyse qui nous sont en la Loy de grace autant de figures, qui pourtant ne prejudicient pas à la realité des choses passées. Il y a bien plus, c'est que mesmes au nouueau Testament la verité de la lettre sert tres-souuent de fondement à la figure: la Conception, la Natiuité du Sauueur, l'estoille qui conduict les Roys à luy en Bethleem, la Circôcision, la Croix, sa Resurrection, son Ascension sont veritez historiales & litterales, & neantmoins sont autant de figures, qui portent vn sens allegoric & moral: l'Incarnation, la Natiuité du Sauueur, nous sont deux figures qui nous enseignent que l'ame deuote le doibt conceuoir par foy, par amour, par bons desirs, & l'enfanter par bonnes œuures: Ainsi dict S. Augustin que la Vierge auoit plustost conceu IESVS-CHRIST par la foy en son ame, que corporellement par sa semence en son corps: & le Sauueur dit que celuy qui faict la volonté de son pere, est sa mere: c'est à dire l'enfante: l'estoille des

S. Aug. l. 3. de doctr. Christ. c. 16.

Sens brutal des Capharnaites.

S. August. tract. 27. in Ioan. & in Ps. 98.

Deux sortes de sens figuré.

Deux sortes de sens litteral.

Le sens litteral des Capharnaites brutal.

Les heretiques tiennent tousiours les extremités, l'Eglise, le milieu.

L'Histoire des Hebrieux.

Le nouueau testament a ses figures auec la verité.

Conception spirituelle de la Vierge. S. Aug. Matt. 12. 50.

L'estoille des Roys. La Circoncision. La Croix. La Resurrection.

Roys est vne figure de la foy; la Circoncision corporelle signifie la spirituelle; la Croix du Sauueur, nous est vne image & patron de celle que chacun de nous doibt porter à l'imitation de nostre chef; sa Resurrection nous figure celle, que nous deuons faire de mort à vie, du peché à la grace, laquelle S. Iean nomme Resurrection premiere; Et S. Paul faisant allusion à ceste figure dict, *si vous estes resuscités auec* IESVS-CHRIST *cherchez les choses d'enhaut.* Son Ascension nous est aussi tableau, qui nous monstre qu'il faut auoir nos cœurs au ciel, & y monter en esprit autant de fois que nous faisons oraison. Or toutes ces interpretations sont spirituelles & figurées, mais elles ne destruisent pas la verité des histoires: ains plustost l'honorent & l'amplifient. Au moyen dequoy on ne dict pas que nostre Seigneur n'ait esté conceu corporellement de la Vierge Marie, encor qu'elle l'eut conceu spirituellement: & ceste figure ne renuerse pas ceste verité, ny les autres figures les veritez sur lesquelles elles sont appuyées. La figure donc prinse & posée par S. Augustin sur ces paroles. *Si vous ne mangez ma chair vous n'aurez point de vie,* ne contrarie pas à la reelle manducation de la chair du Sauueur, ains monstre seulement vne spirituelle & necessaire manducation. Et que ce ait esté la foy & doctrine de S. Augustin, il est trop euident par mille tesmoignages de ses escrits, que nous produirons apres, selon que le fil de nostre discours le requerra. Nous en mettrons icy deux ou trois pour seruir tandis d'entretien aux lecteurs Catholiques, & d'arrest aux sectaires, iusques à ce que nous les bridions par des plus fortes auctoritez. Au secōd liure contre l'aduersaire de la Loy & Prophetes, qui se mocquoit des histoires du vieil Testament, comme de choses absurdes, & indignes du liure de Dieu, il dict ainsi concluant son argument, *Nous receuons d'vn cœur & d'vne bouche fidele le mediateur de Dieu & des hommes* IESVS-CHRIST *homme, nous donnant sa chair à manger & son sang à boire, combien qu'il semble plus horrible de manger la chair humaine que de la tuer, & boire le sang humain, que de l'espandre.* Pouuoit-il plus litteralement expliquer la manducation reelle de la chair de IESVS-CHRIST? Car si tuer & espandre, sont prins selon la lettre en ceste comparaison: il faut aussi que manger & boire signifient veritablement manger la chair & boire le sang, encor que ce soit sacramentellement, & soubs figure de pain & de vin: autrement la comparaison clocheroit. Car il vouloit dire à l'aduersaire de la loy, que s'il rejettoit le vieil testament pour y voir des histoires qui semblent de prime face horribles, il deuoit aussi rejetter le nouueau qui commande de manger la chair humaine, qui semble plus horrible que rien qui soit au vieil Testament; ou si ce nonobstant il reçoit le nouueau, il doibt aussi receuoir le vieil. Si S. Augustin eut entendu seulement vne manducation spirituelle à la façon des Ministres, sa response ne portoit aucun coup: car l'aduersaire eut respondu, que ceste manducation n'estoit pas telle, pour laquelle on deut conceuoir horreur pour rejetter le nouueau Testament, n'ayant icelle que figure de chair & de sang, & non verité. En vn autre lieu le mesme Docteur dit ainsi, *Vrayement grand est nostre Seigneur & sa misericorde vraye, qui nous a donné à manger son corps, auquel il a tant enduré, & boire son sang.* Item parlant des Iuifs qui crucifierent le Sauueur, *Ils beurent,* dit-il, *par grace, le mesme sang qu'ils auoient espandu par felonnie.*

Apoc 20 5 Col. 3. 1. L'Ascension.

Le sens spirituel est appuyé du litteral.

La foy de S. Augustin de la reelle communion. S. Aug. l. 2. cont. adu. leg. & prophet. c. 9.

Communion reelle & sacramentelle.

IESVS-CHRIST donne sa chair à manger. S. Aug. in Psal. 33. Idem in Ps. 65.

Ceste responce suffit pour expliquer tant le lieu de S. Augustin, que ceux des autres anciens Peres, que les Ministres tirent pour neant à eux par leurs gloses: car tous tant de Peres qui disent, que le sens des paroles de nostre Seigneur en ce chapitre est spirituel, ne rejettent pas le sens litteral des Catholiques, qui est de la realité de la chair de nostre Seigneur, mangée neantmoins en façon spirituelle, mais des Capharnaites, qui non seulement croyoient la realité, mais encor la maniere charnelle & brutale. Les Peres donc ont tousjours maintenu le sens spirituel, en contrequarre du sens charnel des Capharnaites, non du sens des Catholiques, qui n'est pas charnel, encor qu'il soit litteral & comprenne reellement la chair du Sauueur, mais spirituel à cause de la façon de manger spirituelle. Et en signe de cecy nous auons veu & verrons encor, que toutesfois & quantes que lesdits Peres ont dict, qu'il falloit entendre spirituellement les paroles du Sauueur, & non charnellement, ils ont faict mention des Capharnaites.

Par le sens charnel les Peres entendent tousiours celuy des Capharnaites.

Cecy est à noter.

Ceste mesme response explique les Peres cydessus alleguez: car ils disent, & nous disons auec eux veritablement, que la chair du Sauueur & son sang peuuent spirituellement signifier la parole de IESVS-CHRIST, comme dict S. Clement Alexandrin: ou sa doctrine & aduenement mystique, comme dict S. Basile: ou les escritures, comme dit S. Hierosme: ou la passion du Sauueur, comme dict S. Bernard: car en meditant sainctement ces choses, nous mangeons spirituellement la chair du Sauueur: mais nous disons que ces allegories & figures ne destruisent pas la reelle & propre manducation de la chair, & sang d'iceluy Sauueur en l'Eucharistie: ains comme il a esté dict, la supposent & sont fondées sur icelle: tout ainsi que les allegories de l'Incarnation, Circoncision, & autres qu'auons alleguées cy-deuant, sont fondées sur la reelle verité des histoires. Et comme toutes les choses susdites se tirent de la manducation de la chair & sang du Fils de Dieu, aussi voyons-nous que l'Eglise conjoinct l'vsage & prattique de toutes en la Messe: en la celebration de laquelle la parole de Dieu, l'Escriture du vieil & nouueau Testament, la memoire de l'aduenement de IESVS-CHRIST, de sa Passion, Resurrection, Ascension, & autres mysteres sont associez, comme appareils & attours de ce diuin Sacrement & sacrifice, afin qu'en mangeant reellement la chair de IESVS-CHRIST, on la mange quant & quant en toutes les façons spirituelles qu'elle peut estre mangée, ou pour le moins en quelqu'vne d'icelles.

Manducations spirituelles. La parole de Dieu. S. Cle. Alex l. 1. ped. c. 6. La doctrine de IESVS-CHRIST. S. Basil. epist. 141. Les Escritures. S. Hier. in Ps. 147. participer la passion S. Bern in Ps. 90 ser. 3.

La Messe contient la prattique de la communion spirituelle auec la sacramentelle.

Tertullien & S. Athanase expliquez.

CHAP. XXVIII.

Or parce que les sectaires abusent nommément de l'auctorité de quelques autres Peres, pour establir leur explication figurée spirituelle charnellement, c'est à dire forgée de leur esprit charnel, & de leur sentiment corporel sur le sermon du Sauueur en S. Iean, il faut monstrer qu'ils sont des abuseurs sans leur faire autre mal.

Ils produisent Tertullien, qui dict ainsi au liure de la resurrection de la chair. *Parce qu'ils estimerent* (les Capharnaïtes) *son propos dur & intolerable, comme s'il eut determiné leur bailler veritablement sa chair à manger, pour disposer l'estat de leur salut à l'esprit, il a mis deuant, C'est l'esprit qui viuifie.* Les Ministres comme aussi leur Capitaine, font la premiere base de leur argument sur le mot VERITABLEMENT, comme ne pouuant estre pris que charnellement, & partant, disent-ils, Tertullien a estimé qu'il faut expliquer ce lieu par figure & spirituellement. Du Plessis n'ayant rien de meilleur dict le mesme, & s'arme de leurs ergos & braue sur l'esperon de ce beau mot VERITABLEMENT, qu'il dict ne se pouuoir exposer que par charnellement. Or ie prends l'interpretation du mot ainsi qu'ils la donnent, & par icelle ie renuerse leur argument en ceste façon. Par le mot *veritablement*, Tertullien entend, charnellement, comme du Plessis dict, & ce en la façon des Capharnaïtes, comme Tertullien l'explique mettant en auant leur murmure, qui prouenoit de ceste intelligence brutale. C'est donc contre les Capharnaïtes qu'il parle, qui entendoient charnellement les paroles du Sauueur; il parle encor contre les Ministres, qui ne peuuent entendre le sens spirituel du mesme Sauueur, & de l'Eglise Catholique. Contre nous il ne dict rien, ains faict pour nous, qui sommes aussi bien opposez au sens brutal des Capharnaïtes, qu'à l'esprit charnel des Ministres, & posez entre les deux extremes, disons que ceste manducation est reelle, mais neantmoins spirituelle, tant parce que le Corps de IESVS-CHRIST est en l'Eucharistie sacramentellement en maniere d'esprit, qu'aussi parce qu'il nous y est donné spirituellement, c'est à dire tout entier, sans estre brisé, despecé, ny masché en façon vulgaire & sensuelle, tout immortel & glorieux; les Ministres s'abusent euxmesmes, & abusent le monde, estimants & disants, que le Corps du Sauueur est charnellement en l'Eucharistie, parce qu'il y est present, & qu'il est mangé charnellement, parce qu'il est prins reellement; prendre ces mots en mesme pied, est confondre des choses tres-differentes, & s'enuelopper és absurditez que nous disions cy dessus. Le Corps du Fils de Dieu a esté reellement & veritablement conceu, porté & enfanté, le mesme est resuscité & monté au Ciel, dira-on pour cela que c'est charnellement? Dira-on que sa Generation, Natiuité, Resurrection, Ascension, & autres œuures faictes en la verité & realité de son corps sont œuures charnelles & non spirituelles? son corps donc est mangé reellement, mais non charnellement en la façon que s'imaginoient les Capharnaïtes. Ceste explication n'a point de replique: au moyen dequoy du Plessis apres auoir allegué ce mesme lieu de Tertullien au suiuant chapitre, dict que Pamelius interprete le mot veritablement par cruëment, qui n'est pas l'interpretation de Pamelius, mais de Sainct Augustin; & se treuuant court pour repliquer, *De quel passage*, dit-il, en cholere, *n'eschappera-on, si telles figures sont receues en dispute*? cela veut dire qu'il n'a plus que respondre, & monstre encor qu'il a oublié son iugement en quelque tranchée, condamnant icy le langage figuré, luy qui ne faict que plaider pour les figures, & appellant figure ce qui ne l'est pas; car il n'y a aucune figure de rendre VERITABLEMENT par cruëment; il monstre encor qu'il a perdu la memoire: car luymesme vn peu deuant auoit dict que le mot VERITABLEMENT c'estoit autant que charnellement, & que signifie cruëment autre chose que charnellement? Tertullien donc ne parle icy aucunement contre la realité de la chair de nostre Seigneur, ny contre nostre sens litteral: mais seulement contre les grossieres pensées des Capharnaïtes, luy-mesme expose ce lieu par plusieurs autres, ausquels il declare disertement sa foy de la manducation reelle de la chair du Sauueur donnée en l'Eucharistie: mettons-en quelques-vns en passant.

Tertul. l. de res. car. c. 37.

Du Plessis l. 4. c. 3. p. 771 & 772.

Presence & manducation reelle, mais spirituelle.

La realité ne repugne pas à la spiritualité.

Du Pl. l. 4. c. 4. p. 779.

Au mesme liure, *La chair* (des Chrestiens) *est repeuë du Corps & sang de Christ, afin que l'ame en soit engressée*, l'ame ne peut pas estre engressée de la figure du Corps de IESVS-CHRIST, ny du pain materiel. Item contre Marcion, *Mais luy*, dit-il, *iusques icy n'a pas rejetté ny l'eau du Createur, de laquelle il laue les siens: ny l'huile par laquelle il les oinct: ny la societé du miel & du laict, par lequel il les enfante: ny le pain par lequel il represente son Corps*: c'est à dire il le faict present en l'Eucharistie: car le mot representer en cet autheur, c'est faire present, comme le docte Pamelius a noté en ce lieu. Ainsi dict le mesme autheur que ***la chair des mortels doibt estre representée au iugement***, c'est à dire sera faicte presente & sistée. Ainsi dit-il contre le mesme Marcion que Dieu representa son Fils disant, *Voicy mon Fils bien-aimé.* Les Latins, & François, vsent de ce mot en la mesme signification, particulierement és iugemens où l'on commande que l'homme ait à se representer.

Tertull. l. de resurr. car. c. 8.

Tertull. cont. Mar. l. 1. c. 14.

Representer, faire present.

Tertull. de Resur. car. c. 17.

Tert. l. 4. aduers. Mar. c. 22.

Le mesme parlant de l'homme Chrestien penitent dict ainsi. *Et de là en auant il est repeu de la gresse du Corps de nostre Seigneur*, à sçauoir de l'Eucharistie, de la gresse & non de la figure. En somme il parle si souuent & si clairement en ses escrits de la realité du Corps de nostre Seigneur en l'Eucharistie, que les Centuristes mesmes non seulement le confessent, mais encor le prennent pour tesmoin d'icelle. Il est donc impossible qu'il ait creu que les paroles de nostre Seigneur en sainct Iean, se deussent entendre par figure selon l'explication des Ministres: parquoy c'est contre le sens charnel des Capharnaïtes, & non contre la verité & realité du Corps du Sauueur en l'Eucharistie, car il eut parlé contre sa foy, & se fut contredict és lieux alleguez, & aux autres qu'apres nous citerons. De mesme façon nous expliquons tous les anciens Peres citez par les mesmes gloseurs, de l'authorité desquels du Plessis abuse à l'imitation des Ministres, & à leur imitation ne sçait ce qu'il dict. Le lieu de S. Athanase que du Plessis produict apres Pierre Martyr, pour le plus euident entre tous ces tesmoignages, & comme vn argument indissoluble contre nostre manducation, monstre au fin commencement, que ce que dict ce Docteur de la manducation spirituelle, c'est pour l'opposer à la charnelle des Capharnaïtes. Il dict ainsi, *Le Seigneur disputant de la manducation de son Corps, & voyant que plusieurs s'en scandalizoient il leur dict, &c.* ce qui suit apres. C'estoit donc

Idem lib. de pud. c. 9.

Magdeb. Centur. 3. c. 4. de cœna Domini.

Pet. Mar. cont. Gar. obiect. 180

Du Plessis l. 4. c. 3. p. 772.

Digitized by Google

S. Athan. in illud Euang. quicunque dixerit verbum, &c. paulo ante finem. du P. p. 772.

contre l'erreur des Capharnaïtes : & vn peu apres il declare cest erreur disant ; *Car à combien d'hommes eut peu suffire son corps à manger pour la nourriture de tout le monde ? mais pour les retirer de l'intelligence charnelle, il leur faict mention de son Ascension.* Ces paroles donc touchoyent les Capharnaïtes;car c'estoyent eux qui se scandalisoyent, c'estoyent eux qui pensoyent que nostre Seigneur deut donner son corps par pieces,& pour manger à la façon des autres viandes, auquel cas son corps n'eut peu suffire qu'à peu de gens,& pour vne fois seulement : & partant il les releue de ceste basse pensée, à la foy de son Ascension, pour les enseigner que ceste manducation seroit celeste & diuine, comme l'Ascension de son corps, & neantmoins reelle & de son corps, comme son ascension. Item que son corps seroit au S. Sacrement immortel, inalterable glorieux, impassible tel qu'il seroit au iour de son Ascension. S. Athanase donc oppose au sens charnel & brutal des Capharnaïtes la manducation de de la chair de IESVS-CHRIST, telle que nous la croyons,reelle voirement, mais spirituelle & contraire à celle que les Capharnaïtes s'imaginoyent. Parquoy tant s'en faut que ce lieu contrarie à nostre explication du passage de S. Iean, que plustost il ruine celle des Ministres: car en iceluy S. Athanase dict, *Que ce corps, qui s'est monstré au monde, & liuré à la mort, pour la vie du monde, nous est donné en viande.* Il enseigne donc qu'il nous est vrayement donné en l'Eucharistie, & non en figure; car la figure n'a pas esté donnée pour nous à la mort; si nous ne voulons dire comme les Manicheens & autres heretiques, que la passion & les playes du Sauueur ont esté figures & feinctes, & non choses vrayes. Et quand il adiouste, qu'il nous est donné affin qu'il nous soit comme deffense & preseruatif à la resurrection, il monstre manifestement que ceste manducation n'est pas par maniere d'apprehension & par foy, comme dient les Ministres; mais par reel attouchement de la chair du fils de Dieu à la nostre ; & c'est l'argument des anciens Peres, qui disputants contre ceux qui nioyent la resurrection des corps, la prouuoint par cest attouchement de nostre corps à la chair immortelle & viuifiante de IESVS-CHRIST, comme apres nous dirons. Le mesme sainct Athanase cité par Theodoret, prouue contre les Marcionistes, que IESVS-CHRIST auoit vn vray corps, par deux arguments, l'vn est tiré de l'Escriture, qui dict, qu'il est assis à la dextre du pere, ce qui ne pourroit estre vray, s'il n'auoit vn vray corps; & partant on ne dict pas que la diuinité soit assise, estant vn esprit qui n'occupe aucun lieu. L'autre est prins de l'Eucharistie, *En laquelle,* dit-il, IESVS-CHRIST, *par le moyen de son corps a esté appellé souuerain Pontife & Apostre, au mystere qu'il nous a donné disant,* CECY EST MON CORPS, *qui est rompu pour vous, & mon sang du nouueau non du vieil testament. Or la diuinité n'a ne corps, ne sang.* Si S. Athanase eut voulu signifier vn corps,& vn sang par foy & par figure,il eut fauorisé à l'opinion des heretiques, qui pensoient que IESVS-CHRIST auoit vn corps d'apparence & figuré,& non verité de corps. S. Athanase donc croyoit ce que nous croyons, qu'en l'Eucharistie IESVS-CHRIST nous donne

Erreur des Manicheens & autres heretiques, niãs que le Sauueur ait enduré.
S. Aug. l. 14. contra. Faust. Manich. c. 10. & de heres. 6.

La resurrectiõ prouuée par l'Eucharistie cy dessoubs cha. 38.

S. Athan. apud Theodore. in 2. Dialog.

son vray corps, & que reellement nous le mangeons soubs les especes du Sacrement.

S. Augustin, S. Cyrille de Ierusalem & autres Docteurs expliquez.

CHAP. XXIX.

S. Aug. in ps. 98. du P. l. 4. c. 3. p. 772.

ILs allegeunt en second lieu, ce que S. Augustin escrit sur le pseaume 98. où il introduict le Sauueur,cõme parlant aux Capharnaïtes & autres,qui n'auoient pas bien entendu ce qu'il auoit dict en ce sermon de la manducation de sa chair. *Entendés spirituellement ce que i'ay dict. Vous ne mangerez point ce corps que vous voyez, vous ne boirez point ce sang, que respandront ceux qui me crucifieront. Ie vous ay recõmandé quelque Sacrement, lequel entendu spirituellement vous viuifiera; & s'il est necessaire qu'il soit celebré visiblement, il faut toutes-fois qu'il soit entendu inuisiblement.* Itẽ en vn autre lieu. *Qu'est-ce à dire mes paroles sont esprit & vie? Il les faut entendre spirituellement: les as tu entendues spirituellemẽt? elles sont esprit & vie: les as tu entendues charnellemẽt? elles sont neãtmoins esprit & vie, mais non pas à toy.* Ces lieux non plus que les precedens, ne font riẽ contre nostre foy, mais contre les Capharnaïtes, qui ayans entendu charnellement & en façon de cuisinier, ce que le Sauueur auoit presché de la manducation de sa chair, s'en estoient scandalisez; nous ne sõmes pas de ceux-là Dieu merci. L'experiẽce mõstre assez, que nous croyõs receuoir le corps de nostre Seigneur spirituellemẽt, non pas selon le *par-foy* de Caluin, mais selon la foy de l'Eglise Catholique, reellement en façon spirituelle, cõme ia souuent a esté dict, entier, immortel, spirituel, inuisible, & neantmoins reel & present; parquoy ces paroles ne sont dictes que cõtre les Capharnaïtes & leurs semblables, qui ne pouuoient conceuoir autre manducatiõ qu'humaine & terrestre; dictes aussi contre les Ministres qui ne sçauent comprendre qu'on puisse manger vn corps reellement & spirituellement ensemble. Et c'est merueille qu'au moins du Plessis ne le puisse penetrer, luy qui dit, tant il est spirituel & subtil, que l'œuure de mariage n'est pas œuure charnelle. Bon Dieu! la mixtion des corps, qui n'est iamais sans cõcupiscence bien qu'elle puisse estre sans peché, sera elle spirituelle au mariage, & la reelle conionction de la chair du fils de Dieu, ne la pourra pas estre en l'Eucharistie? Mais voyõs que veut dire S. Augu. par ces paroles, *Vous ne mãgerez point ce corps que vous voyez.* Il veut dire qu'ils ne le deuoient point manger charnel charnellement, à sçauoir visible, mortel, passible, tel qu'il estoit alors, tel qu'il deuoit estre crucifié, & à la façon qu'on mange les autres chairs; mais spirituel & spirituellemẽt, ainsi qu'auõs dict assez souuẽt, encor que les Ministres tous confits en spiritualité ne le peuuẽt entendre, reellement & sacramentellement ; present sans estre veu; mangé sans blessure ; & aualé sans corruption. Parquoy mesme corps & non mesme corps, mesme en substance, & nõ mesme en qualité : ainsi dict S. Paul, que le corps qui est mis en terre resuscitera vn autre; cõment vn autre ? il ne resuscitera donc pas le mesme. Il resuscitera le mesme en substance & en nombre, mais vn autre en qualité ; car ayant esté mis au sepulchre grossier & corruptible, il reuiendra subtil, reluisant, impassible, & immortel. Ceste façon de parler

S. Aug. in Ioan. tra. 27.

C'est tousiours contre les Capharnaïtes.

Du Plessis tient que l'œuure du mariage, n'est pas charnelle l. 2 c. 8. p. 298.
S. Aug. in psal. 98. Que c'est que manger spirituellement le corps du sauueur au sacrement.

Mesme corps diuers à soy. 1. Cor. 15.

Mesme us me ue S. Aug. epist. 24.
S. Ambr de pœni. l. 2. c. 10.
S. Hieron. in 1. cap. Ephes.

a esté remarquée par le mesme sainct Augustin, & par S. Ambroise deuant luy, disant de quelqu'vn qui auoit corrigé sa vie, qu'il pouuoit dire; *Ie ne suis pas moy*, c'est à dire, tel que i'estois cy deuant; remarquée par S. Hierosme, qui dict que la chair de Iesvs-Christ estoit autre en la croix, & autre en l'Eucharistie; & toutesfois il tient que c'est la mesme; mais autre en qualité, & la mesme en substance: en la croix mortelle & visible, en l'Eucharistie immortelle & inuisible. Le Sauueur mesmes resuscité parle ainsi à ses Apostres; *Ie vous ay dict ces choses lors que i'estois encore auec vous*, comme se disant vn autre, bien qu'il fut le mesme. S. Augustin donc ne nie pas, que le Sauueur ne deut donner le mesme corps en substance, mais il signifie la diuerse qualité d'iceluy, & la diuerse façon de le prendre; & qu'il soit ainsi, il le monstre en ce qu'vn peu deuant il auoit dict, que ceste mesme chair en laquelle le Sauueur auoit marché sur la terre, estoit donnée à manger en l'Eucharistie, & adorée deuant qu'estre mangée; mais non pas telle ny en telle façon que les Capharnaites pensoyent; & partant ayant dict, que nous adorons ceste chair, parce qu'elle est vnie à la diuinité & deifiée par icelle, il tourne son propos contre ceux qui s'estoyent scandalisez du sermon du Sauueur disans, *Voicy vne dure parole; Ils prindrent folement*, dict-il, *ce que le Sauueur auoit dict, si vous ne mangez ma chair vous n'aurez point de vie, ils l'entendirent charnellement, & penserent que le Seigneur deut coupper de petites parcelles de son corps pour leur donner à manger.* Et ayant declaré que ceste mãducation n'estoit pas terrestre ny humaine, comme ils pensoyent, ains spirituelle & diuine, comme nous auons dict, il met pour conclusion les paroles cy dessus alleguées, *vous ne mãgerez point ce corps que vous voyez*, & les autres qu'apres les Ministres, du Plessis met en auant, pour seduire les simples, au lieu que eux & luy se deuoyent seruir de ce passage, pour se remettre eux mesmes à la voye de verité; car il est si clair & si aduenant, pour donner lustre à la foy de sainct Augustin & à la nostre, que quand il n'y auroit autre argument en tous ses escrits, il suffit tout seul pour monstrer que ce sainct Docteur a creu ce que toute l'Eglise croyoit alors, & croit encor, à sçauoir qu'en l'Eucharistie est present le corps de Iesvs-Christ, & qu'en icelle nous l'adorons & mangeons, & n'est pas possible aux Ministres de couurir icy le sens des paroles recourant aux figures, & dire que S. Augustin signifie que nous adorõs en figure la chair du Sauueur estant luy au ciel: car il parle disertement de la chair presente en l'Eucharistie: & s'il entendoit l'adoratiõ qui se rapporte au ciel, pourquoy l'attacheroit-il plustost à ce sacrement qu'au baptesme, qu'à la predication & autres actions de religion, veu qu'en toutes on le peut en mesme façon adorer? Ioinct que ceste adoratiõ de figure seroit contre leur doctrine: car ils enseignent que c'est blasfeme d'adorer d'honneur souuerain, le signe & figure de la chair du Sauueur: parquoy ils forgeroient vn sens du tout contraire à leur opinion, & auroient tiré leur ruine du lieu qu'ils pensent leur estre comme vn grand fort. Il faut donc qu'ils confessent, que sainct Augustin tient que nous mangeons en l'Eucharistie la chair presente, que nous y adorons, d'où s'ensuit necessairement qu'il croyoit que nous y prenons le corps de Iesvs-Christ reel & present, tout ainsi que nous l'adorons present, comme estant le corps de Dieu, & faisant vne personne adorable, Dieu & homme ensemble. Au moyen dequoy si les Ministres auoyent des yeux, ils eussent veu la confusion de leur heresie en ce seul passage, & s'ils eussent eu vne estincelle de bonne conscience, ils ne l'eussent iamais osé produire pour faire dire à ce sainct docteur ce qu'il ne pẽsa iamais, & abuser le monde par fausses & menteuses allegations.

Luc. 24.

Lieu de S. Augustin expliqué in psal. 98.

S. August. dict que nous adorerons & mãgerons Iesus Chr. en l'Eucharistie in ps. 98.

Les Ministres condamnent toute adoration faicte aux images & figures de Iesvs-Christ.

L'explication de ce lieu sert pour demesler la difficulté de ceux, qui seront de mesme apparence, tant de sainct Augustin que des autres Peres citez à mesme fin par les Ministres, & regratez en diuers endroicts par du Plessis. Car toutes fois & quantes, que les Peres dient, qu'il faut entendre spirituellement les parolles du Sauueur, ils opposent tousiours le mot, *spirituellement*, au sens charnel des Capharnaïtes & de leurs semblables, & non à la presence reelle du corps du Sauueur qu'ils confessent haut & clair, & ne faut voir que les lieux, pour descouurir à veuë d'œil, l'imposture des faux-prophetes, qui se couurent des habits & des escrits de ces saincts, pour pallier leur affront. Au moyen de quoy il n'estoit besoing d'autre response aux passages que du Plessis allegue encor, branslant tousiours vn mesme dard, & roulant tousiours vn mesme rocher sur ce propos, aussi à propos contre nous, que s'il parloit du rocher de Sisyse. Neantmoins affin de voir cõbien il est hardi à picorer les escrits des saincts docteurs aux despens de la verité, examinons en encor quelques autres. Il cite sainct Cyrille de Ierusalem, qui dict, *Les Iuifs n'entendant pas les choses que le Sauueur leur auoit dictes selon l'esprit, s'en allerent scandalisez, estimant qu'il les inuitoit à manger chairs humaines.* Cecy est dict contre les Capharnaïtes: si du Plessis en doubtoit, que ne regardoit-il ce que ce S. Euesque a escrit deuant & apres ces paroles? Ains pourquoy l'a il caché & pourquoy s'est il creué les yeux pour oster la lumiere aux autres? Vn peu deuant, ce docteur escrit ainsi, *Veu que* Iesvs-Christ *dict du pain*, CECY EST MON CORPS, *qui en osera cy apres doubter? Le mesme* CHRIST, *confirmant & disant*, CECY EST MON SANG, *qui en doubtera plus? qui dira que ce n'est pas son sang?* Ne parle-il pas à du Plessis & aux Ministres, qui non seulement en doubtent, mais le nient tout à faict? Le mesme S. Cyrille dict apres concluant ceste leçon; *Tenant pour vne chose tres-certaine, que ce pain que nous voyons n'est pas pain, encor que le goust le iuge, mais le corps de* Iesvs-Christ, *& le vin n'est pas vin, encor qu'il le semble au sens; mais le sang de* Christ. Il dict donc que les Capharnaïtes n'entendoyent pas ce que le Sauueur leur auoit dict spirituellement comme il falloit, mais charnellement à la façon humaine. Et parle au reste en ce lieu si apertement de la manducation reelle du corps de nostre Seigneur, & de la transsubstantiation en l'Eucharistie, que c'est merueille, que les Ministres ayent esté si impudens que d'y mettre la main, pour en tirer matiere à parer leur idole, & en noircir nostre foy. Le mesme Capitaine allegue

Aduertissement pour expliquer tous les Peres qui parlẽt contre le sens charnel.

S. Cyrill. hierosol. catech. myst. 4. du P. l. 4. c. 3. p. 773.

La transsubstantiation. Les accidẽs & especes du pain & du vin.

Fidelité de du P. l. 4. c. 3. p. 773.

S. Cyrille Alexandrin, aussi fidellement & aussi heureusement qu'il a cité l'autre; tousiours à sa confusion; car c'est contre les Capharnaïtes & non contre la reelle presence du corps du Sauueur que S. Cyrille escrit; & parle en faueur de nostre foy si clairement en ce lieu, qu'il n'est pas possible de plus. Il confirme & illustre ceste manducation, par vne similitude qui ne peut estre plus preignante & plus efficace. Elle est au chap. 7. du 4. liure sur S. Iean, où il compare la manducation de la chair de IESUS-CHRIST, à la mixtion d'vne cire fondue auec vne autre cire; laquelle similitude nous mettrons cy aprés au long. Pouuoit-il plus naïfuement exprimer la verité de la reelle presence, & manducation de la chair du Sauueur, que par la semblance de ce meslange? Et les Ministres se peuuent-ils monstrer plus impudens & aueugles, que oser alleguer ces Peres pour eux? & du Plessis a-il conscience de mettre encore en la meslée pour soy Theophylacte? *Theophylacte*, dict-il, *bien que du temps de l'introduction de la transsubstantiation, dict sur ce passage. Pour ce que nous l'entendons spirituellement, nous ne sommes point mangeurs de chair, mais plustost sommes sanctifiez par ceste viãde.* Il deuoit dire, Theophylacte qui tient la foy de la transsubstantiation, & non, *du temps de l'introduction de la transsubstantiation*; mais disant la verité, il eut trop apertement allegué ces paroles contre soy mesmes: parquoy il a mieux aimé coucher vn mensonge, pour les deguiser: car c'est mensonge de dire, que la transsubstantiation ait esté introduite du temps de Theophylacte; le seul lieu de S. Cyrille Hierosolymitain cy dessus allegué, tesmoigne assez qu'elle est aussi ancienne que l'Eucharistie, & nous le ferons voir sur la fin du second liure, aux Ministres, s'ils n'ont les yeux enchaperonnez à guise d'espreuiers. Mais que respondons nous à ceste allegation? rien, sinon ce que dict l'autheur allegué, qui en la personne des Catholiques escrit, *Nous entendons spirituellement les paroles du Sauueur, & ne sommes point mangeurs de chair humaine*, (comme les Capharnaïtes pensoyent) *mais plustost sommes sanctifiez par ceste viande*; tout cela nous disons, & adioustons que du Plessis a donné vn mauuais coup à ceste sentence; car il luy a tranché la teste, affin que le corps ne fut recogneu. Theophylacte auoit dict ainsi parlant cõtre les Capharnaïtes. *Ils pensoyent que le Sauueur les deut contraindre de deuorer de la chair & du sang, parce qu'ils auoient ouy le mot de chair, mais parce que nous l'entendons spirituellement, nous ne sommes point vorateurs de chairs, ains sommes sanctifiez par telle viande.* Il a dissimulé encor plus malitieusement, ce que Theophylacte auoit dict vn peu deuant, de la verité de la chair du Sauueur en ceste manducation en ces termes. *Prens bien garde que le pain qui nous est donné aux mysteres* (à la Messe) *n'est pas seulement la figure de la chair du Seigneur, mais la mesme chair du Seigneur. Car il ne dict pas que le pain que ie donneray est la figure de ma chair, mais c'est ma chair; d'autant que ce pain est transmué en la chair du Seigneur, par la benediction mystique, & par l'approche du sainct Esprit.* Vne ame docile oyant ces paroles pouuoit apprendre la verité, & ayant cõscience, elle n'auoit garde d'alleguer les autres

S. Cyril. 4. in Ioan. c. 7. 13. 14. 15. 16. 17

Voy la similitude cy dessoub. cha. 31.

Theophyl. in Ioan. c. 6.

Theophyl. in Ioan. c. 6. La realité & presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie. La transsubstantiation.

pour les falsifier contre la foy & l'intention de l'autheur, comme faict du Plessis. Mais quoy? il est Capitaine, & comme Capitaine trop sçauant pour apprendre, & comme Capitaine il pense luy estre loisible de donner par tout, & renuerser tout pour monstrer sa vaillãce. Or c'est assez dict pour reprocher toutes les fausses allegations des Ministres, & pour monstrer que quand les Peres enseignent qu'il faut entendre les paroles du Sauueur spirituellement, ils ne veulent pas signifier la spiritualité des Ministres, qui oste la verité & faict vn fantosme, ains la qualité spirituelle du corps du Sauueur, & la façon de le mãger, non commune & grossiere comme l'estimoyent les Capharnaïtes, mais surnaturelle & diuine, comme l'Eglise croit. Concluons donc que le sens des paroles, CECY EST MON CORPS, & de ces autres, *Si vous ne mangez ma chair & beuuez mon sang, vous n'aurez point vie en vous*, est le vray sens literal & spirituel, que l'Eglise Catholique a tousiours tenu & tient, par lequel nous croyons manger reellement le corps du Sauueur & boire son sang en l'Eucharistie; & que le discours qu'il auoit faict en sainct Iean de la manducation de sa chair, estoit vn sermon preallable, & preparatoire au banquet qu'il institua vn an apres, quand ayãt mangé l'agneau paschal, & couché les derniers traicts de la figure, il donna en verité sa chair & son sang soubs les especes de pain & de vin disant, *prenez, mangez*, CECY EST MON CORPS, *beuuez*, CECY EST MON SANG, selon que les trois autres Euangelistes l'auoyent mis par escrit en leur histoire lors que sainct Iean coucha le susdict sermon en la sienne. C'est le sens de l'Escriture saincte, c'est l'interpretation de toute l'antiquité, & la foy de l'Eglise: Que les Ministres donc cherchent ailleurs qu'à la bible & ez escrits des Saincts, des tesmoignages pour iustifier les fantasies de leur manducation figurée, vaine & chimerique, car la bible & les docteurs Catholiques n'ont rien pour eux, & detestent autant la malignité de leur esprit à dogmatiser, que l'iniquité de leur impudence, à fureter l'or, & l'argẽt de la maison de Dieu, pour en forger l'Idole de leur religion pretendue reformée. Mais parce que l'heresie est sans fin opiniastre, à faute d'Escriture & de bons tesmoignages, elle s'attache aux raisons, non que la raison luy fournit, mais que la fantasie luy minute; oyons les pour les mettre à l'essay.

Le sermon du Sauueur en S. Iean 6. preallable à l'institutiõ de l'Eucharistie.

L'escriture & les docteurs contraires aux heretiques.

Raisons des Ministres pour establir la manducatiõ pretendue spirituelle du chapitre sixiesme de S. Iean refutées.

CHAP. XXX.

PArce qu'il importoit beaucoup aux sectaires de faire entendre que le Sauueur ne parloit point de l'Eucharistie en ce lieu de S. Iean, ou s'il en parloit que ses paroles n'estoient point prinses selon la verité de la lettre, mais seulement en esprit & figure, ils ne se sont pas contentez de faire de fausses gloses des Escritures & des Peres; cõme nous auons veu; mais encor ils ont faconné des raisons, affin de parer de toute sorte d'affiquets le chaperon de leur fantasie. Les plus fortes sont trois. La premiere est, qu'il n'est pas conuenable au Sauueur, qu'il ayt parlé d'vn Sa

La premiere raison des aduersaires.

crement, qu'il n'auoit encor institué. Responſe: Ains ç'a eſté ſa prudence, & ſa couſtume de parler, premierement des Sacremens & myſteres, & y preparer les oreilles & les cœurs des perſonnes, & apres les eſtablir & paracheuer. Ainſi parla-il ſouuent du Bapteſme deuant que de l'inſtituer; de ſa Paſſion deuant que mourir; de ſa Reſurrection deuant que reſuſciter; de ſon Aſcenſion deuant que monter au ciel; de la miſſion du S. Eſprit, deuant que l'enuoyer: Et tout le vieil teſtament n'eſtoit-il pas vn auant-propos de tous les myſteres du nouueau? Si dõc le Sauueur auoit parlé de l'Euchariſtie en la vieille loy, par figures & par la bouche de ſes Prophetes, plus de deux mille ans deuant que venir au monde, ſera-il mal conuenable d'en auoir parlé, & l'auoir promiſe vn an deuant que de l'inſtituer? Ceſte reſponce a faict changer à Caluin & à pluſieurs Miniſtres d'opinion, & tenir contre Luther, que le Sauueur parle icy de l'Euchariſtie; du Pleſſis les ſuit comme nous auons dict; mais il ſe ſe reſerue d'vn autre coſté, le *parfoy* qui eſt la ſeconde opinion, diſant qu'il n'eſt icy queſtion que d'vne manducation Euchariſtique, mais figurée, ce que nous auons monſtré eſtre faux.

Le vieil teſtament a uãt-propos & figure du nouueau. 1. Cor. 10.

Cal. l. 4. Inſt. c. 17. §. 15 Du P. l. 4. c 3. p. 771

La ſeconde raiſon de Luther eſt, que ſi le Sauueur parle de l'Euchariſtie & de la manducation de ſa chair, il donne vn commandement qui repugne à la verité; car diſant que *qui ne mange ſa chair & boit ſon ſang, il n'aura point de vie*, il condamne à la mort eternelle pluſieurs innocens, qui ne l'auront point accompli, comme ſont ceux qui ont eu empeſchement legitime, comme auſſi les petits enfants baptiſez decedans ſans peché, & ſans auoir prins ceſte refection, leſquels toutesfois on tient pour ſauuez; que ſi l'on entend ce commandement de la manducation ſpirituelle, qui eſt auoir la foy en Iesvs-Christ, ceſte difficulté ſera oſtée; car il ſera touſiours veritable, que qui ne mangera la chair de Iesvs-Christ, c'eſt à dire, qui ne croyra en luy, n'aura point de vie. Ie reſpons, que ceſte raiſon de Luther eſt autant contre luy, que contre nous: car ſi perſonne ne peut eſtre ſauué qui ne croit, veu qu'il eſt dict, que *qui ne croira & ne ſera baptiſé ſera condamné*, comment ſeront ſauuez les petits enfans, qui ne croyent point, encor qu'ils ſoyent baptiſez? Luther reſpondra, que cela s'entend commodemẽt & en ſon temps; nous diſons auſſi que quand le Sauueur donne ce cõmandement de manger ſa chair, il veut eſtre entendu ſelon la commodité des temps & des perſonnes, quand les enfans ſeront en aage de diſcretion; quand les grands ne ſeront point empeſchez par quelque deſtourbier legitime & portant cauſe de neceſſité.

Seconde raiſon.

Ioan. 6.

Reſponſe.

La troiſieſme raiſon eſt que le Sauueur promet abſoluëment la vie eternelle à ceux qui mãgeront ſa chair, ce qui ne peut eſtre entendu de l'Euchariſtie, laquelle ne donne pas la vie eternelle à tous, ains au contraire pluſieurs la prennent à leur damnation; mais s'entendant de la foy & manducation ſpirituelle, la promeſſe ſera veritable. Pour reſponſe ie dis qu'elle eſt auſſi veritable en l'Euchariſtie, ſi on l'entend auec la condition qu'on la doibt entendre, à ſçauoir ſi on ſe diſpoſe bien à venir dignement à vne ſi digne table, laquelle condition eſt preſque commune à toutes les promeſſes de Dieu. Il promet par le Prophete, *Quiconque inuoquera le nom de Dieu ſera ſauué*, Et luy meſme dict, *Qui croyra & ſera baptiſé, il ſera ſauué*. Et toutes-fois pluſieurs qui ont inuoqué le nom de Dieu, qui ont creu & ont eſté baptiſez, ſont damnez. Comment donc s'entend ceſte promeſſe? auec condition de faire ſon debuoir en inuoquant & en croyant, & ſans ceſte condition non plus ſauuera la communion ſpirituelle de Luther & de Caluin, que la noſtre reelle. Car qui croit ſeulement en Iesvs-Christ ſans charité, & meurt ſans charité, il ſera condãné ſans remiſſion. Qui donc receura auec deuë preparation la chair du Sauueur, il aura la vie eternelle. Oppoſons à ces raiſons briſées, les noſtres entieres, & prouuons que le Sauueur parle en ce ſien ſermon de l'Euchariſtie, & ce, non ſelon le ſens des Caluiniſtes, mais de l'Egliſe Catholique Apoſtolique & Romaine.

Troiſieſme raiſon.

Quiconque inuoquera le nom de Dieu ſera ſauué. Ioel 2. Marc. vlt.

Premierement il promet icy vne viande nouuelle & vn manger nouueau. Or eſt-il que la mãducation qui ſe faict par foy & par figure, n'eſtoit pas nouuelle: car les Iuifs auoyent mangé le corps de noſtre Seigneur en ceſte façon, mangeans la manne, les ſacrifices, les pains de propoſition, & figures ſemblables, auec la foy du futur Meſſie. Le Sauueur donc promettoit vne viande que nul des anciens n'auoit taſtée, ny en la loy de nature, ny en la loy de Moyſe, viãde qui fut la verité preſẽte des figures paſſées, qui ne peut eſtre que celle, qu'il declare par ſes paroles, à ſçauoir ſa chair.

Raiſons qui prouuent que le Sauueur a parlé en S. Iean 6. de la communion reelle. La premiere, Vne viande nouuelle.

Secondement il promet qu'il donnera ceſte viande à ceux qui croyront, il faut donc premierement croire pour manger; la foy donc & la manducation de ceſte viande, ſont deux choſes diuerſes & deux manducations diuerſes. On ne peut pas donc icy entendre la ſeule manducation ſpirituelle qui ſe faict par la foy.

La ſecõde viande diuerſe de la foy.

Troiſieſmemẽt s'il eſtoit queſtion de la ſeule manducatiõ ſpirituelle qui ſe faict par foy, à quel propos tant de mots & tant de ſentences metaphoriques & obſcures tãt ſouuẽt iterées du pain, du breuuage, de manger, de boire? ne ſuffiſoit-il pas d'exhorter les auditeurs, à croire & promettre la vie eternelle aux croyãs, cõme il auoit couſtume de faire, ſans dõner à credit occaſion de ſcandale & d'erreur aux perſõnes, par ce lãgage figuré.

La troiſieſme, la maniere de parler.

Quatrieſmement s'il parloit icy ſeulement de la foy, il ne deuoit pas ſeulemẽt nommer ſa chair & ſon ſang, mais ſon ame & ſa diuinité: car la foy ne croit pas ſeulement la chair & ſang de Iesvs-Christ, mais tout Iesvs-Christ, ſon ame & ſa diuinité. Il entendoit donc par la manducation de ſa chair vne reelle manducation d'icelle, & de faict les Iuifs l'entendirent ainſi, combien qu'ils ne penetrerent pas la diuine maniere de la manducation; Et le Sauueur ne les corrigea pas en la creance de la realité de ſa chair, diſant, qu'il n'entendoit point donner ſa chair reellement; ains illuſtre ſa promeſſe par l'entremets d'vn autre miracle non-ouy de l'Aſcenſion de ſon corps, & confirme ceſtuy-cy faict au meſme corps, auſſi grand, & auſſi nouueau que celuy de l'Aſcenſion. Il corrige ſeulement comme nous auons dict ailleurs leur ſens charnel, leur faiſant ſecrettement entendre que ceſte manducation ne ſe feroit pas brutalement; ains d'vne façon ſpirituelle & ſacramentelle, &

La quatrieſme, la ſeule mention de ſa chair.

reelle neantmoins, *Les paroles que ie vous dis sont esprit & vie.*

La cinquiesme. La proprieté du langage.

Cinquiesmement les mots propres & metaphoriques sont diuers en nature: le mot de Lyon mis pour vne beste, est different du mesme mot, quand on le met pour vn homme cruel; si IESVS CHRIST vouloit signifier icy vne manducation spirituelle, tous ces mots, chair, breuuage, manger, boire, seroyent metaphoriques & figurez, ce qui ne peut estre: car le Sauueur les declare estre propres quand il dict, *Ma chair est vraye viande, mon sang est vray breuuage.* C'est autant que s'il disoit, ie ne parle point par metaphore & par semblance, mais proprement; si quelqu'vn disoit, i'ay veu vn vray Lyon, signifieroit il vn Lyon metaphorique & de peinture? Comment donc peut on interpreter les paroles du Sauueur metaphoriquement d'vne manducation spirituelle, puis qu'il dict qu'il parle proprement, & appelle son corps vraye viande & non metaphorique, & son sang vray breuuage & non par semblance?

La sixiesme. La propre signification des mots va deuant la metaphorique.

Finalement selon les loix de toute bonne grammaire & de tout langage, les mots propres sont premiers que les tropiques, & le langage propre est deuant que le figuré; car la proprieté est l'assiete & fondement de la figure. Les mots, Aigle, & Corbeau en leur proprieté signifient premierement deux sortes d'oyseaux, & apres par semblance ils denotent des hommes, ou contemplatifs ou carnaciers; quand on oyt le mot Aigle, on iette premierement sa pensée à l'oyseau, parce que c'est la propre signification du mot, qui va la premiere. Parquoy quand il y a quelques mots figurez en vn endroit de l'Escriture, il est impossible qu'ils ne soyent pris en quelque autre en leur naïfue signification. Ainsi voyons nous que le mot de Lyon est mis souuent par similitude, comme quand nostre Seigneur est appellé Lyon de la tribu de Iuda, item, les membres du corps sont appliquez à Dieu par metaphore, selon laquelle l'Escriture dict, qu'il a des yeux, des mains, des pieds: Nous voyons aussi que tous ces mots ne sont pas perpetuellement prins en ceste signification, mais plus souuent en la leur propre & veritable; & partant le mot Lyon, signifie en plusieurs lieux vn vray Lyon, l'œil signifie l'œil, & ainsi des autres. De mesme, boire & manger se prennent quelquefois spirituellement, pour contéplation & nourriture de l'ame; mais ils se treuuent premierement & plus souuent en leur propre naïfue signification, pour boisson, & manducation corporelle. Si donc manger la chair de IESVS-CHRIST, & boire son sang, sont quelquefois mis en signification spirituelle, & metaphorique, il faut necessairement qu'ils soyent mis en quelque endroit proprement selon la lettre sans metaphore, & en verité; car ce qui est propre va deuant, & ce qui est metaphorique est fondé sur le propre. Nostre Seigneur donc n'ayant oncques auparauant parlé de la manducation de sa chair, il est certain qu'il en parle icy proprement, & qu'il l'a donnée pour la manger reellement, & non seulement en esprit par metaphore & par semblance, ce qui se faict en l'Eucharistie, ou il ne se faict en nulle autre part. Le Sauueur donc a traicté icy de l'Eucharistie, ce qui est contre l'opinion de Luther; & parlé de la propre & reelle manducation de sa chair, ce qui est contre Caluin. Nous auons donc le tesmoignage de quatre Euangelistes, qui dient que le Sauueur nous a donné reellement & de faict son corps & son sang soubs les especes de pain & de vin.

IESVS-CHRIST Lyon par semblance Apoc. 5.

Mäger & boire spirituellemët.

La mäducation spirituelle de la chair du Sauueur est fondée sur la reelle.

La reelle presence du corps du Sauueur au S. Sacrement, prouuée par S. Paul. La forme de ce Sacrement. La Cene des Ministres reformée, sans forme.

CHAP. XXXI.

NOus auons ouy le tesmoignage de quatre greffiers Euangelistes deposans de la verité du corps du Sauueur au Sacrement de l'Autel: reste d'examiner celuy de S. Paul, qui narre l'histoire de l'institution de la Messe auec trois Euangelistes, comme nous auons touché cy dessus, & nous donne en deux lieux de fort bons argumēts pour esclarcir & fortifier nostre verité. L'vn de ces lieux est au chapitre dixiesme, l'autre est en l'onziesme de la premiere epistre aux Corinthiens. Au dixiesme il dict, *Le Calice de benedictiō que nous benissons, n'est-il pas la participation du sang de* CHRIST*? Et le pain que nous rompons, n'est-ce pas vne participation du corps du Seigneur?* Ces paroles nous donnent plusieurs antecedens pour faire la base de nostre conclusion. Premierement elles nous enseignent, que selon l'institution du Sauueur, les Apostres vsoyent de mystique benediction sur le pain & le vin, qui est ce que nous appellons autrement, Consecratiō: car on ne peut pas dire que ce fut la predication, d'autant que toutes les choses dont on parleroit en la chaire seroient benites: ny quelque benediction vulgaire semblable à celle, dont on vit communement, quand on veut prendre sa refection, parce que S. Paul signifie vne benediction sacramentelle, comme les aduersaires mesmes confessent, laquelle consiste ez mots du Sauueur qu'auons iusques icy expliquez: CECY EST MON CORPS, CECY EST MON SANG. que les saincts docteurs appellent la forme du Sacrement, & les paroles mystiques de la consecration, & desquelles ils tesmoignent les Apostres, & l'Eglise auoit tousiours vsé en la celebration de ce Sacrement: car ils escriuent d'vn constant accord, que le corps du Sauueur est faict en l'Eucharistie par priere mystique, & action de graces: & declarans en quoy consiste ceste priere & action de graces, ils couchent les paroles du Sauueur CECY EST MON CORPS, CECY EST MON SANG. Ainsi Iustin en la seconde Apologie pour les Chrestiens, dict que le pain est faict le corps du Sauueur, par les prieres de la parole de Dieu, qui sont les paroles du Verbe, CECY EST MON CORPS, CECY EST MON SANG. S. Irenée dict le mesme. S. Chrysostome: *Par ces paroles,* CECY EST MON CORPS, *les dons presentez sont consacrez par le prestre:* & ailleurs expliquant encor ces paroles, *Cōme, dict-il, les paroles prononcées par les prestres sont les mesmes que prononça le Sauueur, l'oblatiō aussi est la mesme qui fut alors.* Sainct Gregoire de Nysse: *Le pain se change au corps par la parole, aussi tost que le Verbe*, c'est à dire IESVS-CHRIST, *a proferé*, CECY EST MON CORPS.

Le Calice de benediction. 1. Cor. 10. 16.

La forme du S. Sacrement CECY EST MON CORPS.

Les paroles de la consecration. Iust. 2 Apol. S. Iren. l. 5. c. 1. S. Chrys. serm. de prod. Iud. tom. 3 Hom. 2 in 2. Timot.

S. Greg. apud Enth. in panop. tit. 21.

Tertullien ; le *Sauueur prenant le pain en fit son corps disant*, CECY EST MON CORPS : S. Ambroise. *Quand*, dict-il, *on est venu au lieu qu'il faut faire le venerable Sacrement*, *alors le prestre n'vse point de ses paroles*, *mais de celles de* CHRIST, & vn peu apres il met ces paroles, CECY EST MON CORPS. Aux autres sacrements c'est tousiours voirement la parole de Dieu qui opere la grace, mais ceste parole est proferée en la personne du prestre; En ce sacrement, où se doibt faire vn plus admirable effect, non seulement de grace, mais de changement d'vne nature en vne autre, du pain terrestre au pain celeste; du pain sans vie, au corps de vie, c'est le createur qui parle en personne, c'est luy qui dict, CECY EST MON CORPS, CECY EST MON SANG. S. Augustin contre Fauste, *Nostre pain & nostre Calice*, dict-il, *est faict mystique par arrestée & certaine consecration*, *& ce qui n'est ainsi faict*, *c'est vne viande de refection*, *non Sacrement de religion* ; comme est la Cene des Ministres, qui n'a aucune telle benediction. Le mesme docteur declare, que ceste consecration consiste aux paroles du Sauueur. *Ie vous ay dict que deuant les paroles du Sauueur*, *ce qui est offert sur l'autel*, *est appellé pain*, *apres que les paroles de* CHRIST *sont proferées*, *il n'est plus appellé pain*, *mais corps*. Les paroles de IESVS-CHRIST, en la Messe sont celles-cy, CECY EST MON CORPS, CECY EST MON SANG. Sainct Cyprien aussi dict, CECY EST MON CORPS, *Ils auoyent mangé d'vn mesme pain selon la forme visible*, *deuant ces paroles là*, *c'estoit vne viande idoine seulement pour nourrir le corps*, *& soulager la vie corporelle*: *mais apres qu'il a esté dict par le Seigneur*, *Faictes cecy en memoire de moy*, CECY EST MA CHAIR, CECY EST MON SANG, *toutesfois & quantes*, *que auec ces paroles & auec ceste foy*, *on a faict le mystere*, *ce pain substantiel*, *& ce calice consacré auec solemnelle benediction*, *profite à la vie de tout homme*, *comme estant vn medicament*, *& vn holocauste pour guerir les infirmitez & purger les pechez*. Il est donc tres-certain, que la benediction, dont parle icy l'Apostre, c'est la consecration faicte auec les paroles du Sauueur, qui sont paroles de benediction & d'action de graces, & que d'icelles les Apostres vsoyent en faisant le Sacrement & sacrifice du corps du Sauueur. De cest vsage, & de ceste benediction ou consecration, nous tirons vne preuue euidente de la presence du corps & sang du Sauueur. Car si l'Eucharistie n'estoit que signe & figure, comme veulent les ministres, il ne seroit plus besoing de telle benediction & consecration pour la celebrer, & suffiroit d'auoir esté vne fois declarée pour signe, comme nous voyons estre iadis aduenu és sacrements de l'ancienne loy, à la Pasque, à la Manne, & autres, ausquels fut assez d'estre donnez pour sacremens, sans qu'il fut par apres necessaire d'vser d'aucune mysterieuse consecration reiterée, pour leur donner force de signifier & d'estre figure. Ceste consecration donc faicte par les paroles expresses du Sauueur, & en sa personne, est icy necessaire pour quelque autre chose par dessus le signe: ceste chose n'est pas la grace diuine, car elle est donnée sans telle consecration aux autres Sacrements: c'est donc pour donner la presence du corps de nostre Sauueur, aucteur de grace, qui est vn effect d'vn tout-puissant, correspondant à sa toute-puissante parole.

Tertull. l. 4. contr. Marc. c. 40.
S. Ambr. l. 4. de sacr. c. 4. & 5.
S. Aug. l. 20 cont. Faust. c. 13
Notez cecy Ministres.
S. Aug. ser. 28. de Verbis Domini.
S. Cypr. de Cœna Domini.
La transsubstantiation.
De la benediction on collige la presence du corps du Sauueur.

Nous colligeons aussi en passant de ce que venons de dire que la Cene des Ministres se faisant sans ceste benediction, & sans ceste forme, est vn corps sans ame, & vne refection de ventre, non sacrement de religion, comme cy deuant parle sainct Augustin : & partant elle n'est non plus sacrement que l'eau est Baptesme, sans la parole de Dieu ; non plus qu'vn corps est homme sans l'ame d'homme. Tout sacrement en la Loy de grace a sa matiere & sa forme ; l'vne, & l'autre determinée, & certaine. Le baptesme l'eau & la parole de Dieu, *Ie te baptise au nom du pere*, *du fils*, *& du sainct Esprit* : l'Eucharistie, le pain & le vin, & les paroles du Sauueur, & ainsi des autres. Si l'vn des deux manque, il n'y a point de sacrement ; sans eau le Baptesme n'est point sacrement, moins encor sans les paroles: sans pain, & sans vin, il n'y a point d'Eucharistie, moins encor sans les paroles ; d'autant que la forme est plus necessaire en tout que la matiere: Et de recourir à la parole de Dieu, c'est à dire, ou à son institution, ou à la predication, c'est parler & faire contre Dieu pour tromper les hommes: car l'institution de Dieu est, que tout Sacrement aye ces deux pieces : & la predication n'est pas instituée pour faire les Sacrements, mais pour enseigner au peuple les mysteres des Sacrements, & de la foy, & l'exhorter à bien faire. Ceste Cene donc reformée, c'est vne idole sans forme, & non sacrement de IESVS-CHRIST.

La Cene des Ministres, matiere sans forme.
Tout sacrement de la loy de grace est composé de matiere & de forme Cōc. florenti. in instr. Armen.
La forme plus necessaire que la matiere.

Nous apprenons la mesme doctrine de la reelle presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie, des paroles de sainct Paul, *Le pain que nous rompons*; car ces mots au sacrement de l'Autel, sont significatifs d'immolation, comme il appert par le mesme sainct Paul qui dict apres, *Cecy est mon corps rompu pour vous* : ce que le Sauueur auoit dict, *Cecy est mon corps qui est liuré pour vous*; c'est à dire immolé. Rompu donc & liuré c'est le mesme que immolé, & Caluin aussi confesse que le mot, rompre, en ce lieu, c'est immoler ; Sainct Paul donc par le mot pain, entend le corps du Sauueur ; car c'est ce corps qui a esté immolé & non le pain materiel : immolé dis-ie par le Sauueur en la Croix, par Sacrifice sanglant, vne fois : & en son dernier souper par sacrifice non sanglant, soubs les especes de pain, & de vin, quand il institua le Sacrement de son corps, pour estre tousiours immolé en son Eglise selon l'ordre de Melchisedech. Mais si S. Paul entend le corps du Sauueur, pourquoy l'appelle il pain ? à cause qu'il a esté pain; à cause des especes du pain qui demeurent encores; à cause que le Sauueur mesme s'appelle pain pour les raisons que nous dirons apres.

Second argument, Le pain que nous rompons. 1. Cor. 10. 16.
Selon le texte grec ὑπὲρ ὑμῶν κλώμενον. 1 Cor. 11. 24.
Rompre pour immoler.
Pourquoy S. Paul appelle pain le corps du Sauueur. Cy dessoubs c. 38. p. 235.

La mesme verité se collige encor du mot *Participation*, ou plustost *Communication*, selon S. Chrysostome. S. Paul, exhortant les Chrestiens de Corinthe à viure sainctement, & fuir les idoles, & les sacrifices prophanes, vse d'vn argument de comparaison disant. *Nos peres ont mangé vne mesme viande spirituelle*, *& beu vn mesme breuuage spirituel*: *mais Dieu n'a point pris plaisir en plusieurs d'entre eux* : *car ils ont esté accablez*

Argument troisiesme S. Chrys. Hom. 24. in c. 10. 1. Cor.

au desert. Or ces choses ont esté figures pour nous afsin que nous ne soyons point cõuoiteux de choses mauuaises. Et apres auoir recité en particulier quelques pechez, & punitions des Hebrieux il renouë sa conclusion. *Or ces choses leur aduenoient comme figures. Et sont escrites pour nostre instruction.* Il veut dire, nos peres mangeoient vne mesme viande spirituelle, donnée spirituellement, & surnaturellement, figure de nostre Eucharistie: Ils beuuoient d'vne mesme eau spirituelle, mais tout cela n'empescha pas qu'ils ne fussent punis pour auoir esté ingrats des biens receus, qui toutes-fois n'estoient qu'ombres: combien donc plus deuons nous craindre d'estre ingrats du don de la verité, & d'estre chastiez de plus grandes peines ayans receu plus grands biẽs? Et combien plus soigneusement, & sainctement deuons nous viure, qui tenons la presence de ce qu'ils tenoient seulement par la foy du futur Messie? qui sommes faicts participans, non de la figure comme eux, mais de la verité du corps & du sang d'iceluy Messie? qui sommes conioincts auec luy, non seulement en foy, & en esprit comme eux, mais reellement & de faict? C'est le sens de ceste interrogation. *Le Calice de benediction que nous benissons, n'est ce pas la communication du sang de* CHRIST? *& le pain que nous rõpons n'est-ce pas la communication du corps du* CHRIST? *Car nous qui sommes plusieurs, sommes vn pain, & vn corps d'autant que nous sommes tous participans d'vn mesme pain.* Comme s'il disoit si nos peres furent punis pour auoir offensé en la figure, combien plus le serons nous estans incorporez à la verité? estans faicts vn mesme corps auec le corps de IESVS-CHRIST par la participation de son corps? *Ie parle,* adiouste il, *comme à gens entendus, iugez en vous mesmes:* vous qui sçauez la grandeur du mystere dont ie parle, & la difference qu'il y a de ce Sacrement, & des anciens, iugez si les fautes de nos peres commises, ont esté si griefuement punies, si les vostres seront sans chastiment.

Rom. 15. 4

Les Iuifs punis pour auoir esté ingrats des biens receus. Voy sainct Chrysost. & S. Ambroise sur ce lieu. Plus le seront les Chrestiés.

L'explication donnée des paroles de S. Paul & la preuue tirée d'icelles confirmée par le tesmoignage des peres anciens.

CHAP. XXXII.

L'Explication que venons de donner des paroles de sainct Paul pour preuue de la realité du corps du Sauueur Catholique & veritable, est confirmée par le tesmoignage des anciens Peres & par la raison. Sainct Chrysostome exposant les mots susdicts de l'Apostre, *Ces paroles,* dict-il, *Le Calice de benediction que nous benissons: veulent dire que ce qui est au Calice est ce qui coula du costé du Sauueur.* Et adioute vn peu apres expliquant le passage suyuant; *pourquoy S. Paul a il vsé plustost du mot, Communication, que de celuy de Participation? parce,* dict-il, *qu'il vouloit signifier quelque chose de plus grand, & monstrer vne grande conionction en ces mysteres: d'autant que nous ne communions pas seulement comme estans faicts participans, mais comme estans vnis à ce corps: car tout ainsi que ce corps que nous prenons est vni à* IESVS-CHRIST, *semblablement par ce pain nous sommes vnis & conioincts à luy.* Par ceste comparaison il declare efficacement la verité, que nous defendons de la realité du corps & sang du fils de Dieu en ceste communion des l'Eucharistie, contre les figures & le *parfoy* des Ministres. Car le corps n'a pas esté vni auec IESVS-CHRIST, par figure, & par foy, ains reellement & corporellement; & au reste ces deuots appelleroẽt ils ceste conionction du corps auec le Verbe, charnelle & prophane, parce qu'elle est corporelle, comme ils appellent nostre Eucharistie charnelle, parce que nous y prenons la chair du Sauueur? Sainct Irenée interprete en mesme sens ceste participation, dont parle S. Paul, & par icelle prouue la future Resurrection des corps, que les heretiques de son temps disoient deuoir seulement estre spirituelle, & non vraye & corporelle. Il dict donc, que s'il n'y auoit point de vraye Resurrection des corps, il s'ensuyuroit vne chose fausse, c'est que nous ne serions poinct faicts vrayement participans de la chair, & du sang du Sauueur en l'Eucharistie, comme dict l'Apostre. Ce sainct docteur donc estimoit si ferme & si veritable la realité du corps & sang de nostre Seigneur au sainct Sacrement, qu'il fonde la dessus la verité debattue de la Resurrection, & veut dire que puis qu'il est tres-certain & hors de doubte, que nos corps participent reellemẽt, & de faict au corps, & au sang immortel, & incorruptible du fils de Dieu, il est tres-certain aussi qu'en vertu de ceste communion ils resusciteront vn iour immortels & glorieux par la vertu qui leur est donnée en ceste diuine conionction, selon la promesse de la mesme verité. Or si ceste conionction de la chair du Sauueur auec nous en l'Eucharistie eut esté seulement spirituelle, les heretiques se fussent mocquez de cest argument. Car ils eussent dict à S. Irenée, comment nous prouuez vous la Resurrection des corps, par vne conionction spirituelle de la chair du fils de Dieu? Cela confirme non vostre foy, mais la nostre, qui disons que la Resurrection sera spirituelle, à la semblance de la conionction spirituelle, qui se faict de de nostre chair, à celle de IESVS-CHRIST, en l'Eucharistie.

S. Chrys. hom. 24. in 1. Cor. 10.

Eucharistie & non Metoxē. cõmunion & non participatiõ.

S. Irenée l. 5. c. 2.

La chair de IESVS-CHRIST cause de la Resurrection.

S. Cyrille expliquant en S. Iean les mots de l'Apostre contre vn certain Arrien qu'il pince sans nõmer dit. *Tous sommes vn corps en* CHRIST: *car combien que nous soyons plusieurs, nous sommes neantmoins vn en luy, car nous participons tous d'vn pain. Pense il (cest Arrien) paraduenture que nous ignorons la vertu de la benediction mystique qui faict habiter* IESVS-CHRIST *en nous, lors qu'elle se faict en nous corporellement par la communication de sa chair? Car pourquoy est-ce que les membres des fideles sont mẽbres de* CHRIST? *ne sçauez vous pas que vos mẽbres sont de* CHRIST: *feray-ie donc les membres de* CHRIST, *les membres d'vne paillarde? ia à Dieu ne plaise: nostre Sauueur aussi dict; Qui mange ma chair & boit mon sang, il demeure en moy, & moy en luy. Considerons donc que* CHRIST *est en nous, non seulement par l'habituation qui se faict par la charité: mais aussi par naturelle participation. Car tout ainsi que si quelqu'vn mesle vne portion de cire fonduë auec vne autre, de façon que de deux corps il en soit faict vn, de mesme par la participation du corps & sang de* CHRIST *luy est en nous & nous en luy: car la*

S. Cyril. in Ioan. l. 10 c. 13

1. Cor. 6.

Ioan. 6

Belle similitude pour declarer l'vnion du corps du Sauueur au nostre.

nature corruptible de nostre corps, ne pouuoit estre ramenée à la vie incorruptible, si le corps de vie naturelle ne luy estoit conioinct: Il faudroit transcrire tout, mais c'est assez de cecy pour fermer la bouche à tous les Ministres, s'ils ne l'ont trop fendue pour tousiours parler contre la verité. Il dict donc que ceste conionction est non seulement par foy, & charité, mais de corps à corps, de chair à chair; & le declare par la similitude prinse de S. Paul qui escrit, que celuy qui est ioinct auec la chair de IESVS-CHRIST, est faict vn corps auec luy, & que celuy qui paillarde iniurie IESVS CHRIST, faisant vn corps auec la paillarde, & prophanant les membres qui auoient esté faicts vn corps auec IESVS-CHRIST: comme donc l'vnion des corps du paillard auec la chair de la paillarde est reelle, mais abominable: ceste conionction aussi de corps qui se faict de IESVS-CHRIST auec ses fideles en l'Eucharistie, est reelle, mais diuine. Il declare encores ceste participation par la mistion de deux cires fondues, & incorporées ensemble, comme nous l'auons recitée. Similitude tres-apte pour clairement exprimer la realité de la communication du corps, & sang du Sauueur en l'Eucharistie. Haymon expliquant ce lieu de S. Paul donne le mesme sens, comme aussi plusieurs autres anciens docteurs, qu'il n'est besoing de citer estant la chose assez verifiée par le tesmoignage de ceux cy.

Le paillard faict vn corps auec la paillarde. 1. Cor. 6. 15. Faict iniure à IESVS-CHRIST.

Haymo in Com in 1. Cor. 10.

La raison.

La raison s'accorde auec tout ce qu'auons dict, & cité des docteurs, & monstre que les paroles de S. Paul portent le sens que venons de donner. Le but de S. Paul estoit de retirer les Corinthiens de la table des Idolatres, où la chair des bestes sacrifiées aux Idoles, estoit seruie & mangée: il les en retire en les inuitant à la chair de IESVS-CHRIST, chair precieuse & immortelle. Il signifioit donc qu'on mangeoit reellement la chair du Sauueur en l'Eucharistie, & les retiroit fort conuenablement de la table & des autels des idoles. Car dict S. Chrysostome, comme l'amy lors qu'il voit, que celuy qu'il ayme, desire les habits ou autres choses precieuses qu'il aura veu sur quelqu'vn, il luy offre aussi tost des siens qui sont meilleurs & plus precieux: de mesmes voyant l'Apostre que les Corinthiens se plaisoyent à manger de la chair des sacrifices, il les inuite à la table d'vne chair celeste & diuine, & qui non seulement nourrit, mais donne la vraye immortalité au corps, & à l'ame. Or si on ne préd en l'Eucharistie rien que ce que disent les Ministres, & si c'est vne manducation de figures & de signes, l'exhortation de sainct Paul, & la similitude de sainct Chrysostome, s'en vont en fumée, & n'ont non plus de force & de consequence, que si quelqu'vn voulant destourner vn amy malade de manger de la chair de bœuf qui seroit contraire à sa santé, luy presentoit vn poullet rosti en peinture; ou si quelque pere spirituel exhortant vn auaricieux de ne conuoiter l'argent, luy faisoit monstre d'vn tableau; où il y eut de grands monceaux d'escus artistement depeincts.

Belle similitude de S. Chrys. in 1. Cor. 10.

Ce seroit presenter vne chose pire.

Second lieu de sainct Paul pour preuue de la mesme realité du corps du Sauueur en l'Eucharistie.

CHAP. XXXIII.

LE second lieu de S. Paul que nous auons encor à expliquer icy pour preuue de nostre foy, en la mesme epistre est au chapitre onziesme où l'Apostre auec seueres comminations, repréd l'irreuerence des Corinthiens en l'vsage de l'Eucharistie disant, *Quiconque mangera ce pain & boira le calice du Seigneur indignement, il sera coulpable du corps, & sang du Seigneur. Que l'homme donc s'espreuue soy mesme, & ainsi mange de ce pain, & boiue de ce Calice. Car qui en mange & boit indignement, il mange & boit son iugement, ne discernant poinct le corps du Seigneur.* Ces paroles en menaçant les Corinthiens & en leur personne tous Chrestiens, qui se presentent indignement à la table de IESVS CHRIST, confirment la realité de son corps en l'Eucharistie, & condamnent deux fausses gloses des sectaires. En l'vne desquelles ils dient, qu'en ce lieu sainct Paul ne parle que du signe du corps de IESVS-CHRIST: En l'autre ils accusent d'erreur la doctrine Catholique, qui enseigne, que les meschans reçoiuent le corps du Sauueur au S. Sacrement, quoy qu'à leur damnation. Tout cecy ie le prouue ainsi. Les Corinthiens sont reprins, dequoy ils receuoient indignement quelque chose en l'Eucharistie. Ceste chose ne pouuoit estre que le corps du Sauueur. Car si c'estoit quelque autre, c'estoit ou la grace diuine ou le pain nud, ou le pain en qualité de Sacrement & de signe. Ce n'estoit pas la grace de Dieu, car au contraire ils receuoyent leur iugement pour estre mal disposez. Pour receuoir du pain nud, ils ne pouuoient pas encourir vn crime de leze maiesté, autrement tous ceux qui mangent du pain en peché, commettroyent autant de crimes, qu'ils aualleroient de morceau. Ils ne pouuoient non plus estre rendus si criminels, pour manger sans reuerence ce pain, entant que sacrement & figure du corps du Sauueur, *comme profanans le mystere & le gage de la conionction de* CHRIST *auec nous*, comme parlent Caluin, Pierre Martyr, & Bouquin; car si les Ministres apres eux enseignent, qu'il ne faut ny faire la feste de l'incarnation du Sauueur, ny autre; ny honorer sa croix, ny aucunes images & figures, qui toutesfois nous representent beaucoup mieux ce mystere & ceste conionction, il n'y peut auoir crime de n'auoir point reueré le pain, entant que signe de son corps; car ce signe est moins representatif que l'image: ioinct que si tous ceux qui sont en peché, offensent Dieu de prendre l'Eucharistie, parce qu'elle represente le corps du Sauueur, il ne sera pas loisible au pecheur d'assister à la predication, & s'en repaistre: car il offenseroit Dieu representé par icelle, plus viuement que n'est le corps de IESVS-CHRIST par le pain, comme les Ministres mesmes confessent. Il n'eut point esté loisible aussi, de manger la manne auec conscience de peché, ny boire les eaux coulantes du roc: car elles representoient IESVS-CHRIST. Et toutes-fois bons & mauuais sans preparation s'en refectionnoyent, voi-

Crime de ceux qui communient indignement. 1. Cor. 11.

Les meschans ne reçoiuent point la grace de Dieu en l'Eucharistie.

Pourquoy Caluin estime que les meschans sont criminels en mal communiant. l. 4. inst. c. 17. § 33.

Quel honneur est deu au pain de la Cene de du Plessis l. 4 c. 7. 814. 815.

encore leurs bestes, sans crime & sans reprehension. Et du Plessis hardiment & en Capitaine, escrit apres tous ses Maistres, qu'il ne faut non plus honorer le pain & le vin de la Cene, quoy que dediez à Dieu, que l'eau du Baptesme, & dict vray, parlant de sa Cene. Les Ministres doc qui luy ont apprins de parler ainsi, ne peuuent pas dire, que sainct Paul charge les Corinthiens d'vn si grand crime, pour n'auoir honoré le pain entant que sacrement & signe du corps du Sauueur, non plus que s'ils eussent irreueremment ietté l'eau du Baptesme. Reste donc qu'il les prononçoit coulpables du corps & sang du Sauueur, parce qu'ils le prenoient reellement, mais mal disposez & en peché mortel, sans preparation & sans reuerence, à la façon qu'ils eussent prins & mangé des viandes communes; c'est parce qu'ils prenoyent vn electuaire choisi, sans discretion; le pain de vie, estans morts en peché; la viande de paix, en inimitié; le sacrement de grace en disgrace, & partant prenoient-ils leur iugement, leur condamnation, & leur mort.

Celuy qui est mort ne peut pas manger. voy S. Th. 3. p. q. 79. a. 3.

Les mots, coulpable du corps du Sauueur, declarent sa presence en l'Eucharistie.

La façon de parler de sainct Paul, confirme nostre explication; car il ne dict pas simplement, *Celuy qui mangera ce pain, ou boira ce Calice indignement*, pechera, offensera, sera coulpable de la gehenne; qui sont les frases communes de l'Escriture en tels propos; mais, *Il sera coulpable du corps & sang du Seigneur*; maniere de dire que nous ne lisons en aucun lieu de la Bible, cõtre ceux qui mangeoient indignement, ou la manne, ou les pains de proposition, ou l'agneau paschal, & semblables figures du corps de Iesvs-Christ; ny mesmes on ne le dict point d'vn qui aura esté iniurieux à l'image de Iesvs-Christ, qui proprement represente son corps: ny d'vn qui aura rompu la statue du prince: on dira bien, qu'il est criminel de leze maiesté, mais non pas qu'il soit criminel du corps de celuy, que la statue represente. Sainct Paul donc n'a pas ainsi parlé sans cause ny sans mystere; ceste cause & ce mystere n'est autre que pour signifier que le peché des Corinthiens & de tous autres semblables, estoit voisin au peché de ceux qui crucifierent le corps du Sauueur: car comme ceux-là luy furent iniurieux en traictant son corps irreueremment & en ennemys: de mesmes ceux-cy: ceux-là plus malins que ceux-cy, en ce qu'ils le mirent à mort cruellement: ceux-cy plus que ceux-là, dequoy ils le des-honorent immortel & glorieux traistreusement & en Iudas: luy ayans iuré foy & amitié, & receu de luy, & soubs sa banniere, le caractere des enfans de Dieu, auec mille bien-faicts. Les meschans donc selon sainct Paul, sont criminels du corps du Sauueur, parce qu'ils le reçoiuent reellement & l'offensent present: le corps du Sauueur donc est present en l'Eucharistie.

Pourquoy S. Paul parle ainsi.

Qui communie indignemẽt crucifie Iesvs-Christ.

Querimonie de du Plessis l. 4 c. 8 p. 847.

Mais du Plessis ne peut endurer que nous disions que les meschans reçoiuent le corps du Sauueur sans sa vertu & s'en aigrit fort, disant. *Comment sans blasfeme, peuuent-ils separer le corps de* Christ *de son ame? l'vn & l'autre de sa diuinité de son esprit? Et qui peut receuoir cela qu'à salut?* O Theologie profonde! ô zele flamboyant & Logique celeste! Et quels antecedens sont cecy, & quelles conclusions? quand nous disons que les meschans reçoiuent le corps du Sauueur sans sa grace, s'ensuit-il que nous le separions de son ame, de sa diuinité & de son esprit? Les Iuifs qui crucifierent ce corps estoient ils meschans? ce corps pour estre en leurs mains beaucoup plus indignement traicté que par les Corinthiens, fut-il pour cela separé de son ame, de sa diuinité & de son esprit? Iudas estoit-il meschant? ne disons nous pas auec toute l'Eglise, qu'il receut ce corps aussi reellement que les Apostres, mais à sa damnation? l'ame s'enfuit elle pour cela du corps du Sauueur? Quand le mesme Iudas auec sa conscience & bouche meurtriere & traistresse, baisa ce corps, chassa-il l'ame, l'esprit, & la diuinité d'iceluy? C'est donc vne Theologie, vn zele, vne consequence sans ame, de dire que le corps de Christ soit sans ame, pour estre prins des meschans: & vne imposture de nous imposer: car nous croyons & disons que l'ame, l'esprit, & la diuinité de Iesvs-Christ, sont inseparablement auec son corps; *mais qui peut receuoir tout cela qu'à salut?* ceux qui ne sont preparez, Iudas, les Iuifs, les Corinthiens, & tous ceux qui se sentent coulpables de peché mortel, & ne s'en confessent point, deuant que se presenter au S. Sacrement. Ce n'est pas la faute de Iesvs-Christ qui est tout bon, mais l'indisposition des receuans, qui sont mauuais: vn vin precieux donne force & vigueur à ceux qui ont le corps sain, & tue ceux qui le boiuent auec la fiebure, l'estomach doibt estre proportionné à la viande, autrement au lieu de nourriture il en prend la mort. Les meschans donc reçoiuent tout en l'Eucharistie, sauf la grace de Iesvs-Christ & la nourriture spirituelle, qui est l'effect de l'Eucharistie: ils le reçoiuent à l'escot de Iudas, à leur damnation; mais les bons qui ont l'estomac de l'ame nettoyé de peché, & preparé de la chaleur de charité, qui sont qualifiez à proportion de la viande, reçoiuent leur vie, leur salut, & accroissement de grace. C'est la difference auec laquelle, les bons & les mauuais prẽnent le corps du Sauueur en l'Eucharistie de l'Eglise Catholique.

Imposture des aduersaires.

Les meschans reçoiuent le sacremẽt à l'escot de Iudas.

La Cene huguenote

Quant est de la Cene des huguenots tous y communient esgalement; car ceux qui sont estimez bons entre eux, ne reçoiuent non plus que les meschans; tous vne piece de Boulenger & inuention humaine, & tous à leur condamnation parce qu'ils la reçoiuent contre la loy de Dieu, contre la verité de son Eglise, & de l'Escriture; & en cela ils sont esgalement tous mauuais. Nous auons donc prouué que sainct Paul tanse les Corinthiens, parce qu'ils y prenoyent indignement le corps du Sauueur, qui est vne viande tres-digne, & par mesme moyen demeure clairement refutée la premiere glose des Sectaires sur ce lieu, disans que l'Apostre ne parle icy que du signe du corps de Iesvs-Christ, & non de la reelle presence du corps. La seconde est aussi refutée en passant, qui condamnoit la doctrine de l'Eglise, enseignant que les meschans reçoiuent en verité, le corps du Sauueur en l'Eucharistie; mais d'autant que l'intelligence de ce poinct importe pour l'instruction de nostre foy, & de la verité du S. Sacrement, donnons luy pour son appennage quelques chapitres.

Que les bons & les mauuais reçoiuent le corps du Sauueur en l'Eucharistie, & auec quelle difference.

CHAP. XXXIV.

NOs aduersaires pouuoient catholiquement dire de nostre Eucharistie, qu'il n'y a que les bons, c'est à dire que ceux qui sont deuëment preparez, qui en reçoiuent le fruict, & aussi veritablement pouuoient ils asseurer de leur Cene, qu'on n'y reçoit que du pain; mais nous condãnans dequoy nous croyons, que les meschans reçoiuent en nostre Eucharistie, le corps precieux du Sauueur, ils sont iuges iniques, & criminels d'vne mensonge heretique. Car leur iugement vient de l'heresie du vieil Berenger, vieil tronc de leur famille, heresie directement repugnante à l'Escriture, & à la doctrine Apostolique. Premierement il est euident par S. Paul, que les Corinthiens & tous ceux qui à leur imitation reçoiuent indignement l'Eucharistie, estoyent criminels de leze maiesté; car c'est sa conclusion qui dict, *Quiconque mangera ce pain indignement, il aualé son iugement, & quiconque boira ce calice du Seigneur indignement, sera coulpable du corps & du sang du Seigneur.* Est-il vray-semblable, que les meschans ne prenant que du pain, figure & signe du corps du Sauueur, deussent encourir vn si enorme crime? leur crime donc consistoit en ce qu'il mangeoient indignemēt le corps du Sauueur. C'est aussi pourquoy sainct Paul l'exprimant, faict mention du corps, contre lequel le crime se commet. Les mauuais donc le reçoiuent veritablement.

Crime de ceux qui cōmuniēt indignement.

D'auantage si alors les indignes ne prenoient que du pain, ils estoient assez punis d'estre priuez du fruict du Sacrement, sans encourir les peines de maladie & de mort, que l'Apostre raconte là. *Plusieurs*, dict-il, *sont infirmes & imbecilles, & plusieurs dorment*, c'est à dire, comme interpretent nos Docteurs, sont morts entre vous, qui eut esté vne bien dure iustice, pour auoir aualé vn signe mal à propos. Les sectaires tiennent que la manne & l'agneau paschal, estoient signes du corps de IESVS-CHRIST, ce que nous tenons aussi: & de mesme vertu que l'Eucharistie, ce que nous ne tenons pas. Or est-il que les bons & les mauuais en participoient sans crime ny punition; car les peines qu'ils endurerent ne furent pas pour auoir mangé la manne indignement; mais pour auoir esté ingrats des biens receus: pour auoir esté murmurateurs & idolatres, comme là mesme note S. Paul: Il y a donc quelque chose icy d'auantage que la figure & le signe qui merite si grande reuerence, voire plus grande qu'aux autres Sacrements de la loy de grace. Car nous voyons qu'au Baptesme l'eau bien que benite, & figure de la grace de Dieu, n'est pas de tel respect: veu qu'on la laisse tomber à terre, ou encor on la iette en baptisant, sans encourir crime ou peine. Les meschans donc y reçoiuent quelque autre chose, plus que le signe exterieur du pain & du vin qui les rend criminels: cela n'est pas la grace de Dieu, car les meschans n'en reçoiuent rien, ains disgrace & condemnation, cōme il a esté souuent repeté; c'est donc le corps de IESVS-CHRIST, qui est touché & receu indignement, & qui ordonnoit ces peines seueres contre l'irreuerence des negligens: car autre chose ne peut estre cause de cest effect.

Les Corinthiens punis de mort & de maladie. 1 Cor 11. 30. S. Chrysost. & S. Ambros. ibid.

Pourquoy les Iuifs furent punis.

Troisiesmement, que veulent dire ces mots? *Que l'homme donc s'espreuue & qu'en telle façon il mange ce pain?* N'est-ce pas ce que toute l'antiquité de l'Eglise Catholique entend, à sçauoir qu'il faut deuëment examiner son ame, faire penitence, & se confesser: affin de ne se presenter à la table auec conscience d'aucun peché mortel, & s'exciter à la deuotion & amour de Dieu, affin d'y aller auec deüe reuerence? Or puis que l'on doibt aller aux autres Sacremens auec toute pureté, pourquoy est-il icy si expressemēt & si particulierement enioinct? n'est-ce pas d'autant qu'il y a plus grand danger? n'est-ce pas d'autant que le maistre de grace y est en personne, & aux autres seulement par les effects de sa grace? Les meschans donc receuoient le corps de ce maistre & Seigneur: & parce qu'ils le receuoient indignement, ils en payoient l'amende à leur confusion: & s'ils ne sont maintenant punis au corps sur le champ, comme en la primitiue Eglise, ils en portent neantmoins la peine presente en leur ame, & trainent le licol de leur damnation pour l'aduenir, s'ils ne se repentent de leur peché. Dieu vse quelque-fois de ces punitions temporelles pour correction & exemple, mesmes ès commencemens qu'il faict vne loy, affin de la mettre en credit & respect & la faire garder: ainsi iadis par Moyse il punit ce pauure homme, qui auoit prophané le Sabat fraischement ordonné, ramassant vn peu de bois, qui n'estoit pas grand cas; ainsi par S. Pierre il corrigea l'infidelité d'Ananias & Saphira, retenans vne part du prix du champ qu'ils auoient voué à Dieu. Mais il n'en vse pas tousiours en ceste vie, d'autant que sa misericorde attend nostre amandement, & sa iustice se reserue vn autre tribunal, auquel les causes & crimes, que chascun portera quand & soy, seront iugez en dernier & supreme ressort. S. Paul donc nous apprend par le crime, & par la peine encouruë des Corinthiens, que le corps du Sauueur est present en l'Eucharistie, & receu par les meschans à leur damnation, comme par les bons à profit & salut.

1. Cor. 11. 28. s'espreuuer c'est examiner sa conscience, se purger par penitence. S. Chrysost. hom. 24. in 1. Cor. hom 3. ep. ad Ephes. S. Ambr l. 6. in Luc. c. 37. S. Aug. in Ioan. tract. 26. S. Cypr. l. 3 ep. 14.

Peines ordonnees pour authoriser la foy. Infracteur du sabat puni Num. 15. 23. Ananias puni act. 5. 5. Pourquoy Dieu ne punit tous les pechez en ce monde.

Comment les meschans reçoiuent le corps du Sauueur en l'Eucharistie, prouué par le tesmoignage des Peres anciens.

CHAP. XXXV.

AVec l'Escriture nous auons le tesmoignage de toute l'antiquité, qui confirme ce que l'Escriture nous dict. S. Cyprien parlant de Iudas qui auoit communié, comme les autres Apostres, dict ainsi. *Apres que ceste ame perfide eut touché la viande sacrée, & que le pain sanctifié fut entré dedans ceste bouche peruerse, l'esprit parricide ne pouuant soustenir la force d'vn si grand Sacrement, comme paille soufflée de l'aire, precipité s'encourt à la trahison, & à l'argent pactisé, au desespoir, & au licol.* Iudas donc print la viande sacrée, le pain sanctifié, ce grand Sacrement, c'est à dire le corps du Sauueur, il print tout ce que les Apostres auoient prins, sauf l'effect & la grace du Sacrement.

S. Cypr. serm. de Cœn. Domini.

Hysich. l. 7 in leuit. c. 26.

Hysichius. *N'allons point temerairement & sans vn subtil examen preallable au corps de* IESVS-CHRIST, *auquel est toute sanctification, & auquel habite toute plenitude de diuinité; mais deuant esprouuons nous, memoratifs de celuy qui dict. Qui mangera le pain & boira le calice du Seigneur indignement, il sera coulpable du corps & sang du Seigneur.* Quand donc quelqu'vn va temerairement à l'Eucharistie, il va au corps de IESVS-CHRIST & le reçoit, bien que ce soit à sa condemnation.

S. Cyrill. l. 9 in Ioan. c. 19.

S. Cyrille parlant du mesme Iudas, qui sortit aussi tost qu'il fut communié, dict, *Le Diable ayant separé Iudas, incontinant apres le pain, & craignant que l'attente, & la vertu de la benediction, ne luy eut allumé quelque bluette en l'esprit, & l'eut illuminé & rappellé à penitence, il le haste auec precipitation.* C'estoit donc le corps de IESVS-CHRIST, que le Diable craignoit qu'il n'illuminat Iudas; car s'il n'eut receu que le pain nud, il n'eut pas craint cela, comme aussi il n'eut esté à craindre.

S. Aug. in psal. 21. 32. S. Aug. ep. 120.

S. Augustin expliquant ces paroles du Pseaume vingt-vn. *Tous les grands de la terre ont mangé & adoré. Ceux-cy* (les grands) *viennent à la table de* CHRIST, *& prennent le corps & sang du Seigneur & adorent; toutes-fois ils ne sont pas saoulez, parce qu'ils ne l'imitent point.* Il parle des riches qui se presentoyent indignement à la table, & dict qu'ils receuoyent & adoroyent ce qu'ils receuoyent, c'estoit donc le corps de IESVS-CHRIST, qu'ils receuoient. Et en vne autre Epistre; *Le mesme Seigneur endure Iudas, Diable, larron, proditeur, & luy laisse prendre nostre prix entre ses fideles disciples.* Si Iudas qualifié des qualitez que ces titres remarquent, se presentant si indignement, n'eut prins que du pain, il n'eut pas prins nostre prix. Il print donc le corps de IESVS-CHRIST, car le Sacrement ny le pain n'est pas nostre prix; mais le corps de IESVS-CHRIST.

S. Aug. ep. 162.

S. Aug. l. 1 cont. Cresc. c. 25.

Le mesme S. Augustin disputant contre Cresconius Grammairien, & monstrant que les meschans abusent souuét des choses sainctes. *Quoy?* dict-il, *combien que le Sauueur mesmes die de son corps & sang vnique sacrifice de nostre salut, qui ne mãgera ma chair & boira mon sang, il n'aura point de vie en soy. Toutes-fois l'Apostre n'enseigne-il pas qu'iceluy est pernicieux à ceux qui en vsent mal, quand il dict, Quiconque mangera ce pain ou boira ce calice indignement, il sera coulpable du corps & sang du Seigneur?* S. Augustin interprete S. Paul, & par luy monstre que le sacrifice de nostre salut est prins des meschans, & qu'il leur est dõmageable: car ils le prennent à leur damnation. Or le sacrifice de nostre salut, n'est pas le pain, mais le corps de IESVS-CHRIST, les meschans donc prennent en l'Eucharistie le corps de IESVS-CHRIST.

S. Aug. de bapt. cõtra Donat. l. 5. c. 8.

Le mesme. *Tout ainsi,* dict-il, *que Iudas à qui le Seigneur donna le morceau, donna en soy place au Diable, non en prenant vne chose mauuaise, mais en prenant mal vne bonne; de mesme quicõque prẽd indignement le Sacrement du Seigneur, il ne le rend pas mauuais pour estre luy mauuais, ny faict qu'il ne prenne rien en ne le prenant point à salut. Car le corps & le sang du Seigneur n'estoit pas moins dõné, voire à ceux-là desquels parle l'Apostre, Qui mange indignement, il mange son iugement.* Est-ce assez disertement declarer, que les meschans nonobstant leur meschanceté, reçoiuent le corps de IESVS-CHRIST, encor qu'ils n'en reçoiuent l'effect & l'esprit? a-il assez dict, en disant que le meschant prend vne chose bõne, & que le corps du Seigneur estoit donné à ceux-là mesme, qui le mangeoient à leur iugement? S. Augustin donc croyoit ce que nous croyons, non ce que croyẽt nos Ministres.

Caluin l. 4. instit. c. 17. § 34. S. Aug. tract. 26. in Ioan. En quel sens S. Augustin dict que le meschans ne reçoit rië.

Mais dict Caluin, S. Augustin escrit que celuy reçoit le Sacrement, *qui mange dedans en son esprit & non dehors, qui mange de cœur non qui presse de la dent;* qui est autant que s'il disoit que le meschant ne prend rien, parce qu'il ne prend pas de cœur. Nous respondons que sainct Augustin ne nie pas que le meschant ne reçoiue le corps de IESVS-CHRIST, mais il dict seulement, qu'il n'en reçoit point le fruict, qui est autant que s'il ne receuoit rien. Voire encor moins; car il reçoit sa damnation, receuant le corps de IESVS-CHRIST en ceste façon, qui est pis que ne receuoir du tout rien. Il dict donc que celuy reçoit le Sacrement, c'est à dire l'effect & grace du Sacrement, qui est bien disposé & qui reçoit de cœur, & que le meschant ne prend rien, prenant sa damnation; autrement sainct Augustin se contrediroit en plusieurs passages, quelques vns desquels nous auons cité, où il dict manifestement que Iudas print le corps du Sauueur. Il appelle donc Sacrement l'effect du Sacrement, qui est la grace, donnant le nom de la cause à l'effect, selon la coustume de l'Escriture. Ainsi S. Paul dict aux Romains, qu'ils ne marchoient point en la chair, c'est à dire, qu'ils ne commettoient point les pechez de la chair. Il ne nie pas qu'ils n'eussent chair, mais il parle ainsi, parce qu'ils viuoient comme n'en ayant point, & appelle chair les effects de la chair, comme S. Augustin appelle Sacrement la grace & vertu du sacrement. Caluin presse encor disant, ce docteur oppose le sacrement visible à l'inuisible: Or le sacrement visible n'est pas le corps de IESVS-CHRIST, mais l'inuisible; parquoy si les meschans ne reçoiuent point le sacrement inuisible, ils ne reçoiuent point le corps de IESVS-CHRIST. Response. S. Augustin appelle sacrement inuisible, tant le corps de IESVS CHRIST, que la vertu & la grace qu'il donne, car l'vn & l'autre est inuisible. Parquoy il dict que les meschans ne reçoiuent point le sacrement inuisible c'est à dire la grace, non qu'ils ne reçoiuent le corps inuisible, mais parce que c'est autant comme s'ils ne l'auoyent point receu, selon ce qu'auons dict tantost. La mesme response sert à renuoyer ce qu'il a obiecté d'vn autre lieu du mesme docteur, quand il dict, *que les autres Apostres mangerent le pain qui estoit le Seigneur, mais Iudas le pain du Seigneur, contre le Seigneur, eux la vie, luy la peine.* Les Apostres mangerent le pain qui estoit le Seigneur, & comme Seigneur le receurent, c'est à dire auec reuerence dignement & vtilement: mais Iudas mangea le pain du Seigneur, lequel combien qu'il fut le mesme Seigneur, il ne fut point toutes-fois receu cõme Seigneur, auec reuerence & deüe disposition, & partant contre le Seigneur; De ceste façon se doibt entendre ce que dict encor S. Augustin en vn

S. Augus. appelle sacrement l'effect du sacremẽt.

Marcher en la chair Rom. 8.

Qu'est-ce que S. Augustin appelle Sacrement inuisible. Le corps du Sauueur & sa grace.

S. August. tract. 59. in Ioan.

autre lieu, *que manger le corps de* Iesus-Christ, *vrayement: & non seulement par l'exterieur Sacrement, & demeurer en luy vrayement*; c'est à dire, reellement auec fruict & en verité; les meschans ne le mangent point vrayement, c'est à dire, n'en rapportent non plus de fruict, que si seulement ils ne prenoyent que le sacrement exterieur, ou encor moins, ainsi qu'auons dict; car ils n'en rapportent aucun gain, & prennent leur damnation, & ce que sainct Augustin dict manger seulement par le Sacrement exterieur, les Scholastiques disent manger sacramentellement seulement: & comme par ceste façon de parler, ils ne veulent pas forclorre la reaută du corps de nostre Seigneur, ains seulement signifier que les meschans ne le prennent point vtilement, nō plus aussi la forclost sainct Augustin par son dire. Et ainsi doiuent estre expliquez semblables lieux, esquels parlant plus en orateur qu'en precepteur, il semble dire ce que Caluin pour neant a voulu colliger. Nous voyons donc par le tesmoignage de l'Escriture & des saincts Peres, que les meschans ne laissent pas pour estre meschans, de receuoir le corps de nostre Seigneur, bien qu'à leur damnation, & que la calomnie des Sectaires est contre la verité, nous accusans comme blasphemateurs, dequoy nous disons que les meschans reçoiuent le corps du Sauueur en l'Eucharistie.

Re vera sacramento tenus. S. Aug. l. 21 de ciui. c. 25.

Manger sacramentellement. S. Tho 3 p. q. 80. a. 1.

Pourquoy les Sacramentaires dient que les meschās ne peuuent receuoir que du pain en l'Eucharistie.

CHAP. XXXVI.

ICy quelqu'vn pourroit, non sans raison, demander la cause, qui a peu faire aheurter les aduersaires contre le roc de la verité que venons de monstrer, & tenir que les meschans ne peuuent receuoir que du pain en l'Eucharistie, ores que le corps du Sauueur y fut. Nous ne pouuons mieux respondre à ceste demande, qu'en disant que c'est l'esprit qui poussa iadis les disciples de Berenger à mettre cest erreur au monde, & qui a poussé tous les vieux errans, à deployer la voile de leur vanité, contre la nacelle de S. Pierre, leur faisant faire naufrage de leur salut, par les vents & les flots de leurs inuentions. Il leur sembloit vne chose indigne du Sauueur, qu'il laissat manger son corps aux meschans, mesurans la grandeur de ceste supreme bonté & sagesse, au pied de leur teste, sans considerer que le Sauueur, pour le bien des hommes, s'est encores plus abbaissé que cela, se liurant à la puissance des hommes, pour estre ignominieusement crucifié & raualé par supplices, opprobres, & ignominies au dessoubs de la condition des hommes: mais c'est l'astuce de tous les errans, de prendre le pretexte du zele de l'honneur de Dieu, pour des-honorer Dieu, & en couurir la fraude de leur hypocrisie, pour plus finement deceuoir. Ils ont donc prononcé, couuerts de l'ombre de ce voile, l'arrest de leur presomption: & enseigné que les meschans ne peuuent prendre rien que du pain en l'Eucharistie Catholique. Ainsi iadis les Marcionistes poussez de semblable orgueil, & affublez de semblable sac disoyent estre vne chose indigne de Iesus-Christ, qu'il eut prins nostre chair au ventre d'vne Vierge: & les Manicheens, qu'il eut liuré son corps entre les mains des meschans pour estre crucifié; soubs ce pretexte ceux-là enseignerent qu'il n'auoit point prins vn vray corps; ceux-cy qu'il n'auoit point enduré la mort en son corps, mais qu'il en auoit substitué vn autre en la croix. Ceux-là & leurs semblables sont le patron de ceux-cy en diuers subiect; & ceux-cy zelateurs de l'honneur du Seigneur, comme furent ceux-là; Et par l'entremise des vns & des autres, le Diable Roy des orgueilleux & des errans, auance son regne; par ceux-là il renuersoit deux articles fonsiers de nostre foy, qui est l'incarnation, & la passion du fils de Dieu; par ceux-cy il brouille la doctrine du plus noble Sacrement de la maison de Dieu; met en peine la conscience des bons, & rend pire celle des meschans. Car si vne fois ceste opinion estoit receüe, les bons ne seroyent iamais asseurez, s'ils ont prins le corps du Sauueur en l'Eucharistie, ou nō, d'autant qu'ils ne peuuent pas estre iustement asseurez s'ils sont en grace, & s'ils y vont dignement: Les meschans croyroient hardiment qu'ils ne reçoiuent rien, & hardiment seroyent hypocrites pour s'y presenter sans grande crainte du maistre, qu'ils croyroient estre absent: & ainsi les vns seroyent rendus craintifs & perplex, les autres hardis & hypocrites: où au contraire la verité de nostre foy rend les bons respectueux enuers leur Seigneur, qu'ils croyent present, & diligens à examiner les cayers de leur conscience pour se presenter selon leur pouuoir dignement à sa Maiesté; les rend courageux à esperer pardon de leurs fautes, puis qu'il daigne visiter leur infirmité pour leur pardonner. Les meschans aussi sont instruicts de ne se ioüer temerairement receuant le maistre chez eux, qui voit tous les ressorts interieurs de leur ame, & a moyen de punir par soudain supplice leur temerité, de s'estre presentés à son autel en mauuais equipage. Voila l'empeschement que ceste heresie met au bien, & le mal qu'elle engendre ez esprits de ceux qu'elle a vne fois empoché dans ses rets: c'est pourquoy le diable tasche de l'establir en contrequarre de nostre foy, salutaire aux bons, & aux mauuais; faisant bien esperer les vns, & les autres bien craindre.

Le Diable auteur de toutes heresies.

L'honneur de Dieu commun pretexte des heretiques.

Les Marcionistes nioyent l'humanité du Sauueur Tert. aduer. heres. c. 1.

Les Manicheens disoyēt qu'il auoit substitué Simō Cyrenéen en la croix S. Aug. de heres.

Absurdités de l'opinion de Caluin.

Vtilitez de la foy Catholique sur ce poinct.

Pour les bons.

Pour les mauuais.

L'heretique est tousiours cantonné aux extremitez: l'Eglise tient le milieu. Le parfoy des Ministres.

CHAP. XXXVII.

MAintenant que nous auons ouy parler assez long temps l'Escriture, & les saincts docteurs, fideles interpretes d'icelle, pour la verité, faisons vne petite pause, & reprenans la memoire de ce qui a esté dict, contemplons vn peu en passant les erres accoustumées des errans, & l'esprit des vieux heretiques naïfuement representé en ceux de nostre temps. L'esprit des vieux a esté de laisser au milieu le poinct de la verité, & prendre tousiours l'vn des costez extremes, selon que leur propre sens leur donne le branle: s'ils voyent que le sens litteral d'vne escriture semble rire à leur opinion, ils s'y attachēt à bec & à griffes: s'il leur contrarie, ils gyrent

L'heretique tient tousiours l'extremité.

mille tours, & retours pour n'y approcher poinct, & font à force poudre & tenebres pour ietter la verité en doubte, & la rendre difficile à voir.

Les Origenistes & Arriẽs allegorisans

Les Origenistes interpretoyent iadis par figures tous les textes de l'Escriture, qui parloient expressement de la Resurrection. Les Arriens faisoyent le mesme de ceux qui disertement tesmoignoient l'esgalité du Fils de Dieu à son pere. Au contraire les Anthropomorphites prenoient à la lettre tout ce, qui estoit dit en la saincte Escriture des membres humains, & attribué à Dieu par semblance. Au moyen dequoy ils disoyent qu'il auoit veritablement teste, yeux, oreilles, bras, mains, corps, iambes, en somme qu'il auoit en sa diuinité forme humaine, parce que l'Escriture en parle auec le rapport de tels membres. Les sectaires de nostre temps ensuyuent les vns, & les autres, à poinct que leur propre sens prend le vent d'vn costé ou d'autre: De maniére que si ce qui doibt estre prins à la lettre, donne contre leur secte, ils le font spirituel: Et si le sens spirituel d'vn texte leur contrarie ils tiennent ferme à la lettre, & sont tousiours aux extremitez. L'article du Symbole qui dict *le Sauueur est descendu aux enfers*, c'est à dire aux lieux qui sont soubs la terre, s'entend litteralement comme sonne la lettre, car l'Escriture luy donne tel sens, disant en vn lieu, *Ie penetreray toutes les basses regions de la terre*, & en vn autre que IESVS-CHRIST *est descendu aux parties basses de la terre.* Les Ministres forgent vn sens spirituel ne voulants receuoir la lettre veritable mais contraire à leur opinion, de peur d'estre contraincts de confesser que le Sauueur a deliuré quelques ames, & par ceste confession ouurir quelque porte du Purgatoire, qu'ils haïssent & combattent plus que l'enfer. Le Sauueur dict CECY EST MON CORPS, CECY EST MON SANG; Item *Si vous ne mangez ma chair, & beuuez mon sang, vous n'aurez point de vie en vous.* Les errans ont donné à ces mots deux explications diametralement opposées. Les Capharnaïtes, comme il a esté dict, ont suiui celle qui est selon la chair, sans esprit; les Ministres celle qui suit l'esprit, sans la verité de la chair: ceux-là se sont cantonnez en leur imagination charnellement charnelle, ceux-cy en la leur charnellement spirituelle. L'Eglise a suiui le sens moyen & veritable posé entre ces deux extremes vicieux, confessant la reelle presence du corps & sang du Sauueur en l'Eucharistie, & la reelle manducation qu'auons dicte, & condemnant la brutalité du sens charnel des Capharnaïtes, & la fausseté du sens spirituel des Ministres.

Les Anthropomorphites litteraux. S. Aug. de haeresib.

Les ministres allegorisans & litteraux.

Le Sauueur est descendu aux enfers. Eccl. 24. 45. Ephes. 4. 9

Matt. 26. Mar. 14. 22. Luc. 22. 19. 1. Cor. 11. Ioa. 6. 53.

Heresies apposites contraires.

Les Capharnaïtes ignorans.

Or comme les Caphatnaïtes murmurans ne sçauoyent ny ce que le Sauueur enseignoit, ny ce qu'eux mesmes disoyent: De mesmes les Ministres ne peuuent entendre ce que veut dire le Sauueur par les mots CECY EST MON CORPS, *ma chair est la vraye viande*, & leur semblent autant de figures; moins peuuent ils expliquer leur foy de l'Eucharistie, & manducation Eucharistique qu'ils se figurent. Ils disent que leur Eucharistie, & manducation se faict par foy; il y a plus de soixante ans qu'on leur demande ce qu'ils veulent dire; ils glosent tousiours, parlent tousiours, escriuent tousiours, & ne respondent iamais; tantost ils disent que manger la chair du Sauueur par foy, c'est croire en luy, tantost que c'est ouyr sa parole, ou bien estre participant de ses merites: en fin voyans que ces manducations estoyent communes à tous les sacrements & que ce *par-foy* auec le passeport d'vn si ample & general sens, conuertiroit toutes les actions de religion en Eucharistie (car en toutes on peut manger par foy la chair du Sauueur) & que leur Eucharistie demeureroit en titre esgarée & oysense, n'ayant rien que le nom sur les autres œuures Chrestiennes, ils se sont aduisez de luy assigner en proprieté quelque piece de glose subtile, & ont dict, que l'on reçoit reellement le corps du Sauueur par foy en leur Cene, parce qu'ils le font là present par la foy, en le meditant, comme present encor qu'il n'y soit pas. C'est la Theologie du plus haut alloy qu'ils ayent peu affiner & fournir, pour battre la monnoye de leur Sacrement, & donner cours, & valeur, propre de leur Eucharistie: mais cest alloy est aussi bas, que leur foy est fausse, & leur foy n'est qu'vne trompeuse imagination, d'autant qu'elle faict vne chose comme presente, & la reçoit comme presente, laquelle de faict est absente. S'ils repliquent qu'en la Cene le corps du Sauueur est faict particulierement present par foy en vertu des signes du Pain, & du vin, ils ne respondent rien; car ny les signes, ny la foy n'ont pas la puissance de faire vne chose presente, si elle est absente. La manne estoit signe du corps futur de IESVS-CHRIST, les Hebrieux la mangeoient auec la foy qu'ils auoyent en IESVS-CHRIST: le corps de IESVS-CHRIST estoit-il pour cela faict present? la mer rouge estoit signe du Baptesme; le Baptesme fut-il pour cela deslors? Le signe peut signifier la chose, & la representer, mais non pas la faire reellement presente; si elle ne l'est; autrement IESVS-CHRIST, auroit esté dez le commancement du monde incarné, d'autant que deslors il y eut des signes de son Incarnation future. La foy aussi peut bien mediter les choses absentes, le iugement, l'enfer, le Paradis, la Passion du Sauueur, mais elle ne les faict pas pour cela actuellement presentes; autrement le iugement seroit venu plusieurs fois, d'autant que plusieurs l'ont medité; plusieurs eussent esté en enfer ou en paradis deuant que mourir, parce que deuant que mourir pour euiter l'vn & gaigner l'autre, ils en meditoient souuent. Nostre Sauueur eut enduré aussi souuent que les saincts ont contemplé les tourments, & sa mort, & en ont veu les signes & figures en la loy de nature, & de Moyse. Si la foy ne faict les choses reellement presentes qui sont entierement absentes, comment disent les Ministres qu'ils reçoiuent & mangent reellemẽt le corps du Sauueur en leur Cene par foy & par signe, veu que reellement & par verité il est absent mesme selon leur foy?

Les Ministres n'ont sceu encor expliquer que c'est manger par-foy.

Par-foy confus.

Fine glose des Ministres.

Le signe peut bien estre marque d'vne chose presente mais non pas la faire presente si elle ne l'est.

Croire & mediter sont choses differentes.

Mais donnons leur qu'il mangent reellement le corps de IESVS-CHRIST parce qu'ils l'apprehendent par foy en vertu des signes, ie conclus donc qu'auec ceste foy, & façon, eux oyans, lisans, ou preschans la parole de Dieu, qui est vn signe diuinement institué, & plus clair que le pain pour nous representer ce mystere, non seu-

Consequences absurdes du par foy des aduersaires.

lement ils mangeront reellement le corps du Sauueur, mais encor sa diuinité, celle du Pere, & du S. Esprit, ils mangeront tous les articles de la foy, tous les Patriarches, & Prophetes, & tout ce qui est contenu, & representé en la Bible; ils mangeront leurs femmes & leurs enfans iusques aux chats, & aux rats de leur famille, parce qu'ils peuuent apprehender toutes ces choses par foy, ou diuine, ou humaine & par signes: & quel monstre de foy est ce *par-foy*, qui faict planter si ridiculement les dents sur ce qui est, & qui n'est pas? qui croit des choses autant impossibles qu'absurdes & ridicules? Quelle foy est ce-cy qui faict vn corps reellement present, qui reellement est absent? qui croit des choses non seulement fausses, mais encores contradictoires? Si ce que venons de dire ne se peut faire par foy selon Dieu & selon verité, & si la foy ne peut faire presente la chose absente, moins encor leur pain mystique entant que signe: car combien qu'il puisse exciter la foy en ceste qualité, il ne luy donne pas pourtant la force de faire ce qu'elle ne peut de sa nature, à sçauoir de rendre en mesme instant present ce qui est reellement absent; ioinct qu'il y a d'autres signes, qui la peuuent plus efficacement mouuoir à l'apprehension de la mort du Sauueur que ce morceau de pain; comme seroit vn tableau artistement faict, vn crucifix, vne croix, ou (parce que la croix leur faict peur) le sermon, la lecture de la passion du Sauueur. Et toutes-fois auec toutes ces aides, la foy ne fera iamais reellement present par representation, ce qui est absent en verité; & si elle le croit reellement present ne l'estant pas, elle s'abuse, & n'est pas foy, mais fausse creance; ne plus ne moins, que si quelqu'vn mangeant vn œuf, touché de ce celeste *par-foy*, se persuadoit de manger veritablement vn chapon: Ce seroit vn chapon de *par-foy*; mais seroit-ce chapon veritablement pour cela? Et les Ministres voudroyent ils estre nourris à tel escot? Et toutes-fois c'est ainsi qu'ils traictent leurs hostes en ceste noble, & royale, & magnifique *Cene*, dressée auec l'appareil d'vn tantinet de vin pur, & d'vn lopin de pain trempé dedans la saulse de ce mysterieux *par-foy*, qui esleuant les esprits au dessus de la Lune, leur faict croire que c'est la chair du Sauueur qu'ils mangent. C'est l'extremité où s'est acculée & embroüillassée l'piniastreté de ces docteurs reformez; c'est la foy reformée & le *par-foy* de leur Cene reformée, engeance de leur cerueau euenté, iuste punition de leur orgueil, & de ceux qui les croyent. *Ils se sont creusez des cisternes percées, ayant laissé la fontaine d'eau viue*; ils ont mesprisé la doctrine de l'Eglise Catholique, en laquelle ils auoyent cogneu Dieu, mais non glorifié comme Dieu en bons Catholiques, & partant se sont esuanoüis en leurs pensées, & se disans sages & reformez sont deuenus fols & difformes.

Parfoy, ridicule.

Parfoy. Contradictoire. La foy Chrestienne ne croit pas choses fausses.

Croire ce qui n'est vray c'est fausse creance.

Cisternes percées. Ierem. 2. 13.

A l'imitation des sages du monde. Rom. 1.

Or l'Eglise Catholique ne va pas ainsi; elle faict voile en la doctrine de la verité, sans s'aheurter aux escueils & extremitez du mensonge, portée par l'esprit de son cher espoux & tenant la place du milieu, comme son espoux entre deux larrons, dict Tertullien, en la foy de ce Sacrement comme en tous les autres mysteres de nostre religion. Elle ne suit point icy le sens litteral, & charnel des Capharnaïtes en la manducation de la chair du fils de Dieu; ny le sens allegorique charnel des sectaires sur la chair du fils de Dieu; mais le sens litteral & Spirituel des paroles de son Sauueur disant CECY EST MON CORPS, CECY EST MON SANG: & croit que ce corps & sang sont reellement, & de faict soubs ces especes, quoy que la maniere de leur estre & presence soit spirituelle, & esleuée au delà du sens & iugement humain: & ses enfans suiuent sa creance, & mangeants la chair du Sauueur, ont & la foy & la chair du Sauueur; la viande de son esprit, & la viande de son corps. Ils mangent spirituellement & corporellement: ils reçoiuent auec foy & amour le Sauueur: & par foy, & par amour ils le portent corporellement en leur ame & en leur corps, à l'imitation de la Vierge glorieuse qui croyoit & portoit celuy auquel elle croyoit: de Zachée qui le retint en sa maison par foy, & le logea present & corporellement par amour: de Marie Magdeleine & de Marthe, qui l'honorerent de leur foy, & le traicterent de leurs biens corporellement. Ceux-cy au contraire disent qu'ils le reçoiuent par foy, & ne croyent rien, qu'ils le reçoiuent en esprit & reçoiuent vn fantosme de leur esprit, & se mangent eux mesmes, & se traictent fort mal, car ils ne mangent rien de bon, & leur foy est vne vanité, & leur viande vne chimere. Parquoy qu'ils ne se vantent icy de leur foy & moins de leur *par-foy*. Qu'ils ne dient plus que nous croyons le mesme, & que nous conuenons peu s'en faut en la manducation du corps du Sauueur, il y a autant de difference de nostre foy à la leur, comme du ciel à la terre, de la verité au mensonge, de la lumiere aux tenebres, & de la vie à la mort: leur foy, leur viande, leur pain, leur Cene, n'est que tenebres, que mensonge, que terre, que mort: nostre foy, nostre viande, nostre pain, & nostre Eucharistie, c'est lumiere, verité, ciel, & vraye vie immortelle.

Le Sauueur crucifié entre deux larrons la verité entre deux extremes, voy Maldonat. in Marc. 15.

Refection spirituelle de la chair du Sauueur.

Zachée Luc. 19. 5. S. Marie Magdeleine & S. Marthe. Luc. 10. 38.

La Cene des Ministres vne chimere. Difference de l'Eucharistie, de l'Eglise comme la mensonge de la verité.

Examen de quelques lieux alleguez en vain par les aduersaires. En quel sens l'Escriture appelle pain le corps du Sauueur.

CHAP. XXXVIII.

NOus auons ouy les clauses du nouueau testament en faueur de la verité que nous defendons, il nous restoit d'emprunter les tesmoignages du vieil, qui regarde vis à vis le nouueau, & en sa façon nous fournit de fort bonnes defenses: mais parce que les aduersaires, ont quelques lieux d'embusche au nouueau, il faut deuant que passer outre, applanir le chemin & decouurir les buissons qu'ils font des Escritures qu'ils citent à leur mode pour amuser & pour abuser. L'vn de ces lieux est prins de l'epistre aux Corinthiens, que nous traictions cy dessus pour nous, où S. Paul nomme le Sacrement de l'Eucharistie pain, mesmes apres les paroles de la consecration, auquel endroit nous disons, que le pain est transsubstantié au corps de IESVS-CHRIST. Les Ministres donc disent, que ce n'est que pain, puis que S. Paul l'appelle pain. Pierre Martyr s'est serui des premiers de cest argument,

S. Paul appelle pain l'Eucharistie. 1. Cor. 10. 16.

apres luy les petits compagnons à grand erre, & n'a pas esté oublié au ramas de du Plessis. A tous nous respondrons, que cest argument monstre qu'ils ont autant de faute de ceruelle que de Theologie : car quelle consequence est ce là? Sainct Paul appelle pain ce que nous croyons estre le corps de IESVS-CHRIST apres la consecration, doncques ce n'est que pain. Quand IESVS-CHRIST s'appelloit pain luy mesmes, laissoit-il d'auoir son corps, & estre IESVS-CHRIST? Ceux qui l'oyoient quand il disoit, *Ie suis le pain du ciel, le pain vif, & le pain de vie*, eussent ils bien argumenté, IESVS-CHRIST s'appelle pain, donc il n'est que pain. Et si IESVS-CHRIST, s'appelle pain sans rien preiudicier à la verité de son corps, faudra-il inferer que son corps n'est pas en l'Eucharistie parce que sainct Paul l'appelle pain? pauures ignorants des sainctes Escritures qu'ils magnifient de bouche, & qu'ils ne cognoissent que de sitrnom, ne sçauent-ils pas que IESVS-CHRIST est appellé pain, non seulement par les Apostres au nouueau testament, mais encor par les Prophetes au vieil? Ieremie dict en la personne des Iuifs, arrestans en leur conseil la mort du Sauueur par la Croix, *Venez mettons le bois en son pain. Ils mirent le bois en son pain*, dict Tertullien, *appliquans la Croix à son corps. Parquoy* IESVS-CHRIST *reuelateur des anciennes propheties a depuis assez declaré ce qu'il vouloit alors estre entendu par le pain, quand il appelle son corps, pain.* Sainct Hierosme dict le mesme expliquant les paroles de Ieremie, ils mirent, dict-il, *le bois au pain, quand ils mirent en la croix* IESVS-CHRIST, *qui dict, Ie suis le pain de vie.* La manne figure de IESVS-CHRIST est aussi appellée pain, par Dauid disant d'icelle, *l'homme a mangé le pain des Anges.* S. Paul donc parle du corps de IESVS-CHRIST, selon la frase de Ieremie & de IESVS-CHRIST mesme, & appelle pain son corps parce qu'il est par eux appellé pain. & parce qu'il est vrayement pain: non pain commun, pain mort, pain terrestre, mais pain vif, pain de vie, pain du Ciel; & à l'imitation du langage de l'Escriture en la Messe, mesme apres la consecration, le corps de IESVS-CHRIST est appellé pain que nous croyons toutes-fois estre le corps de IESVS-CHRIST. Les Ministres donc tirant ceste consequence du lieu de sainct Paul affin de prouuer que l'Eucharistie n'est que pain, ils ne font autre chose sinon donner vn clair argument de leur ignorance.

Ioan. 6.

Le corps du Sauueur appellé pain Ierem. 11 19.

Tertul. l. 4 cōt. Marc. c. 40. l. 3. c. 19. l. cont. Iud. c. 10 S. Hieron. in Ierem. 11.

Pain du ciel la manne. Psal. 77. 25.

Pain vif, du ciel, &c. Ioan. 6.

Mais ils demanderont, pourquoy l'Escriture appelle pain, le corps du Sauueur? Et pourquoy le mesme Sauueur se dict pain? Ils eussent opportunément demandé cecy deuant que se departir de la verité; maintenant leur demande n'est que curiosité & ne merite aucune response. Mais si les Catholiques veulent apprendre ce que ceux-cy ne meritent sçauoir, nous respondons pour leur instruction, & consolation, & pour celle de ceux qui voudront quitter l'erreur que l'Escriture a pour plusieurs raisons appellé pain, le corps de IESVS-CHRIST. Premierement parce qu'il deuoit estre donné à son Eglise, & offert en son Eglise selon la Prophetie de Dauid & selon la figure de Melchisedech soubs la forme de pain, & de vin comme estant là vraye solide, & principale viande de nos ames; Et cōme le pain est necessaire au commencement, au milieu, & à la fin du banquet, & que sans iceluy toutes les autres viandes sont insipides; de mesme ce pain celeste est nostre nourriture spirituelle au commencement, au progrez, & à la fin de la vie Chrestienne; & sans iceluy toutes nos actiōs sont sans goust, sans solidité, & sans plaisir spirituel. Il est donc en premier lieu appellé pain parce qu'il a esté, est, & sera donné à son Eglise iusques à la fin du monde pour principal aliment de nos ames, & pour donner vn germe d'immortalité à nos corps.

Pourquoy le corps du Sauueur est appellé pain.

Premiere raison par ce qu'il deuoit estre offert soubs les especes du pain. Psal. 109.

Le pain necessaire aux autres viandes.

Secondement il est appellé pain pour declarer, par vn mysterieux Hieroglyphe, les peines qu'il a enduré. Le pain est faict de farine, la farine viét du grain, le grain est ietté en terre, il meurt pour viure, il croit pour reuerdir, il reuerdit pour se multiplier, il est frappé de l'air, des vents, des pluyes, de la gresle; il est battu en l'aire, moulu au moulin, battu en la paste, & cuit au four, & en fin brisé & rompu en la table; ces actions & passions sont autant de peintures, qui marquent ce que IESVS-CHRIST a enduré en son corps, pour le faire pain de nos ames: & à l'exemple du Sauueur chasque Chrestien endurant tribulation pour le nom de Dieu est appellé pain. Ainsi sainct Ignace comme il fut ietté au parc des Lions & qu'il les vit eslancez rugissans pour le deuorer, *C'est maintenant*, disoit-il, *que ie suis le froment de* IESVS-CHRIST, *ie m'en vois estre moulu de la dent des bestes, affin que ie sois faict vn pain monde.*

Seconde raison. le corps de IESVS CHRIST grain mortifié. S. Aug trac. 51 in Ioa.

S. Ignace froment de IESVS CHRIST S. Hier de script. eccle siasticis.

Troisiesmement il est appellé pain pour declarer le corps mystique de son Eglise; Car comme le pain est faict de plusieurs grains, dict sainct Augustin apres S. Chrysostome, aussi l'Eglise est faicte vn corps de plusieurs membres vnis en vn chef IESVS-CHRIST, à quoy faisant allusion S. Paul dict, *nous qui sommes plusieurs sommes vn pain, & vn corps d'autant que nous sommes tous participans du mesme pain.*

Troisiesme raison S. Chrys. hom 24. in 1. Cor. 10. S. Aug. tract 26. in Ioan. 1. Cor. 10 17.

Quatriesmement, le mot pain selon la langue Hebraïque signifie tout ce qui appartient à la vie du corps; le corps de IESVS-CHRIST donc est appellé pain selon ceste signification, d'autant qu'il compréd en soy tout ce qui est de meilleur pour le soustien de la vie spirituelle, & porte le nom general, parce qu'il donne la vigueur & vertu de toute nourriture celeste. Ainsi la manne figure de ce pain, portoit en soy la saueur de toute viande selon le souhait de ceux qui la mangeoyent, se tournant par merueille à leur volonté & appetit. Pour ces raisons & plusieurs autres que nous laissons pour n'estre longs où il n'en est besoing, le Sauueur est appellé pain. Parquoy conuenablement au nom de son corps venant en ce monde il a choisi le lieu de sa naissance Bethlehé, qui est autăt à dire que maison de pain. Surquoy, *Fort à propos*, dict S. Gregoire, *le Sauueur naist en Bethlehé qui veut dire maison de pain. Car c'est luy qui dict, Ie suis le pain de vie qui suis descēdu du ciel*: & vn peu apres, *Qui deuoit repaistre de la pasture celeste les ames de ses esleux.* C'est ce pain que tous les iours nous luy demandōs en l'oraisō qu'il nous a dressée, *dōnez nous auiourd'huy nostre pain quotidien: non ce pain*, dict S. Augustin, *qui*

Quatriesme raison Pain en Hebrieu comprend toute sorte d'alimēt. Ioa. 6. 42. Eccles 29 Ezech. 4 La mãne auoit la saueur de la viande qu'on vouloit. c. 16.

Bethlehē S. Greg. hom 8 Ioan. 6. Pain quotidien le S. Sacremēt S. August. serm Domini in monte l. 2 c. 7.

vas pas le corps, mais le pain de la vie eternelle qui soustient la substance de nostre ame; le pain vif, & ce corps precieux assaisonné soubs les especes de pain. Se faut-il donc estonner si S. Paul appelle pain le Sacrement de l'Eucharistie, encor qu'il sçache que c'est le vray corps du Sauueur? ne faut-il pas plus s'estonner de la niaiserie des Ministres, qui faisans tousiours des spirituels, se trouuent tousiours charnels? qui oyans parler vn Apostre du pain, n'ont sceu esleuer leur esprit dessus vn pain de Boulenger, vne piece morte, & entendre le pain celeste & le pain vif, dont parloit ce diuin docteur?

S. Aug. de diuers. ser 3. tom. 10

S. Matthieu & S. Iean expliquez, des diuerses presences du Sauueur.

CHAP. XXXIX.

ILs arment encores leur opinion de quelques autres passages: l'vn est en S. Matthieu où le Sauueur dict, *Vous aurez tousiours les pauures auec vous, mais vous ne m'aurez pas tousiours*; sur lesquels mots Caluin & Pierre Martyr mettent vne banderolle de victoire, estimans que la presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie, ne peut subsister auec la verité de ceste prophetie; car s'il est ainsi comme nous croyons, que le Sauueur soit present au sainct Sacrement, il est donc tousiours auec nous, qui est contre ce qu'il a dict, qu'il ne sera pas tousiours auec nous; parquoy disent-ils, si sa parole ne peut estre fausse, nostre foy ne peut estre vraye. Nous respondons, que le Sauueur disant que nous ne l'aurons pas tousiours, parloit de sa presence visible, & telle qu'elle estoit lors que Magdeleine versoit l'onguent sur son chef, dont murmuroit Iudas, & telle qu'est maintenant, & a tousiours esté, celle des pauures; & en tel sens sa prophetie est veritable, & ne repugne point à nostre foy; car la presence de son corps, que nous croyons en l'Eucharistie, n'est pas vne presence visible, ny comme elle estoit deuant qu'il môtast au ciel, ny comme celle des pauures, mais inuisible, diuine, sacramentelle, que la foy seule voit; au moyen dequoy disant, *Vous ne m'aurez pas tousiours*, il signifioit qu'il ne seroit pas tousiours en terre, conuersant visiblement auec les hommes; mais il ne disoit pas qu'il ne deut aucunement estre auec nous present; car il eut contredict à la promesse qu'il fit apres, *Ie suis auec vous iusques à la consommation du siecle*. Ceste explication est naïfue & coulante de soy-mesme, de la seule & simple narration; aussi a elle esté receuë de toute l'antiquité sans contradiction, & appert en cecy que les Ministres ont extreme disette d'Escriture, prenans pour fondement & pour argument, des gloses si mal plastrées; oyons vn de nos docteurs, qui nous puisse seruir pour tous, & nous garder d'estre trop longs en vne chose claire. S. Augustin exposant le sens des susdictes paroles du Sauueur, *Vous ne m'aurez pas tousiours*, *Pourquoy*, dict-il, *Parce qu'il a conuersé selô la presence du corps auec ses disciples l'espace de quarante iours seulement: Ils le virent monter au ciel, mais ils ne le suyuirent pas.* Item, *l'Eglise le vit quelque peu de iours selon la presence de la chair; maintenant elle le tient par la foy, sans le voir des yeux.* Il dict donc ce que dict l'Escriture, que le Sauueur parloit de sa presence visible, & de celle qui auoit esté manifestée aux Iuifs bons & mauuais deuant sa passion, & aux Apostres & disciples apres sa resurrection, iusques à son Ascensiô, quand il s'absenta visiblemét d'eux; mais ceste absence ne contrarie pas à la presence de son corps au S. Sacrement, non plus qu'à la presence de sa maiesté, de sa puissance, & de sa prouidence, qui est presente par tout. Parquoy comme il est veritable, que l'Eglise ne l'a pas eu tousiours selô la presence corporelle: aussi est-il veritable qu'elle l'a tousiours present par sa prouidence, & par le Sacrement de son corps selon qu'il auoit dict, *Ie suis auec vous iusques à la fin du monde.* C'est pourquoy au mesme lieu S. Augustin dict, *Tu as CHRIST pour tousiours, icy tu l'as present par la foy, par le signe; par le Sacrement de baptesme, par la viande & breuuage de l'autel.* Present par grace en tous les Sacremens; & present à l'autel en personne, & par grace ensemble. Car il ne peut pas estre mangé ny beu, qu'il ne soit present. Ceste response peut seruir pour renuoyer vn autre argument de semblable estoffe, tiré de S. Iean où le Sauueur dict, *Ie laisse le monde & m'en voys à mon pere*; car cela s'entendoit de la presence visible, comme le passage expliqué. Le troisiesme est prins de S. Marc, & aussi miserablement entendu & appoincté, que ceux que venons exposer. Là l'Euangeliste dict, que le Sauueur est monté au ciel, surquoy ils argumétent ainsi. IESVS-CHRIST est monté au ciel selon l'humanité, & n'en bouge point, dôc il n'est pas en terre, ny par consequent en l'Eucharistie. C'est argument leur semble vn nœud Gordien, & du tout indissoluble, mais s'ils croyoient que Dieu est tout-puissant, ils n'auroient garde de filer ces cordes pour luy lier les mains; car ils croyroyent qu'il peut faire que son corps soit en plusieurs lieux, en mesme temps sans bouger du ciel. Mais quoy qu'il en soit de leur foy, s'ils ne veulent impudamment reiecter l'Escriture, il faut qu'ils confessent que leur argument ne vaut rien. S. Paul dict que IESVS-CHRIST s'est monstré à plus de cinq cens apres sa resurrection; Ils ne peuuent nier qu'il ne fut en terre, quand il se monstra; car S. Paul estoit en terre, quand il le vit; il faut donc qu'ils confessent qu'il estoit alors au ciel & en terre, & si par sa vertu il a peu estre en deux lieux si esloignez l'vn de l'autre, par la mesme il pourra estre en plusieurs regions, plusieurs Eglises, & plusieurs autels en vn mesme instant. Donc leur consequence qui nie que IESVS-CHRIST soit en l'Eucharistie, parce qu'il est au ciel, est mal deduicte: & nostre foy qui croit le corps de IESVS-CHRIST estre en l'Eucharistie, ne repugne aucunement à l'article de l'Ascension, qu'il est au ciel. Nous pourrions amplifier ce poinct par autres façons, mais parce que nous le traicterons, à dessain au second liure, où nous monstrerons qu'il peut faire que son corps soit en diuers lieux, prenons ceste explication par maniere d'interim, affin de pouuoir cribler tout d'vn train, les autres arguments de ces Logiciens & Theologiens d'yuroye.

Caluin l. 4. instit. c. 17 § 26. Pier. Martyr. contr. Gard. ob. 2.

Presence visible & vulgaire.

Assistance perpetuelle du Sauueur à son Eglise. Matth. 28

Presence commune & visible. S. August. tract. 50. in Ioan.

Double presence visible du Sauueur.

IESVS-CHRIST *present à son Eglise. Matt. 28. S. August. tract. 50. in Ioan.*

Ie laisse le monde, Ioa. 16 28 Du Plessis n'oublie pas ces deux passages l. 4. c. 5. 757.

IESVS-CHRIST *veu par S. Paul. 1. Cor. 15. 8.*

S. Paul expliqué : Comment Dieu habite par tout, & specialement en certains lieux.

CHAP. XL.

Actor. 17. 24.

S. Paul, disent-ils encores, disoit aux Atheniés, que *Dieu n'habite point aux temples faicts de main d'homme*, ce qui ne seroit pas vray, concluët les Ministres, si le corps de IESVS-CHRIST estoit en l'Eucharistie, car il y sembleroit habiter. Ne disions nous pas bien, que les Ministres ne peuuent entendre ny l'esprit, ny la lettre de l'Escriture. S. Paul voyant plusieurs idoles au tẽple des Atheniens, monstre que ces idoles ne peuuent estre Dieux, d'autant que Dieu n'est pas corporel, & n'habite pas corporellement, ny en telle assiete dedans les temples, enclos par necessité, & enserré par indigence : en quoy contrarie ce sens à la presence du corps de IESVS-CHRIST, en l'Eucharistie ? IESVS-CHRIST est-il là visible ? en maniere de corps visible ? en maniere de statue? en maniere d'vn Dieu payen? Il y est sacramentellement, inuisiblement, supernaturellement, il y est parce qu'il luy plaist ; par sa bonté puissance, & sagesse, sans congé de la nature, à laquelle il commande, il y est d'vne façon que les Ministres ne peuuent comprendre au destroit de leur imagination, qu'ils comprendroient par la capacité de la foy, s'ils l'auoyent aussi bien au cœur qu'en la bouche, & que nous comprenons par la foy Catholique qu'ils n'ont pas. Leur consequence donc est vne queuë de souris, tirée non de la saincte Escriture, mais du creux de leur vuide cerueau ; & nostre foy est verité, & de bon accord auec les parolles de S. Paul : car il ne veut pas forclorre toute sorte de presence de Dieu au temple, mais seulement celle qu'auõs dict estre humaine & charnelle. L'Escriture nous enseigne que Dieu remplit tout, & qu'il ne peut estre enserré comme creature en vn lieu, & qu'il n'a aucũ besoin de lieu : *Doibt on donques penser*, disoit Salomon, *que Dieu habite sur la terre? car si les cieux & les cieux des cieux ne te peuuẽt comprendre, combien moins ceste maison que i'ay edifiée?* Salomon dict : que Dieu n'habite ny sur la terre ny au temple. Et toutes-fois Dieu dict qu'il est par tout ; *Ie remplis le ciel & la terre.* Il promet d'habiter auec Israël son peuple. Il dict auoir choisi Sion pour y habiter. Il habitoit iadis au temple de Salomon, & aux autres qui furent bastis à la semblance d'iceluy, & specialement en l'Arche d'alliance, où il seoit d'vne façon ineffable entre les Cherubins. Il habite au temple des Chrestiens, & specialement en l'Eucharistie d'vne façon encor plus ineffable, qu'en l'Arche. L'escriture donc nous tesmoigne, que Dieu n'habite point aux temples, & qu'il habite par tout : l'vn & l'autre est veritable en bon sens. Il n'habite point en vn lieu à guise de statue, comme estimoyent les Payens, ny en façon de creature ; il habite par tout en façon de Dieu ; present en tout par son essence ; & particulierement au ciel par sa gloire ; en enfer par sa iustice, en terre par sa prouidence & par sa grace. Il est donc par tout en façon de Dieu, & en nul lieu en façon de creature ; car il est infini, & la creature a son essence limitée aussi bien que son lieu : mais cela empesche-il que IESVS-CHRIST conuersant encor auec les hommes n'habitast entant qu'homme auec les hommes en Nazareth, en Ierusalem, au temple & ailleurs? Empesche-il maintenant que son corps ne soit en l'Eucharistie, en la faço qu'vn tout-puissant & tout sage a voulu choisir ? mais disons nous qu'il habite en l'Eucharistie, comme les statues aux temples des Atheniens, visible, mortel, & corruptible ? Comme donc IESVS-CHRIST homme pourroit habiter au temple s'il vouloit, combien que sa diuinité ne puisse estre enfermée en vn lieu ; de mesme il faict son corps present en l'Eucharistie sans preiudice de sa diuinité, ny de la verité que S. Paul prononce.

Dieu n'habite point corporellement en vn lieu.

Dieu remplit tout. 3. Reg. 8. 27. Dieu par tout. Ierem. 23. Habite auec les saincts. Reg 8. 10. Sion psal. 131. 14. 15.

Dieu par tout par presence, essence, & puissance. S. Tho. 1. p. q. 8. a. 2.

Diuerses façõs d'habiter de IESVS-CHRIST homme.

Qu'ont encor les Ministres à dire ? Ils dient que S. Paul nous admoneste, qu'il faut chercher IESVS-CHRIST en haut, où il est assis à la dextre de Dieu son pere : lequel lieu Caluin pare d'vne piece antique, disant que non sans cause en l'Eglise primitiue, on disoit par ordonnance deuant la celebration des mysteres diuins, SVRSVM CORDA, les cœurs en haut : la frange de cest argument a celà de bon, qu'elle declare l'antiquité de l'Eglise primitiue, & que ceste Eglise est celle où les Catholiques sont : car c'est en ceste-cy, où se dict encor tous les iours ce beau couplet SVRSVM CORDA. Les Ministres ne l'ont iamais prattiqué, ny en effect, ny en apparance en leurs Eglises pretenduës reformées, encor que Caluin les aduertit de le recõmander souuent en leurs presches. Que respondons nous donc à cest argument de SVRSVM CORDA ? nous respondons que Caluin & les Ministres parlans du ciel, ont tousiours le cœur & l'esprit à la terre. Ce que dict sainct Paul, *Cherchez les choses qui sont en haut*, ne signifie point vne eleuation d'esprit, à vn lieu corporel, & ne veut pas dire, qu'en Astrologues nous deuions chercher les choses celestes, regardans ou contemplans les astres : cela est trop materiel : & selon tel sens Alfarabius, Zoroastes, Ptolomeus & autres Mathematiciens, auroyent esté tres deuots : car ils auoyent nuict & iour leur cœur eleué sur les Epicycles de quelque planete, & les yeux fichez sur les aspects & constellations des estoilles. L'eleuation donc que commande S. Paul, & la recherche, qu'il nous aduertit de faire des choses celestes, est de retirer le cœur de l'amour de la terre, des plaisirs de la chair, & de la vanité du monde : pour penser aux benefices receus de Dieu, à sa iustice, à sa puissance & bõté. C'est le SVRSVM CORDA de l'Eglise ancienne, & la recherche que conseille S. Paul : & partant le pauure Publicain, qui n'osoit leuer les yeux au ciel, & pensoit à ses pechez, & à la iustice & misericorde de Dieu : auoit les yeux du corps en terre, & le cœur en haut. Au contraire le Pharisien qui prioit le sourcil eleué contre le ciel, auoit son cœur en terre. Les Roys qui vindrent adorer l'humilité du Sauueur en creche, la Vierge glorieuse qui le cherchoit au temple, Magdeleine au sepulchre, auoyent le cœur en haut, car leur recherche estoit de IESVS CHRIST eleué dessus tous les cieux, quoy qu'il fut encor en terre. Quand donc le Chrestien congediant de son ame toutes affaires mondaines prie Dieu, medite les mysteres de la

Cherchez les choses d'enhaut. Col. 3. Cal. l. 4. c. 17 § 36.

Le Sursũ corda de l'Eglise Catholique.

Caluin de ritu. sacr. administ.

Contẽplations humaines en Astrologue.

Eleuation d'esprit Chrestiẽne.

Le publicain a les yeux baissez & le cœur en haut. Luc. 18. 10.

Les Roys. Matt. 2. 3. La Vierge. Luc. 2. 48. Magdeleine. Ioan. 20. 16.

Meditatiõ & eleuations en la Messe.
De la puissance de Dieu.
De la bõté.
De la sagesse.

vie de IESVS CHRIST, & principalement au temps de la Messe celuy du S. Sacrement mystere des mysteres; quand il contemple là son infinie puissance operatrice d'vn si grand œuure; son infinie bonté qui se daigne de venir à nous, se donner à nous, nous inuiter à soy, & nous repaistre de soy; son infinie sagesse, qui par vne si belle & si saincte leçon, nous enseigne la science celeste, nous enflamme en son amour; En meditant, dis ie, ces choses, il faict ce que sainct Paul dict, & ce que l'Eglise luy chante, SVRSVM CORDA, *les cœurs en haut*. Tant s'en faut donc, que la foy que nous auons de la realité du corps de nostre Seigneur en l'Eucharistie, soit contraire aux paroles de l'Apostre, qu'elle est vn singulier moyen pour les prattiquer. C'est ainsi que les Ministres sont tousiours battus des armes qu'ils desrobent, & lapidez des pierres de leur clappier. Ce n'est donc pas nostre foy, qui contrarie au ciel; c'est leur opinion qui raualle les cœurs à la terre, les reduisans à la paste cuite & à la creance d'vne crouste de pain, ombrage d'vne vaine figure. Car que peuuent penser les deuots de ce benit morceau figuré-figurant? à quoy peut estre leur esprit excité, & leur entendement eleué? Que peuuent-ils contempler & dire en leur ame? que nous a laissé le Sauueur du monde, nous laissant pour gage de son grand amour vn morceau de pain? nous donnant pour le fruict de vie, vn morceau de pain? pour la manne ancienne, vn morceau de pain? pour la viande du ciel, vn morceau de pain? pour l'agneau paschal, vn morceau de pain? pour tous les sacrifices, pour tous les banquets spirituels, pour toutes les figures du vieil testament, vn morceau de pain; aboutissant toutes ses grandes merueilles à vne piece vulgaire de four? telles & semblables doibuent estre les meditations des cenateurs de ceste chetiue Cene, bien differentes de celles que les saincts font en l'Eglise Catholique participans le corps de IESVS-CHRIST.

Meditations sur la Cene des Ministres.

Matth. 15. 11.
Responce du docte Alger l. 2. cont. Berenger.
Argumẽt brutal des Ministres

Ils mettent en auant aussi ce qui est dict en S. Matthieu, *Ce qui entre par la bouche descend au ventre & va dehors*, & que nous faisons iniure au corps de nostre Seigneur, si nous croyons qu'il soit au Sacrement. A cest argument & semblables, dict le docte Alger escriuant contre Berengarius premier forgeron de tels arguments, il faudroit boucher les oreilles, & renuoyer auec silence ces sophistes de hautes œuures, à la voirie où leur ame trempe tousiours; mais affin que par leurs sales fornetes, ils ne scandalisent les simples qui ne peuuent respondre, nous disons pour y satisfaire, que le corps du Sauueur entre dedans nous, soubs les especes du Sacrement sans lesion & sans corruption; car il n'est pas digeré comme la viande; ny conuerty comme le pain: mais il nous conuertit en luy, nous faisant part de sa pureté, saincteté, & vertu; & lors que les especes defaillent, il laisse d'estre en nous corporellement à la façon qu'il luy plait, sans alteratiõ aucune de sa gloire & grandeur: non plus que quand il y est entré, non plus que les rayons du Soleil, quand ils entrent en vn lieu, & laissent d'y estre. C'est la Cene & le morceau du pain des Sectaires, qui n'a rien que la terre, & de laquelle on doibt dire cela, qui entre toute naturellement, qui pourrit toute en l'estomach naturellement, qui sort & s'en va en la garderobbe naturellement.

En quelle façon le Corps du Sauueur entre en nous.

Cene des Ministres refection du ventre.

Matth. 24. 23.
Pier. Marcõt. Gard. 1. partie ob. 9.

Finalement ils obiectent ce que le Sauueur aduertissant de prendre garde aux faux prophetes, disoit à ses Apostres, & en leur personne à tous les Chrestiens, principalement Pasteurs & Magistrats, s'ils vous disent, *Voicy* CHRIST *est icy, ou le voyla, ne le croyez poinct*, de ces paroles il argumentent ainsi; les Papistes nous dient, voicy CHRIST est en cest autel, il est en cestuy-là; il ne les faut pas donc croire. Ne voyla pas vne subtile poincte, & digne de la forge de tels forgerons? Et n'est-ce pas continuer de fournir des armes pour se faire battre, & remuer les pierres qui sont faictes pour les assommer? Car ces paroles qu'ils citent, sont escrites contre eux & non contre nous. Le Sauueur parloit des faux prophetes, ce sont eux à qui appartient ce nom, puis qu'ils en portent la nature. Ils supposent que c'est nous qui le sommes, cõme chose certaine, au lieu qu'il falloit l'auoir bien aueré, pour apres planter ce bel ergò sus le talon de la preuue troussée. Ce sont eux qui sont les faux prophetes, venus il y a enuiron cinquante ou tant d'ans en habit de brebis, tous pleins de CERTES & de SEIGNEVR en la bouche, les etiquetes contre les abus aux mains; les regards de pitié ez yeux, & comme de petits Dieux Gabaonites reformez à l'antique nouuelle: mais ils monstrerent bien-tost à leurs dents, qu'ils auoyent l'ame de loups rauissants par les guerres qu'ils allumerent par toute l'Europe, & nommément en ceste pauure France. Et partant c'est de leur aduenement, que le Sauueur parloit, preuoyant deslors leur rapacité interieure couuerte d'habits d'agneaux. Dauantage le Sauueur en cest aduertissement disoit, que ces faux prophetes viendroyent à la desrobée & à cachetes, disans tout bas de leur CHRIST & de leur heresie, voicy il est au desert, il est aux cabinets, qui estoit la façon opposée au second aduenement du fils de Dieu qui sera manifesté, & paroissant à guise d'vn esclair, qui n'a que faire d'estre monstré comme ceux-là monstrent leur CHRIST. Ceste circonstance ne peut pas conuenir à l'Eglise Catholique, qui est toute manifeste, qui ne monstre qu'vn IESVS-CHRIST, encor qu'en diuers lieux, & le monstre à la veuë de tout le monde, aux villes, & aux temples: & combien qu'on garde l'Eucharistie ez ciboires & tabernacles, ce n'est pas en cachetes ny aux cabinets, c'est aux Eglises ez lieux publics, où tout le monde va, & que tout le monde sçait. Au contraire ceste circonstance conuient du tout aux Ministres. Leur Eglise est si cachée, que mesme selon leur opinion elle a esté inuisible plus de dix siecles, & n'a comparu que depuis que Luther rompant les barrieres du cloistre, sans bride & sans selle est sorti comme vn poullain indomté, portant les clefs de l'enfer & des abysmes, pendues à son col, en antithese de S. Pierre, qui porte ez mains celles du Royaume des cieux. Leurs presches, leurs liures, leurs cenes, n'estoient que cachetes, que monopoles, que cabinets, que forests, qu'embusches: c'est Luther qui cõmença à dire, voicy, CHRIST est en ma doctrine & en ma cene; Zuingle, le voicy en la mienne; Caluin, voicy il est en la mienne, & ainsi chascun

Les Faux prophetes sont les heretiques.

Gabaonites rusez. Iosue. 9. 5.

Faux prophetes venans de nuict & à cachetes comme loups.

L'Eglise est comme la montaigne de Siõ eleuee & manifeste

Cachettes & sectes.

des autres. Qu'ils prennent donc cest aduertissement, comme vne prophetie deschifrant leur secte, & qu'ils ne l'obiectent plus importunémét & sans cause contre les Catholiques & contre la Messe.

Ioan. 6. Ce sont leurs meilleurs argum̃ents ; car quand à ceste lourde machine fondée dessus les paroles du Sauueur mal entenduës, *Les paroles que ie vous dis sont esprit & vie*, elle a eu cy deuãt la sappe; & ainsi est faicte la splanade de tous leurs plus grands forts ; & partant continuons nostre preuue par le vieil testament, l'ayant ia suffisamment fortifiée par le nouueau.

La reelle presence du corps du Sauueur en la Messe, prouuée par les figures anciennes, & premierement par le sacrifice de Melchisedech.

CHAP. XLI.

PVis que nos aduersaires sont si amoureux de figures, mettons leur deuant les yeux quelques tableaux antiques, ausquels le fils de Dieu auoit iadis tiré d'vn pinceau diuinement artiste, le pourtraict de la verité qu'il nous vouloit donner. & a desia donné au Sacrement de son corps, en sa nouuelle alliance : & voyons si ces docteurs figuratifs auront la science de bien remarquer les pourfils, les couleurs, les ombrages, les racourcissements, & tous les traicts & lineaments de l'image ; & recognoistre le corps par le rapport des ombres: ayant faict cecy il n'aura tenu à nous qu'ils n'ayent esté instruicts par toute sorte de bonnes Escritures: car nous aurons confirmé nostre foy par tous les titres vieux & nouueaux des archiues de la maison de Dieu. Ces figures sont plusieurs Sacrements de l'ancienne loy, Escritures muettes, & actions parlantes par signes de l'Eucharistie, comme des autres sacremẽts Chrestiens, desquelles figures l'Eglise Catholique tire de tres-certains argumens pour preuue de la realité du corps du Sauueur au sainct Sacrement de l'autel. Or pour sçauoir la façon de les deduire, il faut noter premierement ce que S. Paul escrit, que le vieil testament estoit la figure du nouueau: *Toutes-choses*, dict-il parlant des Iuifs, *leur aduenoyent en figure*.

Trois maximes. Le vieil testament figure du nouueau. 1. Cor. 10. 11.

Secondement que les figures sont moindres que la chose figurée, & partant sainct Paul compare les figures du vieil testament aux ombres, & leur accomplissement & la verité d'icelles, au corps & à la vraye image. Troisiesmement, que le Sauueur a accompli toutes les vieilles figures, selon qu'il disoit, *Ie ne suis poinct venu pour dissoudre la loy, mais pour l'accomplir*, comme s'il eust dict, ie ne suis pas venu pour mettre à neant la loy de Moyse en l'abolissant simplement, mais en donnant vne couche de perfection à ces figures antiques, par l'exhibition de ce qu'elle y cachoit, par la paye de ce qu'elle deuoit, & par l'accomplissement de ce qu'elle promettoit. De maniere que comme celuy qui faict vne image, iette premierement vne ordonnance de simples lineaments, & les efface apres en perfectionnant & paracheuant son ouurage : Item comme celuy qui bastit vne arcade ou vne voute, l'appuye dessus des cintres de bois, qu'il dissout ayant parfaict sa fabrique : de mesme IESVS-CHRIST ayant ordonné par figures le vieil testament, estant en fin venu en personne conuerser auec les enfans d'Adam, il a paracheué en la loy de grace auec de viues couleurs l'image qu'il auoit esbauchée en la loy de nature & de Moyse, & mis à fin le bastiment de son Eglise sur le modelle faict du bois de la synagogue.

Ombres. Coloss. 1. 17. Hebr. 10. 1. La loy accomplie par IESVS-CHRIST. Matth. 5. 17.

Parquoy les Sectaires tenans que les Sacrements de la vieille loy, sont de mesme effect & vertu, que ceux de la nouuelle, parlent contre l'Escriture, & contre ce que IESVS-CHRIST dict, & son Apostre : & c'est autant que s'ils disoyent, que l'ombre est de mesme que le corps, l'esbauchement que l'image, la figure que la chose figurée. Il est donc certain, que les Sacrements de la vieille loy n'estoyent que ombres, que le Sauueur les a accomplis par des Sacrements de verité en la loy de grace, & que ces Sacrements de verité sont sans comparaison plus parfaicts que les anciens ; ce que nous prouuerons encor au second liure.

La doctrine des Ministres Iudaique.

De ces trois maximes communes à tous les Sacremens, nous tirons nostre conclusion particuliere, pour celuy dont nous parlons; c'est que le Sauueur nous a laissé la verité de son corps en l'Eucharistie, en accomplissant les figures qu'il en auoit dressées en la vieille loy : car s'il ne nous a laissé que la figure de son corps, & ce en vn morceau de pain, (comme veulent les Caluinistes.) il s'ensuit que nous n'auons rien de plus en nos Sacrements que les Iuifs aux leurs : & que les figures anciennes auront esté autant ou plus nobles que la chose figurée, qui est contre la seconde maxime : & le Sauueur n'aura point accompli la loy, qui est contre la troisiesme, & que le commencement aura esté d'aussi grande ou plus grande perfection que l'accomplissement, qui est contre toute raison & du tout repugnant à la sagesse de Dieu.

Consequences absurdes, si l'Eucharistie n'est que figure.

Or les figures furent plusieurs ; nous en toucherons quelques vnes, tant de la loy de nature que de celle de Moyse. En la loy de nature vne des plus celebres est le pain & le vin de Melchisedech, que l'Eglise Catholique auec le consentement de tous les anciens Peres, a tousiours creu estre figure de nostre Eucharistie. & ce auec bonne raison. Car l'Escriture le tesmoigne apertement ; elle dict que Melchisedech venant au rencontre d'Abraham victorieux, apporta pain & vin, car il estoit Prestre du Dieu souuerain. Ceste reddition de cause, signifie que Melchisedech sacrifia pain & vin, & c'est autant que si l'Escriture eut dict, le pain & le vin qu'apporta le Roy Melchisedech n'estoit pas vne refection commune & ciuile, mais vn sacrifice; car Melchisedech estoit le Prestre du Dieu souuerain ; & ce que Caluin & les Ministres, & du Plessis apres tous & pour tous, disent pour eneruer ceste reddition de cause, que l'Hebrieu porte ; *& Melchisedech estoit prestre du Dieu souuerain*, & non, *Car Melchisedech estoit prestre du Dieu souuerain*; cõme on lit en nostre version Latine: ceste subtilité de Caluin dis-ie monstre, que luy & tous ceux qui le suyuent sont grossiers en la grammaire Hebraïque : car la sçachans bien ils auroyent sceu que souuent la conionction, *&*, est mise

Le sacrifice de Melchisedech figure remarquable de l'Eucharistie S. Chrys. hom. 35 in Genes. Arnob. in ps 109. S. Ambr. l. 4. de sacr. c 3. S. Cyp. l. 2. ep. 3 & aly. Melchisedec. Gen. 14. 18. Hebr. 7. Grammatications des Ministres & de du Pless. l. 3 c 2 p 264 Genes. 14. Et. en Hebrieu pour. Car. Genes 20. 3.

pour, *Car*; ainsi nous lisons en la Genese. *Tu mourras, à raison de la femme que tu as prise, car elle a vn mari*: comme les Bibles mesmes de Geneue ont tourné: l'Hebrieu toutes-fois porte, *& elle a vn mari. Et*, au lieu de, *car*. Item en Esaie. *Tu t'es courroucé car nous auons peché*; l'Hebrieu a, *& nous auons peché*. Et sainct Hierosme tourne tousiours semblables mots de liaison, par le mot de cause, le requerant ainsi la proprieté de la langue.

Isa 64. 5.

Quand bien donc on tourneroit l'Hebrieu mot à mot, *Melchisedec apporta du pain & vin, & il estoit prestre du Dieu Souuerain* c'est tousiours tout autant que s'il estoit dict, *Car il estoit prestre du Dieu Souuerain*. l'Escriture donc tesmoigne, que Melchisedech estoit Prestre & Sacrificateur, & que le sacrifice d'iceluy fut du pain & du vin. Ce sacrifice fut la figure de l'Eucharistie, comme Melchisedech figure de IESVS-CHRIST, que Dauid auoit prophetisé debuoir estre eternellement Prestre, selon l'ordre de Melchisedech, ce qui est doctement deduit par S. Paul escriuant aux Hebrieux.

Psal. 109.

Hebr. 7.

Les anciens peres d'vn commun & constant accord ont donné ceste mesme explication. S. Clement Alexandrin dict que *Melchisedech donna du pain, & du vin sanctifié pour nourriture en figure de l'Eucharistie*, pain sanctifié, dict-il, & non commun & ciuil, comme dient les sectaires, pain offert à Dieu premierement par son prestre, & apres distribué aux seruiteurs de Dieu, tout ainsi que le prestre de IESVS-CHRIST distribue l'Eucharistie aux Chrestiens.

Clem. Alex. Strom. l. 4.

Sainct Chrysostome. *Voyant*, dict il, *la figure, p[...]nse te te prie à la verité*. Eusebe declare toute ceste correspondance de l'Eucharistie au sacrifice de Melchisedech, à sçauoir que comme Melchisedech offrit pain & vin, figure du corps & sang de IESVS-CHRIST, ainsi IESVS-CHRIST soubs les especes & figures du pain & du vin, donne en verité son corps & son sang. Sainct Epiphane, sainct Cyprian maintesfois, sainct Ambroise, Sainct Hierosme disent le mesme. Sainct Augustin escriuant à Innocentius *Melchisedech*, dict-il, *ayant produit le Sacrement de la table du Seigneur sceut bien figurer sa prestrise eternelle*, Et ailleurs souuent. Arnobe sur le Pseaume 109. IESVS-CHRIST *a esté faict Prestre eternellement par le mystere du pain & du vin*. Bref c'est la foy & la doctrine de toute l'antiquité. Or disons maintenant, si cela a esté la figure & l'ombre, certes nostre Eucharistie est la verité & le corps; tout ainsi que Melchisedech estoit la figure de IESVS-CHRIST, & IESVS-CHRIST la verité de Melchisedech: de mesme le pain & vin de Melchisedech, la figure de nostre Eucharistie; le corps & sang de IESVS-CHRIST la verité du pain, & vin de Melchisedech. Le reste qui concerne le rapport de ceste figure auec nostre Sacrement sera expliqué au troisiesme liure, où nous traicterons du sacrifice du corps du Sauueur.

S. Chrysost. hom. 35 in Genes. Euseb. l. 5 Demonst. Euang. c. 3 S. Epiphan. haere. 55. S. Cypr. l. 2 epist. 3. S. Ambr. l. 4. de sacr. c. 3 l. 5. c. 1. S. Hieron. e[p]ist ad Marcell. S. August. ep. 95 ad Innocent. Arnob. in Psal. 109.

La reelle presence du corps du Sauueur en la Messe monstrée en la manne, au sang du testament, & en l'Agneau Paschal.

CHAP. XLII.

LA seconde figure fut la manne; les Ministres le confessent. De ceste figure nous prenons cest argument. La manne a esté figure du corps du fils de Dieu en l'Eucharistie, il faut donc que ce corps y soit en verité: autrement nous n'aurons rien qu'vne seconde figure, rien plus que les Iuifs, voire encore moins. Car la premiere non seulement sera esgale à la seconde, mais aussi plus noble en plusieurs façons (qui sont autant d'absurditez contre la troisiesme maxime cy dessus posée.) Car la manne auoit beaucoup plus de marques pour estre Sacrement du corps du Sauueur, & le signifier efficacement. En premier lieu elle estoit vne viande celeste assaisonnée par la main des Anges, qualitez toutes propres pour figurer le corps de nostre Seigneur faict par l'œuure du Sainct Esprit. Si nostre Eucharistie n'est que pain, c'est vn pain terrestre ouurage de Boulenger, & commun, qui sont qualitez contraires à celles du corps du Sauueur.

La mãne Exod 16. 15. Ioan. 6 31.

La mãne plus excellente en sõ origine.

Secondement la manne estoit admirable en ses effects; elle nourrissoit, & abbreuuoit tout ensemble. Elle fondoit à vn petit rayon de Soleil & resistoit à la violance du feu; elle donnoit la saueur de la viande que chascun desiroit; elle se communiquoit selon la necessité d'vn chascun, & ceux qui en cueilloient d'auantage, n'en auoient pas d'auantage que ceux qui n'en prenoient que pour leur prouision: tous ces effects estoient pleins de merueille & d'efficace pour naifuement representer le corps de IESVS-CHRIST. Le pain qu'a il en soy de semblable, qu'a il d'admirable, s'il n'est que pain? mais qu'a il qui soit digne d'estre parangonné à la manne? Qu'aura donc IESVS-CHRIST donné au dessert de ce dernier souper mystique, & au dernier adieu de ceste vie mortelle? à la veille de sa mort & de nostre vie? Qu'aura-il laissé pour gage de son grand amour à ses bien aimez Apostres, s'il n'a donné que du pain? & comment aura il accomply la promesse qu'il auoit faicte de donner vn pain vrayement du ciel, vn pain vif, pain de vie, trop plus excellent que la vieille manne, s'il n'a laissé qu'vn quignon de farine paistrie figure de son corps? voyez vous quelles absurditez traine apres soy ceste belle chimere de Caluin, & de ses figurans-desfigurez disciples? Au contraire, nous ayant donné IESVS-CHRIST son corps en l'Eucharistie, comme nous croyons, nous auons vne manne sans comparaison plus noble que celle des Iuifs, vn pain vrayement du ciel, pain vif, & de vie, pain qui nourrit, & abbreuue ensemble nos ames, & donne l'immortalité à nos corps; pain qui fait couler la consolation en nos cœurs illuminez des rayons de la grace diuine, & nous baille force de resister aux flammes de la tribulation, & de l'ardeur de nostre chair corrompue: pain qui donne la saueur de toutes les vertus Chrestiennes, qui est aussi grand soubs vne petite quantité d'hostie, comme soubs vne grande; en somme

En ses effets. Rabbi Salom. in Exod 16. Sap. 16. 17.

Effects de ce Sacrement correspondãs à ceux de la mãne.

Pain de vie. d'immortalité. Lumiere. Force. Toutes saueurs.

qui faict veritablement & diuinement tout ce que la manne figuroit admirablement. Et partant les Iuifs mangeans la manne ils mangeoyent en figure le corps de IESVS-CHRIST, mais nous mangeans l'Eucharistie mangeons le corps de IESVS-CHRIST, reellement & verité; eux spirituellement, & auec la foy du futur Messie: nous spirituellement auec la foy du Messie venu, & de la presence de son corps.

Le sang du testament. Exod. 24. 11. Hebr. 9.

La troisiesme figure fut la ceremonie du vieil testament, qui estoit auec aspersion de sang; ainsi lisons nous en l'Exode, que Moyse ayant faict lecture du testament contenant l'alliance, & volonté de Dieu deuant le peuple, il l'arrousa du sang des veaux victimez, disant *Cecy est le sang de l'alliance que Dieu a faicte auec vous.* Ceste figure a esté accomplie en l'institution de l'Eucharistie, ou iamais ailleurs. Car toutes les circonstances requises s'y treuuent. Le testateur IESVS-CHRIST comme pere de famille, & comme chef de famille celebrant la Pasque, faisant son testament, & declarant sa volonté derniere en pleine liberté, & non encor liuré entre les mains de ses ennemis; les Apostres tesmoings, & representants tout le peuple Chrestien heritier; l'Eucharistie donnée comme instrument authentique en memoire de la volonté du testateur; toutes lesquelles circonstances ne se trouuent point au Sacrifice de la Croix. Car alors IESVS CHRIST s'offroit voirement à Dieu son pere pour nos pechez, mais il ne representoit pas ceste personne publique, d'vn pere de famille, d'vn homme libre, vn homme viuant; on n'y voyoit aucuns tesmoings, mais des blasphemateurs, & moqueurs. Ce fut donc en ceste institution, ou IESVS-CHRIST fit son nouueau testament, comme codicille & perfection du vieil, & puis mourut. Il l'auoit iadis faict, mais il n'estoit pas mort: & partant il y pouuoit adiouter, & changer, sa volonté estant encores ambulatoire, il y a adiouté: Car pour les biens temporels il a legué le Royaume eternel; il y a changé donnant vne loy d'amour. *Cecy est mon commandement, que vous vous aimiez ensemble*, au lieu qu'au vieil testament il y auoit vne loy de craincte. *Courte difference*, dict sainct Augustin, *de la loy des Iuifs, & de l'Euangile, la crainte & l'amour.* Il y a adiouté & changé donnant son sang precieux, au lieu que les Iuifs n'auoyent que le sang des boucs, & toreaux. Et quand le donna-il? quand il dict en mesmes termes, CECY EST MON SANG *du nouueau testament, qui est espandu pour plusieurs en remission des pechez*, où il conuient noter deux choses. La premiere est que donnant son corps, il dict seulement. *Cecy est mon corps, qui est donné ou rompu pour vous.* Mais donnant le sang, il dict CECY EST MON SANG *du nouueau testament qui est espandu pour plusieurs en remission des pechez*: laquelle mention de testament il n'a faicte à autre fin en la distribution de son sang, sinon pour faire allusion à la ceremonie, & forme solemnelle gardée en l'institution du vieil testament, & pour monstrer qu'il la gardoit instituant le nouueau auec aspersion de sang.

IESVS-CHRIST faict son testament en l'institution de l'Eucharistie.

IESVS-CHRIST n'a point testé en la Croix.

Difference du vieil & nouueau testament.

Breuis differētia legis & Euangelij timor & amor. S. Aug. l. cont. Adamant. c. 17 D. Tho. 1 2 q. 91. c.

Pourquoy le Sauueur donnant son sang a faict mētion du testament.

Circonstance du temps.

La seconde est que IESVS CHRIST selon le texte grec des Euangelistes, & de sainct Paul vse du temps present, & non du futur disant. *Cecy est mon sang qui est espandu*, & non qui sera espandu, pour enseigner que comme Moyse en l'institution du vieil testament arrousoit le peuple du sang des victimes, ainsi luy arrousoit de son sang son Eglise en la personne des Apostres, non exterieurement comme Moyse, mais interieurement en leur poictrine, pour marquer le lauement interieur de l'ame, faict en vertu de ce sang espandu: & n'importe rien que la version latine, & quelques Peres, & mesmes le Canon de la Messe, ayent tourné au futur, *sera espandu*; car ce temps se rapporte aux Sacrifices du corps du Sauueur qui se deuoyent faire, & se feront en l'Eglise; mais cela ne change pas ce temps cotté par les Euangelistes, & par l'Apostre: comme aussi il ne contrarie en rien à la verité. Ceste figure donc monstre que IESVS-CHRIST donna veritablement, & reellement son sang. Que s'il ne donnoit que du vin, figure de son sang, comme dient les sectaires, il s'ensuiuroit vne grande absurdité, c'est que IESVS-CHRIST auroit accompli la figure par vne figure moins parfaicte, & l'ombre par vne autre ombre, & de moindre signification. Car le sang des sacrifices estoit plus noble, & plus significatif du sang de IESVS-CHRIST, que le vin.

Aspersion de sang du Sauueur. Lauemēt des ames.

Sera espādu.

La quatriesme figure fut l'Agneau Paschal, ce que les sectaires mesmes croyent, aussi ne peuuent-ils nier que IESVS-CHRIST mangeat alors l'Agneau à autre fin, sinon pour monstrer que c'estoit la figure du Sacrement, qu'il vouloit instituer ce soir là. De ceste figure nous tirons mesme argument, que de la manne pour confirmation de nostre verité. L'Agneau Paschal estoit la figure du corps de IESVS CHRIST en l'Eucharistie, donc le corps de IESVS-CHRIST y doibt estre present, autrement si le pain, & le vin de nostre Eucharistie ne sont que figures, & signes du corps de IESVS CHRIST, comme veulent nos figurans, la figure des Iuifs sera plus claire, que celle de la Loy de grace, qui est vne grande absurdité: les qualitez de l'Agneau contenoyent vne naïfue peincture du corps de IESVS-CHRIST, & des effects de sa passion; l'Agneau deuoit estre choisi d'vn an sans tache, qualité qui representoit tres-bien IESVS CHRIST l'Agneau choisi en la fleur de son aage, doux, benin, & sans tache de peché: le pain ne peut figurer aucun de ces effects. En outre la chair de l'Agneau representoit sans comparaison mieux que le pain le corps de IESVS-CHRIST, la nourriture spirituelle, & la mort d'iceluy. Si les sectaires alleguent que ceste similitude se doibt prendre de l'institution de IESVS CHRIST, & de sa parole qui est plus claire en l'Eucharistie; ie respons que l'institution des Sacrements est tousiours faicte eu esgard à la similitude des choses naturelles, & non aux paroles seulement; ainsi la circoncision au retranchement de la chair, pour signifier la purgation de l'ame: le Baptesme au lauement du corps pour monstrer celuy de l'esprit; parquoy veu que nos Sacrements doibuent estre plus clairs, que ceux de la Loy de Moyse, l'Eucharistie deuoit auoir vne chose qui fut naturellement plus claire, ou pour le moins autant claire que l'Agneau, pour

L'Agneau Paschal figure de l'Eucharistie. Tertu. l. 4. contr. Marc. S. Hiero. in cap. 26 Matth. S. Aug. l. 2. cont. lit. Petil. c. 33 S. Leo. serm. 7. de pass. Domini Greg. hom. 32 in euang.

L'Agneau Paschal plus significatif que le pain.

Les Sacrements enseignés par les choses, & non seulement par les paroles.

signifier le corps de IESVS-CHRIST.

Et quant est de la parole de Dieu, si celles de IESVS-CHRIST sont metaphoriques, comme disent nos aduersaires elles sont beaucoup moins euidentes icy qu'en l'institution de l'Agneau Paschal, où les mots sont tous propres, & la ceremonie declarée proprement au long en toutes ses parties. Or croyans que nostre Seigneur nous a donné reellement son corps, & son sang, soubs les especes de pain, & de vin, toutes ces difficultez cessent. Car nous auons le vray Agneau, nous le mangeons entier sans brisement d'os, nous en sommes nourris, tout y est clair, & tout accomply à la correspondance de la chose signifiée au signe; du corps à l'ombre; de l'image à l'esbauchement; & de la verité à la figure. Que les sectaires donc s'en aillent enrooller auec les Iuifs, auec leurs figures, & grotesques, qu'ils mangent leur morceau de pain, signe non du corps du Sauueur; mais de leur mescreãce, cependant que nous nous tiendrons auec IESVS-CHRIST iouyssants de la realité de son corps precieux, & de la verité de sa saincte parole, attendants de iouïr vn iour au Ciel, de la vision de sa diuinité à descouuert au festin de ses delices eternelles, figurées en l'excellence du mystique banquet.

Nostre Agneau Paschal en la saincte Messe.

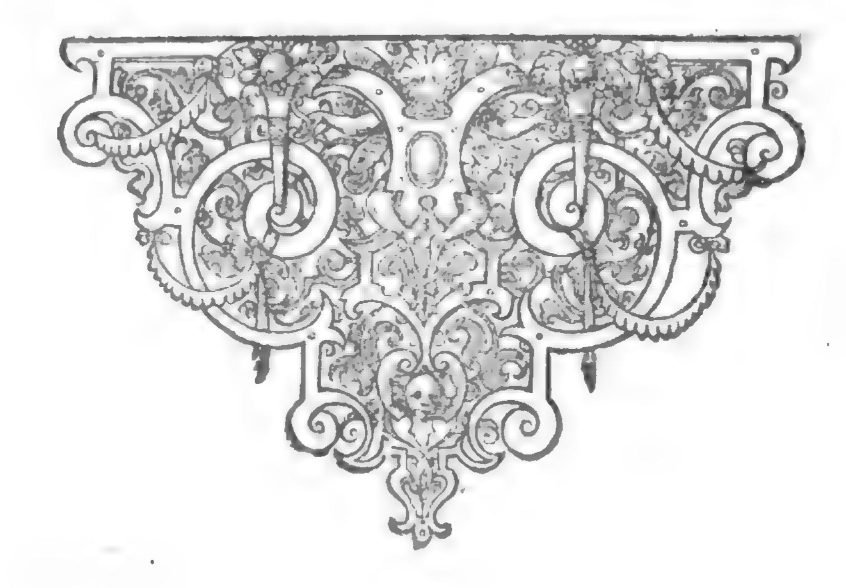

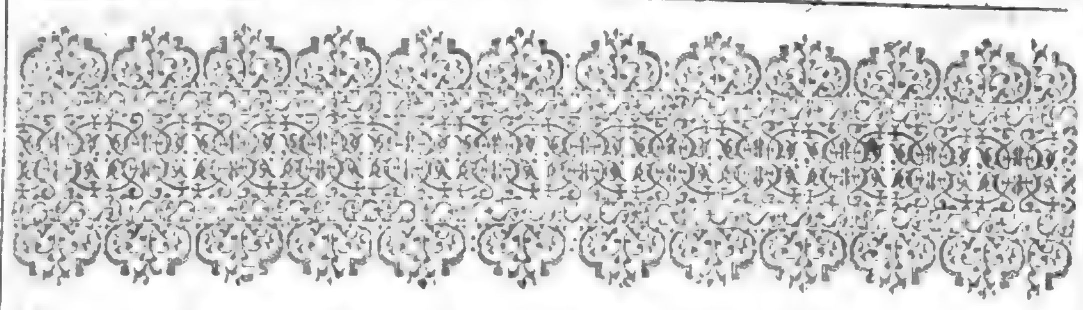

LA SAINCTE MESSE, DECLAREE ET DEFENDVE.

Contre les erreurs Sacramentaires de nostre temps.

LIVRE SECOND.

Diuerses sortes de preuues ez sciences humaines & en Theologie.

CHAP. I.

Trois genres de preuues en la dispute de la nature.

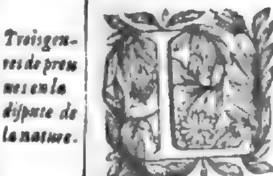

LES sages naturalistes qui vaquent à la recherche des secrets cachez dedans les thresors de ce monde materiel, ont trois sortes d'arguments, pour decider leurs questions en la dispute des sciences humaines. Les premiers, & les plus choisis sont ceux qu'ils prennent de l'experience, les seconds de la raison, les derniers de l'auctorité de ceux qui ont gaigné nom, & credit parmy les doctes en l'escole de la nature. Les premiers arguments sont du plus haut titre, & de la meilleure mise, car ils sont battus au coing des sens, le iugement desquels en leur bureau porte souueraine auctorité, & tesmoignage sans reproche : Et partant Aristote dict, que celuy qui nieroit que le feu est chaud, seroit digne non d'estre enseigné par discours, mais d'estre chauffé bien pres par les flammes : affin d'apprendre à ne mescroire follemét, ou de croire par l'experience à la maniere des fols, qui croyent aux coups plustost qu'aux paroles. Et Zenon enseignant qu'il n'y auoit poinct de mouuement au monde, fut à bon droict mocqué par Diogenes ; & Democrite auec aussi bon droict sifflé, disant que la neige estoit noire : car ils combattoyent la verité manifeste par l'experience des yeux. Les arguments qui sont tirez du discours tiennent le second lieu en la mesme escole, comme estants surgeons de l'experience: Car plusieurs remarques faictes sur la nature sont autant de subiects à la raison pour y asseoir & fonder ses discours, & des discours tirer des arguments, & par les arguments, tirer au iour la verité cachée dedans les mines de la nature ; & en ceste façon donner forme aux arts, & aux sciences, qui ne sont que le pressis, & le resultat de plusieurs experiences prinses des sens, & rangées en methode par la raison maistresse. Les arguments de la derniere classe sont les petits compagnons & les plus legers ; car ils n'ont autre plomb, que l'auctorité du maistre, qui n'est pas tousiours ou Plato ou Pythagoras, ains est souuent subiect à caution, & le dire duquel n'est d'aucun poids, sinon en tant qu'il est estimé conuenable au sens ou à la raison. Ce sont les loix, & l'œconomie des escoles mondaines.

Le premier.

Arist. in Top.

Stultus ille sapit. Resueries de Zenon.

De Democrite. Le second genre de preuues.

Notatio naturæ peperit artē. Cic.

L'art & la science se font de plusieurs experiences.

Le troisiesme.

Mais en la Theologie il n'en est pas ainsi, d'autant qu'en icelle l'auctorité marche la premiere en rang de dispute, & non sans cause : Car ce n'est pas auctorité humaine, mais diuine ; c'est Dieu qui parle, Maistre qui sçait tout, qui ne peut mentir & ne veut tromper ; & parle des choses qui sont au dessus de la nature, & que la nature ne peut enseigner ny autre precepteur que luy, s'il ne luy a donné le bonnet de Docteur. Et partant les arguments qui sont prins du liure de ce Maistre qui est la saincte Escriture, sont les premiers. Ceux que l'experience des sens, & que le iugement humain donne, tiennent le plus bas rang, ou plustost n'en ont aucun ; & s'ils sont bien apprins en l'humilité Chrestienne, & qu'on les appelle au conseil des mysteres surnaturels, comme seroyent de la Trinité, de l'Incarnation de la Grace, des Sacrements, & semblables articles, en l'examen desquels la foy preside, ils diront tousiours ce que le prouerbe leur enseigne, *Ce qui est par dessus nous, n'appartient poinct à nous ;* ce sont poincts de foy, & non cayers de la nature ; nous n'y voyons goutte : nous nous en rapportons du tout à ce qu'en iuge la foy fille du Maistre, qui luy a donné meilleure veüe & oreille qu'à nous, & qui estant la mesme science, & la supreme verité, ne luy peut auoir rien dict, qui ne soit sainct & veritable.

Les plus forts arguments de la Theologie sont pris de l'auctorité diuine.

Argumēts prins de la Bible. L'experiēce des sens.

Quæ supra nos nihil ad nos.

Le sens toutes-fois & la raison ne laissent pas de contribuer à la naissance, & promotion de la foy. Car les sens oyants parler, & voyants ouurer

En quoy les sens, & la raison seruent à la foy.

Dieu, ils remarquent ses effects surnaturels, ses miracles, & autres œuures qui sont autant d'experiences de Theologie; la raison naturelle iuge apres qu'il est raisonnable de croire à ce que ces diuins tesmoignages enseignent: & ainsi s'engendre la foy, & prend accroissement par mesme moyen, estant engendrée. Ainsi dict S. Paul que la foy vient de louye; Ainsi les Hebrieux, & autres oyans prescher le Sauueur, & voyãt ses merueilles, formoyent des arguments de sa diuinité, & en estoient conuertis & confirmez en la creãce d'icelle. Ainsi les peuples Gentils oyans apres les Apostres & leurs successeurs, & voyans leurs œuures celestes, croyoient. Ainsi a esté faict du despuis iusques à maintenant, & se fera iusques à la fin du monde en la propagation des enfans de Dieu. Le sens donc, & la raison humaine peuuent fournir de bons argumens tirez nõ du cru de la nature, qui ne peut pas attaindre à la hauteur de la foy, mais recueillis ou de ce que Dieu a manifesté de la bouche, ou de la main, par sa parole, ou par ses œuures. De maniere qu'en fin tous ces argumens ressortent à l'auctorité diuine, & ne sont de prix sinon entant qu'ils sont appuyez sur icelle, & tirez conuenablement à sa saincte parole escrite en la Bible, ou prononcée de viue voix, & laissée de main en main au cœur de son Eglise gardienne de ses enseignemens.

La foy & sa . . . . Rom. 10. 7.

Il y a encor vne sorte d'arguments prins d'vne auctorité voisine de la premiere, c'est le tesmoignage des saincts docteurs, qui donne apres l'auctorité diuinine de tresfortes preuues en faueur de la verité: Car ce sont gens de Dieu, inspirez, illuminez, & conduits de son sainct Esprit, commis de luy pour estre interpretes de son liure en l'escole Chrestiẽne, *Dieu a mis*, dict S. Paul, *aucuns en l'Eglise premierement Apostres, secondement Prophetes, tiercement Docteurs*; Et ailleurs, *Et luy mesme* (IESVS CHRIST) *en a donné les vns Apostres, les autres Prophetes, les autres Euãgelistes, les autres Pasteurs & Docteurs.* Et partãt lors que plusieurs d'entre tels docteurs donnent vn mesme sens à l'Escriture, ou tiennent quelque doctrine, & que personne des autres n'y contredict l'ayant entendue, c'est vn argument qu'elle est veritable & selon Dieu; Que si tous sont appoinctez en vne mesme exposition, c'est vne preuue qui n'a aucun refus. Et comme celuy-là doibt estre estimé publicain, & prophane qui n'obeyt à l'Eglise; de mesme est reputé insensé, celuy qui ne croit au rapport, & interpretation des docteurs de la mesme Eglise. Aristote dict que l'opinion que plusieurs sages tiennent est vray-semblable, & plus vray-semblable encores quand tous la suyuent. Car il est difficile que la sagesse ne donne au poinct de la verité, principalement estant assemblée de plusieurs. Si ces maximes sont receuables pour les sages du monde, combien plus pour les docteurs de l'Eglise, à laquelle Dieu auoit promis donner des docteurs choisis. *Ie vous donneray des Pasteurs selon mon cœur, & ils vous nourriront de science & de doctrine*, c'est S. Pierre à qui Dieu dict, *pais mes brebis*, à qui il a donné, & à ses successeurs, & aux autres Prelats de son Eglise les clefs du royaume des cieux, c'est à dire, pouuoir d'auctorité, & de sciẽce, pour lier & deslier selon qu'il seroit expedient au salut des hommes, & enseigner les choses cachées, & difficiles concernantes la foy. Et comme l'esprit de Dieu a donné matiere à ses saincts Prophetes pour escrire ce sien liure; Ainsi a-il fourny lumiere à ses saincts docteurs pour penetrer le sens caché d'iceluy: aux vns il a dicté le texte, aux autres la glose: & le texte, & la glose viennent de mesme source. Le texte est obscur en plusieurs endroicts, *L'Escriture est vne mer*, dict vn de ces docteurs, *contenant en soy des sens profonds, & obscurs, auec la hauteur des paraboles prophetiques*; Mais ceste profondité n'est pas pour cacher la verité, ains pour la rendre plus clere, & plus profitable: *& affin qu'il y ait des precepteurs, & des disciples*, dict S. Chrysostome. Et tout ainsi qu'au liure de la nature, Dieu a caché plusieurs choses pour les declarer par le labeur de ceux qu'il instruiroit en la science naturelle; aussi a-il voulu qu'en son liure de la Bible plusieurs secrets fussent enclos pour les reueler aux docteurs de son Eglise, & par eux à son peuple. C'est pourquoy au vieux testament, il auoit donné la loy de consulter les prestres, & docteurs sur les difficultez, & doubtes qui suruiendroyent, & suiure leur iugement; Et pour la mesme fin en la loy de grace, il enuoye des docteurs expres, comme cy deuant auons ouy dire à S. Paul, affin d'expliquer le sens des Escritures. Parquoy leur tesmoignage à tousiours esté de grand poids en l'Eglise pour donner argument de la verité. Or ayans prouué au premier liure, par la saincte Escriture tant du vieil que nouueau testament, & en passant par quelques passages des peres anciens, la reelle presence du corps du Sauueur au S. Sacrement de l'Autel; En ce liure nous la confirmerons par deux sortes de preuues qui restent, à sçauoir par le tesmoignage desdicts saincts Peres, que nous citerons vn peu plus au long; & par les raisons fondées sur les Escritures, où ensemblément il nous faudra descouurir les lieux plus difficiles, dõt nos aduersaires ont abusé, & reprocher leurs raisons, & finalement traicter de la transsubstantiation leur pierre de scandale, & aussi grand espouuentail à leur oreille, que bonne touche de leur heresie.

Argumẽts prins de l'auctorité des peres.

Docteurs donnez de Dieu. 1. Cor. 10. 28. Ephes. 4. 11.

Qui n'oyt la voix de l'Eglise est vn Payen. Matt. 18. 17.

Arist. in topicis.

Pasteurs. Ierem.

Dieu a faict escrire son liure & le faict expliquer.

L'escriture obscure, S. Ambroise ep. 44. ad Constant.

Pourquoy. S. Chrys. hom. 44. in Matth.

Si difficile Deut. 17. Interroga sacer. Ag. 2. Labia Sacer. Mala. 2. 1 Cor. 12. 28. Ephes. 4. 11.

La foy Catholique du S. Sacrement de l'autel, prouuée par le tesmoignage des Peres sur les paroles du Sauueur.

CHAP. II.

LEs saincts Peres ont esté si clairs en leurs liures, & si bien d'accord entre eux sur la doctrine, que nous tenons de la reelle presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie, qu'il n'est possible que qui les aura leus, n'entende, tant soit peu qu'il aye d'entendement, que nostre foy est la leur, & que la leur est celle des Apostres, & que les Ministres, qui produisent leurs escrits pour faire couleur à leur secte, sont extremement ou impudens, ou ignorans, ou tous les deux ensemble. Or nous deduirons ces tesmoignages en cest ordre. Premierement nous coucherons l'explication que les Peres ont donnée aux Escritures, tant du nouueau que du vieil testament, que nous auons produictes au premier liure sur nostre subiect de l'Eucharistie, & apres

Qui lira les Peres il ne peut estre huguenot.

Ordre de ce qui se dira.

nous mettrons ce qui sera de plus euidēt en leurs escrits, pour la confirmation de nostre foy.

Les Peres ont exposé les mots de la consecration selo la lettre quel'Eglise tient.

Pour le premier chef, il est tres-certain & indubitable, que les Peres ont tenu que les paroles de IESVS-CHRIST instituant l'Eucharistie, ont esté propres & effectrices de ce qu'elles signifioient, c'est à dire que leur sens est litteral, comme nous l'auons expliqué, & que non seulement elles signifioient le corps du Sauueur, mais aussi le faisoient, comme estants paroles du tout-puissant. Item que promettant sa chair à manger, il parloit proprement & non par allegorie: ce qu'ils n'eussent pas affermé, s'ils eussent pensé que le pain & le vin n'estoient que signes & figures, sans la verité & reelle presence de son corps.

S. Iust. Mar. apo. 2. à l'Empereur.

S. Iustin Martyr en l'Apologie seconde qu'il escrit pour les Chrestiens à l'Empereur Antonin, luy expliquant la sincerité de nostre religion, tāt pour le desabuser contre les calomniateurs d'icelle, que pour enseigner les Payens de loin, entant que le secret & reuerence de nos mysteres le permettoit, il luy parle ainsi de l'Eucharistie. *Nous ne prenons pas cecy comme vn pain & breuuage commun, mais tout ainsi que* IESVS-CHRIST *nostre Sauueur incarné par la parole de Dieu, a eu chair & sang pour nostre salut, de mesmes nous sommes aprins, que la viande de laquelle par changemēt nostre sang & chair sont nourris, estant par les prieres de la parole de Dieu eucharistisée, c'est la chair & le sang d'iceluy* IESVS *incarné*. Il dict donc que le pain & le vin eucharistisez, c'est à dire benis & consacrez, ne sont plus viande commune, mais la chair de IESVS-CHRIST, sans faire mentiō de figure. Or s'il eut estimé que la foy des Chrestiens estoit que les paroles du Sauueur, CECY EST MON CORPS, fussent figurées, & qu'on ne mangeat sa chair que par foy & par signe, certes il le deuoit distinctement dire, defendant la cause des Chrestiens deuant vn Empereur Payē; & les deliurer en vn mot d'vne atroce calomnie qu'on leur mettoit sus, à sçauoir qu'ils mangeoiēt de la chair humaine, comme il appert par Tertullien, Minutius, & Athenagoras escriuant au mesme Empereur. En disant qu'ils ne prenoient que du pain & du vin, signes seulement de la chair & du sang de IESVS-CHRIST incarné, il iettoit la confusion au visage de la calomnie; ou en parlant comme il parloit, si c'estoit contre la verité, il mettoit en erreur les Chrestiens, & confirmoit la fausse opinion des Payens. Il a dōc ainsi defendu les Chrestiens, pour defendre la verité de leur religion, & declarer le mystere de leur Eucharistie, sans mensonge: & pour le faciliter il luy parangonne celuy de l'incarnation, aussi difficile & ardu à comprendre, & monstre que la toute-puissance du Verbe, qui l'a faict incarner; la mesme faict le pain la chair d'iceluy; lequel exemple ne seroit aucunement necessaire ny à propos, s'il n'y auoit en l'Eucharistie que la figure du corps de IESVS-CHRIST. Car quel mystere difficile à croire y auroit-il, que le pain fut institué pour signe de la chair de IESVS-CHRIST? La toute-puissance de Dieu est elle necessaire pour faire ce miracle? Et quel miracle y auroit-il en cela; veu que tout homme d'auctorité peut dōner la qualité de signe à ce qu'il voudra, & de ce qu'il voudra? Pierre Martyr a bien veu l'euidence de ce lieu; c'est pourquoy il estend les voiles de ses obiects & gloses friuoles pour le couurir, mais quād il escriroit vn Talmud tout entier pour faire vne explication à sa poste, il n'est pas en sa puissance de faire ombre à vne si lumineuse clarté. Parquoy ce qu'il dict, que Iustin parloit selon la frase des Chrestiens, qui auoient de coustume d'appeller l'Eucharistie le corps de CHRIST, & qu'il n'y auoit point de danger en cela de les ietter en haine ou soupçon, estant vray-semblable que les Payens entendroient facilement que ces paroles citées par Iustin, CECY EST MON CORPS, deuoient estre entendues sacramentellement, c'est à dire par figure, à la façon qu'auons ouy cy dessus, refutans le sophisme de Caluin & du bon Martyr; Ceste glose dis-ie monstre que ce Martyr est vn tesmoing sans verité & sans discours. Premierement il confirme sans y penser la verité de nostre foy disant, que c'estoit la coustume des Chrestiens, d'appeller le corps de CHRIST l'Eucharistie; car cela monstre que c'estoit leur foy, comme il en estoit le langage. Secondemēt il est ridicule de dire que les Payens pouuoient facilement colliger, que les paroles CECY EST MON CORPS, s'entendoient sacramentellement. Comment eussent-ils colligé estans Payés, & ne sçachans non pas mesmes par soupçon, que c'est que sacrement prins en terme & signification Chrestienne? oyons les autres Peres. Sainct Irenée disputant contre les heretiques, qui nioiēt que IESVS-CHRIST fut fils de Dieu & createur du monde, dict ainsi; *Comment est-ce qu'il leur sera notoire* (aux heretiques) *que le pain sur lequel on a faict action de graces, est le corps de leur Seigneur & le calice son sang, s'ils ne croient qu'il est fils du createur du monde; c'est à dire son Verbe; par qui l'arbre fructifie, les fontaines ruissellent, la terre donne premierement l'herbe; puis l'espy, & finalement le froment*; Il veut dire comment croiront ils que le corps de IESVS-CHRIST est l'Eucharistie par sa parole, s'ils ne croient qu'il est vrayement fils de Dieu, esgal à son pere, tout-puissant & createur du monde comme son pere? Car la mesme puissance est requise pour changer vne creature en vne autre, le pain en chair, le vin en sang, que de faire vne chose de rien, & creer vn monde de rien; & en toutes les deux actions, il faut estre maistre de la nature. Parquoy si ceux-cy croient, que IESVS-CHRIST faict le pain son corps par sa parole, il faut qu'ils croient aussi, qu'il est tout-puissant fils du createur, & & createur du monde: où s'ils mescroyent le second, comment peuuent-ils croire le premier? Comment croyent-ils, & par quelle voye leur appert-il, que le pain beny & consacré de la parole de IESVS-CHRIST est changé en chair, s'ils ne croyent qu'il est fils de Dieu tout-puissant & createur du monde? Il est donc euident que sainct Irenée tenoit que les paroles du fils de Dieu, CECY EST MON CORPS, estoient prinses entre les Chrestiens comme nous les prenons maintenant en l'Eglise Catholique proprement & sans figure.

Sainct Cyrille Euesque de Ierusalem, que nous auons cité cy dessus. *Veu que* IESVS-CHRIST *l'affirme ainsi & dict du pain*, CECY EST MON CORPS, *qui en osera desormais doubter? Et le mesme affirmant & disant*, CECY EST MON SANG, *qui osera dis-ie doubter & dire que ce n'est*

Margin notes:

τροφὴν ὑ-χαριςηθεῖσαν. viande consacrée. Non seulement viande sainte mais la chair de IESVS-CHRIST.

Les Payēs calomnioient les Chrestiens comme Anthropophages. Tertu. in apol. Minu. in Octa. Athenago. in apol. ad eundem Antonin. imper.

Les Peres comparēt souuent l'incarnatiō à l'Eucharistie.

Explicatiō ridicule de P. Martyr cōt. Gard. ob. 13. & 151.

Cy dessus c. 22.

Les Chrestiens ne l'eussent pas appellé corps s'il ne l'eut esté.

S. Iren. l. 4. c. 34.

Il dict que le pain cōsacré est le corps du Sauueur.

S. Cyrille Iero. Catech. myst.

par son sang ? Si ce sainct Docteur n'eut estimé que les paroles du Sauueur, CECY EST MON CORPS, fussent propres & effectrices du corps & sang de IESVS-CHRIST qu'elles signifioient, eut il faict ces interrogats significatifs de quelque chose difficile à croire ? quelle difficulté y eut-il eu de croire que c'estoit le corps du Sauueur en figure? Certes personne n'en eut doubté, estant la chose tres-facile à entendre & à croire Non plus que les Iuifs oyans dire, que la manne & l'agneau paschal signifioient le corps du futur Messie n'en doubterent iamais, ny firent difficulté de le tenir par foy.

S. Basil. in regul. breuior. 172.

Sainct Basile ayant demandé en ses regles, *auec quelle crainte & persuasion & affection d'esprit, nous deuons nous approcher du corps & du sang du Sauueur*? Il respond ainsi, *La crainte nous est enseignée par ces mots. Qui mange & boit indignement, il mange & boit son iugement: La foy & persuasion nous est monstrée par les paroles de* IESVS-CHRIST, *qui dict*, CECY EST MON CORPS, CECY EST MON SANG. Il veut dire qu'on croye ce que les paroles disent, à sçauoir la presence du corps du Sauueur.

Gre. Naz. orat. in S. Pasch.

S. Gregoire de Nazianze, *Mange*, dict-il, *sans confusion & sans doubte la chair & boy le sang. Si toutes-fois tu as desir d'auoir la vie, & ne mescrois point aux paroles qui sont dictes de la chair, ny sois offensé des propos de la Passion, flottant par les douces paroles des aduersaires, mais demeure ferme & constant en ta foy.* Si les paroles du Sauueur deussent estre prinses en figure, S. Gregoire n'auoit que faire d'vser de ceste exhortation ; car personne ne doubta iamais que l'Eucharistie ne fut Sacrement : & personne n'eut eu honte de manger la chair du Sauueur en figure, ny faict difficulté de croire qu'elle fut seulement en signe en ce Sacrement, si ainsi Dieu l'eut institué. Mais plusieurs philosophes Payens, que sainct Gregoire entend par le nom d'aduersaires, mesurans les mysteres de Dieu au pied de la nature, estimoient folie la foy des Chrestiens sur l'Eucharistie nommeément, comme font auiourd'huy les sectaires celle des Catholiques, & se mocquoient d'eux, taschants de leur faire hōte, & leur persuader par raisōs naturelles, qu'il ne se pouuoit faire qu'ils mangeassent la chair de IESVS-CHRIST, comme les Chrestiens croyoient. Il exhorte donc les Chrestiens, d'adiouter foy aux paroles de IESVS-CHRIST disant, CECY EST MON CORPS & non à celles des philosophes mocqueurs & menteurs.

Il ne faut poit auoir honte de manger la chair du Sauueur non plus que d'ouir sa passion. Les philosophes mocqueurs du mystere du S. Sacrement de l'Autel.

S. Chrysost. hom. 83. in Matth. & 60. ad pop. Antioch.

Sainct Chrysostome. *D'autant que le Verbe dict*, CECY EST MA CHAIR, *obeissons & croyons, le contemplans des yeux spirituels de la foy.* Si les Ministres auoient ces yeux, comme ils ont ceux du corps & du iugement humain, ils obeyroient & croiroient.

Epiph. in anchorato [illegible]

Epiphane. *Lors qu'il eut benit & rendu graces, il dict*, CECY EST MON CORPS. Et adiouste vn peu apres; *Et n'y a personne qui ne croye à sa parole; Et qui ne la croit, celuy-là est descheu de grace & de salut.* Les Ministres donc sont descheu de grace & salut; car ils ne la croyent point.

Euseb. Emi. serm. de corp. Christi.

Eusebe Emissean. *Arriere toute doubte d'incredulité : car l'autheur du don est tesmoing de la verité.* Si ces Peres eussent creu qu'il n'y auoit que du pain figuré en l'Eucharistie, eussent ils estimé cela vne chose difficile, & exhorté de tel accent les Chrestiens, à adiouster foy aux paroles du Sauueur, CECY EST MON CORPS?

S. Cyrill. in Ioan. l. 10. c. 13.

S. Cyrille escriuant sur sainct Iean, apres auoir prouué par plusieurs argumēts la verité du corps & sang de nostre Seigneur en l'Eucharistie, en fin il adiouste, *Ne me veux tu point croire en disant ces paroles ? Croy donc ie te prie à* IESVS-CHRIST, *qui dict*, CECY EST MON CORPS. Si les paroles du Sauueur estoient figurées, faudroit-il vn si grand appareil d'arguments, d'exhortations, & amplifications pour faire plier l'entendement à la foy & croyance des paroles du Sauueur? Eut il esté de besoing de tant de persuasions, pour faire entendre & croire vne chose tres-facile & tres-claire?

S. Amb. l. 4. de sacr. c. 5. Idem l. . c. 1.

S. Ambroise. IESVS-CHRIST *mesme nous tesmoigne que nous prenons son corps & son sang, deuons nous doubter de sa fidelité & de son tesmoignage* ? Et ailleurs. *Tout ainsi que* IESVS-CHRIST *nostre Seigneur est le vray fils de Dieu, non par grace comme les hommes, mais de la substance du Pere: de mesmes est vraye chair, celle que nous mangeons selon ce qu'il nous a dict.* Le tesmoignage que le Sauueur a donné que nous mangeons sa chair & beuuons son sang, est quand il a dict, *Prenez*, CECY EST MON CORPS, *ma chair est la vraye viande.* Deuons nous doubter de sa fidelité, & de la verité de sa parole, & dire que c'est figure ce qu'il nous donne & non ce qu'il dict ? Ce S. Pere ne monstre-il pas aux Ministres leur infidelité & mescreance, qui confessans de bouche IESVS-CHRIST verité, font sa parole menteuse?

S. Hilaire l. 8. de Trinit.

S. Hilaire. *Lisons ce qui est escrit, & entendons ce que nous lisons, & alors nous ferons l'office d'vne foy parfaicte: car si nous n'apprenons de* IESVS-CHRIST *mesme ce que nous disons de la verité naturelle d'iceluy en nous, nous parlons follement & impiensement. C'est luy qui dict; Ma chair est la vraye viande, & mon sang est le vray breuuage. Qui mange ma chair & boit mon sang, il demeure en moy & moy en luy; Il n'y a aucun lieu de doubter: car selon sa parolle & selon nostre foy, c'est vrayement sa chair & vrayement son sang, qui mangez & beus font que nous sommes en* CHRIST, *&* CHRIST *en nous. N'est-ce pas verité ? qu'il aduienne n'estre point verité à ceux qui nient que* IESVS-CHRIST *est vray Dieu. Il est donc en nous par la chair & nous en luy.* Et vn peu apres, *Que ceste vnité naturelle se face en nous, luy l'a tesmoigné disant, Qui mange ma chair & boit mon sang, il demeure en moy & moy en luy.*

Ioan. 6. La chair naturelle du fils de Dieu vrayemēt mangée. Les Ministres dōc nient que IESVS-CHRIST est vray Dieu. Naturelle. c'est reelle.

S. August. serm. 2. de verb. Apo. cité par Beda. par Alger. contre Bereger & par Gratian. Ioan. 6.

Sainct Augustin au sermon second des paroles de l'Apostre, *Nous auons ouy le maistre veritable, le diuin redempteur, le Sauueur des hommes nous recommandant son sang nostre prix : car il nous a parlé de son corps & de son sang, appellant son corps, viande, & son sang, breuuage. Les fideles recognoissent le Sacrement des fideles. Or en oyant que font ils autre chose qu'ouyr ? Quand donc nous recommandant sa chair telle viande, son sang tel breuuage, il a dict, Si vous ne mangez ma chair & ne beuuez mon sang, vous n'aurez point de vie en vous. Qui diroit cecy de la vie, sinon la mesme vie ? Or ceste vie sera la mort non vie à celuy qui pensera que la vie soit mensongere.* Ce sont les Ministres qui ne croyent point à IESVS-CHRIST

Ce seroit vne chose incroyable si Dieu ne le disoit.

Digitized by Google

qui dict, CECY EST MON CORPS, *Et ma chair est la vraye viande*; & partant ils font la vie mensongere. Car la vie dict qu'elle a donné son corps, & eux disent qu'elle n'a donné que la figure de son corps; Parquoy s'ils ne changent d'opinion & ne croyent aux paroles de la vie, la vie sera leur mort, & punira leur mescreance obstinée de la mort eternelle. Voila le tesmoignage de quelques Peres grecs & latins, eminents en sçauoir en saincteté & reputation: lesquels interpretent les paroles du Sauueur selon la verité de la lettre, & luy donnent le sens que l'Eglise a tousiours tenu & tient encor. Nous en auons cité au premier liure quelques autres sur le mesme propos, que l'on pourra ioindre à la lecture de ceux-cy, & pourrions encor en citer plusieurs. Mais si les Ministres ont enuie de bien faire, ils croiront à ceux, qui ont ia parlé: où s'ils veulent estre obstinez, pour neant fera-on parler les autres. Passons donc au second argument pris du tesmoignage des Peres, exposans les figures anciennes du vieil testament.

La reelle presence du corps du Sauueur au sainct Sacrement de l'Autel prouuée par les Peres, expliquans les anciennes figures.

CHAP. III.

NOus venons de voir comment les Peres entendent les paroles du Sauueur & l'Escriture du nouueau testament, voyons en second lieu, comment ils ont entendu les figures du vieil, dont nous auons prins nostre second argument, pour prouuer la verité du corps de IESVS-CHRIST en l'Eucharistie. Si nous monstrons que la foy des Peres anciens, a esté que les figures du vieil testament ne contenoient que l'ombre du corps de nostre Seigneur, & que nostre Sacrement contient la verité, nous aurons monstré, que la foy de l'Eglise primitiue, estoit celle que nous tenons maintenant, & que les Ministres impugnent en vain.

Orig. hom. 7. in Num. La nuée & le baptesme. La chair naturelle du Sauueur la vraye manne. Ioan. 6. Moyse figure du Sauueur, sa femme figure de nostre chair mariée auec le Sauueur. Ænigma & species.

Origene. *Le baptesme a esté iadis par Ænigme & obscurité en la nuée & en la mer: maintenant la regeneration est selon la verité en l'eau & au sainct Esprit. Alors la manne estoit viande donnée en figure: mais maintenant en nature, la chair du Verbe diuin est nostre vraye viande, selon qu'il dict: ma chair est vrayement viande, & mon sang vrayement breuuage.* Vn peu deuant il auoit dict, *Car maintenant que Moyse marié auec ceste Æthiopienne* (c'est à dire, IESVS-CHRIST ayant prins nostre chair, figuré en Moyse marié auec l'Æthiopienne) *est venu à nous, la loy de Dieu se faict cognoistre, non en figures & images comme auparauant: mais en la veue de la verité, & les choses qu'alors estoient notées en obscurité, sont accomplies en nature & verité.* Icy Origene oppose nostre Eucharistie à la manne comme l'Ænigme à la nature, l'ombre au corps, & la figure à la verité, & dict, qu'il y a autant de difference de l'vne à l'autre, comme il y a entre la nuée & la mer rouge figures, & le baptesme qui maintenant se faict en verité, en l'eau & au sainct Esprit.

Il estime donc, que la manne n'estoit que figure du corps de IESVS-CHRIST, & que l'Eucharistie est le vray corps. Où faut noter qu'il vse des paroles de l'Apostre qui dict, *que nous voyons maintenant par vn miroir en obscurité, & en ænigme, & qu'en l'autre vie nous verrons en verité face à face.* Origene donc met autant de difference entre la manne & l'Eucharistie, comme sainct Paul en met entre ceste vie, où nous ne tenons la beatitude que par foy & esperance, & l'autre où nous la iouyrons & tiendrós vrayement.

Nous voyons en ceste vie en obscurité. 1. Cor. 13. 12.

S. Cyrill. Iero. cate. 4 mysta. S Chrys. hom. 44. in Ioan. Auec quelle differéce la manne & nostre Eucharistie sont pain du ciel. La mãne l'ombre. l'Eucharistie la verité. Ioan. 6.

Sainct Cyrille. *Il y auoit en la vieille loy des pains de proposition, qui appartenants à la loy ont prins fin auec elle: mais en la loy nouuelle le pain celeste, & le calice de salut sanctifient l'ame & le corps, & comme le pain conuient au corps, ainsi le Verbe à l'ame. Ne considere donc point cecy, comme pain nud & vin nud. Car c'est le corps & sang de* IESVS-CHRIST *selon la verité*, y a-il rien plus clair pour nostre foy?

S. Chrysostome. *La manne*, dict-il, *n'estoit point du ciel. Comment donc l'Escriture l'appelle elle pain du ciel? à la façon qu'elle dict les oyseaux du ciel, & que Dieu tonne au ciel, c'est à dire en l'air. Il l'appelle donc pain simplement & non vray pain, non que le miracle fut faux en iceluy, mais parce qu'il estoit seulement la figure & non la verité.*

S. Chrysostome compare icy la manne auec l'Eucharistie, comme l'ombre à la verité & appelle l'Eucharistie verité, & la manne la figure du corps de IESVS-CHRIST, & dict que la manne n'estoit proprement pain du ciel, ains de l'air: mais le corps de nostre Seigneur vray pain du ciel, & vrayement descendu du ciel, selon que le mesme Sauueur auoit dict en S. Iean.

S. Chryso. hom. de prodit. Iuda. L'agneau paschal figure.

Item en l'Homelie de la trahison de Iudas, parlant de l'agneau paschal. *Par cecy*, dict-il, *nous estoit monstre vn autre plus grand benefice, c'est que celuy agneau estoit la figure de l'agneau à venir, & ce sang là, monstroit le futur sang du Seigneur, & celle brebis l'exemple de la brebis spirituelle, cet agneau là fut l'ombre, cestuy-cy la verité: mais apres que le Soleil de iustice a rayonné, l'ombre s'enfuit à la lumiere:* & affin qu'on entendit qu'il parloit de l'Eucharistie & non seulement du sacrifice de la croix, il adioute consequamment. *Et partant en la mesme table, l'vne & l'autre pasque a esté celebrée, celle de la figure, & celle de la verité.* Il appelle donc l'agneau paschal, la pasque de figure, & l'Eucharistie la pasque de verité, non que l'agneau paschal ne figurat la verité, car il signifioit le corps de IESVS-CHRIST vray & naturel, mais parce qu'il ne l'exhiboit pas comme l'Eucharistie.

L'Eucharistie verité.

S. Chrys. hom. ad Neophy. hom 45 in Ioan hom 61. ad popul. Antioch.

Le mesme docteur en d'autres endroicts, compare encor le sang de l'agneau paschal auec ce que nous beuuons en l'Eucharistie, comme la figure à la verité, & comme l'image au Prince, & conclud en fin: *Que si l'Ange exterminateur voyant le sueil des maisons des Hebrieux rougi du sang de l'agneau paschal, qui n'estoit que figure de* IESVS-CHRIST, *eut peur & passa outre sans faire mal, à combien plus forte raison l'Ange ennemy aura peur & fuyra sans porter dommage: quand il verra non les sueils de noz maisons coulourez du sang typique & figuratif, mais les leures des fideles teintes, & luisantes du sang de la verité? Si l'ennemy*, dict-il, *ceda à l'image, à combien plus forte*

Il dict que le sang de IESVS est en la bouche des fideles.

Digitized by Google

raison sera-il espouuanté quand il regardera la verité mesme? Que les Ministres glosent ce texte s'ils peuuent.

Tertul. l. 4. cont. Mar. c. 40.

Tertullien refutant Marcion qui disoit, que IESVS-CHRIST n'auoit pas vn vray corps, mais vn corps de semblance & figure de chair tel que nous peignent les Ministres en *l'Eucharistie*, & concedoit que ce corps auoit esté figuré par l'agneau paschal. Tertullien donc prenant les mots que le Sauueur disoit voulant instituer l'Eucharistie, *I'ay desiré par grand desir manger ceste pasque auec vous. ô destructeur de la loy*, dict-il, en se mocquant de Marcion, *qui auoit tant desiré de conseruer, voire encor le vieil testament! C'est parauenture que la chair du mouton des Iuifs luy plaisoit. N'estoit-ce pas luy, qui deuant estre amené à la boucherie comme vne brebis, & sans mot dire comme la brebis deuant le tondeur, auoit desiré d'accomplir la figure de son sang salutaire?*

Luc. 22.

Isa. 53. 7. Accomplir la loy, c'estoit substituer des choses meilleures.

Ce docteur veut dire que le desir de IESVS-CHRIST auoit esté non d'instituer vn autre agneau paschal en vne autre figure de sa chair, mais d'en exhiber la verité figurée iadis par l'agneau paschal, & qu'en ceste façon il deuoit accomplir la loy, mettant la verité au lieu de la figure, qui estoit la parfaire; comme au contraire c'estoit la destruire, n'instituant qu'vne autre figure moindre que la premiere. Il prouue donc contre l'erreur de Marcion, que nostre Seigneur auoit vn vray corps & vne vraye chair parce qu'il deuoit donner, cõme de faict il a dõné, son vray corps & sa vraye chair en l'Eucharistie en la place de la figure anciẽne, & tire sa preuue de la verité du corps du Sauueur en l'eucharistie; comme d'vne chose indubitable. Le sens de l'argument est tel; si le Sauueur n'a eu la figure du corps humain, il n'a aussi donné que la figure du corps humain en l'Eucharistie, il a donc institué vne Pasque moindre que la premiere, & a destruict la loy vieille, au lieu de l'accomplir, mettant vne figure moindre que l'agneau paschal, qui estoit vn vray corps naturel. Or est il qu'il a accompli la loy; donc il a donné en l'Eucharistie vn vray corps respondant comme verité, au corps de l'agneau paschal qui en estoit la figure. Il a dõc vn vray corps. Tertullien refutoit alors Marciõ, niant la verité du corps de nostre Seigneur en la nature. Le mesme refute encor plus les Ministres, nians la verité du mesme corps en l'Eucharistie, en laquelle Tertullien estimoit la verité plus claire, & d'où il prenoit argument pour donner contre l'heresie de Marcion.

En l'Eucharistie est le vray corps du Sauueur.

S. Cyprien l. 2. ep. 3. Melchisedech figure.

S. Cyprien Euesque de Carthage, parlant du sacrifice de Melchisedech figure de nostre Eucharistie. *L'image du sacrifice*, dict-il, *est allée deuant, qui consistoit au pain & au vin, pour laquelle paracheuer & accomplir le Seigneur a offert le pain & le calice meslé de vin, & comme estant la plenitude, il a accompli la verité de l'image figurée.*

Idem Cyp. serm. de cœn. dom.

Item au sermon de la Cene, que le mesme S. Cyprien a composé, ou vn autre de mesme nom, qualité & auctorité, comme les Ministres mesmes confessent, il dict ceci, *Estant donc preparé le soupper, se rencõtrerent parmi les viandes sacrées, la iustice ancienne & la nouuelle, & estant consommé l'agneau que l'ancienne tradition fournissoit, le maistre met deuant ses disciples la viande qui ne*

L'agneau paschal qui ne peut estre cõsommé.

peut estre consommée, & les peuples sont inuitez non à des banquets de despense, ou d'art, mais à vne table où est donné l'aliment d'immortalité different des viandes communes, retenant la semblance d'vne substance corporelle, mais monstrant par vn effect interieur & inuisible la presence de la diuine vertu. Ce texte deffie toutes les gloses que les Ministres peuuent excogiter. Il appelle l'Eucharistie viande immortelle, viande incorruptible, qui seroit vne chose fausse si elle ne contenoit que du pain: car le pain se consomme & corrompt, mais selon nostre foy c'est vne assertion veritable, d'autant que le corps de IESVS-CHRIST glorieux & immortel n'est subiect ny à la mort ny à la corruption. Ce tesmoignage est trop apert, & trop fort pour estre obscurci, & esbranlé & monstre euidemment l'ancienne foy de nostre religion sur la verité du corps de nostre Seigneur au sainct Sacrement de l'Autel. S. Ambroise, *Considere maintenant lequel des deux est plus excellent, le pain des Anges ou la chair de* CHRIST *qui est le corps de vie: la manne venoit du Ciel, cestuy-cy dessus le ciel; celle là estoit du ciel, cestuy-cy est du Seigneur du Ciel; celle-là se pourrissoit au second iour, celle-cy ne se corrompt iamais & rend incorruptibles tous ceux qui en goustent auec pieté & deuotion. L'eau couloit de la pierre aux Iuifs; à toy le sang de* CHRIST*: L'eau rassasia ceux-là pour vn peu de temps; le sang t'abbreuue pour iamais. Le Iuif boit, & a soif; Tu ne peux auoir soif quand tu auras beu: Et cela est l'ombre, cecy est la verité, si tu t'esmerueilles de l'ombre, combien plus dois tu admirer la chose, l'ombre de laquelle tu admires?* Or que les Ministres secouẽt encores icy leur sein & poictrine feconde de gloses, pour trouuer dequoy ombrager la clarté de ce lieu. Mais en voicy vn autre de non moindre lumiere tirée de mesme aucteur assez esclattante pour faire voir les aueugles; s'ils n'aiment mieux demeurer en tenebres à guise de hibous. *Les Sacrements sont venus du Ciel, car tout conseil vient du Ciel. Ce fut à la verité vn grand & diuin miracle, que nostre Seigneur donnat du ciel la pluye de manne, que le peuple mangeoit sans y prendre peine; tu diras parauenture, mon pain est vsité, mais sçache que ce pain est pain deuant les paroles des Sacrements, mais apres que la consecratiõ est appliquée, du pain se faict le corps de* CHRIST. Voila la verité du corps de IESVS-CHRIST tesmoignée, & en passant la transubstantiation.

La Cene des Ministres morceau de corruptiõ.

S. Ambroi se l. de ijs qui initia. c. 9.

Si l'ombre de la verité est admirable plus encores la verité.

S. Ambro. l. 4. de sacram. c. 4.

Le pain consacré, n'est plus pain.

La Transsubstantiation.

S. Hierosme comparant aussi la manne à l'Eucharistie; *Moyse*, dict-il, *ne nous à pas donné la manne, mais* IESVS-CHRIST. *C'est luy qui est le banquet, & l'inuité, qui mange, & qui est mangé.* Si l'Eucharistie n'estoit à l'opinion de S. Hierosme que la figure, & le signe du corps de IESVS, il ne nieroit pas que Moyse n'eut donné la manne; car elle signifioit, & figuroit le corps de IESVS-CHRIST aussi: Moyse donc a donné la manne figure, & IESVS la manne verité.

S. Hieron. in q. 2. ad Hedibian. IESVS-CHRIST a donné la vraye manne.

Le mesme sainct Hierosme, *apres l'accomplissement de l'Agneau figuratif & la consommation des chairs d'iceluy*, IESVS CHRIST *prend le pain, & vient au vray sacrement de la Pasque: A ce que comme Melchisedech auoit faict en la figure offrant pain & vin, luy aussi representat la verité*

S. Hieron. in 26. Matth.

Digitized by Google

de son corps & sang. Voila la figure & la verité opposées. IESVS-CHRIST à Melchisedech; le corps de IESVS-CHRIST au pain & vin de Melchisedech. Les Ministres ont trouué icy vn pilotis, ce leur semble, pour y poinctiller comme cy deuant en Tertullien, & disent, que sainct Hierosme ayant vsé du mot *representer* a voulu signifier, que l'Eucharistie est figure, puis qu'elle represente. Nous auons monstré cy dessus expliquans Tertullien, que ce mot en bonne grammaire & parmy plusieurs bons aucteurs signifie autant que, *faire present*; mais les Ministres ne sont non plus entendus en la grammaire qu'en la Theologie: & ont la memoire fort debile pour retenir quand on leur dict quelque chose de bon; & partant il faut encor icy par maniere de repetition les faire sages de la signification de ce mot, affin de leur enclorre le bec. Les latins donc mettent *repræsentare*, pour le mesme que, *faire present*. Ciceron escriuant à vn sien familier, *Certè*, dict-il, *quod est dies allatura, nos id consilio anteferre debemus, nec expectare temporis medicinam, quam repræsentare ratione possumus*; & ailleurs, *Dies promissorum venit, quem etiam repræsentabo si adueneris*. Du Plessis dedaigne le mauuais latin des decretales, en voila de Ciceron. Il dict donc, *representer la medecine* pour dire, *l'exhiber : & representer le iour promis*, c'est à dire, *accomplir la promesse au iour qu'elle est faicte*. Faire le payement & l'exhiber au iour assigné.

Iesus-Christ le vray Melchisedech.

Representer faire present cy dessus l. 2. c. 28.

Tertullien comme nous auons veu cy dessus, & sainct Ambroise, tous deux tres-bons aucteurs Latins, vsent aussi souuent du mot en la mesme façon, comme estant elegant. S. Hierosme n'estoit inferieur, ny à l'vn ny à l'autre en bon latin, il en vse aussi: les Ministres se deuoient au moins souuenir de nostre langue Françoise, laquelle dict *representer vne personne, vne somme d'argent*, ou autre chose pour dire, *l'exhiber presente*. Les Iurisconsultes & Cours de parlement sçauent tres-bien cest vsage, voire encore nos Theologiens: Car ils disent, que nous serons tous representez au iour du dernier, & general iugement: les Ministres diront ils que ce sera en effigie & figure; & non en presence reelle? Sainct Hierosme donc vse de ce mot en sa plus elegante signification, & declarant l'accomplissement de la figure de Melchisedech enseigne que IESVS-CHRIST auoit exhibé au temps prefix, ce qui iadis auoit esté promis, & qu'il a donné la verité de son corps en l'Eucharistie, qui auoit esté figuré au sacrifice de Melchisedech. Au moyen dequoy disant, que IESVS-CHRIST represente la verité de son corps, il veut dire, qu'il le faict reellement present en l'Eucharistie. Le mesme Docteur escriuant sur l'Epistre de sainct Paul enuoyée à Tite, & ayant monstré que les gens mariez, qui veulent communier se doibuent abstenir des œuures du mariage, selon l'aduertissement du Prestre Abimelech, qui ne voulut donner à manger à Dauid les pains de proposition, figure de nostre Eucharistie, sans premierement auoir sceu s'ils estoient nets de leurs corps, il adioute, *Il y a autant de difference des pains de proposition, & du corps de CHRIST, comme entre l'image & la verité; les exemplaires, & figures, & les choses qui sont signifiées par les exemplaires & figures*. Les pains de proposition donc contenoient la figure du corps de IESVS-CHRIST, & l'Eucharistie contient la verité du mesme corps, autrement la difference seroit nulle.

Cy dessus l. 2. c. 28.

Representer l'argēt ou personne.

Iesus-Christ le vray Melchisedech.

S. Hieron. in epist. Tit. c. 1.

Abstinence de la couche deuāt la communion.

Difference des pains de proposition à nostre Sacrement.

C'est l'explication des Escritures, & des figures qui touchent le Sacrement de l'Autel, donnée par les Peres. Et parce que tout ce qu'ils ont dict des figures en faueur de nostre Eucharistie, prend force de la preeminence des Sacrements nouueaux sur les vieux, nous dirons vn mot, par occasion, de leur difference, tant pour donner meilleur pied à la doctrine Catholique, que pour refuter l'erreur des Ministres sur le mesme subiect.

Le lieu de S. Paul 1. Cor. 10. Tous mangerent vne mesme viande spirituelle, expliqué. Fidelité des Ministres à gloser.

CHAP. IV.

LEs Ministres suiuans la doctrine de Luther, & de Caluin affin de bien establir le fondement de leur opinion, tant sur le S. Sacrement de l'Autel, que sur les autres taschent de persuader, que les Sacrements de l'ancienne loy estoiēt de mesme efficace que les nostres. Duquel principe s'ensuit que nous n'auons rien plus en nostre Eucharistie, que les Iuifs en leur manne. Du Plessis traicte ce poinct apres eux en Theologien de sa robbe. Leur plus fort argument est tiré de sainct Paul, qui escrit aux Corinthiens en ces termes; *Nos peres ont mangé vne mesme viande spirituelle, & beu vn mesme breuuage spirituel, car ils beuuoyent de la pierre spirituelle, qui les suiuoit & la pierre estoit Christ*. Du Plessis bastit sur ces paroles apres Caluin & les Ministres, disant que les Iuifs mangeans la manne receuoient vne viande de pareille vertu que nous, & ainsi des autres Sacrements: & partant que nous n'auons non plus le corps du Sauueur en l'Eucharistie, que les Iuifs, qui ne l'auoient que par foy, c'est à dire parce qu'ils croyoient en luy. Mais ce bon Capitaine a esté aussi simple à se fier à Caluin, & aux Ministres, sans plege, que grossier à gloser nos Peres anciens. Il a supposé vn fondement vain sur la terre mouuante de ces bons Patriarches, estimant que sainct Paul vueille dire, que les Iuifs & Chrestiens, ont mangé vne mesme viande spirituelle, au lieu qu'il parle seulement des Iuifs entre eux, & non des Chrestiens auec les Iuifs. S. Paul dict, *Nos peres ont mangé vne mesme viande spirituelle*, & du Plessis le prend comme s'il eut dict, *Nos peres ont mangé vne mesme viande auec nous*; ou comme dict Caluin, *vne mesme viande que nous*; ce qui n'est pas au texte. Et comme il a erré au fondement, il erre encor en la fabrique; inferant par S. Paul mal entendu, que les Sacrements Iudaïques contrebalancent aux Sacrements Chrestiens. Car encor qu'en la signification les Sacrements des Iuifs fussent semblables aux nostres, d'autant que tous ont leur rapport à IESVS-CHRIST; ce n'est pas à dire pourtant, que tous doiuent estre estimez esgaux en vertu. Tertullien, Origene, sainct Augustin & les autres Peres, qu'il allegue pour son assertion, ne veulent dire autre

Calu. l. 4. inst. c. 14 §. 23. Petr. Martyr in 1. Cor. 10.

DuPl. l. 4. 1 p. 718.

1. Cor. 10.

Pretension de l'aduersaire.

Vne mesme viande spirituelle entre eux & non auec nous

Les Sacrements vieux & nouueaux semblables seulement en signification.

S. August. 26. tract. in Ioan.

Digitized by Google

chose, sinon que les Sacrements de la vieille loy estoient semblables en signification aux nostres: car ils signifioient IESVS-CHRIST comme les nostres; ceux des Iuifs IESVS-CHRIST futur, les nostres IESVS-CHRIST ja venu, ainsi dict sainct Augustin, *Autre chose eurent les Iuifs, autre chose nous; mais en la figure visible, qui toutesfois par vertu spirituelle signifioit le mesme.* Lequel passage ces bons figurans ont desfiguré, le rapportans ainsi, *Diuers en la chose visible, mais de pareille vertu ou de mesme effect*: ce que sainct Augustin ne dict iamais, ny aucun Pere: ains seulement ont enseigné, ques les vieux Sacrements & nouueaux estoient diuers en matiere, & pareils en signification, ce que nous croyons aussi: du Plessis ose bien dire icy en general que la plus-part des Scolastiques disent comme luy, & apres auoir cité quelques peres, cite en special S. Thomas coryfée des Scholastiques & Hugo Cardinal homme tres-docte, & tres-Catholique; & ose affermer qu'ils parlent pour luy: & que nose-il en son cabinet escriuant contre la verité aussi hardiment pour le moins, qu'en donnant l'assaut à vne forte place? A ces citations, & pretensions, ie ne respons autre chose, sinon que cest homme monstre qu'il n'a iamais ny bien entendu, ny mesme bien leu les Scholastiques, & qu'il deuoit trembler, tout hardy Capitaine qu'il soit, oyant parler de ces gens; car par ce moyen il eut mieux proueu à la sauuegarde de sa reputation. Et ne faut dire rien plus pour response, estant par trop euident que les Scholastiques tiennent, que nos Sacrements sont autant differens de ceux de la vieille loy, & nostre Eucharistie de la manne des Iuifs, comme le corps de l'ombre & la verité de la figure; & c'est vne aussi grande ignorance, d'ignorer cecy, que temerité de les citer contre nostre foy: & affin qu'on n'estime que ie passe, n'ayant rien que dire en special contre la fidelité de du Plessis, prenons coniecture d'vn exemple pour tous, & voyons comment il cite & traicte Hugo Cardinal, qu'il a mis le dernier en liste comme plus fort, & plus fauorable pour soy. *Et le Cardinal Hugo tout apertement*, dict-il, *le corps de Christ, le sang de Christ, & y produit ce passage de sainct Augustin, Croy & tu as mangé.* Il pretend faire dire à ce Docteur que les Iuifs mangeoient comme nous le corps de IESVS-CHRIST, & beuuoient comme nous son sang, & nous comme eux; ce qui est vne imposture manifeste. Voicy comme parle le Cardinal. *Ils mangerent vne mesme viande signifiée en la manne, mais ils ne mãgerent pas de mesme bouche, & palais, le corps de* CHRIST, *eux seulement par la foy, selon ce qui est dict, Croy & tu as mangé: mais nous le mangeons encor sacramentellement.* Ce que sainct Thomas & les autres Scholastiques ont dict en commun langage que les Iuifs croyans mangerent le corps de IESVS-CHRIST, & beurent son sang en signe, cest à dire mangerent & beurent la figure en la manne, en l'Agneau Paschal, & aux autres Sacrements, & sacrifices anciens, & que nous receuons reellement aux nostres ce que ceux-là signifioient, à sçauoir la grace de IESVS-CHRIST en tous nos Sacrements, & le corps de IESVS-CHRIST en l'Eucharistie. Et c'est ce que S. Paul dict en ce lieu, que *toutes choses leur aduindrent en figure*, la mer rouge, la manne, l'Agneau & le reste: duquel antecedent il s'ensuit, qu'en la loy Chrestienne tout y est en verité present, laquelle fut signifiée iadis en ces figures passées. Au moyen dequoy du Plessis n'a rien faict pour soy, moins encor contre nous, d'alleguer les docteurs Scholastiques pour faire voile à son opinion: Car en fin il faict cognoistre qu'il a faute de science, & de conscience en les glosant & demembrant, comme il les glose & demembre.

S. Aug. tract. 26 in Ioan.

Lieu de S. Augustin falsifié.

Aduersaire mal allegueur.

Les Scholastiques du tout contraires à l'erreur des Caluinistes l'egalité des Sacremẽs vieux & nouueaux.

La mãne des Iuifs ombre.

Falsification de du Pl. 721. Hugo Cardinal. in 1. Cor. 10. Voy cy dessus l. 1. c. 26.

Manger sacramẽtellement, c'est en verité prendre le corps de IESVS-CHRIST.

1. Cor. 10.

Aux Iuifs les ombres & figures, aux Chrestiens le corps & la verité.

La mesme faute commet-il en citant à la mesme fin les Peres anciens: car ils n'ont rien pour luy, s'il veut estre fidele à les citer. Nous les auõs ouy cy dessus parler, & declarer par disertes paroles, la difference qu'ils font entre nostre Eucharistie, & la vieille manne, & les ouyrons encor. Quant est de Bertram, qu'il allegue pour soy, comme si c'estoit quelque bon docteur, c'est vn tesmoignage de legere, ou plustost de nulle foy enuers nous: & l'alleguer parmy la meslée des gens de bien, c'est faire trop simplement & ne se souuenir contre quelles parties on dispute. Si du Plessis eut faict le catalogue des vieux sacramentaires, il faisoit bien d'y inserer Bertram, & luy donner sa niche entre les vieilles idoles; mais disputant contre les Catholiques, & citant les Peres Catholiques, mettre en auant cest escriuain pour tesmoing de la verité Catholique, c'est s'oublier de son droict & de celuy de ses parties. Au moyen dequoy, qu'il l'employe en quelque autre practique; car nous le mettons au nombre, non des anciens Peres, mais des vieux heretiques, & ne faisons non plus d'estat de son auctorité, pour confirmer ceste belle esgalité des Sacremens Iudaïques & des nostres, que des resueries des vieux Vaudois, Albigeois & autres souches pourries, que du Plessis recognoit aussi pour docteurs, & ancestres de sa religion. Parquoy ceste citation est aussi friuole que la glose qu'il attache vn peu deuant, au mesme chapitre aux paroles de sainct Paul. *Nos peres ont mangé, &c.* Apres lesquelles il adioute. *Expliquant l'Apostre par les mots, de manger & de boire, la communication qu'ils auoient en* CHRIST, *voire* CHRIST *immolé, sacrifié, & crucifié, lequel autrement ne profitoit ny à nous ny à eux.* C'est trop charger le texte. Sainct Paul s'est contenté de dire, que la pierre spirituelle estoit CHRIST; du Plessis luy donne encor trois epithetes, *Christ immolé, sacrifié, crucifié.* Et à quel propos? s'ils estoient necessaires, S. Paul les eut-il obmis? mais pourquoy adioute du Plessis *immolé, sacrifié, crucifié*? est-ce parce que IESVS-CHRIST l'estoit des-ia par figure, ez victimes & sacrifices d'Abel, de Noé, & de Moyse? Ces figures ne disoient pas qu'il fut immolé, mais seulement aduertissoient, qu'il le seroit vn iour. Si donc du Plessis adioute IESVS-CHRIST *immolé, sacrifié, & crucifié* parce qu'il le deuoit estre, qu'il mette encor conceu, né, resuscité, & monté au ciel; car il deuoit faire tout cela, & y en auoit des figures; ains qu'il conche encor, descendu du ciel pour iuger les viuans & les morts, & remonté pour y regner à iamais, car il le doibt ainsi faire, & y en a des propheties, & figures escrites. C'est ainsi que l'opiniastreté aueuglée glose l'escriture pour s'y affermir. Du Plessis vouloit monstrer, que les

Cy dessus ch. 3.

Bertram vieil sacramentaire allegué par du Plessis p. 720.

Mauuaise glose de du Plessis sur vn bõ texte p. 718.

Les figures ne sont pas les choses presentes mais les signifiẽt absentes.

Suites absurdes d'vne mauuaise glose.

Iuifs auoient aussi reellement mangé le corps de IESVS-CHRIST en leur manne, que nous en l'Eucharistie, & ne pouuant trouuer son sens aux paroles de l'Apostre, il le forge en sa glose, & au lieu de faire vne belle conclusion de verité, il a faict vn marmozet ridicule de mensonge & d'erreur.

Pourquoy S. Paul appelle la manne viande spirituelle

CHAP. V.

Mais si la manne est si differente de l'Eucharistie que nous disons apres les anciens Peres, pourquoy dict sainct Paul que *nos peres mangeoient vne mesme viande spirituelle*? parce que cela est vray. Vne mesme viande spirituelle entre-eux, mais non de pareille vertu auec la nostre. La manne viande spirituelle, à ceux qui la mangeoient spirituellement, mais la nostre vraye manne, & vrayement pain du ciel, vraye viande, & vraye manne plus excellente que celle-là, par les qualitez que le Sauueur donna à sa chair en ce diuin sermon, qu'il fit de la manducation d'icelle, la comparant & preferant à la manne. Or l'Apostre appelle la manne viande spirituelle, non parce qu'elle fut esgale à nostre Eucharistie, ou que nostre Eucharistie n'aye que l'esprit. Mais comme disent sainct Chrysostome, sainct Ambroise, & autres docteurs parce qu'elle estoit surnaturellement donnée: & c'est la façon de parler de sainct Paul, qui appelle quelquefois spirituel, ce qui est au dessus de la nature. Ainsi dict-il *que les corps des iustes resusciteront spirituels*, C'est à dire supernaturellement qualifiez. Il appelle donc la manne viande spirituelle, à cause de l'origine; comme s'il faisoit allusion aux paroles de Dauid, qui la nomme pain des Anges. Ceste explication est plus naïfue & plus accordante au texte de S. Paul, que celle qui dict, qu'elle est appellée viande spirituelle, à cause qu'on la mangeoit spirituellement: car tous ne la mangeoient pas en ceste façon, veu qu'il y en eut plus d'infideles, que de gens de bien; mais si l'on interprete en la seconde façon, le sens coule sans difficulté; car il est apert, qu'en ceste maniere tous mangerent vne mesme viande spirituelle bons & mauuais: & partant S. Paul ne dict rien en ce lieu, de ce que les Ministres veulent conclurre de l'esgalité des Sacrements de la loy de grace, & de celle de Moyse; car ne son propos ne son but n'estoit pas cela; mais seulement il exhortoit les Chrestiens à bien faire, & à craindre, à l'exemple des Iuifs, s'ils faisoient mal: & si on tire rien de sa comparaison, on collige plustost, que nos sacrements sont plus dignes, que ceux des Iuifs; car il veut monstrer, comme ailleurs auons dict, que si les Iuifs ont esté punis, pour auoir esté ingrats en de petits bien-faicts, de tant plus griefuement le seront les Chrestiens, s'ils sõt mescognoissants d'vn si grand benefice, qui est la communication du corps du Fils de Dieu. Que dirons nous donc des Sacrements Iudaïques, en comparaison des nostres? nous dirons que les Iudaïques ont esté la figure & l'ombre des nostres, que les Iudaïques ont seruy d'instruments aux Hebrieux pour professer & exercer leur foy & leur obeyssance, & par cest exercice estre iustifiez, & meriter soubs l'esperance du futur Messie. Que les sacrements de la vieille loy monstroient vn mesme IESVS-CHRIST, & qu'ils estoient correspondans à ceux de la nouuelle, comme figures à la verité; les vieux monstrans IESVS-CHRIST à venir; les nouueaux l'exhibans ia venu, & en ce seruice de la foy du Sauueur, ils estoient semblables entre eux. Voila ce que nous en disons, qui est ce qu'en escriuent les anciens Peres, sans iamais dire, qu'ils fussent de pareille valeur: ains tout au contraire ils ont tousiours soustenu, qu'ils sont autant differents des anciens en rang & vertu, que l'ombre du corps, & la figure de la verité: comme il peut estre euident par le tesmoignage de ceux, que iusques icy auons citez. Parquoy encor que nous concedions, que la manne signifiat IESVS-CHRIST, & que ceux qui la mangeoyent auec ceste foy, receussent vne refection spirituelle de IESVS-CHRIST, nous nions neantmoins, qu'ils receussent tout à faict mesme viande, & mesme refection, que nous en l'Eucharistie: Car la manne ne leur donnoit rien sinon l'obiect d'vne figure, par laquelle leur foy s'excitoit à croire en IESVS-CHRIST, & c'estoit toute leur refection: mais des nostres, nos Peres dient, & c'est la foy Catholique & l'Escriture qui le dict, que IESVS-CHRIST, nous donne ez Sacrements de la loy de grace, ce qu'il auoit promis par les figures en la loy de Moyse. Mais puis que nos aduersaires nous tirent au large de la these des Sacrements, suyuons les, & courons la question selon leurs erres, affin d'auoir vne claire, & generale decision de la difference des Sacrements de la vieille loy, & de la nostre.

Que les Sacrements Chrestiens sont plus excellents que les Iudaïques & pourquoy. Calomnie sur S. Augustin descouuerte: Les sept Sacrements de l'Eglise auerez en ce docteur.

CHAP. VI.

S'il faut vser des tesmoignages des Peres sainct Augustin doit estre le premier: aussi bien nos aduersaires en font estat, & du Plessis l'allegue sur ce subiect, & pleue à Dieu qu'il eut voulu mettre autant de peine à le bien entendre, qu'il a mis à le falsifier. Or voici comme ce docteur parle des sacrements de la vieille, & de la nouuelle loy. *Les commandemens sont les mesmes* (en la vieille & nouuelle loy) *les Sacrements ne sont pas les mesmes. Car les Sacrements de la vieille loy promettoient le Sauueur, ceux de la nouuelle donnent le salut.* Item sur le mesme propos. *Les Sacrements ont esté changez, rendus plus faciles, reduits en plus petit nombre, faicts plus salubres, & plus heureux.* Ce qu'il auoit dict ailleurs en mesme sens, & presque en mesmes termes, *Les Sacrements ont esté changez plus grands en vertu, meilleurs en vtilité, plus faciles à estre accomplis, & plus petits en nombre.* Ce texte est autant veritable que euident. Nous auons en la loy de grace mesmes commandements qui concernent les mœurs, comprins au decalogue; mais diuers Sacremens: pour la circoncision, nous auons le baptesme; pour la multitude des sacrifices, sacrements, &

Marginalia (left column): 1. Cor. 10. — Ioan. 6. — Pourquoy S. Paul appelle la manne viande spirituelle. — S. Chrysost. hom. 23. in 1. Cor. 10. — S. Ambr. ibid. — Corps spirituels 1. Cor. 14. 44. — Pain des Anges ps. 77. 25. — Tous les Hebrieux bons & mauuais mãgeoient la mãne. — Au premier liure c. 31. — Comparaison des Sacremẽts Iuifs & Chrestiens

Marginalia (right column): Tous Sacrements ont leur rapport a IESVS-CHRIST diuersement. — Les anciẽs Sacremẽts figures seulement. — Refection spirituelle de leur foy non de la manne. — S. Aug in Ps. 73. — Ibidem. — Cõt. Faust. Manich. li. 19. c 13.

Digitized by Google

ceremonies, nous n'auons que les autres six Sacrements, & tous plus faciles, & plus fructueux. La Circoncision commune à tous, & necessaire à tous en ceste vieille loy, estoit vn Sacrement sanglant & douloureux. Il n'y a rien plus doux que nostre baptesme, qui luy a succedé : & ainsi des autres à proportion. Mais qui est plus à considerer, les nostres sont plus profitables, & plus nobles sans comparaison. Car ils portent grace quand & eux, ce que ceux-là ne faisoient pas. Non que les Hebrieux ne receussent grace, & iustice en la prattique de leurs Sacrements. Mais ce n'estoit pas de la force d'iceux Sacrements; ains de la foy, charité, & obeissance de ceux, qui les prattiquoient sainctement: c'estoit l'œuure de celuy qui ouuroit, & non l'action, & vertu des Sacrements prattiquez. Sacrifier vne beste ne donnoit de soy non plus de grace, que d'aller nud par la ville ; Et neantmoins Moyse, & les Iuifs en sacrifiant les bestes, & Esaïe en allant nud par le commandement de Dieu, faisoient acte de iustice, & de merite par leur charité, humilité, & obeyssance : la Circoncision, qui estoit le plus noble, & remarquable sacrement des Iuifs iustifioit en ceste façon, c'est à dire non par sa vertu; mais par l'action de ceux qui estoient circoncis. Car par icelle, on faisoit profession ouuerte de la foy, qu'on auoit du futur Messie promis à Abraham: laquelle profession donnoit grace, mais non pas la circoncision; qui est cause qu'il est appellé par S. Paul, *signe de la iustice de la foy*, d'autant que ceste iustice prouenoit de la foy professée en la circoncisiō & non de la circōcision. Parquoy ces Sacremens donnoient grace, comme le serpēt d'airain dōnoit la santé à ceux qui le regardoient.

La Circoncision ancienne sanglant & difficile.

Les Sacremens Chrestiens exhibitifs de grace.

Opus operantis.

Opus operatum.

Esaie nud. Isa.20.a 3.

Comment iustifioit la Circoncision. Rom 4.11

Le serpent d'airain. Num.21.8.

Car ce n'estoit pas la vertu d'iceluy, qui entrat par les yeux pour chasser le venin des corps, qui auoient esté mordus, ains plustost ce regard de l'airain irritoit les playes comme quelques Rabbins ont noté ; mais c'estoit Dieu qui par secrete vertu, faisoit cest effect, en suite de l'obeyssance de ceux qui regardoient. En ceste façon dōc estoient profitables les Sacrements Iudaïques. Au lieu que les nostres portent quand & eux, & de leur vertu, la grace & la remission des pechez: & qui les prend sainctement, il merite par sa foy & obeyssance en cest exercice, comme les Iuifs faisoyent en l'exercice des leurs : & de surplus il reçoit la grace d'iceux, ce que les Iuifs ne faisoyent pas des leurs. Par exemple, le baptesme efface les pechez, & confere grace de soy, c'est à dire en son action il porte vertu d'effacer le peché : & comme la medecine a force naturelle en soy d'agir au corps, & cooperer à la santé, aussi le baptesme ouure par vne force surnaturelle donnée par IESVS-CHRIST, pour agir en l'ame, & luy appliquer la grace decoulante de sa passion, de laquelle le Sacremement est prochain instrument institué par le Maistre: la Confirmation porte aussi grace & vertu : le S. Sacrement de l'Autel aussi, & ainsi tous les autres Sacrements en leur action & façon. Et c'est ce que nos Theologiens ont dict, que les Sacrements de la nouuelle loy, font & donnent ce qu'ils signifient, & iustifient *ex opere operato*, par œuure ouurée ; c'est à dire de leur action, en façon de viande ou medecine spirituelle ; car comme la viande & la medecine corporelle portent en soy force naturelle, pour aider naturellement à la vie & à la santé ; de mesme ces Sacrements ont vne vertu surnaturelle, pour secourir l'ame spirituellement. De maniere que ceux qui les reçoiuent auec deüe preparation, comblent l'action du Sacrement par leur foy, obeissance, & charité, & autres vertus, qu'ils apportent en la susception d'iceluy ; au lieu que les Iuifs estoient seulement iustifiez *ex opere operantis*, par leur action propre, selon la foy, & charité qu'ils auoient en la prattique de leurs Sacrements, & rien plus. Mais pourquoy n'auoyent les Sacrements mesme vertu en la loy de Moyse ? parce que Dieu l'auoit ainsi ordonné. Qu'on demande encor pourquoy n'ont esté dez le commencement reuelés les mysteres de la Trinité, de la Passion, de la Resurrection, & autres secrets cachez dans le replis des propheties obscures? S'il faut respondre à telle demande, n'estoit-ce pas assez que les Iuifs eussent moyen de se sauuer en leur loy? & n'estoit-il pas bien raisonnable, que Dieu donnat plus d'efficace aux Sacrements, qu'il instituëroit estant venu en personne, ayant espādu son sang precieux, ayant payé la debte, qu'à ceux qu'il auoit ordonnez par l'entremise de Moyse son seruiteur, & qu'il gardat le meilleur à sa venue, & en la loy de sa grace ? Nos Sacremens donc sont plus excellents que les anciens, pour ces raisons, & pour d'autres que celuy sçait qui ne peut errer en ses loix ; & ainsi parlent nos Peres des vieux Sacrements à comparaison des nostres : que s'ils ont escrit quelques-fois que tous estoient d'vn mesme CHRIST, ils ont dict verité ; mais ils ont tousiours mis la difference que venons de dire signifiée par S. Augustin aux lieux prealleguez où il dict, *Que les nostres sont plus faciles, en moindre nombre, plus heureux.* Parquoy les Ministres se trauaillent pour neant, de ramasser tels & semblables passages, pour mōstrer que les vieux Sacrements estoient de IESVS-CHRIST; car cela est hors de doubte, ains tout le vieil testament estoit de IESVS-CHRIST comme le nouueau : mais cela ne prouue pas que les Sacrements fussent de pareille vertu ; & du Plessis perd son temps ; alleguant les passages que les Ministres luy ont fourni ; car ils ne font rien contre nostre foy ; il perd encor son credit, alleguant & glosant, comme il allegue & glose entre autres le lieu de S. Augustin, que nous auons cité sur l'excellence de nos Sacrements ; car il faict le texte & la glose à sa poste, & ne dict rien de la verité. Il met ainsi le texte. *Les nostres* (nos Sacrements) *sont plus faciles; en moindre nombre, plus augustes & plus heureux.* La glose est. *Plus faciles certes; Car l'intelligence des choses aduenuës est tousiours plus facile, que des choses à venir: en moindre nombre, car au lieu de tant de Sacremens, significatifs de* CHRIST, *Sainct Augustin n'en recognoist que deux, le baptesme, & l'Eucharistie: plus augustes, car ils sont espandus auec l'Eglise, & iusques au bout du monde, & iusques à la fin du monde.* Il a changé le texte & tourné le latin *Salubriora & vtilitate meliora*, plus augustes; au lieu qu'il falloit dire en bon interprete, plus salutaires, & plus vtiles. Mais ceste version eut renuersé sa these, qui disoit que les vieux Sacrements estoient aussi vtiles : parquoy il a mis *plus*

Rabbi. Kymhi. l. radic.

Nos Sacremens portent grace.

Le baptesme.

La confirmation & les autres Sacremēts

Opus operatum.

Opus operantis. Action de celuy qui opere.

Pourquoy Dieu a plus donné de force aux Sacremens de la loy de grace.

En quel sens disent nos Peres que les vieux Sacremēs sōt le mesme que les nostres. S. Aug. in Ps.73.

Tout le vieil testament se rapporte à IESVS-CHRIST.

Du Pl. l.4. c.3. p.724

Texte de S. Augustin corrompu.

Digitized by Google

augustes, qui est vn mot imperial & magnifique, & ne porte aucun preiudice à son opinion : mais examinons ceste glose. *Plus faciles*, dict-il, *certes parce que l'intelligence des choses aduenues est tousiours plus facile que des choses à venir*. S. Augustin n'a pas voulu dire ce que dict ceste glose, il a dict que les Sacrements de la loy de grace estoiét plus aisez non à entendre, mais à faire ; *actu faciliora*: ce sont ses paroles ; & le sens est veritable: car les ceremonies, sacrifices, & Sacrements Iudaïques, estoient pleins de difficulté & de peine en la practique: il falloit tuer, escorcher, brusler les bestes pour sacrifier : aux festes, il falloit vser de ceremonies penibles à proportion. Nostre Messe qui faict le souuerain Sacrement & sacrifice de la loy de grace, n'a aucune difficulté, ny les autres Sacrements. Parquoy ceste glose ruine le texte, estant contre l'intention de l'aucteur: & elle est encor doublement fondée à faux, premierement quand elle dict, que l'intelligence des choses aduenues est plus facile, que des choses à venir : car il y a plusieurs choses faictes, qui sont aussi obscures qu'elles estoient deuant qu'estre faictes: la creation du monde est aduenue, qui l'entend sinon Dieu ? L'incarnation, la resurrection & autres mysteres aduenus, nous sont ils plus faciles à comprendre pour cela ? ne faut-il pas tousiours croire ? la foy nous en est plus facile voirement, mais non l'intelligence. Secondement ceste glose est fausse, parce que si on rapporte ceste facilité à l'intelligence, les sacrifices & Sacrements des Iuifs estoient beaucoup plus faciles & plus intelligibles que les nostres: car ils frappoient les sens à bonnes enseignes, & enseignoient non seulement les sages, mais encore les fols par la touche. La circoncision se faisoit elle entendre ? Et qui est celuy qui n'entendit les sacrifices, ceremonies, & Sacrements Iudaïques, qui n'auoient que l'exterieur & l'escorce ? mais on entend mieux les choses faictes qu'à faire : ie croy bien quand ce sont choses prophetisées. Mais les Sacrements Iuifs n'estoient-ils pas choses faictes ? estoient ils à venir quand on les prattiquoit ? estoyent- ils obscurs pour ce regard ? On sçait bien qu'vne eclipse presente du Soleil ou de la Lune est plus notoire, qu'estant encore aux tables d'vn Ptolomée, & nos Sacrements sont plus clairs en nostre loy, qu'aux liures des prophetes : mais la comparaison des Sacrements vieux & nouueaux ne donne pas là ; & n'est pas question si nos Sacrements sont plus faciles estans ia ordonnez, les aueugles voyent cela : la question est, s'ils sont plus faciles que n'estoient les Iudaïques. Parquoy si ceste raison de du Plessis doibt estre receuë pour quelque chose, elle prouue seulement que nos Sacrements sont plus intelligibles maintenant, qu'ils n'estoiét deuant qu'ils fussent en estre, dequoy personne ne doubte ; mais il falloit monstrer comment ils estoient plus intelligibles que les Iudaïques. *En moindre nombre*, *Car*, dict la glose, *au lieu de tát de Sacrements & Sacrements significatifs*, *sainct Augustin n'en recognoit que deux*. Les gloses precedentes sont seulement fausses & ineptes, ceste-cy contient encor vne mensonge trop grosse pour estre donnée en passant en si peu de mots & & à si bon marché, & merite d'estre pesée. Sainct Augustin ne recognoit que deux Sacrements: & S. Augustin dict qu'il y en a sept en l'Eglise Catholique : à qui croirons nous ? Oyons le parler des cinq que ceste glose luy desrobbe.

Du Sacrement de confirmation il dict. *Le Sacrement du Chresme entre les signes visibles est sacre-sainct, comme le Baptesme*. Et ailleurs, *L'Onction spirituelle c'est le sainct Esprit, le Sacrement duquel consiste en l'onction visible*. Et en plusieurs lieux, il enseigne pourquoy il se faict auec le signe de la croix au front ; qu'il se faict auec le chresme, & s'administre par les seuls Euesques.

Du Sacrement de penitence. *Chascun est secouru comme on peut, les vns sont baptisez, les autres reconciliez, à personne n'est deniée la communion du corps du Sauueur*. Voyla le Sacrement de penitence, mis entre le baptesme & l'Eucharistie en tiltre de Sacrement. Et ailleurs. *Comment est-ce que Dieu exauce l'homicide priant, ou sur l'eau du baptesme, ou sur l'huile, ou sur l'Eucharistie, ou sur la teste de ceux à qui on impose les mains?* En voyla quatre, la confirmation signifiee par l'huile duquel on vse en la donnant ; la penitence par l'action du Prestre, donnant l'absolution aux penitens par l'imposition des mains sur leur teste. Itẽ, *La main est imposée* (c'est à dire l'absolution donnée) *à celuy qui abiure l'heresie, affin qu'on sçache qu'il a failli*. Et aux liures qu'il a faict *de coniugijs adulterinis*, il faict vne tres-euidente comparaison du baptesme & de la penitence.

De l'extreme-onction. *Et ne faut pas negliger ce que dict l'Apostre, y a il quelque malade entre vous qu'il appelle les Prestres affin qu'ils prient pour luy, l'oignant d'huile au nom de nostre Seigneur* IESVS-CHRIST, *& l'oraison sauuera le malade*.

Du sacrement de l'Ordre. *Qu'ils me declarent*, dict-il, *comment le Sacrement de baptesme ne peut estre effacé, & que celuy de l'ordre le puisse ; car si l'vn & l'autre est Sacrement, ce que personne ne doubte, pourquoy l'vn pourra estre effacé, & l'autre ne le pourra pas?* Du sacrement de mariage. *Le Sacrement des nopces est recommandé aux fideles mariez, c'est pourquoy l'Apostre dict, Maris aimez vos femmes*. Voila cinq Sacrements succinctement auerez en la doctrine de S. Augustin, qui font sept auec le baptesme & l'Eucharistie. Qu'õ voye maintenant la verité de ceste saincte & guerriere glose, & s'il faut croire à la volée aux commentaires de ce bon docteur Capitaine. En fin il dict continuant à gloser; *Plus augustes : car ils sont espandus iusques au bout du monde, & iusques à la fin du monde*. S. Augustin auoit mis *Salubriora & vtilitate meliora*, comme nous auons dict ; mais du Plessis à tourné le latin de S. Augustin, par vn mot imperial, *plus augustes*, pour donner la glose imperiale, estans espandus iusques au bout du monde, comme iadis l'Empire Romain: mais ceste glose quoy qu'auguste est inepte sauf sa correction, car encor que les Sacrements du Sauueur ne fussent qu'en France, ils ne laisseroyent pas d'estre augustes, c'est à dire diuins ; car telle doibt estre la signification de ce mot en ce lieu. L'Arche d'alliance estoit vne chose auguste ; & toutes-fois elle n'estoit qu'en Ierusalem. Et si l'estenduë faict la chose auguste, l'idolatrie seroit plus auguste que la religion Chrestienne ; car elle estend son domaine en plus de lieux. Les Sacrements Chrestiens donc sont

Examen d'vne glose gaste-texte.

S. Aug. l. 19. contr. Faust. c. 13

Les sacrifices & Sacremẽs iudaïques difficiles en la prattique.

Les Sacrements Iudaïques plus intelligibles.

Vne mesme chose plus claire quand elle est que deuãt qu'elle fut, & qui en doubte?

Insigne mensonge à bon marché.

Le Sacrement de confirmation S. Aug. cont. lit. Pet. l. 2. c. 104. Idem. In ep. Ioa. tract. 3. Au front. In ps. 30. Conc. 3. Le Chresme l. 15 de trinit. c. 26

La penitẽce S. Aug. ep. 180. ad Honor. Idem. l. 5. de bapt. c. 20. Imposition des mains aux penitens. Idem l. 5. de bapt. c. 13 idem l. 1. de coni. adult. vlt. & l. 2. c. 16.

L'extreme Onction S. Aug. de visit. infir. l. 2. c. 4. Iac. 5.

Du Sacrement de l'ordre. S. Aug. l. 2 cõt. Parm. c. 13.

Le mariage S. Aug. l. 1. de nuptijs c. 10.

Plus salutaires & plus vtiles.

Pourquoy les Sacrements sont plus augustes.

Digitized by Google

plus augustes, non parce qu'ils sont plus estendus, mais parce qu'ils sont plus saincts, plus salutaires, plus diuins & plus profitables. Ils sont plus heureux, parce qu'ils ouurent les portes de la felicité & de la vie eternelle, ce que ne faisoiét pas ceux des Iuifs. Parquoy du Plessis feroit mieux de commenter quelque Vegetius, pour enseigner comment il faut faire vne machine de guerre, que gloser nos Theologiens pour nous apprendre les mysteres augustes: car il auroit moins de peine à bien faire, & moins de dáger en sa conscience, s'il faisoit mal. Nous auons donc monstré par quelques escritures & par S. Augustin que nos Sacrements sont plus excellents que les Iudaïques. Et affin que nous soyons fondez en toute façon de preuue, monstrons le encor par la S. Escriture, & apres par les docteurs de l'Eglise Catholique, qui tiennent la mesme doctrine que S. Augustin sur ce poinct.

Que les Sacrements anciens ne iustifioient point ny conferoient grace, prouué par l'Escriture.

CHAP. VII.

LE maistre-poinct de la difference des Sacremens vieux entre les nouueaux, & de l'excellence de ceux-cy au dessus de ceux-là, consiste en la iustification : car c'est le plus haut titre qui puisse estre donné à vn Sacrement & à vne actió de religion. Parquoy si nous prouuons que les anciens ne iustifioient point, & que ceste prerogatiue est donnée aux Sacrements de la loy de grace, la decision de nostre question aura son plein iour. Or prouuons le premierement par l'Escriture, & apres par le tesmoignage des Peres anciens. Que les Sacrements de Moyse n'eussent point en soy la vertu de iustifier, l'Escriture le monstre euidemment en general de tous les sacremés Mosaïques, & en special de la circoncision qui fut donnée à Abraham en la loy de nature, & tenue pour vn des plus mysterieux Sacrements entre les Iudaïques. S. Paul en l'epistre aux Hebrieux, enseigne à dessein que les ceremonies Mosaïques n'ont esté que iustices de la chair, c'est à dire pour purifier ceux qui estoient soüillez, mais de la purification seulement qui touchoit le corps, non l'esprit; par exemple: si quelqu'vn auoit touché vn corps mort, il estoit reputé immonde selon l'exterieur, & ne pouuoit point participer en tel estat aux sacrifices; les Sacrements Iudaïques seruoient pour nettoyer ceste sorte de soüilleure & incapacité corporelle; mais ils n'effaçoient pas le peché de l'ame à celuy qui l'auoit commis. Cela se faisoit par la foy, par l'obeyssance, par la repentance & autres œuures semblables qui prouenoient de la grace de Dieu. Et partant le mesme Apostre vn peu apres le passage allegué, monstre disertement, que la loy a esté l'ombre & non l'image des choses, & qu'elle n'a peu rendre parfaicts ceux qui venoient à elle, ny oster le peché, ny nettoyer la conscience, & que Dieu n'a voulu ny sacrifices ny oblations, & qu'ils ne luy ont point pleu : c'est à dire que ce n'a point esté son vouloir, que l'homme fut iustifié par la vertu & force de tels Sacrements, bié que ceux qui en vsoient fussent iustifiez par l'œuure & action de leur foy, obeissance, charité, humilité, & autres vertus fondées en la grace de Dieu, & exercées en la prattique de ces ceremonies, comme nous auons dict.

Iustifier diuine prerogatiue.

Hebr.

Iustices des Iuifs corporelles.

Toucher vn corps mort. Leu. 11. 39

Hebr. 10.

La loy mosaique ombre de la loy de grace.

Comment on estoit iustifié en icelle.

Le mesme Apostre escriuant aux Galatiens prononce tous les Sacrements de l'ancienne loy, infirmes & minces, & comme n'ayans force d'effacer les pechez, aux Galatiens dis-ie, qui vouloyent retenir l'vsage des vieux Sacrements des Iuifs, *Comment*, dict-il, *retournez vous encor à des elements infirmes & pauures* ? S'ils estoient infirmes, comment pouuoient-ils auoir force ? Si pauures, comment pouuoient-ils donner le thresor de grace ? En special il en dict tout autant de la circoncision. Premierement il monstre en l'epistre aux Romains, qu'Abraham n'a point esté iustifié en la circoncision, mais deuant icelle au prepuce, & qu'elle n'auoit point esté baillée pour iustifier ; mais pour discerner les iustifiez. Or si elle n'a iustifié Abraham qui premier l'a receüe, combien moins les autres ? D'auantage il dict aux Corinthiens, *La circoncision n'est rien, & le prepuce n'est rien* ; c'est à dire l'vn n'a non plus de force de soy, pour iustifier, que l'autre, encor que iadis on fut iustifié en la circoncision, à cause qu'on y faisoit protestation de la foy. Et aux Galatiens tout net. *La circoncision ne vaut rien ny le prepuce, mais la nouuelle creature.* Si la circoncision eut donné grace, sainct Paul n'en eut pas ainsi parlé, & ne luy eut pas opposé la nouuelle creature, veu qu'estant la grace cause de la nouuelle creature, la circoncision donnant grace, eut aussi rendue la creature nouuelle. Il dict donc que de soy la circoncision n'auoit aucune vertu à remettre le peché; ce que iamais il n'a dict du baptesme ny des autres Sacrements de la nouuelle loy : & la raison est, parce qu'ils donnent grace, & par consequent force de lauer l'ame en creature nouuelle : & partant quand l'Apostre parle du baptesme au parangon de la circoncision, il l'appelle circoncision faicte non de la main, & charnelle, mais circoncision de CHRIST, & spirituelle. *Vous auez esté circoncis*, dict-il, *par vne circoncision non du corps de la chair, faicte de la main, mais par la circócision faicte de* CHRIST *enseuelis au baptesme.* Comme s'il disoit la circoncision Iudaïque touchoit la chair, le baptesme Chrestien touche l'esprit en donnant remission des pechez. Or si la circoncision qui tenoit le haut bout en la loy de nature, & de Moyse, n'auoit force de iustifier, moins encor l'auoient tous les autres. Luther & ses disciples pour esquiuer la prinse des passages citez, respondent que quand l'escriture nie que les Sacrements de la vieille loy ne conferent point grace, cela se doibt entendre de ceux qui n'auoient aucune promesse adioincte. Mais ceste eschapatoire les prend aussi-tost: car il n'y a Sacrement qui eut la promesse plus notoire que la circoncision. Donc puis que sainct Paul la prononce inutile nonobstant ceste promesse, il enseigne par mesme moyen, que nul Sacrement de la vieille loy, fut-il sans promesse ou auec promesse, ne iustifioit point de soy.

Gal. 4.

Abraham iustifié par la foy au futur Messie, nó par la circoncision. Rom. 4. 10.

1. Cor. 7.

Gal. 6.

Par la grace nous despouillons le vieil Adam.

La circoncision œuure de la chair. Colos. 2. Le baptesme œuure de l'esprit.

Euasion des Sectaires.

Response.

Caluin voyant que Luther n'auoit pas bien paré au coup, fournit quelques autres repliques, & apres luy Pierre Martyr auec Kemnice. La premiere est que les vieux Sacrements estoient sans grace, lors qu'ils estoient mal entendus des

Calu. 4. inst. c. 14. §. 22. 25. Replique de Caluin & autres Sectaires.

Digitized by Google

Iuifs, à sçauoir comme simples ceremonies & separées de la promesse & foy de IESVS-CHRIST. Ceste replique est sans force & hors de propos. Car il n'est pas icy question, si les Sacrements de Moyse profitoient par la foy de ceux qui les pratiquoient deüement, auquel sens personne ne doubte qu'ils ne profitassent, comme aussi font toutes bonnes œuures. La question est, si outre la foy & deuotion de ceux qui en vsoient bien, ils auoient encor d'eux mesmes la vertu de iustifier. Les Ministres donc ne disent rien, quand ils disent que les vieux Sacrements ne profitoiẽt point sans la foy, il falloit monstrer qu'ils profitoient d'eux mesmes auec la foy.

Toute bonne œuure profitable auec la foy.

D'auantage sans la foy non seulement les vieux Sacrements, mais encor les nouueaux sont inutiles. Que si auec la foy les vieux estoient d'eux mesmes vtiles, pourquoy S. Paul les nomme-il elements freles & pauures? Pourquoy dict-il absoluëment & sans condition, qu'ils ne valoient rien, & que ceux de la loy de grace sauuẽt, regenerent, mondifient, iustifient?

La seconde replique de Caluin est, que sainct Paul ez passages sus-alleguez, ne veut pas exténuer l'efficace des anciens Sacrements, mais exatoller la vertu des nouueaux, comme donnans grace plus abondante, & qu'il ne parle point de l'efficace interieure, mais de la façon de signifier. C'est grand cas de l'opiniastreté d'vn esprit heretique, qui aime mieux tout renuerser, que de quitter l'opinion qu'il a vne fois chaussée, & faire ioug à la raison. L'Apostre pouuoit-il plus extenuer l'efficace des Sacrements vieux, qu'en disant qu'ils n'estoient qu'ombre, que figures, & elements de disette? qu'en disant qu'ils n'estoiẽt rien, & ne valoient rien, lors mesme de leur plus grande vigueur? Et parlant en tels termes, ne monstre-il pas qu'il parle de la vertu interieure des sacrements, & non de la façon de signifier? qu'est-ce dire, les sacrements de la vieille loy ne peuuent iustifier? ne sont rien? Est-ce parler de la façon de signifier, & non de la force des Sacrements? Et les Iuifs auec qui l'Apostre disputoit, pouuoient-ils ignorer que la signification de leurs Sacrements estoit du futur Messie? Et s'ils la sçauoient & ne la pouuoient ignorer, qu'estoit-il besoing de la leur exposer? Il est donc certain qu'il parloit de l'efficace des Sacrements de la vieille loy, ou plustost de la foiblesse, des-abusant les Iuifs qui pensoient qu'en leurs Sacrements y eut quelque autre chose que la figure & promesse du futur Messie. Il est donc certain par la S. Escriture, que les Sacrements Iudaïques n'auoient aucune iustice en eux: monstrons maintenant que ceux de la loy de grace iustifient.

Les Sacrements de la loy de grace sauuent & iustifient. Ephes. 5. 26 Tit. 3. 5.

Heb. 10. Gal. 4. 1. Cor.

Les Iuifs se glorifioient en leurs ceremonies.

Que les Sacrements de la loy de grace iustifient, prouué par l'Escriture & par la raison.

CHAP. VIII.

AV contraire, que nos Sacremens iustifient, & portent grace quand & eux, il est euidẽt par la mesme Escriture. En S. Marc, *Qui croira & sera baptisé sera sauué.* Le baptesme donc sauue, ce qu'il ne peut faire, s'il ne donne grace. Et en sainct Iean. *Si l'homme n'est regeneré de l'eau & du S. Esprit, il ne peut entrer au Royaume des cieux.* Le baptesme donc donne iustice, car c'est le passeport qui baille entrée au paradis. En l'histoire des Apostres, sainct Paul recite que Ananias luy auoit dict, *Reçoy le baptesme, & nettoye tes pechez.* Le baptesme donc donne grace, car c'est le seul sauon spirituel, qui nettoye les taches de l'ame. En la mesme histoire il est dict, que le S. Esprit estoit donné par l'imposition des mains, c'est à dire par le Sacrement de confirmation & de penitence. S. Pierre dict que le baptesme nous sauue. Rien de cecy ne se peut faire sans iustification.

Marc. vlt.

Ioan. 3.

Act. 22.

Le S. Esprit donné par la cõfirmation & par la penitence. Act 8. 1. Pet. 3.

Les anciens prophetes auoient predict ceste excellence des Sacrements de la nouuelle loy. Esaïe apres auoir reiecté tous les vieux sacrifices, *Lauez vous*, dict-il, *& soyez nettoyez.* Lequel passage s'entend du baptesme, comme l'interprete S. Cyrille de Ierusalem. Sainct Hierosme, S. Cyrille Alexandrin, sainct Basile, Theodoret, & autres docteurs anciens. Le baptesme donc mondifie, c'est à dire iustifie. Le prophete Zacharie, *Il y aura en ce iour-là, vne fontaine ouuerte en la maison de Dauid, & aux habitants de Ierusalem pour l'ablution du pecheur, & de la femme soüillée.* Ceste fontaine est le baptesme, fontaine ouuerte en la maison de IESVS-CHRIST vray Dauid, & aux habitants de son Eglise, pour nettoyer leurs ames de peché. Ainsi l'a interpreté S. Hierosme. Il y a plusieurs autres lieux de l'Escriture: mais nostre digression seroit trop longue, & ceux-cy peuuent suffire.

Isa. 1.

S. Cyrille Ierus. cathec. 1. S. Hieron. & S. Cyril le Alex. S. Basil. in or 13. de bapt. Theod in ps. 50 Zach. 13. S. Hier. in Zach.

Apres l'Escriture, la raison tirée d'icelle faict encores pour nous. Les Sacrements de la loy de grace dependent de Dieu, non seulement en leur institution comme les Iudaïques, mais aussi en leur vsage; car c'est IESVS CHRIST qui baptise, qui faict la consecration, qui absoult; *Cestui-cy*, disoit S. Iean, *c'est celuy qui baptise*, comme notent là dessus sainct Chrysostome & sainct Augustin entre autres docteurs. Au moyẽ dequoy les vieux Sacrements n'estoient que signes signifians, les nostres sont signes de prattique & d'effect, faisans ce qu'ils signifient, comme estants maniez non par les hommes seulement, mais par les doigts d'vn Seigneur tout-puissant IESVS-CHRIST, qui peut commãder & donner force surnaturelle aux choses voire insensibles, à l'eau, à l'huile, & semblables pour agir en l'ame, & operer au dessus de leur rang, ce qui se faict en nos sacrements. De maniere que comme le Sauueur commandoit aux vents, à la mer, aux maladies, à la mort, & tout luy obeyssoit, de mesme il commande aux sacrements, & tout luy obeyt. C'est son action, son commandement, & sa vertu; les Prestres n'en sont que les instrumens. C'est bien raison donc, qu'estans nos sacrements l'action & l'œuure de la puissance & iustice mesme, ils ayent au dessus des anciens la prerogatiue & puissance de iustifier.

La raison Les actiõs des Sacrements sont actions de Dieu.

Ioan 1. S. Chrysost. hom 13. in Matth. S. August. tract. 5. in Ioan.

Doigts qui ont bastí les cieux.

Aux vents & à la mer Mat. 8 26 Luc. 8. 25. Aux maladies. Luc 4. 39. A la mort Luc. 7 11. Ioan. 11 43.

Quand est des sacrements de nos aduersaires, non seulement ils n'ont rien par dessus les Iudaïques comme ils confessent, mais encor ils leur sont de beaucoup inferieurs. Car ceux-là pour le moins estoient instituez de Dieu, estoient profitables en leurs exercices; ceux-cy sont inuentez par les hommes, & portent la damnatiõ, parce qu'ils sont contre la loy de Dieu. Leur Cene est moindre que la Pasque, que la manne,

Les Sacrements des Sectaires moindres que les Iudaïques. Inuentifs & corruptions humaines.

Digitized by Google

& autres anciennes figures, cene vuide, vaine, & meurtriere des ames, & non aliment. Leur Baptesme s'il est administré selon l'intention & forme de l'Eglise Catholique, est bon & valable, & tient rang de Sacrement de la loy de grace; mais il n'est pas de leurs Sacrements alors, ains de l'Eglise Catholique. Que s'il est donné sans la forme de ceste Eglise, comme souuent il aduient, il a moins de vertu que la Circoncision, & n'efface non plus le peché que le lauement d'vn bain prophane. Au moyen dequoy parlans de leurs mysteres, ils peuuent hardiment dire qu'ils n'ont rien plus que les anciens Iuifs, voire encor qu'ils ont beaucoup moins. Mais nous qui sommes enfans de la verité, ne deuons pas ainsi parler des nostres, ny tenir autre langage, que celuy que nous aprend l'Escriture que nous auons ouy parler. Nous concluons donc que le Sacremens anciens n'estoient qu'ombre & figure sans vertu d'eux mesmes, & que les nostres sont le corps & la verité, & que ce que ceux-là promettoient, ceux-cy le donnét argent comptant, depuis que le Sauueur a payé la debte de nostre rachapt, par son sang precieux espandu en l'Autel de la croix, que les anciens sacrifices nous figuroient: & affin que ceste doctrine soit vne fois pour toutes bien verifiée, adioutons encor quelques auctoritez des peres, & quelques raisons prinses de l'Escriture.

[Marge: Leur Cene. Le Baptesme. — D'où prennent force les Sacrements Chrestiens.]

Que les Sacrements Iuifs n'auoient poinct la vertu de iustifier comme les Chrestiens, prouué par le tesmoignage des peres anciens.

CHAP. IX.

L'Impudence, & l'ignorance de Ministres à citer les Peres anciens pour eux, est aussi grande en cest endroit qu'aux autres; veu qu'il n'y a rien plus clair ez escrits des Peres qu'ils empruntent, que la condemnation de leur fausse doctrine. Tertullien se mocquant de la vanité des Iuifs se glorifians en leur Circoncision, *Si la circoncision*, dict-il, *iustifie l'homme, pourquoy est-ce que quand Dieu crea Adam incirconcis, il ne le circoncit, ou apres qu'il fut tombé en peché?* Et vn peu plus bas. *Preuoyant Dieu qu'il donneroit la Circoncision non à salut mais en signe.* Auquel lieu il monstre par les prophetes, que les Sacrements, & sacrifices des Iuifs ne iustifioient aucunement: Et partant il les appelle charnels, comme au contraire les nostres spirituels.

[Marge: Tertull. l. cont. Iudæ. c. 2. — Idem c. 3]

S. Cyprien traicte disertement ceste question au premier liure contre les Iuifs, opposant la spirituelle Circoncision des Chrestiens à la charnelle des Iuifs, adioutant qu'en la loy de nature il y a eu plusieurs iustes sans la Circoncision Adam, Enoch, Noé, Melchisedech, & autres, *parce*, dict-il, *que le signacle de la semence ne sert de rien.* Et en vne sienne Epistre, il dict, que la Circoncision charnelle des Iuifs s'est euanoüye aduenant la spirituelle des Chrestiens, cóme l'ombre s'enfuit au deuant de la lumiere.

[Marge: Cyprian. l. 1 cont. Iud. c. 8. — Idem l. 3. Ep. 8.]

S. Hierosme dict que la Circoncision n'a esté que pour marque des enfans d'Abraham, duquel le Sauueur deuoit descendre; & qu'au reste elle ne purgeoit poinct du peché, estant cela reserué au baptesme.

[Marge: S. Hier. in c. 3 Gala. & in c. 10 Isa.]

S. Ambroise, *La Circoncision corporelle*, dict-il, *est le signe, la Circoncision spirituelle, est la verité; celle là retranche le membre, ceste-cy le peché.*

[Marge: S. Ambros. ep. 72.]

S. Augustin au lieu cy dessus allegué parlant des Sacrements de la vieille & nouuelle loy, *Les Sacrements*, dict-il, *ne sont pas semblables: Car autres sont les Sacrements qui donnent salut, & autres ceux qui promettoient le Sauueur. Les Sacrements du nouueau testament donnent salut, ceux du vieil promettoient le Sauueur.* Où S. Augustin parle des Sacremens faicts auec promesse comme estoient les Sacrifices, il parle aussi de la vertu d'iceux, & non de la significatió, & tousiours nie qu'ils iustifiassent.

[Marge: S. Aug. in Psal. 73.]

Les Peres Grecs disent le mesme que les latins. Sainct Irenée apres S. Iustin martyr, *Dieu donna*, dict-il, *la Circoncision non pour confirmation de iustice, mais pour signe, affin que la race d'Abraham fut distinguée d'auec les autres peuples.*

[Marge: La Circoncision donnée en signe. S. Iust. in Tryph. S. Irenæ. l. 4. c. 30. S. Basil. de Spir. San. c. 14.]

Sainct Basile, *Qui compare la verité à l'ombre, & les choses figurées aux figures, celuy tasche de raualer toute l'œconomie Euangelique.* Il ne pouuoit pas donner plus droict au visage des Ministres, qui non seulement comparent, mais esgalent les ombres au corps. Vn peu apres. *Pourquoy compares tu les lauements auec les lauements qui n'ont de commun que le nom seul, & sont autant differents en la chose, comme sont les songes de la verité, les ombres & images des choses qui sót vrayement?* S. Athanase, S. Chrysostome, Eusebe Cesareen, Eusebe Emissene, Epiphane, & le plus ancien de tous Origene, enseignent la mesme doctrine.

[Marge: S. Athan. oratione in illa verba, omnia mihi tradita sunt. S. Chrysost. hom. 7. 39 & 40. in Gen. Eus. Cæs. l. 1. dem. Euã. c. 10. Eus. Emissen. hom. in Sab. de Domini quadrag. Epiph. hæres. 8. Ori. l. 2. cont. Cels.]

Les passages que les aduersaires produisent des peres anciens, qui dient quelquefois que les Iuifs furent baptisez en la mer, & purifiez. Item deliurez du peché originel par la Circoncision, se peuuent expliquer par vne generale solution, qui est que ceste iustification ne venoit pas de la vertu des Sacrements, mais de la foy de ceux qui les prattiquoient, comme il a esté dict. Nous auons donc le tesmoignage des Peres pour la verification de nostre foy, de l'excellence & vertu de iustification donnée à nos Sacrements. Nous auons encor la raison pour la mesme preuue, que nul Sacrement ne donne sinon ce que Dieu a promis en l'instituant. Or est il qu'en l'institutió d'aucun Sacrement de la vieille loy, il n'a iamais promis grace & remission des pechez; mais seulement des presents temporels, la terre de Canaan, & choses semblables. Il s'ensuit donc qu'ils ne iustifioient point, estant cela reserué aux Sacrements que le fils de Dieu institueroit en personne, comme proches instruments de sa victorieuse passion. A cecy vise ce que sainct Paul escrit parlant du Sauueur en comparaison de Moyse. *Il a*, dict-il, *obtenu vn office d'autant meilleur, qu'il a esté mediateur d'vn meilleur testament faict auec meilleures promesses:* & expliquant apres ces promesses meilleures, il met la remission des pechez, citant le prophete Ieremie. *Ie seray propice à leur iniquité, & ne me souuiendray plus de leur offense.* La chose est si claire, que Luther a esté contrainct de la confesser & dire sans dissimulation que le vieil testament n'estoit poinct la remission des pechez, ains promesse des choses téporelles. Mais il est heretique & se contredict

[Marge: Tout Sacrement a sa force de la promesse diuine. — IESVS-CHRIST beaucoup meilleur mediateur que Moyse. Hebr. 8. Item. 31. Luther confesse que le vieil testament ne promet que choses]

Digitized by Google

Apostolat l. 6 de c. Babyl. c. de Euch.

quand il veut, & n'a aucun arrest en son dire. On pourroit demander icy d'où vient que les aduersaires taschent auec si grand ardeur d'egaler les vieux Sacremens aux nouueaux : car puis qu'ils sont enfans de la loy Chrestienne, cela semble non seulement contre la verité, mais encore contre la nature. Il n'y a autre raison sinon leur infidelité instrument de Sathan, qui leur souffle cest erreur auec les autres, affin de deprimer les Sacremens nouueaux, & par ceste esgalité raualer la dignité de l'aduenement du Fils de Dieu, comme note S. Basile, & s'opposer à la verité de la loy Euangelique, que le diable haït de tant plus qu'elle est plus abondante en graces & dons, & mieux armée de forces spirituelles pour luy rompre les cornes de son orgueil. De toute ceste digression nous tirons ceste preuue en faueur de nostre Sacrement, que puis qu'il est vn Sacrement de la loy de grace & le plus noble de tous, il doibt auoir plus que les anciennes figures, selon la generale prerogatiue des sacrifices de la loy de grace ; il est donc plus que signe sur les anciens ; il doibt encor auoir plus que les autres Sacremens de la loy de grace, puis qu'il est le plus excellent ; il a donc plus que la grace commune à tous les Sacrements ; qui est le corps de IESVS-CHRIST, Seigneur Souuerain de toute grace. C'est sa parole qui dict CECY EST MON CORPS. passions aux autres argumens prins des Saincts Peres.

S. Basil. de Spir. san. c. 14.

L'Eucharistie le plus noble Sacrement de la loy de grace.

S. Dionys. Eccl. hier. c. 3.

Coustume des Peres Anciens de confirmer les mysteres de nostre religion par la foy de la reelle presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie.

CHAP. X.

LE troisiesme argument que nous prenons du tesmoignage des Peres sur la reelle presence de corps de IESVS-CHRIST en l'Eucharistie, est la coustume qu'ils auoyent de prouuer les plus difficiles articles de nostre foy par des arguments tirez de l'Eucharistie, qui n'eussent esté d'aucun poids, si on n'eut creu qu'en icelle estoit reellement le corps de IESVS-CHRIST.

S. Irenée en prouue le premier article qui est de la toute-puissance de Dieu, Et le second qui est de IESVS-CHRIST Fils de Dieu seconde personne de la Trinité. Ce docteur donc disputant contre ceux qui nioyent IESVS-CHRIST estre fils du createur, & neantmoins croyoyent ce que nous tenons de l'Eucharistie, *Comment*, dict-il, *croiront-ils que ce pain consacré, est le corps de leur Seigneur, & le calice son sang, s'ils ne croyent qu'ils est fils du fabricateur du monde?* Le sens est comme cy deuant auons dict citans ces paroles en vn autre propos, ils croyent que IESVS-CHRIST a conuerti par sa parole le pain & le vin en son corps & en son sang, il faut donc qu'ils croyent qu'il est tout puissant & Fils du Createur du monde, car telle mutation ne peut estre faicte que par vn Seigneur tout-puissant. Cest argument n'eut rien valu si le corps de IESVS-CHRIST estoit seulement par signe en l'Eucharistie : car pour faire cela il n'est pas besoing de la toute puissance de Dieu.

S. Irenée prouue la toute puissance du Fils de Dieu par l'Eucharistie l. 4. c. 34.

S. Leon & Gelase confirment le troisiesme article qui est de l'incarnation du Fils de Dieu par le mesme mystere, monstrans contre l'erreur d'Eutyches, qu'en IESVS-CHRIST, il y a deux natures diuerses sans confusion, la diuine & l'humaine faisans vn IESVS-CHRIST, comme en l'Eucharistie il y a deux natures distinctes, la celeste qui est le corps de IESVS-CHRIST immortel & glorieux, & la terrestre qui sont les especes & signes visibles du Sacrement qui font vn Sacrement. L'argument n'auoit aucune force aussi s'il n'y eut eu que le signe du corps de IESVS-CHRIST en l'Eucharistie, ains eut fauorisé à l'heretique qui disoit que IESVS-CHRIST n'auoit qu'vne nature : & partant il eut reparty l'argument de la similitude ; & eut dict qu'il n'y auoit qu'vne vraye nature en IESVS-CHRIST, & l'autre seulement par signe : tout ainsi qu'en l'Eucharistie il n'y a que le pain, & en iceluy la figure du corps du Sauueur : le quatriesme qui est de la mort & passion de IESVS-CHRIST a esté par eux declaré aussi souuent par l'Eucharistie comme ils l'ont appellé souuent sacrifice & memoire de la passion du Sauueur, ce que les secteres ne peuuent pas nier.

S. Leon. Syno. Romana in epist. ad Cler. Gelas. de duab. naturis cont. Eutych. & Nesto.

Le Concile d'Ephese & d'Alexandrie prouuent par l'Eucharistie la resurrection du Sauueur qui est vn cinquiesme article. Et S. Cyrille recitant comment le Sauueur se fit toucher a S. Thomas pour luy faire foy de sa resurrection, *Il nous donne*, dict-il, *sa chair à toucher : affin que nous croyons fermement qu'il a suscité son temple*, c'est à dire son corps, car ainsi IESVS-CHRIST mesme s'est appellé en S. Iean. Il dict donc qu'en l'Eucharistie nous auons vn argument aussi palpable de la resurrection de IESVS-CHRIST ; que S. Thomas lors qu'il le toucha, parce que nous le touchons & tenons aussi reellement que luy, encor que ce soit d'vne autre façon ; & adioute que la communion est vne confession de la resurrection du Sauueur. Parquoy qui croit que le corps de IESVS CHRIST est au S. Sacrement de l'Autel, il ne peut douter de la Resurrection de IESVS-CHRIST. S'il n'y auoit que la figure quel seroit l'argument de ce graue docteur ? Le Sauueur par ce mesme mystere a prouué celuy de son Ascension, quand il dict à ceux qui murmuroyent, dequoy il promettoit de donner sa chair à mãger & son sang à boire, *Et quoy si vous voyez mõter le Fils de l'homme où il estoit auparauant?* Desquelles paroles le Concile d'Ephese tire vne preuue pour declarer le mesme disant, que puisque IESVS-CHRIST nous a peu laisser son corps en l'Eucharistie il l'a peu porter au ciel.

Synod. Ephes. & Alexand.

S. Cyrill l. 12. in Ioa. c. 58.

Le corps du Sauueur appellé temple Ioā 9. La communion est confession de la resurrection du Sauueur.

Ioan 6.

S. Denys Areopagite prouue par l'Eucharistie la communion des saincts, & dict que pour cela elle s'appelle *Syntaxis*, c'est à dire communion : d'autant que par icelle nous sommes faicts vn. Tertullien ; *Quand nous demandons*, dict-il, *nostre pain quotidien, nous demandons vne perpetuelle perseuerance en IESVS-CHRIST, & vne vnion indiuisible en son corps*, par le pain quotidien entendant l'Eucharistie, comme apres luy l'ont entendu S. Cyrille de Ierusalem & S. Augustin. S. Paul argumente de mesme façon quand il dict, *Nous qui sommes plusieurs, sommes vn pain & vn corps, & participons tous d'vn pain & d'vn*

S. Dionys. c. 3 de eccl. Hierarch. Le pain quotidien Tert. l. de or. c. 6. S. Aug. ser. dom. in monte l. 2. c. 7. S. Cyr. Ierosol. cat. myst. 5. Communion 1. Cor. 10. 17

Calice. S'il n'y auoit que du pain en l'Eucharistie, il n'y auroit aucune raison de tant exaggerer ceste communion; car elle ne seroit non plus grande que celle des Iuifs mangeans la manne ou les autres figures, esquelles le corps de nostre Seigneur estoit representé, & selon nos aduersaires mangé comme il est en leur Cene, & ausquelles selon du Plessis, ils auoyent CHRIST, *immolé, sacrifié, crucifié.* Or est il que ny au vieil, ny au nouueau testament n'est parlé d'aucune communion si estroicte entre les personnes mangeans ensemble, que de celle des Chrestiens communians en ceste diuine table: Dequoy on ne peut rendre autre raison, sinon d'autant que tous y prennêt vne mesme viande, vn mesme morceau,& vn mesme corps, present & entier en tous,& par luy sont faicts vn, & auec luy, & entre eux mesmes; qui est la communion la plus noble & la plus estroitte qui puisse estre: car c'est estre vn auec le chef,& vn auec les membres; c'est double vnion, des membres auec le chef & des membres auec les membres; vnion portant la figure & pourtraict des bien-heureux vniquement vnis au ciel & faicts vn auec Dieu, & vnis entre eux d'vn tres-fort & tres-noble lien d'amour & charité celeste.

Du Pl. l. 4. ch. 1. 718.

Es autres banquets tous mangent vne mesme viande, mais non pas tous vn mesme morceau.

L'Eucharistie figure de la cômunion des Saincts.

Combien disertement les Peres anciens ont declaré la susdicte communion de la chair de nostre Seigneur.

CHAP. XI.

OR affin que l'on entendit que ceste vnion n'estoit pas seulement en esprit & volonté, comme disent les Ministres, mais de chair, à chair, comme nous croyons, lesdicts Peres n'ont pas failli de noter ceste distinction, & declarer nostre foy, d'vn langage si euident, que personne n'en peut doubter estant capable de raison. S. Cyrille de Ierusalem dict, que *nous sommes faicts Christophori* portes-CHRIST *prenans au Sacrement le corps & le sang de* CHRIST *en nos membres, estans par cela rendus participans de la diuine nature, selon le dire de S. Pierre.* Il dict, que nous portons IESVS-CHRIST quand son corps est vni auec le nostre reellement. Nous auons ouy cy dessus la similitude de deux cires fondues & meslées ensemble, apportée par S. Cyrille Alexandrin, & son discours tres-euident pour tesmoigner ceste reelle vnion. S. Hilaire voulant monstrer aux Arriens, que IESVS-CHRIST estoit vn auec son pere, non par vnion de volonté seulement, comme ils disoyent; mais aussi de nature, comme l'Eglise croit, tire son argument de l'Eucharistie, & refutant les Arriens à dessein, iustifie par suite la verité de l'vnion reelle, que les Ministres nous debattent. Voicy comme il parle. *Ie demande maintenant à ceux qui nous mettent en auant l'vnité des volontez entre le Pere, & le Fils, sçauoir-mon si* IESVS-CHRIST *est en nous par verité de nature, ou seulement par accord de volonté.* & prouuant qu'il est veritablement vni auec nous par la communication de son corps, il poursuit, disant. *Si le Verbe a esté veritablement fait chair, & si nous prenons veritablement en la viande du Seigneur* (en l'Eucharistie) *le Verbe chair, comment pouuons nous croire qu'il n'habite en nous naturellement, qui se faisant homme a prins inseparablement la nature de nostre chair, & l'a ioincte auec la nature de l'eternité, pour nous communiquer ceste chair soubs le Sacrement d'icelle?* Or les Arriens croyoyent que IESVS-CHRIST estoit vn auec son Eglise d'vnion de son corps par l'Eucharistie, mais ils ne croyoyent pas qu'il fut vn auec son pere par vnion de substance en la diuinité. S. Hilaire prenant leur confession, & la priere que le Sauueur auoit faicte à son pere, en laquelle parlant de l'vnion de ses membres auec luy, il auoit dict, *Ie leur ay donné la clarté, que tu m'as donné affin qu'ils soyent vn; comme nous sommes vn:* S. Hilaire donc conclud ainsi, *Si donc nous prenons veritablement la chair de son corps, soubs le mystere, & par cela nous sommes vn, parce que le pere est en luy, comment ose on soustenir ceste vnité de volonté (seule) veu que la proprieté naturelle par le Sacrement est vn Sacrement de parfaicte vnité?* Il veut dire, l'vnion du corps de IESVS-CHRIST auec son Eglise est en la nature, & non en la volonté seulement, comme vous Arriens concedez: comment donc soustenez vous que l'vnion de IESVS-CHRIST auec son pere n'est pas en la nature, mais en la volonté seulement, veu que IESVS-CHRIST a dict *qu'il est vn auec son pere*, comme auec son Eglise, c'est à dire substantiellement? S. Hilaire donc tenoit, que l'vnion du corps de IESVS-CHRIST estoit substantielle auec nos corps, & non seulement d'esprit & de volonté; s'il viuoit maintenant il prendroit l'autre poincte de son argument, contre les Ministres cantonnez à l'extreme opposite des Arriens, & diroit. Les Ministres concedent que IESVS-CHRIST est vni auec son pere en essence, ce que les Arriens nioyent, ils nient qu'il soit vni par son corps reellement auec l'Eglise, ce que les Arriens concedoyent; & nostre Seigneur a dict *qu'il est vn auec son Eglise comme auec son pere.* Or il est vni auec son pere naturellement, comme les Ministres concedent, il est donc vni auec son Eglise naturellement, c'est à dire en verité, & en vnité de son corps naturel, non seulement de volonté & par foy; car il a dict, qu'il seroit vn auec elle, à la semblance de l'vnion reelle, & naturelle qu'il auoit auec son pere en la diuinité. Nous participons donc de son corps reellement en l'Eucharistie. Or S. Hilaire ne veut pas dire, que le corps de IESVS-CHRIST soit vne nature auec nostre corps, comme sa diuinité est vne nature auec la diuinité de son pere, mais que son corps est vni substantiellement auec le nostre, à la semblance de la diuinité, selon laquelle il est vni substantiellement auec son pere, & que l'vnion est substantielle encore que diuerse. La chair de IESVS-CHRIST donc est vne auec la nostre substantiellement. C'est l'vnion que S. Paul a signifié escriuant aux Corinthiens. *Nous sommes plusieurs vn pain & vn corps, veu que tous participons d'vn pain & d'vn calice. Qui est ce pain?* dict le docte Photius: *c'est le corps de* IESVS CHRIST, *& qu'aduient il à ceux, qui le participent? C'est qu'ils sont faicts le corps de* CHRIST. *Car en le participant nous sommes faicts ce pain, qui n'est qu'vn à la semblance du pain materiel, qui se fait vn de*

Χριστοφό-ροι. S. Cyrill. Hiero. Catech. myst. 4

2. Pet. 1. 4.

S. Cyrill. in Ioa. l. 10 c. 13 cy dessus l. 1. c. 31. p. 205

S. Hilar. l. 8. de Trin.

S. Hilar. l. 8. de Trin.

Le corps de IESVS-CHRIST *est prins substantiellement, en l'Eucharistie.*

Erreur des Arriens.

Ioan. 17. 11.

Vnion reelle en diuerses natures.

Vniô substantielle.

Aux Ministres.

Vnion reelle, Ioã. 17. 11. Quelle vnion reelle.

1. Cor. 10. 17.

Photius Cent. Nostre chair renouuelée par celle de

Iesus-Christ. S.Cyp. de cœna dom.

plusieurs grains : *ainsi participans de ce pain nous sommes faicts le corps de* Christ, *car nostre vieille chair corrompue par le peché auoit besoin d'estre renouuellée par une chair saincte.* Ceste communion donc, ou commune vnion se faict non seulement d'esprit, mais encor de corps, car si elle se faisoit seulement d'esprit, S. Paul ne deuoit pas dire *plusieurs sommes vn corps*, mais plustost, *plusieurs sommes vn esprit.* Le mesme S. Paul escriuant aux Ephesiens touche ceste vnion corporelle de Iesus-Christ auec son Eglise par la semblance du mariage : Car elle est reelle comme au mariage, sauf qu'elle est faicte en façon de viande sacramentellement, & diuinement, & sans aucune corruption, communion operatrice de delices spirituelles en terre, auantfruicts de celles du ciel, delices que personne ne sçait, sinon les ames deuotes & sainctement amoureuses de l'espoux qu'elles reçoiuent en ce nuptial & diuin banquet. S. Paul donc faisant allusion à ceste communion dict exhortant les mariez à aimer leurs femmes comme leur corps, *que personne ne hait sa chair, mais la fomente & nourrit comme* Iesus-Christ *son Eglise: Par ce que nous sommes membres de son corps, chair de sa chair, & os de ses os.* Qui n'entend la clarté de telle doctrine & de tels passages n'a point d'yeux. Et qui n'y veut croire il n'a point de foy.

Ephes. 5. 30

La resurrection prouuée par l'Eucharistie: Fausses gloses refutées.

La resurrection de la chair prouuée par l'Eucharistie S. Iren. l. 4 c. 34.

CHAP. XII.

SAinct Irenée non content d'auoir monstré le premier & second article de nostre foy, comme il a esté dict cy dessus, par l'Eucharistie, il en prouue encor la resurrection de la chair, tant il trouue ce Sacrement fort & puissant, pour fournir dequoy rembarrer les efforts heretiques. Il dict ainsi. *Comment donc disent les mescreans, que nostre chair s'en va en pourriture sans receuoir la vie, veu qu'elle est nourrie de la chair & sang du Sauueur ?* Il dict que nostre chair est nourrie de celle de Iesus-Christ, non charnellement, & à la façon qu'elle est nourrie des autres chairs, comme pensoyent les Capharnaïtes, mais en prenant de son attouchement force & vigueur de resusciter à la vie eternelle; & ainsi doiuent estre expliquez les anciens Peres, toutes fois & quantes qu'ils disent que nostre corps est nourry de celuy du Sauueur, & en mesme sens parle encor ce docteur vn peu apres disant. *Tout ainsi que le pain terrestre viuifié par la benediction de Dieu, n'est plus pain commun mais Eucharistie, composé de deux parties l'vne terrestre & l'autre celeste : De mesme nos corps repeus de l'Eucharistie, ne sont ia plus corruptibles, estants animez de l'esperance de resusciter.* Nos corps repeus de l'Eucharistie, c'est à dire viuifiez par son diuin attouchement. Or examinons vn peu ces mots. *Le pain*, dict-il, *n'est plus pain commun apres l'inuocation de Dieu*, c'est à dire apres auoir esté consacré, *il n'est plus pain commun, mais Eucharistie & corps de* Iesus-Christ. Les sectaires nommément Pierre Martyr donnent deux explications malignes à ce lieu. La premiere quand ils escriuent, que S.

Nos corps sont nourris de la chair du Sauueur à l'immortalité.

L'Eucharistie composée de deux choses.

Pain non commun malignes gloses des Sectaires Pet. Mar. ctr. Gard. obi 152. 153.

Irenée dict, le pain n'estre plus pain commun, parce qu'il est ja faict sacramentel, & affecté à vn vsage sacré, & non pour autre changement substanuel. La seconde est qu'ils appellent la partie terrestre de l'Eucharistie, le pain & le vin; & la celeste, le corps du Sauueur qui est au ciel. Ceste glose n'est pas declaration du sens de S. Irenée, mais marque de l'ignorãce des gloseurs. Premierement si S. Irenée eut dict le pain n'estre cõmun seulement que parce qu'il est affecté à vn autre vsage, & non parce qu'il est tourné au corps de Iesus-Christ, il n'eut rien dict à propos. Car il prouuoit contre l'heretique, que nos corps prennent vn germe de la glorieuse Resurrection par la communication, & attouchement du corps glorieux de Iesus-Christ, qui est ce pain consacré, & faict de pain commun, pain celeste & non commun. S'il eut entendu pain non commun selon la glose des Sectaires, les heretiques n'eussent ils pas respondu à sainct Irenée, que son argumẽt estoit vn sofisme, & que nos corps n'auoyent point de participation reelle, mais seulement spirituelle, à la chair de Iesus, mangeans ce pain consacré, & non commun, estant iceluy seulement vn signe sacré, & non la chair reelle de Iesus-Christ? N'eussent-ils pas prins pour eux l'argument, disans que comme ce pain n'est le corps de Iesus-Christ, sinon spirituellement & par signification, de mesme que la resurrection de nos corps seroit spirituelle & par signification & non reelle? Beze adioute en son Cyclope que le corps de Iesus-Christ apprehendé par la foy en ce pain viuifie l'ame & le corps : il eut donné cette raison pour conuaincre les heretiques, que S. Irenée refutoit, ils l'eussent encor rẽuoyé plus loing, & eussent dict que puis que ceste apprehension ne se faisoit que par l'ame, que l'ame seule aussi seroit viuifiée & non le corps.

La partie celeste en l'Eucharistie est le corps du Sauueur. Refutatiõ de la premiere glose.

Germe de la glorieuse resurrection en nos corps.

Meditatiõ de Theodore de Beze. In Cyclope. Resurrection de fantasie.

D'auantage si par la foy les corps sont resuscitez, qu'auoit que faire S. Irenée de prendre argument du pain de l'Eucharistie, plustost que des autres Sacrements, veu que s'il n'est que pain, il excite moins à la foy de ceste resurrection, que ne font plusieurs autres mysteres de nostre religion, comme sont les miracles, la parole de Dieu, le baptesme, & semblables, dont la force est plus grande pour nous esleuer à la foy de la resurrection ? & la meditation de l'article de la resurrection du Sauueur, n'eut elle pas esté plus conuenable, pour seruir d'argument & de preuue à la resurrection de nos corps, que la manducation de ce pain, n'ayant semblance que d'vne nourriture spirituelle, & non de resurrection ? S. Irenée donc croyoit ce qu'il faut croire, que ce pain consacré est le corps de Iesus-Christ, & argumentoit pertinẽment & efficacement, prouuant par la participation, & attouchement du corps de Iesus-Christ immortel & glorieux, la future resurrection de nos corps à la semblance de celuy du Sauueur.

Meditatiõ de Resurrectiõ mal fondée.

Le pain consacré, c'est à dire le corps du Sauueur. Nos corps resusciteront à la semblance de celuy du Sauueur. Phil 3 21.

Ce qu'il adioutent que S. Irenée par la partie terrestre de l'Eucharistie, entend le pain, & par la celeste, la chose signifiée, quoy qu'absente, à sçauoir le corps du Sauueur estant au ciel; c'est vne addition ridicule. Car sainct Irenée parle de deux choses presentes, & qui entrent ensemblément en la composition de l'Eu-

Partie terrestre. Refutatiõ de la secõde glose.

Arriere glose de du P. l. 4. c. 4. p. 777. Du P. l. 4. c. 4. p. 777.

charistie, & cette belle expolition met vne partie en terre & l'autre au ciel : & quel assemblable est ce-là? Du Plessis s'est meslé apres ces gloseurs, de gloser encor les paroles de saint Irenée, qu'il cite & glose dignement selon sa suffisance. *Pesons ces mots*, dict-il, *le pain reçoit la vocation de Dieu, c'est à dire par son institution, de commun il est faict sacré : il est fait Eucharistie. Icelle composée de deux choses terrestre & celeste : non donc des accidents d'vne chose terrestre & d'vne chose celeste : ains faict que les deux demeurent, la terrestre c'est le pain sanctifié, dedié à vn vsage sainct : la celeste c'est le pain du ciel, le pain viuifiant, & qui de corruptible nous rend incorruptibles par la foy de la Resurrection.* Il a voulu sembler dire quelque chose de nouueau pour donner lustre aux vieilles gloses, & il n'a apporté que nouuelles ignorances & nouuelles tenebres. Il a mis *vocation de Dieu* pour inuocation, & l'a interpretée de *l'institution* au lieu de la consecration, affin d'obscurcir les paroles de la consecration dont parle Irenée, qui en ce lieu & en plusieurs autres par le pain receuant l'inuocation, n'entend autre chose que le pain ayant receu la parole de Dieu, ou le pain consacré par icelle, pain eucharistisé, viande eucharistisée, comme parle Iustin, qui n'est autre chose que le corps de IESVS-CHRIST, ainsi qu'auons dict. Parquoy du Plessis monstre qu'il n'entend ny le grec de sainct Irenée, ny le latin correspondant au grec. Il n'entend non plus ce que sainct Irenée appelle, & nous auec luy, la partie terrestre de l'Eucharistie & la partie celeste, & veut tirer en consequence, que selon nostre foy les accidens du pain & du vin sont accidens du corps du Sauueur.

Æquinoque.

τρεφὲιν-χαριστία-σα, Pain sanctifié. Iustin ap. 2. Le Sacrement de l'Eucharistie composé de deux parties. La partie terrestre.

Sainct Irenée appelle la partie terrestre de l'Eucharistie, ce qu'on y apperçoit des sens, la blancheur, la saueur, & autres accidens du pain, demeurez sans subiect apres la consecration, le pain n'y estant plus : que si du Plessis a oüy dire, que les loix de Phlosophie ne permettét pas ceste suspension d'accidens, qu'il sçache que la foy nous apprend que Dieu peut plus faire que la nature. Sainct Irenée appelle donc ces accidens la partie terrestre de l'Eucharistie. Du Plessis pense que c'est la substance du pain, & mal : car le pain n'est plus pain apres la consecration, ains la chair du Sauueur comme là mesme Sainct Irenée dict & nous auec luy, & auec toute l'Eglise Catholique.

Accidens sans subiect.

Du Plessis pense encor que nous disons que ces accidens sont accidens du corps du Sauueur, & s'abuse, car comme nous auons dict, ils sont sans subiect.

La partie celeste.

L. 4. c. 4. p. 777.

S. Irenée appelle la partie celeste de l'Eucharistie le corps du Sauueur estant en l'Eucharistie, qui touche nos corps, & les viuifie par son attouchement à l'immortalité. Du Plessis appelle la partie celeste le corps du Sauueur estant au ciel, & faict vn Sacrement composé d'vne chose presente & d'vne absente, & eloignée de la terre & du ciel, cóme qui diroit maintenant que sainct Pierre est vn homme entier en terre, estant son corps à Rome & son ame au ciel. Il dict encor que le corps du Sauueur nous rend incorruptibles par la foy de la resurrection, & par ceste glose il donne vn sens ridicule & obscur, à vn texte qui est tres-pertinent & tres-clair. Car y a-il rien plus clair ; nos corps receuans l'Eucharistie, ne sont ja plus corruptibles, ayans l'esperance de la resurrection. Et si les paroles de S. Irenée portoyent le sens de ceste glose, & s'il prenoit son argument de la foy que nous auons de la resurrection du Sauueur, qu'est-ce qu'il eut dict contre les heretiques qu'il refutoit? La foy de la resurrection est vne chose toute spirituelle, & ne touche pas le corps : ils eussent donc inferé de là, comme nous disions tantost, que la resurrection seroit spirituelle, & que l'ame seule seroit viuifiée de ceste foy, comme seule en receuant l'influence. Ioinct que l'Eucharistie, de laquelle prend son argument S. Irenée, n'est pas donnée pour la memoire de la Resurrection, mais de la Passion du Sauueur. Pourquoy donc prendroit S. Irenée son argument de l'Eucharistie, plustost que de la meditation de l'article de la Resurrection du Sauueur, s'il pensoit qu'il n'y eut que du pain, comme les Ministres disent? & qui est si aueugle qui ne voye qu'il argumente principalement par l'Eucharistie, parce qu'il croit qu'en icelle nous participons reellement le corps de IESVS-CHRIST, & que par ceste participation nos corps sont viuifiez à la future Resurrection? Qu'a donc donné de nouueau du Plessis, sur les vieux songes & resueries de Beze & de Pierre Martyr? qu'a-il auancé autre chose, sinon que ce qu'eux auoyent dict vn peu intelligiblement & auec apparence de probabilité, il l'a dict confusément & sans poincte? Vn peu apres il cite encor sainct Irenée, & trouble l'eau d'vn autre lieu tres-clair de la presence du corps de nostre Seigneur en l'Eucharistie. S. Irenée disputant contre les Marcionistes, qui disoient que IESVS-CHRIST n'estoit point fils du Createur, tire vne semblable conclusion que tantost, par vn autre moyen, & dict, *Si le Seigneur est fils d'vn autre pere que de celuy qui a fait les creatures* (cóme dict Marcion) *comment a il faict iustement de prendre le pain qui est vne creature, & confesser que c'estoit son corps, & le vin meslé qui est de mesme condition, & affermer que c'est son sang?* C'est à dire, n'a-il pas faict iniustement, d'vser de souueraine puissance, sur vne des creatures qui ne sont pas de sa iurisdiction, & les faire siennes les conuertissant en son corps & en son sang? Que si Marcion n'ose dire que IESVS-CHRIST aye faict iniustement en cela, il faut donc qu'il confesse que IESVS-CHRIST est fils du createur, & qu'il n'a rien vsurpé d'autruy, comme parle Tertullien, & qu'il a exercé sa puissance sur les creatures de son pere, & par consequent siennes. Voicy commét du Plessis interprete ce lieu. *Prenant le pain qui est creature, le Seigneur dict qu'il estoit son corps, le calice son sang. Et nous le disons aussi: à sçauoir sacramentellement, & nos aduersaires veulent reellement. Qu'ils se souuiennent de la maxime de Thomas, qu'il ne se peut dire en bonne Theologie, que le pain est le corps de* CHRIST: *ains de la leur propre, que iamais l'Eglise Catholique ne parle ainsi.*

C'est l'attouchemét de la chair du Sauueur qui donne au corps la vigueur de resusciter. L'Eucharistie est instituée en la memoire de la passion, Faictes cecy en memoire de moy.

C'est la doctrine de tous les Peres.

S. Irenée l. 4. c. 37.

Changer vne creature en vn autre, marque de souueraine iurisdiction.

Du Plessis l. 4. c. 4. p. 778. Grande merueille comme si Sacramétellement & reellement ne se pouuoient compatir.

Il veut dire, que selon sainct Irenée, le corps de nostre Seigneur ne peut pas estre reellement en l'Eucharistie. Car selon la maxime de Thomas, qu'il deuoit nommer Sainct, le pain n'est pas le corps de IESVS-CHRIST. Et sainct

Irenée escrit que IESVS prenant le pain dict que c'estoit son corps.

Du Plessis nous renuoye à nostre memoire, nous le renuoyons aux communs principes de la nature; il dict que c'est la maxime de sainct Thomas, que le pain ne peut estre dict le corps de IESVS CHRIST, nous disons que c'est la maxime de tout homme, qui a l'vsage de la raison. Car vne nature diuerse n'est pas vne autre; vn arbre n'est pas vne aigle; ny vn poisson, vne pierre; De mesme le pain n'est pas le corps de nostre Seigneur. Et sainct Irenée ne le dict pas aussi ny nous non plus, mais nous disons auec luy, que le pain ayant receu l'inuocation de la parole de Dieu, c'est à dire comme souuét nous auons repeté, le pain consacré, est le corps de nostre Seigneur. Or il y a grand difference entre ces deux propositions, *Le pain est le corps de nostre Seigneur*, & *Le pain consacré est le corps de nostre Seigneur*. La premiere proposition est fausse, & la seconde est veritable. Mais pourquoy est-ce que l'Eucharistie est appellée pain, puis qu'elle ne l'est pas? Nous l'auons dict ailleurs, & adioutons de nouueau, que c'est parce que souuent la chose porte le nom de ce qu'elle a esté, encor qu'elle ne la soit plus. Ainsi en l'Exode, la verge de Moyse ia conuertie en serpent, est appellée verge: & l'homme est appellé poudre, parce qu'il en est composé; & en sainct Matthieu le Sauueur parle ainsi, *Allez, dictes à Iean que les aueugles voyent, & les boiteux marchent*; c'est à dire ceux qui auoyent esté aueugles & boiteux.

Vne nature n'est pas vne autre.

Exod 7.

Genes 3.

Matt. 11. 5

Ainsi donc est appellé le corps de nostre Seigneur pain, parce qu'il est faict de ce qui estoit auparauant pain. Il est aussi appellé pain, parce qu'il en porte la semblance exterieure. Ainsi en sainct Marc, & souuent ailleurs, les Anges sont appellez hommes, parce qu'ils paroissent exterieurement en guise d'hommes; par ces raisons le corps de nostre Seigneur est appellé pain. Nous en auons cy dessus amené d'autres, contre lesquelles non plus que contre celles icy, les Ministres n'ont sceu encores respondre, encor qu'ils ayent eu bon loysir d'y penser; car elles ont esté iadis amenées par Lanfrancus, il y a cinq cens ans, contre les vieux heretiques, ancestres de ceux-cy. Sainct Irenée donc ez susdicts passages, confirme la resurrection de nos corps par l'Eucharistie.

Pourquoy le Sauueur en l'Eucharistie est appellé pain. Marc. 16. Cy dessus l. 1. c. 38.

Lanfr. in bib. patr.

S. Ignace l'auoit faict deuant luy; car escriuant aux Ephesiens, il les exhorte de souuent communier, estant l'Eucharistie vn medicament d'immortalité, & vn antidote de la mort.

S. Ignace, l'Eucharistie medicament de l'immortalité.

Apres sainct Irenée, Tertullien vse de mesme argument au liure qu'il a faict de la resurrection de la chair.

Tertul. l. de res. car.

Et S. Cyprien parlant de l'Eucharistie & de nostre resurrection. *Nous estans*, dict-il, *vne chair & vn sang corrompu, & vne nature de corps & d'esprit infirme, nous ne pouuions pas estre reformez à la resurrection, ny retourner à la semblance de Dieu, c'est à dire estre faicts immortels à sa glorieuse semblance, si on n'eust mis vn emplastre conuenable à la playe inueterée, & appliqué remedes contraires pour la cure d'vne infirmité incurable.*

S. Cypr. de cœna domini.

S. Cyrille explicquant S. Iean, dict que nos corps sont viuifiez par l'attouchement du corps de IESVS CHRIST en l'Eucharistie, comme les malades estoient garis & les morts resuscitez, par l'attouchement du mesme corps de IESVS-CHRIST, pendant qu'il conuersoit encor mortel en ce monde.

Cyrill. l. 4 in Ioan. c. 14.

Pour, LA VIE ETERNELLE, qui est le dernier article de nostre foy & l'anchre de nostre esperance, nos Peres ont fondé de tres-belles meditations sur ce Sacrement; les vns le comparant à l'arbre de vie du Paradis terrestre, qui donnoit l'immortalité, figure de la felicité eternelle. Les autres à la fontaine du mesme paradis, les autres à vn banquet & à la manne, donnant toute sorte de gousts spirituels. Le Sauueur l'a appellé pain du ciel; toutes lesquelles considerations seroient fondées en l'air, si l'Eucharistie ne contenoit que la figure du corps du Sauueur. L'Escriture nous enseigne que la vie eternelle consistera en la fruition de Dieu, en delices inenarrables de l'ame, en repos & contentement indicible du corps, & en la gloire immortelle. La mesme Escriture nous declare tout cecy, par des semblances familieres à nos sens, quand elle nomme le paradis, nopces, & festin nuptial du fils de Dieu Roy des Roys. Car s'il n'y a temps auquel les Roys terriens traictent plus royalement, & honorent plus magnifiquement leurs bons subiects & seruiteurs en habits & autres choses, qu'aux nopces de leurs fils: quelle ioye & liesse, quelle gloire sera-ce d'estre present aux nopces du fils de ce grand Roy, qui est la mesme largesse, bonté, richesse, sagesse, & puissance? L'Eucharistie porte la semblance de la vie eternelle en tout cecy; car elle est appellée le grand souper du fils de Dieu en ce monde; & le mariage & nopces d'iceluy auec son Eglise; & comme au ciel la viande de la felicité sera Dieu tout en tous, & tout en vn chascun de ses eleus; de mesme est icy le corps du Sauueur viande pour tous, toute en tous, & toute pour vn chascun. Les saincts Peres n'auoient garde de fonder ces diuins rapports, representants ceste beatitude en l'Eucharistie, ny de fonder en icelle la confirmation des plus hauts mysteres de nostre foy, ainsi qu'auons veu, s'ils eussent cuidé qu'elle n'estoit qu'vne piece de pain, qualifiée d'vne vaine figure, que luy donnent nos reformez.

Article douziesme. L'arbre de vie, Pascasius. Fontaine de Paradis. S. Chrysost. hom. 43. in Ioan. Banquet. S. Greg. hom. 30. Pain du ciel Ioa. 6.

La beatitude consiste en la vision de Dieu.

La felicité appellée nopces & festin.

Grand souper Luc 14. 16 Nopces. Matt. 22. 12. Apo. 19. 7.

Les Ministres destruisent tous les articles du CREDO, pour destruire la verité de l'Eucharistie, & pour establir la fausseté de leur Cene.

CHAP. XIII.

NOus auons monstré comment les Peres anciens confirment par l'Eucharistie les articles de nostre foy, monstrons maintenant comment à poincte contraire, les Ministres les destruisent pour la fausseté de leur Cene.

Le premier article est, IE CROY EN DIEV LE PERE TOVT-PVISSANT. Contre cest article ils disent, que Dieu ne peut faire qu'vn corps n'occupe point de place, & qu'il soit en diuers lieux; & ce disant ils disent, qu'il n'est pas tout-puissant. Pour voiler leur erreur ils recourent aux loix de contradiction, & disent, que ce sont choses contradictoires, qu'vn corps soit sans l'exercice de ses proprietez, & que Dieu ne peut

Le premier article du symbole.

Faux pretexte tissu d'ignorance & malice.

Digitized by Google

faire telles contrarietez ; d'autant qu'il feroit la verité,& la mensonge ensemble ; Ie dis que recourir à ces loix,c'est defendre son infidelité par son ignorance, & combattre ignoramment, & neantmoins malicieusement la foy par la philosophie,la puissance de Dieu par l'infirmité de la nature,& ignorer Dieu & la nature ensemble. Dieu qui a mis les loix à la nature s'en peut dispenser: & au reste la nature enseigne , que l'action de la proprieté se peut separer d'icelle, & estre suspendue,comme nous voyons au feu ; la proprieté duquel est brusler , & toutes-fois il ne brula point les trois enfans iettez en la fornaise; il n'y a pas donc de contradiction , qu'vn corps ait quantité sans occuper place : car occuper place, c'est la proprieté & non la nature du corps, comme ailleurs nous dirons : c'est donc nier la puissance de Dieu, de dire qu'il ne puisse faire qu'vn corps soit sans occuper place, principalement son corps: c'est aussi grande infidelité,comme qui diroit que Dieu ne peut faire que le feu soit sans brusler.

Dieu createur & maistre de la nature.

Feu sans brusler Daniel. 3.

Le second article, ET EN IESVS-CHRIST, SON FILS VNIQVE NOSTRE SEIGNEVR. Ils destruisent cest article disant qu'il ne le faut point adorer en l'Eucharistie , soit parce qu'il n'y est pas present , comme disent les Caluinistes;ou encor qu'il soit present, parce qu'on adoreroit le pain , comme disent les Lutheriens; qui tiennent que le pain demeure auec le corps de IESVS-CHRIST. Les vns & les autres par diuerses routes d'erreurs sur l'Eucharistie, priuent IESVS-CHRIST de l'honneur à luy deu, cõme au Seigneur souuerain, & entant qu'il est en eux, auilissent sa maiesté. Car Dieu doibt estre adoré par tout où il est, & quiconque luy denie l'adoration,il dict qu'il n'est pas Dieu. Or la foy Catholique nous enseigne, que IESVS-CHRIST est present en l'Eucharistie,& que la substance du pain n'y est plus , & que tout le Sacrement doibt estre adoré,comme faisant vn tout, à sçauoir IESVS-CHRIST, qui est l'obiect de l'adoration & les especes qu'on honore d'vn honneur deu aux choses sainctes conioinctes à IESVS-CHRIST. Ainsi comme on adoroit IESVS-CHRIST estant encor en terre reuestu de ses habits, l'adoration de Latrie s'adressoit à la personne Dieu-homme,& non aux habits , sauf qu'on les honoroit seulement en consequence de celuy qui les portoit, & en celuy qui les portoit , que nos Theologiens appellent en leurs escoles coadorer, c'est à dire adorer auec la chose , & en la chose adorée.

Le second article.

Ils ostent l'honneur à IESVS-CHRIST.

Combattent obliquement la diuinité de IESVS-CHRIST. Sincerité de la foy Catholique.

Adoratiõ de Latrie.

Coadorer.

Le troisiesme. QVI A ESTÉ CONCEV DV S. ESPRIT, ET EST NÉ DE MARIE VIERGE. De cestuy-cy ils ostent la similitude, qui est entre l'incarnation & l'Eucharistie , tant & si deuotement preschée par les saincts Peres;à sçauoir que comme en l'incarnation deux natures, la diuine & l'humaine sont vnies ensemble, surnaturellement par la vertu du sainct Esprit : de mesme en l'Eucharistie,la nature des accidents est vnie surnaturellement auec le corps de IESVS-CHRIST, sans toutes-fois l'auoir pour subiect. Item en l'incarnation , la diuinité inuisible & impassible est vnie auec l'humanité visible & mortelle , & les deux font vn tout , à sçauoir vn IESVS-CHRIST ; ainsi en l'Eucharistie la partie celeste & diuine , qui est le corps de IESVS-CHRIST glorieux & immortel, & les especes visibles & perissables font vn Sacrement , encor que ceste vnion ne soit hypostatique,ny personnelle , ains sacramentelle seulement. IESVS-CHRIST a prins chair humaine pour l'amour de nous , & pour estre present auec nous ; les mesmes motifs luy ont faict donner sa chair en l'Eucharistie. En l'vn & en l'autre monstrant vn diuin exemple d'humilité , & de douceur ; ayant enduré beaucoup en son corps naturel , visible, sans interest de sa diuinité inuisible ; endurant aussi beaucoup d'indignitez au Sacrement visible par les meschãs, sans interest de son corps caché. En l'humanité visible on adoroit sa diuinité : au Sacrement visible on adore son corps inuisible vni auec sa diuinité. Toutes ces belles analogies sainctement remarquées par les saincts Peres, sont destruictes par les Ministres ostans la reelle presence du corps du Sauueur en ce Sacrement. Mais le principal erreur qu'ils commettent icy pour asseoir leur Idole de Cene,c'est qu'ils ostent la virginité à la Mere de Dieu ; car ne voulans conceder que le corps de nostre Seigneur soit sorti sans fraction de celuy de sa mere, de peur qu'ils ne soyent contraints de confesser , que son corps a peu penetrer vn autre corps sans l'interesser, & que par mesme priuilege il peut estre en l'Eucharistie sans occuper lieu , ils disent qu'il est né à la façon des autres hommes , & par consequent ostent sacrilegement à la Mere de Dieu l'honneur de sa virginité, & iniurient son fils par vn attroce blasfeme,l'estimant brise-virginité.

Le troisiesme article L'incarnation cõparée par les S. Peres auec l'Eucharistie. S. Iust. Apol. 2 S.Cypr. de cœna Dom. S. Hilar. l 8. de Trinit. S.Amb. de init c.9 S.August. apud Grat. d. 2. hoc est. Vne personne. Vn Sacrement. les mesmes motifs luy ont faict donner sa chair.

Les Ministres destruisent la virginité de la Mere de Dieu.

Le quatriesme est. IL A ENDVRÉ SOVBS PONCE PILATE, A ESTÉ CRVCIFIÉ, MORT, ET ENSEVELI. Ils rendent inutile cest article, enseignans que la chair de IESVS-CHRIST ne profite rien en l'Eucharistie , encor qu'on la mangeat, mais que c'est seulement la diuinité : car si cest argument est bon, il s'ensuit qu'en la croix elle n'aura non plus profité; d'autant qu'elle n'estoit pas alors plus salutaire de soy qu'elle est maintenant , qui est vn consequent plein d'impieté : car encor que la diuinité deifiant la chair, luy aye donné la vertu, si ne peut on pas dire sans blasfeme,que la chair de IESVS-CHRIST ne profite de rien,veu que comme il a esté dict ailleurs,c'est elle qui a enduré, qui a esté fichée en croix , qui a souffert la mort, & nous a rachetez. Que si elle a esté profitable en la croix estant mortelle,qui osera dire qu'elle soit inutile maintenant, immortelle & glorieuse en l'Eucharistie?

Le quatriesme, La mort du Sauueur.

La chair du Sauueur vtile en la croix & par tout.

Le cinquiesme. IL EST DESCENDV AVX ENFERS, ET EST RESVSCITÉ DES MORTS LE TROISIESME IOVR. Pour la premiere partie de cest article , ils la nient de peur du purgatoire, qu'il leur faudroit confesser confessant ceste descente. En la seconde ils diminuent la gloire de la resurrection du Sauueur, ne voulants conceder qu'il soit sorti du sepulchre fermé , à la façon qu'ils ne veulent conceder , qu'il soit né de la Vierge sans ouuerture de corps, ou qu'il soit entré à la chambre des Apostres les portes fermées. Et tout cecy affin qu'ils puissent defendre à couuert leur erreur contre l'Eucharistie , qui est que le corps de IESVS-CHRIST n'y peut estre, sinon à la façon commune des autres corps naturels, visiblement , & occupant place.

Le cinquiesme.

Ils n'ont pas peur de l'enfer.

Ils diminuent la gloire de la resurrection.

Le sixiesme article

Le sixiesme article est. IL EST MONTE AV CIEL, ET EST ASSIS A LA DEXTRE DE DIEV LE PERE TOVT-PVISSANT. Il ne sçauent comment expliquer cest article, voyans bien qu'en luy donnant son vray sens, ils sont contraints de confesser que IESVS CHRIST lors qu'il est monté au ciel, a monstré auoir des qualitez en son corps, qui confirment nostre creance de la presence d'iceluy en l'Eucharistie, comme sont l'agilité, la legereté, la subtilité, montant en haut contre la nature des autres corps, entrant ez cieux sans ouuerture, comme supernaturellemēt il est en l'Eucharistie sans occuper lieu. Parquoy ils aiment mieux dire, qu'il a percé les cieux, & diront à la fin qu'il y est monté auec vne eschele, parce que la nature d'vn corps humain n'est pas de monter sans degrez, moins encor de voler sans aisles: ainsi dict Caluin, que la pierre du sepulchre s'amolit quand le Sauueur resuscita, & que l'eau s'endurcit souos ses pieds, quand il marcha sur la mer: glose inepte & contraire du tout à l'Escriture: & au reste ils l'attachent si bien au ciel, qu'ils ne veulent pas permettre qu'il en bouge tant soit peu, iusques au iour du iugement, de peur qu'il ne se trouue en l'Eucharistie, & les face menteurs; resueries & erreurs blasphematoires, & apertement donnant contre la doctrine de sainct Paul, qui tesmoigne auoir veu le Sauueur en terre apres son Ascension, à la façon que plus de cinq cens Chrestiens l'auoient veu apres sa Resurrection, deuant qu'il montast au ciel.

L'heresie rauit la liberté à IESVS CHRIST pour s'establir en regne.

S. Paul à veu le Sauueur en terre apres l'Ascensiō 1. Cor. 15. 8

Le septiesme iuger les vifs & les morts.

Le septiesme. DE LA IL DOIBT VENIR IVGER LES VIVANS ET LES MORTS. Contre cest article faict ce qu'ils enseignent, à sçauoir que le Sacrement de l'Eucharistie a esté desia faussement administré par plusieurs siecles; car de là il s'ensuit ou que IESVS CHRIST est ia venu, ou que la prophetie de S. Paul donnée aux Corinthiens est fausse disant, que *toutes-fois & quantes qu'ils celebreroient ce Sacrement, ils annonceroient la mort du Seigneur iusques à ce qu'il vinst.* La consequence est euidente: sainct Paul vouloit dire que ce Sacrement seroit celebré iusques au iour dernier, & que quand il cesseroit, le iugement viendroit aussi-tost. Or est-il que si leur doctrine est vraye qui dict que nostre Eucharistie & nostre Messe est abomination, on a laissé de celebrer ce Sacrement, car ne le celebrer comme il faut, est moins que de laisser du tout à le celebrer, IESVS-CHRIST donc est venu des-ia, & le iugement faict, & le dernier iour tenu il y a plus de mille ans: ou s'il est venu, S. Paul a escrit mensonge.

Le huictiesme: Ie croy au sainct Esprit.

Le huictiesme. IE CROY AV S. ESPRIT La mesme doctrine est repugnante à cest article, & iniurieuse au S. Esprit: car s'il est vray ce qu'ils disent, le sainct esprit a laissé regner au milieu de l'Eglise vn erreur grand & intolerable sur le principal Sacrement d'icelle, qui est contre l'honneur de sa prouidence.

Le neufuiesme la S. Eglise Catholique.

Le neufuiesme. EN LA STE. EGLISE CATHOLIQVE, ET COMMVNION DES SAINCTS. Par la mesme doctrine cest article est renuersé. Car selon icelle il faut dire, que l'Eglise des Chrestiens a esté, l'espace de seize siecles vn theatre d'Idolatrie, la plus sotte & la plus abominable qui fut iamais entre les Payens. Car il n'y eut iamais peuple si lourdaut, & si insensé qui adorat vn morceau de pain comme Dieu, veu que cela non seulement repugne à la raison, mais encor au sens. Et quelle nation dict Ciceron contre les Ægyptiens, fut iamais si sotte qui pensat que la viande qu'elle mange soit Dieu? Parquoy si en l'Eucharistie il n'y a que du pain, & si ce Sacrement n'est le corps de IESVS-CHRIST, comme les Ministres enseignent, l'Eglise a tenu pour Dieu vne piece de boulanger depuis l'Ascension du Sauueur iusques à Caluin, & a faict autant de Dieux, comme les Chrestiens ont rompu de morceaux de pain, & adoré en l'Eucharistie plus d'Idoles qu'il n'y en a eu depuis que l'Idolatrie a commencé au monde. O doctrine abominable que la vostre, Ministres, qui traisse apres soy, de si iniurieuses, & si blasfemantes absurditez contre l'Eglise de IESVS CHRIST! Ceste mesme erreur destoust encor la communion du corps de Sauueur auec ses membres, & des membres entre eux, par le moyen du chef dont cy deuant nous parlions, communion faicte par l'entremise de ceste chair deifiée, vnie auec la nostre & la nostre eleuée auec elle, & par elle vnie à la diuinité.

Cic. de nat. deor. l. 3.

Le dixiesme la remissiō des pechez.

Le dixiesme article. LA REMISSION DES PECHEZ. Contre cestuy-cy ils disent que l'Eucharistie ne remet point les pechez, ny entant que Sacrement, ny entant que Sacrifice. Et diminuent en cela la remission des pechez.

Le onziesme la resurrectiō.

Le onziesme, ET LA RESVRRECTION DE LA CHAIR. Contre cest article cōbattent toutes les belles raisōs naturelles qu'ils amenēt des proprietez des corps, pour tascher d'obscurcir la reelle presence du Sauueur en l'Eucharistie. Car si le corps mesme du Sauueur ne peut estre sans occuper place, sans estre veu, & sans estre subiect aux loix des autres proprietez, les nostres ne seront pas priuilegez d'auantage: Et si vn des principaux effects de la manducation du corps de nostre Seigneur est la Resurrectiō, & la vie eternelle, comme le Sauueur mesme l'a dict, quiconque aneantit la reelle manducation du corps de IESVS-CHRIST, il aneantit par mesme doctrine cest article.

Effect principal de l'Eucharistie. Ioan. 6.

En somme leur fausse doctrine fournit des armes aux Payens, & Iuifs pour impugner, & destruire en vn coup la foy de la Trinité. Car s'il faut nier, comme ils font, que le corps du Sauueur soit present en l'Eucharistie: parce qu'on ne peut comprendre comment vn mesme corps puisse estre au ciel à la dextre du Pere, & en terre sur l'autel: il faudra encor plus opiniastrement nier le mystere de la Trinité. Car il est plus difficile d'entendre, qu'vne seule nature & vne diuinité soit en trois personnes reellement distinctes entre elles, & vnies à vne diuinité, que qu'vn mesme corps soit en diuers lieux. Et qui ne voit que toute leur foy n'est fondée qu'en la raison humaine & non en la parole de Dieu, & que leur infidelité ne prouient que du iugement humain?

La Cene les Ministres destruit la foy de la Trinité.

Vn en trois & trois en vn.

Vn corps en plusieurs lieux.

Le dernier ET LA VIE ETERNELLE, est aussi bien renuersé par leur mescreance qu'aucun des autres; car nous priuant de la viande de ceste precieuse chair, vray antidote de la mort, souuerain electuaire de l'immortalité, comme parle sainct Ignace, certes il priuent nostre chair de l'vnique moyen que luy a laissé IESVS-CHRIST, de resusciter vn iour glorieuse, pour apres regner

Le douziesme article [illegible]

Digitized by Google

S. Ign. ep. ad Ephes. Ioan. 6. Leur Cene semblance d'vn repas infernal.

au ciel eternellement. Et au reste comme nostre Eucharistie porte l'image de ceste vie eternelle, aussi leur Cene porte la semblance de l'Enfer. C'est vne repuë chetifue, vn prophane morceau, vne gorgée de breuuage vain: repuë qui ne nourrit ny l'ame ny le corps, & met le germe de la mort eternelle à tous les deux : repuë de disette, de risée, de figures, & de fantosmes ; & en ses qualitez vraye effigie de l'Enfer, où il y a faute de tout bien, perpetuelle disette, & perpetuelle famine. C'est ainsi que les Ministres sappent les douze fondements de nostre creance pour soubasser l'Idole de leur opinion, sur les ruines de la vraye foy, tant est l'heresie pernicieuse & tant amoureuse de ses inuentions & de sa vanité, pour laquelle soustenir elle n'espargne ny createur ny creatures, renuersant tout pour se mettre en regne sur tout.

l'Heresie peste de la foy.

Autre preuue du tesmoignage des Peres anciens prinse sur l'adoration de l'Eucharistie.

CHAP. XIV.

LEs Saincts Peres nous ont donné encor vn fort argument de leur foy, sur la reelle presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie, enseignans qu'en icelle nous y adorons IESVS-CHRIST, non comme en vn signe ou image; car cela se peut faire hors de l'Eucharistie, & de telle adoration on ne pourroit pas colliger sa reelle presence, mais d'vne adoration circonstantiée de telles conditions, qui monstrent euidemment que IESVS CHRIST est present en ce Sacrement. Premierement les Peres ont creu tousiours & laissé par escrit, qu'apres la consecration les Anges se trouuoient presens à l'Autel pour y adorer le Sauueur. Sainct Chrysostome, *Alors*, dict-il, *les Anges sont aux costez du Prestre & toute la Cour celeste bruit, & le lieu voisin de l'Autel est enuironné de troupes Angeliques à l'honneur de celuy qui est immolé.* Et recite là deux visions de deux saincts personnages, à qui Dieu auoit autresfois faict voir ceste diuine multitude de celestes esprits. Comme iadis la priere d'Elisée fit ouurir les yeux de son seruiteur estonné des troupes ennemies, à ce qu'il vit les esquadrons armez de ces mesmes esprits faisans alte sur la montagne voisine de la cité pour la sauuegarde du prophete: Et ailleurs, *En ce temps* (apres la consecration) *mon tres-cher frere, non seulement les hommes haussent la voix en priant, mais aussi les Anges fleschissent le genouil au Seigneur, les Archanges aussi le supplient comme est à l'heure propre; car ils ont la sacrée oblation fauorable.* Item. *Pense ie te prie que la table royale t'est mise, que les Anges y seruent: que le Roy mesme y est present, & tu y assistes en paresseux? tu as tes habits sales & tu ne t'en soucies? mes habits sont nets, diras tu, adore donc & communie au sacrifice où CHRIST est immolé & la brebis du Seigneur: quand tu orras OREMVS prions tous ensemble, quand tu verras tirer les rideaux des autels, alors pense que le ciel s'ouure, & que les Anges descendent,* Le mesme escrit il en l'homelie premiere sur les paroles d'Esaïe, I'AY VEV LE SEIGNEVR. S. Gregoire, *Qui peut doubter d'entre les fideles qu'à l'heure de l'immolation les Cieux ne soyent ouuerts à la voix du prestre, & que les chœurs des Anges n'assistent au mystere de* IESVS-CHRIST? Si apres la consecration il n'y auoit que la figure, ces Saincts eussent ils creu que les Anges s'y deussent trouuer & laisser le corps de leur Seigneur au ciel, pour le venir adorer en son signe, & en vne piece de pain?

Les Anges presens en la Messe apres la cõsecration. S. Chrys. l. 6 de sacer. Visiõs des Anges sur l'Autel.

S. Chrysost. hom. 3 de incompre. Dei natu.

S. Chrysost. hom. 61. ad pop. Ant.

S. Greg. 4. Dial. c. 58

La seconde circonstance est prinse de ce que lesdicts Peres ont tenu tousiours en grande veneration, & beaucoup plus grande que les images, tous les instrumens qui touchent immediatement ou bien pres les especes du Sacrement, comme sont les Corporaux, Calices, Patenes, les Ciboires & les Autels qu'on consacre à cest vsage, laquelle reuerence n'est faicte pour autre occasion sinon pour la presence du corps & sang de IESVS-CHRIST. Ainsi le tesmoigne sainct Hierosme escriuant à Theophile d'Alexandrie. Au moyen dequoy Optatus se plaignãt des Heretiques qui auoient rompu les autels, *y a-il rien plus sacrilegement faict que de rompre, raser, & desmolir les autels? Car qu'est-ce que l'Autel sinon le siege du corps, & sang du Sauueur? Et ce forfaict si inhumain a esté encor redoublé quand vous auez rompu les Calices porteurs du sang du Sauueur & les auez reduicts en masse; ô execrable meschanceté, ô malice non ouye!* Or ceste veneration estoit si grande que les Arriens voulants forger vne calomnie fort atroce contre S. Athanase, l'accuserent d'auoir rompu vn calice, comme luy mesme escrit en sa seconde Apologie.

Secõde circonstance veneratiõ des vases sacrez.

S. Hieron. ad Theophil. Alex. Optat. l. 6. contra Donat. Heretiques brise-autels & brise-calices.

Calomnie sur S. Ath. S. Athan. Apol. 2.

La troisiesme circonstance est l'ordonnance de l'Eglise estroittement gardée, qui defend aux Cathecumenes non seulement de communier au Sacrement, mais non pas mesme d'assister à la consecration, ny d'adorer l'Eucharistie encor qu'il leur fut permis d'adorer les images du Sauueur, & estre presens en la premiere partie de la Messe, comme ailleurs nous auons dict. Surquoy sainct Augustin, *Le corps de* CHRIST *c'est vne manne cachée aux Catechumenes parce que* IESVS *ne se fie pas encor à eux.* Or si les Peres auec l'Eglise eussent creu qu'il n'y auoit que du pain figure du corps de IESVS-CHRIST, est il vraysemblable qu'ils eussent esté si scrupuleux que de ne vouloir admettre ces ieunes plantes à ceste partie de la Messe où l'Eucharistie estoit adorée, & à la communion de ce pain? veu mesmes qu'on leur donnoit du pain benit, appellé pain des Cathecumenes, duquel parlant le mesme S. Augustin, *Les Cathecumenes*, dict-il, *prennent du pain, encor que ce ne soit pas le corps de* CHRIST, *il est neantmoins sainct, parce qu'il est Sacrement, c'est à dire signe sacré.*

Troisiesme circonstãce.

S. Augus. tract. 10. in Ioan.

Pain benit pour les Cathecumenes S. Aug. l. 2 de peccat. merit. c. 26.

La quatriesme circonstance est que les Peres ont tellement adoré le S. Sacrement, qu'ils l'ont aussi inuoqué, & ce par tradition Apostolique, dict S. Basile, qui est vn trescertain argument qu'ils croyoient que IESVS-CHRIST Dieu & homme, y estoit present en suite de son corps precieux. Car encor qu'on face honneur aux images & signes de IESVS-CHRIST, iamais pourtant on ne les inuoque. S. Denys Areopagite, *Mais ô toy tres-diuin, & tres-sacré Sacrement, caché soubs des signes obscurs comme par des voiles, mõstre toy descouuert à nous, & rẽplis les yeux de nos esprits de la lumiere qui ne peut estre cachée.*

Quatriesme circonstance. S. Bas. de Spir. San. c. 27. Inuocatiõ au S. Sacrement S. Dionys. l. de eccl. hierar. c. 3

Digitized by Google

Figures pretenduës de du Plessis p. 827.

Du Plessis, apres Caluin & les menus Ministres, dict que c'est vne figure de Rhetorique par laquelle quelquefois on parle mesmes aux choses qui n'ont aucun sentiment, comme nous disons à la Croix, *Ie te salue nostre vnique esperance.* Mais il se trompe trop elegamment en sa rhetorique: car encore que souuent les Peres vsent de ces façós de parler comme les exemples qu'il apporte, tesmoignent, ce n'est pas à dire, que par tout où ils le font ce soient saillies de Rhetorique. Ciceron apostrofe quelque-fois les sepulchres, Virgile les Astres, les enfans qui furent iettez en la fournaise toutes les creatures voire sans ame, le ciel, les elemens, la gresle, & le reste.

Daniel. 3.

Donc quand Ciceron inuoque le peuple Romain, & Virgile les Empereurs Romains ou ses amis, sont ce figures & apostrofes dressées aux choses sans ame? les Saincts parlent quelque-fois au ciel par figure, donc ils le font tousiours? donc quand S. Denys inuoque icy le Sacrement, où il croit estre IESVS-CHRIST, c'est fleur de Rhetorique? Et si ceste inuocation estoit vne tradition Apostolique, ainsi que tesmoigne S. Basile, les Apostres estoyent ils si amoureux de rhetorique ez choses sacrées, qu'ils en laissassent des ordonnances expresses?

Inuocatiō faicte au S. Sacrement de l'Autel par tradition Apostolique S. Basil. l. de Sp. sanct.

Et s'ils les laissoyent pour l'Eucharistie, pourquoy non encores pour le Baptesme, & les autres Sacremens, puis-que, comme dict du Plessis au mesme lieu, IESVS-CHRIST est la substance de tous les Sacremens, comme de la Cene? Ce n'est pas donc la Rhetorique, qui faisoit faire ces ordonnances aux Apostres, & ainsi parler S. Denys & les autres Saincts au S. Sacrement de l'Autel, & non aux autres; c'estoit la foy qu'ils auoyent que IESVS-CHRIST Dieu-homme estoit là present en personne & non en signe seulement, ou par grace, comme il est aux autres Sacremens.

Pourquoy les saincts adorent l'Eucharistie & non les autres Sacremēs.

Parquoy si du Plessis vouloit prouuer que ce langage estoit figure de Rhetorique, il falloit auoir prouué que le corps de IESVS-CHRIST n'y estoit pas, alors il eut bien conclu: que comme quand S. Ambroise adresse sa parole à l'eau, & Amphilochius à la ceinture de la Vierge ils parlent en Rhetoriciens, parce que ces choses n'ont pas oreilles pour les entendre; de mesme que l'inuocation de S. Denys estoit vne inuocatiō de Rhetorique. Mais nous disons que S. Denys croyoit ce que nous croyons, que IESVS-CHRIST estoit present: parquoy c'estoit vraye inuocation, encor qu'elle fut portée par vne apostrofe Rhetoricienne; comme sont celles où l'on inuoque Dieu.

Pourquoy S. Denys inuoque le S. Sacrement.

Quand du Plessis inuoquera le morceau de sa Cene, nous dirons qu'il est Rhetoricien parlant à vne chose sans ame & sans raison, ou s'il le faict à escient & sans Rhetorique, qu'il est vn idolatre inuoquant vne idolette paitrie, & cuite, facture d'vn boulenger.

Interpretation corrompuë.

L'interpretation de Pachimere qu'il apporte sur la susdicte inuocation de S. Denys, monstre tousiours le peu de foy qu'il a à citer, & l'aueuglement de son erreur par tout. Car il corrompt les paroles & de S. Denys, & de son interprete Pachimere, & n'entend pas qu'elles sont dictes contre luy.

S. Denys Eccl hier. c. 3. p. 3.

S. Denys dict, *ô tres-diuin & tres-sacré Sacrement*, comme nous l'auons tantost cité, & du Plessis, *ô Saincte & diuine ceremonie*; mal fideilement: car [illegible] ne peut pas signifier ceremonie en ce lieu là, veu qu'il

[illegible]

parloit du Sacrement qui contient plus que ceremonie, & la ceremonie est vne action qui passe, luy parloit à vne chose permanente.

Pachimere.

Pachimere dict. *Il parle* (S. Denys) *au S. Sacrement comme à vne chose ayant ame, & ce à bon droict*, εἰκότως *à la façon que Gregoire le grand dict, ô Saincte & grande Pasque.* Du Plessis rend, *Il parle à ceste ceremonie comme si elle auoit vne ame, & auec apparence.* Et luy faict dire le contraire de ce qu'il dict; Car Pachimere rend la raison illustrée de l'exemple de S. Gregoire, pourquoy S. Denys inuoquoit le Sacrement. Et veut dire que combien que Sacrement selon les especes visibles semble vne chose sans ame, toutesfois le sainct l'inuoque comme ayant ame, & ce à iuste occasion; car IESVS-CHRIST vraye vie y est caché dessoubs; il l'inuoque comme S. Gregoire qui dict, *ô saincte Pasque* inuoquant non la feste de Pasque cōme pense Nicetas, mais IESVS-CHRIST soubs le nom de Pasque. Car nostre Pasque c'est IESVS-CHRIST comme parle S. Paul.

S. Gregoire inuoque IESVS-CHRIST soubs le nō de Pasque. IESVS CHRIST nostre Pasque, 1. Cor. 5. 7.

Que si Pachimere disoit, ce que luy met en bouche du Plessis, il se contrediroit ridiculement. Car il dict que S. Denys inuoque IESVS-CHRIST inuoquāt le S. Sacrement, & selon l'arriereglose de du Plessis, la sentence de ses paroles seroit, S. Denys inuoque le Sacrement comme ayant ame, & ce à bon droict, car il n'a point d'ame n'estant qu'vn signe muet.

Glose ridicule de du Plessis.

Combien plus clairement parle la verité? Il inuoque le S. Sacrement comme chose animée, encor qu'il ne le semble pas: car il parle à IESVS-CHRIST present au Sacrement, comme S. Gregoire quand il l'appelle Pasque, IESVS-CHRIST, dis-je, caché soubs le voile des especes du pain & du vin.

Comment IESVS-CHRIST est au S. Sacremēt.

S. Denys donc par telle inuocation dressée au Sacrement monstroit qu'il y adoroit IESVS-CHRIST present; S. Gregoire de Nazianze en l'oraison qu'il a faicte de sa sœur Gorgonia, recite qu'elle estant affligée d'vne maladie prodigieuse, & ne trouuant plus de remede aux medecins, comme en vne nuict la maladie luy eut donné vn peu de relasche, s'en vint à l'Eglise à la desrobée, se iette à genoux deuant l'Autel implorant l'aide de celuy qui est adoré sur l'Autel, & ne partit qu'elle ne fut garie.

S. Greg. Naz. ora. in laudem sor. Gorgo.

Miracle du S. Sacrement.

Adoré donc sur l'Autel, & non seulement au ciel comme dict du Plessis. Voila l'inuocation en l'adoration. Or combien que chascun le peust inuoquer auec les paroles que le S. Esprit luy donnoit, on collige neantmoins des anciennes Liturgies, que c'estoit en disant les mots *Kyrie eleison*, Seigneur faictes mercy; Oraison tres-frequente aux dictes Liturgies, & c'est le bruit & la clameur de tremblement que S. Chrysostome entend au lieux cy dessus alleguez & autres ausquels il dict, que les Anges auec les hōmes haussent la voix, & bruyēt apres que le Prestre à consacré, & que IESVS-CHRIST est faict present.

Paroles de l'inuocatiō du S. Sacrement. Kyrie eleison in liturg.

Clameur en l'adoration du S. Sacremēt.

Or du Plessis barboüillāt de son ancre la verité de ceste adoration dict, *qu'il laisse à dire*, & cependant dict, *qu'anciennement on celebroit la Cene en façon de bāquet, où mesme on estoit assis*: & pour tesmoignage, produit la coustume des religieux de S. Benoist, qui le font encor le Ieudy sainct au *mandatum*, & repete ce *mandatum* trois fois, & autant de fois faict voir sa triple ignorance, & hardiesse trop importune à feindre.

Mandatū de du Plessis p. 16, 76. 825

Premiere ignorance.

L'ignorance est, premierement que ce *mandatum* n'est ny Messe, ny mar-

Pourquoy on laue les pieds le ieudy sainct.

que de Cene, cõme les Ministres luy ont donné à entendre: mais vne action d'humilité, qui se faict au Ieudy sainct, en laquelle le plus grand de la compagnie laue les pieds aux autres à l'imitation du Sauueur, qui apres la Cene, c'est à dire apres le souper de l'Agneau Paschal, voulant instituer le Sacrement de son corps, laua les pieds à ses Apostres, & laissa cest exemple d'humilité pour patron aux Pasteurs de son Eglise: parquoy on l'imite en faisant ce qu'il fit, & laue on les pieds apres la messe & vespres dictes, & la communion faicte: pendant lequel lauement on chante les paroles qu'il dict MANDATVM *nouum do vobis*, dont l'action est appellée MANDATVM. Secondemẽt ceste action n'est pas propre des religieux de S. Benoist; ains commune à toute compagnie Ecclesiastique. Les Euesques lauent les pieds à leurs Chanoines, & tous superieurs à leurs inferieurs collegiez. Les Papes mesmes font le MANDATVM à tel iour, voire encores nos Roys de France: font ils pour cela la Cene selon le sens de du Plessis? Troisiesmement ceste action se faisant apres la Messe, & apres vespres, ne touche rien ny elle, ny la Cene. Or ceux à qui on laue les pieds sont assis par necessité; car on ne laue pas les pieds aux hommes, comme aux leuriers: Parquoy colliger par ce lauement qu'on faisoit anciennement la Cene, c'est à dire la communion, cõme faict du Plessis, c'est faire vne consequence ridicule; c'est faire venir la teste d'vn Elefant du talon d'vn homme; c'est dire que la Cene se faisoit estans les Cenateurs assis, parce qu'on lauoit les pieds assis; aussi bien pourroit-on conclurre qu'on faisoit la Cene couché, parce qu'on dormoit couché. Ce sont les antecedens, les fenestes & les fusées de du Plessis se meslant d'escrire de toutes choses deuant messieurs de l'Eglise Romaine, aussi asseurément de celles qu'il ne sçait pas, cõme de celles qu'il sçait; qu'on prenne d'icy coniecture s'il le faict souuent. Mais à quelle occasion a il faict ceste belle remarque en cest endroict? C'est pour orner d'vne piece antique leur Cene, qui se faict à la façon d'vn banquet, comme ils disent; où le Ministre est auec sa robbe de chambre au bout de la table, & à tour de banquade les deuots communient assis à la dextre & à senestre, bec à bec entre eux, comme des hostes en vn cabaret, n'ayant au reste ceste Cene rien de semblable à vn banquet que l'assiete: car tout y est vuide, maigre, & pauure pour le corps, aussi bien que pour l'ame, si on n'y pouruoit ou par vn bon des-jeuner preallable, ou par vn bon disner suyuant, ou par tous les deux; à quoy les Ministres ne font ny scrupule ny difficulté, & le prattiquent plus souuent eux mesmes, qu'ils ne lauent les pieds à leurs Cenateurs selon le MANDATVM de S. Benoist. Et en toutes leurs actions meritent qu'on leur laue tres-bien la teste plustost que les pieds. Du Plessis adioute à la secõde page apres, que les docteurs Catholiques ne sont pas d'accord si le corps du Sauueur est mort ou vif en l'Eucharistie. Cecy est vne ignorance & imposture ensemble: ignorance de n'auoir iamais leu ce que les Conciles de Constance, de Basle, de Florence, & de Trente, & tous les docteurs Catholiques enseignent, que IESVS CHRIST est en corps & en ame auec sa diuinité au S. Sacrement, bien qu'il n'y ait que le corps qui y soit en vertu des paroles: imposture de taxer d'vne si bestiale ignorance les docteurs de l'Eglise, veu qu'il n'y a si simple femmelette Catholique, qui ne sçache que où est IESVS-CHRIST il n'y peut estre que vif, & combien que pour le regard des especes son corps semble estre en l'Eucharistie, comme vne hostie morte, il est neantmoins immortel, & glorieux en soy.

En quel temps. Mandatũ nouũ Ioã. 13. 34. Seconde ignorance

Le Pape faict le mãdat & laue les pieds. Troisiesme ignorance.

Consequẽce ridicule de du Plessis.

Forme de la Cene des Ministres.

Banquet maigre & profane.

Imposture de du Plessis. 827. IESVS-CHRIST, vif & immortel au S. Sacrement Cõc. Constantiense sess. 13. Basil. sess. 30. Floréti in decreto Eugenij & Trident. sess. 13. c. 3. & can. 1. & 3. IESVS-CHRIST tousiours immortel.

Cinquiesme circonstance prinse du langage des Peres enseignant qu'ils adoroyent IESVS-CHRIST *en l'Eucharistie.*

CHAP. XV.

IL y a vne circonstance encores qui donne vn grand lustre à la verité de nostre foy pour cognoistre que les Peres adoroyent IESVS-CHRIST comme reellement present en l'Eucharistie. Ceste circonstance est prinse sur leur façon de parler quand ils sont en propos de ceste adoration, façon si tres-claire qu'elle ne permet à personne d'en doubter. S. Clement, *Or qu'apres on face le Sacrifice priant le peuple debout en silence, & l'oblation achevée chasque ordre vienne separément pour prendre le precieux corps & sang du Seigneur, s'approchans en bon ordre, auec crainte & respect car ils viennent au corps du Roy.* Il ne dict pas; car ils viennent à l'image du Roy comme il falloit dire, s'il n'y eut eu que le signe du corps de IESVS-CHRIST, mais au corps du Roy c'est à dire de IESVS-CHRIST, duquel le corps est present; de IESVS-CHRIST dis-je Roy sacré & oinct par son pere, & portant en sa cuisse le titre de sa Maiesté ROY DES ROYS, & Seigneur des Seigneurs. Quand il n'y a que l'image du Roy, on ne dict pas le corps du Roy; mais le signe & l'image du Roy. Or S. Clement dict, *ils viennent au corps du Roy.* Du Plessis corrompt ce texte tournant ainsi, *approchez vous de ce mystere auec la mesme reuerence que vous feriez d'vn Roy*, c'est à dire, glose-il, *à vne persõne venerable.* Il dict d'vn Roy. S. Clement dict, *du corps du Roy.* Il donne aussi vne glose pleine d'imposture; car il faict dire à S. Clement qu'il faut honorer le pain entant que signe de IESVS-CHRIST, comme on feroit vn Roy ou autre personne venerable, c'est à dire d'vn honneur ciuil & humain qui est vne chose absurde; car estant IESVS-CHRIST Dieu, il doibt estre honoré en sa personne, & en tout ce qui le rapporte d'vn honneur sacré de religion, & non ciuil qui est propre de la creature. Et celuy qui dict qu'il faut honorer le corps de IESVS-CHRIST seulement d'vn honneur ciuil, il commet vne grande impieté, desrobant à Dieu son honneur qui doibt estre sacré & souuerain, que l'Eglise appelle honneur de Latrie; c'est à dire supreme adoration. S. Clement donc enseigne qu'on adore le Sacrement, non comme signe vuide seulement, mais comme Sacrement, auquel estoit present le corps du Sauueur. Les autres peres disent le mesme. Theodoret rendant la raison à l'heretique cõtre lequel il dispute, pourquoy les Catholiques adorent les mysteres de l'Eucharistie, il ne dict pas que c'est pour estre signes & notes sacrées, mais parce qu'ils sont veritablement ce qu'on croit & adore.

S. Clem. 2. constit. Apost. c. 57. in vers. Turriani.

Au corps du Roy en l'Eucharistie.

Rex Sion Psal. 2. Titre du Sauueur Rex Regũ. Roy des Roys. Apoc. 19. 16.

Du Plessis l. 4. c. 7. p. 82 & p 85.

IESVS-CHRIST par tous doit estre adoré.

Honneur de Latrie, supreme adoration.

Theodoret Dialog. 2.

Du Plessis encor icy appoincte sa plume menteuse, & contre qui ne l'appoincte il? & dict que

Du Plessis p. 830.

Digitized by Google

Theodoret met que ces signes sont adorés cōme semblances, antitypa, & appelle l'Eucharistie image & figure de la verité. Pour response ie dis que du Plessis a esté aussi bien aueuglé icy que tantost, & qu'il est tres-euidēt que Theodoret croyoit auec l'Eglise Catholique que le corps du Sauueur est reellemēt en l'Eucharistie. Car comme l'heretique disputant eut demādé, comment on appelloit les signes mystiques apres la consecration, le Catholique respond qu'on les appelloit le corps & sang du Sauueur: on les appelloit, donc ils ne le sont pas. La consequence est mal tirée, & pour en faire vne bonne il faut dire tout le contraire; que puis que le nom de la verité leur est donné, ils la contiennent. Ainsi vn peu auparauant Theodoret auoit dict, qu'ils s'appelloyent pain & vin deuāt la consecratiō, parce que veritablement ils estoyēt pain & vin; & à la mesme façon aussi il dict apres, que le corps du Sauueur apres la resurrection rendu immortel, est appellé le corps de la nature du Sauueur, c'est à dire le corps de sa diuinité, parce qu'il est tel en verité, & c'est la frase de l'Escriture, où estre appellé, c'est auoir, ce que signifie le nom. Ainsi il est dict, *le septiesme iour sera appellé sainct*, c'est à dire, *sera*. Item. *Qui restera de Ierusalem sera appellé sainct.* Mais si le corps du Sauueur est veritablement en l'Eucharistie, pourquoy l'appelle Theodoret image & semblāce de IESVS-CHRIST? C'est parce que le corps du Sauueur estant en l'Eucharistie soubs vne autre figure qu'il n'est au ciel, il en est appellé la semblance & le correspondant. Or l'heretique disputant, croyoit auec l'Eglise Catholique, que le pain & le vin par la consecration, estoyent conuertis au corps & sang du Sauueur; mais il croyoit contre la foy de l'Eglise, que le corps du Sauueur estoit conuerty en la diuinité. Theodoret donc tenant la place du Catholique en ce dialogue, argumente ainsi contre cest heretique. Tu crois que le pain est conuerty au vray corps du Sauueur en l'Eucharistie, il faut donc que tu croyes, qu'il a vn vray corps au ciel, & qu'il ne s'est pas conuerty en la diuinité; autrement la figure ne respondroit pas à la verité, c'est à dire le corps du Sauueur qui est au Sacrement seroit vray corps, & celuy qui est au ciel ne le seroit pas, qui est vne chose absurde. Il prouue dōc par l'Eucharistie la verité du corps du Sauueur, comme souuent font les Peres contre les Marcionistes & autres semblables, qui nioyent ceste verité: oyons les autres Peres.

Comment l'Eucharistie est figure du corps du Sauueur estāt au Ciel, Le pain & le vin apres la cōsecratiō le corps & le sang du Sauueur.

Sainct.

Leuit. 23 Isa. 4.

En quel sens l'Eucharistie est la semblance du corps de IESVS-CHRIST au ciel.

Foy de la transubstantiatiō.

Les Eutychiens disoyent que le corps du Sauueur s'estoit cōuerty en la diuinité. S. Leo ep. 21 tom. 1. conc.

L'adoration de l'Eucharistie prouuée par Origene & S. Chrysostome.

CHAP. XVI.

LEs tesmoignages des Peres citez peuuent suffisamment esclairer la verité de l'adoration, dont nous parlōs, & de laquelle nous prouuons la reelle presence du corps du Sauueur au sainct Sacrement; mais parce que nous auons affaire auec des aduersaires malins, produisons en encor quelques autres, affin que s'ils ne peuuent estre vaincus de la lumiere, ils soyent au moins confus de leur malignité. Origene parlant du deuoir, & de la deuotion auec laquelle nous deuons receuoir en nous le corps du Sauueur à l'imitation du bon Centenier dict ainsi, *Quand tu prens ceste viande saincte, & ce banquet incorruptible; quand tu iouys du pain & du calice de vie; quand tu manges & bois le corps & sang du Sauueur, alors le Seigneur entre dans ta maison: Au moyen dequoy t'humiliant toy-mesme à l'exemple de ce Centenier, dis comme luy; Seigneur ie ne suis pas digne, que tu entres en ma maison: car où ce Seigneur est receu indignement, c'est à la condemnation de celuy qui le reçoit.* Origene veut que nous adorions, & supplions ce qui entre en nous, quand nous prenons le S. Sacrement, comme le Centenier adora & pria le Sauueur venant chez luy. Il croyoit donc qu'au Sacrement estoit le mesme Seigneur, que le Centenier adora: car s'il eut creu qu'il n'y auoit que des signes simples, il eut exhorté les Chrestiens à cōmettre vne manifeste idolatrie, & à des-honorer sacrilegement le Sauueur; ce qui n'est aucunement vray-semblable. Ce texte est aussi euident pour verifier la foy de l'Eglise Catholique, que la glose apportée par nostre gendarme chargé des despouilles des Ministres, est absurde & maligne. Il escrit donc qu'Origene en ce lieu entend, *qu'on adore le Sacrement comme on adore les saincts, c'est à dire*, dit-il, *les gens de bien, quand ils nous viennent voir, & que Dieu entre en nous par sa parole & par les pasteurs, que nous adorons d'vne adoration ciuile, c'est à dire, les honorons ciuilement.* Ceste interpretation est faicte de fumées d'vn cerueau agité. Origene dict clairement & disertement, qu'ō doibt adorer le Sacrement de l'adoration que le Centenier adoroit IESVS-CHRIST; cestuy dict, qu'il entend qu'on l'adore comme on adore les gens de bien; Origene dict, qu'on adore au Sacrement IESVS CHRIST de l'honneur deu à Dieu; cestuy de l'honneur deu aux hommes; Origene dict, qu'il y a grande difference entre la visite que IESVS-CHRIST faict en nous par les Pasteurs, & par sa parole, & celle qu'il faict par ce Sacrement; car en la premiere il nous visite par autruy, au Sacremēt il vient luy mesme, non par signe ny par figure, mais en personne, cestuy-cy dict, que c'est vne mesme façon de visiter: Origene dict, que le Centenier adora IESVS CHRIST comme Dieu, & le dict à bon droict, car il appert en l'Euangile, que le Centenier estimoit IESVS-CHRIST tout-puissant, & auec vne si grande creance, que le Sauueur mesme l'admirant dict, qu'il n'auoit *trouué si grand foy en Israel*; Cestuy dict que c'est vne adoration de ciuilité & de courtoisie, semblable à celle dont nous honorons les gens de bien qui nous viennent voir. Cest hōme pouuoit-il mieux representer vn esprit esgaré, obstiné, aueuglé, à escient, à dessein, & par malice affectée combatant la verité, & iettant la poudre contre les rayons du Soleil?

Orig. hom. 5. in diuersa loca Euang.

Le Centenier de l'euangile. Matt. 8. 5. Marc. 15. 39. Luc. 7. 2.

Qui manducat indigne 1. Cor. 11.

Glose de du Pl. l. 4. c. 7. p. 827.

Origene malignement detorqué par l'aduersaire.

Au S. Sacrement Dieu nous visite en personne.

La foy du Centenier Matth. 8. 10.

Apres Origene oyons S. Chrysostome, que ce mesme escriuain n'a pas failly de gloser de pareil style. Ce sainct Prelat exhortant son peuple à le communier auec reuerence, apporte l'exemple des sages ou mages Roys qui vindrent adorer le Sauueur né en la creche, & dict entre autres propos. *Imitōs donc au moins ces pauures barbares Payens, nous qui sommes Citoyens des cieux, car eux le voyās en la creche & en la cauerne, & n'ayās pas veu ce que tu vois maintenant, neantmoins ils s'approcherent auec grande reuerence: Au lieu que tu le vois, non en la creche, mais sur l'Autel: tu*

S. Chrys. hom. 24 in 1. Cor. 10.

Les trois Roys. Matth. 2.

Ils n'auoyent pas veu les miracles du Sauueur.

vois, non vne femme le tenant entre ses bras, mais vn Prestre debout, & l'esprit abondamment respandu sur ce sacrifice: tu vois non seulement le corps comme ils le virent, mais encor la vertu d'iceluy. Quelle comparaison & quelle exhortation eut esté ceste-cy, ou plustost quelle deception, si au Sacrement de l'autel il n'y eut eu que des signes? Et ce peuple Chrestien n'eut-il pas dict à son prelat, comment dictes vous que nous voyōs quelque chose plus grande? Les Mages virent le propre corps du Sauueur, & nous ne voyons que le signe: eux le virent present, & nous l'auōs esloigné d'icy au ciel: eux le toucherent en sa propre chair, nous n'auons que le signe de sa chair. A quel propos donc demādez vous de nous si grande reuerence à leur exemple, qui sommes si inegaux en la participation du mystere?

Si la glose des Ministres estoit vraye.

Il est donc tres-certain que la foy de S. Chrysostome estoit, & de toute l'Eglise Catholique que Iesus-Christ est present au S. Sacrement, & aussi reellement & veritablement, comme il estoit en la creche quand les Roys l'adorerent, & que pour ceste presence S. Chrysostome exhortoit de l'adorer comme Dieu. Que dict icy du Plessis? Il dict des mensonges à sa coustume, & nous faict voir son aueuglement. Il dict que S. Chrysostome parle du corps de Christ representé au Sacrement: c'est mensonge, & mensonge sans appuy: car il est euident qu'il parle du corps de Iesus-Christ present: il dict que les sages n'adorerent pas Iesus-Christ comme Dieu, mais comme Roy. Cecy est vne ineptie, vn mensonge, vne calomnie, & vn blasfeme ensemble; Ineptie, parce que c'est respondre mal à propos, & donner vn scorpion quand on demande vn œuf. Le poinct de la comparaison consiste en cela: si le corps de Iesus-Christ est aussi present sur l'autel, comme il estoit en la creche: du Plessis gauchit la responsе à l'adoration. C'est vn mensonge: parce que les sages adorerent le Sauueur comme Dieu: car à quel propos comme Roy terrien: quelles enseignes voyoyent ils en ce petit enfant d'vn Roy de la terre, quel equipage de Roy? quelle magnificence? quel train? ains ne voyoyent-ils pas tout contraire à vn Roy terrien? vne estable pour vn palais: les araignées pour tapisseries, vn bœuf & vn asne pour caualerie, vne ieune femme & vn homme pour train: la pauureté, la simplicité, l'humilité pour richesses, pour magnificence & pour tout equipage? & l'estoile qu'ils auoyent veuë en Orient, qui les conduict iusques en Bethleem: les visions qu'ils eurent, & autres signes celestes & diuins, leur enseignoyent-ils vn Roy de ce monde, & non vn Roy d'Israël, c'est à dire vn Roy celeste, & qui deuoit regner en ce monde au cœur de ses esleus? Si l'esprit de Dieu les fit sortir de leur pays, pour venir trouuer ce Roy, ne les peut-il pas aduertir qu'il estoit Dieu? Et s'il les aduertit qu'il estoit Dieu, est-il vray semblable qu'il ne les enseignat de l'honorer comme Dieu? C'est donc vn mensonge de tant plus impudent, qu'il donne impudemment contre toute l'antiquité, qui a tousiours creu que ces Roys creurent en Iesus-Christ, qu'ils l'adorerent comme Dieu, qu'ils furent les premices de la gentilité en la foy, & qu'en eux fut accomply ce bel oracle, *Deuant que l'enfant sçache parler, & appeller son pere & sa mere par nom, la force de Damas sera ostée, & les despouilles de Samarie en face du Roy des Assyriens*, Qui estoit Herodes, à qui ces Roys furent adressez. Or qu'ils adorerent Iesus-Christ comme Dieu, le mesme S. Chrysostome en est tesmoing, & auec luy sainct Irenée, sainct Hierosme, sainct Hilaire, sainct Leon, Fulgentius & tous les autres grands docteurs de l'Eglise, qui ont tousiours parlé de ceste adoration, comme ne doubtans aucunement qu'elle ne fut sacrée & diuine, & faicte à Iesus-Christ, comme à Dieu. C'est donc encor vne calomnie, de desrober la loüange de leur foy à ces Roys fideles, de tant plus grāde qu'ils furent les premiers des Payens qui honorerent de leurs presents le Sauueur, le recognurent par leur obeyssance, & se soubmirent à luy par leur hommage presté. C'est vn blasfeme, & vn sacrilege de desrober à Iesus-Christ la verité, & l'honneur de ceste recognoissance, & dire que ce ne fut que ciuilité. Que dict encor du Plessis? Il ne dict rien qui vaille, il siffle plustost, & serpentille de queuë & de teste, s'estant ietté ez espines de ce lieu, & n'en pouuant sortir sans blessure. Il dict que si sainct Chrysostome eut voulu signifier que le Sauueur estoit en l'Eucharistie apres auoir dict, *Tu ne le vois pas entre les bras d'vne femme*; il deuoit dire, *mais entre les mains du Prestre*, pour suiure l'opposition. Il cerche vne antithese, & il a frauduleusement passé soubs silence, celle que sainct Chrysostome met, plus claire & plus propre que celle qu'il cerche. S. Chrysostome auoit dict, *Les sages virent* Iesus-Christ *en la creche, tu le vois à l'autel.* Ceste opposition & ceste antithese declare-elle assez que S. Chrysostome croit que Iesus-Christ est au S. Sacrement de l'Autel, puis qu'il dict qu'il y est aussi reellemēt qu'il estoit en la creche, quand les Roys l'adorerent? mais ayant dict, *Tu ne le vois point entre les bras d'vne femme*, que n'oppose-il encores, *mais entre les mains du Prestre*, puis que cela suit coulamment? C'est parce que l'autre antithese de l'autel à la creche est plus à propos, & plus forte: car le corps du Sauueur est plus long-temps sur l'autel, qu'entre les mains du Prestre; l'autel c'est son siege, son lict d'honneur, son throne Royal où il estoit, comme il est encor, adoré du peuple aussi tost qu'on ostoit les voiles & rideaux pour le monstrer, encor qu'il ne fut entre les mains du Prestre. Du Plessis poursuit & dict, que S. Chrysostome *éleue les assistans des choses basses aux hautes*, *quand il leur dict*, *qu'il n'y a que les aigles qui approchēt ce corps*, & conclud auec vn *certes* vieil mot du guet des freres, mot repeté six fois en ceste mesme page, que S. Chrysostome nous aduertit de cercher au ciel le corps du Sauueur par les yeux de la foy. Voicy vn esprit desesperément obstiné. S. Chrysostome dict qu'il faut adorer le corps de Iesus-Christ à l'autel, qu'il y est present aussi reellement qu'il fut iadis en la creche, quoy que d'vne autre façon, qu'il y est adoré des Anges & des hommes, & cest homme luy veut faire dire, qu'il n'y est point du tout, & qu'il aduertit de l'aller chercher au ciel auec les yeux de la foy. Et quand nous l'adorons en terre, auec quels yeux le voyōs nous qu'auec les yeux de la foy? Quand Iesus-Christ estoit en terre, auec quels yeux voyoit-

La foy de toute l'Eglise.

Proposition quarrée de du Plessis. p 818.

Ineptie de du Plessis.

Les trois Roys adorerent Iesus-Christ comme Dieu.

Impudent mensonge de l'aduersaire.

Victoire de Iesus

petit enfāt. Isa. 8. 4.

Que les trois Roys adorerent Iesus-Christ cōme Dieu. S. Chrys. hom. 6 in Matth. S. Iren. l. 3. c. 10. S. Hila. cap. 1 in Matth. S. Leo ser. manib. de epiph. Ful. ser. de epiph. & alij.

Calomnie Blasfeme de du Pl.

Pointilles ineptes de l'aduersaire.

La creche du Sauueur. L'autel du Sauueur.

L'autel siege du corps & iuge de Iesus-Christ Opta. Mileuit. l. 6.

Personne aussi n'approche de ce Sacremēt sans estre aigle spirituel & de grāde foy.

Esprit heretique.

Auoir les yeux de la foy, c'est croire ce que Dieu dict.

on

Digitized by Google

on sa diuinité qu'auec les yeux de la foy ? Ne croyons nous pas, qu'il est au ciel ? Faisons nous mal de croire encores qu'il est au Sacrement, puis qu'il l'a dict ? Et nos pensées sont elles terrestres, quand nous croyons qu'il est en son Sacrement ? Mais sainct Chrysostome nous esleue au ciel, & ne veut point que nous cherchions IESVS-CHRIST en terre. Ains sainct Chrysostome dict expressément en ce mesme lieu, comme preuoyant la faute des Ministres, & de ce Capitaine docteur, qu'il n'est besoin de chercher autre ciel que l'autel, pour trouuer le Sauueur, & l'adorer; voicy ces paroles. *Ce mystere te faict icy la terre, ciel: ouure doncques les portes du ciel & regarde: ouure les portes du ciel, ou plustost du ciel des cieux, & alors tu verras ce que ie dis: car ie te feray voir seant en terre ce qui est le plus precieux, & plus honorable au ciel: ce qui est de plus precieux & plus honorable en vn palais royal, c'est le corps du Roy seant en son throsne, & non les murailles où le toict doré: ce qui est plus honorable & diuin au ciel, c'est aussi le corps du Roy. Or est-il que tu le peux voir maintenant en terre. Ie ne te monstre point les Anges, les Archanges, non les cieux, & les cieux des cieux: c'est leur Seigneur mesme que ie te monstre. Entends tu donc comment tu vois en terre, ce qui est de plus precieux & de plus honorable au ciel? & non seulement tu le vois, ains tu le touches, ains tu le manges, & l'ayant pris tu t'en retournes à ton logis.* Parle-il assez clairement ? parle-il aux Ministres ? parle-il a du Plessis ? couche-il assez apertement sa foy & celle de l'Eglise Catholique. & l'aueuglement des Ministres ? Si les Ministres n'eussent esté des taupes, pouuoyent ils faillir passant par ce lieu, de voir la verité si disertemēt exposée ? & si l'erreur n'auoit creué les yeux à ce bon Capitaine, n'eut-il pas veu en terre. & en la doctrine du docteur qu'il glose, ce qu'il cherche sans yeux au ciel ? Et ne valoit-il pas mieux, qu'il confessat ingenuement, que sainct Chrysostome estoit ennemy de sa secte, que le falsifier, tronçonner, & gehenner comme il faict, pour luy faire dire ce qu'il ne dict iamais ? Et que veut dire ceste grande animosité, de corrompre les escrits des saincts, sinon que ceste secte est vne engeance maligne, qui ne peut subsister sinon par la corruption dont elle a pris source, dont elle prend accroissement, & dont elle prendra fin ?

S. Chrysost. hom. 24. in 1. Cor. 10.

L'autel du S. Sacrement est vn ciel en terre.

Belle similitude de S. Chrysostome.

On voit sur l'autel le Roy du ciel, on le touche.

Taupes en la foy.

L'erreur ne peut subsister que par tromperie.

L'adoration du Sainct Sacrement par Sainct Ambroise, & par Sainct Augustin.

CHAP. XVII.

PVis que nous sommes sur ce propos de l'adoration, où nos ennemis sont si violents, prenons encor quelques lieux de sainct Ambroise & de sainct Augustin. Sainct Ambroise exposant ces paroles du Pseaume, *adorez l'escabeau de ses pieds; par l'escabeau*, dict-il, *est entendue la terre, & par la terre, la chair de* IESVS-CHRIST, *laquelle nous adorons en ceste vie, ez mysteres* (en la Messe) *laquelle aussi les Apostres, comme tantost auons dict, adorerent en* IESVS-CHRIST. Sainct Ambroise dict, que nous adorons en la Messe ou aux mysteres du sainct Sacrement, la chair que les Apostres adorerent en IESVS-CHRIST. Les Ministres respondent & du Plessis, *Qui doubte que nous ne deuons adorer la chair de* CHRIST ? *nous l'adorons comme nous la mangeons.* Ie replique que du Plessis parlant en la personne de tous les Caluinistes, dict vray; car ils adorent la chair de IESVS-CHRIST comme ils la mangent: ils ne la mangent point, ils ne l'adorent point aussi: ils la mangent par fantasie, & l'adorent par fantasie. Ie dis aussi parlant pour tous les Catholiques, que nous l'adorons veritablement comme veritablement nous la mangeons. *Mais*, dict du Plessis, *ia n'aduienne, que le Chrestien n'ayt autre moyen de toucher* CHRIST *que de la main, de le manger que de la dent: puis que la Vierge n'est pas heureuse pour l'auoir conceu en son ventre, ny Simeon pour l'auoir receu en ses bras, mais bien pour l'auoir creu.* Response: ia à Dieu ne plaise, que nous n'ayons autre moyen en terre de toucher IESVS-CHRIST, que par la foy seulement, que nous ne puissions reellement estre participans de sa chair, qu'il nous a laissée pour gage de son amour, pour la nourriture de nostre ame, & pour antidote de la mort de nostre chair: quand nous mangeons ceste chair deifiée, ce n'est pas auec la seule dent: la foy, la charité, & l'appareil de toutes les vertus Chrestiennes, se doibt trouuer en ce diuin banquet: & participans IESVS-CHRIST en ce banquet, nous ne laissons pas de le participer en autre façon par la foy: & ceste reelle manducation de chair, n'empesche pas les autres communications, qui se font auec la foy & charité: ains ceste-cy exerce, affine, & renforce nostre foy: excite, nourrit, & enflamme nostre amour. C'est l'appuy & l'appast de toutes les vertus necessaires à l'ame Chrestienne. Ce qu'il dict que la Vierge *ne fut pas heureuse pour auoir conceu* IESVS-CHRIST *en son ventre*, c'est vne assertion blasphematoire, & directement contre la saincte Escriture qui dict, *Bien-heureux est le ventre qui t'a porté, & bien-heureuses sont les mammelles que tu as succées.* Et ce que le Sauueur adiouste apres: *Mais certes bien-heureux sont ceux qui oyent la parole de Dieu, & la gardent*, Ce n'est pas pour refuter ny reprendre ce que veritablement & pieusement auoit dict ceste saincte Dame, mais pour monstrer que le corporel ne profite rien sans le spirituel: de mesme façon respondit le Sauueur à ceux qui l'aduertissoyent que sa mere le cherchoit, *Ma mere est quiconque fera la volonté de mon pere*: Il ne nia pas que la Vierge fut sa mere, mais il enseigna que la parenté spirituelle estoit à preferer à la seule corporelle. La Vierge donc a esté heureuse; d'auoir conceu corporellement le fils de Dieu, combien que plus heureuse de l'auoir conceu par la foy, & par la charité. *Plus heureuse Marie*, dict sainct Augustin, *en receuant la foy de* IESVS-CHRIST, *qu'en conceuant la chair de* IESVS-CHRIST, mais plus heureuse encore de tous les deux ensemble. Bien heureux aussi Simeon, pour auoir receu IESVS-CHRIST. mais encor plus heureux d'auoir creu en luy, & de l'auoir tenu en ses bras: bien-heureux les vieux prophetes, d'auoir iadis eu la foy en IESVS CHRIST, deuant qu'il conuersat auec les hommes faict homme:

Ps. 98. 5. S. Ambr. l. de Spirit. sanct. c. 12.

Du P. l. 4. c. 7. p. 829.

ils adorent par fātasie IESVS-CHRIST

Mensonge & blaspheme.

La chair du Sauueur Antidote de la mort. S. Ign. epi. ad Ephes.

L'Eucharistie aide à nous vnir parfaictement auec Dieu.

Bien-heureux ventre. Luc. 11. 27

Mere de IESVS-CHRIST Matth. 12. 4. Marc. 3. 33.

S. August. l. de sancta Virg. 3. La chair sans la foy inutile.

mais plus heureux les Apostres, qui creurent en luy, & le virent ensemble; & en ce titre les prononce IESVS-CHRIST heureux sur les ancies Prophetes disant, *Bien-heureux sont les yeux, qui voyent ce que vous voyez, car plusieurs Prophetes l'ont desiré voir, & ne l'ont pas veu.* Il ne parle pas de la foy seulemēt; car les prophetes l'auoyent veu de cest œil, mais des yeux corporels auec la foy; comme le voyoient les Apostres. C'est donc vne malignité de nier, que la Vierge ayt esté heureuse pour auoir conceu en son ventre le fils de Dieu, ou Simeon pour l'auoir tenu entre ses bras, encor que l'vn & l'autre soit plus heureux par la foy & la charité auec IESVS-CHRIST; Malignité aussi de dire; il y a vne communion spirituelle, qui se faict d'esprit & d'amour auec IESVS-CHRIST, donc il n'y a point de participation reelle de sa chair: il y a vn attouchement de foy & d'amour, donc il n'y en a point de corps à corps: comme seroit malignité & infidelité de dire, les anciens Prophetes ont adoré, & touché IESVS-CHRIST des yeux de l'esprit deuant qu'il vinst, dōc les Apostres ne l'ōt point adoré ny touché corporellement estant ja venu. Ce qu'il allegue au nom des Peres, & nommément de sainct Ambroise, *Nous adorons* CHRIST *comme nous le touchons, nous le touchons non par attouchement corporel mais par la foy*: c'est la tissure de son cerueau, & non le texte des Peres, ny de ce sainct Docteur. Il n'y eut iamais Pere, qui niat que l'on n'ayt touché IESVS CHRIST corporellement; luy mesme disoit parmy la foule, *qui est-ce qui m'a touché?* S Pierre luy respond, *la multitude te presse, & tu demandes qui t'a touché?* ceux qui le crucifierent, & mirent à mort ne le toucherent-ils point? S. Thomas, Magdelene, & plusieurs saincts ne le toucherent-ils point apres sa Resurrection? S. Ambroise donc veut dire, & les Peres auec luy, qu'il ne faut point chercher en terre vn attouchement sensuel & visible du Sauueur, mais le chercher par la foy, & par les bonnes œuures à le toucher par imitation. Ainsi dict S. Ambroise là mesmes. *Qui donc veut toucher* IESVS-CHRIST, *qu'il dompte & mortifie ses membres.* Mais il ne parle pas de l'attouchement, qui se faict en l'Eucharistie; car il n'est pas sensuel & visible, mais spirituel, & diuin, & neantmoins reel & veritable. Et se faict ou se doibt faire auec vne grande foy, grande pureté, grande charité.

Il corrompt encor par ceste mesme glose les lieux de S. Augustin, où il parle de l'adoration de la chair du Sauueur, & tousiours monstre les tenebres de son esprit, qui font que le soleil mesme luy semble vn sac. Voicy comme parle S. Augustin expliquant les mesmes mots du Pseaume, *Adorez l'escabeau de ses pieds. Comment*, dict-il, *adorerons nous la terre, veu que l'Escriture dict apertement, Tu adoreras ton Dieu?* Et apres auoir monstré la difficulté, il monstre comment cela se peut faire, disant: *Ie trouue comment on peut adorer la terre sans impieté, & l'escabeau des pieds du Seigneur sans impieté. Car* IESVS-CHRIST *a prins la terre de la terre: d'autant que la chair est terre, & de la terre de Marie il a prins chair, & pour nostre salut nous a donné à manger ceste chair, & personne ne la mange, qu'il ne l'ayt adorée. On a donc trouué la façon comment il faut adorer l'escabeau des pieds du Seigneur, qu'on adore sans peché, & qu'on ne peut refuser d'adorer sans peché.* Il dict donc que nous adorons la chair du Sauueur en la mangeant. C'est donc en terre; c'est donc au S. Sacrement; elle y est donc reellement presente; car nous l'adorons presente, comme nous la māgeons presente; entant qu'elle est au ciel, nous ne la mangeons pas; combien qu'entant qu'elle est au ciel nous la puissions adorer. Laquelle adoration se peut faire ez autres Sacremens, & en toutes actions; car en tout & par tout nous pouuons adorer IESVS-CHRIST estant au ciel, mais nous ne pouuons pas adorer sa chair, & la manger ensemble, sinon en la table que Dauid predisoit, qui est la table de son Sacrement où sa chair est adorée, & mangée. Voyla comment nos Peres parlent de l'adoration du corps du Sauueur en l'Eucharistie, & par icelle cōfirment la foy de sa presence en icelle; & n'ont iamais dict qu'aux autres Sacremens on adorat la chair de IESVS-CHRIST, combien que tous soyent fondez sur le merite d'icelle, parce qu'elle n'y est pas presente, comme elle est en l'Eucharistie. Or qu'on remarque icy l'esprit de Sathan, poussant celuy des errans par les poinctes de sa fureur, car comme il est extresmement bandé contre l'honneur de Dieu, aussi les faict-il plus furieusement roidir contre la foy de l'adoration de sa chair en l'Eucharistie. Du Plessis a remué tous les ressorts de son esprit, & toutes les fraudes des vieux, & modernes Ministres, pour combattre ce poinct à tout effort à toute outrance, c'est aussi la cause que nous y auons esté plus long-temps.

Il y a d'autres arguments, qu'on peut tirer des Peres sur la reelle presence du corps du Sauueur au S. Sacrement, mais nous excederions en longueur, si nous en disions plus, examinons plustost les faulses allegations des Ministres, qu'ils font desdicts Peres.

Trois regles generales pour expliquer les lieux difficiles des Saincts Peres, obiectez par les Ministres.

CHAP. XVIII.

METTONS donc à l'examen les passages des anciens docteurs de l'Eglise Catholique, que les sectaires ont falsifiez, & centonnez impudemment, & sans conscience, pour affermir la foiblesse de leur erreur; du Plessis a esté en cecy le plus contraire à soy-mesmes, & le plus exorbitant contre nous, de tous ceux qui ont escrit de nostre temps en France. Quiconque voit le front de sa premiere preface, s'il ne cognoissoit la fraude de l'heresie il iureroit facilement, qu'il ne veut prouuer sa doctrine sinon par propre texte de l'Escriture: Mais qui voit le dedans de ses prefaces, & l'interieur de toute son œuure, il voit aussi-tost, que toutes ses pretendues preuues sont presque tirées des lieux des saincts Peres; Et quiconque veut examiner ce qu'il dict, & confronter les passages qu'il cite, auec les autheurs dont il les a tirez, de cent il n'en trouuera pas vn, qui ne soit ou impudemment falsifié, ou faussement cité, ou frauduleusement tronçonné: En quoy ie ne sçay à qui donner plus de faute, ou aux Ministres qui luy ont fourny le billon de sa fausse monnoye; ou à luy qui l'a mis en œuure,

Yeux bien heureux. Luc.10.23

Malignité de l'aduersaire.

Attouchement d'esprit & de corps.

Texte & allegatiōs faulsées par du Plessis. p. 829.

Matt.5.31 S. Thomas Ioa.20 27

S. Ambr. l. 10 in Luc. c. 24.

L'aduersaire falsifie S. Aug. sur l'adoration.

S. Aug. in psa. 98.

Cōment la chair est adorée en IESVS-CHRIST

Manducauerunt. ps. 21.

Par tout on adore Dieu.

Psal. 21.

Le corps du Sauueur n'est point adoré aux autres Sacremens.

Fraude voilée de l'aduersaire.

Impudēce permanente.

Digitized by Google

sans le mettre à l'essay. Qu'on l'excuse tant qu'on pourra, il n'y a excuse qui le puisse tant lauer, qu'il n'en porte les grosses taches, & qu'il n'ayt merité les peines qui sont deuës à ceux qui osent auec si grande impudence, se mocquer de Dieu & de son Eglise, enseignant à fausses enseignes vne fausse doctrine, & l'establissant par aussi fausses, & trompeuses allegations. Or comme nous auons faict cy-deuant des escritures, nous expliquerons les principaux passages des Peres citez sur le subiect de l'Eucharistie, que les Ministres ont corrompu, & du Plessis apres eux, desquels on pourra facilement colliger la falsification faicte aux autres, qui sont de moindre importance; de les examiner tous, vn par vn, il n'est pas possible, si on ne veut faire vne œuure fascheuse en longueur, & non necessaire à ceux qui ont assez d'auoir veu deux ou trois faussetez pour iuger d'vn faussaire, & qui peuuent de la patte cognoistre le Chat, & le Renard par la queuë. Ioinct qu'auant que commécer cest examen nous donnerons trois regles, qui sont comme fondemens, & moyens generaux pour demesler tous les lieux difficiles des saincts Peres, & respondre aux Ministres, & qui pourront seruir de lustre, tant à ce qu'auons dict iusques icy, qu'au reste que nous deuons encor dire.

Il faudroit escrire deux Bibles.

Trois regles. LA PREMIERE.

La premiere est qu'en l'Eucharistie il y a deux choses, l'vne est le signe exterieur qu'on voit, qu'on touche, qu'on gouste; & l'autre ce qui est interieur, le corps de IESVS-CHRIST inuisible. Or comme les Peres anciens, quand ils ont esgard au corps du Sauueur, disent qu'il faut adorer le Sacrement, que c'est vn sacrifice pour nos pechez, & luy attribuent d'autres qualitez, qui ne peuuent appartenir qu'à IESVS-CHRIST; de mesmes quand ils parlent du signe visible, ils appellent le Sacremét la figure, ou le signe du corps de IESVS-CHRIST, & vsent des mots, *signifier, figurer, & donner le Sacrement*. Parquoy en semblables lieux, il faut soigneusement ietter l'œil aux tenans, & abboutillants de leur propos; car de telle confrontation, on verra la fraude des sectaires, qui citans semblables lieux mettent ce qui leur sert pour faire leurs secours, & laissent ce qui leur nuit, & apprendra-on que les Peres parlent tousiours du signe, ou figure de la chose presente, & non absente, à la mesme façon que sainct Iean colligea du signe visible de la colombe, que le sainct Esprit inuisible estoit descendu sur le Sauueur: & les Apostres par les langues de feu, la descente du mesme Esprit sur eux. Par ceste regle on peut respondre à ce qu'ils obiectent tant souuent de S. Augustin, que *le Sacrement du corps de* IESVS-CHRIST, *est aucunement le corps de* IESVS CHRIST; mais ils passent malicieusement ce qu'il adiouste quand & quád, *tout ainsi que le Sacrement de la foy*, c'est à dire le baptesme, *est la foy*: & partant il ne dict rien qui ne soit pour l'assertion de la presence reelle du corps de nostre Seigneur au Sacrement visible: car tout ainsi que le Baptesme est appellé la foy, parce qu'il signifie & contient la foy reellement: de mesme le Sacrement, & les especes visibles sont le corps de IESVS CHRIST, d'autant qu'elles le signifient, & le contiennent reellement. A la mesme façon par le mesme docteur contre Adimant, où il dict que le Sacrement est

Le signe exterieur de l'Eucharistie.

Coustume des heretiques.

La Colombe signe de la presence du S. Esprit. Ioan. 1. 32.

Le feu Act. 2. 3. 4.

S. August. ep. 23.

Le Sacrement est exterieur.

Le Baptesme appellé la foy.

S. August. cit. Adim. c. 12.

le signe du corps, comme le sang est le signe de l'ame. Or le sang est le signe de l'ame, parce qu'il la signifie presente, & la contient veritablement, comme a dict le mesme docteur sur le Leuitique; de mesme donc le Sacrement est signe du corps de IESVS-CHRIST en l'Eucharistie, parce qu'il le contient.

Le Sacrement, c'est à dire ce qui paroit aux sens In quest. sup. Leuit. l. 3. 4. 17.

La seconde regle est, que le corps de IESVS-CHRIST non seulement signifie ce qu'il est en soy veritablemét, mais encores trois autres choses, vne passée, à sçauoir la passion, l'autre à venir, qui est la vie eternelle; la troisiesme l'effect qu'il produict, qui est la nourriture de l'ame, & l'vnion de tous les Chrestiens entre eux, faisans vn corps mystique auec luy. Les saincts Peres doc quand ils parlent du corps de IESVS-CHRIST en la premiere & seconde signification, ils disent que le Sacremét signifie quelque chose absente: car ce qui est passé ou futur, est absent. Les Ministres comme ils ont esté ignorás de ceste leçon, & aueuglez de leur passion propre, aussi ont-ils mal entendu & mal expliqué les Peres, & dissimulé par fraude ce qu'ils entendoyent, comme nous monstrerons apres. De mesme quád lesdits Peres parlent de l'effect du Sacrement, ils dient, que les meschans ne reçoiuent point la chose du Sacrement, mais par ceste chose ils entendent la grace, & le fruict d'iceluy Sacrement, & non le corps de IESVS CHRIST, comme faussement interpretent les Ministres. Les exemples sont frequents en S. Augustin entre les autres Peres.

SECONDE regle significatiós du corps du Sauueur. La passion. La vie eternelle. La nourriture de l'ame & le corps mystique de l'Eglise.

Comment les meschans ne reçoiuent point la chose du Sacremét. Le fruit du sacremét. S. August. tract. 25. 26. & 27. in Ioan.

La troisiesme regle est que quand les Peres parlent du corps visible du Sauueur, ils ont de coustume de dire, qu'il n'est pas au Sacrement, ce qui se doit entédre en façon visible, & humaine: Et ceste maniere de parler est familiere à la saincte Escriture. Ainsi IESVS-CHRIST vn peu deuant sa passion disoit à ses Apostres. *Et ia vous ne me verrez plus.* Vous ne me verrez plus, dict S. Augustin expliquant ces paroles, mortel, passible, subiect à la faim, & à la soif, comme vous me voyez maintenant: car il est trop certain qu'il fut veu apres sa resurrection, non seulement par les Apostres, & disciples lors presents, ains encor par S. Paul, & plusieurs autres apres l'Ascension, mais veu non plus mortel comme deuát: Et partant le mesme Sauueur estant resuscité se distingue de soy-mesme, comme s'il estoit vn autre, disant. *Ce sont les paroles que ie vous disois estant encore auec vous.* N'estoit-il pas auec les Apostres disant cecy, & le mesme en substance qu'il auoit esté deuant sa mort? il n'en faut pas doubter: mais il estoit autre en qualité, & accidens: car deuant que mourir il estoit mortel & passible, & apres la resurrection immortel & impassible. En ceste façon sont entendues les paroles de S. Augustin, que cy-deuant auons expliquées quand il dict sur les paroles du Pseaume 98. ADOREZ L'ESCABEAV DE SES PIEDS; *vous ne mangerez pas ce corps que vous voyez*, à sçauoir mortel, & visible, visiblement, & charnellement selon le sens des Capharnaïtes, & des disciples qui furent scandalisez, *pensans*, dict S. Augustin en ce mesme lieu, *que le Sauueur deust couper quelques parties de son corps & les leur donner à manger*, & pensoyent mal, car le Sauueur ne deuoit pas donner son corps assaisonné en ceste faço, ains en vne autre figure & qualité, diuinemét, inuisiblement,

TROISIESME regle le corps visible du Sauueur. Vous ne me verrez plus. Ioã 16. 16. S. August. tract. 95 in Ioan epist. 146. Vide Hier. in 2. cap. Ephes. S. August. in princ. tract. 50 in Ioan. & in fine tract. 50. Apres l'Ascension. 1. Cor. 15. 8. Luc. 24. 44.

S. Aug in Psal. 98.

Digitized by Google

& en mystere d'vn Sacrement, ainsi qu'ailleurs auons dict expliquans ces mesmes paroles de S. Augustin. Ces trois regles doncques bien entenduës, & bien retenues, nous fourniront vn moyen general pour mettre à iour tous les lieux obscurs des Peres anciens, & descouurir la fraude des sectaires modernes. Voyons maintenant en special les lieux obiectez par eux, contre la verité de la presence du corps de nostre Seigneur en l'Eucharistie.

ey dessus l. 1. c. 19.

Sainct Ambroise expliqué contre la citation des Ministres.

CHAP. XIX.

S. Ambr. l. de ijs qui myst. init. c. 9.

LEs Ministres donc citent pour eux entre autres Peres S. Ambroise en plusieurs lieux. Premierement au liure des initiez, ou il parle ainsi, *Deuant la benediction des paroles celestes, vne autre espece est nommée, apres la consecration le corps de* CHRIST *est signifie.* La force de leur argument est au mot, *signifie*, car disent-ils, puis que sainct Ambroise dict que *le corps de* IESVS-CHRIST *est signifie*, il pense qu'il n'y est pas present, mais par figure & par signe. Pour response ie dicts que *signifie*, est vn mot significatif de reelle presence, & que S. Ambroise veut dire qu'apres les paroles de la cõsecration proferées, par les especes du pain n'est plus *signifie* le pain, mais le corps de IESVS-CHRIST; tout ainsi que qui diroit, deuant la garison, les Aueugles & boiteux sont appellez vne autre sorte de gens; mais apres estre garis, par les mots, aueugles & boiteux, sont signifiez des gens cler-voyans, & qui marchent droict; Item, l'eau deuant qu'estre changée en vin est nommée eau : mais apres estre changée elle est appellée vin; *signifie* donc est autant à dire, que, *nommé*, à la maniere que le mesme docteur dict, qu'apres la consecration le vin est nommé vne chose, & apres icelle consecration est appellé vn autre. De façon que le mot *signifie*, est autant que *nommé*, ce qui n'oste aucunement la presence du corps du Sauueur, ains la confirme; car comme le pain est appellé pain deuant la consecration parce qu'il est pain; aussi le corps de nostre Seigneur est appellé corps, parce qu'il est corps; & au surplus, encor que le mot *signifié*, fut prins comme il sonne, cela ne faict rien pour les Ministres, car si le corps de IESVS-CHRIST est signifié par les especes de pain & de vin apres la consecration, il faut necessairement qu'il y soit present, autremẽt le signe seroit faux, comme ailleurs nous auons dict, mesme selon la confession de Caluin. On apprend en passant de ce lieu de S. Ambroise l'vsage ancien des paroles de la consecration, telles que le Sauueur a laissé à son Eglise, & dont elle vse tousiours, & desquelles les sectaires n'vsent point : car en leur Cene ils disent seulement les mots *prenez, mãgez en memoire de moy*, & laissent les vrayes paroles de la consecration.

Aueugles. Matth. 11. 5.

Le nom signifie la chose.

Le pain appellé pain parce qu'il est pain.

Vray signe qui marque la chose comme elle est.

S. Ambr l. 4. de Sacr. c. 4. & 5.

Ils obiectent aussi que le mesme docteur dict, que nous beuuons *la semblance du sang du Sauueur.* Item, *que l'oblation de l'autel est la figure du corps de* CHRIST. Item, *que l'ombre a esté en la loy, l'image en l'Euãgile, & la verité au ciel.* Nous respondons, que S. Ambroise appelle figure le pain deuant la consecration, comme il est euident. Secondemẽt ie dis que selon la premiere regle donnée au precedẽt chapitre, ce docteur appelle semblance du sang du Sauueur ce qui paroit au sens, & veut dire que nous auons la semblance du sang du Sauueur aux especes du vin, mais que nõobstant, nous en auons la verité, soubs ceste sẽblance & soubs ces especes; & nous le disons aussi comme estant veritable : Car nous ne prenons pas le sang du Sauueur en sa figure & en sa forme, mais soubs la figure du vin, qui a semblance de sang. Il appelle aussi le pain figure du corps de IESVS-CHRIST, selon la mesme regle, d'autant qu'il en est vrayement la figure tant par l'analogie, & semblance qu'il a auec luy (car comme le pain cõmun nourrit corporellement le corps; de mesme le corps du Sauueur nourrit spirituellement l'ame) comme encor, parce qu'estant consacré il le represente, c'est à dire il l'exhibe present. S. Ambroise donc appellant le corps de IESVS-CHRIST, signe & figure en ceste façon, il ne veut pas dire, ce que veulent tirer de luy les Ministres, que le corps de IESVS-CHRIST ne soit en l'Eucharistie, que par signe & espece de pain & de vin, ains signifie seulement, qu'il y est soubs figure. Et pour voir à clair iour, la verité de ce que ie dicts, & la malice, & impudence des Ministres, & l'aueuglement de du Plessis en la citation de ce sainct docteur, il ne faut que lire le seul chapitre neufuiesme, du liure des initiez, duquel ils ont pris le lambeau pour centonner leur heresie, car en ce lieu il est si cleremẽt parlé contre leur erreur sur trois poincts qu'ils debattent, qui sont de l'excellence de nostre Sacrement sur la manne & de la trãssubstãtiation & presence du corps de IESVS-CHRIST en iceluy Sacremẽt, que qui ne l'entend est du tout priué d'entendement, & qui l'ose citer contre la foy, que nous tenons du S. Sacrement de l'Autel, merite qu'on luy creue les yeux pour estre chastié d'vne imposture iniurieuse faicte à ce saint docteur, & d'vne audace effrontée à citer ainsi les mensonges à dessein pour colorer vne faulse religion, au detriment de la vraye. Ie prie de tout mon cœur tous ceux de leur party qui ne veulent perdre leur ame à credit, de lire au moins ce lieu de S. Ambroise, & s'ils n'y voyent ce que nous croyons de l'Eucharistie, clairement couché; & n'en apprennent l'imposture de ces abuseurs, leur ignorãce & celle de du Plessis qui les à suyuis en aueugle, ie suis content qu'on m'estime vn homme sans conscience, & sans foy, qui est la plus grosse perte que ie sçaurois faire, ou craindre deuant les hommes.

Semblãce du sang.

Figure du corps.

Analogie du pain au corps du Sauueur.

Malice des Ministres iniurieuse.

Sainct Hierosme expliqué.

CHAP. XX.

ILs nous obiectent aussi quelques lieux de sainct Hierosme. Le premier est prins du second liure de Iouinien en ces paroles. *Il n'a pas offert de l'eau, mais du vin en figure de son sang.* Ils concluent, donc sainct Hierosme appelle le vin, figure du sang du Sauueur. Ceste allegation auec sa conclusion contient autant d'incongruitez que de mots. Premierement ce n'est pas S. Hierosme qui parle, ains Iouinien heretique, que sainct Hierosme

S. Hieron. l. 2. contr. Iouinia.

Digitized by Google

allegue, & qu'il refute en ce lieu là ; & si les Ministres eussent leu ce qu'il dict cinq lignes apres, ayans des yeux ils pouuoyent aysément voir, que ces paroles estoyent prinses des liures du susdict Iouinien, & alleguées par sainct Hierosme pour estre refutées. Car sainct Hierosme dict apres la citation d'icelles, *Ie suiuray donc les traces de la proposition* (de Iouinien) *exposée*, & les refute. Du Plessis donc à la bonne foy, & à l'aueugle cite Iouinien pour sainct Hierosme, vn trompeur pour vn docteur, vn heretique pour vn Catholique, vn meschant pour vn sainct ; & monstre qu'il ne sçait ce qu'il allegue. Secondement il n'estoit point question du sainct Sacrement de l'Eucharistie en ce lieu là, mais de la discretion & choix des viandes ez abstinences & ieusnes, que l'Eglise Catholique gardoit comme elle faict aujourd'huy, & de laquelle se moquoit l'heresie de Iouinien, comme faict celle des Ministres, enseignant de ietter le groin à toute auge, en tout temps, sans s'abstenir ny de chair, ny de vin, ny d'autre chose par deuotion, & que toute ceste abstinence estoit superstition, & non deuotion. C'est donc hors de propos que ce passage est produit, & faict voir la disette de matiere, & de iugement de ceux qui le citent.

Les Ministres font citer Iouinien pour S. Hiero à du Plessis l. 4. c. 3. p. 755.

Les Ministres successeurs de l'heresie de Iouinien.

Troisiesmement quand bien sainct Hierosme parleroit icy, & qu'il seroit question de l'Eucharistie, que peuuent colliger les Ministres en leur faueur de ces mots ? IESVS CHRIST a offert du vin non de l'eau, en la figure de son sang. Figure veut dire signe, Sacrement, ou Symbole ; ces mots ostent-ils la presence du corps de nostre Seigneur en l'Eucharistie ? Les especes du pain, & du vin ne sont elles pas la figure, & le Sacrement visible du corps & sang du Sauueur inuisible ? Que veut donc conclurre du Plessis par ce beau lieu pretendu de S. Hierosme, encor qu'il fut de S. Hierosme ? Et n'est-ce pas continuer tousiours à monstrer son aueuglement ; & volonté d'aueugler les hommes ? Le second lieu de S. Hierosme que les sectaires produisent, nommément Pierre Martyr, cõtre Gardiner est prins du commentaire de S. Matthieu, où il dict, *le Sauueur print le pain affin de representer la verité de son corps, & de son sang.* Nous auons expliqué cy-dessus ce passage & rõpu le mesme argument, monstrãs que ce mot *representare* en Tertullien, en S. Hierosme, en Ciceron, & en autres bons Autheurs Latins, est autant que faire present en sa plus naifue signification Latine, comme aussi en François : Et partant ce lieu de S. Hierosme n'est pas vn mot de Theatre en cest endroict, qui vueille dire *feindre, & figurer*, mais vn mot de verité. Parquoy il est contre les Ministres, & faict pour nous. Car il signifie *exhiber present*, & non en figure le corps de nostre Seigneur. Ces bons docteurs sont encor à apprẽdre leur Grammaire laquelle toutes-fois ils eussent facilement icy apprise, si leur animosité affectée n'eut mis les tenebres à leurs yeux. Or s'ils veulent tenir les yeux fermez, au moins qu'ils ouurent l'oreille pour ouyr à la seconde fois sainct Hierosme, & apprendre la verité. Sainct Hierosme donc parlant de la Pasque Chrestienne, que nostre Seigneur institua accomplissant la Iudaique. *Lors*, dict il, *que la Pasque figuratiue fut accomplie, & que le Sauueur eut mangé auec les Apostres la chair de l'Agneau, il print le pain qui conforte le cœur de l'homme, & passa au vray Sacrement de la Pasque, affin que comme auoit faict en sa figure Melchisedech Prestre du tres-haut Dieu lors qu'il offrit pain & vin, il representast aussi la verité de son corps.* Y a-il rien plus cler que ce texte ? y a il si petit Grammairien, qui ne voye que *representer*, signifie icy *faire present* ? mesme ioinct auec le mot *verité* ? ioinct auec la mention de deux celebres figures de nostre Eucharistie, que ce docteur appelle disertement figures, & à icelles oppose nostre Eucharistie qu'il nomme vray Sacrement, & verité du corps du Sauueur ? qui est celuy qui pourra ombrager par gloses la clarté de ce iour, & dire que par *representer* S. Hierosme veut dire, donner la figure du corps du Sauueur ? Cela n'estoit-il pas faict au pain, & au vin par Melchisedech, & par le Sauueur en l'Agneau ? qu'estoit-il besoing de ioindre figure à figure, & iamais ne paruenir à l'accomplissement de la loy ? de promettre tousiours la verité, & ne venir iamais à l'exhibition de la verité ? de peindre tousiours & iamais n'acheuer l'image ? Et si sainct Hierosme eut pensé que le Sauueur eut donné la figure de son corps, & non la verité, eut-il opposé la Pasque Chrestienne à la Iudaïque, comme la verité à l'ombre ? Et si pour representer il eut voulu dire dõner la figure, n'eut-il pas dict que la Pasque des Iuifs representoit le corps de IESVS-CHRIST, veu qu'elle le figuroit ? Que les Ministres donc qui sont plus soigneux à bien dire qu'à bien faire, apprennent le latin, & encor le François, & alors ils sçauront que *representer* en tels, & semblables lieux veut dire exhiber par effect, & faire present : que si sur les subiects poëtiques il se prend quelquefois pour figurer, cõme representer la destruction de Troye, ou quelque chose passée, qu'ils sçachent que S. Hierosme, & les autheurs susdicts parlent en Theologiens, & de choses sacrées, prenans le mot en sa vraye, & principale signification. Et certes le prenant autrement, il n'y auroit aucun sens au commentaire de sainct Hierosme. Car quel sens seroit-ce de dire, IESVS-CHRIST representa c'est à dire figura ou laissa la figure de son corps ? n'estoit-il pas present alors en sa propre figure ? Et comment le figuroit-il en vn morceau de pain, qui n'auoit aucune ressemblance exterieure auec son corps ? c'estoit plustost sa passion qu'il representoit en ceste signification & non son corps ; en ce soir là comme future, & du depuis comme passée, selon que luy-mesmes dict, *faictes cecy en ma memoire* ; Et comme sainct Paul adiouste *vous annõcerez la mort du Seigneur iusques à ce qu'il vienne*. Or il ne pouuoit plus veritablement, & vtilement representer & figurer sa passion, qu'en faisant son corps present, subiect de ceste passion, comme il fit soubs les especes du pain & du vin. Car c'estoit dõner dequoy à la foy, luy donnant vne chose sacrée inuisible soubs les signes visibles, & frapper les sens d'vn obiect sensuel, & nourrir l'ame de son corps deifié, & l'embraser d'amour & charité par vn present diuinement delicieux.

Les especes Sacrement visible sont appellez figure selon la maxime cy dessus donnée c. 28

S. Hierosme in Matt. 26. Pet. mart. cõtr. Gard. obiect. 210.

Representer cy dessus l. 1. c. 28.

Les Ministres sans grãmaire & sans Theologie.

S. Hierosme in Matt. 26.

Melchisedech. Gen 14.

Melchisedech offrit sacrifice.

Deux celebres figures de l'Eucharistie.

Nostre Seigneur a accomply toutes les vieilles figures.

Representer par les poëtes.

Sens ridicule de l'argumẽt des Ministres.

en memoire de moy. Luc 22. 19 1 Cor. 11.

le corps du Sauueur, subiect de la passion.

Digitized by Google

Tertullien expliqué.

CHAP. XXI.

Tert. cõtra Marc. l. 4. c. 14.

Tertullien est encor mis en ieu en deux lieux. L'vn est au premier liure contre Marcion duquel ils citent ces mots; *le pain où il represente son corps.* Leur argument est tousiours au mot *representer* que nous auons expliqué assez souuent, si les Ministres estoyent bons disciples. Nous leur faisons encor souuenir que Tertullien dict contre Marcion que Dieu le Pere qui iadis auoit promis son fils au vieil testament, le representa au nouueau, lors qu'il dict, *voicy mon fils bien aymé*, est-ce à dire, il le figura, & non il l'exhiba present? Parquoy Pierre Martyr apres auoir pensé à sa grammaire a confessé, que de ce lieu on ne pouuoit pas monstrer, que Tertullien vueille dire que nostre Seigneur donna la figure de son corps. Nous adioutons en passant, que du Plessis ne cite que le bout du passage susdict, n'osant mettre le reste, de peur de produire vn tesmoignage des anciennes ceremonies de l'Eglise Catholique au baptesme. Car Tertullien parle ainsi, comme nous auons cité cy dessus. *Iusques à present* IESVS-CHRIST *n'a poinct reprouué ny l'eau du createur par laquelle il laue les siens, ny l'huile duquel il les oinct, ny l'accord du miel & du laict, par lequel il les enfante, ny le pain auquel il represente son corps.* Oindre les enfans au baptesme c'est vne traditiõ Apostolique qui dure encores, & leur donner du miel, & du laict c'estoit vne coustume propre des Afriquains qui n'est plus en vsage.

Dieu le Pere representa son fils. Matt. 17. Pet. Mar. cõtra Gard. obiect. 160. du Plessis l. 4. c. 3. p. 751.

Cy dessus l. 1. c. 28. ceremonies du baptesme. Cecy est seulement cité par les Ministres.

Tertull. l. 4. contra Marc. c. 40. Du Plessis l. 4. c. 4. p. 178.

L'autre passage est au liure quatriesme contre Marcion, que du Plessis auec les Ministres cite à pied racourcy, & au visage tourné. *Il fit le pain qu'il prit, & qu'il distribua à ses disciples, son corps c'est à dire la figure de son corps*, mot à mot selon l'ordre, & le sens il faut tourner ainsi. *Le Sauueur ayant prins le pain, & distribué aux disciples, il en fit son corps disant,* CECY EST MON CORPS, *c'est à dire la figure de mon corps. Or ce n'eut pas esté figure s'il n'estoit le corps de verité.* Ces derniers mots ont esté laissez soubs l'ombre du *tacet* accoustumé de du Plessis, parce qu'ils portent la responce en croupe & mettent à bas ce grãd boulleuard sur lequel ce capitaine se monstre souuent armé, brauant contre la verité de nostre Eucharistie. De ce lieu donc les Ministres, & luy, colligent que Tertullien a creu que le Sauueur donna, non son corps en l'Eucharistie, mais seulement la figure de son corps; nous colligeons au contraire la preuue de la reelle presence du corps du Sauueur au S. Sacrement, & encores sur le marché, la transsubstantiation. Il dit, *que le Sauueur prenant le pain en fit son corps disant,* CECY EST MON CORPS. Si du pain il en fit son corps, il s'ensuit qu'il changea la substance du pain en celle de son corps; car ainsi parle S. Iean disant, que IESVS fit l'eau vin, c'est à dire changea la nature de l'eau en nature de vin. Parquoy Tertullien tesmoigne & la verité de la presence du corps du Sauueur, & la trãssubstantiatiõ quãt & quãt. Il ne dict pas donc, que le Sauueur fit la figure de son corps seulement, comme les Ministres colligent, car il diroit, que le Sauueur fit son corps, & la figure seulement de son corps; qu'il donna la verité, & ne donna que l'ombre; qu'il donna son corps, & ne le donna pas; qui sont tissures contradictoires & mal conuenables au iugement d'vn si graue docteur. Mais pour mieux iustifier nostre explication, & refuter celle des Ministres, il faut sçauoir, comment Tertullien dict, que IESVS-CHRIST *prenant le pain il en fit son corps, disant,* CECY EST MON CORPS, *c'est à dire la figure de mon corps*; car ce mot de figure a vne secrette force, pour enfler les poulmons aux Ministres, & leur faire crier victoire deuant le combat; & chanter le triomphe deuant la victoire. En leur ostant la base de ceste figure, leur glose tombera par terre auec leur sens figuré. Ie dis donc, que Tertullien par ce mot de *figure* ne veut dire autre chose, si non que IESVS-CHRIST fit son corps du pain, qui iadis auoit esté figure de son corps; cõme si le Sauueur eut dict, Cecy, qui a esté figure de mon corps, est mon corps maintenant. Que le sens soit tel, il appert tant par la fin où Tertullien vise en tout le liure, que par les façons de parler, dont il vse. Son but & sa fin est de monstrer l'accord du vieil & nouueau testament contre l'erreur de Marcion, qui reiettoit le vieil; & d'enseigner en particulier la verité du corps du Sauueur, que Marciõ mescroyoit aussi; il faict l'vn & l'autre monstrant, que le vieil testament a esté la figure, & le nouueau la verité; que celuy-là a esté l'esbauchement, cestuy-cy l'accomplissement: & que tous les deux sont de Dieu & sont bons, encor que le nouueau soit meilleur: d'autant qu'il contient la verité, & le vieil la figure. Et parce que ceste correspondãce estoit euidente au mystere de l'Eucharistie, le plus eminent de tous les Sacremens, promis, prophetisé, & figuré par des Escritures, sacrifices, & sacremens plus illustres: c'est pourquoy il confirme en particulier son assertion en iceluy. Sa façon de parler monstre encor le mesme. Car il dit apertement, que le pain a iadis esté la figure du corps de nostre Seigneur, & le vin la figure de son sang. *Pourquoy*, dict-il, IESVS-CHRIST *appelle-il le pain son corps, & non plustost vn melõ, que Marcion a eu au lieu de cœur dans le ventre, n'ayant sceu entendre que le pain a esté l'ancienne figure du corps de* CHRIST, *prononçant par Ieremie,* ILS ONT TENV CONSEIL CONTRE MOY DISANS, VENEZ IETTONS LE BOIS DANS SON PAIN, *c'est à dire, la croix en son corps? Parquoy l'illuminateur des antiquitez* (IESVS-CHRIST) *a declaré assez apertement qu'il auoit iadis esté signifié par le pain, quand il a appellé son corps pain.* Et du vin, il dict, *Or affin que tu cognoisses aussi la vieille figure du sang, voicy Esaie qui le dict,* QVI EST CELVY QVI VIENT DE EDON EN LA ROVGEVR DE SES VESTEMENS DE BOSOR? Par laquelle teinture du vin aux habits, il dict estre signifié le sang de IESVS-CHRIST respandu en son corps, qui est le vestement de sa diuinité. Il produict vne autre prophetie du patriarche Iacob, de mesme sens. IL LAVERA SON ESTOLE AV VIN, ET SON VESTEMENT AV SANG DV RAISIN, *par l'estole & vestement demonstrant la chair, & le sang par le vin. Ainsi maintenant il a consacré son sang au vin, comme alors il auoit figuré le vin au sang.* Il appert donc que Tertullien faisant allusion à la vieille figure, appelle le pain figure du corps de IESVS-CHRIST, & le corps de

IESVS-CHRIST transsubstantia le pain en son corps. Ican. 2.

La figure & le corps sont choses opposées.

Figure agreable aux Ministres.

Le pain iadis figure du corps du Sauueur. Ierem. 11. S. Ambr. l. 4. de sacrament. c. 5. Marcion condamne le vieil testament.

Par l'Eucharistie il preuue l'accord du vieil & nouueau testament & la verité du corps du Sauueur.

Tertul. l. 4. cõt. Marc. c. 40. Mittamus lignum. Ierem. 11.

Isa. 63. Le vestement de IESVS-CHRIST, c'est son corps. Gen. 49. Le sang de IESVS CHRIST cõparé au vin, le vin figuré au sang. Tert. l. 4. cõt. Marc. c. 40.

Digitized by Google

IESVS-CHRIST verité de la vielle figure. Parquoy le sens est que IESVS-CHRIST, fit son corps du pain iadis figure de son corps : & à ce sens aduient fort bien, ce qu'il met tout ioignant. *Or la figure n'eut pas esté si n'estoit le corps de verité, & au reste le fantosme est vne chose vaine & n'est pas capable de figure*, comme s'il disoit, puis que la figure du corps a precedé au pain, la verité a esté accomplie au pain, & le vray corps de IESVS-CHRIST est en l'Eucharistie, veu que si ce n'estoit vn vray corps, mais seule figure du corps & vn fantosme, comme dict Marcion, il n'eut pas esté capable de porter figure n'ayant en soy aucune solidité : que si en l'Eucharistie est le vray corps de IESVS-CHRIST, il a donc vn vray corps. Voyla comment Tertullien prouue par l'Eucharistie la verité du corps du Sauueur figurée iadis au vieil testament. Et c'est la conclusion, qu'il faict sur la fin de la dispute au cinquiesme liure contre ledict Marcion disant, *Parquoy nous auons ia prouué la verité du corps du sang du Seigneur par le Sacrement du pain & du calice en l'Euangile, contre le fantosme de Marcion.* Or comment l'eut il prouué, si au Sacrement n'y auoit que figure ? & la chose est si claire, que Caluin a esté contrainct de l'aduoüer, confessant que le mot de *figure* se rapportoit au pain, & non au corps du Sauueur, & Claude de Sainctes le luy monstre par ses paroles mesmes. Du Plessis a suiuy Caluin, car il dict, que le pronom CECY monstre le pain : parquoy selon sa confession, le sens est, CECY, c'est à dire ce pain iadis figure de mon corps est mon corps maintenant. Mais voulant donner par passade contre la transsubstantiation, disant que le pain est demeuré pain sans aucun changement substantiel, il glose en soldat, & mosaïque si atustement les paroles de Tertullien auec les siennes, qu'il faict vn sens à deux visages doublement inepte. *Cecy*, dict-il, *non vn indiuidu vague, mais pain; non euanoüi en soy, non transmué en autre nature, mais en vne condition sacramentelle, entant qu'il est signe du corps de Christ, voire signe d'vn vray corps*: & attache les susdictes paroles de Tertullien arrachées de leur place, *car il n'eut peu estre figure, s'il n'eut esté vray corps.* Ces paroles ainsi enfilées peuuent auoir deux sens. L'vn est, que le pain n'eut peu estre figure du corps de IESVS-CHRIST, sans estre corps, & sans auoir substance de pain. Si du Plessis veut dire cela, il dict vne chose fausse; car la voix, qui n'est pas substance, peut estre signe du corps de IESVS-CHRIST : ioinct que ce sont les choses sensibles, qui proprement sont signes, la quantité, la couleur, & autres accidens, qui paroissent aux sens, & non la substance, qui leur est cachée. L'autre sens est, que le pain n'eut pas esté figure, si le corps de IESVS CHRIST n'eut esté vray corps. Ce sens coupe le nerf de la preuue de cest aucteur contre Marcion, & luy faict dire, que le Sauueur auoit vn vray corps, parce que le pain est la figure d'vn vray corps, qui est vne preuue ridicule, & autant indigne d'vn tel docteur, que digne d'vn tel gloseur. C'est autant que si Tertullien disoit, IESVS CHRIST a vn vray corps, parce qu'il a vn vray corps: car la figure n'est pas figure de vray corps, si le corps n'est vray corps, & la figure ne faict pas le vray corps: mais le presuppose. Parquoy faisant dire à Tertullien, que IESVS-CHRIST a vn vray corps, parce que le pain est la figure de son vray corps, c'est le faire moquer à Marcion, qui eut tres bien reparti & dict. Que fais tu Tertullien? pour prouuer, que IESVS-CHRIST a vn vray corps, tu dis, que le pain a esté figure de son vray corps, prenant pour argument, ce qui est en question, & faisant la preuue de la doubte ? Or Tertullien n'est pas si mal aduisé, que d'appointer telles conclusions. Il prouue donc ainsi qu'auons dict, la verité du corps du Sauueur par l'accomplissement de la vieille figure en l'Eucharistie, comme estant donné en icelle le corps, qui iadis auoit esté figuré; & partant puis qu'en l'Eucharistie, selon cest accomplissement de la figure par la verité, est donné le vray corps de IESVS-CHRIST, il a donc vn vray corps contre l'erreur de Marcion. Et que Tertullien aye voulu faire telle preuue & en telle façon, il est euident par la conclusion cy deuant mise. *Nous auons prouué la verité du corps & du sang du Seigneur par le Sacrement du pain & du calice contre le fantosme de Marcion.* Parquoy du Plessis a donné vne glose digne de risée: & eut mieux faict de laisser couler ces mots inuisiblement, comme il faict ailleurs citant ce mesme passage, que de les gloser si mal à poinct, & si mal à propos. C'est vne explication de ce lieu, bouleuart de l'ignorace des aduersaires, mettons en encor vne autre.

La verité du corps du Sauueur prouuée par l'Eucharistie Tertull. l. 5. cont. Marc c. 8.

Claud. de Sainctes in exa. doct. Cal. & in apol. contr. Bezam p. 139. vide Pamel. in 4 lib. Tert. cont. Marc. nu. 662.

Glose ordinaire de du Plessis. l. 4 c. 4. p. 778 & 779.

Les accidens sont propremēt au lieu du signe.

Second sens absurde.

Preuue sans fer. e. la figure ne faict pas le corps.

Petitio principij, incongruité en logique.

Tertull. l. 5. cont. Marc c. 8.

Par l'Eucharistie.

L. 4 c. 3. pag 755.

Seconde explication des mesmes paroles de Tertullien.

CHAP. XXII.

A l'explication donnée au precedent chapitre nous en pouuons ioindre vne autre, & dire, qu'encor que ces paroles deussent estre rapportées au corps du Sauueur, & que Tertullien eut appellé le Sacrement la figure d'iceluy corps, les Ministres ne gaignent rien pour cela. Car selon la regle qu'auons donnée cy dessus, Les Peres appellent figure du corps & du sang du Sauueur, les especes qui paroissent: mais ceste figure n'oste pas la verité, ains la suppose. Parquoy de ceste figure Tertullien en prouue la verité disant, qu'vn fantosme ne peut pas estre soustien d'vne figure. *La figure*, dict il, *n'eut pas esté si n'estoit le corps de verité*, c'est à dire, le signe ou Sacrement du corps present, n'eut pas peu estre, si le corps n'eust esté present en verité. Comme la fumée signe du feu present ne peut pas estre sans feu present. Si donc la figure est icy, le corps y est aussi en verité : comme iadis les figures estoyent figures du corps à venir, ainsi maintenant elles sont signes du corps qui est present. Car la figure suppose quelque chose, sur quoy elle est faicte. Vn fantosme n'est rien sur quoy on puisse appuyer vne autre figure, & l'ombre ne faict pas l'ombre, c'est le corps qui la faict. Ainsi auons nous dict cy deuant, que S. Augustin appelle le sang signe de l'ame, le baptesme signe de la foy, mais de l'ame & de la foy presente, & n'y a aucune contrarieté qu'vne mesme chose soit substance & semblance, figure & verité ensemblement. Et partant le mesme Tertullien refutant Marcion, qui faisoit mal

Cy dessus ch. 18.

Le signe d'vne chose presente.

Le sang signe de l'ame in quaest sup. Leuit. l. 3. c. 17 cy dessus. Tertull. lib. 5. cont. Marc c. 8

Philipp. 2.

son profit du lieu de S. Paul, où il dict que IESVS-CHRIST *a prins la figure d'vn seruiteur ayant esté faict à la semblance des hommes*, & concluant par cela qu'il n'estoit pas vray homme. Tertullien dis-ie monstre que l'argument ne vaut rien; car IESVS-CHRIST selon la diuinité est appellé par le mesme S. Paul, figure de la substance de son pere, & neantmoins il est de la mesme substance du Pere. De mesme donc le Sacrement est appellé figure du corps du Sauueur, & neantmoins il contient le vray corps. Ceste explication & la premiere donnée au precedent chapitre, sont conuenables à ce lieu & aux autres de Tertullien, ausquels il parle clairement de la presence reelle de nostre Seigneur en l'Eucharistie, & ausquels il contrediroit, s'il disoit icy qu'il n'y a que la figure. Nous en auons cité cy dessus quelques vns & adioutons encor ceux-cy. Au liure quatriesme escrit en vers, contre Marcion, *Par son sang il s'est faict compagnons les hommes, qu'il a voulu estre sacrificateurs de son corps, luy estant de droict souuerain prestre de son pere.* Et au cinquiesme liure; *Le soir deuant qu'il fut mis en croix, il donna à ses disciples vne chose admirable. Et ayant prins le pain & le vin.* CECY EST, dict-il, (IESVS-CHRIST) MON CORPS, CECY EST MON SANG, *qui est espandu pour vous.* Et au liure de la pudicité accommodant la parole de l'enfant prodigue au pecheur, qui se conuertit. *Il prend,* dict-il, *l'anneau de la foy, & apres il est repeu de la gresse du corps du Seigneur, à sçauoir de l'Eucharistie.* Tertullien donc par le mot de *figure* en quelque façon qu'on le prenne n'a iamais forclos la verité du corps du Sauueur. Parquoy les Ministres par leur glose qui reduit tout en figure, font vn sens perplex d'vn costé & & ridicule de l'autre. Car si le sens de Tertullien est, que IESVS-CHRIST ayant prins le pain en fit seulement la figure de son corps, à quel propos eut il adiousté incontinent, *Or la figure n'eut pas esté, si n'estoit le vray corps*, quelle figure eut-il entendu? & quelle figure n'eut pas esté? vouloit-il dire, que l'Eucharistie n'eut pas esté figure sans estre figure? ce sens est vne inepte battologie. Item quel sens seroit cestui-cy? IESVS-CHRIST ayant prins le pain, fit la figure de son corps? le pain n'auoit-il pas esté iadis figure de son corps, comme Tertullien prouue là? Et si desia long temps au parauant, le pain estoit la figure du corps du Sauueur, qu'estoit-il besoing d'vne nouuelle institution, s'il n'y auoit rien plus que figure. Concluons donc que Tertullien ne veut dire autre chose, sinon que la figure vieille du corps de nostre Seigneur, a esté parfaite en l'Eucharistie, & la promesse accomplie, la verité ayant succedé à l'ombre, & que le vieil testament se rapporte au nouueau, & que le nouueau respond au vieil à la façon qu'auons dicte. Et finalement que IESVS-CHRIST a vn vray corps au ciel, & ce corps reellement present en l'Eucharistie. Parquoy tant s'en faut que ce lieu soit pour les aduersaires, qu'il est directement contre eux, & aussi directement pour nous. Mais, diront les Ministres, pourquoy est-ce que cest aucteur a parlé obscurement & vsé du mot de *figure*? qu'ils demandent encor pourquoy Platon, Aristote, Timæus Locrus, Democrite & autres Philosophes, qu'ils entendent aussi peu que Tertullien, ont esté obscurs, & qu'ils forment contre eux vn arrest de querelle. Qu'ils demandent pourquoy vn chastaignier ne produict les chastaignes cuites & baignées en l'eau-rose, & saupoudrées de sucre, plustost qu'auec tant de peaux & d'espines? pourquoy tous les arbres ne donnent leur fruict tout prest à manger, comme les cerisiers & figuiers? Chasque creature opere son naturel, chaque musicien à son ton en chantant, chaque orateur à son air en disant, & chasque escriuain son style en escriuant; qui est clair, qui est obscur, qui graue, qui raualé, qui va à cheual, qui va à pied. C'est la prudence de l'auditeur & lecteur de tirer profit de chascun, & de sçauoir escerner la noix de la coquille, & desmesler la chastaigne de ses peaux. Tertullien a escrit en Afriquain; subtilement, brusquement, grauement, en esprit chaud, aigu, & hautain, plein de doctrine, mais souuent plein d'obscurité. Il pouuoit dire plus facilement ainsi, *Il print le pain qui auoit esté figure de son corps en la vielle loy, & en fit son corps en la nouuelle disant,* CECY EST MON CORPS, CECY EST MON SANG, *soubs la figure & especes de pain & de vin.* En cette façon il eut parlé plus clairement & tout le monde l'eut entendu, & possible encor les ministres, combien qu'ils ne soyent gens du monde; neantmoins il a parlé à sa mode, & c'est assez que les doctes le puissent entendre, & que les docteurs de l'Eglise l'ayent entendu. Si les Ministres s'y sont trouuez courts ayant prins le vert pour le gris, & l'ombre pour le corps, la figure pour la verité, c'est la faute de leur esprit & non de l'escriuain; & leur est icy aduenu ce que Tertullien reproche en ce lieu & en d'autres à Marcion, c'est qu'ils ont eu le cœur ou l'entendement de Melon, en ouale sans poincte & sans force, ne pouuant penetrer vn lieu scabreux & difficile. Parquoy affin de ne se mesprendre plus en l'intelligence de cest aucteur, qu'ils estudient d'auantage pour le bien entendre, ou s'ils ne veulent deuenir plus sçauans, qu'ils cherchent vn autre docteur, qui face espaule à leur ignorance.

IESVS-CHRIST figure & substance. Hebr. 1. 3. *La figure & la verité ensemblement.* *La prestrise de IESVS-CHRIST & des Apostres l. 4. cõt. Marc car. script. c. 4. Tertul. l. 5. c. 8. contr. Marc. Luc 15. l. de Pudic. c. 9.* *Glose des Ministres ridicule & obscure.* *Le pain iadis institué figure du corps du Sauueur.* *L'ombre ne faict pas ombre.* *Le style de Tertullien profond & obscur.* *Diuersité de nature.* *Diuersité d'esprits.* *Afriquains obscurs communement.* *Cœur de Melon Tertull. l. 4. cont. Marc. c. 40.*

S. Augustin expliqué.

CHAP. XXIII.

Calu. l. 4. instit. c. 17 §. 28. Pierre Martyr. Du Pless. l. 4. c. 5. p. 715 & c. 8. p. 848. S. Augu. cõt. Adim. c. 12. *Le Sacrement est signe de ce qu'il contient.* *Calu. l. 4. Inst. c. 17. cy dessus. l. 1. c. 26.*

NOus venons aux lieux de S. Augustin, dont les mesmes sectaires se targuent à fausses enseignes sur tous les docteurs. Vn des plus illustres à leur opinion, est celuy que Caluin & Pierre Martyr alleguent du liure contre Adimant Manichean, où S. Augustin parle en ces termes. *Le Seigneur n'a point douté de dire,* CECY EST MON CORPS, *quand il donnoit le signe de son corps.* S'il donnoit le signe, il ne donnoit donc point le corps, concluent ils. Et nous concluons le contraire, que puis qu'il donnoit le signe de son corps, il donnoit aussi son corps, autrement le signe eut esté faux, aussi bien que le signe de la bataille seroit faux, si on ne venoit au combat, & la consequence est si necessaire, que Caluin mesme l'aduoüe, comme il a esté dict au premier liure: & s'il eut eu memoire ou conscience, il ne se fut iamais serui de ce lieu, estant iceluy du tout repugnant à son heresie & contradictoire à son assertion. Signe donc signifie la chose visible, le

Digitized by Google

Sacrement visible qui n'oste aucunement la verité du corps inuisible, selon la regle cy dessus donnée. La façon de parler de S. Augustin monstre la mesme verité. *Le Seigneur*, dict il, *n'a point doubté de dire*, CECY EST MON CORPS, *donnant le signe de son corps*; pourquoy n'en a il doubté? parce qu'il donnoit vrayement son corps auec le signe d'iceluy. Mais pourquoy est-ce, dict S. Augustin, que nostre Seigneur donnoit le signe? parce qu'il le donnoit quand & son corps. Tout Sacrement est signe visible, d'vne chose sacrée inuisible, donc qui donne vn Sacrement, il donne vn signe visible, & vne chose inuisible, qui est la grace interieure en tous les Sacremens; & en celuy de l'Eucharistie, c'est le corps de IESVS-CHRIST auec la grace: & qui prend le Sacrement prend le signe visible, & quant & quant la grace inuisible, s'il le prend dignement: & en l'Eucharistie, il prend le corps de IESVS-CHRIST auec la grace, s'il est en bon estat; ou s'il est en conscience de peché mortel, il prend le corps voirement, mais sans grace & à son iugement & condemnation. S. Augustin donc dict que nostre Seigneur ne doubta point de dire, CECY EST MON CORPS, quand il donnoit le signe & le Sacrement de son corps, comme estant ces deux choses necessairement conioinctes ensemble. Ceste explication est encor iustifiée par la consideration de la question qu'il traictoit là: car il expliquoit ces paroles du Deuteronome. *Le sang est pour l'ame*, disant que le sang est appellé l'ame, non qu'il soit l'ame, mais parce qu'il en est le signe, & signe non d'vne chose absente comme seroit la statue du Prince, mais signe present d'vne chose presente; & pour declaration de son dire, il apporte l'exemple susdict de l'Eucharistie, où le Sacrement est le signe du corps present de nostre Seigneur, & porte le nom du corps, encor qu'il ne soit pas le corps, mais seulement le contienne: comme donc le sang est signe present de l'ame presente, & la contient selon que dict le mesme docteur en vn autre lieu, aussi disons nous, que le Sacrement de l'autel est signe present du corps de IESVS CHRIST present, parce qu'il le contient. Qu'y a il donc en ces paroles contre nostre foy?

Cy dessus c. 18.

La chose visible des Sacremēs est signe de la chose inuisible.

En l'Eucharistie il y a deux choses inuisibles le corps du Sauueur & sa grace.

Sanguis pro anima. Deut. 12. 23.

S. August. in quæst. 57.

Ils obiectent vn autre passage prins du mesme docteur sur le pseaume troisiesme, où il dict. *Que* IESVS-CHRIST *receut Iudas au banquet, où il recommanda & bailla à ses disciples la figure de son corps & sang.* Nous respondons premierement ce qu'auons souuent repeté, & ce que les Ministres ne peuuent entendre, que le nom de *figure* ne forclot point la realité du corps du Sauueur en l'Eucharistie, non plus que le mot de signe ou de Sacrement; au moyen dequoy comme on ne pourroit pas inferer la negation de la presence du corps de nostre Seigneur, si sainct Augustin eut dict qu'il recommanda le Sacrement & le signe de son corps; de mesmes ne peut on pas conclurre, qu'il nie la presence du corps de IESVS-CHRIST, pour auoir dict qu'il recommanda la figure de son corps & de son sang. C'est la coustume des Peres d'appeller l'Eucharistie figure du corps de nostre Seigneur, comme nous auons dict; mais ce n'est pas leur intention, de forclorre pour cela la verité du corps d'iceluy, laquelle ils tesmoignent en d'autres passages, que les Ministres dissimulent malicieusement, & font à dessein des aueugles pour aueugler les autres, & faire regner le mensonge en tenebres. Ie dis secondement que S. Augustin en ce lieu & autres semblables appellant l'Eucharistie figure du corps & du sang de IESVS-CHRIST, selon la seconde regle cy deuant donnée, par le mot de *figure*, il entend la representation de la passion de IESVS-CHRIST: car comme les Grecs appellent l'Eucharistie antitype, c'est à dire contre-semblance du corps & sang de IESVS CHRIST; parce qu'elle en est vn signe tres-certain & le contient, & en iceux & par iceux represente sa passion & mort: ainsi S. Augustin appelle la mesme Eucharistie figure de la mort du Sauueur, d'autant qu'elle la represente naïfuement pour les mesmes raisons: c'est à dire parce qu'elle contient le corps qui a enduré: & parce qu'elle donne au calice vne similitude pregnante de l'effusion de son sang faicte en la croix. Quand donc S. Augustin dict que le Sauueur recommanda la figure de son corps & de son sang aux disciples, il veut dire qu'il leur recommanda le Sacrement de son corps & de son sang, & la memoire de sa passion figurée au mystere qu'il institua en ce dernier souper. Et partant les sectaires ne peuuent rien tirer de ce lieu que leur confusion.

Second lieu de S. August. obiecté sur le ps. 3 du Pl. p. 755.

La figure ne forclot pas la verité.

Comment les Peres appellent figure l'Eucharistie cy dessus.

Cy deuant c. 18. Comment l'Eucharistie est appellée antitype, c'est à dire figure.

L'Eucharistie representation de la mort du Sauueur.

Figure, c'est à dire aucunemēt.

Autres passages de S. Augustin expliquez.

CHAP. XXIV.

LE troisiesme lieu qu'ils ont en main, est prins du Commentaire sur le pseaume trentetroisiesme, où S. Augustin dict, que IESVS-CHRIST *baillant les Sacremens de son corps & de son sang à ses disciples se portoit soy mesme aucunement.* Caluin se fonde sur ce dernier mot tourné du latin, *quodammodo*, & dict que S. Augustin mettant cest aduerbe de similitude, *aucunement*, declare que le corps n'a point esté reellement enclos soubs les especes du pain. Du Plessis suit à la trace, & dict comme le maistre, que si c'eust esté reellement, le *quodammodo* n'y seruiroit de rien, & prend si grand goust à ce *quodammodo*, qu'il le repete quatre fois en vne petite periode. Il le met en diuers characteres, & le parafrase en latin & en françois, *Secundum quendam modum, en quelque façon, en quelque maniere*, tant il l'estime Ciceronié & digne d'estre honoré. Que respondrōs nous à ce *quodammodo*, & cōment oserons nous rien opposer à la grauité de ce mot? Certes Caluin mōstre qu'il est malin & ignorant ensemble, d'abuser de ce lieu, & de luy donner la glose qu'il luy dōne. Car premieremēt S. Augustin auoit vn peu deuant couché la mesme exposition sans le *quodāmodo*. Secondement il parle icy clairement & disertement, si iamais ailleurs, de la verité du corps de nostre Seigneur selō nostre foy. Oyons-le. Interpretant le pseaume trente & troisiesme: par occasion il explique le mystere contenu en ce qui est dict au premier liure des Roys, que Dauid se portoit en ses mains, lors que saisi de peur en la Cour du Roy Achis, il feignoit estre fol. Il dict donc, ET SE PORTOIT (Dauid) EN SES MAINS; *Mes freres qui pourra entendre comment ceci se peut faire en vn homme? Qui est celuy qui se*

S. Aug. in ps. 33. Calu. l. 4. inst. c. 17. § 28.

Quodammodo. Calu. l. 4. c. 17. p. 754.

Malice de Caluin.

Dauid se portoit en ses mains. 1 Reg. 21. [illegible Greek] selon les sept.

S. Aug in ps. 33 conc. 2.

porte en ses mains? vn homme peut bien estre porté par les mains d'autruy, mais personne ne se porte par les siennes, nous ne trouuons pas que cela se puisse entendre de Dauid selon la lettre: mais bien en IESVS-CHRIST *car il estoit porté en ses mains, lors que nous recommandant son mesme corps il dict,* CECY EST MON CORPS. *Car ce corps estoit porté en ses mains.* à tant S. Augustin. Nous voyons en ces paroles premierement, qu'il tient pour vne chose haute, miraculeuse, & qui seule se trouue en IESVS-CHRIST de se porter en ses mains: secondement que IESVS-CHRIST se porta en ses mains, lors que se donnant aux Apostres il dict, CECY EST MON CORPS. Or si sainct Augustin est veritable & son explication saincte, comme elle est, Caluin est vn imposteur & sa glose blasfematoire, reduisant tout le miracle de IESVS-CHRIST, & de son Sacremēt en risée. Car quel miracle y aura il, si nostre Seigneur s'est porté par ses mains seulement en signe? Quel homme y a il au monde, qui ne se puisse porter en ceste façon portant son image en ses mains, s'il en a? Vn Roy portāt la monnoye battue en son coing & image, ne se porte il pas en ses mains sans miracle & sans difficulté? & si vn crocheteur se fait effigier en vn gasteau? ne se portera-il pas, portant son gasteau? ne se mangera il pas encor, s'il le mange? quel miracle y aura-il dōc en l'Eucharistie. Et s'il n'y a en ceste façon rien, qui ne soit triuial, n'est ce pas vne chose ridicule de le prescher comme vn miracle digne de IESVS-CHRIST seul? nous voyons donc que S. Augustin met le miracle en la presence du corps de IESVS-CHRIST au Sacrement, lequel IESVS-CHRIST mesme donnoit, & que sans ceste presence, il n'y mettroit aucune merueille, & qu'auec la presence la merueille y est digne de IESVS-CHRIST priuatiuement à tout autre. Ouy-mais S. Augustin modifie apres son dire par l'aduerbe *quodammodo*: voyons comment, & touchons vn peu les nerfs & les muscles de ce *quodammodo*, sur lequel Caluin & du Plessis mettent si grande esperance. S. Augustin dict, *Comment se portoit* IESVS-CHRIST *en ses mains? parce que lors qu'il recommandoit son mesme corps & son sang, il print en ses mains ce que les fideles sçauent, & luy se portoit aucunement en disant:* CECY EST MON CORPS. Il confesse sans modification la presence du corps de IESVS-CHRIST au Sacrement disant, *qu'il portoit en ses mains ce que les fideles cognoissent*, c'est à dire son corps, que les fideles seuls voyent des yeux de la foy, & non le signe visible que chascun peut voir, fideles & infideles. Ce mot donc *quodammodo*, ne rabat rien de la realité du corps de IESVS-CHRIST (non plus que le mot *quasi*, en S. Iean, quand il dict de IESVS CHRIST, *que nous auons veu sa gloire quasi comme du fils de Dieu vnique)* mais il declare seulement qu'il se portoit non en façon cōmune, & telle qu'il se portoit des pieds mais en vne autre façon miraculeuse; non naturellement, mais surnaturellement; reellement, mais inuisiblement soubs des especes & figures visibles. C'est le sens de *quodammodo*, tel qu'vn peu au parauant il auoit donné sans mention aucune du *quodammodo* disant, IESVS-CHRIST *se portoit en ses mains lors que recommandant ce sien corps, il dict,* CECY EST MON CORPS, *car ce corps estoit porté en ses mains.* Mais Caluin a mieux aimé s'attacher à l'ombre qu'à la clarté, & du Plessis allant plus auant encor a dressé vne citadelle sur l'ombre de ce *quodammodo*, auec toutes ces pieces rapportées disant; *Et si donc c'est quodammodo, c'est ce qu'il dict* (S. Augustin) *ailleurs,* SECVNDVM QVEMDAM MODVM, *sçauoir dict-il par similitude des signes aux choses,* NON EN VERITÉ, *dit le canon,* MAIS EN SIGNIFICATION, NON VERITABLEMENT, *dict la glose,* MAIS IMPROPREMENT, *c'est à dire sacramentellement & de faict ce qu'il dict* (S Augustin) *en vn lieu se portoit en quelque maniere en ses mains: Il dict ailleurs,* IL PORTOIT LE PAIN EN SES MAINS, *entant qu'il se presentoit soubs ces Sacremēs en viande & en breuuage spirituel: & leur glose expliquant les mots de la cene,* PRENEZ, MANGEZ, ENTENDEZ PAR FOY, *&c. Le Cardinal Hugo aussi, prenez c'est à dire,* CROYEZ DE COEVR ET CONFESSEZ DE BOVCHE, &c. En fin attachant la conclusion à sa preuue comme pertinēment faicte, il donne ceste periode de iustice disant: *Et ce pendant ils nous veulent rendre plus priuilegiez que les Apostres, qui n'auront receu que le corps de* CHRIST *mortel & passible, nous glorieux & immortel. Et nous nous contentons certes de le receuoir comme les Apostres, & non en plus haute maniere.* Recognoissons ce fort imprenable, car il est dressé par vn Capitaine. Premierement toutes ces allegations ne sont que centons tirés de diuers lieux mal à propos, citez sans propos, tronquez & falsifiez sans conscience. Ce qu'il allegue de S. Augustin est à propos du baptesme, & non de l'Eucharistie, combien que l'exemple soit prins de l'Eucharistie. S. Augustin monstroit en ce lieu, que le petit enfant receuant le baptesme receuoit la foy, & croyoit encor qu'il ne fut en aage de croire, parce qu'il receuoit le Sacrement de la foy à sçauoir le baptesme, qui est appellé foy entant qu'il la contient, & adiouste pour exemple disant, *Tout ainsi donc que le Sacrement du corps de* CHRIST, *est en certaine maniere le corps de* CHRIST, *le Sacrement du sang de* CHRIST *est le sang de* CHRIST. *De mesme le Sacrement de la foy, est la foy. Or croire n'est autre chose qu'auoir la foy; & partant on respond que l'enfant croit, encor qu'il n'ayt alors le sentiment de la foy, on respond qu'il a la foy parce qu'il a receu le Sacrement de la foy.* C'est donc du baptesme que parle S. Augustin en ce lieu que du Plessis cite & centōne, pour sa preuue mal à propos du subiect, mais fort à propos contre soy mesme. Car par iceluy la verité de nostre foy en est tres-bien confirmée, & l'erreur de Caluin battue. S. Augustin compare le baptesme à l'Eucharistie: tournons l'exemple & comparons l'Eucharistie au baptesme selon sa doctrine. Il dict que le baptesme est appellé foy, parce qu'il contient la foy. De mesme donc le Sacrement de l'Eucharistie est appellé le corps de IESVS-CHRIST, parce qu'il le contient. S. Augustin donc tient que l'Eucharistie est appellé le corps parce qu'elle le contient reellement. Mais pourquoy adiouste il *en certaine maniere*? parce qu'il le falloit adiouter: car prenant le Sacrement au pied de la lettre pour l'element visible, comme est l'eau au baptesme, & les especes du pain & du vin en l'Eucharistie, il n'est pas proprement ny la foy, ny la chair de nostre Seigneur:

IESVS-CHRIST seul porté en ses mains.

Chascun se peut porter en signe.

Pourquoy S. Augustin dict quodammodo.

Quasi, quodammodo sans note de diminution Ioan. 1.

S. Aug in psal. 33 conc. 1.

Gloses sur quodammodo. du Pl. l. 4. c. 3. p. 754. Centons.

Il croit que les Apostres n'ont receu IESVS-CHRIST *que mortel en l'Eucharistie. Certes. Les citent sont notez en petites capitales.*

S. August. epist. 23. ad Bonifac. Du Plessis a prins les premiers mots pour faire ses centons.

Comment le baptesme est appellé foy. S. August. ep. 23 ad Bonifa.

Le Sacrement pour la chose visible. S. August. apud Grat. de consecr. d. 2. hoc est.

mais *en certaine maniere*, c'est à dire, il la contient: ne plus ne moins qu'vne bourse où sont cent escus, est cent escus en quelque façon, parce qu'elle les a en soy, & celuy qui la tient peut dire sans mensonge en la monstrant, voicy cent escus, encor que la bourse prinse en sa peau, ne soit pas cent escus, mais seulement vn estuy de cent escus.

S. August. l. sentět. 50 Prosper. apud Grat. de cons. d. 2. cã. hoc est. glos. ibi.

Ce qu'il cite du Canon prins de S. Augustin & de la glose, est malignement detorqué & tronqué, & aussi imprudemment cité. Le canon parle du sacrifice & de l'immolation du corps de IESVS-CHRIST, qui se faict en l'autel, & dict que ceste action est appellée immolation, parce qu'elle represente l'immolation du corps de IESVS-CHRIST faicte en la croix. Voicy ses paroles. *L'immolation de la chair de* CHRIST, *qui est faicte entre les mains du Prestre, est appellée passion, mort, crucifiement, non en verité de la chose, mais par la signification du mystere.* De ces paroles du Plessis en prend, pour faire sa farce, les mots, *nõ en verité, mais en signification*, & du propos de l'immolation, il les transporte au propos de la realté du corps de nostre Seigneur. N'est-ce pas naifuement representer vn esprit trompeur, broüilleur, & vrayement heretique?

IESVS-CHRIST immolé entre les mains du Prestre.

Pieces des centons de du Plessis.

La glose conuenablement au canon dict, que *le Sacrement visible, à sçauoir, les especes du pain & du vin en l'Eucharistie est appellé le corps de* CHRIST *improprement en signification non en verité, mais en mystere de la chose signifiée, comme le baptesme est appellé foy improprement:* car il n'est pas la foy, mais il la signifie & la contient. Cecy ne contrarie en rien à nostre foy: car nous ne croyons pas que le Sacrement visible de l'Eucharistie, qui sont les especes du pain, & du vin, soit le corps de IESVS-CHRIST: mais seulement, qu'il le signifie & le contient. Or cela n'oste pas la presence d'iceluy, & n'empesche pas aussi, que les yeux de la foy ne le voyent caché soubs ces especes, encor que les sens ne l'apperçoiuent point. S. Augustin en mesme endroit, est encor malignement cité pour la troisiesme fois; car le pain qu'il dict auoir esté porté par nostre Seigneur en ses mains, il l'applique aussi tost au corps d'iceluy conuenablement à l'explication cy dessus donnée disant, *vn de ceux, qui auoyent esté inuitez au banquet dict*, BIEN HEVREVX SONT CEVX QVI MANGENT LE PAIN AV ROYAVME DE DIEV: *Cestui-cy souspiroit loing, & le pain dont il parloit estoit assis deuant luy à table. Qui est le pain du royaume de Dieu, sinon celuy qui dict*, IE SVIS LE PAIN VIF, QVI SVIS DESCENDV DV CIEL? Et pour monstrer que ce ne sont pas les signes exterieurs qu'il entend, il adiouste, *Nous prenons de bouche quelque petite chose, & sommes engraissez au cœur. Ce n'est donc pas ce que l'on voit qui repaist; mais bien ce que l'on croit.* C'est à dire, c'est le corps de IESVS-CHRIST inuisible, que l'on croit present soubs le Sacrement visible, qui donne la refection à l'ame, & non les accidens que l'on voit des yeux corporels. Parquoy ce qu'il a dict en vn lieu, que IESVS-CHRIST se portoit en ses mains, c'est le mesme que ce qu'il dict en l'autre, qu'il portoit en ses mains le pain vif descendu du ciel, & qui seoit à table, c'est luy mesme: car le pain materiel n'est pas vif, ny descendu du ciel, ny assis à table, mais pastri par le Boulenger en terre, & mis apres sur la table.

Le Sacrement visible. De consec. d. 2. can. hoc est.

S. August. serm 33. de verbis Domini.

Manger le pain au royaume de Dieu. Luc. 14 15

Refection de l'Eucharistie.

Quel pain seoit en table.

Ce qui est prins de la glose ordinaire de Hugo Cardinal, ne faict rien contre nous; car l'vn & l'autre ne dict autre chose, sinon que pour prendre dignement & auec fruict le corps du Sauueur en l'Eucharistie, il faut auoir la foy: Qui le nie d'entre nous? ains qui ne dict qu'il n'y a sacrement à la perception duquel il faille estre garni d'vne plus grande & plus viue foy qu'en cestui-cy, comme estant le plus haut & plus eleué & admirable de tous? à quel propos donc ces allegations centonieres? mais si du Plessis pense, que ceux qu'il allegue, dient la verité, que ne reçoit-il ce qu'ils disent en ceux lieux là mesmes pour la verité? S. Augustin y parle tres-clairement; le canon tres-clairement, & la glose aussi: & ce non seulement de la presence du corps de nostre Seigneur en l'Eucharistie, mais encor de la transsubstantiation & du Sacrement propitiatoire. Hugo au lieu qu'il cite, demãde par quelles paroles nostre Seigneur transsubstantia le pain en son corps: & respond qu'il consacra par les mesmes paroles, qu'il bailla son corps, & ensemble donna la forme & la force aux paroles pour consacrer. Puis qu'il allegue Hugo & les autres docteurs Catholiques, que ne croit il à ce qu'ils disent? & s'il ne les croit: à quel propos les allegue-il, ne les estimant dignes de sa foy? à quel propos esbarbe il leurs escrits, pour en faire des centons à parer la nudité & la honte de sa cene? a-il si grande disette de preuues, pour establir son erreur, qu'il luy faille à tout coup si miserablement mendier, fureter, demembrer & falsifier la doctrine des anciens Peres, qui condamnent à tout coup son erreur? nous veut-il faire croire qu'ils parlent pour luy? & qui le croira voyant sa fidelité à les citer, & sa loyauté à les corrompre?

Glos. in Matth.

La foy necessaire en la communion.

S. Augustin & le canon de Gratian tres-clairs du sacrifice de la Messe. De consec. d. 2. can. hoc est. Hugo.

Les Ministres citent & ne croyent point à leurs autheurs.

Disette des Ministres en droict & raisons.

Mais venons à ceste triomfante conclusion qu'il a plaquée à la queue de ses centons, auec vne signification d'vn merueilleux contentemẽt d'estre assis en la table de sa Cene, à l'escot & pension des Apostres. Il dict donc de nous tout animé de zele, *Cependant ils nous veulent rendre plus priuilegiez que les Apostres, qui n'auront receu que le corps de* CHRIST *mortel & passible, & nous glorieux & immortel; & nous nous contentons certes de le receuoir comme les Apostres, & non en plus haute maniere.* Certes du Plessis a raison de se contenter du sort des Apostres & de leur Sacrement, qui est celuy de l'Eglise de Dieu; mais il s'abuse s'il entend cela de sa cene, & se mesconte autant quand il dict que nous la voulons faire meilleure, que celle des Apostres, & priuilégier luy & ses freres en cela. Tant s'en faut, que nous soyons en ces termes, que nous disons & redisons, que leur cene n'est qu'vn morceau cuit, vne crouste aride, vn fantosme vain, vne idole insensible, vn boucon d'enfer, vne coupe d'erreur, pire que celle de Circe, pire que celle que la paillarde de l'Apocalypse porte en sa main, pour enyurer & corrompre les habitans de la terre. S'il s'estime & ses freres priuilegiez de ce partage, qu'il iouysse s'il peut, en bonne paix auec eux & sans nous, de son priuilege.

Examen.

Conclusion gratieuse d'vn discours pareil du Pl. l 4 c. 3. p. 734.

Cene des Ministres.

Priuilege des mesmes.

Que s'il parle de nous, qui sommes Catholi-

Digitized by Google

ques & veut dire, que nous nous faisons plus priuilegiez, que les Apostres, lors que nous croyons receuoir le corps de I ESVS-CHRIST glorieux & immortel, & que les Apostres ne le receurent que mortel & passible: il ne se prend pas garde, qu'il dict vn mensonge blasfematoire. Car il monstre croire que les Apostres n'ont receu le corps de IESVS-CHRIST, sinon le iour que le Sacrement fut institué, lors que IESVS-CHRIST estoit encor mortel & passible. Or il n'y a homme si ignorant en la loy Chrestienne, qui ne sçache qu'ils ont souuent celebré & participé ce diuin Sacrement, apres que le Sauueur fut monté au ciel triomphant, glorieux & immortel. Soubs ceste creance il iure par son *certes*, qu'il se contente auec ses freres, de receuoir nostre Seigneur comme les Apostres alors de la Cene, c'est à dire mortel & passible. Il pense donc que le corps de nostre Seigneur est encore mortel & passible. Car puis qu'il croit que les Apostres ne le receurent que mortel, & qu'il le reçoit comme les Apostres, il le reçoit donc à son opinion mortel. La consequence est necessaire & telle foy est blasfeme. Que s'il croit que IESVS-CHRIST soit immortel, qu'il corrige donc sa langue & sa plume, & la face accorder au cœur. Quand est de nous, nous croyons que nous receuons le corps du Sauueur immortel soubs les especes de choses mortelles; & ne nous preferons pas aux Apostres par orgueil en cela; mais vsons en toute humilité du benefice du redempteur, qu'ils nous a voulu estre commun auec ses Apostres. Ce sont les principaux lieux des Peres, dont les Ministres abusent, pour fortifier leur heresie sur la Cene, l'explication desquels pourra suffire auec celle des autres, qu'auons donnée ailleurs, & donnerons apres selon l'occurrence de la dispute. Et parce qu'ils se targuent sur tous de sainct Augustin, & le citent comme s'il estoit leur docteur, nous marquerons quelques maximes de la doctrine d'iceluy du tout contraires à la leur; affin que leur ostant ceste peau de Lion du dos & ceste massuë des mains, on leur oste le moyen de faire des Hercules ou des Rodomonts, couuerts des despouilles, & armez des armes & de l'auctorité de ce sainct docteur.

Mensonge de l'aduersaire.

Les Apostres ont sacrifié & communié apres l'Ascension du Sauueur.

Certes.

Foy blasfemante de l'aduersaire.

Maximes prinses des escrits de S. Augustin contre les sectaires.

CHAP. XXV.

TAnt s'en faut que S. Augustin face pour les Ministres, que qui remarquera bien certains poincts de sa doctrine, il verra facilement, qu'il s'est sur tous les anciens Peres, bandé contre l'hereresie de ceux-cy; & que Caluin est vn grand bauard de dire & se vanter, comme il faict, qu'il est tout pour luy. Premierement S. Augustin tient & dict souuent, *qu'on prend en l'Eucharistie le mesme corps de* IESVS-CHRIST, *qui est né de la Vierge Marie, & le mesme sang qui a esté espandu pour nous.* Item, *que nous y beuuons nostre prix & le sang, dont nous auons esté racheptez, & qui coula du costé de* IESVS-CHRIST. Caluin tasche à respondre & reboucher le tranchant de ceste maxime, qui le taille en pieces, & dict que S. Augustin entendoit tout cecy par signe, c'est à dire qu'on prend le signe du mesme corps, qui nasquit de la Vierge, du mesme sang, qui fut espandu & ainsi du reste. Mais ceste euasion est miserable. Premierement si S. Augustin eut tenu la doctrine que dict Caluin, il n'eut iamais vsé du mot *mesme*; disant que nous prenons *le mesme corps*; ny parlé ambiguement & obscurement en vne matiere si importante, faisant comme il faisoit l'office de pasteur & docteur, qui doibt estre clair & facile: car parlant auec telle ambiguité il donnoit occasion aux personnes de penser, que nous prenons en l'Eucharistie ce que nous n'y prendrions pas, mais il eut dict simplement & distertement qu'en l'Eucharistie nous prenons le signe du corps de IESVS CHRIST. Donc en disant auec des paroles si euidentes & disant que nous y prenons le mesme corps, qui nasquit de la Vierge, il ne faut pas doubter, qu'il n'ayt voulu dire ce que les paroles disent, autrement il auroit esté vn mauuais docteur. Si quelqu'vn monstrât le signe du vin qu'il vend, disoit à celuy qui en veut boire pour son argent, prenez cecy est le mesme vin, qui est faict de la vigne, vous boirez le mesme vin, qui est au tonneau, il seroit vn moqueur & se feroit moquer. Quand donc S. Augustin dict le *mesme*, il entend le mesme corps, & non le signe du mesme corps.

Le corps de IESVS-CHRIST qui est né de la Vierge prins en l'Eucharistie.

S. Aug. l. 4 de Trin. c. 13 in ps. 98.

Nostre prix l. 12 cōt. faust. c. 10. & c. 20.

Ce mesme sang qui a esté respādu pour nous l. 2. de peccat. & remis. c. 2. in ps. 65.

Le pasteur & docteur doibt estre clair.

Le signe n'est pas le mesme que la chose signifiée.

Secondement sainct Augustin distinguant en l'Eucharistie, le signe & la chose signifiée; il appelle signe, les especes du pain & du vin, & ce qui paroit aux sens: la chose signifiée il dict estre le corps de IESVS-CHRIST & la grace, qui ne se voyent que par les yeux de la foy. *Le corps de* CHRIST, dict-il, *est & verité & figure. Il est verité, lors que de la substance du pain & du vin, est faict son corps & son sang en sa vertu par la vertu du sainct Esprit: la figure est ce que les sens apperçoiuent.* Donc quand il dict nommément & simplement, que nous prenons en l'Eucharistie le mesme corps qui est né de la Vierge, & le sang mesmes qui a esté espandu en la croix, il n'entend point le signe & figure, mais la verité du signe, à sçauoir le corps du Sauueur: car les signes ne sont pas la verité ny le corps de IESVS-CHRIST né de la Virge, ny le sang espandu en la croix; mais ils le signifient seulement. Ioinct que si nous ne receuions que le signe du corps de IESVS-CHRIST; l'Eucharistie ne seroit que signe: quand donc S. Augustin dict que nous y receuons le corps de IESVS-CHRIST, ce sera dire que nous receuons le signe du corps de IESVS CHRIST, au signe du corps de IESVS-CHRIST, qui est vn sens ridicule.

Seconde maxime.

Le signe & la chose signifiée en l'Eucharistie.

S. Aug. citat de consecr. d. 2. vtrum, est cap. 72.

En troisiesme lieu S. Augustin croit auec les autres docteurs de l'Eglise, que la manne, l'agneau paschal & les sacrifices de la loy de nature & de Moyse, estoyent signes de IESVS-CHRIST; & que les anciens le mangeoyent spirituellement en iceux: mais iamais il ne dict que le corps de IESVS CHRIST y fut present, ny qu'il y fut mangé reellement: ny que sa chair y fut adorée. La cause est non seulement parce qu'elle n'estoit encor conceüe, mais aussi parce qu'elle n'estoit point promise en tels Sacremens, ny deuant, ny apres l'incarnation du fils de Dieu. Au moyen dequoy combien que les Iuifs continuerent apres ceste chair conceüe,

Troisiesme maxime. Iamais S. Augustin n'a dict que le corps de IESVS-CHRIST fut present aux Sacremens anciens.

& le

Ils ne mangeoient [illegible] les figures nuds.

& le Sauueur né, leurs sacrifices, leurs pains de proposition, leur agneau paschal, iusques à la mort d'iceluy Sauueur, ils ne receuoyent iamais pourtant en aucun d'iceux son corps. Luy mesme mangea souuent l'agneau auec ses disciples, figure de sa chair & de nostre Eucharistie; mais S. Augustin n'a garde de dire qu'en cest agneau on adorat la chair de IESVS-CHRIST comme il le dict de l'Eucharistie, ny que IESVS-CHRIST en portant de la chair de l'agneau en sa bouche pour la manger, se portat en ses mains, ou se mangeat, comme il le dict de l'Eucharistie, ainsi qu'auons veu cy dessus. Parquoy refutant Petilian Donatiste, *Autre chose*, dict-il, *est la pasque que les Iuifs celebrent d'vne brebis, autre celle que nous prenons du corps & sang de* IESVS-CHRIST. Et ailleurs parlant de la manne, *Autre est la manne des Iuifs, autre celle des Chrestiens. La manne des Iuifs estoit vn pain materiel, quoy que merueilleux, & celle des Chrestiens la chair de* IESVS-CHRIST. La mesme difference met il entre les sacrifices des Iuifs en vn autre lieu disant, que IESVS-CHRIST, nous a preparé vne table selon l'ordre de Melchisedech de son corps & de son sang, au lieu de tous les anciens sacrifices. *Car*, dict-il, *ce sacrifice* (de l'Eucharistie) *a succedé à tous les sacrifices du vieil testament, qui estoyent immolez en ombre de l'aduenir: & partant recognoissons nous au pseaume 39. de la voix du mesme mediateur parlant par la prophetie* TV N'AS PAS VOVLV CE SACRIFICE ET OBLATION: MAIS TV M'AS DONNÉ VN CORPS. *Parce que pour tous les anciens sacrifices & oblations est offert le corps de* IESVS-CHRIST *donné à ceux, qui en sont faicts participans.* Nous voyons donc que S. Augustin croyoit que le corps de IESVS-CHRIST n'auoit esté en aucun signe ou sacrement de la vieille loy, comme il est en l'Eucharistie; & qu'il n'estoit en ceux de la vieille loy, que par figure du futur; & qu'il est en l'Eucharistie reellement & de faict present.

Pasque diuerse. S. Aug. l. 2. cont. literas Petil. c. 37. Manne diuerse. Idé tract. 11. & 26. in Ioa.

Le sacrifice de l'Eucharistie a succedé à tous les anciens. S. August. l. 17 de ciuit. c. 20. Ps 39.

Le mesme docteur escrit que les enfans des Chrestiens croyent si fermement la presence du corps de IESVS-CHRIST en l'Eucharistie, que si on ne les instruisoit, ils tiendroyent pour certain que IESVS-CHRIST auroit conuersé auec les hommes en forme de pain & de vin; *Les enfans*, dict-il, *ne sçauent point d'où & comment se faict & se prend en vsage de religion, ce qui se met sur l'autel, & se consume apres le diuin seruice: & si iamais ils n'apprennent ou par leur propre experience ou par celle d'autruy, & si iamais ils ne voyent pain sinon ez celebrations des Sacremens lors qu'il est offert & donné, & que quelqu'vn de grande auctorité leur die qui est ce corps & ce sang, ils croiront fermement que nostre Seigneur s'est monstré en telle figure aux yeux des mortels, & que de tel costé ceste liqueur est decoulée:* Voyla l'autel, la Messe, le pain, le corps & sang de IESVS-CHRIST. Voyla comme S. Augustin tesmoigne qu'on instruisoit les enfans à croire qu'en l'autel estoit le corps de IESVS-CHRIST, non parce qu'il se fut monstré iadis en telle forme, mais parce que le pain estoit transsubstantié au corps de IESVS-CHRIST, & le vin au sang; & que ce qui estoit sur l'autel estoit le corps & le sang de IESVS-CHRIST. S'il n'y eut eu que le signe, ceste doctrine eut esté pernicieuse, & les Ministres qui ne croyent point la presence du corps de IESVS-CHRIST, n'ont garde d'apprendre aux enfans, que c'est le corps & sang de IESVS-CHRIST, mais que c'est seulement le signe, & figure d'iceluy: & s'ils disent quelque chose de plus, cela ne passe iamais les bornes du PAR-FOY accoustumé, qui est le mot du guet, signifiant que IESVS-CHRIST n'est en leur cene que par imagination & disent vray: mais nous croyons qu'il est veritablement en nostre Eucharistie suiuant l'Escriture, la foy de S. Augustin, & de l'Eglise de Dieu.

Quatriesme maxime, foy des petits enfans.

Le corps de IESVS-CHRIST se faict & consume en l'autel. S. Aug l. 3 de Trinit. c. 10.

Le corps de IESVS-CHRIST en l'autel.

Par transsubstantiation.

Cinquiesmement S. Augustin tesmoigne souuent, qu'au S. Sacrement de l'autel il y a de la chair & du sang aussi veritablement, que iadis aux sacrifices de la loy de Moyse. En l'epistre qu'il enuoya à Casulan Prestre, pour refuter vn certain Vrbicus, qui n'expliquoit pas bien comment les choses du vieil testament estoyent passées, & en auoit sottement parlé, il escrit ainsi. *Il dict que la beste aux sacrifices a cedé au pain: comme s'il ignoroit qu'au vieux testament on auoit aussi de coustume de metre des pains de proposition en la table du Seigneur, & que maintenant il prend sa part du corps de l'agneau immaculé. Il dict que le sang a cedé à la coupe, ne prenant pas garde qu'encor maintenant il prend le sang en la coupe. Combien plus conuenablemẽt diroit il que les choses vieilles sont passées & rendues nouuelles en* CHRIST, *& que l'autel a cedé à l'autel, le glaiue au glaiue, le feu au feu, le pain au pain, la chair à la chair, & le sang au sang?* S. Augustin veut dire qu'en la vieille loy se trouuoyent semblables choses, qu'en la nouuelle, mais meilleures en la nouuelle, & que les sacrifices & ceremonies estoyent tellement abolies; qu'en leur place IESVS-CHRIST en auoit mis des meilleures; qu'il n'auoit pas osté l'autel du tout, mais en auoit substitué vn meilleur, qu'il n'auoit pas esteinct le feu simplement des vieux autels, mais en auoit apporté vn meilleur; vn meilleur cousteau, meilleur pain, meilleure chair, meilleur sang. Et escriuant sur le Leuitique: *D'où vient*, dict-il, *qu'il est si estroittement defendu au peuple Iuif d'vser du sang des sacrifices, qui figuroyent nostre sacrifice, duquel toutesfois le sang non seulement ne nous est point defendu, mais encor commandé de prendre si nous voulons auoir vie?* Ces lieux monstrent euidemment que S. Augustin croyoit auec toute l'Eglise, que nous mangeons reellement la chair, & beuuons reellemẽt le sang du Sauueur en l'Eucharistie, & n'y a moyen de tirer aux signes & figures les paroles de ce docteur. Car si nous ne mangeons qu'en figure la chair de IESVS-CHRIST, nous n'aurons pas meilleure chair que les Iuifs, veu qu'ils la mangerent aussi en figure en leurs sacrifices, & en figure plus preignante & plus noble, que la nostre, si tant est que nous n'ayons que du pain. S. Augustin aussi demanderoit en vain, pourquoy au nouueau testament nous beuuons le sang du sacrifice estant en cela plus priuilegiez que les Iuifs, qui ne pouuoyent point selon la loy boire le sang des leurs: car il estoit aisé de respondre que nous ne beuuons point le sang reellement non plus qu'eux, sinon par foy & en signe.

Cinquiesme maxime. La chair & le sang sont aussi veritablements en l'Eucharistie que iadis aux sacrifices. S August. ep 286. Pains de proposition Exod. 25. 30. 1 Reg. Le corps de IESVS-CHRIST Le sang du Sauueur. La loy de grace perfection de celle de Moyse.

S. Aug. in Leuit. q 57 Les deux sacrifices figure de celuy de l'Eucharistie. Nisi biberitis eius sanguinẽ Ioan. 6.

La chair figure mieux la chair.

Finalement si la foy que nous tenons de la

Sixiesme maxime. S. August. a escrit de hæresibus tom. 6.

reelle presence du corps de noistre Seigneur en l'Eucharistie eut esté contre l'Escriture, S. Augustin grand zelateur de l'honneur de Dieu, grand protecteur de son Eglise, seuere censeur de toutes erreurs, & qui auoit faict la liste vniuerselle des heresies & heretiques depuis Simon Magus iusques à ceux de son temps, eut il dissimulé ceste heresie, si heresie estoit de croire la reelle presence du corps du Sauueur? eut il laissé en paix ceux qui eussent faict Dieu d'vn morceau de pain? qui eussent donné l'honneur de Dieu à vn morceau de pain ? qui eussent inuoqué comme Dieu vn morceau de pain? qui eussent esté plus impies, & plus idolatres que les vieux Aegyptiens, qui faisoyent Dieux, les oyseaux, les porreaux, les oignons, & autres choses, qu'ils iettoyent en leur ventre, & quils reiettoyent ? Par ces maximes donc il est euident, que S. Augustin n'a eu autre foy du S. Sacrement de l'autel, que celle que nous tenons: Et est euident queCaluin, & les Ministres n'ont ny foy en leur ame, ny verité en leurs escrits, ny honte en leur bouche, l'allegant, le glosant, & le falsifiant malicieusement, trompeusement, & impudemment, pour enfler le credit de leur secte, & se moquer de Dieu, des Anges, & des hommes. Car quelle iniquité, & quelle malice, & quelle moquerie effrontée est ceste-cy de sçauoir tres-bien que S. Augustin est ennemy iuré de leur opinion, & neantmoins luy desmembrer, deschirer & corrompre ses escrits, pour la defense d'icelle, luy honnissant ses labeurs, & quand & quand l'honneur de sa reputation, vtile & honorable à l'Eglise de Dieu ? Si ce sainct personnage reuiuoit, ne diroit il pas, Qui sont ces reiettons des troncs des vieux heretiques, que i'ay tant battu en ma vie, qui me viennent fureter mes liures Catholiques, pour fortifier la foiblesse de leur heresie ? Qui sont ces renardeaux, qui gastent mes vignes, & mangent mes raisins, pour en faire de la puanteur ? Qui sont ces bourdons, qui gourmandent le miel de mes ruches, & ne sçauent que bourdonner? Ces tahons qui voltigent en mes iardins, & qui succent mes fleurs? Ces vipereaux qui serpentillent mes vergers, & plantent les dents à mes fruicts, affin d'appoincter leur eguillon, & venin, piquer, mordre, nau rer, & empoisonner les membres de IESVS-CHRIST, mon Seigneur, les Chrestiens Catholiques mes tres-chers freres? Ainsi parleroit ce grand protecteur de l'Eglise de Dieu contre l'impudence des Ministres ennemys de l'Eglise de Dieu; ainsi parleroyent les autres docteurs, les labeurs desquels ces forgerons denigrent de mesme façon pour couurir la honte & l'ignominie de leur secte, & sont venus si auant en ceste impudence qu'ils osent encor citer pour eux les docteurs Scholastiques modernes, voire S. Thomas, le maistre des sentences, S. Bonauenture, & semblables qui nommément & de front & à toutes armes, combattent leurs erreurs, principalement celle de l'Eucharistie, & tant & si auant les a peruertis le breuuage de l'heresie, paillarde autant effrontée en ses abominations ; que piperesse puissante à rendre effrontez ceux qu'elle a vne fois enyurez de la couppe, qui met au cœur, au front, & à la bouche ceste impudence d'escarlate dont se vante du Plessis; impudence, qui ne sçait rougir, où l'impudence mesme rougit. Impudence teinte du sang des martyrs, comme il dict, c'est a dire, comme ie l'explique, ne respirant que le sang des ames, comme ce Dragon rouge qui ne se repaist & ne s'abbreuue sinon des meurtres & du sang des martyrs, dont il a prins la couleur & la marque rouge;& qui au lieu de faire des martyrs, faict des impudens corrupteurs de la verité, & obstinez tesmoings du mensonge.

Les dieux des Ægyptiens.

Perfidie des Ministres.

Leur impudence effrontée.

Que leur diroit S. Augustin.

Impudence des Ministres à citer les Scholastiques.

L'heresie c'est vne effrontée paillarde.

L'impudence de du Plessis. l. 4 c 7. p. 839.

Dragon rouge le diable. Apoc. 12, 3.

Or puis qu'ils ont parlé de nos Theologiens, parlons en contre-change des leurs, & leur ayant monstré qu'à fausses enseignes ils alleguent pour eux les saincts Peres, monstrons leur encor que ceux, dont en verité ils ont prins les pieces de leur opinion, ont esté gens perdus, & abandonnez de doctrine, de conscience & de vie, & en vn mot, heretiques. Ceste antithese nous fera voir la nature de la nouuelle secte en sa source & l'esprit des enfans aux resueries des Peres, & donnera la difference qui est entre les docteurs de l'Eglise Catholique, & ceux de leur pretendue reformée religion. Au premier liure nous n'auons faict que les griffonner & nommer en les denombrant ; representons les icy auec quelques crayons plus propres de leur naïfue figure & laideur.

Les anciens docteurs des Ministres.

CHAP. XXVI.

Les peres & docteurs des Ministres sur la doctrine de l'Eucharistie nommément, sont les plus insignes heretiques qui ayent esté condamnez depuis cinq cens ans en l'Eglise de Dieu; Car au delà de ces siecles ils ne sçauroyent monstrer aucun aucteur qui formellement, & publiquement aye tenu & presché l'opinion qu'ils tiennent & preschent du S. Sacrement, bien qu'il y eut eu auparauant plusieurs errans qui obliquement, & soubs main donnoyent contre l'Eucharistie, entre lesquels furent Iean Scot, & Bertramus, enuiron l'an 880. comme il a esté declaré au premier liure. Parquoy nous ferons la peinture, & la monstre des celebres & vrais Coryfées de leur religion, qu'ils aduouent eux mesmes pour ancestres & s'en glorifient. Le premier & le plus renommé de tous, est Berengarius, comme nous auons dict ailleurs; c'est luy qui a nié la presence du corps de IESVS-CHRIST en l'Eucharistie de l'accent, & de l'audace qu'ils la nient; c'est la Buze, sur les ailes de qui eux & Caluin portent leur secte en l'air. Mais il faut qu'ils confessent à fine force que leur fondateur est vn illustre heretique : Car premierement il a tenu que les petits enfans ne deuoyent point estre baptisez, & que le mariage legitimement faict se pouuoit dissoudre, ainsi que tesmoigne Guitmundus. De maniere qu'il estoit non seulement Caluiniste, mais aussi Anabaptiste. Il estoit donc heretique, voire selon la doctrine des Ministres, au moins en ce point du Baptesme. En second lieu il croyoit auec nous le purgatoire, le franc arbitre, la priere des Saincts, les merites & tous les poincts de nostre foy sauf ceux qu'auons dict ; car s'il eut enseigné autres erreurs contre la foy Catholique, il en eut esté noté; Or si les Ministres con-

Aucun heretique deuant Berengarius n'a formellement nié la presence du corps du Sauueur. Cy dessus l. 1. c. 15.

Berenger principal aucteur des Sacramentaires de nostre temps cy dessus l. 1. c. 15.

Il estoit Anabaptiste. Guitmundus l. 1 de sacram. initio.

Berengarius croyoit plusieurs articles Catholiques.

damnent nostre doctrine du franc arbitre, de la priere des saincts, & des autres articles de nostre religion, il leur faut aussi condamner leur Berenger pour les auoir tenues auec nous; il estoit donc encor heretique selon leur opinion, & de quel costé qu'ils se tournent, & de quelque posture qu'ils regardent leur fondateur, ils le verront tousiours heretique; combien qu'il ne l'ait esté sinon ez poincts qu'auons dict, à raison desquels aussi tost qu'il eut commencé à les mettre en auant, il fut descrié comme heretique & sifflé de toute l'Eglise Catholique tant Latine que Grecque, comme luy reproche Lanfranc, & condamné en cinq Conciles. Et luy mesmes abiura son heresie; & combien qu'à la façon des heretiques il euada plusieurs fois vsant de bricolles de mots ambigus, & qu'il reprint autant de foys auec periure son vomissement, à la fin neantmoins il mourut en la confession de nostre foy, & laissa son abiuration couchée par escrit en diuers aucteurs, & chez Gratian en ceste teneur.

Berenger heretique voire selon l'opinion des Ministres.

Lanfranc contre Berenger.

Ie Berenger indigne Diacre de l'Eglise de S. Maurice d'Angers recognoissant la vraye Catholique, & Apostolique foy, ie anathematise toute heresie, principalement celle de laquelle iusques à present i'ay esté diffamé, laquelle tasche de persuader que le pain & le vin, qui est mis sur l'autel ne sont que Sacrement apres la consecration, & non le vray corps de nostre Seigneur I E S V S-C H R I S T *& qu'ils ne peuuent estre sensiblement touchez, ou rompus par les mains des Prestres, sinon en sacrement seulement, ou brisez des dents par les fideles. Or ie consens au S. Siege Romain, & Apostolique, & fais profession de bouche, & de cœur, que ie tiens la mesme foy des Sacremens de la table du Seigneur, que le venerable Pape Nicolas, & ceste saincte Synode commande tenir d'auctorité Euangelique, & qu'elle m'a confirmé, à sçauoir que le pain & le vin qui sont mis sur l'autel, non seulement sont Sacrement, mais aussi le vray corps, & sang de nostre Seigneur* I E S V S-C H R I S T, *& que sensiblement & veritablement sont touchez & rompus par les mains des Prestres, & brisez des dents par les fideles, & le iure ainsi par la saincte, & consubstantiele Trinité, & par ces sacrosaincts Euangiles,* & PRONONCE DIGNES DE L'ETERNELLE MALEDICTION TOVS CEVX QVI CONTREVIENDRONT A CESTE FOY AVEC LEVRS DOGMES ET LEVRS SECTAIRES. Voila l'abiuration du docteur Patriarche de Caluin; & des Caluinistes, prononcée au premier Concile Romain l'an 1060. & reïterée apres en d'autres; la fin & le commencement de laquelle pourra seruir de patente & de benediction aux Ministres, quand ils prendront l'imposition des mains pour aller prescher contre l'Eucharistie de l'Eglise Romaine.

Abiuratiõ de Berenger de consecr. d. 2. ego Berengarius.

Cecy sera expliqué tantost.

C'est a dire le pain & le vin consacrez. Sensiblement à raison des especes.

Passeport aux Ministres.

Or en ceste abiuration il faut noter en passant que les mots *manier, rompre, & briser des dents*, sont mots metaforiques se rapportans proprement aux especes visibles, qui veritablement sont rompues & brisées, & non au corps de I E S V S-C H R I S T, qui est impassible & infiniement esleué sur les loix de la mort; & combien qu'il soit proprement mangé & mis en l'estomac par la bouche, il n'est pas toutesfois brisé proprement, les saincts Peres neantmoins parlent ainsi: Car ils disent souuent que le corps de I E S V S-C H R I S T est veu, touché, & rompu. S. Chrysostome dict qu'on fiche les dents en la chair du Sauueur: Item que la langue est rougie & ensanglantée en son sang. Les anciens donc parlent ainsi à cause de la communication des proprietez entre les especes visibles, & le corps du Sauueur vni auec icelles: à la mesme façon que nous disons que Dieu est mort, crucifié, resuscité, encor que c'a esté seulement à raison de l'humanité: car la diuinité n'a rien enduré: mais parce que ce n'estoit qu'vn I E S V S-C H R I S T Dieu & homme ensemble, & que ce corps passible faisoit vne seule personne auec la diuinité, c'est pourquoy, comme par droit de Société, s'engendre ceste communication des noms des proprietez, par laquelle on attribue à l'vne des natures ce qui est propre de l'autre: & auec verité on dict que Dieu est mort, crucifié, resuscité, encor que ç'a esté seulement à raison de l'humanité, n'ayant la diuinité senty aucun changement ny douleur. De mesme donc on dict que le corps de I E S V S C H R I S T est manié, rompu, & brisé des dents, parce que les especes, soubs lesquelles il est, & lesquelles sont, non vne personne, mais vn sacrement auec luy, sont susceptibles de maniement, de fraction, & de brisement. C'est le vray sens de ceste abiuration, en laquelle ayant persisté Berenger iusques à la mort auec penitence de son peché, nous croyons qu'il est decedé en esperance de salut. Or que les Ministres la prennent en la façon & en tel sens qu'ils voudront ils sont tousiours contraincts de confesser qu'vn homme heretique, periure, & relaps, est aucteur de leur doctrine de l'Eucharistie, & que leur grand Patriarche a souuent renié la foy qu'il enseignoit, pour laquelle defendre, s'il l'estimoit bonne, il deuoit contribuer mille vies si tant il en eut eu, & mille foys se laisser deschirer de toute sorte de tourmens, comme ont faict nos saincts martyrs pour soustenir la foy que nous tenons.

L'abiuration declarée. Rompre & briser.

S. Chrysost. ho. 45 in Ioan. La langue S. Chrys. ho. 61. ad pop. Antioch. l. 3. in Isa. Communication des proprietez.

Comment on dict que Dieu est mort. Que le corps du Sauueur est rompu en l'Eucharistie.

Berenger mort auec penitence ie (?) on be- sis Lanfranc ep ad Berenar. Guitmũd l. 1. de sacra. Alger. l. de sac. c. 7 & 19. Tho. Vald. l. 2 de sacr. c. 41 Robertus Gaguin l. 5. ann. Frãc.

Leur second docteur fut vn certain moine, Grec de nation appellé Basile, qui vint vn peu apres le temps de Berenger, à sçauoir l'an 1090. & suiuit son heresie abiurée & condamnée, & le surpassa en plusieurs autres horriblement absurdes selon la coustume de l'escole de Satan qui est faire aller de mal en pis, & des tenebres precipiter en l'abysme des plus profondes erreurs. Il tenoit, que Dieu est corporel, qui estoit l'erreur des Antropomorfites: Que le fils auoit engendré le sainct esprit: Que le pere auoit esté cinq mille ans deuant le fils, & le S. Esprit, qui estoit vn lambeau de l'heresie d'Arrius: Que le diable estoit le fils de Dieu meilleur que luy: & finalement qu'il falloit honorer & seruir les diables, affin qu'ils ne nous fissent mal, qui est l'idolatrie des Payens. Ne voila pas vn autre venerable chef de famille des Ministres, & vn pertinent docteur de l'Eucharistie?

Basile sacramentaire Euthym. in sua panoplia tit. 23.

Erreurs detestables de Basile sacramẽtaire.

Le troisiesme fut Pierre Bruis, & auec luy Henry, & ses Henriciens enuiron l'an 1120. Ceux cy furent Anabaptistes. Et au surplus ils confessoyent que I E S V S-C H R I S T auoit donné voirement son corps à ses Apostres, quand il institua le S. Sacrement, mais que du depuis personne n'a eu ceste puissance, & autorité: heresie doctement refutée par Pierre de Cluni. Pierre Bruis fut

Le troisiesme fondateur des Ministres. Petrus Cluniacẽsis tract. de Missa & transsub. stantiatione.

bruslé vif, & Henry continua tant qu'il peut à fermer l'heresie, menant vne vie detestable, vie d'yurogne, de putassier, de ioüeur, de iongleur. laissant autant de souils de ses adulteres, & vilenie qu'il y auoit de lieux en la France où il mettoit le pied. comme tesmoigne S. Bernard qui viuoit de ce temps. Du Plessis les canonise tous deux comme saincts poussé de l'esprit de celuy, qui ne hait rien plus que les vrays saincts, & ne desire rien plus que mettre en regne l'hypocrisie, & les hypocrites : selon cest esprit donc il rauale tant qu'il peut, & aussi souuent qu'il peut le nom des amys de Dieu. comme de S. Gregoire, de Charlemaigne, de S. Bernard, de S. Dominique, de S. François lumieres de religion, & de S. Thomas de Cantorbery illustre martyr d'Angleterre, & des autres saincts qu'il faict venir à son propos. Au contraire en plusieurs endroicts il donne louange d'Apostres aux Vaudois heretiques abominables de doctrine, & de vie : qui entre autres abominations tenoyent qu'en la chaleur de la chair toute cõmixtion estoit licite auec tout corps, & mettoyent en pratique ce qu'ils enseignoyent. Sodome & Gomorre produisirent elles onques de si detestables ordures?

S. Bernar ep. 240.

Du Plessis loue souuent les Vaudois.

Le quatriesme patriarche des Sectaires fut Alaric auec les Albigeois. Ceux cy estoyent Manicheans: car ils faisoyent deux Dieux, vn bon & vn mauuais : ils estoyẽt Saducees & se moquoyẽt de l'article de la resurrectiõ des corps, & tenoyẽt auec les Pythagoreãs la transmigration des ames, & ne receuoyent la saincte Escriture comme tesmoigne Cesarius de Cisteaux, & S. Antonin en son histoire : gens detestables au reste en toutes sortes de vilenies, & exterminez en peu de temps par vengeance diuine. Du Plessis les recognoist auec les Vaudois pour peres, & pour Apostres de sa religion, disant en vn lieu entre autres. *Si les Vaudois, & depuis les Albigeois, qui ont repeuplé par leur dispersion la Chrestienté de la pureté de l'Euangile*, &c. Que dictes vous sçauant Capitaine, & vaillant docteur ? Les Vaudois, les Albigeois, les reiectons des Pithagoreans, des Manicheans, des Athees: les Cloaques de tous vices, les pestes de la Chrestienté condamnez & foudroyez de Dieu, & de sõ Eglise, ont repeuplé la Chrestienté de la pureté de l'Euangile? la pureté est elle sortie de l'abomination? & la propagation de l'Euãgile. a elle esté faicte par la bouche de tels boucs, & tels loups ? ô supposts, & subiects dignes d'vn tel orateur, & orateur digne de tels supposts, & subiects! ô maudite heresie qui peruertis si funestement, & le iugement, & la langue des hommes qu'vne foys tu as ensorcelez! Ceste seule confession, ceste seule periode, ne suffit elle pas pour iuste condemnatiõ de tout ce que iamais cest escriuain escriuit? Car encor qu'il die la verité, disant que les Vaudois, & Albigeois, ont semé la doctrine qu'il a moissonnée, & qu'il seme à leur imitation, c'est neantmoins vn intolerable aueuglement, & vne effrontée audace de louer contre le iugement & l'arrest de toute la Chrestienté tels, & si diffamez instrumens de Satan, comme prodigueurs, & restaurateurs de la pureté Euangelique, instrumens qu'il deuoit auoir honte de nommer seulement, encor qu'ils eussent eu quelque chose de bon, ce que non, tant s'en faut qu'il les deut ainsi extoller: mais qu'attendons nous autre chose d'vn errãt obstiné & qui veut faire valoir la vertu de sa plume. & pousser sõ renom par ce vol? Aux Albigeois, & à Alaric succeda Vviclef, & les Vvicleffistes, cinquiesme en rang de succession, & vrays heritiers des erreurs & vices des Vaudois, & loüez par du Plessis de mesme accent : Mais ce chef de party comme ses partisans, tenoit plusieurs opinions que les Ministres condamnent, & partant il est heretique selon leur secte mesme. Il tenoit que Dieu doit obeyr au Diable, que le Roy, le Magistrat, le Prelat aussi tost qu'il est en peché mortel, il dechoit de sa iurisdiction. & n'est plus ny Roy, ny Magistrat, ny Euesque, ny Ministre. Qu'il n'est loisible de iurer en façon quelconque ny pour la iustice, ny pour autre fin. Selon la verité & mesme selon la doctrine de Caluin, & des Ministres, ces maximes sont heretiques, scandaleuses, & erronées: Vviclef donc par icelles doit estre mis en la liste des heretiques. Car pour rendre vn homme criminel de tel crime, c'est assez qu'il tienne opiniastrement vn erreur contre Dieu & son Eglise: cestuy ci en a tenu plus de quarante quatre selon la doctrine des Catholiques, & selon l'opinion encor des Ministres. il a soustenu celles que venons de reciter. Il est donc heretique au iugement des vns, & des autres. Parquoy les Ministres le prenant pour docteur prennent vn heretique: Et du Plessis loue vn heretique quand il le loüe. Voila les chefs, les docteurs, & les fauteurs de toute la secte huguenote commençant à Berenger, censez heretiques de tous costez, si bien que les Ministres ne peuuent alleguer vn seul homme de bien, & entier de doctrine, aucteur, ou protecteur de leur religion depuis cinq cens ans ; & s'ils veulent aller au delà de ces siecles, ils n'ont que Iean le Scot, & Bertram, qui sont encor plus heretiques selon leur foy, que ceux que venons de nommer, d'autant qu'ils ont suyui moins d'opinions huguenotes auec eux & contre nous. Bertram a voirement escrit auec eux, & contre la verité, que les Hebrieux mangeoyent le corps de IESVS-CHRIST en la manne comme les Chrestiens en l'Eucharistie ; en tout le reste il a esté d'accord auec nous; autrement il en eust esté censuré: & partant selon le iugement, & consistoire des Ministres, il a esté heretique en autant d'articles qu'il a tenu contraires à leur CREDO, & ne peut estre estimé vray, entier & solide maistre en leur escole. Tels sont les Aucteurs, Patriarches, & fondateurs des reformez, & de telles ceruelles a prins naissance la religion reformée qui a rendu monstreusement difforme nostre siecle. Que les Ministres donc ayẽt ceux-cy pour Theologiens, & pour Scholastiques: que ceux-cy soyent leurs guidons: qu'ils alleguent ceux-cy pour maistres, & quils nous laissent nos anciens Peres Theologiens & docteurs: qu'ils recognoissent leurs ancestres & rougissent de leur ignominie s'ils peuuent rougir du vice d'autruy & du leur : Qu'ils ouurent les yeux seulement s'ils peuuent, & ils ne faudront de voir, que leur opinion est vne engeance des vieux supposts de Satan, & auant coureurs de l'enfant de perdition, condamnez au tribunal de l'Eglise de Dieu: & eux condamnez en leurs peres.

Le quatriesme fondateur des Ministres Alaric auec les Albigeois. Cæsarius Cister. l. 5. Dialog. & S. Antonin 3 par. tit. 19. c. 8. hist.

Du Plessis louangeur des Vaudois, & Albigeois. l. 2 cap. 9 p. 133.

Les tenebres ne sont pas la lumiere. l'heresie corrompt l'entendement & la volonté.

Vviclef le cinquiesme fondateur des Ministres.

Erreurs de Vviclef. Concil. Constant. sess. 8. Cecy donnoit contre les Magistrats.

Vne seule heresie suffit pour rendre l'homme heretique. Heretique selon l'opinion de tous.

Depuis l'an 1050.

Bertramus heretique selon la foy des Ministres.

La vraye heresie d'iceluy.

En tout le reste Catholique.

Gens esceruelez fondateurs de la religion pretendue reformée.

L'heresie sans honte.

Digitized by Google

Comment le corps du Sauueur est faict present en l'Eucharistie.

CHAP. XXVII.

IVsques icy discourans de la partie essentielle de la Messe, nous auons monstré par le tesmoignage de l'Escriture & de toute l'antiquité de l'Eglise saincte, que le corps de IESVS-CHRIST est present au Sacrement, & sacrifice qui se faict en icelle Messe; Pour mettre à chef la seconde partie de ce liure il nous faut declarer par le mesme tesmoignage, cõment & en quelle façon il y est present, & parler de la transsubstantiatiõ. qui est en ce subiect, la clef de la doctrine Catholique, & le marteau des sectaires; & finalement apporter nos raisons, ayant respondu à celles des aduersaires.

Le COMMENT des Catholiques & des heretiques.

Surquoy est à noter en premier lieu que la question qui demande, comment le corps du Sauueur est present au Sacrement de l'autel, est faicte diuersement par les Catholiques, & par les sectaires. Les Catholiques, la font pour demesler les difficultez, & esclaircir la verité; les sectaires pour faire des nuages, & couurir le Ciel, & la lumiere de verité. L'intention des Catholiques, est de donner son plein lustre à la foy par leurs demandes; celle des sectaires, de la suffoquer par leurs cauillations.

Maligne intention. Comment des Arriens.

Les Arriens demandoyent iadis, comment se peut il faire, que le fils soit esgal au pere, en aage, & puissance? c'estoit pour raualer la diuinité de IESVS-CHRIST: au contraire la Vierge demandoit à l'Ange comment elle pourroit conceuoir sans auoir cognoissance d'homme, c'est à dire ayant faict vœu de perpetuelle virginité: c'estoit pour auoir instruction du mystere.

Demande de la vierge. Luc 1 34.

Les sectaires demandent icy comme les Arriens, comment se peut-il faire que le corps de IESVS CHRIST soit en l'Eucharistie? & leur *comment* vient d'orgueil & s'aboutit en mescreance: les Catholiques demandent à la façon de la Vierge, & leur demande vient de zele de la verité, & se termine au profit & instruction de l'ame.

Deux sens de la demãde faicte sur la presẽce du corps du Sauueur.

Secondement il faut sçauoir que ceste questiõ qui demande en quelle façon le corps de IESVS-CHRIST est present en l'Eucharistie, a deux sens. Le premier est comment il est faict present: à sçauoir si c'est par changement de lieu ou de substance; s'il descend du ciel à l'autel, ou s'il se treuue là present par quelque autre voye. Le second est s'il y est present auec la substance du pain, s'il y est auec ses qualitez, & tel qu'il est au ciel. Selon ces deux sens il faut demesler par ordre toute la question.

Cõment le corps du Sauueur est faict present en l'Eucharistie.

Quand donc on demande selon le premier, comment le corps de IESVS-CHRIST est present, c'est à dire comment il est faict present en l'Eucharistie, nous respondons que ce n'est point par changement de lieu, ny par aucune descente du ciel, ny par production nouuelle, mais par la conuersion merueilleuse de la substance du pain à la substance du corps du Sauueur, & de la substance du vin à la substance de son sang. Et parce que l'ame du Sauueur est inseparablement conioincte auec le corps, & l'vn & l'autre auec la diuinité; c'est pourquoy tout IESVS CHRIST se treuue au Sacrement, comme tres-bien explique le Concile que nous auons cité cy dessus: son corps y est en vertu de ceste conuersion faicte par sa toute-puissante parole: son ame & sa diuinité par suite necessaire, & par connexion des natures en vne personne.

Cõcil Trident. sess. 13 c 4. & can. 2.

Ceste conuersion est appellée par l'Eglise Catholique *transsubstantiation*, parce qu'elle se faict d'vne substance en vne autre, pour laquelle entendre, il faut noter qu'en toute conuersion y a trois choses, à sçauoir deux extremes, comme deux buttes, & l'action qui ioue entre iceux cõme en vn tournoy: & qu'en chasque extreme de la conuersion il y a du changement: car le premier extreme se change laissant d'estre ce qu'il estoit, qui est vn changement & mutation de perte, comme parlent les Scholastiques: le secõd se change en conquerant, & partant est surnommé changemẽt d'acqu'est. Ces deux changemens ez deux extremes sont comme la matiere & la lice de la conuersion: la forme & la course, c'est l'action, qui allant d'vn extreme à l'autre, & les changeant tous deux à la façon susdicte, faict vne conuersion.

Transsubstantiatiõ c'est à dire conuersion d'vne substance en vne autre. Cõc Trid. ibid.

Conditiõs d'vne conuersion.

Mutatio deperditiua, de perte.

Mutatio acquisitiua d'acquest.

Par exemple en la production de la chaleur en la pierre ou en vn autre corps, se trouuent deux extremes, l'vn est le froid qui est chassé, l'autre est la chaleur qui succede en sa place. Il s'y trouue aussi l'action du feu à sçauoir la chaufaison qui court de l'vn en l'autre extreme, donnant en queuë au froid & le chassant, & auançant la chaleur & la mettant en credit: tout cela n'est qu'vne conuersion, parce que ce n'est qu'vne action qui cause tous les deux changemens: car s'il y auoit deux actions, & si le changement de chasque extreme ne prouenoit d'vne seule action, ce ne seroit pas vne simple conuersion, mais deux.

Exemple de la conuersion.

Parquoy si Dieu aneantissoit vne pierre, & apres produisoit de nouueau vn arbre en sa place, ce ne seroit pas vne conuersion, mais deux: parce que ce sont deux actions: l'vne seroit l'aneantissement de la pierre reduite en rien: l'autre seroit la creation de l'arbre produict de rien, conuersion toute contraire à la premiere.

En vne cõuersion il n'y a qu'vne action.

En la *Transubstantiation* donc se trouuent ces trois choses; les deux extremes & la conuersion de l'vn à l'autre. L'vn des extremes est le pain, l'autre est le corps de IESVS-CHRIST; l'action, est la vertu de sa toute-puissante parole, par laquelle les deux extremes sont changez: car toute la substance du pain laisse d'estre où elle estoit, encor que ses accidens tiennent bon, & le corps de IESVS-CHRIST est faict present où il n'estoit point; non qu'il soit produit de nouueau, car c'est le mesme corps qui nasquit de la Vierge; mais il est de nouueau en la place du pain, ce qui est assez pour accomplir la conuersion: & parce que ceste conuersion se faict entre deux extremes, chascun desquels est substance, à sçauoir entre la substance du pain & entre la substance du corps de IESVS-CHRIST, comme il a esté dict, c'est pourquoy l'Eglise l'appelle *Transsubstantiation*, c'est à dire changement de substance en substance.

Pourquoy ceste conuersion est appellée transsubstantiatiõ. Cõc Trid. sess 13 c. 4.

Item, parce que l'absence du pain qui laisse d'estre, est remplacée par vne autre substance, c'est pourquoy aussi on n'appelle point le changement du pain, aneantissement, encor qu'il cesse d'estre: car l'aneantissement prins en propres termes, est quand vne chose est reduite à rien, sans substitution d'aucune autre: où icy le pain

Qu'est-ce que aneantissement.

Contre Luther qui tient que le pain demeure, condamné au conc. de Trent. seſſ. 13. can 2. Subſiſtence admirable.

qui ceſſe d'eſtre pain, eſt ſuiuy d'vne tres-noble ſubſtance, & conuerti en icelle. Nous croyons donc que toute la ſubſtance du pain (qui conſiſte en la matiere & en la forme d'iceluy) ſans reſerue d'autre choſe que des accidens qui demeurent, eſt conuertie au corps de noſtre Seigneur, & que ce corps glorieux ſe trouue là preſent auec les accidens du pain, d'vne façon du tout admirable; & comme la conuerſion eſt tres-miraculeuſe & du tout incogneuë à la nature, auſſi eſt la façon de ceſte preſence, comme auſſi la ſubſiſtence des accidens. C'eſt ce que nous pouuons dire populairement & ſuccinctement d'vne tres-difficile matiere; les autres poincts plus aigus, nous les laiſſons aux eſcholes pour n'eſtre neceſſaire de les dire icy, & pour ne cauſer quelque auertin de teſte aux Miniſtres, leur battant les oreilles d'vne Philoſophie, à laquelle le nerf de leur entendement n'eſt pas accouſtumé à bander, & ſeroit en danger de rompre. Voyla noſtre *Comment* expliqué à la Catholique, pour entendre la façon par laquelle le corps de IESVS-CHRIST eſt faict preſent en l'Euchariſtie, ſelon le premier ſens de noſtre queſtion: deuant que venir au ſecond, il ſera bon de declarer le mot de *Tranſſubſtantiation*.

Du mot de Tranſſubſtantiation.

CHAP. XXVIII.

La couleur rouge met en rage les Tygres.

NOus auons l'intelligence de la *Tranſſubſtantiation* esbauchée, deuant que la parachever il nous faut dire quelque choſe du mot: car les Sectaires fremiſſent au ſon d'iceluy, non moins que le Diable au nom de IESVS; & comme l'on dict que les Tygres entrent en fureur, voyans la couleur rouge; de meſmes ceux-cy oyans nommer la tranſſubſtantiation. Ils diſent que c'eſt vn meſchant mot, vn mot non-ouy en la ſaincte Eſcriture, vn mot prodigieux & barbare, & le deteſtent comme la ſeule cauſe de toute la greſle de la Chreſtienté. Caluin vomit tout ce qu'il peut contre iceluy: les Miniſtres font à l'enuy à qui en deſgorgera plus; & du Pleſſis à la file, tire les plus empennées fleſches & les mieux appoinctées qu'il peut trouuer en ſa trouſſe, & les plus fortes pieces de ſon ſçauoir, contre le mot & contre la choſe; il appelle la tranſſubſtantiation, monſtre, magie, chimere, & ne peut aſſez dire de mal contre le nom, & s'eſtant trauaillé à outrance pour l'exterminer, & cuidant en eſtre venu à bout, il faict rire les gens de bien au lieu de leur perſuader ce qu'il veut. Pourquoy en veulent-ils tant à ce mot? c'eſt parce qu'il prend les corbeaux par le bec & les tient court par l'aile, ſans pouuoir euader par ambiguité de langage. C'eſt parce qu'il expoſe, aſſeure, & arreſte, clairement, puiſſamment, fixement, la reelle preſence du corps de noſtre Seigneur en l'Euchariſtie: & partant quand l'Egliſe dict & enſeigne de croire & confeſſer, que le pain eſt conuerti & tranſſubſtantié au corps du Sauueur au S. Sacrement de l'autel, il n'y a plus moyen de nier qu'il n'y ſoit preſent, plus moyen de dire qu'il y eſt par ſigne & par figure, plus moyen d'euader par confeſſions ambiguës, en diſant *qu'on prend le corps du Seigneur en l'Euchariſtie, qu'on le participe reellement ſubſtantiellement, qu'on mange ſa chair, qu'on eſt faict os de ſes os*, & tenant ſemblable iargon que tiennent les ſectaires quand ils veulent pipper finement, & cacher ce pendant leur meſcreance ſoubs l'ombre d'vn *parfoy*. Mais le mot de *Tranſſubſtantiation* eſtant mis en la meſlée de la diſpute, il faut parler bon François, nier ou confeſſer clairement & ſubir la touche d'iceluy, pour eſtre prouué & mis au nombre des Catholiques en le receuant & confeſſant ce qu'il ſignifie, ou pour ſe deſcouurir ennemy de l'Egliſe ſi on le reiecte. Et parce que l'hereſie ſe faſche d'eſtre miſe au iour, eſtant vn auorton de tenebres, c'eſt pourquoy les ſectaires haïſſent ce mot, le deſchirent à belles dents, & en font la bute de leur plus enfielée meſdiſance, comme eſtans par luy deſcouuerts. Ainſi iadis clabaudoyent les Arriens contre le mot *ὁμοούσιος homouſios* conſubſtantiel, & les Neſtoriens contre le mot Θεοτόκος *Theotocos* mere de Dieu, mots, que la prouidence de l'Egliſe auoit façonné pour clorre les euaſions des meſcreans, & marquer la foy des bõs Catholiques. Les Arriens parloyent ambiguement de IESVS-CHRIST; ils confeſſoyent qu'il eſtoit fils de Dieu, qu'il eſtoit Dieu, & luy donnoyent pluſieurs titres, par leſquels il ſembloit qu'ils eſtoyent vrais enfans orthodoxes tenans la foy que l'Egliſe tenoit du fils de Dieu, cependant ils ſe cachoyent aſſeurez à l'abri de ces confeſſions fourrées, ne croyans point qu'il fut Dieu eſgal à ſon pere; & partant l'Egliſe apptiſe de celuy, qui forme la langue & faict parler les muets, forma le mot *conſubſtantiel*, & par iceluy voulut que chaſcun fit profeſſion de foy: mais les Arriens n'y voulurent oncques entendre, & furent par leur refus notez de mauuaiſe foy. Semblablement les Neſtoriens confeſſoyent & appelloient la Vierge Marie, mere de CHRIST, qui eſtoit aſſez eſtant ſainement entendu: car IESVS-CHRIST eſt Dieu & homme: mais ils portoient en l'ame le venin caché, & par ce nom ſignifioyent qu'elle n'eſtoit mere que de la nature humaine, & non de la perſonne Dieu & homme enſemble: parquoy l'Egliſe print le mot Θεοτόκος *Theotocos* mere de Dieu, & le leur mit comme vn baillon en bouche. Ils ne faillirent pas auſſi de le reiecter & de le redouter, comme vn loup-garou, ce dict Nicephore, & faire voir qu'ils eſtoyent peruertis. Les Miniſtres confeſſent, ainſi qu'auons dict, que l'on mange la chair, qu'on boit le ſang de IESVS-CHRIST reellement, & ſubſtantiellement en l'Euchariſtie, mais ſi on les bride du mot de *Tranſſubſtantiation*, ils eſcument & mordent, & n'en peuuent endurer le ſeul ſentiment: mais il faut neceſſairement qu'ils le prennent en patience, ou qu'ils confeſſent qu'ils ne ſont point Catholiques, & qu'ils n'ont aucune raiſon de le reiecter par les raiſons qu'ils alleguent. Car de dire que c'eſt vn mot nouueau, & qu'il ne ſe treuue point en la ſaincte Eſcriture, c'eſt vn iargon de vieux heretiques: ainſi diſoyent les Arriens du mot *homouſios* conſubſtantiel, & ſans raiſon auſſi bien que ceux-cy: car pour la nouueauté, il ne faut reiecter le nom s'il eſt bien trouué & pour bonne fin: tous les mots ont eſté nouueaux en leur commencement, & ſi on les eut alors reiectez, nous ſerions non ſeulement ſans ambiguïté, mais encores ſans langue:

Les miniſtres entrét en fureur au mot de tranſſubſtatiation. Au liure quatrieſme ſouuét.

Pourquoy ils en veulent tant.

Energie du mot tranſſubſtatiation.

Langage fardé des Miniſtres nommémét de du Pleſſ. l. 4. c. 2. p. 735. & 736.

Les Arriés ennemis du mot ὁμοούσιος. Les Neſtoriens de Θεοτόκος. Langage fardé des Arriens.

Langage fardé des Neſtoriés. Mere de CHRIST.

Les Neſtoriens craignoyent le mot Theotocos comme vn loup garou. Niceph. l. 14. c. 32.

Querimonies des vieux heretiques ſur la nouueauté des mots.

Le mot de Trinité.

& si nous ne voulons receuoir que les mots qui sont en la Bible, il faut renuoyer le mot de *Trinité*, & autres semblables, qui nomment les mysteres de nostre religion. Nulle loy diuine ou humaine, defend de former des mots nouueaux quād il y a iuste occasion; soit pour declarer vne chose nouuelle, soit pour donner vne propre marque à vne vieille, & la distinguer des autres, & iamais on n'ouyt dire sinon aux heretiques, qu'il ne fallut receuoir aucun mot qui ne fut en la Bible: c'est bien assez que la chose y soit. Le mot Θεοτόκος mere de Dieu, n'est pas couché en termes exprés en la Bible, non plus que le mot *Trinité*, & neantmoins l'Eglise de Dieu reçoit & honore sainctement l'vn & l'autre, parce que les choses signifiées par iceux sont en la Bible, nous tesmoignant qu'il y a trois personnes en vne substance, vn Dieu en trois personnes, & que la Vierge Marie est mere de IESVS-CHRIST fils de Dieu, Dieu & homme ensemble. De mesme donc le mot *Transsubstantiation* est fondé en la Bible, parce que la chose y est, & s'il n'est si ancien que la chose, cela n'importe rien, mais qu'il soit venu en saison; le fils de Dieu a esté de toute eternité esgal à son pere, & toutes-fois le mot *homousios* consubstantiel, qui marque ceste esgalité ne fut ny trouué ny mis formellement en practique qu'apres son Ascension au ciel, lors que les saincts Peres furent cōtraints de le prendre pour s'en seruir comme d'vn mot de guet à recognoistre les Arriens & les discerner d'auec les Catholiques comme nous disions cy-dessus. Par semblable occasion ces siecles posterieurs, lors que les Sacramentaires donnoyent des tours de langue ambigus, semans le venin de leur doctrine contre la verité de l'Eucharistie, l'Eglise a moulé sur la verité, le mot de *Transsubstantiation* auec non moindre auctorité & raison qu'elle auoit prins du temps des Arriens le mot *homousios* consubstantiel. Cestuy-cy par l'auctorité de 318. Euesques au Concile de Nice, celuy de *Transsubstantiation* au Concile de Latran par l'aduis de douze cens & octante cinq prelats, & auec vn droict en cela de tant plus fort, que les anciens Peres auoyent vsé de plusieurs autres noms equipollens à celuy de *Transsubstantiation*.

nouueaux mots quelquesfois necessaires

Θεοτόκος n'est pas en la Bible. ny Trinité.

Le mot Transsubstantiation fondé en la Bible.

ὁμοούσιος

Le mot consubstantiel autorisé au concile de Nice. De transsubstantiation au concile de Latran.

Origene vse du mot γίνεσθαι estre faict, *nous mangeons*, dict-il, parlant de l'Eucharistie, *les pains faicts le corps* de IESVS-CHRIST, c'est à dire transsubstantiez. Et sainct Cyrille de Ierusalem, *Le pain est faict le corps de* CHRIST γίνεται vsant du mesme mot: & en vn autre lieu il vsurpe le mot μεταβάλλει changer: Sainct Gregoire de Nysse en vn traicté exprés de ceste conuersion qu'il intitule, QVE LE PAIN SANCTIFIÉ SE CONVERTIT AV CORPS DE DIEV, & qu'on cite vulgairement soubs le nom d'oraison catechetique, vse du Grec μεταποιεῖσθαι qui est à dire estre transformé, transmué, conuerty, & dict que *le pain est transformé au corps du verbe de Dieu*. Theophylacte vse de le mesme, & en vn endroit il dit μεταστοιχειοῦσθαι estre trans elementé, c'est à dire du tout changé, ou iusques aux premiers elemens changé. Sainct Chrysostome met μεταρρυθμίζει qui signifie le mesme.

Orig. l. 8. cont. Cels. ἄρτους ... σῶμα γενόμενοι. S. Cyrill. catech. myst. 4. Catech. 1. μεταβάλλειν changer.

Theophyl. in cap. 26. Marc. μεταποιεῖσθαι in c. 14. μεταστοιχειοῦσθαι μεταρρυθμίζει.

Quant est des peres latins, Tertullien, S. Cyprien, S. Ambroise, S. Hierosme & autres peres que nous citerons apres, ils ont mis des mots correspondans aux grecs, comme sont, *fieri, mutari, conuerti*, estre faict, estre changé, conuerty & semblables, tous lesquels sont de mesme poids que le mot de *Transsubstantiation*, encor que le son & les syllabes soyent diuerses. Il n'y a dōc personne qui puisse iustement reprendre le mot de *Transsubstantiation*, ny vituperer les Peres de Latran qui l'ont façonné, ayant deuant les yeux les exemples & les manieres de parler des Peres anciēs, qui leur en monstroyent le chemin, ains chascun doit louer leur prudence comme diuine d'auoir donné vogue & credit à vn mot qui sur tous les anciens porte en soy la naïfue signification de ce haut mystere, & barre la porte aux importunitez & cauillations des errans; & le nom a esté trouué si bon & si propre, que depuis que les heretiques ont esté insolens contre la verité du S. Sacremēt de l'autel on en a vsé comme d'vne forte piece d'armes, toutes fois & quantes qu'on est tombé en propos de l'Eucharistie, ainsi qu'on peut voir aux Conciles de Verceil, de Tours, de Latran, de Rome, de Basle, & finalement à celuy de Trente; lesquels Conciles si les disciples de Caluin eussent leu, & bien sceu l'Alphabet de la Chronologie & histoire Ecclesiastique, ils n'eussent pas dict que ce mot qui leur donne l'espouuante, fut l'inuention de Thomas d'Aquin. Car le Concile de Latran qui premier baptisa ceste conuersion mysterieuse du nom de *Transsubstantiation*, fut soixante ans deuant S. Thomas.

S. Chrys de cœn. myst

Plusieurs mots latins equipollés au mot transsubstantiation.

Bon succez du mot de transsubstantiatiō.

Ignorance des Ministres en la chronologie.

Que la Transsubstantiation est aussi ancienne que l'institution de l'Eucharistie prouué par l'Escriture.

CHAP. XXIX.

SI les Sectaires ont eu le mot de *Transsubstantiation* en hayne, encor plus la chose signifiée par iceluy, comme coupant la gorge d'vn coup à leur heresie. C'est pourquoy ils ont dōné à toute furie contre la doctrine de la *Transsubstantiation*, taschants de la mettre par terre. Et partant nous faut-il examiner leurs arguments, desquels le premier est prins de l'aage. *La Transsubstantiation*, disent-ils, n'a point esté cogneuë de l'antiquité deuant sainct Iean Damascene, enuiron l'an 748. dict l'Orthodoxe, qui deuoit dire l'an 730. Du Plessis dict long-temps apres S. Gregoire, iusques enuiron le temps de Charlemagne, *c'est à dire*, dict-il, *pres de huict cens ans apres nostre Seigneur*. Et nous donne vn enuiron qui est de plus de soixante ans outre les bornes de la verité. Et ayant allegué le liure pretendu dudict Empereur contre les images, conclud disant, *Et pouuons affermer auec bonne conscience, que iusques icy ne se peut cognoistre ez liures des anciens, doctrine aucune qui tende à la Transsubstantiation de l'Eglise Romaine*. Il dict encor que *enuiron l'an 800. Damascene fut le premier, qui remua les bornes des anciens sur ce subiect*, & auec sa bōne conscience appelle ce sainct docteur patron de plusieurs autres superstitions, parce qu'il n'a pas esté Vaudois, & le refute comme estant à son dire, nostre principal appuy sur la doctrine de la *Trāssubstantiation*. Or ourdissant la response à ces arguments, ou plustost à ces fraudes & resueries, i'aduertis preallablement que les Ministres auec

Premier argument des Ministres contre la transsubstantiation.

Saincte cōscience du Pl. l. 4 c. 6 p. 816.

Chap 8. p. 853.

du Plessis, donnant cest aage à la *Transsubstantiation*, selon l'aage du mot : sont des ignorans sofistes, attribuans à la doctrine ce qui ne touche que le mot, lequel est recent, encor que la chose soit ancienne, & partant ils concluent frauduleusement la nouueauté de la chose de la nouueauté du mot, & font de mesme que celuy, qui voudroit affermer que la partie de l'Inde Occidentale, appellée l'Amerique, n'est que depuis cent ans, parce que ce nom ne luy a esté donné que depuis ce temps là. Parquoy s'ils ne veulent estre appellez sofistes, il faut qu'ils parlent de la chose, c'est à dire de ceste conuersion miraculeuse, qui se faict en l'Eucharistie, que l'Eglise appelle *Transsubstantiation* : car il est question de la chose & non du mot, & en tel sens ce sera assez pour refuter amplement leurs mensonges, de monstrer que la doctrine de la transsubstãtiation est aussi ancienne que l'institution de l'Eucharistie; & pour satisfaire à ceux qui possible s'esmerueillent, que le nom de *Transsubstantiation* n'a esté donné plustost à ceste conuersion, & pourquoy les anciens ont parlé quelquefois moins clairement d'icelle, il suffira d'en donner apres la raison.

Le nom peut estre recen estãt la chose ancienne.

Il est question de la doctrine de la chose & nõ du mot.

L'antiquité de la doctrine de la trãsubstantiatiõ. Par l'Escriture.

Pour l'antiquité de la chose, nous auons la saincte Escriture, & les Peres qui ont vescu lõgtemps deuant S. Iean Damascene. L'escriture parle disertement disant, que comme IESVS-CHRIST instituoit le Sacrement de l'Eucharistie, ayant prins le pain & apres la coupe, dict, CECY EST MON CORPS, CECY EST MON SANG. Nous auons prouué par l'Escriture, & par l'explication des saincts docteurs sur icelle, que ces paroles sont propres & non tropiques & figurées, & qu'elles signifient ce qu'elles disent, & font ce qu'elles signifient, comme paroles du tout puissant, toutes fois & quantes qu'elles sont proferées selon l'institution de IESVS CHRIST, qui les profere par la bouche de ses Prestres; & que IESVS-CHRIST en les proferant lors de l'institution donna ce qu'il disoit, à sçauoir son corps & son sang reellement & non en figure, & qu'autrement il n'eut pas dict verité. Il s'ensuit donc, que le pain & le vin qu'il auoit prins, estoyent transsubstantiez en son corps & en son sang, quand il les donnoit disant, CECY EST MON CORPS, & CECY EST MON SANG : Ceste consequence est si necessaire & si euidẽte, que Caluin escriuant contre Vesphal ne l'a osé nier, & partant pour esquiuer la necessité de confesser la reelle presence du corps du Sauueur en ce Sacrement, & quant & quant la transsubstantiation, il a eu recours comme tous ses disciples au lãgage figuré disant, que CECY EST MON CORPS, vouloit dire cecy est le signe ou la figure de mon corps; car admettant que c'estoit le corps du Sauueur, il dict qu'on ne peut nier la transsubstantiation. Et Beze escriuant cõtre le mesme Vesphal, *Nous auons dict souuent & le repetons encor*, dict il, *qu'on ne peut retenir le τὸ ῥητὸν que la transsubstantiation papistique ne soit establie.* C'est à dire si on prend les mots selon qu'ils portent sans figure, il faut necessairement conceder la transsubstantiation. Or nous auons prouué que les paroles de IESVS CHRIST doibuent estre prinses en leur propre signification comme elles sonnent, & qu'apres icelles proferées le pain n'y est plus, mais le corps de IESVS-CHRIST soubs les especes & accidens du pain : l'Escriture donc nous enseigne la transsubstãtiation; car elle nous fournit vn antecedent, duquel nous la colligeons par suitte necessaire, selon mesme la confession de deux heresiarques, qui ne confessent iamais la verité qu'à leur corps defendant, & par contraincte de sa grande lumiere. La *Transsubstantiation* donc en son essence, est aussi ancienne selon l'Escriture, que l'Eucharistie mesme, bien que son nom soit long-temps apres venu.

La transsubstãtiation fust necessairement du sens literal des paroles CECY EST MON CORPS

Caluin in 2 def. cont. Vuesphal.

Beze cont. Vuesphal.

Comment la transsubstãtiatiõ est prouuée par l'Escriture.

Nous auõs respondu a ces cauillations au premier liure c. 10.

Les Ministres ne pouuant respondre à cest argument, pour prẽdre haleine tandis qu'ils cherchent eschappatoire, ils demandent, Que monstroit donc CHRIST prononçant le mot demonstratif, CECY? qui est le premier de quatre, CECY EST MON CORPS. Ceste demande quelquefois faicte par nos Scholastiques, est malicieusement mise en auant par les Ministres. Nos docteurs, comme nous auons dict cy-dessus en semblable subiect l'ont faicte pour espurer la verité, & la faire voir demeslée de ses difficultez; ceux-cy la font pour luy donner la nuict. Ils disent donc si le Sauueur monstroit le pain, le sens des paroles estoit, CECY, c'est à dire ce pain, est mon corps, il parloit donc par figure & vouloit dire ce pain est la figure & signe de mon corps, car le pain ne peut pas estre veritablemẽt le corps de nostre Seigneur, autrement le pain auroit esté crucifié. Si le Sauueur monstroit seulement les accidens, il bailloit donc des accidens à manger; s'il monstroit son corps, s'en ensuyuent deux absurditez; la premiere est, que la demonstration ne sera pas vraye, car le corps de nostre Seigneur n'est pas present, iusques à ce que toutes les paroles sont proferées; la seconde absurdité est, que ce sera vne battologie portant ce sens, ce mien corps est mon corps. Nous auons dict cy-deuant respondans à ceste cauillation, que nostre Seigneur disant CECY, monstroit ce qu'il tenoit en la main, & qu'il ne monstroit pas le pain, ny les accidens seulement; mais la substãce de son corps cachée soubs ces accidens, & que ce sont vaines curiositez des mescreans, de cauiller par tels interrogats : nous adioustõs sur nostre explication pour dernier renuoy de ceste premiere absurdité pretenduë, que la demonstration CECY, n'estoit point fausse, d'autant qu'vne enontiation n'est ny fausse ny vraye, iusques à ce qu'elle est toute formée : & alors ceste proposition CECY EST MON CORPS est veritable. Car elle denonce la verité : & au reste les Ministres n'ont pas entendu la differẽce qu'il y a entre les propositions speculatiues qui sont des choses ja faictes, & les practiques qui font ce qu'elles disent. En celles là les choses sont deuant la proposition, comme quand on dict, le ciel est rond : le Soleil luit : le ciel & le Soleil sont premiers que ne sont ces paroles, & les paroles ne denoncent sinon ce qui estoit desia : aux propositions de practique, la chose n'est point sinon quand le propos est finy. Telles estoyent celles icy, *Lazare viens dehors*, Item, *prens ton lict & marche*. Item, *Tes pechez te sont remis*. La premiere denonçoit la resuscitation du Lazare & le resuscitoit : la seconde la guerison du malade & le guerissoit : la troisiesme la remission des pechez, & les remettoit, mais c'estoit en finissant les paroles qui faisoyent le

Cauillations des ignorãs

Absurditez pretendues.

Refutées.

Enõciatiõ ny fausse ny vraye.

Propositiõs speculatiues & pratiques.

Speculatiues.

Pratiques, Lazare. Ioan. 11. Ton lict. Ioan. 5. 8. Tes pechez Matt. 9. 2.

Langage des Prophetes, HAEC DICIT DOMINVS.

sens accomply : tel estoit le langage des Prophetes, quand ils disoyent, *Le Seigneur dict*, CECY, & CECY. Il ne signifioit pas ce que monstroyent les mots commençans, mais ce qui estoit signifié par la sentence accomplie & acheuée. Or comme ce seroit vne demãde ridicule, si le Roy donnant vne bague cachée en sa main, commençoit dire à quelqu'vn, *ie vous donne*, & celuy à qui il parleroit, l'interrompoit disant, que me donnez vous Sire? sans vouloir attendre qu'il eut acheué de dire, *ie vous donne ceste bague*. De mesme c'est vne absurdité de demãder que monstroit le Sauueur par le pronom, CECY, deuant qu'estre paruenu à la fin de toute la sentence, CECY EST MON CORPS. Et c'est assez pour faire esuanouyr ceste premiere absurdité pretenduë, auec ce que nous auons dict ailleurs contre la mesme cauillation.

Au li. 1. c. 22.

Seconde absurdité de la battologie pretendue refutée.

A ce qu'ils obiectent pour la seconde absurdité, que si nostre Seigneur monstroit son corps c'estant vne proposition identique, valant autant que s'il eut dict, *Ce mien corps est mon corps*; nous respondons qu'il n'y a point d'absurdité, qu'vne mesme chose soit expliquée par elle mesme, moyennant que ce soit en termes diuers. Par exemple en ceste cy IESVS-CHRIST est Dieu & homme : Dieu & homme, est le mesme que IESVS-CHRIST, & IESVS-CHRIST le mesme que Dieu & homme: la proposition toutesfois n'est point battologique, mais en bonne dialectique, ciuile & veritable. Item quand quelqu'vn monstrant vn homme dict, cestuy-cy est vn homme : l'vne & l'autre partie de ceste proposition signifie l'homme, mais le pronom *cestuy cy*, le monstre d'vne façon, & le nom *homme*, l'exprime d'vne autre. De mesme le mot CECY, monstroit le corps de nostre Seigneur en terme general cõme visible aux yeux corporels soubs les accidens; le reste de la proposition, EST MON CORPS, monstroit distinctement la substance du mesme corps inuisible aux sens, & visible seulement aux yeux de la foy: & le sens estoit, cecy qui se voit, est mon corps, ne plus ne moins que quand Dieu le pere dict, *Cestuy cy est mon fils bien-aymé*, le mot *cestuy-cy* demonstre la forme visible de IESVS-CHRIST, le mot *fils* signifioit la personne de Dieu inuisible. Nous auons donc prouué par l'escriture que la transsubstantiation est aussi aagée que le Sacrement de l'Eucharistie, & partant du Plessis corrigera quand il voudra sa Chronique, & par maniere d'addition adioustera aux huict cens ans, qu'il nous donne, sept cens soixante & tant d'ans, pour remplir le defaut de son calcul. Oyons parler maintenant les peres qui ont deuancé S. Iean Damascene, & parlé de la transsubstantiation plusieurs siecles deuant le sien, qui est nostre seconde preuue pour refuter le premier argument des Ministres, prins sur l'aage de la doctrine de la transsubstantiation.

Propositiõs identiques sans vice. IESVS CHRIST Dieu & homme. Cestuy cy est homme.

CECY EST MON CORPS.

Cestuy-cy est mon fils. Matth. 17

Il disoit que la transsubstantiation n'estoit que depuis 800 ans.

Que la doctrine de la transsubstantiation est, & a tousiours esté en l'Eglise selon le tesmoignage des Peres.

CHAP. XXX.

POur nostre preuue nous citerõs les plus graues docteurs de l'Eglise qui ont vescu les huict siecles premiers, & laissé de main en main la doctrine de la *Transsubstantiation*.

Depuis l'an 100. S. Iustin. Apol. 2. S. Iren. l. 4. c. 34.

S. Iustin & S. Irenée ont vescu au premier siecle apres les Apostres. S. Iustin que nous auons cité cy-dessus, ayant monstré que ce que nous prenons en l'Eucharistie n'est ny pain ny breuuage commun, il dict ainsi. *Nous sommes apprins que la viande Eucharistisée par la priere de la parole de Dieu* (c'est à dire le pain & le vin consacrez) *dont nostre chair & sang par changement sont nourris, c'est la chair, & le sang de ce* IESVS *incarné.* Il dict qu'apres la consecration, le pain & le vin ne sont point viandes communes, comme elles estoyent auparauant, ains le corps & le sang de IESVS incarné, & que le verbe qui s'est faict homme & chair, le mesme faict ceste viande sa chair, & le vin son sang. S. Iustin donc croit & enseigne la *transsubstantiation*; car mettant la conuersion de la viande & substance en la chair du Sauueur, il met necessairement la *transsubstantiation*: & ce qu'il dict, que nostre chair & sang sont nourris de la viande, se peut rapporter au pain & au vin, ou deuant ou apres la consecration. si c'est deuant, c'est vne declaration de l'effect du pain & du vin qui nourrit nostre corps; si c'est apres. S. Iustin veut dire, que nostre chair & sang prennent aliment du corps de nostre Seigneur, non pour estre nourris comme des autres viandes, & en tirer substance corporelle & charnelle, car ce seroit faire viande corruptible la chair du Sauueur, qui est vne grande absurdité; mais parce que nostre corps prend force, & vigueur de resurrection à l'immortalité, qui est vn effect du plus haut & plus noble titre, que puisse operer vne nourriture en vn corps mortel; veu que autre des autres viandes ne peut que preseruer de mort pour vn temps, non chasser la mort ny redonner la vie, mesmement eternelle: & en tel sens S. Irenée, S. Hilaire, S. Cyrille & autres anciens Peres disent souuent que l'Eucharistie nourrit nos corps; s'entend à la vie eternelle selon la promesse du Sauueur. *Qui mange ma chair & boit mon sang, il a la vie eternelle, & ie le resusciteray au iour dernier.*

Viande Eucharistisée.

La transsubstantiation est où il y a mutation des substances.

Nostre chair nourrie de celle du Sauueur.

Effect d'vne nourriture spirituelle.

Comment les peres disent que la chair du Sauueur nourrit le corps humain.

S. Irenée au passage, que nous auons encor cité cy-dessus, *Comment*, dict il, *leur sera il euident que le pain consacré est le corps de* IESVS-CHRIST? Il prouuoit là que IESVS CHRIST est tout-puissant & fils du createur, parce qu'il change le pain en son corps qui est vn effect du tout-puissant. Il dict donc que le pain est changé au corps de nostre Seigneur par sa toute puissance, & par consequent il confirme la doctrine de la *transsubstantiation*.

S. Iren. l. 4. c. 34. & lib. 5. c. 2.

S. Cyprien auec Tertullien ont vescu au troisiesme siecle. S. Cyprien dict, *Ce pain que nostre Seigneur presentoit à ses disciples fut faict chair, changé non en la figure, mais en la nature, par la toute-puissance du* VERBE. Pouuoit-il plus clerement enseigner la transsubstantiation, que quand il a dict, que la nature, c'est à dire, la substance à esté changée en vne autre substance?

Depuis l'an 200. S. Cyprien de cœna Dom.

Tertullien au passage qu'auons cy-dessus expliqué, dict, que *nostre Seigneur ayant prins le pain en fit son corps*. Il dict donc qu'il changea la substance de l'vn à l'autre, car sans ce changement il ne pouuoit pas faire l'vn de l'autre. c'est donc autant que s'il eust dict, que IESVS-CHRIST, fit vne transsubstantiation du pain en son corps.

Tertull. l. 4. cont. Marc. c. 40.

Depuis l'ã 300. iusques à 400. S. Cyrill Ierosl. Catech. myst. 4.

S. Cyrille de Ierusalem a escrit apres l'an 300. Il dict ainsi en la quatriesme Catechese parlant du Sauueur. *Il changea l'eau en vin iadis, ne sera-il pas digne qu'on croye qu'il a changé le vin en son sang?* La transsubstantiation peut-elle estre plus clairement couchée? & l'essence d'icelle plus naïfuement representée? Et peu apres, *Soubs l'espece du pain, t'est donné le corps, & soubs l'espece du vin t'est donné le sang.* Voyla les accidens du pain & du vin, qui demeurent apres la transsubstantion : & sur la fin concluant son propos du pain consacré, & instruisant plus en particulier le Chrestien, de ne suiure pas le iugemét du sens, mais de la foy, *sçachant*, dict-il, *& tenant pour chose tres-asseurée, que ce pain qui vous semble, n'est plus pain, encor que le goust le iuge estre pain.* Dict-il assez clerement, que la substance du pain s'en va, demeurant la couleur, la saueur, & les autres accidens, soubs lesquels est le corps de IESVS-CHRIST? & qu'est ce autre chose que la transsubstantiation de l'Eglise Catholique?

S. Gregor Nyssen in orat. Magna Catechet. c. 37. & de fide. chap. 28. S. Gregor. Nyss. de S. baptism.

Gregoire de Nysse du mesme siecle. *Nous croyons*, dict il, *que le pain deuement sanctifié par la parole du* VERBE *de Dieu, est changé au corps du* VERBE *de Dieu*, Et ailleurs, *le pain* (de l'autel) *au commencement est commun, mais apres estre sacrifié en la Messe, il est appellé le corps de* CHRIST *& l'est veritablement.*

S. Gaudẽt tract. 2. de Exod.

Gaudentius Euesque de Bresse contemporain de S. Cyrille. *Le mesme createur, & Seigneur des creatures qui a produit le pain de la terre, faict derechef* (*car il le peut & l'a ainsi promis*) *son corps du pain : & du vin, son sang.*

S. Ambro. lib. de ys qui initia. c. 9. Exod. 15. Le fer nageant. 4. Reg. 6.

S. Ambroise au chapitre neufuiesme du liure des initiez, que nous auons cité ailleurs, par vn grand nombre d'exemples de plusieurs choses diuinement chãgées ou faictes au dessus du rang de la nature, comme de la verge de Moyse changée en serpent, des fleuues d'Ægypte en sang; des eaux ameres adoucies, du fer qui nagea sur l'eau, & semblables œuures miraculeuses, illustre le mystere de la transsubstantiation & à la fin conclud, *Si la benediction des hommes a eu si grande force, que de changer la nature, que dirons nous de la consecration diuine, en laquelle les paroles du Seigneur mesme nostre Sauueur operent?*

Depuis l'ã 400. iusques à l'an 500. S. Chrys. hom. 83. in Matth.

Au quatriesme siecle, depuis l'an quatre cens iusques à l'an cinq cens, florissoyent plusieurs grands personnages Grecs, & Latins : du nombre des Grecs est S. Chrysostome; Iceluy parlant du changement admirable, qui se faict en l'Eucharistie. *Ce n'est pas nous*, dict-il, *qui faisons ces œuures; nous n'en sommes que les instruments, mais celuy, qui les benit, c'est luy qui les change.* Et en vn autre lieu, *penses tu voir du pain, voir du vin? penses-tu que comme les autres viandes tu les iettes à la garderobe? ia Dieu ne plaise, que cela te vienne en la pensée, mais comme la cire appliquée au feu, & consommée deuient feu, & n'en demeure rien, de mesmes dois tu penser que les mysteres sont consommez par la substance du corps de* IESVS-CHRIST. Il dict, *les mysteres*, a sçauoir, le pain & le vin sont consommez par la substance du corps de IESVS CHRIST, qui succede. Il dict dõc qu'il y a changement d'vne substãce en vne autre demeurant la figure exterieure des accidens.

S. Chrysost. ho. de Euchar.

S. Cyrill Alex. epist. ad Colosyrium.

S. Cyrille Alexandrin de mesme siecle dõnant la raison, pourquoy IESVS-CHRIST a voulu que les accidens du pain, & du vin soyent demeurez, la substance demeurant changée, *affin*, dict-il, *que nous n'eussions horreur de la chair, & du sang* (visibles) *mis sur l'autel sacré, Dieu condescendant à nostre fragilité, influë aux choses offertes* (au pain & au vin) *la vertu de vie les conuertissant en la verité de sa propre chair, affin que le corps de vie soit trouué en nous, comme vne semence de vie.* Qui peut plus disertement parler de la transsubstantiation? S. Augustin voisin de l'aage de ceux-cy, donne plusieurs illustres tesmoignages de nostre foy, & de la sienne sur ce mystere. Escriuãt sur l'epistre aux Corinthiens. *Tout pain*, dict il, *qui reçoit la benediction de* CHRIST, *n'est pas faict le corps de* CHRIST. Ces paroles veulent dire, qu'il y a certain pain, qui auec certaine benediction est faict le corps de IESVS CHRIST, car s'il n'y en auoit aucun du tout, pour neant vseroit il de ceste forclusion Quãd on dict, Tout homme ne parle pas au Roy, on conclud; il y a donc quelqu'vn qui luy parle, autrement si aucũ ne luy pouuoit parler, il faudroit dire personne ne parle au Roy, Le mesme en vn autre lieu. *Ie vous ay dict, que deuant les paroles de* CHRIST, *ce qui est offert est appellé pain, mais apres qu'elles sont proferées, il n'est ia plus dict pain, mais corps.* Puis que le pain change son nom substantiel, il est changé en la substance du corps, duquel il porte le nom, car pour estre figure du corps de IESVS CHRIST il ne deuoit pas changer de nom, non plus que le pain de Melchisedech qui en estoit aussi figure.

Comment Dieu condescent à nostre infirmité en l'Eucharistie S. Ambros. l. 4. de Sacra. c. 6. l. 6. c. 1. S. Aug. apud Grat. de cons. d. 2. virum. S. Dam. l. 4. c. 14. D. Tho. p. 3. q. 75. a. 5. S. August. in ser. quẽ citat. Beda in cap. 10. Cor. 1. S. August. ser. 28. de verb. Dom.

Depuis l'ã 500. iusques à l'an 600. S. Remig. in c. 10. 1. Cor.

Depuis l'an 500. iusques à l'an 600. qui est le sixiesme siecle, nous auons S. Remy Euesque de Reims. Iceluy escriuant sur l'epistre de S. Paul aux Corinthiens parle ainsi. *La chair que le* VERBE *de Dieu le Pere a prins au ventre virginal en l'vnité de sa personne, & le pain qui se consacre sur l'autel, c'est vn mesme corps de* CHRIST, *car comme ceste chair là, c'est le corps de* CHRIST, *de mesme ce pain se tourne au corps de* CHRIST, *& ce ne sont point deux corps, mais vn.*

Depuis l'ã 600. iusques à l'ã 700. S. Gregor. Paul. dia. in eius vita.

Depuis l'an 600. iusques au septiesme siecle le Pape Gregoire premier a escrit, grand en vertu & doctrine, & autant hay des Ministres, que recommandé de tous les escriuains d'honneur. Il parle ainsi de la transsubstantiation au peuple, *Le createur qui a faict toutes choses de rien, conuertit par la sanctification de son esprit le pain & le vin meslé d'eau, en sa chair & en son sang, demeurant la propre espece visible.*

Depuis l'ã 700. iusques à l'an 800. Bed. ser. de Epiph.

Au septiesme siecle suiuãt iusques en l'an 800. florit Beda. Iceluy entre autres tesmoignages qu'il donne de sa foy, celuy-là en est vn. *La creature du pain & du vin sont trãsmuez au Sacremẽt de sa chair & de son sang, par l'infallible sanctification de son esprit* : auquel lieu le mot de *Sacrement* signifie le corps de IESVS-CHRIST present soubs les especes du pain, car si ce n'estoit que figure, il n'eut pas esté necessaire, que cela se fit par l'infallible sanctification de son esprit, veu que sans icelle ceste figure se pouuoit establir. Le mesme docteur cité par Thomas Valdensis. *On voit la forme du pain, où le pain n'est point, & ce n'est autre pain, que le pain qui descend du ciel, c'est à dire le corps de* IESVS-CHRIST.

Beda apud. Tho. Vald. 4. c. 82. S. Damas. l. 4. fidei. 14.

Sainct Iean Damascene a esté du mesme siecle, qui dict ainsi, *le pain, le vin & l'eau par l'inuoca-*

tion, & aduenement du S. Esprit sont transmuez supernaturellement, au corps & sang de IESVS-CHRIST, *& ce ne sont point deux, mais vn, & le mesme.*

Par ce denombrement nous voyons la continuation de la foy Catholique, laissée de main en main par les Saincts docteurs en l'Eglise de Dieu sur la transsubstantiation; nous marquons la malignité de Caluin, qui dict, qu'elle a esté incogneuë, non seulement aux anciens & meilleurs siecles de la pure doctrine, mais encores aux autres gastez; la malignité de Luther & ses secteres, qui disent, que c'est vne inuention d'Innocent III. qui seoit l'an 1215. & de S. Thomas d'Aquin, qui nasquit l'an 1224. La malignité & impudéce des Ministres disans que S. Iean Damascene a esté le premier, qui a commencé à establir la doctrine de la transsubstantiation, & qu'elle n'est en vogue que depuis huict cens ans; veu que S. Iean Damascene est des derniers qui en a parlé dedans ceste espace de temps & n'a rien dict, qu'auparauant n'eut esté dict par les autres. La mesme doctrine a continué & continuë iusques auiourd'huy en l'Eglise de Dieu, comme il se voit dãs les liures de ceux qui ont escrit de siecle en siecle depuis huict cens ans, lesquels il n'est besoing de citer d'autant que les Ministres recognoissent & cõfessent ceste verité, à leur grãd regret; & c'est assez aussi pour refuter leur mésõge, d'auoir prouué que nostre foy est couchée ez liures des docteurs des huict siecles premiers, ce qu'ils nioyent impudemment.

Malignité de Caluin.

de Luther.

Des Ministres, & de du Plessis. p. 841.

Continuation de la doctrine de la trãssubstantiatiõ.

Theodoret & Gelase expliquez.

CHAP. XXXI.

AYant ouy les Peres sur la confirmation de nostre foy, il nous faut expliquer les passages, que les Ministres ont tiré selon leur accoustumée pratique pour leur opinion, & qu'il nous opposent contre la *transsubstantiation*, comme des forts imprenables, & sur lesquels du Plessis plante le trophée de la victoire. Le premier, & principal est prins de Theodoret au premier Dialogue, où parlant de l'Eucharistie il dict ainsi. *Nostre Sauueur changea les noms, & donna au corps le nom de signe, & au signe le nom du corps.* C'est à dire, il appella son corps pain, disant, *Ie suis le pain vif*, & le pain son corps, quand le prenant il fit l'Eucharistie, par ces paroles CECY EST MON CORPS: vn peu apres le mesme autheur poursuiuant, *Car il vouloit*, dict-il, *que ceux qui sont participans des mysteres, ne prinssent point garde à la nature des choses visibles, mais que par le changement des noms, ils creussent le changement, qui a esté faict par la grace.* De ces paroles les Ministres veulent inferer qu'il n'y a autre changement en l'Eucharistie, que des noms, & non d'aucune substance.

Theod. 1. Dial. fo. 8. di Rom. 547

Ioan. 6.

...cecil y a ... changement qu'il ... croire ... des ... de la ...

Le second lieu est encor de Theodoret au second Dialogue, ou l'Eraniste interloquuteur faisant le personnage de l'heretique dict cecy, *Comme donc les symboles du corps, & sang de nostre Seigneur sont autres deuant l'inuocation du Prestre, mais apres l'inuocation sont changez, & faicts autres, de mesmes le corps du Seigneur apres l'incarnation est changé en diuine substance.* L'Orthodoxe le corrige, & respond; *Tu t'es empoché dedans tes filets, car les signes mystiques apres la sanctification ne laissent point leur nature, ains demeurent en leur premiere substance, figure, & forme, & sont visibles, & palpables comme auparauant.* Les Ministres font vne mesme conclusion de ce lieu, & veulent faire croire que Theodoret dict, qu'il n'y a aucune nature changée en l'Eucharistie, & n'ont pas osé citer ce qui suit tout ioignant, qui pouuoit dessiller les yeux, & monstrer leur imposture au monde. Du Plessis n'a pas esté plus hardy qu'eux, encor que Capitaine, & a mis vn *& cætera*, par maniere de retranchement, de peur que passant plus outre il ne fut descouuert, car cecy suit immediatement; *Mais de l'entendement on les conçoit telles qu'elles sont aduenuës, & les croit-on, & adore-on comme estant ce qu'on croit qu'elles sont.* Ces paroles monstrent qu'on adore en l'Eucharistie, ce qu'on y croit, à sçauoir, le corps de IESVS-CHRIST vni auec la diuinité; car autre chose n'y peut-on adorer: du Plessis donc les a laissées en bon fidele: & faict si grand cas des autres, qu'il ne daigne de coucher autre plus claire conclusion, seulement il dict; *Qu'on compare les solutions de Bellarmin, par ses accidens sensibles, auec le texte de Theodoret qui merite d'estre leu tout au long, & on les trouuera estre du tout friuoles.* Apres il cite Gelase non celuy qui fut Pape mais Euesque de Cesarée, qui dict le mesme que Theodoret. Si du Plessis eut leu le texte de Theodoret tout au long, comme il conseille de faire, ou vne bonne partie des lieux qu'il desmembre, & eut eu des yeux, & de la conscience, il n'auoit garde de les alleguer pour les Ministres, car tant s'en faut qu'ils leur fauorisent, que plustost ils coupent la gorge à leur opinion, & prouuent efficacement la transsubstantiation. Pour le voir, il faut noter, que le but de Theodoret en ces lieux, est de refuter l'heresie d'Eutyches, qui disoit qu'en IESVS-CHRIST faict homme il n'y auoit qu'vne nature, à sçauoir la diuine, s'estant conuertie en icelle la nature humaine (laquelle heresie du Plessis attribuë à Nestorius par ignorance; car Nestorius à l'opposite tenoit, qu'en IESVS-CHRIST y auoit deux natures, & deux personnes: & par mesme ignorance, il attribuë celle de Nestorius à Eutyches.) Son argument estoit appuyé sur l'escriture, qui dict, que le Dieu de gloire a esté crucifié; dont il colligeoit que l'humanité de IESVS-CHRIST s'estoit fonduë en la diuinité, car l'humanité n'est pas Dieu: tout ainsi, disoit-il, en confirmation de son dire, que les signes sont conuertis au corps diuin de IESVS CHRIST en l'Eucharistie; ne s'aduisant pas de ceste communication des proprietez dont nous auons parlé cy-deuant, par laquelle souuent l'Escriture attribue sans mensonge, à vne nature, ce qui appartient seulement à vne autre, qui luy est vnie; comme il aduient en la personne du Sauueur, en qui la diuinité, & l'humanité sont vn, sans confusion des natures; à raison de laquelle vnion l'Escriture dict, que Dieu a esté crucifié, non qu'elle vueille signifier que l'humanité, selon laquelle il a esté seulement crucifié, ait esté conuertie en la diuinité, comme songeoit Eutyches, mais elle attribuë ce qui est de l'humanité, à toute la personne, à raison de ceste vnion & cõmunication; à la mesme façon qu'en l'Eucharistie l'on dict, que le corps du

Theod. 2. Dialo. fo. 38.

On y adore le corps de IESVS-CHRIST qu'on y croit present.

Vaine pretension de du Plessis, l. 4. c. 5. p. 811.

Theodoret refuta Eutyches.

Heresie de Eutyches, du Plessis. l. 4. c. 3. p. 701. de Nestorius.

Le Dieu de gloire. 1 Cor. 2. 8. similitude de l'Eraniste, prinse de l'Eucharistie.

1 Cor. 2. 8

Comment le corps du Sauueur est rompu au Sacrement.

Sauueur est rompu, à cause que les especes le sont, lesquelles sont vn Sacrement auec luy, bien qu'elles seules portent l'interest de ceste fraction. Comme aussi nous disons vulgairement, que l'homme voit & parle, encor qu'il n'y a que les yeux & la langue, qui font ces actions. Mais parce que ce sont membres vnis en vn corps, on communique l'action au Tout, encor qu'elle ne soit propre que des parties. Theodoret dōc soubs le nom de l'Orthodoxe & du Catholique refute l'Eraniste Eutychean, & confirme, comme luy, son argument par l'Eucharistie, comparant & illustrant selon la coustume des Peres anciens, le mystere de l'incarnation par celuy de l'Eucharistie, & prenant sa confession repart au contraire, monstrant que les especes ne changent point de nature, en l'Eucharistie comme pensoit l'Eraniste, & dict ainsi. *Tu tes enfilasse dans tes rets; car les signes mystiques retiennent leur nature apres la consecration, & sont tels qu'ils estoyent deuant, visibles & palpables.* Tu es donc prins, veut-il dire, par ton filet; car tu confesses, que le corps de IESVS-CHRIST est faict par la consecration en l'Eucharistie, ce qui est vray, & ie te monstre, que l'essence & nature des especes, à sçauoir la saueur, l'odeur, & la couleur du pain & du vin demeure entiere; il y a donc deux natures sans confusion en ce Sacrement; de mesmes donc il y a deux natures en la personne de IESVS-CHRIST distinctes, & sans confusion, la diuinité retenant sa nature, & l'humanité la sienne; comme les signes retiennent leur nature, & le corps de IESVS CHRIST la sienne: la conclusion donc d'vne seule nature en IESVS-CHRIST, prinse sur le Sacrement, est renuersée.

Solutiō de l'argumēt heretique.

Deux natures distinctes en l'Eucharistie comme en IESVS-CHRIST

Que la nature & l'essence des signes demeure sans changement, il le preuue par les sens; *car dict-il on les voit, on les touche apres la consecration comme auparauant.* Qu'il y ait changement de la substance du pain, & du vin au corps de nostre Seigneur, il le prend comme confessé par l'Eraniste, & le prouue encor tant par le changement des noms (*car le pain, dict-il, est appellé corps apres la consecration, en signe qu'il est changé au corps du Sauueur*) que par la creance qu'on a (*car on y croit ce qu'on adore, & on y adore ce qu'on y croit*) & que peut-on adorer en l'Eucharistie, que IESVS-CHRIST Dieu & homme? & de faict le mesme Theodoret le declaire, adioustant ce que du Plessis auoit caché dans la tranchée de son *& cetera*, & dict, *que ce corps auquel le pain est changé, est immortel depuis la resurrection; faict digne d'estre assis à la dextre, & qu'il est adoré de toute creature.*

Les accidens retiēnent leur nature en l'Eucharistie Theod

Changement de substance en l'Eucharistie, prouué par le changement des noms. Theodoret Le corps de IESVS-CHRIST immortel adoré en l'Eucharistie. Theo-

Theodoret donc enseigne, que les signes du pain & du vin, demeurent apres la consecration, & que la substance du pain change de nom, comme de nature; qu'il est faict corps & appellé corps de IESVS CHRIST, & qu'il y a deux natures en l'Eucharistie, l'vne visible, qui sont les accidens; l'autre inuisible, qui est le corps du Sauueur: & par cest exemple il bat de front l'heresie de l'Eraniste Eutychean & la met par terre. Que si le pain n'estoit changé au corps du Sauueur, son argument ne vaudroit rien, & l'exemple feroit gaigner sa cause à l'aduersaire: car il diroit ainsi. Il n'y a qu'vne nature en l'Eucharistie à sçauoir le pain, & y a diuers noms deuant & apres la consecration: de mesme donc en la personne du Fils de Dieu, il n'y a qu'vne nature, encor qu'il ayt diuers noms deuant & apres l'incarnation, & qu'il soit appellé Dieu & homme. Theodoret seroit-il bien si imprudent, que de donner ainsi les armes, & la victoire à son ennemy?

Deux natures en l'Eucharistie.

Diuersité des noms monstre la diuersité de natures.

Le passage de Gelasius est de mesme que celuy de Theodoret, & contre la mesme heresie d'Eutyches, & demeure expliqué par la mesme explication, & confirme directement nostre foy de la *transsubstantiation*, & reelle presence du corps de nostre Seigneur sur l'autel. Parquoy quād il dict, que la substance du pain & du vin demeurēt sans changement, il entend le changement exterieur, & la nature des signes & symboles, qu'il appelle substance à la façon des Grecs, voire encor des Latins, qui confondent ces noms, *nature*, *proprieté*, *vertu*, ainsi que tout homme mediocrement versé en ces langues sçait. Or que du Plessis lise attentiuement le texte de Theodoret au lōg, il a dequoy se taire, & non de repliquer, & voir que les solutions de Bellarmin qui sont celles des docteurs Catholiques, ne sont pas friuoles ainsi qu'il dict, ains si fortes & si puissantes qu'il n'a osé entreprendre de les refuter: ains non pas mesme de les attaquer, sinon d'vn coup de bec en passant.

Gelasius l. de duab. nat. in Christo. expliqué comme Theodoret cité par du Plessis, l. 4. c. 5 p. 811.

4. Reg. 6. Il deuoit monstrer qu'elles estoiēt friuoles.

Là mesme, apres les Ministres, il cite S. Leon Pape en ces paroles. *En la distribution mystique de la nourriture spirituelle cela est donné, cela est pris, à ce que prenans la vertu de la viande celeste, nous passiōs en la chair de celuy, qui est faict nostre chair.* A ces paroles citées du Plessis adiouste, *Autant de bresches à la transsubstantiation, distribution mystique, c'est à dire sacramentelle, nourriture spirituelle, & cela ne se faict point par la digestion de la chair.* Quelles bresches trouue ce Capitaine à ce texte contre la transsubstantiation? nions nous que la distribution du corps de nostre Seigneur soit mystique? Disons nous qu'elle ne soit nourriture spirituelle? croyons nous que ce mystere se face par la digestion de la chair, cōme croyoyēt les Capharnaïtes? Et la foy, & la confession de toutes ces choses, repugne elle à la transsubstantiation? ains la transsubstantiation ne conuient-elle pas vniquement à la verité de ceste distribution du corps du Sauueur? à la nourriture spirituelle? à la manducation reelle, & non charnelle, selon la fantasie des Capharnaïtes, mais selon la foy Catholique? où sont ces bresches? si elles sont faictes, que les Ministres donnent l'assaut, puis que leur Capitaine parle, & qu'ils entrent victorieux dans le fort, par ces bresches de la *Transsubstantiation*: qu'ils terrassent ce fort qui leur faict si tres-mal au cœur.

S. Leon ep. 23 ad Clerum. du Plessis. l. 4. c. 5 p. 811.

Il poursuit & allegue S. Leon, *On prend par la bouche ce qu'on croit de foy.* Aussi prenons nous le corps de nostre Seigneur de bouche, & le croyōs de cœur: qu'y a-il en cela qui nous nuise? mais comment cite-il ce passage? comment luy tranche-il la teste, & les pieds, pour cacher frauduleusement les circonstances du vray sens? Sainct Leon dict preschant au peuple, *Vous deuez communier en la sacrée table, de telle façon que vous ne doubtiez aucunement de la verité du corps & sang de CHRIST: car ce qu'on prend de bouche on le*

S. Leon ser. 6. de ieiunio,

Du Plessis ne prend que ces deux mots

croit de foy, & pour neant ceux-là respondent AMEN, qui disputent contre ce qui est prins. C'est à dire cõtre la verité du corps de IESVS-CHRIST. Est-il assez euident, que Sainct Leon croit ce que nous croyons en l'Eucharistie, & que du Plessis non plus que les Ministres, ne sçauroit citer vn passage sans le roigner, ou le falsifier? est-il assez euident que luy, & les Ministres sans conscience & sans honte, mettent les doigts & le nez par tout pour fureter, desrober, alterer, transformer les escrits des Saincts, & en faire des placards à publier au nom des gés de bien la fausseté de leur secte? Ce sont les plus puissans argumens prins des Peres, contre la transsubstantiation. Reste à donner la raison pourquoy ce nom a esté donné si tard, veu que la chose est si ancienne, qui est le second poinct de la question proposée cy deuant.

Pourquoy le nom de TRANSSVBSTANTIATION *a esté donné si tard & ; pourquoy les Peres des huict siecles premiers ont quelque-fois parlé obscurement de l'Eucharistie.*

CHAP. XXXII.

DOnnons donc la raison pourquoy le nom de *Transsubstantiation* est si ieune estant la chose si ancienne, pourquoy aussi les Peres ont parlé quelquefois obscurement de l'Eucharistie. La raison de l'vn, & de l'autre est, parce qu'il n'y auoit point de necessité d'vser plustost de tel nõ, ny de crainte d'vser de tel langage. Le nom a esté donné pour parler plus clairement lors que le temps le requeroit, affin d'euiter les fraudes du langage des heretiques, qui formilloyent desia, & à ces premiers siecles les Peres parloyent confidamment de l'Eucharistie, n'y ayant aucune heresie formelle, cõtre la realité du corps de nostre Seigneur, ny personne qui peust prẽdre de mauuaise part, ce qu'ils disoyent quelque-fois obscurément, ou ambiguement: & ce que S. Augustin dict de S. Chrysostome se peut appliquer à luy-mesme, & à tous les autres docteurs. Iulien Pelagien pour coulorer son heresie sur le peché originel, s'estoit seruy malignement d'vn lieu mal entendu, de S. Chrysostome. S. Augustin le renuoye & tous ses Sectaires, & explique le lieu par d'autres plus clairs, & rendant la raison pourquoy ce sainct Pere auoit alors parlé moins clairement, *C'est*, dict-il, *parce que disputant en l'Eglise Catholique, il ne cuidoit pas estre entendu autrement qu'il croyoit : personne n'estoit en doubte de telle chose, il parloit auec plus d'asseurance deuant vous, lors que vous n'estiez point en castille.* Les Peres donc parloyent ainsi quelquefois, à cause qu'ils n'auoyent aucun ennemy, qui voulut calomnier les paroles qu'ils auroyent moins clairement dictes. Ie dis bien plus, c'est que parlans de l'Eucharistie ils vsoyent à dessein de langage couuert, affin de n'estre entendus des Payens (qui souuent se trouuoyent en leurs sermons, & lisoyent leurs liures, & de ne donner occasion à leur infidelité de calomnier la grandeur de ce mystere, s'ils en oyoyent parler sans auoir les oreilles de la foy, & sans estre faicts capables d'vne si haute leçon. C'est pourquoy souuent sainct Augustin & les autres Peres, disent ces paroles sur le propos de l'Eucharistie, *Les fideles sçauent ce que nous disons*, Et Theodoret parlant de ce mesme subiect. *Il n'est pas besoing de parler ouuertement, estant vray-semblable qu'il y a quelqu'vn, qui n'est pas Chrestien.* Ils ombrageoyent donc quelquefois leur façon de parler à bonne intention. Mais il est aduenu du depuis, par la fraude de Satan, que ces passages obscurs, qui alors seruoyent de clef aux Chrestiens contre les Payens, ont seruy de laqz aux heretiques, contre les Catholiques; car les heretiques comme chauue-souris voyans plus en tenebres qu'ez rayons du Soleil, ont tiré à leur sens ce qui estoit ambigu, & s'en estant creuez les yeux, les ont voulu creuer aux autres, & sans cest aueuglement prouenant de leur propre malice, ils pouuoyent iustement receuoir la lumiere de la verité, des mesmes liures, desquels ils tiroyent les tenebres. Car les mesmes docteurs assistez de l'esprit de la diuine prouidence, ce qu'ils ont dict en quelque endroit obscurement de la verité de la trãssubstantiation, & des autres parties de ce Sacrement, ils l'ont dict ailleurs clairement; comme ils est euident par tous les Peres qu'auons citez cy-dessus.

Or ce que ces mesmes Peres ont faict pour aller à l'encontre des autres heresies, ils l'ont faict encor lors qu'ils ont veu naistre cestecy; car ils ont vsé d'vn langage plus clair, & formé des mots de touche & d'essay, tranchans toute ambiguité; & parce que l'heresie contre la realité du corps de nostre Seigneur, sortit de la fournaise de frais moulée, comme vn autre veau d'or enuiron le temps de Berenger, c'est aussi pourquoy on commença alors de parler en termes plus clairs, & vser du mot de *Transsubstantiation*, brise-teste des Sacramentaires. C'est pourquoy on estima qu'il falloit oster toute ambiguité de langage; & à ces fins furent assemblez les Conciles, non pour arrester, & establir vne foy nouuelle de ce qui n'auoit pas esté, mais pour declarer ce qui estoit mal entendu, & accorder la parole à la vraye intelligence des choses.

Au Concile de Nice le mot qu'auons souuent repeté *homousios*, fut mis pour marque des Catholiques, & pour tesmoignage de la diuinité du fils de Dieu: non qu'auparauant IESVS-CHRIST ne fust Dieu, & que ceste foy n'eut esté en l'Eglise, mais pour la confirmer & la corroborer; de mesmes a esté arresté aux Conciles, l'vsage du mot de *Transsubstantiation*, & la doctrine respondant au mot exposée, non pour donner vne foy nouuelle, comme les calomniateurs font croire à ceux, qui se laissent piper à bon marché, mais pour declarer l'ancienne, & arrester le langage conuenable à la foy. Or voyons quels sont ces Conciles.

Le nom de la trãssubstantiation doné pour la clarté.

S. August. excuse S. Chrysostome, reprẽd l'heretique

S. Aug. l. 1. cont. Iul. c. 6. parlant de S. Chrysostome.

Norunt fideles S. August. de verbis Apostoli ser. 2. & sæpe alibi. Theo. dial. 2.

Le meschant faict de tout son dommage.

Il faut parler clair entre les heretiques

L'heresie contre le sacrement de l'autel moulée du temps de Berengarius.

ὁμοούσιος Conc. Nic. I.

La doctrine de la Transsubstantiation confirmée en six Conciles generaux.
CHAP. XXXIII.

La doctrine de la transsubstantiatiõ confirmée au 1. Cõc. Romain l'an 1060.

LEs Conciles qui ont confirmé la doctrine de la *Transsubstantiation*, ne sont pas seulement le Concile de Latran, & de Trente, comme pensent & disent nos Ministres; ce sont encor cinq autres les plus celebres, qui ayent esté tenus depuis cinq cens ans. Le premier a esté le Concile Romain, celebré soubs Nicolas second enuiron l'an 1060. auquel Concile Berenger rechanta, & abiura auec malediction d'anatheme son heresie, de laquelle abiuration nous auons mis cy-dessus la teneur; & soubs cõmination de mesme peine fut debatu & confirmé le poinct de la *Transsubstantiation*; dequoy sont tesmoings Lant-franc, Guithmond, & S. Anselme trois grandes lumieres de l'Eglise en ce siecle là.

Lantfranc l. de Euch. tom. 4. Bibl. PP.

Lant-franc parle en ces termes à Berenger en la presence de tout le Concile. *Nicolas Pape estãt aduerty, que tu enseignes que le pain & le vin demeurent apres la consecration en leur nature premiere, sans aucune materiele mutation, & t'ayant donné congé de parler, comme tu n'osas rien respondre pour la defense de ton party, luy esmeu de compassion, commanda à ta priere & requeste, qu'on te baillat l'Escriture qui commence, Ie Berenger.* Et met là l'abiuration susdicte de Berenger. Voyla la definition, & arrest de la *Transsubstantiation*, selon la foy Catholique sur peine d'anatheme minutée & couchée en bons termes.

Guithm. l. 3. de verit. Eucha. tom. 4. Bibl. PP.

Guithmond ayant aussi esté present au susdict Concile, comme il est vray-semblable, parle ainsi au liure troisiesme du corps de nostre Seigneur. *Il a esté confirmé par le consentement de l'Eglise vniuerselle, que le pain & le vin de l'autel du Seigneur sont conuertis substantiellement au corps & sang de nostre Seigneur, & qu'ils ne sont pas seulement figure du corps & sang de nostre Seigneur, ou ombres qui couurent en elles* CHRIST *caché, comme a songé Berenger* : & confirme là mesme ceste definition par vn argument qui n'a point de response, & duquel S. Augustin a vsé autresfois, disant. *Si ce que tient l'Eglise vniuerselle doibt estre tenu pour Apostolique, encor qu'il ne soit fortifié par aucun Concile, à combien plus forte raison sera foy Apostolique ce que toute l'Eglise tient, & qui a esté confirmé par auctorité des Conciles?*

Ce que l'eglise vniuerselle tiet voire sans Escriture est Apostolique.

S. Ansel in epist. de corp. Dom.

S. Anselme de mesme aage en l'epistre du corps de nostre Seigneur dict ainsi. *La pieté Chrestienne a tousiours eu en horreur l'opinion qui dict, qu'apres la consecration du corps de nostre Seigneur sur l'autel, la substance du pain demeure, & l'a condamnée en la personne de Berenger Turingeois, & de tous ses Sectaires.*

En ce Concile donc, & au tesmoignage de ces docteurs, nous voyõs que la doctrine de la *Trãssubstantiation* a esté confirmée en l'Eglise il y a plus de cinq cens dix-neuf ans.

Cõc. Rom. 2. an. 1079 mens. febr. Thom. Vald. 2. de sacr. c. 41.

Seconde abiuratiõ & profession de Berenger ibi. CECY EST MON CORPS.

Apres ce Concile Romain l'an 1079. en fut celebré vn autre encor à Rome soubs Gregoire VII. plus de cent & tant d'ans deuant celuy de Latran, où Berenger apres plusieurs euasions malicieusemẽt prinses sur sõ abiuratiõ faicte soubs Nicolas, abiura derechef, & par vne secõde profession confirma la premiere en telles paroles. *Ie Berenger crois de cœur, & confesse de bouche, que le pain & le vin qui sont mis sur l'autel sont conuertis substantiellement en la propre, vraye, & viuifiante chair & sang de nostre Seigneur* IESVS-CHRIST, *par le mystere de la sacrée oraison, & par les paroles d'iceluy Redempteur.* Parle-il assez clairement? Que les Ministres donc croyent au moins à Berenger leur Patriarche, confirmant par sermẽt & profession solemnelle, & publique, la *Transsubstantiation*: de laquelle profession il ne se despartit iamais du depuis. S'ils disent qu'elle fut extorquée par force, & que cest innocẽt, & braue cheualier de CHRIST fut tyrãnisé par la domination du Pape, & des Peres du Concile; nous repliquõs qu'ils ne parlent pas en gens d'honneur, estant ce langage le iargon, & l'euasion de tous heretiques, voire encor des larrons, quand ils sont condãnez: car ils accusent tousiours leurs iuges comme tyrans, & neantmoins les larrons sont larrõs, & les iuges qui les font accorder au col sont iuges. Et au reste si ces Peres estoyent tyrãs, & Berẽger fidele, que ne choisissoit-il plustost de mourir pour la verité, & d'estre Martyr en vne si belle occasion, que de renier sa foy, & rendre abominable son nom, par vn crime de perfidie detestable deuant Dieu, & deuant son Eglise? Mais de quel Patriarche se vantẽt ces nouueaux religieux, s'ils pensent que l'heresie qu'il abiura fut religiõ? que s'il fit bien de l'abiurer comme il fit, que ne suyuent-ils son exemple? que ne rougissent-ils de reprendre cinq cens ans apres son vomissement, & sa gorge?

Euasion des heretiques & de tous criminels.

Plustost mourir que renier la foy.

Le Concile de Latran soubs Innocent III. en l'an 1215.

En l'an 1215. fut celebré le Concile de Latran soubs Innocent troisiesme, auquel la mesme heresie fut condamnée, & maudite par Anatheme, & la doctrine ancienne & Catholique, cõfirmée soubs le nom de *Transsubstantiation*: & partant l'Orthodoxe pretendu, & tous ceux qui sont cachez soubs ce nom à fausses enseignes, est vn menteur disant, que la *Transsubstantiation* fut arrestée comme vn treiziesme article en ce Concile icy. Car s'il est question de la chose, il n'y eut rien de nouueau estably en iceluy, qui n'eut esté tousiours tenu comme il est euident par les Conciles precedens; que s'il entend parler du nõ. il est vn sophiste, & vn imposteur, disputant de l'ombre au lieu qu'il faut disputer du corps, & dressant vne calomnie soubs ceste ombre, contre l'Eglise Catholique.

Imposture du pretendu Orthodoxe.

Menterie de Kẽnice.

Par les actes de ce mesme Concile est encor refutée la menterie de Kemnice, qui dict, que la doctrine de la *Transsubstantiation* ne fut point arrestée soubs commination d'Anatheme, & malediction: est aussi declarée l'ignorance des Ministres, qui ont donné à entendre à du Plessis, qu'il estoit loisible à vn chascun de croire ou mescroire la *Transsubstantiation*, comme estant vne chose problematique iusques au Concile de Trente: les actes du Concile sont clairs, & quand ils n'en auroyent rien dict d'expres, chascun sçait que ceste liberté de croire ne fut iamais permise en l'Eglise de Dieu és choses determinées; cõme de faict elle ne peut, d'autant qu'elle est la colomne & fondement de verité, & ne soustient iamais le mensonge: au moyen dequoy puis qu'elle auoit ja souuent declaré, & confirmé la foy de la *transsubstantiation*, comment pouuoit-elle laisser libre à chascun de croire vne doctrine contraire & fausse? Or le Concile iette apertement l'ana.

Ignorance des Ministres & de du Pl. l. 4 c. 8. p. 861

Liberté de croire ou mescroire les choses de la foy n'est iamais permise.

L'Eglise de Dieu est colone & soustien de verité. 1. Tim. 3. 15

theme, & malediction contre tous ceux, qui tiendront l'heresie contre la *Transsubstantiation*. Car ayant iceluy prononcé la confession Catholique au chapitre premier, qui commence *firmiter*, il dict au troisiesme, *Nous excommunions & anathematisons toute heresie qui s'esleue contre la saincte, Orthodoxe, & Catholique foy cy-dessus exposée.* Ces paroles sont elles problematiques comme veut du Plessis apprins de l'ignorance de ses maistres, & de la fraude de Kemnice?

Anatheme côtre ceux qui nient la transsubstantiation. Côc. Later. c. 3

Le troisiesme Concile. Côc. Rom. an. 1413.

Le troisiesme Concile general sans compter celuy de Latran fut le Concile Romain, tenu soubs Iean XXII. l'an 1413. deux cens ans enuiron, apres le Concile de Latran. En cestuy-cy furent condamnez les articles de Vuiclef, comme heretiques, entre lesquels furent ces deux: *La substance du pain materiel, & la substance du vin materiel demeure au Sacrement de l'autel.* Item, *les accidens du pain ne demeurent point sans subiect audict Sacrement*; duquel Concile faict mention Cochleus en l'histoire des Hussites.

Cochle. l. 1. hist. Hussit. Conc. Côstantien. l'an 1414. Côc. Flor. an. 1439.

Le quatriesme Concile fut celuy de Constâce celebré l'an suyuant, où derechef furent côdamnez les susdicts articles, & tout le Concile, apres confirmé par Martin V. vray & legitime Pape.

Le cinquiesme fut le Concile de Florence, celebré l'an 1439. auquel par le consentement de toute l'Eglise Latine, & Grecque, fut donnée vne instruction de foy aux Armeniens: où entre autres choses, il y auoit cecy de la *Transsubstantiation* en l'Eucharistie. *La substance du pain est conuertie au corps de* IESUS-CHRIST, *& la substance du vin au sang.*

Par ce Concile est rendu manifeste le mensonge de Pierre Martyr, & de Kemnice, disans que les Grecs n'estoyent pas d'accord auec les Latins, sur le poinct de la *Transsubstantiation*, & que les Grecs l'ont tousiours eu en horreur: car les Latins & les Grecs donnerent d'vn commun consentement la susdicte instruction aux Armeniens. Le mesme mensonge est encor descouuert par les Peres anciens qu'auons cité cy-dessus, S. Cyrille de Ierusalem, S. Cyrille d'Alexandrie, S Chrysostome. S. Gregoire de Nysse & autres Peres Grecs, qui croyent, & enseignent apertement la *Transsubstantiation*. Item par les escriuains modernes Nicolas Methon, Samone Gazean, Nicolas Cabasilia, Marc d'Ephese, & Bessarion, les œuures desquels nagueres mises en lumiere tiennent, & confessent la *Transsubstantiation*, comme vne chose ancienne & indubitable. Ioinct que les Patriarches des Grecs furent presens au susdict Côcile de Latran, qui n'eussent pas failly de s'opposer s'ils eussent tenu autre opiniô de la *Transsubstantiation*, que l'Eglise Latine.

Cy-dessus chap. 30. Nicolas Meth. Samonas Gazaus & autres, in Biblio. pp. tom. 4. Bessarion. orat. pro vnione in Concil. Ferr. tom. 4. Conc

Malice des Lutheriens diuinemêt rêdue conf. Confess. Augus. Mercuriale aux Ministres Ieremia Constantinopolitanus, ad conf. August. art. 10. quest. de cœna Do. c. 10.

Mais ce mensonge fut diuinement descouuert par la voye que tindrent les Lutheriens pour le confirmer: car ayans enuoyé la confessiô d'Ausbourg au Patriarche de Constantinople, le priant d'y soubscrire, & de l'appouuer, asseurez qu'ils auroyent tout ce qu'ils voudroyent d'vn ennemy de l'Eglise Latine: pour approbation ils receurent vne bonne mercuriale de leur côfession, & nommeement sur la doctrine de la *Transsubstantiation*, que leur enuoya le Patriarche en ces termes. *L'on dict plusieurs choses de vous en cecy, que nous ne pouuons aucunement approuuer. Or le iugement de l'Eglise saincte est, qu'en la sacrée Eucharistie apres la consecration, & benediction, le pain par la vertu du sainct Esprit passe, & se change au corps de* IESUS-CHRIST, *& le vin en son sang.* Là mesme il est dict que le corps ne descend point du ciel, mais qu'il est faict present en l'Eucharistie par ceste mutation. Item qu'il est contenu soubs les especes du pain & du vin. C'est bien assez pour faire voir par nos ennemis mesmes, l'impudence de nos ennemis. Or ce qui a donné terre aux Ministres pour fonder leur calomnie, c'est que les Grecs disoyent, que ceste ineffable mutation ne se faisoit pas seulemét par les paroles de nostre Seigneur, mais aussi par quelques autres prieres. Les Latins au contraire disoyent, comme vrayement ils disent encore, qu'elle se faict par les seules paroles de nostre Seigneur, CECY EST MON CORPS, CECY EST MON SANG, & que ce sont les paroles essentielles; les autres prieres, qui se font deuant, & apres, ne sont qu'attours accessoires, pour l'appareil de la consecration & non l'essence d'icelle. Ils estoyent donc en debat non de la *Transsubstantiation*, comme faussement supposent les Ministres, mais des paroles, par lesquelles elle se faisoit. Voyla cinq Conciles generaux auec celuy de Latran, qui faict le sixiesme sans celuy de Trente qui faict le septiesme; representans en diuers temps l'Eglise vniuerselle, qui tous confirment l'ancienne doctrine de nostre foy sur la *Transsubstantiation*. Si les Ministres en auoyent vn seul de telle auctorité, qui pourroit soustenir leur sourcil & insolence, puis qu'ils se targuent si importunément du sens de deux ou trois hommes priuez, & banqueroutiers à la verité? Et qui peut assez admirer leur obstination aueuglee, de faire plus d'estat de l'opinion de ces deux ou trois criminels, que du iugement, & du tribunal de l'Eglise vniuerselle, qui les a iustement condamnez?

Fondemêt de la calomnie.

Diuersité de l'Eglise grecque & latine sur la consecration.

Six Côciles generaux pour confirmation de la doctrine Catholique.

opiniastreté aueugle.

De la penitence de Berengarius, & des fausses louanges à luy ineptement données par les aduersaires.

CHAP. XXXIIII.

Mais qui ne s'estonnera des memoires, que la malice & ignorance des Ministres ont fourny à du Plessis à la loüange de Berenger; & de la peine que prend à la bonne foy la plume de ce vaillant Capitaine, pour tracer l'apotheose de ce diuin Apostre, sur le sable de ces portecolles menteurs? Certes ils ont icy monstré, comme par tout, qu'ils sont enfans de leur pere, qui ne sçait que mentir, encor qu'il puise souuent l'eau de ses menteries en la source de verité. Ils n'ont rien peu dire de vray de Berenger, sinon ce qui a esté couché par les aucteurs Catholiques, qui ont escrit de luy fidelement ce qui en est, & ce qu'ils ont escrit est en somme qu'il estoit natif de Tours, Archidiacre ou Diacre d'Angers, Thresorier, & maistre d'eschole; qu'il auoit mis en vogue la susdicte heresie du sainct Sacrement de l'autel; qu'il l'auoit abiurée, & reprise vne & deux fois; que deuant qu'estre heretique il auoit esté philosophe, poëte: aucuns ont adiousté qu'il estoit enchanteur & Magicien, & qu'il en auoit fait des essais; Tout ce qu'ils ont dict de luy de solide, & digne de loüange, c'est qu'il se

Lanfrancus Guitmundus in bibl. PP.

Magicien Guill. Gaguin de Nangis.

Voy les an. de fra. de Eccl li 3. chap. 18.

rendit Moyne sur ses derniers iours au prioré de l'Isle de S. Cosme à deux lieues de Tours: Que là il vesquit faisant penitence vingt huict ans en grande austerité de vie, & qu'il mourut en ceste penitence l'an 1088. soubs le Roy Philippe premier, & qu'vn peu deuant mourir, se mettant deuant les yeux la ruyne des ames, qu'il auoit causée par son heresie, il dict ces mots en souspirant,

Paroles dernieres de Berengarius. Gers. ser. 1. de cœna Dom. ex Scorio. to. 3. Concil. in decretis Nicolai. Pap. II.

Dieu se monstrera ce iourd'huy iour de l'Epiphanie, & apparition, à moy, ou pour mon salut comme i'espere à raison de ma penitence; ou à ma damnation, comme ie crains, pour le degast des ames, que i'ay perduës par ma fausse doctrine, & que ie n'ay peu reduire à la verité de son Sacrement: à laquelle penitence ayant esgard Hildebert Euesque du Mās son disciple, poussé de quelque pieux zele, luy fit vn Epitaphe d'honneur, sur lequel les Ministres fondent l'apotheose de leur S. Berengarius: & ont au surplus tellement alterée, troublée & desfigurée ceste histoire, qu'on n'y peut voir que tenebres & faussetez. Du Plessis les a suyuis, & *par foy* a esleué sur les cieux Berenger disant: *Mais en France Berengaire Doyen de S. Maurice d'Angers enuiron l'an 1050. releue l'enseigne de verité: faict vn traicté de la S. Cene*, &c.

Du Plessis l. 4. c. 8. p. 852.

Diaconus c'est à dire Diacre doyen vient de Decanus.

Berenger s'appelle *Diaconus* en latin, du Plessis pour parler elegamment tourne *Doyen*, en François. *Il releue*, dit-il, *l'enseigne de verité*. C'est vn mot guerrier & vaillant en Rhetorique: mais quelle enseigne de verité, de quelle verité releue il l'enseigne? de l'heresie qu'il sema? & qui appelle *verité*, ceste doctrine sinon les heretiques? Est-ce vne *enseigne de verité* l'heresie que l'Eglise condamne par six Cōciles generaux, & non vne banderolle de rebellion? mais comment la releue-il? en l'abiurant par deux fois? en donnant du nez en terre trois fois: en la laissant par trois fois? En la donnant au feu, pour estre deuorée des flammes?

Il appelle vne heresie condānée, verité.
Vaillant chāpion.
Berengarius suiuy par des gēdarmes.

Berengaire, dict encor du Plessis; *cōtinue vertueusement, suiuy de plusieurs grands personnages en France: entre autres, de Frenard & Vualdo cheualiers*, &c. S'il eut dict docteurs, la suitte seroit de plus grande auctorité. Car vn cheualier est facilement deceu par vn mauuais docteur, comme est du Plessis par les Ministres; & estre suiuy des docteurs grāds personnages en doctrine, c'est vn tesmoignage de verité. Et ce Frenard ou frere Renard est si renommé & si grand personnage qu'aucun annaliste de nom n'en parle. Possible que du Plessis l'aura tiré du creux de quelque vieil manuscrit, ou quelqu'vn pour luy. Quant à Vualdon il estoit vn celebre idiot, ne sçachant ne A, ne B, neantmoins chef & parrain des Vaudois, aussi ignorans & malins que luy, appellez autremēt les pauures de Lion, Cheualiers de pied aussi bien que pietons à cheual, dignes de l'ordre, & du maistre, & le maistre digne des disciples.

Vignier les a tirez des tenebres. Valdon parrain des Vaudois. Valdenses seu Pauperes de Lugduno.

Il est vray, que s'il fut alors des Sectaires de Berēger comme dict du Plessis, il est recommandable par vn grand miracle; car il fut disciple de ce bon maistre six vingts ans deuant que d'estre né, Berenger estant Doyen, comme parle du Plessis apres l'Orthodoxe, enuiron l'an 1050. & courant vertueusement la lice de son erreur, où ce pauure idiot Vualdon grand personnage, & archibelistre, ne fut cogneu au monde qu'apres l'an 1170.

Il ioinct l'aage de Valdon & de Berēger par abbreuiation de temps. Berenger vesquit l'an 1050. Valdon l'an 1170.

Du Plessis continuë les loüanges de Berenger, & glose & falsifie moult rhetoriquement son abiuration, sur tout, ces paroles de malediction, quand Berenger dict. *Qu'il anathematise tous ceux qui en estiment autrement.* Qu'il n'a eu garde de mettre selon le texte, que cy-dessus nous auōs extraict des historiens oculaires, & de la verité du canon. La verité n'est pas bon fondement pour porter ses discours; au moyen dequoy il a faict le texte, & la glose ensemble, recitant l'abiuration de Berenger en ces termes. *Qu'il confesse qu'apres la consecration le pain, & le vin, sont vray corps & sang de* CHRIST. *Qu'ils y sont sensuellement & en verité maniez de la main des Prestres, rompus & brisez des dents des fideles, &c. Qu'il anathematise tous ceux qui estiment autrement, c'est à dire*, dict la glose de du Plessis, *toute l'Eglise Romaine d'auiourdhuy qui tient ces propositions heretiques, que le pain soit le corps, & que le corps soit brisé des dents.*

Texte & glose pareille.

Il faict le texte à sa poste.

Pour voir la foy de cest orateur Panegyrique de Berenger, le lecteur prendra la patience de relire la premiere partie du vray texte de l'abiuration de Berenger que cy-deuāt i'ay produicte. *Ie Berenger indigne Diacre de Sainct Maurice de l'Eglise d'Angers recognoissant la vraye Catholique, & Apostolique foy, Anathematise toute heresie, principalement celle, de laquelle iusques à present i'ay esté diffamé, laquelle tasche de persuader, que le pain & le vin qui sont mis sur l'autel, ne sont que sacrement apres la consecration, & non le vray corps & sang de nostre Seigneur* IESVS-CHRIST, *& qu'ils ne peuuent estre sensiblement touchez*, & le reste. Et ayant faict sa profession selon l'Eglise Catholique il anathematise toux ceux, qui ne tiendront ceste foy, comme cy-deuant a esté dict. C'est le texte & la verité de l'histoire.

Paroles de l'abiuration de Berengarius.

Du Plessis a aussi fidellement allegué, que raisonnablement glosé: Berenger abiure manifestement son heresie, que les Caluinistes deuoient r'appeller des enfers, quatre cens ans apres luy: du Plessis luy veut faire dire, qu'il excommunie l'Eglise Romaine; Berenger appelle heresie, l'assertion qui dict, que le pain & le vin qui sont mis sur l'autel, ne sont que signes apres la consecration; du Plessis parle, & le faict parler du pain & du vin consacrez, comme deuant la consecration, & impose à l'Eglise Catholique, comme si elle tenoit pour proposition heretique que le pain & le vin, qui sont mis sur l'autel apres la consécration, sont le corps & le sang de IESVS-CHRIST.

Glose toute contraire au sens du texte.

C'est la foy d'vn esprit esgaré.

Finalement pour *sensiblement*: il met *sensuellement*: c'est merueille qu'il n'ait encor mis *charnellement*, comme souuent il met, pour donner fueille à la basse couleur de sa glose, qui est aussi bien sans raison que l'allegation du texte sans foy. C'est à faire à ces plumes reformées de biffer & falsifier à tout air & à tout vent, alleguant, glosant & broüillant tout en toute façon. Au reste dequoy s'esbahit ce Capitaine, dequoy l'Eglise tient pour proposition fausse que le pain deuant la consecration soit le corps de IESVS-CHRIST? y a-il homme ayant vne miette d'entendement en la teste, qui ne la tienne pour telle? Qui iamais ouyt dire qu'vn homme fut vn oyseau, qu'vne biche fut vne buze? Qui pourra donc dire que le pain, chose insensible soit corps viuant, & corps de IESVS-CHRIST? Que si nous disons que le pain consacré est le corps de

Il appelle tousiours la presence du corps du Sauueur charnelle. Elle est charnelle au ciel.

Le pain deuant la consecration n'est que pain.

Vne nature n'est pas vne autre.

Digitized by Google

Le pain consacré est le corps du Sauueur.

IESVS-CHRIST, cela ne veut pas dire que le pain materiel soit le corps de IESVS-CHRIST, mais que ce qui a esté pain ne l'est plus, apres qu'il est consacré; & que c'est le corps de IESVS-CHRIST. Pour la peroraison du Panegyric, du Plessis recite selon sa foy accoustumée les dernieres paroles de Berenger mourant, *Auiourd'huy* CHRIST *m'apparoistra selon ma penitence, comme i'espere à gloire, ou à cause des autres à peine.* Il n'a sceu reciter deux lignes sans changer, roigner & falsifier. Berenger dict s'adressant à IESVS-CHRIST, *Dieu m'apparoistra auiourd'huy ou pour mon salut, comme i'espere, à raison de ma penitence, ou à peine comme ie crains à cause des ames que i'ay perdues.* Ce texte est bien couché; ce que cestuy-cy allegue, n'a ny sens ny richme; car qu'est-ce à dire *auiourd'huy* CHRIST *m'apparoistra comme i'espere à gloire, ou à raison des autres à peine?* Or il a mis ces tenebres affin d'obscurcir la foy du Sacrement de penitence, des bonnes œuures, & des merites, toutes lesquelles choses Berengarius confesse par ces paroles. Oyons sa glose. *La plus saine interpretation*, dict-il, *est que Berenger se repentoit d'auoir flechy en sa profession de verité, & qu'il craignoit d'auoir scandalizé ses freres par ses infirmitez.* Voicy vn merueilleux glosseur, Berenger dict apertement *qu'il espere pardon pour auoir faict penitence de son heresie, & qu'il craint neantmoins d'en estre chastié*; & cestuy-cy dict que la plus saine interpretation de ces paroles est qu'il se repentoit d'auoir faict penitence, & qu'il craignoit d'auoir scandalisé les hommes, & non d'auoir offensé Dieu: quelle peruersité de iugement & quelle hardiesse à feindre? Est-ce la plus saine interpretation des paroles, de leur donner vn son tout contraire à leur sens? Mais qui sont les aucteurs de ceste plus saine interpretatiõ? qu'il cite vn seul homme de bien; qu'il donne vne seule coniecture solide. N'est-ce pas vne intolerable impudence de voir en tous les vrays historiens, que Berenger se repentit de sa faute, & neantmoins asseurer qu'il mourut en l'opinion qu'il auoit abiurée? le loüer non en son abiuration, mais en son obstination? non comme penitent, mais comme pariure? non comme estant mort auec contrition de sa faute, mais comme endurcy en son peché? Et au reste, quelle loüange ridicule, de dire que pour toute penitence, *Berenger craignoit d'auoir scandalisé ses freres*; s'il estoit tel que du Plessis, & les Ministres le font, & s'il estimoit son heresie, religion, ne deuoit-il pas non seulement craindre, mais gemir, pleurer, lamenter, detester sa faute, son pariure, son reïteré reniement? Quel esprit pousse ce Rhetoraste, de tant loüer Berenger, & le loüer à raison de telles qualitez? N'est-ce pas celuy qui luy faict loüer les Vaudois, les Albigeois, les Vviclefistes, & autres semblables pestes des siecles passez, la memoire desquels l'Eglise de Dieu a tousiours detestée? Le mesme esprit qui iadis poussa les Caineãs à louer, & honorer comme Saincts Coré, Datan, Abiron, Iudas & tous ceux que l'Escriture saincte marque pour gens abominables, est celuy qui a fourny matiere à luy & aux Ministres pour composer: qui leur remuë la langue pour parler: qui leur dresse la plume, pour escrire, & mettre en credit le nombre des meschans, & le party de l'Enfer en leur personne. Or que les Ministres ayent leur Berenger pour chef de leur secte tant qu'ils pourront, l'Eglise Catholique n'y perdra que l'ombre d'vn homme diffamé, qu'ils prennent encor pour patrons les vieux Simoniaques, Nicolaites, Ariens, Manicheans, Marcionites, Coré, Datan, Abiron, Iudas, & toutes ces infernales troupes, ils seront fort bien attroupez: d'vne chose suis-je asseuré qu'en quelque part que soit Berenger en l'autre monde, il deteste tous les Ministres, leurs loüanges, & leur doctrine. Mais c'est bien assez dict sur ce poinct des ancestres des Caluinistes, reprenons le propos de la Transsubstantiation.

Texte corrompu & brouïllé.

Le vray texte.

C'est ainsi qu'il retranche la verité.

Les errans recourent aux fictiõs à faute de verité.

Il a eu honte de citer ses aucteurs.

Il falloit mourir pour la verité.

Caïneans cultiueurs de Cain Iudas & semblables S. Aug. de hæres. ad quoduult-deum hæres 17.1.6.

Le second argument des Ministres contre la Transsubstantiation.
CHAP. XXXV.

Nous auons monstré ez precedens chapitres que la doctrine de la *transsubstantiation* est aussi ancienne que l'institution de l'Eucharistie, par l'Escriture, par le tesmoignage de toute l'antiquité, & par le commun consentement de l'Eglise: Nous auons donné la raison pourquoy ce nom a esté mis en vsage en l'Eglise: & refuté par bons titres l'ignorance des Ministres en leur premier argument, disans que la *transsubstantiation* est vne chose inoüye en l'Eglise, & aux escholes anciennes. Venons aux autres argumens dressez contre la mesme doctrine de la *transsubstãtiation* & deschifrons encor leur ignorance.

A l'argument prins sur l'aage.

Pour second argument ils disent apres Caluin, & du Plessis apres eux, qu'au baptesme il n'y a aucun changement d'vne nature en vne autre: & argumentent ainsi: Au baptesme l'eau ne change point de nature, donc le pain doibt demeurer en sa substance au S. Sacrement de l'Eucharistie. Ils ont prins cest argument de nos Scholastiques, lequel ils roulét importunément, il y a plus de cinquante ans: ce qu'ils n'eussent faict, s'ils eussent eu l'esprit ou la volonté d'entendre la response donnée par les mesmes docteurs, desquels ils ont prins matiere de la doubte. Nous disõs en vn mot que leur consequence ne vaut rien. La raison est, parce qu'elle est sans raisõ. Pourquoy sera il necessaire, que s'il n'y a aucun changement de substãce au baptesme, il n'y en aye point en l'Eucharistie? Si nous voulions argumenter au contraire, & dire que l'eau se doit changer au baptesme en vne autre substance, parce qu'en l'Eucharistie le pain & le vin sont changez, nostre discours seroit d'aussi bon fil que le leur: mais laisseroyét ils couler sans opposition ceste suitte? Ie croy bien que non, & ce à bon droict: car combien que les Sacremens doiuent auoir vne generale conformité entre eux, & cõuenir en titre de Sacremẽt, ce n'est pas pourtãt à dire, qu'ils doiuent estre d'vne mesme nature, & que tout ce qui se faict ou ne se faict en l'vn, se doiue faire ou non faire en l'autre: ains parce qu'ils sont differents en nature specifique ou particuliere, ils ont aussi matiere, forme & qualitez differentes: ainsi voyons nous, que tous les animaux s'accordent en la nature d'animal: car tous ont ame & sentiment: mais il ne s'ensuit pas que ce qu'aura l'vn en espece, l'autre le doiue auoir: ou ce que l'vn n'aura pas, l'autre en doiue estre priué. Le cerf a des cornes, est-ce à dire que l'aigle en doiue auoir? Le cheual ne rumine point, s'ensuit-il que la brebis soit de mesme?

Cal. l. 4. c. 17. § 14 & 15. en dit. du Ple. l. 4. c. 3. p. 750. et c. 4. p. 782 & ailleurs. S. Thom. 3 p. q. 75. a. 2.

Responce.

Consequẽce mal tirée des Ministres.

Quelle est la conformité des Sacremens entre eux.

Diuerses proprietez de diuerses natures.

Digitized by Google

Ce que Dieu a gardé en ceste communauté des creatures, il l'a aussi ordonné en la conuenance des Sacremens. Tous s'accordent en ce qu'ils sont signes visibles d'vne chose inuisible. Le baptesme, la confirmation, la penitence, l'ordre, le mariage, l'extreme-onction, sont signes visibles de la grace de Dieu inuisible, qui se donne par iceux s'il n'y a empeschement du costé de celuy qui les reçoit; mais neantmoins ils sont differents entre eux en essence, c'est à dire, en matiere & en forme, comme aussi en façon d'operer; la matiere du baptesme est l'eau ou le lauement qui se faict par l'eau; la forme sont les paroles, IE TE BAPTISE AV NOM DV PERE DV FILS ET DV SAINCT ESPRIT; l'effect & la chose d'iceluy, c'est la grace interieure qu'il donne, faisant l'homme d'enfant d'ire & d'engeance de tenebres, vn enfant de Dieu, & de lumiere, & luy imprimant vne marque ineffaçable, qui luy donne le nom de Chrestien. La matiere du Sacrement de confirmation, c'est l'huile, & le baume sacré, la forme sont les paroles, *Ie te marque du signe de la croix, & te confirme du cresme de salut*, AV NOM DV PERE DV FILS ET DV SAINCT ESPRIT; la chose & le don inuisible de ce Sacrement, est la force interieure, qui est communiquée par luy auec plus grande abondance pour armer le Chrestien, comme vn champion spirituel, à ce qu'il puisse vaillamment soustenir les efforts des persequutions, & combattre les ennemis de Dieu, ennemis de son Seigneur, & siens, & ainsi aux autres Sacrements. Parquoy le pain & le vin sont la matiere du S. Sacrement de l'autel; la forme sont les paroles du Sauueur, CECY EST MON CORPS, CECY EST MON SANG; la chose du Sacrement c'est ce qu'il dict, à sçauoir son corps, & la vie eternelle, *Qui mange ma chair il demeure en moy, & moy en luy, & ie le resusciteray au dernier iour*. Entant que Sacremét donc, il est signe visible d'vne chose inuisible, conformément aux autres; mais neantmoins il est different en plusieurs choses.

Tous les Sacremens s'accordét en ce qu'ils sont signes.

La matiere & la forme du baptesme.

De la confirmation.

Effects de la Confirmation.

Effects de l'Eucharistie.
Ioan 6.

Les autres consistent en l'action, comme le baptesme au lauement, & finissent estant l'actió finie. Cestuy-cy est vne chose permanente apres l'action & consecration; car le corps de IESVS-CHRIST demeure present, tant que les especes du pain & du vin demeurent en estre: aux autres IESVS-CHRIST parle par les paroles, & en la personne du prestre: icy il parle par les siennes propres: aux autres il communique sa grace, luy estant absent, en cestuy-cy il est present auec sa grace: aux autres il donne le fruict de l'arbre, en cestuy-cy il donne l'arbre auec le fruict. Et cóme iadis il parloit par les Prophetes, en fin s'estant faict homme a dict, *Me voicy present, qui iadis vous parlois absent*: de mesme s'en allant de ce monde apres plusieurs Sacremens, qu'il auoit institüez de sa grace preséte, à la fin il en a laissé vn excellét sur tous de sa grace, & de son corps present. Les Ministres donc s'abusent, & veulent abuser, concluant contre la *transsubstátiation* par la semblance generale du Sacrement de l'Eucharistie auec le baptesme, sans considerer que les Sacremens sont differens, & diuers en leur espece, & en leurs effects: combien qu'ils soyét conformes, & semblables en la communauté du Sacrement, ainsi qu'il a esté dict.

Difference de l'Eucharistie & des autres Sacremens.

Le fruict auec l'arbre.

Isa. 52. 6

Responce à deux autres argumens contre la transsubstantiation.

CHAP. XXXVI.

CAluin adiouste vn troisiesme argument voisin de cestuy que du Plessis n'oublie pas à traicter: c'est que la *transsubstantiation* destruit la nature du Sacrement: car si la nature du Sacrement est, estre signe, comme elle est, & si le pain & le vin sont changez, & transsubstantiez au corps & sang de IESVS-CHRIST, comme nous croyons, il s'ensuit, disent-ils, que le signe se perd, & par consequent le Sacrement aussi. A cest argument peut estre accouplé vn autre de mesme taille que du Plessis touche encor, c'est que la *transsubstantiation* efface l'analogie, & similitude du Sacrement visible, auec la chose inuisible: laquelle similitude consiste en la nourriture spirituelle, representée par le Sacremét. Car comme le pain visible nourrit corporellement le corps, de mesme le corps de IESVS-CHRIST nourrit spirituellement l'ame. Or si l'on oste la substance du pain, disent-ils, ceste semblance s'esuanouyt: car il ne reste rien qui nourrisse le corps pour estre la base de la semblance.

Caluin l. 4. c. 17 § 14. du Plessis. l. 4. c. 3 p. 747.

La nature du Sacrement c'est estre signe.

Second argument. Du Plessis l. 4. c. 3 p. 768.

Similitude en diuers effects du pain du ciel & du terrestre.

Au premier argument nous respondons, que la nature du signe & du Sacrement est de paroistre dehors, & partant que c'est assez que les accidens demeurent pour donner prise aux sens, la blancheur aux yeux, la saueur à la langue, l'odeur à l'odorat: ains le propre office des accidens c'est de se faire sentir, & non de la substance, qui n'est portée à la cognoissance du sentiment, que par l'entremise d'iceux: de maniere que par l'absence du pain, la nature du signe n'est en rien interessée demeurans les accidens, qui seuls peuuent faire proprement l'office de signe. Mais ils seront trompeurs (repliquera-on) d'autant qu'ils signifieront aux sens, qu'il y a du pain & du vin materiel, & n'y aura ny l'vn ny l'autre. Ie respons, que les accidens ne leur denoncent sinon ce qu'ils sont: car la couleur, l'odeur, la saueur, & autres accidés, sont en verité ce qu'ils paroissent, & non en apparence seulement, ny par illusion: & les sens les apperçoiuent tels qu'ils sont en verité: qui est assez pour estre garentis de fraude. S'il y a quelque faculté, qui puisse estre deceue, & pretendre interest, c'est la raison, qui collige tousiours par ces signes exterieurs, que les sens luy rapportent, qu'il y a dedans la substance du pain & du vin materiel: mais elle n'endure aucun tort: car elle est raddressée par la foy, dont le tesmoignage est de plus grande auctorité, que le rapport & iugement des sens. La foy luy dit, que par la parole toute-puissante du Createur appliquée sur la creature, la substance du pain & du vin terrestre n'y est plus, & qu'en la place d'icelle a succedé le corps & le sang de IESVS-CHRIST vray pain, & vray breuuage de noz ames: ce qu'entendant elle acquiesce, bien ayse de cest eschange. Et en ceste façon ny les sens ny la raison n'endurét aucune tromperie: les sens pour auoir tout ce qui leur appartient, à sçauoir la cognoissance des accidens & choses sensibles, qui sont pieces de leur appennage: & la raison pour estre instruite par la foy, qui luy monstre vn pain diuin au lieu du materiel, qu'elle pretédoit par son discours naturel.

Responce au premier argument.

Les accidés & qualités sensibles, font proprement l'office de signe.

Et les sens ne sont point deceuz.

La raison humaine corrigée par la foy.

Comment les sens ne sont point trompez en l'absence du pain & du vin au Sacrement.

Digitized by Google

Ny le signe destruict.

Le signe donc n'est pas destruit par la Transsubstantiation : puis qu'elle laisse les accidens sur pied, qui seuls & proprement exercent la charge de signe : & voyla le premier argument rompu, qui disoit que la *Transsubstantiation* destruisoit le signe & la nature du Sacrement.

Les accidens du Sacremẽt nourrissẽt par vertu supernaturelle. S. Thom. 3. p. q. 77. a. 6. La substãce nourrit naturellement & non les accidens.

Pour le second nous respondons premierement, que la similitude, & analogie de la nourriture demeure entiere aux mesmes accidens ; car ils nourrissent, & font tout ce que faisoit la substance du pain, lors qu'elle y estoit presente, laquelle vertu ils ont, non de leur nature, qui n'est pas assez forte pour vn tel effect, mais de la presence de ce pain immortel, qui leur donne force de se soustenir d'eux mesmes, lequel soustien ils auoyent auparauant du pain, leur naturel subiect, auquel ils estoyent attachez, & par dessus encor il leur baille la prerogatiue de nourrir; ce qu'ils n'auoyent pas, estant ceste vertu propre de la substance, & non des accidens. Il n'y a donc rien de perdu en ceste analogie, puisque la force de nourrir demeure tousiours.

Analogie du pain & du corps du Sauueur.

Melchis. Gen. 14.

La memoire peut tousiours retenir la similitude bien que les choses soyent passées. Le serpent d'airain Num. 21. Le feu & les lãgues Act. 2. La colõbe 1. Ioan. 32.

Secondement nous disons que c'est assez, que le pain y ait esté deuant la consecration, pour laisser lieu à la similitude & à l'analogie, car tousiours nous pouuons dire, que comme le pain terrestre nourrit le corps, ainsi le corps de IESVS-CHRIST pain du ciel sustante nos ames ; Et comme le pain est faict de plusieurs grains, & le vin de plusieurs grappes, ainsi le corps mystique de nostre Seigneur de plusieurs membres vnis en vn chef, nourris d'vn mesme pain, & abbreuuez d'vne mesme coupe. Le pain de Melchisedec n'estoit plus, quand le Sauueur vint au monde, & neantmoins la figure de nostre Sacrement fondée sur ce pain-là, demeuroit tousiours en sõ entier, encor que le pain ne fut pas : & pouuoit-on dire, comme on le peut encore desormais, que le pain de Melchisedec porte la semblance de nostre Eucharistie. Pourquoy donc ne dira-on pas que la similitude & l'analogie de ceste nourriture du pain terrestre, qui estoit deuant la consecration, & du pain celeste qui luy succede, demeure tousiours entiere, veu mesmes que la semblance exterieure du pain demeure ? D'auantage le serpent d'airain fut iadis la figure du Sauueur, comme le feu, les langues, & la colombe du S. Esprit: esquelles figures il n'y auoit ny serpent, ny feu, ny langues, ny colombe en substance, mais seulement en apparence des accidens exterieurs, & neantmoins elles retenoyent fort bien l'analogie auec ce qu'elles representoyent ; pourquoy donc ne la pourront retenir les accidens du pain & du vin, auec le corps de nostre Seigneur, encor qu'il n'y ait aucune substance du pain & du vin?

Le quatriesme argumẽt. Pourquoy le corps de IESVS-CHRIST appellé pain. cy dessus l. 1. c. 38. Ioan. 6.

Pour quatriesme argument ils disent qu'apres la consecration, le Sacrement est appellé *pain, figure, signe*, qui semble monstrer qu'il n'est pas changé au corps du Sauueur, & que comme il retient son nom, il retient aussi sa nature: Il a esté respondu à cest argument, au premier liure, où nous auons dict, que le corps du Sauueur est appellé *pain*, parce qu'il est la vraye nourriture de nos ames, & qu'à ceste occasion IESVS-CHRIST mesme se nomme pain hors du Sacrement ; donc à plus forte raison au Sacrement, estant en iceluy present soubs les especes du pain, & en la place du pain pour donner nourriture à l'ame à la semblance du pain materiel, qui nourrit le corps. Le Sacrement est aussi appellé *figure, antitype, & signe*, parce qu'il figure & signifie ce pain celeste caché en iceluy : & ailleurs IESVS-CHRIST est appellé *figure de la substance de son pere: & signe auquel on contredira* : & neantmoins il ne laisse pas d'estre le vray fils de Dieu, & le vray redempteur, homme & Dieu ensemble. Il ne faut pas donc s'estonner si le Sacrement de son corps est appellé *figure & signe*, encor qu'en iceluy soit veritablement son corps : ains comme nous auons dict, parce que le Sacrement est vn signe present du corps du Sauueur, ce nous est vn certain argument de la reelle presence d'iceluy. Ce sont les plus nerueux argumens des sectaires contre la *transsubstantiation*, l'explication desquels peut seruir de response à tous les autres de moindre force. Voyons maintenant la seconde partie de la question proposée icy dessus sur la maniere, en laquelle IESVS-CHRIST est present en l'Eucharistie.

Pourquoy le Sacrement est appellé figure. IESVS-CHRIST image & figure de son pere. Heb. 1. 3. signe Luc. 2. 34.

Comment le corps de nostre Seigneur est present en l'Eucharistie.

CHAP. XXXVII.

Cy dessus c. 27. Le second sens du comment.

CY dessus commençans à traicter comment le corps du Sauueur est present en l'Eucharistie, nous disions que ceste question auoit deux sens, l'vn estoit *comment nostre Seigneur est faict present* : *l'autre, comment il demeure present*. Iusques icy nous auons monstré, qu'il y est fait present par ceste ineffable conuersion de substance en substance, nommée *transsubstantiation*, la doctrine de laquelle nous auons confirmée par le tesmoignage de la saincte Escriture, des saincts docteurs, & du consentement de l'Eglise vniuerselle, & respondu aux argumens contraires. Reste la seconde partie de la question où il nous faut declarer la maniere, en laquelle nous croyons que le corps de IESVS-CHRIST demeure & consiste au S. Sacrement ; & rompre d'vn train les argumens contraires, qui nous viendront au deuant. Le Concile de Trente faisant vn recueil de la doctrine de l'Eglise sur ce poinct nous declare ceste façon, *La saincte Synode enseigne apertement, & simplement, & faict profession, que nostre Seigneur* IESVS-CHRIST *vray Dieu & vray homme, apres la consecration du pain & du vin, est contenu au Sacrement de l'Eucharistie vrayement, reellement, & en substance, soubs les especes de ces choses sensibles.* Lesquelles paroles nous auons expliquées ailleurs, & en tirons encor ce qui est necessaire pour decider à plein la presente question. C'est que soubs les accidens de la substance du pain & du vin, laquelle a cedé, est contenu le corps naturel du Sauueur auec sa quantité, ses qualitez, sa gloire & tous ses accidens. Item auec son ame & sa diuinité, non en vertu de la conuersion, comme son corps; mais par suitte, & connexion necessaire de ces natures vnies inseparablement en vne personne, ainsi qu'auons dict souuent. La quantité, la couleur, l'odeur, la senteur, & autres accessoires, & accidens de la substance du pain, qui ia n'est plus, demeu-

La foy de la maniere que le corps du Sauueur est present en l'Eucharistie. Conc. Tri. sess. 13. c. 1.

Cy dessus au 1. l. c. 11.

Les accidens du corps du Sauueur.

Les accidens du pain sans subiect, vide S. Tho. 3. p. q. 77. a. 1.

rent fermes : bien que sans subiect ny appuy naturel, & par la vertu qui leur est donnee par la presence du corps du Sauueur qui ayant succedé à la substance du pain fournit en recompense aux accidens du pain, qui sont demeurez, le soustien qu'ils auoient par le pain leur naturel subiect, sans toutesfois estre leur subiect, comme estoit le pain. Et tout ainsi qu'en l'incarnation du fils de Dieu la diuinité suppleoit la subsistance a l'humanité ioincte à la personne diuine, sans estre personniere (car la nature humaine ne faisoit pas vne personne, ains estoit vnie à la personne diuine sans subsister par soy, autrement c'eussent esté deux personnes & deux IESVS-CHRISTS, qui eut esté l'erreur des Nestoriens) de mesme le corps de IESVS-CHRIST donne, comme par priuilege de substance, la force de se tenir debout, premierement à la quantité du pain, & apres sur icelle il faict l'asiete de la couleur, saueur, & des autres. Or Dieu a faict demeurer ces accidés apres la transsubstantiatió pour plusieurs raisons: La premiere, pour estre signes, & marques visibles, selon qu'il est requis à tout Sacrement; La seconde pour donner à la foy dequoy s'exercer, & meriter, croyant ce que le sens & la raison ne peuuent comprendre, qui est le propre exploict de la foy; ce qui aduient icy, où nous croyons que le pain est transsubstantié au corps du Sauueur, encor que ny les sens ny la raison ne l'apperçoiuent. Que si les accidens estoyent changez, & que le corps de nostre Seigneur apparut visible, ce ne seroit point foy, mais vision, encor que ce fut miracle. Comme quand le Sauueur changea l'eau en vin : la substance, la couleur, & la saueur de l'eau, en la substance couleur & saueur de vin : ce fut voirement vn miracle, mais il n'estoit ia besoing de foy pour le croire, le maistre du banquet en ayant faict essay auec les sens le cogneut, & donna tesmoignage sans foy, que c'estoit vn bon vin. Et ce que dict apres S. Iean, que les disciples creurent en IESVS-CHRIST, ne se rapporte pas au changement de l'eau en vin, mais à IESVS-CHRIST qu'ils creurent estre Dieu, ayant faict vn tel acte; & creurent ce qu'ils ne voyoyent pas des sens. Ces accidens donc demeurent apres la consecration pour estre Sacrement exterieur, & signifier; & pour donner lieu à l'exercice de la foy. La troisiesme raison pourquoy ils demeurent, c'est pour oster aux fideles Chrestiens l'horreur qu'ils auroyent de manger de la chair humaine en sa propre forme; & la quatriesme est pour oster aux infideles l'occasion, qu'ils auroyent de calomnier les Chrestiens, s'ils les voyoyent manger vn corps humain en telle figure. Par ce discours nous apprenons en passant la grandeur de ce diuin mystere: mais pour le contempler vn peu à veuë fixe, & arrestée, mettons deuant les yeux des ames deuotes, quelques poincts de la meditation d'iceluy, affin de leur donner moyen de recognoistre qu'a bon droict Dauid l'appelle *Memorial des merueilles de Dieu*: car si en aucun mystere Dieu a iamais faict monstre de sa puissance, sagesse, & bonté, c'est en ce Sacrement.

L'humanité en IESVS-CHRIST sans propre subsistance.

La quantité est la base des autres accidens. S. Thom 3 p. q 77. a. 2.

Quatre causes pourquoy les accidés demeurét. Voy S. Ambr. l. 4 de sacrã. c. 4. & lib. 6 c. 1. Paul. Diac. in vita S. Greg. S. Ioan. Damasc l. 4 c 14. S. Aug. apud Grat de consec d 2 virum. Theophyl. in Ioan 6. Ioan. 2.

Qu'est-ce que creurent les Apostres au miracle de l'eau chãgée en vin. Ioan. 2.

La troisiesme cause pourquoy les accidens demeurent. La quatriesme.

L'Eucharistie memorial des merueilles de Dieu. Psal. 110.

Comment se monstre la puissance de Dieu au S. Sacrement de l'autel, pour l'exercice & merite de nostre foy.

CHAP. XXXVIII.

Considerons en premier lieu la puissance de Dieu, & apres nous y verrons sa sagesse, & bonté. La puissance paroist en ce que tout est icy par dessus la nature creée : la substance est changée en vne autre, qui est vne action voisine de la creation, & par laquelle singulierement Dieu s'est monstré Dieu, en tesmoignant sa toute-puissance, tant en la vieille, qu'en la nouuelle loy : en la vieille quand se manifestant à Moyse & à Pharaon, il commença par la conuersion de la verge en vn serpent; en la nouuelle quand il changea l'eau en vin. Et comme ce miracle fut le premier de ses miracles, aussi fut il le dernier. Aux nopces de Cana il changea l'eau en vin : en la Cene il change le pain en son corps, & le vin en son sang. Et comme il se monstre icy tout-puissant en ceste conuersion de substances, aussi faict il aux accidens tant du pain materiel, que de son corps glorieux. La quantité du pain consiste sans subiect, la couleur, la saueur, & l'odeur sans substance: & sans substance les mesmes accidens nourrissent, & produisent de la substance. La mesme puissance il faict paroistre aux accidens de son corps. Sa quantité, & grandeur y est sans occuper lieu, sa lueur & sa figure est cachée, & pour le regard du corps il est prins non seulement en esgale quantité de plusieurs, mais le mesme en nombre. Le corps nourrit l'esprit immortel, & donne l'immortalité au corps mortel, & les transmuë en certaine façon en soy, au lieu que les autres viandes sont conuerties par nous en nous. Il est impassible, quoy que les accidens, esquels il est contenu, soyent rompus & brisez, & estant mangé ne se consomme poinct. Il est en plusieurs lieux en mesme temps. Il dure tousiours auec le temps: & n'est iamais consumé du tẽps: & laissant d'estre en vne hostie, il peut commencer de se treuuer en vne autre: & ne laisse iamais d'estre au ciel. L'assiete & posture du corps est non en maniere de corps, qui est estre en lieu naturellement par sa quantité, mais de substance, qui de soy n'occupe point lieu. Finalement il est en ce Sacrement plein de maiesté: & neantmoins familier, plein de douceur & d'humanité, & monstre ce grand Dieu en ce mystere sa toute-puissance en autant de façons, qu'il y a d'ordres en la nature: & passe sur ses loix par autant de prerogatiues, qu'il est requis pour rendre admirable, sur toute creature corporelle, le Sacrement de son corps precieux. Parquoy Dauid preuoyant ce comble de miracles, le prophetise, & le chante long tẽps deuant, *Le Seigneur*, dict-il, *a faict vn memorial de ses merueilles: car il a donné de la viande à ceux, qui le craignent*: Ceste viande est son admirable chair, admirablement apprestée : laquelle il a donnée à ses enfans: Car la viande commune prinse des autres corps, il la donne à tout le monde, Chrestiens & Payens, comme pour les bons & mauuais il faict leuer son Soleil. Les Saincts Peres aussi entrans en la meditation de ceste viande, &

Exod. 4. Ioan. 2. Par la conuersion des natures, Dieu s'est singulierement manifesté tout puissant.

Exo. 4. Ioan. 2. Par toutes les categories. Voy S. Tho. in opusc. de mirabilib. Euchar. Quantitas. La quantité. Qualitas, la qualité. Relatio. la comparaison. Actio. l'action. Passio. la Passion. Vbi. le lieu. Quando le temps. Situ esse, l'assiette. Habere l'auoir.

Memorial des merueilles de Dieu le S. Sacremét de l'autel. Psal. 110.

Les Saincts Peres.

Digitized by Google

considerans la main par qui elle est donnée, de quel appareil elle est assaisonnée, & de quelles prerogatiues accompagnée, ils ne peuuent trouuer aucun langage suffisant pour dire vne petite parcelle de ses merueilles. Tantost ils touchent vn miracle, tantost vn autre; & en fin ils n'ont autre refrain de loüange, que de la toute puissance de Dieu. *O miracle*, dict S. Chrysostome, *O benignité de Dieu! Celuy qui sied la haut auec son pere, est en mesme article de temps manié de la main d'vn chascun.* Il marque & admire, qu'il est en plusieurs lieux en vn mesme instant. Si c'estoit en figure, seroit-ce miracle? S. Ambroise le compare à tous les plus grands miracles, qui furent jadis faicts en Ægypte pour la deliurance, & consolation des Hebrieux au desert; à la verge de Moyse conuertie en Serpent; aux fleuues d'Ægypte transformez en sang; à la mer rouge partie en deux; aux eaux ameres adoucies par le bois; aux eaux miraculeuses ruisselantes du roc. Il passe aux miracles d'Helie, & d'Helisée, & amplifie auec la comparaison & l'arroy des plus rares merueilles du vieil testament, la grandeur de ce *memorial des miracles de* IESVS-CHRIST, monstrant que comme Dieu a operé jadis par sa toute puissante parole en la creation du monde, & aux susdictes œuures, de mesmes & par la mesme parole il a operé, & opere icy. S'il n'y auoit que la figure en l'Eucharistie, & rien plus qu'en l'agneau paschal, & aux autres vieux Sacremens, seroit ce vn si grand miracle? mais seroit il besoing d'vn si grand appareil d'exemples, & de paroles pour l'exaggerer?

S. Chrysostome l. 3. de sacerdotio.
S. Ambroise de iis qui initi. c. 9. l. 4 de Sacerd. c. 4
La verge Exo. 3. Fleuues Exo. 7. La mer rouge. Exod. 4. Eaux ameres. Exo. 15.

S. Iustin compare l'Eucharistie au miracle de l'incarnation, disant que comme le VERBE par sa toute-puissance a esté faict chair sur les loix de la nature, ainsi le pain est faict le corps du VERBE par la puissance du VERBE sur les forces de la nature.

L'Eucharistie comparée a l'incarnation. Iust. Apol.

S. Irenée la compare à la creation, & dict, que le fils de Dieu conuertissant le pain en sa chair, & le vin en son sang, se monstre tout puissant, aussi bien que quand il fit le monde de rien.

A la creation. S. Ire. l. 4. c. 34.

S. Cyprien vsant encor de la comparaison de l'incarnation, *Tout ainsi*, dict-il, *que la diuinité estoit cachée soubs l'humanité, & que ceste-cy estoit visible, celle là ne se voyoit que des yeux de la foy: De mesmes en ce Sacrement sont les especes visibles, & le corps de* IESVS-CHRIST *inuisible.*

S. Cyprien de cœna Domini.

S. Cyrille de Ierusalem extolle ce miracle, le parangonnant à celuy de l'eau changée en vin aux nopces de Cana; & dict, que comme IESVS-CHRIST peut faire ce changement-là, il peut faire celuy du pain en son corps.

S. Cyrille de Hieru. Catech. 4. Ioan. 2.

Sainct Ephren de Syrie l'admire encor & magnifie en le comparant aux Anges du vieil testament, qui mangeoyent, & beuuoyent en figure humaine. Car ayant dict, que c'est vn grand miracle, de voir sur la terre des esprits corporels, qui mangent de la chair, il adiouste, exhortant le Chrestien à la foy, & à la pureté, *Sois fidele & innocent, pren pour ta part le corps immaculé de ton Seigneur, tenant auec vne foy tres pleine & asseurée que tu manges l'agneau entier. Les mysteres de* CHRIST *sont vn feu immortel; garde toy bien de les profonder temerairement affin de n'estre abysmé en ta curiosité. Certes c'est vne chose qui excede toute admiration, tout entendement humain, & toute parole, ce que faict l'vnique fils de Dieu nostre Sauueur* IESVS-CHRIST *nous donnant à manger & à boire le feu, & l'esprit reuestu de chair, à sçauoir son corps & son sang.* Il appelle feu le corps de IESVS-CHRIST à cause de sa gloire luysante; esprit, à cause qu'il est spirituel & inuisible en l'Eucharistie.

S. Ephren Syrus l. de Nat. Dei, non scrutanda.
Les mysteres de Dieu sont vn feu.
Le corps du Sauueur appellé feu & esprit.

Proclus de Constantinople enseigne, que l'Eglise a de coustume d'implorer l'aide du S. Esprit deuant la consecration, d'autant qu'vne œuure si admirable ne peut estre accomplie ny paracheuée, sinon par vn tel ouurier. *Ils attendoyent*, dict-il, *par ces prieres la venue du S. Esprit, à ce que sa diuine presence fist le pain & le vin, offerts pour sacrifice, le corps & sang de* IESVS-CHRIST.

Proclus Archiep. Constant. in tradit. diuin. Liturg.

Epifane voulant monstrer, qu'il y a plusieurs choses, qui vont au dessus de nostre entendement, met l'exemple de l'Eucharistie, qui en tout & par tout est merueilleuse.

Epiph. in Anchorato paulo ante med.

Voyla comme ces Saincts Peres extollent la grandeur & profondité de ce mystere: Et pour la mesme raison, ils aduertissent souuent de ne suiure point, en le considerant, le iugement des sens, ny de la raison humaine, mais la parole de Dieu, & de le regarder auec les yeux de la foy. *Le sens*, dict Epifane que venons de citer, *aperçoit les especes du pain qui ne sont ny egales ny semblables ny à l'humanité du Sauueur selon les lineamens des membres, ny à la Diuinité inuisible. Car cecy est figure ronde priuée de sentiment. Et toutesfois nous croyons estre ce que le Sauueur a dict* (à sçauoir son corps) *& qui ne le croit, il est descheu de grace, & hors du chemin de salut.* S. Ephren n'en ose parler, comme estant vn mystere surpassant les forces du sens, & entendement humain, & se contente de croire. S. Chrysostome dict, qu'il faut escouter icy la parole de IESVS-CHRIST, qui ne peut tromper, & se garder des sens, qui peuuent estre facilement deceus. Isychius expliquant les ceremonies des Iuifs, qui commandoient de brusler le relief des sacrifices, qu'ils n'auroient peu consommer, l'applique à ce Sacrement disant, que ce que nostre infirmité n'y pourra comprendre, elle le face bruler par le feu du S. Esprit, ce que nous faisons considerans sa toute puissance qui opere icy; qui estoit aussi le sens de la ceremonie de l'agneau paschal, qu'il falloit deuorer vistement & mettre au feu ce qui demeuroit, signifiant par cecy le S. Esprit, qu'il faut deuorer auec la foy ce mystere, & ne s'amuser pas à le remascher, & esplucher par le sens. Le mesme dict ailleurs, que la sanctification de l'Eucharistie surpasse tout sens & entendement. Le mesme dient S. Ambroise, S. Cyrille Alexandrin, S. Hilaire, Euthymius, & en somme tous les docteurs de l'Eglise de Dieu. C'est donc vn mystere des mysteres de Dieu, merueille des merueilles, vn Sacrement de foy, vne pierre de touche de vraye foy, vne celeste viande de viue foy, & comme il est grand en tout, aussi doit il estre prins d'vne foy, qui deuore tout. Et comme la foy en est grande, aussi le merite y est grand. Et voila comment IESVS-CHRIST s'est monstré icy puissant pour nous donner occasion de nous monstrer fideles, & meriter en l'exercice

Epifane cy dessus.
S. Ephren de non scrut. Dei natur. S. Chrys. hom 16. ad pop. Ant. & 83 in Matth. Isych. in Leuit l. 2. c. 3.
Bruler le reste des sacrifices. Exod 12. 10.
Deuorer l'agneau paschal & bruler les restes. Exo 12. 11 Isych. ibid.
Mystere des mysteres de foy, d'esperance, de charité.

& fruition de ses diuines œuures, la gloire de sa felicité. Voyons ce que dient nos secteres contre cecy, & apres nous exposerons la sagesse & bonté du createur en ce mesme mystere.

L'heresie bandée contre la puissance de Dieu nie à perdition, ce que la foy admire à salut: fausse interpretation des Ministres sur l'admirable conuersion, qui se faict en l'Eucharistie.

CHAP. XXXIX.

L'heresie reçoit ses fantasies & non la loy, de Dieu.

LE Sauueur a institué, comme nous venons de dire, vn Sacrement plein de marques de sa toute puissance, affin de donner occasion & subiect à ses enfans de faire essay de leur vertu, & se monstrer à leur grand bien de tant plus fideles, embrassant la foy de ceste sienne œuure, que plus elle surpasseroit leur entendement: l'heresie qui est faicte à contrepoil des diuines loix, en a prins occasion d'infidelité, & mesurant ce mystere au pied de sa raison, s'est ahurtée contre le roc de la verité, prenant la mort de la mesme source, dont elle pouuoit & deuoit puiser la vie. C'est elle qui s'est effrontément opposée icy contre l'escriture, qu'elle corrompt en la loüant. C'est elle, qui est bandée, quoy que par obliques embusches & fraudes pretextées du zele de verité, contre ceste toute-puissance de Dieu effectrice du Sacrement de son corps, alleguant tout ce qu'elle a peu curieusement & trompeusement ramasser, affin de prouuer que Dieu ne peut operer ce changement de substance, ny faire que son corps soit en l'Eucharistie, comme nous le croyons: & par ces deceptions a ietté les tenebres aux yeux des mescreans, planté l'opiniastreté en leur cœur, & armé leurs langues & leurs plumes de blasphemes, & contradictions, contre les merueilles du corps de Dieu: & a faict qu'à leur confusion, ils ont accompli en ce Sacrement la prophetie du venerable vieillard Simeon, qui parlant des persequutions qu'endureroit le Sauueur en son corps, & en la doctrine de son Eglise, entre autres choses dict à la vierge, *voicy cestuy* (IESVS-CHRIST) *sera pour signe, auquel on contredira.* Ceste profetie s'est verifiée dés le commencement, & se verifie tous les iours en mille façons. Iamais docteur n'endura tant de contradictions, que le Sauueur: la mort qu'il endura en est assez bon tesmoing; iamais doctrine n'a eu tant d'aduersaires, que la Chrestienne: & pouuons veritablement dire selon cette profetie, qu'elle a esté vn signe & vne bute, contre laquelle les Iuifs, les athées, les naturalistes, les philosophes, les Tyrans, & toute sorte de gés malins, sur tous les heretiques, ont delasché les machines de leur science, puissance & malice: Et entre tous les poincts de doctrine, il n'y en a eu aucun, contre qui ils se soient plus bandez, que contre le S. Sacrement de l'autel, signe des signes, & Sacrement des Sacremens: & de tant plus qu'il y a de merueilles, de tant plus y ont ils donné de contradictions. Les Secteres donc contredisent, & tirent les traicts de leur infidelité contre ce signe, qu'ils deuroyent adorer. Leurs fleches & leurs armes ne sont, sinon raisons puisées, non de la saincte Escriture, dont ils se vantent, mais du cru de leurs fantasies qu'ils suiuent en tout.

Faux pretextes des errans.

Effects de l'heresie.

Prophetie de S. Simeon. Luc. 2. 34.

l'Euãgile plus oppugnée qu'aucune doctrine.

Le S. Sacrement de l'autel oppugné sur tous.

Les armes des errans contre la S. Eucharistie.

Premierement donques, & en general pour raualer les merueilles, que les saincts Peres ont recogneües icy, & principalement en ceste diuine conuersion, que nous auons appellée & appellons auec l'Eglise, *transsubstantiation*, ils disent qu'il n'y a autre conuersion en l'Eucharistie, sinon que le pain & le vin de communs deuiennent sacrez, pour estre faicts la figure, signes, & symboles du corps de CHRIST, & que les anciens n'ont voulu signifier autre chose parlant de ceste conuersion. Ceste interpretation est de Pierre Martyr principalement; Caluin la couche quelque-fois en dispute; les Ministres & du Plessis la suiuent à grande erre; interpretation pleine d'aueuglement, d'impudence, & de malignité.

Conuersiõ des errans commune & sans merueille. Interpretatiõ maligne de Pierre Martyr.

En premier lieu, il n'y a personne, s'il a tant soit peu de veüe, qui lisant les Peres, que nous auons citez, ne voye qu'ils ne peuuent assez trouuer de paroles & similitudes, pour representer la grandeur de ce changement, & de tout ce mystere. Quelles sont donc les tenebres de ces gens? quelle leur impudence, & malice de ne voir, de nier, de cacher la verité, que ces saincts docteurs couchent, sur la verité des Escritures, auec de si esclatantes couleurs? & quel miracle y a il, que le pain commun soit faict sacré? cela ne se faict il pas en tout ce qu'on offre, & qu'on consacre à Dieu? que voit-on en ce changement, que l'homme ne puisse faire? Iacob print iadis des pierres communes, & en erigea vn autel, & de vulgaires les fit sacrées, quelle merueille y eut-il en cela? Salomon dedia le temple materiel; les Iuifs donnerent leur or, argent & pierres precieuses pour l'ornement de l'arche d'alliance; c'estoit donner vn vsage sainct à des choses communes, & faire vne bonne œuure, firent ils miracle en cela? mais s'il n'y a rien en ce pain de plus haut, falloit il que les Peres vsassent de tant d'amplifications? qu'ils missent en comparaison les plus grands miracles, qui soyent en la Bible? qu'ils reclamassent tous les plus hauts faicts de Dieu, pour illustrer cestuycy, & monstrer que sa toute puissance operoit en ce Sacrement? Secondement l'agneau paschal, les pains de proposition, & semblables sacrifices & Sacremens anciens, estoyent signes sacrez, & selon l'opinion de Caluin, quoy que fausse, de pareille vertu que les nostres; les saincts Peres ont ils iamais dict, qu'il y eut en iceux aucun miracle? & s'ils en ont recogneu en quelques autres, comme en la manne & aux eaux du roc, les ont ils admirez & extollez de tel accent que ceux de l'Eucharistie? n'ont il pas dict tousiours, que ces merueilles-là n'estoient que figures & ombres de celles-cy? & laissant les Sacremens de la vieille loy, l'eau du baptesme, le chresme de la confirmation, & les choses des autres Sacremens de la loy de grace, ne sont elles pas transferées du vulgaire à vn vsage sainct? pourquoy donc mettent les Peres tant de merueilles en la seule Eucharistie? pourquoy disent-ils, que c'est vn recüeil selon la Prophetie de Dauid, des merueilles de Dieu? Certes il n'y peut auoir autre occasion, sinon que tout y est merueilleux, à la

Nul miracle au changement du pain des Ministres. L'autel de Iacob. Genes 28. 18. Le temple de Salomõ 3 Reg 6. L'arche d'Alliãce Exod. 25.

Les anciens Sacremens.

Les autres Sacremẽs de la loy de grace.

Memoriel des merueilles de Dieu psal. 11. S. Aug. in eum psal.

Digitized by Google

façon qu'auons dicte: la conuersion des substances, l'estre des accidens, l'absence du pain materiel, la presence du pain celeste, ses effects admirables, & le reste, qui a esté declaré, & qui ne peut estre assez declaré; lesquelles choses n'aduiennent point aux autres Sacremens, quoy que leur effect soit au reste admirable. Parquoy la glose de Pierre Martyr, & de tous les Ministres est iniurieuse Dieu, tenebreuse en soy, & du tout repugnante à la foy & au sens des Peres anciens: & n'est merueille, si la plume de du Plessis ayant eu pour guide des aueugles si enormément desuoyez, a si desreglément fouruoyé parmy les erres de leur aueuglement.

En la substance. Aux accidens. Aux effects.

Resueries de Caluin sur les merueilles de sa Cene.

CHAP. XL.

CAluin voyant, qu'il estoit impossible de couurir les tesmoignages de Peres, moins encor de les faire parler des merueilles de l'Eucharistie au sens, que donne Pierre Martyr, declaré au precedent chapitre, il s'est aduisé d'vne autre detrape, & a escrit que l'Eucharistie qu'il enseigne, est pleine de merueilles, & deuant expliquer clairement & particulierement ces merueilles il se contente de dire, que non seulement il ne les peut expliquer par paroles, mais non pas mesmes les comprendre en son esprit: & dict sans y penser verité: car veritablement il n'entend point ce qu'il dict: Et tout ce que les autres peuuent entendre de son discours, c'est qu'il resue à pleine teste sans se sçauoir expliquer. Car ayant faict cent tours & retours de langue & amplifié auec l'appareil de toute sa rhetorique la hauteur de son mystere, & la basseste de son entendement, il s'enuelope ez absurditez, & contradictions qu'auons recitées ailleurs, & aux autres, qu'il nous faut reciter icy, pour faire voir qu'au lieu de monstrer les merueilles de sa Cene, il faict monstre des grotesques de son cerueau. Il enseigne donc, que soubs les figures du pain & du vin, IESVS CHRIST nous est vrayement donné; voire son corps & son sang; mais parce que que cela est vray, estãt prins selō le sens de l'Eglise, il adiouste pour eneruer ce sens, que c'est vne chose illicite d'abbaisser le corps de CHRIST entre les elemens corruptibles, ou imaginer qu'il soit par tout present; addition qui est hors de propos & calomnieuse. Car il n'est pas question icy d'abaisser le corps de nostre Seigneur aux elemens, mais de croire ce qu'il a dict, qui ne peut estre que licite: & son corps pour estre present au S. Sacrement, n'est pas abbaissé aux elemens, ains demeure tousiours glorieux en sa maiesté. Nous ne croyons pas aussi, qu'il soit present par tout, (ce sont les Vbiquitaires heretiques) & n'ignorons pas qu'estre par tout c'est vne prerogatiue propre de la seule diuinité; moins estimons nous estre necessaire, que ce corps soit par tout, pour nous estre faict viande; c'est assez qu'il soit en l'Eucharistie, où nous le receuons. Le mesme heresiarque en mesme lieu escrit, que nostre Seigneur nous eslargit le benefice de ceste participation par son esprit, & que *nous sommes faicts auec luy vn, de corps, d'esprit, & d'ame.* C'est vn texte lardé d'ambigu, de faux, de vray, & de contradictoire. Il est ambigu, parce qu'on ne sçait s'il veut dire, que ceste participation est faicte par l'operation du sainct Esprit, ce qui est vray; ou seulement d'esprit & non reellement, ce qui est faux; car elle est faicte de l'esprit de IESVS-CHRIST voirement, mais neantmoins reellement par sa chair, & de sa chair. Ce sont aussi choses contradictoires de dire, que nous soyons faicts vn corps auec IESVS CHRIST ne le participans qu'en esprit. Car si nous sommes vn d'esprit & de corps, il faut qu'il y ait vnion reelle de corps, comme d'esprit, entre luy & nous: autrement ce sera à dire, que nous sommes vn de corps & non vn de corps, qui est vne contradiction. Il poursuit disant ce qu'auōs recité ailleurs, que la lueur & irradiation de l'esprit de IESVS-CHRIST demeurant au ciel sans bouger, nous apporte la communication de sa chair, & de son sang à guise d'vn canal, ou d'vn conduit, ou comme les rayons du Soleil, & c'est le plus grand miracle qu'il mette; & n'est non plus miracle que la descente de la pluye ou les rayons du Soleil, dont il prend la similitude; parquoy ces canaux, conduits, & ces rayons sont inuentions de Caluin, n'ayans aucun fondement, ny en la saincte Escriture, ny ez escrits des Saincts: doctrines d'vn cerueau poussé, & contradictions manifestes: car elles mettent la substance du corps de IESVS-CHRIST sans la presence d'iceluy, qui est autant, que mettre le corps sans le corps: veu que la substance du corps, est le corps mesme, & sans le corps present la substance d'iceluy ne peut estre presente. Il dict que l'Escriture reduit toute la vertu de la participation, que nous auons auec IESVS-CHRIST à son esprit, & que CHRIST n'habite auec nous qu'auec son esprit: & sur ce allegue S. Paul, par laquelle assertion il renuerse ce qu'il venoit de dire, *que nous sommes vn de corps & d'esprit auec* IESVS-CHRIST. Car si on met la communication d'esprit seulement, l'vnion du corps est ostée. Il renuerse encor toutes les merueilles de ceste mysterieuse, & difficile Cene, & s'embarasse en plusieurs erreurs & mensonges: car il n'y a aucune merueille ny difficulté à croire, que nous participons en esprit la chair de IESVS CHRIST, en meditant sa natiuité, ses trauaux & sa mort. Et c'est erreur, & mensonge de dire, que IESVS-CHRIST n'habite en son Eglise, que par son esprit; veu que l'Escriture dict apertement, qu'il nous faut manger la chair de IESVS-CHRIST, & qu'il a institué l'Eucharistie à ceste fin; s'il ne donne que son esprit, & n'habite en nous que par esprit, à quel propos ceste manducation de sa chair, si expressément recommandée & si souuent iterée? Et en quel lieu dict S. Paul, que IESVS-CHRIST n'habite auec nous que par son esprit? Il dict bien escriuant aux Romains, que l'esprit de IESVS-CHRIST habite en nous, & que la chair & les œuures de la chair ne sont point de l'esprit de IESVS-CHRIST: mais il ne parle pas de la chair de IESVS-CHRIST, ains seulement de la chair & œuures charnelles contraires à l'esprit de IESVS-CHRIST, desquelles il dict ailleurs, *Que la chair, & le sang ne posséderont point le Royaume des cieux*, & ne nie iamais, que nous soyons participans de la chair de

Merueilles feinctes en la Cene de Calu. l. 4. Inst c. 17 §. 7. & 24.

Cy dessus l. 1. c. 12.

Cal. l. 4. Inst. c. 17. tit. 10. §. 12.

Faux pretexte de l'honneur de Dieu. Le corps de IESVS-CHRIST est par tout glorieux. Vbiquitaires croyans que le corps du Sauueur estoit vbique, par tout. Dieu seul par tout. S. Thom. p q. 8. ar 4.

Texte de Caluin embrouillé.

Contradiction.

Voy le ch. 12. du liure 1. cy dessus. Inuentions humaines de Caluin.

Le corps & la substance du corps est le mesme.

IESVS-CHRIST est en son Eglise d'esprit & de corps au S. Sacrement. Caluin impose à S. Paul. L'esprit de IESVS-CHRIST Rom. 8 9. 10 11. La chair c'est les œuures vitieuses. 1. Cor. 15. 50. 1. Cor. 10.

La chair du Sauueur ne repugne iamais à son esprit.

IESVS-CHRIST; ains il l'affirme apertement disant, *Le pain que nous rompons, n'est ce pas la communication du corps du Seigneur?* du corps, & non seulement de l'esprit. Et cela ne repugne point à l'esprit de IESVS-CHRIST: car la chair de IESVS-CHRIST est deifiée & spirituelle, & s'accorde tresbien auec l'esprit de IESVS-CHRIST, son esprit est diuin & celeste, sa chair diuine & celeste; son esprit nous purifie, sa chair nous purifie aussi; son esprit nous nourrit à la vie eternelle, & sa chair aussi. En IESVS-CHRIST tout est diuin & salutaire. Et si la presence de son corps en l'Eucharistie est œuure charnelle, la presence du mesme corps au Ciel sera aussi charnelle, que si elle est diuine là haut, pourquoy ne le sera elle cy bas en son Sacrement? Caluin donc apres auoir tourné & rodé auec plusieurs ambages & circuits de paroles tombe en son PAR FOY accoustumé, & reduit toute la grandeur de sa Cene à l'esprit non de IESVS-CHRIST, comme il voudroit faire croire, mais au sien, qui n'est que chair & corruption, & ne dict chose que chascun ne puisse comprendre, sauf ses resueries & contradictions, que ny luy, ny personne n'entend. Et voyla le mystere de sa Cene ne consistant qu'en vanterie de paroles, & peintures de fantasie.

La presence du corps de IESVS-CHRIST est par tout diuine.

Le PAR FOY dernier ressort de ceux qui n'ont point de foy.

Les aduersaires sont contraincts de confesser qu'en leur Cene il n'y a aucune merueille.

CHAP. XLI.

BEze & les Ministres voyans que le bastiment Eucharistique de Caluin estoit mal en poinct en merueilles, ilz se sont aduisez de dire qu'ils ne recognoissent aucun miracle en leur Cene, sauf ceste conionction de canal, qui est confesser qu'ils n'y voyent rien de merueilleux, sinõ vne resuerie: & affin qu'on ne les estimat resueurs, ils ont accompagné leur dire d'vne raison, disans que le miracle n'estoit point necessaire icy, estant le Sacrement vn mystere, auquel il ne faut chercher miracles. Du Plessis donne en euidence quelques periodes de Rhetorique, pour fortifier ceste excuse. En vn lieu, il arreste ce poinct au nom de S. Augustin en telles paroles: *En matiere de Sacremens & mesmes de cestui cy* (de l'Eucharistie) *comme S. Augustin nous a cy deuant apris, il n'est point question de miracle.* C'est parler non seulement en auctorité de grand capitaine, comme il est selon ses titres; mais encores de grand docteur, ce qu'il n'est pas, selon la verité; tesmoing en est cette sienne maxime, qui est vn paradoxe à tous les anciens docteurs, qui ne peuuent assez admirer & haut-loüer, comme nous auons cy dessus oüy, la maiesté des miracles du S. Sacrement. Et combien que ce ne soyent miracles des sens, comme ceux que communement on appelle miracles, si sont ils miracles & des plus grands: & partant manifestez seulement aux yeux de la foy, qui sont les yeux celestes; & communiquez seulement aux enfans de Dieu, & non aux infideles comme indignes de ceste perle. Ce que du Plessis adiouste par parenthese, que S. Augustin luy a appris ce qu'il dict, c'est vne enorme mensonge serrée en petit espace, & vn tesmoignage qui certifie qu'il n'entend pas le Docteur qu'il allegue, & qu'il n'a aucune foy en allegant. Car il ne sçauroit monstrer en S. Augustin ce qu'il luy impose, & s'il l'entendoit, il entendroit que ce docteur sur tous les docteurs de l'Eglise parle hautement de la grandeur du miracle de S. Sacrement, comme il est aisé à voir par les passages, qu'auons cité de luy iusques icy en diuers endroicts, nommeement celuy sur le pseaume trentetroisiesme, où il explique la profonde sagesse & bonté de Dieu en iceluy: & sur le pseaume cent & dixiesme, où il applique les paroles du psalmiste, *Le Seigneur a faict vn memorial de ses merueilles*, à ce mesme Sacrement, comme estant vrayement l'abbregé de ses merueilles: & ayant dict que les autres miracles que Dieu a faict en la nature, ont esté rendus contemptibles, à cause qu'ils sont en grand nombre, visitez & communs, il adiouste: *Mais il a faict vn memorial de ses merueilles: car ce miracle demeurera engraué dans les cœurs attentifs, sans qu'il soit rendu contemptible par l'assiduité.* Ainsi s'acquitte du Plessis de son deuoir en ce lieu, vsant du nom de ce sainct docteur pour ombrager la vanité de sa Cene. En vn autre, il auoit dict pour la mesme fin, que *les miracles sont pour les infideles, les mysteres pour les fideles, & que l'Escriture ne marque point des miracles ez signes de ses mysteres*: alleguant là dessus quelques auctoritez de dessert & de bonne bouche, le tout pour faire entendre, qu'il ne faut chercher aucun miracle en l'Eucharistie, estant vn mystere & vn Sacrement. Pour pallier beaucoup son mensonge il donne vn peu de verité. C'est verité que les Sacremens sont seulement pour les fideles, mais c'est mensonge, que les miracles soyent seulement pour les infideles, & qu'aux mysteres & Sacremens il n'y aye point de miracles. Les Hebrieux estoyent les enfans de Dieu: combien de miracles fit Dieu parmy eux au desert: où il n'y auoit aucun payen? Et entre ces miracles n'y en eut-il pas qui durerent iusques à la terre de promission? la colomne de nuée, la colomne de feu, la manne, & les habits conseruez? & combien que parmy ceste multitude, il y eut plusieurs mescreans & meschans, on ne peut nier toutes-fois, que ces merueilles ne se fissent aussi en faueur des bons. Parquoy les miracles se font pour les fideles aussi bien que pour les infideles, quoy que pour diuers effects: aux infideles pour leur planter la foy: aux fideles pour la leur nourrir, pour leur addresse, pour leur consolation, ou pour autre fin, selon le bon plaisir de Dieu. C'est contre la verité aussi que l'Escriture ne marque point de miracles ez signes de ses mysteres: car en la manne, qui estoit vn signe & mystere bien grand, on y voyoit des continuels miracles: qui sont qu'elle descendoit du ciel faicte par le seruice des Anges, non de la nature: qu'elle fondoit aux rayons du Soleil, & durcissoit à la violence du feu: qu'elle pleuuoit toute la sepmaine, & cessoit le iour du Sabat: que ceux qui en cueilloyent plus, n'en auoyent pas d'auantage que les autres, qui en cueilloyent moins: qu'elle se conuertissoit selon le desir de ceux qui la mangeoyent. Pour lesquelles merueilles, figures de celles de nostre Sacrement le nom de MAN luy demeura, comme

Inepties de du Plessis, l. 4 c. 3 p. 764.

Miracles manifestes aux sens ou à la foy.

S. Augustin exalte la merueille de l'Eucharistie. in ps. 33.

Psal. 110.

S. Aug. in psal. 110.

Du Pless. l. 4. c. 1 p. 733.

Les miracles se font pour les fideles souuent. Pour les Hebrieux.

L'Escriture remarque en la manne plusieurs miracles sap. 16. Voy le ch. 42. du l. 1. Miracles de la manne sap. 16. C'est pourquoy elle est appellée viãde spirituelle. S. Ambr. in 1. Cor. 10.

Digitized by Google

par prouidence diuine, qui est vn nom significatif de merueille ; car il est tiré de ce que les Hebrieux la voyans à la premiere fois, dirent auec admiration MAN-HV? *qu'est-ceçy?* Ce que nous pouuons à trop meilleure raison dire de nostre Eucharistie vraye manne, & vray pain celeste, & vrayement pain de merueille. Les miracles donc se trouuent aux mysteres & Sacremens, & ne sont pas incompatibles ensemble comme veut du Plessis. Ie dis encor que comme les miracles se trouuent aux mysteres & Sacremens, de mesme les mysteres se trouuent aux miracles. Miracle fut, le passage de la mer rouge; les eaux ameres de Mara adoucies par le bois; l'eau decoulante du roc; & en la terre de promission, les murailles de Ierico tombées; le Soleil arresté par Iosué; & du temps du Sauueur, la piscine probatique: l'expulsion des diables: la guerison des malades: la suscitation des morts faites par le mesme Sauueur, furent des miracles & autant de mysteres. Et partant S. Augustin dict, *que les miracles sont œuures & paroles, œuures parce que ce sont choses faictes, paroles parce qu'ils signifient des mysteres.* Le miracle de la mer rouge par exemple estoit vn mystere figuratif du baptesme, & ainsi les autres, de quelque autre chose. Ce que du Plessis allegue d'Ægydius, est contre luy. *Nous ne deuons chercher les miracles que là où ils sont*, dict ce docteur; il est vray: ny les poissons sinon là où ils se trouuent. Le faisons nous? cherchons nous des miracles où il n'y en a point? C'est Caluin, qui les cherche en sa Cene, où il n'y a que la ruée d'vn morceau de pain. Mais Ægidius ne dict pas, qu'il faille nier les miracles là où ils sont, ny par consequent ceux de nostre Eucharistie, comme nient les Ministres & du Plessis auec eux. Il faict parler S. Chrysostome aussi mal à propos pour sa cause. Ce sainct docteur dict qu'il faut *considerer tous les mysteres des yeux interieurs, c'est à dire spirituellement.* C'est contre les Ministres, & contre du Plessis, qui regardent & considerent la hauteur de nostre Eucharistie auec les yeux de leur teste. C'est pourquoy ils s'y sont trouuez & s'y trouuent courts & aueugles, n'y pouuans voir les merueilles de Dieu. Ce qu'il cite du Premier Dialogue de Theodoret ne luy est non plus fauorable. Theodoret auoit fort bien expliqué le mystere proposé. L'Eraniste interloquuteur comme le loüant, respond, *les choses mystiques ont esté dictes mystiquement, & celles qui ne sont pas cognenes à tous ont esté apertement declarées.* Ceçy donne au visage des Ministres & nommément de Caluin, qui dict, comme cy deuant auons ouy, qu'il faut prendre vne proposition sacramentelle sacramentellement, & toutes fois ny luy, ny les Ministres ne peuuent entendre les choses mystiques mystiquement: ny les sacramentelles sacramentellement: mais les entendent toutes humainement, & les mesurent toutes à la regle de leur cerueau, & n'en sçauent apprehender aucune, qui passe la hauteur de leur teste. Quand on leur dict que le pain est conuerti au corps de nostre Seigneur par les paroles mystiques & sacramentelles: & que ce corps est contenu soubs les especes du pain sacramentellement, & autres poincts de l'Eucharistie, que les plus simples Catholiques entendent fort bien, ce sont autant de tenebres à leurs yeux, & n'y peuuent adiouster foy: ains affirment le contraire disans qu'il n'y est point en verité: parce qu'il n'y est pas naturellement, c'est à dire d'vne façon visible & vulgaire: & errent lourdement cuidans par discours humain entendre les choses de la foy comme les naturelles; & mesurans les mysteres de Dieu par les forces de la nature, qui est pirement faict que si quelqu'vn vouloit enclorre les eaux de l'Ocean dans la coquille d'vne noisette: gens aueuglez de leur presomption, ne pouuans voir qu'il faut que le Chrestien aye l'oreille de Chrestien, & non de naturaliste ez choses Chrestiennes: & qu'il doit estre apprins au langage Chrestien. Si on nomme vne grue à vn masson, il entend incontinent que c'est vn instrument de son art: si à vn fauconnier, il dict que c'est vn oyseau: parquoy quand on dict au Chrestien, cela est vn mystere, & vn miracle, il doit ouurir les oreilles & les yeux de la foy, non de la raison humaine, & entendre que c'est vne œuure au dessus de la nature. Finalement du Plessis au mesme lieu allegue sainct Thomas qui dict, que *la parole de Dieu opere effectuellement & sacramentellement, c'est à dire selon la force de la signification*, à quel propos ceste allegation retranchee? & que trouue du Plessis en ce texte contre nostre doctrine? osera-il bien dire que sainct Thomas enseigne, que les paroles de la consecration ne sont que signes, & ne seruent qu'à signifier? il n'ose l'affirmer apertement, il se contente de le faire doucement [illegible] partant il trouble de telle façon les paroles, qu'on le peut ainsi penser. Mais qui verra le lieu, apprendra la malignité de celuy, qui le cite. Sainct Thomas parle en cest endroit de la forme de l'Eucharistie, qui est la consecration consistant en ces paroles du Sauueur, CECY EST MON CORPS, & dit qu'elles sont tres propres pour estre la forme sacramentelle de ce mystere: car elles signifient, (qui est le propre office du Sacrement, estant iceluy vn signe visible d'vne chose sacrée inuisible) & font ce qu'elles signifient, [illegible] sçauoir le corps de IESVS-CHRIST, qui est la chose inuisible auec sa grace: car la parole de Dieu opere effectuellement & efficacement. Qu'y a il donc icy de contraire à nostre foy? & que faict du Plessis par ceste citation, sinon manifester de plus en plus qu'il n'a aucune foy en citant? mais comment a-il osé fureter des armes chez ce braue cheualier de la foy, & ce en vn endroit où il voyoit, s'il ouuroit les yeux, l'heresie de Caluin & toute la doctrine des Ministres sur l'Eucharistie, estre taillée en pieces en deux ou trois coups de plume? S. Thomas traicte en ce lieu à dessein de la forme du sainct Sacrement de l'autel: là il confirme euidemment la Transsubstantiation: là il dict que ceste forme consiste en ces paroles, CECY EST MON CORPS: & que non seulement elles signifient, mais qu'elles ouurent efficacement faisans ce qu'elles disent: Qu'elles conuertissent le pain & le vin au corps & sang de IESVS-CHRIST. Du Plessis eust-il osé approcher ce lieu, s'il n'eust esté gendarme: & s'il ne l'eust recogneu par les yeux & rapport d'autruy, se fust il bien hazardé

Les Mysteres cachez aux miracles. *S. Augustin traict. 44. in Iean.* *Mystere du miracle de la mer rouge.* *Ægidius interpreté à propos.* *Chrysost. Homil. 4. in 1. Cor.* *Theodoret malcité. Theodoret dial. 1.* *Qui n'a les yeux de la foy ne peut voir les choses de la foy.* *La forme de la foy & de la nature demandés de ses facultez.* *Langage Chrestien.* *La forme de l'Eucharistie CECY EST MON CORPS. S. Thom. 3. q. 78. a. 2.* *Malignité d'un mauuais allegueur.* *Le Sacrement est vn signe visible d'vne chose inuisible.* *La forme du S. Sacrement de l'autel. S. Thom.*

de l'approcher & d'en vser quoy que hardy gendarme? Mais vous ô Ministraille iusques à quand serez vous impudens à imposer & feindre? iusques à quand troublerez vous les claires fontaines des saincts escrits pour faire voz sorceleries? Estez vous iusques là sans ceruelle, sans conscience, sans front, que de puiser aux sources de S. Thomas d'Aquin? de S. Thomas duquel non seulement la doctrine si vous auiez entendement, mais le seul nom si vous auiez oreille, vous doit faire trembler, fremir & fuyr, comme jadis le nom de S. Antoine faisoit crier, hurler, & éuanouïr les diables? Mais laissons ces querelles, & passons aux autres argumens plus particuliers contre la transsubstantiation & presence du corps du Sauueur en nostre Sacrement.

Il doit estre reformidable aux Ministres.

L'argument des aduersaires prins du tesmoignage des sens contre la transsubstantiation, refuté.

CHAP. XLII.

Les plus forts argumens des Ministres tant contre la transsubstantiation, que contre la reelle presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie sont tirez de l'escole des Philosophes leurs grands peres & patriarches, comme parle Tertullien, gens sans foy vsans de raisons naturelles pour combattre la foy. Nous auons veu comment ils loüent de bouche les escritures, tout ainsi que s'ils ne vouloyent croire que ce qu'elles disent: & falsifiant les escritures aussi bien que les saincts docteurs, monstrent en fin qu'ils ne croyent de faict qu'à leur fantasie; & que le dernier ressort de toutes leurs disputes c'est le iugement humain auquel ils assubiectissent & arrestent, & l'escriture & la foy, & les loix diuines à celles de la nature. Parquoy apres auoir pour neant & par contenance employé l'auctorité des escritures & des saincts peres, & corrompu les vns & les autres pour establir leur heresie contre nostre foy, à la fin pour derniere machine & dernier assaut, ils ont dict que ceste transsubstantiation & presence reelle estoit contre les loix de la nature d'vn corps, prenans matiere d'argumenter des sens, de la substance, des accidens, & de tout le reste qui suit & touche l'essence & l'estre d'vn corps: & se sont monstrez icy Philosophes perdus pour perdre la verité, & tirer Dieu de son autel, & de son throsne à la façon des vieux geans. Or voyons ces grandes machines rangées, & rompons les en leur rang & assiete. Caluin & apres luy les Ministres & du Plessis, donnans à outrance contre la transsubstantiation en comparaison de la conuersion de la verge de Moyse & semblables du vieil testament, *Mais qu'est-ce*, dict il des Catholiques, *qu'ils trouuent de semblable ou prochain entre le miracle de Moyse, qui est tout notoire, & leur illusion diabolique, de laquelle il n'y a œil en terre qui puisse estre tesmoing?* le nerf de ceste preuue consiste aux sentimens & au iugement humain; Car la sentence de ce iargon est, qu'en l'Eucharistie il n'y a point de conuersion, parce qu'elle ne paroit point aux yeux, ny aux autres sentimens, comme paroissoit jadis la verge de Moyse conuertie en serpent; & vn peu apres il dit que les Magiciens de

Les heretiques louët les escritures de bouche & les corrompēt de faict.

La derniere machine des errans contre l'Eucharistie.

Calu. l. 4. inst. c. 17. 15.

Exod. 4.

Il prend les yeux de la terre pour tesmoigner les mysteres de Dieu.

Pharaon auoient faict des conuersions fausses esbloüissans le monde par leurs enchantemens & faisans paroistre aux yeux des ignorans ce qui n'estoit pas en verité. Voyla son argument lequel nous faict voir que Caluin est tres-ignorant des mysteres de Dieu, & qu'en Philosophe payen il cherche des yeux charnelz pour voir les choses spirituelles. La conuersion qui se faict en l'Eucharistie est vne œuure diuine & spirituelle, produite pour les fideles, non pour les infideles; pour les yeux de la foy, non de la Philosophie: Et partant la conuersion d'icelle n'est que de la substance interieure, & non des accidens exterieurs. Le miracle de la verge de Moyse estoit faict pour les infideles, qui ne voyoient que comme les corneilles, des yeux du corps; c'est pourquoy la conuersion fut totale, par laquelle non seulement la substance de bois fut changée en la substance de serpent, mais encor les accidens du bois, la quantité, la couleur, & le reste, ez accidens du serpent, affin que cest exterieur frappast le sens des mescreans, & leur fist croire que c'estoit le Dieu tout-puissant qui parloit en Moyse faisant ces miracles. En l'Eucharistie Dieu parle à ses enfans seulement, & leur dict *Ceci est mon corps*, & s'ils le recognoissent pour pere, ils croyent à ses paroles qui ne peuuent ny mentir ny tromper: & donnant ceste perle precieuse de son Sacrement à ses enfans, il l'enuelope aussi soubs la figure des accidens du pain & du vin, qu'il laisse entiers, affin de retenir la nature entiere du Sacrement; qui est composé du visible & inuisible; de l'exterieur, & de l'interieur: du signe & de la chose signifiée: Car si tout eut esté visible & qu'on eut veu le corps du Sauueur en son estre naturel, il n'y eut point eu de Sacrement pour donner lieu & merite à la foy: c'eut esté vn obiect du sens, & non de la foy: les fideles eussent eu horreur de ceste table seruie de chair humaine en sa propre figure: les infideles s'en fussent formalisez & l'eussent calomniée. A toutes lesquelles commoditez susdites aussi bien qu'à ces inconueniens que venons de toucher, le Sauueur a sagement prouueu faisant ceste admirable conuersion de la substance sans alteratiō des accidēs, cōme ailleurs auons dict, pour laquelle voir il ne faut pas vser des yeux du corps, mais des yeux de la foy, desquels on voit les mysteres de Dieu: & si on croyoit que la verge de Moyse estoit changée en serpēt parce que les sens s'apperceuoyēt de la forme exterieure, de la lōgueur, & couleur, du port & des mouuemens de la beste, pourquoy ne croira on à l'escriture nous enseignant ceste conuersion? Et si les sens corporels peuuent estre deceus par fausses illusions, comme Caluin confesse estre aduenu aux fictions des enchanteurs de Pharaon, & neantmoins sont bons tesmoins d'vne cōuersion, pourquoy la foy ne le pourra elle pas estre, les yeux de laquelle ne peuuent errer ayās pour guide la parole de Dieu? Caluin donc est vn ignorant en la religion Chrestienne ne sçachant qu'il faut voir les choses de la foy auec les yeux de la foy: Et disant qu'il n'y a œil en terre qui puisse estre tesmoin de la *transsubstantiation*, il est vn menteur, veu que l'œil de la foy est plus asseuré tesmoing, que l'œil de la nature de ses obiectz. Et reiectant la foy de ceste conuersion parce qu'elle ne paroit point

La transs. est vn miracle pour les fideles.

Difference de la conuersion de la verge de Moyse & la transs.

Tout Sacrement est signe visible d'vne chose inuisible.

Pourquoy IESVS-CHRIST a laissé les accidens du pain & du vin entiers.

Cy dessus chap. 37.

L'auctorité de la parole de Dieu est plus asseurée que le tesmoignage des sens.

La foy est appuyée de la supreme verité.

La foy tesmoing de la transs.

Digitized by Google

aux sens, il est non seulement mauuais Chrestien, mais encores mauuais Philosophe : Car il ignore qu'en la nature on croit plusieurs choses qui se font veritablement au dedans, qui partant ne paroissent point par le dehors aux sens. La conuersion du breuuage & de la viande se faict en nostre chair & en nostre sang, sans paroistre au dehors : On croit que l'œuf se tourne poussin dans sa coque, encor que la coque demeure la mesme sans aucun changement des accidens exterieurs; doit on mescroire ces changemens, parce qu'ils ne sont notoires aux sens? Mais Caluin n'est il pas vn effronté blasphemateur d'appeller la transsubstantiation illusion diabolique par ce que le sens ne la peut voir? Et si on ne peut voir par les yeux du corps la conuersion qui se fait au baptesme, de l'estat du peché à l'estat de la grace en l'ame, ne dira il pas, selon sa mesme loy, que c'est vne illusion de Sathan?

La digestion.

L'œuf tourné en poussin.

Conuersion du peché à la grace inuisible.

Imposture & ignorance des Ministres disans que la doctrine Catholique destruit l'humanité du Sauueur.

CHAP. XLIII.

Calu. l. 4 Inst. c. 17. §. 17. 18.

VOicy vn autre argument des Ministres pareil à vn Achilles armé de toutes pieces à leur opinion, venant de la mesme escole des Philosophes & conduit à la main par Caluin. C'est que nous sommes Marcionistes faisans le corps du Sauueur vn fantosme, luy ostant ses accidens, disans qu'il est inuisible, sans occuper place, & qu'il est en plusieurs lieux en mesme instant, Surquoy du Plessis releuant la preuue, de plusieurs pieces de langage tout reformé, *c'est*, dict-il, *destruire la nature d'vn vray corps. C'est*, comme dict la marge posee en garite ioignant le texte, *destruire la nature humaine de* CHRIST, *pour la verité de laquelle toute l'Eglise ancienne a tant combatu, & en laquelle gist la consolation du genre humain.* Apres ces paroles de relief, de zele & de complainte; il donne le coup trenchant, & dict; *Que faict donc ceste transsubstantiation qui enclost son corps à part soubs les accidens du pain, & son sang à part soubs les accidens du vin? Il a prins aussi & nostre chair & nostre ame : Et donc vne substance corporelle sera conuertie en vne spirituelle, le pain en l'ame de nostre Seigneur?* Il veut dire ce que Caluin dict plus clairement que luy, que nous diuisons le corps du Sauueur d'auec son sang & que nous disons que le pain est conuerti en l'ame du Sauueur, & que par ce moyen nous destruisons la nature humaine de CHRIST. Pour arrester cest Achilles, ie respons premierement que Caluin & les Ministres sont des calomniateurs impudens de nous imposer le crime qu'ils nous imposent, duquel nous sommes les vrais persequuteurs, & eux les vrais criminels. Car ce sont eux qui destruisent le corps du Sauueur en l'Eucharistie & au ciel; ce sont eux qui disent que ce n'est qu'vn morceau de pain terrestre & vne chose insensible au lieu de son corps viuant & diuin, contre l'expresse parole du mesme Sauueur; ce sont eux qui luy ostent les prerogatiues d'vn corps glorieux pour l'assubiectir aux loix de la nature; ce sont eux qui l'attachent au ciel n'en pouuant bouger non plus qu'vn corps estant cloüé en quelque place. C'est nostre Eglise qui a tousiours soustenu la verité & la gloire du corps de IESVS CHRIST contre les heretiques Marcionistes & autres anciens peres de ceux cy. C'est ceste Eglise qui debat pour la verité & reelle presence du mesme corps en l'Eucharistie contre eux, qui sont les heretiques modernes enfans de ceux-là. Ce sont les Ministres & Sathan par eux qui desrobent la consolation de ce corps à l'Eglise luy ostant la reelle presence & iouissance d'iceluy au Sacrement de son amour & charité infinie.

Aide de du Plessis l. 4 c. 3 7, 6.

Grand zele reformé.

Calu. lib. 4. Inst. c. 17, 18.

Les sectaires destruisent le corps du Sauueur.

Priuent l'Eglise de la iouissance d'iceluy.

Ie dis en second lieu que du Plessis traictant cest argument monstre qu'il n'entend pas la doctrine qu'il refute. Qui luy a dict que nous croyons que le pain, qui est substance corporelle, soit conuerti en l'ame du Sauueur, qui est vne substance spirituelle? Croira-il tousiours aux Ministres menteurs sans caution? Il aprendra donc que nous croyons que la substance du pain est conuertie à la substance du corps & non de l'ame du Sauueur : & que le pain celeste succede au terrestre en l'Eucharistie, & le reste qui est de IESVS-CHRIST, assauoir son ame, ses qualitez & sa diuinité y sont, non par conuersion, mais par suite, comme ja souuent a esté dict. Nous croyons aussi que le corps du Sauueur est soubs chasque espece du pain & du vin, c'est pourquoy les Catholiques qui ne sont Prestres communient soubs vne & prennent tout IESVS-CHRIST. Les Prestres consacrent & communient soubs les deux especes, pour representer le sacrifice selon le commandement qu'ils en eurent en la personne des Apostres, à qui IESVS-CHRIST dit, *faites cecy en ma memoire :* & n'ont non plus que les autres, sinon qu'ils prennent la mesme chose soubs diuerses especes. Caluin sçauoit bien cecy & le dissimuloit malicieusement: du Plessis le deuoit sçauoir, pour ne tirer en l'air; & partant comme il suffit de dire à Caluin qu'il est vn hypocrite imposteur; de mesme c'est assez de respondre à ce Capitaine disciple de Caluin, qu'il s'est faict vne bute imaginaire, & que son argument est vn tesmoignage de son ignorance & vn traict perce-nue.

Le corps du Sauueur est entier soubs chasque espece.

Luc 22. 9.

L'argument des Ministres Philosophans sur le corps sans lieu, refuté : & qu'vn corps ne perd pas son essence pour n'occuper lieu.

CHAP. XLIIII.

ILs obiectent vn autre argument de mesme trempe que celuy que venons de refuter, tiré à vne mesme conclusion, disans que la nature d'vn corps humain comme de tout autre corps est d'occuper lieu, & que nous destruisons le corps de IESVS-CHRIST, quand nous enseignons qu'il est en l'Eucharistie sans occuper lieu; qu'il est en vne petite quantité d'hostie : en vne petite goute de vin consacré, qu'il est tout entier par tout; d'où s'ensuit que la grandeur n'occupe aucune place, qui est, disent ilz, contre la nature d'vn corps. On a respondu long temps y

Ils argumentent tousiours de la nature.

a à ceste obiection. La responſe a eſté que nous tenons & affermons que le corps de IESVS-CHRIST a toutes les qualitez d'vn vray corps au S. Sacrement, & que ce que nous croyons qu'il eſt ſans occuper lieu en l'Euchariſtie en façon d'eſprit, ne contrarie poinct à la verité de ſon corps. Car ce qu'on dict que la nature d'vn corps eſt d'occuper lieu, cela peut eſtre prins à deux ſens: l'vn eſt que l'eſſence d'vn corps ſoit occuper lieu, & qu'il ne puiſſe eſtre corps ſans occuper lieu : & en tel ſens la propoſition eſt fauſſe: d'autant que occuper lieu eſt vne action qui n'eſt pas la nature du corps, mais vient d'icelle comme l'effect de ſa cauſe : Tout ainſi que le rire n'eſt pas la nature de l'homme, mais proprieté de l'homme: ny l'humecter n'eſt pas l'eau: ny l'eſclairer, la lumiere: mais ce ſont effects prouenants de l'eſſence & nature d'icelles. Et ſi occuper lieu eſtoit la nature du corps, le plus grand corps du monde, à ſçauoir le premier ciel, ne ſeroit point corps, veu qu'il n'occupe aucun lieu comprenāt tout en ſoy, & n'y ayant rien au delà, qui le puiſſe comprendre, & luy ſeruir de lieu, comme meſmes les Philoſophes enſeignent. L'autre ſens eſt que par le nom de nature on entende la proprieté, comme ſi on diſoit, la proprieté d'vn corps eſt occuper lieu, & ce ſens eſt veritable : mais il n'empeſche pas que noſtre foy ne ſoit fondée en verité. Car nous croyons & diſons que Dieu eſt tout-puiſſant & qu'il eſt au deſſus de la nature : & qu'il peut faire qu'vn corps ſera corps ſans ceſte proprieté ou ſans l'execution de l'effect d'icelle, & ſans priſe de place. Il eſt plus difficile de produire vne choſe de rien, que de faire qu'vn corps n'occupe point de lieu: plus difficile de remettre en ſon entier & vnir auec les ames les corps des hōmes morts redigez en cendres, deuorez des hommes & des beſtes, & conuertis en autres corps: Et neantmoins nous croyons que Dieu a faict, non vne mais toutes choſes de rien, & qu'il reſuſcitera tous les corps des humains: qui donc ne croit qu'il peut faire que ſon corps ſoit au Sacrement d'vne façon ſurnaturelle eſleuée ſur ſa quantité, il n'a point de foy de ſa toute-puiſſance.

Maxime à deux ſes, La nature d'vn corps eſt, Occuper lieu. Le premier.

Le premier ciel ſans lieu.

Le ſecond.

Vn corps ne perd pas ſa nature pour n'occuper lieu.

Faire toute autre choſe ſurpaſſant toute autre difficulté.

Dauantage chauffer & bruſler eſt auſſi propre & naturel au feu qu'aux corps occuper lieu, & plus difficile à eſtre retenu & bridé en ſon action comme eſtant vn element le plus actif & le plus violent & mutin de tous, & neantmoins l'Eſcriture nous dict que Dieu a ſuſpendu l'action de ceſte proprieté en la fournaiſe de Babylone en faueur de trois enfans: & de plus a faict que la flamme leur ſeruoit de rafreſchiſſement. Si Dieu a faict ce qui nous ſemble & qui eſt de ſoy le plus difficile, ferons nous difficulté de croire qu'il puiſſe faire ce qui eſt le moins difficile, luy à qui tout eſt egalement facile, & duquel le premier titre eſt d'eſtre appellé tout-puiſſant? ne croirons nous pas qu'il puiſſe priuilegier vn corps, meſme le ſien, de l'exemption de ceſte ſubiection? Les meſcreās diront-ilz qu'il peut toutes choſes excepté ceſte cy? & qui leur a enſeigné ceſte exception? où eſt l'eſcriture que nous en produiſent les Miniſtres, docteurs qui diſent qu'il ne faut rien croire en matiere de religiō qui ne ſoit eſcrit? Que ne la font ils icy parler pour eux, où il eſt queſtion d'vn article ſi important?

Proprieté du feu. L'action du feu ſuſpendue. Dan. 3. 50.

Quand à nous, nous auons les teſmoignages exprez qui appuyēt noſtre foy. L'Eſcriture dit, *Dieu eſt au ciel: Il a faict tout ce qu'il a voulu.* Item, *Aucune choſe n'eſt impoſſible à Dieu.* Voila vne affirmation generalle qui comprend tout, & vne negation generalle qui forclot tout, pour l'aſſertion de la toute-puiſſance de Dieu : & diſent toutes deux enſemble, Dieu peut tout & n'y a rien qu'il ne puiſſe. L'eſcriture pouuoit elle plus aſſeurer la foy de la toute-puiſſance de Dieu que par ce langage trenchant à deux coſtez, declarant la verité par vne affirmation vniuerſelle, & reiectant ſon contraire par vne negation de meſme eſtendue? S'il peut tout, pourquoy n'aura il peu faire que ſon corps ſoit ſans occuper lieu en l'Euchariſtie, & ailleurs s'il luy plaiſt? Caluin, Piere Martyr & les Miniſtres deboutez de l'eſcriture n'ont pas failli de tirer par raiſon, leur dernier refuge : & ont trouué vn arriere-gloſe pour s'y barriquader & tenir ferme iuſques à la mort, c'eſt que l'empeſchement qu'vn corps ne puiſſe eſtre ſans occuper lieu, n'eſt pas du coſté de la puiſſance de Dieu, mais de la nature de la choſe, eſtant contradictoire qu'vn corps ſoit corps ſans tenir place: car c'eſt autant qu'eſtre corps & ne l'eſtre pas: ce que Dieu ne peut faire, non plus qu'il ne peut mentir & faire qu'vne montaigne ſoit ſans vallée, ou la lumiere ſans lumiere, l'affirmation ſans affirmation, la verité ſans verité : Car ce ne ſeroit ny montaigne, ny lumiere, ny affirmation, ny verité. C'eſt ce que du Pleſſis à voulu ſignifier diſant & begayant, que *nul miracle pour grand qu'il ſoit n'implique contradiction*, alleguant là deſſus S. Thomas, qui dict que Dieu ne peut faire vn homme ſans eſtre capable de raiſon : ny vn triangle ſans trois angles: & S. Auguſtin, qui dict que ce ſeroit impuiſſance & non toute-puiſſance: *Car grande eſt la puiſſance du* VERBE *de ne pouuoir mentir*: *Que là ne peut eſtre* EST & NON: *mais* EST EST, NON & NON. Mais ſi du Pleſſis eut ſceu que c'eſt que contradiction, & en quoy conſiſte l'eſſence d'vn corps, il eut auſſi entendu que ceſte replique eſt fondée ſur l'ignorance de ceux qui la font : Car ilz preſuppoſent touſiours que l'eſſence d'vn corps eſt d'occuper place, & nous auons monſtré que ce n'eſt que la proprieté, l'effect & l'acceſſoire, qui peut eſtre ſeparé de ſon ſubiect, de ſa cauſe, & de ſon principal, par le commandement de celuy qui pouuant tout, peut auſſi ſeparer la proprieté ou l'action de la proprieté d'auec le ſubiect, comme il ſepare la chaleur du feu, ou l'action de la meſme chaleur. Il eſt donc auec eux ignorant d'eſtimer que ce ſoit contradiction, qu'vn corps ſoit corps ſans occuper lieu, car retenant ſa quantité il retient touſiours ſon eſſence, qui eſt aſſez pour le maintenir en ſa poſſeſſion du corps ſans ceſte proprieté.

Dieu peut tout. Pſal 10 4 pſal. 134 6. Luc. 1 37. L'eſcriture l'aſſeure par affirmation & negation.

Raiſons humaines Refuge des ſectaires.

Exemple mal prins par les aduerſaires. Du Pleſſis l. 4 c. 3. p. 764. S. Thom. 1 p. q. 25. art. 3. 4 l. 1. cont. gen. c 84. l. 2. c. 25. S. Aug l. 15. c. 14 de trinit.

Tout ce qui n'eſt de l'eſſence peut eſtre ſeparé d'vn ſubiect par puiſſance diuine ſans contradiction.

Les exemples propoſez ſont courts, diſſemblables & ſans proportion : Car ils ſont tirez non de la proprieté mais de l'eſſence : la montaigne eſt vne portion de terre eſleuée ſur vn plain, il faut donc neceſſairement, que comme elle a ſon montant, elle ayt auſſi ſa pante, & cela eſt tellement de ſon eſſence que l'on ne la peut imaginer montaigne autrement ; Mais occuper place n'eſt pas choſe de meſme rang, veu que c'eſt vne proprieté, du train voirement de l'eſſence, mais

Reſponſe aux exemples.

Montaigne.

hors du cœur de l'essence du corps ; & partant mettre vn corps sans icelle, ce n'est pas faire vne montaigne sans valée, mais seulement mettre vne nature sans l'action de sa proprieté, & vn principal sans son accessoire ; ce que Dieu peut faire sans interest de la verité. Occuper donc place n'est pas estre corps, ny essentiel au corps, mais seulement proprieté du corps & proprieté separable ; où au contraire la montaigne enclost en son essence la valée ; & la lumiere aussi est l'essence de la lumiere, la verité de la verité, & l'affirmation de l'affirmation ; de mesme l'homme ne peut estre creature raisonnable, s'il n'est doué de raison, ny la figure trois angles, sans trois angles : Car toutes ces choses sont essentiellement & inseparablement vnies ; parquoy ce seroit contradiction qu'vne d'icelles fut sans l'autre. Que si on prend la proprieté d'icelles, la similitude sera bonne ; & sera contre nos parties. La proprieté d'vne montaigne est d'estre fichée en terre, Dieu la peut separer ; Car il peut faire bondir la montaigne & la suspendre en l'air, & si sera tousiours montaigne. La proprieté de la lumiere est d'esclairer, Dieu luy peut soubstraire ceste action. Ainsi dit S. Iean que le Soleil estoit deuenu noir & rendu comme vn sac de poil, & neantmoins il estoit tousiours Soleil, & la chose peut aduenir en verité, comme il la descrit en vision. La proprieté de la verité, & de l'affirmation est d'enseigner & signifier, Dieu peut empescher qu'elles ne feront ny l'vn ny l'autre, la proprieté de l'homme est le rire ; d'vn triangle de mesurer ; Dieu les peut priuer de l'exercice de telle proprieté. S'il peut faire ces choses, pourquoy luy sera il impossible de faire que son corps soit sans occuper lieu demeurant neantmoins vray corps?

[illegible]

Proprietez d'vne montaigne & de la lumiere separables. Le Soleil noir & sans lumiere & neantmoins Soleil apoc. 6. 12.

Pourquoy sera ce contradiction de dire que son corps soit au Sacrement sans occuper lieu : Et s'il en a monstré la preuue en d'autres corps, les Ministres nieront ils qu'il ne le puisse faire au sien, & que ce soit contradiction de nature, de la verité & du mensonge ? S. Augustin nous en donne vn remarquable tesmoignage en vn miracle aduenu de son temps, qu'il recite, disant qu'vne noble Dame portoit vn anneau lié & attaché fort estroittement auec plusieurs filets, lequel tomba à terre, & fut trouué sans fraction aucune, & les neudz des filets comme ilz estoyent au parauant. Et adiouste comme s'il venoit au deuant de la mescreance des Ministres ; *Ceux qui ne croyent poinct que le Seigneur* IESVS *ayt esté enfanté, demeurans les portes virginales entieres, ou qu'il soit entré à la chambre de ses disciples les portes closes, ne croyront pas cecy.* Ces filets donc sortirent sans occuper lieu. De nostre siecle nous auons eu quelque chose semblable. Monsieur de Coubladour gentil homme d'Auuergne & Cheualier de vertu, estant en Piedmont Lieutenant de feu Monsieur de Sainct Chaumond grand Capitaine & grand seruiteur de nez Roys, racontoit à Madame de Sainct Chaumond Louyse d'Ancesune femme dudict Seigneur, auoir esté present, quand le heaume que la foudre auoit faict sortir de la teste d'vn Albanois sans l'endommager, fut trouué par terre les corroyes liées & iointes ; chose qui donna grand estonnement à toute la compagnie qui le vit : car il falloit necessairement que la teste eut passé en mesme espace qu'estoit la mesure du col. Ie puis bien dire ce que dict S. Augustin cy dessus, que ceux qui ne croyent que nostre Seigneur soit né d'vne Vierge, ou qu'il soit entré les portes fermées en la chambre des Apostres, ne croiront pas ceste histoire : tant y a qu'elle a esté racontée à la dicte Dame de S. Chaumont, de qui ie l'ay ouÿ ; & n'y a aucune cause de mescroire à gens qui ont la foy, voire humaine : comme il n'y a aucune raison de penser que cela ait esté controuué mesme par gens de guerre qui ne s'amusent pas à faire telles inuentions. Mais bien y a il iuste occasion d'admirer la prouidence de Dieu fournissant cest exemple pour faire paroistre, qu'il peut serrer vne grande quantité en vn petit lieu, aussi bien que faire qu'vn corps soit sans occuper lieu, estãt maistre de la nature ; & par tel effect voulut confondre l'heresie de Caluin sur le corps de nostre Seigneur, laquelle commençoit alors de sortir des enfers & de monstrer la teste. Mais sans s'arrester à ces exemples ou de la nature ou des miracles, prenons en d'vne escole plus haute pratiqués au mesme corps du Sauueur.

Miracle d'vn anneau recité par S. Augustin. l. 22. de ciui. c. 8.

Miracle aduenu en Piedmont recité par le sieur de Coubladour. M. de S. Chaumond.

S. August. l. 22. de ciui. c. 8.

Prouidence diuine.

La saincte escriture nous enseigne que IESVS CHRIST est sorti du ventre de sa mere sans violer sa virginité, c'est à dire sans aucune rupture du corps virginal, qu'il est sorti du sepulchre fermé : & qu'il est entré dans la chambre des Apostres les portes closes : son corps donc en toutes ses actions n'occupoit aucune place, car occupant place il y eut eu necessairement de l'ouuerture au ventre virginal, au sepulchre & aux portes. Or est il que l'escriture nous dict le contraire. La mesme nous fournit des exemples en autre qualité de pareille valeur ; & nous enseigne que Dieu peut priuilegier son corps de tant de prerogatiues qu'il luy plaist sans le congé de la nature. Elle nous dict que le Sauueur estant encor mortel s'est rendu inuisible quand il a voulu : qu'il a marché sur la mer pied ferme ; & qui est plus admirable, qu'il est monté au ciel. Tout cecy est au dessus des loix naturelles, qui portent qu'vn corps humain est visible, parce qu'il est coloré, qu'il s'applombe en l'eau, parce qu'il est pesant : qu'il descend contre bas & tire à la terre au lieu de monter au ciel, pour la mesme qualité de pesanteur. Si IESVS CHRIST a faict cecy en son corps, ne pourra il pas faire qu'il soit en corps sans occuper lieu, s'il le veut? l'infirmité des hommes fera-elle les bornes à sa toute-puissance & l'aueuglement des mescreans à son infinie sagesse? Et ne pourra elle rien ouurer par dessus la hauteur de la pensée des infideles ? Et si l'experience diuine est vne preuue peremptoire de la verité, que peuuent les Ministres opposer aux exemples cy alleguez ? croyent ilz à la saincte escriture qui les recite? les oseront ils reprocher, contredire, ou gloser ? Que disent ilz ? Ilz parlent, ilz ment, ilz contredisent, ilz glosent, ils font tout ce que leurs peres ont iadis faict, & ce que le pere de mensonge leur met à l'oreille pour renuerser la foy ; & sur les ruines d'icelle establir leur peruerse opinion : ils font tout pour ne croire à la verité. Oyons les parler.

Exemples de la S. escriture pour nostre foy. La mere de Dieu vierge. Isa. 7. 14. Luc 1. 27. Le sepulchre fermé Matth. Luc 24. 2. 27. Les portes closes Ioan. 20. 26. Qualitez supernaturelles en vn corps naturel.

Ignorances & blasfemes des Ministres sur la virginité de la Vierge mere de Dieu.

CHAP. XLV.

SI iamais les Ministres se sont monstrez heretiques, c'est aux explications qu'ils ont forgées sur les exemples de l'Escriture que venons d'alleguer. Car sans pieté & sans respect, & sans espargne, ils ont donné contre l'honneur & de la mere, & du fils de Dieu, pour maintenir & honorer leur fausse doctrine contre la vraye foy. Sur le premier exemple, Beze dict que le ventre de la Vierge fut ouuert pour donner passage au Sauueur naissant, & incontinant referiné par la vertu diuine. Qui a donné ceste glose à ce gloseur, & d'où l'a il prise? de l'Escriture? des saincts Peres? ou de son cerueau forcené? Peut on rien dire de plus ignorant, plus malin & plus heretique? Quelle virginité sera ceste-cy? la virginité peut elle subsister auec rupture du clos virginal? & s'il est violé vne fois le peut-il reparer? se peut-il faire qu'il n'ait esté violé? l'Escriture dict que IESVS-CHRIST est né de la Vierge, non seulement pour n'auoir eu aucune cognoissance d'homme, mais pour auoir enfanté sans aucune corruption ou ruption de son corps, ce que le Prophete Esaye a exprimé en peu de mots disant; *Voicy la Vierge conceura & enfantera vn fils.* Conceura Vierge, & enfantera Vierge. Le symbole des Apostres dict aussi, que IESVS-CHRIST *a esté conceu du S. Esprit*, c'est à dire sans accointance charnelle, *& né de la Vierge Marie*, c'est à dire sans rupture. La perpetuelle foy de l'Eglise a esté que la mere de Dieu est Vierge deuant l'enfantement, en l'enfantement & apres l'enfantement. Si l'Escriture dict verité, & si la foy de l'Eglise ne peut estre fausse, ce bouc enuieilli & consommé ez ordures de sa chair & lubricité, peut-il euiter le crime d'vn menteur impudent, & d'vn profane blasfemateur, parlant comme il a parlé contre l'excellence de la virginité de la mere de Dieu, & luy ostant vn des plus beaux titres de son honneur, mesmes ayant en teste toutes ces auctoritez; & sa malice n'est elle pas de tant plus effrontée qu'il sçauoit, ou pouuoit sçauoir que Iouinien vieil resueur auoit esté nommément censé par le Pape Sirice, par S. Ambroise & par S. Augustin, entre les heretiques pour ceste erreur parmy les autres qu'il tenoit? Et du Plessis a-il failli de faire courir la poincte de sa plume apres Beze & les autres, contre la virginité de la mere de Dieu? c'eust esté grand cas s'il ne l'eust fait. Il parle donc & escrit comme eux: il allegue en gros Tertullien, Origene, S. Ambroise, & sainct Hierosme, sans citer en particulier leurs textes: aussi bien n'en auoit-il pas, c'est merueille qu'il n'en aye feinct. Il cite toutes-fois les paroles de S. Luc, & de Theophylacte comme pour luy; Item Durand, duquel nous ne faisons aucun cas, quand il parle contre les docteurs de l'Eglise, ainsi qu'il faict en ce subiect. Quand est de Tertullien & des autres, comme il les cite en gros, aussi les falsifie-il en gros, leur voulant faire dire ce qu'ils ne penserent iamais: car quand ils ont escrit que le Sauueur a ouuert proprement la matrice, ils n'ont voulu signifier autre chose, sinon qu'il est sorti autrement que les autres enfans du ventre de sa mere, & qu'il s'est faict voye de sa propre vertu, où les autres enfans la trouuent ia faicte, & naissent auec l'ayde d'autruy: Et s'est faict voye comme vn tout-puissant, voye miraculeuse & sans lesion du corps virginal de sa mere. Et partant dict tres-bien le venerable Bede, *Quand l'Euangeliste escrit de l'ouuerture de la matrice, il parle selō la façon de la commune natiuité, non qu'il veuille dire, ny qu'il faille croire que* IESVS-CHRIST *nostre Seigneur aye violé en sortant le logis virginal du ventre sacré, qu'il auoit en entrant sanctifié, comme croyent les heretiques disans, que la bien-heureuse Marie a esté Vierge iusques à l'enfantement, & non en l'enfantement: mais selon la foy Catholique, il est sorty du ventre fermé de la Vierge, comme l'espoux de sa chambre.*

Origene sur S. Mathieu dict apertement, que IESVS *sortit du ventre clos de la Vierge.* S. Ambroise. *Le clos virginal est demeuré sans rupture, & les fermures d'integrité sans fraction.* Item, *Bonne porte estoit Marie qui estoit close & ne s'ouuroit point, le* CHRIST *a passé par icelle, mais sans l'ouurir.*

S. Hierosme, *Le seul* CHRIST *a ouuert les portes closes de la matrice virginale, qui toutes-fois demeurent tousiours closes.*

Amphilochius, *Quand est*, dict-il, *de la nature virginale, les clos de la Vierge n'ont esté aucunement ouuerts. Quand est de la puissance du Seigneur engendré, il n'y a rien de fermé à luy: toutes choses luy sont ouuertes.* Theophylacte n'a voulu dire autre chose que ce que tous ces Peres ont dict: c'est qu'il est sorti de sa propre vertu & forty d'vne façon ineffable. Voila comment ceux que du Plessis allegue pour soy sont alleguez de bonne foy. Croyez ce que luy & les Ministres disent auec ceste foy, n'espargnans ny l'honneur du fils de Dieu, ny de sa mere pour establir à tout prix l'opinion qu'ils ont miserablement coiffée.

Malignes interpretations des Ministre sur le miracle du Sauueur sortant du sepulchre fermé.

CHAP. XLVI.

ILs ne sont pas plus sobres ny moins aueugles à raualer & gloser les miracles du Sauueur sortant du sepulchre fermé, & entrant en la maison portes closes. Caluin, Pierre Martyr, & Beze confessent voirement que le Sauueur sortit du sepulchre fermé, mais ils disent que par la diuine vertu la pierre deuint molle pour donner passage au corps du Sauueur, ou qu'elle fut roulée ou arriere, & aussi tost remise. Ceste glose est donnée & prise du mesme cornet, que la prochaine de la natiuité du Sauueur: c'est vne frenesie causée par le pere de mensonge au cerueau de ces gens agitez. Car l'Escriture ne donne aucun signe, par lequel ils puissent tirer ce qu'ils disent, ains au contraire elle dict tres-expressément que comme les femmes approchoyent du sepulchre, l'Ange roula la pierre, pour monstrer

Notes en marge :

Blasfeme & ignorance de Beze.

La virginité ne peut subsister auec fraction du corps.

La virginité de la mere de Dieu. Isa. 7. 14. S. Hiero. in eum locum.

Le symbole.

La foy vniuerselle.

Iouinien heretique contre la virginité de la mere de Dieu. Siric. in epist. apud S. Ambr. 80. & 81. idem dicit S. August. de haeres. 82.

Du Plessis pour les Ministres l. 4. c. 3. p. 762.

Ineptes allegations de l'aduersaire.

Il a faute d'auteurs citant Durand comme cy dessoubs Ferus.

Luc. 2. 23. Beda in hunc locū.

Les Ministres ont renouuellé ceste heresie mētionnée par Epiphane. haeres. 78.

Orig. sur S. Matth. 26. S. Ambr. l. 2. Inst. virg. c. 7. Idem ibid. c. 8.

S. Hiero. l. 2. cōt. Pelagian.

Amphilochius hom. in Hypapantem. apud Sur. tom. 2. 2. Febr.

Calu. l. 4. Inst. c. 17. § 29. P. Martyr. cōt. Gard. obiectio. 11. Beza de commun. cor. Christ.

Gloses de frenetiques.

Digitized by Google

f[...]alement que le Sauueur estoit resuscité le sepulchre fermé ; c'est donc l'esprit ennemy de toute verité, qui a dict à ces gloseurs que la pierre deuint molle ou qu'elle fut roulée ou bien aneantie, & les a en vn autre façon rendus funestement aueuglez. Car si IESVS-CHRIST par miracle a peu amollir ceste pierre, qui de sa nature estoit dure, quel aueuglement est le leur, de ne voir qu'il pouuoit rendre son corps subtil, pour penetrer la dureté de la pierre? pourquoy ayment ils mieux mettre la gloire du miracle au corps de la pierre, qu'au corps du Sauueur? N'est-ce pas pour diminuer d'autant la gloire de ce corps : & s'ils croyent que le Sauueur eut puissance d'amollir la pierre par dessus sa nature, icelle demeurant tousiours pierre : pourquoy estimeront ils impossible que le mesme Sauueur puisse rendre son corps subtil pour penetrer vn autre corps, & se trouuer en vn lieu sans lieu, & retenir neantmoins la vraye nature du corps? & quelle frenesie est ceste-cy, de vouloir tout croire fors à la verité? & du Plessis ne dict-il rien sur ce propos? Si faict; il amplifie la frenesie des Ministres par vne petite allegation, & vne enorme falsification & mensonge. *Pour la pierre du tombeau*, dict-il, *Iustin martyr leur diroit que la puissance diuine luy fit faire place, ou que l'Ange la roula.* Et cite à la marge la cent & vingtiesme question, en laquelle Iustin n'en dict vn seul mot; il est vray qu'en la question cent dixseptiesme il dict tout le contraire à ce que du Plessis vient d'alleguer. Voicy les paroles de sainct Iustin. *Comme le Seigneur marcha sur la mer non en changeant son corps en esprit, mais par sa diuine vertu, & fit non seulement à son corps, mais aussi à celuy de Pierre, la mer propre à estre marchée à pied, qui de soy ne l'est pas; de mesme par sa vertu, il sortit du sepulchre lors que la pierre estoit dessus; & entra à ses disciples les portes closes; car la pierre ne fut pas roulée pour luy faire place ressuscitant, mais pour donner signe de sa resurrection.* Ces paroles sont claires, & disent que le corps du Sauueur sortit miraculeusement du sepulchre, à sçauoir sans occuper place (car la pierre occupoit tout le lieu par où il passa), mais toutes-fois sans estre changé en esprit, c'est à dire retenant la nature d'vn vray corps; elles disent que la pierre ne fut pas roulée par l'Ange pour luy faire place en sortant, mais en signe qu'il estoit sorty : elles illustrent ce miracle par le miracle faict en la mer, non seulement au corps du Sauueur, mais encor à celuy de S. Pierre, qui sur la nature d'vn corps pesant marcherent sur les eaux; Item par vn autre miracle de semblable merueille, quand le Sauueur entra aux disciples les huys clos. Au lieu de toutes ces merueilles du Plessis dict, que le Sauueur *sortit par sa puissance*, qui est ne dire rien sinon confusement, & obscurcir la gloire de Dieu; *ou que l'Ange roula la pierre pour luy faire place*, qui est parler directement contre les paroles & sens de l'autheur. Et ayant ietté ce poison il cite les vrayes paroles de Iustin, non pour antidote des siennes fausses, mais pour s'en seruir d'ombrage, & leur faire dire s'il peut que le miracle ne fut pas au corps du Sauueur, mais en la mer & aux portes. Si le Diable eut entrepris de mettre les tenebres aux œuures de Dieu, & de corrompre vn texte; pouuoit-il estre plus malin à disloquer vne verité & à la metamorphoser au mensonge, qu'en alleguant comme ce capitaine allegue : & que diroit ce sainct Pere s'il viuoit au monde se voyant si funestement allegué pour seruir d'appuy à vne heresie effrontée? que diroit-il de ce capitaine alleguant?

Ils mettent le miracle où Dieu à moins de gloire.

Ils croyent tout, fors à la verité.

Du Pless. l. 4. c. 3. p. 762.

S. Iustin Martyr q. 117.

Ces paroles sont vn sens tout contraire à la citation de du Plessis.

Malignité heretique.

C'est tousiours pour priuer le corps du Sauueur de sa gloire.

Que faict-il encores? Il poursuit à alleguer & à falsifier : il allegue sainct Leon, qui dict que CHRIST resuscita, la pierre du monument estant roulée : & sainct Leon dict apertement, qu'elle ne roula point pour luy faire voye, mais pour apres estre signe, qu'il seroit resuscité, & qu'il sortit du sepulchre fermé; comme il entra à ses disciples les portes closes, comme disoit tantost S. Iustin. Il allegue sainct Hierosme qui dict, que *la creature ceda au Createur* : nous le disons aussi. Il allegue S. Cyrille qui escrit ce que disent les autres Peres, & au mesme miracle recognoit les mesmes merueilles de la toute-puissance de Dieu qui faisoit ce qu'il vouloit de son corps. De tous ces lieux du Plessis n'en faict que des filets, pour surprendre les simples par feinctes allegatiōs comme s'il disoit quelque chose pour esblouyr les yeux, charmer l'oreille, & obscurcir le lustre, & la foy que nous auons de ces miracles, qui est la foy de toute l'antiquité, comme on peut voir ez escrits de tous ceux qui en ont parlé : ez escrits de sainct Gregoire de Nazianze, sainct Chrysostome, sainct Hierosme, sainct Augustin, Beda, Euthymius, sainct Bernard & autres. Voyla les gloses des Ministres sur le miracle du corps du Sauueur sortant du sepulchre, oyons les autres.

S. Leon malignement cité ad Epist. Palæst.

S. Hieron. ad Pammach.

S. Cyrill in Ioa. l. 12. c. 33.

L'heresie est toile d'araignée.

S. Greg. Naz. trag. Christ. patiens.

S. Chrys. hom. de S. Ioa. Bapt.

S. Hiero. ep. ad Hedibiam.

S. Aug. ser. 136. de temp. Beda hom. in vig. pasch. Euthym. in Matth. c. 28.

S. Bernard. ser. 1. de resurr.

Autres interpretations des Ministres, refutées sur le miracle de IESVS CHRIST *entrant les portes closes.*

CHAP. XLVII.

QVe disent encores les Ministres, que glosent ils sur le miracle des portes fermées? Ils disent ce que du Plessis en a rapporté & quelque chose de plus. Son rapport est, *que nos meilleurs interpretes modernes n'abusent point de ces passages pour la penetration des dimensions*, & pour tous ces meilleurs interpretes, il cite à la marge Ferus, & monstre en ceste citation l'extreme disette qu'il a de bons autheurs pour parer ses mensonges : car Ferus est de moindre authorité entre les moindres, quand il dict la verité auec eux, & de nulle du tout quand il parle contre la foy des plus grands. Caluin auoit dict que IESVS-CHRIST entrant, ouurit les portes par sa diuine vertu, sans attendre que les Apostres les ouurissent : Pierre Martyr qu'il les raréfia, les autres qu'il entra par les fenestres. Bon Dieu, quelles gloses, quelles impudences, & quelles frenesies! Si les portes s'ouurirent, si elles se rarefierent pour donner entrée à nostre Seigneur en quelque autre façon, sainct Iean l'Euangeliste tres-diligent & tres curieux à noter toutes les plus menues circonstances des miracles du Sauueur, eut-il oublié de le dire, comme il l'a dict des portes fermées? Quand la porte de fer s'ouurit à sainct Pierre sortant de prison, ou à sainct Paul estant enclos en prison, sainct Luc n'a-il pas disertement dict, que la porte s'ouurit d'elle mesme à l'vn, & qu'elles se trouuerent ouuertes à l'autre? Est-il donc possible que sainct Iean n'eust sonné mot

Du Pless. l. 4. c. 3. p. 763.

Gloses de frenetique.

La porte de fer s'ouure. Act. 12. 10. & c. 16.

Les meschans ne font que gyrer cõme le Diable Circuiuterram Iob. 1.

de ceste si notable remarque de Caluin & de Pierre Martyr ? mais quelle manie est la manie de ceux-cy, de dire tant d'absurditez & mensonges pour ne dire la verité ? combien font-ils de circuits & de tours à guise de Corybantes pour fuyr la lumiere de la verité ? Combien leur estoit-il plus facile de croire à l'Euangile, tesmoignant que IESVS-CHRIST entra les portes fermées? de croire à la toute-puissance de Dieu, qui peut faire mille choses plus difficiles que celle-là ? de suiure l'explication des saincts Peres, qui tous sans exception ont expliqué ceste entrée comme nous l'expliquons, encor qu'ils eussent Marcion en teste, qui abusant de ce lieu disoit, comme ceux-cy disent maintenant, que CHRIST n'auoit point eu vn vray corps, & que c'estoit vn esprit ou vn fantosme, s'il estoit entré les portes fermées, pourquoy ne respondoyent-ils à cest heretique, ce que Caluin & ceux-cy disent qu'il entra par les fenestres, ou qu'il ouurit les portes ? pourquoy n'expliquoyent ils ce miracle à la façon que ceux-cy l'expliquent ? n'est-ce pas d'autant qu'ils ne vouloyent point mentir comme ceux cy, ny parler contre la saincte Escriture comme font ceux-cy?n'est ce pas d'autant qu'ils croyoyent que IESVS-CHRIST pouuoit faire cela & dauantage, & neantmoins retenir la vraye nature de corps en son corps? & au reste que peuuent dire les Ministres de l'Ascension du Sauueur, qui n'est pas moins repugnante à la nature d'vn corps, que de passer à trauers les bois & les pierres? Ne diront-ils pas à la fin qu'il se fit vne eschelle pour monter au ciel, ou qu'il fut porté par les Anges en vn branquart ? car cela est de mesme air que dire, que la pierre du sepulchre s'est amollie à son corps resuscitant, & la mer endurcie au mesme corps marchant, & les portes ouuertes d'elles mesmes; la mesme mescreance est par tout; & c'est la mesme resuerie de feindre sans expresse auctorité, le miracle de la mollesse de la pierre, ou de l'eau endurcie, ou des portes ouuertes, que feindre vne eschelle ou des chariots pour monter au ciel. c'est tousiours suiure ses inuentions & les preposer à l'Escriture, qui ne dict rien approchant d'icelles & qui nous signifie tout le contraire. Or ja n'aduienne que nous suiuions tels resueurs & telles resueries. La foy Catholique nous guide par vn trop meilleur chemin que celà, nous enseignant que le Sauueur, en tout-puissant maistre, faisoit de son corps ce qu'il luy plaisoit, retenant tousiours la nature de corps, le faisant passer à trauers les portes dessus les loix de la nature, comme par dessus les mesmes loix il fut conceu & enfanté, monta au ciel par sa vertu, & penetra le ciel sans fraction du ciel. Et si nous croyons qu'il peut faire passer vn chameau, demeurant chameau, par le trou d'vne esguille, comme il dict en sainct Matthieu & sainct Marc, & comme l'expliquét, croyent, & admirent sainct Chrysostome, sainct Ambroise, sainct Hierosme, sainct Hilaire, apres Origene, & tous les anciens Peres escriuans sur ce lieu, pourquoy ferós nous difficulté de croire qu'il peut faire que son corps demeurant corps n'occupe aucun lieu ? qu'il passe à trauers vn corps? qu'il demeure en vne petite hostie? & que comme il luy a esté possible de faire mille & mille corps de rien par sa seule parole, il luy est aussi

Toute l'Eglise Catholique a expliqué tousiours le miracle cõme nous l'expliquons.

Marcion abusoit du passage de S. Iean faisant la mesme cõclusion que les Ministres.

Vn corps pesant.

Inuẽtions humaines.

Vn chameau par le trou d'vne esguille S.Chrysost. S. Ambro. S. Hieron. S. Hilar. Origen. & alij, in Matth. 19. Qui a fait tout de riẽ peut faire tout en tout.

facile de priuilegier son corps des qualitez que nous disons, & d'autres s'il luy plaist ? Arriere donc, ô ames profanes & infideles, arriere des mysteres & autels de Dieu, qui aymez mieux luy rauir le titre de sa toute puissance pour suiure vos infernales fantasies, que plier la roideur de vostre orgueil & presomption à l'obeyssance de la foy, pour recognoistre les merueilles de sa maiesté.

L'argument prins sur la pluralité des lieux refuté. Que IESVS-CHRIST peut faire que son corps soit en diuers lieux en mesme instant.

CHAP. XLVIII.

LA Philosophie a encor fourny d'vn autre costé armes & presomption aux Ministres, pour combattre en geans la puissance de Dieu, & en infideles la foy en son Sacrement. Ils philosophent sur la pluralité des lieux, esquels nous croyons se trouuer le corps de IESVS-CHRIST; & pretendent philosophant & resuant, la mesme cõtradiction que dessus, & la mesme impossibilité de la chose. C'est contradiction, disent-ils, qu'vn corps soit en diuers lieux en vn mesme temps; car ce seroit vn corps & plusieurs corps; il seroit vn & non vn, qui sont pieces contradictoires notées de faux & de vray, & incapables d'accord. Tout le reste qu'ils disent, se rapporte à cecy : & ie l'ay dict plus clairement & plus efficacement, qu'ils ne font. A tout ie respons, que ces bonnes gens laissent encor icy d'estre Chrestiens, pour paroistre qu'ils sont naturalistes, aymans mieux suiure les erres de la nature, & de leur iugement, que croire à la parole de Dieu, qui peut faire infiniement plus que l'esprit humain ne peut comprendre, & qui faict & dict ce que nous croyõs. Il est certain, que IESVS-CHRIST a laissé son corps au S. Sacrement de l'autel, d'où s'ensuit, qu'il est en plusieurs lieux : le bon Chrestien doibt croire à ce que Dieu dict, & ne doubter aucunement qu'il ne soit aussi puissant à faire, qu'il est veritable à dire ; & s'asseurer qu'il n'y a aucune contradiction en ce qu'il dict, & faict. Que si les yeux de l'entendement humain ne peuuent penetrer la hauteur de ses œuures diuines, ils ont dequoy admirer la grandeur de l'ouurier. Au moyen dequoy encor qu'il aduint que nous ne sceussions demesler les nœuds de toutes les difficultez, qui peuuent estre icy faictes, nous ne deuons pas croire, qu'il y ait de la contradiction en ce que Dieu dict: mais recognoistre la petitesse de nostre esprit en la maiesté du mystere: autrement tous les articles de la foy branleroyent à la voix des mescreans, & tout l'estat de nostre religion prendroit coup.

Philosophastres.

Pretenduë contradiction.

Les Ministres ou philosophes ou grammairiens.

En ce que Dieu dict ou faict il n'y peut auoir contradiction.

Les merueilles de Dieu occasion d'humilité.

Les anciens docteurs ne peurent iamais respondre sans replique aux cauillations & pointilles de Dialectique, que faisoyent les Arriens contre la Trinité, auec pretensions de contradiction beaucoup plus colorées que ne sont celles des Ministres: laissa-on la foy de la Trinité pour cela? Sainct Augustin apres auoir longuement disputé contre les Pelagiens du peché originel, en fin il confesse, que la difficulté de la chose surpasse la capacité de son esprit, ne pouuant entendre en quoy consistoit ce peché, & comment

Cauillations des Arriens presque indissolubles. S. August. contre les Pelagiens. Le peché originel difficile à entendre.

Digitized by Google

pouuoit estre commis par le petit enfant, n'ayãt encor l'vsage de son franc-arbitre, sans lequel il n'y a aucun peché. Les philosophes Payens faisoyent plusieurs argumens contre l'article de la resurrection des corps, ausquels le mesme docteur ne respond autre chose, sinon qu'ils ne suiuoyent que l'adresse de leurs sens, ne croyant sinon ce que l'experience ordinaire leur enseignoit, où la foy croit les choses qui ne se voyent point. Ce sera donc assez disputant en l'eschole Chrestienne, d'exhorter les Ministres d'estre bons Chrestiens & non mauuais philosophes, ce que nous faisons de tres-bon cœur. Et affin que de mesme cœur ils suiuent nostre conseil, nous leur monstrerons que leurs pretensions sont fondées sur l'imbecillité de leur cerueau, & non sur la verité de la chose; que nostre foy est la foy des saincts Peres, & de toute l'Eglise; & en somme qu'ils mescroyent iniquement & en gens esgarez d'esprit, le poinct de ce mystere, veu qu'ils en croyent d'autres, esquels il y a autant, ou plus de difficulté, & d'apparence de contradiction. Quand donc ils disent, que si vn corps est en plusieurs lieux en mesme instant, il s'ensuit qu'il est vn, & qu'il n'est pas vn, ains plusieurs, qui est vne contradiction; nous respondons que la consequence n'est pas bonne. Car l'vnité essentielle de la chose ne depend pas de l'vnité du lieu, ou des autres accidens, mais de l'vnion de ces principes naturels, parquoy si la chose est vne en ceste vnité, & si vn corps est vn en matiere & forme, qui sont les fondemens essentiels de son estre, il est vrayement vn, encor qu'il soit contenu en plusieurs lieux, & paré de plusieurs autres accidens, comme de plusieurs couleurs, saueurs, & semblables atours de sa nature. Ainsi voyons nous que Dieu est non seulement en plusieurs lieux tres-esloignez, mais par tout: & ce neantmoins tousiours vn, parce qu'il est vn en essence & en nature. Il est tout au ciel, & tout en la terre, & en chasque lieu, & en chasque creature: & s'il faisoit encor dix mille mondes aussi distans, que nostre terre est esloignée du ciel, il seroit en tous: chose que la foy croit, mais que l'esprit humain ne sçait comprendre, ne pouuant imaginer vne substance en plusieurs lieux, qu'il ne pense quand & quand, que les lieux sont vnis ensemble, ou qu'elle est diuisée en iceux, ou estenduë selon leur nombre & capacité: ce que toutes-fois l'on ne peut dire de Dieu, estant luy vne essence tres-pure, tres-spirituelle, tres-indiuisible, & tres vnie en soy. Et partant sainct Augustin parlant de ceste ineffable presence de Dieu en toutes choses, *l'entendement humain*, dict-il, *s'esmerueille de cecy: & possible ne le croit point: parce qu'il ne le peut entendre.* Il peut aumoins entendre qu'il n'y a aucune contradiction, qu'vne chose soit vne, & soit en diuers lieux demeurant en son vnité.

S. Aug. l. 22. de ciu. c. 5.
Le vray Chrestien croit, le mauuais dispute (?) cherche.
Response à l'argument.
L'vnité de la chose depend de l'vnité de l'essence d'icelle.
Dieu est par tout.
Chose admirable.
La presence de Dieu par tout chose admirable.
S. Aug. ep. 3 ad Volus.

Le mesme Dieu a peinct en l'ame humaine image de sa Maiesté vn crayon de ceste presence sienne, & vn exemple familier pour illustrer nostre foy de la presence du corps du Sauueur, & renuoyer ceste pretenduë contradiction, prinse sur la pluralité des lieux. Nostre ame est vne, toute en tout le corps, & toute en la teste, aux pieds, & aux autres membres de diuerse assiette, comme de diuerse figure; tous en diuers lieux, & en mesme instant toute l'ame en tous, non estenduë comme l'air ou la fumée dedans vne chambre, ou dans vne autre lieu: mais sans extension des parties, car elle n'a aucune partie, ny quantité, qui seule est capable d'extension: si bien que par tout où elle se trouue, elle y est toute, à la semblance de son createur. Il n'y a donc point de repugnãce ou contradiction, qu'vne chose soit vne, & soit en plusieurs lieux.

L'ame en plusieurs lieux.
La seule quantité capable d'extension.

Les Ministres possible estimans coucher du meilleur de leur metaphysique repliqueröt contre ces exemples, que Dieu est vn esprit, & nostre ame aussi; & que le corps est corps: & partant encor que ceste proprieté se trouue en la nature spirituelle, elle est neantmoins repugnante au corps. Mais la responce est facile: car la cause pourquoy naturellement vn corps ne peut estre en plusieurs lieux, n'est pas d'autãt qu'il est corps, mais parce qu'il est vn: & entant qu'il est vn, il ne peut naturellement estre en deux ou plusieurs lieux: car il sembleroit par cela estre multiplié, & quitteroit la nature de l'vnité. Parquoy en ceste qualité il est aussi repugnant à vn esprit d'estre en diuers lieux, qu'à vn corps: & neantmoins nous voyons par cest exemple tiré de nostre cru, que l'ame estant au corps, est en diuers lieux, voire naturellement: Pourquoy dirons nous donc estre vne chose repugnante à la verité, que Dieu puisse faire que son corps esleué dessus les loix ordinaires de la nature, soit en diuers lieux, mesme spirituellement, comme il est en l'Eucharistie, sans occuper lieu, & à guise d'esprit? car comme il a faict l'esprit & le corps, il peut, comme Seigneur de la nature, donner au corps vne assiette spirituelle, & faire qu'il soit present en maniere d'esprit; tout ainsi qu'il a donné puissãce aux Anges, qui sont esprits, de se monstrer en façon de corps, & prendre vne presence corporelle & visible. Nous voyons aussi qu'il a donné vn mouuement si soudain aux cieux, que s'ils touchoyent rez terre, de la vitesse qu'ils roulent là haut, les estoilles, qui en sont portées droict à l'Æquateur, se trouueroyent en vn clin d'œil à l'orient, à l'occident, & en tous les lieux, qui sont entre-deux. Car vne estoille fichée en cest endroict là du ciel, faict en vingtquatre heures treze millions de lieuës celestes, & partant à chasque quart d'heure, plus de cent & trente mille: la terre n'a de circuit que onze mille lieuës terrestres: si bien que ceste estoile est portée plus vistement que ne voleroit vn oyseau tournoyant sept fois la terre du Leuant au Ponant en tel espace de temps que l'on peut dire vn AVE MARIA. Comme donc cest oyseau seroit en vn infiny nombre de lieux presque en mesme instant; de mesme l'estoile. Si Dieu a faict de telles merueilles selon les loix naturelles, ez corps de sa maisõ: dira-on qu'il se contredict, s'il faict que le corps de sa maison (?) soit en plusieurs lieux en mesme instant dessus les loix de la nature commune? Nous auons donc monstré contre la pretension des Ministres, qu'il n'y a aucune contradiction, qu'vne substance tant spirituelle que corporelle soit en diuers lieux: s'il n'y a point de contradiction: Dieu le peut faire. Parquoy leur philosophie rejectant la presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie à cause de ceste contradiction pretenduë, est vne vaine & temeraire presomption,

Replique.
Pourquoy vn corps ne peut estre en plusieurs lieux ensemble.
Dieu peut donner des qualitez spirituelles à vn corps. 1. Cor. 15. 44.
Les astres en vn infiny nombre de lieux en mesme temps.
Admirable vitesse.
Le corps de Dieu priuilegié sur tous corps.

vne philosophie profane, & tres-indigne d'vn docteur Chrestien.

La pretenduë contradiction des Ministres sur la pluralité des lieux refutée par autres preuues.

CHAP. XLIX.

REnuoyons encor par quelques autres preuues ceste Ministresse contradiction imaginée sur la pluralité des lieux. L'vne de ces preuues est l'experience prinse sur le mesme corps du Sauueur, que l'Escriture nous enseigne s'estre trouué en plusieurs lieux en vn mesme temps selon la confession des Ministres: ce que ie monstre ainsi. Ils disent que le corps du Sauueur ne bouge du ciel, & qu'il n'en partira iusques au iour du iugement (ie prens leur confession sans examen pour le present.) Ils ne peuuent nier que Sainct Paul n'aye veu IESVS-CHRIST en terre, depuis qu'il est monté au ciel; car c'est luy-mesme qui l'escrit, disant que IESVS CHRIST a esté veu par luy, comme par vn auorton, non en vision estant au ciel, mais en terre en la façon qu'il auoit esté veu de Sainct Pierre, de S. Iaques & de plus de cinq cens freres apres la resurrectiõ. Ce qui est encor euident par l'histoire de sa conuersion, nommécment par ces paroles de Sainct Paul, SEIGNEVR QVI ESTES VOVS? qui monstrent qu'il voyoit vn homme brillant d'vne lumiere esclatante, comme vn soleil pres de soy. Car s'il l'eut veu au ciel, il n'eut demandé autre chose, ny faict doubte, que ce n'eut esté Dieu ou vn ange de sa part: il s'ensuit donc necessairement que le corps du Sauueur estoit ensemblément au ciel & en terre. Il n'y a point de contradiction, ny de meslange du vray & du faux, de dire que le corps du Sauueur se trouue en diuers lieux en l'Eucharistie.

IESVS-CHRIST veu par S. Paul. 1 Cor. 15 8

Comme par sainct Pierre & S. Iaques

Seigneur qui estes vous? act 9.

Dauantage le mesme Sauueur se monstra à S. Pierre deuant qu'il fut martyrisé à Rome, & à S. Antoine, apres vne sienne grande affliction, ce qui est tesmoigné par S. Ambroise, Ægesyppe, S. Athanase, & par autres docteurs de telle creãce que personne n'en peut doubter; s'il est capable de foy: moins encor ie nier, s'il n'est du tout impudent. Le corps du Sauueur donc estoit au ciel, comme les Ministres dient, & en mesme temps en terre, comme ces saincts Peres tesmoignent. Il estoit donc & peut estre encor, en plusieurs lieux, sans cõtradiction de mensonge & de verité. Et certes c'est merueille, que les Ministres, qui ne voyent sinon des yeux du corps comme les corneilles, ayent esté si subtils & si clair-voyans de remarquer ce nœud de contradiction en ceste presence du corps du Sauueur, où nul des anciẽs Peres n'y vit iamais que toute conuenance, & digne marque de la toute-puissance de Dieu; à laquelle ils ont tant attribué, que non seulement ils ont creu, que le Sauueur pouuoit faire, que son corps se trouuat en diuers lieux en mesme instant, mais encor tout autre corps. De son corps il est tres-euident qu'ils l'ont creu & enseigné. S. Chrysostome au lieu que cy-deuãt auons cité, *ô miracle, ô diuine benignité. Celuy qui sied là haut à la dextre de Dieu en mesme instant est manié de la main de tous!* Le mesme docteur escriuant sur l'epistre aux Hebrieux dict, que le corps du Sauueur est offert en plusieurs autels en mesme temps le mesme escriuent sur le mesme lieu Primasius, & S. Anselme. Sainct Ephren, que nous auons cité cy-dessus, dict que le corps de l'agneau immaculé, c'est à dire de IESVS-CHRIST est prins entier de tous les fideles qui communient.

Le Sauueur apparu à S. Pierre à Rome, S. Ambroise orat. cont Auxent. Ægesyp. l. 3. excid. Hiero. & à S. Antoine au desert. S. Athan ap. 2. pro fuga sua. Les Ministres subtils à la chair.

S. Chrys. l. 3. de sac. cy dessus. Alors les Chrestiens prenoyent à la main le Sacrement.

S. Chrys. in 10. ad Hebr. S. Ephr. l. de nat. Dei. non scrut. cy dessus.

S. Cyrille, & Theophylacte enseignent disertement que IESVS-CHRIST sanctifie par sa chair receuë au S. Sacrement, les ames & les corps de tous ceux qui communient par tout le monde, & qu'il est entier en tous. Voyla leur creance sur la presence multipliée du corps du Sauueur. Qu'ils ayent creu que par puissance diuine cela se peut faire en tout autre corps, Sainct Augustin nous en sera tesmoing pour tous. Il escrit au liure du soing qu'on doibt auoir des trespassez, que Iehan moyne de saincte vie, sans bouger de son monastere s'estoit apparu à vn certain homme se tenant en vn autre lieu fort esloigné de là; Et met en doute s'il s'estoit trouué reellement present en ces deux lieux ensemble. *S'il s'est trouué present* (dict-il) *à l'autre en dormant, il l'a peu faire voirement, non par force naturelle: mais par quelque grace admirable, par faueur diuine non de sa propre vertu.* Et vn peu deuant il auoit demandé, si les martyrs estoyent presents en mesme temps ez Eglises, esquelles se faisoyent des miracles en leur memoire & inuocation, il respond que la question est difficile à decider: & monstre par cela croire, que par la diuine puissance cela se pouuoit faire. Car s'il eut pensé, qu'il y eut de la contradiction, il eut sans doute prononcé impossible. C'est la foy des Peres anciens, que ceux, qui sont venus apres, ont tasché d'illustrer par des exemples prins de l'experience quotidienne, comme de la voix & du miroir. Vne mesme voix donnera à cent mille oreilles, si tant il y en a de presentes, & sera toute en toutes: vn mesme visage se trouuera entier en autant de miroirs, s'ils sont tous presens, & en autant de pieces qu'on fera du miroir. Et si la chair d'Adam est en plusieurs lieux, c'est à dire en plusieurs milliers d'hommes en mesme temps, le second Adam IESVS-CHRIST Dieu & homme ne pourra-il pas faire, que sa chair vne en nombre soit en plusieurs lieux en mesme instant, pour estre communiquée à ses enfans? Or combien que tous exemples soyent courts pour mesurer d'vn pied pareil, la grandeur du mystere, ils suffisent neantmoins auec le tesmoignage de tant de saincts docteurs, pour monstrer que Dieu peut faire ce que nous croyons; & que la contradiction que les Ministres y pretendent, c'est vne vaine pretension & rien plus: ce qui se peut encor verifier par les autres mysteres, qu'ils croyent beaucoup plus difficiles & plus approchans de l'apparence de contradiction, que cestuy-cy.

S. Cyrill. Alexand. l. 12. in Ioa. c. 32. Theophyl. in c. 1. g. Ioa

S. Aug. l. de cur. pro mo. ag. c. 17.

S. August. pẽsoit que vn corps pouuoit estre en diuers lieux par vertu diuine.

Vne voix en plusieurs oreilles. Guithmu. 1 de verit. cor. christi. Vn visage en plusieurs miroirs. Lodolphus p. 2. de vita Christi. La Chair d'Adam en tous les hommes.

Ils croyent en la Trinité, qu'vne nature est en trois personnes reellement distinctes: or qu'vne nature soit vne & qu'elle soit en trois personnes diuerses, c'est vne chose plus arduë à croire sans comparaison, que de croire qu'vn corps soit en plusieurs lieux ensemble & ne soit qu'vn: car la nature faict vn auec la personne en laquelle elle est, ce que ne faict pas le lieu auec la chose qu'il contient. Ils croyent neantmoins & passent ceste

Les Ministres refutez par leur foy. En la Trinité vne essences en trois personnes. En l'incarnatiõ trois essences en vne personne.

difficulté, sans pretendre contradiction. Ils croyẽt en l'incarnation que trois natures, la diuinité, l'ame & le corps sont vnies en vne persõne, à sçauoir en IESVS-CHRIST, & que l'humanité subsiste sans appuy de subsistance humaine. Quel iugement humain peut comprendre telles vnions? Ils croyent la resurrection des corps: n'est-il pas plus difficile d'entendre comment vn corps, qui aura esté redigé en poudre, qui aura esté deuoré, qui aura passé au corps d'vn autre homme, ou d'vne beste, soit restitué à vn mesme? d'entendre comment vn indiuidu soit faict deux fois, par deux actions, & toutesfois ne soit qu'vn, que d'entendre ce qui est de merueilleux en la position du corps de IESVS-CHRIST en plusieurs lieux? Le mystere de la Resurrection est si esloigné de l'entendement, que les philosophes l'ont tousiours estimé impossible iusques à s'en moquer: & entre les Chrestiens il y a eu des heretiques directement contre-bandez. Partant si les Ministres croyent tous ces mysteres & autres semblables, pourquoy refusent-ils de croire que le corps de IESVS-CHRIST soit en diuers lieux en vn mesme temps, puis que l'Escriture leur dict, l'Eglise le leur enseigne, les Saincts le leur tesmoignent, aussi clairement que les mysteres qu'ils croyent? pourquoy font-ils difficulté de croire cecy? Pourquoy forgent-ils des contradictions parmy les tenebres de leur ignorance? n'est ce pas d'autant qu'ils sont ou veulent estre philosophes & non Chrestiens? qu'ils croyẽt par fantasie; & font choix à leur fantasie? qu'ils choisissent non ce que leur enseigne la voix de Dieu, mais ce que le sens & iugemẽt propre leur dicte? & faire ce choix & ceste election de son propre cerueau, n'est-ce pas estre veritablement Electif, c'est à dire Heretique? Et s'ils croyent à la Cene de Caluin, que Caluin mesme dict ne pouuoir ny expliquer, ny comprendre, pourquoy laissent-ils de croire nostre Eucharistie, encor qu'ils ne puissent entendre ses mysteres? n'est-ce pas d'autant qu'ils ayment mieux auoir les hommes pour guide que Dieu? & que leur foy est vne foy humaine appuyée en la chair, & non vne foy Chrestienne & diuine venant de l'esprit diuin?

La resurrection.

Le mystere de la resurrectiõ tres-difficile à croire aux Payens.

Ministres manans philosophes

αἱρετικός. Heretique c'est à dire qui faict choix pour croire ce que luy plaist.

La foy des heretiques est vne foy humaine.

Vaines questions des Ministres sur les accidens en l'Eucharistie, renuoyées.

CHAP. L.

ILs pointillent encor, & demandent comment les accidens peuuent demeurer sans subiect, & produire la substance; comment la quantité, la blancheur, la saueur, l'odeur du pain & du vin peuuent subsister sans le soustien du pain & du vin, qui ne sont plus, apres la consecration? & comment de ces accidens, s'ils viennent à se corrompre, en sont engendrez des vers & autres substances? Que sainct Augustin responde, s'il luy plaist, à ces interrogats, pour nous, ce qu'il respondit iadis aux payens faisans telles questiõs contre la doctrine Chrestienne. *Voyez-vous*; disoit-il, *par quels argumens l'infirmité des hommes coiffée de vanité contredict à la toute-puissance de Dieu*? n'est-ce pas tousiours se mirer à son iugement, & mettre en compromis la puissance diuine? n'est-ce pas tousiours vouloir comprendre ce qu'on doibt croire: & faire du philosophe, & laisser d'estre Chrestien? Quoy donc? Dieu ne pourra pas donner fermeté à l'accident sans subiect, ny force de faire vne substance, parce que les Ministres sont presomptueux & lourdaux? Or puis qu'ils perseuerent en mesmes erres, perseuerons à leur enseigner les mesmes leçons, iusques à ce qu'ils soyent sçauans de leur ignorãce. Qu'ils respondent non des effects qui sont sur le ciel; mais qui sont deuant leurs yeux tous les iours en terre: combien y a-il de choses, non pas en la religion, où tout est sublime & releué, mais en la nature mesme, lesquelles ils voyent, & ne peuuent comprendre? comment est-ce que la chaux brusle en l'eau, & s'esteint en l'huile? cõment est-ce que le charbon allumé se reduit en cendre, & enseuely en terre demeure immortel? entendent-ils ces choses & mille autres semblables que sainct Augustin homme eminent en esprit & sçauoir admiroit, & n'entendoit point? & neantmoins DIEU ne les a-il pas faictes & exposées au theatre de la nature, pour nous monstrer, qu'il peut faire beaucoup plus, que nous ne pouuons entendre? mais les Ministres, qui veulent tout commencer, questionner & comprendre ez mysteres diuins, & sçauoir comment les accidens tiennent bon sans subiect, comprennent-ils en la nature, de quelle façon Dieu a suspendu la pesanteur de la terre sans base & sans soustien, au milieu de l'abysme du monde; & barré la fureur des flots marins sans barrieres? S'ils le comprennent, ils sont plus sçauans que Iob, tres-sçauant neantmoins Philosophe & diuin Theologien: s'ils ne le comprennent point; le doiuent-ils pourtant mescroire? si l'experience le leur faict croire sans en sçauoir le comment, quelle difficulté font-ils de croire, que les accidens soyent sans subiect en ce Sacrement assistez non seulement de la vertu, mais aussi de la presence singuliere du Seigneur, qui donne estre & soustien à toute chose creée? La lumiere qui fut faicte au commencement du monde, estoit vne qualité sans subiect, comme S. Basile, S. Denys & autres docteurs enseignent: qui donc faisoit subsister cest accident sans corps, & cest accessoire sans principal? n'est-ce pas le Seigneur, qui est present en ce celeste mystere de l'Eucharistie, & qui faict que la blancheur, la saueur & les autres accidens, soubs lesquels il est present, s'y trouuent appuyez en la quantité, & la quantité en soy-mesme? mais comment se peut-il faire, que l'accident engendre la substãce? Il se peut faire par la puissance de celuy, qui a faict tout de rien: y a-il plus de difficulté de faire vne chose d'vne autre, que les produire toutes de rien? l'accident est-il moins que rien, & moins capable d'obeyr à la toute-puissance de Dieu, que le rien? Que doubtent donc les Ministres, & que demandent ils? Mais ne peuuent-ils encor entendre ce qu'ils demandent? Ces demandes sont elles de gens Chrestiens ou de payens? de gens, dont la doctrine commence par le CREDO, ou de ceux, qui n'ont iamais en bouche que le QVÆRO? Et s'il faut passer creance de plusieurs choses en la nature sans sçauoir la raison, & s'humilier en la confession de nostre ignorance à la maiesté du createur, quel orgueil, quelle iniquité, quelle folie sera-ce, de demander en l'eschole Chrestienne raison des Mysteres de Dieu à guise de naturalistes? d'assuiettir aux raisons naturelles

S. Aug. l. 21 de ciui. c. 11.

Il y a plusieurs choses en la nature qu'on ne peut entẽdre.

Choses merueilleuses. S. Aug. l. 2. de ciuit. c. 5. 6. 7.

La terre au milieu du monde. La mer bornée. Iob. 38. 4.

La lumiere sãs subiect. S. Basil. hexa eme S. Dionys. de diu. nom. c 4 Damasc l. 2. de fid. c. 7. S. Aug. dubitat l. 22. cont Faust inic. Si l'accident engẽdre la substance. S. Tho p. 3. q. 77. a 5.

CREDO ie croy, mot Chrestien QVÆRO ie demãde mot de philosophe.

ce que Dieu faict sur les loix des choses creées, & qu'il veut estre seulement creu de nous pour le respect, que nous deuons à sa supreme verité, & non curieusement recherché, à cause de l'infirmité de nostre nature? Le poinct donc est icy de croire ce que Dieu dict, & meriter en croyant, ce que font les enfans de Dieu en l'Eglise Catholique, & non tousiours commenter & demeurer tousiours en son ignorance, comme font les errans & curieux. Qu'ils croyent donc ce que l'Escriture leur enseigne, plustost qu'à leur fantasie: l'Escriture dict que le Sauueur est en l'Eucharistie & non le pain, d'où s'ensuit que les accidens, qui demeurent, y sont sans subiect. C'est à eux, s'ils sont fideles, de croire à celuy, qui veut & doit estre creu, & qui a faict essay de ceste merueille en la nature, sur vn autre subiect, comme nous venons d'ouyr, & qui le peut faire en ce Sacrement sur les forces de la nature, puis qu'il le dict: que s'ils ne veulent croire, qu'ils confessent qu'ils ont faute de foy; & qu'ils sont des fantasiastes infideles, au lieu d'estre fideles Chrestiens.

les curieux semper quarentes. 2. Timot. 3. 7.

Que ç'a esté la volonté du Sauueur de nous donner son corps precieux en l'Eucharistie.

CHAP. LI.

Ayant noz aduersaires bien rodé & bien debatu en infideles naturalistes sur l'impossibilité des creatures, sans respect de la puissance du Createur, ils bandent d'vn autre costé par des raisons empruntées de la philosophie morale, auec aussi gros interests de leur foy, qu'ils ont faict en la naturelle; & affirment que quoy que ce soit de ceste toute-puissance, laquelle nous opposons à leur fole philosophie, le Sauueur n'a point voulu donner sa chair à manger, sinon en esprit & par foy. Leur raison & philosophie est, d'autant que l'auoir present & participer reellement son corps, c'est chose non seulement inutile, mais encor indecente; à cause des inconueniens, qui viennent de ceste realité. Voyla la cresme de leur sagesse, & l'obiect de la presomption de gens esgarez, qui perdans la foy perdent quant & quant le iugement & la honte; & veulent reduire à la mesure de leur cerueau la volõté de Dieu, aussi bien que sa toute-puissance, sans permettre qu'il soit ou bon ou puissant, sinon entant qu'il semble estre conuenable à la fantasie humaine. Le Sauueur donc n'a point voulu donner sa chair: parce que cela semble inutile & indecent au iugement des Ministres! Mais puis qu'il a semblé salutaire au Sauueur; & puis qu'il a dict, qu'il la donnoit, quelle raison & quelle sagesse peut estre meilleure pour nous persuader, que son auctorité; & croire que cela est tres-vtile, tres-seant & tres-conuenable? Et quel argument plus certain pouuons nous auoir de sa volonté, que les tesmoings de son ordonnance? Et quand il a dict, que sa chair profitoit à la vie eternelle, la peut-on estimer inutile ou malseante?

Raisons de Caluin l. 4. inst. c. 12. § 32. & contra. Vuestphal.

Presomption des Ministres.

La parole de Dieu supreme auctorité.

Mais voyons si nous auons bonne occasion de croire qua ça esté l'intention de Iesvs-Christ de nous auoir donné sa chair à manger; Et apres nous examinerons les raisons de ceste sagesse reformée, qui pense mieux sçauoir la volonté de Dieu, que Dieu mesme, & qui sçait mieux mesnager les affaires de Dieu, que la mesme sagesse de Dieu. La volonté de quelqu'vn se peut cognoistre par deux voyes; par la parole & par les actions. Or nous auons prouué, que nostre Seigneur deuant qu'endurer la mort, auoit promis de donner sa chair à manger, & son sang à boire, & que le soir deuant qu'endurer, couchant sa derniere volonté par l'institution de son testament, il exhiba sa promesse, & donna son corps à manger & son sang à boire disant; *Cecy est mon corps, Cecy est mon sang du nouueau testament.* Nous auons monstré qu'en la loy de Moyse il auoit minuté par figures & promesses ce testament, pour le mettre en meilleure forme, & le coucher de sa propre bouche en la loy de grace. Voyla sa parole & les effects tesmoings de sa volonté, & derniere volonté: qui pourra dire maintenant sans contredire à la verité, & se rire de Dieu, que ce n'a pas esté sa volonté de nous donner sa chair à manger, & son sang à boire: veu que luy a dict & laissé le contraire en termes & actions peremptoires? Nous auons aussi monstré, que les Apostres tesmoings presens de ce testament, & executeurs nommez de ceste derniere volonté, l'auoyent ainsi presché & mis en practique: que l'Eglise Catholique gardienne des instrumens de son tres-honnoré & tres-cher espoux, l'auoit ainsi entendu & enseigné; que les SS. Docteurs interpretes de ce testament, y auoyent mis leur explication conformemẽt aux Apostres & à l'espouse de Iesvs-Christ. Finalement nous auons refuté les aduersaires, qui par leurs fausses gloses vouloyent corrompre les clauses de ce testament contre la practique des Apostres, contre le sens de l'Eglise, & le cõmun consentement de toute l'antiquité, y a-il dequoy doubter auec tous ces argumens que la volonté de Dieu n'ayt esté de donner son corps en l'Eucharistie, & que la verité ne soit de nostre costé, & le mensonge du costé des Ministres?

Promesse de la chair du Sauueur. Ioa. 6.

Accomplissement de sa promesse, Matt. 26. 26. Marc. 14. 22. Luc. 22. 19. 1. Cor. 11. 24. Cy-dessus l. 1. c. 41.

Preuues des Apostres.

De l'Eglise Catholique. Des saincts Docteurs. De la refutation des faussaires.

Preuues de la volonté de Dieu prinses des miracles.

CHAP. LII.

En outre nous auons pour verifier la mesme assertion vne autre sorte de preuue prinse des miracles, voisine à la saincte escriture, & tenant rang auec elle en pareille auctorité & auec plus grande efficace enuers les infideles: car par tels effectz Dieu parle aux hommes, & donne vn tesmoignage sans reproche, & sans doubte de sa volonté, & duquel tesmoignage il a vsé pour faire croire les plus mescreans. Quand il voulut monstrer à Pharaon, que sa volonté estoit, que son peuple sortit d'Egypte, il fit parler les elemẽs, les bestes, & les creatures muettes estonnées par œuures surnaturelles pour ceste fin. Pour mõstrer qu'il vouloit qu'Aaron fut esleu Pontife, il donna soudainement des fleurs & des fruicts à vn bois sec: & les ambitieux furent arrestez ne doubtant plus de la diuine ordonnance. Quand il fut question de mõstrer au monde que son vouloir estoit qu'on creut à la predication des Apostres, il fit mille & mille merueilles, & continue de les faire selon qu'il voit estre expediẽt, pour estre autãt de

Les escritures parlent aux fideles: les miracles à tous.

Pharaon contrainct d'obeyr par miracles. Exod. 4. 5.

Election d'Aaron par miracles. num. 17. 8.

La parole des Apostres suiuie de miracles Marc. 16.

tesmoignages

Digitized by Google

tesmoignages de son bon plaisir. Parquoy quand nous monstrons que IESVS-CHRIST a faict des miracles en l'Eucharistie, & par l'Eucharistie Catholique, nous mettons vn tres-certain argument, que sa volonté a esté de nous y donner ce que nous y croyons, qu'il approuue nostre foy, & qu'il nous y a voulu donner, & nous y donne, la reelle presence de son corps en la façon & maniere que l'Eglise Catholique l'enseigne. Or de plusieurs miracles, que nous auons choisi pour faire nostre preuue, le premier est celuy, qui fut faict en la personne des deux disciples, qui auoiét inuité le Sauueur en Emaüs: ausquels premiers il donna le Sacrement de son corps apres sa resurrection: & par iceluy leur ouurit les yeux miraculeusement, à ce qu'ils le cogneussent, ne l'ayant sceu recognoistre auparauant ny par ses deuis, ny par son port & visage. Que ce fut l'Eucharistie, qu'il leur donna, la façon de parler de l'Euangeliste le monstre: Car exposant ceste action il declare qu'elle fut faicte en mesme poinct du iour & du souper, & auec mesmes paroles, que l'Eucharistie auoit esté instituee; *Ayant souppé*, dict-il, *il print le pain, le benit, & le rompit & leur distribuoit*, qui sont les paroles & le téps de l'institution: Si bien que par la semblance de la ceremonie, il declare vne semblable action. De dire que ceste fraction fut quelque certaine façon de couper le pain, qui donna à cognoistre le Sauueur, comme quelques vns ont escrit, c'est parler non seulement sans auctorité, mais encor sans raison. Car ny l'Escriture ny aucun Ancien ne le dict. Et n'est pas vray semblable, que n'ayans ces disciples peu recognoistre le Sauueur aux traictz de son visage, ny à l'air de sa voix & parole, qui estoient signes tous propres pour le marquer, ils l'eussent recognu en ceste action, qui estoit commune à tous & vulgaire. Ioinct que *rompre le pain* est vne frase, qui signifie la celebration de l'Eucharistie, comme il est euident par le passage qui est en l'histoire des Apostres, où il est dict, *que les Chrestiens perseueroient en l'oraison & la communion de la fraction du pain*, c'est à dire en la celebration du Sacrement & communion du corps du Sauueur. Et ces mesmes disciples qui auoient communié, vserent de tel langage disant, *qu'ils auoient recogneu le Sauueur par la fraction du pain*; & quand l'Escriture veut signifier la refection commune, elle dict, non rompre le pain, mais manger le pain. C'estoit donc l'Eucharistie, & le miracle faict par l'Eucharistie. Et c'est la doctrine de S. Augustin expliquant ce lieu escriuant que ces deux disciples cogneurent le Sauueur par le Sacrement, que leur donna le Sauueur. *De maniere*, dict-il, *que leurs yeux furent ouuerts, comme il leur donnoit le pain benit*, qui est son corps, non le pain benit commun, qui est celuy des Catechumenes, dict il ailleurs. Beda, Strabus, & Theophylacte tiennent la mesme foy, auec l'autheur de l'homelie neufiesme sur certains lieux de S. Matthieu, soit S. Chrysostome, ou autre. Or en ce miracle doiuent estre considerees trois circonstances notables, la premiere est que le premier miracle que le Sauueur fit apres sa Resurrection, ce fut par l'entremise du Sacrement de son corps: La seconde que ce miracle fit ouurir les yeux aux ignorans, & leur planta la foy de la glorieuse resurrection de son corps. La troisiesme qu'il disparut aussi tost, qu'ils l'eurent recogneu. La premiere nous enseigne, que comme c'est vn Sacremét de la resurrectió de noz corps, conuenablement aussi il fut employé le premier pour faire voir la resurrectió de celuy du sauueur. La secóde nous móstre, que ceste viande illumine noz ames & ouure les yeux pour faire cognoistre IESVS-CHRIST à consolation, comme iadis la viande defendue par côtraire effect auoit ouuert les yeux à nos premiers ancestres, leur faisát voir la confusion de leur nudité. La troisiesme nous apprend, que le corps du Sauueur n'est pas subiect aux loix ordinaires de la nature, l'vne desquelles est estre visible; & que quád nous aurons la foy de la verité de son corps, il n'est plus besoing de le voir des yeux corporels; nous appréd aussi que les Ministres sont ignorás & mescreans, d'estimer que le corps du Sauueur soit en tout, & par tout semblable aux autres corps, sans auoir aucune prerogatiue sur la nature commune. Voila le premier miracle faict par ce Sacrement.

Miracle de l'Eucharistie en Emaüs. Luc 24.
Opinion sans fondement.
Rompre le pain periphrase de la celebratió de l'Eucharistie.
Fraction du pain. Act. 2.
Luc. 24. 25
Mãducare panem. Matth. 6.
S. Aug. l. 3. de consens. Euangelis. c. 25.
Pain des Catechumenes. S. Aug. l. 2 de pecc. merit c. 25 Cy dessus.
Pain benit l'Eucharistie S. Aug. cité par Bede in cap. 10. cor. cy dessus. c. 30
S. Chrys. hom. 9. ex var. locis
Matth. Theophyl. in Matth.
Le premier miracle du Sauueur apres sa resurrectió fut par l'Eucharistie.
le corps du Sauueur germe de la resurrection.
Par la viande les yeux n'Adã ouuers à sa confusion.

S. Paul en remarque plusieurs autres en peu de mots, quand il dict reprenant les Corinthiens, qui se presentoient indignement à la table, que plusieurs d'entre eux estoient foibles & malades, & plusieurs dormoient, c'est à dire, auoient esté punis de maladies & mort extraordinaire, côme S. Chrysostome, & S. Ambroise l'expliquét. Si la lepre du Roy Ozias, pour s'estre ingeré de faire l'office du Prestre: & la mort d'Oza pour auoir indiscrettement touché l'Arche d'Alliance, fut miracle, autant de maladies & de morts, qui saisirent les Corinthiens pour auoir touché irreueremment le corps du Sauueur, furent ce autant de miracles.

Autres miracles du S. Sacrement. 1 Cor. 11. 30.
S. Chrysost. & S. Ambros.
Cy dessus. l. 1 c. 34
Ozias lepreux 2 Parai 26. 21
4 Reg 15 5.
Oza mort 2 Reg. 6 7

S. Cyprien en recite quelques vns de mesme gére. Il escrit que luy disant la Messe vne femme, qui auoit communié auec conscience de quelque peché occulte, mourut subitement: & vne autre ayant osé ouurir auec irreuerence le ciboire ou coffret, où estoit le S. Sacrement, c'est à dire le corps du Sauueur, elle en vit sortir vne flamme subite, de laquelle estonnée elle s'arresta sans passer outre. Vn homme aussi receuant de sa main selon qu'alors on faisoit, & venant communier sans deuë preparation trouua qu'il portoit des cendres au lieu du Sacrement.

S. Cyprien ser. 5 de lapsis
Vne féme mort subitement.

Sozomene recite qu'vne femme payenne feignoit d'estre Chrestienne, pour crainte de son mari: laquelle ayant vn iour assisté à la Messe & à la communion, print le Sainct Sacremét comme les autres: mais voicy que comme elle l'eut mis en la bouche & touché des dens, elle sentit que c'estoit vne pierre: si s'en courut incótinent à l'Euesque luy demandant pardon & absolution de son hypocrisie, & luy monstrant la pierre marquée des dens se fit à bon escient Chrestiéne. Cecy aduint du temps de Sainct Chrysostome: & la pierre se gardoit encor en Constantinople du temps de Sozomene, ainsi que luy-mesme escrit.

Sozom. l 8 Eccles. hist. c 5
Hypocrisie punie.

Vn Iuif du temps de S. Basile vsant de mesme hypocrisie & simulation feignit aussi d'estre Chrestien, principalement affin d'espier ce qu'on faisoit en la Messe, de laquelle il oyoit tant recómander les Mysteres. Or estant luy present vn iour quand Sainct Basile la disoit, il voyoit vn

S. Amphilochius ep. in vita S. Basilij.
Iuif conuerti.

petit enfant esti e distribué : Si print vne hostie comme les autres, & beut du calice : l'Hostie fut tournée en chair, & le vin en sang, & luy conuerti & baptisé aussi tost par S. Basile.

Daniel Abbas in vit. PP. l. de prouid. & contépl. Vn vieillard deliuré de doubte.

Daniel Abbé recite en la vie des Peres vn semblable miracle aduenu en la personne d'vn bon vieillard homme idiot & de bonne vie, mais tombé en tentation d'infidelité, ne voulant croire que le corps du Sauueur fut present en l'Eucharistie. Deux autres vieillards Catholiques ses bós amis & familiers l'ayans entédu, esmeus de compassion se mirent en prieres pour luy, & l'exhorterent de prier aussi & de requerir à Dieu de luy ouurir les yeux : si furent tous exaucez. Car le iour du Dimanche d'apres il vit auec eux en l'Eglise sur l'autel, où estoient les pains consacrez, comme vn petit enfant estendu ; & la communion, qu'il prenoit estre deuenue vne piece de chair sanglante; dequoy effrayé il se mit à crier à l'imitation de S. Thomas, SEIGNEVR DIEV IE CROY : & incontinent la chair retourna en la premiere forme sacramentelle du pain.

Recourir à Dieu quád on doubte

S. Optatus Mileuitan. l. 2. cót. Parm. Donatist. Impieté punie. Les Disciples des Ministres ont faict le mesme.

S. Optatus Euesque Mileuitain reproche aux Donatistes leur impieté commise contre le S. Sacrement, miraculeusement punie par vengeance diuine : *Voz Euesques*, dict-il, *commanderent de dóner l'Eucharistie aux chiens, mais non sans marque du iugement de Dieu : Car ces mesmes chiens enflambez de rage contre leurs maistres les deschirerent d'vne dent vengeresse comme gens incogneus & ennemis, & comme larrons & criminelz du sainct corps de Dieu.*

Thomas Vualdēsis l. cót. Ioa. Vuiclef. Vn blasphemateur puny Araigne mõstrueuse

Thomas Vualdensis escrit auoir veu de ses propres yeux à Londres en l'Eglise cathedrale de S. Paul en Angleterre, quand le venerable Euesque de Cantorbery Thomas Arondel en la presence de quelques autres Euesques, examinant vn certain tailleur accusé d'estre sacramentaire, lequel apres plusieurs remonstrances à luy faictes en vain, à ce qu'il eut à laisser son heresie, & honorer le S. Sacrement là present, respondit auec vne outrecuidance heretique, qu'il n'en feroit rien, & qu'il estimoit vne araigne plus digne d'honneur que l'hostie. Ayant dict ces paroles, voicy en mesme instant, vn araigne de monstrueuse forme & grandeur, qui portée à plomb par son fil du plus haut de la voute, se fond aux leures de ce blasphemateur pour entrer en sa bouche; qui conuaincu par ce tesmoignage extraordinaire fut condamné au feu.

S. Greg. l. 3. Dialog. Vn boiteux & aueugle gueri

Vn pauure homme boiteux & aueugle fut presenté à S. Agapetus Pape par ses parens auec prieres & larmes, à ce qu'il luy pleut le secourir, se confians que Dieu ne refuseroit rien à ses prieres. Il le fit porter au lieu où il disoit la Messe, & icelle acheuée le prend par la main; le pauure homme se leue marchant sur ses pieds : & luy ayant le Sainct Pere mis le corps de nostre Seigneur en la bouche il parla aussi tost.

Arnol. Bonaual l. 2. vita S. Bernar. Vne demoniacle guerie.

Comme Sainct Bernard fut venu en la ville de Milan, on luy presenta vne noble & ancienne matrone, que le diable auoit possedée plusieurs ans, & renduë si miserable & si difforme, qu'elle faisoit compassion & horreur à tous ceux, qui la voyoient. Si la fit porter en l'Eglise, & ayant faict mettre tous les assistans, qui estoient là accourus sans nombre, pour voir ce qu'il feroit pour ceste pauure creature, apres tant d'autres qui auoient trauaillé en vain ; Il dict la Messe, & ayant acheué de dire l'oraison de nostre Seigneur print l'hostie consacrée posée sur la patene : & la mettant sur la teste de la possedée, coniure le Diable en ces termes, *voicy ton iuge, malin esprit, voicy la souueraine puissance, resiste si tu peux. C'est luy qui deuant endurer la mort pour nostre salut a dict* C'EST MAINTENANT QVE LE PRINCE DE CE MONDE SERA CHASSÉ DEHORS. *C'est le corps qui a esté formé du corps de la Vierge, qui a esté estendu en l'arbre de la croix, posé au sepulchre & qui est resuscité & monté au ciel. Esprit malin, ie te commande par la terrible puissance de ceste maiesté, que tu ayes à desloger du corps de ceste sienne seruante, sans iamais plus y oser r'entrer* : & ayant dict ces paroles retourne à l'autel, acheue la communion, & la femme en mesme instant fut guerie ; & le diable chassé, contraint de móstrer par sa fuite quelle estoit la vertu de celuy qui estoit caché en ce Sacrement, & au nom de qui il auoit esté coniuré.

Le Diable coniuré auec l'Hostie consacrée. Paroles de S. Bernard coniurant le Diable l. 2. vita ipsius c. 3. Ioa. 12. 31.

S. Ambro. in orat. 1. de obitu Satyri fratris sui. Satyrus deliuré de naufrage.

Sainct Ambroise Euesque de ceste ville-là, recite comment son frere Satyrus fut deliuré d'vn perilleux naufrage par l'aide du S. Sacrement. Car l'ayant faict porter auec soy voyageant sur mer, selon que la coustume estoit alors des Chrestiens de tenir le S. Sacrement en leurs maisons, ou le porter quant & eux : comme il se vit en danger eminent de sa vie, il le print en son col ; & auec ceste seule table d'esperance se iette confidamment en la mer apres le fracas & debrisement du nauire, & ne fut point frustré de son esperance : car il sortit sain & sauf des ondes & de la tourmente, miraculeusement.

S. Aug. l. 22. de ciu. c. 8. Maison deliurée des malins esprits Le sacrifice du corps du Sauueur. La Messe.

S. Augustin recite qu'vn certain sien voisin homme d'auctorité, & autresfois tribun du peuple, nommé Hesperius, auoit vne maison infestée des malins esprits, qui faisoiét plusieurs dommages aux bestes & seruiteurs. *Il pria*, dict S. Augustin, *en mon absence nos Prestres d'y enuoyer quelqu'vn d'entre eux, les prieres duquel ils estimassent pouuoir estre profitables. Vn s'y en va, offrit le sacrifice du corps du Seigneur, priant Dieu de tout son cœur à ce qu'il luy pleut de faire cesser ceste infestation : Dieu l'exauça & la fit cesser.*

Les miracles tesmoings irreprochables de la verité.

Voyla quelques miracles, que nous auons choisis parmy plusieurs, qui sont couchez ez registres de l'histoire Ecclesiastique ancienne & moderne, que ceux pourront voir, qui desirent en lire d'auantage. Ceux-cy suffisent à nostre propos, pour prouuer que ç'a esté la volonté de Dieu, de nous donner sa chair au Sainct Sacremét de l'autel. Car faisant tels miracles en faueur de nostre foy il tesmoigne par son auctorité qu'elle est vraye ; autrement il auctoriseroit vne foy erronée, ce qu'on ne peut dire sans blaspheme. Or nostre foy croit, que sa chair est en l'Eucharistie ; il tesmoigne donc qu'elle y est ; il tesmoigne aussi que sa volonté & ordonnance a esté de la donner : car comment l'auroit-il donnée, & comment continueroit-il de la donner, si ce n'estoit sa volonté ? par mesme moyen il auctorise la transsubstantiation, l'assiete des accidens au Sacrement, le sacrifice, & tout le reste, que nous croyons en l'Eucharistie. Les Ministres n'oseroyent dire, que ces merueilles ayent esté faictes pour leur Cene ; car ils ne recognoissent en icelle ny la realité du corps du Sauueur,

Toute nostre foy du Sacrement auctorisee par les miracles.

La Cene des Ministres sans miracles & sans verité.

Digitized by Google

ny sacrifice, ny autre chose, mais seulement vn morceau de pain mis sur la table pour signe : où l'histoire des susdicts miracles specifie la presence du corps du Sauueur, le Sacrifice, la Messe, les autels, l'hostie consacrée : & parle d'vn langage qui ne peut conuenir à autre qu'à nostre Sacrement. Ces miracles donc sont faicts pour nostre Eucharistie, & les Ministres n'y pretendent rien pour eux. Il est vray que n'en pouuant auoir aucun pour lustre de leur Cene, ils ont ietté les tenebres aux nostres, auec plus de volonté que de puissance de les obscurcir. Car ils ont dict, que c'estoyent des illusions, & non vrays miracles: mais c'est leur mescreance, qui est vne vraye illusion qui leur creuant les yeux, les garde de croire ce que les susdicts historiés ont creu, qu'ils n'eussent iamais osé coucher par escrit, s'il n'eut esté veritable : & comme ceste mescreance est iniurieuse à S. Cyprien, S. Basile, S. Ambroise, S. Augustin & autres saincts persõnages escriuains ou instrumens des susdicts miracles, aussi donne elle contre Dieu. Car elle luy desroge la loüange de ses œuures, les attribuant au diable son capital ennemy, & luy rauissant l'honneur de sa prouidence, qui n'est aucunement bonne, si elle a permis qu'en son Eglise ces illusions ayent si long temps regné auec si grands interests de la foy, sãs descouurir les fraudes de Sathan, ny faire vn seul signe pour declarer la verité pretendue de ceste Cene reformée. Or nostre foy n'est pas telle. Nous croyõs que ceste diuine sagesse a tousiours assisté & assistera la verité de son Eglise sans permettre iamais que le diable puisse vser d'aucune illusion contre la foy principalement, qu'à la fin il ne la face venir au iour : nous croyons que les portes & puissances d'enfer ne preuaudrõt iamais contre ceste foy, selon la promesse que le fils de Dieu en a faicte : nous croyons, qu'il a defendu & defendra en icelle le Sacrement de son corps contre toutes illusions, impostures, & calõnies, ou par miracles, ou par autre façon. Les aduersaires cependant ne peuuent nier vne merueille reluire tousiours en l'Eglise Catholique, c'est que les diables coniurez auec le sainct Sacremét, à la façon que S. Bernard les cõiuroit, fremissent, hurlent, & sont chassez des corps : & donnent à leur grand creue-cœur, tesmoignage de la presence de celuy, en vertu duquel ils sont coniurez & chassez. Que si les Ministres perseuerent de dire, que ce sont illusions & feinctes de l'ennemy pour tromper le monde, qu'ils employét vn peu leur morceau de pain reformé pour coniurer ces esprits illuseurs : & qu'ils leur facent confesser par la verité de leur Cene, que ce sont illusions, & que nostre Sacrement n'est point de Dieu : alors nous verrons de croire à leur dire. Que s'ils n'ont sceu iamais rien faire que parler, & nier sãs raison : s'ils ont plus de peur des diables, que les diables d'eux : s'ils fuyent les demoniacles & n'osent entreprendre de les coniurer, qu'ils soyent plus sobres à calomnier la foy de nos miracles, & sçachent que quand il n'y en auroit pour nostre Eucharistie, c'est vn grand miracle, qu'ayant icelle tant de choses, qui excedent le iugement humain, & leur Cene n'ayant rien, qui ne soit tres-facile à croire: neantmoins tant de saincts & doctes personnages en tous siecles, & tant de peuples ayent embrassé la foy de nostre Eucharistie: & si peu de gen, quelques gueux & tigneux de Vaudois & Albigeois, & quelques insensez de nostre siecle, ayent receu la doctrine de ceste benoite Cene. Maintenant que nous auõs monstré par plusieurs diuins tesmoignages, que la volonté du Sauueur a esté de nous dõner son corps en l'Eucharistie, contre la doctrine des Ministres, examinons leurs raisons, par lesquelles ils taschét prouuer que ce n'a pas esté la volonté du Sauueur de nous donner sa chair, & apres nous les contrequarterons des nostres,

Pierre Mart. cõt. Gardiner. obiect. 158. Nie les miracles.

Mescreãce iniurieuse aux homes & à Dieu.

Contre la prouidence diuine.

Nulle puissance cõtre l'Eglise. Matt. 16. 18.

Les diables tremblent deuant l'Hostie consacrée.

Les Ministres n'osẽt coniurer les demoniacles.

Les Ministres ne peuuent nier ce miracle.

La Cene n'a rien qu'vn hõme sãs foy ne puisse croire.

Vaines raisons des Ministres contre l'vtilité de la presence reelle de la chair de IESVS-CHRIST *refutées.*

CHAP. LIII.

LEs raisons de nos aduersaires sont leurs presomptions. Il ne nous a point voulu donner sa chair : parce qu'elle ne nous est pas vtile, disent-ils. *Nous nourrissons*, dict Caluin, *plus delicieusement & grassement la foy, par le symbole & par la participation du corps de* CHRIST, *qu'auons dicte, que ceux qui l'arrachent du ciel.* Le mesme dict Pierre Martyr, & adiouste les paroles du Sauueur disant à ses Apostres vn peu deuant que mourir, *Il est expedient que ie m'en aille de vous*, donc s'ensuit, ce dict-il, que sa presence corporelle n'est point vtile : du Plessis touche ces raisons souuent. Nous respondons que Caluin non plusque Martyr n'entend pas mieux ce qui nous est plus vtile que IESVS-CHR. Or puis que IESVS-CHRIST nous a laissé son corps, nous deuons croire que la presence d'iceluy nous est plus vtile en l'Eucharistie, comme il dict, que le seul signe, comme dict Caluin. La parole de Caluin, & des Ministres nous doit elle faire croire, que ceste presence nous est inutile, puis que l'ordonnance du Sauueur, qui ne peut estre que pleine de fruict nous dict le cõtraire ? Ouy mais nous pouuons nourrir la foy par le symbole, & par la communion spirituelle: il est vray: mais cela ne prouue pas que la communion reelle ne soit vtile : car estant bien faicte, elle contient la viue creãce, & l'exercice de tout ce qui est contenu au symbole, & tout ce qui est bon & religieux en la religion spirituelle, est cõtenu en la participation reelle du corps de IESVS-CHR. aucteur de vie, de grace, & d'immortalité. Trois biens ensemble sont meilleurs qu'vn, ou que deux seulemẽt: Nous l'auons dict ailleurs, & le redisons encor, pour ayder la memoire des Ministres debile à retenir choses bonnes : nous auõs dict à vne autre occasion que la Vierge receut vn grand fruict d'auoir conceu spirituellement le Sauueur du monde par la foy qu'elle eut de luy, par l'amour dont elle l'ayma, & par l'humilité auec laquelle elle luy obeyt : mais encore plus grand, quãd auec toutes ces qualitez, elle le porta reellement en son ventre. Les Prophetes furét heureux d'auoir veu IESVS-CHRIST en esprit & par foy, mais plus heureux les Apostres de l'auoir veu de la foy croyans en luy, & de l'auoir eu present : & partant IESVS-CHRIST les prononce pour ce regard absoluëment bien heureux : *Bien-heureux*, leur disoit-il, *sont les yeux qui voyent ce que vous voyez, & les oreilles qui oyent ce que vous oyez. Ie vous dis en verité, que plusieurs Prophetes & iustes ont desiré voir ce que vous*

Cal. l. 4. instit. c. 17 § 33

Pet. Mart. cont. Gardin. obiect. 52 & 90. Ioan. 16.

L'ordonnance de Dieu ne peut estre qu'vtile.

Cõmunion reelle.

Plusieurs biẽs meilleurs qu'ũ d'iceux.

Causes de l'heur de la mere de Dieu.

Les Prophetes.

Luc. 10. 24

voyez, & ne l'ont pas veu, & ouyr ce que vous oyez, & ne l'ont pas ouy. Les Prophetes auoyent sans doubte veu, & ouy par foy, & auec fruict spirituel IESVS-CHRIST. Les Pharisiens & plusieurs meschans le voyoyent, & oyoyent corporellement sans foy & sans fruict; les Apostres & disciples le voyoyent, & oyoyent auec les yeux de l'ame & du corps, auec plus grand fruict, & plus grand heur, non seulemẽt que les Iuifs mescreans & infideles, mais encor que les Prophetes, croyans, & fideles. De mesme donc nostre foy est nourrie par la meditation du symbole, & de la mort du Sauueur, mais beaucoup plus par la presence du Sauueur. S. Iean Baptiste fut sanctifié au ventre de sa mere, mais par la presence de IESVS-CHRIST il receut vne creuë de nouuelle grace; & releué sur la condition & forces de la nature tressaillit miraculeusement au ventre de sa mere pour adorer son Seigneur. Du Plessis estime que la presence de IESVS-CHRIST ne peut estre sans grace comme ailleurs auõs dict, & auec vn accent reformé nous tanse souuent comme blasphemateurs, dequoy nous disons que les meschans reçoiuẽt en l'Eucharistie le corps d'iceluy sans auoir sa grace: s'il croit la presence du corps du Sauueur estre inseparable de sa grace, cõment peut-il dire auec Caluin & les Ministres, qu'elle est inutile? Et s'il estime auec eux la communion qui se faict de foy & d'esprit seulement, estre profitable, pourquoy estimera-il la reception reelle du corps de IESVS-CHRIST sans fruict, estant faicte auec la foy & vne deuë preparation? Mais Dieu dõne sa grace au baptesme sans ceste reelle presence: Ie croy bien; il la pouuoit aussi dõner sans eau. Il pouuoit dõner en la nature, des pommes sans pommier, & en son Eglise sans Sacremens tout ce qu'il donne par les Sacremens; mais s'il a voulu que nous ayõs les pommes par le rapport des pommiers, & sa grace par l'entremise des Sacremens, & au Sacrement de l'Eucharistie par la presence reelle de son corps, que veulent les Ministres? veulent-ils estre plus sages que Dieu? Il luy a pleu d'eslargir ses biens icy en presence, de se communiquer icy richement, de faire icy vn festin delicieux, & estre luy mesme la viãde & le Roy du festin: y a-il occasiõ de cõtrerooller son ordõnance, & non plustost de louer son ineffable charité? Les Ministres sont ils infideles & ingrats? parce que IESVS-CHRIST est tres-liberal & tres-doux? *Ton oeil est-il mauuais parce que ie suis bon?* disoit le pere de famille au manœuure enuieux. Mais IESVS-CHRIST a dict, qu'il estoit expedient, qu'il ostast sa presence à ses disciples. Pierre Martyr, qui abuse de ces paroles, est vn abuseur: & les Ministres, qui le suyuent sont des abusez abusans. Le Sauueur disoit à ses Apostres, qu'il estoit expedient qu'il leur ostast la presence visible, & temporelle, qu'il allat à la mort pour nous rachepter, qu'il resuscitat pour vaincre la mort, qu'il montat au ciel, pour triompher & enuoyer son sainct esprit en terre: mais il ne parloit pas de leur oster ceste presence de son corps en l'Eucharistie, ains la leur deuoit laisser pour memorial de merueille de son incarnation, de sa mort, Resurrection, Ascension, & de toutes ses merueilles, pour exciter, nourrir, & accroistre la foy, l'esperance, la charité, & toutes les vertus Chrestiennes à son Eglise, tandis qu'elle voyageroit en ceste terre de bannissement. Comment donc peuuent dire les Ministres auec raison, que la presence du corps de IESVS-CHR. est inutile en l'Eucharistie? Et où est fondée la raison de leur dire, sinon aux meninges & en la coiffe de leur ceruelle malfaicte?

Les Pharisiens. — *Les Apostres.* — *S. Iean Baptiste.* — *Du Plessis. p. 847. cy dessus l. 1. c. 33.* — *Ils se contredisent & fument le vent de leurs fantasies.* — *Comment iustifie le Baptesme.* — *Dieu nous assuiettit aux creatures pour nous humilier.* — *Matt. 20. 15. Ioan. 16.* — *Quelle presence du Sauueur nous est ostée.* — *L'Eucharistie memorial des merueilles de Dieu. Psal. 110.*

Response aux Ministres sur les inconueniens de la Transsubstantiation: & de la presence du corps de IESVS-CHRIST en l'Eucharistie.

CHAP. LIIII.

La seconde raison des Ministres prinse sur les inconueniens pretendus de la presence du corps du Sauueur, pour oppugner nostre foy, est couuerte de fueilles d'or, & seruie par eux auec grand zele de l'hõneur de l'Eternel, pour laquelle faire valoir, la plume de du Plessis voltige en plusieurs endroicts d'vne merueilleuse roideur: & donne des periodes iusques aux nues, & fond à l'instant à terre, pour se planter aussi souuent contre ceste fascheuse transsubstantiation, qu'il voit d'vn œil grauement reformé estre tant iniurieuse à la maiesté diuine, luy rauir son honneur & faire les Prestres createurs, pour estre adorez. En vn endroit ayant faict selon sa foy & science le ramas de tous les maux, qui viennent de la transsubstãtiation, il conclud qu'il valloit mieux se tenir à la doctrine des anciens Peres, c'est à dire des Vaudois & Albigeois, desquels il auoit vn peu deuant couché la cõfession, & prié le lecteur de ne la dedaigner: & à sa priere nous l'auõs leuë & la toucherons, apres que nous aurons respondu à ces querimonies. L'vne d'icelles est sur ce que nous croyons, que la transsubstantiation & presence du corps du Sauueur depend de la volonté du Prestre: Car nous disons, que si luy offrant n'a intention de consacrer, encor qu'il profere les paroles sacramentelles, il n'y aura aucune transsubstantiation ny Sacrement: d'où s'ensuit que IESVS-CHRIST n'y sera pas present. Du Plessis au 3. chap. du 4. liure ayant posé en marge pour etiquette, *la Transsubstantiation iniurieuse à la nature diuine du fils de Dieu*, fulmine dans le texte exaggerãt à grand randon les absurditez de ceste dependence & de ceste intẽtion, qu'il compare aux *operatiõs de magie esquelles*, dict-il, *la forte imagination faict la chose*: apres il interroge disãt, *Dieu donc aura attaché sa grace à l'intentiõ du Prestre consacrant & non à son institution? & le fils de Dieu ne sera nostre; c'est à dire la vie qui est en luy, ne se distribuera aux fideles, qu'à mesure & discretion de ceste intention?* Pour faire voir que ce Capitaine ne sçait ce qu'il dict, & qu'auec son ignorance il glose malignement nostre foy, il ne faut que dire, que la doctrine Catholique n'est pas (comme il impose) que la grace du Sacrement depende de l'intention du Prestre: c'est de Dieu qu'elle depẽd: mais bien enseigne elle, que pour administrer vn Sacrement, la volonté & intẽtion de celuy qui l'administre, est necessaire, & que sãs icelle le Sacrement ne peut estre accomply. Ceste doctrine est de l'Eglise Catholique, & fondée en bonne Theologie. Car celuy, qui administre les Sacremens de IESVS-CHRIST doibt auoir la mesme volonté que IESVS-CHRIST: il doibt vouloir faire ce que IESVS-CHRIST faict

Obiects des incõueniẽs pretendus. Cal. l. 4. inst. c. 17. § 32. Du Pless. l. 4. c. 3. p. 765. — *Du Pless. l. 4.* — *L. 4. c. 2. p. 862.* — *Le Sacrement doibt estre faict auec l'intention de celuy qui l'administre. Conc. Florent. in instruct. Armen. Conc. Tri. sess. 7. can. 11.* — *Du Pless.* — *Ces consequẽces sont tirées de son ignorance.* — *Au Sacrement la grace depend de Dieu & nõ de l'intention du Prestre.*

Digitized by Google

Raison pourquoy l'intention de l'administrat. est necessaire.

par luy comme par vn instrument raisonnable en ses Sacremens. Il faut donc qu'il aye volonté & intention de baptiser, de consacrer, de confirmer, & ainsi aux autres Sacremens: car c'est l'intētion du maistre & principal agent IESVS-CHRIST; autrement s'il le faict par risée, il n'y a aucun Sacrement par son action, ny aucune Eucharistie en l'Eucharistie. C'est ce que l'Eglise Catholique enseigne. Du Plessis dict sans Theologie & sans auctorité d'aucun, sinon de Luther & de Caluin, que ceste intention n'est point necessaire. De laquelle opinion il s'ensuit, que si quelqu'vn vouloit estre baptisé; & qu'vn perroquet luy iettat auec son bec vn peu d'eau sur la teste disant ces paroles, qu'on luy auroit apprises, *Ie te baptise au nom du Pere & du Fils & du S. Esprit*, il seroit vrayement baptisé. Et Caluin ose bien dire, *Quand à moy ie porte tel respect à l'institution de* CHRIST, *que si vn Epicurie en se gossant & moquāt en son cœur, m'administroit la Cene selon le cōmandement de* CHRIST, *& selon la regle par luy donnée, & auec deuë ceremonie, ie ne doubte pas que le pain & le vin presentez de sa main ne me soyent les gages du corps & sang de* CHRIST. Paroles pleines de contradiction d'vn costé, & de l'autre vrays tesmoignages de l'ignominie de la cene huguenote. Contradiction y a-il parce que le commandemēt de IESVS-CHRIST, sa regle & son institution, n'est pas qu'vn Epicurien, & vn Epicurien se moquant administre son Sacrement, & qu'vne main & vn cœur si profane, mesnage les saincts mysteres de sa maison: & partant Caluin parlant de l'Eucharistie Catholique allie par son propos l'abomination auec la pureté, les tenebres auec la lumiere, & l'Enfer auec le Paradis; & faict vne insigne iniure au Sacrement de IESVS CHRIST, l'institution duquel il dict en moqueur hypocrite, si tres-fort respecter. Et au surplus quel Sacremēt & quelle Eucharistie est la Cene de Caluin, qui peut estre administrée par vn payen, par vn infidele, par vn porceau d'eschole gossant & grōdāt? Quel docteur dict iamais, que l'Eucharistie peut estre administrée par vn payen? & si l'Eglise ne permet point aux infideles, ny mesmes aux Catechumenes, qui sōt à la porte pour estre Chrestiēs, d'assister à ce sainct mystere; si elle ne veut que personne d'entre les Chrestiens administre ce Sacrement, qu'il ne soit sacré à Dieu, & dedié par le Sacremēt de l'ordre au seruice de ses autels: quelle doctrine est celle de Caluin, qui non seulement ouure la porte de l'Eglise à l'infidelité, ains encores faict Epicure Ministre de l'Eucharistie? Or qu'il prēne tels officiers pour sa cene, le Ministre sera choisi digne du ministere; mais ia à Dieu ne plaise que nous disions, qu'on puisse prendre le pain du ciel consacré d'vne profane bouche & payenne main. Mais reuenant à du Plessis, je dis, qu'il nous impose, quād il dict, que nous estimōs que la grace du S. Esprit depend de l'intētion du Prestre (l'Eglise ne dict rien de semblable.) Ie dis qu'il est ignorant, d'estimer que le Sacrement ne depende point de l'intention du Prestre, car l'institution & l'intention de Dieu est, que le Sacrement soit administré auec la volonté & intētion du Prestre. Parquoy tant s'en faut, que cela soit rauir son honneur à Dieu, que c'est plustost suyure son ordonnance, & cooperer à son œuure selon sa volonté: & en disant que l'action du Sacrement depend de l'intention du Prestre, nous ne disons pas, que la grace du Sacrement en depende, ny le corps de nostre Seigneur: car en chef tout depend de Dieu comme cause premiere, & du Prestre comme d'vn instrument seulement: Et comme on ne faict point d'iniure à Dieu, quand on dict, que le iour depend de la presence du soleil, & le bon gouuernement de la prudence du Magistrat; non plus diminue-on de l'honneur de Dieu, quand on dict que l'intention du Prestre est requise aux Sacremens, car Dieu est par tout cause premiere. Le Soleil & la prudence du Magistrat sont instrumens dependans de ceste premiere cause, qui leur a donné la vertu d'operer: & à la supreme est deuë la louange de l'œuure. Ceste response pourra oster à du Plessis vn autre scrupule (s'il n'a la conscience par trop delicate) qui faict qu'il se plaint de quoy on appelle les Prestres aucunement createurs, parce qu'ils font par les paroles sacramentelles le corps de IESVS-CHRIST: car ceste façon de parler ne desroge rien à l'honneur de IESVS CHRIST, veu que c'est tousiours luy qui faict l'œuure; Les Prestres ne sont reputez que les instrumens, & s'il se scandalise de cecy, il faut qu'il soit Nestorien, & qu'il se scandalise, dequoy on appelle la Vierge mere de Dieu, creatrice du Createur. A ce qu'il met en liste d'inconuenient, que par l'incertitude de l'intention du Prestre, on sera tousiours incertain si le Sacrement y est; parce qu'on est incertain si le Prestre a eu intention de consacrer ou non: nous respondons que quand on n'a aucune occasion apparente pour doubter de sa fidelité, on doibt croire probablement qu'il a voulu en son cœur faire, ce qu'on luy a veu faire exterieurement: & ceste creance suffit, pour estre moralemēt hors de doubte & de peine; & en ceste façon chasque Chrestien croit, qu'il est baptisé au rapport de son pere, encor qu'il ne se souuienne quād ny comment, ny qu'il soit asseuré de l'intētion de celuy, qui l'a baptisé. Et quād vn Prestre seroit si malicieux, qu'il voulut tromper le monde & ne consacrer point, ce qui ne peut aduenir qu'à gens du tout abandonnez de foy, il n'y a aucune faute pour les receuās en cela; & s'ils reçoiuent auec deuë charité, Dieu leur peut donner par foy, ce qu'il auroit donné par le Sacrement. Du Plessis insiste encor sur le mesme poinct de ceste intention, & demande, *Puis que tout ce mystere depend* EX OPERE OPERANTIS, *de l'operation du sacrifiant, que deuiēdra leur doctrine* DE OPERE OPERATO? Demande-il donc qu'elle deuiendra? Elle sera mise en garnison, si faire se peut en la Citadelle de Saumur; ne sera-elle pas bien appointée? ce Capitaine pense que la doctrine Catholique de l'intention du Prestre soit contraire à celle de OPERE OPERATO: & se trompe, & eut faict prudemment de iamais ne parler de cest OPERE OPERATO: car toutesfois & quantes qu'il y tombe, il faict vn faux pas & y tombe, & monstre autant de fois qu'il est Capitaine, & qu'il n'entend encores les termes de Theologie. Il apprendra donc pour la seconde fois, que les Theologiens appellent *opus operantis*, l'operation de l'ouurier, la vertu & deuotion qu'apporte l'officiant: & disent que les Sacremens de la loy de grace iustifient ex *opere operato* de leur action,

Luther l. de capt. babylo. c. de baptis.

Cal. in antidot. Conc. Trident. sess. 7. c. 11

Qui n'est Chrestien ne peut administrer l'Eucharistie. Epicurus Ministre de la Cene de Caluin.

Cene ignominieuse.

Les infideles forclos des mysteres deuotem.

L'intentio necessaire du Prestre est honnorable à Dieu.

La louange de la cause secōde ressort à la premiere.

Cōment les Prestres sont appellez createurs.

La Vierge Marie creatrice de son createur.

Nul incōuenient de l'incertitude de l'intention.

Dieu entend la bonne foy & supplée le defaut

Il est tousiours apres cest OPVS OPERATVM.

Opus operatum.

OPVS OPERANTIS, *L'œuure de l'ouurier.*

c'est à dire entant que ce sont œuures diuines, sans despendre de la deuotion de celuy qui les administre: car le baptesme, est baptesme & iustifie, encor que celuy qui le confere soit mauuais; & le Sacrement & sacrifice de l'Eucharistie iustifie aussi, encor que le sacrifiant n'eut aucune deuotion. Mais nul Sacrement ne peut iustifier, si premierement il n'est faict; & pour estre faict, est necessaire l'intention, dont icy nous parlons; laquelle combien que naturellement soit œuure de celuy qui administre, elle ne l'est pas toutesfois en titre & qualité de l'operation de l'operāt: ains tient du costé de l'œuure entant qu'œuure, *operis operati*, de l'œuure du Sacrement, comme vne condition sans laquelle il ne peut estre faict: d'autant que l'action de tout Sacrement est l'action de IESVS CHRIST: car c'est luy qui baptise, qui confirme, qui consacre; le Prestre n'est que son instrument, & son intention instrument de l'intention du maistre au nom de qui il officie. Le Sacrement donc ne peut estre, si le Prestre n'a intention de consacrer, parce qu'autrement il ne s'accorderoit pas auec l'intention de IESVS-CHRIST; & seroit vn faux instrument: mais ayant le Sacrement son essence, il profite & donne grace sans dependance de la vertu de l'officiant, bien qu'elle soit tousiours souhaitable. Au moyen dequoy la doctrine de ceste intention s'accorde fort bien auec celle de OPERE OPERATO; & du Plessis n'eut point obiecté ceste contrarieté, s'il eut entendu ce dequoy il parloit. Il dict de surplus, que consacrer est changer vne chose d'vn vsage commun à vn sacré, & ayant allegué quelques Peres pour dernier appuy de son assertion, il dict que les Payens vsoyent de ce mot en telle signification; & cite à veuë de pays Cornelius Fronto. Ie respons que pour donner la signification generale du mot consacrer; il n'auoit que faire d'aller emprunter l'auctorité des profanes: nos Docteurs l'enseignent assez; & monstrent en particulier qu'en l'Eucharistie le mot *consacrer*, c'est faire le Sacrement, c'est à dire transsubstantier le pain & vin naturel, au corps & sang de nostre Seigneur. Et que du Plessis aye patience, c'est la façon de parler non des profanes, mais de l'Eglise Chrestienne, & de tous ses Docteurs: & qui ne le sçait, est vn idiot en l'eschole de Dieu: & qui le nie, il est par trop impudent. Finalement il conclud le propos de ceste intention contestée disant, *Ia n'aduienne, que nostre Seigneur aye assuiecty la communion, qu'il nous presente de son corps, ny au son des paroles, ny a l'intention de celuy qui les prononce.* C'est noircir le papier de tenebres; & parler à credit contre la verité. Dieu a faict ce qu'il luy a pleu, & nous a donné ses Sacremens comme il luy a pleu: & ne s'est pas assuiecty: mais il nous a assuiectis à ses loix, & aux creatures des Sacremens, & à ceux qui les administrent. Il nous a assuiectis à l'eau, au pain, au vin, & aux autres choses: il ne s'est pas assuiecty au son des paroles du Prestre: mais il nous a assuiectis aux siennes, que le Prestre prononce en son nom, ou que luy mesme prononce par la bouche du Prestre: & comme disent S. Chrysostome, S. Ambroise, & les autres Peres, IESVS-CHRIST consacre par la bouche du Prestre, & le Prestre par la parole de IESVS CHRIST. Et partant ia n'aduienne, que nous pensions estre plus sages que luy, ny que nous vueillons reformer ses ordonnances, comme faict du Plessis, soubs pretexte de les maintenir; ny oster ou changer la forme du Sacrement de l'Eucharistie, comme ont faict les Ministres: la forme de l'Eucharistie est celle, qu'auons dict ailleurs, que nostre Seigneur a laissée; CECY EST MON CORPS, CECY EST MON SANG, De laquelle les Apostres ont vsé en l'Eglise, mesme deuant que l'Euangile fut escrite. Car comme tesmoigne S. Irenée, deuant que S. Matthieu eut escrit, ou autre Euangeliste, S. Pierre & S. Paul auoyent fondé l'Eglise à Rome, & par consequent ils auoyent la forme certaine de ce Sacrement, comme la matiere. Ces paroles & ceste forme sont les paroles sacramentelles, paroles du tout-puissant, desquelles IESVS-CHRIST vsa en instituant le Sacrement de son corps: & commanda à son Eglise d'en vser, disant aux premiers piliers d'icelle & à tous les Prestres en leur personne, FAICTES CECY EN MA MEMOIRE: Suyuant lequel commandement l'Eglise en a tousiours vsé, comme nous auons monstré ailleurs par le tesmoignage de S. Iustin, S. Irenée, S. Cyrille, S. Chrysostome, S. Ambroise, S. Augustin, & autres anciens Peres. Est-ce donc faire iniure à Dieu d'vser de sa parole en son Sacremēt selon son ordonnance? Est-ce operation de magie d'operer auec l'intention qu'il veut qu'on opere en son Sacrement? mais ne sont-ce pas murmures & blasphemes de gens ensorcelez de parler & d'escrire en telle façon? gens assottez d'vne fole Cene, qui n'a ny matiere ny forme selon Dieu? Cene vraye œuure de magie? Cene, dont la matiere est du pain leué, & du vin pur contre l'exemple de IESVS CHRIST qui consacra & enseigna de consacrer au pain sans leuain, & en la coupe meslée d'eau, comme tousiours a faict l'Eglise Catholique? Cene dont la forme est lire vn chapitre de S. Paul, & chanter vn pseaume: ceste forme est elle de IESVS-CHRIST, ou des Apostres? IESVS-CHRIST fit il lire l'Epistre aux Corinthiens, quand il institua l'Eucharistie? les Apostres durant quatorze ans, que S. Paul n'estoit encor S. Paul, la faisoyent ils lire administrant l'Eucharistie? les Saincts, l'Eglise Catholique gardoit elle ceste façon deuant que l'heresie de Caluin sortit escheuelée & desesperée des enfers? Qu'est-elle donc ceste Cene sans os, sans chair, sans suc, sans moelle, sans forme, sans figure, & toute figure? c'est vn fantosme desfiguré, vn reieton de cerueau, vne œuure de magie, vne idole abominable erigée contre l'autel de Dieu. C'est la Cene des Ministres.

Iustifier ex OPERE OPERATO. Voy le 1. l. c. 8.

Nul sacrement sans intention.

L'action & vertu des Sacremens est de Dieu.

Consacrer.

Consacrer en la Messe c'est faire le sacremēt S. Ambrof. l. 4 de sac. c. 4. & 5. S. August. l. 20 cont. Faust. c. 13

Du Plessis. 16 p. 767.

Dieu nous assuiectit à ses creatures cōme il luy plaist

IESVS-CHRIST consacre par sa parole Saint Chrys. ser. de prod. Iud.

Homi. 2. in 2. Tim. S. Ambrof. 4 de sacr. c. 4. & 5. Voy le li. 1. c. 31.

S. Pierre & S. Paul fōdateurs de l'Eglise de Rome. S. Iren. l. 3 aduers. heres. c. 1.

Forme du S. Sacrement. Au premier liure c. 31.

La Cene des Ministres œuure de magie.

Can. Cum omne de consecr. d. 2. §. 7. Forme de la Cene inuentiō des Ministres.

Iamais obseruée en l'Eglise Catholique.

Response aux autres inconueniens pretendus par les Ministres, sur la Transsubstantiation, & sur la presence du corps du Sauueur, au S. Sacrement.

CHAP. LV.

APres les inconueniens, que venons de refuter, les aduersaires obiectent encor ceux-cy sur la transsubstantiation & presence du corps du Sauueur; c'est qu'il s'ensuiura, que le corps du Sauueur sera exposé à estre mangé des bestes, foulé aux pieds, laceré, brulé, & endurer choses

Ces inconueniens essoyent ob

iettez aux Catholicques par les vieux Berengariens. Guithmund. l. 2 Alger. l. 2 c. 1 Du Pless. l. 4. 9. p. 863.

semblables, qui sont indignes de sa maiesté. Du Plessis au dernier chapitre de l'institution, qu'il escrit, poursuyuant sans cesse & de forte volée la transsubstantiation, desireux de la ioindre en fin victorieusement des serres & du bec, vn pour tous represente le gros de ces querimonies, & commẽce ainsi, *Innocent troisiesme, grand promoteur de ceste chimere, faict ceste monstreuse & bestiale question, Que mange la souris, quand elle mange le Sacrement?* & là amoncelant à grands tas matieres & mensonges tirées des modernes heresiarques & vieux Berengariens, Vaudois, & Albigeois, faict vn esquadron reformidable; & met pour l'aduant garde vne souris, pour arriere-garde vne souris, & pour la bataille vne souris. Il produict ceste souris desarmée, il s'escarmouche auec elle par plusieurs passades, par tours & retours fort conuenablement à la vaillance & grauité d'vn grand Capitaine reformé. Il la faict venir tãtost de chez Innocent, tantost de chez Lombard; ores de Ioannes de Burgo, ores d'Alexander de Hales: la matiere estoit importante & falloit citer beaucoup de docteurs & d'aucteurs. Il fait courir ceste souris au champ de la page à tandons & voltes redoublées: il la faict sauter & bondir çà & là, haut & bas, sans luy donner trefues, & sans crainte d'en estre mordu, tant il est courageux, & si n'ignore-il pas, comme ie croy, que Brasidas, aussi grand Capitaine que luy, fut tresbien piqué d'vne. Que respondrons nous à tous ces obieƈts? & comment nous defendrons nous de la prinse de ceste souris iettée pour commencer & finir le choc, & nous deuorer? Nous respondrons que du Plessis destourne malignement à risée, ce que ces bons docteurs ont escrit, pour instruire ceux qui pourroyent faire les doubtes qu'ils font, comme estoyent non seulement les payens, mais encor les Chrestiens. Nous nous defendrons en respondant ce que iadis respondit S. Augustin aux infideles, Payens, Iuifs, & heretiques faisans semblables obieƈts par derision aux Chrestiens; *si la foy Chrestienne craignoit la risée des mescreãs, nous ne croirions pas en* Iesvs-Christ. Ainsi disons nous, si la foy Catholique craignoit les moqueries des heretiques, elle ne croiroit point à la parole de Iesvs-Christ. C'est pourquoy les Ministres n'y croyent point, & sont mescreans: parce qu'ils n'ont eu ny courage ny suffisance, pour resister aux mescreans; & ont quitté en gens casaniers & pariures le fort & le Sacrement de l'Eglise Catholique, qu'ils deuoyent defendre, pour se dresser vne Cene profane: en laquelle ny le Iuif, ny le Payen, ny autre ennemy de Dieu n'y trouuat rien contraire à son infidelité, & se sont enroollez soubs leur banniere, ont prins leurs armes, & apprins leur langage, pour combattre auec eux la foy de la mere, qu'ils ont aussi traistreusement que laschement abandonnée. Mais nous auons moins de peur d'eux, que n'a iadis eu l'Eglise des vieux Payens, Philosophes & heretiques leurs ancestres. Nos Peres se moquerent de ceux-là: Nous sommes apprins de nous moquer des moqueries de ceux-cy: & laisser iouer leurs souris & leurs chats. Ceux-là faisoyent la guerre à Dieu, armez de raisons humaines, & parez du pretexte de l'honneur de Dieu; ceux-cy ne font rien & ne disent rien, que ce que ceux-là ont iadis faict & diƈt. Nous sçauons leurs mines, leurs forces, & leurs attaques en leurs Peres, & ne faut que les euanter, & prendre les armes de nos Peres, pour auoir le moyen de rompre tous les efforts de ceux-cy.

Pourquoy donne mettes du Plessis tel le question? C'est vne honte de ce... ment diligemment à citer & falsifier ceste question. Lombard n'en dit mot.

Responce aux Ministres moqueurs. S. August. epist. 49 ad Deogra. c. 6.

Ainsi font les gens lasches & traistres.

Les Philosophes payens chef des heretiques. Tert. aduers. Hermog. c. 8 de praescri haeret. c. 7. aduer. gent. c. 47.

Les Epicuriens, comme escrit le mesme S. Augustin, nioyent la prouidence diuine enuers les hommes, & mettoyent en auant pour raison, que c'estoit vne peine indigne d'vne supreme maiesté, d'abbaisser le soing de son esprit aux affaires humaines; l'erreur desquels pinse celuy, qui dict en Iob: *La nue est sa cachete: & n'a cure de nos choses se pourmenant sur les voutes du ciel.* Mais les Chrestiens se moquoyent de leur sottise moqueuse, & respondoyent en contreschange, que c'estoit vne chose tres-digne de la puissance, bonté, & sagesse de Dieu, de procurer sans peine & trauail aucun, non seulement le bien des hommes, mais encor des bestes, des passereaux, des souris, des herbes, & de toutes creatures tant fussent elles petites. Nous nous defendons par mesme moyen contre ceux-cy, & disons que c'est vn faict tres-digne de la maiesté de Iesvs Christ d'auoir donné son corps precieux auec si grande charité & sagesse, pour estre mangé de nous, soubs les especes du pain & du vin, sans toutesfois endurer aucune corruption, ou lesion, ny en son corps ny en sa diuinité.

Les Epicuriens nians la prouidence diuine. S. Aug. l. 18. de ciui. c. 41. Iob 22. 14.

Prouidence diuine sur toutes choses iusques à vn poil de teste. Luc 21. 18.

Les Marcionistes, qui ne croyoyent point que Iesvs-Christ eut prins chair humaine, argumentoyent contre la foy de l'incarnation, comme les Ministres & du Plessis contre l'Eucharistie, disans estre vne chose indigne de Dieu; qu'il eut esté enserré au ventre d'vne femme neuf mois, qu'il eut esté mis en vne creche, & souffert choses semblables: ausquels respondant Tertullien, *Ce qui est indigne de Dieu, il est bon pour mon salut. Ie seray sauué moyennant que ie n'aye honte de mon Seigneur.* Nous disons aussi, ce qui semble indigne aux Ministres en l'Eucharistie, nous est salutaire; nous en rapporterons la vie, si nous n'en rougissons. Le mesme Tertullien parlant ailleurs de nostre chair, nous fournit vne autre responſe, *Pose dire que si ces choses ne fussent aduenues à la chair, toute la benignité, la grace, & la misericorde de Dieu eut esté loing de nous.* Nous le mesme: si ces choses ne fussent aduenues à la chair de Iesvs Christ, sa misericorde nous eut esté infruƈtueuse.

Obieƈtions des Marcionistes. Tertull. l. de carne Christi. c. 5.

Tertull. l. de resur. carnis c. 9.

Les Nestoriens tirans des conclusions de mesme source que Marcion, contre l'vnité des natures du fils de Dieu en vne personne, Quoy donc, disoyent ils, si Iesvs-Christ est homme & Dieu ensemble en vne personne, & doibt estre appellé fils de Marie, & Marie mere de Dieu: Dieu donc aura prins commencement de la creature: & sa mere sera plus ancienne que luy: il aura esté d'vne coudée de hauteur au berceau: de deux, estant deuenu grand, & ainsi du reste? Les Chrestiens respondoyent à ceux-cy le mesme que Tertullien à Marcion. Les Ministres disent, si Christ est en l'Eucharistie, donc il peut estre mordu de la souris, peut estre brulé, peut tomber à terre, &c. Nous prenons la responce des anciens Catholiques pour renuoyer ces nouueaux Marcionistes & Nestoriens, & disons; que si le Sauueur ne se fut abbaissé nous donnant sa chair de telle façon, la vertu d'icelle nous eut esté inutile: car *qui ne la mange, il n'a point la vie.*

Obieƈtions des Nestoriens Theod. l. 4. haeretic. fabul. Euagr. l. 1. c. 2.

Sans la chair du Sauueur l'ame est sans vie. Ioan. 6.

Et adioustons de surplus qu'en tous ces accidens le corps du Sauueur n'endure aucune lesion.

Les Iuifs & Payens Iustinien. Tryfon. Minutius in Octauio Turcs.

Les Iuifs & Payens auoyent en horreur & derision la mort du Sauueur : & obiectoyent aux Chrestiens qu'ils croyoyent en vne homme pendu, & les Turcs l'obiectent encor, & partant ne croyent rien de ceste mort: mais les Chrestiens ont tousiours mesprisé leur mespris, se souuenans de ce que dict S. Paul, *Que le mystere de la croix est voirement scandale aux Iuifs & folie aux Payens, mais aux eleus la vertu de Dieu & sagesse de Dieu.*

La mort du Sauueur precieuse aux eleus. 1. Cor. 1.

Les Arriens disoyent que c'estoit deroger à l'honneur de Dieu de croire qu'il eut engendré vn fils, & fornettoyent profanement ce mystere par maincts traicts de risée, comme escrit sainct Hilaire.

Arriens Hilar. 12 de Trinit. & contra Constantium.

Les Nouatians disoyent aussi que c'estoit entreprendre sur l'auctorité diuine d'attribuer aux hommes la puissance d'absoudre les pechez; comme S. Ambroise tesmoigne. Les Peres respondoyent aux vns & autres, que Dieu ne receuoit plus grande iniure, que de ceux qui ne croyoyent à sa parole & à son fils, de qui il auoit esté dict, *Cestuy-cy est mon fils bien aymé; escoutez le.* Item, *Tout ce que vous lierez, ou deslierez en terre, sera lié, ou deslié au ciel.* Item, *Les pechez, que vous remettrez, seront remis : & ceux que vous retiendrez, seront retenus.* Le mesme nous disons aux Sacramentaires, que IESVS-CHRIST est deshonoré non des souris ou des bestes; mais de leur infidelité, qui ne veut croire à sa parole, non plus que si elle estoit menteuse, parole qui resonne si clairement CECY EST MON CORPS, CECY EST MON SANG. Croire à ceste parole c'est vrayement honorer Dieu.

Nouatiās S. Ambr. l. 1. de pœni. c. 2.

Matth. 17. Contre les Arriens. Puissance de remettre le peché dōnée aux Prestres. Matth. 18. 18. Ioan. 20. 23.

Suite du precedent chapitre. Dieu honoré par la foy & deshonoré par l'infidelité. Notable fauseté descouuerte.

CHAP. LVI.

Le premier honneur, que nous donnons à Dieu, est la foy ; & le premier mot prononcé par nous au serment de fidelité & en l'hommage, que nous faisons à sa toute-puissance, c'est CREDO, *Ie crois.* Il faut donc croire ce qu'il a dict, croire qu'il est assez sage, pour auoir tout bien ordonné, & bien faict; & que quand il a institué le Sacrement de son corps, il a preueu tous les inconueniēs, qui pouoyent ensuyure; & prouueu à tous; & qu'il n'a rien faict indigne de sa grandeur. Au reste nous demandons à du Plessis, qui se ioüe si confidemment auec la souris, estant neantmoins en peine qu'elle ne morde le Sacrement, nous luy demandons & aux Ministres, qui ne peuuent ouyr dire, que le corps de nostre Seigneur soit fermé dans vn ciboire, qu'il tombe à terre, qu'on le iette au feu, croyent-ils que IESVS CHRIST ayt esté au ventre de la Vierge neuf moys ? qu'il ayt esté au berceau emmaillotté ? qu'il pouuoit tomber à terre ? qu'il pouuoit estre blessé du feu ? mordu de la beste? pour ces choses a-il esté indigne du fils de Dieu d'vnir à sa maiesté nostre nature : de laquelle vnion toutes fois s'en ensuyuoyent toutes ces choses là ? Tertullien iadis oppoiant à Marcion, qui ne croyoit point, comme cy deuant nous disions, que le fils de Dieu eut prins chair d'vne Vierge, à cause des inconueniens, qu'il se forgeoit sur ceste generation, & disoit qu'il s'estoit faict vn corps des elemens, auquel il auoit enduré: Tertullien donc luy demande, *Qu'est-il plus indigne de Dieu, & de plus grande vergoigne, de naistre ou de mourir ? porter la chair ou la croix ? estre circoncis ou crucifié? estre nourri ou enseuely ? mis en la creche ou au sepulchre? Mescroy donc ces choses: affin d'estre plus sage. Mais tu ne seras iamais sage, si tu n'es fol au monde en croyant les choses de Dieu, qui semblent foles.* Ie dis le mesme à ces sages reformez. Qu'est il plus indigne de Dieu, d'auoir prins nostre chair d'vne sienne creature, ou de la donner à sa creature ? d'auoir exposé ceste chair à endurer reellement & en sa propre forme, les tormens & opprobres de la croix, où de la donner en l'Eucharistie auec danger de souffrir ces inconueniens en vne figure non sienne, demeurant son corps immortel, & incapable de lesion? que s'ils ne veulent croire cecy, leur semblant chose indigne, que sa chair soit ainsi en l'Eucharistie, qu'ils mescroyent aussi qu'il ait enduré, & qu'il soit fils de Dieu, comme les Iuifs obstinez en leur sens, ne le croyent point : qu'ils ne croyent rien du reste, qui leur semble indigne de Dieu, affin d'estre plus sages en ne rien croyant. Mais qu'ils sçachent que s'ils ne sont fols au monde, qu'ils periront auec le monde, qui ne croit qu'à les fantasies. Au moyen dequoy s'ils croyent, que le fils de Dieu a souffert & qu'il n'a pas esté indigne de sa charité d'exposer son humanité à ces ignominies & tormens auec lesion, pourquoy mescroyent ils qu'il se soit donné au Sacrement, nonobstant ces inconueniens pretendus, qui ne peuuent rien endommager son corps immortel ? Et que luy peut nuire ceste souris, qui ne peut que toucher les especes du Sacrement? & quel deshonneur a le corps de Dieu d'vne souris, qui n'est offensé, sinon du peché; ou deshonoré, sinon du corps & de l'ame souillée de peché, duquel la souris n'est capable? Et la diuinité du fils de Dieu n'est elle pas plus noble, que son corps? n'est-elle pas par tout? n'est-elle pas au ventre d'vne souris ? d'vn oyseau, & en somme par tout? Est elle souillée par la souilleure du lieu, où elle est presente ? Faudra-il nier qu'elle ne soit pas par tout, de peur qu'elle ne se treuue au ventre d'vne beste? de peur qu'elle ne soit mordue de ceste souris, que du Plessis Capitaine produict au Theatre de la France, pour faire mordre messieurs de l'Eglise Romaine ? faudra il nier, que le corps de IESVS CHRIST soit au Sacrement, parce que sa robbe peut estre rongée d'vne souris ? La souris mangera elle, brisera elle ce corps immortel, ou ceste diuinité immortelle ?

La prouidence de Dieu preuoit les inconueniēs & y prouuoit.

Plus grāds inconueniens qu'au Sacrement.

Cy dessus.

Tertull. de car. Chri. c. 5.

Quodcunque Deo indignum est mihi expedit. Tert. l. de carn. Christ. c. 5.

La bonté du Sauueur remarquable en ce qu'il a enduré pour nous.

Le seul peché iniurieux à Dieu. La diuinité par tout sans estre souillée.

Que ces inconueniens donc soyent renuoyez à leurs sources, qui sont les foles maximes de la chair : qu'ils soyent renuoyez auec les paroles, que le Sauueur renuoya la bestise charnelle des Saduceans, *vous errez, ne sçachans ny l'Escriture ny la vertu de Dieu* : Car les Ministres ne sçauent ny l'vn ny l'autre ; encor que de l'vn & de l'autre ils veulent paroistre docteurs. Ils ne sçauent que la leçon de la prudence humaine, qui ne peut comprendre, que Dieu a choisi les choses basses

Saduceēs Matth. 22. 29.

La prudence humaine contraire au conseil de Dieu.

Digitized by Google

pour confondre les hautes, les debiles pour renuerser les fortes, & l'ignominie pour obscurcir la gloire des superbes mondains. Que du Plessis donc rende les cayers de ses pretendues indignitez aux Ministres ; & puis qu'il appelle vne question monstrueuse & brutale de demander, *Que mange la souris, quand elle ronge le Sacrement* qu'il n'en noircisse plus le papier, ny face plus iouër ceste souris au papier, emoussant la poincte de sa plume auec interest de sa reputation, pour deschiffrer vne question, qu'il iuge & appelle monstrueuse & brutale.

Dieu a choisi les choses petites pour confondre les grãdes. 1. Cor. 1.

Quant est des contrarietez pretendues contre nostre doctrine, qu'il met encor à la queüe de ce dernier esquadron, elles monstrent seulement, qu'il a faute de matiere, ne faisant que repeter ce qu'il a dict cent fois ; elles monstrent qu'il veut continuer iusques à la fin de citer les docteurs auec la sincerité, qu'il auoit commencé pieça. Ce qui se voit clairement tout à la porte de la premiere contrarieté, qu'il refute ; en laquelle il tasche prouuer, que les Peres ne sont pas d'accord, quand ils declarent, où va le corps de nostre Sauueur prins au Sacrement ; qui est vne mensonge pleine d'impudence, d'ignorance, & malignité. Car il n'y a rien si euident entre les Scholastiques, que leur accord en ce poinct, disãs tous clairement & vnanimement, que le corps du Sauueur va, où vont les especes ; à sçauoir en l'estomach ; & qu'il y demeure autant que les especes sont en estre. Or icy apres auoir miserablement tronçonné : & fallacieusement centonné les auctoritez qu'il cite, il n'a pas honte de mettre pour soy le Cardinal Caietain, ennemy iuré des Sacramentaires, & Legat iadis du S. Siege en Allemagne contre eux, & le produire comme ayant tenu vne contraire opinion, honteux de celle des autres. Il dict donc, *Et de faict le Cardinal Caietain en a eu honte*: & l'allegue ainsi: *C'est chose tres-fausse, que le corps de* CHRIST *soit prins corporellement : car il est pris en l'Eucharistie en croyant, & non en receuant.* Premierement ces paroles sont citées hors de propos ; car en ce lieu Caietain ne parloit rien, qui touchat la contrarieté pretendue de du Plessis, mais il refutoit seulement la calomnie de ceux, qui disoyent que les Theologiens estimoyent, que le corps de nostre Seigneur est prins en l'Eucharistie corporellement, c'est à dire en façon corporelle, comme les autres viandes. Caietan donc les refute & dict, C'EST *vne* CHOSE TRES-FAVSSE *de penser, que les Theologiens disent*, QVE LE CORPS DE CHRIST EST PRINS CORPORELLEMENT, *& perceptiblement : Car ils tiennent qu'il est pris en l'Eucharistie spirituellement, sans que le sens ou le discours humain l'aperçoiue. Quãd est des especes elles sont receües corporellement & perceptiblement.* Au lieu de *spirituellement & sans que les sens s'en aperçoiuent*, du Plessis a mis, *en croyant & non en receuant*: Et ainsi a faict son centon, pour faire vn sens de *par soy*, tout contraire. Quelle impudence à falsifier? Quelle conuenance de la citation de ce Capitaine citeur auec le texte de ce docteur ? quelles roigneures, quels tronçons, quelle corruption & malignité en si peu de paroles ? la citation dict, que le corps du Sauueur n'est point pris corporellement, mais par foy, en croyant & non receuant : le texte dict tout le cõtraire. Il dict que le corps du Sauueur est receu, mais que ny le sens, ny le jugement humain n'aperçoiuent point le corps de IESVS-CHRIST en l'Eucharistie, comme ils aperçoiuent la quantité, la saueur & la couleur des especes. De maniere que le mot *corporellement* ne signifie pas reellement, comme du Plessis le faict sonner, & ne se rapporte pas au corps du Sauueur, comme reiectant sa presence corporelle ; mais à la façon de le prendre, corporelle & sensible ; & est autant à dire que sensiblement. C'est pourquoy Caietain luy accouple l'autre mot *perceptiblement*, expliquant l'vn par l'autre. Et au mesme endroit il parle si tres-euidemment de la realité du corps de nostre Seigneur en l'Eucharistie selon nostre foy, & contre l'erreur de Berenger, que tout homme, tant soit il aueugle, le peut voir ; & que nul Ministre ne le peut alleguer pour soy, s'il n'a perdu la conscience & la honte. De cest essay qu'on cognoisse l'alloy du reste, que du Plessis dict en ce dernier chapitre, qui est le mesme que de tout l'œuure. Mais il est temps, ayant refuté les raisons pretendues de nos aduersaires, de mettre les nostres vrayes, pour monstrer que ç'a esté la volonté du Sauueur de nous donner sa chair en l'Eucharistie.

Pretẽdues contradictions du Pless. au mesme lieu.

Mensonge impudente.

Accord des Scholastiques sur le lieu où va le Sacremẽt.

P. 864. Voy cy dessous la malignité de cest allegueur.

Corporellement. Caietan. tract. 2. de Euchar. c. tom. 2. Du Plessis cite seulement ce qui est en lettres capitales.

Corporellemẽt, c'est à dire en façon corporelle & visible.

Que ç'a esté la volonté du Sauueur de nous donner son corps au Sacrement, prouué par raisons fondées en l'Escriture.

CHAP. LVII.

NOus auons oüy & refuté les raisons, par lesquelles les Ministres taschent de prouuer, que la volonté de IESVS-CHRIST n'a point esté de nous laisser ce qu'il nous a laissé. Il nous faut maintenant produire les nostres ; & monstrer qu'il a voulu de tout poinct nous faire le present de son precieux corps en l'Eucharistie, & que comme il a esté conuenable à sa toute-puissance de laisser ce Sacrement de merueille pour exercer & coronner la foy de son Eglise : de mesmes qu'il a esté expedient pour la manifestation de son infinie sagesse & bonté, pour l'accroissemẽt de l'esperance, charité, & autres biens spirituels de son corps mystique, de nous donner la chair de son corps naturel à la façon, qu'il nous l'a donnée. En prouuant qu'il a esté conuenable à sa puissance, bonté & sagesse, nous prouuons par mesme moyen qu'il l'a voulu : car il veut & desire infiniment tout ce, qui est conuenable aux titres de sa maiesté. Qu'il soit conuenable à sa toute-puissance, nous l'auons ia monstré : sa sagesse & bonté paroissent premierement en ce qu'il communique son corps naturel au corps de son Eglise en autant de façons, qu'il pouuoit estre communiqué, qui sont trois ; en viuant, en mourant, & en regnant. En viuant il s'est donné quand il est né pour nous, quand il a esté circoncis, quand il a conuersé, quand il a presché ; en somme, quand il a employé toutes ses actions pour nostre vtilité. En mourant il a donné ce corps, le liurant à la croix, pour nostre rachapt. Restoit de nous le donner vn iour au ciel pour obiect de felicité & pour pris de nostre foy & charité : ce qu'il fera en son temps : Et

Conuenable à la toute puissance, sagesse, & bonté du Sauueur, de nous donner son corps au S. Sacrement.

A sa sagesse & bonté se donnant en toute façon.

En viuant.

En mourant.

En regnant.

tandis il l'a donné en terre pour viande, estant en possession de son regne & attendant ses eleus: affin de demeurer tousiours par ce moyen auec nous, & regner en nous present d'vne façon ineffable: & estre nostre vray Emmanuel, c'est à dire Dieu auec nous, qui estoit le nom propre du Messie profetisé par Esaye disant, *Voicy vne Vierge conceura & enfantera vn fils: & son nom sera* EMMANVEL, *c'est à dire Dieu auec-nous.* Cecy est accompli literalement & veritablement par la communication, que nous auons du corps de IESVS CHRIST en l'autel: Car encor qu'il ayt esté appellé Emmanuel à raison qu'il a conuersé auec nous faict homme; toutes-fois ce n'a esté que bien peu de temps, passiblement, & auec peu de gens, n'ayant la plus part ny foy en luy, ny charité enuers luy: mais en ceste seconde façon il est tousiours present en nous tous, & en chascun de nous, auec foy & amour, si nous sommes vrays seruiteurs de nostre maistre & enfans de nostre pere.

EMMANVEL, Dieu auec nous. Isa. 7. Matth. 1. 23. Le Sauueur habite veritablement auec nous par l'Eucharistie.

Secondement puis que nos corps sont les temples du sainct Esprit, comme dict S. Paul, pouuoit-il plus conuenablement à sa sagesse & bonté loger son corps & l'honorer, qu'à l'autel du temple de son Esprit? temple vif, temple corporellement spirituel, & spirituellement corporel, qu'il a basti de sa main, & à ses propres frais orné de sa grace, & enrichi de ses dons?

Nos corps temples du S. Esprit. 1. Cor. 6. 15. Et en ceste qualité vray repos du corps du Sauueur.

Troisiesmement il a faict voir son infinie sagesse & bonté en ce Sacrement, quand par iceluy il a donné vn souuerain antidote de sa chair contre la chair d'Adam, nous donnant par la sienne toute sorte de bien, & nous preseruant & guerissant des maux & maladies, que par celle d'Adam nous auons encourues. La chair du premier Adam est la source de toutes nos miseres d'esprit & de corps: c'est vne chair de concupiscence, de rebellion, & de saleté: vne masse de terre paistrie auec leuain de malice: terre de malediction, de chardons & d'espines: formilliere de tentations, fondriere de vices, & capitale ennemye de vertu, qui humiliée s'enorgueillit, lauée se souille: domtée se mutine, & faict tout à rebours par despit: si on l'esperonne à bien par l'eguillon de l'amour diuin, elle se recule du bien: si on la retire du mal par le frein de la crainte, elle boit sa bride, & ne laisse de se ietter auec sa bride à l'auoine & au foin de delices brutales. De laquelle rebellion parlant l'Apostre, *Ie voy*, dict il, *vne autre loy en mes membres, contrariant à la loy de mon esprit, & me rendant captif à la loy du peché, qui est en mes membres.* Et s'escrie gemissant, *Miserable homme que ie suis, qui me deliurera de ce corps de mort?* Chair qui rend l'esprit chair, & le tue, s'il n'est aidé par quelque secours diuin. Les Philosophes Payens s'apperceuans de ces miseres de nostre corps, l'ont appellé prison & sepulchre de l'ame, voulans signifier par cela, qu'il empesche les celestes operations d'icelle: mais comme ils ne sçauoyent pas le premier estoc de ceste engeance, ny la cause de sa premiere corruption, aussi n'en peurent ils trouuer iamais, ny fournir le remede. C'estoit le faict de nostre second Adam, celeste Adam, tout puissant, tout sage, tout bon, & souuerain medecin de nos ames & corps, qui a veu les sources de nostre maladie, & sceu composer le remede & la medecine; non de drogues mortelles, mais de sa chair precieuse: chair du Sainct Esprit, chair pure, chair vierge, extraicte d'vne Vierge, chair de Dieu, chair viue & immortelle, qui viuifie, deifie, & donne l'immortalité.

La chair du Sauueur antidote de celle d'Adam.

La chair d'Adam source de tous nos maux.

Rebellion de la chair d'Adam.

Rom. 7. 23. 24.

Rom. 7. 24.

Le corps empeschement, prison, & sepulchre de l'ame. Platon.

Le Sauueur vray medecin de nos ames & corps.

Qualitez de la chair du Sauueur.

Suite du precedent discours, Et de l'vnion estroicte de IESVS-CHRIST *auec nous en l'Eucharistie.*

CHAP. LVIII.

IESVS-CHRIST donc a donné sa chair pour nourrir nostre ame, & viuifier nos corps, pour guerir l'vn & l'autre de ses infirmitez, & les esleuer au ciel par leurs propres aisles & appetits. *Il falloit*, dict S. Cyrille, *que non seulement l'ame montat à la beatitude par le sainct Esprit, mais aussi que ce corps rude & terrestre fut ramené à l'immortalité par vn goust à luy familier, par l'attouchement, & par la viande d'vn corps celeste & diuin.* IESVS-CHRIST resuscitoit, dict ce mesme Docteur, les morts, non seulement auec sa voix, mais encor auec l'attouchement de sa chair comme il resuscita la fille de Iairus, & le fils de la veufue. Il a donnée la mesme chair pour la resurrection de nos corps, comme luy mesmes a dict, & comme souuent auons ouy dire à sainct Ignace, S. Irenée & autres Docteurs. Il l'a donnée pour nous vnir à soy tres estroictement d'esprit & de corps, & par ceste vnion nous rendre admirablement semblables à soy & à son pere, dict encor S. Cyrille auec S. Chrysostome & sainct Hilaire. Mais quelle vnion est ceste-cy? c'est l'vnion de deux chairs, l'vnion d'vne viande auec celuy qui la prend; c'est l'vnion d'vn mariage vierge & surnaturel de la chair du fils de Dieu auec nous, vnion & alliance non naturelle & humaine, comme est celle de nostre ame auec la chair du premier Adam, mais surnaturelle & toute diuine. Nostre ame se trouue alliée auec la chair d'Adam; ou par necessité au ventre de la mere: ou par amour, quand elle suit ses appetits charnels, executant la volonté de la chair. Ces deux alliances sont souillées, & la seconde est la pire. La chair de IESVS-CHRIST ne se ioinct pas auec nous naturellement, mais surnaturellement: non par necessité, mais de franche volonté; non par concupiscence terrestre, mais par amour diuin & par charité: c'est vn mariage de pureté & d'honneur: & si nous sommes vrays amans; nous voila bien-heureux par ceste noble alliance: car elle nous vnit & conioinct d'vn lien tout diuin, auec Dieu Roy des Roys, souuerain bien, & vraye felicité. S. Paul a prins l'exemple de ce mariage, pour instruire les gens mariez à estre sainctement vnis, disant, *Maris aimez vos femmes comme* CHRIST *a aimé son Eglise, & s'est donné soy mesme pour icelle*, donné viuant, mourant, & triomfant. Et ailleurs il exhorte les Chrestiens à euiter paillardise, & ne profaner leurs corps, comme estans membres vnis au corps du Sauueur, & faicts vn auec luy, par le nœud de ceste alliance diuine. *Ne sçauez vous pas*, dict-il, *que vos corps sont membres de* CHRIST? *Osteray ie donc les membres de* CHRIST, *& les feray membres d'vne paillarde?* Or en vn mariage temporel interuiennent ces

S. Cyrill. l. 4. in Ioa. c. 14.

S. Cyrill. ibid. Iairus. Matth. 9. La veufue Luc. 7. Pour la resurrection. S. Ignat. epist. ad Ephes. S. Cyrill. l. 4. in Ioan. c. 11. &c. Pour vnir S. Cyrill. l. 10. in Ioa. c. 13. S. Chrys. hō. 45 in Ioa. S. Hier. l. 8 de Trinit.

Alliance double de la chair d'Adam auec nostre ame.

Comment la chair du Sauueur s'allie auec nous.

Mariage de IESVS-CHRIST auec l'Eglise. Eph. 5. 25.

Le corps des Chrestiens mēbres de CHRIST. 1. Cor. 6. 15.

choses, les fiançailles, le contract de mariage & les nopces : les mesmes se trouuent en cestui cy. Les fiançailles de IESVS-CHRIST auec l'Eglise furent faictes en la loy de nature & de Moyse, par propheties, Sacremens, & figures, auec Sem, Noé, Abraham, Melchisedec, les Hebrieux, & toute l'Eglise de ce temps là. Osée, parlant de ces fiançailles, dict. *Ie te fianceray en foy & charité.* Le contract se faict au baptesme: car c'est là que la personne se donne à IESVS-CHRIST, & où se font les promesses de present d'vn costé & d'autre. Les nopces se font en l'Eucharistie, où reellement la chair de IESVS-CHRIST s'vnit à la nostre, & où nous sommes veritablement faicts os de ses os, & chair de sa chair, où il est l'espoux, & la viande du festin nuptial. Parquoy ceste vnion faicte de ces deux vnions est la plus estroicte qu'on puisse imaginer: car il n'y a aucune alliance plus grande que du mariage; rien aussi qui plus estroictemēt s'incorpore, que la viande à celuy qui la prend. Elle se tourne naturellement au corps du receuant, & de deux est faict vn : combien que la chair de IESVS-CHRIST, comme viande prerogatiuée d'vne supreme vertu, ne se conuertit pas en nous, à la façon des viandes corruptibles, mais nous conuertit à soy, & de deux est faict vn surnaturellement. L'vnion donc du Sauueur faicte en ces deux façons auec nous en l'Eucharistie ne peut estre plus noble, ny plus intime qu'elle est, ny encor plus profitable : car ceste chair, entant que viande, engraisse l'ame de tous biens spirituels; entāt que chair de l'espoux, elle luy donne la semence de toutes les diuines vertus, & la rend fertile en toutes bonnes operations. Elle donne aussi au corps la vigueur de l'immortalité, & le germe d'vne glorieuse resurrection, & par ces effects admirables nous rend efficacement semblables à Dieu. Les iustes en la loy de nature & de Moyse ont esté nourris de ceste viande, & vnis auec cest espoux par foy & charité, & resusciteront en gloire, en vertu de ceste vnion. En la loy de grace, non seulement par foy & charité, mais encor reellement par presence corporelle. Et nostre condition est beaucoup meilleure, singulierement en ceste qualité, que la leur : car nous auons plus d'aides maintenant pour nous ioindre auec Dieu, pour bien viure & bien faire : & en resusciterons, ayans bien vescu, auec plus grande gloire de nostre corps.

Fiançailles de IESVS-CHRIST auec l'Eglise. Osee. 2.

Deux vnions tres-estroictes, la viande & le mariage.

La chair de IESVS CHRIST nous conuertit à soy. Vnion tres profitable.

La même des Hebrieux au benoist corps du Sauueur.

La mesme Eucharistie est donnée pour nous representer les nopces & le banquet de felicité qui nous attend au ciel, apres ce pelerinage heureusement accompli : car comme IESVS-CHRIST est icy l'espoux des nopces, & la viande du festin; ainsi en celuy-là Dieu sera l'espoux royal, la viande royale, & le Roy du festin, où nos ames vnies auec Dieu viuront de Dieu, & regneront sans fin auec Dieu. IESVS CHRIST donc pouuoit-il plus clairement faire luire sa diuine prouidence, sagesse, & bonté, qu'en instituant ce celeste mariage & banquet au desert de ce monde, en la maison de son regne : pouuoit il rien desirer de plus conuenable à son amour infini, que ceste diuine alliance & diuine paique ? rien bailler plus puissant, dict S. Chrysostome, pour nous exciter à son amour, que de nous donner sa chair ? rien ordonner plus digne de soy, & plus vtile à nous, que nous appareiller ceste table d'immortalité en ceste vie mortelle? que nous donner en terre l'auant-goust des delices du ciel, & nous nourrir d'vn pain vif, qui ne mangions que pain d'angoisse, de larmes, & de mort ? Et s'il a esté si conuenable à sa maiesté & si profitable à sa creature, n'auons nous pas iuste occasion de croire qu'il l'a voulu faire comme nous croyons, & qu'il a voulu nous donner son corps comme nous croyons? n'auons nous pas occasion de detester l'infidelité des mescreans qui dient qu'il n'en a rien faict, & le font menteur, qui dict qu'il l'a faict? qui le font impuissant, nians qu'il l'ait peu faire ? qui luy ostent sa bonté, disans qu'il ne l'a voulu faire? qui priuent Dieu de sa gloire, & despoüillent, tant qu'il est en leur pouuoir, l'Eglise de ses biens?

L'Eucharistie figure de la felicité.

Desiderio desideraui Luc. 22. 15. Pour nous exciter à son amour. S. Chrys. hom 45. in Ioan.

In sudore vultus tui. Gen 3. 19. Pain de larmes. ps. 79. 6.

Sommaire de ce qui a esté dict. Les Albigeois ancestres des Ministres. La confession des Vaudois louée par du Plessis.

CHAP. LIX.

IL ne reste plus qu'à faire le sommaire de ce qu'auons dict, & la fin de ce liure; & veoir encor en passant les ancestres des Ministres, & leur confession ancienne, que du Plessis finissant son institution oppose en dernier refuge, pour la gloire de son opinion reformée. Nous auons monstré au premier liure par le tesmoignage de l'Escriture, tant du nouueau que du vieil testament, la reelle presence du corps de nostre Seigneur en l'Eucharistie : par le tesmoignage de tous les anciens docteurs, & expliqué les lieux desquels nos aduersaires tirent malignement les tenebres, pour confondre la verité. Nous auons prouué par mesmes voyes, que la doctrine de la transsubstantiation est aussi ancienne que l'institution de l'Eucharistie, & que depuis que les Sacramentaires ont esté esclos des tenebres, elle a esté plus esclaircie que iamais nonobstant leurs contraires efforts. Nous auons monstré que leur heresie a esté condamnée en leurs autheurs par dix assemblées generales de l'Eglise, tenues depuis qu'elle commença à leuer les cornes, & condamnée par le mesme Siege, & par les mesmes Iuges, qui auoyent iadis condamné les Arriens, Nestoriens, Eutychiens, & autres crimes & criminels, engeance d'enfer. Nous auons veu que le plus ancien autheur, que les Ministres nous peuuent produire de leur formée & reformée opinion, & qui se soit distraict de l'Eglise, pour faire vne secte formée contre l'Eucharistie, c'est Berenger : (car encor qu'il y en eut eu qui eussent erré, ou en la matiere, ou en la forme, ou en quelque autre partie du Sacrement, toutes fois il n'y en auoit point eu deuant luy, qui l'enseignast formellement, & qui se bandast ouuertement contre l'Eglise Catholique, qui neantmoins rechanta deux & trois fois, & mourut Catholique. Nous auons veu le tesmoignage de tous les docteurs remarquables des cinq premiers siecles, & des plus saincts des autres apres, auec le consentement de toutes les nations Chrestiennes depuis Berenger, en confirmation de nostre foy, & tel tesmoignage que deuant on auoit eu en l'Eglise, & tel que Lanfranc

Au premier liure.

Au second de la transsub. il est traicté depuis le 27 chap. du second tome.

Le S. Siege iuge des heresies.

Berenger.

Mort Catholique.

Lanfrancus cõtra Berengar. Nostre foy de l'Eucharistie, vniuerselle.

opposoit audict Berenger disant, *Interroge tous ceux qui ont en cognoissance de la langue latine & de nos lettres : interroge les Grecs, les Armeniens & les Chrestiens, de quelque nation que ce soit : tous d'vne voix tesmoigneront qu'ils tiennent ceste foy.*

Les Albigeois & Vaudois prisez par du Pless.

Apres Berenger suiuirent les autres qu'auons ailleurs recitez, dont les plus celebres furent les Albigeois & Vaudois, desquels aussi du Plessis faict estat, comme des plus nobles Patriarches de sa religion: & sur la fin de son œuure parlant contre le decret du Concile de Latran, qui confirma solemnellement la doctrine de la Transsubstantiation, & donna vn coup de masse sur la teste de l'heresie, pour consolation & refuge dernier il les oppose comme contrequarre de toute l'antiquité Chrestienne, & dict. *Mais concurremmẽt aussi nous auons les Albigeois en toutes ces Prouinces de Dauphiné, Prouence, Languedoc, & Guienne, qui s'en scandalisent, & s'esleuent contre l'Eglise Romaine. Le Pape, plus aspre à les subuertir, qu'à les conuertir, enuoye d'vne part Dominique, pour les prescher: mais en effect, pour les forcer, Leopold, Duc d'Austriche, & Simon Comte de Mont-fort, &c.*

Du P. l. 4. c. 8.

Au lieu des Grecs, des Latins, des Chrestiens de l'Asie, de l'Afrique, & de toutes les nations du monde, comme parle Lanfranc, du Plessis obiecte vn coing de la France : & pour saincts docteurs, il allegue les Albigeois, reiectons des Manicheans, comme ailleurs auons dict; les Albigeois qui tenoyent que le Diable estoit vn Dieu createur du ciel & de la terre, & de tous les corps; qui se mocquoyent de la resurrection des corps, de l'immortalité de l'ame; qui reiectoyent aussi bien le baptesme que l'Eucharistie ; qui nioyent aussi bien l'enfer, que le purgatoire. Ces bons Apostres donc, Messieurs les Ministres, vos ancestres de quatre censans, & nobles estocs de vostre race reformée, ces sainctes ames & consciences tendrelettes se scandaliserent de la doctrine de la transsubstantiation, & se leuerent contre l'Eglise Romaine, & contre le Concile de Latran, c'est à dire contre l'Eglise vniuerselle, espandue par tous les endroicts de la terre, & assemblée en ce Concile là, qui estoit de douze cens quatre-vingts & cinq Peres remarquables en doctrine & saincteté de vie: entre lesquels estoyent presens soixante dix Archeuesques Grecs, ou Latins, & quatre cens Euesques. Contre ceux cy se scandaliserent les deuots Albigeois. Et comment se scandaliserent ils ? Certes à la façon que les larrons & voleurs se scandalisent des iuges qui les condamnent ? à la façon que les Arriens, les Manicheans, les Nestoriens, les Eutycheans, & les precedens heretiques, fleaux de l'Eglise Catholique, s'estoyent au parauant scandalisez du mesme Siege, & des Conciles qui les auoyẽt anathematisez. Ainsi les Albigeois se scandaliserent de la doctrine du Concile de Latran. Et apres s'estre scandalisez, comment s'esleuerent ils contre l'Eglise Romaine ? fust ce par science, par remonstrances, par prieres, par belles actions, par humilité, par bonnes œuures, par saincteté de vie, par predications, par miracles? Du Plessis ne l'a pas peu dire. Car ce n'est pas la façon des heretiques de s'opposer par la vertu. Comment donc s'esleuerent ils? ils s'esleuerent par faction, par rebellion & par armes, comme factieux, rebelles & seditieux ; ils s'esleuerent, non comme enfans de

Heresies detestables des Albigeois.

Le Concile de Latran de 1285. Peres. De 70. Archeuesques De 400. Euesques.

Rebellion des Albigeois.

par mais comme falots de guerre ; non comme combattans, mais comme voleurs ; non comme citoyns, mais comme bandoliers. Ils s'esleuerent en rauageant leur patrie, & y faisant entrer le Mahonetain d'Afrique pour la rauager, & pour esgorger les enfans de leur mere, comme les Ministres se sont esleuez en leur temps, appellans les furies d'Allemagne & d'autres pais estrangers pour corrompre & deschirer la France leur mere. Bon Dieu ! y a il si grand faute de gens de bien pour auctoriser l'opinion de Caluin contre la Transsubstantiation, & contre la verité de nostre Sacrement, qu'il faille euoquer des enfers la memoire des plus scelerats qui ayent esté de dix siecles, & monstrer en leurs detestables erreurs, rebellions, & infamies, que les Ministres ont eu des ancestres ? qu'il faille faire vne antithese & concours de ceux-cy, au Pape Innocent troisiesme, homme de saincte vie & de rare doctrine ? à S. Dominique lumiere de religion, de deuotion, de sçauoir, & pere de mille lumieres de l'Eglise de Dieu? à Simõ Comte de Montfort, Cheualier de singuliere valeur & pieté és armes Chrestiennes, duquel le nom & la memoire sera honorable entre les hommes tant que le monde mortel roulera, & au ciel deuant Dieu & les biens heureux à iamais? qui auec dix mille Catholiques, comme vn Gedeon Chrestien, mit en route & en pieces septante mille de ces mutins coniurez, qui aidez & exhortez par le sainct siege n'auoyent iamais voulu acquiescer, ny à la foy, ny à la raison, ny aux predications que les saincts docteurs enuoyez par le Pape leur faisoyent, & ausquelles ils ne pouuoyent respondre ? A ces Papes, à ces chefs de religion, à ceste noblesse & à toute la Chrestienté, ose-on opposer vn tamas de vieux errans ordures d'vn coing de terre, qu'on brusloit à Paris à douzaines, & qu'on detestoit par tout, où ils se trouuoyent entre les gens de bien, comme icy mesme confesse du Plessis? Mais que dict il dauantage poursuiuant sa poincte des Albigeois? Il dict qu'ils s'esleuerent pour la foy qu'il tient auec les Ministres, *Et si nous doubtons*, dict-il, *si c'estoit pour la mesme foy, la confession des Vaudois, nous en esclarcira, laquelle nous prions le lecteur de ne desdaigner point.* Et la couche en ces termes. *La somme est*, dict-il, *qu'en la cene le fidelle reçoit le vray corps & sang de* CHRIST: *que le pain & le vin ne changent point de nature, ny de substance, parce que si l'element laissoit d'estre, le Sacrement ne seroit pas: qu'au reste le sang de* CHRIST *ne doit point estre sacrifié, ne esleué en adoration, mais receu par les fideles.* C'est la confession des freres Vaudois, dict la marge latine, *Confessio fratrum Valdensium.* Qu'est cecy ? Du Plessis parle des Albigeois, & pour monstrer qu'ils s'estoyent esleuez contre l'Eglise Romaine pour sa foy reformée, il allegue la confession des Vaudois! Puis qu'il estoit sur le propos des Albigeois & si auant en leurs loüanges, que n'allegue il celle des Albigeois ? les Albigeois n'auoyent ils point de foy ? & s'ils en auoyent, pourquoy allegue il plustost celle des Vaudois ? est-ce parce qu'ils auoyent la mesme ? Il pouuoit donc sans changer de nom, produire celle des Albigeois, ou pour le moins il deuoit aduertir le lecteur que c'estoit vne mesme foy, & auctoriser son dire

Innocent troisiesme. S. Dominique. Simon Comte de Mõt-fort.

Ses victoires.

Confessio fratrum Vualdensium. Du Pless. l. 4. c. 8.

par quelque

Digitized by Google

par quelque forte auctorité : car l'antiquité ne dict pas qu'ils eussent mesme foy, ains tesmoigne que les Albigeois n'en auoyent point, sinon celle qu'auons dict tantost, qui consiste en heresies & en Atheismes.

Heresies des Vaudois.

Quant aux Vaudois, ils tenoyent plusieurs insignes heresies, comme il a esté dict ailleurs, & en particulier deux sur l'Eucharistie. L'vne est, qu'ils ne consacroyent point auec les paroles accoustumées en l'Eglise, mais en disant l'oraison dominicale ; l'autre, qu'ils ne consacroyent qu'vne fois l'an. A quel propos donc du Plessis met en ieu les Vaudois pour les Albigeois ? & pourquoy assemble il ces deux diuerses sortes d'enfans de tenebres? N'est-ce pas que par diuine prouidence sa langue se deslie contre luy mesmes, nous faisant veoir encor en vne autre secte de perdus, que les Ministres ne peuuent monstrer le fond & le fondement de la leur, sinon en la ceruelle des Albigeois & des Vaudois heritiers de tous les plus insignes heretiques anciens, & gens que le ciel & la terre deteste ? Au reste ceste belle confession composée à plaisir, n'est pas Caluinienne ; elle est Lutherienne : car Caluin en sa naïfue confession croit seulement qu'on reçoit la figure, & non le vray corps de IESVS-CHRIST present en la cene, comme croit Luther. Parquoy si du Plessis la prend & cite pour sienne, ou il se trompe, ou il veut changer de casaque, & estre Lutherien. Or qu'il soit ce qu'il luy plaira, & qu'il suiue ceste creance, ou au nom de Luther & des Albigeois, ou des Vaudois, ou de tous ensemble : Nous tenons & tiendrons la foy enseignée par les Apostres, conseruée en l'Eglise de Dieu, preschée par les saincts Docteurs, defendue par le sang des Martyrs, & couchée en ce mesme Concile que du Plessis cite par cœur, & qu'il faut citer ainsi, *Il y a vne Eglise vniuerselle des fideles, hors laquelle personne n'est sauué, & en laquelle* IESVS-CHRIST *est le Prestre & le sacrifice, duquel le corps & le sang sont vrayement contenus au Sacrement de l'autel soubs les especes du pain & du vin, le pain estant transsubstantié au corps, & le vin au sang, par puissance diuine.* Et tandis que les Ministres se vanteront d'auoir pour ancestres & capitaines les Albigeois & les Vaudois, nous rendrons graces à Dieu, d'auoir pour pere IESVS-CHRIST, pour precepteurs ses Apostres & leurs successeurs, & pour mere sa chere Espouse l'Eglise saincte, en laquelle nous desirons tousiours perseuerer pour y estre alimentez de la viande & du breuuage du corps & sang precieux, qui nous ont rachetez à la vie eternelle.

Opinion de Caluin de l'Eucharistie au l. 4. c. 14. p. 89 &c.

De summa Trin. c. firmiter § vna.

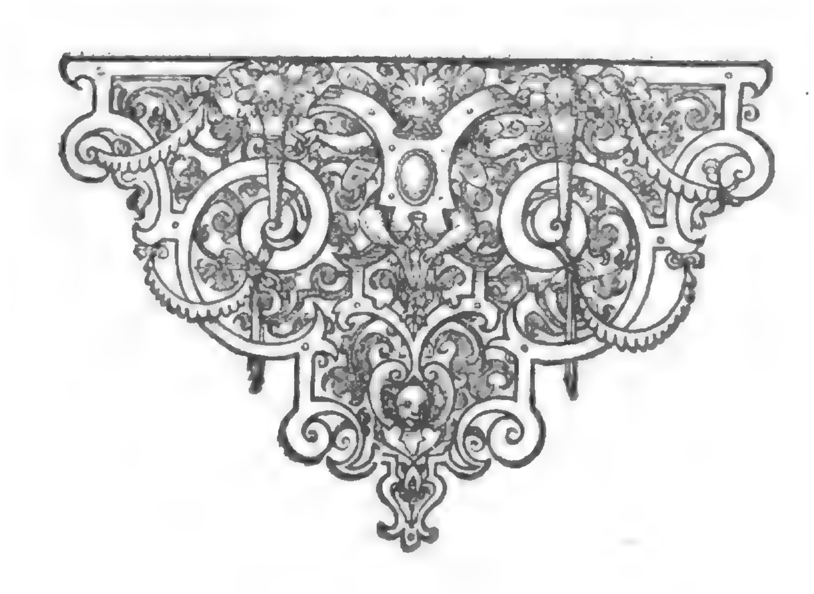

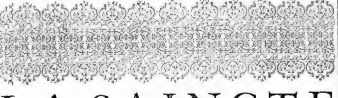

LA SAINCTE MESSE DECLAREE ET DEFENDVE.

Contre les erreurs Sacramentaires de nostre temps.

LIVRE TROISIESME.

Explication du mot SACRIFICE: *trois genres de* SACRIFICE.

CHAP. I.

Tant auons nous discouru en deux liures de la partie essentielle de la Messe consistant en la consecration, entant qu'elle faict le Sacrement du corps du Sauueur ; duquel nous auons prouué la reelle presence au mesme Sacrement: & declaré qu'il y est faict present par sa toute-puissante parole , & qu'il y demeure present soubs les especes du pain & du vin d'vne maniere sacramentelle, possible seulement à sa toute-puissance, cachée à nos sens & raison, & secretement cogneüe aux yeux de nostre foy. En ce troisiesme liure nous deuons traicter de l'autre partie essentielle contenue en la mesme consecration entant que par icelle ce corps precieux est immolé & offert à Dieu pour son honneur, & pour l'vtilité de son Eglise. Parquoy ce liure sera du sacrifice du corps du Sauueur , comme les deux autres du Sacrement d'iceluy , car c'est vne mesme action de la Messe , qui faict le Sacrement & le Sacrifice : C'est le mesme corps, qui est la chose du Sacrement , & l'offrande du sacrifice : l'Eucharistie est Sacrement & sacrifice ensemble. Et ce Sacrement est appellé Sacrement de l'autel, & ce sacrifice , sacrifice de la Messe ; parce qu'ils sont alliez soubs vne consecration en l'autel & en la Messe, l'vn & l'autre se faisant ensemblement en la Messe, & en l'autel. Or comme nous auons declaré & defendu la verité du Sacrement contre les Sectaires : de mesme il nous faut declarer & defendre la verité du sacrifice : & monstrer par bonnes preuues , que l'Eucharistie a esté instituée par IESVS-CHRIST, non seulement pour estre distribuée aux Chrestiens , comme Sacrement , mais encor pour estre offerte à Dieu le createur en vray & propitiatoire sacrifice pour son Eglise , iusques à la fin du monde ; & que les Sacramentaires sont autant iniurieux à Dieu & pernicieux à icelle Eglise , que ce sacrifice est vne action toute celeste & toute diuine , & du tout concernant son honneur, & le salut des membres de son fils IESVS-CHRIST. Et parce que le mot de sacrifice, qui ioüe la principale partie en tout ce discours est ambigu contenant plusieurs sens ; & que nos aduersaires se iouans de ceste ambiguité trompent souuent les simples , il le faut , auant que passer outre , demesler de la pluralité des significations communes, & l'arrester par definition en la sienne propre, & en celle dont est question icy.

Le Sacrifice subiect du present liure.

Eucharistia Sacramentũ altaris. S. August. l.10. de ciui. c.6. Oblatio altaris idẽ epist. 59.

L'Eucharistie Sacrement & sacrifice.

Le mot de sacrifice ambigu.

Nous disons donc que sacrifice ou oblation se prend quelque-fois pour la chose offerte , & quelque-fois pour l'action qui l'offre. La premiere signification est familiere en la saincte Escriture , comme il appert par les mots tant hebrieux que grecz *Zebahh* , *minhha* , *thysia* , *prosphora*, qui presque tousiours signifient l'offrande, & le present qui est faict à Dieu. La seconde signification est plus vsitée parmy les aucteurs latins: car par sacrifice ils entendét communement l'action qui faict l'offrande; ainsi dict Ciceron, faire sacrifice, ou donner les offrandes en sacrifice, c'est à dire exercer ceste action, & donner le present par tel action. Or en la presente dispute ; quand nous demandons si l'Eucharistie ou la Messe est sacrifice , il n'est pas question de la chose offerte , qui est le corps de IESVS-CHRIST, que personne ne doubte estre vraye offrande & vray sacrifice, mais de l'action: & le sens de nostre question est, s'il est loisible d'offrir le corps de nostre Seigneur en sacrifice, &

Diuerses significations du mot sacrifice. Offrande. Zebahh minhha. Θυσία προσφορά. L'action de l'offrande. Cic.

iterer ceste action, comme faict l'Eglise Catholique.

Trois genres de sacrifices. S. Augu. l. 10. de ciui. c. 5. & 6.

Le sacrifice general spirituel & inuisible.

En second lieu est à noter qu'en la saincte Escriture on trouue trois genres de sacrifice, que S. Augustin remarque en la cité de Dieu. Le premier est interieur & inuisible comprenant toute action saincte, produite en nostre ame: comme eleuation d'esprit à Dieu, bon desir, bonne repentance, & tout autre tel mouuement, qui se faict interieurement en l'entendement & en la volonté. C'est le sacrifice spirituel & inuisible, cogneu à Dieu seul, tel que le Psalmiste chante de l'homme penitent en son cœur: *L'esprit troublé est sacrifice à Dieu.* Le second genre est exterieur & visible contenant toute bonne œuure exterieure procedant du susdict mouuement interieur, comme sont le ieusne, l'ausmone, l'oraison, l'hospitalité, le chastiment du corps, enseigner, prescher la parole de Dieu, & en somme toutes actions de religion & de vertu exterieures. Cestui-cy est le sacrifice general, visible, des enfans de Dieu, prouenant du premier, & en est le Sacrement & le signe, comme parle S. Augustin. Car l'action & sacrifice exterieur est l'effect & la marque de la deuotion & du sacrifice exterieur caché en l'ame, premier ressort de tout ce qui paroit au dehors: & se rapportent l'vn à l'autre, comme la source à ses ruisseaux, la cause à ses effects, & la racine aux branches. Et combien qu'ils soyent distinguez à la façon susdicte, ils sont toutes-fois comprins soubs le mot commun de sacrifice general, & soubs vne definition generale, que S. Augustin donne disant, *Sacrifice est tout ce qu'on faict pour estre conioinct à Dieu d'vne saincte compagnie: & qui se rapporte à ce bien, par lequel nous puissions estre bien-heureux:* A la difference de ce sacrifice general, il y en a vn, qui est appellé special & particulier, qui consiste en vne action indifferente, comme tuer vne brebis & semblables autres. Ce sacrifice faict le troisiesme genre, & porte le nom de propre & vray sacrifice: & est celuy, dont nous parlons icy, quand nous affirmons, que l'Eucharistie est sacrifice: ce que les sectaires nient, confessans au reste qu'elle peut estre appellée sacrifice en la premiere & seconde signification. Ce qui est vray: mais ce n'est pas assez, comme nous prouuerons. Estant expliquée l'ambiguité du mot, donnons la definition de ce propre & vray sacrifice: affin que nous sçachions de bonne heure ce de quoy nous parlons.

Cœur contrit. ps. 50.

Le sacrifice general exterieur & visible.

Le sacrifice general visible sacrement & signe de l'inuisible. S. August. l. 10. de ciui. c. 6.

Definition du sacrifice general. S. August. l. 10. de ciui. c. 6.

Definition du propre & vray sacrifice.

CHAP. II.

Definition du vray & propre sacrifice.

LAissant aux escoles plusieurs appareils, & recherches subtiles & non necessaires icy sur la definition du vray sacrifice, nous disons que le sacrifice prins en termes propres est vne action exterieure, offrant & changeant quelque chose, en signe, profession, & hommage du culte souuerain deu à Dieu seul. Ceste action est l'oblation visible, qui offre la chose & la change, comme iadis quand on offroit & tuoit la beste pour la mettre sur l'autel: & par telle action instituée pour signe d'vne supreme maiesté, on se soumettoit à Dieu comme Seigneur souuerain. Ceste definition est des plus courtes: & neantmoins de plus grande estendue: & comprend tous vrays sacrifices: mais en la cernant de quelques autres atours nous l'aurons plus claire, encor que plus longue: & pourra estre telle, *Le sacrifice est vne oblation visible d'vn don sanctifié auec ceremonie & changement d'iceluy, faicte à Dieu seul par vn officier legitime en recognoissance de la diuine maiesté, & de nostre subiection à icelle.* C'est vne OBLATION, c'est à dire, vne action qui offre: car comme il a esté dict, nous prenons le mot de sacrifier pour l'action du Prestre offrant, & non pour la chose offerte: & oblation d'vn DON, c'est à dire, de quelque chose visible: dautant que ceste action n'est pas seule, comme seroit prier Dieu, ou faire oraison, mais elle presuppose tousiours quelque don materiel. Et partant S. Paul dict, *que tout Pontife est choisi d'entre les hommes ez choses de Dieu pour offrir des dons & sacrifices*: qui est cause que le mot offrir est prins souuent pour sacrifier. Ainsi il est dict en la Genese, où est faicte la premiere mention du sacrifice, qu'Abel offrit des premiers-nez de son troupeau, c'est à dire sacrifia Item que Noé offrit holocaustes: & en mesme sens Tertullien escrit, que *lauer, offrir, & enseigner*, c'est à dire baptiser, sacrifier, & prescher sont les trois offices des Prestres de la nouuelle loy. Ceste oblation & ce don offert est visible parce que ce sacrifice est exterieur, comme estant le Sacrement & le signe du sacrifice interieur dict S. Augustin. Ce don aussi est SANCTIFIE c'est à dire dedié & rendu sacré de commun & vulgaire, affin qu'il soit plaisant à Dieu: de là vient que sanctifier est quelque fois le mesme que sacrifier: ainsi dict le Sauueur, *Ie me sanctifie pour eux*: c'est à dire ie me sacrifie, comme expliquent S. Chrysostome, & S. Cyrille. Ceste sanctification & dedicace se faisoit auec ceremonie legitime & mysterieuse: LEGITIME, c'est à dire ordonnée ou de Dieu, ou de celuy, qui a puissance de luy. Et partant les sacrifices des prophanes, encor qu'au reste ils eussent tout ce qu'auoyent ceux des Iuifs: neantmoins n'estans pas instituez selon la loy de Dieu, c'estoyent actions de superstition, n'ayans que le nom de sacrifice. *Tout sacrifice*, dict S. Augustin, *qui est exhibé à Dieu selon son inspiration & doctrine, c'est vraye religion: au defaut dequoy, c'est vne pernicieuse superstition.* CEREMONIE MYSTERIEVSE, tantost par imposition des mains sur la victime, tantost par eleuation de la chose offerte, ou autre ceremonie semblable: ce que les simples offrandes, qui n'estoyent sacrifices, n'auoyent poinct. De ceste ceremonie est venu le mot latin *sacrum facere*, faire sacré, sacrifier: & le grec ἱερουργεῖν sacrifier, & ἱερουργία sacrificé, ἱερουργὸς sacrificateur. Auec CHANGEMENT du don, soit par mactation, ou par manducation, ou autre changement. Et ce tant en recognoissance, que Dieu est souuerain Seigneur portant les clefs de la vie & de la mort, qu'en signe de la mort du Sauueur, que tous les vieux sacrifices prefiguroyent. C'est pourquoy Abel inspiré de Dieu tua en son premier sacrifice la beste, qu'il luy offrit. Ce que l'on offroit sans tel ou autre changement, n'estoit pas sacrifice, mais simple

Autre definition du sacrifice propre.

Oblation.

Don.

Tout Prestre sacrifiant doit offrir quelque chose. Heb. 5.

Offrir pour sacrifier.

Abel. Gen. 4.

Noé. Gen. 8.

Offices d'vn Prestre. Tert. l. de velandis virg. c. 9. l. de exhort. cast. c. 7.

Visible. Le sacrifice exterieur signe & sacrement de l'interieur. S. August. l. 10. de ciui. c. 6.

Sanctifié. Sanctifier pour sacrifier. Ioan. 17. 7. S. Chrys. hom. 81 in Ioan. c. 25.

Legitime ceremonie. Sacrifice sans loy est superstitiõ. S. August. ep. 49.

Ceremonie mysterieuse. Sacrifier faire sacré ἱερουργεῖν ἱερουργία ἱερουργός

Changement. Dieu a les clefs de la mort. Apoc. 1. 18 & de Dauid c'est à dire de la vie. Apoc. 3. 7.

Faicte à Dieu seul.

oblation FAICTE A DIEU SEUL. Car puis que c'est vne marque de supreme diuinité, c'est sacrilege d'en seruir & honorer autre que Dieu. Et partant les sacrifices faicts aux creatures, comme estoyent ceux des Payens, c'estoyent autant d'œuures d'idolatrie.

Officier legitime.

Par vn OFFICIER LEGITIME, cest officier est le Prestre personne publique proportionnée à l'action, qui est aussi publique : c'est pourquoy en toute religion, en tout temps, il y a eu des Prestres destinez au seruice de tels sacrifices. En la loy de nature estoyent les chefs de famille, ou les aisnez, ou ceux que Dieu eleuoit en ceste dignité, comme furent Noé, Melchisedech, Abraham, Abel; En la loy de Moyse les seuls enfans d'Aaron; En la loy de grace les seuls Euesques & Prestres deüement promeuz. Et ceste doctrine est la doctrine de tous les Conciles & des anciens Peres, confirmée par la perpetuelle coustume de l'Eglise vniuerselle comme il est euident, & fondée en bonne raison. Car puis que tels sacrifices representoyent en la loy de nature & de Moyse, le sacrifice perpetuel & futur du corps du Messie à venir, il estoit raisonnable qu'ils fussent mesnagez par des officiers propres & particuliers; affin de mieux faire ceste representation. Et puis qu'en la loy de grace, le sacrifice de l'Eucharistie represente le mesme sacrifice ia accompli par le Messie venu, il est encor plus conuenable qu'il aye ses propres officiers destinez pour offrir le sacrifice de son corps present, & representer proprement sa personne & son sacrifice.

Les aisnez en la loy de nature Prestres. S. Hier. ep. 126 ad Euagr. S. Tho 1. 2 q 103. a. 1. 3.

Pourquoy il y auoit des officiers particuliers pour offrir sacrifices.

En recognoissance de la maiesté diuine. Recognoissance faicte au sacrifice.

Finalement ce sacrifice est faict en RECOGNOISSANCE de la diuine maiesté & de nostre subiection à icelle. Les sacrifices des Payens, n'ayans ceste fin, estoyent sacrileges & & non sacrifices. Ceste recognoissance consistoit iadis en ce que par tel sacrifice l'homme faisoit profession de la foy, qu'il auoit du futur mediateur, confessoit le grand benefice, qu'il esperoit de sa passion & sacrifice de son corps, encor que tous ne sceussent pas en particulier le mystere de cest acte voilé dans l'ombre des sacrifices. Il recognoissoit Dieu maistre de la vie & de la mort, aucteur de tout son bien, luy en rendoit graces, luy offrant par figure le corps de son fils; & se declaroit pecheur necessiteux & du tout rien deuant sa face, sans le merite d'iceluy. Maintenant on faict profession de la foy, qu'on a su mediateur ja venu, du benefice ia receu de son corps donné en sacrifice en la croix, sacrifice qu'on represente en la Messe; & y faict on la profession de tout le reste de tant plus efficacement que les choses sont ia faictes & non futures; le sacrifice iadis figuré, maintenant accompli, la mort endurée, l'argent compté, la rançon payée, le corps present & offert sans effusion de sang par le mesme IESVS-CHRIST, qui s'est offert en personne vne fois en la croix, en sacrifice sanglant. Au moyen dequoy les Ministres, qui par leur doctrine pernicieuse taschent d'aneantir ce sacrifice propre & particulier font beaucoup plus d'iniure à Dieu, que iadis ne faisoyent les Pharaons, Nabuchodonosors, Antioches, & autres Payens, qui empeschoyent les Iuifs de sacrifier, demolissoyent les autelz & temples, & aneantissoyent leurs sacrifices. Car ceux-là n'ostoyent le seruice à Dieu qu'en figure, où ceux-cy le luy rauissent en sa verité & en la personne de son fils, & sont instrumens de Satan pour abolir la plus noble action, la plus belle confession, la plus fidele profession de vertu, de foy, de pieté, qui fut iamais & qui puisse estre en l'Eglise de Dieu pour l'honneur de sa maiesté & le bien de sa creature.

Recognoissance au sacrifice Chrestien.

IESVS-CHRIST s'offre tous les iours en la Messe. Iniure des Ministres côtre Dieu luy rauissans l'honneur du sacrifice.

L'honneur du sacrifice passe tout honneur.

C'est la definition du sacrifice, laquelle se peut iustifier tant au sacrifice de la croix, que de l'Eucharistie. En la croix IESVS-CHRIST souuerain Prestre a faict à Dieu l'oblation de son corps visible, dedié & consacré par luy mesme, offert auec la loy de charité & mysterieuse ceremonie, du temps, du lieu & des actions; au iour de la Pasque des Iuifs, hors la cité de Hierusalem; en la mesme montaigne où Abraham voulut sacrifier son fils Isaac, comme escriuent S. Hierosme, Bede, & S. Augustin; sacrifié en l'autel de la croix; le corps eleué, les mains estendues; auec changement de vie à la mort : toutes lesquelles choses ont esté faictes par conseil diuin & non par cas fortuit, côme les propheties le declarent, & S. Paul le deduit en l'epistre aux Hebrieux, & S. Leon apres luy. Et tout le sacrifice commancé & accompli à l'honneur de la diuine maiesté, que IESVS-CHRIST appaisoit par son sang, comme parle S. Paul, conuenablement à toute l'Escriture, qui pource appelle ce sacrifice propitiation, comme aussi tous sacrifices anciens le figuroyent propitiatoire. Il est faict pour le bien de nostre infirmité; & partant dict S. Augustin, & personne n'en doubte, il est tres-vray & tres-parfaict sacrifice & tres-accompli en toutes ses parties. En la Messe (pour dire cecy en passant iusques à ce qu'à dessein nous le prouuions) nous trouuons aussi l'essence du sacrifice selon les parties de la definition donnée; IESVS-CHRIST par le Prestre offre à Dieu sô corps sanctifié & tres-agreable à Dieu; don visible soubs les especes du pain & du vin; auec publique ceremonie : auec vn tres-noble changement d'vne creature terrestre & insensible, c'est à dire du pain, à vn corps celeste & viuant; changement contraire aux anciens sacrifices, où les corps viuans estoyent mis à mort. Il s'offre pour l'honneur de la diuine maiesté, & pour le bien de son Eglise : & l'Eglise par le Prestre l'offre en recognoissance de la mesme maiesté & de sa submission à icelle. C'est la vraye definitiô du sacrifice. Du Plessis sans aucune preallable distinction du mot de sacrifice, nous faict present d'vne definition façônée en mauuais brodequin, auenant à tout pied sauf à celuy qui le doit chausser : *sacrifice*, dict-il, *est vn acte, par lequel nous recognoissons en la cognoissance du vray Dieu, l'hommage entier que nous luy deuons, & les fautes qu'en nostre infirmité nous y faisons.* Ceste definition n'a qu'vn vice, qui luy tient depuis la teste iusques aux piedz. Elle forclot du rang de sacrifice le sacrifice de la croix qui est vn tres-parfaict sacrifice : car en iceluy le Sauueur ne pouuoit pas recognoistre les fautes de son infirmité : luy qui estoit sans aucune tache, & vn Dieu tout puissant : au contraire elle faict sacrifice ce qui ne l'est pas, & confond toutes les bonnes actions soubs vn mesme nom : Car selon son pied tous

Le sacrifice de la croix vray sacrifice. Hieron. de locis Hebr. S. Aug. ser. de temp. 71. Beda de loc. sacr. Circonstances de la Passio du Sauueur aduenues par la volonté diuine. Ioan. 13. Heb. 13. S. Leon. ad Monach. Palestina ep 83. Le sacrifice de la croix tres parfaict. S. Aug l. 1. cont. adu. leg. & Prophet. c. 18. L'Eucharistie sacrifice.

Changement diuin.

Definition inepte du sacrifice, du Pless. l. 3. c. 1. p. 351.

Elle reiette le vray sacrifice.

Faict sacrifice ce qui ne l'est pas.

actes de religion, de pieté, de vertu, vne reuerence, vne priere, toutes offrandes estoyent aussi bien iadis sacrifices, que sacrifier les bestes & autres choses. De maniere qu'auec ceste definition on ne sçauroit cognoistre ce qui estoit vrayement sacrifice en la loy de nature & de Moyse. Et qui pis est, elle remplit l'enfer de sacrifices: car il n'y a Diable qui ne recognoisse en la cognoissance du vray Dieu l'hommage qu'il luy doit & ses fautes & pechez. Si on replique que ce n'est pas auec bonne volonté, ie responds qu'il n'est icy faict aucune mention de volonté: car la cognoissance & recognoissance, qui sont icy les membres de la definition, sont actes de l'entendement, & peuuent estre produicts en vne ame peruerse. Et quelle definition est ceste-cy qui reiecte ce qu'elle doit cerner: confond ce qu'elle doit marquer, & faict tout le contraire d'vne vraye definition? Et n'est-ce pas autant que si quelqu'vn disoit que l'homme est vne substance mortelle ayant deux yeux & quatre pieds, selon laquelle l'homme ne seroit pas homme & les singes seroyent hommes, & l'essence de l'homme ne seroit aucunement declarée? Et quel definiteur, & quel archier est-ce cy qui donne par tout, sinon au blanc?

Confond. tout.

C'est vne definition reformée en liberté de conscience.

De la difference du sacrifice general auec le special & propre.

CHAP. III.

NOVS auons dict que le sacrifice prins generalement, comprend toutes bonnes œuures d'esprit & de corps, interieures & exterieures. Que la contrition, par exemple, est vn sacrifice: l'aumosne vn sacrifice, & toute action de vertu. Il nous faut voir maintenant enquoy ils sont differens: car ceste cognoissance nous esclaircira de plus en plus la nature de nostre sacrifice, & nous donnera lumiere pour cognoistre la verité de nostre foy & la fraude de l'heresie, que nous examinons. Ces sacrifices donc sont differens en ce que les actions du general sont de leur nature loüables, comme sont prier Dieu, le loüer, le remercier, ieusner, faire aumosne, & semblables œuures de vertu: mais l'action du special sacrifice n'a de soy aucune loüange: ains considerée en son cru, est plustost mauuaise & vituperable, que bonne & loüable, comme est tuer vne beste, ainsi qu'il aduenoit aux sacrifices anciens: tuer son fils, comme voulut faire Abraham: mais telles actions en leur nature ou indifferentes ou mauuaises estoyent renduesbonnes & sainctes au sacrifice, tant par la volonté & ordonnance de Dieu, qui les commandoit: que parce qu'elles estoyent affectées pour estre marques d'vn honneur & hommage souuerain deu à Dieu seul: & comme le sceptre qui ne sera que de bois, est rendu plus precieux qu'vne coupe d'or à cause qu'il represente la maiesté royale: de mesme ces actions par ce qu'elles marquoyent vn honneur souuerain. Mais pourquoy Dieu ordonnoit il ou les saincts inspirez de luy, que tels sacrifices fussent composés de telles actions, veu qu'il en pouuoit choisir ou inspirer d'autres qui fussent bonnes en soy? Il le faisoit pour deux raisons entre autres; La premiere affin d'estre marques plus claires d'vne souueraine puissance & maiesté, pouuant donner grand cours & grande valeur aux actions, qui de soy estoyent fort petites & & basses: tout ainsi que le Prince se monstre & souuerain & puissant, quand il faict qu'en son royaume l'vsage du fer vaudra plus que celuy de l'or, comme fit Lycurgus en sa republique. La seconde raison, qui est la principale, c'est pour representer naïfuement le sacrifice de son fils IESVS-CHRIST en sa mort & Passion, qui de soy estoit vne chose mauuaise, voire la pire qui fut iamais, ou qui pourroit estre; car quel plus grand mal peurent onques craindre les Anges & les hommes, que voir le Roy de l'vniuers moqué de ses vassaux? le createur battu de sa creature? le pere occis par ses enfans? l'innocence par l'iniquité? que voir Dieu puissance, sagesse & bonté infinie, attaché en la croix comme vn homme impotent, vn insensé, & vn meschant, par des vers de terre, des esceruelez & des scelerats? Tel acte ne pouuoit estre pire, consideré en soy, & en la malice de ceux qui le commirent: neantmoins pour le regard de Dieu, qui voulut donner son fils, & du Sauueur qui se donnoit pour nous, ce fut vn acte d'amour & de charité infinie, & ceste piece de fer, & cest acte de vil prix en soy, fut rendu tres-bon & tres vtile, par la volonté, sagesse, & bonté de Dieu, qui deuoit tourner ceste mort, comme il a faict, à la promotion de sa gloire, & au salut de sa creature perdue, & d'icelle payer la iustice diuine, rachepter l'homme pecheur, le remettre en sa grace, & luy donner moyen par icelle de recouurer le droict du ciel, & de la felicité eternelle qu'il auoit perdue. Ainsi fut rendue ceste mort, saincte & profitable, d'autant qu'elle fut faicte vn restaurant precieux des morts. Ainsi, pour entendre les choses grandes par la semblance des petites, la mort d'vn poulet est mauuaise en soy, mais elle est rendue vtile par le bon medecin, qui la sçait appliquer pour la santé du malade.

Differences du sacrifice general & propre. La premiere. Les œuures du general sacrifice bonnes de leur nature. Les actions du sacrifice particulier ou indifferentes ou mauuaises de soy. Prenoyent leur bonté de l'institution.

Pourquoy telles actions estoyent choisies pour le sacrifice.

Premiere raison.

Lycur. Plutar. in Lycur. Seconde raison. Pour representer le sacrifice du Sauueur. Crimes commis sur la mort du Sauueur.

Misericorde de Dieu en la mort de son fils. Profit de la mort du Sauueur.

Le mal de nature conuerti en bien.

La seconde difference du sacrifice general & particulier, est en ce que le sacrifice general peut estre: ains doit estre offert de tout homme, s'il veut estre homme de bien: car tout homme de bien doit faire des bonnes œuures, autrement il ne peut auoir tel nom, non plus qu'vn arbre ne peut estre appellé bon, s'il ne produict de bons fruicts. Ainsi S. Paul exhorte tous les Chrestiens à sacrifier leurs corps, disant, *Ie vous prie mes freres par la misericorde de Dieu que vous offriez vos corps en sacrifice viuant, sainct & plaisant à Dieu, qui est vostre raisonnable seruice.* Et le Psalmiste dict aussi à chascun, *sacrifie à Dieu le sacrifice de loüange.* Mais le sacrifice special requiert vne propre & speciale vocation, *Personne*, dict S. Paul, *ne s'arroge cest honneur* (à sçauoir de presenter special sacrifice) *sinon celuy qui est appellé comme Aaron*: Et nostre Seigneur mesme n'a point offert ce sacrifice sans estre enuoyé, comme le mesme Apostre enseigne, & le Sauueur souuent se dict enuoyé de son pere: Et comme il est besoing d'vne propre vocation en ce sacrifice, il y faut aussi vne propre & speciale prestrise, comme la practique de toutes les loix l'enseigne. Car en la loy de nature les aisnez estoyét Prestres cóme il a esté dict

Le sacrifice general commun à tous bös Chrestiẽs.

De bon arbre bon fruict Matth. 7. 17. Rom 12. 1 Psal. 49. 14.

Le sacrifice special requiert vne generale profession. Heb 5 4. IESVS-CHRIST enuoyé Rom 8. 3. Gal. 4 4 Le sacrifice special a eu tousiours ses propres officiers.

Les aisnez, ou peres de famille Prestres en la loy de nature. S.Hier. ep. 136. ad Euag. S.Tho. 1.2 q. 03. ar. 1.3.

tantost, & comme remarque S. Hierosme entre autres Docteurs: en celle de Moyse les seuls enfans d'Aaron; En la loy de grace les seuls Euesques & Prestres, non par droict d'aisnesse & de sang, mais par election, comme parle S. Leon. Pour offrir le sacrifice general, il ne faut autre vocation ny prestrise qu'auoir aage, discretion & capacité de faire ces œuures pour Dieu ou pour la vertu: Et toute personne en cest estat, & en ceste façon est Prestre & a lettres de vocation, pour offrir le sacrifice de ses œuures à Dieu. En tel sens parle S. Pierre, quād recognoissant le benefice de la mort du Sauueur, par laquelle les Chrestiens sont reconciliez à Dieu, & faicts largement capables de bien operer, il les appelle *Royale Prestrise*. S. Iean dict aussi en mesme sens, *Tu nous as faicts à nostre Dieu Roys & Prestres*: Roys, non proprement, c'est à dire, non pour leur auoir mis vn sceptre terrien en la main; mais pour les auoir retirés de la seruitude du peché, & mis en la franchise des enfans de Dieu, pour luy sacrifier œuures sainctes. Laquelle franchise est declarée par le mot de Roy, qui est la plus demeslée, & la plus noble liberté, qui puisse estre sur la terre; franchise, qui faict les esclaues, Roys; & sans laquelle les Roys sont esclaues. Prestres aussi; non proprement, pour estre tous particuliers officiers des autels de Dieu, mais Prestres generalement, comme Roys generalement, c'est à dire faicts dignes de presenter à Dieu le sacrifice de leurs bonnes œuures en l'autel de leur cœur, leurs bons desirs, leurs bons souspirs, leurs vœux, prieres, aumosnes, & autres sainctes oblations de leur ame, & de leur corps, & de leurs autres biens.

Royale liberté des Chrestiens acquise par IESVS-CHRIST. 1. Pet. 2. 9. Apoc. 5. 10.

Franchise tres noble.

Esclaues Roys. Roys esclaues.

Tous les Chrestiens sont Prestres comme Roys.

Troisiesme difference.

La troisiesme difference est, que le sacrifice special faict auec charité est plus digne & plus noble, que le general, c'est à dire que les actes des autres vertus; Non seulement parce que le sacrifice propre est tousiours acte de religion & souuerain culte, & le general peut venir d'vne vertu moindre: mais aussi parce que nostre salut depend du sacrifice special de IESVS-CHRIST, figuré par tous les vrays, speciaux, & propres sacrifices: car c'est nostre rachapt, & nostre propitiation: & d'iceluy depend aussi la valeur & merite de toutes noz bonnes œuures & sacrifices generaux, entant que nous ne pouuons faire aucune bonne œuure sans la grace & secours special de Dieu, lequel nous est communiqué par le merite de la croix.

Le sacrifice special bonifie toutes noz actions.

Quatriesme difference. Le sacrifice general bon par la personne.

La derniere difference est, que le sacrifice general prend sa force de la personne de celuy qui l'offre; Et si elle est plus saincte, ses œuures & ses sacrifices seront de plus grande valeur; mais la dignité & vertu du sacrifice special depend de la personne, qui l'a institué, à sçauoir de Dieu: Et partant en la loy de Moyse, quand les Prestres sacrifians estoyent meschans, encor que pour leur regard le sacrifice ne fut plaisant à Dieu, il auoit neantmoins l'effect propre de tels sacrifices, qui estoit mondifier le corps, & exempter les personnes des peines temporelles de la loy. De mesmes en la loy de grace, encor que le Prestre officiant soit de mauuaise vie, la Messe ne laisse pas de conferer grace à celuy, pour qui elle est dicte (s'il n'y donne empeschement de sa part) & luy estre profitable à l'ame, & au corps; qui sont les fruicts des Sacremens Chrestiens: car sa vertu depend, non de la bonté de l'officier celebrant, mais de la dignité de IESVS-CHRIST, qui l'a institué, & qui agit comme cause principale en icelle, comme aux Sacremens. Car c'est IESVS-CHRIST qui baptise, qui confirme, qui absout; les hommes officians ne sont en cela, que vicaires & seruiteurs. Ce sont les differences du sacrifice general & particulier. Les sectaires confondent tout: & tout leur est general, & tout particulier sacrifice; & l'vn & l'autre ne leur est rien. C'est aussi aux enfans de tenebres de faire & de mettre la confusion par tout.

Les effects des vieux sacrifices mondifier les corps. Heb. 10.

Les effects des Sacremens de la loy de grace, mondifier l'ame.

Difference entre le sacrifice & le Sacrement mal assignée par les aduersaires. Vrayes differences.

CHAP. IIII.

Comme les aduersaires errent en peslemeslant, & confondant le sacrifice general auec le special, aussi errent ils en donnant la difference entre le sacrifice & le Sacrement: & du Plessis, qui a faict le ramas general de leurs erreurs, n'a pas oublié à mettre dans ses cayers cestui-cy. Ils dient que le Sacrement est vne action de Dieu enuers l'homme, & le Sacrifice vne action de l'homme enuers Dieu; c'est affin de destruire la propre essence du Sacrifice de l'Eucharistie, comme ne pouuant estre proprement sacrifice, c'est à dire action de l'homme à Dieu, puis qu'il est Sacrement. Du Plessis l'ayant appris de Luther, ou de quelque Lutherien, touche ceste difference disant, *Les ceremonies, qui sont de l'homme à Dieu, ont proprement le nom de sacrifices: celles qui sont de Dieu à l'homme, de Sacrement.* Ceste doctrine veut dire que le sacrifice est tellement action d'homme, qu'il ne peut estre action de Dieu; ce qui est contre la verité, parce que de là il s'ensuit ou que IESVS-CHRIST offrant le sacrifice de son corps en la croix, n'estoit pas Dieu, ains seulement homme, offrant à Dieu le sacrifice de son corps: ou qu'estant luy Dieu, comme les Ministres croyent, sa passion n'aye pas esté sacrifice, n'estant icelle action d'homme, ains de Dieu: car c'est Dieu, qui s'est offert, qui a enduré, qui est mort: & encor qu'il ait enduré entant qu'homme, c'est neantmoins Dieu, qui a enduré la croix, comme c'est Dieu, qui est né de la Vierge: encor qu'il n'en aye pris que le corps: dautant que comme c'est la seconde personne diuine, Dieu & homme, qui est née, aussi c'est elle, qui a souffert la mort, & en la mort s'est offert à son pere. Or de dire, ou que le Sauueur n'est pas Dieu, ou que sa Passion n'est pas sacrifice, c'est blasfeme & infidelité. Parquoy l'assertion des Ministres sur ceste difference entre le sacrifice & le Sacrement, est menteuse & blasfematoire: & la doctrine Catholique veritable, enseignant qu'en la loy de grace tant le sacrifice, que le Sacrement, sont tousiours actions du Sauueur. Au sacrifice il se donne à Dieu: au Sacrement à nous. C'est vn mesme corps offert à Dieu, & donné aux hommes: & vne mesme Eucharistie sacrifice & Sacrement ensemble, comme jadis vn mesme agneau paschal estoit tous les deux, ainsi qu'apres

Du Pless. l. 3 c. 1.

C'est Dieu qui s'est offert en la croix, qui est né, qui est mort.

Le Sauueur donne à Dieu son corps en sacrifice, & en Sacrement à son Eglise.

Digitized by Google

nous verrons. Par ceste responſe eſt renuerſé le fondement que prennent ces docteurs ſans doctrine, eſtimans que l'Euchariſtie ne peut eſtre vray ſacrifice, parce qu'elle eſt vray Sacrement, & ne ſcachãs qu'il n'eſt pas incompatible qu'vne meſme choſe ſoit l'vn & l'autre, comme l'exemple de l'agneau paſchal declare. L'ignorance de ceſte leçon leur a mis en la teſte deux autres erreurs : l'vn eſt qu'ils ont penſé que nous croyons que la ſeule ceremonie & appareil exterieur de la Meſſe, ſans l'eſprit interieur, plaiſt à Dieu; parce que nous diſons que la Meſſe d'vn mauuais Preſtre eſt d'auſſi grande efficace deuant Dieu, que celle d'vn qui ſera de bonne conſcience. Et ſe mocquent de noſtre dire; mais c'eſt à leurs deſpens qu'ils rient, & ſe chatoüillent de leur folie, pour rire : car ils monſtrent en ce faiſant, qu'ils ont plus de gueule pour ſe mocquer, que de ceruelle pour comprendre. Nous diſons que la deuotion maiſtreſſe du ſacrifice, c'eſt l'action de IESVS-CHRIST; d'où s'enſuit que nous croyons que ce qui plaiſt principalement à Dieu en la Meſſe, c'eſt l'œuure de IESVS-CHRIST, & le culte interieur de ſon eſprit qui ne faut iamais de s'y trouuer. Et partant la Meſſe n'eſt iamais ſans l'eſprit interieur, encor qu'elle puiſſe eſtre ſans la deuotion du Preſtre. Il s'enſuit auſſi que la Meſſe a touſiours ſon plain & entier effect enuers Dieu, auſſi bien que les Sacremens, ſans dependance de la bonté de celuy, qui eſt l'adminiſtrateur: car puis que c'eſt IESVS-CHRIST, qui offre, & qui baptiſe en la perſonne du Preſtre, comme ſon Vicaire, le ſacrifice & le Sacrement ſont touſiours eſgalement aggreables à Dieu. La bonté du Preſtre faict voirement qu'il merite dauantage en ſacrifiant, & reçoit plus de fruict ſpirituel pour ſoy, & excite plus viuement ſon prochain à la veneration de ce ſainct myſtere en le celebrant dignement; où s'il eſt vicieux, ſa malice faict qu'il celebre à ſa damnation, & empeſche la deuotion des aſſiſtans : mais ny l'vn ny l'autre n'altere rien l'action de IESVS-CHRIST, ny l'eſſence ou valeur du ſacrifice. Parquoy les Miniſtres ſe rians & mocquans de nous en cecy expoſent en public leur propre ignorance, & donnent matiere de rire aux gens ſenſez, qui voyent leur aueuglement & orgueil. L'autre erreur, où ceſte meſme ignorance les a iettez, c'eſt que ne recognoiſſans autre ſacrifice en l'Euchariſtie, que celuy de leur foy, deuotion, action de graces, & autres choſes, qu'ils y apportent, ils reiectent le ſacrifice de IESVS-CHRIST, & luy ſont impieuſement iniurieux; car ils font plus d'eſtat de leurs propres œuures, que de celles du Sauueur. Combien plus ſainctement procede l'Egliſe Catholique, recognoiſſant le vray & principal ſacrifice de l'Euchariſtie en l'action du Sauueur, ſouuerain Preſtre & ſacrificateur ; & le moindre ez actions de vertu, que les iuſtes aydez de la grace de Dieu contribuent à l'exercice & participation d'iceluy ſacrifice? Combien plus humble eſt la foy de ceſte verité, & la confeſſion de ceſte foy, que l'erreur des Miniſtres & l'aſſertion de leur erreur?

Vn erreur meine à l'autre.

La valeur de la Messe depend de l'action de IESVS-CHRIST

Que faict la qualité du Prestre au Sacrement. S'il est bõ.

S'il est vicieux.

Second erreur des Ministres.

Verité & humilité de l'Eglise.

Or ayans monſtré, qu'ils ont mal enſeigné la difference du ſacrifice & du Sacremẽt, monſtrõs enquoy ils ſont vrayement differens. Ils ſont differens premierement en ce que le Sacremẽt doit eſtre, ſelon la loy ordinaire, donné par autruy : le ſacrifice peut eſtre prins par celuy-meſme qui le faict. Le bapteſme eſt donné par autruy ; la confirmation, l'abſolution, l'ordre : & ainſi les autres Sacremens : & combien qu'au mariage cecy ne ſoit ſi clair, il eſt neantmoins euident, que l'Egliſe veut, qu'il y ait touſiours vn officier ſacré, pour noüer en Sacrement le cõſentement des parties. Secondement ils different en ſignification. Car le ſacrifice eſt vn ſigne de l'excellẽce de Dieu, & de l'interieure deuotion de la perſonne, qui ſacrifie, recognoiſſant en ſon eſprit ce ſouuerain Seigneur, & de volonté ſe ſoubmettant à luy pour l'honorer & ſeruir: ce qu'elle teſmoigne par le ſacrifice exterieur. C'eſt ce que Sainct Auguſtin dict, comme auons noté cy-deuant, *que le ſacrifice exterieur & viſible eſt le ſigne de l'interieur & inuiſible.*

vrayes differences du sacrifice & du Sacrement.

Seconde difference. Le sacrifice signe.

S. Aug. li. 10 de ciui. c. 5. & 6.

Mais le Sacrement eſt ſigne d'vne choſe ſacrée, à ſçauoir de la grace de Dieu en tous les Sacremens; & du corps de IESVS-CHRIST, & de ſa grace, au Sacrement de l'Euchariſtie. Troiſieſmement ils different en leur fin : car la fin & le but, où premierement viſe le ſacrifice, c'eſt de recognoiſtre Dieu, & l'honorer de ſouuerain culte; le Sacrement eſt ordonné pour ſanctifier l'homme, & le rendre digne du ſeruice de Dieu. Et combien que le culte, que dõne l'homme par le ſacrifice, le ſanctifie ; & que la ſanctification, qu'il reçoit au Sacrement redonde à l'honneur de Dieu ; neantmoins la propre fin du ſacrifice eſt honorer ſouuerainement Dieu : celle du Sacrement eſt ſanctifier l'homme. En tous les deux l'vn va deuant, comme le principal & premier, l'autre ſuit apres, comme acceſſoire & ſecond. Par ce diſcours, & par ce qui a eſté dict cy-deuant, nous voyons touſiours que l'honneur du ſacrifice eſt le plus grand de tous ; honneur reſerué à Dieu ſeul, priuatiuemẽt à tout autre : & partant, comme dict ſainct Auguſtin, le diable extreſmement amoureux du titre de diuinité, a touſiours taſché de le rauir à Dieu, & s'en preualoir, pour eſtre reputé Dieu : & ne l'eut iamais cherché, s'il n'eut ſceu eſtre deu à vn ſeul Dieu. *Les hommes* (dict ce docteur) *ont bien voulu eſtre honorez de tous les autres honneurs, deſquels l'orgueil mondain ſe repaiſt; mais peu en y a-il eu, qui ayent oſé demander celuy du ſacrifice : & s'il y en a, qui ayent eſté ſi arrogans, ç'a eſté pource qu'ils vouloyent eſtre reputez dieux.* Et la cauſe principale, qui a eſmeu ce capital ennemy des hommes à planter l'hereſie, & mettre la rage contre le ſacrifice de la Meſſe dedans les cœurs des meſcreans, ç'a eſté affin de priuer Dieu de ſon propre honneur, ſacrilege de tant plus grand, que ceſt honneur eſt infiniement plus diuin en la loy de grace, au ſacrifice du corps de ſon fils, qu'il n'eſtoit en tous ceux, qui auoyent eſté practiquez en la loy de nature & de Moyſe, aux autres corps des natures muettes.

Le Sacrement signe.

Troisiesme difference de la fin.

Le sacrifice honneur deu à Dieu seul Exod. 22. S. Aug. li. 10. de ciu. c. 4 l. 1. cont. aduers. leg. c. 18 & sæpe alibi. S. Tho. 1.2. q 102. a. 3.

Pourquoy le diable en veut à la Messe.

De pluſieurs ſortes de ſacrifice proprement prins.

CHAP. V.

APres auoir monſtré la nature du vray & propre ſacrifice, par ſa definition, & declaré en quoy il eſt different, tant du general ſa-

S. Tho. 1.2. q 102. a. 3

crifice, que du Sacrement; il nous faut dire vn mot des especes & sortes des anciens sacrifices: car ceste cognoissance nous est necessaire à la suiuante dispute de la verité du nostre, specialement pour nous faire plus clairement conceuoir sa grande excellence & valeur figurée par la varieté de ceux-là. Le lecteur aura s'il luy plaist patience, s'il a le loisir, de lire ces appareils, ou (s'il l'ayme mieux) il pourra d'vn prin-saut ietter ses yeux au theatre de la dispute.

L'excellẽce de nostre sacrifice figurée.

Noz Theologiens, & entre autres S. Thomas, exposent amplement les membres de ce subiect. Nous ferons vn recueil de tous. Ils font donc deux premieres & generales diuisiõs du sacrifice proprement prins, l'vne de la matiere, l'autre de la façon, & de la fin du sacrifice. Soubs la premiere diuision ils mettent trois especes de sacrifices, à sçauoir victimes, ou hosties: immolations, & libations. Les victimes sont les sacrifices, qui entre les Iuifs estoient faicts des bestes tuées & choisies seulement de six sortes, à sçauoir de bouine, moutonnaille, de cheures, de colõbs, de moyneaux, & de tourterelles. Les Payens mettoient toute sorte de beste sur les autels de leurs idoles. Le nom de *victime* vient de victoire, & celuy de *hostie* vient du latin *hostis*, ennemy: & c'estoient les sacrifices qu'ils faisoient pour la victoire gaignée, & l'ennemy vaincu, combien que le mot s'est depuis estendu pour signifier toute sorte de sacrifice, encor qu'il ne fut faict pour la victoire, ou pour les ennemis.

voy S. Tho. 1 2 q. 102 a. 3. Bellar. l. 1. de miss. c. 4.
Deux generales diuisions du sacrifice.
Hostia. Victima, quæ cecidit dextrâ victrice, vocatur. Hostibus à victis, hostia nomen habet. Ouid. 1. fast.

Les immolations sont des sacrifices faicts des choses solides & sans ame, de farine, de pain, de sel, d'encens, & semblables; appellées immolations à cause qu'elles passoient par la meule, & de là est venu le mot immoler, c'est à dire faire tels sacrifices: combien que ce nom a passé en fin en aussi grand credit que sacrifier: de maniere que immoler & sacrifier sont entre les Latins de pareille mise. Les libations sont des sacrifices faicts de choses liquides, comme de vin, d'eau, d'huile.

Immolations.
Immoler.
Libations.

Soubs la diuision prinse de la forme & fin, on met trois especes de sacrifices: l'holocauste, pour le peché ou le propitiatoire, & le pacifique. L'Holocauste estoit vn sacrifice proprement & specialement faict en reuerence de la diuine maiesté, qui pour cela brusloit tout, & montoit au ciel tout resoult en fumée, dont il a prins le nom, car Holocauste c'est autãt à dire que tout bruslé. Le sacrifice pour le peché, ou propitiatoire, estoit celuy, qu'on faisoit pour le peché, qui partie estoit bruslé, partie mangé par les Prestres: & varioit selon la diuersité des pechez, & des personnes. Car autre chose on sacrifioit pour le pariure, & autre pour l'ignorance: autre pour le Pontife, & autre pour le Roy, ou pour la synagogue: autre pour les hommes priuez. Les Pacifiques estoient sacrifices offerts ou pour rendre graces à Dieu, des biens receuz, ou pour faire nouuelle alliance auec luy, ou pour impetrer quelque chose: ceux-cy estoient distribuez en trois parties, l'vne brusloit à Dieu, l'autre cedoit aux Prestres, la troisiesme à ceux qui les faisoient offrir.

Diuision prinse sur la façon & fin.
Holocauste
Pour le peché.
Partie au Prestre.
Pacifiques
Cõment ils estoient distribuez.

A ceste diuision de la forme, se rapportent le sacrifice sanglant, & non-sanglant: celuy-là se faisoit par le sang espandu appellé des Hebrieux, Zebahh; des Grecs, θυσία Thysia: cestuy-cy sans effusion de sang, appellé minhha de l'Hebrieu: δῶρον, ou προσφορά, du Grec, comme enseigne Theophylacte sur l'epistre aux Hebrieux. Le sacrifice non sanglant quelquefois estoit bruslé en partie: quelquefois espandu, & versé sur l'autel; quelquefois il estoit seulement esleué en haut, & porté à costé, en forme de croix, de l'Orient à l'Occident, & du Midy au Septentrion: pour ce regard appellé MISSAH des Hebrieux, c'est à dire ELEVATION.

Sacrifice sanglant.
Zebahh.
non-sanglant. Minhha. Theoph. in 8. ca. epist. ad Hebr.
Pagninus sur ceste ceremonie en la racine, Nouch.

De toutes ces trois sortes de sacrifices l'holocauste estoit le plus noble, parce qu'il estoit tout consacré à Dieu, & signifioit l'extresme obligation, qu'a l'homme de l'honorer de tout son cœur, purement pour luy-mesme, sans autre esgard. Le second rang tenoit le pacifique, sacrifice que l'on offroit pour les biens receuz, ou à receuoir, pour remercier Dieu des vns, & pour impetrer les autres. Le troisiesme celuy du peché, pour auoir pardon des maux commis. Par cestui-cy l'homme faisoit vne confession de verité sur sa fragilité, en profession d'vn cœur humble & contrit, disant sa faute par son offrande, & recourant au secours de la diuine bonté, pour en auoir pardon.

Degrez de sacrifices.
L'Holocauste.
Le pacifique.
Pour le peché.

A la semblance de ces trois sortes de sacrifice propre, le deuot docteur S. Thomas enseigne trois sortes d'hommes seruans Dieu, & se sacrifians à luy comme hosties spirituelles; que nous dirons en passant. La premiere est de ceux qui commencent à bien faire, & laissent de faire mal, qui resolus de donner congé au peché, & de ne pecher plus, font penitence des maux passez crians & frappans à la porte de la diuine misericorde, pour impetrer grace: ceux-cy sont signifiez par le sacrifice pour le peché, qui est la derniere sorte des trois. Or en ce sacrifice vne partie estoit bruslée à Dieu, l'autre cedoit au Prestre, & rien à celuy qui auoit donné l'hostie à offrir: cela signifioit que le pecheur n'a rien de soy, & que la iustification ne se peut gaigner par les propres merites, ains par la seule grace de Dieu auec l'entremise & seruice des Prestres. Le second genre est de ceux, qui ont ia faict progrez à la vertu, & au seruice de Dieu signifiez par les sacrifices pacifiques. Ceux-cy offrent à Dieu sacrifices de paix, luy rendans graces de la grace receuë, & demandans grace de perseuerer, & d'estre liez auec luy d'vne eternelle alliance. Ceste perseuerance est donnée de Dieu auec l'entremise du Prestre, & la cooperation de celuy qui la demande, ce qui est signifié en ce que le sacrifice pacifique est distribué en trois parties, à Dieu, au Prestre, & à l'offrant. Le troisiesme genre est signifié par l'holocauste qui marque les hõmes parfaicts qui sont dediez du tout à Dieu, & bruslent sur son autel aux flammes d'vne parfaicte charité, leur entendement, leur volonté, leurs pensées, trauaux, & tout ce qu'ils ont & font, sans reserue d'aucune chose. Heureux holocaustes! dont la tres-souefue odeur penetre le tẽple des plus hauts cieux, iusques au throne de sa diuine maiesté, & porte sur vn chariot de feu diuin telles ames diuinement amoureuses, pour les faire viure auec luy de la vie eternellement perdurable: bien-heureux encor les autres, qui affranchis de la seruitude du peché vaquent à penitence, & auec souf-

S. Tho. 1. 2. q. 103 a 3. Trois sortes de gens seruans Dieu signifiez par les sacrifices.
Propitiatoire. Qui commencent.
Le pecheur pauure de tout point.
Pacifiques Qui ont faict progrez.
Holocaustes. Les parfaicts.

Digitized by Google

pirs & larmes de contrition, & auec œuures de pieté, tirent chemin à ceste perfection. Ce sont toutes les especes des sacrifices anciens, & autant de figures du sacrifice du corps de Iesus-Christ offert vne fois en la croix auec effusion de sang, & tous les iours en l'Eucharistie sans effusion. Et partant S. Augustin dict en la cité de Dieu que l'vnique & singulier sacrifice de l'Eucharistie a succedé à tous les sacrifices anciens : & en vn autre lieu escriuant contre les Donatistes & contre l'aduersaire de la loy, il appelle l'Eucharistie le sacrifice tres-veritable & singulier : & escriuant contre Cresconius il le nomme vnique sacrifice. A mesme propos S. Chrysostome, parlant du sacrifice de l'Eucharistie, *Grand*, dict-il, *& sans mesure, estoit le nombre des sacrifices en la loy : tous lesquels la grace aduenue comprend par vn sacrifice, nous donnant vne seule & vraye hostie.* S. Leon, *Maintenant*, dict-il, *ayant prins fin toute ceste varieté de sacrifices, la seule oblation de ton corps & sang accomplit toutes les sortes de ces hosties-là.* Nous auons donc la definition & les parties du vray sacrifice; reste venir au poinct.

L'Eucharistie l'vnique sacrifice des Chrestiẽs. S. Aug. l. 8. de ciuit. c. vlt. A succedé à tous les anciens. Idem l. 3 de bapt. cont. Don. c. vlt. & l. 1. cont. aduers. leg. & proph. c. 20 Sacrifice tres-veritable ibid. vnique. l. 2 cõtr. Cresc. c. 25. S. Chrys. in Psal. 95. S. Leon. ser 8. de pass.

Le poinct de la question du sacrifice : l'opinion des Ministres iniurieuse à Dieu.

CHAP. VI.

IL est temps de demesler de pres la difficulté du different, que nous auons auec les Ministres, qui consiste en cecy : Ils disent contre la foy Catholique, que l'Eucharistie n'est point sacrifice, le prenant en sa propre significatiõ, comme nous l'auons cy-dessus expliqué; mais qu'elle est neantmoins sacrifice vulgairement prins, c'est à dire, vne bonne œuure, vn acte de deuotion, vne action de graces, vn memorial de la Passion du Sauueur, nostre propitiation, & que par telles & semblables actions, qui interuiennent en la celebration d'icelle, elle peut estre appellée sacrifice, non seulemẽt Eucharistique, mais encor propitiatoire, c'est à dire de remission de peché. Ceste doctrine est donnée par Caluin apres Luther : les Ministres la suiuent : & du Plessis en faict la principale trame de son troisiesme liure : doctrine de confusion & iniurieuse à Dieu : ce que ie veux monstrer en passant, affin de donner meilleure enuie d'ouyr la refutation d'icelle. Premierement elle ne donne rien plus à l'Eucharistie qu'aux autres Sacremens ; & confond le sacrifice general auec le propre. Le Baptesme est accompagné de toutes ces actions bonnes, il peut donc estre nommé sacrifice, comme l'Eucharistie. Pourquoy donc les anciens, voire mesmes les Ministres appellent-ils plustost l'Eucharistie sacrifice, que le baptesme ? Secondement ces bonnes œuures sont aussi bien sacrifices hors de l'Eucharistie, comme estant faictes en icelle. Le cœur contrit est sacrifice en quelque temps qu'il se treuue contrit : l'aumosne est sacrifice, voire propitiatoire, si elle se donne pour rachepter les pechez, comme Daniel le conseilloit au Roy Nabuchodonosor. La parole de Dieu expliquant la Passion est encor sacrifice propitiatoire estant rememoratif de nostre redemption : qu'aura dõc de particulier l'Eucharistie, pour estre particulierement appellée sacrifice ? En troisiesme lieu ceste doctrine attribue tout aux œuures des hõmes, & rien à l'Eucharistie œuure de Dieu : car les causes qu'elle donne, pourquoy l'Eucharistie est nommée sacrifice, sont prinses des œuures des hommes, & à ces œuures elle donne le titre de sacrifice : de maniere que les Ministres faisans semblant d'honorer le Sacrement du nom de sacrifice, ils en honorent leurs propres actions. Ils appellent leur action sacrifice, & non le Sacremẽt : que toutesfois ils recognoissent estre action de Dieu. La mesme opinion faict que Dieu est priué de l'honneur du propre sacrifice, acte exterieur de religion, qui recognoit Dieu en titre de Latrie, comme parle S. Augustin, & de supreme adoration : faict qu'il n'est adoré sinon du sacrifice vulgaire, que les hommes mesmes peuuent participer. Car la charité, l'hospitalité, l'aumosne, & telles semblables œuures peuuent estre faictes en faueur du prochain. Le prochain donc sera honoré par sacrifices, puis que ces œuures le sont. Et où sera le sacrifice conuenable seulemẽt à Dieu, si l'Eucharistie n'est sacrifice que par les bonnes œuures de ceux, qui la celebrent ? Or s'il n'estoit icy questiõ que de l'Eucharistie, ou Cene des Ministres, nous serions incõtinent d'accord : Car nous concedons volontiers qu'elle n'est en nulle façon sacrifice. Nous disons comme nous auons dict souuent; que c'est vne action profane & abominable deuant les yeux de Dieu, estant faicte contre ses loix & hors de son Eglise, & luy desrobant l'honneur de ses autels. Mais la question est de l'Eucharistie Catholique celebrée en la saincte Messe, contre laquelle donne leur negation. C'est donc à nous à prouuer qu'en icelle se trouue l'essence du vray sacrifice, & nommément du sacrifice de propitiation, & que l'Eucharistie instituée par Iesus-Christ, qui est la nostre, non seulement est prinse comme Sacrement, mais encor offerte à Dieu comme vraye oblation. Ce que nous ferons en plusieurs façons : & commencerons par l'Escriture du vieil testament tres-fertile en propres argumens prins des sacrifices mesmes, pour enrichir nostre preuue, & monstrer que nous ne disons rien, qui n'ait esté long-temps deuant diuinement predict. *Le sacrifice que les Chrestiens offrent maintenant*, dict S. Augustin, *est monstré non seulement par les liures euangeliques, mais encor par les prophetiques. Car il sembleroit qu'impudemmẽt on presche maintenant la mutation ; non de Dieu ou de la loy, mais des sacrifices & Sacremens, si auparauant elle n'auoit esté predicte.* Les argumens aussi tirez de ceste piece en sont tres-forts, veu que nostre Seigneur dict, *Qu'il ne passera vn iota, ou vn petit poinct de la loy, qui ne soit accomply.* Item, *que tout ce qui estoit escrit de luy en Moyse, aux Pseaumes & aux Prophetes deuoit estre paracheué & parfaict.* De maniere que si nous monstrons en ceux-cy les figures & promesses du sacrifice de la Messe futur en la loy de grace, il faudra croire necessairemẽt que le Sauueur l'a laissé, comme on croit qu'il a esté faict homme, qu'il a enduré la mort, & mis à chef tout le reste qui auoit esté predict de luy : & ce de tant plus fermement le faudra-il croire, que les vieilles Escritures ont esté les traicts plus clairs, plus frequents & naifs de ce sacrifice, que de tous les autres mysteres de nostre religion, comme aussi c'estoit vne chose des plus importantes, que le fils de Dieu eut laissé apres son As-

Du Pless. l. 3. c. 1. 355. ils mettẽt tout l'honneur du sacrifice en leurs actiõs.

La doctrine des Ministres confuse. Le baptesme.

Les bonnes œuures.

Psal 50.

L'aumosne propitiatoire Daniel. 4. 24.

Doctrine d'orgueil.

Iniurieuse à Dieu.

Luy oste son propre honneur.

La Cene des Ministres n'est ny sacrifice ny rien qui vaille.

L'Eucharistie Catholique est celle de Iesus-Christ

Le sacrifice des Chrestiens. S. Aug. ep. 49. q. 3. Le sacrifice & Sacremẽs Chrestiens, predicts long-temps deuant. Matth. 5. 19.

Luc 24. 44.

Les predictiõs asseurent la foy.

Nul mystere plus clairemẽt predict que le sacrifice de la croix & de l'Eucharistie.

cension pour le bien & salut de l'Eglise, qu'il s'e-stoit acquise de son sang precieux.

Que la Messe est vray sacrifice preuué par la figure de Melchisedech.

CHAP. VII.

PArcourons donc ces trois sortes de vieilles Escritures, & monstrons par icelles premierement que nostre Messe est vray & propre sacrifice de la loy de grace; & apres nous prouuerons, qu'il est propitiatoire, ce que nos aduersaires nient. Ez liures de Moyse nous trouuons vne illustre preuue de nostre foy en Melchisedech figure de IESVS-CHRIST en sa personne; & en son sacrifice, figure de nostre messe. Que ce lieu & ceste figure soit de IESVS-CHRIST, il appert en plusieurs façons, mais singulierement par la mystique repitition du mot hebrieu HELOIN, *Dieu tres-haut*, ou *Dieu souuerain*, qui est le sur-nom du fils de Dieu IESVS-CHRIST vrayement tres-haut, vray Dieu, & vraye force de son pere; mot repeté par quatre fois en ceste histoire & non escrit en autre endroict de la Bible, sinon au Pseaume septante sept, lequel lieu semble estre marqué pour seruir d'interpretation à cestuy-cy. Là il est dict, *Et le Dieu tres-haut*, HELOIN, *est leur redempteur:* où Dauid ne pouuoit plus clairement dire en Prophete, ce Dieu qui est nommé par quatre fois sur l'oblation de Melchisedech, *Dieu souuerain*, est leur redempteur, c'est à dire, est IESVS-CHRIST, est leur redempteur. Que Melchisedech Prestre de Dieu fut la figure de IESVS-CHRIST sainct Paul le deduit disertement en l'Epistre aux Hebrieux adioustant poinct par poinct & traict à traict la figure à la verité, & Melchisedech à IESVS-CHRIST en ces termes. *Melchisedech Roy de Salem Prestre du Dieu souuerain &c. qui est Roy de paix, sans pere, sans mere, sans genealogie, n'ayant commencement de iours, ny fin de vie, mais estant faict semblable au fils de Dieu, demeure sacrificateur eternellement*: où est à noter que sainct Paul ne veut pas dire absoluëment que Melchisedech fut sans pere, & sans mere, & sans famille: car il estoit extraict de la race des hommes, & les Samarites disoient (encor que faussement) qu'il estoit Sem fils de Noé; l'erreur desquels Epiphane refute; mais il veut seulemét signifier que l'Escriture fort diligente au reste à noter les genealogies des hommes illustres, n'a faict aucune mention de celle de Melchisedech, affin de tracer par ce mysterieux silence en Melchisedech les qualitez de IESVS-CHRIST souuerain Prestre. Ces qualitez sont, qu'il est le vray Roy de paix en Sion, defendant ses enfans par armes & loix spirituelles, contre leurs ennemis spirituels & temporels; souuerain Prestre nous enseignant les mysteres de Dieu, & benissant ceux de la loy de nature, & Abraham, c'est à dire, le peuple Gentil & l'Hebrieu: sans pere selon l'humanité, sans mere selon la diuinité: sans genealogie: *car qui pourra expliquer sa generation?* dict Esaye, n'ayant commencement de iours, ny fin de vie; d'autát qu'il est eternel. Melchisedech donc Roy de Salem & Prestre souuerain est la figure de IESVS CHRIST; & son sacrifice faict au pain & au vin, figure du sacrifice du corps d'iceluy offert en la Messe, soubs les especes du pain & du vin. Nous auons donc la verité du sacrifice en l'Eucharistie: car la vieille figure a esté accomplie iusques à vn iota selon la parole de IESVS-CHRIST: & n'y a autre sacrifice, où elle puisse auoir esté accomplie, qu'en cestuy-cy. La consequence est si necessaire & si claire, que Caluin tousiours aueugle à la verité, l'a veuë: mais pour se detraper de peine, & tenir ferme en son heresie, il a prins le commun refuge, qui est ne pas croire, & nier ce qui luy est à contre-cœur. Il nie donc que Melchisedech ayt offert pain & vin en sacrifice, affin de n'estre contrainct de confesser que son sacrifice estoit la figure de nostre Eucharistie, comme sa prestrise figure de celle de IESVS-CHRIST: & pour mieux gauchir au coup de l'argument, il dict que la mention du pain & du vin faicte en ce lieu, ne veut signifier autre chose, sinon que Melchisedech fit apporter du pain & du vin pour rafreschir hospitalement les troupes d'Abraham reuenant du combat. Ceste exposition de ciuilité est fort inciuile; & autant contraire à la verité de la saincte Escriture, & au iugement de tous les anciens Peres, qui ont expliqué ceste histoire, tant Chrestiens que Iuifs. Premierement la refection eut esté merueilleusement maigre, & peu digne de la magnificence d'vn Roy, & Prestre souuerain, de ne donner que du pain & du vin à vn grand Capitaine victorieux, & bien cher venduë à Abraham, qui luy donna la disme de toutes choses, à sçauoir de toutes les despoüilles. Les Ministres ont trouué vne glose de fresche munition, que du Plessis a suiuie. Et ont adiousté apres l'exposition de Caluin, qu'auec le pain & le vin il y auoit quelque autre chose, mais que l'Escriture se contente de faire mention de ces deux seulemét, comprenant par le mot de pain toute sorte de viande. Ceste glose est de mesme sorte que toute l'exposition, & aussi contraire à la verité. Premierement l'Escriture ne dict pas que Melchisedech les inuita à manger pain chez luy, qui est la maniere commune des Hebrieux signifiás par le mot de pain les autres viandes; mais elle dict, *que Melchisedech apporta pain & vin;* & adiouste, *car il estoit Prestre de Dieu souuerain.* Que veut dire cela, sinon qu'il porta ces deux choses pour les offrir? car à quelle autre fin diroit-elle, qu'il estoit Prestre? dauantage s'il y eut eu quelques autres viandes, & que c'eut esté vn banquet ciuil & non sacré, l'Escriture les eut exprimées, pour declarer la liberalité & charité de ce Roy, comme elle a coustume de faire en semblable cas. L'Escriture ne faict mention que de deux choses; d'où colligent ces prouiseurs les autres? pourquoy glosent-ils le silence de l'Escriture luy faisans dire ce qu'elle ne dict point, & qui n'eut failli d'exprimer ce qu'ils disent, s'il eut esté veritable? Elle dict en vn autre lieu qu'Abraham festoya ces trois hommes, qui vindrent à son logis: & n'oublie pas aussi de faire mention du pain de fleur de farine, du veau gras tué, du laict, & du beurre, qu'il leur mit sur la table. La mesme recitant comme Abigail femme de Nabal vint en chemin au rencontre de Dauid, elle recite par le menu les viures qu'elle fit apporter, pour la refection de luy & de ses gens-darmes: *Deux cens pains, deux barils de vins, cinq moutons tous prests,*

Melchisedech. Genes. 14.

HELOIN *surnom du Sauueur.*

HELOIN *Redepteur Psal. 77. 35 Genes. 14. 18. 19.*

Melchisedech prestre figure de IESVS-CHRIST *Hebr. 7.*

Pourquoy Melchisedech est dit sans pere. Epiphan Heres. 55. S. Chrys. hom. 35. in c. 14. Gen. S. Ambro. l. 4. de sacra. c. 3.

Les Samarites croyás Melchisedech estre Sem, refutez par Epiphane. Heres. 55.

IESVS-CHRIST *Roy. Psal. 2. 6. Prestre. Psal. 109.*

Isa. 53. 8.

La figure du sacrifice de Melchisedech n'a esté accomplie qu'en l'Eucharistie.

Cal. Inst. l. 4. c. 18 §. 2.

Si le pain & le vin de Melchisedech fut vn báquet ciuil.

Caluin Refuté.

Arriere-glose des Ministres.

Du Pless. l. 3. c. 2. p. 364.

Mãducare panem.

Peruersité heretique.

Hospitalité d'Abraham. Genes. 18. 6. 7. 8.

Abigail 1 Reg. 25 18.

Digitized by Google

cinq mesures de froment rosti, cent botes de raisins secs, & deux cens cabas de figues seiches. L'escriture nous descrit le bãquet d'Holofernes, d'Assuerus, de Balthasar, & autres : & en tous les lieux, où elle parle de tels subiects, elle est ou si claire à parler, ou si diligente à particulariser les apprests & les viandes, qu'on entend sans glose, que c'est vn banquet. Et ne trouuera-on iamais, que soubs les mots de pain & de vin, elle aye signifié vn repas ciuil d'appareil, comme deuoit estre cestuy-cy, si la glose des Ministres est vraye. Est-il donc vray-semblable, qu'elle ayt esté exacte par tout, & qu'icy elle se soit oubliée expliquant vn repas donné par le Prestre du Dieu tres-haut, & par le plus sainct Roy qui fut sur la terre, au plus fidele seruiteur & plus familier amy de Dieu? Secondement il n'estoit ia besoing de venir au rencontre d'Abraham pour luy porter des viures, & le refectionner auec ses gens : car il est dict au mesme lieu qu'ils estoient chargez de despoüilles; & qu'ils auoient repeu de ce qu'ils auoient prins sur les ennemis. Ceste glose donc est vne glose cuisiniere digne des Ministres, mais indigne d'estre appliquée à ce texte. Et crois bien que si elle eut eu quelque marque de probabilité, Caluin n'eut pas failli de la mettre en ieu, estant vray-semblable que comme il est subtil en malice, il l'auoit bien preueuë, mais il n'a daigné s'en seruir, comme luy semblant trop grossiere & trop grasse. Troisiesmemẽt il est dict, qu'apres la production & apport du pain & du vin Melchisedech benit Abraham; Caluin rapporte ceste benediction à ce qui est dict, *que Melchisedech estoit Prestre du tres-haut*, comme si l'Escriture eut voulu signifier que Melchisedech estoit Prestre du tres-haut pour benir Abraham. C'est vne seconde glose moins probable & plus inciuile, que celle qu'il a donnée cy dessus : Premierement l'Escriture ayant faict mention du pain & du vin, tout aussi tost elle met : *car il estoit Prestre du tres-haut*, comme signifiant qu'il portoit le pain pour sacrifier en action de graces, & le distribuer en mystere. Et ce que du Plessis apres les Ministres faisant icy du Rabbin grammairien, dit que le texte hebrieu porte, *Et il estoit Prestre du tres-haut*, & non, *car il estoit Prestre du tres-haut*, comme nostre version dict; c'est vne poinctille fondée en ignorance grammatique, que nous auons renuoyée ailleurs, & monstré que, ET, en ce lieu, c'est autant que, CAR, comme souuent en autres endroicts selon la phrase hebraïque. L'Escriture donc par tels mots rend la cause pourquoy Melchisedech apporta du pain & du vin, & dict que c'estoit pour sacrifier en action de graces comme souuerain Prestre, & apres pour benir Abraham. Car le sacrifice est l'office essentiel du Prestre : la benediction est l'effect & le fruict de l'office.

Holofer. Iudith. 12. 15. Assuerus. Hester 1. 2. Balthasar. Dan. 5.

Les soldats d'Abrahã repeus. Genes. 14. 24.

Le Prestrise se rapporte en premier lieu au sacrifice.

Cy-dessus. au l. 1. c. 41

Sacrifier est l'office qui touche l'essence du Prestre.

Secondement ceste glose est tres-mal seante à la dignité d'vn Prestre du tres-haut : car elle signifie que Melchisedech fit prendre premierement la refection du ventre; & qu'apres on pensa à Dieu, qui est vn ordre merueilleusement peruerti, & du tout indecent à vn souuerain Prestre, qui sur tous doit preferer le seruice diuin au seruice du corps. Pour ces raisons tout homme raisonnable est contrainct de dire que ce fut vn mystere, & que le pain & le vin qu'apporta Melchisedech fut la matiere du sacrifice, & qu'il en sacrifia. Car estant Prestre il deuoit offrir quelque chose : il offrit donc pain & vin à Dieu en action de graces de la victoire gaignée, & en distribua à Abraham victorieux & à ses gens : & apres le benit de la benediction, que le souuerain Prestre auoit de coustume de donner à ceux, pour qui il auoit offert sacrifice, laquelle se gardoit aussi par les Prestres des Iuifs. C'est pourquoy ces deux choses alloient ensemble auec l'office du Prestre, offrir, & benir : non que tous eussent ceste auctorité de benir : mais seulement les souuerains Prestres. Ce fut donc vn banquet spirituel, & vn sacrifice sans effusion de sang, sacrifice d'action de graces, & vne Eucharistie en la loy de nature, figure de celle de la loy de grace. Parquoy si le Sauueur figuré en Melchisedech deuoit accomplir la figure de ce sacrifice, comme sans doubte il l'a accomplie, l'Eucharistie est vray sacrifice respondant à celle figure-là, & sacrifice de tant plus excellent que celuy de Melchisedech, que la prestrise de IESVS CHRIST surpasse en dignité celle de Melchisedech, & le corps de IESVS-CHRIST pain vif & celeste, le pain mortel & terrestre de Melchisedech. C'est l'explication de l'Eglise Catholique, que nous allons confirmer par l'auctorité des anciens Peres, voire encor par le tesmoignage des docteurs Iuifs les Rabbins.

Tout Prestre doit offrir quelque chose. Hebr. 5. benir apres le sacrifice. Deut. 10. 8. & 21. 5. Le seul souuerain Prestre benissoit. Num. 6. 23

Le sacrifice de Melchisedech de pain & de vin confirmé par le tesmoignage des anciens Peres & des Rabbins, en preuue du sacrifice de la Messe.

CHAP. VIII.

POur esbloüir les yeux en la lumiere de la verité, les Ministres plus modernes selon la coustume des vieux, ont mal ramassé quelques auctoritez de nos Peres anciens, par lesquelles ils taschent prouuer, que Melchisedech offrit son pain & son vin, non à Dieu, mais à Abraham, & partant qu'il ne sacrifia point. Ce que venons de dire au precedent chapitre peut donner son renuoy à ceste instance sans autre response. Car nous auons clairement monstré, que Melchisedech offrit à Dieu, & le monstrerons encor par autres voyes, puis que les Ministres veulent qu'on leur donne aux oreilles de tous costez. A ce qu'ils alleguent des Peres disans que Melchisedech donna du pain & du vin à Abraham, ie respons en vn mot qu'ils n'ont voulu dire autre chose, sinon que Melchisedech donna de ce pain sanctifié à Abraham & à ses troupes, & les Ministres n'en sçauroient rien plus colliger, ny du Plessis non plus, quoy que plus hardy que pas vn à falsifier & corrompre, & mesler son estain & son cuiure à l'or & à l'argent des Peres, pour en faire des metaux sonnans. Mais ceste distribution que seulement ils peuuent colliger, faict contre eux & pour nous : car c'est vne circonstãce pour figurer la communion de la Messe, en laquelle le Prestre distribuë le pain celeste aux Chrestiens. C'est tout ce que ces Peres ont voulu signifier : mais aucun d'eux ne dict iamais que Melchisedech n'eut offert sacrifice, ains tous d'vn accord l'ont asseuré, & Caluin mesme le confesse ingenuëment : mais orgueilleusement

Les Peres cy dessus citez disẽt tous que Melchisedech offrit sacrifice.

Ce fut apres l'auoir offert à Dieu.

La cõmunion figurée en Melchisedech.

Il est sage sur tous les anciens & ne peuuent errer.

Digitized by Google

il passe outre, disant qu'ils ont tous erré en leur interpretation. Du Plessis suit doucement la confession de Caluin, & dict qu'il y a eu quelques Peres, qui ont tenu ce que nous tenons, à sçauoir que *Melchisedech offrit à Dieu pain & vin, comme Primasius, Cassiodore, & peu d'autres*, dict-il, *s'aheurtans sur la mauuaise version du texte*: & adiouste encor que ceux-cy ne comparoient point le sacrifice de Melchisedech auec celuy de la Messe, mais auec l'Eucharistie en titre de Sacrement. Or laissans Primasius & Cassiodore, qui sont apertement pour nous selon la confession de l'aduersaire, oyons ce peu d'autres, mesmes ceux qu'il corrompt sans argent, pour gaigner la cause des Ministres, qu'il plaide en capitaine reformé.

Cal. l. de refor. eccl.

Du Pless. l. 4. c. 2. p. 366.

S. Clement Alexandrin, *Melchisedech*, dict-il, *Roy de Salem Prestre du tres-haut Dieu donna le pain & le vin sanctifié pour refection en figure de l'Eucharistie.* Du Plessis donne icy vn coup de bec & dict, *Notez* DONNA, *sçauoir à Abraham, & non, offrit; & le mot de nourriture, qui s'ensuit, le prouue assez.* Que veut signifier du Plessis par cest aduertissement NOTEZ, DONNA? veut-il dire que Melchisedech n'offrit point, c'est à dire ne sacrifia point à Abraham? & le disons nous? vn souuerain Prestre eut-il esté si mal apprins que d'offrir & sacrifier à vn homme, & luy deferer l'honneur deu à vn seul Dieu? Que veut donc conclurre du Plessis. Veut-il conclurre que Melchisedech n'offrit point sacrifice à Dieu de pain & de vin, parce qu'il en donna à Abraham & à ses gens? la conclusion n'est pas bien filée. Car il n'est pas repugnant d'offrir à Dieu en sacrifice quelque chose, & en faire participans les hommes. Cela se faisoit à tous les sacrifices pacifiques, vne partie desquels brusloit à Dieu, le reste cedoit aux Prestres & aux assistans, comme cy-dessus auons dict. Et c'est ce que dict icy S. Clement; & ses paroles sont trop claires à ceux, qui ont l'oreille ouuerte à la voix de la verité. Il dict que Melchisedech donna du pain & du vin sanctifié à Abraham: qu'est-ce à dire du pain sanctifié? c'est du pain non profane, non vulgaire ny pour la simple & commune nourriture du ventre, comme veut dire du Plessis, mais pain donné de la main du Prestre de Dieu souuerain, pain sanctifié par oblation & par sacrifice, pour refection spirituelle; pain qui faisoit la figure de l'Eucharistie futur sacrifice & vray pain celeste, & sanctifié de toute sortes de benedictions, pour nourrir l'ame & rendre le corps immortel. S. Clement dõc compare le pain de Melchisedech en titre de sacrifice auec l'Eucharistie. Elle est donc sacrifice, puis qu'elle estoit figurée en ceste qualité. Sainct Chrysostome parlant du mesme sacrifice de Melchisedech; *voyant*, dict-il, *la figure, Ie te prie de penser à la verité.* Item, *Apres que Melchisedech Roy de Salem eut offert pain & vin (car il estoit Prestre du tres-haut Dieu) Abraham print de sa main des choses offertes.* Compare-il assez apertement le sacrifice figuratif auec celuy du Sauueur figuré?

S. Clemẽt Alex. l. 4. Strom.

Il distribua le pain sanctifié.

Les sacrifices pacifiques diuisez en trois

En nourriture de l'ame.

S. Chrys. hom. 35 & 36. in Genes. Cy-dessus. l. 1. c. 41.

Theodoret sur le Pseaume 109. *Nous auons trouué Melchisedech Prestre & Roy offrant à Dieu non des sacrifices des bestes priuées de raison, mais de pain & de vie.* Vn peu deuant il disoit, que IESVS-CHRIST auoit commencé en l'institution du Sacrement de son corps, sa prestrise selon l'ordre de Melchisedech.

Theod. in psal. 109. Idem in Genes. q. 63.

Oecumenius sur l'epistre de S. Paul aux Hebrieux, *Melchisedech a esté le premier qui a sacrifié hostie non-sanglante, à sçauoir le pain & le vin.* Et là mesme il declare que IESVS-CHRIST estoit figuré par Melchisedech, & qu'il offre sacrifice & est sacrifié par ses Prestres, & le sera iusques à la fin du monde.

Oecumen. in cap. 5. ep. ad Heb.

Theophylacte sur la mesme epistre expliquant ces paroles du Pseaume, TV ES PRESTRE ETERNELLEMENT SELON L'ORDRE DE MELCHISEDECH. *Il est tres-certain*, dict-il, *que ceste prophetie s'entend de* IESVS-CHRIST. *Car c'est luy qui selon l'ordre de Melchisedech seul a sacrifié pain & vin.* Et vn peu apres adiouste. *Il dict, eternellement, tant parce qu'il intercede pour nous à son pere incessamment, que parce qu'il est offert tous les iours. Ceste oblation se faict sans cesse par les officiers seruiteurs de Dieu, ayant pour pontife & pour sacrifice* CHRIST *le Sauueur. Luy mesme se rompt & se distribuë*,

Theophyl. in cap 5. ep. ad Heb.

Psal. 109.

IESVS-CHRIST offert tous les iours.

S. Iean Damascene, *Ceste table-là* (de Melchisedech) *figuroit la nostre mystique, tout ainsi que le Prestre portoit la figure & image du vray pontife* IESVS-CHRIST.

S. Damas. l. 4. de fide c. 14.

Sainct Cyprien sur les paroles du Pseaume, TV ES PRESTRE ETERNELLEMENT SELON L'ORDRE DE MELCHISEDECH; *lequel ordre*, dict il, *sans doubte vient de ce sacrifice-là & en descend: c'est que Melchisedech fut Prestre de Dieu souuerain & benit Abraham. Car qui a plus esté Prestre du Souuerain, que nostre Seigneur* IESVS-CHRIST, *qui a offert sacrifice à Dieu le Pere, & offert le mesme que Melchisedech, pain & vin, à sçauoir son corps & son sang*? Est-ce assez disertement tesmoigner, que Melchisedech offrit sacrifice de pain & de vin, & qu'à la semblance d'iceluy la prestrise de nostre Seigneur est appellée prestrise selon l'ordre de Melchisedech? Et que la Messe est le sacrifice figuré par celuy de Melchisedech? S. Cyprien compare-il assez clairement le pain & le vin de Melchisedech à nostre Eucharistie entant que sacrifice?

S Cyp. l. 2. ep. 3. ad Cecil.

Sainct Hierosme en l'epistre enuoyée à Euagrius, rendant les raisons pourquoy Melchisedech estoit comparé au Sauueur, entre autres il donne ceste-cy: *C'est*, dict-il, *qu'il ne sacrifia point des victimes de chair & de sang, mais dedia le Sacrement de* CHRIST *auec du pain & du vin, simple & pur sacrifice.* Et en l'Epistre escrite à Marcelle soubs le nom de Paula & d'Eustochiũ, l'exhortant d'aller en Bethleem: *voy la Genese, tu trouueras le Roy de Salem prince de ceste cité, qui alors offrit en figure de* CHRIST, *pain & vin, & dedia le mystere des Chrestiens au sang & corps du Sauueur.*

S. Hieron. ad Euagr. ep. 126.

Paula & Eustochi. ad Marcel. apud S. Hiero. ep. 17.

Item escriuant sur la Genese, *Nostre mystere est signifié par le mot* ORDRE, *non en immolant, comme selon l'ordre d'Aaron, des victimes sans raison, mais en offrant pain & vin, c'est à dire le corps & sang de* IESVS CHRIST. Et S. Hierosme est-il assez clair en ces lieux? Et les Ministres sont ils assez impudens de citer ce docteur pour eux en ce subiect?

S Hiero. in Gene. c. 14

S. Ambroise, *Nous auons cogneu que la figure de ces Sacremens a precedé ez temps d'Abraham, lors que S. Melchisedech offrit le sacrifice.*

S. Amb. l. 5. de sacr. c. 1.

Du Plessis

Digitized by Google

Du Plessis l. 1. c. 2. p. 367.

Du Plessis racourcit ce lieu ainsi, *Nous auons cogneu la figure de ces Sacremens dés le temps d'Abraham, & ainsi des autres.* Et faict dire à S. Ambroise ce qu'il ne dict pas, *Nous auons cogneu dés le temps d'Abrahã* : au lieu qu'il falloit dire, *Nous auons cogneu que la figure a precedé ez temps, ou dés le temps d'Abraham* : Car S. Ambroise n'auoit pas esté de ce temps-là, pour cognoistre dés lors la figure. Il laisse encor de bonne conscience, les mots suyuans, *Lors que Melchisedec offrit le sacrifice.* Car c'estoit trop clairement dict contre luy. Pour la preuue de la verité du sacrifice de Melchisedec, & pour, *l'et catera*, accoustumé, il substitue la clause, *Et ainsi des autres* : c'est vn *& catera* parlant.

In Canone Missæ. S. Ambr. l. 4. de sacr. c. 6.

Le mesme S. Ambroise au sixiesme chapitre du quatriesme liure des Sacremens insere vne bonne partie du Canon de la Messe, où il est dict, *Sur lesquels dons daigne regarder d'œil serain & accepter (comme tu as accepté les presens de ton iuste seruiteur Abel, & le sacrifice de nostre Patriarche Abraham, & celuy que t'offrit ton seruiteur Prestre Melchisedec) ce sainct sacrifice & hostie sans tache.* Duquel lieu appert l'antiquité de nostre Canon, & la foy de l'Eglise ancienne & vniuerselle du sacrifice de Melchisedec, du pain & du vin figure de nostre Messe. Du Plessis n'a eu garde de toucher ce lieu.

S. Aug. l. 16 de ciu. c. 22. Ce sacrifice n'est autre que la Messe.

Psal. 109.

S. Augustin parlant du sacrifice de Melchisedec, *Alors premierement se monstra le sacrifice, qui maintenant est offert des Chrestiens par tout l'vniuers.* Item prouuãt que ce que Dauid auoit dict, TV ES LE PRESTRE ETERNELLEMENT SELON L'ORDRE DE MELCHISEDEC, se doit entendre de IESVS-CHRIST & du sacrifice de l'Eucharistie, *Qui peut doubter*, dict-il, *de qui ces choses sont dictes, puis que la prestrise & sacrifice selon l'ordre d'Aaron n'est en aucun lieu? Et en tout lieu on offre soubs* CHRIST *Prestre, ce que Melchisedec offrit, quand il benit Abraham?* De toutes ces paroles du Plessis en cite deux ou trois en latin, sans les tourner en françois, contre sa coustume, *offertur sub sacerdote* CHRISTO, *quod protulit Melchisedec.* Et met vn, *& catera*, trenchant selon sa coustume, pour n'en dire trop & descouurir le mensonge qu'il defend : & monstre tousiours qu'il n'a autre but, que d'estre ce qu'il est.

S. Aug. l. 17 de ciu. cap. 17. Les Ministres en doubtent, ains ne le veulent croire. Du Plessis l. 3. c. 2. p. 367.

Mais à quel propos ces deux mots esgarez en latin, *Offertur sub sacerdote* CHRISTO, *quod protulit Melchisedec*? n'est-ce pas faire parade de la citation d'vn grand docteur, & ne dire rien? parler latin, quand il faut parler françois? cacher la verité par ceux qui l'enseignent? estre obstiné en son erreur à credit? car ce qu'il dict qu'il *faut noter la difference que S. Augustin met entre obtulit & protulit* : c'est vn refuge de miserable grammairien : c'est laisser la manifeste verité, pour se cacher és ombres de la grammaire. S. Augustin dict clairement, que le sacrifice, que les Chrestiens offrent par tout le monde soubs IESVS-CHRIST Prestre, fut figuré par le sacrifice & prestrise de Melchisedec, & non d'Aaron. Il tient donc que Melchisedec sacrifia pain & vin en figure de nostre Eucharistie contenant le pain vif & le vray breuuage. Donc *obtulit* ne differe rien de *protulit*, sinon en vne syllabe, & tous deux signifient sacrifier : & quand bien ils seroyent differens, estant la verité si manifeste par tout le discours de S. Augustin, à quel propos ce Capitaine laissant la chose nous aduertit-il de noter la difference des mots *obtulit* & *protulit*? Laurens Valle ne nous en a-il pas assez aduerti lõg temps y a? Mais oyons parler encores ce mesme docteur ailleurs. Disputant contre l'aduersaire de la loy, il dict ainsi sur ce mesme subiect, *Ceux qui lisent sçauent ce que mit en auant Melchisedec, lors qu'il benit Abraham : & en sont ia faicts participans. Ils voyent que par tout le monde on offre vn tel sacrifice.* Il vse du mesme mot *protulit*, & dict que par tout le monde on offre vn tel sacrifice, que Melchisedec, à sçauoir pain & vin, pour estre consacrez au corps & sang du Sauueur. Qui peut dõc faire doubte qu'il ne die que Melchisedec sacrifia pain & vin, & qu'il ne cõpare ceste offrande à nostre Eucharistie en titre de sacrifice? Escriuant à Innocentius sur ce subiect encor, il dict ainsi, *Melchisedec ayant produict le Sacrement de la table du Seigneur, sceut bien figurer sa prestrise eternelle.* Il appelle Sacrement de l'Eucharistie le pain & le vin, que Melchisedec porta : il dict que par cest apport, il figura la prestrise eternelle du Sauueur. Il dict donc en peu de paroles, que Melchisedec sacrifia, & qu'il figura l'eternelle prestrise & le sacrifice du Sauueur par son sacrifice du pain & du vin. Il dict finalement que du Plessis est trop subtil grammairien, cherchant la difference entre *protulit* & *obtulit* à faute de Theologie, selon laquelle S. Augustin vse de tous les deux, pour signifier vne mesme action, à sçauoir le sacrifice.

C'est faire du Grammairien à faute de Theologie.

S. Aug. l. 2. cõt. aduers. leg. ca. 20. appelle sacrifice ce qu'offrit Melchisedec.

Tel, c'est en telle matiere & forme.

S. Aug. ep. 59. ad Innoc. Prolato sacramento mẽsæ Dominicæ

Voyla quelques tesmoignages des anciens Peres, que nous auons choisis entre plusieurs, laissans pour tantost Primasius & Cassiodore, qui sont aussi euidemment pour nous, comme du Plessis confesse, concedant vne verité pour estre estimé veritable, & faire aualler de bon goust les mensonges qu'il mesle en bon nombre, auec la faulse de ceste seule verité. Par ceux-cy on peut voir combien cest ennemy de la Messe est versé en la leçon des bons liures, ou s'il les a leuz, de quelle consciẽce, parlant des Peres que les Catholiques alleguent pour monstrer le sacrifice de Melchisedec, il dict : *Et quant à ceux qu'ils nous peuuent alleguer en fort petit nombre, qui ont dict qu'il offrit à Dieu, comme Primasius, Cassiodore, & peu d'autres s'aheurtans à la mauuaise version du texte.* S'il falloit citer tous les autres, qu'il comprend soubs le mot de *peu*, qui disent le mesme que ceux qu'auons citez, il faudroit estre par trop lõgs sans necessité, pour esclairer la mẽsõge de cest allegueur de peu, qui ne paroit que trop lourde, nous en produirõs neantmoins encor quelques vns cy apres expliquans la prophetie du psalmiste sur ce mesme sujet. Cependant nous disons icy en gros, qu'il n'y a docteur Catholique, qui ait interpreté ceste figure, qui n'aye dõné le mesme sens que S. Augustin & les autres, que venõs d'alleguer : & ce qu'adiouste du Plessis pour dõner vn coup general cõtre toutes ces auctoritez cõtraires à sõ opinion, que ces Peres ont dict, que Melchisedec sacrifia à Dieu, *pour s'estre aheurtez à la mauuaise version du texte*, c'est vne impudence vituperable en toute persõne, qui faict professiõ de modestie, mais du tout intolerable à vn homme de sa qualité. Car cela veut dire que tous les docteurs, que venons d'ouyr, lumieres de l'Eglise de seize siecles, grecs & latins, n'ont sceu cognoistre le sens,

Primas. in c. 5. epist. ad Hebr. Cassiod. in Ps. 109

Modestie reformée.

Mespriser tout le monde.

ny les paroles, ny la version de ce passage de la Bible; & que du Plessis Capitaine de cinquante hommes d'armes à mieux entendu l'Hebrieu, le grec, & le latin, que Clement Alexandrin, que Theodoret, qu'Oecumenius, que S. Hierosme, que S. Ambroise, que tous les autres anciens. Et qui nous le fera croire? sera-ce son espée, ou sa plume? mais que dira-il, si les Rabbins mesmes non Chrestiens, ayans succé la cognoissance de la langue Hebraïque auec le laict de leur mere, ont donné la mesme interpretation, que nos Peres? Rabbi Samuel vn des plus grands docteurs Iuifs escriuant sur ce lieu de la Genese, & parlant de ce qu'offrit Melchisedec, *Il fit vn acte de prestrise*, dict-il, *car il sacrifioit pain & vin à Dieu sainct & benit*. Rabbi Phinées de pareille doctrine, *Du teps du Messie tous les sacrifices cesseront, mais le sacrifice du pain & du vin demeurera tousiours: ainsi est il escrit en la Genese, & Melchisedec mit deuant pain & vin: Melchisedec, c'est à dire le Roy Messias, exceptera de ceste cessation, le sacrifice du pain & du vin, comme il est dict au Pseaume*, TV ES PRESTRE ETERNELLEMENT SELON L'ORDRE DE MELCHISEDEC. Le docte Galatin, Hebrieu Chrestien produict plusieurs autres passages sur la mesme question. Ceux-cy suffirót pour monstrer en bref, que les Ministres sont impudens de condamner d'ignorance tous les docteurs de l'Eglise de Dieu en ceste version, & ignorans de ne voir vne chose si clairement expliquée par les mesmes docteurs.

Rabbi Samuel in c. 14 Genes.

Rabbi Phinées in ca. 28. Num. Voy Galatin l. 10 c. 4 5. 6 7. Gen. 14.

Psal. 109.

Le sacrifice de la Messe prouué par la prophetie de Dauid, Tu es Prestre eternellement selon l'ordre de Melchisedec.

CHAP. IX.

DEuant que venir à l'explication de l'agneau paschal, qui est en la loy de Moyse vne figure illustre du sacrifice de nostre Eucharistie, il sera bon d'exposer tout d'vn fil la prophetie de Dauid fondée sur le sacrifice de Melchisedec: affin de n'estre contraincts de renoüer par parenthese nostre discours. La prophetie de ce Roy est au Pseaume cent & neufuiesme, auquel châtant du plus haut ton, que pouuoit faire vn grand prophete, vn grand Roy, & vn grand sainct, de la maiesté du fils de Dieu, entre autres choses il recite l'eternel arrest du pere sur la prestrise eternelle d'iceluy disant, *Le Seigneur a iuré, & ne s'en repentira point: Tu es Prestre eternellement selon l'ordre de Melchisedec*; Ceste prophetie est vn tres-euident tesmoignage du sacrifice de l'Eucharistie. Et parce que du Plessis auec les Ministres, ayme l'hebrieu; nous le seruirons de l'interpretation hebraïque de ce lieu, selon laquelle il faut tourner, *Tu es sacrifiant eternellement selon la chose de Melchisedec*. Car ceux qui sont versez en ceste langue, entre lesquels est le docte Genebrard, notent que le mot DAVAR mis en ce lieu, comme souuent ailleurs, signifie chose, ou matiere. Nous discourons donc ainsi: IESVS-CHRIST par ceste prophetie est *sacrifiant perpetuel, selon la chose de Melchisedec*; c'est à dire doit offrir en son Eglise iusques à la fin du móde, selon la façon & la matiere propre du sacrifice de Melchisedec; Or est-il qu'en la croix il n'y a eu aucune similitude auec l'oblation & sacrifice de Melchisedec, ains plustost auec celle d'Aaron, qui estoit sanglante auec tuerie & effusion de sang; Donc IESVS-CHRIST s'offrit en vn autre temps, & se deuoit offrir encor d'vne façon non sanglante soubs la forme du pain & du vin, selon la matiere & forme du sacrifice de Melchisedec.

Psal. 109. 6.

Geneb. in Ps. 109 6 Dauar, chose. Isa. 2. 1. Ierem. 7 22 Eccles. 3 18. & 8 2.

Le sacrifice de la croix est plustost selon l'ordre d'Aaron.

Les Ministres glosent disans que ceste similitude consiste en ce que S. Paul assigne, à sçauoir que Melchisedec est mentionné en la saincte Escriture, sans pere, sans mere, sans genealogie, & sans onction materielle, à la semblance du fils de Dieu, sans pere en terre, sans mere au ciel, oinct, & appellé de Dieu d'vne onction & vocation celeste & non Aaronique. Nous respondons à la glose que ceste semblance declare voirement l'eternité de la prestrise du Sauueur; mais non pas la nature d'icelle, qui consiste principalement en l'oblation & façon de celebrer: car toute prestrise est establie pour offrir quelque chose à Dieu auec certaine ceremonie; & ceste vocation est voirement necessaire: mais elle n'est pas du Sauueur seulement, veu qu'Aaron & Moyse furent appellez de Dieu immediatemét, & sans onction materielle, cóme les Prestres en la loy de nature, Abel, Noé, & les autres. La similitude dóc de ceste prestrise du fils de Dieu auec celle de Melchisedec doit auoir fondement en autre chose, qu'en la genealogie, ou en la vocation: ceste chose n'est autre que l'oblation du sacrifice & la forme de le faire, qui sont les parties essétielles de la prestrise. Or l'oblation en la prestrise de Melchisedec fut le pain & le vin: car l'Escriture disant qu'il estoit Prestre du Dieu souuerain, n'en assigne aucune autre, ce qu'elle eut faict sans doubte, si autre y en eut eu. La façon de celebrer fut sans occision & effusion de sang: Il s'ensuit donc que IESVS-CHRIST pour estre Prestre selon la chose & la forme de Melchisedec, a offert pain & vin en sacrifice, & d'vne façon non sanglante à la semblance de Melchisedec: ce qu'il a faict en l'Eucharistie offrant son corps & son sang, vray pain, & vray breuuage soubs les especes du pain & du vin materiel, d'vne façon & maniere semblable à celle de Melchisedec, & non à celle d'Aaron, qui se faisoit auec tuerie & effusion reelle de sang. Et ne faut pas icy tergiuerser, comme font les menus Ministres disans que le Sauueur en la Cene n'vsa point des mots d'offrir & presenter: car cela n'est pas necessaire, pour declarer le sacrifice, & moins pour le faire: c'est assez de presenter la chose, comme nous en voyons la practique ez sacrifices d'Abel, Noé, & autres anciens, qui ne disoyent point à Dieu, *Ie t'offre*, & semblables mots. Et si pour ce silence l'Eucharistie n'est point sacrifice, l'oblation de la croix ne le sera non plus. Car nous ne lisons pas que IESVS CHRIST aye prononcé iamais en mourant ces paroles ou semblables, mon pere ie vous offre mon corps en sacrifice: la chose parloit assez. *Il s'offrit*, dict Theophylacte, *sans parole, & parloit par effect à son pere*. De mesme donc en l'Eucharistie il s'offroit à son pere en sacrifice à la façon de Melchisedec, s'offrant par effect à luy, & se donnant à ses disciples.

Ad Heb. 7 S. Chrysost. ibid.

Cecy ne touche pas l'essence de la prestrise.

La prestrise est en l'oblatiō, car tout Prestre doit offrir. Hebr. 5.

La sēblāce en l'oblatiō

En la façō d'offrir.

L'intētion faict l'offrāde sans autres paroles.

Theophyl. in c. 5 ep. ad Heb.

Dauantage ceste prophetie dict, que le fils de Dieu deuoit estre non seulement Prestre *selon l'ordre de Melchisedec*, mais Prestre *eternellement*, & ferme l'arrest de ceste ordonnance par l'en-

Prestre eternellement.

Digitized by Google

S. Damasc. l. 1. de fide c. 12.
Τὸ ἀμετάθετον τῆς αὐτοῦ βουλῆς.

tremise du serment de Dieu, qui est vne marque de son immuable voloté, dict S. Iean Damascene, apres S. Augustin, comme si Dieu eut dict à sõ fils faict hõme (car entant qu'homme & entãt qu'inferieur il est Prestre) Tu es le Prestre & le mediateur entre moy & les hõmes non seulement Iuifs, comme estoit Aaron; mais Chananeans & Hebrieux, Iuifs & Payens, comme Melchisedec. Tu seras le vray Melchisedec benissant tous les deux peuples, de la race des Chananeans, & de la race d'Abraham; vray Roy de paix & de iustice; vray Prestre pour offrir à ma maiesté, satisfaire à ma iustice, appaiser mon ire, & me recõcilier au gẽre humain; non par le corps des bestes, ny à la façon d'Aaron, mais par l'hostie de ton corps, que ie tiens plus precieux que tout le monde, corps que tu m'offriras en la croix vne fois à la maniere d'Aaron auec effusion sanglante, mais eternellement à la forme de Melchisedec soubs la figure du pain & du vin; pour appliquer celuy là & m'honorer en mon Eglise, par telle sacrifice iusques à la fin du monde: tes sacrifices, tes vœux, tes offrandes, me seront eternellement agreables pour impetrer ce qu'elles voudront en faueur de ceux que tu auras rachetez, & qui m'honoreront de ce sacrifice: Ainsi le iure par moy-mesmes.

Iesvs-Christ vray Melchisedec.

Le sacrifice de la Messe applique la vertu de la croix.

Iesvs-Christ donc estoit destiné Prestre eternellement selon la forme de Melchisedec, & ainsi le deduit S. Paul escriuant aux Hebrieux, il faut donc qu'il se soit offert en ceste forme, & qu'il cõtinuë de s'offrir iusques à la fin du mõde; car le mot eternellement signifie cela. Or est-il qu'en la croix il ne s'est offert à la façon de Melchisedec, ains plustost d'Aaron, cõme nous auons dict; & ne s'est offert qu'vne fois, & ne se peut plus offrir en telle maniere; autrement il faudroit qu'il mourut encor, ce qui est impossible, luy estant immortel, & la chose non necessaire, estant sa mort suffisante pour le rachap de tout le monde & de mille autres, si tant y en auoit. Il s'est dõc offert en l'Eucharistie & s'offre tous les iours, & s'offrira tant que son Eglise voyagera militant au desert de ce monde. Parquoy Caluin & les Ministres abolissans le sacrifice de l'Eucharistie, & ne recognoissans au sacrifice que de leurs actions, priuent Dieu de l'honneur de ce vray & eternel sacrifice: & Iesvs-Christ de la dignité de ceste prestrise, ou ils le font vn Prestre oyseux, vn feu sans chaleur, vn Soleil sans lumiere, vn agent sans action, & honorent leurs propres & seules actions. Mais ils vont au deuant de cest argumẽt disans, que la prestrise du fils de Dieu est appellée eternelle, parce qu'il vit eternellement. Ceste raison est nulle; car elle monstre voirement que le Sauueur est homme eternellement, mais non pas Prestre eternellement. Car si l'eternité de la vie luy donnoit nom de Prestre eternel, Dieu le Pere, le S. Esprit, les Anges seroyent Prestres eternellement parce qu'ils viuent eternellement, ce que toutesfois les Ministres n'oseroient maintenir. Il faut donc dire que Iesvs-Christ est appellé Prestre ou sacrifiant eternellement, parce qu'il offre & offrira sacrifice eternellement ne pouuant estre sa prestrise autrement eternelle. Ils repliquent en second lieu, Iesvs Christ est appellé Prestre eternel, parce qu'il prie tousiours pour nous au ciel. Ceste response est aussi maigre que la premiere; car elle preuue seulement que le Sauueur est intercesseur & mediateur, mais non pas Prestre. C'est voirement l'office du Prestre de prier & d'estre intercesseur: mais ce seul office ne faict pas le Prestre. Chasque Chrestien peut prier pour l'autre; les saincts mesmes prient au ciel pour nous, sont-ils tous pour cela Prestres, & Prestres selon la forme de Melchisedec? Voyans les Ministres que ces deux eschapatoires ne sont pas asseurez, ils en font vn troisiesme disans, que Iesvs-Christ est Prestre eternellement parce que la vertu & le merite de sa prestrise dure tousiours. Ces bonnes gens võt de mal en pis: car ceste troisiesme glose est pire que les deux premieres, d'autant que d'icelle il s'ensuit que le Sauueur est Prestre eternellement selon l'ordre d'Aaron; parce que la vertu du sacrifice sanglant faict en la croix à la semblance des sacrifices Aaroniques demeure tousiours; or ceste consequence est absurde & directemẽt cotraire à la saincte Escriture, qui l'appelle Prestre eternel selon l'ordre de Melchisedec à l'exclusion de l'ordre d'Aaron, qui deuoit prendre fin en luy: & s'il est Prestre selon l'ordre d'Aaron, il s'ensuit qu'il meurt tousiours. La vertu de son incarnation, de sa natiuité, de sa circoncision, demeure tousiours; doncques il est conceu tousiours, il naist, il est circoncis tousiours. D'autre part la vertu de la Passion du Sauueur faisoit son effect dés le commencement du monde, il falloit donc que ceste prestrise commençat deslors, & long-temps deuant que Melchisedec fut en nature; & toutesfois S. Paul dict qu'elle n'a commencé que depuis la loy. L'eternité donc de ceste vertu ne faict pas la prestrise de Iesvs-Christ eternelle, ains c'est le seul sacrifice. Car c'est le correlatif & respondant de Prestre, & ou l'vn est, l'autre se trouue, & l'vn defaillant l'autre defaut aussi. Mais dira quelqu'vn, les Messes cesseront apres le iugement: Iesvs-Christ donc ne sera pas Prestre eternellement. Ie respons, que le mot Grec αἰών & l'Hebrieu *Holam*, ne signifient pas proprement eternité, mais siecle, c'est à dire le temps de ceste vie. De là vient, qu'ils sont mis quelquefois pour la vie d'vn homme, comme note S. Hierosme sur Ezechiel. Or le temps de ceste vie est appellé eternel, d'autant que son estenduë donnera iusques à la fin du monde; ainsi les Sacremens sont eternels, & la predication de l'Euangile eternelle, qui toutesfois cesseront apres le iugement. De mesme donc la prestrise du Sauueur est eternelle, c'est à dire iusques à la fin de ceste vie. Par ceste explication nous entendons combien impertinente est la demande, que faict du Plessis disant, *s'il faut, parce que Melchisedec offrant pain & vin, a esté figure de* Christ, *que* Christ *soit sacrifié soubs les especes de pain & du vin, pourquoy non soubs toutes autres especes qui le representoient en la loy, offertes par les sacrificateurs selon l'ordre d'Aaron, qui pareillement le figuroient?* La responce est facile; c'est parce que Iesvs-Christ deuoit estre Prestre eternel selon l'ordre de Melchisedec, & non selon l'ordre d'Aaron. Parquoy comme il a accompli la figure du sacrifice d'Aaron, se sacrifiant vne fois en la croix, ainsi doit il accomplir son eternelle prestrise figurée & predicte en Melchisedec (appellé sans pere, sans mere, sans fin & commencement par semblance)

Hebr. 7

Eternellement c'est iusqu'à la fin du mõde.

Comment les Ministres abolissant le sacrifice de l'Eucharistie sont iniurieux à Dieu.

Glose des Ministres.

L'eternité ne touche pas l'essence du sacrifice.

Arriere glose des Ministres.

Troisiesme glose des Ministres.

Iesvs-Christ Prestre eternel faict l'ordre de Melchisedec non d'Aaron.

La vertu de la Passion operoit en tout temps.

Nulle prestrise sans sacrifice.

Siecle.

S. Hiero in c. 26. Ezechiel.

Du Plessis l. 3. c. 2. p. 365.

Digitized by Google

s'offrant en son Eglise iusques à la fin du monde. Mais du Plessis auoit-il dequoy doubter en vne chose si claire s'il eut eu les yeux, desquels on voit la lumiere & le iour?

Responce à quelques obiections des Ministres faictes sur le sacrifice de Melchisedec.

CHAP. X.

Pour clorre sans replique nostre argument tiré tant de la figure, que de ceste prophetie, il faut rompre quelques engins, que les Ministres appliquent en dernier soustien aux masures de leur doctrine. Caluin dict ainsi, *Si l'oblation de Melchisedec eut esté figure du sacrifice de la Messe, Ie vous prie, l'Apostre eut-il mis en oubli vne chose si haute, si graue & si precieuse, veu qu'il deduit par le menu les plus petites choses, qui deuoient estre plustost delaissees derriere?* Du Plessis oppose le mesme argument, & tasche encor de refuter la response des Catholiques disant, *Hosius dict, & Bellarmin apres luy, que le mystere estoit trop grand pour les Hebrieux.* Et croyant que ceste response est seulement de Hosius, & de Bellarmin, la renuoye; adioustant que S. Paul auoit proposé aux Iuifs vn homme sans pere, sans mere, sans commencemét, & sans fin, mystere tres-haut, & qu'il leur pouuoit aussi bien parler de l'oblation du pain & du vin de Melchisedec, s'il y en auoit eu: & partát qu'il y a autre cause de son silence. Nous respondons que du Plessis ne sçauoit pas, que ceste response est de tous les anciens Grecs, comme il apert par S. Hierosme, & que par grande ignorance il l'estime estre seulement de Hosius, & de Bellarmin. Et quand elle n'auroit aucun aucteur, ny ancien, ny moderne, elle est suffisante pour satisfaire à gens, qui entendent raison: Car elle est tirée du mesme lieu de S. Paul, comme les Ministres pouuoient voir, s'ils eussent eu des yeux. S. Paul ne voulant parler d'vn difficil mystere deuant gens de petite foy & capacité, ayans besoing de laict plustost que de viande solide, ou possible estans du tout mescreans & indignes d'ouyr vne si haute leçon, dict ainsi sur le propos de la prestrise de IESVS-CHRIST. *Appellé* (IESVS-CHRIST) *de Dieu souuerain sacrificateur selon l'ordre de Melchisedec, duquel nous auons long propos à dire & difficile à declarer, d'autant que vous estes imbecilles à ouyr.* Ces paroles signifiét clairemét que la raison pourquoy S. Paul n'a faict métion du reste, qu'il pouuoit dire sur ceste matiere, c'est parce que l'auditeur estoit de peu de capacité. Et que ce siléce se doiue rapporter à l'Eucharistie, il est aisé à côiecturer: car ayant esté tout dict par le menu ce qui touchoit la prestrise de Melchisedec, comme confesse Caluin: il ne pouuoit rester autre chose, digne de long propos & difficile à declarer, sinon le mystere de l'Eucharistie: & partant S. Paul va au deuant de ceux, qui eussent possible desiré qu'il en parlat sur le propos de la dignité de Melchisedec; & dict qu'ils n'en estoiét pas capables. Ouy mais il auoit parlé d'vn mystere, qui sembloit aussi haut: ie dis qu'ils estoient moins capables d'ouyr parler de cestuy-cy, que de la semblance de la generation du fils de Dieu auec Melchisedec: car icy il ne failloit que croire, que le fils de Dieu estoit eternel: mais en ce mystere, il y auoit d'autres articles plus difficiles à demesler & aualler. Ioinct qu'en ce lieu n'estoit pas la fin de l'Apostre de parler du sacrifice de Melchisedec, mais de la dignité de sa prestrise par dessus celle d'Aaron. Il là prouue donc premieremét parce que Melchisedec benit Abraham pere d'Aaron comme de tous les Iuifs, & par consequent il estoit plus grand: car c'est au plus digne de donner la benediction. Secondement parce qu'il print la disme d'Abraham: troisiesmement parce qu'il portoit vne semblance d'eternité depeincte au silence de l'Escriture, qui ne faict aucune mention de sa naissance, ny de sa mort: & aux paroles de la mesme saincte Escriture parlát de luy comme d'vn homme sans pere, sans mere, sans genealogie, sans cõmencement, ny fin de vie, comme l'explique S. Paul: Toutes ces choses sont marques d'vne excellête prestrise, & qui ne se treuuent point en Aaron, & partant sa prestrise demeure moindre. S. Paul donc parle de toutes ces choses parce qu'elles sont à sõ propos, sans rien dire du sacrifice de Melchisedec: d'autant qu'il n'en pouuoit tirer aucun argumét, pour verifier ceste preeminence: ains en la mettant en auant il affoiblissoit sa preuue. Car le sacrifice de Melchisedec de pain & de vin eut plustost monstré que sa prestrise estoit moins digne, que celle d'Aaron, qui sacrifioit les bestes, matiere plus noble que le pain. Et si on dict que le pain de Melchisedec figuroit la chair de IESVS-CHRIST, il est aisé à respondre, qu'aussi bien faisoient les sacrifices d'Aaron, voire encor mieux. Sainct Paul donc a mis en auant la benediction, la disme, & les autres qualitez de Melchisedec, comme bons argumens de la superiorité de la prestrise d'iceluy; & n'a rien touché à son sacrifice, pour estre cela hors de propos & contraire à sa preuue.

La seconde obiection des Ministres controuuée par Matthias Illyricus; & mise encores en ieu par du Plessis, est fondée sur ce qu'ils pretendent n'y auoir pas de la correspondance au sacrifice de Melchisedec auec celuy de l'Eucharistie. *Car*, dict du Plessis, *Melchisedec offrit du pain & du vin en substãce, & en la Messe on n'offre que des accidens.* Item, *Il n'y a aucun Prestre, qui se puisse vanter de tenir la sacrificature de* CHRIST *selon l'ordre de Melchisedec.*

Responce. Il y a de la correspondance autant qu'il en est besoin. Melchisedec offrit en son sacrifice pain & vin en substance, pour estre figure de nostre Messe: en icelle on offre premierement le pain & le vin en substance, pour estre transsubstantiez au corps & sang de IESVS-CHRIST. La Messe est vn sacrifice non-sanglant, comme estoit celuy de Melchisedec, elle represente IESVS-CHRIST soubs les signes visibles du pain & du vin, comme celuy-là: car la substance du pain n'est pas proprement signe, d'autant qu'elle ne donne pas aux sens, aux yeux, à la langue, à l'odorat, comme sçauent ceux, qui ne sont du tout ignorans. Ce sont les accidens, qui paroissent d'eux mesmes au dehors, & la substance par leur entremise, ainsi qu'auons dict ailleurs: & pour la substance du pain de Melchisedec, l'Eucharistie à la substance du corps de IESVS-CHRIST. Et partant elle a le vray pain celeste, ou celuy de Melchisedec n'estoit que le terrestre: celuy-là la figure, cestuy-cy la verité,

Marginal notes (left): *Cal l. 4 c. 18. §. 2.* — *Du Pless. l. 3. c. 2. p 364.* — *Pourquoy S. Paul n'a parlé de l'Eucharistie aux Hebrieux. c. 5. 11.* — *S. Hier. ep. 126 ad Euag.* — *Heb 5. 10. 11.* — *Les saincts ne parloiêt pas à tous clairemêt de l'Eucharistie. Cy-dessus, l. 2, c. 32.*

Marginal notes (right): *Parce que c'est vn mystere plein de merueilles.* — *C'est au plus digne de benir.* — *L'excellêce de la prestrise de Melchisedec n'estoit pas en la matiere.* — *En quoy elle consistoit.* — *Matthias Illyricus in apol. conf. antuer. c. 15.* — *Du Pless. l. 3. c. 2. 365.* — *Correspõdance du sacrifice de Melchisedec à la Messe.* — *Pain de l'Eucharistie pain vif. Ioan 6*

Les Euesques ambassadeurs de IESVS CHRIST. 2. Cor. 5. 20.

Au reste personne ne se vante de tenir en chef la sacrificature de IESVS-CHRIST selon l'ordre de Melchisedec ; mais tous les Prestres se recognoissent estre seulement vicaires & ambassadeurs de IESVS-CHRIST, comme parle sainct Paul, en ceste sacrificature, entant qu'ils sont ordonnez pour faire ceste vacation en terre, nommément les Euesques en la personne des Apostres, quand il leur dict, *faictes cecy en ma memoire.* Mais sainct Paul dict que IESVS-CHRIST n'a point besoing de Prestres, qui luy succedent en sa prestrise, estant luy immortel maintenant, comme auoit Aaron homme mortel : nous ne disons pas aussi, que les Prestres luy succedent en chef en pareille dignité, pour eterniser sa prestrise, comme faisoyent les enfans d'Aaron à leur pere, & comme font les enfans des Roys pour perpetuer la royauté à la maison Royale, mais ils se succedent entre-eux mesmes au Ministere : affin de seruir par ceste succession à l'exercice de l'eternelle prestrise de IESVS-CHRIST, de laquelle ils sont instrumens, côme se succederoyent les ambassadeurs les vns aux autres soubs vn Roy, qui viuroit tousiours. De maniere que IESVS-CHRIST demeure Prestre iusques à la fin du monde : & entant que tel doit tousiours offrir quelque chose à Dieu, selon que dict l'Apostre parlant de luy. *Tout Pontife, dict-il, est constitué, pour offrir des dons & des hosties.* Parquoy il est necessaire qu'il y aye quelque chose pour offrir. Et parce que sa maiesté requiert qu'il regne au ciel à la dextre de son pere visiblement, il s'offre soy-mesme inuisiblement par ses Prestres en son Eglise soubs les especes de pain & de vin. Caluin comme allant au deuant de ceste responſe, dict qu'il n'y a aucune prestrise en terre, estant icelle translatée à IESVS-CHRIST Prestre eternel. Par lesquelles paroles il veut signifier, que IESVS-CHRIST s'offre là haut par soy-mesme, & qu'il n'a que faire d'auoir de vicaires icy bas qui offrent pour luy. Mais ceste assertion traine apres soy plusieurs absurditez. Car si Caluin tient, que le sacrifice faict au ciel est vray & propre sacrifice, il s'ensuit qu'il n'y a point de loy, ny de religion en terre, estât icelle transportée au ciel ; d'autant que selon S. Paul, où il y a transport de prestrise, il y a aussi transport de loy & de religion. C'est pourquoy la loy de Moyse est changée en la loy de grace, parce que la prestrise d'Aaron est changée en celle de IESVS-CHRIST figurée par celle de Melchisedec. Il s'ensuit encores qu'au ciel il y a des ombres & des figures : car s'il y a vn vray sacrifice, il faut qu'il soit representatif du sacrifice de la croix auec la ceremonie, & autres additiôs, qu'auons dict cy-dessus en la definition du vray sacrifice. Or au ciel il n'y a rien que clarté sans ombre, & tout y est ouuert. Il s'ensuit de la mesme assertion, que l'oblation du corps de IESVS-CHRIST est souuent reiterée ; ce que Caluin ne veut confesser par aucune question. Que s'il dict, que ce sacrifice, que IESVS-CHRIST faict au ciel, n'est pas proprement sacrifice ; il faut donc qu'il confesse, qu'il en faict vn, qui est propre icy bas en son Eglise ; ce que nous disons : ou que s'il n'en faict, ny en terre, ny au ciel, qu'il n'a aucun propre sacrifice, & partant que IESVS-CHRIST n'est point Prestre, qui est vne absurdité manifeste contre l'Escriture, qui appelle IESVS-CHRIST non seulement Prestre, mais Prestre souuerain, & Prestre eternel. Mais du Plessis faict instance, & demande, *Que sert-il de reiterer vne chose parfaicte? Et qui dira que non, quand il est dict* CONSVMMATVM EST *? quand il est venu pour les accomplir toutes?* ô Theologie côsômée & acerée poincte! ne passez pas plus auât, s'il vous plaist, & oyez nostre foy. Nous ne disons pas qu'il faille reiterer vne chose parfaicte, ny qu'il soit besoing que le Sauueur reitere le sacrifice de la croix, sacrifice tres-parfaict & d'infinie valeur, & consommé vrayement en toute perfection ; mais nous disons qu'on reitere l'oblation de ce corps crucifié, comme vne offrande tousiours aggreable à Dieu, & qu'on la reitere nô en sacrifice sanglant, comme celuy de la croix, à la façon d'Aaron, mais soubs les especes de pain & de vin, à la forme du sacrifice de Melchisedec ; qu'on la reitere non pour parfaire l'autre, mais pour appliquer sa perfection & son pris selon l'ordonnance de IESVS-CHRIST, qui a cômandé de le faire ainsi, & selô sa prestrise figurée par celle de Melchisedec, qui requiert qu'il s'offre iusques à la fin du môde. Et puis qu'il presête incessammêt au ciel par soy-mesme en personne l'oblation de ce corps, encor qu'il se soit vne fois offert en la croix, pourquoy sera-il côtre les loix, que par ses Prestres il offre le mesme corps en terre soubs les especes de pain, pour le bien & côsolation de son Eglise? Et ce CONSVMMATVM allegué, est-il entendu par celuy qui allegue apres Caluin, & l'allegorise si vaillamment? Certes s'il eut leu attentiuement l'Euangeliste, qui l'escrit, & ne se fut rapporté à la foy de Caluin, qui ne sçait que tromper en escriuant, il n'auoit garde de l'employer à c'est vsage pour en confirmer son erreur. L'Euangeliste rapporte ceste parole à ce que les Iuifs abreuerent de vinaigre nostre Sauueur, qui fut le dernier acte de leur cruauté contre luy : & le dernier mets de sa passion, pour raison dequoy, il dict estre tout accôpli ce qui a esté predict d'icelle passion : comme s'il eut dict, il ne restoit que m'abbreuer de vinaigre, pour clorre ma passion : ils l'ont faict : tout est consommé en ce faict. Pourquoy ces mots IL EST CONSOMMÉ, ne se peuuent aucunement rapporter à l'accomplissement terminé de tous les mysteres figurez : car il y en auoit encor à venir, côme estoit la Resurrection, l'Ascension, la mission du S. Esprit : à tous lesquels ce CONSVMMATVM n'appartenoit point, non plus qu'au sacrifice de l'Eucharistie, qui deuant estre eternel selon la prestrise eternelle du Sauueur, ne pouuoit estre alors accompli, sinon entant qu'il estoit institué par le Sauueur, & que les figures anciennes estoient accomplies en ceste institution, laquelle ordonnoit irreuocablement qu'il fut practiqué iusques à la fin du monde, comme elles l'auoient predict & figuré deuoir estre de telle duration. I'adiouste que le Sauueur n'a pas consommé les figures du vieil testament de telle façon, qu'il ne leur aye rien substitué ; car c'eut esté l'ancantir, au lieu qu'il disoit qu'il n'estoit pas venu pour dissoudre la loy, mais pour l'accomplir & parfaire, ce que dispute S. Augustin contre Vrbicus, côme nous auons dict ailleurs, monstrant que le Sauueur auoit aboli les Sacremens, & sacrifices anciens,

Comment les autheurs n'a point de successeurs en sa prestrise.

Tout Pontife doit offrir. Heb. 5. 1.

Replique de Cal. l. 4 Inst. c. 18. §. 2.

Absurditez.

Cy-dessus. l. 3. c. 2.

Quel est le sacrifice du Sauueur selon l'ordre de Melchisedec?

Du Pless. l. 3. c. 2. p. 363. apres Calu. l. 4. Inst. c. 18. §. 3.

Le sacrifice de la croix tres parfaict.

IESVS-CHRIST se presente incessamment à son pere au ciel.

Consummatum est.

Le sacrifice de l'Eucharistie commandé. Hoc facite Luc. 22. 19 & 1. Cor. 11. 24. Iusques à la fin, donec veniat 1. Cor. 11. 26.

Non veni soluere legẽ. Matth. 5. 17. *Voy le 2. liure c. 41.* *S. Aug. ep. 286. ad Casula, cy dessus. l. 2. c. 25.*

non en les ostant simplement, mais en mettant de meilleurs en leur place. Ainsi a-il aboli la circoncision par le baptesme, & tous les vieux Sacremens par les nouueaux, & tous les vieux sacrifices par le sacrifice de sõ corps vne fois offert en la croix en sacrifice sanglant, & donné pour estre tousiours offert en l'Eglise en sacrifice sans effusion sanglante. C'est pourquoy les saincts Peres ont dict, que ce sacrifice a succedé à tous les sacrifices anciens, comme cy-deuant nous disions. De maniere qu'en quelque façon qu'on prenne le mot CONSVMMATVM, il est pour nous & contre du Plessis, qui l allegue pour defendre la folie des Ministres.

Ignorances & impostures sur les argumens prins des allegories, & sur S. Augustin faussement allegué. Quelques passages des Peres citez encor sur la figure de Melchisedec.

CHAP. XI.

POur dernier effort les Ministres dient, qu'il ne faut prendre argument des allegories & choses obscures. Sur quoy du Plessis ayant allegué S. Augustin, dict ainsi, *Il y en a qui s'esgayent sur ce passage* (de Melchisedec) *si auant que de dire, que Melchisedec estoit ou Ange, ou le S. Esprit, ou le fils de Dieu mesme: & en ces opinions nous trouuons Origene, Dydimus, & S. Augustin.* Il veut dire que ce que disent les Peres sur ceste figure de Melchisedec, sont allegories mal fondées, & qu'il ne leur faut pas croire, mais à luy, qui nie tout sans allegorie, & ne peut respondre aux raisons desdicts Peres, sinon en disant qu'ils resuent; & autant de paroles qu'il dict, ce sont autant d'ignorances, de mẽsonges, & d'impostures. Premierement il ignore qu'il y a grãde difference d'vne figure & d'vne allegorie. La figure est vn tesmoignage certain de la verité: l'allegorie est vn sens tiré selon l'esprit & plaisir de celuy, qui allegorise, qui peut varier. Parquoy l'argument prins de la figure est aussi vray, que celuy, qui est prins du sens de l'Escriture. Ainsi voyons nous que le Sauueur declara sa croix par la figure du serpent d'airain esleué au desert; sa sepulture & resurrection par l'histoire de Ionas: & la plus part de nos Sacremens se declarent par les vieilles figures: & tres-souuent les Apostres & saincts Peres vsent de ceste façon d'argumenter. L'allegorie vaut plus pour esmouuoir, que pour seruir de preuue & faire foy: & n'est aucunemẽt receuable pour argument, si elle n'est claire & bien fondée en l'Escriture, & non en la ceruelle des hommes. Parquoy à bon droict S. Augustin, que du Plessis allegue, reiectoit les allegories des heretiques, contre qui il escrit; estant icelles obscures & esloignées du sens des saincts escrits: resueries & non allegories semblables à celles des Priscillianistes, qui comme escrit le mesme sainct Augustin, allegorisoyent tout ce qu'il leur plaisoit en la saincte Escriture, pour le transformer à l'idole de leur heresie. L'histoire de Melchisedec n'est pas allegorie, c'est figure: Et S. Paul en tire des argumens, comme nous auõs veu, pour prouuer l'excellence de la prestrise du Sauueur. Allegorie & fantasie est le *cõsummatũ* de du Plessis, dont il vouloit tantost conclurre la cessation de

Dernier refuge de du Pless. l. 3. c. 2. 367.

Difference entre figure & allegorie.

Le serpent d'airain. Ioa. 3. 14. Num. 21. 9. Ionas. Matt. 12. 40. Ioan. 2. 1.

Priscillianistes allegoriseurs. S. Aug. de heresib. ad Quoduult. heres. 70.

tous sacrifices en la loy de grace, contre le sens de l'Euangeliste. En second lieu du Plessis impose à sainct Augustin, le mettant au nombre de ceux qui disoient, que Melchisedec estoit le sainct Esprit, erreur que ce sainct docteur note expressement, & en condamne les Melchisedeciens en son liure des heresies; & que Sainct Hierosme refute à dessain sans faire aucune mention de Sainct Augustin, qu'il n'eut pas espargné, s'il eut tenu ceste erreur, comme il n'a pas espargné Origene & Dydimus. Et le liure que cite du Plessis des questions de l'vn & l'autre testament, comme de Sainct Augustin, est malignité, s'il sçauoit que ceste œuure n'est pas de S. Augustin: ou s'il ne le sçauoit, c'est vne grosse ignorance. Elle est voirement inserée dedans les liures de Sainct Augustin, mais les docteurs Catholiques ont aduerti les lecteurs, qu'elle n'estoit pas à luy, par la censure, qu'ils ont mise en teste, que du Plessis ne pouuoit ignorer, s'il a iamais leu ceste œuure supposée. Voyla toutes les contradictions des aduersaires rompues. Il reste donc tout certain, que l'oblation de Melchisedec a esté la figure du sacrifice, que le Sauueur a institué de son corps en l'Eucharistie soubs les especes du pain & du vin. Et ç'a esté la foy de tous les anciens docteurs, comme nous auons entendu par ceux qu'auons citez cy-deuant: ausquels nous adioustons encor les suyuans, pour mieux esclarcir les tenebres des Ministres.

Imposture de l'aduersaire. *S. August. l. de heres. 34.* *S. Hieron. ep. 126. ad Euagr.*

quæstiones vtriusque testamẽti non sunt S. Augustini.

Eusebe Cæsariensis parlant de Melchisedec, & de son sacrifice figure de nostre Sauueur, & de l'Eucharistie, *Tout ainsi*, dict-il, *qu'on ne lit point que Melchisedec, qui estoit Prestre des Gentils, ait vsé en sacrifice des corps des bestes, mais seulement de pain & de vin, & qu'il benit Abraham: de mesmes le Sauueur nostre Seigneur le premier, & apres, ceux qui par luy sont ordonnez Prestres, faisans l'office du sacerdoce spirituel selon les ordonnances ecclesiastiques, representent au pain & au vin les mysteres de son corps & sang salutaire. Lesquels mysteres Melchisedec auoit en esprit long temps deuant cogneu, & vsé des images des choses futures.*

Euseb. Cæsar. Dem. Euange. l. 5. c. 3.

Les Prestres vicaires de IESVS-CHRIST

Epiphane en l'heresie des Melchisedeciens enseigne que la prestrise d'Aaron a esté trans-ferée par IESVS-CHRIST à celle de Melchisedec. *Laquelle prestrise*, dict-il, *est en vigueur en l'Eglise depuis IESVS-CHRIST insques à maintenãt, où l'on ne faict pas chois selon la succession du sang, mais selon la forme de la vertu.*

Epiphan. heres. 55. *La sacrificature de Melchisedech dure tousiours.*

Eusebe Emissean, *Melchisedec en l'oblation du pain & du vin figure le sacrifice de IESVS-CHRIST, qui est le sacrifice qu'on celebre en l'Eucharistie.*

Euseb. Emiss. ser. 5. de pasch.

Sainct Ambroise, *Il est tres-euident que les victimes des brebis, qui estoyent en l'ordre d'Aaron, sont finies, & que le sacrifice de Melchisedec demeure celebre en la distribution des Sacremens par tout le monde.*

S. Amb. in c. 5 epist. ad Hebr.

Sainct Augustin, *Que peut-on dire de plus grande reuerence & maiesté que de reposer soubs l'autel où le sacrifice est celebré à Dieu, où les hosties sont offertes, & où nostre Seigneur est le Prestre? Comme il est escrit,* TV ES LE PRESTRE ETERNELLEMENT SELON L'ORDRE DE MELCHISEDEC?

S. August. ser. 11. de sãctis, qui est 4. de Innocentib.

S. Leon. ser. 2. de ann. ass. sua ad Pontif.

S. Leon. *Tu es Prestre eternellement selon l'ordre de Melchisedec, c'est à dire, non selon l'ordre d'Aaron, le sacerdoce duquel courant par la propagation de sa semence a esté vn seruice temporel, & a prins fin auec la loy du vieil testament: mais selon l'ordre de Melchisedec, auquel a precedé la forme du Pontife eternel. En fin estant paruenu le Sacrement de ceste diuine prestrise à la fonction des hommes, elle ne court pas par voye de generation, ny elit on pas ce que la chair & le sang a engendré, mais cessant le priuilege des Peres, & estant laissé à part l'ordre des familles, l'Eglise prend ceux-là pour recteurs, que le S. Esprit aura preparez.*

Arnob. in psal. 109. Eucher. l. 2. in Genes. 18.

Arnobe: C H R I S T *a esté faict Prestre eternellement par le mystere du pain & du vin.*

Euchere. *Melchisedec Prestre du tres-haut Dieu offrant pain & vin.* Et vn peu apres: I E S V S *homme est entre les hommes sans aucune genealogie de prestrise: car il n'est pas issu de la race de Leui, mais de Iuda, de laquelle il n'a eu aucun commandement sacerdotal. C'est pour le mystere du Sacrement, que par commandement doiuent celebrer les Chrestiens: affin d'offrir en sacrifice, non des bestes selon l'ordre d'Aaron, mais l'oblation du pain & vin, c'est à dire le Sacrement du corps & sang de* I E S V S-C H R I S T. Le mesme escriuent Remigius, Altisiodorensis, & Euthymius sur le Pseaume 109.

S. Ansel. in c. 5. Epist. ad Heb.

S. Anselme sur l'Epistre aux Hebrieux: *Tu es Prestre, à sçauoir donnant par toy & par les tiens les choses sacrées eternellement, c'est à dire autant que durera le monde, parce que la prestrise de* C H R I S T *ne passera point pour auoir vn autre, qui luy succede, comme en celle d'Aaron.* Mettons pour dessert auec le congé de du Plessis, les deux qu'il nous concede, Primasius & Cassiodore.

Primasius in c. 5. ep. ad Hebr.

Primasius. *Il y a plusieurs causes, pour lesquelles* I E S V S-C H R I S T *est appellé Prestre selon l'ordre de Melchisedec, & non selon l'ordre d'Aaron: la premiere est, parce que Melchisedec n'a point esté Prestre selon les mandemens de la loy, mais par vne singuliere dignité de prestrise, offrant à Dieu du pain & non le sang des bestes brutes, selon lequel ordre* C H R I S T *a esté faict Prestre, non pour vn temps, mais eternel: non en offrant les victimes legales, mais à l'instar de Melchisedec, pain & vin, à sçauoir sa chair & son sang.* Vn peu apres, *de quoy il est euident, que le sacrifice des bestes, qui estoit de l'ordre d'Aaron, est aneanti: & que celuy-là demeure, qui est de l'ordre de Melchisedec, que* C H R I S T *a confirmé & enseigné à son Eglise tenir.*

Cassiodor.

Cassiodore: *Lequel ordre de Melchisedec Roy tres-iuste il institua lors qu'il offrit au Seigneur pain & vin. Car il est clair, que les victimes des bestes ont prins fin, lesquelles estoyent selon l'ordre d'Aaron: & que l'institution de Melchisedec plustost demeure celebrée par tout l'vniuers en la distribution des Sacremens.*

L. 1. c. 4 ... de ... l. 2. c. 8.

Par ces tesmoignages, outre ceux qu'auons citez aux precedens chapitres du premier liure & de ce troisiesme, les Ministres peuuent voir, s'ils n'ont les yeux bandez, que non seulement l'Escriture & la raison, mais aussi toute l'antiquité dict que le sacrifice de Melchisedec estoit pain & vin figure de nostre Eucharistie; & que pour ceste semblance le fils de Dieu est appellé par Dauid, Prestre selon l'ordre de Melchisedec, offrant à Dieu son pere son corps & son sang, soubs les especes du pain & du vin par les Prestres, qu'il institue en son Eglise pour seruir à ses saincts autels. Examinons maintenant le sacrifice de l'agneau paschal, qui est vn des plus celebres de l'ancienne loy portant la figure de nostre Sacrement.

Que la Messe est sacrifice, prouué par l'agneau paschal.

CHAP. XII.

NOs aduersaires nient, que l'agneau paschal soit figure de l'Eucharistie: & nient quelque-fois qu'il soit sacrifice, pour mieux asseurer leur negation: du Plessis les suit à l'aueugle, & s'entrecoupe par leur faute & la sienne. En vn lieu il escrit que l'agneau estoit Sacrement & sacrifice soubs diuerses considerations; & en vn autre parlant des Catholiques; *Ils veulent* dict-il, *que l'agneau paschal soit figure de* C H R I S T *sacrifié en la Cene, ou en l'autel de la Messe: nous disons qu'il est veritablement figure de* C H R I S T *crucifié, mais en l'autel de la croix.* De maniere qu'il le tient icy estre sacrifice figuratif de la croix, mais non de l'Eucharistie. Vn peu apres il se retracte exactement, affin de s'esloigner de plus loing qu'il peut, de la verité Catholique, & nie qu'il fut sacrifice, disant; *l'agneau paschal à parler exactement, ne tint iamais lieu de sacrifice*, & met les raisons, *Il n'estoit point esgorgé par les sacrificateurs, point sur l'autel*: & faisant du liberal, *Donnons mesmes*, dict-il, *qu'il fut sacrifice, il faudra donc que* C H R I S T *soit de nouueau sacrifié.*

Du Pless. ch. 2. du 3. l. 367. Il se dedict apres.

Pag. 368. Comme si cecy importoit beaucoup pour l'essence du sacrifice. P. 369.

Finalement il adioute que les Peres *ont parlé de l'agneau pour figure de* C H R I S T, *& iceluy crucifié*: & faict parade en son texte de quelques passages desdicts Peres, & à la marge il allegue Charlemaigne & les Centuristes, pour donner bon flanc à ses conclusions. C'est le suc de toute la doctrine de du Plessis en ce lieu; sur quoy ie dis en passant que ou par ignorance, ou par finesse il ne faict pas bien le rapport de nostre creance, parlant de nous comme si nous mettions difference entre l'Eucharistie de nostre Seigneur & la Messe. Il a peu apprendre, s'il a iamais leu les liures des Catholiques, comme il deuoit, s'il pretendoit les bien refuter, que nous tenons que la Messe est l'Eucharistie de nostre Seigneur, & que l'Eucharistie de nostre Seigneur est nostre Messe; & que l'autel de la Messe est l'autel de l'Eucharistie & du sacrifice de I E S V S-C H R I S T. Or pour pleine response à tous ces obiects, & pour entiere preuue de nostre foy, il nous faut monstrer que l'agneau paschal figuroit non seulement le sacrifice de la croix, mais encor de l'Eucharistie; qu'il estoit vray sacrifice en la loy des Iuifs, & que les saincts Peres l'ont ainsi creu & enseigné. Qu'il fut la figure du sacrifice de l'Eucharistie, nous le prouuons ainsi. Nostre Sauueur incontinét apres auoir mangé l'agneau paschal en mesme temps, en mesme lieu, auec les mesmes personnes, institua l'Eucharistie. Donc l'agneau estoit la figure d'icelle: car on ne peut rendre autre raison de ceste institution faicte auec telles circonstances, sinon que le Sauueur apres auoir celebré la figure, exhiboit la chose figurée; & accomplissoit la figure par la verité,

L'Eucharistie du Sauueur c'est la Messe des Chrestiens.

Que l'agneau paschal estoit la figure de l'Eucharistie.

substituant le sacrifice du vray agneau à celuy du figuratif. Dauantage il y auoit quatre choses comme quatre crayons, en la celebration de l'agneau paschal ; qui ne pouuoyent appartenir qu'au sacrifice de l'Eucharistie, & ne sont accomplies qu'en la celebration d'icelle.

Quatre circonstances du l'agneau paschal. Exod. 12. La premiere. Pour manger. Exo. 12. 4. S. Gregoi. Nysse. orat. 1. de resurr. Nostre Pasque 1. Cor. 5. 7. S. La Seconde. En la maison. Exod. 12. 3 43.

Premierement l'immolation de l'agneau se rapportoit à la manducation ; car on l'immoloit pour le manger: & ne pouuoit estre mangé qu'au prealable il ne fut immolé, comme remarque S. Gregoire de Nysse. Parquoy S. Paul ayant dict, CHRIST *nostre Pasque a esté immolé*, il adiouste a la fin, *& partant banquetons en pains de sincerité*. Le sacrifice de la croix n'auoit pas son rapport à la manducation : ceste ceremonie donc ne le touchoit point, comme aussi elle n'a pas esté accomplie en icelle. Secondement ceste immolation se faisoit en la maison priuéement par le pere de famille & ses domestiques tous circoncis & purifiez: le sacrifice de la croix fut faict en public deuant tout le monde, Iuifs & Payens, bons & meschans. Mais en l'Eucharistie & en la Messe ceste ceremonie s'accomplit tousiours ; car il n'y a que des Chrestiens en icelle : & encor qu'elle se celebre en public entre eux, elle est en priué neantmoins, eu esgard à la multitude des Payens & mescreans qui n'y assistent poinct, & se faict en la maison de Dieu : soubs vn pere de famille, c'est à dire en l'Eglise Catholique soubs vn pasteur, & autant de pasteurs qui celebrent le sacrifice, & donnent la communion en leurs Eglises & paroisses sont autant de peres de famille faisans la pasque de l'agneau de Dieu auec ses domestiques.

Troisiesme PHASE passage. Exod 12. 11. 43. Les aisnez d'Ægypte tuez. Exo. 12. 12.

Troisiesmement l'immolation de l'agneau paschal n'estoit pas le passage du Seigneur, quand il fit mourir les aisnez d'Ægypte, & passa les maisons des Hebrieux sans leur nuire, mais elle estoit seulement le signe d'iceluy passage: comme aussi elle ne fut pas la deliurance des Hebrieux, mais le signe & memoire d'icelle : c'est pourquoy on la repetoit souuent. Cecy ne conuient qu'à l'Eucharistie, qui fut en signe de la liberté, que le genre humain auroit bien tost par le passage, c'est à dire par la mort du Sauueur, qui deuoit passer de ceste vie en l'autre, & tuer le lendemain les aisnez d'Ægypte, à sçauoir les pechez, & deliurer par son sang ses enfans. La mesme Eucharistie est le signe & memorial d'icelle deliurance ; c'est pourquoy elle est souuent iterée selon le commandement du Sauueur.

Les pechés sont les aisnez des Ægyptiés c'est à dire, premieres œuures des mauuais Anges. Quatriesme. Faicte de nuict. Exod. 12. 6. 8.

Quatriesmement la premiere immolation de l'agneau paschal fut faicte de nuict, vn peu deuant la deliurance, au quatorziesme iour de la lune: Cecy conuient aussi à la premiere immolation de nostre vray agneau : car elle a esté faicte de nuict; au quatorziesme iour, & le soir deuant que IESVS-CHRIST souffrit, & par sa mort ouurit la porte de nostre liberté. Le sacrifice de la croix au contraire a esté faict en plain iour au quinziesme de la lune, à sçauoir le lendemain de l'agneau paschal. Voila quatre circonstances du sacrifice de l'agneau, qui ne conuiennent qu'à la seule Eucharistie. Il estoit donc figure d'icelle: elle est donc vn vray sacrifice substitué au figuratif. Et s'il est loisible aux Ministres, & à du Plessis de conclurre comme par infallible argument, que l'agneau paschal est la figure du sacrifice de la croix, parce qu'en la croix a esté accomplie vne ceremonie de cet agneau, qui estoit de ne luy rompre aucun os, nous pouuons bien colliger plus clairement par ces quatre ceremonies, que le sacrifice du mesme agneau est la figure de l'Eucharistie, & que l'Eucharistie est l'accomplissement de ce sacrifice, & partant vn vray sacrifice.

Du Pleß. l. 3 c. 3. p. 368.

Os non confringetis. Ioa. 19. 36. Exo. 12. 46 Num. 9. 12.

Quant à ce qu'oppose du Plessis, qu'en nostre autel ne peut pas estre accomplie la susdicte ceremonie, qui defendoit de briser les os de l'agneau, il est aisé de respõdre en disant qu'il n'en a tend pas, ou qu'il faict semblant de n'entendre ce que nous croyons, pour nous calomnier. *Si*, dict-il, *le canon, Ego Berengarius, est creu, qui veut qu'il soit rompu & brisé des dents, comme chascun sçait.* S'il croit que ce canon vueille dire, qu'on brise la substance du corps de nostre Seigneur, & que nous le croyons ainsi il est par trop simple: s'il ne le croit point, il nous impose sans foy. Car les Catholiques, voire les plus idiots sont mieux apprins que cela. Si nous ne croyons pas que la substance du corps de nostre Seigneur soit brisée, pourquoy donc le Canon dict il qu'on brise le corps de nostre Seigneur? Il le dict par ce que cela est veritable au sens qu'il le dict. Car les especes du Sacrement, ausquelles ce brisement se rapporte, sont vrayement brisées, cõme il a esté dict ailleurs. Et par ce qu'elles sont vn Sacrement auec le corps du Sauueur, de là vient que ce qui est de l'vn, est par fois attribué à l'autre, pour declarer ceste vnité Sacramentelle. Et c'est la façon de parler de nostre Seigneur : Car luy mesme instituant & donnant l'Eucharistie, dict ainsi, comme le rapporte S. Paul, *Cecy est mon corps rompu pour vous*, ce qui ne se peut appliquer au sacrifice de la croix, ou il ne fut point rompu, selon la prophetie : il se doit donc rapporter à l'Eucharistie, non au corps du Sauueur, mais seulement aux especes visibles du pain, qu'il rompit distribuant son corps aux Apostres. A l'imitation donc du Sauueur nous disons que son corps est brisé au Sacrement & sacrifice de la Messe, combien qu'il n'y aye que les especes, qui endurent ceste fraction. Par mesme maniere de parler nous disons apres S. Paul, que Dieu a esté crucifié, encor qu'il n'y aye que la nature humaine, qui ait enduré. Nous auons donc prouué que l'agneau paschal estoit la figure de l'Eucharistie : reste à monstrer en second lieu qu'il estoit sacrifice, ce que les Ministres ne veulent croire.

En Gratiã. de consecr. d. 2. Ego Bereng.

En quel sens on dict que le corps du Sauueur est rompu en l'Eucharistie. Voyle 2. l. c. 16. p. 458.

Rompu selon le texte Grec. Κλώμενον 1. Cor. 11. 24 voyle 1. liure ch. 31 p. 201.

Le Seigneur de gloire crucifié. 1. Cor. 2 8

Que l'agneau paschal estoit sacrifice.

CHAP. XIII.

AV second poinct quand du Plessis dict au nom des Ministres, *qu'à parler exactement, l'agneau paschal ne tint iamais lieu de sacrifice*, il monstre qu'il n'a gueres leu l'Escriture : Car elle l'appelle disertement en plusieurs endroicts sacrifice. Au 12. de l'Exode Dieu dict. *Toute la multitute l'immolera* (l'agneau.) Et vn peu apres Moyse dict aux Iuifs, *Allez, prenez vne beste & immolez la* PHASE, c'est à dire l'agneau paschal appellé PHASE, passage, parce qu'il estoit signe que l'Ange passeroit la nuict suiuante. Et vn peu apres est repeté le mesme mot IMMOLER, qui est le mesme que sacrifier: ce que signifie S. Paul quand il dict, CHRIST *nostre*

Du Pleß. p. 368.

Exo. 12. 6. Exod. 12. 21.

Pourquoy PHASE.

1. Cor 5 7

Pasque a esté immolé, c'est à dire sacrifié. Au mesme lieu de l'Exode l'agneau est appellé VICTIME. Et aux Nombres les Iuifs parlans de l'agneau, *Pourquoy*, disent-ils, *sommes nous defraudez d'offrir l'oblation à Dieu?* Item contre celuy qui par negligence ne celebroit point la pasque, *Ceste ame sera exterminée de ses peuples, parce qu'elle n'a point offert le sacrifice au Seigneur en son temps.* En S. Marc, *Quand on immoloit la pasque.* Et qui est si idiot, & si peu versé ez liures saincts, qui puisse ignorer que l'agneau paschal fut sacrifice? *Mais*, dict du Plessis, *il n'estoit pas esgorgé par les sacrificateurs, il fut immolé ailleurs qu'en Hierusalem.* Ie crois bien: il n'estoit pas aussi de l'essence du sacrifice, que le Prestre esgorgeat ou despoüillat la beste à sacrifier. Abel, Noé, & les autres le faisoyét ils? Ceste circonstãce n'eut vogue qu'apres qu'Aaron & ses enfans furent destinez en particulier à tels offices. Parquoy l'agneau paschal tenoit en cela de la loy de nature, comme aussi en ce que chasque pere de famille le sacrifioit comme estant Prestre selon la mesme loy, ainsi qu'auons dict ailleurs: De la loy de nature encor, en ce qu'il estoit sacrifié en tous lieux deuant que Hierusalem fut en la puissance des Iuifs, pour estre l'autel destiné de leurs sacrifices. Et ce que du Plessis dict qu'ils ont tousiours mangé l'agneau en leurs transmigrations, c'est vne mensonge contre l'expresse parole de Dieu, qui defendoit d'immoler ailleurs qu'en Hierusalem, apres qu'il l'auroit vne fois choisie pour cela; contre le tesmoignage encor de sainct Augustin, que du Plessis cite à la marge pour soy. Mais ie vous prie, quelles cheuilles d'argumens met en auant ce bon Capitaine, pour prouuer que l'agneau n'estoit pas sacrifice, & combattre la verité si apertement declarée en la saincte Escriture? Il adiouste; mais donnons qu'il fut sacrifice: *Il faudra donc pour accomplir la figure, que* CHRIST *soit de nouueau sacrifié; l'Apostre ne l'entendoit pas ainsi, quand il disoit*, NOSTRE PASQVE EST IMMOLEE, *&c.* Il confesse en fin la verité à son grand regret, & non sans mettre vne nouuelle instance, mais aussi foible que sa confession. Car quel inconuenient, que IESVS-CHRIST soit de nouueau sacrifié? Nous disons qu'il se sacrifia soy-mesme deuant que mourir, & qu'il est sacrifié tous les iours de nouueau. *Mais S. Paul ne l'entendoit pas ainsi!* Et qui l'a dict à du Plessis? S. Paul dict que CHRIST *nostre Pasque est immolé*: ouy; mais il adioute, *Et partant banquetons en pains sans leuain, pains de sincerité.* Il exhorte donc à faire ce qu'on faict en l'Eucharistie, & à immoler le corps de IESVS-CHRIST, & s'en repaistre auec sincerité: parquoy il ne dict pas que IESVS-CHRIST ne puisse estre immolé encores ains exhorte a l'immoler & manger, non comme il a esté en la croix par entremise de mort à la façon d'Aaron; car il ne peut plus mourir; mais à la façon de Melchisedech, selon laquelle il sera offert & mangé iusques à la fin du monde, soubs, les especes du pain & du vin. Si IESVS CHRIST est immolé en l'Eucharistie sans mourir, *Comment donc sera accomplie la figure de l'agneau*, qui estoit vn sacrifice de mort? Response. L'agneau paschal, comme plusieurs autres sacrifices, estoit la figure non seulement du sacrifice de la Messe, mais encor que celuy de la croix. Au moyen de quoy vne partie a esté accomplie en la croix; comme est ce qui estoit du sacrifice sanglant, & qui se rapportoit au sacrifice de la croix, & ne se peut reiterer; l'autre partie s'est accomplie & s'accomplit tous les iours en l'Eucharistie, selon la prophetie de Dauid de la prestrise eternelle du fils de Dieu. Or comme l'Escriture rapporte quelques-fois les ceremonies de l'agneau paschal au sacrifice de la croix, quelque-fois à celuy de la Messe, à cause qu'il figuroit tous les deux; de mesme font les Peres: & comme l'Escriture rapportant l'agneau à la croix, ne nie pas qu'il ne soit la figure de l'Eucharistie, de mesmes les Peres. Parquoy quand les Ministres les citent ez lieux où ils parlent du sacrifice de la croix, voulans de là inferer que lesdicts Peres estiment que l'agneau paschal figuroit seulement la croix; ils tirent vne mauuaise conclusion d'vn bon antecedant, & monstrent qu'ils ne sont ny bons Theologiens, ny bons Logiciens: car ils donnent contre la verité de la foy par vne consequence filée d'estoupes. Ce que ie veux monstrer vne fois pour toutes au premier lieu que du Plessis allegue en ceste façon pour soy, prins de sainct Chrysostome. *Les Iuifs celebroient la pasque, mais ils ne sçauoyent pas les ineffables mysteres, qui estoyent soubs ces ombres: Que le fils de Dieu se vestant de chair auoit estre tué, & à deliurer tout le monde: qu'il bailleroit son sang à boire aux Grecs & aux Barbares: qu'il ouuriroit le ciel à tous: qu'il esleueroit ceste chair au ciel: l'assieroit à la dextre du pere, &c.* Que peut du Plessis prendre de tout cecy contre nous? est-ce que ce docteur dict que l'agneau paschal signifioit que le Sauueur deuoit estre tué, & deliurer son peuple, & partant qu'il figuroit la croix? nous le croyons & le disons. Mais sainct Chrysostome nie-il ce disant, que le mesme agneau fut la figure de l'Eucharistie? ains ne le specifie il pas aussi clairement que l'autre, quand il dict estre signifié par cest agneau figuratif, *que* IESVS-CHRIST *vray agneau bailleroit son sang à boire aux Grecs & aux Barbares?* ou donne il son sang à boire, sinon en l'Eucharistie? sinon en la Messe? De mesme façon allegue il les autres Peres, & les faict il parler sans propos, taschant de prouuer par leur tesmoignage, que l'agneau estoit figure de la croix: au lieu qu'il deuoit monstrer qu'ils tiennent qu'il ne figuroit point celuy de l'Eucharistie, s'il vouloit tirer au poinct, & non en l'air, prouuant vne chose qui n'est pas mise en bute. C'estoit assez pour la demonstration de la mensonge aduersaire & de nostre verité: mais nous auons d'abondant les Peres, qui parlent distertement de l'agneau paschal, comme figure de l'Eucharistie, & comme vray sacrifice: lesquels nous allons citer au suiuant chapitre, pour l'entier accomplissement de nostre preuue proposée cy dessus.

Exod 12. 27. — Num. 9. 7 — Numer 9 13 — Marc. 14. 12. — Les Peres de famille Prestres en la loy de nature. Cy dessus c. 2. & c. 3. Deuter. c. 16 5. 6. S. Aug l. 2. retract. c. 10. — Du Pless. l. 3 c. 2. — 1. Cor. 5. 7. — 1. Cor 5. 7. — L'agneau paschal figure du sacrifice de la croix & de l'Eucharistie. — Psal. 109. — S. Chrys. hom. 34. in 1. Cor. 13. — Il donné à boire son sang en l'Eucharistie. — L'agneau figure de la croix & de l'Eucharistie.

L'agneau paschal figure de l'Eucharistie: vray sacrifice, prouué par les Peres.

CHAP. XIIII.

ENtre les Peres qui ont donné tesmoignage de la verité de nostre foy, & enseigné que l'agneau paschal estoit la figure de nostre Eucharistie, entant que sacrifice, nous auons prins ceux-cy. S. Chrysostome parlant de l'Eucharistie: *Le sacrifice est offert*, IESVS-CHRIST *estant sacrifié, & l'agneau du Seigneur immolé.*

S.Chrys. hom. 3. ep. ad Ephes.

Item en vn autre endroict. *En la mesme table l'vne & l'autre pasque de la figure & de la verité a esté celebrée.*

S.Chrys. hom. de prodit. Iuda. t8. 3.

Item, *Il adiouste la verité à la figure. Si la figure a mis en franchise les Iuifs, à plus forte raison la verité deliurera le monde.*

S. Gregoire Nazianze exposant les ceremonies de l'agneau paschal dict entre autres choses, que Dieu auoit commandé d'immoler l'agneau au vespre, parce qu'au vespre IESVS-CHRIST donna le Sacrement de son corps à ses disciples.

S. Gregor. orat. 2. de pasch. Pourquoy l'agneau immolé au soir.

Tertullien au quatriesme liure contre Marcion explique les paroles de S. Luc, *I'ay desiré par desir de manger ceste pasque auec vous*, de l'Eucharistie: & dict qu'il la celebra prenant le pain, & en faisant son corps, disant, CECY EST MON CORPS. Et ce qu'il adiouste, *C'est à dire la figure de mon corps*: nous l'auons cy deuant declaré, & monstré qu'il ne veut pas dire que le pain soit la figure du corps de nostre Seigneur, & non la verité: car il se contrediroit: mais que le pain auoit esté iadis la figure de son corps: Parquoy du Plessis faict en cest endroict mal son profit de Tertullien, comme ailleurs souuent: & monstre qu'il a faute d'auctoritez, faisant iouer ce lieu auec sa glose à tout coup, sans propos, & sans coup: & collige icy de nouueau vn sens ridicule disant, *Il est donc icy question en l'Eucharistie, non de sacrifier, mais de manger, mais de distribuer à manger: & non son corps, mais la figure de son corps.* Il est donc question en la Cene des Ministres de manger la figure de IESVS-CHRIST. Ils mangent donc la figure & l'image de IESVS-CHRIST. Et ils nous appellent idolatres, parce que nous honorons son image! Et au reste que veut ce Capitaine disant, *Il est question icy non de sacrifier, mais de manger*? le sacrifice est il contraire à la manducation, ou la manducation au sacrifice? Et quand l'Escriture parle du sacrifice, dict elle qu'il ne faut poinct manger? ains n'y met elle pas l'vn auec l'autre presque tousiours? l'agneau paschal n'est il pas sacrifice & banquet ensemble? & s'ils nient que cestui-cy le fut, le pacifique ne l'estoit il pas? n'estoit il pas tousiours faict auec refection des choses sacrifiées? pourquoy doc l'Eucharistie ne pourra elle estre viande, & sacrifice ensemble? Acheuons d'ouir les autres peres.

Tertul. l. 4. cont. Marc. c. 40. Luc 22. 15. Cy dessus l. 2. c. 21.

Presque en tout sacrifice on mangeoit.

Sacrifice & banquet.

S.Cyprien parlant de l'agneau paschal, *Estant consommé l'agneau, que la tradition ancienne mettoit deuant: le maistre donne à ses disciples l'agneau, qui ne se consomme iamais.*

S. Cyp. ser. de cena.

S.Ambroise, *Quand nous sacrifions*, CHRIST *est present*, CHRIST *est immolé: Car* CHRIST *nostre pasque a esté immolé.*

S. Ambr. in 1 cap. Luc.

S.Hierosme: *Apres que l'agneau figuratif fut accompli, & que le Sauueur eut mangé les chairs de l'agneau auec ses disciples, il print le pain qui conforte le cœur de l'homme, & passe au Sacrement de la vraye Pasque.*

S Hier. in 26. Matt.

Gaudentius Euesque de Bresse applique la plus part des ceremonies de l'agneau paschal à l'Eucharistie: & entre autres choses il dict, *En l'ombre de cest agneau legal plusieurs agneaux estoyent occis: car vn ne pounoit pas suffire à tous.* Et vn peu apres parlant de nostre vray agneau IESVS-CHRIST, *vn mesme agneau*, dict-il, *par chasque famille des Eglises au mystere du pain & du vin estant immolé rassasie: reçeu auec foy viuifie: & consacré sanctifie les consacrans: C'est la chair, c'est le sang de l'agneau.*

Gaud. tract. 2. in Exod.

S.Augustin, *Autre pasque est celle que celebrent les Iuifs d'vn agneau, autre celle que nous prenons au corps & sang du Sauueur.*

S. August. cont. liter. Petil. l. 2. c. 37.

Isychius, *le Seigneur soupant auec les Apostres offrit premierement l'agneau, & apres, son sacrifice.*

Isych. in Leuit. l. 2. c. 8.

S.Leon. *Affin que les ombres cedassent au corps & les nuages à la presence de la verité, l'ancienne obseruance est ostée par le nouueau Sacrement: l'hostie passe en l'hostie, le sang forclot le sang, & la feste legale s'accomplit en ce qu'elle est changée.*

S. Leon. ser. 7. de pass. Domini.

S. Gregoire parlant aux Chrestiens, *vous auez desia appris en beuuant, plustost qu'en oyant, que c'est que le sang de l'agneau.*

S Gregor. hom. 2. in Euang.

Beda. *Estant finie la ceremonie du vieil Phase* (c'est à dire de la Pasque Iuifue) *que l'on faisoit en memoire de l'ancienne deliurance du peuple de Dieu en Ægypte. Il* (IESVS-CHRIST) *passe au nouueau, qu'il vouloit estre souuent practiqué par son Eglise en memoire de sa redemption, pour instituer le Sacrement de son corps & de son sang, au lieu de la chair d'agneau.* Il n'est pas besoing de citer tous les Peres qui ont parlé de ce sacrifice figure du nostre, le nombre seroit trop grand, & la liste ennuyeuse. Ceux cy peuuent faire entendre aux Ministres que Luther & Caluin se sont deuoyez du chemin de la verité & du iugement de tous les anciens Peres; & que les Catholiques ont de tres bons garans de leur foy, croyans que l'agneau paschal, vray sacrifice, estoit la figure de nostre Eucharistie, en laquelle le vray agneau IESVS CHRIST est sacrifié. Ce qu'allegue du Plessis à la marge, sans le mettre en texte, à sçauoir que Charlemagne compare le sacrifice de l'agneau à celuy de la pasque, ne faict rien contre nous, qui tenons qu'il estoit aussi figure du sacrifice de la croix, comme il a esté dict: il deuoit monstrer que Charlemagne eut nié qu'il fust figure du sacrifice de la Messe, & citer quelques bons aucteurs pour cautiō de son dire, & non les Centuriateurs de Magdebourg, du tesmoignage desquels nous ne faisons non plus de compte que de l'alcoran de Mahomet. A ce qu'il obiecte encor apres Kemnice, que l'agneau paschal estant sacrifice d'action de grace ne pouuoit estre, entant que tel, figure de l'Eucharistie, que nous disons estre propitiatoire, nous respondons que si l'Eucharistie n'estoit que sacrifice de propitiation & misericorde, l'argument seroit bon; mais nous disons qu'elle est sacrifice d'action de grace, de louange, & de benediction, & en somme, vn recueil & abbregé de toute sorte de sacrifices. L'agneau donc estoit

Beda. in ca. 22. Luc.

Disans que l'agneau n'est ny la figure de l'Eucharistie, ny sacrifice. A la marge de du Plessis 369.

Tesmoins sans plōb.

La Messe vn recueil eminent de tous sacrifices.

[illegible] d'icelle en titre d'action de grace, mais il [illegible] d'autres sacrifices propitiatoires, qui luy [illegible] de figure en ceste qualité, comme [illegible] dirons tantost, quand nous prouuerons qu'elle est non seulement vray sacrifice, comme nous prouuons maintenant, mais sacrifice propitiatoire. Poursuiuōs la poincte de nostre preuue.

Le sacrifice de la Messe prouué par le sacrifice pacifique, & celuy que les Hebrieux appellent MINHA.

CHAP. XV.

NOus monstrerons encor le sacrifice de la Messe par quelques autres sacrifices de la vieille loy figures du nostre, entre lesquels sont le pacifique, & celuy que les Hebrieux appellent en leur langage MINHA. Le pacifique auoit en soy quatre proprietés, vrays traicts & viues couleurs de l'Eucharistie. Ces proprietés sont couchées au liure du Leuitique, & des Nombres. La premiere estoit qu'il entreuenoit, quand il estoit question de faire testament & alliance auec Dieu, & luy rendre graces; & alors s'appelloit en hebrieu TODAH, comme en grec Eucharistie, ou Eucharistique, ce que recognoit Beze sur S. Matthieu. Ceste proprieté conuient tres-bien à l'Eucharistie: mais elle ne peut conuenir au sacrifice de la croix, que tous les Ministres disent estre propitiatoire, & non Eucharistique; parquoy il ne pouuoit en ceste qualité en estre la figure, ny estre accompli en la croix.

Minha.

Les proprietez du sacrifice pacifique. Leuit. c. 3. & 7. Num. c. 15. Todah. Beze in Matth. c. 12.

La seconde qualité estoit de ce qu'on le mettoit en plusieurs pieces, lesquelles on offroit par certaines eleuations de l'orient à l'occident, & du midy au nort, comme cy-dessus auons dict. Cecy n'a aucune conformité au sacrifice de la croix, en la Messe il se faict tous les iours.

La seconde proprieté [illegible] en la Messe [illegible].

La troisiesme est qu'il estoit mangé non seulement par les Prestres, mais encor par le peuple, & portoit aussi le nom de TODAH, d'action de grace, action qui doit singulierement accompagner ces sainctes refections. En la croix rien de cecy ne fut faict, personne n'y mangea, sauf que cest agneau innocent immolé fut serui de fiel pour son plat, & de vinaigre pour sa coupe, comme l'auoit predict Dauid deuant qu'estre aduenu. *Ils m'ont donné pour ma viande du fiel, & m'ont abbreuué de vinaigre en ma soif*, & comme l'ont couché par escrit les Euangelistes apres auoir esté la chose accomplie. En ce mesme sacrifice plusieurs blasfemerent, & personne n'y fit aucune demonstration d'action de grace, mais bien de dueil & de tristesse. En l'Eucharistie la verité de ceste refection & de l'action de grace est practiquée traict par traict, respondant à sa figure selon le vray sens de TODAH. Si c'est seulement au iour de Pasques, c'est des paresseux, qui le font trop moins souuent qu'ils ne doiuent; mais il se faict aussi souuent que les ames deuotes se veulent refectionner en la table de ce diuin Sacrement, & sacrifice, qui en correspondance de sa figure a esté appellé par les Apostres Eucharistie: duquel, comme escrit S. Augustin, Dauid prophetisant parloit ayant reietté le sacrifice des bestes, & exhortoit le peuple Chrestien, qu'il preuoyoit en esprit, de sacrifier le vray TODAH, & la vraye Eucharistie en ces termes, *Mangeray-ie les chairs des veaux? ou boiray-ie le sang des taureaux?* Apres mettant le sacrifice de la loy de grace, *Sacrifie*, dict-il, *à Dieu sacrifice de louange* (TODAH) *& rends tes vœux au tres-haut.* Et en la conclusion du Pseaume, *le sacrifice de louange m'honorera, & en iceluy est la voye où ie monstreray le salut. C'est le sacrifice de louange*, dict S. Augustin, *que sacrifie l'Eglise au corps de* CHRIST. *Ceste Eglise est l'Israel selon l'esprit distingué de celuy, qui estoit selon la chair, qui seruoit aux ombres des sacrifices, par lesquels estoit signifié le singulier sacrifice.* C'est cestui-cy vrayement singulier, & vrayement de louange & salut: Car c'est l'vnique vray sacrifice, auquel Dieu est honoré, & où il donne abondance de lumiere & de grace, pour voir le chemin du ciel, & paruenir au salut gaigné par IESVS-CHRIST.

Ps. 68. 22 [illegible] 19. 28. Matth. 27. 48. Marc. 15. 36. Luc 23. 36. L'Eucharistie a [illegible] de grace. [illegible] Eucharistie. S. Aug. l. 1. [illegible] c. 20.

Ps. 49. 13.

S. Aug. l. 1 cont. aduers. leg. c. 20.

La quatriesme proprieté estoit qu'en ce sacrifice on offroit à Dieu du pain & du vin; à quoy faisant allusion le mesme Dauid dict ainsi; *Que rendray-ie au Seigneur pour toutes les choses qu'il m'a données? Ie prendray le Calice de salut.* Et apres il adioute, *Tu as rompu mes liens: ie te sacrifieray l'hostie de louange*, TODAH, *& inuoqueray le nom du Seigneur.* Et de mesme esprit Salomon, *La sapience*, dict-il, *a immolé ses victimes, & meslé son vin & preparé sa table*: lesquelles paroles S. Cyprien en l'epistre de la coupe du Seigneur explique en tel sens disant. *Le S. Esprit monstre par Salomon la figure du sacrifice du Seigneur, faisant mention de l'hostie immolée, & du pain, & du vin, voire encor de l'autel des Apostres*: & couche les paroles de Salomon, *La sapience s'est edifiée vne maison, a posé ses colomnes, a tué les victimes, a meslé le vin en la coupe, & apresté sa table.* Et là dessus discourt aussi doctement, que pieusement sur nostre Sacrement & sacrifice de la Messe, & si clairement que les aueugles y peuuent voir, & m'esbahis que du Plessis, qui a pris son premier cartel de ce lieu, pour nous abuser, n'ait esté luy mesme desabusé par la doctrine, que ce docteur donne là contre la sienne.

Quatriesme proprieté pain & vin. Psal. 115.

Prouer. 9. 1. 2.

S. Cypr. ep. 63. ad Cecil. Epist. Item l. 2. aduers. Iudaeos c. 2.

L'autre sacrifice appellé Minha n'auoit pas de moindres traits que le pacifique, pour bien representer celuy de l'Eucharistie: duquel sacrifice parle Dauid disant, *Tu n'as point voulu sacrifice & oblation, mais tu m'as parfaict mes oreilles.* S. Paul s'aide de ce lieu prouuant que par la seule oblation du corps du Sauueur, nostre redemption a esté faicte, & non par les sacrifices des bestes, qui n'estoyent que figures d'icelle oblation, l'ayant ainsi Dauid signifié par les susdictes paroles, *Tu n'as point voulu sacrifice & oblation*, MINHA, *mais tu m'as parfaict mes oreilles*; c'est à dire, tu m'as approprié vn corps, comme tourne S. Paul, corps que i'ay prins par obeissance, prestant l'oreille à ta volonté. De façon que par vne metonymie de rhetorique, l'oreille signifie obeissance, comme aussi oüyr, prester l'oreille, & semblables manieres de parler assez vsitées en la saincte Escriture, signifient obeyr: & par vne synecdoche (autre trope rhetoricien, qui par vne partie faict entendre le tout) l'oreille est mise pour tout le corps: parquoy S. Paul visant au sens, & laissant la façon de parler tropique, tourne ainsi, *Tu n'as point voulu sacrifice & oblation, mais tu m'as approprié vn corps*, paroles dictes par Dauid

Le sacrifice Minha.

Ps. 39 10.

Hebr. 10. 7.

Hebr. 10. 7

L'oreille, obeissance.

Vne partie pour le tout cōme cēt voiles, cent saladés, pour cent nauires, cent hommes portans salades.

parlant en la personne du Sauueur : comme s'il disoit, Tu m'as faict vnir & approprier vn corps, pour en faire vn sacrifice meilleur que les anciens, qui ne t'ont pas pleu en eux mesmes, sinon entant qu'ils figuroyent ce mien, & qu'ils estoyēt faicts en protestation de ceste foy. S. Augustin a suiuy le sens & la traduction de S. Paul, & l'interprete de l'Eucharistie disant : TV N'AS POINT VOVLV SACRIFICE ET OBLATION, *dict Dauid à Dieu, Car les anciens celebroyent les figures de la chose future, lors que le vray sacrifice, que les Fideles sçauent, estoit encor signifié par les figures.* Et vn peu apres, *Donc ces sacrifices-là sont abolis. Qu'est-ce donc qui a esté donné pour accomplir la promesse? Le corps que vous sçauez, & que tous ne sçauent pas.* Ce sacrifice donc Minha, dont parle Dauid, a esté accompli au corps de nostre Sauueur par l'oblation qu'il en a faicte, & par le sacrifice qu'il en a institué duquel l'ancien estoit figure: ce que nous cognoistrons par les marques qu'il portoit, qui estoyent six, comme l'on peut colliger aux liures de l'Exode, du Leuitique, & des Nombres. La premiere, qu'il estoit faict de fleur de farine, sans leuain, & auec du vin. Ceste matiere est de nostre Eucharistie, rien de semblable en la croix. La seconde, c'est qu'il estoit vn sacrifice perpetuel & quotidien, pour la deuotion du peuple, & pour impetrer la remission des pechez, ce qui est notoirement practiqué au sacrifice de la Messe. Celuy de la croix n'a esté faict qu'vne seule fois, & ce non pour satisfaire à la deuotiou des bons, mais pour rassasier l'enuie & la rage des meschans. La troisiesme est en la maniere de le faire, qui estoit sans effusion de sang. La quatriesme, il estoit mangé en vn lieu sainct, seulement par ceux-là, qui estoyent nets & mondes selon la loy. La cinquiesme est aux accessoires : car on offroit ensemble vn agneau figure de IESVS-CHRIST, qui est present au Sacrement & sacrifice de l'Eucharistie : on oignoit le sacrifice d'huile, figure de l'onction spirituelle & singuliere du Sauueur. La derniere est qu'on faisoit brusler sur l'autel le parfum precieux appellé des Hebrieux KITTER OU KETTORET ; & par les Septante, THYMIAMA, qui signifioit la tres-soüefue oraison du Sauueur, auec laquelle il s'offre à son pere en l'Eucharistie : oraison non humaine, mais celeste & diuine, & propre du fils de Dieu. En figure de quoy, ce parfum estoit appellé tres-sainct au Seigneur: & defense faicte aux Hebrieux soubs commination de mort, de faire telle composition à leurs vsages priuez, pour l'obiecter en le flairant. Ces choses ne furent pas faictes au sacrifice de la croix, reste donc qu'elles soyent accomplies en l'Eucharistie. Il y auoit plusieurs autres sacrifices figures du nostre, par lesquels nous pourrions verifier en particulier nostre foy, & renuoyer la mescreance des Ministres, comme nous auons faict par ceux-cy: mais parce que cela seroit trop long sans necessité, veu mesmes que nous auons d'autres preuues d'ailleurs, ce sera assez de faire vn blot, & dire en general que tous les anciens sacrifices estoyent figure de l'Eucharistie, & que l'Eucharistie contient la verité de tous: & partant qu'elle est vn vray sacrifice. Car si la figure estoit sacrifice, la verité le doit estre, autrement elle ne respond pas à son ombre, & est de moindre rang qu'elle. Prouuons donc que tous les anciens sacrifices figuroyent nostre Eucharistie : & nostre conclusion demeurera maistresse de la question.

S. Aug in Psal 39.

Six marques du sacrifice Minha. Exod. 29 Leui. c 2. 6. & 7. Num 28 La premiere, fleur de farine. La Secōde Quotidië.

La troisiesme, sās effusion. La quatriesme, mangé en vn lieu sainct. La cinquiesme, l'agneau adioinct. La sixiesme, Parfū Kettoret. Exod. 30. 34. Prohibé ez vsages priuez. Exod. 30. 37. 38.

Les anciens sacrifices figures de l'Eucharistie.

CHAP. XVI.

QVe tous les sacrifices anciens fussent figures de nostre Eucharistie, & que tous ayent esté accomplis en nostre Eucharistie, nous l'auons monstré cy dessus en passant, par l'auctorité de quelques Peres : nous en produirons quelques autres, & mettrons la raison de nostre dire tirée des saincts escrits. Le premier sacrifice mentionné en la saincte Escriture, est celuy d'Abel, sacrifice qui semble le plus esloigné de l'Eucharistie, estant iceluy sanglant: Tertullien toutes-fois tesmoigne en auoir esté la figure, quand il dict qu'il figuroit les sacrifices Chrestiens, qui ne consistent qu'en l'Eucharistie, prenant le sacrifice en sa propre signification ; comme il prend celuy d'Abel, & de Cain, qu'il dict aussi auoir esté la figure des sacrifices Iudaïques. L'oblation de fleur de farine ne semble aussi gueres approcher de l'Eucharistie & toutes-fois elle est mise entre les figures d'icelle par Iustin. De ces lieux nous prenons argument que puis-que ces sacrifices les plus esloignez de la semblance du nostre, en sont neantmoins la figure, il ne faut pas doubter que tous les autres ne la soyent. S. Chrysostome, que nous auons cité cy-dessus, dict en general, *La grace nouuelle suruenue comprend auec vn sacrifice tous les sacrifices des anciens, instituant vne vraye & seule hostie, à sçauoir l'Eucharistie*, qu'il auoit appellée vn peu deuant *table mystique, celeste & tres-venerable sacrifice.* S. Augustin, *La table que le Prestre du nouueau testament exhiba* (IESVS-CHRIST) *elle est de son corps & de son sang. Car c'est le sacrifice, qui a succedé à tous les sacrifices, qui estoyent immolez en ombre du futur. C'est pourquoy aussi nous recognoissons au Pseaume trente neuf la voix d'iceluy mediateur,* TV M'AS APPROPRIÉ VN CORPS: *parce que pour tous ces sacrifices & oblations-là, son corps est offert & presenté à ceux qui en participent.*

S. Leon, que nous auons encor cité cy-dessus, dict le mesme. Item Isychius, Isidore, Damascene & tous tant qui ont touché ceste question. Par ces tesmoignages la premiere partie de nostre discours est confirmée, & vne impudente mensonge de Kemnice, & aussi lourde ignorance descouuerte, quand il dict, *C'est vne dispute incogneüe aux anciens, qu'aux sacrifices Leuitiques aye succedé autre sacrifice ceremonial que celuy de* CHRIST *en la croix.*

Auec la voix des Peres nous auons pour nous la raison fondée en la saincte Escriture qui est telle. Le sacrifice de la croix n'a accompli sinon les sacrifices sanglans de l'ancien testament, auec peu de ceremonies. Il faut donc qu'il y ait vn autre sacrifice, auquel s'accomplissent toutes les autres figures, que le sacrifice de la croix n'a point accomplies : Car de dire qu'elles n'ayent eu leur perfection & accomplissement, les Ministres ne l'oseroyent dire contre la parole expresse de IESVS-CHRIST, qui dict que *tout seroit accompli, iusques à vn iota* : & quand il n'y auroit aucune

Les anciēs sacrifices, figures de l'Eucharistie, & accomplis en icelle. Cy dessus ch. 5. Tertull. l. 1, cont. Iud. c. 5.

S. Iustin. cōt. Tryph.

S. Chrys in Psal. 95.

S. Aug l. 7 de ciui. c. 20. Ps. 49. 10.

S. Leon. serm. 8 de Pass. Domini. Isyc. in Leuit. l 5 Isid. l 1 de offi. c. 17. Damasc l. 4. de fide orth. c 14. Mensonge impudente de Kemnice. Que les anciens sacrifices figuroyent l'Eucharistie pour estre accomplis en icelle, preuué par raison.

Iusques à vn iota. Matth. 5. 19.

Escriture expresse, ils n'oseroyent donner si auant contre la prouidence & puissance de Dieu, qui auoit sagement ordonné ces figures, ayant toute puissance de leur faire auoir au temps prefix leur plein & entier effect. Il y doit donc auoir vn sacrifice, où les figures soyent accomplies, puis que celuy de la croix ne l'est. Il n'y en peut auoir autre, que l'Eucharistie: elle est donc l'accomplissement de tous les anciens sacrifices pour ce regard: & auec ce, elle est encor le recueil & memorial du sacrifice de la croix. Mais les Ministres obiecteront. Il y aura donc plusieurs oblations de IESVS-CHRIST contre la doctrine de S. Paul, qui dict qu'il n'y en a qu'vne. Nous respondons que S. Paul entend l'oblation & sacrifice sanglant de la croix, qui ne peut estre reïteré. Le sacrifice dont nous parlons, est vn sacrifice non-sanglant, sans effusion de sang, & sans mort; estant au reste la mesme chose sacrifiée à Dieu, & le mesme IESVS-CHRIST, par IESVS-CHRIST, en la personne des Prestres ses officiers offert en terre: & incessamment au ciel, par luy mesmes en la sienne. Car estant ceste offrande d'vn prix infini deuant les yeux de Dieu, & infiniement agreable, son fils la luy presente incessamment au ciel, & quelques-fois en terre; & comme Dieu la reçoit là haut tousiours en odeur tres-soüefue, aussi l'a il pour tres-agreable estant souuent reiterée & presentée sur l'autel de son Eglise cy-bas. Lions nostre conclusion. L'Eucharistie est l'accomplissement de tous les anciens sacrifices, comme tous les Peres auec la raison prinse de la saincte Escriture tesmoignent: elle est donc vrayement sacrifice; autrement les ombres estoyent plus dignes que le corps, & les figures que la verité, estant icelles vray sacrifice, qui est vn culte souuerain, & n'estant cellecy que sacrifice vulgairement prins, qui est vn culte vulgaire.

IESVS-CHRIST vne oblation souuent reiterée.

Le corps du Sauueur offrande tres-agreable à Dieu par tout & tousiours.

Pourquoy ont esté instituez plusieurs sacrifices en la loy de Moyse, & reduicts en vn en la loy de grace.

CHAP. XVII.

DEuant que passer aux autres preuues, il sera bon de donner la raison pourquoy Dieu, qui faict tout auec poids & mesure, auoit institué tant de sacrifices en la loy de Moyse, pour les reduire apres à vn seul de la Messe, en la loy de grace. La decision de ceste question nous fera voir la grandeur & la sagesse diuine, & donnera lustre à ce que venons de prouuer. Entre plusieurs raisons donc, pourquoy Dieu institua ceste nombreuse diuersité de sacrifices, celles-cy me semblent les plus notables.

La premiere raison pour la foy.

La premiere, à ce que par ceste multitude il donnat bon fondement de foy aux mortels, de sa diuinité, & de la diuinité des mysteres de son Eglise: car comme c'estoit vn traict d'vne supreme sagesse & vertu, de representer par tant de figures si long temps auparauant, & si naïfuement, vn sacrifice à venir: & les faire fondre toutes à l'vnion d'vne verité; Aussi estoit ce vne chose raisonnable, de croire que c'estoit vn mystere de Dieu, qui seul pouuoit faire vn tel appareil & vn tel rencontre, & d'vne si grande multitude de choses dissemblables & disproportionnées, composer vn accord si vni & si proportionné: Ainsi croyons nous & deuons indubitablement croire que la redemption des hommes accomplie par le sacrifice de la croix, est vne œuure diuine & non casuelle, la voyant par vne longue suite de siecles prophetisée, ombragée & depeincte, par oracles, par Sacremens, & figures, & de mesme les autres mysteres de nostre religion. Donc ce grand nombre de sacrifices, c'estoyent autant de modelles pour instruire nostre foy, & nous faire croire sans difficulté, que le fils de Dieu nous a donné son corps à manger, & son sang à boire, & a laissé en partage vn sacrifice, qui est l'accomplissement de tous les anciens, selon qu'il l'auoit marqué par tant de preallables, & si diuers enseignemens. Et partant voyans les Chrestiens, que ces sacrifices ont esté si diuersement instituez, & si vniquement reduicts en vn, & que le tout est aduenu, comme il auoit esté monstré par la multitude des figures anciennes, ils ont tres-juste occasion d'affermir leur foy, & croire sans hesiter ce qu'ils croyent de ce Sacrement & sacrifice: croire que IESVS-CHRIST en est l'aucteur, ayant en iceluy accompli d'vne telle infallibilité des choses si grandes: croire qu'il est Dieu, aussi bien du vieil, que du nouueau testament, preuoyant d'vn œil fixe les choses à venir, accordant auec si certaine mesure les passées aux presentes, & faisant aboutir les promesses de sa parole, à l'execution de la verité predicte & figurée.

Accorder choses diuerses effect de sagesse.

La foy aidée par l'accomplissement des choses predictes & figurées.

La seconde cause de ceste multitude de sacrifices, à esté pour aider la puerilité de ce peuple Hebrieu, par la varieté de ces figures-là, & par vne douce contraincte le retenir dans les barrieres de ses loix, qui autrement se fut facilement ennuyé d'vn seul sacrifice, comme il s'en nuyoit d'vne seule viande au desert, & eut prins plus grande occasion de se ietter aux idoles & autels des Payens attiré par curiosité.

La seconde cause pour aider la puerilité du peuple Iudaique. Tho 1 2 q. 102. a. 3.

La troisiesme estoit pour instruire l'homme à cognoistre l'obligation grande qu'il auoit à Dieu, à qui il deuoit & faisoit hommage, par le sacrifice de tant de choses: pour instruire encor l'homme à se cognoistre soy mesme; cognoistre la misere de son estat, & la multitude de ses pechez & necessitez, par la multitude & varieté de tant de remedes & aides.

La troisiesme pour l'instructiõ des Chrestiens.

La quatriesme, pour enseigner aux Chrestiens les fruicts & vertus du sacrifice de IESVS-CHRIST, par ce grand nombre des Iudaïques. Les Theologiens rendans raison, pourquoy Dieu a faict vne si grande multitude de creatures, disent que c'est pour mieux acheminer l'homme à bien cognoistre les perfections de l'aucteur. L'homme entend par discours en ceste vie, & mõte à la cognoissance des choses hautes, par plusieurs degrez des petites & basses: s'il n'y eut eu en l'vniuers que peu d'œuures diuines, encor que parfaictes & accomplies; moins aiseement il pouuoit cognoistre la grandeur de Dieu: mais iettant les yeux de son entendement au ciel, en terre, en l'air, & aux eaux, & voyant vne si belle varieté d'œuures, de corps celestes, de corps terrestres, de poissons en la mer, d'oyseaux en l'air, de bestes sur la terre, de pierres, de metaux, d'herbes, & plantes; voyant tant de

La quatriesme, les fruicts de l'Eucharistie.

Multitude de creatures occasion de cognoistre la perfection diuine. S. Tho. 1. p q 47. a. 1.

belles œuures, tant de rares images, tant de tableaux parfaicts, il monte sur soy, s'il n'est du tout deuenu terre, & faisant vn resultat de la contemplation de toutes ces œuures, il collige que le maistre qui en est l'aucteur, est infiniement puissant, bon, & sage. De mesmes si Dieu n'eut donné qu'vn Sacrement à la vieille loy, & vn sacrifice, pour figurer sa mort & le sacrifice de son corps en la Messe, nous n'auions pas grand moyen d'apprendre par vne ou peu de figures, les biens que nous auons. Mais entendans qu'elle a succedé à tant de sacrifices anciens, d'holocaustes, de pacifiques, & de propitiatoires, & que seule elle comprend toutes les vertus que ceux-là signifioyent, nous auons dequoy admirer l'infinie sagesse & bonté de Dieu, en vne œuure si accomplie, & en vne piece d'or comprenant la valeur de tant des monnoyes Iuifues, & le remercier d'vn si grand benefice. Voila quelques causes de la multitude des sacrifices anciens.

Chasque creature est vn liure qui enseigne Dieu.

Reste à rendre raison pourquoy Dieu les a tous reduicts à vn en la loy de grace, & non à deux ou trois. La raison est sa volonté, qui ne peut estre que raisonnable. Sa volonté a esté en la creation & gouuernement du monde, de garder les choses meilleures pour la fin, & reduire la multitude à l'vnité, à la semblance de sa nature infiniement vnie en elle mesme. Au premier iour il crea la lumiere, aux autres à mesure qu'il alloit en auant, il faisoit des choses plus belles, & en icelles vnissoit les precedentes; les elemens aux plantes, les plantes aux animaux; & pour la closture de toute la creation, il fit l'homme, auquel il assembla le ciel & la terre, la nature spirituelle & la terrestre, l'esprit & le corps, & fit vn recueil de tout le monde, & vn monde en petit volume portant l'image viue de sa diuinité. En la loy de nature il donna de beaux enseignemens, & ordonna quelques Sacremens & sacrifices, pour le gouuernement spirituel de son Eglise, & pour figurer les biens que nous deuoit apporter le futur Messie. En la loy de Moyse il fut encor plus liberal en merueilles, en benefices, en Sacremens, en documens, en sacrifices, & en toute façon. En la loy de grace, il a faict vn abbregé de la nature diuine & humaine en sa personne; & estant venu en personne en terre Dieu & homme, & ayant gardé le bon vin à la fin du banquet, il a faict pleuuoir du ciel les eaux & le feu, les delices & les amours de son Sainct Esprit: & nous a laissé l'abbregé de tous les Sacremens & sacrifices anciens, en la Messe, au Sacrement & sacrifice de son corps precieux, Sacrement des Sacremens, & sacrifice des sacrifices, l'or, la perle, le recueil de tous ses thresors: en somme soy mesme soubs les especes du pain & du vin, selon l'ordre du souuerain Prestre Melchisedec. Il ne reste plus qu'à nous donner encor soy mesme au ciel à face ouuerte, & nous faire asseoir au banquet figuré par l'Eucharistie, pour y manger & boire la felicité à souhait & à longs traicts, sans terme de temps. Ce sont les raisons pourquoy Dieu auoit institué tant de sacrifices en la loy des Iuifs, & pourquoy il n'en a laissé qu'vn en la loy de grace.

Pourquoy les sacrifices anciẽs ont esté reduicts à vn.

L'homme petit monde, Arist.

Verbum abbreuiatum.

Ioa. 2.

L'Eucharistie recueil des Thresors de Dieu.

Figure de la felicité.

Comment toutes belles actions de pieté sont appellées sacrifices.

CHAP. XVIII.

Mais, dira quelqu'vn, si nous n'auons qu'vn sacrifice, pourquoy treuuons nous tant de choses porter ce nom? Pourquoy S. Paul exhortant les Romains parle ainsi, *Ie vous prie mes freres par la misericorde de Dieu, que vous offriez vos corps en sacrifice viuant, sainct, & plaisant a Dieu*? Pourquoy la saincte Escriture & les saincts Peres disent-ils que les larmes, les angoisses, la predication, les trauaux endurez pour Dieu, & autres sainctes œuures sont sacrifices? Nous auons desia souuent dict, que nous parlons icy en termes propres du sacrifice, lequel nous disons n'estre qu'vn, apres le triomphe de IESVS-CHRIST; & que ce sacrifice se faict tous les iours par toutes les parties de la terre en la Messe. Quant est des autres œuures, qui sont appellées sacrifices; ce sont sacrifices generaux & metaphoriques, qui appuyez sur ce sacrifice propre & special du corps & merite de IESVS-CHRIST, portent non la verité, mais la semblance & le nom de sacrifice: & sont entre les Chrestiens en plus grand nombre, & de plus grande valeur, que n'estoyent iadis les sacrifices des bestes & autres choses, considerez en leur nature. Et partant les saincts voulans quelque-fois haut-loüer quelque action, & la recommander en titre d'excellente vertu, vsent du nom de sacrifice, comme le plus specieux de tous, & le donnent à telle action par metaphore & semblance: tout ainsi, que les orateurs appellent vn Alexandre, l'homme vaillant; vn Salomon, l'homme sçauant; la lumiere du peuple, vn qui est eminent en perfection en la republique; esquelles manieres de parler le mot d'Alexandre, de Salomon & de lumiere sont metaphoriques, & non propres de ceux, à qui ils sont donnez, mais de ceux desquels ils sont prins: car le vray Alexandre fut fils de Philippe Roy de Macedoine; le vray Salomon, fils de Dauid; & ce qui est proprement appellé lumiere, c'est vne telle qualité: les œuures donc sont sacrifices par semblance. Ainsi Dauid appelle la contrition, sacrifice, & par mesme langage toutes belles actions Chrestiennes sont appellées sacrifices: & en tel sens exhorte sainct Paul à offrir son corps à Dieu en sacrifice, en le gardant sans soüilleure de peché, en luy faisant porter pour l'amour de IESVS-CHRIST, la croix de penitence, d'abstinence, de ieusnes, de saincts chastiemens. En telle façon aussi sainct Augustin, S. Chrysostome, & les autres saincts docteurs parlent, quand ils loüent les actions Chrestiennes, & les appellent sacrifices, comme s'il y auoit plusieurs sacrifices entre les Chrestiens. Mais ce nonobstant quand ils parlent proprement du sacrifice des Chrestiens, ils tiennent qu'il n'y en a qu'vn, qui est le sacrifice de la Messe, l'oblation du corps precieux du Sauueur; & luy gardent son propre honneur & tiltre. Les Ministres au contraire donnent le nom de sacrifice à toutes bonnes œuures; & abolissent la verité de celuy de l'Eucharistie, qui seul est veritablement sacrifice; & sont en cela

Rom. 12. 1.

Les bonnes œuures sacrifices. Cy dessus l. 1. c. 5. c. 5.

Le mot de sacrifice donné par metaphores.

Psal. 50.

Rom. 12. 1.

S. Aug. l. 10 de ciu. c. 6. S. Chrys. in psal. 95.

Ils disent que tout est sacrifice, & ostent le vray sacrifice.

semblables à ceux, qui diroyent que toutes les estoilles sont des soleils, & que le soleil n'est qu'vne estoille, & qu'il n'est pas soleil; & comme il a esté dict souuent, & souuent le faudra encor redire, honorent leurs actions, & laissent arriere l'action de Dieu en l'Eucharistie.

La verité du sacrifice de la Messe, prouuée par le Prophete Malachie.

CHAP. XIX.

APres auoir monstré la verité du sacrifice de la Messe en la loy de Moyse, & aux Pseaumes, il nous la faut monstrer aux prophetes. Mais pour estre succints, où il y a grande abondance de preuues, le passage que du Plessis apres les Ministres manie à sa poste, suffira pour plusieurs. Ce passage est prins de Malachie, qui a escrit des derniers, & au temps plus proche de l'aduenement du Sauueur. Au commancement de sa prophetie il parle ainsi en la personne de Dieu, contre les Iuifs: *Ma volonté n'est point en vous, dict le Seigneur des armées: & ie ne receuray point l'oblation de vostre main. De l'orient à l'occident mon nom est grand entre les gentils: & en tout lieu est offert sacrifice & oblation monde à mon nom, parce que mon nom est grand entre les gentils.* Ceste prophetie met en peine nos aduersaires: car elle est preignante & claire pour la confirmation de nostre foy, & contre leur infidelité: & partant ils serpentillent autour d'icelle à grand erre, affin d'y attacher quelque marque de leur venin, & la rendre inutile. Or sont-ils d'accord auec nous, qu'elle s'entend des Payens conuertis à la lumiere de la foy par la venue de IESVS-CHRIST: mais ils disent que par ce sacrifice monde, duquel elle parle, n'est signifiée autre chose, que la pureté du seruice, qui sera à la venue de CHRIST, c'est à dire, *des hosties spirituelles, de la predication de la parole de Dieu, des actions de graces, de la consecration de nous mesmes*, dict du Plessis. Nous disons qu'encor que le prophetes comprenne toutes ces choses en general: neantmoins il parle specialement du sacrifice de la Messe, qui est offert à Dieu par toute la terre, oblation monde du corps de IESVS-CHRIST, & de laquelle prennent lustre & vigueur toutes nos autres œuures & sacrifices spirituels: oblation monde & qui ne peut estre rendue immonde par la malice des Prestres, comme les sacrifices Iudaïques: oblation nouuelle & propre des Chrestiens. Or nostre foy se preuue ainsi. Premierement le Prophete parlant en la personne de Dieu faict vne antithese des sacrifices des Iuifs, qui deuoyent estre abolis, & du sacrifice des Payens faicts Chrestiens, qui deuoit succeder à ceux-là: Il s'addresse aux Prestres des Iuifs, & leur parle des sacrifices Iudaïques en propres termes, c'est à dire, des vrays & propres sacrifices, & desquels les seuls Prestres auoyent le maniement: Il vse du mesme mot MINHA en l'vn & en l'autre bras de l'antithese; il parle donc en mesme signification du sacrifice propre des Chrestiens, opposant sacrifice à sacrifice, comme Prestre à Prestre; en mesme sens & en mesmes qualitez: & veut dire que tout ainsi que Dieu estoit honoré des Iuifs par les Prestres

Du Plessis. l. 3. c. 2. p. 376.

Malach. 1. 10.

Confession & pretension des Ministres.

Du Pless. pag. 375.

Le corps du Sauueur oblation monde.

Nouuelle.

Antithese des sacrifices Iuifs & Chrestiens.

Iuifs au MINHA vray sacrifice & visible: de mesme il deuoit estre honoré par vn autre Minha, vray sacrifice, public & visible, offert par des meilleurs prestres choisis entre les Payens. Ce sens est clair & tout aduenant aux paroles de la prophetie; Que si on interprete ceste oblation pure des œuures pieuses seulement, comme les Ministres veulent, l'on rend l'antithese du prophete Iudificatoire, & sans nerf: car le sens de la menace de Dieu sera, vos sacrifices ne me plaisent point & n'en receuray plus de vos mains, dautant que mon nom sera glorifié entre les gentils par des sacrifices spirituels faicts de bonnes œuures, c'est à dire par des seruices de moindre honneur: Car comme nous auons ia dict, le sacrifice spirituel en general consistant seulement ez actions de vertu, est commun, & de culte inferieur que le propre & vray sacrifice, & peut estre communiqué à la creature, comme on voit en l'aumosne l'hospitalité, & aux autres semblables sacrifices de charité, qui sont communiqués au prochain: Au lieu que le sacrifice special est propre de Dieu priuatiuement à tout autre, & a esté en la loy de nature & de Moyse, & parmi toutes les nations du monde, la plus haute piece du culte diuin. C'est en luy, où Dieu est par officiers exprez auec propre, publique, & solemnelle ceremonie recogneu, hômagé, & adoré de ses seruiteurs & de sa creature, comme Roy souuerain, createur du ciel & de la terre, Seigneur de la vie & de la mort, & aucteur de nostre salut. En somme c'est vn seruice qui faict à Dieu la plus belle recognoissance, que le vassal puisse faire à son Seigneur; le subiect à son Roy, & la creature à son createur. Si donc le prophete ne vouloit entendre que les sacrifices spirituels & bonnes œuures, il mettroit en recompense des sacrifices Iudaïques, qui deuoyent finir, vn culte moindre entre les Chrestiens; & auec ce il ne diroit rien de nouueau pour eux: car ces sacrifices communs auoyent esté faicts en toute saison par les iustes, depuis Abel iusques au Sauueur. Or ayant Dieu esté serui en toute loy, non seulement par les bonnes œuures des iustes, mais encor par des sacrifices propres, par des Prestres & officiers propres, comment est-il vray-semblable qu'en la loy de grace il ne deut estre serui que par des sacrifices communs? qu'en la loy de grace, quand son grand nom distinctement repeté en ceste prophetie par trois fois, deuoit estre distinctement recogneu grand, en la confession de ce haut & ineffable mystere de ces trois noms, le Pere, le Fils, & le sainct Esprit, trois personnes en vne essence & supreme diuinité, & estre plus honoré que iamais, il ne deut estre recogneu que par des offrandes communes? qu'il ne deut auoir aucuns seruiteurs domestiques? aucuns Prestres? aucun train? aucune table, ny aucune Cour propre & Royale? & que par l'aduenement de son fils son seruice fut retranché, & sa maiesté reduite à l'ordinaire des hommes, & priuée de son propre plat? & si Dieu auoit voulu estre honoré en terre par les sacrifices de la loy de nature & des Iuifs, qui representoyent le sacrifice de son fils en la croix, deuant qu'il fut accompli, cômment est-il possible qu'il n'en eut laissé à son Eglise apres le triôphe de son fils, qui representat

MINHA.

Le sacrifice souuerain culte.

Les sacrifices des bonnes œuures ont esté tousiours.

Le nom de Dieu trois fois repeté en la prophetie. Malach. 1.

La Trinité.

La Messe est le memorial de la Passion du Sauueur.

ce mesme sacrifice de la croix ia parfaict, pour estre tous les iours recogneu, honoré, & adoré en iceluy comme en la memoire d'vn si bel exploit de son fils, d'vn si haut faict de sa toute-puissance, d'vne si grande merueille de sa sagesse, & d'vn si diuin benefice de sa bonté ? le Prophete donc predisoit la maiesté & pureté d'vne offrande nouuelle en la loy de grace, qui deuoit estre presentée par des Prestres nouueaux vicaires du Pontife souuerain IESVS-CHRIST.

Luther dict que toutes nos actions sont pechez. C'est la iustice imputatiue des Ministres.

Qu'il soit ainsi, nous l'entendons encor par les paroles de Dieu proferées par la bouche de ce mesme prophete. Il dict, *qu'vne hostie pure sera offerte à son nom*. Par ceste hostie pure on ne peut pas entendre les sacrifices spirituels, principalement les Ministres, qui enseignent que toutes nos œuures ne sont qu'abominations : & couurent ceste heresie par vn insigne blasfeme, disans que Dieu les repute neantmoins iustes ; & le font iniuste & menteur, reputant ce qui est abomination, iustice ; comme de l'autre costé, ils font idoles les hommes paroissans & reputez iustes, encor que leurs œuures ne soyent qu'abominations. Les Ministres donc ne peuuent pas dire selon leur opinion, que par ceste oblation pure, nos œuures soyent signifiées, ny mesmes selon la verité. Car le Prophete veut signifier vne oblation, qui ne peut estre pollue comme les oblations des Iuifs, que les Prestres auoyent souillées & rendues abominables deuant Dieu: ceste oblation, c'est le sacrifice de l'Eucharistie: oblation tres-pure pour la matiere dont elle est faicte, & tres-pure par la personne qui l'offre: la matiere est le corps de IESVS-CHRIST; la personne est IESVS-CHRIST: oblation donc infalliblement, & tousiours acceptable, tousiours precieuse, tousiours agreable à la diuine maiesté, sans pouuoir estre pollue par la malice des Prestres, qui n'y sont que vicaires, ne pouuans souiller ny la saincteté de l'offrande, ny l'esprit de l'offrant principal, comme il aduenoit aux sacrifices de la loy de nature & à ceux des Iuifs, & comme mesmes il peut aduenir aux autres œuures de vertu, si elles ne sont faictes auec deuës circonstances. Le sacrifice de Caïn fut abomination deuant Dieu, parce qu'il ne fut pas offert d'vn cœur net & simple. Le sacrifice de Saul fut desplaisant à Dieu, à cause de l'orgueil & defaut de l'offrant. Plusieurs autres sacrifices Iuifs estoyent pollus aussi, desquels Dieu disoit, *Vous m'offrez vn pain pollu*. Les bonnes œuures aussi sont subiectes à corruption : car l'aumosne donnée par vaine gloire, le ieusne faict par feintise, est hypocrisie : & autres œuures de soy bonnes, sont rendues mauuaises, ou par l'accés de quelque mauuaise circonstance, ou par le defaut d'vne bonne. Mais la Messe est tellement bonne, qu'elle ne peut estre rendue mauuaise : c'est vne action qui ne change point, vn pain qui ne moisit point, vn vin qui n'aigrit point : c'est vne action tousiours saincte, vn pain, vn vin tousiours immortel & sainct: vn or qui reluit tousiours, & vne pierre qui ne perd iamais son lustre: offrande tousiours pure & presentée en chef par celuy qui est la mesme pureté: & le mauuais Prestre ne la sçauroit alterer, encor qu'il s'altere soy-mesme par sa mauuaistié, & se rende punissable du feu d'enfer par son crime. Parquoy c'est

L'Eucharistie oblation qui ne peut estre pollue.

Caïn. Genes. 4. 5. Saul. 1. Reg. 13. 9. Malach. 1.

tousiours vn sacrifice sainct, vne saincte oblation, vne saincte Messe, & l'oblation dont parle Malachie : & n'en peut on entendre aucune autre. De dire que c'est l'oblation, qui s'est faicte en la croix, c'est parler contre le sens du prophete, qui dict que ceste oblation se faict par toute la terre, & par consequent souuentesfois : au lieu que le sacrifice de la croix n'a esté faict qu'vne fois, & en vn lieu seulement. Dauantage comme Dieu reiecte les Prestres Iuifs par ce prophete, aussi promet il d'en ordonner d'autres en leur place, pour estre dignes officiers domestiques de ceste pure oblation. *Il purifiera*, dict-il, *les enfans de Leui, & les affinera comme l'or & l'argent, & offriront sacrifice au Seigneur en iustice*. Par les enfans de Leui il ne peut pas entendre les Prestres des Iuifs, que Dieu reiectoit desia, ny tous les Chrestiens : car les enfans de Leui n'estoyent qu'vne partie du peuple Iudaïque; il entend dõc par vne partie des Iuifs, vne partie des Chrestiens choisis & destinez à part pour offrir ceste oblation monde, comme iadis les Prestres Iuifs celle des Iuifs, encor que en diuerse façon : car ceux-là succedoyent en chef à leurs peres mortels, ceux-cy ne sont que vicaires de IESVS-CHRIST Pontife souuerain & immortel. Ainsi l'auoit predict Esaye en la personne de Dieu, *Ie choisiray d'entre eux des Prestres & Leuites, dict le Seigneur*.

L'oblation de la croix n'a pas esté par tout le monde.

Malach. c. 3. Prestres choisis parmi les Chrestiēs.

Isa. 66. 21.

Malachie donc prophetisant qu'il y auroit de vrays Prestres entre les Chrestiens, il prophetisoit quant & quant, qu'il y auroit vn vray sacrifice, qui est le sacrifice de la Messe, offert par tout le monde, & auquel Dieu est recogneu, honoré, & adoré par culte souuerain au regne de son fils, qui est l'Eglise Catholique. C'est le sens de la prophetie de Malachie, & la preuue de nostre sacrifice, laquelle nous allons confirmer par le tesmoignage des Peres au suyuant chapitre, où nous respondrons aussi aux argumens des Ministres.

Tesmoignages & explications de quelques Peres Latins sur la prophetie de Malachie.

CHAP. XX.

L'Explication de la susdicte prophetie sera rendue plus claire & plus forte par l'explication des Peres anciens, qui d'vn commun consentement sont pour nous. Choisissons en quelques vns pour abbreger. Tertullien, que du Plessis cite & tire à soy le premier, sur ceste prophetie de Malachie, enseignant quel sacrifice Malachie predisoit, escrit ainsi contre Marcion, EN TOVT LIEV ON OFFRE SACRIFICE A MON NOM, ET SACRIFICE PVR, *à sçauoir rapport de gloire, & benediction, & loüanges, & hymnes: lesquelles choses, veu qu'elles se trouuent en toy, & le signe des fronts, & les Sacremens de l'Eglise, & la netteté des sacrifices, tu as dequoy dire*, &c. Du Plessis apres Kemnice cite quelques lieux de cest aucteur sur Malachie, qui prouuent seulement qu'il y aura des sacrifices d'oraison & de conscience pure: ce qui ne faict rien contre nous. Le principal qu'il cite est cestui-cy, & le corrompt de conscience non pure, parce qu'il est trop cler pour nous: il le rapporte ainsi

Tertull. l. 3. cont. Marc. c. 22.

Le signe de la croix faict aux fronts des Chrestiēs.

En tout lieu sera offert sacrifice à mon nom, sacrifice pur. Et quel? Gloriæ scilicet relatio, rapport de gloire, & benediction, & loüanges, & hymnes; & met en queüe, *Et de la Messe pas vn mot.* Pour mieux adiancer la citation à son dire, il n'a pas failli, selon sa coustume, d'alterer ce qu'il cite; partie en adioutant du sien, partie en laissant ce qui est de l'aucteur à propos de la verité. Il adioute l'interrogat; *Et quel?* & laisse les paroles suiuantes de cest aucteur par nous mises, parce que le signe de croix, qui y est marqué, luy faisoit peur. Or Tertullien par ces premiers mots nous faict vne description du sacrifice de la Messe, par les actions qui furent en l'institution de l'Eucharistie: car IESVS-CHRIST rendit graces à Dieu, fit la benediction, consacrant le pain & le vin en son corps, & en son sang; & apres tout le mystere acheué, fut chanté vn hymne. C'est donc ce supreme culte des Chrestiens, que Tertullien descrit, où Dieu est souuerainement glorifié; où selon l'institution du Sauueur la benediction, c'est à dire la consecration de l'Eucharistie, est faicte; où Dieu est loüé deuant & apres la consecration, par hymnes & heures canoniques qui se chantent en l'Eglise; par les prieres qui se font en la Messe tant par le Prestre qui la dict, que par les assistans qui l'oyent. Et à ce sens Tertullien adioute ce qui suit apres; Le signe du front, c'est à dire le signe de la croix, qui accompagne les principales actions de la Messe; Les Sacremens de l'Eglise, entre lesquels le plus grand est celuy qui se faict en la Messe: La netteté des sacrifices, dont le plus pur est celuy de la mesme Messe. Ce que dict du Plessis, *Et de la Messe pas vn mot*: c'est vne cheuille de grammairien, & vne queüe de scorpion. N'est ce pas assez d'auoir la chose, encor qu'on n'oye pas sonner le nom? Cherchera on tousiours la grammaire en la Theologie, & la Theologie en la grammaire? Les autres passages qu'il cite du mesme Tertullien, & que Kemnice auoit obiectez deuant luy, en faueur des sacrifices spirituels, ne font rien contre nostre explication; car nous sçauons bien, & l'auons souuent dict, si les Ministres auoyent oreilles, que les Peres quelques-fois appellent sacrifices des Chrestiens, l'oraison, l'aumosne, la bonne conscience & semblables œuures; mais aucun d'eux ne nia iamais que ce passage de Malachie ne s'entendit du vray & singulier sacrifice des Chrestiens à sçauoir de la Messe. Et quand Tertullien auec lesdicts Peres nomme les sacrifices des Chrestiens, spirituels, il ne veut pas dire par cela, qu'il n'y en ait aucun vray & propre: mais il le dict en comparaison des Iudaiques qui estoyent terriens & charnels; au lieu que ceux des Chrestiens sont tous celestes & diuins, & sur tous l'Eucharistie, que pour semblable raison aussi il appelle par fois spirituelle; comme le sacrifice d'Abel, spirituel en comparaison de celuy de Caïn, parce qu'il estoit offert d'vn cœur net & accompagné de l'esprit de Dieu; comme au contraire celuy de Caïn, d'vne mauuaise conscience. Comme donc il ne nie pas que le sacrifice d'Abel ne fut vray sacrifice; aussi ne veut il pas dire que l'Eucharistie & la Messe ne le soit, combien que spirituel. Et ceste response suffit à tout ce qu'amenent les Ministres tiré des Peres sur les sacrifices spirituels. S'ils veulent aduancer quelque chose en leurs citations, qu'ils en citent quelques vns qui nient contradictoirement que le passage de Malachie s'entende seulement des sacrifices spirituels des bonnes œuures, & non du sacrifice de la Messe, comme nous leur en citons qui l'affirment disertement; & alors ils auront quelque Pere pour eux. Oyons les autres Peres.

Du Pless. l. 3 c. 2. p. 375.

Le signe de la croix espouuantail des diables.

Ceremonies de la Messe en son institution.

Signe du front le signe de la croix.

Les errans sont tousiours aux syllabes.

Comment Tertullien appelle spirituels les sacrifices des Chrestiens. Contra. Iuda. c. 15.

Le sacrifice de Caïn terrestre.

Il n'en sçauroit citer vn seul.

S. Augustin parlant du sacrifice des Chrestiens predict par Malachie, c'est à dire de la Messe, *Veu qu'ils voyent*, dict-il, *que ce sacrifice est offert à Dieu en tout lieu de l'Orient à l'Occident, par le sacerdoce de* CHRIST *selon l'ordre de Melchisedec, & qu'ils ne peuuent nier que le sacrifice des Iuifs n'aye cessé, comme il leur auoit esté dict, ma volonté n'est point en vous, & ne prendray point d'oblation de vos mains, qu'attendent-ils vn autre* CHRIST? du Plessis a cité ce lieu à sa coustume, c'est à dire en l'alterant en ceste façon; *Ce sacrifice est celuy qui est offert par tout par le sacerdoce de* CHRIST, *selon l'ordre de Melchisedec: les Iuifs ne le peuuent nier, & pourtant qu'attendent-ils vn autre* CHRIST? &c. Il a finement laissé les paroles qui faisoyent mention du sacrifice Iudaïque, pour oster l'antithese du sacrifice propre des Iuifs, aboli; auec le sacrifice propre des Chrestiens, substitué en sa place.

S. Aug. l. 18 de ciui. c. 35.

Du Pless. l. 3 c. 2. p. 378.

Or il adioute disant, *mais nous demeurerons encor en doubte, si c'est vn sacrifice de louange, ou vn sacrifice pour le peché.* Et produict vn autre lieu de S. Augustin, sans le marquer, pour prouuer que cestui-cy s'entend seulement du sacrifice de loüange, c'est à dire des bonnes œuures. Ces paroles & façons de faire, monstrent vn esprit par trop obstiné en ses opinions, & n'ayant autre but que d'obscurcir la lumiere, pour tenir à couuert son mensonge. Premierement du Plessis dissimule la premiere partie, qui est en controuerse entre nous & les Ministres, qui n'est pas seulement si la Messe est sacrifice propitiatoire, mais aussi si elle est vray sacrifice. Cecy se doit deuant tout vuider: apres on viendra à la preuue de la propitiation. C'est assés que ce lieu de S. Augustin monstre (comme il faict tres-clairement) que la Messe est le vray & propre sacrifice des Chrestiens, offert par des personnes propres, qui sont les Prestres; ayant iceluy sacrifice succedé au propre sacrifice des Iuifs; comme les Prestres Chrestiens aux Iuifs; c'est dis-ie assés qu'il die, que ce n'est pas vn sacrifice general de bonnes œuures, que chascun peut offrir; mais le sacrifice special des Chrestiens faict seulement par les Prestres. Secondement il dissimule de sçauoir, ou possible ne le sçait il pas, que S. Augustin tient auec toute l'Eglise Catholique que la Messe est non seulement, sacrifice propitiatoire, mais aussi de loüange, & de la plus grande loüange que les Chrestiens puissent offrir à Dieu; & partant il n'auoit que faire d'aller en queste d'vn autre passage, pour monstrer que cestui-cy signifie vn sacrifice de loüange, nous le croyons assez: il falloit donner au blanc de la question, & prouuer que sainct Augustin n'explique point le lieu du Prophete, du propre sacrifice des Chrestiens, ains du general seulement consistant en bonnes œuures, que chasque iuste peut faire. Troisiesmement du Plessis veut monstrer que toute bonne œuure, est le sacrifice de loüange

Du Pless. c'est serpentiller & fuyr la lumiere. C'est au l. côt. aduer. leg. c. 20.

Dissimulations.

La Messe sacrifice de loüange le plus grâd. 1. August. côt. aduer. leg. c. 18.

Absurditez de nos aduersaires.

mentionné en ce lieu par S. Augustin;& ne voit pas les absurditez que traine sa preuue. S. Augustin parle du sacrifice offert selon l'ordre de Melchisedec : si toute bonne œuure est tel sacrifice; donc quand quelqu'vn donne l'aumosne pour Dieu, quand il ieusne, quand il escrit, quand il psalmodie, quand il assiste vn malade, quand vn sergent exploite bien vne prinse de corps, quand vn soldat se presente vaillamment en vne breche, il sacrifie à Dieu selon l'ordre de Melchisedec; donc le iardinier en plantant des choux pour les pauures, le cordonnier en faisant des souliers pour le public, sont Prestres selon l'ordre de Melchisedec : donc les femmes en filant, en cousant, en lexiuant & employant bien leur temps selon Dieu, sont Prestresses selon l'ordre de Melchisedec. O doctrine ridicule que la vostre, Messieurs les Ministres! & vous mesmes ridicules & malings de si obstinément la tenir! Finalement le mesme lieu qu'il produict pour obscurcir la verité du premier, est du tout contre luy, & parle manifestement pour nous du sacrifice de l'Eucharistie, encor qu'il luy aye coupé la langue tant qu'il a peu, luy ostant le meilleur. Il le cite ainsi. *L'Eglise immole à Dieu au corps de* C H R I S T, *le sacrifice de louange, depuis que le Dieu des dieux ayant parlé, a appellé la terre, depuis le Leuant iusques au Couchant: Car ceste Eglise est l'Israel selon l'Esprit, distingué de cest Israel selon la chair, qui seruoit és ombres des sacrifices, esquels estoit signifié, ce singulier sacrifice, que maintenant offre Israel selon l'esprit*, &c. Du Plessis pense que ce lieu ne s'entend d'autres sacrifices que des bonnes œuures, & au contraire il est tout pour l'Eucharistie. Premierement ce qu'il dict que *l'Eglise immole au corps de* C H R I S T ; c'est ce que nous croyons, & ce qu'elle faict en la Messe. Car si du Plessis vouloit interpreter le corps mystique de I E S V S - C H R I S T, le sens seroit, l'Eglise immole en l'Eglise, qui est vne inepte battologie. *L'Eglise immole le sacrifice de louange* : c'est l'Eucharistie qu'il auoit dict vn peu deuant estre vn sacrifice de la plus grande louange qu'on puisse faire. *Quel sacrifice de louange plus sacré qu'en l'action de grace mesme?* (c'est à dire l'Eucharistie) *d'où deuons nous rendre plus grandes graces à Dieu, que de sa grace par* I E S V S - C H R I S T? *Et tout cecy sont les fideles au sacrifice de l'Eglise, duquel toutes les sortes des anciens sacrifices auoyent esté les ombres.* En fin S. Augustin dict en ce lieu cité par du Plessis, que *les anciens sacrifices figuroyent ce singulier sacrifice* : ce que deuant encor il auoit dict és paroles que venons de citer. Or quel est ce singulier sacrifice, qui se faict en l'Eglise, & qui a succedé à tous les anciens sacrifices, non charnel, de taureaux & brebis; mais spirituel du corps de I E S V S - C H R I S T, sinon l'vnique sacrifice de la Messe? peut on entendre les bonnes œuures seulement? adioutons les pieces rongnées de S. Augustin, *C'est Israel sacrifie à Dieu sacrifice de louange, non selon l'ordre d'Aaron, mais selon l'ordre de Melchisedec*. Est-ce distinctement parlé du vray & propre sacrifice des Chrestiens & de la saincte Messe? Et plus distinctement encores vn peu deuant les paroles citées par du Plessis, *L'Eglise*, dict-il, *depuis le temps des Apostres par la tres-certaine succession des Euesques perseuere iusques à nostre temps, & immole au corps de* C H R I S T *le sacrifice de louange* : & le reste que du Plessis a cité, n'ayant osé mettre cecy, & non sans raison. Car S. Augustin parle trop apertement de la succession des Euesques & Prestres en l'Eglise, qui font ce sacrifice de louange; non en general en toutes bonnes œuures, mais au corps de C H R I S T, soubs les especes du pain & du vin, selon l'ordre de Melchisedec: ce sacrifice donc n'est pas faict par toute sorte de Chrestiens; mais par ceux-là seulement, qui ont succedé à la prestrise des Apostres. C'est donc vn propre sacrifice, comme les officiers sont propres & particuliers.

Quels sacrifices selon l'ordre de Melchisedec.

Notez singulier sacrifice.

Ecclesia immolat in corpore Christi.

Sacrificiũ laudis Eucharistia. S. Aug. l. 1 contra. aduers. leg. c.

Le sacrifice de l'Eglise figuré par tous les anciẽs, ne peut estre que celuy de la Messe.

Singulier & vnique sacrifice de l'Eglise.

S. August. l. 1. contra aduers. leg. c. 20.

Succession des Euesques.

Mettons pour conclusion ce que S. Hierosme escrit sur le mesme Prophete, à sçauoir qu'il est offert à Dieu encens pur, qui sont les oraisons & l'hostie nette, par les ceremonies de l'Eglise : ce qui ne peut estre entendu, que du sacrifice du corps de nostre Seigneur en la Messe. Voila quelques Peres Latins interpretes de ceste prophetie, & tesmoings de nostre foy. Oyons en quelques vns des Grecs.

S. Hieron. in cap. 1. Malach. Hostie nette.

S. Chrysostome & quelques autres Peres Grecs exposans la prophetie de Malachie selon nostre foy.

CHAP. XXI.

Entre les docteurs Grecs, S. Chrysostome est des premiers, qui confirme la verité, que venõs de prouuer par le tesmoignage des Peres Latins. Il enseigne donc expliquant le Pseaume 95. que Dieu auoit commandé aux Iuifs de sacrifier seulement en vn lieu, affin de leur oster l'occasion d'Idolatrer : *Car*, dict-il, *si n'ayans qu'vn lieu pour sacrifier, ils remplirent tout leur pays du culte des Idoles, comme parle Hieremie,* T E S D I E V X Ô I V D A E S T O Y E N T A M E S M E N O M B R E Q V E T E S C I T E Z, E T S E L O N L E N O M B R E D E S B O V R G A D E S T V S A C R I F I O I S A B A A L, *qu'eussent-ils faict, & en quel desbordement fussent-ils paruenus, s'ils eussent eu liberté de sacrifier par tout?* Apres il monstre que les Chrestiens peuuent sacrifier par tout. *Mais l'Eglise*, dict-il, *qui porte quand & soy* C H R I S T *par tout, elle n'est forclose d'aucun lieu, mais par tout il y a des autels, par tout est preschée la doctrine.* Du Plessis explique cecy des sacrifices spirituels generaux; mais il se trompe: Car S. Chrysostome compare le vray sacrifice des Iuifs auec le vray des Chrestiens : s'il eut parlé des bonnes œuures seulement, il n'eut pas dict verité, disant que les Iuifs ne pouuoyent sacrifier qu'en vn lieu, veu qu'il leur estoit loisible de bien faire par tout. Il n'eut rien dict de nouueau pour les Chrestiens, disant que l'Eglise n'est forclose d'aucun lieu; car la synagogue en ce sens ne l'estoit non plus. Il entend donc le vray sacrifice des Chrestiens, qui est celuy de la Messe, offert & celebré par tout : *Et partant*, dict il, *l'Eglise porte par tout* I E S V S - C H R I S T, *par tout il y a des autels, comme par tout est preschée la doctrine de* I E S V S - C H R I S T. Et apres, ayant cité les paroles de Malachie, *Voyez*, dict-il, *combien clairement & dilucidement il nous a interpreté la table mystique, qui est l'hostie sans sang*, c'est

Deutero. 16. v. 5. Hiere. 44.

L'Eglise porte Dieu par tout par le moyen du sacrifice de la Messe.

Elle pouuoit bien faire & sacrifier par tout.

à dire sans occision, comme estoyent les hosties des Iuifs. Plus clairement encor, apres auoir explique l'encens qu'on offre en la Messe, & la façon auec laquelle on sacrifie par tout ceste hostie pure, predicte par Malachie, il conclud ainsi; *Donc la premiere hostie pure, c'est la table mystique. le celeste & tres-venerable sacrifice.* Explique-il assez disertement la prophetie de nostre Messe? l'appelle-il assez disertement l'hostie pure, & le sacrifice des Chrestiens predict par Malachie? Or en ce mesme lieu tout ioignant, il enseigne qu'il y a multitude d'autres sacrifices entre les Chrestiens, qui sont les generaux, & metaphoriques, comme nous auons souuent aduerti: ainsi met-il au nombre des sacrifices spirituels & mystiques, les bonnes œuures, la chasteté, le martyre, la priere, les hymnes qu'il appelle sacrifices de loüange, la iustice, l'aumosne, la predication, & semblables. Du Plessis apres les Ministres n'a pas failli de toucher ce lieu, & centonner de telle façon les paroles de sainct Chrysostome, qu'il semble ne parler que des sacrifices spirituels, & non de celuy de la Messe, selon le sens de Malachie. Il le cite donc ainsi, *l'Eglise qui promene* CHRIST *par tout, n'est forclose d'aucun lieu; mais par tout i'y a des autels, par tout la doctrine:* & glose ce texte de S. Chrys. disant, *En quoy il faict la doctrine partie des sacrifices entendus par Malachie, selon qu'il dict ailleurs*, MON SACRIFICE C'EST LA PREDICATION DE L'EVANGILE. *Il adiouste*, VOYEZ COMME IL A BIEN DESCRIT LA TABLE MYSTIQVE, L'HOSTIE SANS SANG, &c. I. *La Saincte Cene.* C'est par trop malignement centonner, alterer, & gloser, pour rompre le nerf de la verité. Sainct Chrysostome recite les paroles de Malachie: & apres les appliquant à la Messe, il met tout ioignant, *voyez combien clairement il nous descrit la table mystique!* Du Plessis met vn antecedent des sacrifices generaux & communs, & y ioinct quand & quand les paroles de S. Chrysostome disloquées & tirées de leur fil, affin que par telle application on pense que la table mystique n'est autre chose selon ce docteur, que la predication de l'Euangile, & autres œuures de pieté: ce qui est aussi frauduleusement faict, comme il est euident que S. Chrysostome explique la prophetie proprement & apertement, & en premier lieu, de la Messe; combien qu'apres il declare qu'il y a entre les Chrestiens d'autres sacrifices, à sçauoir les autres bonnes œuures, que la prophetie comprend en general; ce que nous croyons aussi à la façon ja souuent dicte: & du Plessis ne deuoit pas se peiner tant à corrompre ce lieu, pour prouuer cela. Il falloit monstrer que S. Chrysostome nie que ceste prophetie s'entende d'autres sacrifices que des bonnes œuures, ce qu'il ne sçauroit faire. Ce qu'il adioute apres les paroles de ce docteur disloquées, est aussi finement faict que le reste; car voyans qu'elles ne se pouuoyent entendre proprement, que de la Messe, il met vn, *Id est*, apres vn *& cætera*, pour les attirer en dernier refuge à sa Cene. Sainct Chrysostome dict de Malachie, *voyez comment il a bien descrit la table mystique, l'hostie sans sang!* Du Plessis met, &c. *I. la saincte Cene*, Il veut dire que si S. Chrysostome n'étend du tout les paroles de Malachie, des sacrifices des bonnes œuures, il les entend de la saincte Cene.

Le premier & propre sacrifice est l'Eucharistie.

Quelle est la multitude des sacrifices Chrestiës. La chasteté, le martyre, la iustice.

Du Plessis l. 3 c. 2.

Voy les cëtons & retranchemens.

Or si par la saincte Cene il entendoit la Messe, *l'id est* seroit vray; mais parce qu'il entend sa Cene vuide, *l'id est*, ne vaut rien, & la postille ioincte est contradictoire, non seulement à la verité, mais encor à la doctrine de du Plessis: car quelle conuenance y a-il entre sa cene & la table mystique, dont icy parle S. Chrysostome? En la Cene selon son opiniõ il n'y a point de vray autel, point de sacrifice, point d'hostie, comme il y a en ceste table mystique: comment donc fera-il vne mesme chose de ces deux si diuerses natures? Osera-il appeller la table de la cene, vn autel? Osera-il appeller vn morceau de pain de sa cene, le premier sacrifice des Chrestiens? le celeste sacrifice? le tres-venerable sacrifice, comme S. Chrysostome appelle ceste table mystique, nostre Messe? Certes il eut mieux valu à du Plessis & aux Ministres de passer icy soubs silence S. Chrysostome, ou d'auoir franchement confessé qu'il est contre leur doctrine, que de le mandier, fureter & falsifier si miserablement, en danger de faire voir à la fin à tout le monde, comme ils font, que leur doctrine est si fausse qu'elle ne peut auoir aucun aduocat que par collusion & corruption. Acheuons de citer les autres Peres.

La Cene huguenote sans hostie, sans autel, sans ame.

Mendicité importune

S. Iustin, *Malachie predict dés lors noz sacrifices, qui sont offerts par tout le monde, du pain & de la coupe de l'Eucharistie, enseignant que nous glorifions son nom, & que vous le prophanez.*

S. Iustin in Tryphon.

Sainct Irenée, IESVS-CHRIST *print le pain de la creature, & ayant rendu graces disant*, CECY EST MON CORPS: *semblablement prenant le calice, qui est aussi de la creature, a confessé estre son sang du nouueau testament, & a enseigné vne nouuelle oblation que l'Eglise a prins des Apostres & l'offre par tout le monde à celuy qui nous fournit les aliments en premices de ses dons, de quoy auoit parlé Malachie: ma volonté n'est point en vous*, & le reste. S. Iustin & S. Irenée donc interpretent Malachie du sacrifice de la Messe & les Ministres ne le peuuent dissimuler.

S. Iren. l. 4. c. 32.

L'Eglise sacrifie l'oblation de IESVS-CHRIST. Malach. 1.

Eusebe Cesarien, *Nous sacrifions donc au Seigneur sacrifice de louange: sacrifice plein, odoriferant, & sacrosainct. Nous sacrifions d'vne nouuelle façon selon le nouueau testament, vne hostie monde.* Cecy ne se peut entendre que du sacrifice de la Messe nouueau & plein sacrifice. Les bonnes œuures sont voirement compagnes de ce sacrifice, mais elles ne sont pas nouuelles, ny du nouueau testament seulement: car elles estoyent en vsage au vieux, & en la loy de nature. Il y a plusieurs autres Peres Grecs, qui ont expliqué Malachie de mesme façon que ceux-cy, comme sont Sainct Damascene, Theodoret, & autres passages encores de S. Augustin, & d'autres Peres Latins, que les doctes pourrõt lire, & qu'il n'est besoing d'inferer icy: & finalement le Concile de Trente, qui luy donne le mesme sens que tous lesdicts Peres; c'est assez de dire pour cause gaignée en ceste exposition, que du Plessis qui a tout ramassé, n'a sceu produire vn seul aucteur qui ayt nié que ce passage de Malachie ne s'entende du sacrifice de la Messe, & alleguant Arias Montanus, comme le plus esloigné de la sentence des Peres, & expliquant la susdicte prophetie des sacrifices gentils, il a bien faict de n'en tenir grand compte: car aussi bien nous n'en faisons point d'estat: parce qu'il ne condamne point l'explication des

Euseb. l. 1. demo. Euang. c. vlt.

Conc. Trident. sess. 22. c. 1.

Arias Mõtanus.

Peres, mais donne la sienne : & quand bien il la condamneroit, nous interiecterions appel, & ferions condamner son exposition & condemnation à l'amẽde : car il est aucteur de nostre siecle, & n'est pas de ceux-là qui doiuent faire foy en contrequarre de tous les anciens docteurs de l'Eglise & d'vn Concile general, encor qu'au reste il soit vn docteur de merite & reputation.

De la verité du sacrifice de la Messe par le nouueau testament.

CHAP. XXII.

NOus auons prouué par le vieil testament, que le sacrifice de la Messe est vray & propre sacrifice : il s'ensuit de prouuer par le nouueau la mesme assertion : & apres nous monstrerons qu'il est propitiatoire, qui est le second poinct debatu. Nous prenons nostre premier argument de l'institution de l'Eucharistie. Nostre Seigneur donnant son corps à manger dict, *Cecy est mon corps, qui est donné pour vous*: Item, *qui est rompu pour vous* : & donnant le calice, *Cecy est mon sang espandu pour vous, en remission des pechez*. De ces paroles nous faisons ces discours, Nostre Seigneur a dict donnant l'Eucharistie à ses disciples, que son corps est donné & rompu, son sang espandu pour la remission des pechez. Donc quãd il le leur donnoit, il estoit ia donné & offert à quelqu'vn, & son sang espandu & consacré à quelqu'vn : Or celuy-là ne pouuoit estre que Dieu son Pere. Il s'ensuit donc qu'il sacrifia son corps ; car donner à Dieu quelque chose consacrée auec telle ceremonie d'action de graces, de fraction, & d'effusion, c'est la sacrifier & immoler, selon la definition du sacrifice donnée cy-dessus. On ne peut pas dire que les mots, *donné, rompu*, & *espandu*, se rapportent aux Apostres : car cela est contre le discours de l'institutiõ, d'autant que nostre Seigneur ne dict pas aux Apostres, *Cecy est mon corps donné & rompu à vous, Cecy est mon sang espandu à vous* : mais *donné & rompu pour vous, & espandu pour vous, & pour plusieurs*. Il estoit donc donné & espandu à quelqu'vn pour les Apostres presens, & pour tous les Chrestiens absens, pour puis apres leur estre dõné en viande. Ne pouuant donc ce present, ceste fraction, & ceste effusion, estre faicte à autre qu'à Dieu, il est certain que IESVS-CHRIST immola son corps & son sang à Dieu : ce fut dõc vn vray sacrifice. Kemnice rapporte les paroles du Sauueur au sacrifice de la croix seulement, les Ministres & du Plessis suiuent ses erres, & dõnẽt tel sens aux paroles du Sauueur, *cecy est mõ corps liuré pour vous*, c'est à dire, qui sera incontinent liuré pour vous ; mon sang espandu, c'est à dire, qui sera incontinent espandu : & s'aydent de la version de quelques Peres, qui tournent les mots au futur, & mesmes le Canon de la Messe, qui dict aussi, *tradetur, effundetur*, sera liuré, sera espandu. nous respõdons premierement que les Euangelistes parlent au present : & partant nous pouuons vser de ceste version, pour prouuer la verité du sacrifice. Secondement les Peres & le Canon tournans au futur, n'ont rien faict contre la doctrine Catholique, ny rien pour l'erreur des Ministres : car disant nostre Seigneur au temps present, *Cecy est mon corps liuré maintenant pour vous*, il disoit verité, d'autant qu'il offroit par ceste action mystique, son corps & son sang à Dieu ; les rompoit & espandoit, soubs les especes du pain & du vin, à Dieu ; Et quand les Peres tournent, sera offert, sera espandu, cela ne contrarie rien à ceste verité : car considerant les paroles comme estant proferées alors par le Sauueur, le sens est, mon corps sera liuré, mon sang sera espandu, Premierement en la croix par vn seul sacrifice sanglant non reiterable ; Secondement en la Messe iusques à la fin du monde, par sacrifice non-sanglant souuent reiteré. Ny les Peres donc, ny le Canon ne font rien contre la verité, tournans ces mots au futur : Et les Ministres pouuoyent vser de ceste version en tel sens, mais non pas au leur, pour nier la version literale du temps present, & rapporter les mots à la croix seulement, qui est vn faux rapport, à raison du mot, ROMPV, qui ne peut estre aucunement appliqué à ce sacrifice sanglant, veu que l'Escriture dict expressement, que le Sauueur n'a enduré aucune fraction en son corps. Ceste fraction donc ne regarde qu'à l'Eucharistie, où nostre Seigneur est rõpu soubs les especes du pain : & partant S. Chrysostome dict, que IESVS-CHRIST *a voulu endurer la fraction en la Cene, qu'il n'a point enduré en la croix* : combien que ceste fraction en l'Eucharistie, est sans interest de son corps immortel, comme la mort du corps fut en la croix sans interest de sa diuinité impassible. On ne peut non plus dire que ces paroles, *rompu, donné, espandu*, prinses au temps present, se rapportent au pain & au vin nuds, comme disoit le vieil heresiarque Berengarius : car il s'ensuiuroit que le pain a esté liuré & donné pour nous, & le vin espandu pour nous, en remission des pechez, qui est vne heresie tres-absurde : elles ont donc leur rapport au corps de nostre Seigneur rompu & donné soubs les especes du pain, & à son sang espandu soubs les especes & figure du vin : selon lequel sens S. Paul dict du corps du Sauueur, *Le pain que nous rompons, n'est-il pas la communication du corps du Seigneur?* fraction qui estoit vne marque d'vn sacrifice pacifique, & d'alliance, duquel l'hostie estoit diuisée, comme nous auons dict cy-dessus : & tel estoit alors, & est encor le sacrifice de l'Eucharistie, combien qu'il soit aussi de propitiation, cõme il sera apres declaré. Nous tirons vn second argument de la mesme institution : IESVS-CHRIST dict consacrant le calice, *Ce calice est le nouueau testament en mon sang*. Personne ne peut doubter que ces paroles ne monstrent, que nostre Seigneur faisoit vn testament, & vne alliance, instituãt l'Eucharistie : car elles sont manifestes : elles monstrent donc par consequence necessaire, qu'il offroit à Dieu sacrifice, parce que, comme dict l'Apostre, iamais n'a esté faict testament & alliance auec Dieu, sans victime, & sans sacrifice pacifique: & Caluin & Beze recognoissent ceste verité sur l'epistre aux Hebrieux.

Il y eut donc en ceste action vn vray sacrifice, vne aspersion de vray sang, qui fut faicte en la poictrine des Apostres. Si les Ministres disent que le testament fut faict voirement icy : mais le sacrifice & l'aspersion du sang, en la croix : ils font ferme sans fondement, contre la verité. Premierement nostre Seigneur parle au temps

Donné Luc. 22. 19.
Rompu. 1. Cor. 11. 24. selon le texte Grec Κλώμενον.
Espandu. Matt. 26. 28.
Cy dessus. c. 2.
Kemnice in 2. p. exa. refuté.
Matt. 26. 28.
Traditur, effundetur
Ioan. 19. 36.
Ioan. 19. v. 36. Comment le corps de nostre Seigneur est rompu en l'Eucharistie.
S. Chrys. in 1. Corint. hom. 24. & non en la croix.
1. Cor. 10. 16.
Le sacrifice pacifique diuisé. Cy dessus. ch. 15.
Seconde preuue tirée des paroles du Sauueur. HIC CALIX, &c.
Hebr. 9. 7.
Caluin & Beze in 9. c. ad Hebr.

present, CECY EST MON SANG: & ne faut pas icy recourir aux figures, & gloser, cecy est la figure de mon sang, qui sera espandu: car s'il falloit qu'au vieil testament, qui n'estoit que figure, ce fut vray sang & present, à combien meilleure raison au nouveau, qui estoit l'accomplissement du vieil? Ce fut donc le vray sang de IESVS-CHRIST, & partant il y eut vne preallable victime immolée, qui estoit son corps, duquel estoit ce sang, & combien qu'il n'y eut aucune reelle occision, ne pouuant mourir IESVS-CHRIST qu'vne fois, ce fut assez qu'il offrit son corps en sacrifice, & qu'il le donna en refection & son sang en breuuage, & que par ceste fraction & separation faictes aux especes du pain & du vin, la reelle occision & effusion de son corps fut representée, comme elle auoit esté representée iusques alors, par les sacrifices sanglans d'Aaron, & par celuy de Melchisedec non-sanglant. Par ces argumens donc nous voyons, que nostre foy, qui croit que nostre Seigneur institua en ceste serée le sacrifice de la Messe, est tres-bien fondée: & ç'a esté tousiours la foy de l'Eglise, & des docteurs d'icelle, que tantost nous produirons. Or comme le Sauueur sacrifia son corps & son sang à Dieu, aussi commanda-il aux Euesques & Prestres Chrestiens à venir, representez en la personne des Apostres, de faire le mesme, disant, *Faictes cecy en ma memoire*, c'est à dire sacrifiez mon corps en ma place, vous & vos successeurs, & en ma façon, & distribuez-le à mes membres, comme maintenant ie vous le distribuë: representez en ce sacrifice le sacrifice de la croix, & au mesme corps, & par la mesme oblation, soyez à bonnes enseignes memoratifs de ce grand benefice, & de la reconciliation faicte auec mon pere en mon sang. Ces paroles donc & toute ceste institution estoyent l'accomplissement de la figure tracée particulierement en l'agneau paschal, & en la deliurance des Iuifs: car tout ainsi qu'en la nuict, que Dieu vouloit deliurer les Hebrieux de la captiuité d'Egypte, comme il a esté dict, fut par son commandement institué le sacrifice de l'agneau en memoire de ceste deliurance, lequel sacrifice dura iusques à la fin de la synagogue: de mesme le vray agneau fut sacrifié au soir voisin de la vraye deliurance des enfans de Dieu, figurée par la temporelle des Iuifs, & commandement faict par ces paroles, FAICTES CECY EN MA MEMOIRE, de sacrifier le mesme agneau tant que l'Eglise voyagera en ce monde, en recognoissance du benefice de ceste redemption. Si donc il y eut là vn sacrifice, pour souuerainemét remercier Dieu d'vn don temporel, à plus forte raison icy pour le recognoistre & loüer d'vne grace immortelle.

La mort du Sauueur representée en l'Eucharistie.

Faictes cecy en ma memoire.

Cy dessus. c. 12.

L'agneau figuratif dura autant que la synagogue.

Le vray durera autãt que l'Eglise.

Fausses interpretations refutées sur les paroles du Sauueur, FAICTES CECY EN MA MEMOIRE. *Le sacrifice prouué par icelles.*

CHAP. XXIII.

APres les Ministres du Plessis expliquant ces mots du Sauueur, FAICTES CECY EN MA MEMOIRE, dict *qu'ils se rapportent à l'institution de la Cene, & que par iceux il nous est cõmandé de faire ce qu'il fit, benir le pain, manger le pain, benir la coupe, boire la coupe, les distribuer, les receuoir: que de sacrifice, il n'y en a qu'en la croix.* Et ayant donné vne roulade de plume pour la croix, en laquelle il dict faussement, que le Sauueur a esté *debrisé*, il se ferme tout deuotement par les paroles de S. Paul, *Ia n'aduienne que ie me glorifie iamais, qu'en ceste croix*: mais sa doctrine vaut autant que sa deuotion: & l'vne & l'autre ne sont que parfum de paille. Sa doctrine est vaine en ce qu'elle dict de vray, & en ce qu'elle tient de faux, elle est sans preuue. Elle dict, que le Sauueur commanda de faire ce qu'il fit: qui en doubte? qui le luy debat? n'est-ce pas parler en vain? ne disons nous pas que le Sauueur commanda par ces mots, FAICTES CECY, de faire ce qu'il auoit faict, c'est à dire, comme nous auons prouué, de sacrifier? Et quand ceste mesme doctrine dict, *de sacrifice il n'y en a point qu'en la croix*: si cela s'entend du sacrifice sanglant: il est vray: si du sacrifice selon l'ordre de Melchisedec, qui doit durer iusques à la fin du monde, non-sanglant, soubs les especes du pain & du vin, du Plessis le deuoit bien prouuer, deuant que fermer son discours, pour ne faire vne conclusion sans teste. Ceste façon de discourir, s'appelle en logique, prendre la question pour argument; & en architecture, bastir à faux; & en la table d'autruy, compter sans l'hoste; & en toute bonne eschole, decider vne difficulté par vne autre difficulté, & esclaircir la nuict par les tenebres. Au reste où vise ceste loüange de la croix, que les Ministres ne veulent voir, non pas mesmes en peincture? Qui est-ce qui se glorifie plus, & plus cordialement, plus sincerement & plus sainctement en la croix, que l'Eglise Catholique? qui confesse plus humblement le merite infini de ceste croix, que l'Eglise Catholique? Et d'où peut auoir apprins du Plessis, *que le Sauueur a esté debrisé en la croix*, veu que l'Escriture dict apertement qu'il n'endura aucune fraction en son corps, ne se faisant ceste fraction, qu'e l'Eucharistie soubs les especes du pain, comme nous auons declaré? Et qui luy a donné encor à entendre que la Messe & l'Eucharistie pour estre sacrifice, diminuë la gloire de la croix? les anciennes figures de la croix, qui la representoient, & qui la predisoient, diminuoient elles son honneur, pour estre sacrifice? & si ceux-là honoroient le futur sacrifice de la croix, pourquoy est-ce que le sacrifice de l'Eucharistie institué & commandé d'estre faict, pour representer celuy de la croix, & en perpetuer la memoire, ostera la gloire de la croix? quelle deuotion donc est celle de du Plessis, qui ne se veut glorifier qu'en la croix, d'oster la plus belle memoire de la croix? Et qu'est-ce autre chose qu'honorer la croix des leures, & en auoir le cœur ennemy? Mais afin d'arrester & contenter, si faire se peut, ceste plume deuote, qui s'esgaye ainsi sur ces mots, *faictes cecy*, tirons en encor vn argument en confirmation du sacrifice de la Messe, qui sera tel. IESVS-CHRIST a commandé de faire ce qu'il auoit institué, c'est à dire, de celebrer l'Eucharistie en memoire & represẽtation de la croix, l'Eucharistie donc est vn sacrifice, car entant que Sacrement, elle ne peut representer le sacrifice de la croix; ce que ie prouue ainsi. Vne chose represẽte vne autre par quelque marque de sem-

Du Plessis. l. 3 c 3 p. 382.

Petere principii. C'est l'ordinaire des Ministres.

Loüange reformée.

La fractiõ du corps du Sauueur propre de l'Eucharistie.

Deuotion reformée.

Le sacrifice prouué par les mots, EN MEMOIRE DE MOY.

Vne image represente le pourtraict par semblãce.

blance : car comment la representeroit-elle autrement ? Or l'Eucharistie entant que Sacremét, n'a rien de semblable à la croix. Au Sacrement, comme les Ministres & du Plessis confessent, le don est faict à nous, & c'est nous qui le receuons : en la croix l'oblation & sacrifice se faisoit à Dieu, & Dieu le receuoit, & non pas nous. Parquoy si l'Eucharistie n'est que Sacrement, elle ne peut aucunement representer la croix, n'ayant rien de semblable. Dauantage l'Eucharistie selon la doctrine des mesmes Ministres, que du Plessis couche en ce lieu, ne cósiste sinon *à benir le pain, manger le pain, benir la coupe, boire la coupe, les distribuer, & les receuoir*, selon que l'auons rapporté cy-dessus : si par ceste doctrine, ils entendent, comme ils doiuent entendre, & comme nous l'entendons en l'Eglise Catholique, ce que nostre Seigneur fit, ils disent bien, car il sacrifia son corps selon l'ordre de Melchisedec : & alors non seulement l'action & le sacrifice de l'Eucharistie, mais encor la manducation du pain, & le breuuage de la coupe sacrifiez annoncent & representent la mort de IESVS-CHRIST, selon que dict S. Paul, comme estant viande & breuuage du sacrifice : mais s'ils n'entendent qu'vne benediction & manducation mystique, sans sacrifice, ces choses representent plustost resiouyssance que passion, & plustost vie que mort : car le manger & le boire nourrissent & resiouyssent. Parquoy si l'Eucharistie n'est que Sacrement cósistant en la seule benediction & manducation, elle ne peut representer le sacrifice de la croix, où il n'y eut qu'horreur de blasphemes & de mort, encor que pour le regard de IESVS-CHRIST, ce fut vne action de supreme charité. Du Plessis va au deuát, & dict qu'on represente ceste mort, *non par vn vain spectacle, non par vne farce, non par des singeries ineptes : mais par vne serieuse, soit meditation, soit exposition de l'horreur de nostre peché, & de la misericorde de Dieu* ; par lesquelles paroles il monstre d'vn costé sa fidelité accoustumée, nous imposant que nous estimons que la representation du sacrifice de la croix consiste seulement aux externes ceremonies de la Messe ; & nous disons qu'elle consiste substantiellement à faire ce que IESVS-CHRIST fit & commanda de faire, à sçauoir le sacrifice non-sanglant de son corps, selon l'ordre de Melchisedec : De l'autre costé il faict paroistre le zele dangereux de son cœur, & l'intemperance de sa langue, appellant farce les ceremonies instituées par l'Eglise de Dieu, pour son honneur & seruice. S'il eut esté du temps de la vieille loy, il eut, ce crois-ie, appellé farces & singeries les ceremonies des sacrifices, & Dieu farceur, dequoy il les institua. Que si Dieu les ordonnoit sagement & sainctemét alors par Moyse en la synagogue, pourquoy n'en aura-il peu instituer en son Eglise par son Eglise ? mais il sera parlé en son lieu des ceremonies : monstrons icy seulement, que la response de du Plessis ne vaut rien : car nostre Seigneur n'a pas dict, meditès, ou preschés cecy en ma memoire, mais, FAICTES CECY. Il faut donc en faisant ce qu'il commande, ramenteuoir sa mort : & combien qu'on puisse, & qu'on doiue prescher & mediter la Passion, comme l'Eglise Catholique faict trop mieux que les Ministres n'enseignent, il faut neantmoins tousiours que l'Eucharistie soit de soy vn memorial particulier d'icelle passion. Elle est donc vn sacrifice ; car c'est le vif crayon, qui faict ceste representation. Les Ministres dient encor, que la mort du Sauueur est representée en l'Eucharistie comme au baptesme : mais ceste euasion ne les met pas en franchise : car il faut tousiours qu'ils rendent raison, pourquoy le Sauueur a dict apres auoir institué l'Eucharistie, FAICTES CECY EN MA MEMOIRE, & non au baptesme : & ceste raison, s'ils la donnent bonne, fera contre eux : car elle n'est autre, sinon que le baptesme n'est point sacrifice, mais seulement Sacrement, auquel est representé, non la mort, mais l'effect de la mort du Sauueur, qui est l'ablution du peché faicte en l'ame, comme en l'Eucharistie, entant que Sacrement, est representé vn autre effect, à sçauoir la refection d'icelle ame. L'Eucharistie donc est vray memorial de la passion du Sauueur, en ce qu'elle est sacrifice, & non en ce qu'elle est Sacrement. Et nostre Messe, pour enrichir ceste memoire & representation, adioute la leçon de la saincte Escriture, les oraisons, les images, les signes de croix, & autres ceremonies. Les Ministres au contraire reduisent tout à vn morceau de pain, à la vaine imagination de leurs inuentions, & tout à neant.

Du Plessis p. 383.

Le manger est signe de vie & de ioye.

Du Plessis p. 382. Modestie reformée.

Imposture.

Zele reformé.

Dieu aucteur des ceremonies en la loy & en l'eglise.

FAICTES CECY, & non, meditez cecy.

Comment la mort du Sauueur est representée au baptesme.

L'Eucharistie entát que sacrifice est le memorial de la passion.

Que le Sauueur institua le sacrifice de son corps en l'Eucharistie, prouué par raison fondée en la foy & en l'Escriture, & par les Peres anciens,

CHAP. XXIV.

AVec ces argumens deduicts nous auons la raison pour nous fondée en la foy & en l'Escriture, & l'auctorité des anciens Peres, qui d'vn commun consentement dient, que nostre Seigneur sacrifia instituant l'Eucharistie. Nous croyons, & l'Escriture nous enseigne, que toutes les actions de IESVS-CHRIST ont esté accomplies & parfaictes, & tousiours dressées à la plus grande gloire de Dieu. Il est donc conuenable de croire, qu'il fit vne œuure tres-accomplie, tant pour l'honneur de son pere, que pour le salut de son Eglise, instituant l'Eucharistie, mesmes estant cest acte le dernier, qu'il faisoit viuant entre les hommes. Il ne pouuoit faire vn plus grand honneur à Dieu, qu'en luy donnant son corps en sacrifice, car le sacrifice est vn culte supreme : & le sacrifice d'vn tel corps estoit de tant plus honorable, que le corps estoit plus diuin, & plus aggreable à la diuine maiesté. Il ne pouuoit aussi rien laisser de meilleur & de plus salutaire à son Eglise, que son corps en viande de l'ame, & vertu de resurrection & d'immortalité au corps. La raison donc s'accorde auec nostre foy ; & monstre qu'il est tres-conuenable de croire, que le Sauueur fit à Dieu vn sacrifice & oblation de son corps, commençant sa prestrise eternelle selon l'ordre de Melchisedec ; tout ainsi qu'il le laissa en Sacrement & viande à son Eglise. Les saincts Peres parlent aussi pour nous auec l'Escriture & auec la raison.

Sainct Ambroise, *Nous auons veu le prince des Prestres venant à nous : nous l'auons veu & ouy, quand il offrit son sang pour nous. Suyuons le, nous qui sommes Prestres, selon nostre pouuoir : affin de*

Les actions du Sauueur accomplies.

Le sacrifice honneur supreme.

Sacrement tres-salutaire.

Les Peres Latins.

S. Ambr. in Ps. 38.

luy offrir sacrifice pour le peuple : car encor que nous soyons debiles en merite, nous sommes neantmoins honorables par la puissance de sacrifier. Car encor qu'on ne voye point maintenant des yeux du corps que IESVS-CHRIST s'offre, il est toutesfois offert en terre, quand son corps y est offert : ains luy-mesme s'offre manifestement par nous, quand sa parole sacrifie le sacrifice qui est offert.

Offrir & dire la Messe pour le peuple.

Sainct Cyprien. *Qui est plus Prestre de Dieu Souuerain, que nostre Prestre IESVS-CHRIST, qui offrit à Dieu son pere, & offrit le mesme que Melchisedec, pain & vin, c'est à dire son corps & son sang?*

S. Cyp. l. 2. ep. 3

S. Augustin. IESVS-CHRIST *institua le sacrifice de son corps & de son sang, selon l'ordre de Melchisedec.*

S. Aug. in Ps. 33.

Isychius. IESVS-CHRIST *soupant auec les Apostres, premierement sacrifia l'agneau figuratif, & apres offrit son sacrifice.*

Isych. in Leuit. l. 2. c. 8.

S. Isidore. *Le sacrifice, que les Chrestiens offrent à Dieu, c'est le sacrifice, que* IESVS-CHRIST *nostre Seigneur & maistre institua le premier, quād vn peu deuant qu'il fut liuré à mort, recommanda son corps & son sang à ses Apostres.*

S. Isid. l. 1 de Eccl. off. c. 18.

S. Bernard, *Note bien l'ordre. Comme l'on soupoit encores, il se leua de table : laua les pieds de ses Apostres, luy qui estoit Seigneur de toutes choses : de là retournant à la table, institua le sacrifice de son corps & de son sang : Note encor qu'en ce souper* CHRIST *est le donneur & le don, le nourrissier & la nourriture, le banqueteur & le banquet, le sacrificateur & l'offrande.*

S. Ber. ser. de cœn. Domini.

Ce sont quelques tesmoings choisis entre les Peres latins lumieres de leur siecle, & des suiuans apres. Ils croyent, ils dient, ils tesmoignent tres-clairemēt que le Sauueur instituāt l'Eucharistie, institua le sacrifice de son corps. Quand nous n'aurions autre preuue, les Ministres n'ont-ils pas bōne raison de croire ce que nous croyōs, auec tels expositeurs de la saincte Escriture, s'ils veulent estre raisonnables? Auec ceux-cy nous auons encor les Peres Grecs.

Les Peres Grecs.

S. Irenée. IESVS-CHRIST *a enseigné la nouuelle oblation du nouueau testament.*

S. Ire. l. 4. c. 34.

S. Chrysostome. *Soit Pierre, soit Paul, ou autre, quiconque soit, qui offre l'oblation sacrée, c'est la mesme, que* IESVS-CHRIST *donna aux Apostres, & que les Prestres offrent. Ceste-cy n'a rien moins que celle-là : pourquoy? parce que ce ne sont pas les hommes qui la consacrent, c'est* IESVS-CHRIST *mesme, qui consacra auparauant celle-là.*

S. Chrys. hom. 2. in 2. ad Timoth.

S. Gregoire Nysseen. *Le Seigneur allant au deuant de l'assaut des Iuifs, s'offre en victime, Prestre ensemblement & agneau : mais tu me diras, quand est-ce que cela aduint? C'est quand il donna à ses familiers son corps à manger, & son sang à boire.* Nous auons cité d'autres Peres cy-dessus en autre propos, qui disent le mesme pour ceste verité : il faudroit citer vn trop grand nombre d'aucteurs, si nous en voulions citer seulement le quart : ceux-cy peuuent faire foy & seruir d'asseurez tesmoignages de la verité, contre l'erreur des aduersaires. Venons aux autres lieux de l'Escriture, tesmoings de ce sacrifice, que les Ministres & du Plessis ont touchez, pour les falsifier.

S. Greg. Nyss. orat. de resurr.

La verité du sacrifice de la Messe prouuée par les paroles du Sauueur dictes à la Samaritaine.

CHAP. XXV.

LE Sauueur du monde preschant les eaux viues, pour pescher l'ame de ceste Dame Samaritaine, qui venant puiser le Puis materiel, luy magnifioit la montagne de Garizin, l'assiete du grand autel des Samaritains, entre autres belles paroles, il luy dict celles-cy, *femme croy moy, l'heure est venue quand ny en ceste montagne, ny en Hierusalem, vous adorerez le pere.* Et vn peu apres. *L'heure est venuë en laquelle les vrays adorateurs adoreront mon pere en esprit & verité.* De ce lieu nous tirons vne preuue claire de nostre foy, du sacrifice de la Messe, en ceste façon. Le mot adorer est icy le mesme que sacrifier : donc quand le Sauueur dict qu'on adorera non seulement en Hierusalem, mais par tout, il dict qu'on sacrifiera par tout vn vray & propre sacrifice. Que adorer vueille dire sacrifier, il est euident par la question alors celebre entre les Iuifs & Samaritains (selon laquelle la Samaritaine interrogeoit) qui n'estoit pas de la simple adoration, mais de l'adoration faicte par culte public, & par propre sacrifice, comme recite Iosephe. Les Iuifs tenoient qu'il falloit seulement sacrifier au temple de Hierusalem, les Samaritains au cōtraire, que c'estoit en leur temple basti en la montagne de Garizin, en laquelle les benedictions auoient esté promises à ceux qui garderoient la loy, & où Iacob auoit iadis sacrifié : c'estoient les fondemens de leur pretention. Les Iuifs estoient mieux fondez : car ils auoient pour eux les Prophetes, & la practique de Dauid, de Salomon, & de tous les vrays Hebrieux, qui auoient sacrifié en Hierusalem, & l'expresse parole de Dieu, qui auoit choisi le temple de Hierusalem pour sa demeure, & pour y receuoir les prieres & sacrifices de son peuple, selon qu'il auoit iadis signifié par Moyse, disant, *Vous viendrez au lieu que Dieu vostre Seigneur aura choisi d'entre tous, pour y mettre son nom, & y habiter : & là vous offrirez vos holocaustes & victimes,* &c. Adorer donc est icy le mesme que sacrifier, comme souuent ailleurs en la saincte Escriture. Ainsi nous lisons en la Genese qu'Abraham estant paruenu au pied de la montagne, où il deuoit sacrifier Isaac, dict à ses seruiteurs : *Attendez icy auec l'asne, l'enfant auec moy montans iusques là-haut, reuiendrons aussi-tost qu'aurons adoré* : c'est à dire, apres qu'aurons sacrifié : car il est certain qu'il vouloit sacrifier son fils. Il est dict aussi en S. Iean, *que quelques proselytes gentils estoient venus en Hierusalem pour adorer,* c'est à dire pour sacrifier. Le mesme est dict de l'Eunuque sur-intendant de l'hostel de la Royne Candaces. La chose est trop claire, que tres-souuent il est mis en ceste signification ; & la raison est, d'autant que le sacrifice, aussi bien que l'adoration est vn honneur de supreme recognoissance, & vn culte contribuable à Dieu seul, comme ia souuent auons dict, & ne peut estre sans latrie, c'est à dire, adoration souueraine ; ains c'est la grande base, & le haut appareil de telle adoration, & telle adoration la haute cime de tel sacrifice. Au moyen dequoy l'Escri-

Ioan. 4.

Adorer, sacrifier.

Question du temple à sacrifier entre les Iuifs & Samaritains. Iosephe l. 11. antiq. c. 8.

Benedictions. Deuter. 37 Cyrill. l. 2. c. 80. Iacob. Gen. 33.

Le temple de Hierusalē, maisō choisie de Dieu. 3. Reg. Sion esleuë de Dieu, pour y habiter. Psal. 131. 14. Lieu des sacrifices. Deut. 12. Genes. 22. v. 5.

Adoré, sacrifié. Ioa. 12. 20

l'Eunuque Act. 8. 27.

Pourquoy adorer est mis pour sacrifier.

Sacrifice fondement de l'adoration.

Le sens des paroles du Sauueur.

ture dict adorer, pour sacrifier, comme estant l'adoration vn appenage inseparable du sacrifice. Quand donc le Sauueur dict qu'on *adorera par tout Dieu en esprit & verité*, il veut dire qu'on luy sacrifiera par tout. Parquoy le sens de sa responce donnée à ceste Dame, est tel. Le temps est proche que Dieu sera adoré, non seulement en Hierusalem, par des sacrifices charnels & figuratifs; mais par toute la terre en esprit & verité, c'est à dire par vn sacrifice d'vn corps spirituel immolé d'vne façon spirituelle, verité & accomplissemét des figures passées. Ce sens est le mesme en diuers mots que celuy de Malachie cy-dessus expliqué; & la mesme prophetie, comme entre autres ont noté Eusebe Euesque de Cesarée, & apres luy Theodoret, & Rupert, signifiant l'vne & l'autre, ce que nous voyons estre accompli, que l'on sacrifieroit vne oblation monde du temps de la loy de grace, non en Hierusalem & en vn seul lieu, comme en la loy de Moyse, mais par tout l'vniuers, selon l'estenduë du Royaume du Sauueur.

Euseb. Cæsar. l. 1. de dem. euāg. c. 6. Theod. & Rupert. in c. 1. Malach.

Ceste adoration ne peut pas signifier le sacrifice de la croix; car il n'a esté faict qu'en Hierusalem, & vne seule fois; ny les sacrifices des bonnes œuures seulement, combien qu'elles entrent en l'éclos de la prophetie: car le propos du Sauueur estoit du propre sacrifice respondant à celuy des Iuifs, d'vn sacrifice nouueau, & qui n'eut encor esté vsité entre les Iuifs; d'vn sacrifice public & solemnel, comme celuy des Iuifs: autrement il n'eut pas respondu à la demande de la Samaritaine. Car elle s'apperceuant qu'il estoit Prophete, luy auoit proposé, s'il falloit adorer en Hierusalem, ou en la montagne de Samarie, c'est à dire offrir sacrifices à Dieu, & l'honorer par vn culte exterieur & supreme. La responce dōné du Sauueur ne se peut pas rapporter aux bonnes œuures seulement: car tels sacrifices se faisoient alors par tout où se trouuoient les iustes, en priué & en public, en toutes les villes & en tous lieux, & non en Hierusalem seulement. Les bonnes œuures aussi n'estoyent pas sacrifices nouueaux, pour distinguer les Chrestiens d'entre les Iuifs: car les Iuifs iustes les auoient iadis practiquez, & les practiquoyent encor. Parquoy si le Sauueur eut entendu les sacrifices des bonnes œuures, & non vn sacrifice respondant vis à vis aux sacrifices des Hebrieux, il n'eut pas respondu au poinct de la question, & la Samaritaine eut peu repliquer; Ie demande s'il faut sacrifier en Hierusalem, ou en ceste montagne; & vous me respondez qu'on pourra faire des bonnes œuures & seruir Dieu par tout; ie le sçay bien; mais ie desire sçauoir specialement du sacrifice, qui est vn culte public & celebre, le grand seruice de Dieu, & la marque des enfans de Dieu. De maniere qu'expliquant ces paroles des sacrifices des bonnes œuures, la responce est hors de propos: mais les rapportant au sacrifice propre des Chrestiens, elle est toute propre. Car le sens est; Tu demandes s'il faut sacrifier en Hierusalem, ie te respons, que l'heure est venuë qu'on sacrifiera par tout, & ce d'vne sorte de plus nobles sacrifices, & d'vne meilleure façon, qu'entre les Iuifs: ce seront sacrifices en esprit & verité. Ce sacrifice est l'Eucharistie, & la Messe vray & propre sacrifice des Chrestiens, celebré par toute la terre, sacrifice public & nouueau, marque des enfans de Dieu, & la verité de tous les sacrifices charnels, & figuratifs des Hebrieux; par lequel on adore Dieu en esprit, en contrequarre des sacrifices Iuifs & Samaritains, qui estoient charnels, des corps des bestes mortes; & la façon de les faire charnelle aussi, par tueries & manducations materielles: au lieu que celuy des Chrestiens est d'vn corps spirituel & immortel, & la façon du sacrifice spirituelle, & non charnelle, selon qu'il a esté dict. En verité aussi, en contrequarre des sacrifices Iuifs, qui n'estoient qu'ombres, & des Samaritains, qui estoient faux. C'est l'argument & la preuue, que nous tirons d'icy auec les docteurs prealleguez. Que disent les Ministres au contraire, & que dict du Plessis pour eux? Il dict ce qu'il a apprins d'eux, à sçauoir que le mot *adorer* ne veut pas dire sacrifier, que ce sont sacrifices spirituels, qu'il faut entendre, assçauoir selon la vieille routine, les sacrifices des bonnes œuures, il cite quelques auctoritez esgarées, & plante à la fin de son exposition, vne couple d'ERGO, auec vn ET CAETERA, ioüant & brauant en latin contre nostre Messe. *Ergo*, dict-il, faisant la personne des Catholiques, *La Messe est vn sacrifice, Ergo ceste messe doit estre dicte par tout, & cætera.* Qui aura entendu l'exposition que nous venons de donner, il peut voir si ces *Ergo* sont bien attachez: & partant il n'est besoing de faire autre chose, que regarder le ieu, & se rire de la brauade. Les auctoritez citées, à faute d'Escriture, par du Plessis, taschant de monstrer que ce lieu s'entend du culte diuin & spirituel, ne prouuent rien contre nous. Car le sacrifice de la Messe est vn culte souuerainement spirituel, & diuin. Parquoy disans ces Peres en general, que ce lieu veut dire, que Dieu seroit serui par tout d'vn culte diuin & spirituel, ils mettent & cōprennent en premier rang le sacrifice de la Messe. S'il vouloit rien aduancer, il deuoit citer vne seule auctorité de quelque graue pere, qui niat que ce lieu s'entendit de la Messe, & apres se ioüer dessus ses *Ergos*, & parler du latin de leur poincte. D'vne chose ne me puis-ie assez esmerueiller icy, de voir les Ministres si ardamment attachez aux bonnes œuures pour effacer la memoire du vray sacrifice, & quand il est question de faire de bonnes œuures, les ouyr dire auec pareille animosité, qu'elles n'ont aucun merite deuant Dieu; & que ce ne sont qu'abominations: & quels sacrifices substituent-ils donc aux sacrifices Iuifs, pour honorer Dieu? & comment n'ont-ils honte non seulement du sacrilege, qu'ils commettent, desrobant entant qu'il est en leur puissance, son propre honneur à Dieu; mais encor de leur aueuglement à dire des choses si fausses, & si contradictoires selon mesmes les maximes de leur doctrine? Sont-ils aussi bien sans discours & sans sentiment, que sans foy?

Le sacrifice ne passe en dignité les bonnes œuures.

Adorer, sacrifier.

Les bonnes œuures sacrifices cōmūs à tous De tous temps. En tous lieu.

Le grand culte diuin

Le sacrifice Chrestien en esprit & verité.

Ceux des Iuifs charnels & ombratiles.

En verité.

Du Plessis. l. 3. c. 3. p. 380.

Responce aux auctoritez alleguées.

La Messe culte souuerainement diuin & spirituel.

Ils ne se seruoient des bōnes œuures que pour deshonorer Dieu.

Le sacrifice de la Messe prouué par Sainct Paul & par les anciens parlans des autels.

CHAP. XXVI.

AV susdict passage de sainct Iean ioignons en vn autre, que du Plessis apres Kemnice examine, qui est de sainct Paul, lequel escriuant aux Corinthiens, & leur ayant dict plusieurs

choses

choses des sacrifices & autels des Iuifs, & des Payens, & les voulant destourner de toute sorte d'idolatrie & superstition, entre autres paroles il leur dict celles-cy, *Vous ne pouuez boire le calice du Seigneur, & le calice des Diables, ny estre participans de la table du Seigneur, & de la table des Diables.* Ces paroles nous enseignent encor la verité du sacrifice de la Messe, ce que nous monstrons ainsi. L'Apostre dict aux Corinthiens, qu'ils ne peuuent estre participans de la table de IESVS-CHRIST, s'ils veulent manger à la table des Diables; parce que celuy qui mange des choses sacrifiées aux idoles, consent au sacrifice des idoles, & par consequent leur sacrifie; est superstitieux & idolatre, d'autant que le sacrifice est vn souuerain acte de religion. Si ceste raison est bonne, comme elle est, elle nous enseigne par consequence contraire, que l'Eucharistie est vn sacrifice cõtraire à celuy des Payens; & la table des Chrestiens vn autel opposé à celuy des Payens; comme la verité au mensonge; la pieté à l'impieté; la religion à la superstition: & la verité à l'ombre. Si S. Paul n'eut estimé l'Eucharistie estre sacrifice, à quel propos eut-il faict mention du sacrifice des Iuifs & des Payens? à quel propos eut-il opposé la table des Chrestiés, à celle des Idolatres? l'Eucharistie des Chrestiés, aux choses immolées en la table des Payens? N'auoit-il pas à la main vne plus claire façon de parler disant, vous ne pouuez pas sacrifier aux idoles, & estre bons seruiteurs de Dieu, & luy sacrifier œuures de loüange & l'honorer? pourquoy prenoit-il la seule Eucharistie en contrequarre? Certes ce n'est pour autre chose, sinon qu'elle est le sacrifice propre des Chrestiens, & le supreme culte, dont ils honorent Dieu: tout ainsi que les sacrifices des Payens estoient vn supreme culte, dont ils honoroient leurs idoles, desrobant au vray Dieu son honneur, pour le transferer aux idoles. S. Paul donc par la table & par le sacrifice des Payens, nous apprend l'autel & le sacrifice des Chrestiens. Du Plessis se mocque de cest argument, & pour estre plus gracieux en sa mocquerie, donne vn petit equiuoque latin, disant que nous venons de *mensa ad Missam*, c'est à dire, que nous prouuons de l'autel des Payens, que S. Paul appelle *Mensam*, l'autel des Chrestiens, & la Messe. Il pouuoit faire son equiuoque françois, & dire que nous venons de la mense à la Messe. Il faict au reste si peu d'estat de nostre argument, qu'il a peur qu'on ne pense, qu'il le feinct, imposant aux Catholiques. Mais il asseure que c'est vn des argumens de Bellarmin. L'appuy de sa mocquerie, & de tout son dire, c'est que S. Paul icy ne faict point mention de l'autel du Seigneur, mais de la table du Seigneur; & qu'il parle de *Mensa*, non de *Missa*; en somme qu'il defend aux Chrestiens les festins des idolatres. Ceste mocquerie pour estre d'vne homme graue, est trop grammatique, cherchant des cauillations aux mots, pour accrocher la verité des choses serieuses. Et quelle refutation est ceste-cy? l'autel n'est pas nommé, mais la table seulement, la Messe n'est pas nommée, mais *Mensa*. donc S. Paul ne parle point d'autel icy, ny de Messe: n'est-ce pas chercher le son des syllabes, & laisser le sens? la table des sacrifices n'est-ce pas l'autel? & la table du Seigneur, n'est-ce pas l'autel du Seigneur? & le sacrifice du Seigneur, l'Eucharistie & la Messe? & le Roy de Perse ne vaut-il pas autant que le Monarque de Perse? Roy, n'est-il pas autant que Monarque? & table aux sacrifices, autant qu'autel? Et s'il y a vn propre autel au temple des Chrestiens, est-il sans propre sacrifice? & n'est-ce pas assez que les sacrifices soient nommez, qui ne peuuent estre sans autel? mais qu'est-ce à dire la table des Diables, que le lieu où l'on sacrifie aux Diables? y a-il grammarien au monde si pauure de iugement, qui ne iuge estre le mesme, l'autel du Diable, & la table du Diable? & combien que S. Paul parlat de la table des Payens, l'argument prins de la similitude des sacrifices des Payens, ne demeure-il pas tousiours en sa force, à sçauoir que la Messe est vn culte, par lequel les Chrestiens honoret Dieu par sacrifice, comme les offrandes des Payens estoient des sacrifices, par lesquels ils honoroient leurs faux dieux, & estoient idolatres? *Mais grand cas*, adioute du Plessis, *qu'aucun des anciens ne se soit apperceu de ce mystere.* Il veut dire qu'aucun ancien n'a prins garde que la table signifiat icy l'autel de la Messe, & par consequent la Messe, & qu'il n'y a entre les anciens aucune mention d'autel, sinon de celuy de la croix, comme il deduict apres, errant en ce mesme chapitre. Voyons si nous trouuerons quelqu'vn qui s'en soit apperceu, & si quelqu'vn a faict mẽtion de l'autel de la Messe. S. Ambroise sur ce mesme lieu de S. Paul, exposant pourquoy on ne peut ensemblement boire au calice du Seigneur, & des Diables, *C'est parce*, dict-il, *que celuy qui boit au calice des Diables, faict iniure au calice du Seigneur, & celuy qui participe à la table des Diable se mocque de la table, c'est à dire de l'AVTEL du Seigneur, & crucifie le corps d'iceluy. La table du Seigneur c'est à dire*, dict-il, *l'autel du Seigneur.* A-il trouué le mystere en la table? s'est il apperceu, & de l'autel, & de la Messe? Parle-il assez clairement? est il besoing d'aller emprunter le grec d'Athenée homme profane, pour cauiller la foy de l'Eglise si peremptoirement exposée par vn docteur Chrestien? mais les anciens Peres font-ils mention des autels des Chrestiens? cela est si clair que personne ne le peut nier, s'il n'est ou tres-ignorant escholier de l'histoire, ou tres impudent ennemy de la verité; aussi ignorant ou impudent que celuy, qui nieroit qu'il y eut des temples & des autels Chrestiens auiourd'huy en la Chrestienté. Tertullien entre autres signes de penitent, met s'agenoüiller deuant les autels. Mais du Plessis respond à ce lieu, disant que Pamelius docteur Catholique l'a corrigé, ayant mis pour, *Aris Dei adgeniculari*, s'agenoüiller deuant les autels de Dieu; *Caris Dei adgeniculari*, s'agenoüiller deuant les Prestres & amis de Dieu. Si du Plessis reçoit de si grand cœur l'exposition de ce docteur, le voyant aller de si bonne foy, qu'il croye donc à ce qu'il dict parmi son exposition, à sçauoir, qu'il y auoit des Prestres sacrificateurs destinés à l'autel de Dieu, deuant lesquels les penitens venans à la confession, s'agenoüilloient pour auoir l'absolution de leurs pechez; & prouue que c'est vne tradition Apostolique, par S. Denys Areopagite, qui tanse Demophile, dequoy il auoit poussé auec le pied vn Prestre, qui s'agenoüilloit à ceste fin deuant vn autre Pre-

1. Cor. 10.

La Messe contraire sacrifice à celuy des Payens.

Divers à celuy des Iuifs.

La table des idoles, c'est l'autel des idoles. Du Plessis l. 3. c. 3. p. 384.

Tousiours aux mots, & à la grãmaire.

L'autel du diable, c'est sa table.

Du Plessis l. 3. c. 3. p. 385.

Si les anciens ont fait mention de l'autel, ne la Messe. S. Ambro. in 1. Cor. 10.

La table du Seigneur c'est l'autel.

Tertull. l. de pænit. c. 9.

La confession. S. Dionys. ad Demophil. S. Aug. in Psa. 50. & de vera & fals. pœn. c. 10.

stre: Et par S. Augustin qui reprend ceux, qui auoient honte de flechir le genoüil pour receuoir la benediction de Dieu, c'est à dire l'absolution donnée par son vicaire. Qu'il croye au mesme Pamelius confirmant l'vsage des autels de la Messe, par deux autres lieux de Tertullien; l'vn desquels est au liure de l'oraisõ, où Tertulliẽ dict,

Tertull. l. de orat. c. 14.

La station de ton ieusne ne sera-elle pas plus solemnelle, si tu te tiens à l'autel debout, ayant receu le corps du Seigneur, & l'ayant reserué? l'vn & l'autre demeure entier, & la participation du sacrifice, & l'executiõ de l'office. Quel autre autel que celuy de la Messe? Quel sacrifice que celuy de la Messe?

Le sacrifice

Item, *Comment osera il faire oraison pres de l'autel?* & qu'il soit le mesme autel, il est euident parce qu'incontinent apres il faict mention du sacrifice de la Messe, qu'on dict pour les trespassez. Passons aux autres. Optatus Mileuitain, *Quel crime y a il qui merite plus d'estre appellé sacrilege, que de rompre les autels de Dieu, ausquels vous auez autres-fois offert?* Il parloit aux Heretiques Chrestiens reniez de ce temps-là, qui demolissoient les Eglises & les autels, & maintenant il parle à vous Messieurs les Ministres, qui auez faict le mesme en nostre siecle. S. Augustin non seulement faict mention des autels, mais encores de la benediction, de la dedicace & de l'onction d'iceux: *Nous celebrons auiourd'huy,* dict-il en vn sermon, *la consecration de l'autel, & à bon droict faisons auec ioye la feste, en laquelle a esté oincte la pierre, sur laquelle sont offerts les diuins sacrifices.* Et ailleurs, *Les Eglises,* dict-il, *sont dediées, & les autels consacrés auec le signe de la croix.* Et qui est si peu versé en la lecture de ce docteur qui ne sçache ceste verité? Il ne faut lire que le dernier chapitre du huictiesme liure de la cité de Dieu, & le huictiesme chapitre du dernier liure. S. Cyprien rendant la cause pourquoy il auoit defendu de dire Messe pour vn Chrestien trespassé, qui auoit constitué procureur de ses affaires temporelles, vn Prestre, *Celuy-là,* dict-il, *n'est pas digne pour qui on sacrifie, qui a diuerti vn Prestre de l'autel de l'Eglise.*

Tertull. de exhort. ad Cast. c. 10.

Opta. Mileuitan. cont. Parmeni. l. 6

Aux Ministres.

La feste des autels benits & consacrez.

S. Aug. serm. de temp. 255. Eglises & autels consacrés auec le signe de la croix.

S. August. serm. de temp. 181 c. 3 de ciuit. l. 8 c. vlt. l. 22. c. 8. S. Cyp. l. 1. epist. 9.

S. Athanase recite que S. Antoine eut vne vision, en laquelle il voyoit de gros mulets, qui à coups de pieds rompoient les autels de IESVS-CHRIST: C'estoient les Arriens de ce temps-là, & ceux que les Ministres ont apprins de ruer contre les nostres. S. Chrysostome preschant au peuple; *si quelqu'vn,* dict-il, *vouloit demolir l'autel, ne le lapideriez vous pas?* Qu'eut-il dict des Ministres, s'ils eussent esté alors? & ailleurs: *Tu honores l'autel, qui reçoit le corps de IESVS-CHRIST.* Et qu'est-il besoing de citer les tesmoignages des Peres? les Eglises basties en la Chrestienté aux trois parties du monde depuis Constantin, tesmoignent trop sans liures, sans aucteur, sans autre histoire, ce que nous disons; & les auctorités que du Plessis allegue, pour monstrer que les Peres ont parlé de l'autel de la croix, sont destours d'vn homme qui ne veut que fuyr. Nous sçauons, Dieu merci, & confessons, que la croix est l'autel, où IESVS-CHRIST a esté immolé; qui est le maistre autel de tous nos merites, & la base de tous nos autres autels. Nous sçauons que les Peres appellent encor autel les cœurs des iustes, & l'ame des iustes; mais ils enseignent neantmoins qu'il y a vn autel des Chrestiens propre & prins en terme propre, comme le sacrifice, qui est faict dessus luy. De cest autel est icy question; question d'vn autel non-sanglant; mais d'vn autel, où soit offert le sacrifice selon l'ordre de Melchisedec, non-sanglant; asçauoir le corps du Sauueur soubs les especes du pain & du vin. Que ne respondons nous selon le sens de la question? que sert-il de gauchir par cauillations? Nous parlons de l'autel des Chrestiens; & du Plessis monstre que la croix est appellée autel par les Peres: qui le nie? mais que dict-il des Peres qu'auons ouy tantost, qui ont enseigné vn autre autel propre des Chrestiens? Ne cherche-il pas les tenebres en plein iour, ne sçachant encor la difference, qu'il y a entre l'autel de la croix, & celuy duquel parlent icy les Peres? L'autel de la croix n'est pas l'autel des Chrestiens, encor qu'il ait esté tourné au profit des Chrestiens; & n'a pas esté erigé par les Chrestiens, pour l'honneur de Dieu: mais par les Iuifs, pour des-honorer & faire mourir IESVS-CHRIST. Les autels Chrestiens, desquels parlent les Peres, sont erigez à Dieu pour l'honneur de Dieu, pour le seruice de Dieu, & pour appliquer le merite gaigné en l'autel de la croix. A ceci les Ministres ne respondent rien, & moins du Plessis. Ils ne peuuent donc nier que nous n'ayons vn autel propre, & par consequent vn sacrifice propre selon le tesmoignage des Peres anciens. Nous auons donc trouué des docteurs, qui se sont apperceus auec Bellarmin de ce que du Plessis demandoit auec admiration de grand cas; & sommes venus *de Mensa ad Missam,* sains & sauues, & de la position de l'autel à la preuue de la Messe, nonobstant l'equiuoque de sa gaillarde paronomasie venue des hypocaustes de Saxe; & nostre mouuement est vn peu plus ciuil, que celuy des Ministres, qui ne pouuans ouyr parler de l'autel, & n'aymans que la table, & plus beaucoup ce qu'on y met dessus, & ce qui la suit, & ne preschans que liberté de la chair soubs voile de conscience, ont enseigné d'aller de la table à l'estable, des hõmes en ayãt faict des bestes.

S. Athan. in vita S. Anton.

S. Chrys. hom 53 ad pop Antioc. & hom 20. in 2. Cor.

La croix l'autel du sacrifice sanglãt de IESVS-CHRIST

Difference de l'autel de la croix & de celuy de la Messe

Par la Messe on applique le merite de la croix comme par les autres Sacremens en leur façon.

Les Ministres de la table à l'estable.

Que les autels ont esté tousiours en l'Eglise: quels ils estoient en la primitiue.

CHAP. XXVII.

IL ne faut pas quitter ceste matiere des autels, que nous n'ayons respondu à vn fort argumẽt que faict du Plessis au second liure, où il a mis tous ses engins de plume, pour renuerser les autels, comme si ceux de sa secte n'en auoient assez mis par terre par toute l'Europe. Il dict que les Chrestiens n'auoient point d'autel, pour le moins les trois cens ans premiers, se fondant en ce qu'on reprochoit aux Chrestiens du temps d'Arnobe, qu'ils n'auoient ny temples, ny images, ny autels: & là dessus plante les perches de son discours disant: *Nos aduersaires dient, puis qu'il y auoit des autels, il y auoit vn sacrifice de la Messe propitiatoire &c. Argumentons au cõtraire. Il n'y auoit point donc de Messe en tout ce temps, puis que nous ne voyons point d'autel.* Response. Si du Plessis eut eu les yeux d'vn vray Chrestien, il eut veu les autels des Chrestiens de siecle en siecle, depuis l'institution de l'Eucharistie. Car la foy luy eut enseigné, que puis que la Messe est le vray sacrifice des Chrestiens, il faut qu'il y ait eu tousiours des autels Chrestiens,

Mensonge

Arnob. l. 2 & 4

Du Plessis l. 2. c. 1 p 196.

Response.

Les autels aussi anciens que l'Eucharistie.

depuis que la Messe est instituée. Il eut veu la mesme verité en la saincte Escriture, qu'auons expliquée cy-dessus, où S. Paul faict mention de cest autel, soubs le nom de *table du Seigneur*, comme S. Ambroise l'a veu, que nous auons là-dessus allegué. Il eut veu en vn autre lieu, où le mesme Apostre le nomme par son propre nom disant, ***Nous auons vn autel, duquel n'ont point puissance de manger ceux qui seruent au tabernacle***: comme S. Chrysostome l'a veu & l'a expliqué de l'autel, où l'on participe au sang du fils de Dieu en l'Eucharistie; comme encor Theophylacte, Occumenius, & Primasius l'ont veu & donné la mesme exposition de l'autel, auquel est offert le sacrifice du corps du Sauueur. Il eut veu en sainct Denys Areopagite disciple de S. Paul, qui parle clairement de l'autel de la Messe : & s'il ne le croit estre disciple de Sainct Paul, si faut-il qu'il croye, qu'il est bien auant dedans les trois cens ans. La raison luy eut encor faict voir, si la mescreance ne l'eut aueuglé, que puis que au dessous des trois cens ans, il y a eu par tout le monde des autels publics en l'Eglise ; & que les saincts docteurs en parlent disertement cõme d'vne chose commune, saincte, & tousiours vsitée, il n'estoit pas vray-semblable qu'ils eussent esté introduits de nouueau, veu le danger qu'il y auoit d'idolatrie, de mettre des autels en la maison de Dieu, si c'estoit contre les loix Chrestiennes. Comment ? Tertullien, S. Chrysostome, S. Ambroise, S. Hierosme, S. Augustin, & autres grands zelateurs de la foy, eussent-ils passé soubs silence ceste intrusion? n'eussent-ils pas crié contre ce danger ? n'eussent-ils pas detesté cest abus ? Parquoy si du Plessis & les Ministres ne voyẽt point d'autels en ces trois cens ans premiers, qu'ils accusent leurs yeux, qui ne voyent que les tenebres. Mais s'il y auoit des autels entre les Chrestiens, & s'ils estoient si fort en vsage, pourquoy est-ce que *Cecilius payen obiecte à Octauius, que les Chrestiens n'auoyent ny temple, ny autels, ny images*? Ie respons que ceste reproche est des autels publics & exposez à la veuë de tout le monde; & parce que les Chrestiens n'en auoient point, ou peu de tels; c'est pourquoy le payen l'obiecte au Chrestien. Mais ce n'est pas à dire, que les Chrestiẽs fussent pour cela du tout sans autels : car ils en auoyent de priuez & cachez, que les Payens ne voyoient point. Pourquoy n'en auoyent-ils de publics ? parce qu'ils ne pouuoyent. Qui peut ignorer qu'en ces trois premiers siecles l'Eglise estant encor en son berceau, auoit en teste les Empereurs, & les Princes de la terre, aussi cruels que puissans, qui non seulement ne permettoyent point aux Chrestiens de bastir des temples publics, pour y mettre des images & des autels, & dire des Messes en assemblées publiques : mais non pas mesmes de viure paisiblement en leurs maisons priuées ? Ils faisoyent donc comme les Iuifs en Egypte, comme ils pouuoient : leurs temples estoient leurs maisons : leurs autels estoient leurs oratoires. Ils s'assembloient aux cauernes, aux grottes, de nuict, de iour, en tout lieu, en tout temps, comme ils pouuoient, & où ils pouuoiẽt. Ils celebroient, & offroient leurs oraisons, seruices, & sacrifices à Dieu, comme font auiourd'huy les Catholiques en Escosse, en Angleterre & en autres lieux, où Sathan commande. Et comme iadis les Hebrieux estans les maistres en la terre promise, soubs vn Roy Salomon riche de paix & de biens, bastirent à Dieu vn temple magnifique, & luy dresserent des autels, ayans auparauant vsé du Tabernacle portatif de Moyse : de mesme les Chrestiens, tandis qu'ils furent soubs la puissance des Tyrans, s'aidoient de ce qu'ils auoient en main : & vsoient de ce qu'ils pouuoient : mais quand ils eurent les Constantins, les Theodoses, les Charlemagnes, & autres Monarques Chrestiens & pieux, ils edifierent des temples, & des autels : non en vn lieu, mais par toute la terre, selon la prophetie donnée par Malachie aux Iuifs, & par IESVS-CHRIST à la Samaritaine. Et partant il ne faut pas icy alleguer simplement ce qu'a esté faict en ces premiers temps, touchant ces œuures publiques, qui dependoient de la puissance des Princes seculiers : mais considerer ce qu'a faict l'Eglise, quand elle a esté en sa liberté, & plein pouuoir : & de ses actions dernieres prendre argument de ce qu'elle approuuoit & desiroit faire, quand elle pourroit, pour le culte diuin. Puis donc qu'elle a edifié des temples publics, dressé des autels publics, & des images, aussi tost qu'elle a esté en franchise, c'est vn tres-certain & tres-euident signe, qu'elle les a tousiours approuué : & que si elle ne les a tousiours eu en ceste façõ, ç'a esté pour n'auoir eu la puissance. Or si des autels nous colligeons le sacrifice, & si en l'Eglise l'vsage des autels a tousiours esté parmi les Chrestiens, ou en priué à cachettes, comme du temps des grandes persequutions : ou publiquement, estant icelles finies : il est aisé à voir que le sacrifice de la Messe a tousiours continué en l'Eglise. Car l'autel & le sacrifice sont deux relatifs, & l'vn ne peut estre sans l'autre, selon la confession mesme de Caluin, qui pour ce nie impudemmẽt qu'il y ait eu des autels en l'Eglise, pour n'estre contrainct de dire qu'il y a vn sacrifice. IESVS-CHRIST, dict-il, *nous a donné vne table, pour manger sur icelle : non pas vn autel, pour sacrifier dessus*. Il veut la table, & ne se soucie de l'autel : car l'autel n'est pas pour le ventre, comme la table. Arrestons donc nostre conclusion. Il y a eu tousiours de vrays autels en l'Eglise : il s'ensuit donc qu'il y a eu tousiours vn vray sacrifice, qui est la Messe. Mais pourquoy S. Paul, & les docteurs sur le propos de l'Eucharistie, vsent tãtost du mot de table, tantost d'autel ? parce que l'Eucharistie est & Sacrement, & sacrifice. La table se rapporte au Sacrement, qui est le banquet des Chrestiens : l'autel au sacrifice, qui est le souuerain culte des Chrestiens, combien que l'Escriture appelle encor quelquefois table, l'autel, parce qu'on mangeoit des sacrifices offerts en iceluy : comme d'autre costé, les Peres nomment quelquefois l'Eucharistie Sacrement de l'autel, parce que ceste viande, & ce Sacrement s'appreste à l'autel. Mais c'est bien assez demeuré à l'autel, pour ennuyer les Ministres docteurs & predicans de la table. Venons aux autres preuues.

1. Cor. 10
S. Ambros. 162.
Heb. 13. 10
Θυσιαστήριον. Autel.
S. Chrys. hom. 33 in epist. ad Hebr.
Occumenius.
Primasius.
S. Dionys. 3 hierarch.
La raison.
Quels autels auoiẽt les prem. Chrestiẽs.
Minutius Felix in dialog. Octauius.
Responce.
L'Eglise fort persecutée des tyrans en son enfance.
Comme les Hebrieux.
Temples bastis du temps de Salomon.
Les Empereurs bienfacteurs de l'Eglise.
Malac. 1. Ioan. 4.
Comment faut prendre argumens des actions de l'Eglise.
L'autel & le sacrifice vont ensemble.
si tousiours est l'autel, tousiours est le sacrifice.
Caluin aduoue la cõsequẽce, mais il nie l'antecedens.
Cal. Inst. l. 4. c. 18. §. 12.
Pourquoy l'Escriture appelle quelquefois l'autel, table. L'Eucharistie, le Sacrement de l'autel.
S. Aug. l. 10. de ciui. c. 6. & dessus. c. 1.

Le sacrifice de la Messe prouué par la Prestrise Chrestienne.

CHAP. XXVIII.

AYant assez verifié par les lieux de l'Escriture, la verité de nostre sacrifice, & entamé le propos des autels, qui sont choses appartenantes à ce sacrifice, prouuons-le par les personnes du sacrifice & de l'autel, qui sont les Prestres; & comme des autels nous auons monstré le sacrifice de la Messe: de mesmes prouuons-le par les officiers de l'autel. Le chef de nostre preuue est cecy. En l'Eglise y a eu tousiours des Prestres proprement prins, c'est à dire, certain ordre de gens consacrez à Dieu pour luy sacrifier. Il y a doncques eu vn vray sacrifice, qui est celuy du corps du Sauueur en la Messe. Ceste consequence est si euidente, que quiconque concede l'antecedent, il ne peut refuser la conclusion. Car le sacrifice suit necessairement de l'assertion de la prestrise, aussi bien que des autels. C'est pourquoy les aduersaires nient, qu'il y ait vn ordre de propre sacrificature, & vne prestrise en l'Eglise, comme ils nient les autels. Mais nous prouuons nostre foy contre leur erreur, en plusieurs façons: premierement par l'Escriture. Isaïe parlant en la personne de Dieu, des sacrificateurs de la loy de grace, *Ie choisiray d'entre eux*, dict-il, *des Prestres & Leuites*: Ce qui ne peut estre entendu des Iuifs: car leur prestrise deuoit finir, aussi bien que leur sacrifice, comme l'auoit predict Malachie. Il predisoit donc qu'il y auroit des Prestres & des sacrificateurs en la loy de grace. Dauid dict que le fils de Dieu deuoit estre Prestre eternellement, selon l'ordre de Melchisedec, laquelle eternité ne peut subsister, s'il n'y a entre les Chrestiens des gens ordonnez, qui exercent comme legats, la prestrise de IESVS-CHRIST souuerain Pontife, faisans l'office de sacrificateurs à sa semblance. Cest argument est si fort, que Caluin ne l'a osé nier; ains l'a amplifié auec vn langage beaucoup plus haut que nous, quoy qu'il destourne la verité en vn autre sens. Voicy comme il parle, IESVS-CHRIST *porte le nom de sacrificateur, & en a l'effect: non seulement pour nous rendre le pere fauorable, entant que par sa mort il l'a reconcilié pour tout-iamais; mais aussi pour nous faire compagnons en tel honneur.* C'est parler en maistre. Quand nous disons que les Prestres sont vicaires de IESVS-CHRIST en sa prestrise, ou que nous prions les saincts, nous sommes blasphemateurs, comme si nous donnions des compagnons à IESVS-CHRIST en la priere; & à Caluin c'est Euangile de pieté, de dire qu'il est auec les Ministres compagnon de IESVS-CHRIST en l'honneur de sa sacrificature, qui est vn des plus grands titres, qu'il ait entant qu'homme. Or nous nous contentons de dire, que les Prestres sont seruiteurs, vicaires, & instrumens de IESVS-CHRIST seulement; & prenons au reste ceste confession de Caluin, en ce qu'elle concede qu'il y a des sacrificateurs Chrestiens, à la semblance du fils de Dieu; car en cela elle est veritable; mais nous reiectons comme fausse, l'exposition qu'il donne apres, destruisant la verité qu'il venoit de prononcer, quand il dict tout ioignant; *Car combien que nous soyons pollus en nous, estans faicts sacrificateurs en luy nous auons liberté de nous offrir à Dieu, auec tout ce qu'il nous a donné, & d'entrer franchement au sanctuaire des cieux; sçachans que les sacrifices des prieres & loüanges prouenans de nous, seront aggreables & de bonne odeur en sa presence.* Et en rend la raison; *pource qu'estãs arrousez de sa saincteté, entant qu'il nous a dediez à Dieu son pere: combien que nous soyons autrement puãts & infects, toutesfois nous ne laissons pas de plaire comme purs & nets; mesmes comme saincts & sacrés.* Il confesse donc que les Chrestiens sont sacrificateurs auec IESVS-CHRIST, dediez à Dieu par luy: mais il barboüille ceste verité par sa fausse glose, disant que ceste sacrificature n'est pas du corps du Sauueur, ains du corps des Chrestiens, de leurs oraisons, prieres, loüanges & autres choses receuës de luy, que l'on luy peut offrir: Et c'est la generale sacrificature, & le sacrifice des bonnes œuures, qu'ils portent tousiours au bec, & iamais aux mains, comme nous auons souuent dict. Ceste exposition cõtient plusieurs faussetés & blasphemes. Premierement dõnant plus qu'il ne faut, elle desrobe la propre & vraye sacrificature, dont IESVS-CHRIST a honoré son Eglise. Ceste sacrificature consiste à offrir ce que IESVS-CHRIST a offert, qui est son corps & luy-mesme. C'est son offrande & son sacrifice. Il a donné son corps en sacrifice sanglant en la croix, & l'a laissé en l'Eucharistie à son Eglise, pour l'offrir à son pere en sacrifice non-sanglant, selon l'ordre de Melchisedec, iusques à la fin du monde, qui sont les bornes de sa prestrise eternelle. L'Eglise donc l'offre en la Messe auec luy par l'entremise des Prestres, qui sont proches officiers de sa Prestrise: & chasque Chrestien l'offre generalement, entant qu'il est membre de ceste Eglise, & specialement quand il est present à la Messe: & de plus quand il la faict celebrer. Et en ce sacrifice l'Eglise s'offre elle mesme, & chascun des Chrestiens en icelle. Et c'est ce que S. Augustin deduit en la cité de Dieu, disant, IESVS-CHRIST *est luy-mesme le sacrificateur offrant, & luy-mesme l'offrande: le Sacrement de laquelle chose, il a voulu estre le sacrifice quotidien de l'Eglise: laquelle estant corps de ce chef, apprend de s'offrir elle mesme par luy.* C'est la sacrificature de IESVS-CHRIST communiquée aux Chrestiens, & qui proprement a esté remarquée par S. Pierre, quand il a dict parlant aux Chrestiens, *Mais vous generatiõ choisie, & sacrificature royale.* Et par S. Iean disant de IESVS-CHRIST, *Il nous a faicts Roys & sacrificateurs à Dieu son pere:* lequel passage est cotté par Caluin. La sacrificature des bonnes œuures n'est pas la propre sacrificature de IESVS-CHRIST, ny des Chrestiẽs, & si par icelle nous sommes faicts sacrificateurs de IESVS-CHRIST, tous les iustes en la loy de nature, & de Moyse, auront esté aussi bien sacrificateurs de IESVS-CHRIST, que les Chrestiens, & n'y aura aucune nouuelle sacrificature en la loy de grace par la venue du Sauueur. Car les iustes ont offert leurs corps & leurs biẽs à Dieu, en la foy de IESVS-CHRIST: & arrousez de sa saincteté ont esté dediez & consacrez à Dieu par le merite de la croix; & qui est plus,

La prestrise & le sacrifice vöt ensemble.

Isa. 66.

Malac. 1.

Psal. 109.

Les Apostres & Prestres legats de nostre Seigneur.
2. Cor. 5.

Calu. l. 2. Instit. c. 15 § 6.
Apoc. 6.
Les Ministres compagnons de IESVS-CHRIST selõ Caluin.

Les Prestres vicaires de IESVS-CHRIST.

Notez, il dict nous, & non le corps du Sauueur. Sacrifice des prieres.

Blasphemes de Caluin de la iustice imputatiue.

Exposition fausse de Caluin sur la sacrificature chrestiẽne.

La sacrificature de IESVS-CHRIST.

Tous les Chrestiens offrent.

Sacrificature & sacrifice chrestien.
S. Aug. l. 10 de ciui. c. 20.

Les Chrestiens, sacrificature Royale.
1. Pet. 2. 9.

S. Iean. apoc. 1. 16
Calu. l. 2. Inst. c. 15 § 6.

La sacrificature des bõnes œuures est cõmune à tous les iustes en tout temps.

les Iuifs offrās à Dieu en ceste foy les bestes selon l'ordre d'Aaron, estoyēt sacrificateurs de IESVS-CHRIST, & par consequence sacrificateurs selon l'ordre de Melchisedec, qui sont choses absurdes. Il s'ensuit de la mesme glose, que les Anges, ausquels personne ne dict auoir esté communiqué le sacerdoce, seront sacrificateurs : car ils s'offrent eux-mesmes à Dieu. Toutes ces choses sont absurdes, parquoy l'exposition de Caluin sur la sacrificature communiquée aux Chrestiēs par IESVS-CHRIST, ne peut estre vraye, ne pouuant la fausseté prouenir que de la fausseté, non plus qu'vn corbeau ne peut estre engendré que par vn corbeau. Dauantage ceste sacrificature marque l'Eglise saincte de dol & de fraude, & la faict maudite. C'est dol & fraude d'offrir à Dieu le pire, quand on luy peut offrir le meilleur. Or est il que l'Eglise a receu en don IESVS-CHRIST, comme remonstre Isaïe, *Vn enfant nous a esté donné*; & IESVS-CHRIST parlant de ce don, qui est luy-mesme, *C'est mon pere qui vous a donné le pain celeste*; & n'y a rien qui soit tant dóné & tant à la main à l'Eglise, que IESVS-CHRIST : non le ciel, non la terre, non aucune autre creature : & toutes-fois au lieu d'offrir à Dieu son fils, qui est vne offrande tres-plaisante, & tres-digne de luy, elle faict present selon Caluin d'vne chose, qui est non seulement moindre, mais encor est abomination. Telle sacrificature de Caluin, n'est-ce pas la sacrificature & le sacrifice de Caïn, qui mettoit la paille sur l'autel de Dieu, au lieu du bon grain ? Telle sacrificature n'est elle pas digne de malediction, comme celle de Caïn? & dire que Dieu a pour aggreables les abominations & puantises, en quelque titre que ce soit, n'est-ce pas se mocquer de luy blasphematoirement ? Dieu, la mesme pureté, la mesme saincteté, & la mesme bonté, qui deteste infiniement toute ordure, prendra-il en odeur de suauité les abominations ? & le sang du fils de Dieu n'aura-il peu nettoyer son Eglise, & luy donner moyen de faire des bonnes œuures de vertu, & de soy plaisantes deuant ses yeux? n'aura-il eu la force, sinon de couurir la playe, la dissimuler, sans la pouuoir guarir ? Et s'il a nettoyée son Eglise, cóme toute l'Escriture l'atteste, pourquoy ne donne Caluin ceste loüange à Dieu, plustost que de le faire acceptateur de choses puantes, au lieu de bonnes : & le faire impotent, ignorant, iniuste, & dissimulateur, plustost que tout-puissant operateur de saincteté & de iustice ? ô heresie vrayement infernale, & digne de la malediction de Caïn ! ô doctrine saincte de l'Eglise de Dieu, qui enseigne, & practique la vraye sacrificature de IESVS-CHRIST, offrāt à Dieu IESVS-CHRIST, & soy-mesmes en IESVS-CHRIST ; faisant estat, non de soy mesmes, mais de IESVS-CHRIST. C'est la sacrificature & l'offrande que Dauid preuoyant d'vn œil prophetique, & parlant comme s'il la practiquoit desia, disoit ainsi : *Que rendray-ie au Seigneur pour toutes les choses, qu'il m'a données? Ie prendray le calice de salut, & inuoqueray le nom du Seigneur.* C'est le calice de ce sang precieux, qui nous laue & nous abbreuue à salut, & auquel nous inuoquons le nom de Dieu. Et au mesme Pseaume, *Tu as rompu mes liens : ie te sacrifieray l'hostie de louange, & reclameray le nō du Seigneur.*

Les Anges sōt Prestres selō Caluin.

Selō Caluin l'Eglise est maligne, & maudite en sa sacrificature. Isa. 9. Ioan. 6.

L'offrande de l'Eglise selon Caluin, est vne abomination.

Blasphemе de Caluin en la iustice imputatiue. Contre la iustice de Dieu.

Contre le merite du sang du Sauueur. L'espouse du Sauueur toute belle. Cant. 4. 7.

Psal. 115. 4. 7.

C'est nostre Eucharistie le vray sacrifice de loüange, & le vray TODAH faict au sacrifice du corps du fils de Dieu, & la vraye sacrificature des Chrestiens. Mais dira quelqu'vn, si ceste sacrificature est commune, donc tous les Chrestiens sont tous Prestres, & sacrificateurs, selō que les aduersaires colligēt des paroles de S. Pierre, & S. Ieā, cy dessus alleguées. Ie dis qu'ils le sont tous en leur façō & en corps, ainsi qu'auons dict, mais non pas tous egalement : Toute l'Eglise sacrifie voiremēt, & tous les membres d'icelle : mais chascun selon son rang : les vns faisans propremēt l'estat de prestrise : les autres sacrifiant par leur ministere, le corps du Sauueur : & par eux mesmes, les bōnes œuures. Quand on dict que l'hōme voit, ou parle, ce n'est pas à dire que les pieds & les mains voyēt & parlent : ce sont proprement les yeux & la lāgue, qui font cest office : les autres membres voyent & parlent par eux. Et comme l'on dict simplement, que l'homme voit & parle, combien qu'il n'y ait que les yeux & la lāgue, qui le facent : de mesme on dict que l'Eglise sacrifie le corps du Sauueur, encor qu'il n'y ait qu'vne sorte de gens, qui vacquent proprement à l'exercice de ceste charge, & les autres par eux. Dieu auoit dict iadis aux Iuifs ce que S. Pierre & S. Iean disent des Chrestiens: *Si vous obeyssez à ma voix, vous serez mon propre heritage, & vn royaume de sacrificateurs, & gent saincte.* Si bien que tout le peuple Iudaïque estoit appellé sacrificateur selon l'ordre d'Aaron : mais cela s'entendoit de telle maniere, que les vns estoient proprement Prestres & sacrificateurs, les autres sacrifioiēt par leurs mains les bestes & autres choses de ceste loy. De mesme donc le peuple Chrestien est sacrificateur de IESVS-CHRIST, selon l'ordre de Melchisedec, mais les vns sacrifient comme propres & domestiques officiers des autels de Dieu, & les autres par leur seruice. Et c'est l'ordre que le prophete Isaïe, & le prophete Malachie auoient prophetisé : l'ordre que le fils de Dieu a creé, en disant, *faictes cecy en ma memoire*, parlant à ses Apostres : sur quoy S. Gaudentius ancien docteur, *Le Seigneur*, dict-il, *commanda à ses fideles disciples, qu'il sacra premiers Prestres de son Eglise, d'exercer sans intermission les mysteres de vie eternelle, qui doiuēt estre celebrés par les Prestres en toutes & chascunes les Eglises de l'vniuers.* Les Euesques & Prestres ont succedé aux Apostres, & la prestrise de IESVS-CHRIST a continué par le fil de ceste succession iusques à nous, & continuera iusques à la fin du monde. Et n'y a rien plus clair és escrits des saincts, que l'assertion de ceste prestrise & de cest ordre de gens destinez au seruice des autels Chrestiens. Et quand les Ministres obiectēt que le nom de Prestre ne se trouue point escrit au nouueau testament, voulans par cela reiecter nostre foy : ils monstrent qu'ils sont tousiours grammairiens, s'accrochans aux syllabes des noms, & laissans la chose. Ainsi debattēt-ils du nō de la Messe : ainsi debattront-ils, s'ils veulent, du mystere de la Trinité, qui ne se trouue non plus exprimé par nom propre en toute la saincte Escriture, que le nom de Prestre au nouueau testament, pour signifier les sacrificateurs Chrestiens. Mais n'est-ce pas assez que la prestrise & la chose s'y trouue ? Si le nom n'a esté vsurpé si tost, les Ministres deuoyent considerer, que ç'a esté la prudence des Apostres,

En quelle façon tous les Chrestiens sont Prestres.

L'hōme voit & parle par certains sens.

Prestrise generale des Iuifs. Exod. 19. 5. 6. Des Chrestiens. 1. Pet. 2. 9.

Isa. 66. Malach. 1.

L'ordre de prestrise institué par le Sauueur. S. Gaudēt. tract. 2. de exod.

Pourquoy le nom de sacrificateur n'a esté si tost vsurpé en l'Eglise.

Prudence des Apostres & premiers pasteurs Chrestiēs.

de n'vsurper point les mots de Prestre & de sacrifice en ces commencemens de l'Eglise naissante, de peur de ne confondre le sacrifice Chrestien auec le Iudaique, qui tenoit encor bon auec le temple, & donner occasion d'erreur par la communication des mots : à la mesme façon que les anciens Peres s'abstenoyent du mot de temple, commun aux Iuifs & Payens : & au lieu de temple, disoyent *L'Eglise*, *Basilique*, *Memoire* des martyrs, affin de ne sébler faire les mesmes choses auec eux, soubs vn mesme nom. Les Ministres se deuoyent contenter, qu'ayant esté demoli le temple des Iuifs, & le danger de confusion & d'erreur osté, les saincts Peres ont vsé du mot de *sacrificateur & prestrise* en propre terme. S. Augustin en vse tres-souuent & nommément aux liures de la cité de Dieu : S. Cyprien presque en toutes ses epistres: Tertullien tres-souuent, & en particulier au liure de la prescription des heretiques, *de Velandis virginibus*, & de l'oraison; S. Hierosme tres-souuent, & tres-euidemment contre les Luciferiens ; S. Ambroise aussi, principalement sur le Pseaume 38. & au liure qu'il a escrit des Sacremens, & en vn autre de la dignité des Prestres; S. Denys au liure de la hierarchie ecclesiastique; Eusebe tres-souuent ; & S. Chrysostome a escrit six liures de la prestrise, parlant d'icelle, & des Prestres Chrestiens, en propre signification: & n'y a rien plus clair aux escrits des Peres anciés Latins & Grecs. Et qui peut ignorer l'ordre des euesques, & des prestres sacrificateurs, en l'Eglise Catholique? Et qui est tant grossierement versé en l'histoire ecclesiastique, qui ne sçache cela ? Qui a ouy quelque nouuelle de l'antiquité, quelque bruit des liures anciens, quelque mention des ordónances Apostoliques, qui n'aye quant & quant appris le rang & l'office des Prestres ? Et qui nie ceste verité, n'est-il pas extremement ignorant, s'il parle en conscience, ou extremement impudent, s'il a de la science ? & qui veut qu'on le luy prouue, n'est il pas digne d'estre renuoyé, comme celuy qui voudroit qu'on luy monstrat par raison, que le feu est chaud, & la neige blanche ?

Les anciés s'abstenoient du mot de temple. Eglises, Basiliques, Memoires noms des temples des Chrestiés.

S. Aug. l. 10 de ciu. c. 10. S. Cypr. in omnib ferè epistolis. Tertull. S. Hieron. S. Ambros.

S. Dionys. c. 1. 3 & 5. Ecclesf. hierar. Euseb l 5 demonst. Euãg. c. 3.

Negation impudente renuoyée. L'ordre des Prestres dressé à l'honneur de Dieu en la loy de grace.

CHAP. XXIX.

QVe dict donc du Plessis, quand il dict, *Nous nions qu'il y ait au nouueau testamét vn ordre de gens ordonnés, pour le sacrifier* (IESVS CHRIST) *de nouueau : & affirmons que toute l'Escriture n'en dict vn seul mot : non moins qu'il y ait vne reiteration du sacrifice de* CHRIST, *& nul des Peres ne l'a interpreté, comme noz aduersaires auiourd'huy.* Que dict du Plessis disant cecy ? il dict que le soleil ne luict point ; il dict ce que disoit Zenon, qu'il n'y a rien qui se meuue en l'vniuers ; & ce que disoit Anaxagoras, que la neige est noire. Il dict autant de mensonges, que de paroles. Mais espluchons son dire. *Nous nions qu'il y ait des gens ordónez pour sacrifier de nouueau* IESVS-CHRIST. S'il entend par le mot, *sacrifier*, crucifier ; Il se iouë ridiculement en l'ambiguité du mot, & se pince les flancz pour s'exciter à rire, veu qu'il n'y a homme si insensé, qui die qu'il y ait vn ordre de gens en l'Eglise ordonnés pour crucifier IESVS-CHRIST : s'il parle du sacrifice & des sacrificateurs, au sens de nostre question, comment est-il si hardi de parler si haut, & desmentir l'Escriture qui dict, & auec elle toute l'antiquité, comme nous auons prouué cy-dessus, que IESVS-CHRIST s'est luy-mesme sacrifié par vn sacrifice non-sanglant en l'Eucharistie, selon l'ordre de Melchisedec, & qu'il a commandé de faire le mesme à ses Apostres, & reïterer ce sacrifice en sa memoire, & qu'en leur personne il a ordonné des Prestres sacrificateurs ? *Toute l'Escriture n'en dit vn seul mot* ? Et où est-ce que ce Capitaine a eu les yeux & les oreilles, quand il a leu, ou bien ouy lire l'Escriture ? le bruit des armes l'a-il empesché d'entendre les loix de Dieu, comme iadis Marius les loix des Romains ? Les Pseaumes de Dauid sont-ils Escriture ? Dauid ne dict-il pas, & apres luy S. Paul, que IESVS-CHRIST *est Prestre eternellement, selon l'ordre de Melchisedec* ? Ouy, mais il ne dict pas qu'il y ait des Prestres & sacrificateurs: Et où sera donc exercée ceste prestrise & sacrificature eternelle, si ce n'est en l'Eglise de IESVS-CHRIST, par les Prestres ses vicaires ? Est-il Prestre au ciel selon l'ordre de Melchisedec, offrant pain & vin à son pere ? ou bien est-il appellé en vain sacrificateur selon l'ordre de Melchisedec? la prophetie d'Isaïe est-elle Escriture ? ne predict-elle pas que Dieu choisira des sacrificateurs & Leuites en la loy de grace? qui sont ces sacrificateurs & Leuites, sinon noz Prestres ? *Et nul des Peres n'a interpreté ce sacrifice cóme nous l'interpretons* ? Est-il bien possible? Et tous les Peres qu'auons allegué, ont-ils donné autre interpretation, que celle que nous dónons? ains la prenós nous d'ailleurs que de leurs liures ? ont-ils asés clairement dict, qu'il y a des Prestres en l'Eglise de Dieu, qui non seulemét ont l'administration de la parole de Dieu & des Sacremens, selon le sens de Kemnice & des Ministres, mais aussi qu'ils sont ordonnés pour sacrifier seló l'ordre de Melchisedec, & offrir à Dieu en ceste façó, tous les iours, le corps de IESVS-CHRIST, que luy mesme offre incessamment au ciel en vne autre façon? Que veulent dire tous les anciens, quád ils appellét tels officiers, Sacerdotes, sacrificateurs ? Que veut dire S. Augustin, quand il escrit que *les Euesques & Prestres sont propremét sacrificateurs* ? Que veut dire le quatriesme Concile de Carthage, quand il dict que *les Diacres sont destinez à prescher, & aux autres seruices de l'Eglise ; mais non pas à sacrifier, d'autant qu'ils n'ont encor ceste puissance*? Que veulent tous ceux qu'auós allegué cy-dessus, quand ils disent que ce sont les Prestres, qui sacrifient le corps du Sauueur à l'autel, selon l'ordre de Melchisedec ? Du Plessis a-il mieux encor icy entendu les langues, les Escritures, l'antiquité, les Conciles, que les SS. Basiles, Chrysostomes, Gregoires, Ambroises, Hierosmes, Augustins, & autres lumieres semblables de l'Eglise de Dieu ? Luy Capitaine occupé aux armées, ayant les oreilles pleines du bruit des trompettes, des tambours, des scopeteries, des pistolles & harquebuses, des tonnerres & foudres des Canons, le corps enuelopé des meslées des batailles, des tourbillons & des furies de guerre, aura-il eu meilleure veuë, meilleure ouye, l'esprit de Dieu plus familier, pour

Du Plessis l. 3. c. 3 p. 391.

IESVS-CHRIST Prestre eternel. Ps. 109. 4. Heb 7. 17.

Pag. 391.

Episcopi & presbyteri sũt propriè sacerdotes. S. Aug. l. 10 de ciu. c. 10.

Concil. 4 Carth. can. 4.

mieux voir & penetrer le sens des saincts escrits, que ces amis & domestiques de Dieu, qui ne vaquoyent qu'à ieusnes, prieres, & oraisons, & à la lecture & meditation des saincts liures? Certes il valoit mieux de faire ce qu'il faict ailleurs apres Caluin, ne se souuenant pas bien de ce qu'il dict icy, à sçauoir de contreroller les anciens, & dire qu'ils auoyent imité la prestrise & la façon de sacrifier des Iuifs, que de prononcer vn si general dementi, & nier tout à faict y auoir eu des sacrificateurs en l'Eglise. Il valoit mieux obiecter ce qu'il obiecte ailleurs encor apres le mesme Caluin, que c'estoit destruire l'vnique sacerdoce de IESVS-CHRIST, luy substituant des Prestres. Ceste reprehension, & cest argument est plus fort, & moins inciuil que ceste negation: mais tout n'en vaut rien en fin du compte. La reprehension est impudente & d'elle mesme se refute assés: car qui pourra oüir d'oreille patiente, que toute l'antiquité soit contrerollée par Caluin & par du Plessis? & l'argument est vne cheneuotte. Car les Euesques & les Prestres ne succedent pas à IESVS-CHRIST en droict de pareille auctorité, ny en chef d'ordre, comme les enfans d'Aaron à leur Pere, ny comme compagnons de sacrificature, ainsi que les Ministres selon Caluin; mais comme seruiteurs, vicaires, & ambassadeurs, ainsi que parle S. Paul, & comme auons dict ailleurs: & ceste multitude ne destruit ny l'eternité, ny l'vnité du sacerdoce de nostre Seigneur; non plus que la multitude de Magistrats, ou d'ambassadeurs, la durée, ou l'estat du Roy: mais luy donne exercice & cours. Et comme IESVS-CHRIST, entant que pasteur & docteur, a des vicaires pasteurs, & docteurs en son Eglise, qui paissent & enseignẽt visiblemẽt ses enfans en sa place, sans diminuer en riẽ sa dignité, en qualité de pasteur & docteur, non plus la diminuent-ils en qualité de sacrificateur. Nous auons donc vn certain ordre de gens ordonnés en l'Eglise pour seruir aux autels Chrestiens, & faire ce que persone ne peut faire, qui ne soit appellé à ceste vacation. Nous auons donc vn sacrifice vray & propre en l'Eglise: car de l'assertion de l'vn, s'ensuit necessairement l'assertion de l'autre. Ce sacrifice est nostre Messe, où le corps du Sauueur est offert, qui est la mesme oblation qui fut offerte en la croix en sacrifice sanglant, que le mesme IESVS-CHRIST offre sans appareil de sacrifice incessamment au ciel en personne, & tous les iours en terre par ses vicaires en sacrifice non-sanglant. Et comme il est agreable à Dieu qu'il luy soit continuellement offert là-haut; aussi luy est il acceptable qu'il soit plusieurs fois offert çabas; c'est tousiours vne mesme victime offerte en diuerses façons, & par actions iterées, tant pour honorer sa maiesté par le supreme culte de ce diuin sacrifice, & par la souuenance quotidienne de ce sien bien-faict, que pour appliquer aux membres de son fils, le pris infini du sacrifice de la croix, qui est viuement, sainctement, & efficacement representé en cestuy-cy.

Calvin contrerolle tous les anciens.

Pretendue iniure. Calu. l. 2. Inst. c. 15. §. 6. & l. 4. c. 18.

Les Prestres ambassadeurs. 2 Cor. 5. 20.

Les Prestres vicaires de IESVS CHRIST entant que sacrificateur docteur & pasteur.

Nul Prestre sans vocation. Hebr. 5. 4

Nulle prestrise sans sacrifice.

Que les anciens ont appellé sacrifice, la Messe.

CHAP. XXX.

SI les Ministres monstrent leur ignorance & impudence, nians qu'il y ait eu tousiours des Prestres & sacrificateurs, tels qu'auons dict, en l'Eglise: ils ne la monstrent pas moins à nier que les anciens ayent appellé la Messe sacrifice, qui est vn autre argument pour nous; en quoy ils ont si bien persuadé du Plessis, qu'à la poincte du quattriesme chapitre de son troisiesme liure, il ose d'vne hardiesse merueilleusement asseurée donner contre toute l'antiquité, niant que les anciens ayent appellé la Messe, sacrifice. Il faict parler les Catholiques ainsi, *Si ne pouuez vous nier, dient ils, que les anciens n'ayent appellé la Messe sacrifice*: Et respond, *Ains nous leur auons nié tout à plat, & prouué euidemment que les anciens n'en cognoissent pas seulement le nom.* C'est à la verité aux Ministres, à nier tout à plat, & practiquer le prouerbe, qui dict qu'vn ignorant auec la sappe d'vn *nego*, mettra plus à terre de verités, que cent philosophes n'en sçauroyent bastir en prouuant. C'est le mestier des Ministres d'vser de *nego* par tout: & leur science est de nier tout & mettre toute la religion à sac & à rien, les Sacremens, l'Eglise visible, les bonnes œuures, les merites, le franc arbitre, le purgatoire, les traditions ecclesiastiques, les ceremonies; en somme, leur CREDO c'est NEGO. Est-ce donc merueille s'ils nient que les Peres appellent sacrifice, la Messe? Et du Plessis faict-il rien de nouueau, le niant tout à plat? ie pense bien que non; mais ce qu'il dict *auoir prouué, & euidemment prouué, que les anciens ne cognoissent pas le nom de la Messe*, c'est vne nouuelle brauade, & ce sera vne vieille mensonge, deuant qu'il aye faict ce qu'il dict. S'il parle du nom de la Messe, nous auons monstré que deuant S. Ambroise il estoit né; que S. Ambroise, S. Augustin, que S. Leon, que les plus anciens Conciles, le Romain soubs Syluestre premier, le premier de Carthage, & autres auoyent cogneu ce nom, & en auoyent vsé: s'il parle de la chose, nous auons assés faict pour dessiller les yeux aux aueugles: & assés apporté de lumiere, pour leur faire voir, & par les Peres anciens, & par l'Escriture saincte, que la Messe est vray sacrifice: s'il ne tient qu'à leur en citer encor quelques vns, les voicy.

S. Chrysostome, CHRIST *est offert en plusieurs lieux; non plusieurs* CHRISTS, *mais vn* CHRIST *par tout, là & là estant tout entier: non plusieurs corps, mais vn corps.* Et parle de la Messe & des autels, ausquels est offert & sacrifié IESVS-CHRIST.

S. Hyppolite martyr en l'oraison de l'Antechrist, ou du iugement, introduict IESVS-CHRIST parlant ainsi aux Prestres, *Venés Pontifes & Prestres, qui tous les iours aués immolé mon corps.*

S. Ambroise, *Lors que nous sacrifions,* CHRIST *est present,* CHRIST *est immolé.*

S. Augustin, *Que peut il estre offert, ou accepté de plus agreable, que la chair de nostre sacrifice, le corps faict de nostre Prestre?*

Les Prestres & Diacres d'Achaïe plus anciens que tous ceux-cy, escriuans le martyre de

Le mestier des ignorans, & des Ministres.

Nier tout.

Leur Credo.

Cy dessus l. 1. c. 6.

S. Chrys. hom. 17. in ep. ad Heb.

S. Hyppol. orat. de Iuditio.

S. Ambr. in 1. cap. Luc.

S. Aug. l. 4 de Trinit. c. 14.

Presbyteri Achaiae in

epistola missa ad omnes ecclesias.

S. André, tesmoignent qu'il parla en ces termes au Proconsul Ægeas. *I'offre tous les iours l'agneau sans tache en l'autel, la chair duquel apres que toute la multitude des croyans aura mangé, iceluy agneau immolé perseuere entier & viuant.* Ce sainct Apostre parle-il assés ouuertement de la Messe, & du sacrifice d'icelle, contre la negation platte de du Plessis? le premier Concile de Nicée cy deuant elegamment faict latin par le docte Robert Balfour Escossois, Concile que Caluin & les Sectaires reçoiuent, dict apertement que l'agneau de Dieu est immolé en la table sans occision. Voicy les paroles du cinquiesme canon.

Conc. Nic. 1 cap. 5. La reelle presence de IESVS-CHRIST immolé sur l'autel par les Prestres.

Dauantage en la diuine table, ne nous arrestons pas bassement au pain & au calice, qui nous sont mis deuant, mais esleuans nostre esprit, entendons par la foy, que l'agneau immaculé qui efface les pechés du monde, gist en icelle sacrée table, immolé par les Prestres non-sanglantement: & que prenans veritablement son precieux corps & sang, nous croyons que ce sont les gages de nostre resurrection. Ceste saincte & venerable assemblée, declare en peu de mots, & la verité du sacrifice non-sanglant de la Messe, selon l'ordre de Melchisedec, & la reelle presence du corps precieux de IESVS-CHRIST au Sacrement. Il nomme les Prestres en propres termes ἱερέας SACRIFICATEVRS: l'autel, par periphrase notoire, TABLE SAINCTE. Et ce seul Canon est suffisant pour foudroyer l'heresie des Ministres sans autre effort: & suis estonné que du Plessis l'ait osé mettre en son liure. Mais que n'osera celuy qui a laissé la verité Catholique, & qui a fermé ses yeux contre le soleil? Il tourne *θυόμενον ἀθύτως immolé sans immolation*, ce qui se pouuoit tolerer estant prins cõme l'entend le Concile, & tous les Peres Grecs, à sçauoir *non sanglantement, sans occision*, INCRVENTÈ, comme les Latins parlent: mais selon le sens qu'il luy donne ailleurs, sa version est mensongere & contradictoire, *Immolé*, dict-il, *sans estre immolé, & donc mangé sans estre mangé: & toutes-fois vrayement immolé: vrayement mangé.* Le sens de sa glose est, que l'agneau n'est ny vrayement mangé, ny vrayement immolé: qui est vn sens du tout contraire à la verité du canon. Et quand il adioute, *& toutes-fois vrayement immolé, & vrayement mangé*, c'est vne manifeste contradiction: *vrayement, & non vrayement*: c'est autant que si on disoit veritable, sans verité: ou illuminé, sans lumiere. Il y a vn grand nombre de tesmoignages, que nous pourrions citer; mais qu'est-il besoing de faire la liste plus longue? Kemnice tres-impudent heretique, & sans front, quand il faut nier la verité, & plein de tenebres pour couurir le mensonge, le confesse. *Il ne se peut nier*, dict-il, *que les anciens parlans de la celebration de la Cene du Seigneur* (il n'ose dire de la Messe) *n'vsent souuent des mots de sacrifice, d'immolation, d'oblation, de victime, d'hostie.* Il ne pensoit pas qu'il y deut auoir des Capitaines François, qui feroyent ce qu'il a dict estre impossible, & qui nieroyent tout à plat. Luther n'a pas osé nier tout à plat vne si manifeste verité, mais il a esté plus hardi & trop rond d'vne autre façon, disant, *Qu'il ne se soucioit de l'auctorité de tous les anciens, non de mille Cypriens, non de mille Augustins*, & se moque impudemment de tout ceux qui les citent. *N'est-ce pas ce que ie dis*, dict-il, *que ces Asnes Thomistiques ne sçauent rien produire, que la multitude des hommes, & l'vsage de l'antiquité?* Ne voila-pas deux champions, du Plessis & Luther, aussi bien appoinctés contraires en teste, comme de bon accord en queüe, pour donner contre la verité? l'vn hardi à nier: l'autre à confesser: & tous deux à la ruine de la doctrine de l'Eglise de Dieu, & à leur propre confusion?

Du Pleß. l. 3. c. 4 p. 398.

Ἀθύτως Incruentè sans occision.

Mensonge & contradiction. Du Pleß. l. 4. c. 4. p. 784.

Confeßiõ de Kemnice p. 782.

Impudẽce de Luther l. de abroganda Missa. & l. cont. Regem Angliæ.

Que les anciens ont appellé l'Eucharistie sacrifice, en termes propres, & non pour estre vne bonne œuure seulement.

CHAP. XXXI.

Kemnice refuté.

MAis que dict Kemnice pour diuertir ailleurs le tesmoignage des anciens, qu'il confesse parler pour nous? Il dict ce que du Plessis seme par-cy par-là, que les anciens ont appellé sacrifice l'Eucharistie, à cause du pain & du vin, que le peuple y offroit, ou des aumosnes, prieres, actions de graces, ou predications, qui se faisoyent en l'Eucharistie. Mais ce sont gloses importunes & miserables euasions: Car il est tres-euident à ceux qui ont entendement, que les Peres que venons de citer, & tous les autres en semblable subiect, parlent de l'oblation du corps de IESVS-CHRIST, qu'ils disent ne pouuoir estre offert, que par les seuls Prestres: où le pain, le vin, les autres bonnes œuures estoyent offertes, comme elles sont encores, d'vn chascun qui vouloit. *Il n'est pas permis*, dict Tertullien, *à vne femme, de parler & d'enseigner en l'Eglise, de baptiser & d'offrir*, c'est à dire sacrifier: Car offrir autres choses il est permis à tous. Epiphane en l'heresie septante-neuf, monstre par plusieurs raisons, qu'il n'est loisible à la femme de sacrifier, & que IESVS-CHRIST ne l'a voulu permettre, non par mesme à sa mere, ains seulement aux Apostres, qu'il auoit sacré Prestres. Si sacrifier, c'est faire des bonnes œuures, IESVS-CHRIST donc, selon l'opinion d'Epiphane, auroit defendu à sa mere de prier Dieu, de ieusner, de faire l'aumosne, & faire autres pieuses actions: ce qui est absurde à penser. C'est donc le vray sacrifice, qui luy estoit interdict: c'est donc le sacrifice du corps de IESVS-CHRIST, l'œconomie duquel, dict Epiphane, a esté prohibée aux femmes, & commise seulement aux hommes. En mesme sens le Concile de Nicée, & sainct Hierosme escriuant à Euagrius, enseignent qu'il n'est loisible aux Diacres de sacrifier: mais seulement aux Euesques & Prestres. Si par le mot de sacrifice ils vouloyent signifier les bonnes œuures en l'Eucharistie, pouuoyent-ils defendre aux femmes & aux Diacres de sacrifier, c'est à dire de faire des aumosnes & autres sainctes œuures? Dauantage puis que ces œuures pieuses se pouuoyent faire, & se faisoyent en vn autre lieu qu'en l'Eucharistie, pourquoy est ce que ces saincts Peres ne les appellent iamais le sacrifice, l'immolation, & la victime du corps de IESVS-CHRIST? pourquoy ne dient-ils iamais, que le corps de IESVS-CHRIST y est offert? & le dient seulement de l'Eucharistie en la Messe? Kemnice trouue encor vne branche pour se tenir: *Ils appellent*, dict il, *l'Eucharistie plustost sacrifice, parce que l'action d'icelle est sacrée.* Et l'action du baptesme & des autres Sacremens, n'est elle pas sacrée? Ces Peres

Tertull. l. de veland. virg.

Epiph. heres. 79.

Conc. 1. Nic. cap. 14. S. Hier. ep. ad Euag.

Autre euasion de Kemnice. Nul Sacrement, sinon l'Eucharistie, appelé sacrifice.

ont-ils iamais pour cela appellé sacrifice le baptesme, ou autre Sacrement, que l'Eucharistie? Il se remue encor, & dict que c'est parce qu'elle represente le sacrifice de la croix. Nous sçauons bien que l'Eucharistie represente le sacrifice de la croix. S. Paul le dict, & les docteurs l'escriuent. *Les Chrestiens*, dict S. Augustin, ***celebrent la memoire du sacrifice ia accompli par la sacrosaincte oblation & participation du corps de*** CHRIST. Mais ce n'est pour ceste raison, que l'Eucharistie est par eux appellée vray sacrifice: car le serpent d'Airain, qui representoit le sacrifice de la croix; la predication, l'histoire, l'Euangile de la passion, qui le representent, seroyent vrays sacrifices, ce que personne d'iceux ne dict; Ils croyent donc que l'Eucharistie est vray sacrifice, pour vne autre cause, que nous dirons tantost, & ne donnent le nom de propre sacrifice à aucun autre mystere de l'Eglise, qu'à l'Eucharistie. Que si par fois ils nomment les bonnes œuures sacrifices, ils declarent tousiours qu'ils entendent les sacrifices generaux spirituels & communs à tous, & non le vray & particulier; comme au contraire quand ils parlent de l'Eucharistie, ils l'appellent sacrifice sans addition, & luy donnent des Epithetes & surnoms, qui ne peuuent estre donnés qu'au vray, propre, & plus grand sacrifice des autels de Dieu. S. Chrysostome, & les Peres Grecs à toutes periodes l'appellent SACRIFICE TERRIBLE, ET PLEIN D'HORREVR, pour la maiesté de celuy qui y est offert. Eusebe l'appelle SACRIFICE PLEIN DE DIEV. S. Cyprien PLEIN ET VRAY SACRIFICE. S. Augustin en vn lieu, SOVVERAIN ET TRES-VRAY SACRIFICE. En vn autre lieu, TRES-VRAY ET SINGVLIER SACRIFICE. Le mesme dict que ce sacrifice est offert par toute la terre, en culte de latrie, & souuerain honneur deu à Dieu seul; & les Peres l'appellent latrie non-sanglante, c'est à dire souuerain honneur donné à Dieu par sacrifice non-sanglant. S. Denys l'appelle le mystere celeste; l'oblation du tres-sainct sacrifice, les augustes & tres-saincts mysteres. Ces titres ne peuuent estre donnez aux autres mysteres de l'Eglise, & moins encores aux bonnes œuures. Nous auons donc le tesmoignage des Peres, qui dient euidemment que la Messe est le seul & vray sacrifice prenant le mot en ses propres termes, à l'exclusion de toutes autres actions; & recognoissent la chose & le nom de sacrifice en la Messe. Que dict donc du Plessis niant tout à plat que les anciens n'en cognoissent non pas mesmes le nom? Certes il dict vne grosse mensonge, pour laquelle couurir, ie luy conseille de faire vn estuy à sa negation, ou tout plat, ou tout rond, s'il ne veut faire voir dauantage au monde, ou qu'il est du tout ignorant de l'antiquité, ou ennemy iuré de la verité. Ie luy conseille encor de remettre en leur lieu les passages des Peres mal rangés, & aussi mal à propos alleguez en son liure, sur ce subiect: car il les cite pour les sacrifices des bonnes œuures, pour auerer le sacrifice de la croix, au lieu qu'il les deuoit citer, s'il pouuoit, contre le sacrifice de la Messe, ce qui estoit en question; les Catholiques parlent clairement du propre & vray sacrifice; luy parle du commun & general, les Catholiques tirent à l'Orient, & luy en bon Capitaine, pour les ioindre, tire vers le Ponant: &

S. Aug. l. 20. cont. Faust. c. 18.

Le serpent d'Airain Num. 21.

Les epithetes donnez à l'Eucharistie, monstrent qu'elle est vray sacrifice. Horrible. Plein de horreur. S. Chrys. hom. 60. ad pop. Antioch. hom. 21 in acta. hom. 41 in 1. Cor. Euseb. l. 1. Demonst. Euang. c. vltimo. S. Cyprian. l. 1 ep. 3. S. August. l. 10. de ciu. c. 20. & l. de spirit. & lit. c. 11. S. Dionys. Areop. epi. ad Demoph. & l. de eccles. hierarch.

Negation tout à plat de du Plessis.

Preuue des aduersaires hors de butte.

qui est pis, il est tousiours affairé à corrompre tout ce qu'il cite. I'en mettray vn exemple. En sainct Clement Alexandrin, qu'il met en auant des premiers en ce lieu, sur ce subiect, comme le plus proche des Apostres, & le plus preignant à son aduis, pour monstrer que nous n'auons aucun propre sacrifice. Sainct Clement dict, ***Nous ne sacrifions point à Dieu, & à bon droict: car il n'a faute de rien, mais nous glorifions celuy qui a esté sacrifié pour nous, en nous sacrifiant nous mesmes***; A ces paroles particulierement il attache la glose disant, *Tellement qu'il ne recognoit point de sacrifice proprement dict, quand il dict* NOVS NE SACRIFIONS POINT. *Il en recognoit de l'autre façon, à sçauoir les oraisons des fideles.* Pour voir la falsification de ce passage, comme presque de tous les autres, il ne faudroit que lire les paroles de l'aucteur en leur lieu: pour la voir icy, Il faut noter que S. Clement parle en cest endroict-là contre les Iuifs & Payens, des vertus de l'ame, monstrant qu'elles sont tousiours vn sacrifice necessaire & agreable à Dieu, & que sans icelles les sacrifices externes ne plaisent point à sa diuine maiesté, n'ayant icelle que faire de la chair des bestes, & presens de la terre, sans la bõne cõscience des hommes: & que mesmes la loy de Moyse, toute affairée à la celebration de tels sacrifices, l'entendoit ainsi: en quoy ce sainct docteur faisoit allusion à ce que Dieu disoit, *Ie veux misericorde & non sacrifice.* Item, *Mangeray-ie la chair des taureaux? ou boiray-ie le sang des boucs?* Apres ces remonstrances il conclud contre les sacrifices charnels des Iuifs, & plus encor contre ceux des Payens, qui pensoyent que leurs Dieux auoyent besoing de leurs sacrifices, ***Nous ne sacrifions point à Dieu, & à bon droict: car il n'a faute de rien, mais nous glorifions celuy qui a esté sacrifié pour nous.*** Et nous disons le mesme: Nous ne sacrifions point les bestes à la façon des Iuifs & des Payens, comme si Dieu auoit affaire de tels mets & presens: mais nous taschons d'auoir en premier lieu la vraye foy de son fils, la charité, & les vertus Chrestiennes, & honorons Dieu par les bonnes œuures de ces vertus: lesquels sacrifices sont tousiours necessaires pour nous, & agreables à Dieu. Que prouue donc du Plessis? & de quel antecedent faict-il descendre le fil de sa conclusion? Si S. Clement dict, *Nous ne sacrifions poinct comme les Iuifs, & les Payens*, s'ensuit-il qu'il ne recognoisse aucun sacrifice proprement dict entre les Chrestiens? S'ensuit-il, que s'il mesprise les sacrifices Iuifs & Payens, & qu'il loüe les sacrifices des vertus, qu'il reiecte le sacrifice des Chrestiens institué par l'aucteur des vertus? Les Ministres & du Plessis seront-ils tousiours en mesmes tenebres, non seulement de leur Theologie, mais encores de leur logique? feront-ils tousiours des conclusions negatiues d'vne affirmatiue donnée sur vn diuers subiect? Quelle conclusion est cecy? Le sacrifice des vertus est bon: donc il n'en faut point du corps du Sauueur: les estoilles luisent: donc on n'a que faire du soleil? Mais le sacrifice du corps du fils de Dieu est-il incompatible auec le sacrifice des bonnes œuures? qui donne vigueur & force à nos bonnes œuures, que le corps du Sauueur? & auec qui se peuuent elles plus sainctement allier qu'auec le corps du Sauueur? A quel sens donc allegue du

Du Pless. l. 3. c. 4. p. 393.

S. Clem. l. 7. stromat. paulo post initium.

S. Clemẽt expliqué contre la falsificatiõ de l'aduersaire.

Sacrifices generaux, les vertus.

Sacrifice sans misericorde. Matth. 12. 7. psal. 49. 13.

Dieu honoré par les bonnes œuures, & par le sacrifice. Les Ministres concluds tousiours de l'affirmatiue d'vne chose, la negation d'vne autre. La foy est bonne, donc la charité n'est pas bonne.

Plessis ce sainct docteur, & ou biaise-il icy sa doctrine ? N'est-ce pas tousiours errer, tousiours broüiller & tousiours falsifier les escrits des saincts ? leur faire dire ce qu'ils ne penserent oncques ? N'est-ce pas faire iniure aux trespassez & tromper les viuans ? Mais voicy encor ce qu'il a faict pour mieux asseurer sa fraude. Il a laissé par vn ТАСЕТ sans fin, les dernieres paroles de la periode, qui suiuoyent tout d'vn fil, & contenoyent le secret du sacrifice de la Messe. Voicy la periode entiere; *Nous ne sacrifions point à Dieu, & ce à bon droict : car il n'a faute de rien : mais nous glorifions celuy qui a esté sacrifié pour nous, en nous sacrifiant nous mesmes* A CELVY QVI N'A BESOING DE RIEN, DE CE QVI N'A BESOING DE RIEN; ET A L'IMPASSIBLE, DE CE QVI EST IMPASSIBLE: c'est à dire, Nous faisons nostre sacrifice à Dieu abondant en tout bien & impassible, du corps de son fils abondant en tout bien & impassible: & auec ce corps nous nous sacrifions nous mesmes à Dieu. C'est vne periphrase de l'Eucharistie. Car ce qui est signifié par les mots Grecs ἀνενδεῖ, & ἀπαθεῖ, INDIGENT DE RIEN, ET SANS PASSION, à qui, & dequoy il dict que les Chrestiens sacrifient, ne peut proprement appartenir à autre qu'à Dieu, & au corps deïfié de son fils, veu que c'est luy seul, qui vrayement n'a indigence de rien, & seul qui est franc de toute passion & alteration, & duquel est faict par les Chrestiens le souuerain sacrifice à Dieu. S. Clement qui ne vouloit estre entendu que des Chrestiens, a parlé à dessein couuertement de ce grand mystere, & sacrifice ineffable, comme faisoyent les saincts Peres en ces premiers siecles: tant pour ne donner occasion de calomnier, aux Payens incapables de tels mysteres, que pour autres raisons qu'auons amenées ailleurs.

Ceste periphrase du corps du Sauueur a esté omise par l'aduersaire.

Les docteurs parloyent à dessein couuertement de l'Eucharistie. Cy dessus l.2. c.41.

Nulle religion sans sacrifice.

CHAP. XXXII.

NOus auons prouué le sacrifice de la Messe par l'auctorité de la saincte Escriture, & par le tesmoignage des Peres anciens expositeurs d'icelle. Adioutons quelques argumens encor prins de la raison fondée sur tous les deux, & sur l'opinion mesme de nos aduersaires. Premierement en tout temps, en toute loy, & en tout peuple, il y a eu auec la religion, des sacrifices propres & particuliers, pour en honorer Dieu souuerainement: comme nous voyons auoir esté practiqué en la loy de nature, par les enfans d'Adam, Caïn & Abel, au fin commencement du monde: & au renouueau d'iceluy, par Noé, aussitost qu'il fut sorti de l'Arche: & la chose est trop claire. Le mesme a esté faict parmi les peuples Gentils poussez par instinct naturel: comme par mesme instinct ils cognoissoyent quelque diuinité, encor qu'ils errassent en particulier: pour laquelle honorer ils estimoyent estre raisonnable de luy offrir sacrifice : & la recognoistre par iceluy, en titre de souuerain hommage, & comme ce culte estoit la splendeur de la religion, & la plus noble recognoissance que les hommes peussent donner à Dieu, & Dieu receuoir des hommes; aussi n'y auoit il rien, que les Saincts deplorassent auec plus grãds regrets, & plus profonds souspirs, que la cessation des sacrifices. Ainsi Helie, *Les enfans d'Israel ont mesprisé ton alliance, demoli tes autels, & occis tes Prophetes.* Et Azarias ce noble combattant, au milieu des flammes auec ses compagnons disoit, *En ce temps il n'y a ny Prince, ny Capitaine, ny holocauste, ny sacrifice, ny oblation,* mettant ceste perte entre les remarquables. Daniel aussi prophetise que l'Antechrist, qui doit renuerser de fonds en comble la religion, abolira le sacrifice quotidien. S. Hyppolite, comme ailleurs auons ouy, dict le mesme en l'oraison qu'il faict du iour dernier. Or, lions les pieces de nostre discours. En toute loy y a eu des sacrifices: le sacrifice est le premier fleuron de toute saincte religion, & le souuerain culte de Dieu en toute religion. Est-il donc possible que la religion Chrestienne la plus accomplie, la plus parfaicte, la plus noble de toutes soit sans sacrifice ? Est-il possible qu'en toute vraye religion Dieu ait esté honoré de son propre hommage, & serui de l'honneur deu & reserué à son nom seul, & qu'il n'en aye point en la loy de son fils, dressée par son fils, minutée par son fils, dictée par son fils, & signée de son propre sang ? Ce fils venu au monde en personne, & mort en la croix, pour faire honorer son pere plus que iamais : ce fils qui est la mesme sagesse, bonté, & puissance, se seroit il oublié ? n'auroit il voulu, n'auroit il peu establir vne Eglise, en laquelle y eut vn sacrifice & vn culte d'honneur souuerain, pour hommager la maiesté de son pere, de l'honneur & gloire duquel il estoit extremement ialoux ? Que peuuent icy respondre les Ministres ? Certes s'ils estoyent sages, ils ne parleroyent plus : mais parce qu'ils ont perdu l'entendement auec la conscience, ils remuent la langue, & disent que le propre sacrifice des Chrestiens est celuy de la croix; comme tantost du Plessis disoit, qu'il n'y auoit autre autel que celuy de la croix. Ce langage est veritablement de gens qui n'ont que la langue. Premierement le sacrifice de la croix n'est pas propre de la religion Chrestienne, mais commun à toutes les vrayes religions : car tous les sacrifices, tant de la loy de nature, que de celle de Moyse, regardoyent ce sacrifice, le representoyent, & le professoyent par la foy qu'on auoit à celuy, qui le deuoit faire pour le rachapt des humains: & la iustice de tous les iustes n'a prins couleur & vie, sinon au sang qui a esté espandu en ce sacrifice: parquoy il ne peut pas estre appellé le propre sacrifice des Chrestiens, pour les distinguer d'auec les autres hommes Gentils, & Iuifs. Dauantage ce sacrifice a esté deuant la religion Chrestienne, n'ayant icelle proprement commencé qu'apres la mort du Sauueur: & n'est plus maintenant : car ce fut vne action passagere, encor que la vertu & l'effect en soit eternel. Ce n'est pas donc le sacrifice des Chrestiens.

Nulle religion sans sacrifice.

Genes. 4 3 4.

Noé. Gen. 8, 20.

Helias. 3 Reg. 19. 14.

Azarias. Daniel 3. 28.

Extinctiõ du sacrifice quotidien. Dani. 12.

S. Hyppol. orat. de Iudic.

Iesus Christ venu pour glorifier son pere. Ioa. 17.1. 2 3.

Ialoux de l'honneur de sõ pere. Ioa. 2.17.

Comment le sacrifice de la croix est commũ à toutes religions sainctes.

Toutes religions sainctes visoyent au sacrifice de la croix.

Toute iustice, de la croix.

La religiõ Chrestienne commen. apres le sacrifice de la croix.

En troisiesme lieu, le sacrifice d'vne religion doit estre vn acte public, & visible, auquel chascun assiste : le sacrifice de la croix nous est maintenant inuisible, & ne le voyons que par les yeux de la foy: & aucune assemblée ne se peut, ny doit faire, pour reïterer ceste action, estant cela impossible & contre Dieu. Finalement le sacrifice doit estre vne certaine ceremonie instituée & commandée pour le culte diuin & souuerain, comme souuent enseigne sainct Augustin,

Le sacrifice doit estre visible.

Commãdé.

S. Aug. l. 20 cont. Fauſt. c. 21

Le ſacrifice de la Meſſe eſt l'vnique ſacrifice des Chreſtiens.

Excellences du ſacrifice de la Meſſe. En l'officiant. En l'offrande. En la façon.

L'immolation.

La ceremonie.

Le ſacrifice de la Meſſe riche en ſignifications. L'incarnation cy deſſus l. 2. c. 10. & c. 13.

La toute-puiſſance de Dieu.

La foy. La charité. L'eſperance. L'humilité.

L'obeyſſance.

La patience. La mortification. La pureté.

[illegible] eſcriuant contre Fauſte. Le ſacrifice de la croix ne fut point ceremonie, mais la [illegible] de toutes les ceremonies qui le [illegible] & moins commandé aux Chreſtiens, [illegible] : car ce ſeroit commandement [illegible] vn inſigne parricide. Parquoy il ne [illegible] le ſacrifice des Chreſtiens. Aucun Pere [illegible] le dict oncques ; mais tous ont enſeigné [illegible] eſtoit le ſacrifice de la Meſſe. C'eſt luy qui [illegible] par propres marques la religion Chre[illegible] des autres religions, de la loy de nature, & [illegible], & honore Dieu ſouuerainement ſur [illegible] ſacrifices, qui furent iamais ſeruis ſur [illegible] autels, à meſure que la loy Chre[illegible] excelle ſur toutes les autres religions. Car il eſt [illegible] tout point accompli, en tout admirable, & [illegible] digne du tout-puiſſant, qui l'a ordonné [illegible] ſacrifice auquel l'offrant eſt le fils de Dieu, l'offrande le corps du fils de Dieu ; l'vn & l'autre d'excellence infinie. La façon d'iceluy, eſt toute diuine & ſurnaturelle : vne ſubſtance terreſtre changée en vne celeſte, vn pain mortel, à vn pain vif, vne liqueur materielle à vn ſang immo[illegible], & le tout par vne cauſe ſupreme, par la parole de celuy qui a tout faict en diſant. L'immolation y eſt auſſi merueilleuſe, car elle eſt ſans occiſion. L'appareil interieur, pour le regard de l'officiant, ſont toutes les vertus de l'ame, & vne pureté angelique du corps. La ceremonie exterieure tres-ſimple, tres-pure, & tres-facile. Il n'eſt queſtion pour tout l'appreſt eſſentiel, qu'auoir du pain & du vin, & proferer les mots de la conſecration : & pour le reſte eſtre decemment veſtu, & prier auec meſme decence : au lieu qu'aux ſacrifices Iuifs il falloit tuer, eſcorcher, lauer, bruſler, & faire autres choſes tres-difficiles. Il eſt auſſi riche en ſignifications & enſeignemens, & pregnant en la façon de ſignifier, & enſeigner. Car il repreſente viuement l'incarnation du fils de Dieu, quand par iceluy il ſe ioinct corporellement auec nous. C'eſt pourquoy les Peres le comparent ſouuent à icelle, comme nous auons dict ailleurs. Il repreſente la mort, le ſepulchre, la Reſurrection, l'Aſcenſion, & les autres myſteres du Sauueur, & les faict voir comme preſens aux yeux de noſtre foy. Il nous enſeigne la toute puiſſance de Dieu, ſon infinie ſageſſe, ſon amour infini, quand nous entendons les merueilles qui ſont faictes en iceluy pour noſtre ſalut. Il nous apprend la foy, la charité, l'eſperance ; car oyans parler vn tout-puiſſant, nous croyons, & croyans nous accroiſſons noſtre foy des myſteres de Dieu ; nous eſchauffons noſtre amour des benefices de Dieu ; nous roidiſſons noſtre eſperance des promeſſes de Dieu. Il nous enſeigne l'humilité par l'exemple admirable du fils de Dieu, qui daigne de s'abbaiſſer à nous, & cacher ſa maieſté, pour nous rendre hardis à le receuoir & iouir de ſes biens : qui daigne luy createur riche de tout bien, de ſe familiariſer, de ſe donner, & de s'vnir à ſa paoure creature. Il nous apprend l'obeyſſance à l'exemple du meſme Seigneur, quand il ſe trouue infalliblement à l'autel, à la voix du Preſtre proferant ſa ſaincte parole, & ſe laiſſe manier à la volonté d'iceluy ; la patience quand il endure d'eſtre touché, mangé, & mal traicté par les meſchans : la mortification de nos corps, quand il paroit comme mort & inſenſible ; La pureté, la chaſteté, la ſimplicité, & toutes les vertus Chreſtiennes par la netteté, mondicité, candeur, & autres qualitez de ceſte chair virginale & diuine. Le meſme ſacrifice comprend ſeul tous les ſacrifices anciens, comme il a eſté dict, & toutes les vertus en effect, deſquelles ceux-là portoyent la figure. Il eſt vn holocauſte : car tout eſt offert à Dieu. Il eſt pacifique, car l'alliance s'y faict auec Dieu, auec le feſtin ſolemnel. Il eſt ſacrifice d'action de graces, comme nous a dict cy-deſſus S. Auguſtin, & cõme deuant luy S. Denys, & apres tous, le Concile de Trente ; qui pour cela porte ſpecialement le nom D'EVCHARISTIE, c'eſt à dire d'action de graces, & auec action de graces a eſté inſtitué par le Sauueur : & n'y a aucun ſacrifice, auquel Dieu ſoit plus humblement remercié, qu'en ceſtui-cy, comme enſeigne le meſme S. Auguſtin. Il eſt ſacrifice de propitiation pour les morts, & pour les viuans, comme apres il ſera monſtré. En ſomme c'eſt vn threſor de richeſſes, de vertus, de vie, de gloire, d'immortalité, contenant en la loy de grace, d'vne façon eminente, tous les biens qui nous eſtoyent promis par les ſacrifices de la vieille loy : comme le Soleil contient en ſupreme qualité, la lumiere de tous les aſtres : & vn talent d'or, la valeur de mille & mille deniers. C'eſt vn Theatre où la maieſté diuine eſt ſouuerainement honorée de ſa creature, & la creature ſouuerainement aidée, ſoulagée, & elenée de ſon createur. Ce n'eſt pas donc merueille, ſi le Diable extremement enuieux de l'honneur de Dieu, & du ſalut des hommes, donne de ſes plus fortes cornes, cõtre le maiſtre-autel de ce ſouuerain mets : affin qu'en l'extinction d'iceluy il enſeueliſſe la memoire du nom de Dieu & la pieté des hommes. Il auoit iadis des ſacrifices pour ſes autels, & ſe faiſoit immoler des beſtes par les meſcreans, à l'imitation des Iuifs : mais il n'en peut auoir aucun à la ſemblance de ceſtui-cy maintenant : car pour l'auoir & pour le parfaire il faut la parole d'vn tout-puiſſant, & la preſence d'vn tout puiſſant, ce qu'il ne peut finer, & ne veut quand bien il le pourroit, ne pouuant endurer la preſence d'vn tel Seigneur. Parquoy il taſche de l'eſteindre du tout, & priuer Dieu de ſon droict, & l'homme de ſon fruict, ne pouuant faire plus : Et eſt ſemblable en diſſemblable ſubiect, à ceſte courtiſane meurtriere accuſée deuant Salomon, laquelle ne pouuant auoir vif l'enfant de ſa compagne, au lieu du ſien qu'elle auoit eſtouffé, procuroit qu'il fut tué, & que l'vne & l'autre en fut priuée, diſant, *Qu'il ne ſoit ny à moy, ny à toy.* Ainſi dict ce vieil courtiſan ſource de toute paillardiſe, Que la Meſſe ſoit eſteincte, & que tel honneur ne ſoit, ny à Dieu, ny à moy. Et c'eſt ce qu'il taſche d'executer par le miniſtere des Miniſtres & de du Pleſſis non Miniſtre, leur ayant eſtouffé la vraye Euchariſtie Catholique, & ſubſtitué vne piece morte de pain : en leur fourniſſant animoſité & menſonges pour oppoſer la fauſſeté, la baſſeſſe, la ſaleté de leur doctrine contre la verité, l'excellence, & la ſainctеté du ſacrifice de la Meſſe, & mettre en pieces & à neant le culte diuin.

Le ſacrifice de la Meſſe comprend toute ſorte de ſacrifices. cy deſſus c. 17. Holocauſte. Pacifique. Le ſacrifice de loüange & d'action de graces. S. Aug. l. 1 contra aduerſ. leg. c. 18. Item in Enchirid. c. 209 ep. 120. cont. Fauſt. l. 20 c. 21. S. Dionyſ. eccleſ hierar. c. 3 p 3 Conc Tri. ſeſſ. 22 c 2 S. Aug. l. 1 cõt. aduer. leg c. 18. Propitiation. Threſor infini. L'enuie du Diable. Le Diable touſiours amoureux des ſacrifices. S. Auguſt. l. 10. de ciuitate, ape & l. 1. cont aduerſ. leg. c. 18.

Courtiſane. 3. Reg. 3. 26.

Preuue du sacrifice propre de la loy Chrestienne, en comparaison de celle de Moyse.

CHAP. XXXIII.

POur vne autre preuue de nostre foy prenons encor vn argument en particulier de la loy Mosaïque, qui n'est que la figure de la Chrestienne. Les Iuifs auoyent plusieurs sacrifices propres & veritables, comme il est euident ; Il faut donc qu'il y en ait en la loy Chrestienne, ce que ie prouue ainsi. Premierement les causes, pour lesquelles les Iuifs sacrifioyent, sont communes aux Chrestiens, ains les touchent de plus prés. Les Iuifs sacrifioyent pour honorer souuerainement & solemnellement Dieu ; car tel acte, comme souuent auons dict, est vn culte souuerain, estant iceluy faict non seulement auec paroles, mais auec dons, & dons sacrez, dons publics ; auec publique & solemnelle profession d'vne maiesté diuine. Les Chrestiens sont encores plus obligez que les Iuifs, à rendre à Dieu ce seruice, & cest honneur, comme ayans plus receu de biens de sa maiesté : & partant comme dict vn de nos docteurs, ceux qui taschent d'aneantir le sacrifice en la loy de grace, veulent faire que le peuple Chrestien, qui a plus receu de graces de Dieu qu'aucun peuple, soit plus ingrat & mescognoissant qu'aucun peuple ; lequel mouuement ne peut venir que du Diable. Les Iuifs sacrifioyent aussi pour faire vne publique & solemnelle profession de leur religion. Les Chrestiens le doiuent encor plus soigneusement faire comme estant l'Eglise de plus grand lustre & plus grande estendue, que n'estoit la synagogue des Iuifs. Les Iuifs sacrifioyent pour representer le sacrifice de la croix, à venir, combien à meilleur titre le doiuent les Chrestiens representer estant accompli ? En somme ils sacrifioyent pour appaiser Dieu, pour impetrer de luy secours, pour le remercier ; toutes ces causes sont communes aux Chrestiens.

Causes des sacrifices Iuifs communes aux Chrestiens. Pour honorer Dieu.

Petrus Cluniac.

Pour faire profession publique. Pour representer le sacrifice. Pour appaiser Dieu.

Secondement le Sauueur n'a point esteinct simplement la loy Iudaïque, mais l'a changée en vne meilleure, comme nous auons monstré. Il n'a point osté les commandemens, mais leur a donné vne couleur plus viue. La loy disoit qu'il ne falloit point paillarder, l'Euangile conseille encor la virginité : la loy defendoit le meurtre, l'Euangile commande d'aimer l'ennemy : la loy auoit la circoncision, l'Euangile a le baptesme plus facile & de plus grande vertu. Et partant comme le Sauueur a melioré, & non esteinct l'essence des commandemens, & changé les Sacremens en autres vrays Sacremens, mais meilleurs, dict S. Augustin, & en plus petit nombre ; de mesmes il a changé les vrays sacrifices anciens, en vn qui les comprend tous, & les surmonte infiniement en vertu & perfection. Finalement les Chrestiens ont toutes les autres especes de culte, auec lequel les Iuifs honoroyent Dieu, comme sont les prieres, les vœux, le chant de loüanges, les aumosnes, les ieusnes, les festes, & semblables. Est-il donc vray-semblable que IESVS-CHRIST ayant laissé tous les moindres seruices d'honneur à son Eglise, eut osté le seul genre d'honneur & de culte, qui estoit propre de son pere, le plus grand & le plus diuin de tous ? Mais dira quelqu'vn le culte interieur de l'ame, auec lequel les Chrestiés honorēt Dieu, est plus noble que les sacrifices externes des Iuifs. Soit ainsi : si ne peut-on nier que ce culte interieur auec le sacrifice exterieur ne soit beaucoup plus eminent, que s'il est seul ; veu mesme que, comme dict S. Augustin, cest acte visible est vn signe & vne protestation d'vn culte souuerain, qui s'accordant au cœur, ne peut estre que souuerainement agreable à la diuine maiesté. Ioinct que ce sacrifice visible n'est pas des corps des bestes & autres dons de la terre, mais du corps de Dieu, que Dieu voit tousiours d'vn œil tres-gracieux & tres-benin. Concluons donc que IESVS-CHRIST ayant dressé vne loy accomplie de tout ce qui pouuoit plus honorer Dieu, & aider ses esleus, il a laissé le sacrifice de son corps pour en glorifier son pere souuerainement, & sanctifier son Eglise singulierement, & pour les autres raisons, qu'auons deduites. Et ainsi nous auons prouué que la Messe est vray & propre sacrifice. Nous allons prouuer qu'il est propitiatoire, qui est le second poinct contesté par nos ennemys, mais que nous ayons monstré en quoy gist l'essence de ce sacrifice.

La loy de Moyse changée en meilleure.

Les Sacremēs Chrestiens plus excellens, & en plus petit nombre.

S. Aug ep. 118 & in psal. 73. cy dessus l. 2 c. 6.

Les anciēs seruices du culte diuin retenus en l'Eglise.

Culte interieur des Chrestiēs.

S. Aug. l. 10. de ciui. c. 6. & alibi sæpe.

En quoy consiste l'essence du sacrifice en la Messe.

CHAP. XXXIIII.

APres auoir monstré que nostre Eucharistie est vn vray sacrifice, deuant que prouuer qu'il est propitiatoire, qui est la seconde partie de nostre question, il nous faut decider deux difficultés pour entierement esclarcir aux Catholiques ce poinct, & rompre plusieurs cauillations des Ministres, fondées sur leur ignorance. La premiere est, en quoy consiste l'essence, perfection, & integrité de ce sacrifice. La seconde, comment est ce qu'on peut dire, que IESVS-CHRIST est vrayement immolé en la Messe, veu qu'il est immortel, & que l'immolation emporte occision & mort.

Sur la premiere difficulté, laissant plusieurs subtilités & varietez d'opinions scholastiques aux escoles, pour sçauoir briefuement en quoy gist la nature & le poinct de ce sacrifice, nous remarquerons qu'il y a plusieurs sortes de parties, qui concernent la nature d'vne chose. Les vnes sont du tout essentielles, comme sont ez choses naturelles, la matiere & la forme : par exemple en l'homme, l'ame, & le corps. Les autres touchent l'integrité de la nature, comme au corps humain sont les pieds, les mains. Les autres appartiennent à la perfection du subiect, comme sont la santé, la force, l'agilité. Pour response donc à ceste premiere question, qui demande en quoy consiste le poinct de ce sacrifice, les anciens Peres enseignēt que l'ame & l'essence du sacrifice en la Messe consiste en la consecration, voire du seul pain. S. Irenée, *Nous offrons*, dict-il, *sanctifians les creatures*, c'est à dire, en consacrant nous offrons sacrifice. Le mesme dict que IESVS-CHRIST a enseigné vne nouuelle oblation ; quand il a dict, *Cecy est mon corps*, c'est à dire en consacrant. S. Cyprien conformément à S. Irenée escrit que toutes fois & quantes qu'on prononce en la Messe ces mesmes paroles, l'on faict sacrifice.

Diuerses parties d'vn tout. Parties essentielles d'vn tout. Parties d'integrité. De perfection.

S. Iren. l. 4. c. 32 & 34.

S. Cyp in serm. de Cœna Domini.

S.Chrysostome & les autres saincts Peres prouuent que le sacrifice de la Messe est de mesme valeur que celuy que le Sauueur fit apres l'agneau paschal, parce qu'on le faict auec les mesmes paroles, c'est à dire par la consecration. Et S. Gregoire dict que l'Eucharistie est appellée sacrifice, parce qu'elle est faicte par la priere mystique, c'est à dire par les paroles du Sauueur. Par ces auctoritez il appert que l'essence du sacrifice consiste en la consecration qui se faict par les paroles du Sauueur.

S.Greg.1. q.1. multi secularij.

La consecration du sang touche l'integrité du sacrifice voirement, mais sans icelle neantmoins le sacrifice a son essence en la seule consecration du pain, ainsi que venons de dire. En signe de quoy le Sauueur ayant consacré le pain en son corps, dict, *Faictes cecy en ma memoire.* Le sacrifice donc estoit complet en sa verité : car autrement il n'estoit pas propre pour bien representer la memoire de sa Passion.

La consecration du sang.

Le mesme Sauueur aussi, comme nous auons monstré ailleurs par S. Augustin & autres docteurs, donna son corps en Emaus à ses deux disciples, soubs les especes de pain seulement: le sacrifice donc, comme le Sacrement, estoit entier en la seule consecration du pain : Donc la consecration du sang ne concerne pas l'essence & l'ame, mais bien l'integrité du sacrifice, comme aussi la communion & l'oblation qu'on faict apres la consecration : car nostre Seigneur les a commandées disant, *Faictes cecy en ma memoire*, c'est à dire offrés, benissés, consacrés le pain & le vin, distribuez les, & les mangez, comme i'ay faict. Or l'oblation se faisoit anciennement par vne secrete vnion & consentement de tout le peuple, mais les Apostres en fin treuuerent meilleur qu'elle fut faicte par le Prestre au nom de toute l'Eglise. Au moyen dequoy Isidore escrit que sainct Pierre composa l'oraison par laquelle se faict ceste oblation, estimant estre conuenable, que les Apostres auec l'Eglise fissent la formule de leur oblation, comme IESVS-CHRIST auoit faicte la sienne, offrant son corps en l'Eucharistie : & c'est la mesme qu'on voit en la Messe de S. Iacques, & que le Pape S. Alexandre premier commanda estroictement estre gardée en la celebration de la Messe. Ces actions donc touchent l'integrité du sacrifice, & sont propres pour representer les principaux mysteres de nostre redemption. La consecration du sang represente le testament du Sauueur faict en la Cene, la qualité de sa mort sanglante & auec effusion de sang. La communion, ou somption signifie la sepulture du mesme Sauueur, & son ascension : Item le fruict du sacrifice de la croix, qui est appliqué par ce sacrifice à l'Eglise representée en la personne du Prestre qui officie. Par la mesme somption est signifié le sacrifice pour le peché, que iadis le Prestre deuoit manger : car manger le peché du peuple, c'estoit manger le sacrifice offert pour le peché. L'oblation signifie l'oblation que IESVS-CHRIST faict incessamment au ciel pour nous : item le sacrifice inuisible de l'Eglise. Car tout ainsi qu'elle croit receuoir du merite de IESVS-CHRIST, tout le bien qu'elle a: de mesme confesse elle par ceste oblation, qu'elle espere tout de luy. Finalement elle signifie que ce sacrifice n'est pas le principal que IESVS-CHRIST seul a offert (car c'est celuy de la croix) mais qu'il est vn sacrifice commemoratif & representatif d'iceluy, faict partie par IESVS-CHRIST, comme premier offrant; partie par le Prestre offrant, comme son vicaire, au nom de toute l'Eglise.

Luc. 24. S.Aug.l.3 de consens. Euan.c.25. Beda. Theophyl. cy dessus l.4.

La communion & oblatiõ.

Façon ancienne de faire l'oblatiõ.

Isidor. l.1 de Eccles. offic.c.15.

Alexã.1. epist.1.

Qu'est ce que represente la consecration du sang.

La communion.

Manger le peché du peuple. Deuter. 6.

L'oblatiõ.

Auec les actions susdictes il y en a trois autres commandées par l'Eglise, pour l'entiere perfection du sacrifice: qui sont l'oblation du pain & du vin, deuant la consecration : la fraction de l'hostie, & la commixtion du corps & sang : c'est quand on met dans le calice vne partie de l'hostie consacrée : lesquelles actions ont pour patron l'exemple du Sauueur. Car instituant le Sacrement, deuant que proferer les paroles de la consecration, il benit le pain auec action de graces, l'offrit & le dedia à vn vsage sacré. Ceste oblation faicte deuant la consecration qui n'est que figure, signifie celle que faisoyent les anciens Peres deuanciers de la mort de IESVS-CHRIST, comme la consecration marque la mort : & l'oblation apres la consecration signifie l'oblation que le Sauueur faict maintenant en l'Eglise : la fraction est faicte à l'exemple du Sauueur: la mixtion de l'hostie au calice est instituée par les Apostres, comme il se voit en leurs liturgies, dont nous parlerons au traicté des ceremonies, & donnerons les autres significations de toutes ces parties.

L'oblation du pain & du vin

Signifie l'oblation des Peres anciens. La consecration.

Finalement la distribution du Sacrement, la communion des assistans à la Messe, & la predication de tout ce grand & ineffable mystere de la Passion du Sauueur sont necessaires pour l'entiere perfection, & entier ornement de ce sacrifice, & le doiuent accompagner tant souuent que faire se peut, comme le Concile de Trente en donne le conseil, & y exhorte: encor que sans telles actions l'essence du sacrifice demeure. Voila l'explication de la premiere difficulté, en laquelle les Ministres n'approuueront pas beaucoup les mysteres cachés soubs l'escorce de toutes les parties de ce sacrifice, comme n'estans pas tant accoustumés à mediter le ciel, qu'à mordre la terre & la chair. Venons à la seconde difficulté.

La distribution, la communion, la predicatiõ.

Cõc.Trid. sess.22 c. 6. 8.

Que IESVS-CHRIST *est immolé en la Messe : Et en quoy consiste ceste immolation.*

CHAP. XXXV.

Nous disons que IESVS-CHRIST non seulement est sacrifié, mais aussi immolé, ce qui emporte occision : & parce que le Sauueur du tout esloigné de la mort ne peut estre occis, il faut expliquer en quoy consiste la verité de ceste immolation, qui est la seconde difficulté proposée. Les Theologiens ont tenu diuerses opinions en ce poinct, mais sans preiudice de la foy, se soubmettans en leur varieté, comme enfans d'obeyssance, au jugement de l'Eglise Catholique leur mere, au contraire des Ministres, qui donnent la bride à pleines resnes à leurs fantasies, pour errer par tout & contre tout, sans vouloir auoir d'ailleurs l'arrest de la verité, que du mouuement de leur propre sens. Il faut donc monstrer en premier lieu, que IESVS-CHRIST

est immolé en la Messe, & apres declarer en quoy consiste ceste immolation. S. Paul nous enseigne le premier par expresses paroles, quand parlant de l'Eucharistie il dict, CHRIST *nostre pasque est immolé*. Qu'il parle de l'Eucharistie tous nos docteurs l'affirment, nommément S. Ambroise, S. Hierosme, & Origene, & l'Apostre mesme le declare, quand il adioute: *Parquoy banquetons aux pains sans leuain de sincerité*: faisant allusion aux pains, & à la refection de l'Eucharistie. Les Peres anciens dient aussi d'vn accord, que IESVS-CHRIST est immolé sans occision en l'autel. Nous auons ouy cy dessus le premier Concile de Nicée, qui l'enseigne apertement, comme Caluin recognoit.

1. Cor. 5. v. 7.

S. Ambr. in 1. c. Luc. S. Hierom. Orig. in 26 Matth.

Conc. Nicen. cap. 5.

S. Iacques en sa Liturgie, vn peu deuant la consecration, dict *que* CHRIST *vient pour estre immolé*. S. Marcellin Pape & Martyr, *que ce sacrifice est immolé à Dieu le pere*.

S. Marcel. epist. 1.

S. Cyrille de Hierusalem, *que* IESVS-CHRIST *est immolé à Dieu le pere pour les pechez*.

S. Cyrill. Catech. myst. 5.

S. Gregoire de Nysse escrit le mesme: & prend la similitude de l'agneau paschal: *Chascun sçait*, dict-il, *que l'homme ne pouuoit manger l'agneau, qu'au prealable il ne fut immolé: Au moyen de quoy* IESVS-CHRIST *donnant son corps à manger, il monstra euidemment qu'il y auoit vne immolation absolue & parfaicte*. Le mesme dient S. Chrysostome, & Theophylacte. Et S. Augustin: IESVS-CHRIST, dict-il, *ayant esté vne fois immolé en soy mesme, n'est-il pas toutes-fois immolé au Sacrement tous les iours aux peuples?* c'est à dire, pour l'vtilité des peuples: comme quand on dict, IESVS-CHRIST est donné au monde: Car S. Augustin ne veut pas dire qu'il soit offert & sacrifié aux hommes, veu qu'il enseigne souuent ailleurs que le sacrifice ne peut estre offert qu'à Dieu. Cela est donc tout certain que IESVS-CHRIST est immolé en la Messe. Voyons en quoy consiste ceste immolation.

S. Greg. de Nyss. 1. ora. de resurr.

S. Chrys. sepe. hom. 61. ad pop. Antioch. hom. 3 in ep. ad Eph. l. 3. de sacerd.

S. August. epist. 23. ad Bonif.

Le sacrifice. den à Dieu seul. S. August. l. 10. de ciuit. c. 6. l. 22. c. 10. l. 1 contra adu. leg. c. 18.

Quelques vns ont voulu dire que c'est en la seule representation du sacrifice de la croix, ce qui ne peut estre veritable, pour deux ou trois raisons: La premiere parce que telle immolation ne seroit en rien differente des Iudaïques, qui est contre la foy des Peres alleguez, qui tous disent que IESVS-CHRIST est immolé en la Messe, pour monstrer la difference qu'il y a entre les sacrifices des Iuifs (esquels n'y auoit que representation) & le nostre qui contient la verité de quelque immolation du corps du Sauueur: La seconde est qu'il s'ensuiuroit que IESVS-CHRIST est occis & crucifié en la Messe, qu'il resuscite, & monte au ciel: car toutes ces choses sont representées en icelle: La troisiesme parce que ce seroit vne immolation de representation, & non plus immolation, qu'vn homme peinct est vn homme.

En quoy consiste l'immolation. Non en la representation.

La vraye essence donc de ceste reelle immolation consiste aux especes du pain & du vin, soubs lesquelles IESVS-CHRIST est contenu, & à raison desquelles il est immolé, par la communication qu'il y a entre elles & son corps. Et comme nous disons que Dieu a vrayement enduré, qu'il est mort, qu'il est resuscité, à cause de la communication des proprietez entre la diuinité & l'humanité, combien qu'il n'y eut que l'humanité, à qui ces qualités appartinsent: De mesme nous disons icy, que IESVS-CHRIST est vrayement immolé, que son corps est vrayement rompu, qu'on le voit, qu'on le touche, qu'on le mange, parce que tout cecy se faict vrayement aux especes, qui sont vn Sacrement auec son corps: Et parce que l'estre des especes du pain & du vin, est vn estre & vn estat mort, & sans ame, nous disons aussi que IESVS-CHRIST prend vn tel estre, se donnant en viande & breuuage, qui est vn estre mort. Item, parce que l'immolation emporte priuation de quelque vie, IESVS-CHRIST aussi se despouille d'vne sorte de vie visible & perceptible aux autres, sans interest de son immortalité: car il retient tousiours en soy sa vie essentielle, par tout où il est, soit au ciel, soit en la terre: & cache au Sacrement l'apparence de ceste vie, & y est comme s'il ne viuoit point: y est en façon de breuuage & de viande morte: & tout ainsi qu'apres sa resurrection il cachoit la splendeur de son corps, & paroissoit aux Apostres comme mortel, & tel que deuant, & se priuoit de sa gloire, & de l'exterieure forme de son immortalité, pour le regard des autres, sans toutesfois la quitter en soy; de mesmes icy il prend vne apparence de viande sans vie, & d'vn estre mort: laquelle apparence suffit pour retenir la verité de l'immolation & du sacrifice visible, qui consiste en l'exterieur, & en ce qui se voit: & partant aux sacrifices Iudaïques la victime tuée estoit estimée la mesme chose qu'elle estoit estant viue, à cause qu'elle paroissoit exterieurement la mesme, encor que selon la regle des Philosophes elle ne la fut pas. IESVS-CHRIST donc est icy comme mort, & vrayement immolé, à raison des especes, viuant neantmoins en soy. Et c'est ce que les anciens Peres ont voulu signifier, quand ils ont dict que IESVS-CHRIST s'estoit aneanti en la cene, comme Denys Alexandrin. Item, qu'il n'y est pas immolé en soy, mais en Sacrement & mystere, comme S. Augustin. Item, qu'il y est immolé soubs les figures visibles, comme parle le Concile de Trente: & immolé, dient les Peres, tant en l'vne qu'en l'autre espece, dautant que IESVS-CHRIST est en chascune tout entier, combien que l'immolation soit plus parfaicte en toutes les deux ensemble. Mais comment expliquons nous l'effusion du sang que nous disons estre faicte icy? nous l'expliquons par la semblance des sacrifices Iudaïques sanglans, esquels le sang de la victime estoit espandu en trois façons, comme nous remarquons en l'Exode: Premierement en vn vase, quand par le glaiue on faisoit sortir le sang de la victime: Secondement quand de ce vase on l'espandoit sur l'autel: lesquelles deux effusions se faisoyent en toute sorte de sacrifice sanglant: Troisiesmement quand on aspergeoit le peuple, ce qui ne se faisoit pas tousiours, mais seulement au sacrifice du testament & d'alliance auec Dieu, tel que fut celuy que fit Moyse au pied de la montagne de Sina, selon qu'il est couché en l'Exode. En la messe donc le sang du Sauueur est espandu à la semblance de ces trois manieres: Premierement en la consecration du sang, lors que par la parole du Sauueur, CECY EST MON SANG, comme par vn glaiue, le sang est mis à part du corps: car encor qu'il soit tousiours

L'essence de l'immolation cōsiste aux especes. Dieu se faisant homme a prins vn estre mortel.

Deux vies en IESVS-CHRIST. vne essentielle en soy, l'autre visible aux autres.

IESVS-CHRIST cachoit sa gloire apres la resurrection.

La beste immolée & tuée estoit prinse pour vne mesme, encor que ce fut vne autre chose naturellement.

Denys Alexand. 2. Epist. ad Paul Samosat. S. August. Epist. 23. S. Gregor. hom. 37. in Euang. Cōc. Trid. sess. 22. c. 1.

Quelle est l'effusion du sang du Sauueur en la Messe. Trois sortes d'effusion. Exod. 24. 6. 8.

Premiere effusion.

conioinct auec le corps, il paroit neantmoins comme separé, & est vrayement separé à raison des especes: tout ainsi que à raison des mesmes, le corps est vrayement rompu, touché & mangé: & parce que ceste separation se faict par la parole de Dieu, τῷ λόγῳ, S. Basile, & S. Chrysostome appellent en leurs Messes ceste oblation λογικὴν verbale, comme prudemment remarque Nicolas Cabasyle. Et comme la substance de vin deuant la consecration estoit espandue par ses accidens: de mesmes la substance du sang qui a succedé à celle du vin, est vrayement espandue par les mesmes accidens, qui sont demeurez apres icelle consecration. Au moyen dequoy S. Chrysostome dict que le sang du Sauueur est versé aussi veritablement au calice, comme s'il couloit visiblement du costé du Sauueur. Secondement il a esté espandu sur l'autel, à sçauoir sur le Sauueur (qui est le vray autel, comme le sacrifice & sacrificateur ensemble) quand instituant ce sacrifice il beut au calice, comme enseigne Isychius sur le Leuitique, & du depuis sur les Prestres tenans sa place: Parquoy Gelasius Pape appelle sacrilege le Prestre qui ne prend point le sang en la communion: car il defraude l'autel de Dieu de son droict. Troisiesmement il fut espandu en la Cene sur les Apostres, & apres sur le peuple, quand il consacra aux deux especes; ce qui ne se continue plus, n'estant pas necessaire: parce que le Prestre tient la place du peuple en cela, comme d'vn autre costé il tient celle du Sauueur.

S. Basile. S. Chrys. in liturg. Nicolaus Cabasylas in Exposit. Liturg. Graecor. c. 51. Vraye effusion du sang du Sauueur. Chrys. homil. de Euchar. in Encaenijs. 1.3 & homil. 24 in 1. Cor. Seconde effusion. Isych. sur le 24. du Leuit. c. 8. Gelas. de consecr. dist. 2. can. Comperimus. La troisiesme effusion.

De ceste doctrine nous colligeons trois choses: La premiere est, que le sacrifice de la Messe est vrayement selon l'ordre de Melchisedec: veu que son essence consiste aux especes du pain & & du vin: car la substance interieure de l'vn & de l'autre n'est point requise pour le sacrifice exterieur, non plus que pour le Sacrement, ainsi qu'auons dict ailleurs. La seconde, que IESVS-CHRIST est immolé d'vne façon qui tient le milieu entre les anciens sacrifices & celuy de la croix: car par ceux-là IESVS CHRIST estoit seulement sacrifié par figure, en la beste victimée sans y auoir son corps present: En la croix il le fut en soy-mesme, & en son propre corps: En la Messe il est immolé aux especes, soubs lesquelles est contenu son corps & son sang. La troisiesme, qu'à bon droict les Peres Grecs appellent l'effusion, qui se faict icy, ἀναίμακτον, non-sanglante: car encor que le sang soit vrayement espandu, ce n'est pas toutes-fois soubs espece de sang, ny à la maniere de sang, n'estant iceluy tiré des veines, mais versé à la façon de vin: laquelle effusion est non-sanglante, comme iadis estoyent plusieurs anciennes libations. En ce sens le concile de Nice, que nous auons cité, appelle le Sauueur θυόμενον ἀθύτως, immolé sans occision & effusion sanglante, comme il aduenoit aux sacrifices des Iuifs, & quelques Scholastiques ayant esgard à ceste immolation sanglante, ont parlé comme si nostre Seigneur n'estoit pas immolé: ce qui doit estre entendu, non comme s'il ne l'estoit point du tout, qui est la fausse glose des Ministres: mais qu'il n'est pas occis & immolé, comme estoyent les hosties Iudaïques: car au reste aucun d'eux n'a nié le vray sacrifice, à la façon qu'auons expliquée: & les Ministres n'en sçauroyent citer vn seul: moins le peut-on nier maintenant, estant nostre doctrine declarée & confirmée par le consentement de l'Eglise vniuerselle: au iugement de laquelle tous ces bons Theologiens ont tousiours soubmis le leur. Parquoy les Ministres & du Plessis taschans de biaiser les escrits de ces docteurs à l'establissement de leur heresie, contre la verité du sacrifice de la Messe, monstrent tousiours qu'ils sont enfans de leur pere, menteurs & trompeurs, & qu'ils ayment mieux corrompre la verité, pour deceuoir, que l'apprendre pour en faire leur propre salut. Et cecy serue de response à tous ces passages, qu'ils citent, ausquels les Peres, ou les Scholastiques semblent dire, qu'il n'y a point de vraye immolation en la Messe: car par telle immolation ils entendent celle qui se faisoit par reelle tuerie, & reelle effusion de sang tiré des veines de la victime tuée.

Le sacrifice de la Messe est selon l'ordre de Melchisedec. L'immolation de la Messe, moyenne entre les sacrifices des Iuifs, & de la croix. Effusion sans sang. Cecy doit estre noté contre les Ministres alleguans frauduleusement les Peres en ce sens. Ils parlent de la reelle effusion & sanglante.

Que le sacrifice de la Messe est propitiatoire.

CHAP. XXXVI.

NOus auons suffisamment monstré par les Escritures sainctes, par les raisons, & par le tesmoignages des Peres, que la Messe est vray & propre sacrifice. Il reste à monstrer desormais que ce sacrifice est propitiatoire, c'est à dire qu'il a la vertu d'appaiser Dieu: qu'il est propre pour obtenir remission des pechez, & autres graces de Dieu, ce que les Sectaires nient plus obstinéement que la verité du sacrifice, que nous auons prouuée. Nous prendrons noz premiers argumens du vieil testament, les autres du nouueau, & du tesmoignage commun de l'Eglise, selon la methode qu'auons gardée cy-dessus. Au vieil testament nous tirons la premiere preuue de deux particuliers sacrifices propitiatoires souuent mentionnés au liure du Leuitique, l'vn desquels estoit figure du sacrifice de la croix, & l'autre de la Messe.

Par le vieil testament.

Le premier estoit ce sacrifice celebre, qui se faisoit vne fois l'an auec ceste ceremonie: on tuoit la beste à sacrifier: on portoit le sang d'icelle dans le sanctuaire du temple, appellé SANCTA SANCTORVM, respondant au lieu, où sont nos maistre-autels. La chair n'estoit point mangée de personne, ains toute consommée par le feu auec la peau & la teste; & ce hors le camp, tandis que les Hebrieux estoyent au desert: & hors la cité de Hierusalem, quand ils se furent rendus maistres de la terre promise: Et celuy qui estoit employé pour faire brusler ceste chair, estoit par son ministere rendu immonde, & ne pouuoit estre purifié, que par l'eau d'expiation preparée & benite à cest effect.

Sacrifice propitiatoire. Leuit 4. 16. & 17.

Le second sacrifice estoit contraire à cestui-cy en toutes ses qualités & ceremonies: car il estoit offert, non vne fois l'an, mais tous les iours: le sang de l'hostie n'estoit point mis au sanctuaire, mais sur l'autel des holocaustes, qui estoit erigé en la cour deuant le temple: la chair estoit mangée par gens purifiez & mondes de la famille sacerdotale, sauf les femelles, & ce au camp, ou en la ville, en lieu sacré: & sanctifioit ceux qui la mangeoyent. Au premier sacrifice nous voyons les traicts du sacrifice de la croix: au

Second sacrifice propitiatoire.

second de l'Eucharistie & de la Messe, si diuinement tirés, qu'on y recognoit, non l'artiste pinceau mené par la main d'vn homme, mais le doigt d'vn Dieu souuerain : & de tous les deux la verité accomplie en la venue du Sauueur, auec les traicts de la mesme sagesse correspondans aux ombres de poinct en poinct : & voicy comment. Le sacrifice de la croix a esté offert vne seule fois en vn an, c'est à dire vne fois pour touiours : & le sang de l'hostie porté au vray sanctuaire, c'est à dire le merite du sang du Sauueur porté au ciel figuré par le sanctuaire, selon l'interpretation de S. Paul : l'hostie, à sçauoir IESVS-CHRIST, a esté bruslée en sa croix par tourmens & ignominies toute entiere: la teste & la peau bruslée en mesme feu sans aucune fraction, hors la ville, au mont de Caluaire. Ceux qui le crucifierent furent rendus immondes sans pouuoir estre purgés, ny entrer en l'Eglise, que par l'eau du bapteſme, vraye eau d'expiation. En somme toute la figure a esté de poinct en poinct accomplie par la verité de la croix, comme tres-bien remarque sainct Paul en l'epistre aux Hebrieux, & tout Chrestien de iugement le peut remarquer.

Heb. vlt. 11.12.

Heb. c. vlt. 11.12

Le second sacrifice qui est de l'eucharistie.

Le second sacrifice est accompli selon tous les vieux lineamens, par le sacrifice de la Messe, comme il est aisé à voir par l'application de la verité à la figure. La Messe se dict tous les iours, & IESVS-CHRIST y est tous les iours immolé, son sang precieux est mis sur l'autel soubs les especes du vin, sa chair mangée soubs les especes de pain, en l'Eglise, lieu sainct : personne n'en peut manger de droict, qui n'aye la conscience nette, & l'ame masle & aguerrie contre le vice, & non effeminée : Qui en mange sainctement, en est rendu plus sainct. Et est encor à noter icy, que le Prestre ayant paracheué en ce premier sacrifice, les purifications commandées de la loy en habit simple & d'humilité, il prenoit apres sa robbe de ioye & de gloire, de laquelle reuestu il offroit vn autre sacrifice propitiatoire, de la graisse du precedent: laquelle ceremonie signifioit que IESVS-CHRIST, non seulement se donneroit en sacrifice pour les pechez en la croix : en l'humble habit de nostre humanité : mais aussi immortel & glorieux, il offriroit la graisse, c'est à dire les merites de ce premier sacrifice, pour l'expiation du monde : ce qu'il faict en la Messe. De ces exemples faisons ces conclusions. Ce second sacrifice propitiatoire de la loy de Moyse n'a point esté accompli en la croix, il est donc accompli en la Messe, ou il ne l'est point du tout, ce qui seroit contre l'expresse parole du Sauueur qui disoit, ainsi qu'auons ouy plusieurs fois, *qu'vn iota de la loy ne passeroit sans estre paracheué & parfaict.* Or ce vieil sacrifice figure de la Messe estoit propitiatoire : donc la Messe l'est, d'autant qu'elle contient la verité figurée, la vraye hostie, la vraye chair de l'hostie, le vray pris du sang espandu, & la vraye graisse du sacrifice de la croix. Dauantage ce premier sacrifice des Iuifs figurant celuy de la croix estoit propitiatoire pour le peché, & appaisoit l'ire de Dieu, seulement pour estre representatif : donc le sacrifice de la Messe le sera encor plus, contenant en verité l'oblation de la croix, & representant auec ceste

Leuit. 16. 24.

Il offre tous les iours apres son ascension.

La loy accomplies iusques à vn iota. Matth. 5. 18.

Propitiatoire pour estre representatif.

verité le sacrifice d'icelle. Voila nostre premier argument tiré de la figure de deux sacrifices particuliers.

Second argument prins des sacrifices propitiatoires en general. Cy dessus c. 17.

Nous tirons en general le second argument de tous les sacrifices propitiatoires, qui ont esté tant en la loy de nature, que de Moyse: & discourons ainsi : Du temps de ces loix, il y auoit des sacrifices propitiatoires figures de nostre Messe, & à tous lesquels la Messe a succedé, comme cy-dessus auons aueré par l'Escriture, & par le tesmoignage des Peres : donc le sacrifice de la Messe est de mesme effect & qualité, & de tant plus, que la verité est plus efficace que la figure. Qu'il y eut des sacrifices de propitiation, l'Escriture le dict apertement : car elle nous tesmoigne que les sacrifices de Iob appaiserent l'ire de Dieu, & qu'entre les Iuifs il y auoit plusieurs sacrifices commandés de Dieu pour la remission du peché. Si ceux-là n'estans que figures estoyent propitiatoires, pourquoy donc ne sera propre le sacrifice de la Messe pour l'expiation des pechez, estant icelle l'accomplissement de tous? representant mieux celuy de la croix & contenant l'oblation de la croix, la verité & non l'ombre de nos merites ? & si le sacrifice de la croix n'a pas empesché que ceux-là ne fussent tels, pourquoy empeschera-il que la Messe ne le soit ? Caluin respond que ces vieux sacrifices n'estoyent pas appellés propitiatoires comme vrayement effaçans le peché, car selon l'Apostre le sang des taureaux n'auoit pas tel effect: mais parce qu'ils figuroyent la vraye propitiation de la croix. Nous repliquons, qu'ils ne pouuoyent pas remettre le peché voirement, comme le sacrifice de la croix, par leur propre vertu : cela estoit reserué au propre sang du Sauueur : mais neantmoins ils estoyent vrayement propitiatoires en ce qu'ils nettoioyent les taches de la loy, impetroyent remission des peines temporelles, & appaisoyent Dieu, impetroyent encor remission des pechez, non de leur force, mais par la pieté de ceux, qui les offroyent en la foy du futur Messie. Et en ceste façon ils remettoyent veritablement le peché : autrement l'Escriture diroit mensonge toutes fois & quantes qu'elle dict de celuy qui a peché, *Qu'il offre sacrifice: & le Prestre priera pour son peché, & il luy sera pardonné:* ce qu'elle dict souuent. S'ils estoyent propitiatoires en quelque façon que ce fut, on ne peut nier que la Messe ne le soit, puis qu'elle doit auoir comme verité toutes les qualités des sacrifices, qui la figuroyent. Et si nous croyons que ceux-là remettoyent les pechez en figure : il faut necessairement croire que la Messe les remet en verité. C'est l'argument que faict S. Augustin disant, *Par les vieux sacrifices ce seul sacrifice estoit signifié, auquel est la vraye remission des pechez, le sang duquel sacrifice non seulement n'est prohibé à personne de le prendre en aliment : mais encor tous sont exhortez à le boire.* Que du Plessis auec tous les Ministres note ce lieu, puis qu'il dict que S. Augustin excelle par tout.

Iob vlt. Leuit. 4. 5. & 6.

Cal. l. 4. Inst. c. 18. §. 13.

Leuit. 4.

S. Aug. q. 57. in Leuit.

Que le sacrifice de la Messe est propitiatoire prouué par le nouueau testament.

CHAP. XXXVII.

ENseignons la mesme verité par le nouueau testament; en premier lieu par l'institution de la Messe, qui fut faicte en la Cene. Nostre argument est tel ; IESVS-CHRIST instituant l'Eucharistie commanda aux officiers & Prestres du nouueau testament de faire ce qu'il auoit faict disant, *Faictes cecy en memoire de moy*, & Caluin le confesse. Or est-il qu'il auoit offert vn sacrifice en remission des pechez : donc les Prestres disans la Messe selon que IESVS-CHRIST leur a ordonné, offrent sacrifice propitiatoire. Que IESVS-CHRIST eut offert sacrifice propitiatoire luy mesme le dict: car monstrant le calice il parle de la sorte, *Cecy est mon sang du nouueau testament espandu pour plusieurs en remission des pechés* : lesquelles paroles signifient & declarent euidemment vn vray sacrifice de propitiation ; le sang espãdu declare le sacrifice: la remissiõ des pechez, la propitiation: & les plus idiots voyent icy la verité. De rapporter ces paroles au sacrifice de la croix , comme les Ministres apres Caluin ont tasché de faire, il n'est pas possible, comme nous auons dict ailleurs, si on ne veut du tout violenter & corrompre leur sens (car elles sont du temps present, le sang espandu , non qui s'espandra: le pain rompu, non qui sera rompu) & si on ne veut faire vn antecedent à vne consequence absurde & blasphematoire. Car si elles se rapportent au futur sacrifice sanglant de la croix, il s'ensuiura de là que nostre Seigneur commandoit à ses disciples de le crucifier, quand il dict, *Faictes cecy en ma memoire*: car le sens du commandemẽt eut esté, Espandés mon sang comme il sera espandu en la croix, faictes ce qui sera faict en la croix: ains leur eut commandé de faire plus qu'il ne fut faict en la croix, à sçauoir de rompre son corps. Ces paroles donc se rapportent au present sacrifice, & signifient vne presente effusion non-sanglante: vne presente fraction sans occision : vne effusion & fraction faicte aux especes du pain & du vin, & neantmoins rapportées par leur entremise au corps & sang du Sauueur : car elles ne peuuent pas estre rapportées au pain & au vin seulement , comme les Ministres dient pour seconde glose, dautant qu'il s'ensuiuroit que le pain a esté rompu , & le vin espandu pour la remission de nos pechés : qui est vne suite pleine d'absurdité & de blaspheme. Nous auons donc en la Messe vn vray sacrifice pour le peché.

Caluin l. 4. instit. c. 15. § 10.

Le sang espandu en remission des pechez en l'Eucharistie. Matth. 26. 28.

Absurdes consequẽces de la doctrine des Ministres.

Le pain n'a pas esté rompu en remission des pechez.

De ce mesme lieu nous prenons vn second argument en ceste façon; IESVS-CHRIST fit son testamment instituant l'Eucharistie: car il dict expressement, *C'est le sang du nouueau testament.* Il offrit donc vn sacrifice pour les pechés : car iamais testament , ny alliance ne se faisoit sans victime & remission de peché, comme il est euident par S. Paul en l'Epistre aux Hebrieux. Et la raison est, parce que faire testament c'est faire vn acte d'insigne amour, & fermer vne forte alliance auec ses heritiers, qui commençant en la vie dure apres la mort eternellement , & consigner cest acte par dons & presens. Il ne faut pas donc mettre en doubte , que où il y a testament auec Dieu & les hommes, il n'y ait amitié , & où il y a amitié auec Dieu , il n'y ait aussi remission de peché: car quelle amitié peut estre auec Dieu , si le peché seul ennemy de Dieu n'est osté ? C'est donc vne chose indubitable, que IESVS-CHRIST faisant son dernier testamẽt, & leguant à ses heritiers le partage, non des biens de la terre , comme au premier , mais du royaume celeste, il mit la remission des offenses preallable à l'eternelle alliance , qu'il faisoit auec les mortels. Parquoy ayant Hieremie en esprit de prophete couché les principales clauses de ce testamẽt, il n'oublie pas de mettre ceste propitiation disant en la personne de Dieu, *Le testament que ie feray auec eux sera cecy, dict le Seigneur : Ie donneray mes loix en leurs cœurs , & les escriray en leurs esprits , & ne me souuiendray plus de leurs offenses & iniquités.* IESVS-CHRIST donc en ce sien testament fit vn sacrifice propitiatoire, & commãda à ses Apostres, qui representoyent tous ses heritiers, de le renouueller en souuenance des biens qu'il leguoit : & affin qu'ils eussent la teneur de ce testament tousiours presente en leur memoire, il l'escriuit en leur cœur selõ la prophetie susdicte de Hieremie, leur donnant en bon pere de famille plusieurs beaux enseignemens, sur tout d'estre humbles & patiens, & de s'entr'aimer. Or la signature de ce nouueau testament deuoit estre faicte selon la figure du vieil, auec trois ceremonies: La premiere estoit, que la victime fut tuée & diuisée en deux parties principales ; sur laquelle ceremonie les Romains auoyent façonné leurs traictés de paix: Car Tite Liue recite qu'eux faisans alliance auec les Albanois faisoyent le mesme de la victime d'alliance: La seconde est, que tant le Prestre, que le peuple mangeoyent de ceste victime , comme estant pacifique; La troisiesme est que l'on arrousoit de sang l'autel, le liure, & le peuple. La premiere ceremonie fut accomplie icy en ce que le Sauueur fit deux parts separées de la victime , à sçauoir de son corps soubs diuers signes du pain & du vin: La seconde en ce qu'il rõpit ceste victime soubs les mesmes signes , & tous en mangerent. Il accomplit aussi la derniere: car il aspergea l'autel, à sçauoir soy mesmes qui est l'hostie & l'autel ensemble, & l'autel d'or, dont parle S. Iean en l'Apocalypse: il arrousa donc cest autel, quãd il beut son propre sang en la coupe ; il arrousa le liure & le peuple, quand il donna à boire du mesme sang aux Apostres (qui estoyent le liure) portans le testament escrit en leur cœur; & tenoyent en leur nombre de douze, marque de generalité, la place de tout le peuple de Dieu. A ceste ceremonie se rapporte ce que dict Tertullien, *Que le Sauueur signa son testament de son sang* ; & ce que S. Chrysostome escrit, *Que nous auons esté aspergez de ce sang , non par Moyse, mais par IESVS-CHRIST quand il dict :* C'EST LE SANG DV NOVVEAV TESTAMENT EN REMISSION DES PECHEZ. Finalement la confirmation du testament fut faicte par la mort du testateur endurée en la croix. Les effects s'en ensuiuirent : car le ciel fut ouuert, & les heritiers aussi tost eurent droict, comme tousiours ils ont eu depuis, d'entrer en la possession de l'heritage laissé. Nostre Seigneur donc faisant son testament en l'institution de l'Eucharistie, offrit

Second argument pris du testament du Sauueur. Matth. 26. 28. Heb 10. 16. 17.

Pourquoy la remissiõ des pechez fust le testamẽt du Sauueur.

Hierem. 31. 31. Hebr. 10. 16.

Trois ceremonies pour signer vn testament & alliance. Tite Liue liu. 1. Gen. 15. 10. ad Gal 3. 17 Hieré. 34. 18 Leuit. 1. 6 Item 7. 34 Exod 24.

La premiere ceremonie accomplie. La secõde. La troisiesme. Apoc. 8. 3.

Tertull. l. 4. cont. Marc. S. Chrys. hom. 16 in epist. ad Hebr.

vn sacrifice propitiatoire. Nous auons donc en la Messe vn sacrifice propitiatoire : car elle n'est autre chose, que ce que nostre Seigneur institua, c'est son testament & la renouation & continuation d'iceluy. A quoy faisans quelques fois allusion les Peres parlent comme s'ils faisoyent le testament du Sauueur en la Messe. Ainsi lisons nous en la Messe de S. Iacques, & de S. Basile, que le Prestre demande la grace de pouuoir dignement faire le testament de CHRIST, c'est à dire de le renouueller. Caluin confesse que toutesfois & quantes que IESVS-CHRIST *nous donne son sang à boire, il renouuelle, ou plustost continue, l'alliance auec nous.* Le mesme dict en vn autre lieu, *Que la reconciliation de la croix nous est appliquee en la Cene,* d'où s'ensuit, si elle estoit la vraye Eucharistie, qu'elle est auec sacrifice propitiatoire contenant remission de peché. Et Beze escrit, que le nouueau testament est seellé en la cene, d'où s'ensuit le mesme : car iamais alliance n'est faicte sans tel sacrifice, comme nous auons monstré. Au lieu de cene il faut dire, Messe, & attribuer à icelle ce que faussement ils attribuent à leur morceau de pain : & ainsi nous aurons la verité de nostre foy confirmée par ceux mesmes qui la combattent.

In liturg. S. Iacobi & S. Basil.

Confessiō de Caluin l. 4. Instit. c. 17 §. 1.

Reconciliation. Caluin l. 4 Inst. c. 18. §. 3.

Beze Rep. 1. c 8 à Claud. de Sainctes

Que le sacrifice de la Messe est propitiatoire, prouué par vn autre lieu de S. Paul.

CHAP. XXXVIII.

SAinct Paul nous fournit encor vn argument pour la confirmation de nostre foy du sacrifice propitiatoire de la Messe. *Il dict que tout pontife se prend d'entre les hommes, & est constitué pour les hommes és choses, qui se font enuers Dieu, affin qu'il offre dons & sacrifices pour les pechés δῶρα καὶ θυσίας*, c'est à dire sacrifices non-sanglans, & sanglans, comme les docteurs Ecclesiastiques interpretent, voire encor Beze. IESVS-CHRIST donc, comme souuerain Prestre, a offert sans doubte ces deux sortes de sacrifices : le non-sanglant, en l'institution de l'Eucharistie ; & le sanglant, en la croix ; l'vn selon l'ordre de Melchisedec, iterable & durable iusques à la fin du monde, pour la continuation de sa prestrise eternelle ; l'autre qui ne pouuoit estre faict qu'vne fois : l'vn commemoratif & applicatif : l'autre principal, contenant le fond des merites applicables de IESVS-CHRIST. Nous apprenons donc de ce passage, que la Messe est vn sacrifice propitiatoire : car puis qu'elle est le sacrifice de la loy de grace, & que le deuoir des Prestres est d'offrir pour le peché, il s'ensuit qu'elle contient vn sacrifice de propitiation, & qu'elle est propitiatoire, c'est à dire pour le peché. Les Ministres grammatisans icy, à faute de meilleurs titres pour contredire, dressent vne forte querelle contre nous, sur le mot grec ἀρχιερεύς dont vse S. Paul, qui prins au pied de la lettre est autant que Pontife & grand Prestre, & disent que de mauuaise foy nous attribuons l'office de sacrificature propre de IESVS-CHRIST souuerain Prestre, à tous les Prestres, & que le passage de l'Apostre ne s'entend que de IESVS-CHRIST. Du Plessis en peu de mots prend ceste querelle, & ayant produict le texte de S. Paul, *Notons,* dict-il, *la bonne foy. Il est dict ἀρχιερεύς Tout souuerain sacrificateur & non tout sacrificateur, ny tout Prestre*, il cite S. Thomas & Oecumenius, qui appliquent le passage à IESVS-CHRIST, & en fin il iette interrogatoirement la poincte de son discours, & la conclusion acerée de zele & indignation reformée, disant, *Quelle effrontée piperie donc est ce-cy, de conclurre du souuerain sacrificateur de la loy, à tous les Prestres ? du souuerain sacrificateur de la loy, aux Prestres de l'Eglise Romaine ? Et soit dict en passant ce qui doit estre retenu vne fois pour toutes, qu'il ne se trouue vn seul passage en toute l'Escriture saincte, où les Ministres du nouueau testament soyent appellez ἱερεῖς, ou ἱερουργοί, sacerdotes, sacrificateurs, ou de nom equiualent.*

Heb 5.

δῶρα καὶ θυσίας, Beze in 5. c. ad Hebr.

Le sacrifice de la croix, le fond des merites du Sauueur.

L'Eucharistie en est l'application.

Souuerain Prestre.

Du Plessi. l 3 c 3 p. 387.

Modestie reformée.

Il aduertit de noter icy nostre foy : notons y nous la sienne auec son equité & suffisance. Premierement il ne peut pas accuser nostre foy d'auoir tourné le mot grec ἀρχιερεύς, Pontife : car c'est la signification contrebalancée à poids de marc : tesmoings en sont Erasme & Henry Estienne, qui le tournent ainsi. Secondement il se trompe, ou veut tromper, de dire que nous attribuons la dignité de sacrificature de IESVS-CHRIST à tous Prestres : car au contraire nous croyons & enseignons que IESVS-CHRIST est seul souuerain Prestre, & que les autres sacrificateurs qui offrent en la Messe le sacrifice institué par luy, ne sont que ses instrumens : Nous enseignons que c'est luy qui offre, qui donne, qui sacrifie son corps : que c'est son action & son offrande, & non des Prestres, sinon entant qu'ils sont ses agents & vicaires. Et c'est vn grand estourdissement ou malignité de Caluin & des Ministres, de ne pouuoir, ou ne vouloir entendre cecy, leur ayant esté si souuent inculqué, & si disertement declaré. La façon d'argumenter, dont nous auons vsé, monstre assés la sincerité de nostre foy : car nous disons que puis que selon S. Paul, & selon la verité, tout souuerain Prestre doit offrir dons & sacrifices, IESVS-CHRIST les doit auoir offerts. Par cela disons nous que tous les Prestres soyent souuerains sacrificateurs comme IESVS-CHRIST ? ains ne mettons nous pas pour fondement de preuue, que IESVS-CHRIST est souuerain sacrificateur & pontife : Ouy, mais nous inferons de là que les Prestres doiuent sacrifier, comme luy : Cela est faux, soubs bonne correction : car nous disons seulement que IESVS-CHRIST ayant offert le sacrifice sanglant en la croix, selon l'ordre d'Aaron souuerain Prestre, il en doit offrir vn autre non-sanglant, selon l'ordre de Melchisedec souuerain Prestre, & plus digne que Aarō, & selon lequel IESVS-CHRIST est souuerain Prestre eternellement. Ce sacrifice non-sanglant il l'offrit en l'Eucharistie par soy mesme, & l'offre maintenant, & offrira iusques à la fin du monde par les Prestres ordonnés en son Eglise, pour tenir sa place, & exercer son eternelle prestrise, & sacrifier comme vicaires, non comme souuerains ; comme seruiteurs, non comme maistres ; comme instrumens, & non comme principale cause. Que note donc du Plessis en nostre foy, sinon verité, integrité & reuerence en la sacrificature du Sauueur ? Il monstre au surplus qu'il est ignorant en Theologie, de pēser que ce soit au seul souuerain Prestre d'offrir dons & sacrifices : car c'est l'office

Ils sont appellez ἱερεῖς, & ἱερουργοί, par les Conciles, & par les saincts Peres.

ἀρχιερεύς, Pontifex. Henric. Steph. Erasme en sa version.

IESVS-CHRIST souuerain sacrificateur en la Messe.

Les Ministres mauuais sourds.

Psal 109 6.

Les Prestres vicaires de IESVS-CHRIST

Ignorance de l'aduersaire.

de tous Prestres & non la prerogatiue du grand: Sa prerogatiue estoit d'entrer seul aux saincts des saincts vne fois l'an. Il se monstre ignorant en grammaire, estimant que le mot ἀρχιερεὺς, n'est donné qu'au souuerain sacrificateur. Il y a cent lieux au nouueau testament, esquels les autres Prestres sont appellés de ce nom: s'il eut bien leu le Grec & conferé auec la version latine, *principes sacerdotum*, princes des Prestres le Grec met en vn mot ἀρχιερεῖς. Or ces Princes des Prestres n'estoient pas souuerains Prestres, mais seulement chefs & surintendans en leurs regimens: car s'estant accreu le nombre des Prestres du temps de Dauid iusques à plus de vingt mille, comme nous lisons en Iosephe, ce pieux & sage Roy, pour mettre en bon ordre les personnes & offices de la maison de Dieu, distribua ceste multitude en vingt & quatre ordres, à chascun mettant vn Recteur qu'on appelloit Prince. Ces chefs sont les Princes des Prestres souuent mentionnez au nouueau testament soubs le nom de ἀρχιερεῖς, que le latin tourne par deux mots *Principes sacerdotum*, les Princes des Prestres. Et ceux-cy n'auoient rien de plus que les autres pour le regard de la prestrise, seulement ils commandoient, & dressoient ceux, qui leur estoient commis. Qu'ōt donc les Ministres, & qu'a du Plessis à quereler contre nous? n'auons nous pas iuste occasion de dire, *quelle effrontée piperie est ce-cy*, d'estre ignorant non seulement de la loy de Dieu, mais encor de la grammaire, & vouloir faire du censeur de la science d'autruy? de broncher si puerilement, & vouloir radresser autruy? d'accuser de piperie autruy, & piper les simples de telle sorte? Mais quelle ignorance ou impudence est ceste-cy, d'affirmer qu'il ne se trouue vn seul passage en toute l'Escriture saincte, où les Ministres du nouueau testament soyent appellez ἀρχιερεῖς, sacrificateurs, ou de nom equiualent? n'est-ce pas assez qu'ils soient appellez Pasteurs & Euesques? ne sont-ce pas mots plus qu'equiualens? Et quād il n'y auroit en la saincte Escriture aucun mot ny de Prestre, ny equiualent à celuy de Prestre & sacrificateur, n'est-ce pas assez que l'office & les personnes y soient exprimées? Abel, Noé, Sem, Abraham, Iob, & mille autres de la loy de nature sont-ils appellez ἀρχιερεῖς, Sacerdotes, Prestres? laissoient-ils pour cela d'estre Prestres? n'est-ce pas donc assez que IESVS-CHRIST aye commandé aux Apostres de sacrifier, disant, *Faictes cecy*, pour leur donner l'office de sacrificature? Falloit-il qu'il adioustat, pour esclarcir les tenebres des Ministres, Ie vous fais Prestres, ie vous nomme sacrificateurs? Les ministres seront-ils tousiours aux mots, aux syllabes, aux pieds de mouches? imiteront-ils tousiours les Arriens, qui combattoient l'egalité du fils de Dieu, parce que le mot de ὁμοούσιος, consubstantiel, n'estoit point exprimé en l'Escriture? Les Nestoriens qui nioyent que la Vierge fut mere de Dieu, parce qu'ils ne trouuoient point le mot θεοτόκος, MERE DE DIEV, au nouueau testament? Que s'ils eussent mis autant de peine à rechercher la verité, qu'à la contredire, ils eussent trouué qu'il y a raison particuliere, pourquoy l'Escriture ne marque expressement de ce nom de sacrificateur les Apostres & Disciples. La raison est, affin d'euiter l'ambiguité du mot, & ne donner alors occasion d'erreur aux personnes; car si dés le commencemēt on eut appellé les officiers du nouueau testament Prestres & sacrificateurs, le mot eut esté doubteux, ou qui pis est, eut esté prins selon la signification Iudaïque ou Payéne. Parquoy tout ainsi que l'Escriture & les premiers Peres parlent couuertement du sacrifice de la Messe, de mesme parlent-ils par mots couuerts des sacrificateurs Chrestiens: mais à mesure que le sacerdoce des Iuifs prenoit fin, de tant plus aussi donnoit on des noms euidens aux officiers de l'autel de IESVS CHRIST: ce que nous obseruōs de temps en temps aux escrits des docteurs, & aux saincts Conciles, où les mots Grecs ἱερεῖς, ἱερωσύνη, & le Latin SACERDOTES, sacrificateurs, Prestres, & autres sont couchez si souuent & si clairement, qu'aucun n'en peut doubter, s'il a leu l'antiquité, moins encore le nier, s'il n'est impudent ennemy de la verité. Et quelle effrontée piperie donc est ce-cy de nous appeller pipeurs, & piper ainsi? Quelle effrontée ignorāce de vouloir enseigner les autres, & ignorer ainsi? Et quand aurions nous faict, si nous voulions repartir la centiesme partie des fautes ou falsifications des Ministres, & de ce bon escriuain ennemy de la Messe?

ἀρχιερεὺς Tout Prestre ayant dignité.

Principes sacerdotū. ἀρχιερεῖς.

Ioseph l. 2. cit. Appionē. 1. Esd. 6. 1. Paral. 24.

Noms equiualēts à celuy de sacrificateur.

Les Ministres sont tousiours à chercher les noms.

Cōsubstātiel.

Mere de Dieu.

Pourquoy l'Escriture ne donnoit au cōmencement le nom de sacrificateur aux Prestres Chrestiens.

Les mots ἱερεῖς ἱερωσύνη, sacerdos, frequents aux Conciles & saincts docteurs.

Que la Messe est vn sacrifice propitiatoire prouué encor par Sainct Paul.

CHAP. XL.

EN la mesme epistre de S. Paul nous prenons encor vn argument. Il dict au septiesme chapitre que la prestrise du Sauueur est eternelle, *Parce qu'il vit tousiours, & peut tousiours interceder pour nous.* Ceste intercession se doit entēdre non de la seule priere que chascun peut faire, mais du sacrifice, qui est vn office propre du Prestre, selon la doctrine de S. Iean si claire que Caluin & Beze l'ont veuë, combien qu'aueugles la plus part du temps en ce qui peut fauoriser nostre foy. S. Iean ayant dict, *que nous auons vn aduocat, à sçauoir* IESVS-CHRIST, pour monstrer qu'il n'entendoit pas seulement vn aduocat de priere, il adioute, *Et iceluy est nostre propitiatiō pour nos pechez*. Sur lesquelles paroles Caluin & Beze dient que ceux-là ignorent CHRIST & Dieu, qui mettent ceste intercession & aduocassement de CHRIST sans sa prestrise & l'office de sacrifier. Si IESVS-CHRIST sacrifie, c'est en terre: car au ciel il ne sacrifie point, encor qu'il s'offre continuellement à son pere, d'autant que tout sacrifice qui represente la mort, doit estre faict d'vne hostie ayant apparence de mort, apparence humble & abiecte, & propre pour representer IESVS-CHRIST crucifié. Or est-il qu'il se monstre au ciel tousiours en habit tout contraire, immortel & glorieux: parquoy il n'y sacrifie point. En figure de quoy en l'ancienne loy le souuerain Pontife n'offroit iamais sacrifice dedans le sanctuaire du temple, où il entroit vne fois l'an auec grande ceremonie, mais il y portoit seulement le sang de l'hostie qu'il sacrifioit sur l'autel de dehors: ce qui signifioit que le Sauueur souuerain Pontife porteroit voirement le pris de son sang au ciel, figuré par ce sanctuaire, comme S. Paul l'a interpreté: mais qu'il sacrifieroit seulement en ce monde sur l'autel de la croix

Heb. 7. 25

Caluin & Beze in Ioa. c. 2. 1.

L'intercessiō du Sauueur est ioincte auec le sacrifice.

IESVS-CHRIST s'offre au ciel sans sacrifice.

Pourquoy le souuerain Prestre ne sacrifioit point au sāctuaire. Hebr. 9. 7. 25.

Sācta sanctorum, le ciel. Hebr. 9. 24.

en sacrifice sanglant, figuré par l'autel exterieur, qui estoit deuant le temple. Auec cest antecedét discourons & concluons ainsi, IESVS-CHRIST est nostre intercesseur en remission de noz pechez par sacrifice, & sacrifie seulement en terre; c'est donc en la Messe; elle est donc vn sacrifice propitiatoire.

Le sacrifice de la Messe applique le merite de la croix.

Au mesme lieu, S. Paul monstre que le sacerdoce de IESVS-CHRIST est souuerainement parfaict. Or pour estre tel, il faut que non seulement le pris de nostre rachapt soit compté, mais aussi qu'il soit appliqué à chascun en particulier: car autrement ce seroit vn thresor caché, & vne medecine dans vne boitte. Le pris a esté compté en la croix, l'application se faict par le sacrifice de la Messe; elle contient donc vn sacrifice propitiatoire. Les Lutheriens respondent que ceste application se faict par les Sacremens. Ils disent vray; mais ils disent trop peu, d'autant que telle application n'est pas parfaicte, pour n'estre assez ample: car le Sacrement ne peut estre appliqué, sinon à vn seul, viuant, present, receuant, & preparé; le sacrifice s'applique à tous, viuans & trespassez, presens & absens, receuans & non receuans, preparez & non preparez. Ainsi voyons nous qu'en l'ancienne loy les Iuifs participoient à leurs Sacremens entre eux seulement, mais ils offroient les sacrifices pour tous, pour les viuans, pour les trespassez, pour les absens, pour les presens, pour les fideles & infideles; en somme pour tous, comme il est euident. Nous voyons aussi que le sacrifice de IESVS-CHRIST faict en la croix, a esté faict pour tous, viuans & trespassez, presens & à venir: & non seulemét pour les Iuifs, mais pour tout le monde. Si donc la prestrise de IESVS-CHRIST selon l'ordre de Melchisedec est parfaicte, elle ne peut estre sans ceste generale application, veu mesmes que la prestrise d'Aaron l'auoit; elle a donc vn sacrifice propitiatoire, qui est la Messe. Les Ministres disciples de Caluin ont vne autre cheuille, en laquelle ils pédent le sac de leur cause en ce poinct, & dient que ceste application se faict par la seule foy: Mais ils se monstrent en ceste replique plus ignorans que les Lutheriens: car la foy nous vient de l'application, & non l'application de la foy. L'application du sacrifice de la croix nous cause la foy, & la foy est vn effect prouenant de ce merite; si bien que Caluin & ses disciples mettent l'effect pour la cause, & la charrue deuant les bœufs: & c'est autant que s'ils disoient que le Soleil se faict par le iour. En second lieu ils font iniure au fils de Dieu: car estant ceste application vne action sienne, & vn effect de sa vertu, eux l'attribuent à leur foy, & en font leur propre, aux despens de l'honneur de sa maiesté. Il y a dóc vn sacrifice propitiatoire de la prestrise de IESVS CHRIST souuerain Prestre, par lequel le merite du sacrifice de la croix est appliqué en la façon susdicte.

Les Lutheriens.

L'application du sacrifice, est sans bornes.

Les Caluinistes.

La foy nous est donnée par le merite du Sauueur, qui nous est appliqué.

Ad Hebr. c. 10. 18.

La remission des pechez iusques à la fin du mõde.

Finalement l'Apostre dict au dixiesme chapitre de la mesme epistre, que *l'oblation doit cesser lors que la remission du peché cessera*; duquel antecedent nous tirós que le sacrifice propitiatoire durera iusques à la fin du monde en l'Eglise, estát certain que la remission des pechez ne sera accomplie iusques alors, veu que nous la demandons tous les iours en nostre PATER NOSTER: & ceux qui viendront & viuront apres, feront le mesme que nous: Il y doit donc auoir iusques alors vn sacrifice pour le peché; & c'est la Messe. Du Plessis apres les Ministres renuerse cest argument sur la fin du quatriesme chapitre, disant, LA OV IL Y A REMISSION, *dict l'Apostre*, IL N'Y A PLVS D'OBLATION. Et conclud, *Que s'ensuit-il donc puis qu'il y a continuation ordinaire de ces oblations, sinon qu'il n'y a point eu de remission? que le sacrifice donc de* CHRIST *a esté inutile ou imparfaict*? Si du Plessis eut esté mediocre theologien, & vn peu garancé de bonne logique il eut sceu la distinction donnée par S. Augustin, & celebrée és escholes Chrestiennes, que Caluin & les Ministres dissimulent malignemét, & n'eut pas tant faict du mauuais, errant en ses conclusions. La distinction est, qu'au sacrifice de la croix la remission de tous les pechez a esté accomplie, quant à la suffisance, estant infini le pris & le merite de la mort du Sauueur, & bastant pour rachepter mille mondes, & non seulement vn: mais elle n'est encor accomplie pour le regard de l'application, de la practique, & de l'efficace, cela se fera à la fin du monde, où les pecheurs & les pechez finiront: & alors IESVS-CHRIST *paroistra sans peché à salut à tous ceux qui l'attendent*, comme parle S. Paul, c'est à dire sans sacrifice propitiatoire: car il n'en sera lors besoing, comme il n'est plus besoing de medecine, où il n'y a aucune maladie: mais tandis que le peché sera, & que nous demanderons pardon de nos offenses, il faut qu'il y ait sacrifice de remission pour les effacer, c'est à dire, vn sacrifice applicatif du merite de la croix, qui est nostre Messe: & tant s'en faut que la multiplication & iteration de ce sacrifice, euacuë celuy de la croix, ou le declare imparfaict, comme conclud du Plessis, que plustost il tesmoigne sa perfection & abondance; ne plus ne moins que celuy qui prend souuent & en quantité de l'argent d'vn thresor, ou puise souuent & de plusieurs endroits d'vne fontaine, faict voir que le thresor est grand, & la source inespuisable. La Messe donc ne faict pas vn nouueau merite, pour suppléer celuy de la croix, mais applique le merite de la croix; celuy-là est le thresor & la fontaine; la Messe est la clef pour ouurir, & le seau pour puiser: & si cecy faict iniure à la croix, la cene de Caluin sera iniure à la croix: car elle se reïtere pour appliquer la reconciliation de la croix, selon sa doctrine. Le voudroit-il confesser, encor qu'il dit verité? le baptesme, la penitence & les autres Sacremens seront iniure à la croix en effaçant les pechez en vertu de la croix, & appliquant particulierement l'efficace de la remission gaignée en general par la mort du Sauueur. Que si Caluin croit que sa cene & les Sacremens qu'il reçoit, & les autres aydes de l'Eglise, appliquant les merites du Sauueur, sont instrumens honorables de la croix, pourquoy sera la Messe iniurieuse à la croix en ceste qualité? Stupidité deplorable de ces aueuglez, ne pouuans entendre la doctrine Catholique, qui enseigne si clairement que nostre sacrifice, tous nos Sacremens, & nos œuures sont fondées en la croix! Impudence intolerable, de nous obiecter comme ignorance, ce qu'ils n'entendent point! Calomnie diabolique, de nous accuser d'estre iniurieux à la

l. 3. p. 425.

Cõment la remission des pechez est faite en la croix.

Que veut dire sainct Paul disant que IESVS-CHRIST paroistra sans peché. Heb. 9. 28.

La multiplicatiõ du sacrifice de la Messe, declare la perfectiõ de celuy de la croix.

Ils n'en veulent pas mesme voir l'image.

croix, qui n'auons autre refuge, ny autre gloire qu'en la croix, & ne faisans eux autre chose par toutes leurs affirmations & negations, que rauáler, saper, honnir, & aneantir l'honneur de la croix? Hypocrisie infernale, & langue de Satan, d'estre si iniurieux à la croix, & vouloir faire croire à Dieu & aux hommes, qu'ils sont les seuls & les grands zelateurs de la croix! Et où auoit du Plessis les yeux de ne voir ceste stupidité, impudence, calomnie, & hypocrisie? mais à quoy pensoit-il, de prẽdre à si gros frais de son hõneur & salut, la defense de tels causeurs, & de telle cause contre l'Eglise de Dieu?

Comment IESVS-CHRIST *est seule oblation, & vne fois offerte. Calomnies des aduersaires refutées.*

CHAP. XLI.

Premier argument de Caluin sur l'vnique sacerdoce de IESVS-CHRIST. Hebr. 7. Calu l. 4. c. 18. Inst. Du Plessis l. 3. c. 5. p. 426.

PVis que nous sommes entrez dans les barrieres de ceste querimonie, poursuiuõs de courre d'vn fil les autres impostures & calomnieuses accusations, dont les sectaires par mesme ignorance & malice chargent la sincerité & pureté de la doctrine Catholique, & apres nous ferons la fin de nostre preuue sur le sacrifice propitiatoire auec quelques auctoritez des Peres anciens, & auec raisons prinses de l'Escriture. Ils alleguent S. Paul, qui dict en l'epistre aux Hebrieux, que le sacerdoce de CHRIST est eternel, & partant vnique; dont ils colligent qu'il n'y a aucun Prestre que IESVS-CHRIST, & que c'est faire vn des-honneur intolerable au sacerdoce eternel de CHRIST, de luy bailler des compagnons qui luy succedent. Du Plessis manie cest argument auec grand zele, & dict que *la Messe oste, entant qu'elle peut, l'vnique sacrificature de* IESVS-CHRIST, *incommunicable à tout autre*, & ayãt bien bandé, monstrant que IESVS-CHRIST s'est offert vne seule fois en la croix, & qu'il intercede tousiours pour nous par son infini merite, il tire sa conclusion armée de ceste poincte, *Et quel blaspheme donc, que quelconque homme & quelconque creature le puisse faire?* Caluin monstre tousiours qu'il est Caluin, & tousiours maling contre la verité, & icy encore contraire à soy-mesme: du Plessis le suit en cheualier errant.

Calu. l. 2. Inst. c. 1. 15 §. 6.

Caluin quelquefois ose dire de ses freres, que IESVS-CHRIST *les a faicts compagnons de sa sacrificature*, comme cy-dessus nous auons rapporté; & icy il dict que personne n'en peut estre participant; & du Plessis, qu'elle est *incommunicable.* Que ne sont-ils au moins d'accord entre eux-mesmes? Mais que respondons nous à ce crime & blaspheme obiecté de l'vnique sacrificature de IESVS-CHRIST vsurpée?

Response.

Nous auons ia souuent respondu, que nous croyons qu'il n'y a que IESVS-CHRIST souuerain Prestre, & Prestre immortel, & que personne ne luy succede, d'autant qu'il ne meurt point, comme iadis les enfans d'Aaron succedoient en mesme rang à leurs peres qui estoient mortels. Nous auons dict que c'est IESVS-CHRIST qui offre & sacrifie; que c'est son action & son sacrifice, & que les Prestres ne sont que ses vicaires en ceste sienne sacrificature, non oyseux suffragans, comme les nomme Caluin, mais vtiles sacrificateurs en la place de leur maistre. Si cela luy faict iniure, si cela est blaspheme, comme dict le zele de du Plessis, pourquoy est-ce que les Ministres s'ingerent d'estre pasteurs, & docteurs, veu que IESVS-CHRIST est le seul souuerain pasteur, & le seul maistre, aussi bien que le seul sacrificateur, & qu'il a dict plus apertement, qu'il est seul pasteur & seul docteur, que seul sacrificateur? pourquoy tiennent-ils sa place? pourquoy administrent-ils les Sacremens? pourquoy preschent-ils la parole de Dieu, qui sont offices propres du fils de Dieu, non moins que la sacrificature? Caluin n'est-il pas vn maling sophiste, de quereler icy contre nous? & du Plessis sçait-il ce qu'il dict, ny ce que nous disons? & s'il le sçait, n'est il pas semblable à Caluin?

Les Ministres sont blasphemateurs selon la conclusion de du Plessis.

Second argument de Caluin sur l'vnique oblatiõ du Sauueur. Hebr. 7.

Secondement ils argumentent disans que S. Paul escrit en la mesme epistre, que nostre oblatiõ est vne, & qu'elle a esté vne seule fois offerte, & partant que nous sommes encor iniurieux à Dieu de la multiplier, comme si elle estoit imparfaicte: iniurieux aussi à l'Apostre, le faisant mensonger. Nous respondons que ce que nous offrons en la Messe, est la mesme oblation, à sçauoir le corps de IESVS-CHRIST, qui a esté offert en la croix vne fois par sacrifice sanglant: & l'est en la Messe & sera par sacrifice non-sanglãt, iusques à la fin du monde. Quand donc S. Paul dict que nostre oblation est vne, il ne dict rien contre la doctrine Catholique qui enseigne aussi qu'elle est vne. S. Ambroise a iadis proposé la question que font icy nos aduersaires, & attaché la respõse pour la decider: Il dict ainsi expliquãt S. Paul, *En* IESVS-CHRIST *vne hostie vne fois offerte est suffisante à salut eternel. Quoy donc? n'offrons nous pas tous les iours? nous offrons voirement, mais c'est en memoire de sa mort. Et ceste hostie est vne, & non plusieurs. Comment vne & non plusieurs? Parce qu'elle a esté offerte vne fois au Sainct des Saincts* (c'est à dire en la croix.) *Or ce sacrifice est l'exemplaire de celuy là, & nous offrons tousiours le mesme, non vn agneau demain, & vn autre auiourd'huy: mais tousiours vn mesme. Et partant c'est tousiours vn mesme sacrifice: autrement ce seroiẽt plusieurs* IESVS CHRISTS, *parce qu'il est offert en plusieurs lieux.* Et vn peu apres, *Car c'est nostre Souuerain Prestre, qui a offert l'hostie qui nettoye. C'est celle-là que nous offrons maintenant, qui pour lors fut offerte, & ne peut estre consommee: & ce que nous faisons, c'est en memoire de ce qui a esté faict: Car il dict, Faictes cecy en ma memoire. Ce n'est pas vn autre sacrifice, c'est le mesme que nous offrons.* Ce commentaire faict fidelement le rapport & le procez de la querimonie de nos aduersaires, & declare manifestement que quand S. Paul dict que ceste hostie a esté offerte vne seule fois, il entend le sacrifice de la croix, & non de la Messe, & tous les autres saincts Peres l'ont ainsi entendu, nommément S. Chrysostome, Theodoret, & Theophylacte expliquans ce lieu de l'Apostre, & la chose est euidente par la raison: Car si S. Paul disoit absoluëment que le Sauueur n'a esté offert qu'vne fois, il parleroit contre la verité & contre soy-mesme, veu qu'il est certain qu'il s'est offert en autre maniere plusieurs fois. Premierement quand il est entré au monde, il s'est offert à son Pere, comme S. Paul signifie en cest endroict. En second lieu il a esté offert au temple, comme escrit S. Luc, & ne faut

S. Ambro. in 10 c ep. ad Hebr.

Nous offrons tous les iours en la Messe.

SANCTA SANCTORVM le lieu plus sacré du temple.

Vn sacrifice & vn IESVS-CHRIST

S. Chrysost. Theod. & Theophyl. in ep. ad Hebr.

IESVS-CHRIST s'est offert à son pere en sa naissance. Heb 10. 5 Luc. 2. 22.

Chascun se doit offrir à Dieu. Rom. 12. Iesus-Christ s'offre au ciel à Dieu. Heb. 9. 24.

pas doubter qu'il ne s'offrit à Dieu tous les iours, voire encor à chasque moment (veu que chasque homme de bien le doit faire aussi souuent & tant qu'il peut, selon l'enseignement qu'en donne le mesme Apostre) comme maintenant il s'offre incessamment au ciel. Il est donc euident que S. Paul disant que Iesus-Christ ne s'est offert qu'vne fois, & ne s'offre plus, il entend seulemét de l'oblation contraire à l'eternité du sacerdoce & prestrise d'iceluy, & semblable au sacrifice sanglant de la croix, & qu'il ne veut pas dire que le Sauueur ne se soit offert, & qu'il ne s'offre encor d'vn sacrifice non-sanglant, qui ne repugne point à l'immortalité d'iceluy sacerdoce : & de faict il s'explique soy-mesme, car toutes fois & quantes qu'il dict que le Sauueur s'est offert vne fois, il adioute quant & quant des mots, qui font cognoistre qu'il parle de l'oblation de la croix & du sacrifice sanglant; par exemple, il dict que le Sauueur n'a point necessité de s'offrir tous les iours, & adiouste, *Comme les Prestres* (à sçauoir de la loy de Moyse par sacrifice sanglant.) Il dict ailleurs, *qu'il ne s'offre point plusieurs fois, comme le Pontife des Iuifs entre au sanctuaire tous les ans* : & met apres, *autrement il faudroit qu'il endurast plusieurs fois*. Et en ce mesme chapitre à la fin, ayant dict qu'il s'est offert vne fois, il adiouste, *qu'il est ordonné aux hommes de mourir vne fois* : lesquelles paroles monstrent manifestement qu'il parle du sacrifice de la croix, & non de la Messe : c'est pourquoy aussi il vse tousiours des mots θύειν & θυσία, qui signifient sacrifier & sacrifice auec occision : & Budée, côme aussi Henry Estienne, non sans vray-semblance, font venir nostre mot François, *tuer*, de ce mesme verbe Grec θύειν. Et la verité est si claire, que Caluin mesme recognoit que l'Apostre parle en ces lieux de l'oblation de la croix : mais neantmoins il tient obstinéement & en esprit heretique, qu'il n'y a autre oblation que celle-là; ce qui est manifestement faux, comme nous auôs clairement demonstré, & Caluin n'a sceu, ny ses disciples, apporter aucun argument pour prouuer le contraire, que ceux que venons de refuter. Or que les Ministres soyent obstinez côme luy, s'ils veulent, mais qu'ils ne mettent plus en auant que S. Paul dict, Iesus-Christ s'est offert vne fois pour le peché, pour bastir vn dogme qu'il n'y a point de sacrifice propitiatoire, que celuy de la croix : ou s'ils veulent mieux faire, qu'ils ouurent les yeux à la verité, & quittent les tenebres de leur mensonge.

L'vnique oblation non reiterable, c'est de la croix.

Heb. 7. 27.

Heb. 9. 25. 26.

Caluin in 10. ca. ad Hebr. 18.

Que le sacrifice de la Messe ne preiudicie en rien à l'infini merite de la croix, ains l'honore l'appliquant à l'Eglise. Calomnies & ignorances des aduersaires renuoyées.

CHAP. XLII.

Caluin ioinct vne autre insigne calomnie à celle que venons d'exposer, tissuë de mesme trame, & dict que le merite de la croix est infini & eternel, & qu'en dressant vn autel on met à bas la croix, & qu'on ne peut dire la Messe sans atrocement iniurier Iesus-Christ : *Car il ne s'est pas offert vne fois à telle condition*, dict-il, *que son sacrifice fut iournellement ratifié par oblations nouuelles, mais affin que le fruict nous en fut communiqué par la predication de l'Euangile & l'vsage de la cene.* Il dict ailleurs que les Prestres se iactent redempteurs. Les Ministres ont glosé sur le texte du maistre, & du Plessis deuenu amy de la croix, & courroucé en gendarme, tonne au mesme air & en la mesme region, auec grosses paroles, plus grosses mensonges, & plus grosses calomnies. Voicy comme il parle des Scholastiques qui ont esté depuis le Maistre des sentences, à sçauoir depuis l'an 1140.

Cal. l. 4. c. 18. §. 3.

Pourquoy ce fruit ne sera-il cômuniqué par l'vsage de la messe.

Les Scholastiques, dict-il, *ont osé desrober à la croix, pour en donner l'efficace à la Messe, iusques à dire quelquesfois, que le corps de nostre Seigneur n'auoit esté offert que pour le peché originel; mais qu'il est offert continuellement en l'autel pour les pechez actuels, blaspheme execrable, par lequel la croix de Christ est aneantie, par lequel il luy est moins attribué qu'à la table de leur autel.* Ne voila pas vn tonnerre gronditonnant, horrible de la menace de quelque celeste quarreau & foudre vengeresse? Or deuant que luy môstrer la croix, & le coniurer, respondons à Caluin, & disons qu'il poursuit tousiours d'estre ignorant en sa malice, & malicieux en son ignorance; malice qui luy a creué les yeux de l'esprit, & a faict qu'il n'a iamais, ny peu, ny voulu entendre la doctrine Catholique, & moins encor la rapporter fidelement. L'Eglise enseigne ce qu'auons dict cy-deuant, que le merite de la croix est infini; & qu'il a vne eternelle vertu pour sanctifier; qu'il n'est plus besoin que Iesus-Christ meure derechef, ny qu'on reitere ce sacrifice sanglât; que la Messe est vn sacrifice non-sanglant reiterable; non pour ratifier celuy de la croix, mais biê pour le ramenteuoir, & en appliquer le merite; non pour faire vne nouuelle redemption, mais pour estre par luy participans de la redemption de la croix. De ceste doctrine s'ensuit-il que la Messe renuerse la croix, ou que la multiplication des Messes diminuë son honneur? Si les autels & sacrifices Iudaïques l'honoroyent entant qu'ils le representoyent en ombre seulement, combien plus l'honore la Messe, qui le represente par la verité, & par le mesme corps qui a esté offert? Et si les Iuifs faisoient vne profession de supreme culte enuers Dieu, tesmoignans en leurs sacrifices la foy qu'ils auoient de la future redemption en Iesus-Christ : combien plus les Chrestiés protestans au sacrifice de la Messe, la foy qu'ils ont de ceste redemption accomplie? Et si les Iuifs appliquoient sainctement le fruict à venir du sacrifice de la croix, les Chrestiens font-ils mal de l'appliquer ia present, par le sacrifice de la Messe? Et si l'on peut appliquer ce merite infini & la reconciliation de la croix, par la parole de Dieu, & par l'vsage de la cene, comme confesse Caluin, & selon la verité, par le baptesme, par la penitence, par les autres Sacremens & bonnes œuures, sera-ce blaspheme de l'appliquer par le sacrifice de la Messe? Si par l'eau du baptesme nous sommes faicts sainctement participans de la Passion de Iesus-Christ, serons nous estimez criminels de leze maiesté par Caluin, enseignans que nous participons du fruict de ceste passion par l'oblation du corps de Iesus-Christ en la Messe? faudra-il pour cela inferer que selon nostre doctrine la Passion de Iesus-Christ n'est qu'vn exemple de redemption, par lequel

Du Plessis l. 3. c. 5. p. 418.

Zele plus que reformé.

Response à l'argumét de Caluin.

Doctrine catholique sur le merite de la croix.

La Messe ne faict pas vne nouuelle redéption.

Les sacrifices des Iuifs honoroyent la croix en la figurant.

Calu. l. 4. Inst. c. 17. §. 1. c. 18.

Cal. l. 4. c. 18. §. 6.

nous appreniōs d'estre nous mesmes nos redempteurs? La Messe d'où prend-elle sa force, sinon de la croix? & qui est celuy qui s'offre en la Messe, sinon celuy qui s'est offert en la croix? & qui remet le peché en la Messe, sinon IESVS-CHRIST, qui est mort pour la remission des pechez en la croix? & qui l'applique en la Messe, sinon IESVS-CHRIST redempteur par tout, & sacrificateur par tout? La chose est trop claire & la saincteté de la doctrine de l'Eglise trop manifeste: mais la malignité de cest homme & de ses supposts est si grāde, qu'elle luy a creué les yeux, & l'a rendu stupide à ce qu'il n'ouyt, moins encor entendit. Quand nous disons que la Messe est vne action & vne offrande de IESVS-CHRIST, & non d'vn homme, sinon entant que vicaire & legat; que c'est IESVS-CHRIST, qui opere en ce sacrifice, comme aux Sacremens, qui offre, qui baptize, qui remet les pechez, que les hommes ne sont que ses agents, qu'y a-il en ceste doctrine, qui ne soit selon Dieu? qui ne soit conuenable à ses sainctes ordonnances, à ses Escritures, & à son honneur? Mais dequoy sert ceste multiplication de Messes? Et dequoy sert la multiplication de baptesmes, & d'autres Sacremens? Elle sert à faire ce que IESVS-CHRIST a commandé; à celebrer la memoire de sa Passiō, *Faictes cecy en memoire de moy*: Elle sert à souuent loüer Dieu, à souuent participer le sang de son fils; à souuent puiser le merite de la croix, à declarer què iamais il ne peut estre espuisé: Ceste multiplication donc est vn tesmoing honorable de la bonté infinie du redempteur, & ceste application vn exercice profitable & salutaire à ses enfans. Par ceste responce il est aisé à voir que Caluin est aussi ignorant que maling, & que sa querelle n'est autre chose que le germe d'vn insigne calomniateur. Mais que respondrons nous donc à du Plessis qui nous attend les armes au poing? ce que venons de respondre à Caluin; à mesme billon, mesme coing; & à mesme ignorance, mesme leçon. Et de surplus adioutons pour calmer le courroux de son zele, qu'il impose outrageusement, & contre la verité, & contre la ciuilité d'vn homme qui faict profession d'armes & de noblesse, de dire *que les Scholastiques enseignent depuis quatre cens cinquante ans, que le sacrifice de la croix n'a expié que le peché originel, mais la Messe les actuels.* Et ceste imposture luy a si fort pleu qu'il l'a reïterée auec mesme aspreté de langage par trois fois au chapitre cinquiesme de ce liure troisiesme, sans iamais citer vn seul tesmoing de sō dire, ce qu'il falloit faire necessairement, pour verifier cest execrable blaspheme qu'il obiecte auec si grand creue-cœur. Mais ie dis au contraire qu'il n'y a eu, ny depuis le temps qu'il note, ny iamais deuant aucun Theologien Catholique, qui n'aye creu & enseigné que le sacrifice de la croix, est le sacrifice entier & parfaict de nostre redemption; le thresor foncier de nostre rachapt, & la remission accomplie de tous les pechez du monde, originels & actuels, & que celuy de la Messe est applicatif seulement de ceste redemption en sa maniere, comme le baptesme, la penitence, & les autres Sacremens en la leur. C'est nostre foy & de nos docteurs. Pour tesmoing de mon dire i'atteste la memoire de tous ces quatre siecles, l'auctorité de toutes les vniuersitez de l'Europe, toutes les grandes & celebres bibliotheques du monde tres-fideles gardiēnes des escrits theologiens, & la consciēce de tous ceux qui lisent & manient les liures de ces docteurs, qui diront, & affirmeront, & asseureront estre verité ce que ie dis. Ceste doctrine aneantit-elle le merite de la croix? luy desrobe-elle son honneur & vertu? Et qui donc croira que du Plessis a conscience, parlant ainsi? qu'il a soing de son honneur, imposant ainsi? Qui croira à la parole d'vn tel reformé reformateur de Messieurs de l'Eglise Romaine?

La vertu de la Messe est de IESVS-CHRIST

IESVS-CHRIST recogneu redēpteur par tout.

On leur a dict cent fois cecy.

Pour quelle fin les Messes sōt multipliées

Du Plessis l. 3. c. 5. p. 416.

Pag. 416.

Pag. 418. 422. 425.

Le sacrifice de la croix le thresor de nostre redēption.

Conscience reformée.

Le sacrifice propitiatoire prouué par l'auctorité de quelques Peres anciens.

CHAP. XLIII.

POur la fin de nostre preuue du sacrifice propitiatoire nous reste à produire le tesmoignage de quelques Peres anciens: car de les alleguer tous, la liste en seroit trop longue. Origene ayāt cité les paroles du Sauueur, *Faictes cecy en ma memoire, Ceste-cy*, dict-il, *est la seule remembrance, qui faict Dieu propice aux hommes.*

S. Basile, *Fay nous dignes Seigneur d'assister deuant toy de cœur net, & seruir & presenter ce venerable & non-sanglant sacrifice, pour effacer nos pechez, & les forfaicts du peuple.*

S. Iustin martyr au dialogue Tryphon dict que le sacrifice de la vache, qu'on offroit iadis pour les ladres, estoit la figure de l'Eucharistie, que l'on offre pour l'expiation du peché.

S. Cyrille de Hierusalem, *Nous offrons* CHRIST *immolé pour nos pechez, pour nous rendre propice celuy qui est tres-bening.*

S. Chrysostome, *Le Prestre*, dict-il, *comme legat & orateur enuers Dieu, le supplie pour tout le mōde, affin qu'il soit propice & misericordieux aux pechez de tous les hommes viuans & trespassez.* Et souuent ailleurs il confirme la mesme doctrine de la propitiation, appellant l'Eucharistie hostie salutaire.

S. Athanase en l'oraison pour les trespassez, que Sainct Damascene allegue au sermon des trespassez aussi, parlant de l'Eucharistie, *Ceste oblation de l'hostie non-sanglante, est vne propitiation.*

S. Cyprien dict qu'elle est vn holocauste pour purger nos iniquitez.

S. Ambroise parlant de l'Eucharistie, *Christ s'offre comme Prestre, pour nous pardonner nos pechez.* Et ailleurs il appelle l'Eucharistie, hostie salutaire, comme S. Chrysostome; ce que l'Eglise a faict à son imitation.

S. Hierosme, *Si on commande aux lays seculiers de s'abstenir de leurs femmes, pour mieux vaquer à l'oraison; combien plus à l'Euesque qui doit offrir à Dieu tous les iours les pures victimes pour ses pechez & pour ceux du peuple?* Item escriuant à Fabiole, *il faut*, ce dict-il, *que l'Euesque soit tousiours appareillé à offrir les victimes pour les peuples, mediateur entre Dieu & les hommes, faisant d'vne bouche sacrée les chairs de l'agneau.*

S. Augustin au lieu qu'auons cité cy-dessus parlant de l'Eucharistie, *Ce seul sacrifice auquel est donnée la vraye remission des pechez, estoit figuré & signifié par plusieurs sacrifices.* Et au vingtiesme

Origen. in Leui. hom. 13.

S. Basil. in Liturg.

S. Iusti. in Trypho.

S. Cyrill. Hiero. catech. 5. myst.

S. Chrys. l. 6 de sacer. & Liturg. item hom. in epist. ad Ephes.

S. Athan. orat. pro defunct. S. Damas. serm. pro defunct.

S. Cypr. de cœn. domini.

S. Ambr. l. 1. de offic. c. 48 Item in exhort. ad virgines. Hostie salutaire.

S. Hieron. in 1. cap. epist. ad Tit. In epist. ad Fabiol. de veste sacerdotal.

S. Aug. q. 57 au Leui. Iusques à la fin du monde.

S. Aug. de ciuit. l. 20. c. 25.

liure de la cité de Dieu, il escrit que ce sacrifice sera offert en l'Eglise pour le peché, iusques au iour du iugement, & non plus auant, parce qu'il n'y aura plus personne, à qui les pechez puissent estre remis. Et ailleurs parlant de l'autel, *là*, dict-il, *est espandu le sang de* CHRIST *pour les pecheurs.* Et escriuant contre Cresconius, il appelle l'Eucharistie, l'vnique sacrifice de nostre salut.

L'autel. S. August. ser. 2. de anctis, qui est 4 de Innoc. Item l. 1. cont. Cresco. c.

S. Gregoire. *Ceste victime nous garde singulierement de la perdition eternelle.* Bede. *Ce sacrifice salutaire vaut pour la redemption eternelle de l'ame & du corps.*

Greg. l. 4. Dial c. 51. Beda l. 4. hist. Angl. c. 22. Conc. 3. Bracar. ca. 1.

Finalement le Concile troisiesme Bracaren celebré deuant le temps de Bede parle ainsi, *Veu que tout peché s'efface par les sacrifices qu'on offre à Dieu, que donnera-on au Seigneur pour l'expiation des pechez, si on vient à errer en l'oblation mesme du sacrifice?* Il y a vne milliace d'autres tesmoignages anciens pour nous, que l'on pourra voir en Garetius, Pamelius, Bellarmin, & autres docteurs qui en ont faict le recueil: Ceux-cy suffisent pour confirmer nostre foy auec l'auctorité de sçauans & illustres docteurs, & faire rougir nos Sectaires, qui pensent auoir tout le monde pour eux quand il nient la propitiation de nostre sacrifice, & nommeement du Plessis, qui nous veut faire à croire que la saincte cene, comme il parle, est passée par abus en sacrifice propitiatoire, *Apres que les grands astres de l'Eglise qui prenoient la vraye lumiere de l'Euangile, ont eu faict leur cours.* Et qui sont ces astres? les faict-il voir? Il ne peut; car ils sont passez soubs vn autre horizon vers les Antipodes. Mais à tout le moins les nomme-il contre nostre doctrine? Nous ne demandons point qu'il les face reluire, comme nous auons faict contre les tenebres de sa doctrine. Il cite Bede, Bertram, Haimon, Remigius, & en fin il les cite contre soy-mesme: car il est contrainct de dire qu'ils appellent la Messe sacrifice, *Ces personnages toutesfois grands en ce temps appellent le Sacrement de la saincte cene, mesme la Messe, telle qu'on la celebroit lors,* SACRIFICE. Loué soit Dieu: nous auons donc ce qu'il ne vouloit donner. *Mais*, adioute-il par maniere de correction reformée, *sans doubte selon l'intention de Rabanus leur contemporain qui dict que* SACRIFICIVM EST QVASI SACRVM FACTVM. O miraculeuse grammaire! & qui en doubte? Mais quelle logique? Le sacrifice, EST SACRVM FACTVM, vne œuure sacrée selon Raban, donc le sacrifice de la Messe est introduict par abus. Quelle haison de ceste consequence à son antecedent? Disons donc, le Soleil est vn corps lumineux, donc la Lune est subiecte aux eclipses. Les perroquets sont verds; donc les grués ne sont pas oyseaux. Apres il tourne, & circuit confus & s'embarrasse en ce cinquiesme chapitre, cherchant les autres causes de l'introduction du sacrifice propitiatoire, & en met deux; l'vne est la doctrine de la transsubstantiation; l'autre du purgatoire; & trousse sa cõclusion disant, *Qu'auec l'ignorance du siecle, l'indeuotion du peuple, l'auarice des Prestres, la nonchalance des Euesques, & la barbarie des langues, cest abus fut entretenu en l'Eglise, qui ayant prins racine ne pouuoit estre combatu que par l'esprit de Dieu, quoy que plusieurs bons esprits*, dict-il, *s'en apperceussent*: & met pour tous ces bõs esprits, *Arnaud de Villeneufue, les Vandois, & les Albigeois.*

Garet de vera prés. cor. Christ. Pamelius in Tertull. Bellar. l. 2. de sac. c. 2 & sequẽt.

Du Plessis l. 3. c. 5. 409. & 410.

Consequẽces des aduersaires.

Du Plessis l. 3 c. 5. p. 416. & 417.

Qu'est-ce-cy? la transsubstantiation est-elle cause du sacrifice propitiatoire de la Messe? & le sacrifice de la croix n'estoit-il pas propitiatoire? la transsubstantiation en estoit-elle cause? Aux sacrifices Iudaïques pour le peché y auoit-il de la transsubstantiation? La transsubstantiation ne faict autre chose, que la presence du corps du Sauueur: Ceste presence n'est pas suiuie necessairement du sacrifice, autrement par tout, où nostre Sauueur estoit present quand il viuoit en ce monde il y eut eu sacrifice, ce qui est faux: & Luther mesme confesse que le corps du Sauueur est en la Messe, qui neantmoins nie qu'il y ait sacrifice. Si la presence du corps du Sauueur n'est pas cause du sacrifice, moins encor la transsubstantiation, qui en est plus esloignée. Le purgatoire comment en est-il cause? parce qu'en la Messe on prie pour les trespassez? les Payens donc, les Iuifs, & toute sorte de gens, en sont cause: car on prie en la Messe pour tous: les Saincts de Paradis en sont cause, parce qu'on y honore leurs noms: Si donc on nie le purgatoire pour esteindre la Messe, il faut aussi dire qu'il n'y a point de Iuifs, point de Payens, point de Saincts, point de Paradis, affin d'oster la Messe plus ayseement. Que si tous ceux-cy ne peuuent auoir esté cause du sacrifice propitiatoire de la Messe, moins encores les trespassez, du Plessis donc ne sçait ce qu'il dict. Tout le reste qu'il amene pour monstrer que la foy de ce sacrifice est vn abus introduict, ne contient que choses humaines, qui ne peuuent pas auoir planté ceste doctrine, si elle estoit contraire à la verité en l'Eglise de Dieu, contre laquelle les portes d'enfer, c'est à dire les plus grandes puissances du Diable, ne peuuent rien; moins encor la puissance des hommes. Ains ie dis que parlant humainement tout ce qu'il met pour cause d'abus, deuoit plustost causer le cõtraire de ce qu'il dict. Premierement si le peuple indeuot auoit quelque puissance d'introduire vn abus, son indeuotion estoit plus propre à faire quiter le culte du sacrifice, qu'à l'introduire: car il luy estoit plus facile de rapporter tout à la croix sans autre peine, comme font les Ministres, que de se trauailler à ouyr & faire dire des Messes pour la remission des pechez. Secondement estant le peuple indeuot, que pouuoit esperer l'auarice des Prestres pour mettre sus vne deuotion dont le peuple indeuot ne se soucioit? La barbarie des langues à quel propos? l'elegance des langues auoit-elle faict le sacrifice propitiatoire? La foy Chrestienne est-elle vn effect de la grammaire, ou vn don de Dieu? Mais où auoit du Plessis l'esprit quand sa plume mettoit ces niaiseries en papier? l'ignorance pretenduë de ce treiziesme siecle, & des autres qui suiuirent apres, ne peut pas estre cause de ceste introduction: car nous auõs prouué manifestement que la doctrine du sacrifice propitiatoire a esté donnée par IESVS-CHRIST, enseignée par les Apostres, & par leurs successeurs. Nous auons produict le tesmoignage des cinq premiers siecles, esquels vesquirent mille & mille Euesques illustres en saincteté de vie & de doctrine; Elle estoit donc introduicte longtemps deuant: Et depuis ces premiers cinq cens ans l'Eglise n'a iamais eu faute de bons & celebres

Inepte cõsequence tirée de la transsubstantiatiõ.

Luther cõfesse la presence & nie le sacrifice.

L'indeuotiõ du peuple n'est pas cause du sacrifice propitiatoire.

Non l'auarice des Prestres.

Nõ le mauuais langage.

Nõ l'ignorance du siecle.

docteurs

Les docteurs renómez du treziesme siecle depuis l'an 1200. iusques à l'an 1300.

docteurs, mesmes au siecle de ce benet *Arnaud de Villeneufue*, qui vesquit au treziesme; au commencement de l'an 1200. auquel siecle escriuirent S. Antonin de Pauie, S. Simonas Euesque de Gaze, S. Emond Euesque de Cantorbery, S. Hilaire Euesque d'Orleans, Alexander de Ales, Hugo Cardinal, Albert le Grand, S. Thomas d'Aquin grande lumiere de son Ordre & de l'Eglise, S. Bonauenture grande lumiere du sien & de l'Eglise aussi, Nicolas Cabasilas Euesque. Au siecle d'apres, qui fut le quatorziesme, depuis l'an 1300. iusques à l'an 1400. plusieurs graues docteurs aussi escriuirent; comme sont Alanus Insulensis, Ioannes Scotus, Nicolas d'Aqueuille, Nicolas de Lyra, François Maronius, Durand Euesque de Meaux. Lodolphe Chartreux, sainct Germain Euesque de Constantinople, Gerard le grand, Alphonsus Tostatus Euesque, grand ornement de son temps, Hugo de Chasteau-neuf, Iean Capreolus, S. Vincent confesseur, Thomas Campensis, Iean Gerson Chancelier en l'Vniuersité de Paris, Thomas Valdensis, Æneas Syluius, S. Antonin Archeuesque de Florence, Nicolas de Cuse Euesque & Cardinal, Angelus Politianus. Au quinziesme siecle, depuis l'an 1400. iusques à l'an 1500. furent Marcus Marullus, Iean Roffensis Euesque, qui a vescu iusques au téps de Luther & refuté ses erreurs, & plusieurs autres que ie laisse auec ceux de nostre aage seiziesme, que chascun peut sçauoir. Toux ceuxcy, & ceux que i'ay passez, ont laissé à la posterité par leurs doctes escrits l'assertion & tesmoignage de nostre foy, & de leur zele contre les Sacramentaires. Ce n'est donc pas l'ignorance des choses sainctes, qui a introduict la doctrine du sacrifice propitiatoire, maisbien c'est l'ignorance des siecles & des personnes, qui a faict escrire à du Plessis que l'ignorance estoit du costé de l'Eglise Romaine, & la science pour son opinion reformée. C'est l'ignorance plustost qui a resisté à l'Eglise Romaine, & formé cest erreur reformé: ce qui est aisé à voir, en opposant le nombre & la splendeur de ceux que venons de nommer à ce messire Medecin, Arnaud de Villeneufue, & à ses gendarmes Albigeois, aussi ignorans que vilains, & toutesfois les meilleurs que du Plessis ait sceu choisir. Y a-il vray-semblance de verité, que l'ignorance eut introduict l'abus, & qu'vn medecin & quelques soldats eussét mieux veu la verité, que ces saincts docteurs? Les choses donc que du Plessis ameine, n'ont pas peu introduire la foy du sacrifice propitiatoire, mais c'est IESVS-CHRIST. C'est pourquoy elle a demeuré en pied, & demeurera iusques à la fin du monde, contre tous les assauts des mescreans.

Du quatorziesme depuis l'an 1300. iusques à 1400.

Du quinziesme depuis l'an 1400. iusques à l'an 1500.

Les Vaudois & Albigeois les Apostres de du Plessis. l. 3. c. 5. p. 417.

En quoy consiste la propitiation du sacrifice de la Messe.

CHAP. XLIII.

L'Eucharistie est Sacremét, & sacrifice.

Mais en quoy consiste l'essence de ce sacrifice propitiatoire? quels pechez sont remis par iceluy, & à qui? Deuant que respondre à la question, il se faut souuenir que l'Eucharistie est & Sacrement & sacrifice: Entant que Sacremét, elle ne remet pas le peché mortel, ains presuppose que celuy qui se presente à la saincte table pour prendre la refection de ceste diuine viande, soit viuant spirituellement, & capable de ceste nourriture spirituelle: car comme ceux qui sont morts corporellement, ne mangent point les viandes corporelles, de mesmes ceux qui sont en estat de mort spirituelle, c'est à dire, en cóscience de peché mortel (ainsi appellé parce qu'il tuë l'ame en sa façon) sont incapables de ce pain de vie: Et partant quiconque en veut manger, faut qu'il aye l'ame viue de la grace de Dieu; S'il le reçoit sans ceste vie, tant s'en faut qu'il obtienne remission de son peché, qu'au contraire il y va à sa dánatió, & passe en vn autre mort, cóme tout Chrestien sçait; Mais auec bonne disposition de penitence & de confession, il obtient la remission des pechez veniels & des mortels, qu'apres vn bon examen de conscience il n'auroit apperceu, pour les dire en sa confession; Il obtient encores diminution des peines encouruës par les fautes cómises, & la force pour y resister à l'aduenir, & retenir son ame en la grace de Dieu. C'est ce que faict l'Eucharistie entant que Sacrement, pour le regard du peché. Or nous continuons de parler d'icelle entant que sacrifice: & comme en ce sens nous auons dict qu'elle est vn sacrifice propitiatoire, aussi demandons nous maintenát en quoy consiste ceste propitiation, qu'est-ce qu'elle remet, & à qui? Et respondons qu'elle remet tous pechez veniels & mortels, & la peine d'iceux, selon la mesure qu'il plaist à Dieu y garder, & les remet à toute sorte de personnes, priuées & publiques, fideles & infideles, preparées & non preparées. Et affin que ceste doctrine fut claire à chascun, le Concile de Trente en couche la resolution prinse de la parole de Dieu & des escrits des saincts Peres, & dict, *Que Dieu appaisé par ce sacrifice, pardonne de grands pechez & forfaicts, ottroyant la grace & don de penitence.* Nous lisons qu'en la loy de Moyse y auoit diuersité de sacrifices selon la diuersité des pechez. Il faut donc que le sacrifice de la loy de grace soit pour tous les pechez, puis que ce sacrifice tient la place de tous les anciens, & opere tout ce qu'ils figuroient. Le Sauueur aussi instituant ce sacrifice dict, *que c'estoit en remission des pechez*, sans exception d'aucun. Et faisant son testament, il comprenoit la remission du peché; car nul testament n'est faict sans ceste condition, comme il a esté monstré cy-dessus. Il ne faut pas donc reuoquer en doubte que ceste propitiation ne comprẽne la remission de tous pechez.

Pour receuoir la vie de spirituel le il faut estre sans peché mortel.

Peché mortel, parce qu'il tuë, chassant la grace qui est la vie de l'ame.

Examen en la confession.

L'Eucharistie entát que sacrifice remet le peché.

Toute sorte de peché.

Cóc. Trid. sess. 22. c. 2.

Diuersité des sacrifices anciés pour le peché. Leuit. 5. Num. 5.

Nul testament de Dieu sans remission de peché.

Les docteurs cóuenablement à l'Escriture l'ont ainsi enseigné, comme il est euidét par ceux qu'auons cité cy-dessus au quarante-troisiesme chapitre. Il appert aussi par toutes les Liturgies anciénes, esquelles le sacrifice est offert pour la remission du peché. Parquoy la foy de l'Eglise a tousiours esté, que les pechez estoient remis par le sacrifice de la Messe, & par consequent aussi la peine du peché, comme estant vne partie qui appartient à l'integrité de ceste remission. Soubs la mesme propitiation est comprins l'accroissement des dons spirituels, & de la perseuerance à bien faire pour la vie eternelle, qui est le vray heritage du testament du fils de Dieu, le fruict & la fin de la remission des pechez, pour lequel accroissemét & perseuerance obtenir, ce sacrifice est du tout efficace, comme aussi pour auoir secours en

Liturgie de S. Iacques S. Basile S. Chrysost.

Perseuerãce à bien faire.

La Messe dicte pour les biens temporels. S. Clem. l. 8. constit. c. 18.

Tertull. in Apolo. sepe. Item ad Scapul. S. Chrysost. ho. 77. in Ioan. & hom. 18 & 21. in Acta Apost. S. Cyrill. Hierosol. catech. 5. S. Aug. l. 22 de ciui. c. 8. S. Gre. l. 4. dial. c. 58. Beda. l. 4 histo. Angl. c. 22.

toutes ses necessitez spirituelles & temporelles. C'est pourquoy de toute antiquité l'Eglise dict la Messe pour la paix, pour les fruicts de la terre, pour les victoires, & autres biens temporels, comme il est aisé à remarquer en S. Clement, en Tertullien, S. Chrysostome, S. Cyrille de Ierusalem, S. Augustin, S. Gregoire, Beda, & autres. Et si en ces prieres Dieu n'exauce pas tousiours les personnes, leur donnant nommémét & à poinct ce qu'elles demandent, c'est pour ne leur estre dommageable, ou pour attendre vne meilleure occasion : Car le sacrifice n'opere pas incontinent, comme le Sacrement, mais selon le plaisir de Dieu. Parquoy soit qu'il ne donne point, ou qu'il differe ses dons, il exauce neantmoins tousiours en dōnant ou ce qu'on demande, ou vne autre chose qui vaudra mieux pour le salut de l'ame, ou octroyant en meilleure saison & auec bons interests, ce que l'on aura demandé hors le temps.

Pourquoy ce sacrifice est appellé Eucharistie.

Pourquoy ce sacrifice est nommé Eucharistie.

S. Aug. l. 1. contra aduers. leg. c. 18.

Mais puis que le principal effect de ce sacrifice est la remission du peché, & que c'est vn sacrifice qui cōtient la verité de tous les anciens sacrifices, pourquoy est-il appellé plustost EVCHARISTIE, qui signifie action de grace, que PROPITIATION, ou d'vn nom prins de quelque autre effect? C'est parce que le Sauueur l'a institué auec la ceremonie d'action de graces & de benediction : ou selon la raison de S. Augustin, parce qu'en iceluy nous rendons graces à Dieu souuerainement, c'est à dire auec le sacrifice du corps de IESVS-CHRIST, auec foy, amour, prieres, & oraisons, auec recognoissance & louange de la puissance, bonté, & sagesse diuine, en somme auec l'appareil de toutes les plus sainctes vertus : ou comme doctemét remarque Cabasilas Euesque, parce que l'action de graces doit tenir le haut bout en ce sacrifice, comme y ayant plus de fondement, & comprenant le resultat de tous les effects d'iceluy : car si nous sommes obligez de rēdre graces à Dieu de tous les biens que nous receuons de sa main, & puis que nous receuons en l'Eucharistie toute sorte de bien, & l'aucteur mesme de tout bien; par consequent nous auons occasion en toute façon de le remercier. Elle est donc à bon droict appellée EVCHARISTIE, action de graces, estant le mystere qui contient mille biens, & autant de causes d'action de graces.

Nicol. Cabasil. episc. Dyrrachij. in exposit. Liturg. c. 52.

La propitiation du sacrifice de la Messe est pour tous les viuās, & pour les fideles trespassez.

S. Aug. l. 1. de origin. anim. c. 9

Sacrifices faicts pour Darius 1 Esd. 6

Pour Heliodore. 2 Macha 3

Pour les trespassez. 2 Mach 12

Offrir sacrifice pour le Roy Gentil S. Chrysost.

Nous auons donc monstré que la propitiation de ce sacrifice contient la remission de tous pechez. Mais à qui se faict ceste remission? Et pour qui est offert ce sacrifice? Pour toute sorte de personnes viuantes, fideles & infideles : & encores pour ceux qui sont decedez en la foy de l'Eglise de Dieu. La raison tirée de l'Escriture, & la coustume de l'Eglise l'enseigne. Le sacrifice de la croix a esté offert pour tous (sauf pour les damnez : car ceux-là ne sont, ny ne peuuent estre membres de IESVS-CHRIST, & pour lesquels, comme enseigne S. Augustin, on ne peut offrir le corps de CHRIST :) si le sacrifice de la croix a esté offert pour tous, donc le sacrifice de la Messe applicatif de celuy de la croix peut estre offert pour tous. Les Iuifs anciennement offroiēt leurs sacrifices pour les Roys Payens : ils offrirēt pour Darius & ses enfans, pour Heliodore, pour les Romains, & autres : ils offroyent pour les fideles trespassez. L'Eglise offre le sien pour autant de sortes de gens. Sainct Chrysostome sur l'epistre à Tite, enseigne apertement qu'il faut offrir pour les Roys Gentils. Et Tertullien pour l'Empereur. S. Clement aussi tesmoigne que les Apostres offroyēt pour les Empereurs de leur temps. Le mesme S. Chrysostome dict que le Prestre en sacrifiant prie pour les pechez de tous les hōmes, à ce que Dieu leur face misericorde. Et ailleurs, que les Prestres prient publiquement pour les fideles, infideles, Iuifs, & autres : ce qui se doit entendre auec moderation, & sans contreuenir aux ordonnances que l'Eglise faict sur quelques-vns qu'elle retranche expressement du corps de IESVS-CHRIST, comme sont entre autres les heretiques, pour lesquels il n'est loisible de prier en public & à la veuë du monde, comme pour les autres. Encor qu'il soit permis au Prestre de les mettre en sa secrette oraison, & prier Dieu pour leur conuersion en general, ou en particulier.

hom. 6. in c. 1. ad Timoth. 2. Tertull. l. ad Scapul. S. Cle. l. 8. const. c. 18. S. Chrys. l. 6. de sacerd. Idem hom. de Adam & Eua.

Comment il n'est pas loisible de prier pour les excommuniez. de sentent. excom. ca. A nobis.

Contre la calomnie des heretiques.

Or tout ce qu'auons dict de la remission des pechez pour toute sorte de gens, n'est pas à l'intention de nourrir la nonchalance des paresseux, à ne se disposer point pour dignement assister à la Messe, cōme l'heretique nous calomnie : moins encor pour donner hardiesse aux meschans à cōmettre beaucoup de pechez, soubs esperance que les Messes leur fourniront lettres de grace, sans autre finance; mais pour declarer la verité de ce sacrifice, & la diuine bonté en iceluy enuers nous : aduertissant au reste les paresseux, qu'ils sont indignes du benefice qu'ils negligent; & les pecheurs confidens, que s'ils se mocquent de la misericorde de Dieu continuans à l'offenser, ils sentiront lors qu'ils n'y penseront pas la pesanteur de sa iustice, au lieu de iouyr des fruicts de sa misericorde. C'est la menace non mienne, mais de l'Eglise, & le sens de sa foy. Et partant du Plessis a tort de la calōnier, & nous en icelle, quand il exaggere par plusieurs fois, auec tant d'interrogats & poinctes de zele mal reformé, que nous enseignons *que sans aucun bon mouuement*, par la seule ouye de la Messe, on est asseuré de la vie eternelle : ce qui est aussi vray que mille grosses mensonges qu'il a dict deuant & apres ce cinquiesme chapitre de son troisiesme liure.

Contre les paresseux & pecheurs confidens.

Du Plessis l. 3. c. 5 p. 420. & 425.

Coustume de l'Eglise vniuerselle, fondée sur la tradition Apostolique de dire la Messe pour les trespassez.

CHAP. XLIIII.

NOus venons de monstrer qu'en l'Eglise Catholique le sacrifice de la messe se faict pour tous les viuans. Il nous faut encor enseigner que la mesme Eglise l'offre sainctement pour l'ayde des fideles trespassez, qui sont en purgatoire, & pour la memoire de ceux qui regnent au ciel. Et affin de couper chemin à la calomnie qui desguise nostre foy, pour se donner droict de la reprendre, nous ne disons pas que la Messe face remettre les pechez mortels en l'autre monde : car ceux que la mort a emportez en tel equipage, ne sont pas en estat d'estre aydez : mais nous croyons & enseignons que le sacrifice de la Messe obtient remission & relasche de la peine de ceux qui estans morts en la grace de Dieu, n'auroyent faict en ce monde deuë penitence de leurs pechez pardonnez. La verité de nostre foy est sur ce poinct aussi claire, que l'opiniastreté

Les prieres & sacrifices ne profitent rien aux damnez. S. Aug. in enchir. c. 110.

de nos aduersaires est acerée, & leurs argumens debiles. Premierement l'antiquité nous tesmoigne que dire Messe & offrir pour les trespassez, c'estoit vne tradition Apostolique. S. Clement dict l'auoir appris de la propre bouche de Sainct Pierre. S. Chrysostome auoit ceste foy, comme il monstre par ces paroles. *Non sans cause les Apostres ont ordonné qu'on priast Dieu pour les trespassez aux mysteres effroyables* (c'est à dire en la Messe;) *Car ils sçauoyent bien qu'il leur en aduenoit vn grand profit & vtilité.* Isidore apres sainct Chrysostome enseigne le mesme. Et quand personne ne diroit que ce fut tradition Apostolique, la coustume vniuerselle de toute l'Eglise, de faire sacrifice pour les trespassez, le dict assez: car selon la regle de S. Augustin, ce qui se garde par tout & de tout temps, sans auoir sa source d'aucune ordonnance de quelque Concile, il doit indubitablement estre tenu pour vne tradition des Apostres. Or est il qu'on ne lit point qu'en aucun Concile ait esté ordonné, comme ne l'estant auparauant, qu'on sacrifiat pour les trespassez; ains a esté obserué comme vne loy ia faicte: C'estoit donc vn enseignement des Apostres laissé de main en main. Le troisiesme Concile de Carthage celebré enuiron l'an 418. en faict le premier mention; mais non côme d'vne chose nouuelle: car longtemps auparauant les Peres en auoyent escrit, comme sont Eusebe Cesarean, cent ans plus ancien que ce Concile; Tertullien plus ancien de cent ans qu'Eusebe, *Nous faisons*, dict-il, *tous les ans des sacrifices pour les trespassez, pour le iour natal des martyrs.* Et ailleurs, *Elle* (la vefue) *prie pour son ame* (de son mari defunct) *& pour icelle demande rafreschissement, & offre sacrifice* (par le Prestre) *tous les ans au iour de son trespas.* Item, *Tu offriras sacrifice pour deux* (femmes trespassées) *& feras memoire de deux par le Prestre.* Tous les plus anciens Peres parlent de ceste coustume. Eusebe Alexandrin en vne homelie, *Aye aussi souuenance*, dict-il, *en l'oblation*, ἐν προσφορᾷ, *de ceux qui sont passez de ceste vie, & sçache que tu leur apportes vn grand repos.* Sainct Ephren de Syrie dict que les Prestres du nouueau testament peuuent beaucoup mieux que ceux du vieil, acquiter les debtes des trespassez aux sacrifices & prieres.

Sainct Cyprien loüa les Euesques ses predecesseurs, dequoy ils auoyent ordonné qu'on n'offrit ny celebrat le sacrifice de la Messe pour l'ame de celuy qui auroit nommé par testament tuteur ou curateur vn Prestre. Sainct Ambroise escriuant à Faustin, l'exhorte de faire dire des Messes pour sa sœur defuncte. Et aux oraisons de Theodose, Valentinian, & Satyre, promet qu'il la dira pour leur ame. C'estoit donc vne coustume generale de dire la Messe pour tous les trespassez. Epiphane met entre les documens de l'Eglise, sacrifier pour les trespassez, & au contraire il met entre les heresies d'Aërius Arrien ce qu'il disoit, qu'il ne falloit point offrir pour les trespassez. Et Sainct Augustin luy attribuë la mesme heresie, & souuent faict mention de la coustume de l'Eglise, de dire la Messe pour les trespassez. Et en a escrit vn liure exprez, où ayant apporté l'exemple des Machabeans qui offrirent pour les morts, dict que quand il n'y auroit aucune Escriture, l'auctorité de l'Eglise vniuerselle est suffisante pour monstrer que c'est vne chose saincte, de prier & sacrifier pour les morts. Et en vn autre lieu, *L'Eglise vniuerselle*, dict-il, *obserue comme vne chose laissée par tradition des Peres, la coustume de prier Dieu en la Messe pour les fideles trespassez.* Et ailleurs, *Lors*, dict-il, *que les sacrifices de l'autel sont offerts, ou des aumosnes, quelles qu'elles soyent, pour tous les Chrestiens trespassez, s'ils sont fort gens de bien, ce sont actions de graces; s'ils ne sont pas trop mauuais, c'est propitiation; s'ils sont du tout mauuais, il n'y a aucune aide pour eux, mais neantmoins quelque consolation pour les viuans.* Où il distingue le sacrifice de l'autel d'auec les autres œuures pieuses, qu'on faict pour les trespassez, & monstre au reste, que quand on dict la Messe en memoire des saincts, c'est pour remercier Dieu de leur gloire; quand on la dict pour ceux qui sont morts en la grace de Dieu, mais non du tout purgez, c'est affin que leurs peines soyent moderées; quand on la dict pour ceux qui sont decedez en peché mortel, comme sont plusieurs que l'on ignore, le sacrifice ne sert sinon à consoler les viuans en ce qu'ils ont offert sacrifice pour ceux qu'ils ayment & cuidét pouuoir estre aydez en l'autre monde.

En second lieu la mesme verité est confirmée par toutes les anciennes liturgies de sainct Iacques, de S. Basile, de S. Chrysostome, & de S. Clement, esquelles on voit les prieres inserées pour les trespassez; confirmée encore par les Conciles tenus en diuers lieux de la Chrestienté, par le troisiesme de Carthage tenu en Afrique, cy-dessus allegué, par celuy de Chalon en France, par le premier de Bracare en Espagne, par iceluy de Vorme en Allemagne, par le sixiesme Concile en Italie, soubs le Pape Symmachus, & par l'article soixante-neufuiesme entre les articles colligez des Synodes Grecques par Martin Euesque de Bracare. Il n'y a rien si euident ez escrits des saincts Peres, nommeement de S. Augustin, que ceste foy & pieté de l'Eglise dés son commencement. Et ne faut autre response pour renuoyer la mensonge de Melancthon asseurant que nous n'auons que le tesmoignage de S. Gregoire, pour prouuer que l'on prioit anciénemét pour les trespassez en la Messe; & celle de Kemnice, qui dict que nous n'auons plus ancien tesmoing de nostre foy qu'Epiphane & S. Augustin: car plus de deux cens ans deuant S. Gregoire, ceste coustume est estimée tradition Apostolique, comme il est euident par les aucteurs que venons d'alleguer, tous plus anciens que sainct Gregoire, pour le moins de plus de cent ans; Et Tertullien, sainct Cyprien, Eusebe, & sainct Ambroise sont plus anciens que sainct Augustin & Epiphane. Demeure encor refuté ce qu'ils disent, que ces Peres parlent des aumosnes & bien-faicts du peuple, qu'ils appellent sacrifices & oblations: Car lesdicts Peres parlent directement & distinctement du sacrifice de la Messe, qu'ils nomment SACRIFICE DE L'AVTEL, MYSTERE EFFROYABLE, SACRIFICE DV CORPS DV SEIGNEVR, SACRIFICE DE NOSTRE PRIS; lesquels noms ne peuuent estre entendus des bonnes œuures des hommes, comme chascun peut voir és lieux qu'auons citez. L'argument qu'ils opposent pour le plus fort de tous, c'est qu'ils alleguent

S. Clem. c. 1. S. Chrys. ho. 69 ad popul. Antioch. Intremendis mysteriis.

Isid. l. 1 de diui. offic. c. 18.

Tradition Apostolique S. August. l. 4. de bapt. c. 24

Côc. Cart. 3 c. 29.

Euseb. Cæsar. l. 4. de vita Constantin. c. 71 Tertull. l. de Cor. mil. c. 3.

Idem l. de Monog. c. 10.

Idem l. de Exhort. ad cast. c. 11.

Euseb. Alexa. apud Tur. in l. 5 côst. Apost. S. Ephrem Syrus ser. de sua morte.

S. Cyp. ep. 66.

S. Ambr. ep. 8. l. 2

Epiph. in Anacepha. heresum heres. 75.

S. Aug. de heres. ad Quoduult. ser. 33.

2. Macha. c. 12.

S. Aug. de cura pro mort. agen. c. 1.

S. Aug. de verbis Apost. ser. 34. S. Aug. in Enchir. c. 110.

Pour les saincts. Pour ceux qui sont en purgatoire. Nul profit aux damnez.

Par les liturgies. Par les Conciles. Conc. 3 Cart. c. 29 Conc. Cabilon can. vnũ dist. 1 Côc. Brac. 1 c. 34 & 39. Ite. Vvormatiens. c. 10 Conc. 6. sub. Symmac. art. 69. ex art. synodorũ. grecarum. Mensonge de Melancthon in apol. côfess. Augustana. Kemnice 3 par. exa. Côc. Trid.

Difference du sacrifice de la Messe d'auec les bonnes œuures, remarquée par les Peres.

Sacrifice de nostre pris. S. Aug. l. 9 confess. c. 12. & 14.

C'est l'argument de Caluin in Antid. art. Parif. & de Kénice in 2. part. exam. Cōc. Trid.

que le Sauueur dict instituant l'Eucharistie, PRENEZ ET MANGEZ ; tellement que ne pouuant les morts manger, disent-ils, c'est chose vaine de penser que l'Eucharistie leur puisse profiter. Cest argument est de nulle valeur, & ne prouue rien que l'ignorance des aduersaires: car encor que les morts ne puissent participer de l'Eucharistie, entant que Sacrement, & la manger, ils peuuēt neantmoins en sentir le fruict, entant que sacrifice. Iob sacrifioit auec fruict pour ses enfans absens, & les Iuifs pour le Roy de Babylone, encor que ny les vns, ny les autres, ne mangeassent de la chair des sacrifices offerts. Or quād le Sauueur disoit, PRENEZ, MANGEZ, il parloit personnellement à ceux ausquels il donnoit le Sacrement, ayant desia offert sacrifice, & dict que c'estoit pour LA REMISSION DES PECHEZ de plusieurs. De maniere que l'Eucharistie, entant que sacrifice, auoit esté offerte pour plusieurs: entant que Sacrement, fut seulement donnée à douze, & profitable seulement à ceux qui l'auoyent prinse en bonne disposition.

Sacrifice vtile aux absens. Iob. 1.

En monstrant que l'Eglise par tradition Apostolique offre le sacrifice du corps du Sauueur pour les trespassez, nous auōs par mesme moyen monstré que selon la foy des Apostres & de toute l'antiquité, il y a vn purgatoire. Nos aduersaires ostent le purgatoire, pour oster la Messe : & nous au contraire par la Messe confirmons la foy du purgatoire.

Le Purgatoire prouué.

Comment l'Eglise Catholique dict la Messe pour les Saincts.

CHAP. XLV.

Reste à monstrer en deux mots comment on dict la Messe en memoire des Saincts bienheureux: ce que les aduersaires reprennent aussi. Et parce qu'ils ont faute de raisons, ils forgēt des mensonges: pour lesquelles esclairer nous remarquerons apres sainct Augustin, que l'Eglise ne prie pas pour les Saincts en la Messe : car ils sont bien-heureux, & n'ont faute d'aucun bien, ny crainte d'aucun mal: mais les honore en terre en ceste action honorable, comme elle croit qu'ils sont honorez au ciel; se resiouyt de leur gloire, & en remercie Dieu, & luy demande grace de viure sainctement comme eux. Secondement l'Eglise ne sacrifie pas aux saincts, comme aussi ne leur edifie pas des temples, ny dresse des autels, encor qu'elle les appelle de leur nom en leur memoire. *Nous ne dressons pas*, dict S. Augustin, *des temples, des prestrises, & des sacrifices aux martyrs.* Mais comme en leur memoire nous edifiōs des temples à Dieu, & dressons des autels pour y sacrifier; de mesmes nous sacrifions à Dieu en leur memoire, estant tousiours nostre premiere intention d'honorer & seruir Dieu, & le rendre propice par ce culte, & par occasion louer les Saincts, & Dieu en ses Saincts. Et que cecy soit loisible, il est manifeste par les mesmes aucteurs qu'auons cité au precedent chapitre pour les Messes des trespassez. Mettons en quelques-vns.

Nō orantur pro sāctis. S. August. tract. in Ioan. 84 & ser. 17 de verbis Apost.

On ne sacrifie point aux saints S. Aug. l. 8. de ciuit. c. 27.

En toutes les anciennes Liturgies nous voyōs que les saincts sont nommez, & les Peres en parlent comme d'vne coustume celebre. S. Chrysostome, *C'est vn tres-grand honneur*, dict-il, *pour les martyrs, dequoy ils sont en la presence du Seigneur cependant que ceste mort, ce terrible sacrifice, ces ineffables Sacremens s'accomplissent.* S. Augustin, *Nous offrons sacrifice à vn seul Dieu, tant nostre que des martyrs, auquel sacrifice sont nommez en leur lieu & rang les hommes de Dieu, qui ont vaincu le monde en sa cōfession. Ils ne sont pas pourtant inuoquez par le Prestre qui sacrifie : car c'est à Dieu qu'il sacrifie, & non aux martyrs, encor qu'il sacrifie en leur memoire, estant iceluy le Prestre de Dieu, & non des martyrs.*

Les saincts nōmés aux Liturgies.

S. Chrys. hom. 21. in acta Apost. S. Aug. l. 22. de ciui. c. 10. & l. de virg. c. 45. Inuoquez par sacrifice.

Il dict clairement que le Prestre de l'Eglise Catholique offre sacrifice à Dieu, qu'il y nomme les saincts, qu'il offre en leur memoire. Et ce qu'il adiouste, qu'il ne les inuoque pas, s'entend en leur offrant sacrifice, ce qui appartient à Dieu seul : car de les prier & inuoquer en autre façon, il est loisible & sainct, & au sacrifice & ailleurs. Et en vn autre lieu, *Nous ne faisons pas mention des martyrs en la table, comme des autres qui sont allez de vie à trespas, pour prier pour eux, mais plustost affin qu'ils prient pour nous.* S. Cyrille de Hierusalem, *Quand nous offrons ce sacrifice, nous faisons mention de ceux qui sont trespassez, des Patriarches, des Prophetes, des Apostres, des martyrs, affin que Dieu reçoiue nos prieres & oraisons par les leurs.*

Inuoquer auec sacrifice.

S. August. tract. 84. in Ioan. Nous faisons memoire des saincts en la Messe, à ce qu'ils prient pour nous. S. Cyril. Ierosol. catech. myst. 5 S. Basil. in liturg.

Sainct Basile en sa liturgie faict mention des mesmes saincts & de la Vierge glorieuse. Nous n'aurions iamais faict, si nous voulions dire vn peu de ce que chascun des anciēs Peres en a dict. Nous disons en general que quiconque lira les escrits des anciens, il verra que l'Eglise ne faict rien auiourd'huy en cecy, qu'elle n'aye faict en tous ces premiers siecles, que Caluin confesse auoir esté purs en saincteté & en doctrine. Il s'esmerueillera que les Ministres soyent si ignorans, si aueuglez, si impudens, que de n'auoir sceu ceste verité, n'auoir veu ceste lumiere, & de l'auoir osé contester. Il verra que la cene de ces bōs reformez est sans sacrifice, sans honneur, sans amitié religieuse, ny des viuans, ny des trespassez. Il verra vn panier de morceaux de pain, & vne mesure de vin, refection profane, sans religion & sans Dieu.

La cene des Ministres.

Auec quelle difference le sacrifice de la Messe, les Sacremens, & les bonnes œuures sont propitiatoires.

CHAP. XLVI.

Nous auons prouué que la Messe est vn sacrifice propitiatoire. Il nous faut maintenant dire comment, affin de sçauoir la difference qu'il y a entre iceluy & les Sacremens, & les bonnes œuures, qui toutes ont force de nous appaiser Dieu, & le rendre propice, & sont en ceste qualité propitiatoires. Il est donc à noter qu'vne action peut auoir efficace d'appaiser Dieu en deux façons, à sçauoir, ou par la bonté de celuy qui la faict, & EX OPERE OPERANTIS, par l'œuure de l'ouurier, comme parlent nos Scholastiques, ou bien EX OPERE OPERATO, par la qualité de l'œuure, qui est bonne de soy, parce qu'elle est instituée de Dieu & doüée de telle vertu, encor que celuy qui la fait, soit possible mauuais. Selon la premiere façon l'aumosne, le ieusne,

OPUS OPERANTIS. OPUS OPERATUM.

& autres telles œuures bien faictes, c'est à dire, auec deuës circõstances, par vn homme de bien, sont aggreables à Dieu & propitiatoires, à cause de l'ouurier. Selon la secõde, ce sont toutes actiõs ordonnées de Dieu, comme sont les Sacremens. Par exemple, le baptesme est propitiatoire, & efface le peché, non par la vertu de celuy qui baptize, mais de l'œuure, à laquelle Dieu donne telle force naturelle, comme il a donné naturellement aux herbes, & autres creatures des vertus pour guarir & produire les autres effects naturels. Et tout ainsi que la bonté, ou malice du medecin n'est ny cause de telles operations, ny les peut empescher, s'il applique bien les agents, de mesmes la bõne, ou mauuaise vie de l'officier spirituel ne peut en rien alterer l'effect du Sacrement, & autres telles actiõs, s'il les administre auec deuë forme & matiere. Nous disons donc que le sacrifice de la Messe est propitiatoire en toutes les deux façons, mais principalement en la seconde. De la premiere il est euidẽt: car si toutes bõnes œuures plaisent à Dieu, estant faictes par ceux qui sont en sa bonne grace, il ne faut pas doubter que la saincteté & la deuotion du Prestre qui sacrifie, & du peuple qui oyt la Messe, & sacrifie en la personne du Prestre, ne soit de grande efficace en ceste action de supreme culte, & la plus noble de toutes les actions diuinement instituées, pour la rendre plus aggreable à Dieu, & plus fructueuse à ceux qui la font, & pour lesquels elle est faicte. Il ne faut pas doubter aussi que l'indeuotion & les ordures du peché ne desplaisent à Dieu en ceste action, de tant plus qu'elle est noble. Et s'il y auoit peine de mort en la loy Iudaïque, de manger auec soüilleure de corps la chair des bestes sacrifiées, quel supplice merite celuy qui porte la bouche de son ame polluë à la table de ce diuin sacrifice, & à la sacrée chair du fils de Dieu? Et c'est pourquoy S. Chrysostome auec S. Denys Areopagite, & autres docteurs qu'auons citez cy-dessus, appellent ce sacrifice SACRO-SAINCT ET TRES-AVGVSTE, MYSTERE TRES-SAINCT, TRES-HONORABLE, HORRIBLE, EFFROYABLE, ET TERRIBLE SACRIFICE, pour signifier l'exacte preparation de cœur, le parfaict appareil de vertus, & le profond respect que nous y deuons apporter, & le grand danger de le faire; ou d'y assister auec irreuerence.

Le baptesme est propitiatoire de soy. Surnaturelle façon d'agir des Sacremẽts, semblable à la naturelle. Le Medecin.

Le sacrifice aggreable à Dieu EX OPERE OPERANTIS.

Sacrifice de la messe sacro sainct, tres auguste. S. Dionys. Areop. lib. de Eccles hiera. epist. ad Demoph. Horrible sacrifice, & mystere. S. Chrysost. hom. in act. Apost. Effroyable hom. 4. in 1. Cor. EX OPERE OPERATO. *Conc Trident. sess. 22. c. 2.*

Il est aussi euident que ce sacrifice est propitiatoire enuers Dieu en la seconde façon, c'est à dire de soy, EX OPERE OPERATO: car il est institué de Dieu, & de luy il a ceste prerogatiue de propitiation: c'est son fils IESVS-CHRIST, qui l'offre, & qui est l'oblation; & l'vn & l'autre est infiniement aggreable à la diuine maiesté. C'est luy qui est la cause maistresse de son effect, & non la bonté de l'officier. Parquoy le Concile de Trente ayant dict que par le sacrifice de la Messe les pechez sont remis, il en rend la raison donnée iadis par tous les anciens Peres, disant que c'est la mesme hostie, & le mesme sacrificateur qu'en la croix, à sçauoir IESVS-CHRIST, quel que soit le Prestre qui l'offre en titre de vicaire: c'est à dire, qu'il opere ceste remission comme action de Dieu, & non de l'homme qui officie, tout ainsi qu'au baptesme, en la penitence, & aux autres Sacremens: car encor qu'il aduint que le Prestre qui baptise, ou donne l'absolution, fut mauuais, le baptesme & l'absolution portent Sacrement neantmoins, & produisent la remission du peché, qui est leur effect, s'il n'y a empeschement de la part de celuy qui les reçoit, parce que ceste action a ceste force premiere de l'institution de Dieu, & non de la qualité de l'homme. Le sacrifice donc opere en vertu de son action, & le Sacrement aussi: mais auec la difference qu'il faut noter. Car les Sacremens sont proches instrumens de la iustification, & appliquent sans autre remise le merite de la Passion du Sauueur à celuy qui les reçoit en bonne disposition: mais le sacrifice agit moralement, & faict de loing ceste application, gaignant la faueur de Dieu, à ce qu'il ayt compassion de celuy pour qui le sacrifice est offert, qu'il le dispose à sa grace, qu'il luy donne vn cœur contrit & penitent. C'est ce que signifie le Concile de Trente, disant que ce sacrifice remet de grands pechez, parce qu'estãt Dieu appaisé par iceluy, il octroye la grace & le don de penitence. De maniere qu'à proprement parler, toute sa vertu, comme de tout autre sacrifice, consiste à impetrer à guise d'oraison. Parquoy tout ainsi que le propre office de l'oraison est d'impetrer en requerant: aussi est-il du sacrifice, estant iceluy vne oraison reelle & preignante, portant quand & soy son present, & priant Dieu, comme celuy qui solicite & supplie le iuge les mains garnies. Il est donc propitiatoire: non que tousiours il donne immediatement & incontinent la remission du peché, comme sont les Sacremens de baptesme, ou de penitence, qui iustifient aussi tost qu'ils sont appliquez, si les receuans n'ont aucun empeschemẽt: mais parce qu'il impetre ceste remission, ou tost, ou tard. De mesme est-il appellé satisfactoire, parce qu'il obtient remission des peines deuës au peché. Qu'a-il donc plus que les bonnes œuures, l'oraison, le ieusne, & l'aumosne, & autres semblables, qui peuuent obtenir aussi de Dieu ce qu'on obtient par ce sacrifice? Il a de plus, qu'il est sans comparaison plus efficace pour impetrer: car si toute priere auec present a plus de force enuers Dieu qu'estant seule, quelle efficace aura celle qui est faicte auec l'oblation du corps du fils de Dieu? Quelle chose peut estre plus aggreable au pere, que le corps de son fils? Que pourra refuser le pere, estant prié auec le present de son fils? Les Molossiens voulans obtenir quelque bien de leur Roy, prenoyent son fils, & n'estoyent iamais esconduits de la demande faicte de ceste façon. C'estoit vne ceremonie tres-conuenable à la nature, & vn titre fort iuste à vn peuple pour demander, & à vn pere pour octroyer. Quelle force donc n'aura la priere presentée à Dieu auec le present du corps glorieux de son fils, auquel il a esté tant glorifié? duquel il a receu la satisfaction de tous les pechez du monde? par lequel il a rachepté tout le monde? auquel ont esté faicts les plus beaux exploicts de charité, force, magnanimité, & de toutes celestes vertus, qui furent iamais faicts pour son honneur & gloire? Mesmes que ceste priere & oblation n'est pas faicte en chef par les hommes, mais par le mesme fils de Dieu: car, comme souuent nous auons dict, c'est IESVS-CHRIST qui l'a instituée: c'est luy qui s'offre & qui demande: c'est vne priere d'œuure & de parole,

Le Sacrement est bon, encor que l'officiant soit mauuais.

Difference d'agir ẽtre le sacrifice & le Sacrement.

Cõc. Trid sess. 22. c. 2.

Le propre office de l'oraison, c'est impetrer.

Forte priere auec presens.

Le sacrifice de la Messe satisfactoire.

Efficace du sacrifice de la messe sur les autres bõnes œuures.

Les Molossiens. Plutar. in Themist.

Merueilles faictes au corps du fils de Dieu.

faicte par le fils de Dieu. Il est donc impossible qu'elle ne soit exaucée. Pourquoy donc ne sont aussi-tost conuertis tous ceux pour qui on offre ce sacrifice? Parce qu'il n'opere pas aussi-tost comme les Sacremens, mais en sa façon & en sa saison: & ce que Dieu ne faict en vne heure, il le faict en l'autre, & quelquefois differe son effect iusques à l'heure de la mort. Le Sauueur s'offrit en la croix pour tous: les mortels lors viuans furent-ils à mesme instát reduicts à la foy? Il y peut auoir vne autre cause, c'est que la diuine prouidence a voulu que la vertu de ce sacrifice fut limitée, soit pour le faire souuent offrir & reïterer, estant cest exercice necessaire pour le soustien & ornement de la religion, soit pour autre fin. Il aduient donc maintes-fois qu'vne Messe, ny encor plusieurs ne serôt pas bastátes pour surmonter la multitude & enormité des pechez qu'aura cómmis, ou commet encores, celuy pour qui on sacrifie. Il se peut faire aussi que la grace sera obtenuë, mais celuy pour qui elle est obtenuë, la refuse & reiecte, selon le branle de son franc arbitre. Parquoy tout ainsi que la lumiere de la foy est offerte à tous, & toutesfois tous n'en sont pas illuminez, mais seulement ceux qui ouurent la porte de leur cœur aux rayons de la diuine bôté: de mesmes la misericorde de Dieu peut estre gaignée par le sacrifice, sans efficace, pour le regard de quelque particulier qui aura fermé les yeux: le fruict pourtant n'en sera pas perdu en general: car il reuiendra au profit des autres, parce que tout sacrifice est offert pour l'Eglise & pour tout le monde. Nous voyons donc comment le sacrifice de la Messe est propitiatoire par la deuotion des offrans, EX OPERE OPERANTIS, & par soy, EX OPERE OPERATO, & en quoy il est different en cest effect, des Sacremés & des œuures Chrestiennes. Du Plessis au cinquiesme chapitre sus allegué parle prou de ceste œuure ouurée, & môstre prou ex opere operato, & ex opere operátis, qu'il n'entend ny l'vn, ny l'autre, s'embarrassant en l'ignorance qu'il a empruntée des Ministres. Il chante tousiours leurs chansons, comme si la Messe estoit vne œuure humaine, & veut prouuer, & ne peut, par son fondement mal posé, qu'elle deroge à la croix, qu'elle transforme le testament de Dieu, qu'elle abolit la saincte cene, que nous l'auons mise en la place du sacrifice de la croix, voire estenduë plus loing son efficace. Telles & semblables calomnieuses chansons rapsodie-il en ce lieu-là, qui sont assez refutées, non seulement par ce qui est dict, mais encor d'elles mesmes, n'ayant autre appuy que l'ignorance ou malice des Ministres, qui ne sçauent encor, ou qui dissimulent sçauoir, en quoy consiste l'essence du sacrifice qu'ils calomnient.

Causes pourquoy le sacrifice n'impetre incontinét.
Sa façon d'agir.
La vertu de ce sacrifice n'est pas infinie.
La liberté de reietter la grace.
Le fruict du sacrifice demeure tousiours.
Les pretêsions ont esté refutées aux precedens chapitres.

Correspondance du sacrifice de la croix auec celuy de la Messe, & auec les Sacremens.

CHAP. XLVII.

NOus venons de parler de la façon que le sacrifice de la Messe & les Sacremens nous sont propitiatoires. Maintenant iectons vn peu les yeux de nostre ame à la lueur de ceste diuine sagesse, pour contempler l'admirable correspondance qu'elle a mise entre les actions du sacrifice sanglant de la croix, de celuy de la Messe non-sanglant, & des Sacremens. Par le sacrifice de la croix IESVS-CHRIST s'est acquis vn thresor infini de merites, & vn fond suffisant & surabondant, pour financer à la remission des pechez de tout le monde, & de mille mondes, si tant y en auoit. Par la Messe & par les Sacremens il donne le moyen de iouyr de ce thresor, qui autrement seroit pour la plus-part inutile, comme nous voyons estre pour le regard des Idolatres, Turcs, & Iuifs, qui n'en participent point (encor que le Sauueur soit mort pour eux) parce qu'estans priuez de ce sacrifice & des Sacremens, la porte de ce thresor leur est close. Et comme le sacrifice de la croix est vn thresor general pour toute sorte d'hommes, aussi est la Messe vn moyen general pour appliquer ce thresor à toute sorte d'hômes: car en iceluy on prie Dieu pour les iustes, à ce qu'il les face croistre en vertu; pour les pecheurs, à ce qu'il les retire du vice; pour les infideles, à ce qu'il les illumine; pour ceux qui viendront apres nous, à ce qu'il les regenere & conserue en sa grace; pour les trespassez qui trempent aux peines de purgatoire, à ce qu'il les deliure.

On y rend aussi graces pour la gloire qu'il a donné aux bien-heureux. Les Sacremens sont vn moyen particulier & propre pour les membres de IESVS-CHRIST seruiteurs domestiques de la maison de Dieu, & appliquent d'vne façon particuliere le merite de la croix auec preparation preallable, & operent aussi-tost & profitent, non à tous, mais seulement à ceux qui en vsent. Ainsi le baptesme remet les pechez à celuy qui est baptizé, & l'absolution absout les penitens à qui elle est donnée, & ainsi des autres. En quoy uous voyons que le Sauueur accomplit fidelement les deux offices de Souuerain Prestre, l'vn desquels estoit appaiser Dieu, & impetrer de luy plusieurs biens pour le peuple par l'oblation du sacrifice: l'autre, le mondifier auec le sãg & sacrifices sanglans. Nostre Seigneur faict le premier par l'oblation de son corps: l'autre par les Sacremens, qui portent le merite & le lauement de son sang.

Le sacrifice de la croix thresor foncier.
La Messe & les Sacremens moyés pour en iouyr.
Le sacrifice de la croix vn thresor general.
La Messe vn moyen general.
Les Sacremens sont moyés propres pour les Chrestiens.
Le baptesme.
Deux offices de Prestre souuerain, appaiser Dieu & purifier.

Du Purgatoire.

CHAP. XLVIII.

CE que iusques icy nous auons deduict en ce troisiesme liure suffit pour declaration de la solidité de nostre foy sur le sacrifice de la saincte Messe, & pour response des argumens des Sacramentaires, desquels les Ministres se sont aydez contre nous. Et ne restoit que faire la fin pour commencer le quatriesme liure, qui est des ceremonies de la Messe. Mais du Plessis nous retiédra encor vn peu icy, parce qu'ayant estallé tout ce qu'il auoit contre la verité de nostre sacrifice, au troisiesme liure de sô œuure, il a mis en queuë de son principal trois accessoires, desquels il en faut toucher deux. Ces accessoires sôt du purgatoire, de l'inuocation des saincts, & des merites des bônes œuures, questions aussi voisines en nature du subiect de l'Eucharistie qu'il traictoit à dessein, que les poissons du Soleil, & les aigles de la lune. Mais parce que ce sôt trois amples lieux cómuns

des Ministres, il falloit que par droict de parcours il y fit entrer sa plume. Nous ne parlerons rien de l'inuocation des saincts, dautant que nous en auons assez parlé en nos trois discours, mais seulement du purgatoire & des merites, & ce brieuement, & sans perdre de veüe nostre dispute de la Messe, ny prendre le change, pour courir à longue haleine ces questions, qui sont d'vne autre espece. Ce que nous dirons sera seulement pour contenter les Catholiques, si d'aduenture ils en veulent icy oüir quelque chose, & pour monstrer en vn mot aux Ministres, que par tout nostre verité est fondée sur le roc, & que s'ils ne croyent à la doctrine Catholique du purgatoire & des merites, c'est à faute de foy.

Du Purgatoire. du Pless. l. 3. c. 6. p. 426.

Du Plessis donc attachant la question du purgatoire à celle de la Messe, commence ainsi, *Vn des grands vsages de la Messe, c'est l'application des morts qu'ils pretendent estre en vn tiers lieu, qu'ils nomment purgatoire.* Et deduict en deux pages son premier & plus fort argument, duquel la substance & force entiere est troussée en ces siennes paroles, *Il est tout certain que le vieil testament ne nous monstre point clairement de purgatoire : il n'y en auoit donc point alors, ny certes aujourd'huy.* De laquelle conclusion il entéd qu'on en tire vne autre pour le subiect principal, c'est qu'il n'y a point de Messe, selon la vieille maxime de Luther, qui disoit au liure de l'Eucharistie aux Vaudois, *Quand vous niés le purgatoire, vous condamnés les Messes, les veilles, les conuens, les monasteres, & tout ce qui a esté erigé par ceste imposture. I'approuue tout.*

Luther. l. de Euchar. ad Valdenses.

Deuant que respondre à cest argument, i'aduertis du Plessis & tous les Ministres, que s'ils meurent en leur erreur, il n'y a aucun purgatoire pour eux, non plus que pour les Turcs, Iuifs, & autres infideles, qui seront punis par le feu, & non purgez. Et partant qu'ils craignent seulement l'enfer, & ne se donnét point de peine du purgatoire, qui est, non pour eux, mais pour les Catholiques: duquel neantmoins (si tel est le bon plaisir de Dieu) ils se passeront tres-volontiers, & tres-volontiers iront droict au repos eternel, sans aborder au purgatoire pour y peager. Mais si par fragilité humaine ils ne sont sortis de ceste vie en l'equipage qu'il se faut presenter au festin nuptial de l'agneau immaculé, & qu'il soit necessaire d'vser encor de purgation en l'autre monde, ils ayment trop mieux prendre l'essay de ce feu moyen, que de descendre plus bas, & courir plus grands frais.

Nul purgatoire pour les infideles.

Responce.

Cet aduertissement estant donné, ie dis pour responce, que l'argument de du Plessis, ou plustost de Luther, est merueilleusement foible pour estre le premier au combat. Le vieil testament n'a point parlé clairement du purgatoire: donc il n'y en auoit point alors. Il n'y auoit donc point de Trinité, d'immortalité des ames, ny de creation des Anges : car le vieil testament n'a point parlé clairement de toutes ces choses. Cest argument vaudra encores contre l'incarnation du Sauueur, contre la virginité de sa mere, contre l'ascension du mesme Sauueur, contre la mission du S. Esprit, & semblables mysteres de nostre religion, desquels il n'est parlé en l'ancienne loy, que par figures & propheties, c'est à dire obscurement. Ouy, mais la loy de grace en parle clairement. Aussi faict elle du purgatoire. Pourquoy donc veut-on plustost auoir preuue d'iceluy au vieil testament, qu'au nouueau? Ceste façon d'argumenter des Ministres est plus propre d'vn Iuif qui ne reçoit que le vieil testament, que d'vn Chrestien enfant de l'Eglise : & nous enseigne qu'ils sont aueugles affectez, aimant mieux chercher en tenebres, que voir en la lumiere. Ils veulent qu'on leur monstre clairement en la loy de Moyse le purgatoire. Et que n'ouurent ils les yeux en la loy de IESVS-CHRIST? Et s'ils ne voyent la verité en ceste loy, quelle lumiere leur semblera claire? ains quelle clarté ne leur semblera tenebres & nuict?

Le vieil testament ne parle pas de tous mysteres clairemēt.

Demande Iuifue.

Double aueuglement.

La chābriere aueugle de Seneque se plaignoit en plein midy, dequoy elle ne voyoit point le iour en la maison, & disoit que c'estoit la malice des valets, qui luy fermoyent les fenestres. Les Ministres demandent de la clarté au vieil testament, pour veoir le purgatoire: & nous demandons s'ils ont des yeux pour veoir le Soleil en la loy de grace. Ils veulent auoir de la lumiere pour veoir: & nous desirons qu'ils ayent des yeux, sans lesquels on ne peut rien veoir. Le vieil testament n'a il pas suffisamment, quoy qu'obscurement, parlé de nostre Seigneur? Les Iuifs de present le voyent ils pour cela? croyent ils en luy? Le mesme Sauueur faisoit veoir les aueugles, & les Iuifs en plein iour demandoyent des signes du ciel pour y veoir. Estoit ce à faute d'yeux, ou bien de lumiere? N'eussent ils pas mieux faict de demander guerison de leur aueuglement, que des signes du ciel? Vn homme qui a bonne veuë, se contente de peu de lumiere: vn aueugle n'a pas assez du Soleil. Vn qui a la foy de Dieu, voit trop au vieil & nouueau testament le purgatoire, comme les autres mysteres de nostre religion : vn qui n'a point les yeux de la foy, n'y voit rien, sinon ce qu'il s'imagine. Et partant que gaignera on de monstrer aux Ministres le purgatoire par le vieil testament? Mais si on ne gaigne rien pour eux, possible profitera on quelque chose aux autres, & nommeement aux Catholiques. Et en leur faueur nous mettrons quelques preuues du purgatoire, affin qu'ils voyent l'aueuglement des Ministres & de du Plessis.

Les Iuifs demandoyent des preuues à faute de foy. Marc 8. 11. Luc. 11. 16.

Preuues du Purgatoire.

CHAP. XLIX.

La premiere preuue du purgatoire prinse de l'ancienne loy, est la foy commune des Iuifs, laquelle estoit aussi certaine du purgatoire, que du paradis, de l'immortalité de l'ame, & de la creation des Anges, comme il est euident par leur liure rituel appellé Mazor, qu'ils gardent encor auiourd'huy, auquel l'office des prieres pour les trespassés est couché tout au long. Il n'y auoit que les Sadduceans heretiques entre les Iuifs, qui ne prioyent point pour les trespassez, cōme aussi ils ne croyoyent ny resurrection, ny enfer, ny paradis, non plus que le purgatoire. Or comme le vieil testament n'a point mis de preuue particuliere du paradis, de l'immortalité de l'ame, & de la creation des Anges, pour estre choses que tout le monde croyoit, non plus en a il mis du purgatoire, parce que personne n'en doubtoit. Et tout ainsi que les Iuifs ont creu ces poincts là, voire deuant que l'Escriture fut, de

Premier argumēt. La foy commune des Iuifs a tousiours tenu le purgatoire. Mazor, rituel des Iuifs Genebr. in chron.

La foy du purgatoire, du paradis, & de l'enfer, commune à tous peuples.

mesme ont ils conserué de main en main la foy du purgatoire, comme d'vne chose du tout indubitable : & non seulement les Iuifs, mais tout l'vniuers, comme il est aisé à veoir par l'histoire des Gentils : qui est vn tres-euident signe que ceste foy est vn surgeon de la doctrine des anciens Patriarches, Seth, Noé, Sem, Abraham, & vn article aussi commun entre les hommes, que la creance d'vn Dieu, d'vn paradis, & d'vn enfer, qu'en tout temps toutes les nations du monde, tant fussent elles barbares, ont creu. Pour second argument nous auons la practique de ceste foy en la saincte Escriture, qui nous enseigne le soing que les saincts Patriarches auoy...t d'enseuelir & de prier pour les trespassez. F...le nous dict le deuoir que fit Ioseph pour les obseques de Iacob son pere, que Dauid pleura & ieusna pour Saul & Ionathas, & pour les autres qui estoyent morts en la bataille, comme aussi pour le cheualier Abner, & loüa les habitans de Iabes, dequoy ils auoyent faict le semblable pour Saul leur Roy. Ces choses n'estoyent pas ceremonies de ciuilité, mais prieres & offices de charité pour le secours spirituel des defuncts: car à quel propos se fut on mis en peine de ieusner par courtoisie pour eux? Le mesme Dauid, selon la creance qu'il auoit du feu, tant de l'enfer, que du purgatoire, prie Dieu le deliurer de tous deux, *Seigneur ne me chastie point en ta fureur, & ne me reprens point en ton ire:* par l'vn, comme interprete S. Augustin & autres docteurs anciens, signifiant le feu eternel, chastiement des damnez: par l'autre, le feu de purgatoire pour les pechez pardonnez auec loy de satisfaction, chastiement des fideles trespassez voirement, mais tres-seuere. Et partant Dauid desire d'estre deliuré non seulement du premier, mais encor du second. Quand il n'y auroit autre argument, nous auons en ce seul passage le purgatoire, comme les anciens docteurs ont noté. C'est pourquoy du Plessis y iecte son ancre pour l'effacer: & dict ainsi, *Origene n'a point veu de purgatoire en ces mots.* Et ie ne vois ny raison, ny logique au discours de du Plessis. La raison & la logique naturelle enseigne que la consequence negatiue tirée du silence d'vn aucteur ne vaut rien. Origene n'a pas veu le purgatoire en ce lieu: donc il n'y est pas marqué! Et quelle toile est cecy? & combien de lieux y a il en la S. Escriture, où plusieurs docteurs n'ont rien veu de ce que les autres apres ont pieusement & veritablement noté? Mais est il besoing que tous voyent toutes choses? ou que ce qu'vn docteur n'aura remarqué, aucun autre ne le doiue apperceuoir? Argumentons donc vn peu mieux, & disons, Origene n'a pas noté icy le purgatoire, soit ainsi, c'est parce qu'il n'y a pas prins garde : mais S. Augustin qui excelle par tout, comme confesse du Plessis, l'a veu : le Psalmiste donc parle du purgatoire en ce lieu. L'argument est faict en bonne logique: car il est tiré de l'auctorité en affirmant. Que dict du Plessis a cecy? Il se desdict & reuoque la loüange qu'il a donnée ailleurs à sainct Augustin: il replique vn mesme argument, & dict, comme d'Origene, que S. Hierosme n'a non plus trouué de purgatoire en ces mots. Et nous respondons le mesme, qu'auons respondu d'Origene. Mais il adiouste que S. Augustin n'estoit pas versé en la langue hebraïque comme S. Hierosme lequel met, FVREVR, au lieu que S. Augustin tourne, IRE; & IRE, où sainct Augustin met FVREVR. *Et par ainsi,* dict-il, *voila en S. Augustin l'enfer & le purgatoire qui changent de place.* Grand miracle de grammaire, & digne replique du docteur! Donc l'ordre des mots fera perdre la chose? Vn escu & vn teston, &, vn teston & vn escu, n'est ce pas le mesme, aussi bien que vert-ius, & ius-vert? Fureur & ire, ire & fureur, sont ils vn sens different, pour faire vn different ordre? N'est ce pas assez que S. Augustin trouue l'enfer & le purgatoire en ce lieu, encor que l'ordre soit diuers, ou que la signification des mots soit vne, ou qu'elle se change? Et combien que sainct Hierosme soit different en la version, l'auctorité de S. Augustin laisse elle d'auoir son poids? Ne marque elle pas tousiours l'enfer en l'vn des mots, & le purgatoire en l'autre? Il n'est pas question des mots, ny de la grammaire: ains on demande si en ces deux mots sont signifiez deux feux & deux chastimens, ce que S. Augustin collige. Mais il n'estoit pas versé en Hebrieu. Et du Plessis est il fort versé en Syriaque? Voicy vn merueilleux censeur & docteur de Latin, de Grec, d'Hebrieu, & de toutes langues! Mais qu'est il besoing d'estre si grand Hebrieu pour noter vne verité au Latin? N'y aura il donc que les Rabbins qui sçachent expliquer la Bible? S. Augustin a il laissé d'interpreter plusieurs beaux lieux de l'Escriture, pour estre moindre en la cognoissance du langage Hebrieu, que S. Hierosme? Mais que dira du Plessis, si S. Hierosme a noté en ce mesme lieu le purgatoire & l'enfer, comme sainct Augustin? sera il content? Voicy ce qu'il dict escriuant sur Esaïe, *Les tourmens que Dieu ordonne, sont auec poids, aussi bien que ses misericordes. Et sçait fort bien, qui, comment, & combien de temps il doit iuger. Disons seulement,* SEIGNEVR NE ME PVNIS POINT EN TA FVREVR, ET NE ME CORRIGE POINT EN TON IRE. *Et comme nous croyons que les tourmens des Diables & de ceux qui* ONT DICT EN LEVR COEVR, IL N'Y A POINT DE DIEV, *sont eternels, ainsi estimons nous la sentence du iuge moderée & meslée de clemence enuers les pecheurs impies, mais Chrestiens, les œuures desquels seront prouuées & purgees par le feu.* Voila le feu d'enfer & du purgatoire fondé sur les paroles de Dauid citées en mesme ordre que sainct Augustin les cite. S. Hierosme donc y a trouué le feu de purgatoire : car ce feu, dont il dict que les œuures des mauuais Chrestiens, mais neantmoins Catholiques, seront purgées, ne se peut entendre d'autre feu, ny d'autre peine, que de l'autre monde: & tel feu n'est autre que le purgatoire. Nous auons donc l'auctorité non seulement de S. Augustin, mais encore de S. Hierosme, fondant le purgatoire sur ce lieu de Dauid. Du Plessis poursuit. *Item ils ne deuoyent auoir dissimulé que S. Augustin parle icy du iour du iugement, & non du sortir de ceste vie.* Et apres, comme s'il auoit bien refuté l'interpretation de S. Augustin, *Aussi,* dict-il, *ne pouuoit estre ceste interpretation que fort doubteuse en S. Augustin, qui n'a iamais parlé que doubteusement du purgatoire.* Examinons cecy, car il y a dequoy. Tous les docteurs tiennent que le monde sera purgé par le feu au iour du iugement: &

La foy d'vn Dieu cõmune à toutes nations.
Le second argumẽt, la practique.
Ioseph faict les obseques de Iacob. Genes. 50
Dauid pleure Saul. 2. Reg. 1.
Abner. 2. Reg. 3.
Iabites. 1 Reg. vlt. 2. Reg. 2.
Psal. 6 & 37.
S. Aug. in psal. 6 & 37.
Origen.
Argumẽtum ab auctoritate neg. nullum.
Il dict encor que S. Hierosme n'a point veu le purgatoire icy.
Tousiours à la grammaire.
L'enfer & le purgatoire notez par S. Hierosme in Isa. 66. Psal. 6. & 37.
Furor, Ira. S. Hieros.
Indignatio, Ira. S. Aug.
Du Pless. p. 433.
Mensonge de l'aduersaire.

c'est la foy de l'Eglise, laquelle chante s'adressant à IESVS-CHRIST, *Quand tu viendras iuger le monde par le feu.* Ce feu purgera tous les membres de l'vniuers : & des hommes, ceux-là seulement qu'il trouuera non purgez. Mais ce que dict icy S. Augustin, & en cent autres lieux, ne se peut aucunement rapporter à ce feu-là, ains seulement à celuy dont nous parlons, qui doit purger vn chascun incontinent apres ceste vie, s'il en est sorti auec quelque debte. Il dict donc que Dauid demande à Dieu ce que tous les saincts demandent, *Ne me chastie point en ton indignation, comme ceux à qui tu diras,* ALLEZ VOVS EN AV FEV ETERNEL, *Ne me corrige point encor en ton ire, purge moy en ceste vie de telle maniere, qu'il ne soit plus besoing d'vn feu de correction*, c'est à dire du feu de purgatoire. Et declarant quel feu c'est, *Ce feu*, dict-il, *sera plus grief que tout ce qu'on peut endurer en ceste vie.* Conuenablement à vn autre lieu, *Encor que ce feu ne soit eternel, il est neantmoins admirablement grief, & passe toute peine qu'on sçauroit porter en ceste vie. Iamais les martyrs, ny plusieurs meschans hommes, n'ont enduré tels supplices, encor qu'ils en ayent enduré de terribles. Que chascun donc tasche de se corriger de telle façon, qu'il ne soit besoing d'endurer ceste peine apres la mort.* Ces paroles sont elles du iugement general, & non du feu de purgatoire particulier à chascun? Ceux qui meurent maintenant, ou qui sont morts il y a mille ans attendront ils le feu du iugement pour estre purgez deuant qu'entrer au ciel? ou s'ils y sont entrez desia, seront ils remis à l'essay & à la fornaise de ce dernier iour, pour estre raffinez? Et quand S. Augustin exhorte chascun à se preparer en ce monde pour euiter l'aspreté de ce feu purgatif, ne parle il pas euidemment du feu qu'il faut subir aussi-tost apres la mort, s'il y a quelque chose à purger? Que glose donc icy du Plessis sur le iugement? N'est ce pas obscurcir la verité à escient? N'est ce pas gehenner les escrits des docteurs, & les faire parler, en despit qu'ils en ayent, contre leur conscience? Mais S. Augustin *n'a iamais parlé que doubteusement du purgatoire!* S'il est ainsi, pourquoy les Ministres n'en parlent ils au moins comme luy? Parler doubteusement du purgatoire, selon le sens de la question qui est entre les Ministres & nous, c'est n'oser ou l'affirmer, ou le nier. Si S. Augustin n'ose nier le purgatoire, pourquoy les Ministres le nient ils si hardiment & si opiniastrement? Mais quelle imposture est ceste-cy, de dire que S. Augustin n'a iamais parlé du purgatoire que doubteusement? qui peut aduancer en bonne conscience ceste proposition, s'il a iamais leu ce docteur? Quel docteur y a il entre le plus anciens & plus doctes, qui aye plus manifestement tenu le purgatoire que luy? N'est-ce pas luy qui a faict plusieurs sermons des trespassez? qui a escrit vn liure exprés du soing qu'on doit auoir des trespassez? qui met apres Epiphane en la liste des heretiques Aërius comme cy-dessus auons dict, parce qu'il nioit qu'il fallut prier pour les trespassez? Pouuoit il dire & faire ces choses, s'il n'eut creu indubitablement vn feu purgatoire? Et du Plessis ose dire qu'il n'a iamais parlé du purgatoire que doubteusement?

Vt emendatorio igne non sit opus. S. Aug. in psal. 37.

Tourment du feu de purgatoire. S. Aug. de vera & fals. pœnit. cap. 18. & ex. de ianuis. 41.

Il n'y a docteur ancien qui en ait parlé plus souuent & plus clairement.

Aërius. S. Aug. heres. 53. Epiphan. heres. 75.

Mais oyons encor vn lieu de S. Augustin pour oster tout doubte, qui nous donnera encor vn argument prins du vieil testament, puis que du Plessis en veut auoir de ceste sorte. Il dict ainsi au liure du soing qu'on doit auoir des trespassez, *Nous lisons aux liures des Machabées, que l'on offrit sacrifice pour les trespassez : mais encor qu'on n'en leut rien du tout és vieilles escritures ; ce n'est pas peu de chose que l'auctorité de l'Eglise vniuerselle, qui est illustre en ceste coustume, donnant son lieu à la recommandation pour les trespassez és prieres du Prestre, qui son offertes à Dieu dessus son autel.* Est ce parler doubteusement du purgatoire? des prieres pour les trespassez? des Messes dictes pour les trespassez? ains n'est ce pas discertement declarer, prescher, & confirmer la doctrine du purgatoire, & la foy de l'Eglise vniuerselle sur ce poinct, & donner vn coup de masse à la calomnie, qui ose impudemment imposer à l'innocence, aux despens de la verité? Et dire si asseurément que ce sainct docteur doubte tousiours parlant du purgatoire, parler & calomnier ainsi, n'est ce pas deceuoir frauduleusement ceux qui croyent sans pleiges tels discoureurs? Et au reste S. Augustin condamne il assés ouuertement par ces mots, l'aueuglement de cest homme, qui veut qu'on luy monstre le purgatoire aux ombres du vieil testament, ne le pouuant veoir en la lumiere de l'Eglise de Dieu, où les aueugles voyent, & à laquelle S. Augustin veut croire sans aucune Escriture? Nous auons donc prouué le purgatoire par le vieil testament, & monstré manifestement que les Iuifs le croioyent : & auons encor de plus entẽdu que toute l'Eglise l'a creu iusques au temps de S. Augustin. Et cecy est si manifeste, que Caluin auec Pierre Martyr l'a ingenuement confessé, & aussi impudemment reprins ceste foy generale, comme non fondée en l'Escriture. Il y a d'autres preuues du vieil & nouueau testament & des anciens Peres, pour iustifier amplement ceste verité du purgatoire, deduites au long par Bellarmin & autres docteurs qui en ont escrit. Mais nostre subiect est la Messe, & ce qu'auons dict en passant, tant icy qu'au quarantesixiesme chapitre de ce liure, est assés pour fermer la bouche aux Ministres, s'ils ont entendement, & leur ouurir les yeux, s'ils en ont.

S. Aug. l. de cura pro mort. c. 1. Coustume illustre de l'Eglise Catholique, de prier pour les trespassez.

S. Augustin ne veut autre preuue du purgatoire, que l'auctorité de l'Eglise.

Caluin dict que les anciens peres de l'Eglise furent hommes en cecy, &c. Inst. l. 3. c. 5. §. 10 & luy estoit quelque demi-Dieu.

Pourquoy les Ministres en veulent tant au Purgatoire.

CHAP. L.

IE ne veux pourtant quitter ce propos, sans donner quelques raisons pourquoy ces gens sont si fort acharnez contre le purgatoire : car ce mal talent peut sembler merueilleux. Premierement parce qu'il est sans fondement contre la foy de tous les siecles passez, contre la doctrine des anciens Peres, contre les saincts decrets des Conciles tenus en tous les endroicts de la Chrestienté, en Afrique, en France, en Espagne, en Allemagne, & en autres endroicts de l'Europe: & contre le sentiment commun de tous les peuples & nations du monde, qui ont ainsi qu'auons dict cy-dessus, aussi bien creu le purgatoire, que la vie eternelle, & le feu d'enfer. Secondement parce que cest eschantillon d'heresie semble en apparence ne donner ny plaisir à la chair, ny profit à l'auarice, ny honneur à l'ambition, qui sont les vulgaires Mercures pour creuser les cerueaux

Les Ministres bandez contre tous en l'heresie au purgatoire.

Le desir & l'ambition meres de l'heresie.

legiers, & les faire resuer & courir à la recherche de quelques paradoxes & monstrueuses opinions pour se mettre en vogue. Quelles causes donc peuuent icy roidir l'opiniastreté de ces hommes, à s'aheurter si enragément encontre le purgatoire? Les plus subtils en trouueront de meilleures: celles-cy me semblent les principales. La premiere est qu'ils pensent que le souuerain appuy & vsage de la Messe est le purgatoire, & s'imaginent qu'en esteignant ce feu, la Messe demeurera esteincte. Et c'est ce que disoit Luther aux Vaudois, comme cy-dessus nous auons remarqué. Parquoy de tant plus qu'ils sont enragez contre la Messe, de tant plus taschent ils de bouleuerser le fondement pretendu d'icelle. Et c'est vne vraye illusion de Sathan: car l'appuy de nostre verité est IESVS-CHRIST. C'est luy qui a fondé la Messe, & sur la puissance de qui elle a esté, est, & sera soustenue en despit des puissãces d'enfer.

Premiere cause pour esteindre la Messe. Luther ad Vualdens. La Messe fondée par IESVS-CHRIST

La seconde cause c'est la sensualité, qui est icy de tant plus dangereuse, qu'elle est plus occulte. La chair ne semble rien pretendre par ceste heresie: mais c'est la chair vrayement qui l'a suscitée. La chair ne craint rien plus que les ieusnes, la discipline, la haire, & autres fleaux de penitence: mais sur tous elle redoubte le feu. Et les heretiques vraye engeance de la chair, ne craignent aussi rien dauantage que le feu, à la façon des loups hieroglyfes de leur nature. Et de tous les feux de penitence, c'est principalement celuy du purgatoire, qu'ils craignent, pour estre fort voisin de l'enfer, qu'ils osteront encor, s'ils peuuent comblet cestui-cy, & prendront la leçon & la foy des vieux Vaudois & Albigeois leurs ancestres, qui nioyent l'enfer, & esteignoyent le feu eternel, aumoins par opinion, comme ceux-cy esteignent celuy du purgatoire. Ceste espine leur pique le talon, & plus encor la teste: parquoy ils l'arrachent le mieux qu'ils peuuent, & font croire que ce n'est rien. Ils promettent la vie eternelle sans doubte de rien, sans penitence en ce monde, sans penitence en l'autre. N'est ce pas vne bonne nouuelle à vne ame lasche & charnelle, d'entrer en la terre de promission sans combat? d'auoir paradis sans croix ny pile? & de sauter de la table au lict, & du lict estre porté au ciel en ronflant?

La seconde cause est la sensualité.

Les loups ne craignent rien plus que le feu.

Les Vaudois & Albigeois ne croyoyent point d'enfer.

Souhaits d'vne ame lasche.

La troisiesme cause & la source maistresse de toutes, c'est l'enuie & cruauté de Sathan, qui n'ayant peu attirer aux flammes eternelles en leur viuant, les ames fideles qu'il voit au purgatoire estre en asseurée esperance du ciel, il tasche tant qu'il peut de faire durer leurs peines temporelles, leur ostant le secours des prieres, que leur donneroyent ceux, de l'esprit desquels il a arraché la foy & l'humanité. Et cecy faict-il de tant plus furieusement en la loy de grace, qu'il ne faisoit iadis, parce qu'il sçait qu'apres le triomphe de IESVS-CHRIST les portes du ciel sont ouuertes aux ames purgées, & que les remedes sont plus efficaces pour les purger, qu'ils n'estoyent pas du temps de la loy de nature, ou de Moyse, nommément par le precieux sacrifice du corps du fils de Dieu: & partant en est il plus enuieux & plus furieux que iamais, & auec plus grand effort il met les barrieres aux moyens, affin de donner empeschement à la fin, & retarder la prinse de possession de la vie eternelle. Et ainsi repaist il sa rage tant qu'il peut, de la perte des trespassez, & de la perdition des viuans: à ceux-là prolongeant le purgatoire par la nonchalance causée par l'heresie: & à ceux-cy leur gaignant l'enfer par la mesme heresie; heresie aussi cruelle & aussi aduenante à la felonie infernale de ce tyran, qu'aucune qui sortit onc des enfers sur la terre. Car si mespriser le deuoir qu'on doit aux corps des defuncts, qu'on doit aux malades, qu'on doit aux pauures, impotens, prisonniers & necessiteux, a esté estimé de toutes les nations, vne cruauté digne de la plus grande seuerité des loix diuines & humaines, quelle barbarie, & de quelle peine iusticiable sera-ce, de quiter le deuoir de la charité Chrestienne enuers les ames fideles liées en la communion d'vn corps auec nous, soubs vn mesme chef IESVS-CHRIST, gemissantes en leurs tourmens, pauures, impotentes, prisonnieres, necessiteuses, & par tous ces titres de compassion implorant l'aide de leurs amis? abandonner leur memoire plus que leur corps? negliger leur tourment: mespriser leur angoisse, impuissance, necessité, liens & prison, comme si elles estoyent damnées? & qui passe toute cruauté, s'en mocquer & dire qu'elles n'endurent rien, que c'est erreur de le croire, superstition de les secourir, religion & pieté de n'en auoir soing ny cure? Or que les Sacramentaires auec les Tartares, les Mammelus, & les Canibales ayent cest esprit & ce cœur, puis qu'ils le veulent auoir: mais ia à Dieu ne plaise que nous soyons autres, que nous enseigne nostre mere tres-honorée l'Eglise Catholique, sage interprete des Escritures, & ferme colomne de verité: autres que nos ancestres ont esté, les anciens docteurs d'icelle, qui nous ont laissé ceste foy couchée en leurs escrits, practiquée en leurs actions, & confirmée en leur practique, pour secourir selon la charité de IESVS-CHRIST, les ames qui sont decedées en IESVS-CHRIST voirement, mais non en tel estat qu'elles luy puissent estre incontinent presentées au ciel, & les secourir par le merite de IESVS-CHRIST appliqué par le sacrifice de son corps & sang precieux offert en la saincte Messe, & par autres deuoirs Chrestiens appuyez sur le merite du mesme Sauueur.

La troisiesme cause, l'enuie de Sathan.

Le ciel ouuert aux ames purgées apres l'ascension du Sauueur.

Heresie cruelle contre les trespassez.

Cruauté enuers les trespassez.

L'Eglise colomne & appuy de verité. 1. Timoth. 3.15.

La grace de Dieu source de noz merites. Et comment l'homme iuste auec icelle peut meriter le ciel par ses bonnes œuures.

CHAP. LI.

QVant est des bonnes œuures, qui est le troisiesme parergon de ce troisiesme liure de du Plessis: il ne faut que donner vn leger examẽ sur quelques poincts, pour monstrer l'ignorance que les Ministres luy ont appris. Il met aux titres du seziesme & dix septiesme chapitre du mesme liure, *que l'homme ne peut meriter la vie eternelle pour soy, ny pour autruy.* Il entend l'homme consideré en trois estats, l'homme en la iustice originelle, comme fut Adam deuant qu'il pechat, l'homme apres le peché en sa corruption, & l'homme regeneré & remis en grace par le merite du Sauueur, qui sont les trois estats ausquels l'homme peut estre consideré. A ces trois chefs

Du Pless. l.3.c.16 & 17.

Trois estats de l'homme.

La grace de Dieu source de tous nos merites. La grace premiere donnée gratis.

nous respondons premierement en general, que les Ministres n'ont sceu encor entendre la doctrine Catholique sur le merite, ny ne l'entendront iamais, si on ne leur trapane le cerueau pour euacuer les fumées qui le leur estourdissent. Nous disons que tous nos merites sont fondez en la grace de Dieu, & que la grace premiere, qui est la premiere iustification, nous est donnée sans aucū nostre merite pour nous mettre en l'amitié de Dieu, & que par icelle nous meritons apres l'accroissement de grace, qui est la seconde iustification. Eux crient & tempestent contre nous, comme si nous fondions nos merites & nos moyens en chef sur nos propres forces, & se font vne bute à leur poste, ne pouuans donner au vray blanc. En second lieu nous disons en particulier que nulle bonne œuure naturelle d'Adā prinse en son pied, ne pouuoit meriter la vie eternelle estant icelle vn bien infini, & auquel nulle œuure d'homme ne peut contrebalancer: mais s'il eut perseueré en son innocence & gardé le commandement de son Seigneur, il l'eut merité selon l'ordonnance & liberalité de ce mesme Seigneur. Parquoy il eut peu demander à Dieu, comme aussi tout autre homme faisant le mesme deuoir, il eut, dis-ie, peu demander par droict de iustice & de conuention le paradis, non pour en auoir donné vn pris egal, mais pour auoir accompli le commandement du maistre, qui le luy promettoit à ceste cōdition. Quant est de l'homme consideré en sa corruption, il est certain qu'il n'est pas en estat de meriter. Et qui le dict iamais des Catholiques? & qu'estoit il besoing de faire parade en ce lieu de ceste assertion? Pour le regard de nous qui sommes baptisez, & pour ceux qui ont eu la foy du Sauueur depuis la cheute d'Adam nous disons que c'est le Sauueur, qui par son sang precieux nous a merité à trestous la vie eternelle: mais que le mesme Sauueur nous a commandé de cooperer auec luy, donné puissance de cooperer & meriter apres luy, pour nous & pour les autres, de tirer profit des talens qu'il nous a mis en main, de trauailler à sa vigne, & gaigner le denier du iour de l'eternité, & la vie eternelle. Ce sont nos merites, mais effects de ses graces. Toutes les œuures du monde sans sa grace, quelque excellence naturelle qu'elles semblent auoir, ne peuuent meriter la felicité: mais auec icelle grace les plus petites sont assez grandes pour la meriter, non d'elles mesmes, mais par l'appuy qu'elles ont à la grace de IESVS-CHRIST. Le Roytelet à grand peine se peut il guinder sur terre auec ses petites forces & petits aislerons, mais porté par l'aigle, il penetre les nuës. Ainsi nous porte le Sauueur par les aisles de son merite infini, & nous sommes par iceluy portés, s'il ne tient à nous. Et vne goutte d'eau seule tarit incontinent, mais iectée dans la mer elle y prend vne eternelle durée. Nos actions considerées à part ne sont rien, mais abysmées au merite du Sauueur, elles viuent en luy, & meritent par luy. Et c'est tousiours sa gloire, de nous donner ceste puissance, & esleuer nostre petitesse si haut. C'est sa liberalité de s'estre obligé à nous par sa promesse, & pour vn petit seruice de nostre petitesse nous donner vn royaume de sa grandeur & felicité. Et partant l'Apostre qui sçauoit vn peu mieux la loy de Dieu, que ces

L'homme consideré en son innocence.

Toute bōne œuure par le bon plaisir de Dieu, merite Dieu. Conuētio ne facta. Matth. 20. 1.

L'homme consideré en peché. L'homme regeneré & iuste.

Le denier de l'eternité. Matth. 20. 2.

Liberalité de Dieu nous donnant force de meriter.

nouueaux docteurs de du Plessis, parle confidemment, & dict, *I'ay combattu le bon combat, i'ay acheué mon cours, i'ay gardé la foy. Quant au reste la coronne de iustice m'est gardée, laquelle me rendra en ce iour là le Seigneur iuste: & non seulement à moy, mais à tous ceux qui auront aimé sa venue.* Il dict que Dieu iuste luy rendra la coronne: il l'appelle donc son debteur par iustice: il dict donc qu'il a iustement merité ceste belle coronne: car sur le merite est fondée ceste pretension. Sur quoy S. Augustin, *Dieu aime la misericorde, & la verité.* Et vn peu apres, *Voicy S. Paul qui le tient debteur.* Et declarant comment ceste debte a esté contractée, il adioute, *Dieu est faict debteur non en prenant, mais en promettant. On ne luy dict pas, rēds ce que tu as prins, mais rends ce que tu as promis.* S. Paul n'ignoroit pas que IESVS-CHRIST ne fut mort pour luy, & qu'il ne luy eut merité le paradis: & toutes-fois il dict qu'il attend la coronne qu'il a gaignée de iustice, & que Dieu la luy doibt comme iuste iuge, & comme son debteur, parce qu'il a cooperé auec IESVS CHRIST par son commandement, & merité en sa façon le ciel. Sainct Cyprien conformément à ceste doctrine, parlant des bonnes œuures, *Vray don de Dieu,* dict-il, *& tres-grand, par lequel le Chrestien aidé rapporte la grace spirituelle, merite le iuge* IESVS-CHRIST, *& se faict Dieu debteur.* S. Basile, *Monstre les œuures, & demande le loyer.* S. Chrysostome, *Dieu aime beaucoup ceux à qui il doit beaucoup. Parquoy si tu le veux auoir tousiours amy, fay le ton debteur en plusieurs choses.* Et vn peu apres, *Faisons donc tout pour l'auoir debteur.* Les bonnes œuures donc faictes en la grace de IESVS-CHRIST meritent au nom de IESVS, & Dieu leur en doit recompense. Et c'est tousiours la louange de sa bonté enuers sa creature, de donner, de promettre, & de rendre: de coronner ce qu'il donne, rendre ce qu'il promet, & faire nostre ce qu'il nous rend de sa grace. C'est tousiours le sang du Sauueur, qui nous a rendu son pere si bening, & merité ceste grande liberalité pour nous. Or ramenans le pris de nos merites à ceste premiere source, nous ne faisons non plus d'iniure à Dieu, que quand nous disons que le Soleil creature de Dieu nous donne le iour: car en disant cela nous recognoissons tousiours Dieu premiere cause de ce benefice. De mesme donc quand nous disons que nos œuures sont dons de Dieu, & qu'elles meritent Dieu, nous confessons Dieu aucteur souuerain de cest effect. Parquoy nostre foy magnifie hautement la largesse de Dieu en cecy, tant s'en faut qu'elle luy desrobe son honneur. Et les Ministres sont des pauures ignorans & calomniateurs malicieux, quand ils disent ce que ignoramment dict apres eux du Plessis, que nous auons logé nos merites au lieu du sang de CHRIST. Gens aueuglez qu'ils sont en leur malice, aimans mieux abbayer & mordre en tenebres, que veoir la verité de la doctrine Catholique en son iour, & la suiure! A quel Catholique ont ils iamais ouy dire, que par ses propres merites il fut sauué, sans le sang du Sauueur? Quel bon Catholique ne recognoit que gratuitement il a receu la grace premiere, pour estre faict enfant de Dieu par icelle, & par icelle meriter apres? Est ce faire iniure à IESVS-CHRIST, de le

Coronne de iustice. 2. Timot. 4. 7.

S. Aug. in ps. 83.

Dieu s'oblige en promettant.

S. Cyp. ser. vls de opere, & Eleemos.

S. Basil. orat. ad diuites.

S. Chrys. hom. 33. ad pop. Antioch.

Dieu aucteur souuerain de nos merites.

La calomnie impose son crime aux autres.

Nos moyés de meriter viennent de Dieu. Les Iuifs se confient en leurs ceremonies. Les Philosophes en leurs œuures. Les Pelagiens. Quid habes, quod, &c. 1. Cor. 4. 7

recognoistre supreme cause de nostre salut, & donner des moyens que nous auons de bien faire, & de meriter & paruenir à salut? Disons nous comme les superbes Iuifs, que les ceremonies de la loy nous sauuent? ou comme les Philosophes, que nous gaignons le ciel par nostre propre vertu? ou comme les Palagiens, que nos bonnes œuures sont de nous mesmes sans la grace de Dieu? L'Eglise Catholique n'enseigne elle pas qu'il faut recognoistre selon l'aduertissement de l'Apostre, que *nous n'auons riē, que ne l'ayons receu* de la diuine bonté, & que toutes nos bonnes œuures & vertus releuent de IESVS-CHRIST? Et ceste confession ne donne elle pas plus grande loüange à IESVS-CHRIST, que si elle disoit qu'il n'y a que luy seul qui merite? Sa puissance & sagesse n'en est elle pas de tant plus manifeste & glorieuse? N'est ce pas plus grand honneur à vn Capitaine, de faire vaillans ses soldats, que d'estre luy seul vaillant? & à vn maistre, de faire sçauans ses disciples, que d'estre luy seul sçauant? N'est ce pas plus grande gloire à IESVS-CHRIST, d'auoir donné puissance à ses membres de meriter le ciel soubs l'ombre de son merite, que si luy seul nous le meritoit? Il s'appelle le sep de la vigne, & nous les sarmens: n'est ce pas l'honneur du sep, que les sarmens nourris du suc d'iceluy produisent du fruict? Il auoit faict de grands miracles quand il viuoit, il donna puissance à ses Apostres d'en faire de plus grands, n'estoit ce pas sa gloire tousiours, & sa plus grande gloire? Car c'est plus grande gloire à Dieu de pouuoir esleuer l'infirmité à faire des choses qui surpassent les forces naturelles, que si luy mesmes les faisoit? C'est donc honneur à IESVS-CHRIST, que ses membres sustantés & fortifiés de son esprit & de sa grace operent & meritent. Mais de quoy seruent nos bonnes œuures, & qu'est il besoing de meriter ce qui est ia gaigné? Elles seruent à honorer Dieu, qui en veut estre honoré, & à ce que nous meritions en l'honorant. Le ciel est gaigné, mais pour ceux qui viuront selon Dieu, & selon leur pouuoir coopereront à la grace, aux actions, & merites de IESVS-CHRIST, & tascheront d'ensuiure les traces de leur capitaine. La coronne est faicte aux despens de IESVS-CHRIST, mais pour ceux qui combattront vaillamment à l'imitation de IESVS-CHRIST, à l'honneur de IESVS-CHRIST, non pour les infideles & coüards. *Celuy ne sera point coronné, qui n'aura bien combattu.* Item, *Ie donneray vne manne cachée à celuy qui sera victorieux.* L'heritage est acquis auec les deniers de IESVS-CHRIST, mais à ceux qui y employeront leur peine à fidelement trafiquer les deniers de sa grace. A ceste fin tendent les bonnes œuures, & par icelles on applique le merite de IESVS-CHRIST. C'est luy qui nous a conquis le royaume des cieux, & ne le veut donner, sinon auec misericorde & iustice à ceux qui seront victorieux au tournoy qu'il a dressé à son honneur & gloire, pour faire essay de la vertu ou lascheté d'vn chascun, & monstrer sa magnificence en coronnant la vaillance de ses soldats, & sa iustice en punissant la coüardise des mescreans. Que les Ministres donc taschent à bien faire, & loüer le merite de IESVS-CHRIST, en imitant IESVS-CHRIST de foy & d'œuures, de cœur & de main en vaillans champions, & non en l'exaltant & flattant du plat de la langue en viles canards. C'est l'examen sommaire des susdicts chapitres seziesme & dixseptiesme. Disons vn mot des autres.

Vn Capitaine parfaict. Vn precepteur.

La puissance donnée aux hommes de faire des miracles.

Autrement les Iuifs, les Turcs, & tous infideles auroyent paradis.

Non coronabitur. 1. Timoth. 2. 5. Vincenti. Apoc. 2. 17.

La vertu coronnée par iustice. Le vice puni.

Sofismes des Ministres sur l'ambiguité des mots LOY, *&* FOY, *descouuerts. Et quelles œuures de la loy sont insuffisantes pour iustifier.*

CHAP. LII.

DV Plessis promet par le titre du dixhuictiesme chapitre de prouuer *que la loy a esté baillée à l'homme pour le conuaincre de peché & luy faire chercher son salut en la grace, par la foy en* CHRIST. Si l'intention du prometteur est bonne, les paroles du titre ne sont pas mauuaises: car estant prinses au sens de l'Eglise Catholique, elles veulent dire qu'vn des effects de la loy de Moyse estoit de faire cognoistre le peché à l'homme: & la fin principale, de le conduire à la foy de IESVS-CHRIST, en qui consiste le salut de tous les mortels. Toutes ses figures, sacrifices, Sacremens, & propheties preschoyent IESVS-CHRIST, & luy menoyent l'homme comme par la main. Et c'est vne des causes pourquoy elle est appellée pedagogue par S. Paul, & par les Peres. *La loy*, dict S. Paul, *a esté nostre pedagogue en* IESVS-CHRIST. Et S. Augustin, *La loy est vn pedagogue* (vn conducteur d'enfans.) *Le pedagogue ne mene pas l'enfant à soy, ains au maistre. Mais estant bien instruit & deuenu grand, il n'est plus soubs le pedagogue.* Il veut dire que la loy Mosaïque enseignoit IESVS-CHRIST, & conduisoit l'homme à luy, comme au grand maistre, & que le Chrestien ayant trouué ce maistre, n'est plus soubs la pedagogie des ceremonies. Ce titre est bon en tel sens; mais le corps du chapitre ne respond pas au front: car du Plessis faisant semblant de prouuer ce qu'il promet, il faict glisser la fausseté de sa doctrine soubs ceste apparence de verité. Il met comme chose certaine, que la loy de Dieu est impossible à faire.. Il tasche à monstrer que la seule foy suffit à salut: maximes non de l'Eglise Catholique, mais de la forge de Luther & de Caluin: & toutes deux attitrées pour la ruine des bonnes œuures. Car si la loy est impossible, à quel propos se peinera on pour l'accomplir, faisant les œuures commandées par icelle? Et si la seule foy suffit, quel gain des bonnes œuures? Or pour descouurir la tissure de son discours, & le dissoudre en tirant vn filet, notons que le mot de LOY, & FOY, sont ambigus: car LOY signifie quelque-fois l'ordonnance diuine donnée aux hommes. Ainsi Dieu donna la loy à Adam & à tous les hommes, qui est la loy naturelle, consistant en ces deux principes, FAIS A AVTRVY CE QVE TV VOVDROIS ESTRE FAICT A TOY; ET NE FAIS A PERSONNE CE QVE TV NE VOVDROIS T'ESTRE FAICT. Quelque-fois LOY signifie en particulier les ceremonies de la loy Iudaïque, comme en S. Matthieu, *La loy & les Prophetes ont prophetisé iusques à Iean.* C'est à dire les ceremonies ont eu leur vigueur iusques à la predication de Iean.

La loy Mosaïque monstroit IESVS-CHRIST.

Loy pedagogue. Gal. 3. 24. S. Aug. de verbis Apost. ser. 13. c. 8.

Impossibilité de la loy, axiome des Ministres.

Le mot de loy ambigu.

La loy des Iuifs. Matth. 11. 13.

Semblablement le mot de FOY est mis quelque-fois pour la loy de grace, auquel sens il est dict aux Actes des Apostres que *la porte de la foy fut ouuerte aux Gentils*, c'est à dire de la religion Chrestienne, & de l'Euangile. Souuent aussi & proprement la foy signifie la premiere vertu Chrestienne, & fondement de nostre iustification: auquel sens S. Paul dict que *la foy est le fondement des choses qu'on espere, & vne certitude des choses qu'on ne voit point.* Auec l'ambiguité de ces deux mots, LOY, & FOY, du Plessis faict ses tenebres pour obscurcir la verité, & en tenebres tend les filets aux bonnes œuures, attribuant à l'vn ce qui est dict de l'autre, & mettant l'vn pour l'autre: par exemple, l'Escriture dict, *Nul homme ne sera iustifié deuant Dieu par les œuures de la loy.* c'est à dire par les ceremonies Iudaiques. Les Peres dient souuent le mesme, enseignans que telles œuures de soy ne iustifioyent point à salut, ny ne donnoyent point la vie. Ce que S. Paul & les Peres disent des ceremonies Iudaïques soubs le nom de loy, du Plessis l'applique à la loy de grace, voulant faire croire que les œuures d'icelle ne iustifient point. Les mesmes Peres dient auec l'Escriture, que *la loy est vn ioug pesant, & insupportable.* Item, que *la loy ne peut estre accomplie*, entendans la loy de Moyse, & parlans de l'accomplissement d'icelle selon le sens des Iuifs, qui cuidoyent pouuoir accomplir leur loy par leurs forces naturelles; sans estre appuyez à la grace du futur Messie, comme declarent S. Ambroise & S. Augustin. Du Plessis couuert soubs les tenebres de son ambiguité, dict absoluëment que la loy est impossible, comprenant la loy de grace, & ne mettant aucune distinction, si c'est par les propres forces, ou par l'aide diuine, auec laquelle nous croyons que les saincts ont iadis accompli la loy, & l'accomplissent encores. L'Escriture dict, & les Peres aussi, que la foy suffit à salut sans les œuures de la loy, *Nous pensons*, dict S. Paul, *que l'homme est iustifié par la foy, sans les œuures de la loy.* C'est à dire que le Chrestien est iustifié par la grace de la foy en IESVS-CHRIST, sans les ceremonies de la loy Iudaique. Du Plessis veut persuader que S. Paul & les Peres dient que par la seule foy (prenant le mot pour vne seule vertu Chrestienne) nous sommes sauués sans aucune contribution, ny continuation des autres bonnes œuures de la loy Chrestienne. l'Escriture oppose la grace & la foy en IESVS-CHRIST, à la foy de Moyse, & aux œuures d'icelle (à sçauoir aux ceremonies) comme choses fort differētes en vertu. Du Plessis equiuoquant tousiours oppose la grace & la foy de IESVS-CHRIST à la loy de IESVS-CHRIST, & aux œuures faictes en ceste foy, qui sont toutes-fois de mesme nature: & en ceste façon se trompe tousiours par ignorance, ou veut tromper par dissimulation. Ce discours seruira en general pour dissiper ce nuage de passages, qu'il entasse auec si grande presse pour couurir le ciel, & parmi les tenebres mettre en credit la mensonge, comme si les Peres disoyent quelque chose pour son opinion contre nostre foy. Car ils ne disent rien, sinon ce que venons de dire, que la loy des Iuifs estoit vn pesant ioug, quelle ne iustifioit point par ses ceremonies & œuures exterieures, & qu'elle ne pouuoit estre accomplie en la presomption des Iuifs, mais seulement en la foy du Sauueur. *Car*, dict S. Ambroise, *veu que personne n'estoit iustifié par la loy, parce que nul ne la pouuoit accomplir, sauf celuy qui esperoit au* CHRIST *promis, la foy de* CHRIST *a esté mise.* Et S. Augustin parlant de la loy des Iuifs & de leur presomption, *La loy*, dict-il, *est bonne: car elle prohibe les choses qu'il faut prohiber, & commande ce qu'il faut commander: mais quand quelqu'vn estime la pouuoir accomplir de ses propres forces, & non par la grace de son Sauueur, ceste presomption ne luy sert de rien, ains luy porte plus de dommage.* Il dict le mesme de la loy de grace, *C'est vne grande loy que la loy Chrestienne, C'est vne loy puissante que ceste diuine & ineffable loy: mais qui est celuy qui l'accomplit? Elle s'accomplit au nom de nostre Sauueur, foulant aux pieds le* LION *& le* DRAGON. *Si quelqu'vn presume de ses forces, celuy ne l'accomplit point.* Tout cecy dient les Peres que du Plessis allegue (mais auec les retranchemens accoustumés) & nous le disons & confessons. Nous disons que les Iuifs n'accomplirent iamais leur loy, sinon en la foy du futur Messie, & que les Chrestiens ne peuuent accomplir la leur, sans la grace de ce Messie & Sauueur ia venu. Nous disons qu'en ceste foy eux & nous deuons estre sauuez, non aux ceremonies Iudaïques: en ceste foy, dis-ie, non d'vne seule vertu separée, mais vne foy viue, qui comprend toute la religion Chrestienne, la foy, l'esperance, la charité, & le sainct chœur des bonnes œuures; foy & religion qui croit de cœur, confesse de bouche, & œuure de la main. Qu'ont donc les Ministres à crier? Et à quelle fin cest appareil de lieux racourcis alleguez par cest ennemy des bonnes œuures, aussi bien que de la Messe?

La foy, c'est la religiō Chrestienne. Act. 14. 26

La foy, vertu Chrestienne premiere. Heb. 11. 1.

Rom. 3. 20

La loy ioug pesāt. Act. 15. 10 S. Chrys. hom. 5 in epist. ad Rom. Presomption. S. Ambr. in epist. ad Rom. c. 10. S. Aug. in ep. ad Rō. c. 14.

La foy. ad Rom. 3. 28.

S. Ambr. in ca. 10. ad Rom. S. Aug. in epist. ad Rom. c. 15.

Comment s'accōplit la loy de grace.

La foy c'est la religiō Chrestienne.

Que c'est blaspheme de dire que la loy de Dieu est impossible.

CHAP. LIII.

Comme nous auons veu en general la fraude des Ministres, voyons en special les preuues, la fausseté & absurdité de leur doctrine sur l'impossibilité pretendue de la loy de Dieu. Du Plessis demande au commencement de ce dixhuictiesme chapitre, *A quoy donc, nous dira-on, la loy de Dieu, si nous ne la pouuons faire?* Et respond, *Certes affin que tu sçaches quelle difference il y a entre la iustice de Dieu, & pretendue tienne; que tu sçaches que tu ne la peux faire.* Il presuppose comme verité Catholique, que l'obseruation de la loy est impossible, & met en auant par apres ceste mesme doctrine souuent, qui est celle de Luther & de Caluin, qui non seulement tiennent que la loy de Dieu est impossible à faire, mais aussi que toutes nos œuures, tant bonnes soyent elles, sont pechez mortels de leur nature, comme parle Luther, ou, comme dict Caluin; sont dignes d'opprobre, si on les estime de soy. L'Eglise Catholique au contraire enseigne que la loy de Dieu peut estre accomplie par les gens de bien, nō auec les seules forces du franc arbitre, cōme nous calomnient les errās, mais auec la grace de Dieu, & l'esprit de la foy & charité, espādu en nos cœurs en la iustification. Enseigne aussi que les œuures fondées & faictes en ceste

Du Pless. l. 3. c. 5. 646

Impossibilité pretendue de la foy Luther. l. de libert. Christian. & Calu. l. 2. Inst. c. 7. § 5.

grace sont bonnes & louables deuant Dieu, combien que non tousiours si parfaictes, qu'elles ne le puissent estre encores plus, & qu'elles n'endurent la meslange de quelque defaut non mortel. Enseigne finalement qu'elles iustifient, c'est à dire apportent accroissement de grace, & qu'elles meritent la gloire de paradis à la façon qu'auős dict cy-dessus. La doctrine de Luther & Caluin, que du Plessis defend, est fausse & blasphematoire. Premierement la loy de Dieu a esté donnée à l'homme pour luy estre regle en ses actions, comme la loy naturelle aux bestes pour addresse des leurs: c'est donc pour l'accomplir, comme les bestes en leur façon accomplissent la leur: elle n'est pas donc impossible auec l'aide de Dieu. Et ce que dict du Plessis au titre, que ce a esté pour luy faire cognoistre le peché, est precisement faux: car la loy fut donnée à Adam deuant qu'il eut peché: elle luy estoit donc donnée pour bien ouurer en l'amour & crainte de Dieu. Et encor qu'apres le peché ce fut vn effect de la loy de Moyse: loy de rigueur, de menaces & ceremonies, de faire cognoistre leur corruption & infirmité aux Iuifs, & les humilier & abbaisser, comme estant vn peuple hautain & farouche, & se confiant en ses forces: toutes-fois ceste cognoissance n'estoit pas la derniere fin de la loy, ains vn moyen pour les faire recourir à Dieu, se confier en luy, & luy demander la vertu pour bien garder la loy. Et c'est la commune priere des saincts. Dauid dict, *Enseigne moy le chemin de tes iustifications, & ie m'exerceray en tes merueilles.* Item, *Donne moy l'intelligence de ta loy, & ie l'obserueray & garderay de tout mon cœur.* Item, *I'ay crié à toy, saune moy, & ie garderay tes commandemens.* La cognoissance donc se rapportoit à l'œuure: & partant le mesme Dauid auoit dict vn peu deuant, *Ta parole est vne lanterne à mes pieds, & vne lumiere à mes sentiers.* Faisant entendre par ce langage metaphorique, que la cognoissance de la loy est pour faire marcher par bonnes œuures selon la loy. Elle n'estoit pas donc impossible auec l'aide de Dieu. La loy de grace ne peut pas estre aussi rapportée seulement à la cognoissance du peché, veu qu'elle est vne loy de perfection, loy d'esprit & d'amour, qui illumine, qui enflamme, qui faict clairement cognoistre, doucement aimer, & puissamment ouurer. Et moins doit elle estre appellée impossible, veu qu'elle est abondante d'aides & moyens spirituels, pour accomplir ce que Dieu commande par icelle. Secondement ceste doctrine de Luther & Caluin est du tout contraire à la S. Escriture, laquelle nous enseigne disertement que la loy de Dieu a esté gardée par les iustes: & par consequent qu'elle n'est pas sur les forces de l'homme assisté de la grace de Dieu. L'escriture loüe Noé, Abraham, Isaac, Iacob, Iob, Moyse, Iosué, Dauid, Iosias, Asa, & autres semblables, & les appelle saincts, & amis de Dieu: & en rend la raison, disant que c'est parce qu'ils gardoyent la loy de Dieu de tout leur cœur & parfaictement, *Ie t'ay cherché de tout mon cœur*, dict Dauid. Et Dieu mesme luy donne tesmoignage de saincteté, quand parlant à Ieroboam il dict, *Tu n'as pas esté comme mon seruiteur Dauid, qui a obserué tous mes commandemens, & m'a suiui de tout son cœur, faisant ce qui estoit agreable deuant mes yeux.* Tel

Lex est regula agendorũ & non agendorum. S. Thom. 1.2. q.90.

La loy fut donnée à Adã pour bien faire.

Ps 118.27

Psal. 118. 34.

Psal. 118. 146.

Psal. 118 105.

Noé iuste & parfaict. Gen. 6. &c.

Psal. 118. 10.

3. Reg. 14. 8.

De tout son cœur.

fut Dauid deuant son peché, & apres en sa penitence. Dieu donne aussi vne illustre loüange à la vertu de Iob, l'appellant *homme debonnaire, droicturier, craignant Dieu & fuyant le mal*, ce qu'il n'eut pas dict, s'il eut esté transgresseur de sa loy & de ses commandemens. Le prophete Ezechiel parlant de la future perfection des enfans de la loy de grace, dict en la personne de Dieu, *Ie mettray mon esprit au milieu de vous, & feray que vous marcherez és sentiers de mes loix, & que vous garderez mes iugemens.* S. Iean dict, *Les commandemens de Dieu ne sont point griefs.* & le Sauueur, *Mon ioug est doux, & mon fardeau leger.* Et quand il y a quelque chose difficile, la grace de Dieu, & l'amour de Dieu surmőte tout, & supporte tout. *Ie puis toute chose*, dict S. Paul, *en celuy qui me conforte.* C'est dőc vne doctrine directement contre Dieu, c'est vne lascheté, c'est vn blaspheme, de penser & dire que la loy de Dieu est impossible. *N'est ce pas vn langage de femme*, dict Origene souuent, *d'alleguer qu'on ne peut garder les commandemens de Dieu?* Ains c'est vne chose impie, dict S. Basile, de dire *que les commandemens de l'Esprit sont impossibles.* S. Chrysostome, *N'accuse point Dieu: car il ne commande point choses impossibles. Plusieurs font encor plus qu'il n'a commandé.* S. Augustin declare comment, disant que Dieu n'a pas commandé la virginité, mais il l'a seulemẽt conseillée, & plusieurs saincts & sainctes l'ont gardée. Et partant il introduict les sainctes Vierges, qui parlent ainsi à Dieu, *Que nous commandez vous? que ne soyons point adulteres? le commandez vous? Nous faisons plus en vous aimant.* S. Hilaire, *Ce n'est pas chose difficile d'obeir au commandement de Dieu, si la volonté y est.* Ny d'accomplir auec la grace de Dieu, dict S. Cyrille, le commandement le plus difficile de tous, TV NE CONVOITERAS POINT. S. Augustin, *Dieu donc ne commande point choses impossibles, mais en commandant il t'aduertit de faire ce que tu peux, & de luy demander ce que tu ne peux.* S. Hierosme, IESVS-CHRIST *n'a point commandé choses impossibles, mais parfaictes.* Voila la foy des Peres. Au reste n'est-ce pas faire Dieu vn cruel tyran, de dire qu'il commande ce qu'on ne peut garder? qu'il donne des loix impossibles? & qu'il punit d'eternel supplice ceux qui n'auront accompli ce qui leur estoit impossible? Et s'il est impossible de garder la loy de Dieu, & faire de bonnes œuures, il est donc impossible de croire en Dieu: car c'est la premiere poincte, le fondement, & la chose la plus difficile qui soit en la loy de Dieu. Tesmoing le peu de gens qui reçoiuent la foy, ou le nombre de ceux qui la perdent, l'ayant receuë. Tesmoing le nombre des infideles beaucoup plus grand que des Chrestiens. S'il est impossible de croire, il est donc impossible qu'il y ait aucun fidele: ou il faudra dire que sans foy on peut estre fidele. Les Ministres accorderont ils ces consequences & manifestes absurditez refutées par la propre experience? Que s'ils confessent comme ils sont contraincts de confesser, qu'il est possible de croire auec la grace de Dieu, pourquoy sera il impossible auec la mesme grace, & encor auec l'aide de ceste foy, d'accomplir la loy de Dieu, faisant de bőnes œuures? Quelle doctrine dőc & quelle frenesie est celle de ces Gens,

Iob. 1.

Perfection des enfans de la loy de grace. Ezech. 36. 27.

1. Ioan 5.3

Matth 11. 30.

Philip. 4. 13.

Origen. hom. 9. in Ios. ad finem.

S. Basile homil. Attende tibi.

S Chrys. homil 8. de pœnit.

S. Aug. de verb. Apost ser. 18 c. 11.

S. Hilar. in ps. 118. v 96.

S. Cyrill. l. 3. cõt. Iul. in medio.

S. August. l. de nat. & gra. c 43.

Il est trop plus difficile de croire sans grace, que d'operer auec la grace.

d'enseigner que la loy de Dieu est impossible, & qu'elle n'est donnée que pour parade & pour marque en ceste vie, & pour nous faire condamner en l'autre à l'eternelle mort à ceux qui l'auront accomplie, & non pour cognoistre la volonté diuine, pour la faire l'ayant cogneüe, pour gaigner le ciel, l'ayant faicte?

Passages expliqués de S. Chrysostome & d'Origene, mal alleguez par les Ministres, sur l'impossibilité pretendue de la loy, & sur la iustification de la seule foy sans les bonnes œuures.

CHAP. LIIII.

IL faut examiner quelques lieux alleguez par du Plessis apres les Ministres, desquels on pourra prendre coniecture de sa fidelité aux autres. Ce seront les deux plus pregnans. L'vn est de l'impossibilité de la loy, & l'autre de la iustification de la seule foy, sans les œuures. Et apres nous passerons briefuement à l'examen du reste qu'il dict de la doctrine des merites, qu'il veut terrasser sans merite. Le premier lieu est de S. Chrysostome cité en ces termes, *La loy veut iustifier l'homme, mais elle ne peut: car nul ne l'accomplit iamais, & nul ne peut estre iustifié qu'en l'accomplissant, ce qui n'est possible à aucun. Que faict elle donc?* adiouste du Plessis. Et poursuit alleguant, *Elle s'efforce, elle faict son deuoir de nous enuoyer à celuy qui le peut. Et c'est* IESVS-CHRIST, *si tu crois en luy.* Ce lieu est fallacieusement cité. Premierement S. Chrysostome parle seulement de la loy Iudaïque, les Sacremens de laquelle n'apportoyent aucune iustice, comme ailleurs nous auons monstré: & du Plessis nous le cite comme estant dict de la loy de grace. Secondement sainct Chrysostome dict la loy estre impossible sans l'aide de Dieu, comme il est euident: car il dict que IESVS-CHRIST, c'est à dire sa grace, peut faire accomplir la loy. Du Plessis veut faire entendre que la loy est absoluement impossible, ce qui est faux; ou que nous disons qu'elle peut estre accomplie par les forces propres, ce qui est calomnieux. Troisiesmement S. Chrysostome dict que la loy Mosaïque enuoye l'homme à IESVS-CHRIST, à ce qu'il croye en luy, en qui, & par qui on accomplit la loy: du Plessis le faict parler, comme s'il disoit que c'est assez d'auoir la seule foy en IESVS-CHRIST sans faire la loy de IESVS-CHRIST. Oyons le texte entier de ce docteur, pour veoir la foy de du Plessis qui l'allegue, & la fausseté de sa glose. Il dict, *Que veut la loy? Elle veut faire l'homme iuste, mais elle ne peut: car personne ne l'a accomplie. C'estoit donc la fin de la loy, & à ceste fin se rapportoyent toutes choses, les commandemens, les oblations, & le reste, à ce que l'homme fut rendu iuste: mais c'est* IESVS CHRIST *qui a atteinct à ceste fin. Tu n'as donc que faire de craindre comme transgresseur de la loy, apres que tu es venu à la foy: car c'est alors que tu es transgresseur de la loy, quand par icelle tu ne crois à* IESVS-CHRIST, *Que si tu luy crois, tu l'as accomplie, & faict beaucoup plus qu'elle ne commandoit, parce que tu as receu vne plus grande iustice.* Ce texte nous dict qu'auec la grace du Sauueur non seulement nous accomplissons la loy, mais encor faisons plus qu'elle ne commande. Et c'est ce que S. Augustin escrit, comme cy-dessus auons ouy, que les Vierges non seulement obseruent le commandement, TV NE SERAS POINT ADVLTERE, mais encor gardent la virginité, qui est beaucoup plus que faire le commandement, estant la chose plus difficile, plus noble, & plus ardue. Ce texte nous enseigne que quand S. Chrysostome dict, que personne n'a iamais esté iustifié par la loy, d'autant que personne ne l'a iamais accomplie, cela s'entend de ses propres forces sans la foy du Sauueur: car s'il prononçoit absoluement ceste sentence, elle seroit fausse, d'autant que Moyse, Dauid, & plusieurs autres ont accompli la loy, & ont esté iustifiés en icelle: mais ç'a esté en la foy & vertu du futur Messie, au nom de qui ils faisoyent les œuures de la loy & l'accomplissoyent. Ce mesme texte nous monstre que par la foy en IESVS-CHRIST, S. Chrysostome n'entend pas vne foy esgarée & morte, mais vne foy animée de charité, foy qui opere & garde par bonnes œuures la loy de IESVS-CHRIST. Ce texte nous monstre finalement la foy de du Plessis en changeant & retranchant, & en faisant tout, pour fortifier la fausse opinion des Ministres, qu'il embrasse pour verité.

Le second lieu est d'Origene lequel escriuant sur l'Epistre de S. Paul aux Romains, dict ainsi, *Il dict* (S. Paul) *que la iustification de la seule foy suffit, encor que le croyant n'ait faict aucune bonne œuure. Et pour exemple nous auons le larron, pour la seule foy duquel* IESVS *luy dict, Auiourd'huy tu seras auec moy en paradis. &c. Ainsi ceste femme* (Magdaleine) *en l'Euangile,* (Luc. 7.) *à laquelle le Sauueur dict, Pour la seule foy tes pechés te sont remis. &c. Et pource l'Apostre ne se glorifie point sur sa iustice, sa chasteté, & sa sagesse, mais en la croix de* CHRIST, *mais en la loy de la foy, qui est en* IESVS-CHRIST. Du Plessis cite ce lieu, pour monstrer que la seule foy suffit pour iustifier l'homme; & partant qu'il n'est besoing de bonnes œuures: mais il ne se prend pas garde qu'Origene parle de la premiere iustification, quand l'homme est rendu iuste de meschant qu'il estoit, & ce gratuitement, sans aucunes bonnes œuures preallables, comme il aduient à ceux qui sont baptisez, n'ayans faict aucun bien, ou qui plus est, ayans faict plusieurs maux. Or parce qu'en telle iustification la foy est le premier fondement, c'est pourquoy les docteurs dient souuent comme tres-bien explique le Concile de Trente que l'homme est iustifié, c'est à dire, commence à estre iuste gratuitement & par la foy sans œuures precedentes. Ainsi parle Origene icy: & ainsi sainct Augustin expliquant S. Paul, *l'Apostre dict que l'homme est iustifié par la foy, & non par les œuures, parce que la foy est donnée la premiere, par laquelle les autres choses sont impetrées, qui proprement sont appellées bonnes œuures.* Et ailleurs souuent appelle la foy, fondement de la iustice Chrestienne, *Quel meilleur commencement,* dict-il, *de l'homme Chrestien, que croire en* CHRIST? Item, *La maison de Dieu est fondée en croyant, haussée en esperant, & accomplie en aimant.* Or ceste iustification est la premiere, qui faict l'homme iuste, & regarde le passé, & nous parlons de la seconde, qui rend

Marginal notes (left): *La loy, c'est à dire les ceremonies Mosaïques.* — *Il faut conferer auec le vray texte cité cy-dessoubs.* — *Les Sacremens Iudaïques ne iustifioyent point. Cy dessus l. 2. c. 7.* — *La loy est impossible sans la grace.* — *La loy est faisable auec l'aide de* IESVS-CHRIST. — *S. Chrys. hom. 17. in ep. ad Rō.* — *Ce que la loy de Moyse cerchoit faire par ses ceremonies.* — *Tout cecy a esté tronqué & changé en la citation de du Plessis.*

Marginal notes (right): *On faict encor plus que la loy ne dict.* — *S. Aug. ser. 18. de verbis Apost.* — *Personne n'a oncques accompli la loy, sinon en la foy du Sauueur.* — *S. Ambr. in 10 cap. epist. ad Rom.* — *Foy formee.* — *Orig. l. 3. c. 3. in epi. ad Rom. ad finem. Citation de du Plessis p. 651.* — *Et cetera.* — *Comment l'homme est iustifié gratuitement sans les œuures.* — *Conc. Tri. sess. 6. c. 8. & 9. & S. August. in praef. in ps. 31. l. de fide & oper. c. 14. S. Aug. l. de praedest. sanct. c. 7. S. August. de bono persev. c. 2.* — *Domus Dei. S. August. de verb. Apo. ser. 20.*

l'homme de iuste, encores plus iuste, & ceste-cy se rapporte à l'aduenir. Et sçauons bien que l'homme a gratuitement ceste premiere iustice sans apport d'aucunes œuures precedentes : mais nous disons qu'il ne peut auoir la seconde auec la seule foy, sans les bonnes œuures, & qu'il doit operer auec la premiere foy : autrement il la perd, & laisse d'estre iuste. Nous sçauons que ceste grace & foy premiere ne vient pas des œuures precedentes : car ce seroit salaire, & non don gratuit: mais elle doit produire des œuures suiuantes : autrement elle est sterile, qui est contre la vraye & viue foy, qui ne peut estre sans porter fruict. Ainsi dict S. Augustin, *La foy ne vient pas des œuures ; mais les œuures viennent de la foy.* Et ailleurs, *Abraham a esté iustifié par la foy : mais si les œuures n'ont precedé, elles ont suiui apres. Ta foy sera elle sterile ?* Et conclud son propos, *Tiens donc la foy pour faire bien apres.* Du Plessis donc n'entend pas, ou dissimule d'entendre Origene, l'interpretant comme s'il disoit que l'homme peut estre iustifié de sa seule foy, non seulement sans auoir faict par le passé aucune bonne œuure; mais encor sans en faire à l'aduenir : ce qu'Origene ne dict pas ; ains enseigne tout le contraire par aduertissement exprés : car ayant dict que selon l'Apostre la seule foy peut iustifier, il va au deuant de ceux qui, comme du Plessis, voudroyent faire vne consequence d'oysiueté, d'vne foy sans vie, & d'vne vie sans œuures. Et dict, *Mais d'aduenture quelqu'vn oyant cecy voudra deuenir faict-neant, sans se soucier de biē faire, puis que la foy suffit à la iustification. Auquel nous dirons pour response, que si quelqu'vn faict mal apres la iustification, celuy là se mocque de la grace de iustification. Or que personne ne pense que ses pechez luy soyent pardonnés, affin qu'il en face d'autres : car la misericorde se donne pour les crimes commis, & non pour ceux qu'on commettra.* Du Plessis a caché soubs l'aisle d'vn ET CETERA, ces paroles, qui estoyent au fin milieu de ce qu'il a trié deuant & apres, pour faire sa toile selon sa foy accoustumée. Par icelles donc Origene enseigne qu'il faut faire de bonnes œuures, & que c'est crime de les mespriser, & que ceste iustification premiere, ou commencement de iustification, s'esuanouït, si on faict mal apres. Et cela se voit à l'œil : car il y a plusieurs hommes meschans, vsuriers, adulteres, larrons & entachez d'autres vices, qui toutes fois ont la foy; sont ils iustes par ceste foy? La foy donc iustifie seule, c'est à dire sans œuures precedentes: mais non seule pour le regard des œuures suiuantes : non seule pour l'aduenir, mais accompagnée de charité, & operante par charité. Ce seroit vne foy de mort, & non de vie spirituelle. Et partant S. Augustin de mesme esprit & accent qu'Origene, condamne la glose des Ministres en la personne des errans, qu'il reprend quand il dict, *Ils ont volontiers mal entendu, affin de ne faire de bonnes œuures. Mes freres ne soyez pas du nombre de ceux-cy.* Il faict allusion au pseaume, qui dict de l'homme maling & paresseux, *Il n'a voulu entendre, affin de ne faire bien. Quelle est donc l'intelligence manifeste? C'est que personne ne vante ses bonnes œuures faictes deuant la foy ; que personne ne soit paresseux en bonnes œuures, ayant receu la foy.* Il dict doncques que l'homme ne peut demeurer en sa iustice premiere, s'il n'opere bien s'acquerant auec icelle l'accroissement de la grace & des vertus Chrestiennes, que chascun doit gaigner: car il ne faut pas s'arrester en ceste iustification, mais aller auant. *Celuy qui est iuste*, dict S. Iean, *qu'il soit encor iustifié.* Dieu aussi ne donne ses deniers, c'est à dire ses dons, sinon pour les faire profiter en bien ouurant, comme il est euident par la parabole des talens donnez aux seruiteurs. Et tout ainsi qu'il a donné la lumiere au Soleil pour en faire les iours, & les facultez naturelles à toutes choses pour en ouurer à leur façon: & comme il a dict aux creatures, croissez & multipliez : de mesme donne il sa grace aux hommes, & les faict iustes, affin qu'ils puissent se rendre plus iustes par bonnes œuures, & faire croistre & multiplier leurs biens spirituels. Item, tout ainsi qu'aucun ne se peut produire soy mesme, ny se remettre de mort à vie : mais estant engendré, ou resuscité, se nourrit & prend accroissement par la viande: de mesme celuy qui est mort en peché, ne peut pas se iustifier, & se donner la vie spirituelle par bonnes œuures: mais estant iustifié, il peut en bien viuant nourrir sa iustice & l'accroistre, & estre rendu plus iuste par bonnes œuures. L'explication de ces deux lieux nous donne le sens de tous les autres, que du Plessis allegue de mesme foy & intention, pour auerer l'impossibilité de la loy de Dieu, & la iustification de la seule foy. Et partant si ceux qui lisent son liure, ont enuie de ne prendre du leton pour de l'or, & le mensonge pour la verité, qu'ils conferent les lieux citez auec leur original, pour veoir sans autre glose, que quand les Peres ont dict, que la loy estoit impossible, ils ont mis ceste impossibilité en la forclusion de la foy au Sauueur, & en la presomption des propres forces, & que quand ils ont escrit que la seule foy iustifioit, ils ont entendu la premiere iustification & commencement de iustice, & non la seconde & l'entiere iustice ; ou ils ont compris soubs le nom de foy toute la religion Chrestienne, selon l'explication qu'en auons donnée cy-dessus. Et c'est la doctrine de l'Eglise Catholique fondée en la saincte Escriture & en la raison. Nous l'auons prouué touchant la possibilité de la loy, & sera bon de le monstrer en peu de mots sur la iustification, par les œuures de charité, & non de la seule foy. Ce qu'en auons ouy des Peres, en sera de tant plus auctorisé.

Operæ ex fide. — *S. Aug. de grat. & liber. arb. c. 7.* — *Abraha.* — *S. Aug. in præfat in psal. 31.* — *Comment nul n'est iustifié par la seule foy.* — *Il parle aux Ministres.* — *Pourquoy Dieu faict pardon.* — *Psal. 35. S. Aug. in psal. 31.* — *Apoc. vlt.* — *Talens. Matth. 25. 15. Crescite. Genes. 1. 22. 28. Gen. 8. 17.* — *La loy comment impossible sans la grace de Dieu.*

Comment la seule foy n'est pas suffisante pour la iustice Chrestienne, prouué par l'Escriture & par la raison.

CHAP. LV.

QVe la doctrine de l'Eglise & des Peres soit fondée en l'Escriture, & en la raison, il est euident. S. Paul dict. *En* IESVS-CHRIST. *ny la circoncision, ny le prepuce ne valent rien, mais la foy qui opere par dilection.* C'est à dire, ny la loy donnée aux Iuifs circoncis, ny les œuures des Gentils faictes en leur vieille peau, ne profitent de rien, mais la foy, non telle quelle, mais la foy animée de charité, foy qui agit, qui opere, qui faict. Que si la charité est l'ame de la foy, la foy donc seule ne peut faire vne viue iustice. Le

Ad Gal. 5. 6.

1. Cor. 13. 2. mesme S. Paul, *Encor que i'aye toute la foy, tellement que ie transmue les montaignes, si ie n'ay la charité, cela ne me sert de rien.* La foy donc seule n'est pas suffisante pour faire vne parfaicte iustice. S. Iacques plus disertement, *Tu crois qu'il y a vn Dieu, tu fais bien; les Diables le croyent aussi, & en tremblent. Mais veux tu sçauoir, ô homme vain, que la foy sans les œuures est vne chose oysense? Nostre Pere Abraham a esté iustifié par les œuures.* Et poursuit ceste demonstration, & conclud en fin, *Tout ainsi que le corps est mort sans l'ame, de mesme la foy est morte sans les œuures.* Ne semble il pas que S. Iacques auoit oüy parler les Ministres, si bien & si à poinct il refute leur erreur de leur iustice de la seule foy? S. Iean aussi, *Celuy qui n'aime, demeure en la mort.* Celuy donc qui n'a la charité, encor qu'il aye la foy, est en estat de mort. C'est pourquoy aussi les saincts Peres parlans absoluëment de la iustice Chrestienne, la mettent en la Charité, & non en la foy. S. Augustin, *La charité commencée,* dict-il, *c'est vne iustice commencée: la charité aduancée, c'est vne iustice aduancée; la charité grande, c'est vne iustice grande; la charité parfaicte, c'est vne iustice parfaicte.* L'experience & la raison s'accordent auec l'Escriture: car nous voyons que ceux qui se conuertissent vrayement à Dieu, operent à mesure que la grace se glisse en leur ame. Ainsi Magdeleine touchée en son cœur par IESVS-CHRIST, l'alla trouuer au banquet, pleura ses pechés, luy laua les pieds de ses larmes, les luy essuya de ses cheueux, l'oignit d'onguent. Et le larron en la croix le defendit, le prescha, le confessa, le pria. De maniere qu'ils ne furent pas iustifiez par la seule foy, sinon en commenceant, mais par les œuures de dilection & d'vne foy viue. La raison veut aussi que puis que la iustice Chrestienne est vne chose tres-precieuse, & qui nous rend vrayement semblables à IESVS-CHRIST, elle soit composée d'esperance & charité, qui est la plus diuine vertu de la loy Chrestienne, vertu qui dure tousiours, & qui est vrayement en Dieu, au lieu que la foy n'est qu'en ce monde & aux hommes, & ne nous rend pas, entant que foy, semblables à IESVS-CHRIST: car il n'auoit pas la foy, veu qu'il voyoit tout; ny l'esperance, veu quil possedoit tout: non plus que les bien-heureux au ciel, qui voyent maintenant ce qu'ils ont creu, & possedent ce qu'ils ont esperé. La foy doncques est vn commencement de iustice Chrestienne, & la charité operante est la perfection. L'Escriture donc, & la raison est pour nous, & la doctrine de l'Eglise, & des Peres anciens est tres-bien fondée: & les Ministres enseignent l'oysiueté, & la faictneantise, quand ils disent que la seule foy suffit à la iustification, sans les œuures de charité.

S. Iac. 2. 19. 26. — *1. Iean. 3* — *La charité est la iustice Chrestienne. S. Aug. l. de nat. & grat cap. vlt.* — *S. Magdeleine. Luc. 7.* — *Penitence du Larron. Luc 23. 40. 41 42.* — *La foy ny l'esperance n'est pas aux bien-heureux.*

Comment les œuures faictes en la grace de Dieu meritent la vie eternelle. Que c'est tousiours la gloire de Dieu, d'auoir donné ceste force aux actions marquées de sa grace.

CHAP. LVI.

Disons vn mot sur les autres chapitres. Au dixneufuiesme il met ce titre, *Les bonnes œuures sont dons de Dieu: & partant elles ne peuuent meriter.* Et commence demandant, *Quoy donc? nos œuures sont elles inutiles? ia n'aduienne. Inutiles sont elles à te iustifier deuant Dieu, mais vtiles certes à iustifier, c'est à dire, à verifier la foy deuant l'Eglise, inutiles à te faire fils, à te faire heritier, mais vtiles à te monstrer vrayement fils, vrayement enfant de la promesse.* Autant de paroles, autant d'erreurs. Le titre porte au front son absurdité. Qui est celuy, qui oyant cest antecedent, *Les bonnes œuures sont dons de Dieu*, ne conclue aussi tost, donc elles meritent? donc elles iustifient? donc elles sont vtiles à la vie eternelle? Car tous dons de Dieu, tels principalement que sont les vertus Chrestiennes, & les œuures faictes en la grace de Dieu, sont dignes d'honneur, comme il est notoire aux aueugles mesmes; ils meritent donc honneur: car estre digne de quelque chose, c'est le mesme que la meriter. Tels dons aussi rendent agreable à Dieu celuy qui les a; ils le rendent donc iuste: car Dieu n'aime les hommes, sinon en tel titre. Et s'ils le rendent iuste, ils profitent à la vie eternelle: car la iustice Chrestienne ne regarde qu'à ceste fin. De maniere que de ce seul antecedent, *Les bonnes œuures sont dons de Dieu*, encor que nous n'eussions aucune autre preuue, nous colligeons que les bonnes œuures meritent, iustifient, & profitent, à la vie eternelle. Quelle est donc la logique & la theologie de cest homme? Et par quelle voye faict il venir vne queuë si monstrueuse, d'vne si belle teste? Veut-il dire que ces œuures ne sont point nostres, parce que ce sont dons de Dieu, & partant qu'elles ne nous peuuent rien meriter? Si c'est le filet secret de sa conclusion auec l'antecedent, il n'est pas pour faire ceste liaison, mais bien pour le serrer, & luy faire confesser qu'il ne discourt pas bien. Car puis que les bonnes œuures sont dons de Dieu, elles sont données de Dieu: elles sont donc propres de ceux qui les font. Quand vn Roy a donné mille escus à vn sien seruiteur, c'est vn don du Roy voirement, mais vn bien acquis à ce seruiteur. L'ame, le corps, les enfans, les richesses, & en somme tous les biens que les hommes possedent, sont dons de Dieu: ils sont neantmoins aux hommes, & les hommes en peuuent disposer à leur deuotion; & si selon leur deuoir ils en honnorent Dieu, ils font de nouueaux acquests en sa grace en ceste vie, & se gaignent le paradis pour l'autre. C'est la diuine bonté, & le merite du fils de Dieu, qui donne ceste vertu aux dons & œuures de sa grace. *La bonté de Dieu est si grande enuers les hommes* (dict S. Celestin) *qu'il veut que ses dons soyent nos merites, & nous doit donner les pris eternels pour les choses qu'il nous a eslargies.* Les Talens qu'il donna aux seruiteurs, pour les employer, estoyent dons de sa liberalité: ils estoyent neantmoins biens propres des seruiteurs, & Dieu donna le loyer à ceux qui les auoyent fait profiter. Isaac fils d'Abraham estoit don de Dieu: & toutes-fois Dieu l'appelle fils d'Abraham. L'obeissance que monstra Abraham, quand il le voulut sacrifier, fut vn don de Dieu aussi: & toutes-fois Dieu l'accepte comme œuure d'Abraham, & luy en promet par serment vne eternelle recompense. L'or, l'argent, & autres biens que donnoyent les Hebrieux pour l'ornement de l'arche d'alliance, estoient dons de Dieu,

Les bonnes œuures donc pour faire parade exterieure. — *Tous don de Dieu honorable.* — *Pourquoy Dieu aime les hommes.* — *Le don est à celuy qui le reçoit.* — *Les dõs de Dieu bien employez meritent.* — *S. Celestin Pape epist. 1 ad Episc. Gallia. c. 12.* — *Les talēs. Matth. 25. 15.* — *L'obeissāce d'Abraham. Gen. 22. 18.* — *Dons des Hebrieux Exod. 25. 2. & 35. 5.*

voire doublement : car c'estoyent ses creatures, & auec ce, ils auoyent esté tirez des Egyptiens, & mis entre les mains des Hebrieux par speciale prouidence de Dieu : ces biens toutesfois estoyent des Hebrieux, & les Hebrieux donnoyent du leur, en les donnant à Dieu ; & Dieu leur en sceut bon gré. Donc vn bien ne laisse pas d'estre nostre, encor qu'il soit don de Dieu : & pour estre don de Dieu, il ne laisse pas de meriter. La conclusion donc de du Plessis n'a point de liaison auec son antecedent : & au reste elle est en sa nature, si absurde & maligne, que pour raualler les bonnes œuures des hommes, elle destruit tout le merite de IESVS-CHRIST. Car, si les bonnes œuures ne sont point meritoires, pour estre dons de Dieu, IESVS-CHRIST n'a rien merité par les siennes, estãt icelles dons de Dieu, & des plus remarquables & plus diuins. Ceste doctrine doncques est mensongere & blasphematoire, & contraire à l'Escriture saincte, à la foy de l'Eglise & de tous les saincts Peres, & à la raison mesmes.

Maxime absurde de l'aduersaire.

Comment les bonnes œuures meritent, prouué par l'Escriture.

L'Escriture est pleine de tesmoignages, qui disent que les œuures faictes en la grace de Dieu meritent le ciel. Elle dict que Dieu iugera les hommes selon leurs œuures, c'est à dire selon leurs merites ou demerites, & qu'il donnera aux bons la vie eternelle pour leurs bien-faicts, & aux meschans la peine eternelle pour leurs iniquitez. *Le Fils de l'homme viendra en la gloire de son Pere auec ses Anges, & alors il rendra à chascun selon ses œuures.* Et le mesme Sauueur nous aduise qu'il dira aux bons, *Venez bien aimez de mon Pere, possedez le royaume qui vous est preparé dès la creation du monde : car i'ay eu faim, & vous m'auez repeu*, &c. Et aux mauuais, à raison de contraires œuures, il leur dira, *Allez vous en maudits au feu eternel*, &c. Si la vie eternelle est donnée en contemplation des bonnes œuures, donc elles sont dignes de la vie eternelle : si elles en sont dignes, elles la meritent. En la mesme Escriture la vie eternelle est appellée le salaire des bonnes œuures. Ainsi en S. Matthieu le pere de famille dict, *Appelle les ouuriers, & paye leur le salaire*, Item, *Chascun receura le salaire selõ sa peine.* Le salaire est le denier du iour, c'est à dire la vie eternelle, comme tous les anciens Peres l'ont interpreté. Caluin respond, & du Plessis n'oublie pas d'en faire mention, disant que la vie eternelle est improprement appellée SALAIRE, veu que la saincte Escriture la nomme HERITAGE. Mais il se trompe : car puis qu'elle porte l'vn & l'autre nom en l'Escriture, pourquoy dira-on plustost, que le nom de SALAIRE est impropre, que celuy D'HERITAGE? Nous disons mieux, que l'Escriture donne à bon droit & proprement ces deux noms à la vie eternelle : celuy D'HERITAGE, parce qu'elle est donnée seulement aux enfans de Dieu ; celuy de salaire, parce qu'elle est donnée auec condition & promesse pour les bonnes œuures.

Matth 16 27. ps 65 Apoc. vlt. Le iugement selon les œuures. Matth. 25 34.

Salaire. Matth. 20. 8. Selon sa peine. 1. Cor 3 8. Denarius diurnus. S. Hieron. l. 2 cont. Iouini. S. Aug. l. de sancta vir. c 26. S. Greg l 4 mor. c. 42. La vie eternelle est heritage & salaire. Heritage. Salaire.

Les Conciles & les saincts Peres d'vn accord ont tenu & enseigné le mesme : le Concile d'Aurange, *Le salaire est deu aux œuures, quand elles se font, & la grace est donnée à ce qu'elles se facent.* Le Concile de Latran, tenu soubs Innocent troisiesme, le Concile de Florence, & celuy de Trente confirment la mesme foy. Les saincts do[...] sont tres diserts & tres-clairs en ce poinct.

Concil. Arausic. II. can. 18. Conc. Florit. decre. de Purg. Conc. Tri sess. 6. c. 16. & can. 16. 32.

S. Cyprien, *La iustice est vne œuure qui peut meriter Dieu. Il faut donc obeir à ses commandemens & conseils, affin que nos merites reçoiuent la recompense.*

S. Cyp. l de vnit. Eccl post medium.

S. Ambroise, *N'est ce pas vne chose euidente, qu'apres la mort demeurent, ou les salaires, ou les supplices des merites?* Et ailleurs souuent.

S. Ambr. l 1. de offic. c. 15. ep. 81. ad Siric.

S.Hierosme, *Le denier nous met hors de prison au baptesme par l'indulgence du vray Prince. C'est à nous d'acquerir en trauaillant diuers salaires, selon la diuersité des vertus.*

S. Hieron. l. 2. cont. Iouini.

S. Hilaire, *Il nous faut meriter ceste bien-heureuse eternité, & à ceste fin il conuient d'y mettre quelque chose du nostre.*

S. Hilar. in Matth. can. 6.

Dieu debteur de S. Paul. S. Aug. l 50. hom. hom. 14. & de grat. & lib. arbit. c. 17. & in ps. 83. S. Aug. ep. 52. ad finem.

Nous auons ouy cy-dessus S. Augustin, disant que S. Paul tenoit Dieu pour son debteur, ce qu'il repete fort souuent. Et escriuãt sur le pseaume cent-dixiesme, il monstre que le royaume des cieux se peut acheter par de petites choses : par deux deniers, cõme l'acheta la vefue : par des filets, comme S. Pierre : par vn peu de pain, par vn verre d'eau. Et en l'epistre enuoyée à Macedonius, *Maintenant on mene vne vie saincte par les quatre vertus données de Dieu, pour apres estre payé le pris d'icelle par la vie bien-heureuse, qui ne peut estre qu'eternelle.*

S. Aug. de grat. & lib. arb. c. 8. Comment est-ce que la vie eternelle est don gratuit, & salaire.

Et ailleurs il faict ceste question, *Si la vie eternelle est rendue en recompense aux bonnes œuures, comme l'Escriture le tesmoigne tres-euidemment, comment est ce qu'elle est grace?* Et decide la question, disant que la vie eternelle est appellée salaire, parce qu'elle est rendue aux bonnes œuures. Elle est appellée grace, c'est à dire don gratuit, parce que la vertu des bonnes œuures, ausquelles elle est donnée, vient de Dieu.

S. Chrys. hom. 4. de Lazaro.

S. Chrysostome en vne homelie du Lazare, *Si Dieu est iuste, il rendra à ceux-cy & à ceux-là le salaire selon les merites.*

S. Iren l 4 c. 72. Omnis, qui in agone. 1. Cor. 9.

S. Irenée parlant de S. Paul, *Ce bon combattant*, dict-il, *nous exhorte au combat de l'incorruption, affin que nous soyons coronnez, & que nous estimions precieuse la coronne gaignée par le combat.*

S. Gregor. Naz. orat. in S. Baptis.

S. Gregoire de Nazianze, *Croy que la resurrection, le iugement, & la recompense, seront examinées à la iuste balance de Dieu.* Il n'y a Pere ancien, qui n'aye donné tesmoignage de sa foy en cecy, par tout où il s'est presenté l'occasion de parler des bonnes œuures. Que si quelques-fois ils ont rauallé leurs propres merites, ç'a esté par humilité, & pour ne s'asseurer s'ils auoyent faict leurs œuures comme il falloit. Mais par tout cependant ils ont tenu & asseuré que le Paradis est le salaire de la vertu.

Pourquoy les Peres rauallent leurs bonnes œuures.

La foy Catholique fondée en raison selon Dieu. La premiere raison. S. August. ep. 105. ad Sixtum.

Nous auons encor la raison pour ceste foy. Premierement il est conuenable à la loy diuine, que comme le supplice eternel est deu aux œuures iniques, la vie eternelle soit rendue aux bonnes. C'est l'argument de S. Augustin, *Tout ainsi*, dict-il, *que la mort est rendue comme loyer, au merite du peché : de mesmes la vie eternelle comme salaire, au merite de la iustice.* Et ce qu'il dict là mesme, & ailleurs, que la vie eternelle n'est pas deüe aux merites ; par les merites il entend les œuures de vertu humaines, & faictes sans la grace de Dieu. Secondement ceste

La seconde.

recópense declare la vertu diuine, qui est d'auoir caché en vne petite action faicte en sa grace, le pris du Royaume des cieux. Elle declare la vertu du Fils de Dieu, de nous auoir merité que son Pere nous donnast ceste grace. *Quelle plus grande puissance*, dict S. Augustin, *que d'acheter le Royaume des cieux, non seulement auec la moitié de ses biens, comme fit Zachée, mais encores auec deux deniers, comme fit la vefue*? Certes si nous sommes esmerueillez, & si nous extollós la puissance diuine, de veoir qu'elle a donné au poisson appellé, Remora, ou Echeneis, long d'vn pied & demy, la force d'arrester vne grande nauire, la vertu de l'œuure saincte, qui nous gaigne le ciel, est plus admirable. Les œuures des hommes sont appellées semence en l'Escriture, comme aussi semer est mis souuent pour ouurer: or nous admirons la force que Dieu a mise en chasque semence, comme en vn grain de moustarde, la force de produire des feuilles, des fleurs & des grains, & en vne petite noix la vertu d'engendrer vn grand arbre, qui en sortira, si on la plante, & cent millions de noix, qui en viendront apres: Il y a dequoy plus admirer & loüer ceste mesme puissance, d'auoir enclos le germe de l'eternité, & la capacité du royaume des cieux en vne bóne œuure passagere, en vne petite semence marquée de sa grace. Il y a dequoy s'estonner de la grandeur de ceste diuine bonté, de s'estre voulu obliger à l'homme par expresse promesse, de luy rendre fidelement le royaume gaigné par les actions de sa grace. Ceste foy donc & ceste doctrine declare & magnifie, d'vn costé la gloire de Dieu & le merite de IESVS-CHRIST, & de l'autre donne vne diuine poincte à l'hóme, pour l'exciter à bien faire. Au lieu que celle des Ministres ne faisans aucun cas des bónes œuures, enseuelit le lustre de la grace de Dieu, par laquelle les œuures sont meritoires, & rend les hommes cœurs-faillis.

S. Aug. de octo Dulcitij quæstionibus. q. 4.

Admirable vertu du poisson Remora, ou Echeneis. Plin. l. 32. c. 1.

Les œuures sont semences.

Vne bonne œuure germe de l'eternité.

Ce que du Plessis dict, que l'vtilité des bónes œuures consiste à monstrer que l'homme est enfant de Dieu, c'est vn discours mal cousu. Premierement l'Escriture met l'vtilité des bonnes œuures à l'acquisition de la vie eternelle, comme nous auons monstré; & non à estre estimé enfant de Dieu. Secondement du Plessis tient auec les Ministres, que toutes les œuures de l'homme ne sont que souilleures. Comment donc peuuent-elles monstrer, qu'il est enfant de Dieu? Troisiesmement ceste doctrine veut que toutes nos œuures soient faictes pour se monstrer: Elle enseigne donc de faire tout pour estre veu, qui est le conseil des mondains, qui disoient au Sauueur, *Monstre toy au monde*, & la coustume des Phariseens, qui faisoient tout pour estre estimez des hommes, ce que IESVS-CHRIST defend. Ce n'est pas donc vne vraye marque, ny propre, ny asseurée pour monstrer les enfans de Dieu. Finalement les œuures religieuses que sainct Iean fit tant qu'il demeura au desert, & les oraisons & autres œuures sainctes que les iustes font en secret, seront inutiles: car elles ne paroissent point, pour tesmoigner qu'ils sont enfans de Dieu. Quelle doctrine est donc celle des Ministres & de du Plessis, enseignans que les souilleures sót pour tesmoigner que l'homme est enfant de Dieu? que l'vtilité des bonnes œuures consiste à faire les gens hypocrites? & que la vanité est le salaire de la vertu? Mais c'est assez dict sur ceste doctrine. Voyons à quoy elle vise, & à quelle fin le Diable l'a inuentée.

Mauuais vsage des bónes œuures.

Vanterie aux œuures des Ministres. Au móde. Ioan. 7. 4. Pharisées. Matth. 5. 1. 2. 3. &c.

Les actiós sainctes faictes en secret sont inutiles selon les Ministres.

Par quelles voyes le Diable destourne les errans de bien faire. Maximes d'oysiueté des Ministres.

CHAP. LVII.

CEpendant notons en la doctrine des Ministres l'astuce de Sathan, à coiffer leurs fantasies, & à leur lier pieds & mains par les cordes de leurs maximes, à ce qu'ils ne puissent faire chose de bien, & cependant n'ayent pas honte de presumer sur tous les gens de bien. Toute l'Escriture par promesses & par menaces inuite les mortels à bien faire: le Diable au contraire ne tasche rien plus, qu'à les empescher; & pour en venir à bout, il leur a fiché en teste ces deux maximes, que venons de refuter. La premiere, qui est que les bonnes œuures ne meritent rien, est pour degouster & accoüardir les cœurs genereux: car qui ne perdra courage, tant soit-il courageux, si vne fois il est persuadé que tout ce qu'il faict, n'est d'aucune estime ny pris, deuant Dieu? C'est vne chose naturelle d'esperer recompense de ses trauaux, & de prendre cœur du bon espoir, & le perdre quand on n'espere aucune chose de bon pour loyer. Sainct Pierre auoit laissé, pour suiure IESVS-CHRIST, vne pauure gabarre, & quelques filets: & neátmoins il voulut sçauoir à quelle recompense; & demande confidemment pour soy & pour ses compagnons, *Voicy nous auons tout quitté, & vous auons suiui, qu'en aurons nous donc*? Si quelque Ministre eut esté present, il eut tansé S. Pierre, d'vn accent reformé, & luy eut enseigné, qu'on ne merite rien. Mais le Sauueur ne fit pas ainsi, ains luy promit, & à ses compagnons, non seulement le salaire de la vie eternelle, mais encor vne tres-honorable place entre les bien-heureux, disant, *Vous qui auez tout quitté, & m'auez suiui, serez assis sur les douze sieges, pour iuger les douze lignées d'Israel.* Pouuoit-il promettre vn plus honorable loyer en ce iour de payement & retribution? ny plus efficacement inuiter à bien faire ses disciples? & l'interrogat de sainct Pierre, & la response du Sauueur ne móstre-elle pas que l'homme s'excite à bien faire par espoir de recompense, & que mal-aysément il peut, ou veut trauailler sans cela? Ce que du Plessis dict, qu'il est plus seant de seruir Dieu pour la consideration de sa bonté, plustost que pour l'heritage eternel, est veritable. Il deuoit encor adiouster qu'il est plus meritoire. C'est la doctrine de l'Eglise Catholique. Mais c'est autre chose, de dire que les bonnes œuures doiuent estre faictes pour l'honneur de Dieu simplement, & autre, de dire que les bonnes œuures ne meritent rien. La premiere assertion est vraye, & appartient à la perfection Chrestienne. La seconde est vne heresie. Mais encor que ce soit perfection de seruir Dieu pour luy-mesmes, sans auoir esgard, ny au pris, ny à la peine, il n'est pas defendu pourtant de le seruir auec espoir de recópense: & Dieu ne le defend pas, ains nous attire par telles promesses, cóme il est euident par ce qu'auons dict, & par autres lieux de la saincte Escri-

Maxime pour degouster de bien faire.

L'espoir de recompense dóne cœur.

Ecce reliquimus. Matt. 19. 27.

Du Plessis l. 3. c. 19. p. 664.

ture. Dauid dict, *I'ay incliné mon cœur à garder tes commandemens, pour la recompense.* Et le Sauueur a commencé à prescher, mettant l'amorce du royaume des cieux, *Faictes penitence car le royaume des cieux s'approche.* Et la chose est trop claire.

Psal. 118. 112.

Matth. 4. 17.

La seconde maxime que Sathan enseigne aux Ministres, est que la loy de Dieu est impossible. C'est pour mettre le coussin soubs l'oreille des paresseux, qui ne demandent pas mieux que d'auoir empeschement, ou vray, ou pretendu, de sortir du lict, affin de ronfler à leur aise. Ceux-cy sont incontinent coiffez de la creance de ceste impossibilité, & aussi-tost persuadez à ne rien faire de la loy de Dieu; & au reste se iecter à plein vol, comme oyseaux de proye, à la chair & au leurre. Car comme ils n'aymét que leur passion, & ne voyent, ny entendent, sinon à trauers de leur passion, tout ce qui est charnel leur aduient, leur plaist, & le font vaillammẽt, si faire le faut, en ne rien faisant : tout ce qui est de l'esprit, leur est odieux à regarder, & leur semble impossible à faire. Neron infame paillard, si iamais la terre en porta, tenoit pour chose tres-asseurée en son esprit, qu'il n'y auoit aucun homme chaste en aucune partie de son corps, & que s'il y en auoit qui fussent estimez tels, c'estoient des hypocrites, couurans leur vice par dissimulation. Caluin dict le mesme des religieux. Luther va plus auant, & tient qu'il est aussi difficile de se passer du lict, que de la table, & des œuures de la chair, que du manger & du boire, & faict l'homme plus charnel & plus beste qu'vn cheual. Tout cecy croyoient & disoient ces gens, parce que leur esprit estoit deuenu chair. Les Ministres donc s'estans facilement persuadez la religion pretenduë reformée, defendent ces belles assertions à outrance, en faueur de l'humanité : & parce qu'elles portent la vergongne en leur front, ce vieil abuseur faux ange de lumiere a tissu des autres maximes : l'vne pour les couurir, disant que Iesvs-Christ a tout merité, & qu'il n'est besoing de rien plus : l'autre pour les rendre extremement insensibles en leur peché, & extremement temeraires en leur stupidité, leur persuadant *de s'asseurer,* cõme parle du Plessis, *& de la remissiõ de leurs pechez, & du royaume mesmes des cieux en la gratuite bonté de Dieu,* c'est à dire, sans main mettre. Doctrine autant impudente, que contraire à l'humilité Chrestienne, & à la doctrine de la saincte Escriture. Les deux maximes, qui dient que les bonnes œuures n'ont aucun merite, & que la loy de Dieu est impossible, font l'homme lasche à bien faire : celle, qui dict que Iesvs-Christ nous a tout merité, & qu'il n'est besoing de nostre merite, voile la honte de ceste lascheté : mais ceste derniere d'vn costé iecte vne lethargie & nonchalance pernicieuse dans l'ame de tous les pecheurs, & de l'autre leur plante l'orgueil, pour presumer le meilleur sans rien faire. Quelle Escriture dict qu'il se faille asseurer, comme d'vn article de foy, de la remission de nos pechez, & du royaume des cieux ? Ains ne nous dict-elle pas tout le contraire ? ne tesmoigne-elle pas que *l'homme ne sçait, s'il est digne de hayne, ou d'amour, & que toutes choses sont gardées incertaines à l'aduenir* ? ne commande-elle pas *d'operer son salut auec crainte* ? S. Paul disoit, *Ie ne me sens coulpable de rien : mais ie ne suis pas en cela iustifié.* Dauid disoit, *Qui cognoit les pechez* ? & prioit Dieu disant, *Nettoye moy de mes pechez occultes.* Nous disons tous les iours, *Pardonne nous nos fautes.* Salomon dict, *Qui est celuy qui peut dire, mon cœur est net, ie suis pur de peché?* Il ne nie pas qu'il n'y ait des gens iustes & purs, mais il dict que personne ne le sçait, & partant ne le peut dire, s'il ne l'a par reuelation de Dieu. Et toutesfois les Ministres diront qu'il faut que chascun s'asseure que ses pechez luy sont remis, voire encor qu'il s'asseure de son salut; Les Ministres, dis-ie, qui acculez en vn autre contraire, & blasphemans contre le Sauueur, enseignent *qu'il endura les tourment espouuantables, que sentent les damnez,* c'est à dire, qu'il entra en desespoir au combat des tourmens en la croix (car le desespoir c'est le vray & le plus cruel tourment des damnez) qui est vn extreme du tout opposé à l'asseurance qu'ils donnent aux hommes. Iesvs-Christ donc à leur opinion n'aura pas esté asseuré tousiours de son salut, luy qui tenoit tousiours le paradis & le salut du monde en sa main, & les hommes le seront? Et quelle asseurance, & quelle foy est ceste assertion pleine de blaspheme, & fallace, & conuaincuë de mensonge, voire mesme par la propre experience de plusieurs d'entre eux, qui ayans eu ceste foy, n'ont pas perseueré en leur doctrine? Leur foy donc estoit fausse. Et plusieurs ne l'ont-ils point encor, qui ne perseuereront pas? Ils ont donc vne foy menteuse. Qu'enseignent-ils donc, enseignans de tenir vn mensonge pour article de foy, & par foy s'asseurer sur ses pieds, contre l'exprez aduertissement que donne l'Apostre disant, *Celuy qui s'estime estre debout, regarde qu'il ne tombe. Qui s'estime,* dict-il, *estre debout.* Et les Ministres enseignent, non seulement qu'il se faut estimer estre debout, mais aussi le croire & tenir cõme article de foy : ains qu'on le sera tousiours, & qu'on tient le paradis en la main. O deplorable frenesie & orgueil detestable, qui veut auoir la felicité à telles conditions, l'auoir en presumant, auoir le triomphe sans victoire, & le paradis sans trauail, & esperer plus de priuilege que le Fils de Dieu mesme! Ces inconueniens ne se sont-ils pas presentés à du Plessis? Si sont. Et partant il leur va au deuant le plus gracieusemẽt qu'il peut, & dict que si nous disons que ceste presomption soit orgueil, c'est l'orgueil d'Abraham, de Dauid, de S. Paul. Et le prouue disant, *Abraham creut soubs esperance, contre esperance.* Et que creut-il? que ses pechez luy estoiẽt remis, s'asseurant du ciel? l'Escriture ne sonne mot de ceste foy, ains signifie seulement qu'il creut que Dieu pourroit multiplier sa semence, encor que son fils mourut, qui estoit son esperance pour ce regard. *C'est,* dict-il, *l'orgueil de Dauid, qui dict, Dieu est mon salut, que craindray-ie? non pas l'ombre de la mort. Ie ne seray iamais esbranlé, iamais confus.* Ce passage porte sa response. Dauid met deuant, que Dieu est son salut : & dict qu'auec ceste ayde il ne craindra rien : il dict comme Iob disoit à Dieu, *Mets moy aupres de toy, & que toute autre puissance combatte contre moy.* La condition & l'hypothese faict l'asseurance, & non la presomption de la foy priuée. Et au reste en combien de lieux ce sainct Roy demande-il à Dieu,

La pretenduë impossibilité de la loy, maxime de couardise.

La passion fort eloquente.

Neron n'estime aucũ homme pouuoir estre chaste. Sueton. in Nero. c. 19

Caluin dit le mesme des moynes l. 4. inst. c. 13 § 21.

Luther fait l'home plus que beste.

Maximes des pretendus reformez.

Ce sont les paroles de du Plessis. l. 3 c. 19. p 677.

Incertitude de l'estat de l'hõme en ceste vie Eccles. 9.

Bien faire & craindre. Philipp. 2. 12. 1. Cor. 4. Dauid Ps. 18. 13. Dimitte nobis. Luc. 11. 4. Salomon Prouerb. 20. 9.

Blasphème de Caluin l. 2. inst c. 16 § 10.

Contre la presõption. 1. Cor. 10. 12.

Du Plessis l. 3. c. p. 677.

Psal. 23.

Pone me iuxta te. Iob. 17. 3.

mesmes apres auoir ouy du prophete Natan que son peché luy estoit remis, qu'il luy pardonne son peché, & qu'il le sauue? *Pardonne moy, Seigneur, selon ta grande misericorde. Laue moy derechef. Ne te souuienne point des pechez de ma ieunesse*, & semblables paroles, qui tesmoignent qu'il estoit bien loing de ceste foy que presche du Plessis, encor qu'il eut grande confiance en Dieu. Combien de fois aussi monstre-il sa crainte, & la peur qu'il auoit de chopper? combien de fois dict-il, qu'il a esté troublé? S. Paul parle à la mesme façon, *Qui s'estime estre debout, regarde qu'il ne tombe.* Item, *Affin qu'ayant presché aux autres, ie ne deuienne reprouué.* Ce n'est pas donc l'orgueil d'Abraham, ny de Dauid, ny de S. Paul, qui faict ceste asseurance, mais c'est bien celuy des Ministres: car ces saincts, ny autres n'eurent iamais ceste foy, si foy doit estre appellée vne folle arrogance. La foy qu'ils auoyent, estoit que Dieu estoit bon, sage, & puissant, que faisans leur deuoir, il ne les abandõneroit iamais, qu'il les defendroit, & dõneroit moyen de vaincre les tentations, & de gaigner la vie eternelle, s'il ne tenoit à eux. Cependant ils ne laissoyent pas d'estre en crainte, & d'y conuier les autres. Et S. Paul, qui estoit des plus asseurez, ne s'asseuroit pas, & sçauoit bien dire, *Ie chastie mon corps, & le reduis en seruitude, affin qu'il n'aduienne que quand i'auray presché aux autres, ie ne sois reprouué*, comme tantost nous disions. Qui donne aussi aux autres la leçon de ne s'asseurer point, *Celuy qui s'estime estre debout, regarde qu'il ne tombe.* Item, *Faictes vostre salut auec crainte & tremblement.* Et S. Pierre, qui apprins par son experience comment il se falloit asseurer, aduertit sagement les Chrestiens, & aussi souuent leur inculque *de conuerser en ce pelerinage auec crainte, & faire de bonnes œuures pour affermir leur vocation.* Que veut donc dire l'Escriture, quand elle nous aduertit de croire fermement & sans hesiter? Elle veut dire qu'il faut auoir vne foy asseurée & indubitable des choses qu'elle nous commande croire, comme sont les articles de nostre foy. En ceste creance il n'est loisible de doubter, sans encourir crime. Quoy donc? serons nous au reste tousiours flottans entre crainte & esperance de nostre salut? Il vaut mieux craindre pour estre sur ses gardes & bien faire tousiours, que de s'asseurer folement & estre surpris. Mais il y a dequoy se consoler parmi ceste crainte, & esperer que nostre Seigneur ne nous abandõnera point, & que faisant ce qui est en nous, il ne manquera de nous donner le repos eternel: & faisant bien nous auons probable coniecture que nous sommes en la grace de Dieu, & que nous serons sauuez. Ceste foy s'appelle confiance en Dieu, diuerse de la foy, qui nous faict appeller Fideles & Catholiques, & qui doit estre ferme en nous, ainsi que venons de dire. Les Apostres auoyent & ceste foy, & ceste confiance; mais ils estoyent bien loing de cest orgueil, que du Plessis leur attribue faussement, pour iustifier celuy des Ministres. Et au reste quand il y auroit eu quelque Abraham, quelque Dauid, quelque S. Pierre, ou S. Paul, qui ayant eu reuelation particuliere de leur salut en parleroient auec asseurance, faudroit-il le tirer à exemple sans telle reuelation, & s'asseurer comme luy, & tout petit compagnon qu'on seroit, se parangonner aux plus saincts? Ie concluds donc que la foy des Saincts est vne foy ferme és choses qu'il faut croire, & que leur confiance est vne confiance d'humilité, selon la foy de l'Eglise appuyée en la verité des promesses de Dieu, comme celle des Ministres vne folle presomption enseignée par celuy, qui est Roy sur les enfans d'orgueil, & pere de mensonge.

Psal. 50. 1. 2. *Psal. 24. 7.* *1. Cor. 10. 12.* *Reprobus. 1. Cor. 9. 27.* *La foy & confiance des iustes.* *1. Cor. 10. 12.* *1. Cor. 9. 27.* *1. Cor. 10. 12.* *Philipp. 2. 12.* *1. Pet. 1. 17* *2. Pet. 1. 10* *La foy que l'Escriture veut de nous.* *Dieu ne faut iamais à ceux qui esperent en luy.* *Confiance en Dieu differẽte de la foy Catholique.* *Il ne faut pas imiter tout langage.* *La foy des Saincts.*

Par ce qu'auons discouru, est refuté ce que du Plessis dict encor aux deux suiuans chapitres de mesme estoffe. Et partant c'est assez pour la refutation d'iceux, & assez dict sur les deux poincts proposez par entreiect de nostre discours de la Messe. Faisons la fin.

Conclusions du troisiesme liure. De la fermeté de la doctrine Catholique, & de la confusion de l'heresie.

CHAP. LVIII.

Voicy la fin des trois quarts de nostre nauigation, & la rade où il nous faut iecter l'ancre pour reposer vn peu, & donner loisir à ceux, qui ont suiui de cœur & d'œil la nacelle, qui nous a porté, & pour laquelle nous auons faict voile, de contempler la presence du Sainct Esprit en ce sainct vaisseau de Sainct Pierre, surmontant victorieusement les flots de ce monde maling, contre les vents & les vagues contraires, des heresies, & des puissances infernales. Considerons d'vn costé la verité de nostre saincte foy sur la reelle presence & sacrifice du corps & du sang du Sauueur en l'Eucharistie, fondée sur le roc des vrayes Escritures, monstrée par les saincts Apostres, enseignée par les anciens docteurs, continuée depuis le berceau de l'Eglise iusques à noz derniers aages, sans aucune interruption de temps. De l'autre costé iectons les yeux de nostre memoire vers la mer que nous auons sillonnée, & voyons le naufrage de nos ennemis, le debris de leur brigantin froissé sur ce roc, les tables de leur foy, de leur esperance & de leurs sacremens perdues, qui flottent agitées sur les ondes de leurs fantasies, & opinions: & en particulier la perte qu'ils ont faicte du plus riche Sacrement, du plus diuin sacrifice, que Dieu ait iamais institué dans le pourpris de sa famille, pour son honneur & gloire, & pour le bien de ses esleus. Ce n'estoit pas assez que le Diable leur eut faict naufrager cinq Sacremens tout d'vn coup, il falloit encor qu'il leur rauit des mains la substance & le fruict de l'vn de ceux, qu'ils se disoyent retenir, & ne leur en laissant que l'ombre & le nom les rendit extremement souffreteux, & se mocquat de leur souffreté. Pauures insensez, qui s'estiment riches d'vn grand thresor, ne tenans qu'vn morceau de pain, qui s'asseurent de l'ombre, priuez du corps, qui se disent posseder la vraye Eucharistie, & n'ont qu'vne idole d'acaristie, vn Sacrement sans matiere, sans forme, sans substance, sans honneur, sans sacrifice, sans propitiation, & sans fruict. Miserables pour ce regard, & miserables encor pour vn autre: car l'opinion qui les rend ennemis de la maison de Dieu, les faict par mesme voye exequuteurs de la rage de Satan contre Dieu, & contre le salut des hommes, & vrays auant-coureurs de l'enfant de perdition

Prouidẽce de Dieu sur son Eglise. *Naufrage de la foy.* *Des Sacremens.* *Idole du Sacremẽt.*

Le sacrifice l'honneur particulier de Dieu.

l'Antechrist. La rage de Satan a tousiours esté de priuer Dieu, de son plus grand honneur. Ceux-cy ont raui à Dieu, entant qu'ils ont peu, & en tant qu'ils peuuent, son droict de sacrifice, le plus grand culte de souueraineté, & de supreme recognoissance; & sacrifice, non de bestes de mort, non de fruicts & dons de la terre, comme iadis, mais du corps immortel & glorieux de son fils. La rage de Satan a esté tousiours, d'oster aux hommes la plus salutaire viande de l'ame & du corps: ceux-cy ostent le fruict, le pain & le mets du ciel, de la maison & table de Dieu, le repas de ce corps deifié, qui donne la substance de toutes les vertus à l'ame, & le germe de l'immortalité à nostre chair. Le Diable pouuoit-il faire plus contre l'honneur du createur, & contre le bien de sa creature? & pouuoit-il mieux façonner ceux-cy, pour estre propres instrumens à exequuter ses desseings, qu'en les faisant persequuteurs de la saincte Messe? Mais pouuoit-il preparer de plus hardis auantcoureurs de l'Antechrist, que ceux qu'il faict maintenant persecuteurs de la saincte Messe? Ce fils de perdition, dernier & supreme fleau de l'Eglise de Dieu, & le grand instrument du mesme Satan en ceste derniere angoisse du monde gemissant, donnera à front & de toute furie contre ce sacrifice, comme estant l'appuy & le fondement de nostre saincte religion. C'est contre ce fort, que ce chef de

La viande des hommes.

Auātcoureurs de l'Antechrist. L'Antechrist.

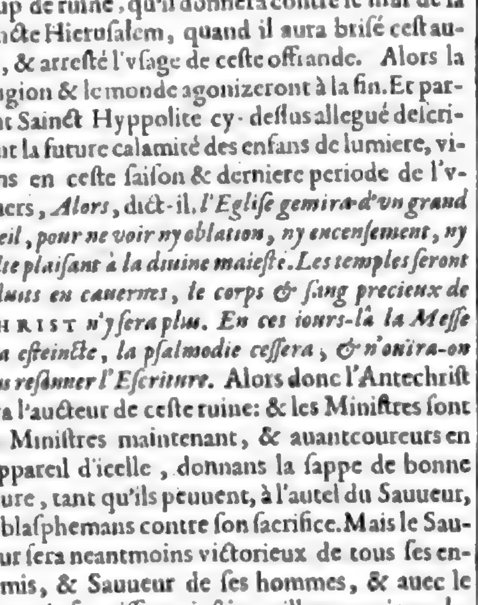

tous les enfans de tenebres bandera, visera, tirera en son temps. C'est le grand coup, & le dernier coup de ruine, qu'il donnera contre le mur de la saincte Hierusalem, quand il aura brisé cest autel, & arresté l'vsage de ceste offrande. Alors la religion & le monde agonizeront à la fin. Et partant Sainct Hyppolite cy-dessus allegué descriuant la future calamité des enfans de lumiere, viuans en ceste saison & derniere periode de l'vniuers, *Alors*, dict-il, *l'Eglise gemira d'vn grand dueil, pour ne voir ny oblation, ny encensement, ny culte plaisant à la diuine maiesté. Les temples seront reduits en cauernes, le corps & sang precieux de* CHRIST *n'y sera plus. En ces iours-là la Messe sera esteincte, la psalmodie cessera, & n'orra-on plus resonner l'Escriture.* Alors donc l'Antechrist sera l'aucteur de ceste ruine: & les Ministres sont ses Ministres maintenant, & auantcoureurs en l'appareil d'icelle, donnans la sappe de bonne heure, tant qu'ils peuuent, à l'autel du Sauueur, & blasphemans contre son sacrifice. Mais le Sauueur sera neantmoins victorieux de tous ses ennemis, & Sauueur de ses hommes, & auec le glaiue de sa puissante iustice taillera en pieces les armées de Satan, donnera leurs despoüilles à son Eglise triomphante, & fera asseoir en la table de felicité ceux qui auront perseueré iusques à la mort, en la verité, religion, & seruice de sa foy, de ses Sacremens, & autels.

S. Hyppol. oratione de Antichristo.

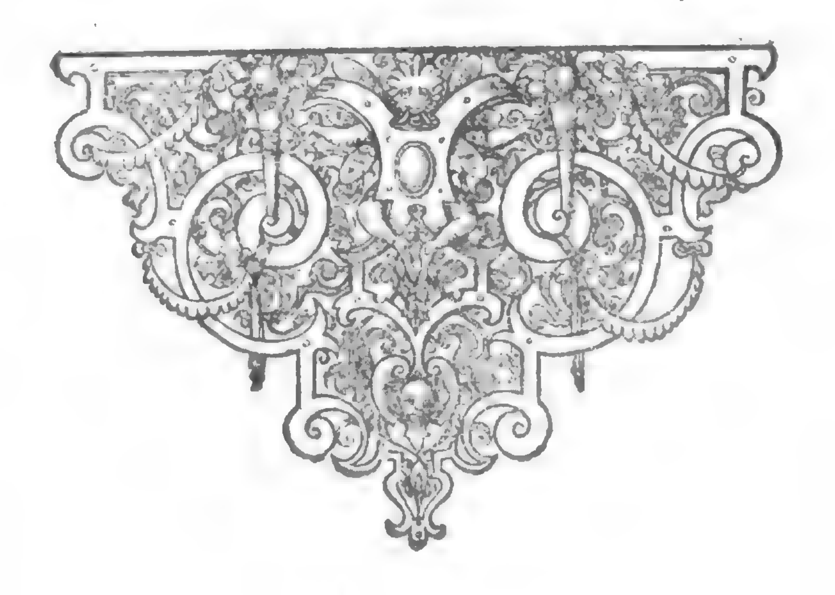

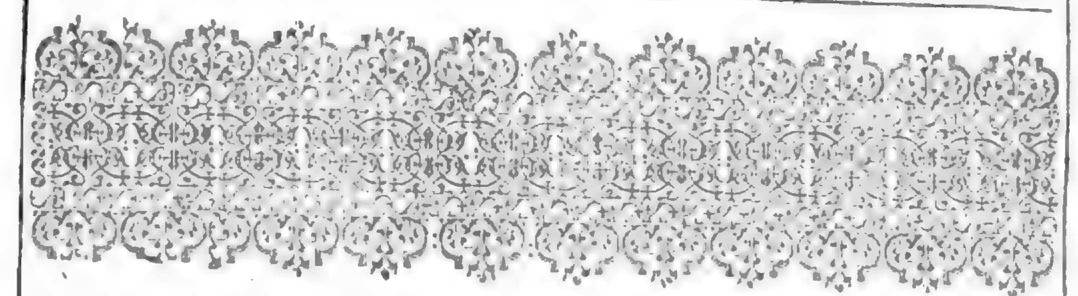

LA SAINCTE MESSE DECLAREE ET DEFENDVE.

Contre les erreurs Sacramentaires de nostre temps.

LIVRE QVATRIESME.

Les ceremonies, bute commune des Ministres. De leurs tenebres affectées.

CHAP. I.

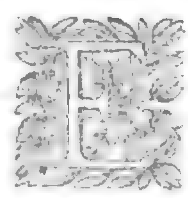

EN ce dernier liure il nous faut discourir sur les ceremonies de la Messe, qui sont les parties d'icelle, non essentielles, comme celles que iusques icy nous auõs declarées, mais casuelles, & non tant parties, que dependances de religion, & diuins atours d'vn diuin mystere. Icy nous mettrons à l'examen vne partie des querimonies, falsifications, & impostures forgées sur les ceremonies de la Messe par les Ministres, & mises en magazin aux deux premiers liures de du Plessis, pour estre estallées en place marchande, & debitées par la France en son nom, & à ses despens. C'est aux ceremonies, contre qui ils ont tousiours abbayé, & comme petits & mutins barbets, planté les dens à la robbe de la Messe, ne pouuans mordre aisément le corps. & ont par trop monstré qu'ils sont aussi bien sans raison, que sans force, ne sçachans ny refuter, ny entendre la doctrine qu'on leur enseigne sur ce subiect, duquel nos docteurs anciens & modernes ont si dignement escrit, que d'vn costé ie suis esbahi que l'ignorance de ces bonnes gens, tant de fois & si bien esclairée, n'ait encores ouuert les paupieres, & veu par si euidentes lumieres de l'Escriture & des raisons, tant son mensonge & indignité, que la verité & biensceance de nostre bonne mere l'Eglise, en la façon d'honorer, loüer, & seruir sõ espoux: & de l'autre i'ay honte de mettre la main à la plume pour refaire ce qui est accompli, & ay peur d'estre blasmé comme temeraire, par ceux qui estimeront que i'aye esperé de plus, ou mieux faire, que ceux que ie recognois trop plus suffisans que moy. Mais si ie confesse deuant qu'entrer plus auant en besongne, que tout ce que ie diray en ce quatriesme liure, comme tout ce que i'ay dict aux autres, est prins de la commune librairie de nostre bonne & riche mere l'Eglise, & des richesses de nos docteurs, i'espere que cõme la conscience de mon petit cabal me doit contenir en humilité, aussi ceste cõfession de ma queste pourra garder mon entreprise, de la mauuaise grace des gens de bien.

Depẽdances de la Messe.

Les ceremonies de la Messe exactemẽt expliquées par les docteurs.

Si ie puis apporter icy quelque chose du mien, ce sera de dissiper les tenebres de du Plessis, vn des plus dangereux en ceste matiere. Car quand il ne peut par argumens donner contre la verité Catholique pour la renuerser, il l'enuelope par tant d'ambages, de meslanges & desguisemens, qu'à peine les plus clair-voyans la peuuent-ils apperceuoir; coustume de tous les errans merueilleusement bien apprins à espandre ceste fumée du puits de l'abysme, dont parle S. Iean, de laquelle le Soleil & l'air furent obscurcis. En ces deux siens premiers liures parlãt des ceremonies de la Messe, il embrouille & enfume tout, & met si bien tout sans dessus dessoubs, tẽps, lieux, personnes, verité, fausseté, qu'il forme vn difforme & monstrueux chaos, & vne vraye engeance de celuy qui tient le sceptre des tenebres, depuis qu'il a esté debouté du royaume & de la lumiere du ciel, & ne sçait engendrer que tenebres & confusion és choses de Dieu, & creuer les yeux à ceux qu'il tient en sa main, comme iadis faisoient les Tartares à leurs esclaues, affin de les plus eslongner de la cognoissance de la verité, & les captiuer plus ignominieusement, par la teste, & non par les pieds, les serrant de la cadene de leur aueuglement. Or voicy le commencement du iour, que nous voulons opposer aux tenebres, que les Ministres ont iectées icy contre la verité, en traictant ce subiect. Premierement nous deduirons succinctement les poincts generaux des ceremonies, enseignant que c'est que

La fumée du puits de l'abysme ouuert par Luther. Apoc. 9. 2

Coustumes des Tartares d'aueugler leurs esclaues.

Les poincts à traicter en ce liure.

ceremonie, de combien de sortes il y en a, si elles sont vtiles és actions de religion, à qui appartient à les instituer. Apres nous dirons briefuement en particulier de celles de la Messe.

Que c'est que ceremonie de religion, & en quoy elle est differente de Sacrement & sacrifice.

CHAP. II.

Ceremonie vient de CARERE. S. Aug. l. 2. retract. c. 37. Gell. l. 4. c. 9. Macrob. l. 2. Satur. c. 3. Ou de CERE.

Ceremonie est vn mot latin; soit qu'il vienne de *carere*, comme estime S. Augustin & autres aucteurs latins, qui vaut autant à dire qu'estre priué de quelque chose, ce qui aduient coustumierement à ceux qui seruent Dieu, qui ieusnent, qui veillent, qui s'abstiennent de vin, de chair, & d'autres choses semblables pour l'honneur de leur maistre; soit qu'il prenne son nom du village latin appellé *Cere*, auquel furent conseruées les choses sacrées des Romains, lors que les François pillerent la ville; qui est l'opinion de Tite Liue, & Valere le grand. Selon la premiere etymologie, ceremonie vaudroit autant qu'abstinence religieuse; selon la seconde, seroit à dire chose sacrée, ou dependance d'icelle. Mais quoy que ce soit de la deriuation, & d'où que vienne le mot, l'essence de la chose peut estre expliquée par ceste definition, *Ceremonie est vn acte de religion exterieur, institué ou dressé comme dependance de quelque mystere & seruice diuin.* ACTE de religion, à la difference des actes ciuils, qui sont ceremonies de courtoisie humaine. EXTERIEUR, parce qu'il en y a vn autre en l'ame, auquel cestuy respond vis à vis, & en est le signe, comme le poulx de l'artere est marque de l'estat interieur du corps. Et cest acte interieur est le cœur de religion, & duquel la ceremonie prend force & vigueur: & sans iceluy c'est vne fueille sans fruict, vne peinture sans vie, hypocrisie plustost que religion. INSTITVÉ, OU DRESSÉ: car il y a des actes instituez expressement, ou par ordonnãce diuine, ou humaine, comme de ne manger de la chair de porc en la loy Iudaïque, de s'abstenir de certaines viandes aux ieusnes des Chrestiens. Il y en a d'autres, lesquels combien qu'ils soyent naturels, & non instituez par loy expresse, comme est regarder au ciel, quand on veut implorer l'aide de Dieu, ils sont neantmoins dressez à l'exercice de religion, qui est la fin des ceremonies Ecclesiastiques, comme la fin des humaines est la reuerence des personnes & choses humaines, des Roys, & de leur sacre, des Magistrats, & de leur creation, & autres personnes, ou actions d'estat eminentes. Instituez & dressez, COMME DEPENDANCES & accessoires des Sacremens, & sacrifice de l'Eglise, qui sont les choses principales faisant le corps du culte diuin.

Tit. Liu. l. 5. Valer. l. 1. c. 1.

Definition de ceremonie. Acte. Exterieur. Interieur. Institué, ou dressé. La fin des ceremonies religieuses & humaines. Cõme dependãces.

Les Hebrieux appellent les ceremonies *Hanoda*, c'est à dire *culte*, parce qu'elles sont ornemens & parures de religion. Item, *Hukkim*, comme qui diroit manieres d'honorer, reuerences accoustumées, decrets, loix & constitutions, comme tourne S. Hierosme: car s'il y a rien qui doiue estre commandé & obserué en titre de loy, c'est principalement ce qui touche le seruice de Dieu. Or parce que ce peuple estoit fort chargé de ceremonies, c'est pourquoy souuent l'Escriture parlant de la loy Iudaïque, par le nom de la loy elle entend les ceremonies, comme estant icelles la plus remarquable partie de leur loy. En ce sens dict S. Paul, comme cy-deuant auons aduerti, que nul homme n'est iustifié par les œuures de la loy, c'est à dire par les ceremonies Iudaïques, par la cognoissance de la loy & seules forces du franc-arbitre, mais par la foy de IESVS-CHRIST, c'est à dire par l'esprit & grace de IESVS-CHRIST, au nom de qui tous les hõmes doiuent estre sauuez, & nul sans ceste foy & grace. Les Grecs à l'imitation des Hebrieux appellent les ceremonies Λατρείαν, θρησκείαν, latrie, culte, ou religion. Item προστάγματα, statuts & ordonnances, pour les mesmes raisons que dessus.

Hanoda. Ceremonies. Hukkim. Loix. S. Hieron. in Gen 26. & Exo. 18. Rom. 3. Latrie. Religion.

C'est l'explication du mot & de l'essence de ceremonie, de laquelle nous colligeons la conuenance & difference qu'il y a entre icelle, & le Sacrement & sacrifice. Ils sont semblables, en ce qu'ils sont tous trois signes exterieurs d'vne chose interieure: car le Sacrement est vn signe visible de la grace inuisible. Le sacrifice aussi est vn acte de latrie visible, signe de l'inuisible. Tous trois aussi sont instituez mediatement, ou immediatement pour vne mesme fin, qui est seruir & honorer Dieu. Ils sont differens en ce que Dieu seul establit le Sacrement, estant iceluy vn acte de souueraineté diuine, signifiant ou portant grace quand & soy. C'est Dieu aussi, qui institua iadis les sacrifices Iudaïques par Moyse: & IESVS-CHRIST Dieu & homme a establi celuy des Chrestiens, qui est le sacrifice de son precieux corps: au lieu que la ceremonie peut estre instituée par les hommes. Dauantage le sacrifice ne peut estre offert qu'à Dieu: & la ceremonie est commune à Dieu & aux hommes, quoy qu'en diuers grade & inegale façon. Finalement le Sacrement & le sacrifice sont actes principaux, comme il a esté dict: les ceremonies sont accessoires, & parures de tous les deux. Ceux-là sont comme les arbres, celles-cy comme les fueilles: ceux là sont les grandes & solides ceremonies, celles-cy sont les petites, & les ombres. En somme ceux-là sont les os & le corps de la religion, celles-cy sont la peau & la couleur.

Conuenance & difference des Sacremens & sacrifice, & des ceremonies. Conuenance. Sont differens. Le sacrifice fait à Dieu seul, cy dessus sommairement au 3. liure.

De plusieurs sortes de ceremonies.

CHAP. III.

La diuersité des ceremonies se marque, ou par la varieté de leurs origines & causes, ou par la diuersité des circonstances, des personnes, des actions, des temps, & des lieux. Eu esgard à leur origine & cause efficiente, nous disons qu'il y a des ceremonies instituées de Dieu, comme sont la plus part de celles de la loy Iudaïque, & quelques vnes de la loy de grace: les autres ordonnées par les hommes ayãs auctorité de Dieu, comme sont celles de nos Sacremẽs, & du sainct sacrifice de la Messe, que les Apostres & leurs successeurs ont establies. Quelques vnes sont données de la nature, qui sont les façons de faire, que la nature enseigne à l'homme pour manifester l'interieur de son cœur, comme est frapper sa poictrine en signe de repentance, leuer les mains au ciel quand on prie Dieu, pleurer quand on est en tristesse, rire quand on est ioyeux: car tels actes sont messagers & truchemens naturels du dedans de l'ame, & sont communs à tous les hommes, tant payens, que cognoissans Dieu.

Premiere diuision des ceremonies, prinse de l'instituteur d'icelles. Ceremonies de la nature. Frapper la poictrine, naturel & vsité en l'Eglise. Luc. 18. S. Aug. in Psal. 31. Enarratione 2. & ser. 48. de tempore.

Et comme

Les bestes. Et comme les bestes ont quelque image de raison en leur industrie, aussi ont elles quelque semblance de telles ceremonies, quand elles dōnét certains signes exterieurs pour declarer leurs passions interieures, de courroux, d'humiliation, d'amour, d'admiration, de finesse, & autres. *Le Lion.* Le Lion bat de sa queuë, quand il attise sa cholere. *Les chiens.* La Lionne se couche & s'humilie deuant luy le voyant courroucé, ce que i'ay veu quelquefois de mes yeux. Nos chiens domestiques s'abbaissét, ou deuant le maistre, qui les menace, ou deuant vn autre chien plus puissant, qui leur parle en grondant. *L'abboy.* L'abboy deuant que mordre, c'est vne ceremonie de chien messagere de la dent: comme le son de la trompette ceremonie d'vne attaque de guerre. En signe d'amour les mesmes chiens font feste. *L'Elephāt admirateur du soleil & de la lune. Pli l.8.c.1.* On dict que l'Elephant regarde par grande admiration les astres, nommément la lune & le Soleil, & s'incline à eux, comme s'il les adoroit : qui est la cause que quelques vns ont pensé qu'il auoit quelque sentiment de pieté: mais c'est vne action naturelle, & ceremonie d'elephant, & non religion. *Le renard.* Chascun sçait les gestes & façons, les simulations, & dissimulations, & contours ceremonieux du renard, quand il ruse & veut tromper, ou se destraper de peine & violence. Tels actes sont ceremonies naturelles dependantes & compagnes des actions de ces bestes ; & la nature est leur cause maistresse.

Secōde diuisiō prinse de la circōstance des personnes. L'autel ceremonie propre à Dieu. Secondement les ceremonies prennent rang & diuersité à raison des personnes : car les vnes appartiennent à la personne àqui on faict honneur, les autres à celle qui honore. Ainsi disons nous que l'erection d'vn autel est vne ceremonie propre à Dieu, estant icelle vne annexe de sacrifice, qui appartient à Dieu seul. *Le sceptre.* Auoir le sceptre, c'est vne ceremonie propre de la royauté. *Les habits du grand Prestre des Iuifs.* Ceremonie de la personne qui honore, estoient les habits du grand Pontife, l'ephod, la robbe, la tunique, le pectoral, & carquan, où estoient enchassées les douze pierres precieuses, & en icelles engrauez les noms des douze lignées. *Nazareäs ceremonies personnelles des Prestres Chrestiens.* Item plusieurs façons de faire des Nazareans, comme de ne se tondre point, s'abstenir de vin, & autres choses semblables. Ceremonies de la personne sont aussi celles des Prestres de la loy Euangelique, n'estre point marié, & garder la chasteté, porter la couronne, auoir certains habits qui les distinguent des gens lays.

Troisiesme diuisiō des ceremonies prinse des actions. Ceremonies des actiōs sont celles qui accompagnent quelque acte celebre de religion. Ainsi iadis les Prestres Hebrieux se lauoient voulans sacrifier, & auoient certains habits pour honorer cest acte. *Vestis cœnatoria, Robbe de soupper.* Ainsi le Sauueur mangeant l'agneau paschal vsa de la togue, ou robbe longue, dont les Iuifs vsoient en ce souper là. Et de surplus voulant instituer le Sacremét & sacrifice de sō corps, se para d'vn linge, & laua les pieds à ses Apostres. *L'Aube & dalmatique. S. Aug. in qq. nou & vet. test q. 46 in cōc. Carth. 4. c. 41.* Ainsi les Prestres ordonnez par luy, pour hōneur de la mesme action, prennent des habits & vaisseaux propres de la Messe, l'aube, la chasuble, le calice. *La chasuble. Surpelis.* Semblablement quād ils preschent & font quelque autre remarquable action de religion, & du seruice diuin, ils vsent de surpelis, d'estole, ou d'autre habit conuenable. Nous voyons aussi ez gouuernemens temporels estre gardées plusieurs ceremonies ez plus celebres actions, comme ez sacres & coronations des Roys, en leurs obseques, en la creatiō de leurs officiers & magistrats. Si cela se faict pour releuer & rendre plus honorables les actions humaines, combien plus se doit il obseruer ez diuines.

Quatriesme diuisiō prinse sur le temps. Ieusnes. Festes. Ceremonies du temps estoient les ieusnes, que les Hebrieux faisoient au quatriesme, cinquiesme, septiesme, & dixiesme mois ; leurs festes du samedy, de la Pasque, de la Pentecoste, & autres. De mesmes sont les ieusnes Chrestiens en l'Eglise Catholique, la Caresme, les quatre tēps, les veilles ; Item l'abstinence de chair les vendredis & samedis, & iours de ieusnes, les festes du Sauueur, de la Vierge glorieuse sa Mere, & de ses saincts, la celebration de la Messe deuant midy, l'office de matines deuant la celebration de la Messe, des Vespres au soir : & ainsi des autres heures Ecclesiastiques.

Cinquiesme prinse du lieu. Ceremonie du lieu estoit entre les Iuifs, de ne sacrifier qu'au temple de Ierusalem, de se tourner vers le temple, quand ils estoient hors de Ierusalem, comme nous lisons auoir esté faict par Daniel estant en Babylone : Entre les Chrestiens l'assiete des temples, ayans leurs portes à l'Occident, leurs autels vers l'Orient, à l'opposite de celuy des Iuifs, qui les auoit de l'Orient à l'Occident : Item, de faire en vn endroit ce qui ne se faict point en l'autre, *Ieusnes du samedi, & lauement des pieds. S. Aug ep. 118. S. Ambr l. 3 de sacr. c.1.* comme le ieusne du samedy, qu'on gardoit à Rome du temps de sainct Augustin, & non à Milan, le lauement des pieds apres le baptesme, duquel on vsoit à Milan, & non à Rome. Telles & semblables obseruations estoient ceremonies. On peut tirer de maintes autres sources la diuersité des ceremonies : mais toutes peuuent estre rapportées à ces cinq sortes prinses des susdicts chefs que venons d'expliquer. Voyons maintenant quel est leur vsage & leur fruict.

Que les ceremonies sont aggreables à Dieu, & vtiles aux hommes.

CHAP. IV.

Vtilitez des ceremonies. La premiere, Enseigner & exciter. L'Escriture nous declare assez que les ceremonies du seruice diuin sont aggreables à Dieu, & vtiles aux hommes, quand elle nous tesmoigne que Dieu les a instituées pour son seruice en l'ancienne loy, & son Fils en la loy de grace, & ses Apostres & Pasteurs à son imitation, pour la mesme fin. En declarant par le menu quelles sont ces vtilités, nous verrons les raisons, pourquoy elles plaisent à Dieu, & pourquoy il les a instituées, & faict instituer au seruice de sa maison. La premiere est, qu'elles donnent vne ayde merueilleuse à toutes les facultez de nostre ame, pour faire son profit des mysteres de Dieu : car elles sont comme vn flābeau pour esclairer l'entendement, à ce qu'il entende, pour exciter la volonté & deuotion; & grauent en la memoire vne forte souuenāce des choses qu'elles representét : *Les ceremonies fōt entendre & aymer. S. Aug ep. 119 c. 7. & c. 11.* car ce sont autant de signes visibles portant à l'esprit la semblance des choses inuisibles, & appliquées à la celebration des diuins mysteres. Parquoy S. Augustin appelle les ceremonies vne eloquēce salutaire. *Si quelques figures*, dict il, *& sēblances sont prinses du ciel & des astres, pour l'administratiō des Sacremēs, ce sōt cōme vne eloquence*

de doctrine salutaire, propre pour toucher l'affection de ceux, qui veulent apprendre, & les tirer des choses visibles aux inuisibles, & des corporelles aux spirituelles. Et le mesme docteur, pour verifier & faire entendre l'assertion & doctrine Catholique du peché originel, contre les Pelagiens, prend souuent pour vne forte preuue, la ceremonie prealable du baptesme, en laquelle on exorcise auec soufflement les petits enfans: & ceux qui les tiennent aux fons renoncent pour eux au Diable, & à ses œuures: monstrant ceste ceremonie que le Diable est chassé d'eux, & qu'ils estoient ses captifs par le peché originel, *l'Eglise Catholique*, dict-il, *n'vseroit pas d'exorcismes & exsufflations sur les petits enfans à baptizer, si elle ne les tiroit de la puissance des tenebres, & du prince de la mort.* Il veut dire que ceste ceremonie enseigne, que les petits enfans sont soüillez du peché originel, & par iceluy captifs du Diable (ce que nioient les Pelagiens) & qu'ils sont baptizez pour estre deliurez de ceste captiuité. En vn autre lieu parlant de la mesme ceremonie, *Par ces signes sacrez & euidens de choses occultes, est monstré que les petits enfans sont transferez du tyran tres-maling au tres-bon redempteur.* Il vse du mesme argument en l'epistre enuoyée à Sixte, & en plusieurs autres lieux.

S. Aug. l. 6 cont. Iul. c. 5.

Ceremonie du baptesme, argument du peché.

S. Aug. de gra. christ. & peccato orig. lib. 2 cap. 40. A pessimo captiuatore.

S. Aug. ep. 105 ad Sixt. de pecc. mort. & remiss. cap. 34 de nupt. & concup. l. 2 c. 17. & 18.

Que l'affection soit aussi eschauffée par l'externe ceremonie, la raison & l'experience l'enseigne: car il ne se peut faire, qu'à mesure que l'entendement reçoit la lumiere, la volonté ne le suiue, & s'eschauffe de ceste clarté. Nous voyōs qu'vn predicateur, encor que par la grauité du discours il entre facilement dans les esprits & volontez, principalement des auditeurs entendus, neantmoins par la ceremonie & l'exercice d'vne belle action, par l'inflexion de la voix, par les gestes du corps, par les traicts des yeux, par les mouuemens des bras & des mains, il penetre tres-efficacement les cœurs des personnes, & les regente comme il luy plaist, les rauit, & les tire où il luy plaist. Au moyen dequoy Demosthene excellent orateur donnoit à ceste partie d'eloquence, le premier, le second, & le tiers lieu, ayant apprins par la raison & par l'experience, combien cest exterieur mesnagé par la prudence & dexterité d'vn bon maistre, auoit d'efficace pour manier & maistriser les esprits. S. Augustin parlant à Dieu sur le subiect des hymnes & cantiques, que l'Eglise chantoit de son temps, & qu'il ouyt auec vne merueilleuse consolation, vn peu apres son baptesme, *Combien de larmes*, dict-il, *iettay-ie de mes yeux, oyant resonner les hymnes & cantiques, tout esmeu des accords de ton Eglise bien apprise à suauement chanter?* La splendeur aussi de l'Eglise, les ornemens des autels, la netteté & seance de toute ceste maison de Dieu, a vne merueilleuse efficace pour exciter les personnes à la deuotion & reuerēce des choses diuines. La memoire n'a pas petite part au fruict des ceremonies: car elle en est rendue plus facile, & plus ferme, quand par plusieurs sens & obiects elle reçoit les impressions dedans soy. La varieté & diuersité des choses, que l'œil, ou l'oreille luy rapportent, ce sont autant de burins, pour luy engrauer profondemēt l'intelligēce du mystere qu'elle doit retenir, pour en seruir l'entendement & la volonté, quand il en sera besoing.

L'actiō est forte à esmouuoir.

Aduis de Demosthene sur l'action.

Le chāt de l'Eglise, nōmément au temps qu'on dict la Messe. S. Aug. l. 2 Retract. c. 12. Esmeut S. Aug. cōfess. l. 9 c. 6 & 7.

La splendeur & ornemēs des Eglises.

La memoire aydée par les ceremonies.

Le second fruict des ceremonies est la profession de foy, & l'exercice de religion, que par icelles nous faisons. Vn signe de croix, vne aspersion d'eau benite, & autres actes semblables, font cognoistre que nous sommes Chrestiens parmi les Turcs & Iuifs, & Catholiques parmi les heretiques. Dieu est honoré de cest demonstration, le Diable chassé par ceste exercice, nostre foy confirmée, & nostre merite augmenté. C'est pourquoy ce vieil ennemy du genre humain auec ses Ministres fremit de rage, & voudroit qu'il n'y eut eu iamais, ny vsage, ny memoire d'aucune ceremonie, affin de priuer les enfans de lumiere de mille moyens de seruir Dieu, & de meriter en la practique d'icelles, & de se professer ce qu'ils sont; combien qu'il y ait d'autres choses, ausquelles nous professons nostre foy, & d'autres notes, par lesquelles l'Eglise de IESVS-CHRIST est recogneuë & distinguée, comme sont les Sacremens, & autres mysteres de nostre religion: neātmoins les ceremonies ont leur commerce plus libre, & plus frequēt: elles sont plus ouuertes, & se trouuent en plus de lieux, & sont comme le visage, & les habits du corps de l'Eglise. C'est pourquoy les Apostres prindrent le premier iour de la sepmaine, qui est le Dimanche, au lieu du sabbat, pour faire recognoistre l'Eglise Chrestienne au front, comme par vne note commune & generale, & en distinguer les Chrestiens parmi les Iuifs. Pour la mesme raisō l'Eglise primitiue ne voulut point celebrer la feste de Pasque au quatorziesme de la lune, pour ne symboliser auec la synagogue. Pour mesme occasion Epiphane, apres auoit discouru sur les heresies, qui auoient esté iusques à son tēps recite pour closture de son œuure, quelques ceremonies propres de l'Eglise Catholique, comme marques de distinction entre elle & lesdictes heresies. Entre lesquelles sont l'estat de virginité & de continence, la vie solitaire, la varieté de plusieurs religions, l'obseruation du Caresme, les prieres des trespassez en la Messe, & autres que l'Eglise Catholique retient encor. Et les Saincts ont faict grand cas en tout temps de ces notes, pour les estimer estre de tres-beaux ornemens de la loy de Dieu. Les petits Machabeans se firent tous deschirer par indicibles tourmens du fer & du feu, plustost que mãger de la chair de porceau defendue en leur religion. Eleazar Iuif de mesme famille, honorable en la qualité de sa vieillesse, & plus de sa vertu, ayant refusé plusieurs belles promesses, endura vne cruelle mort, non seulement pour n'en manger, mais non pas mesmes pour vouloir faire semblant d'en manger. Tertullien recite qu'vn soldat Chrestien aima mieux perdre la vie, que porter vne couronne de laurier, pour estre ceste action contraire à la ceremonie des Chrestiens, qui alors portoit de s'en abstenir.

Le second fruict des ceremonies La profession de foy.

Les ceremonies haïes du Diable.

Les ceremonies marques de l'Eglise de Dieu.

Le dimanche au lieu du sabbat.

Le iour de la pasque. Epiphan. haeres. 50. Epiphan. in fine haeres. catalogi.

Les Machabeans. 2. Mac. 7.

Eleazar. 2. Mac. 6.

Religion d'vn soldat Chrestien. Tertull. de corona militis.

Que les ceremonies importent beaucoup pour la conseruation de la religion.

CHAP. V.

LE dernier fruict des ceremonies est la conseruation & l'entretien de la religion: car l'appareil exterieur est comme l'escorce, qui sert d'estuy à l'arbre, & cōme la fueille, qui conserue

Les ceremonies cōme l'escorce de l'arbre.

le fruict, ou comme la robbe, qui garde le corps du froid, & luy sert d'ornement : & comme ny les arbres, ny les fruicts, ny les corps ne peuuent estre conseruez sans ces aides de la nature, ou de l'art, de mesme la religion, quelle qu'elle soit, dict S. Augustin, ne peut subsister sans ceremonies, & auec icelles elle tient son lustre. Car estans les mysteres de nostre foy spirituels, & retirez de la cognoissance de nos sens, s'ils estoient proposez nuëment & sans ceremonie, ils viendroient facilement à mespris, pour n'auoir rien qui fit le rapport à l'ame, de leur excellence, par le moyen de quelque obiect visible. Et partant voyõs nous és republiques mondaines, que par instinct & leçon de la prudence naturelle on vse de grande ceremonie, où les actions sont importantes pour la conseruation de l'estat, comme il aduient au sacre des Roys en la Monarchie, en la creation des magistrats, en la promulgation des loix & des edicts, és traictez de paix, ou defis de guerre, en la celebration des mariages, en l'exercice de la iustice, mais sur tout du culte diuin. Ceste ceremonie visible d'habits, de paroles, d'actions, & de personnes, sagement ordonnée & decemment conduicte, engendre dedans l'ame vn aspect venerable de la chose honorée par icelle, de la royauté, des magistrats, des actions publiques, du mariage, de la iustice, & de la religion. La personne royale est honorable de soy : mais quand le Roy se monstre couronné de son diademe, reuestu de son manteau royal, paré de ses ordres, tenant le sceptre en sa dextre, & la main de iustice en sa gauche, assisté de l'arroy des princes du sãg, de sa noblesse, de ses gardes, de ses archers, & autres officiers, on voit vne grandeur humaine representant en sa façon la diuine, & prend on vne vtile impressiõ d'amour & de respect enuers son Prince, & l'estat d'iceluy. Quand vn Iuge donne vne sentence auec son habit ordinaire, il est venerable par la qualité de l'office & de l'action : mais quand en vne Cour souueraine vn President prononce vn arrest en sa robbe rouge, le Parlement assemblé de toutes ses chambres, & seant sur les fleurs de lis en pareil habit, la iustice en est pleine de maiesté. Si les ceremonies humaines peuuent tant pour deuëment exercer les fonctiõs d'vn corps de police humaine, & pour conseruer l'estat, il ne faut pas doubter que les diuines n'ayent vne grande puissance pour conseruer la religion & l'estat diuin. Et partant non sans cause Dieu auoit commis sa loy, & le mesnagement de ses sacrifices aux Iuifs, auec grand nombre de ceremonies : car c'estoit vn moyen tout propre & naturel pour affermir le culte de son seruice, & la constance de ses seruiteurs, contre toutes les superstitions payennes & idolatres. Aussi voyons nous n'y auoir eu nation au monde plus cõstamment attachée à sa religion, que les Iuifs. Les anciens, tant Payens qu'autres, donnoient tel grade aux ceremonies, qu'ils estimoiēt vn homme theologien, seulement pour auoir ceste science & ceste theologie, comme il est aisé à voir en Platon : & nous lisons en l'histoire de l'exode, que Ietro exhorte Moyse son gendre de se descharger de l'administration de plusieurs affaires ciuiles, pour mieux instruire le peuple aux ceremonies de la loy & seruice diuin. S. Basile, S. Leon, & Innocent, reprennent plusieurs Euesques de leur temps, pour n'estre versez en ceste faculté, comme tres-importante & fort propre de leur estat & vacation.

Nulle religion sans ceremonie. S. August. l. 19. cont. Faust. c. 11

Ceremonies és actions humaines. Aux sacres des Roys. Creation des magistrats.

Les Magistrats.

Pourquoy Dieu auoit donné la loy auec beaucoup de ceremonies.

Les Iuifs attachez à leur loy.

Plato. Dial. de Regno.

S. Basil ep. 63. S. Leo epist 4. Innoc. epi. 2. ad Decentium.

Que les ceremonies sont aggreables à Dieu, & de la maxime des Ministres contre les ceremonies de l'Eglise.

CHAP. VI.

SI le tesmoignage de l'experience auec la voix des sages nous apprend que les ceremonies sont profitables, ainsi que venons de monstrer, & si elles sont actes de vertu, marques de la foy, amorces & causes de deuotion, de charité, de reuerence enuers Dieu & ce qui touche son culte, il ne faut pas doubter qu'elles ne luy soyent plaisantes & aggreables ; & qu'il n'en vueille estre honoré, & receuoir ce seruice exterieur du corps auec l'interieur de l'ame, puis qu'il a donné l'vn aussi bien que l'autre. Et partant S. Cyprien enseignant auec quelle ceremonie il faut prier, *Estimons*, dict-il, *que nous sommes presens deuãt Dieu, & taschons de plaire à ses yeux, tant par la composition & seance du corps, que du ton mesuré de la voix.* Car l'essence de la vertu morale germe voirement dedans l'ame, mais neãtmoins elle prend sa derniere perfection & accomplissement par l'action du corps. La temperãce, la force, & leurs compagnes ont leur fond au dedans, & leur consommation au dehors, à sçauoir aux actes commandez sur le corps, à brider les appetits sẽsuels, dompter les passions, moderer le manger, garder la chasteté, mesnager le repos, temperer le trauail, donner le frein à la cholere, l'esperon à la crainte, & en somme vertueusement regler tout ce qui est de l'attirail du corps. Comme donc par les actes interieurs de la vertu nous honorons Dieu, aussi le deuons nous honorer par les exterieurs, qui consistent en ces ceremonies : car nous ayant donné l'ame & le corps, il veut recognoissance & seruice de l'vn & de l'autre : & combien que le seruice de l'esprit soit le principal, il est neantmoins plus grand, quand il est ioinct à celuy du corps. Celuy qui prie & adore Dieu de cœur seulement, faict beaucoup. Celuy qui adiouste la voix, les mains, & les yeux, faict encores plus : car deux biens pareils assemblez sont meilleurs qu'vn d'iceux.

S. Cyp. ser. de orat. Domini.

L'essence de la vertu morale est en l'ame. L'exercice est au corps.

Actes de la vertu interieurs & exterieurs.

Les Ministres n'osent pas nier tout à faict, que les ceremonies ne soient vtiles, estant la chose trop manifeste, mais ils ne laissent d'en exterminer l'vsage par mines secrettes practiquées tousiours sur l'accoustumé pretexte d'abus. Ils disent donc que les seules ceremonies commandées de Dieu, ou approuuées par sa parole, sont receuables, mais celles qui sont inuentées par les hommes, ce sont abus, & qu'elles ne doiuent auoir ny rang, ny lieu en l'Eglise, estant icelles des-aggreables à la maiesté diuine, & par consequent ne pouuant estre profitables à l'homme : & à l'ombre de ceste maxime ils font le triage des ceremonies, pour les choisir, ou refuser, selon leur bon plaisir, qu'ils sçauent fort bien tousiours reuestir de l'apparence du bon plaisir & honneur de Dieu. Et ainsi reiectent ils toutes les ceremonies de l'Eglise, qui ne sont faictes au moule & à la mesure de leur cerueau, principalement

Maxime d'abus pratexée des Ministres.

Triage d'orgueil.

ſi elles dõnent contre l'orgueil, ou cõtre la chair, cõme ſont les annexes de l'obeiſſance, de l'humilité, du ieuſne, de la chaſteté & autres ſemblables.

Nulle ceremonie receuable, qu'elle ne ſoit conforme à la parole de Dieu.

Or affin de ne conteſter ſans raiſon & bon fondement contre gens qui ayment mieux debattre la verité, que la croire, concedons leur que nulle ceremonie n'eſt receuable, qui ne ſoit conforme à la parole de Dieu, ſelon la maxime dont ils abuſent: à la charge de leur monſtrer que Dieu en a donné la puiſſance aux paſteurs de ſon Egliſe. En prouuant ceſt antecedent, nous aurons monſtré que les ceremonies, que l'Egliſe garde auiourd'huy, ſont ordonnées de Dieu, ou approuuées par luy : & ainſi n'auront ils ny fondemét pour appuyer leur opiniaſtreté, ny moyen de s'ayder contre nos ceremonies, de ceſte maxime de parade: & nous aurons dequoy leur dire qu'ils ſont ſans raiſon reprenans les ceremonies de l'Egliſe Catholique inſtituées auec bonne raiſon.

Que Dieu a donné puiſſance à ſon Egliſe d'eſtablir des ceremonies pour ſon ſeruice. Et du pourtraict de la religion pretendue reformée.

CHAP. VII.

Toutes natiõs ont eu foy de quelque diuinité.

LA raiſon nous apprend que la creãce de quelque diuinité eſt naturelle à l'homme, comme pareillement l'inſtinct d'honorer ceſte meſme diuinité auec ceremonie & religion. La ſainćte Eſcriture nous teſmoigne encor, que Dieu aucteur & promoteur de la nature a permis en toute loy à ſes enfans, de practiquer ceſt inſtinct, & d'eſtablir des loix & ceremonies pour ſon honneur & ſeruice, & que par exprés il en a laiſſé la puiſſance à ſes officiers en la loy de grace. Nous ſçauons que les premiers hommes preſenterent des ſacrifices à Dieu auec culte & appareil exterieur. Abel & Cain le firent : & ne faut pas doubter que leur Pere Adam ne le fit auſſi, encor que l'Eſcriture ne le ſpecifie pas, comme eſtant choſe ſuperfluë d'aſſeurer ce que perſonne ne pouuoit mettre en doubte. La meſme Eſcriture dict que le ſacrifice de Cain fut reiecté, pour nous inſtruire que la ceremonie exterieure ne peut eſtre de bonne odeur à la diuine maieſté, ſi elle ne procede d'vn bon cœur. Iacob ſans aucun exprés mandement de Dieu, mais ſeulement pouſſé de ceſt eſprit de deuotion, erigea vn autel à Dieu. La Vierge glorieuſe fit vœu à Dieu de perpetuelle virginité. Offices que Dieu monſtra à bonnes enſeignes auoir eu pour aggreables & chers. En la loy de Moyſe, encor que la plus part des ceremonies fuſſent commandées par expreſſe ordonnance de Dieu, il y en auoit neantmoins pluſieurs que les ſouuerains Pontifes auoyent eſtablies, comme la feſte de Iudith, & des Machabées, la benediction de l'agneau paſchal, la diſtribution du pain & du vin en icelluy, les obſeques des morts, & autres qu'on voit encor au Rituel des Hebrieux, leſquelles noſtre Seigneur non ſeulement ne reprint point, mais les obſerua luy meſmes : & affin de monſtrer que ce genre de ſeruice luy eſtoit aggreable, il vſa de ceremonies en pluſieurs choſes, comme quand il mondifia le ladre, le touchant de ſa main ; quand il guerit l'aueugle né, luy mettant de la bouë aux yeux; quand il reſuſcita Lazare, pleurant & criãt, *Lazare vien dehors* ; quand il enuoya le S. Eſprit à ſes Apoſtres, vſant de ſoufflemẽt ; quãd il prioit eſleuant ſouuentes-fois les yeux au ciel, flechiſſãt les genoulx, s'inclinant & ſe iectant en terre ſur ſa face : en telles & ſemblables actions il vſoit de ceremonies, & les approuuoit par ſon exemple. Il ordonna auſſi tous les Sacremẽs auec ceremonies d'actions & de choſes viſibles. C'eſt donc vn droict de nature, d'vſer de ceremonies, verifié par la practique de tous ceux qui ont tenu rang dés le commencement en la maiſon de Dieu, & par celle de ſon fils vnique eſtant venu en ce mõde: auquel temps il a reueſtu & amplifié ce droict naturel par vne puiſſance ſurnaturelle, qui s'eſtẽd nõ ſeulemẽt ſur les corps, mais auſſi ſur les ames, & n'a aucunes bornes, ny de la terre, ny du ciel. C'eſt quand il delegua ſes Apoſtres & diſciples, & en leur perſonne à tous ceux qui tiendroyent apres eux leur place, l'auctorité de remettre les pechez, & leur donna pouuoir ſans reſerue, de faire des loix & ſtatuts concernans ſon honneur & bien de ſon Egliſe, & obliger les hommes à l'obſeruatiõ d'icelles, ſur peine de peché mortel, c'eſt à dire, de commettre vn crime puniſſable de la mort eternelle. Ce fut quand il leur dict en general, *Prenez le S. Eſprit : les pechez que vous remettrez ſeront remis : & ceux que vous retiendrez, ſeront retenus*, Et ailleurs, *Tout ce que vous lierez en terre, ſera lié au ciel : tout ce que vous deſlierez en terre, ſera deſlié au ciel.* Et à S. Pierre en particulier, *Ie te dõneray les clefs du royaume des cieux : & tout ce que tu lieras en terre, ſera lié ez cieux : & tout ce que tu deſlieras en terre, ſera deſlié és cieux.* Puiſſance qui iamais n'auoit eſté donnée aux hõmes, iuſques à tant que Dieu faict homme eut eſleué noſtre petiteſſe au deſſus de la grandeur des celeſtes & diuins eſprits. Moyſe fut iadis de grãde auctorité en la vieille loy, mediateur entre Dieu & ſon peuple : mais ſon pouuoir eſtoit fort limité ; ſi bien qu'il ne faiſoit preſque rien, que Dieu ne luy commanda par le menu, comme vn maiſtre commande à ſon valet, & vn pedagogue à ſon petit diſciple. Auſſi eſt appellée ceſte loy, ſeruitude, & pedagogie, d'autant qu'elle n'eſtoit pas tant pour ordõner, que pour executer ce qui eſtoit ordonné, pour dreſſer l'enfance & ſeruice de ce peuple : au lieu qu'en la loy de grace le pere de famille eſtant venu en perſonne, a donné les clefs de ſa maiſon à ſes Apoſtres, & à leurs ſucceſſeurs, comme à maiſtres-ſeruiteurs, auec puiſſance abſoluë de faire & desfaire tout ce qu'ils iugeroient eſtre expedient pour le reglement de ſon royaume, & bien de ſes ſubiects. Parquoy ſi en la loy de nature, & en la loy de Moyſe, les hommes ont eu droict & auctorité d'eſtablir des ceremonies, combien plus en la loy de grace, où le pouuoit eſt donné ſans aucune limitation, auec les clefs en la main ? Or ceſte generale puiſſance ſuffit pour auctoriſer tout ce qui ſera faict en particulier, & ne faut autre expreſſe & ſpeciale parole de Dieu pour l'approuuer : tout ainſi qu'il n'eſt beſoing qu'vn Roy, ayant eſtabli vn iuge, auctoriſe par lettres particulieres, tous les iugemens particuliers qu'il fera. Nous voyons auſſi que Dieu donnant les loix à la nature, il n'a pas tout dit en particulier, ains ſeulemẽt en general :

Abel & Cain ſacrifierent. Adam. L'Eſcriture ne laiſſe de dire ce qui eſt manifeſte de ſoy.

Iacob Geneſ. 28.

Vœu de virginité de la mere de Dieu.

Pluſieurs ceremonies des Iuifs inſtituées par les paſteurs. Aux rituels des Iuifs.

Ioan 9. 6.

Ioan. 11. 43.

Ioan. 20. 20.

Le droict naturel annobli & amplifié par IESVS-CHRIST.

Puiſſance ſur les ames dõnée aux Apoſtres & à leurs ſucceſſeurs.

Qu'eſt-ce que commãder ſur peine de peché mortel.

Ioã. 20. 22.

Puiſſance de lier & de ſlier. Matth. 18. 18.

Les clefs du ciel à S. Pierre. Matth. 16. 19.

Iamais telle puiſſance ne fut dõnée, ny à Moyſe ny à nul autre.

Puiſſance donnée en la loy de grace, les clefs en la main.

Dieu donne la loy en general, & laisse la definition du parti. aux hommes.
Genes. 1. 11. 24. 20.
Exod. 20. 12.

par exemple, il dict en legislateur & createur, *Que la terre produise les herbes, & bestes : La mer les poissons*, laissant operer à la nature particuliere de chasque espece, selon sa vertu. Aussi quand il donna le commandement d'honorer le pere & la mere, il ne specifia pas la façon de deferer cest honneur, remettant cela à la discretion & decret des hommes, qui auec la prudence naturelle le determineroient. De mesme donc il a donné pouuoir general aux pasteurs de l'Eglise, disant, *Ce que vous lierez & ordonnerez en terre, sera ratifié au ciel* : remettant en leur main le reste. Et affin qu'ils n'ordonnassent rien contre son honneur, & le bien de ses membres, il leur a promis l'assistance perpetuelle de son S. Esprit, pour leur enseigner toute verité, & leur donner la lumiere, qui seroit necessaire, pour veoir les circonstances des temps, des personnes, des lieux, & faire de bonnes loix. Et ceste puissance a esté donnée, & ceste assistance promise, non à chascun en particulier, mais aux chefs & aux prelats, & corps de l'Eglise vniuerselle, affin de garder la conformité, euiter la confusion, & se tenir au conseil que donne S. Paul disant, *Que toutes choses se facent entre vous decemment, & auec bon ordre.*

Puissance d'ordoner. Matth. 16. 19.
Grace pour bien ordonner.
Omnia autem honeste, &c. 1. Cor. 14. 40.

Nous disons donc que les ceremonies ordonées par les Apostres & leurs successeurs legitimes, receuës & practiquées en l'Eglise Catholique pour le culte diuin, en l'administration des Sacremés, & specialement au sainct sacrifice de la Messe, sont diuines, sainctes, & de l'ordonnance de Dieu en leur source, & approuuées de Dieu en vertu de la puissance qu'il a donnée aux hommes pour les establir: & quiconque les obserue, obeyt à Dieu, & l'honore en icelles : & quiconque les mesprise, il mesprise Dieu, selon qu'il a dict à ses Apostres & disciples, *Qui vous obeyt, m'obeyt : & qui vous mesprise, me mesprise.* Que les Ministres donc quitent le cor de la maxime, dont ils se seruent à faulses enseignes, crians & cornans contre nos ceremonies, comme non ordonnées, ny approuuées de Dieu, & comme inuentions humaines. C'est contre les leurs qu'elle donne, qui n'estans ny successeurs des Apostres, ny enuoyez de Dieu, ordonnent & donnent à la volée, chascun à sa fantasie, de nouuelles façons de faire leur Cene, de baptizer, de prescher, de prier en public : & autant de païs, autant de sortes: autant de testes, autant de rouës. L'allemagne vse d'vne ceremonie, la Pologne d'vne autre : l'Anglois a la sienne, l'Escossois aussi : voire encor en vn mesme païs, ils sont diuers en diuerses villes, à Geneue, à Montauban, à la Rochelle, à Nerac, & ailleurs, chascun faict sa chascune à part : & en telle discordante diuersité paroit l'esprit de celuy qui n'ayme que confusion, & qui les a retranchez de l'vnion de l'Eglise, pour les faire sectaires de sa synagogue deschirée, & d'vne religion sans religion, sans ceremonie, sans ame, sans corps, & sans habits, n'ayant que le fauls titre de reformée: Ce qu'ils exprimetent tres-bien sans y penser, le permettant ainsi la diuine prouidence, par le pourtraict qu'ils firent de leur mesme religion l'an 1565. que Hierosme Hautin, entre autres, a prins pour la face des liures qu'il imprime, & en a paré celuy de du Plessis. C'est vne femme aux habits deschirez, à deux aisles, monstrant de la main gauche vn liure en l'air,

Qui vos spernit, &c. Luc. 10. 16
Varieté inconstante.

s'accoudant dessus vne croix, en laquelle pend vne bride, & ayant la mort soubs ses pieds: & la blasonnent par les vers, qui commencent ainsi,

Blason du pourtraict de la religion pretēdue reformée.

Mais qui es tu, dis moy, qui vas si mal vestue.
N'ayant pour ton habit qu'vne robbe rompue?
Ie suis religion, & n'en sois plus en peine,
Du Pere souuerain la fille souueraine.
Pourquoy t'habilles tu de si pauure vesture?
Ie mesprise les biens, & la riche parure.

Le reste suit à l'equipolent de ce sixain d'entrée. Ceste image fut commencée par Beze soubs le nom de vertu, & apres est deuenuë le vray pourtraict de leur religion pretenduë reformée; religion deschirée de dissensions; diuisée, aussi tost que venue, en sectes; petassée de vieilles heresies, sans ornement de ceremonies au dehors, & sans ame au dedans, comme la peincture qui la represente. Les aisles aux espaules, non pour voler au ciel, mais pour monstrer sa legiereté & inconstance, à fantasier tousiours nouuelles opinions, sans arrest. Tenant vn liure qui n'a rien d'escrit, sinon RELIGION CHRESTIENNE, que Hierosme Hautin a faict adiouster aux derniers pourtraicts reformez. Ce liure est porté en l'air vers le ciel, de la main gauche, comme leur doctrine en l'air, donnée d'vne mauuaise main, pour faire la leçon à Dieu qu'ils ne veulent croire, & abuser les hommes, que Satan faict perdre par eux; Accoudée sur vne croix, au lieu que nostre Seigneur veut que l'on la porte. La bride c'est l'instrument, duquel ils ont vn tres grand besoing, pour retenir leur intemperante liberté de la chair : mais ils n'en veulent point, sinon en peincture, & en papier : & ceste peincture en cor ils ne la portent pas eux mesmes, ny leur religion, mais la font porter à la croix, où elle pend, comme vne bride au croc. Finalement elle est plantée sur la mort: c'est son assiete, & sa base: religion engendrée de la mort, & mere de la mort: la mort est son commencement, & sa fin. Beze auoit donné à son image deux faces, à guise d'vn Ianus, & à force rasteaux: ce qui pouuoit estre laissé à ceste-cy, pour noter vne religion monstrueuse à deux visages, ne faisant que trauailler pour la terre, à la terre. Voila la religion imaginée de ceux, qui ne veulent point d'images de religion, qu'ils ont surnommée religion reformée : & ne se sont souuenus de luy reformer, au moins les lambeaux de sa robbe vieille, s'ils ne luy en vouloient faire vne neufue à ce qu'elle ne monstrat, comme elle faict, sa chair. Salomon nous a dōné des images de la Religion, & de l'Eglise de Dieu, tirées de bien autres pourfils, & depeinctes d'autres couleurs: car il nous la represente toute belle par excellence, & ornée de tres-riches & diuins habits. S. Iean la descrit, tantost soubs l'image d'vne dame reuestuë du soleil, couronnée d'estoilles, ayant la lune soubs ses pieds: tātost soubs la figure d'vne Hierusalem celeste, bastie d'or & de pierres precieuses, & parée d'ornemens, comme vne espouse au iour de ses nopces. Mais les Ministres faisans leur peincture, n'auoient pas le patron de tels artisans : c'est de celuy qui a tout deschiré, de qui ils ont prins l'inuention de leur religion desclurée.

La robbe deschirée.
Les aisles. Le liure
La croix.
La bride.
La mort.
In Cant.
Mulier amicta sole. Apoc. 12. 1. Cité celeste Apoc. 21. 10.

Diuerses sortes de ceremonies pour la celebration du sacrifice de la saincte Messe.

CHAP. IX.

LE droict vniuersel des ceremonies de l'Eglise Catholique estant asseuré, il est temps de venir à celles qui sont propres du sainct sacrifice de la Messe, & appliquer le sens du discours general au profit de nostre particuliere dispute : ce que nous faisons ainsi. Nous venons de prouuer que les ceremonies sont vtiles & necessaires aux actions importantes. Nous auons monstré aux liures precedens n'y auoir aucune action Chrestienne plus noble, plus importante, ny plus diuine, que le sacrifice de la Messe. Auec ces deux lumieres il est aisé à voir, que s'il y eut iamais action digne d'estre faicte auec l'arroy de toutes belles ceremonies, c'est la Messe : car où se feroiét les honneurs, sinon à la presence du Roy ? au festin du Roy ? où il repaist son espouse, du corps qu'il a donné en la croix pour la rachepter, & où il l'abbreuue du sang qu'il a respádu en la mesme croix pour la nettoyer, & la rendre admirablement belle ? Or comme en vn banquet de haut appareil on prend le lieu & le temps, & autres choses necessaires & conuenables, pour faire le tout auec decence & commodité, & sur tout preuoit-on à ce qui regarde les personnes qui s'y doiuent trouuer, & à ce qu'il conuient dire & faire : de mesmes l'Eglise Catholique a estabh les ceremonies du sainct sacrifice de la Messe selon le lieu, le temps, & les personnes. Pour le lieu, elle a choisi le temple, ou autre endroit sanctifié & dedié à telle action. Le temps est principalement le iour du dimanche & des festes, & l'heure du matin, depuis l'aube iusques à midi. Les personnes sont en premier lieu, les Prestres tenans la place du Sauueur au sacrifice : secondement ceux qui y assistent, sacrifians & offrans par le Prestre. Les ceremonies qui touchent le Prestre, sont de deux sortes. La premiere contient les ceremonies perpetuelles, comme qu'il soit issu de mariage legitime, qu'il soit choisi sans deformité, non seulemét spirituelle, mais encor corporelle ; qu'il soit oinct & consacré au seruice de Dieu, auec vœu de perpetuelle chasteté, instruict en la loy de Dieu & aux lettres, à proportion de son rang. La seconde contient les temporelles, qui touchent de plus prés l'action du sacrifice, comme sont, que voulant dire la Messe, il n'ait la conscience chargée d'aucun peché mortel ; qu'il sois à ieun, & en deuotion actuelle, ou tasche d'y estre selon son pouuoir ; qu'il soit paré de propres habits, & ait calice, corporail, lumiere, & autres choses necessaires. Les ceremonies qui touchent ceux qui y assistent, comme sacrifians à Dieu à leur façon, par l'office du Prestre, sont qu'ils ne soyent point excommuniez ou interdicts, qu'ils soyent deuots & attentifs, & suiuent d'esprit & de cœur le train du Prestre sacrifiant ; qu'ils ayent aussi la conscience nette, nommément s'ils veulent communier. Il y a d'autres ceremonies, qui appartiennent ensemblement au sacrificateur & au sacrifice, comme sont les paroles qu'il faut dire, & les actions qu'il faut faire en la Messe : de toutes lesquelles nous dirons quelque chose, mesmement de celles qui sont plus importantes, & plus debattues par les Ministres.

Le plus noble acte Chrestien, la Messe.

Le lieu pour dire la Messe, lieu dedié & sáctifié. Le temps. Les Prestres.

Qui touchent le Prestre. Legitime. Sans deformité. Oinct. Vœu de chasteté. Instruict. Les ceremonies particulieres.

Qui touchent ceux qui assistent.

Des temples & vaisseaux sacrez pour le sacrifice de la Messe. Mensonges & contradictions des Ministres & de du Plessis.

CHAP. X.

QVand les Ministres ne veulent estre estimez du tout ignorans & aueugles, ils n'osent pas nier qu'aussi tost que l'Eglise a esté affranchie de l'oppression des tyrans & Payens, elle n'ait eu par tout l'vniuers des temples & lieux honorables & magnifiques, destinez pour receuoir la commune assemblée des Chrestiens, & faire dignement le diuin seruice : & par leur confession condamnent la doctrine, qu'ils ont donnée au commencement de leur pretenduë reformation, de renuerser les Eglises. Et les masures des Eglises, que les gens de bien voyent les larmes aux yeux, en autant d'endroicts de l'Europe, que la rage de ceste heresie a ietté ses feux, donnent tesmoignage de l'antique pieté de ceux qui auoient faict bastir les temples, & de l'impieté non ouye, de ceux qui les ont barbarement demolis, & plus barbarement que iadis les Donatistes, furieux heretiques en tels rauagemens, comme entre autres leur reproche Optatus Mileuitain, que nous auons cité ailleurs, & citerons encor icy, pour leur en rafreschir la memoire. *Qu'est-ce*, leur dict il, *autre chose, l'autel, que vous rompez, que le siege du corps & sang de* CHRIST ? Et vn peu apres, *Que vous auoit faict Dieu, qui estoit en ce lieu inuoqué ? En quoy vous auoit* IESVS-CHRIST *offensez, duquel le corps & sang habitoient là par certains internalles de temps ?* Et plus bas, *Vous auez rompu les calices, qui portoient le sang du Sauueur.* Les Ministres prendront, s'il leur plaist, cest aduertissement pour eux. Or tout ce qu'ils ont à contrepeser contre nos temples & ornemens d'iceux, c'est mordre & censurer, ou la magnificence des bastimens & vaisseaux de l'Eglise, ou la ceremonie, de laquelle on vse pour les consacrer & benir. Les Centuriateurs reprennent Constantin, dequoy il fut trop liberal & somptueux à bastir & orner des temples, & disent que les Euesques l'en deuoient diuertir. Ils ne sont pas en leur censure mediocrement iniques & impudens : car ils condamnent vn Empereur d'vne chose saincte, & veulent faire, en mauuais disciples, la leçon à ceux qui l'ont faicte à des plus sages qu'eux, & la font encor, il y a plus de douze cens ans. Caluin aussi en la preface de son institution taxe la splendeur des vaisseaux de l'Eglise, & ailleurs les ornemens superflus des temples, c'est à dire, tout ce qui ne rit aux yeux de son iugement reformé. Mais du Plessis est le plus rude de tous en ce poinct : car il appoincte la plume en gendarme courroucé, & la roidit tant qu'il peut, pour bien grauer cest abus pretendu, & d'vn stile autant acceré, que porte sa meilleure trempe, tasche de monstrer que soubs l'empire de Constantin, qui edifia des temples par toute la Chrestienté, & les enrichit de plusieurs beaux dons, rentes, & priuileges, toutes sortes d'abus entrerent en l'Eglise, *L'orgueil*, dict-il, *du monde, les vanitez, les superfluitez, les affections, les imperfections, les infections mesmes du monde.* Et amplifie en cest endroict fort elegamment son theme, voulant prouuer que toutes les supersti-

Téples magnifiques en l'Eglise aussi tost apres les Tyrans.

Temples ruinez par le conseil des Ministres.

Optatus Mileuitain l. 6.

cy dessus l. 3 c. 26.

Constátin reprins mal à propos. Centur. 4 c. 3. col. 76

Caluin en l'epi. de son instit. & l. 4 instit. c. 5. §. 18.

Du Plessis l. 1 c. 4. p. 49 & 50.

tions des Iuifs & des Gentils, se fourerent en la maison de Dieu. Si bien qu'au lieu que les historiens Ecclesiastiques nous ont depeinct l'Eglise d'alors, vne Eglise Chrestienne victorieuse des Iuifs, des payens, & des tyrans: vne espouse captiue, deliurée du ioug des Pharaons, sortie des tenebres de persequutions, iouissant en paix de la terre promise, souds le regne de son vray Salomon IESVS-CHRIST: luy au contraire nous represente vne monstrueuse & infame putain, grosse de tous les abus, superstitions & abominations des Iuifs, & peuples idolatres: & se monstre, ou les Ministres par luy, en ce lieu, si en aucun autre, exorbitant en mensonges, en contradictions, & en calomnies. Ses mensonges sont manifestes, premierement parce que ne pouuant auoir sceu ce qu'il deuoit dire de l'estat de l'Eglise, sinon par le rapport des historiens Catholiques, il n'en cite pas vn, qui luy puisse estre plege. Ce qu'il deuoit necessairement faire en vn si nouueau paradoxe, & en vne si ardente amplification, mesmes addressée à Messieurs de l'Eglise Romaine, qu'il sçauoit bien ne croire pas en homme de sa robbe, sans tres-bonne caution. Ioinct qu'il a de coustume de franger & remplir les marges de citations, & le plus souuent en choses petites, & icy en vn poinct tres-important il les a laissées toutes blanches, ne mettant en trois pages & demie, que deux meschans mots Grecs, ἢ πολυθεότης, ἀθεότης, rareté qui ne se voit en aucun autre endroit de son œuure: lequel defaut nous donne vn tres-certain argument, que tout ce qu'il dict en ces trois pages contre les temples & ceremonies de l'Eglise, sont autant de mensonges battues en la forge de ses protecolles & sienne: & combien en y a il?

Mensonges forgés par les Ministres.

Multitude de Dieux Atheisme.

Secondement toute l'antiquité des historiens le refute, qui ont couché par escrit l'histoire Ecclesiastique de ce temps là, Eusebe, Sozomene, Ruffin, l'histoire tripartite, & autres escriuains fideles & doctes qui marquent tous d'vn accord l'Eglise, comme la plus entiere en saine doctrine, la plus florissante en œuures pieuses, la plus heureuse en Docteurs & Prelats, qu'elle eut esté depuis le temps des Apostres. Oyons Eusebe pour tous, parlant de l'estat de l'Eglise du temps de Constantin, à la difference de ce qu'elle auoit esté du temps des tyrans, *Estant*, dict-il, *la paix rendue par la vertu de ceux, qui commandoyent, on voyoit aux Eglises le culte diuin & legitime gardé: les Prestres gens sacrez faisoyent librement leurs offices, les ornemens des Eglises estoyent honnestes. Icy on oyoit louer Dieu par pseaumes & celestes cantiques: la on voyoit parfaire & administrer les Sacremens de la secrette & salutaire passion, par diuins & mystiques seruices & sacrifices. Et tout le monde, hommes & femmes, petits & grands, prians & rendans graces de tout leur cœur & en grande ioye d'esprit, honoroyent Dieu aucteur de tous ces biens.* Voyez vous si l'Eglise estoit telle, que nous peinct du Plessis? Le mesme Eusebe dict autant de loüanges de Constantin, qu'on peut dire d'vn sainct Monarque. & le Calendrier des Grecs le marque pour sainct. Et n'y a aucũ historien de ce temps, qui n'escriue tres-honorablement de luy: comme aussi il le merite. Et tous parlent si apertement de la felicité de l'Eglise, & de la pieté de ce prince, qu'il est impossible au lecteur d'ignorer, ou de cacher ce qu'ils dient, & veux-ie croire que ceste grande clarté & constant accord a osté le courage à du Plessis, d'entreprendre de les falsifier à sa mode, pour les faire parler en Allemand, quoy que hardi entrepreneur en cela: estimant plus facile de donner vn dementi confus à la verité que de trouuer matiere pour parer son mensonge.

L'Eglise florissante en doctrine & bonnes mœurs du temps de Constantin. Euseb. Sozom. Ruff. L'estat de l'Eglise au temps de Constantin. Euseb. l. 10. c. 5. Exemp. grac.

Constantin loüé par tous les historiens, marqué comme sainct au Calendrier des Grecs.

Troisiesmement le Concile de Nicée tenu au temps de Constantin monstre apertement, que du Plessis a prins le salpestre de son exaggeration foudroyante d'vne mine de faulseté. En ce Concile se trouuerent trois cens & dixhuict Euesques, assemblez pour resister à la faulse doctrine d'Arrius, vn des plus subtils & des furieux heretiques, qui aye faict iamais flotter la nacelle de S. Pierre. Or comment est il possible qu'auec tant de lumieres, tant de docteurs & prelats, tant de saincts personnages, si zelateurs du nom Chrestien, si ennemis de l'impieté Iudaïque & superstition des payens, les tenebres, l'ignorance, le Iudaïsme, le paganisme, & l'idolatrie se fussent fourrez dans l'Eglise, à si grand foule, que ce bon Capitaine nous dict? Il escrit vn peu deuant que *le seruice diuin entre les Iuifs auoit demeuré en son entier, repurgé de toute idolatrie, autant que iamais au parauant, lors que nostre Seigneur vint*, c'est à dire, deux mille & tant d'ans depuis Moyse. Et comme ose-il dire, & auec quelle apparence de verité, que l'Eglise, qui a receu tant de belles promesses de l'assistance du S. Esprit, plus que la Synagogue, apres auoir si vaillamment resisté aux assauts des Iuifs & payens, & à la cruauté des tyrans, se fut si laschement laissée soüiller des superstitions Iudaïques & payennes, en pleine paix, & en la sauuegarde des Monarques Chrestiens, & en si peu de temps, en moins de vingt cinq ans? Et ce sont ces mensonges.

Le Concile de Nicée celebré du temps de Constantin de 318. Euesques.

Du Pless. l. 1. c. 3. p. 38.

Iamais ne fut dict à la synagogue, que les portes d'enfer ne preuaudroyent contre elle.

Ses contradictions ne sont pas moins claires. Il faict l'Eglise telle que nous venons d'ouir, & toutesfois il loue souuent ailleurs ce Concile de Nicée sur tous autres: laquelle loüange ne peut estre veritable, estant l'Eglise d'alors telle qu'il nous la depeinct: car ou tous ces prelats estoyent miserables & ignorans, ou s'ils composoyent vn celebre Concile, comme il dict, l'Eglise estoit tres-bien assistee. Il contredict aussi à la doctrine de Caluin & des plus grands Rabbins de sa secte, qui disent que l'Eglise demeura en sa naïsue pureté les cinq premiers siecles. Or le regne de Constantin fut sur les premieres années du quatriesme, commençant l'an trois cens & six. Elle demeura donc entiere plus de huict vingts ans apres luy. Comment donc dict du Plessis, qu'elle fut grosse du monde, c'est à dire des superstitions des Iuifs & payens, au commencement de ce regne? Et comment accordera il la doctrine de son grand maistre auec celle qu'il forge icy? En ce mesme lieu il appelle bons ces Empereurs, & dict qu'ils paroyent l'Eglise des ornemens des Gentils, entant qu'ils pensoyent le pouuoir faire sans preiudice de la foy: & apres il les condamne de ce qu'ils faisoyent. Si sans preiudice de la foy ils ornoyent l'Eglise, en quoy les condamne-il? comment escrit il qu'ils remplissoyent l'Eglise de superstitions des Iuifs & payens: Car telles superstitions donnent manifestement contre la foy: & ces Empereurs le deuoyent cognoistre, ou ils

Contradictions de l'aduersaire.

La doctrine de l'Eglise entiere selon Caluin les 500. premiers ans. Calu. l. 4. c. 2. sect. 3. instit. & en l'epist. à Sadolet. Constantin le grand commença à regner l'an 306.

C'est condamner l'innocence.

n'estoyent pas Chrestiens. Il escrit donc des choses contradictoires, disant qu'ils pensoyent faire ce qu'ils faisoyent, sans preiudicier à la foy, & qu'ils introduisoyent des ceremonies apertement contraires contre la foy. Venons aux calomnies iectees sur les mesmes Empereurs & Docteurs de l'Eglise.

Calomnies des Ministres & de du Plessis contre les Empereurs & Docteurs Chrestiens sur le subiect des ceremonies, & la splendeur de l'Eglise : Et en quoy il est loisible d'imiter les Iuifs & Payens.

CHAP. XI.

POur les calomnies, combien en disent les Ministres icy par la plume de du Plessis, & combien atroces, contre toute ceste saincte antiquité des Prelats & Empereurs Chrestiens, premiers fondateurs de la splendeur de la Chrestienté? Il les accuse comme ayant esté plus curieux de l'exterieur des Iuifs & Gentils, que de l'interieur de la pieté. C'est vne mensonge manifeste, & vne accusation tres-inique, c'est à dire vne grosse calomnie : car toute calomnie est composee de ces deux qualitez. C'est donc vne grosse calomnie: car ces bons peres au contraire trauailloyent à tous efforts à dresser les Chrestiens à l'esprit, & les ramener de l'escorce de la loy Iudaïque, à la moëlle de la loy de grace, & monstrer que celle-là consistoit en ombres & figures, & ceste-cy en lumiere & solidité: estans au reste tres-conscientieux à ne prendre rien des Iuifs, qui contrariat à l'interieur de la foy : tesmoings en sont leurs sermons, leurs exhortations, & tous leurs escrits, qui n'inculquent rien plus souuent, que la loy d'amour interieure, que le sens spirituel des figures Iudaïques : tesmoings leurs ordonnances, & en special celle du samedy Iudaïque changé au dimanche, & celle du iour de la pasque des Iuifs, au dimanche d'apres la quatorziesme lune. Choses qui pouuoyent sembler indifferentes: toutesfois pour ne symboliser auec les Iuifs, ils ne voulurent point prendre pour la feste ordinaire de l'Eglise le iour du sabbat, mais du dimanche, ny celebrer la pasque au quatorziesme iour de la lune, comme les Iuifs, mais le dimanche ensuiuant: & alla ceste conteste si auant, qu'elle fut vne des causes, pourquoy le premier Concile de Nicée fut assemblé, tant estoyent les Prelats scrupuleux à tenir les ceremonies Chrestiennes esloignees de celles des Iuifs. Mais quelles ceremonies à prins l'Eglise des Iuifs? Mange elle l'agneau paschal des Iuifs, & comme les Iuifs ? Faict elle les pains de proposition de des Iuifs? Garde elle la circoncision des Iuifs? la neomenie des Iuifs? l'abstinence de chair de porceau, & d'autres bestes appellees immondes par la loy des Iuifs? Met elle sur les autels les veaux, les taureaux, les pigeons, & autres choses semblables pour les sacrifier, comme les Iuifs ? Que n'a du Plessis produict quelqu'vne de ces ceremonies Iudaïques, ou payennes, qu'il dict en blot & en mensonge confus, auoir esté introduictes en l'Eglise? Ce sont les temples & habits sacerdotaux, dira il auec les Ministres, qu'on a transferé en l'Eglise. Et ie respons que luy, & les Ministres se sont abusez, & qu'ils abusent les simples leur donnant entendre que tout ce que faisoyent les Iuifs & Payens, est maintenant Iuif & Payen, c'est à dire prophane, & non imitable par les Chrestiens. Car les Iuifs & Payens auoyent beaucoup de choses naturelles & morales, que l'on imite, non seulement sans reprehension, mais encor auec pieté. Les Iuifs lisoyent la bible, chantoyent les pseaumes de Dauid, payoyent les dixmes, crioyent au sacre des Roys, VIVE LE ROY: les Chrestiens le font aussi: en sont ils Iuifs pour cela ? Quitteront ils le chant des pseaumes, & la lecture du vieil testament, pour ne sembler Iuifs ? Les payens, comme les Iuifs, croyoyent qu'il y auoit vn paradis, vn purgatoire, & vn enfer : les Chrestiens le croyent aussi. Les Iuifs & payens faisoyent beaucoup d'actions bonnes en leur nature (combien que la façon & intention ne fut pas tousiours bonne) comme sont faire iustice, honorer son pere & sa mere, garder la foy de mariage, esleuer les enfans à la vertu, & en somme tout ce qui est compris au decalogue : ne sera il pas loisible aux Chrestiens de les imiter ? Seront ils estimés Iuifs, & payens, s'ils font ce que la raison & la nature leur enseigne ? Seront ils Iuifs & payens pour auoir deux pieds, deux yeux, comme les Iuifs & payens ? Faudra il qu'ils se coupent les pieds, & se creuēt les yeux, pour ne ressēbler aux Iuifs & payens ? Et s'ils ne sont pas payens, ou Iuifs, pour auoir ces membres communs auec eux, pourquoy le seront ils pour ensuiure la loy de nature auec eux, és actions susdictes ? Et puis que du Plessis escrit, *Qu'vn bon Iuif n'est autre chose, qu'vn Chrestien entendant en foy le Messias* IESVS-CHRIST: *Vn Chrestien pareillement, vn vray Iuif de la semence & foy d'Abraham*, pourquoy reprend il les Chrestiens, s'ils prennent quelques choses des Iuifs, & s'ils les ont communes en la foy de IESVS-CHRIST, en la loy de IESVS-CHRIST, & pour l'honneur de IESVS-CHRIST ? Sera ce pieté d'estre Iuif, selon du Plessis, & ne sera il pas loisible d'imiter aucunement le Iuif, mesme en choses naturelles ? Certes si les Ministres tiennent ceste maxime, que du Plessis publie en leur nom icy, & s'ils ne veulent rien faire de ce que naturellement les payens & Iuifs ont faict en leur loy, ils sont pires que les Iuifs & payens: car ils ont perdu la lumiere de la nature, & font vne religion de tenebres, d'impieté & de confusion: vne religion sans fondement, & sans loy: car la loy de nature est donnée de Dieu, comme fondement de toute religion. Que s'ils confessent qu'on peut & doit garder semblables actions, & les dresser au seruice de Dieu, qu'ils confessent aussi, que ces Empereurs & que l'Eglise ont bien faict d'edifier des temples, d'auoir des habits sacerdotaux, & autres ornemens du culte diuin, encor que les Iuifs & payens en eussent eu : car en cela ils n'ont pas ensuiui les Iuifs, ny les payés, en choses Iudaïques & payennes, mais ont vsé du droict naturel en choses naturelles & morales. Et comme les Iuifs firent bien & selon Dieu, d'appliquer l'or & l'argent d'Egypte pour la fabrique & ornemens de l'arche d'alliance, Iosué l'anatheme de Hierico au Seigneur, & Salomon l'or d'Ophir, & le bois de Tyr & du Liban, pour l'edifice & parement du temple : aussi faisoyent

Les Peres ont esté tres-conscientieux à n'imiter les ceremonies Iudaïques.

Conteste de la festé de Pasque. Euseb. l. 3. c. 25. Epipha. haeres. 70. Epist. ad Const. apud Euseb. l. 3.

La loy Chrestienne ne tient aucune ceremonie purement Iudaïque.

Quelles choses des Iuifs & payens on peut imiter.

Actions morales loüables par tous.

Plusieurs choses des Iuifs & Payens communes auec les Chrestiens. Du Pless. l. 3. c. 3. p. 31.

La loy naturelle fondemēt de religion.

L'or d'Egypte. Exo. 12. 35. pour les ornemens. Exo. 25. 2 Iosué 6. 17 Tyr. 3. Reg. 9. 11. Ophir 3 Reg. 2. 18. 22. 49 2 Paral. 8. 10.

sainctement ces Empereurs, de prendre les materiaux de la nature, encor qu'ils se trouuassent parmi les Iuifs & payens, & de tirer l'or, l'argent, le velours, le satin, les perles & pierres precieuses, pour en eriger des temples à Dieu, & orner les autels de Dieu. Et si c'est vne chose saincte, de donner vn bon vsage à vne chose inanimée naturelle, pourquoy estimera on mauuais, de tirer à vne bonne fin les vertus naturelles des Iuifs & payens? Faudra il detester la iustice, la philosophie, la medecine, la peincture, & les autres sciences, & arts, parce que l'vsage en estoit entre les Iuifs & Payens? Faudra il aussi reiecter les temples, & les ornemens d'iceux, parce qu'il y en auoit parmi les Iuifs & Gentils? l'exemple de l'escriture ne nous enseigne pas cela, comme nous venons de prouuer, ny les liures des saincts Peres encor, comme il est aisé à monstrer. S. Augustin le monstrera vn pour tous, le quel respondant aux censeurs & resueurs de son siecle, portans la teste aussi vuide & aussi haute que les Ministres en ce poinct, escrit en ces termes en quelque lieu, *Il ne faut pas detester la virginité des Nonains, parce qu'il y a eu iadis des vierges Vestales, ny condamner le sacrifice des anciens Peres, parce que les Gentils en faisoyent.* Car encor que l'vsage de certaines choses nous semble estre commun auec les payens, comme de boire & de manger, de l'habitation, des habillemens, lauemens, & semblables: neantmoins il est different, parce que la fin du Chrestien & payen est diuerse. Et ailleurs, *Moyse*, dict-il, *auoit prins l'or, c'est à dire la science des Egyptiens, estant iceluy, comme dict l'Escriture, versé en toute sorte de sapience des Egyptiens.* C'est donc vne saincte prudence, de sçauoir conuertir à vne bonne fin les richesses, dont vsoyent, ou encor mesusoyent les Iuifs & payens: & estimer que les Chrestiens ne doiuent rien faire de ce que ceux-là ont faict, c'est ignorer la nature des choses, & la splendeur de la loy de grace, qui peut vser de toutes choses à bien, selon que dict l'Apostre des enfans de Dieu, & sçait mettre difference entre ce qu'il faut imiter, & ce qu'il faut reiecter. Elle sçait que les ceremonies, les sacrifices, & Sacremens des Iuifs, qui figuroyent le Messie futur, sont abolis par la venue de IESVS-CHRIST, comme les ombres de la nuict à la presence du Soleil: & toutes ces ombres elle fuit. Elle sçait qu'il ne faut vser des façons de faire des payens au culte diuin, qui contrarient à la foy, qui destruisent la pureté Chrestienne, comme obseruer les iours, faire des natiuités, mesurer les mysteres de la foy auec la raison humaine, offrir des sacrifices aux pierres, à la multitude des dieux, & actions semblables, qu'elle condamne comme crimes, & en punit les criminels. C'est donc vne calomnie pleine d'iniquité & d'ignorance, d'accuser ces saincts Docteurs, & Empereurs, comme prophanes imitateurs des Iuifs & Payens, dequoy ils bastissoyent des temples, & vsoient des ornemens & habits sacerdotaux.

S. Aug. l. 10 cont. Faust. c. 21.

S. Aug. l. 2. de doct. Christ. c. 40.

Diligentibus Deum omnia, &c. Rom. 8. 28.

Les ceremonies des Iuifs non imitables.

Les Ministres imitateurs des Iuifs & Payens en choses Iudaiques & Payennes.

CHAP. XI.

CE sont les Ministres, qui sont Iuifs, & font Iuifue la loy Chrestienne, enseignans qu'elle n'a rien de plus que la Iudaique; que ses Sacremens n'ont non plus d'efficace que ceux de la Synagogue: que nostre Eucharistie est aussi bien figure que la manne, que l'agneau paschal, & les autres ombres des Iuifs, & que ces ombres Iudaïques contenoyent aussi bien la verité du corps du Sauueur, que l'Eucharistie qu'il a instituée: enseignans de plustost donner le nom des Iuifs aux enfans qu'ils baptizent, que le nom des Chrestiens, de prendre plustost le nom de Moyse, Iacob, Isaac, Abraham, & semblables, que de Iean, Barthelemy, André, & autres noms des Apostres, & Saincts du nouueau testament: qui seroit chose indifferente, faicte sans affectation, mais qui est en eux vice de superstition maligne, parce qu'ils le font à dessein, pour rongner d'autant la memoire des Saincts de Iesus-Christ, qu'ils ne veulent honorer, & veulent faire reuiure le vieil testament en leurs enfans, comme les Iuifs d'auiourd'huy aux leurs. Ce sont les Ministres, qui induisent & enseignent à iudaïser, disans que les Prestres Chrestiens doiuent auoir femme, comme les Prestres Iuifs, qu'on peut quiter sa femme adultere, & se remarier à vne autre, selon le diuorce des Iuifs; qui haissent la croix de IESVS CHRIST, comme les Iuifs; qui brisent les images des Saincts, comme les Iuifs; qui ne reçoiuent aucuns liures de l'Escriture pour canoniques, sinon à la regle des Iuifs: qui ne chantent rien en leurs temples: sinon le vieil Testament, comme les Iuifs. Cecy est vrayement iudaïser és ceremonies & en la doctrine des Iuifs, & d'autant raualer la foy de IESVS-CHRIST.

Les Ministres Iuifs en la doctrine des Sacremens.

En l'imposition des noms.

Au mariage des Prestres.

Contre les images.

Aux liures canoniques.

Aux choses qu'on chante.

Ce sont les mesmes Ministres, qui introduisent au Christianisme la folie & l'orgueil des Philosophes Payens, mesurans à la regle de la philosophie les Mysteres de la religion, nommeement le S. Sacrement de l'autel: auquel ils debattent la presence du corps du Sauueur, non par les Escritures, qui sont apertement contre leur folie, mais par la science des philosophes voisine de leur folie. Car comme nous auons monstré, leurs plus forts argumens sont, qu'vn corps ne peut estre en mesme temps en diuers lieux, qu'il ne peut estre present sans occuper place, sans estre senti, & autres semblables raisons tirées, non de la raison, mais de la presomption humaine. Comme si la puissance de Dieu ne pouuoit faire, sinon ce que la philosophie enseigne, ou que les philosophes peuuent comprendre; & comme si nostre foy estoit appuyée à l'auctorité de la philosophie, & non de la parole & auctorité diuine. Ce sont donc les Ministres, qui sont mauuais philosophes: ou ils doiuent estre Chrestiens reglans mal à propos leur doctrine par la philosophie, & transformans en folie humaine, la sagesse de la foy. Et en eux continue fort bien l'esprit de leurs vieux ancestres, qui philosophoyent aussi desastreusement qu'eux: Et en eux est fort bien verifié ce que dict Tertullien & autres anciens Peres, que les philosophes sont les patriarches des

La philosophie regle de la foy des Ministres.

Voy le second liure.

Les philosophes Patriarches des heretiques. Tertull. l. aduers.

Hermog. c. 8. *La philosophie, l'ame de l'heresie l. 1. aduers. Marcion.* *La philosophie chambriere de la Theologie.*

heretiques, & la philosophie l'ame de l'heresie: non que la vraye philosophie soit à condamner, ny les bons philosophes à mespriser, mais le mauuais vsage de la philosophie, & les philosophes qui la veulent faire maistresse de la religion Chrestienne, au lieu qu'elle n'en doit estre que la chambriere. Tels philosophes sont les Ministres, n'ayans rien au reste de philosophie, ny de commun auec les vieux philosophes, que l'orgueil & l'opiniastreté.

Accusatiõ de du Plessis sur le langage des Peres. l. 1. c. 4. p. 51.

En second lieu du Plessis accuse le langage des anciens Peres, comme ayans vsé de mots impropres & figurez, *& appelle à l'imitation des Iuifs,* dict-il, *les seruices de l'Eglise, immolations, oblations, sacrifices; la table du Seigneur, son autel: la commemoration de sa mort, sa saincte cene: le sacrifice de l'autel, vne saincte hostie; les Euesques & pasteurs, sacrificateurs; les Diacres, Leuites: lequel langage auroit esté cause de grands abus.* Il confesse au moins pour nous, que tous les anciens Peres ont vsé d'vn langage, qui tesmoigne la verité de nostre foy du sacrifice de la Messe & Sacrement de l'autel: mais n'ayant autre argument pour opposer à la verité, il dict que ces Peres ont esté, ou imprudens, ou ignorans, ou tous les deux ensemble, d'auoir abusé de ces mots, baptisans les actions & choses Chrestiennes autrement qu'il ne falloit, & partant que ce qu'ils appellent sacrifice, ou autel, ne l'estoit pas. A laquelle accusation ie respondray premierement, qu'elle passe les limites de modestie, & qu'au surplus elle accuse l'accusateur, des crimes dont il charge les accusez.

Sans modestie.

C'est estre trop grand censeur & reformateur de langage, & par trop presumer de soy à vn gendarme, de vouloir apprendre à parler tous les anciens docteurs: c'est se faire mocquer à credit. Car qui croira à ceste censure, & qui ne s'en rira? Qui croira, & mesme sans preuue, qu'vn homme de guerre sçache mieux comment & auec quelles parolles il faut parler en l'escole Chrestienne des mysteres sacrez, que S. Martial, S. Clement, S. Ignace, S. Denys, S. Iustin martyr, S. Irenée, S. Cyrille de Ierusalem, S. Epiphane, S. Basile, S. Gregoire de Nazianze, S. Gregoire de Nysse, S. Athanase, S. Cyrille d'Alexandrie, S. Chrysostome, S. Damascene, Theodoret, Eusebe, Tertullien, S. Hilaire, S. Ambroise, S. Hierosme, S. Augustin, S. Leon, S. Gregoire le grand, S. Anselme, S. Bernard, Beda, Euthymius, bref que tous les docteurs Grecs & Latins, & que les saincts Conciles, & nommément celuy de Nicée, cy-dessus citez, qui ont vsé du langage que du Plessis reprend?

Accusatiõ contre la verité. *Les Peres tres soigneux à n'vser du langage des payens en choses doubteuses.* *Ils vsoyent rarement du mot de temple.* *Eglise pour temple.* *ὁμοούσιος consubstantiel,*

Si ceste accusation & censure est contre la modestie, elle ne l'est pas moins contre la verité. Car les Peres ont esté tres-soigneux de fuir aussi bien la façon de parler des Iuifs & Payens, où il y auoit danger, que leur façon de faire. Si bien qu'au commencement ils vsoyent rarement du mot de Temple, parce qu'il estoit vsité entre les Iuifs & Payens, & mettoyent en son lieu Basiliques, c'est à dire, maisons royales, memoires des martyrs, Eglises: lequel dernier est presque seul demeuré. Et quand vn mot par son ambiguité estoit dangereux, ils n'en eussent vsé pour tout le monde: Tesmoing en est le mot ὁμοούσιος, CONSVBSTANTIEL, qu'ils ne voulurent iamais quiter, & le mot ὁμοιούσιος, DE SEMBLABLE SVBSTANCE, qu'ils reiecterent tousiours. Que

ou de mesme substance. *ὁμοιούσιος de semblable substance.*

s'ils eussent estimé qu'en la loy de grace la Messe n'eut esté vray sacrifice, les autels vrays autels, les Prestres vrays sacrificateurs, est il possible qu'ils eussent si constamment vsé d'vn langage impropre, sans iamais en aduertir leurs auditeurs? qu'ils eussent esté si disetteux de mots, qu'ils n'en eussẽt peu trouuer qui proprement, & sans danger d'erreur, eussent expliqué les mysteres de nostre foy? que reprend donc du Plessis en ce langage? Mais que ne reforme il plustost celuy des Ministres, & nommément de Theodore de Beze, qui vse des mots *Icona, Diua, Heroes,* & semblables, à l'imitation des Payens, & qui faict reuiure les faux dieux, & les vieilles idoles, par leur nom, en la maison de Dieu?

Calomnies des vieux Iuifs & Payens contre l'Eglise Catholique, renouuellées par les Ministres & par du Plessis, & refutées par la response des anciens Peres.

CHAP. XII.

Finalement du Plessis accuse ces Peres & ces Empereurs, cõme ayans introduict plusieurs Dieux en bastissant des temples, *Les Gentils,* dict-il, *auoyent vne multitude de dieux: à tous iceux ils auoyent basti des temples, fondé des autels & sacrifices. Se restraindre tout à coup au seruice d'vn seul Dieu, vn Dieu tout esprit, vn seruice tout spirituel, gens charnels & abbrutis apres les pompes & ceremonies, apres le bois & la pierre, la prudence humaine le trouuoit scandaleux & imprudent.* En fin il conclud que ces bons peres, pour s'accommoder aux Payens, & les attirer à la foy, *trouuerent doux de trãsformer les dieux des payens, en Saincts, les deesses, en Sainctes, de mettre nos Apostres & Martyrs en leur place: en somme introduirent le Iudaisme & le paganisme en l'Eglise, leurs ceremonies, vanitez, opinions anticipées en la doctrine.* Et voila le suc des deux mots noirs qu'il a plaquez à ceste marge blanche, ἡ πολυθεότης, ἀθεότης, *multitude de dieux, & atheisme.*

Faustus heretique vsoit de mesme langage que du Plessis icy, contre l'Eglise Catholique. S. Aug. l. 20. cont. Faust. c. 21.

Ceste derniere charge est la plus iniurieuse, & la plus atroce de toutes: car elle accuse de folie, d'imprudence, de superstition, de sacrilege, & d'idolatrie tous ces saincts Peres, & premiers Empereurs Chrestiens, & renouuelle la reproche & calomnie des vieux Iuifs, qui appelloyent les Chrestiens idolatres, parce qu'ils honoroyent les Saincts, bastissoyent des temples à Dieu en leur memoire, & pour les mesmes causes que du Plessis marque icy, comme tesmoignent apres Eusebe, S. Augustin, S. Hierosme, Theodoret, & autres anciens Peres.

S. Hierosm. l. 18. com. in Isa. c. 65. *S. August. l. 20 cont. Faust. c. 21.*

S. Augustin escriuant contre Fauste, parle ainsi, *Car ce que Fauste calomnie en nous, de quoy nous honorons les memoires & Eglises des Martyrs, disant qu'en ce faisant nous auons conuerti les idoles en nos Martyrs, ne m'esment pas tant à le refuter, qu'à monstrer qu'il est tombé sans y penser, à l'opinion des poëtes payens,* &c. Du Plessis faict icy le personnage de Fauste vieil heretique, & obiecte le mesme pour les Ministres, que celuy-là pour les Manicheans, contre l'Eglise de Dieu.

Calõnies des Iuifs Samaritains & heretiques sur les Chrestiẽs.

S. Hierosme aussi, *Tels sont,* dict-il, *les Samaritains, les Iuifs, & tous les heretiques enuers nous: tels les disciples, qui ces années passées ont pullulé en la Gaule, soubs vn maistre esceruelé (Vigilance:) qui fuyans les Eglises des Martyrs, nous fuyent aussi comme*

Les Chrestiens accoustumez de prier les Martyrs.

souillez, parce que selon la coustume nous y faisons nos oraisons. Mais ce ne sont pas tant eux, qui font cecy, que les diables, qui habitent en eux, ne pouuans endurer la force & les fouets des cendres & reliques des Saincts. Or pour monstrer l'iniquité des insensez, & reboucher la poincte de ceste calomnie, il suffira d'apporter la responsе de ces Saincts docteurs. Premierement donc ils remonstrent que Dieu a transferé la gloire des faux dieux, à ses Saincts, & obiectent cela à la confusion des Payens, comme vn fort argument de la puissance de IESVS-CHRIST, & de l'infirmité de leurs faux dieux. Ainsi S. Augustin expliquant la vieille prophetie de Trismegiste payen, *Il semble veoir*, dict-il, *qu'il luy faict mal au cœur*, (à Trismegiste) *de ce qu'il preuoyoit que les memoires des Martyrs succederoyent aux temples & delubres des Dieux Payens.* Theodoret, apres auoir parlé de l'honneur qu'on faisoit aux saincts Martyrs, & des miracles que Dieu faisoit par leurs cendres & reliques, en fin conclud son propos en ces termes, *Les temples de faux Dieux auec leurs forests sont maintenant gastez & demolis, & n'y a ny trace, ny memoire d'iceux; Et leurs materiaux employez pour dresser des temples & autels à la memoire des Martyrs, ont esté purifiez: Car Dieu nostre Seigneur a mis ses defuncts aux temples, à la place de vos dieux, & a rendu vos dieux infames & contemptibles, & a iustement donné à ses seruiteurs, la gloire, qu'iniustement on donnoit à ces faux maistres. Car pour les festes d'vn Iuppin, Bacchus, & autres, on faict celles de S. Pierre, & de S. Paul, de S. Thomas, & d'autres saincts Martyrs.* De maniere que comme Dieu a chassé les diables du ciel, & en leur place y a mis les iustes, de mesmes en terre il a chassé les idoles des temples, & y faict honorer les corps & les noms de ses Saincts. Secondement, ils enseignent comme on honoroit les Martyrs, & à quelle intention on dressoit des temples en leur nom. Eusebe, *Nous aimons & reuerons*, dict-il, *les Martyrs, comme disciples de nostre Seigneur, à qui ils ont entierement gardé la foy.* Et vn peu apres, parlant du lieu où auoit esté enseueli S. Polycarpe, *Auquel lieu* (dict-il) *nous celebrons son nom, & faisons sa feste, principalement au iour de sa passion.* S. Augustin cité ailleurs, *Or nous ne bastissons pas aux Martyrs des temples, nous ne leur dedions pas des sacrificateurs & sacrifices: car ils ne sont pas nostre Dieu, mais leur Dieu est le Nostre. Nous honorons leurs memoires, comme de saincts seruiteurs de Dieu, qui ont combattu pour la verité, iusques à la mort de leurs corps.* Et vn peu apres, *Qui d'entre les Chrestiens Catholiques ouit iamais le Prestre officiant à l'autel erigé à l'honneur & culte de Dieu, voire sur le sainct corps du Martyr, que dict auec prieres, Ie t'offre sacrifice, ô Pierre, ô Paul, ô Cyprien: car en leurs Eglises on offre à Dieu, qui les a faicts & hommes & Martyrs, & compagnons de ses saincts Anges en la gloire celeste, affin que par ceste solemnité nous rendions graces de leurs victoires à Dieu, & nous excitions nous mesmes par l'innocation de son nom, & memoire de ses saincts, à l'imitation de telles coronnes & palmes. Et partant tous ces seruices de religion, qui se font aux lieux où les Martyrs reposent, sont ornemens de memoire, non sacrifices des morts, comme s'ils estoyent Dieux.* Ces responses suffisent pour refuter les calomnieuses mensonges des Ministres & de du Plessis, & nous faire ensemblement veoir, que luy auec eux parlent & escriuent contre nous, enflez de mesme esprit que les plus cruels ennemis des Chrestiens, les vieux Samaritains, Iuifs, & heretiques: esprit diametralement opposé à celuy de Dieu & des Saincts. C'est pourquoy il appellent culte des faux dieux & idolatrie, ce que S. Hierosme & les autres saincts Peres inspirez de Dieu, appellent honneur de Dieu, tesmoignage de sa vertu, seruice, & culte de Dieu; & monstrent tant par leur plume, que par leur langue, qu'ils sont eux mesmes Iuifs & idolatres, persequtans & calomnians Dieu & son Eglise, à guise des Iuifs & idolatres: & ce de tant plus iniurieusement, qu'ils le font soubs le titre de Chrestiens, auec vne insigne hypocrisie, & pareille derision. Mais quel aueuglement est ce d'appeller Iudaisme & paganisme ce, que les Iuifs & payens mesmes condamnoyent, comme contraire à leur superstition? N'est ce pas estre plus aueugle & plus maling que les Iuifs, & que les payens? Quelle imposture encore, de dire que ces saincts peres ayent voulu attirer au Christianisme les Iuifs & payens, par les superstitions Iudaïques & payennes? N'est ce pas faire insensez, imprudens, & sacrileges les plus sages, plus aduisez, & plus consciencieux docteurs de l'Eglise? eux en qui residoyēt les premices du diuin esprit enuoyé du ciel freschement? eux de qui nous auons les claires fontaines de la doctrine Chrestienne? eux qui detestoyent toute prudence humaine? qui ne cherchoyent rien plus que la conseruation de la foy en sa pureté? qui par ordonnance expresse auoyent dressé les escholes des Cathecumenes, c'est à dire, de ceux qui se vouloyent faire Chrestiens, où ils estoyent mis à l'essay vn long temps, & exactement enseignez deuant qu'estre receus au baptesme, affin qu'ils fussēt enroollez au corps de l'Eglise, nettoyez de toute vieille superstition, & du tout instruicts aux saincts mysteres de nostre foy? qui n'auoyent rien plus en horreur que les superstitions payennes & Iudaïques, & tout ce qui en approchoit? Et qui peut & ose dire la dixiesme partie de ce que du Plessis escrit icy, accusant ces Peres d'vn tel crime, si ce n'est quelqu'vn, ou qui n'a iamais leu les Peres anciens, ou qui a mis à l'abandon sa conscience & sa langue?

S. Aug. l. 8 de ciuit. c. 26.

Memoires des Martyrs, c'est à dire, Chapelles, Eglises, edifiées au nom & memoire des Martyrs.

Theodor. lib 8 de curat. Grec. affect. ad finem.

Dieu à chassé les idoles des tēples, & y a mis ses Saincts.

Euseb. Pamphil. hist Ecclesi. l. 4. c. 15.

S. Aug. l. 8 de ciuit. c. 27.

S. August. l. 8. de ciui. c. 27. & le mesme il repete. l. 20. contra Faust. c. 2. On sacrifie donc à Dieu sur l'autel.

Les Ministres imitateurs des Iuifs & Payēs, calōnians les Chrestiens.

Les SS. Peres tres-ennemis des superstitions Iudaïques & prophanes.

Escholes des Cathecumenes pourquoy dressées.

La dedicace & consecration des Eglises, Autels, & autres choses destinées au culte diuin, prouuée par l'Escriture, par la raison, & par les saincts Peres.

CHAP. XIII.

QVant à ce que les Centuriateurs & Ministres reprennent sur ce subiect, en la consecration & dedicace des Eglises, & des autels, ez ornemens & vaisseaux, & en la benediction faicte sur iceux, c'est vne reprehension, qui procede d'vn mesme esprit que les mensonges & calomnies que venons de refuter. Car l'Escriture & la raison nous enseigne que la ceremonie de consacrer & dedier quelque chose au seruice diuin, est vne action pieuse & selon Dieu. Ainsi lisons nous que Moyse fit la dedicace du tabernacle & de l'autel auec solemnelle ceremonie, &

Taberna-cle. Exo. 40 9 10. Num. 9. Salomon. 2. Paral. c. 7. Esd. 1. Esd. 6. Machab. l. 1. c. 4. Ioan. 10. 22. 1 Macha. 4. 59. De consec. cd. missar. can. Eccles. d. 1.

les oignit d'huile : comme aussi tous les instrumens, & vaisseaux destinez au seruice diuin. Salomon dedia aussi auec royal appareil le temple qu'il auoit edifié. Et apres Salomon, Esdras, celuy qu'il reedifia. Finalement les Machabeans, quand ils le reconcilierent, ayant esté prophané: laquelle dedicace les Iuifs festoyoyent encore du temps du Sauueur, comme les Ministres recognoissent, & le marquent en leurs bibles : & n'en furent aucunement reprins de luy: ce qui ne fut aduenu, si cela eust esté repugnant à la loy de Dieu. C'est donc vne ceremonie ordonnée selon Dieu par l'Eglise, de consacrer les temples, les autels & autres choses destinées au seruice diuin ; & vne calomnie maligne, de reprendre telle ceremonie. Et ne faut pas que les Ministres recourent icy aux Iuifs, comme ils ont de coustume de faire, pour donner haleine à l'opiniastreté, disans qu'vser de ces consecrations & dedicaces, c'est iudaiser : car elles ne sont non plus propres des Iuifs, & non plus Iuifues, que leuer les mains au ciel, flechir le genoüil en priant, frapper sa poictrine en demandant pardon: & les imiter en cela, n'est non plus iudaiser, que faire ces actions icy: c'est vser du droict de la nature, & non iudaiser. Et de faict nous ne lisons point que Salomon, ny les autres apres luy eussent eu de Dieu commandement exprez de consacrer & dedier le temple, qui est signe qu'ils le faisoyent poussez d'vn instinct naturel, qui leur monstroit estre vne chose seante & raisonnable, de consacrer à Dieu auec priere, ceremonie, & rejoüissance, la maison qu'ils luy auoyent edifiée, & les meubles & instrumens qu'ils destinoyent au seruice de ses autels. Si les Ministres repliquent que Moyse en auoit eu commandement, & qu'à son imitation Salomon & les autres vsoyent de telle ceremonie, ie responds que cela n'empesche pas que ce ne soit vn droict de nature. Moyse auoit receu les dix commandemens, laissoyent ils d'estre de la loy de nature ? Iudaïsons nous en les gardant ? La nature donc enseignoit à Salomon, & à autres semblables de faire ce que Moyse faisoit: & quand Dieu le commandoit à Moyse, il resueilloit par son commandement la nature en cela : comme il auoit faict en luy donnant le decalogue. Iacob n'auoit receu aucun commandement de Dieu, & neantmoins il luy dressa vn autel, l'oignit d'huile, & le dedia auec ceremonie: de qui apprins, sinon de la lumiere naturelle ? C'est elle qui nous enseigne sans autre maistre, d'implorer le secours diuin, quand on cómence quelque œuure d'importance, & de rendre graces à Dieu, quand on l'a acheuée, & de demander sa benediction, quád on commence d'en vser, specialement pour son honneur & seruice: & cecy s'appelle dedier : *Car dedicace*, dict S. Ambroise, *c'est le commencement d'vsage*. Le sabbat portoit la semblance de ceste ceremonie : car ayant Dieu mis à chef ce bel œuure de l'vniuers, duquel il faisoit vn present à l'homme il donna ce iour en feste solemnelle & perpetuelle aux Iuifs, comme dedicace, pour mediter en iceluy la puissance, sagesse, & bonté du Createur en sa creature, & luy en rendre graces: auquel iour par mesme fin a esté substitué nostre Dimanche, comme nous auons dict, à l'honneur de la resurrection du Sauueur, & reparateur de nostre nature. Nous lisons que S. Paul tansa les

Salomon dedia le téple sans commandement exprez.

Le Decalogue, loy naturelle

Iacob consacra vn autel. Gen. 28.

Dedicatio initium vtendi. S. Ambr. in c. 10. ep. ad Hebr. Le sabbat, la dedicace du monde.

1. Cor. 11. 22.

Corinthiens pour les insolences qu'ils commettoyent en l'Eglise ; *N'auez vous pas des maisons pour y manger ? Mesprisez vous l'Eglise de Dieu?* Duquel lieu nous colligeons que du temps des Apostres il y auoit des maisons dediées au diuin seruice, encor qu'elles fussent à ces commencemens petites, comme aussi l'Eglise ne faisoit que naistre: car que S. Paul entende par le mot, Eglise, le lieu où les Chrestiens estoyent assemblés, S. Chrysostome, S. Ambroise, & autres anciens Peres le tesmoignent, l'ayant ainsi entendu : & sans autre tesmoignage, il est euident par S. Paul, en ce qu'il l'oppose aux maisons priuées. S. Denys Areopagite contemporain des Apostres escrit que les autels doiuent estre oincts & consacrez par l'Euesque; argument que c'estoit vne traditió Apostolique gardée par toute l'Eglise, comme il est aisé à veoir par les decrets des anciens Conciles. Le cinquiesme de Carthage, *Si on doubte si l'Eglise est consacrée, qu'on passe outre, & qu'on la consacre*. Le Concile d'Agde, *Il nous a semblé bon que les autels fussent sacrez non seulement par l'onction du chresme, mais encor par la benediction du Prestre*. Le mesme on voit arresté au second Concile Bracarean, aux decrets de G lasius & Felix quatriesme, & de Iean premier en sa lettre aux Euesques d'Italie. Gratian cite plusieurs decrets, entre autres celuy du Concile de Nicée recommandé par du Plessis, & d'Hippone, qui fut general & plenier, comme tesmoigne sainct Augustin. Eusebe parlant en plusieurs endroicts de la consecration & dedicace des Eglises, monstre euidemment que cela estoit tout commun entre les Chrestiens. En la vie de Constantin il escrit que ce sainct Empereur inuita toute la Synode qui estoit assemblée à Tyr, à venir en Ierusalem, pour celebrer la dedicace du temple, qu'il auoit edifié à l'honneur des Martyrs, l'an trentiesme de son Empire. Ailleurs souuent il faict mention des festes & des dedicaces qui se faisoyent en diuers lieux par les Chrestiens. Sainct Athanase prie l'Empereur Constantius, de venir à la dedicace du temple. *Ce sont les vœux*, dict-il, *& les souspirs de tous les Chrestiens, desirans que vostre maiesté accomplisse cela, & rende ses vœux à Dieu, auquel elle a basti ceste maison*. S. Gregoire de Nysse. *Ce sainct autel, où nous officions, c'est vne pierre de sa nature, comme celles dont nos maisons sont faictes: mais parce qu'elle est dediée & consacrée au culte diuin, & a receu la benediction, elle est vne table saincte, & vn autel immaculé, que personne ne peut approcher, que les Prestres, & ce auec veneration*. S. Basile s'excuse en vn endroict, dequoy il estoit venu tard à la dedicace de l'Eglise, où le peuple l'auoit attendu auec grande deuotion, depuis la nuict iusques à midy: lequel lieu les Centuriateurs recognoissent. S. Ambroise escrit comment luy & Felix furent inuitez par Bassian à la dedicace de la Basilique, & prie ledict Felix, de s'y trouuer au iour assigné. Et en vn autre lettre, qu'il enuoya à sa sœur, *Apres*, dict-il, *que i'eu consacré l'Eglise, plusieurs comme d'vne voix, commencerent à me prier, disans que ie fisse vne telle dedicace à Rome, ie respondis que si ie trouuois des reliques, ie le ferois*. S. Augustin a faict cinq sermons de la dedicace, au premier desquels il commence ainsi, *Mes tres-chers freres, toutes fois & quantes que nous celebrons la feste, ou de l'autel, ou du temple, si nous sommes bien*

Le mot Eglise, prins par S. Paul pour le temple. S. Chrys. hô. 27 in 1. Cor 11. S. Ambros ibi. S. Dionys. Eccl. Hierarch. p. 2 c. 5.

Consecration des Eglises. Concil. Carth. 5. can. 6. & de consecr. dist. 1 cap. Ecclesia. Côc. Agathens. c. 14 Ioan. 1. Epist. ad Episc. Ital. S. Aug l. 1 retract. c. 17. Euseb. l. 4. de vita Constant.

S. Athanas apol. ad Constantium.

S. Greg. Nys. orat. de bapt. initio. Autel consacré. S. Basil in psal. 114. Centur. 4. c. 6. col. 408. S. Ambr. l. 1. ep 5. ad Felicem Comensem Episc.

S. Ambr. Epist l 10. epist. 85. ad sor. suam. S. August. serm de temp. 252-253.

Sēs moral & spirituel de S. Augustin tiré de la dedicace.

attentifs, & viuons sainctement, nous verrons que tout ce qui se faict aux temples artificiels, se faict par nous en l'edifice spirituel. Au penultiesme, ainsi, *Mes freres, comme sçait tres-bien vostre saincteté, nous celebrons auiourd'huy la consecration de l'autel, & pour bonne & iuste raison faisons auec resiouissance la feste, en laquelle a esté oincte & benite la pierre, sur laquelle les diuins sacrifices sont consacrez.* Ces seules paroles sont assez pour rompre les dens à la calomnie: & qui lira ces sermons, verra que S. Augustin parle de la dedicace & consecration des Eglises & Autels, comme d'vne coustume vsitée par les Chrestiés de tout temps, & en tous lieux: & s'esmerueillera de l'ignorance & impudence des Ministres, qui osent y contredite.

La pierre de l'autel consacrée auec huile & benediction.

La ceremonie de consacrer les temples & autels fondée en bonne raison.

CHAP. XIIII.

Avec les auctorités susdictes de l'Escriture, des Conciles, & des saincts Peres, nous auons la raison. Car puis qu'il est question de destiner vn lieu au culte diuin, la lumiere naturelle enseigne, comme cy dessus auons touché, de declarer par quelques signes exterieurs, le dessein & vœu interieur de la volonté: au moyen dequoy on vse d'onction d'huile, qui est vne liqueur noble au dessus des autres, pour signifier que l'Eglise & l'autel est vne chose saincte, & dediée à vn vsage diuin. On faict des croix, pour monstrer que particulierement la dedicace se faict au nom de IESVS-CHRIST crucifié, & que ces saincts meubles ainsi croisez ne doiuent estre appliquez à autre vsage, soubs danger d'en endurer la peine, qu'endura le Roy Baltasar, ayant vsé en ses festins priuez de la vaisselle du temple. On vse d'encensemens, d'aspersion, d'eau benite. On allume des cierges, en signe que le lieu est dedié à l'oraison, & à des sainctes actions, & nō seculieres & prophanes. On peinct sur le paué l'alphabet grec & latin, pour monstrer que le temple est destiné pour y enseigner la foy, qui est le fondement & l'assiete de la iustice Chrestienne, & qui estoit preschée par tout le monde en langue latine & grecque: principalement, comme estans les deux langues les plus communes, & desquelles l'Eglise vsoit par tout le monde quand ces ceremonies furent instituées. On vse de la mixtion d'eau, de sel, de cendres, & de vin, pour monstrer que par la doctrine Chrestienne, non seulement l'entendement est illuminé, mais la volonté mise en goust, & excitée à l'exercice de la vertu, à la meditation de la mort, à la nouueauté de vie, & autres perfections Chrestiennes signifiées par ces choses là. On frappe les portes, on vse d'exorcismes, on y met des reliques des Saincts, parce que Dieu, ses Anges, & ses Saincts habitent là particulierement, & y œuurent particulierement, & par leurs presences les diables en sont chassez. Au moyen dequoy vn lieu ainsi consacré est appellé sainct, comme iadis vne beste donnée par vœu à Dieu, estoit saincte: le lieu où particulierement Dieu est present, est lieu sainct, terre saincte. Ainsi Dieu s'estant apparu à Moyse au desert, appella le lieu de son apparition, sainct, *Le lieu où tu es, est terre saincte.* Et combien que Dieu soit par tout present, il est neantmoins plus euidemment present ez lieux qui luy sont dediez: comme aussi les miracles de ses Saincts se font plustost en vn lieu qu'en vn autre: ce que S. Augustin declare doctement en plusieurs endroits, nommément en vne epistre qu'il escrit à son clergé d'Hippone, & en vn autre lieu respondant à Simplician, *Quant est de ce que tu demandes de ce qui est dict, que le Roy Dauid entra, & s'assit deuant le Seigneur, qu'est-ce à dire autre chose, sinon qu'il s'assit deuant la face du Seigneur, ou bien deuant l'arche d'alliance, par laquelle on peut entendre vne presence de Dieu plus sacrée, & plus recommandée; ou bien qu'il s'assit pour prier, ce qu'on ne peut bien faire, si ce n'est deuant Dieu, c'est à dire du profond du cœur?* Et si Dieu estoit present par vne speciale presence, à raison de l'arche presente, combien plus à la presence de son corps precieux figuré par l'arche?

La ceremonie exterieure de la dedicace signifie le vœu interieur. L'huile. Les croix.

Baltasar. Daniel 15 L'encensement. L'eau benite. Les cierges L'alphabet grec & latin.

Meslange de l'eau, du sel, & des cēdres, & du vin. L'eau. Le sel Les cēdres. Le vin.

Exorcismes.

Animal voué à Dieu sainct. Leuit. vlt.

Terre saincte. Exo. 3 5. Iosué 5 15.

S. Aug. ep. 137. ad Cler. Hipp. & lib 2. ad Simplician. q. 7.

Censure des Ministres sur la magnificence des Temples.

CHAP. XV.

La censure des Ministres contre la magnificence des edifices & ornement des Temples, prenans pour pretexte les pauures, est vne vieille querelle de Iudas, qui fremissoit contre la saincte Penitente, parce qu'elle auoit espandu vne boette d'onguent precieux sur le chef du Sauueur, & couuroit son extreme auarice auec la robbe des pauures: c'est vouloir plus sçauoir que toute l'Eglise; que les Docteurs d'icelle: c'est censurer Salomon, qui fut loüé de Dieu, pour auoir basti vn temple de magnificence non-pareille: c'est censurer les plus saincts & plus grands monarques qui ayent esté en l'Eglise, Constantin le grand, Clouis Roy de France, Charlemagne, Charles quatriesme, qui tous sont nommez saincts par des saincts personnages, qui ont edifié par tous les lieux de leur domaine, des Temples magnifiques, les ont dediez & ornez auec loüange immortelle de tous les Chrestiens. Ouy, mais ces ornemens & ces despenses excessiues ne seront elles pas mieux employées à nourrir les pauures? Ie responds que s'il y auoit si grande necessité, que les pauures ne peussent autrement viure, qu'alors il faudroit, comme disent nos Docteurs, rompre & vendre les calices & les ornemens, & faire selon le dire du Sauueur, *Ie veux misericorde, & non sacrifice.* Mais si les pauures peuuent estre secourus d'ailleurs, où peut-on mieux employer son or & argent, ses biens & moyens, qu'au seruice diuin? qu'à la splendeur de sa maison? qu'à la maiesté de son palais? veu mesmes que le tout se rapporte à l'vtilité des ames, qui sont excitées par ces appareils exterieurs? Or que les Ministres demeurent dans leurs temples, dans leurs greniers & hales, lieux sans benediction, sans sacre, sans marque de Chrestien, sans signe de croix, lieux aussi prophanes, que la doctrine qu'ils y enseignent, que la cene qu'ils y mangent, & que les chansons qu'ils y chantent: qu'ils recognoissent qu'eux & leurs deuāciers ont esté vrays imitateurs des Anabaptistes, qui iadis demolissoyēt les tēples & les autels des Chrestiēs,

Murmuration de Iudas contre s. Magdeleine Matt 26 6. Marc. 14. 4. Ioan. 12 5

Des Temples de Cōstantin. Damas in vita Sylu. Euseb l 3. & 4 de vita Constant des Tēples de Clouis. annal. Franc. des Tēples de Charlemagne. Abbas Vsperg in Chron. de Charles 4 Ioan Cocleus. l. 1. hist. Hussit Matth. 9. 13.

Heretiques demolisseurs des saincts temples.

comme eux ont faict par toute la France, laissant à dire des autres lieux, où il y a autant de tesmoignages de leur impieté, cõme il y a d'Eglises abbattues. Que s'ils en ont retenu quelques vnes entieres à Geneue, à la Rochelle, à Montauban & ailleurs, qu'ils y contemplent les voutes peinctes, les murailles iadis sacrées, & les autels erigez pour l'honneur & seruice de Dieu, qu'ils ont abandonné, pour seruir à Baal, faisans de sa maison vne retraicte à l'erreur, & vne niche aux idoles de l'heresie, beaucoup plus pernicieuses, que celles de pierre. Mais c'est assez dict de la ceremonie du lieu, & des ornemens qui concernent le seruice diuin, & nommément le sacrifice de la Messe. Disons maintenant de celles qui touchent la personne du Prestre, la premiere desquelles est le Celibat.

Du Celibat des Prestres de la loy Euangelique.

CHAP. XVI.

De toutes les ceremonies qui concernent la personne du Sacrificateur en la saincte Messe, il n'y en a qu'vne, contre laquelle les Ministres soyent principalement ahurtez, qui est le Celibat des Ecclesiastiques : ceremonie qui leur desplaist autant, qu'elle serre plus estroictement la sensualité, pour laquelle ils ont abandonné la foy Catholique, rompu les loix diuines, & les barrieres de leurs Conuens. Et partant il ne se faut estonner, si Luther, Caluin, Beze, & semblables deserteurs de l'Eglise, Prestres & moines reniez, rongent ce frein, & l'appellent *tyrannie diabolique* : autant en diroyent les estalons de haras, si on les bridoit en leur furie, & qu'ils sceussent parler. Moins se faut il esbahir, si ceux cy, & toute la race, ont contribué tous les materiaux & outils de leur plumes & langues à bastir ceste tour de chair, pour y cacher & defendre leurs vilainies, & estre vilains sans peur & sans honte, voire encores auec pretexte de religion reformée. Mais bien suis-ie estonné des autres Ministres, qui n'ayans esté ny Prestres ny moynes, ny le voulans estre, prennent si fort à cœur ce frein, qui ne les bride point, eux se pouuans marier comme lays : & plaident imprudemment & par grande simplicité pour le vice & la honte de gens perdus. Ils ont possible peur qu'on ne les face Prestres, ou moines, & qu'on leur oste leurs femmes. Encor suis-ie plus estonné que du Plessis homme marié & d'autre rang & qualité que ne sont les Ministres, aye voulu fournir pierre & mortier pour haulser ce bel edifice, qui ne luy pouuoit seruir de rien, sinon à faire voir qu'il a enuie de perdre sa peine & son credit, pour couurir & mettre à l'abri ces pauures honteux. Auoit il faute de matiere d'ailleurs pour grossir son liure, si d'aduenture il vouloit monstrer qu'il en sçait ? Or puis que nous sommes contraincts, monstrons premierement que ce qu'il dict contre ceste ceremonie, est contre la verité. Secondement qu'elle est tres-saincte & tres-conuenable aux sacrificateurs de la loy de grace. Les argumens des Ministres recueillis par luy sont ceux-cy. *Dieu a beni le mariage en la loy de nature; les sacrificateurs de la loy de Moyse ont esté mariez; le Sauueur a honoré le mariage de son premier miracle; S. Paul dict que* CELVY QVI NE SE PEVT CONTENIR, SE MARIE. *Item*, LE MARIAGE ET LA COVCHE SANS MACVLE SONT HONORABLES ENTRE TOVS. *S. Paul aduertit que* SVR LE DERNIER TEMPS VIENDRONT DES GENS ADDONNEZ AVX ESPRITS ABVSEVRS, AVX DOCTRINES DES DIABLES, ENSEIGNANS MENSONGES EN HYPOCRISIE, CAVTERISEZ EN LEVR CONSCIENCE. QVI DEFENDRONT DE SE MARIER. Ayant dict cecy, qui est tout ce que les Ministres ont peu tirer depuis cinquãte ans, & amonceler des mines & quarrieres de l'Escriture mal entendue, & falsifiée, pour leur edifice, il finit disant, *Ie laisse d'autres lieux pour abbreger, qu'auront ils à nous dire contre vne telle euidence? qu'est-il besoing, ou d'interpretation, ou de raison?* Voila les grands coups auec la conclusion d'vn Capitaine, à son opinion victorieux contre gens à qui il pense auoir mis le baillon en bouche : mais il y a plus à dire beaucoup qu'il ne pense.

Caluin appelle le Celibat nouuelle tyrannie lib 4 Inst. c.13.§ 28. Beze l'appelle tyrannie in epist. ad Heb.

Du Plessis l.2.c.8. p.298. 1.Cor.7. Heb.13.

Celuy est le passe-par-tout des Ministres.

P. 298. Nous verrons tantost s'il y a quelque chose à dire.

Premierement nous disons que tout ce qu'il allegue icy apres les Ministres, à la loüange du mariage, est hors de propos & hors de bute pour nostre regard, mais fort à propos à leur confusion. Il loue le mariage : & qui d'entre nous le mesprise? Et qui est ce qui l'honore plus que l'Eglise Catholique? Qui defend plus fidelement & plus ardemment tous ses honneurs & ses droicts en toute façon ? Et les Ministres ne le deshonorent ils pas en effect, autant qu'ils l'exaltent de parole ? L'Eglise Catholique ne luy a elle pas tousiours conserué le titre de Sacrement, qui est le plus bel atour que Dieu ait donné aux nopces? Et les Ministres ne le luy ont ils pas raui? L'Eglise Catholique ne defend elle pas seule la perpetuité du mariage, & la fidelité d'vne partie à l'autre, sans permettre qu'vne se marie, viuant encor l'autre? Et les Ministres n'enseignent ils pas, qu'vn mari peut prendre vne autre femme, si la sienne est adultere : & vne femme vn autre mari, si estant absent elle n'en a nouuelles dans sept ans, encor qu'elle ne soit asseurée de sa mort? Et qu'est-ce autre chose, sinon faire contre l'expresse ordonnance du Sauueur, qui encor qu'il permette au mari de laisser sa femme adultere, il prononce neantmoins adultere celuy, qui se marie à vne femme delaissée? contre l'expresse parole de S. Paul, qui dict que le mari & la femme sont liez ensemble tant qu'ils viuent? Et ceste belle doctrine ne destruict elle pas la stabilité de ce lien indissoluble, iectant la semence de mille calomnies & diuorces entre les gens mariez, aussi tost que l'vn aura receu quelque desplaisir de l'autre? Si l'Eglise Catholique defend seule, & si fidelement, l'honneur du mariage, à quoy tend ceste loüange que du Plessis appoincte au front de ce chapitre? Si c'est pour nous accuser comme contempteurs du mariage, c'est vne pure & manifeste calomnie, comme nous venons de monstrer : si c'est pour condamner le Celibat, & prouuer que chascun doit estre marié, l'argument est friuole, sans propos, & sans consequence : car est-ce à dire que si le mariage est bon, la continence soit mauuaise? si le corps est beau, que l'ame soit laide? Mais faut il que si le mariage est honorable, chascun se

Ils loüent le mariage de bouche, & le deshonorent de faict.

Le mariage Sacrement de l'Eglise Catholique.

Contract sacré & perpetuel.

Qui dimissam duxerit, mœchatur. Matth. 5. 32. Maneat innupta. 1.Cor.7. 11. Mulier alligata est, 16.39.

Le mariage honorable, la

virginité plus. 1. Cor 7

marie? L'estat de Capitaine est honorable : que chascun donc qui pourra, le soit. L'estat de marchand est bon : que tous les capitaines & tous les estats soyent marchans. L'œil est vn sens fort noble : que tous les membres donc se mettent en la teste, & soyent œil au corps, & qu'on face autant d'Argus qu'il y aura d'hommes. C'est à faire aux Ministres en logiciens emoussez, de tirer vne negatiue de toute affirmatiue, & filer sans fuseau des consequences d'estoupe. Ainsi concluent ils qu'il n'y a point de communion réelle du corps du Sauueur, parce qu'il y en a vne qui est spirituelle. Que ne concluent ils donc qu'il n'y a point de refection corporelle, quand ils ont faict la presche?

Dieu a benit & honoré le mariage, & plus la virginité.

Nous disons en second lieu, que si Dieu a benit iadis par sa parole, & honoré par miracle le mariage, il a encor plus benit & honoré la virginité en sa mere, qu'il a voulu estre vierge, la plus honorée & fertile mere qui fut iamais, & au fruict de sa virginité. Luy mesmes a gardé la virginité, l'a extollée, l'a recommandée, disant qu'il y a des eunuches, qui se sont coupés pour le royaume des cieux, c'est à dire, qui ont faict vœu de perpetuelle continence pour seruir à Dieu, comme tous les Docteurs & la practique perpetuelle de l'eglise l'a interpreté. Sainct Paul dict aussi, *Ie dis à ceux qui ne sont point mariez, & aux vefues, qu'il leur est bon s'ils demeurent comme moy.* Il conseille donc le Celibat & la continence. Item, *Celuy qui marie sa vierge, il faict bien: & qui ne la marie point, il faict mieux.* Et si pour estre le mariage bon & honorable, chascun se doit marier, à plus forte raison chascun doit garder la virginité & le Celibat, dautant qu'il est meilleur & plus honorable. Mais il est meilleur de se marier, que de brusler! Il est vray, voire encor que de se noyer. Que pretendent les Ministres prouuer de ceste verité? qu'il faut que chascun se marie? Ouy si tous bruslent : mais si tous ne bruslent pas, & s'il y en a, qui auec la grace de Dieu ont esperance & courage de vaincre la concupiscence, il est meilleur à ceux cy, de ne se marier point. C'est encor icy vn *Ergo* des Ministres, tiré en mauuais arbalestriers : car ils concluent absoluëment par vn antecedent posé auec condition. L'antecedent porte, que *l'homme qui ne se peut contenir, faict mieux de se marier, que de brusler*, c'est à dire, estre vaincu du feu de la chair : & leur consequence est, qu'il est meilleur tout à faict de se marier. C'est contre le sens de l'Apostre, & c'est autant que si quelqu'vn disoit, il est meilleur de manger du lard, que de mourir de faim : donc absoluement le lard est meilleur, que toute autre viande. Il est meilleur à celuy qui a la fieure de boire de l'eau, que du vin: donc l'eau est meilleure à toute personne. Ils commettent encor icy vne faute plus lourde, c'est qu'ils estendent ceste belle consequence, non seulement aux personnes qui sont en liberté de se marier, mais encor à ceux qui ont faict vœu de chasteté perpetuelle; qui est enseigner d'estre sacrilege sans scrupule : car celuy qui a voué son corps à Dieu est perfide & sacrilege, s'il l'abandonne à la creature, donnant ce qu'il a donné, disposant de ce qui n'est plus à luy, & arrachant de l'autel l'offrande sacrée, pour l'appliquer à vn vsage prophane. Parquoy enseigner que ceux cy se peuuent marier sainctement, c'est leur donner la leçon de commettre vn detestable sacrilege voilé du pretexte de religion. C'est la saincte doctrine, qui a faict rompre les barrieres à la concupiscence à mille moines effrenez, & à mille nonnains, & autant de Prestres, les iectant hors la maison de Dieu, pour en faire des tisons de chair à brusler en ce monde au feu de leur lubricité, & en l'autre aux prisons & aux flammes d'enfer.

Il y a des Eunuches. Matth. 19 12 1. Cor. 7. 8 38

Quod si nō se cōtinet. 1. Cor 7. 9 Brusler c'est succomber au feu de concupiscence.

Ils enseignēt d'enfreindre le vœu, & estre sacrilege.

Troisiesmement nous disons que les Ministres ont abusé calomnieusement l'espace de cinquante ans, & continuent d'abuser contre nous du passage de sainct Paul, que du Plessis a mis en liste de ses allegations, auquel passage il est dict, *Qu'ez derniers temps viendront des errans, qui prohiberont le mariage.* Comme si l'Eglise Catholique le prohiboit, quand elle ne permet que ceux, qui ont faict vœu de chasteté, se marient. S. Hierosme, sainct Ambroise, S. Augustin, & S. Chrysostome ont enseigné il y a douze cens ans, que ceste prophetie est faicte contre les Tatians, Marcionistes, & Manicheans, qui detestoyent les nopces comme chose abominable, quoy qu'ils fussent eux mesmes abominables en leur lubricité. Si on replique que S. Paul dict, *Ez derniers temps*, & que ces heretiques ont esté en l'Eglise primitiue, ie responds que sainct Paul ne dict pas, ez temps du tout derniers, mais ez saisons dernieres, ἐν ὑστέροις καιροῖς. Or il appelle temps dernier & posterieur tout le temps de la loy de grace, & ce à comparaison de la loy de nature & de Moyse, qui ont esté aux premiers siecles du monde. Et ainsi dict il en vn autre lieu, de son temps, *Nous sommes paruenus iusques aux fins des siecles.* Et S. Iean, *Mes petits enfans, voicy l'heure derniere.* Et le Sauueur en la mesme signification auoit comparé le temps de l'Euangile à la derniere heure du iour & duration du monde. C'est donc contre les Tatians, Marcionistes, & Manicheans, que les Ministres deuoyent appliquer la prophetie de l'Apostre, s'ils vouloyent monstrer qu'ils auoyent leu les vieilles heresies, & les liures des Docteurs Catholiques, & non bastir auec les materiaux de leur ignorance, des calomnies contre l'Eglise de Dieu, qui honore de tout poinct le mariage, tant s'en faut qu'elle le tienne comme abomination. Que si elle ne permet que les Prestres, & autres, qui ont voüé chasteté perpetuelle à Dieu, se marient, ce n'est pas condamner, ny prohiber le mariage, mais c'est garder iustice, & commander de tenir promesse, & d'estre fidele à Dieu, auec lequel on a contracté par vœu, qui porte obligation plus estroicte qu'aucun contract de mariage. Si ce commandement est crime contre le mariage, ce sera crime aussi, voire encore plus grand, de defendre aux gens mariez de prendre plusieurs femmes : car ils ont le corps moins lié à leur femme, que n'a le sien à Dieu, celuy qui a voüé chasteté. Que si c'est iustice, & non iniure du mariage, de prohiber aux mariez de prendre plusieurs femmes, c'est iustice aussi, voire plus necessaire, d'empescher que ceux, dont le corps est consacré à Dieu par vn mariage spirituel, contractent vn mariage charnel auec vne femme; contract qui ne peut estre qu'vn adultere sacrilege, n'ayant rien de mariage, que le nom,

1. Timoth. 4 1 2 Si l'Eglise defend le mariage. S. Hiero. l. 1 cont. Iouini S. Aug. cont. Faust l 30 c. 4. & 6, S. Amb & S. Chrys in 1. Timoth. 4.

Fin des siecles 1. Cor 10. 1 Ioan 2. 18 Heure derniere. Matth. 20. 6 Les Tatians & autres contempteurs du mariage.

Pourquoy est defendu faicte aux Prestres, de se marier.

Mariage spirituel.

le voile, & l'hypocrisie. Les Ministres donc n'ont aucune raison de crier contre l'Eglise Catholique, comme si elle prohiboit le mariage, defendant aux Prestres de se marier: car en cela elle honore plustost les loix du mariage, tant s'en faut qu'elle le condamne. Mais bien auons-nous iuste occasion de crier contre leur ignorance, qui est icy par trop stupide. Car quel aueuglement est-ce de fagoter telles conclusions de de telle façon, & d'vn cas particulier former vne generale maxime? L'Eglise prohibe aux Prestres de se marier, donc elle condamne tout à faict le mariage. Et qui fut oncques si miserable en discours? Si quelqu'vn disoit, les Medecins prohibent le vin aux febricitans, donc ils condamnent absoluëment le vin, ne seroit-il pas digne d'estre mis en muë à l'eau & au biscuit, iusques à ce qu'il eut renouuellé sa teste? Tels sont icy les Ministres, & tels estoyent-ils au discours que disions cy deuant, concluans qu'il falloit que chascun se mariat, parce que le mariage estoit vtile à quelques-vns. Cecy auions-nous à dire pour premiere response à du Plessis, qui cy deuãt disoit cõme vainqueur de dispute, *Qu'auront ils à nous dire?* Nous auions à dire ce qui a esté dict, dont vne partie suffisoit pour esclaircir nostre verité, & refuter son mensonge: & si auons encor quelque chose de plus pour arrester la brauade de ses interrogats.

Logique des Ministres.

Le Celibat fondé sur la dignité de la loy de grace, & sur l'exemple & conseil du Sauueur.

CHAP. XVII.

CE que nous auons encor à dire, est monstrer que la ceremonie de l'Eglise est tres-iuste & tres-seante, qui ordonne que les Prestres & Sacrificateurs de la loy de grace garderont perpetuelle continence. Mon premier argument est celuy que du Plessis a prins pour ses Ministres contre le Celibat. Il dict, que les Sacrificateurs de la loy de Moyse estoyent mariez, & partant que les Prestres de la loy de grace le doiuent estre: & ie concluds auec la doctrine des saincts Peres tout le contraire, & dis que les Prestres de la loy de grace doiuent viure en perpetuelle chasteté: laquelle conclusion est trop mieux fondée que la sienne. Sa conclusion ne peut tenir qu'à vne raison, c'est que gens exerçans mesme office doiuent viure soubs mesme condition: parquoy si les Prestres Iuifs viuoyent en mariage, les Chrestiens y doiuent viure aussi. Ceste raison ne vaut rien, ou si elle est bonne, les Chrestiens mariez pourront conclurre qu'il est loisible d'auoir plusieurs femmes, à l'exemple d'Abraham, de Iacob, de Dauid, & plusieurs autres Patriarches. Item, que le frere se peut marier à la femme de son frere decedé: car cela se faisoit en la loy des Iuifs. Que si ces consequences sont mal tirées, sa conclusion n'a ny raison, ny force. La nostre au contraire est deduicte de la dignité de la loy de grace, sur l'exemple du legislateur, de son conseil, de l'auctorité des Apostres, & des saincts Docteurs, auec la raison. La loy des Iuifs estoit vne loy charnelle, loy de seruitude, & vn ioug pesant: la loy de grace est vne loy d'esprit,

L'aduersaire ne veut pas imiter les Iuifs en la dedicace des téples, mais bien au mariage des Prestres.

Difference de la loy des Iuifs, & de la Chrestienne.

vne loy celeste, vn royaume des cieux. Comme donc il n'y auoit point d'inconuenient que les sacrificateurs d'vne loy charnelle fussent liez au mariage, & fissent profession d'vne vie moins parfaicte, aussi a il esté seant que les sacrificateurs de la loy spirituelle fussent spirituels, & menassent vne vie celeste, & libre de mariage & de lict charnel. Les Prestres Iuifs auoyent pour modelle Aaron, qui fut marié: parquoy ils se marioyent comme luy, & engendroyent des enfans charnels pour remplir la terre: les Prestres de la loy de grace ont pour patron IESVS-CHRIST vierge, & fils d'vne mere vierge, conseiller & exhortateur de la virginité, comme nous auons ouy cy dessus: parquoy il est conuenable qu'ils portent en leur ame & en leur corps la liurée de leur chef, & du maistre qu'ils seruent; qu'ils suiuent ses conseils; qu'ils facent des enfans spirituels à sa mode, pour remplir le ciel; qu'ils gaignent les ames; qu'ils les conuertissent du vice à la vertu, qui est les engendrer à Dieu. Les Prestres Iuifs ne manioyent en leurs sacrifices que les corps des bestes mortes, & toutesfois seruant au temple à leur tour ils s'abstenoyent de leurs femmes tout le temps du quartier: combien donc est-il plus seant & conuenable, disent les Papes Syrice & Innocent, & sainct Ambroise, Beda, & autres Docteurs, que les Prestres Chrestiens, qui non par quartier, mais tous les iours seruent au Temple, & sacrifient le corps de Dieu, glorieux, immortel, l'Agneau sans tache, vne chair vierge & deifiée, ayent l'ame & le corps eslongné de toute accointance & corruption charnelle? Du Plessis s'est aduisé d'vn grand poinct, c'est qu'il ne veut pas que ceste accointance soit appellée œuure charnelle; & dict, *Nostre Seigneur a faict son premier miracle ez nopces de Cana, la comparaison est frequente ez Escritures du mariage de* CHRIST *& de l'Eglise; si c'eut esté vne œuure de la chair, comme ils dient* (les Catholiques) *Dieu y eut-il assisté? Si c'eut esté vne œuure prophane, le sainct Esprit auoit il faute d'autres comparaisons?* Cest homme ne veut point croire, tant il a la foy subtile, que la conionction des corps au mariage soit œuure charnelle; & neantmoins il appelle cent fois œuure charnelle, la manducation reelle, que nous croyons du corps du Sauueur en l'Eucharistie. Et quel paradoxe, quelle ignorance, & quel aueuglement est ce-cy? & qui iamais-nia que l'œuure de mariage fut charnelle? Ouy-mais elle n'est pas vicieuse: Soit ainsi, laisse elle d'estre pourtant charnelle? Manger & boire n'est pas crime: peut on nier pour cela, que ce ne soit œuure de la chair & du corps? Et combien plus la mixtion des corps au mariage? Elle n'est pas vicieuse, ny prophane voirement, mais elle est neantmoins honteuse, & cherche les tenebres, & signifie par sa honte, que si elle est sans vice, elle n'est sans vergongne, *Et s'accomplit*, dict S. Augustin, *tellement selon la nature, qu'elle a la honte compagne pour peine.* Nostre Seigneur honora les nopces par son premier miracle. Il est vray, mais cela n'empesche pas que les nopces ne soyent charnelles. Il honora aussi le festin: laissoit il d'estre faict de viandes corruptibles? Et honorant le mariage, mesprisoit il la continence? Ains n'auoit il pas trente ans au parauant

Dignité des Prestres Chrestiens. S. Leo I. in epist. ad Anastas. & Sanct. Ambros. in c. 3. ep. 1. ad Timot. Aaron marié. IESVS-CHRIST vierge.

Syricius. epist. ad Himeris. c. 7. Innoc. 1. ep. ad Victricium c. 9. S. Ambr. in 3 cap. 1. ad Timot. Beda in 1. cap. Luc. Du Pless. l. 2. c. 8. p. 298.

La honte, signe de turpitude.

S. August. l. 14. de ciuit. c. 18.

honoré la virginité par son incarnation, miracle des miracles? Ioinct qu'assistant à ce festin nuptial, il honora ce qui est principal & principalement honorable au mariage, à sçauoir l'alliance d'amitié, & le lien indissoluble & sacré des volontés entre le mari & la femme, qui se faict par le mariage honorable tousiours, mais principalement en la loy de grace, où Dieu a donné au mariage le titre de Sacrement. La mixtion des corps est commune aux bestes : ceste vnion d'amitié est propre des hommes : & le mariage peut subsister entier auec elle seule, sans ceste mixtion, comme tres-bien remarque sainct Augustin, & tous nos Theologiens : & l'exemple en est euident au mariage de la Vierge Marie auec Ioseph, qui non seulement fut vray mariage, mais le plus noble qui iamais ait esté contracté. Et sur la beauté de cest amour & vnion des esprits & des corps entre les mariez, & non sur la concupiscence charnelle, est fondée la similitude de IESVS-CHRIST espoux faict homme, auec l'Eglise son espouse, rendue toute belle par cest espoux. La mixtion qu'il y a de son corps auec elle, c'est au sainct Sacrement de l'autel, laquelle les Ministres ostent par sacrilege: mais ceste conionction, quoy que reelle & veritable, est toutesfois sans volupté charnelle, sans concupiscence, sans honte, toute pure, & toute spirituelle. Du Plessis donc homme marié ignore que le premier poinct essentiel du mariage est le sainct nœud d'amour entre les esprits, & non entre les corps des mariez. Il ignore, faisant du docteur, en quoy consiste la similitude du mariage de IESVS-CHRIST auec l'Eglise: il ignore, faisant du subtil, que l'acte du mariage soit œuure de la chair, que chascun sçait estre le plus attaché à la chair qu'aucun autre, & le plus contraire à l'esprit de tous les actes legitimes du corps : il ignore que pour ceste raison Dieu, qui est vn esprit tres-pur, & qui se plaist d'estre serui en esprit & en pureté, voulant donner sa loy, entre les autres ceremonies, commanda aux Hebrieux, pour se deuëment preparer à la receuoir, de ne toucher point leurs femmes, *Soyez preparez au troisiesme iour, & ne vous approchez point de vos femmes.* Si ce n'eut esté vn acte charnel & repugnant à l'esprit, Dieu l'eut-il defendu, pour faire plus spirituels & plus purs les Iuifs? Et si les Iuifs pour la reception de la loy, deuoyent estre esloignez de leurs femmes, quels doiuent estre les Chrestiens voulans receuoir le corps du Fils de Dieu? Et si tous les Chrestiens, combien plus les Prestres des Chrestiens, comme dict S. Ambroise, qui le reçoiuent tous les iours, & qui meditent, ou doiuent mediter la loy de Dieu nuict & iour? L'Escriture est pleine de tels enseignemens. Les Hebrieux en mangeant l'agneau paschal auoyent par ceremonie commandé de ceindre les reins : qui signifioit que tous les Chrestiens, quand ils mangent la chair du Sauueur, vray agneau, doiuent estre purs & nets, non seulement d'esprit, mais encores de corps, & que les Prestres le doiuent estre tousiours, parce qu'ils la mangent tous les iours. Personne ne pouuoit manger les pains de proposition, s'il auoit touché la femme : qui osera donc manger la chair du Sainct des Saincts, figurée par ces pains là, auec la honte de concupiscence & mixtion des corps? Comment pourront les Prestres manier ce pain du ciel tous les iours dignement, s'ils n'ont l'ame & le corps esloigné de tout acte charnel? sainct Paul commande à tous gens mariez, de s'abstenir pour quelque temps de la couche, pour mieux vaquer à l'oraison. Donc, conclud sainct Hierosme, tous les Euesques & gens consacrez à Dieu ont commandement de garder perpetuelle chasteté, parce que leur office est de vaquer perpetuellement à prieres & oraisons. La mesme conclusion tirent du mesme antecedent Origene & Epiphane.

Le mariage de la Vierge auec Ioseph, vray mariage. Matth. 1. S. Aug. l. 2 De coniug. Euāg. c. 7 & l. 23 cōt. Faust. c. 8. in fine S. Thom. 3 p q. 29. a. 2.

L'vnité de la chair du Sauueur à la nostre spirituelle & sainte.

Continence commandée pour deuotion. Exod. 19. 15.

S. Amb. l. 1. de offic. c. vlt. & in c. 3 ep. ad Timoth. 1 la manducation de l'agneau. Exod. 12

Pains de propositiō. 1. Reg. 21.

S. Hieron. in cap. 1. epist. ad Titum.

Vaquer à oraison. 1 Cor. 7. S. Hieron. in c. 1 epi. ad Titum & l. 1. cont. Iouinian. Origen. hom 23 in Numer. Epiph. heres.

C'est pourquoy les Apostres, qui se trouuerent mariez, quand ils furent appellez à l'Apostolat, comme S. Pierre, demeurerent en perpetuelle continence, & les autres ne se marierent iamais. Et les Ministres n'ont sceu iamais prouuer le contraire, quoy qu'ils y ayent employé tous leurs sens. Sainct Paul prefere apertement la virginité au mariage, & y exhorte auec vne euidente raison tous ceux qui veulent parfaictement seruir Dieu. *Car*, dict-il, *qui n'est point marié, il a souci des choses qui sont du Seigneur, comment il plaira au Seigneur : mais qui est marié, il a souci des choses de ce monde, comment il plaira à sa femme, & est diuisé.* Mais quand il parle des Euesques, il ne conseille pas, mais il met vn *Oportet* : il dict qu'il faut qu'vn Euesque soit amateur d'hospitalité, sobre, iuste, sainct, & continent, c'est à dire, comme expose S. Hierosme, sans toucher femme. Et ce qu'il met, que l'Euesque doit estre mari d'vne femme, ce n'est pas à dire qu'il doiue estre marié, comme Caluin homme & docteur charnel enseigne, & du Plessis apres: car il contrediroit au conseil qu'il auoit donné à tous les Chrestiens, de ne se marier point, & enseigneroit vne doctrine non ouye en contradictoire, commandant aux Euesques de se marier, ayant conseillé aux autres de ne se marier point : mais, comme S. Chrysostome & S. Ambroise disent, le sens est, que si celuy, qui est choisi pour Euesque, a esté marié, il ne soit point bigame, c'est à dire, qu'il n'ait esté marié deux fois, ayant en cela donné signe d'incontinence mal seante à vn tel estat. A mesme sens il dict clairement apres, parlant de l'election des vefues, *La vefue soit esleue, n'ayant pas moins de soixante ans, qui ait esté femme d'vn seul mari.* Auec les susdictes commoditez de seruir Dieu, le Celibat demesle les Prestres de negoces, & leur donne loisir d'estudier, & faire prouision de la science requise à leur charge, pour bien instruire le peuple : il leur trenche aussi les occasions d'estre auaricieux. Que s'il y a neantmoins auec ce loisir & commodité de bien faire, de l'ignorance & de l'auarice parmi les Ecclesiastiques, que seroit-ce, s'ils estoyent mariez, ayans des enfans? estans chargez de soing, distraicts d'affaires, occupez à penser comment il les faut esleuer & prouuoir? Et si on voit souuent des Prelats ambitieux pour eux, & pour leurs nepueux, quel trafique de benefices y auroit-il des peres pour les enfans?

1. Cor. 7. 33

Euesque mari d'vne femme. S. Chrys. & S. Ambros. in 1. Timoth. 3. S. Hieron. epist. ad Ocea. apud Grat. d. 26. ca. vnico. La vefue d'vn mari 1. Timoth. 5. 9.

Le Celibat, tradition Apostolique confirmée par plusieurs Conciles.

CHAP. XVIII.

POur les causes que venons de dire, prinses de la decence & commodité du Celibat en la Prestrise Chrestienne, les Apostres ne se contenterent pas d'y exhorter les personnes par exemple & par paroles, mais ils firent vne loy, qui est entre les canons des Apostres la vingtcinquiesme, qui dict ainsi, *De tous ceux, qui sont paruenus à la Clericature, n'estans pas mariez, qu'il soit seulement loisible aux Lecteurs & Chantres, de prendre femme s'ils veulent.* Au moyen dequoy, encor que ce ne soit point vn droict diuin exprez, qui prohibe aux Prestres de se marier, c'est tousiours pourtant vne ordonnance & tradition des Apostres, à qui Dieu auoit donné puissance de faire de telles loix, pour la pureté & decence du seruice de ses autels en la loy de grace. Et leurs successeurs, & toute l'Eglise a tousiours tenu la main que ceste ordonnance Apostolique fut gardée. Ainsi voyons nous que Calixte second cité en Gratian dict selon le canon des Apostres allegué, *Nous defendons du tout aux Prestres, Diacres, & Soubsdiacres, d'auoir femmes, ny contracter mariages.* Syricius faict le mesme escriuant à Himeric, ce que Caluin confesse. Et apres Syricius, Leon premier en plusieurs endroicts, & disertement en l'epistre enuoyée à Anastase Euesque de Thessalonique, où il parle ainsi. *L'election des Prestres est si excellente, que les choses, qui sont loisibles aux autres membres de l'Eglise, sont illicites à eux: car estant permis aux gens lays de se marier, & auoir des enfans: toutesfois afin de garder la pureté d'vne parfaicte continence, il n'est permis, non pas aux Soubsdiacres, aucune accointance charnelle.* Et ces tesmoignages pour le Celibat des Prestres sont prins des cinq premiers siecles, que Caluin recognoit auoir esté gardiens de la pure doctrine de l'Eglise. D'où appert l'impudent mensonge de Melanchthon, couché au vingttroisiesme article de la confession d'Ausbourg, signée par tous les Princes seculiers de la secte, où il dict que le Celibat n'a esté commandé aux Ecclesiastiques, sinon depuis quatre cens ans. De mesme qualibre est l'autre mensonge qu'il dict en son apologie, qu'aucun Concile ne faict mention de ceste loy. Et la verité est, qu'elle se trouue en plusieurs: en Orient au Concile de Nicée premier, qui defend aux Ecclesiastiques, Prestres, & Diacres, de ne permettre qu'aucunes femmes habitent auec eux, que leurs meres, sœurs, & tantes. S'ils eussent peu estre mariez, le Concile ne pouuoit pas mettre ceste defense: car en la maison d'vn homme marié il faut y auoir des chambrieres, & autres femmes qui seruent: & la mere, sœurs, ou tantes ne pouuoyent pas estre employées à cela. Que si le Concile vouloit donner quelque exception, il deuoit excepter la femme en premier lieu, plustost que la mere, ou la sœur, & la tante. Le Concile d'Ancyre, & de Neocesarée celebré vn peu apres, & la Synode Trullane dient le mesme: & en Afrique le Concile second de Carthage, qui parle ainsi au second canon, *Il a pleu à tous, que les Euesques, Prestres, & Diacres, ou ceux qui manient les Sacremens, soyent en tout continens: afin,* dict-il, *qu'ils puissent simplement impetrer ce qu'ils demandent de Dieu, & que nous gardions ce que les Apostres ont enseigné, & ce que l'antiquité a gardé.* Lequel canon donne contre le mensonge de Luther & des autres, qui ont dict que le Celibat a esté premierement commandé par Syricius Pape, enuiron 383 ans du Sauueur: où ce canon le recognoit estre vne loy & constitution des Apostres. La mesme loy se trouue au V. Concile de Carthage & d'Afrique: Item en Italie, au Concile Romain soubs Syluestre premier: En France au Concile d'Arles, au second de Tours, au premier d'Agde, & au troisiesme d'Orleans: En Espagne au Concile Elibertin, deuant le temps de Syrice, & au second, quatriesme, & huictiesme de Tolede: Et finalement en Allemagne au Concile de Mayence, & autres. Auec ces auctoritez vniuerselles de l'Eglise, nous auons le tesmoignage des anciens Peres Grecs & Latins, qui ont dict d'vne voix ce que dient les Conciles, comme tantost nous verrons. Que peuuent donc dire les Ministres contre vne chose si manifeste? & que dict du Plessis qui se peine tant à ce que les Ministres, Prestres & Moynes apostats ne preschent sans femme?

τῶν εἰς κλῆρον. &c. can. Apost. apud Clē.

Grat. dist. 27. can. presbyteris Syric. ep. ad Himerit. c 7. Innoc. I. ep. ad Victricium c 9 & ep. ad Exuper. c. 1. Leo ad Anastas. ep. 82. c. 4. & ep 90. ad Rustic Narbon. c. 3.

Mensonge de Melanchthō. que le celibat n'a esté que depuis 400. ans.

Concil. Nicen. I. Can. 3.

Concil Ancyran. cā. 10. celebratum an. 1200.

Synod. Trullana. can. 6. Concil. Carthag. 2. can. 2. Le Celibat tradition Apostolique. Conc 5. Carth. c. 3 & Afric. 5. c. 37. Concil. Rom. c. 8. Cōc. Arelat 2 an. 1200. Turon. 1. ca. 1 & 2. Agathens. c. 9. Aurelian. 3 c. 2. Conc. Eliber. c. 33. Conc. Tolet. 2. c. 1. Conc. Tolet 4. c 26 Et 8. c. 6. In Germania. Conc. Aquisgranen. c 5. Vormac. c. 9.

Falsification d'vn lieu de S. Chrysostome cité contre le Celibat, descouuerte: & S. Paul expliqué, disant le mariage honorable en tous.

CHAP. XIX.

CE que les Ministres disent, & du Plessis apres, pour dernier effort contre le Celibat, c'est vn grand nombre de faulsetez ramassées çà & là des lieux qu'ils ont corrompus, & des calomnies qu'ils ont forgées contre l'innocence, armes communes de l'heresie pour combattre l'Eglise Catholique. Dechiffrons en quelques vnes.

Du Plessis apres Caluin, ayant allegué le miracle faict par IESVS-CHRIST aux nopces, y faict parler sainct Chrysostome en ces termes, *Que le Sauueur y a honoré les nopces, & qu'elles ne sont point d'obstacle à la pieté: & pourquoy dict il à la nostre, plustost qu'à celle de Moyse, d'Helie, & de sainct Pierre?* Quant à ce qui touche icy l'Escriture, nous auons cy deuant respondu, qu'il n'est pas question si l'Escriture approuue & loüe le mariage: cela est euident, mais il ne faict rien contre le Celibat. Nous auons dict aussi que le Sauueur a honoré au mariage, non la commixtion des corps, de soy, qui est commune aux bestes, & dont les Ministres font le plus de cas, mais principalement le sainct nœud d'amitié, sans lequel ceste commixtion est abominable, & duquel les Ministres se soucient beaucoup moins que de la couche. Nous adioustons (puisque si souuent ils mettent en auant cest exemple) que ce miracle a plus honoré la virginité, que les nopces: car il a esté faict par IESVS-CHRIST vierge, à la solicitation de sa mere vierge; & ce non tant pour honorer le banquet nuptial, que pour secourir la necessité des mariez, & enseigner par vne doctrine mystique, que si le mariage n'est bien assisté de

Du Pless. l. 2 c 8 p. 300. S. Chrys. serm. cont. Iudeos, gen il. & hæret. c. 3

Le miracle des nopces honore la virginité. Onora matrimonij.

Le mariage charge & tribulation de la chair.

1. Cor. 7.

Dieu, il se trouue en grande honte & danger au milieu de ses festins & delices, & que non sans cause il est appellé charge. Quant à ce que du Plessis allegue de S. Chrysostome, pour glose ie dis qu'il ne pouuoit plus enormement falsifier vn lieu: car il a du tout peruerti l'intention de l'aucteur, & le sens des paroles. S. Chrysostome confutoit en ce lieu les diuers pretextes, que plusieurs prenoyent pour en excuser leur lascheté à bien faire, *Les vns*, dict-il, *prennent excuse aux nopces, les autres à la marchandise, & à choses semblables. Or ie veux monstrer que ny les richesses, ny les nopces, ny l'estat de gendarme, ny rien du reste ne te peut point garder d'estre homme de bien.* Et vn peu apres. *Ne t'excuse point sur les nopces, ton Seigneur s'est trouué aux nopces, & les a honorées: & tu accuses les nopces, & dis qu'elles te donnent empeschement à la pieté?* Et adiouste, *Moyse n'a-il pas eu femme & enfans? Helie n'a-il pas esté vierge? Moyse n'a-il pas faict descendre la manne, & Helie le feu du ciel?* Et plus bas, *La virginité a-elle porté dommage à Helie? ou à Moyse, sa femme, & ses enfans?* Item, *Tu vois que Pierre a eu femme: n'accuse donc point les nopces.* Et le reste qui suit, où il prouue par vne longue liste d'exemples, que ny la pauureté, ny les richesses, ny la royauté, ny aucun autre estat, n'empesche de se sauuer, si on y veut bien viure. Par ce narré nous descourons la bonne foy de du Plessis en plus de faussetez, qu'il n'y a de paroles au texte qu'il produict, ou plustost qu'il forge à sa teste, pour le faire parler de sa langue, aux despens de la verité. Nous auons raporté fidelement les paroles de S. Chrysostome, desquelles seules du Plessis a tiré les centons de sa citation, aux termes cy-dessus cottez, *Que le Sauueur a honoré les nopces, & qu'elles ne font point d'obstacle à la pieté: & pourquoy dict-il à la nostre, plustost qu'à celle de Moyse, d'Helie, & de S. Pierre?* Premierement donc ce texte n'est pas en S. Chrysostome. Secondemét S. Chrysostome prouue que l'estat de mariage, ny de virginité, ny autre approuué en l'Eglise, n'empesche pas de faire son salut: du Plessis faict parler son texte, comme s'il estoit question seulement, si les Euesques peuuent garder la pieté ayans des femmes. Troisiesmement S. Chrysostome prononce disertement Helie vierge selon la verité de l'Escriture saincte: le texte de du Plessis par ignorance, ou par astuce, le met entre les mariez, contre la verité. Quatriesmement sainct Chrysostome monstre en ce lieu, que les nopces, non plus que les autres estats, n'empeschent point la pieté: du Plessis luy faict dire, que tous les Prestres doiuent auoir leur femme. Comme si les nopces estoient necessaires à la pieté, ou comme si le Celibat l'empeschoit. Et si sa conclusion est bien tirée, on pourra prouuer par mesme argument, qu'ils doiuent estre vierges, Roys, gendarmes, riches, pauures, & de tous estats. Car Sainct Chrysostome dict que tous ces estats n'empeschent non plus la pieté, que l'estat de mariage. Finalement du Plessis asseuré, tant sur son ignorance, que sur la mesgarde d'autruy, abuse de ce lieu composé & glosé ainsi qu'il l'allegue, contre Epiphane grand protecteur du Celibat, & ose dire que S. Chrysostome luy faict viuement teste: & ce disant, il dict vne double mensonge: car S. Chrysostome ne parla iamais, ny contre le Celibat, ny contre Epiphane. Combien de faussetez & d'inepties en deux ou trois lignes? Et quelle foy d'vn homme reformé, qui ne faict cópte que de la foy? Et quelle cause est celle des Ministres, qui est soustenuë par vn tel aduocat, auec telles impostures & corruptions?

Falsification du lieu de S. Chrysostome descouuerte.

S. Chrysost. sur, in illud Ioan. 2. Nuptiæ factæ sunt. cót. Iudæos Gent. & heret.

Exod. 16. 3. Reg. 18

En tout estat on peut faire son salut.

Texte fainct.

Il met Helie vierge entre les mariez.

A mauuaise cause mauuais aduocat.

Il allegue encor l'Apostre, qui dict aux Hebrieux, le mariage est honorable, *en tous*: & met le grec, ἐν πᾶσι. Et en tire le nerf & l'ergo de son argument, disant, *En ceste generalité il n'y a rien d'exclus*, c'est à dire, les Prestres doiuent estre mariez, puis que le mariage sans exception est honorable en tous, *de quelque qualité & condition qu'ils puissent estre*, dict il vn peu apres. Mais si sa consequence est bonne, par mesme raison on pourra conclurre, comme tantost, mille choses impossibles: par exemple, la Royauté est honorable en tous: donc chascun doit estre Roy, de quelque condition qu'il puisse estre: l'estat de Docteur, de President, de Capitaine est honorable en tous: donc chascun doit estre President, de quelque condition qu'il puisse estre. Si ces conclusions sont bien tissuës, celle de du Plessis l'est aussi: ou si elles ne valent rien, moins encore la sienne, qui en est le patron. Pour faire ceste conclusion, il falloit que S. Paul eut dict, que le mariage est necessaire à tous: ce qu'il n'a pas dict: ains il a enseigné le contraire, conseillant à tous ceux qui voudront, de ne se marier point.

Si tout le móde doit estre marié ἐν πᾶσι in omnib⁹. Heb. 13.

Secondement ie dis que du Plessis prend le mot grec πᾶσι trop grammaticalement, & qu'vn si petit fondement n'est pas bastant, pour donner pied à vne si lourde masse de conclusion. Ce mot grec peut estre prins au genre neutre, valant autant que, *tout*, ou, *toutes choses*: comme si sainct Paul disoit, Le mariage est honorable en tout, c'est à dire en toutes choses, ou en toutes ses parties, au sacrement, en l'amitié contractée, en la foy des mariez, en son fruict, & en sa fin; qui est l'explication d'Oecumenius en ce lieu: ou bien honorable enuers tous, soyent ils mariez, ou vierges, & que tous le doiuent honorer, encor que tous ne soyent mariez, comme semble l'auoir prins Fulgence: ou finalement enuers tous, qui sont mariez legitimement, ou qui le peuuent estre.

ἐν πᾶσι in omnibus expliqué.

Oecumenius sup. 13 ad Heb.

Fulgen. l. de fide ad Pet.

Du Plessis peut-il tirer droict du mariage aux Prestres, de ces antecedens, & leur faire trouuer femme? Que s'il veut obstinément comme il semble vouloir, prendre ce Grec à la rigueur, & auec toute sa generalité, cóprenant tout le monde sans exception, il fera vne loy, qui renuersera toutes les loix diuines & humaines: car le sens sera, que le mariage est honorable entre tous, c'est à dire, entre freres & sœurs, entre cousins & cousines germaines, entre les enfans, qui se seront mariez contre le sceu de leurs peres & meres, tous lesquels mariages Caluin n'approuue point: il sera honorable entre les personnes eunuques, entre les hommes Iuifs & Payens auec les femmes Chrestiennes, & entre les femmes Iuifues & payennes auec des maris Chrestiens. Que si tels mariages sont contracts illicites & indignes de porter le nom de mariage, combien plus celuy, qui se contracte entre gens consacrez au seruice diuin auec sacrée promesse & obligation de perpetuelle continence? veu que tel contract ne peut estre faict sans sacrilege, & sans in-

Calu. l. 4. inst. c. 19. § 37.

iure insigne commise contre Dieu ? sans fraction du vœu faict à Dieu ? Et si celuy est perfide, qui rompt la foy ciuile donnée à l'homme, donnée à l'ennemy, quelle perfidie sera-ce de la rompre à Dieu, pour le respect & amour de qui nous la gardons aux hommes ?

Obiections forgées sur l'histoire de Paphnuce, contre le Celibat.

CHAP. XX.

DV Plessis estimant ce passage de sainct Paul expliqué au precedent chapitre luy estre fort fauorable en ceste noble cause des Ministres mariez, & Prestres à marier, il l'amplifie, & adiouste apres Caluin, errant comme Caluin, l'histoire de Paphnucius sainct personnage, & moine de profession, & apres Euesque, *Paphnucius*, dict-il, *allegua ceste generalité au premier Concile de Nicée, cõtre ceux qui vouloient interdire le mariage aux Ecclesiastiques, & ce passage arresta par son euidence quelques cauillations, qu'on apporta au contraire: tellement que ceste interpretation est ratifiée par ce celebre Concile. Cependant l'esprit mensonger y trouue exception*, IN OMNIBVS, *dict-il*, CONTINERE NON VALENTIBVS, *entre tous ceux, qui ne se peuuent contenir* Il dône à droict & à trauers en bon Capitaine. Qui a leu l'histoire de Paphnuce, qui a ouy raconter ses vertus, & sur tout son admirable chasteté, il entend aussi tost que le garant, que Caluin & les Ministres prennent, pour trouuer party à leur hôte & lubricité, soubs le nom de ce sainct Euesque, est vn faux pretexte. Ie dis donc que du Plessis se seruant de l'auctorité de Paphnuce, parle par cœur, en la foy de Caluin, & sans verité : Car on ne trouuera iamais que Paphnuce ait allegué ceste generalité, & extension de mariage sur toutes personnes, ny que ceste interpretation ait esté ratifiée au Concile de Nicée. Du Plessis deuoit alleguer quelque aucteur. Le Concile non seulement n'en parle point, mais encores confirme la loy Apostolique du Celibat, comme il appert par le Canon troisiesme cy-dessus allegué. L'Esprit qui trouua l'exception sur les paroles de l'Apostre, IN OMNIBVS, en tous, & dict que cela s'entendoit en tous ceux qui ne se pourroient contenir, (lequel esprit du Plessis appelle mensonger) c'est l'esprit du mesme Apostre. C'est luy qui dict, qu'il est bon à l'homme de ne toucher femme, & toutesfois que pour euiter paillardise, chascun ait sa femme, & chasque femme aye son mary. & que ceux qui ne se peuuent contenir, & se peuuent marier, se marient, estant meilleur, c'est à dire moindre mal, de se marier, que de brusler. Le mesme dict qu'il est meilleur, c'est à dire, plus grand bien, de ne se marier point, pour mieux seruir à Dieu. C'est donc sainct Paul, qui donne l'exception en ces paroles, *in omnibus*, entre tous, & qui permet que ceux-là, qui sont libres, se marient s'ils ne se peuuent contenir, & conseille à ceux qui esperent de se contenir de suiure ce qui est plus parfaict. Du Plessis donc appelle Sainct Paul, vn esprit mensonger: & toutesfois S. Paul, ayant donné le conseil de virginité & de continence, & l'ayant preferée au mariage, il ferme son propos disant, *Or ie pense auoir l'esprit de Dieu.* Il preuoyoit possible qu'vn Capitaine de Saumur, par grand zele de faire marier tous les Prestres, auec les Ministres, l'appelleroit esprit mensonger. Au reste du Plessis a prins de Caluin ce qu'il dict de Paphnuce de l'histoire de Socrates & de Sozomene, laquelle il a frãgée d'vne nouuelle mensonge. Ces historiens disent seulement, que voulant le Concile de Nicée defendre aux Ecclesiastiques, de coucher auec leurs femmes, qu'ils auoient prinses deuant les Ordres, Paphnuce se leua, & dict qu'il luy sembloit bon voirement, que selon les anciens Canons il ne fut loisible à aucun de prendre femme, apres auoir esté sacré & promeu aux Ordres: mais qu'il fut permis à ceux, qui estoient mariez auparauãt, d'vser de leurs femmes. Socrates ne dict pas ce que dict du Plessis, que le Concile ordonna qu'il seroit loisible à tout le monde, Prestres & autres, de se marier : ains dõne tesmoignage que c'estoit vne tradition Apostolique, qu'aucun Prestre ne se mariat : ce que du Plessis a caché dans les replis d'vn ET CAETERA sans langue. Or quand bien ces aucteurs auroyent parlé de ceste generalité, comme du Plessis en parle, nous auons dequoy les reprocher, pour estre souuent mal asseurez à dire la verité en plusieurs autres choses ; comme S. Gregoire a tres-bien remarqué, & en cestecy contraires à des Escriuains, dont la foy & tesmoignage est irreprochable. Socrates, par exemple, dict qu'il estoit loisible à chascun, de celebrer le iour de Pasque à sa volonté, & que l'Eglise n'en auoit encor rien determiné : & toutesfois il est certain, que le Concile de Nicée auoit ordonné, que chascun le celebrat apres le quatorziesme iour de la lune du premier mois : de laquelle ordonnance Epiphane & S. Ambroise font mention, comme cy-dessus auons rapporté. Il dict encor qu'en l'Eglise Romaine on ne ieusnoit que trois sepmaines deuant Pasques, & que neantmoins ce ieusne estoit appellé le ieusne du Caresme : ce qui est conuaincu de faux par les escrits de tous les historiens, & nommément de Leon premier contemporain de Socrates, qui escrit distinctement qu'à Rome on ieusne quarante iours. Telles & semblables choses, mesmes aduenues de son temps, il dict à la volée. Qui le croira donc en ce qu'il dict contraire à nostre foy, de l'histoire de Paphnuce, qui auoit vescu cent ans deuant luy ?

Dauantage ce qu'il met en auant auec Sozomene, est repugnãte à Epiphane aucteur ancien, & sans reprehension, qui dict estre vne chose contraire aux Canons Ecclesiastiques, que les Prestres & Diacres engendrent des enfans : repugnant aussi à S. Hierosme, qui escrit qu'il n'est loisible en l'Orient aux Prestres & Diacres d'Egypte, d'auoir femmes, & escriuant à Pammachius, *Les Apostres*, dict-il, *ou ils furent vierges, ou continens apres les nopces. Les Euesques, Prestres, Diacres, ou ils sont choisis vierges, ou vefs, ou pour le moins à iamais continens apres la Prestrise.* Si le Concile de Nicée eut ordonné ce que Socrates & Sozomene dient, Epiphane & S. Hierosme parleroient contre le Concile ; & contre la verité; ce qu'il n'est raisonnable de croire, parce qu'ils sont Docteurs Catholiques, & voisins du temps que le Concile fut celebré. Ce sõt donc Socrates & Sozomene, qui ont escrit contre la verité, tant du Concile, touchant cest arrest (car il n'e fit aucun) que de l'histoire de Paphnuce

Caluin l. 4. inst. c. 12. §. 26. Du Plessis l. 2. c. 8. 300.

Le Can. 3. du Concile de Nicée defend aux Ecclesiastiques d'auoir femmes, cy dessus c. 18.

1. Cor. 7.

1. Cor. 7. 40.

Socrates l. 1. c. 8. Sozom. l. 1. c. 22.

Tradition Apostolique, que les Prestres ne soient point mariez. Socrat. l. 1. c. 8. Sozo. l. 1. c. 22.

Mendax Sozomen. S. Greg. l. 6. regist. c. 195. ep. 31.

La feste de Pasque. Epiphan. haeres. 70. S. Ambr. l. 10. ep. 83. Euseb. de vita Constant. Athan. de Synodis Arimini & Seleuciae.

Le Caresme. S. Leo ser. 4. de quadrag.

Epiph. haeres. 59.

Les Prestres d'Egypte. S. Hiero. l. cont. Vigil. initio & ad Pammach. epist. 50. in fine

Conc. Nic. can. 3.

touchant l'opposition. Ce qui est euident, premierement par le Canon du mesme Concile cité cy-dessus, qui prohiboit à tous Ecclesiastiques, d'auoir aucune femme en leur maison, si ce n'est leur mere, sœur, ou tante, sans faire aucune mention de femme, ce qui deuoit estre le premier, s'ils se pouuoient marier, ou vser de leur femme estans mariez, comme il a esté dict. Secondement parce qu'en tout le Concile il n'y a aucune marque de ceste opposition de Paphnuce, ny en Ruffin, qui a escrit plusieurs choses du Concile & de Paphnuce. Il se trouue bien vn Canon de Gelatius Cyzicenus, au recueil qu'il a faict dudict Concile: mais il est suspect pour les mesmes raisons, & pour ne se trouuer au Concile, ny en aucun ancien aucteur qui le cite. Suidas faict mention de l'histoire de Paphnuce, mais il a suiui Socrates & Sozomene à la bonne foy, & n'est en cela non plus à receuoir qu'eux. Or qu'on croye maintenant à du Plessis, disant que le passage de S. Paul arresta le monde, & qu'au rapport de Paphnuce l'Escriture saincte donna l'arrest, parties ouyes, contre le Celibat, & que ceste belle interpretation de generalité, permettant à chascun de se marier, fut ratifiée en ce celebre Concile.

Au Cōcile de Nicée, nulle mentiō de l'opposition de Paphnuce, moins de l'arrest que dict du Plessis. Du Plessis l. 2. c. 9. p. 314.

Falsifications, ignorances, & impostures descouuertes sur le propos du Celibat.

CHAP. XXI.

NOus auons assez euidemment monstré iusques icy l'impudence de nos aduersaires, à falsifier l'esprit des Escritures, & le sēs des saincts Peres, pour en faire la charge de leurs calomnies, contre les ordonnances de l'Eglise de Dieu: ie le veux encor verifier en vn, ou deux lieux, & apres faire voir à chascun, combien ces loüangeurs de mariage prohibé sont iniurieux, au mariage licite, & iniques en leurs calomnies. Du Plessis n'a pas honte d'escrire ainsi, *En fin de ces opinions particulieres, nonobstant l'auctorité des Escritures, de l'ancienne Eglise, de ce celebre Concile, l'Eglise Romaine enuirō l'an 400. fit vne loy: & d'où aussi, sinon de la mere des fornications eut elle deu sortir, puis que selon la prophetie de Paphnucius elle deuoit espandre Sodome par toute la terre?* Il veut dire que l'Eglise Romaine fit la loy du Celibat, enuiron l'an 400. & cōfesse qu'elle a douze cens ans, qui est bien assez pour l'auctoriser. Mais neantmoins nous auons produict Epiphane, S. Hierosme, & autres Docteurs plus anciens, que ce temps là, qui l'appellent loy Apostolique: ains ce mesme Paphnuce, selon le tesmoignage de Socrates & Sozomene, dict que c'estoit tradition Apostolique, que ceux, qui estoient ia promeus aux Ordres Ecclesiastiques, ne fussent point mariez, comme cy-dessus auons noté. Il dict que ceste loy est contre l'auctorité des Escritures, de l'ancienne Eglise, & du Concile de Nicée. Nous auons monstré que c'est l'Escriture, qui en est le fondement, que l'Eglise & les Apostres l'ont faicte, & que le Cōcile l'a confirmée. Au moyen dequoy autant de paroles, qu'il y a en ceste periode, autant y a-il de mensonges. Mais ce qui est plus intolerable, c'est qu'il faict ceste loy vne engeance de fornication, & cause d'vne paillardise abominable, & ce selon la prophetie de

Du Plessis l. 2. c. 9. p. 318.

Le Concile n'en dict mot. Ce n'est pas prophetie de Paphnuce, mais vne calōnie de du Plessis.

Impudēce & calōnie remarquable.

Paphnuce. La loy du Celibat ne defend à personne de se marier: elle commande seulement à ceux qui se veulent du tout consacrer au diuin seruice, de s'abstenir de toute œuure charnelle, suiuant le conseil & l'exemple de IESVS-CHRIST, & de ses Apostres. Comment donc peut dire du Plessis que le Celibat vient, ou qu'il est cause de paillardise, puis qu'il defend toute accointance, voire celle qui peut estre legitime en mariage? Celuy qui prohibe toute sorte de breuuage, commande il de s'enyurer? Et quel esprit trauersier est-ce-cy? La loy du Celibat peut elle venir de l'esprit de fornication, ou estre cause de fornication? La pureté, la chasteté, la virginité, peut-elle estre, ou fille, ou mere d'ordure, d'impudicité & de paillardise? La lumiere est elle engendrée des tenebres, où les engendre elle? Le Soleil est-il faict des tenebres? faict il les nuicts? La fontaine claire coule elle des cloaques? produict elle les cloaques? Comment est-il donc croyable que le Celibat soit, ou effect, ou cause de paillardise? Que s'il y a des gens voüez & consacrez à Dieu par ceste loy, qui s'oublians de leur vœu, s'abandonnent à la chair, en faut il accuser la loy, & non la peruersité de celuy qui la rompt? S'il faut accuser le celibat pour cela, il faut encor accuser le mariage, dequoy il y a plusieurs adulteres, qui rompent la foy dōnée par la loy de mariage, qui ne la romproient point, s'ils n'estoient mariez: il faut accuser Dieu mesme, dequoy il a lié les hommes & les femmes par ceste loy, & par ceste foy: il faut accuser IESVS-CHRIST, S. Paul, & les Apostres, qui ont conseillé la chasteté, & dire qu'ils donnoient vn conseil de fornication. Et ceste accusation sera conforme à la doctrine de Caluin, qui enseigne que Dieu est aucteur de tous les pechez, & faict venir tous les maux de la source de tous biens. Ainsi il fera que IESVS-CHRIST vierge & docteur de virginité, sera cause d'impudicité, comme le Celibat est appellé par eux cause de paillardise. C'est la mesme logique, la mesme theologie, & la mesme impieté: selon laquelle aussi du Plessis calomnieusement & par grande ignorance appelle toute ceste doctrine de la virginité & du Celibat, doctrine des diables fondée sur les heretiques & payens. Doctrine des Diables, le Celibat? Le Celibat fondé sur le conseil de IESVS-CHRIST, sur son exemple & sur l'exemple de ses Apostres, cause de paillardise? Et n'y auoit il point de paillards parmy les Payens, parmy les Grecs, parmy les Romains? Et s'il y en auoit, le Celibat en estoit il cause, qui n'y estoit point du tout, estant prohibé & puni par expresses & seueres loix des Grecs & Romains? Le Celibat fit il Sodome. & les autres villes mariées, & enseuelies aux flammes de leurs abominations, & de la diuine vengeance? Le Celibat faict il maintenant les Turcs abominables de ce peché? Ne sont ils pas tous mariez à autant de femmes, qu'ils en peuuent nourrir? Parle-on du Celibat parmy eux? Et neantmoins quelle nation est plus infame qu'eux, en telles abominations? Les Ministres ont ils laissé d'estre vilains, pour estre maris? Beze n'estoit-il pas marié auec sa Candide? Laissoit il de brusler d'vn autre feu, pour cela? N'exerçoit il pas en mesme temps, ne chantoit il pas sans honte des hommes, ny crainte de Dieu, ses abominables amours, ses

Les Ministres font venir les tenebres de la lumiere. Toute loy prohibitiue seroit mauuaise en ceste façō.

Si le Celibat est mauuais, IESVS-CHRIST n'a pas biē faict de le conseiller.

Le Celibat puni par seueres loix des Grecs & Rom. Plato l. 4. & 6. de legib. Plutar. in Lycurg. Athen. l. 13. c. 1. Gell. l. 1. c. 6. Alex. l. 4. c. 8.

Digitized by Google

Audeberts & ses Candides ensemble? C'est donc vne assertion contre raison, vne accusation calomnieuse, vne impieté detestable, vn esprit de chair, & n'entendant que la chair, de dire que le Celibat soit cause de paillardise, & que l'Eglise, qui l'a ordonné, soit mere de fornication. Et au reste, en quel lieu a leu du Plessis, que Paphnuce auoit prophetisé que l'Eglise Romaine espandroit Sodome par toute la terre? Le collige-il de l'histoire de Socrates, ou de Sozomene, qui n'en dient vn seul mot? ou des Centuriateurs, qui ne disent verité, sinon quand ils n'y pensent point? que n'a-il auctorisé par quelque bon tesmoignage ceste prophetie, qui estoit toute propre, pour donner vn peu de pied à son accusation paradoxe, & paradoxement charnelle? Ce n'est pas donc la prophetie de Paphnuce, qui predict cecy, c'est l'esprit de mensonge, qui le faict dire à du Plessis. S'il a esté icy exorbitant à imposer à la doctrine de IESVS-CHRIST & de ses Apostres, il ne l'est pas moins vn peu apres, quand il dict qu'enuiron ce temps, que la loy du Celibat fut faicte, on lisoit ces canons, *Que celuy qui n'a point de femme, ait vne concubine, & pour l'auoir ne soit point reiecté de la communion.* Et adiouste sa glose exaggeratiue, disant, *Et ceste vie ne leur semble point estre en chair, & viure en opprobre, contre le cōmandement exprez de* CHRIST. Certes si l'Eglise Catholique a faict ce Canon en la forme, & au sens, que cest homme le cite, elle commande de viure en opprobre, & en cela monstre qu'elle n'est point l'Eglise de Dieu. Mais si du Plessis a faict luy mesme ce canon, & d'vn bon alloy a forgé vne tres-fausse monnoye, il est digne de l'opprobre de telle doctrine, & de telle falsification. Voicy le canon cité par Gratian, que l'Eglise fit au premier Concile de Tolede, celebré sur le commencement du cinquiesme siecle, enuiron l'an 413. *Si quelque Chrestien, ayant femme, tient aussi vne concubine, qu'il soit forclos de la communion. Que si quelqu'vn n'ayant femme, tient pour femme sa concubine, qu'il ne soit point reiecté de la communion: mais en quelque façon que ce soit, qu'il se contente de la cohabitation d'vne seule, soit femme, soit concubine. Qui viura d'autre façon, qu'il soit excommunié, iusques à ce qu'il se corrige, & face penitence.* Est-il possible que du Plessis ait osé tirer d'icy le canon qu'il nous a cité? *Que celuy qui n'a point de femme, ait vne concubine, & pour l'auoir ne soit point reiecté de la Communion?* Est-il possible, qu'il ait osé tirer vn sens si maling & si calomnieux, d'vn texte si iuste & si Chrestien? Le Concile parle des lays: le canon de du Plessis s'addresse aux Prestres. Le Concile recommande la chasteté, punit les lubriques, & les excommunie: & le canon de du Plessis commande la fornication à chascun, promet & donne l'impunité. Que reprendrons nous icy, l'ignorance, ou l'impudence? la mauuaise foy, ou l'esprit d'heresie? ou tous ces vices ensemble? Ignorance certes il y a, & bien grande, de n'auoir sceu la signification du mot, concubine, qui est maintenant vn mot de vice: mais en ce canon il est de mesme signification, qu'en la saincte Escriture, & souuent parmi les Iurisconsultes, & signifie non vne paillarde, ains vne femme de couche, c'est à dire prinse sans dot, sans contract de mariage, & sans solennité, qui n'estoit sinon pour la procreation, sans auoir auctorité de femme maistresse, ou de mere de famille, encor qu'elle fut femme legitime, c'est à dire, selon la loy. Ainsi lisons nous qu'Abraham, Iacob, Dauid, & autres du vieil testament eurent des concubines, lesquelles n'estoient point paillardes: autrement ces Saincts eussent vescu en opprobre de perpetuelle fornication: mais estoiēt vrayement femmes, & ainsi les appelle quelquefois l'Escriture, mais femmes seruantes & subiectes à la femme libre & maistresse, comme il se voit en l'histoire de Sara, & d'Agar. Les paillardes sont appellées en la saincte Escriture, putains, & non concubines. Du Plessis donc ignore cecy; & s'il n'auoit loisir de lire les Iurisconsultes, pour s'en faire sage, il le pouuoit apprendre de la glose au chapitre precedent, mise par Gratian, qui en aduertit le lecteur, & sert de garde-fol aux esprits debiles, & dangereux de faire vn faux pas. Mais il estoit Capitaine, & en Capitaine a voulu rompre la barre, & passer vaillamment les bornes de verité, aux despens de sa foy. Et de quel esprit? Certes de l'esprit qui l'a poussé à falsifier les autres lieux, qui sont bonnement infinis en son œuure; esprit qui pousse tous les errans à corrompre les Escritures, pour atterrer la verité, & mettre en regne le mensonge. C'est l'esprit duquel ie veux parler au chapitre suiuant, & monstrer que c'est le vray esprit de chair & de paillardise, que celuy des Ministres.

Imposture de l'aduersaire p. 318

Canon du 1. Concile de Tolede, can. 17. Citatur à Grat. d. 34 can. is qui.

Concubine icy signifie vne féme legitime, mais mariée sans solennité. Grat. dist. 34. c. 3 §. Cōcubina. ex S. Aug. l. de bono cōiugal. c. 14. & apud Grat. 32. q. 2. Solet. Concubine en la saincte Escriture que signifie.

Iustinia. nouell. 18. c. 5. Grat. 30 q. 5. Aliter.

Cetura appellée femme d'Abrahā. Gen. 25. & apres concubine. ibid. 6.

Que l'heresie est mere de paillardise.

CHAP. XXVI.

SI ie monstre que l'esprit de Luther, Caluin, & de tous les Ministres, est vn esprit de fornication, des plus abominables, qui se soit iamais bandé contre la saincte pudicité, i'auray prouué que la doctrine, qui accuse l'Eglise Romaine, comme mere de fornication, parce qu'elle soustient la loy du Celibat, est vne doctrine diaboliquement calomnieuse. S. Paul met entre les œuures de la chair, l'heresie: qui peut sembler vn paradoxe, si on regarde l'essence d'icelle, d'autant qu'elle consiste en l'esprit, nature opposée à la chair: mais si on la considere en sa cause, & en ses effects, on trouuera que le dire de l'Apostre est tres-veritable, & tres-bien fondé. L'orgueil est le pere de l'heresie, & le mesme est la source de tous pechez, mais nommément de la chair, qui est la premiere & generale playe de nostre nature. Parquoy aussi tost que l'orgueil fut entré en l'ame d'Adam, & que par orgueil il eut desobey, la chair commencea à faire des siennes, & à se rebeller, comme premiere engeance d'orgueil, & la premiere apres luy coniurée contre Dieu. Au moyen dequoy il ne se faut estonner, si l'heresie engeance d'orgueil aussi, ayme la chair, selon l'esprit & la nature de son pere. Aussi voyōs nous qu'il n'y eut iamais secte contre l'Eglise de Dieu, qui ne fut entachée de ce vice, aussi bien que d'orgueil. Simon Magus a esté des premiers orgueilleux, & des premiers heretiques, qui a leué les cornes cōtre l'espouse de IESVS-CHRIST; il porta aussi la marque de son pere, & fut vn insigne & impudent paillard, trainant sa paillarde apres soy, qu'il appelloit la deesse Minerue, & la faisoit adorer à ses disciples, ruffien, sacrilege,

Cōment S. Paul met l'heresie entre les œuures de la chair Gal. 5. 20.

L'orgueil cause speciale de paillardise

Iamais heretique, sans estre paillard, ou approbateur de paillardise Simon Magus. Minerue.

S. Aug. de heresib. ad quoduult.

& idolatre ensemble, & pere de tels enfans. Les Menandriens, Saturniens, Nicolaïtes, & tous les autres, que S. Augustin apres Epiphane a alistez au catalogue des errans, ont esté aussi vilainement abandonnez aux vilainies de leur chair, comme ils estoient hautains & superbes és pensées de leur ame. Les Albigeois & Vaudois, que du Plessis recognoit souuent pour honorables ancestres de sa religion, ont esté infames en toute sorte de lubricité, comme ailleurs auons dict. Or la paillardise de l'heresie ne cõsiste pas seulement au corps, comme la vulgaire, & celle de ceux qui sont paillards contre leur conscience, & códamnent en leur ame le peché qu'ils commettent au corps, comme sont plusieurs membres en l'Eglise de Dieu: la paillardise de l'heresie est en l'ame, & au corps: elle est en leur doctrine, & en leur vie. En l'ame elle approuue & aime la luxure, encor qu'elle ne la deut onc mettre en practique, qui est la luxure spirituelle des Diables, qui ne peuuent pas estre paillards de corps, n'en ayant point, mais ils le sont d'esprit & de volonté, & se forment des corps, pour la mettre en practique le mieux qu'ils peuuent, comme il euident par les Diables, qu'on appelle Incubes & Succubes. Les paillards, qui sont en l'Eglise Catholique, sont meschans en leur volonté & en leurs corps, mais ils n'approuuent pas en leur esprit, leur vice: & leur paillardise est humaine. Mais l'heresie loüe la sienne, luy dõne de beaux noms, l'appelle mariage, liberté de conscience, & l'enseigne de parole, & la practique par œuures, & comme vne effrontée putain, masquée de quelque beau pretexte, se monstre hardiment en tout lieu, inuite tout le monde à boire en la coupe de ses abominations, comme la paillarde, que l'Apocalypse nous depeinct, assise sur vne beste à plusieurs testes. Est-ce merueille donc, si S. Paul appelle l'heresie, œuure de la chair? Est-ce merueille, si toute la meute des Ministres clabaude contre le Celibat, & l'appelle tyrannie de Satan? Est-ce merueille, si ces Lutins de chair combattent ce fort spirituel? s'ils sont en fureur pour la chair? s'ils aymét la chair? Peuuét-ils estre heretiques, sans estre charnels? peuuent-ils estre engendrez de l'orgueil & de la chair, qu'ils ne soyent enfans de leur pere & mere, & qu'ils n'ensuiuent leur nature & instinct? peuuent-ils estre loups & renards, sans vrler & glapir? peuuent-ils estre cerfs & boucs, sans cornes, sans rut, & sans lubricité? Mais quelle doctrine est la leur? C'est que la virginité n'est point à preferer au mariage, qui est le vieil leuain de l'heresiarque Iouinien; que le Celibat est cause de paillardise, qui est vn reiecton des atheismes de Caluin; que personne ne doit estre sans femme; que chascun sans exception engendre des enfans, qui sont les loix de l'ancien paganisme; que ceux qui ont consacré par vœu leur corps à Dieu, se peuuent marier, c'est à dire, rompre soubs titre de mariage, la foy qu'ils luy ont iurée deuant ses autels, qui est vn sacrilege, vne impieté, & hypocrisie abominable és yeux des Anges, & des hommes ayans raison. Autant de maximes, autant d'impietez pour soustenir l'impieté de la chair. C'est ceste doctrine, qui est vrayement mere de fornication, & non le Celibat. S'il aduient quelque inconuenient à raison du Celibat, cela est casuel, & aliene du

Les Albigeois & Vaudois.

En quoy consiste la paillardise de l'heresie

Luxure des Diables incubes & succubes. S. Aug. de ciuit. Dei. l. 15. c. 23

Apoc. 17. 5.

Beze apres caluin appelle le Celibat, tyrãnie de Satan en ep. ad Hebr. Ceste bride luy faisoit mal.

Doctrine de luxure laissée par les vœux heretiques, & reprise par les Ministres. Iouiniens. Atheismes Payens.

Sacrilege.

Celibat: car il n'en est pas cause, estant bon en soy: c'est celuy qui ne le garde pas, qui doit estre accusé. Le vin est bon, l'or est bon: s'il y a quelqu'vn qui prenne occasion de s'enyurer, ou deuenir auaricieux, dira on que le vin, ou l'or soiét coulpables? exterminera on l'vsage du vin & de l'or? C'est la doctrine des Ministres, qui est vrayement & directement cause de paillardise: car elle l'enseigne par leçons & par loix, & la met en l'esprit, en la volonté, & en la practique; & meine par la parole & par la main les personnes à la volupté. C'est elle, qui monstre par les maximes, qu'auons tantost dict, comment il faut despouiller l'habit, l'esprit, & la crainte de pieté & de religion, pour veautrer le corps à plaisir és bourbiers de la concupiscence. C'est elle qui faict les paillards, les incestueux, les sacrileges, & auec le vice leur donne la hardiesse d'entreprendre, & constance à perseuerer. Voila la paillardise de l'heresie enracinée en l'ame, & en la chair, que les Ministres apprennent en leur escole de religion reformée. Et leur vie quelle est elle? Elle est toute dressée au modelle de leur doctrine: car aussi tost qu'ils peuuent, & tant qu'ils ont l'esprit dans les corps, ils practiquét de poinct en poinct ce qu'ils enseignent. Il n'y a si ieune Ministre, qui ne prenne de bonne heure parti. Il n'y a vieillard si chargé d'ás, & si cassé de trauail & luxure, qui ne se remarie, si sa femme luy meurt, soit-elle la quatriesme, ou cinquiesme, qu'il aura espousée. Beze grand Patriarche aagé de quatre vingts ou tant d'ans, s'est faict le patron & le porte-flambeau en ceste belle & chaste practique. Et que sa femme viue tant qu'elle pourra, ou meure quand elle voudra; elle ne sera pas si tost en l'autre monde, qu'elle entendra nouuelles de son vieux Beze, nouueau marié à quelque nouuelle Candide: tant sont ils soigneux de ne se trouuer en defaut. Et affin que les charges de mariage ne fussent sans recompense, & qu'ils eussent courage de tenir tousiours leur corps en bon rut, ils ont procuré, où ils ont peu, vne secrette loy maritale, qu'à mesure qu'ils engendreront des enfans, leurs gages croissent; & pour chasque enfant qui leur naistra, ils ayent cent francs d'accreuë pour l'accreuë de leur chair. ô Estallons dignes de vostre ministere, & salaire digne de tels estallons! Et n'y auoit-il autre moyen pour faire recognoistre vostre valeur, que par les fruicts de vostre chair & concupiscence? Et qui iamais vit? qui iamais ouyt pasteurs de l'Eglise de Dieu gagés de leurs seruices, à telles conditions? Quant est de leur paillardise contre les vœux faicts à Dieu, elle a esté aussi fidelement selon leurs escoles practiquée, que tout le reste, en mille & mille moynes & nonnains, à qui Luther a leué le falot, & monstré les chemins de rompre les enclos religieux, & attacher par sacrilege, des autels de Dieu, les corps dediez au seruice perpetuel de sa Maiesté, pour en faire des tisons de luxure. C'est luy qui en a faict des premiers l'essay en sa personne, & l'a faict faire à vne nonnain, laquelle il print en titre de mariage, & couurit vn double sacrilege & double inceste, du voile d'vn honorable contract & Sacrement de l'Eglise de Dieu. Et a eu autant d'imitateurs, que l'Eglise Catholique a veu & gemi d'apostats sacrilegement rompre les barrieres des loix diuines, & sauter de l'enceincte

Effect de la doctrine des Ministres contre le Celibat.

La vie des Ministres.

Beze chargé d'ans prend femme.

Pour les enfans des Ministres.

Salaire infame des Ministres.

Plusieurs Apostats de l'Eglise catholique pour se marier. Luther porte-flambeau des incestueux

de ses murs sacrez, pour s'aller iecter aux embrassemens abominables de l'heresie, & se veautrer sans honte, dedans les bauges de leur chair effrenée. C'est donc ceste doctrine, ceste secte, ceste heresie, qui est à bonnes enseignes mere de fornication, qui combat la chasteté, la continence, la virginité, qui enseigne les incestes, qui reçoit en son sein les incestueux, qui s'est faicte receptacle, l'esgout, & la cloaque de tous les Prestres reniez, de tous les enfans apostats, de tous les sacrileges paillards, qui ont faussé la foy à Dieu, & à son Eglise, depuis quatre vingts ans, que le Diable dôna les clefs des abysmes à Luther, pour ouurir les portes d'éfer, & luy faire vomir l'heresie, qui à frôt esleué enseigneroit ces abominatiôs, engendreroit ces paillards, & plongeroit à milliers les ames, aux abysmes, dont elle estoit sortie: & pouuons dire, que comme elle est au reste de ses erreurs, le grand ramas de toutes les vieilles heresies, qu'elle est aussi par ceste-cy, la plus forte & detestable ennemie de la chasteté, qui fut oncques. Car combien que tous les heretiques ayent esté charnels, comme nous auons dict, & quelques vns ayent tenu des maximes plus abominables en enormité de luxure, comme furent les Albigeois, il n'y en eut iamais pourtant, qui enseignassent si esperduëmét, & si effrontément, qu'il fallut rompre la foy, le serment, & le vœu faict à Dieu, pour auoir vne femme, & cômettre en vne abominable mixtion, trois enormes pechez, adultere, inceste, & sacrilege; ce que les Ministres enseignent, enseignant que les Prestres & gens consacrez à Dieu se peuuent, voire encor se doiuent marier.

La doctrine des Ministres mere de fornication.

La secte de Luther & de Caluin, plus ennemie de chasteté, que aucune ancienne.

Albigeois enormes paillards.

Sur quoy les Ministres fondent l'infraction du vœu de chasteté.

CHAP. XXIII.

Rompre le vœu faict à Dieu, c'est vn peché contre les loix diuines, côme chascun sçait. Qu'alleguent donc les Ministres pour defendre, ou au moins pour couurir la honte de leur chair, & leur brutale doctrine, qui enseigne qu'on peut rompre le vœu, qu'on a faict à Dieu? Peuuent-ils alleguer l'Escriture? Et quelle Escriture ne deteste ceste doctrine & licence effrenée? Ont-ils quelque raison, à faute d'Escriture? Ils disent pour Escriture & pour raison, que ceux, qui ont voué chasteté, ont faict vne chose, qui est dessus leur force, & qu'ils s'en peuuent iustement desdire. Mais ceste raison est directement contre la saincte Escriture; elle faict iniure à Dieu, & est pleine d'absurdité. L'Escriture conseille, & exhorte à la chasteté: le Sauueur par son exemple, & par sa doctrine, comme souuent auons dict, S. Paul, & les Apostres aussi. Si c'est vne chose impossible, à quelle fin ces conseils? Car si on ne delibere iamais des choses impossibles, comment se peut-il faire, que Dieu souueraine sagesse donne le conseil de virginité? Il faut donc que la chose se puisse faire: il est donc possible auec la grace de Dieu, de garder la chasteté. Et si chascun peut dire à l'imitation de S. Paul, *Ie puis tout auec celuy qui me conforte*, pourquoy ne pourra-on promettre à Dieu ce qu'il nous côseille de luy donner, & ce qu'on luy peut rendre, moyennant la grace, laquelle il offre à chascun? & ce en la loy de grace, où la chasteté est specialement recommâdée par l'aucteur de grace, & practiquée par luy, & par ses enfans plus parfaicts? Qui dôc se pourra desdire de sa promesse, sans crime de desloyauté, & d'iniure commise contre l'honneur diuin? Ouy-mais on n'est pas asseuré de la grace de Dieu, pour en estre aidé à garder continence? On en est pour le moins autant asseuré, qu'en toute autre bonne entreprise faicte pour la vertu. Que si ceste supreme bonté donne la volonté de faire le vœu de continence, & si elle s'incline tousiours plus au secours de ceux, qu'elle inspire de la seruir plus parfaictement, il y a probablement plus grande asseurance de son assistance en tels vœux, qu'ez autres actions de moindre perfection. Au reste si les Ministres sont si asseurez de la misericorde de Dieu, qu'ils enseignent qu'il faut que chascun croye comme article de foy, que ses pechez luy sont pardonnez, & qu'il sera sauué, pourquoy ne s'asseurent-ils icy de la grace de Dieu? Pourquoy en desesperent-ils deuant qu'en faire l'essay? Pourquoy se rendent-ils à la chair, deuant que tascher de la vaincre? N'est-ce pas d'autant qu'ils aimét mieux vne femme, que la grace de Dieu? & qu'ils font plus de cas du plaisir de la chair, que de l'honnesteté de la continence? qu'ils aiment mieux rassasier l'appetit auec volupté, que guarir la maladie par bonne discipline? Dauantage si pour n'estre asseuré de la grace de Dieu, on ne doit iamais faire vœu de chasteté, il ne faut iamais se marier aussi: car on n'est non plus asseuré d'auoir la grace de Dieu au mariage, qu'au Celibat: & sans la grace de Dieu, il est aussi difficile de garder la foy & l'honnesteté du mariage, que le sainct vœu de chasteté. Parquoy si iamais on ne doit faire vœu de chasteté, à cause qu'on ne sçait si on le tiendra, pour la mesme raison on ne doit iamais contracter mariage: car on ne sçait non plus si on gardera la foy. Les Ministres passeront-ils cest article? Certes s'ils le refusent, il leur faut donc confesser, qu'on peut garder auec la grace de Dieu, le vœu de chasteté: & si on le peut garder, on le peut faire: & qui ne le garde l'ayant faict, est sacrilege, perfide, & punissable de la mort eternelle. Parquoy ce qu'ils disent, que le vœu de continence est sur les forces de l'homme assisté de la grace de Dieu, c'est vn faux antecedent: & la conclusion qui dict que celuy qui a faict tel vœu, s'en peut desdire, c'est vne consequence d'vn homme, qui n'a ny foy, ny religion, ny discours, Mais si quelqu'vn est tenté & prest à brusler, ayant faict le vœu de chasteté, que fera-il? Il cherchera des remedes conuenables, affin de ne brusler point: Il priera Dieu, comme fit S. Paul sentant en soy l'esguillon de la chair: Il mettra de l'eau en son vin & en son feu, selon le conseil du mesme S. Paul: *Ne vous enyurez point du vin, qui porte quand & soy le feu de luxure.* C'est à dire, il chastiera son corps, à l'exemple de ce sainct Apostre, qui dict, *Ie chastie mon corps, & le rends seruiteur* (à l'ame.) Le chastiement sera la sobrieté, la discipline, la haire, la veille, l'estude, le trauail, la confession frequente, & autres maniemés propres pour dompter l'ardeur de ceste creature farouche, & luy apprendre la bride & l'esperon, & la rende souple & vtile à sô maistre l'esprit, côme faisoit le petit Hilarion,

Ce à quoy Dieu nous exhorte n'est pas sur nos forces, auec sa grace.

Philipp 4. 13.

Comment on se peut asseurer en la grace de Dieu.

Les Ministres temeraires pour ne s'i fier. Cy-dessus l. 3. c. 37.

Pusillanimes au vice.

La grace de Dieu necessaire au mariage. Nulle vraye foy au mariage, sans la grace de Dieu.

Que doit faire celuy qui ayant faict vœu, est tenté de la chair 2.Cor.12.7

Ephes.5.18

1. Cor. 9. 27. Remedes pour la chasteté.

S. Hieron. in vita Hilarionis.

qui ieune parlant à son corps, qui vouloit faire du mauuais, luy disoit, *Petit asnon, ie te donneray si peu de paille, que tu auras plus à penser à la faim, qu'à la volupté.* Auec la practique de ces austeritez, il faudra euiter toute dangereuse hantise, trancher toutes occasions de mal faire, sur tout les sales pensées, auec propos de plustost quiter la vie, que l'amour de Dieu; plustost mourir, que de l'offenser, ny par mauuaise pensée en l'ame, ny par parole vilaine en la bouche, ny par œuure deshõneste en la main, & autres instrumens de l'esprit. Et Dieu, qui est fidele, voyant ce deuoir, que tout hõme peut faire auec sa grace, ne faudra de fournir secours à sõ cheualier, & ne permettra iamais qu'il soit harcellé au dessus de ses forces, ains luy fera gaigner vne glorieuse victoire d'vn fort cõbat, selon qu'il dict par le Sage, *Il luy a donné vn fort combat, pour luy en faire emporter le pris.* Auec ce secours, mille & mille belles ames, hommes & femmes, ont gaigné les lauriers de virginité & de continence, & les gaignent encores en l'Eglise de Dieu. Et partant les SS. Peres, nommément S. Basile, S. Gregoire de Nazianze, S. Chrysostome, S. Hierosme, & S. Augustin auec Tertullien, disent qu'il n'y a personne, qui ne puisse garder la chasteté auec la grace diuine, s'il veut: Or la volonté se monstre à chercher les remedes propres, qui sont ceux qu'auons dict, l'oraison pour impetrer la grace de Dieu, dompter le corps, & fuir les occasions de mal faire. Parquoy si les Ministres ne peuuent estre chastes, c'est parce qu'ils ne veulent: c'est parce qu'ils ont chassé de chez eux les prieres canoniques, qui se font continuellement en son Eglise: c'est parce qu'ils mãgent tousiours de la chair, ne faisant cas des ieusnes: c'est finalement parce qu'ils sont tousiours auec les femmes, ou desirent y estre. C'est la doctrine Catholique de la continence: & qui ne croit & n'espere ce qu'elle dict, il est sans foy & sans esperance, & n'est pas Chrestien. Voila le remede pour esteindre le feu de la concupiscence, sans se brusler.

Dieu ne permet iamais que soyons tentez au dessus de noz forces. 1. Cor. 10. 13. Dedit illi forte certamen Sap. 10. 12. Celuy est chaste, qui veut. S. Basil. de virgi. it. S. Gregor. Naz. orat. 31. S. Chry. & S. Hieron. in cap. 19. Matth. S. Aug. l. 6. confess. c. 11. Tertull. l. de monog. in fine. Sapient. 10. 12.

Le remede que les Ministres enseignent contre la concupiscence, est le moindre de tous.

CHAP. XXIV.

Le moindre remede de la concupiscence.

CEluy que les Ministres enseignent, disãs qu'il se faut marier, sãs auoir esgard à aucun vœu, outre qu'il contrarie à la loy de Dieu, pour le regard de ceux qui ont voüé continence, c'est le moindre de tous, & le plus dangereux de tous: car s'il est seul, il ne guerit pas la maladie, mais plustost il l'augmente; il addoucit ensemble la playe, & l'irrite; il soulage la vieille cõcupiscẽce, & l'enflamme par vne nouuelle amorce. Et ces bons ministres des ames sont en cecy semblables au medecin du corps, qui ne sçait autre recepte pour curer son hydropique, que luy dõner à boire de l'eau. Ce remede est-il propre pour chasser ceste maladie? Et tel malade ne creuera-il pas de boire, deuant que dire, c'est assez? Et l'experience ne monstre-elle pas, que le semblable aduiẽt icy? Si ce remede estoit le plus efficace pour garder d'estre paillard, il n'y auroit aucun adultere: & toutesfois qui les commet, sinon les gens mariez? Salomon auoit-il assez de femmes pour esteindre le feu de cõcupiscence? En vint il à bout par cela? N'alla-il pas de mal en pis, iusques à ce qu'il print de meilleures aides? Le mariage garda il d'estre paillards les sept maris de Sara, que le diable estrangla l'vn apres l'autre la nuict des nopces, pour leur paillardise? C'est mal cognoistre la malignité de la maladie, & la qualité du remede. La concupiscence est vn feu rongeant, & ne s'esteint non plus par la chair, que le feu materiel par le bois & par l'huile. Elle se guerit, non en s'approchant de la chair, ains en s'esloignant de la chair: & de tant plus que quelqu'vn en est vexé, & qu'il se sent infirme en ceste part, de tant plus doit-il fuir toute approche charnelle, & recourir droict à la grace de Dieu, cõme le premier & souuerain remede: car il sera plus facile à la chair, de s'abstenir du tout de ceste volupté, que d'y garder la tẽperance. Vn homme qui est trop subiect à s'enyurer, & prend trop grand plaisir à boire, il a plus de facilité de quiter du tout l'vsage du vin, que d'euiter l'intemperãce en beuuant. Ciceron parlant contre ceux, qui disoient qu'il falloit mediocremẽt philosopher, *Ceux*, dict-il, *qui veulẽt qu'õ prenne l'estude de philosophie auec mediocrité, ils mettent la temperance en vne chose, qui estant vne fois goustée ne reçoit aucun frein: de maniere que ceux-là seront en fin trouuez plus equitables, qui en retirent du tout les personnes, que ceux-cy, qui mettẽt des bornes ez choses qui sont infinies.* De mesmes pouuõs nous dire icy, que la chair vne fois amorcée reçoit difficilemẽt la regle de moderation, & qu'il est plus facile de s'en despartir du tout, que d'y garder la mediocrité, principalement à ceux qui sont plus infirmes, & plus enclins au precipice du corps. Car ceux-là sont plus asseurez de loing que de pres. Nous auons vn remarquable exemple en S. Paul, à qui Dieu auoit laissé vn esguillon de la chair, pour le contenir en humilité, qui luy estoit de tãt plus fascheux, qu'il auoit l'ame haute & esleuée sur la chair. Que fit ce S. Apostre, pour en estre vainqueur? chercha-il le remede à la chair, selon le conseil de ces conseillers de chair? Il se retira à Dieu par oraison, il demãda vne, deux, & trois fois, estre deliuré de ceste espine. Que luy respondit Dieu? Luy commãda-il de prendre femme, & prendre remede à la chair, cõme les Ministres cõseillent? Il luy respondit, *Ma grace te suffit, la vertu s'accõplit en l'infirmité*, c'est à dire, Si tu sens l'infirmité de ta chair, confie toy en ma grace, qui te dõnera la vertu pour vaincre: car c'est en aidant l'infirmité, qu'elle se faict paroistre. Au moyen de quoy le mesme Apostre dict apres, *Ie me glorifieray en mes infirmitez, affin que la vertu de Christ habite en moy.* Cõme s'il disoit, I'espereray de tant plus la victoire, que ie me sentiray infirme: car c'est alors que la grace de IESVS-CHRIST m'assistera de plus pres. Voila le souuerain remede pour les infirmitez contre la chair: c'est la grace de Dieu, qu'il nous faut demander par oraisons iterées: Auec ceste aide le plus imbecille est chaste, au milieu de Babylon, de Sodome, & d'Egypte: sans ce remede le plus chaste de sa nature, est paillard par tout, & auec toute femme. Parquoy les Ministres sont ignorans de la grace de Dieu, & ne sçauent que c'est de l'esprit de Dieu, ny de sa vertu, flattans seulement la maladie de la chair, & ne la guarissans point: iniurieux aussi bien au mariage en cest endroit, qu'à la chasteté: car par leur maxime ils mettent la fin principale d'iceluy à seruir d'apast & de curée à la cõcupiscence, qui est le plus bas & le plus grossier effect du mariage, & auquel il

Mauuais medecin, qui ne sçait que flatter la maladie. Nombreuse multitude des fẽmes de Salomõ, 700. femmes. 300. concubines. 3. Reg. 11. 3. Les sept maris de Sara estouffez. elle fut apres femme du ieune Tobie. Tob. 3. 7. C'est chose difficile de garder la mediocrité, où la volupté est trop grãde. Cicer. 1. de finib. 2. Cor. 12. 7. 2. Cor. 12. 8. 9. Les Ministres iniurieux au mariage.

ne visoit point au commencement du monde, estant institué seulement pour l'aide de l'homme & de la femme, & pour la procreation & education des enfans, n'y ayant alors aucune concupiscence, à laquelle il fallut (comme à la maladie qu'on appelle loup) dōner la chair pour remede, affin d'euiter vn plus grand mal. Le mariage entre la glorieuse Vierge Marie & S. Ioseph estoit sās ceste fin, & plusieurs saints persōnages ont demeuré mariez sans l'vsage de ce remede. Les Ministres sont encor plus iniurieux au mariage, en ce qu'ils en couurent les incestes des apostats brise-vœux, & font comme qui pareroit vne sale putain du manteau & des ornemēs d'vne Royne pudique. Voila leur esprit reformé, du tout contraire à celuy de IESVS-CHRIST, qui a enseigné la chasteté, non seulemēt en la virginité, mais encore aux nopces, les reduisant à l'alliāce d'vne seule partie; ne permettant ny diuorce, ny chāge d'vne autre, durant la vie de la premiere : toutes lesquelles choses n'estoient permises au mariages de la Synagogue, instituez pour remplir la terre, comme l'Eglise est mariée à IESVS-CHRIST, pour engendrer vierge, & remplir le ciel d'enfans spirituels. Pour ces raisons, les Apostres & leurs successeurs inspirez de l'Esprit de leur maistre, & bruslans des amours que le feu diuin leur auoit mis en la poictrine, donnerent les beaux enseignemens de la chasteté, qu'auons dict, & en particulier escriuirent des loix sur les officiers domestiques de Dieu, les obligeans à garder perpetuelle continence, s'ils vouloient estre de ce rang, pour vaquer auec vne celeste pureté d'esprit, & sans destourbier de la chair, au seruice des sacrez mysteres. De mesme esprit ont esté fondez les monasteres des vierges, tant d'hommes que de femmes, seruans à Dieu iour & nuict, diuins ornemens de sa maison saincte dés le commencement : Et par contraire esprit ont esté demolis les sacrez murs de ces lieux saincts, & les ames & corps dediez à Dieu, sacrilegement enleuez par l'heresie de Luther & de Caluin, esprit de feu infernal, esprit de chair, furie & ruine funeste des corps & des esprits.

Les Ministres couurent leurs vilainies par le mariage.

IESVS-CHRIST a rendu les nopces chastes.

C'est la ceremonie perpetuelle, & vne des plus remarquables, & contenant en soy toutes les vertus des sacrificateurs Chrestiēs, desquelles il n'est besoin de parler en ce lieu. Il nous a fallu discourir vn peu plus au long de ceste ceremonie, pour monstrer la difference qu'il y a entre l'esprit de Dieu, & celuy des Ministres. Venons aux autres.

Des habits du Prestre disant la Messe.
CHAP. XXV.

LA ceremonie, de laquelle venons de parler, concerne interieurement la personne du Prestre, & presuppose toutes les belles vertus de l'ame, qui le peuuent rendre digne d'vne si haute & diuine vacation. Nous discourrons maintenāt de celles qui touchent l'exterieur, entre lesquelles celles des habits doiuent estre expliquées les premieres, comme premieres aussi elles vont en practique. L'Escriture nous apprend que le peuple de Dieu estant en lieu de franchise, & en commodité de biens, a tousiours vsé de certains habits és actions diuines. L'histoire de tous les peuples du monde nous enseigne, que ceste ceremonie est naturelle aux hommes en toutes actions publiques de quelque consequence. Nous lisons qu'Esau auoit certains habits precieux, que S. Hierosme dict estre vestemens sacerdotaux : ce qu'il tire de la traditiō des Hebrieux, disans qu'en la loy de nature les fils aisnez estoient Prestres, & vsoient de propres robbes sacerdotales, quand ils offroient sacrifice à Dieu, comme ailleurs auōs dict. Vn peu apres que les Hebrieux furent sortis d'Egypte, & que Dieu eut affecté vne famille entiere au seruice de ses autels, il commanda les habits propres d'Aaron souuerain Prestre, ordonnant l'estoffe & la façon, de laquelle il vouloit qu'ils fussent faicts; l'estoffe precieuse, d'or, de iacinthe, d'escarlate, de vermeil, de lin retors & pierres precieuses: la façon de tres-grand artifice, de broderie, de franges, & d'ouurages tissus. Les moindres Prestres auoient aussi les leurs à l'equipolent. Et tous ces habits deuoient estre benits & consacrez, deuant qu'estre mis en vsage. Dauid faisant conduire l'Arche d'alliance, & sautant deuant icelle, estoit reuestu d'vn Ephod. Et les Prestres communement portoient le leur, qui n'estoit pas de drap d'or, comme celuy du souuerain Prestre, mais de fin lin, & luisant en blancheur, dict S. Hierosme, respondant au surpelis de nos Prestres, ou aux roquets des Euesques. Les histoires des Perses, Indois, des Grecs & Latins nous tesmoignent que toutes les nations du mōde, qui recognoissoient quelque diuinité, la seruoient aussi auec ceste ceremonie de propres habits, argument tres-certain, que c'est vne loy naturelle engrauée au cœur des hōmes par mesmes traicts, que l'instinct de recognoistre vn Dieu. Et partant comme dés le commencement du monde elle a esté sainctement practiquée par les enfans de Dieu, aussi elle a esté retenuë & confirmée en la loy de grace par les Apostres, & par leurs successeurs, & laissée de main en main à toute l'Eglise vniuerselle : de maniere qu'il n'y eut iamais peuple, comme il n'y a de present, qui porte le nom de Chrestien (sauf les heretiques, & encor non pas tous) dont les Prestres n'ayēt tousiours vsé, & n'vsēt encores d'habits sacerdotaux, officians en l'Eglise, & nommément offrans le S. sacrifice. Les Chrestiēs qui sont encor en Iudée, en Armenie, au Mont Liban, & au reste de l'Asie; qui sont en Egypte, en Afrique; qui sont en Grece, en Moscouie, & aux autres pays de l'Europe, le font : & tous ceux qui escriuent leurs histoires, vieux & modernes, le tesmoignent: voire mesmes les Prestres Lutheriens en Allemagne, en Angleterre, & aux autres endroits, retiennent quelques habits propres en l'exercice de leurs sacremens, selon l'ancienne coustume de l'Eglise : Et n'y a que les Ministres de Caluin, qui veulent que leur Cene soit sans habits, aussi bien que leur religion deschirée. Or ce general & constant accord des temps, & des nations, en vne ceremonie, monstre selon la regle de S. Augustin, que c'est vne tradition Apostolique. *Il faut croire*, dict ce Docteur, *Que les choses que nous gardons, & qui ne sont point couchées par escrit, & sont neantmoins obseruées des Chrestiens par tout le monde, sont commandées & establies, ou par les Apostres, ou par les Conciles generaux, dont l'auctorité est tres-vtile & salutaire à l'Eglise.* Parquoy l'opiniastreté des Ministres, qui mesprisent ceste façon, & qui l'oppugnent par vaine doctrine, bande contre la loy naturelle, contre l'ordonnance diuine,

Les habits sacerdotaux d'Esau. S. Hier. in quaest. Hebraic. Les aisnez Prestres. ibid. & ep. 126. ad Euag. cy dessus. l. 3. p. 8. & 16. Les habits d'Aaron. Exod. 28. 2 &c. Les habits des Prestres consacrez. Exod. 29. 22. Dauid. 2. Reg. 6. 14. Habits propres des Prestres de toute nation. Cic. 2. de leg. Virg. 12. Ænei. Fest. Pomp. Alex. ab Alex. lib. 4. c. 17. Loy naturelle.

Tous les Prestres Chrestiens vsent de propres habits en l'Eglise.

Coustumes generales. Tradition des Apostres. S. Aug. ep. 118. c. 1. ad Ianuarium. & l. 4. de bapt. c. 24.

& contre l'vniuersel reglement de toute l'Eglise, & merite d'estre condamnée comme superbe & arrogante, selon le iugemét du mesme Docteur, qui dict *estre vne intolerable insolence, de reuoquer en doubte, s'il faut faire ce que toute l'Eglise faict.* Leur insolence est plus grande que cela : car non seulement ils reuoquent en doubte la coustume receuë de toute l'Eglise, mais la mesprisent & abolissent du tout. Or les laissant pour vn peu de temps, nous exposerons les instructions, qui nous sont données par les habits, dont on vse en la Messe : & par mesme moyen nous entendrons les causes, qui ont induict les Apostres d'en vser.

Insolence intolerable de reuoquer en doubte ce que toute l'Eglise faict. S. Aug. ep. 118 ad Iannar. c. 5.

Comment les habits sacerdotaux en la Messe instruisent, en representant la passion du Sauueur, & le merite d'icelle.

CHAP. XXVI.

NOus auons dict cy-dessus en general, que les ceremonies sont vtiles, parce qu'elles instruisent, qu'elles aident l'entendement, la volonté, & la memoire ; qu'elles sont marques de la foy, & causes de deuotion : cela se voit clairement au Celibat, & n'est besoing d'en dire plus. Monstrons le en passant aux habits sacerdotaux, qui touchent de plus prez l'action de la Messe, & où la chose n'est pas si euidente. Ils instruisent dóc tant les Prestres, que tous les Chrestiens, & excitent à deuotion, en ce qu'ils representent efficacement, & honorent sainctement le mystere de la passion du Sauueur, & le sacrifice de son corps, selon le commandement qu'il en a laissé, disant, FAICTES CECY EN MEMOIRE DE MOY. L'habillement enseigne sans mot dire, & faict la leçon à l'ame par le plus beau sens du corps, qui est l'œil. Vn habit, selon qu'il est varié & appliqué, enseigne l'estat de la personne, & les mouuemens interieurs : il monstre le Prince, l'Ecclesiastique, le Gentilhomme, le soldat, le Capitaine, le Docteur, le laboureur, la ioye, le dueil, l'innocence, & le crime. Tel est l'vsage des habits sacerdotaux : car en leur façon ils font vn pourtraict de la passion du Sauueur & de ses qualitez. Les vestemens blancs sont vn hieroglyfe de sa diuinité & de son innocence ; les violets & sèblables, de ses tourmens, le rouge, de son sang espandu, & de sa charité, les noirs, de son dueil, & de sa mort : la croix figurée en chascun d'iceux, est le signe de sa croix, & la parole muete, ayát en elle l'euidente representation de IESVS-CHRIST crucifié, le tesmoignage de son amour infini enuers sa creature, vraye marque & ornement des sacrificateurs de la loy de grace, dict le docte Rupert : laquelle a succedé à la lame d'or du grand Prestre : car comme iadis la lame d'or estoit l'ornement du grand Prestre en la loy des Iuifs, ainsi la croix, des Prestres de la loy de grace. En ceste lame estoit escrit le nom ineffable de Dieu ; en ce signe est cachée la vertu de l'ineffable mystere de la croix : celle-là luisoit au front du Prestre souuerain ; ceste-cy au cœur, au front, & aux habits du Prestre de IESVS-CHRIST : & l'vn & l'autre en diuers crayons, est le signe de la maiesté de Dieu. Or comme en general les habits representent la personne de IESVS-CHRIST, & les mysteres de sa passion : aussi en particulier chascun porte sa propre signification, comme doctement l'ont declaré plusieurs anciens Peres, S. Chrysostome, S. Hierosme, S. Gregoire, Amalarius, Alcuinus, Valfridus, Rabanus, Rupert, Hugo de S. Victor, Innocent troisiesme, S. Bonauenture, & autres : & en ont parlé, non comme d'vne chose recente & nouuelle, mais comme ancienne & laissée par les Apostres de main en main à l'Eglise. Les habits de tous les Prestres sacrifians sont ceux-cy, appellez par mots latins ou grecs taillés à la françoise, l'amict, l'aube, la ceincture, le manipule, l'estole, la chasuble, sans lesquels aucun Prestre ne peut sacrifier, comme declare le Concile de Reins en Buchard.

Les habits representés la passion du Sauueur. — L'habit declare la personne. — La couleur blanche. La violette. La rouge. La noire. La croix a succedé à la lame d'or du grãd Prestre. Ruper. l. 1. de offic. c. 26. Des habits sacerdotaux. S. Chrys. hom 83 in Matth. & inst. Litter. S. Hieron. l. 1. cont. Pelag. Amalar. l. 2. de offic. ecclesiastici. Alcuin. l. de off. Ecclesiast. ca. de vestib. sacris. Valfridus Strabo l. de reb. Ecclesiast. c. 24. Hugo. à S. Victore l. 2 de sacr. ca. 24 Innoc. 3. l. 1. de myst. Miss. S. Bonau. l. de explic. Missa. Raban l. 1. de Instr. cleric. Rupert. l. 1 de off c. 26. Conc. Reinens. ca. 4. apud Burchar. l. 2. c. 5.

L'AMICT, qui vaut autant que couuerture, c'est le linge qui couure la teste, bien que communement on le rabat sur le col, & signifie la diuinité du Fils de Dieu, cachée soubs l'humanité, comme la teste soubs l'amict : Il signifie aussi le voile, duquel les Iuifs luy couurirent le chef, lors que le frappans ils disoient, *Deuine qui t'a frappé*, comme expliquent Hugo de S. Victor, Alexandre, & Durand.

Signification de l'amict. Mat. 26 68. Luc 22. 64. Hug. de S. Victor l. 2. de sacr. c. 4 Alex. de Alés part. 4 quæst 26 Duran in rationali.

L'AVBE, du latin ALBA, c'est à dire robbe blanche, dicte autrement tunique, & en grec ποδήρης, c'est à dire talaris, parce qu'elle donne iusques aux talons, dict Isidore & Iuon de Chartres, apres S. Hierosme ; c'est le vestement de lin, qui couure tout le corps, depuis le col iusques au talon ; c'est la marque de l'humanité du Sauueur toute pure & toute blanche, son ame sans tache, son corps engendré d'vne Vierge par l'operation du S. Esprit. La nature nous a donné ceste couleur, pour signe d'innocence & netteté. *Tu me laueras*, dict Dauid, *& ie seray rendu plus blanc que la neige.* Ciceron remarque que la couleur blanche, mesme en tissure, est fort conuenable à Dieu. L'estoffe aussi marque la mesme pureté : car, comme dict Philostrate, la tissure faicte de lin est vn parement de pureté és choses diuines, comme la leine signe de lascheté, parce qu'elle est prinse d'vn animal lasche. La façon est aussi conuenable à ceste signification : car le lin est purifié plusieurs fois deuant qu'estre mis en besongne : on le met en l'eau pour naiser & roüir ; on le faict seicher ; on le bat à coups de masse ; on le peigne au seran ; on le file ; on le bat pour la seconde fois en fil, & pour la troisiesme encor, quand il est mis en toile : de maniere que, comme dict Pline, tant plus qu'on luy faict de mal, de tant plus il accroit en bonté. La mesme Aube represente la robbe blanche, dont Herode vestit le Sauueur par derision.

L'aube, tunique de lin. S. Hieron. ad Fabiol Isido. l. 19. etym. c. 21. Iuo Carnot. de veste sacer. Linge blãc signe de pureté. Psal. 50. 9. Cicer. 2. de legib. Philost. in vita. Apol. l. 8. & in apolog. prose. La leine signe de lascheté. Pline l. 19. cap 1. La robbe blãche du Sauueur.

La CEINCTVRE, qui trousse & lie l'aube au corps, est marque de l'vnion personnelle, hypostatique, & indissoluble, de la diuinité du Sauueur à l'humanité : car encor que l'ame par la mort se separat du corps, toutesfois l'vn & l'autre sont tousiours demeurez liez à la diuinité, selon la maxime de nos Theologiens, *Le Sauueur n'a oncques laissé ce qu'vne fois il a prins.*

La Ceincture.

Le MANIPVLE, mot latin, qui vaut autant que poignée, ou gerbe, que Burchard & quelques autres appellent du mot alleman FANON, signifie le prix que le Sauueur a porté de sa passion : car auec telle metaphore Dauid en vse, parlant des iustes, *En allãt ils pleuroient, iettãs en terre le grain : mais ils reuiendront auec ioye, portans leurs gerbes*, c'est à dire, le prix gaigné. Le mesme accoustrement

Le manipule, ou fanon. Burchard. l. 2. c 50. Cassander in Liturg. c. 22. Gerbe. Prix. Ps. 126. 6.

liant la gauche, signifie les tourmens que le Sauueur a portez en son humanité signifiée par la gauche, marque d'vne chose moindre. Ainsi Iacob marqua Manasses fils de Ioseph, comme inferieur d'Ephraim son frere puis-né. Et S. Paul la met pour l'aduersité, *à dextre, & à gauche*, c'est à dire, en prosperité, & en aduersité. Or il est à croire, que cest habillement de gauche represente la tunique, dont anciennement estoient reuestus les sacrificateurs : laquelle ils despouilloient du costé droict, pour l'auoir plus demeslé à l'action, demeurant le gauche vestu.

La gauche marque d'vne chose moindre. Gen. 49. 2. Cor 6 7

D'où vient la forme de nostre manipule.

Ie prens ma coniecture de L'ESTOLE, qui est le quatriesme habillement du sacrificateur, qui n'est autre chose, que les extremitez de deuant de l'ancienne estole & robbe longue, qu'elle represente : car si l'on coupe vne bande de demi pan sur le deuant d'vne robbe longue au collet rabatu, on aura la forme de nos estoles : de mesmes si on coupe l'extremité d'vne manche large, telle qu'estoit celle des tuniques, on aura le manipule, qui la represente. Or l'on a faict ce racourcissement, tant de la tunique, que de l'estole, affin de ne multiplier tant d'habits, les mettãs tous entiers, & pouuant suffire d'en mettre les extremitez, pour marques à representer les mysteres. L'estole donc du mot στολὴ, & en latin quelquesfois *Orarium*, Oraire, venant du mot latin, *Orare*, prier, parce qu'elle estoit des Prestres & orateurs de l'Eglise, c'estoit anciennement vne robbe longue, plus propre des femmes parmi les Payens, que des hõmes : toutesfois robbe d'honneur à tous, & entre toutes nations, quoy que diuerse en estoffe. Les Roys en vsoyent, comme on voit en Xenophon. Ils la donnoient aussi pour pris de vertu. Pharaon en reuestit Ioseph, en recognoissance de sagesse. Le pere de famille en l'Euangile commande de donner vistement l'estole à son fils reuenu de la desbauche, & demandant pardon à son pere. De tout cest habit sacerdotal on n'en a que la bande, que le sacrificateur met au col en façon de cornette, ainsi qu'auons dict, & que les Prestres portoient anciennement tousiours, mesmes en preschant, ou administrant les Sacremens. Elle signifie l'humanité du Fils de Dieu, estole & robbe de sa diuinité, qu'il a lauée en son sang, selon la prophetie de Iacob, *Il lauera sa robbe au vin*, c'est à dire, au sang qu'il a respandu, & laissé en breuuage, soubs la figure du vin. Il l'a rendue glorieuse, comme aussi l'auoit predict Isaye, *Qui est cestuy-cy qui vient d'Edom, ayant les vestemens teincts en rouge de Bosra? Cestuy-cy excelle en sa vesture, en son estole?*

L'Estole.

L'estole, Oraire.

Durand. l. 3. c. 5. Conc. Bracar 1. c 27 S. Ambro. or. de obitu fra. Satyri. Cyrus portoit l'estole. Xenophon pad. a Cyr. Alexand ab Alex. d. 5. c. 18. Luc. 15 22

Gen. 49 11

Isa. 63. 1.

Le cinquiesme vestement du Prestre sacrifiãt est la CHASVBLE, ainsi appellé du mot latin, *Casa, Casula*, maison, maisonnette, parce que c'estoit vn manteau, qui couuroit tout le corps & les autres habits, en forme d'vne petite maison. La figure est changée maintenant : car pour donner liberté aux deux bras, on l'a vuidangée des deux costez : si bien qu'elle semble plustost vn nouueau mandillot, qu'vn manteau ancien, qui estoit à plein fond, & arrondi egalement iusques aux talons, & fermé tout autour, ayant par haut vne ouuerture, par laquelle on passoit la teste pour le vestir. Nous en auons veu de l'ancienne forme en l'Eglise de S. Iacques à Bourdeaus, & s'en voit encores en quelques monasteres de Troye en Champagne, & en l'Eglise collegiale S. Estienne, riche en chasses & ornemens anciens, cõme aussi en l'abbaye de la Chase-Dieu. Et en plusieurs endroicts on a de coustume vn peu deuant l'esleuation, de retrousser aux deux costez la chasuble vers le col du Prestre, par ceremonie ; ce qu'on faisoit anciennement par necessité : car il falloit necessairement hausser le manteau, pour affranchir les bras, & s'en aider aux actiõs de la Messe, principalement en la cõsecration & l'esleuation. Les Grecs vsent de l'ancienne chasuble, comme i'ay veu autresfois à Rome assistãt à leur Messe. Ce vestement represente la diuinité du Fils de Dieu, & marque aussi la plenitude des graces en son humanité. Il represente encor le manteau, dont il fut reuestu par les mocqueurs au temps de sa passion. Il y a plusieurs autres sortes d'habits propres aux Euesques, ou aux autres actions des Prestres : mais nous ne parlons icy que de ceux, qui sont propres des Prestres à l'autel. Les Apostres donc & leurs successeurs ont ordonné la ceremonie de tous ces habits, pour representer les mysteres susdicts, & pour honorer par icelle la plus noble & diuine action, qui se face en la maison de Dieu : & c'est la premiere vtilité spirituelle que nous en receuons.

La Chasuble.

La forme des Chasubles changée.

Chasubles anciennes.

Pourquoy on retrousse la chasuble aux bras.

Les Grecs vsent de l'ancienne chasuble.

La ceremonie des habits vtile pour l'instruction particuliere du Prestre sacrifiant, & du peuple.

CHAP. XXVII.

IL y a encores vne autre vtilité de ces habits, qui consiste en l'instruction à la vertu, pour le Prestre premierement, & apres pour le peuple : car autant d'habits, autant sont-ce d'enseignemens à l'vn & à l'autre, à la pieté. *Les ornemens*, dict Iuon de Chartres, *sont marques de la vertu.* Car comme les habits du corps luy donnent maiesté, aussi font les vertus à l'ame. Les habits donc en general signifient les vertus & parures de l'ame : & en tel sens l'Escriture s'esgaye souuent, pour nous mettre deuant les yeux par semblance familiere, les beautés spirituelles des Saincts. Ainsi S. Iean apres Salomon nous descrit en l'Apocalypse, l'Eglise ornée d'habillemens precieux, de perles, pierres, & ioyaux de prix, & les Saincts reuestus d'estoles blanches. Parquoy les habits du Prestre font la leçon au Prestre, & crient sans mot dire, par secrette signification, comme Moyse crioit iadis à Dieu en son cœur. Ainsi S. Bernard enseigne le Prestre par ses habillemens. *Les habillemens des seruiteurs de Dieu*, dict-il, *sont trois, la sapience celeste, qui est l'Ephod, & couure le chef : la iustice perseuerante, qui est l'Aube, & couure tout le corps : la cõtinence de la chair, qui est la Ceinture, & ceinct les reins.* S. Hierosme, *Nous apprenons*, dict-il, *de ne vaquer aux œuures, & choses sacrées auec les habits communs & pollus, affin que les Ecclesiastiques entendent, qu'il leur faut manier les Sacremens auec vne consciẽce pure & ornée de vertus.* Parquoy, dict Innocent, *que le Prestre estant reuestu de beaux habits, se preuue garde de ne porter les signes signifians, sans les choses signifiées*, c'est à dire, *les habits du corps, sans les vertus de l'ame.* Or comme nous auons veu, que chasque habit rapporté à IESVS-CHRIST & à sa mort, porte marque de quelque mystere ;

Ornamẽta sunt virtutis insignia cyscri ptura momentes. Iuo Carnot. ser. de reb. Eccles. Apoc 7.13.

Moyse criãt sans mot dire. Exod. 14. 15. S. Bernard en sentent. S. Hiero. in c 44. Ezech.

Innoc l. 3. de m. t. Miss. c. 64.

Significations particulieres des vertus en chasque habit.

de mesmes a-il des significations, pour marquer les vertus, desquelles le sacrificateur doit estre paré : lesquelles significations sont notées par les oraisons qu'il dict en prenant chascun d'iceux. S'estant donc laué en disant l'oraison, *Donnez, ô Seigneur, force à mes mains, affin que ie vous puisse seruir sans pollution d'esprit & de corps*, il prend l'amict, le baise, & le met sur la teste, pronõçant ceste oraison, *Mettez, ô Seigneur, l'armet de salut en ma teste, à ce que ie puisse victorieusement repousser les assauts du Diable.* L'AMICT donc signifie la foy, commencement & source de toutes les vertus Chrestiennes, comme le chef est le premier de tous les membres du corps, & le plus esleué ; vertu necessaire tousiours, mais principalement en la celebration de ce haut & diuin sacrifice, mystere des mysteres, & obiect d'vne excellente foy, comme il a esté souuent dict. La conuenance de la signification consiste en ce que la foy est vn voile contenant les mysteres que nous croyons sans les voir, comme l'amict est vne couuerture du chef & des espaules du Prestre.

Oraisõ du Prestre lauant les mains.
Prenant l'amict.
Signification de l'amict.
La foy est des choses qu'on ne voit point. Hebr. 11. 1.

L'AVBE est signe d'vne entiere pureté. Et partant le Prestre dict en le prenant, *Blanchissez moy Seigneur, & nettoyez mon cœur, affin qu'estãt blanchi au sang de l'agneau, ie sois digne de participer des ioyes eternelles.* Laquelle oraison est tirée de l'Apocalypse, où S. Iean vit les Saincts trespassez vestus de lõgues robbes nettoyées au sang de l'Agneau.

Prenant l'aube.
Aubes des Saincts. Apoc. 7. 9. 13.

La CEINCTVRE est vne marque de chasteté, & du soing que doit auoir le Prestre, pour la bien garder. Il dict donc quand il se ceinct, *Ceignez moy de la ceincture de pureté, & esteignez en mes reins l'humeur de concupiscence, affin que la vertu de continence & de chasteté soit en moy permanente.* Les reins sont le siege de la semence, & signifient souuent la lubricité de la chair : auquel sés Dieu dict à Iob, parlant de Satan, *Que sa force est aux reins*, c'est à dire, qu'il domine la plus part des hommes par la luxure. Sa force dõc est aux reins, non siens, mais de ceux qu'il tient subiuguez par le vice marqué par les reins. *Ceindre donc les reins, c'est*, dict sainct Gregoire exposant le lieu de Iob, *reprimer la rebelliõ de la chair par la vertu de continence*: c'est fermer la porte à toutes les occasions de luxure, c'est luy trancher toutes les premieres aduenues, & la faire tarir en sa source ; qui est le vray moyen d'en estre victorieux. Tout peché se doit euiter, en euitant les causes, & en fuyant ses abords, mais cestuy-cy sur tous, comme estãt le plus gluant, & le plus dangereux en approche. Et partant quiconque veut estre grãd Capitaine pour le bien combattre, qu'il soit grand fuyard, & n'attende pas que l'ennemy s'approche, mais qu'il le fuye aussi tost qu'il le sent venir, tãt loing puisse-il estre ; qu'il suiue le conseil du Sauueur, qui dict, *Ayez vos reins ceincturez*, & execute l'allegorie des paroles, & le sens caché en icelles que venons d'expliquer.

Prenant la ceincture.
Les reins, hieroglyfe de luxure.
Ceindre les reins. S. Gregor. hom. 13. & in 31. cap. Iob. l. 20. moral. c. 2.
Luc. 12. 35.

En prenant le manipule, le Prestre dict, *Que ie sois faict digne de porter la brassée de douleur & de pleurs, affin que ie reçoiue auec liesse la recompense du trauail.* Le manipule donc est vn enseignement de patience, de penitence, & de longanimité, & monstre au Prestre, qu'il luy conuient pleurer & gemir ses pechés & ceux du peuple, & porter en ceste vie, qui est la gauche des enfans de Dieu, les miseres & calamitez à belles brassées, pour l'honneur de Dieu, qui a dict à ses Apostres & disciples, *Vous pleurerez & gemirez, & le monde se resiouyra : mais vostre dueil sera conuerti en ioye.*

Prenant le Manipule.
Signification du manipule.
Ioã. 16. 20.

Apres le manipule il prend l'estole auec ceste oraison, *Rendez moy, ô Seigneur, l'estole d'immortalité, que i'ay perdue en la preuarication du premier Pere : & combien qu'indigne ie m'approche de vostre sacré mystere, ie puisse estre digne de iouyr de la liesse eternelle.* C'est donc vne marque de mort & de vie, du peché originel ; par lequel nous naissons enfans de mort, & du benefice de IESVS-CHRIST, par lequel nous sommes regenerez & reparez à la vie. Le Diacre vse de l'estole, mais en escharpe, de l'espaule gauche au costé droict, qui represente vne robbe longue troussée, couurant le costé gauche, & demeurãt le bras droict ouuert : en laquelle forme le Diacre deuoit estre, quand par commandement ou en l'absence du Prestre il administroit l'Eucharistie. En ceste façon disions nous cy-dessus, que le manipule auoit esté racourci, representant la tunique retroussée du costé droict, sur l'espaule & bras gauche.

Prenant L'estole.
Signification de l'estole.

Le dernier habit est la CHASVBLE, que le Prestre prend auec ceste oraison, *Seigneur, qui auez dict, mon ioug est doux, & mon fardeau leger, faictes que ie porte cestuy-cy de telle façon, que i'obtienne vostre grace.* Ce ioug est la loy d'amour escrite au cœur des enfans de grace, amour qui faict trouuer toutes choses douces & legeres, tant soient elles de soy ameres & pesantes. La loy de Moyse estoit vn ioug de crainte, & vn ioug pesant : la charité de IESVS-CHRIST est vn sucre spirituel, mellifiant toute peine, & trauail. Ce vestement est ample, parce que la charité s'estẽd par tout, enuers Dieu, enuers les Saincts de paradis, enuers les viuans & les trespassez, enuers les amis & les ennemis. Elle est ronde, ou estoit telle au commencement, parce que c'est vne vertu eternelle. La foy & l'esperance ne se trouuent point au ciel, mais bien la charité demeurera, dict S. Paul. La figure rõde n'a point de bout, & porte en soy la marque de l'eternité : la charité n'a point de fin & iamais ne d'eschoit. La chasuble donc c'est la marque de la charité Chrestienne, dict Hugon de S. Victor, la plus grande & la plus noble de toutes les vertus, vertu qui couure & garde toutes les autres. Par ces habits donc nous auons le signal de la foy, de l'innocence, de la chasteté, de la patience, de la force, de l'esperance, de la science, de nostre mort & de nostre vie, de nos maux & des biens receus de Dieu, & finalement de la charité.

Prenant la chasuble.
Elle signifie la loy de grace.
La charité
Vertu eternelle.
1. Cor. 13. 13.
Les vertus Chrestiennes marquées par les habits.

C'est le liure des habits sacerdotaux, auquel les Prestres lisent sans poincts, voire encor sans lettres, les ornemens de l'ame, auec lesquels ils doiuent seruir Dieu leur Seigneur, & nommément quand ils s'approchent de son autel, pour luy offrir le sacrifice du corps precieux de son Fils. Voila les deux causes de la ceremonie des habits.

Le peuple est instruict par les mesmes enseignemens : car ayant apprins les susdictes significations de tous les habits, & leur rapport, tant enuers le Sauueur, qu'enuers le Prestre, il voit en vn clin d'œil, regardant le Prestre reuestu, vn excellent tableau des mysteres de la mort & passion

Le peuple instruict par les habits.

Digitized by Google

du Sauueur, & vn autre des vertus, desquell s doit estre orné le sacrificateur de la loy de grace, & à son imitation tous les Chrestiens, pour qui ce sacrifice est institué, & qu'ils offrent selon leur rãg auec le Prestre. L'appareil donc de tous ces habits est pour representer la mort & passion du Sauueur, pour honorer le sacrifice de son corps, pour instruire le sacrificateur, & le peuple assistant au sacrifice.

Obiections des Ministres contre l'antiquité des habits sacerdotaux, renuoyées. Canon du Concile de Gangres expliqué.

CHAP. XXVIII.

QVe disent les Ministres de ces habits sacerdotaux, & de leurs significations & vsages? Et que peuuent dire ceux qui se glorifiẽt d'auoir vne religion aux habits deschirez, & qui estimẽt toute bonne doctrine, resuerie? Ils disent que tout cest appareil est vne superstition, & qu'il n'est besoing d'autres habillemens, que cõmuns, aux actions sacrées. Ausquels seroit assez de respondre, que si leur proposition est vraye, ils doiuent quiter le nom de Ministre, & se contenter du nom d'homme, de Guillot, ou de Perrot. La consequence est bonne: car s'il est mal faict de prendre vn habillement pour monstrer vn homme dedié à Dieu, & vaquant à vne œuure sacrée, il sera aussi mal faict, voire encor plus, de s'approprier vn nom qui declare vn officier Ecclesiastique: car l'honneur du nom est plus grand, que celuy des habits, d'autãt qu'il demeure tousiours propre à son maistre, qu'il est porté par tout le monde, & est de beaucoup plus longue durée. Mais oyons du Plessis aduocat general de leur cause, qui plaide ainsi pour eux sur les habits. *L'antique simplicité n'y faisoit point de difference, sinon en la modestie, & non en la façon: & l'habit du Prestre, ou Ministre, faisant l'office, n'estoit point different de son ordinaire.* Il allegue pour soustien de son dire, Vualfridus Strabon, & le Concile de Gangres, & Erasme sur S. Hierosme: & ayant dict que ces habits n'ont commẽcé, que depuis S. Gregoire, il adiouste *que Durand & plusieurs autres perdent leur esprit à allegoriser les chasubles, estoles, & fanons, & à rechercher les blasons des couleurs, comme les vieux Romans.* Et en fin conclud, *que ce ne sont qu'ineptes curiositez, non la premiere antiquité.* Ie l'appellois aduocat, il le faut encor appeller Iuge, mais aussi bon iuge, que bon aduocat, aduocat sans droict en plaidant, & iuge sans iustice en donnant la sentence. Ses preuues sont, *Vualfridus Strabon, qui a escrit du temps de Charlemagne, prononce apertement qu'en la primitiue Eglise on n'vsoit d'autres habits en l'Eglise, que des ordinaires, & que mesmes de son temps en plusieurs lieux de l'Orient on viuoit encor ainsi.* Ce texte est sans teste, & sans pieds, & alteré au tronc du corps. Strabon auoit dict que par l'ordonnance de plusieurs Papes on auoit faict des vases d'argent, & des habits sacerdotaux, pour la celebration de la Messe, & que la beauté de ces ornemens auoit fort creu: & ayant parlé de la magnificence des vaisseaux de l'Eglise, il adiouste, *Les habits sacerdotaux aussi par accroissement sont paruenus à la splendeur, qu'on les voit: car aux premiers tẽps les Prestres celebroient les Messes, reuestus d'vn commun habit, comme font encores, à ce que l'on dict, quelques Orientaux.* De ce texte veritable, nous iugeons de la fausseté de celuy de du Plessis, & apprenons plusieurs choses qu'il a cachées, qui sont pour la verité. Premierement qu'en la primitiue Eglise on disoit la Messe: car l'autheur qu'il allegue pour confirmation de son assertion, le dict, & met le mot latin exprez, MISSAS, que du Plessis n'a osé prononcer, mettant en sa place, OFFICE, de peur de ne dire le mot du guet mal à propos contre soy, & en mauuais capitaine declarer le secret qui descouuroit sa foiblesse. Secondement il a faict parler Strabon, comme asseurant ce qu'il dict, & comme estant rapporté de plusieurs, ce que toutesfois il auoit dict de quelques vns, comme incertains. Troisiesmement il n'a faict aucune mention de ce qui precedoit & suiuoit ceste periode, & ce finement: car on eut veu par le tesmoignage mesme de cest autheur, qu'il y auoit eu tousiours des Prestres en l'Eglise, & que l'vsage des habits sacerdotaux, des calices, & autres vaisseaux, estoit tres-ancien, mesme de l'ordonnance des Papes Zephirin, Vrbain, & Syluestre, qui ont esté des premiers Papes: ce qui faisoit fondre la mensonge qu'il dict, que depuis sainct Gregoire premier seulement les habits sacerdotaux vindrent à naistre de temps en temps. Voila la bonne foy de du Plessis en faisant son antecedent. Sa conclusion n'est pas plus pertinente. Il collige de ce tesmoignage, que les habits sacerdotaux ne sont pas anciens; & le tesmoignage dict le contraire: car il donne vn argumẽt qu'il y auoit plus de cinq cens ans, que ces habits estoient en vsage, à sçauoir depuis les susdicts Papes, desquels Strabon faict mention en ce lieu. Et quand il n'en diroit rien, nous auons produict Sainct Hierosme, Sainct Chrysostome, & autres anciens Docteurs, tesmoings certains de ceste verité. Nous pouuons y adiouster le Concile quatriesme de Carthage, celebré du temps de Sainct Augustin, qui defend au Diacre d'vser de l'aube, sinon quand il sert à la Messe. Damasus escrit que Sainct Syluestre ordonna que le Diacre vsetoit de dalmatique. Polycrates chez Eusebe tesmoigne que S. Iean vsoit d'vn certain ornement sacerdotal de teste, encor qu'on ne sçache proprement si c'estoit laine, ou mitre, ou chose semblable. Sainct Athanase escriuit pour soy, & au nom de tous les Euesques d'Egypte, vne lettre au Pape Marc successeur de Syluestre, en laquelle il recite que les Arriens leur auoient bruslé tous les liures Catholiques, & pillé la vaisselle & vestemens des Eglises: & ce tesmoignage est si certain, que les Centuriateurs fort sobres à croire la verité, le reçoiuent, & confessent qu'alors les habits sacrez estoient en vsage en l'Eglise. Est-ce donc depuis Sainct Gregoire seulemẽt, qui ne vint au sainct Siege de plus de deux cens ans apres? Du Plessis donc a par ces histoires assez de iour pour esclairer ses mensonges, & leur creuer les yeux: & s'il est si grand amateur de l'antiquité, il a bonne occasion de se retirer de sa nouuelle opinion, & embrasser nostre foy aussi noble par sa verité, que venerable par son

Le nom est plus important que l'habit.

Du Plessis l. 2. c. 7. p. 294.

Vualfrid. Strabo de rebus Eccl. cap. 24.

La Messe prouuée par l'autheur allegué par du Plessis.

Antiquité des vaisseaux & habits de l'Eglise.

Zephirin seoit l'an 198. Vrbain 224. Syluestre 314.

Aux precedẽs chapitres. Alba Cõc. 4. Carth. can. 41. Damasus in vita S. Syluest. S. Ioã. vsus est petalo sacerdotali Polycrates apud Euseb. l. 5 hist. c. 24. S. Athan. ep. ad Marcum Papã.

Centur 4. c. 7 colum. 504.

antiquité. Si vn homme est estimé ancien à soixãte ans, & vne republique à six cens, que dirons nous d'vne coustume, & d'vne loy, qui estoit estimée ancienne il y a huict & douze cens ans? ancienne du temps de Vualfridus, du temps de Charlemagne, de S. Hierosme, de S. Augustin, de S. Chrysostome, de S. Athanase, & autres Peres des quatre premiers siecles? Ouy, mais du temps des Apostres l'Eglise n'auoit pas ces habits: Elle auoit droict & vouloir d'en auoir, si elle eut eu la puissance: & les Apostres y donnerent le commancement que le temps leur permit. Elle n'auoit non plus de temples, comme elle a eu du depuis & a maintenant; mais les Apostres & leurs successeurs vsoyent de maisons, qu'ils consacroyét à cest vsage. Elle faisoit en ceste sienne enfance oppressée de la tyrannie des Payens, comme elle pouuoit, se reseruant le droict d'vser des temples, des ornemens, & autres choses, dont elle a vsé pour le culte diuin, quand Dieu luy en a donné le moyen par des Empereurs Chrestiens fauorables, comme ailleurs auons dict. Elle est la mesme en la foy & doctrine des Sacremens, qu'elle a esté du temps des Apostres: mais pour le regard des ceremonies, qui concernent ce culte, elle a eu ses aages & accroissemens: & ne luy permettre d'vser d'aucune ceremonie d'habits, ou d'autre chose, qui n'ait esté vsitée dés le fin commancement, c'est la retenir tousiours auec les langes de son berceau, & luy imposer vne loy contre la practique de toute la nature. Les animaux naissent & croissent: & combien que leur nature soit tousiours la mesme, leurs peaux neantmoins, leurs plumes, & leurs armes viennent auec l'aage & le temps. Quelle loy les condamnera d'estre tousiours en mesme estat? Si du Plessis veut reformer l'Eglise au pied de l'antiquité simplement, qu'il reforme aussi tous les hommes, & les Ministres les premiers, & qu'il leur persuade de s'habiller à la simple antiquité d'Adam & d'Eue reuestus d'vn hoqueton de pelisse, & alors l'Eglise Catholique deliberera si elle doit reformer selon son conseil les habits de ses Prestres. Il dict poursuiuant sa reformation vestiaire, *Que le Concile de Gangres voisin de celuy de Nicée, excommunie ceux, qui estiment vn vestement plus sainct que l'autre, comme nos Moynes d'auiourd'huy*, dict-il. Ie dis que ceste allegation est vne calomnieuse imposture. Le canon porte cecy, *Si quelque homme estime estre conuenable à saincteté de vie, d'vser de manteau, comme si cela rendoit la personne plus iuste, & condamne ceux qui auec modestie vsent de drap de soye, & d'autres habits ordinaires, qu'il soit maudit*. Le quarreau de cest anatheme donnoit contre les Eustatiens vilains heretiques, & tiercelets des Manicheans, qui mettoyent toute leur saincteté en la pauureté de leurs robbes, & soubs icelles cachoyent leurs ordures & saletés (comme les Vaudois ancestres des Ministres) & detestoyent comme gens abominables ceux qui portoyent l'escarlate, ou le velours, & autres telles estoffes. Quelle malignité donc, de tronquer & falsifier de telle façon ceste saincte ordonnance de l'Eglise Catholique, faicte contre les heretiques, & la brandir contre les ceremonies des habits sacerdotaux, & des domestiques de Dieu? L'Eglise Catholique & les Religieux croyent ils que les Roys, Princes, & Magistrats, & autres soyent abominables pour ce qu'ils sont habillez du vestement de pourpre, de velours, & de soye? l'Eglise vse elle de ces habits sacrez, comme si en iceux consistoit la iustice, & non plustost pour en honorer Dieu? Et les Moynes portent ils des habits humbles & grossiers, pour mespriser les autres Chrestiens, & non pour s'humilier eux mesmes? Et si l'Eglise appelle les habits sacerdotaux, saincts, est ce pour estimer que d'iceux vienne la saincteté, & non plustost parce qu'ils sont consacrez à Dieu? L'Escriture n'appelle elle pas la terre saincte, le temple sanct? Et quand bien l'Eglise diroit que les habits saincts aident à la saincteté, parleroit elle contre Dieu? La robbe du Sauueur ne guerissoit elle pas les malades? & n'esleuoit elle pas en cela l'ame à la foy du Sauueur? Le mouchoir ou ceincture de S. Paul, l'ombre de S. Pierre, qui estoit moins, ne donnoyent ils pas la guerison aux malades? N'est ce pas donc loüange à Dieu, de confesser & prescher qu'il opere ses merueilles aux corps & aux ames par l'entremise de ses creatures, telles qu'il luy plaist, & comme il luy plaist? Et n'est ce pas ignorance de la vertu diuine, de ne sçauoir cecy, & impudence de reprendre le reste?

Pourquoy l'Eglise n'auoit des habits & temples au commancemens.

Cy-dessus. l. 3. c. 27. L'Eglise tousiours la mesme en la foy & doctrine.

Toutes choses ont leur accroissemẽs.

Du Pless. l. 2. c. 7. p. 294.

Cõc. Gangrense c. 12. apud Grat. dist. 30. can. 15 Le vray texte du canon susdict. Erreur des Eustatiens sur les habits. Detestoyẽt ceux qui portoyent l'escarlate & draps de soye.

L'Eglise vse des habits sacrez pour honorer Dieu & ses mysteres. Les religieux. Habits pourquoy appellez saincts.

Si tetigero. Luc. 8. 44 45. Le mouchoir Act. 19. 12. L'ombre. Act. 5. 15.

Diuers habits en diuerses personnes & actions. Erreur puerile de du Plessis sur le Latus Clauus Romain. Ministres ridicules auec leur ministere.

CHAP. XXIX.

Qve dict encor du Plessis? Il allegue Erasme sur S. Hierosme: sur quelle œuure il ne sçait pas, car il l'eut citée. *Erasme note*, dict-il, *que les habits Ecclesiastiques estoyent ceux du temps, & non certains affectez aux ministeres, cõme mesmes ceux des Nouices de S. Benoist n'estoyent autre chose que* LATVS CLAVVS *des Romains: ce qu'ayant recogneu nos Peres de Trente, ont faict rayer ce passage en l'index des notes d'Erasme sur S. Hierosme*. Du Plessis aime mieux croire à l'erreur d'Erasme censuré, qu'à la censure de l'Eglise; & à la glose d'vn homme de mauuaise foy, qu'au texte d'vn sainct Docteur. *Erasme*, dict-il, *note que les habits Ecclesiastiques estoyent ceux du temps, & non certains affectés aux ministeres*. Et S. Hierosme dict que les Euesques & Prestres vsoyent de vestemens blancs, officiant à l'autel. Il dict que Nepotian Prestre luy legua mourant, la tunique dont il vsoit en disant la Messe: & escrit en plusieurs lieux, que les moynes vsoyent de vestemens noirs. Il loüe vn gentilhomme Romain nouueau religieux, d'auoir changé la couleur de pourpre à ceste-cy: il loüe Marcelle noble Romaine, de s'estre dediée à Dieu auec ceste couleur. Erasme gloseur dict que les habits estoyent communs & semblables: S. Hierosme aucteur qu'ils estoyent propres & differens. Qui est plus digne de foy, Erasme gloseur & menteur, ou la verité du texte de S. Hierosme? Et nos Peres de Trente ont ils mal faict, de rayer ceste glose? Et du Plessis faict il bien, de condamner leur censure? *Latus Clauus des Romains*, dict-il, *n'estoit autre chose, que les habits des moynes de S. Benoist*. C'est vne nouuelle façon. LATVS CLAVVS des Romains est l'habit des moynes de S. Benoist? Donc ou les senateurs Romains portoyent le capuchon, la robbe noire,

Du Pless. l. 2. c. 7. p. 295.

Habits blancs au sacrifice. S. Hierony. l. 1. cont. Pelagiũ. Tunica Nepotiani. S. Hieron. ep. ad Heliodor. Habits noirs, propres des Moynes. Hiero. l. 1. cõt. Iouin. Epist. ad Pãmach. Epist. ad Marcell. ad Eustoch.

vn scapulaire, & des guestres, selon la regle de S. Benoist, ou les moynes de S. Benoist portent auiourd'huy vne robbe blanche, & vn sayon blanc brodé de pieces d'escarlate taillées & semées en forme de gros clous, qui estoit selō Varron & Budée, & selon la verité, l'habit LATVS CLAVVS des senateurs de Rome. Si l'vn est vray, l'autre l'est aussi; & si l'vn & l'autre est faux & ridicule, les Ministres mocqueurs ont vendu à du Plessis vne mensonge de LATVS CLAVVS large & longue, pour verité; & luy l'a achetée pour la reuendre: mais qu'il cherche des marchans ailleurs, qu'en l'Eglise Catholique, pour debiter ses denrées. Voyons sa conclusion. *Durand*, dict-il, *& plusieurs autres perdent leur esprit à allegoriser les chasubles, estoles, & fanons, & à rechercher les blasons des couleurs.* Et du Plessis a fort bien gardé le sien, en recherchant & donnant ou acceptant la signification de LATVS CLAVVS des Romains & des moynes de S. Benoist. Mais qui sont ceux qui ont perdu leur esprit auec Durand à allegoriser les habits sacerdotaux, & blasonner les couleurs d'iceux? Isidore, Iuon des Chartres, Innocent troisiesme, Burchard, Amalarius Alcuin, Hugo de S. Victor, Rupert, Raban, Bede, S. Germain, S. Bonauenture, & autres anciens Peres ont allegorisé sur les habits sacerdotaux & autres appartenances de la Messe deuant Durand, qui toutes-fois viuoit il y a plus de deux cens ans; & apres luy, Thomas Vualdensis, & Conradus Brunus. Tous ceux-cy ont ils perdu l'esprit allegorisant, comme dict du Plessis? Certes il ne faut autre refutation de son dire, que les escrits qu'ils ont laissé à la posterité. Ils tesmoigneront par leur verité, prudence, pieté, elegance & profondité en cecy, & en l'explication & allegorie des Escritures & choses sainctes, que c'est luy mesmes qui a perdu le sien, condamnant de telle volée ceux, desquels, s'il est modeste, il ne s'osera dire suffisant disciple. S'il appelle perdre l'esprit, allegoriser les habits, ou blasonner les couleurs, il faudra mettre tous les plus grands Docteurs de l'Eglise de Dieu au roolle des esprits esgarez; Origene aura perdu son esprit traictant tres-souuent de tres-belles allegories sur les vestemens; S. Hierosme sur les vestemens d'Aaron; Origene, S. Hilaire, & S. Ambroise sur les vestemens, que les Apostres estendoyent au chemin où deuoit passer le Sauueur porté dessus l'asnesse; S. Denys Areopagite sur les vestemens reluisans des Anges; S. Augustin sur les vestemens de Iacob & du Sauueur; Tertullien, Lactance, Isychius, sainct Gregoire de Nazianze, Arnobe, Clement Alexandrin, Philon Iuif, & en somme tous les anciens Docteurs auront noyé leur entendement dedans les allegories qu'ils ont heureusement faictes, non seulement sur les vestemens & couleurs, mais presque sur toutes les pieces de la nature & sur les mysteres de nostre religion. Sainct Paul allegorisant sur le tabernacle de Moyse, & sur la montaigne de Sina, sera du nombre de ces esprits esgarez. IESVS-CHRIST mesme, son Pere mesme, ne sera pas exempt de ceste belle censure: car la plus part de ses sermons sont allegories, & a parlé de telle façon, & dicté l'Escriture de tel style, & tellement depeinct les figures du vieil Testament, qu'elles semblent estre expressement faictes pour seruir d'assiete & de couche pour y fonder & peindre des sens & des enseignemens allegoriques. Si c'est folie d'allegoriser, c'est aussi folie de donner occasion de faire des allegories. Et qui osera estre si outrecuidé censeur, que de reprendre la prudence de tels auteurs, l'auctorité de tels maistres, & la sagesse de tels Docteurs? Et qui sera si impudent, d'appeller vieux Romans, ineptes curiositez, les allegories tissues au mestier de tels esprits, s'il ne veut de gayeté de cœur estre reputé vn homme sans honte, sans esprit, & sans iugement? Or les Ministres n'ont garde de perdre leur esprit en allegorisant, ny sur les habits, ny sur autre chose: car ils l'ont pieça perdu sans allegorie à la grammaire de l'Escriture, & le feront perdre à tous ceux qui croiront à leurs resueries.

Varro de lingua Lat. Bud. in pand.

p.296.

Anciens Docteurs, qui ont faict des allegories sur les habits.

Censure par trop hardie.

Allegoriser c'est chercher le sens spirituel.

Orig sup. Matt. lib. 24. S. Hilaire. S. Matth 21 S. Ambro. ser. 24. & S. Luc. 19. S. Dionys. celest hierarch. 15. S. Aug in psal. 21. & in Ioan. tract. 118.

S. Paul. epist. ad Hebr. Sina ad Gal. 4 25.

L'Escriture assiete de belles allegories.

La ceremonie des habits iustifiée par la raison.

CHAP. XXX.

NOus auons ouy l'Escriture, les Peres, & l'antiquité, pour la ceremonie des habits du Prestre en la saincte Messe. Nous pouuons adiouster pour derniere piece de nostre droict, la raison. Car si la nature, comme dessus auons dict, nous enseigne qu'en toute action publique & importante, le Prince, le Magistrat, l'Ambassadeur se pare d'habits, pour l'honorer, & la rendre fructueuse, qui ne dira estre necessaire d'vser de ce deuoir en la plus belle action, en la plus noble assemblée, & au plus diuin mystere, qui se celebre au pourpris de l'Eglise en la maison de Dieu? Combien est-il plus conuenable à la maiesté de ce Sacrifice, d'y veoir le Prestre paré d'habits saincts & sacrez, que le veoir officier auec sa robbe vulgaire & commune? Et si Dieu commanda à Moyse de faire des habits si precieux en estoffe, & si curieux en façon, pour reuestir le grand Prestre des Iuifs, & parer l'action de leur grand sacrifice qui n'estoit que la figure de cestuy-cy, pouuons nous croire, qu'il n'ait pour tres-agreable cest appareil de respect, ordonné pour honorer le sacrifice du corps de son Fils: verité de toutes ces anciennes ombres? Et s'il l'a pour agreable, ceux qui le condamnent, ne sont ils pas condamnez de luy? & ceux qui l'estiment superstition, ne sont ils pas insensez? & ceux qui s'en mocquent, & qui l'appellent inepte curiosité, ne sont ils pas ineptes eux mesmes? Combien plus aiseement se fussent ils mocquez, s'ils eussent veu iadis vn Aaron officiant en vn autel des anciennes ombres, reuestu de l'aube fronsée, de la robbe aux frāges de grenades & clochettes d'or, de l'Ephod mis dessus la robbe, cōme vn haubergeon tissu d'or & de lin, varié d'escarlate, de iacinthe & de vermeil, ceinct de son baudrier, plastronné de son pectoral aux douze pierres precieuses, paré de sa mitre, frontallé de la lame d'or ayant graué le nom ineffable de Dieu? si ces reformés censeurs eussent veu Aaron en tel equipage n'eussent ils pas dict que c'estoit vn personnage de theatre? ne s'en fussent ils pas mocquez à pleine gorge, & n'eussent ils pas esté impies, comme ils se mocquent des ornemens de nos Prestres, & de nos Messes, & sont impies? Car s'ils disent que Dieu auoit commandé ceste ceremonie-là, & qu'ils n'eussent eu garde de s'en formalizer contre Dieu, c'est vne excuse qui les

La Messe action tres-noble.

Aaron.

Aaron reuestu. Exod: 28.

condamne, dautant que Dieu a institué ceste-cy par son Eglise, à qui il a plus donné de puissance qu'à Moyse iadis. Il ne fut iamais dict à Moyse, *Tout ce que tu lieras en terre, sera lié au ciel.* Iamais à Moyse ne furent données les clefs du ciel. Parquoy le mespris & le ris de ces mescreans censurans & mocquans la ceremonie de l'Eglise, est de tant plus damnable, que l'auctorité de l'Eglise est plus grande que de la Sygnagogue. Qu'ils cessent doncques d'estre blasphemateurs & mocqueurs, & qu'ils se mocquent d'eux mesmes; qu'ils se mocquent aussi bien de la vilité de leur ministere, que de la bassesse de leur Cene seiche: car tout y est digne de rire sans allegorie: vne table commune, vn morceau commun, vn Ministre paré du commun, son chapeau ou sa toque en teste, son reistre ou manteau sur l'espaule, au corps son sayon ou juppon à la mode de Geneue, ou de Montauban, au lieu de *Latus-Clauus* Romain ou de S. Benoist; en somme vn Ministre celebrant ce banquet d'vn morceau de pain, couuert des mesmes habits qu'il porte à la hale, à la cuisine, & à la garderobbe. Tout conuient fort bien, le Ministre au ministere, & le ministere au Ministre. Tout y est ridicule, Ministre ridicule, l'appareil du banquet ridicule, le Roy du banquet ridicule: banquet d'vne religion porte-bride, aux habits deschirez, ridicule, & le tout en vn lieu ridicule & prophane & tel choisi à dessein. Ya il donc dequoy rire, ou plustost dequoy gemir l'aueuglement de ces abusez?

Liur. Matt. 18. 18. Les clefs du ciel. Matth. 16.19.

Du langage dont on vse au diuin seruice, nommément en la Messe.

CHAP. XXXI.

IL nous faut dire vn mot du langage dont on vse en la Messe, non tant pour l'importance de la chose, que pour aller au deuant à l'insolence de nos aduersaires, qui mettent les doigts par tout, & condamnent tout ce qui n'est taillé à leur fantasie, iusques au langage de la Messe; ne se contentans pas de luy oster, entant qu'il leur est possible, le cœur & les ornemens, s'ils ne luy arrachét encor la langue. Ils disent que les prieres de l'Eglise & tout le seruice diuin doit estre faict en langage vulgaire & cogneu, & partant que celuy de la Messe, qui est latin, est contre raison. Du Plessis employe la traicte de deux longs chapitres à ceste question en faueur des Ministres, & leur faict grand plaisir: car s'il gaigne leur cause, & s'il prouue pertinemment qu'il faut tousiours parler la langue maternelle, ils seront maintenus en la possession de leur ignorance vulgaire, & pourront prescher vulgairement sans rougir, en Gascon, Bearnois, Dauphinois, Xaintongeois, & faire la Cene en autant de dialectes, qu'il y aura de diuersité de païs, sans se soucier de ce fascheux latin, qu'il faut apprendre & entretenir auec beaucoup de peine. Son premier argument est, que la loy fut donnée aux Hebrieux en langue Hebraique cogneüe à tous, tant hommes, que femmes. Le second, que la loy de grace fut aussi donnée en langage cogneu, & que le Sauueur faisant la Cene parla de la langue dont il auoit accoustumé parler au parauant à ses Apostres. Il cite S. Paul, qui dict, *Les langages sont pour signes proprement, non aux croyans, mais aux infideles: ils nous sont donnés à edification, & non à confusion. Si vous prononcez en langage non entendu, vous parlés en l'air, vous estes barbares, les vns aux autres inutiles, comme la trompette qui donne vn son qu'on n'entend point. Si tu benis d'esprit, & non d'intelligence, le simple idiot qui sera là, comme respondra il, Amen, à ton action de graces? comment sera il edifié de toy?* La substance de tous ces argumens est, que le langage est pour enseigner & instruire & esmouuoir à deuotion, ce qu'il ne fera pas, s'il n'est intelligible & vulgaire. Conclusion donc, qu'il faut administrer les Sacremens, faire le diuin office, & lire la bible en langue maternelle, affin que non seulement les Ministres, mais encore les artisans, les femmes, & tout le monde puisse tout sçauoir, & tout entendre.

Du Pless. l.2.ch.5. p.161.

Du Pless. l.2.c.5. p.201.

p.163. 1.Cor.14.

Force de l'argumét contraire.

Pour responce nous disons que où il est question d'instruire & faire entendre quelque chose à l'auditeur, il faut vser d'vn langage cogneu: à l'Hebrieu il faut prescher en Hebrieu; à l'Allemand, en Allemand; au François, en François; & enseigner à chascun auec paroles cogneües les mysteres de nostre religion, la foy, les Sacremens, les vertus Chrestiennes, & tout ce qu'on doit croire & faire pour son salut. C'est pourquoy Dieu baillant la loy à Moyse & aux Hebrieux, il leur parla en Hebrieu, & les Prophetes apres vserent de mesme langage. Pour mesme raison IESVS-CHRIST conuersant auec le monde & auec ses Apostres gens idiots & simples, il leur parla tousiours en langue maternelle; & apres son ascension il leur enuoyá le sainct Esprit auec le don des langues, affin que comme ils deuoyent estre Docteurs de toutes les nations du monde, ils peussent aussi enseigner à toutes la doctrine Chrestienne par paroles intelligibles. L'Eglise aussi commande ceste methode, comme nous apprenons par le canon du Concile de Reims, qui enioinct aux Euesques & pasteurs de prescher & instruire le peuple en langage intelligible selon sa portée. Et la practique en est euidente par toute la Chrestienté: car en Italie on presche & on enseigne en Italien: en Espagne, en Espagnol; en Allemagne, en Allemand; en France, en François; & par tout ailleurs: & faict on imprimer des liures en la langue du païs pour l'instruction du peuple. Et c'est ce que recommandoit S. Paul reprenant quelques vns qui par ostentation, comme il sembloit, parloyent en langage incogneu deuant les autres, voulans monstrer qu'ils auoyent le don des langues: ausquels il remonstre que tels signes se font deuant les infideles, & non deuant l'assemblée des Chrestiens, lesquels il faut edifier par quelque bon propos, & leur parler de telle façon, qu'ils puissent entendre nostre instruction & benediction, & respondre, AMEN, quand il sera besoing. C'est l'explication que tous les Docteurs donnent de ce lieu, mesmes ceux que du Plessis allegue. S. Hierosme, *Toute parole, dict-il, qui n'est point entendue doit estre estimée barbare.* S. Ambroise, *Ceux-cy estoyent des Hebrieux, qui pour se faire paroistre, parloyent quelques fois en leurs traictés & oblations, en langue Syriaque, & le plus souuent Hebraique.* Ces Docteurs donc & les autres expliquent l'aduis de S. Paul des sermons & exhortations qui se faisoyent tant aux oblations, c'est à dire en la

Response.

Il faut enseigner en langage cogneu.

La loy donnée en langage Hebrieu. Exod. 20.

IESVS-CHRIST parla le langage commun. Pourquoy le don des langues.

Conc. Remens. can. 15.

1.Cor.14.

S. Hieron. in 1. Cor. 14. S. Ambr. ibid.

Messe, qu'en autres temps, ausquels il falloit edifier les assistans, & non faire parade de langue. Et sans l'explication des Docteurs, le texte est clair de soy mesme: car en tout ce chapitre S. Paul n'a autre but, que monstrer qu'il faut parler plustost ez assemblées pour edifier, que pour monstrer le don des langues. *Qui parle langue* (estrangere) dict-il, *il parle à Dieu, non aux hommes*: c'est à dire qui parle vn langage incogneu, il s'addresse à Dieu, qui entend tout langage. *Mais qui prophetize* (c'est à dire qui presche) *il parle aux hommes, pour les edifier, exhorter, & consoler*: & partant il faut qu'il parle en langage cogneu. La methode de l'Eglise ne contrarie en rien à ceste doctrine, ains luy est du tout conforme, comme il est euident. Parquoy du Plessis n'auoit que faire de reprendre la tradition de la loy de Moyse, & tirer le fil de son discours d'vne si haute source, pour prouuer qu'il faut parler, prescher, & exhorter intelligiblement. La chose est claire: mais par cest antecedent il n'argumente pas bien, concluant qu'il faut administrer les Sacremens, faire le seruice diuin, & lire tous les mysteres de nostre religion en langage vulgaire: car c'est autre chose, parler pour instruire: autre chose, faire les autres offices de l'Eglise. La fin de l'instruction est enseigner en parlant; & partant il est necessaire d'estre entendu: la fin des Sacremens est de sanctifier; ce qui se peut faire, encor que tous n'entendent ny la chose, ny le langage. L'enfant qu'on baptize n'entend ny la force du Sacrement, ny le langage duquel vse celuy qui le baptize: son ignorance empesche-elle sa sanctification? Et celuy qui prend le Sacrement de l'autel, laisse-il de receuoir le corps du Sauueur & sa grace, pour n'entendre le latin du Prestre qui le luy dõne? Et aduient icy le semblable qu'en plusieurs choses naturelles. Nous voyons que le medecin faict son recipé en langage incogneu, & que le malade prend la medecine sans entendre ny le sens du recipé ny la vertu des ingrediens: & toutes-fois il est gueri, s'il est capable de guerison: qui est presque l'exemple donné par Origene parlant de l'vtilité de l'Escriture, quoy que non entendue. La chose est pareille en l'effect des Sacremens: car il ne depend non plus de l'intelligence des personnes, que depend l'effect de la medecine. En second lieu la Messe est vne priere qui s'addresse à Dieu: elle peut donc estre faicte en toute langue: car Dieu les entend toutes. Et S. Paul ne defend pas d'vser de langage incogneu en ce cas, *Qui parle langue*, dict-il, *il parle à Dieu*, c'est à dire, celuy qui vse d'vne langue secrette, c'est pour prier Dieu, & non pour parler aux hommes. Itẽ. *Si ie prie en langage* (incogneu) *mon esprit prie, mais mon entendement est sans fruict*, c'est à dire, ie prie d'affection, encor que mon entendement ne reçoiue fruict & goust de l'intelligence des paroles. *C'est vn mystere*, dict Origene, *que l'Apostre prononce en cecy aux oreilles humaines, disant qu'il peut aduenir que l'esprit qui est en nous, prie, & nostre sens ne reçoiue aucun fruict*. Et enseigne par ce lieu, qu'encor qu'on n'entende les paroles de l'oraison que l'on oyt, ou que l'on dict, neantmoins nostre ame & nostre affection en reçoit vtilité & pasture spirituelle. C'est donc assez que le Chrestien sçache que la Messe est vne priere publique: car encor qu'il n'entende le son des paroles, il y profite neantmoins y joignant la sienne & priant Dieu en tel langage qu'il luy plaist: autrement il faudroit dire que les sourds & aueugles ne receuoyent iadis aucun fruict aux sacrifices Iudaïques, ny aujourd'huy aux prieres qui se font en l'Eglise de Dieu, parce qu'ils n'entendent, ny voyent ce qu'on y dict ou faict: mais la verité & les Docteurs Catholiques ne dient pas cela. Les Iuifs seruoyent Dieu vtilement auec plusieurs figures & ceremonies qu'ils n'entendoyent point, dict S. Augustin: Et passant plus auant en vn autre lieu il escrit que si quelqu'vn recite de bonne intention quelque priere qu'il n'entend, ou il y aura d'aduenture quelque chose mauuaise, elle ne laissera pas d'estre profitable: car en ce cas Dieu reçoit le cœur, & excuse l'ignorance. Si donc l'ignorance est excusable en telles prieres, & n'empesche pas le fruict de celuy qui en vse; combien moins l'empeschera elle és prieres de l'Eglise, qui sont toutes bonnes & sainctes? Or comme celuy qui prie disant le PATER NOSTER en latin, que possible il n'entend pas, mais seulement sçait estre vne priere Chrestienne, ne laisse pas de prier Dieu & faire sa demande à Dieu, & luy presenter ses souspirs & requestes: de mesme celuy qui oyt la Messe, prie Dieu & en est aidé par la priere de l'Eglise, pour estre mieux exaucé en la sienne particuliere, encor qu'il n'entende les mots qu'il oyt resonner en la publique. Et ceste ignorance est souuent plus vtile que la science à gens simples, qui respectent plus les choses qu'ils n'entendent pas, que celles qu'ils cognoissent. C'est pourquoy, entre autres raisons, il y auoit vn voile au temple des Iuifs deuant le lieu appellé tressainct, SANCTA SANCTORVM, auquel il estoit l'Arche, où tout estoit obscur, & ou personne n'entroit là que le grand Prestre vne fois l'an; chose qui engendroit admiration & reuerence au peuple. En troisiesme lieu, si on doit vser tousiours de langage vulgaire, il faudra renouueller tres-souuent les traductions & formulaires de l'office, à mesure que le langage changera d'air & de note, ce qui se faict presque de cent en cent ans: car la peine de l'orgueil de Babel court tousiours, & voyons nous en tous siecles accroistre la confusion & changement des langues. Nous le voyons en celuy de la langue Latine & Greque depuis l'ascension du Sauueur. Et en nostre France à peine pouuons nous entendre à demi le François qu'on parloit du temps de S. Louys. De maniere que si on eut faict l'office Ecclesiastique des le commencement en langue vulgaire, comme les Ministres le conseillent, nous aurions la Messe, les pseaumes, & le reste qu'on lit ou qu'on chante en l'Eglise, en autant de façons, qu'il y a eu de varieté d'habits depuis ce temps-là: nous les aurions en plus de dix ou douze langages, non seulement en vn lieu de la France, mais en autant de pais, qu'il y a de manieres de parler toutes diuerses les vnes des autres, en Gascongne, en Bearn, en Bretaigne, en Biscaye, & ailleurs, où l'on parle autrement qu'en France. Autant en seroit-il aduenu en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Angleterre, en Escosse, & par toute la Chrestienté. Et si la diuersité des langues est vne grande misere, dict S. Augustin, quelle seroit la nostre en telle bigarrure, inconstance, &

1. Cor. 14. 2.

Prophetarer en ce lieu est prescher, ou exhorter. S. Hieron. S. Ambr. & autres.

Qui presche, doit enseigner. La fin des Sacremẽs, c'est sanctifier.

Langage des medecins encor qu'incogneu profite au malade. Orig. hom. 20 in Iosué.

La Messe est vne priere.

1. Cor. 14. 2.

1 Cor. 14 14.

Priere d'affectiõ Origen. in Iosu. hom. 20.

La priere publique est profitable, encor que chascun n'entende pas le langage d'icelle. S. Aug l. 3 de doct. Christ. c. 9 S. Aug. l. 6 de baptis. c. 25.

Le voile du temple.

Les langues changent peu ou prou de cent en cent ans. L'orgueil, cause de la multitude des langues. Genes. 11.

Miseria linguarũ. S. Aug. l. 19 de ciui. c. 4.

changement? Ces raisons ont esmeu l'Eglise à arrester vn certain langage pour en vser tousiours sans varier. Et comme entant qu'administreresse des mysteres de Dieu enuers chascun, elle vse de toute langue, aussi entant que vniuerselle & comme mere, elle en a choisi trois vniuerselles & communes, l'Hebraïque, la Greque, & la Latine; mais la Latine principalement, pour en parler à tous ses enfans, de quelque nation qu'ils fussent. Dequoy il nous faut encor dire vn mot, & declarer comment par diuine prouidence elle a faict ce chois.

Des trois langues de l'Eglise, & de la maiesté de la Latine.

CHAP. XXXII.

SI l'Eglise eut peu parler & donner instruction par vne seule langue à ses enfans, comme deuant le deluge, elle l'eut faict: mais n'estant cela possible, elle en a choisi trois, & icelles ioinctes en vne, l'Hebraïque, la Greque & la Latine: ceste cy en l'Occident, la Greque en l'Orient, meslant l'Hebraïque auec toutes deux. La cause de ce chois est parce qu'elles ont esté sanctifiées en la croix, dict S. Hilaire auec plusieurs autres Docteurs, *Le secret de la volonté diuine & l'esperance du royaume bien-heureux nous est annoncé en ces trois langues, depuis que Pilate eut commandé par icelles que* IESVS-CHRIST *seroit appellé le Roy des Iuifs.* Et S. Augustin dict que le titre fut faict en ces trois langues, parce qu'elles estoyent plus nobles & plus vniuerselles. *Lors,* dict-il, *que le Seigneur fut crucifié, Pilate escriuit le titre,* ROY DES IVIFS, *en trois langues, Hebraique, Greque, & Latine: lesquelles langues excellent sur toutes les autres par le monde.* Et ailleurs, *Car,* dict-il, *ces trois langues estoyent les plus eminentes sur toutes autres, l'Hebraïque à raison des Iuifs se glorifians en la loy de Dieu; la Greque à raison des sages Payens; la Latine à raison des Romains, qui commandoyent sur plusieurs & presque sur toutes les nations du monde.* IESVS-CHRIST dōc voulut que son titre fut faict en ces trois langues vniuerselles, pour signifier que tant bons que mauuais seroyent soubmis à son regne, & qu'il commanderoit à la loy diuine des Iuifs, à la sagesse humaine, & à la puissance terrienne des Gentils, marquées par la langue Greque & Latine. C'est pourquoy l'Eglise en a vsé & en vse, comme des plus sainctes, plus nobles, & plus vniuerselles, & en icelles annonce & glorifie le royaume de IESVS-CHRIST. L'Hebraïque est la plus ancienne de toutes: car c'est la langue des premiers hommes appellée particulieremēt saincte, parce qu'en icelle ont esté couchez premierement les mysteres diuins. Sainct Matthieu a escrit son Euangile en ceste langue. La Greque est moindre d'aage, mais plus grande d'estendue: car elle a esté la commune langue de tout l'Oriēt & Occident, tant à cause de l'Empire des Grecs, qui s'estendoit presque par tout le monde, que des liures des Philosophes, poetes, & historiens, qui se faisoyent lire & apprendre de tous: si bien que les plus doctes Iuifs escriuoyent en grec, plustost qu'en hebrieu, entre lesquels furent Philon & Iosephe tres-eloquens aucteurs & ne deuans rien à l'elegāce de Thucydide & Platon. La bible aussi fut tournée en grec par le commandement de Ptolomée Roy d'Egypte, vn peu deuant la venue du Sauueur, & en furent septante deux Rabbins interpretes: laquelle version a de beaucoup serui, tant pour communiquer aux Grecs la loy de Moyse, & en icelle leur faire veoir comme en vn miroir les mysteres de celle de IESVS-CHRIST, que pour seruir de bride à l'aduenir aux Iuifs, si d'aduenture ils vouloyent falsifier la bible en haine de nostre foy. S. Pierre, S. Paul, S. Iacques, S. Iean, & toutes les Apostres on escrit en ceste langue, & non en la vulgaire des peuples ausquels ils escriuoyent, encor qu'ils les sceussent toutes. S. Paul escriuit aux Romains en grec, qui toutes-fois parloyent latin. S. Pierre escriuit sa lettre generale en grec à tous les peuples, Iuifs & autres. S. Iean aussi en escriuit vne de mesme langue aux Parthes, comme tesmoignent Higinus, S. Augustin, & le Pape Iean second: & toutes-fois la lāgue vulgaire des Parthes n'estoit pas Greque, mais Parthienne: & tous les Docteurs de l'Orient, S. Basile, S. Gregoire de Nazianze, S. Chrysostome, Origene, & autres excellens personnages ont aussi escrit en grec.

La Latine a surpassé l'Hebraïque & la Gregeoise, à raison de l'Empire Romain, qui ayant esté le plus grand de tous, a donné pour marque de souueraineté, lustre & maiesté à la langue Latine sur toutes les langues du monde: si bien que les magistrats de l'Empire exerçans charge en païs estranger, encor qu'ils sceussent la langue, ils se faisoyent parler neantmoins par truchement, & respondoyent & donnoyent les arrests en latin, comme escrit Valere le grand: qui fut la cause que la prouidence diuine disposa Pilate par les propres loix des Romains, à ce qu'il fist le titre du Sauueur en latin, n'ayant mis les autres langues que pour seruir d'explication à ceste-cy. L'intention de Dieu estoit de faire donner la prophetie du royaume de son Fils par ces trois langues, comme il a esté dict: mais sans doubte celle de Pilate fut pour garder la coustume des Romains, & honorer en sa langue la maiesté de l'Empire duquel il estoit officier. C'est pourquoy aussi, comme a doctement remarqué le Cardinal Baronius, il luy donna le dernier lieu, comme le plus honorable à la façon des Romains: car entre eux en la table, aux theatres, & aux triomphes, le lieu dernier estoit le plus digne comme nous voyons en nos processions. Ce lieu estoit aussi plus noble, pour estre le plus proche du Sauueur en la croix, comme l'Hebrieu le plus esleué, mais plus esloigné d'iceluy Sauueur, auec vne occulte & notable prophetie, que ce peuple là, qui estoit le plus haut esleué à raison de la loy de Dieu, est demeuré par sa mescognoissance le plus reculé de son Sauueur; & le peuple gentil, qui estoit le plus rabaissé à la terre, s'est troué le plus proche de IESVS-CHRIST. Quelques vns ont dict que S. Marc auoit escrit son Euangile en latin, l'ayant apres tourné luy mesmes en grec. L'Eglise donc, encor qu'elle parle de toutes langues par tout le monde, preschant, instruisant, exhortant, & faisant les autres fonctions propres pour enseigner, comme il a esté dict, a honoré ces trois sur toutes pour les raisons susdictes, & en icelles, comme tres-nobles & tres-anciens instrumens & trompettes de la gloire de IESVS-CHRIST, a

S. Hilar. in præfat. in psal.
Le titre de la croix du Sauueur en trois langues les plus nobles.
S. Aug in psal 58.
S. Aug in Ioā. tract. 117.
Cause de l'excellence des trois langues.
La langue Hebraïque, saincte.
La Greque, plus generale.
Philon & Iosephe eloquens en grec.
La bible tournée par les septante. On dict les septante, par abbreuiation.
Les Apostres ont escrit en grec.
S. Iean escriuit en grec aux Parthes. Higinus epist 1.
S. August. l. 2. qq. Euang. q. 39. Ioa. 2. ep. ad Valerian.
La langue latine plus noble.
Responses latines data. Valer. l. 2. c. 2. Pilate.
Baro. an. Christ. 34. p 206.
Le titre en langue Latine au lieu plus honorable.
S. Marc a escrit en latin son Euangile. Vide Damas. in vita B. Pet. & Adrianum Finā l. 6. flagelli contra Iudeos c. 80. et l 8. c. 62.

soigneusement conserué les saincts liures des oracles de Dieu, administré les Sacremens, & faict l'office diuin; s'accommodant d'vn costé, par la pluralité des langues à la capacité de ses enfans; & de l'autre les vnissant ensemble, tant qu'elle peut, par l'association de ces trois generales, parlant de la grecque à tous les peuples de l'Orient, Hebrieux & Gentils faicts Chrestiens, & de la latine à tous ceux de l'Occident; & meslant en l'office diuin des Grecs des mots latins, & au latin des mots grecs, comme sont KYRIE ELEISON, & des mots Hebrieux en l'vn & en l'autre, comme sont ALLELVIA, OSANNA, AMEN, & semblables. Et partant encor qu'en l'Orient il y eut autant de langues vulgaires, que de païs: neantmoins les Liturgies, c'est à dire les Messes, les pseaumes & hymnes, & tout l'office diuin fut escrit en grec, & continue iusques auiourd'huy en mesme langage, combien qu'aucun païs ne le parle, & qu'il n'y en ait presque aucune trace, sinon ez liures des Docteurs, ou en la memoire de ceux qui l'apprennent, comme nous faisons pardeça. En l'Occident aussi, comprenant toute l'Europe & l'Afrique iadis Chrestienne, l'office se disoit dés le commancement en latin, & se continue où il y a des Chrestiens.

Κύριε ἐλέησον. KYRIE ELEISON. ALLELVIA OSANNA. AMEN.

De l'AFRIQVE les Docteurs le tesmoignent assez. Sainct Augustin dict que lon y chantoit les pseaumes en latin. Et ailleurs il faict mention des mots de la preface, SVRSVM CORDA: HABEMVS AD DOMINVM. Item, GRATIAS AGAMVS DOMINO DEO NOSTRO: & la response, DIGNVM ET IVSTVM EST. Et souuent en ses sermons monstre qu'on lisoit en la Messe l'epistre & l'Euangile en latin. S. Cyprien aussi faict mention des mots, SVRSVM CORDA. Or il est certain toutes-fois que le langage vulgaire Africain n'estoit pas le latin, comme il est euident par le mesme S. Augustin, qui dict en vn sermon, que la langue d'Afrique est proche de l'Hebraique; Et S. Hierosme de celle de Phenicie, qui est vne partie de Syrie voisine de la Iudée.

AFRIQVE. Les pseaumes chantez en latin en Afrique. S. Aug. l. 2 de doct. Christ c. 13 idem de bono per se. c. 13 SVRSVM CORDA S. Cyp. ser. de orat. domin. Le lãgage Africain voisin de l'Hebrieu S. Augu. ser. 35 de verbis Domin. S. Hier. l. 2 in epist. ad Galat.

En ESPAGNE l'office s'est tousiours faict aussi en latin, comme il est euident par les liures latins des diuins offices composez par Isidore: euident aussi par le quatriesme Concile de Tolede, qui ordonna que par toute l'Espagne on vseroit d'vn mesme office. Et voit on au mesme Concile, que cest office estoit latin, & celuy mesmes qu'on y chante encor auiourd'huy. Et toutes-fois nous apprenons par les histoires que depuis que les Gots ou Getes & Mores enuahirent l'Espagne, il y a enuiron onze cens ans, le latin n'estoit plus le langage commun & vulgaire: ains S. Hierosme en la preface sur l'epistre aux Galatiens signifie que mesmes deuant les Gots l'Espagne auoit vn langage propre different du latin.

L'ESPAGNE. Le Cõcile de Tolede celebré l'an 690. ca. 2. 12 13 & 15 S. Hieron in prefat. l. 2 ep. ad Galat.

Il est certain aussi qu'en FRANCE on faisoit l'office en latin, comme maintenant. Alcuin precepteur de Charlemagne, & Amalarius de Treues, qui ont escrit les offices Ecclesiastiques en latin, il y a plus de sept cens cinquante ans, en font foy. Et n'y a personne qui ne sçache que le cõmun langage de la Gaule n'estoit pas latin.

Albinus Alcuinus precepteur de Charlemagne.

Bede tesmoigne qu'il y auoit de son temps en ANGLETERRE, quatre langues vulgaires respondentes à quatre diuerses contrées de ceste Isle, & que la latine estoit commune à toutes, à cause qu'on se seruoit de la version latine des saincts escrits, ce qui a depuis continué tousiours, comme il est euident par Thomas Vualdensis.

ANGLETERRE. Beda l. 1. hist. Angl. c. 1.

Nous apprenons aussi de Raban & de Rupert qu'en ALLEMAGNE, où le Latin ne fut iamais vulgaire, ny le vulgaire Allemand voisin du Latin, on y chantoit le diuin seruice en latin, & en mesme langue on y lisoit les sainctes Escritures. Raban a escrit plusieurs liures de l'institution des Clercs, & dict au second que l'ordre latin de l'office diuin qu'il donne, est celuy qu'on gardoit sans faillir par toute l'Eglise. Rupert aussi a doctemẽt escrit du mesme office plusieurs liures. De l'ITALIE on ne peut pas doubter que l'office n'y ait tousiours esté chanté en latin, & les Escritures leües en mesme langue. Isidore a escrit en latin plusieurs liures de l'office Ecclesiastique laissé par tradition Apostolique, que Gelasius premier a depuis augmenté, & apres luy S. Gregoire. Or la langue Latine a degeneré en l'Italienne depuis l'an onze cens septante, comme il est euident par Radeuic, qui viuoit en ce siecle-là, qui dict qu'en l'election du Pape Victor le peuple cria PAPA VITTORE SANCTO PIETRO L'ELLEGE, qui est l'Italien du iourd'huy. Ce sont les trois langues communes de l'Eglise, & le progrez de la latine, qui ayant esté pour l'Occident és premiers siecles, elle est maintenant presque pour tout le monde: & comme par l'Empire terrien des Romains elle regnoit par toute la terre, aussi par le royaume de IESVS-CHRIST spirituel elle presche par tout le monde, annonçant IESVS CHRIST par l'office diuin & par les sainctes Escritures latines, voire encores par les leçons des escoles, tant en nostre Europe, partie d'Asie, & d'Afrique, qu'ez Indes Orientales & Occidentales, au Iappon & au Peru: & se faict ouyr par tous les endroicts de la terre habitée. Et l'Empire Romain ne luy apporta iamais tant de maiesté, que luy a donné le royaume de IESVS-CHRIST. C'est par elle que les Chrestiens ont receu & reçoiuent toutes les sainctes instructions, decrets, & resolutions sur le faict de la religion, escrites premierement en latin, & puis traduictes és autres langues. C'est elle par qui S. Pierre le pasteur & chef visible de l'Eglise confirme ses freres, & repaist les oüailles de IESVS-CHRIST, selon le commandement prophetique que le mesme IESVS-CHRIST luy en auoit donné disant, *Confirme tes freres*. Et ailleurs, *Repais mes brebis*. C'est elle qui seule parle auiourd'huy à tout le monde: ce qu'aucune vulgaire ne faict. Car ces langues vulgaires ne parlent qu'en leur païs, la Françoise aux François, l'Italienne aux Italiens, & ainsi les autres: cestecy regne par tout, & resonne aux oreilles de tous, & lie ensemble la diuersité des Chrestiens par le nœud d'vn commerce spirituel. Quand l'Allemand vient en France & oyt la Messe ou les vespres, il entend parler sa mere l'Eglise, & quand le François va en Allemagne, oyant le mesme diuin office, il l'entend aussi: & à la mesme façon le Polonois, l'Espagnol, & tous les autres Chrestiens, & se trouuent tous vnis en l'intelligence d'vne parole comme d'vne foy. Si le langage estoit vulgaire, la commodité de ce diuin commerce cesseroit; la marque de ceste maiesté seroit effacée; le nœud de ceste liaison rompu; & l'Eglise

ALLEMAGNE. Thom. Vuald. l. 3 de sacramental. t. 3. & 4. Raban. Episcop. Mogunt. l. 2. de inst. cleric. c. 9. & Rupert. Tuitiens. Abb. l. 1. de off. diui.

ITALIE. Isidor. l. 1. de offic. Ecclesiastic. Gelas. 1. dist 15. can. Sãcta Romana. Greg. 3. l. de sacramentis. Radeuic. l. 2. de reb. gestis Federici. c. 70.

La langue latine plus ennoblie par l'Eglise de IESVS-CHRIST que par l'Empire Romain.

Confirme. Luc. 22. 32. Repais. Ioa. 21. 17.

La langue latine marque de la maiesté de l'Eglise.

Langue Catholique. Necessité d'vne langue commune.

Catholique demeureroit sans langue Catholique, c'est à dire sans langue generale & vniuerselle. Que si l'on estime necessaire d'auoir vne lãgue commune aux escoles pour la commodité des lettres humaines, combien plus pour le bien, pour le lustre & maiesté de la religion? Et si du Plessis aime tant l'antiquité des habits anciens, pourquoy veut il que nous soyons tousiours noueaux en langue, où l'antiquité est plus noble, & la constance plus necessaire? & puis qu'il veut qu'on parle en vulgaire affin d'estre mieux entendu, pourquoy ne parlera on latin és diuins offices, veu qu'il y a grand nombre de Chrestiens en chasque bonne ville qui entendent le latin, & qu'il n'y a langue vulgaire, qui soit entendue de tant de gens que la latine? Pour toutes ces raisons le Concile de Trente a tres-sagement ordonné contre la legiereté vulgaire de Luther & de ses sectaires, que suyuant le train de la sainĉte antiquité l'on vseroit de la langue Latine en disant la Messe, comme ez autres diuins offices. Il n'aduienne donc que le conseil des Ministres soit icy receu non plus qu'aux autres choses : car s'ils estoyent creus, & qu'il aduint selon leur aduis, qu'on ne parlat ez offices & seruices diuins qu'en vulgaire, la Chrestienté seroit en ses Eglises vne partialité, vne inconstance, & vne Babylone, chascun parleroit son jargon à part, & le jargon changeroit à chasque bisexte, comme leurs pseaumes sont tournez & variez à guise de lune; & les vns n'entendroyent point les autres; & nous aduiendroit ce qui leur est desia aduenu, encor que bien ieunes: car nous serions diuisez en façons de parler & de faire, comme leur langage est deschiré, & la robbe de leur religion rompue. Mais c'est assez parlé en françois des langues Greque & Hebraique, & de la maiesté de nostre Latine.

La Messe en latin. Cōc. Trid. sess. 22. can. vlt.

Les pseaumes de Marot tournez par plusieurs.

La liturgie, c'est à dire le formulaire de la Messe de S. Iacques & de quelques anciens Peres, verifiees contre l'opinion des Ministres.

CHAP. XXXIII.

Liturgie c'est la Messe.

NOus auons dict que l'Eglise a parlé grec en l'Orient en ses diuins seruices, & latin en l'Occident : il sera bon de mettre ioignant ce traicté la verification de quelques liturgies greques, c'est à dire formulaires des Messes que lon châtoit en l'Orient: car en icelle nous y marquerons l'antiquité des ceremonies, que nous gardons en nos Messes latines, & l'vnion de l'Eglise en ceste varieté; & aurons vn argument qui dõne droict aux yeux de l'opiniastreté, & qui illustre grandement nostre foy sur le sacrifice & les ceremonies de la Messe: de quoy s'estant apperceu du Plessis il n'a pas failli de les reprocher tout au commencement de son œuure. Si bien que si nous monstrons qu'elles ont esté laissées par les Apostres & autres Sainĉts à qui on les attribue, nous aurons, selon l'opinion mesme de nos aduersaires, vne forte preuue de nostre verité. Monstrons le donc, & commençons par la liturgie de sainct Iacques, non seulement parce qu'elle est des plus anciennes, mais encor parce que du Plessis la redoute plus, & l'obiecte la premiere.

Pourquoy du Pless. reproche les liturgies anciennes. l. 1 c. 2. p. 17 &c.

Preuues de la liturgie de S. Iacques. Par le style.

Nous monstrons donc qu'il en est l'aucteur, premierement par son style, qui est le mesme que de son epistre simple & familier, & par les choses qu'il traicte : en l'epistre il est plein de pieté, & grand loüangeur des bonnes œuures: en sa Messe tout flamboyant de deuotion, tout vni auec Dieu par oraisons, par eleuations d'esprit, par sainctes œuures. Et comme Luther reiectant l'epistre pour luy estre contraire, l'appelle epistre de foin, ainsi les aduersaires reiectent sa liturgie, l'appellans indigne d'vn Apostre, d'autant qu'elle donne droict au front de leur opinion, comme la pierre de Dauid au front de Goliath. Nous prouuons la mesme verité par le tesmoignage des anciens Proclus Euesque de Constantinople, homme de saincte vie & de grande doctrine, ennemi iuré des Nestoriens & de tous heretiques, & florissant l'an 428. lors qu'il faict mention des pasteurs qui ont laissé par escrit le formulaire des Messes à l'Eglise, *Entre lesquels*, dict il, *les premiers & les plus illustres sont le bien-heureux Clement disciple & successeur du Prince des Apostres* (S. Pierre) *qui a mis au iour les tres-saincts mysteres à luy expliquez par les saincts Apostres. Item sainct Iacques appellé par sort à la charge de l'Eglise de Ierusalem, & d'icelle sacré premier Euesque par le premier & souuerain Pontife* IESVS-CHRIST. Et apres il monstre comment au patron de ces Messes sainct Basile en fit vne plus courte pour s'accommoder à l'imbecillité du peuple, qui ne pouuoit ia porter vne si grande longueur de prieres. Ce tesmoignage est si euident que du Plessis, qui donne par tout & contre tout, à droict & à trauers, pour atterrer l'auctorité de ces Liturgies & Messes, ne l'a osé obiecter en cest endroict : mais l'a subtilement esquiué luy passant soubs l'aisle, & le nommant deux ou trois fois sans l'attaquer. Bessarion Euesque de Constantinople aussi recognoit ceste Messe de sainct Iacques, & la separe d'entre les œuures apocryphes. Nicolas Euesque de Methon, qui viuoit du temps de S. Louys, la recognoit encor estre de S. Iacques. Nous auons aussi des coniectures, qui nous font autant d'auctorités des anciens. Epiphane, Eusebe, & autres historiens Ecclesiastiques parlent si hautement de la saincteté, & si clairement de la Prestrise & Episcopat de S. Iacques, qu'il est facile à colliger qu'il est aucteur de ce formulaire de sacrifier & de prier. Epiphane appelle les Apostres, *Guides des mysteres diuins auec S. Iacques frere du Sauueur* (c'est à dire parent) *& premier Euesque de Ierusalem.* Il l'appelle donc le premier entre les Guides des mysteres diuins, comme faisant allusion à ceste Liturgie contenant la ceremonie & la façon de celebrer la Messe : car en autre sens il ne pouuoit estre le premier, veu que les autres auoyent pareille auctorité, & S. Pierre estoit chef de l'Eglise. Au moyen dequoy quelques vns ont dict probablement que la Liturgie fut faicte par l'aduis & contribution de tous les Apostres, comme le CREDO. & publiée par S. Iacques. S. Ignace disciple des Apostres escriuant aux Tralliens, & leur enseignant comme le Diacre ne doit rien entreprendre sans le sceu de l'Euesque, n'estant que son officier, faict principalement mention de S. Iacques sacrifiant en Ierusalem. *Qui sont,*

Par le tesmoignage des anciens. Proclus in tractatu de traditione diuinæ Missæ. an. 428. La Messe de S. Clement & S. Iacques.

S. Basile dresse vn formulaire de Messe plus court. Proclus.

Par le tesmoignage des modernes. Bessario. Cabasil. Epiph. heres. 29 & 78. Euseb. l. 2. hist. Eccles. c. 1. & 23.

Apostoli mysteriorū duces cum Iacobo fratre Domini, & primo Episcopo Hierosol. Epiph. hæres. 79.

S. Ignat. epist. 2 ad Trallianos.

dict-il, *les Diacres, sinon les imitateurs des vertus Euangeliques, administrans le pur & immaculé mystere, comme fit S. Estienne au bien-heureux Iacques? Timothée & Linus à Paul? Anaclet & Clement à Pierre?* Or S. Ignace sçauoit cecy par les formulaires du diuin seruice qu'il en auoit veu par escrit, ou entendu par le rapport des autres. Nous auons en troisiesme lieu l'auctorité d'vn Concile general tenu en Constantinople du temps de Iustinian Empereur, enuiron l'an 537. lequel Concile ne cite pas seulement, ny en passant, la liturgie de sainct Iacques, mais en prend des armes pour en battre & refuter l'heresie des Armeniens qui n'vsoyent que du vin pur en la Messe, comme font en leur cene les Ministres, à l'opposite des Hydroparastates, qui ne consacroyent que de l'eau seulement. Le Concile donc confond ces deux heresies en refutant l'vne, & allegue la liturgie de sainct Iacques & de sainct Basile, selon lesquelles le vin meslé d'eau est consacré au calice: & par ceste citation monstre que l'Eglise vniuerselle tenoit ces Messes indubitablement de sainct Iacques, & de sainct Basile. Du Plessis respond à l'auctorité de ce Concile, disant, *Adioustons donc que c'est pres de sept cens ans apres nostre Seigneur, & iusques là ne s'en parloit point.* Il veut dire que ceste auctorité est venue trop tard, & qu'elle est prescripte: & ce disant, il donne vne replique, laquelle contient deux mensonges & vne contradiction. Proclus viuant quatre cens & vingt huict ans apres nostre Seigneur auoit disertement parlé de ceste liturgie, comme nous auons veu cy-dessus: c'est donc vne mensonge, de dire qu'on n'auoit parlé de ceste liturgie que sept cens ans apres nostre Seigneur. La seconde mensonge est que le second Concile de Constantinople, que du Plessis cite pour nous, & auquel il confesse estre faicte mention de ladicte liturgie, fut celebré soubs le Pape Vigilius, enuiron l'an cinq cens trente sept. On auoit donc parlé de ceste liturgie cinq cens trente sept ans apres nostre Seigneur: & toutes-fois du Plessis dict qu'on n'en parloit point *pres de sept cens ans apres nostre Seigneur.* Et met vn, *Pres*, esloigné de la verité plus de cent cinquante ans, qui est la seconde mensonge. Sa contradiction est en ce qu'il dict en ce mesme chapitre deux fois, que nous faisons venir ceste Messe *par les mains de Proclus, & que nous le baillons pour principal tesmoing d'icelle.* Et ne l'obiecte point, ainsi qu'auons dict, mais le dissimule en passant, & en dissimulant il aduoüe que Proclus en auoit parlé l'an 428. apres nostre Seigneur. Il aduoüe donc & nie tout ensemble que l'on en auoit parlé deuant & apres sept cens ans. Il dict que Proclus en faict mention l'an 428. & que personne n'en faict mention iusques à sept cens ans apres S. Iacques. Et qu'est ce autre chose, sinon se refuter soy mesme par manifeste contradiction? dire non & ouy tout ensemble? faire escrimer sa plume auec sa conscience, & son ignorance auec sa plume contre la verité?

Concil. Const. t. a. in Trullo can 32. apud Grat. de consecr. dist. 1. can. Iacobus. Du Pless. p. 18.

Seconde mensonge de l'aduersaire.

Contradiction de l'aduersaire.

Autres cauillations contre les liturgies, descouuertes.

CHAP. XXXIIII.

Mais n'a il rien de meilleur pour reprocher ces Messes, & pour monstrer qu'elles sont supposées: Ses argumens plus poinctus sont encor deux ou trois. Le premier est fondé sur le rapport qu'il faict de ce que nous disons de la sainctteté de S. Iacques en ces termes. *S. Iacques, dient ils, frere de nostre Seigneur a redigé ceste Messe par escrit. Il a sacrifié à la Iudaïque, & à la Chrestienne, & à luy seul de tous les Apostres estoit permis par les Iuifs, à cause de sa race & de sa sainctteté, d'entrer au Sainct des Saincts. Iugés quelle apparence que S. Iacques, qui auoit veu, auoit appris, enseignoit, que le sacrifice vnique de nostre Seigneur mettoit fin à tous les sacrifices de la loy, sacrifiat encor à la Iudaïque.* Cest argument est defectueux en plusieurs façons, & en autant de façons il argue l'ignorance de l'arguant. Premierement il ne sçait pas que ce qu'il rapporte à la loüange de sainct Iacques, & ce qu'il reprend, c'est le recit des plus illustres historiens de l'antiquité, d'Eusebe, qui cite Hegesippe l'ancien, d'Epiphane, de sainct Hierosme, & autres qui dient encor bien plus de la sainctteté de cest Apostre, & parlent plus clairement de sa Prestrise & sacrificature. Secondement il sophistique doublement le sens de leur tesmoignage: car ce qu'ils disent que S. Iacques sacrifia à la Iudaïque, ils l'entendent de ce qu'il auoit faict deuant la mort du Sauueur: Et de ce qu'il sacrifia à la Chrestienne, c'estoit apres l'institution du S. Sacrement de l'autel, & le sacrifice du corps du Sauueur, mais non sanglant comme celuy de la croix, ny comme les sacrifices des bestes tels que les Iuifs faisoyent. Du Plessis allie ignoramment ou malignement deux temps, le passé & le present, & les confond en vn, & faict dire à ces saincts Peres contre leur intention, que S. Iacques estoit ensemblement sacrificateur Iuif & Chrestien apres la mort du Sauueur; au lieu qu'il n'estoit que Chrestien. Troisiesmement il ne sçait ce qu'il dict & s'oublie de sa bute: Il auoit entrepris de prouuer que S. Iacques n'auoit pas escrit la Messe, & il conclud qu'il n'est pas vray-semblable qu'il sacrifiat à la Iudaïque, ce que nous ne disons pas aussi: Et au lieu de tirer contre nostre verité, il tire contre sa memoire en mauuais archer. Le second argument est fondé sur deux mots Θεοτόκος MERE DE DIEV, & ὁμοούσιος, CONSVBSTANTIEL, *Qui sont*, dict-il, *fort frequens en ceste liturgie, & toutesfois inusitez en l'Eglise primitiue deuant le premier Concile de Nicée.* Dont il conclud que la liturgie n'estoit non plus que les susdicts mots: car si elle eut esté recognuë, ce Concile & plusieurs autres s'en fussent aidez contre les Nestoriens, qui nioyent que la Vierge deut estre appellée mere de Dieu, & contre les Arriens & Macedoniens, qui debattoyent l'egalité du Fils & du sainct Esprit declarée par le mot, CONSVBSTANTIEL. Cest argument est tissu de mesme trame que le premier, & a autant de vices qu'vn argument peut auoir: car il est faux en son antecedent, & mal appoincté en sa conclusion: il

Mauuais rapport, & pire rapporteur. Du Pless. l. 1. c. 2. p. 18.

Grand mystere!

Loüanges de S. Iacques. Euseb. histor. Eccl. l. 2. c. 1. & 23. Epiph. haeres. 29. 78. 79. S. Hier. l. 1. aduers. Iouin.

Comment S. Iacques sacrifia à la Iudaïque.

Sacrifices Iudaïques.

Second argument de l'aduersaire. p. 19.

Nestoriens.

Les Arriens.

θεοτόκος & ὁμοούσιος, mots vsitez deuãt le Concile de Nicée.

n'a ny teste, ny pieds. C'est vn antecedent notoirement fauls, que les mots, θεοτόκος MERE DE DIEV, & ὁμοούσιος, CONSVBSTANTIEL, fussent inusitez en l'Eglise deuant les Conciles de Nicée & d'Ephese. Premierement ils estoyent mis en vsage en ceste liturgie en cinq ou six lieux, comme du Plessis confesse : ils estoyent donc desia vsitez. Ouy-mais ils ne se trouuent point en nul autre aucteur. Nous le sçaurons apres : tandis c'est assez qu'ils commencent de se trouuer de bonne heure en la liturgie d'vn Apostre. Mais voyons comment il est vray qu'ils ne se trouuent en nul autre aucteur. S. Athanase, sainct Cyrille, S. Gregoire de Nazianze, Eusebe, Origene, sont ils aucteurs ? viuoyent ils deuant le Concile d'Ephese ? Or est il qu'ils en vsent. S. Athanase, qui deceda l'an 371. c'est à dire cinquante deux ans deuant ledict Concile (car il fut assemblé l'an 426.) vse du mot θεοτόκος tourné par le latin DEIPARA, mere de Dieu. Sainct Cyrille Alexandrin, qui presida en ce Concile d'Ephese Legat du Pape Celestin, se sert de l'auctorité de sainct Athanase, & allegue le mesme mot, θεοτόκος, contre l'erreur de Nestorius. Alexandre Euesque d'Alexandrie predecesseur de S. Athanase en vse en l'epistre qu'il escrit à l'Euesque de Constantinople, que Theodoret met en l'histoire Ecclesiastique, S. Gregoire de Nazianze en sa lettre à Cledonius : Et Origene plus ancien que tous ceux-cy & que le Concile de Nicée & d'Ephese de plus de cent ans, en auoit vsé. Parquoy Socrates reprend Nestorius comme du tout ignorant des liures des saincts Peres: parce qu'il reiectoit ce nom comme inusité, ainsi que faict du Plessis icy, qui toutesfois ayant perdu sa memoire & ne se souuenant de sa these, confesse vn peu apres que les Peres du Concile d'Ephese produisent des passages d'Eusebe & d'Origene, esquels la Vierge est appellée θεοτόκος, DEIPARA, mere de Dieu, & contredict à ce qu'il venoit de dire, que deuant le Concile d'Ephese ces mots estoyent inusitez: car si le Concile produict les Peres qui en auoyent vsé, comment estoyent ils inusitez deuant le Concile ? Possible n'a il pas entendu que, DEIPARA, de la version latine estoit le mesme que le mot grec, θεοτόκος.

S. Athan. vse du mot θεοτόκος, l. 4. cont. Arria. S. Cyrill. Alexã in ep. 1. ad Sacerdotes, Diac. & Monachos Ægypti. Alexãder Episcopus Alexandrin. apud Theodor. l. 1. c. 4. hist Eccle. S. Gregor. Nazian. epist. 1. ad Cledoniũ. Socrat. l. 7 hist. c. 32. p. 19.

Le mot ὁμοούσιος, Consubstantiel, vsité en S. Athanase epist. ad Episc. Afric. Dionys. Alexand. apol. 2. ad Dionys. I. an 260.

Quand est du mot ὁμοούσιος, CONSVBSTANTIEL, sainct Athanase tesmoigne en l'epistre qu'il escrit aux Euesques d'Afrique, que les anciens Peres, ayans tenu le gouuernail de l'Eglise à Rome & en Afrique depuis cent & trente ans, auoyent reprins ceux qui ne confessoyent le Fils de Dieu CONSVBSTANTIEL au Pere. Donc cent ans denant le mot estoit en vsage. En outre Denys Alexandrin en vse en sa seconde apologie escrite au Pape Denys premier, seant l'an 260. c'est à dire plus de six vingts ans deuant le Concile de Nicée: de quoy nous est tesmoing S. Athanase en l'epistre qu'il escrit de la foy d'iceluy Denys Alexandrin, qu'il cite encor au liure des decrets du Concile de Nicée, & auec luy Theognostus, & vn autre Denys Romain qui en auoit vsé contre les Sabelliens, comme aussi Origene en diuers lieux. Il est donc manifeste que ces deux mots θεοτόκος, & ὁμοούσιος, MERE DE DIEV, & CONSVBSTANTIEL, auoyent veu le Soleil deuant le Concile d'Ephese

Origen.

& de Nicée : & partant l'antecedent de du Plessis est fauls disant qu'ils auoyent esté au parauant non ouys. La consequence qu'il en tire est d'aussi mauuaise grace & aussi nulle que l'antecedent fauls. Ceste consequence est, La liturgie donc n'est pas de S. Iacques. Et de quelle source vient ce ruisseau? Ne se pouuoit il pas faire que la liturgie fut de S. Iacques, encor que les mots qui se trouuent en icelle, ne se trouuassent ailleurs? Faudra il desaduoüer vne œuure, parce qu'elle contient des mots que les autres œuures n'ont pas ? Faudra il renuoyer les Comedies de Plaute comme non siennes, parce qu'il vse de certains mots & phrases, qui lõg temps apres luy, ny mesmes en autre qu'en luy, n'ont eu ny course, ny mise? Quel discours donc est-ce cy, sans premisse & sans consequence, sans commencement & sans fin ? Mais il vient au deuant, & dict que, si ces mots eussent esté en vsage en ceste liturgie, les Conciles s'en fussent preualus. *Ez Conciles d'Ephese premier & second*, dict-il, *où il s'agissoit contre Nestorius & Eutyches, les Peres ne produisent des anciens, que quelque passage d'Eusebe ou d'Origene, esquels la saincte Vierge est appellée mere de Dieu. Penses quel preiugé ils eussent eu contre Nestorius, s'ils eussent eu en main ceste liturgie où elle est appellée* θεοτόκος, *cinq ou six fois.* Il confesse donc que deuant ces Conciles le mot θεοτόκος auoit esté trouué en quelques passages des Peres, & se contredict : car il l'auoit nié. Mais nous auons tantost remarqué ceste contradiction : deuidons ceste consequence. Il veut dire que ceste liturgie n'estoit pas deuant ces Conciles: car ils l'eussent alleguée en ces mots, pour s'en preualoir contre les heretiques. Ie dis en premier lieu que si cest argument prou ue rien, il prouue que tels mots n'estoyent point deuant ces Conciles en la liturgie : mais il ne prouue pas que la liturgie ne fut point du tout, d'autant qu'elle pouuoit estre sans ces mots, y pouuant estre du depuis inserez. Ie dis en second lieu que le second Concile d'Ephese n'auoit garde d'alleguer ces mots de la liturgie contre Nestorius : la raison est parce que ce ne fut pas vn Concile assemblé au nom de Dieu contre l'heretique, mais vn Monopole attroupé pour condamner l'innocence & absoudre l'heresie; ce fut vn brigandage (ainsi est il appellé par l'histoire Ecclesiastique) d'autant qu'en iceluy fut absouls Eutyches Heresiarque, & la verité de la foy Catholique condamnée en la personne de Flauian, que le Concile de Calcedoine quatriesme general tenu apres soubs Leon premier absoult, condamnant le susdict Concile, Dioscorus Archeuesque d'Alexandrie, & les autres chefs de part. Comment donc se pouuoit aider ce Concile de l'auctorité Apostolique, estant monopolé contre la verité Apostolique? Et c'est ainsi que du Plessis argumente ; & ainsi nous allie il & confond il le second Concile d'Ephese, vne funeste assemblée, auec le premier, qui fut vn Concile legitime ; & ainsi nous faict il croire que le premier Concile d'Ephese fut contre Eutyches, qui fut contre Nestorius, & que le second d'Ephese pretẽdu fut cõtre Eutyches, qui fut pour Eutyches. Mais à tout le moins pourquoy est ce que le premier Concile d'Ephese assemblé contre l'erreur de Nestorius n'allegue

Mauuaise consequence.

Les mots & les phrases sont bien souuent propres d'vn aucteur, ou tousiours, ou pour vn temps.

Du Plessis p. 19.

Le second Concile d'Ephese, brigandage, & non Concile. Σύνοδος λῃστρική. Synodus prædatoria.

Cõc. Calcedon. sub Leone an. 449.

Le premier Concile de Ephese fut contre Nestorius: Le second fut vne meschante assemblée pour Eutyches.

les mots de la liturgie ? C'est parce qu'il auoit en main des Peres, parce qu'il auoit les Escritures, parce qu'il auoit assez de preuues d'ailleurs. Et posons le cas que le Concile ne se fut prins garde de ceste auctorité : faut il pour cela dire que la liturgie n'estoit point en nature, & que sainct Iacques ne la fit iamais ? Il faudra donc condamner presque toute la bible, parce que les Conciles ont souuent laissé d'alleguer maintes auctoritez pour la verité, qui estoyent couchées en diuers endroits tant du vieil que du nouueau testament. Voyons les autres argumens dressez contre ceste liturgie.

La mesme liturgie de S. Iacques iustifiée contre quelques autres obiects sur les additions faictes en icelle.

CHAP. XXXV.

Obiections de l'aduersaire. p.21. *L'hymne trisagium, trois fois sainct. du Pless. p. 20. & 21. Les temples. L'encens. Le Gloria.*

TOut le reste des argumens que du Plessis appoincte encores contre ceste liturgie, est presque de mesme nature que les precedens, & consiste en cecy. Il y a plusieurs choses qui n'ont esté en vsage aux Messes long temps apres sainct Iacques, comme le τρισάγιον, c'est à dire l'hymne auquel on dict trois fois, *Sanctus*, ἅγιος ὁ θεὸς, ἅγιος ἰσχυρὸς, ἅγιος ἀθάνατος, ἐλέησον ἡμᾶς. *Dieu sainct, Fort sainct, Sainct immortel, aye mercy de nous.* Item la priere publique pour ceux qui sont aux monasteres, la commemoration des martyrs & confesseurs, l'offrande de l'encens, l'inuocation de la Vierge, le *Gloria in excelsis*, & pieces semblables, qu'il assemble & en faict la grande flotte d'argumens pour donner à dos à ceste liturgie. Mais la verité se mocque de l'ignorance des Ministres & de tous ces vaisseaux percés affrontez contre le roc de l'Eglise pour estre fracassez & mis en pieces & à fond. Leur ignorance est generale & particuliere. Ceste-cy consiste en ce qu'ils ne sçauent ce qu'ils dient en leur antecedent, non plus que du Plessis qui le dict apres eux : ce qui sera examiné au suyuant chapitre. La generale est ce qu'ils tirent mal leur consequence, n'ayans pas sceu la difference qu'il y a entre vne œuure publique & commune, & vne propre & priuée. En vne publique on y adiouste souuent plusieurs choses qui n'y ont pas esté dés le commencement, & ce non obstant elle ne porte pas moins le nom de son aucteur : par exéple la ville d'Alexandrie a esté fondée par Alexandre le grand; & toutesfois il y a maintenant la moitié des edifices, possible tous, qu'il n'a pas faict bastir : on adiouste tous les iours au Calepin : & neantmoins c'est tousiours Calepin. Au contraire en vne œuure priuée, en vne oraison de Ciceron, en vn dialogue de Platon ou semblable, on n'y change rien. Le formulaire d'vne Messe est de la premiere qualité : car c'est vne ceremonie publique, en laquelle on peut adiouster, diminuer, & changer, selon les circonstances des temps & des personnes, comme on a faict à la liturgie de S. Iacques, qui neantmoins demeure tousiours sa liturgie, parce que la semence & le gros est de luy. Parquoy encor que beaucoup de choses y ayent esté adioustées, c'est vne consequence impertinente & de gens ignorans, d'inferer par cela qu'elle n'est pas à luy; comme il seroit hors de raison de dire que la

En vne œuure publique on y adiouste, selon le temps. Alexandria.

Les liturgies œuures publiques.

ville d'Alexandrie n'est pas de la fondation d'Alexandre, parce qu'on y a faict apres Alexandre quelques plateformes, ou autres edifices & forteresses propres du temps. Ie dis dauantage, que quelques fois il aduient qu'on entrelasse ez œuures priuées mesmes, des choses qui ne sont pas de l'aucteur, & neantmoins ces œuures luy sont tousiours attribuées. Personne ne met en doubte que le liure du Deuteronome ne soit escrit par Moyse, & toutes-fois on y lit l'histoire de sa mort. Or il est certain que Moyse n'a pas escrit ceste histoire : elle y est donc adioustée. Si donc vn Ministre vouloit debattre ce liure, disant qu'il est supposé, d'autant que l'aucteur parle de sa mort apres sa mort, il argumenteroit plus subtilement que du Plessis, & toutesfois il feroit vne mauuaise consequence. Moins donc peut du Plessis conclurre que ceste Messe ne soit de sainct Iacques, encor qu'il y ait des choses adioustées apres luy. Mais du Plessis venant au deuant de ceste response, *Qui nous osera*, dict-il, *discerner ce qui est du leur, & ce qui est de l'autruy? le diuin de l'humain, l'authentique du positif?* Il veut dire, qui pourra distinguer ce qui est de S. Iacques d'auec ce qui sera adiousté par vn autre ? de ce qui est bon & de ce qui ne l'est pas ? Ie respons qu'il sera aisé de recognoistre ce qui est de sainct Iacques ou des Apostres, & ce qui est d'autruy : car ce qui est d'autruy est tousiours marqué en l'histoire Ecclesiastique par le nom de l'aucteur : par exemple le trisagion adiousté par Proclus, & ainsi des autres. Car l'Eglise a si fidelement procedé en cecy, qu'elle a redigé par escrit ce que chasque Pape a contribué de ceremonies, pour honorer la celebration de la Messe (ce que les Ministres & du Plessis apres eux remarquent assez :) Et ce qu'elle n'a attribué à aucun d'iceux, ou à autre prelat, elle le tient de sainct Pierre ou des Apostres. Mais qui iugera du bon & du superstitieux ? Ce sera l'Eglise de IESVS-CHRIST; ce sera le vicaire de IESVS-CHRIST chef visible d'icelle, à qui IESVS-CHRIST a donné son sainct esprit, & les clefs du royaume des cieux, pour ouurir les portes de la vraye science, pour visiter les ressorts cachez, & veoir de quel motif les ordonnances viennent, & à quelle cadance elles branlent. Ce sont ces clefs qui ont enseigné que ces liturgies & leurs additions sont bonnes, & les mesmes qui ont faict cognoistre estre fauls les Euangiles supposez au nom de Nicodeme, de sainct Iacques, de sainct Thomas, que du Plessis remarque sur la fin de ce chapitre. Et puis qu'il reçoit le iugement de l'Eglise en la condamnation des fauls euangiles, pourquoy ne le receura il en l'approbation de la liturgie de sainct Iacques & des autres ? Mais quelles additions ont esté faictes, & par qui, en ces liturgies ? Ceste demande ne doit pas estre faicte par du Plessis, ny par aucun Ministre, estans iceux forclos de tout droict de plus rien demander, puis que la poincte de leurs argumens est rebouchée, & leur consequence renuoyée sans effect, leur ayant esté monstré par nostre response qu'encor qu'en la liturgie de S. Iacques s'y trouue quelque piece de laquelle il ne soit l'aucteur, le nom de l'ouurage n'est pourtant pas moins à luy. Quant est des Catho-

Le liure du Deuteronome. L'histoire de la mort de Moyse Deuter. c. 34.

p. 23.

Fidelité de l'Eglise à nommer les aucteurs des ceremonies.

L'Eglise iuge de ce qui est douteux. Les clefs. Matth. 16 19.

p. 29. Il approuue & reprouue ce qu'il luy plaist.

Par qui les additions de la liturgie ont esté faictes.

Regle de S. Augustin.

Cy dessus.

Tradition Apostolique.

S. Aug. l. 2 de bapt. cont. Donat. c. 7.

liques, ils se contenteront de sçauoir que les additions qui n'ont point d'aucteur nommé, sont traditions Apostoliques, & que les autres sont faictes par les pasteurs legitimes qui sont venus apres les Apostres, que l'histoire Ecclesiastique nous enseigne, & sont approuuées par l'Eglise qui manie la touche pour donner en tout la marque du fin & du fauls: & garderont icy & en dispute de mesme nature, la regle de S. Augustin, semblable à celle qui a esté cy-dessus mentionnée, que lors que nous ne pouuons dire en particulier l'aucteur des ceremonies que garde l'Eglise vniuerselle, nous deuons croire que les Apostres en sont les aucteurs. *On croit*, dict-il, *plusieurs choses comme laissées & recommandées par les Apostres, d'autant que l'Eglise vniuerselle les garde; qui toutesfois ne se trouuent point couchées en leurs escrits, ny ordonnées en aucun Concile apres eux.* Suiuant ceste regle il conclud en vn autre lieu que la maniere, qu'on garde par tout le monde en la celebration de la Messe, est donnée par sainct Paul, & que sainct Paul en auoit dressé vn formulaire pour les Chrestiens & les peuples Gentils, desquels il estoit Docteur (comme sainct Iacques pour son Eglise de Ierusalem) & le collige des paroles du mesme Apostre, qui sur le propos de la Messe escrit aux Corinthiens, IE DISPOSERAY LE RESTE QVAND IE SERAY VENV A VOVS. *Duquel lieu*, dict-il, *nous entendons que S. Paul signifie que l'ordre gardé en l'Eglise par tout l'vniuers sans varier auoit esté ordonné par luy.* Nous auons donc la liturgie de S. Iacques sauue, & par mesme moyen celle de sainct Clement & des autres, dressées du temps des Apostres: car le plus fort argument prins sur les additions, dont du Plessis les debattoit le plus viuement, est rompu. La mesme response sert aussi pour la defense de celle de sainct Basile, de sainct Chrysostome, & des autres Peres, combien qu'elles se peuuent pour la plus part iustifier par leurs propres œuures: car tout ce qui est en leurs liturgies est parsemé dans leurs liures. Dequoy se prenant garde du Plessis dict apres au chapitre sixiesme, qu'il y a apparence que S. Basile, sainct Chrysostome, & les autres auoyent dressé quelque formulaire de la celebration de la saincte cene (il n'ose dire, Messe, tant il a de peur d'appeller la verité par son nom.) Mais c'est assés que nous entendions son iargon, & que le formulaire de liturgie n'est autre chose que la forme de celebrer la Messe. Nous monstrerons en son lieu si les ceremonies qui sont en ces liturgies se trouuent à la cene des Ministres, ou à la Messe de l'Eglise Catholique. Maintenant examinons quelques autres fautes particulieres que du Plessis laisse encor icy couler au preiudice de la verité, faisant l'antecedent & la base de la consequence que venons de refuter.

S. Aug. ep. 118. c. 6.

1. Cor. 11. 34.

Cætera cùm venero &c.

Leurs liturgies ne dient rien qui ne soit en leurs liures.

L'aduersaire est contrainct de confesser que S. Basile & S. Chrysostome ont laissé des formulaires de Messe. l. 1. c. 6 p. 77.

Fautes particulieres remarquées en la censure de l'aduersaire.

CHAP. XXXVI.

Oportet mendacē esse memorem.

LA premiere faute qu'il a mise faisant son antecedent est vne manifeste contradiction. Le prouerbe ancien dict que celuy qui dict mensonge doit tenir sa memoire haute, affin qu'elle ne luy face mordre la langue par des propos contradictoires, ce que du Plessis n'ayant pas gardé s'est coupé soy mesme. Il dict ourdissant la refutation des liturgies *qu'elles doiuent estre en extreme abomination*, Et tout ioignant il approuue en icelles la confession qui s'y faict à vn seul Dieu, la communion soubs les deux especes, le langage vulgaire, & autres choses qu'il se feinct estre conformes à sa reformation, & que nous examinerons tantost: il les cité apres souuent, & se sert de ses pretensions. Qu'est-ce sinon affirmer le noir & le blanc, le vray & le fauls, le sainct & l'abominable, & deschirer ses leures par ses propres dents? Les autres fautes consistent en ignorances, mensonges & calomnies, merceries vulgaires en tout son œuure. Parlant de la benediction de l'encens qui est en ceste liturgie, il rapporte ainsi, *Mais*, dict-il de S. Iacques, *blaspheme insupportable! Il offre de l'encens à Dieu en mesmes termes qu'il luy pretend offrir son propre fils, auec mesme foy, mesme esperance.* Et faict le texte, *Reçoy de la main de nous pecheurs cest encensement en odeur de bonne senteur en remission de nos pechez, & de tout ton peuple.* Du Plessis faict des mensonges & des blasphemes pour y crier apres, & se faire estimer censeur veritable & Chrestien reformé; l'oraison escrite en la liturgie n'a rien de ce qu'il feinct icy. L'oraison dict, *Seigneur tout puissant assistez nous vos supplians à ceste heure saincte, & rachetés nous de l'infamie des pechez, purgés nos esprits de sales pensées, de l'imposture du monde, & de toute fraude diabolique: Et receuez de nostre main, qui sommes pecheurs, ce parfum, comme vous receustes ce que Abel, Noé, Aaron, Samuel, & autres saincts vous offrirent.* Ceste oraison ne contient rien qui ne soit sainct, tant s'en faut qu'elle soit blasphematoire: & l'encens n'y est pas offert en remission des pechez, comme dict du Plessis: & encor qu'il le fut, c'est vne grossiere ignorance d'appeller & d'estimer telle action, blaspheme. Daniel conseilloit au Roy Nabuchodonosor de racheter ses pechez par aumosnes; l'aumosne donc peut estre offerte en remission des pechez, & par egal priuilege toute saincte œuure faicte pour l'amour de Dieu. Quel blaspheme donc y auroit il en ceste oraison & offrande? *Mais il n'y a aucune remission du peché sans sang*, adiouste du Plessis. Il adiouste ignorance sur ignorance: car s'il prend cela au pied de la lettre, il faudra ou espandre du sang des bestes, comme les Iuifs faisoyent aux sacrifices expiatoires, toutes fois & quantes que nous voudrons auoir remission de nos pechez, ou bien mettre en croix le Sauueur pour auoir son sang. Que s'il entend par le sang, le merite du sang d'iceluy Sauueur, & s'il veut dire que sans le merite de ce sang il n'y a aucune remission, il nous impose: car nous ne disons pas que l'encensement ny autre œuure de religion soit d'elle mesme expiatoire sans le merite de ce sang, ains nous croyons que toutes y sont fondées. Au mesme lieu il obiecte qu'en ceste liturgie la mere de Dieu y est inuoquée, *Estant cela* (à son aduis) *fort moderne: tesmoing*, ce dict-il, *le mesme Epiphanius, qui condamne l'inuocation de la Vierge cinq cens ans apres.* Ces trois lignes sont trois mensonges & autant d'ignorances. C'est mensonge que la veneration

p. 17.

p. 18.

Fauls rapport sur l'offrande de l'encens. p. 22.

L'oraison de la liturgie de S. Iacques

La bonne œuure sert pour remission du peché.

L'aumosne nommément.

Daniel 4. 24.

Comment nulle bonne œuure n'est sans sang.

Nulle bonne œuure sans le merite du sang du Sauueur.

L'inuocation de la Vierge, piété tres-ancienne.

& l'inuocation de la Vierge soit vne chose moderne : car elle est aussi ancienne que les plus anciennes prieres de l'Eglise de IESVS-CHRIST. S. Irenée appelle la Vierge, aduocate d'Eue, c'est à dire de tous les enfans d'Eue. S. Athanase l'inuoque, *Nous crions à toy, souuienne toy de nous, tres-saincte Vierge.* S. Gregoire de Nazianze, *ô Vierge honorable, tres-chaste, & tres-heureuse, qui seez maintenant au ciel reuestue d'immortalité, oyez benignement mes paroles, & receuez, Vierge glorieuse, mes prieres.* Sainct Chrysostome, *C'est vrayement vne chose digne & iuste de vous glorifier, ô mere de Dieu, & tousiours tres-heureuse, & sans tache, plus honorable que les Cherubins, plus glorieuse que les Seraphins, qui sans corruption auez enfanté Dieu. A bon droict nous vous magnifions, ô Mere de Dieu. Dieu vous garde Marie pleine de grace.* &c. Mettons encor S. Augustin, duquel les Ministres font tant de cas quand il leur plaist, c'est à dire quand ils luy peuuent desrober quelque piece de ses escrits pour la billonner en faulse monnoye, *ô Vierge Marie tres heureuse, qui vous pourra dignement remercier & loüer, qui par vostre obeyssance aués donné secours au monde perdu?* &c. *Receuez nos prieres dedans le sacré cabinet de vostre audience, & rapportez nous le don de reconciliation,* &c. *Prenez ce que nous vous offrons, donnez ce que nous vous demandons: excusez nostre crainte, car vous estes l'vnique esperance des pecheurs, & en vous, ô tres-heureuse Vierge, consiste l'esperance de nos recompenses. Saincte Marie secourez les souffreteux,* &c. C'est donc mensonge de dire que l'inuocation de la Vierge est vne chose moderne puis que ces Peres l'inuoquoyent selon l'ancienne tradition de l'Eglise, il y a plus de douze cens ans. C'est aussi mensonge, ignorance, & calomnie en ce qu'il dict que Epiphane condamna l'inuocation de la Vierge: car il n'y pēsa iamais, & en parle par tout honorablement, & plusieurs fois reïtere ces mots, QVE MARIE SOIT HONOREE, ET DIEV ADORÉ. Et en vn sermon qu'il a faict de ses loüanges n'agueres tourné du grec de la bibliotheque du Roy, il ne peut trouuer assez de paroles grandes & magnifiques pour la haut-loüer. En vn lieu, *ô bien-heureuse Vierge Marie,* dict-il, *chaste colombelle, espouse celeste, ciel, temple, & throne de la diuinité, qui tiens le Soleil rayonnant en la terre & au ciel.* En vn autre lieu. *ô tres-saincte Vierge, qui as faict estonner les exercites des Anges : c'est vn merueilleux miracle au ciel, vne femme reuestue du Soleil; merueilleux miracle au ciel, vne femme portant en ses bras la lumiere; merueilleux miracle au ciel, vn throne Cherubique.* Item *Par toy, ô saincte Vierge, a esté rompue la barriere d'inimitié entre Dieu & les hommes; par toy la celeste paix a esté donnée au monde; par toy les hommes ont esté rendus Anges; par toy les hommes sont faicts amis & enfans de Dieu; par toy on cognoit les choses celestes; par toy les hommes ont confiance enuers le Dieu tres-haut,* &c. Et n'y a aucun outil d'eloquence que la deuotion de ce sainct Docteur ne manie, aucun ornement de langue & de plume, qu'il ne desploye en ce sermon à l'honneur de la Vierge. Il est donc bien loing de condamner ceux qui l'inuoquent, comme du Plessis luy impose. Que condamne il donc, & sur quoy a fondé son dire ce Capitaine ? il condamne l'erreur de ceux qui adoroyent la Vierge comme vne déesse, & luy sacrifioyent, heresie diametralement opposée à celle de Luther & Caluin. Ceux-cy ne veulent aucunement inuoquer la mere de Dieu; ceux-là l'inuoquoyent trop; ceux-cy sont glacez en leur mescreance; ceux-là bruslez en leur vanité : l'Eglise tient le milieu inuoquant par prieres la Vierge comme creature, & non pas l'adorant par sacrifices comme Dieu; & condamne à bon droict les Ministres, comme Epiphane condamnoit les Collyridiens tenans vn erreur condamnable, iniurieux à Dieu, & desplaisant à sa mere. Que s'il eut condamné tout à faict l'inuocation de la Vierge, & s'il eut estimé vn erreur de l'inuoquer, selon la glose de du Plessis, S. Augustin, qui a coustume de citer Epiphane faisant le catalogue des heresies, eut il oublié de l'inserer entre icelles? Mais eut il luy mesmes inuoqué la Vierge, & encouru le crime d'heresie? C'est mensonge & ignorance encor en ce qu'il dict que Epiphane condamna l'inuocation de la Vierge cinq cens ans apres S. Iacques. Epiphane fut contemporain de S. Chrysostome, & de S. Hierosme, qui vesquirent au quatriesme siecle : comment donc a il peu escrire ceste condamnation cinq cens ans apres la mort de S. Iacques, qui n'estoit mort sinon trois cens & quatre vingts ans deuant ? Ce sont les fauls pas qu'a faict du Plessis dans le cerne d'vne petite periode; lequel s'il eut leu ce sainct Docteur en ce lieu auec saine volonté & bon entendement, il auoit moyé d'apprendre en passant qu'il y a des sacrificateurs & des sacrifices en la loy de grace : car Epiphane reprenant ces femmes qui sacrifioyent à la Vierge, monstre que tel seruice est deu à vn seul Dieu en la loy de grace, aussi bien que iadis; & qu'il doit estre faict, non par les femmes, mais par les hommes destinez à cela, qui sont les Euesques & Prestres seuls sacrificateurs du propre & vray sacrifice du corps du Sauueur en la Messe. Voila que du Plessis dict sur la liturgie de S. Iacques. Reprochant celle de S. Denys Areopagite il dict que le style de ce Denys est tout different de Denys l'Apostolic. Mais il faudroit qu'il eut monstré auparauant qu'il entend mieux le grec que le latin, auquel il s'est souuent trouué assez mal appoincté, & s'il n'entend pas mesme le latin, qui croira qu'il entende le grec si exactement, qu'il puisse discerner le style de ce Docteur? qu'il monstre ceste difference.

Mais qui ne le condamnera de temerité, de s'estre iecté aux espines de ce grec, pour faire veoir en sa censure comparatiue son ignorance gregeoise? Il taxe les speculations, qu'il appelle curieuses, de ce Sainct. Il eut mieux faict de dire qu'il ne les entend point. Et s'il taxe tout ce qui passe son cerueau, il accusera tous les plus insignes Theologiens; il appellera à la fin resueries les propheties d'Esaie, de Ieremie, de Daniel, & d'autres vieux Prophetes: l'Apocalypse de S. Iean, & tout ce qu'il ne pourra entendre en la bible, sera resuerie & curiosité selon la note reformée.

Il dict que ce mesme Sainct parle de la consecration des Moines, qui ne fut, comme il pense, que trois cens ans apres nostre Seigneur; & pense mal, & parle aussi mal: car longs temps au parauant il y auoit non seulement des Moines,

---

Notes marginales :

S. Iren. l. 5 cõt. heres. S. Athan. in Euang. de sancta deipara. S. Gregor. Naz. in tragœd. Christus patiens. S.Chrys. in liturg.

Notable priere de S. Augustin à la Vierge glorieuse. S. August. serm. 18. de sanctis.

La mere de Dieu l'vnique esperance des pecheurs entant qu'aduocate. Sancta Maria, succurre miseris, &c. S. Aug.

Loüanges données à la Vierge glorieuse par Epiphane serm. de laud. B. Mariæ.

Ceux-cy tenoyent vne heresie diametralement opposée au Caluinisme. L'Eglise tient le milieu.

Epiphane escriuit enuiron l'an 390. & sainct Chrys. 380.

Le sacrifice & les sacrificateurs en la loy de grace confirmez par Epiphane. heres. 79.

Obiection contre la liturgie de S. Denys.

Les speculations.

De la consecration & tonsure des moines.

mais encor des Nonnains. Tertullien escrit vn liure de la ceremonie & consecration des Vierges, comme d'vne chose commune & vsitée en l'Eglise de long temps, auquel il dict cecy entre autre choses, *o mains sacrileges, qui ont osé oster l'habit dedié à Dieu. Qu'eut faict dauantage vn persequuteur, s'il eut sceu que cest habit auoit esté esleu d'vne Vierge?* Voila la consecration du voile, & l'election d'iceluy, volontaire. Et sur la fin de l'œuure, comme parlant à l'vne des vierges consacrées, *Tu as espousé* IESVS-CHRIST, *tu luy as donné ta chair & fiancé ton aage.* Il est aussi euident par Philon Iuif contemporain des Apostres, que les moines commencerent de son temps: car ceux qu'il raconte, qui s'estoient consacrez à Dieu viuans en commun ez deserts d'Egypte auec vœu & profession de continence & pauureté en l'exercice de perfection, ce sont les Moines Chrestiens & les Vierges sacrées qu'il entend, & non autres, comme disertement tesmoignent Eusebe, Epiphane, S. Hierosme, Sozomene & autres Docteurs anciens: & par le mesme tesmoignage ils enseignent que la consecration des Moines, & que la vie monastique commencea du temps des Apostres, Et apres eux S. Augustin, Possidonius, Isidorus, & Cassian l'ont encor enseigné.

Tertull. de velandis virginib. c. 3. & 16. Philo l. de vita contempl. Euseb. l. 2. c. 17. Epiph. haeres. 29. S. Hieron. de viris illustribus. Sozom. S. Aug ser 2. de vita cleric. Possid. de vita. S. August. Isid l. 2 de offic. c. 25. Cassian. coll. 18 c. 5. La tonsure.

De leur tonsure, adiouste du Plessis, *qui la pourroit trouuer de six cens ans apres?* Ceux, qui auront mieux leu l'antiquité que luy, trouueront non seulement la tonsure des hommes, mais encores des femmes, qui est vne chose bien plus rare. S. Athanase a vescu au troisiesme siecle. S. Epiphane, S. Hierosme, S. Augustin ont vescu au quatriesme, & tous d'vn accord font mention de la tonsure, ou des Nonnains, ou des Moines. S. Athanase, entre autres choses qu'il ordonne à la vierge qui se consacre à Dieu, c'est de se tondre. S. Hierosme escriuant à Sabinian Diacre, recite comme vne chose vulgaire & toute commune, la tonsure des Vierges qui estoient receuës au monastere. S. Epiphane & S. Augustin tansent les Moines qui osoient porter la cheuelure. Et ceste ceremonie estoit si saincte, que l'on adiuroit & prioit souuent les personnes par icelle. S. Augustin escriuant à l'Euesque Proculeian, *Voz gens nous adiurent par nostre couronne, & nos gens vous adiurent vous par la vostre.* S. Hierosme escriuant à S. Augustin, *Ie vous supplie par vostre couronne, de saluer de ma part mes Seigneurs voz freres Alipius & Euodius.* Isidore escrit que la tonsure estoit laissée par tradition Apostolique: & Bede, que S. Pierre porta le premier la couronne. La tonsure est elle trouuée deuant six cens ans? Nous auons donc l'auctorité sauue de la liturgie de S. Iacques, de S. Denys, & des autres, nonobstant toutes ces reproches; & par consequent, vne preuue generale de la verité du sainct sacrifice de la Messe, & des ceremonies que nous gardons en la celebration d'icelle. Reste de les verifier en particulier.

S. Athan. l. de virginit. S. Hieron. ad Sabin. Diac. t. 1. Epiph haeres 80. S. Aug. de opere monach. c. vlt. Adiurer par la couronne. S. August. ep. 147. S. Hieron. apud S. Aug ep. 26 S. Isidor. l. 2. de offic. c. 4 Beda l. 5. hist. Angl. c. 21

De l'vsage & signification des vaisseaux sacrez de l'Eglise.

CHAP. XXXVII.

NOs aduersaires se formalisent encor des vaisseaux sacrez du temple, & pour bien empenner les traicts de leur censure, ils disent des mensonges; & que feroient ils autre chose escriuant & parlant? Du Plessis maintient que le seruice de l'Eglise se faisoit anciennement en la cene auec vaisseaux & habillemens communs, & veut conclurre qu'il faut continuer. Par ce que nous auós dict cy-dessus des habits sacerdotaux, il est aisé de voir s'il dict verité sur ce poinct. Pour les vaisseaux, ie respons que s'il parle de son Eglise, il dict mensonge l'appellant ancienne, & ne luy peut donner droict d'antiquité: car elle n'est au monde que depuis sept ou huict bissextes: Il dict verité neantmoins disant qu'en icelle les vaisseaux & habits sont communs; non seulement cela, mais tout y est vulgaire & commun, & aussi bien le temple que les vaisseaux d'iceluy: & leur cuisine auec ses instrumens est aussi sacrée que leur temple: & peuuent continuer en leur façon de faire, ils n'y auront non plus de merite que de peine, & la peine y sera nulle: car pour tout appareil de vaisselle en leur cene & seruice, il ne leur faut que quelques pintes & gobelets, vn panier ou bassin pour mettre les morceaux de pain, & vn autre pour y iecter les mereaux. Mais s'il parle de l'Eglise Catholique, ie dis que son antecedent est faux, & la consequence, qu'il en tire, vicieuse. L'Eglise Catholique a tousiours eu des vaisseaux sacrez: & a prins son exemple en cela de Dieu mesme, lequel donnant la loy à Moyse, luy commanda aussi de faire & sacrer des vaisseaux pour le seruice de sa maison. L'escriture nous dict le chandelier, les mortiers, les hanaps, phioles, escuelles, cuiliers, & autres vaisseaux qu'il fit faire de fin or, iusques aux mouchettes. La mesme nous tesmoigne ce que fit Salomon en cest endroit, qui est presque incroyable. Iosephe tesmoigne qu'il fit fondre vingt mille tasses d'or, & quarante mille d'argent; dix mille chandeliers, octante mille hanaps à boire vin, & cent mille phioles d'or, & deux fois autát d'argent; octante mille plats d'or pour y offrir la fine farine destrempée sur l'autel, & deux fois autant de plats d'argent; soixante mille tasses de fin or, dedans lesquelles on destrempoit la farine en huile, & six vingts mille d'argent; vingt mille burettes ou assarons d'or, & deux fois autant d'argent; vingt mille encensoirs d'or, esquels on offroit les parfums dedans le temple, & cinquante mille autres qui seruoient à porter le feu depuis l'autel des holocaustes iusques à l'autel des parfums. Si les Ministres & du Plessis, qui censurent ce peu que l'Eglise a maintenant de vaisselle, eussent esté de ce temps-là qu'eussent-ils dict? n'eussent-ils pas esté plus sages que Salomon? & n'eussent-ils pas mis la main reformée sur ceste excessiue magnificence, s'ils eussent peu? l'Eglise a prins l'exemple, non de la splendeur, mais bien de la decence & ceremonie, & n'a iamais esté sans auoir des vaisseaux sacrez, peu ou prou, affectez au diuin seruice: & personne ne peut ignorer ceste verité, s'il n'est du tout ignorant en l'histoire Ecclesiastique. Tertullien faict expresse mētion des calices, dót on vse en la messe, *Qu'on mette*, dict-il, *en auant les peinctures de vos calices.* Les peinctures estoient vn pasteur portant la brebis esgarée selon la parabole donnée par le Sauueur. Nous auons donc par ce tesmoignage, non seulement les calices, mais encore les images de

Du Plessis l. 1. c. 4. p. 53. De l'vsage des vaisseaux sacrez. Tout commun chez les Ministres. Vaisseaux faicts par Moyse. Exod. 25 29 Salomon. Ioseph. antiq. l. 8. c. 3. Tasses. Chandeliers. Hanaps. Plats. Assarons, certaine espece de mesure. Encensoirs. Tertull. l. de Pudic. c. 7. & 10. La brebis portée. Luc. 15. 4.

S. Aug. in Ps. 113. S. Ambro. l. 2. de off. c. 28. S. Damas. in vita S. Vrbani.

IESVS-CHRIST en iceux. S. Augustin plus generalement, *Nous auons*, dict-il, *plusieurs instrumens & vaisseaux d'or & d'argent, pour en vser en l'administration des Sacremens, lesquels consacrez par ce ministere sont appellez saincts*. S. Ambroise escrit au long de ce subiect. S. Damasus en faict mention en la vie d'Vrbain Pape & martyr, l'an du Sauueur deux cens & trente.

S. Gregor. Turon. de glor. marty. c. 85 Iulian. S. Chrysost. hom 14 in Matth. & lib. de S. Babyla, cont. Gentiles. S. Gregor. Naz. orat. ad Arrianos, & de ep. s. Nabuzardã. 4. Reg. 25. 8. Daniel. 5.

Nostre S. Gregoire de Tours en parle comme d'vne chose tres-ancienne. Les Centuriateurs confessent ceste antiquité. S. Chrysostome raconte que Iulian oncle de Iulian l'Empereur fut mangé des vers pour auoir raui & profané les vaisseaux sacrez de l'Eglise, & qu'vn certain Threforier creua pour le mesme crime. S. Gregoire de Nazianze compare les Arriens, pour mesme sacrilege, à Nabuzardan seruiteur du Roy Nabuchodonosor, qui auoit emporté les vaisseaux sacrez du temple des Iuifs, & à Baltasar successeur dudict Roy, qui les auoit profanez. Nous auons ouy cy dessus la reproche que faict Optatus aux Donatistes, dequoy ils auoiet rompu les autels & calices. De quelle conscience ou science dict donc du Plessis qu'on voit de vaisseaux cõmuns en l'Eglise? N'est-ce pas desployer son ignorance en vain pour couurir la honte de sa cene & de sa secte, où tout est commun & profane? Caluin n'a pas osé parler si hardiment contre la verité: aussi n'estoit-il pas Capitaine; il y a donné neantmoins vne atteinte obiectant en l'epistre qu'il escrit au Roy François, ce que sainct Ambroise dict que *les Sacremens ne cherchẽt point l'or, & que les choses, qui ne s'acheptent auec l'or, ne plaisent point à l'or*. Item ce que dict Acace, qui auoit vendu les calices pour secourir les pauures, *que Dieu n'a besoin de plats, ny de calices, parce qu'il ne mange, ny boit*. Ceste obiection monstre que Caluin est malicieux, & nostre ceremonie ancienne: car c'est vn tesmoignage euident qu'il fut la verité, & que l'vsage de ces vaisseaux estoit ancien en l'Eglise, & que comme ces pasteurs honoroient la maison de Dieu par leur seruice, il profitoient aussi aux pauures en la necessité: auquel cas la charité de l'Eglise pratiquoit ce que le Sauueur luy auoit enseigné, *Ie veux misericorde & non sacrifice*. Mais cõme le Sauueur ne reiecte point le sacrifice par ces paroles, ains monstre ce qui doit estre preferé, de mesme ces Saincts ne condamnent point par leur exemple la splẽdeur de la vaisselle sacrée, mais ils monstrent la magnanimité de l'Eglise, magnifique au seruice de Dieu, & liberale au secours de ses membres; bien esloignée de la bassesse & capacité de la religion pretendue reformée, qui enseigne de faict & de parole à despoüiller les maisons de Dieu, de ses ornemens & thresors, & d'en faire son propre, & de battre la monnoye de l'or & l'argent sacré, non pour secourir les pauures, mais pour faire la guerre à Dieu.

S. Ambro. l. 2. de offic. c. 28.

A quelle intention S. Ambroise & Acace firent rompre les calices.

Matt. 12. 7

L'Eglise magnifique au seruice diuin & au secours des pauures.

Ces vaisseaux ont leur sens mystique aussi bien que les habits, & signifient les enfans de l'Eglise de Dieu: car tout ainsi que ces vaisseaux sont outils au tẽple pour le diuin seruice, aussi les Chrestiens sont comme instrumens, desquels Dieu se sert en sa maison pour sa gloire. Ainsi le Sauueur appella S. Paul, quand il le conuertit à sa foy disant, *Il m'est vn vaisseau esleu pour porter mon nom deuant les Gentils, & les Roys, & les enfans d'Israel*, c'est à dire, vn instrument pour prescher mon nom aux mortels. Et non seulemẽt les bons sont compris soubs ce nom, mais encor les mauuais: & alors sont, auec vn epithete conforme, surnommez vaisseaux d'iniquité, vaisseaux d'ire, ou d'ignominie, à la distinction des gens de bien, qui sont appellez vaisseaux d'honneur & de misericorde. Iacob prophetisant sur l'estat futur de ses douze enfans, parlant de Simeon & Leui, qui furent les chefs du conseil pour prendre la resolution de la mort du Sauueur, *Simeon*, dict il, *& Leui vaisseaux d'iniquité guerroyans: que mon ame n'entre point en leur conseil*. S. Paul declare les vns & les autres par la semblãce d'vne famille, disant, *En vne grande maison il n'y a pas seulement des vaisseaux d'or & d'argẽt, mais aussi de bois & de terre; les vns en honneur, & les autres en deshonneur*. Par les vaisseaux d'or & d'argent, entendant les iustes, qui battus de coups de tribulations deuiennent plus forts, & mis au feu de tentation reluisent plus; par les autres entendant les meschans qui bruslent aux flammes, & se rompent aux coups. Sur quoy S. Chrysostome dict que c'est à nous à choisir de quelle sorte de vaisseaux nous voulons estre: car nous auons cela au dessus de la creature muette, que nous pouuons deuenir or ou argent si nous voulons, bien que ne soyons que terre, ce que le bois & la terre ne peut pas: c'est à dire, nous pouuons changer nos mauuaises qualitez en des bonnes, & de pecheurs estre rendus iustes, si nous le demandons à Dieu, & y employons l'effort de nos volontez. *Tu vois*, dict-il, *qu'il n'y a aucune necessité, ny de la nature, ny de la chair, d'estre vaisseau ou d'or, ou de terre, mais que cela consiste en nostre volonté*. Or ces vaisseaux sont tous au temple de Dieu, c'est à dire (selon l'explication de S. Chrysostome) en ce monde, qui est la grande famille de Dieu comprenant tous les hommes; ou en l'Eglise, qui est la propre maison de Dieu, contenant seulement les Chrestiens bons & mauuais, selon S. Ambroise. Disons vn mot de la signification du temple & de l'autel.

Sens mystique des vaisseaux de l'Eglise.

S. Paul vaisseau esleu. Act. 9. 15.

Vaisseaux d'ire & d'iniquité. Rom. 9. 22

De misericorde. Rom 9. 23 Simeon & Leui. Genes. 49 5.

Vaisseaux bons & mauuais. 2. Timoth. 2. 20.

S. Chrys. in 2. Timoth. 2. hom. 6.

Magna domus Dei, mundus. S. Chrysost. hom 6. in 2. Timo. 2 Ecclesia Dei. S. Ambro. ibid.

Signification du temple & de l'autel.

CHAP. XXXVIII.

LE lieu propre du sacrificateur & du sacrifice des Chrestiens est le temple & l'autel, cõme cy-deuant auons dict. Pour voir les traicts de la diuine sagesse particulierement en cecy, il faut marquer les sens mystiques de ces lieux. Le temple signifie premierement le corps du Sauueur. *Nous entendons*, dict S. Ambroise, *par le temple, le corps du Sauueur, selon que luy-mesme a dict parlant de son corps*, DEMOLISSEZ CE TEMPLE, ET IE LE RELEVERAY EN TROIS IOVRS. Il adiouste les raisons pourquoy disant, *Vrayement le corps de* CHRIST *est le temple de Dieu, parce qu'en iceluy se faict la purgation de nos pechez: vrayement ceste chair est le temple de Dieu, en laquelle il n'y a eu aucune tache de peché, & qui a esté le sacrifice du peché de tout le monde: chair vrayement le temple de Dieu, en laquelle reluisoit l'image de Dieu, & la plenitude de la diuinité habitoit*. Le sens est, au temple se faict la purgation des pechez: Le temple est vn lieu de saincteté: Au

Le corps du Sauueur le temple de Dieu. S. Ambro. in ps. 47. Ioa. 2. 19.

S. Hier. in 1. c. Zach. & in 2. c. Ione. Arnob. in Ps. 10. & in Ps. 64.

temple reposent les thresors sacrez. S. Ambroise dõc veut dire que pour ces trois raisons, le corps du Fils de Dieu est appellé temple par semblãce, & que vrayement il est le temple de Dieu. Le mesme dict Arnobe expliquant les paroles du pseaume dixiesme, LE SEIGNEVR EST EN SON SAINCT TEMPLE. *C'est à dire*, dict-il, *Dieu est en* CHRIST *se reconciliant le monde, en ce sainct temple qui a esté prins de la Vierge sans tache, & sied à la dextre du Pere, & son siege est au ciel.* Le mesme dict encor S. Hierosme, *Le temple de Dieu, que les aduersaires destruisent, ce fut le venerable corps du Sauueur, duquel il disoit*, DESTRVISEZ CE TEMPLE, ET IE LE RESVSCITERAY EN TROIS IOVRS: *lequel a esté destruict en la passion & releué en la resurrection, & a esté faict le seminaire & le commencement de tous les temples, desquels parle l'Apostre disant*, VOVS ESTES LE TEMPLE DE DIEV, ET LE SAINCT ESPRIT HABITE EN VOVS. Or comme le corps du Sauueur portoit le nom de temple, aussi le temple de Ierusalem portoit la figure de son corps. Les traicts de la figure estoiẽt en cecy. La matiere du temple fut appareillée par Dauid, & l'edifice dressé par Salomon: le corps de IESVS-CHRIST aussi a esté prins de la semence de Dauid & de Salomon: & IESVS-CHRIST, le vray Dauid & le vray Salomon, est aucteur de son corps entant que que Dieu: Dauid donna les materiaux du tẽple; son fils y mit la façon respondant à pris pareil à l'estoffe. Dauid fut marque de celeste saincteté, son fils de supreme sagesse; le corps de IESVS-CHRIST conceu d'vne tres-pure Vierge par l'operation du S. Esprit, la semẽce toute saincte, & la maniere toute diuine. Il n'y eut oncques maison de Dieu ny plus riche, ny plus diuinement elabourée que ce temple: il n'y eut iamais corps plus sainct & plus noble que celuy du Sauueur. Mais ce qui faisoit le traict essentiel de ceste figure, c'est que ce bastiment portoit en son artifice admirable la semblance d'vn corps humain, car il estoit tout basti comme le corps humain à proportion de musique, auec vne tres-belle symmetrie du Tout aux parties, & des parties au Tout; & auoit trois parties principales respondantes à celles du corps humain. La premiere & plus diuine estoit le lieu appellé tres-sainct, SANCTA SANCTORVM, où reposoit l'arche d'alliance qui respondoit à la teste; la seconde appellée, SANCTA, où estoit l'autel de l'encens, respondoit au cœur; la troisiesme qui estoit la court sans toict, contenoit l'autel à brusler les sacrifices, & figuroit le reste du corps. Au moyen dequoy lors que le Sauueur disoit, *Destruisez ce temple, & ie le releueray en trois iours*, il signifioit la verité de son corps, faisant allusion à la figure: comme s'il eut dict, mettez à mort ce corps, qui est figuré par ce temple, & le resuscitant de mort à vie, ie feray vne œuure plus admirable que ne fit Salomon quand il edifia le temple.

S. Hier. in c. 1. Zach. Ioan. 2.

Le corps du Sauueur seminaire de tous les temples. Les hõmes Chrestiens temples de Dieu. 1. Cor. 3. En la matiere, & en la forme, & causes efficientes.

Le temple de Salomõ admirable en la matiere & la façon.

Le temple de Salomõ basti à proportiõ d'vn corps humain.

La teste, SANCTA SANCTORVM. Le cœur, Altare thymiamatis. Le reste du corps, Altare holocaustorũ. Ioan. 2. 19

En second lieu le temple signifie l'Eglise, c'est à dire la congregation des fideles Chrestiens, qui est le corps mystique du Sauueur faict de plusieurs pierres viues ioinctes ensemble par le lien de la foy, & des vertus Chrestiennes. *Ie pense*, dict Origene, *que l'Eglise de* IESVS-CHRIST *est le temple de Dieu faict de pierres viues.* Et ailleurs, *Voicy*, dict-il, *tu es debout au temple du Seigneur* IESVS, *c'est le temple edifié de pierres viues; tu y es debout si ta vie & conuersation est digne du nom de l'Eglise.* S. Ambroise, *Le temple de Dieu c'est la saincte Eglise fondée, non par voye humaine, mais par la vertu diuine.* Et icy encor selon la similitude de Dauid & Salomon, IESVS-CHRIST a fourni les materiaux & les frais pour dresser ceste maison, quand en vray Dauid il a laissé par testament les thresors infinis de ses merites, & en vray Salomon a basti ceste Eglise en ce monde; & y regne, quoy qu'auec plusieurs contradictions, pour y triompher au ciel apres la fin du monde en abondance de paix.

Le temple de Dieu, l'Eglise. Origen. tract. 15. in Matt. idẽ hom. 15. in Luc.

S. Amb. in apolo. Dauid

IESVS-CHRIST fondateur de sõ temple qui est l'Eglise.

Troisiesmement le temple signifie chasque membre de ceste Eglise, & chasque bon Chrestien. Ainsi parle S. Paul, *Ne sçauez vous pas que vous estes le temple de Dieu, & que le S. Esprit habite en vous?* Sur quoy S. Ambroise, *Si nous sommes le temple de Dieu*, dict-il, *pourquoy est-ce que la feste des idoles se faict en nous? Pourquoy est-ce qu'on introduict la gourmandise, l'yurognerie, la paillardise, au temple où habite* IESVS-CHRIST, *qui est l'abstinence, la temperance, la chasteté?*

Le temple de Dieu chasque bõ Chrestien. 1. Cor. 3. 16 S. Ambro. ser. 17.

L'autel signifie aussi l'humanité du Sauueur. *Qu'est-ce que l'autel*, dict S. Ambroise, *sinon la forme du corps de* IESVS-CHRIST? La raison est, parce que comme l'autel est vne table haute & esleuée au temple, dont aussi il prend son nom, en laquelle Dieu est serui: de mesme IESVS-CHRIST exalté sur tous les hommes en la maison de Dieu, est celuy sur lequel Dieu reçoit toutes les offrandes pour son honneur en remission de nos pechez. Or au temple il y auoit deux autels, comme il a esté dict, l'vn estoit l'autel du parfum dressé dedans le temple à couuert; l'autre en la court deuant le temple, nommé l'autel des holocaustes: en celuy-là on sacrifioit de l'encens; en cestui-cy le corps des bestes: celuy-là signifioit l'autel de l'ame du Sauueur; cestui-cy l'autel de son corps: car en tous les deux il s'est offert à son pere en odeur de suauité. *Par l'autel de l'encens*, dict S. Cyrille, *il est monté à Dieu son Pere en odeur de suauité; par l'autel de l'holocauste il a esté mené à la croix & à la mort.* De maniere que luy seul a esté *le sacrifice, le Prestre, & l'hostie*, dict S. Ambroise. *Par le temple & l'autel*, dict S. Augustin, *Il faut entendre* IESVS CHRIST *mesme, l'or & le don, les louanges & sacrifices des prieres, que nous offrons en luy & par luy: car il n'est pas sanctifié par ces choses, mais ces choses par luy.* Or il est figuré par toutes ces marques, parce qu'vne n'est pas bastante pour declarer la grandeur de son merite infini. A la mesme façon le sacrifice de son corps a esté figuré par plusieurs Sacremens & sacrifices, comme cy-dessus il a esté dict pour mieux signifier sa vertu.

S. Ambros. l. 5. de sacr. c. 2. Altare ab altitudine.

Altare thymiamatis & holocaustorũ.

S. Cyrill. l. 4. in Ioã. c. 28.

IESVS-CHRIST le Prestre & le sacrifice, & l'hostie. S. Ambro. in c. 9. ep. ad Hebr. Le temple & l'autel. S. Aug. l. 1. qq. Euãg. q. 34. Cy dessus. l. 3. c. 16.

En second lieu l'autel signifie l'homme iuste, comme estant vne piece esleuée au bastiment spirituel de l'Eglise, & en iceluy se trouuent aussi les deux autels du temple de Salomon; l'vn est au dedans, l'autre au dehors, l'vn de l'ame, & l'autre du corps. *Voyons mes freres*, dict S. Augustin, *s'il n'y a point deux autels en nous, l'vn du cœur, l'autre du corps. Aussi Dieu veut deux sacrifices de nous; l'vn est que nous soyons chastes au corps; l'autre purs en l'ame.* S. Ambroise dict que l'autel signifie les vertus, *Nostre foy n'est-ce pas vn*

L'autel, l'homme iuste. S. Aug. ser. 255. de temp. S. Ambros. in epist. ad Hebr. c. 8.

autel où nous offrons tous les iours nos prieres & oraisons? Origene, *Le Prestre ne met pas les membres de la science diuine sur terre, mais en vn lieu sainct & esleué, c'est à dire sur l'autel: Cela faict-il quand il expose les sacrez mysteres, non à gens ayans l'ame basse, & menans vne vie terrestre, mais à ceux qui sont autel de Dieu, & ausquels le feu diuin est tousiours allumé.* S. Gregoire, *L'Autel de Dieu c'est le cœur de l'homme iuste, auquel le feu doit tousiours brusler, parce que d'iceluy il faut sans cesse attiser la flamme de charité enuers Dieu.*

...s iustes, ...tels de ...ton. ...ig hom. ...super Leu.

S. Greg. l. 25. mor. c. 7. & l. 3. expos. in l. 1. Reg. 15

S. Hieron. in 9 cap. Marc.

S. Hierosme, *L'autel de Dieu c'est le cœur des gens de bien: les hosties & sacrifices ce sont les bonnes œuures des fideles Chrestiens.* C'est ce que Dieu nous enseigne par les autels. Les Ministres dirõt que ces bons Docteurs perdent leur esprit en ces allegories: mais nous dirons en contrechange, qu'ils ont perdu la sonscience & l'entendement en leurs gloses. Disons des lumieres, dont on vse durant le seruice diuin. Item du signe de la croix auec lequel le Prestre prend ses habits, & se presente à l'autel, & officie en la Messe.

Des lumieres dont on vse en l'Eglise au seruice diuin & en l'administration des Sacremens.

CHAP. XXXIX.

LA coustume religieuse que l'Eglise Catholique garde, d'vser de feu & de lumieres en l'administration des Sacremens & au seruice diuin, nommément de la Messe, est tres-ancienne, comme les Ministres confessent; & tres-bien fondée en raison conforme à la saincte Escriture, ce qu'ils ne veulent confesser, parce qu'ils sont priuez de la lumiere qui faict voir & embrasser la verité. Ils disent que cest vsage de lumiere n'estoit pas ceremonie, mais necessité, c'est à dire qu'on s'en seruoit au temple pour esclairer les tenebres, comme on faict aux autres actions; mais c'est vne glose d'aueugles, qui ne voyent pas qu'il s'ensuiuroit que l'Eglise ne prioit que la nuict, & en temps qu'il fallut vser de lampes. Or ceux qui ont des yeux voyent clairement que l'Eglise prioit & prie en tout temps, & qu'en tout temps elle vse de lumieres: ce n'estoit pas donc pour esclairer les tenebres, mais pour en honorer le seruice diuin. Et parce que leur argument est trop foible, & plus digne de risée que de response, ils employẽt pour renfort leur traict passe-par-tout, disans qu'vser de ces lumieres c'est iudaiser & paganiser; euasion d'aueugles encores, & cy-dessus fermée, où nous disions que iudaiser & paganiser vrayement, c'est imiter les Iuifs & Payens en vne chose qui est contre la loy de Dieu, comme sacrifier maintenant des bestes, ou adorer les faulx dieux; mais faire ce qui est naturellement hõneste ou au moins non mauuais, ce n'est pas iudaiser ou paganiser, c'est suiure la raison naturelle, & conuertir à bon vsage des choses ou bonnes ou indifferentes de soy. Les Iuifs faisoient des aumosnes, chantoient des louanges à Dieu au temple; les Payens en faisoient aussi & prioient leurs dieux: faisons nous mal de faire des aumosnes & de chanter à l'honneur de Dieu? Sommes nous Iuifs ou Payens pour bien vser des choses que la nature reglée enseigne de faire à chascun? mais voyons l'antiquité & la seance de nostre ceremonie, par la lumiere de nostre droict; les tenebres des Ministres en seront assez esclairées sans vser d'autre refutation. Il y a vn canon des Apostres qui dict, *Celuy qui aura desrobé l'huile ou la cire dediée à l'Eglise, soit priué de la communion.* Tesmoignage certain que du temps des Apostres on vsoit de cierges & de lampes, de nuict & de iour. Et ceste ceremonie estoit estimée si necessaire, qu'il n'estoit loisible d'edifier vne Eglise sans la dotter de reuenus suffisans pour y entretenir le seruice de luminaire. L'ordonnãce se lit au Concile d'Orleans rapportée par Gratian, fondée sur la practique ancienne, de laquelle l'Empereur Constantin fut le porte-flambeau: car il faisoit edifier les Eglises en ceste façon, comme nous lisons au decret de la donation faicte par luy à Syluestre Pape, où il dict auoir assigné possessions & reuenus bastans pour entretenir les luminaires perpetuels aux Eglises par luy edifiées à la memoire de S. Pierre & S. Paul. S. Chrysostome, *Tu suspens en l'Eglise les lampes attachées en des chaines d'argent, & cependant tu ne daignes aller voir le prisonnier attaché à la cadene: ce que ie dis non pour condamner ta magnificence, mais que ce soit auec ceste charité.* En sa liturgie il escrit comme le Prestre s'en va à l'autel, allant deuant luy l'Acolythe portant la lumiere. Ce n'est pas donc pour esclairer la nuict. Et au sermon de la purification il exhorte les Chrestiens d'offrir des cierges comme enfans de lumiere. Et S. Augustin apres luy, *Ceux qui peuuent*, dict-il, *qu'ils offrent ou de petits cierges, ou de l'huile pour mettre aux lampes.* S. Hierosme escriuant contre Vigilãce, qui haïssoit la lumiere en l'Eglise, & se mocquoit de ceste ceremonie Catholique, comme les Ministres auiourd'huy, *Par toutes les Eglises d'Orient*, dict-il, *en plein iour on allume les torches quand on lit l'Euangile, non pour chasser les tenebres, mais en signe de ioye.* Et combien qu'il appelle zele de simplicité, la deuotion de certaines femmes qui allumoient des chandelles aux reliques des martyrs, comme estimant qu'ils fussent honorez par cela: si afferme-il qu'auec toute ceste simplicité, elles en receuront salaire de Dieu. En outre il y a eu tousiours en l'Eglise vn ordre de porte-lumieres, qu'on appelle Acolythes, destinez à allumer & porter les cierges, torches & chandelles en l'Eglise quand il estoit besoing. C'est pourquoy il est dict au quatriesme Concile de Carthage, où S. Augustin fut present, *Que l'Acolythe en son ordination soit instruict par l'Euesque, comment il se doit comporter en son office, & qu'il prenne de la main de l'Archidiacre vn cierge & vn chandelier, à ce qu'il sçache qu'il est destiné pour allumer les lampes & cierges de l'Eglise: qu'il prenne encor la burette vuide, en signe qu'il doit verser du vin en l'Eucharistie du sang de* CHRIST. Alcuin dict que les Acolythes portoient les cierges allumez deuant le Diacre quand on lisoit l'Euangile, pour signifier que nous auons esté tirez des tenebres de l'infidelité à la lumiere de la foy, & pour nous souuenir de ceste lumiere spirituelle par le regard de la corporelle. S. Athanase escriuant aux Euesques Orthodoxes accuse les Arriens comme sacrileges, dequoy ils faisoient brusler deuant les Idoles les cierges sacrez. Ces tesmoignages nous enseignẽt que l'on vsoit de lumieres

Premiere pointe des Ministres contre les lumieres.

Seconde pointe.

Qu'est-ce que iudaiser & paganiser. Voy cy-dessus. c. 10.

Canon 71 Ei tis &c.

Grat. de consecr. dist. 1. C. Nemo.

Apud Eugub contra Vallan. de Donat. Cõstant. l. 1. paulo ante finem.

S. August. serm. 215. de temp.

S. Hieron. l. cont. Vigilant. ...

L'ordre des Acolythes & porte-cierges. L'ordre des Acolythes. Cõc. Cart. can. 6.

Alcuinus de diuin. offic.

S. Athan. epi. ad omnes epis. Orthodox.

au temple, & ce pour honorer l'office diuin & accompagner les prieres Chrestiennes, & non pour illuminer la nuict: ils enseignent que c'est vne ceremonie tres-ancienne & tres-solemnelle en l'Eglise, & ce non sans iuste raison. Car l'Escriture nous dict que l'vsage du feu & des lumieres a tousiours esté aussi frequent que sacré en la maison de Dieu. Les enfans d'Aaron eurẽt commandement de tenir le feu perpetuellement allumé sur l'autel. Moyse fit vn chandelier d'or à sept lampes, pour luire au tabernacle, comme sept estoilles terrestres. Philon aussi dict auec Iosephe que par ces sept lampes estoient signifiées les sept planettes, & le ciel par le tabernacle, ou par le temple. Et depuis Moyse, fut tousiours continué l'vsage des lampes allumées au lieu où reposoit l'arche, appellées pour cela les lampes de Dieu. Salomon comme il fut sage & magnifique en tout l'appareil & fabrique du tẽple, ainsi que cy-dessus auons ouy, aussi le fut-il en ceste ceremonie. Car comme recite Iosephe il fit fondre vingt mille chandeliers d'or fin, l'vn desquels luisoit tout le iour selon la loy, & les autres selon la solemnité des festes. Or ceste ceremonie, encor qu'elle fut practiquée par les Iuifs, estoit neantmoins tirée de la nature, & de la raison, laquelle nous apprend que Dieu doit estre honoré de ce qui est plus noble & plus precieux. C'est pourquoy ce Prince appris en la science de Dieu, & de la nature, employa sans espargne tout ce qu'il peut trouuer d'excellent & d'exquis pour l'ornement du temple, iusques à couurir le paué de lames de fin or. Il sçauoit que non sans cause Dieu auoit commandé en la loy la ceremonie du feu & des lumieres, & que non sans raison il se plaisoit d'estre honoré par icelle. Le feu sur tous les elemens represente naifuement la diuine essence: c'est le plus esleué, le plus beau, le plus actif, le plus puissant & plus pur de tous; & porte en ces proprietez autant de marques de la supreme nature qui est la mesme beauté, actiueté, puissance, & pureté: Et en sa chaleur, lueur & mouuement, trois proprietez ioinctes en vne essence, il faict le pourtraict du sacré nombre de trois personnes vnies en vne nature. Et partant le premier effect qui sortit de sa toute puissante parole, ce fut la lumiere voisine du feu, comme premiere image de sa beauté: il mit aussi les lumieres au ciel, comme propres ornemens de son grand palais: & le premier signe d'approbation qu'il donna en terre sur le sacrifice d'Abel premier iuste, ce fut par le feu: la premiere fois qu'il s'apparut à Moyse, ce fut en la flamme de feu: il y donna la loy au coupeau de Sina flamboyãt de feu: luy mesme est appellé feu & lumiere du monde: & quãd il fit plouuoir ses premieres graces sur le corps de son Eglise assemblée, ce fut en forme de feu. La foy aussi & la science diuine est signifiée par le feu & par la lumiere; & illuminer est mis pour enseigner.

Le feu sur l'autel. Deut. 6. 12. Le grand chãdelier. Exod. 37. 17. & 40. 4. Ioseph. l. 3. antiq. c. 7. Philo. l. de hæred. rerum diuinarum. Ioseph. l. 8. antiq. c. 3. La lampe de Dieu est sacrée. 1. Reg. 3. 3. Le temple de Salomõ paué de lames d'or. 3. Reg. 6. 30. Ioseph. antiq. l. 8. c. 3. Excellence du feu. S. August. l. 11. de ciuit. c. 4. Marque de l'essence diuine. Abel Genes. 4. Exod. 4. Exod. 20. Dieu feu. Deuter. 6. Lumiere. Ioan. 8. Acto. 2. La foy & science diuine appellée lumiere.

Autant de fois donc que nostre œil regarde le feu & la lumiere sacrée au temple, autant de fois nostre esprit a des obiects & des signes pour s'esleuer à la contemplation de la maiesté diuine & de ces diuins benefices enuers nous. En somme le feu est le propre element de l'homme, ayant les trois autres communs auec les bestes (car elles vsent de la terre, de l'air, & de l'eau comme luy) & porte en ceste prerogatiue vne marque de diuinité, dict Lactance. Parquoy il apprend encor par la ceremonie du feu & des lumieres, qu'il doit estre net comme vn feu, actif comme vn feu, chercher le ciel comme vn feu, & porter en son ame les diuines qualités qui luy sont signifiées par la ceremonie de son element. L'Eglise donc est tres-bien fondée en la ceremonie du feu & des lumieres; elle honore Dieu en icelle; & par le sacré vsage de la creature, elle presche sans mot dire la maiesté du createur; & par les lumieres materielles faict vne sacrée & spirituelle leçõ des secrets diuins aux enfans de lumiere. *Elle vse*, dict S. Hierosme, *de ceste ceremonie, affin que soubs la figure de la lumiere corporelle, ceste lumiere soit enseignée, de laquelle nous lisons au Pseautier, vostre parole Seigneur est vne lampe à mes pieds & vne lumiere à mes sentiers.* Parquoy les Ministres condamnans ceste ceremonie se monstrent enfans de tenebres, ignorás de Dieu & de la nature, disciples ineptes à contempler les choses celestes ez terriennes, & contempteurs des mysteres sacrez, & sont dignes de l'eternelle nuict.

Lactant. l. 2. c. 20. S. Hieron. l. contra Vigil. Psal. 118.

Des ceremonies qui se font immediatement deuant la Messe, & du signe de la croix; du verset INTROIBO AD ALTARE DEI, *& du Pseaume*, IVDICA.

CHAP. XL.

LE Prestre paré de ses habits vient deuant l'autel, & commence par le signe de la croix disant, AV NOM DV PERE, DV FILS, ET DV SAINCT ESPRIT, & poursuit, *I'entreray à l'autel de Dieu*, & ayant acheué le pseaume, *Iudica me Deus*, il dict, *Nostre aide soit au nom du Seigneur*, faict sa confession, & le peuple auec luy. De toutes ces parties il nous faut dire vn mot. Ce commencement prins du signe de la croix est tres-conuenable, tant à raison de la personne du sacrificateur, que du mystere du sacrifice. La croix est le propre signe des Chrestiens, combien plus donc du Prestre esleué sur le commun des Chrestiens, & domestique seruiteur de CHRIST & de la croix? Et si en toute action, voire ciuile, on doit commencer par ce signe, combien plus en ceste-cy qui est instituée en la memoire de la mort & croix du Sauueur? Les Chrestiens ont tousiours esté distinguez d'auec les Payens & profanes par ceste marque, comme ils le sont auiourd'huy d'auec les Heretiques & Turcs. S. Augustin dict que le signe salutaire, duquel sont marquez au front les enfans de Dieu, predict iadis par le prophete Ezechiel & mentionné par S. Iean, c'est le signe de la croix. Tertullien, *A tout mouuement*, dict-il, *à toute entrée, à toute sortie, en nous habillant, en nous chaussant, aux bains, aux tables, aux lumieres, aux chambres, aux chaires, & tout tant de fois & de sortes que la conuersation nous exerce, autant faisons nous souuent le signe de la croix au front.* S. Cyrille de Ierusalem. *Fay ce signe, mangeant, beuuant, assis, debout, parlant, marchant*: en somme, *en toute action.* S. Ambroise, & S. Hierosme, exhortent à faire le mesme. Sainct Basile met entre les premieres traditions Apostoliques, faire le signe de la croix, & nõ sans cause: *car les Diables tremblent à ce signe*, dict Origene. *Tous enchantemens en sont chassez*, dict S. Athanase. *Parce que c'est vn harnois faict à*

Introibo ad altare Dei. Psal. 42. 4. La croix est la propre marque des Chrestiens. Ezech. 9. Apoc. 14. S. Aug. de altere. Synag. & Eccles. circa mediũ. l. 6. Tertull. de coron. milit. l. 2. ad vxorẽ, & initio Scorpiac. S. Cyrill. catech. 4. & 13. S. Ambros. serm. 43. S. Hier. ep. ad Demetria. & ep. ad Eustoc. S. Basil. l. de S. spiritu c. 27.

prenne contre le Diable, disoient S. Antoine & S. Ephren. On pense auiourd'huy, voire parmi les catholiques, la croix estre vne ceremonie propre des Religieux, ou des actiós qu'ō faict en l'Eglise seulement, mais on se trompe: car elle a tousiours esté de tous bons Chrestiens, grands & petits, & en toute action tant sacrée que ciuile. S. Louys Roy de France en la table, au conseil, au cōbat, en toutes ses actions commençoit tousiours par le signe de la croix, comme remarque le sieur de Ionuille en sa vie. Et c'est vn aueuglement admirable des Ministres de ne voir icy, ou la lumiere de la verité, ou la fraude du Diable qui leur a arraché des mains ce fort & honorable bastō, dont il deuoit estre battu. L'Eglise donc a tousiours enseigné ses enfans d'vser de ce signe au cōmencement, au progrez, & à la fin de toute action, à l'honneur & memoire du Sauueur, comme d'vn signe de bon heur, de vertu & de salut contre les fraudes & violences du Diable, mais principalement elle en a honoré les actions sacrées du diuin seruice.

La croix faict trembler les Diables. Orig. hom. 6. inc. 15. Exod. Chasse les enchantemens. S. Athan. l. de incar. Verbi. Est l'armure des chrestiens. S. Athan. in vita S. Anton. S. Ephrem. l de pœn. c. 3. S. Louys. Iean de Ionuille en la vie de S. Louys. ch. 53

C'est pourquoy les Sacremens ont esté tousiours administrez auec solemnelle & frequente repetition d'iceluy. *En tous les Sacremens*, dict S. Denys Areopagite, *nous vsons du signe de la croix.* Et S. Augustin parlant du mesme signe, *Lequel signe*, dict-il, *si on ne le faict au front des croyans, ou à l'eau de laquelle on les baptize, ou à l'huile dequoy on les oinct, ou au sacrifice dequoy ils sont nourris, il n'y aura rien de bien faict.* Et ailleurs, *Par ce signe*, dict-il, *Le corps du Seigneur est consacré, les fonts du baptesme sanctifiez, les Prestres sacrez, & les autres ordres Ecclesiastiques; en somme tout est sanctifié par ce signe de la croix du Seigneur, auec l'inuocation de* CHRIST. S. Chrysostome de mesme esprit, *Tout ce qui concerne nostre salut est consommé par la croix; car quand nous sommes regenerez, la croix du Sauueur y est; quand nous sommes nourris de la viāde tres-sacrée: quand nous sommes presentez, pour estre promeus aux ordres, par tout & tousiours ce signe de victoire nous assiste. Parquoy faisons le aux cabinets, aux murailles, aux fenestres, & au front; car c'est le signe de nostre salut, de nostre commune liberté, de la douceur, & humilité du Seigneur.* Le mesme enseignent les autres Docteurs. & n'est ia besoing d'en plus citer, estant la chose trop manifeste. Le Prestre donc se presentant à l'autel, prend ceste armure, honorable pour le mystere de la croix, qu'il va commencer; salutaire à ceux pour lesquels il va offrir; forte contre les puissances, qu'il va combattre. A bonne raison aussi il en vse souuét, par tous les endroits de la Messe, en priant, en consacrant, & en benissant; car par telle repetition, comme par plusieurs lineamens tirez, la memoire de la passion & la mort du Sauueur, pour laquelle celebrer, ce sacrifice est institué, est viuement representée & en faict, vne viue peincture de la croix. Quant est des Ministres & de leur Cene, comme ils ne sont ny Prestres, ny officiers des autels de Dieu, ny leur cene Sacrement de Dieu, ny memoire de la Passion du Sauueur, ny sacrifice de son corps, ains vne abiecte & profane action, formée par celuy qui tremble à la presence de la croix, & n'a rien plus en horreur que la croix, & qui en voudroit voir la memoire du tout esteincte; il n'est pas de merueille s'ils n'vsent d'aucun signe de croix. Ceste abstinence est conuenable à tels officiers, & à tel ministere: & la marque de la croix ne les doit pas marquer, puis qu'ils sont ennemis de la croix.

Tous les Sacremēs sont administrez auec le signe de la croix. S. Dionys. in eccles. hierar. S. August. tract. 118. in Ioan. à l'eau du baptesme, à l'huile de la confirmation. à la communion. Idem ser. 181. de temp. S. Chrysost. hom 55 in cap 16 Matth. Au baptesme à la messe & ordination. Aux ordres. Le signe de la croix par tout. Pourquoy. Le signe de la croix frequēt en la Messe. Hay des Ministres.

Ce que le Prestre dict ayant faict le signe de la croix, I'ENTRERAY A L'AVTEL DE DIEV, sont les paroles de Dauid prinses du Pseaume, IVDICA, qui se recite immediatement apres: par lesquelles Dauid disoit, qu'il entreroit à l'autel de Dieu, c'est à dire au lieu où estoit l'autel de Dieu, & où on luy offroit sacrifices pour luy rendre honneur & hommage, & doiuent estre rapportées au Sauueur, fils de Dauid entant qu'homme, qui proprement est entré à l'autel de Dieu pour s'offrir en vray sacrifice à Dieu son pere: & nous lauer en son sang; & qui en vray Dauid pouuoit proprement dire de sa conception, *I'entreray à l'autel de Dieu*, n'y estans entrez les Pontifes & Prestres Iuifs qu'ē figure, sans nous pouuoir rachepter: au lieu que *luy y est entré vne fois par son propre sang*, accomplissant & la prophetie de Dauid, & la figure des Prestres Iuifs, comme tres-bien declare S. Paul escriuant aux Hebrieux. Le Prestre vicaire de IESVS-CHRIST vse de mesmes paroles en memoire de ce noble exploict de nostre redemption. Le Diacre, ou celuy qui sert, respond le reste du verset, A DIEV QVI RESIOVIT MA IEVNESSE, signifiant l'effect prouenant de ceste redemption: car c'est elle qui renouuelle les enfans du vieil Adam en nouueaux hommes, leur rend la ieunesse & vigueur de la iustice de Dieu, & remplit de ioye spirituelle ceste vigueur. Apres il recite le pseaume entier alternatiuement auec le Diacre, ou ceux qui seruent, & ayant acheué, il prononce vn autre verset prins du mesme Psalmiste, NOSTRE AIDE SOIT AV NOM DV SEIGNEVR: & le Clerc respond, QVI A FAICT LE CIEL ET LA TERRE, paroles prinses du Pseaume cent vingt & troisiesme, & propres pour implorer l'aide de Dieu en vne action sublime, & ce dict, il faict sa confession, & le peuple la sienne, de laquelle nous auons à dire ce qui s'ensuit.

Introibo ad altare Dei. Iudica, Ps. 42. Heb. 9. 12. Ad Deum qui lætificat iuuentutem meã. Adiutorium nostrum in nomine Domini. Qui fecit cælum & terram. Ps. 123. 8.

De la confession qui se faict deuant la Messe.

CHAP. XLI.

LE Prestre s'approchant de Dieu faict sa confession, & practique ce que dict le Sage; *Le iuste s'accuse premier soy mesme.* Les Ministres ne sont pas d'accord parlant de ceste ceremonie; les plus ignorans la condamnent du tout; les autres ne la reiectent pas, ny le pseaume IVDICA, mais ils la reforment, ostās ce qui s'adresse aux saincts, qu'ils ne veulent ny prier, ny honorer; du Plessis semble suiure l'aduis de ceux-cy, & prend son patron, non de la tradition de l'Eglise, comme il pouuoit, mais de la vieille loy, & n'a pas peur d'estre censé Iuif en cecy; il dict donc qu'en la loy de Moyse *les prieres, selon l'opinion la plus probable, commençoient par vne confession generale du peuple recognoissant ses pechez, confession accoustumée en tous leurs sacrifices*; mais il reprend nostre confession, en ce que le Prestre y parle pour luy seul, c'est à dire confesse seulement ses pechez, & non ceux du peuple. Icy du Plessis monstre pre-

Prouerb. 18. 17. Du Plessis l. 1. c. 3. p. 33.

miercment

mierement l'inconstance de sa doctrine : car il approuue ceste ceremonie, encor qu'elle fut vsitée entre les Iuifs, ains l'approuue parce qu'elle estoit vsitée des Iuifs, & toutesfois il nous appelle Iuifs aussi-tost que nous faisons quelque chose que les Iuifs auront faicte, qui est s'oublier de ses maximes, monstrer qu'il y a plus de passion que de science en ses reprehensions, faire paroistre l'inconstance de sa doctrine, & calomnier celle d'autruy.

Ils reprennët la vertu où ils ne trouuent autre chose à reprendre.

Secondement en reprenant la confession du Prestre, dequoy il dict ses pechez, & non ceux du peuple, il monstre que pour l'enuie qu'il a de reprendre, il veut tondre les œufs, & chercher les fautes où il n'y a que vertu. Car c'est reprendre le Prestre, dequoy il se confesse pecheur le premier, & s'accuse le premier : c'est reprendre l'humilité, & le premier deuoir du iuste, qui est de s'accuser le premier, cõme tãtost nous a dict Salomon. Dauantage puis que le peuple confesse luy mesme ses pechez, qu'est il besoing que le Prestre les confesse pour luy ? La confession n'est elle pas plus humble, plus seante, & plus vtile, estant faicte par le pecheur mesme, que par la bouche d'autruy ? Et le peuple ne faict il pas sa confession par celuy qui sert au Prestre & qui represente en son seruice la personne des assistans & du peuple ? Du Plessis n'auoit donc que reprendre en la confession que le Prestre faict de ses pechez. Les Ministres condamnent encores, & luy aussi, la confession, dequoy en icelle on s'addresse aux saincts, & ne se prennent pas garde que la parabole du Sauueur dict que l'enfant prodigue se confessa mesmes au ciel creature insensible, & que sainct Iacques enseigne de se confesser les vns aux autres. Du Plessis mesme loue en ce lieu les Iuifs, dequoy venans à sainct Iean Baptiste ils confessoient leurs pechez, laquelle confession ils faisoient sans doubte à sainct Iean : Ils se confessoient donc à vne creature. Si du Plessis reprend, qu'on y prie les Saincts d'interceder pour nous, il reprend vne priere vsitée tousiours en l'Eglise de Dieu, & mesmes en la Messe, comme cy-dessus auons prouué, & ailleurs nous auons monstré que c'est vne chose selon Dieu, de prier & inuoquer les Saincts, & n'est ia besoing de traicter icy ceste question.

Prouerb. 18. 17.

Le Clerc tient la place du peuple.

Confession faicte à la creature. Luc. 15. Cõfitemini &c. Iac. 5. 6. p. 15. Matt. 3. 16 Marc. 1. 4. Les saincts priez & inuoquez en la Messe cy dessus. Item l. 3. c. 45. Au second de ces discours.

Le Prestre donc voulant dire la Messe, & nous la voulans ouyr faisons nostre confession generale, premierement à Dieu, que proprement nous auons offensé, & de qui proprement aussi nous attendons la remission de nos pechez : car c'est luy en chef qui efface les iniquitez. Secondement aux Anges & Saincts bien-heureux, que nous auons contristez en offensant Dieu, & qui sont soigneux à nous rendre Dieu propice, & ioyeux de nostre confession ; & de la priere desquels nous desirons & esperons estre aidez. Troisiesmement entre nous mesmes selon l'aduertissement de sainct Iacques qui dict, *Confessez vos pechez les vns aux autres* : & le tout pour plus grande humilité, à l'imitation de l'enfant prodigue repenti qui disoit à son pere, *I'ay peché au ciel & deuant vous*, comme se confessant pecheur aux yeux du Createur & deuant la creature. Et ceste confession est appellée generale, parce qu'elle est instituée principalement pour les pechez veniels, qui sont tares generales & communes à tous, tant iustes que iniustes, desquelles s'entend ce que dict Salomon, *Le iuste peche sept fois le iour*, c'est à dire commet souuent des pechez veniels : generale aussi, parce qu'on dict en general ses pechez sans les exprimer en particulier : car qui pourroit denombrer toutes ses petites fautes ? *Qui est celuy qui cognoist les pechez ?* dict Dauid. Finalement generale, d'autant qu'elle se faict, ou se peut faire deuant tout le monde, en tout temps, & en tout lieu : c'est pourquoy on la faict aussi à prime & à complies ; & l'absolution qui s'y donne, c'est par forme de priere & benediction, & ne s'estend que sur les pechez veniels. Damasus Pape seant du temps de sainct Hierosme ordonna le premier que le Prestre & le peuple la fissent au commencement de la Messe, comme dict Platine en sa vie. Les Iuifs en practiquoyent vne semblable en diuers formulaire à l'entrée de leurs sacrifices, comme remarque Fagius, conceuë en ces termes, *Ie le confesse Seigneur, i'ay peché, i'ay mal faict, i'ay esté preuaricateur deuant vous, ie m'en repens, & en ay honte, & fais propos de n'y retourner iamais.* Lequel formulaire est extraict de certains lieux de la saincte Escriture. Les Payens l'exprimoient par ces mots, ou semblables, PARCE PRECOR, VENIAM, PACEMQVE ROGAMVS, *Pardonne ie te prie, Nous demandons pardon, & paix.* D'où nous colligeons que ceste ceremonie est fondée sur le droict naturel : car c'est vn instinct de la nature donné de Dieu, de s'humilier deuant celuy que nous auons offensé, & que nous croyons auoir le bras fort & puissant pour nous en punir : laquelle humiliation consiste à recognoistre le peché, à le confesser, & en crier merci. Et si cela est tousiours & en tout lieu necessaire enuers tout grand Seigneur, combien le sera-il enuers Dieu, nommement quand on se veut presenter deuant sa maiesté pour luy faire seruice & en receuoir du bien ? C'est pourquoy les Iuifs vsoient à bon droict de leur confession generale en leurs sacrifices, & les Payens eussent fructueusement vsé de la leur, s'ils y eussent honoré le vray Dieu. Les Chrestiens en doiuent de tant plus sainctement vser, que leur sacrifice est la verité de tous les sacrifices Iuifs, n'estans ceux-là que l'ombre & la figure.

Confession faicte à Dieu principalemẽt offensé. TIBI SOLI. &c. Ps 50. 4. Qui efface les pechez. EGO SVM. &c. Isa. 43. Aux Anges & aux hommes. Iac. 5. 16. L'enfant prodigue. Luc. 15 21. Pourquoy appellee generale.

SEPTIES IN DIE. Prouerb. 24.

Delicta quis. Psal. 129.

Platina in vita Damasi. an. 363.

Confiteor des Iuifs. viddui ha-denarim. Fagius in para. Chald. Leuit. c. 15. & 16. & Num. 5. Extraict du ps. 105 6. Daniel. 9. Iudith 7. Baruc 1 57. Parce. Hor. Ouid. Orates veniam, tẽplum clamore petebant. Virg. 1. Æn. Humilité deuant les grands.

Or toute ceste premiere approche du Prestre à l'autel de Dieu faicte auec signes de foy, paroles d'humilité, & confession de sa propre infirmité, contient la ceremonie d'vn profond respect, que le sacrificateur monstre auoir enuers Dieu, duquel il s'approche ; ceremonie toute conforme à la raison : car si vn Ambassadeur entrant en la chambre où le Roy l'attend en son lict d'honneur, flechit souuent le genouil, & donne plusieurs signes de reuerence deuant que venir à la personne du Prince, combien est il plus conuenable que le Prestre de Dieu s'humilie, se voulant presenter à sa maiesté, & la supplier pour le salut des humains au throne de son autel, auec le sacrifice du corps de son Fils ?

A quelle fin ceste ceremonie d'approche

Ambassadeur.

De la confession sacramentelle, entant qu'elle touche la preparation necessaire à la communion.

CHAP. XLII.

La confession sacramentelle deuant la cõmunion. Cõc. Trid. sess. 13 c. 8.

LA confession generale de laquelle nous venons de parler, en suppose vne autre, qui est absoluement necessaire au Prestre qui doit sacrifier, & à celuy qui veut communier, s'il se sent la conscience chargée de quelque crime mortel, de laquelle il nous faut dire vn mot à l'occasiõ de ceste-cy: car elle est viuement debattue par les aduersaires, & en icelle consiste le principal appareil, auec lequel il se faut approcher de l'autel & de la table de IESVS CHRIST: c'est la confession que nous appellons sacramentelle, la vie & le nerf du Sacrement de penitence, confession non generale & publique, mais particuliere & secrette, parce qu'elle se faict à part à l'oreille de Dieu & du Prestre son vicaire, en laquelle le penitent se confesse disant le nombre de ses pechez, circonstanciez du temps, du lieu, & de la qualité, tant qu'il s'en peut souuenir, apres auoir deuëment examiné sa conscience: Et combien qu'elle puisse estre faicte, & se face souuent par des gens qui ne sont attaincts d'aucun forfaict, ains seulement de quelques petites fautes & imperfectiõs; elle est toutes-fois instituée principalement pour les pechez mortels, comme l'autre pour les veniels, de tous lesquels le penitent confessé prend l'absolution sacramentelle & lettres de grace par les paroles du Prestre qui l'a ouy, *Ie t'absous de tous tes pechez, au nom du Pere, & du Fils, & du Sainct Esprit.* Elle est quelques fois appellée generale comme la premiere, mais pour autre raison, à sçauoir quand on confesse les pechez de toute sa vie, encor qu'autres fois on les ait cõfessez: ce qu'on faict ou pour doubte qu'on a de ne s'en estre pas exactement confessé, ou pour declarer ses infirmitez, & auoir quelque bon conseil du confesseur qu'on aura trouué homme docte & pertinent, ou par humilité, ou pour autre cause. Or parce que ceste confession sacramentelle est vn acte de grande humilité, de foy, & de iustice, de tant plus desplaisant à l'orgueil & malice de l'ennemy, qu'il est aggreable à Dieu, & salutaire au penitent: c'est pourquoy ce lion bruyant & gyrant incessamment à nostre ruine a tousiours tasché de l'empescher, ou par la honte qu'il met au front des penitens, à ce qu'ils ne dient leurs pechez, ou par les tenebres d'oubliãce & de nonchalance qu'il leur engendre en l'ame, à ce qu'ils ne voyent la laideur du peché, ny le danger de la mort eternelle. Mais en ces derniers siecles deuenu plus furieux & plus puissant que iamais par l'infidelité des hommes, il l'a voulu du tout exterminer, ayant faict semer par Luther que telle confession n'est pas commandée de Dieu, ny chose necessaire de dire tous les pechez au Prestre; & par Caluin plus pernicieux que Luther, qu'elle est vne pestilentieuse superstition, & coustume dommageable à l'Eglise; & pour faire trouuer cause & goust à l'heresie, il luy a mis en bouche qu'il ne se falloit confesser qu'à Dieu; que les hommes ne pouuoient point remettre les pechez, que c'estoit faire iniure à sa maiesté de s'attribuer ceste puissance, qui est le pretexte des vieux Nouatiens, desquels recite & refute l'erreur Sainct Ambroise en ces paroles, *Mais disent ils* (les Nouatiens) *nous deferons à Dieu, auquel seul est reseruée la puissance d'absoudre les pechez. Ains* (dict ce sainct Docteur) *personne ne faict plus grande iniure à Dieu, que ceux qui veulent rompre ses mandemens, & aneantir l'auctorité donnée à l'Eglise: Car puis que le Seigneur mesme* IESVS *a dict en son Euangile,* PRENEZ LE SAINCT ESPRIT, LES PECHEZ SERONT REMIS A CEVX A QVI VOVS LES REMETTREZ ET RETENVS A CEVX A QVI VOVS LES RETIENDREZ. *Qui donc l'honore plus, celuy qui obeyt, ou qui resiste? L'Eglise garde l'obeyssance d'vne part & d'autre, soit pour absoudre, soit pour lier le peché. Mais l'heresie est cruelle d'vn costé, & refractaire de l'autre.* Apres il declare comment le Sauueur a voulu communiquer aux hommes ceste puissance, tout ainsi que celle des miracles, disant qu'il a donné tout à ses disciples, & que comme au baptesme ils remettent les pechez en son nom, de mesme en la confession. *Quelle difference y a-il,* dict-il, *que les Prestres ayent le droict de remettre les pechez, ou par le baptesme, ou par la penitence? c'est le mesme seruice en l'vn & en l'autre.* Parquoy c'est la doctrine des Ministres, qui est iniurieuse à Dieu, & non la nostre: eux ont succedé aux Nouatiens que Sainct Ambroise refute, & nous sommes les Catholiques qu'il defend; nous obeyssons à l'ordonnance de Dieu, & luy gardons son honneur, confessans que toute ceste vertu de remettre les pechez vient de luy comme chef souuerain, & que celuy qui se confesse au Prestre, se confesse à luy, & que c'est luy qui remet le peché en la confession, comme aux autres Sacremens, & non le Prestre, sinon comme instrument de sa grace. Par ceste confession donc nous ostons le souuerain empeschement de la communion, qui est le peché mortel. Parquoy Sainct Paul enseignant en quel estat il se faut presenter à la table de nostre Seigneur, dict ainsi, *Que l'homme s'espreuue, & en ceste façon qu'il mange de ce pain, & boiue de ce calice.* Ceste preuue est vn examen de conscience bien parcouru, & vne confession sacramentelle bien faicte, par le moyen de laquelle nostre conscience reçoit la remission de ses pechez, & reuest la robbe nuptiale dont le pere de famille veut estre parés les conuiés, punissant seuerement ceux qui ne l'ont point: c'est l'estole de reconciliation de l'enfant prodigue, & l'anneau de paix que son pere commanda luy estre donné, c'est l'habillement d'innocence, & le seau de iustice, sans lequel, dict S. Ambroise, personne n'est receu au banquet du veau gras & de la musique du pere celeste. A cest appareil la raison nous exhorte, l'Escriture, & les Saincts. Le corps du Sauueur est appellé viande, & est prins comme viande; & son sang comme breuuage. La viande & le breuuage du corps sont donnez aux viuans pour sustenter & soulager la vie, & accroistre les forces naturelles, & non pour les resusciter; & les banquets se font aux amis, & non aux ennemis. Ceste viande spirituelle donc doit estre donnée à ceux qui sont viuans de l'esprit de charité & amis de Dieu, & qui peuuent receuoir aliment & accroissement en leur ame. Et partant le Sauueur ne dict pas,

Notes marginales :

Confession particuliere & secrette.

La confession sacramentelle.

Confession generale sacramentelle.

Pourquoy se faict.

Le Diable hait la cõfession.

Lion bruyant. 1. Pet. 5 8.

Haine heretique cõtre la confession. Caluin. l. 3 inst. c. 4. §. 19.

Pretextes accoustumez.

Nouatiẽs. S. Ambro. l. 1. de Pœnit. c. 2. & 7.

L'heretique des-honore Dieu, quoy qu'il sẽble chercher sa gloire.

Ioã. 20. 23

Le Prestre remet les pechez en l'absolutiõ, comme au baptesme. S. Ambro. l. 1 de pœnit. c. 7.

Comment Dieu seul remet les pechez.

Examẽ & confession. PROBET AVTEM, &c. 1. Cor. 11. 28.

Robbe nuptiale. Matt. 22.

L'estole. L'anneau. Luc. 15.

S. Ambro. in Luc. 15.

Par la raison.

La viande se dõne aux viuans.

Les banquets [illegible] pour les amis.

Ioan. 6.

qui mange ce pain resuscitera du peché, ou commencera à viure spirituellement, mais bien, *Il n'aura point faim, il ne mourra point, il viura eternellement, & ie le resusciteray au dernier iour.*

Estre en vie c'est estre sans peché.

Il faut donc estre en estat de vie spirituelle, c'est à dire sans peché mortel. Et comme ce seroit vne chose contre raison, de donner de la viande à vn corps mort, ou d'appeller à la table du Roy celuy qui luy seroit ennemi capital. De mesme est-il contre iustice, de donner de ce pain de vie à vn qui est entaché de peché mortel, qui est la mort de l'ame, & le souuerain ennemi de Dieu.

Par l'Escriture. Les seuls purifiez mãgeoient l'agneau. Num. 9. 2. Paral. 30.

Personne ne mangeoit l'agneau paschal qui ne fut purifié, & soubs vn pere de famille : combien plus le doiuent estre les Chrestiens pour manger la chair de IESVS-CHRIST figurée par l'agneau paschal ?

Les pains de proposition. 1. Reg. 21. S. Hier. in c. 1. ep. ad Tit.

Personne, dict S. Hierosme, ne pouuoit manger les pains de proposition, qui ne fut net, principalement d'attouchemẽt de femme. Quelle pureté donc portera-on à ceste chair deifiée? Et si, comme dict S. Paul, *nous sommes vn pain & vn corps qui participons de ce pain*, & si les membres qui ne sont vnis au corps, ne peuuent auoir l'influence du chef, ny des esprits vitaux de l'ame, comment pourra, dict S. Augustin, estre participant du fruict de la chair viuifiante de IESVS-CHRIST nostre souuerain chef, celuy qui sera retranché de l'esprit de son corps par peché ?

1. Cor. 10.

S. August. trac. 16. in Ioan.

Et partant le mesme exhorte en peu de mots, de venir à l'autel auec innocence, *Portez*, dict-il aux Chrestiens, *l'innocence à l'autel.* C'est pourquoy le Diacre disoit anciennement à la messe, SANCTA SANCTIS, les choses sainctes aux saincts, par laquelle voix non seulement les Chrestiens catechisez, & non encor baptisez, estoient congediez de l'Eglise, mais encore tous les pecheurs, comme l'expose S. Chrysostome.

SANCTA SANCTIS.

In liturgijs S. Chrys. hom. 61 ad Pop. Antioch.

S. Cyp. l. 3. epist. 14.

S. Cyprian se plaignant de ceux qui par imprudence & conniuence dangereuse receuoyent les impenitens à la communion. *On leur donne*, dict-il, *l'Eucharistie n'ayant encor faict penitence, n'ayant encor faict la confession, ny obtenu l'absolution de l'Eglise & clergé par l'imposition des mains. Et toutes-fois il est escrit que* QVI MANGERA LE PAIN, *& boira le calice du Seigneur indignement, il sera coulpable de son corps & sang.*

S. Basil l. 2 de bapt. c. 3

S. Basile poursuit à dessein ce poinct soubs telle demande, S'il y a danger de manger le corps du Sauueur sans premieremẽt auoir purgé la chair & l'esprit de toute saleté.

S. Ambros. l. 6. in Luc. c. 9.

S. Ambroise, *Par tout*, dict-il, *on garde tel ordre du mystere, que premierement on applique la medecine aux playes par la remission des pechez, & apres l'aliment de la table celeste est donné en abondance.*

S. Chrysost. hom. 3. epist. ad Ephes.

S. Chrysostome apres auoir discouru & monstré qu'il se falloit presenter auec toute saincteté à la communion du corps du Sauueur, en fin il conclud ainsi. *Vis tousiours auec telle pureté, & garde toy autrement de t'approcher. Et si tu n'oses baiser le Roy terrien, si ton haleine est forte, seras tu si impudẽt que de presenter ta bouche au Roy des cieux, ayãt l'ame puante de pechez?*

La pureté du corps & de l'ame necessaire à la communion.

Les escrits des SS. Peres sont pleins de tels aduis, nous exhortans à faire ceste confession des pechez, & à sainctement preparer nos ames à la reception du corps de IESVS-CHRIST pour en rapporter fruict de vie. Le Sauueur laua les pieds à ses Apostres deuant que les cõmunier, monstrant par ceste ceremonie auec l'exemple de son humilité, que non seulemẽt il faut auoir l'ame nette de peché mortel pour manger sa chair dignement, mais encor de toutes mauuaises affections de l'ame, signifiées par les pieds : car comme les pieds portent le corps, ainsi portent les affections l'ame, & sont ses pieds.

Les affections sont les pieds de l'ame.

Et à ce lauement respond la confession generale: car elle est pour auoir guerison de toutes mauuaises inclinations, & pardon de toutes fautes venielles qui pourroyent rester ayant esté gueries les playes mortelles par le Sacrement de penitence. C'est la doctrine Catholique sur la confession sacramentelle, entant qu'elle touche la preparation, dont il faut vser, pour ne se presenter à l'autel de Dieu à condamnation. Disons vn mot de la confession & preparation qu'enseignent les Ministres.

Cõc. Trid. sess. 13 c. 8.

La confession des Ministres, ou vanité, ou diffamation. De leur appareil à la communion.

CHAP. XLIII.

VOyant l'ennemy commun qu'il estoit difficile d'arracher tout à faict du cœur des hõmes le sentiment de la confession, & aussi difficile de contredire à toute l'antiquité, qui en a tousiours faict la practique, cõme d'vne espreuue necessaire & commandée de Dieu, nommément quand il faut communier, il en a laissé aux Ministres quelque ombre pour amuser les aueugles.

Confession des Ministres, ombre superstitieuse, ou pernicieuse diffamation.

Ceste ombre c'est vn peu d'examen qu'ils font deuant que se presenter à la Cene, apres lequel, au lieu d'absolution, les examinez prẽnent vn mereau, & par iceluy sont comptez comme fideles bien esprouuez & bien preparez à la table.

Confession du consistoire.

Ombre de confession est encore entre eux, dire publiquement quelque peché au consistoire ou ailleurs, façon de faire & tyrannique & repugnante à tout droict diuin & humain : car elle contrainct à se diffamer soy-mesme, & scandalise son prochain, voire encor dõne moyen à la malice de diffamer autruy en s'accusant soy-mesme, comme celuy qui faisãt ceste belle cõfession dict en plein consistoire qu'il auoit abusé d'vne certaine femme mariée, qu'il nomma, non pour declarer la verité de son peché, mais pour se vẽger de la femme qui l'auoit refusé, luy imposant calomnieusement le peché qu'elle n'auoit voulu commettre.

Calomnieuse cõfession.

Penitence publique.

L'Eglise anciẽne imposoit quelquesfois des penitences publiques, mais c'estoit à raison des pechez publics aussi, comme d'vn meurtre faict à la veuë de tout le monde, d'vne rebellion, ou autres fautes euidentes. Telle fut la penitence donnée par S. Ambroise à l'Empereur Theodose, pour l'excez qu'il auoit faict commettre contre ceux de Thessalonique.

L'excez & la penitẽce de Theodose. Ruf. l. 11 Eccles. hist. c. 18.

Mais l'Eglise n'ordonne iamais telle peine pour vn peché occulte & confessé en secret, de peur que par icelle le penitẽt soit descouuert & rendu infame : & pour mesme intention defend au Prestre sur peine d'estre deposé & de perpetuelle penitence, de ne iamais reueler le peché ouy en secret ; tant elle est soigneuse de remedier aux playes de ses enfans, auec telle discretion, qu'elle leur donne la santé sans aucun interest de leur nom & reputation ; à la façon d'vn bon chirurgien qui tasche de penser son blessé d'vne main si ouuriere, qu'il ne luy cause ny trop grãdes douleurs en la guerison, ny aucune deformité apres la blessure soudée.

Secret de la confession. Peine de l'auoir reuelé Conc. Lat. can. 21

La confession des Ministres au contraire n'ap-

porte que honte & confusion au penitent, scandale au prochain, sans absolution d'aucun peché ny profit de personne; vraye gehenne de la conscience, & superstition infernale, toute semblable à celle que le Diable auoit introduicte parmi les Indois, deuant que la lumiere de la foy les eut esclairez: car il les contraignoit de dire à la presence de tous les assistans, leurs pechez, sur peine d'estre precipitez d'vn haut rocher, à la cime duquel ils montoyent l'vn apres l'autre pour faire ceste confession.

Confession des Indois semblable à celle des Ministres. Ioseph. Acosta. l. 5 c. 25 hist. nat. Ind.

Ce qu'ils disent pour tout refuge & pour souueraine confession, que c'est assez de se confesser à Dieu, c'est vn voile de verité pour couurir le mensonge. C'est le pretexte & la trape des vieux errans qui disoient le mesme. Parquoy nous leur respondons ce qui iadis a esté respondu à ceux-là, que c'est assez voirement de se confesser à Dieu, mais celuy ne se confesse point à Dieu, qui ne veut garder la loy de confession ordonnée de Dieu, tout ainsi que c'est assez d'estre baptizé pour estre mis en grace; mais il faut estre baptizé selon la loy du baptesme que Dieu a laissée, auec la matiere & la forme du baptesme, auec l'eau naturelle & la parole de Dieu, & non auec eau de roses, & paroles de son sens: car Dieu l'a ainsi commandé, & quiconque sera autrement baptizé, c'est pour neant. Toutes fois & quantes que le pecheur est contrit, il est absous en son ame par sa contrition, comme dict le Prophete: Ce neátmoins Dieu veut qu'il s'aille presenter au Prestre aussi tost qu'il en aura la cōmodité, pour se confesser, & en estre absous sacramentellement; & s'il mesprise ceste loy la pouuant garder, il est preuaricateur & indigne de la paix de Dieu. Les ladres que le Sauueur guerissoit, estoient vrayement gueris, & toutesfois il les renuoyoit tous aux Prestres, parce que par loy expresse il leur auoit donné la cognoissance de ce mal corporel, & vouloit qu'elle fut obseruée, encor qu'il en peust dispēser comme prince de la loy. Il a donné aux Prestres l'auctorité non seulement de cognoistre la lepre spirituelle, qui est le peché, mais encor de la guerir, dict Sainct Chrysostome: Il veut donc que le pecheur vienne à eux pour en estre guari. Il peut remettre les pechez sans la confession sacramentelle, & sans baptesme aussi: personne n'en doubte. Il peut aussi donner du vin sans planter la vigne, & du bled sans semer les champs: mais comme il veut que le vin & le bled nous soient fournis par les loix ordinaires de la nature, ainsi veut il que la remission des pechez nous soit donnée par les loix surnaturelles de ses Sacremens; & comme celuy mourra de faim, qui ne voudra vser du benefice de la loy naturelle, de mesme celuy sera reprouué, qui mesprisera les moyens ordonnez d'auoir remission du peché. Et partant les Ministres deçoiuent les pauures ames auec tous leurs examens, & ombres de confession, & promesses vaines: & tous ces fideles à preuue de mereau, s'en vont à la table & à la gehenne, endossez de leurs iniquitez, sans en auoir remission aucune, sinon celle qu'ils pretendent à faux titre, abusez de la doctrine de leurs predicans, qui tout bien cōpté leur enseignent en diuers langage la preparation que Luther donnoit à ses deuots, pour aller à la communion, qui est d'y porter à force pechez. Telle l'enseigna il en vn sien sermon faict l'an 1518. vn an apres l'esclat de son apostasie, où il n'eut pas honte de prescher que la meilleure disposition qu'on puisse auoir à l'Eucharistie, c'estoit d'y venir la conscience chargée d'ordures: Et sa raison estoit, parce que Dieu y est pour les nettoyer. Il n'auoit donc garde de faillir de venir tousiours bien preparé à l'autel. Et vn an apres il en fit vn autre de pareil esprit. Et au liure de la captiuité babylonique, imprimé l'an suiuant 1520. ayant furieusemēt debacqué sur ce subiect, il ferme ainsi l'escrime & la frenesie de sa langue, *Nous concluons que ceux-là communient dignement, qui ont leurs consciences tristes, troublées, affligees, confuses, & erronées.* Le Diable ne parloit-il pas par le gosier de ceste vipere? Caluin n'a pas esté si ouuert en parlant, mais il a esté aussi pernicieux, & plus grand pipeur, en diuers ramage. Car discourant sur ce poinct il exaggere premierement la preparation qu'on doit apporter au Sacrement, & le crime de ceux qui le reçoiuent ayans l'ame polluë: & apres il condamne la doctrine Catholique, qu'il appelle de la Papauté, comme priuant les ames du fruict de la communion, d'autant, dict-il, qu'elle enioinct à ceux qui veulent communier, de se mettre en estat de grace, & se purger de tout peché par la confession sacramentelle: & dict que c'est vne loy impossible. Et parce que sa conscience luy disoit le contraire, veu que l'Eglise ne commande autre chose, sinon de faire ce qui est en nous, esperant du reste à la misericorde de Dieu, il faict encor cecy impossible, disant que nous ne pouuons estre asseurez si nous auons faict ce deuoir. En fin il rend sa gorge, soüillant ce qu'il auoit dict de bon sur la preparation, & vomit les mesmes ordures que Luther, concluant que *ce Sacrement n'est pas institué pour les parfaicts, mais pour les imbecilles & debiles*; c'est à dire pour ceux qui sont chargez de pechez, qui est le theme de Luther. Or ceste doctrine est contraire à l'Escriture saincte, calomnieuse à l'Eglise, & contradictoire à celuy qui l'enseigne. S. Paul cōmande de s'esprouuer, & Caluin confesse qu'il se faut preparer. Et qu'est-ce autre chose s'esprouuer & se preparer, que se mettre en bon estat, & se purger de tout peché, au moins des mortels? Et si ceste preuue & preparation ne peut estre d'autre chose, comment se purgera on, si ce n'est par la penitence & confession, moyen & medecine ordonnée de Dieu à ceste fin? Et si l'Eglise auec S. Paul, ne commande autre chose que ceste preparatiō, pourquoy l'estimera-on impossible à faire? Mais on ne peut pas estre sans peché en ceste vie, ny s'asseurer si on est en grace! Encor que cela fut vray, on ne doit pas s'abandōner pourtāt au peché, ny laisser de se purger: mais parlant precisement, l'assertion est fausse: car combien qu'il soit difficile d'estre sans peché veniel, & qu'on ne puisse sçauoir pour certain, si on est en grace; on peut neantmoins auec l'ayde de Dieu se nettoyer de peché mortel, comme il est euident, par les Sacremens, & se garder de le commettre; & peut-on auoir signe probable qu'on est en la grace de Dieu, quand on a faict son deuoir, & qu'on ne se sent chargé d'aucun peché mortel. Ioinct que l'innocēce de ceste vie, que l'Eglise enseigne, n'est pas vne innocence des

Comment il se faut confesser à Dieu.

Heretiques qui disoiēt que c'est assez de se confesser à Dieu.

S. Aug. de visita. infirmorum.

Les ladres gueris enuoyez aux Prestres par le Sauueur. Ostendite. Matt. 8 4. Ostendite. Luc. 17. 14

S. Chrys. l. 3 de sacer.

Dieu veut que ses loix soient gardées.

Disposition de Luther à la communion.

Blasphemes de Luther l. de cap. Babylon. imprimé l'an 1520.

Calu. l. 4. Inst. c. 17. §. 40. & 41.

Il parle bien, pour mieux deceuoir.

Toute bōne œuure luy est impossible.

Il rechâte.

Menterie & ignorāce de Caluin.

Probet autem, &c. 1. Cor. 11

Comment on peut estre sās peché, & en asseurance.

Auec la grace de Dieu on se garde de pecher.

L'innocēce de ceste vie

L'asseurãce.

Saincts bien-heureux de tout poinct accomplie, mais telle qu'on peut auoir en ce monde; ny l'asseurãce telle que celle qu'on en a au ciel; mais vne asseurance morale, qui consiste à se confier en Dieu apres qu'on aura faict ce qu'on peut. Et puis que Caluin enseigne que chasque fidele se doit asseurer qu'il a la remission de ses pechez sans confession, & qui est plus, qu'il sera sauué sans bonne œuure, quelle difficulté trouue il qu'on se confie d'estre en bon estat, ayant faict ce qu'on peut? Ce qu'il dict pour conclusion, que *le Sacrement est pour les imbecilles, & non pour les parfaicts*, c'est vne closture de fausseté & d'ignorance: car encor que ce Sacremét soit pour tous (sauf pour ceux qui ont la conscience chargée de peché mortel, cõme il a esté dict) si est-il neãtmoins plus pour les parfaicts que pour les imbecilles, d'autant qu'ils sont mieux preparez ayant plus de foy & de charité, & meilleur estomac pour tirer suc d'vne viande si precieuse. Et cõme la penitence est plus pour les infirmes que pour les parfaicts, de mesme ce Sacremét est plus propre des parfaicts que des infirmes. Caluin donc est vn ignorant & vn abuseur, aussi bien que Luther son maistre, n'ayant autre motif, qui luy aye faict remuer la langue & la plume contre la doctrine de l'Eglise Catholique, que l'esprit de celuy qui ne cesse de combattre la verité & de blaspheme contre Dieu.

Asseurãce de Caluin.

Mensonge de Caluin refuté.

La penitẽce Sacrement des malades. L'Eucharistie des sains.

Pourquoy le Prestre baise l'autel, & du sens mystique du baiser des Chrestiens.

CHAP. XLIV.

AYant le Prestre acheué la susdicte ceremonie auec quelques oraisons dictes à voix basse, il entre à l'autel & le baise en signe de foy, d'amour, & de reuerence à IESVS-CHRIST, que nous auons dict estre representé par l'autel: en signe d'amour encor & charité enuers tous les Chrestiens, figurez par le mesme autel. *Le baiser*, dict S. Ambroise, *est vne marque de charité, & partant* IESVS-CHRIST *dict*, de l'homme iuste, *qu'il me baise d'vn baiser de sa bouche. C'est vne marque de paix & de mutuelle amitié*, dict le mesme Docteur: marque donnée & prinse de la nature; estant la bouche vn des plus nobles presens entre les membres du corps, vray siege d'amour & vray messager du cœur: les yeux, les oreilles, les autres sens seruent à l'ame pour luy porter des nouuelles au dedans: la bouche luy sert pour porter les siennes au dehors, nommément de son amour & reuerence, qui sont de ses plus belles affections. C'est pourquoy l'entrebaiser a tousiours esté vne ceremonie d'amitié commune à toutes les nations du monde. Les histoires tant sacrées que payennes nous le tesmoignent assez. Isaac baisa son fils Iacob, luy voulant donner la benediction, & Ioseph baisa tous ses freres en les bien-veignant & congediant en Egypte. Il y a mille tels exemples en l'Escriture. Parmi les Romains les baisers estoient quotidiés iusques à ce que Tiberius les prohiba par edict public, comme escrit Suetone. Les Perses par coustume receuë se baisoient non seulement en signe d'amour, mais aussi de reuerence, comme nous apprenons de Xenophon & d'Herodote. L'histoire d'Assuerus nous enseigne aussi que ceux qui se presentoient aux Roys de Perse, baisoient le bout de leur sceptre d'or en signe de

S. Ambro. l. 2 de pœnit. c. 8. Idem l. 6. in Luc. c. 7 & in ps. 34 Excellence de la bouche.

Les plus belles affections de l'ame. Isaac Gen. 27. 26. Ioseph. Gen. 45. 15. Tibere. Sueton. in Tiber. c. 34 Les Perses. Xenophon in erat. Agesilai. Herod. l. 1. vide Alex. ab Alex. l. 2. c. 19.

submission & d'hommage: comme fit la Royne Hester: Ainsi l'adoration propre à Dieu se faisoit par l'entremise & ceremonie du baiser. A quoy faisant allusion Dauid au secõd Pseaume, où nous lisons RECEVEZ DISCIPLINE, il dict selon la frase Hebraïque, BAISEZ LE FILS, que sainct Hierosme a tourné selon le sens hebraïque, ADOREZ LE FILS, & le Rabbin Aben Ezra l'expliquant, *Baisez le Roy Messias*, dict-il, *en signe d'hommage & d'adoration, receuez le auec amour & respect, comme ont faict les Roys.* Et de ce geste les mots grec & latin ont prins leur source: car κυνεῖν BAISER, composé προσκυνεῖν, ADORER, & le latin ADORER, vient des mots AD, & OS, ORIS, bouche: de maniere que adorer, au cru de son etymologie, c'est autant qu'abboucher, comme font ceux qui se baisent, & baiser, c'est adorer. Ce baiser d'adoration entre les Payens, estoit tel que le descrit Pline disant, *Pour sainctement adorer les Dieux, on baise la main droicte.* Tel le descrit encor Minutius Felix, recitant l'adoration du payen Cecilius, *Ayant*, dict-il, *veu l'idole de Serapis, approchant la main de la bouche selon l'ordinaire superstition du peuple, luy donna vn baiser.* En Apulée ceste ceremonie est souuent mentionnée. Et à icelle se rapporte ce qui est escrit au troisiesme liure des Roys de ceux que Dieu se gardoit purs de tout crime d'idolatrie. *Ie me reserueray en Israel sept mille hommes qui n'ont point fleschi le genouil à Baal, ny faict l'honneur d'adoration par le baise-main.* Item ce que dict Iob, *Si i'ay regardé le Soleil luisant & la claire Lune, & mon cœur s'est resiouy en secret: & si ma bouche a baisé ma main, qui est vne grande iniquité.* C'est à dire, si i'ay adoré les astres, i'en veux estre puni, comme ayant commis vn grand crime. En somme les Hebrieux, dict sainct Hierosme, selon la proprieté de leur langue mettent baiser, pour honorer, & (selon les circonstances de la chose) pour adorer. Du temps du Sauueur la coustume estoit celebre entre les Iuifs de baiser en signe d'amour & reuerence les amis, nommément ceux qu'on receuoit en la maison, comme il est aisé à colliger de ce que le mesme Sauueur, pour excuser Magdeleine, dict à Simon surnommé le lepreux, qui la condamnoit, *Tu ne m'as point donné le baiser, & ceste femme n'a cessé de baiser mes pieds depuis que ie suis en ta maison.* Comme s'il eut dict, tu ne m'as point honoré du baiser commun & ordinaire des hommes; & elle m'a honoré d'vn extraordinaire, me baisant les pieds: tu t'es oublié à faire ton deuoir; & tu condamnes le deuoir de ceste femme, qui a esté plus grand que l'on ne pouuoit esperer. Ce que fit Iudas monstre aussi que le baiser auoit cest vsage & signification: car en sa trahison il le print pour en marquer son maistre, à qui il deuoit honneur & amour, baiser du tout opposé à celuy de Magdeleine, donné à la bouche d'vn cœur perfidement irreuerend, & cruellement ennemi, comme celuy de ceste noble Penitente donné aux pieds d'vn cœur genereusement abaissé & contrit, & fondu en larmes d'amour & de respect. En l'Eglise primitiue il n'y auoit rien si commun que le baiser entre les Chrestiens en signe de paix & d'amitié Chrestienne, comme nous apprenons,

Hester. 5. 2. Psa. 2. apprehendite disciplinã. S. Hieron. apol. 1. cõt. Ruf.

κυνεῖν.

Adorer.

Plin. l. 2. c. 28.

Felix in Octa.

Apul. apol. 2 & l. 4. in Milef. Baiser d'adoration. 3. Reg. 19. 18.

Iob. 31. 26. 27. Hieron. apol. 1. cõt. Ruf. Baiser d'amour & respect.

S. Magdel. Luc. 7. 45.

Pourquoy Iudas baisa le Sauueur. Baiser. Rom 16. 1. Cor. 16. 20. 2. Cor. 13. 12. 1. Thess. 5. 25. Orig in ep. ad Rom. l. 10. c. 16. Tertull. in Apolo & de Velãdis virg. ad finem. S. Ambro. vbi suprà.

specialement de S. Paul, d'Origene, de Tertullien, & de S. Ambroise, & chascun le sçait, & les Ministres le confessent. Le Prestre donc vse de ceste naturelle ceremonie, & la rend saincte par vn sainct vsage, & baise souuent l'autel en signe d'amour & de reuerence enuers Dieu, l'adorant auec les deux qualitez les plus propres, qu'vn vassal peut apporter à l'hommage qu'il faict à son Seigneur, ou qu'vn sacrificateur peut employer à vn tel sacrifice plein de maiesté & insigne memorial de l'amour de Dieu enuers nous. Il baise aussi le liure ayant dict l'Euangile, il baise la patene ayant prononcé l'oraison du Sauueur, & tesmoigne de l'aymer & de l'honorer en ses dons de l'Euangile annoncée, & de la paix donnée. Il baisoit aussi le Diacre, & les Chrestiens se baisoient entre eux apres les oraisons de la Messe; signifiant par ceste ceremonie l'amour & l'vnion dont ils sont alliez, principalement estant repeus de ce pain celeste qui leur est donné en la communion & vnion commune de plusieurs membres en vn chef IESVS-CHRIST. Ils auoient coustume aussi en autre temps de baiser les portes du temple. Sur quoy S. Chrysostome allegorise non moins subtilement que deuotemét, rapportant le baiser du temple materiel au temple spirituel, qui sont nos corps: Et dict, *Nous sommes temple de* CHRIST: *nous baisons donc les portes & l'entrée du téple quand nous nous entre-baisons. Ne voyez vous pas comment plusieurs baisent l'entrée du temple, les vns en fleschissant le genouil, les autres en la touchât, & baisant la main? Par ces portes* (de nostre bouche) IESVS-CHRIST *entre en nous lors que nous cômunions. Vous sçauez ce que ie dis, vous qui participez aux mysteres. C'est vn grand hôneur que nostre bouche reçoit receuant le corps du Sauueur, à raison duquel principalement nous vsons du baiser. Or que ceux qui tiennent des propos vilains & iniurieux ayent horreur dequoy ils souillent la bouche que le Sauueur honore de tel honneur.* C'est pour mettre vn frein à la mesdisance & lasciueté de plusieurs, qui ne font aucun scrupule de deshonorer par mauuaises paroles ceste diuine partie de nostre corps, par laquelle Dieu entre en nous comme en son temple, & en doit estre principalement honoré. En quelques lieux on a de coustume de baiser la chasuble du Prestre, côme souuent i'ay veu, nommément à Rome, & à Lion; & ailleurs on baise la terre: Et ainsi chascun abôde selô Dieu en son sens, & honore Dieu en sa maisô comme il peut. De toute l'ancienne ceremonie des baisers entre les Chrestiens nous n'en auons rien sinon les marques de la patene, ou paix, que le Prestre prend à baiser vn peu deuant la cômuniô, de la main de celuy qui le sert (au lieu de baiser le Diacre, comme anciennement) ou que les assistans à la Messe baisent à l'offertoire, au lieu de se baiser entre eux; ayant l'Eglise faict ce change, tant pour euiter l'occasion de plusieurs dangers de l'ame & du corps, que pour estre vne chose ennuyeuse de s'entre-baiser tous, accroissant le nombre des Chrestiens. Les Ministres ne sont pas beaucoup friands de ces baisers de patene & de paix, ny de ces allegories de bouche: Aussi les mesprisent ils comme superstitions, n'y voyans rien qui soit de bonne prinse pour le corps, & craignans pour l'esprit de s'esgarer, s'ils se iectent aux champs de ces meditations mysterieuses par trop difficiles à courir. Poursuiuons le reste.

Le Prestre baise le liure.
La paix.
Le Diacre anciennement.
Les Chrestiens entre eux.
Orig. l. 10. c. 16. in ep. ad Rom.
Les portes du temple.
S. Chrysost. hom 30 in 2. epist. Cor. 13.
Le Sauueur honore nostre corps par l'attouchement du sien.
Côtre ceux qui tiennent des propos sales
Baiser la chasuble du Prestre.
La paix à baiser.

De la premiere partie de la Messe. De l'Introit.

CHAP. XLV.

SVIuent maintenant les ceremonies qui font le corps de l'action de la Messe, auquel lieu le lecteur se souuiendra qu'au premier liure donnans la definition generale, qui comprend les parties essentielles & dependantes de la Messe, nous auons dict *qu'elle est vn office, qui par institution de l'Eglise, & des anciens Peres, se celebre auec ceremonie legitime, en l'autel sacré où se faict la consecration & l'oblation du Sacremét de l'Eucharistie.* Il se souuiendra aussi de ce qu'auons noté suiuant ceste definition, que les mesmes anciens ont faict quatre parties de la Messe, dont la premiere s'estend depuis l'introit iusques à l'offertoire, qui estoit la Messe des Catechumenes, c'est à dire des conuertis à la foy non encor baptisés: la seconde depuis l'offertoire iusques à la consecration: la troisiesme depuis la consecration iusques à la cômunion: la derniere comprend tout le reste iusques à la fin. Desquelles parties les Lutheriés retiennent encor quelque forme en leurs Messes, ayans changé selon le branle de leur fantasie ce qui leur a despleu. Les Caluinistes les ont du tout côfondues sans en laisser aucune marque en leur cene: & encor que Caluin recognoisse l'ãtiquité des ceremonies de la Messe, & qu'il côfesse qu'elles ne sont gueres esloignées du temps des Apostres, il les appelle neantmoins rouilleures de la Cene, & ose condãner toute ceste venerable saincteté ancienne. Voicy comme il parle, *Si quelqu'vn veut defendre par ancienneté ces inuentions, ie ne suis pas ignorant combien est ancien l'vsage du chresme & souffle ment au baptesme; combien peu apres le têps des Apostres la cene de nostre Seigneur a esté comme enrouïllée par humaines inuentions: mais c'est la legereté & folie auec la hardiesse de l'esprit humain, qui ne se peut contenir qu'il ne se ioue aux mysteres de Dieu.* Et cela dict, il moule vne façon de faire la cene à sa poste, preferant son iugement à toute l'Eglise de Dieu, & nous faict voir tant en sa censure, qu'en sa doctrine, qu'il a vn front impudemment effronté appellant folie ce que les Prelats d'icelle Eglise ont receu par la tradition des Apostres, ou qu'ils ont ordonné auec la prudence du S. Esprit. Il nous faict voir qu'il est plein de presôption & impudence vrayement heretique (plus grande que ie ne sçaurois dire) accusant comme fols & temeraires tous les anciens, pour mettre en credit ses inuentions, côme seules discrettes & sages, & pensant mieux sçauoir & mieux voir ce qui est conuenable & conforme à l'Escriture pour le seruice diuin, que tous tant de Docteurs qui ont expliqué la Bible, & presché l'Euangile de Dieu, & tous tant de Conciles, qui assistez de l'esprit de Dieu ont estimé sagesse, pieté, & religion, ce que ce nouueau Balaam appelle superstition & folie. Mais le laissant où il est, exposons nos ceremonies, & côme nous auôs parlé des parties essentielles de la Messe, & confirmé nostre foy de la presence & sacrifice du corps du Sauueur en icelle côtre l'erreur, de mesmes declarons ses parties & ceremonies Catholiques.

Definition de la messe auec ses ceremonies. Iodocus Clithoue apud Dur. l. 4. c. 15. 50.
Cy dessus. l. 1. c. 9. & 10.
Calu. l. 4. Inst. c. 17. §. 43.
Impudéce heretique.
Impudéce & presomption de Caluin.

La premiere partie de la Messe.

La premiere partie donc, qui va iusques à l'offertoire, contient l'introit, le *Kyrie eleison*, le *Gloria in excelsis*, la salutation, *Dominus vobiscum*, l'oraison, l'epistre, le graduel, l'Euangile, & le *Credo*. Le Prestre ayant baisé l'autel, comme il a esté dict, vient au costé droict, & commence L'INTROIT, qui consiste en vn ou plusieurs versets de quelque pseaume, auec le *Gloria Patri*, que l'on chantoit comme le Prestre entroit à l'autel, comme escrit Micrologus: d'où aussi est prins le nom d'introit, c'est à dire entrée. Conradus Brunus & quelques autres disent, qu'il est ainsi appellé, parce que c'est l'entrée & commencement de la Messe. Quelques autres escriuent que ce nom est venu de ce que le peuple entroit s'assemblant en l'Eglise, pendant qu'on chantoit les pseaumes. Il est vray-semblable que le nom est venu de toutes ces causes ensemble. Vualfridus Strabon, Micrologus, & autres escriuent que le Pape Celestin premier est aucteur de ceste ceremonie; ce qui est vray en partie, parce qu'il ordonna qu'à Rome on chantat les pseaumes par antiennes deuant le sacrifice de la Messe, comme escrit Anastase Bibliothecaire en sa vie. Et de ceste ordonnance se doit entendre ce que Vualfridus Strabon, Micrologus, & autres disent: car au reste deuant ceste ordonnance faicte pour Rome, la coustume des autres Eglises estoit de chanter les pseaumes au commencement de la Messe, comme il appert par S. Denys, & par la liturgie de S. Basile. Et l'introit de maintenãt n'est qu'vne partie de ce qu'auoit institué Celestin, à sçauoir quelques versets qu'on a choisi pour euiter la prolixité. Le reste est demeuré au chœur pour estre chanté auec les heures canoniques. En tel sens donc Celestin est aucteur de ceste ceremonie en l'Eglise Latine, mais non ailleurs, estant icelle ia vsitée. Or quiconque en soit le premier instituteur, les aduersaires ne la peuuent condamner, s'ils ne veulent condamner l'Escriture, dont l'introit est composé, & la coustume de chanter les pseaumes en l'Eglise. A l'introit on adiouste quelques fois HALELV-JAH, qui est vn mot Hebrieu, signifiant LOVEZ LE SEIGNEVR, mot tres-souuent inseré au chant de l'Eglise, comme vn refrain de ioye spirituelle, & donné en titre à plusieurs pseaumes de diuines loüanges, comme sont les 106. 111. 112. 135. 146. 147. 148. 150. Desquels les cinq derniers commencent en Hebrieu par HALELV, c'est à dire, LOVEZ. IAH, c'est vn des dix noms de Dieu, & vaut autant que Seigneur, dict S. Hierosme en vne epistre enuoyée à Marcelle. Il ne se chante point depuis la Septuagesime iusques à Pasques, en signe de penitence & d'affliction.

L'introit. Micrologus c. 1. Conradus Brunus. l. 2. c. 1. Le peuple entrant à l'Eglise. B. Rhenan. in l. Tertull. de corona milit. Vualfridus Strabo c. 22. Micrologus c. 1. Celestin l'an 423. Anastasius.

Coustume de chanter les pseaumes à l'entrée de la Messe. S. Dionys. ecl. hier c. 3. S. Basil. in Liturg.

Haleluiah, c'est à dire, Loüez le Seigneur. Pseaumes cõmencez par halelu, en l'Hebrieu. iah, vn des dix noms de Dieu. S. Hier ad Marc. ep. 137

Apres le verset du pseaume s'ensuit le GLORIA PATRI, qui est la commune closture & terminaison de tous les pseaumes, composée par le Concile de Nicée à l'honneur de la saincte Trinité, contre l'erreur d'Arrius & des Trinitaires, comme dict Vualfridus Strabon, & chantée pour la mesme intention par toute l'Eglise, comme escriuent Theodoret & Sozomene, adioustans qu'en Antioche du temps de Constantius Empereur les Catholiques estoyent recognus en ce qu'ils chantoyent ce *Gloria*, *Gloire soit au Pere, au Fils, & au sainct Esprit*: au lieu duquel les heretiques Arriens disoyent en faulset, *Gloire au Pere par le Fils au sainct Esprit*. Les Ministres pires en cela que les Arriens n'en disent point du tout. Le Concile de Vaison celebré il y a enuiron onze cens ans, tesmoigne qu'à Rome & par tout l'Orient, apres *Gloria*, on mettoit ce verset, *Sicut erat*, &c. *Comme il estoit au commencement, maintenant, & tousiours, & au siecle des siecles. Amen.* Ce que l'Eglise Catholique tient encor.

Gloria patri, composé à l'honneur de la S. Trinité. Vualfridus. Marque des Catholiques Theod. l. 2 hist. Eccl. c. 24.

Sozom. l. 3 c 19. Les Ministres sans Gloria patri. Concil. Vasense c 5. Sicut erat in &c.

De la priere KYRIE ELEISON, & du GLORIA IN EXCELSIS.

CHAP. XLVI.

APres l'introit le Prestre va au milieu de l'autel, & prononce l'oraison tissüe de mots Grecs, KYRIE ELEISON, CHRISTE ELEISON, KYRIE ELEISON, trois fois trois, c'est à dire neuf fois, à l'hõneur de la saincte Trinité, pour lesquelles paroles les Latins disoyent, DOMINE PRECOR, CHRISTE MISERERE, Seigneur merci, CHRIST pardonnez; maniere de supplier & inuoquer commune des Grecs & des Latins, & de tous les peuples, comme estant naturelle. Aussi est elle tres-ancienne, comme il est euident par les liturgies de S. Iacques, S. Basile, S. Chrysostome, où elle est tres-frequente, & par l'epistre de S. Basile enuoyée aux Neocesareans, où il discourt de ceste inuocation, & par la response que fit sainct Gregoire à ceux de Syracuse, se plaignans à luy, comme ayant introduict ceste façon de prier, & autres semblables des Grecs en l'Eglise Romaine, ausquels il declare qu'il ne les introduisoit pas, mais qu'il les gardoit desia receües de longue main, & qu'il les remettoit negligées; Et sa response estoit vraye: car le second Concile de Vaison tenu du temps de Leon premier, plus de cent cinquante ans deuant S. Gregoire, commande aux Prestres de France de dire ceste oraison à Matines, à la Messe, & à Vespres, *Parce*, adiouste il, *qu'elle se dit auec grand deuotion & componction de cœur à Rome & par toutes les prouinces de l'Orient & de l'Italie.* Elle estoit donc estimée ancienne & commune priere de toute la Chrestienté plus de sept vingts ans deuant S. Gregoire. Conformément à cecy S. Augustin, plus ancien encor que le Concile de Vaison, dict que tous les peuples Grecs, Latins, & barbares font oraison à Dieu en langue greque, c'est à dire vient de la priere KYRIE ELEISON. Or l'Eglise Latine a retenu & la priere & les mots des Grecs, comme aussi les noms, CHRIST, & CHRESTIEN, & des Hebrieux, HALELV-JAH, AMEN, & semblables, à l'imitation du Sauueur & de S. Paul, qui conioinct le Grec & l'Hebrieu ABBA PATER, en signe de l'vnité de l'Eglise assemblée de toutes langues, Latine, Greque, & Hebraique, vnies au titre de nostre chef IESVS-CHRIST, en la croix, comme il a esté dict. Ceste oraison donc est tres-ancienne, pleine de mystere & de deuotion, & de temps immemorial vsitée, non seulement en la Messe, mais encor à Matines, Vespres, & autres heures canoniques, comme auons entendu par le Concile de Vaison.

Faune precor miserere. Virgil. in Æneid. Kyrie eleison.

S. Basile. ep. 63. Arrianus apud Epictet. l. 2. c. 11. S. Greg. l. 7. ep. 63.

Kyrie eleison à matines à la Messe, & à vespres. Concil 2. Vasense c 3 tenu l'an 440. S August.

Abba pater. Marc. 14. 36. Rom. 8. 15 Gal. 4. 6.

Apres l'oraison KYRIE ELEISON, si à Matines on a dict le TE DEVM, on dict, le GLORIA IN EXCELSIS, qui est vn des

Gloria in altissimis.

Luc. 2. 14.
Sanctus. Sanctus. Sanctus. Isa 6.
Halelu-iah. Apoc. 19. 1
Gloria in excels. S. Iacob. in liturg. S. Clem. l. 6 cõstit. c. 17.

trois hymnes appellés Angeliques, parce qu'ils furent chantez par les Anges: cestuy-cy en la nuict de la natiuité du Sauueur: le second en la vision d'Esaie, où les Anges dirent, SANCTVS, SANCTVS, SANCTVS, appellé par les Grecs τρισάγιον, c'est à dire TROIS FOIS SAINCT: le troisiesme HALELV-JAH, en la reuelation de S. Iean, L'hymne, GLORIA, a esté tousiours chanté en l'Eglise greque, comme il est notoire par la liturgie de S. Iacques, & par S. Clement. Telesphorus Pape l'introduisit en l'Eglise Latine, mais il voulut seulemẽt qu'il fut chãté par les Euesques. Celestin, qui vint apres, le permit à tous les Prestres: d'où est venu que les vns ont dict que Telesphorus en estoit l'aucteur; les autres, Celestin: & tous disent aucunement vray; Telesphorus aucteur premier de le faire chanter aux Euesques, & Celestin aux Prestres. Or l'hymne commence par les paroles que les Anges chanterent, ausquelles ont esté adioustées, dict Vualfridus Strabon, les paroles qui suiuent apres, nommeement à la louange de la saincte Trinité, affin que comme le commencement estoit donné par des messagers diuins, ainsi toute la tissure fut remplie de mysteres diuins. Le Concile quatriesme de Tolede, & Micrologus, dient qu'il se chantoit seulement aux festes pleines de resiouïssance spirituelle, c'est à dire doubles: parquoy il ne se chante point en la Septuagesime, ny en Quaresme.

Vualfridus Strabo c. 22.
Conc. Tolet. 4. c. 15. Micrologus c. 2.

De la salutation DOMINVS VOBISCVM, *Dieu soit auec vous, & des oraisons appellées Collectes.*

CHAP. XLVII.

Dominus vobiscum. Et cũ spiritu tuo. S. Chrys. hom. 18 in 2. Cor. 8.

LE Prestre ayant acheué l'oraison KYRIE ELEISON, l'hymne GLORIA, s'il se dict alors, & baisé l'autel, il se tourne, & saluant le peuple, dict DOMINVS VOBISCVM, *Dieu soit auec vous*; & le peuple respond, *Et auec ton esprit*; qui est vne salutation & priere reciproque, dict S. Chrysostome. Il adiouste incontinent, OREMVS, *prions*. Ceste salutation est prinse de la saincte Escriture, en laquelle nous lisons que les Saincts auoyent de coustume de saluer les personnes en tel langage. Ainsi l'Ange salua Gedeon, DIEV SOIT AVEC TOY. Or vse on de ceste ceremonie toutes fois & quantes qu'il faut exciter le peuple, ou à prier Dieu, comme il aduient icy & en autres lieux semblables, ou à escouter attentiuement ce qu'on lit, comme quand on veut prononcer l'Euangile, ou la preface. Parquoy c'est vne religieuse salutation, & vn mysterieux conuoy, au modelle duquel les Chrestiens en auoyent faict d'autres pour l'vsage de la commune conuersation, comme estoit DEO GRATIAS, quand ils appelloyent quelqu'vn, ainsi que S. Augustin escrit: ce que plusieurs gardent encores. Saincte Paule pour mesme vsage disoit, Alleluia, comme remarque S. Hierosme en sa vie: Et auiourd'huy en plusieurs monasteres on dict AVE MARIA. Pierre Damien escriuit vn liure de ceste salutation, où il preuue que les Euesques doiuent dire PAX VOBIS, la paix soit auec vous, au lieu de DOMINVS VOBISCVM, comme leur estant commandé d'ainsi saluer les autres par nostre Seigneur, qui dict aux Apostres, ancestres des Euesques, d'vser de ces mots quand ils entreroyent en quelque maison. Le Concile de Bracare premier veut que tous dient DOMINVS VOBISCVM. Mais en cela il est bon de garder la regle des Eglises & païs.

Dominus tecum. Iudic 6. 12
Dominus vobiscum. Ruth. 2. 4.
S. Aug. in psal. 132.
S. Hieron.
P. Damia l. de Domi. vob.
Pax, Luc. 10. 25.
Conc. 1. Bracar. can. 21.

Or que ce soit vne ceremonie ancienne, on le peut cognoistre par le tesmoignage de ce Concile celebré du temps d'Honorius premier, l'an 622. qui commande de la retenir comme laissée par les Apostres & vsitée par tout l'Orient.

Collecte.

Ayant le Prestre dict PRIONS, il dict la premiere oraison, ou plusieurs, conceües en certaines paroles propres du temps & du iour, laquelle priere est appellée COLLECTE, comme qui diroit assemblée, parce qu'elle se dict en l'assemblée, & pour l'assemblée du peuple, lequel nom a esté aussi quelquefois donné à la Messe mesme, comme estant la plus Chrestienne & plus noble assemblée des Chrestiens, & qui sur toutes merite de porter sans queüe le nom d'assemblée. C'est l'assemblée qu'auoit predicte le Sauueur en sainct Matthieu, disant, *Au lieu où sera le corps, là s'assembleront les aigles*, c'est à dire, comme interprete S. Chrysostome, au lieu où se fera le sacrifice du corps du Fils de Dieu, là s'assembleront les Chrestiens, qui sont, ou doiuent estre comme aigles en comparaison des autres humains, regardans fixement de l'œil tres agu de la foy, le Soleil de ce mystere, & tenans le haut par le vol de leurs saincts desirs. Et partant c'est vne diuine assemblée, *Vne table d'aigles, non de corneilles*, dict le mesme Docteur. Au moyen dequoy il est aduenu par diuine prouidence que les Peres, tant Grecs, que Latins, ont vsé du mot assembler & congreger, pour signifier ceste celeste assemblée & diuine table de la saincte Messe. Les Grecs ont dict συνάγειν s'assembler & se congreger, pour dire celebrer la Messe. Ainsi lisons nous au canon trentiesme des Apostres εἴ τις χωρὶς συνάγῃ. *Si quelqu'vn s'assemble à part*, c'est à dire, dict la Messe. Et au Concile d'Antioche, si quelque Prestre mesprisant son Euesque *faict assemblée à part* ἰδίᾳ συνάγαγει.

Vbicũque fuerit corpus. Matt. 24. 28. Luc. 17. 37.
S. Chrys. hom 24. in 1. Cor. 10. Aquilarũ mensa, nõ graculorũ.
συνάγειν.
FACIAT. can. 30. Apost. Conc. Antioch. can. 5.

Et en telle signification a souuent tourné ces mots grecs Epiphanius Scholasticus en l'histoire Tripartie, encor que du Plessis n'approuue pas ceste version: mais il aura patience iusques à ce qu'il sçache plus de latin & de grec qu'il n'en a monstré iusques icy. Des Peres Latins Tertullien a dict *Colligere*, s'assembler, pour le mesme: *Comment*, dict-il (reprenant les pasteurs qui laissoyent leurs brebis au temps de la persequution) *Comment nous assemblerons nous? Comment celebrerons nous les solemnitez du Seigneur?* c'est à dire, comment dirons nous la Messe, si les Pasteurs s'enfuyent? Et S. Augustin a aussi appellé *Collectam*, la Messe. *Ils confessoyent*, dict il, *qu'ils auoyent faict l'assemblée & celebré le Dominique*, c'est à dire la Messe. Mais particulierement les oraisons qui se faisoyent en la Messe sont appellées Collectes, comme estans la fin de la Messe: car les assemblées Chrestiennes se faisoyent pour prier Dieu selon le commandement de l'Apostre, comme il est euident par Iustin, Tertullien, & autres Docteurs. Maintenant le nom est demeuré aux seules oraisons qui se disent au commencement,

Epiphan. Scholasticus tourné συνάγεσθαι ἐκκλησιάζειν. dire la Messe, hist. trip l. 6 c 23 l 7 c 32 l. 9. c 38.
Quomodo congregamus, quomodo dominica solennia celebrabimus? Tertull. l. de fuga in persequut. c. 14.

Confitebantur se collectã & dominicũ egisse. S. Aug. breuiculo collationis tertij diei. S. Iustin. apol. 2. Tertull. apolo. c. 39 Walfridus Strabo c. 22. 1. Timoth. 2. Δέησις obsecration. προσευχή, oraison. ἔντευξις demande. εὐχαριστία, action de graces. Les oraisons adressées au Pere, & closes par le Fils.

encor que anciennement toutes les portassent. Or y auoit-il vn grand nombre de tres-belles oraisons, que S. Gregoire a mis en vn corps, comme escrit Strabon, & estoyent diuisées en ces quatre sortes que S. Paul prie les Chrestiens de faire quand ils s'assemblent, disant, *Ie vous prie donc de faire sur tout obsecrations, oraisons, demandes, & actions de graces.* La premiere sorte δέησις, OBSECRATION, prie Dieu pour la deliurance du mal, nommément du peché. La seconde προσευχή, ORAISON, pour obtenir quelque bien, principalement spirituel. La troisiesme ἔντευξις, DEMANDE, pour la bonne conseruation. La derniere εὐχαριστία, ACTION DE GRACES, le remercie des biens receus. Toutes sont communemét adressées à Dieu le Pere source de toute diuinité, tant parce que le Sauueur nous en a laissé le modelle, nous enseignant de prier ainsi, NOSTRE PERE QVI ES AVX CIEVX, comme aussi pour la commodité: car estant necessaire de clorre nos oraisons & demandes par le Fils, au nom de qui nous demandons, & par le merite duquel nous sommes reconciliez & auós l'octroy de nos demandes, il a esté plus commode de les addresser au Pere, & les finir par le Fils, auec le lien du Sainct Esprit: Combien que quelquefois l'Eglise les adresse au Fils pour monstrer qu'on le peut disertement prier, comme le Pere.

S. August. li. 15 contra Faust. cap 9. Qui supplet locum idiota quomodo respõdebit Amen? 1. Cor. 14. S Hieron. Marcella. ep. 137. & in prolog. l. 2. ep. ad Gal. Iust. apol. 2. & S August. epist. 107.

L'oraison estant finie, le peuple par coustume tres-ancienne respond AMEN, qui est vn mot Hebrieu, *Qui signifie*, dict S. Augustin, *verité non par tout, ny en toute façon, mais par religion mystique.* qui signifie *ainsi soit il, ainsi soit faitt*, marque de consentement & d'vnion en propos spirituels & oraisons publiques, tirée de l'Escriture, qui souuent en vse à telle fin, asseurant estre ainsi ce qui aura esté proferé, comme il appert par S. Paul, enseignant que quand il est question d'exhorter & parler au peuple, il faut vser de langage cogneu, *Autrement*, dict-il, *comment respondra*, AMEN, *sur ta benediction celuy qui tient la place du peuple? L'apostre affirme*, dict sainct Hierosme, *que personne ne peut respondre* AMEN, *s'il n'entend la predication, c'est à dire, affirmer estre vray ce qui a esté dict.* Il appert aussi par S. Iustin & S. Augustin, & autres Peres escriuans de l'vsage de ce mot.

De l'Epistre & du Graduel.

CHAP. XLVIII.

L'epistre.

L'Oraison finie, s'ensuit la lecture de l'Epistre, qui est quelque piece remarquable de l'Escriture du vieil ou nouueau testament, choisie selon le temps. En l'Aduent, par exemple ce sera quelque prophetie de l'incarnation du Fils de Dieu; en Quaresme de sa mort; apres Pasques de sa resurrection; en la feste de nostre Dame sera quelque prophetie de la Vierge; en la feste d'vn Martyr, quelque Escriture de la tribulation des Saincts en ceste vie. Que ceste ceremonie soit tres-ancienne en l'Eglise, S. Iustin le tesmoigne, quand il dict qu'en l'assemblée & communion des Chrestiens on lisoit les leçons des Prophetes & Apostres. Le mesme escriuent Tertullien & S. Denys. Elle semble estre tirée des Iuifs, qui à tous les iours du sabbat auoyent de coustume de lire les prophetes, comme encores ils font.

Iustin. ap 2. extr. in Synaxi. Tertull. in ap c. 34. S. Dionys. eccl. hierarch. c 3.

Leçons des Prophetes au Sabbat. Luc. 4. Act. 13. 15. 17. 18. Le Graduel. Responsoires. Graduel du mot Gradus.

Apres l'Epistre suit le GRADVEL faict de certains versets de l'Escriture qu'on chante, comme pour preparation à l'Euangile qu'on doit dire bien tost. Or ces versets estoyent choisis propres pour marquer le temps de penitence, & y exciter les personnes, qui pour ce se disoyent depuis la septuagesime iusques à Pasques, & furent appellés responsoires, parce qu'on les chantoit alternatiuement, cóme on chante au chœur, les vns respondans aux autres; ou graduels, parce qu'on les disoit tandis que le Diacre montoit au jubé ou poulpitre pour prononcer l'Euangile: car la coustume estoit de le prononcer tousiours d'vn lieu esleué, comme il appert par sainct Cyprian, & Micrologus, & autres. A Pasques & autre temps de ioye & remission en leur place on chantoit HALELV-JAH double, comme note Rupert: & la practique y demeure encore aux festes plus solemnelles, comme à Pasques, à la Pentecoste, & à la feste-Dieu. On adioustoit quelques fois des versets mesurés & rimez qu'on appelle SEQVENCES OU PROSES. Luther bandé à contredire tout ce qui contredict à ses auertins, & à rayer toute penitence, & tout ce qui la marque, veut que tousiours on chante à sa Messe HALELV-JAH, voire en la sepmaine saincte, ce qui est contre le iugement & coustume de l'Eglise vniuerselle, comme il est euident par le Concile quatriesme de Tolede, où il est expressement defendu de ne chanter HALELV-JAH en Quaresme. Et S. Augustin tesmoigne que c'estoit vne chose receüe par toute l'Eglise, que l'on le chantat seulement depuis Pasques iusques à la Pentecoste tous les iours, en signe de ioye de la resurrection du Sauueur.

S. Cyp. l. 2. ep. 5 Microlog. c. 9 Rup. l. 1. de offic. c. 34. Sequences ou proses. Concil. 4 Tolet. can. 10. S. August. ep. 119. c. 15.

L'Euangile. Cõc. Laodic. c 16. Carth. 4. can. 84. Valent. can 2. S. Chrys. hom. 6. de pœnit. & hom 3 in 2. Thessal. S. Clem. l. 2. const. c. 57. vel 67 Pastophores. Presbyterium.

Ces versets estans finis on disoit l'Euangile, comme il est euident par toutes les liturgies anciennes, par les Conciles de Laodicée, de Carthage, & de Valence, & par le tesmoignage des Peres, entre autres de S. Chrysostome, S. Hierosme, S. Augustin, Anastase Pape premier de ce nom, & S. Clement. S. Augustin en la preface sur l'epistre de S. Iean aduertit qu'on varioit l'Euangile selon la diuersité des festes; ce qu'on faict encor: Et comme on dict l'Epistre estans assis les auditeurs en signe d'attention, aussi lict on l'Euangile debout, la teste descouuerte, en reuerence de celuy qui parle par la bouche du lecteur: laquelle coustume fut renouuellée & confirmée par Anastase, & non introduicte comme quelques vns pensent: car S. Clement successeur de S. Pierre escrit que c'estoit vne ordonnance laissée par les Apostres. On se tourne aussi vers le septentrion, parce que cest endroict estoit le plus digne, estant le lieu du Pasteur, & des hommes, à qui appartenoit principalement d'ouyr & defendre l'Euangile. Où faut noter que anciennement il y auoit certains lieux aux Eglises assignez selon les qualitez des personnes, & s'appelloyent du mot general grec Pastophores, comme qui diroit maisonnettes, ou tabernacles: l'vn estoit pour les femmes vers midi, à main droicte entrant au temple, appellé du mot propre gynecée, comme qui diroit lieu des femmes: l'autre vers Septentrion pour les hommes, nommé du mot grec aussi Andreé, place aux hommes, à main gauche. Entre les deux estoit le lieu des Chantres & du Clergé, qui s'appelloit le PRESBYTERE, c'est à dire lieu

L'escole. Le maistre d'escole.

des Prestres, ou bien L'ESCOLE: & celuy qui presidoit au chant, MAISTRE D'ESCOLE. Le lecteur donc de l'Euangile se tournoit vers le Septentrion, où estoit alors la place de l'Euesque, de qui il prenoit la benediction, & où estoyent les auditeurs plus capables de l'Euangile que les femmes. Et disant SEQVENTIA SANCTI EVANGELII, *Suite du sainct Euangile*, pour commencer à lire, il faict le signe de la croix, premierement au liure, secondement à soy en trois endroicts à l'honneur de la Trinité, au front, à la bouche, & à la poictrine; & le peuple respond, GLORIA TIBI DOMINE, *Seigneur gloire soit à vous*: & à la fin, LAVS TIBI CHRISTE, CHRIST *loüange à vous*. L'Euangile dicte on chante le sommaire de la foy contenu au symbole, pour monstrer que la foy vient de l'audition de l'Euágile. L'Eglise Orientale auoit plustost ceste coustume que la Latine, comme l'on peut colliger du troisiesme Concile de Tolede, qui commande de chanter le CREDO tous les Dimanches, selon la constume des Grecs. Vualfridus aussi escrit que principalement ceste coustume fut frequentée du temps de Charlemagne és Gaules & aux Allemagnes pour confondre l'heresie d'vn certain Felix Euesque de ce temps là.

Signe de croix en la lecture de l'Euangile.

Conc. Tolet. 3 cã. 2. Vualfridus Strabo c. 22.

Apres la lecture de l'Euangile on commenceoit le sermon, s'il y en deuoit auoir, que l'Euesque, ou autre, faisoit. Toutes ces ceremonies sont aduoüées par les Ministres comme anciennes, mais reiectées comme superstitieuses, sauf quelques vnes, non pour estre les meilleures, mais parce qu'elles sont faictes à leur goust, comme le chant des pseaumes. Il est vray que du Plessis ne s'amuse pas tant à les condamner; comme à les pesle mesler ensemble, affin de mettre par ceste confusion des tenebres à la verité, & empescher qu'on ne voye qu'elles sont de la Messe; ou s'il ne peut tant faire, il tasche par vn subtil moyen de les tirer à sa cene: mais il entreprend vne chose impossible à luy, parlant deuant des gens qui ont ouy vne seule fois la Messe, & sçauent la celebration de leur cene, en laquelle du Plessis ne sçauroit monstrer vn seul vestige entier des ceremonies que venons d'exposer en ceste premiere partie de la Messe; non du signe de croix, non du *Confiteor*, non de l'introit, non de l'oraison *Kyrie eleison*, non du *Gloria in excelsis*, non de la salutation, *Dominus vobiscum*, non plus des Collectes, des benedictions de l'Euangile, du *Credo*, & autres. Leur perpetuelle leçon est vn onziesme chapitre de l'Epistre aux Corinthiens auec quelques oraisons qu'ils ont forgées de leur teste, sans aucune imitation des anciennes. Leur confession est vne diffamation, ou vn mereau: & ce qu'ils chantent, ce ne sont ny pseaumes de Dauid, ny chant de l'Eglise, ny chant tenu par gens accoustumez à chanter en l'Eglise. Leurs pseaumes sont des chansons de Marot, attitrées faulsement, pseaumes de Dauid, n'en ayant que le masque du nom, qui ne sont au monde sinon depuis que Marot a commencé à rimailler, il y a soixante, ou tant d'ans. Le chant n'est non plus de l'Eglise, c'est vn air bemoulé à la cadance d'vne fantasie, non au ton & grauité d'vn chœur de Chrestiens, sauf ce qu'ils ont imité de l'Eglise Catholique. Les personnes qui chantent, ce ne sont pas vne escole & assemblée de chantres, & gens destinez & apprins à cela, comme ils ont tousiours esté en la maison de Dieu, tant en la loy de Moyse, qu'en la loy de grace: leur escole & leur chœur est vn pesle-mesle de toute sorte d'oyseaux comme chantans à la naturelle en vne cage, sans mesure & sans ordre, faisans vn bourdonnement & confuse sonnerie de voix d'hommes, de femmes, de valets & chambrieres, desserrans leur gorge, non à la clef de musique, mais au qualibre de leur gosiers & flancs. Et ce que les femmes chantent, c'est contre l'exprez commandement de S. Paul defendant aux femmes de parler en l'Eglise, plus donc d'y chanter: car c'est plus que parler. Les Vierges Nonnains chantent voirement en l'Eglise, mais c'est en la leur, où il n'y a qu'elles, & où aucun homme ne peut entrer. Iusques icy donc en ceste premiere partie la cene des Cenateurs reformez n'a non plus de semblance auec le sacrifice & le Sacrement institué par IESVS-CHRIST, que le bec d'vn Chathuant auec la teste d'vne aigle, ou la teste d'vn bouc auec le visage d'vn homme.

Le sermon.

Le chant retenu par les Ministres.

Nul vestige de l'antiquité en la cene des Ministres.

Ceremonie de la cene des Ministres.

Pseaumes de Marot, & chant de fantasie.

Les chantres.

Les femmes ne chantent point en l'Eglise, si non les Religieuses à part.

De diuers mouuemens du Prestre à l'autel.

CHAP. XLIX.

DEuant que passer à la seconde partie de la Messe, il nous faut dire vne fois pour toutes quelque chose du mouuement du Prestre, pour arrester la langue & cerueau des Ministres, qui s'esmeuuent fort contre ceste ceremonie. Car ces gestes du costé dextre de l'autel au senestre, ces stances du milieu, ces eleuations des yeux au ciel, ces extensions des bras, ces haulsemains, ces reuerences, ces tours & retours leur font tourner la teste, non en oyant la Messe, ce qu'ils n'ont garde de faire, mais en y pensant seulement: & croyent que ce sont resueries, selon que leur imagination mal saine leur dict. Et leur aduient icy le mesme qu'aux frenetiques, qui pensent veoir aux autres par le dehors les grottesques & figures qu'ils ont empreintes dedans l'enceinte de leurs meninges. Ils se mocquent donc de ces mouuemens, & du Plessis les appelle singeries: mais ceux qui sont bien sensez ne parlẽt pas ainsi: car considerãt & entendant la nature & la fin de l'action qui se faict en l'autel, ils admirent & loüent le bel ordre & la seance de tous ces gestes. Il est icy question de faire vn non-sanglant sacrifice du corps du Fils de Dieu, d'y representer sa mort & passion, de s'humilier deuant celuy qu'on y adore, & l'hommager par tous les signes d'honneur & de respect, qui peuuent estre donnez à vn Seigneur souuerain, d'exciter le peuple à recognoistre le benefice de sa redemption, d'aimer & honorer son Redempteur, & luy rendre graces. Pour accomplir tout cecy, l'Eglise a ordonné à l'autel la varieté des mouuemens du corps, comme des habits, des vaisseaux, des lumieres, des leçons, des oraisons, & autres atours de ce diuin mystere. Or l'autel a trois parties, la droicte, la gauche, & la moyenne. Le Prestre donc deuant sacrifier se remue en iceluy (ne se pouuant faire qu'il soit immobile faisant ceste action) & se trouue successiuement en toutes; à la droicte au commencement, & de là, ayant dict l'epistre, il passe à la gauche pour dire l'Euangile, comme

Changemens du lieu à l'autel, & gestes du Prestre.

Ministres frenetiques & loupgarous.

Ceremonies des mouuemens pour representer nostre respect & la passion du Sauueur.

Varieté de plusieurs gestes du corps en la priere. voy S. Aug. de cura pro mort. c. 5.

allant du midi au septentrion, signifiant le progrez de la loy & lumiere de Dieu, qui va tousiours en auant. Il demeure encor au milieu tourné à l'Orient en sa priere selon la coustume Chrestienne & ceremonie Apostolique, signifiant icelle, que nostre Orient, c'est IESVS-CHRIST. Ainsi est il appellé par Zacharie. Sur quoy S. Damascene, *Parce que Dieu est vne lumiere perpetuelle & vn Soleil de iustice, & que* IESVS-CHRIST *est appellé Orient en l'Escriture, on luy a dedié l'Orient en l'adoration.* Et vn peu apres. *Donc attendans son aduenement nous adorons vers l'Orient, & c'est vne tradition Apostolique.* C'est pourquoy anciennement on faisoit tourner les nouueaux baptizez à l'Orient comme conuertis à IESVS-CHRIST, disent S. Denys Areopagite, S. Cyrille de Ierusalem, & sainct Ambroise. Il se tourne à l'Occident quelques fois pour saluer le peuple, & pour l'exciter à prier. Il se meut donc du midi au septentrion, & du leuant au ponent pour la necessité de l'action : Et la ceremonie est conuenable au mystere : car c'est vn mouuement croisé du Sud au Nort, de l'Est à l'Ouest, faisant en cela vn crayon mystique de la mort & croix du Sauueur. Il incline le corps entier quelques fois, c'est vn signe d'vne profonde humilité, comme sainct Iean Baptiste nous enseigne disant, *Ie ne suis pas digne de luy deslier la courroye de son solier en m'inclinant*, c'est à dire de faire vn bas seruice auec toute humilité au Sauueur. Il ioint les mains. Dauid le faisoit souuent, *Lors que ie prie, lors que ie leue mes mains à ton sainct temple.* Il frappe sa poictrine comme l'humble publicain. Il fleschit les genoulx à l'imitation de Salomon & de sainct Paul, qui prioyent à deux genoulx. Ce sont autant de paroles muettes, & autant de façons parlantes pour s'humilier deuant Dieu, & declarer son infirmité. Il esleue les yeux & les mains au ciel. Ainsi fit Salomon en sa grande & feruente priere. C'est vn geste qui porte d'vn vol mysterieux nostre requeste au ciel. Il estend les bras. En cela il figure la croix, & imite les Saincts. En somme la teste, les yeux, la bouche, les mains, les pieds, les bras & tout le corps iouë icy pour façonner vn mouuement de supreme religion. Et comme le mystere est vn abbregé des merueilles de Dieu, la ceremonie aussi est vn recueil de tous les mouuemens exterieurs notez en la saincte Escriture, propres pour donner signe de religion & pieté enuers Dieu. Mais les Ministres, qui sont si prompts à condamner ce qu'ils n'entendent pas, ont ils iamais leu ce que les grands amis de Dieu ont iadis faict singulierement en ceste sorte de ceremonie ? Ie leur en veux cotter seulement deux en passant. L'Escriture nous dict que Moyse prioit sur le coupeau de la montaigne les bras estendus, & l'Hebrieu fortifié par l'occulte efficace de ceste priere combattoit victorieusement Amalec en la plaine : que si Moyse par lassitude abbaissoit ses bras, le peuple estoit battu : & partant Aaron & Hur l'ayant faict asseoir sur vne pierre, les luy soustindrent, l'vn d'vn costé, l'autre de l'autre, iusques au soir, à tant que Iosué auec le peuple tailla en pieces les ennemis. C'estoit vne figure de la croix, en la vertu de laquelle nous deuons vaincre Satan, comme tres-bien remarque S. Gregoire de Nazianze, & aussi conuenablement appelle les mains de Moyse FIGVRE-CROIX. Moyse n'auoit aucun commandement d'vser de ceste posture du corps, & Dieu neantmoins monstroit par effect qu'elle luy estoit agreable. Si les Ministres eussent esté alors presens, & eussent veu ce venerable vieillard tenant ses bras estendus tout le iour, & deux hommes affairez à les soustenir, ne s'en fussent ils pas mocquez ? & appellé cette deuotion singerie auec semblable impudence & blaspheme qu'ils appellent la saincte Messe, farce? Mais s'ils eussent veu Dauid, grand Sainct & grand Roy des Hebrieux, reuestu d'vn surpelis trepigner deuant l'Arche d'Alliance auec tous les mouuemens d'vn homme qui danse à tout effort, n'eussent ils pas reformé ceste action d'humilité de l'accent & du sourcil que la voulut reformer Michol ? Et ce Roy humble deuāt ses yeux ne les eut il pas renuoyez aussi brusquement qu'il renuoya l'orgueil de ceste femelle mal apprise à s'abbaisser deuant Dieu & à honorer ses mysteres? De quoy se mocquent donc les Ministres de nostre seruice en ces mouuemens, sinon de leur ignorance, & de leur orgueil ? Et quel traict peuuent ils icy reprendre, que la nature n'enseigne, & que les Saincts n'ayent practiqué ez actions d'humilité, d'oraison, de pieté & de deuotion? Et s'ils se mocquent de ces gestes, pourquoy remuent ils en preschant les leures, les bras, les mains, les yeux, la teste, & tout le corps ? Que ne preschent ils sans mot dire, & sans se bouger, comme quelque Dieu TERME, ou comme quelque idole DAGON? Mais pourquoy se remuent ils en mangeant & beuuant ? Pourquoy ne sont ils immobiles en table, de peur de n'exhiber vne farce par leur mouuement ? Pourquoy estendent ils les bras & les mains au plat, & les portent apres en la bouche? Pourquoy ayant prins leur mangeuë font ils iouër les deux barres & toutes les dens ? Que n'auallent ils leur gorge sans la mascher, à guise de gerfaux ? Ces extensions de bras, ce ieu de mains, ce port de viande, ceste ouuerture de bouche, ce remuement de menton, ces traictes de goubelets, ces haulsebecs & ces haulsecols, tous ces gestes de table ne sont ils pas vne face de singerie theatrale tresdigne de risée, si on les considere cruement & sans les rapporter à leur fin? Que si les Ministres pourtant ne les condamnent point, à cause qu'ils sont necessaires à la manducation, ne refuent ils pas de condamner les gestes que le Prestre faict en la Messe, qui n'ont que grauité & decence, & sont aussi necessaires à la nature & à la fin de ceste action de religion, que ceux là à la fonction naturelle ? Mais c'est assez parlé sur ce poinct : cecy peut suffire pour iustifier tout ce que faict le Prestre en ce genre de ceremonie. Venons à la seconde partie de la Messe.

IESVS-CHRIST appellé Orient. Zach. 3. & 6. ORIENS est nomen eius. S. Damasc. l. 4. ortho. fidei. c. 13. Les baptizez tournés vers l'Orient. S. Dionys. ecclesi. hierar. c. 2. S. Cyrille Hierosol. catech. myst. 1. S. Ambr. de initia. c 2. Inclination. Marc. 1. 7 Ioindre les mains. psal. 272. Le Publicain. Luc. 18, 13 psal 27. 2. Salomon., 2. Paral. 6. 13. Genua mea flecto. Ephes. 3 14 Palmis in celum leuatis. Salomō. 2. Paral. 6. 13. Toute sorte de mouuemens religieux cōprins en la Messe. Moyse priant les bras estendus. Exod. 17. 11. Figure de la croix. S. Gregor. Naz. orat. 2 in Pasc. Mains de Moyse.

πταλάμαι σταυρότυποι. S. Gregor. Naz. car. de reb. suis initio. Dauid s'humiliant & honorant l'arche en dansant. 1 Reg. 6. 14. Michol figure des mescreans orgueilleux. L'idole Payenne Terminus immobile. L'action du māger, basse & ridicule de soy.

Des ceremonies de la seconde partie de la Messe.

CHAP. L.

LA seconde partie de la Messe est depuis la fin du symbole iusques à la consecration, comme il a esté dict, & contient l'offertoire, la preface, l'hymne, les oraisons secrettes, & les premieres parties du canon preparatoires à la consecration. L'OFFERTOIRE est quelques fois le lieu où l'on offroit. Icy nous le prenons pour les paroles

L'offertoire. Vualfri. c. 22. Microlog. c. 10.

qu'on chantoit lors de l'offrande. Et en ceste signification nous disons que l'offertoire est vn cantique de loüange prins de la saincte Escriture, ainsi appellé parce qu'on le chantoit tandis que le peuple faisoit ses offrandes, qui estoit incontinent apres le symbole chanté, & la salutation du Prestre donnée, DIEV SOIT AVEC VOVS, & le conuoy dict, PRIONS. Ceste coustume est fondée sur la nature & sur l'Escriture. La nature nous enseigne d'offrir à Dieu de bon cœur ce qu'il nous donne: l'Escriture nous tesmoigne que les Prestres Iuifs chantoyent auec vn grand appareil de musique quand ils offroyent leurs sacrifices, dont nous auons plusieurs exemples en Salomon & autres. Or le peuple offroit au commencement plusieurs choses, à sçauoir du laict, du miel, des bestes: mais en fin toutes les offrandes furent presque reduictes au pain & au vin, & defense faicte à l'Euesque & au prestre de n'offrir sur l'autel autre chose pour le sacrifice, ainsi qu'il est couché aux canons des Apostres & aux Conciles anciens: & l'ordonnance qu'en fit Alexandre premier, septiesme successeur de sainct Pierre, de laquelle parlent Gratian & Micrologus, ne fut pas nouuelle, mais renouation de l'ancienne. Depuis quelques fois le peuple a offert & offre encor de l'argent, dont le Prestre achete vin & farine pour le sacrifice: bien que en plusieurs lieux on offre pain & vin selon l'ancienne coustume. En offrant on baisoit la robbe du Prestre, quand ils estoyent fort respectez, ou la main, ou le manipule. Maintenant on donne à baiser la patene, ou des reliques, ou quelque autre chose semblable. En tout cecy l'ordre ne pouuoit estre plus beau. L'Epistre prepare à l'Euangile, l'Euangile presche la foy, le Symbole la professe de bouche, & l'offrande par œuures. Estant l'offertoire acheué, le Prestre offre à Dieu pour l'Eglise & pour les assistans le pain & le vin qu'il doit consacrer, & implore par plusieurs sainctes oraisons l'aide du sainct Esprit, à ce qu'il benisse les dons offerts, & l'assiste à la prochaine consecration. Il se tourne aussi aux assistans, les priant de l'aider officiant en vne chose si digne & si auguste, les aduertissant en deux mots, PRIEZ MES FRERES, pour les faire prier Dieu, qu'il accepte de bon œil le sacrifice qu'il s'en va faire. Le peuple, ou celuy qui sert pour le peuple, respond & prie Dieu à telle intention, *Le Seigneur Dieu reçoiue ce sacrifice de tes mains à la louange & gloire de son nom, pour nostre bien, & de toute sa saincte Eglise*, ou autres termes semblables. Et il poursuit à dire ses oraisons appellées secrettes, parce qu'elles sont proferées à voix basse & secrette, comme aussi le CANON. De laquelle ceremonie il nous faut dire vn mot: car les Ministres la condamnent, & veulent qu'on parle tousiours haut, à cause qu'ils sont sourds.

Pourquoy appellé offertoire.

Dominus vobiscum. Oremus.

La coustume de chanter en l'offrande. Eccl. 50. 15. 18. S. Isidor. l. 1. de eccl. offic. c. 14. Offrandes reduites au pain & au vin. Cã. Apost. 3. & 4. Conc. Afric c. 4. Brac. 3. c. 1. & 6. Apud Grat. de consec. d. 2 In sacramẽto. Micrològ. l. de obser eccl. c. 10.

Orate fratres.

Suscipiat Dominus hoc sacrificium &c.

La ceremonie de dire à voix basse quelques oraisons.

De la ceremonie de dire en secret quelques oraisons, nommément du Canon, & les paroles de la consecration.

CHAP. LI.

Comme les Ministres reiectent le Latin, & veulent qu'on parle François au diuin seruice, aussi condamnent ils la coustume de l'Eglise, dequoy elle prie quelques fois à voix basse, & veulent qu'on parle tousiours haut; & sont de mauuais sourds: car ils ne veulent iamais entendre la verité pour bon françois qu'on leur parle, ny oüir de bonne oreille, pour haute & claire que soit la voix; & par tout ils trouuent mauuais chemin, pour ne venir à l'Eglise, comme les mauuais escoliers pour n'aller à l'Escole. Or ils se monstrent en ceste querimonie ignorans & iniques en plusieurs façons. Premierement Dieu entend aussi bien la priere faicte à voix basse, que haute: ains il entend nos souspirs, nos pensées, & tous les mouuemens de nos cœurs sans aucune voix. *Si tu pries quelqu'vn*, dict S. Ambroise, *qui a bonne oreille, tu parles bas: si tu pries vn sourd, tu haulses la voix.* Et apres, *Celuy qui prie en silence, monstre qu'il a foy en Dieu, & le confesse scrutateur des pensées & secrets de l'ame.* S. Cyprian aussi parlant contre ceux qui veulent que tousiours on crie en priant, comme les Ministres, *Le Seigneur*, dict-il, *nous commande d'authorité, de prier en secret en des lieux cachez & sequestrez.* Et rend la raison, *Parce*, dict il, *que Dieu exauce le cœur, & non la voix, & n'a que faire d'estre solicité par criries, puis qu'il entend les pensees.* Pourquoy donc veulent les Ministres que le Prestre prie tousiours à voix claire? Est ce affin que le peuple l'entende? Et qu'est il besoing, puis que la priere s'adresse à Dieu? Est-ce affin qu'il mette sa priere auec celle du Prestre? Il le peut faire sans sçauoir en particulier ce que le prestre dict, sçachant en general qu'il prie, & que la priere que l'Eglise faict en la personne d'iceluy, est saincte.

Mauuais sourds.

S. Ambros. l. 6 de sacerd. c. 4.

S. Cyprian. de orat. domin. Intra in cubiculũ. Matth. 6. 6.

Secondement en la loy de Moyse lors de ce grand & precieux sacrifice qui ne se faisoit qu'vne fois l'an, le Prestre prioit seul à voix basse dedans le tabernacle, ou dedans le temple, apres que les Iuifs en eurent vn; & le peuple attendoit dehors, comme nous voyons estre ordonné au Leuitique, & practiqué par Zacharie pere de S. Iean Baptiste, ainsi que l'escrit S. Luc. Ce n'est pas donc vne chose de soy mauuaise que le Prestre face oraison à voix basse, & tout seul: ains ceste ceremonie rend le sacrifice honorable, d'autant que, comme dict S. Basile, les mysteres diuins ont plus de maiesté quand ils ne sont pas si diuulguez ez yeux & ez oreilles du peuple.

Le Prestre priant seul & en silence. Leuit. 16. 17. Luc. 1. 10. Sacrifice annuel, où le Prestre est seul. Leuit. 16. 17. Zachar. Luc. 1. 10.

S. Basil. de S. Spirit.

Troisiesmement ce mysterieux silence rend les personnes attentiues à Dieu: car il ferme les aduenues des sens, & met en recoy l'ame, luy donnant loisir de ramasser ses pensées & les guinder de plus grande vigueur au ciel: & en outre represente plus viuement la passion du Sauueur, qui se teut souuent deuant ses persequuteurs, deuant les Iuifs, deuant Pilate, & deuant Herodes: Et en la croix, où il demeura trois heures, il ne prononça que sept briefues sentences: en representation dequoy on en prononce tout autant à voix claire au canon de nos Messes. Il represente aussi son angoisse: car comme l'angoisse, principalement estant grande, reserre la voix, aussi est elle representée par le silence. Ainsi Iob demeura sans parler en la grande ardeur de son affliction, & ses amis furent sept iours & sept nuicts deuant luy sans sonner mot. Pour ces raisons l'Eglise a voulu que le Prestre meslat la voix basse auec la haute en la celebration du sacrifice, &

Silence du Sauueur deuant le Pontife & les Iuifs. Matth. 26. 63 & 27. 12 deuant Pilate. Matth. 27. 14 deuãt Herodes Luc. 23. 9. Silence de Iob & de ses amis. Iob. 2. 13.

nommément

nommément qu'il proferat les paroles de la consecration secrettement. l'Ordre Romain adiouste, *attentiuement, deuotement, & sans interruption:* lequel aduertissement du Plessis a ridiculement interpreté, disant *que le Concile de Cologne celebré enuiron l'an 1300. commande au Prestre de se haster tant qu'il peut de proferer le canon, de peur d'inconuenient de quelque interruption de hoquet ou sanglot.* Il n'a pas entendu le mot latin, *Continuatè*, qui veut dire continuement, & non vistement; & a estendu sur tout le canon, ce qui s'entend seulement des paroles de la consecration, lesquelles il faut prononcer d'vne suite sans pause, non de peur de hoquet, mais pour ne gaster le sens, interrompant les paroles. Le Concile de Cologne, qu'il allegue, ne fut iamais: car tous les Conciles de Cologne ont esté celebrez ez années 887. 1536. 1549. le penultiesme desquels aduertit en general de lire la Messe auec reuerence, clairement, distinctement, & entierement, iusques au canon. Et partant la plume debile de du Plessis escriuant ces choses auoit le hoquet & sanglottoit des mensonges.

Interpretation ridicule de du Plessis. l. 2. c. 6. p. 284.

Concil. Coloniens. prouinc. parte 2. c. 13.

Or les Ministres, & Kemnice nommément, luy ont fourni tous leurs argumens pour combattre ceste façon de prieres secrettes, & sur toutes de la consecration, qu'ils appellent enchantement & magie. Leur premier argument exposé par du Plessis est prins de la vieille chanson, c'est que nous imitons les Payens, *lesquels*, dict-il, *soubs le murmure de quelques mots barbares cachoyent leurs mysteres, au lieu que la gloire de nostre maistre est de publier les siens.* Item, que le Sauueur a commandé d'annoncer son Euangile. *Et qu'est ce*, dict du Plessis, *annoncer, sinon prononcer si haut qu'on l'oye? si clairement qu'on l'entende?* Ie respons que l'Eglise n'imite point les Payens, mais suit les exemples des Saincts, qui ont vsé en leurs prieres, tantost de voix basse, tantost de secrette, comme nous auons prouué; & ce tout à la loüange & honneur du vray Dieu, à qui plaist l'vn & l'autre. Lactance, que du Plessis n'a pas faict conscience de citer icy contre nous, dict que les Payens cachoyent leurs mysteres, parce qu'ils estoyent abominables de soy, & les cachoyent pour mieux tromper les hommes, & honorer les Diables, fauls dieux. Les mysteres Chrestiens sont diuins, & instituez à l'honneur du vray Dieu, & l'Eglise ne les prononce pas en secret pour les cacher, ny pour deceuoir, mais pour les traicter & les faire receuoir auec reuerence. Les Payens vsoyent du murmure de mots barbares. Les mots dont vse l'Eglise en la consecration, sont ou Grecs, ou Latins, langues qui ne furent iamais estimées barbares; ce sont paroles de la saincte Escriture & du Sauueur mesme, qui ne peuuent estre appellées barbares que par vne bouche barbare & profane; & les prononce non en façon de murmure, mais à voix basse, qui neantmoins faict trembler les Diables & fremir ses supposts. C'est donc calomnie de nous accuser, que nous imitons les Payens en cecy, & imposture de citer Lactance contre l'Eglise innocente en ce qu'il dict contre les Payens idolatres. Mais la gloire de IESVS-CHRIST est de publier ses mysteres. Ouy en temps & saison, à quoy l'Eglise ne s'espargne point: car elle annonce l'Euangile de IESVS-CHRIST, & explique les mysteres de ses Sacremens, de l'Eucharistie sur tous, quand il est temps de prescher, & d'vne voix si haute & si claire, que chascun la peut ouyr & entendre, sauf les Ministres qui n'ont ny oreilles, ny entendement: mais en la Messe, où il est temps de prier, elle prie, & garde ce que dict le Sage, *Il y a temps de parler & temps de se taire.* Et ce silence ne cache rien: car chascun sçait en general ce que faict & dict le Prestre en secret en la Messe, chascun sçait qu'il y offre le corps du Sauueur auec la maniere & paroles prescriptes.

Tout ce qui leur desplaist, est profane. Du Pless. p. 284.

Pourquoy les Payens cachoyent leurs mysteres. Lactan. l. 5. c. 20.

L'Eglise ne cache rien à ses enfans.

Eccl. 3. 7.

Second argument contre la prononciation du Canon, refuté.

CHAP. LII.

LE second argument de du Plessis fourni par les Ministres, c'est qu'en l'Eglise primitiue on prononçoit les paroles de la consecration à haute voix, en signe de quoy le peuple respondoit, AMEN, c'est à dire, *il est vray.* Et produict le tesmoignage de S. Denys, S. Ambroise, sainct Augustin, S. Chrysostome, des liturgies qu'il abhorre tant quand le cœur luy faict mal, & encor la Nouuelle de Iustinian, qui commandoit de prononcer clairement lesdictes paroles. Response. Ce que disent ces Docteurs & ces liturgies est veritable & la consequence de du Plessis est sans queüe. L'Eglise primitiue, c'est à dire la Greque proferoit les mots de la consecration à voix haute. Il est vray, & le faict encor. Donc il faut que toute l'Eglise le face. La consequence n'est pas bonne. Autrement on pourra aussi bien conclurre qu'il faut que la Greque les prononce à voix basse, parce que la Latine l'a faict & le faict encor. Nous disons mieux auec S. Augustin, *qu'en choses où l'Escriture n'ordonne rien exprez, la coustume du peuple de Dieu, & les ordonnances de nos maieurs doiuent estre gardees.* Item, *Ce qu'on commande, qui n'est contre la foy, ny contre les bonnes mœurs, il le faut tenir comme indifferent, & le garder selon la compagnie de ceux auec lesquels nous viuons.* Prononcer haut, ou bas, n'est ny contre la foy, ny contre les bonnes mœurs, veu que, comme nous auons dict, les Saincts font l'vn & l'autre indifferemment, & la prolation haute, ou basse, ne touche pas l'essence du sacrifice. Il faut donc suiure l'ordonnance de l'Eglise en cecy, comme loy de Dieu, & tenir libre ce qu'elle laisse libre, & suiure ce qu'elle ordonne: Et celuy qui ne veut obeir, il est digne de punition, comme inobeissant & rebelle. C'est pourquoy aussi le Concile de Trente frappe d'anatheme l'orgueil des Ministres & de leurs disciples, parce qu'ils condamnent la façon de l'Eglise Latine, qui commande de prononcer vne partie du canon, & les paroles de la consecration, à voix basse, lequel anatheme du Plessis par brauade insere icy, parce qu'il est capitaine, & s'asseure du paradis soubs sa vaillante foy. Le decret de Iustinian fut faict contre quelques Prestres ignorans, qui de peur d'estre notez proferoyent à voix basse ce qui deuoit estre proferé clairement selon la loy de l'Eglise. Cela ne faict rien contre nous: & les Conciles commandent le mesme.

Amen.

Response. Comment l'Eglise Greque proferoit hautemēt la consecration.

S. Augustin. epist. 86. ad Casul. Choses indifferētes. item epist. 118. c. 2. ad Ianuar.

Les Ministres Anathematisez. Conc. Trid. sess. 22. can. 9.

Loy de Iustinian sur la prononciation. Nouell. 123.

Or en passant, le second argument de du Plessis nous enseigne deux choses bien contraires à sa doctrine. L'vne est que la primitiue Eglise faisoit la consecration auec les paroles, CECY EST MON CORPS, ce que l'Eglise Catholique faict encor, & a tousiours faict, & que les Ministres ne veulent faire. La seconde, que les Chrestiens croyoyent que le corps du Sauueur estoit present au Sacrement : car ils respondoyent AMEN, c'est à dire, *il est vray*, comme interpretent les Peres mesmes que cite du Plessis. Les Ministres donc ont laissé la foy de l'Eglise primitiue, que nous gardons encor.

La forme du Sacrement.

La foy ancienne. p. 285.

Troisiesme argument refuté. Miracle aduenu sur les paroles de la consecration. Lieu de Gabriel Biel malignement allegué par l'aduersaire.

CHAP. LIII.

Troisiesme argumẽt. pag. 286. & 32.

POur troisiesme argument du Plessis se mocque d'vn miracle que l'on raconte, que certains Bergers ayant vsé, ou par simplicité, ou par ieu, des mots de la consecration sur leur pain, furent diuinement punis ? & reprend l'Eglise, qui à ceste occasion mal fondée, à son aduis, auroit ordonné de reciter de là en auant ces mots en secret. *Où se lict donc ceste histoire* ? dict-il. *où est le Concile, où le decret ensuiui sur vn miracle si euident & si important ? Et qu'est ce sinon opposer à l'institution de* CHRIST, *à l'vsage de toute l'Eglise, aux Constitutions des Empereurs, au tesmoignage de tous les Peres, vn conte faict à plaisir ? le Calendrier en somme des Bergers* ? L'histoire se lit en Sophronius contemporain du miracle, cité pour bon aucteur en la seconde Synode de Nicée, c'est à dire, il y a plus de huict cens ans : car ceste Synode fut celebrée l'an 779. cité encores par sainct Iean Damascene, encor plus ancien : elle se lit en Alcuin precepteur de Charlemagne. Et ceste histoire dict que le pain, sur lequel ces Bergers auoyent inconsiderément proferé les paroles sacrées, fut foudroyé du ciel, & eux apprins par vn effroy extraordinaire de ne se ioüer auec Dieu. Si du Plessis eut leu les bons liures, au lieu du calendrier des Bergers, il n'eut pas brandi cet interrogat, *Où se lit donc ceste histoire* ? De Concile, il n'en faut aucun autre, ny aucun decret que la practique & coustume de l'Eglise, que S. Augustin commande de suiure comme saincte loy, comme tantost auons dict. Ioinct que le Concile de Trente l'a ainsi arresté. Ces autres membres poinctilleux sont pieces perdues : l'institution du Sauueur n'est pas qu'on die toute la Messe à haute voix : Il commande bien de prescher à tous l'Euangile, mais ce commandement ne veut pas dire ce que veut du Plessis : le Sauueur seroit contraire à soy mesme, d'autant qu'il commande quelques fois de prier à voix basse en sa chambre. Quant est de l'vsage de l'Eglise, depuis Innocent premier seant l'an 402. c'estoit qu'on prononçat en secret plusieurs oraisons de la Messe, comme il appert par la lettre qu'il enuoya à l'Euesque Eugubin. Mais si au parauant l'vsage estoit autre, pourquoy est ce que l'Eglise l'a changé ? Parce qu'elle l'a iugé expedient pour les raisons susdictes, mesmes depuis qu'il a esté loisible au peuple d'entrer au chœur, & s'approcher du Prestre officiant, ce qu'auparauant il ne pouuoit faire : auquel temps on proferoit les paroles vn peu plus haut, sans danger qu'elles fussent entendues, sauf de ceux qui en pouuoyent faire leur profit. Et c'est tout ce que prouue l'argument des aduersaires prins de la coustume ancienne. Or l'Eglise a peu faire ceste loy par l'auctorité que Dieu luy en a donnée. De constitutions des Empereurs, il n'y en a aucune autre que la Nouuelle de Iustinien cy dessus exposée pour nous. De tesmoignages des Peres, du Plessis n'en sçauroit proferer vn qui condamne la façon de l'Eglise : Et qu'il tourne le plus curieusement qu'il pourra tous les cayers du Calendrier des Bergers.

p. 286.

Sophronius in prato spirit. c. 196. citatus in 2. Synod. Nicen. S Damasc. orat 3 de cult. imag. Alcui. l de Diu. offic. c. de celeb. Missa.

Matt. 6. 6.

Innoc. 1. ep. 1. ad Episc. Eugub. c. 1.

Les lays n'entroyẽt point au chœur. S Clem. de consec d. 1 Sacerdotum. Theodor. l. 5. c. 17.

Iustinian. Nouell. 123.

Il adiouste pour dessert de bonne foy sur ce poinct, que *Gabriel a osé dire que la consecration se faict par vne vertu occulte de ces mots, ne plus ne moins que les enchanteresses tirent le laict d'vn banc, ou du manche d'vne coignée.* Gabriel declarant en quelle maniere le Prestre faict le corps du Sauueur en la consecration, dict que plusieurs, tant mauuais, que bons, font quelquesfois des choses merueilleuses par vertu occulte non naturelle : comme les sorciers par art diabolique tirent du laict d'vn bois : comme aussi les Saincts, voire encor les mauuais, pour le bien de l'Eglise, font de vrays miracles, assistez de Dieu, & non de leur propre vertu : & apres plusieurs auctoritez alleguées, il conclud, sans aucune mention de sorcieres, que le Prestre faict par la vertu diuine, & non sienne, le corps du Sauueur en la Messe, alleguant là dessus sainct Augustin, qui dict, *Dedans l'Eglise Catholique il ne se faict rien dauantage au mystere du corps du Sauueur par vn bon, que par vn mauuais Prestre, parce qu'il se faict, non par le merite du consacrant, mais par la parole du Createur.* Si du Plessis vouloit alleguer de bonne foy, il deuoit dire ainsi selon l'intention de l'aucteur, *Gabriel a escrit que le corps du Sauueur se faict par la vertu occulte de Dieu, comme les miracles, & non par le merite ou force naturelle des Prestres, ny d'autre creature.* Alleguant en ceste façon, il eut esté fidele rapporteur : car c'estoit le sens naïf, & le suc de tout le discours : mais les Ministres ne luy ont pas enseigné la foy qui faict les gens fideles. C'est pourquoy laissant tout le meilleur de ceste exposition, & s'attachant seulement aux sorcieres, il a choisi ce qui luy a semblé le pire pour faire du venin, mettant comme principal ce qui n'auoit esté dict qu'en passant, & par vne comparaison trompeusement centonée, faisant dire à ce bon Docteur, que c'est operation magique, ce qu'il enseignoit estre vne œuure diuine. Ceste façon de faire s'appelle malignité ensiellée, & imposture tres-indigne d'vn homme d'honneur. C'est ce que nous auions à dire du silence de l'Eglise, contre la crierie des Ministres.

Malignité de l'aduersaire. Du Pless. l. 2. c. 6 p. 287 Gab. Biel in expos. Canonis missæ lect. 4. litter. F. G. H.

S. Aug. apud Grat. de consd. 2. Vtrum sub.

De la preface, & du SANCTVS.

CHAP. LIIII.

LE Prestre ayant acheué ses oraisons secrettes, pour faire ioindre la deuotion du peuple à ses vœux, & l'exciter à bon escient à prier en ce merueilleux & reformidable sacrifice, il prononce à haute voix, PER OMNIA SÆCVLA SÆCVLORVM, *aux siecles des siecles*, qui est la closture d'icelles oraisons, & le peuple respond AMEN, associant par ce mot d'accord sa foy & son intention à celle du Prestre. Le sens de la closture est, que Dieu, à qui l'oraison s'adresse, regne au siecle des siecles, phrase hebraïque, pour dire eternellement & à iamais, dict S. Augustin. *De siecle en siecle, de race en race, eternellement, & au delà*, dict la S. Escriture en autres façons de parler. Le sens de la response du peuple est, *Il est ainsi*, c'est à dire nous croyons auec vous, que nostre Dieu que vous priez, regne & regnera eternellement. Apres pour commencer la preface, il donne la salutation accoustumée disant, DIEV SOIT AVEC VOVS. Le peuple le resalue & prie, ET AVEC TON ESPRIT. Il replique, LES COEVRS EN HAVT. Le peuple dict, NOVS LES AVONS AV SEIGNEVR. Il insiste encor, RENDONS GRACES A DIEV NOSTRE SEIGNEVR. Le peuple repart, C'EST VNE CHOSE DIGNE ET IVSTE. A tant il poursuit tout seul, *C'est vrayement vne chose digne & iuste, equitable & salutaire*, & ce qui suit apres. Ceste exhortation est appellée Preface, parce que c'estoit la preparation voisine, & comme l'entrée à l'action où consiste le sacrifice; & comme l'Introit est l'exorde de toute la Messe, ainsi la Preface du sacrifice. *Le Prestre*, dict S. Cyprian parlant d'icelle, *deuant l'oraison prepare les esprits des freres par la preface preallable, disant*, LES COEVRS EN HAVT, *Et comme le peuple respond*, NOVS LES AVONS AV SEIGNEVR, *il est aduerti qu'il ne doit auoir l'esprit occupé en autre chose qu'en Dieu*. Et n'y a rien de plus ancien en toutes les ceremonies de la Messe, que ceste-cy auec le PATER NOSTER. En la Liturgie de sainct Iacques nous lisons le SVRSVM CORDA ἄνω τὸν νοῦν. Et sainct Cyrille Euesque de Ierusalem, *Apres*, dict-il, *le Prestre chante*, LES COEVRS EN HAVT, ἄνω τὸν νοῦν, *Et vous respondez*, NOVS LES AVONS AV SEIGNEVR. *Le Prestre replique*, RENDONS GRACES AV SEIGNEVR: *Et vous adioustez*, IL EST DIGNE ET IVSTE. En sainct Clement contemporain des Apostres on lict le mesme: En S. Chrysostome en plusieurs lieux: Et en vne homelie de l'Eucharistie il en prend occasion de reprendre les indeuots, qui railloyent du temps de la Messe. *Que fais-tu*, dict-il, *ô homme, qui sur le poinct de la table terrible & mystique t'occupes à railler? N'as-tu pas promis au Prestre deuotion, quand luy disant*, L'ESPRIT ET LES COEVRS EN HAVT, ἄνω τὸν νοῦν, καὶ τὰς καρδίας, *tu as respondu*, NOVS LES AVONS AV SEIGNEVR? S. Augustin, *Tu oys dire*, LES COEVRS EN HAVT, *& as soing de respondre*, NOVS LES AVONS AV SEIGNEVR. Et ailleurs faisant allusion à ces paroles, *Il est bon*, dict-il, *d'auoir* LE COEVR EN HAVT, *mais non pas à soy-mesme (qui seroit vice d'orgueil) mais à Dieu*. Et au liure de la vraye Religion il dict, *que aux villes, villages, chasteaux, maisons, & par tout le monde on exhorte tous les iours le Chrestien de mespriser la terre, & se conuertir à Dieu de tout son cœur, & qu'on respond qu'on a les cœurs en haut à nostre Seigneur*. Le mesme Docteur au liure de l'esprit, *Nous sommes aduertis en ce tres veritable & singulier sacrifice de rendre graces à Dieu*. Et escriuant à Dardane, *Tu sçais en quel sacrifice on dict*, RENDONS GRACES AV SEIGNEVR NOSTRE DIEV. Et tres-souuent ailleurs. Et la chose est si notoire, que Caluin non seulement ne l'ose nier, mais encore exhorte les Ministres de souuent inculquer aux predications le SVRSVM CORDA. Mais comme il faict du singe en imitant, ou faisant s'emblant d'imiter les anciens en ces mots, aussi faict il du sot Aristarque en reiectant le corps de la preface, qui est de mesme auctorité & pieté pour exciter les cœurs à la deuotion, à la louange de Dieu, à action de graces, & autres sainctes actions d'esprit. Il peruertit aussi le sens des paroles qu'il approuue: car elles veulent dire qu'il faut auoir les cœurs à Dieu, ainsi que le declare la response, *nous les auons au Seigneur*, comme si le Prestre disant, LES COEVRS EN HAVT, il disoit, LES COEVRS AV SEIGNEVR. Si bien que le peuple respond au sens, & non à la lettre, & monstre que c'est vne esleuation, non de lieu, mais de cœur, & qu'on a le cœur en haut quand on pense à Dieu: ains tels cœurs sont eux mesmes les cieux. Au moyen dequoy sainct Augustin, *Les cœurs*, dict-il, *des fideles sont le ciel: car disant le Prestre tous les iours*, LES COEVRS EN HAVT, *ils respondent sans crainte, nous les auons au Seigneur*. Or l'exposition de Caluin donne vn sens du tout materiel à ces paroles, les interpretant comme si elles exhortoient de iecter son imagination au ciel, comme feroit vn astrologue: au lieu que l'Eglise Catholique les dict, pour monstrer que la hauteur du present mystere doit estre creue & honorée d'vne grande foy, & qu'il ne faut icy laisser nos pensées ramper à terre, mais esleuer nos cœurs à Dieu, ny demander l'aduis ou des sens, ou du iugement humain, mais croire à la parole de Dieu qui peut tout, & ne peut mentir: luy au contraire veut faire croire qu'elles sont dictes pour donner entendre que le corps de IESVS-CHRIST est au ciel, & non en l'Eucharistie, qui est vne faulse & inepte glose, & toute contraire à la doctrine des Docteurs de l'Eglise, & iniurieuse au S. Sacrement: faulse, parce qu'elle enseigne que le corps du Sauueur n'est pas au Sacrement, & IESVS-CHRIST dict le contraire, CECY EST MON CORPS: Inepte, parce qu'elle parle de l'ascension hors de propos: car pour croire que le corps du Sauueur est au ciel, nous auons vn article propre: & en ce mystere il n'y a point de raison de parler de l'ascension, & n'y a aucun Pere ancien qui aye donné tel sens à ces mots, ains seulement celuy que venons de dire. Ceste mesme glose est iniurieuse à Dieu: car elle presuppose estre vne chose charnelle de penser que IESVS-CHRIST est present au Sacrement. Si cela est veritable, c'est donc vne chose charnelle de penser qu'il soit present au

In secula seculorũ. S. Aug. de ciu. l. 11. c. 13.

Dominus vobiscum. Et cum spiritu tuo. Sursum corda. Habemus ad Dominum. Gratias agamus domino Deo nostro. Dignum & iustum est. &c.

Pourquoy appellée preface. Præfatione premissa præparat fratrũ mentem dicendo, Sursum corda. S. Cyp. de orat. domin. ser. 7.

Sursum corda. In liturg. S. Iacob. S. Cyrill. Hierosol. catech. mystag. 6. Sursum corda. Habemus ad dominum. S. Clem. l. 8. const. apost. c. 16. S. Chrys. hom. 21. in 2. Cor. hom. 26. in Matt. hõ. de Euchar. Sursum corda.

ἔχομεν πρὸς τὸν Θεόν. S. August. l. 50 hom. 48. cor sursum habe. l. 14. de ciuit. c. 13. vide ep. 57 120 156. lib. de bono pers. c. 13. Le cœur à Dieu. S. Aug. l. de vera relig. c. 3. Par tout le monde on disoit alors la Messe comme auiourd'huy. S. Aug. de spirit. & litt. cap. 11. Epist. ad Dardan. 57. q. 1. Cal. de ritu Sacr. administ. Peruersion de Caluin. l. 4 Inst. c. 17 nũ. 36. & de du Pless. apres l. 1 c. 5 p. 65. S. Aug. ser. 44. de temp.

Faulse glose de Caluin.

Inepte.

Iniurieuse.

ciel, de penser que Dieu soit present par tout. S'il respond que ceste presence est spirituelle & diuine, nous respondons aussi que la presence du corps du Sauueur à l'Autel est spirituelle & diuine. C'est pourquoy il faut esleuer le cœur dessus les sens, & sur la raison humaine: qui ne peut pas veoir ceste presence: c'est la seule foy, & l'ame esleuee qui la voit. Ce pauure aueugle n'a peu comprendre que par tout IESVS-CHRIST est Dieu, & son corps par tout spirituel, & que quand son corps est en vn lieu, la pensée qui le croit là present, est spirituelle & saincte, & non charnelle. Il n'a peu veoir non plus, que sa Cene est toute sensuelle, toute charnelle, & toute terrestre, & autant eslongnée du SVRSVM CORDA de l'Eglise Catholique, comme l'aigle de la chauue-souris, le Soleil de la nuict, & le ciel de la terre. Qu'y a-il en ce prophane boucon, sinon vne substance terrestre meslangée d'eau & & de farine, auec la façon du boulanger? Où s'aboutissent les pensées & les dents de tous ces Cenateurs, sinon à la morse d'vn chetif quignon de pain, s'y attachans des yeux & du bec côme vn essain de guespes sur vne pomme pourrie? La preface de ceste Cene c'est vn *deorsum corda*, les cœurs en bas, les pensées aux sens, & l'entendement à la terre.

La presence de IESVS-CHRIST par tout saincte & spirituelle.

La Cene de Caluin.

Sursum corda de Caluin.

Or les prefaces latines sont vn peu differentes des greques, mais elles ne laissent pas d'estre fort anciennes, comme il appert par Pelagius second, predecesseur de S. Gregoire le grand, lequel respondant aux Euesques d'Allemagne & de France, qui luy auoyent demandé quelles prefaces on deuoit tenir pour authentiques & legitimes, il leur en specifie neuf, à sçauoir celle de la natiuité, de l'Epiphanie, du Quaresme, de la Croix, de la Pasque, de l'Ascension, de la Pentecoste, de la Trinité, des Apostres. Vrbain second adiousta la dixiesme, qui est celle de nostre Dame, au Concile de Plaisance, enuiron l'an 1080. comme escrit Gratian. Toutes lesquelles prefaces l'Eglise tient encores, & les chante, chascune en sa saison.

Neuf prefaces. Pelag. 2. in epi. ad Germ. & Gall. episcopos. Grat. de consecrat. dist. 1. can. Inuenimus. Vrban. in Conc. Placens. Grat. de consec. dist. 70. can sanctorum.

A la fin de la preface on adiouste le trisagium SANCTVS, qui est le cantique que Esaie ouyt chanter par les Anges. Item les paroles que les petits Hebrieux chanterent au Sauueur au iour qu'il fit son entrée en Ierusalem, laquelle closture de preface se voit és liturgies & Messes anciennes. Ceste preface, cest hymne, SANCTVS, ceste antique ceremonie se voit elle en la Cene des Ministres? Et du Plessis, qui aduoüe qu'elle est de l'Eglise primitiue, que ne recognoit il que sa religion est nouuelle, ne tenant aucun vestige de ceste antiquité?

Sanctus. Isa. 6.

Matt. 21.

Des ceremonies de la troisiesme partie de la Messe contenant la consecration.

CHAP. LV.

TOute ceste troisiesme partie de la Messe est appellée du mot grec *Canon*, c'est à dire regle, & consiste en six oraisons, qui se font tant deuant, qu'apres la consecration en vne certaine forme de paroles prescrittes. Or comme elle est le cœur & l'ame de la Messe, contenant le Sacrement & sacrifice du corps & sang du Sauueur, & l'adoration d'iceluy, aussi est elle plus iniurieusement attaquée par la langue des ennemis, supposts de celuy, dont la rage donne tousiours plus furieusement à ce qu'il voit estre plus concernant l'honneur du Createur & le salut de sa creature. Luther n'a esté en aucun subiect ny plus abiect bouffon, ny plus abominable blasphemateur, qu'en cestuy-cy, & les disciples à l'imitation du maistre. Ils se formalisent qu'il faille tenir vne certaine forme de prier, alleguans que la priere doit estre libre; & aueuglez de leur malice ne voyent pas que le Sauueur à donné au PATER NOSTER vn certain formulaire de priere, en celle que toute l'Eglise garde, & que eux mesmes se disent garder. Ils disent que ce canon est vne inuention nouuelle des hommes: & cependant ils ne peuuent nier qu'il ne soit tres-ancien, & que les prieres, dont il est composé, ne soyent ou extraictes de la saincte Escriture, ou du tout conformes à icelle. Ils font ces querimonies & autres semblables: ausquelles pour imposer silence, ou au moins les rendre vaines, ce sera assez de dire vn mot du nom, de l'antiquité, & de la verité de ces oraisons, remettant le lecteur pour en veoir d'auantage és auцteurs anciens & modernes, qui ont escrit à dessein de ceste partie.

Pourquoy les Ministres combattent plus ceste partie de la Messe.

Querimonies sottes.

Matt. 6. 9.

Le nom plus receu est le grec, CANON, qui signifie regle, comme venons de dire, mentionné par S. Gregoire en vne sienne epistre. S. Ambroise tournant le mot grec en latin, l'appelle regle Ecclesiastique, que tous les Ecclesiastiques doiuent garder. Optatus Mileuitain l'appelle Ordre legitime. *Qui doubte*, dict-il, *que ce legitime ordre ne peut estre obmis au mystere des Sacremens? Vous dictes que vous offrez à Dieu pour l'Eglise qui est vne*, & ce qui suit. Il entend vn ordre de prieres certain & fixe qu'on gardoit pour faire la consecration, & au commencement duquel le Prestre dict qu'il offre pour l'Eglise. Isidore l'appelle l'ordre des prieres qu'on tient pour consacrer les sacrifices offerts à Dieu. Vualfridus Strabon l'appelle CANON, ou ACTION: qui depuis ont esté les deux mots les plus vsitez; ACTION, parce qu'en ceste partie de la Messe l'action du sacrifice se faict, action des actions, tout le reste consistant plustost en prieres & paroles, qu'en action. L'vsage de ces noms donne contre la liberté vagabonde des Sectaires: car il enseigne que c'estoit vne tradition de l'Eglise primitiue, de garder vne stable & certaine regle de prier en cest endroict, & que quiconque faisoit autrement, estoit reputé refractaire & preuaricateur des loix & ordonnances de l'Eglise de Dieu.

Canon.

Gregor. l. 11. ep. 63. S. Ambr. seu auctor côment. in 1. Timoth. c. 2. Optatus Mileuit. l. 2. cont. Parmenia. Isidor. l. 1. de diuin. off. c. 16. Vualfridus c. 22. Canon ou action.

L'antiquité du canon se voit ez auцteurs d'iceluy, qui sont ceux qu'enseigne le Concile de Trente, à sçauoir IESVS-CHRIST, les Apostres, & les successeurs de sainct Pierre. *Car*, dict le Concile, *il est composé partie des paroles du Sauueur, partie des traditions des Apostres, partie des pieuses ordonnances des saincts Papes.* Desquels Gregoire le grand a esté le dernier qui y a adiousté quelque chose, comme nous apprenons de Vualfridus Strabon. Les paroles du Sauueur sont, CECY EST MON CORPS, CECY EST MON SANG, qui sont l'ame & l'essence de tout le canon. Les sectaires condamnent sans raison ceste composition, comme estant

Antiquité du canon. Conc. Tr. sess. 22. c. 4.

Vualfr. c. 22.

faicte par tant d'aucteurs & de tant de pieces: car il faudroit condamner le ſymbole faict par les Apoſtres, chaſcun y ayant contribué ſon eſcot, comme teſmoigne S. Auguſtin, de laquelle contribution il a eſté ſurnommé ſymbole, qui veut dire eſcot, & depuis a eſté amplifié par le premier Concile de Nicée. Il faudroit auſſi condamner le pſeautier, qui eſt compoſé de pluſieurs aucteurs, comme dict S. Hieroſme. Or il appert, meſme par la confeſſion des aduerſaires, que le Canon fut acheué du temps de S. Gregoire premier, enuiron l'an 590. Il a donc plus de mille ans d'aage. Appert auſſi par Alcuin, Amalarius, Innocentius, Vualfridus, & autres Eccleſiaſtiques eſcriuans des ceremonies de la Meſſe, qu'il eſt tres-ancien. Nous auons en ſainct Ambroiſe les paroles de deux, ou de trois oraiſons dudict Canon, comme ſont, *Laquelle oblation, Seigneur, daignés rendre benite, &c.* Item, *Qui le iour deuant qu'endurer.* Item, *Dont nous memoratifs.* Item, *Sur leſquels dons, &c.*

> *Marge :* S. Auguſt. ſer. de temp. 115. Le pſeautier de pluſieurs aucteurs. S. Hieron. ep. ad Cypria.
>
> *Marge :* S. Ambr. l. 4 ſacr. c. 5. & 6. Quam oblationē tu Deus. Qui pridie quàm. Vnde & memores. Supra quæ propitio.

En la premiere oraiſon, qui eſt le, *Te igitur*, iuſques à *Hanc igitur*, ſont nommez ceux pour qui, on en la memoire de qui le ſacrifice eſt offert, tant viuans mortels ſur la terre, que regnans immortels au ciel. En ce rang ſont compris l'Egliſe, le Pape chef viſible d'icelle, l'Eueſque, le Roy, tous les Catholiques en general, & les perſonnes particulieres, mais en ſecret, & finalement les Apoſtres & Martyrs, Confeſſeurs & Vierges. Toutes leſquelles prieres ſe verifient par les anciennes liturgies, où l'on voit la practique d'icelles; & par Optatus Mileuitain, qui faict mention de la priere faicte en la Meſſe pour l'Egliſe; par Alcuin, & par le Concile de Vaiſon, qui ſpecifient celle du Pape; par toutes les liturgies: où l'on prie pour les Eueſques des lieux: par S. Ambroiſe & S. Auguſtin, qui enſeignent d'y prier pour les Roys.

> *Marge :* S. Ambr. l. 4. de ſacr. c. 5. & 6. Premiere oraiſon. Te igitur. Priere pour l'Egliſe au canon de la Meſſe. Optat. l. 2. cont. Par. Pour le Pape. Alcuin. l. de offic. eccleſ. Conc. Vaſenſ. c. 6. Pour l'Eueſque du lieu en liturg. Pour le Roy. S. Amb. l. 4 de ſacr. c. 4. S. Aug. ep. 59. ad Paul.

En la ſeconde oraiſon, qui commence, *Reçoy donc ceſte oblation*, &c. le Preſtre prie Dieu, & les Chreſtiens auec le Preſtre, qu'il luy plaiſe de receuoir l'oblation d'vn œil de paix, de diſpoſer en paix nos iours, de nous deliurer de la mort eternelle, de nous aſſocier auec les bienheureux. La troiſieſme LAQVELLE OBLATION daignés, ô Dieu, &c. eſt la continuation de la ſeconde, & va iuſques à la fin de la conſecration, laquelle conſecration ſe faict par les paroles du Sauueur prononcées par le Preſtre ſur le pain & ſur le calice. Et c'eſt, comme ſouuent a eſté dict, la forme & la partie eſſentielle de ce Sacrement. Les Miniſtres n'ont aucune forme en leur Cene, & par conſequent nul Sacrement d'Euchariſtie; moins que s'ils n'auoient ny pain, ny vin, qui ſont la matiere de l'Euchariſtie, partie moins neceſſaire que la forme, ainſi qu'auons dict ailleurs. La quatrieſme, DONT NOVS MEMORATIFS *Seigneur*, &c. offre à Dieu l'oblation du corps & ſang de ſon Fils, & le ſupplie de l'accepter d'vn viſage propice & ſerain, comme iadis il accepta les ſacrifices d'Abel, d'Abraham, Melchiſedec.

> *Marge :* Seconde oraiſon. Hanc igitur oblationem. Troiſieſme. Quam oblationem, &c. Au premier liure cha. 31. La quatrieſme. Vnde & memores Domine &c.

En la cinquieſme, SOVVENEZ *vous auſſi Seigneur.* &c. on prie pour les treſpaſſez. En la ſixieſme, A NOVS *pecheurs auſſi*, qui faict la cloſture du canon, le Preſtre implore particulierement la diuine miſericorde pour ſoy. Voila le le contenu du canon de la Meſſe que les Miniſtres abbayent tant, & monſtrent par leurs abbois qu'ils ſont de la meute de ce grand veneur & grand chien à triple goſier, qui eſt touſiours en rage pour prendre & pour perdre les ames, & faire curée de leur perdition.

> *Marge :* La cinquieſme. Memento etiam Domine. &c. La ſixieſme. Nobis quoque peccatoribus, &c.

De l'eſleuation & adoration du corps & ſang du Sauueur.

CHAP. LVI.

LA plus illuſtre ceremonie qui ſe faict en ceſte quatrieſme partie, c'eſt qu'incontinent apres la conſecration le Preſtre monſtre le corps & ſang du Sauueur au peuple pour l'adorer: ceremonie fondée en droict de vraye Religion, & auſſi ancienne que le Sacrement: car où eſt le corps de IESVS-CHRIST, il y doit eſtre adoré, eſtant le corps de Dieu, & faiſant vne perſonne diuine auec la diuinité: gardée auſſi touſiours en l'Egliſe, comme il appert par le teſmoignage de ſainct Denys & de ſainct Baſile, qui la met entre les traditions Apoſtoliques, comme auſſi ſainct Iean Damaſcene. Appert encor par les eſcrits des Peres que nous auons citez au ſecond liure, traictans de l'adoration de l'Euchariſtie. Parquoy il n'eſt ja beſoin d'ourdir plus grande preuue, ains d'aduertir ſeulement qu'en l'Egliſe primitiue le Preſtre officiant monſtroit le corps du Sauueur, non en l'eſleuant ſur la teſte, comme on faict auiourd'huy, mais en retirant les voiles & rideaux de l'Autel θυσιαστηρίου, où le pain diuiſé & conſacré, c'eſt à dire le corps du Sauueur, repoſoit: Et ſe tournoit vers le peuple auec ces paroles, *Corpus Chriſti, le corps de* IESVS-CHRIST; ou bien OREMVS, *prions*, ou ſemblables mots d'eſleuation (ainſi que parle ſainct Baſile:) & auſſi toſt le peuple auec vn bruit & clameur ſourde adoroit, proferant quelques paroles de deuotion, qui en l'Egliſe Greque eſtoyent le triſagium, comme nous colligeons de ſainct Damaſcene, *εἷς ἅγιος, εἷς κύριος, εἷς Ἰησοῦς Χριστός*, VN SAINCT, VN SEIGNEVR, VN IESVS-CHRIST: qui eſt ce que ſainct Denys ſignifie, quand il dit que le Preſtre monſtre l'hoſtie. Item ſainct Chryſoſtome parlant à ſon peuple en ces termes, *Adore & communie au ſacrifice où* CHRIST *eſt immolé & la brebis du Seigneur. Quand tu oyras*, OREMVS, *prions, Quand tu verras tirer les rideaux & voiles de l'autel, alors penſe que le ciel s'ouure, & que les Anges deſcendent*, ainſi que nous auons cité au ſecond liure. Les Grecs gardent encor ceſte couſtume. En l'Egliſe Latine il ſe faict comme nous voyons auiourd'huy. Et ſi c'eſt vne Meſſe haute, le chœur chante pour tout le peuple, O SALVTARIS HOSTIA &c. ſalutation tirée de S. Ambroiſe & autres Docteurs anciens de l'Egliſe. Hors de la Meſſe, quand le Preſtre monſtre le ſainct Sacrement, comme il aduient aux iours des Octaues de la feſte-Dieu, ou en autre temps, il ſe tourne au peuple, qui adorant le corps de IESVS-CHRIST à la façon ancienne, reçoit la benediction. Le Preſtre monſtroit auſſi le calice, mais aidé par le Diacre, parce qu'il eſtoit grand, comme nous apprenons en la vie

> *Marge :* Eſleuatiō & adoration de l'Euchariſtie.
>
> *Marge :* S. Dionyſ. Areop. Eccl. hierarch. c. 3. S. Baſil. l. de Spir. S. c. 27. S. Damaſ. in extrem. epiſt. de triſagio. θυσιαστήριον. l'autel. Les paroles de l'oſtenſion. τὰ τῆς ἐπικλήσεως ῥήματα. S. Baſil. l. de ſpirit. c. 27. S. Damaſ. epiſt. de Triſagio. ad finem. S. Dionyſ. c. 3. eccleſ. hier. S. Chryſ. ad popul. Antioch. hom 61. Au ſecond liure c 14.
>
> *Marge :* O ſalutaris HOSTIA. S. Chryſ. hom. 3. in epiſt. ad Epheſ.

de Syluestre, ayant deux anses, l'vne desquelles estoit tenue par le Prestre, & l'autre par le Diacre, comme escrit Amalarius. Du Plessis taschant d'obscurcir ceste ceremonie, & affoiblir d'autant la foy de la presence reelle & l'honneur de l'adoration du corps du Sauueur, faict des tenebres aussi noires qu'il peut. *Il dict qu'il y auoit des voiles au temple, dont nous lisons en Chrysostome, cum vela*, &c. Et adiouste fort à propos, *qu'Apulée en faict mention ez mysteres des Gentils*, malignement, pour deprimer la ceremonie Chrestienne par l'accaration de la prophane. *Il dict que ce qu'on monstroit estoit vn grand pain.* Qu'importe s'il estoit grand, ou petit? si c'estoit vne grande, ou petite hostie? Mais la verité est qu'il n'estoit ny grand, ny petit: car il estoit mis en pieces, comme plusieurs hosties. Il dict *qu'on ne le monstroit point sur l'espaule.* Aussi ne faisons nous pas l'hostie, mais sur la teste, & quand bien ce seroit sur l'espaule, quelle incongruité? Les Prestres Iuifs ne leuoyent ils pas certaines oblations en haut, à dextre, & à gauche? Il dict *qu'on ne monstroit pas ce pain pour l'adorer, mais pour aduertir le peuple de se preparer à la communion.* Cecy est vne mensonge, comme il appert par ce qu'a esté dict tantost, & au second liure, de l'adoration. C'est encor vne ineptie: car quelle ceremonie eut c'esté, de preparer le peuple à la communion en luy monstrant le pain & le vin? Le peuple ne sçauoit il pas qu'il estoit venu pour cela? qu'il y auoit du pain? Le sermon n'auoit il pas dict ce qu'il falloit faire pour se communier? Le peuple n'auoit il pas ouy, LES COEVRS EN HAVT, & respondu NOVS LES AVONS AV SEIGNEVR? Les Ministres monstrent ils ainsi & à ceste fin leur figure de pain & de vin, pour y faire venir les Cenateurs comme les oyseaux au leurre? Il dict finalement que *ceste esleuation n'a esté introduicte que depuis la transsubstantiation*, & dict vne verité sans y penser, & à escient vne mensonge, & souffle le chaud & le froid d'vne mesme bouche. C'est verité que l'adoration à commencé quand & la transsubstantiation: car la transsubstantiation à commencé auec l'institution de l'Eucharistie, & l'adoration aussi. Sa mensonge consiste en ce qu'il veut faire entendre que ceste adoration est vne chose recẽte, parce qu'il croit que la transsubstantiation n'est introduicte que depuis cinq ou six cens ans: & comme sa foy est faulse, aussi est l'assertion qu'il y fonde dessus. Nous auons monstré cy deuant que la foy de la transsubstantiation & la practique de l'adoration vont de mesme temps que l'institution de l'Eucharistie.

Amalarius l. de eccl. c 26. Du Pless. l. 4. c 7. p. 823 824.

Niaiseries des Ministres.

L'adoration aussi ancienne que la transsubstantiatiõ. Mensonge de l'aduersaire.

De la quatriesme partie de la Messe, du PATER NOSTER.

CHAP. LVII.

CEste partie contient les oraisons qui se font apres le Canon, la Communion & tout le reste iusques à la fin. La principale oraison est le PATER NOSTER, que le Prestre dict auec ces mots preallables, *Estans admonestez par enseignemens salutaires, & instruicts par l'institution diuine, nous osons dire* (& apres commence) NOSTRE PERE QVI ES EZ CIEVX, TON NOM SOIT SANCTIFIE, &c. Parquoy ces mots precedens font vne preface de modestie & reuerence Chrestienne, que le Prestre monstre au nom de tous les Chrestiens, comme s'excusans dequoy ils osent appeller Dieu, PERE, & monstrans qu'ils le font pour auoir esté ainsi apprins & encouragez par l'enseignement du Sauueur. Elle est composée au patron des paroles des Peres anciens, nommément de S. Hierosme & de sainct Augustin. Sainct Hierosme escriuant contre les Pelagiens, *Ainsi*, dict-il, *a le Sauueur enseigné ses Apostres, afin que les croyans osent dire tous les iours au sacrifice de son corps*, NOSTRE PERE *qui es ez Cieux, ton nom soit sanctifié*, &c. Sainct Augustin en vne homelie qu'il faict aux Catechisez sur le PATER NOSTER, *Le Sauueur a*, dict-il, *appris ceste oraison à ses Disciples. Et partant auons-nous bonne esperance d'obtenir nostre cause, puis qu'vn tel aduocat a minuté nostre requeste.* Et sur la fin il donne le mesme tesmoignage que sainct Hierosme, du vray sacrifice du corps du Sauueur, & de la coustume de dire ceste oraison à la Messe selon la tradition Apostolique, disant, *Il vous faut dire tous les iours ceste oraison, quand vous aurez receu le Baptesme: car tous les iours elle se dict en la Messe à l'Autel de Dieu, & les fideles l'oyent.* Ceste Preface donc est prinse des saincts Peres, & la ceremonie de dire le PATER NOSTER à la Messe vient des Apostres: non qu'ils vsassent de ceste seule oraison, comme quelques vns ont colligé des paroles de sainct Hierosme, veu qu'en leurs liturgies on en voit plusieurs autres: mais sainct Hierosme & les autres Docteurs specifient ceste-cy comme la plus remarquable. Sainct Augustin en faict mention en plusieurs autres endroicts, comme aussi sainct Gregoire, le Concile quatriesme de Tolede: item sainct Cyrille de Ierusalem, sainct Ambroise, & deuant tous, sainct Denys Areopagite: Et la chose est si manifeste, que les Ministres ont esté en fin contraints de le confesser, encor qu'ils soyent tousiours obstinez à nier la verité du sacrifice de la Messe, qui est toutesfois plus euident que la ceremonie: car iamais les Peres ne parlent de la ceremonie, qu'ensemble ils ne facent mention de la Messe. Et parlent de la Messe en cent lieux plus, qu'ils ne font de la ceremonie de dire le PATER NOSTER.

Praeceptis salutaribus moniti. &c.

Sic orabitis, Pater noster, &c. Matt. 6. 9. S. Hieron. contra Pelag. dialog 3.

S. Aug. l. 50. hom. hom. 42. c. 1.

Le Pater noster dict à la Messe. S. August. ibid. c. 10.

S. Hieron. Dialog 3. cõt. Pelag. S. Aug. ep. 59. ad Paulin. ser. de temp. 127. 237. S. Greg. l. 7. ep. 63. Conc. 4 Tolet. can 17. S. Cyrill. Hierosol. catech. 5. S. Amb. l. 5. de sacr. c 4.

De la Communion.

CHAP. LVIII.

APres l'oraison susdicte & quelques autres preparatoires à la Communion, comme sont L'AGNVS DEI, qui se dict à haute voix, & quelques autres qui se disent en secret, le Prestre prend sa refection du sainct Sacrement & sacrifice: ce qu'il doit faire tous les iours quand il dict la Messe, selon l'ordonnance Apostolique, d'autant que celuy qui offre sacrifice, en doit participer, dict sainct Thomas apres sainct Paul. *Ceux qui mangent les hosties, ne sont ils pas participans de l'autel?* Apres il communie les autres, s'il y a des gens qui veulent communier. En la primitiue Eglise cela se faisoit tous les iours, & à chasque Messe le Prestre, ou le Diacre, inuitoit le peuple, disant, *Venez mes freres à la*

Le sacrifiant communie tousiours. In constit. Apost. cã. 8. S. Thom. 3. p. q. 82. a. 4. 1. Cor. 10.

S. Dionys. Eccles. hie-rarch. c. 3. S. Ign. ep. ad Ephes.

communion, comme il appert par sainct Denys & par sainct Ignace. Depuis petit à petit se debilitant la chaleur & le goust des ames, on commencea de se communier seulement aux Dimanches: & apres de mois en mois: en fin fort rarement, & si rarement quelques-fois, que plusieurs laissoient couler vuides & à ieun les années entieres. Au moyen dequoy le Concile de Latran ordonne que tous Chrestiens, hommes & femmes, communient pour le moins vne fois l'an: laquelle ordonnance du Plessis interprete malignement en ceste façon, *Celuy qui ne communiquera au moins trois fois l'an, à Noel, à Pasques, & à la Pentecoste, ne sera pas tenu pour Catholique. Vn autre en rabat*, dict-il, *encor*, *Qui ne communiera à tout le moins vne fois l'an, soit tenu pour excommunié.* De maniere qu'il faict parler le Concile comme s'il commandoit de ne communier qu'vne fois l'an, qui est vne imposture manifeste par les paroles mesmes de l'ordonnance, *à tout le moins vne fois l'an*: qui monstrent que l'intention du Concile est de piquer la nonchalance des paresseux, & non de retrencher la liberté aux deuots. Et la practique de l'Eglise refute assez la calomnie: car elle non seulement permet, ains encor inuite tous ses enfans de se communier aussi souuent qu'ils peuuent: Et voit on, Dieu mercy, en beaucoup d'endroicts de l'Europe, & nommément en nostre France, plusieurs se communier toutes les bõnes festes, tous les mois, ou encores tous les Dimanches, & en leur deuotion renaistre ces flammes anciennes du feu spirituel des premiers Chrestiens. Cest homme veut estre estimé parler sans passion, & par tout où il parle de l'Eglise de Dieu & de ses loix, il faict voir à l'œil qu'il est agité.

Communion commandée. Cõc. Later c. 21. apud Grat. de pœnit. & remis. OMNIS VTRIVSQVE. Du Pless. p. 130.

Communion plus frequentée en nostre temps.

De la preparation à la Communion.

CHAP. LIX.

La confession sacramentelle preallable à la communion. Cõc. Trid. sess. 13. c. 7.

CY deuant nous disions que l'appareil premierement necessaire à la diuine table, c'est d'auoir la conscience nette de tout peché mortel, ce qui se faict par la confession auriculaire preallablement ordonnée à ceste fin à ceux qui veulent communier. Auec cest appareil premier il faut, tant que faire se peut, auoir l'ame libre & nette de toutes pensées, non seulement mauuaises, mais encor terriennes & seculieres, qui ne sont point mauuaises de soy; auoir vne grande foy conuenable au mystere, qui est grand; n'auoir aucune inimitié cõtre personne: c'est pourquoy on donnoit le baiser de paix: mais sur tout est necessaire vne grande pureté, non seulement de l'ame, mais aussi du corps, & vn grand amour enuers Dieu & son prochain, d'autant qu'il est question de receuoir vne chair monde, virginale, nette, en somme chair de Dieu; & de celebrer vn festin d'vne tres-estroicte vnion de Dieu auec ses membres, & de ces membres entre eux. La coustume estoit iadis, & est encores, que les mariez s'abstinssent de la couche plusieurs iours deuant & apres la communion, comme on remarque au Concile Eliberin, & en celuy de Chalon, celebré du temps de Charlemagne. S. Hierosme exposant les paroles de l'Apostre, *Ne fraudez point l'vn l'autre, Sainct Paul*, dict-il, *enseigne les mariez de s'abstenir pour vaquer à l'oraison: combien plus pour receuoir le corps du Sauueur?* S. Augustin inculquoit souuent aux ieunes mariez de n'aller à la communion de trente iours apres leurs nopces. Les Ministres ne donnent pas tels enseignemens, ains si on leur eust laissé faire, ils eussent accouplé tousiours les nopces auec la Cene, comme ils en auoient desia commencé la practique en plusieurs endroits de la Guienne, iusqu'à ce que quelques gens d'hõneur du depuis faicts Catholiques, & desquels ie l'ay ouy, leur mirent la honte au visage, & empeschement au progrez: ce que ie ne dis pas pour estimer que leur table toute charnelle ne fut fort conuenable à ceste ceremonie, ny qu'elle merite plus grande pureté de corps ou d'ame, que leurs repas communs, mais pour marquer l'esprit de ces reformateurs ayans les pensées plongées en la chair, lors mesmes qu'ils vaquent à la celebration de leur plus diuin mystere selon leur foy. C'estoit aussi vne loy de la communion, d'y venir à ieun, comme nous colligeons des escrits des Peres. S. Chrysostome, *Deuant que receuoir tu ieusnes, affin de te rendre aucunement digne de la communion.* Tertullien aussi parlant de la communion, *Le mari*, dict-il, *ne sçaura ce que tu auras prins deuant toute autre viande.* S. Augustin le tesmoigne apertement en la lettre qu'il escrit à Ianuarius en ces termes, *Il est euident qu'à la premiere fois que les Disciples receurent le corps & sang de* CHRIST, *ce fut apres le souper: mais pour cela faut-il calomnier l'Eglise vniuerselle, dequoy on communie à ieun? Il a pleu au S. Esprit qu'à l'honneur d'vn si grand Sacrement nulle viande n'entrat en la bouche du Chrestien deuant le corps de* CHRIST. *C'est pourquoy on garde ceste coustume par tout l'vniuers. Et encor que le Sauueur l'ait donné apres le repas, ce n'est pas à dire pour cela, que les freres se doiuent assembler affin de le receuoir ayant soupé ou disné, & faire comme ceux que l'Apostre reprend: Car le Sauueur pour recommander plus viuement la grandeur de ce mystere, il le voulut engrauer le dernier aux cœurs & memoire des disciples, desquels il se deuoit despartir apres sa passion: & ne voulut prescrire aucun ordre de le prendre à l'aduenir, laissant cela à la disposition des Apostres, par lesquels il deuoit gouuerner son Eglise.* S. Cyprien deuant S. Augustin auoit dict le mesme, & respondu à la difficulté qu'on pouuoit faire sur l'exemple du Sauueur qui cõmunia apres le souper les Apostres. En somme ceste ceremonie a esté religieusement gardée en tout temps par toute l'Eglise. Luther ce nonobstant ne laisse pas de bouffonner & de s'en mocquer, disant que s'il ne faut que rien entre en l'estomach deuant le Sacrement, qu'il ne faut point respirer. Comme si S. Augustin auoit parlé en general de toute chose, & non de la viande seulement! Et en vn autre lieu il appelle bestes ces gens scrupuleux, & enseigne estre vne chose libre à chascun de communier au soir, ou au matin, apres disner, ou apres souper, moyennant qu'on n'ait trop beu, ou trop mangé, c'est à dire moyennant qu'on ne soit yure. Digne Apostre des Ministres, & aussi digne reformateur de l'Eglise reformée.

L'abstinẽce de la couche. Conc. Eliber. apud Grat. de consec. d. 2. cã. OMNIS homo. In Conc. Cabilon. ca. 46. S. Hieron. in apol. ad Pãmach. pro lib. aduer. Iouin. S. Aug. ser. 2. & 244. de temp.

La pureté des Ministres.

A Pons, & au Carbõblanc.

A ieun à la cõmuniõ. S. Chrysost. hom. 27. in 1. Cor. Tertul. l. 2 ad vxorẽ. S. Aug. ep. 118. ad Ianuar. c. 6.

Les ordonnances de l'Eglise sont du S. Esprit.

Le Sauueur a laissé la charge & reglemens de sõ Eglise aux Apostres & Prelats.

S. Cypr. l. 2. ep. 3.

Luth. l. de aborg. miss.

Lib contra Reg. Angl.

Auec ceste preparation de sobrieté & autres actiõs de vertu, il y faut apporter vne profonde

Reuerence à la communion.

reuerence, le requerant la Majesté du mystere & du Seigneur qu'il tient present, & telle reueren ce que fut celle du Centenier, qui ne s'estimoit pas digne de receuoir ce Seigneur en sa maison : les paroles duquel aussi l'Eglise met en la bouche du Prestre pour les dire en office d'humilité deuant que se communier, ou communier les autres. Origene, *Quand tu manges & bois le corps & sang du Seigneur, alors le Seigneur entre en ton logis. En t'humiliant donc dis comme ce Centenier, Seigneur, ie ne suis pas digne que tu entres en ma maison.* Sainct Chrysostome parlant de ce respect, *Soyons*, dict-il, *tremblans & craintifs, les yeux baissez, gemissans en nostre ame remise en grace, chantans de ioye neantmoins en nos cœurs, les leures fermées. Ne vois tu pas comme ceux qui sont autour d'vn Roy terrien, temporel, & corruptible, demeurent immobiles sans parler, sans tourner les yeux çà & là? Prends donc exemple des hommes, comme il te faut approcher de ce Roy.* En tel estat le prestre bailloit le Sacremét auec ces mots, LE CORPS DE CHRIST. Et les communians le receuoient à la main droicte croisée sur la gauche, respondans AMEN. Sainct Ambroise, *Le Prestre te dict* LE CORPS DE CHRIST : *& tu responds*, AMEN, *cela est vray. Ce que la langue confesse, que le cœur le retienne.* Sainct Cyrille de Ierusalem, *Prens le corps de* CHRIST *au creux de la main, & dis* AMEN. En la sixiesme Synode est commandé de mettre la main droicte en croix sur la gauche : à quoy se rapporte ce que dict S. Iean Damascene, *Allons à luy* (à Dieu) *auec vn ardent desir, & prenons auec les mains croisées le corps de celuy qui a esté mis en croix pour nous.* Les femmes le prenoient aussi en la main, mais auec vn linge blanc, comme nous apprenons de sainct Augustin. Et de là est venuë la coustume qu'on garde encor auiourd'huy, de mettre vn linge blanc deuant ceux qui communient, tant hómes que femmes : combien que c'est aussi pour representer l'autel & la table du Sauueur. Ceste ceremonie a esté abolie pour la reuerence du Sacrement, de quoy nous auons vn canon au Concile de Rouën : comme aussi la coustume de porter le Sacrement au logis, & le garder au poinct de la necessité : ce qu'on faisoit, comme declare S. Basile, à cause des persequutions qui ostoient le moyen du lieu & du temps de communier par la main du Prestre, & de garder le Sacrement en l'Eglise, comme depuis on a faict pour se communier à loisir & en paix. Nous auons de cecy vn canon au Concile de Saragousse, qui anathematise ceux qui desormais porteront l'Eucharistie en leur maison. Au moyen dequoy le Prestre porte le Sacrement en la bouche du cómuniant auec ces paroles, *Le corps de nostre Seigneur* IESVS-CHRIST *garde ton ame à la vie eternelle.* Et ainsi le communiát le reçoit de la main sacrée, & le consomme en lieu sacré auec plus grande decence & religion. Les Ministres ne gardét aucune de ces ceremonies en leur Cene : aussi ne merite elle aucune reuerence. En vn lieu ils communient assis, comme en Escosse ; aux autres debout ; les vns à ieun, comme possible en France ; les autres remplis, comme en Allemagne, chascun se gouuernant ou par sa teste, ou par son ventre.

Orig. hom. 5. in diuers. & cy dessus l. 2. c. 16.
S. Chrysost. hom. de Euchar.
S. Ambro. l. 4. de sacr. c. 5.
S. Cyrill. Hierosf. catech. myst. 5.
Sext. Syno. in Trullo. can. 102.
S. Damasc. l. 1 orth. fid. c. 24.
Les femmes auec vn linge.
S. August. serm. 252. de tempo.
Conc. Rotoma. can. apud Burchar. l. 3. c. 76.
S. Basi. ep. ad Cæsariam Patritiam.
Conc. Cæsaraug. c. 3 an. 520. sub Hormisda Papa.

De la communion soubs les deux especes erronément soustenuë par les Ministres. Leurs argumens refutez.

CHAP. LX.

EN ce lieu il nous faut repartir l'atroce querelle des Ministres crians iusques à la lune, de quoy l'Eglise Catholique ne dóne point la communion soubs les deux especes, retrenchant, disent-ils, la coupe du Seigneur aux fideles, leur ostant leur portion & leur heritage laissé par testament. Du Plessis donne sur ce subiect l'essor à sa plume à haute volée en plusieurs chapitres, faisant merueilles en l'air, du bec & des griffes, pour deschirer le nó de l'Eglise Romaine cause de ceste priuation. Le iour de la verité en ceste question se doit prendre de la decision de deux poincts : l'vn est si l'Eglise a peu faire ceste ordonnance de la communion soubs vne seule espece : l'autre, si elle l'a deu faire. Les Ministres dient qu'elle n'a ny peu, ny deu, estant à leur aduis vne loy inuiolable establie par IESVS-CHRIST, de communier tousiours soubs deux especes, sur laquelle loy l'Eglise n'a aucun pouuoir : estant aussi vn sacrilege de retrencher ce que IESVS-CHRIST a laissé pour le salut de ses membres, que l'Eglise ne doit iamais empescher. Nous au contraire disons qu'elle l'a peu & deu ainsi faire. Les Ministres prouuét leur foy par deux lieux de l'Escriture principalement, & par quelques passages des Peres & raisons, qu'il nous faut examiner pour apres produire nos preuues. Du Plessis a tout ramassé curieusement & amplement : & respondant à luy, nous respondrons à tous. Voicy la premiere poincte commencée par vn, *Certes. Certes quand nostre Seigneur a dict vne fois*, PRENEZ, BEVVEZ EN TOVS, &c. *Où sera*, adiouste-il, *le Prestre soubs le nom d'Eglise, qui le puisse refuser au fidele ? où sera le fidele, qui n'en doiue faire instance, s'il le luy denie?* Il veut dire, c'est le commandement de IESVS-CHRIST, que TOVS boiuent le sang donc il faut communier soubs les deux especes. C'est l'argument de Luther, de Melanchthon, & de toute l'escole : auquel on a pieça respondu que ces paroles du Sauueur s'adressent seulemét aux Apostres & à leurs successeurs, non à tous les Chrestiens : ce que Caluin ne peut nier, s'il ne se veut contredire : car il escrit que quand le Sauueur dict, FAICTES CECY EN MA MEMOIRE, il parloit aux Apostres seulement : aux mesmes donc seulement il disoit, *Beuuez en tous* : il parloit donc seulement aux Apostres. Et n'y a aucune probabilité de dire autrement : car si on estend le mot, TOVS, sur tous les Chrestiens, il faudra que les petits enfans communient soubs les deux especes, qui toutesfois ne communient en aucune depuis huict cens ans : le Sauueur donc commandoit seulemét aux Apostres de boire la coupe. Et en tel sens l'Euangeliste dict apres, *qu'ils en beurent tous*, c'est à dire, tous ceux à qui il auoit dict, BEVVEZ EN TOVS. Et combien que les Apostres en leur nombre representassent tous les Chrestiens, toutes-fois en leur personne ils ne representeient que les pasteurs & Prestres de l'Eglise. Parquoy de ces mots on ne peut tirer autre chose, sinon que les Prestres doiuent sacri-

Si l'Eglise a peu & deu regler la communion soubs vne espece.
Du Plessis l. 1. c. 10. p. 134. PRENEZ BEVVEZ. Matt. 26. 27.
Luth. l. de capt. Bab. c. de Eucha. Melancht. & Caluin in antidot. art. Parisiens. ar. 7. Calu. l. 4. Inst. c. 3. § 6. & c. 15 § 20.

fier auec le pain & le vin; mais non pas communier tousiours les autres soubs les deux especes. Si le Sauueur eut voulu signifier ceste generalité necessaire, il eut appellé sa mere & tous les autres disciples à l'institution de l'Eucharistie, & les eut communiez soubs les deux especes, comme il auoit communié ces douze. Il fit donc le choix de ces douze, parce qu'en les communiant il les sacra Prestres, seuls administrateurs de son Sacrement.

Du Plessis l. 1. c. 10. p. 155.

Le second argument est prins de la premiere epistre aux Corinthiens. *Sainct Paul*, dict du Plessis, *en la premiere aux Corinthiens commence par là. I'ay receu du Seigneur ce qu'aussi ie vous ay baillé.* Ce dict, il attache la glose, *Il n'est pas si hardi que ces gens qui baillent tout autrement qu'ils n'ont receu.* Et vn peu apres, *Toutes les fois que vous mangerez de ce pain, & boirez de ce calice.* Item, *Que l'homme s'esprouue soy mesme, & ainsi mange de ce pain.* Et conclud que puisque Sainct Paul faict mention du pain & du calice, qu'il faut communier à deux especes, & que faire autrement est contrarier à l'Escriture. C'est l'argumét de Luther, *Noli me tangere*, qu'il estime tres-dangereux & poinctu. Mais du Plessis deuoit auoir leu la response donnée long temps y a pour reboufcher ceste lame de plomb. La response est que le but de l'Apostre n'est pas en ce lieu de prouuer qu'il faut communier soubs les deux especes, car cela n'estoit pas en question, mais d'enseigner aux Corinthiens, qui s'estoient portez irreueremment en la communion, d'aller desormais à la table auec respect & bon examen de leurs consciences preallablement faict, soit qu'ils prinssent le corps & sang du Sauueur soubs vne, ou soubs deux especes. Et sainct Paul les specifie toutes deux, non pour commander la communion à deux especes, mais pour monstrer qu'en chascune il falloit egalle preparation, & à chascune estre sur ses gardes. Dauantage si sainct Paul enseigne en ce lieu qu'il faut communier tousiours soubs les deux especes, parce qu'il les nomme toutes deux, pourquoy est-ce qu'il communia luy mesmes en vne? Car il est escrit ez Actes, qu'estant luy venu à Troas, il y rompit le pain aux Chrestiens assemblez, c'est à dire, leur administra le Sacrement de l'Eucharistie; & n'y est faicte aucune mention de la coupe. Et Caluin mesme non seulemét confesse, mais encor prouue que ce lieu s'entend de la Cene. Le but donc de S. Paul n'estoit pas qu'il fallut necessairement communier soubs les deux especes, puis qu'il monstroit la practique contraire. Ce sont les plus forts argumens de nos aduersaires prins sur l'Escriture, mesmes selon leur opinion: car du Plessis les a choisis sans faire estat des autres, qui ne valent rien aussi. Voyons ce que nous auons en contre-charge pour la foy de l'Eglise.

Noli me tangere de Luther. l. contra Regem Angliæ.

L'Eucharistie donée par S. Paul Act 20. 7. & S. Aug. epist. 86 & Caluin in Acta.

La communion soubs vne espece verifiée par l'Escriture, par l'ancien & commun vsage de l'Eglise, & par les SS. Peres.

CHAP. LXI.

Le premier lieu qui confirme nostre foy, & monstre qu'il n'y a aucun commandement exprez de faire tousiours la communion soubs les deux especes, ains qu'il est laissé libre à la disposition de l'Eglise, le premier lieu, dis-ie, est en sainct Iean, où le Sauueur parle ainsi, *Cecy est le pain qui descend du ciel, & qui en mangera ne mourra point.* Item, *Celuy qui mangera de ce pain, viura eternellement.* Item, *Celuy qui me mangera, il viura par moy.* Le Sauueur parle du Sacrement de son corps, comme les Ministres & du Plessis confessent, & ne faict mention que d'vne espece. Quand donc on prend le corps du Sauueur soubs vne espece, on mange le pain celeste, le pain de vie eternelle. On peut donc communier & auoir le fruict du Sacrement soubs vne espece. Ce n'est pas donc vne loy establie par le Sauueur, qu'on le doiue tousiours prendre soubs les deux. Ouy, mais il dict apres, *Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, & ne beuuez son sang, vous n'aurez point de vie en vous.* Premierement ie responds qu'en prenant le corps du Sauueur soubs vne espece, on prend son sang: car le sang n'est pas separé du corps, ny le corps du sãg. Secondement ie dis que selon la frase hebraïque le mot, ET, n'est pas icy vne note de liaison, monstrant qu'il faille de necessité prẽdre ensemblement l'Eucharistie soubs l'vne & l'autre espece, mais de disionction, & signifie autant que, OV. De maniere que le sens de ces paroles est tel que le rend S. Athanase, à sçauoir, *Si vous ne mangez, ou beuuez soubs le signe du pain ou du vin, la chair & le sang du fils de l'homme, vous n'aurez point de vie.* C'est à dire, le Chrestien, qui ne communiera point du tout, ny en l'vne, ny en l'autre espece, estant en aage & commodité de ce faire, il sera forclos de la vie eternelle. Il n'y a rien cõtre l'Eglise Catholique en ce sens: car elle le croit ainsi. Et que le sens soit tel, ie le verifie par autres façons de parler de l'Escriture, en laquelle le mot, ET, suiuant vne negation, ou liant choses de mesme rang, *eiusdem rationis* (disent les Iurisconsultes) ne conioinct point, mais separe. En l'Exode l'Hebrieu dict, *Tu ne te feras idole & semblãce aucune pour l'adorer*, c'est à dire, idole ny semblance, ET, pour, NY. Item, *Qui frappera son pere & sa mere.* Item, *Qui maudira son pere & sa mere, qu'il soit mis à mort.* Le sens n'est pas conioinctement, *Qui frappera ensemblement tant son pere que sa mere*, mais par disionction, *Qui frappera ou son pere, ou sa mere*, ET, estant mis pour, OV. Et ainsi le tourne Caluin en sa bible. Sainct Paul, *Quiconque mangera ce pain, & boira le calice du Seigneur indignement*, c'est à dire, quiconque mangera, ou boira, ET, pour, OV: car il ne faut pas doubter qu'il ne vueille signifier que, soit qu'on mange le corps, soit qu'on boiue le sang indignement, on se rend criminel du corps & sang du Sauueur. Le sens dõc des paroles du Sauueur est, *Qui ne mangera, ou boira*, ou bien, *Qui ne mangera, ny boira*, c'est à dire, qui ne participera en aucune façon le Sacrement de mon corps, il n'aura point de vie, & par consequent, qui le participera en l'vne ou l'autre façon, aura la vie. C'est le sens qu'a donné non seulement S. Athanase, mais toute l'Eglise ancienne, comme il est euident par la practique: car mesmes aux quatre cens ans premiers, lors que la communion soubs les deux especes estoit vsitée en l'Eglise, les Chrestiens communioient tres-souuent soubs l'vne des deux seulement, à sçauoir toutes fois & quantes qu'ils portoient le

Ioan. 6. 50 51.

Mention d'vne seule espece.

Ioan. 6. 53

S. Athana. de vnit. essentia Pat. Fil. & Spir. S.

Le Sens des paroles VOVS NE, &c.

ET pro NEQVE. Exod. 21. 15 16

ET, pro VEL Exod. 20. 4.

1 Cor. 11. 26.

S. Athan. l. de vnit. essentia, Patris, Fil. & Spirit. S.

Sainct Sacrement à leurs maisons, qui estoit vne chose toute commune, comme nous apprenons par le tesmoignage des plus anciens Docteurs de l'Eglise. Tertullien, que nous auons cité cy-dessus en autre propos, *Le mary ne sçaura ce que tu auras pris en secret deuant toute autre viande.* Et ailleurs, *Ayant receu & gardé le corps du Sauueur.* Sainct Cyprien raconte le miracle aduenu en la maison d'vne certaine Dame, laquelle voulant prendre le Sacrement, qu'elle auoit mis dans vn coffret, en vit sortir soudain vne flamme de feu, comme nous auons dict au second liure. Du Plessis n'ose pas nier ceste coustume de porter chez soy le Sacrement, mais il respond que *c'estoit deuotion particuliere de femmelettes ou infirmes, ou mal apprises.* Mais ceste responfe ne le sauue pas: car les hommes les mieux apprins le faisoient; & ce non par deuotion particuliere, mais par coustume Chrestienne vsitée en l'Eglise, ce que du Plessis eut apprins, s'il eut voulu lire les bons aucteurs. Le mesme sainct Cyprien reprenant ceux qui apres auoir ouy la Messe, s'en alloient aux theatres Payens, *Qui*, dict-il, *congedié de la Messe (dimissus) & portant encor auec soy selon la coustume l'Eucharistie (vt assolet.)* C'estoit donc la coustume generale de prendre le Sacrement à la Messe, & non particuliere deuotion. S. Hierosme est tesmoing de la mesme coustume escriuant contre Iouinien, & en vne lettre qu'il enuoya à Eustoche. Sainct Ambroise escrit que son frere Satyrus auoit porté le Sacrement pendu au col montant sur mer; & loué en cela sa pieté. Si c'eut esté chose mauuaise de communier soubs vne espece, si c'eut esté superstition de femmelette, ce sainct & docte Prelat ne l'eut-il pas condamnée? l'eut-il permise? l'eut-il louée en la personne de son frere, & donné occasion d'erreur & superstition à tout son troupeau? Que si le Concile de Saragousse, ainsi que nous auons dict, a du depuis defendu de porter le Sacrement en la maison, ce n'a pas esté pour condamner la communion à vne espece, comme croit du Plessis trop fidele en cela, mais pour respect du Sacrement, estimant ledict Concile plus seant qu'il ne fut touché, ny donné par autre, que par la main sacrée du Prestre, ny consommé en autre lieu que sacré, à sçauoir en l'Eglise. Les Ministres donc ne peuuent nier que l'Eucharistie ne fut practiquée soubs l'espece du pain seulement. Et s'ils ont tant soit peu de cognoissance des liures anciens & de l'histoire Ecclesiastique, ils seront encor contraints de confesser qu'elle s'administroit aussi soubs l'espece du vin seulement; & ce non par deuotion de femmelettes, mais au sceu & à l'adueu de toute l'Eglise. S. Cyprien est tesmoing qu'on bailloit la cõmunion aux petits enfans soubs l'espece du vin, & en recite vn exemple au sermon *de lapsis* allegué par S. Augustin. Hugo de sainct Victor escrit qu'anciennement le Prestre moüilloit le doigt dans le sang du Sauueur, & en iectoit vne gouttelette en la bouche de l'enfant, de laquelle coustume est faicte mention en la glose sur le canon, *Si quis apud illos. De consecr. d.* 4. Sigismundus Baro tesmoigne que mesmes iusques à nostre temps les Moscouites (qui suiuent la ceremonie ancienne des Grecs) donnent la communion aux enfans & aux malades soubs l'espece du vin seulement.

Coustume de porter le Sacrement à la maisõ. Tertul l.2. ad uxo. Idem l. 6. de orat. S. Cyprian. serm. de lapsi. Cy dessus au 2 l. c. 52. Du Plessis p. 181.

S. Cypr. l. de spectaculis.

S. Hieron. in apol. aduers. Iouin. & ad Eustoc. de virginit. virg. S. Ambros. orat. funeb. de obitu fratr. Satyri.

Conc. Cæsaraug. can. 3. an. 380.

Le Sacrement donné par vne main sacrée, & mangé en vn lieu sacré.

S. Cyprian. serm. de lapsi. S. August. epist. 23. Hugo de S. Victor. l. 1. de eccl. off. c. 20. Auctor glossæ super can. si q. is apud illos, de consecr. d. 4. Sigismundus Baro de reb. Moscouit.

Et ceste practique de communier soubs vne, ou deux especes, a esté librement vsitée & commune en l'Eglise l'espace des quatre cens ans premiers, les plus purs en doctrine selon la confession mesme de Caluin, & vsitée non seulement sans note d'heresie, ains sans contradiction d'aucun Pasteur ou Docteur, & auec la deuotion de tous: & monstre euidemment que les parolles du Sauueur ne s'entendent pas absoluëment de la communion des deux especes ensemble, mais encor de celle qui se faict soubs l'vne des deux separément. Et le Sauueur mesme s'est expliqué par son exemple: car il communia en Emaus deux de ses disciples soubs l'espece du pain seulement. Ainsi le tesmoigne S. Augustin, qui outre ce que nous auons cité au second liure, escrit encor à S. Paulin, *Nul ne doubte que ce ne soit le Sacrement qui nous met en sa cognoissance, veu qu'il fut cogneu par ses deux disciples en la fraction du pain.* Et sainct Hierosme adiouste, *que pour ce regard ceste maison fut par apres consacrée en Eglise.* Les Apostres ont aussi expliqué les paroles de leur maistre par leur exẽple, & ont esté aucteurs de la practique de l'Eglise: car ils donnoient la communion, non seulement soubs deux, mais encore soubs vne espece, comme il est euident par les paroles de S. Luc historien & greffier de leurs plus remarquables actions, & de toute ceste petite monarchie naissante. *Ils estoient*, dict-il, *perseuerans en la doctrine des Apostres, & en la fraction du pain, & en oraisons.* Sans faire aucune mention du calice. De dire ce que du Plessis dict, que S. Luc parle des repas de table, qui se faisoient entre les Chrestiens, c'est vne glose fausse: car S. Luc vn peu apres parle distinctement de telle refection, disant, *Ils estoient tous les iours au temple, & rompoient le pain aux maisons, prenans leur repas en allegresse & simplicité de cœur.* Donc ce qu'il auoit dict deuant, c'estoit de l'Eucharistie: & de faict Caluin l'explique de la Cene. Le mesme S. Luc rapporte comme S. Paul communia les Chrestiens de Troas (comme Caluin encor l'affirme, ainsi qu'auons ouy cy dessus:) & n'y est faicte mention que d'vne seule espece, sçauoir est de la fraction du pain. Parquoy du Plessis non seulement est ignorant de la verité, mais encor de la doctrine de sõ maistre. Et ce qu'il dict que Sainct Chrysostome & tous les Interpretes Grecs recueillis par Oecumenius l'interpretent des sobres repas, c'est vne subtile fraude, & vne grosse mensonge. Fraude, en la façon de parler: car il semble voir que tous ces Interpretes asseurent l'vn apres l'autre ce qu'il dict, & n'y a que Oecumenius qui parle. Mensonge, parce que Oecumenius ne dict rien du tout sur ce passage; & ce qu'il dict des repas appartient aux paroles d'apres que venons d'alleguer. Ce a esté aussi la coustume de l'Eglise de garder tousiours le S. Sacrement soubs vne espece pour le donner aux malades, ou autres personnes selon la necessité. L'ordonnance est en S. Clement. Le coffret de garde s'appelloit du mot grec Κιβώριον, dont les aucteurs Grecs font souuent mention, nommémẽt Zonaras en Iustinian. Il estoit faict quelquesfois en forme de colombe, & à cest vsage seruoient les colombes d'or & d'argent, dont Amphilochius faict mention en la vie de Sainct Basile, & S. Paulin souuent. L'Escriture donc, &

Emaus. cy-dessus au l. 2. c. 52. S. Aug. ep. 59. ad Paul. ad finem. S. Hier. in Epitaph. Paulæ.

Act. 2. 42.

Du Plessis p. 172. Act. 2. 46.

Caluin sur les Actes. c. 2.

S. Cle. ep. 2 ad Iacob. Κιβώριον. Ciboire. L'Eucharistie gardée dãs des colõbes d'or & d'argẽt. Amphilo. in vita S. Basil. Paulinus.

l'vsage de l'Eglise, & le tesmoignage des Docteurs nous apprend que la communion administrée soubs les deux especes n'estoit pas commandée à l'exclusion de celle qui se faict soubs vne, mais que toutes deux estoient licites & vsitées.

Les anciennes figures confirment la communion soubs vne espece.

Melchisedec. Genes. 14.

Auec ces preuues nous auons les anciennes figures, la manne, l'agneau paschal, les pains de propositiō sans breuuage, l'eau du roc sans viande, qui monstrent aussi que le Sacrement peut estre auec vne seule espece. Si on obiecte Melchisedec, qui offrit pain & vin, ie respons que ceste figure enseigne que le Sacrement & sacrifice de l'Eucharistie doit estre faict au pain & au vin, ce qu'aussi font tousiours les Prestres. Elle enseigne encor que l'Eucharistie pouuoit estre donnée soubs les deux especes, ce que l'Eglise a faict souuent, mais non pas qu'elle ne puisse estre distribuée soubs vne espece, comme nous auons monstré. Le miracle des cinq pains & des deux poissons fut aussi vne figure du Sacrement en vne espece: car en iceluy il n'y a aucune mētion que de la viande sans aucun breuuage. Parquoy l'Escriture vieille auec la nouuelle faict pour nous, monstrant que ce n'estoit pas loy establie du Sauueur, de communier seulement soubs les deux especes, & qu'on la pouuoit faire soubs vne seulement.

Ioan. 6.

Les Peres mal à propos citez par les Ministres sur la communion soubs les deux especes.

CHAP. LXII.

A Faute d'Escriture les Ministres font parade des Peres anciens, & pleust à Dieu qu'ils les eussent bien leus, & aussi fidelement rapportez; ils se seroient eux mesmes destrapez d'erreur, & n'auroient pas faict la trape aux ames simples pour leur desrober la lumiere & la vie. Du Plessis ayant employé vn petit fueillet à traicter les deux argumens prins de l'Escriture qu'auons expliquée, il met vne trentaine de pages à citer & falsifier les Peres & les Conciles, mais en vain & à ses despens: car il n'en tire rien pour son opinion; & sans y pēser il cōfirme par leurs paroles nostre foy en plusieurs autres poincts d'importance. Tout ce qu'il en peut colliger n'est autre chose, sinon qu'on communioit autresfois en l'Eglise soubs les deux especes, aussi bien que soubs vne, ce que nous croyons sans sa preuue: au lieu qu'il deuoit monstrer que lesdicts Peres ont enseigné qu'il n'est loisible de communier qu'auec les deux especes: car c'est le poinct de nostre question. Examinons quelques vns de ces lieux.

S. Ignace. ad ēphilad. cité par du Plessis. pa. 136.

Il allegue S. Ignace incontinent apres ses passages de l'Escriture. *Il n'y a qu'vne chair de* IESVS-CHRIST, *& vn sang espandu pour nous; vn pain aussi brisé pour tous; vne coupe, distribuée à tous.* Apres ces paroles du Plessis gloiant, *A tous*, dict-il, *non aux Prestres seulement.* Response. Si c'est à tous, sans exception & sans borne, il faut donc que les Iuifs, que les Turcs, & tous les Payens & mescreans communient soubs les deux especes. Que les Ministres donc les facent communier à leur Cene: car en l'Eglise Catholique il n'y a ny autel, ny table pour telles gens. S'il dict que le mot doit estre restrainct seulement à *tous* les Chrestiens: donc tous les petits enfans deuront communier, ce que les Ministres ne tiennent pas. Et si quelqu'vn se presente à la Cene sans le mereau de fidelité, y sera il receu à deux especes? Ie croy bien que non. Ce n'est pas donc pour tous absolument, puis qu'il y en a tant d'exceptez. Que veut donc dire S. Ignace? Il veut dire que le calice du Sauueur est pour tous, c'est à dire pour tous ceux qui en sont capables selon le iugemēt de l'Eglise. Ainsi le ciel est pour tous, s'entend qui viuront sainctement: l'Euangile est pour tous, c'est à dire pour ceux qui y veulent croire. Mais l'Eglise retranchāt la coupe ne frustre elle pas les fideles, qui sont capables, du sang du Sauueur? Nous auons dict que le sāg du Sauueur est auec son corps inseparablement, & qu'il est aussi bien en l'vne, qu'en l'autre espece: parquoy en ostant l'vne des deux, elle n'oste qu'vne diuerse façon de prendre le corps du Sauueur, sans oster rien de la substance du Sacrement. Tous les Chrestiens prennent IESVS-CHRIST entier, aussi bien celuy qui ne prend qu'vne hostie, que celuy qui en prend quatre ensemble, aussi bien celuy qui ne prend qu'vne espece, comme celuy qui en prend deux. Le Prestre reçoit vne mesme somme en deux scedules, & le lay en vne: & en ceste façon le sang du Sauueur est pour tous, encor qu'il ne soit pris que soubs vne espece par quelques vns. Les autres Peres qu'il allegue ne dient rien plus que Sainct Ignace contre nous, & donnent tres-souuent contre ses erreurs. Ie le veux verifier en vn, dont il tire son plus fort argument, digne d'estre expliqué sur tous les autres: c'est S. Leon. Il dict donc, *Du temps de Leon I. enuiron l'an 400. la communion soubs les deux especes estoit si ordinaire & certaine, que c'estoit la marque à laquelle on recognoissoit les Manicheans heretiques tres-pernicieux en l'Eglise; dont dict le Pape Leon en vn sermon*, Et met les paroles d'iceluy, *Ils prennent de leur bouche indigne le corps du Seigneur, & refusent du tout de boire le sang de nostre redemption.* Du Plessis croit & presche que le Pape est l'Antechrist, & icy il le prend pour protecteur de la verité de IESVS-CHRIST. Il nie la presence reelle du corps & sang de IESVS CHRIST en l'Eucharistie, & il produict icy vn tesmoing, qui affirme disertement l'vn & l'autre; de maniere que citant S. Leon pour la communion soubs deux especes contre nous, il le cite contre soy pour deux autres articles beaucoup plus importans, & creue les deux yeux à son opinion, pour donner vne griffade à vn accessoire de nostre foy. Ainsi s'enferre-il presque en tous les autres Peres qu'il allegue sur ce propos. Mais que respōdons nous à ce passage de S. Leon? Nous respondons qu'il est pour nous: car il tesmoigne qu'il y auoit des gens qui communioient soubs l'espece du pain. Ceux qu'il reprend, ce sont les Manicheans, qui disoient (comme il appert par ce mesme lieu, & comme chascun sçait) que le Sauueur n'auoit point eu vn vray sang, & detestoient le vin comme creature du Diable: c'est pourquoy ils ne vouloient point prendre le sang soubs l'espece du vin en la table; & affin d'estre counerts, ils alloient à la communion auec les Catholiques qui communioient soubs l'espece du pain, & faisoient par malice & hypocrisie ce que ceux-là

Comment le sang du Sauueur est pour tous.

Le sang du Sauueur est pris egalement de tous cōme la māne.

S. Leo, ser. 4. quadra. Du Plessis l. 1. c. 10. p. 142.

Ceste marque n'estoit qu'en Italie.

Inconstance de l'heresie.

La verité du corps & sang du Sauueur en l'Eucharistie. Leo. ser. 4. de quadra.

Exposition du passage de S. Leon.

Erreurs des Manicheans.

Hypocrisie des Manicheans.

faisoient par coustume licite. S. Leon donc pour oster le voile à l'hypocrisie, commanda que chascun communiat soubs les deux especes : mais ce commandement ne condamna pas absoluement la communion soubs vne espece : car il ne fut faict que pour vn temps, & pour l'Italie seulement, de laquelle on chassoit les Manicheans. Parquoy en mesme temps, comme nous apprenons de Prosper de Guyenne, on communioit en Afrique & ailleurs soubs vne espece seulement. Et les Ministres n'ont encor sceu produire vn seul aucteur, qui appellat la communion soubs vne espece, heresie : & mesme l'abstinence des Manicheans n'est point mise entre leurs erreurs, mais seulement comptée en eux pour hypocrisie prouenant des erreurs qu'ils tenoient, ou pour grossiere simplicité aux autres, qui sans cause s'abstenoient du calice, leur ayant esté ordonné de le prendre. C'est pourquoy Gelase, que du Plessis allegue encor icy, combien que Pape, appelloit superstitieux, & non heretiques, les Catholiques, qui accoustumez de longue main à communier soubs vne espece, n'osoient communier soubs les deux selon le commandemēt qu'en auoit faict Leon, & les priua de toute la communion, s'ils n'obeyssoient. Combien que Gratian plus probablement dict que Gelase ne commanda qu'aux Prestres ceste absoluë perception des deux especes. Du Plessis n'approuue pas ceste exposition, & au lieu de reprocher Gratian par quelque bōne raison, il dict en l'air que les Chronographes se sont accommodez à l'abus, & s'oubliant de son roolle, demande vn autre tesmoing.

S. Prosper Aquitan. de promiss. diui. c. 6.

Quels Catholiques appellés superstitieux par Gelase.

Grat. de consecrat. COMPERIMVS. d. 2. Du Plessis p. 142.

Iusques icy nous auons monstré que depuis le temps des Apostres la communion soubs vne espece a tousiours esté libre en l'Eglise, & que ce n'a esté ny loy, ny commandement de IESVS-CHRIST, de communier seulement soubs les deux ; d'où s'ensuit que l'Eglise a peu restreindre la communion à vne, comme ayant les clefs de la maison de Dieu, & auctorité de donner reglement ez choses indifferentes, & non arrestées en certaine façon par expresse ordōnance de Dieu, comme les Ministres mesmes confessent : parquoy elle a peu arrester la communion de ceux qui ne sont Prestres, soubs vne espece, comme Sainct Leon l'arresta soubs deux en Italie pour vn temps.

L'Eglise a peu arrester la cōmunion à vne espece.

Pourquoy l'Eglise a reglé la communion laïque soubs vne espece.

CHAP. LXIII.

MOnstrant les causes de ce reglement, nous monstrerons que l'Eglise l'a deu faire, qui est le second poinct de la decision, de tant plus necessaire à traicter, qu'il doit directement iustifier la loy de l'Eglise, & rompre les calomnies & querimonies des Ministres crians au meurtre, dequoy elle retranche sans cause, ce leur semble, la coupe de la communion. Du Plessis rapportāt & refutant les raisons, qui ont esmeu l'Eglise à faire ceste ordonnance, il en ordonne vne entre autres, disant, *que ç'a esté parce que quelques vns ont la barbe trop longue, & quelques autres sont paralytiques.* Et respondant à ceste raison, *Combien*, dict-il, *estoit il plus tolerable d'oster la barbe que le calice?* Il gausse en Capitaine reformé, & monstre qu'il a trop de loisir pour escrire, & autant de faute de bonne matiere pour grossir son œuure, y apportant ces fatras. Voicy les causes principales de ce retrenchement.

Gosseries malsades des Ministres p. 161.

La premiere est la conseruation & accroissement de la foy, qui est la fin & l'effect propre des Sacremens. Or la communion soubs vne espece combat deux erreurs cachez à l'ombre de la communion soubs les deux especes. L'vn est, que IESVS-CHRIST n'est pas tout soubs chasque espece ; l'autre, que la communion faicte soubs l'vne ne suffit pas à salut. Les Ministres veulent en leur Cene le pain & le vin sans en rien rabatre, parce qu'ils ne croyent, ny en l'vn ny en l'autre estre le corps & sang du Sauueur : aussi n'y est-il pas. L'Eglise Catholique croit l'vn & l'autre estre soubs les deux especes de l'Eucharistie qu'elle administre : car elle croit qu'en la receuant soubs vne espece, on reçoit le corps & le sang du Sauueur, & que cela suffit à salut, & professe ceste foy par sa communion.

La premiere cause, la cōseruatiō de la foy.

La seconde cause de ce reglement est l'vnité & conformité des Chrestiens, qui est vn effect particulier de l'Eucharistie, sacrement d'vnion, pour ce appellé communion, c'est à dire commune vnion, ainsi qu'auons dict ailleurs. Auparauant les vns communioient soubs vne, les autres soubs deux, les vns soubs l'espece du vin, les autres soubs l'espece du pain, encor que tous prenoient la mesme chose, & rien plus les vns que les autres. L'Eglise a iugé plus vnique & plus conuenable de faire tout egal en la ceremonie, puis que tout estoit egal en la prinse principale, qui estoit le corps & le sang du Sauueur.

La secōde cause, l'vnion & cōformité.

La troisiesme a esté l'impossibilité que tous les Chrestiens communiassent soubs les deux especes : car plusieurs ne boiuent point de vin naturellement, & plusieurs du temps des Apostres n'en beuuoient point, prohibez par leur vœu, comme estoient les Nazareans, qui ne beuuoiēt aucune chose qui peut enyurer, comme il est escrit au liure des Nombres : au moyen dequoy les Iuifs quesque tous prenoient le Sacrement soubs vne espece ; ce que S. Luc signifie ez lieux, esquels sans faire mention que d'vne seule espece, il recite la communion des Chrestiens selon l'exposition, non seulement de S. Augustin, mais encore de Caluin que cy-dessus nous auons cité.

La troisiesme cause l'impossibilité.

Nazareās Num. 6.

Act. 2. 4. & Act. 20. 7. 11. S. Aug. ep. 86. & Cal. in Act.

Les Dames Romaines sur peine de mort ne beuuoient point de vin, & si leurs maris les surprenoient en faute, ils les tuoyent bien souuent sans autre forme de procez, comme nous lisons auoir esté faict par Metellus. Et ne faut pas estimer qu'en ceste enfance de l'Eglise on les voulut contraindre de rompre vne si forte & si ancienne loy, & non mauuaise de soy, auec danger de leur vie, si leur mari estoit encor Payen. Ceste impossibilité venoit non seulement de la qualité des personnes, mais aussi de la nature des lieux : car ne croissant point de vin en plusieurs pays, c'eust esté vne chose impossible d'en finer à la centiesme partie, pour seulement en donner vn peu à chasque Chrestien communiant tous les mois vne fois ; tant s'en faut qu'on en peut bailler tous les iours, si tous les iours il eut fallu communier, comme on faisoit en ces premieres ferueurs. Certes il seroit du tout impossible aux

Le vin interdict aux femmes Romaines sur peine de mort. Dionys. Halicar. l. 2. Polyb. l. 6. Cic. de na. Deor. Metell. Plin. l. 14. c. 13.

Iapponnois maintenant : car ils n'ont ny vignes, ny viage de vin, & sont en tres-grand nombre. Or il n'est aucunement vray-semblable que la diuine prouidence, source maistresse de toutes bonnes loix, ait laissé vn commandement de necessité, que par tout l'on ne le peut accomplir aisément. Le Sauueur donnant la loy absoluë du baptesme n'obligea qu'à l'eau, element tres commun par tout : comment donc eut il obligé de communier soubs l'espece de vin, auec impossibilité d'en trouuer, sinon en peu de lieux ?

La quatriesme cause. Grand crime de laisser cheoir à terre le Sacrement. Orig. hom. 13. in Exo. Tertull. l. de coron. milit. S. Cypr. de lapsis. S. August. h50 hom. 26. Optat. l. 2. cit. Donat. S. Chrys. epist. 1. ad Innocent. Du Plessis. p. 160.

La quatriesme cause est le danger d'irreuerence & profanation, que l'Eglise a tousiours euité auec vn merueilleux soing, estimant vn tres-grand crime, si quelque chose du Sacrement tomboit à terre, comme nous apprenons d'Origene, de Tertullien, de S. Cyprien, de S. Augustin, & autres Docteurs anciens. S. Chrysostome desplore comme vn cas funeste, dequoy le sang du Sauueur auoit esté respandu en l'Eglise sur les manteaux des soldats tumultuans en icelle. Pour reuerence aussi, & pour euiter le danger de perdre les miettes, la mesme Eglise a ordonné de faire le pain d'hosties plus facile à rompre, & moins subiect à s'esmier. Ce que du Plessis respond du vin, qu'il *y a danger aussi que le pain ne tombe en terre, & qu'on ne retrenche pas l'espece du pain pour cela*, c'est vne responsе aride : car le pain tombant à terre peut estre facilement ramassé : au lieu que la faute du vin respandu est irreparable, & le danger plus grand, & presque ineuitable, principalement s'estant accreu le nombre des Chrestiens, & se trouuant quelquesfois en vne seule Eglise monter iusques à dixhuict & vingt mille communians, & en vne ville à plus de deux cens mille, desquels les vns sont vieux & debiles, les autres grossiers, & où les inconueniens ont presque autant de portes que la table a de personnes qui communient.

A S. Eustache à Paris.

A Paris, & ailleurs

Ils ne la prient, ny honorent.

Les Ministres ne sont pas en ceste peine pour l'honneur de leur Cene : car ils la font en petit nombre, & ne la croyent estre rien plus, qu'vn morceau de pain figurant, & vn demi goubelet de vin ; ne se soucians au reste si elle tombe, ou pourrit, si elle est mangée des rats ou des chats. Il est vray qu'ils sont marris, comme ie croy, que la coupe qu'ils plaident tant, verse, & plus si la bouteille pleine se rompt, non pour reuerence deuë à leur mystere, mais pour l'amitié qu'ils portent à la liqueur. Nostre foy croit le corps du Fils de Dieu estre en l'Eucharistie, & reuere ce qu'elle y croit : c'est pourquoy elle est allée au rencontre des incõueniens, retrenchant, non tant la coupe, que le danger de la coupe :

Pourquoy l'Eucharistie ostée aux petits enfans.

Et par la mesme reuerence elle a osté du tout la coustume de donner l'Eucharistie aux petits enfans, qu'elle a veu ne pouuoir apporter ceste preuue de conscience & ce respect que desire S. Paul à la somption d'vn si digne banquet, encor que ceste practique eut duré plusieurs siecles.

PROBET AVTEM. 1. Cor. 11.

Iusques à Charles le grand. Leg. Franc. c. 155.

Parquoy apres auoir long-temps attendu, & par la course des actions touché maintes experiẽces, qu'elle n'auoit peu auoir des le commẽcement, où les Chrestiens estoient encor en petit nombre, elle a ordonné à la fin la communion soubs vne seule espece, & arresté selon sa iurisdiction ce qui estoit laissé & practiqué comme indifferent. L'ordonnance a esté faicte en deux celebres Conciles, de Basle & de Constance, laquelle du Plessis rapporte à sa façon, c'est à dire sans foy. Voicy comment il faict parler le Concile. *Nous disons & declarons qu'encor que* IESVS-CHRIST *apres auoir soupé, institua & administra à ses disciples ce venerable Sacrement soubs les deux especes, & que depuis il ayt esté receu par les Prestres soubs les deux, & par les lays soubs celle du pain seulement ; Ce nonobstant la louable auctorité des saincts canons, & la coustume approuuée de l'Eglise a obserué & obserue que pour euiter certains dangers & scandales, ce Sacrement sera seulement dispensé soubs vne espece. Et par ainsi*, dict-il, *voila les canons opposez à l'institution de* CHRIST.

Cõc. Basil sess. 30. & Constant. sess. 13. Du Plessis p. 159. & 160. Ce texte est alteré par additiõ & detractiõ.

Glose fausse sur vn texte feinct.

Cõc. Constant. sess. 13. Et Basil. sess. 30.

Pour voir l'imposture de ce texte & de sa glose, oyons les paroles du Concile. *Encor que* IESVS-CHRIST *ayt institué & donné le Sacrement apres souper soubs les deux especes à ses disciples ; ce nonobstant le Concile declare que ce Sacrement venerable ne doit estre ny faict, ny donné qu'à ieun, selon la coustume de l'Eglise, sauf en cas de necessité aux malades.* Le texte de du Plessis tissu à plaisir par additions & detractions, faict parler le Concile comme confessant que IESVS-CHRIST ayt institué la communion soubs les deux especes par loy expresse, & neantmoins faisant vne contraire loy de ce *nonobstant*, contraire à celle de IESVS-CHRIST ; qui est vne imposture double. Premierement parce que le Concile tant de Basle que de Constance, declarent apertement n'estre point vne loy ordonnée du Sauueur, de communier tousiours soubs deux especes, ains auoir esté laissé libre & indifferent pour les lays, ainsi qu'auons deduict cy-dessus. Secondement du Plessis rapporte la clause de ce *nonobstant*, à l'institution du Sauueur ; au lieu que le Concile la rapporte au temps ; & veut dire que nonobstant l'exemple du Sauueur, qui donna l'Eucharistie apres souper, on la doit prendre seulement à ieun selon la loüable coustume de l'Eglise ; maniere de parler prinse mot à mot de Sainct Augustin, comme cy-dessus auons ouy, & de laquelle les Ministres mesmes seront contraincts d'vser en mille endroicts, si on leur serre les poulces : car si on leur faict dire pourquoy ils ne gardent la chasteté comme IESVS-CHRIST, la pauureté comme IESVS-CHRIST ; pourquoy ils ne font la Cene apres souper, comme IESVS-CHRIST ; il faut qu'ils respondent que nonobstant l'exemple de IESVS-CHRIST, ils se marient, & font la Cene au matin pour bonne raison. Ceste imposture premierement controuuée par Luther, & reprinse par Kemnice & autres Sectaires, est de tant plus intolerable & maligne en la plume de du Plessis, qu'il la regratte par vn texte trompeusement feinct, & la remet en ieu ayant esté descriée & renuoyée plusieurs fois comme fausse mennoye.

Ce nonobstant.

S. August. ep. 118. ad Ianuar. c. 6.

La querimonie des Ministres repartie, & les motifs d'icelle descouuerts.

CHAP. LXIV.

SI l'Eglise a peu & deu reduire la communion soubs vne espece, comme nous venons de voir, les Ministres sont calomniateurs & trompeurs en leur querimonie, crians qu'à tort elle a retrenché la coupe du sang du Sauueur en l'Eucharistie. C'est l'Eglise qui a iuste occasion de les battre du baston de ceste complainte, & crier contre eux, qui par leur faulse doctrine ont renuersé le Sacrement & l'autel du Sauueur, & non seulement retrenché vne partie d'iceluy (ce que faussement ils nous imposent) mais aboli le tout, & frustré cent mille ames deceuës, de la refection du corps & sang du Sauueur, leur donnant vn pain de terre pour vn pain du ciel, vn pain de mort pour vn pain de vie, l'ombre pour la lumiere, & la figure imaginaire pour la solide verité, & vne idole pour vn corps viuant. Michol auec loüange fit sortir Dauid son mari par la fenestre, supposant vne statuë morte en son lict. Ceux-cy par sacrilege ont faict sortir le corps du vray Dauid de son lict d'honneur, qui est son autel, & le corps de ses membres, supposans en sa place la statuë profane de leur pain insensé.

Repart de l'Eglise contre les Ministres.

Ils ont aboli tout le Sacrement.

Michol femme de Dauid. 1 Reg 19. 12. 13.

Mais quel motif les peut auoir poussez à si horriblement hurler contre l'ordonnance Ecclesiastique, & à si furieusement planter en ceste querelle les dens contre l'honneur de l'Eglise? Ce n'est pas la gloire de Dieu, ny le salut des ames, encor qu'ils facent leurs pretextes de ces deux bandes : car ils deuoient plustost crier contre le retrenchement, non d'vne partie, mais de toute l'Eucharistie, faict aux petits enfans, veu que la loy de Dieu y semble estre plus offensée : car l'Escriture comprend plus clairement les petits enfans à la communion, disant qu'il faut que tous les Chrestiens mangent la chair du Sauueur & boiuent son sang, qu'elle ne parle de la communion à deux especes ; & plusieurs Docteurs, sainct Augustin nommément, l'ont estimé aussi necessaire que le baptesme. En outre la practique de leur donner l'Eucharistie a duré iusques au temps de Charlemagne, comme nous apprenons des loix de France, l'vne desquelles commande au Prestre d'auoir tousiours en reserue vne hostie pour les petits enfans malades, à ce qu'ils ne meurent sans communion & sans viatique. L'Eglise neantmoins a retrenché ceste coustume pour la raison cy-dessus alleguée. Pourquoy donc n'ont crié les Ministres contre ceste ordonnance pour la gloire du Seigneur, & en faueur de l'innocence ? que n'ont-ils desployé les voiles de leur zele reformé à l'occasion d'vn vent si opportun & commode? Pourquoy n'ont-ils remis sus l'ancienne coustume par vne loy reformée, faisans faire la Cene aux petits enfans? Que s'ils estiment que l'Eglise a peu & deu l'a leur oster, & abolir l'entier vsage de l'Eucharistie auec quelque interest d'autruy, pourquoy sont ils si insolents contre elle, de quoy elle a reduict la communion soubs vne espece, sans interest ny perte d'aucun ? N'est-ce pas d'autant qu'ils n'ont pas l'honneur de Dieu deuant les yeux, ny le salut du prochain, mais quelque autre cause, qui les touche, & leur met les fumées au cerueau, & les rend frenetiques ? C'est premierement l'orgueil, pere de toutes heresies, qui leur a enflé l'esprit, les faisant rebeller contre l'Eglise, & s'aheurter contre ses sainctes loix, pour gaigner credit par leur reprehension, & en estre estimés plus sages & plus consciencieux. Secondement ç'a esté la chair, compagne inseparable de l'orgueil, & ensemblement mere des heresies, laquelle a faict qu'ils ont trouué mauuais de se voir priuez de quelque gorgée de vin en la cõmunion, & de ne pouuoir faire couler à l'estomach ceste *tres-douce consolation de la coupe*, ce dict Kemnice. C'est ce qui les a faict crier, & non la cause de Dieu, ny la charité enuers le prochain. En signe de quoy nous voyons que ceste heresie a prins naissance, non en France, non en Italie, ou semblables lieux, où le vin est vulgaire & commun, mais en Boheme, & aux lieux où il n'y a point de vignes, ou bien peu ; & où le vin est par opinion estimé comme liqueur du ciel. Ayant prins ses premieres racines en ces pays là, elle s'est apres estenduë en Allemagne, en France, & ailleurs ; non tant par la cause originaire, que par imitation & contagion, à guise d'vne teigne. Et combien que la quantité ordinaire, qui leur en est donnée en la Cene à ces peuples là, ne soit pas grande de soy ; sinon quand ils auallent le goubelet plein ; le plaisir neantmoins en est grand, parce que la passion est exorbitante. Vn hydropique estime plus vn verre d'eau, qu'vne couppe d'or, d'autant que le feu qui luy brusle les veines, luy faict priser ce present. Lysimachus se vendit aux ennemis, & toute son armée pour vne telle volupté : Esau vendit le sacré droict d'ainesse à son frere pour vne escuelle de potage: Iudas vendit son maistre pour trente deniers: plusieurs vendent leur part de paradis pour vn adultere, & pour vn plaisir d'vn clin d'œil. Les choses ne valent sinon ce qu'on les estime, & la passion met l'enchere aux voluptez, & les achepte à grands deniers, encor qu'elles soient bien petites. Il ne se faut pas donc esmerueiller si les Ministres & leurs disciples, dont la chair brusle iusques aux os, & iusqu'à la folie, sans mesure d'années, ont faict tant de crieries pour vn demi gobelet de vin, & s'ils ont abandonné les loix & l'obeyssance de l'Eglise pour vne gorgée de plaisir. Mais reprenons nostre discours de la communion pour acheuer nostre office.

La cause de la querelle des Ministres.

Ioan. 6.

S. August. l. 1. de pecc. mer. c. 20. & epist. 106.

L. 1. leg. Franc. c. 155.

Motif des Ministres à demãder la coupe.

L'orgueil.

La sensualité.

Kemnitius

Lysimach. Plutar. de sera num. vindicta.

Esau. Gen. 25. 3.

Iudas. Matth. 26. 15.

Le vice met le prix aux voluptez.

Du verset ou pseaume appellé Communion, de l'oraison Post-communion, de sa fin, & benediction.

CHAP. LXV.

La communion. PEndant que le Prestre donnoit la communion, on chantoit vn pseaume, ou quelque verset appellé communion, du nom de l'action lors presente, & estant la table acheuée, il disoit la priere qui s'appelle *post-communion*, comme qui diroit apres-la-communion, priere d'action de graces. *L'oraison appellée la post-communion.* Tout cecy se faict maintenant, sauf que quelquesfois on communie apres la Messe dicte, affin que ceux qui ne communient point, s'en puissent aller, & n'estre contraincts d'attendre la communion des autres, si elle se faisoit deuant la Messe finie. La post-communion dicte, le Prestre baise l'autel, donne congé en ces trois mots, ITE MISSA EST, c'est à dire, *Allez, la Messe est dicte* : ou bien, *Allez, le congé se donne.* *Ite, Missa est.* Et quant & quant, baille la benediction au peuple, & clost toute l'action par l'Euangile de S. Iean, qui est la haute theologie des Chrestiens ; & chascun se retire congedié & benit en sa maison. *L'Euangile de S. Iean.* Il y a d'autres ceremonies pour les Messes hautes, & pour celles qui se disent par les Euesques, & autres Prelats, lesquelles on pourra lire à loisir chez les aucteurs citez au fil de nostre discours. Ce que nous auons touché des communes & ordinaires suffit pour rembarrer le mensonge, & maintenir la cause de la verité, & donner vn euident tesmoignage de l'antique & constante pieté de l'Eglise Catholique en l'honneur qu'elle faict à la maiesté de son plus grand & plus auguste Sacrement.

Aux aduersaires. Or que ceux qui sont sortis du giron de ceste Eglise, attirez par la voix des fauls pasteurs, qui se disent Ministres, & qui sont loups, considerent aussi attentiuement que l'importance de la vie ou de la mort eternelle leur commande, de quel lieu ils sont sortis, & en quelle region ils se sont esgarez. Qu'ils considerent qu'ils sont sortis de l'Eglise en laquelle leurs ancestres ont vescu paisiblement, sainctement, & honorablement ; & mourans ont porté quant & eux le droict de l'heritage celeste ; qu'ils ont abandonné la maison abondante de pain & de vin delicieux, & où le pain benit, & le vin qu'on y donne en l'ablution, vaut sans comparaison plus que toute leur Cene : car au moins ce sont fruicts & symboles de benediction, au lieu que le pain de leur Cene, & la coupe qu'ils ayment tant, sont signes de rebellion, estans donez & prins cotre les loix de l'Eglise saincte, hors laquelle il n'y a aucune benediction, ny esperance des biens du ciel. Qu'ils considerent qu'ils ont abandonné ceste Eglise, *Le veau gras. Luc. 15.* qui tous les iours couure sa table, non de la chair du veau gras terrien, mais du corps signifié par ce veau, corps immortel & diuin, & marié à la maiesté du propre fils de Dieu, corps offert à Dieu en sacrifice d'honneur, donné en Sacrement, en viande, & en breuuage d'immortalité à sa creature ; *L'escriture du vieil & nouueau testament en la Messe.* table honorée du plus bel appareil d'actions & ceremonies, que fut oncques table de Roy ; table en laquelle on oyt la voix, le verbe, & la musique des meilleurs chantres & poëtes de l'escole de Dieu, des Patriarches, Prophetes, Apostres, Martyrs, & des Anges choristes du ciel ; musique où Dauid grand harpeur & grand maistre d'escole gouuerne le chœur, fournit harpe, voix, & motets, & donne le ton, & tient la mesure, à Matines, à Laudes, à Vespres, de nuict, de iour, & à toutes les heures que le flambeau & bransle celeste mesure par sa course du Leuant au Ponent. *L'introit par vn pseaume, en l'offertoire, la communion.* Mais principalement se faict il entendre en l'action de ce diuin sacrifice & banquet : car c'est luy qui faict l'entrée, le milieu, & la fin, estant par tout suiui & accompagné de la voix, ou de Moyse, ou d'Esaïe, ou de quelque autre Prophete ; de Sainct Pierre, ou de Sainct Paul, ou quelque autre Apostre ; & de Sainct Matthieu, de Sainct Marc, de Sainct Luc & Sainct Iean, quatre chantres donnans le quarré de toute l'harmonie Euangelique, tenant le bas Sainct Matthieu, & le dessus Sainct Iean à la voix argentine & hauteine, donnant au delà des cieux ; tous les autres courans la note moyenne. Quelle ame ne se laissera rauir hors de soy, voyant & contemplant la maiesté, & goustant les delices de ceste diuine action & plus diuine table ? Quel Chrestien ne sera porté a l'admiration de ce celeste mystere, à l'amour de Dieu, à la deuotion de son sainct seruice, voyant le Prestre officiant à l'autel auec l'assistance & pieté de si nobles esprits, paré de ses habits sacrez ; ores frappant sa poictrine, ores leuant les yeux au ciel, icy estendant ses bras ; là ioignant ses mains, fleschissant les genouilz : parlant auec les escrits des plus deuots & diuins escriuains ; parlant par parole & par silence, & qui est le tout, priant Dieu auec l'offrande & present du corps de son Fils vnique ? Quelle ame sera si degoustée & si aliene des choses spirituelles, qui n'excite son appetit par tant d'appetits ? qui ne s'esmeuue par tant d'actions, & ne s'enflamme par tant de rayons ? C'est la maison, c'est le sacrifice, la table, & la ceremonie que nos aduersaires ont abandonnée pour aller à la religion appellée par leurs seducteurs, reformée, *Regio longinqua de l'enfant prodigue. Luc. 15.* n'estant qu'vne region loingtaine & deserte, region de desbauche, & en fin de male faim & de vil seruice ; region où l'on ne voit ny autel, ny chappelle pour officier le culte Chrestien, où l'on n'oyt chanter ny matines, ny vespres, ny aucune voix de l'antiquité ; où l'on ne recognoit aucune note de l'Eglise Chrestienne Catholique ; *Marques des vieux heretiques en la nouuelle des Ministres.* où l'on remarque toutes les traces, les pistes, les fumées, & les lesses des vieux cerfs & sangliers, vieux heretiques, qui iadis ont gasté la vigne du Dieu des armées ; où pour les delices de la table de Dieu, n'y a que la Cene & le souper d'vn morceau de pain sec, auec vne gorgée de vin non plus benit & sacré, que celuy que la superstition payenne offroit iadis à son Bacchus, où vne honeste & religieuse ceremonie s'ose moins trouuer, que parmi les banquets & assemblées ciuiles du monde ; *Temples.* où les temples ne different en rien des maisons priuées, sauf qu'ils sont plus pietres, plus pauures, & plus desnuez de tous meubles & ornemens sacrez ; temples auquels frapper sa poitrine, ioindre les mains, faire le signe de la croix, leuer les yeux au ciel, & donner tels & semblables gestes de deuotion & pieté est appellé folie & superstition.

Et quelle tyrannie pouuoit imposer à ses esclaues le maistre citadin de ceste region deserte, plus grande que ceste-cy ? Les anciens ont iadis estimé vne cruauté barbaresque de ne permettre aux affligez de plorer leurs maux, & l'Empereur Decentius disoit en sa deuise que LA DOVLEVR EST MISERABLE, QVI N'A POINT DE VOIX AV MILIEV DES TOVRMENTS : Combien plus cruelle est en ceste region cy, la tyrannie de Satan, tenant si estroictement garrottez ceux qui portent le nom Chrestien, qu'ils n'osent porter la main au front pour y peindre le signe de IESVS-CHRIST? flechir le genoüil au nom de IESVS-CHRIST? incliner la teste à l'honneur de IESVS-CHRIST ? & qui est la plus rude & pesante cadene de toute ceste tyrannie, auoir l'ame serrée de telle opiniõ, qu'elle estime abomination tous les mouuemens de l'esprit & du corps dressez à la gloire & seruice de Dieu sur l'exemple & modelle des plus grands saincts de l'Eglise saincte ? Qu'ils pensent doncques à tout cecy ; & s'ils peuuent recognoistre la maison qu'ils ont quittée, la region où ils sont, la faim qu'ils endurent, le mal qui les menace, qu'ils se leuent crians au ciel, à l'imitation de cest enfant repenti, rebroussant chemin au pere de famille, qui desire leur retour & nõ leur bannissemẽt, leur salut & non leur perdition. Et que les Catholiques de leur costé rẽdent graces à ce mesme pere de famille, dequoy il les a retenus & conseruez dedans l'enclos de sa saincte maisõ, en l'vnité & participation du corps de son Fils IESVS-CHRIST, & luy demandent de tout leur cœur la constãce d'y perseuerer iusqu'à la mort, pour apres ioüir auec luy & par luy de l'heritage du ciel, & des delices de la vie eternelle. Si ce mien œuure leur peut dõner quelque aide à cela, la recompense de mon trauail ne peut estre que riche. Si mes souhaits & vœux y peuuent seruir, ie le desire & demande auec toute l'ardeur de mon ame à ceste supreme bonté, à laquelle soit donné honneur & gloire aux siecles des siecles. Amen.

Tyrannie du corps & de l'ame. Decētius.

FIN.

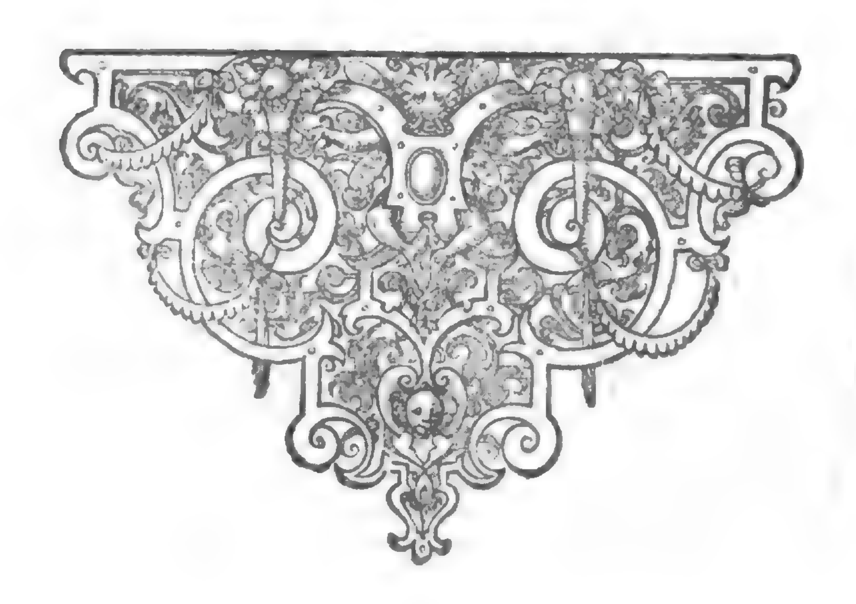

VICTOIRE DE LA VERITÉ CATHOLIQVE:

Contre

LA FAVSSE VERIFICATION du Sieur du Plessis, sur les lieux impugnez de faux au liure de la Saincte Messe.

Par le R. P. LOVYS RICHEOME, *Prouençal, de la Compagnie de* IESVS.

ADVIS ET ADDITIONS POVR la victoire Catholique.

CET œuure eſt vne replique faite à la Reſponce que le Sieur du Pleſſis Mornay auoit donnée aux liures de la ſaincte Meſſe, & fut preſentée à ſa Majeſté l'an 1601. au 4. Nouembre, vn mois & ſept iours apres l'heureuſe naiſſance de Monſieur ſon aiſné, Daufin pour lors de France, & à preſent Roy de France, laquelle il va deſia illuſtrant des beaux rayons de ſa tendre ieuneſſe luiſante, en qualitez royales & faicts heroïques comme vn Soleil au monde. Il porte le nom de Louys XIII. & tient en ſon nombre le ſigne & l'eſperance que ſeul il repreſentera les vertus & la gloire de deux choiſis & Illuſtres Monarques François enſemble, du grand Henry ſon tres-honnoré Pere, & de S. Louys ſon grand ayeul; celuy-là eſtoit le quatrieſme de ſon nom; ceſtuy-cy le neufuieſme du ſien; quatre de Henry le Grand, & neuf de Louys le Sainct, donnent treize, & marquent Louys treizieſme ſacré fleuron de ceux-là, comprenant en ſa perſonne la Majeſté de trois Roys, & portant au nombre myſtique des trois Lys, le preſage d'vne promeſſe diuine, que le Dieu adoré des François Catholiques en vne eſſence & trois perſonnes, benira eternellement les armes, le ſceptre & le Royaume des trois fleurs de Lys.

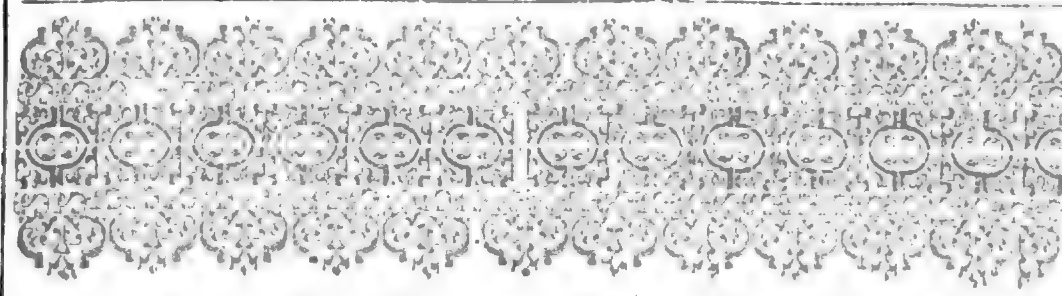

AV ROY.

A LA bonne heure, bel astre, & noble Daufin, donné du ciel à la France, & heureusement né, en ce premier an d'vn siecle nouueau, pour luy donner l'arre d'vn heureux commencement, & l'esperance d'vn aage d'or à venir, vous soyez le tres-bien venu petit enfant, & grand Prince, apres longues attentes, souspirs, & prieres du monde, qui vous doit seruir; fils d'vn Roy tres-Chrestien, tres-sage conducteur d'armées, guerrier tres-vaillant, & Prince tres-fortuné, & d'vne Royne tres-Chrestienne, & tres-noble, en sang, en vertu, & pieté. Vous soyez le tres-bien venu, pour seoir vn iour au throsne de vostre tres-honoré Pere, & donner des successeurs qui continuent à manier le sceptre de cette Monarchie, auec abondance de pieté, de iustice & de paix, par tant de siecles que le ciel roulant fera cy apres renaistre. Vous soyez le tres-bien venu autant de fois qu'il y a d'astres au ciel, de fleurs au Printemps, & de fruicts en l'Automne, sur la terre. Mais où suis-ie? dequoy parle-ie? & à qui addresse-ie mon propos? C'estoit à vostre Maiesté SIRE *à qui ie vouloy parler de l'œuure que ie luy dedie, & pour fondement de mon dire, luy faire souuenir d'vne merueille aduenuë à Fontaine-Bleau il y a enuiron vn an; mais pensant à cette maison Royale, la merueilleuse naissance de vostre fils Monseigneur le Daufin s'est presentée deuant mes yeux, & m'a comme transporté le cœur & la plume hors de mon sujet, & donné priuilege de commencer par cette nouuelle saillie d'allegresse, & de bons souhaits, à fin de tesmoigner d'vne façon moins ordinaire, combien ie me resiouys auec la France du don que le ciel a faict par vostre Maiesté, à tous vos subiects, voire à toute la Chrestienté, vous faisant pere d'vn Daufin: & peu s'en faut que cette pensée ne me persuade de m'arrester du tout sur la beauté d'vne si riche matiere, quittant celle qui est propre de mon dessein: Mais parce que discourant deuant la Maiesté d'vn Roy tres prudent, il me faut auoir plus de soin de parler à propos, que de donner carriere à ma ioye. Ie vous diray,* SIRE, *en peu de mots, ce que ie m'estoy proposé de dire à vostre Maiesté, luy offrant le don de cette victoire.*

Ie vouloy vous representer, SIRE, *que de plusieurs merueilles, que la diuine prouidence a faict paroistre au commencement & progrez de vostre regne, i'estime estre vne des plus notables, la Conference de Fontaine-Bleau, tenuë il y a vn an & tant de moys, entre Monsieur l'Euesque d'Eureux, & le Sieur du Plessis, soubs l'auctorité, & en la presence de vostre Maiesté, & des plus grandes lumieres de ce Royaume: Car cette action, d'vn iugement diuin procurée par celuy qui en deuoit estre condamné, & diuinement octroyée & conduite par vostre douceur & prudence, a produit vn bien qu'on peut appeller vn effect de Concile œcumenique; Car combien qu'en icelle on n'ait disputé des articles de nostre foy, pour en decider, mais de la fidelité de celuy qui l'auoit assaillie, armé de fausses pieces: & que le conflict print fin, presque aussi tost qu'il fut commencé, à raison de la fuitte hon-* (Conferé ce tenuë à Fontaine Bleau le 4. May, 1600.)

teuse de cet assaillant, & que de cinq cents fausses allegations cottées, sans les autres à cotter, on n'en eut ouuert le pas qu'à neuf, qui furent condamnées sur le champ: Si est-ce que l'exploit n'en laissa pas d'estre grand. Car la presomption qui menaçoit le ciel fut rudement desarçonnée, & iettée hors de lice par ce premier heurt, & le liure preparé comme vne superbe machine, pour renuerser la foy du souuerain Sacrement & sacrifice de la maison de Dieu, condamné, & mis hors de credit auec son Aucteur, non seulement par ce que luy aduint, mais encor par ce qu'on coniectura luy deuoir aduenir, s'il eut osé tenir bon iusques à la fin: Si bien que comme l'edition de ce liure attenduë plusieurs ans en langueur, auoit merueilleusement fait leuer la teste à nos aduersaires: ainsi la confusion du mensonge resiouyt infiniement les enfans de lumiere, & cet esclat a esté si grand en faueur de nostre Religion, contre la pretenduë reformée, qu'on peut dire que depuis cette heureuse iournée, la verité Catholique a triomphé autant que iamais du temps des troubles és controuerses de la foy, & que l'erreur mussé dans les tenebres de sa confusion, n'a osé bonnement paroistre en public. Dont est aduenu que plusieurs belles ames, mais iusqu'alors abusées, ont esté suauement, & honorablement desabusées, & reduites au iour, & giron de l'Eglise saincte, comme nous auons specialement veu és quartiers de deçà, en plusieurs personnes de qualité conuerties, & quelques-vnes pour auoir leu le liure de Monsieur l'Euesque d'Eureux, & verifié la descouuerte des faussetez de celuy du Sieur du Plessis. Et si luy qui auoit esté le premier autheur de cette Conference se voyant vaincu de ce coup, aussi amiablement, que heureusement tiré par vostre addresse, eut mieux aimé se rendre de son bon gré à l'Eglise, qu'il impugnoit, que faire vne mauuaise retraicte apres vn desastreux combat, en intention de recommencer encor à quereler opiniastrement, il pouuoit se glorifier d'auoir esté combattu par vne tres-honorable rencontre, & se resiouyr selon l'aduis de ce Prince vainqueur, qui disoit à son ennemy porté par terre.

Pren soulas en mourant, belle est ta destinée,
Tu tombes combattu du bras du grand Ænée.

Ains il auoit vne belle occasion de tourner sa cheute en vne salutaire & glorieuse victoire, se deliurant au surplus de la peine qu'il a eu du depuis, à respondre en vain, & à sa confusion, à ceux qui l'ont refuté, & de l'ennuy qu'il aura d'ouyr encor ceux qui le refuteront cy apres: & de tant plus courageusement qu'ils esperent d'en venir facilement à bout, apres cette vostre noble & Royale victoire. Ie vouloy, SIRE, *vous ramenteuoir cette merueille, parce que par le seul narré d'icelle, sans plus longues paroles, vous pouuez cognoistre la cause qui m'a faict appeller cette œuure,* VICTOIRE DE LA VERITÉ CATHOLIQVE, *& la dedier à vostre Majesté. Car ie l'appelle ainsi, parce que c'est la verité victorieuse en cette Conference là, non moy, ny mon liure, qui a vaincu en cette replique cy; la verité,* SIRE, *inuincible guerriere, & diuine Amazone, & digne de tousjours combattre soubs l'ombre de vostre Royal drapeau: De laquelle guerriere vn sage & sainct courtisan prononça iadis;* La terre est grande, le Ciel hautain, & le cours du Soleil leger contourne en vn iour le Ciel en son lieu: celuy qui faict ces choses n'est-il pas magnifique, & la verité grande & forte plus que toutes? *Comme donc c'est son exploit, ie luy ay aussi donné le nom d'iceluy, & la gloire.*

Et puis que cette verité a esté si diuinement, & si Royalement assistée par vous en cette iournée-là, & par cette assistance encouragée à charger & vaincre desormais plus hardiment, & plus puissamment le mensonge contraire à la foy de l'Eglise de Dieu, à qui se deuoit-elle presenter plustost couronnée de ses lauriers, qu'à vostre Majesté, pour honorer son bien faicteur, & le supplier de continuer ses faueurs, par lesquelles elle puisse gaigner encor plusieurs telles victoires? Elle se presente donc à vostre Majesté, SIRE, *& si ma plume peut faire quelque digne remerciement, & mettre au papier, par quelques traicts*

non impertinemment couchez, ce qu'elle veut dire, ie vous en rends en son nom graces immortelles, & vous dy en son nom, que la victoire insperee que vostre Majesté luy a fait obtenir en cette Conference-là, outre le bien qu'elle a depuis causé en nos disputes, & en la reduction des ames esgarees, elle nous presage de plus, que Dieu fera par vous quelque chose de grand encor, pour le Royaume de son Eglise.

Certes, SIRE, *ceux qui tournent les yeux de leur memoire à ce qui est passé en vostre faueur, mesme depuis le temps que Dieu vous a esleué au throsne de cette Monarchie, esperent que tout ainsi que par vous il a assoupy vne guerre estrangere & ciuile, & affermy par le miracle d'vne double paix, cet estat temporel, qui chancelloit à la ruine; par vous aussi il appaisera les discordes de religion, excitees depuis quarante ou tant d'ans en ce Royaume, & reünira les esprits de vos subjects en la foy d'vn Dieu, d'vn Pasteur, & d'vn Roy, en la bergerie de son Eglise, non par guerre & par sang, mais en quelque diuine & merueilleuse façon.*

Tout est allé par miracle, SIRE, *vostre conuersion, vostre sacre & coronnement, & le progrez de vostre regne iusqu'à present, & ne reste que cettuy-cy, le plus grand de tous, la coronne de tous, & le plus important,* SIRE, *pour faire vostre nom glorieux au Ciel, & rendre vostre memoire glorieusement immortelle entre les mortels, important non seulement pour le salut des ames, mais encor pour raffermir les colomnes de vostre estat. Car si cette Monarchie est fondee sur la foy de* IESVS-CHRIST, *commençant à Clouis, l'aisné de nos Roys tres-Chrestiens, baptisé par sainct Remy, Archeuesque de Rheims, les successeurs duquel sacrent les Roys de France; Si elle a prins accroissement par la foy, comme elle a, tesmoins Charlemagne, & sainct Louys vos ayeulx: Si elle a duré l'espace de douze cens ans par icelle, comme chacun sçait, & admire, elle ne peut continuer, ny subsister en son estre & grandeur, que par la mesme foy: d'autant que c'est vne maxime tres-veritable que comme les choses naturelles, & artificielles, se conseruent par les causes dont elles sont composees: les corps mortels par la nourriture des quatre Elemens, desquels ils sont engendrez: les edifices, par l'ayde du bois & des pierres, dont ils sont bastis: De mesme les Estats & Principautez ciuiles subsistent par les bases que la souueraine sagesse, ouuriere & fondatrice des Royaumes & Potentats leur a premierement données pour les establir & hausser.*

Cette sagesse, SIRE, *vous a poussé à ce chef-d'œuure, par autant de motifs qu'elle a fait de miracles, pour vous faire Roy: & vous donne par les mesmes miracles, vne certaine esperance, que puis qu'elle vous a si diuinement assisté en toutes vos Royales actions, elle vous assistera en cette-cy, la plus Royale de toutes: & specialement vous encourage ce grãd Dieu, par l'heureux succez qu'il vous a donné en cette Conference de Fontaine-Bleau, il y a vn an, & plus encor depuis vn mois, par la naissance de Monseigneur le Daufin vostre fils: faueur qu'il n'auoit faite à aucun des Roys vos predecesseurs, depuis que vous estes au monde, ny de plusieurs annees au delà. Et faite aussi tost qu'elle pouuoit estre desirée, dix mois apres vos nopces: circonstance de temps qui aggrandit la merueille, & le don. Qui me fait dire, qu'il a voulu de bonne heure vous obliger, comme par la loy de droict & amour paternel, le plus puissant de tous entre les humains, à paracheuer ce à quoy il vous inuitoit par les autres bien-faits, à ce que cette noble Monarchie soit laissée paisible, asseuree, & florissante à Monseigneur le Daufin. Ce qui ne se peut mieux faire qu'en ostant toutes occasions de discorde, de religion principalement, & rejoignant les esprits de vos subjects en l'vnité de la vraye Religion: car comme il n'y a plus belle ny plus forte alliance que cette-cy, aussi n'y a-il plus perilleuse discorde, comme l'experience a fait toucher à plusieurs Monarchies, & specialement à cette-cy, l'vne des plus nobles du monde, & la plus tourmentee & esbranlee de toutes, depuis telles diuisions. Et si le Roy François premier, qui en vit*

les premieres bluettes, iettées en ce Royaume par Luther : ou son fils Henry second, qui les vit se former en flammes, les eussent peu esteindre, comme ils en auoient la volonté, leurs enfans & subjects n'eussent pas enduré, ny gemy les rauages & combustions, qui ont trauaillé, & presque deuoré l'espace de quarante ans, l'honneur, le repos, & les entrailles de ce Royaume. Mais Dieu vous auoit reserué cette victoire, SIRE, *pour la vous faire gaigner sans feu, sans effusion de sang, auec l'honneur & profit des vainqueurs & vaincus, qui sont les plus nobles circonstances, & titres de victoire, qu'on puisse desirer.*

O SIRE, *si vostre Majesté vient à chef de cet exploit, quel accroissement de gloire apporterez vous à vos Royales proüesses! quel comble de bon-heur à tous vos subjects! quel Iubilé d'allegresse à l'Eglise de Dieu! & quel asseuré repos à l'estat de ce petit enfant du Ciel, qui vous doit succeder deuenu grand : enfant que vous regardez maintenant d'vn œil de Pere, comme luy vous regarde d'vn œil de fils. Contemplez-le bien,* SIRE, *voyez ses yeux fichez sur vous, pleins de grace & de majesté; son front large & serein; sa petite bouche vermeille, de laquelle il vous rit; & son bon Ange gouuerneur, ne me signifie-il pas, qu'il vous veut dire quelque chose? Il le veut, mais il ne le peut encor exprimer.* SIRE, *permettez moy, s'il vous plaist, que ie luy serue, ou de truchement, ou de secretaire de cabinet, pour cette fois, vous dressant, comme de sa main, la minute d'vne priere qu'il vous veut faire; la voicy, comme dictee par son bon Ange en ces mots :*

Monsieur, ie supplie vostre Majesté, à l'honneur de ce grand Roy, qui m'a fait naistre vostre fils, & Daufin de vostre Royaume, de m'accorder en action de graces trois choses; l'vne d'employer vostre soin Royal en Roy tres-Chrestien, à ce que tous vos subjets, pour le salut de leurs ames seruent Dieu soubs vne Religion Catholique, Apostolique, & Romaine, qui est celle de vos, & de mes grands-Peres, & de ce vaillant & glorieux sainct Louys, qui regne heureusement au Ciel, & asseurez vous que Dieu vous assistera, specialement en cette entreprinse.

La seconde, d'exterminer l'abus des duels, qui soubs pretexte de poinct d'honneur, deshonorent & perdent vostre noblesse, ayant precipité cinq cens Gentils-hommes de marque, depuis peu de temps aux flammes d'enfer, & à l'ignominie de la damnation eternelle, qui eussent faict de notables seruices à leurs Roys. Monsieur, c'est à vous à esteindre cette furieuse passion, & infernale manie, la frappant à la teste, de la plus grande puissance de vostre Sceptre, & des plus pesants coups de vostre main de iustice : car autre Seigneur que vous ne la domptera.

La troisiesme, de mettre en execution vostre Royale promesse, sur le restablissement de cette petite Compagnie, qui gemit, il y a sept ans, son exil, & fait faute à plusieurs ieunes ames, qui sont venuës en ce monde vn peu deuant moy, & qui viendront apres, demandant le pain de la doctrine Chrestienne, & qui trouueront parmy ces Religieux quelque nombre de personnes qui le leur couperont volontiers. Vostre Majesté, sur tous les Monarques du monde Chrestien, a droit de proteger cette Compagnie, car Ignace de Loyola son premier fondateur, & François Xauier, vn des plus remarquables d'entr'eux, qui a conuerty par grace diuine la plus-part des mondes nouueaux, ont esté vos subjets naturels Nauarrois : le premier natif de Guipuscoüe en Biscaye, ancien domaine de Nauarre : & le second, du chasteau de Xauier, voisin des Pyrenees, & tous deux diocesains de Pampelone : & les huict premiers, qui auec ces deux ont fait les dix pierres fondamentales d'icelle Compagnie, furent triez en vostre Vniuersité de Paris, dont y en auoit quatre François : tous lesquels associez par vn sacré vœu d'ayder le prochain, prononcé à Mont-martre, commencerent à donner les premices de leurs trauaux pour la reduction des ames en vostre Royaume : & sur ces dix a esté composé tout le corps, qui maintenant domicilié

Ignace de Loyola premier fondateur de la Cõpagnie de Iesus, & François Xauier Nauarrois

Biscaye ancien domaine de Nauarre. Ioseph Texeira in histo. Nauar.

par toute la terre habitable, annonce par diuerses fonctions le nom, & la foy de IESVS. *Parquoy ils sont doublement vostres en leur source, par titre de Roy de France & de Nauarre.*

Monsieur, ie vous supplie par vostre amour paternel, gratifier ma naissance de l'octroy de ces trois choses : à fin que comme par vous la terre meine liesse en icelle, par vous aussi les Anges soyent esiouys en ce vostre bien-faict: & le berceau de vostre Daufin bienheuré du Roy du Ciel, de ses grandes benedictions. C'est la priere de vostre petit Daufin, SIRE, *iuste & Royale de tout poinct, & tres-digne d'estre accordee, selon sa teneur, aussi liberalement que l'Empereur Arcadius accorda celle, que le petit Theodose son fils luy fit en son Baptesme, luy parlant en semblable façon.*

Requeste accordée à Theodose, petit enfant par l'Empereur son pere. Marc. Diaco. Gazensis.

La premiere demande est d'vn fils aisné de l'Eglise : la seconde, d'vn Prince amateur de sa noblesse : la troisiesme, d'vn pere du peuple. Le fils Daufin pouuoit-il plus royalement prier le Roy son pere? ô Prince bien né! ô grand Orateur en vostre berceau! & que ferez vous deuenu grand, puis qu'enfançon vous espousez le soucy de ces choses? SIRE, *ce bon Ange me dictant cette priere, ne me fait-il pas donner presage de la future iustice, pieté, vaillance, & sagesse, & autres qualitez Royales de cet enfant Royal? & vostre Majesté n'a-elle pas presagé le mesme, quand elle a dit à plusieurs Euesques, leur monstrant ce petit Daufin, qu'il seroit vn grand defenseur de l'Eglise? Il commence desia,* SIRE, *& desia il a serré de sa petite main, l'espee que vostre Majesté luy a donnee, en signe de la vaillance, qu'il employera pour deffaire les armees de Satan. Et puis que c'estoit vostre volonté de faire tout ce, dont il vous a requis, qui peut douter que vostre Majesté ne l'accomplisse encor en son nom, & pour le bon-heur de sa naissance, auec plus grande allegresse?*

DIEV *souuerain, qui tenez le Sceptre des cieux, & de toute cette machine mondaine, qui auez donné ce fils à ce pere, apres mille merueilles & biens-faits, conseruez les tous deux, & la mere encor, à longues annees : le pere pour assister le fils; le fils pour honorer le pere & la mere : la mere pour en porter plusieurs. Que ce premier soit pour la France, les autres pour leur pere & mere. Faites la grace au Pere de si heureusement manier les cœurs de ses subjects, que selon le vœu de ce fils, il les puisse tous ioindre en la foy & creance de ses ayeuls, qui est celle que vous auez annoncee, & faict annoncer par vos saincts Apostres au monde : Qu'il puisse extirper tout erreur : & faites que comme vn Daufin nasquit à la France, en la naissance de l'heresie, ainsi par meilleur rencontre, la naissance de ce Daufin soit le presage de l'extinction de cette heresie, que son pere esteindra, pour le salut de ses subjects. O quelle sera la gloire de vostre nom, quand on verra en nos iours, que celuy aura esté par vous rendu grand protecteur, & instaurateur du Royaume de vostre Eglise, de qui on craignoit jadis la desolation! Et combien seront admirez des siecles à venir, vos iugemens admirables, quand vous aurez fait cette merueille icy! Faites, ô grand Dieu, cette grace au pere : faites la grace au fils, de si viuement porter l'image du pere, qu'on recognoisse en luy vn Henry quatriesme tres-Chrestien, tres-vaillant, & tres-clement : & que comme il est destiné successeur de son Sceptre, & Couronne, il soit aussi heritier de ses Royales vertus. Qu'on le marque vn Constantin en religion, vn Charlemagne en conquestes, vn sainct Louys en vaillance, en zele, & pieté. Gardez le pere au fils, le fils au pere, & tous deux à la France, à la Chrestienté, à la gloire de vostre nom. Que le pere & la mere s'en volent tard au Ciel, pleins d'années, pleins de merites & de gloire. Que le fils regne en terre longues années, pour les aller apres ioindre à l'immortalité, & y regner eternellement auec eux.*

L'an 1517. nasquit François Daufin, fils de François I. quand Luther apostata.

SIRE, *vostre Majesté voit les traits d'vne plume vagabonde, donnant çà & là,*

de la terre au Ciel, & du Ciel à la terre, & par tout où la transporte sa passion. Excusez, s'il vous plaist, les erres de ma langue, & prenez ce discours passionné pour tesmoignage de la deuotion, que selon Dieu ie porte en mon cœur, au salut & à la Majesté de mon Prince, & de tous ceux qu'il cherit. Et pour mesme tesmoignage receuez s'il vous plaist, de bon gré cette Victoire spirituelle, que de toute mon affection ie presente à vostre Majesté, en la naissance de Monseigneur le Daufin, vostre ioye, de vostre Royaume, & de tous les vrays Chrestiens. Ie supplie la diuine Majesté, SIRE, *de vous assister tousiours, la tres-Chrestienne Royne, vostre tres-chere espouse, Monseigneur le Daufin, & toute cette maison de France, de ses plus grandes benedictions, durant cette vie, & vous faire apres viure & regner eternellement en l'autre, au Royaume de sa felicité.*

A Bordeaux, ce 4. Nouembre, 1601.

De V. M. Tres-humble, tres-obeyssant, & tres-fidele seruiteur & subiect,
LOYS RICHEOME.

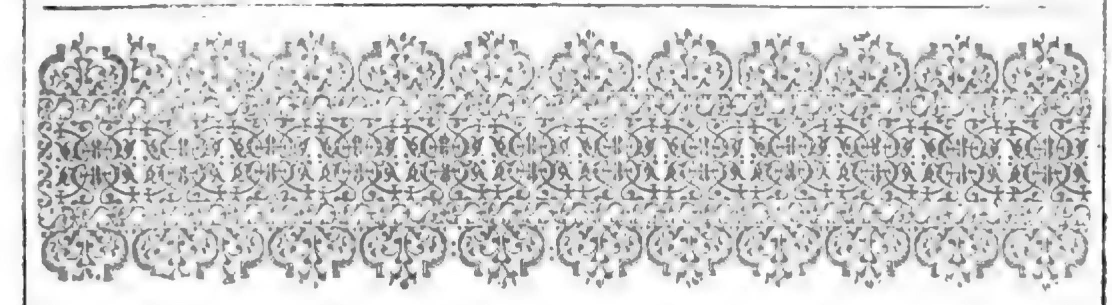

AV LECTEVR.

COMME *i'eus veu, il n'y a guieres, la pretenduë verification du Sieur du Plessis, sur ses lieux par moy impugnez de faux, ie fus presque en volonté de ne repliquer rien, estant la verité Catholique si claire, & la fausseté si manifestement esclairée, que quiconque aura conferé mes accusations auec ses iustifications, il iugera que c'est perdre le temps, de disputer d'auantage, & faire trop d'honneur à la vanité des mescreans, de vouloir repartir à toutes leurs redites & cauillations. Et me semble que le Roy enseigna fort Royalement ces mois passez, comment il se faut comporter auec telles gens, quand à Chambery vn Euesque de ce Royaume, s'esmerueillant de ce qu'il ne s'estoit ressenty du liuret picquant, que sans nom, mais non sans amertume, le Sieur du Plessis auoit fait imprimer apres la Conference de Fontaine-Bleau, où il n'espargne pas mesme sa Majesté: Il respondit en Cesar Chrestien, que l'Aucteur n'estoit pas digne de son courroux, mais plustost de compassion, & qu'il faisoit comme vn homme qui se sauue par les marests, frappant çà & là, & ne sçachant à quelle part il donne. Il monstroit par exemple & par parole, que le mespris en ces choses estoit souuent plus loüable que le repart. Parquoy, si ie me fusse teu, sans me soucier de la susdite Verification, mon silence non seulement auoit bon garant de raison, selon l'enseignement de cette Royale response, mais encor loüange de n'auoir tenu conte des vains efforts, & paroles, d'vn homme qui n'en peut plus.*

Neantmoins considerant que ce sera vn profit remarquable en cette dispute, non tant de refuter les erreurs qui sont ja par trop refutez, que de mettre en euidence, & en beau iour l'opiniastreté à les defendre, qui est l'ame de l'heresie, ie me suis à la fin resolu de donner cette replique, pour faire voir à chacun, que la response du Sieur du Plessis est vn clair tesmoignage de son animosité, & non vne verification de la fidelité de ses lieux. Car i'espere de verifier, qu'il n'en a pas sauué vn seul de reproche, ains qu'en toutes ses defenses il a commis nouuelles fautes, au lieu de reparer les vieilles: & que sa meilleure defense a esté, quand il n'a sonné mot à ce que ie luy auois objecté: ce qu'il a fait si souuent, que ie puis dire qu'il n'a pas touché la douziesme partie de mon liure. Car de treize cens & tant de pages que i'auois composées contre luy, il en a choisi quelques soixante, & en a passé plus de douze cens de bon conte, sans en faire mention, ausquelles il deuoit, pour sa iustification, necessairement respondre: comme pourront voir ceux qui prendront la peine de conferer sa verification auec mon liure. I'ay esté le plus succinct qu'il m'a esté possible, me contentant d'apporter la doctrine qui a esté seulement necessaire, pour auerer la fausseté, suiuant tousiours l'aduersaire à la trace, sans m'esloigner, sauf quand il saute pour me faire perdre le vent, & se detraper de la poursuitte, me contraignant de prendre le dessus, pour luy couper chemin. Ceux qui voudront voir plus longues, & plus abondantes preuues de nostre foy, sur le sujet traicté, ils se pourront seruir de mon liure de la saincte Messe, ou d'autre, qui sera plus à leur goust.

I'espere que la lecture de cettuy-cy ne sera, ny inutile, ny ennuyeuse, nonobstant la

redite de plusieurs choses ailleurs traictées, parce qu'il confirme par vn autre ordre, & en peu de mots, les principaux poincts de nostre foy, sur l'auguste mystere de l'Eucharistie, auec vne delectable varieté de rencontres, qui se font presque de page en page, selon la Logique & methode du Sieur du Plessis. En l'vne on verra la malice des ennemis de nostre Religion, ruser & se prendre aux replis & contours de ses ruses: En l'autre, le mensonge descouuert, murmurer de despit contre la lumiere de la foy Catholique. Icy la calomnie ioüer des cornes & des dents, & les rompre, & les perdre: là l'inconstance surprinse en contradiction, s'enferrer: maintesfois l'ignorance monstrer sa honte: tres-souuent l'opiniastrise, apres plusieurs courses, & vains efforts, rendre les derniers abbois, & quitter plustost l'ame, que ceder à raison: & par tout, Dieu mercy, la verité Catholique triompher victorieuse, mettant le pied sur la gorge à l'heresie, qui gronde, qui escume, qui blaspheme, ayant la mort entre les dents. Ie supplie la diuine Majesté faire en sorte que tout le fruict de ce trauail, & l'honneur de cette victoire redonde à la gloire de son sainct nom, & au profit de sa chere espouse l'Eglise, en nostre France specialement. Et qu'il luy plaise au reste, de si heureusement assister la prudence, la vaillance, & le zele de nostre Roy tres-Chrestien, qu'il chasse toutes erreurs de son Royaume, sans qu'il soit plus besoin de les attaquer par paroles, ny par escrits, & face tousiours regner en son Royaume la Religion Catholique, Apostolique, & Romaine, sans guerre, & sans ennemy. Adieu.

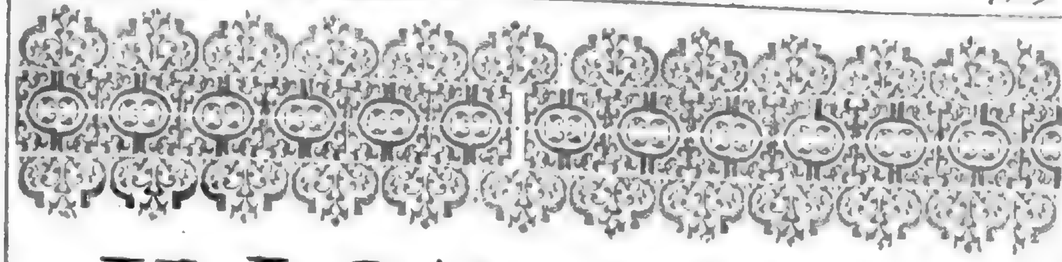

VICTOIRE DE LA VERITE CATHOLIQVE,

CONTRE LA FAVSSE Verification de Philippes de Mornay, Sievr du Plessis, sur ses lieux impugnez de faux au liure de la saincte Messe.

CHAPITRE I.

1. *L'opiniastrise heretique roide sur toutes.*
2. *L'heresie hydre.*
3. *Les heretiques serpens.*
4. *Les heretiques pseudomartyrs.*
5. *Impudence des sectaires de nostre siecle.*
6. *L'aduersaire compilateur des erreurs Sacramentaires, suscitez depuis quatre cens ans.*
7. *Son acerbe opiniastrise.*
8. *Iournée de Fontaine-Bleau.*

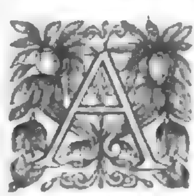

YANT arresté de repliquer à la verification pretenduë de du Plessis, ces mois derniers publiée, contre nostre liure de la saincte Messe, ie ne sçaurois mieux ourdir mon discours, qu'en remonstrant de premiere entrée, que c'est perdre le temps de parler à vn sourd, & discourir des couleurs deuant vn aueugle; & que parler à vn opiniastre affecté, c'est auec la perte du temps s'acquerir encor nouuel ennuy & trauail: Car comme les sourds n'entendent du tout rien, & les aueugles sont incapables des discours qu'on leur fait des couleurs, aussi ne repliquét-ils point: mais vn opiniastre veut tousiours repartir, & donne tousiours nouuelle matiere, & peine à respondre, apprend moins qu'vn sourd & qu'vn aueugle: & empire tousiours en sa sourdesse, & en son aueuglement.

1. *L'opiniastrise heretique roide sur toutes. & pourquoy.* Or s'il y a entre les humains aucune opiniastreté ferme & indomptable, c'est celle de l'heresie; car estant icelle engendrée de l'orgueil, & tenant son regne en l'entendement & en la volonté, deux facultez maistresses de l'ame, & combattant soubs l'enseigne de religion, elle ne sçait, ny veut ceder à nulle raison, ny auctorité, ny croire à autre Dieu qu'à soy-mesme: & à mesure que l'on la presche, & qu'on la presse, elle se roidit & se cabre tousiours, tournant la pointe de ses cornes, contre celuy qui la veut gaigner & guarir. Les exemples des anciens errans nous en font foy, comme aussi des modernes. Combien peu lisons nous d'escriuains & de docteurs de fausse doctrine, s'estre conuertis és siecles passez par dispute? Quel heresiarque vit-on iamais qui cedast estant conuaincu? Qui s'humiliast estant confondu? Qui ne s'attribuast la victoire, encor qu'il eust esté mis sous la poudre, pourueu qu'il eust moyé de faire retraite par l'eschappatoire de quelque faux guichet? Combien de fois a esté confondu le vieil Arrius, & les Arriens. Manes & ses disciples, Donatus & les Donatistes en leur heresie, par liures, par viue voix, & par l'auctorité des Conciles? Combien de fois euaderent-ils, trouuans tousiours quelque nouuelle detrape? Combien de fois furent-ils menteurs & impudens à se vanter d'auoir esté les vainqueurs? Ce que S. Athanase escrit contre les Arriens, doit tousiours estre cité & repeté à ce propos: car comme il auoit fait l'essay de ceste dureté, aussi la represente-il naifuement quand il dit: *Les heresiarques ne se conuertissent presque iamais. Heretiques côbattus & obstinez.*

Voicy, ces gens apres auoir esté refutez & declarez ignorans, ils ne peuuent toutesfois rougir: Et cõme l'on dit qu'à l'hydre celebrée par les fables poetiques, d'vne teste tranchée en pullulotent plusieurs autres, de nouueau: de mesme ces abominables estans deboutez de leurs cauillatiõs, ils en côtrouuent d'autres, comme ennemis iurez de la verité, & desireux *2. L'heresie hydre. S. Athan. orat. 4. contra Arrian.*

arrests, prononcez par Monseigneur le Chancelier de Frãce, en la presence de sa Majesté, auec les opinions accordãtes de Messieurs les Cõmissaires deputez, & frappé au front par autãt de pierres de confusion : ayant esté esclairé par tant de lumieres, à la veuë de tant & si graues tesmoins, en choses si faciles à entendre, qu'il ne falloit que sçauoir lire, (comme luy-mesme dit) pour sçauoir iuger de la verité, ou de la fausseté, ayant perdu la parole en ce iugement, ayant blesmy, tremblé, & rendu l'esprit, s'est-il rendu pour cela ? a-il recogneu ses erreurs verifiez, confessé ses mensonges conuaincus ? detesté ses faussetez condamnées? au moins s'est-il teu? ains n'a-il pas non seulement parlé, mais aussi condamné tous ses Iuges: sans espargner mesme la Majesté de son Roy? qui pour s'estre porté du tout royalement en ceste action, en merite vne louange eternelle? N'a-il pas fait voltiger par la France ses cayers obstinez, aussi-tost qu'il a peu recouurer l'esprit & la respiration, & tasché de persuader que le fort & la victoire est de son costé, & qu'en l'autre il n'y a qu'imagination, brauant auec le prouerbe en bouche, & disant que la mousche du Sieur d'Eureux a esté prinse pour vn Elephant, & se trompant en son prouerbe, comme en tout le reste? Car c'est sa presomption qui a esté prinse pour vn elephant : Mais pauure elephant, qui s'est laissé terrasser à vne mousche, & puissante mousche, qui a terrassé vn si gros animal ! c'est sans doute, parce que elle estoit de celles qui picquerent jadis l'Egypte, & la dureté de Pharaon, & firent dire à ses Magiciens, c'est cy le doigt de Dieu. N'a-il pas donc parlé & escrit, aussi tost, & de si loing des coups qu'il a peu, & fait entendre tant qu'il a peu, que les tenebres sont lumiere, & la lumiere tenebres ? qu'il a eu la victoire, parce qu'il a parlé ? qu'il est demeuré le maistre du champ, parce qu'il a gaigné au pied ? quelle vanterie, & quelle obstination est-ce cy ? n'est-ce pas la vanterie de celuy qui disoit, I'ay esté bien battu, mais i'ay bien parlé à eux ? Et l'obstination d'vn ennemy de l'Eglise saincte, Eglise qui enseigne à recognoistre ses pechez, les pleurer, en rougir, en faire penitence deuant Dieu, & deuant les hommes ? d'vn homme qui s'est cantonné dans le destroit d'vne religion reformée à l'aueugle, qui creue les yeux à l'entendement qui endurcit le cœur, & qui chasse du front la honte?

Il dit qu'il ne faut que sçauoir lire en la verific. p. 7. En la preface de la response au docte Boulenger. p. 5.

Cecy soit dit de l'opiniastrise des errans en general, & en special de celle de du Plessis, afin qu'on voye en l'entrée de ceste replique, que *celuy est incorrigible, qui est abandonné de Dieu*, comme dit l'Escriture: & que ce n'est pas la bonté de la cause, ny la bonne intention, ny le zele de religion, qui luy a fait si souuent mettre la main à la plume, & à tous ses semblables, contre les poincts de nostre foy, mais la dureté d'esprit commune aux enfans de tenebres, aueuglez en leur iugement, & ensorcelez de la vanité qu'ils cherchent, par l'obstination qui les tient bandez, ne le pouuans gaigner par la solide vertu & grace diuine, de laquelle sont priuez tous ceux qui se retranchent du corps de l'Eglise de Dieu. Or combien que l'opiniastrise soit incapable de correction, il est neantmoins profitable à la cause de la verité qu'elle soit recogneuë ? au moyen dequoy personne ne doit trouuer mauuais, si nous repliquons à nostre aduersaire, & monstrons de plus en plus la confusion de ses escrits : c'est par son importunité que la diuine prouidence permet qu'il continuë à faire de nouuelles escapades, & heurts mal à propos, afin que tant plus souuent & plus viuement l'erreur opiniastre sera descouuert & confondu, de tant plus le lustre & la force de la verité Catholique paroisse contre les tenebres & les vains efforts des errans. Repliquons donc à ceste verification, commençant dés la preface, & continuant de là en auant de page en page, puis qu'il le veut ainsi. Si nous repliquons bien, elle sera bien battuë, & en page, selon le desir de l'aucteur.

Quel hõme est incorrigible Eccl. 7. 17

CHAP. II.

1. *Vanteries de l'aduersaire.*
2. *L'orgueilleux ne veut confesser sa faute, ny sa foiblesse.*
3. *Vanteries iterées.*
4. *Reproche ridicule de l'aduersaire.*
5. *Humble prudence d'apprendre la vertu d'vn chacun.*
6. *L'heresie toile d'araigne.*
7. *Capitaine Rabin & Carabin.*
8. *Euasions ridicules de l'aduersaire.*
9. *A quoy est semblable son institution.*
10. *Il n'a entendu ny le titre de son liure, ny celuy de la saincte Messe.*
11. *Pourquoy il n'a esté tousiours nommé.*
12. *Pourquoy on a cõmencé à le refuter au 4. liur.*

LA preface est briefue en paroles, mais prolixe en brauades, mensonges, & querimonies, qu'il faut examiner briefuement. Voicy le sommaire des quatre premieres pages, presque en ces propres mots :

A la preface. p. 1. 2. 3. 4.

Il fait entendre qu'on ne luy a iusques icy rien respondu, qu'en escarmouchãt & abbayant: qu'il attendoit au moins que le Iesuiste Richeome feroit vne entiere response, estant choisi à cet effet par le College, & auquel TOVTE la Societé a contribué de TOVTES parts, TOVT ce qu'elle a eu en elle de plus fort, & TOVT ce qu'en luy elle a pensé remarquer de plus foible : Et au contraire, qu'il voit que de belle entrée de ieu, ie declare que ie ne luy veux point respondre à pied. Que ce ne sont icy qu'escarmouches, comme és precedẽtes disputes: qu'il ne falloit pas tant abbayer son liure sans le colleter, & le taster à tant de fois, tant de gens, sans l'enfoncer : qu'il se trompe, si Messieurs de l'Eglise Romaine se tiennent contens de la deffaite de ce nouueau Carabin : que ma comparaison est mauuaise, quand ie dy qu'on peut assaillir vne ville de tel endroit qu'on veut, & qu'il y a difference de la prinse d'vne ville, & de la refutation d'vn liure: que son liure qui contient vne enqueste des anciens Peres, ne doit estre refuté, comme on prend vne ville par bresche, mais examiné à guise d'enqueste.

1. Vanteries de l'aduersaire.

Ce sont les premieres brauades & mensonges de sa preface, qu'il n'est besoin de renuoyer maintenant par autre repart, qu'en luy opposant les EXAMENS, INVENTAIRES, FVITES, DECLARATIONS, & LES ET-CÆTERA, qui ont esté publiez contre ses faussetez ; ausquelles il n'a sceu respondre, qu'en adioustant nouuelles mensonges & nouuelles fautes, comme il a faict

2. L'orgueilleux ne veut confesser sa faute, ny sa foiblesse.

en ceste verification, dequoy seront iuges non seulement les gens doctes, mais encor ceux qui sçauront seulemét lire selon sa confession, & auront vn peu de iugement pour conferer les passages qu'il falsifie, auec les aucteurs dont il les a tiré. Et ne se faut au reste estonner s'il fait icy du mauuais, & s'il ne veut confesser par sa plume, ce qu'il sent en sa conscience: c'est l'humeur des reformez: & ne vit-on iamais orgueilleux qui se vantast d'auoir esté battu. Et s'il a osé accuser les Iuges, qui l'ont si iuridiquement, & si iustement iugé, à la veuë de tout le monde: dequoy sera-on esbahy, s'il braue ses parties, apres auoir perdu son procez? & si ayant condamné ceux qui l'ont condamné, il dit que ses conclusions luy sont acquises contre ses parties? Et s'il appelle mousche ce iugement, & ceste attaque qui l'a rendu confus à iamais, sera-ce merueille, s'il dit que les autres qui l'ont battu de loing, n'ont rien fait?

3. *Vanitez iterées.* De ce qu'il attendoit de moy, ie ne sçay dont il l'a tiré. Ceux qui escriuirent des premiers contre luy, l'aduertirent qu'il auroit de plus amples responses: il les a euës, & en aura encores, qu'il viue seulement, car son liure n'est que trop fertile en erreurs, faussetez & blasphemes, pour seruir de bute à tout tant d'escriuains Catholiques, qui daigneront de le refuter d'icy à dix ans: s'il me met par fantasie entre les grands hommes, pour auoir plus d'honneur de m'auoir aduersaire, & m'auoir mesprisé: il m'honore en me mesprisant, & en me mettát en rang auec ceux qu'il mesprise: qui ne peuuent estre que gens de bien mesprisez & m'audits d'vne telle plume sur vn tel sujet. Ie ne m'estime pas grand homme, c'est luy qui fait du grand, faisant si peu de cas des grands, & condamnant les lumieres de la France, pour couurir la honte de son ignorance, esclairée par les rayons de leur iugement. Ie suis des plus petits en la maison de Dieu, & me tiens neantmoins en ceste petitesse plus grand, que d'estre le premier en la religion pretenduë: plus grand n'estant que portier entre les enfans de ceste maison, que d'estre Roy parmy les aueugles pretendus reformez en leur royaume de confusion.

4. *Reproche ridicule de l'aduersaire.* TOVTE *nostre Societé*, dit-il, *m'a contribué de* TOVTES *parts*, TOVT *ce qu'elle a peu*. C'est beaucoup comprendre, auec tant de TOVS, & certes vn peu trop, ayant esté le temps par trop court, non seulement pour recouurer les notes, ains mesmes pour enuoyer les exemplaires à noter en tant de parts, où toute ceste Societé est esparse. Si i'ay enuoyé aux Allemagnes, au Iappon, au Peru, au Mexique, & aux autres lieux voisins, ie n'ay fait qu'vne partie de ces TOVS: mais Du Plessis croira s'il veut que ie n'en ay eu encor response, & suis pour ne l'auoir de long-temps, c'est à dire iusques à ce qu'en ces pays loingtains on ait apprins son François, pour y pouuoir remarquer ses fautes. Il a voulu par ce repart, se vanger de la reproche qu'on luy a faite, d'auoir farcy son liure des contributions des Ministres, mais il le falloit faire auec plus de probabilité. Ceux de sa religion mesmes, disent qu'il a eu dix ans ou plus, pour ramasser ses pieces, & tesmoignent que ses Ministres luy ont fourny ses poincts, passages, & matieres: & quand personne n'en parleroit, le titre de CAPITAINE qu'il auoit mis au front de son liure, donnoit bonne conjecture qu'il auoit eu besoin de telles aydes: & sans tout cela les diuers & repugnans lambeaux de son œuure, la diuersité du style, les contradictions, les ignorances grossieres & rudimentaires en plusieurs endroits, monstrent assez les marqueteries dont il a Mosaïqué son Eucharistie. Ie n'ay pas eu ce loisir de dix ans, ny de dix mois encor, & croy-je qu'il ne sçauroit alleguer aucun qui luy ait dit de moy ce qu'il escrit à la vollée, ny monstrer en mon liure ce qu'on a remarqué au sien en cecy, & ma profession me donne quelque credit sur luy en cet exercice.

Mais à fin qu'il entende que ie ne crains pas beaucoup la pointe de sa reproche, & que ie suis aise d'apprendre le bien d'vn chacun: ie veux qu'il sçache, qu'outre les domestiques de nostre Compagnie, auec lesquels i'ay souuent conferé de viue voix en ce College, ceux-cy m'ont encor assisté, Turrianus, Tolede, Bellarmin, Maldonat, Suares, de Valentia, Molina, Vasques, Edmond Auger, & autres Theologiens de nostre Ordre, auec lesquels i'ay deuisé en silence, presque tous les iours, comme encor auec les autres Docteurs modernes, Sainctes, Sanderus, Stapleton: auec les anciens aussi, principalement auec sainct Augustin, sainct Ambroise, sainct Hierosme, sainct Gregoire le grand, sainct Basile, sainct Chrysostome, sainct Gregoire de Nazianze, & semblables, que du Plessis allegue maintefois, & falsifie autant de fois: & autant de fois m'ont ces ces bons Docteurs semblé indignez contre luy, se voyans iniquement & indignement employez contre leur foy & intention, contre l'honneur du maistre qu'ils ont seruy, & qu'ils adorent au ciel maintenant, & contre la verité de son Eglise qu'ils ont tousiours defenduë en terre: & m'ont dit en leur langage, que l'œuure de ceste Eucharistie Philippine estoit digne non de la refutation des Docteurs, mais des flammes de la iustice, n'oublians pas de specifier la peine que meritoit l'ouurier, & que leur maistre, comme ils esperent, luy fera sentir à bon escient, tost ou tard, au defaut des hommes, comme il a desia commencé. Mais sur quelles cheuilles a cet homme basty sa preface, m'obiectant ces niaizeries? — 5. *Humble prudence d'apprendre la vertu d'vn chacun.*

6. *L'heresie toile d'araigne.* Ie disoy en mon auant-propos, qu'en la matiere de l'Eucharistie, i'auoy refuté tous les argumens sacramentaires ou en general, ou en particulier, selon que la dispute le requeroit, & que cela deuoit suffire, sans poursuiure tout par le menu, estát l'heresie comme vne toile d'araigne, comme dit S. Gregoire de Nazianze, qu'il faut rompre d'vn coup, & non desmesler fil à fil, & que comme en vne bataille, c'est assez d'auoir mis par terre le chef de l'armée, & rompu les principaux esquadrons, sans s'amuser à tuer tous les soldats, estans tous vaincus en ceux-là: de mesme que pour estre vainqueurs en dispute, il suffit d'auoir taillé l'heresie en ses chefs & principaux argumens, & mis le reste en route. Ie monstroy au mesme lieu, que la demande de du Plessis voulant qu'on luy respondit de raison en raison, & de page en page, estoit inciuile, & propre d'vn homme ignorant de sa condition, & fuyant la dispute en la demandant: voulant donner loy à son aduersaire, de le refuter à sa deuotion, ne plus ne moins, que si vn chef de guerre assiegé

S. Greg. Naz. or. in laud. Hieron.

Demande inciuile de l'aduersaire.

» dans vn fort prescriuoit à son ennemy la maniere de le battre & de faire la breche, de pierre à pierre, & non de pan à pan, & d'entrer à la file par la breche, & non en gros: Que iamais les saincts Peres n'auoient suiuy cet ordre, refutant les heresies, s'ils n'auoient voulu, qui est aduenu tres-rarement. Que Dauid auoit combattu Goliath à sa mode, & non à la volonté de Goliath: En somme, qu'il se deuoit contenter qu'on le refutat bien, fut ce de page en page, ou de fueillet en fueillet, en l'assaillant par le front, ou par les flancs, seulement qu'il se defendit bien. A tout cecy il respond, disant *que ie declare de belle entrée, que ie ne luy veux point respondre de pied à pied*: Et apres il dit absolument, que ie ne luy veux point respondre, que ce ne sont tousiours qu'escarmouches, que la deffaite de ce nouueau Carabin ne doit pas contenter Messieurs de l'Eglise Romaine: qu'il y a difference de son liure à vne ville assiegée, & le reste que i'ay rapporté cy dessus. Ces responses monstrent la pauureté de la cause, & l'infirmité de celuy qui la defend: ce sont responses d'vn cœur failly, & non d'vn homme qui est resolu de faire teste. Il falloit dire quelque chose pour repartir les similitudes & les raisons, & non se detraper par la deffaite d'vn nouueau Carabin. Il falloit declarer s'il est meilleur d'effiler la toile d'vne araigne que de la rompre: si apres que le chef de l'armée, & ses principales troupes sont deffaites, il faut s'amuser à tuer les goujats: si ceux qui ont refuté les vieux heretiques, les ont deu refuter de page en page, à la deuotion des heretiques, & non selon leur ordre: Si Dauid combattit Goliath pied à pied, & non comme il luy sembla bon, & si apres luy auoir tranché la teste, il le poignarda & luy coupa les arteils & les ongles. C'est pourquoy n'ayant rien respondu à tout cecy, il ne trouuera mauuais s'il luy plaist, qu'on tienne qu'il n'a sceu respondre, & que selon mes similitudes & raisons, i'ay suffisamment refuté son liure, & y refutant l'heresie en ses capitaux arguments, encore que i'aye mesprisé les moindres, & que sa demande d'estre refuté de page en page demeure tousiours inciuile, & sans conclusion mensongere qui dit, que ie declare ne luy vouloir respondre, parce que ie ne luy respond à sa fantasie.

1 Reg. 21.

7. *Capitaine Rabin & Carabin.* En ce qu'il m'appelle nouueau Carabin, il semble se vouloir venger dequoy frere Archange Capucin, & autres predicateurs Catholiques l'ont appellé nouueau Rabin (certes à bon droit, car il le faisoit) & dequoy ie l'appelle quelquefois Capitaine, selon les titres de son liure, & partant il me donne le nom de Carabin, vn peu plus grand que Rabin, & moindre que Capitaine. A la bonne heure, encor vaut il mieux estre bon Carabin, que mauuais Capitaine; & c'est chose plus vituperable d'estre mauuais Capitaine, que mauuais Carabin. Or i'accepte le change, & le nom, quand ie seray de ses troupes: cependant qu'il le garde pour soy, aussi bien a il laissé le nom de Capitaine, & qu'il apprenne à mieux gausser de sa plume en ses afflictions.

8. *Euasions ridicules* De ce qu'il dit qu'il y a difference entre vne ville assiegée, & son liure, qu'il compare à vn registre d'enqueste: il est vray, il pouuoit encores dire qu'il y a difference entre vne vache & vn moulin à vent: mais nonobstant ceste difference, la force de ma similitude demeure. Car comme vne ville se peut prendre par vne breche, en quelque part qu'elle soit faicte, aussi vn liure se peut refuter par quelque endroit qu'on l'attaque, soit au commencement, soit à la fin, ou au milieu, moyennant qu'on le refute bien. Et puis qu'il se plaist aux similitudes de papier & de procés, plus que de guerre, ie le prends par sa plume mesme, & par son bec, & dy que comme c'est assez d'auoir reproché plusieurs tesmoins principaux en vne enqueste, pour la rendre inualide: de mesme c'est assez d'auoir monstré en ce liure plusieurs fausses allegations pour le rendre suspect, & le monstrer faussaire. Or est il qu'on l'a conuaincu en plus de quatre cens lieux falsifiez, & s'est on offert d'en reprocher beaucoup plus encor, si ce faiseur d'enqueste n'eut gaigné au pied. Donc il se condamne par sa bouche propre, en vertu de ceste sienne similitude.

de l'aduersaire.

Voyez les fuites du S. Du Puy p. 169.

9. *A quoy est semblable l'enfanteure de du Plessis.* Que s'il en veut ouyr encor d'autres, par lesquelles la qualité de son liure, & la verité de nostre question soit clairement expliquée, on peut dire qu'il est semblable à vn instrument & acte, où il y a plusieurs faussetez, dont l'vne suffit pour faire condamner le Notaire: à vn plat de viande saupoudré de poison, qu'on doit iuger du tout perilleux, encor qu'il ne soit tout poison: à vn drap de grailleur empesté, qui est abominable, encores qu'il fut d'escarlatte: à vn aposteme couuert de quelque emplastre de taffetas, qui contient le pus dedans la chair viue: à vne taniere d'aspics, qui rendent l'air puant & infect: & selon ces similitudes, c'est assez d'auoir veu les faussetez, le poison, la peste, le pus, & les aspics spirituels de son liure pour le iuger digne d'estre absolument condamné, reiecté, bruslé comme du tout pernicieux en toutes ses parties, tant celles qui portent en soy les faussetez, le poison, la peste, le pus, & les aspics, que les autres qui sont renduës infectes par celles-cy.

10. *L'aduersaire n'a entendu ny le titre de son œuure, ny celuy de la saincte Messe.* Au surplus du Plessis faict clairement cognoistre en tous ses deportemens, qu'il n'a non plus entendu le titre de mon liure, que du sien. Le premier & principal titre de son liure mis en la premiere page, est, DE L'EUCHARISTIE, &c. En toutes les autres pages, il est, DE LA MESSE, &c. Il sçait & tient neantmoins que son Eucharistie, & nostre Messe sont choses aussi differentes & contraires que le noir & le blanc; parquoy le titre de son liure est du noir, & la tissure est du blanc, la teste est d'vn pain, & le corps est d'vn homme. Ceste oubliance est prouenuë de ce qu'il ne sçait en quoy consiste l'essence de sa Cene, & moins encor de la Messe: aussi n'a il iamais mis la definition ny de l'vn ny de l'autre. I'ay intitulé mon liure, *La saincte Messe defenduë & declarée contre les erreurs sacramentaires, ramassez au liure de du Plessis.* Ce titre luy disoit, s'il auoit des aureilles, que ie le refute autant de fois, que ie refute les erreurs de son liure, encor que ie ne le nomme point. S'il se tient pied ferme en tous ses erreurs, c'est pied à pied que ie le combats: s'il y tient la main, c'est main à main. N'ayant donc entendu cet ordre, il a aussi ignoré quãd ie le battois, & n'a iamais pensé estre battu,

Il ne sçait en quoy consiste ny nostre Messe, ny sa Cene.

nommé en ses œuures, dont ie peusse auoir occasion de m'irriter contre luy en particulier. C'est au reste grand cas qu'il est tousiours ou apres à demander qu'on dispute auec douceur & syncerité, ou à reprendre le monde dequoy on ne faict comme il veut : & cependant ses escrits ont tout le contraire de ce qu'il requiert aux autres. Il n'y a rien si noir que l'ancre de sa plume, rien plus amer que ce qui coule de sa langue : les autres l'honorent, luy les iniure, ils l'appellent *Sieur*, luy les appelle estafiers, pantalons, pedans, charlatans, & ce sans occasion, & sans propos : lesquels à bonne occasion, & sans luy faire tort, le pourroient charger en eschange des epithetes de ses erreurs, que tout homme de bien & d'honneur doit grandement craindre.

Les epithetes qu'il donne.

3. *Comment il parle des Empereurs*

Ie laisse à dire auec quel desdain & mespris il parle des Empereurs, des Pasteurs, & des saincts Docteurs de l'Eglise Catholique, lesquels toute l'antiquité a tousiours honorez du langage duquel elle honore les amis de Dieu : Et tout cecy faict il auec vne sourde & dissimulée cholere, & disant qu'il veut mespriser les iniures, & chercher la seule verité, sans outrager personne, il iniurie atrocement & sans abboy plante les dents en limier. Ce que ie veux mõstrer icy en passant, & faire voir en vn seul trait de plume l'aigreur & l'amertume de cet escriuain reformé qui se plaint de nos iniures. En la page 26. voulant sur le propos de la Messe citer feu Mõsieur Duranti, premier President de Tholose, personnage de grande vertu & merite, il adiouste par paranthese (*mais ils*, les Iesuistes, *n'en voudront pas, parce qu'ils l'ont faict miserablement poignarder à Tholose*) Ceste seule periode ne contient elle pas vn euident tesmoignage d'vne malignité affectée : car quand bien ce qu'elle dit seroit veritable, ce que non, à quel propos est il dit en ce lieu ? estoit il question icy des crimes des Iesuistes, & non plus tost de la verification des passages de du Plessis impugnez de faux ? Et si ceste periode est vne insigne calomnie, quelle calomniateur est il de calomnier si atrocemẽt de gayeté de cœur ? Et qu'en peut dire la ville de Tholose, qui sçait que tant s'en faut que ceux de nostre Compagnie trempent en ce faict, qu'eux mesmes coururent le danger de la vie, pour estre estimez trop affectionnez audit Sieur President par ceux qui le firent mourir ? Quelle aigreur, & quelle amertume est cecy, d'attaquer à si peu d'occasion, si faussement, & si iniurieusement, non seulement moy, contre qui il escrit, mais tout vn corps de religion, qui ne luy demande rien ? & si les plus cruels hommes offensent rarement leurs ennemis apres le choc, & si les plus malins serpens ne mordent point, s'ils ne sont irritez, du Plessis n'est il pas desmesurement inhumain, de deschirer la reputation d'autruy de sang froid, & sans debat prealable ? Et son estomac n'est il pas remply d'amertume, puis qu'en ouurant seulement la bouche il espanche le fiel si espais ?

page 26.

De Monsieur Duranti, premier President à Tholose.

4. *La Theologie Catholique luy desplaist.*

Il trouue mauuaise ma Theologie : Ie le croy : aussi trouuoient les Arriens, Manichéens, Marcionistes, & autres ennemis de Dieu, mauuaise la Theologie de Sainct Irenée, de Sainct Athanase, de Sainct Augustin, & des autres Docteurs de l'Eglise Catholique, desquels ie ne suis que petit disciple. Ma Rhetorique luy semble sans saueur, & ma Logique de mesme : ie n'en doute point, car ma Rhetorique & Logique ne sont pas composées de fantasies & chimeres de paroles & d'argumens de mensonge pour paistre l'oreille & cerueau des errans : mais de solide verité, & sont employées à honorer & defendre la foy de l'Eglise de Dieu, tant que mes forces se peuuent estendre : & ce m'est assez qu'elle soit de bonne odeur deuant ce Seigneur, & de bon goust aux enfans de ceste mere.

5. *Ses huppes de vanité.*

Ces huppes de vanité, & ce patin d'impudence qu'il me donne plus qu'aux autres, il le peut & doit recognoistre en soy, & apprendre en ceste sienne antithese, que sa Rhetorique est monstrueusement ridicule. C'est son hure qui est tout couronné & tourrionné de huppes & de palliers de vanité. Huppes, & vanitez ce sont faire du Theologien, & ne l'estre pas : vouloir apprendre l'Eglise Romaine, ce qu'on n'entend pas : s'appeller Messire & n'estre ny prestre ny cheualier : mettre en parade des titres de *Capitaine, Surintendant, & Gouuerneur*, apres le titre de *Sainctе Eucharistie*, ioindre la guerre & la paix sans propos : mesler sans propos les choses profanes & sacrées, & faire sans propos plus que *Imperatoria maiestas*, &c.

Patin d'impudence.

Ce patin d'impudence, c'est vn patin & vn pas de grande imprudence, & vn trait d'vne plume esgarée, & d'vne Rhetorique niaise, ne sçachant ce qu'elle escrit. I'ay tousiours ouy dire que le siege de l'impudence est au front, comme aussi de la honte, à la façon que l'œil est le subiect de la veuë, & de l'aueuglement : & l'oreille de l'ouye & de la sourdesse, & ainsi des autres facultez. C'est pourquoy on appelle effronté & sans front, vn homme impudent. Ce patin met l'impudence aux pieds, est ce point d'autant que du Plessis n'a point de front, depuis la iournée de Fontaine-Bleau, pour la loger en sa place ? & ceste application, n'est elle pas vn renuers selon le prouerbe qui dict, Mettre la botte en teste, & le casque au talon ? Et les amoureux quand ils escriront desormais à leurs maistresses, qu'ils appellent, ne pourront ils point au patron de ce patin rhetoricier, & dire, escarpin de sottise, pantoufle de paresse, brodequin de legereté, & vser de semblables fleurettes : & faire des bouquets, & des affiquets pour attiffer les clauses de leur langage ? *Il n'estoit point tenu*, dit-il, *de respondre à mon liure, qui declare dés sa premiere page qu'il ne respond point au sien.* Ce mensonge a esté examiné cy dessus, & declaré si ie refuse à luy respondre, parce que ie ne luy respons selon sa fantasie.

Fronti ocream & tibiæ galeam applicat Lucia. l. de errore.

6. *Sa verificatiõ maigre.*

Quand à luy, il eut bien fait de ne respondre point du tout, plustost que de s'en estre si maigrement acquitté : mon liure contient treize cens & tant de pages, & en toutes il note quelques siénes erreurs, & il ne respõd pas à cinquãte. Que n'a-il icy fait paroistre la vertu par sa tant desirée methode de page en page ? & pourquoy a-il donné vn Almanach d'vne signature pour nous predire que la lune qui luira desormais en la citadelle de Saumur, aura les quartiers aussi grands que celle qui luit à Geneue, & non pour respondre à deux tomes de composition donnez contre ses erreurs & faussetez ? Il adiouste *qu'il*

est à estimer que nous n'auons rien plus à dire. Il croit ce que possible il voudroit: mais qu'il sçache que nous auons encor beaucoup à dire, & que la fin ne se fera de long temps. Il a eu dix ans à faire son institution, & deux à faire sa production, qu'il dit estre accomplie: qu'il aye donc patience de viure encor quelques années pour voir tousiours mettre en auant quelque nouuelle piece contre ses erreurs, & subir quelque nouuelle condemnation, & qu'il ne face pas tant du mauuais, comme si on ne luy auoit encor respondu: Son liure a voirement esté assez refuté pour monstrer la mauuaise foy de l'au-ctœur, & la verité de la religion Catholique: mais c'est vn sac si rempli & si farci de faux titres & faulses pieces, & si diuerses, qu'on est contraint de les examiner & iuger à plusieurs bureaux: à mesure que ces examens & iugemens s'acheueront, il aura moyen de respirer, & d'ouurir les yeux, & possible dira-il qu'il luy eut mieux valu d'acquiescer aux arrests donnez en faueur de nostre cause contre la sienne, que de recourir aux requestes ciuiles & propositions d'erreur pour voir continuer sa confusion par descouuertes de faussetez nouuelles, & nouuelles condemnations. Voila pour sa preface, venons à sa verification.

CHAP. IV.

1. *Contradictions, mensonges, & calomnies pour entrée de verification.*
2. *Trois calomnies premisses de la seconde contradiction.*
3. *L'Escriture nous enseigne de recourir aux Docteurs pour l'entendre.*
4. *Seconde contradiction de l'aduersaire par l'Escriture.*

A la page 1. & suiuãtes de la verification.

I'Auoy remarqué vn lieu de Sainct Cyprien, le premier allegué & le premier falsifié par du Plessis, pour monstrer que de bonne heure il commençoit à faux-monnoyer les escrits des saincts, comme de la Bible, & luy demandois pourquoy il n'auoit cõmencé l'edifice de son Eucharistie par la saincte Escriture, qu'il dit deuoir estre seule à decider les questions de la religion: & non par l'auctorité des Peres, dont luy & ses semblables ne font conte, qu'à tour de fantasie. Il ordit donc sa verification pretendue par ce lieu: mais deuant il dit, que ie l'argué dés le reuers du premier fueillet, à fin de faire croire au monde que ie ne laisse rien à respondre en son liure: & donnant la raison pourquoy il commence par l'auctorité d'vn pere, & non de l'Escriture: Il respond que c'est parce qu'il a pensé
» que ce seroit disputer contre les Iuifs par le nou-
» ueau Testament, ou contre les Manicheans par
» le vieil, & qu'il luy a falu, selon la vraye Logi-
» que, recourir à des armes qui fussent communes
» entre luy & nous, qui sont les sentences des Pe-
» res, desquels il dit que nous voulons plus des-
» pendre que de l'Escriture. En troisiesme lieu il
» tasche de monstrer qu'il allegue de bonne foy le
» susdit passage impugné de faux, ce que nous exa-
» minerons, si au preallable nous auons remonstré
» deux lourdes contradictions, trois mensonges,
» & trois calomnies manifestes en cet exorde.

1. La premiere contradiction est aux premieres paroles, quand il dit qu'en l'arguant en la secõde page de son liure, i'ay voulu faire croire au monde que ie n'y laissois rien à respondre, ayant mis par deux fois en sa preface, que dés la premiere entrée de mon liure ie declarois ne luy vouloir point respondre: il dit donc que ie veux faire croire que ie responds à tout, & que ie declare que ie ne veux respondre à rien, qui sont pieces contradictoires: Il se coupe donc soy-mesme puerilement, à faute d'auoir gardé l'aduis du prouerbe, *Il faut que celuy qui ment tienne haut sa memoire*, à fin de ne se mordre la langue en se contredisant. Il auoit dit deux mensonges, disant par deux fois que ie declarois ne luy vouloir respondre: s'il s'en fut souuenu il n'eut pas lasché ceste troisiesme, disant que ie veux faire croire que ie respons à tout, & eut pour ce regard euité la contradiction, & n'eut choppé à la porte, ayant dés l'entrée de son discours lourdement bronché, & fait rompre le col à sa verification, auant que monstrer le reste, faute qu'vn autre prouerbe met entre les plus lourdes, CHOPPER AV SVEIL. C'est la premiere contradiction appointée dessus trois mensonges.

Contradictions, mẽsonges & calomnies pour entrée de verification.

Mẽdacem oportet esse memorem.

Prouer. offendere in limine Chopper au Sueil.

La seconde contradiction est enchaisnée à la queuë de trois grosses calomnies, c'est à dire de trois mensonges; qui portent trois iniques accusations, qu'il faut declarer: car elles sont l'antecedent de la contradiction. La premiere en ce qu'il dit que *nous ne faisons non plus de conte du nouueau Testament que les Iuifs.* Imposture pleine d'impudence, veu que c'est l'Eglise nostre mere qui a tousiours honoré & gardé ce thresor, contre la medisance, & la rage des Iuifs & heretiques anciens, qui l'honore encor, & le garde entier contre les modernes: & de ce thresor prend elle les perles, & pierres precieuses pour en enrichir ses prieres, exhortations, sermons, & discours spirituels. La seconde calomnie est de pareille impudence, en ce qu'il dit que *nous reiettons le vieil Testament comme les Manicheãs*: car la mesme Eglise le tient en mesme rang de veneration que le nouueau? Et ce sont les Docteurs d'icelle, qui l'ont deffendu cõtre les Marcionistes, Manicheans & autres qui le condamnoient, où entierement, où en partie, de mesme orgueil que Luther, & Caluin Patriarches de la Secte de du Plessis, condamnent & deschirent les liures tant du vieil que du nouueau Testament, qui n'aduiennent point à leur goust, comme sont l'Histoire de Iob, de Susanne, de Iudith, des Machabées, l'Epistre Sainct Iacques, & semblables. La troisiesme calomnie est en ce qu'il dict *que nous voulons plus despendre des Peres que de l'Escriture*, imposture aussi manifeste: car le premier fondemẽt de l'auctorité des Peres consiste en l'Escriture: leurs escrits sont sa glose & son exposition, l'Escriture est leur liure & leur texte.

2. *Trois calomnies touchant l'Escriture. Premisses de la secõ de contradiction.* Page 2. Premiere calomnie.

Seconde calomnie.

Liures saincts cõdamnez par Luther & Caluin. Troisiesme calomnie.

Que si nous auons recours à eux pour entendre l'Escriture, c'est parce que l'Escriture nous le commande, nous enseignant que Dieu a mis en son Eglise des Pasteurs & Docteurs, desquels il faut entendre la loy de Dieu, & prendre de viue voix la decision des choses difficiles cachées en son liure. Ainsi nous lisons que Dieu cõmanda par Moyse aux Hebrieux de recourir aux Prestres en leurs doutes, pour en estre instruits:

3. *L'Escriture nous enseigne de recourir aux Docteurs pour l'entendre.* Deut. 17.

2. Paral. c. 19. commandement, que le bon Roy Iosaphat renouuella long temps apres, aduertissant de se retirer aux Prestres, quand il y auroit quelque question entre les Iuifs de la loy, de la Religion, des ceremonies, des expiations, & semblables. Et le Prophete Aggée escrit ainsi, *Le Seigneur des armées dit cecy, Demande au Prestre l'intelligence de la loy.* Le Sauueur aussi a donné à Sainct Pierre & à ses successeurs les clefs du royaume des cieux: ces clefs sont les puissances d'absoudre des pechez, & de donner le vray sens des Escritures. Le mesme Sauueur commande, sur peine d'estre tenu pour Payen, d'ouyr l'Eglise, c'est à dire les Pasteurs & Docteurs, qui ont auctorité de commander, & d'enseigner en icelle. S. Paul nous aduertit qu'il y a des Pasteurs & Docteurs, & Interpretes en la maison de Dieu, à quoy faire sinon pour dresser & enseigner les enfans de ceste maison, & leur interpreter les Escritures? Quand donc nous recourons à l'auctorité de ces Docteurs, pour entendre la loy de Dieu, nous faisons ce que l'Escriture nous dict, tant s'en faut que nous voulions despendre plustost des Peres, que de l'Escriture. Et les reformez pretenduz n'ont ils pas recours à leurs Ministres en leurs difficultez? C'est donc vne calomnie de nous accuser, comme voulans plustost despendre des Docteurs de l'Eglise, que de l'Escriture, parce que nous suiuons leur exposition, qui n'est autre que celle des Apostres donnée de leur bouche sur la saincte Escriture, & conseruée de siecle en siecle, & de main en main, d'vn commun accord & consentement des Pasteurs qui leur ont succedé. Ce sont les trois calomnies.

Agg. 2. Les clefs du royaume des cieux. Matth. 16. Matt. 18. Rom. 10. Ephe. 4. 1. Cor. 12.

4. *Seconde contradiction sur l'Escriture.* La seconde contradiction qui suit apres, est en ce que du Plessis disant icy qu'il a commencé à citer plustost les Peres que l'Escriture, parce que la necessité l'a contraint de prendre des armes qui nous fussent communes: il confesse que les escrits des anciens sont armes communes, entre nous & les Huguenots, & qu'il est du tout necessaire d'en vser, parce que l'Escriture ne suffit pas pour cõuaincre toute sorte de personnes. Or il tient ailleurs que la seule Escriture suffit pour decider les questions de la Religion, & que elle seule doit estre ouye, & non les Peres, que neãtmoins il fait estat d'alleguer en les falsifiant: parquoy il dit d'vne part, que l'Escriture ne suffit pas pour decider les controuerses de la Religion, & de l'autre, qu'elle seule suffit: qui est se contredire. Voila donc deux contradictions, trois mensonges, & trois impostures que du Plessis nous donne pour entrée de sa verification pretenduë, & verifie de bonne heure, qu'il est poussé & possedé de l'esprit, qui luy a dicté les faussetez de son liure.

En la preface de son institutiõ.

CHAP. V.

1. *La coustume des errans c'est ganchir leurs responses.*
2. *Fraude cachée en la premiere allegation de l'aduersaire.*
3. *Comment il est loisible d'employer au particulier ce qui est dit en general par l'Escriture.*
4. *Les heretiques alleguent l'Escriture comme le Diable.*

A la page 3. 4 & suiuantes. S. Cypr. epist. 63. ad Cec. ep.

Venons à la verification du passage de S. Cyprien, que du Plessis auoit allegué premier en son liure, & qu'il defend le premier. Il l'alleguoit en ces termes: *Nous ne deuons pas regarder en cecy ce que quelqu'vn deuant nous a estimé deuoir estre fait, mais bien ce qu'a fait, & commandé de faire celuy qui est deuant tous,* Iesus-Christ *nostre Seigneur: Car nous ne suiuons pas la coustume d'vn homme mais la verité de Dieu.* Item, *Si quelqu'vn de nos predecesseurs ne l'a ainsi obserué, Dieu luy peut auoir pardonné en sa misericorde: pour nous desormais il n'y aura point de pardon, qui en auons esté instruits, & admonestez par luy.*

Ie notois donc que du Plessis auoit falsifié la belle premiere sentẽce des Peres qu'il alleguoit, mettant vn piege de tromperie au sueil de son liure, abusant de ceste sentence contre les Catholiques, au lieu que l'aucteur l'auoit proferée contre les heretiques, & la faisant seruir contre les traditions Ecclesiastiques, fondées en la loy de Dieu, comme si c'estoient inuentions des hommes, au lieu que Sainct Cyprien en battoit les heresies vrayement inuentions humaines, contraires à la loy & à l'Eglise de Dieu; Pour cecy il m'appelle par modestie, impudent, & imprudent: impudent comme l'accusant à tort; imprudent comme descouurant mon imposture dés ce premier passage. Il louë au reste sa bonne foy, & respond en telle façon, que qui voudra conferer ma premiere note auec ceste sienne premiere verification, il verra sans aucune mienne replique qu'au lieu de se purger, il aggraue son crime, faisant de bonne heure paroistre l'acerée opiniastrise d'vn esprit esgaré. Or comment se purge-il?

Les heresies vrayes inuẽtions des hõmes

Premierement il confesse que les paroles de Sainct Cyprien sont escrites directement & en particulier contre les Aquariens, heretiques qui ne mettoient que de l'eau à consacrer au calice, & non de l'eau & du vin meslé, selon la tradition de l'Eglise Catholique. Secondement il maintient qu'il a peu tirer vn sens general de ceste sentence, & comme Sainct Cyprien l'applique contre ceux qui ostoient le vin de la coupe, l'appliquer à son exemple contre ceux qui retranchent la coupe du Seigneur en la Cene, c'est à dire contre la tradition de l'Eglise, qui donne la communion aux gens laics soubs vne espece seulement, & iustifiant ceste practique, il adiouste que Sainct Cyprien au mesme lieu vse contre les susdits Aquariens d'vn passage de sainct Paul, escrit contre les Iuifs & Galates, & partant conclud que ceste doctrine de Sainct Cyprien demeure generale en tous les articles & Sacremens de la religion Chrestienne, & que ce que ce Docteur a dit cõtre vn poinct, on le peut dire contre les autres, & que si Sainct Cyprien reuenoit maintenant en vie, il parleroit contre nous à la façon qu'il parloit à ces Aquariens, que mesme le decret l'allegue, selon ceste generalité; en somme, que l'instruction des saincts Peres, donnée pour tous, & la voix de l'Escriture prononcée par tous, doit porter coup contre tous, quãd il est besoin. C'est le mercure de sa verification sur ce poinct, deduite depuis la page 2. iusques à la 9.

Aquariens ou Hydroparastates. S. Aug. de hær. 64 in syno. 6. Const. ca. 32.

Contre tout cecy ie dy premierement, que 1.

La coustume des errans c'est gauchir les responses.

du Plessis s'est oublié de sa memoire, qui est plus vray-semblable, il a dissimulé mon obiection. Ie luy obiectois qu'il auoit frauduleusement mis au front de son liure vne sentence de Sainct Cyprien, contre l'antiquité, & contre les traditions de l'Eglise Catholique, à quoy iamais Sainct Cyprien n'auoit pensé: il me respond qu'il l'a employée iustement contre ceux qui retrâchent la coupe du Seigneur. Et où auoit parlé du Plessis de ce retrâchement, veu que ceste sentêce est la premiere clause qu'il escrit, la mettant toute seule sans antecedent & sans suitte au reuers du premier fueillet? Ioinct qu'il y a plusieurs traditions de l'Eglise Catholique, qu'il condamne en son liure aussi bien que ce retranchement, & contre lesquelles, selon son sens, la sentence de Sainct Cyprien donnoit de traict pareil: comment donc pourroit on deuiner qu'elle donnoit seulement contre la coupe retranchée? Certes il eust fallu estre bon deuin pour penetrer ceste mysterieuse & cachée Logique, & deuiner que ceste allegation se rapporte au retranchement de la coupe. S'il dit qu'il s'est puis apres declaré l'ayant appliquée en tel sens en la page 45. du premier liure, ie responds que ie n'estois pas encor venu là, encor que de ce lieu i'eusse declaré l'intention de la fraude. Ie battois ceste premiere allegation en son lieu & en teste du liure, & du Plessis met ses defenses au corps. Ie donnois au front, & luy porte la main à l'eschine. Il s'est donc oublié en ceste response, du poinct de l'obiection, & voulant gauchir au coup, a esté blessé du coup, & a monstré sa foiblesse en sa fuite.

2. Fraude cachée en la premiere allegation de l'aduersaire.

Le poinct estoit, que ceste sentence mise en tel endroit faisoit vne attrape de deception (à quoy il ne respond rien) d'autant qu'elle donnoit vn general aduertissement en faueur de la doctrine enseignée en ceste institution contre la Messe, contre la iustification, contre le purgatoire, en somme contre l'antiquité, & contre la foy de l'Eglise Catholique, que du Plessis impugne, & contre l'intention de Sainct Cyprien, enfant de ceste Eglise. Alleguer ainsi, c'est pipper le monde par la voix d'vn homme de bien, & abuser de l'auctorité des saincts escrits. Ne plus ne moins que si vn Arrien mettoit ces paroles du Sauueur, MON PERE EST PLVS GRAND QVE MOY, au frontispice d'vn liure, qu'il auroit composé contre l'egalité du fils de Dieu auec son pere: car mises ainsi en chef & à part elles sembleroiêt donner vne generale approbation de tout le liure escrit contre IESVS-CHRIST, & dire contre la foy de la Trinité, que la personne du fils est moindre que celle du pere. Ne plus ne moins aussi que si vn des Circoncellions heretiques, qui enseignoient estre vn acte de perfection Chrestienne de se tuer, eust attaché à vn liure de sa doctrine ces paroles du Sauueur, QVI PERDRA SON AME POVR MOY, IL LA TROVVERA. Item, si quelque Marcioniste qui auroit fait vn sommaire de sa secte, mettoit au front ce que dit Sainct Paul aux Galates, SI VN ANGE DV CIEL, ANNONCE AVTRE CHOSE QVE CE QVE NOVS AVONS ANNONCÉ, QV'IL SOIT MAVDIT. Ces heretiques abuseroient impieusement des Escritures, leur faisant dire en termes generaux, Que IESVS-CHRIST n'est pas Dieu comme son pere; Qu'il se faut tuer, & qu'on doit croire à Marcion plus qu'à vn Ange du ciel. Du Plessis donc a abusé de l'auctorité de Sainct Cyprien, le mettant à la teste de son liure, comme côdamnant l'auctorité, & les traditions de l'Eglise, & approuuant en general la doctrine de ceste belle institution de l'Eucharistie, & les erreurs & blasphemes qui y sont entassez, que Sainct Cyprien deteste par tous ses escrits.

Il se sert des escrits des Peres côme les errans de l'escriture. Pater maior. Io. 14. 28.

Les Circoncelliôs se tuoyent & enseignoient qu'il est bon de se tuer. S. Aug. de hær. 69. Io. 12. 25. Marcionistes. Gal. 1. 8.

3. Comment est il loisible d'employer au particulier ce qui est dit en general par l'Escriture.

Ie dy en second lieu, que la response de du Plessis, donnée selon son sens dans le corps du liure, page 45. est aussi foible que sa memoire, & aussi peu resoluë que l'obiection que ie luy faisois, entenduë. Il dit que l'Escriture saincte, & les escrits des Saincts contiennent vne doctrine generale, & qu'il est loisible de les employer & approprier au particulier, selon le temps, & les lieux, encor que telles escritures soient données à autres siecles, à autres personnes, & autre occasion. Cela est veritable, moyennant deux conditions; la premiere, que ces Escritures soyent entieres, & non tronquées ny alterées au preiudice de leurs sens: la seconde qu'elles soyent bien appliquées, c'est à dire pour la defense de la verité, de la foy Catholique, des bonnes mœurs, à bonne fin, & sur tout à l'intention qu'elles ont esté laissées. Auec ces conditions toute l'Escriture, & tous les escrits des Saincts nous sont vne doctrine generale. Au moyen dequoy ce que le Sauueur dit à S. Pierre, *Ie te donneray les clefs du royaume des cieux*, l'Eglise le prend côme estant dit en general à tous les successeurs de S. Pierre. Item ce qu'il dit, tant à luy qu'aux autres Apostres, *Tout ce que vous lierez en terre sera lié aux cieux: & tout ce que vous deslierez en terre, sera deslié au ciel.* Item, *Les pechez seront remis à qui vous les remettrez, & retenus à qui vous les retiendrez.* L'Eglise l'applique aux successeurs, tant de Sainct Pierre, que des Apostres, & prouue par là qu'ils ont de IESVS-CHRIST puissance de faire des ordonnances en l'Eglise, & de remettre les pechez en son nom, administrant les Sacremens de Baptesme, de Penitence, & autres: car tel sens est la verité & la foy de ceste Escriture, & vise au salut des ames. Auec les mesmes conditions s'aide-on des escrits des Saincts Peres, Par exemple Tertullien dit, *Tous heretiques sont orgueilleux, & tous promettent la vraye science.* Sainct Augustin, *Ils s'estudient à quereller & debattre, & non à se corriger.* Et en vn autre lieu, *Ils vont à tastons en plain midy, comme en la minuict ne pouuans voir* (l'Eglise) *vne chose tres-manifeste & posée à la veue de toutes les nations.* Ces sentences, & semblables, peuuent seruir en tout temps, pour declarer l'orgueil, la vanité, l'obstination, & aueuglement des heretiques; car comme les perroquets sont tousiours perroquets, & les corbeaux tousiours corbeaux, aussi les heretiques sont tousiours heretiques, tousiours perroquets & corbeaux spirituels: parquoy ce que iadis les anciens Peres auront escrit des esgarez de leur temps, on le peut appliquer pour manifester l'esprit & le naturel de ceux qui sont venus apres, & qui viuent de present: & ce qu'ils auront dit pour refuter vn erreur, l'alleguer pour en refuter vn autre, ce que les Docteurs de l'Eglise ont souuent prattiqué, & nommément se sont seruis de ce lieu de S. Cyprien,

Les heretiques tronquent l'Escriture à leur pied.

L'appliquent sinistremêt. Matth. 16. 19.

Matth. 18. 18.

La puissâce de l'Eglise fondée en l'escriture.

Tertul. de præs. hær. cap. 41. S. Aug. in psal. 67. Idem l. 2. ca. 3. cont. Epi. Parmenia.

S. Cypr. ep. 63.

duquel

duquel du Plessis a fureté ce sien premier cartel; car ce que ce sainct dit, refutant l'heresie des Aquariens, *qu'il ne faut pas suiure la coustume des hommes contre ce que Dieu a ordonné.* Gratian & les autres docteurs l'employent toutesfois & quantes qu'ils veulent combattre vne coustume, qui est contre la verité de Dieu : ainsi Gregoire septiesme l'allegue disant, *Si d'aduanture tu opposes la coustume, prens garde que le Seigneur dit,* Ie svis la verité et la vie. *Il ne dit pas ie suis la coustume, & certes pour vser de la sentence du bien-heureux Cyprien, toute coustume, tant soit-elle vieille ou vulgaire, doit estre du tout postposée à la verité, & tout vsage contraire à la verité aboly,* conformément à ce que S. Augustin auoit escrit auparauant, *Qui peut douter que la coustume ne doiue ceder à la verité, chassant tousiours la coustume.*

Grat. di. 8. si solus. Gregor. Guitmun. apud Iuon. p. 4. c. 13. apud Gra. dist. 8. Si consuetudinem. S. Aug l. 3. de baptis. contra Dona. c. 6. apud Grat. di. 8. veritate.

4. *Les heretiques alleguent l'Escriture comme le diable.* Matt. 4. 6.

Toutes ces auctoritez donc, & autres, peuuent estre citées auec ces deux conditions : mais sans icelles ce ne seront auctoritez ny de l'Escriture, ny des Peres, ains fraudes & falsifications semblables aux allegations du diable, lequel voulut persuader au Sauueur de se precipiter du toict du Temple, par la saincte Escriture, disant, *Iette toy en bas, car il est escrit, Il donnera charge de toy à ses Anges, & te porteront en leurs mains, de peur que tu ne choppes de ton pied à quelque pierre.* L'escriture entiere disoit, *Il commandera à ses Anges de te garder en toutes tes voyes : ils te porterōt en leurs mains, de peur que tō pied ne heurte cōtre la pierre.* Contre la premiere condition il retranchoit les paroles, *en toutes tes voyes,* qui enseignoient obliquement qu'il falloit tenir vn chemin ordinaire, & non tenter Dieu par voye extraordinaire, se precipitant soubs esperance du secours diuin: contre la seconde, il citoit à mauuaise fin, contre la loy de Dieu, contre la verité, & contre le salut de la personne, luy persuadant de se tuer. Et de ceste allegation diabolique ont prins leur patron & façon d'alleguer tous les heretiques, alterant les sentences par rongneures, par additiōs & par mutations, & les alleguant pour auctoriser le mensonge, persuader leurs heresies, & aggrandir le Royaume de leur maistre, & non pour esclaircir ny fortifier le party de la verité, & sauuer les ames à la gloire de Dieu; *vrays disciples du diable en l'interpretation de l'Escriture, predits par le S. Esprit,* dit S. Cyprien, *pestes & corrupteurs de la foy, assis en la chaire de pestilence, deceuans d'vne bouche serpentine, artisans à deprauer la verité, iettans le venin mortel par leurs langues empoisonnées : & vn peu apres, Corrupteurs de l'Euangile, & faux interpretes, ils mettent la fin, & ostent le commencement, font mention d'vne partie, & passent l'autre sous silence : & comme ils sont retranchez de l'Eglise, ainsi retranchent ils la sentence d'vn texte. Larrons & adulteres des Escritures,* dit Origene apres S. Paul. *Transposans,* dit S. Irenée, *& faisans par fiction vne chose d'vn autre, ils seduisent plusieurs par les fantosmes qu'ils composent des paroles sacrées, ne plus ne moins que si quelqu'vn prenant les pierres precieuses, dont auroit esté artistement composée l'image du Roy, en dressoit vne figure difforme d'vn chien, ou d'vn renard, & faisoit croire par la presence & beauté des pierres, que c'est la premiere image du Prince.* Ils metamorphosent donc, & corrompent l'Escriture, & les sentences des Peres, à l'imitation du diable, faisans, contre l'vne, ou contre les deux conditions qu'auons dites. Et du Plessis n'a presque fait autre chose en tous les quatres liures de son Eucharistie : & a commencé en ceste premiere sentence de S. Cyprien, dont maintenant est question, & qu'il nous faut esplucher au chapitre suyuant par vne autre voye.

Le patron des heretiques alleguans la saincte Escriture.

Les heretiques corrupteurs de l'Escriture. S. Cypr. l. de vnitat. Eccles.

Larrōs de l'Escriture Orig in 2. c. Rom.

Belle similitude de S. Irenée. l. 1. c. 1.

CHAP. VI.

1 *Falsification de du Plessis sur la sentence de S. Cyprien premiere alleguée par luy.*

2. *La Communion soubs vne espece aussi profitable que soubs deux.*

3. *L'Eglise a peu ordonner la Communion soubs vne espece.*

4. *Enormité de la falsification de l'aduersaire en la sentence de S. Cyprien.*

5. *S. Cyprien disertement enseigne la presence & le sacrifice du corps du Sauueur en l'Eucharistie.*

6. *La presenne & le sacrifice du corps du Sauueur en l'Eucharistie.*

Il est à noter que du Plessis alleguant ceste premiere sentence de S. Cyprien, a laissé deuant & apres plusieurs mots, par lesquels l'on voyoit clairement que la foy de l'Aucteur estoit la mesme que celle que nous auons du Sacrement & Sacrifice de l'Eucharistie : mais qui est le pire, il l'a fait parler contre la Communion soubs vne espece, comme contre vne Heresie, & neantmoins vsitée en l'Eglise dés le commencement selon le tesmoignage mesme de S. Cyprien; aux escrits duquel on voit en plusieurs lieux, qu'il estoit loisible de prēdre l'Eucharistie en la main, & la porter en la maison, nommémēt au sermon de lapsis, où il raconte qu'vne femme l'ayant gardée dans vn coffret, comme elle la vouloit prendre auec les mains, & la conscience polluë, vit sortir à l'ouuerture dudit coffret, vne flamme soudaine, qui la garda de passer outre: & au liure de *Spectaculis*, où il parle cōtre celuy qui sortant de la Messe, & portant encor auec soy, selon la coustume, l'Eucharistie, s'en va prophaner au Theatre. De laquelle coustume il est euident par S. Cyprien, qu'il estoit loisible de prendre l'Eucharistie soubs vne espece, comme on la donne maintenant, & comme le Sauueur estāt resuscité la donna à ses disciples en Emaus, & les Apostres souuent, ainsi qu'il appert par leur Histoire en tous les lieux où il est fait mention de la fraction du pain, c'est à dire de la Cōmunion souz vne espece. Et S. Cyprien n'a iamais dit mot contre ceste tradition. Luther mesme a recogneu que la Communion sous vne ou deux especes, estoit indifferente en ces premiers siecles de l'Eglise naissante. Du Plessis donc, appliquant ceste sentence de S. Cyprien, contre la Communion faite soubs vne espece, il le fait parler contre la liberté de l'Eglise, contre la verité, & contre la foy & sa propre intention, & luy fait dire estre vne coustume contre Dieu, se communier soubs vne espece, à quoy il ne pensa iamais, & partant il falsifie son escrit.

Aux mesmes pages que cellus

1 *Falsifications de du Plessis sur la sentence de S. Cypr. premiere alleguée.*

La Cōmunion soubs vne espece verifiée en S. Cypr. & S. Cypr. ep. 56. ad plebem Thibaritanam li. de bon. pœn. Ser. de lapsis. S. Cypr. l. de spec. Luc. 24. Les disciples communiez soubs vne espece par le sauueur S. Aug. ep. 59 ad Paulinum Act. 2. 42. Mesme le lō Caluin.

S'il repart qu'il estoit voirement loisible de

2. *La Communion soubs une espece aussi profitable que soubs deux*

communier soubs vne espece, mais que maintenant cela a passé en loy, & que le Calice est du tout retranché au preiudice du bien des fideles, & de l'institution du Sacrement; Ie responds en premier lieu que la Communion est aussi profitable soubs vne espece que soubs les deux, & qu'en l'vne & en l'autre on y prend le corps & le sang du Sauueur, n'estant iamais separé le sãg du corps, parce que c'est vn corps viuant, ny le corps du sang, quoy qu'il le semble ainsi aux especes du pain & du vin separées. Mais qu'à du Plessis à tant crier contre ce retranchement de coupe, veu qu'il croit que ce n'est que du vin, & qu'en l'Eglise Catholique on donne du vin à qui en veut en l'ablution, qui vaut beaucoup plus, estant donné en ceste Eglise, que la Cene entiere de Caluin? Pourquoy donc exaggere-il auec si grand aigreur, & par tant de reprinses ceste coupe retranchée, luy qui est de ceux là qui par leur fausse doctrine ont renuersé l'autel de IESVS-CHRIST & non seulement retranché la coupe, mais la presence du corps & sang d'iceluy, & transformé son Sacrement & Sacrifice en vn morceau de pain, & gorgée de vin, qui mesmes ont osté ses Symboles? car ils disent qu'on peut faire la Cene sans pain & sans vin, y substituant en leur place, si besoin est, quelque autre refectiõ & boisson : comme il appert par les Epistres de Beze & Caluin, directement contre l'institution du Sauueur, qui l'a ordonné soubs les deux elemens de pain & de vin seulement.

Beze & Caluin disent, qu'on peut faire la Cene sans pain & sans vin, substituãt quelque autre chose. l. epi. Th. epi. 2. & 25. l. de cœna Domini p. 155

3. *L'Eglise à peu ordonner la Cõmunion soubs une espece.*

Ie dy en second lieu, que puis que la Communion estoit selon l'institution du Sauueur, aussi vraye soubs vne espece, que soubs les deux : l'Eglise qui est son Royaume, ayant auctorité de faire des loix, l'a peu & deu restraindre à vne espece pour les gens laics, selon les inconueniens d'irreuerence, & autres qu'elle a apprins par traicte de temps : & la cõtinuer soubs les deux, pour le regard des Prestres, qui disans la Messe, doiuẽt representer le Sacrifice au corps & au sang : & l'Eglise n'a non plus preiudicié à l'institution du Sacrement, & à la loy de Dieu en cecy, que quãd par reuerence & respect elle a deffendu de donner l'Eucharistie aux petits enfans, ce qui s'estoit fait neantmoins plus de sept cens ans durant. Item, quand elle a osté la coustume de prendre en la main l'Hostie consacrée, & la porter quant & soy, commandant de la prendre de la main sacrée du prestre, & la consommer en l'Eglise, lieu sacré, & maison de Dieu; sauf en cas de maladie, quand on communie le malade chez soy. Du Plessis donc disant qu'il a employé ceste sentence de S. Cyprien pour condamner la Cõmunion soubs vne espece, comme inuention humaine, & cõtre l'institution du Sauueur, ne peut nier qu'il n'en ait frauduleusement abusé, qu'il ne soit corrupteur dés l'entrée de son liure, de l'escrit d'vn docteur Catholique, le faisant parler contre la foy Catholique, contre sa propre foy, & contre la verité.

Iusques au temps de Charlemagne enuiron l'an 800. In leg. Franc. c. 155.

4. *Enormité de la falsification de l'aduersaire en la sẽtence de S. Cyprien.*

La fraude & la fausseté a esté encor plus enorme en ce qu'il a estendu le sens de ceste sentence, non seulement au retranchement de la coupe, comme il respond en ceste sienne verification, mais à toutes les traditions de l'Eglise, comme il escrit au premier liure, *que le but de S. Cyprien en ce lieu, n'est autre que d'aneantir toutes traditions humaines, pour se tenir en la pure institution de Christ, & de l'Apostre.* Ce qui ne seroit pas mal dit, si prenant les mots en leur propre, & vraye signification, comme S. Cyprien, il marquoit les inuentions humaines contraires à la loy de Dieu : mais par traditions humaines, il entend selon le iargon des Ministres, la doctrine laissée par les Apostres; les traditions & ordonnances de l'Eglise Catholique, fondées en l'Escriture, mais contraires à l'heresie de Luther & de Caluin. Il appelle traditions humaines la foy de la presence, & du sacrifice du corps du Sauueur en l'Eucharistie; la penitence, la Confession sacramentelle, la Virginité, le Purgatoire, le merite des bonnes œuures, l'intercession & l'inuocation des Saincts; en somme tout ce que sainct Cyprien croit auec nous, & tout ce que condamne la Religion de Caluin, ceste Pucelle reformée, comme la putain assise sur la beste à sept testes en l'Apocalypse: le comprent souz le nom de tradition humaine. De maniere que la sentence du bon S. Cyprien escrite au front du liure de du Plessis, est à ce compte vne generale approbation des erreurs & blasphemes contenus en ce liure, & vne generale condamnation de la foy de S. Cyprien, & de la Religion, en laquelle il a laissé mille doctes escrits, & pour laquelle en fin il a espãdu son sang: Et donc vn fidelle Pasteur, sçauant docteur, & glorieux martyr de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, aura donné le premier tesmoignage contre ceste Eglise en faueur de la pseudo-religion & pseudo-eucharistie de du Plessis, si du Plessis est creu? Et qui le croira? Qui croira aux cayers de ce fidelle escriuain, qui tenant en sa droicte la plume reformidable du Sainct Esprit, corrompt les escrits des Saincts, dictez par le Sainct Esprit, & les conuertit en doctrine du diable? qui m'appelle impudent, & imprudent, dequoy ie l'ay noté en ceste premiere, enorme & impudente falsification. Imprudent luymesme, & impudent iusques là, que de loüer sa fausseté comme bonne foy, recognoissant bien en son ame, que sa plume est sans foy, d'ainsi abuser, & de si bonne heure de l'auctorité d'vn docteur, duquel seul il pouuoit apprendre la verité de nostre Religion, & la fausseté de celle de Caluin.

Du Plessis in l. 1. c. 3. p. 45

Ils appellent traditions tout ce qui leur desplait & est cõtraire à leur chair.

La foy de S. Cyprien contraire à celle du Plessis.

Ce n'est pas icy le lieu d'enseigner par les escrits de Sainct Cyprien, qu'il a receu, tenu & professé les Sacremens, la doctrine, & les loix que nous gardons en l'Eglise Catholique, & que faussement du Plessis & les Ministres appellent traditions humaines, si faut-il neantmoins que ie l'aduertisse en passant, qu'il pouuoit recognoistre de ceste seule Epistre, la foy Catholique du sacrement & Sacrifice de l'Eucharistie, comme nous l'auons, & qu'il a esté de tant plus impudẽt d'en tirer pretexte pour couurir sa fausseté. Ie l'en auois aduerty, mais il a fait le sourd, ce qu'il fait presque tousiours. Mais qu'il oye s'il veut.

5. *S. Cyprien disertement enseigne la presence & le sacrifice du corps du Sauueur en l'Eucharistie.*

Nous croyons la reelle presence, & le vray sacrifice du corps du Sauueur en l'Eucharistie : du Plessis le nie. Nous tenons aussi par tradition Apostolique, qu'il faut que le vin a consacrer soit meslé d'eau au Calice; Il dit que c'est chose indifferente d'y mettre ou n'y mettre point d'eau.

Mauuais sourd. Du Plessis Inst. l. 2. c. 4. p. 156. & 157. [illegible] ques l. des abus de la Messe p. 93.

L'es Ministres escriuent que c'est contre l'institution de Christ, d'y mettre de l'eau. S. Cyprien enseigne disertement en ce lieu la doctrine de toute l'Eglise Catholique auec nous. Voicy comme il parle, comparant le sacrifice de Melchisedec à celuy du Sauueur.

6. *La presence & le sacrifice du corps du Sauueur en l'Eucharistie.* S. Cyprien ep. 63.

Qui est plus veritablement Prestre de Dieu souuerain, que nostre Seigneur Iesus-Christ? Qui a offert à Dieu sacrifice, & le mesme que Melchisedec, pain & vin, à sçauoir son corps & son sang? pain & vin consacrez & transsubstātiez en son corps & en son sang offert soubs les especes du pain & du vin, à la semblance & selon la Prestrise de Melchisedec? Voyla donc la presence & le Sacrifice du corps & du sang du Sauueur exprimez en deux mots, & en toute ceste Epistre clairement enseignez par exprés lieux de l'Escriture? Et l'Eucharistie nommée tres-souuent, SACRIFICE, non en disputant, comme d'vne chose controuerse, mais en discourant, comme d'vne verité Catholique, sur le propos de la question qu'il traictoit contre les Aquariens, non par semblance, comme les bonnes œuures s'appellent quelquefois sacrifices, mais vray & propre Sacrifice, offert à Dieu seul, par vn officier propre, par vn prestre, tenant la place de IESVS-CHRIST, souuerain Prestre; ce que le mesme docteur enseigne en ces mots, *Si Iesus-Christ nostre Seigneur & nostre Dieu, est le souuerain Prestre de Dieu le Pere, & si luy mesme s'est offert en sacrifice à son Pere, & a commandé de ce faire en sa memoire, certes ce Prestre la tien veritablement la place de Christ, & offre à Dieu le Pere le vray & entier sacrifice en l'Eglise, s'il commence d'offrir selon ce qu'il voit que Iesus-Christ a offert.*

Vray & propre sacrifice. Iesus-Christ souuerain Prestre. Le Prestre vray vicaire de Iesus Christ.

Ceçy ne peut estre entendu des sacrifices des bonnes œuures, que Iesus-Christ auoit, durant sa vie, tousiours offert à son Pere, mais seulement du vray & propre sacrifice de son corps, qu'il luy offrit en ceste nuictée, & qu'il cōtinue d'offrir en l'Eglise par les Prestres, ses Vicaires, & continuera iusqu'à la fin du monde. Et pour faire des sacrifices communs, c'est à dire des bōnes œuures, il n'est pas besoin d'auoir vn propre autel, ny d'estre prestre. Et S. Cyprien, ny les Peres, n'appellent iamais aucune bonne œuure sacrifice du corps & sang du Sauueur offert par les prestres, ses Vicaires, comme ils appellent l'Eucharistie. S. Cyprien donc, monstre euidēment qu'il tient la mesme foy que nous, du sacrement & sacrifice du corps du Sauueur. En la mesme Epistre, il monstre aussi disertement qu'il faut mesler au Calice l'eau auec le vin à consacrer, quand il dit, *Or comme en sanctifiant* (consacrant) *le Calice, on ne peut offrir seulement du vin, de mesme ne peut on offrir de l'au seulement*: Tradition Apostolique, donnant contre deux sortes d'heretiques diametralement opposez, à sçauoir cōtre les Aquariēs, qui n'offroyent que de l'eau au Calice: & contre les Armeniens, qui ne mettoyent que du vin. heresie que Caluin a renouuellée auec ses ministres, car il ne veut que du vin pur en sa Cene: pire que les Armeniens, en ce qu'il oste la presence du corps & sang du Sauueur, & le sacrifice, & pour vne Eucharistie Chrestienne ne substitué qu'vne Idole d'heresie. Du Plessis pouuoit colliger de ces trois veritez, couchées disertement en ceste Epistre, que S. Cyprien tenoit la foy que

Les bōnes œuures sōt appellées quelquesfois sacrifices, mais non sacrifices du corps du Sauueur. L'eau & le vin meslé au Calice. S. Cyprien ep. 63. Aquariens & Armeniens Heretiques opposez. Aquarij S. Aug. Her. 64 Armen. Conc. 6. gener. Constant. in Trullo. Can. 32.

nous tenons de l'Eucharistie, cōme ie l'en auois aduerty, & de ses autres œuures apprendre qu'il est en tout & par tout Catholique cōtre les Caluinistes: parquoy ie concluds, que du Plessis a esté impudent, imprudent, & de mauuaise foy, de l'alleguer au frontispice de son liure en cōfirmation de ses erreurs: de l'alleguer & interpreter au corps du mesme liure contre la foy Catholique, que S. Cyprien a tousiours defenduë? de l'alleguer contre les traditions de l'Eglise, qu'il a tousiours tenues pour sainctes: en somme de l'alleguer contre son intention, qui ne fut iamais de condamner ce que l'Eglise approuue, ny fauoriser les erreurs qu'elle cōdāne, que du Plessis veut faire passer soubs titre de Religion reformée, & le crime de ce verificateur en ce fait, est rendu de tant plus grief maintenant, qu'il est defendu par vne plus effrontée opiniastrise.

CHAP. VII.

1. *Le mot de Messe odieux aux aduersaires.*
2. *La coustume des heretiques de s'attaquer aux mots laissans la chose.*
3. *La chose ne despend pas du nom.*
4. *Plusieurs choses naturelles sans nom.*
5. *La Messe instituee par le Sauueur.*
6. *Quand a esté donné le nom de Messe.*

VOulant parler du mot de Messe, ie declarois en mon liure de la saincte Messe, que ce n'estoit pas pour vouloir fonder nostre sacrement & sacrifice au nom, ne despendant pas la chose du nom, ains plustost le nom de la chose; mais que c'estoit pour dissiper la vanité des aduersaires, qui à faute de Theologie, ont recours à la Grammaire, & par la traffique des mots veulent descrediter la verité, & debiter leurs mensonges. Ils en veulent donc au nom de Messe, esperans que s'ils peuuent oster le nom, ils osteront la chose: & contre ce nom ils sont acharnez à outrance, comme si le son d'iceluy leur faisoit entrer la frenesie en la teste, aussi bien que le mot de TRANSSVBSTANTIATION. Au moyen dequoy il ne se faut esmerueiller s'ils abbayent l'oyant resonner, ou le voyant escrit. Or ie monstrois qu'il estoit tres-ancien, & sans comparaison plus vsité que celuy de la CENE. Ie reprenois du Plessis, qui n'estant pas trop asseuré en son Latin, s'ingeroit de censurer celuy des Papes, & la version des Peres, qui auoyent tourné quelques phrases Grecques, touchant ce sacrifice. Contre ces notes, & autres que nous mettrons apres, il apporte nouueaux argumens, sans rien respondre à ce que ie luy ay obiecté, ce qu'il fait presque tousiours, & enfle en ce lieu les voiles de sa verification, & la faisant voguer à plain vent plus de trente pages, dit merueilles, sans propos à trois lāgues, auec vn mot Hebrieu HAREKIM, pour monstrer en Docteur polyglosse, que non seulement il s'est bien defendu, mais aussi qu'il a terrassé nos Autels, en prouuant que ce mot de MESSE n'est point ancien.

A la page 9. 10 & suiuantes.

Le mot de Messe odieux aux aduersaires.

Presōptiō de Soldat.

HAREKIM.

Deuant que venir à l'examen particulier des pieces de ceste verification; il faut ramenteuoir encor icy à cet homme, qu'il est mal fondé, de vouloir abolir la Messe par le nom, & apres luy

monstrer par sa confession propre, qu'il est tres-ancien : ces deux preuues donneront lustre suffisant au general, & à toutes les parties de la presente question, & feront voir le droict ou le tort d'vn chacun.

2. *La coustume des Heretiques de s'attaquer aux mots laissans la chose.* ὁμοούσιος.

C'a esté la coustume de tous les errans en tout temps, de se prendre au nom, & laisser la chose, & par l'absence du nom reietter les mysteres qu'ils auoyent à contre-cœur. Ainsi les Arriens nioyent la consubstantialité du fils de Dieu, encores que ce fut vn article de foy tres-bien fondé en l'Escriture, & leur raison estoit, parce que ce mot ὁμοούσιος, CONSVBSTANTIEL, ne se trouue point couché en icelle ; qu'il estoit recent & nouueau venu, & reiettoyent la chose par la negation du mot. De mesme les Nestoriēs disoyent que le nom θεοτόκος, MERE DE DIEV, estoit incogneu à l'Escriture & à l'antiquité, & que la Vierge Marie n'estoit point mere de Dieu. Du Plessis donc, tenant les erres de ceux-là, veut abolir la Messe par vn mesme argument, & chante tousiours que ce mot ne se trouue pas vne seule fois en la saincte Escriture, & qu'il est incogneu aux anciens : donc qu'il n'y auoit point eu de Messe au commencement, & me donnant le deffy en la page 34. *Qu'il me monstre*, dit-il, *le mot de* MESSE *vne seule fois en l'Escriture saincte, vne seule fois és Peres des trois premiers siecles : Irenée, Iustin : Tertullien, Sainct Cyprien, Arnobe, &c. vne seule fois mesme és deux suyuans, esquels nous auons, & de si grands hommes, & de si grands volumes, en signification de sacrifice, & ie luy donne cause gaignée.* C'est son deffy, son Achilles, & son grand argument, aussi mal armé que le discours de ces vieux errans estoit foible, & son opiniastrise plus criminelle que plus souuent il a ouy que c'estoit mal argumenté, & que les mescreans auoyent passé condemnation pour semblable faute.

Page 34. Deffy grāmatical cy dessous, c. 13. n. 4. On luy monstre la chose. On le mōstre en S. Ambroise, S. Aug. & autres du quatriesme siecle, cy dessous c. 2. nombre 1.

3. *La chose ne dépend pas du nom.*

Il n'y a homme de mediocre entendement, qui ne voye que la chose ne subsiste pas à cause du nom, & qu'il se peut faire que la chose aura esté long temps sans aucun nom ; ou qu'ayant esté souz autre nom, elle en aura vn nouueau, qui sera plus frequent & plus auctorisé que les plus anciens. Le mot de TRINITÉ ne se trouue en aucun lieu de la Bible : Donc posons que vienne quelque Arrien, qui donne vn deffy contre le mystere declaré par ce mot, comme du Plessis le donne contre nostre sacrifice, & qu'il die, *Qu'on me monstre le mot de* TRINITÉ *vne seule fois en l'Escriture*, & conclue par cela, qu'il ne faut pas croire trois personnes en vne essence, fera il vne bonne conclusion ? Du Plessis fait la mesme en diuers subiects, & argumente aussi mal ; car il ne faut pas inferer la negation de la chose par la negation du nom, veu que la chose precede le nom, & peut estre sans luy, & en auoir quelque autre.

Le mot de Trinité ne se trouue point en la Bible.

4. *Plusieurs choses naturelles sans nom.*

Et pour emprunter quelque lumiere de la nature en ceste question, combien y a il de choses naturelles sans nom ? combien d'estoiles au ciel, dont les plus sçauans Astrologiens ignorent la nature, & le nom ? Combien de creatures en terre, desquelles les Philosophes n'ouyrent iamais parler ? Et si Dieu enseignoit maintenant le nom de ces estoilles, & de ces creatures incognues, ne seroyent-ce pas des noms receuz, & incogneuz à l'antiquité ? Et si quelqu'vn vouloit par là inferer, que les estoiles & les creatures appellées par ces nouueaux noms n'estoient pas auparauant ; son illation seroit elle receuable ? Le destroit de Magellan n'a ce nom que depuis cent ou tant d'ans, & mille autres regions des mondes descouuerts portēt des noms tous nouueaux, faudra il dire qu'ils n'estoient pas cent ans y a ? Le titre d'Empereur pour signifier vn souuerain Monarque, estoit incogneu deuant Iules Cesar ; n'y auoit il point eu deuant de Monarque, parce que ce nom en telle signification n'estoit point en regne ? L'homme a esté dés le commencement du monde, & toutesfois ce nom ne luy a esté donné que du temps de la langue Latine : & tous les noms qu'il porte soubs diuerses langues, ont esté long temps apres luy : si donc quelqu'vn nioit que l'homme eust esté aux premiers siecles du monde, parce que ce nom n'estoit encores au monde, ne seroit il pas digne d'estre renuoyé à l'escole des petits enfans ? Quel est donc l'effort des Ministres, & de du Plessis voulans prouuer que le mot MESSE est nouueau ? & quel est leur discours, nians par ceste pretendue nouueauté, l'essence & la verité de la Messe ? voulans destruire la foy du sacrifice & sacrement de l'Eucharistie, parce que le nom de MESSE n'est pas expressement couché en la Bible ? parce qu'il ne fut pas donné dés le commencement de l'Eglise ? parce qu'il ne se trouue point és aucteurs des siecles premiers ? Qu'ils ne facent pas donc tant de rodomontades de langue & de plume, s'ils ne veulent faire paroistre à chascun, que leur fort est basty en l'air, des materiaux de leur ignorance & aueuglement.

Le destroit de Magellan. Empereurs. L'homme.

5. *La Messe instituée par le Sauueur.* Les noms de la Messe en l'Escriture, Matt. Mar. Luc. act. 2.

1. Qu'ils sçachent que la Messe a prins naissance dés le dernier souper de nostre Sauueur dés lors instituée par luy, celebrée par luy, & laissée pour estre celebrée en son Eglise durant la course de son pelerinage. Que si elle n'a esté appellée incontinent Messe, c'est parce qu'on ne parloit pas encores communement Latin des mysteres de Dieu : cependāt elle n'est pas demeurée sans nom deuant Dieu, qui sçait nommer par leur propre nom les estoiles & toutes choses aussi tost qu'il les a faites, ny sans nom encore deuāt les hōmes ? car elle a esté appellée par les Apostres en ceste Eglise naissāte, l'Eucharistie la fractiō du pain, le corps & le sāg du Seigneur, le pain du Seigneur, le calice du Seigneur, le calice de benediction, la table du Seigneur, l'autel du Seigneur, la communication du corps & du sang du Seigneur, & aux siecles plus proches de ceux-là, la Liturgie, les mysteres diuins, les diuins Sacremens des mysteres, le banquet Seigneurial, le Seigneurial, le sacrifice du corps & du sang du Seigneur, comme il apert és escrits des saincts Peres.

1. Cor. 11. Voyez le 1. liure de la saincte Messe. par les SS. Peres Tertul. S. Cyp. &c.

6. *Quand a esté donné le nom de Messe.* Rencōtre du mot Missa auec l'Hebrieu. Deu. 16. 10

En fin quand la foy Chrestienne eut le dessus de l'idolatrie, & que l'Empire Romain & Latin fut faict le grād royaume de IESVS-CHRIST, & que l'Eglise se vit la plus forte & la plus puissante dans le domaine de ceste langue : le mot Latin MISSA, MESSE, a esté donné au grand Sacrement, & sacrifice de ce Royaume : & luy est demeuré comme le plus noble, & s'est miraculeusement rencontré auec l'ancien Hebrieu MISSA signifiant vn sacrifice nouueau

& suffisãt entre les Iuifs, figure du nostre de tout poinct, nouueau & suffisant en toute sorte d'excellence & merueille ? & partant ie concluds qu'encor qu'il ne fut au mõde, que depuis cent, voire depuis dix ans, cela ne pourroit en rien preiudicier la verité de la chose, ny donner occasion & droict à gens d'entendement & conscience, de faire les prinses & les consequences, que du Plessis auec les Ministres fait à l'aueugle en ceste dispute. Car la chose estoit depuis l'institution du Sauueur appellée d'autres noms, ne pouuant cestuy-cy estre dés le commencement en vsage.

CHAP. VIII.

1. *L'aage de chasque chose se mesure selon sa nature.*
2. *Le nom de Messe tres-vsité depuis mille ans.*

A la page 9. & suiuantes.

Reste pour contenter la grammaire de du Plessis de prouuer par sa confession propre que le mot de Messe est tres-ancien ; & si nous monstrons qu'il estoit en vsage és siecles de ces grands hommes, & de ces gros volumes, qu'il dit, nostre cause est gagnée selon son defi.

1. *L'aage de chasque chose se mesure selon sa nature.*

Nous mesurons l'aage de quelque chose selon sa nature & condition; vn cheual est vieil à trente ans, vn homme à quatre vingts, vn bastiment à deux cens, vne langue à six cens, vne republique à huict cens, & certes vn mot à quatre cens est iugé tres-ancien. Quand Ciceron viuoit, la republique de Rome estoit ancienne, ayant duré sept cens ans, les mots du poëte Ennius, qui auoit vescu deux cens ans deuant luy estoient vieux : auiourd'huy plusieurs mots de nos Romans, de Froissart, & semblables aucteurs qui ont escrit il y a enuiron trois cens ans, tiennent de l'antiquité. Si donc le nom de Messe en a cinq cens, il a autant de droict qu'il luy faut pour estre mis au rang des anciens.

3. *Le nom de Messe tres-vsité depuis mil ans.* Depuis Siricius. p. 10.

Or est il qu'il est en regne depuis mille, à sçauoir depuis Gregoire le grand, ce que les aduersaires ne peuuent nier, ains du Plessis confesse qu'il est vsité depuis le Pape Syricius, qui seoit l'an 385. auquel temps il croit auoir esté composées les Decretales, qui font expresse mention de ce nom, il est donc aagé de plus de douze cens ans. Que dit donc du Plessis, quand il dit, qu'il est nouueau, qu'il est incognu à l'antiquité ? y auoit il du temps de Ciceron vn mot plus ancien en la langue Latine? en y a il aucun plus vieil maintenant en nostre Françoise ? Car ayant esté verifié que ce mot est en vsage au moins depuis l'an 385. ains dés l'aage de Syluestre, seant l'an 314. estant vray-semblable qu'on en vsoit long temps deuant, encor que nous n'ayons les liures qui en faisoient mention, estant desia vsurpé par Sainct Leon, & par plusieurs anciens Conciles que ie citeray tantost, & que du Plessis mesme n'ose reprocher, n'est il pas des siecles qui nous donnent cause gagnée ? Du Plessis demande qu'on le luy monstre vne seule fois és deux siecles qui suiuent les trois premiers, à sçauoir au quatriesme & cinquiesme. Ces docteurs & ces Conciles en font, & en vsent plusieurs fois, confessera il donc qu'il a perdu sa cause par sa confession propre ? & demeurant en son opinion ne monstre il pas qu'il n'a que de l'opiniastrise en son fait, remuant la langue & la plume contre vne si manifeste verité ?

Cecy pouuoit suffire pour replique à la grande trainée de responses qu'il fait icy, aussi bien sans subiect que sans fruict, car il ne querelle en fin que du nom, querelle de Grammairien, & non de Theologien : mais matiere propre pour donner carriere à vne plume legere, & remplir de vent les cayers : parquoy si i'examine encor le reste de ses pages, c'est par contrainte, & non tant pour confirmer la verité de la Messe par tels discours, que pour esuenter la vanité de celuy qui bastit des chasteaux sur les aisles des vents.

CHAP. IX.

1. *Le mot de Messe vsité par plusieurs anciens docteurs & Conciles.*
2. *La Messe des Catechumenes, & des fidelles.*
3. *Erreurs de l'aduersaire.*
4. Offerre, *Sacrifier.* Sumere, *Receuoir.*

Pour monstrer l'antiquité du nom de Messe i'auois allegué les epistres des Papes, Euariste, Alexandre, Telesphore, qui ont vescu aux deux premiers siecles, mais parce qu'elles sõt debatues par les aduersaires, & que ie disois ne vouloir sans necessité entreprendre la verification d'icelles, du Plessis ne m'ayant entendu, ou ayant dissimulé de m'entendre, escrit maintenant que ie ne les approuuois point ; sans probabilité, puis que ie ne les auois alleguées, seulement donc ie disois ne les vouloir icy defendre, ayant assez de preuues d'ailleurs, & me contentant d'auoir renuoyé les raisons, auec lesquelles il debat ces epistres en gend'arme, & non en docteur. A la page 10. & autres, ie les citois en la page 43 du liure 1. page 10.

1. *Le mot de Messe vsité par plusieurs anciens docteurs & Conciles.* S. Ambr. l. 5. ep. 33. S. Aug. ser. 91 & 251. de temp. Ruff. ep 1. Cle. Leo. ep. 81. & 88. Conc. Ro. apud Grat. de cons. d. 1. null° presbyter. Cõc. Carth. 2. can. 3. Agat. ca. 47. apud Grat. de cons. di. 1. missas Conc. Valent. c. 1.

Ie prenois d'autres tesmoins hors de controuerse, Sainct Ambroise, Sainct Augustin, Ruffin, Sainct Leon, le Concile Romain soubs Syluestre l'an trois cens quatorze le second de Carthage ; celuy d'Agde, de Valence, adioustant que depuis Gregoire le grand, qui seoit sur la fin du sixiesme siecle, il n'y auoit nom plus vsité que cestuy-cy. Du Plessis ne dit mot contre aucuns de ces tesmoins, & par son silence monstre qu'il n'a que respondre, & qu'il ne peut nier, comme il auoit nié en l'institution de son Eucharistie, que Sainct Augustin n'ait vsé du mot selon nostre signification és lieux où ie l'ay cité, à sçauoir aux sermons *De tempore*, 91. & 251. car ce qu'il dit en passant que ces sermons ne sont pas creuz de Sainct Augustin, c'est vne mensonge dite en passant, & à la volée, veu que personne ne les reuoque en doute ; s'il en sçauoit quelqu'vn il le deuoit citer, ce que n'ayant fait, il a monstré que le tesmoignage est si euident, qu'il ne le peut recuser, qu'en desaduouant l'aucteur. Il s'arreste donc pied ferme au lieu de Sainct Ambroise, que ie disois auoir esté mal entendu & mal allegué par luy, dequoy il se purge en se chargeant de nouuelles cruditez. Il auoit dit en son institution, que

Sainct Ambroise vsoit voirement vne fois de ce mot, *mais que par iceluy il n'entendoit ny sacrifice, ny sacrement* : à quoy i'opposois les paroles de S. Ambroise disertement contraires à ceste glose. S. Ambroise racontant ce qu'il auoit fait officiant à l'autel, au poinct d'vn certain tumulte suruenu il parle ainsi, *Le iour suiuant, qui estoit le Dimanche, estans les leçons & sermon finis, & les cathecumenes congediez, i'apprenois aux baptisteres de la basilique* (i. du temple) *le* CREDO, *à quelques personnes demandans estre baptizez : là ie fus aduerty qu'ils auoient ennoyé des dizeniers du palais à l'Eglise Portiane, qu'on suspendoit les voiles, & qu'vne partie du peuple y accouroit. Ie persistay neantmoins en l'office, & commençay la Messe.* Or qu'il parlast du sacrifice ie le monstrois par les mots qui suiuent immediatemẽt, & que du Plessis auoit laissé dedans son cornet, *Comme i'offrois, i'entendis du peuple qu'on auoit rauy par force vn certain Castulus, que les Arriens disoiẽt estre Prestre : ie commençay à pleurer amerement, & prier Dieu au milieu de l'oblation, à ce qu'il nous fust secourable*, Ie disois donc que les mots OFFRIR & OBLATION auec la circonstance du temps, du lieu, des personnes, au Dimanche, au matin, apres le sermon, à l'autel, officiant l'Euesque, & le peuple assistant, ne pouuoient estre interpretez en ce docteur d'autre chose, que du sacrifice de l'Eucharistie : & le tesmoignage est si clair, & si pregnant, qu'en fin du Plessis n'ayant rien plus à dire, entre en doute si ceste epistre est de sainct Ambroise, comme il auoit fait de S. Augustin ; à la façon des errans, qui condamnent toute Escriture qui leur cuit. C'est ce que ie disois, prouuant que S. Ambroise auoit vsé du nom de Messe en mesme signification que nous.

page. 10. du Plessis. l. 4. c. 4 p. 60.

Le mot de Messe. S. Ambr. l. 5. ep. 33.

L'office de la Messe.

Du Plessis l. 1 c. 4 p. 60.

Or reprenant la glose de du Plessis, maintenant ie le veux prouuer par la response qu'il fait icy pour se iustifier. Que respond il, & que dit il ? Il dit que *Missa*, Messe, *proprement signifie congé, & improprement le seruice, qui se faisoit par le Ministre* (il deuoit dire le *Prestre*, comme parlent les sainct, Peres) *qui se faisoit apres le congé dõné aux Cathecumenes.* Cela est vray, & pour nous.

2. *La Messe des Cathecumenes & des fideles.*

Il dit & redit qu'il y auoit deux parties de l'ancien seruice, distinctement declarées par les susdits mots de S. Ambroise ; l'vne appellée la Messe des Cathecumenes iusques à la fin du sermon : l'autre, tout le reste en laquelle le prestre sanctifioit & consacroit le pain & le vin ; tout cecy est encores vray, & pour nous encores. Il repete de rechef ce qu'il auoit dit, à fin que ie le retienne bien, & s'acheuant de peindre, cite Cassander contre soy-mesme : *Sic Ambrosius dicit facere Missam, vt autores facere sacramenta, facere sacrificium. S. Ambroise dit, faire la Messe, comme les aucteurs, faire les sacremens, faire le sacrifice.* Item, *Ce que S. Augustin appelle Offerre & sumere Eucharistiam, offerre & sumere corpus Christi, Offrir & prendre le corps de Christ.* Par ces tesmoignages donc du Plessis nous confirme qu'vne partie de la Messe estoit des Catechumenes, comprenant l'Epistre, l'Euangile, le sermon, & l'offertoire : & l'autre comprenant la consecration & communion, le sacrement & le Sacrifice, qui estoit la Messe des fideles, il nous confirme que S. Ambroise disant, *i'ay commencé à faire la Messe*, a entendu ce que nous entendons, à sçauoir le Sacrement & le sacrifice de l'Eucharistie, & par consequent qu'il a vsé du mot de Messe en terme de nostre foy. Du Plessis pouuoit il mieux parler contre le mensonge, & pour la verité ? contre soy, & pour nous qu'il à icy parlé ?

Du Plessis. pag 14. & Cassand in Litur. c. 11. 16. & 17.

Que contenoit la Messe des Catechumenes.

3. *Erres de l'aduersaire.*

Il adiouste, *nostre Iesuiste ne sera pas encor content.* Si suis vrayemẽt, & de plus encor i'ay compassion de voir ceste bonne plume reformée, sillonner & forligner si tortueusement contre soy-mesme, cõbien que ie suis de l'autre costé ioyeux de luy voir escrire la verité, quoy qu'errant, & sans y penser. Mais prenons de sa main tout ce qui est de bonne prise. Il adiouste, que ie diray que S. Ambroise poursuit, *dum offero, pendãt que i'offre.* Item, *in ipsa oblatione, en l'oblation mesme.* Et que i'entendray que S. Ambroise offrit le fils de Dieu sur l'autel ; & sur ce, *mauuaise consequẽce*, dit-il, & mettãt l'explication de Rhenanus, *ains, dit Rhenanus, S. Ambroise parle icy (de Missa fidelium) du seruice des fideles qui demeuroient au Temple (les Cathecumenes estans congediez) pour estre faits participans de la saincte communion.* Ie prends encor ceste explication de Rhenanus, & concluds contre du Plessis par icelle ; Car qu'est ce autre chose la Messe des fideles, selon Rhenanus, & selon nostre foy, & celle de S. Ambroise, expliquée en mille lieux de ses œuures, que l'offrande du fils de Dieu, & la communion de son corps ? Et ceste offrande qu'est ce autre chose, que ce que nous appellons Messe ?

Page 15.

Missa fidelium.

4. *Offerre sacrifier, sumere, receuoir Cassand. in Litur. c. 16* Du Plessis, page 24.

Il perseuere à citer Cassander & s'enferrer plus auant. *Au siecle de S. Augustin le mot d'offrir estoit dit de toute la celebration & administration de ce sacremẽt.* En l'Epistre ad Ianuarium, *Quelques vns communient tous les iours au corps & sang du Seigneur : les autres le prennent certains iours, ailleurs il ne se passe iour qu'il ne soit offert, &c.* Et cite encores là, comment les mots *offerre*, & *sumere, offrir & prendre*, estoient souuent ioincts ensemble, parce que le prestre ayant offert, le peuple communioit. Loüé soit Dieu, nous auons encor icy vn clair tesmoignage du sacrifice & du sacrement de l'Eucharistie, & l'office entier de la Messe, consistant en l'oblation & somption du corps du fils de Dieu. Nous auons le nom de MESSE, & ce qui est signifié par le nom, en vsage aux temps que du Plessis requeroit, sçauoir est des quatre premiers siecles : & voila comme voulant verifier qu'il auoit iustement nié que Sainct Ambroise eut vsé du mot de Messe, il nous donne sans y penser, & sans merite, la chose pour le nom, & le nom auec la chose : & disputant de la nouueauté du nom, nous fait voir l'ancienne doctrine de nostre Messe, à la confusion de sa Cene nouuelle, nouuellement forgée. Poursuiuons le reste.

CHAP. X.

1. *Le mot de Messe ancien.*
2. *Branades de l'aduersaire sur des vanitez.*
3. *Pourquoy les anciens n'ont vsé plus souuent du mot de Messe.*
4. *Merueilleux rencontre du mot Missah Hebrieu auec Missa Latin.*

NOus sommes contraints de tenir encor ce buisson de grammaire, parce que du Plessis

Aux pages 16. 17. & autres.

1. *Le mot de Messe ancien.*

y fait son fort. I'auois en passant allegué le commentaire sur les prouerbes, attribué à sainct Hierosme, où le nom de Messe y est vne fois, & sans debattre beaucoup, si c'estoit œuure de S. Hierosme ou non, ie disois qu'il ne sembloit point de Bede, ayant le style plus semblable à sainct Hierosme qu'à luy: mais quel qu'il fut, c'estoit vn bon & ancien aucteur, & son œuure telle, qu'on la iugeoit digne de sainct Hierosme.

2. *Brauades sur la pointe d'vne esguille.*

Du Plessis fait icy merueilles pour confirmer son opinion, & refuter la mienne, il remplit de paroles la page 17. & 18. & frange les marges dru & menu, de Latin & de cottes, comme si la victoire de sa verification consistoit en ce poinct; procedure accoustumée à ceux qui ne peuuent suiure le droict chemin d'vne dispute, & qui s'amusent à faire des parergues & accessoires, au lieu de viser au but principal. Et partant ne veux-je non plus qu'alors insister en ceste question, pour n'estre la decision ny necessaire, ny de consequence, car soit que l'œuure soit de sainct Hierosme ou de Bede, le tesmoignage est tousiours pour nous, & confirme le nom & le sacrifice de la Messe. Et encor que sainct Hierosme n'eust iamais vsé de ce mot, ce nous est assez qu'il tient la chose & la verité du mot comprinse soubs autres noms. Et sans cette auctorité celle de sainct Ambroise, de sainct Augustin, de sainct Leon, & les autres que du Plessis n'a sceu, ny osé reprocher, nous font vn tesmoignage trop illustre & trop fort, pour donner droit d'antiquité, auec mise & credit au nom de Messe, qui picque si tres-fort ces oreilles & ces cœurs reformez.

3. *Pourquoy les anciens n'ont vsé plus souuent du mot de Messe.* Du Plessis l. 1. c. 4. p. 59. en la verific. p. 16.

Seulement veux-je, auant que passer outre, respondre à vne demande, qu'on pourroit faire icy, & que du Plessis semble signifier, sçauoir est pourquoy sainct Ambroise, sainct Augustin, & autres Docteurs de leur temps, ou encor plus anciens n'ont vsé plus souuent du mot de Messe, ayant escrit tant de volumes, dit du Plessis de S. Hierosme, & si disertement couché la doctrine du sacrement & sacrifice de l'Eucharistie. A quoy ie responds, que c'estoit parce qu'ils auoient assez d'autres mots plus vsitez alors en l'Eglise; parquoy ils en vsoient plus souuent. Cettuy-cy estoit encor ieune en comparaison des plus vieux, & partant son vsage moins frequent: comme il en aduient à tous noms, quand ils commencent de venir au monde.

4. *Merueilleuse rencontre du mot Missa Hebrieu, auec Missa Latin.*

Depuis ce temps-là il a gaigné credit, & a esté trouué si propre, qu'il a preualu à tous les autres, pour signifier ce mystere, non sans vne remarquable note de la diuine prouidence, au rencontre qui s'est fait auec le nom Hebrieu, MISSA, donné à vn sacrifice Iuif, illustre figure du nostre, comme ailleurs auons dit, parquoy tous les auteurs & docteurs Catholiques, depuis mille ans, en vsent plus que de tout autre nom: & si sainct Ambroise, sainct Augustin, sainct Hierosme, & les autres Peres Latins viuoient, ils en feroient de mesme. Que du Plessis donc laisse de s'esmerueiller pourquoy sainct Hierosme en tant de volumes ne met point ce mot, ou qu'il s'esmerueille encores pourquoy les Apostres, parlant Hebrieu en la Iudée, n'vsoient du mot Latin TRINITÉ, qui n'estoit encor venu en lumiere. Mais voyons comment il poursuit de se defendre, & m'accuser au nom de sa Cene.

CHAP. XI.

1. *Versions bonnes, mal reprinses par l'aduersaire.*
2. *Le mot de Cene le moins vsité entre les Docteurs Catholiques.*
3. *Le mot de Cene n'est point mis en l'Escriture, pour signifier l'Eucharistie.*
4. *Sainct Paul exposé*, manger la Cene du Seigneur.

Aux mesmes pages que dessus 16. 17.

1. *Versions bonnes, mal reprinses par l'aduersaire.*

Le mot de Cene le moins vsité entre les Docteurs, Voy la S. Messe l. 1. c. 6. p. 46. p. 52.

AV sixiesme chapitre du premier liure de la saincte Messe, page 46. defendant les Docteurs qui interpretans les phrases Grecques θυσίαν ἐπιτελεῖν, λειτουργεῖν, & semblables auoient tourné, *dire, celebrer, & faire la Messe*, versions que du Plessis, reprenoit, disant, pour mettre en credit son mot de Cene, qu'il falloit traduire, *faire la Cene*, en defendant, dy je, ces interpretes contre luy, ie disois ainsi: *Qui a dit à du Plessis & aux Ministres, que les traducteurs Latins ont mal tourné les aucteurs Grecs, & qu'il falloit tourner,* FAIRE LA CENE, *plustost que celebrer la Messe? La Cene est le moindre mot, & le moins vsité de tous ceux qui ont esté donnez à l'Eucharistie: & entre cent Docteurs du Plessis n'en sçauroit produire vn, qui die, faire la Cene, pour celebrer l'Eucharistie, & l'Escriture ne le dit iamais.* Et au mesme chapitre, page 52. parlant de l'vsage moins frequent du mot de *Cene*, entre les Docteurs, i'adioustois: *l'Escriture en vse plus rarement, sainct Paul dit vne fois* LA CENE *du Seigneur, mais il le faut entendre comme sainct Chrysostome l'interprete, sçauoir est du banquet, qui se faisoit aux pauures, appellé autrement* AGAPE, *Charité, ou* AGAPES, *au pluriel.* De ces textes du Plessis a prins du noir & du blanc, pour grisailler & drapper mon assertion en peintre reformé, & le pense auoir si naifuement fait, qu'en la queuë de ses preuues, par vn traict hardy & releué, il couche en vn endroit ceste clause: *Et par consequent est conuaincue de mensonge, l'effrontée affirmation de nostre Iesuiste:* Et en vn autre, cette-cy. *Et cela suffise contre nostre Iesuiste, qui prononçoit effrontément, qu'entre cent Docteurs ie n'en pourrois produire vn, qui die* FAIRE LA CENE *pour celebrer l'Eucharistie.* De maniere que me voila marqué d'vne mensonge ineffaçable à son opinion: mais ceste opinion est fondée sur l'ignorance de ce bon gendarme, ou sur sa mauuaise foy, car soit pour ne m'auoir entendu, soit pour me vouloir imposer à dessein, il me fait dire des choses que ie ne dy point, & refute luy-mesme ses fantasies & non mes paroles: mon texte est clair, & tel que ie l'ay cité, & tel qu'il le cite.

Agapes.

Conclusion ridicule. Page 17. Page 33. Il n'en a sceu encor produire aucun qui le die.

2. *Le mot de Cene le moins vsité entre les Docteurs Catholiques.*

Ie disois que le mot Latin CENE, dont nos aduersaires vsent presque tousiours, estoit le moindre, entre tous ceux qui sont donnez à l'Eucharistie, & le moins vsité entre les Docteurs, & moins encor en l'Escriture: au lieu de refuter ce-cy, il monstre que les Docteurs vsent quelquesfois du mot Cene, ce que ie n'auois pas nié: & tasche prouuer en vain que sainct Paul en vse vne fois; & il deuoit prouuer que l'Escriture en vse souuent: prouuer aussi, que les vieux interpretes auoient mal tourné les Phrases Grecques, qui signifient l'office de l'Eucharistie, *dire, faire,*

celebrer, *chanter la Messe, ou les Messes, celebrer les solemnitez des Messes, celebrer les Collectes*, & séblables, & qu'ils deuoient tourner *faire la Cene*: ce que ne pouuant prouuer, ny donner contre les veritez que ie luy opposois, il s'est fait vne butte à la portée de son arc, arguant que i'ay dit, que iamais les Docteurs, non plus que l'Escriture, n'ont vsé du mot Cene, en signification de l'Eucharistie, au lieu que i'auois dit qu'ils en vsoient rarement, & qu'ils auoient plus rarement dit, *faire la Cene*, pour celebrer l'Eucharistie, & sur ceste fiction il fait vne longue tirasse de verifications depuis la page 20. iusques à la 35. tirant à grand effort sans donner au poinct, & faisant rage à sauter hors du bransle: Parquoy il m'a donné droict de mespriser le gros, & la peine de ses citations, & la brauade de sa plume, comme ne me touchant rien, sinon à la façon des archers, dont se mocquoit Diogenes, qui donnoient par tout, & iamais au blanc: & me doit encor donner congé de dire, qu'il a fait en diuers sujets, ce que fit le bon Capitaine Aiax, qui tuoit & massacroit des moutons, cuidant donner dans les troupes d'Vlysses son ennemy.

L'aduersaire fuit le monde pour le refuter.

Mauuais archer & mauuais combattant. Diogen. Aiax. Sophocl. in Ai. μαστιγοφόρῳ.

Mais à fin qu'il ne se plaigne d'estre mesprisé par silence, ie veux encor confirmer mon dire, en renuersant par luy-mesme, ce qu'il pense auoir dit de plus fort contre moy. Pour prouuer que l'Escriture vse souuent du mot de Cene, signifiant l'Eucharistie, il met en auant vn seul passage de sainct Paul, qui dit, escriuant aux Corinthiens, οὐκ ἔστι κυριακὸν δεῖπνον φαγεῖν, *Cela n'est point manger la Cene du Seigneur*. Et pensant que ces mots sont du tout pour sa Cene, *s'ils en pouuoient*, dit-il, *autant alleguer de leur Messe, qui dureroit apres eux*? Il veut dire que nous ne sçaurions monstrer le mot Latin, *Messe*, au nouueau Testamét Grec, & qui en doute? & luy y trouue-il le mot, *Cene*? Et n'est-ce pas assez qu'on y trouue ce qui est signifié par le mot de *Messe*: Et si le mot Grec δεῖπνον signifie l'Eucharistie, pourquoy ne pourra-il aussi bien signifier nostre Messe, que la Cene de du Plessis? La Messe donc s'y trouue aussi bien pour le moins que la Cene. Mais examinons, si de ce passage, qui est son seul appuy, le mot Latin, *Cœna*, *Cene*, est mis pour l'Eucharistie, comme il veut.

3. *Le mot de Cene n'est point mis en l'Escriture pour signifier l'Eucharistie.*

Ie disois que selon sainct Chrysostome, les paroles de sainct Paul, *La Cene du Seigneur*, s'entendoient des Agapes, banquets qui se faisoient entre les Chrestiens, en la Communion, & non de l'Eucharistie; luy au contraire qu'elles s'entendent du Sacrement: *Car*, dit-il, *pour remede de cet abus consequemment il leur en enseigne* (aux Corinthiens) *le vray vsage, vous loueray-ie*, dit-il, *en cela? ie ne vous louë point, car i'ay receu du Seigneur ce que ie vous ay baillé*: & adjouste du Plessis, *là où il leur recite, comme nostre Seigneur auoit institué la saincte Cene, afin qu'ils se reiglassent selon ceste institution premiere*. Il conclud donc que *Cene*, est mise pour l'Eucharistie: mais sa conclusion est mal tirée, car ceste sienne preuue monstre seulement que sainct Paul en cet endroit parloit aux Corinthiens de l'Eucharistie, ce que personne ne reuoque en doute, au lieu qu'il falloit monstrer en particulier, que les mots *Dominica Cœna, le souper du Seigneur*, signifioient l'Eucharistie, ce qu'elles ne monstrent point. Car quelle consequence? Sainct Paul tance les Corinthiens, dequoy ils sont dissolus & irreuerends en leurs banquets, & leur dit, que faisant comme ils font, ce n'est pas *Dominicam Cœnam manducare*, manger le souper du Seigneur, & ce disant les remet à la Communion, & sobrieté de la premiere institution du Sacrement: donc *Dominica Cœna*, veut dire l'Eucharistie? Ains de ceste comparaison & remise à la premiere institution de l'Eucharistie, il se collige tout le contraire de la conclusion de du Plessis; car comme en la premiere institution du Sacremét, le mot *Cene*, ne signifie point l'Eucharistie, ains proprement la Pasque, & le souper commun, auquel elle fut instituée: De mesme en ce lieu sainct Paul appelle *La Cene du Seigneur*, le banquet qui se faisoit au temps de l'Eucharistie, & qui se deuoit faire à l'imitation de celuy que le Sauueur fit, communiant les Apostres en commun, en vnion, en sobrieté, & non comme le faisoient les Corinthiens, chacun à part, en proprieté, en dissolution, *Chacun*, dit-il, *veut auoir son souper: & l'vn est yure, & l'autre à faim, cela n'est pas manger la Cene, & le souper du Seigneur*: c'est à dire, ce n'est pas imiter la charité, l'vnion, & la sobrieté du souper que le Sauueur fit, lors qu'il institua le Sacrement, & le banquet de son Corps & de son sang. Du Plessis donc n'ayant que ce passage, encor n'en peut-il pas verifier le mot de *Cene*, ny refuter ce que i'ay dit, qu'il ne se trouue point en l'Escriture, c'est pourquoy il se tourne à l'exposition des Peres, & les cite file à file, auec aussi peu d'auancement qu'il a cité sainct Paul. Voyons comment.

S. Chrysost. hom. 27. in 1. Cor. 11. 20.

4. *S. Paul exposé.*

Conclusion friuole.

Le mot *Cœna* en l'institution de l'Eucharistie signifie le souper de Pasque, & non le Sacrement de l'Eucharistie. 1. Cor 11. 21.

CHAP. XII.

1. *Sainct Ambroise expliqué.*
2. *Sainct Hierosme expliqué.*
3. *Les traditions, festes, Caresme.*
4. *Pourquoy l'Eglise Catholique n'vse du mot de Cene.*

Pour prouuer que les mots de sainct Paul se doiuent entendre de l'Eucharistie, il cite plusieurs Peres, & pas vn de tous qui l'affirme disertement, & duquel on ne tire le sens que sainct Chrysostome donne aux susdites paroles, & que ie leur ay donné apres luy, encores que quelques-vns vsent ailleurs du mot de Cene, signifiant l'Eucharistie, ce que ie n'ay pas nié, comme i'ay dit tantost, ains seulement dit qu'ils en vsoient moins souuent; ce qui est tres-veritable.

A la page 20. 21. & suiuantes.

Oyons ces citations, & premierement sainct Ambroise, qu'il cite le premier, comme le plus fort: *Si vous vous assemblez en sorte que chacun prenne le sien: il faut faire cela en la maison, & non en l'Eglise, en laquelle on s'assemble à cause de l'vnion du mystere, & non pour dissension, ny pour le ventre: car le don offert est de tout le peuple, parce que tous sont signifiez en vn pain: car entant que nous sommes vn, il nous faut prendre tous d'vn pain.* En quelle de ces paroles trouue du Plessis le mot *Cene* tiré du lieu de sainct Paul? au contraire i'y trouue selon le sens de sainct Chrysostome, les banquets *Agapes*, qui se deuoient faire en commun des dons qu'on offroit aux Prestres, & deuoient estre mangez en commun, tout ainsi que l'Eucharistie estoit vn pain, vne viande, vn corps

S. Amb. expliqué.

de Iesus-Christ, vn à tous, & commun à tous : ce que les Corinthiens ne faisans, ils estoient iustement tancez. Et c'est ce qu'auoit noté vn peu deuant sainct Ambroise, expliquant les paroles de sainct Paul. *Il reprend*, dit-il, *ceux qui s'assembloient en l'Eglise de telle façon qu'offrans leurs dons aux Prestres qui y venoient (car il n'y auoit pas encor par tout des Recteurs) celuy qui auoit offert retenoit tout pour soy à part, & en schismatique.* C'est donc à ces banquets que se rapportent les mots de l'Apostre, *cela n'est pas manger la Cene du Seigneur.* C'est à dire, faire des banquets en telle façon du temps de la perception d'vn pain sacré, d'vn corps donné, & d'vn calice beu, n'est pas faire vn souper de charité, vn souper du Seigneur, commun à tous, comme est l'Eucharistie, mais vn souper profane.

S. Hier. in 1. Cor. 10. pag. 41. Sainct Hierosme, qu'il cite le second, est encore pour nous : *Ce n'est point la Cene du Seigneur, mais celle d'vn homme, quand vn chacun seul l'aborde, comme sienne propre, & n'en fait point part à celuy qui n'a point offert, tellement qu'il semble que vous vous assembliez plustost pour vostre saoul, que pour le mystere.*

Cecy ne se peut entendre de l'Eucharistie, car elle a esté tousiours distribuée esgalement à tous les Chrestiens, & celuy qui la distribuoit, estoit le Prestre, & non celuy qui auoit presenté ses offrandes pour apres les manger. Sainct Hierosme poursuit. S. Hier. ibid. *Au reste il faut que la Cene du Seigneur soit commune à tous, parce que le Seigneur bailla les Sacrements à tous ses disciples qui y estoient. Et elle s'appelle Cene, souper, parce que nostre Seigneur bailla les Sacremens au temps du souper.* Il monstre donc, que ce banquet de charité deuoit estre commun, estant le banquet du Seigneur, fait à la semblance de l'Eucharistie, que le Sauueur distribua esgalement à tous. pag. 12. S. Aug. ep. 118 ad Ianua. c. 5. Sainct Augustin qu'il allegue apres sainct Hierosme a interpreté autrement que sainct Chrysostome, le lieu de sainct Paul, comme il luy a esté loisible, n'estant la question article de foy, & a prins le mot de *Cene*, pour l'Eucharistie, au lieu cotté. & ailleurs quelquesfois ; ie n'auois pas aussi dit qu'aucun Docteur n'en vsast en ceste signification, comme du Plessis s'est donné à entendre, mais seulement qu'il estoit plus rare. Et ce docteur pour vne fois qu'il signifie l'Eucharistie par les mots, *Cene du Seigneur*, il la nomme quatre ou cinq fois en ceste mesme Epistre, & mille fois en ses autres œuures, par d'autres noms.

3. *Les traditions, festes, Caresme.* S. Aug. ep. 118. ad Ianu. Theodor. Bed. Oecumen. 1. in 1. Cor. 11. Cassand. pag. 16. Et si du Plessis a leu ceste Epistre, il deuoit rougir de honte de n'auoir apprins à mieux croire, & à mieux escrire qu'il ne fait, veu qu'en icelle il est parlé disertement contre ses erreurs, des traditions de l'Eglise, & de nos Sacremens, des festes, des ieusnes du Samedy, du Caresme, de la Sepmaine saincte, du sacrifice de la Messe, & des Autels. Theodoret, Bede, Occumenius, & les autres qu'il cite, n'en disent pas tant que sainct Augustin, & vsent du mot de *Cene* tres-rarement, en comparaison des autres, par lesquels ils signifient le Sacrement de l'Autel. Ce qu'il cite de Cassander est hors de propos, car cet aucteur ne dit autre chose, sinon qu'on souloit faire des banquets de charité apres auoir communié. Qui en doute? Et que veut conclure du Plessis par là, en faueur de son mot? pag. 17. Ce qu'il dit à la fin, citant le President Duranty, que quand nous lisons en sainct Augustin, *Hora Dominici*, il faut suppléer *conuiuij*, ie croy bien, mais à quel blanc ceste flesche, & où donne ce coup? du Plessis veut il qu'on die és assemblées des Caluinistes, faire le banquet, au lieu de faire la Cene? Il est question du mot *Cene*, & non des synonimes equiualens.

L'Eglise Catholique appelle sans difficulté l'Eucharistie, banquet sacré : *sacrum conuiuium*, & toutesfois ne la veut pas appeller Cene, non que le mot soit de soy mauuais, mais parce qu'il est employé en ce temps pour nommer vn morceau profane: & comme le nom de *Tyran*, honorable en son origine, a esté rendu abominable, à cause de la cruauté de ceux qui le portoient, ainsi le mot de *Cene*, est odieux à l'Eglise de Dieu, parce qu'il est porté par vn Idole de sacrement, qui est l'Eucharistie des Ministres. 4. *Pourquoy l'Eglise Catholique n'vse du mot Cene.* Tyran. C'est tout ce que du Plessis a peu ramasser pour perdre son temps, n'ayant d'vn costé peu citer qu'vn lieu ambigu de l'Escriture, & de l'autre, prouuant sans propos, que les Catholiques en vsent quelquesfois, non contre moy, qui n'auois dit sinon qu'ils en vsoient *rarement*, mais contre son imagination, qui luy faisoit penser que i'auois dit, qu'ils n'en vsoient iamais. Et partant qu'il reserue ceste belle clause de brauade, en laquelle il appelle mon *affirmation effrontée*, pour l'employer quand il aura mieux braué.

CHAP. XIII.

1. *L'aduersaire se fait sa butte.*
2. *Diuerses manieres de dire, celebrer la Messe.*
3. *L'aduersaire se refute soy-mesme.*
4. *Il perd sa memoire.*

DV Plessis poursuiuant sa pointe, recite en la page 27. (comme nous auons touché) ce que ie disois, qu'il auoit mal reprins les Docteurs Catholiques, tournans συνάγειν, ἐπιτελεῖν, & semblables, *facere, celebrare Missas: dire, & celebrer la Messe:* mal dit aussi, qu'il falloit tourner, *faire la Cene:* parce qu'entre cent docteurs, il n'y en auoit pas vn qui vsast de la phrase, *faire la Cene*, pour dire, *celebrer l'Eucharistie*. A la page 27 & suiuantes. 1. *L'aduersaire se fait sa butte.* Dire la Messe, Faire la Cene, plusieurs ont vsé du mot de Cene : mais nul ou fort peu de la phrase, faire la Cene. Pour bien respondre donc, il deuoit icy produire les aucteurs, qui vsent de ladite phrase: mais ne le sçachant faire, il prouue derechef que plusieurs ont vsé du mot de *Cene*, comme si ie l'auois nié ; & ne pouuant donner au blanc de ce que i'auois dict. il glose, & se faict sa butte, mettant le mot, Cene, pour la phrase, *faire la Cene*, c'est à dire, dit-il *a proprement parler, qui ait vsé du mot de Cene, pour signifier l'Eucharistie.* Mauuais, *C'est à dire*, & mauuaise glose ; car elle contrarie au sens de mes paroles ; ce n'est proprement parler, mais proprement falsifier ; & semble voir que du Plessis, qui fait tant du Grammairien, s'est oublié de sa syntaxe en ceste dispute, ne se souuenant pas qu'il y a difference entre le nom prins simplement, & la connexion d'vn nom auec vn autre ; entre le mot seul & la phrase composée de plusieurs : Le mot seul. Plusieurs ensemble. mes paroles ne sont pas du nom de *Cene*, mais de la phrase, *faire la Cene*, & comme il s'est oublié de sa syntaxe, ainsi s'oublie-il de sa These : Car ayant cydeuant tasché de prouuer à peine perdue, par son discours de sept pages, que le mot de *Cene* se trou-

ue parmy les escrits des Peres, ce que ie n'auois pas nié, maintenant apres auoir cité vn seul tesmoignage sur la question, il s'en va encor perdre le temps à prouuer l'vsage de son mot, & à rouler vne mesme boule, au lieu d'examiner si i'ay dit vray, affirmant *que de cent Docteurs, il n'en sçauroit produire vn qui ait tourné les phrases Grecques de la celebration de l'Eucharistie, celebrer la Cene*: & qui est de bonne grace, faisant du Rodomont à l'entrée de ceste seconde carriere Grammaticale, il dit, comme leuant la main, *faisons-leur encor honte: qu'vn homme de ma profession qu'il me reproche tant, les renuoye à l'Escole.* Entrons donc à l'Escole de ce Docteur de sa profession, & ne soyons pas honteux d'apprendre de luy, s'il enseigne bien; on apprend bien la leçon des fourmis. Voicy son passage.

Rodomontade de Grammaire page 28

2. *Diuerses manieres de dire, celebrer la Messe.*

Ignace dit en sa septiesme Epistre. Il n'est point permis de Baptiser sans Euesque, ny presenter Sacrifice, ἢ προσφέρειν θυσίαν, ce que l'vn interprete, Dochen celebrare, l'autre, Missam facere: fort bien: donc il est vray ce que i'ay dit, que les anciens tournent ces phrases Grecques, *faire*, ou *dire la Messe*: donc le mot de Messe est aussi ancien que ces interpretes, aussi ancien que Epiphanius, interprete de l'histoire Tripartite, & presque de mesme temps, qui tourne ἐκκλησιάζειν, συνάγειν, συναγωγὰς ποιεῖν, συνάξεις ἐπιτελεῖν, & semblables manieres de parler, *Missas celebrare, Missarum solemnia celebrare, solemnia celebrare, colligere, collectas agere, collectas celebrare, c'est, dire la Messe: pour lesquelles saint Cyprien dit, diuina sacrificia celebrare, celebrer les diuins sacrifices. Dominicum celebrare*, celebrer le Seigneurial (banquet.) Tertullien, *Dominica solemnia celebrare*, ou en vn mot, *colligere*, s'assembler: Sainct Hierosme, *celebrare collectas, celebrer les aumosnes*: les assemblées, parce que l'vn & l'autre se faisoit au seruice de la Messe. Sainct Augustin vse fort souuent du mot *offerre*, offrir. Sainct Hilaire, *diuina mysteriorum sacramenta concelebrare.* Sainct Ambroise, *sacri conuiuij celebrare mysteria.* En François nous disons, dire la Messe, chanter la Messe, quelquesfois offrir, celebrer.

Socrat. l. 5. cap. 25. Epi. hist. trip. 17. c. 31. Soc. l. 4. c. 18. Epip. hist. l. 7. c. 32. Soc. l. 5. c. 22. Histoire trip. l. 9 c. 38. offerre. S. Aug. ep 118. ad Ianuar. S. Cypr. serm. de lapsis. Tertul. l. de fug. in persec. S. Hiero. in epist. Paul. S. Aug. p. 118 ad Ianuar. S. Hil in psal. 65. S. Amb. ad Grat. de fide.

Or quels aucteurs me produit du Plessis, qui ayent tourné, *celebrer la Cene*, pour monstrer mon affirmation effrontée conuaincuë de mensonge, comme il dit? Il n'a produit qu'vn seul lieu de sainct Ignace, & encor confesse-il qu'on l'a tourné *Missam facere*, que dit donc ce Docteur de sa profession, qui nous renuoye à l'escole? il tourne luy-mesme. *Nous, dit-il, tournons Cœnam, seu conuiuium perficere, faire la Cene, ou le banquet.* Et pas vn de ces docteurs anciens n'a ainsi tourné & donc qui estes vous qui le tournez ainsi? estes-vous plus que l'antiquité? Estes-vous quelque Docteur descendu des nuës? Estes-vous si grand qu'il vous faille seul ouyr en vostre version, & reietter ceux que i'ay produits, dont le moindre, pour le moins, est plus grand que vous? Et n'est-ce pas estre insolent à outrance, apres auoir veu tant de versions, de s'opposer à toutes, & dire *nous tournons faire la Cene*? En fin, se voyāt au roüet, il dit, *Celuy qui a traduit Missas facere, n'a point pretendu que les Messes fussent sacrifice.* C'est bien rencontré, il est question icy si les anciens ont tourné, *dire la Messe*, ou *faire la Cene*, & non de la signification de la Messe, n'est-ce pas sauter des prez aux vignes, & tourner le dos au lieu de se defendre? mais eschappe-il en fuyant? prouue-il que ce traducteur n'ait pretendu que la Messe fut sacrifice? Car puis que sainct Ignace là mesme, fait expresse mention du sacrifice, qu'aura entendu le traducteur par la phrase, *facere Missam*, sinon le sacrifice des Chrestiens, à la façon de tous les autres interpretes, tournans les Peres Grecs en semblables lieux?

3. *L'aduersaire se refute soy-mesme.* pag. 27.

Apres ce passage ainsi employé, du Plessis dit, *reuenons à nostre preuue*, & reuient ou par ignorance, ou par oubliance, à la preuue qu'il auoit ja faite de ce qu'il ne falloit pas prouuer, sçauoir que les anciens ont vsé du mot *Cene*, & apres tout cela, comme victorieux en droict, se parque disant: *Sous le bon congé du lecteur, ie fais icy vn contre-deffy à nostre Iesuiste, qu'il me monstre le mot de Messe vne seule fois ès Peres des trois premiers siecles, Irenée, &c. des deux suiuans, & ie luy donne cause gaignée.* C'est parler hardiment, & brauer en homme de sa profession, si le deffy estoit bien fondé, mais s'il a battu les vents, prouuant ce qui n'estoit point en question, & si ie luy ay monstré qu'il fait impertinemmēt, de demander les mots de tous les mysteres Chrestiens couchez en la saincte Escriture, monstré que le nom de Messe, se trouue non seulement en vn des Peres du quatriesme & cinquiesme siecle, mais en plus de six, & en plusieurs Conciles, comme luy-mesme confesse: ne m'ayant rien respondu sur sainct Augustin, & les autres Peres, non seulement il perd sa cause, mais encor il est digne d'estre renuoyé, auec correction, à l'escole, pour apprendre à mieux entendre, à mieux escrire, & à ne tant brauer.

4. *Il perd sa memoire.* pag. 29.

Deffy, p. 34 cy-dessus, c. 7 n. 2.

CHAP. XIIII.

1. *Ignorances pueriles de l'aduersaire.*
2. *Grande opiniastrise sur vn petit suiet.*
3. *Il n'entend pas que c'est tourner & paraphraser.*
4. *Confession d'vn opiniastre.*

En la page 35. de sa verification, sautant de la 46. de mon liure à la 71. il respond à ce que ie l'auois argué de fausseté sur deux passages de Durand, & deux pages apres il corne requeste, & reprend encor ma page 46. & sa question de Grammaire, pour se purger de ce que ie l'accusois d'estre mal asseuré en son Latin: à quoy ie respondray premierement, à fin de l'ayder & repliquer par ordre, apres ie viendray aux passages de Durand, qu'il traicte en la page 71.

A la page 35 & suiuantes.

Donc en mon liure de la saincte Messe ie luy obiectois, dequoy faisant du censeur Latin, il auoit ignoré la signification, & la qualité du mot *Scurra*, vsité en Ciceron, disant que *c'estoit Latin du temps*, c'est à dire, vn mot barbare: mot qu'il n'auoit sceu tourner en François, *bouffon.* Item, qu'il s'estoit trompé de cent ans sur le temps de Syricius: fautes à la verité petites à vn homme de sa robbe, & que iamais ie ne luy eusse reproché, n'eust esté pour donner sur les doigts à la presomption, luy monstrant sa disette, & faire entendre à vn gendarme qu'il estoit trop hardy de si souuent reprendre le Latin des Papes, & la version des anciens interpretes Latins, & qu'il

1. *Ignorances pueriles de l'aduersaire.* Scurra.

page 39.

faisoit trop du braue en Latin en ayant si peu à despendre. A ces reproches il me respond que *ces recriminations ne sauueront pas la Messe, ny ces epistres, par la Messe.* Ie replique, qu'aussi ie ne le pretendois pas, & que cette response ne couurira pas son ignorance.

2. *Grande opiniastrise sur vn petit subiect.*

Il respond en second lieu, qu'on croira difficilement qu'il ait ignoré que *Scurra*, signifie ordinairement *bouffon*, neantmoins il se targue ferme au pied de sa traduction, & dit, *Ie luy maintien & appren que ie l'ay bien traduit*, VNE PERSONNE DE NEANT, & prend pour garand de Latinité Vviclef, heretique Anglois. Certes ie n'eusse pas creu qu'il l'eust ignoré, moins encor, que ignorãt vn mot si vulgaire, il s'estimast si suffisant censeur du Latin d'autruy: mais ses paroles me donnoient euident tesmoignage de la verité, & sa presente verification monstre de surplus qu'il n'entend point la difference qu'il y a entre version & paraphrase, & me confirme qu'il est en tout & par tout opiniastre à merueilles. Il dit donc, & m'apprend, ou se vante de m'apprendre, qu'il a bien tourné: sa raison est parce que *Scurra* signifie vn homme de neant & vain, en l'Escriture, selon le tesmoignage de Vviclef & de Lyran, & selon le mot Hebrieu HAREXIM, respondant à Scurra, qui signifie *gens de neant*, qu'Arias Montanus a traduit *inanium*, de gens vains.

Harexim 2. Reg. 6. 20.

3. *Il n'entend point que c'est tourner & paraphraser.*

Pour replique, ie maintiens & apprens à du Plessis, qu'il n'entend point la question qu'il veut decider, ny mesme ce qu'il dit. Il est question s'il a bien tourné, il me monstre qu'il a bien paraphrasé, n'entendant pas la difference qu'il y a de l'vn à l'autre. Ie luy dis qu'il est sans verd, & il me respond qu'il a du gris; ie luy reproche qu'il n'a sceu tourner en François, Scurra, *bouffon*, & sa verification dit, qu'il a bien exposé par paraphrase, ce que ie ne luy reprochois point: cette response donc est ignorance, car elle presuppose que paraphraser est le mesme que tourner, ce qui est faux: par exemple, si quelqu'vn tournoit le mot Latin, *Rex*, *homme eminent en dignité, & ayant des subiets soubs soy*: il feroit vne vraye paraphrase, car il esbaucheroit la signification du mot, mais il ne tourneroit pas bien, d'autant qu'il mettroit le genre pour l'espece, & parleroit trop generalement, sans dõner la propre signification du Latin par vn mot François, luy respondant vis à vis: car il y a plusieurs gens eminens en dignité, ayans des subjects, qui ne sont pas Roys: donc pour bien tourner le mot *Rex*, il faut dire *Roy*. De mesme donc tourner le mot *Scurra*, homme de neant, c'estoit l'exposer: mais pour le bien tourner, il falloit dire *bouffon*, car tournant homme de neant, c'estoit donner vn nom general, sans specifier le propre, veu qu'il y a plusieurs coquins, & plusieurs harequins, gens de neant, qui toutesfois ne sont ny bouffons, ny encor harlequins. Que du Plessis donc apprenne son opiniastrise, mesme és choses moindres, & son ignorance tant en sa version qu'en sa verification.

Rex.

4. *Confession d'vn opiniastre.* pag. 40.

Le mesconte de cent ans que ie luy auois objecté, il le confesse à demy, & sans merite, disant, que ceux qui sçauent que c'est ou d'escrire ou d'imprimer, ne trouueront estrange, soit és escriuains, soit és compositeurs, qu'vn chiffre soit mis pour l'autre. Il veut dire que c'est la faute ou sienne, ou de l'Imprimeur. Mais cependãt aux despés de qui ces fautes si importantes à la verité, lors qu'il s'agit du temps, sinon des pauures lecteurs simples, qui ne peuuent marquer ces erreurs, qui ont veu les mesmes fautes aux secondes editions, & croyent à ces docteurs reformez comme à l'Euangile du Seigneur? certes de trape digne d'estre appellée trape d'vn tel escriuain, mais prenons foin ou paille d'vn mauuais payeur.

CHAP. XV.

1. *Deux lieux de Durand falsifiez.*
2. *Palinodie d'vn opiniastre.*
3. *L'essence de la Messe.*
4. *Comment le canon contient l'essence, de la Messe.*
5. *Plaintes contradictoires.*
6. *De quelle methode les docteurs disputent.*

IL reste de repliquer, reprenant la 35. page, à la verification pretendue des deux passages de Durand, que ie luy objectois auoir falsifiez, comme i'ay dit cy-dessus. La falsification consistoit en ce que tournant ces lieux, il auoit corrompu le sens du texte, changeant les paroles de l'aucteur significatiues des ceremonies de la Messe, en d'autres significatiues de l'essence d'icelle Messe: & au lieu que Durand auoit escrit, *qu'elle se disoit autrement*, du Plessis auoit tourné, *qu'elle estoit autre*, parlant l'aucteur de la ceremonie, qui estoit augmentée depuis les Apostres, & non de l'essence, qui est tousiours telle, qu'elle a esté depuis l'institution du Sauueur. Voicy les paroles du premier lieu de Durand: *La Messe se disoit d'autre façon au commencement de l'Eglise naissante, que maintenant.* Voicy celles du second, qui declarent aussi comment la Messe se disoit: *Au commencement les Apostres auec la lecture preallable de l'Escriture, disoient seulement ces paroles,* CECY EST MON CORPS, CECY EST MON SANG: *vn peu apres ils adiousterent l'oraison Dominicale: laquelle maniere de celebrer est aucunement representée au Vendredy sainct.* Desquelles paroles appert que Durand parle de la façon de dire la Messe, & non de l'essence d'icelle, & monstre que ceste façon n'estoit pas telle du temps des Apostres, qu'elle est maintenant. Du Plessis auoit tourné, allié, & falsifié ces deux lieux en vn traict de plume, disant, *La Messe de la primitiue Eglise n'estoit pas telle qu'auiourd'huy, car elle ne consistoit proprement qu'en ces huict paroles,* CECY EST MON CORPS, CECY EST MON SANG: *depuis les Apostres y adiousterent l'oraison Dominicale.* Ceste version donne à entendre que la Messe estoit autre que maintenant, & parle, non de la façon & ceremonie, mais de l'essence: & conioint les deux lieux pour renfoncer l'alteration du sens, mettant, comme il a esté dit, des mots significatifs d'essence, *estoit, consistoit*, contre l'intention de Durand, qui auoit mis, *se disoit, disoient*, mots signifians la façon de prononcer & dire la Messe. Ie disois donc que du Plessis auoit peruerty le sens de l'aucteur, luy faisant dire *que la Messe est autre auiourd'huy que du temps des Apostres*, qui est vne assertion notoirement fausse: au lieu qu'il auoit dit qu'elle se disoit autrement, ne voulant signifier autre chose, sinon que les ceremonies auoient pris accroissement, & que la Messe

A la mesme page 35. cy dessus, c. 14 nu 2.

1. *Deux lieux de Durand falsifiez.*

Duran. in ratio. l. 4. c. 1. nu 5. Duran in ratio l. 6. c 77. nu. 26.

En son instit. l. 1. c. 1 p. 26.

L'essence de la Messe, & la ceremonie.

se disoit auec plus grand appareil maintenant, que lors de l'Eglise primitiue.

2. *Palinodie d'vn opiniastre.*

Bon homme.

page 37.

page 37.

Que respond du Plessis? Premierement il fait du fidele interprete hors de saison, & tourne Durand comme il le falloit auoir tourné à la premiere fois, & palinodie en s'opiniastrant, faisant vn acte de vertu sans vertu. Secondement, il nomme Durand par risée, *bon homme*, dequoy il appelle Messe, la celebration de l'Eucharistie que faisoient les Apostres. Bons hommes donc par mocquerie tous les saincts Peres, qui ont creu, enseigné, & tesmoigné que la celebration de l'Eucharistie faite par les Apostres, estoit cela mesme que Durand, bon homme, appelle la Messe, & que Caluin, mauuais homme, & mauuais heretique, veut transformer à l'idole d'vne Cene creuse. Troisiesmement il vient au poinct, & dit que les mots, *se disoit autrement, & n'estoit telle*, s'interpretent l'vn l'autre: & parce qu'il voit qu'il respond de trauers, & du tout rien, il se met en action, & commande, disant, *Nous die donc ce subtil docteur vne fois en quoy gist ceste essence: certes si au canon, elle estoit donc sans essence, car lors selon Durand, il n'estoit point, il ne se disoit point: & si elle estoit sans canon, oseront-ils dire qu'il soit de la ceremonie, sans lequel auiourd'huy elle ne se diroit point?* La cholere a vn peu troublé son discours, ou possible il parle obscurement par finesse, à fin qu'on n'apperçoiue point la foiblesse de sa responses: mais il veut dire à mon aduis, que si la Messe se disoit par les Apostres, comme recite Durand, lors qu'il n'y auoit point de canon, elle estoit donc sans essence, parce que maintenant l'essence de la Messe c'est le canon: ou si elle auoit son essence alors, sans canon, donc le canon est vne ceremonie de la Messe, & non l'essence, comme nous le tenons. Ce discours dressé pour repartir en subtil docteur, est la response d'vn grossier gendarme. Ie luy disois qu'il auoit falsifié le sens de deux lieux, faisant parler l'aucteur qu'il traduit, de l'essence de la Messe, où il ne parle que de la ceremonie, l'accusation ne pouuoit estre plus claire, & pour toute iustification, il demande en quoy gist ceste essence: ce n'est pas respondre, c'est confesser son crime en refuant; ne plus ne moins que feroit celuy qui estant clairement conuaincu d'auoir faussé le coing du Roy, & fait la fausse monnoye, se purgeroit en demandant, en quoy consiste, l'essence & la forme de ce coing.

3. *L'essence de la Messe.*

Et puis qu'il n'a encor apprins l'essence de la Messe, qu'il sçache qu'elle consiste aux paroles du Sauueur, *Cecy est mon corps, cecy est mon sang*, proferées par vn officier legitime sur le pain & le vin, c'est l'essence de la Messe, & sera tousiours: le reste est des ceremonies de la Messe, & non de l'essence. Et le canon n'est-il pas de l'essence? ouy; mais du Plessis n'entend pas comment, & partant il le luy faut encor apprendre.

4. *Comment le canon de la Messe contient l'essence d'icelle.*

Le canon est vne priere affectée à la celebration de la Messe, en laquelle priere sont couchées les paroles susdites, qui sont les paroles de la consecration? Et parce que ces paroles sont parties essentielles de la Messe, c'est pourquoy nous disons que elle ne peut estre dite sans le canon, c'est à dire sans la priere qui contient les paroles essentielles de la consecration de la Messe. En tel sens donc le canon appartient à l'essence de la Messe, mais c'est à cause des paroles sacramentales qu'il contient. Le canon est l'estuy, les paroles sont les pierres precieuses. Du temps des Apostres ceste priere n'estoit pas ainsi dressée, & ne portoit pas ce nom, neantmoins les paroles estoient tousiours employées à la celebration de la Messe, & la Messe auoit son essence: donc sans canon? ouy, c'est à dire, sans telle priere: mais non sans les paroles formelles du Sacrement, inserées en icelle. Donc la Messe peut subsister auec ces seules paroles? Il est vray: mais qui la dira sans la ceremonie, & prieres accoustumées, il pechera, d'autant qu'il desobeit aux loix de l'Eglise, à qui Dieu commande obeyr. Donc le canon est vne ceremonie? cela est encor vray, si par le canon on entend ceste seule priere, sans les susdites paroles. Voila comment l'essence de la Messe estoit sans canon lors des Apostres, & ne peut maintenant consister sans canon: & en quel sens le canon est de l'essence de la Messe, & ne l'est pas. Du Plessis donc affustant si souuent ce canon, & ne tirant iamais bien, monstre qu'il est vn mauuais canonnier, & qu'il n'entend encor la difference qu'il y a entre le fourreau & l'espée, entre le canon & la charge, & se voulant iustifier de sa premiere faute, il n'a apporté que nouuelles erreurs, & nouueaux argumens de sa vieille opiniastreté.

Comment le canon est ceremonie.

Mauuais canonnier.

5. *Plaintes contradictoires de l'aduersaire.*

page 40.

Ayant donné ces verifications & iustifications contre mon premier liure, comme se plaignant de ce que ie l'espluche par trop, il ferme son discours en ces mots: *Et c'est grand cas, que ces grãds hommes qu'on nous promettoit, s'arrestent tousiours à si peu de chose: cependant, note icy lecteur, qu'il ne dispute aucunement pour le progrez que ie deduis de la Messe en mon premier liure, les changemens, les mouuemens y suruenus de temps en temps.* Et c'est grand cas qu'on ne peut contenter cet homme, qui veut estre examiné de page en page, & se plaint si on l'examine de fueillet en fueillet, & vn peu de pres. Qui aduertit le lecteur qu'on ne luy a pas respondu à tout ce qu'il disoit de la Messe, & qui se fasche qu'on luy respond à de petites choses!

6. *De quelle methode les Docteurs disputent de la Messe.*

La Messe n'a iamais changé en son essence.

Silence frauduleux des aduersaires.

Or qu'il note luy-mesme, qu'il n'a pas noté, que (selon la methode qu'vne meilleure Logique que la sienne m'a enseigné) mes deux premiers liures contiennent la doctrine du Sacrement de l'Autel, sur la reelle presence du corps du Sauueur en iceluy, & sur la transsubstantiation: matiere qui touche l'essence de la Messe, dont ie voulois premierement traicter, & qui donne à son quatriesme liure, & non au premier, où il n'a parlé que des changemens de la Messe, qui ne concernent que les ceremonies d'icelle; & neantmoins i'ay respondu en general à ce qu'il objecte icy de ces changemens, quand i'ay dit que la Messe est toute telle en son essence qu'elle estoit du temps des Apostres, sans alteration ny mutation aucune, comme cy-dessus auons dit: Et partant, qu'il abusoit l'oreille des simples par vne perpetuelle ambiguité du mot de MESSE, attribuant à l'essence d'icelle, ce qui estoit des ceremonies, & ne declarant iamais cette essence, & parlant de la Messe comme si c'estoit vne creature du temps, & vne inuention des hommes, & non vne ordonnance du Sauueur, qui voulant partir de ce monde l'a instituée comme le dernier

chef-

Les ceremonies de l'Eglise.

chef-d'œuure de sa main, laissant loy & liberté à son Eglise de la celebrer auec deuë reuerence & honneur, & accroistre l'appareil des ceremonies, selon qu'elle aduiseroit de temps en temps, & de saison en saison. Si i'eusse respondu par le menu à tout dés le commencement, qu'eusse dit du Plessis à ces grands hommes, les voyant s'arrester à tout? mais il deuoit attendre le reste à mon quatriesme liure, où ie deuois parler des ceremonies à dessein. Parquoy ce qu'il conclud, que *ce que ie n'ay touché de son premier liure au mien, ie le recognois en ma conscience, comme verité irrefragable*: c'est vne consequence sans liaison, & vne queuë sans teste. S'il s'en rapporte au tesmoignage de ma conscience, elle me dit que tout le liure merite d'estre bruslé, & non refuté. Que le lecteur donc, tirant vne contraire coniecture, croye que ce que nous auons negligé, ne peut estre bon parmy la meslée des faussetez que nous auons notées: & si c'est assez de remarquer vn vice en vn cheual, pour monstrer qu'il est vicieux; vn peu de poison en vn plat, pour rendre suspecte toute la viande; vne peste en vne partie du corps, pour faire entendre que toutes les autres sont dangereuses à toucher: que doit-on estimer des parties d'vn liure, où tant de defectuositez, tant de poisons, tant de pestes spirituelles, ont esté descouuertes? En contre-change aussi notera le lecteur, que du Plessis n'a rien respondu à tout ce que i'ay dit en general, de la reelle presence du corps du Sauueur, contre la doctrine des Ministres, & en particulier contre la sienne, depuis la page 72. de mon premier liure, iusques à la 291. signe selon sa maxime, & selon le droict, qu'il recognoist en sa conscience les erreurs que ie luy ay cottées, car vn homme accusé doit par obligation d'office, se purger de tout ce qu'on luy impose: & tout ce à quoy il ne respond, il le confesse par son silence.

Pag. 40. C'est par mespris, voy cy-dessus c. 2. num. 6.

Vn seul vice suffit pour rendre vicieux vn subiect.

CHAP. XVI.

1. *Les Sacrements de la loy de grace, meilleurs que les anciens.*
2. *Deux expositions du passage de S. Paul.*
3. *Seconde exposition de S. Chrysostome.*
4. *En quoy les Peres esgalent les Sacrements Iuifs aux Chrestiens.*
5. *Le mot, mesme, & semblable.*
6. *Absurdité lourde de l'aduersaire.*

LA verification de du Plessis pretenduë sur mon second liure de la saincte Messe, commence ainsi: *Venons au second liure de nostre Iesuite, & le suiuons en la iustification de nos pretenduës faussetez, puis qu'en la refutation de mon liure il suit à me suiure. En la page 291. &c.* Il falloit dire, sautons au second liure, car depuis la page 71. de mon premier liure, iusques à cette-cy 291. il y a vn fossé de deux cens & tant de pages, qui sont plusieurs bonnes toises. Est-ce faire ce qu'il presche aux autres? Est-ce suiure de page en page, ou se casematter la plus part du temps, & faire bonne mine, en monstrant la teste par fois? Et ie le suy cependant à son dire, & luy me suit pas à pas: mais au poinct.

A la page 41. & suiuantes.

Ie commençois en cette page 291. de monstrer l'excellence des Sacrements de la loy de grace sur les Sacrements & figures de la loy de Moyse, & refutois l'erreur des aduersaires, qui rauallent autant qu'ils peuuent, ou le diable par eux, la gloire de l'aduenement du Sauueur, en ce monde, faisans entendre qu'il n'a rien plus donné en son nouueau Testament, qu'il auoit donné au vieil, que la Circoncision, & la Manne, par exemple, estoient de pareille vertu que le Baptesme & l'Eucharistie, & ainsi des autres Sacrements: Heresie tres-iniurieuse à Iesus-Christ, & tres-contraire au tesmoignage de l'Escriture, qui dit que Iesus-Christ a esté mediateur d'vn meilleur Testament estably en meilleures promesses, tres-repugnante à l'Eglise de Dieu, & des saincts Docteurs. *Celuy*, dit sainct Basile, *qui esgale la verité à l'ombre, & compare aux figures les choses qui estoient signifiées par les figures, il rabbaisse toute l'œconomie Euangelique*: qui est faire vne atroce iniure au sang du fils de Dieu. Et parce que nosdits aduersaires, & nommément du Plessis, fondoient leur erreur sur vne mauuaise intelligence du lieu de sainct Paul escriuant aux Corinthiens, ie donnois le vray sens d'iceluy, & destruisois leur interpretation. Le lieu est tel. *Ie veux que vous sçachiez, mes freres, que nos peres ont mangé vne mesme viande spirituelle, & beu vn mesme breuuage spirituel, car ils beuuoient de la pierre spirituelle qui les suiuoit, & la pierre estoit Christ*, desquelles paroles nos aduersaires tiroient cette conclusion. *Donc nos Sacrements sont les mesmes que les anciens, en vertu.*

1. *Les Sacrements de la loy de grace meilleurs que les anciens.*

Heb. 8. 6.

S. Basil. de Sp. S. c. 14.

1. Cor. 10.

Ie disois, refutant cette assertion, que les Docteurs Catholiques ont donné deux interpretations de ce lieu, mais sans fauoriser à l'heresie des Ministres. L'vne est de S. Augustin, qui auec bien peu d'autres, par le mot, *Peres*, a comprins les anciens Hebrieux, & les Chrestiens, comme si S. Paul eut dit, nos Peres & nous, mangeons vne mesme viande spirituelle, laquelle exposition les aduersaires ont suiuy, & du Plessis par consequent; pretendans appuyer en icelle leur foy, comme par le tesmoignage de l'Apostre, & partant disent-ils, que nous auons mangé vne mesme viande, c'est à dire de pareille vertu; eux la Manne, nous l'Eucharistie. Ie leur enseignois que ny S. Augustin, ny les autres, n'entendoient pas l'esgalité qu'ils pretendét, & qu'ils n'auoient voulu dire autre chose, sinon que les Sacrements Iuifs & Chrestiens estoient semblables en signification & intention, car les Sacrements Iuifs estoient instituez pour signifier Iesus Christ à venir, & iustifier les croyans, non par leur vertu, mais par la foy qu'iceux croyans auoient en luy: les Sacrements Chrestiens instituez aussi pour signifier Iesus-Christ, non à venir, mais ja venu, & ja exhibant par effect, en l'action de ses Sacremens par le merite de sa passion, la grace & iustification qu'il auoit promise par les vieux Sacrements. Auquel sens aussi le vieil & le nouueau Testament sont semblables, auec la mesme difference, car tous deux sont de Iesus-Christ, le vieil, le predisant futur: le nouueau l'annonçant ja venu.

2. *Deux expositions du passage de sainct Paul.* 1. Cor. 10. Premiere expositi.

La seconde exposition tenuë de beaucoup plus de docteurs que la premiere, est de sainct Chrysostome, lequel a expliqué sainct Paul, comme parlant seulement des Iuifs entre eux, &

3. *Seconde exposition de sainct Chrysostome.*

comme disant, nos peres qui sortoient d'Egypte, ont mangé vne mesme viande spirituelle, s'entend entre eux; laquelle exposition ie monstrois estre plus naïfue, & plus aduenãte à l'exhortation que l'Apostre faisoit aux Corinthiens, à l'exemple des anciens Hebrieux, comme leur remonstrant de n'abuser point des dons de Dieu, nommément de la table du corps & sang du Sauueur, de peur d'estre chastiez comme jadis les Hebrieux, lesquels furent tous repeus d'vne mesme viande spirituelle, figure de ce corps & sang, à sçauoir de la Manne, ainsi appellée pour auoir esté spirituellement, & surnaturellement donnée par le seruice des Anges, pour cela aussi appellée pain des Anges: mais pour s'estre monstrez ingrats & mescognoissans, ils furent par diuine vengeance atterrez au desert, & si cela leur aduint, n'ayãt offensé qu'en la figure, combien plus aux Chrestiens irreuerens en la verité? ceci disoy-je. La suitte & la tissure de tout le texte fauorise ce sens, car S. Paul parle tousiours des choses qui aduindrent reellement aux Iuifs, & non aux Chrestiens: du passage de la mer rouge, de la colomne de nuée, &c. & dit, *nos peres*, à sçauoir les Hebrieux, faisant allusion à ce que le Sauueur auoit dit aux Iuifs, *Vos peres ont mangé la Manne au desert, & sont morts.* Ie remonstrois à du Plessis les absurditez de son assertion, les passages qu'il auoit falsifiez de S. Augustin, de S. Thomas, de Hugues de S. Victor, pour prouuer à tout pris de mensonge, ce qu'il ne pouuoit prouuer par la verité: sçauoir est, que les Sacremens de la vieille loy estoient de pareille vertu que ceux de la loy de grace, & par consequent que l'Eucharistie n'auoit que la signification, non plus que ceux-là. Du Plessis respond à tout cecy à sa coustume, faisant des tenebres, & ne respondant rien, citant & desguisant à force textes, corrigeant sans corriger ceux que i'auois impugné de faux: m'exhorte de taster ma conscience si ie la trouue, m'appelle auec desdain homme effronté, & apres s'estre bien enfoncé en discours & allegations telles que ie vay examiner, me monstre au doigt, comme si i'estois bien auant empoché aux filets, se fermant par cette periode de triomphe, *Et voila comment s'empestre nostre Iesuite de plus en plus. Ce grand homme, toutesfois, ce miraculeux Docteur, dont on attendoit la restauration de la Messe*, voyons s'il dit vray. Il est question si les docteurs, dont il fait parade en faueur de son assertion, ont exposé le lieu de S. Paul, comme il dit, & si ie l'ay bien impugné de faux en ses allegations: ce que nous ne pouuons mieux entendre que par sa iustification propre.

La manne viande spirituelle, & pourquoy.

Ioan. 6. falsifications pour prouuer vne fausseté.

Modestie de l'aduersaire. pag. 43. & 54.

pag. 57.

I'auois dit que les passages qu'il alleguoit des Peres, comparans les Sacremens Iuifs aux nostres, ne les vouloient pas esgaler ensemble, comme i'ay dit, mais seulement signifier que les Sacremens de la vieille loy estoient semblables en signification aux nostres, entant que tous signifioient Iesus-Christ, ceux-là à venir, ceux-cy, ja venu: doctrine tres-claire en S. Augustin, que i'alleguois là dessus en ces mots: *Autre chose eurent les Iuifs, autre chose nous: mais en l'espece visible, qui toutesfois par vertu spirituelle signifioit le mesme*: voulant dire que leurs sacremens auoient quelque chose visible diuerse, qui signifioit neantmoins vn Iesus-Christ, & sa grace inuisible.

4. *En quoy les Peres esgalent les Sacremens Iuifs aux Chrestiens.* S. August. tract. 26. in Ioan.

Du Plessis respond à cecy, disant: *Et donc, quand les Peres disent, l'eau qui accompagnoit le peuple estoit le Baptesme: mesme viande, mesme efficace, mesme corps, & mesme sang de Christ?* Mesme, *signifiera-il semblable en signification? & (Est) sera prins pour* Signifie, *ce qu'ailleurs ils refuyent, comme vne grande absurdité, comme vn blaspheme? Qu'il taste icy sa conscience, s'il la peut trouuer.* Ie l'ay trouuée Dieu mercy, & la tastant, elle me dit que du Plessis respond, non en Logicien bien apprins, mais en rude villageois, me proposant vne question, pour en soudre vne autre. Ainsi le Poëte fait respondre ses bergerons, l'vn desquels ayãt demandé: *Où est-ce que le ciel n'a que trois aulnes de largeur?* l'autre respond en demandãt, *dy moy, où est-ce que les fleurs portent le nom des Roys?* I'auois demandé à du Plessis, & du Plessis me demande, au lieu de me donner. Il demande, *Que diray-ie à ce qu'il m'allegue?* Mais que dit-il à la responce que ie luy auois faite, & au docteur que ie luy auois allegué, & prouué par iceluy, que les Sacremens Chrestiens sont plus excellens que les Iudaïques.

pag. 43. le mesme I. semblable. Est, signifie.

Dic quib. in terris, &c. Virg. eclog. 3.

La mesme conscience me dit, qu'il met icy vn fondement de responce, qu'il destruit apres par les passages qu'il allegue, soit pour ne les entendre, ou pour s'estre oublié de son fil. Icy il ne veut point que le mot, *mesme*, soit pris pour *semblable*, ny le mot, *est*, pour, *signifie*. Et cy apres il produit & approuue des lieux, où ces mots sont prins à la façon qu'il rejette icy.

Cy dessoubs c. 17. nu. 1.

En la page 52. il cite sainct Augustin sur le Pseaume 77. où parlant de la viande & breuuage spirituel des Iuifs, il escrit: *Leur viande donc & leur breuuage en mystere est le mesme: mais le mesme, en signification, & en espece. Car le mesme Christ à eux figuré en la pierre, nous a esté manifesté en la chair.* Ie demande icy, *mesmes viandes, & mesmes breuuages en mystere & en signification*, n'est-ce pas autant, que semblables? qui dit, deux hommes estre les mesmes en couleur, en sçauoir, ou en autre qualité, n'est-ce pas autant que s'il disoit qu'ils sont semblables en ces qualitez? Deux cloches qui sonnent la leçon, deux trompettes qui sonnent l'assaut, sont les mesmes en signification: & qu'est-ce à dire, sinon que ce sont deux instruments semblables en cette fin & vsage? Mais sainct Augustin non seulement dit *la mesme viande en mystere*, mais encor, *le mesme Christ*, & du Plessis adiouste, *mesme corps & mesme sang de Christ, & mesme efficace.* Ie respons que du Plessis falsifie tousjours: Sainct Augustin veut dire que les Iuifs auoient en leurs Sacrements & en leur Manne la foy du mesme Christ & en cette foy, mesme viande spirituelle, que nous? mais il ne dit pas qu'ils le prinssent en la Manne, comme nous en nostre Sacrement, ains au contraire, le *mesme Christ*, dit-il, *aux Iuifs figuré en la pierre, nous a esté manifesté en la chair.* I. C. donc fut prins des Iuifs en figure seulemẽt, & l'est de nous en verité de sa chair. Cecy veut dire S. Augustin, & dit vray.

5. *Le mot mesme, & semblable.* S. Aug. in ps. 77. Du Plessis p. 52.

Mesme viande en mystere.

S. Aug. in ps. 77.

Mais du Plessis ne tient pas ce langage: car il veut dire que les Iuifs prenoient le mesme corps & sang que nous; mesme corps, *immolé, sacrifié, crucifié*, comme il escrit ailleurs, & dict vne lourde absurdité & mensonge, car les Iuifs ne pouuoient pas manger le corps qui n'estoit

6. *Absurdité lourde de l'aduersaire.* En son instit. l. 4. c. 2 p. 2 : 8.

encor, non seulement crucifié, mais non pas mesme conceu : si du Plessis respond, qu'il l'estoit ja par figure, & par la foy des Iuifs, au moins en general, & qu'en cette foy ils le mangeoient : qu'il adjouste donc encores, qu'ils mangeoient aussi le corps du Sauueur descendu du ciel en sa Majesté, pour iuger les viuans & les morts : car le vieil Testament figuroit & predisoit ce iugement comme l'immolation, le sacrifice, & le crucifiement. Que s'il estime ces choses absurdes, qu'il estime aussi grande absurdité, de dire que les Iuifs auoient mangé le corps de Christ deuant qu'il fust. Leur mãducation donc estoit, qu'ils croyoiét Iesus-Christ à venir en chair, & par foy, & en figure mangeoient cette chair, mais non reellement, ny en verité comme nous la mangeons: mesme viande donc, la leur & la nostre, en la foy d'vn Sauueur, & par consequent semblable en ceste qualité ? mais non pas la mesme en substance, & en la presence reelle du corps & sang du Sauueur. Nous auons donc prouué que le mot *mesme*, est autant que *semblable*, mesme viande celle des Iuifs & la nostre : c'est à dire semblable en signification, non la mesme, en substance : la Manne signifiant le corps du Sauueur à venir, l'Eucharistie le signifiant & l'exhibant ja venu & present; voyons si le mot *est* doit estre prins pour *signifie*, en la proposition, *l'eau estoit le Baptesme*, ce que du Plessis ne veut point.

CHAP. XVII.

1. *Est, pour, signifie.*
2. *Propositions diuerses, Cecy est mon corps, l'eau est le Baptesme.*
3. *Sainct Augustin exposé.*
4. *Tout Sacrement composé de la chose visible & inuisible.*

A la page 43. & suiuantes. Est, pour signifie. Cy-dessus chap. 16. n.4.

IL fait aussi scrupule, ainsi qu'auons noté, que le mot (est) soit pris pour *signifie*, en ce qu'il est dit que *l'eau qui accompagnoit le peuple, estoit le Baptesme*, ce qu'il veut estre entendu selon la lettre, que c'estoit vrayement le Baptesme, & de mesme vertu: contre l'explication que nous donnons, disans que ceste eau n'estoit pas le Baptesme, mais signifioit le Baptesme : & nous oppose, que nous estimons heresie, si quelqu'vn explique les mots, *Cecy est mon corps*, c'est à dire, cecy signifie mon corps. Il veut dire, que comme en la proposition, *Cecy est mon corps*, nous prenons le mot EST selon la lettre, & disons heretiques ceux qui expliquent le mot EST. *signifie* : de mesme il doit estre prins en cette proposition, *l'eau estoit le Baptesme*, c'est à dire l'estoit vrayement, & non le signifioit. C'est le sens de son interrogat, disant, *(EST) sera-il prins pour, signifie? ce qu'ailleurs ils refuyent, comme vne grande absurdité, comme vn blaspheme?* Icy ie le prends premierement par son bec; car puis qu'il veut qu'en la proposition *l'eau estoit le Baptesme*, le mot, *estoit*, soit prins au pied de la lettre : pourquoy refuse-il de le prendre au pied de la lettre en cette-cy, *Cecy est mon corps?* Secondement ie l'aduise, qu'il ne s'est pas prins garde qu'il a cité vn lieu euident, où le mot *est*, porte la signification qu'il rejette icy : car en la mesme page 52. il allegue sainct Augustin, expliquant les paroles de l'Escriture en ces mots : *La pierre estoit Christ. Il ne dit pas, La pierre signifioit Christ, mais comme si elle estoit ce que en substance elle n'estoit point, ains en signification.* Si la pierre n'estoit Iesus-Christ, sinon en signification, & non en substance : donc quand sainct Paul dit que *la pierre estoit Christ*, il faut exposer, estoit, par *signifioit* : c'est pourquoy sainct Augustin adjouste, *Sainct Paul n'a pas dit, la pierre signifioit, mais estoit*, d'autant que la chose s'entendoit assez, ne se pouuant faire que Iesus-Christ Dieu, fût cette pierre insensible en substance. De mesme donc, quand il est dit, *l'eau estoit le Baptesme*, c'est à dire signifioit le Baptesme; car selon la verité elle ne l'estoit pas, veu qu'elle n'estoit pas encor ordonnée pour effacer les pechez, au nom du Pere, du Fils, & du sainct Esprit, comme le Baptesme. Si du Plessis n'a aucune cause de former scrupule, dequoy le mot *est*, est mis icy pour *signifie*, pourquoy trouue-il absurde de le prendre en cette autre, en mesme signification?

S. August. in quæ. sup. Leuit. q. 57. 1. Cor. 10. 4. p. 52. 1. Cor. 10. 4.

2. Propositions diuerses. Cecy est mon corps. l'eau estoit le Baptesme

Du Plessis tournera l'argument, & dira, si en cette proposition *l'eau estoit le Baptesme*, nous exposons le mot *estoit*, par *signifioit*, pourquoy rejettons-nous les Ministres, exposans *Cecy est mon corps*, c'est à dire *Cecy signifie mon corps?* Ie respons, que c'est d'autant que la chose est fort differente: car la proposition *la pierre estoit Christ*, ne peut estre vraye, estãt prise en son propre pied, ne pouuãt I.C. estre cette pierre là, insensible: mais cette autre proposition, *Cecy est mon corps*, ne contient aucune absurdité en la propre signification des paroles, ains vn grand tesmoignage de la majesté & bonté du Sauueur, qui peut & veut faire vn si noble changement, que de transsubstantier vne chose insensible en son corps glorieux, pour le bien & salut de son Eglise. Parquoy la comparaison que faict du Plessis en la page suiuante de la pierre & du pain, est inepte & absurde, car il veut prouuer que comme la pierre estoit Iesus Christ en signe, c'est à dire signifioit Iesus Christ, & l'exhiboit en signe au croyant: de mesme façon le pain est Iesus Christ en signe, c'est à dire, signifie le corps de Iesus-Christ, & le represente au croyant en l'Eucharistie, encor qu'il n'y soit pas present, & que par consequent, nous ne receuons que le signe, comme les Iuifs : cette comparaison, *dy-ie*, est inepte, d'autant que la pierre n'estoit que signe du Sauueur à venir; & le Sacrement le contient, comme il le signifie present par les mots, *Cecy est mon corps*. Item la pierre demeuroit en sa nature, & ne pouuoit pas estre Iesus-Christ veritablement, mais seulement le signifier, par laquelle signification elle excitoit la foy des fideles de ce temps-là, ce que faisoient aussi tous les Sacrements & sacrifices Iudaïques; mais en nostre Sacrement, le pain laisse d'estre pain en sa nature, estant changé au corps du Sauueur, & cette espece exterieure du pain qui demeure, est signe d'vne chose presente interieure; à sçauoir du corps du Sauueur, vray pain du ciel, caché soubs cette espece & figure qui le monstre & exhibe non absent, non à venir, mais present par les mots, *Cecy est mon corps*. Si le sens de ces paroles, *Cecy est mon corps*, estoit, Cecy est le signe de mon corps absent, ce seroit vn faux signe, signifiant vne chose comme presente,

pag. 53. Inepte comparaison.

Faux signe.

qui toutesfois est absente ; aussi faux que si quelqu'vn monstrãt vne bourse vuide, disoit, Ce sont cent escus : ou si vn trompette sonnoit la charge d'vn combat qui ne se fait point. Si du Plessis dit que la grace presente est signifiée; le respons que les paroles, & les especes signifient le corps de Iesus-Christ premierement, & en second lieu & par suite la nourriture de l'ame, & la grace; parquoy le signe demeure tousiours faux si le corps du Sauueur signifié en principal, n'est present.

3. *S. August. expose.* S. Aug. l. cont. Adimã. c. 12.

Le lieu de S. Augustin que du Plessis allegue en faueur de sa comparaison & sens figuré, est du tout contre luy, car ce Docteur enseigne là, que le Sauueur donnoit veritablement son corps à ses Apostres, leur donnant le Sacrement & le signe de son corps. Il appert premierement par sa façon de parler, *Le Seigneur*, dit-il, *ne fit point de difficulté de dire, Cecy est mon corps, quand il donnoit le signe de son corps* ? Pourquoy n'en fit-il point de difficulté? parce qu'il le donnoit veritablement, auquel lieu le mot, *signe*, est le mesme que *Sacrement* : car comme on apprend ailleurs du mesme S. Augustin, le Sacrement est vn signe d'vne chose sacrée, ou signe visible de la chose inuisible. Donnant donc le Sauueur le Sacrement de son corps, il ne fit point difficulté de dire, *Cecy est mon corps*, parce qu'il donnoit la chose signifiée auec le signe, c'est à dire son corps voilé de la figure du pain: Si Iesus-Christ ne fit difficulté de le dire, pourquoy est-ce que du Plessis faict difficulté de le croire, ainsi que le Sauueur l'a dit, qui ne peut mentir.

Signe 1. Sacremẽt. S. Aug. l. 10. de ciu. c. 5.

Secondement, l'explication de S. Augustin declare assez qu'il entend vn signe d'vne chose presente, car il expliquoit comment se deuoit entendre le passage du Deuteronome, où il est dit que le *sang est l'ame de la brebis*, il respond que c'est en signe, c'est à dire que le sang est l'ame, parce qu'il la signifie, & donnant vn exemple de pareil sens: *Car*, dit-il, *le Sauueur donnant le signe de son corps, n'a pas fait difficulté de dire, Cecy est mon corps* : il veut dire, que comme ceste figure exterieure estoit le signe du corps du Sauueur illec contenu, ainsi le sang de la beste estoit appellé l'ame d'icelle, parce qu'il est le signe de l'ame cachée au corps de la beste. Comme donc S. Augustin estimoit que le sang estoit signe de l'ame veritablement presente: ainsi les especes du pain, signe du corps present du Sauueur. Et le lieu est si euident, que les aueugles le peuuent voir; mais le mot de signe, qui fait sauter de ioye les Ministres, pensans aussi-tost auoir trouué le modelle de leur figure & idole d'Eucharistie, a transporté du Plessis comme eux, luy persuadant sans difficulté que S. Augustin escriuoit ce qu'il s'imagine & figure en sa fantasie: mais s'il eust bien leu S. Augustin, & les bons docteurs, le mot de *Signe* ne luy eut donné aucune prise.

Deut. 12.

S. August. lib. cont. Adimant. Manic. c. 12.

Signes & figures propres des enfãs.

4. *Tout sacrement composé de la chose visible & inuisible.*

Car il eust apprins que tout sacremẽt est composé d'vn signe visible, & d'vne chose inuisible: le Baptesme du lauement de l'eau visible, & de la grace inuisible, donnée par ce lauement : la confirmation de l'onction visible du chresme, & de la grace inuisible du S. Esprit, & ainsi des autres Sacremens. Ce que ce docteur a disertement declaré au Sacrement de l'Eucharistie, duquel il parle ainsi : *Le corps de Christ est verité & figure: verité, c'est quand le corps & le sang de Christ est fait de la substance d'iceluy pain, & du vin : figure c'est ce qui paroist aux sens exterieurement.* Il y a toutesfois cette difference entre ce sacrement & les autres, c'est qu'il contient la grace, & l'aucteur de la grace present, où les autres n'ont que la grace auec les signes exterieurs. Par ces passages & ces discours on peut voir que du Plessis auoit mal entendu, & mal interpreté S. Paul, & trompeusement employé les tesmoignages des saincts Peres, & nommément de sainct Augustin, & qu'il a encor fait pis, de s'opiniastrer en son erreur, & à ses vieilles faussetez en adiouster de nouuelles. Or qu'il taste maintenant sa conscience luy-mesme, s'il la peut trouuer : & s'il ne veut prendre la peine de la chercher, qu'il escoute encor le reste que me dit la mienne, contre les pieces de sa verification en ce mesme endroit.

S. August. apud Grat. de cons. dist. 2. vtrum.

CHAP. XVIII.

1. *Nul aucteur Catholique n'esgale les sacremens Iuifs aux Chrestiens.*
2. *La Circoncision figure du Baptesme.*
3. *Comment s'entend*, la mer rouge est le Baptesme.
4. *Comment les docteurs disent que les anciens Iuifs ont mangé vne mesme viande que nous.*
5. *Mesme viande des Iuifs & la nostre en signification.*
6. *Le corps du Sauueur viande reelle & spirituelle.*

A la page 41. & suiuantes.

PVis que du Plessis veut que i'employe mon sentiment, & que ie taste ma conscience en la consideration de ce qu'il me met en auant, ie l'ay tastee de rechef, & m'a dit de rechef, que nul aucteur Catholique, de ceux qu'il cite, ne dit iamais que les sacremens de la vieille loy fussent esgaux en efficace & vertu, sinon en vertu significatiue, à la façon que i'ay dit: ils disent bien quelquesfois en general que ceux qui prattiquoient les vieux sacremens & sacrifices, receuoient la grace que nous receuons és nostres, mais ils adioustent que cela prouenoit de la foy de ceux qui les prattiquoient, *ex opere operantium*, par l'œuure des fideles obeïssants à Dieu, & impetrants grace par cette obeïssance, & non par la vertu operatiue des sacremens, & sacrifices *ex opere operato*, comme nous auons de nos sacremens, qui portent la grace quand & eux, & la donnent, estants instituez par le Sauueur en personne, & non par l'entremise de Moyse seruiteur : estant aussi le prix de nostre redemption payé argent content : & ceux qui les prattiquent auec viue foy, rapportent le fruict de leur foy & obeïssance (comme jadis les Iuifs) & outre ce, la grace donnée par vertu du sacrement, ce que n'auoient pas les Iuifs des leurs, n'estant encor ce sang espandu qui deuoit financer les deniers de nostre rachapt, & donner aux sacremens de la loy nouuelle, force & vigueur de iustifier, & partant S. Paul appelle les vieux sacremẽs, debiles & pauures, comme n'ayans en eux vertu aucune.

1. *Nul aucteur Catholique n'esgale les sacremens Iuifs aux Chrestiens.*

Gal. 4. 9.

Le mesme Apostre parlant de la Circoncision, qui estoit vn des plus nobles sacremens anciens, dit, *qu'elle n'est rien*, c'est à dire en soy, mais bien

2. *La Circoncision figure du baptesme.*

en la foy de ceux qui l'exerçoient, & au signe de la grace qu'elle figuroit au futur Baptesme, duquel S. Paul parle bien autrement, comme toute l'Escriture car il escrit, *Iesus-Christ ayme l'Eglise, & s'est donné pour elle, la mondifiant par le lauemēt de l'eau en la parole de Dieu*. Et ailleurs, *Il nous a sauuez par le lauement de regeneration*. Et c'est le lauemēt qui estoit figuré & promis en la mer rouge, comme ce S. Esprit & ceste grace en la nuée. Ce que S. Paul declare en ce mesme lieu dont est question, Car ayant dit, *Tous nos peres ont esté baptisez en la nuée, & en la mer*, il adjouste, *Or ces choses leur aduenoient en figure*. Et la verité conuient fort bien à la figure, car cōme la nuée defendoit de l'ardeur du Soleil materiel les Hebrieux, & comme la mer submergea les Egyptiens, faisant voye aux Hebrieux pour marcher en franchise, ainsi le S. Esprit, & sa grace nous defend de l'ardeur de concupiscence, & le baptesme enseuelit nos pechez, & nous donne passage à la liberté du ciel, vraye terre de promission.

1. Cor. 7. — Ephes. 5. Tit. 3. — 1. Cor. 10. — La nuée figure du sainct Esprit, & la mer rouge du baptesme.

3. *Comment s'entend, la mer rouge est le baptesme.*

Quand donc les Peres disent que l'eau qui accompagnoit le peuple, estoit le Baptesme, ils ne veulent pas dire ce que dit la glose, & l'interrogat de du Plessis, qu'elle fut veritablement le baptesme: car ils n'eussent pas dit verité, veu que ceste eau n'estoit pas sacrement, comme est le baptesme: ny ne remettoit pas le peché, comme le baptesme, mais seulement estoit signe du sacrement & de la grace qui s'y deuoit donner, & les figuroit; mesme donc en signification, mais non en efficace. Sainct Augustin que du Plessis allegue auec si grande ferueur au texte & en la marge, ne dit rien plus: Voicy le premier lieu, & le plus puissant:

4. *Comment les docteurs disent que les anciēs Iuifs ont mãgé vne mesme viande que nous.* pag. 43. S. August. tract. 45. in Ioan. Du Plesс. p. 43. de la verific.

Les temps ont esté changez, non la foy, en signes diuers vne mesme foy, comme en paroles diuerses, ils croyoient les mesmes choses à venir, que nous croyons ia venuës. Et partant dit l'Apostre, ils ont beu vn mesme breuuage spirituel, mesme spirituel non corporel: car ils beuuoient de la pierre spirituelle, & icelle estoit Christ: voyez donc vne mesme foy, signes diuers. Là Christ est la pierre; à nous Christ est ce qui est mis sur l'autel. Et ceux-là pour vn grand Sacrement du mesme Christ, ont beu l'eau qui decouloit de la pierre; nous beuuons ce que les fideles sçauent. Si tu regardes l'espece visible, c'est autre chose; si la signification inuisible, ils ont beu le mesme breuuage spirituel. A tant S. Augustin. Que dit du Plessis? Or, dit-il, *le texte Latin est tel, où il allegue ce propre passage de S. Paul en preuue de ceste proposition, que soubs diuers signes les peres soubs la loy auoient vne mesme foy*. Et qu'ay-je dit, sinon ce que dit S. Augustin, & ce que conclud du Plessis par ces paroles, & quel aduantage prend il de sa conclusion? les Iuifs croyoient & professoient en leurs Sacremens & sacrifices vn futur Messie, nous aux nostres vn Messie ja venu; eux la remission des pechez en la future mort d'iceluy, nous en sa mort ja passée: mesmes choses donc à venir, & ja venuës en vne mesme foy professée soubs diuerses choses visibles, voyez *donc vne mesme foy soubs diuers signes*. La pierre, c'est à dire la pierre visible, leur estoit signe de Iesus-Christ, pierre inuisible: à nous le Sacrement de l'Autel, qui exterieurement nous fait voir les especes & figures du pain & du vin, nous exhibe soubs tels signes le corps & le sang du Sauueur incarné. Que trouue icy du Plessis, qui ne soit pour nous, & où pensoit-il quand il citoit ces passages pour en tirer quelque chose contre nous?

pag. 44. pag. 52. S. August. in ps. 27.

5. *Mesme viande des Iuifs & la nostre en significatiō.*

Vn peu apres il allegue encor l'explication de ce lieu de sainct Paul donnée ailleurs par le mesme docteur, mais il ne l'a non plus entenduë. *Leur viande donc & leur breuuage en mystere*, dit-il, *est le mesme que le nostre; mais mesme en signification & non en espece; Car le mesme Christ a eux figuré en la pierre, nous a esté manifesté en la chair*. Eux donc, le croyoient à venir en chair, & l'auoient seulement par foy, laquelle foy estoit leur viande spirituelle, & le Messie creu & attendu estoit aussi la nourriture de leurs esprits; nous le croyons venu en chair, & l'auons reellement en chair, & le prenons en viande spirituelle aussi, parce que nous le receuons spirituellement preparé, n'y ayant que les yeux & le goust de la foy qui l'apperçoiuent, & non en façon charnelle, commune aux sens, comme on mange les autres chairs, selon la resuerie des Capharnaïtes.

6. *Le corps du Sauueur viāde reelle & spirituelle.*

Et Iesus-Christ ainsi present & ainsi creu est nostre viande spirituelle: viande spirituelle aussi quand nous communions spirituellement, assistans à la Messe, meditans la mort du Sauueur, & le receuans par esprit, par amour, par desirs & souhaits. Et de tous les passages alleguez sans propos, repetez sans memoire, & entassez sans ordre depuis la page 41. iusques à la 57. Du Plessis n'en sçauroit tirer autre chose, sinon que la foy des anciens Peres en leurs Sacremens, a esté de Iesus-Christ: & viande que sainct Augustin appelle, la mesme viande, c'est à dire la foy d'vn mesme Sauueur: mais cela ne monstre pas que leur viande & la nostre fut esgale en vertu, ains seulement en la signification d'vne mesme chose, leur viande estoit la figure de Iesus-Christ futur. La nostre Iesus-Christ incarné & present.

CHAP. XIX.

1. *Difference notable entre l'Eucharistie & la Manne Iuifue, selon S. Augustin.*
2. *La Manne spirituelle des Iuifs estoit la foy du futur Messie.*
3. IESUS-CHRIST *le pain du ciel, signifié par la Manne.*
4. *La sincerité de l'aduersaire à falsifier.*

A la page 44 & suiuantes.

1. *Difference notable entre l'Eucharistie & la Mãne Iuifue selō sainct Augustin.* S. August. hom. de vtil. penit. c. 1.

OR parce que du Plessis manie auec vne grande action ces mots, *mesme viande*, & en veut inferer à toute force, que nous ne prenons rien plus au Sacrement de l'Autel, que les Iuifs en la Manne, & que nos Sacremēs ne sont pas de plus grand effect, que les vieux; mettons luy deuant les yeux, s'il les veut ouurir, ce qu'il a finement laissé du lieu principal de S. Augustin qu'il allegue, dont nous cognoistrons la differēce que ce docteur met entre la manne Iuifue & nostre Sacremēt. Luy donc exposant en l'homilie qu'allegue du Plessis, ces paroles du Sauueur. *Vos peres ont mangé la Manne au desert & sont morts; Comment*, dit-il, *pouuoient-ils viure alors, ne pouuant la figure estre la vie, encor qu'elle la peust predire? Ils ont*, dit-il, *mangé la Manne & sont morts, c'est à dire, la Manne qu'ils ont mangé ne les a pas peu deliurer de la mort, non qu'elle leur apportast la*

mort, mais parce qu'elle ne deliuroit pas de la mort: car c'estoit celuy que la Manne figuroit qui deuoit deliurer de la mort. La Manne venoit voirement du Ciel, mais considere attentiuement qu'elle figuroit celuy qui dit, Ie suis le pain qui est descendu du ciel.

1. *La Manne spirituelle des Iuifs estoit la foy du futur Messie.*

Et conclud que toute cette viande spirituelle des Iuifs en la Manne n'estoit autre chose que la foy du futur Messie: *Dieu*, dit-il, *repaissoit les vns: aux autres il predisoit quelque chose*, c'est à dire, aux vns il ne donnoit que la Manne materielle, aux autres il faisoit voir le futur Redempteur en la Manne, figure d'iceluy, & c'estoit leur viande: Si bien que les sacremens Iuifs & les nostres, leur Manne & la nostre n'estoient semblables, sinon au rapport de la signification à la chose signifiée, & de l'image au patron: car les Iuifs mangeoient ce que nous mangeons, mais eux par foy & en figure, nous reellement & de faict.

3. *Iesus Ch. le pain du ciel signifié par la Manne.*

Et c'est la doctrine que donne ailleurs par tout, ce mesme docteur, & apertement en sainct Iean sur les paroles du Sauueur parlant aux Iuifs, *Dieu vous donne le pain du ciel: Quel pain*, dit-il, *possible la Manne? non, mais le pain que signifioit la Manne, à sçauoir Iesus nostre Seigneur.* Et là mesme, sur les mots, *Ie suis le pain vif, qui suis descendu du ciel. La Manne*, dit-il, *descendit aussi du ciel: ouy, mais la Manne estoit l'ombre, ce pain est la verité.* Dont appert que sainct Augustin mettoit autant de difference entre la Manne des Iuifs, & nostre Sacrement, comme entre le signe de la vie, & la vie mesme: & entre l'ombre & le corps, entre le signe de la verité, & la verité presente.

4. *La sincerité de l'aduersaire à falsifier.*

Appert la sincerité de du Plessis, premierement d'auoir falsifié le lieu de l'Escriture, luy donnant vn sens contraire à la verité, & faisant dire à sainct Paul, que les sacremens Iudaïques estoient de mesme vertu que les Chrestiens, expressément contre l'intention, & les paroles de l'Apostre. Secondemēt d'auoir tronqué ces lieux de sainct Augustin, pour en faire vne glose de deception, laissant à dessein toutes les clauses que ie viens d'alleguer, par lesquelles le sens de l'aucteur & la verité de la chose, pouuoit estre declarée sans difficulté aucune, & a fort bien prattiqué en ce lieu, ce que les Manicheans faisoient en l'Escriture, comme leur reproche le mesme S. Augustin escriuant contre Adimant vn de leurs disciples. *Ils choisissent*, dit-il, *certaines parcelles des Escritures, par lesquelles ils trompēt les simples, obmettans ce qui va deuant, ou suit apres, dont on pouuoit cognoistre l'intention de l'aucteur.* Appert finalement sa vanterie, en ce que non seulement il tient ferme en son erreur refuté, mais se vante de n'auoir laissé vn seul iota és clauses par luy alleguées, & en ce qu'il dit, & se plaint que l'impudence les a calomnié.

S. August. cont. Adimant. c. 14.

Opiniastrise & vanterie impudente de l'aduersaire. p. 51.

CHAP. XX.

1. *Les sacremens Chrestiens en toutes façons plus nobles que les Iuifs.*
2. *La foy & la modestie de l'aduersaire.*
3. *Sainct Augustin exposé*, Ils beurent vn mesme breuuage.
4. *Les vieux & nouueaux sacremens mesmes en mysteres, & non en vertu.*

A la page 53. 54. & suiuantes.

1. *Les Sacremēs Chrestiens en toute façon plus nobles que les Iuifs.*

OR à fin de refuter l'impudence à bonne mesure, & oster à du Plessis les couleurs & le pinceau, dont il vse pour tirer son ouurage, & pour faire croire que sainct Augustin tient que les Sacremens anciens sont de pareille vertu, & de mesme effect que les nostres, produisons luy encores quelques lieux de ce sainct Docteur, par lesquels on entende que quand il considere les Sacremens de la vieille loy, non en qualité de mystere & de signification, mais en leur nature & substance, il prononce tousiours en general, & en particulier ceux de la nouuelle plus excellens, & plus nobles en toute façon. Il dit en vn lieu, *Les premiers sacremens que l'on obseruoit & celebroit selon la loy, annonçoient Iesus-Christ à venir, & en leur place en ont esté institue*z *d'autres plus grands en vertu, meilleurs en profit, plus faciles à prattiquer, & donnez en plus petit nombre.* Et ailleurs, *Les sacremens du nouueau Testament donnent le salut, ceux du vieil promettent le Sauueur*: & vn peu apres, *Tient les choses promises, non comme si nous auions ia receu la vie eternelle, mais parce que Christ, que les Prophetes auoient predit est ia venu, les sacremens ont esté changez, ont esté faits plus faciles, reduits en moindre nombre, rendus plus salutaires & plus heureux.* Ces passages suffisent-ils? sainct Augustin pouuoit-il plus disertement, plus hautement, & plus dignement preferer les Sacremens de la loy du Sauueur à ceux de la loy de Moyse que par ces assertions? Pouuoit-il plus clairement desmentir la doctrine de du Plessis, qui luy veut faire dire qu'ils sont pareils en vertu? & quelle opiniastrise voicy? Sainct Augustin auec l'Escriture, & toute l'Eglise de Dieu enseigne, presche, & afferme, que ceux-là n'estoient que la figure, que l'ombre, & la signification de ceux-cy: Et l'opiniastrise dit neantmoins, escrit, & afferme que S. Augustin repete plus de vingt fois qu'ils sont esgaux? Et à qui croirons-nous? Et que dirons-nous de cet escriuain?

S. Aug. l. 19. contra Faust. c. 13 to. 6.

L'excellence des Sacremēs Chrestiēs.

S. August. in ps. 73.

Du Pless. pag. 54.

2. *La foy & modestie de l'aduersaire.*

A-il front & conscience, non seulemēt d'auoir si peruersement fureté, corrompu, & falsifié dru & menu les escrits de ce saint docteur en ce lieu, mais encor de fermer son propos en Radamāt & Rodomont contre moy, par ceste clause monstrueuse? *Et cependant cet hōme est si effronté que de pronōcer que S. Augustin, qui le repete vingt fois, ne die iamais en ces lieux, ny ailleurs, diuers en la chose visible, mais de pareille vertu, ou de mesme effect?* Bō Dieu, est-il si aueuglé, que n'auoir peu voir la verité en ces mesmes lieux qu'il allegue? si iniuste que de m'accuser, où il est autant de fois criminel qu'il allegue de passages? si hardy que de faire sa cōclusion d'vne fausseté diametralemēt contraire au lieu qu'il venoit de citer? où sont ces *vingt fois* que S. Augustin repete que les vieux Sacremens sont de pareille vertu, & de mesme effect? ains en quel lieu de tous ceux qu'il a mis en auāt, S. Augustin le dit-il vne seule fois? ains en quel lieu dit-il ce contraire, examinons en quelqu'vn.

3. *S. August. exposé, ils beurent vn mesme breuuage.*

En la page 52. il met le plus pressant en apparence, où ce Docteur parle ainsi: *Ils beurent vn mesme breuuage spirituel, autre ceux-là, autre nous: mais en l'espece visible, toutesfois signifiante ceste mesme chose par vertu spirituelle*: lequel passage du Plessis metamorphose ainsi en sa conclusion; *Diuers sacremens en la chose visible, mais de pareille vertu, ou de mesme effect.* C'est falsifier;

car sainct Augustin ne dit pas de pareille vertu, ou mesme effect: il dit que les sacremens Iuifs signifioient & figuroient par vertu spirituelle vn mesme Iesus-Christ à venir, & que les nostres le donnent present : ce texte est bien different de ceste glose. S. Augustin dit qu'ils signifioient par vertu secrette, la mesme chose, & du Plessis luy fait dire, qu'ils auoient la mesme vertu, & le mesme effect: il luy fait dire que la figure & la chose figurée, l'ombre & le corps, l'image & le patron, sont le mesme, ce que S. Augustin ne dit iamais, ains enseigne tout le contraire.

4. *Les vieux & nouueaux Sacremens, mesmes en mysteres & non en vertu.*

Il dit, *mesme chose : comment mesme? mesme en mystere, & en signific[ati]on, parce qu'elle denonçoit le mystere & la ver[ité de c]eluy a venir.* Mesme dõc à raison de la signif[icati]on & du mystere, car ce breuuage, comm[e la] Manne, figuroit Iesus-Christ, mais n'esto[it p]as pourtant Iesus-Christ, comme S. Augustin monstre disertement en ces lieux : *Et partant ils [ont beu], dit-il, le mesme breuuage que nous* : mais par foy, par figure, par esprit : breuuage de Iesus-Christ futur, nous l'auons reellement, nous auons Iesus-Christ venu en chair, auons aussi la grace que ce breuuage là annonçoit, mais qu'il ne donnoit pas, parce qu'il estoit vne figure de la vieille loy, *donc les sacremens*, dit-il ailleurs, *predisoient la grace, sans toutesfois la donner de soy.* Où est ce donc que S. Augustin dit ce, que conclud ceste Logique armée? le dit-il, en disant *que les Iuifs ont beu mesme breuuage, signifiant la mesme chose par vertu spirituelle*? par vertu spirituelle, c'est à dire, par mystique signification: c'est par signe sacré, mais cela veut il dire vingt fois, que les Iuifs auoient leur sacrement de pareille vertu que nous? Signifier par vertu spirituelle est ce le mesme, qu'auoir pareille vertu? Donc le serpent d'airain qui signifioit spirituellement la passion du Sauueur auoit mesme vertu qu'icelle à remettre les pechez? Ceste conclusion de du Plessis ne dit elle pas en deux mots vingt mensonges proferées contre S. Paul, & contre ce bon docteur?

S. Aug. ep. 16. ad Hiero.

CHAP. XXI.

1. *Mauuais penitent, voire demandant pardon.*
2. *S. Thomas expose mesme viande, &c.*
3. *Les Iuifs mangeoient spirituellement ce qu'ils croyoient.*
4. *La vraye presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie, prouuée par l'auctorité des Peres.*
5. *La reelle presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie, prouuée par raisons.*
6. *Seconde raison prinse de la charité du Sauueur.*
7. *Troisiesme raison prinse de la perfection Chrestienne.*
8. *Pourquoy les vieux sacremens ne conferoient grace.*

A la page 54 & suiuantes.

EN la page 54. il verifie sa foy à la façon commencée. Ie luy auois obiecté qu'il auoit parlé contre la verité, d'escrire que S. Thomas, & les scholastiques eussent tenu l'opinion qu'il tient, sur l'egalité des sacremens Iuifs & Chrestiens; & nommément qu'il auoit falsifié le texte de sainct Thomas, & celuy de Hugo Cardinal, & inutilement cité Bertram, contre la foy Catholique du sacrement de l'autel. Au lieu de se purger il se noircit de nouuelles demonstrations d'ignorance, d'opiniastrise, & de mauuaise foy. Il allegue S. Thomas, comme il l'auoit allegué au liure quatriesme de son institution, disant, *De Thomas ie disois seulement mesme viãde spirituelle que nous, mais autre corporelle, sçauoir les peres qui croyoient en Christ.* Ce dit, il adiouste, comme s'il auoit failli de n'auoir pis fait; *Et ie demande pardon au lecteur de luy auoir teu le reste.*

Du Plessis l. 4. c. 1. p. 731. S. Tho. in 1. Cor. 10. En la verific. p. 54.

1. *Mauuais penitent, voire demandant pardon.*

Et couche ce reste, sans demander pardon de ce qu'il auoit faussement escrit contre Hugues Cardinal, tout ioignant S. Thomas cité. *Et le Cardinal Hugo tout ouuertemẽt le corps de Christ, le sang de Christ*: comme si ce bon Cardinal auoit encor parlé plus apertemẽt que S. Thomas pour luy, & nous le verrons tantost. Il cite donc auec humilité, demandant pardon, ce qu'il auoit teu de S. Thomas, qui est ce qui suit, *Tous ont mangé vne mesme viande spirituelle, sçauoir le corps de Christ spirituellement entendu au signe, dont ils ont mangé la mesme viande spirituelle, c'est à sçauoir* (idem quod nos) *le mesme que nous, mais bien vne autre viande corporelle que nous: & ce pour l'esgard des Maieurs, qui croyoient en Christ spirituellement, selon ce dire, croy, & tu as mangé, & tous ont beu vn mesme breuuage, sçauoir le sang de Christ au signe. Ainsi parle il du signe & du breuuage par foy, & non du corporel, &c.* Quel mystere pretend icy du Plessis en sa faueur si grand, qu'il se repente de l'auoir teu, & dequoy il luy ait fallu demander pardon? Si l'auctorité luy semble si forte pour sa cause, que ne l'a il maniée vn peu de temps, comme vn puissant harnois, ou en bon Capitaine, ou en bon Carabin? Et pourquoy la plãte il sur le dos d'vn ET CÆTERA, & passe il court à Hugo Cardinal, pourquoy n'en tire il plustost quelque cõclusiõ portée à la queuë d'vn *ergo* victorieux & triomphant, contre son grand homme? veut il demander pardon vne autrefois encor, dequoy il s'est teu? ou se repent il point de l'auoir cité imprudemment, & s'arreste court, se prenant garde que le passage est à sa confusion? ou bien ne l'a il peu exposer, l'ayant cité? Qu'il escoute donc le sens, & aye patience d'estre battu des ar[m]es, qu'il ose prendre mal à propos.

P. 54. 55. S. Tho. in 1. Cor. 10.

Crede & manducasti. S. Aug. tra. 25. in Ioan.

Sainct Thomas dit, *que les Hebrieux fideles ont mangé le corps de Christ, spirituellement entendu au signe*: Et nous le disons aussi, & qui ne le dit des Catholiques? Qui iamais nia que les Hebrieux croyans, ayent mangé en figure, ce que nous auons & mangeons en verité? mais cela veut il dire ce que du Plessis nous laisse en la cõscience, par le mot du guet de son ET CÆTERA? Sçauoir est, que S. Thomas esgale la viande spirituelle des Hebrieux à celle des Chrestiens en vertu? Qu'est-ce à dire, les Iuifs ont eu mesme viande spirituelle au signe, sinon qu'ils ont eu en leur Manne le signe & la foy du corps & sang du Sauueur, que nous receuons reellement? Et comment est ce que les Iuifs auroient mangé reellement ce corps & beu ce sang, n'estant le Sauueur encor incarné? Et Sainct Thomas qui croyoit fermemẽt ce que l'Eglise croit de la reelle presence du corps & sang du Sauueur en nostre Eucharistie, se seroit il si enormement oublié de soy-mesme, que de dire que les Iuifs mãgeoient

2. *S. Thomas expose mesme viande &c.*

Mesme viãde spirituelle.

reellement ce qui n'estoit point, ou que nous ne mangeons, qu'en figure ce qu'il tient que nous mangeons reellement.

3. *Les Iuifs mangeoient spirituellement ce qu'ils croyoient.* S. August. tract. 25. in Ioan. En signe & en effet: en figure, & en verité.

Il dit donc que les Iuifs qui croyoient au Sauueur à venir, le mangeoient spirituellement; Car dit S. Augustin, *Croire en luy, c'est le manger spirituellement? qu'apprestes tu le ventre & la dent? croy & tu l'as mangé.* Et ceste foy c'est la viande spirituelle dont ils estoiẽt repeus en leur manne: ils mangeoient donc auec ceste foy la viande à sçauoir Iesus-Christ, & beuuoient le mesme breuuage en signe, que nous mangeons & beuuons en effect, comme si quelqu'vn regarde l'image d'vn Roy, & l'autre voit le Roy en personne, ils voyent le mesme Roy; l'vn en signe: l'autre en la personne propre. Item si quelqu'vn prend cent escus en vne cedule, & l'autre les touche comptans, ils reçoiuent vne mesme somme; mais l'vn en promesse, l'autre reellement. Ainsi dit S. Thomas que les Iuifs mangeoient le mesme corps du Sauueur, & beuuoient le mesme sang que nous, mais eux en figure, en image, & promesse, nous en verité, en substance, & reellement present. C'est le sens des paroles de S. Thomas, que du Plessis n'a pas voulu toucher, se contentant de les auoir placquées là, sans plus mot dire, à fin que le lecteur esblouy estimast qu'il auoit dit quelque chose, & qu'il estoit fort en son silence: mais il a beau faire, on voit clairement par son allegation qu'il impose malignement; & le verra on plus clairement si on veut consulter les autres escrits de ce Docteur auec ce qu'il dit sur ce lieu de S. Paul; tant sur la reelle presence du corps du Sauueur au sainct Sacrement de l'autel, que de la preéminence des sacremens Chrestiens, sur les Iudaïques. Du Plessis cite le liure de l'institution du venerable sacrement de l'autel, là où il a peu voir combien disertement S. Thomas enseigne la reelle presence, la transsubstantiation, le sacrifice du corps du Sauueur, & le reste que nous croyōs de ce mystere en l'Eglise Catholique.

Page 229. S. Th. de venera. sacr. alt. opusc. 57. & 59.

4. *La reelle presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie, prouuée par l'auctorité des Peres.* S. Th. 3. p. q. 57. ar. 1. S. Hil. l. 8. de Trinit. S. Amb. l. 6. c. 1 de Sacra. S. Cyril. in Luc. 22.

Il a peu voir les œuures qu'il a faites de l'excellence & des merueilles d'iceluy, & pour citer quelques lieux pour tous, en sa troisiesme partie, il prouue à dessein la reelle presence du corps du Sauueur au sacrement de l'autel, par l'auctorité des Saincts Peres, par l'Escriture, & par les raisons tirées de la loy de Dieu. Il cite S. Hilaire, qui dit: *Il n'y a point de lieu pour douter, car à present, & selon la profession du Sauueur, & selon nostre foy, sa chair a esté faite veritablement viande, & son sang veritablement breuuage.* S. Ambroise disant, *Tout ainsi que Iesus-Christ nostre Seigneur est le vray fils de Dieu, ainsi la vraye chair de Christ est celle que nous receuons: & son vray sang est breuuage:* & monstrant qu'il faut regarder la hauteur de ce mystere, auec les yeux de la foy, & non du sens & iugement humain, il employe ce que dit S. Cyrille sur les mots du Sauueur, Cecy est mon corps, *Ne doute point si cela est vray, mais plustost reçois en foy les paroles du Sauueur: car estant luy verité, il ne peut mentir.*

5. *La reelle presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie,*

Il le prouue par raisons, premierement, dit-il, *cela estoit conuenable à la perfection de la loy nouuelle: car les sacrifices de la vieille loy contenoient seulement en figure ce vray sacrifice de la Passion de Christ, selon que dit S. Paul: la loy contenant l'ombre des choses à venir, & non la vraye image. Et partant il a fallu que le sacrifice de la nouuelle loy institué par Iesus-Christ, eut quelque chose de plus, à sçauoir, qu'il contint en soy le mesme Christ qui a enduré, non seulement en signe & en figure, mais en verité. Au moyen dequoy ce sacrement qui contient reellement Iesus-Christ mesme, comme dit Sainct Denis, c'est la perfection de tous les sacremens, esquels on participe de la grace de Christ.*

prouuée par raisons. Premiere raison de S. Thom. a. 1. 3. p. q. 75. Heb. 10. S. Dion. Eccles. hier. c. 3.

6. *Seconde raisō prinse de la charité du Sauueur.* Les Aigles. Matt. 24. Ioan. 6.

Secondement il a esté conuenable, dit-il, *à la charité de Christ, par laquelle il a prins vn vray corps de nostre nature, & parce que selon le Philosophe, c'est vne chose tres-conuenable à l'amitié de viure & manger auec les amis, c'est pourquoy il nous promet son corps en prix, disant, les Aigles s'assembleront au lieu où sera le corps. Mais cependant il ne nous priue pas de sa presence corporelle en ce pelerinage, mais nous conioinct à soy en ce sacrement, par la verité de son corps & de son sang, selon qu'il dit en S. Iean, Qui mange ma chair & boit mon sang, demeure en moy, & moy en luy. Parquoy ce sacrement est vne marque d'vne insigne charité & soustien de nostre esperance, venant de ceste grande vnion de Christ auec nous.*

7. *Troisiesme raisō prinse de la perfection Chrestiēne*

Troisiesmement (dit ce mesme docteur) *cela est conuenable à la perfection de la foy, laquelle croit l'humanité du Sauueur aussi bien que la diuinité, selon ce qu'il dit. Croyez vous en Dieu, croyez aussi à moy. Or parce que la foy s'exerce és choses inuisibles, c'est pourquoy le Sauueur nous exhibe son humanité inuisible comme sa diuinité, nous donnant sa chair d'vne façon inuisible en ce sacrement. Ce que ne considerans pas quelques vns, ont mis le corps & sang de Christ au sacrement comme en vn signe: opinion qui est à reietter comme heretique, estant contraire à la parole de Dieu. Parquoy Berenger aucteur de ceste heresie fut contraint de palinodier & confesser la verité de la foy.* Parle il assez clairement de l'excellence de l'Eucharistie, & des sacremens Chrestiens, sur les Iudaïques, à la confusion de du Plessis, qui luy veut faire dire qu'ils sont égaux en vertu? Le mesme docteur au second article, traicte de la transsubstantiation, & aux autres suyuans des autres poincts de nostre foy sur l'Eucharistie, si clairement, qu'il n'y a homme si aueugle qui ne l'entende, ny si effronté qui l'ose nier.

Erreur de Berenger. S. Tho. 3. p. q. 75. ar. 2.

8. *Pourquoy les vieux sacremens ne conferoiēt grace.* S. Tho. 3. p. q. 62. a. 6 La Circōcision signe, non cause de la grace. S. Aug. in ps. 73.

Et en la question 62. precedente, demandant si les sacremens de la vieille loy conferoient grace, comme ceux de la nouuelle, il respond que non, & sa raison est, parce qu'ils estoient instituez deuant la passion du Sauueur, seule cause de nostre iustification &, l'effect ne peut estre deuant sa cause, non plus que le fruict deuant l'arbre qui le doit porter; Et partant la circoncision, & tous les autres n'estoiẽt que signes de la grace, qui seroit vrayement donnée par les sacremens de la nouuelle loy, selon ce que dit S. Augustin, cy dessus allegué: *Les sacremens du vieil Testament promettent le Sauueur, ceux du nouueau donnent le salut.* Et par la foy que les anciens peres auoient en Iesus-Christ, suiuant la promesse de leurs sacremens, ils estoient iustifiez en la practique de la Circoncision, & des autres, & non par la vertu d'iceux: car ils n'estoient que signes de la grace, & iustice, au lieu qu'en la loy de Iesus-Christ les fideles reçoiuent grace par leur foy, & par les sacremens qui la donnent en

vertu de ceste passion qui a conté l'argent de nostre rachapt, & ne promet plus, mais donne ce que iadis les vieux sacremens promettoient. Que le Lecteur iuge maintenant quelle est la fidelité de ce reformé, d'imposer à ce docteur qu'il tient que nostre sacrement n'a rien de plus que la vieille manne, & que les sacremens Iuifs sont esgaux en vertu aux Chrestiens? Quelle est la fraude de son allegation, de vouloir persuader par icelle vne si enorme mensonge? Quelle est son impudence, d'auoir osé alleguer ce lieu, & ce docteur? Combien effrontée son opiniastreté, de s'aheurter encor à defendre par nouuelle citation, trois fautes si iustement, & si clairement notées en la premiere censure de son institution? Et qui sera desormais si simple de croire à du Plessis sans caution? Qu'il se taste donc icy vne bonne fois, & s'il est tant soit peu expert à cognoistre le mouuement de l'artere, il trouuera qu'en ce lieu sa consciéce a esté sans poux, comme presque tousiours, & aussi vuide d'esprit de verité, côme le canon de sa plume peignant telles mensonges, estoit vuide de moüelle. Voyons la falsification du lieu de Hugues Cardinal.

La fidelité reformée.

CHAP. XXII.

1. *Hugo Cardinal falsifié par l'aduersaire.*
2. Croy, & tu as mangé. *S. Augustin exposé.*
3. *Le mot Sacramentellement opposé a la figure.*
4. *Le mot Sacramentellement exposé.*
5. *Bertram Sacramentaire.*
6. *Trithemius excusé, loüant Bertram sacramentaire.*

LA defense de du Plessis pour le lieu de Hugo Cardinal impugné de faux, est de mesme trame, voire encor pire que la verification dónée du lieu de S. Thomas, car il auoit plus iniquement cité ce docteur pour soy, qu'il n'auoit fait sainct Thomas, & plus frauduleusement tronqué son exposition: maintenant il persiste en l'alleguant tout au long, & la glosant d'vne glose pleine d'aueuglement & de malignité. Il auoit dit en son institution: *Et le Cardinal Hugo tout ouuertement, le corps de Christ, le sang de Christ.* Le sens est, que Hugo vouloit dire, que les Iuifs en la Manne auoient mangé côme nous le corps de Christ, & beu le sang de Christ, & que nous le mangions comme eux, à sçauoir en signe. Ce que ie refutois par le texte du mesme docteur, auquel il mettoit vne euidente difference entre les Iuifs & nous disant, *qu'eux ne l'auoient receu que par foy*, c'est à dire, en croyant le corps & le sang du futur Messie, selon le dire de S. Augustin, *croy, & tu as mangé*: & que nous le mâgeons sacramentellement, c'est à dire, reellement & de faict, & non en signe comme les Iuifs. Voicy le texte de ce Cardinal sur l'Epistre aux Corinthiens, que ie citois contre les tronçons de du Plessis.

A la page 55. & suiuantes.

1. *Hugo Cardinal, falsifié par l'aduersaire.*

Du Plessis instit. l. 4. c. 1. p. 721.

S. August. tract. 25. in Ioan.

Ils mangerent (les Iuifs) *vne mesme viande, signifiée en la Manne, mais ils ne mangerent pas de mesme bouche, & palais, le corps de Christ: eux seulement par la foy, selon ce que dit S. Augustin,* Croy, & tu as mangé, *mais nous le mangeons encor sacramentellement.* Il dit donc, que les Iuifs eurent la figure & l'ombre, & nous le corps en la verité: qu'eux mangerent seulement en esprit ce corps, qu'ils croyoient futur: nous de plus sacramentellement & veritablement present. Du Plessis luy auoit fait dire que ce qu'ils mangerent ce fut la mesme chose que nous mâgeons, & que nous ne mangeons qu'en esprit, comme eux. Que respond ce bon verifiant, pour se nettoyer du crime d'vne si euidente falsification? Il allegue ce texte, auec deux lignes de plus, *mesme breuuage spirituel, à sçauoir le sang de Christ. Ioh. 7. si quelqu'vn a soif, qu'il vienne à moy & boiue.* Et attache sa conclusion disant, *Et partant mesme viande, & mesme breuuage que nous, selon Thomas & Hugo: & non donc l'ombre seule sans la chose, selon nostre docteur.* Et d'où prend du Plessis ceste conclusion? S. Thomas dit apertement que les Iuifs n'auoient que l'ombre, & nous le corps: le Cardinal dit qu'ils ne mangeoient que par foy, nous sacramentellement: du Plessis conclud, *donc vne mesme viande que nous, selon Thomas & Hugo.* Y a il rien plus repugnant que les antecedents de ces docteurs, & la queuë de ce discours? le corps & l'ombre sont-ce le mesme? prendre par foy & en figure; & prendre sacramentellement & en verité, sont-ce les mesmes prises? oyons vne autre conclusion d'aussi bonne traicte que ceste cy: ayant allegué ce que i'auois dit, *que les sacremens de la vieille loy estoient autant differêts, que le corps est de l'ombre* (qui est l'Escriture, & toute l'Eglise de Dieu qui l'a dit, & non moy) il adiouste comme vne consequence absurde: *car le corps & le sang de nostre Seigneur sont-ce des ombres?* Il veut dire que si le corps & le sang de nostre Seigneur ont esté donnez en figure, & si les sacremens Iuifs n'estoient qu'ombres, qu'ils s'ensuiura que le corps & le sang de Christ sont ombres: funeste & infortuné Logicien, de noüer telles conclusions, apres telles premisses: car si le corps & le sang du Sauueur sont ombres, pour auoir esté dônez en figure aux vieux sacremens, tous les mysteres de nostre foy seront ombres, pour auoir aussi esté figurez & enseignez par figure: ombre sera Iesus Christ incarné, ombre les miracles, ombre sa vie & sa mort, ombre sa resurrection, & ascension, ombre toute l'œconomie de la loy de grace: miserable donc & chetiue la nature humaine, qui n'a rien eu par Iesus-Christ, qu'vn ramas de vaines ombres au lieu de la verité! & quelle plus grande absurdité que la trainée de telles consequêces? & où donne donc l'interrogat de cet homme? Si nous disons que la Manne des Iuifs figuroit le corps du Sauueur, quelle en estoit l'ombre, & que les Iuifs mangeoient le corps du Sauueur en ceste figure, & en ceste ombre, s'ensuit il que le corps & le sang de Christ soient ombre? le Sauueur ne fut il pas figuré en Abel, en Isaac, en Dauid, en Salomon, en tous les sacrifices anciens, comme en des ombres? inferera on de là qu'il soit ombre? Dieu fut figuré en l'arche, estoit il pour cela la figure & l'ombre de l'arche? quâd le Roy est regardé en son image, deuient il son image, & la chose figurée se tourne elle en sa figure & en son ombre?

2. *Croy & tu as mangé, S. August. exposé.*

Page 55.

Merueilleuse Logique.

Mais laissant ces ombres, que dit du Plessis au mot *Sacramentellement*, que le Cardinal oppose à celuy de signe & figure? Il dit, *cela ne nous*

3. *Le mot Sacramêtellement opposé à la figure.*

Page 56. touche point, *parce qu'il nous suffit qu'il expose ce passage de l'Apostre comme nous, mesme viande. & non comme nostre Iesuite, mesme viande des Iuifs entre eux: & ceste viande non vn ombre, non vn signe, mais le corps de Christ.* Voicy encor des tronçons d'vne merueilleuse Logique. Le mot Sacramentellement donc ne le touche point, moyennant que le Cardinal expose l'Apostre comme luy: ouy, s'il expose comme luy, qui en doute? non pas mesme tous les docteurs de l'Eglise Catholique auec toute la Bible, ne le sçauroient toucher, s'ils disent comme luy, ainsi peut il dire qu'aucun archer ne dõnera au blanc, s'il tire comme luy icy: & que les boiteux ne clocheront point, mais qu'ils aillent droict: & quelle response est-ce cy, fondée sur vne si ridicule supposition? Mais au reste, si le Cardinal a exposé le passage autrement que luy, le mot *Sacramentellement*, le touchera il? nous l'auons veu, repetons le encor.

Le corps de Christ en signe & nõ present.

4. *Le mot Sacramentellement exposé.*

Le Cardinal en son exposition dit que la Manne estoit l'ombre, la figure & le signe du corps de Christ, comme l'Apostre mesme le dit parlant des Iuifs, *Toutes choses leur aduenoient en figure.* Du Plessis entend le mesme corps de Christ, & ne veut point icy contre sa coustume d'ombre, ny de signe, encor que tout ce qu'il dit ne soyent que figures & fantasies. Le Cardinal donc n'explique pas le passage comme luy, & sont appointez contraires ensemble. Le mot donc *Sacramentellement* le doit toucher, voire le picquer bien viuement, s'il a bon sens, car par ce mot *Sacramentellement*, le Cardinal veut dire, que nous receuons le corps du Sauueur au sacrement, reellement & en verité, & non en ombre, non en figure, ny en signe comme les Iuifs; car c'est le sens du mot entre les scholastiques: & ce sens veut dire que du Plessis a faussement allegué pour son opinion ce docteur comme cy dessus S. Thomas, ou encor pirement. Et partant ie tire ma conclusion; Quiconque peruertit les paroles & l'intention d'vn aucteur Catholique contre la foy Catholique, il falsifie, impose, & trompe. Du Plessis l'a fait citant Hugo Cardinal, qu'il prenne donc patience d'estre appellé par le nom de son œuure.

Sacramẽtellement entre les scholastiques.

Page 56.

Et en la mesme page 56. *Ie m'oublieis*, dit-il, *que pour eschapper du passage de Bertram prestre, qui viuoit enuiron l'an 830. il l'obiecte en qualité d'heretique sacramentaire, pour auoir parlé comme Tertullien, Origene, Sainct Augustin, Anselme, & tous autres. Que dira il à l'Abbé Trithemius, qui en parle si honorablement?* & cite le tesmoignage de cet Abbé, à la loüange de Bertram. Ie replique que i'auois reietté ce Bertram, non parce qu'il auoit parlé du sainct sacrement à la façon que Tertullien, Origene, & S. Augustin en parlent, ains au contraire d'autant qu'il en auoit parlé contre leur doctrine, & contre la foy de l'Eglise de Dieu, ayant esgalé la Manne des Iuifs à l'Eucharistie des Chrestiens, qui est vne heresie notée par icelle Eglise, & refutée par les escrits de ces docteurs, comme nous auons veu, nommément en S. Augustin; non seulement és lieux citez par moy, mais encor en ceux que du Plessis a produits auec si grand effort, comme les estimant les plus fauorables, n'ayant au reste rien peu controuuer de nouueau en Tertullien & Origene que les lieux que cy deuãt il auoit falsifiez en son institution, comme nous l'auons monstré. Parquoy ce bon verificateur dit tousiours quelque nouuelle mensonge en defendant les vieilles.

5. *Bertram Sacramẽtaire.*

Trithemius & Bertram.

Mais il demande, qu'est ce *que ie diray à l'Abbé Trithemius, qui loue l'aucteur & le liure?* Ie diray en premier lieu, que la loüange du liure se rapporte au liure de la predestination, composé par Bertram, mentionné en special par Trithemius, & encores qu'elle se rapportast à celuy qui est escrit du corps de nostre Seigneur, l'auctorité d'vn homme ne doit pas contre-balancer au iugement d'vn Concile vniuersel. Secondement, Trithemius est excusable ne s'estant pas possible prins garde de cet erreur, escriuant en vn siecle qui n'auoit encores ouy les blasphemes d'vn Zuingle & d'vn Caluin, & n'ayãt pas à dessein de refuter les heresies, mais seulement de faire le catalogue des escriuains remarquables. Troisiesmement ie diray, que si du Plessis ne veut changer de religion, il faut qu'il tienne luy mesme ce Bertram pour vn grand idolatre & heretique: car il a esté prestre de l'Eglise Romaine, il a tenu la veneratiõ des images, l'inuocation des saincts, le purgatoire, les prieres pour les trespassez, les sacrements, les festes, le franc-arbitre, la iustification, le merite des bonnes œuures, & autres poincts de nostre religion, que la pucelle reformée tient pour heresies. Du Plessis donc pour gaigner vne auctorité de legere estoffe, en faueur de sa religion figurée, loüe vn homme extresmement contraire à sa religion, se creue les yeux en maniant vne paille, & fait des filets, esquels il s'empestre & s'empoche, luy qui dit par brauade à la fin de ceste dispute, *voila comment s'empestre nostre Iesuite de plus en plus, ce grand homme toutesfois, ce miraculeux docteur, dont on attendoit la restauration de la Messe.* Nous auons respondu iusques à la page 56. venons aux autres.

6. *Trithemius excusé louãt Bertram Sacramentaire.*

Article contraire à la créãce de Caluin.

CHAP. XXIII.

1. *Fausse traduction de l'aduersaire.*
2. *Imposture sur le nombre des sacrements.*
3. *Les sept sacrements verifiez en S. Augustin.*
4. *Tout Chrestien doit estre prest à mourir pour le soustien de la foy.*

De la page 297. de mon second liure, il saute à la 307. le saut n'est pas si grand que plusieurs autres, mais si le sauteur n'en est si vaillant, il n'en est pas moins auantagé: car il s'est affranchy dextrement de la peine qu'il deuoit prendre pour respondre aux preuues notées en ces pages moyennes de l'excellence des sacrements de la loy de grace par dessus les Iudaïques. Porté donc en ceste page 307. il verifie son innocence sur ce que ie l'accusois d'auoir mal traduit & mal glosé vn passage de S. Augustin, & de plus luy auoir imposé disant qu'il ne recognoissoit que deux sacrements, le Baptesme & l'Eucharistie: le passage estoit celuy qu'auons cité cy dessus pour monstrer que les Sacremens de la loy de grace sont plus excellents que ceux de la loy ancienne quand S. Augustin dit ainsi:

A la page 57. & suiuantes.

S. Augustĩ falsifié par l'aduersaire.

Cy dessus c. 20. & 21.

Les Sacrements sont changez, rendus plus faciles, reduits en plus petit nombre, faicts plus salu-

1. *Fausse*

traduction de l'aduersaire verifiée.

taires & plus heureux; & ailleurs souuent presque en mesmes termes. La traduction de du Plessis estoit. *Les nostres plus faciles, en moindre nombre, plus augustes & plus heureux;* en laquelle ie reprenois qu'il auoit tourné, *salubriora, & vtilitate meliora, plus Augustes,* au lieu de dire, *plus salutaires & plus vtiles*, couurant par cette version finement AVGVSTE l'excellence des Sacremens de la loy du Sauueur, à donner grace & salut, ce que ne faisoient pas les vieux. A ce que ie luy obiectois contre sa glose, il ne dit rien, aussi ne sçauroit il, car elle estoit pleine d'inepties & fantasies ridicules. Pour maintenir sa version, il respond que S. Augustin vse ailleurs du mot AVGVSTE, inferant par cela qu'il n'a pas mal tourné icy. Ne voila pas vne response digne du respondant? Il pouuoit donc tourner, *Salubriora, plus doux, plus blancs, plus rouges*, parce que S. Augustin vse ailleurs des mots, *dulce, candidum, rubeum*. Mais puis qu'il estoit question de tourner ce passage, pourquoy ne tournoit il selon les mots d'vn autre, & non de cestuy-cy? qui auroit tourné en cet autre passage, *intellectu augustissima, plus salutaires,* defendroit il bien sa version, s'il disoit que S. Augustin dit ailleurs *plus salubres*? Cet homme ne semble il pas auoir iuré sur l'autel de son opiniastrise de maintenir à tout prix toutes mensonges, & de plustost s'abismer en absurditez, que de confesser ou la verité qu'il ne peut nier, ou ses fautes, qu'il ne peut defendre?

S. Aug. in ps. 37. & cõt. Faust. l. 19. c. 13.

Il passe tout ce à quoy il ne peut respondre.

Response ridicule.

2. Imposture contre S. Aug. sur le nombre des sacremẽts.

Mais comment respond il à ce que ie luy obiectois, d'auoir imposé à Sainct Augustin, disant qu'il ne recognoissoit que deux Sacrements? il respond de pareil iargon & de pareil stile. Il produit deux lieux où S. Augustin ne fait mention que de deux sacrements, & me demande que ie luy mõstre qu'il en met plus. Et ce faisant il nous fait tousiours nouuelle ostension de sa merueilleuse Logique, & de son aueuglement. Son discours est, S. Augustin ne fait mention en deux lieux, que de deux sacremens, donc il croit qu'il n'y en a que deux. Si ceste logique est bonne, on prouuera aussi que S. Augustin n'a creu qu'vne personne diuine, & qu'il a esté Sabellien: car en plusieurs lieux il ne fait mention que de Dieu le pere. Qu'il a esté sacramentaire, n'ayant tenu qu'vn sacrement, car en plusieurs lieux il ne parle que du baptesme. Qu'il n'a point creu de paradis, parce qu'en plusieurs endroits il dispute de l'enfer, sans specifier le paradis. Ces conclusions sont elles bien filées, & ceste toile bien tissue? Telle est la conclusion de du Plessis, & sur ce mestier est faite sa response: & partant aussi digne d'estre renuoyée comme ses consequences là sont ineptes & mal deduites. Qu'il apprenne donc qu'il ne faut pas fonder la negation d'vne chose sur le silence d'vn aucteur: mesmes quand il n'en parle pas à dessein, car la conclusion n'en sera pas bonne. Par exemple, en ceste mesme epistre, alleguée par du Plessis, ce docteur parlant des festes annuelles, qu'on garde par tradition Apostolique, il fait mention seulement de celle du Vendredy sainct, de la Pasque, de l'Ascension, & de la Pentecoste: & toutesfois il est tres-certain qu'il sçauoit que l'Eglise en celebroit beaucoup d'autres, comme celle de Noel, de S. Estienne, de S. Iean, de nostre Dame, des

Silence n'est pas negation.

Il ne faut pas tirer vne negatiõ de tout silence.

Festes de l'Eglise le Vendredy sainct, la Pasque, la Pentecoste. De Noel, de Sainct Estienne, de S. Iean de nostre Dame

Martyrs, & autres, desquelles il a escrit les homelies & sermons. Comme donc celuy la argumenteroit mal, qui voudroit inferer par ce lieu, que S. Augustin estimoit n'y auoir que les quatre festes illec par luy mentionnées: ainsi du Plessis conclud en mauuais Logicien, que S. Augustin ne croit que deux sacremẽts, parce qu'en quelque lieu il n'é specifie que deux: car c'est assez qu'en d'autres lieux il les recognoisse, ce que i'auois monstré disertement, & verifié par plusieurs lieux tres-exprez de ses œuures, qu'il croyoit les sept sacrements que l'Eglise Catholique croit auiourd'huy, & qu'elle a tousiours creu: ausquels lieux du Plessis n'a rien respondu, qui neantmoins me demande que ie luy monstre sept sacrements en S. Augustin, & par sa demande me fait cognoistre qu'il n'a point d'yeux, & me met en peine, voulant que ie face voir vn aueugle. Neantmoins faisons ce qui est en nous, & luy monstrons la lumiere qu'il demande, ce sera à luy apres d'ouurir les paupieres, & y voir, s'il a des prunelles.

S. Aug. in ps. 103. Conc. 3.

Voicy que dit S. Augustin sur le pseaume 103. *Le don des sacremens quel est-il, au Baptesme, en l'Eucharistie, aux autres saincts sacremens?* En voila deux specifiez, & les autres en gros: il en croyoit donc plus de deux. Item, *S'il ne faut point que les sacremens soient administrez par les pecheurs, parce qu'il est dit, que Dieu n'exauce point le pecheur; comment donc exauce il l'homicide, qui prie ou sur l'eau du Baptesme, ou sur l'huyle, ou sur l'Eucharistie, ou sur la teste de ceux à qui on impose les mains?* Il veut dire que la valeur des sacrements ne despend pas de la bonté de celuy qui les administre, car encor qu'il soit mauuais, il baptise, il confirme, il consacre l'Eucharistie, & donne l'absolution des pechez. Voila la confirmation & la penitence mises en mesme rang que le baptesme & l'Eucharistie: Voila donc quatre sacrements encor specifiez, le Baptesme, la Confirmation, l'Eucharistie, & la Penitence, & les autres se colligent facilement de ceste œuure.

3. *Les sept sacremẽts verifiez en S. Aug.*

S. Aug. l. 5. de baptis. cont. Donat. c. 10. Le baptesme, la cõfirmation l'Eucharistie, la penitence. S. Aug. l. 19. cont. Faust. c. 14

En vn autre lieu, monstrant que le Chrestien doit estre prest d'endurer toute sorte de tourments, plustost que mespriser aucun sacrement de l'Eglise, à l'exemple de Daniel,ietté en la fosse aux lyons, des trois enfans precipitez en la fournaise: des Machabeans deschirez en pieces, pour ne violer en rien les mysteres de leur loy: *A combien plus forte raison*, dit-il, *doit estre appareillé le Chrestien à endurer toutes choses pour le Baptesme, pour l'Eucharistie de Christ, pour le signe de Christ, veu que ces sacrements vieux n'estoient que promesses des choses qui se deuoient accõplir, & les nostres sont marques d'icelles ia accomplies?* Voila encor trois sacrements exprimez, où la confirmation est appellée le *signe* de Christ, parce que les Chrestiens, qui la prenoient, estoiẽt marquez au front, du signe de la croix, & rendus plus forts à confesser hardiment, & sans honte Iesus-Christ crucifié. Sainct Augustin donc croyoit plus de deux sacrements. Et ne faut pas que du Plessis se cuide sauuer, disant qu'il qualifie improprement du nom de sacrement, des choses qui ne le sont pas, *comme est*, dit-il, *le signe de la croix, & le pain des Catechumenes*; car il parle icy proprement des sacrements, & donne de droict pareil, le titre de Sacrement, à la

4. *Tout Chrestien doit estre prest à mourir pour le soustien de la foy.*

La Confirmation signe de Christ.

Ruse de l'aduersaire. Page 59.

Penitence, & à la Confirmation, qu'au Baptesme, & à l'Eucharistie, & n'est pas si mal aduisé que d'appeller en telle façon Sacrement, vne chose qui ne l'est pas: & nul Ministre ne sçauroit monstrer, auec du Plessis, que S. Augustin ait iamais appellé le signe de la croix, ou le pain-benit, sacrement, auec telle circonstance. Auec ces sacrements sus-nommez, ie citois plusieurs passages du mesme docteur, prouuant par iceux les trois autres sacrements, l'Ordre, le Mariage, & l'extreme Onction. Les passages estoient tirez du second liure, *contre Parmenian*, pour l'Ordre: *De nuptijs, & concupiscentus*, pour le mariage: *de visitatione infirmorum*, pour l'extreme Onction: tous lesquels du Plessis aduoué, puis qu'il n'y respond rien, y deuant respondre d'office, s'il y auoit rien à contreroller. I'ay donc satisfait à sa demande, & verifié sept sacrements en S. Augustin, & monstré contre sa demande, qu'il luy auoit atrocement imposé, le faisant voleur sacrilege de cinq sacrements, pour lesquels honorer & maintenir, ce docteur exhorte tous Chrestiens, de donner la vie à toute sorte de tourments. Que du Plessis donc ouure les yeux, & voye, si voir il peut, la confusion de son mensonge, & la confession de ce docteur de verité.

Les trois autres Sacrements.

CHAP. XXIV.

1. *L'adoration de l'Eucharistie, argument tres-certain de la presence du corps du Sauueur.*
2. *L'aduersaire respond au plus foible.*
3. *S. Denis inuoque le sainct sacrement.*
4. *Ruses de l'aduersaire.*
5. *Principales signification du mot τελὴ.*
6. *Lucien tesmoin de verité en disant le mẽsonge.*

Depuis la page 307. iusques à la 359. du Plessis ne sonne mot; & fait vne passade de cinquante deux pages, & respondant ainsi de page en page, il continue sa verification en la page 359. Il fait bien, ayant meilleur marché de se detraper par silence, que de respondre mal en parlant.

A la page 5[?]. & suyuantes.

Or pour sçauoir le poinct de son discours, il faut entendre qu'entre autres arguments de la reelle presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie, i'en auois prins vn de l'adoration d'icelle, practiquée tousiours en l'Eglise, & enseignée auec des circonstances, qui monstrent euidemment la foy Catholique auoir tousiours esté, que le corps du Sauueur, Dieu & homme, y estoit present. La premiere circonstance estoit, que les peres enseignoient que les saincts Anges se trouuent presens en la consecration, pour adorer IESVS-CHRIST present, & citois deux ou trois lieux de sainct Chrysostome, & vn de sainct Gregoire le grand. La seconde, que lesdits peres enseignoient d'auoir en grande reuerence tous les vaisseaux & instruments employez au seruice de ce sacrement, comme calices, patenes, corporaux, ciboires, autels, & semblables, comme ayant touché, ou porté ce gage precieux, & citois là dessus sainct Hierosme, & Optatus Mileuitain. La troisiesme, qu'il n'estoit pas loisible aux Catechumenes d'assister à ceste adoration, comme n'estans encor dignes d'estre en l'assemblée, où le Roy se trouuoit en personne: ie citois

1. *L'adoratiõ de l'eucharistie argument tres-certain de la presence du corps du Sauueur.*

Quatre circõstances considerables de l'adoration de l'Eucharistie.

S. Chrys. l. 6. de sacer. ho. de incon. Dei nat. & ho. 61. ad pop. Antioch. S. Greg. dial. l. 4. c. 58. Voyez le 2. l. de la

aussi sainct Augustin en deux lieux. La quatriesme, parce que les saincts peres non seulement l'adoroient, mais aussi l'inuoquoient; signe euident, qu'ils y voyent present le Sauueur, Dieu & homme: car s'ils n'y eussent creu que l'image & figure, ils l'eussent honorée voirement, mais non inuoquée; car iamais l'Eglise n'a inuoqué les images. Du Plessis donc n'ayant peu respondre à ce qui auoit esté dit contre son opinion, & nommément contre luy, dans les cinquante pages obmises, il s'arreste premierement en ce que ie l'arguois d'auoir mal traduit le mot Grec τελὴ, *ceremonie*, Apres il tasche de tirer les Peres à son opinion: & où il ne peut, les corrompt sans argent. Il parseme à force mensonges, son cornet en est tout plein aussi, il ruse auec des mots ambigus, il calomnie par des sinistres desguisements de paroles; entre autres, quand il dit, *que nous prenons que le sacrement est Dieu*, ce que iamais ne vint en la pensée d'aucun Catholique. Il m'exhorte aussi en homme tout consciécieux, de mettre la main sur la poictrine, comme cy dessus il me disoit de la mettre à la conscience. En somme, il employe tous ses efforts & machines, depuis sa page 59. iusques à la 110. à destruire la foy de ceste adoration: & n'est pas merueille, si cet article luy cuyt si tres-fort, & s'il le veut biffer, car il fait mal à outrãce à celuy qui le fait ainsi parler, de voir Dieu adoré.

S. Messe c. 14. S. Hier. ad Theophyl Alex. & Opta. l. 6. S. August. tract. 10. in Ioan. & l. 2. de pec. c. 26.

L'eglise n'inuoque pas les images.

Nul Catholique ne dit que le sacremẽt soit Dieu.

Il commence donc à verifier sa version sur le mot τελὴ, *ceremonie*, mauuais fondement, car ce n'est pas le principal poinct où ie l'arguois, cela n'estoit qu'en passant. Le principal estoit en ce qu'il auoit dit cõtre la verité, que l'inuocation faicte par les SS. Peres au Sacrement, estoit vne figure de Rhetorique, par laquelle on a de coustume par fois d'apostropher les choses absentes, contre laquelle exposition ie disois, qu'encor que telles figures se trouuassent souuent parmy les escrits saincts & profanes, que c'estoit vne mauuaise conclusion de dire, que toutes les inuocations fussent telles. Ie donnois des exemples assez claires, Moyse addresse sa parole aux cieux & à la terre, *Oyez ô cieux, ce que ie dy, & que la terre escoute les paroles de ma bouche*; C'est figure d'Orateur, parlant à des choses sans ame: Ciceron apostrophe quelques-fois les tombeaux & choses semblables, c'est figure aussi, & n'y a si petit Grammairien, qui ne sçache ceste Rhetorique: mais nul bon Theologien ne fera pourtant ceste Logique. Donc quãd le mesme Moyse apostrophe Dieu, & le mesme Ciceron le peuple Romain, ce sont semblables figures addressées à choses sans ame, tel ie disois estre le discours de du Plessis, disant que ceste apostrophe de S. Denis, faite au sainct Sacrement, estoit vne figure de Rhetorique addressée à vne chose sans ame: parce que quelque-fois les Peres en font de telles, que celles-là. Cecy estoit la pointe de l'accusation. Du Plessis en a prins vne autre, & s'est defendu en la Grammaire, où il a pensé auoir plus d'auantage: suiuons le neantmoins à sa piste, & à son souhait. Le lieu dont est question est de S. Denis Areopagite, où il inuoque le Sacrement en ces mots.

2. *L'aduersaire respond au plus foible.*

Apostrophe de Rhetorique.

Deut. 32. Mauuaise logique.

Mais, ô tres-diuin & sacré Sacrement, caché soubs des signes obscurs, comme soubs des voiles, monstre toy descouuert à nous, & remplis les yeux

3. *S. Denis inuoque le S. sacrement.*

de

de nos esprits de la lumiere qui ne peut estre cachée. Icy i'accusois du Plessis d'auoir malignement tourné le Grec τελετὴ, *teleté*, *ceremonie*, pour couper le nerf de l'inuocation de ce sainct, & disois qu'il falloit dire *Sacremēt* ou *Hostie*, ou vn equiualent, d'autāt que sainct Denis apostrophe vne chose permanente, sçauoir ce qui est mis sur l'autel, & la ceremonie est vne action passagere, à laquelle ces paroles ne se pouuoient addresser, ny en verité, ny presque mesme en bō Rhetoricien. Ie le notois aussi d'auoir failly, tournant Pachymere, lequel interpretant ceste apostrophe de S. Denis, dit. *Il s'addresse au sacrement, comme à vne chose animée, & ce à bon droict*, εἰκότως, *à la façon que le grand Theologien Gregoire dit, O saincte & grande Pasque* : du Plessis auoit tourné, *Il parle à ceste ceremonie, comme si elle auoit vne ame, & auec apparence.* C'est à la mesme fin tousiours, à sçauoir, pour rendre l'inuocation vne figure sans force: contre la premiere accusation, il maintient auoir bien tourné, ayant suiuy en cela les meilleurs interpretes du mot τελετὴ, qu'ils rendent, *ceremonie, initiation*. Et Æneas scholiaste de sainct Gregoire Nazianze, *feste*, comme venant du verbe τελέω; cite Monsieur Genebrard, qui donne quatre noms à ce mystere, & remarque qu'en sainct Augustin, τελετὴ signifie *consecration, culte secret, ceremonie secrette* : à quoy regardant l'ancien Athée Lucien, escriuoit que le Christ auoit esté mis en croix, parce qu'il enseignoit en la Palestine καινὴν τελετὴν, vne nouuelle maniere de seruir Dieu: & cōclud sa iustification disant, *Et donc seruice de Dieu, & non Dieu mesme, comme veut* (dit il en disant mensonge) *nostre aduersaire* : comme si i'auois dit qu'il falloit tourner τελετὴν, Dieu. Voila tout le suc de sa verification.

Du Plessis l. 4. c. 7. Instit p. 817.

S. Aug. l. 4. c. 3 & l. 10 de ciuit. c. 23. Lucien Athée.

Sur quoy ie dy premierement, que du Plessis continue tousiours de respondre de trauers à la façon du diable? qui interrogé de Dieu, *D'où vien-tu?* respondit, *i'ay circuy la terre*, disant ce qu'il auoit fait, & non d'où il venoit, sinon confusement par circuits, & sans exprimer le propre lieu. I'accuse du Plessis qu'il a mal tourné en ce τελετὴν, *ceremonie*, il se tourne mal encor luymesme, & me respond que, τελετὴ, *teleté*, a plusieurs significations, quelle response? Il n'est pas question de la pluralité des significatiōs du mot, (les Dictionaires l'enseignent assez) mais s'il a bien tourné en ce lieu : c'est à dire, si selon l'office d'vn fidele interprete, il a choisy la signification la plus propre entre plusieurs, & la plus conuenable en ce lieu. Comment donc se purge-il? Ie l'accuse dequoy il est mauuais interprete, & son excuse fait le denombrement des significations du mot, & me veut monstrer qu'il est bon Lexique? Si ceste excuse le sauue, aussi bien pouuoit il tourner *feste, consecration, initiation*, au lieu de *ceremonie* : car si on l'eut accusé d'auoir mal traduit, il pouuoit tousiours dire que le mot porte toutes ces significations. Sa version donc est vitieuse, non pour n'auoir prins vne signification de plusieurs, mais pour auoir mal prins & mal choisi entre plusieurs, & pour auoir dit *ceremonie*, au lieu de *Sacrement*, *Hostie*, ou autre semblable energie? car comme i'ay dict, S. Denis parloit à vne chose permanente & fixe, & la ceremonie est vne action qui passe. Il parloit à l'Eucharistie, qui est vray sacrement. N'auoit pas donc du Plessis plus à la main de tourner sur le propos de l'Eucharistie *Sacrement*, qui est vn mot propre, que *ceremonie*, qui est mot general, & moins significatif, & moins approchant du sens du suject? Sa version donc est mauuaise, ayant si mal choisi, & l'excuse dont il se iustifie encor pire, n'estant appuyée que sur la poincte d'vne iniuste opiniastreté.

4. *Ruses de l'aduersaire.*

Iob. 1.

Ie dy en second lieu, qu'il a mal noté les principales significations du mot τελετὴ, *teleté*, & partant qu'il est aussi pauure Lexique, que mauuais interprete : car outre celles qu'il met, il signifie *sacrifice*, non tel quel, mais le plus noble, & de plus haut appareil. τελετὴ ; dit Suidas, c'est θυσία μυστηριώδης, καὶ μεγίστη, καὶ τιμιωτέρα, *vn sacrifice mysterieux, tres-grand, & le plus honorable de tous.* Platon au second de la Republique le prend en ceste signification; Et en la mesme se doit entendre en sainct Augustin en la cité de Dieu, où il fait mention des Sacrifices Payens, du Soleil, & de la Lune appellez TELETES, comme aussi en ce lieu de Lucien, cité par M. Genebrard, & mal entendu par du Plessis, où il dit que Iesus-Christ auoit esté mis en croix, parce qu'il auoit enseigné en la Palestine vn sacrifice nouueau de ceste sorte καινὴν τελετὴν.

5. *Principales significations du mot, τελετὴ.*

Grand sacrifice.

S. Aug. l. 10. c. 23. de ciuit.

En quoy cet Athée descouuroit vne verité disant vn mensonge : La verité estoit, que le Sauueur auoit institué vn nouueau sacrifice de son corps & de son sang, le plus magnifique que iamais eut esté ordonné sur la terre, en la maison de Dieu : & en cela Lucien estoit plus veritable que Caluin & du Plessis, qui ne recognoissent point ce sacrifice. Le mensonge estoit, en ce qu'il disoit que le Sauueur auoit esté mis en croix, pour auoir institué ce nouueau sacrifice : car les Iuifs qui procurerent sa mort n'en sçauoient rien, & ne l'accuserent pas de cela deuāt Pilate, mais bien le calomnierent comme seducteur, seditieux, ennemy de l'estat, & de Cæsar. Ce mot aussi est mis pour le sacrifice, & l'hostie sacrée des Chrestiens, vsurpé en telle signification par Synesius, qui l'appelle τελετὴν ἀπόῤῥητον, *sacrifice ineffable*, & par S. Chrysostome, qui dit aussi τελεῖν, *celebrer, dire la Messe, & faire le diuin seruice*; comme remarque le docte Budée en ses commentaires, où il cite encor vn lieu de Demosthene, auquel τελετὴ est mis pour *Sacerdoce & Prestrise*. Et Henry Estienne se sert de son tesmoignage, & approuue tout ce qu'il en escrit. Du Plessis n'auoit pas veu ces significations, ou possible les a passées soubz silence, pour ne descouurir à sa cōfusion la verité du sacrifice Chrestien, qu'il combat : & de toutes il a choisi la moindre, tournant *Ceremonie*, mot commun, au lauement des mains, au geste du corps, & à l'esleuation des yeux, & à mille autres choses qui ne sont point sacrement, dont il estoit question icy : & n'a voulu tourner, ny *Sacrement*, ny *Hostie sacrée*, parce que telles interpretations eussent monstré que sainct Denis inuoquoit l'Eucharistie, & qu'il croyoit que le Sauueur y estoit present. Ie concluds donc, que du Plessis est mauuais interprete, & vn souffreteux Dictionaire, tournant mal les aucteurs, & deschiffrant mal les significations des mots, & au lieu de se purger, il se noircit tousiours, & se monstre plus

6. *Lucien tesmoing de verité en disant la mensonge.*

Calomnie des Iuifs contre le Sauueur Sacrifice & Hostie des Chrestiēs. Bud in verbo τελετὴ.

ignorant, & moins fidele par son opiniastrise.

Geneb. in liturg. c. 3. & 4.

Ce qu'il allegue de monsieur Genebrard, sur la liturgie de sainct Denis, est hors de propos, car en ce lieu M. Genebrard ne donne pas les significations du mot τελετὴ teleté, mais recite les quatre noms de la Messe vsitez en sainct Denis, qui sont ἱερουργία, σύναξις, κοινωνία, μύησις, *Hierurgie*, *Synaxe*, *Communion*, *Consecration*, *ou Messe* : peu de lettres changées au mot Grec μύησις : Et ce qu'il dit apres du mot τελετὴ, est contre du Plessis : il dit que la Messe est appellée τελετὴ ἀπόρρητος par Synesius : καινὴ τελετὴ par Lucien, comme cy deuant ie disois ; & ἱερὸν καὶ φρικῶδες μυστήριον, *sacré & horrible mystere*, par sainct Chrysostome. Tout cecy est contre du Plessis, & ainsi allegue-il tousiours à son aduantage, tousiours infortuné en ses citations, & s'esgarant tousiours, ou pour ne sçauoir ce qu'il dit, ou pour dire à escient des mensonges, il se destruit soy-mesme. Ce qui luy est encor aduenu remarquablement en la closture de sa iustification, quand il dit apres l'allegation du Lucien, *Et donc seruice de Dieu, & non Dieu mesme, comme veut nostre aduersaire* : le sens est, que τελετὴ signifie seruice de Dieu, & non Dieu mesme, comme ie veux : n'est ce pas parler en homme esgaré, & interpreter mes escrits deuant mes yeux, en calomniateur impudent? qui dit que le mot τελετὴ signifie Dieu? l'auois-ie dit? n'auois-ie pas tourné *Sacrement?* Sacrement & Dieu sont-ce mesmes choses? mais c'est bien assez pour le mot, venons au poinct, & examinons ce qu'il dit pour sa iustification, contre ceste inuocation de sainct Denis, que nous alleguons pour monstrer qu'il croyoit le corps du Sauueur en l'Eucharistie, & verrons ensemble s'il a esté mauuais interprete de Pachymere, aussi bien que de sainct Denis.

Quatre nõs Grecs de la messe μύησις. Messe Geneb. ibid. c. 4.

S. Chrys. L. 4. de sacerd. c. 6.

page 60.

CHAP. XXV.

1. *Pourquoy S. Denis appelle l'Eucharistie signes, & exemplaires.*
2. *Pachymere falsifié par l'aduersaire.*
3. *Seconde mauuaise version de l'aduersaire.*
4. *Signification du mot ἱκέτων.*

A la page 60 & suiuantes.

EN la mesme page 60. se voyant court en sa defense, il veut faire du liberal, & presque conceder qu'on peut tourner τελετὴ *sacrement: ce que toutesfois semblera fort nouueau*, dit-il, *aux bons Theologiens*, c'est à dire aux Ministres, ne sçachant pas que Ioachim Perion, bon Theologien & bon Latin a tourné *Sacrement*, & Ambroise Florentin non moins qualifié, *mysterium*, *mystere*, mot grec equiualant le Latin *Sacramentum*.

1. Pourquoy S. Denis appelle l'Eucharistie signes, & exemplaires.

Il nie donc qu'encor qu'on tourne *sacrement*, on doibue de là inferer la presence reelle du corps du Sauueur en l'Eucharistie, & repete derechef que c'est vne figure de Rhetorique, & parce qu'il voit que ceste response froide estoit desia refutée, il se renforce d'vne nouuelle raison, disant que sainct Denis appelle les Sacrements Ἀντίτυπα σύμβολα; ἀμφιέσματα συμβολικῶς τῷ χριστῷ ἐπικείμενα, *signes correspondans*, *exemplaires*, *reuestements figurément appliquez à* CHRIST, & plante là vn *& cætera*, pour mar-

Page 61.

que secrette de ce qu'il veut conclure, & le faut deuiner : car il garde la clef. Il dit donc, ce crois-ie, & que puis que S. Denis appelle ce qu'il inuoque, c'est à dire, le Sacrement, *signes & vestements appliquez par figure au Sauueur*, il ne croit point que son corps y soit. Ie respons que c'est vne consequẽce d'vn mauuais Theologien, & mauuais Logicien : Car c'est autant, que s'il disoit, sainct Denis appelle l'Eucharistie Sacrement, donc il ne l'inuoque pas, comme si le corps du Sauueur y estoit, qui est vn discours d'vn homme, qui ne sçait encor la nature de Sacrement, n'y la façon de tirer vne bonne suite d'vn vray antecedent.

Tout Sacrement est composé d'vne chose visible, & d'vne inuisible cachée soubs la visible. Cela empesche-il que l'Eucharistie ne contienne le corps du Sauueur caché soubz les especes visibles? ainsi seroit-elle vray Sacrement sans estre telle? S. Denis donc, nõmant l'Eucharistie *exemplaire*, *& figure*, il marque les especes visibles du pain & du vin; quand il dit, *qu'elles sont comme vestements, figurément appliquez au corps du Sauueur*, il exprime ce qui est inuisible, & monstre que l'entier sacrement de l'Eucharistie est composé de deux choses ensemble, & le depeint tres bien des membres & couleurs de sa nature. Et quand il l'inuoque, il tesmoigne qu'il croit que le corps du Sauueur y est present, auec son ame par suite, & sa diuinité, obiects de son inuocation : car s'il n'y auoit autre chose que la figure du Sauueur, il ne l'inuoqueroit iamais; d'autant que comme il a esté dit, l'image n'est pas capable d'inuocation, encor qu'elle soit capable d'honneur, à raison du rapport qu'elle a à son patron. S. Denis donc a tres-bien exprimé le sacrement par ses paroles, & par son apostrophe clairement declaré sa foy de la presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie. Et du Plessis disant, ou voulant dire, S. Denis inuoque l'Eucharistie comme sacrement, donc il ne croit point que le corps du Sauueur y soit, a mal entendu la premisse de son discours, & aussi mal attaché la conclusion à la premisse.

Tout Sacrement composé d'vne chose visible & inuisible.

I'auois fortifié ce tesmoignage de S. Denis, par l'interpretation de son scholiaste Pachymere, & corrigé la version de du Plessis, qui l'auoit peruerty, dequoy il se purge à la page 65. afin de distraire la force de l'interpretation, la mettant hors de sa place, mais auec son congé nous la mettons icy. Donc il escrit, exposant les paroles cy dessus alleguées de S. Denis; *O tres-diuin & sacré Sacrement &c. Il parle*, dit-il, *comme à vne chose ayant ame, & ce à bon droict* ἱκέτων *& comme le grand Theologien Gregoire dit, ô saincte & grande Pasque; & nostre sacré Sacrement* τελετὴ *Teleté; c'est nostre mesme Seigneur* IESUS-CHRIST, *auquel ce sainct addresse sa parole.* Il dit donc, que ce sainct (que du Plessis appelle tousiours Denis) apostrophe le sacrement, comme vn mystere ayant ame, & ce iustement, car encores que selon les especes visibles il semble insensible, neantmoins il contient en soy le Sauueur, nostre vray sacremẽt, & nostre viue hostie, à qui il addresse sa parole. Ceste interpretation deuoit faire voir du Plessis, mais parce qu'elle est trop claire pour ses yeux, il se met en peine de chercher des tenebres pour l'obscurcir, &

2. Pachymere falsifié par l'aduersaire.

se cacher dedans les recoins de sa glose. Premierement il persiste en son opinion,& mauuaise version, & que feroit il autre chose n'ayant que l'opiniastreté? *Pachymere*, dit il, *escrit ὡς ἔμψυχῳ comme à vne chose ayant ame*, & non ὅτι ἔμψυχος, *parce qu'elle a vne ame*; & sa conclusion secrette est, donc cet interprete n'estime point que le Sauueur, qui a vrayement ame, soit inuoqué par les paroles de sainct Denis. La force de ceste glose consiste en ce que Pachymere a dit, *comme ayant vne ame*, & du Plessis seroit content, si au lieu de ce ὡς *comme*, il eut mis ὅτι, *parce que*: Et eut dit, *Ce sainct parle au sacrement, parce qu'il a vne ame*. Si du Plessis eut eu bon œil, il eut trouué ce qu'il demande, car les mots que Pachymere adiouste εἰκότως & ℘, valent autant ou plus que son ὅτι. Du Plessis voudroit qu'il eust parlé ainsi, *Il parle au sacrement parce qu'il a ame*: Pachimere a dit, *il parle au sacrement, comme ayant ame, & ce à bon droit, car nostre sacremēt est nostre Seigneur Iesus-Christ, à qui ce sainct addresse son propos*. Cela n'est il pas autant, ou plus, que ce que requiert du Plessis, & mieux dit au reste, que comme il vouloit qu'il eut dit? Car disant, *il parle au sacrement, parce qu'il a ame*, la façon de dire estoit impropre; d'autant que le sacrement parlant proprement, n'est pas animé, mais bien le corps du Sauueur, qu'il contient: parquoy mettant ceste particule ὡς *comme*, il addoucit la figure, sans donner ame à ce qui ne l'a pas, & declare neantmoins la verité, enseignant par d'autres mots en quelle maniere le sacremēt est animé, à sçauoir parce qu'il contient en soy Iesus-Christ, aucteur de vie: & partant, il n'est pas animé de soy, mais comme animé, cachāt en soy vn corps animé. Du Plessis donc auoit mal tourné, & ne sçait ce qu'il demande, & a plus qu'il ne demande.

Page 65. 3. Seconde mauuaise version de l'aduersaire. Secondement, ie l'auois argué d'auoir rendu de mauuaise foy le mot εἰκότως, aussi bien que τελετὴ, tournant ainsi Pachymere, *il parle à ceste ceremonie* τελετὴ (au lieu de sacrement) *comme à vne chose ayant ame, & auec apparence*, εἰκότως au lieu de dire, *& ce à bon droit*. Or tournoit-il ainsi pour affoiblir d'autant l'energie de l'interpretation, & la faire approcher de la figure, & de l'apparence, l'esloignāt de la verité. Il persiste maintenant à sa version, & ayant dit que la particule ὡς mise deuāt ἐμψύχῳ n'est point icy ἀληθινὸν, comme quelquesfois le *Caph* des Hebrieux, mais vn ὡς ἀποφατικὸν, il recognoist que son lāgage est tenebreux, & dit pour excuse, que la chose ne se peut icy exposer autrement, & laisse auec cet ὡς ἀποφατικὸν le lecteur en tenebres, à fin qu'il ne s'apperçoiue, qu'il ne sçait ce qu'il dit.

Page 66.

Mauuais garand. Pour le regard du mot εἰκότως, il prend pour garand le glossaire, *qui tourne*, dit il, *credibiliter, probablement*: Et adiouste que; *c'est vn mot ordinairement vsurpé, és choses où il n'y a pas tant de certitude, que de vray-semblance*: mais ie ne sçay quel glossaire, & quel languier il a leu, le Latino-Grec que Henry Estiēne a mis en lumiere, ne fait aucune metiō de ce mot, *credibiliter*. Et le Grec-Latin tourne εἰκότως, *quippè, sanè, meritò*, & iamais *credibiliter*. Ce glossaire donc que m'allegue du Plessis, c'est ou sa memoire, ou son oubliance.

Glossariū Henrici Ste.

4. Significatiōs du mot εἰκότως. Au reste, si la necessité le contraignoit d'vser de ce refuge en ceste question, & auoir pour la defense de sa Theologie l'aduis & secours des Grammairiens, il deuoit consulter le thresor d'iceluy Henry Estienne, homme non seulement versé en ceste langue, mais encor ferme huguenot, & en ceste qualité fort curieux à y remarquer à dessein, & par rencontre, toutes les fleurs qui peuuent donner bonne odeur à sa religion pretendue. En ce thresor il eut apprins de luy toutes les faços, esquelles εἰκότως peut estre tourné. Il tourne donc εἰκότως ainsi *vt rationi consentaneum est, vt par est, sed redditur sæpius, meritò, iurè*. Et ne met point ce, *credibiliter*, non plus qu'il auoit fait aux glossaires, ny autre qui approche du François de du Plessis, *auec apparence*; ce qu'il deuoit faire necessairement, estant, en office de Grammairien, obligé d'exposer les mots de ceste langue selon tout leur poidz & valeur, & à toute l'estendue de leurs significations, sans en obmettre aucune; il n'est pas vray-semblable, qu'il ayt esté trompé en vn mot si commun. Du Plessis donc est fort court en sa Grammaire; Et tant s'en faut que l'vsage de ce mot soit pour signifier incertitude, comme il dit, que plustost il est employé pour arrester les choses incertaines par reddition de cause, comme quand on dit, Ieroboam a esté puni, & ce à bon droit; car il auoit griefuement peché. Et ainsi du Plessis voulant defendre la Theologie par la Grāmaire, se monstre mauuais Grammairien, & mauuais Theologien ensemble; & mettant la plume par tout, il laisse par tout les marques de sa suffisance, & enseigne à ses despens que c'est vn pauure mestier, que de se mesler du mestier d'autruy.

CHAP. XXVI.

1. *S. Gregoire de Nazianze exposé.*
2. *Quel sens de ces propositions* mesme iour & non mesme iour, mesme corps & non mesme corps.
3. *Confusion & negation d'vn esgaré.*
4. *Coustume des errans à reietter les bons liures.*

En troisiesme lieu du Plessis flottant & ne sçachant qu'elle rade prendre, pour arrester la barque de sa verification; il se laisse emporter en haute mer & fait voile à tout vent. Il s'ayde de l'apostrophe de sainct Gregoire de Nazianze mentionnée en ceste exposition de Pachymere, en laquelle S. Gregoire s'addressant à la feste de Pasque, dit; *O Pasque grande, ô sacrée Pasque; expiation de tout le monde; car ie parle à toy, cōme si tu auois vie*. Et cite Nicetas Scholiaste, que ie mettray incontinent. De ceste similitude il infere que comme on ne peut pas colliger par ces paroles, que S. Gregoire croye que le corps du Sauueur soit present en la Pasque, non plus aussi en l'apostrophe de S. Denis, parlant au Sacrement. Et icy voyons nous qu'il auoit tourné à dessein, *ceremonie*, pour sacremēt, à fin de mieux colorer & adoucir la semblance entre deux ceremonies, l'vne de la feste, qui est vrayement ceremonie, l'autre de l'Eucharistie, qu'il nomme improprement, & finement *ceremonie* en ceste version; mais il se trompe, & veut tromper: car encor que ces docteurs soyent semblables, en qualité d'orateurs vsans d'apostrophe, ils sont neantmoins differens en obiect. S. Gregoire parle pre-

A la page 66. & suiuantes. 1. S. Gregoire de Naziā ze exposé. S. Greg. 2. orat. de Pasch.

Apostrophes de diuers suiects.

mierement à vne feste, que chascun sçait n'auoir point d'ame, & partant vse-il de correction, disãt: *Ie parle à toy, ô Pasque, cõme si tu estois animée,* & apres il dresse sa priere au verbe diuin Iesus-Christ, nostre viue Pasque. Et c'est ce que son Scholiaste Nicetas dit, *Il rapporte* (S. Gregoire) *ces paroles, ô Pasque, à la feste, cõme si elle auoit vie: mais ces autres, ô Verbe de Dieu, & les autres qui suyuent, il les dresse par acclamation à Iesus-Christ nostre Pasque spirituelle.* Mais la chose n'est pas telle en l'apostrophe de S. Denis, car il parle de telle façon au sacrement, qu'encor qu'il le veist insensible en l'apparẽce des especes exterieures, neantmoins sçachant qu'il contenoit le corps du Sauueur animé de son ame, & accompagné de sa diuinité, il n'vse d'aucune correction, mais l'inuoque absolument, & le prie, disant. *Monstre toy descouuert à nous, & remplis les yeux de nos esprits de la lumiere, qui ne peut estre cachée.* Que veulent dire ces paroles *monstre toy descouuert*, & à qui s'addressent elles, sinon à *Iesus-Christ* là couuert: si S. Denis eut creu qu'il n'y auoit que les signes au mystere, qu'il apostrophoit par telles paroles, s'il n'eust creu que Iesus-Christ y estoit present, n'eust il pas en fin, comme sainct Gregoire, ouuertement dressé sa priere au Sauueur, terminant la premiere apostrophe? N'eust-il pas dit, *O sacrement, ie parle à toy comme à vne chose animée*, & apres s'addressant au Sauueur: *O verbe diuin, qui es au ciel, monstre toy à nous vn iour?* n'eust il pas ainsi parlé, ou en autre façon semblable? & c'est donc à Iesus-Christ, voilé du sacrement à qui il parloit. Et c'est l'exposition de Pachymere, comme cy dessus l'auons rapporté. *Il parle au sacrement, comme ayant ame, ainsi que le grand Theologien dit, ô grande Pasque, ô sacrée Pasque, car nostre Pasque est nostre sacré sacrement, c'est Christ, auquel ce sainct dresse sa parole.* Il dit que sainct Denis apostrophe le sacrement cõme sainct Gregoire la Pasque: mais auec la difference qu'auons dite, celuy là premierement à la ceremonie ombre, & apres à Iesus-Christ, vraye Pasque. Cestuy-cy au sacrement, non comme à vne seule ceremonie morte, mais comme à vne chose animée de la presence du Sauueur, caché soubs ces figures mystiques: auquel Sauueur il dresse sa priere & requeste:

S. Greg. Naz. ora. 2. de Paschate.

Page 62.

2. *Quel sens de ces propositions, mesme iour, & nõ mesme iour, mesme corps, & nõ mesme corps.*

S. Aug. ad Bonifac. Epi. ep. 23.

. Ce que du Plessis adiouste que S. Gregoire est plein de sẽblables manieres de parler, il est vray, mais cela ne le fauorise en rien, & il n'en peut pas inferer, que si S. Gregoire s'addresse quelquefois aux choses sans ame, qu'il le face tousiours, non plus luy sert ce qu'il rapporte de S. Augustin, qui dit en semblable figure, selon l'aduis de du Plessis, *que le iour de la resurrection est le iour mesme de la resurrection, & non le mesme: & que nous mangeons le mesme corps du Sauueur, & non le mesme; que le Sacrement du corps de* CHRIST, *est selon quelque maniere le corps de* CHRIST: ces exemples, dis-ie, ne sont pas propres pour monstrer que sainct Denis n'inuoque Iesus-Christ, inuoquant le Sacrement, moins tiennent ils de la nature de l'inuocation de S. Gregoire, ains sont aussi differens en figure, que les triangles, & les ronds, & au reste aussi à propos mis icy, comme seroyent les propositions d'Euclide, pour l'explication de l'Apocalypse de sainct Iean: ioinct qu'ils luy auoyent esté expliquez au liure de la saincte Messe. Neantmoins puis qu'il faut respondre encor, & ce de page en page, ie dy & redy que ces manieres de parler ne sont ny apostrophes ny inuocations, ce sont expositions de tropes fondez sur diuers rapports. Ainsi la feste de Pasque, est le iour mesme de la Resurrection du Sauueur par representation, & non le mesme en nombre. Ainsi nous mangeons le corps du Sauueur, le mesme qui nasquit de la Vierge & qui mourut en croix, & non le mesme, parce qu'alors il estoit mortel, & visible, & au Sacrement il est immortel & inuisible: le mesme donc en substance, & non le mesme en qualité, ainsi le Sacrement est le corps de *Christ* en quelque maniere, parce qu'il ne l'est pas en substance, entant que Sacrement, mais il le contient & le donne, comme aussi le baptesme est aucunemẽt la foy, parce qu'il la contient & la donne, & ne l'est pas en essence, car la foy est vn don spirituel, le Baptesme est vn sacrement operateur de ce don. Ces exemples donc ne seruent de rien à du Plessis, sinon pour faire voir qu'il regratte tousiours mesmes lambeaux, à sa confusion, & s'il entend bien ce qu'il dit, & s'il met la main à la poictrine, comme il m'aduertit de faire, il trouuera qu'il eut mieux fait de se taire, que de tant parler, sans propos & sans fruict.

S. Greg. 2. ora. de Pasch.

l. 2. c. 24. de la saincte Messe.

Le corps du Sauueur.

Du Sacrement.

Du Baptesme.

Page 70.

Combien que sans ceremonie de poictrine & de main, il confesse en fin par sa plume, qu'il n'a rien aduancé; car ayant tout dit contre ceste inuocation, & celles que le mesme sainct fait en sa Liturgie, il conclud *qu'elles ne s'addressent point au sacrement, ou en tout cas, que ceste Liturgie, & ces liures sont supposez*: resolution de gens qui desesperent de leur cause, & qui ne pouuans obscurcir la verité d'vn passage, qui sera en quelque liure euidemment contre leur opinion, condamnent le liure mesme, & renuersent tout l'edifice pour vne pierre qui leur desplaist.

3. *Confession & negatiue d'vn esgaré.*

page 65. L'heretique reiette l'auteur ne pouuãt refuter le liure.

Ainsi les Manicheans reiettoyent les actes des Apostres, & les Ebionites les Epistres de Sainct Paul, parce qu'il y auoit des choses contraires à leurs heresies. Ainsi Luther condamne l'histoire des Machabeans, parce qu'elle tesmoigne la priere des trespassez, l'epistre de sainct Iacques, parce qu'elle exalte les bonnes œuures, & ainsi chascun reiette ce qui luy cuit: Ainsi du Plessis icy pour dernier refuge, renuoye ceste Liturgie, & ces liures de sainct Denis comme supposez, que toute l'antiquité neantmoins a recogneus pour siens, & Budée entre les modernes tres-bon iuge d'vn bon style, & que Henry Estienne cite comme de S. Denis: ce nonobstant il est loisible à du Plessis d'vser du priuilege de pretendu reformé, qui est de preferer son iugement à tous autres, & reietter ce qui luy fait mal au cœur. Or parce qu'il fait cas d'vn lieu de S. Basile, & m'accuse de ne l'auoir cité, de peur de descouurir l'imposture sur l'inuocation du S. sacrement, donnons vn chapitre à l'examen de ses obiets, & de ceste pretendue imposture.

4. *Coustume des errans à reietter les liures.*

Les Manicheans, les Ebionites Luther, Budée cite les liures de S. Denis. Henry Estienne.

Pa. 61. 62.

CHAP. XXVII.

1. *Sainct Basile exposé.*
2. *Tradition de l'Eglise Catholique.*
3. *Ruses de l'aduersaire.*
4. *Prieres preparatoires à la consecration.*

5. *La transsubstantiation.*
6. *Miserable refuge.*

A la page 61. 62. & suiuantes, l. 2. de la saincte messe. c. 14.

I'Auois dit au mesme lieu que dessus, que S. Basile nous tesmoignoit que les Chrestiens auoyent de coustume d'adorer & inuoquer le sainct sacrement, & que par tradition Apostolique, on le monstroit au peuple à ceste fin apres la consecration, comme on fait encores, & apres ie mettois l'inuocation de S. Denis, que venons de verifier. Du Plessis n'a pas gardé l'ordre, & s'est prins premier à S. Denis, & apres s'est seruy du passage de S. Basile.

1. S. Basile exposé. S. Basile de spin. S. c. 27.

Ie le reprendray donc à la page 61. ayant neantmoins repliqué à tout ce qu'il auoit dit iusques à la 68. sauf ce passage de S. Basile que i'auois seulement cité au liure de la saincte Messe en substance, & non en termes propres, dequoy du Plessis m'accuse, faisant du mauuais: *Et donc*, dit-il, *que ne produisoit il le lieu de S. Basile? mais il eust trop descouuert l'imposture.* Ce dit, il se prepare à citer le lieu entier, selon sa teneur, & qui est digne de rire, il le reuoque en doute, le voulant produire, comme s'il trembloit, mettant la main à l'espée, disant, *qu'il y a fort à douter que ce liure soit de luy.* Mais dequoy se soucie il, & dequoy a il crainte, puis que c'est pour descouurir l'imposture, & ietter la confusion au front de l'imposteur? Il cite donc, quoy qu'en tremblant, sainct Basile au liure du sainct Esprit; où parlant de plusieurs traditions de l'Eglise, laissées de main en main par les Apostres sans escrit: il met, entre autres, la ceremonie qui se garde, quand on monstre l'hostie & le calice, & dit ainsi: *Quel sainct nous a laissé par escrit les paroles de l'inuocation, quand le pain de l'Eucharistie est monstré, & la coupe de benediction?* Du Plessis auoit bonne occasion de trembler, car ceste clause luy donnoit au visage, & eut mieux fait de la laisser en reserue au lieu dont il l'a tirée: neantmoins il tasche de l'euader en deux points qu'il y note.

S. Basil de spint. S. c. 27.

2. *Tradition de l'Eglise catholique* Plonger trois fois au baptesme, prier vers l'Orient, &c. Page 61.

Le premier est, que sainct Basile traicte là de plusieurs choses indifferentes, & plustost de la circonstance que de la substance: comme de plonger les enfans trois fois au baptesme, de prier Dieu vers l'Orient, & semblables: il pouuoit adiouster encor de l'vsage du signe de la Croix, (mais il en a eu peur) apres ceste note il demande, *voudront ils donc confesser que l'inuocation du sacrement soit de pareille estoffe? vne ceremonie subiecte à estre abolie en l'Eglise, comme celles là?* Ie replique pour la question, que ce lieu nous donne plus que nous ne demandons, car premierement il confirme en general la doctrine Catholique des traditions, & en special pour la presente question, il enseigne disertement, que c'est tradition Apostolique de monstrer le sacrement apres la consecration, pour l'adorer & inuoquer. A l'interrogat de du Plessis ie respons, qu'il contient vne demande impertinente. Il est icy question, si sainct Basile dit, que ce fut la coustume d'adorer & d'inuoquer le sainct sacrement, lors qu'on le monstroit, & non si ceste inuocation est subiecte au chāgemēt: la question est du fait, & la demande de du Plessis est du droit, & partant hors de propos; neantmoins ie dy en passant, qu'il ne s'ensuit pas que si sainct Basile met en ce lieu plusieurs ceremonies subiectes à changement, que pour cela l'adoration & l'inuocation du sainct sacrement soit de mesme nature, car il s'en ensuiuroit de mesme fil qu'elle est stable, parce qu'il en met là mesmes plusieurs stables: comme sont l'vsage du signe de la croix, la benediction de l'eau & du chresme au baptesme & à la confirmation, les exorcismes, & l'abrenonciation à Sathan, ceremonies tousiours gardées inuiolablement en l'Eglise de Dieu, que du Plessis a doucement passées soubs silence. Ce lieu donc n'est pas pour la consequence qu'il fait, car le but de sainct Basile n'estoit pas de faire le denombrement des ceremonies, entant que stables ou muables, mais seulement de prouuer qu'il y en auoit plusieurs, que l'Eglise gardoit par tradition, sans auoir aucune Escriture expresse: du nombre desquelles il met l'inuocation qu'on fait quand on monstre l'hostie. Or il ne s'ensuit pas que si quelques ceremonies ont esté abolies, comme est celle des trois plongemens au baptesme, que ceste cy la doibue estre, d'autāt que les autres estoyent d'vne nature qui pouuoit estre caduque: mais adorer Iesus-Christ, & l'inuoquer en quelque lieu qu'il soit, c'est vne loy diuine, & immuable en son essence.

Le signe de la croix la benediction de l'eau, & de l'huile, traditions de l'Eglise S Basil. de spirit. san. c. 27.

3 *Ruses de l'aduersaire.*

En second lieu, du Plessis note que ceste inuocation se faisoit non pour prier le Sacrement, mais pour la sanctification des choses qu'on mettoit sur l'autel. A quoy ie replique qu'il se contredit, ne se souuenant pas qu'il auoit escrit en son institution, maniant ce mesme passage de sainct Basile, qu'on vsoit de ceste priere apres la consecration faite, à fin d'impetrer grace d'approcher auec reuerence du Sacrement, & non pour la faire, comme il dit icy. Parquoy il respond en s'accusant de mensonge par sa contradiction, & disant que les paroles de l'inuocation, dont parle icy sainct Basile, sont les paroles de la consecration: il dit vne chose qui ne peut estre, car sainct Basile dit icy, que les paroles de ceste inuocation ont esté laissées de main en main, sans escrit d'aucun sainct, & sans Escriture: ce qu'il n'eut iamais dit des paroles de la consecration, *Cecy est mon corps, cecy est mon sang*, qu'il sçauoit estre expressement couchées en trois Euangelistes, & en sainct Paul, & tres-souuent referées és liures des saincts Peres. Ce n'est donc pas des paroles de la consecration qu'il parloit, mais de celles dont on vsoit en l'adoration du sainct sacrement. Parquoy du Plessis en ceste response saute de branche en branche en homme esgaré, car ie luy parlois selon sainct Basile, de la coustume d'adorer & inuoquer le Sacrement quand on le monstroit, luy tourne le propos à la priere qu'on faisoit quand il falloit consacrer le pain & le vin, & faire le sacrement. Ce n'est pas respondre, c'est parler en vain, comme en vain il allegue les oraisons preparatoires à la consecration, car elles ne sont rien contre ce que i'ay dit de l'inuocation, quand on esleuoit l'hostie & le calice: mais elles luy nuisent beaucoup, d'autant que par icelles on voit apertement que le prestre demandoit à Dieu qu'il changeast par sa vertu le pain au corps de Iesus-Christ, & le vin en son sang, & partant que leur foy estoit, qu'apres la cōsecratiō, ce n'estoit plus pain, ny plus vin, sinon en apparence;

En son instit. l. 4 c. 5 page 795.

mais le corps & le sang du Sauueur en verité, & qu'ils croyoient non seulement la reelle presence d'iceluy corps, mais encor la transsubstantiation.

Page 63.

Oyons les parler en ces prieres, & en celles que du Plessis allegue : la premiere desquelles est celle de S. Basile en ces mots :

4. Prieres preparatoires à la consecration.

S. Basil. in Litur. ἐυλογῆσαι καὶ ἁγιάσαι καὶ ἀναδεῖξαι. benedicere, sanctificare & ostendere, comme au canon.

Nous te prions, Sainct des saincts, que par le bon plaisir de ta benignité, ton sainct Esprit vienne sur nous, & sur les dons proposez, qu'il benie, qu'il sanctifie, & face (du Plessis a tourné *monstre*) *ce pain le precieux corps de Iesus-Christ : & ce qui est en ce calice, le sang de nostre Dieu & Sauueur, qui a esté espandu pour la vie du monde.* Où il faut noter que le mot Grec ἀναδεῖξαι de l'original, que le Latin tourne en la Liturgie, *ostendere*, ne signifie pas *monstrer*, simplement, mais faire & exhiber present : c'est pourquoy i'ay tourné, *que ton sainct Esprit face ce pain le corps du Sauueur*, car c'est le sens du mot en ce lieu, côme aussi en S. Gregoire de Nazianze, remarqué par Budée, quand il dit que l'homme, ἄνθρωπος τελευταῖος ἀνεδείχθη, fut le dernier monstré, ou exhibé, c'est à dire creé & produit : ainsi est il prins au pseaume 70. ὅσας ἀνέδειξάς μοι θλίψεις, *Combien m'as tu monstré* (i. donné) *de tribulations.* Et en la seconde à Timothée, *Alexandre m'a monstré beaucoup de maux*, ἐνεδείξατο, *ostendit*, que Sainct Hierosme tourne du Syriaque, *exhibuit*, *m'a fait* : en mesme signification est vsurpé le mot ἀποφαίνειν, qui est en la Liturgie de S. Clement, citée encor icy par du Plessis, *Que ton sainct Esprit monstre*, c'est à dire, *face le pain, le corps de ton Christ, & ceste couppe son sang* : & en ceste signification sont prins souuent l'vn & l'autre, és aucteurs profanes, ainsi que remarquent les plus doctes Grecs. Budée le verifie en Platon, qui dit en son dialogue, Gorgias, ἀπέδειξεν αὐτοὺς ἀγριωτέρους. *Il les rendit plus agrestes.* Et en Lucien, qui escrit, ἐκ πενήτων πλουσίους ἀποφαίνειν, *de pauures les monstrant*, c'est à dire, les faisant *opulents*. Au moyen dequoy S. Iacques & S. Chrysostome en leurs Liturgies, pour tous les deux, vsent du verbe ποιεῖν *faire*. S. Iacques ἁγιάσῃ καὶ ποιήσῃ τὸν ἄρτον τοῦτον σῶμα τοῦ Χριστοῦ, *qu'il sanctifie & face ce pain le corps de Christ*, & S. Chrysostome, ποίησον τὸν ἄρτον τοῦτον τίμιον σῶμα τοῦ Χριστοῦ σοῦ, *fay ce pain le precieux corps de ton Christ.*

S. Greg. Naz. in nonam Dominicam. ps. 70. 83. 2. Tim. 4. 14.

ὅπως ἀποφήνῃ τὸν ἄρτον τοῦτον, σῶμα τοῦ Χριστοῦ καὶ ποτήριον τοῦτο αἷμα τοῦ Χριστοῦ. S. Clem. l. 8. c. 17. du Plessis. p. 63.

S. Iac. in liturg. S. Chrys. in liturg.

5. La Transsubstantiation.

Par ces oraisons donc, ils prient Dieu de changer le pain & le vin au corps & sang du Sauueur, & par consequent ils croyent la Transsubstantiation que, du Plessis renuoye si loing de sa foy, ils croyét aussi la reelle presence du corps du Sauueur au sacrement, qu'il ne veut non plus croire. Parquoy tout ce qu'il a icy allegué de ceste sorte d'inuocation, ne sert qu'à monstrer la honte de sa mescreance, & non pour refuter l'inuocation, dont i'auois parlé. Au reste, sa conclusion est fausse & sans suite, quand il dit de Sainct Denis, *Et donc ceste sienne inuocation ne s'addresse point au sacrement*, veu qu'il est certain qu'elle s'addresse à l'Eucharistie, & que ceste sienne inuocation n'est pas de celles que venons d'ouyr, dont on vse deuant la consecration.

6. page 65. Miserable refuge.

Et quand le mesme du Plessis adiouste, *ou en [illegible] ceste Liturgie, & ces liures luy sôt supposez* : il fait paroistre qu'il est conuaincu en sa côscience, & que ne pouuant desguiser ny couurir l'euidence de ce tesmoignage, il prend le commun refuge des esgarez, qui est de reietter les Escritures qui leur sont manifestement côtraires, comme ia souuent auons remarqué.

CHAP. XXVIII.

1. *Exemple notable de l'adoration du S. Sacrement.*
2. *Vains efforts de l'aduersaire.*
3. *Demande d'vn obstiné.*
4. *Table c'est autre chose qu'Autel.*

En la page 68. il dit, *que ie recharge d'vne autre imposture*, lors que ie monstre par l'exemple de Gorgonia, sœur de S. Gregoire de Nazianze, que les Chrestiens auoyent de coustume d'adorer le S. sacremét, preuue tres-manifeste qu'ils croyoient le Sauueur y estre present : & dit, *que ie me suis bien gardé de luy desployer le texte de sainct Gregoire* : il le desploye donc en tel volume. A la page 68. & suiuantes.

Que fait donc ceste grande ame, & digne de tres-grandes choses, & qu'elle medecine applique-elle à sa maladie? car icy gist le secret, desesperee du secours de tous les autres, elle a recours au medecin de tous les mortels, & obseruant le plus obscur de la nuict, estant vn peu moins pressée de son mal, se iette à genoux auec foy, deuant l'autel, & supplie auec grand cry, celuy qui est seruy sur iceluy, & l'appellant par tous ses noms, & luy remettant au deuant les merueilles que iadis il auoit faites : car elle sçauoit les histoires du vieil & nouueau Testament) *en fin elle est emportée d'vne saincte & glorieuse impudence. Elle imite donc celle qui auoit arresté son flux par la frange de la robbe de Christ. Et entendez ce qu'elle fit, approchant sa teste de l'autel, auec mesme cry, & mesmes larmes, que celle qui autrefois en auoit arrousé les pieds du Seigneur, elle menace de ne s'en partir iamais, qu'elle n'eust recouuré sa santé.* I'auois comprins la substance de tout cecy en peu de mots, si i'auois rien obmis ou adiousté qui alterast le sens, du Plessis le deuoit noter, & me releuer à bonnes enseignes, & non accuser mon silence par vaines paroles.

1. Exemple notable de l'adoratiô du S. Sacrement. S. Greg. Naz. orat. 25. in laudem S. Gorgon.

Flux de sang guari Mat. 9. 20. Marc. 6. 56. Luc. 8. 44. S. Mag. Luc. 7. 38. Ioan. 11. 2.

Or quels enseignemens tire-il à son profit de ce texte desployé selon sa foy? *Et donc*, côclud il, *selon la bonne foy de nostre Iesuite, recourir à Dieu, medecin de tous, sera recourir au sacrement, & s'agenoüiller deuant l'Autel, au Temple où Dieu a accoustumé d'estre seruy & inuoqué, deuant dy-ie, la S. table* (car c'est ce qu'il appelle l'Autel) *sera inuoquer le sacrement de l'Autel, sera adorer le ciboire?* Du Plessis est tousiours infortuné à fournir des armes pour estre battu. Ie respons selon ma foy meilleure que la sienne, car elle est de l'Eglise de Dieu, que sainct Gregoire tesmoigne par ceste histoire, que sa sœur s'alla ietter deuât l'autel, où Dieu estoit seruy par l'office qui s'y faisoit tous les iours, par le sacrifice qu'on y offroit tous les iours, & par le sacrement qui y reposoit, car autre seruice ne se fait sur l'autel. Ie respons que ceste saincte dame recourant en bonne Catholique au sainct sacrement de l'autel, elle recourut à Iesus-Christ, vray medecin, non que le sacrement soit Iesus-Christ, mais parce qu'elle croyoit selon la foy Catholique, que le corps de Iesus-Christ, vray Dieu & vray homme, y estoit present, voilé des signes & especes du sacrement, & partant comme l'Hemorrhoisse pour guarir de son flux, toucha le veste-

2. Vains efforts de l'aduersaire.

Dequoy Dieu est seruy à l'Autel.

l'Hemorrhoisse.

Matth. 9. 20. Mar.5.56. Luc.8.44. Luc.7.38. Io.11.2. ...

...rêt du Sauueur,& fut guarie, ainsi ceste deuote ame s'approcha du vestement de la diuinité, qui est le corps de Iesus-Christ, & du vestement de ce corps, qui sont les especes, pour recouurer par ceste approche sa santé, & la recouura: & comme Magdeleine auoit arrousé de ses larmes les pieds du Sauueur, pour en estre secouruë; ainsi ceste-cy baigna des siennes l'autel & le sacrement, qu'elle tenoit & adoroit, & inuoquoit auec cris & gemissemens, pour en auoir secours. Et cela n'estoit pas adorer, ny les especes, ny le ciboire, mais celuy qui estoit caché soubs ces especes dans le ciboire. Car celuy qui honore & prie le Roy reuestu de son manteau Royal, il ne fait pas l'honneur au manteau, mais à la personne, & quand on adoroit Iesus-Christ, conuersant auec les hommes, on l'adoroit auec son humanité, & auec ses habits, & l'adoration estoit neantmoins saincte, parce qu'elle se rapportoit, & terminoit à la personne diuine. Elle s'agenoüilloit donc deuant l'autel, comme le throsne de son Dieu, elle adoroit le sacrement, contenant le corps de son Sauueur, qui n'est iamais separé de son ame & de sa diuinité: c'est pourquoy elle luy parloit comme à Dieu, & comme à celuy qui auoit fait les merueilles du vieil & nouueau Testament.

L'autel le throsne de Dieu.

3. Demande d'vn obstiné.

Et partant, ce que du Plessis demande, *Si ces noms & merueilles se peuuent rapporter au sacrement*, c'est vne demande d'vn homme qui est aueugle, & qui veut persister en son aueuglement, elles se rapportent à celuy qui est au sacrement, qu'il ne peut voir, n'ayant les yeux par lesquels on voit les mysteres de Dieu. Si quelqu'vn demandoit, si celuy qui parle au Roy, s'addresse au manteau, duquel le Roy est vestu, seroit-il en bon sens? Et que demande du Plessis autre chose, quand il demande, si ceste dame racontant deuant l'Eucharistie les merueilles faites par le fils de Dieu, en la vieille & nouuelle loy, parloit au Sacrement visible, c'est à dire, aux especes qui sont la robbe du corps du Fils de Dieu?

4. Table c'est autre chose qu'autel.

Ce qu'il adiouste par parenthese, que ce que sainct Gregoire appelle Autel, *c'est la table*, c'est vn voile pour couurir sa confusion, de peur que du mot d'Autel, on ne collige le sacrifice de la Messe, & la vanité de sa Cene: car autel & sacrifice sont correlatifs, & de l'assertion de l'vn, s'ensuit l'assertion de l'autre: s'il y a autel, donc il y a sacrifice; & s'il y a sacrifice, il y a Autel. Du Plessis ne veut point d'autel, estant de la religion, qui a tourné tout en table, & tout en la liberté de la chair. C'est pourquoy il voudroit bien rayer ce mot *d'autel*, de tous les liures des saincts Peres; mais son effort est par trop vain & grossier, & nommément icy, de nous vouloir faire croire que ce sainct, par l'autel, entend la table: qu'il nous face donc croire, que quand on dira le ciel, il faut entendre la terre, & qu'il est loisible à chacun de substituer à sa fantasie les noms à ceux d'vn aucteur, à fin de luy faire dire ce que nous voulons, & non ce qu'il dit. Et si sainct Gregoire, docteur tres-eloquent en sa langue, vouloit signifier table, auoit-il faute de mots Grecs qui signifiassent proprement cela? ne pouuoit-il pas, au lieu de θυσιαστήριον, vser du mot τράπεζα, tres-vsité en l'Escriture du vieil & nouueau Testament, & duquel luy-mesme vse en plusieurs endroits? Et où est le iugement de cet homme icy? voudra-

Autel & sacrifice vont ensemble.

il encore censurer le Grec de sainct Gregoire de Nazianze, aussi bien que le Latin des Papes? Qu'il retire donc ceste parenthese de son discours, & recognoisse sans parenthese, voire par ce seul exemple, l'vsage des autels en l'Eglise de Dieu; la foy du sacrifice du corps du Fils de Dieu; la coustume de garder le sainct Sacrement en la maison & à l'autel, de se retirer à l'Eglise pour mieux faire oraison, de s'agenoüiller, de pleurer, de frapper la poictrine, & employer les gestes du corps pour accompagner la deuotion de l'ame. Qu'il tourne les yeux aux temples de sa religion reformée, & nommément à celuy qu'il a fait bastir au pied de sa citadelle, en forme de sale, & en assiette de casematte. Qu'il les contemple, sans images, sans croix, sans aucun signe Chrestien, non plus qu'vne halle, qu'vn tripot, qu'vne grange, qu'vne mosquée de Turc. Qu'il mette la main, non à la poictrine, de peur de perdre le temps, n'y trouuant ce qui y doit estre: mais au front pour couurir la confusion & la honte, que sans honte il defend. Venons au reste de ce poinct.

CHAP. XXIX.

1. *Plusieurs Peres falsifiez par l'aduersaire.*
2. *Origene exposé.*
3. *Isychius exposé sur les reliefs du sacrement.*
4. *Sainct Hierosme exposé.*
5. *Euagrius exposé sur les reliefs donnez aux petits enfans.*
6. *Coustume de garder le sainct Sacrement.*
7. *Les Ermites portoient le S. Sacrement chez eux.*
8. *Caluin confesse que c'estoit la coustume de garder le sainct Sacrement.*

PArce que le susdit exemple de cette bonne dame, sœur de sainct Gregoire, monstre euidemment la foy Catholique de la realité du corps du Sauueur, en tous ces premiers siecles, & la coustume de garder le sainct sacrement en l'Eglise, comme nous faisons auiourd'huy, du Plessis se tourne de tous costez, pour obscurcir ceste lumiere, & monstre tousiours qu'il veut continuer en son aueuglement. Il s'oppose en trois instances: La premiere est, qu'vn exemple ne peut pas prouuer, qu'en ces premiers cinq cens ans on gardast le sacrement à l'Autel: A quoy ie respons, que cet exemple estoit public, & vniuersel en ceste qualité, & monstroit euidemment estre la coustume de toute l'Eglise: & si c'eust esté superstition, ou action contraire à la foy, sainct Gregoire n'eust eu garde d'en prendre sujet pour en louer la deuotion & vertu de sa sœur, & Iesus-Christ n'eust pas confirmé cette foy par vne guerison miraculeuse: mais s'il ne tient qu'à luy en donner d'autres tesmoignages, il en aura, apres que i'auray examiné sa seconde instance, en laquelle il entasse plusieurs citations, qui sont autant d'impostures. Il dit donc, *qu'il auoit demonstré par S. Clement, que ce qui restoit du Sacrement apres la Communion, estoit porté au paruis où logeoient les Prestres: par Origene, qu'il n'estoit pas reserué au lendemain: par Isychius, qu'il estoit consumé au feu: par sainct Hierosme, que ceux qui mangeoient le souper ensemble en l'Eglise, acheuoient ce qui restoit:*

A la page 70.

Premiere instance d'vn seul exemple.

Seconde instance de plusieurs falsifications page 70. S.Clem.l. 2 epist. & l. 8 constit.c. 13. vel 20. Orig. in Leuit.

vel 20. Orig. in Leuit.

par Euagrius & Nicephore, qu'il estoit baillé aux petits enfans, qui le mangeoient à l'heure mesme: En somme, que le Cardinal Hubert blasme les Grecs, qui ne le brusloient pas. Par tout cecy, donc il auoit demonstré à son aduis n'estre point la coustume de l'Eglise de garder le Sacrement.

1. *Plusieurs Peres falsifiez par l'aduersaire.* S. Clem.

Ie remonstre premierement, que par imprudence, il produit le premier tesmoin contre soy-mesme; car puis que sainct Clement commandoit de le garder, on le gardoit donc contre ce qu'il veut demonstrer, tant il est aueuglé à se seruir de tout à sa confusion. Ie dis en second lieu, qu'il deuroit auoir honte d'oppugner vne si manifeste verité, par tels mensonges, & si mal cousus.

2. *Origene exposé.* Orig. in Leuit. Hom. 5.

Allegorie de la chair des sacrifices.

Le lieu d'Origene est autant voisin de la conclusion de du Plessis, comme le ciel de la terre, & comme la figure de l'escreuisse de celle d'vn elephant. Ce docteur allegorise sur ce qu'il est defendu de manger la chair du sacrifice du iour precedent, & dit ainsi: *La chair des sacrifices ordonnée par les Prestres, c'est la parole de Dieu, qu'ils enseignent en l'Eglise. Ils sont donc aduertis par ces figures mystiques que quand ils auront commencé à prescher au peuple, ils ne seruent point les reliefs du iour passé, ny les choses vieilles qui sont selon la lettre, mais qu'ils trouuent & dient tousiours choses nouuelles & spirituelles, par la grace de Dieu.* Il veut dire, qu'il faut que le Pasteur Chrestien presche en Chrestien, interpretant le vieil Testament selon l'esprit nouueau du Sauueur, & non des Iuifs selon la vieille lettre Mosaïque: & là dessus cite l'exemple du Sauueur en ces mots: *Le Seigneur n'a pas differé, ny commandé de garder au lendemain le pain qu'il donnoit à ses disciples, leur disant, Prenez & mangez:* Cite aussi comment il leur defendit de porter du pain en chemin, & condamne les vieux pains des Gabaonites. Parquoy Origene ne pensoit non plus à monstrer, qu'il ne faut point garder le Sacrement au lendemain, comme du Plessis veut inferer, que les Gabaonites pensent maintenant à Origene: & si son illation est bonne, on pourra encor colliger de ce mesme lieu, qu'il n'est pas loisible de porter du pain en voyage, ny d'vser de pain dur, & qu'il en faut tousiours manger de tendre & recent, & en cette façon voila les pelerins sans besace, les bergers sans panetiere, & les mariniers sans biscuit, & sans moyen de singler au Peru; de peur de mourir de faim en vn si long voyage.

Orig. ibidem. Gabaonites Exod. 9. 12.

3. *Hesychius exposé sur les reliefs du Sacrement.* Hesych. l. 2. c. 8 in Leuit. Ordonnance du Concile d'Orleãs p. 2 dec. & Burchard. l. 5 decret. Guitmond. l. 2. & Alger. l. 2. c. 1.

Quant est d'Hesychius, il ne dit iamais qu'il fut defendu de garder le sainct Sacrement deux, trois, & plusieurs iours, il escrit seulement estre la coustume de l'Eglise de brusler ce qu'on ne peut consumer par la bouche, soit pour estre les especes gastées & corrompuës à raison du lieu, soit pour autre cause, conuenablement à ce qui est ordonné au Concile d'Orleans, comme tesmoigne Iuon de Chartres, & Burchard: & à ce que Guitmond & Alger escriuent disans, que quand il est aduenu quelque chose és especes du Sacrement, qui engendre horreur à le manger, c'est la coustume de le brusler, estant le feu plus conuenable à consumer ces reliefs sacrez, comme le plus pur de tous les elemens. Que veut donc, que peut conclure du Plessis par cecy, contre la coustume de garder le sainct Sacrement.

4. Sainct Hierosme dit, qu'on consumoit ce qui restoit des sacrifices, mais il ne dit pas qu'il fut defendu de garder le Sacrement, ains il tesmoigne le contraire, lors que loüant la pauureté volontaire de sainct Exupere, Euesque de Tolose, dit qu'il estoit contraint de porter le corps de Iesus-Christ en vn petit panier, c'estoit donc la coustume de le garder apres la Messe dite.

S. Hierosme exposé sur le mesme subiect. S. Hiero. in 1. Cor. 11.

5. *Euagrius exposé sur les reliefs donnez aux petits enfans.* Euagr. l. 4. c. 35. S. Greg. Turo l. 1. de glor. martyr. c. 10. Nicep. l. 17. & 35. Conc. 2. Matisc. can. 6.

Euagrius, & apres luy S. Gregoire de Tours, & Nicephore recitent qu'en la Grece on auoit de coustume de donner aux petits innocens les parcelles du Sacrement qui restoient, outre celles qu'on gardoit pour les malades: ce qui se faisoit seulement le Mercredy & le Vendredy, lors qu'on consacroit des nouuelles Hosties, pour les mettre en reserue dans le ciboire. Le second Concile de Mascon ordonne de faire le mesme és mesmes iours, enjoignant le ieusne, le iour de deuant aux enfans, qui seroient appellez: Qu'on iuge maintenant de quelle conscience du Plessis a cité en son institution, & repete en cette verification, ces aucteurs; & si telles citations sont preuues de verité, & non plustost crimes reiterez, d'imposture & falsification. Et cecy suffisoit pour maintenir nostre assertion sur la coustume de l'Eglise Catholique à garder l'Eucharistie hors le temps de la Messe, neantmoins verifions la encor par quelques lieux en ces premiers cinq cens ans, afin qu'il ne tienne à nous de desabuser l'opiniastreté, si elle est capable de raison.

6. *Coustume de garder le S. Sacrement.* S. Clem. l. 8. c. 13. vel 20. Pastoforium. S. Hiero. in Esa. 22.

Sainct Clement, que du Plessis cite, ordonna aux Diacres de porter auec reuerence ce qui restoit du Sacrement du corps du Sauueur au lieu où habitoit le prefect de l'Eglise, & le mettre au Tabernacle, *in pastoforio*, ainsi explique S. Hierosme ce mot, & Henry Estienne ne le reprend point, combien que d'autres luy donnent autres significations: mais quoy qu'il signifie, c'est tousiours vn certain cabinet & lieu propre pour garder tel mystere.

Denys Alexand. epist. ad Fabium est apud Euseb. l. 6. c. 36. Conc. 2. Nicen. can. 14. vel 18.

Denis Alexandrin escrit, qu'vn certain Serapion, trauaillé d'vne forte maladie, enuoya prier le Prestre de luy apporter le sainct Sacrement; ce que ne pouuant luy faire, parce qu'il estoit malade, il le luy enuoya par vn ieune garçon. Il l'auoit donc en reserue. L'ordonnance du Concile de Nice, qui defend au Diacre d'offrir, c'est à dire de celebrer la Messe, & neantmoins commande qu'en l'absence du Prestre, il administre l'Eucharistie, nous tesmoigne euidemment qu'on auoit de coustume de garder l'Eucharistie, pour estre donnée aux malades hors du temps de la celebration de la Messe, car du temps de la Messe, il n'y pouuoit auoir faute de Prestre, pour l'administrer à ceux qui alors vouloient communier. Le Canon est entier en Ruffin entre les Canons de ce Concile, que sainct Cyrille tesmoigne estre les vrais & authentiques Canons d'iceluy. Sainct Chrysostome escrit, qu'au iour du Samedy sainct lors qu'on vouloit administrer le baptesme aux femmes, c'est à dire hors le temps de la Messe, certains soldats tumultuans, furent cause que le sang precieux du Sauueur, qui estoit au sanctuaire, fut espandu, & leurs habits en furent aspergez. On le gardoit donc.

S. Cyril. Epist. ad Concil. Car. 1. Tom. Concil. in actis. Conc. Afric. S. Chrys. ep. 1. ad Inn. pp. tom. 5. apud Niceph. l. 13. c. 19.

7. *Les hermites...*

Sainct Basile en vne epistre que Kemnice & les autres aduersaires citent souuent, bien qu'elle soit separee des œuures d'iceluy, escrit que les Ermites, qui ne pouuoyent si souuét venir à l'Eglise

sans grande incommodité, portoyent quant & eux l'Eucharistie en leurs cellules. Ils le gardoyét donc, & l'Eglise approuuoit leur coustume. Ces autheurs auec ceux qu'auons cité cy dessus, sont des cinq premiers siecles, & partant auons nous verifié que le Sacrement se gardoit en l'Eglise alors, à la façon du iourd'huy en toute reuerence, comme contenant le corps & le sang du Sauueur, à fin d'estre adoré, inuoqué, & prins des Chrestiens, principalement malades, pour viatique celeste; & les tesmoignages des Peres sont si manifestes en cecy, que Caluin, tres-impudent à nier quand il veut, a esté contraint de les aduoüer, & confesser ceste coustume, comme tres-ancienne. Voicy sa confession.

S. Sacrements ... eux. S. Basil ...

8. Caluin confesse que ... la coustume de garder le ... Sacrement. Cal. instit. l. 4. c. 17. 39. Raison d'infidele ... que.

On m'alleguera qu'on le fait à l'exemple de l'Eglise ancienne: Ie le confesse, mais (adiouste-il en souuerain iuge, & censeur de cette Eglise) *en chose de si grande consequence, il n'y a rien meilleur, ny si seur, que de suyure la pure verité, veu qu'on ne peut errer sans grand danger.* Il confesse donc la verité par contrainte, & par intolerable impudence condamne toute l'antiquité d'imprudence & d'erreur: & par grande bestise vse d'vn argument du tout friuole, car par le mesme argument Mahomet pourroit confirmer son Alchoran, Arrius son erreur, & tout autre heretique, & dire qu'il n'y a rien plus seur que de suyure la pure verité. Et qui en doute? Mais il est question de quel costé est la verité: presupposoit il pour certain qu'elle estoit du sien, ne l'ayant prouué, qu'en condemnant toute l'Eglise ancienne? Du Plessis possible n'auoit pas leu Caluin, car luy estant disciple, n'eut pas à mon aduis osé nier, qu'en ces premiers siecles ceste coustume fut en l'Eglise, veu que le grand maistre le confesse à si bonnes enseignes. Venons à la troisiesme instance.

CHAP. XXX.

1. *Le signe n'est pas contraire à la verité.*
2. *Sacremens de la loy de grace exhibitifs de ce qu'ils signifient.*
3. *Les Philosophes ennemis du Sacrement comme les heretiques.*
4. *En l'Eucharistie figure & verité.*
5. *Signification du mot ἀντίτυπον.*
6. *Les sacremens anciens figures simples.*

Troisiesme instance p. 70. & 71. cy dessus c. 29.

Reste la troisiesme instance, en laquelle Du Plessis se voyant court en sa verification contre l'inuocation du sainct Sacrement, reuient à l'histoire de Gorgonia, apres la longue intercalation des Peres citez & falsifiez, pour mettre les tenebres à la verité, que venons de prouuer, & dit que ie me suis bien gardé d'adiouster ce que suit en Nazianze, decisif de la question, & le met en ces termes:

1. Le signe n'est pas contraire à la verité.

Et si sa main auoit serré en quelque lieu quelque chose ἀντιτύπων, des signes du precieux corps ou sang, l'arrousant de larmes, &c. & conclud, *Ce sont donc signes, & non Christ mesme, Et en conscience, Gorgonia estoit elle si mal instruite que d'inuoquer les signes? & voila,* dit il, *comment ou la foiblesse ou la malice paroist en toutes ses preuues!* La force de son discours est que sainct Gregoire appelle signe ἀντίτυπον *Antitype*, contre-figure, le Sacrement, que sa sœur Gorgonia tenoit deuãt l'autel priant en son angoisse, ce n'estoit pas donc CHRIST mesme; elle ne prioit donc pas le Sacrement; car elle eut prié des signes, qui n'est pas vray semblable. C'est le nerf de ce final argument tramé du mot *Antitype*, qu'il repete aussi souuent qu'il peut faisant iouër à toute rencontre cest ἀντίτυπον, comme vne forte piece de batterie, contre la verité de la reelle presence du corps du Sauueur. Ie respons en premier lieu que la consequence qu'il fait icy est aussi bien contre la Logique que contre la Theologie, & qu'il continue tousiours d'estre aussi mauuais Logicien ... Theologien. S. Gregoire appelle l'Eucharistie ἀντίτυπον, signe du corps du Sauueur, donc ce corps n'y est pas present; cette consequence n'est non plus bonne que si on disoit, l'Eucharistie est appellée Sacrement, donc le corps du Sauueur n'y est pas; Car comme nous auons dit souuent, tout Sacrement est signe visible d'vne chose sacrée inuisible, & les especes du pain & du vin, sont en cettuy-cy la partie visible du Sacrement, & le corps & sang du Sauueur auec sa grace sont l'inuisible, comme au baptesme le lauement exterieur, & la grace interieure, sont les deux parties d'iceluy.

ἀντίτυπον Tousiours en ieu.

Tout Sacrement est cõposé du visible & de l'inuisible cy dessus c. 17. 4.

Or qui est celuy qui iamais conclud ainsi, l'Eucharistie est le Sacrement du corps du Sauueur, donc elle ne le contient pas? Le lauement du corps au baptesme, est le Sacrement & le signe de la grace diuine, donc il ne la donne pas? ains puis que ce sont signes efficaces & exhibitifs de ce qu'ils signifient, ne faut il pas conclurre tout au contraire, & dire ainsi: l'Eucharistie porte le signe & Sacrement du corps & sang de Iesus Christ, donc il le contient present, selon que la parole de Dieu l'annonce present, *Cecy est mon corps?* Gorgonia donc estoit fort bien instruite en la foy Catholique, & n'inuoquoit pas les signes vuides, mais Iesus Christ voilé de la robbe des signes: elle adoroit le Sacrement, c'est à dire Iesus Christ contenu au Sacrement, à la façon que Moyse adora Dieu au buysson ardant, & Dauid en l'arche d'alliance.

2. Les Sacremens de la loy de grace exhibitifs de ce que ils signifient.

Qu'est ce qu'on inuoque au Sacrement.

Ie dy en second lieu, qu'il est tres-certain que S. Gregoire croit la presence reelle du corps du Sauueur: il n'appelle donc pas l'Eucharistie *antitypon*, signe, ou sacrement d'iceluy corps, pour estimer qu'il n'y soit point, car il seroit contraire à soy mesme. Sa foy sur la reelle presence est euidente en ses œuures. Le seul passage de cette histoire, auec les circonstances deduites le tesmoigne par trop: mais en voicy encor vn autre pour le fortifier, tiré de la seconde oraison qu'il a fait de la Pasque, où disputant des ceremonies que les Iuifs garderent en la manducation de l'agneau paschal, & les appliquant à la communion du corps du Sauueur nostre vray agneau, & vraye Pasque, il parle ainsi: *Mange sans confusion & sans doute le corps* (du Sauueur) *& boy le sang, si toutefois tu es atteint de desir de la vie, & ne refuse point de croire aux paroles qui sont dites de la chair, & ne t'offense point de la passion, sois constant, ferme, & stable, sans flotter en aucune chose par les paroles des aduersaires.*

S. Greg. Naz. or. 2. in S. pasc.

Ces aduersaires alors estoyent les Philosophes, qui reprochoyent aux Chrestiens l'ignominie de la passion du Sauueur, & se moquoyent d'eux,

3. Les Philosophes

ennemys du Sacrement comme les heretiques.

comme auiourd'huy les pretendus reformez se mocquent des Catholiques, dequoy ils disoyent manger sa chair, & boire son sang aux mysteres & sacremens. Sainct Gregoire donc exhorte les Chrestiens a estre fermes & stables en la foy de ce sacrement commemoratif de la passion du Sauueur, & les roidit contre les moqueries prophanes des sages mondains. Et nous tesmoigne par son exhortation sa foy de la reelle presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie. Parquoy appellant les especes signes *antitypa*, il ne nie pas la verité de la presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie, mais parle comme il faut parler, quand on parle des Sacremens, qui sont tous composez d'vn signe visible, & d'vne chose signifiee inuisible.

4. *En l'Eucharistie figure & verité.* S. Augustin cy dessus c 17 no 4 S. Dion. eccl. hierarch c 3 S. Basil de Sp r. S. c. 27. Mac. Ægypt. ho. 27. Theod. Dial. 1.

Nous auons recité cy dessus comment sainct Augustin dit qu'en l'Eucharistie il y a figure & verité ensemble: figure aux especes du pain & du vin: verité en la presence du corps & sang du Sauueur, cachee en icelles: & comme sainct Augustin appelle en Latin ces especes, *figures, signes, & sacrement*: ainsi sainct Denis, sainct Basile, Theodoret, & autres peres anciens les appellent du mot Grec *antitypa*, signifiant le mesme que les Latins, voire auec plus d'energie & d'efficace.

5. *Signification du mot ἀντίτυπον.*

Et si Du Plessis en eut entendu la force, tant s'en faut qu'il eut prins subiet de faire pied sur le Grec, que plustost, s'il vouloit demeurer opiniastre, il eut eu occasion de le cacher, car *antitypon* n'est pas seulement signe ou figure, mais contre-signe signifiant vne chose solide & ferme dit Suidas.

ἀντίτυπον, chose solide. Suid.

6 *Les Sacremens anciens figures simples.* ἀντίτυπα, & τύποι, opposez.

Or les peres ont coustume d'appeller τύπους types & figures, les Sacremens de l'ancienne loy, par ce qu'ils estoient simples & vuides figures; mais ils appellent nostre Eucharistie *antitypon*, antitype, contre-signe & contre-figure signe de verité, figure de solidité, opposee aux types, aux signes & figures anciennes: signes donc & antitypes contenans ce qu'ils signifient, le corps & le sang du Sauueur, ce que la Manne, l'Agneau paschal, & les autres anciens sacremens, qui n'estoient que types figures, ne faisoyent pas. Cecy soit dit pour responce de tous les lieux où Du Plessis deploye ce mot, ce qu'il fait trop souuent, & par trop grande importunité, cuidant auec iceluy atterrer la verité de la reelle presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie, ne s'aduisant pas qu'autant de fois qu'il le manie, il fait voltiger en sa main vne banderolle de son ignorance.

CHAP. XXXI.

1. *Mandatum, mal entendu.*
2. *Preuues inutiles.*
3. *Communier à ieun, tradition Apostolique.*
4. *Raison d'vn opiniastre.*

A la page 71 & suiuantes.

1. *Mandatum mal entendu.*

EN la page 71. il tasche de se purger sur ce que ie l'auois taxé en passant, d'auoir mal entendu la ceremonie appellee *Mandatum*, qu'il disoit estre vne ancienne marque, laissee és Monasteres de sainct Benoist: laquelle nous enseigne que l'Eucharistie se celebroit au commencement en façon de banquet, où vn seul benissoit, & tous les communians assis prenoient le sacrement de sa main: ce qui approchoit aucunement à la Cene huguenote, où l'on cōmunie assis, en quelques lieux. Ie luy remonstrois que ce *Mandatum* n'estoit pas la celebration de la Cene, ny la communion, mais seulement vne ceremonie du Ieudy sainct, commune à toutes congregations Ecclesiastiques, & non particuliere aux Religieux de S. Benoist, en laquelle le superieur laue les piedz aux autres, à l'imitation de l'humilité du Sauueur, qui les laua à ses Apostres, appellee *Mandatum*, par ce qu'on chante les paroles d'iceluy Sauueur, *mandatum nouum do vobis*, cependant qu'on laue: Et partant qu'il faisoit vne consequence ridicule d'vn antecedent mal entendu, colligeant de là, que lon celebroit la Cene, c'est à dire l'Eucharistie assis à table, à mode de banquet. Ie luy obiectois cecy non tant pour estre quelque grande faute, que notoire argument d'vn escriuain mal asseuré de sa plume, parlant neantmoins asseurement de toutes choses, aussi bien de celles qu'il ignore, que des autres qu'il sçait. Il se iustifie de cecy, & eut mieux fait de le passer soubs silence, comme il a fait d'autres choses plus importantes, à fin de ne descouurir plus auant son ignorance en se iustifiant. Il a peu apprendre des statuts & canons de Charlemagne, qu'il allegue de nouueau, que *mandatum facere*, c'est lauer les pieds, & non faire la cene à l'antique, comme il pensoit: & qu'il discouroit mal d'inferer qu'on communioit assis, par ce qu'on faisoit le mandatum, c'est à dire, par ce qu'on lauoit les pieds, assis. Et ainsi s'embarrasse il tousiours plus, & d'vne petite faute d'ignorance, il en fait vn grand crime d'opiniastreté, adioustant des fautes nouuelles aux vieilles.

En Escosse & ailleurs.

Ioan. 13. 14.

In capitulis Carol. magni add 1 Li. c. 23. & c. 24. Concil. Aque. c. 10. & 11.

Il se met en peine de monstrer qu'on faisoit iadis des banquets quand on communioit, qui en doute? il est clair par l'epistre de S. Paul aux Corinthiens. par Tertulien, par S. Augustin, & par tous les autres Peres anciens: c'estoient les banquets de charité, pource appellés AGAPES, *charités*, auquels apres la refection de l'ame prinse au corps & sang du Sauueur, on prenoit la corporelle auec les pauures, en signe d'amour & d'vnion; or à quelle fin cette preuue, & quelle connexion de ces repas au *Mandatum* & lauement des piedz? & cecy monstre-il que le *Mandatum* soit marque que l'on communioit assis? Car ces banquets n'estoient pas la communion, veu qu'ils furent en fin rettanchés, comme luy mesme dit en la page 73. Ce neantmoins la communion est tousiours demeurée: cette preuue donc ne le pare pas à la part où l'on le frappe, mais monstre qu'il dissimule l'accusation n'ayant rien pour excuser son opiniastrise. Et ce qu'il collige de la coustume de ces banquets disant que les anciens ne faisoient difficulté de prendre l'Eucharistie és heures du repas, *conformement*, dit-il, *à nostre Seigneur, qui l'a donnée apres le souper*, c'est vne mensonge en faueur de ceux qui ayment la table plus que l'autel, en faueur des prophanes Epicuriens, encontre l'honnesteté & sobrieté Chrestienne.

2. *Preuues inutiles.* 1. Cor. 10. Tertul. in apologetico. Agapes & banquets des fraires.

Mensonge de table.

Sainct Augustin tesmoigne que de son temps c'estoit la coustume de l'Eglise vniuerselle, de communier à ieun, en reuerence du corps & sang du Sauueur, estant du tout raisonnable de luy

3. *Communier à ieun tradition Apostolique.*

Digitized by Google

S. August. ep. 118. ad Ianu. c. 6. Tertul. l. 2. ad vxorem.

donner place en nostre corps deuant toute autre viande. Tertullien l'auoit tesmoigné deuant luy: *Que ton mary ne sçache*, dit-il, *ce que tu prens le matin deuant toute autre viande.* C'est à dire, le corps du Sauueur, qui se prend à ieun le matin. Le mesme sainct Augustin refute ce que du Plessis met soubs l'aile de son mensonge, voulant signifier secrettement estre plus conforme à l'exemple de nostre Seigneur de communier és heures du repas: & dit ce docteur, qu'encor que le Sauueur eut donné la communion de son corps en soupant neantmoins qu'il auroit pleu au S. Esprit qu'à l'honneur d'vn si grand Sacrement on communiast à ieun, & qu'ainsi auroit esté ordonné par les Apostres nommément par S. Paul à qui le Sauueur en laissoit la disposition, ayant luy voulu instituer ce mystere à l'heure proche de sa passion & dernier repas, pour plus viuement engrauer la memoire de son amour au cœur de ses bien-aimés. Et sainct Cyprien deuant sainct Augustin, refutant cette conformité pretendue de du Plessis, ayant fait mention de l'heure, en laquelle le Sauueur auoit institué l'Eucharistie, il adiouste cette consequence, comme vne chose absurde, disant. *Deuons nous pour cela celebrer le Seigneurial?* (c'est à dire l'Eucharistie, ou la Messe) *apres souper?* Sainct Chrysostome estant calomnié par quelques medisans d'auoir donné la communion apres le repas, s'en iustifie par imprecation. *Si ie l'ay fait*, dit-il, *que Christ me chasse de son Royaume.* Cecy est bien loing de la conformité de nostre verificateur. Ie laisse à dire les ordonnances faictes en confirmation de cette ceremonie Apostolique au Concile troisiesme de Carthage, en celuy d'Afrique, au second de Mascon, au premier de Bracare, au septiesme de Tolede, si estroitement gardee, que mesme le ieusne fut ordonné par ce second Concile de Mascon, aux petits enfans, qui deuoient estre appellez pour consommer les reliques du sacrement, comme cy dessus auons appris d'Euagrius: Et c'est merueille de l'impudence effrontee de Luther, qui nonobstant cette auctorité vniuerselle de l'Eglise, fondee en l'Escriture, en la raison, & en l'antiquité, ose dire que c'est vne chose libre de communier ou deuant ou apres le repas: merueille que du Plessis, Gentilhomme François, se face aduocat d'vn, que la plus honneste Allemagne deteste, d'vn moine renié & prodigieux yurongne.

La Cene apres le repas. S. Aug. ep. 118. c. 6

S. Cypr. ep. 63. ad Cecil. Domini cum celebrare, dire la Messe Dominicam. S. Chrys. ep. 3. ad Cyriac. Ordonnances de cômunier à ieun Conc. Carth. 4. c. 29. & 48 circa ann. 500. Concil. Afric. 8. Matisc. 2. can. 6. Tolet. 7. can. 2. Euag. l. 4. c. 35. cy dessus c. 29. no. 5

4. Raison d'vn opiniastre.

Rendant la raison pourquoy il auoit plustost remarqué ce *Mandatum*, en ceux de sainct Benoist qu'aux autres, c'est dit-il, par ce qu'ils sont les plus anciens de l'Eglise Occidentale: c'est tousiours aller plus auant à la bourbe. Si cette raison est bonne, il falloit prendre l'Exemple des Eglises Episcopales, & les alleguer pour marque de plus grande antiquité: car les Euesques qui practiquoient ce *Mandatum*, sont plus anciens que sainct Benoist. Au reste, s'il auoit tant d'enuie de voir la marque de celebrer l'Eucharistie, c'est à dire la Messe, à la façon de l'Eglise primitiue, Durand entre autres docteurs Catholiques, qu'il allegue, luy auroit dit que c'est au Vendredy sainct auquel la Messe se dit auec peu de paroles, sans epistre, sans Euangile, sans preface, & autres dependances, qui est vne image de cette antique façon, quand on ne disoit que les paroles de la consecration, qui sont le cœur & l'ame de la Messe, *Cecy est mon corps, cecy est mon sang*; auec quelque leçon de l'Escriture, l'oraison de nostre Seigneur, *Pater noster*, que sainct Pierre & les Apostres adiousterent pour compagnie des susdites paroles: & de pareil droit les Papes ont adiousté apres sainct Pierre, les autres ceremonies pour plus grande reuerence d'vn si grande mystere. Deux causes ont abusé du Plessis. La premiere est qu'au Ieudy sainct il n'y a communement qu'vn Prestre en chasque Eglise qui die la Messe, de la main duquel les autres Prestres communient. On luy a fait entendre que c'estoit cette piece d'antiquité de faire la Cene assis, & mal; car c'est à genoux qu'on communie & non assis, & ce n'est pas le banquet qu'il pretend, mais la communion de l'Eglise Catholique. La seconde est, que quand l'Euesque ou autre superieur a laué les piedz aux autres, & fait le *Mandatum*, il s'en va prendre quelque petite refection auec eux, dont du Plessis aura colligé, que c'estoit encor marque de l'ancienne façon de celebrer la Cene, & s'est trompé, par ce que ce n'est pas Communion, ny Cene, mais seulement vne trace des anciennes agapes. Et c'est ainsi qu'il verifie sa suffisance aussi bien aux choses petites qu'aux grandes.

Durand. l. 6.

Façon ancienne de dire la Messe cy dessus c. 15 nombre 3. & 4.

Deux causes d'erreur à l'aduersaire.

CHAP. XXXII.

1. *Iesus Christ adoré comme Roy souuerain en l'Eucharistie.*
2. *Discours friuoles de l'aduersaire sur le mot comme.*
3. *Il se fait sa bute pour y tirer.*
4. *Comment on adore le Sacrement.*
5. *L'humilité du Sauueur marque de sa bonté.*
6. *Durand enormement falsifié.*
7. *L'imposture descouuerte.*
8. *Difference de l'Eucharistie d'auec les autres Sacremens.*

A la page 76. & suiuantes.

1. Iesus-Christ adoré cóme Roy souuerain en l'Eucharistie. S. Clement. l. 2. const. c. 57. in versione Turriani.

Discourant sur l'adoration de l'Eucharistie pour prouuer la reelle presence du corps du Sauueur en icelle, ie monstrois au 15. chap. du second liure de la saincte Messe, par le commun langage des Peres, qu'ils auoient fermement creu cette presence, & produisois pour premier tesmoing sainct Clement en ces mots.

Or qu'apres on face le sacrifice, priant le peuple debout en silence, & l'oblation acheuee, que chasque ordre vienne separément pour prendre le precieux corps & sang du Seigneur, s'approchant en bon ordre auec crainte & respect, car ils viennent au corps du Roy. On ne peut desirer vn texte plus euident que cettuy-cy, pour recognoistre la foy de l'Eglise Catholique, de la presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie. Neantmoins du Plessis, selon son accoustumee hardiesse & bône foy, auoit osé produire & corrompre ce lieu, le trenchant & citant ainsi, *approchez vous de ce sainct mystere auec la mesme reuerence, que vous feriez d'vn Roy, c'est à dire*, dit-il, *d'vne personne venerable.* La falsification est aussi manifeste en cette allegation tronquee, & glose affectee, que la verité de nostre foy est claire dedans le texte: car sainct Clement parle euidemment du sacrifice du corps de Iesus Christ present, qu'il exhorte approcher & prédre

Du Plef. inst. l. 4. c. 7. p. 882

Digitized by Google

IESVS-CHRIST Roy. Psal. 2. Roy des Roys. Apoc. 19. 16.

auec vne profonde humilité & reuerence, & rend la raison, prinse d'vne qualité, qui merite souuerain respect, *Parce*, dit-il. *qu'ils viennent au corps du Roy*, c'est à dire, du fils de Dieu? car c'est luy qui est nostre vray Roy, sacré Roy par son pere, appellé Roy des Roys en l'Escriture. Du Plessis laisse tout ce qui fait mention du sacrifice & reelle presence du corps du Sauueur; & en ce qu'il cite, il destourne la verité à vne similitude esgarée luy faisant dire qu'ils s'approchent d'vne piece de pain, comme ils feroient d'vn Roy, & d'vne personne venerable, par *c'est à dire*? version & glose non seulement pleine de ridicule absurdité, enseignant de donner honneur à vne chose insensible, comme à vn Roy, mais encores contraire aux maximes de Caluin, qui appelle tout honneur faict aux images idolatrie: glose aussi pleine de sacrilege, desrobant à Iesus Christ son honneur souuerain, qui luy doit estre donné au sacrement, & par tout où son corps est present, qui ne peut estre sans sa diuinité.

2. *Discours friuoles de l'aduersaire.*

I'auois chargé du Plessis de ces falsifications de version & de glose, il fait si bien en sa verification, qu'au lieu de se iustifier, il se recharge plus griefuement, & voit on euidemment qu'il ne sçait de quelle trame croiser son fil, & faire sa toile. Il dit qu'il faut noter, 1, que S. Clement appelle ailleurs *don*, ce qu'il nomme icy, *sacrifice*: 2. qu'il appelle *antitypes figures correspondantes* ce qu'il appelle icy, *corps*. 3. qu'il dit, *comme au corps du Roy, tanquam ad corpus Regis, & non au corps du Roy simplement*. Que tire-il icy de ces trois notes mystiques? des deux premieres rien du tout, mais neantmoins il veut qu'on en tire quelque secrette conclusion à son aduantage. Et i'en tire qu'il ne sçait ce qu'il pense, ny ce qu'il escrit. Il pense & pretend, qu'on en doit colliger que si l'Eucharistie est don, elle n'est pas Sacrifice: Et que si elle est *antitype*, *figure correspondante*, elle n'est pas la verité du corps du Sauueur: Et se trompe en ses pensées & pretensions, ne sçachant encor que tout sacrifice est vrayement don, & que l'Eucharistie est le plus grand don que l'Eglise ait iamais offert à Dieu. Il ne prend pas garde aussi que l'Eucharistie contenant le corps & sang du Sauueur, voilez des especes & figures du pain & du vin, est tres-bien appellee *antitype*, *contrefigure*, en antithese des Sacremens anciens, qui n'estoient que simple figure: contrefigure donc & antitype, par ce qu'elle contient le corps du Sauueur, & est contreposée à la vieille figure, comme la verité à l'ombre; ainsi que cy dessus a esté declaré. A quelle fin donc ces deux notes muettes, sinon pour signifier que du Plessis eut mieux fait de se taire que de parler?

Pag. 76. & 77.

Tout sacrifice est vn don fait à Dieu.

Cy dessus c. 30.

De la troisiesme note il en tire ce qu'il signifie par cet interrogat: *Que vaudroit il icy le* TANQVAM, *si c'estoit Dieu mesme*? Il veut dire, que S. Clement exhortoit de venir au pain, comme à vn Roy, & non au Roy, & que ce *Tanquam* contredit à la verité de la presence du corps du Sauueur: y a-il toile d'araigne plus foible que ce discours? ny conclusion plus mal filee que cette consequence? Siquelqu'vn disoit à celuy qui doit faire hommage au Roy, estant present; *approchez vous auec reuerence, comme* tanquam, *à la personne du Roy*, deuroit on inferer de cette façon de dire, que le Roy n'est pas present? ce mot *tanquam*, & ce *comme*, osteroit il son titre au Roy, & la presence du Roy à son homme? Il faudra donc dire que Iesus Christ n'est pas fils de Dieu, par ce que sainct Iean dit, que nous auons veu sa gloire, *comme, tanquam quasi*, de celuy qui seul est né du Pere. Et au reste, comment s'accordera ce *tanquam*, auec l'Eucharistie de du Plessis, qui n'est que pain? sera-ce à dire, approchez vous de ce pain comme du corps du Roy? O discours ridicule, & digne du discoureur!

Ioan 1. 14 *Quasi* n'oste pas la verité cy dessous c. 41. nu. 1

Or voyant bien que sa conscience luy suggeroit qu'il ne disoit rien qui vaille, il met vne autre bute, & tire en l'air, disant: *Mais voulons nous voir encor plus clairement, qu'il* (sainct Clement) *n'a iamais entendu que le Sacrement, ou le sacrifice, fust Dieu mesme?* & cite là dessus ce bon sainct: à quel propos? est-il question icy, si sainct Clement appelle le sacrement ou le sacrifice, Dieu? qui le dit? qui dit qu'il le die? qui peut ignorer la difference qu'il y a entre le sacrement & Dieu? qui ne sçait que le sacrifice n'est pas Dieu? Et le disoyie? Certes du Plessis ne l'oseroit maintenir, encor qu'il soit merueilleusement hardy en son cabinet, escriuant & escrimant tout seul.

3. *Il se fait sa bute pour y tirer.*

Pag. 77. Personne ne le dit aussi, mais la foy dit, qu'il est au Sacrement.

Mon assertion estoit, que S. Clement croyoit que le corps de IESVS CHRIST estoit present au Sacrement & sacrifice de la Messe; Cela est euident, d'où est-ce donc, que cet homme collige, que nous disons que le Sacrement est Dieu mesme? Est-ce parce que nous disons qu'il est au Sacrement? Il colligera donc, que Dieu est le Ciel, la terre, & toutes choses, car il est par tout. Ignore il encore la differece qu'il y a entre ces deux propositions, IESVS-CHRIST *est au Sacremét*; *Dieu est au Sacrement*, qui sont deux affirmations veritables; & ceste-cy *le Sacrement est Dieu mesme*; qui est vne enunciation notoirement fausse? car Dieu n'est pas la chose, en laquelle il est present. Dieu estoit en l'Arche d'alliance; mais il n'estoit pas l'Arche, & la diuinité du fils de Dieu est en son humanité, mais elle n'est pas icelle humanité.

Dieu est par tout.

Que si nous adorons le sacrement, ce n'est pas pour estimer qu'il soit Dieu mesme, c'est par ce que le corps du fils de Dieu y est present auec sa diuinité, que nous voyons des yeux de la foy, comme des yeux du corps, nous voyons les especes qui sont comme vestemens de ce corps: & tout ainsi qu'on honore le Roy auec tout ce qui est sur son corps, comme vn tout: De mesme aussi on adore le Sacrement comme vn tout, composé du corps de Iesus Christ, de sa diuinité inuisible, & des especes du pain & du vin visibles. C'est donc sauter de bute en bute, & feindre des mensonges pour donner les tenebres à la verité. Fermant le discours de ce passage: & ne le pouuant bien fermer, il serpentille des deux bouts de sa plume, & adiouste que *si on eust eu la creance de cette presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie, iamais on n'eust permis que le sacrement eut esté pourmené par les mouschoirs, & par les cabinets des femmes, comme nous lisons*. Cette consequence est faite à la façon des vieux heretiques, Marcionistes, Manicheans, & semblables, qui nioyent l'humanité du fils de Dieu, estimans vne chose indigne, qu'il eut esté enserré au ventre d'vne femme neuf mois. Il nie donc, & voudroit faire nier à ces bons peres, la reelle presence du corps du Sauueur au sacrement, luy semblant chose

4. *Comment on adore le sacrement.* Cy dessous c. 35. n. 2.

pag. 78.

L'orgueil humain est incapable de l'humilité du Sauueur.

indigne

Humilité du fils de Dieu. Philipp. 2

indigne qu'il fut porté dedans des mouchoirs, n'ayant encor apprins que la charité & l'humilité du fils de Dieu a esté si grande, qu'il s'est voulu aneantir pour nous sauuer, affubler la Maiesté de sa diuinité du manteau de nostre nature fresle, & enuelopper cette sienne humanité dans des petits drapeaux en vne pauure creche, & la liurer en fin à la puissance de ses ennemis, és mains des pecheurs & meurtriers: aux tourmens, ignominies, & opprobres, & à la mort de la croix, pour nous gaigner par cette humilité la gloire des cieux.

5. *L'humilité du Sauueur marque de sa bonté.*

C'est tres-mal recognoistre les biens-faits du Sauueur, de reietter sa verité, par ce que sa benignité nous semble trop grande: les saincts n'ont pas eu cet esprit, ains au contraire ont admiré la Maiesté diuine en ces humbles actions, & ont pris occasion de s'humilier eux mesmes, à l'exemple de celuy qui estant si grand, s'est fait si petit & si familier aux hommes, que de se laisser manier, & traicter en petit enfant, & se donner en viande aux hommes: & qu'est-il plus indecent, que le corps du Sauueur fut porté dans des mouchoirs, ou qu'il fut prins de la bouche de Iudas? Et toutefois les peres ont ils laissé de croire la reelle presence d'iceluy corps en l'Eucharistie, que Iudas mangea? Pourquoy donc eussent ils mescreu qu'il fut au Sacrement porté dans des mouchoirs? Et au reste, du Plessis interprete de mauuaise foy la cādeur de l'Eglise, car ce n'estoit pas dans des mouchoirs qu'on le portoit, mais dans des linges honnestes: & si ce qu'alors on faisoit, le scandalise & garde de croire, que ne s'edifie il, que ne prend il occasion de croire à la verité, quand il voit maintenant qu'on le met dans des custodes, & des Ciboires d'or & d'argent, que les Ministres ont enseigné de voller & piller à l'imitation des anciens Donatistes? Pourquoy appelle il superstition ces offices de respect & de reuerence? mais qui pourra contenter la delicate inconstance de ces messieurs? Si on porte le corps du Sauueur dans des linges, ou simples vaisseaux, ils s'en moquent: Si dans des ciboires d'or, ils s'en faschent, sauf quand ils les peuuent attraper: la simplicité leur desplaist, la maiesté leur semble vanité: & Iesus-Christ ne peut contenter leurs yeux, ny en la creche parmy les animaux, ny au Temple au milieu des Docteurs, ny en la croix se donnant pour nous, ny au ciel regnant pour nous. Et qui les contentera, si Dieu ne les contente?

Iudas print le corps du Sauueur.

6. *Durand enormement falsifié.* Dur. l. 4. c. 39. p. 2. & l. 3. p. 78.

Apres ce bel & fort argument, il en adiouste vn autre, prins de l'auctorité de Durand en ces mots: *Durand mesme venu 1100. ans apres sainct Clement, nous enseigne que le sacrement ne doit point estre adoré de latrie, mais seulement d'hyperdulie, c'est à dire d'vn honneur special entre les creatures, & partant, que ce qui est entre les mains du Prestre n'est point Christ reellement, & qu'adorer consequemment le sacrement de latrie, est idolatrie.* Quand bien Durand auroit dit tout cecy, du Plessis n'est pas bon Theologien, d'en tirer vn article de foy contre nostre creance, car l'auctorité d'vn seul homme ne doit pas contrebalancer au consentement de tous les Docteurs Catholiques. Que si Durand ne dit rien de ce qui est icy rapporté; ou qui est plus, s'il dit tout l'opposite, du Plessis non seulement n'est bon Theologien, ains encor rapporteur de tres-mauuaise foy, car il fait dire à vn escriuain Catholique, ce qu'il ne pensa iamais: & commet autant d'impostures, qu'il fait de consequences sur vn antecedent imposé. Il faict en somme huguenot vn Euesque, qui a manifestement enseigné vne doctrine toute contraire aux huguenots.

7. *L'imposture descouuerte.*

Ie maintiens donc premierement, que Durand ne dit onceques que le sacrement de l'autel ne deust estre adoré de latrie, & me sousmets à telle censure que voudra du Plessis, s'il me monstre le contraire. Durand dit bien que l'hyperdulie se termine au corps du Sauueur: *Ad corpus Christi fertur hyperdulia ferè*: & cela est vray, car si on considere precisement ce corps, comme vne creature, il ne peut estre adoré comme Dieu, mais par ce que cette humanité est tousiours conioincte en vne personne auec la diuinité, c'est pourquoy on l'adore d'adoration de latrie. Ie maintiens en second lieu, qu'il dit apertement vn peu apres qu'il le faut adorer d'adoratiō de latrie, par ce qu'il est conioinct à la diuinité, voicy ses paroles: *Non seulement nous adoront la diuinité du fils de Dieu, mais encor l'humanité, selon ce qui est dit, Adorez l'escabeau de ses pieds. Cuius*, dit-il, *non solum diuinitatem, sed etiam humanitatem adorare debemus iuxta illud, adorate scabellum pedum eius.* Et au chapitre suiuant, mettant les causes pourquoy on esleue l'Hostie apres la consecration, entre autres, il dit que c'est pour l'adorer. *Le prestre*, dit-il, *esleue l'Hostie apres la consecration, affin que le peuple cognoissant que Iesus-Christ, est faict present à l'autel, se prosterne selon ce que dit l'Apostre, Au nom de Iesus, que tout genouil flechisse*, &c. *Et qu'il l'adore de cœur & de bouche.* Le mesme, dit-il, pour l'eleuation du calice. Que le lecteur croye au rapport de du Plessis desormais sans voir les pieces.

Durand. in ratio. l. 4 c. 39. nu. 3. Commēt le corps du Sauueur est adoré.

Durand la mesme, nu 51. Psal. 98.

8. *Difference de l'Eucharistie auec les autres Sacremens.*

Le mesme Durand au mesme chapitre 39. en mesme endroit que dessus dit, qu'on honore d'adoration de Dulie les choses sainctes, les Anges, les saincts, & les sacremens: mais il y a difference des autres sacremens, qui ne sont que vaisseaux & instrumens de la grace de Dieu, & le sacrement de l'autel, qui contient Dieu mesme, auteur de la grace: C'est pourquoy les autres ne sont pas adorez, & cettuy-cy est adoré, non de soy, mais à raison de celuy duquel il est comme la robbe: comme l'humanité du fils de Dieu est adoree, par ce qu'elle est vnie à la diuinité: & le manteau du Roy honoré, par ce qu'il est la parure du Roy. Et que du Plessis mette encor icy la main au visage, pour couurir la honte de telles impostures & falsifications.

CHAP. XXXIII.

1. *Les signes sont appellez le corps du Sauueur par ce qu'ils le contiennent.*
2. *L'aduersaire est tousiours aux ombres.*
3. *Theodoret exposé.*
4. *Les mots φύσις, nature, & substance, donnez aux accidens.*
5. *En l'Eucharistie on adore ce qu'on croit.*
6. *Changement de nom, emporte changement de la chose.*
7. *Contradiction de l'aduersaire en l'adoration de l'Eucharistie.*
8. *L'Eucharistie appellee pain de vie.*

En la page 79. il respond à ce que ie luy auois obiecté, d'auoir mal entendu Theodoret,

A la page 79. & suiuantes.

disant qu'il ne croyoit ny la presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie, ny la Transsubstantiation, par ce qu'il auoit dit qu'apres la consecratiō on appelloit les signes mystiques, le corps & le sang du Sauueur, & que ces signes ne changeoient point de nature: donc concluoit du Plessis, ils ne contiennent pas le corps du Sauueur selon Theodoret, car il ne dit pas, *ils le sont*, mais seulement *ils le sont appellez*: il n'y a point donc de transsubstantiation, n'y ayant aucun changement en eux.

1. *Les signes sont appellez le corps du Sauueur, parce qu'ils le contiennent.* Le changement du nom, monstre le changement de la chose signifiée.

Ie disois contre la premiere illation, qu'il falloit tirer vne conclusion toute contraire, à sçauoir, que puis que les signes sont appellez le corps & sang du Sauueur apres la consecration, & non deuant, ils le contiennent veritablement, autrement le nom ne respondroit pas à la verité, & que comme deuant la consecration ils portoient le nom de pain & de vin, & l'estoient veritablement: de mesme apres la consecration ils portent le nom du corps & sang du Sauueur, par ce qu'ils sont veritablement transsubstantiez en iceux.

Contre la seconde illation ie disois que quand Theodoret dit que la substance des signes demeure, par les signes il entend les accidens & especes du pain & du vin, qui vrayement sont signes car ils donnēt aux sens selon le propre office du signe, & retiennent deuant & apres la cōsecration, leur nature, à sçauoir leur estre d'accidēt.

Erreur d'Eutyches.

Ie disois en somme que Theodoret refutoit l'Eutychean, qui croyoit le corps du Sauueur n'estre plus, s'estant confondu en la diuinité, & prouuoit Theodoret contre cet heretique par l'Eucharistie, la verité d'iceluy corps, & la distinction des natures, remonstrant, que si en l'Eucharistie se trouue le vray corps du Sauueur, comme l'Eutychean croyoit, il est en verité au ciel, & n'est pas esuanouy, autrement il ne pourroit pas estre au sacrement: & comme les accidēs retiennent leur nature au sacremēt auec le corps, ainsi en Iesus-Christ se trouuent sans confusion la diuinité, & l'humanité ensemble. Du Plessis ne respond rien en effet à toutes ces expositions, mais pour sembler respondre quelque chose, il cite le texte de Theodoret, & n'auance rien, sinon qu'il met en plus grande euidence l'erreur que ie luy auois auparauant remarqué.

Dissimulation de l'aduersaire.

2. *L'aduersaire est tousiours aux ombres.* Pag. 89. Cy dessus cha. 30.

Ie est tousiours à nous mettre deuant les yeux ses signes, ses *antitypes*, tousiours à nous dire, *notez symbola, notez images, notez representant*, comme si en nous monstrant que Theodoret appelle les especes de l'Eucharistie par tels noms, il auoit monstré qu'il ne croit qu'elle soit autre chose que figure: consequence mauuaise, comme cy dessus nous auons declaré, enseignans que les saincts Docteurs appellent l'Eucharistie signes, figures, & antitypes du corps & sang de nostre Seigneur, à raison desdites especes du pain & du vin, & en opposition des vieilles figures Iudaïques, & que neantmoins ils y croyent la reelle presence d'iceluy corps & sang, & que tels noms ne repugnent non plus à cette presence, que quand on appelle l'Eucharistie sacrement, d'autant que tout sacrement emporte signe, figure, & & antitype, & par ce est respondu à tous ces textes, en vain alleguez és pag. 80. & 81. pour nous faire cotter ces notes, & ne reste qu'à examiner

Tout Sacrement composé du signe & de la

les autres, où il insiste plus, & qu'il semble dire que ie n'ay osé deployer.

chose figurée. cy dessus c. 18. Theodoret exposé.

Theodoret donc introduit deux disputans, l'vn Orthodoxe Catholique, l'autre heretique, soubs le nom d'Eraniste, qui croit que le corps du Sauueur s'estoit tourné en la diuinité. Ayant dōc parlé du pain & du vin, comme deuant la consecration, l'Eraniste demande à l'Orthodoxe, *Donc apres la consecration comment les appelles-tu?* L'orthodoxe: *Le corps de Christ, & le sang de Christ.* L'eraniste: *Et tu crois que tu es faict participant du corps & sang de Christ.* L'orthodoxe, *Ie le croy.* L'eraniste, *Donc comme les Symboles du corps & sang du Seigneur sont autres deuant l'inuocation du Prestre mais apres icelle sont changez; de mesme le corps du Seigneur, apres l'Assomption se change en diuine substance.* Par ces paroles Theodoret enseigne que ce qui estoit deuant la consecration appellé pain & vin, s'appelle apres la consecration, le corps & le sang du Sauueur, & que veritablement on en est fait participant: si bien que comme les elemens portoient le nom de pain & de vin auparauant, par ce qu'ils en auoient la substance, ainsi portent-ils apres le nom du corps & sang du Sauueur, par ce qu'ils le sont substance. Et l'Eraniste monstre par sa conclusion, que l'Eglise Catholique croyoit cette transsubstāciation mais neantmoins il discouroit mal, concluant que le corps du Sauueur à la semblance de ce mysterieux changement fait en l'Eucharistie eut apres sa resurrection, changé de substance, se tournant tout en la diuinité, de maniere qu'il n'y eut plus en Iesus-Christ, que la nature diuine: lequel erreur est refuté par le mesme mystere, auquel on voit tousiours deux natures, l'vne visible, qui sont les accidens, demeurans les mesmes qu'ils auoient esté deuant la consecration: l'autre inuisible, qui est le corps du Sauueur, qui a succedé à la substance du pain & du vin. Parquoy l'Eucharistie portant la semblance du Sauueur incarné enseigne que les deux natures, l'humaine & la diuine, sont en luy sans confusion, tout ainsi qu'en icelle, la nature des accidens visibles & du corps inuisible, se trouuent entieres, & sans meslange. L'Eraniste donc se combattoit par cet exemple. C'est pourquoy l'Orthodoxe repart, disant: *Tu es prins par les mesmes rets que tu as tendus, car les signes mystiques apres la consecration ne se departent point de leur nature, car ils demeurent en leur premiere substance, figure & forme, & peuuent estre veuz & touchez, comme auparauant.* Les signes dōc, c'est à dire les accidens, qui propremēt sont signes, & proprement donnent aux sens, & non la substance, demeurent en leur premiere substance, c'est à dire en leur essence & nature.

Mauuaise conclusiō de l'Eutychean prise d'vn bon antecedent.

Au sacrement il y a vne nature visible & vne inuisible. Les Peres comparēt souuent l'Eucharistie à l'incarnation cy dessous, nu. 8.

4. *Le mot φύσις substance donné aux accidens.*

Car les Grecs donnent souuent le mot φύσις, & les Latins le mot *substance*, aux accidens, comme aux choses, qui sont proprement substances: & disent la substance de l'accident, pour la nature & l'essence de l'accident; ce qui est manifeste, par ce lieu icy, Car comment est-ce que Theodoret monstre que les signes demeurent en leur premiere essence? *en ce*, dit-il, *qu'ils ont leur premiere figure & forme, & peuuent estre veuz & touchez.* Ce sont donc les accidens qu'il dit n'estre point changez, estant toutes ces choses du commerce des accidens, car la substance prinse en son pied, & en sa propre signification, n'est ny figuree,

Digitized by Google

Theodoret enseigne la transsubstantiation.

ny coloree, ni capable d'estre veuë ou touchee de soy, mais seulement par les accidens, qui l'accompagnent & la rendent sans trahison de bonne prise aux sens. Et que Theodoret croye que la substance du pain & du vin sont changez en la substance du corps & sang du Sauueur, il le monstre euidemment, quand ayant dit que ces symboles peuuent estre veuz, comme auparauant, il adiouste: *Mais ils sont entendus estre ce qu'ils sont faits, & sont creuz & adorez comme estans ce qu'ils sont creuz.*

5. En l'Eucharistie on adore ce qu'on y croit.

Ces paroles monstrent sans doute vn changement qui ne peut estre qu'en la substance cachee soubs les symboles, puis que leurs autres exterieures qualitez demeurent entieres, changemét inuisible, & partant cogneu non par les sens, mais par l'entendement illustré de la foy, creu & non veu: Et changement de la substance du pain & du vin au corps & sang du Sauueur, & partant adorez comme estans veritablement ce que la foy les croit estre. Et c'est icy le poinct decisif de la question: c'est pourquoy du Plessis tasche de gauchir le coup de l'exposition. *Sont entendus*, dit-il, *ce qu'ils sont faits, a sçauoir d'Elemens, Sacremens: de communs, saincts, & en cette qualité honorez & adorez, non comme Dieu, non comme Christ reellement, mais comme instruments ordonnez de Dieu, &c.* Mais cette glose non seulement est contraire a la verité, ains encor à la religion de du Plessis, car si Theodoret n'eut voulu signifier autre changement au pain & au vin que la benediction du prestre, il n'eut pas dit qu'ils prennent le nom d'vne autre substance, car ils sont appellez le corps & le sang du Sauueur, appellation qui emporte la mutation qu'elle signifie, autrement elle seroit fausse.

Euasion de l'aduersaire.

6. Changement de nom emporte changement de la chose signifiée par iceluy. Luc. 1. Luc. 1.

L'eau qui fut changee en vin par le Sauueur, fut aussi appellee vin, & en l'Escriture le nom qui est donné, ou changé par ordonnance diuine est tousiours signe certain de la chose: Ainsi disoit Zacharie de son fils, *Tu seras appellé le Prophete du tres haut*, c'est par ce qu'il le deuoit estre veritablement: ainsi la vierge, *Toutes les nations me diront bien-heureuse*: par ce qu'elle le seroit en verité. Si donc le pain & le vin ne sont transsubstantiez au corps & sang du Sauueur, ils en portent faussemét le nom. Pour la benediction seule ce nom ne peut pas estre donné: autrement il le faudroit donner à l'eau du baptesme, à l'huile de l'extreme Onction, & à tous les symboles des autres Sacremens, & les appeller le corps & sang du Sauueur, veu qu'ils sont sanctifiez par la benediction du Prestre, & d'elemens sont faicts Sacremens, & de communs, saincts. Or on ne lit iamais qu'aucun docteur les ait ainsi appellez, ny qu'il ait dit qu'ils deussent estre adorez comme Theodoret tesmoigne icy deuoir estre l'Eucharistie adorée, encor qu'on les honore comme choses sacrées: dequoy on ne peut rendre autre raison, sinon qu'en icelle est contenu le corps du Sauueur, & le Sauueur en personne & sa diuinité.

Nul Sacrement appellé le corps du Sauueur fors l'Eucharistie.

7. Contradiction de l'aduersaire en l'adoratiõ de l'Eucharistie.

Et c'est merueille que du Plessis disciple de Caluin, qui tient pour idolatrie tout honneur de religion donné aux saincts, & aux choses sainctes, soit si liberal icy que d'admettre telle adoration de l'Eucharistie, qu'il n'estime estre autre chose qu'vn morceau de pain sanctifié, & qui appelle charmes les sanctifications dont on vse en l'Eglise sur le pain & le vin. S'il dit qu'il entend vne adoration ciuile il entend mal, & dit mal: Car le mot adoration en bon François emporte plus qu'honneur ciuil, & cette adoration employée aux choses sacrées, comme sont les Sacremens, ne peut estre appellée honneur ciuil, veu qu'elle se termine à vn subiect sacré, & prend son nom d'iceluy, comme tout changement, & mouuement se nomme du nom du terme auquel il s'aboutit. Ioint que si c'est seulement honneur ciuil, il y a de la disproportion, d'honorer vne chose sacree d'vn honneur prophane: plus grande disproportion que de ne donner au Roy, si non l'honneur qu'on donneroit seulement à vn simple bourgeois. C'est donc vne adoration de religion & supreme, de laquelle Theodoret dit estre l'Eucharistie adoree, & par consequent il enseigne que le corps du Sauueur y est present auec sa diuinité.

Adoratiõ en François, mot d'honneur sacré.

8. L'Eucharistie appellée pain de vie.

Et ce que du Plessis obiecte pour dernier essay, que l'Orthodoxe appelle les symboles pain de vie apres la consecration, cela ne fait rien pour luy, & confirme nostre foy: car le Sacrement est appellé pain apres la consecration, parce qu'il porte tousiours la semblance du pain au dehors, mais il n'est pas appellé pain simplement, ains pain de vie, & ce pain c'est le corps de Iesus-Christ & Iesus-Christ mesme. C'est luy qui s'est ainsi appellé, *Ie suis le pain de vie.* l'Eucharistie donc est ce pain que du Plessis voudroit persuader n'estre qu'vn morceau de pain sanctifié, mais pain mort & de mort, ce qui est vray s'il parle de sa Cene, piece non seulement morte, mais encores maudite estant donnée contre la foy de l'Eglise de Dieu. Par ces choses donc, il est euident que Theodoret tient la foy Catholique, que nous tenons, appert encor par le tesmoignage de ceux qu'il allegue en ce dialogue: S. Ignace, S. Irenee, S. Chrysostome, & autres peres, qui ont disertement enseigné la presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie, qui ont comme luy souuent comparé l'Eucharistie à l'incarnation du fils de Dieu, declarans vn mystere par l'autre: car comme il y a en l'Eucharistie vne nature visible & mortelle, qui sont les accidens exterieurs, & vne inuisible & immortelle, qui est le corps du Sauueur, lesquelles natures font vn sacrement: de mesme par semblance, en l'incarnation du fils de Dieu se sont trouuees deux natures, l'humanité visible & mortelle, & la diuinité inuisible & immortelle qui ont fait vne personne. Et si Theodoret n'eut creu la verité de cette reelle presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie, qu'eut il prouué par l'exemple prins sur icelle, pour monstrer contre l'Eutychean, que le Sauueur auoit vn vray corps? Cet Eutychean n'eut il pas dit, que comme en l'Eucharistie il n'y a que la figure, & le nom de corps, n'estant au reste que pain & vin: de mesme qu'en Iesus-Christ il n'y a que la diuinité, encor que la figure & le nom d'humanité luy demeure? mais au contraire tenant Theodoret, que l'Eucharistie est composée de deux natures diuerses, à sçauoir des symboles visibles, & du vray corps du Sauueur inuisible, il enseigne par semblance euidente qu'en Iesus-Christ se trouuent deux natures entieres, la diuinité, & son corps, glorieux & immortel voirement, mais

Iesus-Christ pain de vie. Ioan. 6.

l'Eucharistie cõparée à l'incarnation.

Eutychés.

Digitized by Google

neantmoins vray corps. Et c'est ce que du Plessis a gaigné en desployant le texte de Theodoret, qu'il disoit auoir esté obmis par moy à dessein.

CHAP. XXXIIII.

1. *La reelle presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie, prouee par Origene.*
2. *Origene falsifie par l'aduersaire.*
3. *La presence d'esprit ne repugne à la corporelle.*
4. *Mensonge de l'aduersaire.*
5. *Dieu entre en nous en deux manieres.*
6. *Confession de verité par opiniastrise.*

A la page 85 & suiuantes.

1 *La reelle presence du corps du Sauueur en l'eucharistie prouuée par Origene.*

J'Auois monstré que du Plessis auoit enormement falsifié vn lieu d'Origene, auquel l'adoration du Sacrement, & la reelle presence du corps du Sauueur par l'adoration, est notoirement enseignee.

Origene, sur le propos du bon Centenier, qui prioit Iesus Christ, pour son seruiteur, monstre qu'il y a deux voyes de receuoir le Sauueur chez nous; l'vne, quand nous receuons en nos maisons les saincts Pasteurs amis de Dieu; l'autre, quand nous receuons le Pasteur des pasteurs en nostre corps, à sçauoir, Iesus Christ. Ie le citois donc parlant de cette seconde façon en ces termes: *Quand tu prens cette viande saincte, & ce banquet incorruptible: quand tu iouys du pain & du calice de vie: quand tu manges & bois le corps & sang du Sauueur, alors le Seigneur entre dedans ta maison, & partant humilies toy toy mesme, à l'exemple de ce Centenier, dy comme luy: Seigneur ie ne suis pas digne que tu entres soubs mon toict,* (c'est en la maison de mon corps) *car où ce Seigneur est receu indignement, c'est à la condamnation de celuy qui le reçoit.* Origene ne pouuoit, ny plus disertement, ny plus efficacement descrire la verité du corps du Sauueur au Sacrement, qu'en appellant ce que nous y prenons, *banquet d'incorruption, pain de vie*, & par son nom propre, *le corps du Seigneur*: ny signifier vn plus grand honneur, qu'en enseignant qu'il le faut honorer côme le Centenier honora le mesme Sauueur venant vers luy: Car il est tout euident, que le Centenier adora Iesus Christ comme Dieu, encor qu'il ne vit des yeux du corps que l'humanité. Origene donc exhortoit les fideles lors qu'ils communieroient, d'adorer le Sacrement de telle adoration, comme receuans en iceluy le corps du Sauueur present, encor que des yeux corporels on n'y voye que les especes exterieures.

Voyez le 2. de la saincte Messe c. 16. p. 370 & 371. Orig. in diuersos hom. 5. Luc. 7 6.

2. *Origene falsifié par l'aduersaire.*

Ie monstrois donc que du Plessis auoit miserablement desmembré, esbarbé, & corrompu ce lieu, ne le citant que par lambeaux & tronçons, & en tirant d'iceluy qu'il ne falloit honorer l'Eucharistie que d'vn honneur ciuil: sens tout contraire à l'intention de l'aucteur, & à la tissure du texte, qui nous dit, qu'il le faut adorer comme l'adora le Centenier, par ce que nous receuons le mesme Seigneur, que luy croyoit & receuoit en sa maison. Or du Plessis n'a pas plus de côsciêce en sa verification, qu'il en auoit apporté en son institution, & moins en ce qu'il se monstre plus opiniastre, & plus ennemy de la verité. Il cite les paroles precedentes qu'Origene dit, faisant la personne du Centenier, & entre autres il fait noter celles cy, *monstre absent de corps, que present par esprit, tu le peux faire*, lesquelles il met encor en Latin, *notez en passant*, dit-il, *absens corpore, quod præsens spiritu, consummare potes.* Et quel mystere noterons nous en cette note France-latine? Ce sont les paroles d'Origene, comme dites par le Centenier parlant au Sauueur, confessant par icelles, qu'il estoit Dieu, & qu'il pouuoit guarir son seruiteur aussi bien absent de corps que present. Et nous le croyons & le confessons aussi: à quel propos donc ce, *notez en passant?*

3. *La presence d'esprit ne repugne point à la corporelle.*

Du Plessis voudroit il parauanture conclurre qu'Origene dit, que le Sauueur n'est pas present de corps en l'Eucharistie, par ce qu'il y peut estre present par esprit, & par grace seulement, comme il est aux autres sacremens? Origene ne parle pas en sa propre personne, mais fait parler le Centenier: & encor qu'il parlast luy mesme, du Plessis pourroit il faire telle conclusion? Qu'il conclue donc que le Sauueur ne fut iamais present de corps au ventre de la vierge, parce qu'il y auoit tousiours esté dés sa conception par grace: qu'il ne fut iamais present de corps en Hierusalem, par ce qu'il y auoit peu estre par esprit: iamais conuersant visiblement auec ses disciples, par ce qu'il pouuoit habiter par grace auec eux. Ou s'il voit que ces consequences sont mal tirees, qu'il ne les tire pas luy mesme: & retirant son *notez*, qu'il confesse ses allegations n'estre que marques d'opiniastreté, & brisees confuses pour mettre des ambiguitez & des tenebres à l'endroit où il se voit prins.

4. *Mensonge de l'aduersaire.*

Il cite vn texte d'Origene, & dit: *Et c'est icy où nostre Iesuite s'arreste*, & dit mensonge, car ie n'auois rien cité d'Origene que les paroles susalleguees. Il fuyt & feint encor, il dit, *qu'il faut sçauoir si ces mots Entrer sous le toict, rapportez au Sacrement, sont figurez*: à quel propos tout cecy, sur la question de l'adoration? moyenant qu'ils declarent, soit par figure, ou autrement, qu'il faut adorer Iesus Christ en l'Eucharistie, n'est ce pas assez? Mais voyons où il veut tomber: il demande si ces mots signifient entrer au corps, comme nous disons, ou entrer en l'ame, comme il croit; & conclud par passade, que le mot *credentium*, des croyans, vuide la question, monstrant que c'est en l'ame, où la foy est, ô Theologie mystique & poinctue! ô Theologien subtil & deslié! Il estime donc, que quand Origene dit que le Sacrement entre soubs le toict des croyans, cela s'entend seulement en l'ame! Et donc le morceau de la Cene prins par la bouche des reformés n'entre il point en leurs corps? ou entre il dedans leur ame, sans entrer au corps? Que s'il croit que le pain de cette Cene, peut entrer au corps, & la grace de Dieu en l'ame; quelle difficulté trouue-il que nous disions que nous prenons le Sacrement exterieur, & le corps du Sauueur ensemble, & sa grace, quand nous communions en bon estat de conscience: Est-il repugnant, que le Sauueur entre en nos corps, & en nos ames ensemble? n'estoit-il pas au corps de la vierge, quand elle l'eut conçeu, quand elle le portoit en son ventre? & n'estoit il pas en l'ame d'icelle vierge par grace?

Pag. 88.

La chose visible du Sacremêt touche le corps: la grace inuisible touche l'ame.

Pag. 86, 87.

5. *Dieu entre en nous en*

Il se tourmente encor de monstrer qu'Origene fait deux manieres, par lesquelles Dieu entre soubs le toict des croyans: l'vne par ses pasteurs, qui les enseignent; l'autre par le Sacrement. Qui

deux manieres.

Foy & humilité à la reception de l'Eucharistie.

en doute: ie l'auois dit: Et auois prouué par la production du texte de ce docteur tres-cler & tres-euident, que le Sauueur entre en nostre toict, qui est nostre corps, quand nous receuons l'Eucharistie; car nous receuons en icelle son corps precieux & son sang, prouué qu'Origene nous exhortoit d'auoir l'admirable foy & humilité de ce Centenier, & d'adorer auec le mesme respect le Seigneur, que nous receuons reellement en nostre corps, maison & temple du S. Esprit, par l'vnion reelle d'iceluy corps; & en nostre ame, par infusion de grace, & vnion d'amitié, si nous sommes deuëment preparez: le receuoir & l'adorer de mesme respect que le Centenier l'adora, d'autant que c'est le mesme Seigneur, qui entre veritablement chez nous en corps & en ame, cõme alors il estoit prest d'entrer au logis de ce Centenier, combien que ce soit d'vne façon diuerse; car alors il estoit visible, maintenant il est inuisible. Que respond à cecy du plessis? Il dit qu'il conteste, qu'il n'y a icy rien de l'adoration de latrie. Qu'oppose il? qu'allegue-il au contraire? il cite, il recite, il tronçonne le passage d'Origene, & ne pouuant rien aduancer il se met en fin aux iniures. Il dit, *que ie prononce effrontément qu'Origene dit disertement qu'il faut adorer le Sacrement de mesme adoration que le Centurion adora Iesus Christ, d'honneur de latrie.* Cela est vray, ie le prononce non effrontément, mais veritablement. Car le texte le dit, ie l'ay prouué. Comment le refute du Plessis? en nous donnant vn *certes* de bon dessert auec l'accent d'vn Pythagoras, & en confessant la verité par opiniastrise: voicy comment.

Pag. 88. & 89.

6. *Confessiõ de verité par opiniastrise.*

Pag. 89.

I'auois conclu l'adoration de latrie au sacrement par les paroles susdites, luy pour response: *Ains certes, dit-il, disons nous, Iesus Christ, en sa parole, & en ses sacremens d'honneur voirement de latrie: les organes de sa parole & de sa grace en ses sacremens, de la reuerence deuë, soit aux personnes, soit aux choses sainctes.* Est-ce tout? il confesse donc qu'il faut adorer Iesus Christ en sa parole, & en ses sacremens, d'honneur de latrie, & honorer les sacremens comme choses sainctes, & que disons nous autre chose enseignans qu'il faut adorer l'Eucharistie? n'est ce pas Iesus Christ que nous adorons en icelle? Est ce le Sacrement que nous adorons sans luy? Et si cet homme confesse qu'on doit adorer Iesus Christ en sa parole, & au baptesme, encor qu'il soit absent: combien plus doit il confesser que nous le deuons adorer en l'Eucharistie, où il est présent en personne? & au reste honorons nous les autres sacremens d'autre reuerence que celle qui est deuë aux choses sainctes? Qu'auoit il donc à pointiller par tant de tours & contours? par tant de fuites, & de passades? ne pouuoit il pas confesser vne fois ingenuement sa faute, sans gaster sa confession par opiniastrise?

CHAP. XXXV.

1. *Double imposture de l'aduersaire.*
2. *Comment on adore le sacrement.*
3. *Iesus Christ aussi present en l'Eucharistie comme il fut en la creche, estant né.*
4. *Instrumens de falsification.*
5. *Fausse glose de l'aduersaire.*
6. *Impudente mensonge de l'aduersaire.*

RESpondant à ce que ie l'auois taxé de faux sur vn passage de S. Chrysostome il commence ainsi, page 373. *pour nous prouuer que le sacrement est Dieu, ils nous dient, qu'il est adoré comme Dieu mesme.* I'ay reparty à ces calomnies cy dessus, enseignant à du Plessis que nous ne disons pas que le sacrement soit Dieu. Pag. 89. & suiuantes. Cy dessus c. 24. 25 & 31. no. 4.

Ie dy maintenant le mesme, & repars encor, que les Catholiques n'ont iamais creu que le sacrement, fut Dieu, ny iamais pensé de le prouuer, ayant apprins, & sçachans par les rudimens de leur premiere creance, que Dieu est sans commencement & sans fin, createur du ciel & de la terre, & que le sacrement de l'Eucharistie, & les autres ne sont en estre qu'infinis siecles apres luy, instituez par luy pour estre instrumens de sa grace, & qu'ils prendront fin; sçachans aussi que rien ne peut estre adoré comme Dieu, que Dieu mesme, estant Dieu sans compagnon en sa deité, & en l'honneur deu à icelle. Parquoy ce commencement de verification, disant que nous croyons que le Sacrement soit Dieu & que nous taschons de le prouuer, contient deux grosses impostures par trop regrattées, & m'esbahis que du Plessis soit, ou si impudent & si importun que de charger, & si souuét recharger l'Eglise Catholique de si manifestes blasphemes; ou si ignorant de ne pouuoir entendre que c'est autre chose de croire que Iesus Christ est au Sacrement, & que le Sacrement doit estre adoré à raison de cette presence, qui est la foy Catholique; & autre de dire que le Sacrement est Dieu, & qu'il doit estre adoré comme Dieu, qui est erreur & blaspheme.

1. *Double imposture de l'aduersaire.*

Le Sacrement est vn effect de Dieu & non Dieu mesme.

En la pag. 89. 90. 91 63. 101. plusieurs fois.

Qu'il apprenne donc icy vne fois pour toutes, ce que ie luy ay apprins cy deuant, que nous ne disons pas que l'Eucharistie soit Dieu; mais que le corps de Iesus-Christ est en l'Eucharistie, & par suite son ame & sa diuinité, qui sont tousiours ensemble auec iceluy corps, & par consequent que Dieu y est, & qu'à raison de Dieu present en ce corps, nous adorons le Sacrement visible, non de soy-mesme, mais par ce qu'il fait vn Tout auec le reste qui est inuisible: tout ainsi que les Apostres, & autres fideles adoroient l'humanité visible du fils de Dieu, non en contemplation d'icelle comme creature; mais parce qu'elle faisoit vn Tout auec la diuinité inuisible. Examinons maintenant ce que i'opposois, & ce qu'a basti nostre verificateur sur les pilotis de ces deux impostures.

2. *Comment on adore le Sacrement.* Cy dessus c. 31. no. 4

Ie le taxois d'auoir falsifié vn passage de sainct Chrysostome, auquel est expressément declaré, que Iesus-Christ est aussi present au S. Sacremét de l'Autel comme il estoit en la creche, quand les Mages d'Orient l'adorerent, encor qu'il n'y soit visible, comme il estoit alors, & qu'il y doit estre adoré de l'adoration que l'adorerent les Mages, qui l'adorent comme Dieu. Voyci les paroles de S. Chrysostome exhortant son peuple à receuoir le corps du Sauueur auec reuerence deüe à l'exemple des Mages. *Les Mages ont reueré ce corps mesme, gisant en la creche. Et ces personnes sauuages laissans leur patrie & maison, l'ont adoré auec grande crainte & tremblement: imitons donc ces pauures barbares payens, nous qui sommes citoyens des cieux, car eux le voyãs en la creche, & en la cauerne, n'ayãs pas veu ce que tu vois maintenãt, neantmoins s'approcherent auec grande reuerence:*

3. *Iesus-Christ aussi present en l'Eucharistie, comme il fut en la creche.*

S. Chrys. Hom. 24. in 1. Cor. 10.

au lieu que tu le vois, non en la creche, mais sur l'Autel: tu vois, non vne femme, le tenant entre ses bras, mais vn Prestre debout, & l'esprit abondant respandu sur ce sacrifice: tu vois non seulemēt le corps, comme ils le virent, mais encor la vertu d'iceluy.

4. *Instrumēs de falsification* Et cætera & certes.

Contre la verité de ce texte du Plessis glosant, rongnant, & faisant iouër le trenchant de ses *Et cætera*, & les tenailles de ses *Certes*, disoit que les Sages n'auoient point adoré le Sauueur comme Dieu mais comme Roy: c'est à dire, honoré comme vn homme seulement, & que sainct Chrysostome ne tenoit point que l'Eucharistie deust estre adoree. Ie luy opposois l'Escriture, qui monstre par l'Estoille miraculeuse, par la deuotion de ces Sages, par les dons & presens mystiques, d'or, d'encens, & de myrrhe, & par toutes sortes de mysterieuses circonstances, qu'ils creurent Iesus Christ, Dieu & homme ensemble, & que pour tel ils l'adorerent: que toute l'antiquité l'auoit ainsi creu, qui pour ce les appelle premices des Gentils, & que c'estoit faire iniure à Iesus Christ, luy desrobant ce premier hommage fait à sa naissance: à ces saincts personnages, leur ostant la louange de leur foy, & à tous les anciens Peres, les accusant d'auoir temerairement creu vne chose fausse, & en matiere tres-importante. Du Plessis ne respond rien à toutes ces raisons, & recognoist que les Peres tiennent cette foy, mais il dit que cela n'importe pour le sacrement, & se trompe, & veut tromper: car sainct Chrysostome, Euesque & Pasteur, exhorte son peuple d'adorer le sacrement auec mesme respect que les Mages, cela donc importe si fort, qu'il contient la decision de la question: car puis que les Mages ont adoré Iesus Christ comme Dieu en son humanité visible, il s'ensuit que nous le deuons aussi adorer comme Dieu en son sacrement visible, autrement la similitude seroit sans propos & sans nerf.

Les Mages premices de l'Eglise de Iesus Christ. Il recognoist la foy des Peres. p. 90. Qu'il recognoisse donc son infidelité.

5. *Fausse glose de l'aduersaire.*

Apres il adiouste que les paroles de S. Chrysostome sonnent tout autrement, & se trompe encor, & veut encor tromper, car sainct Chrysostome dit que les Sages ont adoré Iesus Christ auec grande crainte & tremblement: paroles qui monstrent vne adoration supreme. Et au reste, puis que les peres tiennent auec toute l'Eglise Catholique, que les Mages adorerent le Sauueur comme Dieu, est il vray-semblable que sainct Chrysostome proposant icy les Mages, comme patrons de pieté, tienne seul vne foy contraire? Mais du Plessis fait vne cheuille pour son opinion, disant que sainct Chrysostome appelle impies & barbares ces Sages, & les oppose aux Chrestiens, qui est signe, à sa coniecture, qu'ils n'adorerent pas le Sauueur comme Dieu: mais cette cheuille ne portera pas son erreur, car s'il dit que sainct Chrysostome estimoit ces Mages impies & barbares, il impose notoirement & outrageusement à ce sainct, & se mocque du monde, veu qu'il est tres-euident qu'il en parle auec tout honneur & respect: & l'opposition qu'il fait aux Chrestiens ne se rapporte pas au temps de cette adoration, mais à leur estat passé, quand ils estoient payens & impies, comme saincte Magdelene est appellee pecheresse, & le bon larron, larron apres sa conuersion, pour le regard de la vie passee.

6. Du Plessis adiouste, que l'Escriture ne tesmoigne point que ces Sages ayent adoré le Sauueur comme Dieu, mais seulement comme Roy. C'est vne manifeste mensonge, car l'Escriture, comme i'ay dit, monstre clairement, par l'aduertissement de l'Estoille, des presens, de l'oracle donné, & autres circonstances notees par les saincts peres, qu'ils furent fideles, & qu'ils adorerent Iesus Christ comme Dieu. Et comment l'eussent ils adoré comme Roy temporel, en si pauure equipage qu'ils le voyoient? né dans vne estable? dans vne creche? parmy les bestes? non seulement sans arrois de maiesté Royale, mais tout au contraire, en estat d'vne extreme simplicité & disette? sans assistance de seruiteurs, sinon de sa mere, & Ioseph, petites gens deuant le monde: sans secours humain, sinon de pauures bergers, en somme, non comme vn Roy par dessus les hommes, mais comme vn petit enfant au dessous des hommes. Comment donc les Mages & Roys d'Orient, Princes mondains, & bien apprins aux estats du monde, le pouuoient recognoistre comme Roy terrien? du Plessis a-il son iugement de l'escrire?

Impudente mensonge de l'aduersaire.

Auec ce mensonge, n'ayant plus que respondre, il se ferme en son opiniastrise sur ce poinct, en deliberation de ne croire iamais que ses Mages ayent plus honoré le Sauueur, qu'il ne croit, & se met apres à sauter, & à prouuer en vain, que S. Chrysostome n'a point estimé que le sacrement doiue estre adoré comme Dieu mesme, & par consequent qu'il soit Dieu. Et quel sauts sont-ce cy? & qui le dit? qui creut iamais que le sacrement fut Dieu, & n'est ce pas discourir en vain, & se faire vne bute de l'imposture que cy dessus auons esuantee, & qu'il n'est besoing de plus refuter? Seulement dōc ie concluds qu'il ne peut nier en sa conscience, s'il en a, qu'il n'eust miserablement falsifié ce lieu de sainct Chrysostome, & qu'il ne soit obstinément aueugle maintenant de pallier & defendre vne faute si manifeste.

Pag. 91. Aucun Catholique ne dit que le Sacremēt soit Dieu, cy dessus c. 32. no. 4 c. 35. n. 1.

CHAP. XXXVI.

1. *La foy Catholique en l'Eucharistie.*
2. *Tertullien & les Theologiens exposez sur l'adoration des Escritures.*
3. *Iesus Christ nous fait ciel, la terre, par la presence de son corps.*
4. *Impudence reformee.*
5. *Iesus Christ s'est meslé auec nous, non seulement par foy, mais aussi corporellement.*
6. *Corps spirituels.*
7. *Le corps du Sauueur reellement & spirituellement conceu de la Vierge.*
8. *L'esprit de Dieu ne repugne pas au corps du Sauueur.*

CE qu'il dit & redit si souuent, que sainct Chrysostome nous exhorte à regarder ce qui est sur l'Autel des yeux de l'Esprit, & des yeux d'Aigles spirituelles, & qu'il n'a iamais entendu que nous adorions le Sacrement, mais Dieu au Sacrement, ce sont redites & tirades d'vne plume legere, & qui ne sçait donner droit au poinct. Qu'est-ce des Catholiques qui ignore qu'il faille contempler & entendre l'Eucharistie auec les yeux de la foy, & auec les yeux d'Aigles spirituelles, pour atteindre la hauteur

A la page 92. 93. & suiuantes.

1. *La foy Catholique en l'Eucharistie.*

La foy huguenotte en la Cene.

d'vn si grand mystere? Et qui les regarde des yeux de corneilles, sinon les pretédus reformez, lesquels, comme ils n'y apportent sinon le sens & iugement humain, aussi n'y apperçoiuent ils rien, que les corneilles n'y voyent, à sçauoir le goust du pain & du vin; & n'y operent rien au dessus les sens, sauf vne vaine relation des signes au corps du Sauueur, que tout Philosophe payé se peut imaginer, sans aucune ayde de la foy Chrestienne? Ce n'est pas aussi de nous, car nous adorons Dieu au Sacrement à la façon qu'auons dite, Dieu present, Iesus-Christ present, son corps reellement present, auec son ame, & sa diuinité, & c'est vne foy Chrestienne, & qu'vn payen ne peut pas auoir, c'est vne adoration de latrie, que le seul Chrestien, entre les hommes, donne sainctement au Sauueur.

2. Tertullien & les theologiens exposez sur l'adoratiõ des escritures. Tertul. l. ad He. c. 20. Page 93.

Quand Tertullien dit, qu'il adore la plenitude des Escritures, quand les Theologiens disent qu'on reuere les autres sacrements, c'est vne autre sorte d'honneur & respect moyen, & non souuerain, comme celuy que donnons à ce sacrement, à raison du maistre qui est present d'vne maniere speciale. Et partant, nous n'adorons pas, ny honnorons pas en ceste façon l'eau du baptesme, ny le cresme de la Confirmation, ny les Symboles des autres mysteres, parce qu'ils ne contiennent pas ce Seigneur present, comme l'Eucharistie. Ce qu'il allegue au nom de Sainct Chrysostome, prins de l'Epistre, *ad Cesarium Monachum*, n'est de nul poids, car ceste Epistre ne se trouue point entre les œuures de S. Chrysostome. De mesme est l'auctorité prinse de l'œuure imparfaite, œuure pleine d'erreurs contraires à la doctrine de S. Chrysostome, & partant indigne de son nom; & du Plessis fait voir qu'il a grand faute de bons titres, quand il produit ces haillons. Il regratte encor son vieil argument, disant que S. Chrysostome esleue l'auditeur au ciel, & partant qu'il ne croit pas que le corps de Iesus-Christ soit sur l'autel. Ie luy auois respondu que S. Chrysostome au mesme lieu, auoit dit (comme preuoyant les futures cauillations des errans) que la terre estoit faite ciel, par la presence reelle du Sauueur. Voicy ses paroles.

Fausse & vaine allegation. Page 94.

3. Iesus-Chr. nous fait ciel la terre par la presence de sõ corps. S. Chryf. ho. 24 in 1. Cor 10 Du Plessis cite ces deux lignes dernieres, laissãt toutes les precedentes paroles. page 95.

Ce mystere te fait la terre ciel: ouure donc les portes du ciel, & regarde, ouure les portes du ciel, ou plustost le ciel des cieux, & alors tu verras ce que ie dy: car ie feray voir seant en terre, ce qui est le plus precieux, & plus honorable au ciel. Ce qui est plus precieux & plus honorable en vn Palais Royal, c'est le corps du Roy, seant en son throne, & non les murailles, ou le toict doré: ce qui est plus honorable & diuin au ciel, c'est aussi le corps du Roy. Or est-il que tu le peux voir maintenant en terre, Ie ne te monstre point les Anges, les Archanges, non les cieux, & les cieux des cieux, c'est le Seigneur mesme que ie te monstre. Entends tu donc comment tu vois en terre ce qui est le plus precieux & le plus honorable au ciel? Et non seulement tu le vois, ains tu le touches, tu le manges, & l'ayant prins, tu t'en retournes en ton logis.

4. Impudẽce reformée.

Que respond du Plessis à ce texte, qui si euidemment tesmoigne la reelle presence du corps du Sauueur, & aussi efficacement renuoye la vanité de sa fausse glose, qui esleuoit les gens au ciel, auec des ailerons de cire, qu'y respond-il? il trenche la teste du passage, & prends contrefait les pieds: il cite les deux dernieres lignes, adiancées & tronquées à sa mode, *Car*, dit-il, *tu ne vois pas le Seigneur, mais tu le touches, mais tu le manges, mais tu t'en retournes en ta maison, l'ayant prins.* Il a laissé le mot *seulement*, & a fait vne negatiue pour vne affirmatiue: car S. Chrysostome dit, *non seulement tu le vois, mais tu le touches*, &c. Du Plessis, *tu ne vois pas le Seigneur, mais &c.* tant il est accoustumé à rongner: apres ces paroles citées, il adiouste, *Et le mesme certes disons nous, mais c'est à sçauoir de quel œil, de quelle main, de quelle dent, & par consequent spirituellement, ou corporellement.* Il s'en faut bien qu'ils disent le mesme: sainct Chrysostome dit, que nous le prenons reellement, comme reellement il est present soubs les especes du pain & du vin. Du Plessis & les Ministres disent qu'il n'est pas present, & qu'on le reçoit seulement en figure: sainct Chrysostome dit qu'on le voit, qu'on le touche par l'entremise d'icelles especes qui paroissent aux sens, qu'on le mange, qu'on le porte veritablement, encor que la façon soit spirituelle. Du Plessis reduit tout à l'esprit contre la verité, & selon le iargon de son *par foy*, veut dire que luy, & ses pretendus reformez voyent, & mangent le corps du Sauueur voiremẽt, mais que c'est des yeux de l'esprit, & de la dent de l'ame seulement, en somme *par foy*, & non reellement: par imagination, & non en verité: & dit vray parlant de sa cene & de ses reformez: mais attribuant cela à l'Eglise Catholique, il dõne des gloses d'vn homme obstinément roidy à soustenir son erreur, par des falsifications manifestement repugnantes à la doctrine de ce sainct, qui parle tres-clairement en ce lieu, si en aucun autre, de la presence du corps du Sauueur: car par quelles paroles la pouuoit-il plus disertement asseurer, que quand il dit, qu'il est à l'autel, qu'il est en terre, qu'il fait la terre, ciel? qu'il est veu touché, & mangé? & quand il auroit esté obscur icy, il est si appert cent fois ailleurs, que c'est intolerable ignorance de ne l'entendre, ou impudence monstrueuse, de le vouloir, en cet endroit, exposer comme l'expose du Plessis. Citons en vn ou deux passages: Il dit en vne homelie, sur le propos de ce mystere.

Voyez cy-dessous c. 37. nu. 9.

S. Chryf. ho. 60. ad pop. Antioc.

5. Iesus-Chr. s'est meslé auec nous non seulement par foy, mais corporellement. S. Chryf. ho 83. in Mat. ho. 4 Homil. 45 in Io.

Il n'a pas esté assez à Iesus-Christ de s'estre fait homme, d'auoir esté buffeté & moqué, s'il ne se fut encor meslé auec nous, non seulement par foy, mais reellement & de fait, nous faisant corps de son corps. Et du Plessis luy fait dire que c'est seulement par foy. Item ailleurs, parlant de la Transsubstantiation: *Ces œuures ne sont pas humaines*, dit-il, *celuy qui les fit en ce dernier souper, les fait encor maintenant, & les accomplit, nous y tenons la place des vicaires & seruiteurs, mais c'est luy qui les sanctifie, & les change*, Item ailleurs. *Iesus-Christ voulant tesmoigner son amour enuers nous, s'est meslé auec nous par son corps, & l'a fait vn auec nous, à fin que le chef fut vny auec le corps, car c'est le fait des amans.* Ce n'est pas donc par foy seulement, c'est reellement, & par foy ensemble, c'est corporellement & spirituellement, & neantmoins c'est tousiours auec les yeux & le goust de la foy, que nous contemplons & iouyssons de ces œuures, car les sens, & le iugement humain ne sont pas capables de leur grandeur.

Cy dessus nô 2.

C'est pourquoy les sectaires qui sont priuez de ces yeux, & de ce goust, n'y peuuent rien apperceuoir de grand, comme il a esté dit. Et non plus du Plessis, qui neantmoins fait estat d'enseigner tout le monde; aueugle en ce qu'il ne peut comprendre, que la presence du corps du Sauueur à l'autel, & la manducation d'iceluy puisse estre reelle, & la façon spirituelle ensemble, & que ce corps soit spirituel, & neantmoins vray corps: ce que toutesfois l'Escriture nous enseigne se pouuoir faire, non seulement au corps du Sauueur, mais aussi en tous les corps des iustes, quand ils resusciteront.

La presēce du corps du Sauueur reelle & spirituelle au sacrement.

6. Corps spirituels des iustes. 1. Cor. 15. 44.

Ainsi sainct Paul dit, *Ce qui est semé corps sensuel, resuscitera corps spirituel: il y a corps sensuel, il y a corps spirituel*: pourquoy donc sera il repugnant, que le corps glorieux du Sauueur soit victime reelle, & neantmoins spirituelle? qu'il soit spirituellement & reellement mangé? qu'il soit spirituellement vny à nos corps, neantmoins reellement? & que par le diuin & reel attouchement de ce corps, nos ames soient spirituellement sanctifiées & nos corps corporellement viuifiez à la resurrection de gloire selon la promesse du Sauueur, qui dit *Celuy qui mange ma chair, & boit mon sang, il demeure en moy, & moy en luy, & ie le resusciteray au dernier iour.*

Vnion du corps du Sauueur aux nostres. Ioan. 6.

7. Le corps du Sauueur reellement conceu de la vierge.

Et la Vierge glorieuse ne conceut elle pas reellement & corporellemēt le corps du Sauueur? Et ceste conception laissa-elle d'estre spirituelle & diuine, & cet enfantement spirituel & diuin? terrestres & charnelles pensées à outrance de ces gens icy, qui ne sont que chair & que fange, la mesme où elles semblent estre les plus spirituelles, & plus releuées.

8. L'esprit de Dieu ne repugne pas au corps du Sauueur.

Que du Plessis donc apprenne que l'Esprit de Dieu ne repugne pas au corps du Sauueur, ny le corps à l'Esprit de Dieu: & que ceste foy c'est la foy Catholique, qui est ioincte auec l'Esprit de Dieu: qu'il apprenne que ce corps est nourriture de nos esprits, & germe d'immortalité à nos corps: mais voyons la subtilité de ses belles expositions, & le reste des paroles de Sainct Chrysostome.

CHAP. XXXVII.

1. *La presence du corps du Sauueur au sacrement, prouuée par S. Chrysostome.*
2. *Seconde note de l'aduersaire, sur la priere du Sacrement.*
3. *Troisiesme note de l'aduersaire, sur la realité du cors du Sauueur.*
4. *S. Augustin allegué sans propos, & falsifié.*
5. *Sainct Augustin exposé*, ce corps, & non ce corps.
6. *Spirituellement & reellement ne repugnent point.*
7. *Sainct Hierosme exposé sur les deux chairs du Sauueur.*
8. *S. Chrysostome exposé*, l'Eucharistie de la main des Seraphins.
9. *Comment le corps du Sauueur est rompu en l'Eucharistie.*
10. *Comment est-ce que l'Escriture dit, que Dieu a esté mis en croix.*

Page 96. & suiuātes

En la page 96. continuant à tirer par les cheueux les textes de sainct Chrysostome, & à estre hardy sans forces, il le produit encor de gayeté de cœur en d'autres lieux tres euidents, pour la doctrine de la reelle presence du corps du Sauueur, qu'il veut falsifier à tout effort, & s'enferre miserablement de tant plus qu'il s'efforce.

1. La presence du corps du Sauueur au sacrement par S. Chrysostome.

Repliquera encor nostre aduersaire, dit il de moy, & met les paroles de sainct Chrysostome, *Approchez de ce corps auec crainte, & toute pureté (& quando videris propositum προκείμενον) quand tu le verras sur la table, dy luy à cause de ce corps, ie ne suis plus terre & cendre, i'espere que ie receuray les cieux, & tous les biens qui sont és cieux, &c. Ce corps percé de clous, batu de verges.* Item, *Ce qui est au calice, est ce qui coula du costé, & nous en sommes participans.* Y a-il rien plus pregnant, plus manifeste, & plus disert pour monstrer la presence du corps du Sauueur, que ces paroles, qui le monstrent sur l'autel, qui le specifient par ses effets & merites, & par les biens qu'il nous a gaignez? Que dit là dessus du Plessis, hardy à citer ces paroles?

S. Chrys. ho. 24. in 1. Cor. 10.

Premierement il note qu'il n'y a pas au Grec, *dy luy*, mais, *dy en toy mesme*, λέγε πρὸς ἑαυτὸν, & reprend la version de Gentian, qui a tourné, *dy luy*, comme πρὸς αὐτὸν, & feroit mieux d'apprendre luy mesme sa Grammaire, qu'il monstre souuent ignorer fort puerilement: mais dōnons luy qu'il faille tourner *dy en toy mesme*, que gaigne-il? que conclud-il? rien du tout, & passe outre: & fait bien de s'oublier de son propos, car il ne sçauroit prouuer, comme il auoit proposé, que le Sauueur ne soit present, selon les paroles de S. Chrysostome, soit qu'on die, *dy luy*, ou *dy en toy mesme*.

Pueriles reprehensions de l'aduersaire.

2. Seconde note de l'aduersaire.

Il passe donc à la seconde note, & dit que S. Chrysostome nous apprēd à mediter de la mort & passion du Sauueur nous approchans de la table; cela est vray. Quoy plus? *mais certes*, adiouste-il, *de prier le sacrement ne nous enseigne-il point, ny par sa parole és passages cy dessus, ny par son exemple en sa Liturgie.* Voicy vn merueilleux donneur de *certes*: Et si S. Chrysostome dit que le corps du Sauueur, & que le Sauueur est present en ce sacrement, ne s'ensuit-il pas qu'il le faut prier? & s'il enseigne l'antecedent, n'enseigne-il pas ce qui s'ensuit d'iceluy? Et enseignant en la mesme homelie qu'il faut adorer icy ce corps de mesme reuerence, & deuotion, que les Mages l'adorerent en la creche, n'enseigne-il point qu'il le faut prier? ne dit il pas en ces paroles, qu'il faut mediter les biens qu'il nous a fait? & qu'est-ce autre que le remercier, luy rendre graces, & le prier? Et puis que la chose est par ce lieu euidente, qu'est il besoin d'emprunter le tesmoignage de sa liturgie? Et si du Plessis eut eu vn peu de front, eut il osé s'aider du nom de la liturgie en laquelle est cent fois condamné l'erreur qu'il defend obstinément icy, & autant de fois confondue son opiniastrise sur tous les poincts du sacrifice & Sacrement de l'Eucharistie?

Il se sert icy de la liturgie qu'il condamne ailleurs.

page 98.

3. Troisiesme note de l'aduersaire sur la realité du corps du Sauueur.

Que dit-il pour trosiesme note? *Que par ce corps, que sainct Chrysostome dit estre sur la table, ne peut estre entendu celuy qui souffrit pour nous, ny par ce sang qui est au calice, ce sang qui decoula du costé du Seigneur. Car dit S. Augustin cité par Gratian, vous ne mangerez point ce corps que vous*

voyez, & ne boirez point ce sang, que respandront ceux qui me crucifieront. N'est-ce pas peruersement exposer, & merueilleusement se monstrer opiniastre? Sainct Chrysostome dit par des mots tres-exprés & tres-euidens, que ce corps, qui est mis sur l'autel, c'est le corps que les Mages adorerent en la creche, le corps qui est regnant au ciel: que ce sang qui est au calice, c'est le sang qui coula du costé du Sauueur, & cet homme dit que non. A qui croira-on, à luy niant que sainct Chrysostome le dit, ou à sainct Chrysostome, qui le dit apertement? aux paroles veritables du texte, ou aux ineptes contradictions de la glose?

4. S. Augustin allegué sans propos, & falsifié. Il cite S. Augustin. A quel propos? il est question si sainct Chrysostome le dit. Sainct Augustin peut il mieux exposer sainct Chrysostome, que sainct Chrysostome mesme? ne dit il pas euidemment, ce corps qui a enduré, qui nous a rachetez, par lequel nous aurons les cieux, & tous les biens qui sont aux cieux? Et puis qu'il parle tres-clairement, faut il aller emprunter le langage d'autruy, pour le faire parler?

Mais ne corrompt-il pas encor S. Augustin auec mesme impudence, qu'il desment les paroles de S. Chrysostome? S. Augustin declarant comme le corps du Sauueur n'estoit point mangé en l'autel en la façon visible, & mortelle qu'il fut crucifié, mais inuisiblement, & d'vne maniere spirituelle, reellement neantmoins, fait parler le Sauueur en ces mots, *vous ne mangerez point ce corps que vous voyez, ny boirez ce sang que respandront ceux qui me mettront en croix.* Que tire du Plessis de ce texte? du poison: *Et donc*, dit il, *non ce corps & ce sang reellement, mais sacramentellement.* Quelle conclusion & falsification est ce cy? Sainct Augustin nie-il qu'on reçoiue le corps du Sauueur reellemét en l'Eucharistie, par ce qu'il y est immortel, d'vne maniere spirituelle & inuisible? nie-il qu'on le reçoiue reellemét, parce qu'on le reçoit sacramentellement? ne pourra-il iamais entrer au cerueau de cet homme, que le corps du Sauueur est spirituel, & que sa reelle presence ne deroge rien à l'esprit, & qu'il ne laisse pas d'estre present, encor qu'il soit inuisible? & que sacramentellement & reellement ne repugnent point?

(S. August. ep. ad Ir. d. 2. de consf. non hoc corpus.)

5. S. Aug expose ce corps & non ce corps. Mais pourquoy a-il laissé le reste de ce texte, qui declare ce que S. Augustin vouloit signifier par les precedentes paroles, dites en la personne du Sauueur? *Vous ne mangerez point ce corps, &c. Ce corps voirement, & non toutesfois ce corps; vous mangerez ce corps inuisiblement, & non ce corps visiblement.* La question donc n'est pas de la substance & reelle presence, mais de la qualité, & de la maniere d'estre present, tousiours ce corps, & tousiours present, mais non tousiours tel, & en telle façon present. En la croix mortel, passible, & visible, en l'Eucharistie immortel, impassible, & inuisible; mais neantmoins present en l'vn & en l'autre. Vous mangerez donc le mesme corps en substance, mais non le mesme en qualité, comme qui diroit, que les Iuifs mangeoient la mesme chair qui auoit esté immolée, & non la mesme: la mesme en substance, non la mesme, parce qu'elle estoit cuite. Au moyen dequoy le mesme docteur parlant ailleurs de la substance, sans auoir esgard aux qualitez, & à la maniere, il dit simplement que les Iuifs beurent le sang qu'ils auoient espandu. *Pierre*, dit-il, *prescha aux Iuifs qu'il falloit adorer & seruir celuy qu'ils auoient crucifié, à fin que desia ils apprinssent de boire fideles le sãg de celuy qu'ils auoiét espandu meurtriers.* Item, *Ils beurent en grace le sang qu'ils auoient espandu par folie.* Mesme sang donc celuy de l'Eucharistie, & celuy de la croix, mais en substance, & non en qualité: en la croix mortel, sortant des veines par effusion sanglante, en l'Eucharistie espandu au calice en façon de vin, soubs les accidens duquel ce sang est caché en la place de la substance du vin, qui y estoit deuant la consecration. C'est tout ce que vouloit icy signifier S. Augustin, le texte est clair, & l'explication claire, & l'intention de Gratian tres-manifeste, si du Plessis eut aussi bien eu des yeux pour voir la verité, comme sa plume est prompte pour la barbouiller.

(Diuerses presences du Sauueur.)

(Aug. de ... pœn. ... 1.)

(Le mesme & non le mesme, voy cy dessus c. 26. n. 2.)

6. Spirituellement & reellement, ne repugnent point. Sens charnel des Capharnaïtes. S. Aug. in Io. tra. 26. Et par ceste response sont exposez tous les lieux ausquels il manie, & corrompt encor ce passage, notámment en la p. 105. & 132. & ce qu'il allegue en la page 99. & 100. du mesme S. Augustin, escriuant que ce que le Sauueur disoit du Sacrement de son corps, se deuoit entendre spirituellement; & nous le disons aussi: car cela n'est pas repugnant à la presence reelle, qui est spirituellement inuisible & diuine, mais au sens des Capharnaïtes, qui cuidoient, comme le mesme docteur remarque, que le Sauueur deut donner son corps à manger d'vne façon charnelle, à pieces & morceaux, comme on mange les autres chairs. C'est la Cene huguenotte, qui n'a rien de spirituel, & digne de la foy d'vn Chrestien, rien de releué, sauf la seule fantasie des Ministres.

(La Cene huguenotte toute charnelle.)

7. S. Hierosme tend sur les deux chairs du Sauueur. page 99. Par la mesme exposition est respódu à ce qu'il allegue de S. Hierosme, qui dit que la chair du Sauueur est considerée en deux façons; en l'vne glorieuse & spirituelle, comme en l'Eucharistie: en l'autre mortelle, comme en la croix, où elle fut crucifiée. Nous disons le mesme, & cela non seulement ne fait rien contre nostre foy, ains plustost la confirme & l'illustre, declarant ces deux presences de la chair du Sauueur: & à ceste fin en a parlé S. Hierosme: & à la mesme a-il esté allegué par Gratian, & de tant plus est à reprendre l'impudence & la malignité de du Plessis, n'ayant eu honte de citer ce lieu, contre la manifeste intention de S. Hierosme, & de Gratian, & dire comme par brauade, *Et notez que ce passage est employé par Gratian.*

(page 100.)

8. S. Chrys. expose l'Eucharistie de la main des Seraphins. Est respondu à ce qu'il regratte & corrompt de S. Chrysostome, quand parlant de la communion du corps du Sauueur il dit aux Chrestiens, *Ne pensez pas que vous preniez de la main d'vn homme le corps diuin; ains vous prenez des Seraphins ce feu qu'Esaye vit prendre auec les pincettes. C'est à dire*, dit la glose de du Plessis, *par l'efficace du S. Esprit*, mais il n'est besoing de glose, le texte est clair, car S. Chrysostome dit aux Chrestiens, vous prenez vn corps glorieux, non comme de la main d'vn homme, mais des Anges, qui sont les prestres, appellez Anges pour cet office. Nous ne nions pas au reste, que tout ce mystere ne soit accomply par l'efficace du S. Esprit, & de toute la Trinité. Il cite encor le mesme docteur; *Reputez que ce sang salutaire, est comme coulant*

(S. Chrys. in ser. de Euch. in Encæn.)

(S. Chrys. ibid.)

page 100. Quasi.

Quasi, cy dessus c. 32. nomb.

du diuin & impollu costé, & prenez le ainsi des leures pures en vous approchant. Que du Plessis a tourné, *ce sang salutaire qui coule* QVASI, adioustant, *notez quasi*, comme si ce *Quasi* renuersoit la foy de la reelle presence du corps & sang du Sauueur, que S. Chrysostome professe tres-euidemment en ceste homelie, & n'y a aucune difficulté en ma version. Et combien qu'on tourne comme du Plessis, ce *quasi* ne veut dire autre chose, sinon qu'il ne coule pas de mesme façon qu'il coula en la croix, à sçauoir par effusion sanglante. Nous auons monstré cy dessus que ce mot *quasi*, ne contrarie point à la realité de la chose, & que S. Iean l'Euangeliste auoit dit que *nous auons veu la gloire du Sauueur*, comme *(quasi) de celuy qui est vnique engendré du Pere.* Et neantmoins vray fils vnique.

page 110.

9. *Comment le corps du Sauueur est rompu en l'Eucharistie,* Au 2. l. de la S. Messe c. 23.

Est finalement respōdu à ce qu'il allegue, que i'ay dit que *souuent les peres disent que le corps de Iesu-Christ est touché, & rompu*: & S. Chrysostome, *qu'on fiche les dents en la chair du Sauueur: que la langue est rougie, & les leures ensanglantées en son sãg, à cause de la cōmunication des especes visibles*: colligeant de ces miennes paroles, que comme le *quasi* fait vne façon de parler metaphorique, exprimant la semblance & non la verité: de mesmes quand les Peres disent que le corps du Sauueur est touché, brisé, & rompu, ce sont locutions figurées, & non veritables, selon la terre, & partant qu'ils ne signifient point par icelles aucune presence reelle du corps en l'Eucharistie. Il s'abuse donc icy comme en l'exposition de son *quasi*. Car ces façons de parler n'ostent non plus la verité de l'attouchement, fraction, & manducation du corps du Sauueur, que *quasi*, de l'effusiō reelle du sang du Sauueur au calice. Parquoy ce que ie disois icy des peres n'estoit pas pour fournir les couleurs à du Plessis à peindre sa figure vuide: c'estoit pour declarer que parlant proprement nous ne touchons, ny rompons pas en soy le corps du Sauueur, ny rougissons nostre bouche de son sang, par sa couleur propre, mais par l'entremise des especes, ausquelles sont proprement practiquées ces actions des sens, neantmoins à raison de la communication qui est entre ces especes sacramentelles, & le corps du Sauueur faisans vn sacrement, nous parlons comme s'il estoit touché & rompu en soy-mesme.

10. *Comment l'Escriture dit que Dieu a esté mis en croix.* cy dessous c. 45. 1.

Ainsi nous disons par phrase semblable, que Dieu a esté foüetté, crucifié, & mis à mort, encor qu'il n'y eut que l'humanité qui sentit ces efforts, qui toutesfois faisant vne personne auec la diuinité, luy communique le nom de l'action & passion, qui luy est propre, & fait qu'on dit propremēt & sans interest de la verité, que Dieu a esté mis en croix, & au sepulchre, qu'il est resuscité, & qu'il a fait & enduré les choses que proprement il faisoit & enduroit en son humanité seule. De mesme façon aussi que le corps du Sauueur est touché, rompu, & mangé; encor que ce soit par le moyen des especes. Et c'est le langage & la doctrine des Peres, & le sens que ie voulois signifier, autant esloigné des fantasies, gloses, & consequences de du Plessis, que le ciel de la terre, & le iour de la nuict.

CHAP. XXXVIII.

1. *S. Ambroise expose, adorez l'escabeau de ses pieds.*
2. *La chair du Sauueur adorée & mangée.*
3. *La chair du fils de Dieu adorée au banquet de son sacrement.*
4. *Attouchement spirituel & corporel auec le Sauueur.*
5. *Comment l'attouchement corporel du Sauueur sans le spirituel est inutile.*
6. *Nous ne deuons pas chercher Iesu-Christ en terre, selon la chair.*
7. *L'aduersaire iniurieux à la Vierge.*
8. *La parenté charnelle des saincts inutile sans la vertu.*
9. *Sofisme d'vn sens conditionné a vn sens absolu.*
10. *S. Elizabeth prononce heureuse la Vierge par son fruict.*

DE mesme fil, & de mesme confusion verifie du Plessis sa bonne foy au passage de sainct Ambroise, impugné de faux par moy. Ce docteur expliquant les paroles du pseaume 98. *Adorez l'escabeau de ses pieds*, disoit *par l'escabeau est entendu la terre, & par la terre la chair de Iesu-Christ, laquelle nous adorons en ceste vie ès mysteres* (en la Messe) *laquelle aussi les Apostres, comme tantost auons dit, adorerent en Iesu-Christ.* Où ce docteur enseigne tres clairement la presence du corps du Sauueur aussi reelle en l'Eucharistie, qu'elle estoit quand il conuersoit auec ses Apostres, & la mesme adoration practiquée par les Chrestiens en icelle Eucharistie; quoy qu'en diuerse façon, qu'elle fut par les mesmes Apostres. Du Plessis hardy, selon sa coustume, s'estoit emparé de ce lieu, & selon sa foy, l'auoit tronçonné, sophistiqué, & rendu sans force & sans esprit: le poinct de sa falsification consistoit en ce qu'il figuroit toute ceste adoration en l'humanité du fils de Dieu au ciel, sans en admettre aucune autre, contradictoirement à ce que S. Ambroise la met encor aux mysteres celebrez en terre; & chassoit la presence reelle du corps du Sauueur & l'adoration en l'Eucharistie à la note de son rechanté PAR FOY. *Qui doute*, disoit-il, *que nous ne deuions adorer la chair de* CHRIST? *mais nous l'adorons comme nous la mangeons, &c*, c'est à dire, PAR FOY; & apres, *Nous adorons* CHRIST, *dit S. Ambroise, non par vn attouchement corporel, mais par la foy.*

A la page 102. & suiuantes. L. 2. de la S. Messe c. 17.

1. *S. Ambr. expose, adorez l'escabeau de ses pieds.*

Du Plessis l. 4. c. 7. p. 829. l. 2. de la S. Messe c. 17.

Ie luy obiectois donc vne manifeste deprauation de ce passage de S. Ambroise, & luy remonstrois, que comme luy & ses semblables ne mangent la chair de IESVS CHRIST, que par fantasie; aussi ne l'adorent ils que par fantasie; & que S. Ambroise, selon la foy de l'Eglise Catholique, enseignoit en ce lieu là, que comme nous mangeons reellement la chair du Sauueur en l'Eucharistie, aussi nous l'adorons presente en icelle, selon la prophetie de Dauid, *Adorez l'escabeau de ses pieds.* Comment se laue du Plessis de ceste accusation? C'est en disant encor, *Qui doute que nous auons à adorer* CHRIST *ès mysteres, sçauoir en ses Sacremens?* & allegue S. Augustin; c'est tousiours respondre de trauers, & mettre le bec soubs l'aile. Ie luy disois qu'il auoit falsifié le passage de S. Ambroise luy faisant dire contre le

2. *La chair du Sauueur adorée & mangée.*

Psal. 98.

page 102.

Euasion d'vn qui se laisse de sa cause.

sens des paroles, & contre sa foy, qu'il ne falloit adorer l'humanité de Iesus-Christ, sinon comme estant au ciel, au lieu que S. Ambroise preschoit la reelle presence de ceste humanité en l'Eucharistie, & vne speciale adoration d'icelle; maintenant il respond qu'il ne doubte point qu'il ne la faille adorer en ses Sacremens; nous n'en doutons pas aussi: mais nous disons, que non seulement en ces Sacremens il doit estre adoré, ains en toutes ses creatures; mais la question n'est pas là.

3. *La chair du fils de Dieu adorée au banquet de ses sacremens.*

Il falloit respondre à ce que S. Ambroise dit qu'en special nous l'adorons comme reellement present en ce Sacrement; aux autres nous y recognoissons voirement sa grace, & en toutes ses œuures, sa puissance, sa sagesse & ses biensfaicts: mais nous n'y adorons pas la reelle presence de ceste chair, d'autant qu'elle n'y est pas presente, comme en ce Sacrement. S. Augustin auoit exposé & appliqué comme S. Ambroise, les mesmes paroles de Dauid au Sacrement de l'autel, & clairement dit, que nul ne mange ceste chair, qui ne l'ait premierement adorée. Du Plessis glose, *qu'il ne l'ait creuë, & que la vie du fidelle est en la foy; & qu'il faut croire deuant que manger.* Grandes subtilités! Donc toutesfois & quantes que les fideles Chrestiens disneront, mangeront d'vn poulet, d'vn cheureau, d'vne pomme ou de quelque autre viande, ils seront estimés adorer la chair de Iesus-Christ en mangeant: car estans fideles ils croyent. Donc autant de fois que les pretendus reformés sont assis à table, ou mangent en marchant, ils font la Cene, & mangent & adorent en mangeant la chair, du Seigneur, encor qu'ils mangent des melons, ou des escreuisses, parce qu'ils croyent la verité d'icelle chair; Et quel monstre d'antecedent est cecy, duquel surgeonnent de si monstrueuses consequences? Que dit donc du Plessis, disant qu'il faut croire la verité de la chair du fils de Dieu? Est ce satisfaire en homme suffisant, ou se sauuer à trauers les marestz? Qui ne sçait qu'il faut auoir la foy, & estre baptisé pour estre participant des mysteres du Sauueur, & nommément de celuy de sa chair, le plus haut & releué de tous? Est-ce respondre au propos de S. Augustin, de tourner la question à la foy & adoration generale? S. Augustin, comme S. Ambroise, parle de l'adoration speciale, qui se fait en mangeant, de l'adoration de la chair qu'on mange; Comment la peut on manger si elle est absente? Et comment la peut on adorer en la mangeant, si on ne la mange? Car si c'est seulement par foy, comme veut du Plessis, ce n'est pas en mangeant, c'est en meditant: Ces gloses donc & ces spiritualités sont fumées d'vn esprit charnel: & respondre par telles expositions, c'est fuir la lumiere de la verité, c'est se cacher dans les tenebres de paroles ambigues & vaines, & non respondre.

S. Aug. in Psal. 98.

page 104.

4. *Attouchemens spirituel & corporel auec le Sauueur.*

Aussi peu font à propos tous les passages de sainct Ambroise par luy citez en la page 106. par lesquels il monstre en vain qu'il y a vn attouchement metaphorique & spirituel, car d'iceluy il n'en peut pas tirer la conclusion qu'il pretend. Ces passages monstrent voirement, qu'il y a vn attouchement figuré & spirituel, qui se faict par l'vnion de l'ame auec Dieu, en foy & charité, necessaires à tout Chrestien, pour estre vn esprit auec luy: mais cest attouchement ne forclost pas celuy qui se fait reellement auec la chair presente du Sauueur en l'Eucharistie, ains l'accompagne, & luy donne efficace: & c'est discourir en mauuais Theologien, de dire, il y a vn attouchement figuré, donc il n'y en a point d'autre: c'est autant, que si quelqu'vn disoit, il y a des Aigles spirituels & metaphoriques, comme sont les gens contemplatifs, donc il n'y en a point de corporels & propres, ains au contraire il faut dire, il y a des Aigles spirituels, donc il y en a de corporels & propres; car ce qui est metaphorique, suppose ce qui est propre: & ce qui est dit par semblance, suppose ce qui est l'appuy & patron d'icelle semblance. De mesme donc il y a vn attouchement spirituel & figuré, consistant en l'vnion spirituelle auec Iesus-Christ, il y en a donc vn propre, & sans figure, qui est reel auec son corps.

Mauuaise Logique.

5. *Comment l'attouchement corporel du Sauueur sans le spirituel est inutile.*

S. Ambr. ser. 58. de S. Magdelene. page 106.

Ouy, mais allegue du Plessis, le Sauueur dit à Magdelene, *ne me touche point*, à sçauoir corporellement, parce que, comme dit sainct Ambroise, elle ne le touchoit point d'vne perfection de foy: Item parce que sa foy n'estoit pas encor esleuée au ciel. Item que S. Estienne ne chercha pas de toucher le Sauueur en terre, & semblables allegations. Ie respons premierement que du Plessis ne se purge pas de la faute que ie luy auois obiectée, d'auoir faict vn texte de sa teste, le citant comme de S. Ambroise. Ie dis en second lieu, que ces passages ne font rien pour luy, car ils prouuent que l'attouchement corporel n'est point agreable au Sauueur sans la foy, mais ils ne le condamnent pas, estant accompagné d'icelle; Et partant le Sauueur refusa l'attouchement de son corps à Magdelene, parce qu'elle n'auoit pas la foy auec laquelle il le falloit toucher corporellement; *Elle estoit prompte au seruice*, dit sainct Ambroise, *mais tardiue à croire, faschée de l'iniure faicte à son Seigneur, mais incertaine de la gloire de sa resurrectiõ, ce qui luy vouloit dire, luy disant, Ne me touche point, tu ne me peux toucher par attouchement corporel, parce que tu es priuée de la perfection de la foy.* Ce refus dõc tendoit à enseigner la foy, & non à condamner l'attouchement corporel, qui seroit faict auec icelle. Et partant le mesme Sauueur qui auoit repoussé Magdelene, luy permit apres, & aux autres Dames auec elle, de luy tenir les pieds, & les baiser, & à S. Thomas de mettre les doigts en ses playes: parquoy ce que du Plessis auoit allegué disant au nom de S. Ambroise, *Nous le touchons, non par attouchement corporel mais par la foy*: c'estoit vne fausse glose, donnée pour vn bon texte, condamnant toute sorte d'attouchement corporel du Sauueur, contre la foy de S. Ambroise, de laquelle fiction & falsification du Plessis ne s'est pas purgé, comme i'ay dit, & par consequent l'aduouë en sa conscience.

S. Ambr. ibidem.

Le Sauueur se laisse baiser les pieds. Mat. 28. Ioan. 20. Du Plessis instit. l. 4. page 829.

6. *Nous ne deuons pas chercher Iesus-Christ en terre selõ la chair.* 2. Cor. 15.

Or voicy l'attouchement corporel que sainct Ambroise reiecte, parlant ainsi. *Nous ne deuons pas mes-huy chercher le Sauueur sur la terre, ny en terre selon la chair, si nous le voulons trouuer & toucher; mais selon la gloire de sa maiesté, affin que nous puissions dire auec l'Apostre, maintenant nous ne cognoissons point Iesus-Christ selon la chair.* Il parle donc de la conuersation corporelle &

visible du Sauueur en terre, laquelle nous ne deuons pas chercher; mais par cela il ne condamne pas la presence reelle du Sauueur à l'Autel; d'autant qu'elle n'est pas charnelle & visible; mais diuine & spirituelle; & l'attouchement qui se faict par icelle du corps du Sauueur auec nos corps & nos ames, n'est pas charnel, n'est pas sensuel ny vulgaire, cóme l'interprete du Plessis trop charnel en cela, mais spirituel, & par dessus le sens & la nature commune, & neantmoins reelle par ceste reelle presence; Du Plessis donc impose à ce sainct Docteur, luy faisant dire contre son intention, & sa foy, que nous ne touchons point IESVS CHRIST, par attouchement corporel en l'Eucharistie. Et discourt, comme il a esté dit, en mauuais Theologien & mauuais Logicien, concluant qu'il n'y a point d'attouchement reel de la chair du Sauueur au Sacrement, parce qu'il y en a vn qui est spirituel, hors du Sacrement, & c'est ainsi qu'il verifie son opiniastrise au lieu de iustifier sa foy.

7 *L'aduersaire ni... rieux à la Vierge.* Aussi pertinemment se purge-il de l'iniure blasphematoire que ie disois qu'il faisoit à la Vierge, disant qu'elle n'auoit point esté heureuse pour auoir conceu le fils de Dieu, mais seulement pour auoir creu. Car encor que le fondement de son heur fut la grace, la foy, la charité, & les autres diuines vertus dont elle auoit l'ame doüée, c'est neãtmoins blaspheme de dire qu'elle ne receut aucun bon-heur d'auoir esté mere de Dieu. Or pour toute iustification il corrompt le sens de l'Escriture, et tasche de tirer à son assertion sainct Augustin & sainct Chrysostome, qu'il allegue & falsifie ensemble. l'Escriture dit qu'apres que ceste deuote femme eut dit au Sauueur, *Bien-heureux est le ventre qui t'a porté, & les mammelles que tu as succé*, le Sauueur respondit, *ains bien-heureux sont ceux qui oyent la parole de Dieu & la gardent*: dont il tire vne secrette conclusion, que la Vierge ne fut pas heureuse pour auoir porté le Sauueur en son ventre; conclusion repugnante à ceste mesme escriture, qui presche heureuse la Vierge en ce titre, en la personne de ceste bonne dame, la loüange de laquelle donnée à la Vierge, le Sauueur ne condamne pas, comme du Plessis voudroit faire croire, mais il enseigne vn moyen asseuré & commun à tous pour deuenir heureux, qui est ouyr la parole de Dieu & la garder; & selon sa coustume il monstre ce qui est premier & plus excellent, par vne singuliere approbation d'iceluy. Ainsi disoit il, *Ie veux misericorde, & non sacrifice*, non pour condamner le sacrifice, comme il est euident, mais pour monstrer que la misericorde est à preferer: & console en particulier ceste femme, luy apprenant la façon d'estre heureuse, auec la mere qu'elle auoit loüée, encor qu'elle ne puisse estre heureuse en portant tel enfant.

(Marginal notes: ...ge 108. ...9 — Luc. 11. 27. — misericorde. Mat. 9. 13.)

8 *La parenté charnelle des saincts inutile sãs la vertu.* S. Aug. de virg. c. 3. Du Plessis 108. En tel sens donc sainct Augustin: *Que nous a voulu*, dit-il, *enseigner le Sauueur, sinon à preferer nostre parenté spirituelle à la charnelle, & que les hommes ne sont pas heureux, pour estre parens charnels de personnes iustes & sainctes, mais pour leur adherer, en imitant leurs bonnes mœurs & doctrine? Bref, la parenté charnelle que profita-elle à ses freres qui ne creurent point? Et de mesme n'eut-il rien profité à Marie d'estre sa mere, si elle n'eut plus heureusemẽt porté Christ en son cœur qu'en sa chair.* Le mesme escrit sainct Chrysostome, & veulent dire tous deux, que la parenté charnelle sans autre chose, ne sert de rien, & qu'elle sert seulement entant qu'elle est accompagnée de la spirituelle, & qu'en ceste vnion elle a serui de beaucoup à la Vierge.

L'vn & l'autre dit vray, mais la conclusion de du Plessis est mal deduite cõtre la verité, & contre leur intention, qui dit, *notez absolument, la parenté charnelle ne nous fait pas heureux: la maternelle proximité n'eut de rien serui à Marie.* Eux mettent les premisses auec vn si, auec condition: *la parenté charnelle ne sert de rien, si elle n'est auec l'esprit*: luy absolument *Elle ne sert de rien, donc elle n'a serui de rien à la Vierge*: Mauuaise Logique, sans la foy la parenté charnelle n'eut serui de rien, dõc auec la foy elle n'a serui de rien. Disons donc par mesme discours, sans la lumiere, les yeux ne peuuent rien voir, donc absolument les yeux ne seruent de rien pour voir. Donc il n'y a que la lumiere qui nous face voir; les taupes donc verront sans yeux exposées au Soleil. Item. Il ne seruit de rien aux Iuifs de voir le Sauueur corporellement sans la foy, donc il ne seruit de rien aux Apostres, de l'auoir veu des yeux du corps, & des yeux de la foy ensemble: Consequences mauuaises & fausses; car le Sauueur prononce ses Apostres heureux par dessus les Prophetes: pour l'auoir veu corporellement, & les Prophetes seulemẽt par foy: ceste veuë donc corporelle sans foy, eut esté inutile voirement, comme elle fut à plusieurs infideles, mais ioincte auec la foy, elle fut plus vtile, que la foy seule.

(Marginal notes: page 109. 9. *Sophisme d'vn sens conditionel à vn sens absolu.* — Luc. 10. 23.)

De mesme deuotion saincte Elizabeth disant à la Vierge, *Tu es bien-heureuse, qui as creu*, toucha le fondemẽt de sa beatitude, mais neantmoins l'estima bien-heureuse, pour le fruict de son ventre, car elle auoit dit, *Tu es benisste entre les femmes, & beni est le fruict de ton ventre.* C'est à dire, tu es heureuse par ton fruict. *Heureuse qui as creu, parce que les choses qui t'ont esté dites seront accomplies en toy*: heureuse donc, non seulement pour auoir creu, & pour la foy: mais aussi pour l'accomplissement des choses creuës entre lesquelles estoit qu'elle seroit la mere de Dieu: Et la Vierge en ce sens dit apres: *Toutes nations me diront bien-heureuse, d'autant que celuy qui est puissant, & son sainct nom a faict choses grandes en moy.* Et quelle plus grande, qu'estre mere de Dieu, demeurant Vierge? heureuse donc non seulement pour la foy, mais aussi à raison de ceste maternité. Conclusion donc, la conionction spirituelle de l'ame deuote auec IESVS-CHRIST, est à preferer à la corporelle: mais ceste-cy accompagnée de celle-la, est plus profitable. Et partant, l'vnion qui se faict auec pureté en l'Eucharistie du corps du Sauueur auec nos ames & nos corps, est plus noble, & plus vtile, que celle qui se fait par esprit seulement auec luy. Du Plessis donc qui dit icy, que par tout ie suis conuaincu de cauillation & de calomnie, se noircit, & se charge de nouuelles fautes, & nouuelles mensonges, voulant iustifier & verifier sa foy sur les vieilles.

(Marginal notes: 10. *S. Elizabeth prononce heureuse Marie par son fruict.* Luc. 1. 41.)

CHAP.

CHAP. XXXIX.

1. *Especes de l'Eucharistie ce sont les accidens.*
2. *Iouinien cité pour sainct Hierosme par l'aduersaire.*
3. *Pourquoy l'Eucharistie est appellée signe, & figure.*
4. *L'Eucharistie figure de la felicité.*

page 110. & suiuãtes

EN la mesme page 110. respondant à ce que ie l'auois taxé sur l'exposition qu'il donnoit à sainct Hierosme il dit ainsi, *En prenne que l'antiquité n'auoit point creu la conuersion des especes, i'auois allegué nombre de passages, &c.* Ce commencement monstre que du Plessis ne sçait encor ce que les Theologiens appellent especes en l'Eucharistie, ou s'il le sçait il parle en Sophiste, & parce il faut instruire son ignorance, ou descouurir sa finesse.

1. *Especes en l'Eucharistie se sõt les accidẽts.*

Les Theologiens appellent les especes du pain & du vin, ce que les philosophes nomment accidens du pain & du vin, à sçauoir la quantité, la couleur, la saueur, & tout ce qui peut estre apperceu des sens. Or ces accidens ne se changent iamais, encor que leur subiect change: car deuant la consecration ils sont attachez naturellement à la substance du pain & du vin, comme à leur propre & naturelle subiect: apres la consecration, ayant succedé la substance du corps du Sauueur, à celle du pain, ils sont sans subiect, soustenus en eux mesmes par la vertu diuine, comme au commencement de la creation du monde, selon l'opinion de sainct Basile & sainct Iean Damascene, la lumiere, premier effet de la parole de Dieu, fut sans soustien de subiect. Du Plessis donc apprendra de cecy, qu'il descouure sa peine perdue, quand il dit *qu'il prouuoit que l'antiquité n'auoit point creu la conuersion des especes*: c'estoit prouuer que l'ãtiquité n'auoit point creu, que le Soleil fut changé en la Lune. Qui iamais des anciens creut que les especes du pain & du vin se changeassent? les sens ne iugent-ils pas assez, sans qu'il soit besoin d'autre argumẽt, qu'ils demeurent en leur nature? cõtre qui donc, & pour qui ceste preuue?

Ne se chãgẽt point.

La lumiere sãs subiect. S. Bas. hom 6. Exam. S. Damasc. l. 2 c. 7. vide S. Dion de diui. nom. c. 4. & D. Au l. 22. cont. Fau. subinit.

2. *Iouinien cité pour S. Hierosme par l'aduersaire.*

Or venant au poinct, ie le taxois dequoy il nous citoit Iouinien Heretique pour S. Hierosme, cõtre la reelle presence du corps du Sauueur au S. Sacrement en ces paroles, *il n'a pas offert de l'eau, mais du vin, en figure & type de son sang*, ce qu'il confesse, ne le pouuant nier: mais pour excuse & pour couuerture, il dit que Tertullien, sainct Ambroise, & sainct Augustin parlent ainsi, & que ces paroles, quoy qu'elles fussent de Iouinien, elles estoient selon le sens de l'Eglise, & qu'autrement sainct Hierosme, qui ne dissimule pas volontiers, l'en eut reprins: mais par ces excuses monstre-il, qu'il n'ait cité Iouinien pour sainct Hierosme, & qu'il ne se soit abusé, ou qu'il n'ait voulu abuser? Et n'abuse-il pas encore en ce qu'il allegue de ces Docteurs en faueur de sa vaine figure? car il dissimule que ie luy remonstrois qu'encor que sainct Hierosme eut ainsi parlé, comme il fait croire, il n'auoit rien dit de fauorable à sa pretenduë figure, non plus que sainct Ambroise & sainct Augustin, qu'il allegue icy & tousiours, quand il peut: d'autant que les Peres, comme ie luy auois marqué au precedent chapitre 18. ont de coustume d'appeller quelquesfois l'Eucharistie signe, figure, representatiõ, & par autres semblables noms, retenans neantmoins tousiours la foy de la reelle presence du corps du Sauueur en icelle.

Ils l'appellent signe & figure, à raison des especes du pain & du vin, qui sont la partie visible du Sacrement, & signifient le vray pain; & le vray breuuage, qui est la partie inuisible, sçauoir est, le corps & le sang du Sauueur: & les signifient non absens, mais presens, comme la colombe signifia le S. Esprit descendant dessus le Sauueur, quand S. Iean le baptisoit; & comme le feu signifia le mesme S. Esprit, donné present aux Apostres & Disciples le iour de la Pentecoste. Ils l'appellent representation, parce qu'elle est vn sacrifice institué à la memoire de la passion du Sauueur, selon que le Sauueur l'auoit cõmandé, *faictes cecy en ma memoire*: En ceste façon S. Hierosme dit que le Sauueur institua ce mystere en figure de sa passion, & pour prouuer la verité de son corps: passage que du Plessis allegue icy à sa confusion.

3. *Pourquoy l'Eucharistie appellée signe & figure.* signes d'vne chose presente.

Ioã. 1. 32. Act. 2. 1. Representation de la mort du Sauueur. page 110. & 111.

Ils l'appellent signe, figure, representation encores, parce qu'estant vn tres-excellent banquet en la maison de Dieu en terre, elle nous signifie, figure & represente viuement le festin de la felicité future, qui nous attend au ciel: car comme en cestuy-cy la viande, est Dieu, de mesme le sera il en celuy-là, mais diuersement: icy le corps, & la diuinité sont iouys auec le goust de la foy inuisiblement, & à plat couuert, & pour quelque tẽps: là le corps glorieux du Sauueur, & la gloire de son essences serõt mets de felicité à table ouuerte, à face ouuerte, & à iamais. Icy la langue, l'œil, & les autres sens n'ont aucune prise, sauf de quelques accidens de la couleur & saueur; ny mesmes le iugement humain, ne pouuant iceluy atteindre à la hauteur de ceste table encor que d'autre part il se puisse guinder sur les plus hauts cieux; là l'entendemẽt sera abisme dans l'infinité de ceste souueraine lumiere qu'il verra sans cligner; & la volonté bruslera sans ardre en l'amour de ceste bonté infinie, & chascun des sens pour sa part aura la sauoureuse viande de son obiect sans disette. Icy l'ame est amorcée, & refaicte par ce celeste repas, mais non remplie: parce qu'elle voyage estrãgere en vn païs non sien: là elle aura le comble de tous delices: rassasiée sans ennuy, glorieuse en sa patrie, & regnant sans borne de siecles au Royaume de son Sauueur. Et alors aduiendra à tous les iustes ce que chãte le Prophete Royal de soy, *Ie seray rassasié quand ta gloire apparoistra.* Ce sera donc le grãd banquet de Dieu, & cestuy-cy en est la semblance. Pour ces raisons donc les Peres appellent par fois l'Eucharistie figure & representation; mais c'est tousiours auec la foy de la reelle presence du corps du Sauueur. Parquoy du Plessis auoit fait deux fautes en son institution, l'vne en alleguant Iouinien pour Sainct Hierosme, l'autre colligeant mal par le mot de figure, que l'Eucharistie n'est que figure, erreur tres-esloigné de la foy de ce sainct. A ces deux fautes il en adiouste pour sa iustification deux autres, l'vne s'aheurtant opiniastrement contre la verité, qui est la faute generale, infuse par tout le corps de sa verification, l'autre en alleguant de nouueau Tertullien,

4. *L'Eucharistie figure de la felicité.*

Psal. 16. 15.

Mauuaise iustificatiõ

page 111.

sainct Ambroise, & sainct Augustin auec mesme tromperie en confirmation de ses pretēduës figures sans corps, & songes sans verité. Cecy pouuoit seruir de replique à ce qu'il apporte sur le mesme propos de figure, representation, & representer en la p. 112. & aux suyuantes, taschant de mōstrer qu'il n'auoit point abusé desdits mots comme ie luy auois imputé, neantmoins examinons en particulier ce qu'il en dit. page 112.

CHAP. XL.

1. *Representer, c'est faire vne chose presente.*
2. *Diuerses sortes de representation.*
3. *L'aduersaire prins par ses regles.*
4. *La façon des errans de philosopher où il faut theologiser.*
5. *Sainct Hierosme exposé.*
6. *Recrimination ridicule.*

A la page 112 & suyuantes. S. Hier. in Matt. 26. cité par Pier Martyr, contre Gard. ob. 18. 210. 1. *Representer c'est faire vne chose presente.*

I'Auois monstré que Pierre Martyr, & du Plessis apres auec les Ministres produisoient malignement vn lieu de sainct Hierosme, abusans du mot *representer*, contre son sens, & contre la verité de la reelle presence du corps du Sauueur. Le lieu est prins du commentaire sur sainct Matthieu en ces termes : *le Sauueur print le pain, à fin de representer la verité de son corps & de son sang.* Donc concluent-ils, selon S. Hierosme, il n'y a que representation. Sur quoy ie disois que *representare*, estoit prins là, comme en Tertullien, pour *faire present*, comme tres-souuent entre les meilleurs Latins, principalement Iurisconsultes, tel qu'estoit Tertullien, que sainct Hierosme imite volōtiers en parlant : comme aussi en François en iugement l'on dit, representer vne somme, vn tesmoin, & vne chose semblable : Et partant, que leur allegation estoit vne fraude, estant le lieu directement contre leur opinion, & pour nostre foy. Du Plessis icy prend son liure de Grammaire, & comme assis en chaire, & me faisant vne nouuelle leçon, dit, *Or apprens-ie à ce grand Theologien, &c.* & prenant ses regles, & ses outils, dispute des genitifs, accusatifs, & ablatifs : des supposts, & des verbes passifs, si hautement, & si profondement qu'il se perd aussi bien que feroit vn disciple d'Euclide, discourant de la quadrature du cercle, ou vn nouueau Platonicien des Idées de Platon, & à peine peut-on deuiner ce qu'il veut. Il est tousiours à sa Grāmaire. page 113.

2. *Diuerses sortes de representations.* Si toutesfois i'ay bien peu penetrer par coniecture la subtilité de son discours, il veut dire que le mot *representer* selon diuerse rection, il a diuerse signification ? En vne rection il signifie representer vne chose absente, comme l'image represente l'homme, *qui est*, ce dit-il, *sa plus ordinaire signification*, & alors selon sa reigle, il a vn accusatif suiuy d'vn ablatif, comme, *Christus repræsentat corpus suum, pane :* où vn nominatif au lieu d'ablatif, comme *panis repræsentat corpus Christi :* ou vn accusatif mis en nominatif, comme *corpus Christi repræsentatur pane.* Mais ce bon Grammairien s'enueloppe dans les toiles de ses ablatifs esgarez, d'autāt que le mot *repræsentare*, auec toutes ses rections, peut signifier vne chose presente aussi bien qu'absente : car nous pouuons dire selon ceste premiere rection, que *Deus repræsentauit spiritum sanctum, igne :* que *ignis repræsentauit spiritum sanctum :* que *spiritus sanctus repræsentatus est igne.* Et toutesfois c'est la representation d'vne chose reellement presente. Item, que Dieu se representa par la flamme, que la flamme representa Dieu, que Dieu fut representé en la flamme. Item, que l'Ange se representa apres la resurrection du Sauueur par vn corps : qu'vn corps le representa : qu'il fut representé par vn corps, qui sont locutions selon la mesme rection, & neantmoins signifians vne chose reellement presente. Le buisson ardant. Exod. 3. L'Ange Mat. Marc, Luc, Iean.

En l'autre rection, il dit que ce mot *repræsentare*, vaut autant que rendre present & exhiber, & qu'alors il a vn accusatif sans ablatif, comme on dit *repræsentare pecuniam*, representer vne somme d'argent, & l'exhiber presente. Il se trompe encor icy, car auec la mesme rection, le verbe peut signifier vne chose absente, comme si on dit, *representer la mort du Sauueur.* Et voila du Plessis par tout sans appuy. Ce ne sont pas donc les reigles de Grammaire qu'il nous donne, dont il faut cognoistre, quand ce verbe signifie vne chose presente ou absente, c'est de la qualité du subiect. Repræsentare pecuniam.

Parquoy le choix qu'il me donnoit de le prendre en l'vne & l'autre rection ou signification, pensant auoir faict vn argument bien fourchu, & vn instrument à deux poinctes, pour m'enferrer à l'vne ou en l'autre, c'est vne dague de plomb & vne ignorance de l'art mesme qu'il entreprend d'enseigner. Qu'il apprenne donc la leçon, & prenne luy mesme le choix de se defendre, puis que c'est son tour, sur laquelle il voudra de ces deux rections. S'il se tient en la premiere, qui est des nominatifs, accusatifs, & ablatifs, ie replique que quand les Peres disent, que le sacrement, le pain, ou les especes visibles representent le corps, vsans du mot selon la premiere rection, sur le propos du sacrement de l'autel, ils signifient tousiours la reelle presence du corps & sang du Sauueur en iceluy : & partant il se met en danger d'estre enferré luy mesme, s'il se met en targue sur ceste premiere poincte. S'il se tient à la seconde, qui est de l'accusatif sans queuë, il est perdu par sa confession mesme, car vsans les peres du mot en ceste signification, ils tesmoignēt tousiours selon son dire, la reelle presence du corps du Sauueur. 3. *L'aduersaire prins par ses regles.*

Mais voicy vn recoin de defense admirablement bien practiqué pour extresme refuge : il dit, que quand on represente vne chose ainsi, c'est à dire, quand on la fait reellement presente, il faut qu'elle soit visible & palpable, ce qu'on ne peut dire du corps du Sauueur au sacrement estant iceluy inuisible, & impalpable. *Voudroit on bien*, dit-il, *representer vn argent impalpable & inuisible* ? Sa conclusion est donc, que les peres n'en peuuent vser en ceste signification sur le propos de l'Eucharistie, car il faudroit que le Sauueur y fust present, visible & palpable. page 114.

Mais ie descouure plusieurs gros defauts en ceste subtilité : premierement il mesure les mysteres de la religion à la naturelle, & veut que le corps du Sauueur ne puisse estre present qu'à la façon des autres corps, & qu'il ne soit apperceu que des yeux corporels, ne se prenāt pas gar- 4. *La façon des errans de philosopher où il faut theologiser.*

Digitized by Google

de que la puissance diuine luy donne priuilege d'vne presence surnaturelle en ce sacrement, comme estant vn mystere Chrestien, & des plus hauts des Chrestiens, qu'il faut apprehender non des yeux de la nature communs aux corneilles, comme souuent a oüy du Plessis, voire cité de S. Chrysostome, mais de la grace & de la foy, auec lesquels nous voyons les secrets de Dieu: parquoy chercher icy les representations que cet homme cherche, c'est Theologiser en naturaliste, & non en Chrestien.

5. *Grossiere philosophie de l'aduersaire.* Secondement, il est non seulement mauuais Theologien, mais encor mauuais philosophe, estimant qu'vne chose ne puisse estre presente, si on ne la void, & si on ne la touche. Dieu donc selō sa philosophie ne sera present en nulle part, puis qu'il ne peut estre ny veu, ny touché, qui neantmoins selon la Theologie, & bonne philosophie, remplit tout de sa presence. Les Anges aussi, impalpables & inuisibles ne pourrōt point estre presens, s'ils ne se reuestissent d'vn corps; mauuais philosophe encor de penser que la substance soit visible & palpable de soy, & qu'elle ne peut estre en vn lieu si elle n'est ainsi qualifiée; nous enseignant la philosophie que ce sont proprement les accidens qui donnent aux sens, & la substance par leur entremise? Si bien que la substance du pain & du vin mesme, parlant proprement, est impalpable & inuisible; Ces choses estant veritables, sera-ce vne œuure impossible au Sauueur de donner en son Sacrement vne presence inuisible & impalpable à son corps glorieux, qu'il auoit mesme souuent rendu inuisible & impalpable marchant encor mortel sur la terre? & ainsi du Plessis n'est ny bon Theologien, ny bon Philosophe, ny bon grammairien en ce sien discours.

5. *S. Hierosme exposé sur la figure de Melchisedec.* A la fin il allegue vne piece du lieu de sainct Hierosme, & maintient qu'il a prins le mot *repræsentare*, pour representer vne chose absente, mais il le falloit citer entier, comme ie l'auois cité. Voicy donc le lieu, *Lors*, dit-il, *que la Pasque figuratiue fut accomplie, & que le Sauueur eut mangé auec les Apostres la chair de l'agneau; il print le pain qui conforte le cœur de l'homme, & passa au vray sacrement de la Pasque*, du Plessis a laissé tout cecy, & a mis ce qui suit immediatement, *à fin que cōme Melchisedec prestre de Dieu souuerain auoit faict en la figure, offrant pain & vin il representast aussi la verité de son corps*; Il a donc retranché le commencement où est faict mention de la Pasque figuratiue en antithese de la vraye, qui est le corps du Sauueur, & a tourné le mot de S. Hierosme, *offerens*, *presentant* pain & vin, au lieu de *offrant*: mais il a beau faire, il est trop euident que S. Hierosme oppose la verité à la figure, le corps du Sauueur vray agneau en l'Eucharistie, à l'agneau Iuif en la pasque Iuifue: le vray pain vif & de vie, au pain mort de Melchisedec. Que s'il n'y auoit en l'Eucharistie que representation figuratiue du corps absent, la verité de l'Eucharistie n'auroit rien plus que la figure antique: ains encor moins. Car l'agneau paschal representoit mieux le corps du Sauueur, que le pain & le vin: sainct Hierosme donc auroit fait vne antithese fausse, opposant l'Eucharistie cōme verité aux anciennes figures comme ombres. Le lieu qu'il allegue de S. Cyprien pour renfort de cestui-cy, disant que le sang de Christ *est demonstré*, *est exprimé au vin*, ne l'aide non plus que s'il eut dit, *representé*: car il est veritablement representé par les especes du vin qui approche de la couleur de sang demonstré donc & exprimé present, comme le S. Esprit present, demonstré & exprimé par la colombe & par le feu.

[Margin: Dieu. / La substāce est de soy inuisible. / S. Hier. in Matt. 26. Gen. 14. Retrāchement de du Plessis, p. 15. / page 116. S. Cyp ep. 63 ad Cæcil. / Ioan. 1. Act. 2.]

6. *Recrimination ridicule.* N'ayant rien plus il tire vn traict de recrimination, disant auec grosses paroles, *qu'au lieu d'vne fausseté faussement & ineptement imputée, il m'en reproche vne enorme & manifeste, c'est*, dit-il, *que pour applaudir à la pretendue conuersion reelle, i'ay faict dire à Tertullien, panem, in quo suum corpus repræsentat, le pain où il represente son corps, au lieu qu'il auoit dit, quo ipsum suū corpus repræsentat, par lequel il represente son mesme corps.* C'est vn IN, que i'ay adiousté: c'est l'enorme, & manifeste fausseté: ô crime digne d'vn bureau de Tournelle! ô seuere censeur! Et quelle enormité trouue-il icy? mais sera-il tousiours desastré à ses refrains de Grammaire? Mais est-ce vne chose inusitée, qu'en tels ablatifs soit entendue la preposition IN? comment tournera-il donc, *stant littore puppes*, sinon, *les nauires sont arrestées au riuage*: *littore*, i. *in littore*, & mille autres phrases semblables? quel mal donc, *quo repræsentat*, auquel il represente? & ne se souuenoit-il pas qu'il venoit d'alleguer S. Cyprien, qui parle comme i'ay tourné Tertullien, *in vino exprimi*, *estre representé au vin*? Et quel gain auois-ie de ceste versiō plus que de l'autre, en faueur de la transsubstātiation? N'est-ce pas le mesme, dire *Iesus-Christ represente son corps au pain* comme i'ay tourné, & *Iesus-Christ representa son corps par le pain*, comme du Plessis veut que l'on tourne? cōme s'est le mesme dire, Dieu representa le Sainct Esprit en la colombe, & par la colombe.

[Margin: page 116.]

CHAP. XLI.

1. *Les sacramentaires amoureux de figures.*
2. *Tertullien exposé sur les paroles*, Cecy est mon corps.
3. *Tesmoignages de Tertullien sur la reelle presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie.*
4. *Ruses & brauades de l'aduersaire.*
5. *Le pain a esté iadis la figure du corps du Sauueur.*
6. *L'Eucharistie appellée quelquefois figure.*
7. *Le corps du Sauueur appellé pain.*
8. *Tertullien exposé au mot* veritablement.

C'Est vertu aux Mathematiciens de se plaire aux figures, & prendre leurs delices en tirant des ronds, des triangles, & des quarrez en la poudre, comme vn Archimede: ou comme vn Euclide mediter les lignes, les plans, les corps, & les ombres des corps; c'est le subiect, & la traffique de leur science; mais c'est grand vice en la loy Chrestienne de choisir l'ombre pour la verité, & l'image pour le vray corps, comme font ceux qui se sont iettez hors l'enceinte de l'Eglise Catholique, ayant quitté la plus part des Sacremens laissez à ceste Eglise, comme thresors de salut, & prins à leur place de vaines imaginations: & n'ayant retenu que la figure de celuy qu'ils se disent retenir en verité,

[Margin: page 116. & suiuātes. 1 *Les Sacramentaires amoureux de figures.*]

qui est le Sacrement de l'Eucharistie, contenant en l'Eglise de Dieu le corps de son fils offert pour nous en la croix en sacrifice sanglãt, & laissé pour estre offert tous les iours en sacrifice non sanglant : & chez eux n'ayant qu'vne vaine figure de ce corps de laquelle ils se vantent aussi vainement, que miserablement ils l'embrassent. Leur table sacrée & leur pain du ciel, n'est que figure : & leur doctrine & confession, figure, & tous leurs efforts sont employez à defendre ceste figure : & ne sont en aucun subiect plus affairez à desployer toutes les voiles de leur meilleure Loquence, qu'au propos de ceste figure : & par tout où ils la trouuent ou la pensent auoir trouuée soit en la Bible, soit és escrits des Peres, ils ne faillent à la caresser du meilleur accueil qui leur est possible pour l'attirer au profit de leur Cene, fille de leur cerueau, & le seul metz de leur table. Nous auons ia souuent veu de quelle legereté la plume de du Plessis a couru sur toutes les rencontres de ceste figure, & le verrons encor cy apres.

De l'Eucharistie.

2\. *Tertullien exposé sur les paroles, Cecy est mon corps.* Tertull. cõt. Marcio. l. 4. c. 40.

Or entre tous les passages des anciens Peres, ils ont tousiours au bec celuy de Tertullien : où ce docteur escriuant contre Marcion, parle en ces termes. *Le Sauueur ayant prins le pain & distribué aux disciples, il en fit son corps disant,* CECY EST MON CORPS, *c'est à dire la figure de mon corps. Or la figure n'eust pas esté si le corps de verité n'eust esté.* De toutes ces paroles du Plessis, auoit prins celle de la figure, comme propre gibbier de son goust, & la repetant en plusieurs endroits, taschoit d'en faire les metz figuratifs de sa Cene, contre la verité de nostre Eucharistie, qu'il voudroit aussi reduire en figure. I'auois exposé en deux façons le lieu, & monstré que son exposition estoit vne fausse glose : le sommaire de mon dire estoit, que Tertullien vouloit prouuer la verité du corps du Sauueur contre Marcion par l'Eucharistie selon la coustume des Peres, qui à toutes occurrences verifient les autres articles de nostre foy par ce Sacrement, comme par le thresor des mysteres Chrestiens, & en special le comparent à l'incarnation, comme souuent auons aduerti. Et que ce fut son but, ie le monstrois par la conclusion, qu'il faict au cinquiesme liure à la fin de la dispute disant, *Parquoy nous auons ia prouué la verité du corps & du sang du Seigneur, par le Sacrement du pain, & du calice en l'Euangile contre le fantosme de Marcion.* Ie colligeois donc que l'allegation, & la glose de du Plessis estoit contre la verité, & contre l'intention de l'aucteur. Car si Tertullien eut voulu dire, qu'en l'Eucharistie il n'y auoit que la figure du corps du Sauueur, comme collige du Plessis, il n'eut pas prouué la verité de ce corps par l'Eucharistie, comme il dit auoir faict. Tertullien donc prouuoit ceste verité disant, *que le Sauueur ayant prins le pain en auoit faict son corps, disant,* CECY EST MON CORPS ; Et ce qu'il adioustoit, *c'est à dire la figure de mon corps,* le rapportoit au pain, comme s'il eut dit, cecy qui a esté la figure de mon corps, est mõ corps en verité, de laquelle verité il concluoit contre Marcion, que puis qu'en l'Eucharistie est trouué le vray corps du Sauueur, vray pain celeste selon l'ancienne figure ordonnée iadis au pain, il a maintenant vn vray corps au ciel, & a eu vray corps, viuant en terre, ce que Marcion nioit : car il ne peut auoir vn vray corps au Sacremẽt, s'il ne l'a eu en terre, & s'il ne l'a au ciel : en ceste façon Tertullien arrestoit Marcion au lieu que s'il n'eut voulu signifier que la figure, Marcion luy eut dit comment me preuues-tu la verité du corps de CHRIST, par vn Sacrement que tu dis n'estre que figure ?

Au à l. de la s. Messe t. 21.

Tertullien monstre la verité du corps du Sauueur disputant contre Marcion l. 5. cont. Mar. c. 8.

Le pain a esté iadis la figure du corps du Sauueur. Iere. 11. Tertul. l. 4. cont. Marc. c. 40.

3\. *Tesmoignage de Tertullien sur la reelle presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie.*

I'auois produit plusieurs lieux de Tertullien en tesmoignage qu'il auoit eu la mesme foy que nous auons de la reelle presence du corps du Sauueur au sainct Sacrement entre lesquels sont ceux cy, *Le soir deuant qu'il fut mis en croix, il donna à ses disciples vne chose admirable. Et ayant prins le pain & le vin, Cecy, dit il, est mon corps, Cecy est mon sang, qui est espandu pour vous.* Item, quand il dit du pecheur conuerty, *Il prend l'anneau de la foy, & apres il est repeu de la graisse du corps du Seigneur, à sçauoir de l'Eucharistie.* Lesquels lieux, & semblables, refutoient ceste glose figuratiue de du Plessis, attachée au susdit lieu de cet aucteur.

4\. *Ruses & brauades de l'aduersaire.*

Or la verifiant maintenant il ne respond rien à mes argumens qui la refutoient. Il tient bon neantmoins, & ne pouuant donner au blanc, il tire à la volée, & fait vne nouuelle exposition, à laquelle ie n'auois que faire de repliquer, m'estant assez de luy voir confesser par son silence, qu'il n'a sceu respõdre à ce que ie luy obiectois : mais parce qu'en dissimulant d'vn costé, il fait entendre de l'autre par vn extraordinaire langage qu'il a le dessus, disant pour cõclusion, *Ie prie le lecteur iudicieux, de me faire raison de ceste desfigurante figure* : Ie veux deliurer le lecteur de peine, & faire moy mesme raison à ce bon suppliant, & triomphateur presomptif. Il dit donc, que ce passage est manifestement pour son opinion, se faisant fort au seul mot de *figure*, que Tertullien met par maniere d'exposition. Ie dy au contraire, qu'il fait pour nous : & le prouue ainsi : Tertullien dit, *le Sauueur ayant prins le pain, en fit son corps, disant, Cecy est mon corps, c'est à dire la figure de mon corps.* Il estime donc que le corps du Sauueur est reellement present en l'Eucharistie, puis qu'il dit qu'il le fit, en transsubstantiant le pain, ne pouuant estre reellemẽt fait, s'il n'est present. Ce qu'il adiouste comme par exposition des paroles, disant, *C'est à dire la figure de mon corps,* n'importe rien, car encores que le Sauueur eut voulu faire son corps par ces mesmes paroles d'exposition, *Cecy est la figure de mon corps,* son corps eut esté faict, & eut esté present, voire quand il n'eut rien proferé, & qu'il eut seulement voulu, comme quand il conuertit par sa vertu secrette l'eau en vin sans rien proferer. Du Plessis donc ne peut pas gagner par ce mot qu'il n'y a que figure en l'Eucharistie : pour faire telle conclusion, il falloit que Tertullien eut dit, *Acceptũ panem, fecit corpus suum, id est figurã corporis sui. Il fit son corps, c'est à dire, il fit la figure de son corps* : mais il n'auoit garde de parler ainsi, d'autãt que c'eut esté vne exposition contradictoire : car faire le corps, & la figure du corps seulement, sont choses incompatibles : il n'a pas donc ainsi parlé, ains il a dit, sans *id est,* & sans modification, *il fit son corps. Fecit corpus suum, dicendo. Hoc est corpus meum.*

Brauade page 119.

Tert. li. 4. cõt. Mar. c. 40.

Ioan. 2.

Mais pourquoy ayant proferé les paroles,

5. *Le pain a esté iadis la figure du corps du Sauueur.*

Cecy est mon corps, met-il l'exposition, *c'est à dire la figure de mon corps*? Ie dy qu'il ne la met pas pour modifier les mots du Sauueur, ny pour changer leur sens literal à vn figuratif, comme s'il eut dit, *Cecy est mon corps*, c'est à dire, *Cecy n'est que la figure de mon corps*: car les mots, *Cecy est mon corps*, estoient clairs, sans exposition, mais seulement il a exposé, comme nous auons dit, que le pain, qui en la loy de nature & de Moyse auoit esté la figure du corps du Sauueur, est faict maintenant le corps d'iceluy Sauueur. Et son argument est tel, le pain & le vin ont iadis esté la figure du corps du Sauueur en l'Eucharistie, l'Eucharistie donc le contient veritablemét, *Car* (adiouste-il pour raison) *la figure n'eut pas esté, si le corps de verité n'estoit.* Il veut dire que la figure n'eut pas precedé, si la verité ne deuoit succeder: que si le Sauueur a vn vray corps en l'Eucharistie, il a donc vn vray corps par tout où il est, & non vn corps fantastique, comme refuse Marcion. Du Plessis n'ayát dit autre chose pour son exposition, s'offense de ce rapport de la figure à la verité, & de la verité à la figure, & s'escrimant des armes de sa Grammaire, *Grand cas*, dit-il, (page 118. & 119.) *que ses gens ennemis de toute figure se soient aduisez d'vne si sauuage figure, vn téps imparfaict, pour vn present, vn iadis pour vn maintenant? qui ouyt iamais parler de telle figure*: Ie ne sçay dequoy cest homme se scandalise icy, & en quoy il fonde ceste grande difficulté. Est-ce vne figure insitée, ou vne chose impossible, de dire que ce qui estoit figure iadis, est maintenant reduit en verité? les Sacremens de la vieille loy, la mer rouge, la nuée, la manne, & les autres mysteres, n'estoient ils pas figures? le Baptesme, l'Eucharistie, & les autres sacremens de la loy de grace n'en sont-ils pas les veritez? Du Plessis est-il scandalisé si nous disons que Tertullien a voulu dire par son exposition, que le pain a esté iadis figure du corps du Sauueur, & que ce corps en est maintenant la verité? ne peut il entédre ceste façon de parler? estime-il estre vne figure impossible, vne chose si facile à comprendre? Certes (Iere. 11.) s'il eut bien leu ce lieu, il eut veu que Tertullien prouue à dessein par Ieremie, que le pain auoit esté la figure du corps du Sauueur: & reproche (Tertull. l. 4. con. Marc. c. 40.) à Marcion d'auoir eu vn cœur de melon, dequoy il ne l'auoit peu entendre: & s'il estoit en vie, il feroit le mesme reproche aux Ministres, & à du Plessis, qui ne l'entendent non plus. Nous auons donc, que les paroles de Tertullien, rapportées à la vieille figure, s'exposent tres-bien en faueur de nostre verité.

6. *L'Eucharistie appellée quelquefois figure.*

Mais donnons à du Plessis que Tertullien les ait rapportées aux paroles du Sauueur, *Cecy est mon corps*, les exposant par les paroles, *c'est à dire la figure de mon corps*, on n'é peut titer autre chose, sinon qu'il estimoit l'Eucharistie estre la figure du corps du Sauueur, c'est à dire le sacrement, & signe de son corps non absent, mais present, (Ioan. 1.) comme la Colombe fut la figure du S. Esprit present, & partant adiouste incontinent Tertullien, *Or la figure ne pouuoit pas estre, si le vray corps n'eut esté*, figure donc non vuide, comme veut du Plessis, mais ioincte à la verité, conuenablement à ce qu'il enseigne ailleurs contre Marcion, abusant du lieu de sainct Paul, que la figure se peut trouuer auec la verité. Marcion alleguoit pour son erreur, le lieu de l'Apostre aux Philippiens, où l'Apostre escrit que le Sauueur *a prins la forme d'vn seruiteur, & a esté trouué en figure d'homme*: *Et donc figure*, disoit Marcion, *& non substance, & non chair: donc il n'auoit point de vray corps, mais figure de corps*: tout (Phil. 2. Tertull. l. 5 contra Marc. c. 20.) ainsi que du Plessis conclud, que l'Eucharistie n'est que figure, parce qu'il luy semble que Tertullien l'appelle figure, mais Tertullien renuoye la conclusion de ce vieil heretique, monstrant n'estre pas chose impossible, que la figure & la substance, l'effigie & la verité se trouuent ensemble, & le confirme par vn autre passage, où S. (Col. 1. 15 Tertull. contra Marc. l. 5. c. 20.) Paul appelle le Sauueur image de Dieu inuisible. Il refute donc Marcion, destruisant la verité du corps du Sauueur par le mot de *figure*, *Comme si*, dit Tertullien, *la figure & la semblance, & l'effigie ne conuenoient aussi à la substance, & ne se pouuoient accorder. Or il aduient bien qu'ailleurs S. Paul appelle Christ Image de Dieu inuisible: faut il donc colliger qu'il ne le croit que figure de Dieu? si donc il n'a point esté veritablement homme, parce qu'il a esté trouué en effigie d'homme, il ne sera non plus Dieu, parce qu'il est appellé image de la substance de Dieu. Car en l'vn & en l'autre lieu, la verité sera forclose, si les mots d'effigie, figure, & semblance, fauorisent au fantosme de Marcion.* Il veut dire, que si Iesus-Christ laisse d'estre hóme, parce qu'il est appellé figure d'homme, de mesme qu'il ne sera point veritablement Dieu, parce qu'il est appellé image de Dieu: ou s'il est Dieu, encor qu'il en soit appellé l'image, il est aussi vray homme, encor qu'il en soit appellé la figure. Ainsi nous disons qu'encor que Tertullien appelle l'Eucharistie figure du corps du Sauueur, il n'en veut pas pour cela forclorre la substance du corps, ny fauoriser à la figure vuide, & au fantosme de du Plessis, mais qu'il vse du mot de figure, parlant du sacrement, pour signifier le corps present en iceluy, non visiblement, mais sacramentellement soubs la figure, signe, & especes du pain & du vin. Ceste responce donc, sans adiouster autre chose, seruira pour faire raison à du Plessis, & luy monstrer qu'il est sans (l'Eucharistie appelée figure, cy dessus c. 25. 1.) raison, de faire dire à ce Docteur, que l'Eucharistie n'est que figure, parce qu'il l'appelle figure du corps du Sauueur, conclusion toute contraire à sa foy, & façon d'argumenter, du tout opposée à celle dont il vse contre Marcion. Nous auons aussi monstré cy dessus, que Sainct Augustin, & autres Docteurs appellans quelquefois figure, & signe, l'Eucharistie, n'entendent (Cy dessus, n. 4.) iamais en forclorre la presence du corps: & par cela sont renuoyez tous lieux semblables trompeusement citez par cet allegueur, contre la reelle presence du corps du Sauueur. C'est ce que i'auois à repliquer icy, laissant le reste que i'auois dit au liure de la saincte Messe, sur ce propos. I'espere que tout homme d'entendement iugera que du Plessis a eu sa raison, sur sa figure, & possible à meilleure mesure qu'il n'attédoit; & partát qu'il se contente de la raison, & qu'il demande pardon au lecteur iudicieux, auquel tantost il demandoit iustice.

7. *Le corps du Sauueur appellé pain.*

Ce qu'il met encor en auant, que Tertullien nomme pain son corps, a esté expliqué cent fois par nos Docteurs, & par leur explication declarée l'ignorance & opiniastreté des Ministres,

ne voulans, ny pouuans entendre que le corps du Sauueur est le vray pain, & qu'estant le vray pain, il est à bon droit appellé pain : le Sauueur mesme s'est appellé pain, non pas commun, & n'ayant que la figure de cestui-cy, côme celuy de iadis, & comme celuy de la Cene huguenote, mais pain vif, pain du ciel, pain de vie, qui est son corps, & sa chair, comme luy mesme l'a exposé, *le pain que ie donneray c'est ma chair.*

Ego sum panis. Ioan. 6.

Ioan. 6. page 119.

Ouy mais, dira du Plessis, comme il semble vouloir dire, si Tertullien a creu que l'Eucharistie contient present le corps du Sauueur, pourquoy reprend il les Capharnaïtes, dequoy ils estimoent qu'il leur deut donner son corps, *veritablement*? Ie respons, que ce mot *veritablement* vaut autant à dire, que sensuellement, visiblement, cruëment, & en telle forme qu'on voit la chair diuisée par pieces en la boucherie, dit S. Augustin : & c'est le sens que tous les peres ont attribué aux Capharnaïtes; de maniere que ce *veritablement* se rapporte à la façon de la forme visible & charnelle, & ne contrarie en rien à la presence de la substance inuisible, & sacramentelle : autrement Tertullien seroit contraire à soy-mesme, en tous les lieux qu'auons cité cy dessus, & autres qu'auons laissé, pour n'estre trop longs, où il enseigne la verité de ceste presence : & n'estant pas possible qu'vn docteur de telle qualité se soit oublié à se contredire si lourdement, la raison veut, que ce qu'il aura dit obscurement en vn lieu, il soit expliqué par les autres où il a esté plus clair.

8. *Tertullien expose au mot, veritablemét.*

S. Aug. in Ioã. tract. 27. & in ps. 98.

CHAP. XLII.

1. *Dauid se portant en ses mains.*
2. Ce que les fideles sçauët, *periphrase du corps du Sauueur.*
3. Quodammodo *de l'aduersaire.*
4. *L'ame porte le corps, & le corps l'ame.*
5. *Manifeste falsification du Canon* Hoc est.
6. *Falsification de* Quodammodo.
7. *Glose inepte, & miracle de risée.*
8. *Le corps du Sauueur se mesle auec le nostre.*
9. *S. Prosper falsifié par l'aduersaire.*

ENtre plusieurs enseignemens de S. Augustin, qui môstrent qu'il auoit fermemét tenu la foy du corps du Sauueur present en l'Eucharistie, les docteurs produisent celuy qu'il donne sur l'histoire des Roys, en laquelle il est dit que Dauid se portoit en ses mains. Ce que S. Augustin estimant vne chose impossible à Dauid, si on la prend au pied de la lettre, veu que nul homme ne se peut porter en ses mains, il le rapporte au Sauueur, lors qu'instituant le Sacrement de son corps il se portoit soy mesme, se donnant à manger aux Apostres: du Plessis apres Caluin, & tous les petits disciples n'auoit pas failly de couurir de tenebres ce lieu, & de tant plus espesses qu'il portoit plus grand lustre à la demonstration de la foy de ce sainct docteur.

A la page 119. & suiuantes.

1. *Dauid se portant en ses mains.* 1. Reg. 21. S. Aug. in ps. 33.

page 119.

Or i'auois refuté en mon second liure ses cauillations, & gloses, comme notes de vanité, & ses allegations comme pieces malignement centonnées: Il se fondoit sur ce mot *quodammodo, en certaine maniere*, dont sainct Augustin vse en ce passage-là, disant *que le Sauueur se portoit en ses mains en certaine maniere. Ce n'estoit pas donc en verité*, glosoit du Plessis, & chargeoit sa glose de phrases semblables, & de plusieurs passages de diuers docteurs enormement falsifiez, comme ie luy monstrois clairement : & luy disois que S. Augustin auoit vsé de ce mot, non pour oster la reelle presence du corps du Sauueur, mais pour monstrer qu'il ne se portoit pas visiblemét : mais d'vne certaine façon, non commune : à sçauoir, inuisible & sur-naturelle: dequoy il tasche se iustifier en la 119. page, & le fait si desastreusemét, qu'il semble qu'il a perdu sa memoire & son entendemét, ou qu'il estime que personne de memoire & d'entendement ne lira sa responsse.

Au 2. li de la S. Messe c. 24.

page 119.

Il repete les mesmes raisons, il roule & affuste de page en page ce *quodammodo*, auec autres pieces de mesme qualibre Latines & Grecques, *quasi, tanquam, ὡς*, & les faict iouer depuis la page 121. iusques à la 131. sans bale, sans bute, & sans art. Or l'abbregé de son discours est; premierement que sainct Augustin ne dit pas, *que le Sauueur printsoncorps, mais, quod norunt fideles, ce que les fideles sçauent, sçauoir le Sacrement de son corps*: secondement qu'il tempere son dire par le *quodammodo*, disant, *qu'il se portoit en certaine maniere, non donc reellement*, conclud-il, & là dessus il allegue les autres peres.

Quasi, tanquam.

page 122.

Pour replique à la premiere instance, ie dy qu'encor que sainct Augustin par les mots, *ce que sçauent les fideles*, ait entendu le Sacrement de l'Eucharistie, du Plessis ne peut pas tirer en consequence, qu'il ait estimé que le corps du Sauueur n'y fut pas present; Car il est tres-certain qu'il croit, que ce Sacrement contient ce corps, comme nous auons ia souuent monstré; & ceste façon de parler à luy fort cômune tesmoigne la mesme foy, nous descriuant par periphrase le corps du Sauueur, qui est proprement, *ce que les fideles sçauent*; parce que seuls ils ont les yeux de la foy, pour le voir & sçauoir; & seuls le goust de la charité, pour le sauourer, & en tirer l'experience & la science des merueilles de Dieu: & vse ce Docteur, auec les autres de semblables manieres de parler secrettes, affin de n'exposer la perle des mysteres Chrestiens aux yeux, & à la mesdisance des infideles : parquoy si du Plessis eut eu l'oreille bien apprinse au langage de ce docteur, & des peres anciens de l'Eglise, il eut colligé de ceste façon de dire, que S. Augustin marquoit la presence du corps du Sauueur, tant s'en faut qu'il en deut tirer la conclusion qu'il en tire.

2. *Ce que les fideles sçauent, periphrase du corps du Sauueur.*

Quant est du *quodammodo*, qu'il remet tant souuent en ieu, ie l'explique comme ie l'auois expliqué, & dy que du Plessis discourt en mauuais Theologien, & en pauure philosophe, concluant contre la verité, & contre l'experience & façon de parler commune. Quelle Theologie & Philosophie est la siene de discourir ainsi? Sainct Augustin n'a pas creu que le Sauueur se soit porté au sacremét, parce qu'il modifie son assertion? la qualité doit elle oster la substance? Et disant ce docteur, que le Sauueur se portoit en certaine façon, aura-il pour cela voulu dire, qu'il ne se portoit point reellement? car s'il se fut porté seulement en figure, il ne se fut porté en aucune façon vraye. Ce temperament donc, & ceste modification ne tend, sinon à monstrer que le Sauueur se portoit en vne maniere nô vulgaire,

3. *Le quodãmodo de l'aduersaire.*

Digitized by Google

& non vsitee entre les hommes, mais diuine, surnaturelle, & sacramentelle, mais tousiours neantmoins reellement.

4. *L'ame porte le corps, & le corps l'ame.* La commune experience, & commun langage nous fait icy la leçon, & refute le discours de cet homme: car quand on dit selon la philosophie? que le corps porte l'ame en certaine façon, & reciproquement l'ame le corps en certaine façon. Item, que le battelier tirant l'auiron, porte en certaine maniere son batteau, & qu'en certaine maniere son batteau le porte, on ne collige pas, que le corps ne porte reellement l'ame, ou l'ame le corps: ou que le battelier ne porte son batteau, & qu'il n'en soit reellement porté: mais seulement on signifie que ces ports de l'ame, & du corps, du battelier & du batteau, ne sont pas à la façon des autres: comme quand vn mulet porte sa charge, ou vn crocheteur son fardeau, qui est la façon de porter la plus vsitee, & plus propre: non plus donc doit estre ostee par le mot, *quodammodo*, la reelle presence du corps du Sauueur, se portant en ses mains, car il regarde seulement la façon diuerse, sans oster la verité.

5. *Manifeste falsificatiõ du Canõ.* Hoc est. De consec. de 2. hoc est. Pa. 1. 20. Parquoy ce que du Plessis met en glose, disant que ce mot vaut autant que ce que dit au Canon le mesme docteur, *non rei veritate, sed significante mysterio: non en verité de la chose, mais en signification du mystere*, auoit esté renuoyé, comme vn centon detorqué malicieusement, pour tromper le monde: car le Canon parloit, non de la presence du corps du Sauueur, de laquelle il n'y auoit aucune doute, mais de l'immolation d'iceluy corps, qui n'est pas si manifeste, car elle se faict en l'Autel, & est appellee passion du Sauueur, non pour l'estre vrayement, mais par ce qu'elle la represente. *L'immolation*, dit ce texte, *de la chair de Iesus-Christ, qui est faicte entre les mains du prestre, est appellee passion, mort, crucifiement, non en verité de la chose, mais par signification du mystere*: c'est à dire, cette immolation n'est pas veritablement la passion, la mort, & le crucifiement du Sauueur, car il n'endure pas mes-huy, mais seulement la represente. Du Plessis employoit ce lieu contre la verité de la reelle presence du corps du Sauueur, comme si le Canon eut dit, *l'Eucharistie est le corps du Sauueur, non en verité de la chose, mais en signification du mystere. Or qu'ils nous interpretent*, disoit-il, *que c'est à dire quodammodo*, En quelque sorte, *sinon sacramentellement*, ou, *comme dit le Canon, improprement, non en verité, mais en mystere?*

S. Aug. l. sent. S. Prosp. apud Gra. de cons. d. 2. hoc est. glos. 161.

6. *Falsification de* quodammodo. Du Pless. l. 4. c. 5. p. 805. & 754. Deprauation que ie refutois comme insigne, car elle ostoit la reelle presence du corps du Sauueur, contre l'expresse intention du Canon, qui la suppose en ce sacrifice, & faisoit opposer sacramentellement à la verité de cette presence, comme si le corps du Sauueur ne pouuoit estre en l'Eucharistie sacramentellement & veritablement ensemble, & comme si sacramentellement vouloit dire, seulement en figure: glose qui est manifestement contre la foy & la façon de parler des Docteurs de l'Eglise Catholique, qui ont tousiours enseigné, que les Chrestiens reçoiuent le corps du Sauueur sacramentellement, c'est à dire, caché soubs les especes visibles du sacrement, mais neantmoins reellement.

Sacramentellement, & veritablement ne sont pas contraires.

7. *Glose inepte &* Ie luy remonstrois aussi, que le sens qu'il donnoit aux paroles de sainct Augustin, estoit inepte & ridicule, car il luy faisoit dire que le Sauueur se portoit par miracle en ses mains, par ce qu'il portoit le sacrement & signe de son corps, chose qui est triuiale, & tres-facile à faire, car chacun se peut porter en cette façon, chacun peut porter son image, voire encor la manger, si elle est composee de matiere commestible. Or si c'estoit le sens de S. Augustin, comment donc auoit-il dit, que se porter en ses mains, c'estoit vn fait si miraculeux, & faisable à Iesus-Christ seulement? tenoit-il qu'il fut miraculeux & triuial tout ensemble? faisable seulement au Sauueur, & faisable à tous? Et faut noter qu'il n'estoit pas question de l'explication du faict de Dauid, mais de la foy de S. Augustin en son explication. Ie remonstrois ces falsifications & inepties à du Plessis, lequel s'en purge maintenant, comme auons dit, par la repetition de son *quodammodo*, & regrattement de ses vieilles deprauations, dissimulant ce qu'on luy obiecte, pour n'y sçauoir respondre, & apportant de nouuelles deprauations, pour faire croire qu'il respond, en voicy quelques-vnes.

miracle de rien.

S. August. in ps. 33.

S. Chrysostome dit, qu'au Sacrement de l'Eucharistie, la chair du Sauueur se mesle auec la nostre, enseignant par cela la reelle presence de cette chair, cettuy-cy le depraue disant, qu'il le faut entendre, comme le temperent Theophilacte & S. Cyrille, par *quodammodo* en quelque façon, & les corrompt, comme sainct Chrysostome, leur faisant dire que nous ne touchons pas cette chair reellement, mais par signe seulement, c'est à dire, par imagination; au lieu qu'ils ont tres euidemment enseigné selon sainct Chrysostome, qu'elle se mesle auec la nostre reellement, quoy que d'vne façon diuine & spirituelle, & non visible & charnelle. 8. *Le corps du Sauueur se mesle auec la nostre.* S. Chrys. ho. 45. in Io. & 61. ad po. Ant. Theop. in Io. c. 6. S. Cy. alex. ad Colos. S. August. epi. 23. ad Bon.

Sainct Augustin dit que IESVS-CHRIST est immolé tous les iours aux peuples, à sçauoir en la Messe, il le depraue par la falsification d'vn lieu de S. Bernard, où il escrit que IESVS-CHRIST est auiourd'huy *aucunement* immolé, cet *aucunement* veut dire sacrifié, non auec effusion sanglante mais neantmoins vrayement sacrifié; car il signifie tousiours, que son corps est present au sacrifice de la Messe, & que soubs les especes du pain, & du vin, il est immolé; luy au contraire icy, & en la page 131. par le mot, *quasi*, *aucunement* veut oster la verité, tant de cette presence, que du Sacrifice; imposture tres-manifeste commise contre ce Docteur, qui monstre par ses escrits, qu'il a tousiours tenu inuiolablement, & defendu la foy que nous tenons de tout ce mystere.

Il n'a pas honte de citer auec mesme imposture, sainct Prosper escriuant en mesme sens que sainct Augustin, *Le Seigneur portant en ses mains son corps dit*, CECY EST MON CORPS, pour signifier la reelle presence d'iceluy corps, & le miracle de ce port; luy le falsifiant luy faict dire qu'il se portoit seulement en figure; ostant telle presence, & reduisant à rien ce miracle, exalté par sainct Augustin, iusques là, que de l'estimer vn faict propre du fils de Dieu, comme ie luy auois obiecté. Or quel miracle eut faict le Sauueur, portant le signe de son corps? Et combien ridicule seroit sainct Augustin, s'il disoit ce que cet homme luy impose? Et que diroit cette lumiere de l'Eglise, se voyant noircy de telle façon, par les tenebres de ce gloseur? 9. *S. Prosp. falsifié par l'aduersaire.* S. Prosp. de promiss. & prædictio p. 2. c. 25.

CHAP. XLIII.

1. *Manieres de l'aduersaire à falsifier.*
2. *Les plus propres expositions d'vn aucteur.*
3. *Le pain consacré est autre chose que pain benit.*
4. *S. Ambroise exposé sur la consecration & presence du corps du Sauueur.*
5. *Le changement fait par la consecration est admirable.*
6. *Le changement des aduersaires en leur Cene est ridicule.*

A la page 124. & suiuantes.

1. *Manieres de falsifier.*

S. Hier. l. de 7 ordi nib. eccle. in c. de ordi. Sacerd.

S. Chry. ho. 61 ad pop anti S. Aug. in ps. 10. c. 3. Pa. 104.

DE mesme foy iette-il les tenebres à certaines façons de parler des peres, par lesquelles est manifestement auerée nostre foy, comme sont, *ficher les dents au corps de nostre Seigneur; C'est le corps de Christ, le corps de Christ est fait*, & semblables, qu'il reduit en figure aussi bien que les paroles du Sauueur, *Cecy est mon corps*, les interpretant, Cecy est la figure de mon corps, voicy les exemples, *Si*, dit-il, *Chrysostome dit, Dentes infigere corpori, ficher les dents au corps de Christ, nous l'expliquerons par ce que nous dit sainct Augustin, Osculum infigere sacramentis Dei. Ce que sainct Hierome dit, Conficere corpus Christi, faire le corps de Christ, par Arnobe plus ancien, Conficere diuina sacramenta, Faire les diuins sacremens. Ce que sainct Chrysostome, & sainct Augustin disent que Corpus & sanguis fiunt, par ce qu'ils disent ailleurs, Sacramentum conficitur verbis Christi, Le sacrement est parfait par les paroles de Christ. Et ce qu'ils disent en vn lieu. Corpus Christi est, sanguis Christi efficitur, Le corps de Christ est, le sang de Christ est fait, par ce qu'ils disent ailleurs, Corpus Christi significat, sanguis Christi appellatur, Il signifie le corps de Christ, il est appellé le sang de Christ.* Les autres citations qu'il enfilasse apres sont de mesme estoffe & tissure, & tendent aux fins d'obscurcir la verité par la propre bouche de ceux qui la tesmoignent euidemment: mais il est trop court icy, aussi bien qu'ailleurs, & par ses efforts il monstre sa foiblesse.

Pa. 125. & suiuantes.

2. *Les plus propres expositiõs d'vn aucteur.*

Premierement il veut interpreter sainct Chrysostome par sainct Augustin plus ieune, & sainct Hierosme par Arnobe plus ancien, qui luy donne congé de faire ces loix? Sainct Chrysostome & S. Hierosme ne sont ils pas meilleurs interpretes d'eux mesmes, qu'aucuns autres docteurs? prenons donc leurs escrits, & nous entendrons que quand S. Chrysostome dit, que nous fichons les dents au corps de Christ, il croit qu'il est reellement present en l'Eucharistie, car il dit clairement, *Tu le vois, tu le touches, tu le manges.* De mesme, ce que S. Hierome escrit, *faire le corps de Christ*. c'est changer la substance du pain au corps du Sauueur, par les paroles de la consecration: car ce docteur dit ailleurs, *Que le froument dont est faict le pain celeste, est celuy là duquel le Sauueur parle disant: Ma chair est la vraye viande*, & aussi du vin, *Mon sang est le vray breuuage.* Item, *Ia à Dieu ne plaise que ie parle mal de ceux, qui successeurs au degré Apostolique, font le corps de Christ de leur sacree bouche.* Item, *Ces creatures* (le pain & le vin) *mises sur les autels sacrez pour estre sanctifiees par les celestes paroles, deuant qu'estre consacrees, c'est la substance du pain & du vin, mais apres les paroles proferees, c'est le corps & le sang de Christ.* Voulons nous meilleurs interpretes de la foy de ces deux docteurs que ces textes?

S. Chry. ho 61. & 83. ad pop. S. Hier. in c. 62. Esa. l. 4. Idem epi ad Hel. ho inter opera D. Hier. de corp & sang. Christi.

3. *Le pain consacré est autre chose que pain benit.*

Secondement, du Plessis suppose que le sacrement de l'Eucharistie ne contient autre chose que du pain & du vin benits, donc il collige, que faire le diuin sacrement n'est autre chose que benir le pain & le vin, & ce faisant, selon son accoustumee Logique, il prend pour preuue ce qu'il luy falloit auoir prouué, faict argument de la doute, & bastit sur le sable de sa fantasie. Ie dy donc, que faire le sacrement de l'Eucharistie, c'est faire le corps & sang du Sauueur par les paroles de la consecration: l'autre pain qu'on benit par autres paroles, c'est pain benit, mais non le corps de Iesus-Christ: & à ce sens dit S. Augustin, *que tout pain n'est pas fait le corps de Christ, mais seulement celuy qui reçoit la benediction de Christ*: à sçauoir, qui est consacré par ces paroles, *Cecy est mon corps*, Ie dy que baiser prendre, & manger le sacremẽt de l'Eucharistie, c'est vne phrase de mesme sens que ficher les dents au corps du Sauueur, & rougir les leures de son sang, car la foy de l'Eglise, & de tous ces docteurs declaree par les mesmes lieux, est que le sacrement de l'autel contient le corps & sang du Sauueur, & que prenant le sacrement on prend ce qu'il contient, à sçauoir, ce corps & ce sang qu'on touche: qu'on baise ce corps, & qu'on se rougit de ce sang. Au moyen dequoy quand sainct Augustin dit que le sacrement du corps de Christ est en certaine maniere le corps de Christ ce que du Plessis repete si souuent, il ne signifie pas qu'il en soit seulement la figure vuide, comme porte la glose du *Quodammodo*, mais qu'il l'est, entant qu'il le contient, & le donne, à la maniere que *le Sacrement de la foy, c'est à dire le baptesme, est la foy.* (dit là ce mesme docteur) parce que non seulement il la signifie, mais la contient reellement & l'exhibe. Ainsi disons nous que la coupe est aucunement le vin qu'elle contient; selon laquelle façon de parler le Sauueur à dit *Ce calice est mõ sang*, entendãt par le calice ce qui estoit dedans iceluy. Le calice donc estoit aucunement son sang, entant qu'il le contenoit; & le *Quodammodo* de sainct Augustin n'oste non plus la realité du corps du Sauueur que cet *aucunement* icy la realité de son sang. De mesme aussi quand sainct Ambroise & les autres docteurs disent que l'Eucharistie est le Sacrement du corps de Christ, ils veulent dire qu'il le contient present, comme cent fois auons faict voir, si du Plessis auoit des yeux.

S. August. non omnis panis de cons. d. 2.

Baiser & manger le sacrement.

S. August. ep 23. ad Bonif. p. 125 & 141.

Commẽt le baptesme est la foy.

Luc. 22.

4. *S. Ambroise exposé sur la consecration & presence du corps du Sauueur.*

Pa 125. S. Amb. l. 4 c. 5. de Sacra.

Troisiesmement du Plessis affin de peruertir les escrits des peres qu'il allegue, & les faire parler son jargon, il renuerse la signification des mots contre tout ordre de grammaire; Car il veut que, *estre & faire* soient autant que *signifier & figurer*, ce que les lieux mesmes citez par luy ne peuuent porter. Il cite sainct Ambroise en ces mots: *Deuant la consecration, c'est du pain, mais apres que les paroles de Christ y sont employees, c'est le corps de Christ.* Item, *Deuãt les paroles de Christ, c'est vne coupe pleine de vin & d'eau, quãd les paroles de Christ ont operé, là est faict le sãg qui a rachepté le peuple.* Ce texte ne pouuoit estre plus clairement couché pour luy donner à trauers la veüe, comment donc y resiste-il? Il dit qu'il faut reprendre le texte de plus haut, & voulant obscurcir ce qui est clair il se creue les yeux par les tenebres qu'il

Digitized by Google

Du Plesſ. laiſſe ce qui eſt en la parentheſe. Cette priere eſt inſeree au Canon de la Meſſe *quam oblationem &c.*

faict, *Reprenez donc*, dit-il, *de plus haut ce que dit ſainct Ambroiſe au meſme chapitre, veux tu ſçauoir* (dit ſainct Ambroiſe) *que la conſecration ſe fait par paroles celeſtes, apren quelles ſont les paroles: (le preſtre dit) fay nous cette oblation alloüee, raiſonnable, & acceptable, qui eſt la figure du corps & ſang de Chriſt.* Et met ſa concluſion. *Et donc*, dit-il, *le preſtre requiert, que le pain de cõmun qu'il eſtoit, ſoit fait figure, ſoit fait ſignification du corps de Chriſt.* Les paroles de S. Ambroiſe ne diſent pas ce que dit cette cõcluſion, ains elles prient Dieu qu'il *luy plaiſe accepter l'oblation*, & non de la faire figure: elles diſent apertement, que deuant la conſecration l'oblation du pain & du vin ſont la figure du corps, & du ſang de Chriſt, comme apres la conſecration elle ſera le corps & le ſang de Chriſt. Le preſtre donc voulant conſacrer, ne demande pas qu'elle ſoit faicte la figure du corps & du ſang de Chriſt, car elle l'eſt deſia, mais il requiert qu'elle ſoit faicte le corps & le ſang de Chriſt. Et c'eſt apres la concluſion de ſainct Ambroiſe diſant que *l'oblation eſt le corps & le ſang de Chriſt, eſtans les paroles de la conſecration dites.* Et du Pleſſis ne pouuant, ou ne voulant voir cette verité miſe deuant ſes yeux, nous fait ſigne de regarder plus loing. C'eſt grand cas & grand aueuglement de cet homme, de ne voir vne ſi claire lumiere, & deplorable animoſité de l'oppugner s'il la voit, & de s'enferrer ſi miſerablement és armes des docteurs qu'il employe & corrompt pour ſe tenir voilé dans les tenebres de ſon menſonge: mais en quel liure & en quel aucteur a il iamais veu cette priere faicte à Dieu, *fay que le pain & le vin ſoient faicts la figure & la ſignification du corps de ton fils?* Ains n'a il pas leu en toutes les liturgies anciennes, & aucteurs ſaincts traictans ce ſubiect, la priere, *fay que ce pain ſoit faict le corps de ton fils, & ce vin ſoit faict ſon ſang*, comme cy deſſus auons noté? Et quelle

Priere preallable à la conſecration, cy deſſus c.16.n.4.

demande ſeroit ce, *fay que cette oblation du pain & du vin ſoit faitte la figure & la ſignification du corps & ſang de ton fils?* Le pain n'auoit-il pas iadis le priuilege de ſignifier le corps du Sauueur ſans nouuelle benediction? Et que ſeroit-il de beſoing de touſiours repeter pour cela les paroles de la conſecration? l'inſtitution du Sauueur n'eſtoit-elle pas ſuffiſante pour faire touſiours ſignifier, comme il arriuoit aux ſacremens de la vieille loy, & nommément en l'Agneau paſchal, & en la manne? eſtoit il beſoing de dire touſiours en ſacrifiant ceſt agneau, ou en prenant cette viande, *C'eſt la figure du corps du Meſſie?*

5. Le changement fait par la conſecration eſt admirable. S. Amb. L. 4. de ſa. c. 4 5 &ſeq.

D'auantage s'il n'y auoit icy autre changement que d'eſtre faict figure & ſignification, qu'eſtoit-il de beſoing à S. Ambroiſe & autres ſaincts Peres de tant exaggerer, comme ils font, la puiſſance de Dieu ſur cette conuerſion? de la comparer à la creation du monde, & aux plus grandes merueilles que Dieu ait iamais fait du depuis? Eſt-il beſoing d'vne main & d'vne parole toute puiſſante pour dedier vne choſe commune à vn vſage ſacré? à benir du pain demeurant touſiours pain? Qu'eſtoit-il beſoing que ſainct Ambroiſe, ayant recité pluſieurs miracles dit ces paroles pour rendre croyable cette conuerſion. *Si donc il y a tant de vertu en la parole du Seigneur* IESVS, *que de faire que les choſes qui n'eſtoient point du tout commençaſſent d'eſtre* (ſçauoir le ciel & la terre) *combien aura elle d'efficace à faire que les choſes qui ſont* (à ſçauoir le pain & le vin) *ſoient changees en vne autre choſe*, à ſçauoir au corps & ſang du Sauueur? par leſquelles paroles il facilite la foy de l'admirable changement du pain au corps du Sauueur, qui ſe faict en ce ſacrifice; & monſtre que c'eſt la toute-puiſſance de Dieu, à qui rien n'eſt impoſſible, qui en eſt ouuriere. Or dequoy ſeroit elle ouuriere ſi le pain n'eſtoit faict que figure, & de commun ſacré? Voila le texte de ſainct Ambroiſe & les ſens d'iceluy.

6. Le changement des aduerſaires en leur Cene eſt ridicule.

Qu'y reſpond du Pleſſis, qui l'oſe encor produire comme les ſuſdits, & en meſmes termes; tant il eſt hardy à monſtrer qu'il eſt aueugle & tant animé à faire veoir qu'il eſt deploré en ſon aueuglement? Que reſpond-il à ces paroles & comment interprete-il ce diuin changement? Il tient pied ferme à ſa figure, & maintient que le pain eſt touſiours pain, & le vin touſiours vin. *Où donc*, ce dit-il, *le pain & le vin ſont, & demeurent; & neantmoins ſont commüez, ſçauoir de communs conſacrez, d'inſtrumens de la nourriture corporelle, en inſtrumens de la ſpirituelle.* Il dit que le pain retient touſiours la nature de pain, & le vin la nature de vin, & que tout le changement qui eſt faict en tous les deux, ce n'eſt autre choſe qu'vn nouueau rapport, & qualité ſignificatiue; c'eſt la meſme chanſon que tantoſt, c'eſt touſiours parler contre l'expreſſe doctrine, & contre les manifeſtes paroles de S. Ambroiſe, qu'il cite & qu'il gehenne pour le faire parler à ſa deuotion; & ne peut: car ce docteur enſeigne par tout ce chapitre que le pain & le vin ſont changez au corps & ſang du Sauueur, non en ſigne & figure vuide mais en verité, non en organes de nourriture, mais en vraye nourriture, & vray breuuage de nos ames; *Deuant la conſecration*, dit-il, *c'eſt du pain, apres les paroles de* CHRIST *proferées, c'eſt le corps de* CHRIST; Item du ſang, *Deuant les paroles, c'eſt vne coupe de vin; apres que les paroles de* CHRIST *ont operé, là eſt faict le ſang, qui a rachepté le peuple.* Pouuoit-il plus diſertement declarer ſa foy, & la noſtre de la preſence du corps du Sauueur, & de la tranſſubſtantiation en l'Euchariſtie? A qui croyrons nous donc? au vray texte ou à la fauſſe gloſe; au docteur de l'Egliſe, ou au diſciple de Caluin, ennemy de l'Egliſe? Et puis qu'il inculque ſi ſouuent cette gloſe, qu'il me ſoit loiſible de luy demander encor quel changement il nous preſche icy? le pain eſt fait ſacré de commun qu'il eſtoit, n'y a-il rien plus? eſt ce la merueilleuſe mutation que ſainct Ambroiſe compare à tous les miracles de Dieu? eſt ce le changement que le preſtre demande, priant que le pain ſoit fait le corps du Sauueur, & le vin ſon ſang? Le pain pour eſtre benit & ſacré, ſans autre mutatiõ de ſubſtance, ſera-il fait le corps du Sauueur? L'eau du Bapteſme, n'eſt-elle pas changee en cette façon, & faite de commune, ſacree; & rendue organe de la generation ſpirituelle? dit-on pour cela qu'elle eſt changee au corps ou ſang? Tout ce qui eſt conſacré à vſages ſaincts, les habits, les pierres, les vtenſiles ne reçoiuent-ils pas le changement que du Pleſſis met icy? ne ſont-ils pas organes d'vne nourriture ſpirituelle, c'eſt à dire, d'vn enſeignement ſpirituel nourriſſant l'ame? Et donc toutes ces choſes conſacrees ſeront appellees corps & ſang

S. Amb. l. 4. de ſacr. c 5.

La ſubſtance des Elemens n'eſt pas changee aux autres ſacremens.

du Sauueur, selon cette nouuelle Theologie! Que si ces consequences sont mauuaises, il faut necessairement dire que l'antecedent de du Plessis ne peut estre bon, & que contre son opinion la consecration de l'Eucharistie est d'autre nature que la benediction des autres Sacremens, & qu'apres icelle le pain est veritablement changé au corps du Sauueur, & le vin en son sang, & non aux autres Sacremens: & c'est ce que sainct Ambroise enseigne en ce lieu.

CHAP. XLIIII.

1. *Diuers changemens au Baptesme & en l'Eucharistie.*
2. *La conuersion qui se faict en l'Eucharistie est admirable.*
3. *Illustre tesmoignage de la verité du corps du Sauueur en l'Eucharistie.*
4. *Pourquoy le Sauueur a donné son sang à boire soubs la semblance du vin.*
5. *Le Prestre disoit* Corpus Christi, *donnant la communion.*
6. *Insigne imposture de l'heresie.*

A la page 127. & suiuantes.

L'Aduersaire persiste à gehenner l'escrit & l'Esprit de sainct Ambroise, qu'il allegue du mesme lieu, qu'au precedent chapitre. *Toy mesme estois vieille creature depuis que tu as esté consacré* (sçauoir au Baptesme) *tu as commencé d'estre nouuelle creature. Or nous dit icy nostre aduersaire,* adiouste du Plessis, *si la creature humaine est changee en sa substance.* Il veut dire, que selon sainct Ambroise, comme l'homme se change seulement en qualité par l'eau du Baptesme, de mesme le pain par la consecration; mauuaise Logique & pire Theologie, faisant vne mauuaise consequence, & donnant vne exposition manifestement cótraire à la verité & a la doctrine de S. Ambroise, comme chascun peut voir lisant le lieu. Quelle consequence est cette-cy? l'eau du baptesme, ny le baptisé ne changent point de substance, donc le pain ne se change point en l'Eucharistie? Et si au contraire quelqu'vn disoit, le pain change de substance en l'Eucharistie, donc l'eau la change aussi au baptesme, seroit-ce bien discourir? & du Plessis approuueroit-il cette consequence? telle est la sienne, & aussi mal tissue. Car puis que les Sacremens sont diuers en nature, on ne peut pas inferer que ce qui se trouue en l'vn, se doiue trouuer en l'autre, ou ce qui ne se faict en l'vn ne se puisse faire en l'autre. Parquoy s'il n'y a aucun changement de substance au baptesme, il ne s'ensuit pas qu'il n'y en ayt point en l'Eucharistie, ny au contraire, que s'il y a vn changement substantiel en l'Eucharistie, il y en doiue auoir au baptesme: aussi le prestre ne demande pas au baptesme, que celuy qu'il baptise soit faict Ange, ou autre creature, ou que l'eau soit changée en vne autre substance, comme il demande en l'autel, que le pain soit faict le corps du Sauueur, qui est la doctrine de S. Ambroise en ce lieu, comme il appert par les paroles cy dessus alleguées: par lesquelles il enseigne vne tres-noble mutation d'vne substance en vne autre en l'Eucharistie, à sçauoir du pain au corps du Sauueur, mutation digne de la toute-puissance de Dieu, & sans comparaison plus diuine que celle qui se faict au baptesme; & toutesfois du Plessis luy veut faire dire qu'il n'y a autre changement au pain & au vin, que de porter le titre de figure, pour signifier le corps du Sauueur sans auoir rien de meilleur en leur nature que ce qu'ils auoient auparauant; comme en matiere ciuile le lierre qui est pendu pour enseigne du vin, est le mesme qu'il estoit rempant à la muraille, n'ayant rien acquis, que la relation & le nom d'enseigne.

S. Ambr. l. 4. de sacr. c. 4.

1. Different changement au Baptesme & en l'Eucharistie.

Au chap. precedét. n. 4 & 6.

2. La conuersion qui se fait en l'Eucharistie est admirable.

S'il n'y a autre changement en l'Eucharistie toutes les comparaisons de S. Ambroise, & des autres docteurs produites pour magnifier cette conuersion, & la puissance de Dieu en icelle, sont vaines puerilitez, & ridicules amplifications; ce que personne de conscience & de iugement ne dira iamais. Il faut donc conclurre que le changement qui se faict en l'Eucharistie est de la substance, & que celuy que du Plessis enseigne est vn phantosme de la ceruelle des Ministres, refondu en la sienne.

Pa. 127.

3. Illustre tesmoignage de S. Amb. sur la realité du corps du Sauueur en l'Eucharistie.

S. Amb. l. 4. de sac. c. 5.

Il allegue encor & falsifie S. Ambroise qui dit, *Comme tu as prins la similitude de la mort, ainsi bois-tu la similitude du precieux sang, affin qu'il n'y ait point d'horreur au sang.* Et adiouste du Plessis *persistant tousiours en la comparaison du baptesme,* directement contre la verité: car S. Ambroise n'auoit rien dit du baptesme, que ce qu'auons recité: & son but n'estoit pas de le comparer auec l'Eucharistie, mais de monstrer que la parole de Dieu estoit toute-puissante, ce qu'il auoit immediatement verifié par quatre insignes miracles, concluant qu'estant cette parole de si grande vertu, elle pouuoit changer le pain au corps du Sauueur, & le vin en son sang.

Si, dit-il, la parole celeste a ouure aux autres choses, n'ouurera elle pas aux Sacremens celestes? Donc tu as entendu que du pain est faict le corps de Christ, *& que le vin & l'eau sont versez au calice, & qu'il en est faict le sang par la consecration du verbe celeste. Mais tu diras parauanture: Ie ne voy pas des yeux du corps, l'espece du sang. Il est vray, mais il a la similitude: Et comme tu as prins la similitude de la mort, ainsi bois-tu la similitude du precieux sang, affin qu'il n'y ait point d'horreur au sang, & neantmoins le prix de la redemption ait son effect: tu as donc apprins, que ce que tu reçois est le corps de* Christ. Enseigne-il assez clairement la realité du corps & sang du Sauueur en l'Eucharistie? Or parle-il absoluement sans vser de comparaison auec le Baptesme. Et toutesfois du Plessis dit hardyment, qu'il persiste tousiours en la comparaison du Baptesme, & veut faire croire n'y auoir en l'Eucharistie selon sainct Ambroise, que similitude & figure, qui est vne deprauation manifeste & directement contre l'intention de ce sainct Docteur, qui tasche icy par toute sorte d'argumens, de raisons & d'exemples, de confirmer la Transsubstantiation & la realité du corps & sang du Sauueur en ce Sacrement.

4. Pourquoy le Sauueur a donné son sang à boire soubs la semblance du vin.

Et ce mot de similitude, gibbier de du Plessis, ne veut dire autre chose sinon que les accidens, à sçauoir la quantité, la couleur, & saueur du pain & du vin, portent exterieurement la semblance du pain vif, & du vray sang caché soubs iceux, & donne la raison specialement pour le sang, *à fin,* dit-il, *qu'il n'y ait point d'horreur au sang.* Il veut dire que nostre Seigneur a voulu donner à boire son sang soubs l'espece & semblance du vin, à ce

Digitized by Google

que le sens humain n'eut horreur, le beuuant en sa propre espece, qui est la raison que donnent les autres peres: laquelle il n'eut iamais donnee, s'il eut creu n'y auoir autre chose que la semblance exterieure sans la realité, il eut dit simplement qu'on n'y prend que du vin, & qu'il n'en faut point auoir d'horreur. Et au chapitre suiuant il manifeste encor sa foy, disant: *Nostre* S. Amb. l.5.c.6. *Seigneur Iesus mesme nous tesmoigne, que nous receuons son corps & son sang, deuons nous douter de sa foy, ou de son tesmoignage? Or reuien à ma proposition auec moy.*

Ce fut à la verité vne chose grande & venerable, que le ciel pleut la Manne aux Iuifs, mais considere ce qui est plus grand, la Manne du ciel, ou le corps de Christ, Certes le corps de Christ auteur ciel. Dauantage, celuy qui mangea la Manne mourut, celuy qui mangera le corps, obtiendra remission de ses pechez, & ne mourra point eternellement. Et continue, disant. (l'Eucharistie dõc n'est pas figure seulemẽt, mais contient le corps du Sauueur.)

Ce n'est pas donc en vain que tu dis Amen, *car tu confesses en ton esprit que tu prens le corps de Christ: le Prestre dit le corps de Christ, & tu dis,* Amen, *c'est à dire, il est vray. Ce que la langue confesse que l'affection l'embrasse.* Il enseigne donc, que nostre Seigneur tesmoigne qu'il nous donne reellemẽt son corps en l'Eucharistie, & qu'il faut croire à sa parole, & que le Chrestien reçoit aussi reellement ce corps, que les Iuifs receuoient la Manne, & que nostre sacrement à raison de ce corps, est sans comparaison plus diuin & de plus grand effect que la Manne, donnant la remission des pechez à l'ame, & l'immortalité au corps, au lieu que la Manne ne donnoit que la nourriture materielle, & quelque enseignement à l'ame des plus spirituels de ce futur sacrement. (Amen. 5. *Le prestre disoit* Corpus Christi, *donnant la Communion.*)

Or que le lecteur considere icy d'vn costé la verité de nostre foy disertement exposee par ce sainct, & de l'autre, l'impudence effrontee de l'heresie, ayant osé, non seulement alleguer ces passages, & obscurcir vne doctrine si claire, mais encor les metamorphoser & attirer à soy, & en faire son propre. Certes quand il n'y auroit que ce seul lieu en sainct Ambroise, & ce seul tesmoignage, sans mille autres qui sont parsemez en ses œuures, c'est trop pour tesmoigner que la foy, que luy & l'Eglise tenoient, est celle mesme que nous professons. Et quand il n'y auroit autre falsification de du Plessis, que celle qu'il commet en ce lieu, entre mille autres, c'est assez pour faire cognoistre qu'il a l'ame esperduement roidie contre la verité Catholique, & que sa plume est aussi esperduement abandonnee à corrompre & falsifier sans honte & sans conscience, toute sorte de bons escrits. Et ie supplie tous ceux qui suiuent la religion pretendue reformee, & qui ne veulent estre pippez de voir ce lieu de sainct Ambroise, à fin de recognoistre auec quelle foy cettuy-cy le manie & le met en œuure: & s'il faut receuoir la monnoye qu'il bat, des escrits des saincts, sans tresbuchet & sans touche. Et cecy soit respondu à tout ce qu'il escrit depuis la page 121. iusques à la 140. car il ne fait que redire & inculquer les mesmes choses, & sortir & entrer dedans son buisson par diuers horuaris, & ce que nous venons de dire est trop suffisant pour descouurir toutes ses ruses, & lancer le mensonge sans autre effort. (6. *Insigne impudence de l'heresie.*) (Depuis la page 121. iusques à la 140.)

CHAP. XLV.

1. *Des mots* sensualiter, *sensuellement & sensiblement.*
2. *Comment est-ce que le corps du Sauueur est rompu en l'Eucharistie.*
3. *Comment l'Escriture dit que le corps du Sauueur est rompu en l'Eucharistie.*
4. *Berengarius relaps.*

EN la page 141. il ordit les loüanges de Berenger ancien Patriarche de sa Cene, & digne subiect de sa plume: mais en premier lieu ayant confessé vne petite faute, qui estoit d'auoir mal tourné le mot Latin, *Diaconus, Doyen*, au lieu de *Diacre*, il se purge en ce que ie l'auois taxé d'auoir tourné en l'abiuration d'iceluy Berenger, *sensuellement*, au lieu de *sensiblement*, & respond qu'il y a *sensualiter* au Latin, & ie replique que cela ne le sauue pas, d'autant que sensuellement en la langue Françoise, rend vn air & vn son different de son Latin, ce qui aduient souuent en d'autres mots, & en d'autres langues, comme les gens de lettres peuuent iuger. Si on dit en Latin, *Cicero est animal*, c'est verité sans iniure; si on tourne en François, *Ciceron est vn animal*, ce sera à dire, c'est vn lourdaut; parce que ce mot sonne autrement en François qu'en Latin: *Tristis* en latin signifie vn homme fasché: *Tristo* en Italien, c'est vn homme meschant. Le mesme aduient au mot *sensualiter*, car en Latin il est prins en ce lieu, comme presque tousiours en semblables disputes, pour *sensiblement*, c'est à dire auec le commerce des sens non reprochable: & *sensuellement*, en François, signifie presque tousiours vn vsage vitieux des sens corporels, & vaut autant que *charnellement*, ce qui ne conuient pas à nostre Eucharistie, ny à nostre foy, qui croyons que sensiblement nous receuons le corps du Sauueur en icelle, par l'entremise des especes, mais non sensuellement, c'est à dire d'vne maniere charnelle & sensuelle, & telle que nous prenons les autres viandes communes. Au moyen dequoy, encor qu'à la rigueur de la lettre *sensualiter* vueille dire sensuellement, cette version neantmoins estoit en ce lieu affectee, & suspecte, & contre le sens de l'auteur & de nostre foy. (A la page 141. & suiuantes.) (1. *Des mots* sensualiter, *sensuellemẽt & sensiblement.*) (Pag. 144. 145.)

Or du Plessis s'est perché à ce que en cette abiuration il est dit, selon la foy Catholique, *que le corps de Christ est manié & rompu par les mains des Prestres, & brisé par les dents des fideles, directement*, dit-il, *contre la figure que nous auons en l'Agneau Paschal, & ce que nous en infere sainct Iean, pas vn de ses os ne sera brisé.* Mais il a passé soubs silence l'exposition que ie luy auois donnee de telle façon de parler, & que cy dessus ie luy ay declaree, & la redy encor icy, à fin de luy ayder la memoire. Ie disois donc, que ce brisement & fraction se rapportent proprement aux especes, & que neantmoins par communication des noms, les Peres les attribuoient au corps du Sauueur, qui fait vn sacrement auec lesdites especes: à la maniere qu'on dit que Dieu a enduré la mort, qu'il a esté enseuely, qu'il est resuscité, car combien que ces accidens n'ayent touché que l'humanité, toutesfois par ce quelle estoit vnie auec la diuinité, & faisoit vn Iesus Christ, Dieu (2. *Comment est ce que le corps du Sauueur est rompu en l'Eucharistie.*) (Ioan. 19. 36. Cy dess. c. 37. n. 9.)

& homme ensemble, on attribue (selon la loy de cette communication des noms & proprietez) à toute la personne, ce qui n'appartient proprement qu'à vne partie : ainsi disons nous qu'vn homme parle, qu'il escrit, encor qu'il n'y ait que la langue ou la main, qui proprement exercent telles fonctions. De mesme donc, que le corps du Sauueur est brisé, manié, mangé, encor que ce soit proprement les especes, lesquelles faisant vn sacrement auec le corps du Sauueur, luy communiquent le nom de leur proprieté. Du Plessis n'ayant rien que respondre à cette exposition, a neantmoins regratté sa vieille obiection, & monstré qu'il est vn mauuais sourd.

3. *Comment l'Escriture dit que le corps du Sauueur est rompu.* 1. Cor. 11. 24.

Qu'il ouure donc l'oreille s'il peut, & entende derechef que ce n'est pas parler contre la saincte Escriture, de dire que le corps du Sauueur est rompu & brisé au Sacrement, ains selon l'Escriture qui parle ainsi : Car sainct Paul rapporte l'institutiō de l'Eucharistie en ces termes, *prenez, mangez, cecy est mon corps rompu pour vous.* Rompu non en soy, mais aux accidens & especes visibles ausquelles seules se faict ce brisement & fraction, sans lesion du corps immortel du Sauueur. Et parce qu'en la croix il n'y eut aucune rompure en ce corps, ny en sa propre forme, ny Sacramentellement, c'est pourquoy saint Chrysostome dit que le Sauueur souffre au sacrifice de la Messe, ce qu'il n'a point souffert en la croix. Et ce n'est pas excez de paroles, comme dit du Plessis, mais c'est vraye fraction, encor qu'elle ne se face proprement qu'aux especes du pain, en la façon que venons de dire, comme c'estoit vray attouchement, quand on touchoit le Sauueur, encor que ce fut seulement en sa robbe. Car luy mesme estant ainsi touché de la femme malade demanda, *Qui est celuy qui m'a touché?* Personne neantmoins n'auoit touché son corps immediatement, mais la seule lisiere de son vestement. Parquoy il n'y a rien en cette abiuration, ny en la glose du decret ainsi entenduë, qui contrarie à la doctrine du Concile de Trente, ny à l'assertion de l'Eglise Catholique, comme veut faire croire du Plessis.

S. Chry. ho. 24 in 1. Cor. 11.

4. *Berengarius relaps.*

Or pour luy monstrer que pour neant il faisoit si grand cas de l'auctorité de Berenger, ie luy auois obiecté, qu'en quelque façon qu'il le print, il falloit qu'il le confessast Heretique, perjure & relaps: Car tenant tous les autres articles de la foy auec nous, du Purgatoire, de la priere des Saincts, & autres semblables, que du Plessis met entre les heresies, il estoit selon cette foy, heretique, & si ce qu'il abiura par deux fois estoit religion, comme veut du Plessis, ce fut vn homme periure & relaps. Dequoy donc se glorifie-il en la doctrine d'vn tel & si mal asseuré suppost, mesme estant mort en la confession de son abiuration, comme enseigne l'histoire, sans que personne puisse monstrer le contraire?

Mort en la foy Catholique & Romaine.

Que respond à cecy du Plessis? il met les vers de Hildebert Euesque du Mans, & le tesmoignage de sainct Antonin à la loüange de Berenger, & s'abuse tousiours voulant abuser: Car ces Aucteurs estans Catholiques, ne l'ont iamais loüé en titre de son heresie, mais bien de sa penitence, de sa pauureté, de sa chasteté, & des autres vertus qu'ils pensoient estre en luy, conformes à la foy Catholique, & contraires à la religion de du Plessis. Parquoy cette belle tirade de vers alleguez par despit, auec l'Eloge de sainct Antonin, & de Guillaume Malmesburgiensis, c'est vn emprunt de fureur Poëtique, ne seruant d'autre chose qu'à tesmoigner qu'il a plus de cholere que de matiere, pour bien continuer le fil de sa verification pretenduë, & qu'il est fort en peine de trouuer quelque sainct Patriarche de sa Cene non saincte. S'il plaist au Lecteur de conferer ce que i'ay dict sur ce propos au liure de la saincte Messe, auec ce que du Plessis respond icy, il verra que ce que ie dy est veritable, & dira que c'est trop d'auoir repliqué cecy à ce qu'il respond, pour la defence de son Berenger.

Commēt quelques Catholiques ont loüé Beregarius.

CHAP. XLVI.

1. *La transsubstantiation tousiours creuë en l'Egise Catholique.*
2. *Theodoret exposé sur les noms changez en l'Eucharistie.*
3. *Le corps du Sauueur appellé pain.*
4. *La vertu qui fait le sacrement, & la vertu donnee par le sacrement, sont diuerses.*
5. *Gelase exposé sur le mesme poinct que Theodoret.*
6. *S. Leon exposé sur le propos de la Transsubstantiation.*

APres ce que dessus du Plessis saute par ruse, non par vaillance, de la page 437. à la page 474. de mon liure second, sans respondre vn seul mot aux preuues que i'ay produites en ces 37. pages, pour la doctrine de la transsubstantiation, verifiee de siecle en siecle, depuis le temps des Apostres, iusques à S. Iean Damascene, contre l'ignorance & impudence des Ministres & sienne, disant auec eux, qu'on n'en auoit iamais ouy parler en l'Eglise, sinon huict cens ans apres la mort du Sauueur: *& que Damascene, auoit esté le premier qui auoit remué les bornes anciennes sur ce suiet.* Mensonge que i'auois conuaincuë par l'Escriture, & par le tesmoignage des Peres Grecs, & Latins des huict cens ans premiers, tous plus anciens que S. Iean Damascene. Aiant donc sauté loing des coups, il s'arreste & se parque sur deux lieux, l'vn est de Theodoret, & l'autre de Gelase, communs buissons, d'où les Ministres vrlent contre la foy de la Transsubstantiation, lieux que nous auons cy dessus descouuerts, expliquans Theodoret, & qu'il nous faut encor icy applanir, remettant en memoire ce qu'en auons dit au second liure de la saincte Messe, affin de mieux tousiours faire voir les loups.

A la page 151. 152. & suiuantes.

1. *La Transsubstantiation tousiours creüe en l'Eglise Catholique.* Mensonge de du Plessis l. 4 c. 8. p. 843 Cy dess. c. 33. 1. 3.

Theodoret donc escrit au premier Dialogue, que le Sauueur a donné le nom de corps au pain, & le nom de pain, au corps, appellant son corps pain, & le pain son corps, dequoy les Ministres colligent, qu'il n'y a aucun changement de la substance, mais seulement des noms, à quoy i'auois respondu que la consequence estoit repugnante à toute bonne Theologie & Logique, & qu'il failloit dire au contraire, que puis que les noms changeoient, il y auoit du changement en la chose, d'autant qu'en l'Escriture, le nom est vn asseuré argument de la presence de la chose, & le changement du nom du changement de la chose. Abram fut appellé Abraham, qui signifie Pere

2. *Theodoret exposé sur les noms changez en l'Eucharistie.* Theod. Dial. 1.

Le nom en l'Escriture monstre la chose Abrahā.

Digitized by Google

de multitude, il le fut aussi: le pecheur est appellé pecheur, estant en son peché, apres en auoir esté purgé, il change de nom, & est appellé iuste. Donc puis que ce qui estoit pain change de nom, & est appellé le corps du Sauueur apres la consecration, c'est vn signe euident qu'il est le vray corps d'iceluy Sauueur, & que comme il prend vn nouueau nom, il a prins aussi vne nouuelle substance respondant à ce nom: autrement il y auroit de l'ambiguité & occasion d'erreur. Et c'est la conclusion de Theodoret, quand donnant la raison de ce changement des noms il dit que *le Sauueur vouloit que ceux qui sont participans aux mysteres ne regardassent point à la nature des choses qui se voient, mais qu'ils creussent à cause de la permutation des noms faicte par grace.* C'est à dire qu'ils creussent, que comme les noms estoient changez, de mesme les substances, encor que les accidens demeurassent en leur nature visibles & palpables comme deuant.

Ceux qui receuoiēt le corps du Sauueur.

3. *Le corps du Sauueur appellé pain.*

I'auois aussi monstré qu'ils argumentoient mal, de conclurre que l'Eucharistie n'estoit que pain, par ce que Theodoret & l'Escriture l'appelle pain, apres la consecration; car ce n'est pas chose repugnante, que le corps du Sauueur soit appellé pain, ny consequence necessaire, qu'il ne soit que pain materiel, pour estre appellé pain, autrement il faudroit conclurre, que le Sauueur n'estoit que pain terrestre, veu qu'il s'appelle pain, & l'est veritablement, mais non pain commun & vulgaire, ains pain vif, ainsi que nous auons dit ailleurs. Du Plessis n'a rien respondu à cecy, sinon sa vieille chanson disant, que cette mutation n'est autre chose que la grace qui est donnée au pain de nourrir les ames, comme au parauant il nourrissoit les corps, sauf qu'il adiouste de nouueau que cette grace c'est la vertu du Sacrement *res Sacramenti, receuable seulement des fideles*, ce qu'il prouue à son opinion par S. Augustin, qui dit que les sacremens sont communs à tous, mais non la grace, qui est la vertu des sacremens: laquelle addition, & interpretation est pleine de tenebres & d'ignorance.

Le Sauueur pain vif. cy dessus c.41.n.7.

4. *La vertu qui fait le Sacremēt & la vertu donnee par le sacrement sont diuerses.*

Premierement elle confond par ambiguité la grace par laquelle se faict ce diuin changement auec la grace, qui suit ce changement. Theodoret parle de la premiere, car il dit que ce changement se fait par grace, c'est à dire, comme il enseigne ailleurs auec les autres peres anciens, par la vertu diuine: Et cette glose parle de la grace qui est donnee par le sacrement posterieure à cette premiere là, car deuant que le sacrement aye sa vertu, il doit estre fait sacrement par la benediction & vertu des paroles de Dieu. Secondemēt, cette interpretation met pour argument la question, & confond encor le Sacrement de l'Eucharistie auec les autres; Car elle suppose, qu'en icelle il n'y a que la grace de Dieu inuisible, & les signes visibles, comme ez autres Sacremens; supposition fausse & inepte; veu que l'Escriture & l'Eglise enseigne, qu'en l'Eucharistie non seulement est donné la grace, comme aux autres Sacremēs, mais l'Aucteur de grace, à sçauoir IESVS-CHRIST present. Et combien qu'en l'Eucharistie non plus qu'aux autres Sacremens, cette grace ne soit donnée qu'aux fideles, qui sont sans empeschement de peché mortel, le corps du Sauueur neantmoins est donné à tous ceux qui la prennent, encor qu'ils soient meschans; C'est pourquoy sainct Paul dit, qui mange ce pain indignement, il est criminel du corps du Seigneur: & sainct Augustin, auec tous les anciens Peres tesmoigne, que Iudas print le corps du Sauueur comme les autres Apostres, encor qu'il ne receût pas la grace, par ce qu'il le print indignement, & trahit par vn baiser de table son maistre, comme il deliberoit de le trahir au iardin, peu apres, par vn baiser commun. La mutation donc qui se fait en l'Eucharistie, n'est pas seulement en ce que le pain & le vin sont destinez à vn vsage sacramentel, comme l'eau au baptesme, mais par ce qu'ils sont changez au corps & sang du Sauueur: qui est la cause pourquoy, ny Theodoret, ny aucun autre Docteur Catholique, n'escrit iamais que l'eau du Baptesme, ny l'huyle de la Confirmation, ny les Symboles des autres sacremens changent de nom, comme ils disent le changer en l'Eucharistie. Et combien que tous disent que l'infidele ne reçoit point la vertu & grace des sacremens, personne ne nie pourtant que les meschans ne reçoiuent le corps du Sauueur, s'ils en reçoiuent le sacrement: & voila pour le passage de Theodoret.

L'Eucharistie contient la grace cōme les autres sacremens, & de plus l'aucteur de la grace. 1.Cor.11.28.

Iudas print le corps du Sauueur comme les autres Apostres, mais non la grace. S.Cypr. serm.de cœn.do. S.August. ep.162. & l. 5. de bap. con. Dona.c.8

Les symboles des sacremēs ne changent point de nom, sauf en l'Eucharistie.

5. *Gelase exposé sur le changement des noms.* Cy dess. c. 33. 4.

Celuy de Gelase n'a rien plus ny en substance, ny en apparence, car quand il dit que les symboles ne changent point de substance & de nature, il entend par le mot de substance & nature, l'essence des accidens exterieurs du pain & du vin, à la façon de Theodoret & des autres Grecs: lesquels, comme i'ay dit ailleurs, mettent souuent *ὀυσίαν, φύσιν, substantiam, & naturam*, pour *essentiam*, pour l'essence. Or qu'il l'entende ainsi, ie le collige par suitte necessaire de son discours. Il refute en ce lieu là deux heresies contraires: l'vne d'Eutyches, qui disoit que en Iesus-Christ n'y auoit que la nature diuine; s'estant conuertie l'humanité en icelle: l'autre de Nestorius, qui faisoit vn Iesus-Christ seul homme, sans diuinité. Il confirme donc selon la coustume des Peres la verité de l'incarnation par l'Eucharistie, & monstre qu'en Iesus-Christ il y a deux natures, l'vne diuine, l'autre humaine, vnies en vne personne, sans confusion: la force de son discours est telle. Eutyches & Nestorius confessent, que au mystere de l'Eucharistie il y a deux natures vnies en vn sacrement, & distinctes sans confusion, l'vne inuisible & immortelle, qui est le corps de Iesus-Christ: l'autre visible & mortelle, qui est l'essence des accidens. Il ne doiuent pas donc trouuer estrange qu'en l'incarnation se trouuent deux natures: la diuine inuisible, & l'humaine visible, distinctes entre elles, & neantmoins vnies en vne personne, qui est Iesus Christ. Gelasius donc confute deux heresies ensemble par vn seul argument, prins de deux natures qui composent le sacrement de l'autel. Que s'il n'admettoit que la seule substance du pain & du vin en icelle, & qu'il n'y eut autre nature que de ces Elemens, comme dit la glose des Ministres, non seulement ne seroit d'aucune efficace contre lesdictes heresies ains les fauoriseroit apertemēt, & donneroit bonne occasion à Eutyches & Nestorius de conclurre chascun pour sa part, que comme il n'y a qu'vne nature en l'Eucharistie, ainsi il n'y en a qu'vne en la personne de Iesus Christ. Il est donc

Eutyches.

Nestorius.

impossible que Gelasius ait creu, qu'il n'y a que la substance du pain & du vin, ny aucune transsubstantiation d'iceux au corps & sang du Sauueur en l'Eucharistie, du Plessis n'ayant sçeu respondre à cette exposition que i'auois donnée de Theodoret & ne pouuant entendre la façon de discourir de Gelase, a prins la lettre pour l'esprit, & l'apparence pour la verité, & s'est ietté aux iniures, disant, *que i'ose effrontément prononcer que ce lieu qui retient le pain & le vin en leur propre substance, est directement pour la transsubstantiation comme*, ce dit-il, *si le lecteur auoit aussi peu de iugement que moy de front*. Mais c'est peu de chose d'estre iniurié de celuy qui, a faute d'armes combat des dents, non comme iadis Cynegyrus Athenien auec louange, mais à la façon des femmes, en mal parlant à faute de vertu; il falloit parler & respondre, & non mordre & iniurier.

Pag. 155.

Inst l. 2.

6. Ie luy auois monstré que vainement il s'estoit serui de deux passages de S. Leon contre la transsubstantiation, l'vn estoit, *En cette mystique distribution de la nourriture spirituelle, cela est departi, cela est prins, à ce que receuans la vertu de la viande celeste, nous passions en la chair d'iceluy, qui est celuy qui est fait nostre chair*: sur quoy du Plessis disoit, *autant de breches à la transsubstantiation, distribution mystique, c'est à dire, sacramentelle, nourriture spirituelle, & cela ne se fait point par la digestion de la chair*: & ie luy remonstrois qu'il n'y auoit rien aux paroles de ce sainct pere qui repugnast à la doctrine Catholique de la transsubstantiation, car nous confessons que la distribution de l'Eucharistie est mystique & sacramentelle, & que par icelle nostre chair passe à celle de Iesus-Christ, conioincte, & faicte vne auec icelle, & que la chair du Sauueur n'est pas mangee, ny digeree, comme la chair des bestes, selon la folle imagination des Capharnaïtes. Que respond du Plessis de nouueau à nostre exposition qui refutoit sa glose & ses consequences de toile d'araignee? Il dit qu'il auoit *noté autant d'argumens que de mots aux paroles de S. Leon*, & les touche en Latin, *mysticam distributionem, spiritualem alimoniam, virtutem calestis cibi, transitionem in carnem Christi*. Et apres adiouste en François, *Car comment tout cela selon la transsubstantiation?* C'est tout ce qu'il dit, & ne dit rien de nouueau, sinon qu'au lieu du mot *bresches*, il met, *argumens*, & au lieu, qu'il auoit parlé François il parle Latin, affin que moins de gens entendent, que sa response ne vaut rien. Mais est ce en bonne foy respondre & non se faire moquer ne sçachant respondre?

S. Leon exposé sur le propos de la transsubstantiation

S. Leon ep. 23 ad Cler.

L'aduersaire est tousiours aux sens comme les Capharnaïtes.

Pag. 155.

Pag. 156.

Il auoit barbouillé encor vn lieu du mesme docteur, qui dit en parlant du Sacrement, *cela est prins de bouche ce qui est creu de foy*; donc il vouloit tirer, que nous n'y prenons le corps du Sauueur que par foy. Ie disois au contraire, que S. Leon disoit, que nous prenions de bouche le corps du Sauueur, que nous croyons de cœur. Et le prouuois par ces propres paroles que du Plessis auoit laissées pour estre plus brief; *Ce qu'on prend de bouche on le croit de foy, & pour neant ceux la respondent* Amen, *qui disputent contre ce qui est prins. Qui disputent contre ce qui est pris*, dit sainct Leon: & qu'est-ce autre chose ce qui est prins en l'Eucharistie: & contre quoy disputent les Eutycheans sinon le corps du Sauueur: & si c'est contre la verité de ce corps que ces errans faisoient la guerre, c'est donc ce corps qui est prins. Or c'estoit la coustume, que quand le prestre consacrant auoit proferé sur l'hostie les paroles du Sauueur, *Cecy est mon corps*, qu'il proferoit alors à haute voix, comme encor auiourd'huy font les Grecs, le peuple respondist *Amen*, comme aussi en la communion, confirmant par sa response la verité des paroles. Dit donc S. Leon que les Eutycheans qui disputét côtre ce qui est prins en l'Eucharistie, c'est à dire contre la verité du corps du Sauueur disans qu'il n'a pas eu vn vray corps, respondent en vain, & sans fruict aux susdites paroles, *Amen*: par ce qu'ils n'ont pas la foy qu'il faut auoir du corps du Sauueur, & le prennent à leur confusion. Le lieu est aussi clair pour nostre foy, que la falsification de du Plessis estoit inepte, & sa verification maintenant est impudéte: car qu'apporte-il pour monstrer qu'il auoit bien allegué, & que ie l'auois mal taxé? Premierement il cite la susdite clause entiere: *Car cela est prins de bouche, qui est creu de la foy: & en vain respondu* Amen, *par ceux qui disputent contre ce qui est prins*. Et attache vne conclusion double sans consequence, disant: *Et donc les infidelles ne le prennent point. Et donc il n'est point reellement és signes*. Du Plessis deuoit dire, s'il eut esté Logicien conscientieux, *Et donc i'auois tronqué: & donc i'auois falsifié S. Leon*: il eust fait vne confession & conclusion de verité. Mais de quelle premisse fait il venir ces *Doncs*? certes mauuais Logicien, de faire telles tirades: S. Leon dit, que sans foy on respond en vain *Amen*, au sacrement de foy. Il dit qu'on prend ce qu'on croit, à sçauoir le corps du Sauueur, sans fruict & à confusion, si on n'a la vraye foy. Est-ce à dire qu'on ne reçoiue point le corps du Sauueur, & qu'il ne soit au sacrement? Iudas ne croyoit point, laissa-il de le receuoir, encor qu'il n'en receut la grace? & s'il le receut, côme tous les anciens peres tesmoignent, n'estoit-il pas aux signes? la presence du corps du Sauueur dependra-elle de la foy du receuát? Et l'infidelité des hommes ostera-elle la verité de son corps? ce corps quand il fut prins & crucifié par les mains infideles, n'estoit-il pas vray corps? En secód lieu, du Plessis dit, *que pour bien communiquer à la saincte Eucharistie, il nous faut bien croire la nature humaine de Christ*. C'est vne postille d'vn homme qui n'a plus d'ancre dans son cornet. Qui doute qu'il ne faille auoir cette foy? à quel propos le dit-il? qui le nie? n'a-il autre chose pour se iustifier du crime de fausseté, qu'il auoit commis retranchant le passage de ce sainct pere, & l'allegant contre son intention, & contre la verité du sainct sacrement, que donner du gris pour du blanc, & dire qu'il faut auoir la foy pour communier auec fruict: dire vne chose que tout le monde croit, & donner ce que personne ne luy demande?

S. Leon ser. 6 de ieiunio sept. mensis.

La consecration proferee iadis à haute voix.

S. Leo ser. 6 de ieiunio sept. mensis.

Iudas print le corps du Sauueur S. Cypr. de cœna dom. S. Aug. ep. 162. & ailleurs, cy dessus n. 4.

Pa. 156.

CHAP. XLVII.

1. *La doctrine de la transsubstantiation prouuee de siecle en siecle.*
2. *Mensonge de l'aduersaire sur l'indifference de la transsubstantiation.*
3. *Confession de l'aduersaire.*
4. *Contradiction de l'aduersaire.*

A la page 157 & suiuantes.

1. *La doctrine de la transsubstantiation prouuee de siecle en siecle.*

NOstre Iesuite (dit du Plessis de moy) *s'esgaye à establir l'auctorité de la transsubstantiation par les Conciles, mais quels? deux Conciles de Rome sous Nicolas 2. & Gregoire 7. contre Berengaire, prouinciaux, & non generaux, &c.* I'auois ja discouru de la doctrine de la transsubstantiation plus de trente pages, & du Plessis ordit icy sa verification de telle maniere, qu'il semble que ie n'en eusse encor sonné mot: & fait bien, à fin d'estre autant deschargé de respondre à ce qu'il a laissé. Ce sont des Et cætera passans, & fort propres pour donner voye libre à celuy qui n'a dequoy payer. Or apres auoir monstré la verité de la transsubstantiation par l'Escriture, par les raisons, & par les saincts peres, ie la monstrois encor par cinq Conciles generaux, sans conter celuy de Lateran, tenu sous Innocent troisiesme, & celuy de Trente, tenu en nostre siecle. C'estoient le Concile Romain, soubs Nicolas second, vn autre soubs Gregoire septiesme, vn autre soubs Iean second, le Concile de Constance, & le Concile de Florence, cinq Conciles generaux, qui sont sept auec les deux autres. Du Plessis ne fait mention que des deux premiers, & contre la verité les appelle prouinciaux, dissimulant tousiours, & adioustant ignorance sur ignorance, & pour toute responsé dit, que ces Conciles sont trop ieunes pour monstrer l'antiquité de la transsubstantiation, & icy dissimule-il encor, ou ignore, que ie prouuois par ces Conciles, non l'antiquité, mais la constante foy de la transsubstantiation, tenuë, & enseignee de siecle en siecle depuis les Apostres, & confirmee en ces Conciles contre les errans.

Sept Conciles confirmans la doctrine de la trāssubstantiation.

2. *Mensonge de l'aduersaire sur l'indifference de la trāssubstantiation.* l. 2. c. 33. p. 479. de la S. Messe.

Ie l'auois aussi taxé, en ce qu'il auoit dit que iusques au Concile de Trente, la creance de la transsubstantiation auoit esté indifferente & libre pouuant vn chacun ou la tenir, ou la reietter: fausseté que ie refutois par la raison & par les actes du Concile de Lateran: la raison estoit, que puis que la transsubstantiation auoit esté enseignee comme article de foy, elle ne pouuoit estre indifferente, ains falloit qu'elle fust creuë d'vn chacun, comme le baptesme & les autres mysteres de l'Eglise de Dieu. Les actes aussi du Concile frappoient d'anatheme tous ceux qui reiettoient cette foy: Fausseté donc & impudence, de dire que cette creance fust libre. Pour sa verification, il met premierement, qu'au Concile de Florence les Grecs ne voulurent point signer l'article de la transsubstantiation auec l'Eglise Latine: qui monstre à son dire, qu'ils ne la croyoient point: mais s'est vn eschappatoire de sophiste, & non defense de verité: car ce different ne fut pas de la transsubstantiation, mais de la cause efficiente d'icelle, sçauoir est; si elle se faisoit par les seules paroles du Sauueur, *Cecy est mon corps*, comme tenoit l'Eglise Latine, ou bien encor auec les autres prieres suiuantes, comme enseignoient les Grecs, ainsi qu'il appert par Marc Archeuesque d'Ephese, qui en a faict vn traicté à dessein. Ce n'estoit pas donc de la transsubstantiation, que tous croyoient, mais de la cause d'icelle.

La transsubstantiation article de foy. Côc. Flo. sess. vlt.

Enquoy estoient differens les Grecs & Latins sur la question de la transsubstantiatiō. Marc. ep. Ephes.

3. *Confessiō de l'aduersaire.* p. 158. & suiuantes.

Ce que du Plessis mesme recognoit: car apres auoir noircy le papier d'allegations, & de cottes inutiles depuis la page 158. il met en la page 162. que ie replique, *que le different des Grecs ne consistoit pas en la transsubstantion, mais es paroles par lesquelles elle se faict.* Il deuoit donc respondre dés le commencement à cecy, qui estoit le poinct de la question, & confirmer par autres argumens sa pretendue indifference, sur la foy de la transsubstantiation, sans perdre le temps en vaines tergiuersations, & abuser le lecteur, monstrant en general & à traict perdu que les Grecs & les Latins estoient en different sur la transsubstantiation, dequoy personne ne doubte, au lieu de monstrer en special en quoy consistoit ce different, & prouuer son dire. Mais que respond-il en fin à propos?

Il respond que ie presuppose ce qui est en question, c'est à dire, que ie mets comme chose auerée, que les peres ont creu la transsubstantiation, ce qu'il falloit, dit il, auoir prouué, ayant luy monstré, si on le veut croire, qu'ils ne l'ont point creüe. Sur quoy il regratte sa vieille preuue des signes & antitypes que i'ay cy dessus expliquez, & dit tousiours mensonge; & tousiours s'enueloppe en pueriles contradictions. Premierement i'auois monstré de siecle en siecle depuis les Apostres iusques à l'an 800. que les Peres Grecs & Latins auoient creu & enseigné la transsubstantiation. C'est donc mensonge de dire, que ie prens la question pour la verité; mensonge encor, qu'il ait prouué le cōtraire; car il ne l'a iamais faict, & ne le sçauroit faire; & respondre de telle maniere, c'est fuir, & confesser par sa fuite qu'on ne peut plus resister. Le deuoir de du Plessis estoit en ce lieu de poursuiure sa poincte, & confirmer que la foy de la transsubstantiation estoit indifferente & problematique, ce que i'auois refuté; & au lieu de parer les coups, il court à vne autre breche, & faict semblant qu'on ne luy a poinct prouué ce qu'il demandoit; & la verité est qu'il n'a sçeu respondre à ce qu'on luy à obiecté, comme son silence tesmoigne.

Cy dess. c. 25. 1.

Creance perpetuelle de la transsubstantiatiō.

En somme, il se contredit manifestement, car son assertion estoit, que la foy de la transsubstantiation estoit libre entre les Grecs. & maintenant il dit qu'ils ne croyoient point la transsubstantiation, comment estoit-il libre à chacun de la croire, si personne ne la croyoit? ou s'il estoit loisible à chacun de tenir la foy de la transsubstantiation, comment se peut-il faire qu'il n'y eut aucun qui la tint? comment cognoit-il donc que cette foy estoit libre? Ne voila pas vne verification digne d'vn tel verificateur? Mais que repliquerons nous à ce qu'il regratte des signes, antitypes, symboles, & images du corps du Sauueur? Nous repliquons que cela a esté assez expliqué cy dessus, & que tout ce qu'il allegue iusqu'à la page 166. est indigne d'autre response.

4. *Contradiction de l'aduersaire.*

Cy dess. c. 25. n. 1.

CHAP. XLVIII.

1. *Tous heretiques bandez contre la mere de Dieu.*
2. *La perpetuelle virginité de la mere de Dieu.*
3. *Definition de la virginité ridicule de l'aduersaire.*
4. *Comment disent les peres, que Iesus-Christ seul a ouuert la matrice.*
5. *Euasions Chimeriques.*
6. *Qualitez surnaturelles données à des corps sans changer leur nature.*

A la page 166. & suiuantes.

1. *Tous heretiques bandez contre la mere de Dieu.*

Virgo ante partũ, in partu, & post partum. Concil. Eph. in quodam ser. S. Tho. 3. p. q. 38. art. 2.

CE seroit grande merueille si l'opiniastreté eu du Plessis en sa verification pretendue n'auoit donné des cornes contre l'honneur de la la mere de Dieu, & renforcé les blasphemes que ie luy auois marquez en son institution. C'a esté la frenesie de tous les heretiques de faire la guerre à la mere, comme au fils; si bien qu'il ne se faut estonner si ceux-cy font comme leurs ancestres ont faict, & si les ieunes loups vrlent contre la lune à la façon des vieux. Le blaspheme que ie luy notois, estoit contre la virginité de la mere de Dieu que du Plessis enseigne apres les Ministres auoir enfanté comme les autres femmes, & que le Sauueur n'est pas sorty du ventre clos, ainsi que l'Eglise Catholique a tousiours creu, mais auec l'ouuerture & fraction accoustumée à toutes celles qui s'accouchent, qui est dire qu'elle a perdu sa virginité en l'enfantement; ce qu'ils enseignent pour ne fauoriser d'autant le mystere du Sacrement de l'autel; Car s'ils confessoient vne fois, que le corps du Sauueur demeurant vray corps, est sorty du ventre de sa mere sans occuper place & sans l'ouurir, de mesme ils se voyent cõtraincts de confesser, qu'il peut estre en l'Eucharistie sans occuper lieu, retenant tousiours la nature de corps comme la foy Catholique tient. Parquoy pour ne confesser vne verité ils commettent vn blaspheme, rauissans l'honneur de virginité à la mere de Dieu, vn des plus beaux titres que son fils luy aye donné. I'auois refuté ce blaspheme par le passage d'Esaie. *Voicy, vne vierge conceura en son ventre, & enfantera vn fils*: par la raison, estant impossible que la mere de Dieu soit demeurée vierge en l'enfantement auec l'ouuerture que ceux cy mettent: par l'auctorité des plus notables peres, & de l'Eglise vniuerselle, qui enseigne que la mere de Dieu est vierge deuant l'enfantement, en l'enfantement, & apres l'enfantement. Du Plessis donc ayant sauté de la Page 485. de mon second liure iusques à la 555. & laissé plus de soixante pages sans responce, il vient fondre contre la virginité de la mere de Dieu, & ne pouuant respondre aux argumens, par lesquels i'auois r'enuoyé son erreur, il en apporte d'autres tirés des mesmes fondrieres que les premiers, & n'a pas honte d'alleguer importunement l'auctorité de Durand sur ce subiect, que i'auois dit estre nulle, quand elle est discordante à la doctrine des saincts Peres de l'Eglise. Quelle façon de faire est cecy, d'apporter nouueaux argumens, au lieu de respondre à la refutation des vieux? Est ce respondre & non fuir? verifier son droit & non monstrer son insuffisance & opiniastrise ensemble? que s'il vouloit produire nouueaux titres, que n'a-il deuant respondu aux obiects?

Esaie 7.

Virgo ante partũ, in partu, & post partum In Conc. Ephes. S. Tho. 3. p. q. 58. art. 2.

Eu asions accoustumees de l'aduersaire.

2. *La perpetuelle virginité de la mere de Dieu par l'Escriture* Esaie 7. par les Peres.

Que n'a-il respondu à ce que ie luy alleguois, qu'Esaie dit, *Qu'vne vierge non seulement conceura mais vierge enfantera*? Que Iouinien auoit esté censé heretique par Sirice Pape, par S. Ambroise, & par S. Augustin, dequoy il destruisoit la virginité de la mere de Dieu, disant qu'elle auoit esté corrompue en enfantant? Et quelle corruption pouuoit estre cette-cy, autre que l'enfantement, que du Plessis enseigne apres les Ministres? car on ne peut pas icy recourir à la pollution d'homme: nulle femme n'est corrompue en cette façon en l'enfantement, d'autant qu'alors elle n'est pas cogneuë charnellement de l'homme: donc l'heresie de Iouinien n'estoit autre sinon qu'il disoit ce que disent ceux cy, à sçauoir que la vierge auoit enfanté comme les autres femmes. *Certes*, dit du Plessis, *ie recognois la saincte vierge mere de Dieu, organe de la reparation du genre humain, vierge deuant, & apres l'enfantement: mais ie dy que la virginité consiste en la chasteté & impollutiõ du corps & de l'esprit, & ne reçoit point de diminution par l'effort naturel de l'enfantement.* Il recognoit donc la mere de Dieu vierge deuant & apres l'enfantement, mais non en l'enfantement: & se contredict puerillement, & destruict en effect la virginité de la mere de Dieu comme Iouinien, encor que de bouche il semble la luy laisser. Car si elle n'a esté vierge en l'enfantement elle y a donc perdu la virginité. Il s'entrecoupe donc, disant qu'elle est vierge apres l'enfantement, parce que la virginité vne fois perduë ne se peut r'auoir: & confirme son blaspheme en sa contradiction: car il s'ensuyt de son assertion, que la mere de Dieu n'aura esté vierge que deuant l'enfantement, qui est vn blaspheme notoire, condamné en ses deuanciers.

Iouinien ennemy de la Vierge. Pa. 167.

Blaspheme de l'aduersaire contre la virginité de la mere de Dieu.

Mais oyons la subtile definition de la virginité, donnee par ce sçauant, ou Theologien, ou Philosophe, ou Medecin, car il est heureux aux rencontres de ses definitions: *La virginité*, dit-il, *consiste en la chasteté & impollution du corps & de l'esprit.* Selon le moule de cette definition, Abraham, Isaac, & Iacob, & tous ceux qui ont sainctement vsé du mariage, ont esté vierges; & leur mariage ayant esté sainct, a esté virginité: car ayant esté sainct, il a esté chaste, & sans pollution de corps & d'esprit. Ne voila pas vn digne definiteur de virginité, qui comprend soubs mesme definition deux choses plus opposites que l'eau & le feu, la virginité, & le mariage? Mais n'est il pas ignorant & ridicule, de dire que la virginité ne reçoit aucune diminution par l'effort naturel de l'enfantement? ains y a il plus grand effort, que celuy-là, pour rompre & fracasser toute l'integrité virginale d'vn corps: Et si la virginité n'en reçoit aucun interest, ne s'ensuit il pas qu'elle en reçoit encor moins par l'effort de la generation, estant iceluy beaucoup moindre que celuy de l'enfantement? & si nul de ces efforts ne destruit la virginité, ne s'ensuit il pas que toutes les femmes de bien, seront vierges, encor qu'elles ayent eu plusieurs maris, & demeuré en mariage plusieurs ans, & faict plusieurs enfans? Ne s'ensuit-il pas aussi que l'Escriture est mensongere, qui dit, qu'il y a des signes, par lesquels on peut cognoistre la fille vierge & la corrompuë? Car où seront ces signes? Ils ne peuuent pas estre en l'ame, d'autant que la pollution spirituelle est inuisible aux sages femmes; Ils ne peuuent non plus paroistre au corps; car selon la Philosophie virginale de du Plessis, l'effort naturel de l'enfantement ne diminue en rien la virginité, ny par consequent l'effort de la conception moindre que celuy là; il ne reste donc aucun signe au corps de la virginité: Moyse donc s'est moqué du monde, donnãt loy de recognoistre la femme accusée par son espoux, de ne l'auoir trouuée vierge, & de l'absoudre ou condamner selon les signes de virginité, ou de corruption, qui seront trouuez en elle.

3. *Definitiõ de la virginité ridicule de l'aduersaire.*

Il comprend soubs mesme definition l'eau & le feu.

Signes de la virginité.

Deuter. 22. 17. 20.

Que si l'Escriture ne peut mentir, il faut necessairement dire qu'il y a des marques de virginité au corps, qui ne peuuent estre autres, que l'integrité d'iceluy corps, n'ayant en soy aucune fraction ny ouerture; & partant du Plessis destruit opiniastremét & blasphematoirement la virginité de la mere de Dieu comme le vieil Iouinien: condamné Heretique pour ce blaspheme, il y a douze cens ans.

Iouinien cōdamné. S. August. de hære.

Pa. 167.

Il poursuit à maintenir son erreur disant. *Ie dy dauantage, que les saincts Peres qui ont tres-dignement parlé de la perpetuelle virginité* (de la mere de Dieu) *qui l'ont si viuement defendue contre Heluidius & ses complices, n'ont point estimé luy faire tort de dire qu'ayāt conçeu du sainct Esprit, elle a neantmoins enfanté communi lege patefacti corporis, selō la commune loy des femmes,* & cite Pamelius en la marge Paradoxe 22. Ce renfort est vn miserable refuge, car il defend vn erreur par vn autre erreur, & vn blaspheme par vn paradoxe & manifeste imposture, car Parmelius n'attribue ce paradoxe qu'à Tertullien, Origene, & S. Ambroise, qui n'estans que trois, ne peuuent pas faire le consentement general de tous les saincts Peres: & c'est imposer de dire en general, que les saincts Peres disent ce que seulemét peu d'entre eux ont dit, ou semblé dire; c'est finalement vne marque d'vn esprit obstinémét aueugle, laissant la lumiere & le bien, pour choisir les tenebres & le mal: car le mesme Pamelius declare en ce lieu là que ce que ces peres on dit, se peut entendre comme l'interprete S. Thomas, à sçauoir que ç'a esté vne ouuerture qui n'a point violé le clos virginal, telle que l'aucteur, qu'il cite au liure *de Carne Christi*, de Tertullien, a exposé en ces mots.

Calomnies & impostures.

Pamelius in Tert. par. 22.

Pamelius in l. de car. Christi, nu. 275 auctor græcus apud Iansenū, c. 10. Concor.

4. *Comment disent les peres que Iesus-Christ seul a ouuert la matrice.*

Le seul Christ a ouuert supernaturellement la matrice, n'estant encor ouuerte, & la gardee naturellement close. Et sainct Hierosme quasi en mesmes termes, *Le seul Christ a ouuert les portes de la matrice virginale, lesquelles toutesfois demeurerent fermees: car c'est la porte close d'Orient, par laquelle le seul Pontife entre & sort, demeurant neantmoins tousiours fermee.* Il met encores la comparaison de sainct Ambroise, escriuant que *le Sauueur sortit du ventre de la Vierge, comme les eaux coulerent de la pierre:* Tesmoignages qui monstrent que les peres parlans de cette ouuerture, n'entendoient pas celle qui ouure le clos virginal, mais vne sortie merueilleuse, & neantmoins veritable, du ventre de sa mere, comme par apres du sepulchre. De mesme langage ont ils dit que Iesus-Christ a ouuert les portes du Ciel, non pour signifier qu'il a faict reelle fraction & ouuerture des corps celestes, mais qu'il y est entré d'vne merueilleuse façon voirement, & toutesfois reellement entré; & s'ils ont quelquefois parlé vn peu cruement de ce point, ç'a esté pour rembarrer l'heresie de Marcion, qui disoit que le corps du Sauueur n'auoit pas esté vray corps; mais c'a esté tousiours sans preiudice du clos virginal, qu'ils affermoient auoir demeuré entier & sans ouuerture: encor que ie ne veux pas nier que Tertullien n'ait par fois excedé en paroles, s'acculant à vn extreme, pour de tant pluss'esloigner de l'heresie de Marcion; mais encor qu'il eut tenu apertement ce que ceux-cy croient, c'est vn homme qui ne peut pas contre-balancer à l'auctorité des autres Docteurs, & moins de l'Eglise vniuerselle. Du Plessis pouuoit prendre cette explication, & se tenir en la foy Catholique: mais il a mieux aymé en prendre l'erreur, que la verité, & les tenebres que la lumiere, par ce qu'il est aueugle. Ie luy auois cité vn autre lieu de S. Ambroise, où il dit, *que le clos virginal est demeuré sans rupture, & les fermures d'integrité sans fraction.* Item, *Bonne porte estoit Marie, qui estoit close, & ne s'ouurit point: le Christ a passé par icelle, mais sans l'ouurir.* Item, Origene, *Iesus sortit du ventre clos de la Vierge.* Ie luy auois encor cité Beda, & Amphilochius, & exposé cette ouuerture, que si souuent il obiecte, & si souuent insiste disant, *notez ouurir*, chasque fois que ce mot est vsurpé des Peres; il n'y a rien respōdu, & a fermé ses yeux à tout, & ne veut entendre autre ouuerture, que celle qui ouure le seau virginal, & qui deschire la virginité; & appelle toutes ces expositions speculation Chimerique. Car ayant mis dix pages à ramasser tout ce qu'il a sceu, pour verifier à son sens cette ouuerture, & voyant qu'auec cette exposition toutes ses allegations alloient en fumée, il va au rencontre, s'il peut, & dit en fin.

S. Hier. cont. Pel. liu. 2. S. Am. epi. 82. voy S. Tho. 3. p. q. 28. a. 1. m. 2.

S. Amb. l. 2. Inst. virg. c. 7 ibid. c. 8.

Orig. 5 Matt. 26.

Pa. 177.

Or il nous voudroit icy payer de quelque speculation Chimerique; tant qu'il voudra, pourueu que la nature humaine du Seigneur demeure en son entier: pourueu que par vn nouueau fantosme nous ne donnions point de lieu à quelques nouueaux Marcionistes. Il appelle speculation Chimerique l'exposition que venons de donner des saincts Peres, sur la naissance du Sauueur aduenuë sans ouuerture du clos virginal: ce qu'il ne peut conçeuoir, ni par consequent croire; car sa foy c'est son iugement: mais il deuoit nous apprendre cette Chimere auec ses monstruositez, & nous la peindre par ses viues couleurs, pour nous persuader ce qu'il dit, & ne l'ayant faict, il se contentera de ladicte exposition, pour response de toutes ses allegations & aura patience que nous estimions que la teste, le fil, & la fin de son discours, c'est la composition d'vne monstrueuse Chimere, voulant faire entendre que le corps du Sauueur n'est pas vray corps ains vn fantosme, comme disoit Marcion, s'il est sorty du ventre clos de la vierge, cōme si celuy qui est tout-puissant ne pouuoit rien faire, sinon ce que le cerueau de du Plessis peut comprēdre. Et n'est-ce pas tousiours mesurer la puissance de Dieu, par la rondeur de sa teste, & ne se souuenir point du premier article que le Chrestien prononce en sa creance, *Ie croy en Dieu tout-puissant*? n'est-ce pas tousiours resuer & s'engouffrer en ses fantasies? Est il encor à apprendre que le Sauueur a donné, quand il luy a pleu, des qualités surnaturelles à son corps, cōme il donne les naturelles aux autres? N'a il pas leu en la saincte Escriture, qu'il se rendoit inuisible, leger, reluisant, quand il vouloit? qu'il passoit parmy la presse sans estre veu? qu'il marchoit sur les ondes sans s'enfoncer? qu'il fut rendu lumineux comme vn Soleil, quand il se transfigura en la montaigne? Pour auoir prins ces qualitez, & auoir quitté les communes, laissa-il d'auoir vn vray corps?

5. *Euasions Chimeriques.*

Presomption contraire à la foy.

La foy de la toute-puissance est le commencement de nostre creance.

Mais n'a-il iamais leu que la puissance Diuine a mis des qualitez surnaturelles à plusieurs corps, sans changer la verité de leur nature? Qu'elle fit que les ondes qui submergent les corps, seruirent de muraille aux Hebrieux, pour leur rendre la mer gayable à ce qu'ils ne fussent submergez?

6. *Qualitez surnaturelles données à des corps sans changer leur nature.*

Que le fer qui s'estoit enfoncé dans l'eau surnageast sur icelle, comme vn bois sec? Que le feu non seulement ne bruslast point, mais encor seruit de defense & de rafreschissement au milieu de la fournaise aux enfans de Dieu? Ces corps perdirent ils l'essence de vrais corps pour auoir esté esleués sur ces qualitez & effets surpassans leur commune nature? Et donc le Sauueur n'aura pas eu vn vray corps s'il n'est sorti du ventre de sa mere, comme les autres corps? Et que du Plessis responde icy, puis qu'il n'a encor respondu, le corps que le Sauueur a porté au ciel, est il vray corps? & ce vray corps a il ouuert & rompu le ciel pour y entrer? l'osera-il dire n'en ayant ny Escriture ny coniecture, & ayant la raison contraire? Que s'il confesse qu'il est monté par dessus la nature de tous corps humains, qui plustost descendent en bas, & qu'il est entré sans lesion ny ouuerture des Cieux, pourquoy dira-il que la verité du corps du Sauueur est interessée s'il est sorti du ventre clos de sa mere? pourquoy appellera-il la foy de l'Eglise Chimere? n'est-ce pas plustost son opiniastreté qui se perche dessus les cornes de sa fantasie Chimerique.

Le corps du Sauueur porté au ciel surnaturellemẽt.

CHAP. XLIX.

1. *Le corps du Sauueur sorty du sepulchre fermé.*
2. *Paradoxe d'vn errant obstiné.*
3. *Temerité des aduersaires contre l'honneur de Iesus Christ.*
4. *Le corps du Sauueur demeuroit tousiours corps, combien qu'il fist des miracles en soy.*
5. *Intention des aduersaires, diminuans les miracles du corps du Sauueur.*
6. *S. Iustin exposé sur le miracle du Sauueur marchant sur la mer.*
7. *La mer ne fut point endurcie.*
8. *S. Iean & S. Hierosme exposez sur l'ouuerture de la pierre.*

A la page 178. & suiuantes.

1. *Le corps du Sauueur sorty du sepulchre fermé.*

IL n'a pas esté moins obstinément opiniastre à soustenir les fausses interpretations qu'il auoit données à mesme fin contre l'Eucharistie, sur le miracle du corps du Sauueur sorty du sepulchre fermé: en quoy ie le notois en special d'auoir commis vne insigne fausseté, alleguant S. Iustin, & S. Leon, comme s'ils eussent dit, qu'il n'estoit pas sorty, le sepulchre estant clos, directement contre leur intention, & contre leurs manifestes paroles. Pour le tombeau, disoit il, *Iustin leur diroit, que la puissance diuine luy fit faire place, ou que l'Ange la roula.* Et ie produisois S. Iustin, disant tout le contraire en ces mots; *Comme le Seigneur marcha sur la mer, non en changeant son corps en esprit, mais par sa diuine vertu, & fit non seulement à son corps, mais aussi à celuy de Pierre, la mer propre à estre marchee à pied, qui de soy ne l'est pas: de mesme par sa vertu il sortit du sepulchre, lors que la pierre estoit dessus, & entra à ses disciples les portes closes: car la pierre ne fut pas roulee pour luy faire place resuscitant, mais pour donner signe de la resurrection.*

Du Pless. inst. l. 4. c. 3. p. 762. S. Iust q. 117. l. 2. de la S. Messe c. 46. p. 559.

Ie monstrois que ce texte de sainct Iustin, ne pouuoit estre plus clair, pour condamner l'impudence de cet homme, qui luy faisoit dire, que l'Ange roula la pierre, pour faire la sortie au corps du Sauueur enseignant disertement S. Iustin le contraire, à sçauoir, qu'il sortit du sepulchre fermé, & que la pierre fut roulée en signe, & non en ayde de la resurrection. Or du Plessis ne se pouuant purger d'vne si manifeste imposture il serpentille & compose des tenebres, & fait tout, sauf respondre: il allegue ce qu'il auoit allegué, à quel propos? il dit qu'en cette question sainct Iustin presuppose que la pierre fut roulee par l'Ange, & qui en doute, puis que l'Escriture le dit? Mais elle dit que ce fut apres la resurrection: & pourquoy ces parergons, sinon pour amuser le lecteur, & prendre cependant aleine, ne sçachant que dire.

Euasions.

2. *Paradoxe d'vn errãt obstiné.*

A la fin n'osant affirmer, que la pierre fut roulée, pour donner passage au corps du Sauueur, cõme il auoit signifié en son institution, il tasche de faire dire à ce sainct par sa similitude, qu'elle se changea, & fut renduë penetrable, comme la mer endurcie & marchable, de molle & coulante qu'elle estoit; & partant que le Sauueur passa à trauers, occupant la place requise à la quantité de son corps: de maniere qu'il tient, que comme la mer deuint solide & propre à marcher, ainsi la pierre molle & propre à penetrer, sans qu'il y eut aucune vertu operatiue de ce miracle au corps du Sauueur, discours plein d'absurdité, & directement contre l'Escriture. Car qui iamais ouyt dire, que la mer fut deuenuë dure quand le Sauueur y marcha dessus, ou quand il y fit marcher sainct Pierre? ains l'Escriture ne signifie elle pas qu'elle demeura en sa nature fluide & coulante, disant qu'elle estoit agitee des vents, & que S. Pierre s'enfonça? qu'elle Escriture encor, & quel Docteur Catholique dit iamais que la pierre s'amollit pour faire passage au Sauueur, reprenant son corps du sepulchre? Et quel esprit est cecy, de vouloir oster la puissance au Createur, de porter son corps sur la mer, s'elle n'estoit endurcie; ou de le faire passer à trauers vne pierre, si elle n'estoit amollie?

Pag. 180.

Contre la raison & l'Escriture.

3. *Temerité des aduersaires contre l'honneur de Iesus-Christ.*

Mais qui contraint du Plessis & les Ministres de fantasier ces miracles, sans guide d'aucun pere ancien, & contre le sens de l'Escriture, & contre l'honneur du fils de Dieu, & faire plustost la mer, & la pierre miraculeuse, que ce corps diuin, miracle de tous les corps? & le Sauueur n'est il pas plus honoré d'auoir faict ce miracle en son corps, plustost qu'en la mer ou en la pierre: & n'est-il pas deshonoré des mescreans, qui luy desrobent cet honneur, & l'aiment mieux donner à la mer & à la pierre? quelle cause donc leur fait mettre en auant ces paradoxes & monstrueses opinions?

4. *Le corps du Sauueur demeuroit tousiours corps, combien qu'il fist des miracles en soy.*

Ce corps laissoit-il d'estre corps, & se changeoit il en esprit, prenant vne qualité surnaturelle, pour marcher sur les ondes miraculeusement? l'eau du Baptesme agissant en l'ame, & la nettoyant du peché, par la vertu celeste, qu'elle prẽd de la parole de Dieu, deuient elle esprit? Et ce mesme corps montant au ciel, par vne vertu, deuant non communiquee à aucun corps humain, & penetrant les cieux, sans les rompre, deuint-il esprit? Et les corps des bien-heureux en la resurrection estans lumineux, legers, subtils & immortels, seront-ils esprits, pour estre doüez de ces qualitez spirituelles, & surnaturelles? & si la mer ne changea point de nature, encor qu'elle fut endurcie surnaturellement, comme disent ceux-cy,

L'eau du Baptesme.

Les corps des bien-heureux.

pourquoy veulent ils que le corps du Sauueur ne puisse se reuestir d'vne qualité surnaturelle, sans changer de nature, & laisser d'estre corps?

5. *Intention des aduersaires diminuans les miracles du corps du Sauueur.* Pourquoy donc ne confesse du Plessis qu'il marcha sur la mer coulante, & qu'il penetra la pierre dure? n'est-ce pas d'autant qu'il veut opiniastrement faire le corps du Sauueur subiect à toutes les loix naturelles, sans luy conceder rien plus qu'aux autres corps, à fin de le chasser du sainct Sacrement, où il est contenu au dessus les loix de toute creature, en tesmoignage de la Maiesté du Createur, contre le iugement de du Plessis, qu'il prefere à la puissance de Dieu?

6. *S. Iustin exposé sur le miracle du Sauueur marchant sur la mer.* S. Iustin q 117. Mais à quel sens fait-il venir la similitude de sainct Iustin, & quel conclusion en prend-il? Sainct Iustin escrit que le Sauueur marcha sur la mer, non en changeant son corps en esprit, mais par sa diuine vertu, & fit la mer propre pour marcher; donc conclud du Plessis, il changea la mer, & de coulante qu'elle estoit, il la rendit ferme & dure: la consequence n'est pas bonne, car le Sauueur auoit moyen de rendre la mer marchable, sans la changer: & comme ceste conclusion n'a aucune liaison auec les paroles de sainct Iustin, aussi est-elle contraire au sens de la saincte Escriture, qui dit, que la mer agitée flottoit, & partant qu'elle demeura en sa nature coulante, comme cy deuant i'ay dit. De plus, elle rend sans loüange cet effet au poinct auquel il doit estre plus admiré. Le miracle se doit considerer en ce que le Sauueur marcha sur la mer. Or si la mer fut endurcie, il y eut eu en cela miracle voiremēt; mais il n'y en eut point eu en l'action du corps du Sauueur, en laquelle principalement doit reluire la grandeur d'iceluy miracle. Car quel miracle eut-ce esté d'auoir marché sur la mer glacée, ou endurcie en quelque autre façon? Qui ne marchera sur cet element ainsi preparé, s'il a des pieds pour marcher? s'il est vray ce que l'on dit d'Annibal, qu'il fendit les Alpes auec du vinaigre, c'est vn fait merueilleux; (Annibal.) mais il n'y eut point de merueille de les auoir passées, l'ouuerture estant faite, & le chemin frayé: ce fut miracle que la mer rouge fut diuisée, & renduë passable, mais nulle merueille, (La mer rouge.) que les Hebrieux & les troupes de Pharaon la passasset, apres estre ainsi diuisée. De mesme dōc, il n'y eut eu icy aucune merueille que le Sauueur marchast ainsi sur la mer. tout le miracle estoit en ce bel endurcissement, selon ceste glose. Or quelle glose, & quelle resuerie est ceste-cy, qui controuue vn miracle, pour raualler le miracle du Sauueur?

7. *La mer ne fut pas endurcie.* Et au reste, comment est-ce que la mer s'endurcit? fut-ce comme glace, comme rocher, comme terre? fut-ce par tout, ou bien seulemēt au lieu où le Sauueur fichoit les plantes? s'il dit que c'est en l'vne de ces façons, comment le prouue-il? s'il le dit sans raison & sans escriture, qui le croira? Et si elle fut endurcie, quand reuint-elle en sa premiere nature? en combien de difficultez se plonge l'orgueil humain, pour ne vouloir fleschir à la foy de la puissance de Dieu, qu'il ne peut comprendre, & la veut assubiectir à soy? Du Plessis dira, si la mer ne fut endurcie, cōment fut-elle renduë propre à marcher comme dit sainct Iustin; le respons que ce fust à la maniere qu'il pleut au Sauueur, qui selō sa toute puissance portoit son corps à sa deuotion sur la mer, & la faisoit marchable, sans la rien changer, ayant mille moyens de ce faire: ainsi pouuoit-il porter ce mesme corps en l'air, & marcher en l'air, & le rendre marchable, sans l'endurcir, ou y faire des planchers: ainsi fit-il apres le ciel penetrable, sans le percer: ainsi donc sortit-il du sepulchre sans l'ouurir, & se fit la pierre penetrable sans l'amollir, & finalement entra dans la chambre les portes closes. (Ioan. 20.) Et c'est tout ce que veut dire S. Iustin: parquoy la conclusion de du Plessis est aussi mal attachée que les premisses deduites: & tout le discours de la teste iusques aux pieds n'est que la minute d'vn homme qui ne sçait ce qu'il escrit, se contentant qu'on dise qu'il escrit, & ne pensant point que l'on le doiue lire: aussi mauuais Theologien tousiours comme icy Grammairien, (Grāmaire de l'aduersaire.) ayant dit ἐξ ὑδάτοις, dōnant vn datif à la preposition ἐξ, qui doit auoir vn genitif, qui est autant que si quelqu'vn disoit en Latin, *ex multarum rerum*, qui est vne cruelle & sanglante Grammaire.

8. *S. Leon & S. Hierosme exposés sur l'ouuerture de la pierre.* (pa. 81. 82. & 83.) Ce qu'il regratte en ce mesme lieu de S. Leon & de S. Hierosme, est renuoyé par ce que venons de dire, car ce qu'il dit que le Sauueur est sorty la pierre estant ostée, s'entend apres que le Sauueur fut resuscité: car puis que l'Escriture le signifie, & que les autres peres deuant luy l'ont ainsi dit, il ne se peut faire qu'il ait tenu autre opinion qu'eux, & que ses paroles ne portent vn mesme sens. (S. Leo ad ep. palest. ep. 83. c. 6. S. Hier. in ps. 104.) Sainct Hierosme ne met rien plus que luy, *Dieu enuoya*, dit-il, *son Ange, qui roula la pierre du monument, & deslia les suaires de sa sepulture*, s'entend apres que le Sauueur fut resuscité: car tandis que son corps estoit au sepulchre, il ne falloit pas deslier les suaires. L'escriture signifie aussi que l'Ange roula la pierre apres la resurrection, & nous le croyons, & qu'estoit-il besoin à du Plessis de le mettre? Mais ny l'Escriture, ny S. Hierosme ne dit pas que la pierre fut roulée pour faire place au Sauueur, (page 183.) parquoy pour neant du Plessis met en ieu ces passages, qui ne font rien pour luy, sinon pour monstrer qu'il estoit tousiours opiniastre, & aueugle en son opiniastrise, ne sçachant ce qu'il dit.

CHAP. L.

1. *De l'accord des Peres de la presence du corps du Sauueur auec les especes.*
2. *Preuue de l'aduersaire fondée sur vne glose qui n'est point.*
3. *Caietan falsifié sur la doctrine de la perception du corps du Sauueur.*
4. *L'aduersaire fait les textes Latins selon son François.*

(A la page 183 & suiuantes.) De la page 559. de mon second liure, il saute à la 620. & laisse plus de 60. pages en arriere, luy qui veut estre seruy de page en page, & de raison en raison. Que s'il dit que son but n'estoit que de respondre pour soy, & non pour les Ministres, ny pour ce que i'ay dit contre sa religion en general, c'estoit au moins son deuoir de repartir à ce que i'auois traicté, nommément contre luy aux chap. 47. 54. 55. (l. 2 de la S. Messe. c. 56.) & ne l'ayant fait, il a monstré par son silence, qu'il n'y trouuoit que redire, & a confessé sans mot dire les erreurs

que ie luy obiectois, me deliurant de la peine de luy repliquer. Mais suiuons le par ces pistes.

1. De l'accord des Peres de la presence du corps du Sauueur auec les especes. Ie le taxois donc en la page 619. & 620. en trois poincts, premierement en ce que contre la verité il disoit que les peres ne sōt pas d'accord, quand ils declarent où va le corps du Sauueur prins au sacrement, & luy maintenois qu'ils tiennent vnanimement qu'il va au lieu où vont les especes, soubs lesquelles il est contenu : Secondement, que mal à propos il citoit Caietan là dessus, en vn passage où il n'en sonnoit mot: & en troisiesme lieu, qu'il falsifioit funestement le passage de ce docteur qu'il citoit. Il ne respōd rien au second; aux autres il verifie, non son droict, mais son opiniastrise, & luy vaudroit beaucoup mieux pour son honneur, qu'il les eut passez soubs silence, comme le second.

2. Preuue de l'aduersaire fondée sur vne glose qui n'est point. Glos. in can. trib. grad de consf. d. 2. Pour verifier donc la pretendue contrarieté, & discord des peres sur le lieu où va le corps du Sauueur receu au sacrement, il m'apporte vne glose biffée sur le canon *Tribus gradibus*, en ces mots, *Il est certain qu'aussi tost que l'espece est brisee des dents, aussi tost le corps de Christ est rauy au ciel.* Et parce que la conscience luy disoit que ceste glose estoit vn fantosme, qui ne se trouue point sinon au cerueaux creusez, il va au deuant auec iniures, & dit, *que ie contesteray selon mon effronterie, que ceste glose n'est point*, & se tourmente à monstrer qu'elle se trouue en estre, & ne peut, alleguant tousiours les paroles qui ne sont point és exemplaires corrigez, & qui iustement ont esté contredictes & rayées, comme repugnantes à la raison, & à la doctrine des anciēs Peres: & luy mesme allegue en fin la correctiō, demeurant neantmoins incorrigible, & fait paroistre en m'obiectant ceste glose vaine, auec telle importunité, qu'il est extresmement souffreteux en ses iustifications, & qu'il n'est armé que d'obstination pour defendre sa cause. Car encores que ie luy concedasse qu'elle fut au decret, a-il pour cela verifié le des-accord des saincts Peres, que faussement il auoit obiecté? S'ensuit-il que si vn gloseur a tenu vne opinion esgarée, tous les bons textes des anciens docteurs soient discordans ensemble? vne seule glose romprat-elle le consentement de toute l'antiquité? prouuera-elle vne generale contradiction? donnera-elle suffisant argument à du Plessis pour essayer la lourde & impudēte mensonge qu'il dit, m'appellant effronté, parce que ie la luy reproche? Et quelle plume reformée voicy, & quel verificateur? Qu'il aye donc patience qu'on le tienne pour criminel iusqu'à ce qu'il ait trouué de meilleures gloses pour se iustifier.

C'est sa coustume de faire vne propositiō generale sur vn seul passage.

3. Caietan falsifié sur la doctrine de la perception du corps du Sauueur. Il n'est non plus fidele, & non moins opiniastre à se purger de la fausseté commise au lieu de Caietain. Il l'auoit ainsi allegué, *C'est chose tres-fausse que le corps de Christ soit prins corporellemēt, car il est prins en l'Eucharistie en croyant, non en receuant.* Icy ie le taxois premierement d'ineptie, alleguant vn texte qui ne parloit rien de la contradiction pretendue, ains visoit seulement à refuter la calomnie de ceux qui disoient que les Theologiens enseignēt que le corps du Sauueur est prins en l'Eucharistie corporellement, c'est à dire d'vne façon corporelle, comme les autres viandes. Secondement de fausseté, ayant trōqué le lieu, & cité contre le sens, la foy, & l'intention de l'aucteur. Et pour preuue de mon dire ie produisois les paroles de Caietan disant : *Il appert que c'est vne chose tres-fausse, de penser que les Theologiens croyent que le corps de Christ est pris corporellement & perceptiblement : car ils tiennent qu'il est prins en l'Eucharistie spirituellement, sans que le sēs ou le discours humain l'apperçoiue. Quāt est des especes elles sont receues corporellement & perceptiblement.* La seule confrontation du vray texte de ce docteur, auec l'allegation susdicte, monstre qu'elle est la fidelité de cet allegueur. Caietan dit estre vne chose tres-fausse ce qu'on disoit des Theologiens. Du Plessis luy faisoit dire que c'est vne chose tres-fausse qu'on reçoiue le corps du Sauueur en l'Eucharistie, celuy-là refutoit la calomnie, cestuy-cy luy faisoit approuuer son heresie: & au lieu que Caietan auoit mis *spirituellement, sans que le sens ou l'entendement l'apperçoiue*, du Plessis mettoit, *car il est pris en croyant, & non en receuant.* Transformant au sens de son *par foy*, ce que Caietan auoit rapporté au sens & iugement humain. Car il disoit apertement que le corps du Sauueur estoit veritablement prins, mais d'vne façon spirituelle, incognuë au sens, & que les seuls accidēs estoiēt prins corporellement & perceptiblement, c'est à dire visiblement, & du Plessis luy faisoit dire qu'il n'estoit pas veritablement prins, mais seulement par foy. Estoit-ce effrontément falsifier? & auois-ie bonne occasion de crier contre telle imposture?

Caietan to. 1 tract. 2. c. 3.

4. L'aduersaire fait le texte latin selon il françois. Or comment s'en purge-il maintenant? à sa façon accoustumée; par opiniastreté. C'est en mettant le Latin de Caietan (comme s'il estoit seulement question de la version) & le mettant tronqué à la mesure de son françois, c'est à dire non selon le texte de l'aucteur, mais selon le sien faict à plaisir. Voicy comme il le couche. *Falsissimum est corpus Christi corporaliter sumi, quoniam spiritualiter & non percipiendo sed credendo dicunt Theologi sumi in Eucharistia*, qui est selon la version de son frāçois. Et comme s'il auoit bien aueré sa foy, *En quels autres mots*, dit-il, *le pouuois-ie auoir traduit?* Mais voicy le texte de Caietan. *Constat falsissimum esse quod Theologi dicūt corporaliter & perceptibiliter sumi, quoniam & spiritualiter & non percipiendo, seu sensu, seu intellectu, sed credendo dicunt corpus Christi sumi in Eucharistia: sacramentales autem species corporaliter & perceptibiliter sumuntur.* Il a tronqué au commencement (*constat*) au milieu (*seu sensu, seu intellectu*) & à la fin *sacramentales autem species corporaliter & perceptibiliter sumuntur*: paroles qui faisoient l'antithese auec ce qu'il auoit dit *spiritualiter*, & a tout peruerty au reste le sens, interpretant les mots *corporaliter*, & *perceptibiliter*, comme s'ils vouloient dire reellement, au lieu qu'ils signifient visiblement, & à la façon des autres viandes, comme il appert par la derniere clause du texte, & vouloit Caietan enseigner que le corps du Sauueur est prins reellement, mais non visiblement, comme sont les especes ou les viandes communes : ains inuisiblement, & d'vne maniere spirituelle. Or si du Plessis est criminel d'auoir si funestement depraué vn aucteur Catholique, que le lecteur iuge quelle est son impudence, de pallier & defendre opiniastrement vne si manifeste fausseté, iuge s'il

Caiet. to. 1 2. tract. 2. c. 3.

Digitized by Google

faut faire estat de la foy d'vne telle plume, alleguant les docteurs de l'Eglise de Dieu. Si quelqu'vn en faisoit autant d'Aristote, ou de Platon, qui ne traictent que des sciences humaines, ne seroit-il pas digne de punition exemplaire ? Et quelle peine merite ce reformé, de peruertir ainsi les escrits Chrestiens aux despens de la foy Chrestienne ?

CHAP. LI.

1. *Sainct Ambroise falsifié sur le sacrifice de Melchisedec.*
2. *S. Augustin exposé sur le mesme.*
3. *Les interpretes & les Peres citez en gros faussement.*
4. *Tous les saincts peres recognoissent le sacrifice de Melchisedec.*
5. *Prouué par raisons que Melchisedec sacrifia.*
6. *S. Augustin exposé sur le pseaume 109.*
7. *La Cene huguenotte n'est ny sacrifice, ny sacrement.*
8. *Subtilité Grammaticale de l'aduersaire sur vn lieu de S. Augustin.*

A la page 187. & suiuantes où il commence à respondre au 3. li. de la sainte Messe.

AYant du Plessis laissé sans responce les quatorze pages dernieres du second liure de la saincte Messe, & les 45. premieres, du troisiesme, qui contenoient plusieurs obiects contre luy nommément, il se plante en fin en la page 46. pour verifier ce qu'il peut, selon le triage qu'il a fait des pages & des matieres. I'auois monstré au chap. 8. de ce 3. liure. par le tesmoignage des plus graues peres Grecs & Latins, que le sacrifice de Melchisedec auoit esté la figure de celuy qui se fait en la Messe, & alleguant S. Ambroise en la page 46. & S. Augustin en la 47. ie le taxois de les auoir mal citez, & falsifiez.

1. S. Ambroise falsifié sur le sacrifice de Melchisedec. S. Ambr. l. 5. de Sacr. c. 1.

S. Ambroise parlant du sacrement de l'autel auoit dit : *Nous auons cogneu que la figure de ces sacremens a precedé és temps d'Abraham, lors que Melchisedec offrit le sacrifice :* où apertement ce sainct enseigne que l'offrande de Melchisedec fut vray sacrifice, & figure de celuy qui se fait és autels Chrestiens en la Messe : du Plessis l'auoit cité en ces mots, *Nous auons cogneu la figure de ces sacremens dés le temps d'Abraham, & ainsi des autres.* Ie luy reprochois principalemẽt dequoy il auoit frauduleusement retranché les dernieres paroles, qui disent disertement que Melchisedec auoit offert sacrifice : ce que les sacramentaires nient. A cecy du Plessis respond maintenant : que ce qu'il auoit retranché s'entendoit assez, puis qu'il disoit que les peres qui ont entendu que Melchisedec auoit offert à Dieu, en ont fait comparaison auec les sacremens de la saincte Cene. Responce maligne, car ces paroles du sacrifice de Melchisedec ne pouuoient pas estre entendues par le nud propos d'Abraham ; autrement Melchisedec seroit compris en tous les lieux qui font mention d'Abraham, ce qui est faux : & puis qu'elles estoient si briefues (car il n'y a que, *lors que Melchisedec offrit sacrifice*) elle deuoient du tout estre adioustées à la citation ; parquoy il est clair que la vraye cause de ce retranchement, c'estoit à fin de tronquer vn euident tesmoignage de la verité du sacrifice de Melchisedec & du nostre. Responce encor mensongere, car les peres ont voirement fait comparaison du sacrifice de Melchisedec, mais c'est auec le sacrifice de la Messe, & non de la Cene huguenotte, comme veut du Plessis, qui n'estant icelle sacrifice, comme luy mesme confesse, ne peut estre conferée en qualité de sacrifice, auec celuy de Melchisedec : De la Messe donc, vray sacrifice des Chrestiens, comme enseignent tous les saincts docteurs auec l'Escriture. Parquoy du Plessis se purge en trompant, en ne disant rien, en disant des mensonges, qui sont moins que rien.

Du Plessis l. 3. c. 2. p. 167.

2. S. Aug. exposé sur le sacrifice de Melchisedec. S. Aug. ps. 109. S. August. l. 17. de ciuit. c. 17.

Sainct Augustin parlant du mesme sacrifice de Melchisedec, *Alors*, dit-il, *premierement se monstra le sacrifice qui maintenant est offert des Chrestiẽs par tout l'vniuers.* Itẽ, enseignant que ce que Dauid auoit dit, *Tu es prestre eternellement selon l'ordre de Melchisedec*, se doit entendre de Iesus-Christ & du sacrifice de l'Eucharistie. *Qui peut douter*, dit-il, *de qui ces choses sont dites, puis que la prestrise & sacrifice selon l'ordre d'Aaron, n'est en aucun lieu : & en tout lieu on offre soubz Christ prestre, ce que Melchisedec offrit quand il benit Abraham ?* paroles qui tesmoignent euidemment que l'oblation de Melchisedec fut le sacrifice qui figura le nostre, qui est offert en l'Eglise de Dieu par tout le monde en la saincte Messe. Du Plessis comme ayãt iuré de citer tout sans front & sans foy, auoit touché encor ce lieu, mais racourcy & obscurcy en deux mots Latins, *Offertur sub sacerdote Christo quod protulit Melchisedec*, produisant ce docteur, à fin qu'on dist qu'il l'auoit pour soy, & le produisant en peu de mots & en Latin, à fin qu'on entendist moins la fraude, comme ie luy reprochois. Il respond maintenant qu'il l'auoit cité en Latin seulement, *parce que la difference de ces mots ne se represente pas bien en François, parce aussi qu'il n'importe qu'au mot protulit, il soit recogneu que ce n'estoit pas vn sacrifice à Dieu, mais vne honorable reception, faite à Abraham, selon*, dit-il, *que l'exposent tous les interpretes Chaldaeis, Grecs, & Latins*, HOSTI, ἐξήνεγκε, PROTVLIT. *Sainct Cyprien, Sainct Chrysostome, Iosephe, Sainct Ambroise, Sainct Augustin. Iusques là* (adiouste-il pour le coup de victoire) *que le Cardinal Caietan recognoit qu'il n'y est aucunement question de sacrifice, ny d'oblation, mais simplement de rafraichissement des gens d'Abraham.* Ceste responce est pleine de vanité & de mensonges. Premierement, qui le croira, disant que le mot Latin *protulit*, ne peut estre bien tourné en François par quelque autre mot equipollãt ? La lãgue Frãçoise est-elle si pauure qu'elle ne puisse naïfuement exprimer le Latin *proferre* ? Quelle peine y auoit il de le tourner comme il a tourné, *Offertur sub sacerdote Christo quod protulit Melchisedec : On offre soubz Christ sacrificateur ce que Melchisedec presenta ?* Secondement, s'il ne pouuoit estre bien tourné, que n'en aduertissoit-il le lecteur alors, comme à ceste heure ? En troisiesme lieu, comment pouuoit le mot Latin *protulit*, signifier en ceste clause de sainct Augustin, vne action purement ciuile, & non sacrée, veu qu'il signifie quelle estoit la figure du sacrifice Chrestien, Present tres-sacré, offert par tout le monde ? *On offre*, dit-il, *soubs Christ sacrificateur, ce que Melchisedec (protulit) presenta.* C'est à dire, on offre en verité le sacrifice du corps & sang du

page 188.

Autant de mensõges que de paroles. Voyez cy dessoubs. n. 3. & 4.

proferre presenter, mettre dehors.

Sauueur, vray pain du ciel, & vray breuuage, soubs les especes du pain & du vin, comme Melchisedec l'offrit en figure, presentant sur l'autel pain & vin : vne action puremẽt ciuile, pouuoit-elle estre figure d'vn sacrifice? Ce ne sont pas donc les causes qui auoient fait alleguer à du Plessis ce Latin desmembré, & sans version contre sa coustume : c'est, comme i'ay dit, qu'il vouloit tromper par vn traict perdu, obscurement & vistement tiré, & couurir ce qu'il alleguoit mal, du sacrifice de Melchisedec.

3. *Les interpretes & les Peres citez en gros & faussemẽt.* Ce qu'il dit de l'exposition des interpretes Chaldaics, Grecs, & Latins, de S. Cyprien, S. Chrysostome, S. Ambroise, S. Augustin, c'est imposture & vanterie. Car le mot Hebrieu *Hosti*, signifie, *il mit hors*, *il produit* : comme le mot Grec ἐξήνεγκε, & le Latin *protulit*, ce qui se peut entendre de la chose qu'on sacrifie, aussi bien que d'vne autre. Ainsi donc Melchisedec mit hors, & apporta du pain & du vin, & en offrit sacrifice : comme les plus celebres Rabbins l'õt interpreté, Rabbi Moses Haddarsam, Rabbi Salomon, Rabbi Leui, & autres notez par le docte Galatin, & apres luy par monsieur Genebrard, tres bien versé és langues, nommément Hebraïque. (Gal.l.10. Genebr.l.1 chro.)

4. *Tous les saincts Peres recognoissent le sacrifice de Melchisedec.* Quant est des anciens peres, ils recognoissent vnanimement que Melchisedec sacrifia pain & vin, & figura en ce sien sacrifice celuy de nostre Eucharistie, & y a autant de mensonges que de paroles en ceste clause de verification de du Plessis. Ie luy auois cotté les plus celebres peres Grecs & Latins, ausquels il ne respond rien, & luy auois produit nõmément ceux qu'il dit estre icy pour soy. S. Cyprien, *Qui a plus esté*, dit-il, *prestre du souuerain que nostre Seigneur Iesus-Christ, qui a offert sacrifice à Dieu le Pere, & offert le mesme que Melchisedec, pain & vin, à sçauoir son corps & son sang?* Il dit donc que Melchisedec offrit sacrifice, puis que le Sauueur l'offrit à sa semblance. (S.Cyp.l.2. ep.ad Cæcil. ep. 3.) S. Chrysostome disertement, *Apres*, dit-il, *que Melchisedec Roy de Salem eut offert pain & vin, car il estoit prestre du tres-haut Dieu, Abraham print de sa main des choses offertes.* (S. Chrys. ho 35. in Ge. Apres luy Monsieur Genebr.) S. Ambroise outre le lieu cy dessus allegué, & plusieurs autres que ie pourrois alleguer, il met ceste priere au 4. liure des Sacremens. (S. Ambr. 4 de sacr. c. 6. Ceste priere est obseruée au canon. Supra quæ propitio.) *Lesquels dons daigne regarder de bon œil, & les auoir acceptables, comme tu acceptas les presens de ton seruiteur Abel, & le sacrifice de nostre Patriarche Abraham, & celuy que ton souuerain prestre Melchisedec t'offrit, sainct sacrifice, & hostie sans tache.* Donc l'oblation de Melchisedec est aussi bien sacrifice, que celuy d'Abel & d'Abraham, encor que de diuerse forme. S. Augustin est plus clair en l'assertion de ce sacrifice de Melchisedec, que les plus clairs d'entre tous. Nous l'auons ouy au passage cy dessus allegué, oyons le encor en quelques autres. *Le peuple Chrestien*, dit il, disputant contre vn errant, sans nom, *sacrifie le sacrifice de loüange, non selon l'ordre d'Aaron, mais de Melchisedec.* (S Aug.l.1. cõt aduers. legis & prophe. c. 20.) Item, *Ceux qui lisent, sçauent ce que Melchisedec presenta, lors qu'il benit Abraham, & en sont ia faicts participans. Ils voyent, que par tout le monde, on offre vn tel sacrifice à Dieu.* (S.Aug.l.16 de ci. c.22) Item, *Alors* (quand Melchisedec benit Abraham) *se monstra premierement le sacrifice, qui est offert en tout le mõde, par les Chrestiens, est accompli ce qui long temps deuãt auoit esté dit par le Prophete à Christ, qui deuoit venir selon la chair. Tu es Prestre eternellement selon l'ordre de Melchisedec.* Item. *Ayant Melchisedec presenté le Sacrement de la table du Seigneur, il sceut bien figurer son eternelle Prestrise.* (S.Aug. ep. 95. ad Inno.) Et c'est vne affectée malice de dissimuler la doctrine de S. Augustin en ce poinct, & vne intolerable impudence de la vouloir tirer au sens, que du Plessis la tire. Iosephe le Iuif, qu'il met à la meslée des saincts Peres, & Caietan, qui a suiuy l'opinion de Iosephe, & duquel il fait si grand cas, qu'il en ferme sa preuue ne sont de nulle auctorité, au prix du consentement de tant, & de si graues Docteurs de l'Eglise Catholique, & c'est vne grande niaiserie de les produire contre la foy de ceux-là.

Outre les susdites auctoritez, i'auois monstré par raison tirée des offices du Prestre, que Melchisedec auoit offert sacrifice. 5 *prouué par raison que Melchisedec sacrifia.* Ces offices sont trois principaux; offrir sacrifice, benir, & prendre la disme; le premier concerne l'honneur de Dieu : le second, le bien du peuple: le troisiesme, celuy du prestre : tous lesquels Melchisedec exerça là, car il offrit à Dieu sacrifice, il benit Abraham, & en print la disme; parquoy dire qu'il n'offrit point, c'est effacer l'honneur fait à Dieu en ceste action, & la priuer de la plus belle & plus noble partie qu'elle aye, c'est luy oster la teste, & luy laisser le ventre & les pieds. *Trois principaux offices du Prestre.* A ceste raison du Plessis ne respõd rien, non plus qu'aux tesmoignages des peres, & c'est sa plus grande prudence de se taire? mais affin de n'estre estimé sans langue; il apporte nouueaux argumens. Et alleguant S. Augustin sur le Pseaume 109. où ce docteur renuoye les Catechumenes aux escritures, pour apprendre le Sacerdoce de Christ, il en tire l'argument, qui s'ensuit. page 190.

6. *S. Aug exposé sur le Ps. 109.* *Or me dient icy*, dit-il, *mes aduersaires, puis qu'il faut apprendre le Sacerdoce de Christ des Escritures, à quel passage en conscience ils addresseroient les Catechumenes, pour y trouuer le sacrifice de la Messe? Et donc, c'est le Sacrement de la saincte Cene, duquel parle icy S. Augustin, qui estoit ouuert aux fideles, caché aux Catechumenes.*

Si par la saincte Cene du Plessis entendoit l'Eucharistie Catholique, il diroit bien : car ceste Eucharistie, c'est la Messe, dont parle S. Augustin icy, mais parce qu'il entend sa Cene huguenotte, il luy faut monstrer qu'il parle contre la verité, & que S. Augustin ne parla iamais de ceste Cene.

Ie respons donc en conscience à sa demande, que le passage auquel on trouue la Messe, est entre plusieurs du vieil Testament, celuy que S. Augustin cite, *Tu es prestre eternellement, selon l'ordre de Melchisedec*, & de plusieurs passages du nouueau Testament, elle se trouue en celuy où le Sauueur dit, *Cecy est mon corps, faites cecy en ma memoire.* (La Messe prouuée par le vieil Testamẽt. Psal 109. Par le nouueau. Luc. 22.) A ces passages addresserons nous les Catechumenes, pour trouuer le sacrifice de la Messe. La Cene des Huguenots ne se trouue, ny au vieil, ny au nouueau Testament, c'est vne inuention profane, & non vn sacrement & sacrifice diuin : & S. Augustin ne parla iamais d'icelle, quand il parloit du sacrifice des Chrestiens: c'est de nostre Messe qu'il escriuoit, celebrée par les Prestres Chrestiens soubs IESVS-CHRIST prestre, & contenant la victime de son propre

corps, celebrée par tout le monde, il y a seize cens ans, celebrée sur les Autels Chrestiens, auec reuerence & ceremonie Chrestienne.

7. *La Cene huguenotte n'est sacrifice ny Sacremét.* Ne côtiêt aucune victime. Est inuētiō des hômes

C'est ce sacrifice qu'il entendoit, & non la Cene des pretendus reformez, qui selon leur doctrine mesme, n'est point sacrifice, n'est point le corps du Sauueur, n'est qu'vn morceau de pain, & vne gorgée de vin, qui n'est en estre que depuis que Luther a rompu les barrieres de religion, pour se mettre au monde, & renouueller l'heresie de Berenger, rendue pire par Caluin, donnée du depuis, ou par des Apostats de l'Eglise de Dieu, ou par des Ministres qui n'ont ny ordre de prestrise, ny puissance de consacrer, donnée sur vne table commune, sans ceremonie & sans reuerence, aussi n'en merite-elle point. Cene que S. Augustin non seulemét n'eust qualifié du nom de sacrifice, si tant est, que Caluin eut esté de son temps, ains l'eut appellée viande infernale, & abominable boucon. Voila comment nous trouuons la Messe, & non la Cene, en l'Escriture saincte, & en sainct Augustin.

8. *Subtilité Grámaticale de l'aduersaire, sur vn lieu de S. Aug.* S. Aug. l. 83 qq. q. 61. page 191.

Mais du Plessis s'est icy prins garde en passant, d'vn grand poinct, disant que nous auons esté trompez en vn lieu de sainct Augustin, pour l'auoir mal ponctué, & que nous en abusons, l'alleguant en ceste sorte. *Afin que nous voyōs maintenant offrir en l'Eglise de Christ par tout le monde, ce que Melchisedec offrit à Dieu.* Au lieu qu'il le faut citer, dit-il, mettant la virgule apres, *obtulit, offrit*, & non apres *Deo, à Dieu*, en ceste ponctuation, *à fin que nous voyons maintenant offrir à Dieu en l'Eglise de Christ, par tout le monde, ce que Melchisedec offrit.* Tellement qu'à son aduis le sens de ces paroles ainsi distinguées, sera que Melchisedec offrit simplement, mais non à Dieu, comme nous luy faisons dire, & partant que ce passage ne mettra aucun sacrifice en l'action de Melchisedec. Certes voicy vn grand miracle, de faire sortir vn si gros argument, & si bien armé, d'vne virgule, & vn Elephant de l'esmeut d'vne mouche: plus grand miracle, que celuy de Myrmecides, qui cacha vn nauire soubs l'aile d'vne abeille. Mais en conscience, du Plessis a-il leu en aucun exemplaire de S. Augustin les susdites paroles ponctuées comme il dit, & autrement que nous les lisons? Et ne lit-on pas en tous, *Ipse enim est sacerdos noster in aeternum, secundum ordinem Melchisedec, qui seipsum obtulit holocaustum pro peccatis nostris, & eius sacrificy similitudinem celebrandam in sua passionis memoriam commendauit*: & la clause dont est questiō, qui suit immediatement, *vt illud quod Melchisedec obtulit Deo, iam per totum orbem terrarum in Christi Ecclesia videamus offerri.* Que trouue-il en ces paroles, qui ne coule bien auec la virgule logée apres *Deo*? Et si on les distingue comme il veut, *vt illud quod Melchisedec obtulit, Deo iam per totum orbem terrarum, videamus offerri.* Qui ne voit que ce *Deo iam*, est forcé, & qu'auec telle ponctuation, il falloit dire, *iam videamus offerri Deo, per totum orbem terrarum*, ou en quelque autre semblable ordonnance coulante, des mots?

S. Aug. l. 83 qq. q. 61.

Mais donnons luy l'assiette qu'il veut à sa virgule, en faueur de sa subtilité, qu'auance-il pour cela? Car soit qu'on die, *vt quod Melchisedec obtulit, Deo iam per totum orbem terrarum in Christi Ecclesia videamus offerri*, comme il veut, ou comme nous lisons, *vt quod Melchisedec obtulit Deo, iam per totū orbem terrarū in Ecclesia videamus offerri*: N'est-ce pas tousiours à Dieu que Melchisedec offrit, puis que ce qu'on offre maintenant en l'Eglise, est offert à Dieu? Et s'il offrit à Dieu comme prestre, n'est-ce pas sacrifice? Et encor que le mot *obtulit* ne fut suiuy du mot *Deo*, ne s'entēd-il pas tousiours par la comparaison, à sçauoir, que comme maintenant en verité on offre à Dieu, par toute la terre, le sacrifice du corps de son fils, ainsi Melchisedec l'offrit à Dieu en figure, offrant pain & vin, qui faisoient icelle figure? où est donc le gain de ceste Grammaticale merueille? du Plessis n'est-il pas mal aduisé, d'auoir remué ce lieu? n'eust-il pas mieux fait de le laisser dans ses lieux communs, pour le produire en quelque autre meilleure saison? mais est-ce [illegible] des virgules & des pointilles, qu'il faut theologizer & combattre le sacrifice de la saincte Messe?

CHAP. LII.

1. *Fuites de l'aduersaire.*
2. *L'Agneau Paschal, vray sacrifice.*
3. *Prestrise de la loy de nature.*
4. *L'Agneau Paschal iamais sacrifié aux lieux de la trans-migration.*
5. *Distinction sans propos de l'aduersaire.*
6. *L'aduersaire pris par son piege.*
7. *Faussetez forgées sur le Rituel des Iuifs.*
8. *Synedrin ou Sanedrin des Iuifs, la grande assemblée des 72.*
9. *S. Augustin exposé contre la falsification de l'aduersaire.*
10. *Les sacrifices Iuifs signes inutiles apres la publication de l'Euangile.*

A la page 192 & suiuantes.

1. *Fuites de l'aduersaire.*

S'Estant du Plessis acquitté de son deuoir, comme venons d'entendre, en la page 46. il passe sans milieu à la 81. & se purge par silence de tout ce que ie luy auois obiecté, nommément en la page 69. & 71. de ce que faussement il imposoit à S. Augustin, d'auoir estimé que Melchisedec n'estoit pas homme, mais le S. Esprit. Erreur que ce Docteur met entre les heresies condamnées par l'Eglise de Dieu: Item, de ce que malignement il citoit vne œuure, comme de S. Augustin, qu'il ne pouuoit ignorer estre supposée, estāt mis l'aduertissemēt en teste de ladicte œuure. Es pages 75. 76. 77. ie l'auois taxé entre autres fautes, de contradiction, ayant dit en vn lieu, que l'Agneau Paschal estoit sacrifice, figure de celuy de la croix, proprement accomplie en la croix, & partant vray sacrifice; & en vn autre il disoit, que proprement il n'estoit pas sacrifice. Il ne repart donc rien à toutes ces accusations, à faute de loisir, & vient de prinsaut en la page 81. de mon troisiesme liure, en laquelle ie refutois ce qu'il auoit dit, que l'Agneau Paschal n'estoit pas sacrifice; car comme il destruisoit le sacrifice de Melchisedec figure insigne de l'Eucharistie; ainsi vouloit-il destruire celuy de l'Agneau Paschal, autre figure aussi illustre, & biffer deux nobles veritez, affin de n'estre contraint de confesser, par consequence necessaire vne autre verité, à sçauoir que nostre Eucharistie fut vray sacrifice.

Les Melchisedeciens. S. Aug. de heres. 34. Contradiction de l'aduersaire.

2. *L'Agneau Paschal vray sacrifice.*

Premiere preuue de l'aduersaire.

Or ie luy auois apprins que l'Agneau Paschal estoit vray sacrifice, & marqué sept passages tres-euidens de la saincte Escriture le qualifians ainsi, & refuté les preuues qu'il mettoit pour son dire, qui estoient deux; l'vne qu'il n'estoit pas sacrifié par vn certain Prestre, l'autre qu'il pouuoit estre mangé hors de Hierusalem; lesquelles preuues ie monstrois estre nulles. Maintenant esquiuant l'Escriture, il glisse en tapinois à la verification de son droict, disant auec vn *certes* reformé que le mot, *à parler exactement*, dont il auoit vsé, me deuoit auoir satisfaict. Il veut dire qu'il n'auoit pas nié tout à fait, que l'Agneau Paschal fut sacrifice; mais *à parler exactement*, c'est à dire qu'il n'estoit pas proprement sacrifice. Mais qu'il se dédise si courtoisement qu'il voudra, la chose est manifeste, qu'il nioit tout à fait, que ce fut sacrifice, le prouuant à dessein par les susdits argumens: parquoy il eut mieux faict de confesser ingenuëment son ignorance, que de la couurir si mal, & palinodier auec vne mensonge nouuelle.

3. *Prestrise de la loy de nature.*

Or refutant sa premiere preuue, en laquelle il mettoit en auant, que l'Agneau paschal n'estoit point sacrifié par vn Prestre, ie disois que chasque pere de famille estoit prestre au sacrifice de l'Agneau Paschal, non de la prestrise d'Aaron, qui n'estoit encor establie, quand ce sacrifice fut commandé: mais de la loy de nature, selon laquelle tout pere de famille, & tout aisné estoit prestre, ainsi que ie notois en plusieurs exemples, de Caïn, Abel, Noë, Abraham & semblables; & quand bien il n'y eut eu aucune loy de nature preallable; chasque pere de famille des Iuifs fut deslors faict prestre estant commandé de sacrifier l'Agneau paschal. Car sacrifier & estre prestre, sont correlatifs, & s'entresuiuent: & tout ainsi que Dieu cree Roy celuy qu'il fait regner, de mesme il fait prestre celuy à qui il commande de sacrifier. Iesus-Christ n'estoit pas de la lignée d'Aaron, il fut neantmoins prestre selon ceste forme, quand il se sacrifia en la croix, comme aussi prestre selon l'ordre de Melchisedec, quand il donna son corps en sacrifice, soubs les especes du pain & du vin.

Sacrifice, c'est le propre office du Prestre. Le Sauueur Prestre.

Ie monstrois donc que du Plessis prouuant que l'Agneau paschal n'estoit point sacrifice, comme n'estant fait par vn sacrificateur, il faisoit vn discours d'vn homme, qui ignore le droict de la prestrise naturelle, & de la Iudaïque, & l'ordonnance & commandement de Dieu, qu'il filoit vne mesme conclusion que celuy qui diroit, que Noë, ou le Sauueur ne sacrifierent point, parce qu'ils n'estoient point des enfans d'Aaron: Au moyen dequoy ie disois que l'Agneau estant sacrifié par chasque pere de famille, auoit son propre prestre, selon le droict de nature, & commandement diuin, aussi bien que les autres sacrifices Iudaïques le leur, selon la loy de Moyse establie du depuis, par vn autre ordonnance & commandement.

Ruses, fuites de l'aduersaire.

Seconde preuue de l'aduersaire contre le sacrifice de l'Agneau.

Du Plessis ne dit rien à cecy, mais seulement il remet en ieu ce qu'il auoit dit & que i'auois refuté, & tousiours regratte que l'Agneau n'estoit pas sacrifié par vn propre Prestre, dissimulant ma refutation, ou ne l'entendant point, rusant tousiours, & se mocquāt des ignorās, & se faisant mocquer, de ceux qui voient ses fuites & fautes.

4. *L'Agneau Paschal iamais sacrifié aux lieux d'exil.*

S. August. cy dessus nu. 9. page 193. 194. 195. 196. 197. 198.

Côfession de l'aduersaire.

Deuter. 16. 5. 6.

Pour second argumēt, en preuue que l'Agneau n'estoit pas sacrifice, il disoit que les Iuifs le mangeoient en leurs transmigrations hors de Hierusalem, ce qui n'estoit loisible, s'il eust esté sacrifice, commandant la loy de ne sacrifier qu'au lieu choisi de Dieu; & alleguoit pour soy Sainct Augustin. Contre cecy ie luy monstrois en la page 82. par texte exprés de la saincte Escriture, qu'il auoit dit vne aperte fausseté, & faussement allegué pour son dire sainct Augustin. Il employe maintenant cinq ou six pages, pour verifier son droict, apporte nouuelles inepties, bat toute sorte de buisson, m'appelle effronté, & faict si bien, qu'au lieu de faire sa cause, il verifie & amplifie ses fautes, & monstre qu'il n'a ny front ny teste. Premierement il confesse, que *S. Irenée, S. Iustin, & Origene prononcent que le sacrifice & la solemnité de Pasques ne se celebroient point hors de Hierusalem.* Et dissimule que ie luy auois cité l'Escriture, qui defend apertement de la celebrer en autre lieu qu'en celuy que Dieu auroit choisy, qui estoit la ville de Hierusalem, & n'y respond rien, & ayme mieux confesser que ces Docteurs l'afferment, que l'Escriture, parce que le tesmoignage d'icelle luy cuit dauantage: comment donc se purge-il des faussetez obiectées?

5. *Distinctiō sans propos de l'aduersaire.*

Deut. 16.

Il donne vne distinction en deux sortes de Pasque: l'vne appellée le sacrifice de Pasque, qui comprenoit les sacrifices, qui se faisoient, durant la feste de la Pasque: l'autre estoit l'agneau de la Pasque, qu'on celebroit le soir du quatorziesme iour du premier mois. Il dit donc, que ceste premiere Pasque du sacrifice ne pouuoit estre celebrée qu'en Hierusalem, mais bien celle de l'Agneau, & le prouue à faute de bons aucteurs, par le ceremonial des Iuifs, auec vne brodure de Grec griffonnée à la marge, que Iosephe l'Eschale luy a fourny. Ceste distinction est veritable, mais aussi inepte, que la preuue est debile, & toute l'euasion miserable. Premierement i'auois parlé clairemēt & disertement de l'Agneau, qui proprement estoit la Pasque, comme luy mesme confesse, ἑορτὴ τοῦ πάσχα, & les autres sacrifices qui se faisoient apres, n'estoient que dependances & accessoires, & ne portoient le nom de pasques, sinon parce qu'ils se faisoient en consequence de l'Agneau. Qu'auoit-il donc que faire d'employer ceste distinction, estant la proposition claire, & n'estant besoin de distinction, sinon où la chose est ambiguë & douteuse? pourquoy mettoit-il en ieu ces deux sortes de pasques, veu que la question n'estoit que de la pasque de l'Agneau, qui estoit la pasque proprement dite: Que ne respondoit-il disertement, ouy, ou, non, à la question de l'agneau, comme disertement ie le reprenois sur le different de l'agneau? Ie luy monstrois que l'agneau n'estoit mangé qu'en Hierusalem, & luy respond qu'il y auoit deux sortes de sacrifices, & que l'agneau se mangeoit hors de Hierusalem: & n'est-ce pas recourir à vne inepte distinction sans propos, & donner la question pour responce, faire des horuaris & circuits, chercher les buissons, & composer des tenebres, pour cacher d'autant le lustre de la verité.

Preuue miserable

page 194.

6. *L'aduersaire prins par son piege.*

Secondement du Plessis s'empoche dans les filets de sa distinction, car il concede que les

sacrifices

sacrifices de la pasque ne se faisoient point hors de Hierusalem, d'où s'ensuit que moins encor celuy de l'agneau, comme estant le maistre sacrifice de la feste, & les autres seulement dependances d'iceluy: parquoy si l'accessoire ne pouuoit estre celebré qu'en Hierusalem, moins encor le principal: c'est donc vne fausseté sans discours, de dire que les autres sacrifices de la pasque ne se fissent qu'en Hierusalem & qu'on peust celebrer ailleurs celuy de l'agneau; mais que discourôs nous icy, le texte de l'Escriture est si clair pour nostre assertion, qu'il ne peut estre debattu d'aucun s'il n'est mescreant, estât la loy couchée au Deuteronome en ces mots, *Tu ne pourras sacrifier la pasque indifferemment en toute ville de celles que le Seigneur te donnera, mais au lieu que le Seigneur ton Dieu aura choisi pour habitation de son nom.* Et à fin que du Plessis n'eust occasion d'vser de distinction, & qu'il entendit clairement que la defense estoit du sacrifice de l'agneau, il suit immediatement. *Là tu sacrifieras la pasque au soir, le soleil couchant, au temps que tu es sorty d'Egypte.* Le temps & l'heure monstre, que ceste pasque ne se peut entendre que de l'agneau. Or n'ayant du Plessis rien respondu à ce lieu, que respond-il maintenant auec sa distinction, disant ce qu'il dit? ne monstre-il pas, ou qu'il ignore l'Escriture, ou qu'il l'impugne à son escient? ne fonde-il pas ces distinctions sur son ignorance & mescreance, asseurant contre la verité manifeste, que le sacrifice de l'Agneau Paschal, le premier & le plus ancien, & le plus remarquable sacrifice des Iuifs, se pouuoit faire hors de Hierusalem, & les autres seulement en Hierusalem?

Le têps de l'agneau paschal.

Deu. 16. 6.

page 193.

7. *Fausseté forgée sur le rituel des Iuifs.* Cy dessus num. 5.

Mais par quel argument prouue-il contre la saincte Escriture, que le sacrifice de l'agneau se faisoit hors de Hierusalem? Est-ce par vne autre Escriture? ou par quelque graue tesmoignage? C'est comme il a esté dit, par le rituel des Iuifs; ains, comme il n'a esté encor dit, par vne piece de rituel attachée par des Iuifs mescreans. Voyons les membres de sa distinction. *Or quant au sacrifice de la pasque,* dit-il, *ie suis d'accord auec luy* (auec Richeome) *qu'ès transmigrations des Iuifs il n'a point esté celebré.* Il dit que les sacrifices accessoires ne se celebroient qu'en Hierusalem. Il adiouste immediatement de celuy de l'agneau, *i'ay de grandes preuues au contraire que l'agneau de la pasque y estoit immolé & mãgé, mesme depuis leur grande dispersion & destruction de Hierusalem, & ausquelles est difficile de contredire,* & produit, les paroles du rituel en ces mots: *Voicy le pain de misere, que nos peres ont mangé en la terre d'Egypte. Qui à faim, vienne & mange: qui a besoin s'approche, & face la pasque.* Ceste allegation est doublement vaine; premieremét, parce qu'elle ne prouue rien de ce qu'en veut & doit prouuer du Plessis, car de ces mots on ne colligé pas que l'agneau fut sacrifié hors de Hierusalem. Secondement, encor qu'elle dit apertement que les Iuifs mangeassent l'agneau hors de Hierusalem, l'auctorité de ce rituel, & la tradition de la synagogue peut-elle contre-quarrer la saincte Escriture, & donner practique à vne ceremonie du tout opposée, & contreuenante à la loy de Dieu? où est le iugement de cet homme, de bastir sa premiere-grande preuue sur la tradition contraire à l'Escriture, luy qui ne prise que la parole du Seigneur és questions de religion, & ne fait conte des traditions de l'Eglise?

page 195.

Ibid.

Ibid.

page 195

Voyant donc que ce premier texte ne prouuoit rien, il attache vn lambeau pour renfort, disant qu'aux susdits mots la grande assemblée Sanedrin adiousta ceux-cy, apres la destruction de Hierusalem. *Maintenant certes esclaues icy, mais l'an prochain en la terre d'Israël libres.* Lesquels mots signifient voirement que les Iuifs celebroient la pasque hors de Hierusalem, mais ils ont beaucoup moins de force pour faire coup que les precedens, qui toutesfois ne pouuoient rien. Et du Plessis se monstre icy vn homme esperduëment obstiné, discourant contre raison, & defendant sans discours vne manifeste mensonge: car en premier lieu ceste ordonnance n'est d'aucune auctorité, estant faite contre celle de Dieu, comme ie viés de monstrer. Secondement estant ces paroles adioustées apres la destruction de Hierusalem, c'est à dire, plus de quarante ans apres la publication de l'Euãgile, & l'extinction de la synagogue, elles ne peuuent auoir non plus de force à prouuer, que les Iuifs en ce têps-là auoient d'auctorité à faire des ordonnances. Or on sçait que tout ce qu'ils ont ordonné du depuis, comme tout ce qu'ils ordonnent maintenant, & ordonneront cy apres, est de nul poids, & de nul exemple enuers les Chrestiens: parquoy si apres ce temps-là chassez de Hierusalem, ils ont mangé l'agneau en leur dispersion cela sert, non pour prouuer que l'agneau se pouuoit mãger hors de Hierusalem par les Iuifs, mais pour monstrer qu'ils sont du depuis loin abandonnez de Dieu, faisant contre son expres mandemét, ce qu'ils n'auoient iamais faict deuãt l'aduenemét de son fils le Messias promis en leur loy. Mais qu'est-il besoin de refutation? est-il questiô icy de ce que les Iuifs ont fait apres l'Ascêsion du Sauueur, & nô de ce qu'ils faisoiét auparauant selon la loy? & qu'auons nous que faire de ce qu'ils suiuent de present, veu qu'ils ne sont non plus fideles que les Turcs & Payens, & plus ennemis des Chrestiés que ceux-là? Et du Plessis ne rougiroit-il pas de honte s'il auoit du sang, de faire ces equiuoques? Et quelle bassesse & malignité est-ceсу d'oppugner la verité auec tels fatras d'arguments? quel argument ie vous prie; les Iuifs apres la destruction de Hierusalem font leur pasque hors de Hierusalem, donc selô la loy, l'agneau paschal se pouuoit manger hors de Hierusalem: la synagogue enseuelie, fera-elle ce que elle ne pouuoit estât en sa vigueur, & ses ordonnances seruiront-elles d'exemple contre la manifeste parole de Dieu, apres qu'elle a esté reprouuée de Dieu, lesquelles eussent esté nulles lors qu'elle estoit cherie de Dieu?

8. *Synedrion ou Sanedrin des Iuifs la grande assemblée des 72. nu. 21.*

Les ordônãces des Iuifs nulles apres l'Euãgile.

Contre le cômandement de Dieu. Deut. 16

Apres ceste belle auctorité du rituel des Iuifs, du Plessis n'a non plus de honte de citer Sainct Augustin, & Origene pour son erreur, qu'il en a eu de produire les postilles des Rabbins sans foy & sans loy: voicy le texte de sainct Augustin, *les Iuifs ne pouuoient sacrifier chez les Gentils côme encores nous les voyons estre demeurez sãs sacrifices, si ce n'est peut-estre que nous contions pour sacrifices ce qu'à Pasques ils immolét vne brebis,* apres lequel texte du Plessis adiouste, *Et de ce lieu,* dit-il, *nous tirons clairement deux poincts, l'vn que les Iuifs immoloient de son temps l'agneau en leurs*

9. *S. August. exposé contre la falsification de l'aduersaire.*

page 198.

C'estoit plus de 400 ans apres l'Ascension du Sauueur, lors que les Iuifs auoient ia perdu toute auctorité.

dispersions. L'autre que ceste immolation ne luy sembloit pas proprement sacrifice : tellement que comme il a dit, si forte, si ce n'est peut-estre, il m'a esté permis de dire, parlant exactement. Et cependant nostre Iesuite est si effronté de dire que ie parle contre le tesmoignage de sainct Augustin, que i'allegue pour moy en marge. A tant du Plessis. Voyons si i'ay esté effronté, ou s'il est sans front. Il disoit en son institution, *Les Iuifs bien entendus en la loy, hors de Hierusalem ne sacrifient point, hors de Hierusalem toutesfois, en toutes leurs transmigrations ont tousiours mangé l'agneau paschal.* Et alleguoit pour confirmation de cecy S. Augustin à la marge. Ie disois que c'estoit vne mensonge, n'ayans iamais les Iuifs bien apprins en la loy, sacrifié ny l'agneau, ny autre chose hors de Hierusalem, estant cela contre l'expresse parole de Dieu, qui defendoit de sacrifier, & nommément de manger l'agneau, sinon au lieu choisi par luy, qui apres fut la ville de Hierusalem : mensonge imposée à sainct Augustin, qui ne dit en aucun lieu que les Iuifs mangeassent l'agneau hors de Hierusalem lors de leurs captiuitez & transmigrations : & ce qu'il escriuoit en ce lieu cité par du Plessis, estoit apres leur loy & sacrifices finis, quand ils n'estoient plus le peuple de Dieu : & la chose est si claire, que du Plessis la recognoit à la fin, & tombe sans y penser à la confession de ses mensonges, car au premier poinct qu'il tire de cest endroit ; il met seulement que du temps de S. Augustin les Iuifs mangeoient l'agneau hors de Hierusalem ; au lieu qu'il auoit dit auparauant & faict dire à S. Augustin *que ç'auoit esté en toutes leurs transmigrations, & tousiours.* Or si c'est impudence effrontée de maintenir vne double & manifeste mensonge, & imposer malignement à vn sainct docteur, luy faisant dire vne fausseté qu'il ne pensa iamais, & si du Plessis a faict l'vn & l'autre, & si ie l'arguë & le rends conuaincu en l'vn & en l'autre, qui est effronté de nous deux ? luy qui m'appelle effronté, ne se pouuant defendre ; ou moy qui luy monstre son impudente opiniastreté ?

Du Plessis inst. l. 3. c. 2. 368.

Deut. 16.

Du Plessis l. 3. inst. c. 9 page 368.

10. *Les sacrifices Iuifs signes inutiles apres la publicatiõ de l'Euangile.* Signe de Caïn. S. Aug. ep. 3. ad Vol. Le sacrifice de l'agneau demeure aux Iuifs comme signe de Caïn S. Aug in ps. 39.

Le second poinct qu'il collige de S. Augustin en ce mesme endroit, à sçauoir que la brebis que les Iuifs sacrifioient de son temps, qui estoit quatre cens & tãt d'ans apres la passion du Sauueur, ne luy sembloit point proprement sacrifice ; Ie l'aduouë, & dy de plus, que c'estoit au contraire vne action abominable, & vn signe tel que celuy de Caïn, comme il dit ailleurs ; car leurs sacrifices ont esté terminés au sacrifice de la croix & en l'euersion du temple, & en leur place a esté substitué celuy de l'Eucharistie, & en la place de leur loy, nostre loy de grace, *Apres que le sacrifice de la verité descouuerte iadis voilé par les mystiques promesses est venu à succeder, tous ces sacrifices là par lesquels cestuy-cy estoit figuré, ont esté abolis en la destruction du Temple,* dit ce docteur escriuant à Volusien. De maniere qu'ils sont demeurez sans autel, sans prestre, sans sacrifice, & sans loy, & tous leurs anciens sacrifices, ne sont plus maintenant offrandes ny sacrifices, ny parlant largement, ny parlant exactement, ains actions de vaine superstition, mais cecy n'excuse pas les mensonges de du Plessis, ny son *à parler exactement,* comme aussi il ne l'auoit pas allegué à ce propos : & fait vne nouuelle mensonge de l'alleguer icy, car par cela il ne prouue pas qu'auparauant la passion du Sauueur, l'agneau comme les autres victimes ne fut vray & propre sacrifice, comme il deuoit prouuer, & S. Augustin, ny autre docteur ne le dit iamais ; il prouue seulement qu'apres l'Euangile publiée, les Iuifs n'ont ny le sacrifice de l'agneau, ny autre : ce qu'aucun Catholique ne nie : parquoy il perd le temps à citer S. Augustin, & auec luy Origene à ceste fin, il pouuoit de mesme alleguer tous les docteurs de l'Eglise, pour grossir sa verification sans propos : car comme tous nos docteurs enseignent que les Iuifs auoient les vrays sacrifices, & singulierement celuy de l'agneau deuant la venue du Sauueur ; ainsi disent-ils qu'apres sa mort ils sont demeurez sans sacrifice, & sans loy. Et cecy suffit pour response aux pages susdites, depuis la 192. iusques à la 18.

S. Aug. ep. 3. ad Volus.

page 196. & 197.

CHAP. LIII.

1. *Description de la Messe, donnée par Tertullien.*
2. *Les sacrifices generaux.*
3. *Difference entre les sacrifices Iuifs & celuy des Chrestiens.*
4. *L'essence, les ceremonies, & la fin de la Messe.*
5. *Euasions vaines sur les sacrifices generaux.*
6. *Iustification reformée.*

De la page 82. de mon troisiesme liure de la saincte Messe, il vient à la 115. & fait vn saut de 30. & tant de pages. Si deuoit-il s'arrester au moins à ce que i'auois dit sur le lieu de Malachie, monstrant contre son explication le sacrifice de la Messe disertement predit par ce Prophete, mais suiuons le par ses erres. Apres auoir tesmoigné par raisons fondées en l'Escriture, que Malachie auoit prophetisé la Messe, qui est le sacrifice des Chrestiens, ie confirmois mon assertion par le tesmoignage des Peres, exposans en mesme sens ceste prophetie-là, entre autres Tertullien alleguant ainsi contre Marcion, ce Prophete.

A la page 198 & suiuantes.

En tout lieu on offre sacrifice en mon nom, & sacrifice pur, à sçauoir rapport de gloire & benediction, & louanges & hymnes, lesquelles choses veu qu'elles se trouuent en toy, & le signe des fronts, & les Sacremẽs de l'Eglise, & la netteté des sacrifices, tu dois ia sortir dehors, & dire que l'Esprit du Createur a prophetisé à tõ Christ. Où ie disois que Tertullien faisoit vne description de la messe, par ces premiers mots, *rapport de gloire, & benedictiõ,* &c. Estant icelle instituée par le Sauueur auec benediction sur le pain & le vin, pour la gloire de son Pere, estant en icelle benediction, Dieu souuerainement glorifié, & benit par l'oblation du corps de son fils ; en laquelle on chante deuant & apres louänges & hymnes à Dieu. Ie disois aussi que par les autres paroles Tertullien touchoit les Sacremens Chrestiens, & le signe de la croix auec lequel ils sont administrés & receus. Or taxois-ie du Plessis d'auoir alteré & desmẽbré ce lieu de Tertullien le citant ainsi : *En tout lieu sera offert sacrifice à mõ nom, sacrifice pur,* & quel ? *gloria scilicet relatio, rapport de gloire & benediction, & louãges & hymnes,* & là luy trẽchãt les paroles (*des Sacremens, & du signe de la croix*)

1. *Descriptiõ de la messe donnée par Tertullien* Tert. l. 3. cõt. Marc. c. 22.

Le signe de la croix vsité aux Sacremẽs Chrestiẽs. En son inst l. 3. c. 2 p. 375.

auec ceste queuë, *& de la Messe pas vn mot.* Pour sa iustification presente, il argumente premierement selon sa coustume au lieu de respondre, & regratte les vieilles pieces, que ie luy auois reprochées.

2. *Les sacrifices generaux.*

Il produit des lieux où Tertullien dit, *En tout lieu sera offert pur sacrifice, à sçauoir une oraison simple d'vne conscience pure.* Item, *Que par toute la terre on voit la predication des Apostres.* Item, *Qu'il faut sacrifier à Dieu, non sacrifices charnels, comme les Iuifs, mais sacrifices spirituels.* I'auois respondu à tous ces lieux, & semblables, & declaré que les bonnes œuures Chrestiennes, l'oraison, l'aumosne, la penitence, le ieusne, & semblables estoient voirement appellées du nom de sacrifice en termes generaux par l'escriture, tāt du vieil que du nouueau testament, & par les docteurs, mais que ce nonobstant comme en la vieille loy auec les sacrifices generaux des bōnes œuures, y en auoit de propres, faicts de certaines matieres, de farine, de pain, & de vin, d'agneaux, de moutōs, & autres hosties, offertes par certains officiers, sur vn propre autel; de mesmes qu'en la loy de grace; toutes les actions sainctes estoient voirement sacrifices, prenant le mot en sa grande estendue, mais qu'il y en auoit vn neantmoins qui portoit proprement ce nom, & auoit esté estabi & substitué à la place de tous les anciens, qui est celuy de la Messe; & qu'à cestuy-cy les saincts Peres appliquoient proprement le sens du Prophete Malachie predisant vne oblation nouuelle, munde, spirituelle, & vniuerselle entre les gentils qui se deuoient conuertir, titres, qui ne peuuent conuenir ny aux bonnes œuures, ny aux sacrifices Iudaïques, mais seulement au sacrifice du corps du Sauueur.

page 599. Tert. l. 4. cōt. Marc. c. 1. contr. Iud. c. 5. Tert. ibid.

En toute loy sacrifices generaux & propres.

L'Eucharistie le propre sacrifice des Chrestiēs. Nouueau mōde, spirituel, & vniuersel.

3. *Differences entre les sacrifices Iuifs & celuy des Chrestiens.* Le sacrifice Chrestien nouueau. Pur & Munde, Spirituel.

Car en premier lieu les bonnes œuures ne sont pas nouueaux sacrifices en la loy de grace, d'autant qu'elles ont esté practiquées par les iustes en toute loy: mais l'oblation du corps du fils de Dieu est toute nouuelle en celle loy, & n'y en eut oncques de telle en aucune autre, sinon en figure. Les sacrifices Iuifs aussi estoient subiets à souillure, & bien souuent immundes par l'immundicité des offrans, mais l'oblation du corps du fils de Dieu ne peut estre souillée estant infiniment esloignée de toute corruption, tant à raison de l'offrande que de l'offrant, qui est *Iesus-Christ*, car les prestres n'en sont que vicaires, & partant vrayement pure. En troisiesme lieu les sacrifices des Iuifs estoient charnels & terrestres, le sacrifice Chrestiē est tout spirituel, car le corps du Sauueur immolé à l'autel, & donné en viande à ses enfans, y est impassible, immortel, inuisible, & sans occuper place, qualitez souuerainement spirituelles: il y est mangé d'vne manducation spirituelle, bref sacrifice si espuré & si demeslé de la terre, qu'il passe en ses qualitez non seulement la portée des sens, mais encor du iugement humain, & n'y a que les yeux de la foy qui le puissent penetrer: c'est pourquoy l'heretique n'y voit goutte. Finalement, les sacrifices Iuifs n'estoient pas vniuersels, ny espandus par tout le monde, mais cernez dans l'enclos du temple de Hierusalem: le sacrifice de la Messe se fait en autant de lieux que le regne de Iesus-Christ, qui est l'Eglise, s'estend, à sçauoir, de l'Orient à l'Occident, comme le Prophete predisoit, & se fait tous les iours plus vniuersel, à mesure que le Royaume de Dieu se dilate. I'auois respondu, & obiecté cecy à du Plessis, & luy au lieu de reparer ces breches, tient ferme dans le donjon de son opiniastrise, sans tirer aucun nouueau coup, à faute de munition.

Vniuersel.

Il est vray qu'apres auoir parlementé en l'air vne page & demie, discourant tousiours des sacrifices des bonnes œuures, dont il n'est point question, il fait vne petite saillie, & dit premierement, que de ces paroles de Tertullien, *rapport de gloire, benediction, & loüange, & hymnes*, on ne peut pas tirer la Messe, comme ie fais. *Donnons*, dit-il, *que le Seigneur rendit graces, benit & chantast vn hymne, combien restera-il encor de chemin iusqu'à la Messe?* pour les mescreans beaucoup, mais ceux qui ont les yeux de la foy, ils y voyent la Messe, representée par Tertullien en general, en son essence, en ses ceremonies, & en sa fin. L'essence de la Messe, ce sont les paroles, & la benediction du Sauueur sur le pain & le vin trāssubstantiez en son corps & en son sang: les ceremonies, sont loüanges & hymnes: sa fin, c'est la gloire de Dieu. Quand donc Tertullien exposant les paroles de Malachie, *En tout lieu sacrifice est offert à mon nom, & sacrifice pur, &c.* dit, *que c'est rapport de gloire & benediction, & loüange, & hymne:* il touche l'institution de la Messe, faite par le Sauueur, il declare l'essence, les ceremonies, la fin & la continuation du sacrifice Chrestien, qui se faisoit de son temps, se fait encor, & se fera tousiours en l'Eglise, qui est icelle Messe.

4. *L'essence, les ceremonies, & la fin de la Messe.*

L'essence de la Messe. Les ceremonies. La fin. Mala. 1. Tert. l. 3. cōt. Marc. c. 22.

Mais, dit du Plessis, *n'est-il pas plus clair de l'interpreter par les lieux precedens, où il qualifie ces sacrifices l'oraison des fidelles, la predication des Apostres, le sacrifice de louanges, la vraye conuersion de l'ame à Dieu?* Il tombe tousiours à sa cadance des sacrifices des bonnes œuures, qui sont sacrifices generaux, desquels toutesfois les Ministres & luy font si peu de cas, qu'ils ne les estiment d'aucun prix ny merite: le respōs à ceste demande, qu'il n'estoit pas plus clair d'expliquer ce passage de Tertullien par les autres lieux, qui font mention des seuls sacrifices communs, comme l'explique du Plessis, ains c'estoit le falsifier, parce qu'il parloit icy selon le sens de Malachie, d'vn vray & propre sacrifice, & non des cōmuns seulement: au moyen dequoy l'exposition eut esté racourcie, & fausse, ne comprenant que les sacrifices generaux, & laissant le propre que le Prophete predisoit en premiere intention. Et du Plessis se deuoit souuenir que ie luy auois monstré, comme i'ay encor fait cy-dessus, que Tertullien, & tous les saincts Peres, auec l'Escriture outre ces sacrifices communs & generaux en marquent entre les Chrestiens vn propre & vrayement sacrifice, qui est celuy de la Messe; auquel tous les autres sacrifices Chrestiens, toutes les belles actions de foy, d'esperance, de charité, & de toutes les autres vertus se practiquent en haut appareil, & partant quād les docteurs parlent absolument & sans queuë du sacrifice Chrestien, ils entendent la Messe, encores qu'ils n'vsent du mot, ny touchent en special toutes les ceremonies d'icelle: donc la demande de du Plessis est vne mauuaise response. Pour respondre quelque chose il deuoit monstrer,

5. *Euasion vaine sur les sacrifices generaux.* page 201.

que ny le Prophete, ny les Peres sur ceste prophetie, ne recognoissent aucun autre sacrifice, que ceux des bonnes œuures, ce qu'il n'a encor fait, & n'est en sa puissance de le faire.

6. *Iustification reformée.* page 201. & 202.

En second lieu, il se purge legeremét dequoy ie l'auois accusé d'auoir tranché les mots du susdit lieu de Tertullien, où il parloit nommément du signe de la croix, & le met tout entier : & le voila purgé comme celuy qui restitue le bien qu'il auoit prins d'autruy. il se fasche cependant, disant que i'ay voulu auoir subiet de dire, qu'il craint le signe de la croix, *A quoy ie respons*, dit-il, *que ie ne lis point en l'Escriture le signe de la croix : i'y lis la parole de la croix, & la croy, & en icelle, dit l'Apostre, vertu de Dieu à salut, & ia n'aduienne que ie me glorifie en autre chose qu'en icelle.* C'est bien dit, mais la parole de la croix n'est elle pas signe de la croix? Si donc il y lit la parole de la croix, & l'honore, il y lit & honore le signe de la croix : il ne sçait donc ce qu'il dit, disant qu'il ne lit point en l'Escriture le signe de la croix, ou il ignore encor que c'est que signe : & s'il estime loisible de se glorifier au signe de la croix, formé en la parole de la croix, pourquoy a-il peur de se glorifier au signe de la croix, formé en autre façon? Le Sauueur crucifié, n'est-il pas autant honoré en l'vn qu'en l'autre? pourquoy donc n'a-il osé mettre les paroles de Tertullien, qui estoient signes de ceste croix, se seruant cependant du reste, qui sembloit fauoriser à son opinion? N'est ce pas d'autant qu'il veut tousiours tenir ses façons de faire, & desmembrer les escrits des docteurs, aussi bien que la Bible, & cacher icy vn illustre & ancien tesmoignage de la coustume de l'Eglise Catholique, qui en tout temps a vsé du signe de la croix, en l'administration de ses sacremens, & en toutes ses actions Chrestiennes?

Il n'entēd encor que c'est que signe.

Le signe de la croix est le signe du Chrestien.

CHAP. LIIII.

1. *Les sacrifices Iuifs finis selon la prophetie de Malachie.*
2. *L'Eucharistie propre sacrifice des Chrestiens, respondant à tous les Iudaïques.*
3. *Comment la croix & l'Eucharistie sont opposez aux anciens sacrifices.*
4. *L'Eucharistie vnique sacrifice des Chrestiens.*

A la page 202 & suiuantes.

L. 3 c. 20. de la saincte Messe.

Au precedent ch. n. 6.

AV 20. chapitre de mon troisiesme liure i'auois cité sainct Augustin, exposant le passage de Malachie du sacrifice de la Messe, & taxé du Plessis d'auoir tronqué le texte de ce docteur, & en vain allegué d'autres siens passages, qui font mention des sacrifices des bonnes œuures, pour corrompre l'exposition qu'il donne icy du sacrifice de l'Eucharistie. Voicy son allegation racourcie, *Ce sacrifice est celuy qui est offert par tout, par le sacerdoce de Christ, selon l'ordre de Melchisedec, les Iuifs ne le peuuent nier, & partant qu'attendent-ils vn autre?* maintenant il fait restitution du lieu entier, comme i'ay dit au precedent chapitre, mais c'est sans confesser sa faute, ny quitter son erreur, & par ce mauuais penitent.

1. *Les sacrifices Iuifs finis selon la*

Or en ce lieu S. Augustin discouroit du sacrifice de la loy de grace, & exposant le passage de Malachie, escriuoit contre les Iuifs, en ces mots. *Veu qu'ils voient que ce sacrifice est offert à Dieu en tout lieu de l'Orient à l'Occident, par le Sacerdoce de Christ, selon l'ordre de Melchisedec, & qu'ils ne peuuent nier que les sacrifices des Iuifs n'ayent cessé, comme il leur auoit esté dit. Ma volonté n'est point en vous, & ne prendray point d'oblation de vos mains, qu'attendent-ils autre chose?* Par ces paroles on voit clairement qu'il interprete le passage de Malachie, du sacrifice des Chrestiens proprement dit, qui est celuy de la Messe, & n'y a moyen de tirer ce texte au sacrifice des bonnes œuures; car en premier lieu, il parle d'vne prestrise & d'vn sacrifice offert selon l'ordre de Melchisedec : parquoy si les bonnes œuures sont ce sacrifice, il s'ensuiura que les Iuifs ont fait les mesmes sacrifices que les Chrestiens, car ils faisoient des aumosnes, & le reste des bonnes œuures : il s'ensuiura encor que tous les Chrestiens iustes, hommes & femmes, faisans quelque bonne œuure seront Prestres & Prestresses, selon l'ordre de Melchisedec, & toutes leurs actions sainctes, sacrifices, selon le mesme ordre. Que si ces choses sont absurdes, il est aisé à voir que S. Augustin n'a point creu, que selon la Prophetie de Malachie, les bonnes œuures fussent le sacrifice Chrestien proprement dit, ains la seule Eucharistie, qui s'offre par tout le monde, soubs les especes du pain & du vin en la Messe, par la Prestrise du Sauueur, selon l'ordre de Melchisedec.

prophetie de Malachie.

Mala. 1.

Les sacrifices generaux communs à tous les Chrestiēs.

2. *L'Eucharistie propre sacrifice des chrestiens respondant à tous les Iudaïques.*

En second lieu, Sainct Augustin met icy d'vn costé les propres sacrifices des Iuifs ia finis : il falloit donc mettre en l'autre celuy des Chrestiens propre aussi, estably en leur place : car autrement l'antithese seroit equiuoque & sans proportion, voire encore inepte, d'autant qu'elle porteroit ce sens : les propres sacrifices des Iuifs defaudront, & les Chrestiens feront des bonnes œuures, & des sacrifices impropres. Et si le Prophete eut voulu faire opposition de sacrifices impropres seulement, il n'eut point fait mention des propres sacrifices Iuifs, mais seulement de leurs bonnes œuures, pour leur opposer celles des Chrestiens en termes d'esgalité, & semblable signification. S. Augustin donc, suiuant le vray sens, enseigne que Malachie prophetisoit le propre sacrifice des Chrestiens, à sçauoir l'Eucharistie opposée & substituée à tous les sacrifices propres des Iuifs. Du Plessis auoit retranché de ce lieu de S. Augustin, les paroles de ceste opposition, le citant à lambeaux centonnez, comme il appert, sans faire mention des vrais sacrifices Iudaïques, & c'est ce que ie luy reprochois : à quoy il respond maintenant, disant, *que ceste opposition est assez exprimée par tous les Peres, quand ils opposent vn seul sacrifice de la croix à la multiplicité des sacrifices propitiatoires.* Ie replique que respondre en ceste façon c'est se frapper, au lieu de parer au coup : car puis que les Peres parlent clairement de cette opposition, pourquoy est-ce qu'il l'a retranché de ce lieu, coupant le nerf de la preuue, & mettant les tenebres à la clarté? Ie l'accusois, dequoy il rendoit obscur S. Augustin luy ostant la langue, & il respond que les Peres se sont assez expliquez, & pourquoy les rend-il obscurs par ces gloses? Et pourquoy adiouste-il icy vne mensonge, sur le marché?

page 204.

Digitized by Google

3. *Comment la croix, & l'Eucharistie sont opposez aux anciēs sacrifices.*

Car les Peres n'ont pas seulement opposé le sacrifice de la croix à la multiplicité des sacrifices Iudaïques propitiatoires, mais encores celuy de l'Eucharistie quoy qu'en diuerse façon : Celuy de la croix, comme sacrifice sanglant, vne fois accompli selon la forme d'Aaron ; la verité, & la fin des anciens, qui n'estoient que figures d'iceluy ; propre sacrifice & vnique oblation de la redemption des hommes & cause de tout nostre bien ; Celuy de l'Eucharistie, comme sacrifice non-sanglāt, reiterable iusques à la fin du mōde, selon l'ordre de Melchisedec, accomplissement des anciens, & memoratif de celuy de la croix, & applicatif de son merite. Et comme par les anciens sacrifices commandez de Dieu, les Iuifs s'appliquoient la vertu du futur sacrifice de la croix, figuré par ceux-là, & obtenoient pardon de leurs pechez : ainsi les Chrestiens s'appliquēt la vertu du mesme sacrifice de la croix ia passé, par le sacrifice de l'Eucharistie, institué par le Sauueur pour memoire de celuy là. Et de ceste opposition seconde parloit S. Augustin icy, non de la premiere ; Car ce n'est pas le sacrifice de la croix, qui a esté substitué en la place des Iudaïques, pour estre celebré entre les Chrestiens, selon la prophetie de Malachie, veu que le Sauueur ne meurt plus, estant immortel, & n'est aussi besoin qu'il meure, parce que sa passion vne fois endurée, suffit pour effacer tous les pechez du mōde : parquoy la response de du Plessis qui pour excuse de son affecté silence, tourne le propos au sacrifice de la croix, comme opposé aux anciens sacrifices, est vne cauteleuse euasion practiquée aux despens de la verité ; Et n'y eut iamais Pere, qui parlant du futur sacrifice des Chrestiens signifié par Malachie, entendit celuy de la croix, mais tous, en termes propres de sacrifice celuy de l'Eucharistie ; cōbien qu'en general ils ayent souuent compris auec iceluy les sacrifices des bonnes œuures. Ainsi S. Augustin que ie luy auois cité. *Le Prestre & mediateur du nouueau Testament selon l'ordre de Melchisedec* IESVS-CHRIST *exhiba la table de son corps & de son sang, car c'est le sacrifice qui a succedé à tous les sacrifices qui se faisoiēt iadis en ombre du futur. C'est pourquoy aussi nous recognoissons au Pseaume 39. la voix d'iceluy mediateur*, parlant par la prophetie. *Tu n'as point voulu le sacrifice & l'oblation, mais tu m'as approprié vn corps, parce que pour tous ces sacrifices & oblations-là, son corps est offert & presenté à ceux qui en sont faits participans.* Ces paroles opposent euidemment le sacrifice de l'Eucharistie, & non celuy de la croix, aux anciens sacrifices.

Le sacrifice de la croix n'est pas substitué aux Iudaïques encores qu'il en soit la fin.

Euasion.

S. Aug. l. 17 de ci. c. 20

4. *L'Eucharistie vnique sacrifice des Chrestiens.* S. Aug. l. 8. de ci. c. vlt. a succedé à tous les anciens. Idem. l. 3. de ba. cōt. Do. c. vlt. l. 1. cōtr. aduers. leg. c. 20. S. Leon,

Le mesme il dit en plusieurs autres endroits, comme au liure huictiesme de la cité de Dieu, au troisiesme *de baptismo*, contre les Donatistes, au premier contre l'aduersaire de la loy, & ailleurs, les autres Peres de mesme esprit que S. Augustin ont laissé la mesme doctrine. S. Leon parlant de l'excellence des Leuites, & Prestres Chrestiens, & de leur sacrifice sur les Iudaïques, & addressant sa parole au Sauueur, *maintenant*, dit il, *l'ordre des Leuites est plus illustre, & la dignité des Senieurs plus ample, & l'onction des Prestres plus sacrée ; Car la croix est la fontaine de toutes benedictions, la cause de toutes graces ; par icelle est donnée vertu de l'infirmité, gloire de l'opprobre, vie de la mort. Maintenant ayant prins fin toute ceste varieté de sacrifices, la seule oblation de ton corps & de ton sang, accomplit toutes les sortes de ces hosties-là ; parce que tu es le vray agneau, effaçant les pechez du monde, & parfais en toy tous les mysteres ; affin que, comme il y a vn sacrifice, pour toutes victimes, ainsi de toutes natiōs qu'il soit faict vn regne.* S. Chrysostome, *Grand*, dit-il, *& sans mesure estoit le nombre des sacrifices en la loy, tous lesquels la grace aduenuë comprend par vn sacrifice, nous donnant vne seule & vraye Hostie* ? vne seule & vraye Hostie, dit-il, pour la distinguer des sacrifices des bonnes œuures, qui sont plusieurs & generales, & non propre & seule Hostie, comme est le corps du Sauueur. De mesme clarté & sens, tous les Peres parlans en propres termes du sacrifice Chrestien, n'en recognoissent autre que celuy de l'Eucharistie, & l'opposent tousiours aux sacrifices legaux. Et ce nonobstant du Plessis dira hardiment que les Peres opposent à la multiplicité des sacrifices propitiatoires de l'ancienne loy, vn seul sacrifice de CHRIST en la croix. Qu'il recognoisse donc par ces tesmoignages, qu'il parle contre la verité, & qu'il n'a encor entendu quel est le propre sacrifice des Chrestiens, & que le sacrifice de la croix n'est pas ce sacrifice, encor qu'il soit la fin & l'accomplissement des Iudaïques, & le fondement de celuy de l'Eucharistie, comme de tous les sacremens & Religion Chrestienne.

serm. 8. de pass.

S. Chrys. in Ps 95.

Le sacrifice de la croix n'est pas le sacrifice des Chrestiēs.

CHAP. LV.

1. *L'aduersaire ne recognoit autre sacrifice que les bonnes œuures.*
2. *Le sacrifice du corps du Sauueur le singulier sacrifice des Chrestiens.*
3. *La Messe & le sacrifice de l'Eucharistie le mesme en S. Augustin.*
4. *Sainct Hierosme exposé sur le propre sacrifice Chrestien.*

OR s'estant du Plessis en fin pris garde, qu'il estoit difficile de tirer le susdit lieu de sainct Augustin & les autres, aux sacrifices des bonnes œuures Chrestiennes seulement, il s'est aduisé d'vne autre detrape, qui est de se dédire : & se dédit, s'il peut, à mes despens, aussi bien que de la verité, criant imposture en la page 205. de sa verification, comme si, disant que faussement il interpretoit le passage de Sainct Augustin, des sacrifices des bonnes œuures, ie luy auois imposé vn faux crime. & proteste qu'en toutes les pages precedentes il l'auoit expliqué de l'Eucharistie.

A la page 205 & suiuantes. S. Aug. l. 18. de ciu. c. 35. au ch. precedent n. 1.

Mais pour ne se mesprendre en sa protestation, il adiouste, *que l'Eucharistie n'est pas la Messe, & qu'il me faudroit l'auoir monstré en Sainct Augustin ; & fait voir que l'Eucharistie & la Messe luy est vne mesme chose.* Pour ma iustification au premier poinct ie ne veux autres pieces que ses pages mesmes, car depuis la trois cens septante quatre où il commence d'exposer à son sens le passage de Malachie, citant, escorchant, & desmembrant les escrits des saincts Peres, iusques à la 379. page il ne se propose autre chose que de prouuer que ce lieu s'entend des *Hosties spirituelles, de la predication*

1. *L'aduersaire ne recognoit autre sacrifice Chrestien que les bōnes œuures.* Du Plessis l. 3 c. 2. p. 375.

de la parole, des actions de grace, de la consecration de nous mesmes, &c. ne sont-ce pas bonnes œuures? c'est donc seulement des sacrifices des bonnes œuures, que faussemẽt il faisoit interpreter à Sainct Augustin, & aux Peres, la prophetie susdite, & non de l'Eucharistie: ie ne luy imposois donc pas, disant la verité, & declarant son mensonge. En outre, en la page 378. il cite sainct Augustin racourcy, comme il auoit fait en son institution, & tasche de le faire parler en mesme sens des sacrifices des bonnes œuures: & parce qu'il y va en aueugle, le pensant citer cõtre moy, il le cite contre soy-mesme; voicy le passage, *Ce sacrifice est celuy qui est offert par tout le monde, par le Sacerdoce de Christ, selon l'ordre de Melchisedec. Les Iuifs ne le peuuent nier, & partant qu'attendent-ils, vn autre Christ*: Il auoit laissé, comme dessus i'ay dit, la periode, qui faisoit mention des sacrifices propres des Iuifs, pour oster l'antithese que S. Augustin faisoit auec le propre sacrifice des Chrestiens, que Malachie disoit deuoir estre offert par tout le monde par les Gentils: c'est à dire, par les Gentils faits Chrestiens, & que S. Augustin interprete de l'Eucharistie. Apres ce lieu ainsi allegué, il adioustoit, *Mais nous demeurons en doute, si c'est vn sacrifice de loüange, ou vn sacrifice pour le peché, s'il ne nous en tire luy-mesme*: Il veut dire que le sacrifice predit par Malachie, selon ce Docteur, n'est pas sacrifice propitiatoire, ny par consequent celuy de la Messe, ce qu'il confirme par vn autre passage de S. Augustin, disant tout d'vn fil.

S. Aug. li. 18. de ci. c. 35.

Cy dessus chap. 54. nom. 1.

Du Plessis en sõ inst. l. 3. c. 2. page 378.

S. Aug. l. 1. contra aduers. leg. c. 20.

2. *Le sacrifice du corps du Sauueur, le singulier sacrifice des Chrestiens.*

L'Eglise immole à Dieu au corps de Christ le sacrifice de loüange, depuis que le Dieu des dieux ayant parlé, a appellé la terre, depuis le leuant iusques au couchant: Car ceste Eglise est Israël selon l'esprit, distingué de ces Israël, selon la chair, qui seruoit és ombres des sacrifices, ausquels estoit signifié le singulier sacrifice, que maintenant offre Israel selon l'esprit: De la maison de cestui-cy il n'a point pris des veaux. Il immole à Dieu le sacrifice de loüange, en tout lieu, encens est offert en mon nom. Et S. Iean l'expose en l'Apocalypse, les oraisõs des saincts. Desquelles paroles il en veut tirer, que les sacrifices des Chrestiens ne sont sinon actiõs de graces, oraisons, & ce qu'il auoit ia dit, & fait sa conclusion en tel sens, & ne veut recognoistre l'Eucharistie pour sacrifice, sinon entant qu'elle est vne memoire de la passion, vne action de graces, en somme, vne bonne œuure, directement contre le sens de S. Augustin, qui recognoit en ce mesme lieu l'Eucharistie, pour singulier sacrifice des Chrestiens, signifié par tous les anciens Iudaïques, qui la figuroiẽt, & à la place desquels elle a esté substituée, & partant vray & propre sacrifice, & sacrifice non seulement d'action de graces & de loüange, comme du Plessis voudroit inferer, mais aussi de propitiation, selon que ceux-là l'auoyent figuré, sacrifice seul, comprenant en verité les qualitez que les autres predisoient en figure. Ce que n'ayant entendu du Plessis, il a pensé que sainct Augustin appellant quelquefois l'Eucharistie sacrifice de louange ne l'estimoit pas propitiatoire, mauuais Logicien icy, & mauuais Theologien, selon sa coustume, concluant vne negatiue d'vne affirmatiue en choses non contraires, comme si la propitiation repugnoit à l'action de graces, & qu'vn sacrifice ne peut faire l'vn & l'autre: c'est autant que si quelqu'vn inferoit que Dieu n'est pas iuste, parce qu'il est misericordieux, qu'il n'est pas tout bon, parce qu'il est tout-puissant. Il n'y a donc aucune imposture, comme se plaint du Plessis, quand i'ay dit qu'il interpretoit le passage de S. Augustin, des bonnes œuures, & ay dit verité, disant que son exposition est vne fausse glose.

L'Eucharistie est la verité des sacrifices anciens.

Sacrifice de loüãge & propitiatoire.

Mauuaise Logique.

Quant est du second poinct, où il veut que ie luy monstre qu'en sainct Augustin l'Eucharistie & la Messe est le mesme, ie l'auois ia fait, s'il eut eu des yeux & des oreilles pour le voir & l'entendre. Le sacrifice de l'Eucharistie, selon la foy & doctrine de sainct Augustin, est le souuerain acte de religion, & propre sacrifice des Chrestiens, celebré par tout le monde, selon l'ordre de Melchisedec, offrant & donnant le corps & le sang du Sauueur, en memoire de sa passion, en action de graces de ses biens, en loüange de sa gloire, en remission des pechez de son peuple: la Messe n'est autre chose que tout cecy. C'est donc vne mesme chose en sainct Augustin la Messe & l'Eucharistie, comme en tous les docteurs de l'Eglise de Dieu. Et si du Plessis nie que sainct Augustin enseigne que le corps du Sauueur soit present, & qu'il soit offert pour les pechez, il monstre ne l'auoir iamais bien leu: pour le present, outre ce que nous en auõs allegué iusques icy, qu'il l'oye parlant ainsi en vn lieu: *Luy mesme* (IESUS-CHRIST) *a du depuis estably vn sacrifice de son corps & de son sang selon l'ordre de Melchisedec: Il a donc changé son visage en la prestrise, & a quitté le peuple Iuif.* Sacrifice de son corps & de son sang, & non du sang des bestes, comme celuy d'Aaron: son corps y est donc present, puis qu'il est l'hostie du sacrifice. Et en vn autre, il demande ainsi, *Qu'est-ce à dire qu'il estoit si estroittement defendu au peuple Iuif de boire le sang des sacrifices offerts pour les pechez, puis que par ces sacrifices là, ce seul sacrifice estoit figuré, auquel il y a vraye remission des pechez, le sang duquel non seulement n'est point defendu d'estre prins en aliment, ains est chacun inuité à le boire, s'il veut auoir la vie*; En l'Eucharistie donc il y a remission des pechez: elle est donc propitiatoire, non qu'elle soit vne nouuelle redemption, mais parce qu'elle applique le merite & la redemption de la croix. Ainsi le Baptesme, la penitence, & les autres sacremens sont propitiatoires en leur façon, d'autant qu'ils sont instrumens, par lesquels la remission gaignée en la croix est appliquée à la personne. N'estant donc l'Eucharistie en son essence autre chose, que le sacrifice du corps du Sauueur, offert en l'Eglise, selõ l'ordre de Melchisedec, & se faisant tout cecy en la Messe, il appert, voire par ces deux lieux, entre mille autres semblables, que la Messe & le sacrifice de l'Eucharistie ne sont qu'vne mesme chose en S. Augustin. Du Plessis donc, s'il a de la raison, doit confesser que S. Augustin expose le lieu de Malachie du sacrifice de la Messe: & ne faut point icy recourir au nom de Messe, comme il fait souuent, car où la chose se trouue en son essence, c'est à faire à des Grammairiens affamez de la chercher en son nom.

3. *La Messe & l'Eucharistie le mesme en S. Augustin.*

S. Aug. in Ps. 33. Cõ. 2. La presẽce du corps du Sauueur en l'Eucharistie.

La Messe sacrifice propitiatoire. S. Aug. in Leui. q. 57 c. 4.

En la page 206. & 207. de brauade, & sãs estre accusé, il tasche d'exposer vn lieu de S. Hierosme, comme celuy de S. Augustin, du sacrifice

page 206. & 207.

4. S. Hierosme exposé sur le propre sacrifice Chrestien.

des bonnes œuures à l'exclusion du propre sacrifice de la Messe, & m'accuse de l'auoir mal cité: & mentant en m'accusant, qu'il a grand enuie de trouuer quelque chose à reprendre en mon imprimé, & qu'il ne peut: monstre qu'il ne se souuient pas du titre de son liure, & du personnage qu'il ioüe: Car son tour est de verifier ses lieux impugnez de faux, & non d'impugner les miens, de respondre & se defendre & non d'arguer & faire du mauuais, mais qui est plus à blasmer il fait voir en ce parergon qu'il a perdu les yeux pour l'enuie qu'il a de reprendre, autrement il eut veu que le lieu qu'il produit pour soy, contient sa condemnation. Car sainct Hierosme ayant fait mention de l'encens Chrestien, qu'il interprete des oraisons des saincts, comme victimes spirituelles: il met la clause du propre sacrifice des Chrestiens en ces mots, que i'auois mis en substance: *Mais par tout lieu sera offert non vne oblation immonde, comme par le peuple d'Israel, mais monde comme ez ceremonies Chrestiennes.* Et quelle est cette oblation monde, offerte és ceremonies des Chrestiens, sinon l'hostie du corps du Sauueur offerte en la Messe auec l'appareil des plus grandes ceremonies Chrestiennes? S. Hierosme la pouuoit-il plus clairement exprimer? & qu'auois-ie dit autre chose que cecy? *Mais*, dit du Plessis, *qu'eust-il cousté à vn prestre Romain de dire le sacrifice de la Messe*? Et ne disoit-il pas assez en disant la substance? du Plessis sera-il tousiours affairé à la queste des noms, & aux erres de la Grammaire? Et cecy suffise pour response à ce qu'il allegue de mesme fil. de sainct Clement en la page 208. Car c'est tousiours des sacrifices generaux des Chrestiens, qui sont les bonnes œuures, sans preiudice du propre, qui est la Messe.

S. Hier. 1. in 1. Mala.

Pa. 208. S. Clem. l. 7. constit. c. 34.

CHAP. LVI.

1. *Comment l'aduersaire auoit falsifié S. Chrysostome exposant Malachie.*
2. *La table mystique des Chrestiens est la Messe.*
3. *La Cene huguenote n'est ny sacrement ny sacrifice.*
4. *L'Eucharistie Chrestienne sacrifice vrayement monde.*

A la page 208. & suiuantes.

1. Comment l'aduersaire auoit falsifié S. Chrysostome exposant Malachie.

EN la page 208. il se purge de ce que ie l'auois noté d'auoir corrompu vn lieu de S. Chrysostome, exposant la prophetie susdite de Malachie proprement & en premier lieu, du sacrifice de la Messe, & apres generalement de plusieurs autres bonnes œuures, comme du martyre, de l'oraison, de loüange, de iustice, & semblables actions, que luy & les autres docteurs, auec l'Escriture appellent du nom commun, sacrifices. Du Plessis au contraire par dislocations, retranchemens, & fausses gloses, le luy faisoit interpreter au rebours, à sçauoir des bonnes œuures premierement, & en fin de sa Cene. Pour sa defense il dit que mes accusations sont tousiours paroles, & apres auoir allegué hors de propos plusieurs textes de ce docteur, sans respondre vn seul mot à mes obiections, il se tient ferme en ses conclusions, comme s'il auoit tres-bien respondu. Nous verrons s'il dit vray en oyant parler sainct Chrysostome au lieu où ie le citois, qui est

Pa. 209.

S. Chry. in ps. 95.

tel: *Si les Iuifs n'ayans qu'vn lieu pour sacrifier, remplirent tout leur pays du culte des idoles, comme parle Hieremie, Tes Dieux, ô Iuda, estoient en mesme nombre que tes citez, & selon le nombre de tes bourgades tu sacrifiois à Baal, qu'eussent-ils fait, & en quel desbordement fussent ils paruenus, s'ils eussent eu liberté de sacrifier par tout? Mais l'Eglise qui porte quant & soy Christ par tout, elle n'est forclose d'aucun lieu par tout il y a des autels, par tout est preschee la doctrine.* Où sainct Chrysostome oppose les vrais sacrifices des Iuifs, qui ne pouuoient estre faits qu'en Hierusalem, au vray sacrifice des Chrestiens que l'Eglise fait par tout, ayant des autels par tout, & portant Iesus-Christ par tout.

Idolatrie des Iuifs. Hie 44.

Plus clairement encor apres auoir cité les paroles de Malachie, il expose ce sacrifice Chrestien. *Voyez*, dit-il, *combien disertement il nous interprete la table mystique, qui est l'Hostie sans sang*, quelle autre table mystique en l'Eglise, & quelle Hostie sans sang, sinon le corps du Sauueur offert sans effusion sanglante, soubs les especes du pain & du vin, selon l'ordre de Melchisedec en l'autel des Chrestiens? Et qu'est ce sacrifice autre que celuy de la Messe? Ayant sainct Chrysostome appliqué la Prophetie selon le sens propre & principal au sacrifice de la Messe, il prend occasion de parler de plusieurs sainctes actions Chrestiénes, du martyre, de la chasteté, de la priere, des hymnes, de la predication de l'Euangile, & autres qu'il appelle sacrifices, selon la generale signification du mot. Du Plessis auoit cousu icy des centons, & changé l'ordre des clauses, faisant parler sainct Chrysostome de la doctrine Euangelique, de la predication, de la parole de Dieu, qui sont sacrifices generaux, & apres immediatement il mettoit les paroles de sainct Chrysostome, *voyez comme il a bien descrit la table mystique*, comme s'il eut voulu en premiere signification appliquer la Prophetie de Malachie aux sacrifices des bonnes œuures, au lieu qu'il les auoit desia appliquees à celuy de la Messe.

2. *La table mystique des Chrestiens.*

Les communs sacrifices des Chrestiens.

Or voyant du Plessis qu'il n'estoit pas possible d'entendre par cette table mystique, & par ceste Hostie non-sanglante, autre chose que le sacrifice de la Messe, il l'attribuoit à sa Cene: mais ie luy auois monstré son exposition estre fausse, d'autant qu'en sa Cene, selon sa doctrine mesme, il n'y a point d'autel, point de sacrifice, point d'hostie proprement dite, comme il y a au sacrifice de la Messe, selon la description de cette table mystique, & selon nostre foy. Du Plessis ne respond rien à tous ces obiects, & fait pis, car apres auoir à pleines pages, & sans occasion, cité les textes de sainct Chrysostome, où il parle des sacrifices des bonnes œuures, du martyre, de l'oraison, & de semblables, comme il a esté dit, & dequoy il n'estoit pas icy question, il conclud en fin, que ce n'est pas merueille si la Cene est appellee sacrifice, & que sainct Chrysostome ne dit icy ny ailleurs vn seul mot de la Messe. Il veut dire que la Cene est sacrifice, entant qu'elle est bonne œuure, accompagnee de l'oraison, de la foy, & plusieurs autres actions de pieté: Et que sainct Chrysostome n'vse point du mot de Messe, & partant que son exposition ne peut estre entenduë de la Messe. Cette conclusion est repugnante aux maximes de l'escole de du Plessis, & son

3. *La Cene huguenote n'est ny sacrement ny sacrifice.*

Cy dess. c. 51. 7. pa. 210. 211. 212.

Les aduersaires condamnent les bonnes œuures.

obiection est digne de risée; Car si toutes les bonnes œuures sont sans merite ; sont soüilleures, sont abominations, selon la doctrine de Caluin & de Luther, & la Cene n'est autre chose qu'vne de ces bonnes œuures accompaignée des autres, comment pourra elle estre vn sacrifice munde, vne hostie pure, hostie tousiours agreable, & honorable à Dieu, selon la prophetie de Malachie? ne sera ce pas plustost selon la religion de du Plessis, vn ramas d'abominations, comme elle l'est selon nostre foy, & selon la verité?

4. *L'Eucharistie Chrestienne sacrifice vrayement munde.*

Or il n'est pas ainsi en l'Eucharistie de l'Eglise Catholique & de la Messe; car son oblation est le corps du Sauueur, son principal offrant est le mesme Sauueur, c'est luy qui sacrifie, c'est son offrande & son action, le prestre n'en est que l'instrument: tel sacrifice offert par vn tel sacrificateur ne peut estre que plaisant & honorable à la diuine maiesté, & partant oblation tousiours munde, & pure en l'Eglise Catholique, comme l'auoit predit Malachie. Quant est du nom de Messe sainct Chrysostome n'en a point vsé, par ce qu'il ne parloit ny Latin ny François, mais en sa langue il l'appelle souuent *λειτουργία, θεῖον μυστήριον, φρικῶδες μυστήριον, liturgie, diuin mystere, formidable mystere*, & icy il la nomme, *Table mystique*, qui sont mots equiualens à celuy de Messe : & du Plessis n'est-il pas bien subtil de rechercher en vn aucteur Grec le langage Latin & François? trop Grammairien icy, comme ailleurs trop peu, & tousiours cantonné aux extremitez? & tout son discours, comme sa conclusion, au lieu de verifier son droict, ne monstre-il pas sa mauuaise cause, & son opiniastrise?

Ridicule obiection de l'aduersaire. Noms Grecs pour signifier la Messe.

CHAP. LVII.

1. *Plusieurs faussetez obiectees, sans response de l'aduersaire.*
2. *Immolé & non immolé, maniere de parler exposee.*
3. *L'immolation de l'Eucharistie est plus que commemoration.*
4. *Contradiction de l'aduersaire.*
5. *Le mesme corps, & non le mesme corps exposé.*
6. *Le mesme iour, & non le mesme iour.*
7. *Additions & detractions de l'aduersaire.*
8. *L'Eucharistie le seul & propre sacrifice des Chrestiens.*
9. *L'aduersaire se combat soy-mesme.*
10. *Conclusion sans premisses.*

A la page 214. & suiuantes.

1. *Plusieurs faussetez obiectees sans response de l'aduersaire.*

EN la page 127. i'auois cité plusieurs anciens Peres exposans Malachie, comme sainct Augustin & sainct Chrysostome, & aux suiuantes ie monstrois le sacrifice de la Messe par le nouueau testament. En la page 135. ie l'auois taxé dequoy il disoit que le Sauueur auoit esté debrisé en la croix, directement contre l'Escriture, citee par sainct Iean, qui dit du Sauueur crucifié: Vous ne luy briserez aucun os, & contradictoirement à soy mesme, qui en vn autre lieu tenoit qu'il n'auoit point esté brisé. En la page 138. ie luy reprochois son ignorance, ou sa petite foy, par ce qu'il faisoit entendre que nous estimions que la representation du sacrifice de la croix n'estoit autre chose que les ceremonies externes de la Messe, qui est vne manifeste imposture : Car l'Eglise Catholique enseigne, que cette representation consiste à faire ce que le Sauueur fit, & qu'il commanda de faire ayant institué l'Eucharistie, à sçauoir d'offrir le sacrifice non-sanglant de son corps, selon l'ordre de Melchisedec soubs les especes du pain & du vin, comme il auoit faict. En la page 151. & suiuantes ayant renuoyé les equiuoques que du Plessis faisoit de *mensa & Messe*, i'auois prouué par tesmoings irreprochables; & par preuues peremptoires, l'vsage des autels en l'Eglise primitiue. En la page 157. & suiuantes, l'ordre de la prestrise & les Sacrificateurs Chrestiens distingués des laiz. Nostre verificateur n'a rien respondu à tout cecy, n'ayant rien à respondre, & faisant vn saut plus grand que d'Allemant, sçauoir de 50. pages, il se porte de la page 125. à la page 181. ; où ie le taxois de contradiction, en retournant les mots grecs, *θυόμενον ἀθύτως*, & en glosant sa version ; note de moindre importance que les susdites, mais il a pensé y faire son salut pour ce coup.

Representation de la croix.

Les autels.

Concil. Nic.ca 4.

2. *Immolé & non immolé, maniere de parler exposee.*

Il tournoit donc les mots du 5. canon du premier Concile de Nice *θυόμενον ἀθύτως, immolé sans estre immolé*, version qui pouuoit estre tolerée au sens que le Concile auoit parlé, à sçauoir que le corps du Sauueur estoit immolé à l'autel sans immolation sanglante, pour distinguer le sacrifice de l'Eucharistie de celuy de la croix, & des anciens Iudaïques, qui furent sanglants; mais portant le sens que du Plessis luy donnoit, elle estoit contre l'intention du Concile & contradictoire en soy: car il glosoit apres, *immolé, sans estre immolé, & donc mangé sans estre mangé, & toutesfois vrayement mangé, vrayement immolé*. Il vouloit dire que le corps du Sauueur n'estoit nō plus immolé à l'autel que mãgé, c'est à dire nō vrayemēt immolé, non vrayement mangé, qui est contre la doctrine de ce canon, & de l'Eglise Catholique, qui enseigne que le corps du Sauueur est vrayement immolé, encor que sans effusion sanglante, & reellement prins & mangé, selon qu'il dit, *Mangés, Cecy est mon corps*. Et ce qu'il adioustoit. *Et toutesfois vrayement mangé & vrayement immolé*, estoit vne manifeste contradiction, aussi bien qu'elle seroit en ces mots ; *vn homme mort sans estre mort, & toutesfois vrayement mort*. Car le mot, *vrayement*, oste toute l'equiuoque, qui pourroit estre aux autres mots, *mort sans estre mort*, selon diuers sens, comme qui diroit d'vn religieux, *il est mort au monde, mais non mort*, à sçauoir mort ciuilement, & non de mort naturelle, mais si on adiouste *vrayement mort*, on assigne la naifue & propre signification de mort, auquel cas il n'y a aucun lieu pour placer l'equiuoque de *mort & non mort*, ainsi auoit-il falsifié le sens du canon, & s'estoit contredit à soy mesme. Dequoy il taiche de se purger maintenant, & se recharge tousiours à sa coustume. Il dit donc que *les peres ont prins plaisir à cette façon de parler* (immolé sans estre immolé) *contradictoire en apparence, pour distinguer entre l'immolation, & la commemoration de l'immolation*. Le sens de ces paroles est, qu'ils ont dit *immolé*, pour enseigner vne immolation en l'Eucharistie, consistant en la memoire qu'elle faict de l'immolation de la Croix, & qu'ils ont dit, *sans estre immolé*, pour monstrer que ce n'estoit pas immolation & partant *immo-*

Luc. 22.

Iustification reformee.

lation sans immolation, c'est à dire seule memoire d'immolation. Cette responſe eſt vitieuſe en deux façons.

3. *L'immolation de l'Eucharistie eſt plus que commemoration.*

Premierement elle dit contre la verité, que les Peres ne recognoiſſent autre immolation en l'Euchariſtie ſinon à raiſon de la commemoration du ſacrifice de la croix : car ce ne ſeroit pas vraye immolation, comme ils enſeignent eſtre, & non plus immolation qu'vn ſermon faict en memoire de la paſſion, voire encor moins: car le ſermon repreſente mieux, le ſacrifice de la croix que l'Euchariſtie, ſi elle n'eſt que d'vn morceau de pain, comme eſt celle de du Pleſſis. Ils mettent donc l'immolation non en la ſeule memoire & repreſentation, qui n'eſt qu'immolation en peinture, mais en ce que le corps du Sauueur eſt offert comme mort ſur l'autel ſoubs les eſpeces d'elemens inſenſibles, encor qu'en ſoy il demeure immortel & glorieux: tout ainſi que l'Eſcriture dit que Dieu a eſté immolé en la croix, à ſçauoir à raiſon de ſon humanité qui ſeule a enduré la mort, demeurant ſa diuinité ſans ſouffrir aucune leſion. Et parce que cette immolation de l'Euchariſtie n'eſt pas ſanglante à la façon qu'auons dit & dirons encor : c'eſt pourquoy les Peres ont vſé de cette maniere de parler: *immolé ſans eſtre immolé*, c'eſt à dire immolé non à la façon Iudaïque, auec effuſion ſanglante, mais neantmoins vrayement immolé, à la façon de Melchiſedec.

4. *Contradiction de l'aduerſaire.*

En ſecond lieu cette reſponſe ne ſatisfait en rien à ce que i'auois obiecté de la contradiction aux mots, *immolé ſans eſtre immolé, & toutefois vrayement immolé*: car ſi cette immolation, comme veut du Pleſſis, n'eſt que memorial, comment, dit-il, qu'elle eſt vraye immolation? Et ſi le corps du Sauueur eſt vrayement immolé, comme il tient encor, comment dit-il qu'il n'eſt pas immolé? Vrayement immolé, & non vrayement immolé, ne ſont-ce pas clauſes contradictoires, & incapables d'accord? Il demeure donc touſiours enferré en contradiction, nonobſtant ſa reſponſe. Il continue neantmoins ſa briſee, & roule ſes paſſages accouſtumez : *Ainſi*, dit-il, *S. Auguſtin, & le canon de Gratien apres luy, Ipſum corpus, & non ipſum corpus manducaturi eſtis, vous mangerez le meſme corps, & non le meſme corps.* Item, *Dominicus dies eſt ipſe reſurrectionis dies, & non ipſe: le Dimanche eſt le meſme iour de la reſurrection, & non le meſme. Les diſtinguant par la verité & par commemoration.*

Grat. de conſecr. 2 non hoc ex Aug. ep. ad Iren. Dominicus dies. Aug. epiſt ad Bonif. 23.

5. *Le meſme & non le meſme corps expoſé.* Cy deſſ. c. 16. n. 2.

C'eſt pour exemplifier la façon de dire *immolé & non immolé*, comme ſi ces façons de parler de S. Auguſtin eſtoient ſemblables: mais la contradiction obiectee des ſuſdites paroles demeure touſiours en pied, & ces exemples ſont auſſi diſſemblables, que mal appliquez, & contre le ſens de l'auteur. Sainct Auguſtin vouloit dire, comme ailleurs auons declaré, que les Apoſtres & les Chreſtiens mangeoient le corps du Sauueur, non viſible & mortel, & tel qu'ils le voyoiét alors que le Sauueur parloit aux Apoſtres: mais inuiſible, & immortel, caché ſoubs les ſacremens, & ſymboles du pain, & du vin, comme il a eſté touſiours donné en l'Egliſe, & partant le meſme corps en ſubſtance, & non le meſme en qualité: mais ſainct Auguſtin n'auroit garde de dire, vous le receurez & ne le receurez pas, & le receurez toutefois vrayement, car il diroit vne contradiction, comme fait du Pleſſis diſant, *non immolé, & toutefois vrayement immolé*, faiſant oppoſition en la meſme choſe, à ſçauoir en la qualité.

6. *Le meſme iour, & nō le meſme iour.*

L'exemple du Dimanche auſſi ne touche que la ſignification: le Dimanche eſt le meſme que le iour de la reſurrection, en ſignification, & non le meſme en nombre : meſme qualité donc, & diuers nombres. Parquoy du Pleſſis abuſe du texte de ſainct Auguſtin contre la verité, & ne tire rien pour ſoy de ces exemples que confuſion : & equiuoquant ſur diuerſes categories, ne ſçait ce qu'il dit, & s'il le ſçait, il veut à eſcient tromper le lecteur, faiſant entendre que *immolé & non immolé, & vrayement immolé*, ſont ſemblables manieres de parler, que celles dont vſe ce docteur, ce qui eſt faux, comme il eſt euident. Il adiouſte vn exemple, tiré de S. Chryſoſtome en ces mots, *Offrons nous pas tous les iours*, voire dit-il, *αὐτόν, eum ipſum, iceluy meſme, & toutefois non ipſum, non le meſme: quand il dit immediatement, nous offrons voirement, mais nous faiſons commemoration de ſa mort*, & plante là vn *Et cætera*, & pour cauſe, comme tantoſt ie diray : & pourſuit à citer à centons racourcis ce ſainct Pere. *Cecy ſe fait en ſouuenance de ce qui fut alors fait. Car*, dit-il, *faites cecy en memoire de moy: Nous ne faiſons pas vn autre ſacrifice, comme le ſouuerain Sacrificateur, mais vn meſme : ou pluſtoſt nous faiſons recordation de ce ſacrifice, ſçauoir*, adiouſte du Pleſſis, *du ſacrifice vnique de la croix en la celebration de la ſaincte Cene.* Et conclud en fin que l'Euchariſtie, qu'il nomme la Cene, eſt appellee ſacrifice non ſanglant, comme les prieres, & autres œuures de pieté, & improprement ſacrifice, comme le bapteſme ſans eau, qui eſt le martyre, non proprement bapteſme.

Pag. 215. S. Chryſ. epiſt. ad Hebr. n. 17. Et cætera. Pa. 216.

7. *Additions & detractions de l'aduerſaire.*

Icy premierement nous noterons que du Pleſſis a adiouſté du ſien au texte *eum ipſum, & non ipſum, le meſme & nō le meſme.* Secondemét qu'il a cauteleuſement retranché ce qui donnoit luſtre à la verité du ſacrifice du corps du Sauueur en la Meſſe. Il ne faut pour le voir, & pour le refuter, que mettre le texte de ſainct Chryſoſtome en ſon fil. Ce docteur donc notant la difference de la pluralité des ſacrifices Iuifs & Chreſtiens, & rendant la raiſon pourquoy on reitere le ſacrifice de l'Euchariſtie, veu qu'il n'y a qu'vn corps qui ait eſté offert en la croix, il parle ainſi : *Quoy donc, n'offrons nous pas tous les iours?* (comme faiſoient les Iuifs) *Nous offrons voirement, mais c'eſt en memoire de ſa mort:* (ſuit immediatement ce que du Pleſſis tranche par vn & cætera) *& c'eſt vne meſme* (oblation) *& non plusieurs & diuerſes* (comme eſtoient celles des Iuifs, faites de diuers corps de beſtes) *comment eſt-elle vne, eſtant qu'elle a eſté offerte vne fois* (en la croix) *celle là a eſté portee au ſainct des saincts, & cecy eſt l'exemplaire de celle-là, car nous offrons touſiours vn meſme Chriſt: non maintenant vn & maintenant vn autre, mais le meſme; parquoy c'eſt touſiours vn meſme ſacrifice; y a-il pluſieurs Chriſts, par ce qu'il eſt offert en pluſieurs endroicts? non, mais par tout c'eſt vn Chriſt plein là & plein icy, vn corps: Comme donc il eſt vn corps, & non pluſieurs, bien qu'il ſoit offert en pluſieurs lieux, de meſme eſt-il vn ſacrifice. C'eſt noſtre Pontife, qui a offert l'Hoſtie qui nous nettoye; nous offrons auſſi celle qui fut alors offerte, & ne peut eſtre conſommee.* Du Pleſſis auoit caché

S. Chryſ. in ep. ad Hebr. hom. 17. Du Pleſſ. auoit laiſſé tout ce texte ſuiuant par vn & cætera.

Vn meſme corps & vn meſme Chriſt offert en pluſieurs endroits en ſacrifice.

ces clauses dans les replis de son *Et cætera*, finement, car il n'eut rien gaigné de dire tout, ains eut descouuert les vergongnes de son imposture, qu'il nous faut auec son congé descouurir, exposant ce qu'il auoit caché.

8. *L'Eucharistie le seul propre sacrifice des Chrestiens.* Ces paroles donc enseignent que le corps du Sauueur qui fut offert en la croix est reellement offert en l'Eucharistie, quoy que par diuerse maniere; elles enseignent que ce sacrifice est vn sacrifice, & non plusieurs; parce qu'il exhibe tousiours vn corps, & le mesme corps & la mesme Hostie de la croix, & non plusieurs corps, comme il aduenoit aux sacrifices Iudaïques. S'il est vn & non plusieurs, c'est donc l'vnique & propre sacrifice des Chrestiens, non sacrifice impropre, comme sont les bonnes œuures, car en cette matiere le sacrifice Chrestien ne seroit pas vn, mais plusieurs, & d'aussi grande varieté, comme la multitude des offrandes, sçauoir est, des bonnes actions peut estre grande.

Le corps du Sauueur offert en diuers endroits en mesme temps. Les mesmes paroles enseignent qu'vn mesme corps est offert en mesme temps, en plusieurs endroits de la terre. L'Eucharistie donc, selon la doctrine de sainct Chrysostome, est le vray, le propre, & l'vnique sacrifice non-sanglant des Chrestiens: les bonnes œuures sont voirement sacrifices non-sanglans des Chrestiens, mais communs & non propres. Cette doctrine peut-elle plus disertement donner contre l'erreur des Ministres? & du Plessis n'auoit-il pas fidellement seruy leur cause aux despens de la foy Catholique, de nous auoir retranché ce texte par le fil de son *& cætera* reformé? mais n'eust-il pas esté plus accord de ne citer point ce docteur mesme en ce lieu, pour ne me donner aduantage de descouurir ses artifices, sa confusion & vergongne?

Pa. 218. 9. *L'aduersaire se combat soy-mesme.* Ce qu'il dit en sa conclusion. *Et donc non proprement la Cene sacrifice, comme le baptesme sans eau non proprement Baptesme, le iour de Dimanche, non proprement iour de la resurrection.* Il est vray de sa Cene; car elle n'est ny proprement ny improprement sacrifice, ny encor Sacrement; c'est seulement vne piece de boulenger, & vne gorgée de vin, sauf à ceux là qui y boiuent plus largement. Que s'il parle de nostre Eucharistie il conclud mal, & en mauuais Logicien fournit argument pour estre prins en la toile de ses similitudes. Car d'icelles on tire, que comme il s'ensuit qu'il y a vn vray & propre Baptesme (qui est celuy qui se fait auec l'eau) parce qu'il y en a vn sans eau, qui est improprement Baptesme, à la semblance du propre, & qu'il y a vn vray & propre iour de la resurrection qui est celuy auquel le Sauueur resuscita; parce qu'il y en a d'autres qui le sont improprement; de mesme s'ensuit que puis qu'il y a des Sacrifices impropres entre les Chrestiens, qui sont les bonnes œuures, il faut qu'il y en ait vn propre; à la proportion duquel ceux-là sont appellez impropres, qui ne peut estre autre, que celuy de l'Eucharistie, auquel la vraye & propre hostie est offerte par le Sauueur nostre vray & propre Pontife inuisible, & par le Prestre visible son vicaire, autrement il n'y auroit entre les Chrestiens, que sacrifices impropres sans leur correlatif & correspondant, qui est le propre sacrifice; il y auroit à force images sans aucun vray patron.

Ce qui est impropre suppose ce qui est propre. Le baptesme impropre suppose le propre. Nostre propre Pontife est le Sauueur.

10. Et la conclusion de du Plessis tirée de ces siennes similitudes est d'aussi bonne suite que seroit si quelqu'vn inferoit qu'il n'y a point de vray & propre Baptesme, ny de propre iour de resurrection, parce qu'il y a des Baptesmes & des iours de resurrection impropres. Item qu'il n'y a point de vray Roy au Royaume, parce qu'il y à des Roys peints; discours contre la raison & contre toute bonne Logique, veu qu'il faut conclurre tout au contraire: car s'il y a vn Baptesme impropre, il y en doit auoir vn propre, & ainsi du reste. Et c'est par telles conclusions que du Plessis verifie ses lieux impugnez de faux. *Conclusion sans premisse.*

CHAP. LVIII.

1. *Le diable ne hait rien plus que le sacrifice de la Messe.*
2. *Tirades de gendarme.*
3. *Clement Alexandrin exposé sur le propos des sacrifices Chrestiens.*
4. *Le corps du Sauueur vrayement accomply, & impassible.*

EN la page 218. Du Plessis poursuit à grand erre sa verification, contre la verité du sacrifice de la Messe, poussé de l'esprit de celuy qui ne hait rien plus que les autels sacrez, & le souuerain honneur donné à Dieu; par le sacrifice principalement Chrestien, le plus noble qui fut iamais, la verité & la fin de tous les anciens, contenant & donnant l'hostie du corps du fils de Dieu: Hostie surpassant le prix de mille mondes, agreable & honorable sans mesure à la diuine maiesté, & autant salutaire à son Eglise militante. Au moyen dequoy ce vieil dragon ennemy du Createur & de la creature, a soufflé dedans l'ame de ses suppots, de Luther, de Caluin, & des autres en nos iours, à fin de les exciter à donner à outrance contre cette verité, & preparer de bonne heure les voyes à l'enfant de perdition, le chef-d'œuure duquel sera és derniers temps, cóme dit sainct Hyppolite, de demolir les temples Chrestiens, & arrester l'exercice du sacrifice de l'Eglise de Dieu. Or i'auois expliqué vn lieu de Clement Alexandrin, duquel du Plessis auoit abusé contre la doctrine Catholique du sacrifice de la Messe. Ce sainct docteur disputoit contre les Iuifs & Payens, qui ne se soucians pas beaucoup d'offrir à Dieu vne conscience nette, se glorifioient en leurs sacrifices terrestres & charnels de bestes, & autres choses, comme si Dieu en auoit grand besoing, & reprochoient aux Chrestiens, comme s'ils estoyent sans sacrifices, n'offrans point ceux-là. Il leur respondoit dóc en ces mots, *Nous ne sacrifions point à Dieu, & à bon droit, car il n'a faute de rien mais nous glorifions celuy qui a esté sacrifié pour nous, en nous sacrifiant nous mesmes.* Desquelles paroles du Plessis colligeoit selon sa Logique guerriere, que Clement Alexandrin ne recognoissoit autre sacrifice en l'Eglise que celuy des bonnes œuures: moy au contraire, disois que cette negation ne touchoit sinon les sacrifices dont il parloit, à sçauoir Iuifs, & Payens, sacrifices sanglans, & n'ayans que la peau & l'escorce, & qu'il ne vouloit dire autre chose, sinon que nous ne sacrifions pas des taureaux, des boucs, & autres semblables hosties

A la page 218 1. *Le diable ne hait rien plus que le sacrifice de la Messe.*

L'Antechrist destructeur de la Messe. S. Hypol. orat. de Iudi. Iy. de la S. Messe c 31. p. 187.

Clement. Alex. l. 7. strom.

Digitized by Google

terrestres des Iuifs & Payens, ny a semblable intention cõme si Dieu en auoit besoing; mais sacrifices spirituels, nos oraisons, nos cœurs, nos autres actions de pieté beaucoup plus agreables à Dieu en tout temps, & en toute loy, que ces offrandes là: & adioustois que soubs le nom de ces sacrifices spirituels il comprenoit celuy de la Messe vrayement spirituel au prix de ceux là, portant vne hostie immortelle & diuine, & offerte d'vne diuine façon; & exposois ce que du Plessis auoit retranché de bonne foy, qui estoit vne clause contenant la periphrase du propre sacrifice Chrestien, & suiuoit immediatement celle que du Plessis allleguoit raportée cy dessus. La clause estoit. *En nous sacrifiant nous-mesmes à celuy qui n'a besoing de rien, de ce qui n'a besoing de rien, l'impassible de ce qui est impassible.* Ce que i'interpretois du sacrifice du corps du Sauueur, en qui proprement ces qualitez se trouuent, & auec lequel nous nous offrons à Dieu d'vne façon speciale.

Clement Alex. l. 7.

2. *Tirades de gendarme.* Pa. 220.

Contre ce discours du Plessis fait gendarmer sa plume fort rhetoriquement, & trouue mon exposition de poids si leger, que la rapportant il aduertit le lecteur de se garder de rire. (si n'ay-ie sceu m'en garder,) & la voulant dechiffrer, *Seray-ie point ridicule*, dit-il, *si ie m'amuse à refuter cette ineptie?* Et prennant courage d'estre inepte, parce qu'il pense que c'est la premiere fois, il dit resoluement, *Et toutesfois soyons ineptes auec luy.* Or nonobstant sa resolution qu'il cherche vn autre compagnõ d'ineptie, s'il luy plaist, ou plustost qu'il se contente d'estre tout seul en theatre, c'est assez de luy pour iouër ce personnage, mesme l'ayant ia souuent, & fort naifuement fait. Comment donc me refute-il? à la façon qu'il s'y est resolu, ineptement: car au lieu de presser par bons & forts argumens mon exposition, comme il falloit, auec vn si bel aduantage pretendu, il r'enfle ses voiles, discourant encores sur les sacrifices des bonnes œuures, & se iette par sept pages entieres, si auant en allegations, qu'il n'en peut sortir, & ne tire pour toute conclusion autre chose, sinon, que Clement monstre que nous sacrifions à Dieu nos ames, nos corps, nos oraisons, nos bons desirs, nos aumosnes, en somme nos bonnes œuures. Or à quel propos cette preuue? auois-ie nié que Clement parlast des sacrifices spirituels? n'auois-ie pas aduertis qu'il les loüoit, qu'il les magnifioit, qu'il les preferoit aux Iudaïques & Payens, qui n'auoient que la terre & le corps? Pour donner au blanc, il falloit monstrer que le sens de mon expofition ne pouuoit aucunement subsister auec les paroles de Clement; du Plessis monstre qu'elles conuiennent aux sacrifices de l'ame: soit ainsi, cela empesche-il qu'elles ne se puissent entendre encores du sacrifice de l'Eucharistie? Et si l'Escriture reçoit souuent diuerses expositions toutes vrayes, sera-il absurde, que l'escrit d'vn docteur puisse estre expliqué en plusieurs vrayes & bonnes façons, qui seront neantmoins diuerses?

L'aduersaire tombe tousiours à ses sacrifices cõmuns.

Clement exposé sur le propos des sacrifices Chrestiés.

Mais voyons à quelle exposition les paroles de Clement semblent mieux conuenir, ou à celle de du Plessis, ou à la mienne: *Nous glorifions*, dit Clement, *celuy qui a esté sacrifié, en nous sacrifiant nous mesmes à celuy qui n'a besoing de rien, de ce qui n'a besoing de rien, de ce qui est impassible à ce qui est impassible.* Du Plessis explique ce sacrifice, de nous mesmes, & des œuures pieuses de l'ame, commé i'ay dit: Ie l'exposois de l'offrande de nous mesme spirituelle, que principalement nous faisons au sacrifice de la Messe, où nous nous offrons à la diuine Maiesté, comme membres du corps de son fils, qui luy est là offert. Clement dit, que ce sacrifice est d'vne hostie qui n'a besoing de rien; d'vne Hostie impassible. Du Plessis l'explique de nous mesmes: moy, du sacrifice du corps du Sauueur, auquel ces qualitez de n'auoir faute de rien, & d'estre impassible, conuiennent proprement, & à nostre ame infiniment moins fut-elle doüée de toutes les perfections du monde. Et mon exposition estoit tresbien fondee, car la loy de tout bon discours veut, que quand vn mot conuenable à plusieurs choses est mis absolument, il soit appliqué & donné en premier lieu à la plus digne, & à laquelle il conuient proprement. Par exemple, quand on dit vn Roy, vn Lyon, on entend vn vray Roy, & vn vray Lyon, & non vn Roy de theatre, ou vn Lyon peint. Quand on dit, *celuy qui est*, on entend Dieu, à qui proprement appartient *l'estre*, & non la creature, qui n'a son estre que par participation: & luy mesme se nomme ainsi, *Ie suis celuy qui est*, car tout le reste n'est pas proprement en comparaison de luy.

Le corps du Sauueur Hostie tres-riche & immortelle.

Vn Roy. Vn Lyon

Exod. 3.

Quand donc Clement met icy vn sacrifice fait d'vne Hostie, qui n'a besoing de rien, d'vne hostie impassible, quelle Hostie sera plustost signifiée par ces mots que celle du corps du Sauueur, veu que c'est à elle seule entre tous les corps & offrandes, que ces qualitez sont de soy conuenables & propres? Estoit-ce donc ineptie si grande, de l'exposer ainsi qu'elle deut rendre inepte cette plume tant reformee? Et si au contraire mon interpretation monstroit auec bonne raison nostre vray sacrifice és paroles de ce Docteur, le retranchement de du Plessis, qui les laissoit en arriere, cachant la verité, n'a-il pas esté iustement reprins, comme cauteleux? Et si i'auois dit cecy en passant, pour la verification du sainct sacrifice de l'Eucharistie, l'ayant monstré par cent autres tesmoignages & preuues, falloit-il faire tant du Thrason, comme si ie n'auois autre passage pour prouuer la Messe, que cettuy-cy? Et au reste, comment subsistera-il auec les maximes de sa pretendue reformee? Comment est-ce qu'il appellera sacrifices n'ayans besoing de rien, sacrifices impassibles, c'est à dire tres-dignes & tres-diuins, les bonnes œuures; que cette reformee de vingt & quatre heures tient, comme il a esté dit ailleurs, estre non seulement sans merite, & sans loüange deuant Dieu, mais corruptions, ordures, & abominations? Par cette replique sont renuoyees ses allegations parergiques, textuelles, & marginales, employees sans propos & sans fin, depuis la page 218. iusques à la page 226.

Sacrifice vrayemẽt impassible.

CHAP. LIX.

1. *Du mot* Ἀρχιερεὺς *Pontife.*
2. *La Grammaire de l'aduersaire.*
3. *Les simples prestres appellez* Ἀρχιερεῖς *Pontifes.*
4. *L'office de tous les prestres est d'offrir.*

A la page 226. & suiuantes.

IL perseuere à sauter, & n'est iamais las, encor qu'il ait piéça perdu terre. De la page de mon liure 187. il se guinde à la 228. & vole par dessus quarante, sans les toucher, qui neantmoins le touchoient assez : car en icelles ie prouuois que nulle vraye religion ne peut estre sans sacrifice, estant iceluy l'hommage propre à Dieu en la monarchie de son Eglise; le monstrois par le vieil & nouueau testament comment la Messe est vray sacrifice, & en quoy il consiste; Que le corps du Sauueur y est immolé; Que ce sacrifice est propitiatoire, pas vn mot à tout cela. En cette page donc il accroche sa verification à ce que ie l'auois accusé d'ignorer le mot Grec ἀρχιερεύς *Pontife*, & veut qu'on croye qu'il respond en se iustifiant auec plus de science, que ie n'ay apporté de conscience en l'accusant : & apres beaucoup de paroles, il se vante de m'auoir fait *cette leçon en Grammaire, puis que ie l'ay voulu.* Apprenons donc moyennant qu'il soit icy meilleur maistre, qu'il n'a esté cy dessus quand il a dit ἐξ ἀδύτοις, & aduertissons-le en passant, qu'il passe soubs silence la calomnie qu'il mettoit sus aux les Docteurs Catholiques, les accusant auec aussi grãde ignorance qu'impudence, qu'ils faisoient tous les prestres de la loy de grace souuerains pontifes, esgaux aux anciens de la loy de nature & de Moyse, & à Iesus-Christ mesme. *Quelle effrontee piperie est cecy*, disoit-il, *de conclurre de souuerain Sacrificateur de la loy à tous les prestres? de souuerain satrificateur aux Prestres de l'Eglise Romaine?*

1. Du mot Ἀρχιερεύς Pontife.

Pa. 227.

Cy dessus c. 49. n. 7.

En son inst. l. 3. c. 3. pa. 387.

Il ne se vante pas que ie luy auois rebouché le trenchant de cet interrogat, & enseigné qu'il n'y a en la loy de grace qu'vn souuerain Sacrificateur Iesus-Christ, & que les autres prestres ne sont que ses Vicaires, en quelque dignité qu'ils soient esleuez, & partant que sa querelle estoit ignorance & imposture. Il ne se vante non plus qui ie luy auois obiecté vne autre ignorance en ce qu'il auoit pensé que ce fut le seul souuerain pontife, qui offrit dons & sacrifices, luy remonstrant que cela estoit commun à tous les prestres: la principale prerogatiue du souuerain pontife estoit d'entrer vne fois l'an au Sainct des Saincts. c'est à dire, au lieu plus sacré & plus auguste de tout le peuple. Oyons maintenant la science & la Grammaire du maistre.

Au l. 3. de de la S. Messe c. 2. pa. 215. & suiuantes.

Prerogatiue du souuerain prestre.

Il auoit dit en son institution, que le mot ἀρχιερεύς signifioit seulement le souuerain prestre, ou souuerain Pontife, & partant quand S. Paul disoit, que πᾶς ἀρχιερεύς, *Tout Pontife prins du nombre des hommes, est estably pour les hommes, és choses qui se font enuers Dieu, pour offrir dons & sacrifices pour les pechez*, il tient que cela s'entendoit seulement du souuerain prestre, & non de tous prestres, tant en la loy de Moyse qu'en la loy de grace, & qu'en cette-cy il n'y auoit que Iesus-Christ seul prestre souuerain, qui offrit. Ie luy monstrois par la saincte Escriture que ce mot s'attribuoit non seulement aux souuerains prestres, mais encor aux autres qui ne l'estoient pas, & luy produisois les exemples frequens & manifestes au nouueau Testament, où tres-souuent sont nommez ἀρχιερεῖς, *Principes Sacerdotum, Pontifes*, les Prestres qui n'estoient pas souuerains, & qu'au reste c'estoit discourir en mauuais Theologien de tirer de cé lieu de S. Paul, qu'il n'y eut que le souuerain Prestre, qui offrit dons & sacrifices, veu qu'il ne pouuoit ignorer que ce ne fust l'office de tous les Prestres & sacrificateurs, d'offrir & de sacrifier.

2. La Grammaire de l'aduersaire.

Les prestres non souuerains appellez pontifes.

3. Que respond-il à present? Il n'ose nier que le mot ἀρχιερεύς ne soit attribué à d'autres Prestres qu'au souuerain, celà est trop euident; mais pour sa consolation, il desire composer auec moy, & veut que ie confesse aussi, *que là où nous lisons* ἀρχιερεύς *en singulier, c'est tousiours le souuerain sacrificateur*, & partant que sainct Paul parlant en singulier, aura signifié le seul souuerain Prestre. Ce discours est trop grammatical & trop foible pour me faire venir à composition, & tirer de moy cette confession; i'en tire au contraire vne nouuelle conclusion contre luy; car puis que selon sa confession le mot ἀρχιερεύς est donné en pluriel à ceux qui ne sont pas souuerains Prestres, il s'ensuit necessairement qu'il leur conuient à chascun en singulier, & que chascun peut estre à part appellé ἀρχιερεύς Pontife ou Prestre, encor qu'il ne soit pas souuerain en cette prestrise autrement quel discours seroit-ce de conceder que le mot ἀρχιερεύς est commun en pluriel à ceux, qui ne sont pas souuerains, & qu'au singulier il ne peut conuenir qu'au Pontife souuerain? ne seroit-ce pas autant que si quelqu'vn disoit que les citoiens de Paris peuuent estre appellez Parisiens en commun, mais quand on dit en singulier Parisien, cela ne conuient qu'au plus grand marchant de Paris. Si les citoiens sont en general Parisiens, peut on nier que chascun deux ne soit Parisien pour sa part? Si donc ces Prestres non souuerains sont appellés en commun, *principes sacerdotum, pontifes* & ἀρχιερεῖς, qui ne voit que chascun en singulier porte ce nom, & qu'il est appellé ἀρχιερεύς prestre, combien qu'il ne soit souuerain? Mais que dira du Plessis si l'Escriture nous en fournit l'exemple, & leur donne en singulier ce nom? qu'il lise donc le dix neufniesme chapitre des actes des Apostres, où il trouuera que *Sceua* prestre Iuif est appellé ἀρχιερεύς en singulier, ne valant non plus ce mot que ἱερεύς simple prestre ou sacrificateur.

3. Les simples Prestres appellez ἀρχιερεύς Pontifes. Pag. 227.

Act. c. 19.

Et au reste la maniere de parler de sainct Paul monstre sans autre argument que par ἀρχιερεύς *Pontife* il a entendu tout sacrificateur : autrement sa proposition eut esté par trop retrecie, veu que ce n'est pas au seul prestre souuerain d'offrir, ains est commun à tous les prestres comme i'ay dit. Donc ἀρχιερεύς est icy mis pour le mesme que ἱερεύς, comme par droit reciproque ἱερεύς est quelquefois vsurpé pour ἀρχιερεύς: ainsi Melchisedec souuerain prestre est appellé en la Genese, & en l'epistre aux Hebrieux ἱερεύς; & Iesus-Christ, souuerain prestre figuré par celuy là, est aussi nommé par le Prophete Dauid ἱερεύς quand au pseaume 109. parlant de luy il dit, *Tu es prestre* ἱερεύς *eternellement selon l'ordre de Melchisedec*, ἱερεύς donc en l'vn & en l'autre exemple pour ἀρχιερεύς comme equipollant à luy en semblables endroits : du Plessis donc veut tirer de moy vne confession contraire à la raison & à l'Escriture, demandant que ie confesse que ce mot ἀρχιερεύς, mis au singulier signifie tousiours le souuerain prestre, & que par consequent S. Paul ne parle au lieu sus allegué que du souuerain prestre mais il aura patience que ie luy refuse ce qu'il me

4. L'office de tous les Prestres est d'offrir.

Gen. 14. 18. Hebr. 7

Ps. 109.

demande;

Digitized by Google

demande ; & confessera s'il luy plaist luy mesme qu'il a commis vne nouuelle faute, voulant reparer la vieille, & apprendra vn peu plus de grammaire s'il la veut desormais enseigner. Il cite S. Hierosme, S. Augustin & le vieil glossaire qui tournent ἀρχιερέα, *Pontificem* : prins pour souuerain prestre, & qui doubte qu'il ne signifie maintes-fois le Pontife & le souuerain prestre? estions nous en debat de cela? se deuoit-il donner peine à le prouuer & perdre le temps ? il falloit prouuer que ce fut tousiours comme il pensoit l'auoir enseigné par cette grammaticale leçon, qu'il pretendoit me faire, & que ie luy ay appris estre ignorance grammaticale. Pa. 228.

CHAP. LX.

1. *Le sacrifice de la croix le fond de nostre redemption.*
2. *Merueilleuse Logique de l'aduersaire.*
3. *Trois causes de l'institution du S. sacrement.*
4. *Le sacrifice de la croix thresor general de nostre redemption.*
5. *Il est nostre redemption surabondante.*
6. *Pour tous pechez, tant originels que actuels.*

A la page 229. & suiuantes. Du Pless. inst. l. 3. c. 5. pag. 418. 422. 425.

L'Aduersaire en trois ou quatre endroits du cinquiesme chapitre de son troisiesme liure, auoit auec grande aigreur reproché à nos Docteurs Scholastiques, qu'ils enseignoient que le corps du Sauueur n'auoit esté offert en la croix que pour le peché originel, mais qu'il est offert continuellement en l'autel pour les pechez actuels, *blasphеme*, disoit-il, *execrable*, & disoit vray parlant du crime; & ie disois, imposture execrable dequoy il l'auoit si faussement obiecté. Ce que ie luy auois verifié tant parce qu'il ne produisoit ny raison ny auctorité pour preuue de son dire, que par la commune foy & doctrine des Theologiens, qui tous sans en excepter vn seul, enseignent que le sacrifice de la croix est le fond de nostre redemption, & la propitiation de tous les pechez, originels, & actuels, & que celuy de la Messe n'est que l'application de ceste propitiation, comme sont les autres sacremens à leur mode. Et qu'en cela il ne derogoit non plus à l'honneur de la croix, que le baptesme en remettant les pechez, ains plustost l'honnoroit appliquant son merite, comme les autres Sacremēs l'honorent, nous ouurant les portes de ce thresor infini pour nous en faire participans, parquoy ie luy reprochois qu'il imposoit calomnieusement. Maintenant il se purge ou tasche de se purger en la page 229. ayant sauté de la page 228. de mon troisiesme liure à la 246. & de ceste-cy se iettant à la 277. vient à vn autre question qui est *opere operato*, pour verifier encor son ignorance, & dit que *de mesme impudence ie veux deguiser en ceste question la doctrine des Scholastiques, que ie deffens leur innocence en l'autre.*

1. *Le sacrifice de la croix le fond de nostre redemption.*

Pag 277.

2. *Merueilleuse Logique de l'aduersaire.*

Comment se purge-il de l'imposture? c'est en citant seulement vn lieu de S. Thomas d'Aquin, & auec ce lieu il pretēd estre bien purgé, & auoir aueré que tous les Scholastiques tiennent que la croix ne remet que le peché originel, & la Messe les actuels, pretention trop hardie, & purgation trop foible. Premierement il ne respond rien à ce que ie luy auois opposé de la commune foy des Scholastiques sur la vertu de la croix. Secondement il n'apporte qu'vn docteur pour toute l'escole des docteurs. Qui vit iamais qu'vn seul hōme fit vne generalité, & si par vn seul tesmoing on ne peut verifier vne chose ciuile, combien moins auec vn homme fera-on vne communauté pour preuue d'vn article de foy? ne falloit il pas icy alleguer dru & menu, de siecle en siecle, les docteurs Scholastiques qui disent que le sacrifice de la croix n'efface que le peché originel, & celuy de la Messe les actuels, pour faire vne proposition vniuerselle, & deuement verifier ce blaspheme execrable ? Quand bien donc S. Thomas auroit tenu cette opinion, ce que non, faut il dire que tous les Scholastiques la tiennent comme dit du Plessis ? faut il imputer la faute d'vn à tres-tous ? & qu'elle Logique & conscience est cecy?

Troisiesmement auec ce qu'il prouue mal ce qu'il impose, il commet encor vne nouuelle imposture contre S. Thomas. Car ce docteur ne creut ny enseigna iamais que la croix ne remit que le peché originel, & la Messe les actuels. Et personne ne l'en peut charger sans encourir le crime d'vn insigne calomniateur. Examinons le lieu de ses œuures que du Plessis a choisi pour le plus fauorable à son assertion. S. Tho. falsifié & calōnié.

Pa. 229. S. Tho. opusc. 58.

Le lieu est au 58. opuscule, auquel ce docteur enseigne trois causes de l'institution du S. Sacrement, qui sont, la memoire du Sauueur, le sacrifice de l'autel, & la viande de l'homme, contre trois vieilles playes du genre humain faictes par le peché d'Adam, qui sont l'oubliance de Dieu, la rapine commise sur vn bien prohibé, & la corruption causée par cette rapine : la memoire de Dieu, contre l'oubliance, le sacrifice contre la rapine, la viande de vie contre la corruption de la mort. Or parlant de la seconde cause il dit ainsi, *La seconde cause de l'institution est le sacrifice de l'autel contre vne quotidienne rapine de nos pechez, à ce que comme le corps du Seigneur a esté vne fois offert en la croix pour le peché originel, ainsi soit offert continuellement en l'autel pour nos delicts ordinaires, & qu'en iceluy l'Eglise ait, pour se rendre Dieu propice, vn don precieux & acceptable par dessus tous les sacrifices de la loy.* Sur ce passage du Plessis bastit sa verification, & pense auoir suffisamment prouué par iceluy qu'il auoit dit en bonne conscience, que tous les Scholastiques tiennent, que le sacrifice de la croix ne remet que le peché Originel, & celuy de la Messe tous les autres. Enquoy outre ce que contre raison, il collige vne assertion vniuerselle, d'vn seul lieu ainsi qu'auons dit, il monstre qu'il est sans discours, sans foy, & sans honte. Car en premier lieu ces paroles n'enseignent pas ce qu'il en collige, elles disent que le sacrifice de la croix a esté offert pour le peché originel: nient elles pour cela qu'il ne soit aussi pour les actuels. Celuy qui dit que la saignee sert pour guarir la pluresie, nie-il qu'elle soit profitable pour les fieures chaudes? elles signifient seulement que le sacrifice de l'Eucharistie est pour les pechez actuelz, & nō pour l'originel, qui se remet au baptesme par la vertu du sacrifice de la croix, & comme l'on dit sans preiudice de la verité, que le sacrement de penitence est pour effacer les pechez actuelz, & le Sacrement de baptesme pour effacer l'originel, combien que le

3. *Causes de l'institution du S. sacrement.*

S. Thom. opusc. 58. quod est de ven. sacr. alt. c. 2.

Commēt l'Eucharistie est pour les pechez actuelz.

baptesme efface aussi les actuels quand ils se trouuent en celuy qu'on baptise : de mesmes sainct Thomas a veritablement dit en ce lieu que le sacrifice de l'Eucharistie est employé pour obtenir la remission des pechez actuels, pour le distinguer de celuy de la croix, qui seul efface l'originel au baptesme, encor qu'il efface par mesme action les autres, quand ils y sont.

4. *Le sacrifice de la croix thresor general de nostre redemption.* Pl.109.

Et au reste en tout & par tout c'est le sacrifice de la croix qui donne vertu aux Sacremens, & generalement au sacrifice de la Messe, auquel le mesme prestre à sçauoir Iesus-Christ, offre la mesme victime qu'il offrit en la croix qui est son corps precieux ; illec par sacrifice sanglant, icy non-sanglant soubs les especes du pain & du vin selon la prestrise de Melchisedec, selon laquelle il est eternellement prestre. Et c'est la foy Catholique, & n'y a si petite femmelette qui ne sçache dez les premiers Rudiments de l'eschole Chrestienne que la croix est nostre redemption, & que tous les Sacremens puisent leur force d'icelle, & qu'en sa vertu tous les pechez originel & actuels nous sont pardonnez. Et du Plessis est fort ignorant de la doctrine Catholique de n'auoir sceu ce poinct, ou par trop inique de l'auoir dissimulé, afin de calomnier. Il ne faut pas citer icy les Scholastiques pour enseigner vne chose si manifeste, ce seroit apporter des flambeaux au soleil : seulement veux-ie monstrer par vn ou deux lieux de ce docteur quelle est l'impudence de cet homme, de se seruir des escrits d'iceluy pour verifier son mensonge, & luy imposer qu'il tient pour tous les Scholastiques, que le sacrifice de la croix n'efface que le peché originel.

5. *La passiō du Sauueur est nostre redemption surabondante.* S. Tho 3 p q. 48. ar. 20. S. Io 2. Generale remission de nos pechez. S. Th 3. p q. 49. art. 1.

En sa troisiesme partie question 48. article premier, où il traicte à dessein du merite de la passion du Sauueur, apres auoir prouué la grandeur de ce merite, il faict cette conclusion. *Et partant la passion de Christ non seulement est suffisante, mais encore surabondante satisfaction pour les pechez du genre humain selon que dit S. Iehan. C'est luy qui est la propitiation pour nos pechez, non seulement nostres, mais encor pour tous les pechez du monde.* Il repete la mesme conclusion au quatriesme article, prouuant que cette passion a esté nostre rachapt, nous ayant deliurés de la seruitude de tous pechez s'il ne tient à nous. En la question 49. article premier, il monstre que cette passion est cause generale de la remission de tous les pechez : & les Sacremens sont instrumens particuliers pour l'appliquer. Au second article, que par icelle remission les hommes sont deliurez de la puissance du diable. Au troisiesme qu'elle nous a deliurez de la peine du peché. Au quatriesme qu'elle nous a reconciliez à Dieu : Au cinquiesme qu'elle nous a ouuert la porte du ciel. Et là nommément il dit ainsi,

6. *La passiō du Sauueur redemption pour tous pechez originel & actuel.*

Par la passion de Christ nous auons esté deliurez non seulement du peché commun de la nature humaine (du peché originel) *tant pour le regard de la coulpe que de la criminauté de la peine ayāt luy payé pour nous, mais encor des pechez propres actuels, de ceux qui sont participans de cette passion par la foy & par la charité, & par les Sacremens de la foy.* Il y a mille passages semblables és escrits de ce sainct. Le lecteur iuge par ceux-cy qu'elle est sa foy, & quelle est la fidelité de du Plessis de le citer, pour maintenir l'imposture qu'il auoit commise contre luy, disant que les Scholastiques croyoient que le merite de la croix n'est que pour le peché originel. Mais quelle est son opiniastrise d'estriuer, & pallier son imposture en estant si clairement conuaincu? qu'elle est son impudence de m'appeller impudent, dequoy ie l'en auois taxé? Venons à la verification sur la question qui est, *Ex opere operato*, le pont aux asnes de ce docteur armé.

CHAP. LXI.

1. *L'aduersaire deguisant accuse de deguisement.*
2. *Tous les Sacremens Chrestiens conferent grace* ex opere operato.
3. *Impostures & ignorances de l'aduersaire.*
4. *Calomnies de l'aduersaire.*
5. *Preuues vaines & ridicules de l'aduersaire.*
6. *Il n'entend encores que c'est* opus operantis *en Theologie.*

SAutant de la page 246. à la 277. & laissant à respondre, pour acheuer plustost, à toutes les preuues par lesquelles ie monstrois en ces trente pages obmises, que le sacrifice de la Messe est propitiatoire pour les viuans & pour les trespassez, & qu'il est vne honorable memoire de celuy de la croix, le merite duquel il applique aux mébres de Iesus Christ, il se plante pour respondre à ce que ie luy auois obiecté, qu'il ignoroit & calomnioit en son ignorance, ce que les Theologiens disent que le sacrifice de la Messe comme tous les sacrifices Chrestiens agit. *Ex opere operato*, par sa vertu, & dit ainsi. A la page 229. & suiuantes Pl.230.

1. *L'aduersaire deguisant accuse de deguisement.*

De mesme impudence nous veut il deguiser que le sacrifice de la Messe. Ex opere operato *ait vn certain merite, ou applique quelque satisfaction à cettuy-cy, ou à cettuy-là, sans doute pour ce qu'il en a honte, mais la vraye honte deuroit commencer par vne confession, non par vne palliation de faute. Par ce donc qu'il me reproche que ie ne l'entends pas, & que ie m'embarasse en l'ignorance des Ministres, ie m'en demesleray par la science de ses Scholastiques.* Et sur ce fondement de querelle il ordit vne longue tissure de citations. Ie l'auois souuét aduerty au liure de la saincte Messe, qu'il n'entendoit encore ce poinct de Theologie, *Ex opere operato, & opere operantis*, ny mesme la force des mots, & qu'il feroit bien pour son honneur, de n'en parler iamais : s'il eut suiuy mon aduis, il ne se seroit derechef rendu en ce lieu ridicule, s'embarassant tousiours plus, & nous descouurant son ignorance, de tant plus clairement qu'il veut paroistre mieux entendu és escrits des Scholastiques. Personne ne nie la verité de la Messe ex opere operato.

Premierement de quel lieu de mon liure de la saincte Messe a-il colligé que ie veux deguiser que le sacrifice de la Messe n'ait vn certain merite, *Ex opere operato* : & qu'elle n'applique quelque satisfaction à cettuy-cy, ou à celuy-là? qui luy a dit que i'ay honte de le confesser? S'il eut bien entendu ce que ie luy auois dit tres-clairement sur ce poinct : s'il eut peu apprendre que c'est *opus operatum*, diroit il ces choses?

2. *Tous les sacremens Chrestiens*

N'ay-ie pas soustenu en autant d'endroits que la dispute m'y a porté, que non seulement le sacrifice de la Messe, mais aussi tous les sacremens de l'Eglise, conferent grace & satisfaction, *Ex*

conferent grace, ex opere operato. Non les Iuifs. Depuis la p. 230. iusques à la 238.

opere operato, c'est à dire, de leur propre vertu: ce que ne faisoient pas ceux de l'ancienne loy, ausquels il n'y auoit rien de loüable, que *Ex opere operantis*, de l'action de celuy qui les prattiquoit sainctement? Et comment aurois-ie honte de confesser cette verité, veu que c'est la gloire des sacremens de la loy de grace, que personne ne peut nier sans crime d'heresie? Du Plessis n'a-il pas fait sa bute soy-mesme, selon sa coustume, pour faire du bon archer? Cecy suffisoit en blot pour responce à neuf pages, qu'il employe contre son imagination, pensant me refuter: neantmoins, voyons les pieces de son discours l'vne apres l'autre, puis que c'est à ses despens.

Pa. 230.

3. Impostures & ignorãces.

Nous lisons, dit-il, *premierement qu'ils ont enseigné que le Prestre applique en la Messe la vertu de la mort & passion de Christ aux autres*, *nostre Iesuite le nie, s'escrie qu'on leur fait tort*, *escume là dessus en iniures*. Il y a icy du vray & du faux, & de la calomnie, & du fiel en l'vn & en l'autre. Il est tres-certain que les Theologiens de l'Eglise Catholique ont enseigné que le prestre applique en la Messe la vertu de la mort du Sauueur, mais c'est vne mensonge impudente, de dire que ie le nie, & vne calomnie manifeste d'escrire que ie m'en plains, & que i'escume là dessus en iniures. Où est-ce que ie le nie? où sont ces escumes & ces iniures? sont-elles en la page 277. de mon liure, qu'il a icy en main, & qu'il cite, ou bien en quelque autre? Ne deuoit-il pas là cotter, & marquer quelque mienne clause, pour me conuaincre de mes propres paroles? mais qui fut iamais si ignorant en l'Eglise Catholique, qui ne sceut que les Messes sont dites par les prestres pour le bien de quelqu'vn? & n'ay-ie pas tousiours enseigné selon la doctrine de celle Eglise, que ce sacrifice est offert pour les viuans, & pour les fidelles trespassez? & par qui, sinon par les prestres, qui l'offrent comme vicaires & instrumens de Iesus-Christ. C'est donc vne nouuelle imposture & calomnie d'escrire que i'aye nié cette verité, ou que ie me sois plaint par iniures qu'il me l'eut attribuée.

4. Calõnies de l'aduersaire. Du Pless. En son instit. l. 3. c. 5. p. 420 & 425.

La plainte que i'auois faite, c'estoit contre vne autre imposture sienne, iteree en plusieurs endroits où il auoit escrit contre la verité, que selon la doctrine des Scholastiques, *La Messe ex opere operato par œuure ouurée, c'est à dire*, disoit-il, *entant seulement qu'on y assiste, sans y rien receuoir, sans mesme y apporter aucun bon mouuement, applique à l'assistant tous les merites de Christ.* Item, *que l'on pretendoit meriter la grace de Dieu par la Messe, tant celuy qui l'offre, que ceux qui y assistent, par leur seule assistance, sans autre bon mouuement.* Sur laquelle ignorance & imposture il s'escrioit. *Qu'est-ce donc, sinon abolir la saincte Cene du Seigneur, soubs ombre de la faire? & qui se souuiendra plus d'y participer auec vn examen de conscience, si par la seule oüye de la Messe il est asseuré de la vie eternelle?* contre ces mensonges ie m'estois plaint, & si du Plessis auoit indignement calomnié & imposé à la foy de l'Eglise Catholique, & des saincts docteurs, faisois-ie mal de me plaindre de ses calomnies & impostures, & de les refuter? & quelles iniures luy ay-ie dit en cette plainte, sinon que ie l'ay appellé du nom que son escrit & son action luy donnoit? & nous verrons trantost si i'ay esté iniurieux, me plaignant,

Consciẽce reformee.

Au l. 3. de la S. Messe, c. 46. pag. 277.

Oyons le reste qu'il dit icy.

Ayant posé ce fondement sur son ignorance & mauuaise foy: il bastit en l'air, pour se precipiter à la fin. Il fait venir les Scholastiques des quatre angles du monde: Helcot Anglois, de l'Occident: Vincent Espagnol, du Midy: Angelus Italien, de l'Orient: Gabriel Biel Allemand, du Nort: & auec leur tesmoignage releue sa preuue, pour monstrer (ô grande merueille) que cette doctrine d'appliquer la Messe, *a passé par toute la Chrestienté*: l'accepte la preuue, & ay compassion de celuy qui l'a fait, se creuant les yeux, car il monstre par icelle que c'est vne doctrine Catholique & vniuerselle, receuë par tout le monde, de dire la Messe, & d'appliquer la vertu d'icelle: il embellit sa preuue, & se peint par son pinceau, mettant entre ses citations, qu'on auoit baillé pour expedient, de decliner la Messe, par tous les cas, & ainsi l'appliquer. *Nominatiuo Missa*, dit-il, *pour soy-mesme: Genitiuo Missa, pour pere & mere: Datiuo Missa, pour les fondateurs: Accusatiuo Missa, pour ses ennemis & accusateurs: Vocatiuo Missa, pour les pecheurs & infideles: Ablatiuo Missa, pour ses detracteurs & mesdisans.* l'accepte encor cecy, & aduertis le lecteur, que le Docteur Gabriel en passant, & sans modelle ny exemple de la declinaison que met icy du Plessis, dit que pour aider la memoire en l'application des Messes, quelques-vns auroient assigné six sortes de personnes, pour qui on pourroit celebrer, selon les six cas de la declinaison des noms, mettant vne sorte à chacun: c'estoit vn petit artifice prins de l'escole, pour secourir les simples: Du Plessis, pour vn grand fondement & ornement de sa preuue, l'a amplifié de sa plume, declinant la *Messe*, tout au long, disant en tous les cas, *Missa*, d'vne Grammaire reformee, selon les loix de sa religion, O graue Docteur de cinquante hommes d'armes, est-ce la Theologie que vous auez puisée dans les escrits des Docteurs scholastiques, pour en charger les panchartes de vos lieux communs, & la mettre en lumiere en vn temps si opportun, en verification de vos lieux impugnez de faux? Est-ce se defendre en docteur censé, ou faire le Grammairien Rudimentaire, & ridicule en vne dispute serieuse de Theologie? & au surplus, si cette doctrine a passé par toute la Chrestienté, & n'a pas passé par la Religion pretendue reformee, en quel endroit de la terre tient son buisson cette inuisible reformee? elle n'est donc pas en la Chrestienté, elle habite donc en quelque antre & cauerne des montagnes de la lune, elle est donc vne secte esgaree, & vne profane putain, puis qu'elle n'a point receu ce que toute la Chrestienté, c'est à dire l'Eglise Catholique, a receu: & a choisi vn autre que Iesus-Christ, espoux de cette Eglise.

5. Preuues vaines & ridicules de l'aduersaire.

Pag. 233.

Le Missa de du Plessis p. 232.

Gabriel Biel lec. 26. lit. 2.

Graue Docteur d'armes.

A la fin il conclud, disant, *Et cecy soit dit pour l'application laquelle Gabriel Biel appelle opus operantis au regard du Prestre.* C'est bien conclu, & bien resué, & la conclusion est vne belle note de l'ignorance que ie luy ay tant de fois obiectee: car il pense que les scholastiques appellent la susdite application de la Messe, *opus operantis*, & se trompe, & n'a sceu comprendre encor ce que ie luy auois si souuent apprins, sçauoir

6. Il n'entend encor que c'est opus operantis en Theologie.

est, que *opus operantis*, en terme de Theologie, n'estoit pas simplement l'action, mais la vertu & le merite de celuy qui agit par exemple la bonne vie de celuy qui baptise, qui offre, qui confirme, ou qui administre vn autre sacrement en bonne conscience : & en ce sens les Theologiens disent que l'essence & efficace des sacremens Chrestiens ne depend pas *ex opere operantis*, de l'œuure de l'ouurant, *hoc est*, dit Gabriel, que du Plessis cite si souuent en gendarme, *ex merito personali, personæ celebrantis, c'est à dire du merite personel de celuy qui les administre.* Encor que cette bonté de celuy qui administre le sacrement, soit tousiours souhaittable, pour rendre toute l'action plus honorable, & plus aggreable à Dieu, neantmoins ce merite ne fait pas le sacrement. Si bien qu'encor que le prestre fut mauuais, le baptesme, ou autre sacrement qu'il confere auec deuë matiere & forme, sera vray baptesme, & portera son plain & entier effet, nonobstant sa malice, par ce que les sacremens de la loy de Iesus-Christ par dessus les anciens conferent grace par leur seule action & vertu, *ex opere operato*, mise en execution par le prestre. L'administration donc, & l'application du sacrement, sont voirement œuures du prestre, mais non pas *opus operantis*, selon le sens des Theologiens, veu qu'elles peuuent estre faites par vn mauuais prestre, sans vertu & sans merite, & passent soubs le nom de l'action du sacrement, *operis operati, & non operantis.* Ce qui a trompé du Plessis, c'est qu'en naturaliste, il a pensé que *opus operantis*, c'estoit tout ce que le prestre fait, fut-ce entant que prestre, ou entant que homme vertueux. S'il eut esté Theologien, il eut entendu leur langage, & parlé en leur sens: & ne se fut icy monstré ignorant, voulant faire monstre de sa science. Qu'il retienne donc pour sa leçon, s'il peut maintenant, que *opus operantis*, c'est le merite de celuy qui agit, & non l'action qu'il employe pour faire le sacrement, entant qu'instrument d'iceluy, & Vicaire de Iesus-Christ, & partant que sa conclusion est vn presis de l'ignorance de tout son discours precedent.

Gabriel Biel lec. 16. lit B.

Les Sacremens Chrestiẽs plus nobles que les Iuifs.

Cause d'erreur de l'aduersaire.

CHAP. LXII.

1. *Difference des sacrifices & sacremens anciens.*
2. *Comment la Messe confere grace.*
3. *L'Eglise soigneuse à instruire & exhorter les personnes à ouyr deuotement la Messe.*
4. *L'aduersaire s'embrouille tousiours aux mots* opus operatum.
5. *L'Eucharistie opere diuersement, entant que sacrifice, & entant que sacrement.*
6. *La Messe profite en deux façons.*

IL continue son œuure, & vient à l'autre membre, qui est *ex opere operato*, & s'en acquitte aussi suffisammẽt qu'il a fait du premier, *ex opere operantis*. Il dit, *Nous disons en second lieu, que les Scholastiques ont enseigné, que la Messe*, ex opere operato, *confere grace & remission des pechez, sans que le disant, ou l'oyant y apporte aucun bon mouuement.* Apres ce texte, il met la glose, disant : *Est donc à entendre, que (opus operatum) dit l'Escot, c'est la consecration, l'oblation, & la reception du sacrement, c'est à dire*, dit du Plessis, *l'action du Prestre & du communiant: Tellement que quand ils disent que les sacremens conferent grace & remission des pechez* ex opere operato, *c'est, dit Gabriel, ex ipsa consecratione, oblatione, & sumptione Eucharistiæ, de la vertu mesme de l'action.*

A la page 233. & suiuantes.

Il ne sçait ce qu'il dit.

Pour voir l'ignorance & l'imposture de ce texte, & de cette glose, le Lecteur notera que i'auois souuent & disertement enseigné que les sacremens & sacrifices anciens n'estoient point de soy profitables, mais par la vertu de ceux qui en vsoient bien: Car le sacrifice d'Abel ne fut pas vtile à raison de l'offrande, mais l'offrande, par la vertu de l'offrant : & ainsi des autres, tant de la loy de nature, que de la loy des Iuifs. I'enseignois que par prerogatiue les sacremens de Iesus-Christ non seulement estoient vtiles en la façon de ceux-là, mais encores de soy, sans auoir esgard à la vertu ou merite de celuy qui les administre, & que s'il n'y auoit empeschement de peché mortel, ils conferoient grace de leur propre action & dignité, *ex opere operato*, à guise d'agens naturels, & comme le feu brusle de sa propre chaleur, le soleil illumine de sa propre lueur si on n'y met empeschement: ainsi le Baptesme par son lauement, administré par le prestre, quoy que mauuais, remet les pechez à celuy qui le reçoit sans empeschement de peché mortel, & ainsi des autres. Si bien qu'ils profitent doublement, à sçauoir, par la vertu & pieté des officians & receuans, *ex opere operantis*, comme les anciens: & de la leur propre, comme vne viande, ou medicine precieuse, *ex opere operato.*

1. *Difference des sacrifices & sacremens anciens & nouueaux.* Abel.

Ie disois d'auantage, que le sacrifice de la Messe confere grace, *ex opere operato*, de soy, non comme les Sacremens, en iustifiant incontinent, mais en façon de priere, impetrant en saison ce qui est necessaire à celuy, pour qui il est fait. Et que non seulement il profitoit à ceux qui sont deuëment preparez, comme sont les sacremens, mais encor aux autres qui ne le sont pas, voire mesme qui sont hors de l'Eglise: car s'il est offert pour les bons Chrestiens, il leur gaigne accroissement de grace : si pour les mauuais, il obtient de Dieu, qu'il leur donne vn cœur repentant. Si pour les infideles, il les illumine de la splendeur de la foy. De maniere qu'au lieu que les sacremens n'operent point sans deuë disposition de celuy qui les reçoit, le sacrifice de la Messe estend encores son operation enuers ceux qui ne sont point preparez, & qui n'y ont possible iamais pensé. Et sur cette difference mal entenduë, ou malignement interpretee par les Ministres, du Plessis a basty l'imposture que ie luy auois reprochee, & qu'il repete & aggraue icy, disant que nous enseignons, *que la Messe confere grace & remission des pechez, entant qu'elle est, ou dite, ou ouye, sans que le disant ou oyant y apporte aucun bon mouuement.* Voulant par cette calomnie rendre odieuse l'Eglise Catholique, comme si elle enseignoit les hommes de se donner du bon temps, & d'esperer Paradis, moiennant que ils oyent la Messe, comment que ce soit. Calomnie de tant plus impudente qu'elle auoit esté clairement refutee : & de tant plus maligne qu'elle est remise sus, auec dissimulatiõ de ce que i'auois dit pour la refuter, & du Plessis de tãt plus criminel, dequoy il tasche de la confirmer de rechef, par la falsification d'autant d'aucteurs qu'il allegue, ce

2. *Comment la Messe confere grace.*

Aux iustes. Aux pecheurs.

Imposture & malignité sur l'audition de la Messe.

qu'il nous faut considerer, & voir de quelle conscience il peut escrire, que l'Eglise enseigne ce qu'il dit, veu qu'il ne peut ignorer, qu'elle tasche par tous moiens d'instruire & d'inciter les personnes à deuëment assister à tous les diuins offices, mais principalement à celuy de la Messe, comme le plus auguste, & le plus haut & sacré de tous, & contenant l'appareil de tous.

2. *L'Eglise soigneuse à instruire & exhorter les personnes à ouyr deuotement la Messe.*

Gabriel Biel sect. 29. lit. c. d.

Car laissant à part les ordonnances Ecclesiastiques, faictes à cette fin, il a peu lire Gabriel Biel Docteur, qu'il manie & corrompt si volontiers autant de fois qu'il l'allegue; lequel dispute aussi grauement que pieusement, de la reuerence, du respect, de l'attention, de la foy, de la deuotion, & autres vertus, que les Chrestiens doiuent apporter à la saincte Messe, pour estre bien disposez, & rendus capables d'en rapporter fruict. Et quand il n'y auroit ny Canon de l'Eglise, ny instruction d'aucun docteur pour cecy, la seule celebration de ce mystere, depuis le commencement iusques à la fin, depuis la plus grande ceremonie iusques à la plus petite, le lieu, l'Autel, les habits, la parole, les oraisons, les gestes, & toutes les parties de la Messe, n'aduertissent elles pas les assistans qu'il la faut ouyr auec singuliere pureté, attention & reuerence? Que veut dire la confession generale qui se fait au commencement, sinon qu'il faut approcher de l'autel, le throne de Dieu, auec vne vraye repentance de nos pechez, & vne profonde humilité de cœur? Le *Credo* qu'on y recite, sinon qu'il y faut apporter vne rare foy? La paix qu'on y donne, sinon vne sincere charité? Le *Sursum corda*, qu'on y dit, sinon qu'il faut esleuer l'esprit, pour voir & gouster la hauteur, l'excellence, & la douceur de cet ineffable mystere? l'autel paré, les habits du prestre, ses paroles, ses gestes, à quelle fin, sinon pour exciter les assistans à la deuotion?

Les ceremonies de la Messe sont exhortanõs à la deuotion. Que signifie la cõfession en la Messe. Le Credo. La paix qu'il faut auoir. Sursum corda.

Est-ce enseigner les hommes, qu'il suffit d'ouyr la Messe, sans deuotion, sans aucun bon mouuement, pour estre asseuré de la gloire eternelle, comme dit & maintient du Plessis? comme il s'efforce de prouuer par ses accoustumees falsifications des escrits d'autruy, & par de nouuelles marques de sa propre ignorance, sans rien auoir respondu à ce que ie luy auois obiecté, contre cette vieille, rance, & manifeste imposture?

Pa 233.

Oyons le reste. Il dit que selon l'Escot, *Opus operatum, est la consecration, l'oblation, & la reception du sacrement*: Cela est vray en la Messe, car tout cela est la celebration entiere du sacrifice d'icelle, mais ce qu'il adiouste auec vn *c'est à dire*, que c'est l'action du prestre, & du communiant, est mal entendu par luy, par ce qu'il croit que ce soit l'action du prestre, & non de Iesus-Christ offrant par son prestre, comme par son vicaire: il croit aussi que l'Escot parle de la reception du communiant, & c'est de celle du Prestre, laquelle est necessaire à l'integrité du sacrifice, & celle du communiant ne l'est pas: moins encor est-elle *opus operatum* de la Messe, mais *opus operantis*, la vertu du receuant, s'il reçoit en bonne disposition.

4. *L'aduersaire s'embrouille tousiours aux mots* opus operatum.

Il s'embroüille encor, disant que *quand les Theologiens disent que les Sacremens conferent grace & remission des pechez, ex opere operato, c'est,* dit Gabriel Biel, *ex ipsa consecratione, oblatione, & sumptione Eucharistiæ, de la vertu mesme de l'action.* Car ce que Gabriel dit seulement de la Messe, il le transporte confusement à tous les Sacremens, & dit vne mensonge ridicule: car les autres Sacremens ne conferent pas grace par la consecration & l'oblation (veu qu'ils n'en ont point, estãt cette actiõ seule de l'Eucharistie) mais par la leur propre: le Baptesme, par le lauement de l'eau: la Confirmation, par l'onction du Chresme, & ainsi des autres: & de tant plus qu'il parle de cet *opus operatum*, de tant plus il se plonge en la bourbe, & c'est en cette façon qu'il se demesle des embarassemens de son ignorance par la science des Scholastiques, comme il promettoit.

Il n'entend point que c'est conferer grace.

Pa. 234.

Il continue ses allegations & falsifications, pour prouuer que les Theologiens enseignent que la Messe confere grace. *Ex opere operato, d'œuure ouurée*, c'est à dire selon sa glose subtile, *sans aucun bon mouuement de celuy qui en vse*, & tousiours à sa confusion roule, comme quelque Sisyphus reformé, cet *opus operatum*, qu'il veut monstrer entendre en depit de tous les Scholastiques. Il cite S. Thomas en ces mots: *L'Eucharistie entant que Sacrement, a effet en l'homme viuant mais entant que sacrifice elle a effet aux autres, pour lesquels elle est offerte, pour lesquels elle n'exige point auparauant vne vie spirituelle en effet, mais en puissance.* Que collige ce docteur d'œuure ouuree, de cecy, & quelle toile veut-il faire de ce filet? Il veut monstrer par cette citation, que selon sainct Thomas c'est assez d'oüyr la Messe en dormant, pour auoir Paradis; & monstre qu'il est aueuglé de son opiniastrise, n'entendant point le Docteur qu'il allegue, & le falsifiant en son ignorance.

5. *l'Eucharistie opere diuersement entant que sacrifice, & entant que sacrement.*

Pa. 234.

Sainct Thomas dit, que l'Eucharistie entant que Sacrement, c'est à dire entant que viande spirituelle pour estre profitable, doit estre prinse par gens disposez, & viuans en grace; autrement elle ne seroit non plus vtile, que la viande corporelle donnée à vn mort; mais entant que sacrifice elle peut profiter aux pecheurs, aux Payens, aux Iuifs, & à tous ceux pour lesquels elle est offerte, soient-ils viuans ou trespassez, sauf pour les damnez; parce que entant que sacrifice elle est vne priere reelle, faicte à Dieu, auec le present du corps de son fils, & en cette qualité, elle obtient accroissement de grace, pour ceux qui sont disposez; soulas pour les affligez; contrition pour ceux qui sont impenitens; & lumiere pour les infideles qui sont priuez voirement de la vie spirituelle, mais la peuuent auoir tandis qu'il sont viuans, *viuunt in potentia*, cõme parlent les Scholastiques, i. peuuent recouurer la vie. Cette doctrine ne veut pas dire qu'on doiue oüyr la Messe sans aucun bon mouuement, cõme voudroit prouuer du Plessis, mais qu'elle peut donner volonté de bien faire à ceux qui ne l'ont point. Il allegue Gabriel à mesme fin, & auec mesme finesse. *Le Sacrement est dit conferer grace*, Ex opere operato, *par œuure ouurée en telle sorte, que de ce proprement que cet œuure, sçauoir le Sacrement, est exhibé, grace est conferée à ceux qui en vsent, s'il n'y a empeschement de peché mortel; tellement qu'outre l'exhibition qui se baille dehors, n'est requis aucun bon mouuement exterieur, à celuy qui le reçoit.* Il a laissé ce qui suit immediatemét, & qui descouure la fraude, *par lequel* (mouuemét) *il merite grace. Ainsi le Baptesme, la Confirmatiõ, l'extreme*

Cy dessus nu. 2.

Viuunt in potentia, id est, possunt aliquando viuere.

Pa 234. Gabr. in 4. sent. dist. 1. q 3

Pa. 234.

onction, conferent grace à celuy qui n'a point parfait vsage de raison. Combien est ce texte loing de la conclusion de du Plessis, sur l'audition de la Messe, sans bon mouuement, & sans deuotion? Ce docteur parle des Sacremens, du Plessis du sacrifice, qui opere comme i'ay dit, d'vne façon toute autre que les Sacremens : luy de la priuation d'vn bon mouuement sans vice, du Plessis d'vne nonchalance, & paresse affectée; luy d'vne simple innocence sans peché mortel, & sans raison; du Plessis d'vne malice mortelle, commise à escient contre la raison. Est-ce alleguer en escriuain de conscience, ou abuser frauduleusement des escrits des Docteurs Catholiques: Du propos des Sacremens, il vole au subiect de la Messe, & cite le mesme Docteur. *La Messe vaut & a efficace par œuure ouurée, c'est à dire, de la consecration mesme oblation & reception de la venerable Eucharistie, sans auoir esgard à la sainteté personnelle, ou merite du Prestre.* Lesquelles paroles il cite encor en la page suiuante 235. sur le mesme propos, s'oubliant de sa memoire. Or il veut inferer par icelles la mesme conclusion, sçauoir-est, que les Scholastiques enseignent que la messe remet les pechez aux assistans, sans qu'ils y apportent aucun bon mouuement.

Gabriel Biel lec. 26. lit. G.

6. *La Messe profite en deux façons.*

Pour descouurir la foy de du Plessis, il faut noter qu'en ce lieu-là, Gabriel escrit que la Messe vaut & a efficace en deux façons, l'vne par la deuotion & merite du Prestre sacrifiant, *Ex opere operantis*, luy octroyant Dieu ce qu'il demande, en faueur de celuy pour qui il offre sacrifice: L'autre par l'action du sacrifice, *Ex opere operato*, octroyant Dieu sa grace en vertu de ce sacrifice, sans auoir esgard au merite de l'offrant, comme il aduient aux sacremens qui sont salutaires à ceux qui les reçoiuent, estans disposez, encor que le prestre fut malin: car le baptesme laue l'ame du baptizé, combien que celuy qui baptize soit meschant, & ainsi des autres Sacremens, comme ia souuent auons dit. De ces deux façons donc, que Gabriel enseigne la Messe estre profitable; du Plessis laisse la premiere, qui consiste à la deuotion de celuy qui celebre, ou qui assiste à la Messe & prend la seconde, & fait dire à ce bon docteur que la Messe a seulement efficace de sa vertu, sans le merite du prestre, ou de celuy qui assiste, & par vn silence affecté donne fueille à la calomnie, qui est, que les Scholastiques enseignent que c'est assez d'assister à la Messe sans deuotion pour estre sauué, & qu'elle nous sauue de sa propre vertu, sans main mettre. C'est la conclusion qu'il attache à la fin, disant, *Est-ce pas clairement exprimer que la Messe confere grace, sine bono motu vtentis, sans le bon mouuement de celuy qui en vse?* ains n'est-ce pas frauduleusement falsifier, & imposer, d'allonger, racourcir, & alterer les bons aucteurs en cette façon? n'est-ce pas clairement exprimer qu'il ne peut encor comprendre que c'est *opus operatum*, & *opus operantis*, & qu'il s'abysme tousiours dedans les fondrieres de son ignorance, en falsifiant, imposant, & calomniant sans vergongne?

Pa. 235.

CHAP. LXIII.

1. *Effrontee opiniastrise à calomnier.*
2. *Paludan exposé sur l'action des Sacremens ex opere operato.*
3. *Grace conferee aux sacremens Chrestiens, s'il n'y a empeschement.*
4. *Quelle disposition n'est requise aux sacremens de grace.*
5. *Les Sacremens de la loy Chrestienne iustifient les preparez.*
6. *L'aduersaire n'entend point ce qu'il allegue.*
7. *Comment les sacremens donnent grace à celuy qui ne l'a.*
8. *Caietan exposé sur la foy du Sacrement, & vne maligne imposture descouuerte.*
9. *Caiet. to. 2. tract. 3. de Missa celeb. exposé.*
10. *Conclusions de Grammaire à faute de Theologie.*

AYant du Plessis resolu de prouuer à tout prix, que les Scholastiques enseignent que c'est assez pour estre sauué d'ouyr la Messe, sans aucun bon mouuement de deuotion, il fait à tout perdre, & perd son credit. En la page 235. il met en ieu Pierre Paludan, & le cite en ces termes, & le corrompt, comme ie diray cy apres. *Es sacremens de la nouuelle loy n'est point requis que l'homme se dispose: il est donc disposé par le sacrement mesme, & ainsi est-il vray-semblable en tout sacrement de la nouuelle loy, par ce qu'il iustifie*, Ex opere operato, *d'œuure ouurée*, à quoy du Plessis attache *notez iustificat, iustifie, rend iuste.* Il cite derechef Gabriel, qui dit *que les Sacremens baillés à quelqu'vn consent en eux des effects salutaires, sçauoir est la remission des pechez: la grace qui faict agreable.* Où du Plesis aduertit le lecteur, *notez effectus salutares, la remission des pechés: la grace qui faict agreable.* Et met le refrain de sa conclusion tant desiree, disant, *Desquels lieux il est tout euident que les Scholastiques enseignent que la seule assistance à la Messe sans autre bon mouuement acqueroit la grace de Dieu, & la remission des pechez, mesmes à celuy qui estoit sans foy, sans deuotion, & hors de grace.* Et pour coronner le comble de ses mensonges, il adiouste que, *Caietan imbu de cet erreur des Scholastiques, en la conference qu'il eut auec Luther à Ausbourg, luy voulut faire prononcer en l'abiuration qu'il luy presenta de la part du Pape Leon dixiesme. Que la foy n'estoit point necessaire à qui venoit participer au sacrement de l'Eucharistie.* Et le cite apres, comme corrigeant cet erreur, & enseignant que la Messe ne confere point grace de soy, *Ex opere operato.* Tout cecy, comme les precedens discours, ne sont que meslanges de faussetez, ignorances, & calomnies.

A la page 235. & suiuantes. Petr. de Palu. in 4. d. 1. q. 1. Pa. 235.

Gabriel Biel in can. miss. lect. 26. litt. B.

1. *Effrontée opiniastrise à calomnier.*

Pa. 237. Voyés la responce cy dessous 9 Mensonge d'Ausbourg. Caiet. to. 2. opusc. tract. 3. q. 22.

Quant est de Paludan, il enseigne seulement en ce lieu que les Sacremens, de la loy du Sauueur conferent grace de leur propre action causans vne certaine disposition qui est necessairement suiuie de la grace. Il dit que cette dispositiō ne depend pas du receuant, d'autant qu'elle est donnée par l'action & vertu du Sacrement *Ex opere operato.* Mais cela est bien loing du propos & de la conclusion de du Plessis, faisant dire à ce docteur qu'il tient qu'il n'est besoing d'aucune deuotion ny disposition Chrestienne

Paludan exposé sur l'action des Sacremens ex opere operato Opus operatum.

Digitized by Google

Dispositiō aux Sacremens.

ny à la Messe, ny aux Sacremens; Secondement il enseigne estre requise vne autre disposition pour estre iustifié qui n'est pas celle qu'il a dit estre causée par l'action des Sacremens. Ainsi dit-il estre necessaire la desplaisance de ses pechez, à ceux qui veulent receuoir le baptesme en aage de discretion. Item, la foy en l'entendement, & la deuotion en la volonté. Il dit aussi que celuy qui reçoit le Sacrement de confirmation se doit preparer pour receuoir la grace de ce Sacrement. Item, que celuy qui va communier se doit esprouuer selon le dire de l'Apostre, que celuy qui communie non repenti de ses pechez, il communie à sa damnation. Est-ce enseigner qu'il ne faut aucune disposition aux Sacremens, ny aucun bon mouuement pour oüyr auec fruict la Messe? mais sans alleguer autre lieu, les paroles que du Plessis a tranchées de celuy qu'il cite de ce mesme aucteur, tesmoignēt assez la foy de l'vn, & la calomnie de l'autre.

Attritio in adulto Pet. de Palud. in 4. sent. d. 4. q. 1. ibid. a. 1. Cor. 11.

Calomnie descouuerte Pet. Palud. in 4. sent. d. 1. q. 1.

3. *Grace conferée aux sacremens Chrestiēs, s'il n'y a empeschement.*

Retranchemens de du Plessis.

Paludan dit ainsi, *Aux Sacremens de la nouuelle loy ausquels la grace est conferée si l'homme n'y met empeschement, il n'est pas requis de soy qu'il se prepare, mais seulement qu'il ne s'y oppose. Il est donc disposé par le Sacrement*, & ce qu'auons cité cy-dessus rapportant l'allegation de du Plessis, qui auoit miserablement tronqué les commencemens & les clauses (*Si l'homme n'y met empeschement*) Item. (*mais seulement qu'il ne s'y oppose*) lesquelles monstroient que ce docteur, comme tous les autres Scholastiques, tiēt qu'il faut estre disposé pour fructueusement participer le Sacrement, & qu'il ne parle aucunement d'ouyr la Messe sans aucun bon mouuement, comme il luy impose.

4. *Quelle dispositiō n'est requise aux sacremens de grace.*

Mais pourquoy dit Paludan que de soy la disposition n'est pas requise aux sacremens de la loy de grace? Ie respons qu'il parle en cet endroit de la disposition que le Sacrement produit auec la grace par sa propre vertu, sans main-mise du receuant; mais par cela il ne reiette pas l'autre disposition qu'il dit en d'autres lieux, estre requise à celuy qui veut receuoir le Sacrement auec fruict, ainsi qu'auons ouy. Et quand par tout il enseigne que le receuant ne doibt rien auoir qui empesche l'effect du Sacrement, il monstre assez qu'il faut estre disposé, pour le moins n'auoir aucun empeschement, si on ne peut auoir autre qualité en l'ame, comme il aduient aux petits enfans qu'on baptize; la disposition desquels ne consiste qu'en ceste seule exemption d'empeschement, n'estans eux encor en aage de pouuoir esleuer les facultez de leur ame, l'entendement & la volonté, és actions de vertu.

Dispositiō des petits enfans au Sacremēt, page 234. & 235.

5. *Les Sacremens de la loy de grace iustifiēt les preparez.*

Ce que du Plessis cite encor de Gabriel, c'est tousiours à sa confusion; car ce docteur ne veut dire autre chose, sinon que les Sacremens de la nouuelle loy, plus que les Iudaïques, iustifient par leur action & vertu, ayant esté instituez tels par le Sauueur; mais il presuppose tousiours qu'il faut estre preparé. Le Sacrement de penitence par exēple remet le peché, mais à la charge que celuy qui se confesse soit repentant; la confirmation donne vertu & force spirituelle, moyennant que le confirmé soit sans empeschement. Le corps du Sauueur nourrit l'ame, mais qu'elle ne soit en estat de mort spirituelle par quelque peché mortel, car en ce cas elle se tue d'vne nouuelle playe, & prend à sa damnation le pain de salut, & ainsi des autres Sacremens. Combien sont esloignez ces antecedens de la conclusion que du Plessis en tire, disant, *que de ces deux lieux il est tout euident, que les Scholastiques enseignent que la seule assistance de la Messe, sans autre bon mouuement acquiert la grace de Dieu, & la remission des pechez, & mesmes à celuy qui est sans foy, sans deuotion, & hors de grace?* Et en quelle façon est-il euident? quel de ces lieux parle du sacrifice de la Messe? ne parlent-ils pas tous en general des Sacremens, confirmans en tous quelque disposition prealable?

La penitence.
La confirmation.
L'Eucharistie.
Cōclusion esgarée p. 236.

N'est-il pas plustost euident de ceste conclusion, que du Plessis n'entend, ny les lieux qu'il allegue, ny mesme ce qu'il dit, & qu'il ayme mieux calomnier la verité que l'apprendre? Ces lieux parlent des Sacremens, luy les applique au sacrifice, qui est autre chose que le Sacrement, & opere d'vne autre façon. Le Sacrement regarde en premiere visée le bien de la creature: le sacrifice le seruice du Createur: le Sacrement opere à guise d'agent naturel, & iustifie celuy qui le reçoit seulement: le sacrifice à guise de priere, & s'estend aux assistans & aux autres qui n'y assistent point. Et quel discours est celuy de du Plessis? Les Scholastiques enseignent que les Sacremens disposent & conferent grace de leur action, donc ils enseignent aussi que la seule assistance de la Messe acquiert la remission des pechez, voire à celuy qui est sans deuotion & sans foy? n'est-ce pas autant que si quelqu'vn disoit, Aristote enseigne que les Astres agissent par leur lumiere, & sont cause de la generation icy bas, donc il enseigne encor que le seul aspect de la Lune fait trembler la terre: Le discours de du Plessis est-il mieux tissu auec ses citations, que ceste conclusion est iointe auec cet antecedent?

6. *L'aduersaire n'entend point ce qu'il allegue.*

Discours sans teste.

Mais entend-il ce qu'il dit, disant, la seule assistance de la Messe selon ces lieux, acquiert grace à celuy qui est sans foy, sans deuotion, & sans grace? Quand bien ces lieux le diroient, quel inconuenient, s'il est bien entendu, selon la doctrine Catholique, & non selon le sens de cet homme qui n'a icy que le sens? Le Baptesme ne donne-il pas la grace & la foy à celuy qui est sans grace & sans foy? & ne peut-il pas aduenir qu'vn sacrement donne la deuotion à celuy qui ne l'auoit point? Que si du Plessis veut dire que les Scholastiques tiennent que ceste assistance acquiert la foy à vn infidelle demeurāt infidelle; la grace à vn pecheur demeurant sans grace; la deuotion à vn indeuot persistant indeuot: il impose manifestement en danger de se faire mocquer, veu que non seulement les gens d'entendement & de lettres, comme sont les Scholastiques, mais non pas mesmes les plus idiots, n'oseroient mettre en auant des absurditez si contradictoires, & si mal cousues.

7. *Comment les sacremens donnent grace à celuy qui ne l'a.*

page 237.

Ce qu'il dit auoir esté proposé par Caietan, que la foy n'est pas necessaire à celuy qui vient à participer au sainct Sacrement, & qu'il voulut faire abiurer à Luther la contraire proposition, c'est vne imposture maligne ensemble & grossiere: Car ce docteur ne proposa iamais telle absurdité, ny pensa iamais de faire abiurer à Luther que la foy Catholique fust necessaire à celuy qui doit receuoir le S. Sacrement. Ce que Caietan

8. *Caietā exposé sur la foy du sacremēt: & vne maligne imposture descouuerte.*

Digitized by Google

reiettoit, c'estoit la foy de Luther, tenant que celuy qui alloit receuoir l'Eucharistie deuoit fermement croire, comme article de foy, que ses pechez luy estoient remis, ainsi que recite Sleidan historien de la secte que du Plessis pour son honneur ne peut recuser. Ceste foy est vne fole & temeraire confidence : & tenir qu'elle est necessaire, c'est vne heresie, veu que l'Escriture dit au contraire, que personne ne sçait s'il est digne d'amour ou de haine, & c'est la foy, que Caietan proposa pour abiurer à Luther. Du Plessis equiuoque sur le nom de foy, & fait malignement entendre de la foy Catholique, ce qui doit estre entendu de la foy particuliere, & de l'erreur de Luther, grossierement encor : car quand nous n'aurions ny Sleidan, ny autre historien qui nous donnast aduis de la verité, qui croira que Caietan eust tenu ce que du Plessis luy impose, luy faisant dire que la foy Catholique n'est pas necessaire à celuy qui doit estre participant du corps du Sauueur, c'est à dire, qu'il n'est pas necessaire d'estre Chrestien & Catholique pour receuoir dignement le corps du Sauueur? Qu'vn Iuif, qu'vn heretique, qu'vn Turc peut venir à l'Eucharistie? Qui croira, dy-ie, que Caietan, homme tres-docte en l'Eglise de Dieu ait esté si ignorant & si stupide, que de tenir ces maximes? Et du Plessis auoit-il son sens, s'il l'a creu? mais s'est il si niaisement laissé coiffer des Ministres, s'ils le luy ont fait à croire par les marges qu'ils luy ont fourni pour broder sa verification au delà du texte & de la verité? Marges qu'il allegue à veuë de païs, & sans sçauoir ny les lieux, dõt il a prins ses cottes, ny le sens des allegations citées.

Sleidan en l'histoire de l'estat l. 1. an. 1518 impressiõ de Crespin l'an 1556.

Citations d'vn hõme ignorant.

Il cite à la marge Hardingue Anglois de nation, escriuant en sa propre langue : à quel propos? l'a-il leu? pourquoy l'allegue-il? est-ce pour monstrer qu'il entend le langage d'Angleterre? auoit-il faute d'auteurs Catholiques, Latins ou François? Il cite en marge sur la susdicte conference de Caietan & de Luther, *Card. Caiet. in Paral. Abbat. Vesperg. an.* 1518. l'Abbé d'Ausbourg estoit mort long-temps deuant Caietan & Luther; mais l'a-il veu? a-il leu encor les additions (Paralipomena) mises auec le liure de cet Abbé?

Hardingue cõtre Iuel heretique. pag. 236. page 237.

Il cite Caietan *quodlib. de vsu spiritu.* q. 2. auquel lieu il n'y a qu'vne question & rien du tout, de ce qu'il cite, & au lieu de dire, tom. 2, tract. 3. il dit *in quodlib.* Pouuoit-il plus largement faillir qu'en ne donnant ny le lieu, ny la chose, ny le titre, ny la matiere de ce qu'il cite? ny plus clairement monstrer qu'il ne leut, ny mesme vit iamais de ses yeux les liures qu'il cite? petites fautes de foy, mais lourdes à vn qui veut faire du docteur suffisant en tout, & monstrer qu'il a mis le nez par tout. Il faille encor en l'intelligence & qui est digne de cõpassion, il allegue contre soy-mesme & se barboüille non seulement le visage de l'ancre de son cornet, mais encor se poche les yeux de la pointe de sa plume.

Allegatiõs esgarées, page 237.

Car ce qu'il allegue de Caietan, qui se trouue au tome 2. tract. 3. *de celebratione missæ*, declare l'imposture commise par luy. Ce docteur enseigne en ce lieu là, que le sacrifice de la Messe n'a pas certain merite & satisfaction EX SOLO OPERE OPERATO, seulement pour estre faict, s'il n'est appliqué par la deuotion ou de l'offrant, ou de celuy pour lequel il est offert, tout ainsi que le sacrifice de la croix, ne profite point s'il n'est appliqué. Tout cecy ne donne-il pas contre du Plessis, qui n'a faict autre chose en six ou sept pages que calomnier les Scholastiques, disant qu'ils enseignent que c'est assez pour estre sauué d'ouyr la Messe sans aucun bon mouuement, sans deuotion, & sans foy?

9. Caiet. to. 2. tract. 3. de Missa celeb. exposé.

Le sacrifice de la croix ne profite point s'il n'est appliqué par les Sacremés.

A la fin il nous allegue Sotus sur le mot OPVS OPERATVM, qu'il a iusques icy tourné en cent façons, & ne l'a sceu encor entendre, ny l'entendra de sa vie, ay-ie peur; & veut prouuer, ne pouuant faire autre chose que mordre la pierre, que c'est vne diction nouuelle, vn meschãt mot & barbare, comme deuant luy auoit faict Caluin. Ne voicy pas vn digne Theologien qui faict tousiours, s'il peut aboutir toutes ses plus graues disputes à quelque poinctille de grammaire. Est-ce la closture du traicté de *l'œuure ouurée* trainé & tirassé par les erres de tant de pages? Et apres auoir remué les montagnes pour les faire enfanter contre *opus operatum*, falloit-il faire sortir vne souris sans queuë, de leurs grottes? Et qu'auons nous que faire si le mot est vieil ou nouueau, elegant ou barbare, moyennant que la chose soit entendue? n'a-il iamais ouy ce que dit sainct Augustin vsant du mot *ossum ossi* pour *os ossis? Il vaut mieux estre reprins des Grammairiens que n'estre entendu des peuples*? Mais n'est-il pas assez vieil d'auoir quatre cens ans de bon aage? Et si la pretendue reformée en auoit la moitié ne seroit-elle pas bien ancienne? mais qui luy a dit qu'il estoit barbare? *operari*, c'est vn verbe vsité en de tres-bons aucteurs, *opus*, c'est vn mot frequent en Ciceron : qu'y a-il donc en iceluy qui tienne de la barbarie? Est-ce d'autant *Qu'operatum*, est prins en sa significatiõ passiue? Et s'il y a encor de tres-bons aucteurs qui vsent de la mesme façon de parler en d'autres vocables, du Plessis confessera-il qu'il est mauuais grammairien, & trop facile à croire à ceux qui luy disent, que ceste façon de parler est barbare? Ciceron dit en quelque lieu, *Nihil feci, non diu consideratum, & multo antè meditatum.* Et ailleurs, *Senectutem vt adipiscantur omnes optant, eam accusant adeptam.* Voila les mots, *meditatum & adeptam*, venãs de *meditor*, & *adipiscor*, verbes de mesme nature que *operor* vsurpez en signification passiue, tout ainsi que *operatum*. Qu'a donc du Plessis à se plaindre de la barbarie, ou de la phrase, ou encor du mot? Mais laissons luy sa grammaire, & apprenons de ceste seule verification, l'accrée opiniastreté du verificateur, n'ayãt faict en six ou sept pages que falsifier, desmembrer, deschirer sans foy, sans loy, & sans honte cinq ou six aucteurs, pour soustenir l'imposture qu'il auoit auancée contre les Scholastiques, les calomniant qu'ils enseignoient n'estre besoin ny de foy, ny de conscience, ny de deuotion, en oyant la Messe pour gagner Paradis en icelle. Venons au reste & acheuons.

10. Conclusiõ de grãmaire à faute de Theologie. Calu. in Antid. Cõcil. tri. sess. 7. can. 8.

S. Aug. in psal. 138.

Opus operatũ mot & phrase latine.

CHAP. LXIIII.

1. *Le Purgatoire nié en discours de Iuif.*
2. *Les Iuifs ont tousiours creu le Purgatoire.*
3. *Allegations affectées & inutiles.*

4. *Mensonge calomnieuse contre S. Augustin.*
5. *Deux lieux eternels en l'autre monde.*
6. *Les pechez veniels purgez en ce monde ou en l'autre.*
7. *Les tesmoignages euidens de S. Augustin de sa foy du Purgatoire.*
8. *Dequoy Sainct Augustin a semblé doubter au Purgatoire.*

A la page 138 & suiuantes.

SViuent les poincts du purgatoire, des bonnes œuures, & autres, que du Plessis auoit traicté aussi amplement que hors de propos en son institution, & ausquels ie n'auois respondu qu'en passant pour n'estre du subiect de l'Eucharistie. Il se perche encor sur les branches de ces parergons, & faict de longues tirades de bec & de plume, donnant tousiours en l'air & iamais au blanc. Ce que ie veux seulement monstrer pour toute replique en quelques poincts, & puis faire la fin.

1. *Le purgatoire nié en discours de Iuif.* Du Plessis inst l. 3. cp. 6. pag. 146

Sur le purgatoire ie l'auois reprins dequoy il inferoit qu'il n'y en auoit point, pour n'auoir esté clairement specifié au vieil testament. Ie disois que ce discours estoit d'vn costé digne d'vn Iuif qui cherche les preuues du vieil Testament, & non d'vn Chrestien, qui croit au nouueau, & y voit clairement les mysteres de nostre foy exposez, qui estoient obscurement cachez en celuy-là. De l'autre costé ie monstrois ce mesme discours estre plein de consequences absurdes; Car si on veut rayer des cayers de nostre foy le purgatoire, parce qu'il n'est pas clairement exposé au vieil Testament, par mesme moyen il faudra mescroire la Trinité, la creation des Anges, l'immortalité de l'ame, l'Incarnation, l'Ascension, & autres mysteres de nostre Religion, tres-certains, mais neantmoins obscurement touchez en la vieille loy, tesmoings les Iuifs, qui ne les peuuent encores voir.

2. *Les Iuifs ont tousiours creu le Purgatoire.*

Ie luy enseignois au reste, pour l'ayder selon son appetit, que les Iuifs croyoient aussi bien le Purgatoire, que le Paradis, que l'Enfer, que la creation des Anges, que l'immortalité de l'ame, ce que ie prouuois par leur memorable tradition de prier Dieu pour les trespassez, tesmoignée en leur rituel, qui contient le formulaire de ces prieres, & au liure des Machabées, lequel combien que les Ministres reiettent comme non Canonique (& ce iniquement, puis que l'Eglise l'a Canonizé) ils ne peuuent toutesfois nier qu'il ne porte la foy d'vn ancien Historien, ayant escrit long-temps deuant la venuë du Sauueur, estant cité par Iosephe le Iuif, homme de grãde auctorité, & par sainct Augustin mesme, sur le propos & en confirmation du Purgatoire, que ie luy citois en ces mots. *Nous lisons aux liures des Machabées, que l'on offroit sacrifices, pour les trespassez, mais encor qu'on n'en leut rien, du tout és anciennes Escritures, ce n'est pas peu de chose, que l'auctorité de l'Eglise vniuerselle, qui est illustre en ceste coustume, donnant son lieu à la recommandation, pour les trespassez és prieres du Prestre, qui sont offertes à Dieu dessus son Autel.* Esquelles paroles ie remarquois la tradition vniuerselle de l'Eglise Catholique, de prier Dieu en la Messe, & ailleurs pour les trespassez, ce que Caluin & les autres Coryfées de sa secte, confessent ingenuëment, combien qu'aussi impudemment ils

2. Macha. 12.

S. Aug l. de cur. pro mort. c. 1.

Caluin cõfesse la coustume de prier pour les trespassez en l'Eglise. Inst.

le condamnent, n'ayans autre raison pour le condamner que leur impudence. Tout cecy i'auois dit, refutant les Ministres & du Plessis, & à quoy du Plessis ne respond rien maintenant.

l. 3. c. 5. §. 10.

3. *Allegations affectées & inutiles.*

Mais pour faire quelque piece de verification, & affin de n'estre estimé muet, il estale à sa mode nouueaux haillons d'argumens, & adiouste nouuelles mensonges, pour combattre la verité. Il m'allegue contre le Purgatoire sainct Augustin, *de vanitate seculi*, qu'il sçait n'estre point œuure de sainct Augustin, ou s'il ne le sçait, il na iamais leu ses œuures; Car les Docteurs Catholiques ont mis en teste l'aduertissement. Il l'allegue en d'autres endroits, taschant monstrer par luy, qu'il n'y a point de Purgatoire, c'est pourquoy il ne daigne luy-mesme de se purger. Est-ce verifier ses lieux impugnez de faux, en Docteur bien aduisé, ou resuer dans les tenebres de ses fantasies en homme obstiné? Est-ce respondre pour se iustifier, ou s'oublier de son theme, & s'oubliant confesser son ignorance, en parlant à la volée, ou sa malignité, s'il entend ce qu'on luy obiecte, escriuant neantmoins contre la verité, & contre sa conscience, & non contre les argumens obiectés?

Du Plessis l. 3. c. 3. p. 433.

4. *Mensonge calomnieuse contre S. Augustin.* Prier pour les trespassez, vne loy de l'Eglise vniuerselle.

Il auoit dit par mensonge manifeste, que sainct Augustin n'auoit iamais parlé que doubteusement du Purgatoire. Ie luy auois opposé contre ceste mensonge le lieu cy-deuant allegué de ce Docteur, où il dit apertement qu'encor qu'il n'eust aucune escriture il croyroit neantmoins qu'il faut prier pour les ames des trespassez, & par consequent qu'il y a vn Purgatoire, ou ces ames sont en peine & ont besoin des prieres des viuans. Il ne pouuoit aussi ignorer, s'il n'est du tout ignorant, qu'il a escrit vn liure entier du soing qu'il faut auoir des fideles trespassez. Cõment donc pouuoit-il doubter du Purgatoire, & de quel front peut dire du Plessis qu'il n'en parla iamais que doubteusement? & qu'a respondu ce verifiant à ces argumens? Mais n'ayant sceu respondre contre la verité, comment establit-il son mensonge, & comment prouue-il que S. Augustin n'a iamais parlé que doubteusement du Purgatoire? Il a choisi quelques lieux où Sainct Augustin dit qu'apres ceste vie, il ne reste que deux lieux en l'autre; l'vn est pour les damnez, l'autre pour les sauuez. Il n'y a dõc point de Purgatoire selon S. Augustin, conclud du Plessis; & du Plessis se trompe, & veut tromper doublement. En premier lieu il ne prouue pas ce qu'il deuoit prouuer, il prouue par ces lieux de sainct Augustin, qu'il n'y a point de Purgatoire: & son theme estoit qu'il n'en parla iamais que doubteusement; & faict des clauses de contradiction, parler doubteusemẽt d'vne chose & la nier tout à faict. En second lieu il est Sophiste en sa preuue; car sainct Augustin en ces passages parle des lieux eternels de l'autre vie que chascun sçait n'estre que l'enfer pour les meschans, morts en peché mortel; & le Paradis pour les bons, decedez en grace: & nous parlons d'vn lieu de Purgatoire temporel & d'vne durée terminable. Ainsi S. Augustin dit au liure de la cité de Dieu. *Les paillards & les adulteres & semblables selon l'Apostre ne posséderont point le royaume de Dieu, ils seront donc obligez à l'eternel supplice; car il n'y a point de lieu moyen ou tiers, ou celuy ne soit en*

Du Plessis p. 251. & suiuantes. S. Aug. 21. de ciu. c. 25 Hypono. stic l. 5. vltra med. & Ser. 14. de verb. apost & l. 1 c. 28 de pecc. mer. & remiss.

5. *Deux lieux eternels en l'autre monde.*

S. Aug de ciu. l. 21. c. 25.

supplice, qui n'est establi en regne. Cela n'oste pas le lieu de purgatoire, qui n'est pas eternel, mais temporel pour purger non les meschans ennemis de Dieu, mais les iustes capables de la misericorde de Dieu, decedez en sa grace. Le mesme S. Augustin dit le mesme cõtre les Pelagiens qui s'imaginoient vne eternelle demeure, qui ne seroit ny le Paradis ny l'enfer, ou les enfans decedez sans baptesme regneroient iouyssans d'vne certaine felicité naturelle, & contre les mesmes Pelagiens, il tient, qu'il n'y a que deux lieux eternels. Du Plessis donc est Sophiste, faisant dire à Sainct Augustin qu'il n'y a point de Purgatoire, c'est à dire de lieu temporel, parce qu'il tient qu'il n'y en a que deux eternels, qui est vn discours contre la raison, & contre l'intention & la foy d'iceluy.

S. Aug l. 5 hypogn.

6. *Les pechez veniels purgez en ce monde, ou en l'autre.* S. Aug. l. 21. de ciu. c. 26. pechez veniels.

Le mesme S. Augustin dit, que les esprits de ceux qui n'auront pas edifié ce qu'il faut sur le fondement Chrestien, qui est IESVS CHRIST, c'est à dire, qui se feront laissez aller à plusieurs imperfections, demeurans neantmoins en la grace de Dieu, & decedans de ce monde auec ces taches, ils endureront vn feu de Purgatoire, s'ils ne l'ont enduré icy, *Soit que là seulement*, dit-il, *soit qu'icy bas, & non là; soit qu'icy affin que non là, ils trouuent vn feu de transitoire tribulation, qui brusle leurs pechez seculiers; veniels toutesfois au regard de la damnation, ie ne le redargue pas, parce que peut-estre il est vray.* Sur lesquelles paroles du Plessis, adiouste en Latin & en François. *Ou nous noterons (dicuntur, non redarguo, forsitan verum) on dit, ie ne le redargue pas, peut-estre est-il vray, toutes ces paroles sont-elles pas d'vn homme qui doubte?* Il conclud donc, que Sainct Augustin parle icy doubteusement: mais il est fort loing de sa proposition vniuerselle; car encor que Sainct Augustin parlast icy doubteusement du Purgatoire, il ne s'ensuit pas qu'il n'en ait iamais parlé que doubteusement; veu qu'il peut aduenir qu'vn Docteur parlera d'vne chose auec doubte en vn lieu, & asseurément en vn autre, & ie monstreray tantost si Sainct Augustin en a parlé auec certitude en plusieurs lieux, outre ceux que i'ay cy-dessus alleguez. Ie monstre maintenant que si du Plessis entendoit ce lieu, il n'en tireroit pas la conclusion qu'il en tire. S. Augustin enseigne par les susdites paroles, qu'il y a deux feux purgatifs, l'vn est en ceste vie, l'autre apres la mort, & que les pechez veniels serõt punis par l'vn de ces deux feux; qu'on le croit ainsi, & qu'il ne le reprend pas; car il peut estre vray. Si ces paroles monstrent qu'il doubte du Purgatoire de l'autre monde, elles monstrent aussi qu'il doubte de celuy de ce monde. Or est-il qu'il ne doubta iamais ny luy ny autre Docteur de l'Eglise, qu'en ceste vie il n'y eut vn feu de tribulation trãsitoire, où les pechez de plusieurs sont purgez, non plus donc monstrent ces paroles qu'il parle doubteusement du Purgatoire. Du Plessis s'est abusé, appliquant diuisément au feu du purgatoire de l'autre vie, ce que S. Augustin a dict conioinctement de celuy-là, & de celuy de ce siecle. Sainct Augustin à dict conioinctement, qu'il ne reprend pas qu'on croye, qu'il y a deux purgatoires; cela pouuant estre vray: & cet homme luy faict dire qu'il doubte de celuy de l'autre monde: pourquoy non encor de celuy de ceste vie, puis qu'il parle esgalement de tous les deux? mais si le Purgatoire est indubitable en sainct Augustin, pourquoy est-ce qu'il vse icy de ceste façon de parler? Que ne dit-il plustost qu'il est vray, & non qu'il peut estre vray, qu'il y a vn purgatoire en l'autre vie? Ou que n'expose-il son sens auec plus de paroles? C'est parce que ce n'estoit pas le lieu de traicter exactement la matiere du Purgatoire, suffisoit de dire ce qui estoit à propos & non plus, & c'est ce qu'il auoit signifié au liure precedent, disant; *Mais pour mieux traicter ceste question des peines purgatiues, il la faut remettre en vn autre temps.* Laquelle remise il a accomplie au liure qu'il a faict du soing des trespassez & ailleurs, où il a parlé à dessein de ceste question, & si clairement que les aueugles y peuuent voir sa foy. Ie concluds donc que de tels & semblables termes du Purgatoire employez par ce docteur en passant, on ne peut pas faire la proposition vniuerselle que faict du Plessis, disant que S. Augustin ne parla iamais que doubteusement du Purgatoire. Et cecy pouuoit suffire pour replique en cet endroit; Mais affin d'arrester court le vol de ceste plume reformée, qui s'esgaye si volontiers en l'air de cet erreur, mettons deuant la voye à l'oyseau, quelques passages de ce Docteur, ausquels il soit contraint de confesser qu'il parle du Purgatoire sans doubte.

Le susdit lieu exposé.

7. *Tesmoignage euident de S. Augustin de la foy du purgatoire.* S. Aug. de ciu. l. 20.

Escriuant sur la Genese, & exhortant les Chrestiens de faire penitence en ceste vie, il leur parle ainsi par allusion de ce qui fut dit à Adam de cultiuer la terre. *Qui ne cultiuera son champ*, dit-il, *& le laissera remplir d'espines, il sentira viuant icy la malediction de sa terre, & apres ceste vie il endurera, ou le feu de purgation, ou portera la peine eternelle. Car personne n'eschappe ceste sentence. Il faut donc faire en sorte qu'on sente la peine seulement en ceste vie.* Voila le Purgatoire sans doubte, & la penitence sur le marché, qui est le Purgatoire de ce monde, que les pretendus reformez haïssent autant que le Purgatoire de l'autre.

S. Aug. l. 2 de Ge. cõtr Manich. c. 20.

Item ailleurs, enseignant estre vne chose pleine de danger, de differer la penitence iusques à la mort, *Il faut que celuy qui a differé iusques à l'autre monde le fruit de la conuersion, soit premierement purgé du feu de purgation. Or ce feu, encor qu'il ne soit eternel, il est neantmoins grief à merueilles: car il passe toute peine que iamais homme ait enduré en ceste vie.* Est-ce parler asseurément?

S. Aug. l. de vera & fals. pœni c. 17. & 18.

Item, *Mais dira quelqu'vn, il ne m'en chaut de differer, moyennant que i'aille en fin à la vie eternelle. Mes tres-chers freres, ne parlez pas ainsi. Car ce feu purgatif sera plus grief qu'aucune peine qu'on puisse voir, penser, ou sentir en ce monde.*

La griefueté du Purgatoire. S. Aug. l. 50 ho. Homil. 16

Item, *Les vns endureront les peines temporelles en ceste vie: les autres apres la mort: les autres maintenant & alors encore: mais c'est deuant le dernier & terrible iugement.*

S. Aug. l. 21. de ciu. c. 13.

Item ailleurs, monstrant que ceux qui meurent en peché mortel sont punis, non du feu de Purgatoire, mais de l'enfer, *Ceux qui n'auront voulu rachepter par les medicamens de penitence, les pechez mortels qu'ils commettent tandis qu'ils viuent, ne paruiendront pas, comme ie viens de dire, dont parle l'Apostre disant*, Or il sera sauué, mais comme par le feu. *Mais plustost ils ouyront*

S. Aug. ser. 41. de sãctis.

1. Cor. 3.

Digitized by Google

Pechez mortels & veniels. Les reformez pretendus se moquent de ces nõs

ceste dure & irreuocable sentence, Allez vous en de moy maudits, au feu eternel : *Et partant ceux qui veulent estre deliurez tant de ceste peine eternelle, que de ce feu Purgatoire, qu'ils se gardent de commettre pechez mortels, ou s'ils en ont commis qu'ils en facent salutaire penitence, & ne cessent de faire le rachapt de leurs moindres pechez par des bonnes œuures.*

Du Plessis a-il des yeux ou des oreilles pour voir ces lieux & ouyr ce Docteur, parlant sans doubter du Purgatoire ? recognoistra-il maintenant la fausseté de sa proposition, disant que Augustin ne parla iamais que doubteusement du Purgatoire? Quãd ie ne luy aurois opposé qu'vn lieu, n'estoit-il pas assez pour le conuaincre de mensonge, & renuerser sa proposition vniuerselle de son iamais ? Et ces quatre sont-ils assez forts pour le conuaincre d'ignorance & d'impudence ? Et si ie luy voulois citer les autres encor, où se tourneroit-il? Si ie luy monstrois que sainct Augustin parlant du vieil Aërius Arrien, met entre les heresies d'iceluy, qu'il disoit qu'il ne falloit point prier, ny dire la Messe pour les trespassez ? Qu'il ne faut point doubter que les ames des trespassez ne soient aidées par les prieres & bonnes œuures des viuans ? Qu'il dict la Messe pour sa mere trespassée, qu'il pria pour elle, & fit des aumosnes ? Si ie luy obiectois ces passages & autres, pourroit-il soustenir l'esclat de la verité ?

Aërius heretique. S. Aug. de heres. heres. 53. Les ames des trespassez aydées par les bõnes œuures. S. August. de verb. Apost. ser. 34 idem l. 9. confess. c. 12. & 13

Mais estant la chose si indubitable en Sainct Augustin, qui peut auoir esmeu cet homme d'escrire & maintenir vne si claire fausseté ? Ie croy que c'est qu'il a ouy dire que Sainct Augustin parloit quelquesfois doubteusement de quelque poinct du Purgatoire, à sçauoir, comment le feu qui est corporel, peut agir & brusler les esprits: Comment les trespassez sont aduertis de ce qui se faict en ceste vie, & semblables choses, desquelles sainct Augustin non seulement parle doubteusement quelques-fois : mais confesse ingenuement les ignorer. Mais cela n'est pas doubter du Purgatoire, ains de la qualité du Purgatoire, de la qualité de la chose, & non de la chose: autrement il faudroit dire que Sainct Augustin a doubté de l'enfer, des Anges, des ames separées du corps, & du Paradis. Car non plus sçauoit-il comment les Diables sont tourmentez par le feu corporel, & comment les ames des iustes voyent Dieu. Du Plessis ne sçauoit pas cecy, non plus que les lieux que i'ay cité cy-dessus, & sur les pilotis de son ignorance il a fondé son opiniastrise, disant & soustenant contre la verité manifeste, que S. Augustin ne parla iamais du Purgatoire qu'en doubtant. Et cecy serue de response à tout ce qu'il redit & regratte du Purgatoire, impertinemment sans raison, sans ordre, depuis la page 2[illegible] iusques à la 257.

8. Dequoy S. Augustin semble doubter du Purgatoire. L. 21. de ciui. c. 10. de cura pro mort.

Au reste de la pretendue verification.

En la page 257. il ordit sa verification de la possibilité de la loy, vn autre pargõ de son Eucharistie, & de mesme façon qu'aux autres poincts: au lieu de respondre, il verifie son opiniastrise: & parce que ie l'ay assez verifiée iusques icy, & que le Pere Fronton du Duc a traitté ceste question à dessein & à plein, & presque toutes celles, qui suiuent en ceste verification pretenduë, le Lecteur prẽdra plaisir & proffit, comme i'espere, de les lire chez luy : & du Plessis aura occasion de se contenter & de se taire s'il a raison. Ces questions sont du Celibat, que cet homme poursuit à cor & à cri, à grand erre, en fuyant & en courant, sans regarder derriere, & dissimulant ce que i'en auois dit contre luy, depuis la page susdicte iusques à la 281.

Item des habits des Prestres, de la liturgie de Sainct Iacques, des liures de Sainct Denys. Et ce qu'il dit pour sa iustification, sur la calomnie commise contre le Docteur Gabriel Biel; Finalement de la Communion soubs les deux especes : En toutes lesquelles questions fermãt tousiours les oreilles à mes argumens, il roule, il refrippe, il regratte les mesmes choses qu'il auoit dites, & s'il en dit quelques nouuelles, ce sont nouuelles impertinences, inepties & impostures. Si le Lecteur veut prendre la patience de les lire, & voir ce que ie luy auois opposé au liure de la saincte Messe, il cognoistra, que ie dis verité : & que i'eusse perdu le temps d'en dire icy dauantage: Et si du Plessis peut estre bon iuge en sa cause, & considerer meurement ce que iusques icy ie luy ay repliqué, il iugera qu'il a esté meilleur pour luy d'estre mesprisé, que refuté par moy en ses parergons. C'est ce que i'auois à dire, pour la Victoire de la Verité Catholique, contre la verification de ce pretendu reformé. Ie prie Dieu qu'il luy reforme la conscience & la plume, à ce qu'il croye bien, & cesse d'escrire mal des mysteres qui surpassent sa capacité: Qu'il rende la lumiere de sa foy à ceux qui l'ont perduë, & donne grace à ceux qui la retiennent encores, de viure & mourir sainctement au corps de son Eglise, pour regner vn iour au ciel à la gloire de son sainct nom.

Page 281. Page 285. Page 299. Page 307.

ADVIS DE L'AVCTEVR, sur l'aduertissement du Sieur du Plessis, semé par la Guienne, quand cet œuure s'acheuoit d'imprimer.

Bonnes nouuelles & paradoxes dignes d'admiration. Les plus aueugles sont les plus clair-voyans ; les plus coulpables sont les plus innocens : & ceux qui ont esté battus à outrance, se vantent & se plaignent qu'on ne les a osé approcher.

Il y a trois ans, que les docteurs Catholiques ont aduerti le peuple de France, de viue voix & par diuers escrits, & la sacrée faculté de Theologie de Paris par sa publique censure, que le liure du Sieur du Plessis faussement intitulé, de la saincte Eucharistie; est vn œuure pestilentieux, vn auorton monstrueux, conceu de vanité, animé d'opiniastrise, grossi de mensonges, enflé de de presomption, & né à la mal'heure. Ils ont verifié par les escritures, par la raison, & par l'auctorité des saincts Conciles, & des anciens Peres, qu'il est formillant d'erreurs, de faussetez & de blasphemes, de la teste iusques aux pieds. L'aucteur a esté refuté, poursuiuy, mal-mené iusques à son buisson, iusques aux derniers abboys : & toute la France la veu : & neantmoins

Censure publique du liure du Sieur du Plessis.

le voicy tousiours querellant, & tousiours affirmant, qu'il y voit mieux que tous, qu'il est le plus esloigné de crime & le plus fort en droit, & que personne n'a osé, non pas mesme l'attaquer : & tous ses amis, voire encor ses ennemis ont horreur de ses erreurs, compassion de ses playes, & s'estonnent de son aueuglement.

Voicy comme ie donnois à l'Imprimeur les dernieres copies de la replique, que i'ay dressée contre la pretenduë verification de ses lieux impugnez de faux en mon liure de la saincte Messe, est arriué de Saumur son cayer, contenant les mesmes defenses & querelles, & voltigeant deuant luy, comme vn heraut d'armes portant le defy, par tous ces quartiers d'Aquitaine en ce titre, *Aduertissement du Sieur du Plessis à Messieurs de l'Eglise Romaine, sur l'escrit n'agueres publié par le Sieur Euesque d'Eureux* : aduertissement pour nous signifier que son mal empire tousiours : non aduertissement, mais libelle tissu de vaines mensonges, & iniurieuses paroles : indigne d'vn Chrestien, digne d'vn homme qui s'est bandé contre celle Eglise, qui apprend à ses enfans l'humilité, la verité & la másuetude. Si ie dis vn mot sur iceluy en passant, c'est parce que i'ay encor en la main, la plume de laquelle ie viens de le refuter : c'est pour employer le zele que ie dois à la cause de la verité, que cet hôme ne cesse à toute occasion de persecuter : & à la defense des gens d'honneur, qu'il attaque : c'est pour faire voir tout d'vn fil en vn petit abbregé, l'animosité que i'ay monstrée à plein discours en ma replique. Si Messieurs qui ont esté indignement touchez en ce libelle y daignent respondre, ils ont plus de force que moy, pour draper l'impudence selon son merite s'ils n'en tiennent compte, ils auront loüange de l'auoir mesprisé, moy certes consolation d'auoir, à ceste occasion du temps, de la matiere, & du lieu, donné encor ce petit tesmoignage de mon affection enuers eux, en la cause de l'Espouse de IESVS-CHRIST, qu'ils honorent & defendent par leurs sainctes œuures, & doctes escrits.

Cayer du Sieur du Plessis.

Le Sieur du Plessis dit, qu'il y a trois ans que son liure (qu'il appelle) de la Saincte Eucharistie mis en lumiere, esmeut extraordinairement les Docteurs de l'Eglise Romaine. Cela est vray, & qui n'en eut esté extraordinairement esmeu & scandalizé voyant vn tel amas d'ordures porter le nom du plus honorable Sacrement de l'Eglise de Dieu ? & non seulement les Docteurs de l'Eglise Catholique en ont esté esmeus, mais encor les plus clair-voyans Ministres de la religion pretenduë reformée, se prenans garde des faussetez enormes, qu'on y auoit descouuertes, qu'ils ne faillirent de verifier par la confrontation des lieux alleguez à leur source. De maniere qu'à ceste occasion plusieurs dés-lors & du depuis, ont quitté ceste religion, qu'ils ne pouuoient tenir pour vraye, la voyant appuyée sur des pilotis de si impudentes mésonges & corruptions,

Plusieurs Huguenots conuertis à la foy Catholique par le liure du Sieur du Plessis.

Il dit qu'il fut par le menu attaqué de plusieurs, nul toutesfois ne l'entreprenant, ny en corps ny pied à pied, pour en disputer les consequences ou destruire les maximes. C'est l'air general de tout son discours, & l'elegie qu'il chante tousiours pour sauuer son honneur, il y a ia trois ans, toutesfois & quantes qu'il a esté battu. Il ne sçait autre chanson que ceste-cy, & n'aura qu'vn denier : Il ne fait que dire & redire qu'on ne l'a pas attaqué, afin que s'il peut persuader au monde qu'il n'a point esté attaqué, on croye par consequence necessaire qu'il n'a point esté battu. Et prouue qu'on ne l'a point attaqué, parce que ce n'a point esté à sa fantasie, mauuais fondement de preuue, & contraire à la mesme raison, & chose du tout non ouye de demander ou quereller ces conditions en dispute. Qui iamais ouyt dire qu'il faille refuter vn liure mensonger à l'appetit de l'errant, qui l'a escrit ? ou qu'vn criminel donne loy à son iuge, pour l'examiner & iuger à sa discretion, ou que l'assiegé prescriue à son ennemy, de l'assaillir à sa deuotion, & qu'il ne cõfesse point qu'il est prins, encor que la ville soit prinse, s'il n'a esté assailli à la façon qu'il vouloit ? Le Sieur du Plessis est-il de meilleure condition que Luther, Caluin, & Beze ses maistres, de ne vouloir estre refuté, comme on les a refutez ?

Il dit que personne n'a attaqué son liure.

On a refuté le Sieur du Plessis comme les autres errans.

Mais voit-il la contradiction de ses demandes & plainctes ? Il a cent fois requis, qu'on l'attaquast de page en page, & de raison en raison. Dequoy se formalise-il donc qu'on l'ait assailli par le menu, selon sa demande ? Mais comment ose-il escrire qu'on n'ait attaqué son liure, voire comme il dit deuoit estre attaqué? Qu'il ne tienne à le luy monstrer. Que toute la France donne tesmoignage de la verité. Elle sçait & peut dire que le Docteur Bulenger l'attaqua des premiers & en corps ; & pied à pied, ayant composé contre la preface & cõtre tout le liure, presque aussitost qu'il fut né, & disputa cõtre ses consequẽces, & renuersa ses maximes. Elle sçait & peut dire, que le Docteur du Puy donna aussi en teste contre la Preface de ce liure, le premier rauelin d'iceluy dressé en apparence pour la defense de la saincte Escriture, mais en effect la destruisant ; qu'il traicta doctement & disertement plusieurs poincts, comme sont des Escritures, des traditions de l'Eglise, de la suffisance de l'Escriture, de sa clarté, & en fin par vne victorieuse replique, passa sur le ventre du vaincu, le laissant terrassé auec la reproche de quatre cens & quarante faussetez commise en icelle Preface & en sa pretenduë verification. Ie laisse les Fuites & Desadueus donnez sur le tout.

Contradiction en sa demãde & plaincte. Ceux qui ont escrit contre le Sieur du Plessis.

Le docteur Bulenger.

Le docteur du Puy.

Elle sçait & peut dire que le Pere Du-Duc en mesme temps la refuta en la dispute des premieres & plus celebres matieres (sauf de l'Eucharistie qu'il laissa pour les autres) qui sõt des Liturgies, des Temples, & Autels, des sainctes Images, des pains sans leuain, de la saincte Escriture, des Pasteurs de l'Eglise, du Celibat & cõtinence des Ecclesiastiques, du Sacrifice de Melchisedec, du Purgatoire, de l'inuocation des Saincts ; Et du depuis au second tome de son inuentaire, du peché originel, de la concupiscence, de la loy de Dieu, de la iustification, de la iustice imputatiue, du franc-arbitre, du merite des bonnes œuures. Et en toutes verifia la foy Catholique, & les erreurs, puerilitez, falsifications & ignorances de cet homme, en la leçon & citatiõ des Escritures, des Conciles, & des Peres, en Theologie, Philosophie, Dialectique, Grammaire, Histoire, & en tout autant de matieres que ceste plume reformée auoit mis sa poincte.

L'inuentaire du Pere Du-Duc.

Elle

Les *& cætera* du Pere Iean de Bordes.

Elle sçait & peut dire que le Pere Iean de Bordes mit en lumiere vn double Alphabet, contenant cinquante cinq lieux des Peres enormement & manifestement corrompus sur diuerses matieres & auec l'Alphabet l'aduertissemẽt des *& catera*, & autres outils de l'artisan, à battre monnoye de fausseté. Elle sçait & peut dire qu'vn peu de temps apres ie donnay au public le liure de la saincte Messe, contre le corps, la teste, & les pieds de la monstrueuse Acharistie de ce nouueau Theologien : & qu'en ce liure i'ay disputé contre ses maximes & consequences, sur le poinct de l'Eucharistie, le principal de son liure : disputé de la reelle presence du corps du Sauueur en ce Sacrement, de la Transsubstantiation, du sacrifice, & des ceremonies de la Messe, si bien ou mal, la mesme France en iugera, qui a honoré le subiect, & m'a donné consolation de mon trauail, le voyant & le lisant de bon cœur & faict plus d'honneur que ie ne merité, & plus que ie ne requiers, en le loüant. Mais quoy qu'il en soit le Sieur du Plessis ne peut nier en conscience qu'il n'ait esté attaqué en corps, & pied à pied. Quelle est donc la teste de ce sien aduertissement, de dire auec vne si manifeste menson ge que personne n'a entreprins d'attaquer son liure, ny en corps, ny de pied à pied ? Y a-il membre en ce liure que l'on n'ait tasté, cizelé, despecé & deschiré, ne restant autre chose que brusler les pieces ? Et à qui veut-il faire croire les comptes de ses cayers ? S'il eut dit que personne ne l'auoit, ny conuaincu ny vaincu, cela pouuoit estre toleré, comme dit par brauade, s'il eut encor dit, que personne ne luy auoit imposé silence, il eut dit verité, car il ne faict que parler mais escrire, pour s'esloigner du bruit des coups qu'on ne la poinct attaqué, ny en corps, ny pied à pied, c'est nier en plein midy, que le Soleil luit, c'est se monstrer ennemy iuré de la verité, c'est desmentir toute la France, c'est se faire haïr & mocquer à bon marché & à credit.

Le liure de la S. Messe.

Faux entendre.

Il dit qu'on s'aduisa d'vne nouuelle procedure pour esblouïr & estourdir le monde, de publier qu'en son liure n'estoient que fausses allegations, & que nous estimiõs nostre cause perduë si elles se trouuoient veritables. On ne s'aduisa pas seulement de publier cela, mais encor quelque autre chose, & à quelque autre fin. Il y auoit d'autres crimes plus enormes, que les fausses allegations, qui n'en estoient que les brodures. Les liures imprimez contre luy tesmoignent assez quels estoient ces crimes, comme aussi la sacrée faculté de Paris, qui selon son zele & prudence en donna la censure en ceste teneur.

Cẽsure de la faculté de Theologie de Paris.

Le liure de l'Institution de l'Eucharistie, &c. imprimé soubs le nom de Philippes de Mornay, est totalement contraire aux sacrez oracles de l'Escriture saincte, aux Conciles generaux de l'Eglise, aux escrits des Peres, qui ont bien & droictement senti de la foy ; bref contraire à la doctrine Catholique, Apostolique & Romaine ; d'autant qu'il est plein d'innumerables heresies ia long-temps condamnées, & reprouuées par ceste mesme Eglise Romaine : regorge d'execrables blasphemes : de tres-impudens mésõges : de faussetez & d'impostures de toute sorte. A cause dequoy ledit liure, non seulement ne doit estre toleré ou permis au peuple Chrestien, ains ietté au feu, pour y estre consommé & reduit en cendre.

Voila dequoy on s'aduisa de publier outre les fausses allegatiõs, non pour esblouïr & estourdir le monde, mais pour ietter la cõfusion à l'orgueil, & donner vn coup de masse, à ceste masse monstrueuse de liure, qui estoit tiré de tenebres, pour estouffer la lumiere de la foy, & pour deceuoir & perdre le monde. Ses fausses allegations estoient ses petits pechez, encor que grands & enormes en soy, & les plus frequens en son liure : neantmoins les Docteurs insisterent principalement à l'en presser fort & ferme, & ce à bonne raison, & à bonnes enseignes. Car ayant luy tasché d'establir & fortifier ses erreurs & blasphemes, singulierement par l'auctorité des Conciles & des saincts Peres, & ne le pouuant faire, s'il les citoit au vray, il les auoit billonnez, falsifiez, corrompus & metamorphosez, à l'imitation de tous les vieux errans ancestres de sa secte, mais auec beaucoup moins de foy, & plus d'impudence, qu'aucun, voire que Luther, Caluin & Beze. Ayant donc vsé de cet artifice pour offusquer la verité & auctoriser le mésonge auec vne insigne imposture commise contre toute la saincte antiquité, les Docteurs ne pouuoient mieux faire, pour luy ribbler ses cloux, qu'en le frappant de la teste de ses propres marteaux ; ny plus dextrement luy aller au rencontre qu'en descouurant les fraudes de ses preuues, renuersant les defenses de ses erreurs, & attachant le fondement de son fort. Et ce firent-ils, non de peur que la cause de la foy Catholique fut perduë, si ces lieux impugnez de faux se trouuoient veritables, ce qu'ils sçauoient ne pouuoir aduenir, mais affin que la mine fut esuentée par l'ouuerture de la verité ; le loup descouuert par ses pistes ; l'artisan par son artifice : & la fausse monnoye descriée, & celuy qui la mettoit en vogue aux despens de la foy & à la ruine des ames, fut mis hors de credit par ses fausses pieces, comme il est aduenu.

Pourquoy on a attaqué les fausses allegations. Premiere cause.

Seconde cause.

" Si les lieux des Peres, dit-il, par luy produits, se
" trouuent alleguez en leur source, plus clairs que
" sa briefueté ne les auoit representez, il en a plus
" qu'il ne luy en faut pour estre iustifié. Il sera dõc iustifié, s'il monstre ce qu'il promet. Ouy, Si, respondirent les Lacedemoniens aux Argiens, menaçans de faire rage, si iamais ils entroient en leurs terres. Mais quand viẽdra ce Si ? Il y a trois ans que ce liure porte au front l'infamie de ses falsifications : il en est descrié, chassé & baffoüé, & ne peut plus durer deuant la lumiere : Ce, Si, ne deuoit-il pas estre arriué long-temps y a, pour le secourir, & couurir à ce qu'il ne trespassast de male-honte ? le remede viendra-il, estant le malade estouffé ? mais est-il temps de promettre trois ans apres, de verifier ses lieux, & se mettre tandis à couuert, à l'ombre d'vn Si ? Et ceste promesse n'est-elle pas vne confession, qu'il n'a sceu respondre aux obiects sur ce poinct, & qu'il sent en sa consciẽce son liure peremptoirement conuaincu du crime de falsification ? Et ne promet-il pas comme Antigonus, qui disoit tousiours, *Ie dõneray*, *Ie dõneray*, & iamais ne donnoit, pour ce appellé par gosserie de ses Courtisans, *Doson*, *Qui dõnera* ? Il dit que tous les Docteurs qui ont escrit contre luy (mettãt par presomption legere Monsieur l'Euesque de Bazas, grande lumiere entre nos Prelats de France, qui

Si.

Si.

Antigonus surnõmé Doson. Qui dõnera.

toutesfois n'a rien publié en son nom contre luy; mais pour s'honorer de l'auoir aduersaire, au moins par opinion, il l'a mis, il dit donc, que pour la deffiance qu'ils eurent de bien faire leurs affaires, ils n'assaillirét son liure que soubs benefice d'Inuentaire. Cet antecedent est faict de pieces repugnantes : car qui iamais ouyt dire qu'on assaillit pour deffiance, veu que telle action est vn exploit de vaillance & hardiesse? Et qu'on assaillit soubs benefice d'Inuentaire ? Les Notaires sont-ils deuenus Capitaines, ou les Capitaines Notaires ? S'il a faict allusion au Pere Fronton du Duc, qui luy intenta procez des premiers, par vn inuentaire mystique, si bien fourni, qu'il en fit condamner sa partie auec despens, il se deuoit souuenir qu'il n'y a eu que luy, qui ait escrit Inuentaire. Mais ce Capitaine disputant, ne monstre-il pas par ce langage, qu'il ne sçait encor, ny sa condition, ny le personnage qu'il ioue?

L'inuentaire du Pere Fronton du Duc.

Il pense estre le defendant & le tenant, & il est l'arguant & l'assaillant. Il ne s'aduise pas que les Catholiques tiennent bon dans l'Eglise, il y a seize cens & vn an, contre les ennemis de Dieu : & qu'il est des troupes de Luther & de Caluin, & autres qui en sont sortis & la battent desia octante & taut d'ans : Les Catholiques donc sont les tenans, & luy des assaillans : Comment donc se plaint-il qu'il n'est pas bien assailli? n'est-il pas bien pres d'emporter le fort qu'il oppugne, de s'imaginer & d'attendre qu'on l'aille chercher en son champ de bataille? dans ses trãchées? dans ses tentes ? s'est-il oublié de ce qu'il dit & redit si souuent, qu'il y a vingt-&-quatre ans qu'il a escrit contre l'Eglise Romaine ? & qu'il y en a trois qu'il l'est venu assieger auec la grosse & lourde machine de son liure, farci de passages, comme quelque Cheual de Troye plein de Myrmidons ? passages qu'il nous veut faire passer pour troupes des anciens Peres ? S'est il oublié qu'on la repoussé aussi-tost ? qu'on a percé la teste & le ventre de ce Cheual de bois? de ce liure, de ceste masse sans forme, en mille endroits, & renuoyé les pretendus passages comme marmosets supposez, & non tesmoignages des Peres? Et au lieu de recognoistre la deffaicte de ses gens d'armes, au lieu de voir sa confusion, il se plaint qu'on ne l'a assailli que soubs benefice d'inuentaire ? Tenant le siege il croit qu'il est assiegé ? Et que les attaques données à son liure, sont par assaut & non par saillie ? Est-ce le faict d'vn bon Capitaine, de ne sçauoir s'il est battu ou s'il bat, & d'attendre qu'on l'assaille quand on l'a terrassé & enseuely dans la poudre ? mais estimera-il tousiours si grues, nos Messieurs de l'Eglise Romaine, qui sont assez apprins à ne luy croire point ; mais les hommes de sa religion qui autresfois l'estimoient vn oracle, qu'ils n'entendent la note sur son chetif & miserable subterfuge, quand ils luy oyent dire & redire tant de fois qu'il n'a point esté assailli ; parce que ce n'a point esté à la maniere qui luy sembloit ? Peut-il nier que ce liure n'ait esté bien assailli quand on le voit pelé, descousu, dissipé, & deschiré en pieces? Que s'il n'en a senti les coups, ou n'en sent encores les playes en sa conscience, tant pis pour luy : le Chirurgien desespere de son blessé, quand en la plus grande ardeur de plusieurs blessures mortelles, il luy oyt dire, qu'il ne sent aucun mal. Mais qu'il dissimule tant qu'il voudra, & qu'il die ce qu'il voudra de son courage & santé ? les symptomes de ce seul cayer, laissant les aigres & maigres responses qu'il a cy-deuant données, font voir clairement quel interieur est esmeu.

Il dissimule & descouure sa dissimulation.

Il dit des choses tres-mal cousuës : ses clauses ne sont qu'inflammations, que cholere, & sa langue est aussi noire que l'ancre de son imprimé : signes qui monstrent qu'il est fort nauré, & qu'il y a de l'alteration au dedans, & que parmi les escrits, qu'il luy a fallu aualler comme vne medecine, il s'est trouué quelque fort ingredient qui l'a ainsi esmeu, quelque infusion d'Antimoine, quelques grains d'extraict d'Agaric.

« On a prins, dit-il, icy vn passage, & là vn
« autre : icy vne cotte, & là vne datte. Il fal-
« loit bien trier en vne si grande multitude de faussetez, & d'entre plusieurs milliers en choisir vn nombre pour iuger de tout le corps par celles-là, sans prendre vne peine infinie, & inutile à les refuter toutes par le menu & faire vn volume si lourd qu'il ne peut estre leué. Et ce nombre n'a pas esté si petit qu'il ne doiue contenter ou luy, ou ceux qui peuuent recognoistre le chat à la patte, & le drap en ses eschantillons. Le Docteur du Puy en coucha quatre cens & tant. Monsieur d'Eureux auoit les cinq cens, que le Sieur du Plessis n'eut pas loisir de voir à Fontaine-Bleau. Le Pere Fronton du Duc, & le Pere Iean de Bordes en ont produit quelque nombre, & moy aussi : à tous lesquels il n'a sceu rien dire en ses responses sinon adiouster nouuelles faussetez, pour couurir les vieilles, comme on luy a monstré clairement, s'il a voulu ouurir les paupieres, & luy monstrera-on cy apres, encor qu'il les doiue fermer.

Chois des passages.

Grand nõbre de passages impugnez de faux.

Quant est des cottes & dattes mal mises, elles ont esté comptées pour rien, car il n'y auoit que trop de matiere d'ailleurs : compté pour rien encores plusieurs citations ineptes & ridicules, comme sont celles où il allegue Iouinien heretique pour Sainct Hierosme: Erasme escriuain de nostre siecle, pour Sainct Gregoire le grand, qui seoit il y a mille ans: Sainct Thomas d'Aquin pour Sainct Iean Damascene qui viuoit quatre cents ans deuant S. Thomas: vn brigandage d'Ephese, pour le Concile d'Ephese, & autres semblables qu'on pourra lire sur le marché parmy les escrits de ceux qui ont examiné son liure, nommément au petit recueil qui en est faict sur la fin de la refutation de son faux discours, par Monsieur d'Eureux. Mais,
« dit-il, on estoit bien loing de faire bresche à son
« liure puis qu'on n'y tiroit qu'à coups perdus:
« d'en raser les fondemens, ou verser le pied de
« la muraille, puis qu'on ne poinctoyoit qu'aux
« gyrouëttes. La bresche a esté faicte en mille endroits, & assez ample puisque tout le fort a esté demantelé : à coups perdus pour l'opiniastreté, qualité tres-maligne à rẽdre l'ame insensible aux coups, & pour endurcir les Pharaons aux playes, mais non coups perdus pour les ames dociles & iudicieuses, qui sçauent ouurir les yeux à la clarté Chrestienne, & iuger de sens rassis, des arguans & des disputans, des coups donnez & des

Les cottes

Ineptes citations.

Digitized by Google

coups receus. Et si ces coups n'ont donné aux fondemens & murailles, mais poinℓtoyé aux gyroüettes, on pourroit respondre que cela est aduenu parce qu'il n'y en auoit point, & que tout estoit gyroüettes, & qu'il falloit necessairement y tirer, si on ne vouloit tirer en vain.

Le liure du Sieur du Plessis.

Ce liure n'est pas vn fort composé par art ou prudence, appuyé sur ses fondemens, assorty de ses membres & entouré de murailles: C'est vn amas de pigeõniers pleins de trous & d'araignés, vn amas de Cahüetes pendues en l'air, comme iadis les iardins d'Egypte, sans muraille commune, sans defenses, sans garites, sans fondement, sinon les fantasies des errans vieux & modernes, sur lesquelles elles sont assises comme sur quelques mazures de la vieille Babylone. De gyroüettes il y en a prou. Ce sont toutes les maximes de ceste religion pretenduë reformée plantées en ce liure, contre la loy de Dieu, contre ses Sacremens, contre les traditions de son Eglise, contre la Virginité, contre le Celibat, & semblables assertions, qui se mouuent & contournent en gyroüettes sur l'opiniastrise comme sur vne verge de fer, selon le souffle de celuy, qui ne paist que de vent son cœur, & qui ne sçait enfler que d'orgueil & de vent l'ame & les poulmons de tous ses supposts. C'est aussi luy qui les a forgées, & la maistresse gyrouette de toutes c'est la Cene huguenotte, pour laquelle affermir le Sieur du Plessis a employé l'ouurage de quatre liures, la peine de dix années, & la contribution d'autant de Ministres qu'on a peu emprunter l'espace de ce temps-là.

Que s'il s'opiniastre encor à penser & dire qu'il y a quelque chose en son liure plus que gyroüettes, & que ceste refutation figurée ne corrigera pas l'aigreur de son aduertissement, qu'il nous expose donc en bons termes quels sont les fondemens, les murailles, & les defenses de ce fort inexpugnable par opinion, que l'on n'a osé encor assaillir, que soubs benefice d'inuentaire, & battre à coups perdus: & ie luy monstreray que non seulement on a tiré contre toutes ses principales parties, mais encor qu'on en a faiℓt vn monceau de pierres, & arraché tous les fondemens.

La saincte Escriture mal entẽdue fondement des errans.

Prend-il pour fondement de son liure la saincte Escriture? ne luy a-on pas arraché ce fondement qu'il auoit posé d'vn art reformé en sa preface, comme aux fauxbourgs de la ville? ne luy a-on pas renuersé sa maxime, & monstré contre icelle, que la saincte Escriture receuoit la tradition de l'Eglise, & l'exposition des saincts Peres, & qu'elle ne vouloit pas seule decider sans ces aides les poincts de religion? monstré par son exemple mesme, ce qu'on auoit monstré par l'Escriture & par la raison? Car ayant luy proposé de prouuer qu'il ne falloit vser que de la saincte Escriture en controuerse de la foy, il ne portoit en cinquante neuf pages que quatre ou cinq lieux de l'Escriture, ne fournissant au reste sa preuue que de l'auctorité des saincts Peres: mais fondus, & mis au billon, corrompus & falsifiez à sa forge & à son coing.

Toutes ses preuues sont des SS. Peres falsifiez.

La Cene huguenotte subieℓt du liure du

Prend-il pour fondement de son liure la Cene huguenotte, qui faiℓt en iceluy, ou doibt faire selon son titre, le subieℓt principal? Ne luy a-on pas renuersé encor ce fondement, & monstré au doigt que sa Cene non seulement ne faisoit aucun fondemẽt de quelque edifice, mais qu'elle mesme estoit vn fantosme de vanité? ains luy-mesme ne l'a-il pas renuersé en effeℓt, & monstré par la tissure de son liure, ce que ie dy? Car l'ayant intitulé en principal titre, *De la saincte Eucharistie*, c'est à dire en son sens, *De la Cene huguenotte*, il n'a rien moins faiℓt, que ce que ce titre promettoit, ains s'oubliant de son maistre subieℓt à la fine premiere page, il commence non à y bastir dessus, mais à se ietter sur la maison d'autruy, à ruiner la Messe, iusques à ne se souuenir pas mesme de son premier titre: car en toutes les pages de son liure, les titres sont de la Messe, & non de son Eucharistie. Au premier liure: *de la Messe, & de ses parties*: Au second *des circonstances & despendances de la Messe.* Au troisiesme *du sacrifice pretendu de la Messe*: Au quatriesme *du Sacrement pretendu de la Messe*: où de l'Euchatistie reformée, qui estoit en titre principal sur le front de l'œuure? Or n'a-on pas battu en general ce phantosme de Cene, & repoussé toutes les attainctes données en ces quatre liures selon la distribution des matieres contre la saincte Messe? Des ceremonies, des Temples, des autels, des images, des Prestres, des habits, du Celibat, des parties essentielles de l'Eucharistie, du sacrifice propitiatoire, d'aℓtion de graces, de sa vertu & efficace? Item du Sacrement, de la presence du corps du Sauueur en iceluy, de la transsubstantiation, & les autres questions qu'auõs recitées cy-dessus? n'a-on pas confirmé la verité Catholique par tout, & par tout rompu les machines de ce persecuteur de la Messe, qui n'a sceu non plus establir la doℓtrine de sa Cene qu'esbransler celle de la Messe; si bien que de tout le discours de son liure de l'Eucharistie, on ne sçauroit colliger quelle est ceste Cene, en quoy elle consiste, quelle est son essence, quelles sont ses parties, sinon qu'elle n'est pas la Messe, qu'elle n'a point de ceremonies, qu'elle ne contient point le corps du Sauueur, qu'elle n'est point sacrifice: en somme qu'elle n'est rien sauf vn morceau de pain, & vn peu de vin. S'il met les questions susdiℓtes, pour fondement de son liure, c'est donc aux fondemens qu'on a donné la mine, & tiré au reste de bute en bute, & non poinℓtoyé aux gyroüettes à coups perdus. Voyons les murailles.

Sieur du Plessis.

Il ne traiℓte point ce qu'il met en titre.

Il s'est oublié du titre de son liure.

Ceremonies de la Messe. Parties essentielles de la Messe.

Il n'a sceu exposer sa Cene.

Met-il pour murailles & defenses les cinq mille pretendus passages de son liure? ne les a-on pas desaduoüez, comme supposez bastards? renuoyez comme espions sans passeport? reprochez comme tesmoignages sans foy? descriez comme fausse monnoye? biffez comme clauses de fausseté, reiettez, sifflez, huez comme reiettons d'impudẽce? Et qu'a-il faiℓt pour les maintenir, pour s'en purger, & sauuer son honneur? Il a donné des paroles, comme il en donne icy continuant, & disant qu'il estime auoir respondu à tout ce qu'õ a escrit, & qu'on escrira apres cõtre luy, de sorte que sans autres salutations il tient sa produℓtion plus que fournie, aduisant le leℓteur de mettre le procez sur le Bureau, & en iuger. Si on iuge selon son rapport, & si sa fantasie preside, il a gaigné sa cause. Il estime, il dit, il tient, qu'il a satisfait au passé voir encor au futur;

Il dit tousiours sans veritéqu'il a respõdu.

Ce sont toutes les pieces du sac; son estimation, sa conscience, & son dire : y croira-on apres tant de preuues qu'il se trompe tousiours, & tousiours veut tromper? Et ou pense-il, de vouloir remettre le procez au bureau apres qu'il à esté condamné sur la production de ses fausses pieces? Mais estime-il le monde si priué de sens qu'il ne voye les playes de son ame parmi ces vãteries? Pense-il que ceux de sa religion ayent si peu de iugement qu'ils n'en iugent, & ne disent entre eux quand ils sont tous seuls, ce que raconta de soy à Monsieur l'Archeuesque d'Auchs vn des leurs, Seigneur de rang & de doctrine, depuis faict Catholique; lequel ayant esté present à la conference de Fontaine-bleau; & veu la foiblesse de ce defendeur de passages, & l'oyant apres faire du Rodomõt & menacer la lune en sa chãbre, & accuser tout le monde; comme ayant enduré quelque grande supercherie, cet homme, dit ce Seigneur à part soy, pense-il que ie sois vne beste, & tous ceux qui auons veu les tenebres de sa confusion en la claire lumiere & theatre de la France?

Vn Seigneur huguenot poussé à se conuertir voyant l'impudéce d'vn disputant.

Il poursuit disant que ces Messieurs qui escriuirent contre luy disoient pour excuser leurs subterfuges, & les escarmouches de loing, sans en venir aux mains qu'ils n'estoient que quelques stradiots armez à la legere, mais que l'armée suiuoit, le liure du Iesuite Richeome, auquel la Societé auoit contribué par grand concert tout ce qu'elle auoit trouué de plus foible en luy, & de plus fort pour nous, liure inexpugnable. C'est vn couplet de la chãson accoustumée & cét fois redite. Ie luy ay respondu ailleurs & respons icy encores, que ces Messieurs ne disoient pas ce que ce Sieur escrit; l'vn d'iceux, qui fut le Pere Fronton du Duc, dit par modestie qu'il n'escriuoit que sur quelques poincts; que d'autres escriroient apres luy plus au long, & ne nommoit personne. Il glose donc & amplifie faisant ces tirades & demarches de rhetorique pour de tant plus rehausser la cime de sa hardiesse, & vaillãce, aux frais de la verité, & aux miens, s'approchant de moy pour m'abboucher de pres en Achilles armé, & desserrer aussi-tost le canon de sa plume, or ie luy demande l'attendant de pied ferme, les escrits des docteurs Bulenger, & du Puy, l'Inuentaire, les *& cætera* des Peres Fronton du Duc, & Iean de Bordes, qui luy ont faict mordre la terre, sont-ce subterfuges & escarmouches loingtaines ou prinses au corps? Et si ceux-cy estans stradiots armez à la legere l'ont terrassé, combattant de loing, la honte de ce grand Capitaine armé de toutes pieces, n'en est-elle pas de tant plus honteuse? Et la gloire du petit Dauid, petit stradiot armé à la legere, tirant de loing, & donnant de loing au front de ce grand Colosse d'orgueil & de chair, ne fut-elle pas de tãt plus grande & admirable, que le combattant auoit semblé debile, & mal armé à l'orgueil?

Il dit le mesme en sa verification voyés ma replique.

Le pere Frontõ du Duc en l'auant-propos de l'inuentaire.

1. Reg. 17.

Or il porte au ciel mon liure auec des ailes de Chauue-souris, il l'extolle, il le louë par despit, pour le faire tomber du plus haut qu'il pourra : Il l'enrichit de contributions pour se venger, dequoy on luy a souuent reproché qu'il auoit Mosaïqué son liure des quod-libets des Ministres : il a du depuis dit le mesme contre nous, & contre autres, & rechanté ceste chanson d'vne note fort discordante. I'ay respondu en ma replique ce qu'il faut pour le mettre en ton; il la verra s'il est de loisir.

Lotianges données par despit.

Ie l'aduertis tandis, qu'il n'a pas entendu ny sa faute, ny le reproche qu'on luy faict; sa faute n'estoit pas d'auoir emprunté les labeurs des Ministres, mais de s'estre laissé abuser aux memoires des Ministres, d'auoir prins des haillons de bure, pour des pieces d'escarlate, des mensonges pour des veritez, des Corneilles pour des Gerfaux, des niaiseries pour des choses graues & serieuses, & d'auoir ioüé seul au theatre aux despens de sa reputation, estans ces bons protocolles cachez derriere la Scene, & se mocquans de luy à trop bon marché. C'estoit la faute qu'on luy reprochoit. Or qu'il nous reproche la mesme s'il peut, ou s'il ne peut qu'il se taise pour son honneur.

Il n'a pas entẽdu ce qu'on luy reproche.

Il vient à sa vaillance declarée en la deffaicte de mon liure, selon son opinion, & tirant le grand coup de plume qu'il auoit preparé contre moy, il prend à tesmoings Messieurs de l'Eglise Romaine, leur voulant faire croire & dire s'il peut, qu'ils n'ont rien veu de plus froid ny de plus fresle que cet œuure là : & qu'il n'a peu tant soit peu tenir soubs le marteau : qu'il s'est tout esuanoüy en bruict & en broüée : que ce n'est que masse & que front plus que les autres; que leurs yeux l'ont veu & qu'ils soient les iuges? S'il tire ce coup contre ma personne, ie prens pour le parer le bouclier de ma petitesse: & recognois ingenuëment qu'il ne peut sortir de moy que chose froide, fresle, & beaucoup moindre qu'il ne dit, auec laquelle cognoissance Dieu m'a donné encor le desir de vouloir paroistre deuant mes yeux, non seulement le plus petit des docteurs, mais de tous les enfans de sa maison; & partant si le sieur du Plessis tire contre moy, il tire sans bute, ie suis vn pauure religieux, vn petit ver, vn rien : mais s'il donne contre la verité de mon liure, la bute est trop dure, & le traict luy reiallira au front à sa confusion. Et de cecy soient tesmoings, & iuges ceux qu'il choisit, Messieurs de l'Eglise Romaine. Mais en conscience est-ce à bon esciẽt qu'il les chosit & qu'il parle? Est-ce pour croire à la deposition de ces tesmoings, & acquiescer au iugement de ces iuges, ou pour les reprocher & condamner s'ils tesmoignent & iugent contre luy, comme il a condamné ses tesmoings & ses iuges à Fontaine-Bleau? Est-ce parler auec cãdeur ou se mocquer du monde? mais qu'il parle au sens qu'il voudra i'accepte l'eslite, & me sens tres-honoré d'auoir ces tesmoings, & ces iuges, & suis asseuré qu'ils deposeront & iugeront selon verité & iustice, comme ils ont desia faict, & diront que mon liure n'est pas si fresle que ce langage le faict, sçachans qu'il est tissu de celle doctrine, qui est plus forte que diamant, & s'ils prennent la peine de voir la replique que i'ay dressée à la verification pretendue de ce Capitaine, ils iugeront qu'il chante le pean deuant la victoire, & que ceste verification & reformidable marteau brise-tout, n'est qu'vn amas de nouuelles inepties, mẽsonges & faussetez; non vn marteau, mais vn boiteau de foin planté sur la poincte d'vn eschalas, vne quenoüille garnie d'estoupes, vne queüe de renard attachée au bout d'vn ba-

Il pense que sa verification est vn fort marteau.

Marteau de la verification.

ston à brusler. Il est vray qu'elle pourra en vn sens retenir le nom de marteau en ce qu'elle n'est qu'opiniastreté, & que teste les impostures qu'elle traine, pourront seruir de manche, mais qu'on ne les mette toutes: car il seroit trop long. Et si mon liure ne luy est que masse & que front, c'est possible parce qu'il luy a donné sur la teste, & l'a estourdi, d'où vient qu'il escrit si mal à propos. Quant est du front ie retiens tousiours le mien, ce qu'il ne peut pas dire du sien l'ayant perdu à la iournée de Fontaine-Bleau. Ie laisse sans response ses mesdisances contre moy en particulier: car on le voit si accoustumé à dire mensonge, que chacun sera contraint non seulement de mescroire le mal qu'il me dit, mais encor de le prendre par antiphrase pour le cōtraire, & d'estimer loüanges ses calomnies: seulement desire-ie qu'on remarque en luy icy l'esprit de tous ses semblables à mesdire & à mordre. Car ayant dit du pis qu'il pouuoit contre moy, se iettant au general de nostre Compagnie, & aux personnes:

Modestie du sieur du Plessis.

» Mais laissons, dit-il les personnes pour eux: Car » apres Pere Iesuite, que peut on encherir sinon » par pere de mensonge? Il recognoit qu'il a dit des iniures à foison, & qu'il faict mal, & plante neantmoins les dents le plus auant qu'il peut encor, par modestie reformée. Ie ne luy feray point de tort, si ie responds à cette periode d'incant qu'en changeant le subiect, on peut mettre l'enchere plus haute qu'il ne met. Car si au lieu de Pere Iesuite, on met le liure du sieur du Plessis, on peut encherir apres Pere de mensonge, par pere de blasphemes, qui sont impies mensonges: pere d'heresies, qui sont effrontées blasphemes: Car de tout cecy est farci ce liure plus que n'est de fables celuy de l'Iliade d'Homere appellé pour cela Pere de mensonges.

La derniere partie de son aduertissement contre Monsieur d'Eureux.

En la derniere partie de son Aduertissement, employée en vanitez, vanteries & iniures nouuelles, il monstre par son langage alteré, qu'il se souuient fort bien de Monsieur d'Eureux, & qu'il a vne merueilleuse enuie de luy nuire par son escrit, s'il en auoit le pouuoir. Il luy reproche qu'il n'a pas voulu mettre en lumiere la response qu'il auoit composée contre son traicté de l'Eglise, publié il y a vingt quatre ans: ni celle qu'il composoit contre le liure de son Eucharistie: qu'il a souuent changé ce qu'il vouloit imprimer. Pourquoy se plainct-il de cecy? S'il n'a faict imprimer ses responses, ne sont-ce pas autant de coups espargnez pour luy? mais à quel propos ces reproches, & à quelle conclusion ces antecedens? faut-il estre si curieux de rechercher les actions priuuées des personnes, & si hardy de l'exposer à si petite occasion en public? & quand on n'aura rien que mordre aux liures se iecter aux actes domestiques? n'est-ce pas bien monstrer qu'on a vne extreme enuie de mesdire, & qu'on ne peut trouuer dequoy? Il n'a pas mis en lumiere ses responses? c'est parce qu'il a veu les liures refutez en estre indignes, mesmes ayans esté par trop refutez, non seulement par les docteurs Catholiques, mais encor d'eux mesmes. C'est parce qu'il a eu compassion de l'Aucteur accablé par les autres. Il a changé, c'est signe qu'il examinoit serieusement ses cayets, & qu'il ne vouloit rien publier qui ne fut veritable, bien pesé & digne de sa main. Si le sieur du Plessis eut

Reproches importunes.

vié de cette prudence & conscience, il n'eut pas mis en public tant de choses, dont ses liures rougiront autant de iours qu'ils seront en estre & iusques à ce que la honte les suffoquera: il n'eut pas ces moys passez publié à sa confusion l'insigne calomnie, que chascun sçait, contre le Pere Archange Capucin, renommé par sa profession, par son zele & par ses predications, luy imposant d'auoir dit que l'Euangeliste auoit commis vne fausseté, que ce bon escriuain amplifioit auec vn stile brillant de zele reformé, affin de tant plus aggrauer le blaspheme, & donner bon lustre, bon poids, & bon branle à l'infamie: Et l'imposture a esté si notoire que luy mesme l'a recogneüe, & de honte a esté contraint de retirer tous les exemplaires de la Preface de sa verification imprimée à la Rochelle, où il auoit mis cette belle marque de fidelité, pour entrée de son liure. Il est vray qu'il s'est oublié de la rayer du corps d'iceluy, où il l'auoit encor inserée, le permettant ainsi la iustice diuine: affin que l'escriture oubliée fut tesmoing de son crime, comme la suppression luy en faisoit le procez. Si donc il eut bien examiné ses memoires, & chāgé ce qu'il falloit changer, il n'eut pas hazardé à si bon marché son honneur. N'est-il pas donc bien aduisé d'imputer à faute aux autres, la vertu qui luy estoit si necessaire pour le garder de tomber en faute; & se mesprendre en cecy, & en mille autres endroits?

Imposture commise contre le P. Archange Capucin.

Il se iette contre les actes de la Conference de Fontaine-Bleau, publiez par Monsieur d'Eureux, bute principale où tire sa plume: Car la memoire de ce iour là luy donne au cœur. Il les appelle pretendus, & toute la Conference pretenduë. Qui iamais a doubté de la verité de ceux-là, & de cette-cy? ne confera-on pas à Fontaine-Bleau, n'y fit-on pas quelque chose? pourquoy donc n'y aura-il eu Conference, & actes? Et s'il y en a eu, pourquoy ne les appellera-on par leur nom, aussi bien que la Citadelle de Saumur par le sien? Il reproche la refutation de neuf passages seulement? Il est bien marri qu'il y en aye tant: le nombre n'est aussi que trop grand, encor qu'il n'y en eut que quatre: mais s'il parle à bon escient, à qui tint-il qu'on n'en examinast d'auantage de viue voix, pour les coucher puis apres par escrit? Qui est celuy qui perdit courage? qui quitta les armes? qui trembla? qui deslogea sans trompette, sans prendre congé, non pas mesmes de sa Majesté? qui fit vn trou à la Lune? qui sortit? & qui s'enfuit en terre de *Saluum-me-fac*?

Que si le cœur luy est depuis reuenu, & s'il est si bien armé comme il monstre parlant tout seul en ce sien Aduertissement, qu'il vienne en Cour; il le peut faire sans danger; qu'il presente vne de ses Requestes, qui firent faire l'assemblée à Fontaine-Bleau, il impetrera facilement de sa Majesté d'estre encor remis à l'essay; ou sans vser de toutes ces formalitez, qu'il comparoisse & se represente seulement en personne, selon la sommation que luy en fait Monsieur d'Eureux pour soustenir l'examen des quatre cens quatre vingts & vn passages qui restent, autrefois proposez, affin qu'il n'ait iuste occasion desormais de se plaindre du petit nombre de neuf.

Il parle contre les actes de la Conference.

Il ne veut point qu'on croye aux susdicts actes, à quels donc? à ceux qu'il auoit donné vn peu deuant? Et à qui doit-on plustost croire, à

Il reiette les actes de Monsieur d'Eureux.

Monsieur d'Eureux, escriuant ces actes auec l'auctorité de sa Majesté, qui les a fait recognoistre à ceux de son conseil, presens en la Conference, ou au Sieur du Plessis, qui les a escrit sans adueu, sans y oser mettre son nom, ny celuy de l'Imprimeur, se rendant luy-mesme suspect par les circonstances? A Monsieur d'Eureux, qui en tout & par tout enseigne la verité, ou au Sieur du Plessis, qui depuis vingt-&-quatre ans la combat, auec des liures pleins de mensonges & faussetez?

Mais par quels argumens rend-il ces actes inualides? Il en voudroit bien trouuer, & ne peut: il va, il vient, il vire, il fait mille passades, & tout ce qu'on peut colliger de l'escrime de son discours, consiste en deux argumens; l'vn est qu'on se peut souuenir qu'il y a plusieurs choses autrement couchées qu'elles n'aduindrent en la Conference; l'autre qu'ils ont esté changez & qu'ils estoient autres à Lion, qu'ils ne sont à present, donc ils sont faux. Au premier argument il fait vne faute qui ne peut estre pire, en Logique, & en vn discours. Car il donne la question pour preuue. Il est question si ces actes sont faux. il dit qu'ils sont faux, & le preuue par ce que l'on se peut bien souuenir, qu'il y a des choses fausses, c'est à dire, parce qu'ils sont faux; mauuais discours; pour proceder en bon Logicien, il falloit mettre ces choses pretenduës fausses, comme a fait Monsieur d'Eureux, refutant le faux discours de Fontaine-Bleau, pretendu-veritable du Sieur du Plessis. Il falloit non se rapporter à la souuenance de Messieurs de l'Eglise Romaine, mais vser de la sienne, & alleguer au moins deux ou trois faussetez, pour faire vn bon tesmoignage, comme Monsieur d'Eureux en a allegué neuf de prime entrée, pour monstrer tres-faux ce discours pretendu veritable. Le discours donc ne vaut rien, non plus que l'argument. Dequoy se prenant garde luy mesme, se tourne à la farce rebatuë, accusant ces actes non comme faux, mais comme venus hors de saison, parce qu'ils auoiét esté publiez au parauant; mais cecy est vne glissade de foiblesse & hors de ligne: Car c'est prouuer quelque autre chose, & confesser qu'on ne peut monstrer que ces actes soient faux, dequoy il est questió; c'est, s'oublier de son theme, auec vne addition contre la verité. Car l'histoire n'est pas hors de saison, quand elle sert au public comme cette-cy, encor qu'elle vienne tard, ce que toutesfois on ne peut dire de cette-cy. Car elle ne contient que les choses passées depuis enuiron vn an.

Ils sont faux par ce qu'ils sont faux.

En la refutation du faux discours.

Des actes changez.

A ce qu'il dit pour le second argument que Monsieur d'Eureux a changé les actes, & que ceux qu'il a publié sont autres que ceux qu'il auoit monstré à Lyon, & que par consequent ceux là estoient faux ou ceux-cy, outre ce que i'ay cy dessus dit, ie respons que ce discours est aussi mal cousu que celuy que ie viens de refuter.

Premierement qui a dit au Sieur du Plessis, que ces actes ont esté changez? Ce ne sont pas les amis de Monsieur d'Eureux: si sont ses ennemis, qui les croira? & qui croira au Sieur du Plessis informé par tels rapporteurs? Dauantage il ne s'ensuit pas que s'ils ont esté changez, les vns ou les autres soient faux, car ils peuuent auoir esté changez, non en la substance de l'histoire, mais en la façon de dire. Et le Sieur du Plessis, qui escrit, il y a vingt-&-quatre ans: qui change, & rechange, ignore-il ces choses? & s'il les sçait, n'a-il pas faute de matiere de tirer des argumens de telles cheuilles?

Apres cecy il demande respit deuant qu'estre iugé & dresse vne requeste à Messieurs de l'Eglise Romaine, les suppliant de suspendre leur iugemét, de partir leurs oreilles, & qu'il espere auec l'aide de Dieu de monstrer que le liure de Monsieur d'Eureux n'a aucun fondement en la parole de Dieu, ni en l'vsage de l'ancienne Eglise, & plusieurs autres poincts d'augmentation & de merueille qu'il couche au papier: mais au papier, la promesse sera effectuée. " " " " "

Quand l'Aigle en la mer nichera
Le cerf en l'air viandera.
Quand le Romain boira le Tygre
Et le Persan boira le Tybre.

Il le fera en verité, comme il a escrit la verité en son liure. Et que peut-on esperer de ces belles promesses contre autruy, qui pour soy n'a sceu encores sauuer vn seul de ses lieux impugnez de faux, qui toutesfois sont sans nombre; non seulement sauuer, mais non pas mesmes leur donner vne simple couleur de defense, sans commettre nouuelles ignorances, & faussetez? l'examen en a esté faict, & le iugement donné, voire mesmes par les hommes de sa religion; à quel propos donc cette humble requeste de suspension de iugemens, & partition d'oreilles, apres le procez iugé? Et à quelle fin ces venteuses promesses, sinon pour paistre de vent la simplicité de ceux qui se veulent laisser tromper.

Accusations d'vn opiniastre.

Il maintient & defend que la doctrine de son liure est fondée sur la parole de Dieu; Que les lieux des Peres par luy employez, sont bien employez; Que ce sont des cœurs enuieux, des yeux malins, qui les ont blasonnez en choses de neant, par vaine subtilité & malignité de veüe. Il dit tousiours ainsi, & iusques icy on luy a monstré le contraire. N'a-il autre defense que la voix, ny autres armes que l'opiniastrise? que tenir bon en son erreur nonobstant toute raison, & dire tousiours i'ay bien fait, i'ay bien dit, tous les autres errent? De telles pieces se sont armez les plus grands ennemis de Dieu, & de telles armes ont-ils iadis defendu leurs plus grands blasphemes. Ainsi se defendoit Manichée, soustenant ses erreurs, Ainsi Arrius enseignoit les siennes, Ainsi Mahomet publiát son Alcoran, ainsi accusoient-ils tous ceux qui ne vouloient receuoir leur fausse doctrine. Mais est-ce ainsi qu'vn reformé doit defendre sa cause? En cette façon les plus impudens seront les plus veritables, les plus meschans les plus iustes, & les plus obstinez les plus innocens: Et l'heresie sera tousiours la maistresse de verité, comme estant la plus opiniastre & portant cette qualité, comme la plus essentielle partie de sa nature, car l'ame, le cœur, & le nerf de l'heresie, c'est l'opiniastreté: & sans icelle nulle heresie. C'est elle qui dit tousiours en ses fantasies, ie iuge droictement, en ses concupiscences, i'ayme sainctemét: en sa fausse doctrine, i'enseigne veritablement: en ses tenebres, ie tiens la lumiere: en ses vices, i'ensuis la vertu. Et encor qu'elle soit côuaincue du côtraire, elle ne se côfesse iamais vaincuë.

Opiniastrise propre des errans.

Manichée. Arrius. Mahomet.

L'opiniastrise fait l'heresie.

Digitized by Google

Plainte de l'insolence.

Il se plaint de l'insolence, disant qu'on s'est espandu en vacarmes, pour le voir esloigné de la Cour. Quelle insolence, & quels vacarmes veut-il signifier? les actes de la Conference, & la refutation que Monsieur d'Eureux a fait imprimer? Il n'y dit que la pure verité, il ne refute que la mensonge, auec auctorité & approbation publique, d'vn style graue, coulant, & serré, sans iniurier personne. Dequoy se plaint le Sieur du Plessis, par ce qu'on dit en bons termes la verité? Et qui s'est espandu en iniures & en vacarmes, sinon luy? son discours de Fontaine-Bleau, ce bel aduertissement, sans aller plus loing, ses periodes pleines d'amertume, & d'aigreur le monstrent-elles assez? On a escrit contre luy, par ce qu'on l'a veu esloigné de la Cour? Et qui l'en a esloigné? n'est-ce pas luy mesme? Et s'il y eut esté present n'eut-on osé sonner mot? quand il estoit à Paris en Cour, le Pere Archange & les autres Predicateurs laisserent-ils de luy dire ses verités en preschant, & souuent en la presence de sa Majesté? Et les autres en escriuant de refuter les erreurs de son liure? quand il estoit à Fontaine-Bleau, au fin cœur & en la grande assemblée de la Cour, deuant le Roy au theatre de la France, & de la noblesse Françoise, Monsieur d'Eureux ne luy osa il parler? Mais n'est-ce pas aller cherger au bout du monde matiere pour se iustifier, & faire venir des pierres du mont Caucase, pour bastir à la Citadelle de Saumur? Il vient à ses loüanges de Cour fort à propos, sur le propos de son escrit.

Plainte nouuelle.

Il dit qu'il a serui vingt-&-cinq ans vn grand Roy, porté l'espaule à ses aduersitez, poussé à la roüe de ses victoires. C'est pour se preferer à Monsieur d'Eureux en quelque chose, puis qu'il ne peut en celle, dont est question. Est-il besoing de perdre le temps à escrire contre ces vanitez? Mais ne voicy pas des periodes autant releuees, qu'elles sont importunes & hors de saison? On porte l'espaule aux petits compagnons, la porter aux grands Roys, c'est estre quelque chose par dessus. Quand le Sieur du Plessis auoit l'espaule si forte, estoit-il quelque grand Cham Roy des Tartares, ou quelque Persan Roy des Roys? Ie ne veux debatre s'il a faict des seruices à sa Maiesté, mais ie croy aussi que l'honneur qu'il a eu de seruir à vn grand Roy, & les recompenses qu'il en tire, & qu'il monstre par tant de beaux titres qu'il mettoit cy deuant auec grande parade, au frontispice de ses liures, esgale pour le moins la valeur de ses grands merites, consideration qui le deuoit garder de parler si haut, sinon contre la modestie, certes contre la verité.

Vanité prouenant de mensonge.

Car parlant en bons termes, c'est luy qui vrayement a esté porté de celuy qu'il seruoit, & à cette intention, il le seruoit, comme tous les autres de sa religion, qui le cherchoient, non pour luy, mais pour leur proffit, & pour se couurir de son ombre, & luy plus que tous, comme en ayant aussi plus de besoing que tous; Car qu'eust il faict, qu'eut-il esté sans luy? Que seroit Hefestion sans Alexandre, disoit vn iour Alexandre le grand? qu'eut esté le Sieur du Plessis sans le Roy? & qui luy auoit fait ceste espaule bastante, pour appuyer les aduersitez d'vn grand Roy, & pousser à la roüe de ses victoires? Si vn historien auoit escrit de luy ce qu'il dit, ne seroit il pas estimé flatteur? Mais quand bien il diroit vray, à quel propos en ce lieu? auoit-il si grand faute de matiere, ou si grand desir de tirer en enuie Monsieur d'Eureux, que d'estaller ses iactances, pour en faire la face d'vne vaine & odieuse antithese de ses seruices, sur les merites d'vn Prelat honoré, chery, & admiré de la France, & pays estrangers, par ses belles actions de sçauoir, zele, & vertu, employées pour le seruice de Dieu, du Roy, & de ce Royaume? Et le seul seruice qu'il a fait à sa Majesté dedans & dehors le Royaume, pour son heureuse conuersion à la foy Catholique, ne surmonte-il pas infiniment tous ceux que le Sieur du Plessis luy pourroit auoir faicts? Il a poussé la roüe de ses victoires; combien y a-il de grands Capitaines & Seigneurs Catholiques en la France, qui sans comparaison pourroient dire cecy à trop meilleures enseignes que luy, qui toutesfois n'oseroient l'auoir aduancé mesmes à si peu d'occasion, & par vn tel escrit? Mais ce n'est pas merueille, l'Esprit de leur mere l'Eglise Catholique les apprend en leurs grandeurs la leçon de l'humilité, & de la modestie Chrestienne, à faire beaucoup & à parler peu, & ne se vanter iamais; comme au contraire la Religion de du Plessis enseigne, de faire & de parler comme il fait, & comme parlent & font les autres de mesme religion, qui de semblable iactance oserent bien mettre au libelle de leurs plaintes, publié l'an 1597. parlans au Roy, *qu'ils l'auoient conduit par la main au throsne, où Dieu l'auoit mis*, eux prestans la main comme le Sieur du Plessis l'espaule aussi vray & aussi vain l'vn que l'autre. Et pour luy faire abbaisser & à eux cette banderolle de vanité, il permettra que ie luy die en verité, qu'entre plusieurs merueilleuses victoires que Dieu a donnees au Roy auec l'aide de sa noblesse Catholique, qui l'a serui & assisté au vray poinct des affaires, la plus noble de toutes & la cause de toutes, c'est quand se surmontant soy mesme il a quitté la religion pretendue reformée, qui luy auoit causé toutes ces difficultez, & empeschemens, & a reprins la religion de ses ancestres en la maison de Dieu, lequel aussi pour benediction temporelle luy a ouuert à l'instant les portes de ce Royaume, & mis le sceptre François en la main, & comblé du depuis son regne de toute sorte de bon-heur, & tous ceux qui par prieres & remonstrances l'ont induit à se faire Catholique & gaigner ce laurier, ils l'ont aidé veritablement, à estre victorieux du ciel & de la terre; comme au contraire ceux qui luy ont conseillé de faire autrement, l'ont reculé de tout bien. Monsieur d'Eureux a esté du nombre des premiers, le Sieur du Plessis en a il esté? son liure nous asseure qu'il ne l'oseroit dire. Il a donc poussé à la roüe de ses victoires, comme il a porté l'espaule aux aduersitez d'vn grand Roy: & porté l'espaule comme le fabuleux Athlas porte la sienne, à soustenir le ciel. Vanité donc en toutes ces paroles comme aux suiuantes, ausquelles il tranche du Mardochée, premier Prince des Hebrieux iadis, qui pour sa pieté enuers Dieu, & fidelité enuers Assuerus Roy de Perse, fut de luy honnoré iusques là, que d'estre porté par son commandement à cheual, que le premier Prince de sa Cour tenoit, allant par la ville de Susan, capitale du Royaume, reuestu du manteau du Roy, & coronné de son Diademe, & tenu du depuis le

Hefestiõ.

L'Eglise Catholique mere de modestie, iactance vaine des pretendus reformez au liure de leurs plainctes imprimé. l'an 1597. p. 7.

Vrayes aides & victoires.

La conuersion du Roy suiuie de tout bon-heur.

Litiere de l'honneur en son discours & en son Aduertissement.

second de Royaume. Le Sieur du Plessis (qui dit si souuent par humilité qu'en cette cause il faict litiere de l'honneur, possible pour reposer plus precieusement & plus mollement) monstre-il auoir ses pensees basses de batre l'aisle de ses esperances au vol de ces petits honneurs, & minuter sa fortune à l'ombre de cette histoire, selon le patron de celle de ce Prince? Quand d[illegible] le verrons nous comme vn nouueau Mard[illegible] re porté par les ruës de Paris en semblable [illegible]phe pour s'estre monstré vaillant guerrier à combattre auec le bec de sa plume la saincte Messe? Vanité encor icy, & par tout cet Aduertissement vanité grande au commencement, plus grande au progrez, & tres-grande à la fin. Or qu'il ait si bonne opinion qu'il voudra de sa deffiance & merites (luy qui tient qu'on ne peut rien meriter) moyennant qu'il ne face plus croire au monde qu'on n'a point attaqué le liure de son Eucharistie, qu'il n'vse plus de ce chetif alibi, pour de tant plus s'esloigner du soubçon des coups: car il n'en peut estre desormais aidé; qu'il confesse ingenuement ce qu'il ne peut nier, & ce que tout le monde voit, que son liure a esté non seulement attaqué, mais tres-bien battu, qu'il a esté serieusement examiné en toutes ses parties, peremptoirement refuté en ses erreurs, mocqué dignement en ses ignorances, & l'aucteur d'iceluy iustement condamné en son opiniastrise. [illegible] la France l'a veu, en a iugé, & l'a con[illegible]é, la posterité le verra, en iugera, & approu[illegible] la condemnation: Et IESVS-CHRIST [illegible]ndra tousiours son Eglise contre les puissan[illegible] l'enfer, pour luy donner la victoire du siecle, [illegible] faire regner triomphante en la paix de son [illegible]yaume eternel.

APPROBATION.

Nous soubs-signez Docteurs en la sacree faculté de Theologie, certifions auoir veu & leu l'œuure du R. Pere Louys Richeome Prouençal, de la compagnie de IESVS, *intitulé* Victoire de la verité Catholique, contre la fausse Verification, &c. *& n'y auoir rien troué repugnant à la foy Catholique, Apostolique & Romaine, ny aux bonnes mœurs, mais au contraire auons iugé contenir la declaration de plusieurs poincts importans, principalement de l'Auguste Sacrement & sacrifice de l'Eucharistie: & partant estre digne d'estre imprimé, pour la confirmation des Catholiques en leur foy, & la reduction des errans. En foy dequoy auons donné nostre approbation signee de nostre main. A Bourdeaux, ce 25. Octobre, 1601.*

Ainsi signez DANIEL MARTIN.
ANTOINE IORDIN.

Nous Vicaire general de Monseigneur l'Illustrissime Cardinal de Sourdis, Archeuesque de Bourdeaux, Primat d'Aquitaine, ayant veu l'attestation des Docteurs sus-nommez, sur le liure intitulé, Victoire de la Verité Catholique, &c. *permettons qu'il soit imprimé. Fait à Bourdeaux le 25. Octobre,* 1601.

Ainsi signé,
DE CRVSEAV, *Vicaire general.*

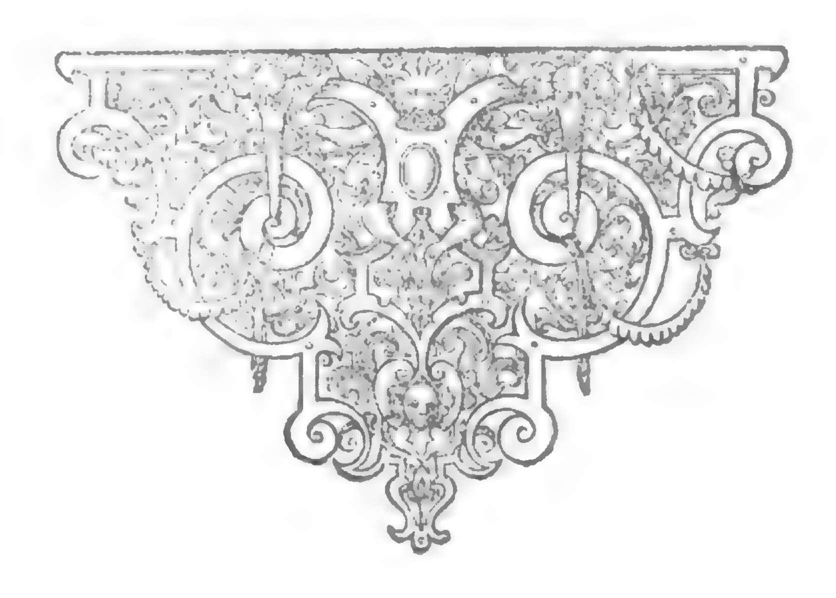

L'IDOLATRIE HVGVENOTE FIGVREE AV PATRON DE LA VIEILLE PAYENNE

Diuisée en huict Liures,

Par le R. P. Lovys Richeome, *Prouençal, de la Compagnie de* Iesvs.

Digitized by Google

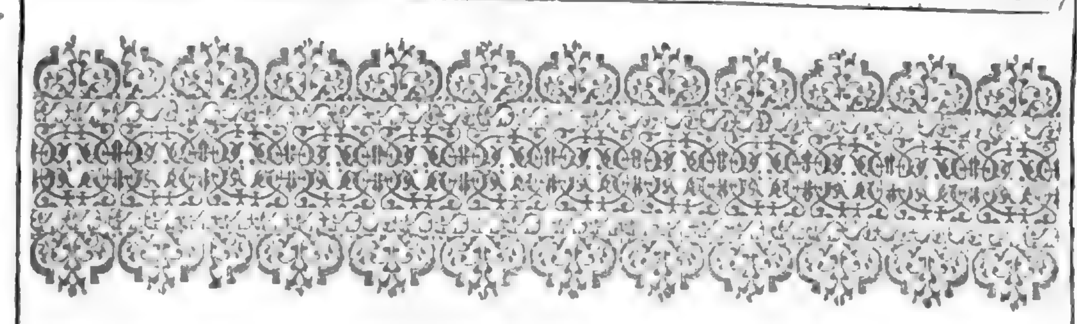

AV ROY.

SIRE,

C'a esté vn Oracle donné de la Nature, & tenu en l'escole de tous les Sages, qu'il n'y auoit rien plus diuin en terre, que de bien-faire aux Mortels: C'est pourquoy ils ont appellé les Roys, viues images de Dieu; Car encor que tous les Hommes soient faicts à l'image, & semblance de Dieu, cela neant-moins est dict des Roys par speciale prerogatiue, parce qu'en tant que Roys, ils sont personnes publiques, & comme terrestres Diuinitez ils obligent les autres par les beaux actes de leur pouuoir & vertu, ne visans qu'au bien des Peuples, qu'ils ont en charge, à l'imitation de la souueraine Majesté, qui a faict, & fait tout pour sa Creature raisonnable. Le fils de Dieu, Roy des Roys, & viue Image de son Pere, a credité & magnifié cet Oracle par son diuin exemple, & faict paroistre à bonnes enseignes, que le propre mestier de Dieu & des vrays Roys, est de s'employer pour le salut des Hommes, n'estant luy descendu du Ciel, & n'ayant reuestu nostre nature, ny vacqué depuis sa Natiuité à autre exercice viuant & mourant, qu'à procurer le bien de la vie eternelle aux enfans d'Adam, & ce de tant plus largement, soigneusement, & diuinement, qu'il estoit par dessus les Hommes, & les Anges, plus viue Image de son Pere: Image non artificielle, comm'eux, mais naturelle, tiree des viues couleurs, & de la propre substance de sa Diuinité.

Dixi, Dij estis. Psal. 8-6. Ioan. 10. 34.

SIRE, *depuis que Dieu a honoré vostre dextre du sceptre François, il a par excellence marqué vostre cœur des traicts de ceste sienne Image, vous donnant le celeste desir, qu'on voit bruler, & briller en vous du bien & salut de vostre Peuple, & specialement de ceux, qui sont vagabons hors l'enclos de l'Eglise Catholique, errans par les desert de leurs opinions, comme les plus dignes de compassion, Vostre Majesté n'a cessé, & ne cesse d'employer tous les moyens de douceur, de courtoisie, & bienveüillance, dont se peut aduiser vn Prince tres-clement, vn Roy tres-sage & vn Pere tres-soigneux, pour les retirer de la gueule du Loup, & les remettre au parc des Brebis du Sauueur, monstrant à toutes rencontres par effects, par paroles, & par la serenité de son visage, la singuliere ioye, qu'elle a, quand ont luy donne nouuelles de la reduction de quelqu'vn. Et le feu de ce diuin zele ne se contient pas enserré dans les confins & bornes de cette Monarchie, pour le bien de ceux-cy, & de tous vos Subiects, il s'estend encor bien loing au delà pour la paix, & accroissement de l'Eglise vniuerselle, selon les occasions, que la course du Monde coulant faict naistre à vostre Majesté. Le sainct Siege tenu par nostre S. Pere Paul V. sacré parrain du grand Fleuron des Lis, en a senty la douce, & forte chaleur au different interuenu entre luy & le Venitien, ces moys passez; lequel par l'entremise du tres-illustre Cardinal François*

Soing Royal de sa Majesté.

de Ioyeuse (vray François d'affection, comme de nation, & Prelat de tres-rare prudence, & pieté) vostre Majesté a heureusement demeslé, & composé en Fils aisné de l'Eglise, obligeant d'vn eternel bienfaict ceste noble & ancienne Seigneurie, tousiours affectionnee à cette Coronne; ains toute la Chrestienté, menacee par vne petite bluette de se voir ardre d'vn esclandre, dont la flamme eut donné iusques aux Estoilles du Ciel, & les cendres iusques au centre de la Terre. Les Chrestiens des pays plus esloignez en sentiront aussi bien-tost les fruicts, comme nous esperons; Car vostre Majesté leur a obtenu du Grand Seigneur des Turcs vn domicile de ceux de cette Compagnie, vostre deuote, à Pera, lez Constantinoble, pour y employer leurs trauaux, & porter le Signe de la Croix parmy les troupes Mahumetanes, ennemies de la Croix, & faire resonner le doux Nom de IESVS *aux oreilles Chrestiennes, en barbe de la Barbarie.*

Le different de Venise appaisé.

Vne residence de la compagnie de Iesus prez Constantinople.

SIRE, *Ie ne veux exaggerer par longues Periodes ces exploicts, & ces Poincts, matiere d'vn ample Panegyrique, parce que le lieu ne le permet pas, n'estant le destroit d'vne lettre d'entree, suffisant pour y placer vn si ample discours. Ie dis seulement, sans sortir des lignes & du rond de ma Lettre, que comme vostre Majesté a monstré en guerre par sa valeur, ainsi elle fait voir en paix par son zele, naïfuement empreinte l'Image de ce Dieu des armees, & de paix. Et si ceux de la pretenduë Religion reformee (pour reuenir au propos commencé de leur reduction) luy ont iamais faict seruice, elle leur procure vne diuine recompense; ou s'ils luy ont faict desplaisir, elle en prend vengeance aussi Chrestiennement, que magnanimement, non seulement ne leur faisant aucun mal, mais encor les obligeant d'vn merite immortel.*

SIRE, *depuis qu'il a pleu à Dieu de me faire enrooler soubs le drapeau de son Nom en cette Compagnie, i'ay desiré tousiours de seruir l'Eglise en telle maniere, estant cet esprit essentiel à ma Vocation, qui ne doit respirer rien plus ardamment, que la conuersion des ames, à la gloire de Dieu: Mais ie confesse que vostre Majesté m'a faict croistre la volonté, & à mes compaignons, de tant plus que le zele d'vn Monarque Tres-Chrestien a de pouuoir par son exemple Royal, d'esueiller le courage à des petits Religieux, ses tres-humbles Subiects, qui ont dict adieu au monde, pour vacquer de toute leur industrie à la trafique des choses diuines. Au moyen dequoy,* SIRE, *il y a enuiron deux ans, que porté de cette affection, ie proiectay vne generale, & neantmoins succincte Refutation de la doctrine des Ministres, à intention de la donner bien tost au public. Mais les affaires de ma charge, & mes continuelles peregrinations, m'ont gardé d'effectuer mon dessein iusques à present, où ayant trouué à grand peine cette petite parenthese de loisir, comme vn degré de repos, ie mets mon œuure au iour, soubs la protection de vostre Maiesté, de laquelle ie desire estre regardé de bon œil, & l'espere de sa Royale Clemence. Son titre est prins des entrailles du subiect donnant de front à la calomnie de nos Aduersaires, qui n'ont faict autre chose depuis le berceau de leur pretenduë Reformee, que de nous descrier à grosses paroles, comme Idolatres & blasonner nostre tres-honnoree Mere l'Eglise Catholique, comme paillarde Synagogue d'Idolatrie. Ils entendront, Dieu aydant, qu'ils ont tort, & que ce sont eux mesmes, qui tiennent, & qui enseignent l'Idolatrie, pensans estre le tropeau mignon du Seigneur.*

Le titre du Liure.

Ie diuise tous mes Discours en huict Liures: aux deux premiers ie preuue en general, voire par des Maximes aduoüees ez escoles de nos Aduersaires, qu'ils sont Idolatres: aux six d'apres ie monstre en particulier leurs Idoles, & fais voir que le Diable a suscité en leur Secte la semblance de Saturne, de Iupiter, de Mars, de Venus, de Mercure & des autres Idoles, & Idolatries Payennes, d'vne fraude admirablement serpentine

Diuision des Liures. Les Heresies substituees à la place des Idoles Payennes.

S. Cypr. de vnitate Eccl. num 2. S. Aug. l. 18. de Ciuit. c. 51.

Car, comme remarquent les Saincts Peres, n'ayant peu mettre sur pied en leur antique figure les Statuës materielles d'or, d'argent, de bois, & semblables pieces grossieres renuersees par l'aduenement du Sauueur, & par la predication de son sainct Euangile, il en a finement, & malicieusement mis en fonte, & substitué des spirituelles, figurees traict à traict au parangon des vieilles materielles, de tant plus pernicieuses, qu'elles sont plus interieures, & quelles donnent plus traistreusement contre la Religion. Ce que ie veux monstrer, aussi cler que le iour, & vostre Majesté y aura, comme ie me persuade, du contentement, & plaisir: Car cette descouuerte luy fera voir d'vn costé la mine esuentee de cet Abuseur des hommes, aussi aspre que malin, à reparer les ruines des Autels de son ambition; de l'autre elle luy donnera nouuelles; que l'heresie par luy suscitee prendra bientost fin, parce que (comme dit vn de nos Docteurs) c'est renuerser l'Heresie, que de la descouurir, & exposer sa laideur en plein theatre. La confusion, & la honte luy creue les yeux, & le cœur, comme la lumiere aux Hiboux & Chauuesoris: Et outre l'vtilité, qu'elle apportera à ceux de la Religion pretenduë Reformee, s'ils veulent se laisser persuader aux preuues euidentes, elle sera encor salutaire à la Ieunesse Catholique, & à ceux qui manient les liures Payens: Car ils prendront de cet œuure quelque lumiere, qui leur seruira de guide contre la risque, qu'ils courent ou de la Foy, ou des bonnes mœurs, ou de tous les deux ensemble, en la lecture de mille & mille salletez esparses dans les cayers des volumes prophanes. Ils verront icy sans danger de souilleure, les ordures de ce faux-Dieu, & auec proffit, l'estat miserable de la pauure Gentilité; & la malice, & Tyrannie de Satan, qui les tenoit serrez, & captifs à la cadene d'vn cruel esclauage: & finalement la grace, que Dieu a faict aux Chrestiens de les auoir retirez de ces prisons & tenebres d'erreur, & abomination. Ceste cognoissance leur sera vn contre-poison de tant plus à propos, que nos Siecles sont plus enclins, & adonnez à la curiosité des sciences vaines, & fabuleuses du Paganisme, lesquelles au lieu de rendre sçauans ceux, qui les auallent sans estre corrigees de quelques drogues de precaution, elles leur alterent, & estouffent la sainctetê de leur Creance, leur faisant croire, que la vraye Religion est aussi bien fable, que la narration des Dieux fabuleux; & à la fin les rendent Athees sans rien croire, & rien esperer, sinon ce que les sens leur monstrent. Et pleust à Dieu SIRE, *que ce que ie dis, n'eust esté verifié en vn grand nombre de personnes de nos iours, qui selon la prediction de sainct Paul, ont faict naufrage en la Foy, tournans le dos à Dieu; & fermé l'oreille à la verité, se conuertissans à la vanité des fables. Or comme ie desire, que ce mien trauail soit salutaire à chacun, aussi m'oste ie tant asseurer du zele paternel de vostre Majesté, que non seulement il luy agreera, ains aussi par l'assistance de sa Royale faueur, sera le bien-venu tant des Catholiques, que de ceux de la pretenduë Religion reformee; mesme, si auec la verité, que ie leur annonce par des preuues toutes euidentes, ils font estat de ma bonne intention, & de ceux de ma robbe, qui n'est autre, que de les deliurer d'erreur, & les guerir, combattant la maladie pour sauuer leur personne. Que s'ils veulent porter le nom de Chrestien, en cette qualité ils ne doiuent estre moins courtois, & raisonnables enuers nous, que les Sauuages Payens des mondes nouueaux, lesquels, s'ils ne sont bien vicieux, ne nous portent aucune haine, ains nous caressent, encor qu'ils sçachent, que nous menons la guerre à leurs Dieux & Idoles, se persuadans que nous le faisons pour leur bien, & non pour aucune mauuaise fin, ou pour aucun proffit particulier nostre. Certes nos Aduersaires se trompent, & croyent par trop aux Ministres, de nous estimer leurs plus grands ennemis: Car si la verité decide nostre different, elle iugera, qu'ils n'ont plus grands amis, que nous, voire de tant plus grands, que nous nous euertuons auec plus grand effort à les retirer de la damnation, & à leur procurer le bien eternel, que nous cherchons*

L'Heresie descouuerte, est combatue. S. Hiero. Epi. ad Ctesiph.

La descouuerte de l'Idolatrie Payenne vtile à ceux qui lisent les liures prophanes.

La deliurance de l'Idolatrie immortel benefice.

Naufragauerunt. 1. Timot. 1.19.

Ad fabulas conuertentur. 2. Timo. 4. 4.

Humanité des Sauuages.

pour nous mesmes, & pour lequel ayans quitté le Monde, nous seruons Dieu, & nostre Prochain. Et s'ils veulent auoir vn present tesmoignage de cecy donné par ma plume, deuant vne grande Majesté, & croire à ma parole acertee auec vne circonstance, qui contrainct de dire la verité sans faillir; I'asseure par cét escrit deuant vous, SIRE, *comme deuant Dieu, que ie desire de toute mon affection leur salut, & veux employer non seulement mon industrie pour leur seruir en cela, mais encor si besoing est, ce qui me reste de sang, & de vie: & puis encor asseurer, qu'il y en a en cette Compagnie de semblable cœur, autant qu'il y en a, qui sont animez & marquez de l'esprit d'icelle.* SIRE, *ie suis trop long & importun; la creance de vostre benignité a doucement poussé en pouppe le voile de mon petit vaisseau, s'esgayant en haute mer sans peril, me voicy arriué au Port; Et le cours de ma Lettre finy. Ie prie de tout mon cœur la diuine Majesté, qu'elle vous assiste tousiours; la Royne, Monsieur le Daufin, Monsieur d'Orleans, & toute cette maison tres-Chrestienne de France, de ses grandes benedictions. De Lyon ce iour de S. Louys, grand-ayeul de vostre Majesté 25. d'Aoust, 1607.*

De V. Majesté,

Tres-humble, tres-obeïssant, & tres-fidelle
Seruiteur & Subiect

Louys Richeome.

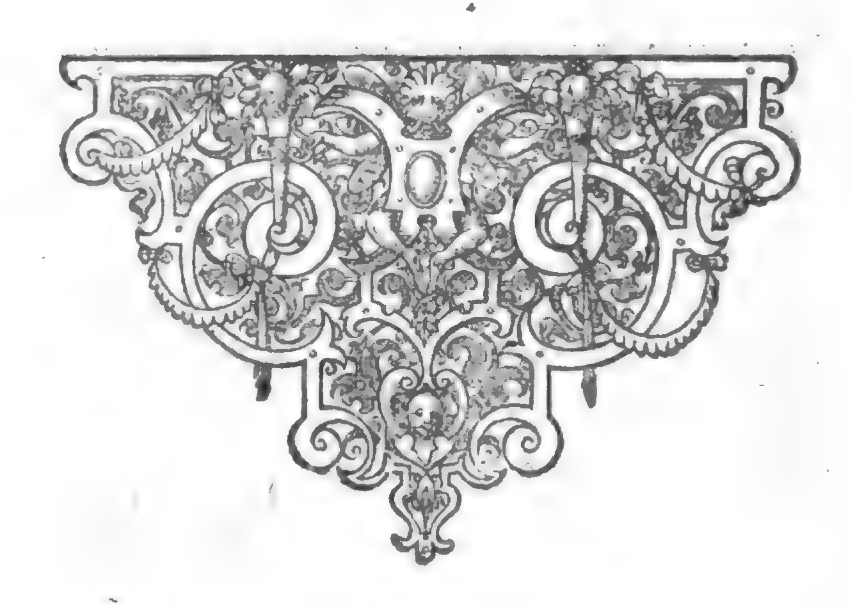

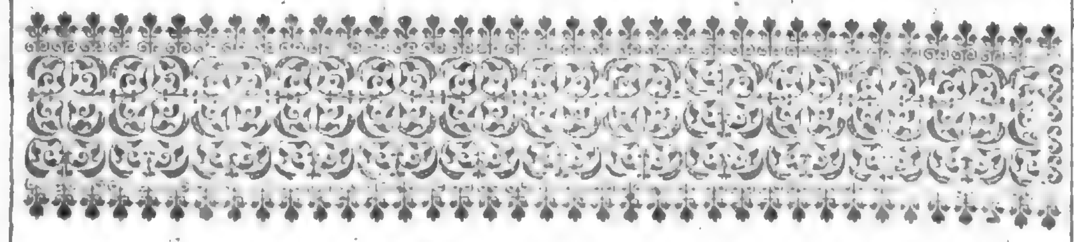

A MESSIEVRS DE LA RELIGION PRETENDVE REFORMÉE.

MESSIEVRS,

Ie parle à vos Ministres par tout le corps de mon Oeuure ; ie vous dresse icy mon propos au front d'iceluy ; s'il vous prend enuie de le lire, ie vous prie d'y entrer de tel cœur, & à telle intention, que ie l'ay escrit, sçauoir est, pour vostre instruction, & salut. Si le titre vous est inopiné, comme ie crois qu'il sera, prenez de cela occasion de bien considerer, & peser, ce qu'il vous promet, & ce qu'il vous porte. Si vous y voyez la Verité, que i'y declare ; la Pieté que i'y defends ; les Mensonges que i'y refute ; les Idoles que i'y descouure, vous serez estonnez d'entendre, que la doctrine, qu'on vous à faict croire, & embrasser iusques-icy, comme Religion reformée, est vn ramas d'vne milliace d'Idolatries tres-difformes ; estonnez de voir, comment le Diable en ces siecles derniers a compilé le bris & le metail de toutes les vieilles Idoles payennes rompuës par la Predication de l'Euangile de IESVS-CHRIST, *& en a fondu, & moulé les vostres d'vn artifice admirablement frauduleux, & auec des traicts non corporels & grossiers, mais spirituels & subtils, si desliez qu'ils ne se laissent apperceuoir qu'à ceux, qui ont les yeux de l'ame bien netoyez ; si naifs neantmoins, qu'ils font voir aussi-tost la semblance des ieunes Idoles auec les vieilles à la verité du Patron ; estonnez de trouuer chez vous, Saturne, Iupiter, Mars, Venus, Mercure, & autres Estoilles errantes, formées & reformées en Idoles nouuelles, & nichées non dans vn Temple materiel, mais au pourpris de vostre doctrine, sur l'autel de vostre ame : & les cheueux vous dresseront à la teste, voyans les blasphemes horribles, que Luther, Caluin, Beze, & autres Coryfées, & Docteurs de vostre Foy, ont vomi de leur bouche, & faict couler de leur plume contre la Maiesté de Dieu, contre l'honneur de son Eglise, contre tous les Mysteres de la Religion Chrestienne. Et si ceste Maiesté vous faict la grace, comme ie le souhaitte, de vous laisser gaigner à sa Parole, & voir à clairs rayons le droict & la iustice de nostre Foy, vous accuserez auec indignation vos Ministres, dequoy ils ont si iniquement accusé d'Idolatrie, l'innocence, & pureté de nostre bonne Mere l'Eglise Catholique, estans eux mesmes Ministres, Docteurs, & tailleurs de tant & de si abominables Idoles ; & verrez qu'ils ont faict comme les larrons, qui crient premierement, Au larron, de peur d'estre estimez larrons ; ou comme les deux Vieillards adulteres, qui diffamerent la chaste Susanne, de peur d'estre accusez, & diffamez eux-mesmes comme paillards : Vous verrez qu'il n'y a rien si pipeur, si mensonger, si contradictoire, si inconstant, & si pestilentieux, que le langage d'vn Errant obstiné : car pour establir son mensonge, il employe hardiment les estoffes de la verité, & lors qu'il veut hautement blasphemer contre le Ciel, sa langue ne distille que rosée celeste, mettant en seruice traistreusement plusieurs bonnes viandes, pour faire plus confidemment aualler le poison meslé. Caluin est singulier en cecy, comme souuent ie monstre en cest Oeuure, & on le peut noter presque en toutes les pages de ses Escrits les plus serieux, ausquels il afferme, il nie, il dict, il se desdict, il se contredict, & se deschire : tantost il souffle à la bise, tantost au midy : là il paroist blanc, icy noir : il est vray que parmy toutes ses inconstances & varietez, sa Doctrine constante est*

Les Vieillards accusent Susanne. Dan 13.36.

touſiours ce qu'il enſeigne contre l'Egliſe Catholique : tout le reſte qu'il dit de bon, & de veritable, ce n'eſt pas ſa foy, c'eſt vne ſauſſe de trahiſon pour couurir, pour addoucir, pour ietter l'erreur en l'ame, comme vn boucon enſucré en l'eſtomach. Vos Miniſtres les plus aduiſez, ont fort bien recognu ſes plus grands erreurs, & contradictions, mais ils leur font ombre, & quand ils ne les peuuent cacher ou defendre, ils s'en departent par deſaueu, & diſent, qu'ils ne ſont pas attachez à la doctrine de Caluin, ny d'autres, ſinon en ce qu'elle eſt conforme à la ſaincte Eſcriture : Mais cét eſchappatoire n'eſt pas aſſez large, pour les mettre hors de blaſme, d'auoir eu vn tel Maiſtre de Religion. Car ou ils luy ſont aſſociez en matiere de foy, ou non ; s'ils luy ſont aſſociez, ils ſont donc obligez de croire & tenir tout ce qu'il a preſché & eſcrit deuoir eſtre creu & tenu par les Fidelles, eſtant la foy VNE, & indiuiſe, ſelon Sainct Paul, & ne pouuant eſtre poſſedée par pieces, mais ſeulement toute entiere. Parquoy la porte de ceſte euaſion & triage eſt cloſe pour eux, & faut qu'ils croyent tout ce que Caluin a creu, s'ils ſuiuent ſa foy ; Que s'ils s'en departent ou du tout, ou en partie à cauſe de ſes erreurs, ils le declarent par leur deſaueu apertement Heretique, & par conſequent, l'Egliſe de Geneue, qui le recognoit pour Pere, comme Beze eſcrit en ſa vie. Ils diront que Caluin ne doit pas eſtre iugé heretique, pour auoir failly en quelques Poincts de la Foy, non plus que pluſieurs anciens Peres Catholiques, qui iadis ont tenu des opinions d'erreur, ſans perdre leur nom. Ie reſpons qu'il y a grande difference : car ces Peres là s'eſtans touſiours humiliez, & ſouſmis à l'infallible iugement, & à la correction de l'Egliſe, ils n'ont deu encourir le blaſme d'hereſie, mais Caluin a touſiours opiniaſtrement & ſuperbement ſouſtenu ſes Erreurs contre le iugement de l'Egliſe, ains s'eſt luy-meſme fait Cenſeur, & Iuge d'icelle, s'arrogeant le bureau & le iugement des Conciles, meſmes generaux, condamnant & biffant tout ce qui ne reuient à ſon ſens particulier. Il ne peut donc eſtre exempt du crime d'Hereſie, condamné de ſon propre orgueil & opiniaſtreté, en autant d'Erreurs, qu'il a ſouſtenu auec telle contumace, qui ſont en nombre auſſi grand qu'il y a de Myſteres en la Religion Chreſtienne, comme ie feray voir. Et quand il n'en auroit tenu qu'vn ſeul, c'eſt aſſez pour luy faire paſſer condemnation, eſtant certain, que celuy-là eſt Infidele, & Heretique, qui ſe departant de l'Egliſe de Dieu, reiette opiniaſtrement, voire vn ſeul Article de la Foy, encore qu'il croye tous les autres ; ains, a parler en termes propres, qui en meſcroit vn, n'en croit point du tout en bon Chreſtien : & la raiſon eſt, d'autant que celuy, qui croit en Chreſtien, & comme il faut croire, il croit, parce que Dieu l'a dict ; s'il a autre motif, ſa foy n'eſt pas diuine & Chreſtienne, mais humaine & ciuile : Parquoy celuy, qui meſcroit vn Article, proprement il n'en croit aucun des autres, qu'il ſe dict croire : car s'il les croyoit, parce que Dieu les a propoſez, il croiroit à l'Article qu'il reiette, comme il croit aux autres, veu qu'il eſt propoſé de la meſme auctorité. Il croit donc aux autres Articles, parce qu'ainſi il luy plaiſt : Et partant ſa Foy n'eſt pas diuine, n'eſtant appuiée à la parole de Dieu, mais humaine originée du propre iugement. S. Iacques dict, Que, celuy qui aura gardé toute la Loy, & vient à faillir en vn (commandement) eſt coulpable de tous. C'eſt parce qu'il garde les autres Commandemens, non pour l'amour de Dieu, comme il doit, mais d'autant qu'ainſi il luy ſemble : car s'il les gardoit ſimplement pour l'amour de Dieu, il garderoit auſſi celuy qu'il tranſgreſſe, eſtant faict par le meſme Seigneur. Ce n'eſt pas donc la charité, qui l'induit à garder les autres Commandemens, c'eſt ſa fantaſie ; parquoy en faillant en vn, de gayeté de cœur, il monſtre qu'il ne garde pas les autres purement pour l'amour de Dieu, & qu'il eſt coulpable en tous : de meſme, en matiere de foy, qui tient vn erreur obſtinément, & meſcroit vn Article, il n'en croit aucun, d'autant qu'il ne croit point par Foy diuine, c'eſt à dire, parce que Dieu l'a dict, mais par foy humaine, parce que tel Article reuient à ſon iugement. Il faut donc que les Miniſtres confeſſent, que Caluin eſt heretique, ayant tenu opiniaſtrement, non vn, mais pluſieurs erreurs contre la foy. Et au reſte quoy qu'ils dient, & quoy qu'ils facent, vous voyez que tant par leur adueu limité, que par leur deſaueu entier, ils mettent au billon le credit de la Religion qu'ils vous preſchent. Car puis que leur grand Docteur a ſi exorbitement erré, que de s'eſtre trouué Heretique en pluſieurs chefs, ils ſont contraincts de confeſſer, qu'ils peuuent errer, voire plus lourdement que luy, eſtans eux de moindre ſuffiſance : Et vous donnent droict de les reietter, quand vous le iugerez expedient, auec auſſi grande liberté de conſcience, qu'eux reiettent leur grand Prophete. Que s'il eſt ainſi, à qui croira-on parmi vous, veu que tous ſont fautiers & reprochables ? Tous auſſi bien que Caluin, & les anciens Heretiques peuuent errer interpretans les Myſteres de la Foy, & les paſſages de l'Eſcriture ? Et de quel teſmoin apprendra-on la verité ? chaſcun la tirera-il de ſon puys, & de ſa ciſterne ? Et ſi voſtre Egliſe, ſelon leur foy, peut encor errer en corps, comme tous les membres d'icelle, & ſi elle eſt poſée ſur le ſable, & fan-

Vna fides. Eph. 4.

Caluin pere de l'Egliſe de Geneue, ſelon Beze en ſa vie

Arrogãce de Caluin.

Caluin l. 4 Inſtit. c. 9. § 8.

Qui meſcroit vn Article de foy : il n'en croit proprement aucun.

Motif de la vraye foy, la reuelation diuine.

Quicunque Legem. Iacob. 2. 10.

Qui tranſgreſſe vn cõmandement de gayeté de cœur, il eſt coulpable de tous.

Maxime huguenotte, que l'Egliſe peut errer.

Digitized by Google

tasie flottante des hommes, ne voyez vous pas; qu'elle n'est point l'Eglise de Dieu, laquelle est fondée sur le roc, qui se mocque des flots du mensonge, & de l'Enfer? Qui est constante comme veritable en ses Assertions? Qui ne peut faillir, ny mentir, estant, comme dit l'Apostre, LA COLOMNE, & soustien de VERITE? *laquelle a ses Docteurs parlans tous d'vne mesme bouche, & d'vn mesme esprit en matiere de Foy, n'annonçans qu'vne foy, comme aussi elle n'est qu'vne? le consentement desquels ne peut tromper, ny estre trompé, non plus que le iugement de l'Eglise, que nous suiuons vnis en asseurance, & hors laquelle vous estes vagabonds, exposez iour & nuict aux serres, & prises du Dragon d'Enfer, ennemy capital des hommes? Que vous reste-il donc, Messieurs, sinon de penser serieusement au faict de vostre salut, sortir de vos Erreurs, quitter vos Idoles, & rentrer en la maison, en laquelle seule vous pouuez treuuer Dieu; C'est le Poinct & le blanc, que ie vous monstre en ces cayers: S'il vous plaist les courir; & vous en aider à gaigner le pris de la verité, Dieu en aura la gloire, vous le profit; & de l'vn & de l'autre i'auray auec les Anges consolation en nostre Seigneur: Si vous n'y voulez entendre, le fruict de ma bonne intention me demeurera en mon sein, deuant le mesme Seigneur: Et quoy qu'il aduienne, ie supplieray tousiours ceste supreme Maiesté, comme à present ie la supplie de toute mon affection, de vous illuminer des plus clairs rayons de sa grace; de vous remettre en son bercail, estans illuminez; de vous fortifier estans remis; de vous conseruer estans fortifiez, & vous faire iouyr à la fin de la Part qui vaut le Tout, en l'heritage de sa Felicité.* A DIEV.

L'Eglise Catholique ne peut errer *supra petram.* Mat.7.24.

L'Eglise Colomne & soustien de la Verité.

Vne Foy. Ephes.4.5

Columna & firmamentum Veritatis. 1.Tim.3.15.

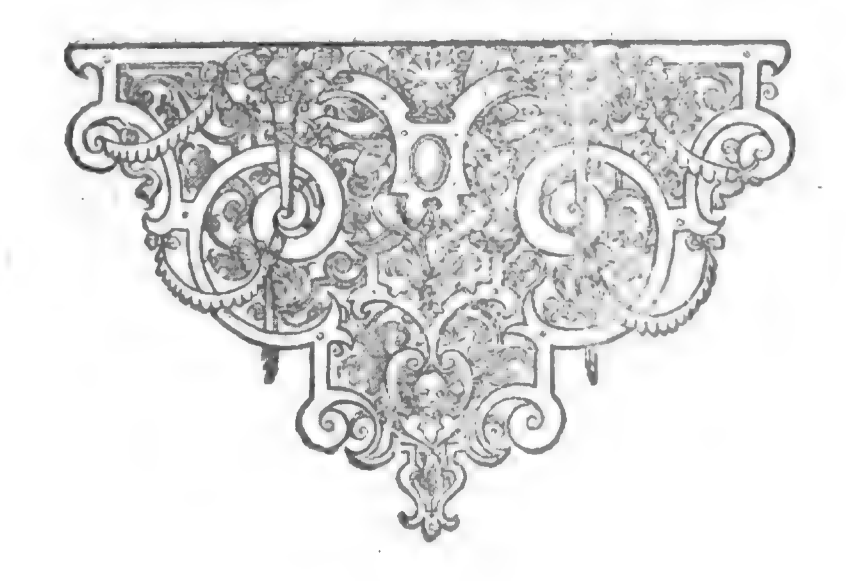

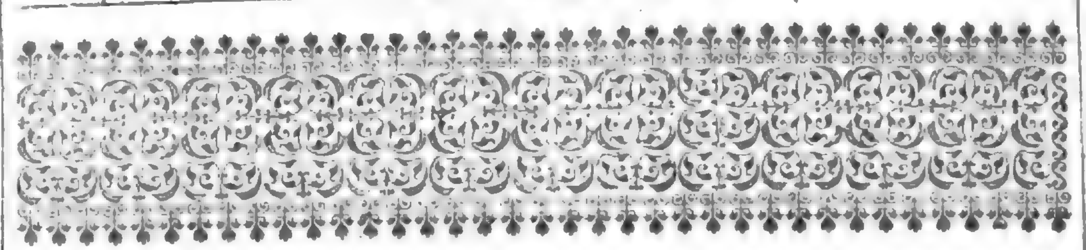

L'IDOLATRIE HVGVENOTE, FIGVREE AV PATRON DE LA VIEILLE PAYENNE.

Liure Premier.

Qu'il faut refuter la calomnie, principalement quand c'est pour la defense de la Foy Catholique, contre l'Heresie.

CHAPITRE I.

MESSIEVRS les Ministres de la Religion pretenduë reformée, si par vne attaque nouuelle i'entrepens de desmolir la vieille calomnie, iadis bastie contre nous par vos Ancestres, & maintenuë iusques icy par vous, ne me denoncez pas œuure nouuelle comme troublant la paix de vostre possession prescrite; ie vous allegue que là où il n'y a point de droict, il ne se peut trouuer prescription legitime, & qu'il est loisible en tout temps de se defendre par iustice cõtre la mauuaise foy, & par bons titres repousser les griefs de ceux, qui continuent de greuer: Et dis d'auãtage, que non seulement ie ne vous veux oster rien du vostre, ains encor ie vous veux remettre en vos droicts, & vous rendre ce que vous nous donnez, & vous laisser en la iouyssance paisible de tout ce qui vous appartient. Chacun sçait que Luther, Autheur de vostre Reformée pretenduë, que Caluin & les autres premiers promoteurs, & fauteurs d'icelle ont dés le commencement de leur nouuel Euangile proclamé Idolatre l'Eglise Catholique nostre mere, & sur ceste diffamation fondé la cause de leur reuolte, & chacun a veu, & voit encores, que vous à leur imitation auez tousiours continué & continuez de l'appeller de mesme nom, auec aussi peu de verité qu'eux, mais auec beaucoup plus d'opiniastreté: Car ils espandirent la fumée de ce mensonge auec l'autre semẽce de leur yuroye, en vn temps choisy, temps de tenebres, auquel ils n'auoient presque aucun aduersaire, qui leur contredit, estans alors les pasteurs de l'Eglise sommeillans, & endormis en leurs charges: mais vous, ayans esté du depuis esclaircis de la lueur de plusieurs nobles disputes, battus en tous les membres de vostre corps d'vne infinité d'argumens, & portez à terre par la suffisance d'vne milliasse de doctes escriuains; neantmoins leuez la teste, pleine de presumption, & vuide de bonne science, & non seulement osez maintenir sans raison vos erreurs descriez & condamnez, mais encor ne cessez d'importunément, & sans force abbayer l'Eglise de Dieu comme Idolatre la marquant d'vne note, qui fait le recueil, & le comble d'ignominie, & qui est pernicieuse à outrance. Car comme il n'y a rien plus contraire à l'honneur de Dieu, ny plus abominable deuant les yeux de sa iustice, que l'Idolatrie, aussi ne peut on faire plus grand outrage à son Eglise, ny apporter vne plus grande auersion, & desdain d'icelle à ses seruiteurs, que de l'appeller, & la faire croire Idolatre: d'autant que c'est l'accuser & diffamer, comme vne infecte paillarde, vne Synagogue d'abomination, indigne d'estre censée espouse de IESVS-CHRIST, & Mere de ses enfans. Parquoy si c'est merite de mettre en euidence la verité: iustice, de refuter le mensonge: & necessité, de defendre l'innocence de sa mere, prenez à gré, ou en patience, ou comme il vous plaira, que ie donne pour ma part vne atteinte à ceste Idole de calomnie, digne par sa deformité, & par vostre insolence, d'estre rembarrée à dessein auec l'appareil d'vn Traicté faict exprés, & de tant plus instamment reprochée, qu'elle est tres-inique, & tres-importunément reïterée, & mise par vous sur les rangs. Et encor que ie sois des plus foibles combattans

Mala fidei possessor nunquam praescribit. de Regul. iur. in Sexto.

Calomnie des Errans appellans l'Eglise Catholique Idolatre.

Cùm dormirent homines. Mat. 13. 25

L'Idolatrie vice ignominieux à merueilles

Abominationes & sordes idolorum dicuntur. Deut. 29. 17.

en la guerre du Dieu des armées, si m'appuye-ie tant en sa grace, & au bon droict de la cause que ie soustiens, que i'espere de faire voir clairement à chacun que c'est vous qui estes vrais Idolatres, & non les Catholiques; & que vostre Religion est vn amas & confusion d'Idoles, & d'Idolatrie; & l'Eglise, nostre mere, du tout esloignée de ce crime, toute chaste, & toute belle aux yeux de son espoux; & ainsi vous serez remis en vos titres & possessions, & nous maintenus en nos droicts. Et n'ayez peur de supercherie, ny de ruse en ce combat: Ie vous veux attaquer auec les armes donc vous vous vantez: Mes armes & mes preuues seront armes de paix & de foy, les sainctes Escritures, & les Maximes tirées des Escoles orthodoxes, & des vostres mesmes, & ce auec telle euidence de la verité, que si vous auez tant soit peu de bonne prunelle és yeux de vostre entendement, vous y verrez clair, & aurez occasion de dire, c'est assez; & d'auoir honte de vostre vanterie, & peur de vostre audace; & de plustost vous courroucer contre vostre iniquité, & celle de vos Ancestres Ministres, que de vous offenser de ma plume. Si ie dis plusieurs choses, qui vous ont esté dites, ce sera, pour aider vostre memoire, qui s'oublie facilement de ce que vous ne voulez retenir: ou pour descouurir vostre finesse, qui vous fait souuent dissimuler ce qu'on vous a dit: mais ceste repetition sera sans ennuy, si vous auez vn peu de patience, & auec fruict nouueau, non seulement des Catholiques, mais encor vostre, s'il ne tient à vous: Car ce que nos Docteurs, disputãs contre vous, ont dit çà & là à parcelles sur ce subiet, ie l'ay icy recueilly, & fait vn tissu rangé par propre methode, affin de donner plus grand esclat à la verité par l'assemblage, & le concours de plusieurs rayons: & faire ouurir les yeux aux aueugles, & affermir la foy des enfans de lumiere.

Du nom & definition d'Idole, & de la difference qu'il y a entre Idole & Image.

CHAP. II.

Vide Greg. de Valentia lib. 1. & 2. de Idololatria, capp. primis.

IE ne puis bien ourdir la dispute proiectée, ny monstrer sur vn fond solide, que c'est qu'Idolatrie, qui est Idolatre, & qui ne l'est point, que ie n'enseigne en premier lieu, ce que vous n'auez voulu, ou peu encor apprendre, à sçauoir l'Ethymologie, la source, & l'essence du mot *Idole*, duquel vient celuy d'Idolatrie, & d'Idolatre; & la difference qu'il y a entre *Image*, & *Idole*; car dans le fil de ceste cognoissance doit passer la trame de mon subiect, pour faire la tissure du suiuant discours.

Que c'est qu'Idole.

Donc *Idole* est vn mot Grec, lequel prins au pied de la lettre, vaut autant que petite forme, ou figure, formette, ou figurette; mais en terme d'eschole Chrestiẽne, selon la definition de tous les Docteurs bien versez, & fondez en l'Escriture, c'est vne representation d'vn faux Dieu, & fausse Diuinité, ou vne Creature prinse, & honorée comme Dieu. Selon ceste signification la statuë de Moloch, d'Astarte, de Saturne, de Iupiter, faux-Dieux: Item, du Soleil, de la Lune, ou d'autres choses tenuës, & honorées comme Dieux, furent Idoles, & representations de fausses Deitez. Le Soleil mesme, & la Lune, le feu, & autres pieces de l'Vniuers, bonnes en soy, passerent en Idoles par la peruersité des insensez, qui leur donnerent titre de Dieux, & comme tels les hommagerent. Le mot Hebrieu *Elil*, fort vsité en l'Escriture, & entre autres souuent mis pour signifier les Dieux des Payens, respond vis à vis au Grec εἴδωλον, *Idole*; car il signifie vne representation d'vne chose fausse, d'vne Diuinité feinte, & qui n'est rien. En ceste signification Dieu parle aux Idoles, & aux Dieux des Gentils en Esaie, *Voicy, vous estes de rien, & vostre œuure est de nulle valeur*. Auquel passage faisãt allusion sainct Paul, comme aussi au mot Hebrieu, *Elil*, *Nous sçauons*, dit-il, *qu'Idole n'est rien au monde*; comme s'il eust dit; Nous sçauons ce que Dieu nous apprend, sçauoir est *qu'Idole*, & *Elil*, n'est sinon vne Idole, vn *Elil*, & vn rien; Car encor qu'elle soit faite d'or ou d'argent, ou d'autre matiere, qui est quelque chose, ou qu'elle represente quelque creature, qui a esté, ou qui est, elle est neantmoins vn rien, en ce qu'elle represente vne fausse Deité, qui n'est point. C'est la mise & le cours de ce mot parmi les Chrestiens, & n'a autre naïfue valeur, ny propre vsage en l'Escriture saincte du vieil, ou nouueau Testament, ny en l'Eglise de Dieu, que de marquer vn faux Dieu, & vne figure prohibée par la Loy diuine, vne œuure d'impieté, de vanité, & de rien, encor qu'entre les profanes il ait vne plus ample estenduë, & signifie quelquefois vne ombre, vn songe, vn fantosme, ou autre chose de peu, qui ne sera point fausse Deité, ny representation d'icelle, mais tousiours vne chose de peu: parquoy vous disputez en vain de la signification originaire d'Idole selon les Payens, pour monstrer qu'elle est la mesme que d'Image, & par suite, que toutes Images sõt prohibées, comme estans Idoles. Si vous estes Chrestiens, il vous faut vser des termes, & du langage Chrestien, & faisans comme vous faites, vous n'estes ny bons Chrestiens, ny bons Logiciens; car d'vn costé vous aymez mieux suiure la façon de parler des liures payens, que des sainctes Escritures, & de l'autre vous faites de mesme estenduë le mot *d'Idole*, que *d'Image*: qui est autant que si quelqu'vn disoit que le mot *Buse* est le mesme *qu'Oyseau*, qui seroit contre toute bonne logique, confondre l'espece auec le genre, & donner aussi grand large au quarreau du iardin, qu'à tout le iardin. Idole n'est qu'vne espece d'image, & tousiours mauuaise, comme la buse, vne espece d'oyseau, & tousiours buse; & Image peut signifier vne bonne image, comme le mot oyseau vn vautour, vn aigle, & semblables oyseaux de prix. Auec ceste science, & consciẽce vous auez corrompu autant de passages en la Bible, que le mot *Idole* s'y trouue en propre signification de faux Dieu, ayant tourné *Image* pour *Idole*. I'en mettray icy deux, ou trois pour exemple. En la Genese trente-vniesme chapitre il est dit, que Rachel desroba *Therafim* les *Idoles* de Labã son pere; vous auez tourné les *Images*, malignement: car vous ne trouuerez presque iamais, que le mot *Therafim* (que les Septãte, trop-mieux en-

Idole statuës de faux dieux

Item les creatures prinses pour dieux renduës Idoles par les insensez.

Ecce vos estis ex nihilo, & opus vestrũ ex eo quod non est. Esa 41.24

Idolum nihil est in mundo. 1.Cor.8 4

Le mot *Idole* parmi les autheurs profanes.

Gen.31.19 Therafim. εἴδωλα.

tendus que vous en Hebrieu, tournent εἴδωλα. *Idole* signifie en l'Escriture Image simplement, mais plustost mauuaise image, c'est à dire, *Idole* & representation de fausse Deïté, comme il est euident en ce lieu; Car par deux fois ces figures là nommées *Therafim*, y sont appellées par parafrase en exposition du mot, les *Dieux* de Laban; donc representations de faux-Dieux, & partant Idoles, & non Images. Vous auez vsé de mesme version au liure des Iuges dix-septiesme & dixhuictiesme chapitres, où le mesme mot *Therafim* est mis plusieurs fois, & tousiours tourné par les Septâte, *Idoles*; & par vous, *Images*, que toutesfois Michas, qui les auoit faict fondre, appelle ses *Dieux*, & les honore comme Dieux. C'estoient donc faux Dieux, faicts de main d'homme, representans vne fausse Deïté, fantasiée en la teste de leur Aucteur. Parquoy, il falloit tourner, *Idoles*, comme les Septâte, & non *Images*, comme vous auez faict. Ie laisse plusieurs autres passages corrompus de mesme artifice par vous; ceux-cy suffiront pour marquer vostre foy en iceux, & dire gare aux autres. Ie conclus donc, que vous ne trouuerez iamais, qu'aux liures saincts (desquels nous deuons prendre le pied, & la valeur des mots en dispute de religion) *Idole* soit pris de pareille signification & estenduë, qu'*Image*, ny Image qu'*Idole*, & n'a esté en vostre puissance de produire vn seul passage pour vous, depuis quatre vingts ans, que vous roulez la boule de ceste question.

Therafim. Iudic. 17. & 18.

*Absurditez de la susdite opinion d'*Image, *& d'*Idole. *L'Eglise faussement accusée d'Idolatrie.*

CHAP. III.

CEste vostre opinion, par trop opiniastre, traine apres soy plusieurs grandes absurditez, qui monstrent qu'elle est fausse, ne se pouuant faire, que le mensonge naisse de la verité, non plus que le froid du feu, & vne chauue-souris d'vn aigle. Premierement, si *Image* est le mesme qu'*Idole*, comme vous enseignez, il s'ensuit que Dieu a mis en vsage les Idoles aussi-tost qu'il les defendist, renuersant son expresse ordonnâce en mesme têps qu'il la fit. Car incontinent apres la Loy donnée, en laquelle il prohibe les Idoles, il commanda à Moïse de faire des Cherubins de fin or, & de les colloquer au Sanctuaire, lieu le plus sacré du Tabernacle, au deux bouts de l'Arche d'alliance. Item, d'en faire d'autres de broderie, & en parsemer les cortines, & voiles d'iceluy Tabernacle. Il luy commanda aussi de faire vn serpent de fonte. A vostre dire donc, luy commandant de faire ces Images, il luy commâda de faire des Idoles. De mesme il s'ensuit que Salomon remplit d'Idoles le Temple, qu'il edifia à Dieu: car outre les Cherubins d'oliuier, qu'il y mit deuant l'Arche à l'imitation de Moïse, il en fit grauer, & peindre tout au long des parois, & aux huis du Temple. Il fit des bœufs de fonte, qui soustenoient la grande cuue, appellée *Mer*. Item, des lions, des Cherubins, & autres creatures. Si *Image* porte la mesme signification qu'*Idole*, & si toutes Images sont Idoles, toutes ces images furent Idoles, & Dieu aucteur d'icelles, & Moïse comme Salomon en furent les fabricateurs: Il s'ensuit encor, que l'homme, qui est Image de Dieu, pourra estre appellé Idole de Dieu: ains IESVS-CHRIST mesme, qui est, comme dit S. Paul, l'Image de Dieu son Pere, sera Idole; & à ce compte, tous les Chrestiens, qui l'adorent, seront Idolatres, adorateurs d'Idole; & le culte qui luy est donné, sera Idolatrie, suites qui sont autant de blasphemes atroces conceus par vostre belle doctrine.

cherubins d'or Exo. 25 18

cherubins de brode rie. Exo 26. 1. 31.

Serpent. Num 21. 8

Salomon. 3. Reg. 6. 23.

Des bœufs 3. Reg. 7. 25

Des Liôs. ibid.

Homo image & similitudo Dei. Gen. 1. 26. 27. 1. Cor. 11. 7. Christus imago Dei. 2. Cor. 4. 4 Coloss. 1. 15 Hebr. 1. 3.

Secondement, si *Image* est le mesme qu'*Idole*, comment est-ce que Caluin, vostre grand Legislateur, apres auoir escrimé plusieurs pages contre l'Idolatrie pretenduë de l'Eglise Romaine, approuue l'art de peinture, & les Images? l'art de sculpture, & les statuës? Et commêt tenez-vous des Images de luy, & des autres hômes, que vous appellez Illustres au roolle de vos martyrologes? Comment est-ce que Beze a fait vn liure contenant les Images des hommes Illustres? N'est-ce pas approuuer & professer l'art, & la boutique des Idoles, de les tenir en vostre maison? Vous voyez donc que vostre opinion est vn funeste Cheual Troyen remply d'absurditez, comme de blasphemes, & qu'elle ne peut subsister auec la verité, ny mesme auec vostre honneur, & qu'il vous faut necessairemêt tenir auec nous, qu'*Idole*, & *Image*, sont choses tres-diuerses; & qu'*Idole* est vne representation de fausse Deïté, & de Religiô, dressée pour estre adorée, ou honorée contre la loy de Dieu; & qu'*Image* n'est pas en sa nature *Idole*, ains en sa plus cômune valeur, vne representatiô d'vne chose vraye, destinée à quelque bon vsage de Religion, de profit, ou de plaisir. De ceste ethimologie, & signification, il appert, comme tantost ie diray, qu'Idolatrie est vn culte exhibé à vne Idole, & fausse Diuinité, & que iniquement vous chargez l'Eglise Catholique de ce crime; car comme elle deteste les Idoles, aussi a elle en horreur toute sorte de culte, qui leur est donné: Et côme les Images du *Sauueur*, & de ses Saincts ne sont point Idoles, non plus que les Cherubins, & figures de l'Arche d'alliance, & du Temple de Salomon, de mesme aussi l'honneur, que l'Eglise leur fait, à raison des Saincts, ou du *Sauueur*, Sainct des Saincts, qu'elles representent, ne peut estre appellé Idolatrie, n'estant culte d'Idole; ny l'Eglise, qui l'exhibe, Idolatre: mais cecy se verra plus clairemêt apres. Ie passe maintenant aux definitions d'*Idolatre*, & d'*Idolatrie*, noms deriuez du mot *Idole*, que ie viens d'exposer.

Caluin approuue la peinture & les images *l. 1. inst. c. 11. § 12.* *Beza Icones virorû illustrium.*

Idolatrie.

L'Eglise Catholique iniquement accusée d'Idolatrie.

Que c'est qu'Idolatre, & Idolatrie.

CHAP. IV.

PAr l'exposition du mot *Idole* cy-dessus donnée, il est aisé de tirer la definition, & la valeur d'Idolatre & d'Idolatrie, & prendre conclusion qu'*Idolatre* est celuy qui adore vne *Idole*, luy deferant l'honneur qui est deu à Dieu. Et ce culte (comme il a esté dict) s'appelle *Idolatrie*, c'est à dire adoration & souuerain seruice deferé à l'Idole: car le mot Grec λατρεύειν, *latreuin*, qui

λατρεύειν. Seruir, adorer.

Digitized by Google

entre en composition auec *Idole*, selon des Docteurs Chrestiens, signifie honorer, & seruir vne Diuinité: & λατρεία, *latria*, vn culte souuerain de Diuinité, comme nous enseigne S. Augustin entre autres Docteurs, en plusieurs endroicts. Et encor que prins en son originaire valeur, & signification, il s'estende plus auant (comme il a esté dit) du mot Idole, & soit prins par les Aucteurs profanes pour honneur, & seruice ciuil, fait aux hommes, neantmoins en la saincte Escriture, & entre les Theologiens, il est reduit à ceste signification. *Idolatre* donc est celuy qui adore & honore vne Idole de l'honneur deu à Dieu: le Soleil, la Lune, ou quelque autre creature, ou sa semblance & simulacre, qui tient telle creature, ou tel simulacre, pour Dieu, & comme à Dieu, y met son cœur & sa fiance: Qui laissant le vray Dieu du tout, ou à demy, le postposant, ou luy donnant compagnon de Deité, attache toute son affection, ou vne partie d'icelle à ceste Idole, & leue les mains à son autel & culte, c'est vne adore-Idole, vn cœur errant & perdu, vn superstitieux & faux adorateur, & abominable esclaue deuant Dieu & ses Anges. S. Augustin, grand Docteur en l'eschole de IESVS-CHRIST, mesme selon vostre opinion, dict, *Ceux là sont Idolatres qui font aux Idoles le seruice deu à Dieu seul*, c'est à dire, qui croyent que les Idoles sont Dieux; qui leur portent l'amour, & l'honneur qu'ils doiuent à Dieu: En mesme sens escriuent les autres Docteurs. Tertullien plus ancien que sainct Augustin, *l'Idolatrie*, ou l'Idolatre, *par son vice desfraude Dieu*, dit-il, *luy desrobant son honneur, & le donnãt aux autres, & accouple l'iniure auec la fraude.* Lactance, *si le mesme honneur est donné aux autres, Dieu n'est pas honoré, duquel la religion est, qu'il soit creu vn seul Dieu*, S. Cyprien, *L'Idolatrie se commet lors qu'on donne à vn autre, l'honneur diuin*, c'est à dire deu à Dieu. S. Ambroise, *L'Idolatrie vsurpe l'honneur de Dieu.* S. Gregoire de Nazianze, *L'Idolatrie est vn transport de l'honneur du Createur à la creature.* Au moyen dequoy, tout ainsi que le Soleil prins & adoré pour Dieu, la Lune, pour Deesse, & leurs simulacres estoient Idoles aux Persans: les Iupins, les Mercures, les Hercules, & autres hõmes, & leurs statuës, Idoles aux Grecs: les Aspics, les Crocodiles, les Chats, les Oignons, & autres creatures, & leurs sẽblances, Idoles aux Ægyptiens? Ainsi les sacrifices & seruices de religion, qu'ils emploioiẽt pour les honorer, estoit idolatrie, & eux Idolatres, donnans titre & hommage diuin aux creatures contre la loy de Dieu, au preiudice de son honneur; Et comme les choses naturelles deuenoient Idoles par la malignité des hommes, aussi les choses artificielles: Car le Soleil regardé comme vn astre, n'estoit que Soleil, & vn Oignon mangé comme vile plante, n'estoit qu'vn Oignon, mais l'vn & l'autre prins comme vn obiect de Diuinité, estoient Idoles: de mesme les statuës, & plates peintures tenuës cõme simples Images, n'estoient que statuës & Images: mais reuerées comme Deitez, ou semblances de Deitez, elles prenoient la qualité, & le nom d'Idoles. Ainsi le veau d'or, œuure & creature d'homme, adoré en Dieu par les Iuifs au desert, estoit vne Idole, eux Idolatres, & leur adoration, Idolatrie. Quelques 600. ans apres quand du temps d'Helie les enfans d'Israël seruoient ensemble Dieu, & Baal à plat mi-parti, & comme ce Prophete leur reprochoit, alloient clochans à deux costez seruans à deux autels personniers, à l'vn pour y sacrifier au vray Dieu: à l'autre pour sacrifier à baal, qu'ils faisoient compagnon de Dieu: Ces enfans, dis-ie, à l'imitation de leurs Peres, estoiẽt Idolatres transferans l'honneur diuin à vn faux-Dieu, à vne feinte Diuinité, & à vne Idole: leur sacrifice, leur encens, leur adoration, leur seruice bigarré, & confus, estoit superstition, & impure Idolatrie: C'est dequoy en l'Escriture anciẽne les Prophetes les accusent souuent de paillardise: & en la nouuelle, le Sauueur de sa propre bouche les appelle *race deprauée & adultere*: Car comme la femme commet adultere, quand faussant la foy à son mary elle s'abandonne, & adhere à vn ruffien, ou le reçoit compagnon de couche nuptiale: de mesme ceux-cy, quittans du tout Dieu, ou le seruans à demy auec les faux Dieux, estoient ames paillardes, & adulteres, c'est à dire, infideles & Idolatres: & leur adoration, paillardise d'esprit, & Idolatrie. Et c'est assez pour entendre la definition, & la nature de l'Idolatre, & de l'Idolatrie, & crois-ie que vous aduoüez tout ce qui est dit. Reste à voir la diuision de l'Idolatrie, & contempler ses parties.

S. August. contra ser. Arrianorũ c. 20. l. 16. Λατρεία. Seruice adoration. Culte souuerain. S. Aug. de Trin. l. 1. c. 6. 10. 3. & cit. Faust. Manich. l. 20. c. 21. 10. 6. & q. 94. super Exo. to. 4. li. de ciu. 10. c. 1. tom. 5.

S. Aug. de Trin. l. 1. c. 6. to. 3.

Que c'est qu'Idolatrie ou Idolatre. Tertull. li. de Idol. c. 1. Lact. l. 2. c. 9. S. Cypr. ad fort. in exhort. ad mar. S. Ambros. in ep. ad Eph. cap. 5. S. Greg. Naz. orat. in Christi Natiuit. Idoles des Persans. Stat. lib. 1. Theb. Lil. Gyr. de diis gẽt. synt. 7. Hey. Ori. l. 6. aduersus Cels. Lampr. in vita Commodi. Des Grecs Cic. 2. de nat. deo. Plat. in Epinomide, in Cratylo. Hierocles Stoicus in aureis Carminibus. Virg. 3. Æneid. Des Ægyptiens. Arnob. l. 8. contra gent. Clem. Et.

3. Reg. Cic. 1. de nat. Deor. Diodo l. 2. sua Bibl. S. Aug. l. 2. de ciu. Dei c. 23. l. 8. de 16. Iosue. Isa. 15. sub Exod. 32. 8. 20. Claudicatio.

3. Reg. 18. 21. Fornicates post idola sua. Ezech. 6. 9. Esaïe. Hieremie & autres. Generatio mala & adultera. Mat. 12. 39 & 16. 4.

L'Idolatrie materielle, & exterieure, ou visible.

CHAP. V.

PArlant en general, il y a deux especes ou parties d'Idolatrie, l'vne est materielle, & exterieure, ou visible, qui consiste és actions corporelles & visibles, & par icelles, se professe sur vn obiect de mesme rang, à sçauoir materiel & visible & se presente la premiere aux yeux des Mortels, encor qu'elle ne soit pas la premiere en aage: L'autre est spirituelle & inuisible, qui se forme dans l'esprit, & est la mere, & la souche de la materielle. Idolatrie exterieure, & materielle fut proprement celle de Salomon practiquée seulement au culte exterieur des Idoles: Car il n'est pas vray-semblable, que ce Roy eut mis en oubly tant de dons de sagesse diuine, qu'il auoit receu de Dieu, & fut deuenu Idolatre en son ame, croyant que les Idoles materielles, que pour complaire à ses femmes payennes il adoroit par actes exterieurs de sacrifices, & reuerences, fussent des Dieux. Il fut donc Idolatre proprement par dehors, & commit neantmoins vn enorme crime par son mauuais exemple, plain de scandale: Mais d'autant que telle sorte d'Idolatrie exterieure commise par Salomon est fort rare, & s'en trouuent bien peu d'exemples, veu que comme ie diray apres, l'Idolatrie exterieure, n'est iamais sans l'interieure, ou sans quelque chose qui tient sa place, c'est pourquoy nous entendons communément par l'Idolatrie l'externe, telle qu'estoit la payenne, contenant precisément & seulement les actes exterieurs, que les Gentils employoient au culte de leurs Dieux, & Idoles: Et combien que tels actes prennent la force, & le nom d'Idolatrie, de l'Idolatrie interieure de l'ame, neantmoins pour voir chacune en sa niche, nous les distinguons à la

Deux sortes d'Idolatrie la materielle & la spirituelle.

Idolatrie de Salomõ 3. Reg. c. 11. 4. 5.

façon que les Theologiens distinguent par fois les choses, qui sont en soy conioinctes pour mieux les declarer. Ou comme S. Paul distingue l'homme interieur, qui est l'ame bien reglée, & l'exterieur, qui est l'homme addonné à la sensualité du corps: & toutesfois l'vn & l'autre homme est tousiours cõposé de corps & d'ame, ou encor, comme Platon distingue l'homme, au vray & spirituel, qu'il dict estre l'ame: & au corporel, & terrestre, qui est le corps, combien que le corps ne puisse estre appellé homme sans l'ame. Ainsi, dis-ie, nous mettons l'Idolatrie spirituelle, qui est la vraye, & la corporelle qui est la moindre, & n'est iamais sans la premiere Idolatrie. L'Idolatrie materielle donc prinse en ce qualibre, ie dis estre communement, telle qu'est celle des Payens, consistant és actions externes qu'ils employent en adorãt les creatures visibles, & leurs statuës en titre de Deité, comme cy-dessus a esté dict: Ceste Idolatrie se peut multiplier en autant de sortes comme il y a de creatures en l'Vniuers, ou d'œuures exterieures de main d'hõme, que les insensez prennent pour les adorer. Ainsi les Persans, & Caldeans auoient les astres, & leurs Roys pour Dieux; les Ægyptiens, les bestes, & plantes; les Grecs, leurs Capitaines, leurs Sages, & les elemens: les Romains eurent tout en fin, ramassans comme dit S. Leon, par vne tres-curieuse superstition toutes les erreurs esparses par l'Vniuers, & firent vne Babylone presque d'autãt de Dieux qu'il y auoit d'especes de creatures, que diuers peuples adoroient par toute la terre, & leur dresserent en leur ville capitale vn temple qu'ils appellerent, *Pantheon, A tout Dieu.* Le Sauueur du monde par les rayons de sa toute-puissante verité chassa visiblemẽt les tenebres de ceste Idolatrie exterieure, comme inuisiblement il combatit celles de l'interieure; & commença de bonne heure (à sçauoir dés son berceau petit enfant) de deliurer les Mortels de tel esclauage. Premierement quand il appella de l'Orient les Roys Mages, Idolatres, pour leur faire quitter leurs Idoles, & pour les receuoir en hommage de sa foy, & lumiere: Secondement lors qu'entrant en Ægypte, il porta par terre les Idoles de Memphis, repaire & regne de toutes Idolatries, & du depuis continua sa victoire ayãt triomphé en la croix, de la mort, & du Diable, quand il ferma la bouche à tous les oracles de l'Vniuers, & nommément à ce tant renommé de Delphes, qui auoit presque faict plié le genoüil de tous les Humains, à sa tyrannie: Et quand il enuoya ses Apostres, & ses Disciples par tout le monde pour extirper l'Idolatrie, & planter la verité de son sainct Euangile, & continuë la mesme victoire encor auiourd'huy aux Mondes nouueaux, terrassant les Idoles Payennes par la predication de ses fideles seruiteurs. Et c'est la victoire, que ses Prophetes auoient predicte, & celebrée long temps auparauant cõme la plus noble qui iamais eut esté gaignée pour la gloire de Dieu, & reseruée par vnique prerogatiue à la venuë de son fils IESVS. *Le Seigneur sera seul esleué en ce iour là, & les Idoles seront rompues*, auoit dict Esaie. Et ailleurs, *Ie destruiray du tout les Idoles, & n'en sera plus memoire.* Item, *Ce iour là l'homme iettera loing les Idoles de son argent, & les Idoles de son or.* De mesme Zacharie, Ezechiel, Michée, & les autres amys de Dieu, & Nonces de la venuë de son fils IESVS-CHRIST. Et quand vous accusez l'Eglise Catholique d'Idolatrie, parce qu'elle honore l'Image de IESVS-CHRIST, de sa Mere, de ses Saincts, qu'elle inuoque ceux-cy & les prie, non comme des Dieux, mais comme seruiteurs de Dieu, vous faictes d'vn costé vne iniure insigne au Sauueur, luy rauissant l'honneur de sa diuine victoire: & de l'autre vous marquez ses Prophetes comme impudens, & menteurs. Car si pour ce culte l'Eglise est Idolatre, comme vous dictes, tant s'en faut que l'Idolatrie ait esté extirpée entre les peuples Payens, ainsi que predisoient ces Prophetes à la gloire du Sauueur, que plustost elle a esté establie au milieu du royaume du mesme Sauueur, & dedans l'enclos de son plus diuin Sanctuaire, & ce auec plus grand lustre de ceremonies, & auctorité de Docteurs, Prescheurs, & Escriuains, qu'elle ne fut iamais parmy les anciens Idolatres. Et les meilleurs Chrestiens serõt les plus Idolatres, & vous seuls, qui estes venus depuis sept ou huict hyuers, serez les Theodules & seruiteurs mignõs du Sauueur en son Temple, parce que vous detestez ses Images & de ses Saincts, à l'imitation des Iuifs & des Turcs, qui comme vous, & pour mesme cause ont tousiours appellé, & appellent encor les Chrestiens, Idolatres. Or le Sauueur combattant ceste Idolatrie palpable & visible, en desfit vne autre spirituelle, & inuisible; de laquelle il nous faut parler.

L'homme interieur, & exterieur. 2. Cor. 4. 16.

Le vray hõme selon Plató.

Superstition generale. S. Leo ser. 1. de Apost. Petro & Paulo, & S. Aug. de ciu. Dei li. 2. 22. 23. (7 24 & l. 3 6 4 & 8 12. & alibi cum de Theologia Varronis agit.

Les Huguenots à l'imitatió des Iuifs, & Turcs appellent les Chrestiés Idolatres, parce qu'ils honorent les images.

De l'Idolatrie spirituelle, & interieure, ou inuisible.

CHAP. VI.

L'Idolatrie spirituelle, qui faict la seconde sorte d'Idolatrie, & est la premiere en generation est celle, qui se commet seulement en l'ame, ayant pour Idole quelque obiect spirituel, & caché au dedans. De ceste Idolatrie sont atteints premierement tous ceux, qui font alliance auec le Diable directement ou indirectement, ouuertement ou en suite: Item ceux qui adorent les faux Dieux en leur cœur: Item les Magiciens, Sorciers, noüeurs d'esgueillette, enchanteurs, Pythons, Necromanciens, & autres de telle farine, qui tous commettent Idolatrie, encor que diuersement, & sont criminels de leze Maiesté diuine en premier chef, & cõtre le premier Commandement de Dieu, punissables de la mort du corps & de l'ame. En second lieu sont criminels d'Idolatrie Spirituelle tous ceux qui tiennent quelque erreur, non de toute sorte, mais celuy, qui est contre la loy de Dieu, parce qu'vn erreur de Mathematique, & Physique, & semblable, qui ne donne point contre la loy de Dieu, n'est pas Idolatrie, mais seulement ignorance, & mensonge contre quelque verité de la nature, ou de l'art: de la nature, comme qui tiendroit qu'il n'y a point de mouuement au monde, qui estoit l'erreur de Zenon: que la terre est vne estoille, ainsi que Pythagoras enseignoit: que la neige est noire, qui fut la resuerie d'Anaxagoras:

Idolatres spirituels, magiciés, sorciers, &c.

Idolatrie spirituelle erreur cõtre la loy de Dieu.

Erreur de Zenõ Philosophes. De Pythagoras. D'Anaxagoras.

Digitized by Google

De l'art, comme fi quelqu'vn tenoit qu'il faut baftir fans fondement, qu'il ne faut garder aucune proportion en vn edifice, qui font maximes contraires aux loix d'architecture. Tout erreur donc contrariant à la parole de Dieu, tout vice, ou paffion donnant contre les bonnes mœurs, prifé & fuiuy opiniaftrement comme poinct de Pieté, & de Religion eft vne herefie & vne Idole fpirituelle, & celuy qui le fuit, & embraffe en fon ame, eft vn heretique & vn Idolatre, & fon amour & culte caché, herefie & Idolatrie d'efprit. Ainfi le Prophete Samuel appelle la defobeyffance de Saül, Idolatrie, *La rebellion*, dit-il, reprenant la defobeyffance de ce Roy, *eft comme le peché des Deuins, & la tranfgreßion eft iniquité & Idolatrie.* La raifon eft, parce que celuy qui defobeït à Dieu, ou à fon Lieutenant, laiffe le confeil, & volonté de Dieu, honore & adore fon propre iugement, & fantafie, la preferant à Dieu, qui eft crime d'Idolatrie. Sainct Hierofme fuiuant le mefme fens, monftre que l'Idolatrie fe trouuoit fouuent parmy les Iuifs, encor qu'ils n'euffent des Idoles materielles: *Comme les Gentils*, dit-il, *adorent les Idoles corporelles, de mefmes les Iuifs tiennent pour Dieux les Idoles qu'ils fe font forgées en leur ame, pource font ils payens & Idolatres.* Sainct Auguftin expliquant les fens des paroles de Iofué, lors qu'il exhortoit les Hebrieux nouuellement entrez en la Paleftine, d'ofter d'entre eux les Dieux eftrangers, *Il ne faut pas*, dit-il, *eftimer que lors que Iofué vfoit de ce langage, les Iuifs euffent aucunes Idoles payennes veu qu'vn peu deuant il auoit loüée leur obeyffance. Il ne faut pas auſsi penfer qu'il parle fans caufe, difant, Oftez les Dieux eftrangers du milieu de vous, & inclinez vos cœurs au Dieu d'Ifraël. Ce fainct Prophete donc voyoit, que les Iuifs auoient en leurs ames des penfées de Dieu, erronées & alienées de Dieu, & contraires à fa Maiefté, lefquelles il commandoit de chaffer.* C'eftoiêt donc felon fainct Auguftin, les erreurs cachez dedans l'ame des Iuifs, que Iofué vouloit eftre renuoyez comme Idoles & Dieux eftrangers, & fauffes Deitez. Sainct Paul appelle difertement l'auarice, & la gourmandife Idolatrie, & telles gens Idolatres, leur or, & leur ventre eft leur Dieu, leur Pluton, & leur Bacchus, principalement s'ils s'addonnent à ces vices auec creance, & affertion d'erreur en leur ame, & titre de religion, comme faifoient les Payens. Le mauuais Chreftien qui ne tient pas en l'efprit fon vice pour religion, mais feulement l'embraffe par amour, vaincu de la concupifcence, encor qu'il ne foit proprement Idolatre ne l'eftant pas de foy, il l'eft neantmoins par œuure, & eft du nombre de ceux dont parle l'Apoftre, qui confeffent Dieu de bouche, & le nient de faict. Par exemple, le pecheur qui fçait que Dieu defend l'vfure, le larrecin, la tromperie, & auec cefte confcience eft affailly de l'auarice, qui luy prefente l'Idole d'or, & luy confeille d'en prendre aux champs, en la ville, fur l'autel & par tout, & d'eftre larron, fimoniaque, facrilege: s'il fe laiffe confeiller à telle Idole, & luy prefte l'oreille, executāt fes confeils, il eft en fon action & lafcheté, Idolatre, laiffant Dieu pour la creature, & faifant plus de cōpte du lucre que de luy, & fon *Mammon*, fon Idole, & fon Dieu c'eft fon vice erigé à guife d'vne ftatuë fur l'autel de fa paffion. De mefme le gourmand, & paillard employe fes penfées & forces affin de iouyr des plaifirs du corps, & faire paffer fa chair defbridée fur toute forte de voluptés contre les commandemens diuins, faicts pour la fobrieté, & continence pour l'aumofne, pour le ieufne, pour l'oraifon, & dict en fon cœur, ne l'ofant poſsible dire de bouche, *Mangeons, beuuons, demain nous mourrons*: dit comme ce mal-aduifé, *Mon ame, tu as beaucoup de biens qui font affemblez pour plufieurs années, repofe toy, mange, boy, fais bonne chere.* Ceftuy-cy eft encor en fon vice Idolatre par femblance, fon Idole c'eft fon ventre, à qui il facrifie, lequel il adore auec l'opinion qu'il a iettée en fonte, & moulée en fon cerueau à la chaleur de fa fenfualité, qui luy a fait croire qu'il n'y a autre felicité que du gofier, & des tripes, qui eftoit la doctrine & l'Idole d'Epicurus. Tels vices donc font Idoles, & ceux qui les embraffent Idolatres par femblance, mais principalement portent le nom & l'effence d'Idole, les erreurs fauorifās la chair, ou le iugement humain au preiudice de la foy, que l'homme doit à Dieu, & qui font propofez comme Articles de religion pour eftre receus, & honorez comme chofes diuines. Et partant les Philofophes, qui nioient la Refurrection du corps, l'immortalité de l'ame, la prouidence de Dieu, ou qui tenoient quelque autre opinion de femblable eftoffe contre l'honneur de Dieu, & vouloient eftre receuës, & honorées comme veritez celeftes, eftoiēt Idolatres & aucteurs d'Idolatrie, encor que plufieurs d'entre eux, peut-eftre, n'adoraffent les bois, les metaux, les pierres, ou les animaux; & leur Idole eftoit leur fole opinion feant, & regnant en leur ame. Les Turcs auiourd'huy, comme auſsi les Iuifs n'ont aucune Idole materielle, & croyent en Dieu Createur du ciel, & de la terre, & neantmoins font infideles, & Idolatres en leur façon, d'autant qu'ils ne croyent point Dieu tel qu'il eft, vn en effence, regnant en trois perfonnes, le Pere, le Fils, & le S. Efprit: mais vn Dieu forgé à la fantafie de Mahomet, & des Cabaliftes, & partant ils adorent vne Idole fpirituelle, & font Idolatres en cefte qualité.

Sainct Bafile parlant de telles gens, *Ceux*, dit-il, *qui forgent en leurs cœurs de fauffes opiniōs, portent en eux vne Idolatrie fpirituelle & tombent en la condemnation, que Dieu prononce par le Prophete, difant, Maudit eft l'homme, qui iette en fonte l'Idole, & l'abomination ouurage des mains de fon ouurier, & le met en cachete.* Et ailleurs plus clairement. *On en eftoit, dit-il, venu iufques-là que tout homme mefchant canonifoit fes mefchancetez, fes fales affections, fes ordes paßions, le courroux, l'enuie, la gourmandife, la paillardife, le meurtre, & autres excez d'abomination.* Le mefme dict Sainct Hierofme efcriuant fur Efaïe, & fur Ofée en plufieurs endroits. Le mefme Sainct Auguftin, nommément és liures de la cité de Dieu, où il recite le nombre monftrueux, & la confufion abominable des Dieux, que cefte pauure Gentilité s'eftoit forgée en la fantafie, auſsi bien qu'aux Temples.

Saül Idolatre. 1. Reg. 15. 22. Rebellion idolatrie, ibid.

S. Hier. in c. 8. Ofe. t. 6.

S. Aug. l. 6 qq. in Iofué c. 29. t. 4.

Iof. c. 24. 23

L'auarice. Col. 3. 5. Ventre pour Dieu. Quorum Deus venter eft. Philip. 3, 19. Rom. 16. 18.

ad Tit. 1. 16

Mangeōs beuuons. Ifa. 22. 13. 1. Co. 15. 32. Requiefce anima mea. Luc. 12. 19. Horat. l. 1. Car. Ode. 4. 9. 11.

Philofophes idolatres fans ftatues materielles.

Les Turcs & Iuifs Idolatres d'efprit.

S. Bafil. in ca. 2. Efa. Maudit eft l'homme. Deu. 27. 15. S. Baf. ora. 2. de Theol. S. Hier. in c. 2. Efa. & Ofe. ca. 4. S. Aug. l. 4 de ciu. c. 8. 10. 11. 14. 15. 16. & aliis.

Que l'Heresie merite le nom d'Idolatrie sur toutes les Idolatries spirituelles. Semblance d'icelle auec les Idolatries payennes.

CHAP. VII.

MAis sur toutes Idolatries, qui regnent dedans l'ame, celle qu'on appelle Heresie en l'eschole Chrestienne, merite d'estre censée Idolatrie, prenant le mot d'Idolatrie en son large, auec les saincts Peres, & non si precisément que les Docteurs scholastiques: Car elle vsurpe malignement, & superbement sur toutes erreurs le droict & le voile de diuinité, & suppose ce qu'elle a forgé, comme chose diuine, & saincte, & le faict honorer en titre de religion, qui est l'essence, & la viue couleur, qui forme l'Idolatrie. C'est elle seule qui se dict tenir le party de Dieu, dont elle parle indignement auec vne extresme finesse, vsant du langage des Escritures sainctes, & tirant d'icelles fallacieusement, paroles, & argumens, pour mettre en credit son mensonge, & faire croire, que c'est verité de saincte doctrine. Elle se faict des sacremens, des loix, & des ornemens à l'imitation de l'Eglise de Dieu, & parée de ceste façon elle se presente effrontément pour se faire honorer. Ce qui est aisé à voir par le denombrement de toutes les heresies, & de tous les heretiques suscitez depuis l'Ascension du Sauueur; des Simoniens, des Montanistes, des Manicheans, des Arrians, des Macedoniens, des Nestoriens, des Eutycheans, & autres nobles supposts de Sathan, qui n'auoient autre chose en la bouche, que l'hôneur de Dieu, la parole de Dieu, & la verité de l'Euangile, comme vous sçauez. Or si cela est vrayement Idolatrie, qui prend à faux titre le nom, & l'honneur diuin, & si l'Heresie le faict auec plus grand appareil, qu'aucun erreur, il s'ensuit par consequence necessaire, qu'elle est vne vraye Idolatrie sur toutes les Idolatries spirituelles.

Premiere semblance de l'heresie auec l'Idolatrie payenne. Cecy se peut encor verifier par la comparaison de l'Idolatrie payenne, auec l'Heresie, car on voit par icelle, qu'il n'y a aucune erreur, qui porte mieux la naïfue semblâce de l'Idolatrie payenne en ses causes, effects, & qualitez que faict l'Heresie. Premierement côme l'Idolatrie estoit la fondriere de tous vices, & vne pepiniere produisant tous vices, de mesme l'Heresie parmy les Chrestiens est vne cloaque, faicte de l'esgout de toutes abominations, & vne cloaque de laquelle decoulent toutes abominations. Et comme l'Idolatrie nasquit sur la plus grâde corruption du monde, & engendra toute corruption; car la vanité, l'auarice, l'ambition, & le nombre des autres vices la feirent naistre, & d'icelle nasquirent apres les mesmes vices, ainsi que môstre le Sage, qui pour ce l'appelle, *Le commencement, la cause & le bout de tout mal*: (Sap. 14. 27) De mesme l'Heresie n'est iamais venuë sinõ en quelque siecle fort corrompu de pechez, desquels elle a pris essence, & naissance, & lesquels apres elle a engendré, & multiplié comme engeance, & mere ensemble de tous. Elle vient d'orgueil, d'ambition, d'auarice, de paillardise, & des autres vices; Elle les produit aussi: ne plus ne moins, que la vipere est engendrée de la vipere, & la chenille de la chenille, & la produit apres: & partant elle est côme l'Idolatrie, le commencement, la cause, & le bout de tout mal, & merite pour ceste semblâce de porter son nom sur toutes erreurs, & Idoles d'esprit.

Seconde sêblâce de l'Idolatrie payenne auec l'heresie. Secondement l'Idolatrie battoit à front le vray culte de Dieu, du temps de la loy de Nature, & de Moïse: l'Heresie faict le mesme en la loy de grace & en l'Eglise de IESVS-CHRIST: Car il n'y a rien, qui plus contrarie à la foy & qui la destruise tant, que l'Heresie, comme apres sera declaré.

Troisiesme semblance. S. Hier. in cap 13. Zach. 13. Troisiesmement Sainct Hierosme dit, que comme les Idoles se font par la main de l'Artisan, de mesme ce que la peruerse doctrine des Heretiques feint, tout cela se conuertit en Idole, & faict adorer l'*Ante-Christ*, au lieu de IESVS-CHRIST.

Quatriesme semblance. S. Hier. in Amos c. 5. Quatriesmement, côme les Idolatres auoient plusieurs Dieux, & plusieurs Idoles, les Heretiques aussi, dict le mesme Docteur, se forgent des opinions diuerses, & peruerses soubs le nom de IESVS CHRIST, & n'adorent pas seulement vne Idole, mais selon la varieté de leur doctrine adorent plusieurs Dieux: Car autant d'erreurs qu'ils controuuent, & enseignent en leur secte, comme articles de religion, autant sont-ce d'Idoles & faux Dieux qu'ils font adorer au lieu du vray Dieu. Pour ces auctoritez des saincts Peres, & pour ces raisons & semblances ie dis qu'entre toutes les Idolatries, l'Heresie est la principale, qui doit auoir le nom d'Idolatrie.

Tesmoignage des Saincts Peres: que l'Heresie est vraye Idolatrie spirituelle: & de la finesse du Diable à reparer les vieilles Idoles payennes.

CHAP. VIII.

EN confirmation de ce que venons de dire, les saincts Docteurs appliquent tousiours ce nom d'*Idole*, & d'*Idolatrie* aux opinions, passions & doctrines des Heretiques. Sainct Hierosme exposant le Prophete Abacuc. (S. Hier. in c. 2. Abac.) *Les Idoles*, dict-il, *sont les peruerses opinions adorées par ceux, qui les fantasient. Ainsi Arrius* (Arrius.) *se tailla auec les outils de son orgueil, & malice, vne Idole de creature, & adora ce qu'il auoit taillé; Eunomius ietta en fonte vne fausse Image, & se courba par apres à sa fonte*: Le mesme escriuant sur Ezechiel (S. Hier. in Ezech. c. 8.) rapporte aux heretiques l'Idolatrie des Iuifs, qui adoroient le Soleil leuant, & autres abominations figurées aux parois du Temple. *Ignorons nous*, dict-il, *que Marcion* (Marcion.), *& les autres heretiques, qui deschirent le vieil Testament, ayant renoncé au Createur, c'est à dire au vray Dieu, honorent, & adorent vn certain autre Dieu, qu'ils se sont forgez en leur cœur? Et tous les heretiques de nostre siecle, qui preschent, que le fils de Dieu est creature, & toutesfois l'adorent, quittans le Temple de sa diuinité,*

& le laissant en arriere, ne confessent-ils pas de leur propre bouche, qu'ils adorent la creature : Quant est de nous, nous adorons de telle façon le soleil de iustice (IESVS-CHRIST) *comme nous adorons Dieu au Temple du vieil Testament où est la Loy, & les Prophetes, les Cherubins & le propitiatoire.* Il veut dire, que les Arrians, & Manicheans s'estoient forgé vn Dieu nouueau, qui n'estoit pas le vray Dieu, mais vne Idole: Item, vn Iesus sans diuinité & seulement homme : & partant, qu'ils estoient Idolatres, adorans vne fausse Deïté, & vne Creature : comme au contraire les Catholiques estoient vrais adorateurs, adorans le vray Dieu, du vieil, & nouueau Testament, & IESVS-CHRIST vray Soleil Oriẽt de iustice, & Dieu du mesme testament. Tertullien ayant mõstré, que le Diable prend plusieurs choses de l'Eglise Catholique pour en establir les heresies, & tromper les simples par vn beau masque, comme iadis il auoit faict du Singe, transferãt maintes ceremonies iudaïques aux temples des Payẽs, affin de parer leur Idolatrie des habits de la vraye religion, & la faire paroistre telle, en fin il conclud en ces mots. *Il ne faut pas doubter que ces malices spirituelles, d'où viennent les heresies, n'ayẽt esté enuoyées par le Diable, & que les heresies ne soient Idolatrie.* Et en vn autre lieu, *Comme les nations*, dict-il, *se faisoient des Idoles de leurs mains, ainsi les heretiques en font de leurs paroles, forgeans vn autre Dieu, vn autre* CHRIST, *que celuy, qu'il faut adorer.* S. Cyprien, & S. Augustin sur le propos de ceste comparaison des Heresies auec les Idoles payennes, font vne subtile, & profitable descouuerte de l'artifice du Diable en l'inuention d'icelles heresies : les lieux sont beaux, & dignes d'estre couchez icy au long pour faire vne conclusion forte de ce chapitre. Sainct Cyprien dict, *Peut-on rien voir de plus subtil, & cauteleux : que l'ennemy, qui descouuert, & porté par terre à la venuë de* IESVS-CHRIST, *& voyant ses Idoles abandonnées, ses domiciles, & Temples delaissez par les peuples courans à la Foy à grandes troupes, a controuué vne nouuelle fraude pour deceuoir les mal-aduisez, soubs le voile du mesme nom Chrestien ? Car il a suscité les heresies, schismes & diuisions, afin de renuerser par icelles la foy, corrompre la verité, deschirer l'unité, & faire esgarer par la deceptiõ d'vn nouueau chemin, ceux qu'il ne peut tenir en l'aueuglemẽt de la vieille route : il rauit de l'enclos de la mesme Eglise des hommes, ausquels comme ils cuident estre arriuez à la lumiere, & auoir euadé la nuict du siecle, il iette finement en l'esprit nouuelles tenebres encores, afin que n'estans appuyez sur l'Euangile de* IESVS-CHRIST, *ny sur l'obseruance de ses commandemẽs, & loy, ils s'appellent Chrestiens, & marchans en obscurité, cuident tenir la lumiere, amadoüez, & trompez de l'ennemy, qui selon la voix de l'Apostre se transforme en Ange de lumiere, & practique ses Ministres comme Ministres de Iustice, enseignans la nuict pour le iour : la perdition pour le salut : le desespoir soubs voile d'esperance, & la perfidie soubs pretexte de foy : & l'Ante-Christ soubs le nom de* CHRIST, *afin que tandis que par mensonge ils proposent des choses apparentes, ils defraudent la vraye doctrine par finesse, & subtilité.* A tant sainct Cyprien, sainct Augustin escrit ainsi, *Le Diable voyant que les temples des Demons estoient abandonnez, & que le genre humain recouroit au nom du mediateur, & liberateur* IESVS-CHRIST, *il suscita les heretiques pour les faire resister à la doctrine Chrestienne soubs le nom Chrestien, esperant qu'il se pourroit faire, qu'ils seroient indifferement, & sans crainte de correction en la cité de Dieu, comme la cité de confusion auoit iadis receu sans distinction les Philosophes, tenans des opinions diuerses, & contraires.* Par lesquelles paroles nous est depeinte auec des traicts naifs, & naturels, la malice du Diable soigneux à substituer aux vieilles Idoles payennes, les heresies comme Idoles nouuelles parmy les Chrestiens, pour les faire adorer par les insensez à la place de celles-là, & faire de nouueaux Idolatres, & vne nouuelle Idolatrie, parée du nom Chrestien, & couuerte du voile de vraye Religion.

Sol Iustitia Malac. 4. 2.

Le diable singe de Dieu. Tertull. de praescript. cont. heret. c. 40.

spiritualia nequitia. Eph. 6. 12. Idoles des heretiques Tertul. adu. Praxeam. c. 18

S. Cypr. de unit. eccl. num. 2.

Les heresies substituées par le Diable aux Idoles payennes.

Ange de lumiere. 2. Cor. 11. 14.

S. August. de ciu. Dei 18. c. 51.

De la difference entre l'Idoratrie spirituelle, & la materielle.

CHAP. IX.

Entre les deux susdites sortes d'Idolatrie il y a plusieurs differences. La premiere est, que la spirituelle, & interieure precede en nature, comme i'ay dict cy-deuant, & est plus ancienne, que la materielle, encor que la materielle soit la premiere qui paroist aux yeux, & faict cognoistre la spirituelle, & ceste-cy peut subsister sans la materielle, & exterieure; au contraire, la materielle ne peut estre sans la spirituelle: ou quelque chose qui en approche : parquoy il se peut faire, que la personne adorera le Diable, ou son erreur, & son vice en titre de religion, & sera Idolatre sans subiect d'aucune chose sensible, ou ceremonie exterieure, comme furent plusieurs Philosophes iadis, cõme sont les Iuifs, & Turcs auiourd'huy, comme ont esté, & sont encores plusieurs Heretiques, ainsi qu'auons dict. Mais nul ne peut faire hommage, & honneur d'adoration à quelque chose visible, & estre Idolatre exterieurement, qu'il ne le soit premier en son ame, estant l'Idolatrie exterieure vn effect de l'interieure, & comme vn mauuais reietton prouenant de la mauuaise racine. Et Salomon, que i'ay dit cy-deuant auoir proprement esté Idolatre au dehors le fut en quelque façon en son ame, en ce qu'il donna consentement aux actes de l'Idolatrie exterieure, & s'il ne fut au dedans Idolatre en croyance, il le fut en passion, & son Idole, sa Venus, & sa Deesse Astarte, fut son exorbitante lubricité ; Et tous ceux qui ont esté Idolatres exterieurement s'estoient premierement forgé en leur ame vne Idole spirituelle, qui estoit leur erreur deuant que choisir la corporelle, & visible, qui en estoit le pourtraict. Ainsi les Iuifs furent en leur ame Idolatres deuant que ietter le veau d'or en fonte, qui fut quand ils dirent à Aaron, *Fay nous des Dieux, qui aillent deuant nous.* Car faisans ceste demande, ils auoient vn veau en leur fantasie, qu'ils adoroient desia en leur ame, & ce veau visible n'estoit que representation de l'inuisible, & spirituel : de mesme ceux qui erigeoient des Idoles visibles de la deesse Venus, de Pluton, de Bacchus, & semblables pour les adorer exterieurement, les auoient deuãt forgées,

1 differẽce l'Idolatrie spirituelle premiere que la materielle.

Idolatres sans Idoles materielles les Turcs, Iuifs & plusieurs payẽs philosophes.

Idolatrie des Hebrieux. Exo. 32. 1. Idoles des Payens.

& adorées en leur eſprit : de maniere que l'Idolatrie interieure, & inuiſible eſt l'ame de l'exterieure, & viſible, & ſans elle il n'y a poinct d'Idolatrie, parce que le corps ſeul n'eſt capable de vice, ou vertu ſans le commerce de l'entendemẽt, & la ſtipulation de la volõté, ny ſes actiõs dignes de louãge, ou vitupere, ſinon entãt qu'elles procedent de l'ame. Mais icy il ſe faut garder d'vn erreur ancien des Baſilidiãs, Elcheſaites, & ſemblables, qui diſoient, qu'en temps de perſecution il eſtoit loiſible de renier IESVS-CHRIST, de bouche & adorer exterieurement les Idoles, moyennant qu'on gardaſt la foy au dedans, & ſẽbloient auoir en cela quelque apparence de raiſon pour donner droit à leur dire : ils ont neantmoins eſté iuſtement condamnez de cõtradiction, & d'hereſie, Car telle action exterieure rompt la foy, ne pouuant eſtre faicte en telle circonſtance ſans ſcandale, & ſans quelque perfide conſentement interieur, ſe pliant la volonté à l'accord de ceſte ſimulation d'hõneur impieuſement deferé, quoy qu'exterieur : ioint que quãd bien la foy demeureroit entiere au dedans, l'action eſt neantmoins infidelle, & pernicieuſe en ce qu'elle cõtient vne grande fauſſetó de l'ame, qui commande de faire à ſon corps ce qu'elle deteſte en ſoy, & donne occaſion d'erreur à ceux, qui ſuiuront l'exemple de l'acte mauuais, qui paroiſt au dehors, & tel fut le peché de Salomon encenſant, & ſacrifiant aux Idoles au grand ſcandale de tout ſon peuple : Au moyen dequoy Seneque, diſant, ſelon la doctrine de pluſieurs Philoſophes errans, & des ſuſdits heretiques, que l'adoration exterieure, que luy, & les Romains plus entendus faiſoient, eſtoit pluſtoſt populaire, que ſerieuſe action, & qu'en cela il n'eſtoit coulpable, eſt fort bien releué par ſainct Auguſtin, quand il luy reſpond, *Que de tant plus ils eſtoient damnables, adorans exterieurement les Idoles, que leur ſimulation eſtoit pernicieuſe, faiſant croire au peuple, qu'ils ſacrifioient ſerieuſement à leurs Dieux.* S'excuſant donc ce Philoſophe de telle façon, il aggrauoit le crime de ſa folie, & ſe defendoit de la pluye auec vn ſac mouillé. Ce ſainct vieillard Eleazar, Iuif, du temps des Machabeans, ne fit pas ainſi, encor qu'il en fut prié par ſes amys, auec promeſſe d'eſchapper le ſupplice par la ſeule ſimulation ; ains ayma mieux ſubir les tourmens & la mort, que meſme faire ſemblant de manger la chair defenduë, pour ne faire par ceſte feinte, vne trape d'erreur ; & donner occaſion à ſes freres d'en manger à ſon exemple à bon eſcient, penſans iceux qu'à bon eſcient il en auroit mangé ? Donc en ceſte ſorte de ſimulation il y a peché de ſcandale, & d'Idolatrie, encor qu'au dedans de l'ame il n'y ait poinct d'Idole de fauſſe foy, autrement il n'y peut auoir Idolatrie. Par exemple, ſi quelqu'vn ayant attaché vn encenſoir en la main eſtoit mené deuant vne Idole par violence eſtrangere, & contrainct de fleſchir le genoüil, & encenſer comme iadis on contraignoit les Chreſtiens, celuy-la ne ſeroit aucunement Idolatre par ceſte adoration exterieure, car elle ſeroit ſeule exterieure, ſans main miſe & aucun mauuais conſentement interieur de l'ame. Tous ceux donc qui ont iadis adoré, & adorent auiourd'huy les Creatures viſibles, & ſont mis au rang d'Idolatres, ils le ſont premierement au dedans & au dedans portent l'autel ſecret de leur Idolatrie, patron de celuy, qu'ils ont dreſſé par le dehors de pieces materielles, & ceſte Idolatrie exterieure n'eſt qu'vn ſigne de celle-là, comme la montre d'vn horloge, qu'on voit au dehors, eſt la marque du cours caché dedans iceluy que l'on ne voit point.

Baſilidiãs.
Origenes, vide Card. Bar. anna. to. 2. anno. 120. De Helcheſaitis meminit Euſeb. l. 6. hiſt Eccl ca. 31 Epiph. har. 7. l. 2. Aug. li. de Hæres. ca. 32 Niceph. l. 5 ca. 32. & in Cod. de mathem. & maleſ. ob incãtationes dãnati ſunt.

Erreur de Seneque refuté par S. Auguſt. l. 5. de ciu. c. 10. *S. Tho. 2. 2. q. 94. ar. 1. & 2.*

Eleazar 2. Mac. 6. 24

Les Chreſtiens menez deuãt les Idoles.

La ſeconde difference eſt, que l'Idolatrie interieure & ſpirituelle, de ſa nature ſurpaſſe de beaucoup en malice la corporelle & exterieure priſe à part, & peſée ſeule en ſa balance, d'autant qu'elle conſiſte en l'ame, image de Dieu, & la ſoüille ; & la viſible conſiſte au corps, qui n'eſt que le valet de l'ame ; & comme l'adoration, & ſeruice de l'ame, partie la plus noble de l'hõme, eſt ſans comparaiſon plus aggreable à Dieu, que celuy du corps ; ainſi l'Idolatrie commiſe au dedans, eſt infiniement plus iniurieuſe à la diuine Maieſté, que celle qui conſiſte aux membres, ceremonies & ſacrifices exterieurs du corps, ains comme i'ay dict ailleurs, ceſte-cy n'eſt qu'vn reietton de celle-là, prenant vie, & force d'icelle, ne pouuant, ainſi que ie viens de dire, ſubſiſter ſans ſon appuy ; Or ſi la cauſe a plus de poids que l'effect tant en bien qu'en mal, & ſi le principal va deuant l'acceſſoire, on ne peut pas doubter, que l'Idolatrie ſpirituelle ne ſoit plus orde, & plus abominable que la materielle : Et partant S. Auguſtin parlant de ceſte-cy. *Il y a*, dit-il, *vn autre culte d'Idoles, & de Simulachres bien plus meſchant, qui conſiſte à adorer ſes fantaſies, & donner titre de religion à tout ce qu'on aura forgé en la fournaiſe d'orgueil, & temerité par vn eſprit errant, iuſques à ce que toute adoration, & pieté ſoit chaſſée de l'ame.*

Seconde differẽce. l'Idolatrie ſpirituelle pire que la materielle

S. Aug. de ver. relig. c. 38.

Premiere Preuue, que l'Hereſie eſt la plus pernicieuſe Idolatrie, & infidelité de toutes, parce qu'elle eſt la plus iniurieuſe à Dieu.

CHAP. X.

COmme l'Hereſie eſt la premiere, qui merite le nom d'Idolatrie, & d'infidelité entre toutes les Idolatries ſpirituelles ; comme i'ay monſtré cy-deſſus au cha. 7. auſſi eſt elle la plus nuiſible, & la plus abominable de toutes. Ne vous alarmés pas, Meſſieurs les Miniſtres, ie ne vous attaque pas icy de prés, ny ne vous bats encor en propre perſonne, c'eſt en general vn coup de volée, & de ſaluë, qui ne vous touche point en particulier ſi vous ne vous mettez en bute, preſentãs la poictrine, vous confeſſans, & diſans heretiques. I'ay prouué que tout erreur, & opinion contre la loy de Dieu en titre de religion, eſt Idole, & tout culte & reuerence employée à tel erreur, eſt Idolatrie, & ceux qui l'ont forgée, & la defendent opiniaſtrement, & l'honorent ſont Idolatres.

Ie veux maintenant monſtrer que l'Hereſie nonſeulemẽt eſt Idolatrie : mais Idolatrie la plus pernicieuſe, & abominable de toutes. Ie le monſtre ainſi : Ceſte infidelité, & Idolatrie eſt la plus pernicieuſe, & abominable de toutes, qui plus iniurieuſement rauit à Dieu ſon honneur,

l'Idolatrie la plus pernicieuſe eſt celle qui

Digitized by Google

Plus iniurie Dieu, & est plus nuisible à son Eglise.

telle est l'Idolatrie heretique, elle est donc la plus pernicieuse, & abominable de toutes. Ce discours est court, & clair, troussé en deux mots, & en autant de pieces toutes euidentes. La premiere tout le monde la voit; car qui peut doubter que ceste infidelité & idolatrie ne soit la plus detestable, qui plus iniurieusement rauit l'honneur à Dieu; & qui est aussi celuy, qui ne voit, que l'heresie le faict? Et ie le monstre ainsi. Le Payen Idolatre transfere la gloire de Dieu, qu'il ignore, aux Idoles, & Dieux estrangers, laissant le Createur, & adorant la creature, faisant vn faux Dieu, & ne tenant compte du vray, & l'aneantissant par mesgarde, auec vn grand crime neantmoins de leze Maiesté diuine, l'Heresie va bien plus auant; car d'vn costé cognoissant Dieu, & le confessant, elle le mesprise, en effect, & se faisant adorer à sa place, luy rauit son honneur par vne trahison d'autant plus damnable, qu'il est certain, que c'est moindre mal de n'auoir point cogneu la voie de verité, que de l'auoir quittee; de n'estre point né que d'estre damné; de n'estre cogneu du tout point, que d'estre mescogneu, & mesprisé. De l'autre costé elle luy oste son essence, son cœur, sa vie, & le tue entant qu'elle peut, non par pure ignorance, & mesgarde, comme l'Idolatrie payenne; mais comme de guet à pens, & de malice affectee, parricide en cruauté, abominable en deformité, diabolique en blasphemes, & toute telle que ce diuin peintre l'Apostre S. Iean Euangeliste, & Prophete, nous la represente en la description de cette Beste monstrueuse, qu'il vit, à sept testes, & dix cornes, portant chacune vn Diademe, comme les testes vn nom de blaspheme, ayant la figure d'vn Leopard; les pieds d'vn Ours, & la gueule comme la gueule d'vn Lion, vomissant abominations contre Dieu, blasphemant son Nom, son Tabernacle, & ceux qui habitent au ciel, & se faisant admirer, & adorer des habitans de la terre. Telle est l'Heresie en son essence, tel est son pellage, sa figure, & ses qualitez, & tel son orgueil, & maltalent contre Dieu, & son Eglise. Ce qui se peut verifier de siecle en siecle en chacune de celles, qui ont enuahi l'honneur des autels de IESVS-CHRIST, depuis son ascension au ciel. Cela se voit en celle de Simon Magus qui se disoit, la grande VERTV DE DIEV, c'est à dire Dieu; de Marcion, qui nioit l'humanité du Sauueur, & la Resurrection de la chair, & faisoit adorer sa doctrine comme Religion; de Manichee, qui preschoit deux Dieux, vn bon, & vn mauuais; & de tous les Gnostiques faisans encor vn mauuais Dieu, & d'autres errans des trois siecles premiers: & aux quatre suiuans, en celle d'Arrius, qui ostoit au fils de Dieu sa diuinité, le disant pure creature: de Nestorius, qui faisoit deux personnes de IESVS-CHRIST; de Seuerus, de Iaques Syrus, de Sergius, de Pyrthus, asserteurs de plusieurs Idoles d'heresie, & finalement en celles, qui sont apres venuës iusques à nostre temps, toutes à plusieurs testes d'opinions; Leopars spirituels à plusieurs cornes d'orgueil; bestes tauellees de diuerses taches de peché; terrestres & pesantes comme ours en leur sensualité, cruelles en leurs actions comme lions, & toutes se sont faictes admirer, honorer

Moindre mal n'auoir cogneu la verité que la mespriser cogneuë. 2. Pet. 2. 20.

Moindre mal n'estre point que d'estre damné. Matth. 26. 24. Description de l'heresie. Apoc. 13. 1.

Simon Magus, Act. 8. 10. S. Hier. cont. Lucifer. S. Aug. de Haeresib. c. 1. Item Epipha. to. 2. har. 1. Eusebi. li. 2. hist. Eccle. c. 12. & lib. 4. c. 1. De Ario. & haeresi Ariana agit, sed tasse Euseb. lib. 3. de vita Constant. cap. 4. & seq. Niceph. li. 8. cap. 5. & sequ. Socrat.

& adorer en terre de ceux, le nom desquels n'estoit point escrit au liure de Vie; toutes ont donné contre les Autels de Dieu, deschiré son Nom, blasphemé sa Deité; toutes bādees par funeste, & sacrilegue guerre cōtre son Eglise, & ses Saincts, les vnes esleuees contre la premiere personne de la Trinité, comme celle de Simon Magus, qui disoit que Dieu n'auoit pas creé le monde, qui est contre le premier Article de nostre Foy addressé au Pere. Item toutes les Heresies qui simplement ont oppugné l'essence de Dieu, les autres contre la Seconde, les autres contre la Troisiesme, quelques vnes contre toutes, comme celles qui ont combattu les mysteres de la Trinité, toutes blasphemant par des opinions horribles, l'essence Diuine, & l'aneantissant de tout leur pouuoir. Attaquer de cette façon Dieu, c'est bien plus qu'estre Idolatre payen; C'est non seulement oster le Diademe à sa Diuinité, mais luy rauir l'ame, & outrepasser sans mesure en iniustice, & en abomination les vieilles Idolatries Ægyptiennes, Gregeoises & Romaines: Car le mal que celles là faisoient, c'estoit priuation, c'estoit delaisser le vray Dieu par ignorance, & donner par iniustice le culte à luy deu, aux faux Dieux; mais l'heresie ne laisse pas simplement Dieu par mesgarde, comme i'ay dit, ains par presomption, par trahison, & par moquerie; Car elle l'iniurie, faisant semblant de l'honnorer; & l'attaque atrocement en son Eglise, en ses membres, & en sa propre personne. Cette iniure ne peut aller plus auant. Si quelque vassal lige quitte & trahit son Roy naturel, & va seruir l'ennemy d'iceluy, il est pariure, & iniurieux à son Roy, & digne de supplice; mais s'il se met à courir & rauager ses terres, faire prisonniers ses subiects, mettre tout à feu, & à sang, s'il s'empare du Royaume, il est encor plus desloyal, & meschant; Que si outre cecy il attente contre le Roy en son honneur, voire encor en sa personne, il est en plusieurs chefs criminel de leze Majesté, & infiniement plus digne de griefues peines. L'Heresie fait tout cecy, faisant ce que dessus contre Dieu, Roy des Roys, & contre son Royaume l'Eglise: Et partant il ne faut pas douter qu'elle ne soit plus pernicieuse & detestable qu'aucune Idolatrie payenne.

lib. 1. ch. 13. S. Aug. de haeresib. cap. 49. Hil. lib. 2. de Trinit. Ruff. lib. 1. hist. Eccl. ca. 13. & seq. & innumerabiles alij. De Nestorio Prosper in Chroni. ad con. Ch. 431. Soc. lib. 7. ca. 2. Hist. Trip. lib. 12. ca. 5. Niceph. l. 14. cap. 31. & 32. & 33 & alij plerique.

Seconde Preuue que l'Heresie est l'Idolatrie la plus pernicieuse de toutes, parce qu'elle est la plus dommageable à l'Eglise de Dieu, & au salut des ames.

CHAP. XI.

L'Heresie la pire idolatrie de toutes, parce qu'elle est la plus dommageable à la Religion.

IE verifie par vn second argument mon assertion precedente, sçauoir est que l'heresie est la plus pernicieuse & abominable Idolatrie & infidelité de toutes: C'est parce qu'elle fait plus de mal & de dommage à l'Eglise de Dieu, & au salut des ames, qu'aucune idolatrie payenne, ce qui est tres-euident par ce discours. L'Idolatrie des Payens est vne force ennemie estrangere assiegeant nostre foy, & la persecutant par le

D. Hier. l. 7. in Esai. 18. D. Chrys. ho. 30 ad pop. D. Aug. Ep. 48. tom. 2. D. Tho. 2. 2. q. 10. a. 6.

dehors mais l'heresie est vn monopole traistre & coniuré, minant par le dedans, & sappant les murs sacrez de la saincte cité de Dieu, mettant sans dessus dessous tout l'estat Hierarchique: L'Idolatrie Payenne est vne grande maladie esloignee des frontieres de l'Eglise, n'ayant pas grand moyen de l'infecter, si on s'oppose, & se garde tant soit peu: mais l'Heresie est vne peste interieure, qui d'vne extreme vitesse iette, & espand son venin par tout le corps mystique de IESVS-CHRIST, & se saisissant du cœur, tue l'ame à l'instant. qui vn peu deuant estoit pleine de santé, & en tuant vne, elle en infecte mille: elle enuahit en vn moment les familles, enuahit les villes & les pays; elle arrache le fondement de la Religion: elle estouffe le premier esprit de la vie Chrestienne en son fin premier commencement. Le premier fondement de nostre Religion, & le premier sentiment, le cœur & mouuemét de l'ame resuscitée par grace: c'est la Foy: car sur icelle est appuyé tout le reste du bastiment & vie spirituelle, & d'icelle comme de la mere source, ruissellent les esprits vitaux de l'esperance, de la charité, & des autres Vertus Chrestiennes: Or c'est à la Foy que l'Heresie en veut de premier choc, & contre la foy la premiere elle appointe tous les engins de ses fraudes, & tous les efforts de son venin: C'est à ce cœur, & premier principe de vie celeste, quelle s'elance: c'est à ce mur qu'elle applique la sape, affin de suffoquer, d'esteindre & de boulleuerser la Religion en son berceau, en sa source, premier mouuement, & premier appuy. Il n'est pas besoing de vous monstrer cecy par exemple, ie croy que vous en sçauez prou, & la chose porte son iour icy. Vous sçauez que les Payens idolatres, qui ont iadis persecuté, & persecutent de present les Chrestiens, rarement leur ont osté la foy, leur ostant les biens, ou la vie, ains en les tuant ils les ont fait Martyrs, au lieu que l'Heresie, de Chrestiens en fait des apostats, comme dit Tertullien, *Les Apostres*, dit le mesme, *des morts en faisoient des viuans : & les heretiques des viuans font des morts*: chose vulgaire & maligne. Et les Payens rauissans la vie du corps au Chrestiens, leur ont causé la felicité de l'ame, & les cuidans diffamer les ont couronnez d'vn laurier de gloire immortelle. Les Heretiques & l'Heresie au contraire seduisans les fideles Chrestiens, en font des infidelles & apostats, & precipitent aux tenebres de la mort eternelle ceux à qui ils se disent monstrer la lumiere de verité, & le chemin du Ciel. Peut on dire ou imaginer entre les Idolatres vne Idolatrie plus pernicieuse que cettecy? Voyez en vn exemple euident, les effects pernicieux de ce Monstre & apprenez qu'il n'y a aucune Idolatrie plus abominable que l'Heresie. La Foy auoit combattu l'Idolatrie payenne en Ægypte, en Asie, en Afrique, l'Heresie de Nestorius, de Sergius, & autres a chassé la Foy de tous ces lieux là, & y a installé en sa place *l'Alcoran* : & planté le Mahometisme au lieu du Christianisme. Cette ruïne est-elle assez grãde? Et ce mõstre qui l'a causee assez pernicieux & funeste? Ouurez les yeux, messieurs les Ministres, à ces lumieres, & voyez la cruauté, & la rage de l'heresie en ce degast! Voyez la encore en la peinture d'vn autre discours tiré de la fraude de ce Mõstre.

L'Idolatrie & persecution payenne faisoit les Chrestiẽs Martyrs, l'Heresie les faict Apostats. *Tert. de prescript. contra heres. c. 4.*

L'heresie plante le Mahometisme aux trois parties du monde.

Troisiesme Preuue, que l'Heresie est la plus pernicieuse Idolatrie de toutes, parce qu'elle est plus malicieuse, & trompeuse.

CHAP. XII.

IE fortifie la mesme Assertion par vn troisiesme argument, & discours ainsi. Ceste Idolatrie, & infidelité est la plus pernicieuse qui contient en soy plus de malice, & peut plus facilement deceuoir, Vous ne pouuez pas nier cette Proposition, & n'est besoing de la prouuer: Or est-il que l'Heresie est, sans comparaison, plus malicieuse & trompeuse qu'aucune superstition Payenne, elle est donc la plus pernicieuse de toutes les Idolatries. Vous aurez patience que ie donne quelque iour encor à cette Assomp tion. Les Payens idolatres n'ont autres armes que celles qu'ils prennent de la Nature & des escoles de leur Philosophie mal entenduë, & plus mal appliquee, de laquelle, comme d'vn Arsenal, ils tirent les pieces, desquelles ils battent par dehors les murs de nostre Religion; mais l'Heresie, outre ce quelle emprunte de la vanité de la Philosophie, elle combat Dieu, & son Eglise par ses armes mesmes, qu'elle luy desrobe; par ses ceremonies, & Sacremens, qu'elle, desguise, par ses liures quelle interprete & sophistique à sa fantasie, & tire aussi traistreusement qu'iniustement les instrumens & outils du Temple de Dieu pour demolir les Autels d'iceluy, qui est vne iniure atroce contre le Createur, & vne façon de deceuoir d'autant plus trompeuse, qu'elle est specieuse & entrante. De toutes les sectes Payennes celle d'Epicure, a esté estimee la plus pernicieuse, & ce à bon droict; car elle rauissoit à Dieu sa prouidence, & le gouuernement de ce bas Monde, disant qu'il ne se soucioit de ce que les Mortels y faisoient, & qu'il ne falloit rien esperer de luy, ny rien craindre apres cette vie, enseignant qu'il n'en restoit aucune autre, & que l'ame mouroit auec le corps: De laquelle doctrine les desnaturez prenoient audace à mal faire, & les bien-nez perdoient le cœur de bien operer: & combien qu'elle fut bestiale, si eut elle grande vogue, & grand cours parmy les Payens, & comme vn impetueux torrent de desbordemens de voluptez, donna le degast aux bonnes mœurs presque par tout le monde, & attacha si tres-fort les cornes en la teste des plus hautains Philosophes, qu'ils tenoient Epicure pour vn Dieu terrestre, comme ayant le premier mis en regne la verité, & retiré les Mortels d'erreur, & misere à la lumiere, & abri de la Beatitude. L'Heresie fait pis que cette Idolatrie Epicurienne, car non seulement elle oste la crainte au meschans, mais encor donne contrainte, en tant qu'elle peut de mal faire à toute sorte de gens, bons & mauuais. L'Epicureisme disoit à ses Disciples, Suiuez moy, & vous serez bien-heureux sur la terre, iouïssans de toutes delices sans crainte des Dieux, & auec quelques raisons tirees de la chair, inuitoit par cette amorce le monde, &

L'epicureisme pernicieux entre toutes les sectes selõ l'opinion de tous les bons Philosophes gentils, & les Docteurs Chrestiẽs. *Cic. 1. de na. Deorũ.* Voy Plutarque en vn traicté particulier. Ὅτι οὐκ ἔστιν ἡδέως ζῆν κατ' Ἐπίκουρον. *Et Cic. 1. & 2. de finibus. Et 1. de na. Deorũ.* Epicurus estimé demi-Dieu par ses Disciples.

Plutar. Cic. & autres. L'heresie pire que l'Epicureisme. Langage & persuasions de l'Heresie.

persuadoit à chacun de se veautrer sans honte, & sans peur en ses sensualitez. L'heresie va bien plus auant, car elle dit, Croyez & faites ce que ie vous dy, les sainctes lettres l'enseignent, Dieu le commande: me suiuant, vous auez Paradis; me reiettant, l'enfer ne vous peut faillir : Quelle difference y a-il entre ces deux langages ? Combien plus attirant, plus puissant & plus picquant est l'vn que l'autre ? Or ç'a esté le iargon de tous les Heretiques, & ainsi ont parlé toutes les Heresies, prenans l'Escriture pour armes, Dieu pour pretexte, le Ciel pour allechement, & l'Enfer pour terreur. Cette leçon est sans comparaison plus puissante à seduire, que celle-là; car elle n'attire pas seulement par l'amorce de la chair, & de l'impunité, mais elle picque par la conscience de pieté, aiguillon le plus aigu, & le plus puissant de tous pour esmouuoir. Par cette façon elle manie viuement, & corrompt les deux facultez de l'ame, qui seules peuuent faire embrasser vne nouuelle opinion, sçauoir est l'entendement & la volonté, les deux premiers ressorts de toutes les actions humaines. Elle esblouït l'entendement par vne fausse lumiere des Escritures qu'elle luy met deuant les yeux, & donne branle à la volonté par trois choses les plus efficaces de toutes pour la fleschir : par la protestation de la volonté diuine, par la promesse de la felicité, & par la menace de la misere eternelle. Y peut-il auoir rien de plus fort pour surprendre l'esprit, ny plus pesant en auctorité pour le persuader, que l'allegation des Saincts liures? Plus puissant pour amollir le cœur, que la promesse d'vn souuerain bien, ou que la menace d'vn souuerain mal ? Y peut-il auoir rien de plus fallacieux pour tromper les hommes, plus iniurieux pour attaquer Dieu, plus pernicieux pour ruïner les ames, plus violant pour mettre en combustion tout l'estat de l'Eglise? Pour ces causes nous voyons, que cette Eglise ayant apprins la leçon par maintes experiences, de telle peruersité de l'Heresie, luy a tousiours resisté, & faict la guerre à outrance, comme au plus pernicieux ennemy qu'elle puisse auoir : & partant quand elle en a eu nouuelles elle a fait sonner l'alarme par tous les endroits de son domaine, à faict leuee extraordinaire de gendarmes, appellé ses regimens spirituels, conuoqué les Conciles, ses Capitaines, ses Euesques, & ses Docteurs, imploré l'aide des Princes seculiers, & s'est mis en campagne, en bataille rangee, pour faire teste à cette monstrueuse Furie, & la terrasser aussi tost: au lieu que pour combatre les autres vices, la paillardise, l'auarice, & autres, elle s'est contentee d'vser seulement de ses aides & armes ordinaires, des Sacremens, des Predications, des remonstrances & semblables remedes. Conclusion donc, que comme l'Heresie merite entre tous les erreurs le nom d'Idolatrie, ainsi elle elle est la plus iniurieuse, à Dieu, la plus dommageable, & plus pestilentieuse aux hommes de toutes les Idolatries, & la plus reformidable. Tout ce que dessus vous le tenez, & qui y peut contredire?

Pourquoy le langage de l'Heretique est si puissant à deceuoir. L'entendement & la volonté premiers ressorts des actiôs humaines.

Armée generale de l'Eglise contre l'Heresie.

De la signification du mot Heretique, & à qui il conuient.

CHAP. XIII.

IVsques icy i'ay monstré, que c'est qu'Idolatrie; Qu'elle est diuisee en deux sortes, en la spirituelle & materielle; Que la spirituelle est la principale, qu'entre les Idolatries spirituelles, l'Heresie tient le haut bout, & merite sur toutes le nom d'Idolatrie; Et finalement, qu'elle est la plus iniurieuse à Dieu, la plus dommageable à son Eglise, & la plus pernicieuse au salut des Chrestiens. I'ay monstré tout cecy, & n'est besoing de le fortifier par l'entremise d'vn plus long discours, d'autant qu'il n'y a rien que vous puissiez desauoüer, si vous ne voulez vous departir de la parole de Dieu expresse, voire encor des enseignemens de vos Docteurs deuanciers Luther, Caluin, & autres, qui n'osent rien nier de ce que dessus, & l'enseignent, combien qu'ils l'appliquent mal. Maintenant il est temps de venir au Poinct, & aux prises, & prouuer que vous, & vos Disciples estes Idolatres; voicy ma preuue generale; *Quiconque est Heretique, est Idolatre, vous estes Heretiques, vous estes donc Idolatres.* La proposition, & la teste de ce Discours est manifeste, & vous l'accordez ne pouuans nier, que tout Heretique ne soit Idolatre, puis que vous tenez, que toute Heresie est Idolatrie. Il me reste de verifier l'assomption, & seconde proposition de mon Syllogisme, & monstrer, que vous estes Heretiques: vous ferez aprez la conclusion. Ie vous prie, Messieurs, ne vous offenser si i'vse de ce mot, ce n'est pas pour vous faire iniure, mais pour vous appeller du nom de verité, & que ie pense vous estre propre : Vous nous appellez à tous coups Idolatres : vous appellez paillarde l'Eglise que nous croyons estre l'Espouse de IESVS-CHRIST, & honnorons comme nostre bonne Mere : vous nous dites bastards, enfans de l'Ante-christ, & de perdition, & nous donnez plusieurs autres noms iniurieux à merueilles, auec aussi grande iniquité qu'importunité, permettez moy sans pretendre grief que ie vous appelle du nom, qui vous est tres-iustement deu, & si ie ne le fais auec bonnes, & euidentes raisons, appellez moy du nom le pire que vous sçaurez trouuer.

Quiconque est heretique est Idolatre.

Ie prouue donc que vous estes Heretiques, & par suite, Idolatres : Premierement par la signification du mot : secondement par l'essence & definition de la personne Heretique: troisiesmement par les marques & qualitez de l'Heresie, & des Heretiques. Ce mot *Heretique*, comme Tertullien, sainct Hierosme, & autres Docteurs notent, est vn terme faict du Grec αἱρετικός, c'est à dire, *Electif*, venant du verbe αἱρέω qui veut dire, choisir & eslire vne, ou plusieurs choses, laissant les autres, Selon cette ethymologie, le mot αἱρετικός Heretique, en l'escole Chrestienne, marque vn homme qui eslit, & prend contre la regle Ecclesiastique, dit S. Clement, ce qui reuient à son iugement, se departant du reste, laquelle action est appellée αἵρεσις *Heresie*,

Heretique mot Grec. *Tertull. de praescript. aduers. haeret. c. 6. Et S. Hier. in epist. ad Gal. c. 4. & ad Tit. 3. Rab. de insti. cler. lib. 2. c. 58. & Isid. l. 8 etym. ca. 3.*

Choisir & prendre contre la regle Ecclesiastique acte d'Heresie. voy Clem. Alex. lib. 7 strom. sub finem. In ea sum haeresi, ie suis en cette opinion. Cic. parado. 1. ad Att. li. 14. Epist. 15. ad famil. lib. 15. ep. 16. Tertull. de praescr. aduers. haer. c. 6.

secte, ou diuision, & tant le mot *Heretique*, que *Heresie* entre les Chrestiens, est note de crime, encor que parmy les Aucteurs prophanes, souuent il n'emporte que simple election, & opinion; d'où vient que le Latin dit, *In ea sum haeresi*, ie suis en cette Heresie, c'est à dire en cette opinion; Et Galen a fait vn œuure intitulé περὶ αἱρέσεων des sectes, ou opinions choisies. Mais parlant en l'escole Chrestienne, par ce mot est tousiours signifié celuy qui fait choix, election, & secte à sa fantasie, de ce qui luy plaist en la Religion, & maison de Dieu, & aux S. Escritures, laissant le reste, & mesprisant le iugement de l'Eglise, & commun consentement de ses Docteurs, & tient ferme auec opiniastreté au donjon de sa teste; Telle election, secte, & heresie, est peché de rebellion & operation damnable: Parce que, Comme dit Tertullien, *il n'est loisible à personne d'introduire aucune chose en l'Eglise de Dieu, de son propre iugement, ou choisir ce qu'vn autre aura introduit de sa teste. Nous auons les Apostres de nostre Seigneur, qui n'ont rien choisi de leur propre sens pour l'introduire en l'Eglise, mais ont fidellement departi au monde la discipline, qu'ils auoient receuë du Sauueur: Parquoy si vn Ange du Ciel nous Euangelizoit vne autre foy, nous l'appellerions anatheme, & digne de malediction.* Sainct Hierosme αἵρεσις, *heresie*, dit-il, *est autant qu'election, par laquelle l'homme choisit vne doctrine, qui luy semble la meilleure.* Monstrons cecy par exemples. L'Eglise Catholique croit, qu'il y a vn Dieu en trois personnes, le Pere, le Fils, & le S. Esprit, & vne mesme & vnique essence en toutes: le Pere tout-puissant; le Fils, & le sainct Esprit, esgaux au Pere en puissance, bonté, sagesse, duree, & majesté. Arrius croyoit le Pere eternel, tout-puissant, tout-bon, & tout-sage, & choisissoit cette foy comme bonne, mais il ne croyoit point que IESVS CHRIST fut Dieu, ny coëternel à son Pere, ains vne creature produite de Dieu, en la course des siecles, & par ce chois il estoit Heretique, & electif; & son chois heresie & election damnable, & faisoit vne Secte, adorant l'Idole d'vn faux-Dieu, au lieu du vray. La mesme Eglise reçoit tout le vieil, & nouueau Testament; les Simonians, Basilidians, & Marcionistes reiettoient tout le Vieil, disans auoir esté dicté par quelque mauuais Dieu, & receuoient seulement le Nouueau, refutez par Epiphane, & sainct Augustin, sur l'Heresie des Manicheans. Cerinthus ne receuoit du Nouueau aucun Euangeliste, que S. Marc; ny Marcion, que S. Luc, reformé à sa guise, & reiettoit les autres, comme aussi les Actes des Apostres. Quelques vns s'aidoient de certains lieux de l'Escriture, qu'ils pretendoient leur estre fauorables, & reiettoient d'autres de la mesme Escriture, parce qu'ils leur estoient contraires: ou les sophistiquoient par fausses expositions. Ainsi les Arriens ayant trié, & choisi les passages, quils vouloient pour establir leur heresie, & faire croire que IESVS-CHRIST n'estoit pas Dieu, corrompoient par additions, ou detractions, ou fausses expositions ceux, que les Catholiques leur opposoient, pour refuter leur mensonge, comme estoit le commencement de l'Euangile S. Iean, ou l'Apostre declare euidemment la diuinité du Fils de Dieu. Item, les paroles d'iceluy, quand il dit, *Moy, & mon Pere sommes vne chose:* qui monstrent l'egalité entre le Pere, & le Fils: & autres lieux semblables, qu'ils eludoient, ou reiettoient. Les Valentinians, & Manicheans aussi prenoient la response, que le Sauueur fit à la Vierge: lors qu'elle luy signifia, que le vin estoit failli aux nopces: *Qu'en est-il à moy, & à toy, femme?* Desquelles paroles ils colligeoient par vne vaine coniecture, que la Vierge n'estoit pas Mere de IESVS, comme l'ayant appellee FEMME, & non MERE: & cependant ils laissoient deux traicts du mesme Euangile, ausquels S. Iean appelle disertement la Vierge Mere de IESVS. *Et la mere de IESVS estoit là.* Item, *la mere de IESVS estoit au pied de la Croix.* Parquoy sainct Augustin leur reprochant leur aueuglement dit cecy, *Or ils veulent bien croire à l'Euangeliste, en ce qu'il raconte, que IESVS dit à sa mere, qu'en est-il à moy & à toy femme? & ne le veulent point croire en ce qu'il dit, & la mere de Iesus estoit là.* Il leur veut dire: Si vous croyez à l'Escriture, & si vous receuez les paroles, esquelles la vierge est appellee femme, & d'icelles inferez à la volee, & par mauuaise Logique, qu'elle n'est pas Mere de IESVS, pourquoy ne receuez-vous les autres passages, qui par deux fois l'appellent Mere de IESVS clairement, & en termes expres? Tous ces abuseurs donc elisoient, & reiettoient à leur fantasie cecy, ou cela, en la foy de l'Eglise, & en l'Escriture, & parce estoient-ils electeurs, heretiques, & Sectaires, comme ie m'asseure que vous confessez: Car vous croyez les Arrians, Valentinians, & Manicheans estre Heretiques, & la Vierge estre Mere de IESVS: combien que certains ignorans d'entre vous se seruent du passage des Valentinians, & Manicheans, pour d'autant raualer l'honneur de la Vierge, comme si elle eut griefuement failli, & eut esté viuement tansee du Sauueur, ce que non: car elle n'eust pas perseueré en son opinion & desir, si elle eust cogneu, que le Sauueur en eut esté desplaisant: & le Sauueur n'eust pas tourné l'eau en vin, suiuant l'intention qu'elle monstroit auoir pour secourir la disette du Banquet. Vous croyez donc que telles gens, & tous leurs semblables sont heretiques, à raison de telles elections.

S. Hieron. in ca. 5. ep. ad Gal.

Arrius elisant en la Trinité. Les simonians elisans aux Escritures. S. Irenee l. 1. c. 22. 19 Des Basilid. le mesme. Irenée lib. 1. ch. 24. Eus. l. 3. c. 8. Epiph. haer 29. Aug. de haer. cap. 4. S. Marc seul reçeu par Cerinthe. S. Iren. l. 3. c. 11. les actes Philast. c. 36. S. Luc par Marcion. Ter. ... de praescr. aduersus haer. c. 30.

In principio erat verbum, Ioan. 1.

Ego & Pater. Ioan. 10. 30. Les Valentinians. Quid mihi & tibi. Ioan. 24.

Ibid. & Ioan. 19. 25. Aug. tract. 8. 7. Ioan.

Que les Ministres sont malins Electeurs és choses de la foy, & par ce Heretiques, selon la force du mot.

CHAP. XIV.

Maintenant ayant fait ma demonstration sur les vieux Heretiques, choisissans en la Foy, & en l'Escriture à leur fantasie, si ie fay voir, que vous faictes de semblables choix, & triages en autres matieres de la Foy, & en autres passages de l'Escriture, i'espere que vous ne pourrez auec raison refuser le nom d'electeurs, & d'Heretiques. Ce que ie monstre ainsi. Es choses de la Foy l'Eglise Catholique a tousiours tenu, & honnoré sept Sacremens, instituez par le Sauueur, & enseignez par ses Apostres, le Baptesme,

Sept Sacremens en l'Eglise Catholique.

Digitized by Google

la Confirmation, l'Euchariſtie, la Penitence, l'Extreme onction, l'Ordre, & le Mariage, comme il appert par l'Eſcriture, par les liures de tous les Docteurs anciens, nommément de Tertulien, de S. Ambroiſe, & de S. Auguſtin; par le teſmoignage des ſaincts Conciles, par l'autorité de l'Egliſe, qui a depuis ſeze cens ans tenu la foy, & pratiqué l'vſage des ſuſdits Sacremens; Or de ce nombre vous en auez choiſi Deux ſeulement contre le ſens commun, & reigle de l'Egliſe, à ſçauoir le Bapteſme, & la Cene ſans auoir aucun eſgard, ou reſpect ny à la ſaincteté des Eſcritures, que vous corrompez, ny à l'antiquité des Docteurs, que vous reiectez, ny à la dignité des Conciles, & de l'Egliſe, que vous meſpriſez; Et en ces deux Sacremens ainſi choiſis, vous auez faict vn arriere-choix, retenans, & retranchans à la meſure de voſtre teſte ce qui vous a ſemblé bon, ou mauuais. Au Bapteſme vous auez voirement laiſſé l'eau, & la parole de Dieu, que vous ne pouuiez oſter, combien que Beze à faute d'eau ſubſtitue toute autre liqueur, & en auez retranché les ſainctes ceremonies inſtituees par les Apoſtres, & pratiquees en l'Egliſe, dés ſon berceau: pour la reuerence du Sacrement, & inſtruction des enfans de Dieu, dequoy S. Denys, Tertullien, & autres Docteurs anciens ſont teſmoings. Pour la ſaincte Euchariſtie, le plus noble, & riche Sacrement de tous au Temple de Dieu, à raiſon du corps du Sauueur preſent en iceluy, vous l'auez rendue vuide, & en auez faict vn buiſſon creux, oſtans le corps & retenans la figure comme vne Idole. Aux autres Poincts de doctrine, vous auez fait le meſme choix, & triage, touſiours ſelon le rond de voſtre cerueau; Car vous tenez, qu'il y a vn Paradis, vn Enfer, vn Iugement; vous approuuez qu'on chante en l'Egliſe, qu'on crée des paſteurs, qu'on ieuſne, & choſes ſemblables, mais vous oſtez le Purgatoire, reiectez le Merite des bonnes œuures, la communion des Saincts treſpaſſez auec ceux, qui viuent encor en terre, les ceremonies de l'Egliſe, & tout ce qui n'a pleu à voſtre courte deuotion; vous dittes l'auoir fait ſelon la parole du Seigneur, ce que ie ne veux refuter maintenant à deſſein, qu'en vous remonſtrant, que par cette excuſe vous accuſez auſſi temerairement qu'arrogamment les Docteurs, & les ſaincts de quinze ſiecles paſſez depuis la mort du Sauueur, qui ont trouué bon ſelon Dieu & ſelon ſa parole: & ſainctement prattiqué, ce que l'eſponge de voſtre arrogance, comme parle Tertullien, a voulu effacer. Leur auctorité me ſuffit icy pour prouuer que vous faictes election & ſecte en la foy, & que vous eſtes electeurs malins, c'eſt à dire heretiques, & ſectaires pour ce regard. Or comme vous triez, & choiſiſſez à voſtre poſte les Articles de la foy, auſſi faictes vous ez membres de l'Eſcriture, & par tout eſtes Sectaires ce que ie vous vay monſtrer.

Sept Sacremens. *Tertull. lib. de præſcr. ad hæret. cap. 40.* Ils ſont choix aux Sacremés.

Beze oſte l'eau du Bapteſme quand il luy plait epiſt. 2. Ceremonies du Bapteſme nées auec l'Egliſe. S. Denys. *de eccl. Hierar. c. de Baptiſmo. Tert. l. de Spectaculis c. 1. Clem. l. 7. conſt. c. 41. & 42. & alij.* Choix aux Articles de la Foy.

Les Miniſtres malins Electeurs en la ſaincte Eſcriture, & au Symbole, & partant heretiques.

CHAP. XV.

EN la ſaincte Eſcriture vous n'auez pas failli d'eſtre Electeurs tant en blot, qu'en detail, c'eſt à dire, du corps de la Bible, & des paſſages d'icelle en particulier. Au vieil Teſtament, vos Anceſtres ont trié à leur gouſt, & reietté à leur teſte les Liures approuuez du commun conſentement de l'Egliſe de Dieu, Luther ſuiuant l'erreur des Talmudiſtes, & certains heretiques, reiecte l'hiſtoire de Iob, & ſe moque de l'Eccleſiaſte, liures deſquels perſonne n'a iamais doubté en l'Egliſe Catholique; & le Prophete Ezechiel, (comme auſſi Tobie, & ſainct Iaques) en parle comme d'vne vraye hiſtoire, & de Iob comme d'vn homme ſainct. Et ſainct Paul le cite auec meſme accent, & reſpect, que les Pſeaumes, & autres Eſcritures canoniques: Le liure de l'Eccleſiaſte eſt plein de pieté, & donne diſertement contre la vanité du monde; & la commune opinion des Hebrieux eſt qu'il fut compoſé par Salomon, apres qu'il eut fait penitence de ſon peché, opinion que S. Hieroſme ſuit, comme fort vray-ſemblable: mais Luther, nonobſtant le iugement de l'Egliſe, & de tous les Docteurs, le renuoye comme vne Fable eſcrite à plaiſir, & le gauſſe en bouffon de tauerne. Au nouueau Teſtament il reiecte l'Epiſtre S. Iaques, qu'il appelle, Epiſtre de fouërre, parce qu'il y recommande les bonnes œuures. Il renuoye encores l'Epiſtre de S. Iude, les deux dernieres de S. Iean & ſon Apocalypſe. Comme vous choiſiſſez & reiettez en general les pieces entieres de l'Eſcriture, ainſi vous choiſiſſez, & reiectez en particulier les paſſages, qu'il vous plait, & où il vous plait. Au Symbole des Apoſtres, lequel vous eſtimez de meſme auctorité, que l'Eſcriture, eſt dict en vn Article, que *le Sauueur eſt monté au Ciel*, vous le croyez au pied de la lettre, & faictes bien, car il eſt treſ-veritable. En vn autre Article il eſt dit, qu'il eſt *deſcendu aux Enfers*, vous ne le croyez point, & faictes des gloſes d'Enfer & de tenebres, en deux façons; En premier lieu vous dites auec Luther que ces paroles veulent dire, qu'il a eſté enſeueli, comme ſi l'Eſcriture n'auoit dit ſouuent en termes propres qu'il a eſté enſeueli, ſans qu'elle vueille vſer de metaphore, & langage obſcur ſans propos, c'eſt à dire, apres auoir parlé clairement. En ſecond lieu vous blaſphemez auec Caluin, qui eſcrit, que le Sauueur deſcendit aux Enfers, c'eſt à dire, qu'il endura en la croix les tourmens des damnez. Et en bon langage qu'il ſe deſeſpera; car c'eſt le vray, & eſſentiel tourmét des Damnez. Et que Caluin diſſimule tant qu'il voudra, c'eſt ſa doctrine en l'inſtitution, & en ſon Harmonie; Qui vous faict ainſi gloſer, & reiecter cet Article, couché de pareille tiſſure au Symbole, & auſſi clair en la ſaincte Eſcriture, voire encor plus que l'autre? Et comment appliquerez vous cette belle expoſition au lieu de ſainct Paul, qui dit eſcriuant

Luther ſuit l'erreur des Talmudiſtes reiectans Iob. *ord. 4. tra. 3.* refutez par Ezech. c. 14. 14. & par Thobie. c. 2. 15. par S. Iaques *Iac. 5. 11.* & par S. Paul *1. Cor. 3. 19 Luther in Conuiual. ſerm. tit. de Patriar. & Prophet. & tit. de li. vet. & nou. teſt.* l'Eccleſiaſte cópoſé par Salomon penitent. *S. Hier. in c. 43. Ezech. Aſcendit in cœlum in Symbolo.*

Deſcendit ad inferos. Deſcendu aux enfers au Catechiſ. Dimâche 10. *Et Calu. li. 2. Inſtit. c. 16. § 8. & ſeq. in harm. in 27. D. Matt.*

Ephes. 4. 8. Psal. 67. 19. Eccl. 24. & 45.

aux Ephesiens, que *le Sauueur est monté dessus tous les Cieux, estant premierement descendu aux parties inferieures de la terre, dont il tira la captiue captiuité des Ames iustes*, qui estoient detenuës aux lymbes, *& les mena en triomphe au Ciel?* Ne destruisez-vous pas, ce faisant, l'antithese manifeste, qu'il fait de l'Ascension du Sauueur sur les plus hauts Cieux, & de sa descente soubs les plus bas lieux de la terre? Que glosez vous auec vn insigne preiudice de nostre Foy, & de la gloire du Sauueur gaignée sur l'Enfer en cette victorieuse descente? Que glosez vous sur vne chose si euidente? Si vous croyez à l'Escriture, que ne receuez vous aussi bien vn passage, que l'autre selon la lettre, & sens historial? n'est ce pas d'autant, que vous estes malins electeurs, c'est à dire, Heretiques admettans l'Article de l'Ascension, parce que cela plait à vostre orgueil, & reiettans celuy de la descente aux Enfers, parce que vous auez peur d'estre contraints de confesser, qu'il y a des lymbes, & vn Purgatoire, & craignez plus le Purgatoire, que l'Enfer? Oyez vn autre exemple; l'Escriture aduertit, que le Sauueur en son grand iour dira aux reprouuez, *Allez vous-en, mandits, au feu eternel preparé au Diable, & à ses Anges: car i'ay eu faim, & vous ne m'auez point donné à manger, i'ay eu soif, & vous ne m'auez point donné à boire*, & ce qui suit; Desquelles paroles les Catholiques apprennent, que les meschans seront damnez à cause de leur inhumanité, & mauuaises œuures, & vous receuez ce passage auec tel sens. Au mesme endroit le Sauueur parle ainsi aux iustes. *Benis de mon Pere, venez, possedez le royaume, qui vous est preparé dez le commencement du monde; Car i'ay eu faim, & vous m'auez donné à manger, i'ay eu soif, & vous m'auez donné à boire*, & le reste; les Catholiques colligent de ce passage par discours de consequence cōtraire, que les bonnes œuures sont meritoires du Paradis, & la consequence est euidente, & necessaire. Car le Sauueur dit aussi disertement, qu'il donne le Paradis aux Esleus pour leurs merites, comme il renuoye les meschans en Enfer, pour leurs demerites. Icy vous faites mille tours de langue, & de plume, pour deguiser ce sens, que vous reiectez auec grande auersion, de peur d'estre sommez à gaigner Paradis en trauaillant. Tantost vous dites, qu'il n'est pas en ce lieu question de la cause du Paradis, tantost que le royaume des Cieux est donné comme heritage gratuitement sans bonnes œuures, gloses vaines & vaines fuites. Ie vous prie, où plustost doit-on chercher la cause du salere, ou de la peine qu'au iour du dernier Iugement? Pourquoy sera le Sauueur assis alors en son lict de iustice sinon pour monstrer, qu'à bon droict il coronne les vns, & condamne les autres? comment dictes vous donc, qu'il n'est pas icy question de la cause du Paradis, ou de l'Enfer? Et dequoy donc? Et le sens, que vous donnez à la malediction des meschans ne refute-il pas vostre assertion? Car si vous croyez, que le Sauueur les condamne à raison de leurs demerites, comment pouuez vous dire qu'il ne donne point le Ciel aux bons pour leurs bonnes œuures, veu que le Sauueur fait l'antithese auec mesme façon de parler, & à balance esgale sur diuerses œuures, mettant deux contraires causes

Les reprouuez condamnez pour auoir mal fait. Matth. 25. 45.

Les iustes sauuez pour auoir bien fait. Matth. 25. 42.

Gloses serpentines de Caluin, Beze, & autres sur ce passage.

de deux contraires effets; & contraires loyers à contraires operations? & disant, *venez au Ciel car vous m'auez repeu: Allez vous-en en Enfer, car vous m'auez tenu compte de bien faire*, Ne dit-il pas en termes euidens, que les bonnes œuures sont cause du Paradis, comme les pechez de l'Enfer? si vn Roy disoit à vn soldat, pren cette coronne car tu as vaillammant combattu; & à vn autre, va t'en en galere, car tu t'es porté en homme lasche au combat; ne diroit-il pas, que la vaillance de l'vn est cause de la gloire, qu'il reçoit; & la lascheté de l'autre, cause de son ignominie; Mais, dites vous, le royaume des Cieux est vn heritage; C'est mon, mais adioustez que c'est pour les bons enfans, qui estans en aage feront des actions dignes de leur Pere celeste, & non pour les paresseux comme vous; la Palestine fut promise à Abraham & à ses enfans comme vn heritage, pource appellee terre de promission, & neantmoins Iosué & les Hebrieux heritiers d'Abraham y entrerent les armes au point & en bien cōbattant: le Paradis donc heritage: mais a ceux qui feront deuoir pour y entrer & non pour les faineans. Adioustez aussi, que le Paradis est appellé loyer aussi bien qu'heritage, si donc le mot *d'heritage* vous fait croiser les bras, & vous persuade d'esperer le ciel sans main mettre, & en dormant, pourquoy le mot *loyer*, qui emporte trauail, & merite, ne vous faict, dire, qu'on peut meriter le Paradis en bien faisant, & vous exciter à bien faire pour gaigner ce loyer: Pourquoy choisissez vous vn mot, & quittez l'autre, veu que tous deux sont inscrits au liure de Dieu, & celuy de loyer beaucoup plus souuent? n'est ce pas d'autant que vous estes icy encor Electeurs non de l'Empire, mais du pire, & de ce qui gratte, & chatoüille la roigne de vostre paresse? Et puis que le son de ce mot est si harmonieux à vostre oreille, notez, & apprenez, que combien que le Royaume des Cieux soit preparé de toute eternité comme vn heritage, & donné aux petits Innocens sans entremise d'aucune bonne œuure, neantmoins Dieu veut, que ceux, qui peuuent trauailler l'ayent en bien faisant; & leur condition en est de tant plus aduantageuse; car ils y ont plus d'honneur par le titre de leur vaillance, & merite. Au moyen dequoy ce Pere celeste, soigneux du bien de ses seruiteurs, nous aduertit, qu'il nous donne les deniers, & aides de sa grace pour traffiquer, trauailler, & meriter. Il n'y eut iamais personne à qui cet heritage appartint de meilleur droict qu'au Sauueur, Fils de Dieu, non adoptif, comme nous, mais naturel, & toutesfois ce Pere a voulu que son Fils le meritast par son arc, & à la poincte de son espee, comme iadis Iacob gagna le champ, qu'il donna à Ioseph; & ce Fils l'a voulu meriter par vn fort combat, & entrer en sa gloire par la victoire de la Croix, & nous a merité la puissance de le pouuoir gaigner à son imitation; Et ne faictes pas icy des Zelateurs, disans comme vous auez de coustume, que c'est faire tort au merite du Sauueur: car au contraire c'est l'honorer, & tout redonde à sa plus grande gloire, veu que tout ce que nous faisons, & tous nos merites, decoulent de son merite, & de sa grace en premiere source, comme les fruits du Serment prouiennent du Cep: & les ruisseaux, de

Matth. 25. 42.

Commēt le Paradis est heritage. Coloss. 3. 24. Heb. 1. 14. & 9. 15. 1. Pet. 1. 4. vide Maldo. in Matth. 25.

La terre de promiss. heritage. Ps. 104. 11.

Le Paradis est vn loyer. Matth. 20. 8. Luc. 9. 23. 1. Cor. 3. 8. Ioan. 2. 8. Apoc. 11. 12. & 22. 12.

Pourquoy Dieu veut que chacū trauaille. Conuentione facta ex denario diurno. Matth. 20. 2. Et dedit vnicuique talenta. Matth. 25. 15. Iacob Genes. 48. 22. Oportuit Christum pati. Luc. 24. 26.

la maistresse fontaine. Et c'est vne grande gloire à nostre Capitaine non seulement d'auoir esté vaillant; mais aussi d'auoir peu rendre vaillans, & bons combatans ses soldats. Il y a cent autres lieux, où vous faictes semblables elections, & triages qu'il n'est besoin de refuter, ny mesmes reciter, n'estant icy mon dessein d'estre long, ains de monstrer en peu de paroles que vous choisissez de vostre teste, ce qu'il vous plait, & reiettez ce qui vous desplait en la Foy, & en la saincte Escriture, & que vous estes Electeurs & Heretiques & par suite necessaire, Idolatres. Or formez maintenant ce discours, & dictes auec moy. *Quiconque est heretique il est Idolatre*, vous le confessez : *vous estes heretiques*, ie viens de le prouuer, & vous n'auez que respondre, fermez donc le rond, & concluez, que vous estes *Idolatres*. Et parce que la croyance de cette verité est fort importante, ie m'en vay la fortifier par autres preuues, & monstrer euidemment, que vous estes tels, que dit la conclusion.

Quiconque tient opiniastrement des erreurs contre la Foy : Item quiconque ensuit les Heresies condamnees en l'Eglise de Dieu, est Heretique, & parce Idolatre, & que les Sectaires de nostre temps sont l'vn & l'autre.

CHAP. XVI.

IE vous fais encor voir, si vous voulez ouurir les yeux à la lumiere, que vous estes Heretiques, & partant Idolatres, par des argumens tirez mesme de vostre foy, voicy le premier, porté par ce discours. Qui croit, & tient opiniastrement vn erreur, ou plusieurs contre la Foy Catholique, celuy là est Heretique, & son erreur ainsi tenu, est Heresie: vous croyez, & tenez opiniastrement, non vn, mais plusieurs erreurs contre la foy Catholique, vous estes donc de ces gens là, & vostre creance, & opiniastrise, est Heresie. La Maieur de ce discours est sans contredit; car elle est composee de la definition, & de l'essence de l'homme Heretique entant qu'heretique, & de l'heresie, & est aussi veritable, que si on disoit, Quiconque est animant doüé de raison celuy là est homme ou femme; la lumiere naturelle vous monstre que vous ne la pouuez nier: l'Assomption est aussi manifeste, parce que i'ay dit cy dessus, & diray cy apres, monstrant par tout le corps de mon œuure, que vous croyez, & tenez opiniastrement maints erreurs contre la foy Catholique sur la Trinité, sur la Iustification, sur les Sacremens, sur les bonnes œuures, & sur tous les Mysteres de la religion Chrestienne; fermez donc la conclusion du Syllogisme & dites, que vous estes Heretiques, & Idolatres, & direz verité. Escoutez encor vn autre discours voisin de cettuy-cy en nature, & portant vne mesme poincte. *Quiconque suit, & embrasse les Heresies condamnees en l'Eglise de Dieu, celuy-là est heretique.* Vous n'oserez pas nier cette Proposition : car outre ce qu'elle est

Quicũque in heresim semel damnatã

donnée, & confirmee par les Anciens, Tertullien, & autres Peres de sçauoir, & d'auctorité, & par les Loix escrites, elle porte de soy bonne creance deuant tout Chrestien, voire deuant tout homme, s'il n'est profondement stupide: *Or est il que vous ensuiuez maintes Heresies condamnees en l'Eglise de Dieu*: Vous nierez cette Assomption : C'est donc à moy à la prouuer & apres minuter l'Arrest de vostre condemnation, & vous prononcer Heretiques, & par consequent, Idolatres. Vous croyez, & enseignez que l'homme n'a point de franc-arbitre, c'estoit l'heresie des *Manicheans*, comme tesmoigne S. Hierosme, S. Augustin, & autres Docteurs Catholiques, Heresie condamnee comme bestiale & impie, rendant l'homme beste, & luy faisant croire qu'il est contraint de seruir à ses concupiscences, n'ayant volonté, n'y pouuoir d'y resister, Auec les mesmes Manicheans vous tenez, que la Loy de Dieu est impossible : Heresie abominable, & condamnée aussi: car elle fait Dieu vn Tyran sans prudence, & sans misericorde, imposant vne Loy qu'on ne peut garder, & neantmoins punissant de mort eternelle ceux, qui ne la gardent. Les Pelagiens, comme escrit S. Augustin, disoient que les enfans des Chrestiens estoient sanctifiez au ventre de leur Mere, & partant qu'encor qu'ils decedassent sans Baptesme, ils alloient neantmoins au Ciel. *Les Seleuciens*, ou *Herminians*, ainsi que tesmoigne le mesme Docteur, enseignoient en suitte de cette Heresie, que le Baptesme n'estoit point necessaire. Vous tenez l'vne & l'autre Heresie, & auez esté cause, & serez encor, si Dieu ne vous empesche, que cent mille pauures enfans ont esté, & seront priuez de la vie eternelle, decedans sans estre Baptisez, par la nonchalance des Peres assotez de ce Dogme. *Les Nouatians* tenoient, qu'il n'estoit besoing ny d'huile, ny d'onction au Sacrement de Confirmation. *Les Donatistes* alloient plus auant, & disoient, qu'il falloit fouler cela aux pieds. Vous auez fait ce que les vns & les autres disoient, & auez osté le Sacrement tout à fait. *Berengarius*, & ses Disciples mirent en vogue deux remarquables Heresies contre la verité du Sacrement de l'Autel; La premiere, que la substance du pain demeuroit auec la substance du corps du Sauueur present: Cette Heresie est la foy, & la doctrine de Luther, & des Lutheriens vos ayeuls. La seconde Heresie, pire que la premiere, car ceux de vostre sorte vont tousiours empirant, fut que l'Eucharistie ne contenoit point le corps du Sauueur, mais seulement la figure: Zuingle, & Caluin, pires que Luther leur Pere, ont embrassé cette-cy. La premiere accouploit la substance du corps du Sauueur auec celle du pain: la verité auec le mensonge: la lumiere auec les tenebres. La seconde oste toute verité, & ne veut donner place, qu'aux tenebres, & au mensonge: vous suiuez Zuingle, & Caluin, & profitez à reculon, à la demarche de vos Maistres.

Les Audians du temps de Valentinian le ieune, disoient comme escrit Theodore, que la Confession Sacramentale n'estoit point necessaire: Vous parlez plus haut, & adioustez, que c'est superstition, & inuention des hommes.

Les Massilians, comme aussi les Albigeois,

labitur eiua damnatione seipsum inuoluit. Gelasius 1. apud Grat. 24. q.1. c.1. Idẽ Tert. de præsc. c. 34. Idem l. Nemo C. de summa Trinit. 1.

Les Manicheans nioyent le franc arbitre.

S. Hier. præf. in Dialo. Pelag. l'an 350.

Augu. l. 7. conf. c. 38

Les mesmes disoient que la Loy de Dieu est impossible.

Les Pelagiens.

S. Aug. l. 3. cont. Iul. c. 3. l'an 90.

Les Seleuciens

S. Aug. de heresib. Quod vult Deũ here 59 & 60.

Les Nouatians

Theod. in fab. l'an 210.

Les Donatistes.

Optat. Mileui-tain l'an 310.

Berengaire & ses disciples.

Guithmondus l'an 1000

Audians

Theod. de hereticis fabulis l. 4. l'an 300.

Massilians *l'an 350. Epiph. her. 80. S. Aug. haer. 57. Damas. in lib. de haeresib.* & les Albigeois l'an 1250. Les Massilians *Epiph. her. 80. S. Aug. haeres. 57. Theod. l. 4 de Haereticis fabulis. Ioan. Dam. l. de haeresib.* Les Armenians & Cathares. *Guido in sua summa. Omnia in figuris. 1. Cor. 10. 11* Les Arriens *Epiph. Heres. 75. S. Aug. de Haeres. c. 33 l'an. 350.* Aërius *Epi. har. 75 S. Aug. de haeres. c. 33.*

Dist. 30. si quis presbyter. de consec. dist. 3. Ieiunnii

reiettoient le Sacrement de l'Ordre, niants opiniastrement, que par cette promotion les Clercs receussent le S. Esprit; Vous le reiettez comme eux, & niez auec eux le don du S. Esprit estre icy donné.

Les mesmes Massilians, comme aussi les Armenians, & Cathares, disoient que les Sacremens ne conferoient point la grace; Vous dites le mesme, enseignans, qu'ils sont seulement signes de la grace, & non cause d'icelle, & qu'ils n'ont non plus de vertu, que ceux des Iuifs, & aneantissez par vostre Heresie toute la valeur, & dignité des Sacremens de la Loy de IESVS CHRIST, la reduisans au pied de la Loy de Moïse, qui ne consistoit, qu'en signes, & ombres, comme dit l'Apostre.

Les Arriens, comme escrit S. Augustin apres Epiphane, furent condamnez Heretiques pour auoir tenu entre autres Heresies, qu'il ne falloit point dire la Messe pour les Trespassez; Vous plus hardis qu'eux, non seulement ne voulez offrir pour les Trespassez: mais reiettez du tout la Messe pour les morts & pour les viuans, rompez les Autels, ostez le Purgatoire & renuersez la pieté enuers Dieu, & enuers les hommes viuans & trespassez au tant qu'il est en vous.

Le mesme *Aërius* passa aussi condemnation pour vne autre Heresie, en laquelle il disoit, qu'il ne falloit point s'astreindre à ieusner certain temps, mais quand bon sembleroit à chacun selon sa deuotion; Vous ne voulez point de bride à vostre boire, & manger: vous ne voulez garder le ieusne ny du Caresme, ny des Quatre temps, ny des veilles, ny des autres iours marquez, & ordonnez en l'Eglise, ains quand l'appetit vous prend, qui aduient rarement, & quel que-fois aux iours, que l'Eglise defend de ieusner, comme iadis les Manicheans ieusnoient le Dimanche en despit de l'Eglise qui prohibe les ieusnes de ce iour-là. *Vigilance* se moquoit de la veneration des Reliques des Saincts, comme escrit sainct Hierosme, & en ce titre fut iugé Heretique. *Les Cathares* passerent la mesme condemnation, parce qu'ils impugnoient l'Inuocation des Saincts. *Iouinian,* parce qu'il esgaloit le Mariage à la Virginité, *Les Felicians, & Vaudois,* parce qu'ils disoient, que les Images de IESVS-CHRIST, & des Saincts, estoient des Idoles, & le culte d'icelles, Idolatrie. *Porfire, Eunome, Eustache,* parce qu'ils tenoient, que les Miracles estoient abus, & œuures du Diable. *Simon Magus,* d'autant qu'il mesprisoit les bonnes œuures, disant qu'elles n'auoient aucun merite, & que la seule Foy suffisoit pour estre sauué sans icelles: Toutes ces Heresies sont enseignees par vous, & amplifiees par nouuelles additions, & defenduës auec d'autant plus grande obstination, & impudence, que vous les sçauez auoir esté condamnees par le iugement vniuersel de l'Eglise de Dieu: Et toute vostre Doctrine, sauf ce que vous croyez auec nous, n'est que ramas, & regrature des vieilles Heresies: Verité si euidente, que vous ne la pouuez nier, & estes contrains, vous voyants pressez, d'aduoüer pour voz Ancestres, & Patriarches, les Aucteurs des susdictes Heresies, & autres, que ie laisse, en ayant assez dict pour la preuue de mon Assomption. Voicy donc le discours tout entier auec sa conclusion, & couronnement. *Quiconque tient les Heresies condamnees & maudites par l'Eglise de Dieu, est Heretique: vous les tenez,* n'estant vostre Doctrine, sinon vne rapsodie des Heresies condamnees, anathematisees & maudites, *vous estes donc Heretiques:* & parce que tout Heretique est Idolatre, vous estes en suite de vostre Heresie, *Idolatres:* C'est le second Argument, renfort du premier.

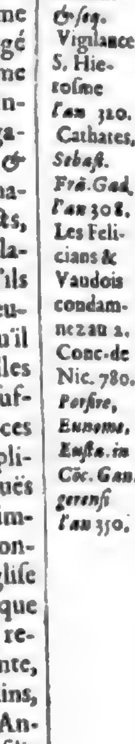
Domini & seq. Vigilance S. Hierosme *l'an 320.* Cathares, *Sebast. Frã. Gad. l'an 308.* Les Felicians & Vaudois condamnez au 2. Conc. de Nic. 780. *Porfire, Eunome, Eusta. in Cõc. Gangrensi l'an 350.*

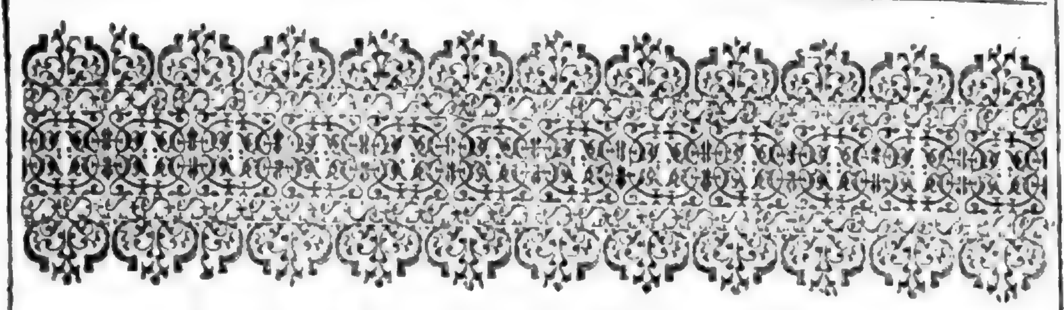

LE SECOND LIVRE DE L'IDOLATRIE HVGVENOTE.

Des Marques, & Qualitez principales de l'Heresie, & de la premiere, qui est l'orgueil des Heretiques.

CHAPITRE I.

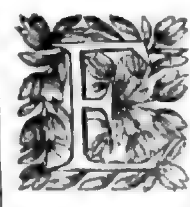

EN ce second Liure ie mets le troisiesme Argument, dont ie preuue que vous estes Heretiques, & par ce Idolatres: Il est prins des Marques, & des qualitez communes de l'Heresie, & des Heretiques, reduites en neuf principales, qui viennent de l'essence de vostre Doctrine, & en cette qualité vous sont propres, encor qu'elles soient en autre façon communes à plusieurs, qui ne sont pas Heretiques. Ie les deduiray en brief, & apres feray la toile de ma preuue. La premiere est l'Orgueil, premier peché des Anges, & des Hommes, comme dit le Sage, & la premiere porte de rebellion, & d'Apostasie, nommément d'Heresie, Idolatrie & Apostasie la plus abominable de toutes, pour les raisons cy dessus apportees. Cette Marque luy est naturelle, parce que l'Heresie est fille de la Superbe, & la superbe est la mere de toutes les Heresies, dit S. Augustin. La raison est, d'autant, que l'homme orgueilleux & superbe, est curieux à inuenter nouuelles opinions pour se mettre en vogue, & s'y opiniastrer pour estre estimé constant, & merite d'estre puny par ses tenebres, & tomber en heresie: ainsi l'Heresie porte en son front la marque de ses progeniteurs; & partant ne vit on iamais Heretique dogmatisant, qui ne fut hautain: *Tous les Heretiques sont enflez*, dit Tertullien: nul qui ne denonçast la guerre à Dieu, & à son Eglise, poussé de l'esprit infernal de ce vice: ny iamais aucun homme qui ne deuint orgueilleux par la doctrine de l'Heresie. S. Paul predit aux Ephesiens, que plusieurs d'entre eux s'esleueroient, & se feroient Heretiques, loups rauissans, annonçans choses peruerses, affin d'attirer apres eux des Disciples, & se faire valoir, qui veut dire, que telles gens font de nouuelles Sectes, enflez d'ambition, & de vanité, pour paruenir à quelque degré d'honneur, & de preeminence sur les autres; ce qui a esté verifié par l'experience de tous les Heresiarques, qui ont esté depuis l'Ascension du Sauueur. Simon Magus, n'ayant peu obtenir la dignité d'Euesque, & la puissance de donner le sainct Esprit par l'imposition des mains, & faire des Miracles, se fit loup, & premier Heresiarque contre l'Eglise de Dieu, affin de se faire admirer hors d'icelle comme Dieu, par quelque illustre mensonge, puis qu'il ne l'auoit peu faire par le commerce de la verité. Valentin, voisin du temps de Simon Magus, & plus voisin de son ambition, fut porté à l'Heresie, & se constitua chef d'vne Secte, pour auoir esté frustré de l'Eueschè qu'il se promettoit. *Valentin*, dit Tertullien, *s'attendoit d'estre Euesque: car il estoit subtil, & disert: mais despité dequoy vn autre auoit esté preferé à raison de la prerogatiue de Martyr, il rompit la barriere, & la regle autentique, & sortit de l'Eglise selon la coustume des esprits ambitieux, & desireux d'estre les premiers, qui s'irritent facilement, & presument de se venger.* Epiphane recite le mesme de Marcion; *Marcion*, dit ce Docteur, *enflé d'orgueil, & d'indignation pour n'auoir eu la presseance, & entree de l'Eglise, qu'il pretendoit, se forgea vne Heresie, & dict aux Catholiques, ie rompray vostre Eglise, & luy feray vne bresche eternelle. Il fit la bresche, mais en son ame, & de ceux qui se laisserent seduire à luy* Theodoret tesmoigne, que *Montanus* poussé d'ambition d'estre le premier en rang, se disoit estre le sainct Esprit. De mesme vent enflé, *Sabellius* se disoit estre Moïse, & son frere. Aaron, comme recite le mesme Epiphane. Eusebe escrit que *Nouatian* estoit tombé en l'abysme de ses erreurs, parce qu'il ne peu estre Euesque. Le

Initium omnis peccati superbia. Eccl. 10 13 Initium superbiæ hominis Apostatare à Deo. ibi. ver. 14 Omnium hæresum vna mater superbia. S. Aug. de pastor. c. 8.

Omnes heretici tument. Tert. de præscrip. c. 14. Heretiques superbes. *Act. 20. 29*

Act. 8. 18.

Valentin. *Tert. cont. Valen. c. 4*

Marcion. *Epiphan. hæres. 42.*

Montan. *Theod. l. 3. de hæret.* Sabellius. *Epiphan. hær 57.* Nouatiã. *Euseb. 6. c. 34.*

Arrius. *Theod. l. 4. de heret. Fabulis initio.* Aerius. *Epiphan. hær. 75.* Nestorius *Theod l. 4 Heret. Fab.*

mesme Theodoret recite, que *Arrius* ayant esté fait Prestre, mit au vent son Heresie, parce qu'il voyoit qu'Alexandre son compagnon, auoit par dessus luy esté fait Euesque d'Alexandrie. *Aerius* conceut la mesme enuie pour semblable dignité, contre Eustathius, & par despit se fit chef de parti contre l'Eglise Catholique, comme dit Epiphane. *Nestorius* insigne hypocrite alloit vestu d'vn vestement basané, & monstroit vn visage blesme, & vsoit d'vn langage plein de douceur piperesse, & ayant en cette façon employé la plus part de son aage pour gaigner la bonne grace du peuple, à la fin il paruint à ce que tant il desiroit, & fut fait Euesque, & insigne Heresiarque apres. De cet esprit orgueilleux est aussi aduenu, que telles gents ont esté grands venteurs de leurs inuentions, grands contempteurs des Peres anciens, grands prometteurs de sciences, & au reste du tout rebelles à leurs Superieurs, nommément souuerains, tant Ecclesiastiques, que Ciuils, & n'est besoin d'estre icy plus long, ce que i'ay dit, est suffisant pour monstrer, que l'orgueil est le vray Pere, & la marque inseparable des Heresies, Heresiarques, & Heretiques, & cette verité est si claire par les Histoires Ecclesiastiques, que vous ne la pouuez ignorer, & ie me persuade que vous l'accordez.

S. Iude en son Epistre. *Dominationem spernunt, Maiestatem autē blasphemant. Et os eorū loquitur superba.*

La seconde Marque de l'Heresie, & des Heretiques, la Paillardise.

CHAP. II.

Le bouc, marque d'orgueil, & de paillardise, qualité des vieux Grecs. Daniel 8. Esa. 13. 22 & 34. 14.

LA seconde Marque des mesmes est la Paillardise, compagne inseparable de l'Orgueil, comme au contraire l'Humilité est la sœur fidele de la chasteté: aussi l'Escriture les associe, & nous donne le bouc animal lascif & hautain, portant en ses amours insatiables le Hieroglife de la paillardise, & de l'orgueil en ses cornes. Ainsi Daniel marque Alexandre le Grand, & les deux vices des Grecs par cet animal: Et Esaïe en marque les Diables, enfans d'orgueil, & apres amateurs de paillardise, encor qu'ils n'ayent point de corps, sinon quand ils en prennent vn fantasque, pour mettre, & faire mettre en pratique ce peché. Il les appelle *Velus*, leur donnant la figure de *Bouc*: Comme donc tous Heretiques sont orgueilleux, aussi sont-ils amateurs de la chair, & sensuels. Et n'a on iamais veu vne Heresie sans cette marque, non pas mesmes de celles, qui faisoient grande demonstration d'aimer la chasteté. Les Manicheans detestoient le Mariage comme chose sale & par trop charnelle. Les Montanistes condamnoient les secondes nopces par semblable pretexte: & neantmoins ils estoient abominables és ordures de la chair, principalement les Manicheans, comme l'Histoire Ecclesiastique nous enseigne. Cecy n'a pas esté mis en oubli par les anciens Peres, ayant fort bien remarqué ce vice aux Heretiques de leurs siecles, & des precedens. Tertullien l'a noté en Apelles, Heresiarque, qu'il nomme, deserteur de Continence, & dit que Marcion autre Heresiarque fut chassé de l'Eglise pour auoir desbauché vne vierge; Il reproche aussi à Hermogenes Heresiarque, qu'il ne faisoit que couler de Nopces en Nopces, & se marier & remarier, & qu'il estoit en tout & par tout vn vilain adultere, preschant & exerçant les œuures de la chair. Appollonius en Eusebe tesmoigne, que Montanus menoit quant & soy plusieurs femmes, rauies de la couche de leurs maris, desquelles il abusoit impudemment & scandaleusement. Clement Alexandrin escrit que les Carpocratiens s'assembloient à des banquets nocturnes hommes & femmes, pesle-mesle, & s'accouploient chacun auec la sienne, les lumieres esteintes. C'est pourquoy S. Cyprien appris par l'experience de plusieurs Heretiques, les surnomme, Corrupteurs, & stuprateurs de Vierges. Et S. Hierosme prononce vne Maxime generale, & tres-veritable, disant, *C'est vne chose difficile, que de trouuer vn Heretique, qui aime la chasteté.* La Note est trop euidente, & n'est besoin d'employer plus long discours pour la verifier.

Euse. l. 4. c. 28. hist.

Apelles paillard. *Tert. c. 13 Præscrip.*

Marcion. *Tert. ibid.* Hermogenes. *Tert. ibid.*

Montanus. *apud Euse. lib. 5. hist. c. 18.* Les Carpocratiés. *Clé. Alex. 3 strom.* *Stupratores Virginū Heretici. S. Cyp. Epist. 10.* *S. Hier. difficile est Hereticū inuenire qui diligat castitatē. Hier in c. 9. Osee.*

La troisiesme & quatriesme Marque de l'Heresie, & des Heretiques, le Mensonge, & la Calomnie.

CHAP. III.

1. Tim. 4. *In hypocrisi loquentium mendacium. & 2. Pet. 2. 1. Magistri mendaces, qui introducent sectas perditionis.*

LA troisiesme Marque de l'Heresie, & des Heretiques est la *Menterie*, attachee dedans les entrailles de l'Heresie & des Heretiques; & battuë au coing du Pere de mensonge, qui s'estãt reuolté contre la premiere, & souueraine Verité, fut precipité du Ciel en Enfer, & d'Ange de Verité, qu'il estoit, fut fait Diable de mensonge auec ses Complices, & artisan de piperie, & Roy des menteurs, comme des orgueilleux, Ainsi toute Heresie est mensonge, & mensonge non telle qu'elle, mais mensonge de blaspheme contre Dieu, contre son Eglise, & contre le Salut des hommes: & tout Heretique est menteur entant qu'Heretique, & enfant de son Pere.

S. Pierre en sa 2. c. 2. 13. les appelle, σπίλοι καὶ μῶμοι, souilleures & taches. Qui ne sçauent que mordre, tacher, & denigrer. *Per vos via veritatis blasphemabitur.*

La quatriesme Marque, & voisine de cette troisiesme, c'est la *Calomnie*: Car comme il n'y a rien plus naturel à l'Heresie, & à l'Heretique, que mentir: aussi n'y a-il rien plus impudent, & malin à calomnier: c'est à dire à oster sa reputation à l'innocence, la chargeant de fausses accusations, & crimes controuuez. Vous, sçauez les menteries enormes, que les Arriens forgeoient contre sainct Athanase, & les calomnies des autres Heretiques iettees contre l'Eglise de Dieu, & n'est ia besoing de verifier cette Marque, vous ne la sçauez que trop, & la confessez comme tres-veritable.

La Vanterie des Escritures, Marque cinquiesme des Heretiques.

CHAP. IV.

LA cinquiesme Marque de l'Heresie & des Heretiques, est de vanter la S. Escriture, &

Digitized by

raualler l'authorité des anciens Peres, qui l'ont exposee, & faire semblant de ne vouloir rien croire, rien dire, ny faire, qui ne soit couché, & commandé en icelle, & seuls la reuerer seule. Ils font cela pour mieux tromper, flattans pour mieux trahir, & crians au larron, pour ne sembler larrons, & abusants de l'Escriture, pour plus facilement abuser & sacrifier à l'Idole de leur prophane Doctrine, couuers d'vn beau pretexte, comme iadis le fils de Michas & l'autre Leuite sacrifioient aux Idoles, reuestus de l'Ephod des Prestres de Dieu. Ils la prennent, non pour en exposer la verité, mais pour couurir, & parer leurs mensonges, & fantasies, luy donnant le sens des gloses, qu'ils font en tenebres. Car estant icelle difficile, & obscure en plusieurs endroits, comme dit sainct Pierre, parlant des Epistres de S. Paul, & Caluin le confesse, contraint par l'experience, ils la veulent auoir toute seule, & son texte seul & sans glose, affin d'y attacher en tenebres la leur, & plus aisément en pleine liberté, donner pied & fondement à leurs faulses opinions, à l'ombre d'vn sens caché, sans estre aperceus; A mesme fin ils reiettent & fuyent les Escrits des anciens Peres, par ce que ce sont autant de lumieres, qui esclairent, & descouurent leurs fraudes en l'exposition de l'Escriture. C'a donc esté vn iargon vulgaire, & vne note domestique de tous les Errans, de vanter de bouche la saincte Escriture, & en effect de la mespriser, la deschirer, la reiecter, la corrompre, & falsifier à leur guise, & fantasie, sans conscience, sans reuerence, & respect. Tertullien a laissé fidelle tesmoignage de cette verité, l'ayant apprise & notee par longue obseruation aux Heretiques. *Ils veulent & opposent*, dit-il, *les Escritures, & auec cette vanterie, & audace, ils esbranlent plusieurs aussi tost, trauaillent ceux qui tiennent bon, surprennent les infirmes, & mettent en scrupule les mediocres.* Sainct Ambroise dit, que ce sont les Heretiques, qui combattent la Loy par les paroles de la Loy, affin que la chose mauuaise ne pouuant de soy subsister soit recommandee par le pretexte de la bonne. Et ailleurs, *Le Diable* dit-il, *tend souuent aux Catholiques des filets, composez des Escritures. Ainsi fait-il les Chrestiens Heretiques, ainsi esuentre-il la Foy, ainsi oppugne-il les loix de pieté. Garde toy donc, que l'Heretique ne te surprenne t'alleguant quelque exemple de l'Escriture, le Diable fait tout cela:* Et escriuant sur le Pseaume 118. *Il y a*, dit-il, *entre les Heretiques plusieurs larrons, qui desrobent, & rauissent la parole de Dieu, non pour leur bien, mais par fraude destournent la defense celeste des Escritures à leurs larrecins.* C'est pourquoy le mesme Tertullien les appelle *Corrupteurs*, & *Adulteres* de l'Escriture, à l'imitation du Diable, qui leur enseigne le mestier, *Ainsi*, dit-il en vn lieu, *ils prennent matiere des Escritures à la façon du Diable pour composer leurs mensonges: & les debiter comme marchandise de verité.* En mesme sens, & en mesmes termes sainct Augustin disputant contre les Donatistes leur met en barbe, qu'ils citoient l'Escriture comme le Diable, à sçauoir la falsifiant pour seduire, & persuader le precipice: Et escriuant contre Fauste Manichean, *Voyez vous* dit-il, *que vous ne tachez sinon de renuerser l'auctorité de l'Escriture, & faire en sorte, que le sens d'vn chascun soit sa guide pour choisir, & reietter ce qu'il luy plaira en l'Escriture, la soubmettant à son propre iugement, & ne se soubmettant à l'auctorité d'icelle pour en prendre la Foy.*

Les Heretiques alegans l'Escriture, semblables à Michas & Prestres Idolatres. *Iudic. 16. v. 11.*

L'Escriture obscure *2. Pet. vlt. ver. 16.*

Caluin treuue des passages difficiles en l'Escriture, *in 1. Cor. 5.*

Iargō des Heretiques vanter l'Escriture.

Tert. de Prafc. c. 15.

S. Amb. in Epist. ad Tit. c. vlt.

S. Ambr. l. 4. in Luc. c. 4.

L'heretique comme le Diable allegue les escritures. Matth. 4. 6

S. Amb. in Psal. 118. Serm. 11.

Corrupteurs de l'Escriture. *Tertull. de præsc. c. 40 Tert. l. de carne Christi. cap. 19.*

S. Aug. contra liter. Petiliani. l. 2. c. 51. to. 7.

S. Aug. l. 32. contra Faust. c. 29 tom. 6.

La sixiesme Marque de l'Heresie, est la Fraude, & la Cruauté.

CHAP. V.

LA sixiesme marque de l'Heresie, & des Heretiques est la fraude, & la cruauté. Elle enseigne ses supposts de faire les simples, & les doux quand ils sont petits compagnons, & estre inhumains, & cruels quand ils sont deuenus les Maistres. Pour la premiere qualité, l'Escriture les appelle Renards, comme interprete sainct Augustin, exposant l'Allegorie des Renards de Samson, quand il dit, *Les Renards signifient les hommes trompeurs, & sur tout les Heretiques, gens malins, & pleins de fraude se cachans dans des destours cauerneux de leurs deceptions, & decouans encor par leur puanteur*: à sçauoir par les exemples de leurs vilainies, & saletez. Et S. Ambroise, *Les Heretiques sont comparez aux Renards animaux fins & cauteleux, n'ayans point de maisons, mais des tanieres. Iacob habite en la maison* (En l'Eglise de Dieu) *mais l'Heretique malin, & trompeur est en la cauerne, espiant la poule Euangelique, qui dit, combien de fois t'ay-ie voulu assembler comme la poule assemble ses poussins sous ses aisles.* Car les Heretiques *espient* IESVS-CHRIST, *le persecutent, & le nient par leurs Heresies, encor qu'ils facent resonner son Nom en leur bouche*, dit le mesme Docteur. Pour la seconde Qualité, ils sont appellez Lions: & pour l'vne, & pour l'autre, le Sauueur les appelle Loups; car c'est vn animal fallacieux & sanguinaire, plein de fraude ensemble, & de cruauté, & n'a rien de genereux. *Gardez-vous*, dit-il *des faux Prophetes* (des Heretiques) *qui viennent à vous reuestus par dehors d'vne peau de Brebis, & sont en leur ame des Loups rauissans.* C'est qu'ils pippent par leur hipocrisie, & feintise en Renards, & mordent en Lions, & en Loups malins, & cruels, quand ils peuuét. S. Augustin enseigne en la personne des Donatistes, quelle est la fureur de l'Heresie, quand vne fois elle peut auoir le dessus. Ces Heretiques auoient exercé mainte sorte de barbarie enuers les pauures Catholiques, iusques à leur creuer les yeux auec de la chaux destrempee en vinaigre. Duquel crime parle S. Augustin. *Ils ont surmonté la cruauté du Diable, car luy ayant main leuee de tourmēter Iob en son corps, à sa deuotion, il ne se souuint point de l'affliger par semblable rigueur.* En vn autre lieu escriuant des mesmes Donatistes, *Quel barbare*, dit-il, *inuenta iamais ce que ceux-cy font, iusques à ietter de la chaux, & du vinaigre aux yeux de nos Clercs, & deschirer leurs membres par des playes horribles?* & le reste, qu'il met de leurs larrecins, & pilleries, & autres actes d'hostilité. Or apres auoir bien exageré ces fureurs, si cōclud-il en vn autre endroit, que le Diable fait plus de mal par la fraude de l'Heretique, que par sa cruauté. *Il est*, dit-il, *plus à craindre quand il trompe, que quand il frappe,*

Les Heretiques Renards. Iudic. 15.

S. Aug. in Ps. 80 to. 8

Vulpes foueas habēt Luc. 9. 58.

Gallina euāgelica. S. Amb. l. 7 in Luc. c. 9.

Gallina congregat pullos. Mat. 23. 37

Heretici Christum negant, etsi nomen fatentur. S. Amb. in Luc. l. 7. c. 9.

Les Heretiques Lions & Loups.

Attendite. Matt. 7. 15

S. August. Coll. cum Donatist. Collatiōij Diei to. 7.

Ibidem.

S. Aug. Epist. 122. ad victorianum.

Le Diable fait plus de mal par l'heretique que par les tyrans.

Temps a esté qu'il contraignoit les Chrestiens à renier IESVS-CHRIST, *maintenant il enseigne à renoncer* IESVS-CHRIST: *Alors il vsoit de violence, maintenant de piperie; Alors les Chrestiens estoient trainez, affin de renier* IESVS, *& le confessant estoient couronez, maintenant il enseigne de renier* IESVS-CHRIST, *& deçoit. Car, que disent les Heretiques au Catholique; vien t'en & sois Chrestien*, & selon vostre iargon, sois fidele reformé, *& c'est affin, qu'il ne le soit point; Or c'est autre langage de dire, vien sois Chrestien*, & autre, *vien & renonce* IESVS-CHRIST, *Ce dernier, est vn mal patent, c'est le fremissement d'vn Lion qu'on oit de loing, & qu'on fuit de loing; L'autre est vn glissement de Dragon grillant, d'vn Serpent, qui s'escoule subtilement, & murmure par vn sifflement frauduleux*; à tant sainct Augustin. Or comme i'ay cy dessus rapporté de Tertullien, les Tirans faisoient les Chrestiens Martyrs par leur cruauté, & les Heretiques les font Apostats par leur fraude; & la cruauté des Heretiques tuë les corps, mais la tromperie perd les ames; les meurtris, & occis sont Martyrs: les deceus & abusez, sont Apostats.

S. Aug. in ps. 39 t. 8.

S. Aug. in Ps. 39. to. 8. Tert. de prescript. c. 15.

La Septiesme Marque de l'Heresie, & des Heretiques, l'Auersion du sainct Siege.

CHAP. VI.

LA septiesme Marque est l'Auersion du S. Siege. Cette qualité prouient de la premiere, à sçauoir de l'orgueil, qui ne veut auoir aucun Superieur, nommément souuerain. Ainsi Simon Magus premier Heretique, banda le premier contre sainct Pierre en Samarie premierement, & puis à Rome, où pour dernier exploit de son orgueil, & impieté se faisant porter en l'air affin de paroistre Dieu, il fut porté par terre à la priere de celuy, qu'il persecutoit, & brisé comme blasphemateur, perdit les plantes pour ne pouuoir marcher, luy qui vouloit auoir des aisles pour voler, dit sainct Leon. Les autres Heresiarques qui sont venus apres luy, ont suiuy ses traces.

Le premier Heretique bandé contre S. Pierre. *S. Aug. de Heresibus 1. & l. 1. contr. aduers. legis cap. 12.*

S. Leo ser. 1. in die Apost. Petri & Pauli.

Les Grecs commencerent enuiron l'an trois cens octante de faire les approches de rebellion contre le sainct Siege, & trauerser l'auctorité de l'Euesque de Rome, disans que celuy de Constantinople luy estoit second. Apres, l'an quatre cens cinquante, ils dirent, qu'il auoit les mesmes Priuileges, qui estoit le faire esgal: Et du temps de sainct Gregoire, enuiron l'an six cens, ils le firent Superieur: de maniere, que l'Euesque de Constantinople s'appelloit Oecumenique, c'est à dire vniuersel. Dequoy le dit sainct Gregoire reprint Iean, alors Euesque de Constantinople, & luy en escriuit plusieurs lettres, comme aussi à l'Empereur Maurice, à l'Imperatrice Constantia, & aux Patriarches d'Orient: A la fin ils ont tant fait, qu'ils ont secouué le ioug de son obeïssance, & perdu la foy, & la liberté, & esté cause, que la Grece est tombee en la puissance du Turc, qui leur est Pape, & Empereur ensemble, ou plustost ny Pape, ny Empereur, mais Neron, & Pharaon. Entre les Latins, les Vaudois denoncerent guerre ouuerte au sainct Siege enuiron l'an onze cens septante: & l'an treze cens, ceux qui furent appellez *Fratricelli*, ou Frerots: S. Augustin auoit noté de son temps aux Heretiques cette humeur, car escriuant contre les lettres de Petilian, il parle ainsi: *Que t'a fait la Chaire de l'Eglise de Rome, en laquelle Pierre a tenu son Siege, & en laquelle sied auiourd'huy Anastase? ou celle de Hierusalem, en laquelle a presidé Iaques, & qui est gouuernee en ce temps par Iean, par lesquelles nous sommes liez en l'vnité Catholique, & desquelles par fureur indicible vous vous estes distraits? Pourquoy appelle-tu Chaire de pestilence la Chaire Apostolique*? &c. Sainct Cyprien a dit de plus, Que toutes les Heresies, & Schismes n'ont prins leurs sources d'ailleurs, que du mespris de la Chaire de S. Pierre: Ses paroles sont: *Les Heresies & Schismes, ne sont prouenues d'autre commencement, que de ce qu'on n'obeit au Prestre de Dieu Chef temporel en l'Eglise, & Vicaire de* IESVS-CHRIST. C'est donc vne vraye Marque d'en auoir contre ce Chef, contre cette Chaire, & contre cette Pierre, Pierre de scandale, à laquelle s'aheurtans les ennemis domestiques de l'Eglise de Dieu, se sont fracassez, & perdus, & elle est demeuree entiere, & victorieuse, aussi le Sauueur auoit predit à S. Pierre, que *Les portes, & puissances d'Enfer ne preuaudroient point contre elle.*

Les Grecs disent le second l'Euesque de Constantinople *in Conc. 2. gen. can. 5.* Le font esgal. *in Conc. Calced. Act. 16.* *S. Greg. in epist. 76. ad Mauritium, Imp. & ep. 78. ad Constant. Aug. & epi. 80. ad Eulogiū Alexā. Episc. li. 4.* *Reg. & ep. 168. & 169 ad Cyriacum Episc. Constant. qui Ioan. successerat, & ex eius ep. 110 ad Mauritiū Imp. li. 6. & l. 4. ep. 82. vel 38 ad eund. & Ioanne Constantinopoli.* Les Vaudois l'an 1170. Reinerius. Fratricelli. *Matth. Palmer. in Chronic. S. Aug. l. 2 c. 51. contra litteras Petiliani t. 7 Cathed. pestilentia. Psal. 1. 1.* La source des heresies l'auersion du S. Siege. *S. Cyp. lib. 1. ep. 3. Tu es Petrus, &c. Matt. 16. 18.*

La Huictiesme Marque de l'Heresie, la Discorde.

CHAP. VII.

LA huictiesme Marque de l'Heresie, & des Heretiques, est la Discorde, & dissension d'opinions, & de volontez aussi bien entre eux comme auec le Chef de l'Eglise. Ce vice prouient du premier, & troisiesme, sçauoir est de l'Orgueil & du mensonge, dont l'Heresie, & les Heretiques sont infectez. L'orgueil fait, que chacun veut estre reputé le premier en esprit, en sçauoir, & monstrer qu'il sçait plus que son compagnon, & poussé du vent de cette ambition, il fait voile à la recherche de nouuelles inuentions, & controuue des Sectes nouuelles, & combat les vieilles, & met la discorde en ieu. Le Mensonge aussi de sa propre nature s'eslargit, se diuise & multiplie, comme la Verité est vne, & tend à l'vnité, ainsi le Mensonge est nombreux, & se fourche à la diuision. Il n'y a qu'vne ligne droite, il y en peut auoir de tortues vne infinité. On ne donne au blanc que par vne voye, qui est droicte: on peut donner hors du blanc en mille façons, haut, & bas, à costé droict, à costé gauche, passant outre, s'arrestant court, & par autant de traictes, qu'on peut tirer de lignes du centre à la circonference du cercle. En l'Escole de Nature il n'y a qu'vne verité en toutes choses, comme vne essence, & sur la Nature vne seule supreme Verité, qui est Dieu. Les Philosophes, qui ne donnerent au blanc de cette Verité, furent esgarez en mille erreurs, & les Mortels qui

La dissension fille d'orgueil.

Mendaciū multiplex. Arist. S. Iud. 19. Hi sunt qui segregant semetipsos animales, spiritū non habentes. En l'Escole de la Nature vne verité en toutes comme vne essence.

faillirent ceste vnique, & souueraine Verité, s'abismerent en vne pluralité de Dieux sans nombre. Donc comme la diuision d'opinions en philosophie, & la multitude des Dieux en Religion, est vn argument certain de mensonge, & superstition, ainsi la discorde, & varieté de Doctrine contraires en la Foy Chrestienne, est vne Marque infaillible d'Heresie, & d'Heretique. Ce que les saincts Peres n'ont pas oublié de noter pour en faire sage la Posterité. Ainsi S. Irenée escrit, que l'Heresie de Simon Magus fut diuisée en trois Sectes, qui furent les trois bandes celebres, des Menandrians, Basilidians, & Saturnians. Le mesme Docteur enseigne qu'entre les Valentiniens (regiment d'Heretiques merueilleusement remply) il y auoit si grande varieté d'opinions, qu'à peine se trouuoient deux, qui portassent vne mesme teste, & s'accordassent en tous les Articles, & corps de leur Foy. Les Manicheans furent despecez en plusieurs lambeaux comme dit S. Augustin.

Multitude d'opiniõs, & de dieux marque de mensonge.

Simõ Magus. *S. Iren. l. 1. c. 81.*

Les Valentiniens. *S. Ire. l. 1. c. 5.*

Manicheãs *S. Aug. de heres. c. 48. & Conf. l. 3. c. 6. & l. 4. c. 15. & l. 5. c. 5 & sæpe alibi.*

Les Lucianistes, Apelleans, & Seuerians surgeonnerent de l'eschole de Marcion, comme recite Epiphane: les Martyrians, Sathanians, & Enthousiastes, diuers en humeurs & erreurs, sortirent des Massilians: comme escrit le mesme Epiphane, & apres luy Theodoret. S. Hilaire tesmoigne que les Arrians se diuisoient à chasque cours de Lune, & changeoient presque tous les ans de casaque. Les Eutychiens ont esté diuisez en douze Sectes, & presques en autant de parties, qu'il y a eu du depuis de Sectes en l'Orient, comme il appert par l'histoire Ecclesiastique. Bref, comme aux religions, & escholes payennes, où regnoit le Mensonge, on y recognoissoit vne merueilleuse dissention, & castille d'opinions, non seulement entre les hommes, ains encore entre les Dieux, Saturne, Apollon, Venus, Iunon & autres Idoles feintes, s'entrebattans ensemble, ainsi que les Anciens Peres ont remarqué, S. Basile, S. Augustin & Theodoret apres les Poëtes, & Historiens Gentils: De mesme entre les Chrestiens, ceux qui se sont separez de l'Eglise de verité, & de l'vnion de ceste Eglise, portent la Marque de mensonge en leurs discordes & diuisions.

Marcion. *Epiph. l. 1. tom. 3.*

Massiliãs. *Epiph hær. 8. Theodor. l. 4. de hær. Fab.*

Les Arriẽs *S. Hilaire, l. 2. c. 6.*

Eutychiẽs. *Niceph. l. 18. c. 45. Genebr. in Chronol. secul 5.*

Dissẽtion entre les Dieux Payens. Homere & tous les poëtes d'apres.

Dissẽsion des Heretiques.

L'Opiniastreté, neufiesme Marque de l'Heresie.

CHAP. VIII.

LA neufiesme & derniere Marque de l'Heresie, & des Heretiques est l'opiniastreté, Marque essentielle; & qui fait le couronnement de l'Heresie, forme son essence, & donne le nom à l'Heretique: sans Opiniastreté l'erreur n'est qu'erreur, & l'errant n'est qu'errant, mais l'erreur defendu par opiniastreté, & formé de l'opiniastreté, prend l'essence, la nature, & le nom d'Heresie. Plusieurs ont tenu des erreurs en l'Eglise, mais parce qu'ils ne les ont pas defendus opiniastrement contre l'auctorité de l'Eglise, ils n'ont point encouru le crime d'Heretique; mais tous tant qu'il y en a eu, qui se sont parqués dans leur buisson, & ont soustenu leurs fausses opinions, sans vouloir desmordre, ny receuoir la leçon de verité, la correction de leur faute, & le conseil des Sages, ceux-là ont esté mis au roolle des esprits rebelles, appellez Heretiques, & condamnez comme Heretiques. Tels ont esté tous ceux, qui iadis apostatans de la foy Catholique, ont combattu la cité de Dieu; les Simoniens, les Nicolaïtes, les Arriens, les Manicheans, & tous les autres des siecles d'apres, obstinez en leurs erreurs, & obstinément aheurtez à les flanquer & defendre, & les mettre en vogue. Et comme ils appelloient faussement leur erreur, verité; ainsi pensoient-ils folement leur opiniastreté, Constance. Ils employoient leur sang, & leurs vies quelquesfois à maintenir leur iugement, & estoient Martyrs & tesmoings du Diable, parce qu'ils soustenoient le mensonge; comme les Catholiques mouroient par vraye constance pour la foy; & estoient Martyrs de IESVS-CHRIST. *Plusieurs Heretiques*, dit S. Augustin, *ont enduré des supplices par opiniastrise, non par constance; par vice non par vertu; par erreur, & non par droicte voye, possedez du Diable, & non persecutez du Diable.* Ce vice donc faict l'Erreur, Heresie; & l'errant, Heretique, & est la forme, & le cœur de l'vn, & de l'autre. Il vient principalement de l'Orgueil, qui estant amoureux du propre Iugement, & de ses Inuentions, & les prisant sur toutes les autres, il ne s'en veut departir par aucune raison, tant soit-elle preignante, de peur de ne sembler inferieur en cedant, & ne met l'honneur qu'à tenir roide en son Fort, comme victorieux, encore qu'il se voye vaincu. Et partant l'Opiniastreté est fille d'Orgueil, comme l'Heresie, est vne Idolatrie spirituelle, *Car c'est comme le peché d'enchantement, que de repugner, & comme le peché d'Idolatrie, que de ne vouloir obtemperer*, dit l'Escriture. C'est donc Idolatrie, & Marque infernale, marque des Diables, & des Damnez; & le Diable ne seroit point Diable, ny les Damnez, damnez, s'ils n'estoient opiniastres, & endurcis en leur malignité, Marque propre de tous les Heretiques grands seruiteurs du Diable, & cause de mille damnez.

L'opiniastreté forme l'essẽce de l'Heresie.

Vieux Heretiques.

Les Heretiques mourans pour les erreurs, martyrs du diable. *S. Aug. to. serm. 9. in Paris.*

L'opiniastreté fille d'orgueil comme l'heresie.

1. Reg. 15. 23.

Voila neuf Marques principales de l'Heresie, & des Heretiques, *l'Orgueil, la Luxure, la Mensonge, la Calomnie, la Iactance* des Escritures, *l'Hypocrisie*, & *Cruauté*, *l'Auersion* contre le S. Siege, *La Diuision* d'opinions & *l'Opiniastreté*, lesquelles mises ensemble marquent proprement l'Heresie, encor que chacune à part ne soit bastante de ce faire; Tout ainsi que quand on ramasse toutes les qualitez d'vn Corbeau, & qu'on le note ainsi; C'est vn oyseau noir, au bec gros, ayme-charogne, cauteleux, desfiant, croüaillant, & le reste, on collige aussi-tost, que c'est vn Corbeau, iaçoit que la couleur noire, le gros bec, & les autres qualitez prinses à part ne fassent pas dire que c'est vn Corbeau. Ainsi donc, ce sont marques propres de l'Heresie prinses ensemblement; toutes produites de son Essence, & de ses entrailles, & me persuade, que vous les aduoüés pour bonnes, sauf la septiesme, qui touche le S. Siege.

Epilogue du discours des neuf marques de l'heresie, & des Heretiques.

Il me reste de vous monstrer, que toutes vous conuiennent fort bien, & à large mesure, & partant que vostre Religion est Heresie, & que vous

estes vrays heretiques, verifiez par vos marques, & qualitez, comme vn Corbeau, vn Hibou, vn Butor, vn Loup, vn Renard, & toute autre beste par les siennes, & si vous estes Heretiques, vous estes quand & quand Idolatres, qui est ma generale conclusion.

De l'Orgueil de la Religion pretenduë reformée, & de ses Ministres, & Disciples.

CHAP. IX.

QVant est de l'Orgueil, premiere Marque de l'Heresie, & des Heretiques, il vous est propre, si iamais il le fut à aucuns Errans: Ie vous prie escouter patiemment la verité. Ce n'est pas pour vous irriter, ains pour vous guarir, si tant est que vous vouliez sortir du haut mal, & entendre la preuue, qui vous indiquera vostre maladie par vos propres Symptomes, & vous donra les remedes: Ce vice se faict paroistre au dehors, par signes exterieurs, par paroles, & par œuures, comme l'estat interieur du cœur, & du corps, par le poux & battement de l'artere, & par accidens visibles; & partant vn qui parle hautement, qui mesprise ses inferieurs, qui se vante sur ses esgaux, qui est ambitieux, qui se rebecque contre ses superieurs, il monstre par signes visibles, qu'au dedans il a l'ame tarée, enflée, & infectée d'orgueil. Ceux qui ont ouy prescher vos Patriarches, Luther, Caluin, & les autres, & qui ont veu leurs deportemens, ont peu noter leur faste en parlant, & en conuersant, & ceux qui manient leurs liures, marquent, & voyent aisément, ce que les autres ont peu voir de leurs yeux, & ouyr de leurs oreilles. Ie me seruiray icy de leurs paroles, & de leurs Escrits. Luther au liure, qu'il escrit contre le Roy d'Angleterre Henry huictiesme, se iacte auec si grande insolence, qu'il ose bien dire, que les Roys, Princes & Papes ne sont pas dignes de luy deschausser les souliers, & qu'à bon droict il veut estre estimé sainct, mal-gré tous les hommes, & qu'il ne fait compte de mille Cypriens, ny de mille Augustins. Quand il parle des Docteurs Scholastiques (gens tenans rang honorable en l'eschole Chrestienne, comme nobles expositeurs des questions difficiles de la Theologie) il ne les espargne, non plus que ce Roy, & les epithetes qu'il leur donne vulgairement, c'est de les appeller *maranx*, & *asnes*, & sans s'estendre plus à deduire le faste de ce Reformé, c'est assez de noter, qu'il a esté en son orgueil insupportable, non seulement aux Catholiques, ains mesmes à ses Disciples. Conrad Gesnerus, Lutherien, nous donnera vn illustre tesmoignage pour cōfirmer ce que ie dis, voicy cōme il en parle en sa Bibliotheque. *On ne peut dissimuler que Luther n'ait vn esprit violent, impatient & incompatible à tous ceux, qui n'embrassent tout ce qu'il dit.* Et vn peu apres, *Dieu vueille que par son animosité à contester, & impudence à parler, il ne nuise à son Eglise, de laquelle il a cy-deuant, auec si bon succez esleué le berceau.* Les Ministres de Zuric n'en ont pas dit moins, escriuans ainsi, *Les Prophetes, & Apostres cherchoient la gloire de Dieu, & non leur bonneur particulier auec opiniastreté, & orgueil, mais Luther cherche ses interests, c'est vn homme testu, & qui leue les cornes auec trop grande insolence.* Caluin vostre second Patriarche, n'a pas cedé en orgueil à son pere Luther, & l'a surmonté en malice: ses Escrits en font bonne foy; Tous les anciens Peres sont des baudets, à son dire; son commun iargon est de les appeller Sophistes, canaille, racaille: & ceux, à qui il n'ose donner ces Epithetes ouuertement, comme sont Sainct Augustin, Sainct Hierosme, & semblables, pour estre leur nom de trop grand esclat, il les appelle en paroles couuertes, Simples, ignorans, temeraires, & les rauale si malignement, & si superbement, qu'il monstre assez, qu'il n'en fait aucun estat, comme n'estans rien au prix de luy, à son opinion. Parlant de la Satisfaction contre la doctrine de Sainct Ambroise, de Sainct Augustin, Sainct Hierosme, Sainct Chrysostome, S. Basile, Sainct Gregoire de Nazianze, & des autres lumieres de l'Eglise, il escrit ainsi. *Ie ne m'estonne pas fort des sentences, qu'on void aux liures des Anciens touchant la satisfaction: Pour dire vray ie voy qu'aucuns d'eux, & quasi tous ceux desquels les œuures sont paruenuës à nostre cognoissance, ou ont failly en cet endroit, ou ont parlé trop durement, mais ie n'accorderay pas, qu'encore qu'ils ayent esté si rudes, & ignorans, &c.* y a-il rien de plus arrogant, de plus hautain, de plus sorcilleux, que l'esprit declaré par ceste Periode Thrasonnienne? *Ie ne m'estonne pas fort*, dit-il, c'est à dire, ie ne fay aucun cas de ces Docteurs, à sçauoir, d'Ambroise, d'Augustin, de Hierosme, de Chrysostome, de Basile, de Gregoire, & semblables: Ie ne fay conte de ceste Antiquité, de cet accord & commun consentement de la doctrine de la Satisfaction; Et pourquoy n'en fait-il aucun cas: *parce qu'ils ont failly, parce qu'ils ont esté gens rudes, grossiers, & ignorans*, donc Caluin seul clair-voyant, subtil, & sçauant, a plus veu, & plus entendu au poinct de ceste matiere, qu'eux tous ensemble; Ne voila pas vn humble Reformateur des abus, & vanitez de l'Eglise Romaine, & modeste Predicateur fondamental d'vn nouuel Euangile? Mais ose-il bien non seulement se comparer à l'vn de ces Saincts, ains encore se preferer à tous, luy qui se deuoit estimer indigne de deschausser les souliers au seruiteur du moindre, s'il eut eu vn grain de verité dedans l'ame? De pareil style vn peu apres condamnant tous les Docteurs, qu'il confesse auoir prié, & enseigné de prier pour les Trespassez, & toute l'Antiquité, qui a inuiolablement gardé, & retenu la prattique de ceste pieté, il fait ceste demande. *Comment donc, dira quelqu'vn l'osoient-ils entreprendre?* sçauoir est, de prier pour les Trespassez, & enseigner, que cela estoit pieux. *Ie dis*, respond-il, *qu'ils ont esté hommes en cet endroict, & partant qu'il ne faut point tirer à imitation ce qu'ils ont fait.* Sainct Augustin donc, Sainct Ambroise, Sainct Gregoire de Nazianze, Sainct Chrysostome & ces autres Coryfées de l'Eglise naissante, ont esté hommes à l'opinion de Caluin; & Caluin par consequent qui les reprend est quelque autre chose plus qu'homme, sans doute quelque demy Dieu, ou quelque Ange de la premiere hierarchie, c'est

Signes d'orgueil.

Modestie de Luther cōtre Hēry VIII. Roy d'Angleterre.

Modestie de Luther enuers les Scholastiques.

Conradus Gesnerus in sua Bibliotheca.

Ministri Tigurini in responsione libri Lutheri con. Zuinglium.

Impudēce de Caluin. *l. 3. inst. c. 4. §. 38.*

Tous ont failly sauf Caluin, tous sont ignorans sauf luy.

Caluin confesse que les anciens Peres ont prié & enseigné de prier pour les Trespassez.

Inst. 3. c. 5. §. nu 10. Pharisæus non sum sicut cæteri homines. Luc. 18. 11. Caluin n'est pas homme.

Digitized by Google

pourquoy il a plus veu, que tous ces bons Anciens, & doit estre creu comme Dieu. Iob reprenant ses calomniateurs, qui s'estimoient eminans entre les hommes leur dit; *Donc vous estes seuls entre les hommes*, & qu'eust-il dict à Caluin s'estimant plus qu'homme? Le Pharisien disoit, ie ne suis point comme les autres hommes; Caluin dit qu'il est plus que les plus grands des hommes. Et que diray-ie & que pouuez-vous dire messieurs les Ministres, de ce vostre homme, & vostre Patriarche, sinon qu'il est de l'engeance du pere, qui est, comme dit Dieu en Iob, le Roy des enfans d'orgueil? mais sur quels pilotis est fondée vostre Religion? & combien sont-ils esloignez de la Religion Chrestienne, dont la propre Marque est l'Humilité? des anciens Docteurs de l'Eglise de Dieu, dont les liures sont en toutes leurs disputes marqués de ceste Marque? Mais possible les Sectateurs ont esté humbles, encor que leurs Docteurs ayent esté insolens. Ains selon l'ordre de nature, & ... le Prouerbe, des Corbeaux ont esté engendrez des Corbeaux; & à l'imitation des Maistres, les Disciples ont esté, & sont arrogans: l'experience de leur conuersation, & langage monstre assez leur fierté. Car il n'y a si petit compagnon d'entre eux, qui ne face du suffisant à contredire en dispute, & si le Ministre en preschant, ou en commun propos, a aduancé soubs l'authorité de Caluin, ou autre semblable, quelque poinct de doctrine, qui luy desplaise, il sçait fort bien dire, qu'il n'en croit rien, & qu'il n'est pas attaché aux paroles de Caluin, mais qu'il se tient à l'Escriture, c'est à dire, qu'il entend mieux que Caluin l'Escriture, & l'Escriture est sa teste, & sa presomption, dit sainct Augustin; Orgueil que Luther mesme a recogneu, & confessé de bonne heure, & contraint par la verité, a donné tesmoignage de la verité de sa propre bouche contre ses Sectateurs, & en leur orgueil a condamné le sien propre en plusieurs endroits; nommément en vn Sermon de l'Aduent, où il vesperise d'accent reformé tous ses Reformez, & apres en auoir assés dit, il ferme son discours par ceste clause, *Ils sont plus vindicatifs, plus auares, plus esloignez de misericorde, plus immodestes, plus indisciplinez, en somme plus malins, qu'ils ne furent iamais en la Papauté.* Et Iacques André Smidelin, grand Lutherien, fait la mesme reproche, & ayant beaucoup discouru sur vne ample matiere, prouué & asseuré, que Dieu est plus blasphemé parmy eux que parmy les Turcs, ils donne sur les cornes de leur orgueil en ces mots. *En fin au lieu de l'Humilité, l'Orgueil, le Fast, & l'Arrogance regne par tout. Et ceste façon de vie est appellée par ceux-cy, l'Euangile, & Religion reformée.* Le tesmoignage de l'vn & de l'autre est tres-veritable, & tres-fort pour ma conclusion, & n'est besoin d'en dire plus, pour monstrer, que les enfans ressemblent aux peres, & que les vns & les autres, les vieux & les ieunes, les Maistres & les Disciples, portent la premiere marque de l'Heresie, & des Heretiques.

Le Diable roy des orgueilleux. *Iob.41.25.*

Les Docteurs Catholiques humbles.

L'escriture des Heretiques, est leur sens.

S. Aug. l. 32. contra Faust. c. 29 tom 6. voy cy-dessus c. 5.

Luther ser. de Aduentu.

Iacob. Andreas Smidelinus. con: 4 super 21. ca. Lu.

Que l'Orgueil des Sectaires fluë de l'essence de leur Doctrine: comme au contraire l'Humilité est vn propre effect de la doctrine, & Religion Catholique.

CHAP. X.

ICY vous m'opposerez, qu'en l'Eglise Catholique on a veu, & voit-on encores plusieurs hommes presomptueux, & superbes. Ie respons, que cela est vray; mais cette verité ne vous met pas à couuert, ny vous oste la proprieté de vostre Marque pour la donner à l'Eglise Catholique, d'autant qu'ils ne sont pas tels pour estre Catholiques ains par leur corruption, & folie. Cette Eglise enseigne la modestie, & l'humilité, par loix, par coustumes, par maximes, par exhortations: Et, Dieu mercy: elle peut monstrer vn infini nombre de ses Docteurs anciens, & modernes, qui ont esté, & sont rares en humilité, comme en science. Que s'il y a eu des orgueilleux, sont esté bastards supposez, & non vrais enfans de leur Mere. Au contraire, vostre Religion pretenduë reformee, comme elle est engendree & formee sur des modelles, & coripheés d'orgueil, ainsi que ie viens de monstrer par quelques eschantillons de leurs œuures; de mesme plante-elle les cornes à la teste de tous ceux qu'elle peut coiffer; Aussi tost qu'elle les a produicts au monde, & les a faict renoncer à la Messe en l'Assemblee consistoriale, aussi tost les voit-on presumer de soy, mespriser l'Antiquité, s'esgaler aux plus grands Saincts trespassez, se preferer aux viuans, & donner des signes euidens en leurs actions, & paroles, que *ce Roy des orgueilleux* les a engendrez aussi bien que leurs Peres, & qu'il leur a graué en l'ame le charactere de sa presomption par les outils de la Religion, qu'il leur a soufflee, & par les Maximes de vostre Doctrine. I'en mettray quelques vnes affin de vous faire voir vous mesmes en vous mesmes. L'vne de ces Maximes est, que *Les bonnes œuures n'ont aucun merite*; vn autre; *Que tous les esleus seront esgaux au Ciel*. Toutes deux contre l'expresse parole de Dieu, qui dit, que le Royaume des Cieux sera donné pour les bonnes œuures: & que les Saincts seront differens au Ciel en gloire, cõme les estoilles en lumiere. Ces Maximes sont cause, que comme vous vous moquez du Merite des bonnes œuures, ainsi vous ne faites aucũ cas de ceux, qui ont esté estimez Saincts par leurs bonnes œuures, elles font que vous pensez estre aussi Saincts, qu'eux, sans aucune bonne œuure: Que vous vous presumez estre les plus Saincts d'entre les viuans, & que les Trespassez n'ont rien de plus que vous, & esperez aussi grande gloire en Paradis, que les plus glorieux, & sont les propos qu'on a souuent ouy de vos reformées femelles, disans à haute voix, qu'elles seroient aussi grandes au Ciel, que la Vierge. En vn autre Maxime vous tenez, *que l'Eglise peut errer*, de là vient, que tant que vous estes, dictes hardiment, que l'Eglise a erré en

La Religion pretenduë reformée tẽd de soy les hõmes orgueilleux.

Iob.41.25.

Maximes Huguenottes.

Le Royaume des Cieux dõné pour les bõnes œuures.

Ps 61. 13. Isa 62. 12. & 66. 18. Mat. 16. 27. & 20. 8. & 25. 35. 36. Rõ. 2. 6 Apoc. 2. 23. sicut stella. Ioa. 14. 2. Cor. 15. 4. Tertull. in Scorpiaco. Theod. l. 3. in Cant. Greg. l. 4. Moral. ca. 42. & l. 35. 24. l. 4. dia loct. c. 36. & hom. 16 in Ezec. & alios vide Mald. in c. 14. Ioan.

Maximes Huguenottes.

tout ce qu'elle a ordonné, qui ne reuient à vostre goust, comme sont les loix du Ieusne, de la Chasteté, du Caresme, & semblables, que vous mesprisez aussi bien que l'Eglise; Maxime encor de vostre Eschole, que *tous les Docteurs* ont peu errer, & de faict qu'ils ont erré autant de fois qu'ils ont parlé contre vostre opinion; & c'est la raison qui fait, que vous les appellez rudes, grossiers & ignorans; qui est le langage de vostre grand Maistre Caluin, comme vous venez d'ouyr. Vous enseignez, que chacun doit lire la Bible pour son salut, & la peut entendre; Ceste Maxime faict, que iusques aux menus Artisans, iusques aux femmelettes, la portent soubs l'aisle, allans à la Presche, la veulent manier en la maison, la fueilletter, & interpreter, qui est vne outrecuidance beaucoup plus grande, que ne seroit celle d'vn malade, qui n'ayant iamais esté aux Escholes, prendroit Hipocrate, & Galien pour en tirer des remedes, & la façon de se guarir; ou d'vn marchand, qui se mettroit à lire le Code, & Digeste pour defendre son droict deuant les Iuges. Car la Bible est infiniement plus difficile à entendre, que les liures de la Medecine, ou Iurisprudence: C'est le liure de Dieu, cacheté à sept seaux dict S. Iean, que personne ne peut ouurir que IESVS-CHRIST, que personne ne peut entendre, que les Docteurs, qu'il donne pour son Eglise. Parquoy ceste vostre arrogance vient de vostre Eschole, & vos Maximes sont loix d'orgueil, & de corruption; Car de leur nature, & essentielle malignité, elles vous enflent le cœur, vous rendent presomptueux, & hautains, comme mauuais arbres donnent mauuais fruicts, & comme œufs de Vipere engendrent des bestes rampantes, & venimeuses: & partant vostre orgueil est vne Marque essentielle de vostre Religion, comme au contraire l'Humilité est la vraye Marque de l'Eglise Catholique: Et si en icelle on y voit des orgueilleux, c'est comme i'ay dit, de leur corruption & propre malice: & si parmy vous on voit quelqu'vn, qui est modeste, c'est par quelque bonne inclination naturelle, & non de vostre doctrine engendrée d'orgueil, & Mere, & Maistresse d'orgueil en ses enseignemens. Ie pourrois verifier ceste mesme Marque en vos deportemens, & actions bons tesmoignages d'icelle: mais ie vous ennuyerois par trop maintenant, nous en verrons assez és suiuantes Disputes.

Maxime huguenotte contre l'Apostre. 1. Tim. 2. v. 12. 13. 14.

La Bible le liure de Dieu doit estre exposée par les Docteurs donnez de Dieu. Apoc. 5. 1 Cor. 12. 28. Eph. 4. 11. Mala arbor. Matt. 7. 17.

De la seconde Marque de l'Heresie, qui est la paillardise, verifiée en la Doctrine & œuures des Ministres.

CHAP. XI.

QVant de la seconde Marque, vos Fondateurs l'ont portée à bonnes enseignes, & vostre Doctrine la porte au front, si iamais aucune la porta, & ne tient à vous & à vos enseignemens, que chacun d'entre vous n'ait prins le charactere, & n'en soit marqué, s'il les veut ensuiure. Luther, Caluin, & Beze, trois grands Patriarches de vostre Reformée, à l'imitation d'Apelles, Montanus, Marcion, & autres Heresiarques notez cy-dessus, se sont assez fait cognoistre par œuures, & par paroles, chacun ayant sa Concubine, chacun couurant ses vilains incestes, & ses adulteres par le nom, & voile de Mariage auec vne detestable irrision de ce Sacrement: chacun portant le flambeau, & monstrant l'exemple à ceux qui voudroient suiure le train de leur lubricité: chacun preschant la chair, & le ventre par Sacrileges expositions de la parole de Dieu. Vostre Doctrine, vos Dogmes & Positions, sont que chacun doit estre marié, non seulement gens libres, mais les Prestres, Moines, & Religieux: que la Continence est vne chose impossible: & ores qu'on la peust garder, qu'elle n'est pas de plus grand prix, ny merite, que le Mariage: Que personne ne peut, & ne doit faire vœu de chasteté: qu'il est loisible, ains necessaire aux Prestres, & Religieux, qui l'ont fait, de le rompre, & de se marier. Ceste Eschole ne met elle pas la bride, & la liberté, ains la contrainte à toute personne, de s'addonner à la chair, & ne faire cas ny de Continence, ny de Virginité, ny d'autres semblables vertus, que l'Eschole de IESVS-CHRIST prise tant? & qui voudra se tourmenter à les auoir, si le Mariage est d'aussi grand prix deuant Dieu, qu'elles sont? & si personne ne doit consacrer son corps à Dieu par vœu, & peut rompre son vœu quand il l'aura faict, qui le voudra faire? qui ne le voudra rompre, & secoüer le ioug, l'ayant faict? Ne bannissez-vous pas auec le fleau de telle Doctrine les nobles & celestes vacations de Virginité & Continence, tant recommandées par l'exemple, & par la Doctrine du Sauueur? de ses Apostres, & de toute son Eglise en tout téps? n'y faictes vous pas entrer en leur place les dissolutions, les incestes, & Sacrileges par la porte de ces Maximes; & vostre Heresie n'est-elle pas marquée d'vne tres-infame note de ce vice? La vie de vos Docteurs a esté semblable à leur Doctrine: chacun sçait les déportemens de Luther & de Beze, & les Iuges des Cours sçauent les Procez dressez sur la vie de Caluin, qu'il n'est besoin d'inserer icy, l'odeur en est trop puante.

Luther, Caluin & Beze, porte flambeaux de luxure. Cy dessus chap. 2.

Maximes huguenottes de luxure.

De la mensonge & Calomnie, troisiesme & quatriesme Marque de l'Heresie, grauée en l'Huguenotisme.

CHAP. XII.

IE traicteray en mesme lieu de la troisiesme & quatriesme Marque, tant parce que toutes vos mensonges au fait de Religion, sont presque Calomnies, comme aussi parce que ces deux vices sont voisins en nature: l'vn & l'autre contre la Verité, estant le Mensonge vn faux rapport, & vne parole discordante de ce qui est, & la calomnie vne accusation menteuse. Ces deux Marques vous sont aussi propres, que la premiere, & vous suiuent en tout, & par tout: comme en tout, & par tout vous nuisez à l'Eglise, luy imposant des choses fausses pour auctoriser vos faussetez: Vous ne donnez rien à meilleur marché, ny auec plus d'audace, que mensonges & calomnies. Il me faudroit transcrire autant de

Digitized by Google

volumes, que vous & vos Ancestres auez exposé au Soleil depuis l'an de l'Apostasie de Luther, mil cinqcens dix-sept enuiron, si ie vous voulois reciter toutes vos mensonges & calomnies, & verifier ces Marques par tous les traicts mensongers, & calomniateurs de vos plumes, dont vous auez infecté l'air & fait retentir le bruit de mille faussetez aux oreilles des simples pour leur rendre l'Eglise Catholique odieuse, & de son mespris parer la deformité de vostre Pucelle reformée. I'en reciteray seulement quelques vnes; commençant à Luther vostre premier Patriarche. Il escrit au liure de la Messe publié l'an 1534. que les Catholiques enseignent, que le Sauueur par sa Mort n'a satisfait, que pour le peché Originel, & que nous faisons satisfaction pour les Actuels, & appelle ceste impudence, horrible & Satanique, & nomme par cela les Catholiques, Turcs & Payens: mais c'est son mensonge, & calomnie, qui doit estre appellée, horrible, & Satanique, & son impudence, Turquesque & Payenne: parce qu'elle donne contre le Ciel: car il n'y eut iamais Catholique, qui pensast à ce blaspheme. La foy de tous les Catholiques, comme chacun sçait, est que le Sauueur a satisfait pour toute sorte de peché, tant Originel, qu'Actuel, & que du merite de sa Passion les Sacremens tiennent la vertu d'effacer le peché. Le Baptesme, l'Originel aux petits enfans, & les Actuels encores, à ceux qui sont baptisez en aage de raison. Le Sacrement de Penitence, l'Actuel à tous Chrestiens disposez: & la chose est si manifeste en l'eschole Chrestienne, que le mesme Luther ayant oublié sa memoire refuta son Mensonge, & Calomnie, confessant ce que l'Eglise Catholique tient: car en vne dispute, qu'il fait des parties de la Penitéce, il escrit ainsi, *Les Aduersaires* (à sçauoir les Catholiques) *font bien de confesser que les Satisfactions ne meritent point la remission du peché.* Les Catholiques, dôc, selon son rapport confessent, que ce ne sont pas les ieusnes, aumosnes, prieres, & autres satisfactions, qui d'elles mesmes effacent nos pechez, mais le sang du Sauueur: Confessent qu'elles disposent à receuoir la remission des pechez, & apres qu'elle a esté conferée par le Sacrement, diminuent, ou acquitent les peines temporelles deuës, & le tout par la grace de Dieu, & merite du Sauueur, sur lequel telles œuures sont appuyées, & duquel elles prennent vigueur, & vertu de meriter.

Menteries & calõnies de Luther. *l. de Missa.*

Le Baptesme efface tous pechez.

Lutherus in disputatione Philip. Propositione. 10

Le mesme Luther en son Commentaire sur l'Epistre aux Galates, ayant encor perdu sa memoire escrit, que *Les Papistes n'inculquent à leurs Confessions autre chose, que les Satisfactions humaines, sans faire aucune mention du merite de* CHRIST, & le prouue par la formule de l'Absolution qu'il met, & n'a pas veu, tant il estoit endormy, & aueuglé en son sommeil, que les premieres paroles de ceste formule, desmentent sa Calomnie. Ces paroles sont la *Passion*, c'est à dire, le merite de la Passion de IESUS CHRIST, *les merites de la Vierge*, &c. C'est donc mensonge, & calomnie de dire, que les Catholiques ne veulent ques les satisfactions humaines, sans faire mention de celle de IESUS-CHRIST.

Luth. in 2. c. ep. ad Gal.

En vn autre endroit il escrit, que les Papistes enseignent les Penitens de se deffier, & de douter, si CHRIST est mort pour leurs pechez; Mensonge, & calomnie encores: car les Catholiques non seulement enseignét, qu'il faut croire, que le Sauueur est mort pour tous, & que la vertu de ses Sacremens est efficace pour tous: ains tiennent pour heretiques ceux qui en doutent. La doute qu'ils enseignent touche seulement la disposition du Penitent, de laquelle aucun ne se peut asseurer, ny sçauoir pour certain, s'il s'est bien disposé: & condánent à bon droict vostre folle persuasion, qui croyez comme article de foy, que vos pechez vous sont remis, & que vous estes predestinez, & vous parquez en ceste creance d'vn orgueil insensé contre l'aduis du Sage, qui dit, *Qu'aucun ne sçait* (en ceste vie) *s'il est digne de haine, ou d'amour*, pour contenir chacun en humilité & crainte selon l'aduis de S. Paul, disant: *Que celuy qui s'estime estre debout, regarde qu'il ne tombe.* Et ailleurs, *Faictes vostre salut en crainte & tremblement.*

Luther. disput 4. aduersus Antinomos propos. 3.

Nemo scit verũ amore an odio dignus sit. Eccl. 9. 1. *Videat nẽ cadat. 1. Cor. 10. 12.* *Cum metu & tremore Phil. 2. 12.* S. Paul craint de n'estre pas sauué. 1. Cor. 9. 27.

Au liure, qu'il a intitulé De la captiuité Babylonique, il escrit au chapitre de la Penitence en ces termes contre l'Eglise Catholique soubs le nom de Babylone. *Nostre Babylone*, dit-il, *non contente de cecy, estouffe tellement la foy, qu'elle ose nier d'vn front impudent icelle estre necessaire en ce Sacrement de Penitence, ains par vne impieté d'Ante-christ condamne comme Heresie, si quelqu'vn tient, que la foy y soit necessaire.* Mensonge calomnieuse, dite sans foy, & sans front: Car il n'y a liure Catholique traictant de ce subiect, qui n'enseigne disertement, que la foy est du tout necessaire à la iustification, de ceux qui sont en aage de discretion: Et au mesme endroit il ose encor dire que les Catholiques ont du tout aboly le Sacrement de Penitence, Mensonge aussi impudent que le precedent: Car l'Eglise Catholique croit sept Sacremens instituez par le Sauueur, entre lesquels est la Penitence: Il n'est ia besoin de reciter plusieurs autres bourdes, que cet homme donne pour veritez, ce ne seroit iamais fait. Il suffit d'adiouster pour conclusion ce que Cocleus tesmoigne és Actes de Luther de l'an 1525. à sçauoir, qu'aucun Catholique n'a escrit contre luy, qui ne l'ait conuaincu de plusieurs Mensonges, entre lesquels Dietembergius en a colligé plus de 800. en deux liures seulement, & toutes-fois cet Heresiarque n'a pas honte d'escrire, que le Pape & les Papistes ne sçauent defendre leur cause que par mensonges.

Luthe. l. de Capt. Babyl.

Luther, *de Captiuit. Babyl.*

Impudéce de Luther, *l. aduers. Cochleum.*

Mensonges, & Calomnies de Melancthon.

CHAP. XIII.

APres Luther, Melancthon, & Caluin ont tenu le premier rang en l'Eschole de Mensonge, & des premiers ont esté hardis à mentir, & imposer, comme aussi à regratter les impostures de Luther sur le mesme subiect de la Penitence, & plusieurs autres. Entre celles que Melancthon met de son creu, celle-là est monstrueuse, quand il dit, que la Doctrine de la Penitence estoit pleine de tenebres deuát la venuë de Luther, & la siene; Et apres auoir debagoulé à

pluſieurs traicts de plume, & de gorge effrenée, il forme l'arreſt de ſa calomnie en ces mots: *Nous donc pour deſuelopper les bonnes conſciences des Labyrinthes des Sophiſtes, auons fait deux parties de la Penitence*, &c. Comment s'eſt acquitté de ſa promeſſe ce Docteur de lumiere, & Conſolateur des bonnes conſciẽces; C'eſt qu'apres auoir longuement diſputé de la Penitence contre la Foy de l'Egliſe, il a auec les autres ietté la doctrine de ce Sacrement en tant de doubtes & en tant de buiſſons qu'on n'en peut tirer autres reſolutions, que doubtes, & rien de certain. Ils doubtent: S'IL FAVT retenir la Confeſſion priuée, ou non; DE QVELS pechez il ſe faut confeſſer, QVAND c'eſt qu'il ſe faut confeſſer, & à qui; SI LES femmes & les petits enfans peuuent donner l'Abſolution; SI LA Foy doit preceder la Confeſſion, ou la ſuiure; en ſomme S'IL Y A aucun Sacrement de Penitence, & pluſieurs autres Poincts, deſquels aucun Catholique, mediocrement inſtruit aux Rudimens de la Foy, ne doubta iamais. C'eſt donc vne Menſonge largement calomnieuſe & vne iactance vrayement Traſonnique que la leur; C'eſt dire qu'en la lumiere, ſont les tenebres, & que les tenebres contiennent la lumiere. En ſes lieux communs. publiez l'an 1522. il dit, Que toute la Doctrine des Satisfactions Papiſtiques, eſt decoulée de la tradition du premier Concile de Nice, qu'il accuſe d'auoir eſté porté d'vn mauuais eſprit en ſes Ordonnances. Calomnie d'vn coſté ignominieuſe à ſon Aucteur, faiſant voir ſon arrogance, comme cy-deſſus i'ay touché; & ſon ignorance, n'ayant ſceu, que les Conciles Ancyran & Neoceſarien plus anciens de plus de quinze ans, que le premier de Nice, auoiẽt enſeigné en pluſieurs Canons, la doctrine de la Satisfaction, comme auſſi S. Cyprien au Sermon de Lapſis, qui auoit veſcu octante ans enuiron, deuant le Concile de Nice, & Tertullien plus de cent ans, qui a eſcrit vn liure de *Pœnitentia* auec la meſme doctrine de la Satisfaction; Calomnie d'autre part honorable à l'Egliſe Catholique, luy donnant par la bouche de ſes ennemis vn fort teſmoignage de l'antiquité de ſa Foy, preſchée en vn ſi noble, & ſi auctoriſé Concile, il y a plus de douze cens ans, par 318. Eueſque, & vne forte deſmantie aux Menteurs, qui diſent que la doctrine de la Satisfaction, enſeignée par les Catholiques, eſt nouuelle.

Mẽſonge d'Melancthon. *in Apol. ad art. de pœnitentia.* De l'an 1540.

reſolutiõs des errans ce ſõt doutes.

Melancth. in locis cõ.

Cõcil. Ancyran. an. 308. Neoceſa. anno 311. Nicenum vero 327. S. Cypr. ſer. de Lapſis. Tertul. l. de Pœnitẽtia.

Menſonges, & Calomnies de Caluin.

CHAP. XIV.

CAluin comme Melancthon a regratté pluſieurs Menſonges de Luther, & en a controuué de nouuelles, en ſon Inſtitution il parle des Docteurs Catholiques en ces termes: *Ces bons gloſateurs s'amuſent tellement aux façons de faire exterieures, & corporelles qu'on ne ſçauroit autre choſe cueillir de leurs gros Bobuleres de liures ſinon, que Penitence eſt vne diſcipline d'auſterité ſeruant en partie à dompter la chair, en partie à punir les pechez: touchant la renouation interieure de l'ame, & du renouuellement de vie, il n'en eſt eſt nulles nouuelles en leurs cartiers.* Pour refuter ceſte enorme, & calomnieuſe bourde, il ne faut dire autre choſe, que ce qu'il met tout ſuiuant, *Ils iargonnent aſſez de contrition, & d'attrition.* Si les Docteurs Catholiques, & le Concile parlent aſſez de la Contrition, & de l'Attrition, ils parlent donc aſſez de la renouation de l'ame, & renouuellement de vie, car l'vne & l'autre touche de droit fil l'interieur de l'ame, & la renouation de vie, n'eſtant la Contrition autre choſe qu'vne douleur de cœur des pechez commis, & vn ferme propos de n'en commettre plus; qui eſt la definition de Penitence donnée par S. Gregoire, & celebrée és eſcholes Chreſtiennes depuis mille, ou tant d'ans, & marquée par Caluin meſme, vn peu deuant que cé Menſonge luy tombaſt de la bouche. Si la Contrition ſuppoſe vn ſerieux renouuellement de cœur, & de vie; que dit Caluin, diſant, *Que les Gloſateurs ne font aucune mention en la Penitence de la Reformation de l'ame, & de ſes actions*? L'attrition appartient auſſi à l'ame, car elle eſt vne ſorte de contrition, quoy qu'imparfaite, à ſçauoir quand l'homme eſt deſplaiſant d'auoir peché, & delibere de n'y retourner plus, mais non purement pour l'amour de Dieu, qui eſt l'amour filial propre de l'homme contrit, ains pour les peines eternelles, ou temporelles, qui eſt la crainte ſeruile, ou tel autre ſemblable motif. En ce meſme lieu il dit, *qu'apres que ces Gloſateurs ſemblẽt auoir bien nauré les cœurs iuſques au profond, ils guariſſent toutes les amertumes de l'ame par quelques aſpergez de ceremonies.* Ce Menſonge, & calomnie ſe desfait par ce qu'il auoit dit vn peu deuãt, & que ie vien de reciter, à ſçauoir, Que ſelon les Catholiques la Penitence eſt, vne diſcipline & auſterité ſeruant à dompter la chair, & punir les pechez: dompter la chair par diſcipline & auſterité de vie: par Ieuſnes, Prieres, Veilles, & Peregrinations: eſt-ce guarir l'amertume de l'ame par quelques aſpergez de ceremonies? Et parler ainſi, n'eſt-ce pas ſe deſchirer la gorge ſans prudence, & conſcience par de ſottes contradictiõs? Vn peu apres il eſcrit, *Que les Catholiques, enſeignent, que la Contrition contient le merite de la remiſſion des pechez*; Menſonge & calomnie encor: car les Catholiques enſeignent diſertemẽt, que la grace, & remiſſion des pechez nous eſt donnée gratuitement par le merite du Sauueur: & que la Contrition eſt vn appareil & vne diſpoſition à la receptiõ de ceſte grace, & non cauſe meritoire d'icelle, encor que ceſte contrition, ſuruenant la grace, obtienne remiſſion, comme il eſt euident par la determination du Concile de Trente, donnée ſelon l'ancienne Doctrine de l'Egliſe de Dieu. Au meſme chapitre il appelle bourreaux les Paſteurs Catholiques de ce qu'ils enſeignent, qu'il faut neceſſairement faire vn entier denombrement de tous ſes pechez en la Confeſſion, Loy qu'il appelle impoſſible, & cruelle, & là deſſus cite Dauid, qui dit apres s'eſtre bien examiné, *Qui eſt celuy qui entend les delicts?* Monſtrant qu'il eſt par deſſus les forces humaines de venir à bout de tel denombrement, voire, d'vn ſeul iour: c'eſt auſſi calomnie: car l'Egliſe ne requiert pas vn denombrement d'vn nombre infaillible & accomply de tous les pe-

Calu. li. 3. inſt. c. 4. §. 1

De la contrition & renouatiõ de vie.

Cõc. Trid. ſeſſ. 14. c. 4. La contrition.

Pœnitẽtia eſt cõmiſſa peccata plãgere, & plangenda iterum nõ cõmittere. S. Greg. homil. 34. in Euang. S. Aug. l. de vera & falſa pœn. c. 14. D. Ambroſ. in ſerm. qui. eſtis init. Ecce nunc tẽpus. Vide Mag. in 4. d. 14. & de pœn. diſt. 3. c. pœn. vbi habetur Pœnitẽtia eſt vt ſuprà

L'attrition L'amour filial, la crainte ſeruile.

Cal. ibid.

Contradictiõ de Caluin.

Ibid.

Cõc. Trid. ſeſſ. 14. c. 4. & Doct. in 4. d. 28.

Cal. l. 3. c. 4. §. 16. 17 18.

Delicta quis intelligit. Pſ. 18. 13.

chez

Digitized by Google

chez, qui seroit, selon que le Prophete signifie, vn commandement impossible, mais vn entier & fidele recit de tous les pechez, nõmément Mortels, desquels on se souuient apres vn diligent examen de conscience, poursuiui sans se flatter. Ce deuoir est si raisonnable, si facile, & si necessaire, que Caluin mesme l'a recogneu ne se souuenant plus de son Mensonge : car il escrit vn peu apres, qu'il faut confesser les pechez, non seulement en general, disant, *Ie suis pecheur*, mais en special, *i'ay peché en cecy, en cela*. Voicy les propres paroles, qu'il dit apres auoir bien rodé au tour de la Verité, & menti cõtre la Verité, & contre les docteurs Catholiques. *Quoy donc dira quelqu'vn, ne faut-il pas confesser chacun peché ? n'y a-il donc Confession aggreable à Dieu, sinon celle qui est enclose en ces trois mots, ie suis pecheur ? Ie respons que plustost il nous faut estudier d'exposer, entant qu'il est en nous tout nostre cœur deuant Dieu, & non pas seulement de nous confesser pecheurs, mais pour nous reputer veritablement tels, de recognoistre de toute nostre cogitation, combien est grande, & diuerse l'ordure de nos pechez : De non pas seulement nous recognoistre immondes, mais de reputer quelle est nostre immondicité, & combien grande, & en combien de parties ; De non seulement nous recognoistre debteurs, mais de reputer de combien de debtes nous sommes chargez, & oppressez : De non seulement nous recognoistre blessez, mais de combien griefues, & mortelles playes nous sommes nauret.* Il dit donc, qu'il faut exactement examiner sa conscience, & entant qu'il est en nous, exposer à Dieu nostre cœur à nud, & luy confesser par le menu nos ordures, immondicitez, debtes, & playes, & iuger qu'il y a encore plus de fautes, que nous n'en voyons en nous. Or que disent toutes ces belles Periodes, & clauses données par tours & retours & troussées en Rhetorique reformée, sinon ce que les Catholiques enseignent, sçauoir est, *qu'il faut deuëment examiner, & sonder sa conscience, & nous confesser, entant que nous nous pouuons souuenir, de tous & chacun nos pechez* ; & neantmoins dire apres nostre examen, & confession auec Dauid, *Seigneur, qui est celuy, qui entend ses fautes : Seigneur, purge moy de mes maux occultes?* Et faloit il tant roder autour de la verité, tant faire de circuits de langue, & tant exagiter la Loy de la Confession Catholique comme impossible & abominable, pour en fin l'approuuer comme iuste, necessaire, & loüable ? Combien grande est la force de la Verité, qui contraint ses plus grands ennemis de luy faire ioug lors mesmes, qu'ils l'oppugnent plus opiniastrement : & combien grand est l'orgueil, & l'opiniastreté de l'heresie, qui ne peut rien approuuer, sinon ce qui vient comme d'elle mesme, sinon par contrainte, sinon par vanité ? ce sont quelques Mensonges, & calõnies tirées de vos Registres entre vne milliasse d'autres, que les Colomnes de vostre Religion reformée pretenduë ont laissé par escrit, specialement sur le Sacrement de Penitence, qu'ils ont combattu à tout effort par mẽsonges, ne pouuans s'ayder des armes de verité, & ont renduë la doctrine d'icelle odieuse par impostures, d'autant que sa pratique est du tout contraire à leurs sensualitez. Or ie prends la sentence de Luther donnée contre les Menteurs pour le condamner luy, & ses Disciples par sa bouche propre, & aualler la teste à l'erreur par son coutelas. Il dit escriuant contre Emserus : *Si vne fois i'estois surpris en ceste façon menteux, faux, & lourdaut, toute ma Doctrine, ma Foy, ma fidelité prendroient fin, chacun me reputeroit à bon droict vn meschant, & vn infame bouffon.* Il dit donc, que s'il estoit troué mẽteur, son credit seroit esuenté. Or si ie l'ay monstré menteur, non seulement vne fois, mais plusieurs, menteur Melancthon, menteur Caluin ; & si mon loisir le portoit, ie monstrerois les liures des autres chargez de telles estoffes, si, dis-ie, luy & ceux cy, comme tous ont esté cõuaincus de tant de mensonges & impostures, que luy & ses adherans portent le coup de l'arrest qu'il a donné, & se condamnent tels, qu'ils sont pas leurs propres faicts, & paroles, & se prononcent gens sans credit, & du tout indignes de creance.

Cal. ibid. §. 11.

Cal. l. 3. instit. c. 4. nu. 18. Il approuue donc l'examen de cõsciẽce

Psal. 18. 13.

Luth. cont. Emserum.

Des mesmes Marques, troisiesme, & quatriesme, sur autres Mensonges, & Calomnies de Caluin, & autres.

CHAP. XV.

OR parce que vous auez fondé, & fondez plusieurs de vos plus celebres discours sur les Mensonges, que vos susdits Ancestres vous ont laissées comme par testament, & que vous auez receuës cõme pierres precieuses sans vous peiner de vous informer de leur verité, & valeur, & auez trompé & trompez le monde par le trafique de telles ioüailleries, ie veux encor inserer és Chapitres suiuans quelques-vns de ces Mensonges, à fin seulemẽt de descouurir vos denrées sophistiques, & façons trompeuses, & aduertir les autres de ne se laisser engeoler ; Oyez les doctes parler. Caluin dit en quelque lieu de son Institution, *les Anciens, parlans proprement des Sacremens, ils n'en recognoissent que deux, le Baptesme, & l'Eucharistie, & mesme Sainct Augustin.* C'est vne double Mensonge, & double calõnie ; Car Tertullien, tres-ancien Autheur, Sainct Cyprien, sainct Hierosme, & sainct Leon en plusieurs endroicts de leurs œuures parlans des Sacremens en propres termes, & selon l'essence, & nature de vray Sacrement, recognoissent apertement & disertement la *Confirmation*, la *Penitence*, & *l'Ordre*, & les autres auec le Baptesme & l'Eucharistie : & sainct Augustin contre l'Epistre de Parmenian parle clairement de *l'Ordre*, comme d'vn Sacrement, & le confere auec le Baptesme, & dit qu'il est aussi sainct, & sacré qu'iceluy. Et au liure *De nuptijs & concupiscentia*, il appelle le *Mariage*, en propre signification, *Sacrement* : & au Traicté de la visite des Malades, parle de *l'Extreme-Onction*, en mesme sens, & n'y a homme si peu versé en sainct Augustin, qui ne marque euidemment plusieurs Sacremens en sa doctrine, & ne voye aussi euidemment l'imposture de cet abuseur, qui auec mesme front se vante quand il parle de l'Eucharistie, que ce Sainct Pere est tout pour luy, & la verité est, qu'il n'y a Docteur ancien, qui plus apertement croye, & plus efficacement enseigne l'assertion de la reelle presence,

Cal. inst. l. 4. c. 19. nu. 12.
Tertul. de pœnitent. S. Cypr l. 2. epist. 12 & serm. de ablut. pedũ S. Hier lt. cont. Luciferianos. S. Leo. ep 90 Confirmationẽ esse Sacramentum scribit. Tertul. in l. de resur. car. in lib. de prescript. c. 41. & in l. de Baptis. S Aug. l. 1. cont. epist. parme. c. 13 ipse etiam Cal. l. 4. inst. c. 14. § 20. & Philip. in loc. c. de numero Sacramẽt. ponũt ordinationem inter Sacramẽta. S. Aug. in psal. 33.

& sacrifice du corps du Sauueur en l'Eucharistie. Il dit en l'exposition du Pseaume trente troisiesme, que le Sauueur instituant le Sacrement de son corps en son dernier souper, & donnant le pain consacré à ses Apostres, portoit son corps en ses mains par vn miracle non ouy. Et quel miracle eust-il magnifié en ce fait, s'il eust creu, que le Sauueur ne dõnoit, que la figure de son corps? Y a-il rien si facile à chacun, que se porter en ceste façon, & se donner en vn signe? Est-ce vn miracle non ouy, qu'vn Homme porte en sa main la figure de son corps? Le mesme Docteur escriuant sur le Pseaume nonãte huict, enseigne qu'on adore aux mysteres des Chrestiens, c'est à dire en la Messe, le corps de IESVS-CHRIST *né de la Vierge, & mis en Croix par les Iuifs*; Et au quatriesme liure de la Trinité; *Que peut-il estre offert*, dit-il, *ou accepté plus aggreable, que la Chair de nostre Sacrifice, le Corps fait de nostre Prestre* IESVS CHRIST? Au liure de ses Cõfessions il appelle, *l'Eucharistie, le Sacrifice de nostre prix*, & là mesme il escrit, *Qu'en l'Autel est distribuée la Victime qui a effacé l'obligation de nostre prix*, Paroles qui ne seroient pas veritables, si le vray corps & sang du Sauueur n'estoiẽt en l'Eucharistie; & en mille autre lieux il testifie ceste presence, & sacrifice du corps du Sauueur. Or Caluin nie l'vn & l'autre, ne croyant en l'Eucharistie, autre chose que la figure. Il nie qu'elle cõtienne le corps du Sauueur present: nie qu'elle soit sacrifice & la fait, vn signe, & vne figure vuide de tous deux: comment donc peut il dire, que sainct Augustin est tout pour luy en la doctrine de l'Eucharistie, sans proferer vn gros & impudent Mensonge? Parlant du Sacrement de Confirmation, il fait cet interrogatoire: *quãd les Anciens parlent de l'Imposition des mains, l'appellent-ils Sacrement? Sainct Augustin dit apertement n'estre autre chose qu'vne Oraison*: Calomnie impudente, refutée par les Aucteurs cy-dessus alleguez, & nommément par sainct Augustin, qui met en mesme rang de Sacrement la Confirmation auec le Baptesme, *Le Sacrement de l'Onction*, dit-il contre Petilian, *entre les Signes visibles, est Sainct, & sacré comme le Baptesme*, Caluin au mesme endroit dit, *comme chacun confesse, que le Mariage est ordonné de Dieu, aussi d'autre part, nul n'auoit apperceu, que ce fut vn Sacrement iusques au temps du Pape Gregoire.* Sainct Augustin comme nous auons tantost dit, auoit vescu deux cens ans deuant sainct Gregoire, & recognoit le Mariage comme vray Sacrement. *Es nopces des femmes Chrestiennes*, dit-il, *vaut plus la saincteté du Sacrement, que la fecondité du ventre*, & ailleurs parle souuent du mesme langage.

S. Aug. l. 4. de Tri. c. 14. Aug. lib. 9. conf. c. 12. Eucharistiam vocat sacrificium pretij nostri, & c. 13. De altari dicit dispẽsari victimam, qua deletum est chirographum pretij nostri.

Caluin, li. 4. inst. c. 19. num. 12.

S. Aug. l. 2. contra litteras Petiliani, c. 104. Idem l. 4. de Diuin. c. 4. Calu. li. 4. instit. c. 19. num. 34.

S. Aug. l. de bono cõiugali. c. 18. & in Ioan. tract. 9.

Luther auoit dit, que les Papistes (ainsi appellez vous les Catholiques) attribuent autãt de vertu aux ceremonies du Baptesme, qu'au Baptesme mesme. Caluin hausse l'enchere de ceste calomnie, & dit, qu'ils en font plus de cas; tous deux menteurs, & imposteurs; Car tant s'en faut, que les Catholiques preferent, ou mesmes esgalent les ceremonies du Baptesme, à la vertu du Baptesme, qu'ils ne les estiment sinon vn appareil d'iceluy, & seruice accessoire de *l'ablution*, qui est de la substance du Sacrement. Les mesmes Catholiques tiennent que le simple baptesme cõferé sans cierge, sans sel, sans habits, & sans aucunes ceremonies, est suffisant pour effacer les pechez, & que toutes les ceremonies ne se peuuent faire sans le Baptesme.

Luther. l. o. vlt. de bap. Mẽsonge de Caluin in antidot. Cõc. Trid. sess. 7. can. 13.

Mensonge de Brentius contre la Messe, & la Transsubstantiation.

CHAP. XVI.

IEan Brentius vous a laissé vne grosse Mensonge voisine de celle de Caluin, sur le mesme Sacrement, quand il dit, *que la Messe n'estoit point en l'Eglise primitiue, sacrifice propitiatoire*, c'est à dire vtile pour obtenir remission du peché, ou des peines deuës au peché. Martin Bucere, vne autre, disant, que la Messe ne se disoit pas par tout, pour les Trespassez. Et Melancthõ vne autre, asseurant, que du temps de S. Augustin on ne la disoit point du tout pour les Trespassez, Mensonges & calomnies euidentes; car la Messe a esté tousiours celebrée en Sacrifice pour les viuans, & Trespassez, comme il appert par les anciennes Liturgies de S. Iacques, S. Basile, S. Chrysostome, & autres, qui seruẽt de tesmoings par tout l'Orient en Asie, & pour la Grece en l'Europe: par S. Cyprien en l'Affrique, où l'on offroit par tout pour les Trespassez: & S. Ambroise tesmoigne pour le reste de l'Europe: car il offrit selon la coustume de l'Eglise Latine, le Sacrifice du corps du Sauueur pour son frere Satyre: comme aussi S. Augustin, qui fit dire la Messe, & offrit selon la mesme coustume, *le Sacrifice de nostre prix* (ce sont ses paroles) *pour l'ame de sa mere trespassée*: & enseigne souuent, que c'est vn Sacrifice vtile aux Trespassez, & aux viuans: en son Enchiridion, au Sermon *de verbis Apostoli*: aux questions *ad Dulcitium*, & en plusieurs autres lieux: & ceste Foy est si clairement tesmoignée és liures des Anciens, que c'est merueille, que vos premiers Maistres ayent esté, ou si ignorans de la doctrine Catholique, ou si impudens & malins la sçachans, que de donner les bourdes, qu'ils vous ont données pour Maximes de verité. Le mesme Brentius escrit que la *Trãssubstãtiation a esté incognuë aux Anciens*: Mensonge que vous auez receuë sans Balance & sans Touche, & l'auez donnée pour bonne Monnoye en toutes les disputes de l'Eucharistie, aussi niais & legers, que vostre Brentius ignorant, & malicieux: car il n'y a rien plus aueré que la doctrine de la Transsubstantiation és liures des Anciens Peres. *Ce pain*, dit S. Cyprien, *est fait chair non changeant la figure* (exterieure) *mais la Substance* (interieure) Eusebe Emissean, *les Creatures* (sçauoir le Pain & le Vin) *se chãgent en la substãce du corps de* CHRIST. S. Chrysostome: *le pain est transmué par l'Esprit de Dieu, quand le Prestre l'a beni, & consacré.* Sainct Basile tout le mesme. Sainct Ambroise, *Apres la Consecration, ce n'est pas ce que la nature a formé, mais ce que la Benediction a consacré.* Sainct Augustin; *ce n'est pas le Pain* (apres la Consecration) *mais le corps de* CHRIST, S. Eucherius, *le prestre inuisible* (IESVS-CHRIST) *par sa parole & secrette puissance tourne les creatures visibles en la substance de son corps, & de son sang.*

Mẽsonge de Brẽtius. *in confess. Vuitemb.* De Bucere *de cœn. Domini l. 2. c. 38.* De Melãcthon. La Messe tousiours creuë sacrifice. Liturgie de S. Iacques, S. Basile, Sainct Chrysost. S. Cypr. *S. Ambr. orat. Funeb. Satyri Fr.* *S. August. confess. l. 9. cap. 12.* S. August. fait dire la messe pour la mere trespassée. *Conf. l. 9. cap. 12.* *S. Aug. de verb. apost. serm. 32. in Enchirid. 110. ad Dulcit. q. 4.* Mẽsonge de Brẽtius *in confess. Vuitemb.* de la Trãssubstãtiation. *Panis iste non effigie, sed natura mutatus omnipotẽtia Verbi factus est caro. S. Cypr. de cœn. Dom. S. Chrys. in Liturg. S. Basil. in Liturg. S. Amb. l. de ijs qui Myst. initiantur. cap. 6. S. Aug. de verb. dom. serm. 28. S. Eucher. hom. 5. de Pasch.*

Voyez vous vos tenebres; & si ie voulois citer tous les autres, l'esclat d'vne si grande lumiere ne vous creueroit-il point les yeux?

Autres Mensonges des Ministres.

CHAP. XVII.

L'inuocation des Saincts aussi anciéne que l'Eglise.

S. Cypr. l. de sua vita

S. Aug. inuoque la Vierge & tous les Saincts.

l. med. c. 40. & ser. 18. de Sanctis.

C'Est encor vne Maxime celebre en vos Escholes, que *l'Inuocation des Saincts, s'est coulée en l'Eglise depuis Gregoire premier, seant l'an 600.* Maxime tirée d'vne mensonge de Melancthon, qui l'a le premier exposée au iour par grande ignorance, & malice. Car du temps de sainct Cyprien, enuiron l'an deux cens soixante, on inuoquoit la Mere de Dieu, comme recite de luy sainct Gregoire de Nazianze en l'Oraison de sainct Cyprien; Sainct Cyprien l'inuoque, comme aussi sainct Augustin fort souuent, qui inuoque encor les autres Saincts, inserez aux Litanies, comme il appert en ses Meditations; Et au liure composé par luy, *du soing des Trespassez*, & au Sermon, qu'il faict de Sainct Laurens. Sainct Chrysostome, & sainct Ephren inuoquent la Vierge. Origene inuoque les saincts, comme aussi sainct Ambroise, & la verité est par trop notoire à tous ceux, qui sont tant soit peu versez en la lecture des vieux liures. Par cet aduis est refuté l'autre mensonge, que Melancthon donne de mesme poids, & qualibre, disant, que *deuant Sainct Gregoire aucun Pere, n'auoit eu ny donné nouuelle de l'Inuocation des Saincts*: Car sainct Cyprien, qui l'a enseignée, & pratiquée, estoit plus de trois cens ans deuant: & les autres Peres sus alleguez, plus de deux cens.

Mésonge de Melancthon *in Apolo. Cōfess. August.*

Brētius in Confess. Vuittemb.

Brentius a escrit, que *Sainct Augustin n'a rien determiné de certain du Purgatoire*: c'est à dire, qu'il en a parlé tousiours en doubtant? Mensonge, que vous auez importunément fanfaré plus de 40. ans en vos Liures, & Presches, auec vn euident tesmoignage de vostre ignorance, & mauuaise Foy; car Sainct Augustin a fermement creu le Purgatoire, voir aussi fermement que l'Enfer. Il a fait vn Traicté exprés du *Soing qu'on doit auoir des Trespassez*, qui sont aux peines de Purgatoire. Il dit disertement en ce Traicté, qu'il ne faut point reuoquer en doubte, qu'ils ne soient aidés par le Sacrifice de la Messe, & par les Oraisons, & autres bonnes œuures des viuans, moyennant, que ces ames soient decedées en tel estat, qu'elles soient capables de secours, c'est à dire, decedées en la grace de Dieu, mais n'ayans pas fait entiere Penitence; Car estans sorties du corps en peché mortel, elles sont damnées, & forcloses de l'esperance d'aucune aide. Que si elles sont du tout nettoyées, & receuës au Ciel, elles n'en ont que faire: Et ceste Verité est tres-euidente és liures de ce Docteur, & vostre Mensonge par trop impudente. La doubte qu'il a eu en ceste dispute, c'est qu'il n'a peu arrester, ny comprendre: comment le feu corporel peut agir contre les esprits, car cela va par dessus la Philosophie & le iugement humain: mais comme ceste doubte concerne aussi bien l'action du feu d'Enfer, que du purgatoire (car en tous les deux le feu agit sur les Esprits) de mesme elle ne destruit non plus la verité du Purgatoire, que de l'Enfer, & n'empesche non plus que sainct Augustin ne tienne aussi certain le Purgatoire, qu'il croit l'Enfer. De ces Mensonges, & autres semblables prinses à credit du billon de vos Ancestres faux Monnoyeurs, vous auez forgé vos faulses pieces, & fait sonner l'Erreur aux oreilles des simples, & leur iettant en l'ame les tenebres de vostre ignorance, leur auez desrobé la lumiere de leur Salut. Il restoit à raconter les Mensonges & calomnies controuuées sur les mœurs des Catholiques, & iustifier vos Marques en icelles aussi bien qu'és Mensonges, & Calomnies imposées sur le faict de la Religion, mais ceste enumeration n'est pas necessaire, & seroit trop longue; suffit de dire en general, que vous n'auez moins monstré en celles-cy vostre esprit qu'aux precedentes, & quand on n'auroit autres tesmoins que les Libelles diffamatoires, que vous auez ietté aux vents par l'Europe, depuis quarante ans contre les vns, & les autres, & specialement cōtre ceux de ceste Compagnie de IESVS; c'est assez pour faire voir à chacun, que vostre Doctrine est animée & marquée de l'Esprit & du coing de celuy, qui est appellé Diable, c'est à dire, Menteur & Calomniateur, parce qu'il est Pere, & inuenteur de Mensonge, & faulses accusations. Venons à la cinquiesme Marque.

S. August. a receu le Purgatoire aussi asseurement que l'Efer. *l. de cura pro mortuis agēda.*

Quels Trespassés peuuent estre aidés par les viuans.

Dequoy a doubté S. Augustin en sa dispute du Purgatoire.

Des Calōnies cōtrouuées pour diffamer les persōne.

Diable c'est à dire Menteur & Calomniateur.

De la cinquiesme Marque de l'Heresie, & des Heretiques, qui est se vanter des Escritures, & les corrompre.

CHAP. XVIII.

LA cinquiesme Marque, qui est la Vanterie, & la corruption des Escritures se voit en vos Liures, Presches, & disputes aussi releuée, que l'orgueil, qui est la premiere. Vous ne respirez que l'Escriture, ne tonnez, que l'Escriture, ne reuerez, que l'Escriture, & ne la pouuez citer quand vous en auez plus de besoin, comme il appert en ceste mesme question. Car quelle Escriture nous alleguez-vous pour prouuer qu'il ne faille rien admettre, qui ne soit couché en la saincte Escriture? Et toutes-fois vous nous sommez à tout coup de dispute, de vous monstrer en Mots & Syllabes expresses, tout ce, qui vous desplaist en la Religion Catholique; Vous nous demandez qu'en la Bible on vous face voir la MESSE, le grand creue-cœur de vostre Heresie, & la reiettez, parce que le Mot ne se trouue point au Vieil ou nouueau Testament, & si vous eussiez esté du temps des Arriens, eussiez encor renié la TRINITÉ, comme eux, parce que le mot de TRINITÉ n'est point specifié en la Bible: & pour paroistre seuls defenseurs de la saincte Escriture, vous mesprisez les anciens Peres, Sainct Denys Areopagite, sainct Iustin, sainct Irenée, Tertullien, Arnobe, Lactance, Origene, S. Basile, S. Gregoire, sainct Chrysostome, sainct Ambroise, Sainct Hierosme, S. Augustin & semblables.

Mespris Heretique contre les anciēs docteurs.

qui ont sainctement, & doctement exposé la Bible, desquels vous ne faictes cas, si ce n'est pour les falsifier, & nous reprochez que nous esgalõs, ou encor preferons leurs Escrits, à la parole du Seigneur. Vous tenez aussi que l'Escriture est claire,& facile,c'est à fin qu'vn chacũn de vous, hommes & femmes,soit hardy à la manier, & ait pour guide son propre iugemẽt, comme cy-dessus disoit S. Augustin,& qu'on croye,que facilement vous l'exposez sans ayde, & sans commentaire d'aucun Ancien,& monstrez en tout & par tout, que vous estes vanteurs & calõmniateurs, vuides de conscience comme de verité; car tout ce que vous dictes pour establir l'auctorité de la saincte Escriture c'est pure Vanité, & Hypocrisie, veu qu'en effect vous seuls la corrompez & falsifiez,comme ie vous feray incontinent voir; Et ce que vous nous reprochez des Escrits des Anciens, c'est calomnie manifeste: car nous les receuons, & honorons, parce qu'ils nous exposent sincerement,& fidellement la saincte Escriture, & ce sont eux qui nous ont appris à la reuerer: & c'est vous qui faictes plus d'estat des Gloses de Luther,Caluin & autres Heresiarches, que de la saincte Escriture,& ne m'en croyez pas si ie ne iustifie mon dire deuãt que vous quitter.

Pourquoy ils disent que l'escriture est claire, cy dessus. *l. 2. c. 4*

Ce que vous dites,que les Escritures sont claires, est directement contre ce que tesmoigne la mesme Escriture. S. Pierre sur le propos des Epistres de S. Paul: *Ausquelles*, dit-il, *y a quelques choses difficiles à entendre, que les ignorans & inconstans corrompent, comme aussi les autres Escritures.* Il parle à vous,& à vostre Maxime; car s'il y a des lieux difficiles & subiects à fausses Gloses, comme dit ce texte,elles ne sont pas donc si claire,chacun y verroit la verité & la fraude sans docteur. Elle est donc obscure, contre vostre doctrine,qui la fait du tout claire,iusques à estre intelligible aux Femmelettes,Tailleurs, & Cordõniers. Et si l'Escriture est si facile à entendre, cõment est-ce que S. Philippe interroge l'Eunuque s'il entendoit le Prophete, qu'il lisoit? Et pourquoy respondist l'Eunuque, *Et cõment l'entendray-ie si quelqu'vn ne me l'Expose*? L'escriture donc a besoin d'Interprete; Mais d'où vient que vous estes si copieux en Commentaires, & si differens entre-vous en l'exposition des Escritures Sainctes, si elles sont si manifestes, que vous les faictes? estes-vous aueugles en la lumiere? Mais n'estes-vous pas autant Faussaires, que Venteurs de la Saincte Escriture? Escoutez si ie dis Verité: & si ie monstre bien, que vous corrompez la Saincte Escriture à la maniere de vos Bisayeuls. Escoutez Tertullien, qui descouurant leurs Impostures,en cet endroit nous aidera à descouurir les vostres au mesme subiect. Ce Docteur disputant contre les Heretiques dit ainsi, *Ceste Heresie reiette certaines Escritures, & celles qu'elle reçoit,les peruertit à sa fantasie par additions, detractions, ou diuerses expositions.* Escoutez S. Cyprien disant le mesme, *Corrupteurs de l'Euangile, & faux Interpretes,mettans les derniers mots d'vne clause,& laissans les premiers, se souuenans d'vne partie,& passans l'autre soubs silence par fraude.* Tout cecy vos Docteurs ont fort bien practiqué,& vous auez tenu leurs brisées,escouttez,& entendez les preuues.

Les Escritures sont difficiles. 2 *Pet.* 3.16

Tertul. de præscr. aduers. hæret. c. 18. *&* 38. *S. Cypr. de vnit. Eccl. idē Clem. Alex. lib.* 7. *Strom. ad finem.*

Lieux de la Saincte Escriture, corrompus par Luther.

CHAP. XIX.

SAinct Paul dit, escriuant aux Romains, *Nous estimons que l'homme est iustifié par la Foy*, Luther dit par addition, *Par la seule Foy*, mettant du sien, *seule*, pour donner pied à son erreur, qui dit, que la Foy seule sans les œuures, fait l'homme sainct. Or il y a autant de difference de l'Escriture de l'Apostre, à celle de Luther, que entre ces deux propositions. *Le pain nourrit l'homme*, &, *le seul pain nourrit l'homme*. Il est encor trompeur en ce qu'il parle de la foy comme particuliere vertu,au lieu que sainct Paul entend par la Foy, vne vertu generale comprenant toute la Religion de IESVS-CHRIST, la Foy, la Charité, & l'Esperance, & les œuures Chrestiennes; Et l'oppose à la Loy; & religion Iudaïque, & à ses ceremonies; & en tel sens il dit, que la Foy de IESVS-CHRIST, c'est à dire, la Loy de grace, iustifie sans les œuures de la Loy, à sçauoir, sans les obseruations & ceremonies de la Loy Iudaïque. De billon semblable est l'addition, qu'il fait vn peu deuant en la mesme Epistre, où sainct Paul ayant dit, *Car par la Loy est donnée la cognoissance du Peché*, Luther met, *Par la Loy est seulement donnée la cognoissance du peché*, ayant adiousté *seulement*, qui est vne addition maligne: car la loy Iudaïque a eu plusieurs autres vsages, que de faire cognoistre le peché, & a enseigné plusieurs autres choses. Il a biffé de l'Epistre du mesme Apostre aux Thessaloniciens le verset, *C'est la volonté de Dieu, que vous vous absteniez de paillardise*: c'est pour ne preiudicier à la Maxime, qu'il donna en pleine chaire, & qu'il a laissée par escrit, *Au refus de la Maistresse, que la chambriere vienne.* Sainct Paul dit, *Tous les hommes ont peché*, Luther, pour establir l'erreur, qu'il enseigne, que toutes nos œuures sont pechez, a tourné, *Tous les hommes sont pecheurs*, ce qui est faux: car sainct Paul, & les Apostres auoient peché, & n'estoiẽt pas pecheurs, mais iustes: *vous auez esté tels*, à sçauoir Pecheurs, dit le mesme sainct Paul, *mais vous estes lauez, vous estes sanctifiez, vous estes iustifiez*, Sainct Pierre escrit. *Affermissez vostre vocation par bonnes œuures.* Luther qui ne veut entendre à bien faire, ny ouyr parler de bonnes œuures, dit seulement, *affermissez vostre vocation*, & laisse tout le reste. En sainct Iacques nous lisons, *monstre moy ta Foy sans les œuures*: Luther à mis, *monstre moy ta Foy auec tes œuures.* Sainct Iacques veut monstrer, que la Foy seule n'est rien sans les œuures, Luther, *Que les œuures n'apportent rien auec la Foy.* Sainct Paul dit parlant des meschans, *desquels la fin sera selon leurs œuures.* Luther a effacé les trois derniers mots, en haine des bonnes œuures. Il est dit aux Actes des Apostres, que *Pierre & Iean monterent au Temple a neuf heures, heure de l'Oraison*, Luther a mis, *enuiron neuf heures*, à fin de rendre le temps de prier incertain, & inualider d'autant la coustume des heures reiglées, & Canoniques.

Rom. 3.28

La Foy c'est à dire la Religion chrestiéne.

Rom. 3.20

1. *Thess.* 4.3

Maxime de Luther sur la fornication. *to.* 6 *fo.* 77 *in concione ad populũ. Si nolit domina, veniat ancilla. ser. de matrim. Fuistis aliquando, sed. &c.*

1. *Cor.* 6.11

Satagite vt &c. 2. *Pet.* 1.10

Iac. 2.18.

2. *Cor.* 11.15.

Act. 3.1.

Heures Canoniales de l'Eglise.

Au mesme lieu sainct Pierre dit au peuple, esmerueillé de la guerison du boiteux, *Hommes Israëlites, comment vous esmerueillez vous de cecy, ou pourquoy nous regardez vous, comme si de nostre vertu, & puissance nous auions faict cheminer cestuy-cy?* Luther tourne, *comme si de nostre merite*, qui est falsifier le texte pour affoiblir la foy des Merites; car encor que le Miracle fut fait par la Vertu diuine, il ne laissoit pas d'estre fait par la priere, & merite de l'Apostre appuyé sur ceste Vertu. Il faudroit composer vn grand liure pour faire l'entier denombrement des pipperies de ce Faussaire, c'est assez de dire en general, ce qu'escrit le Docteur *Emserus*, qu'il n'y a presque chapitre en la Bible, qu'il n'ait falsifié en ses traductions, esquelles il a recogneu, & compté enuiron quatorze cens qu'Heresies, que Mensonges: & le crime a esté si manifeste, que Bucere, grand Docteur de la Secte, ne s'est peu tenir de le luy reprocher, comme il appert au Dialogue, qu'il escrit contre Melancthon.

Act. 3. 12

Hier. Emserus in prefat. in nouū test. Luther.

Bucer. dial. cont. Melanth.

Lieux corrompus par Caluin, & Beze.

CHAP. XX.

Act. 12. 10

Ioa. 20. 19 26.

Cal. inst. l. 4. c. 17. nu. 29.

1. Cor. 7. 14.

Cal. in antidot. Côc. Trident.

Heresie pernicieuse de Caluin sur les petits enfans.

Ioa. 3. 5. 8.

Le Mariage honorable.

Heb. 13. 4.

Cal. inst. l. 4. 6 12. Sect. 25.

CAluin quoy que plus fin à falsifier, a monstré, qu'il n'auoit pas moins de volonté de nuire suiuant les pistes de Luther, & s'est marqué faussaire, d'aussi mauuaise conscience, que luy, en plusieurs lieux. Il est dit aux Actes des Apostres, *Que la porte de fer s'ouurit d'elle mesme à Sainct Pierre, & à l'Ange, qui l'auoit retiré de prison.* Caluin en son Harmonie dit que *Sainct Pierre sortit à trauers la porte.* Fausseté commise pour obscurcir le passage de S. Iean, fauorisant au Mystere du Sacrement de l'Autel, auquel passage il est dit, que le Sauueur entra en la chambre des Apostres *les portes closes*, comme si le miracle fust semblable, & que le corps du Sauueur eut penetré les portes, comme S. Pierre penetra la porte de fer, sçauoir s'estant icelles ouuertes; au lieu que l'Escriture dit apertement, que celle de fer, fut ouuerte au corps de Sainct Pierre, pour luy faire place: & que les portes furent fermées au corps du Sauueur, qui penetra sans occuper place à la façon qu'il est au Sacrement de l'Autel. En son Institution il se descouure entierement, disant, *Que le Sauueur ouurit les portes pour entrer, & qu'elles se fermerent apres*, contre le texte exprés, qui dit, qu'elles estoient fermées luy entrant. Sainct Paul dit, parlant des enfans engendrez d'vn pere Chrestien, & mere Payenne, ou d'vn Payen, & mere Chrestienne. *Vos enfans sont Saincts*, Caluin adiouste, *du ventre de leur mere*, addition faicte pour establir son Heresie, qui dit, que les enfans sont sanctifiez sans Baptesme, contre la manifeste Parole de Dieu, qui dit, que nous sommes nez enfans d'ire, & que *celuy qui ne croira, & sera baptisé, sera damné.* Sainct Paul dit, que *le Mariage est honorable en toutes choses, in omnibus*, c'est à dire en toutes ses parties; Caluin tourne *honorable entre tous*, fausseté traināt mille consequences absurdes; car il s'ensuit par là, que le Mariage entre le frere, & la sœur: le pere, & la fille: la mere, & le fils, & autres semblables alliances opposées à la loy de Dieu & à l'honnesteté naturelle, seront honorables. Or il a donné ceste version à fin de gaigner droict aux Incestes & Sacrileges, qui soubs titre de Mariage, se commettent entre les Prestres, & Nonains, & autres personnes cōsacrées à Dieu: accouplement, qui n'est non plus Mariage, que celuy, qui se faict entre le frere, & la sœur, ou entre celuy, qui ayant encor sa femme viuante, se marie à la femme de son prochain viuant: car les personnes consacrées à Dieu, sont mariées à Dieu par vœu, Contract plus estroit, & plus noble, que n'est celuy du Mariage.

Les persōnes consacrées à Dieu.

En la premiere aux Corinthiens Sainct Paul dit, *que le Sauueur a esté veu apres sa Resurrection à plus de cinq cens freres.* Ce nombre de cinq cens faisoit grand mal au cœur à Beze, parce qu'il renuerse vn Article de vostre CREDO, qui fait entendre, que le Sauueur est attaché au Ciel sans en pouuoir bouger, de peur qu'il ne se trouue en l'Eucharistie; Or ce nombre monstre qu'il a esté en terre depuis son Ascension: car ceste vision s'est faicte en terre, comme vous accordez: & a esté reelle, car si elle eust esté imaginaire, Sainct Paul n'en pourroit pas prouuer la Resurrection du Sauueur, comme il fait: & a esté faicte apres l'Ascension du Sauueur: car auparauant il n'y auoit pas tant de Chrestiens, desquels il peut estre veu, n'estans iceux, que six vingts quand le Sainct Esprit fut donné: S'il fut veu en terre apres l'Ascension, comme il est euident, il s'ensuit qu'il peut estre en terre, encor qu'il soit au Ciel, seant à la dextre de son Pere, & que vostre Foy est fausse, qui croit, qu'il ne se peut bouger & departir du Ciel, ou estre en plusieurs lieux en mesme temps. Beze donc ne pouuant nier ny l'antecedent, ny la consequence de ce discours, & voyant qu'en tous les exemplaires Grecs, & Latins il y auoit, *plus de cinq cens*, il fait vn tour de Carabin, & tastant s'il pourra enfoncer cet esquadron de cinq cens, demande disant? *Quoy? s'il estoit escrit cinquante, au lieu de cinq cens?* Et quoy, s'il ne fut iamais escrit autrement, que cinq cens, que dira-on de ce Docteur demandeur & doubteux? Mais d'où puise-il ceste coniecture de vent? N'est-ce pas du cru de son cerueau, & de la vanité de son Heresie, qu'il veut establir aux despens de l'Escriture, qu'il vente tant, lors qu'il veut pipper? Et faut-il en vne chose si clere, & si importante doubter & aller à tastōs comme si on examinoit quelque lieu obscur de Perse, ou Catulle? Il a esté encor plus hardy à peruertir vn autre lieu des Actes des Apostres, où Sainct Pierre verifiant la Resurrection du Sauueur, allegue les paroles de Dauid, dictes en la personne d'iceluy Sauueur: *Tu ne laisseras point mon ame en Enfer*, c'est à dire au Lymbe.

1. Cor. 15. 6.

Le Sauueur veu de plus de cinq cens Chrestiēs apres l'Ascension.

Interrogation de Beze ridicule & absurde. *Act. 2. 7. ex Psal. 15 8.*

Icy de peur de faire planche à la doctrine Catholique du Purgatoire, & estre contraint de confesser ces lieux soubs-terrains, au lieu du mot, *Enfer*, il mit Sepulchre, pour la premiere fois. Et s'estant pris garde que sa falsification estoit ridicule, il en adiouste vne seconde pire beaucoup, & met, *Cadauer*, c'est à dire, *Charogne*, pour, *Ame*, tournant ainsi,

Il a tourné νῦν ψυχήν Cadauer. Act. 2. 27. Et l'Hebrieu Nephes. Cadauer vide Genebr. in Psal. 15. 11. Heb. 5. 2.

Tu ne laisseras point ma charogne au sepulchre. En la premiere il auoit allegorisé ineptement, interpretant l'Enfer, Sepulchre; en la seconde il metamorphose contradictoirement, l'ame au corps, & l'esprit à la terre. En l'Epistre aux Hebrieux sainct Paul escrit, que *le Sauueur a esté exaucé pour sa reuerence, μετὰ τῆς ἑαυτοῦ εὐλαβείας.* Caluin, & Beze tournent, *pour sa crainte, & doubte*; deprauation affectée pour fortifier le blaspheme, qu'ils enseignent, que le Sauueur a eu la peur, & la peine des damnez en la croix. Il est dit en l'Epistre premiere de sainct Iean, que *le Sauueur est la Propitiation pour les pechez de tout le monde*; Beze, & Caluin glosent, *pour les pechez des Predestinez seulement.* Sainct Iacques enseignant comme il faut secourir Chrestiennement vn malade, aduertit les Prestres de prier pour luy, & *l'oindre d'huile*, c'est à dire, le secourir par le Sacrement de l'extreme-Onction. Vous allegorizés sur ceste huile, encores que soyez ennemis d'Allegories, aussi y estes-vous fort ineptes. & dictes que c'est du S. Esprit: Allegorie importune & ridicule: car si S. Iacques eut voulu signifier le S. Esprit par l'huile, il l'eust dit en termes propres, comme il auoit dit le reste: mais quelle façon de parler nous donne vostre Allegorie, *Que les Prestres prient pour les Malades, & l'oignent du S. Esprit.*

Blaspheme de Caluin. 1 Ioā. 2. 2. Iaco. 15.

Quelques versions blasphematoires, & ridicules de Marot, & Castalion.

CHAP. XXI.

Blasphematoire version de Marot. Psal. 1. 7.

VOstre Marot versifiant les Pseaumes: Ce qui est dit au premier, *La voye des meschans perira*, il tourne, *Et pour autant qu'il n'a ny soin ny cure, des mal-viuans, le chemin qu'ils tiendrōt; Eux & leurs faicts en ruine viendront*, version contenant deux blasphemes; l'vn que Dieu n'a aucun soin des meschans, qui est vn lambeau tiré de la boutique d'Epicurus, qui nioit la prouidence de Dieu sur ce bas monde; l'autre, que les meschans periront, par ce que Dieu n'a point de soing d'eux; menterie aussi blasphematoire que la premiere: car elle fait Dieu cause de la ruine des hommes, au lieu que ce sont leurs pechez. Et au reste outre mille passages de l'Escriture monstrant le soin que Dieu a de conduire l'homme à sa fin, nous auons le tesmoignage illustre de IESVS-CHRIST venu au monde seulement pour sauuer les pecheurs: Ceste version a esté receuë, & chantée à pleine teste en vos presches l'espace de cinquante ans ou plus, & continuez à la chanter. Au Pseaume 8. Dauid dit: *Tu l'as fait vn peu moindre que les Anges, & l'as couronné de gloire, & d'honneur*: lesquelles paroles sainct Paul expose du Sauueur, ayant esté humilié en sa mort par dessoubs les Anges (car ils ne meurent point) & par icelle couronné de gloire, & honneur sur les Anges. Le mesme Marot les tourne ainsi. *Tu l'as fait tel, que plus il ne luy reste fors estre Dieu: car tu l'as quand au reste, abondamment de gloire enuironné*, &c. Version, qui contient vn apert Arrianisme,

Iesus venu pour sauuer les hommes. Luc. 2. 11. Ioan 4. 43 1. Io. 4. 14. Pater misit Filium suum Saluatorem mundi. Psal. 8. 7. Heb. 2. 9. τὸν δὲ βραχύ τι παρ' ἀγγέλους ἠλαττωμένον. Sic Paulo melior Beza interpres.

Blasphematoire version de Marot.

ostant la Diuinité au Fils de Dieu en niant, qu'il est Dieu, comme disoit Arrius: & vous l'auez chanté comme l'autre, & chantez encor à grand gosier, sauf d'aduenture en quelques lieux, ou possible vous l'auez corrigé, & faites honneur à ce bouffon corrupteur des Escritures, qui ne voulez honorer les Saincts, qui ont honoré en tout, & par tout l'Escriture. Que diray-ie de vos autres versions aussi profanes, que dignes de risée? Oyez vostre Sebastien Castalion, qui tourne le lieu d'Esaïe, *Sainct, Sainct, Sainct, le Seigneur Dieu des armées*: *Sainct, Sainct, Sainct, Iona armi-potens.* Ne voyla pas vn braue Homere epithetant Iuppiter, ou Mars? Le lieu de S. Matthieu, où le Sauueur dit parlant de la correction fraternelle. *Dy le à l'Eglise: s'il n'obeyt à l'Eglise, qu'il te soit comme vn Payen, & Publicain.* Il tourne, *Dy le à la Republique, & s'il n'obeyt à la Republique, &c.* Que dites-vous de ce Perroquet Reformé? Là mesme le Sauueur dit parlant des petits enfans. *Leurs Anges voyent tousiours la face de mon Pere*, il tourne, *Leurs Genies voyent tousiours la face de mon Pere.* Et S. Luc, *l'Ange estant entré en la chambre de Marie*, il tourne; *Le Genie estant entré en la chambre de Marie.* Et qui peut lire ceste version & ceste bible, sans rire & sans plorer? sans se mocquer, & sans se mettre en action, & courroux contre l'audace, & temerité de ce Dragoman, & profane Interprete, que mesme Beze n'a sceu porter? Mais qui pourra nombrer les corruptions, falsifications, & pipperies, commises és versions de toutes les langues vulgaires. Cuthbert Tonstallus, Euesque de Londre en a marqué en l'Angloise plus de deux mille, combien donc en y a-il aux versions d'Allemagne, de Pologne, de Flandre, de France, & autres? Ie ne dy rien des falsifications commises par vous aux liures des saincts Peres: dequoy il ne se faut estonner. Car si vous auez si miserablement deschiré, & desbiffé le liure de Dieu, que pouuoit-on attendre de ce que vous feriez de ceux de ses seruiteurs? Et si vous n'auez eu aucun respect à la parole de Dieu, est-ce merueille: si vous n'auez espargné les Escrits de ses Saincts, & si vous leur auez fait dire ce qu'il vous a pleu, les allegans comme la Bible auec la regle d'addition, de detraction, & de falsification? Or donnez nous vn seul lieu de l'Escriture, alteré par les Docteurs de l'Eglise Catholique, & ferez ce qu'encor vous n'auez sceu faire depuis quatre vingts ans. Ce n'est pas la façon de l'Eglise de corrompre la Bible, c'est vostre humeur, Messieurs les Ministres; C'est vostre mestier de venter l'Escriture, & la falsifier, & mettre les tenebres, ou le venin en toutes sortes de bons Escrits. Parquoy recognoissez en vos traces, & aux lineamens de vos deprauations, la Marque de vos vieux Peres, grands loüangeurs de la saincte Escriture, grands corrupteurs d'icelle, & grands pipeurs par icelle.

Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus Deus Sabaoth. Esa. 6. 3. Castalion vertit Sanctus, Sanct, Sanctus Iona armipotens. Matt. 18. 17. Matt. 18, 10. Luc. 1. 28. Innumerables corruptiōs des Errans en la saincte Escriture. Aux liures des saincts Peres.

Digitized by Google

Que les pretendus Reformez font plus de cas de la parole des Hommes, que de la saincte Escriture.

CHAP. XXII.

IL faut encor, pour paracheuer le charactere de cette Marque, vous monstrer, que vous auez en plus grande estime la parole des hommes, que celle de Dieu, ce que vous nous obiectez calomnieusement. Voicy quelques exemples. Le Sauueur dit. *Si tu veux entrer en la vie garde les Commandements.* Caluin dit, Qu'il suffit de croire pour entrer en la vie, & estre sauué, Le Sauueur dit. *Voicy ie suis auec vous iusques à la fin du monde*; c'est pour vous assister & conduire par le chemin de verité: Caluin dit, & tous vos Patriarches, que l'Eglise erre desia plusieurs siecles, & qu'elle n'a demeuré en son integrité sinon les cinq cens ans premiers; Qui est dire en bon langage, que le Sauueur n'a pas esté auec elle, & qu'il l'a abandonnee: qui est contre ce qu'il auoit promis de ne l'abandonner iamais. En l'vne & en l'autre de ces sentences vous croyez à Caluin, & laissez la parole du Sauueur; Vous faites donc plus de cas du dire des hommes, que de la parole de Dieu. Dauantage S. Iaques dit, que *l'Homme est iustifié par les bonnes œuures*; & vous ne le croyez pas: Caluin dit que non, & vous le croyez. Le Sauueur dit que les hommes seront sauuez pour auoir fait des bonnes œuures, c'est à dire, que les bonnes œuures sont meritoires de la vie eternelle; Vous n'en croyez rien. Caluin, Beze, & tous vos Docteurs tiennent, que les bonnes œuures n'ont aucun merite, vous embrassez leur opinion, n'est-ce pas croire plus aux hommes, qu'à Dieu? Trois Euangelistes tesmoignent, que le Sauueur instituant la saincte Eucharistie, & ayant prins du pain, & l'ayant benit, dit, *Cecy est mon Corps*, asseurans tous par mesme clause, & par mesmes paroles la reelle presence du Corps d'iceluy Sauueur au sainct Sacrement: Zuingle, Caluin, Beze, & les autres disent: & vous auec eux, que nostre Seigneur ne voulut pas dire ce que ces paroles disent. *Cecy est mon corps*, mais, cecy n'est pas mon Corps, ains la figure de mō Corps: vous croyez à Zuingle, à Caluin, & vendez leurs Gloses tenebreuses pour marchandise de Religiō, laissant en arriere le texte clair de la saincte Escriture: vous preferez donc la parole des hommes à la parole de Dieu. Le Sauueur dit, *Celuy qui ne sera regeneré d'eau & d'esprit, ne peut entrer au Royaume de Dieu*, c'est à dire, Celuy ne peut estre sauué, qui n'est Baptisé: Caluin & les autres disent, que les enfans non Baptisez sont sauuez: vous croyez à Caluin, & non à la parole du Sauueur. Le Sauueur donnant auctorité de pardonner les pechez en son nom dit à ses Apostres, & à leurs successeurs. *Les pechez seront remis à ceux à qui vous les remettrez*: c'est à dire, Ie vous donne puissance de remettre les pechez : comme il l'a leur auoit donnée pour faire des Miracles : Caluin dit absoluëment, & sans distinction, & toute vostre Escole: que nul Homme ne peut remettre les pechez, & vous a persuadé, que l'Eglise ne fait plus de miracles. Vous faites donc plus de cas du dire des hommes, que de celuy de IESVS-CHRIST. Sainct Paul dit: que *L'homme n'a point de necessité, & contrainte d'operer, ains qu'il tient sa volonté en sa puissance.* C'est à dire, qu'il a vn franc arbitre de faire, ou ne faire point quelque chose bonne, ou mauuaise. Vos Maistres disent, que *L'Homme n'a point de liberté, & de franc arbitre pour bien operer.* Le mesme Apostre croit & enseigne, que *l'Eglise de Dieu viuant est colomne, & firmament de verité*: vos Docteurs disent, que *l'Eglise peut errer*, peut estre terrassee & enseuelie, & que de fait elle a erré, & quelle a dormi inuisible longues annees, & a esté la colomne d'Idolatrie. Sainct Paul recommande les *Traditions*, & enseignemens de l'Eglise, donnez de main en main, *Mes Freres*, dit-il, *tenez les Traditions qu'auez apprinses, soit par nostre parole, soit par nostre Epistre.* Caluin dit, & toute la troupe Reformee, Il ne faut receuoir aucune *Tradition*, mais la seule Escriture. Sainct Iean dit, *Que les commandemens de Dieu ne sont point pesans.* Et le Sauueur, *Que son ioug est doux, & son fardeau leger*: Caluin desment & S. Iean, & le Sauueur, & dit, Que les Commandemens de Dieu non seulement sont pesans, mais encor *insupportables*, & que la Loy de Dieu non seulement est pesante, mais encor *impossible*: Vous receuez comme Oracles toutes les assertions de Caluin: & de ses semblables, & fermez l'oreille à ce que le Sauueur dit, & ses Apostres, qui est tout contraire à ce que ceux-là disent. Iugez maintenant par ces petits eschantillons de toute la piece de vostre Doctrine: iugez si vous faites plus de conte de la parole des hommes, que de celle de Dieu : & de l'auctorité humaine, que de la Diuine : Et si vous estes calōniateurs à double malice, d'obiecter vostre crime à l'Eglise Catholique, disans qu'elle fait plus de cas de l'auctorité des hommes, que de la parole de Dieu, qui depuis octante ans, n'auez sceu donner vn seul argument, ny vne seule preuue de vostre dire. Ie vien à la sixiesme Marque.

Si vis ad vitam ingredi. Mat. 19. 17. Mar. 10. 17. Luc. 18. 18

Ecce. Matt. 28. 20.

Cinq cens ans. *Cal. l. 1. c. 11. nu. 13.*

Iac. 2. 24. 21. Le Sauueur afirme. *Mat. 25. 34.* Caluin nie.

Le Sauueur afirme. *Matt. 26. 26. Mar. 14. 22. Luc. 22. 19 1. Cor. 11. 24.* Zuingle nie.

Le Sauueur afirme. *Ioan 3. 5.* Caluin nie.

S. Paul affirme. *1 Cor. 7. 37.*

Les Ministres niēt. S. Paul affirme. *1. Tim. 3. 15.* Les Ministres niēt.

S. Paul affirme. *2. Thes. 2. 15.* Caluin nie. *Ioan. 5. 2. Iugum meum suaue. Matt. 11. 30.*

De la Sixiesme Marque de l'Heresie, & des Heretiques, qui est la Finesse, & la Cruauté propre de l'Huguenotisme.

CHAP. XXIII.

DEuant qu'entrer à la preuue, & demonstration de cette sixiesme Marque, qui est de la Cruauté couuerte de finesse, ie supplie ceux qui suiuent vostre Foy, & Doctrine, de ne s'offenser à l'occasion de ce que ie diray: Si la necessité me doit excuser, ie suis contraint de parler de ces qualitez, pour fidelement marquer & faire cognoistre en ses cornes & dēts, la beste que ie courre : beste qui fait la guerre à Dieu, & qui perd tous ceux, qui s'accostent d'elle. Si la bonne intention peut rendre ma contrainte agreable, ie proteste que ie le fay, non pour reprocher

mal à propos aucun crime ny à eux, ny à vous, ny pour iniurier personne, ny pour recueillir la memoire des choses, qui nous ont fait gemir, mais pour deffendre la cause de la verité, & mettre en euidence la tortuosité d'vne Religion qui a difformement peruerti les ames Chrestiennes. Ie sçay, qu'il y a plusieurs d'entre vous, qui sont doux, & humains, & condamnent les excez, & cruautez, quils sçauent auoir esté causées, & commises par les Maistres, & par les Disciples de vos Escoles, mais possible ne sçauent-ils pas quelle en est la cause, & qu'elle rend de soy les esprits felons, cruels, & frauduleux, & que ceux là d'entre vous ne sont point humains & francs pour estre Huguenots, mais pour auoir quelque bonté de nature, qui n'a voulu receuoir en cela le charactere de l'Huguenotisme: Au moyen dequoy il n'y aura nulle injure, ains de l'honneur, & du proffit pour eux, aussi bien que pour les Catholiques; de recognoistre cette Marque en son subiect, & ne s'en laisser point marquer. Que vostre Doctrine soit de sa nature frauduleuse & cruelle, on ne le peut mieux cognoistre que par ses principes, & par ses effects à la façon qu'on cognoit l'arbre par les parties de sa nature, & par les fruicts. Les principes de vostre Doctrine sont vos Maximes; ses effects sont ce qui a esté produit d'icelles. Ie comprendray la substance de mon dire dans le rond de ce brief Discours; *Ceste Religion, & Doctrine est de soy frauduleuse & inhumaine, qui contient des Maximes de fraude & de cruauté, & produit des fraudes & cruautez; La vostre est telle: reste donc qu'elle cache dans ses entrailles le germe de ces deux qualitez*: Le premier membre de ce Discours est euident & porte sa preuue au front, & croy que vous l'estimez veritable: car personne ne peut nier, que l'arbre ne soit mauuais, qui a vne racine maligne, & produit de mauuais fruicts; & que le Serpent, qui engendre la Vipere ne soit Vipere. Vous auouez donc la premiere Proposition, comme au contraire, vous reiettez la seconde, qu'il me faut pour cela prouuer, & monstrer que vostre Doctrine contient des Maximes de fraude & de cruauté, & que l'experience en a esté faite par vos actions, ou de vos Ancestres.

L'inhumanité causée par l'Heresie.

La Doctrine se cognoit par ses Maximes, & effects. Matt. 7. 16.

Bref Discours côtenant la preuue generale de la proposition.

Maximes Huguenotes de Fraude, & de Cruauté.

CHAP. XXIV.

IE commenceray par le subiect, qui touche l'ame, où la fraude, & la cruauté sont plus vituperables, que ce qui donne seulement au corps: vne de vos Maximes est: *Que les petits enfans sont sanctifiez au ventre de la Mere, & que mourans sans Baptesme, ils sont sauuez.* Cette Maxime est aussi frauduleuse, que cruelle; Car en apparence elle rit à l'oreille, & endort les esprits par le titre, qu'elle monstre de saincteté, & par la promesse qu'elle fait de salut, & cependant porte en queuë le poison, & le glaiue de damnation: Car estans les Peres, & Meres endormis par cette douce harmonie, ils negligent de faire Baptiser leurs enfans, estimans cela n'estre necessaire selon la Doctrine qu'ils ont de vous qui toutesfois mourans en tel estat, sont victimes de la mort eternelle, comme par expres le Sauueur nous en aduertit. *Celuy qui n'est regeneré, ne peut entrer au Royaume de Dieu*: & plus clairement: *Celuy, qui ne sera regeneré de l'eau, & de l'Esprit, ne peut entrer au Royaume de Dieu.* Et ne faut pas doubter, que depuis, que cette trompeuse, & pernicieuse leçon a esté enseignée par vous, plusieurs milliers de pauures ames n'ayent esté forcloses de l'entrée de ce Royaume, qui est vne cruauté de tout poinct enorme, & barbare. Et combien que ce soit vn commun effect des autres Maximes, que vous tenez contre la Foy Catholique, que de tuer l'ame, & la precipiter en la perdition, comme font toutes Maximes Heretiques, & qu'en cette qualité elles soient toutes cruelles, neantmoins cette-cy l'est remarquablement pour trois circonstances.

Maxime frauduleuse & cruelle enseignee vulgairement par les Ministres.

Personne ne peut estre sauué sans estre Baptisé. *Marc. 16. 16. Ioã. 3. 3. 5. S. Aug. l. 1. peccat. mer. & remiss. ca. 10. & 30. & lib. 2. ca. 17. & l. 3. de orig. anima c. 11. Sener. 15 Antioch. in cat. Grac.*

Premierement, parce qu'elle fait exercer vne cruauté de gayeté de cœur, & à la volée; Car puisque vostre Foy porte que le Baptesme est tousiours bon, & qu'il ne peut nuire à l'enfant, & qu'il y peut auoir du peril à le negliger; veu aussi que la lumiere naturelle vous enseigne, qu'en choses importantes, il faut choisir la voye la plus asseuree, neantmoins vous les exposez en danger euident, & vous iouëz au peril des pauures Innocens, en vne affaire la plus importante de toutes, qui est la felicité, ou la misere eternelle. Si c'est vne chose plus saincte, & plus seure d'vser du Sacrement, que de n'en vser point, pourquoy n'en vsez-vous plustost: pourquoy dictes-vous, qu'il n'est pas necessaire? N'est-ce pas affin qu'on le neglige selon l'intention du Diable, qui vous a mis au cœur, & en la bouche cette Maxime?

Trois circonstances de cruauté. 1.

En choses doubteuses faut suiure la voye la plus seure

Secondement cette fraude, & cruauté est prodigieusement exorbitante, parce qu'elle est commise en la personne des petits enfans, exposez à vostre mercy, desquels l'aage & la condition implore de tant plus amoureusement vostre soin & secours, que leur infirmité est grande, & quelle ne leur permet de parler, & requerir aide; Ils ne sçauent que pleurer, & par leurs larmes il vous supplient d'auoir cure, & pitié de leur ame, & les faire enroller sans danger & sans delay au liure des Enfans de Dieu, par le Sacrement, qu'il a institué pour cette fin en son Eglise: N'estes vous pas donc excessiuement impitoyables de negliger leurs voix, & les laisser auec si vil marché, & auec si peu de soin, courir fortune d'estre priuez du Royaume des Cieux; Si Herodes a esté estimé vn cruel tyran pour auoir osté la vie du corps à certain nombre de petits Hebrieux masles, qu'il faisoit sans y penser, glorieux Martyrs en la maison de Dieu, quelle tyrannie est la vostre de mettre au sang, & à la boucherie spirituelle, tant de milliers de petites Creatures masles, & femelles qui vous crient par leurs pleurs, & infirmitez secours, & misericorde?

Seconde circonstance de cruauté contre des Innocens. 2.

L'Heresie plus cruelle qu'Herodes aux petits enfans, *Mat. 2. 16.* Les Innocens vrays Martyrs. *Irenæus li. 3 c. 8. Inst. q. 13. ad orthodoxos Cyp. lib. 4. ep. Orig. in hom. in Mat. Hilar. in comment. & alij.*

Troisiesmement, vostre Maxime est cruelle en ce qu'elle rend les Peres & Meres instrumens de la perdition de leurs propres enfans, au lieu que Dieu les a constituez par droit Diuin, & naturel, moyenneurs & curateurs fideles le leur

Troisiesme circõstance de cruauté sur les Peres. 3.

Digitized by Google

bien & salut : Car si vne fois ils se sont laissez persuader par le son de vostre Doctrine disant, que leurs enfans sont mondes, & que le Baptesme ne leur est necessaire, ils ne se soucient de les faire Baptiser : Et aduenant quils les laissent mourir en tel estat, ce sont autant de parricides, qu'ils commettent sur eux les precipitans à la mort de l'ame beaucoup plus desplorable, que celle du corps; Cette cruauté est enormement grande. Les Poëtes exaggerent la furie de Bacchus, qui fit tuer ses enfans à Pentheus : & detestent la cruauté du Roy Atreus, qui fit manger à son frere Thyestes les siens: ce sont Fables, & feintes pour faire vne image de grande cruauté, mais elles sont moins cruelles en feinte, que vostre Maxime en verité : Car ces carnages là, encor qu'ils eussent esté vrays, ne touchoient de soy, que le corps, & se terminoient dans vne petite periode de temps: Ces meurtres, & ces parricides, sont certains & veritables, & touchent l'ame, & l'eternité. Dauid reproche aux Iuifs comme vn forfait horriblement detestable, de quoy ils immoloient leurs enfans au Diable: Vostre Maxime presche au peres Chrestiens, en tant qu'elle peut de faire pis que les Iuifs des leurs, les laissans mourir sans le charactere de Salut. Quelle est donc la barbarie, & iniquité de la Religion, que vous appellez reformée?

Pentheus.

Thyestes.

Enfans immolez aux Diables. *Psal.* 105. 37.

Cruauté de la Doctrine des Ministres contre les fideles Trespassez.

CHAP. XXV.

VOus auez vn autre Maxime de semblable trempe, que la precedente sur vn autre subiect : C'est celle qui dit, *Qu'il ne faut point prier pour les fideles Trespassez*, & qu'il n'y a ny peines de Purgatoire, ny lieu de Purgatoire en l'autre vie. Cette Maxime fondée sur vne vieille, & manifeste Heresie, cy deuant, & cy apres refutée, est cruelle à merueilles; Car elle priue de soulas, & secours spirituels, les ames de ceux qui sont liez auec nous de commun lien d'amour, dont la condition est lamentable, & du tout digne de la charité des Viuans : car elles souffrent des peines tres-rigoureuses, dont elles attendent auec desirs, & souspirs incroyables, estre soulagees, par les prieres & bonnes œuures de leurs freres viuans, contribuées & employées à leur faueur pour adoucir, & plier à mercy la Iustice de Dieu, lequel aussi comme Pere de misericorde, a tousiours approuué en son Eglise, ce deuoir, & office de pieté, ne plus ne moins, qu'il veut, & approuue, que les viuans prient pour les viuans, & se secourent par œuures de pieté les vns les autres en leurs necessitez, & predit, que sur ces pieces il tiendra son grand iour iugeant les viuans, & les morts selon leurs œuures. Or la necessité des ames detenuës en ces fournaises de purgation, est sans comparaison plus grande, qu'aucune qui puisse estre entre les Mortels, voire des plus necessiteux, & plus trauaillez, veu que, comme dit S. Augustin, la pointe de ce feu surmonte l'aspreté des plus grands tourments, qu'ayent iamais enduré, ou puissent endurer en ce monde les

Maxime cruelle contre les fideles Trespassez.

Le iugement selõ les bonnes & mauuaises œuures. *Matth.* 25.

L'aspreté des peines du Purgatoire plus grandes qu'aucuns

Martyrs, ou les malfaicteurs iusticiez; parquoy vostre Maxime, qui dit, que personne n'endure ce feu, & qu'il n'y en a point, est vne Heresie maligne, & cruelle : Car elle priue ces ames de l'vnique secours, que selon Dieu elles esperent des Humains leurs freres, & se moque prophanement de leurs tourmens; ne plus ne moins que feroit celuy, qui persuaderoit, qu'il n'y a point de prisons, ny d'hospital en vne ville, où il y auroit vn grand nombre de prisonniers & de malades oppressez de pauureté, d'angoisse, & de faim, qui seroient abandonnez de tout le monde à cause de telle persuasion : Et faut bien dire, que ce Tyran des ames, aussi ennemy du repos des fideles Trespassez, que du salut des petits enfans vous a soufflé dans la poictrine la fureur de cette seconde Maxime comme la premiere, en haine, & derision des membres necessiteux de l'Eglise de Dieu pour vous faire Ministres, trompettes, & executeurs de sa rage, & pour salaire vous priuer vous mesmes selon vostre demerite du repos & salut, que vous faites perdre aux autres. Et faut encor considerer icy vne circonstance notable, qui aggraue de beaucoup le crime de vostre Ministere : C'est, que vous auez entreprins cette guerre contre les Trespassez, non seulement sans conscience, mais encor sans cause, & de gayeté de cœur, aussi bien que la guerre aux petits enfans : Car vous ne pouuez ignorer, non plus que vos Ancestres, que vostre Maxime auoit esté condamnée douze cens ans deuant vous, en la personne d'Aërius, iugé, proclamé, & anathematisé Heretique, comme cy dessus a esté dit, pour auoir tenu, qu'il ne falloit point dire la Messe, offrir, & prier pour les Trespassez; vous ne pouuez ignorer aussi, que Caluin confesse, contraint par la verité claire, que dés le commencement ç'a esté la coustume, non seulement de l'Eglise, mais de toutes les Nations du monde en tous aages de prier Dieu pour les Trespassez. Vous pouuez sçauoir encor que la creance du Purgatoire, & de prier pous les Trespassez auoit esté aussi commune, & asseurée entre les Mortels en tout temps, comme la foy d'vn Dieu, d'vn Paradis, & d'vn Enfer. Ce que Caluin confesse encor en ces mots, *Nous sçauons, que c'a esté vne façon commune à toutes gens, & en tous aages, de faire obseques aux Trespassez.* Donc la creance d'vn Dieu d'vn Paradis, & d'vn Enfer n'a pas esté plus commune. Vous pouuiez donc cognoistre, qu'il n'y auoit aucun danger de conscience, ny preiudice de l'honneur de Dieu, de croire auec tout l'Vniuers vn feu temporel, ordonné de sa Iustice en l'autre Monde, pour purger les fautes non expiées en cettuy-cy; & que si c'estoit œuure pieuse d'aider les Viuans en leurs afflictions & angoisses, il ne l'estoit pas moins de secourir par Prieres, Aumosnes, Sacrifices, & autres moyens la necessité de nos freres Chrestiens, decedez voirement en l'amitié de Dieu, & vnion de son corps Mystique, mais non en equippage d'entiere Purgation: veu que la Foy par lumiere Celeste, & la Nature par instinct secret, poussent les Mortels à ce faire: Sçachans donc ces choses, ne deuiez vous pas vous ranger du party le plus asseuré, & croire qu'il estoit beaucoup plus conuenable à la raison, & à la charité Chrestienne, de suiure la direction

tourmens de ce monde. *S. August. de vera & falsa pœnit. c.* 18. 24. & *serm.* 41. *de Sanctis, qui est* 4. *de anima. de functoru.* Heresie maligne & cruelle des Ministres.

Aërius condamné Heretique pour auoir tenu qu'il ne falloit point prier pour les Trespassez. *S. Aug. Her.* 54. Caluin aductie, que tousiours en l'Eglise on a prié pour les Trespassez. *Inst. l.* 3. *c.* 5. *nu.* 10. La Foy du Purgatoire aussi ancienne que celle d'vn Paradis & d'vn Enfer.

de l'Eglise de Dieu; & l'exemple de tant de Siecles, mesmes des cinq premiers, que Caluin confesse auoir retenu la Foy entiere, & neantmoins pratiqué l'vsage des Prieres pour les fideles Trespassez, que de vous estre desbandez de la communion Catholique, & de l'accord de toute l'Antiquité, & auoir faict, tant qu'en vous a esté, destituer de tout secours, & aide spirituelle ceux, que le lien du Christianisme vous auoit rendu Freres, & desquels vous deuiez auoir vne extreme compassion pour leur extreme necessité? Et n'est-ce pas, comme i'ay dit, la haine de ce Tyran infernal, qui vous a soufflé en l'Ame, & fait trompeter cette Maxime de Fraude, de Cruauté?

Les cinq cens ans premiers la vraye Doctrine entiere en l'Eglise, votre selō la confession de Caluin. l. 1. inst. c. 11. nu. 13.

De la mesme Marque, verifiée en autres effects des pretendus Reformez.

CHAP. XXVI.

Ces deux maximes susdictes de Finesse, & d'inhumanité sont claires en vos Liures, & paroles: car vous les affermez, & soustenez à Escole publique. Il y en a vne autre cachée dans l'air, & en l'esprit de vostre Doctrine, qui se fait cognoistre par les effects exterieurs plustost que par escrits, ou affirmations verbales. C'est vn instinct occulte, que vostre Religion imprime dedans l'ame de ses Deuots, contre les enfans de l'Eglise Catholique, qu'elle appelle Papistes; & fait premierement, qu'ils les abhorrent en leur cœur, quoy qu'ils dissimulent, & apres qu'ils ont gaigné le vent & le dessus, & se sont rendus les Maistres, les persecutent à main ouuerte, & à outrance, comme capitaux ennemis exerçans contre eux toute sorte d'hostilité, & faisans tout ce, qui les faict nommer Loups rauissans, reuestus de peaux de Brebis. Cecy a esté verifié par toute la Chrestienté de l'Europe, où vostre Doctrine a planté ses enseignes, & eu liberté de s'espandre, & puissance de produire ses effects. Les Liures, & gros Volumes donnez au iour depuis alors en font Foy, & si i'en voulois inserer la centiesme partie en ce mien Discours, il me faudroit faire vne Parenthese, qui seroit plus longue, que mon œuure. Ie dis en gros & en bref, qu'à peine lisons-nous aucun genre de cruauté des vieux Scythes, & Tyrans Payens, pratiqué contre leurs grands ennemis, que vos Deuanciers pretendus reformez n'ayent exercé contre ceux, qu'ils sçauoient pour le moins porter le nom Chrestien, Nom de Paix, & de Fraternité commun auec eux. Ils n'ont pardonné ny a sexe, ny à aage, ny à la saincteté des Prelats, ny à la Maiesté des Roys, ny à la personne des Magistrats politiques; non plus des Seigneurs, que des subiects, hommes, femmes, filles, vierges, vefues, ieunes, vieux, Prestres, Religieux, Euesques, Abbez, Iuges, Lieutenans, Presidens, Officiers des Roys, Cheualiers de l'Ordre, & vn infini nombre de pauures Innocens mis à mort, non en la meslée d'vne bataille furieuse, d'vne prinse de ville, d'vne rencontre de guerre, à la chaleur de la cholere, d'vn coup d'espée, d'vne canonade, d'vne pistolle; mais de sang froid, de fureur affectée, & auec des tourmens tres-exquis de fer, de feu, en l'air, en l'eau, & dans la terre, faisans horreur aux quatre grands membres de l'Vniuers de se voir funestement souïllez du sang, & de la Boucherie de tant de personnes dediées, & consacrées au seruice de Dieu, & de leurs Roys, & mises aux peines, non pour autre crime sinon qu'elles estoient Catholiques, & tenoient la Foy & Religion de leurs Ancestres, gardée de main en main en l'Eglise Catholique, depuis le Siecle d'or des Apostres, & Disciples du Fils de Dieu. Ne m'accusez pas, Messieurs, & que les Catholiques, qui sçauent comment il faut defendre la Verité, ne m'accusent non plus, si ie me depars en cet endroit de mon deuoir, & si ie passe soubs silence, ce qu'il me faudroit coucher d'vn style clair & poignant, pour donner iour, & fil à ma preuue; permettez moy auec eux, que ie ne die point les excez de cruauté commis par vos premiers Peres de Religion pretendue Reformée, non en Angleterre, en Escosse, en Flandres, en Allemagne, en Pologne, ces terres sont incogneuës à plusieurs, mais en nostre Patrie, au cœur & coings de la France, où tout a esté veu ou entendu par les François en Normandie, en Picardie, en Anjou, en Poitou, en Berri, en Xaintonge, en Querci, en Basadois, en Lyonnois, en Bourgongne, en Dauphiné, en Languedoc, en Viuarois, en Forez: prenez à gré, comme ie sçay que vous faictes, que ie ne recite, point l'Histoire pitoyable de ceux, qui furent precipitez du rocher de Mornas en Dauphiné: de la tour du Garrot à la Rochelle; des Murailles sur les rochers à Blaye; du donjon de Mombrison en Forez: de ceux qui furent iettez dans le puy de Bazas, & dans celuy de Nismes, sans mercy, sans Foy, & sans Loy; Que ie passe tout cecy en passant, pour n'estre long & ennuyeux en vn subject de fascheuse memoire, & rapport où ie desire estre salutaire, & plustost descouurir le mal pour le faire fuyr: que l'exaggerer pour en faire Trophée, & Triomphe contre ceux de vostre Religion: veu mesme que plusieurs d'entre eux mieux nez à present, que les Deuanciers, & desia adoucis, par la leçon du temps meilleure que vostre doctrine, detestent leurs cruautez. Mais en approuuant ce mien silence, trouuez bon aussi, que ie recite quelques exemples d'Inhumanité exercez contre les Trespassez, & choses mortes, & insensibles. Cela ne vous doit pas estre ennuyeux, & il m'est du tout necessaire, pour soustenir la cause de nostre Foy, verifiant la Marque que i'enseigne.

Lupi rapaces in vestimentis ouium. Matt. 7. 15

Fureurs des premiers pretendus reformez sur toutes sortes de personnes.

Felonnies de sang froid.

En quels lieux de la France les premiers Huguenots furēt cruels.

De la mesme Marque prinse sur les excés commis contre les Morts, & choses insensibles.

CHAP. XXVII.

CEtte Marque paroist naïfuement exprimée és excez de ceux de vostre party, sur les choses inanimées: car combien que la fureur n'a pas esté si pernicieuse, qu'au subiect de l'ame, & du corps des viuans, elle a esté neantmoins d'autant plus inhumaine, qu'elle s'est acharnée contre les os & Sepulchres des Trespassez, contre les Pierres, & les Temples c'est à dire, contre des Creatures, qui ne pouuoient faire mal, ou tort à personne, ny l'irriter. Le Roy Xerxes courroucé, fit fouetter la mer, dequoy elle n'auoit porté ses Nautres, & menaça les Montaignes de les bien battre, si elles se monstroient difficiles au passage de son armée. Cette colere fut à bonne raison estimée folie, d'autant qu'elle s'adressoit à des choses incapables des commandemens humains. Celle des vostres a esté pire: car celle de ce Roy n'estoit exorbitante, qu'en pure folie, où la vostre outre la folie est ioincte auec vne impieté remarquable, par ce qu'elle n'a pas seulement attaqué les Creatures mortes, mais encore, Sacrées, & inuiolables par Priuileges, de la loy Diuine, & Humaine. Les Sepulchres ont esté entre toutes les Nations du monde, respectez: & les corps des Trespassez encor d'auantage: car à leur occasion les Sepulchres estoient respectables, & ceux qui les ont autres fois violez, voire bien legerement, ont esté punis comme Criminels d'vne grande iniquité, commise contre la societé des hommes. Alexandre le grand fit pendre vn de ses soldats pour auoir esté trouué fouillant par auarice le Tombeau de Cyrus. Les Loix maudissent, ceux qui sont iniurieux aux Sepulchres: Vos Peres ont demoli mille Sepulchres non par auarice, comme le Payen susdit; mais de pure animosité. Vous sçauez qu'ils ont desenterré les Corps de plusieurs Saincts Trespassez, & inquieté le repos de leurs Os, que la Mort mesme, cruelle & inexorable, permettoit reposer au Tombeau, iusques au grand Iour. Vous aurez sçeu, ce crois-ie, qu'ils desenterrerent en la ville d'Angoulesme les Ossemens de S. Eutrope, & de S. Benigne, & le corps entier de ces grands personnages, S. Ausonin & S. Eparche, dit autrement S. Cybart, de la teste duquel ils iouerent long temps à la Courte-boule dans le Cloistre du Monastere, & apres firent tout brusler, auec vne bonne partie du precieux gage de la Croix du Sauueur & ietterent les cendres à la Charente, faisans seruir les ondes, à leur inhumanité, comme de mesme inhumanité ils auoient iniurié la terre, luy ostant ses depposts sacrez, iniurié l'Air & le Feu, par l'estouffement de ceux qu'ils faisoient pendre, & brusler, iettans apres leurs Cendres aux vents. A Vzeste en Bazadois, ils desenterrerent, & iniurierent de mesme façon le Corps de Clement cinquiesme, iadis Euesque de Bordeaux, d'où il fut appellé à la dignité du Siege Apostolique, grand Pasteur de l'Eglise vniuerselle, & honorable, & sacré Flambeau de la France. Ils furent encor impies, & cruels aux Sacrées despouilles de plusieurs Saincts en autres lieux. Au chef de S. Mathias Apostre à Barbezieux; d'vne partie de celuy de S. Iean Baptiste, à sainct Iean d'Angely: comme d'vne portion de son sang gardée à Bazas, sacrée Relique de S. Hilaire, & de la Royne Saincte Radegonde, à Poictiers: de S. Martin, à Tours: de S. Aignan, à Orleans: de S. Iulian, au Mans, de sainct Irenée, à Lion: de S. Eutrope à Orange: Ie diray vn exemple, que i'ay veu de mes yeux. il y a quarante cinq ans, & tant de mois. I'estois à Digne, ville de ma naissance, l'an 1562. quand ils tirerent du Cercueil plusieurs corps Saincts tenus auec grand honneur en vne Chappelle de l'Eglise nostre Dame, à main gauche du Chœur, quand on va au grand Autel; entre lesquels estoit celuy de S. Reynaud des Porcelets, Euesque d'icelle ville l'an 1323. du siecle de sainct Elzias son parent, gardé dans vne chasse en veneration d'vn grand Sainct, l'espace de deux cens & tant d'ans, belle lumiere de cette ville là, & de la sienne natale d'Arles, & de tout la Prouence, & illustre Fleuron de la maison des Porcelets, riche encore de plusieurs nobles Rameaux en Prouence, en Italie, & specialement en Lorraine de Messire Iean des Porcelets, Baron du S. Empire, Seigneur de Maillaine, cheri & honoré de son Altesse: par ses rares qualitez de Prudence, vaillance, Doctrine, & Pieté. Son Conseiller d'Estat, & Mareschal du Barrois & pere de plusieurs enfans, qui portent l'Image de ses vertus, & de leurs Ancestres. Or apres s'estre prophanement ioüez des Ossemens de ces Saincts ils les brusslerent en vne place de la Ville, s'estans quelques vns d'entre eux habillez en Prestres des habits qu'ils auoient pillez, possible estoient ils Prestres reniez, & chantans *Requiem*, comme fait l'Eglise Catholique aux Enterremens, & renouuellerent la mesme Impieté sur des Os de quelques autres Saincts, l'an 1567. Si les Diables fussent sortis des Enfers reuestus de figure humaine, eussent-ils plus diaboliquement sceu representer vne Farce, & mocquerie Tragique des Trespassez, en derision de Dieu, des Anges, & des hommes, que ces Lutins reformez firent en cest acte? Les Vandales Arriens, rauageans l'Afrique comme chiens enragez, laisserent les Os de sainct Augustin freschement enseueli à Hippone, sans luy faire aucun tort, encor qu'ils sceussent qu'il auoit esté vn inexorable ennemy de leur Secte, l'ayant combattue par Liures & par Sermons: Vos Deuanciers donc ont esté plus Barbares, que la Barbarie mesme, d'auoir si iniurieusement traicté les Reliques des Saincts Trespassez deux cens ans ou plus au parauant, dont ils n'auoient oncques receu, ny peu receuoir aucun tort ny desplaisir. Vous direz possible, qu'ils estoient poussez de zele de Religion à ce faire, à fin d'oster le subiect d'Idolatrie enuers ces corps & Reliques, & corriger les Abus de la Papauté. Mais estoit-ce la façon de reformer les viuans, de desenterrer les morts? de bouffonner dessus leurs cendres, de se ioüer de leurs ossemens? de violer les loix de Nature, & faire ce que les Payens mesmes les plus cruels n'eussent osé

Vaine colere du Roy Xerxes. *Plutar. De ira fren.*

Sainctété des Sepulchres. *Cic. 2. Tusc. Fenest. de Magist. Rom. c. 8. Plato. l. 12 De leg. 1. Mach. c. 13. Virg. 12. Aen. Iulian tit de Sepul. uiolato. Plutar. in Alexan. l. Praeter aut 3. aduers. ... de Sepul. viol & l. Rei Sepul. ... & l. si quis Sepul. & l. qui Sepulchra. Cod. eod. & l. ...*

Les Corps des Saincts desenterrez en Angoulesme

Le Corps de Clemẽt V. à Vzeste. desenterré.

Le Chef S. Mathias à Barbezieux. De S. Iean Baptiste à S. Iean d'Angeli. De S. Hilaire & S. Radegonde à Poictiers. De S. Martin à Tours. De S. Aignan à Orleans. De S. Iulian au Mans. De S. Irenée à Lion. De S. Eutrope à Orange. S. Reynaud des Porcelets natif d'Arles.

Messire Iean des Porcelets Seigneur de S. Maillane.

Cruautez, & impietez remarquables.

Les Vandales n'oserent toucher le Sepulchre de S. Aug: mort onze mois deuant la prinse d'Hippone.

penser: Et si telle intention les poussoit, n'eust-il pas esté plus conuenable de les cacher dans la terre, que de les desenseuelir, & les exposer auec tant de sortes de risées, & de cruautez: Ce ne fut pas zele, ce fut l'immortelle haine de Sathan, lequel en detestation de la deuotion de l'Eglise, les incitoit à outrager les corps des amis de Dieu trespassez; comme iadis il auoit incité les Tyrans à leur oster la vie: Et au reste, quel abus, & & quelle Idolatrie imaginez-vous en la Veneration de ces Corps; les estimons-nous Dieux, ou les adorons-nous comme Dieux, Est-ce abus, ou Idolatrie d'honorer les Corps des Saincts pour l'honneur de Dieu, qui les a tant honnorez, & honore encore par les Miracles, qu'il faict par eux? l'Eglise fait-elle mal d'honnorer ceux, que Dieu a rendu honnorables par tant de Siecles: & par telles façons? appellerez-vous encor Dieu Abuseur, & Idolatre, par ce qu'il les honore?

Nimis honorificati sunt amici tui Deus. Psa. 138. 17.

Que ce n'est zele de Religion, qui poussoit les Reformez à violer les Sepulchres, les corps Saincts, & Temples, prouué par autres exemples.

CHAP. XXVIII.

Mais pour vous oster ce voile du visage, dont vous tachez de couurir l'impieté de vos Maieurs, & vous faire voir sans masque, respondez moy si le zele de Religion les incitoit à faire les susdits actes, qui les incita en Angoulesme de demolir le Sepulchre du Comte Iean ayeul du grand Roy François premier: à deshonnorer & ietter aux flammes ses Os? à violer le Sepulchre du Roy Loys XI. & de la Royne sa femme, à nostre Dame de Cleri? à faire le mesme, & pis encore à leurs corps, que vos pretendus Reformez bruslerent, apres s'estre lassez plusieurs iours à les trainer, tirasser & souiller par les ruës, & autres endroits: & furieusement outrager eux, & tous les corps des Princes trouuez en la Chappelle de Longueuille: La Religion les poussa-elle à cecy: Vous ne le pouuez dire. Car encor que ces Princes eussent mené vne vie saincte, & digne de Princes Chrestiens ils n'estoient pas pourtant canonisez comme Saincts, ny leurs tombeaux, & corps honnorez d'autre honneur, que de celuy, qu'on honore ceux des Roys tres Chrestiens & Princes de France. La Religion les poussa-elle encor au pais de Guyenne à Castelgeloux de demolir, & briser les sepultures des Princes, & du Cardinal d'Albret en l'Eglise de nostre Dame, & des Cordeliers, & faire contre leurs corps ce que les Mammelus d'Arabie n'oseroient entreprendre sur les Corps de leurs plus grands ennemys? Et en Bearn, en la ville d'Orthez qui les poussa apres auoir rasé les sacrez murs de l'Eglise des freres Prescheurs, de demolir encor le Tombeau de ce vaillant & redoutable Gaston Phoebus, Prince de Bearn & Comte de Foix, & faire iouer les Petits Escoliers de son corps, & prophaner ses os, & ses armes iadis vaillamment, & sainctement employées, & que le tombeau auoit fidellement gardées, & le Temps (qui deuore tout) conseruées entieres iusques alors soubs le creux du Marbre depositaire? Ces actions & furies pouuoient elles venir d'ailleurs, que du plus profond de l'Enfer, & d'vne haine endiablee? & peut-on apporter plus grands signes, & Marques de cruauté, que cecy?

Le sepulchre du Compte Iean demoli en Angoulesme.

Du Roy Louys XI. à nostre Dame de Cleri.

Des Princes & Cardinal d'Albret à Castelgeloux.

De Gaston Phoebus à Orthez.

Le Sieur Henry de Sponde en ses Cimetieres.

Que diray-ie encor des excez commis par les mesmes sur les Images des Saincts, & sur celles de IESVS-CHRIST? Qui peut ouyr sans horreur l'acte qu'ils commirent en la ville de Nismes l'an 1561. le 21. Decembre, Feste de S. Thomas, quand ayans prins l'Eglise nostre Dame, lors qu'on chantoit le Credo, demoli les Autels, bruslé les Images, ils firent foüetter par quatre des plus zelans le grand Crucifix reserué à dessein, crians par les ruës & carrefours en ton reformé, qu'ils foüettoient la Messe? Qui nombrera, ains, qui croira les autres excez d'inhumanité commis sur d'autres Eglises, & maisons de Dieu prophanées, pillées, rasées, bruslées en tous les lieux de la France, plus de dix mille en quatre cens & tant de villes, qu'ils prindent auec crime de leze Majesté, lors que l'Heresie fut sortie de son giste infernal, auec ses furies, ses forces, ses dents, & ses cornes, & ses armes en equipage de se ietter contre la Majesté de Dieu, & du Roy, & rauager l'Eglise, & le troupeau de IESVS-CHRIST. La Posterité pourra elle croire la centiesme partie des forfaicts que nos yeux ont veu auoir esté perpetrez par vostre Reformée, contre les hommes, contre les femmes, contre les petits, contre les grands, contre les viuans, contre les morts, contre les choses sacrees & ciuiles, contre les elemens, & les pierres? O Glorieux Docteur Augustin, qui fistes la cruauté des Heretiques de vostre temps, bute de vostre sacrée langue, & plume, de ce qu'ils auoiét tué quelques Catholiques, vsé de quelques tourmens, demoli quelques Autels, pillé quelques Eglises, prophané quelques Sacrements, que diriez vous, & de quel style eussiez-vous persecuté ces nouueaux Chrestiens? Ceux-là au prix de ceux-cy sont Innocens, sont doux & courtois: Ceux-cy au prix de ceux-là, sont plus que Loups, vrays & proches auant-coureurs de l'enfant de peché, l'vnique fleau reserué pour persecuter les membres de l'Eglise Catholique en la derniere periode du Siecle par toute sorte de cruauté, dont ce iuste Iuge sera esmeu à fermer les portes du monde, & tenir son grand iour pour finir la Tyranie de Sathan, & de ses Supposts, & mettre ses bien-aymez en la possession de la paix eternelle! Mais c'est bien assez discouru sur ceste matiere, quoy qu'elle soit infinie, pour verifier en vostre Religion la Marque que i'auois proposée. Il faut dire vn mot des iustifications par lesquelles vous vous defendez icy.

Cruautez exercées sur les Eglises.

Fureur de l'Heresie maistresse.

S. Augustin.

De quelles

Digitized by Google

De quelles excuses les Ministres taschent couurir les excez commis par leurs Deuanciers errans.

CHAP. XXIX.

Deux excuses de la cruauté susdicte. 1.

IE sçay que depuis quelques années vous auez honte de la honte de vos Maieurs, & taichez de la couurir par des voiles de diuerses excuses. Quelques vns d'entre vous disent que la Religion ne causa pas ces inhumanitez; mais la fureur de la guerre ciuile. Les autres approuuent (2.) secretement ce qui a esté faict, & s'efforcent de faire croire, que ce fut par zele, quoy que trop bouïllant. Les premiers sont moins irraisonnables, & incivils; car ils confessent par leur excuse l'atrocité des crimes commis, & voudroient bien, qu'ils fussent à commettre, & particulierement rougissent de voir les marques de cruauté en tant de lieux, és ruïnes des Temples de leurs Ancestres Catholiques. Les seconds monstrent par leur langage, que leur cœur est marqué de la qualité que l'Heresie imprime dedans l'ame de ceux qu'elle infecte, & qu'ils n'ont faute, que de puissance pour estre cruels comme leurs Peres, & comme dit S. Augustin des Donatistes, & Circoncellions; ils ne veulent estre felons, par ce qu'ils ne peuuent. Mais quoy qu'ils dissimulent, neantmoins ils s'accusent eux mesmes, voulans auec vn mauuais pretexte defendre le peché d'autruy; Et les vns & les autres n'auancent rien pour la defense de vostre cause deplorée: car ores qu'on vous accorde, que ces excez sont mal heurs prouenus de la guerre intestine, cela ne iustifie pas les deportemens de vos Reformez: mais reiette seulement le crime à vn plus haut principe, qui les condamne plus atrocement. Car si on leur demande, d'où est prouenuë cette guerre, il leur faudra necessairement confesser, qu'ils en ont esté la source: & si on sonde la qualité de la source, on trouuera plus de matiere pour faire leur procez, qu'il n'y en a aux ruisseaux des cruautez qu'ils ont commises: on trouuera dis-ie, que la source de cette guerre a esté l'Heresie: c'est à dire, la sentine, & le ramas de toute sorte de vices, & pechez: & en cette qualité ils sont plus criminels, & plus iusticiables sans comparaison, que d'auoir esté cruels, & eussent fait beaucoup moins de mal suscitans la guerre sans l'Heresie, que la seule Heresie sans la guerre. Ie dis au surplus, qu'à parler proprement, ce n'est pas la guerre ciuile, qui de soy est cause de ces inhumanitez, mais bien l'Heresie: car iadis il y a eu des guerres ciuiles parmy les Romains, & autres peuples Gentils moins faciles à l'humanité que les Chrestiens, lesquelles ne produirent iamais tels effects: signe tres-euident, qu'il y a vne autre cause, qui en vous, & aux vostres n'a peu estre, que vostre Secte, iugée par l'Eglise de Dieu, monstrueuse source de toute confusion. C'est elle, qui a ietté les tenebres aux esprits de vos Maieurs Huguenots, soufflé la haine de la verité Catholique en leur volonté, graué la cruauté en leur cœur, & faict de François humains, des felons Tartares, produisant en France des Monstres, que iamais la France n'auoit veu, comme de son temps disoit en autre propos S. Hierosme: Au moyen dequoy la blancheur apparente de cette excuse ne vous peut faire autre chose, que vous noircir. Quant est des autres, qui approuuent en leur conscience toutes ces choses, & les couurent du voile de Religion, ils doiuent estre tenus en bride, à fin qu'ils ne facent comme leurs Deuanciers, & sont indignes au reste d'estre refutez. Car quelle Religion est cecy d'exercer telles violences & cruautez sur les hommes, & hommes Chrestiens? Les Chrestiens sont appellez Agneaux, par ce qu'ils sont, ou doiuent estre doux, non seulement enuers leurs amis, mais encor enuers leurs ennemis, enuers les Iuifs, & Payens, qui les persecutent; Et de quel nom appellera on ceux là, qui faisans profession de Chrestiens reformez, sont plus cruels, que les plus cruels d'entre les Payens enuers les Chrestiens mesmes? Et si cette cruauté procede des entrailles de vostre Religion, comme il est tres certain, quelle Doctrine est la vostre, qui metamorphosant l'humanité des hommes les rend plus felons, que Loups rauissans, plus cruels, que les plus inhumains Tyrans? Combien esloignée de la nature de l'Eglise de Dieu, en laquelle, & par laquelle on a veu & voit-on encores les Payens, & Barbares de Loups deuenir Agnelets, aussi tost, qu'ils ont receu le Baptesme? Ou au contraire, on a veu vos Proselythes, incontinent qu'ils estoient enroolez au Catalogue de vostre Reformation, estre changez en autant de Loups acharnez pour esgorger le Troupeau du Sauueur, & en autant de Tyrans pour troubler son Eglise, diuiser ses membres, faire la guerre aux morts comme aux viuans, tourner leur pointe iusques aux pierres, & bois, & faire tout ce que i'ay dit en passant, & qui ne se peut dire qu'auec les grands Volumes, que la Posterité à peine croira, & qui fera dresser les cheueux à ceux qui le croiront! Que les Histoires tesmoigneront à vostre confusion, d'vne ancre aussi noire, que pitoyable, & auec elles les fondemens, les ruïnes, & les masures de plus de dix mille Eglises abbatues, & demolies par vos Deuots, en moins de six ans en la seule France, où Dieu auoit esté seruy l'espace de douze cens ans, les Autels, & les pierres de ces Temples, monstrent, & monstreront en gros Caracteres la Marque de Cruauté empreinte au cœur de vostre Religion, aux mains, en la langue, aux mouuemens, actions & paroles de ceux qu'elle a infectez.

Marginal notes: S. Augustin. — Qui est Auteur de la cause, est responsable des effects d'icelle. — L'heresie de Luther, Caluin & autres, est la premiere cause des guerres ciuiles suscitées depuis en la France. — La seule France (dit sont de son temps S. Hierosme) n'a point de Monstres d'Heresie. *Aduers. Vigil.* — Les barbares & Payens adoucis quand ils sont faicts Chrestiens.

De la Septiesme Marque de l'Heresie, qui est l'Auersion, & Inimitié contre le sainct Siege, propre des pretendus Reformez.

CHAP. XXX.

IAy monstré cy dessus, que Simon Magus premier Heretique, denonça le premier la guerre à sainct Pierre, premier fondement de l'Eglise de Dieu, & du Siege d'icelle, & que les

Marginal note: Simon Magus premier Heretique & premier ennemy de S. Pierre.

Act. 8.23. Aug. de haeret. haer. 1 & l. 2. cont. ad uers. legis c. 12

Nulle Heresie plus ennemie du S. Siege, que l'Huguenote.

Article de la Profession de foy Reformée au Synode de Dauffiné tenu à Gap. 1603.

autres Heretiques ont suiuy, qui plus, qui moins, les traces de ce Chef d'apostasie; vous les auez deuancé tous en cecy, & portez cette septiesme Marque plus releuée, que ne firent iamais aucuns Heretiques. Car vostre haine, & inimitié est si acerée enuers ce sainct Siege, que non contents de vous estre distraits de son obeyssance, vous l'auez persecuté, & continuez de persecuter à toute furie d'actions, de paroles, & d'escrits, & iamais les Chrestiens ne parlerent auec plus d'aigreur, & d'animosité contre le Turc, ennemy capital du Christianisme, que vous faites contre le Pape, qui non seulement ne persecute point IESVS-CHRIST, ains croit en luy, le confesse, & tasche en toute façon d'auancer le Royaume de son Eglise. Vous l'appellez ANTECHRIST, qui est la plus atroce injure, qu'on sçauroit faire à vn simple Chrestien: & auez arresté en plein Synode de mettre desormais cet Article à vostre Profession de Foy; & voulez auoir congé de sa Majesté de pouuoir professer vostre creance à teste leuée, & le faites sans son congé neantmoins, ne considerans ny vous soucians, que le Roy Tres-Chrestien reçoit en cette vostre Profession vne injure remarquable auec tous ses subiects Catholiques. Vous l'appellez la beste de l'Apocalypse, qui est vne autre iniure pleine d'inhumanité & d'irreuerence, vous faites sortir de la presse à chaque Lune nouuelle, quelque Liuret, quelque Traicté, quelque Tableau enigmatique contre le Pape: bref en haine de ce Siege vous nous appellez PAPISTES, & Romains, comme iadis ont fait vos Ancestres errans. Et ne faut autre preuue pour monstrer, que vous estes marquez à gros, & profonds traicts, de la haine contre le sainct Siege, que vostre confession, & profession: Vous l'adouüez, vous le confessez & le professez auec vne admirable insolence: Mais bien faut-il donner quelque raison de cette haine, & en tirer du profit.

Apoc. 12.3 & 13.1.

Les Huguenots appellent les Catholiques, Papistes, en haine du sainct Siege.

Pourquoy les Pretendus Reformez en veulent tant au sainct Siege.

CHAP. XXXI.

L'Orgueil premiere cause de rebellion.

IL y a deux causes entre autres de cette haine, & dont la descouuerte sera profitable aux Catholiques, & à vous encor si vous desirez estre garis du mal qui vous serre le cœur & les yeux. La premiere est l'Orgueil, humeur originaire, & hereditaire, & premiere Marque de toute Heresie, & singulierement de la vostre, comme il a esté dit, pour estre le ramas de plusieurs Heresies, & la plus hautaine de toutes. Cette humeur vous grossit le cœur, & vous plante les cornes à la teste, & vous la fait hausser contre le Chef de l'Eglise de Dieu, & secouer le ioug d'Obeissance, fille aisnée d'Humilité, comme la Rebellion, premier auorton d'Orgueil, affin de n'estre commandez de personne, & estre les Maistres de vos actions, sans dependence d'autruy, qui fut le peché du premier Ange preuaricateur. Et parce que ce peché est enorme, il a fallu feindre quelque cause fort iuste, qui fit le pretexte de

Le peché du premier Ange.

Isa. 14. 12. Ascendā & similis ero Altissimo.

Religion reformée, & couurit cette enormité. La feinte a esté de faire croire, que le Pape est l'Ante-christ: Antecedent, qui non seulement porte droict d'inimitié contre le Pape, mais encor, necessité de luy faire la guerre à feu, & à sang, comme à l'ennemy iuré de IESVS-CHRIST, de son Eglise, & de nostre salut: ce que vous auez fait & continuez de faire, aussi aueuglez en vostre feinte, qu'iniques & iniurieux en vostre rebellion. Car vous ne voyez pas, qu'il y a autant de conuenance entre le Pape, & l'Antechrist, qu'entre la Lumiere, & les tenebres, le Paradis, & l'enfer. Premierement vous ne pouuez nier que le Pape ne confesse IESVS-CHRIST Fils de Dieu, Sauueur du monde, Iuge des viuans, & des morts; il le presche tel, & fait prescher, & sous sa banniere s'appelle, *Seruiteur des Seruiteurs de Dieu*: Comment donc le pouuez vous appeller Antechrist? car l'Antechrist est appellé de ce nom, parce qu'il niera tout à faict IESVS CHRIST, & contraindra tous ceux qu'il pourra de le renier, & luy fera, & à toute l'Eglise vne guerre ouuerte & cruelle, si iamais aucune fut faite: quel est donc vostre aueuglement de choisir en butte le Pape comme l'Ante-christ, qui porte les marques toutes contraires à l'Ante-christ, & l'appeller d'vn nom si peu conuenable? Et n'auiez vous pas le Turc plus proche, & deuant les yeux, si Sathan ne vous les eut enfoncez? Le Turc, dis-ie, qui comme auant-coureur de cet Homme de perdition, fait contre le Christianisme tout ce que celuy là fera en personne, & ne le deuiez-vous pas plustost appeller Ante-christ?

Nulle cōuenance du Pape à l'Antechrist.

Le Pape confesse IESVS-CHRIST.

Titre des Papes, *Seruus seruorum Dei.*

L'Antechrist fera renier IESVS-CHRIST. *1. Ioan. 2. 22. & 4.3. & 2. Ioan. 1. 7.*

Le Turc iuré ennemy des Chrestiēs.

Si l'Antechrist à iamais esté au S. Siege.

Secondement, si ce Siege du Pape est l'Antechrist, quand est ce qu'il a commencé? Est-ce à S. Pierre, ou à quelqu'vn de ses Successeurs. Si c'est à S. Pierre, S. Pierre donc aura esté l'Antechrist, & n'estes-vous pas blasphemateurs de donner des antecedens, qui portent telles suites & consequences; Si ce sont les Euesques de Rome, qui ont suiuy S. Pierre, Pourquoy, & à quel d'iceux? Pourquoy puisque S. Pierre ne l'a pas esté, & qu'ils ont suiuy sa Foy & Doctrine? Mais quel a esté le premier, si quelqu'vn l'a esté? le pourriez-vous nommer? Est-ce sainct Gregoire, que vous haissez tant? Donc les Papes qui l'auoient precedé n'estoient pas Ante-christs, non plus donc luy qui ne croyoit, & ne faisoit rien contraire à la Doctrine, & vie de ses Predecesseurs, & monstrez-le, si vous pouuez plus faire que vos Maistres: & le tesmoignage de dix siecles vous monstre qu'il surpassa plusieurs de ses deuanciers en sçauoir, & saincteté de vie? Si cet Ante-christ a regné en la personne de tous ceux, qui ont suiuy S. Gregoire, donc l'Eglise aura plus de cent septante quatre Ante-christs, où la S. Escriture n'en met qu'vn, quand elle en parle en termes propres, & c'est la Foy Catholique annoncée & preschée depuis seize cens ans. Voila les tenebres où l'orgueil a precipité vos entendemens, vous faisant croire le bien estre le mal, appeller le Vicaire de IESVS-CHRIST, Ante-christ; faire la nuict du iour, la mensonge de la Verité, & de la Religion le Blaspheme.

S. Gregoire a tenu la Foy de S. Pierre & des Apo-

Cōme le Sauueur IESVS-CHRIST a esté vn seul homme, ainsi l'Antechrist fils de perdition vn seul homme. *Esa. 11 4. 2. Tess. 2.8.*

Digitized by Google

Seconde cause de l'Auersion des Sectaires contre le sainct Siege.

CHAP. XXXII.

LA seconde cause de cette vostre haine, & auersion contre le sainct Siege vient d'vne plus profonde source: elle vient du conseil priué de celuy, qui est premier Tyran des Enfers premier pere de Mensonge, & aucteur de toutes Heresies, & singulierement de la vostre, la pire de toutes; lequel voyant que le temps qui luy reste à mal faire, est bref & racourci, comme dit l'Apostre, & voulant donner vn general & violent choc à l'Eglise, qu'il combat desia plusieurs siecles, il l'a fait en ce dernier temps attaquer en tous les Articles de la Foy, en ses Sacremens, & en toutes ses plus nobles parties, mais nommément en la personne de l'Euesque de Rome, successeur de sainct Pierre, auquel le Sauueur a baillé les clefs des Cieux, & le mesnagement de tout son Royaume, auec promesse de le rendre sous sa direction vne Monarchie inexpugnable contre les portes & puissances de l'Enfer. Donc pour renuerser cet edifice en son fondement, oster son Capitaine à l'armée de IESVS-CHRIST, le pasteur à son troupeau, & le chef à son corps il a ouuert son abysme par le ministere de Luther, à qui il a baillé les clefs des Enfers en contrequarre des clefs de sainct Pierre, & a mis en campagne, ses plus puissantes, & plus furieuses troupes, le tout selon la Prophetie du mesme S. Iean, laquelle merite vn chapitre à part, d'autant qu'elle represente naïfuement le chef, & les bandes auant-courrieres de l'Antechrist, c'est à dire, Luther, & ceux qu'il a seduits leur faisant prendre la cuirasse, le casque, & les armes contre l'Eglise de Dieu, & le Vicaire de son fils chef visible d'icelle Eglise.

Modicum Tempus. Apoc. 12. 12.

Dabo tibi claues regni cælorum. Matt. 16. 18. 19. Le Diable a baillé à Luther les clefs des Enfers en contre-quarre des clefs des Cieux dónées à S. Pierre par IESVS-CHRIST *Apoc. 9. 1.*

Exposition de la Prophetie de S. Iean en son Apocalypse, Chapitre 9. 1. Predisant sous la Figure des Sauterelles Luther, & ses Sectaires.

CHAP. XXXIII.

OR voicy la Prophetie de l'Apostre contenant la figure de Luther, & de ses Sectaires, ennemis iurez du Pape, & auant-coureurs, & porte-enseignes de l'Antechrist: *Ie vis*, dit-il, *vne Estoille, qui cheut du Ciel en terre, & luy fut donnée la clef du Puy de l'abysme. Et ouurit le Puy de l'abysme, & la fumée monta du Puy, comme la fumée d'vne grande fornaise, & le Soleil, & l'air fut obscurci de la fumée du Puy. Et de la fumée du Puy sortirent Sauterelles, & leur fut donnée puissance, comme ont puissance les Scorpions de la terre.* Vn verset apres il descrit la nature, & figure de ces Sauterelles, disant, *Et la forme des Sauterelles estoit semblable à des cheuaux appareillez à la bataille, & portoient sur leurs testes comme des couronnes semblables à l'or, & leurs faces comme faces d'hommes, & leurs cheueux comme cheueux de femme, & leurs dents comme dents de Lyons. Et auoient des halecrets comme halecrets de fer, & la voix de leurs aisles comme bruit de chariots, quand plusieurs cheuaux courent à la bataille; & ont les queuës semblables à queuës de Scorpions, & y auoit des eguillons en leurs queuës, & leur puissance estoit de nuire aux hommes par cinq mois; & ont sur soy vn Roy, à sçauoir, l'Ange de l'abysme, appellé l'Exterminateur.* Les Docteurs de l'Eglise Catholique en diuers temps ont exposé cette Prophetie de diuers Heresiarques, & Heretiques, comme il se peut faire qu'elle conuiéne aussi à plusieurs: Car la saincte Escriture est fertile en significations, & comme dans mesmes clauses elle serre diuers Mysteres, ainsi par mesmes paroles, elle descrit & predit diuers euenemens, & en tout & par tout se treuue veritable. Or si iamais elle fut bien appliquée à Heresiarque, & à Heretiques, c'est à Luther & à ses Disciples & Sectateurs: ce qui sera aisé à voir, dechifrant & appliquant toutes ses parties. *Ie vis* dit l'Apostre *vne estoille qui cheut du ciel en terre.*

Apoc. 9. 1. Vide Bellar. l. 3. de Rom. Pontif. c. 23. S. Pierre a les clefs des Cieux, Luther des enfers.

Apoc. 9. 7. 9. 10. 11. Couronnes. Faces. Cheueux. Dents. Halecrets. Queuës.

Beda in Apoca. Haymo & aly: atque Vtegas dicit de Hæreticis nusus loci esse communem interpretationem. La S. Escriture fertile en sens & significations.

Cette estoille tombée du ciel en terre, est Luther, de Religieux fait Apostat, & d'Estoille celeste, falot infernal: Car en la saincte Escriture les Estoilles signifient les Ames releuées d'exemple de vie parfaite en l'Eglise de Dieu, qui est le Ciel en nostre terre, à la semblance des Estoilles qui luisent là sus au Ciel, & tiennent tousiours le haut, gyrant autour de la terre. Parquoy par cette Estoille fut predit cet insigne Apostat, qui Religieux de profession celeste commença à perdre sa lumiere l'an 1517. quand il se mit à prescher publiquement contre les Indulgences du Pape, & tomba en terre l'an 1522. quand il sortit du Cloistre, se desbordant de la Regle de perfection à la chair & au monde: & de Moine chaste, sobre, humble, deuenant Seculier lubrique, gourmand, yurongne, & rebelle, sacrilege tison d'enfer, comme auparauant Estoille du Ciel. *Et luy fut donnée la Clef du Puy de l'abysme.* Ce fut le Diable, Roy des tenebres, qui la luy bailla en contre-quarre du Sauueur, qui auoit donné les clefs du Royaume des Cieux à S. Pierre chef visible de son Eglise, & à ses Successeurs: & Dieu permit, à raison des pechez des hommes, que cette Clef fut donnée, & ce Puy ouuert, affin que la constance des Iustes fut essayée, & trouuée reluire parmy les tenebres de l'Heresie. *Et la fumée monta du Puy de l'abysme comme la fumée d'vne grande fournaise, & le Soleil & l'air fut obscurci de la fumée du Puy.* Cette fumée signifie la Doctrine de Luther, & de ses Sectaires, Doctrine de tenebres, & de vanité, ayant noircy au dedans toutes les Consciences, par lesquelles elle a passé, & mis la confusion au dehors, où elle s'est espanduë. Deuant que Luther fust Apostat, tout estoit clair, & serain au Ciel, & au regne de l'Eglise Catholique, & quand l'Allemand venoit en France, le François en Angleterre, l'Escossois en Flandre, le Flamand en Escosse, il estoit recogneu de ses freres, & les recognoissoit sans confusion de Religion: Depuis que Luther a commencé à dogmatiser, & ouurir cet abysme Infernal, voila aussi tost en la plus

L'estoille cheüe. *Apoc. 9. 1.* Luther. Luther commença à prescher contre le Pape l'an 1517. & apostata du tout l'an 1522. *Cochleus.*

Apoc. 9. 1. Dabo tibi claues. Matt. 16. 18. Oportet Hæreses esse. 1. Cor. 15. 19. S. Aug. l. 8. cōfess. c. 19 Improbatio Hæreticorū facit eminere, quid Ecclesia tua sentiat. Fumée de fausse Doctrine. *Apoc. 9. 2.* Tenebres & confusion de Religion causée par Luther. Tranquillité de l'Eglise deuant le temps de Luther. *Apoc. 9. 2.*

Digitized by Google

Le Soleil de l'Eglise. *Lux. Ioan. 8. 12* L'air de l'Eglise l'Escriture. Le Soleil obscurci IESVS-CHRIST Voyez Bellarmin l. 1. *de Christo.* Geneb. l. 1 *De Trinit. De vbiquetariis Geneb. in 3. de Trin. & Greg. de Val. in lib. aduersus illos editis.* Les Arriẽs Impudence des Anabaptistes & Vbiquetaires enfans de Luther.

grande partie de la Chrestienté sortir la fumée d'erreurs, de Schismes, & d'Heresies si espesse, & si noire, qu'à peine le frere peut recognoistre, quel est son frere, non seulement en diuers païs; mais non pas mesmes en vne mesme prouince, voire en vne mesme famille. *Et le Soleil, & l'air fut obscurcy de la fumée du Puy.* Ce Soleil est IESVS-CHRIST; car luy mesme s'appelle LVMIERE. Cet air, est l'Escriture, par laquelle nous respirons spirituellement, comme par l'air materiel corporellement; l'vn & l'autre, le Soleil, & l'air a esté noircy par cette fumée. Tesmoing en est la Transyluanie, où l'on ne recognoit, qu'en peu de lieux la Diuinité du Sauueur: Tesmoing l'Allemagne, où les Anabaptistes nient apertement, & les Vbiquetaires par ambages l'Humanité du mesme Sauueur. Et combien que iadis il y ait eu des Heretiques, qui ne recognoissoient point IESVS-CHRIST Dieu, il n'y en eut iamais pourtant, qui plus impudemment le fissent, que ceux cy; car apertement ils nient, qu'il est Dieu, & aussi apertement disent, qu'il ne le faut point adorer, & qu'il ne sçait ce qui se fait icy bas, & iettent telles, & autres fumées d'erreurs abominables, que les vieux Heretiques n'oserent iamais proferer:

L'Escriture obscurcie par les Ministres, selon la susdite Prophetie.

CHAP. XXXIV.

L'air obscurci, c'est à dire les Escritures par l'Heresie des Ministres. Cecy est mõ corps.

QVant est de l'Escriture, le commun air du Christianisme, elle en a esté obscurcie si tres fort par vous, & par eux, qu'on ne peut voir parmy vos tenebres, non pas mesmes ce qui est le plus clair, & plus lumineux. Il n'y a en tout le vieux, & le nouueau Testament clause plus notoire, plus intelligible, & de plus esclatante lumiere, que cette-cy; *Cecy est mon Corps*; par vos fumées vous l'auez rendue si obscure, que vous mesmes ne la pouuez ny dire, ny entendre; Et c'est d'où vient la multitude d'expositions, que vous luy auez données, laissans celle-là, qui seule est la vraye; les vns disans. *C'est le pain & le Corps*; les autres, *la figure du Corps*; Les autres, que le Sauueur proferant ces paroles, monstroit son corps assis en table; les autres imaginans autres sens iusques au nombre de quatre vingts & quatre, au lieu qu'il n'y en a qu'vn veritable, qui est celuy de la Foy Catholique, que seul vous auez reietté. S. Paul dit clairement, & disertement, qu'il conseille la virginité, comme chose plus noble que le Mariage, disant *Quant est des Vierges, ie n'ay aucun commandement du Sauueur: ie donne toutesfois conseil: Qui marie sa Vierge fait bien: qui ne la marie point, fait mieux.* Paroles tres-euidentes, contre lesquelles neantmoins vous enseignez, qu'il n'y a point de conseil en l'Eglise, & qu'il vaut mieux se marier, que choisir la virginité, & que c'est la Doctrine de S. Paul. N'est-ce pas obscurcir le Soleil: & se mocquer de l'Apostre? Tous les gens Doctes sçauent que S. Iean a escrit son Euangile, principalement pour acerter la Diuinité du Sauueur

Sainctes. de Euchar. repet. 1. ca. 10.

La virginité plus noble que le mariage. *1. Cor. 7. 25. 38.*

S. Iean a escrit son Euangile pour confirmer la diuinité du Sauueur *Hier. in Catal. Augu. in prol. in Ioan. Epiph. hæ. 51. vide Maldonatum ca. 6. Præfat. in 4. Euang.* Cerinthus Ebion.

contre l'Heresie de Cerinthus, & Ebion qui nioient qu'il fut Dieu, comme fit aussi Arrius. Les Transsyluains, Tiercelets de Luther vostre ayeul, & heritiers de l'erreur de Cerinthus, ont nonobstant la creance des Docteurs, si bien ombragé, & enfumé par leurs Gloses & Commentaires l'Euangile de cet Apostre, qu'ils en tirent par bastardes, & fausses expositions les plus forts argumens de leur Heresie contre la diuinité du Fils de Dieu.

Les bonnes œuures recommandees en la S. Escriture mesprisees par les Heretiques.

L'Escriture est pleine de la Doctrine des bonnes œuures: vostre Doctrine, & de vos Peres errans, l'a remplie de tenebres, d'erreurs, & de fausseté pour obscurcir cette lumiere, & rendre d'vn costé les hommes fai-neans, & de l'autre presomptueux à esperer le Ciel sans rien faire. Voila la fumée du Puy ouuert par Luther: Caluin, Zuingle, & toute la race Reformée.

Les Heretiques, Sauterelles mystiques de sainct Iean.

CHAP. XXXV.

Les pretendus Reformez signifiez par les Sauterelles.

Ventrues, Debiles au vol, & aux demarches.

CE qui est dit des *Sauterelles*, leur conuient, comme à vous tres-bien. Ces bestes sont ventrues, vostre Euangile n'a que le ventre, c'est pourquoy il deteste les Ieusnes de l'Eglise Catholique, & les vœux de chasteté. Elles ne sçauent ny voler, ny marcher, & taschent de faire l'vn, & l'autre: vos Peres & Freres ne sçauent ny s'esleuer en haut par la contemplatiõ des choses celestes, & sainctes, ny aller au pas en la voye des Commandemens de Dieu, par œuures Chrestiennes, & quelquefois neantmoins escriuent, & parlent des grands Mysteres, du regne de Christ, de son Incarnation, de sa Mort, du Iugement, du Paradis, & matieres semblables, font quelques aumosnes, & autres œuures de vertu, mais apres auoir vn peu voltigé & sautillé, tombent à terre, & sont tousiours sauterelles. *Les Sauterelles n'ont point de Roy*, dit Salomon, *& sortent toutes par troupes.* Luther, Caluin, & tant que vous estes, ne voulez aucun chef, ny spirituel, comme est le Pape, que vous detestez comme l'Antechrist: ny encor temporel, cõme sont les Roys, a qui vous vous rebellez aussi tost, que vous voyez vostre auantage. Vos bons Peres d'Allemagne, & de France ont monstré à bonnes enseignes ce qu'ils sçauoient faire en cela, se rebellans, & faisans rebeller à tous coups les subiects contre leurs Princes legitimes, & naturels: Geneue le monstre, les Villes hostageres, que vous tenez en France en sont tesmoings, en toutes lesquelles vous dressez vn estat & vne Republique tant que vous pouuez, affin de n'auoir vn Roy, qui vous commande en Roy: Vous donc auec Luther, & les autres estes sortis sans Roy, comme Sauterelles en campagne, & vous estes espandus en peu de temps par toute l'Europe: & pour vous multiplier tousiours d'auantage, & en peu de temps, auez donné l'amorce de la chair à toute sorte de gens vicieux qui sont tousiours, & par tout en bon nombre; Aux gourmans vous auez proposé la liberté de faire en tout temps bonne chere, & ne ieusner qu'à tour de fantasie, &

Locusta, Prou. 30. 17.

Les Reformez ne veulent ny Roy ny superieur comme les Sauterelles. Alemagne. Geneue.

Les Reformez Republiquains.

Amorce des ministres à tous gens vicieux. Aux gourmands.

Digitized by Google

quand ils voudroient, & iamais, s'ils ne vouloient; Aux paillards, de rompre le vœu de chasteté, & auoir leurs paillardes en titre de femmes mariées, voile specieux pour garder de rougir en vn vice plein de vergongne; Aux auaricieux, de rauir les biens Ecclesiastiques, & en prendre sur les Autels auec conscience Reformée; Aux rouge-bon temps, & fai-neants de ne faire aucunes bonnes œuures, comme estant chose sans merite, & suffisant la foy pour grimper au ciel: A toute espece de scelerats, & meschans, de ne se confesser iamais, ny faire penitence. A la fumée, & cry public de ces belles Maximes sont sortis de toutes parts autant de gens, qu'il y a eu de gens vicieux, & abandonnez de conscience, & parce qu'ils sont en grande multitude, c'est pourquoy vous auez esté multipliez, & estes venus en vn instant à courir la terre à grands escadrons, portans chacun à guise desdites Sauterelles, la puissance de Scorpion, c'est à dire, le venin mortel à la queuë, & l'humanité au visage: belle entrée en vos Predicationis, belles promesses de ne rien enseigner que la pure parole de Dieu, & pur Euangile, & or de Religion affiné à vingt & quatre carras, & la fin picqueure d'Heresie, & la damnation eternelle.

Aux paillards. Aux auaricieux. Aux fai-neants. Aux obstinez.

Continuation de la Mesme Prophetie de S. Iean, appliquée à Luther, Caluin & leurs Disciples.

CHAP. XXXVI.

Apoc. 9. 8.

SAinct Iean poursuit, disant, *Les Sauterelles estoient semblables à cheuaux appareillez à la bataille, & portoient sur leurs testes des couronnes, comme couronnes d'or: leurs faces estoient comme faces d'hommes, & leur cheueux, comme cheueux de femmes.* Ces paroles predisoient l'audace, & temerité de vostre Heresie, prompte en son commencement, & audacieuse, si iamais il y en eu, à prouoquer & donner le defy à tout le monde par la dispute, comme par le fer, n'ayans au reste, que l'audace. Oyez vostre grand Pere, defiant les Catholiques plus superbement, que iadis Goliath les Hebreux: *Venez, Papistes, tant que vous estes, & faites vn gros de toutes vos forces, & industries, pour voir si vous pourrez demesler ce nœud.* Caluin, & Beze, & les autres ont assez monstré par leurs Presches, & par leurs Escrits, s'ils vouloient sembler estre appareillez à la guerre, & s'ils hannissoient au combat, comme cheuaux eschauffez. Ils faisoient estonner tout le monde, iusques à ce qu'on à veu qu'ils estoient sauterelles, qu'ils n'osoient venir au Concile, & qu'ils faisoient des brauaches sur leur terrasse, & que la foiblesse de leurs argumens estoit aussi grande, que leur venterie effrontée. *La couronne qu'elles portoient sur leur teste semblable à l'or;* C'est la Marque de l'orgueil de vos Ancestres, se preferans, quoy que Sauterelles, à tous les plus nobles oyseaux, & s'estimans Roys sur les Docteurs de l'Eglise en sçauoir, & suffisance. Voyez-le encor en vn pour tous, & contemplez en vn seul Luther, ce diademe d'Orgueil. *Depuis le temps des Apostres,* dit ce Prophete reformé, *nul Docteur, nul Escriuain, nul Theologien, nul Iurisconsulte, n'a sçeu si excellemment, ne si clairement que moy, confirmer, instruire, & consoler les consciences des estats seculiers. Ie sçay par la singuliere grace de Dieu, qu'en cela ie n'ay aucun esgal, soit Augustin, soit Ambroise; qui sont les meilleurs de tous.* Ne voila pas vne sauterelle bien couronnée? Et vne couronne emperlée, & saphirée des notes d'vne prodigieuse arrogance? Leurs *faces* comme d'hommes, & leurs *cheueux*, comme de femmes. Ce sont les premieres apparences de l'Euangile reformée, appellees par le Sauueur en autres termes, habillemens de brebis, & apparences d'humanité, dressées comme contre la tyrannie de l'Antechrist, *mais cheueux de femme*, & maximes effeminées, ne seruans, qu'à piper, & prendre les hommes entre le Ciel & la Terre, à guise d'vn Absalon, pour apres estre iettez à la fosse de damnation. *Elles auoient les dens de Lion*, chose monstrueuse de voir en vne meschante bestiole, les armes d'vn si furieux animal, mais veritable en vous, & en vos Docteurs, qui par vos insignes calomnies, & detractions plantées sur la reputation des Papes, des Roys, des Seculiers, des Religieux, voire sur les noms des glorieux Saincts de Paradis, estes à bon droict signifiez par cette Prophetie, comme portans les dents de Lion, encor que ne soyez que Sauterelles, sans forme, & sans force. *Et auoient des halecrets ou cuirasses de fer.* C'est l'opiniastreté indomptable de vos premiers Reformez, & la vostre tant que vous serez leurs Disciples, qui cent fois conuaincus de Mensonge, & d'Erreur, tenez neantmoins contre la verité, sans iamais desmordre de vostre opinion, sans iamais confesser que vous estes vaincus, encor que vous mordiez la terre. Tous ceux qui lisent vos escrits, ou qui disputent contre vous, le sçauent par experience; & ie l'ay souuent apprins par la mienne, & remarquablement à Tournon l'an 1588. quand ie conferay au chasteau de Monsieur auec vn prisonnier de guerre, fort bien instruit aux Lettres, que ce Seigneur noble de plusieurs tiltres de vertu, & nommément du zele de Religion, desiroit fort retirer d'erreur, & le gratifier pour son salut: comme au parauant plusieurs autres, mesme parce qu'il luy sembloit honneste homme, & de bon esprit: il fut arresté au cours de la conference par quelques passages de l'Escriture, que ie luy opposois contre ses opinions, ausquels il ne sçauoit respondre autre chose sinon, que le sens que ie leur donnois, n'estoit pas le vray: & comme ie le pressois d'en donner vn plus conuenable: ou pour le moins confesser, qu'il ne pouuoit, il ne me fut iamais possible de luy tirer de la bouche ceste confession, & luy faire dire, qu'il ne sçauoit respondre: Le mesme ie vis encor en l'année 1604. en la ville de Bordeaux en vn Marchand, qui rendu muet & confus à chaque coup, comme il estoit facile, ne voulut iamais pourtant confesser, qu'il fut vaincu, encor qu'il fut contraint de confesser, qu'il estoit ignorant, tant est dure la cuirasse dont le Diable serre les flancs de ceux, qu'il fait enrooler sous la banniere de vostre Reforme. C'est le

Deffy de Luther. in assert. ar. 25. Goliat. 1. Reg. 17. 8. La couronne des Sauterelles, leur orgueil. Admirable modestie de Luther aduersus Georgium ... Les faces des Sauterelles. In vestimentis ouium. Mat. 7. 15. Absalon. 2. Reg. 18. 9. Apoc. 9. 7. Apoc. 9. 9. Opiniastreté indomptable des Heretiques cy dessous en l'Idolatrie du Dieu Terminus & cy dessus en la neufiesme Marque de l'heresie. A Tournon. A Bordeaux.

Digitized by Google

L'opiniastreté cy dessus. li. 4. c. 8.

coin, qui vous marque vrayement Heretiques: comme i'ay monstré cy dessus, & monstreray encor en l'Idole de *Terminus*.

La voix des Sauterelles, & de leur temps de cinq mois, appliquée aux Ministres.

CHAP. XXXVII.

Apoc. 9. 9.

Les aisles des Ministres.

IL suit en S. Iean, *Que la voix des aisles de ces Sauterelles estoit comme le bruit de plusieurs chariots de cheuaux, courans à la bataille.* Cecy nous met deuant les yeux les troubles, & guerres, que la voix de vos Presches portée des aisles de vostre ambition, a suscité en l'Europe, & nommément en France, ne donnant pour Religion Reformée autre chose, que vent & bruit, & l'effort de gens charnels, & cheuaux mystiques, attellez à des chariots de rebellion, roulans & courans au combat contre l'Eglise de Dieu. Il remet encor la semblance des Scorpions: & dit, *Que ces Sauterelles auoyent leurs queues de Scorpions, pour nuire aux hommes cinq mois.* Cette mention d'escorpions iterée, est pour bien grauer en l'esprit, & memoire des hommes (comme chose tres-importante) la fin de l'Heresie, qui est de planter finalemẽt l'aiguillon de la mort: *Et nuire cinq mois*, c'est à dire, tant qu'elle dure: car la durée des Sauterelles materielles est communement de cinq mois de l'an les plus chauds. Par cet espace donc est signifié tout le temps que l'Heresie, & les Heretiques sont en chaleur & voltigent & nuisent de leur picqueure. Ainsi Luther, Caluin & leurs troupes nuisent, & nuiront *aux hommes, qui n'ont point le signe de Dieu en leurs fronts* aux sensuels, & ennemis de la Croix, signe de Dieu, *sans pouuoir nuire aux plantes & arbres, ny à toute chose verte*, c'est à dire, à ceux, qui retiennent la verdure de la religion Catholique, tant que leurs cinq mois & leur temps durera. Or, parce qu'on pourroit demander, puis que les Sauterelles n'ont ny Roy, qui les conduise, ny entendement pour se conduire elles mesmes, comment vont elles en esquadrons à la bataille? S. Iean respond à la question, & dict, qu'elles ont *sur elles vn Roy* (inuisible) *qui est l'Ange de l'abysme appellé l'Exterminateur*. C'est le Roy, & l'Ange de Luther & le vostre (qui ne voulez ny Pape, ny chef visible) ainsi appellé parce qu'il a faict vn admirable rauage en l'Eglise de Dieu par Luther, & ses supposts aux principaux Articles de nostre creance. En premier lieu il a destruit en plusieurs endroits la Foy de la Trinité par les nouueaux Samosateans, & par Caluin mesme (comme ie diray cy apres en l'Idolatrie de Iuppiter) lequel encor qu'il la confessé de bouche, la destruit par œuure, en ce qu'il fait chasque personne ayant son essence de soy-mesme, qui est faire trois Essences, & natures Diuines, & par consequent trois Dieux. Secondement, le mesme Ange exterminateur a osté, ou tasché d'oster à Iesus-Christ sa Diuinité par l'Heresie des mesmes Samosateans; & son Humanité par les Anabaptistes. Aux Anges, & aux Saincts de Pa-

Scorpiõs. Apoc. 9. 10

Apoc. 9. 5. Cinq mois des Sauterelles May, Iuin, Iullet, Aoust, Septembre.

Apoc. 9. 4.

Prou. 30. 7

L'Ange exterminateur. De la Foy de la Trinité.

Genebr. in 1. de Trin. Sanctesius in Atheis. Cal. & Beza.

De la diuinité du Sauueur.

radis, il a raui leur honneur aux fideles Trespassez, leur secours: A l'Eglise militante, plusieurs liures de la Saincte Escriture: tous les Sacremens peu s'en faut; toutes les Traditions le Sacerdoce, le Sacrifice, les Vœux, les Ieusnes, les Festes, les Pelerinages, les Temples, les Autels, les Reliques, les Images; en somme toutes les bonnes œuures, & marques de Pieté, & les loix Ecclesiastiques. Donc à bon droict il est appellé *Exterminateur*, ayant tout rauagé, rongé, & ruïné par ses maudites Sauterelles, si onques il le fit par aucune Heresie. C'est le Roy de Luther & de toutes les Sauterelles reformées: C'est soubs le drapeau de ce Roy, & Capitaine, que vous allez au combat & à la ruïne publique, & en fin, à vostre confusion, tres-dignes d'auoir vn tel Chef d'armes; puis que vous n'auez voulu le Chef, que Iesus-Christ, a donné à son Eglise militante, pour la conduite de ses enfans. C'est ce Roy, qui vous fait voltiger, sauteler, & bruire contre le S. Siege; C'est luy, qui vous a donné à entendre, que le Pape est l'Antechrist, pour vous faire auant-coureurs du vray Antechrist, que dans peu de temps il doit susciter pour estre vostre Chef visible, & de tous vos semblables à la fin de ce monde peruers. Et voila comment vous portez les lineamens manifestes de la septiesme Marque de l'Heresie. Ie viens à la Huictiesme.

De la gloire des Anges & des Saincts. Du repos des Trespassez. De la saincte Escriture. Des Sacrements, &c.

De la Huictiesme Marque de l'Heresie & des Heretiques, qui est la Diuision d'opinions en la Foy, propre des Pretendus Reformez.

CHAP. XXXVIII.

COmme les Heretiques se sont distraicts de l'Obeïssance du Chef visible de l'Eglise, qui est l'Euesque de Rome, successeur de S. Pierre: ainsi se sont-ils diuisez eux-mesmes entr'eux. C'est vostre huictiesme Marque annexée inseparablement à la Septiesme: car il s'ensuit par necessité que les membres, qui se retrenchent du Chef, restent dissipez en eux-mesmes, sans nœud commun d'amitié, & tous ceux, qui laissent l'vnion de la Verité, suiuent la multiplicité du Mensonge inconstant, & variable, & se dissipent soy-mesmes, comme la verité se resserre, se ramasse, & s'vnit, & ceux qui l'embrassent s'vnissent en elle. Vous auez ouy les Docteurs anciens parler sur ce subiect, & les exemples des Heresies anciennes, qui toutes ont porté cette Marque, & donné clair tesmoignage par leurs œuures, que toute Heresie, secte, & retranchement est mere de discorde, & source de diuision. Nous voyons cette Marque grauée au front & aux entrailles de vostre Doctrine, par les traicts euidens de l'experience, & n'est besoin d'apporter sur ce poinct autres preuues, que la diuersité des opinions, qui ont pullulé du tronc du vieux Luther, toutes contraires en Foy, & en essence, Sectes des Lutheriens, des Zuingliens, des Oecolampadiens, des Puritains, des Caluinistes, des Anabaptistes, des Libertins, des Trinitaires, & autres reiettons iusques à trente

Cy dessus.

Diuerses sectes sorties de celle de Luther. Voyez Lindanus in Dubitatio.

Digitized by Google

quatre du temps de Staphylus : & maintenant iuſques à cent, venans tous de Luther, & autant differens de la nature, & foy de leur tronc, comme les horties & ronces du geneſt. Vous ſçauez ſi vous àuez leu leurs liures, les diſcordantes opinions és principaux articles de la Religion. *Luther* au commencement. comme auſſi *Zuingle*, tenoit ſelon la foy Catholique, qu'il y auoit *ſept Sacremens* : apres ſe diuiſant en ſoy-meſme, en mit *vn* ſeulement, & puis *deux*. *Melancthon* plus ſuffiſant que ſon Maiſtre en mit *trois* : & en fin il en laiſſa *quatre*. *Caluin* n'en veut que *deux* : Luther dit, que les petits enfans ſont ſoüillez du peché originel, duquel ils ſont lauez par le Bapteſme : Caluin, Zuingle, & Seruet tiennent, qu'ils ſont ſanctifiez au ventre de la mere, & que le Bapteſme ne leur eſt point neceſſaire. *Luther* enſeigne, que la concupiſcence eſt Peché; *Zuingle* le nie : Ceſtuy-cy maintient, que l'Euchariſtie n'eſt que Pain, & ſimple figure du corps du Sauueur, qui eſt auſſi la foy de Caluin : & la foy de *Luther* eſt, que le corps du Sauueur y eſt auec le Pain. *Luther* enſeigne en vn lieu, que le vin demeure au Calice auec le ſang du Sauueur, & en vn autre, il enſeigne, que non ; Tantoſt il approuue la Communion à deux eſpeces : Tãtoſt il dit, qu'il la faut faire auec vne. Il tient, comme auſſi Zuingle & Caluin, que l'homme n'a aucun franc-arbitre : *Melancthon* croit que c'eſt vn horrible menſonge & fureur des Manicheans de le nier : & dit bien en cela : mais le meſme Melancthon tourne ſon bec, & ſe deſdit en vn autre lieu, enſeignant, qu'il n'y en a point en l'homme. *Luther* au commencement tenoit les bonnes œuures eſtre neceſſaires pour ſe ſauuer, comme l'eſeigne George Majour. *Les Lutheriens* apres, comme auſſi Caluin, & les Caluiniſtes, croyent le contraire. Le meſme *Luther*, & Melancthon eſcriuẽt, que les bonnes œuures portent merite en ceſte vie, & profitent pour l'autre : *Caluin*, & ſes Diſciples, vos Freres, diſent tout le contraire. *Luther* affirme, qu'il eſt bon d'inuoquer les Saincts : il le nie apres, comme auſſi *Caluin* & toute voſtre Eſchole. *Luther*, & pluſieurs Lutheriens Saxons veulent, qu'on retienne les Images aux Egliſes, quelques vns, le *Crucifix* ſeulement : les *Lutheriens* du Palatinat, de Bauiere, auec les *Zuingliens*, & tous tant, qui ſuiuez Caluin, tenez pour Idolatrie toute Veneration faicte aux Images. *Les Lutheriens* veulent, qu'on garde les Feſtes : Caluin ne le veut pas. *Luther* dit, que ſans encourir peché on peut prier pour les Treſpaſſez vne fois, ou deux pour le plus. Melancthon, Caluin, & pluſieurs Lutheriens diſent, que c'eſt touſiours erreur, & ſuperſtition, parce qu'il n'y a point de Purgatoire. Luther, & Bucere croyent que Sainct Pierre a eſté Eueſque à Rome, Caluin le refute à longs-traits de plume, & prouue en pluſieurs endroits qu'il ne fut iamais à Rome. Mais apres auoir debatu tant qu'il peut contre les autres, & contre la verité, il s'enferre ſoy-meſme, & ſe dedit en opiniaſtre ; c'eſt à dire, confeſſe la verité, ſans la confeſſer, diſant. * *Toutesfois pource, que les Eſcriuains s'accordẽt en cela, ie ne contredis pas, qu'il ſoit mort à Rome, mais qu'il y ait eſté Eueſque, principalement longtemps, on ne me le ſçauroit perſuader.* Il voudroit

Trente-quatre iuſques à Staphylus.

Sept Sacremens. *Luth. in l. de capt. babyl. ton. Zuing.* Vn *id.* Deux. *id. in catech. & ad Valdens.* Trois. *phil. ap. an. 32. in apo.* Quatre. *an. 32. in Lu. c8.*

Le Bapteſme La Concupiſcence. L'Euchariſtie. Le Pain, Le Vin. La Cõmuniõ à deux eſpeces. *Luth. in confeſſ. Sax.* à vne ſeulement *idem l. ad Bohem. & de capt. Babyl.*

Nul franc-arbitre. *Luth. capt. Babyl.*

Bonnes œuures. Luth. Georg. Maiour. *l. de operib.* Melãcth.

Merites. *Lut. in declar. Melancth. in Apol.*

Les Feſtes. Les Lutheriens, *in ordi. Eccl. Vitemb. Luther. ad nobil. German.*

Pour les Treſpaſſés *Luther in capitib. ſ. dei editis ann 1544.*

Luther & Bucere croyẽt que S. Pierre à eſté Eueſque de Rome. Caluin nie qu'il y ait

bien nier la verité : mais il a peur de la verité, & la confeſſe à demi-bouche, en rechignant. Vous tenez auec ce meſme Apoſtre comme Article de Foy que le Pape eſt l'Antechriſt : Bucere croit, que c'eſt erreur de le croire, & fait bien, car il croit verité. *Luther* tient Zuingle pour Heretique : Zuingle tient Luther en meſme rang, & ſont tous deux veritables en leur aſſertion. Les Lutheriens diſent le ſemblable des Zuingliens, les Zuingliens des Lutheriens, & opinent encor bien en cela. Les meſmes Lutheriens ſont auiourd'huy plus ennemis des Caluiniſtes, que des Catholiques : les deteſtent auec plus grand deſdain & les chaſſent de tous les lieux qu'ils peuuent auec plus de violence qu'ils ne font les Catholiques : & les Caluiniſtes entre eux ſont en different de pluſieurs choſes de la Foy. Teſmoin recent en eſt l'Ordonnance faicte en voſtre Synode tenu à Gap, l'an 1603. enioignant d'eſcrire à vn de vos Miniſtres, le priant de ne troubler leurs Egliſes par la diuerſité & nouueauté de ſes opinions, comme auſſi de requerir les Vniuerſitez d'Angleterre, d'Eſcoſſe, de Geneue, de Leyden, de Baſle & autres, de ſe ioindre auec vous. Ordonnance qui monſtre aſſez comme vos teſtes ſont mal appointées, vos langues confuſes, & vos doctrines mal couſuës. Et ſi on en prend pluſieurs à part, on trouuera autant d'opinions, que de perſonnes, ains vn meſme ſera ſouuent diſſemblable à ſoy-meſme. Caluin en eſt teſmoing, autant de fois qu'il ſe contredit ; ce qu'il fait preſque en toutes les pages de ſes liures. Et reuenant à Luther, Cocleus a remarqué en ſes Eſcrits ſur le ſeul Article de la Communion ſoubs deux eſpeces, trente ſix opinions diuerſes ; La confeſſion d'Auſbourg imprimée l'an 1540. eſt deux fois plus groſſe que celle qui ſortit en lumiere l'an 1530. & d'autant plus groſſe en contrarietez. Varieté, qui marque vn eſprit de Menſonge, & d'Hereſie en matiere de Religion : Car l'eſprit de Dieu *eſt autheur de paix, & d'vnion, & non de confuſion*, comme recognoit le meſme Luther, ſe condamnant de ſa propre bouche, quand il dit ; *C'eſt la diuine prouidence que les meſchans ſe confondent, & qu'ils s'entrecoupent en leurs menſonges, qui ſoient autant de teſmoins contre eux.* Or combien que les Heretiques, & Hereſies ſoient diſcordantes entre elles ; comme il eſt euident, elles ſont neantmoins d'accord à leur fin proiectée par le Diable, qui eſt de combattre l'Egliſe de Dieu & perdre les ames, encor que chaſque Heretique, & chaſque Hereſie le vueille faire à ſa façon & à ſa teſte ; & partant ils ſont conuenablement accomparez par ſainct Auguſtin, & autres Docteurs, aux renards de Samſon, & l'Hereſie à l'Hydre à ſept teſtes, deſcripte par ſainct Iean. Ces Renards eſtoient liez entre eux par leurs queuës, y portans les falots pour bruſler la moiſſon des chãps, & auoient leurs teſtes libres, & s'ẽtremordoient ; Et ceſte Beſte s'eſcrimoit de ſes teſtes, & chacune auoit ſa bouche, ſes dents & ſes glapiſſemens, dont elle mordoit les hommes & blaſphemoit Dieu : mais elle n'auoit qu'vne queuë, & vne fin ; Ainſi vous vous accordez à vne queuë, & à vne fin de perdre la verité Catholique, remuant, & hauſſant chacun vos teſtes libres, & vous entremordant par diſſentions irreconciliables, & à la

eſté, ſur l'Epiſtre aux Rom. ch 16. 11. aux Phil. 2. 21

Il le cõfeſſe, mais en confeſſion d'vn obſtiné.

* *Cal. l. 4 inſt. c. 6 §. 14. & 15.*

Le Pape Bucere.

Au Synode de Gap.

Cochleus in Septiceps.

La confeſſion d'Auſbourg de l'an 1540. differente de celle de l'an 1530.

Fabricius Leodius in Harmonia

Deus pacis 1. Cor. 14. 33

Luther ſe cõdamne *l. de votis Monaſticis*

Les Heretiques Renards de Samſon. *Iudic. 15 4 S. Aug. in Pſal. 80.*

L'Hereſie la beſte de l'Apoc. *Apoc. 13. 1. Iudic 15 4*

l'Hydre de l'Apo. 13. 1

Cõcurrere facità Ægyptios aduerſus Ægyptios.

façon, que disoit Esaïe des Ægyptiens acharnez par punition diuine les vns contre les autres, pronostique de la ruine voisine de vostre Secte: car selon la Prophetie du Sauueur, *Tout Royaume diuisé tombera en desolation*; estant necessaire que telles diuisions aboutissent à vne fin, & à vn precipice, ne pouuans auoir vn progrez infiny, comme les diuisions mathematiques: & par ceste fin sera accomplie en vous la Prophetie d'vn autre sainct, disant, *Le style des Escriuains* (*Heretiques*) *a esté ouurier de mensonge, les Sages sont tombez en confusion: ont esté espouuantez, & rendus captifs pour auoir laissé la parole de Dieu, & n'y a en eux aucune sagesse.* Acheuez donc de vous choquer en Beliers, teste contre teste, & de destruire vos opinions, par vos opinions, à fin que vostre heresie estant esteinte, l'Eglise de Dieu soit en tranquilité: *car vostre guerre est le repos d'icelle*, dit S. Hilaire; *& la ruine de vostre erreur, la porte de vostre salut.*

Esa. 19. 1. *Omne regnum &c.* Luc 11. 17. Ruine des errans. *Hiere. 8. 8. 9.*

S'il y a des Dissentions d'opinions en l'Eglise Catholique; comme les pretendus Reformez font croire.

CHAP. XXXIX.

Vous auez, & vos Ancestres errans, tasché de couurir la confusion de ceste vostre Marque derniere, partie par ressemblance pretenduë en l'Eglise Catholique, partie par droict de reconuention, obiectans à chasque pas perilleux, la diuision des docteurs Catholiques. Caluin apres Luther & les autres, voyant les dissentions de sa Secte naissante, estre desia tres grandes; vous a laissé ces deux euasions pour vous sauuer.

La premiere il touche en la Preface de son Institution, où il monstre qu'il ne se faut estonner, si plusieurs diuisions, sectes, & diuersitez d'opinions sortent de la parole de Dieu, estant cela aduenu à l'Eglise, mesme du temps des Apostres, quand s'esleuerent les Simonians, & les Nicolaïtes, d'autant que c'est la coustume du Diable de sursemer tousiours l'yuroye, où il voit estre semé le bon grain. Pour fermer la porte à ce premier eschapatoire, ie dis que le Diable est vrayement cause, & source premiere des heresies, qui s'esleuent contre l'Eglise, & des diuisions des Heretiques entr'eux, mais que neantmoins l'heresie porte la Marque de dissension, & non l'Eglise Catholique; car l'Eglise de sa nature tend à l'vnité, & concorde, & l'engendre tant aux membres auec leur chef, qu'entr'eux-mesmes; parce qu'elle est œuure de Dieu premiere, & supreme vnité, ou au contraire l'heresie, fille du Diable, Pere de mensonge, de diuision & de guerre, engendre de soy dissension: de maniere, qu'en l'Eglise, la diuision ne vient pas de la doctrine de l'Eglise, mais de la malice du Diable: & hors de l'Eglise, elle vient & de la malice du Diable, & de l'Heresie: aussi l'Eglise se resserre, & s'vnit auec Dieu contre le Diable: l'Heresie se dissipe par le Diable & auec le Diable. Et quand en l'Eglise il suruient quelque different, elle a ses loix, son chef, ses Docteurs, & les Conciles, pour composer & reparer la breche, & resouder la playe: l'heresie n'en a point, & va de mal en pis: car chacun y veut estre le Maistre, & chacun a sa teste, & les testes se multiplient à mesure des Docteurs: & les diuisions à mesure des testes: *l'Eglise* est vn roc ferme, que les Heresies choquent en vain, comme flots, & orages de mer sans l'esmouuoir: *l'Heresie* est comme vn *peloton* de Serpens, qui s'entre-mordent, & se rongent eux-mesmes: En somme, *l'Eglise* est comme l'armée des enfans de Dieu, où vn General commande, & les Soldats obeyssent, & cõbattent vnanimement soubs sa baniere: *l'Heresie* est l'armée des Madianites, & Philistins assemblez contre les Hebrieux, & se defaisans eux-mesmes par leurs propres armes. Parquoy l'Heresie n'a rien de semblable à l'Eglise: car elle porte en ses entrailles la semence de dissention, & discorde, comme l'Eglise d'vnion & de paix.

Caluin en la Preface de son Institution. *Inimicus homo superseminauit zizaniam. Mat. 13. 45*

L'Heresie de sa nature mere de dissention, comme l'Eglise d'vnion.

L'heresie fille du Diable.

L'Eglise vn roc.

L'Heresie vn pelotõ de serpẽs.

L'Eglise vne armée des enfans de Dieu.

L'Heresie l'armée des Madianites & Philistins. *Iudic. 7. 22 2. Reg. 14. 20.*

La seconde euasion est tirée du mesme Caluin au quatriesme liure de son Institution, où il monstre la diuersité des Religions en l'Eglise Catholique: de laquelle diuersité, si tant est qu'on vueille prendre argument, & marque d'Heresie, on colligera à vostre aduis que nostre Eglise n'est point la vraye Eglise, parce qu'il y a (dites vous) autant de Sectes, comme il y a de Conuens, & Monasteres, chacun desquels, comme parle Caluin, *s'est dressé vn autel à part: les vns se nomment Franciscains: les autres de S. Dominique, les autres de Sainct Benoist*: quelques Ministres ont grossi la Glose adioustans, qu'il y a en nostre Eglise des *Thomistes & Scotistes*, ceux-là suyuans la Doctrine de *Sainct Thomas*: & ceux-cy de *Scot*: Vous pouuiez adiouster encor les *Nominalistes*, & les *Realistes*, les Platoniciens, & Peripateticiens, & n'eussiez non plus aduancé vostre cause, que Caluin; car ceste euasion est vn traict de Sophiste pour se ietter aux tenebres, & non pour faire voir la lumiere. C'est vne ombre pour amuser & tromper les simples, & non pour defendre le droict: en somme, vne fausse piece donnée pour bonne monnoye. Il est question icy de la diuision, qui est en la Doctrine de la Foy, & non de la diuersité des Familles religieuses, ou des Escholes, aux choses, où il ne s'agit point de la Religion; car c'est la diuision qui marque l'Heresie, & non la multiplicité de viure en l'Eglise, ou de tenir opinions differentes aux sciences humaines; autrement vous auriez autant de Sectes, que vous auez de villes, & d'escholes en la Chrestienté? & de maisons en chasque ville. Ces Familles Religieuses, & ces Escholes, quoy que differentes en Regle, en habits, & en Principes de sciences, elles sont neantmoins toutes vnies en la Foy, & n'ont pas leur autel à part, comme dit Caluin, ny leur doctrine differẽte. Elles ont vn mesme Iesvs-Christ, vne mesme Doctrine de Iesvs-Christ, vn mesme Symbole, mesmes Sacremens, & aboutissent toutes à l'vnité de l'esprit de Dieu, & tant s'en faut que ceste multiplicité, & varieté d'Ordres, soit Marque d'erreur, que plustost elle est l'ornement de l'Eglise saincte, ne plus ne moins, que la multitude des Estoilles au

Calu. l. 4. c. 13. nu. 14. Inst.

Varietez d'ordres Religieux nõ de foy.

Varieté d'estudiãs, Thomistes & Scotistes

Diuision de la Foy.

Varieté de clarté aux Estoilles. *1. Cor. 14 14.*

Digitized by Google

Ciel, & des Creatures en terre, presche la gloire du Createur; & la diuersité des Officiers, amplifie la maiesté de la maison Royale. Ceste varieté dõc de membres embellit le corps, & n'empesche pas l'vnité. Ainsi nous voyons vne armée estre vne, qui neantmoins aura diuers rangs, & differents Officiers, le General, le Marechal de Camp, le Maistre de l'Artillerie, les Colonnels, les Capitaines & autres, tous vnis soubs vn Connestable, ou soubs vn General pour le seruice du Roy, & ne sera qu'vne armée: la Monarchie aussi ne laisse pas d'estre vne, pour auoir diuerses Prouinces, diuerses Iudicatures, & diuers Magistrats, commandez, & commandans soubs l'authorité d'vn Prince Souuerain; Ces ornemens multipliez, & ces nombreux seruices, en vne Eglise, & soubs vn Chef, font vne Musique de diuerses voix accordées soubs vn ton, vne clef, & vne mesure: Mais en l'estat de l'Heresie, la varieté n'est pas telle, c'est vne dissention discordante, & vne confusion de diuers tons & chants, qui offensent l'oreille; chacun y a sa note à part, sa mesure à part, & ses accords à part, sans se soucier de s'vnir, & accorder auec son compagnon, ny donner l'oreille à sa voix: L'vn chante par be-mol; l'autre par be-quarre: cestuy-cy va à la commune mesure, celuy-la triple sa note, l'vn se tient au premier ton, l'autre au cinquiesme: Luther dit vne chose, Zuingle vne autre toute contraire; Caluin refute Seruet; & Melancthon, Bucere; l'vn veut la presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie auec le pain, l'autre dit qu'il n'y a que le *pain*; l'vn veut qu'on prie vne fois ou deux pour les Trespassez; l'autre iamais: l'vn appelle superstition l'honneur fait aux Images de IESVS-CHRIST, & des Saincts, l'autre qu'il faut seulement honorer la Croix, c'est vne Babel, & confusion d'opinions; de contraires clabaudemens, & abbois donnans à l'oreille, & au cœur, le rapport d'vne dissonance abominable; & partant c'est estre Sophiste d'opposer la varieté des Familles religieuses, ou des escholes humaines, qui sont en l'Eglise Catholique, comme separations & Sectes de contraire Foy en icelle, pour couurir les diuisions enormes de Loy & de Foy, qui s'engendrent de l'Heresie, qui la marquent & la ruinent en fin.

Vne armée

Varieté de l'Eglise sẽblable à vne bõne musique à plusieurs parties.

La neufuiesme Marque de l'Heresie l'Opiniastreté : intime à la Doctrine & humeur des Ministres, & de leurs Disciples.

CHAP. XL.

L'Opiniastreté neufuiesme, & derniere Marque de l'Heresie, vous est aussi intime qu'elle fut iamais aux Simoniens, Manicheans, Arriens, & autres gens rebellez, & reuoltez contre l'Eglise de Dieu; Il n'y a demonstration de verité tant soit elle esclattante, qui puisse chasser de vostre entendement les tenebres; Tant plus on vous monstre; tant plus deuenez-vous ignorans; tant plus on vous bat d'argumens & de preuues, tant plus vous vous roidissez contre la verité: Les Conciles, les Disputes, les Conferences, les Liures, & mille aides procurées en nostre siecle tres-fortes pour amollir les cœurs endurcis, n'ont iamais sceu profiter à vos Patriarches, Luther, Caluin, Beze, & semblables, ny les faire rendre au bon party, encor qu'ils fussent battus dos & ventre, vaincus, conuaincus, & enseuelis soubs la poudre: leur fait a esté de s'aheurter tousiours contre la verité, qu'ils voyoient: contre la foy Catholique, qu'ils haïssoient; contre l'auctorité de l'Eglise, & de ses Docteurs, qui les enseignoient; & vous estes semblables à vos Peres, si ne changez d'humeur, & plus folement qu'eux resistez apres la bataille perduë, au lieu de faire vne bonne retraicte, opiniastres contre raison, & hors de saison. Ie n'en veux plus dire icy, ie vous trouueray ailleurs, & par rencontre parleray auec vous de ceste vostre Opiniastrise indomptée.

Opiniastreté des Ministres contre les Cõciles & disputes.

En l'Idolatrie de Terminus

L'Eglise Catholique, marquee de qualitez contraires aux marques Heretiques.

CHAP. XLI.

IE parleray des Marques de la vraye Eglise en vn autre lieu. Icy vous ayant exposé celles de l'Heresie, ie vous remonstre en passant & en peu de paroles, que nulle d'icelles ne se trouue en l'Eglise Catholique, ny en aucun de ses mẽbres imbus de son esprit, & qu'elle a les qualitez toutes contraires aux vostres: car contre *l'Orgueil*, vostre premiere Marque, elle est humble, & enseigne *l'Humilité*, & les vrays Docteurs Catholiques monstrent par la modestie de leurs Escrits, & actions, qu'ils sont enfans de ceste mere. Contre vostre seconde, qui est la *Paillardise*, elle porte les lis, & les couronnes de *Chasteté*, de Pudicité, & de Virginité; ses loix, ses liures, ses maisons sacrées de Vierges de tout sexe, & de tout aage, de Religieux, & Religieuses en font foy, & vous donnent à la visiere. Contre vostre troisiesme Marque, qui est la *Menterie*, elle est constammẽt *Veritable* en ses paroles & œuures; Et si veritable, que vous ne l'auez encor sceu conuaincre d'vn seul mensonge, sinon en la calomniant, & auez esté à la fin confus de l'auoir calomniée, beuuans la honte, & la fumée de vos Impostures esuantées. La mesme Eglise a tousiours procedé syncerement, & n'a iamais accusé aucun de ses ennemis sans verité, & raison, contraire qualité à vostre quatriesme Marque, qui est accuser faussement, & *Calomnier* sans conscience. Vostre cinquiesme Marque est estre aussi importuns à *venter l'Escriture*, que hardis à la desmembrer, falsifier, & corrompre, comme i'ay assez verifié en peu d'exemples, & paroles. Il est tres-euident au contraire, que nostre Eglise seule conserue en son entier les Escritures, & le vray sens d'icelles: ce qui se iustifie par la suite de seize Siecles, durant lesquels elle a gardé fidellemement en ses Archiues, le vieil & nouueau Testament exposez auec mesme fidelité par les anciens Peres, & Saincts Conciles

1. l'Orgueil de l'Heresie, L'Humilité de l'Eglise.

2. La paillardise de l'Heresie, La Chasteté de l'Eglise.

3. La Menterie de l'heresie, la verité de l'Eglise.

4. Calomnie de l'heresie, syncerité de l'Eglise.

5. Vanter & deschirer les escritures propre de l'Heresie. Les cõseruer propre de l'eglise.

6. L'Hypocrisie & cruauté de l'Heresie. La cãdeur & douceur de l'Eglise.

auec l'accord d'vn esprit celeste. Quant est de l'hypocrisie reformée de cruauté vostre sixiesme Marque elle est aussi esloignée de la mesme Eglise, comme le Nord du Midy : car elle a tousiours mõstré sa candeur, & douceur en ses Martyrs & Confesseurs anciens, & modernes, & en tous ses enfans, se comportans iceux Chrestiennement tant en aduersité, endurans auec patience, & longanimité les persecutions des Tyrans, qu'en prosperité triomphans sans insolence, & sans faste selon la benignité de son espoux, & Sauueur. Contre vostre Neufuiesme, qui est l'Opiniastreté : elle est souple, & obeyssante à ses Superieurs spirituels, & Temporels, au S. Siege, à ses Pasteurs, aux Roys, & Magistrats seculiers, & comme benigne espouse de Iesvs-Christ, elle enfante des agnelets & brebis faciles à manier, & à se laisser conduire par la direction de leurs chefs. Ie vous remonstre cecy briefuement, & le pourrois faire auec abondance de bonnes preuues, vous mettant deuant les yeux par vne antithese rangée de qualitez opposées, la cõfusion de vostre Reformée, & la splendeur de nostre foy contre vos tenebres, mais il suffira d'auoir verifié en vous les sept qualitez susdites par vn discours racourcy, pour vous faire voir des contraires Marques en la Religion Catholique, estant cela assez manifeste de soy, & par ce peu que i'en ay dit, vous prendrez neantmoins en patience, que ie vous donne vn ou deux Chapitres pour contre-quarter vostre septiesme, & huictiesme Marque à part, vous monstrant la constante vnion de l'Eglise Catholique auec le S. Siege, & l'accord de tous les membres, & enfans d'icelle entre eux en tous les Poincts de la Foy ; car ceste demonstration sur toutes est puissãte pour recognoistre l'esprit de Dieu en son Espouse, & celuy du Diable en l'Heresie sa paillarde, & pour conuaincre efficacement vostre erreur, & confirmer la verité de nostre Religion.

9. L'Opiniastreté des heretiques Obeissãce de l'Eglise.

Comment l'Eglise Catholique a tousiours esté vnie auec le S. Siege.

CHAP. XLII.

Vous auez vne cruelle guerre contre le S. Siege, & vous en vantez : vous estes pleins de dissensions en vostre Doctrine, ie vous l'ay monstré, & vous ne le pouuez nier, ny dissimuler. Or l'Eglise Catholique poussée d'vn esprit contraire, a esté de tous temps, comme elle est encores, tres-vnie auec le S. Siege : & ses enfans sont entre eux de tres-bon accord en leur Foy. L'vnion auec le S. Siege luy est si propre, que les anciens Peres l'ont tousiours prinse comme vn Brillant Nuptial, qu'elle porte en son front, & comme vne sacrée bague de son mariage auec Iesvs-Christ, & comme vn signe euident, duquel ils se sont seruis pour la faire cognoistre la vraye Eglise contre toutes les Sectes & Assemblées illegitimes : & l'ont opposée à toutes occasions aux errans pour les conuaincre de fausseté. Ainsi S. Irenée, Euesque de Lyon, Martyr, & Docteur de rare sçauoir, disputant contre les Heretiques d'alors, prouue que la vraye Eglise est la nostre, parce qu'elle a tousiours eu pour chef le Pape, & qu'en icelle on voyoit vne continuelle presence, & vnion des Euesques de Rome, succedans les vns aux autres depuis Sainct Pierre iusques à Sainct Eleuthere, qui seoit de son temps l'an 187. laquelle succession il deduit d'vn bout à l'autre comme apres luy Tertullien, & plusieurs autres Peres, que ie citeray tantost. Et là mesme il enseigne disertement qu'il faut que toutes Eglises, c'est à dire, les Fideles de toutes les Eglises du monde, soient vnies auec la Romaine, qui a preéminence sur toutes, comme la teste sur les membres. S. Cyprien parlant de ceste vnion. *Apres cecy*, dit il, *s'estans constitué vn faux Euesque par la practique des Heretiques, ils osent faire voile, & porter les lettres des Schismatiques, & profanes à la Chaire de Pierre, & à la Maistresse Eglise, de laquelle l'vnité Sacerdotale prouient, & ne pensent point qu'ils soient Romains, aupres desquels la perfidie ne peut trouuer lieu.* Et ailleurs sur mesme propos de la Chaire de Rome. *Nous sçauons, que nous les auons exhortez de recognoistre, & ensuiure la Mere, & racine de l'Eglise Catholique, la Chaire de Sainct Pierre.* Sainct Hierosme en vne Epistre qu'il escrit au Pape Damasus. *Icy l'Eglise diuisée en trois parts, se haste de me rauir à soy, & cependant crie ; Celuy est mien, qui est vni à la Chaire de Pierre.* Et en vn autre lieu plus disertement escriuant au mesme Pape. *Ie suis vny auec vostre Beatitude c'est à dire, auec la Chaire de Pierre, Ie sçay que sur ceste pierre, l'Eglise a esté edifiée : Quiconque mangera l'Agneau hors de ceste Eglise, est vn homme profane. Celuy qui ne sera dans l'Arche de Noé durant le Deluge se perdra : Ie ne recognois point Vital, ie reiette Meletius, ie ne me soucie de Paulin. Quiconque n'amasse auec toy, il espard, c'est à dire : Qui n'est de Christ, il est de l'Antechrist.* Et en l'Epitaphe de Marcella, il escrit que S. Athanase, & son successeur, persecutez des Arriens, eurent recours à Rome au S. Siege, comme à vn Asyle tres-asseuré de leur Foy, & Communion. Optatus Mileuitain monstre, que l'Eglise n'est point chez les Donatistes, parce qu'ils ne peuuent monstrer ceste vnité des Papes continuée en leur Secte : & les ayant tous recitez depuis Sainct Pierre iusques à Syricius seant alors, l'an 415. *Monstrez*, dit-il, *l'origine de vostre Chaire, qui vous vantez d'auoir la vraye Eglise chez vous.* Sainct Augustin a vsé de mesme argument pour la mesme fin, & à l'imitation de S. Irenée, de Tertullien, d'Optatus, & des autres Docteurs, alliste en vne sienne lettre tous les Papes depuis Sainct Pierre, iusques à Anastasius premier, qui seoit de son temps, l'an quatre cens trente : & aduertit les Donatistes qu'aucun d'iceux n'auoit esté leur Chef, ny de leur Secte. Et en vn autre lieu parlant de l'Euesque Cecilien, escrit ainsi : *Se voyant par lettres de Communion vny auec l'Eglise Romaine, en laquelle a tousiours esté en vigueur la principauté de la Chaire Apostolique, &c.* Et ailleurs il inuite les mesmes Donatistes à se ioindre à l'Euesque de Rome, disant, *Mes freres, venez si vous voulez, pour estre entez en la souche ; Ce nous est vn grand creue-cœur de vous voir ainsi retranchez, & gisans à terre, contez les Prestres commençant au Siege de Pierre, &*

S. Irenaeus 3. c. 3. l'an 187.

Tertull. de prescr. aduers. hær.

S. Cypr. l. 1. epist. 3.

L'erreur ne peut trouuer place en l'Eglise Romaine.

S. Cyp. l. 4. epist. 8.

S. Hier. ep. ad Damasum de Hypostasis nomine.

In epist. ad Damasū. Super hãc Petram. Mat. 16. 18 Gen. 7. 21. 23. Remansit solus Noé, & qui cum eo erant in arca. Qui non colligit mecum. Luc. 11. 23.

S. Hier. in Epitaphio Marcellæ.

Optat' Mileuitain. l. 2. cont. Parmen.

S. Aug. fait le denõbrement des Papes. epist. 165.

S. Aug. ep. 162. ad Glorium.

La principauté de la Chaire Apostolique a tousiours esté en l'Eglise de Rome.

S. Aug. ep. 162.

S. Aug. in ps. contra partem Donat. 17

Digitized by Google

voyez en cet ordre comment l'vn succede à l'autre: *C'est la pierre que les superbes portes d'Enfer ne peuuent vaincre.* Il veut dire, que leur Eglise n'estoit pas l'Eglise de Dieu, parce qu'elle n'estoit pas iointe au Chef donné de Dieu successeur de Sainct Pierre, & que c'estoit marque d'Heresie d'en estre retrenché. Et certes si ceste Eglise est vne, c'est à dire, vn Corps, comme l'Escriture nous dit, MA COLOMBE EST VNE, & comme ie monstreray plus au long cy-apres, il faut necessairement qu'elle soit vnie auec vn Chef autrement c'est vn corps sans teste, & vn monstre Acephale, priué de la plus belle partie de son TOVT, Ou si elle en a plusieurs, c'est vn Monstre à plusieurs testes; prenez l'vn ou l'autre, ou tous les deux ensemble, c'est vn corps tel que le vostre, n'ayant aucun Chef legitime, & portant plusieurs testes bastardes; vn corps qui fait comme parle S. Augustin, selon la phrase du Roy Dauid, vne *Chaire de pestilence*, semblable à celle des Heretiques du temps de ce Docteur qui combattoient comme vous la Chaire de Sainct Pierre. Cecy suffise en ce lieu sur le subiect du S. Siege, ie diray cy-apres le reste au Traicté des marques de l'Eglise Catholique.

Portæ inferi. Mat.16.18

Vna est Columba mea. Cant.6.8.

Psal.1.1. La Chair de pestilẽce est chez les errans qui troublent celle de Sainct Pierre. S. Aug. to. 4. in quæst. no. & vet. Test. q.10.

Excuse vaine des Aduersaires, disans que IESVS-CHRIST *est leur Chef, & qu'ils n'en veulent aucun autre.*

CHAP. XLIII.

VOus dites pour eschapper des prinses des Saincts Docteurs, que vostre Chef est IESVS-CHRIST, & que vous n'en voulez aucun autre. Ie respons que le voile de ce pretexte specieux, ne vous couure non plus que tous les Heretiques, qui le prenoient comme vous, & n'auoient non plus que vous IESVS-CHRIST pour Chef. IESVS-CHRIST est sans doubte le Chef souuerain de son Eglise, comme aussi Pasteur, & Prestre souuerain, mais il en a estably vn visible, qui tient sa place en icelle Eglise, voyageant, visible sur la terre, & plusieurs subalternes commandez, & dressez par celuy-là en la conduite de son corps mystique. C'est Sainct Pierre à qui il a dit, & à ses Successeurs, *Tu es Pierre, & sur ceste pierre i'edifieray mon Eglise, & ie te donneray les Clefs du Royaume des Cieux, Pay mes agneaux, pay mes brebis.* Clauses diuerses, qui par diuerses similitudes declarent emphatiquement, que le Sauueur faisoit Sainct Pierre, Chef, & Gouuerneur de toute son Eglise, car le FONDEMENT est l'appuy de tout l'edifice; les CLEFS, sont les Marques du grand maistre d'Hostel, & le commandement de PAISTRE toutes ses brebis sans exception, est vne auctorité generale de tout le troupeau. S. Augustin parlant de ceste preéminẽce escrit ainsi és questions du nouueau Testament. *Quand le Sauueur paya le didragme pour soy, & pour Pierre, il semble qu'il paya pour tous les Disciples, parce que comme toutes les causes de maistrise estoient au Sauueur, ainsi apres le Sauueur, en Pierre, qu'il auoit fait Chef pour estre le Pasteur du troupeau du Seigneur: Car entre autres choses il dit aux Disciples: Veillez afin que*

Tu es Petr. Mat.16.18 Pasce oues meas. &c. 21. 16. 17.

S. Aug. to. 4. q. 5 ex noue Test.

vous n'entriez en tentation: & à Pierre, Voicy Satan a demandé de vous cribler comme froment en l'air, mais i'ay prié pour toy, afin que ta foy ne defaille point, & quand tu seras conuerty confirme tes Freres: Que faut-il doubter? Il prioit pour Pierre, & ne prioit pas pour Iacques, & Iean, ny pour les autres: C'est chose manifeste que tous estoiet compris en Pierre, & priant pour luy, il prioit pour tous: Car tousiours le peuple est corrigé, ou loué en son Chef. Et souuent ailleurs, exposant les paroles du Sauueur, *Tu es Pierre, & sur ceste pierre i'edifieray mon Eglise*, declare que S. Pierre est le Fondement, & le Chef de l'Eglise, & qu'il en porte la figure en sa personne. Et en vn sermon de Sainct Pierre, & Sainct Paul: *Pierre seul entre les Apostres, dit-il, a merité d'ouyr. Ie te dis en verité, que tu es Pierre, & sur ceste pierre i'edifieray mon Eglise, & ie te donneray les Clefs du Ciel. Digne à la verité d'estre la pierre pour le fondement des peuples, qui seroient mis en l'edifice de la maison de Dieu, d'estre la Colomne pour le soustien, & la Clef pour le Royaume.* Sainct Pierre donc seul entre les Apostres fut creé Chef visible de l'Eglise de Dieu, & Vicaire de IESVS-CHRIST, & par mesme droict tous ceux, qui luy succederoient en ceste Chaire, car il ne pouuoit pas tousiours viure: & le Sauueur ne vouloit pas seulemẽt prouuoir d'vn Chef son Eglise du viuant d'vn homme, mais autant de temps qu'elle dureroit. Regardez combien vous estes esloignez de l'Esprit de Dieu, & de la Doctrine des Saincts, d'appeller *Antechrist*, le Pape, & combien est vaine vostre excuse de recourir au Chef inuisible pour refuter le visible, que le Sauueur a estably pour estre obey en luy, & par luy. Certes ceste excuse ne vous peut non plus seruir qu'elle feroit à ceux qui se voudroient rebeller contre leur Roy legitime, alleguans que IESVS-CHRIST est leur Roy. Car combien que IESVS-CHRIST soit Roy souuerain, de tous les peuples du monde, cela pourtant n'oste pas la necessité de recognoistre les Roys visibles, qu'il a donné Chefs pour commender aux membres visibles. Au moyen de quoy encor qu'il soit Chef souuerain de son Eglise, il veut neantmoins qu'on soit vny auec le Chef visible d'icelle, & qu'on luy obeïsse, comme à son Vicaire, sur peine d'encourir le crime, & la peine de leze Maiesté. Vostre pretension donc d'vn Chef inuisible pour mespriser le Pape, est vn pretexte de rebellion, & ne vous excuse pas, ains vous accuse deuant celuy, que vous mesprisez en son Lieutenant, & fait voir la mõstruosité de vostre corps Acephale & à plusieurs testes ensemble, & predit sa ruïne prochaine. Car comme les membres retranchez du chef ne peuuent conseruer la vie, aussi ne pouuez vous subsister, ny viure n'ayans aucune teste, qui vous vnisse & lie ensemble. Ainsi nous voyõs les Eglises d'Asie, & d'Afrique (iadis Mere de mille personnages grands en Saincteté, Doctrine, & suffisãce) estre decheuës depuis qu'elles se sont separées du Chef des Chrestiens, & de l'Eglise Romaine, & n'auoir eu aucun Docteur de nom, & estre maintenant plongées en vne extréme ignorance de Foy, & des choses diuines. Voila l'esprit, & l'vnion de l'Eglise de Dieu, auec le Chef visible qu'il luy a donné, que vous appellez Antechrist.

S. Pierre fait chef des Apostres, & Pasteur de tout le troupeau du Sauueur S. Augustin. Mat.26.4 Luc.22.31 32. Tu es Petr. Matt.16. S. Aug. de Sanctis ser. 15 16 26. 110. ser. de temp 124. Matth.16.

IESVS-CHRIST. Rex Regũ. Apo.19.15

De l'Vnion & accord des Docteurs Catholiques ensemble, és Poincts & Doctrine de la Foy.

CHAP. XLIV.

QVant est de l'vnion des membres soubs ce chef, elle est euidente en l'Eglise Catholique, & aussi euidente Marque de l'Esprit de celuy, qui est le Dieu de paix, & non de dissension, comme vos diuisions sont Marques de l'esprit du Diable, aucteur de rebellion & de guerre. En ceste Eglise tous les Docteurs conspirent, & respirent d'vn admirable accord, vne mesme doctrine sur les Poincts de la Foy, encor qu'ils ayẽt esté de diuerses humeurs; les vns doux, & humains, les autres aspres & seueres. De diuers pais: les vns Grecs, les autres Latins, ceux-là Asiens, ceux-cy Africains. De diuers siecles & langues: Harmonie, que S. Augustin remarque, & admire, comme chose du tout diuine, elle l'est aussi. Le mesme accord paroist en tous les Conciles legitimes, Decrets, & Ordonnances des Papes, encor qu'ils ayent esté faits par diuerses personnes, en diuers temps, en diuers lieux, à diuerses occasions, & bien souuent contre des Heresies aussi contraires entre elles comme le feu à l'eau, & le Ponent à l'Orient. Et n'a esté en la puissance des Heretiques, apres auoir fueilleté, & fureté toutes les Histoires, de trouuer & mettre en auant aucune rencontre d'escrits discordans en la Foy, mais ont tousiours veu vn fil perpetuel d'vne consonance constante, & d'vne constance consonante, signe tres-certain que l'esprit de Dieu preside en ce corps, qu'il le gouuerne, & vnit ses membres, comme vostre Discorde est vne marque infaillible, que vostre Eglise est vne Secte maligne sans chef comme sans vnion des membres entre eux, commandée par l'Ange de l'abysme, aucteur, & pere de discorde, & de confusion. C'est ce que i'oppose à present à la septiesme & huictiesme Marque de l'Heresie, en faueur de l'Eglise Catholique; le reste ie diray cy-apres, parlant de la premiere Marque de l'Eglise.

Deus pacis 1. Cor. 14.

Accord merueilleux en l'Eglise de Dieu. *S. Aug. l. 8. de ciu. c. 41*

Conclusion & Sommaire des Liures precedens.

CHAP. XLV.

POur vous aider la memoire, & fermer ces deux premiers Liures, auec vne conclusion Methodique, & remplie, ie vous mets en petit volume tous les traicts de dispute tirez iusques icy, seruez-vous en s'il vous plaist. I'ay monstré, QVE c'est qu'Idole, Idolatrie materielle, & spirituelle; QVE l'Heresie merite le nom d'Idolatrie sur toutes les Idolatries spirituelles: QV'ELLE est la plus pernicieuse de toutes; QVE vous estes Idolatres, parce que vous estes Heretiques. Que vous soyez Heretiques, ie l'ay verifié par la force du mot *Heretique*, qui vaut autant, que Electif, mais malin, & ay prouué, que vous elisez, & reiettez en l'Escriture, & en la Religiõ ce qui vous vient en fantasie: verifié encor par la definition de l'Heresie & Heretique: Item par les parties de vostre Secte composée des heresiës, iadis condamnées en l'Eglise, & finalement par les Marques de l'Heresie; & des Heretiques, recogneuës toutes en vos mœurs & doctrine. Le premier general discours a esté tel: *Quiconque est Heretique, est Idolatre, vous estes Heretiques, vous estes donc Idolatres.* Le second discours general a verifié l'assõption du premier, à sçauoir, *Que vous estes heretiques*, par vne preuue chargée des trois argumens, que vous auez ouys. *Quiconque* choisit, & reiette en l'Escriture, & en la Religiõ ce qui luy plait, ou desplait, suiuãt son propre iugement contre celuy de l'Eglise; Item, *Quiconque* defend opiniastrement vn erreur, & ensuit les Heresies iadis condamnées en l'Eglise. Item, *Quiconque* porte les Marques qui coulent de l'essence de l'Heresie, celuy-là est *heretique*. Vous choisissez, & reiettez selon vostre iugement: vous defendez opiniastrement plusieurs erreurs, & embrassez les *Heresies* condamnées, & portez toutes les *Marques* de l'Heresie. De ces antecedens prouuez & verifiez, se tire par bonne cõsequence la conclusion necessaire, à sçauoir, que vous estes *heretiques*, & par suite finale, que vous estes *Idolatres*; & la Religion que vous tenez rebelle Secte, & impure Idolatrie. Reste d'entrer dedans vos Temples, & monstrer par le menu vos Idoles de bosse, & de platte peinture, dressées sur les autels de vostre pretẽduë Reformée, à la semblance des vieilles Payennes, auec vn extreme artifice, & malice de traicts & couleurs. Ce que ie vay faire aux Liures suiuans.

Heretique qui choisit

Heretique qui choisit mal. Qui defend opiniastrement vn erreur. Qui embrasse les Heresies. Qui porte les marques de l'Heresie.

Digitized by Google

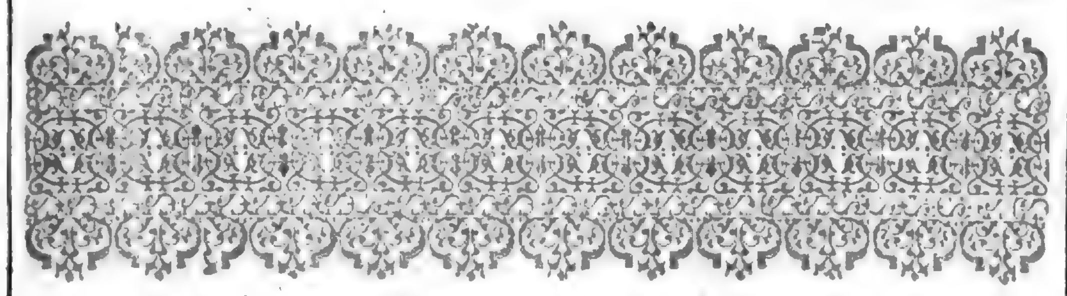

LIVRE TROISIESME DE L'IDOLATRIE HVGVENOTE.

Fraude de Satan à perpetuer l'Idolatrie en diuerses façons, & l'iniquité de la Calomnie.

CHAP. I.

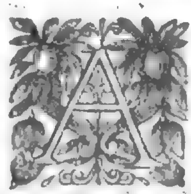

AV commencement de ce Liure, ie vous fais souuenir, que i'ay maintenu aux deux precedens, & enseigné par bonnes preuues, voire encor par vos propres Maximes, que toute Heresie, est vn faux Dieu, & vne Idole: & toute secte Heretique, Idolatrie: & sur ce propos, vous ay rapporté ce que S. Cyprien, & S. Augustin remarquent entre plusieurs Docteurs, sçauoir est, que le Diable voyant, que par la venuë du Sauueur triomphant, le royaume de l'Idolatrie Payenne estoit renuersé, il auoit controuué & suscité la nouuelle Idolatrie, & les nouuelles Idoles d'Heresies, sectes, & schismes, pour les substituer parmy les Chrestiens en la place des vieilles Payennes. Vous ayant rafreschi la memoire de ces deux Poincts, ie m'en vay ouurir les Secrets, non sacrez sanctuaires de vostre Reformée pretenduë, & monstrer par le menu, comment vous tenez à la semblance des vieux Payens, la pluralité des Dieux, & flechissez le genouil à des Idoles nouuelles, moulées, à l'imitation des vieilles, quoy qu'en diuerses figures, & couleurs. Si ie n'auois prouué en general, ce que vous auez peu voir aux Liures precedents, ceste entreprinse pourroit estre estimée aussi difficile, & hazardeuse, qu'il semble Paradoxe & nouueau de prime-face, de vous censer adorateurs de plusieurs faux Dieux, veu que vous professez auec tiltre magnifique de Religion reformée, le culte d'vn seul Dieu, & auez en horreur les Images mesmes, de peur d'estre estimez Idolatres, & semblez non seulement detester l'Idolatrie Payenne; mais encor, cõme tres-esloignez d'icelle, la reprochez à toute rencõtre de dispute, & commun propos à l'Eglise Catholique, comme i'ay souuent dit: & par ceste reproche, cõme par vne forte machine, battez ses murs sans tresue, quoy qu'en vain, depuis l'an 1517. An funeste par l'apostasie de Luther. Mais ayant esté verifié en These, que vostre Eschole est vne confusion de diuerses Idolatries, & demeurãt sans doubte, que où il y a plusieurs Idolatries, il se trouue plusieurs faux Dieux, & Idoles, ne se pouuant faire que l'vn soit sans l'autre, estans deux angles d'antithese correlatifs; Il me sera facile de mettre à chef ce que i'entreprens, & marquer sur ce fonds la semblance de la superstition, & Idolatrie Payenne en la vostre. Parquoy il ne me reste qu'à monstrer par pieces ce que i'ay prouué cy-deuant en gros, & faire voir selon ce que i'ay rapporté des Docteurs Catholiques, qu'en vos Eglises, quoy qu'elles se disent non seulement Chrestiẽnes, mais encor choisies entre les Chrestiennes, le Pere de mensonge a renouuellé & redressé les faux-Dieux, & vieilles Idoles, que la Vertu du fils de Dieu auoit fait tomber des Autels Payens: par lesquelles demonstrations la verité aura ses couleurs viues, & son plein iour en toutes ses parties, & verra-on accõply auec euidence ce que i'ay promis dés le commencement, à sçauoir qu'en iniques & eshontez calomniateurs, vous obiectez à l'Eglise Saincte, le vice, qui regne en vous, & que vostre *Reformée* pretenduë s'arroge la chasteté d'icelle Eglise nostre honorée Mere, aussi faussement que l'Egyptienne Paillarde accusoit la pudicité de Ioseph, afin qu'elle parust chaste & fidele. Donnez moy donc vn peu d'attention, & si vous auez enuie d'apprendre la verité, & l'embrasser, & diuorcer le mensonge, Suiuez moy d'œil, & d'oreille, tandis que ie donne les coups de verité, & romps les parois de vos Temples, pour descouurir les niches, où sont cachez vos Mensonges, erreurs, marmousets & faux Dieux, &

Fraude du Diable.
S. Cypr. de vnit. Eccles.
S. Aug. l. 8. de Ciu. c. 31

Le Calomniateur desrobe la vertu d'autruy, & le diffame de son vice cy-dessus, au liure 1. chap. 1.
Ioseph. Gen. 39. 14

leurs Simulachres forgez à la semblance des Payens à traits pareils, mais comme i'ay dict, auec figures, & couleurs diuerses, & finement substituez en leur place par le mesme ouurier.

De la multitude, & confusion des Dieux Payens, introduits au Monde par la malice du Diable.

CHAP. II.

Malice du Diable à faire des Heresies. Condénation du Serpent. *Super pect⁹ tuū gradieris. Gen 3. 14. S. Ambr. l. de fuga saculi. c. 7. & l. de parad. c. 15.* Le Createur honoré de ses creatures. *Benedicite omnia opera Domini Domino. Dan. 3 57. Arnob. l. 3. cont. gëtes. Dij maiorū Gentium. Lact. de fal. Relig. l. 1. c. 18. D. Aug. l. 4. de Ciu. c. 23. Dij maiorū Gentiū ijdē auctores. Et Alex. ab Alex. l 6. c 4. Senec. philo. l. 2. q. natur. Manil. l. 2 astrom. Cic. Tusc. 1 Rosin. Antiq. Rom. l. 2. c. 3. Lil. Gyr. de Dijs gent. Synt. 1. Nat. Com. Mytho. l. 7 c. 16. Vide S. Aug. l. 4 de Ciu c. 23. & Macrob. l. 3. Satur. c. 4* Saturne. *Cic. l 2 de Nat. Deor.* Æolus. Le Dragō Dieu des Perses. *Dan. 14. 22. 25. S. Aug. l. 10. ciu. c. 8*

AFin que vous recognoissiez aisément cy-apres la semblance de vos faux Dieux auec les Anciens, & le modelle sur lequel vos Idoles ont esté fonduës, il faut que ie vous mette à la porte de ce Discours, & par forme de frontispice, vn petit abregé de la multitude des Dieux Payens, & vn Tableau de la malice de celuy qui les auoit forgez, & qui a substitué les vostres en leur place. Depuis que ce vieil Dragon auec ses complices a esté chassé du Ciel, il n'a fait autre chose, que trainer sa poitrine sur la terre, selon que luy declara sa condénation, c'est à dire, comme les saincts Docteurs exposent, il n'a eu autre occupation, qu'à employer ses pensées, & desirs à mal-faire, prenant son deduit & plaisir des pechez qu'il commet, & fait commettre aux Humains, lesquels il hait, & poursuit en ennemy capital, & irreconciliable. Sur tout il s'est tousiours efforcé d'obscurcir la gloire de Dieu par toute sorte d'erreurs, & à son preiudice, se faire estimer Dieu, & adorer comme Dieu, parquoy ayant induit les hommes à s'attacher aux creatures contre raison, & en abuser contre les Ordonnances, & loix du Createur, en fin il leur persuada de les tenir comme Dieux, leur fleschir les genoüils, & les adorer, à fin d'estre luy-mesme adoré en ses inuentions en autant de façons, & manieres, qu'il y auroit de faux Dieux, & d'Idolatries suscitées par sa fraude. Et comme le Createur estoit par bons tiltres, & droicts de Seigneur Souuerain, honoré des Iustes, ses enfans, en toutes ses Creatures : de mesme il se fit honorer à fausses enseignes par les insensez en aussi grand nombre de cultes, qu'il peu faire de faux Dieux des Creatures. Ainsi petit à petit il fit ses Dieux, tantost l'vn, tantost l'autre, de plusieurs choses, & en diuerses contrées, grauant premierement en la fantasie des hommes les fausses Diuinitez de Iupiter, de Saturne, de Venus, de Bacchus, & autres selon leurs affections corrompuës. & leur faisant apres tailler des Idoles visibles à l'instar de celles qu'il leur auoit peinctes & grauées en l'ame : & pour estendre son regne sur tout, & par tout l'Vniuers, & abuser le monde en plusieurs façons en tout lieu, il fit des Dieux Celestes, Terrestres, Marins, Infernaux, Forestiers, Montagnars, Forains, Domestiques, & de toutes sortes : Il en fit de petits, que la Gentilité appella, DIEVX *de moindres races & petit estoc*, qui auoient esté faicts Dieux par les Hommes. Il en fit de plus releuez, que l'on nomma DIEVX, *de plus grandes races*, ayans leur extraction du Ciel, & estans plus eminens en puissance & honneur: du nóbre desquel^s furent les douze que le vieil Ennius met en deux versets, *Iuno, Vesta, Minerua, Ceres, Diana, Venus, Mars, Mercurius, Ioue, Neptunus, Vulcanus, Apollo*, Six femelles, & autant de masles, il s'est oublié de Saturne, grand Dieu, à l'opinion des Latins, moindre neantmoins que Iupiter son fils. Les plus renommez de tous, & quasi receus par tout le monde furent *Saturne*, fils du Ciel, *Iupiter*, ou *Iouis*, *Mars*, *Apollon*, *Venus*, *Mercure*, & *Lune*, ou Diane, marquez au Ciel par autant de Planettes de mesme nom. Il est vray, qu'en terre il y en auoit plusieurs de chacun, plusieurs Iupiters, plusieurs Apollons, plusieurs Venus, & ainsi des autres, mais la plus part adorez soubs vn nom. Les petits de moindre estoffe furent, *Æolus*, *Bacchus*, *Terminus*, & semblables, qui toutesfois tranchoient des grands bien souuent. Outre les communs susdicts, il y en auoit de propres à chasque peuple, voire à des hommes particuliers. Ainsi les Perses auoient vn certain Dragon, ou Serpent, qu'ils adoroient; les Ægyptiens leur Apis, ou Veau, que les Hebrieux prindrét à leur imitation pour Dieu au desert, & long-temps apres la Palestine. Les Philistins auoient leur Dagon, Moloch, Astarot, Astarte; Michas, les Idoles, qu'il auoit fait tailler, & ietter en fonte; Laban, beau-pere de Iacob, ses Dieux, & Idoles domestiques, à la mode des Peres de Famille du pays. Les Romains leur Saturne, Ianus & les autres, qu'ils se fitent, instruits par le mesme Artisan; & la superstition vint si auant, qu'il n'y auoit creature, qui ne fut erigée en Dieu iusques aux rats, & oignons; Les Passions, la Peur, la Cholere, la Volupté estoient Deesses: les actions, la Victoire, la Fuite : les Vices, & les Vertus: Si bien que le nombre des Dieux montoit iusques à trente mille, selon Pindare, Varron dit, qu'il y en auoit plus. Tyrius Maximus escrit, qu'ils estoient sans nombre, & les Romains les auoient tous receus, & sacrifioient à tous en leur Temple, nommé pour cela, *Pantheon, à tout-Dieu*, edifié par Marcus Agrippa l'an treiziesme de l'Empire d'Auguste enuiron vingt-neuf ans deuant l'Incarnation du Sauueur, auquel temps Rome estoit ensemblement Emperiere de l'Vniuers, & esclaue d'autant de superstitions, qu'il y auoit de gens qu'elle commádoit, seruant à tous Dieux, & ignorant le vray Dieu, & par telle confusió à bon droit appellée *Babylone* par S. Pierre. Or le Sauueur soleil de iustice venát en ce monde, & se faisant voir, & ouyr en propre personne donna dans l'abysme de ces tenebres espesses, auec les rayons de sa doctrine celeste, & fit luire le beau iour de Verité, & batit si puissamment le Mensonge, & la Superstition, qu'il bouleuersa les Autels de tous ces faux Dieux & emportant sur l'Idolatrie la victoire à luy reseruée en Chef, il a en fin rendu siege de son Royaume, & piedestal de son Eglise, Colomne de verité : la ville qui commandoit à tous les Royaumes, estant commandée de toutes sortes de mensonges, & abominations. Le Diable sentit alors, & sentira tousiours vn grand creue-cœur de ceste defaite, tousiours resolu d'en auoir sa raison, auec l'effort & le credit de toute sa puissance, & malice:

Apis le Dieu des Ægyptiēs. *Herod. in Thalia. Eusch. prepa. l. 2. c. 10 S. Aug. l. 18 de ciu c. 5. Ruff Aquil Eccl. Hist. l 11. Euseb. l. 10 prep. Dio. l. 1. Tacit. l. 4. Hist.* Dagon Dieu des Philistins. *Iudic. 16. 23. 1. Reg. 5. 2. Michas, Iudic. 17. & 18. Labā Genes. 31. 30.* Saturne & Ianus des Romains. *Macrob. l. 1. c 5 Plin. l. 34. c. 7. Ros l. 2. c. 3 Cic. l. 2 de Nat Deor. Plutarch. in Cleome. Lil. Gyr. de dijs gent. syn 1. item synt. 6. Arnob cōt. gent. l 4. S. Aug. l. 6. de ciu. Dei cap. 9. Liuius l. 22. 29 33. Dio. l. 56.* Le Pātheō edifié par Marcus Agrippa. *Dio. Cass. 53. Plin. l. 36. Hist. c. 15. Dio. Sic. l. 6. c. 10. Al. ab Alex gen. die l. 2. c. 8. Marc. Agrippa.* gēdre d'Auguste. *Tacit. l. 1.* Rome iadis Babylone. *1. Pet. 5 3.* Siege de l'Eglise. Le Diable enragé de la ruine de l'Idolatrie Payenne. *S. Cypr. de unit. Eccl. c. Aug. l 8. de ciu. c. 5*

Et voyant qu'il ne pouuoit remettre en regne parmy les Chrestiens la vieille Idolatrie, estant icelle par trop grossiere, il a inuenté, comme i'ay dit, les Heresies Idoles plus subtiles, & choisi tout le billon, qu'il a peu ramasser du debris des vieilles pour en fondre de nouuelles, & par quelque semblance viure & regner en telle sorte d'Idolatrie, comme il regnoit en la Payenne. Et c'est ce qu'il vous faut maintenant cotter en particulier dechiffrant les vieux Dieux, & les conferant auec les vostres, pour monstrer à bonnes enseignes, que vostre Religion est vne nouuelle Idolatrie, basée sur la vieille, & vous Idolatres successeurs des Payens, en vne sorte de superstition diuersement semblable.

Que Caluin, & les Ministres ont estably la pluralité des Dieux, & forgé des Idoles sur le Mystere de la sacrée Trinité, qu'ils destruisent.

CHAP. III.

Sómaire de la Doctrine Catholique sur l'article de la Trinité. *S. Athan. in suo Simbol. fides Catholica est vt vnũ Deum, in Trinitate, & Trinitatem in vnitate veneremur neque confundentes personas, neque substantiam separãtes.* Le mistere de la Trinité publié par Iesus Christ premierement. *Mat. 28. 20. & 3. c. 20. 1. Ioan. 5. 7 Tres sũt in cœlo Pater Verbũ, & Spiritus sanctus. Mat. 3. 16. & 17. 5. Ioa. 5. 35.* Heresies de Caluin sur la Trinité. Heresies de Caluin de la distinction de l'Essence Diuine.

IE commenceray par l'Article de la sacrée Trinité, fondement de nostre foy, & tres-noble Mystere de la Religion Chrestienne, En iceluy nous croyons, & adorons dit S. Athanase, *vn Dieu en Trinité, & vne Trinité en l'vnité : sans confondre les personnes, & sans separer la substãce*, c'est à dire, nous croyons vne simple essence, vne singuliere & vnique Nature subsistante en trois personnes distinctes, qui sont le PERE, source de Diuinité ; le FILS, engendré du Pere, & tenant son essence de luy ; & le S. ESPRIT, procedant du Pere, & du Fils, tous trois subsistans en leurs personnes, & tous trois n'estans qu'vn Dieu, parce qu'ils n'ont qu'vne Essence, Nature, & substance ; tous trois esgaux en Eternité, en Maiesté, en Puissance, & en Tout, n'estãt qu'vne toute-Puissance, vne infinie Maiesté, vn souuerain Seigneur, & vn Dieu ; Mystere incomprehensible à tout esprit creé, humain, & Angelique ; Souuerain obiect de la Foy Catholique, & reuelé clairement par IESVS-CHRIST, supreme verité, comme aussi par luy-mesme premierement publié, enseigné par ses glorieux Apostres, par leurs voisins successeurs ; tenu, & soustenu en la maison de Dieu, de main en main à tout effort iusques à nous, contre mille chocs Heretiques ; donnez en diuers temps par le Prince de tenebres & pere de mensonge, & par ses supposts. Par les Arriens, Sabelliens, & autres és Siecles passez, & au nostre par Caluin, & ses Complices, qui en face de la creance, & doctrine Catholique : a posé vn contre-mystere de Trinité, comme vn contre-autel pour assiete de ses faux Dieux, & vostres, & illec dressé ses Idoles, & voicy comment.

Il enseigne, que l'Essence diuine, est distinguée en trois personnes, au Pere, au Fils, & au S. Esprit, & que chacune d'icelles a son Essence, & son estre de soy, sans origine aucune d'autruy ; aussi bien le Fils, & le sainct Esprit que le Pere ; & que le Fils *n'est non plus engendré que le Pere* ; & dit que le Symbole de Nice parle trop rudement, faisant vne sorte battologie, quand il met que le Fils est né du Pere, DIEV *de Dieu*, LVMIERE *de lumiere*, VRAY *Dieu de vray Dieu*, c'est parce que ceste clause declare apertement ; que le Fils a son essence de Dieu son Pere ; & s'apperceuant qu'on luy pouuoit obiecter ce que iadis obiecta S. Athanase aux Arriens, à sçauoir, que le fils n'est pas Fils de Dieu, s'il n'est engendré de son Essence, & DIEV *de* DIEV, comme dit le Symbole, il va au deuant, & compose vne generation de son cerueau, disant, que *le Nom de Dieu est specifié du Pere, entant qu'il est le commencement De Deité ; non pas en donnant Essence à son Fils, & à son Esprit ; comme ces fantasques babillent, mais au regard de l'ordre.* Il appelle fantasques S. Gregoire de Nazianze, S. Basile, S. Athanase, S. Augustin, S. Hierosme, & toutes les lumieres de l'Antiquité, & dit que le Pere est appellé Dieu le Pere, non pour auoir donné son Essence au Fils, mais parce qu'il est le principe du Fils pour le regard de L'ORDRE des persõnes, & que le Fils est Fils, non pour auoir receu l'Essence du Pere, mais seulement parce qu'il est second en consideration de cet ORDRE. De maniere qu'à son dire le Fils est Fils du Pere, d'autãt que le Pere tient le premier rang en L'ORDRE des personnes ; qui est autant, que si quelqu'vn disoit, qu'en vne Cour de Parlement, le premier President est pere du second ; & le second est fils du premier, parce que le premier est premier en seance, & le second vient apres. Ayant posé la Doctrine monstrueuse & blasphematoire de ces trois Essences diuines, il calomnie nostre Foy, disant, que nous imaginons trois Supposts en la Trinité, desquels chacun *a vne partie de l'Essence Diuine*, & ment sans conscience, car nous croyõs ; & enseignons, que ceste Essence subsiste toute en chasque personne, toute au *Pere* premier Principe : toute au *Fils*, donnée par le Pere : & toute au *S. Esprit*, l'ayant du Pere & du Fils : & parce qu'il ne peut comprendre comment cela se peut faire, & mesure à la coustume de tous les Heretiques ses Ancestres, les Mysteres diuins par le destroit de son iugement, & non par la grandeur & infinité de Dieu : il attaque par mensonge la verité, qu'il n'entend, & se taille vne Idole à la capacité de son cerueau : fantasiãt trois Essences Diuines, & d'vn Dieu, en faisant trois ; & c'est ce que Seruet luy reproche, quand il luy dit, *qu'il couppoit Dieu, & en faisoit trois* ; A quoy il respõd niant la consequence, mais elle est tres-bonne : car quiconque diuise l'Essence, & nature Diuine des Personnes, & en fait trois distinctes (comme fait Caluin) il diuise Dieu, & en fait trois ; d'autãt que l'Essence Diuine est Dieu, & s'il y a trois Essences diuines, il s'ensuit necessairement, qu'il y a trois Dieux. Il dit bien quelquefois, que l'Essence diuine est vne en trois Personnes, mais en cela ou il se contredit, ou il entend vne en espece, & non en nombre ; comme qui diroit, Que la Nature de Iean, Pierre, & François, est vne en trois personnes c'est à dire, est vne d'vne espece en trois hommes : car chacun d'eux est homme, & a en soy la nature humaine : mais non pas vne en nombre : car l'Essence de Iean, n'est pas celle de Pierre : mais sont deux diuerses. Or la Foy Catholique croit vn Dieu, & vne seule Essence en nombre & trois personnes,

In Actis. Serueti pagin. 1463. Beze en sa confession Poinct premier ch. 1. Chasque personne de la Trinité a son estre de soy selon Caluin. *l. 1. c. 13. num. 23.* Le Fils n'est non plus engẽdré que le Pere, selon le mesme. *l. 1. Inst. c. 13. num. 25* Impudẽce de Caluin contre le Symbole de Nice. Maistre Pierre Caroli en sa refutation. Et Caluin mesme cau liure *cõtr. Valẽt. Gentil.* *S. Athan l. 2. de Trinit.* Le Fils selon l'ordre seulemẽt. *Cal. l. cont. Valẽt. Gentil & l. 1. Inst. c. 14. num. 24. & 25.* & diserttement au nõbre 26. Calomnie de Caluin *l. 3. inst. c. 13. nu. 25.* Caluinaux actes de Seruet.

chacune desquelles a toute ceste Essence. Mystere, que Caluin destruit par ceste sienne Doctrine. Aussi ne veut-il point qu'on inuoque la saincte *Trinité*: Car escriuant aux Polonois de la Priere vsitée en l'Eglise, *Saincte Trinité vn seul Dieu aye pitié de nous ; Ceste priere*, dit-il, *receuë communement, ne nous plaist point, & sent du tout sa barbarie.* Il confesse estre receuë communement, c'est à dire, de toute l'Eglise de Dieu, & toutesfois elle n'est à son goust: C'est sans doubte que le Mystere ne luy plaist point, & voudroit qu'il n'en fut memoire, non plus que de tous ces mots, *Essence*, *Personne*, *Hipostase*, & semblables ; qu'il desire voir enseuelis : desquels toutesfois les anciens Peres se sont heureusement aidez pour rembarrer les Heretiques, & rompre les filets de leurs cauillatiõs & trompeux langage. Le mesme, comme aussi Beze, & les autres, tient que les personnes de la Trinité ne sont autre chose que certaines residences en l'Essence diuine, comme trois diuers nœuds, ou trois pertuis en vne piece de bois, & que la premiere est appellée Pere, & la seconde, Fils, & la troisiesme, Sainct Esprit, à raison de l'ordre, comme il a esté dit, qui est vne autre extremité de l'Heresie de Sabellius, qui confondoit les Personnes disant que l'Essence diuine auoit ces Nom : diuers à cause de certaines proprietez, & selon ceste belle Doctrine le Fils de Dieu entant que personne n'est qu'vne proprieté de l'essence diuine, & ainsi vne proprieté aura esté crucifiée pour nous, & non Dieu. Et par ceste resuerie sera aneantie la verité de la Passion du Sauueur, l'esperance de nostre Redemption renuersée: & le plus grand mystere de nostre salut tourné en Fable. Iugez par ces Maximes de Caluin & par les enseignemens qu'elles trainent s'il ruïne la Foy de la Trinité & toute nostre Religion, & s'il bastit la pluralité des Dieux.

Caluin ne veut point qu'on inuoque la Trinité. Epist. 2. aux Polonois.

Caluin desire voir enseuelir les mots qui expolent la Trinité. l. 1. Inst. c. 13 nu 5. & n 6. & ep. 358.

Heresie sur la creãce des personnes de la Trinité. Cal. l. 1. Inst. c. 14. nu. 6.

Caluin dit en bonne cõsequẽce qu'vne proprieté a esté mise en Croix pour nous

Beze fait plusieurs Dieux en la Saincte Trinité, comme Caluin.

CHAP. IV.

BEze son fidelle truchement parle encor plus ouuertement, & tranche plus hardiment, que luy pour establir les mesmes blasphemes: *La parole de Dieu*, dit-il, en sa Confession, *nous enseigne clairement, que ceste essence diuine est distincte reellement à la verité, & eternellement en trois Personnes.* Assertion doublement impudente, & menteuse ; car elle est toute contraire à la verité, & à la parole de Dieu, qui n'enseigne rien de semblable, ains tout le contraire ; & si cet impudent auoit quelque passage, que ne le citoit-il pour confirmer vn dire si Paradoxe en l'Eglise de Dieu ? Caluin auoit reprins, & reietté les paroles du Concile de Nice, *Dieu de Dieu*; Cestuy-cy les a biffées du tout, à fin de maintenir, sans cet empeschement, que le Fils n'est pas essentié du Pere, & qu'il a vne essence à part, comme le Pere, & le Sainct Esprit, & ainsi il conclud pour la triplicité des Essences diuines, & par suite necessaire, pour la pluralité des Dieux à l'imitation de son Maistre. Vostre Poëte François, du Bartas, selon ceste creance, a appellé l'Essence diuine *Triple-vne* comme si chasqu'vne des trois Personnes en auoit vne à part, mal entendu, & mal parlé; car l'Essence de Dieu ne peut aucunement estre appellée triple, n'estant qu'vne, encor qu'elle se trouue subsistante en trois Personnes distinctes. Ie veux croire toutesfois, que ce langage n'est pas tant de malice Heretique en cet Escriuain, que d'ignorance Theologique ; luy estant aduenu ce que Platon dit des Poëtes qui bien souuent escriuent ce qu'ils n'entendent ny sçauent, & parlent comme Perroquets, & sont entendus par les hommes, & ne s'entendent pas eux-mesmes. Les disciples de Caluin, & de Beze, Pierre *Statorius*, Georgius *Blandretta* & autres Ministres ont esté encor plus hardis, & plus clairs ; Car fraischement sortis de leurs Escholes s'en allerent en Pologne, & Transsyluanie, où ils prescherent sans masque ; & sans periphrase, qu'il y auoit trois Dieux aussi diuers entr'eux, que trois hommes : alleguans pour caution de leur Doctrine, Caluin, Beze, Bulanger, Pierre Martyr, & Masculus, nobles Supposts de leur Reformée : & parce qu'à la façon des errans, ils alloient de mal en pis, & adioustoient plusieurs autres absurditez, qui diffamoient par trop euidemment leurs Autheurs, Beze s'en offença fort, & pinsa rudement ledit Pierre Statorius, qui aussi s'en plaignit contre luy, comme il appert par la lettre, que Beze luy escrit, qui est la seiziesme entre ses Epistres. Par ce discours il est facile à entendre, que le Diable auoit choisi vos Ancestres pour renouueller par leur ministere, & le vostre, le vieil Arrianisme, & Sabellianisme, & faire vn nouueau fond de la pluralité des Dieux ; leur faisant enseigner vne Doctrine, qui destruit la Foy Apostolique en la Trinité, ostant d'vne part l'vnité de l'Essence Diuine, & de l'autre niant la vraye, & naturelle generation du Fils, & procession du Sainct Esprit, & confondant la subsistence des Personnes, qui sont les deux Colomnes, que les Arriens, & Seballiens taschoient d'esbranler, pour ruïner la Foy Catholique de cet auguste Mystere, & en fin establissant sur ceste ruïne la pluralité des Dieux en faueur des vieux Idolatres. Car s'il pouuoit donner cours à ceste opinion par vostre Ministere, il ne faut pas doubter qu'il ne mit en vogue petit à petit la multitude & confusion des faux Dieux anciens dans le pourpris du Christianisme, comme iadis il auoit fait parmy les Payens. Mais l'Heresie sera confondue elle mesme, & la verité de Dieu regnera stable & victorieuse contre les portes & puissances d'Enfer. Reste de recognoistre ce prodigieux Monstre merueilleusement outrageux à la diuine Maiesté, & y voir à clairs rayons, l'esprit de Sathan pour le mieux combattre.

Beze bastit la pluralité des Dieux apres Caluin.

Beze en ses cõfessions.

Beze a raié du Credo les mots DIEV de DIEV.

La triple essence de du Bartas en sa premiere Semaine.

Les Poëtes souuent ignorẽt ce qu'ils disent.

Pierre Statori, georgius Blandretta.

Les Autheurs de l'Idolatrie huguenote.

Beze en ses lettres, lettre 16.

L'vnité de l'essence Diuine, & la pluralité des persõnes, sont les deux colomnes de la Foy de la Trinité.

Digitized by Google

La susdite Idolatrie prouenuë d'Orgueil, refutée par la saincte Escriture, & tesmoignage des SS. Docteurs.

CHAP. V.

CEste Heresie, & Idolatrie, comme toutes les autres, est vn surgeon d'Orgueil, engendré de l'esprit humain s'appuyant sur les principes de la Nature, & ne voulant regarder à l'infinité de Dieu, qui surmonte sans bornes la capacité des Mortels, & des Anges immortels. Les raisons dont Caluin establit sa Doctrine contre la Foy Catholique, monstrent cecy, qui ne sont autres que celles des vieux Arriens, & nouueaux Tritheites, & toutes prinses de la Philosophie mal maniée. Il prouue, que le Fils n'est point engendré de l'essence du Pere, parce qu'il faudroit, que le Pere *luy eut donné partie de la sienne, qui est*, dit-il, *forger vn Dieu à demy, & deschirer vilainement l'essence Diuine; ou si le Pere la toute retenuë, & est demeuré Dieu*, IESVS-CHRIST, *ne sera qu'vn Dieu figuratif, & vn Dieu titulaire.* C'est l'argument, qu'il a prins d'Arrius, auquel jadis a esté respondu par Sainct Athanase, disant, *La solution est facile: le Pere n'est subiect ny à diuision, ny à passion, & ne faut pas entendre icy la lignée de Dieu en façon humaine: car Dieu n'est pas comme l'homme.* Il parle à Caluin, qui estant aussi orgueilleux naturaliste, & aussi mauuais Chrestien qu'Arrius, a pensé, que comme en la generation mortelle, le Pere distrait de soy vne partie de sa substance corporelle; & la donne au Fils, le mesme il se deuoit faire en la generation eternelle du Fils de Dieu, laquelle il mesure par la capacité de son cerueau, ne voyant, aueugle qu'il est, que le Prophete parlant de la generation du Fils, crie: *Qui est celuy qui pourra raconter sa generation?* Interrogation, qui monstre, que ceste generation passe sans limite le pouuoir de la langue, & de l'esprit humain. Nous respondons donc auec S. Athanase à Caluin, que le Pere n'a pas deschiré sa substance, comme engendrant son Fils d'vne partie d'icelle, ainsi que font les corps, mais la luy a donnée toute: estant spirituelle, & incapable de diuision: & neantmoins l'a retenuë toute, & le Pere & le Fils l'ont dónée toute au Sainct Esprit, & l'ont retenuë toute en eux, & tous trois l'ont toute, & chacun d'iceux l'a toute: & s'il demande, Comment se peut faire cela? Le Prophete luy respond tousiours: *Qui racontera ceste generation?* Qui pourra dire, & exposer ce Comment? Aussi n'est-il besoing: car suffit de croire le Mystere sans l'entendre, & si Dieu ne pouuoit estre sinon tel, que l'homme le peut conceuoir, sa nature, grandeur, & gloire seroit bornée de trop petites lisieres: & si l'esprit humain ne veut croire, que ce qu'il peut entendre, il perd sa Foy, & s'abysme en vn Ocean de confusion: Et c'est ce que les saincts Peres ont iadis remonstré aux fideles Chrestiens, les aduertissans de ne cercher point icy, ny aux autres articles de nostre Foy, les loix de la nature, estant vn mystere esleué par dessus toutes Loix, & qui doit estre creu, & mesuré par la seule infinité de la grandeur de Dieu. Ainsi sainct Basile escriuant cótre Eunome, enseigne, que les noms de PERE, & de FILS, ne doiuent pas estre estimez selon les passions corporelles, qui sont en la generation vulgaire, mais comme termes propres pour declarer le rapport & relation du Pere, & du Fils entre eux, qui consiste en ce que le Pere a donné le principe d'Estre, à vn autre selon la semblance de sa Nature, & le Fils, qui a son origine, & principe d'Estre, d'autruy par generation. Il veut dire, qu'en la Trinité y a vn vray Pere, & vn vray Fils, non toutesfois comme les Peres, & Fils charnels. S. Hilaire de mesme accent tanse les insensez, disant, *L'Eglise entend ses Mysteres, la Synagogne ne les peut croire, ne la Philosophie gouster, qu'vn soit d'vn total du total, Dieu, & Fils de Dieu, & que par sa naissance il n'ait point osté à son Pere ce qu'il estoit totalement, & que neantmoins il ait obtenu ce mesme tout en naissant de luy.* Ces paroles sont la leçon à Caluin, & disent qu'il est Iuif & Sophiste, & non Chrestien, ne pouuant croire, que le Fils de Dieu ait receu toute l'Essence de son Pere, & que ceste mesme essence soit demeurée toute au Pere. Les Turcs ne le peuuent croire non plus, que les Iuifs, & les Philosophes mondains, & sont tous infideles auec luy. Ces bons Peres donc ont sagement aduerty les Chrestiens de ficher l'ancre de leur Foy en la grandeur, & infinité de Dieu; & se defians de leur petitesse & infirmité, croire qu'en vne infinie substance se trouuent des choses, qui ne sont pas aux creatures, sans curieusement rechercher, comment se pouuoit faire ce qu'ils ne pouuoient entendre.

Le premier argument, de Caluin contre la foy Catholique tiré de la Nature. *Calu. inst. l. 1. c. 13. nu. 23.*

S. Athan. en l'ep. au Syno. d'Arim. la generatió du Fils ne se doit pas prendre selon la Philosophie.

Generationem eius. Esa. 53. 8.

Aduertissemét des SS. Peres de ne suiure point les regles de la Nature és mysteres de la Foy. S. Basile, S. Athanase & autres. Le nom de Pere & Fils en la Trinité. *S. Basile, cót. Euno. l. 2.*

S. Hilaire parle aux caluinistes *l. 8. de la Trinité.* Caluin ne le peut gouster nó plus.

Les Turcs séblables à Caluin, & Caluin à eux.

Exemples, & similitudes des Peres pour faciliter la creance de la Trinité.

CHAP. VI.

ILS ont neantmoins apporté quelques exemples, puisez de la Nature, lesquels combien qu'ils soient inesgaux à la grandeur du Mystere, ils sont neantmoins assez forts pour donner sur le sourcil de ces orgueilleux, qui mesurent tout par leur teste: & faire voir en quelque façon qu'il n'y a aucune absurdité en la Creance de l'Eglise Catholique. Le Symbole de Nice vse de l'exemple de la lumiere, à laquelle aussi le Sauueur se compare quelquefois, & en prend le nom: & ainsi le Symbole dit, IESVS CHRIST *Fils de Dieu vnique, né du Pere, Dieu de Dieu, lumiere de lumiere, vray Dieu du vray Dieu.* Or la lumiere se communique toute sans aucune diminution, & en engendre vne autre demeurant toute entiere. S. Basile donne la similitude de la science, que le Maistre communique toute à l'Escolier, & la retient toute en la donnant auec perfection, sans aucun interest, ou diminution de la sienne. S. Athanase en prend vne du Soleil, duquel les rayons sortent sans diuision. *Il faut*, dit-il, *demander à ceste heresie, ennemie de* IESVS-CHRIST, *& à ces Heretiques, qu'ils monstrent diuision, & portion aux exemples, que nous*

Le Simbole de Nice apporte l'exemple de la lumiere. Le Sauueur Soleil & lumiere *Ioan. 8. 12 & 9. 5. & 12. 46. Christus lux múdi. S. Bas. in cót. Eunom. S. Ath. or. 2. & 3. cót. Arrian.*

amenons des Creatures : qu'ils affirment, que le Soleil ait esté vn temps sans clarté, ou qu'icelle n'est pas de la nature de la lumiere : ou qu'elle en est, mais comme partie, ou portion diuisible de la nature. Il veut dire, que la clarté vient du Soleil sans diuision, & sans passion, & qu'elle n'est pas portion, nõ plus que la parole, qui sort du cœur, & l'image du pourtraict ou du cachet; & apres ces similitudes il demande, disant; *Comment donc ne sont forcenez ceux, qui pensent, que rien ne peut emaner de Dieu sans diuision & passion?* & c'est ainsi, que ces pieux, & sçauans Docteurs ont fortifié, & esclaircy la doctrine Catholique contre les mescreans, & enseigné, que Dieu engendre vn Fils de toute sa substance, & la retient toute, & le Pere, & le Fils produisent le S. Esprit, luy communiquãs toute leur essence sans en perdre rien. Nous ne deschirons donc pas l'essence Diuine, comme Caluin sans foy nous veut faire croire, quand nous disons que le Pere en a engendré son Fils; car il l'a donnée toute: & ne faisons pas le Fils de Dieu, vn Dieu à demy, ou vn Dieu figuratif, ou titulaire : car ayãt luy toute l'essence de Dieu, il est vray Dieu : & Caluin est vn faux Prophete, & vn naturaliste blaspemateur, despoüillant le Fils de Dieu, de la gloire que son Pere luy a donné, & ne voulant croire sinon ce qu'il peut comprendre naturellement, & faisant vn Fils de Dieu, qui n'a rien de son Pere qu'vne simple relation de l'ordre enuers luy, comme auroit vn Soldat enuers son Capitaine.

L'essẽce diuine n'est point deschirée. *Calu. l. 3. Inst. c. 13 nu. 23.*

Responce à l'Argument de Caluin prouuant, que le Fils a l'essence de soy.

CHAP. VII.

CAluin vse d'vn autre argument pour prouuer, que le Fils a son essence de soy. IESVS-CHRIST, dit-il, *Est celuy duquel Esaie prouue souuent la Diuinité par la creation du monde : Or comment le Createur, qui donne estre à toutes choses, ne sera pas de soy-mesme, mais empruntera son essence d'ailleurs? car quiconque dit que le Fils soit essentié du Pere, il nie qu'il ait Estre propre de soy. Or le S. Esprit contredit à tels blasphemes, le nommant* IEHOVA, *qui vaut autant à dire, comme celuy qui est de soy, & de sa propre vertu.* C'est le grand Achilles de Caluin emprunté des vieux Arriens, auquel les saincts Peres ont respondu conuenablement à l'Escriture; Que le Fils de Dieu, est vray Dieu, eternel, tout-puissant, Dieu de soy, c'est à dire, de sa propre Vertu, & essence: mais qu'il a receu son essence de son Pere, comme l'Escriture enseigne. Dieu dit à son Fils, *Je t'ay engendré de mon ventre*, c'est à dire, de ma substance. Et le Fils dit, *Ie suis sorty de mon Pere*, c'est à dire, i'ay mon essence de mon Pere : *Car*, dit sainct Hilaire, *il n'est pas sorti du Pere sans aucune nature en sa naissance.* Et ailleurs, *Tout ce qu'a mon Pere est mien*, il a donc l'essence de son Pere : car ceste essence c'est le grand Tout du Pere. Si Caluin appelle ceste doctrine blaspheme, il blaspheme contre le S. Esprit, & contre le Fils de Dieu, qui l'a donnée. Sainct Gregoire de Nazianze, *Si le Fils*, dit-il, *& le S. Esprit, sont egaux en eternité au Pere, sont-ils aussi sans principe? Ouy bien, de temps*, respond-il : *car ils ne sont pas apres luy, mais toutesfois de luy : & ce, qui est sans commencement, est bien eternel, mais ce qui est eternel, n'est pas sans principe, & ils se rapportent au principe, qui est le Pere*, Et vn peu apres: *Tout est commun, & en mesme degré de dignité entre le Pere, & le Fils, combien que l'Estre vienne du Pere, au Fils, à cause dequoy il est dit, Ie vis de par mon Pere, non que sa vie depende de luy, comme la nostre, mais parce qu'elle est du Pere sans commencement de temps, & sans cause efficiente.* Il dit donc, que le Fils est égal au Pere eternel, tout-puissant, vray Dieu, & de sa vertu : mais qu'il a son essence du Pere, de laquelle tout le reste decoule, Caluin a pensé, que c'estoit le mesme, auoir principe d'ailleurs, & auoir commencement. Item, prendre son essence d'ailleurs, & estre Creature; mais il s'est abusé en son ignorance : car il peut aduenir mesme en la nature, qu'vne chose tiendra son origine d'vne autre sans commencemẽt de temps, comme la lumiere du Soleil, laquelle vient du Soleil, & est aussi ancienne que luy, & si le Soleil estoit eternel, elle seroit aussi eternelle. Donc le Pere est principe du Fils, mais sans commencement de temps, & le Fils prend son essence & origine du Pere sans commencement de temps, car il luy est coëternel, & est Dieu de Dieu, & vray Dieu de vray Dieu, c'est à dire de l'essence de Dieu, & ne peut estre dit creature: car la creature ayant cõmencement de temps, n'est pas coëternelle au Createur, ny engendrée de ceste essence, mais en a vne autre prouenuë du rien. S. Athanase, S. Hilaire, S. Epiphane ont donné la mesme response aux Arriens, & tousiours soustenu, que le Fils est engendré du Pere eternellement, & qu'il est Dieu de sa nature, & par soy, mais qu'il a ceste nature de son Pere, sans toutesfois commencement de temps, & dependance d'aucune cause efficiente, comme les creatures: Et afin que la foy de ce Mystere tant important, soit encore plus fortifiée contre le Mensonge, oyez derechef l'Escriture, la raison, & les SS. Docteurs parler contre vostre Idolatrie.

Second argument de Caluin. *Inst. l. 1. c. 13. nu 13.*

Ex vtero genuite. Psal. 109. Exiui à Patre Io. 16. 28. S. Hilaire. *l 6. de Trin. Omnia quæcumque habet Pater mea sunt. Ioan. 16. 15.* *S. Greg. Naz. l. 3. & 4. de Theolo.*

Le Fils & le S. Esprit sõt égaux au Pere, mais neãtmoins en prennent leur origine sans cõmẽcemẽt de temps. S. *Greg. Naz. ibid.*

Nostre vie depend de Dieu cõme l'effect de sa cause mais celle du Sauueur en procede cõme de sa source sans commencemẽt de temps.

Auoir principe d'ailleurs, & auoir commencemẽt sõt choses diuerses.

La lumiere du Soleil a principe du Soleil, mais non commencement de temps.

Combien la susdite Idolatrie est contraire à l'Escriture, à la Raison, & à la Doctrine des SS. Peres.

CHAP. VIII.

CEste maudite Idolatrie monstre en toute façon, qu'elle vient des cornes, & de l'orgueil du Roy des orgueilleux; car elle s'oppose directement à l'Escriture, à la raison, & au commun consentement des Saincts Docteurs. L'escriture nous enseigne, voire encor la raison, que Dieu est infiniment bon & la mesme bonté, & que la nature de la bonté est se communiquer; & si c'est vne infinie bonté, se communiquer à sa maniere, c'est à dire, infiniement & sãs mesure. Le Ciel & les Astres bons en leur essence & qualitez communiquent leurs influences

Par l'escriture Dieu est la mesme bonté. La nature de la bõté, est se communiquer. S. Denys. *de diu. no. c. 3. & 4.*

Digitized by Google

cy bas sans espargne: les plantes, les animaux, & les pierres communiquent leurs vertus; Exemples, qui facilitent nostre Foy, & induisent à croire, que Dieu infiniement bon, s'est aussi infiniement communiqué à quelqu'vn, luy ayant donné tout soy mesme, à sçauoir son Essence. La mesme Escriture nous enseigne auec l'experience, que Dieu a donné la semence aux plantes, & la vertu à la Creature parfaite d'engendrer son semblable, & puisque toutes les perfections des Creatures sont en Dieu d'vne façon diuinement eminente, il faut croire, qu'il a eu en soy la semence d'vn Dieu, comme parle sainct Hilaire, & la puissance d'engendrer son semblable: & c'est ce qu'il dit par son Prophete, *Moy qui fay enfanter les autres, n'enfanteray-ie pas aussi moy-mesme, dit le Seigneur? Moy, qui donne generation aux autres, seray-ie sterile:* Cette generation de son semblable ne se peut pas entendre du monde: Car il est fait de rien, & non engendré de Dieu, & n'est pas semblable à Dieu c'est vne creature. Dieu donc a engendré de soy vn sien semblable, & vn qui est Dieu, à sçauoir son Fils. Et c'est la generation, dont il parle par la bouche de Dauid, *Tu es mon Fils, ie t'ay engendré auiourd'huy*, c'est à dire, en mon Eternité, qui est toute presente, & vn Iour tousiours present: & ailleurs: *Deuant l'Estoille porte-lumiere, ie t'ay engendré de mon ventre:* C'est à dire, deuant la Creation du monde au pourpris de l'Eternité, Ie t'ay engendré de moy-mesme: Et comme parle Eusebe, essentié de mon essence, & de ma nature, & partant tu es mon Fils naturel. Surquoy S. Hilaire dit, *Celuy n'est point fils, qui a autre substance, ou dissemblable à son Pere. Et comment sera-il Pere, si de sa substance, & nature il n'a engendré son Fils?* Quand Dieu se communiqua à la Creature, & fit le monde au commencement, & à la pointe du temps, il le fit non de son ventre, & essence, mais de rien, & fit vn œuure de main & d'art, luy donnant vn estre partial & borné; mais engendrant son Fils de soy-mesme, & se donnant tout à luy, il luy donna vn estre infini, parce que le don de son essence est infini; Pere infiniement liberal en se communiquant tout à son Fils; & infiniement riche: ne pouuant estre espuisé, & demeurant infiniement riche, encor qu'il se donne tout. Ainsi dit le Sauueur, *Le Pere aime le Fils, & luy a donné toutes choses en main.* Et ailleurs: *Moy, & mon Pere sommes vne mesme chose.* C'est à dire, vne mesme essence, puissance, gloire, & majesté. Et ailleurs il se dit estre semblable à son Pere, & image de son Pere, & si viue, & entiere, que qui voit le Fils voit le Pere: *Philippe*, disoit-il *qui me voit, il voit mon Pere.* S. Paul disertement: *Qui est*, dit-il, *l'image de Dieu inuisible premier né deuant toute Creature.* Né, & non fait comme les Creatures, mais engendré, & né deuant les siecles: & ailleurs, *Lequel Fils, est la splendeur de la gloire, & la propre Image de la substance d'iceluy.* Sur quoy S. Gregoire de Nazianze: *Il est nommé*, dit-il, *Image du Pere, parce qu'il est de mesme essence, que le Pere, & l'a du Pere, & non pas le Pere de luy: Car en cela consiste la proprieté de l'image, qu'elle emporte vne semblance du vray pourtraict duquel elle est tirée.* Sainct Hilaire parlant de cette generation, *Les elemens du monde*, dit-il, *sont creez de Dieu, & ne sont pas Dieu*, IESVS-CHRIST *est Dieu de Dieu, & est tout ce que Dieu est. Cette generation a esté parfaite parce que la plenitude de Diuinité habite entierement & parfaitement en vn Dieu engendré de Dieu*, & repete souuent les mots du Concile, DIEV DE DIEV: que Caluin appelle rudes, & que Beze à raclez. S. Athanase de mesme sens escrit. *Les autres choses creées de Dieu, ont leur estre de luy: mais elles ne sont pas* DE DIEV *de telle sorte que le Fils, ce sont œuures artificielles effects de la volonté de Dieu: mais le Fils de Dieu, est de l'estre, & essence de Dieu.* Et vn peu apres, *Le Concile de Nice sçachant qu'vn mot auoit diuerses significations, affin que personne ne pensast, que ces paroles* ESTRE DE DIEV *se deussent prendre de mesme sens pour les Creatures, & pour le Fils de Dieu, il a fait disertement entendre son intention, & apres auoir dit* IESVS *Fils vnique de Dieu, il escrit, & adiouste, c'est à dire*, DE L'ESSENCE ET SVBSTANCE DE DIEV. Caluin veut auoir pour iuge sainct Athanase en cette question: qu'il n'appelle donc pas de ces paroles, ny de celles, qui cy dessus ont esté alleguées qui le condamnent auec Arrius, & les autres naturalistes Athées.

Gen. 1. 23. Dedit omnem herbam afferentē semen. Le Pere a eu la puissance d'engendrer vn Fils, Dieu cōme luy. *S. Atha. ora. 4. cōt. Arianos. S. Hil. l. 2 de Trinit. Esa. 66. 9. Filius meus es tu. Psal. 2. 7.* Le Fils de Dieu engendré de Dieu. *Ex vtero ante Luciferum genui te. Psal. 109.* [Greek marginal note, illegible] *Euseb. l. 1. hist. Eccl. c. 3. S. Hil l. 2. de Trinit.* Le monde est le Fils artificiel de Dieu, Platon. *Pater diligit filium. Ioan. 3. 35. Ego & Pater. Ioā. 10 30 Philippe qui videt me. Ioan. 14. 9 Qui est imago Dei. Col. 1 15. Heb 1. 2. S. Greg. Naz. l. 4. Theol.* Le Fils de Dieu image de son Pere pour auoir la mesme nature. *S. Greg. Naz. ib.* Iesus-Christ Dieu de Dieu. *S. Hil. l 8 de Trinit.* S. Athanase en l'epi. des Synod. d'Arimini & de Seleucie. Les creatures ne sont pas de l'essence de Dieu, Estre de Dieu.

Le sainct Esprit Dieu, la saincte Trinité inuoquée par les saincts Peres & par l'Eglise.

CHAP. IX.

QVant est du sainct Esprit, l'Escriture nous enseigne aussi, qu'il est Dieu: vous le confessez au moins de bouche, & n'est besoing de le prouuer: Elle enseigne aussi, qu'il procede du Pere, & du Fils, c'est à dire, qu'il a son essence du Pere, & du fils, & est appellé, *Esprit*, & non, *Fils*, parce qu'il n'en procede pas par maniere de generation, mais par maniere de spiration. Ainsi dit sainct Athanase. *Le sainct Esprit n'est pas fait, ny creé, ny engendré du Pere, & du Fils, mais en procede:* Progression aussi ineffable que la generation du Fils. Caluin tient, comme il a esté dit, que le sainct Esprit a son essence de soy-mesme, & fait trois Essences diuines, distinctes, & par suite trois Dieux, comme i'ay monstré. La Foy Catholique croit vn Dieu, comme vne seule Essence, & trois Personnes distinctes, chascune desquelles a toute cette Essence, vne Vnité, & singularité d'Essence, & Trinité de subsistences, & Personnes: donc sainct Iean dit. *Il y en a trois qui rendent tesmoignage au Ciel, le Pere, le Fils, & le sainct Esprit, & ces trois sont vne chose:* trois Personnes, & vne chose, c'est à dire, vne Essence diuine: *Ternaire*, que sainct Denys appelle Vnité, & singularité de trois Supposts. *Ternaire* ineffable, que la saincte Eglise adore, & inuoque, tantost en general, comprenant toutes les Personnes ensemble sans les specifier, comme en sa priere commune, *Saincte Trinité, vn seul Dieu, aye pitié de nous:* Ainsi sainct Gregoire de Nazianze. *O saincte, adorable, & patiente Trinité, qui as si longuement enduré nostre diuision: O Trinité, de laquelle i'ay esté seruiteur & prescheur sans simulation! O Trinité, qui seras vn iour cogneuë de*

Le S. Esprit procede du Pere & du Fils. *Ioan. 15. 26. & 16. 14. 15. S. Athan. in symb. non factum, &c.* *Tres sunt qui, &c. 1. Ioā. 5 7.* La Trinité appellée de sainct Denys [Greek marginal note] *l. de diui. no. c. 1. S. Trinitas vnus Deus. S. Greg. 2. or. de pace ad finem.*

Il parle de la diuision meuë par les Ariẽs. S. Aug. à la fin de ses liures de la Trinité S. Aug. en ses Meditat. ch. 30. & 31. Iurer par la Trinité. in Conc. Cal. sess. 1. Les personnes de la Trinité inuoquées à part.

tous; aux vns par ta splendeur, aux autres par ta punition! Reçoy pour adorateurs ceux, qui te sont maintenant offenseurs. Sainct Augustin concluant les Liures qu'il auoit composé de ce mystere, prie en ces mots. *Seigneur, vnique Dieu, Dieu Trinité, fay que les tiens* (tes seruiteurs) *recognoissent tout ce que i'ay dit en mes Liures du tien, & toy, & les tiens* (tes seruiteurs) *pardonnez moy ce qu'il y a du mien.* Et en ses Meditations. *Ie t'inuoque, heureuse, benite, & glorieuse Trinité! O Trinité vnique, & Vnité Trinité Dieu, l'Omnipotence duquel possede, regit, & remplit tout ce qui a esté creé.* C'estoit aussi la coustume des Chrestiens de iurer par la Trinité en iugement, comme nous apprenons de la premiere Session du Concile de Calcedoine.

Quelquefois on inuoque les Personnes en particulier. Le Sauueur entant qu'Homme prie souuent son Pere. Sainct Paul souuent le Pere, & le Fils; les Apostres l'vn & l'autre à part, comme aussi le sainct Esprit. Le mesme Sauueur commandant à ses Apostres, & Disciples de publier son Euangile par l'vniuers, il les specifie tous trois, auec marque d'egalité, en Majesté, Diuinité, & puissance, disant, *Allez, enseignez toutes les Nations du monde, les Baptisans au nom du Pere, du Fils, & du sainct Esprit.* L'Eglise aussi chante tous les iours en la Messe ce mysterieux TRISAGION, notant & loüant les trois personnes par trois mots iterez, SAINCT, SAINCT, SAINCT *Seigneur Dieu des armees.* Cantique chanté par les Anges en Esaie, & enseigné par les Anges à l'Eglise de Dieu, comme nous apprenons de l'Histoire Ecclesiastique. Considerez maintenant quelle difference il y a entre la doctrine Catholique, & celle de Caluin, Beze, & les autres en cet Article, & combien est esloigné le sens de Caluin, & de vos Docteurs, de la Foy, pieté, & religion de l'Eglise de Dieu.

Euntes ergo docete. Matt. 28. 19.

Trisagion trois fois Sainct. *Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus Deus Sabaoth. Esa. 6. Socra. l. 6. c. 9. Epiph. in Ancor. S. Grego. Naz. or. de Pasch.*

Aux Ministres, qui excusent en vain Caluin, & ses Disciples en leur fausse doctrine de la Trinité.

CHAP. X.

VOus serez icy des estonnez, & possible encor des mauuais; disans que Caluin presche vn seul Dieu, & qu'il escrit souuent, n'y auoir qu'vn Dieu en trois Personnes, & partant qu'il ne destruit point la Trinité, & n'introduit aucune pluralité de Dieux, & moins encor aucunes Idoles: Ie vous respõds, que Caluin escriuant ce que vous dites, & ayant escrit ce que ie vien d'exposer, il veut tromper finement, & ne se soucie point s'il se contredit, moyennant qu'il trompe à la maniere de ceux, qui ont entreprins de defendre l'erreur à quelque prix que ce soit, & ne peuuent faillir de s'entre-couper, & s'entretailler: parce que le mensonge est inconstant, & variable, & ne peut estre exposé, ny deffendu que par style pareil, ny paré sinon d'vne robbe taillée à sa forme, & façon, semblable à la Lune, à laquelle, selon la Fable des Poëtes, il fallut faire diuers habits, parce qu'elle changeoit de figure à chasque quartier. Au moyen dequoy, comme Ciceron escrit contre l'inconstance d'Epicurus à parler. *Epicure dit voirement, qu'on ne peut mener vie ioyeuse sans l'honnesteté, mais qu'ay-ie affaire de ce qu'il dit: ie cherche seulement ce qui faut, que die conuenablement à sa Doctrine, celuy qui met le Souuerain bien à la volupté.* Il veut dire qu'Epicurus se contredisoit, & qu'il tenoit vne fausse opinion, encor qu'il dit par fois des choses veritables contraires à telle opinion. Quand donc vn Docteur parle, il ne faut pas seulement considerer ce qu'il dit: mais ce qu'il doit dire qui s'accorde auec ses Maximes, & antecedens. C'est ce qu'il nous faut icy respondre à Caluin; & au reste prendre tousiours pour sa propre doctrine ce qu'il apporte de nouueau contre la Foy Catholique, & ce qu'il cache au reply de ses Assertions recentes: Que s'il dit ailleurs auec les anciens Docteurs quelque verité, qui contrarie à la Doctrine nouuelle, qu'il aura enseignée, ce n'est pas sa doctrine, c'est vn voile de fraude, pour couurir sa fausse Doctrine, & poison: C'est vne contradiction laschée ou par oubliance ou par malice. Et pour le voir en d'autres subiects, c'est chose indubitable, quil tient, que le Corps du Sauueur n'est point present au Sacrement de l'Eucharistie, & que selon sa Foy, il n'y a que la seule figure: Et que le Corps de IESVS-CHRIST, est aussi loing du pain, que le Ciel de la Terre. Et neantmoins il dit quelquefois, que les Fideles y mangent reellement le corps de IESVS-CHRIST. Item qu'on le prend reellement & substantiellement manducation, qui suppose par necessité sa reelle presence: Item, qu'il s'vnit de pres à nous, & non de loing par apparence, & parle de cette verité comme feroit vn Docteur de Sorbonne. Sa Foy, & sa Doctrine est, que Dieu est Autheur de peché, comme ie feray clairement voir tantost, & en plusieurs lieux il pallie, & deguise si finement son blaspheme, qu'il semble tres-Catholique, & vnique asserteur de la bonté de Dieu contre semblables Heresies. C'est donc à ses Maximes nouuelles, qu'il faut ietter les yeux, pour descouurir sa Foy sur ce Mystere, comme sur les autres, & tout ce qu'il dira de bon repugnant à ses Maximes, le tenir pour desguisement. Or sa Doctrine nouuelle est icy, comme i'ay deduit: que le Fils & le S. Esprit ont leur Estre, & leur Essence d'eux-mesmes, comme le Pere, & qu'il y a trois Essences Diuines: que les Personnes ne sont, que residences en l'Essence diuine; Il reiette la priere de l'Eglise adorant, & inuoquant la Trinité, Il reiette l'aduis, l'authorité, & la Foy des Saincts Docteurs, & Conciles, sur ce Mystere. Et qui est vn Poinct remarquable il inualide au vieil, & nouueau Testament, les lieux les plus nobles, pour illustrer les Mysteres de la Trinité, & se depart superbement de l'exposition des Peres anciens, fauorable à nostre Creance. Ainsi en la Genese au premier Chapitre, où il est escrit, *Au commencement Dieu crea le Ciel & la Terre*, Selon l'Hebrieu, *Les Dieux crea*, &c. Et au dixiesme chapitre, *Les Dieux fit plouuoir le feu*; vn nom pluriel ioinct à vn verbe singulier, pour noter la *pluralité* des Personnes, & vn

La Lune, *Plutar. de facie Lunæ.* Ciceró 2. *de finib.*

Marque de la propre doctrine de Caluin.

Caluin nie la presence du Corps du Sauueur en l'Eucharistie. *l. 4. Inst. c. 17. nu. 5. 32. & in fin. l. de consensu cum Tigurinis.* Il dit neantmoins qu'on le prend reellemẽt & substantiellemẽt. *l. 4. Inst. c. 17. nu. 6. 15. 9. 14. & souuent ailleurs plein de contradictions tousiours.*

Gen. 1. 1.

Digitized by Google

Esa.6.3.
1.Ioã.5.7.
Psal. 2.7.
S.Paul. Act.13.
Heb.1.5.
Psal.44.7.
S.Paul. Heb.8.

Dieu. Item le lieu d'Esaie. Le *Sainct*, le *Sainct*, le *Sainct*, trois fois repeté, & accouplé à vn singulier, *Le Seigneur Dieu des armées.* Item en sainct Iean, *Trois sont, qui rendent tesmoignage au Ciel le Pere, le Verbe, & le Sainct Esprit, & ces trois sont vn.* De tous lesquels passages les Saincts Peres acertoient la Foy de la Trinité. Caluin dit, qu'ils se sont trompez. Item le passage de *Dauid*; *Tu es mon Fils, ie t'ay auiourd'huy engendré.* Item, du Pseaume 44. *Ton Throne au Siecle des Siecles*; lesquels deux lieux toute l'Antiquité, auec S. Paul, expose de l'eternelle generation, & Diuinité du Fils de Dieu. Caluin les destourne à vn autre sens, & dit, que les autres expositions sont trop subtiles, & vaines. Item, en S. Iean, *Moy, & mon Pere sommes vne chose.* Lieu dont S. Athanase, S. Gregoire de Nazianze, S. Augustin, & autres ont prins vn fort argument, pour maintenir contre les Arriens, que le Fils est de mesme substance, que le Pere. Item en l'Epistre aux Colossiens, où IESVS-CHRIST, est appellé par S. Paul IMAGE de son Pere; duquel aussi les Anciens se sont aidez, pour verifier la Diuinité eternelle d'iceluy. Et au Pseaume 32. *Les Cieux ont esté establis par la Parole du Seigneur, & toute leur vertu par l'esprit de sa bouche*, pour verifier celle du S. Esprit contre les Sabelliens, Caluin s'en moque, & dit; qu'il n'en voudroit pas presser Sabellius. Tenant Caluin ces Maximes, & opinions, & donnant tels Commentaires de la parole de Dieu contre l'authorité, & commun sentiment, & Doctrine des anciens Peres; ne monstre-il pas, qu'il ne croit non plus que les Turcs, Payens, & Iuifs, la Trinité Saincte? qu'il desire d'abolir en icelle la Generation, les Personnes, & le Nom? de la renuerser toute de fond en comble? & soustenant auec vne aceree opiniastreté que chasque Personne a son Estre, & son Essence de soy, sans origine, sans vnion, sans liaison, & sans nœud: & les depeignant toutes d'autre nature, quelles ne sont, ne fait-il pas au lieu de la Trinité, vn Ternaire de Dieux, & par consequent trois faux Dieux, & trois Idoles de fausse Deité? Et que se faut-il soucier, s'il parle quelquefois comme les Catholiques, pour distiller à l'oreille simple, l'Heresie portée d'vne feinte harmonieuse, & faire adorer ses Idoles soubs figure d'or? C'est donc, comme i'ay dit, de sa Doctrine nouuelle, qu'il faut prendre le pied de sa Foy, & au reste, qu'il dit recognoistre son inconstance, ses contradictions, son hypocrisie, & sa fraude. Vous adiousterez pour seconde & finale excuse, que plusieurs d'entre vous ont reietté ceste Doctrine; I'accepte l'excuse, & loüe ce refus, & le prens pour tesmoignage de l'Heresie, & Idolatrie de vostre grand Reformateur, & singulier Apostre, que vous suyuez presque en tout le demeurant, & la plus part de vous encor en cecy. Confessez donc que la premiere colomne de vostre Reformation, & vostre grand Apostre, est vn blasphemateur de la sacrée Trinité, & vn fabricateur de faux Dieux.

Caluin exposant ces lieux là.
Ego & Pater vnum. Ioã.10.30
Coloss.1.
Psal.32.6.
Caluin exposant ces lieux.
Qui dit que chasque personne de la Trinité, a son Essence de soy, il fait trois Dieux.
Caluin parle cõme Catholique quelquefois pour mieux tromper.
Seconde excuse des Ministres.

Des trois Iupiters anciens, faux Dieux, & Idoles renouuellées en la susdite Heresie de Caluin.

CHAP. XI.

AYans recogneu és precedens chapitres les Idoles de Caluin, taillées des Heresies, qu'il suscite contre le sainct & sacré Mystere de la Trinité, recognoissez encor specialement les traicts & les traces de l'Idolatrie de trois anciens faux Dieux, que l'Architecte de Mensonge le Diable, a renouuellé d'vn art fort subtil, & malin en ce Ternaire de trois faux Dieux de vostre Doctrine, qu'il vous fait adorer, comme iadis il fit adorer au monde les trois Iupiters, comme Dieux au Temple de la Gentilité. Or voicy la semblance: Ceux là portoient vn Nom commun, car chacun estoit appellé Iupiter, ou comme parle le vieux Poëte Ennius, *Iouis*: possible auoit-il pris ce nom de l'Hebrieu *Iehoua*, par suggestion du Diable malin vsurpateur des tiltres de Dieu; chacun estoit selon leur Foy gouuerneur du Ciel; chacun Dieu sans dependante generation, sans procession de nature, ny communication de Diuinité, chacun ayant son estre, & son essence, comme son supposit: qui sont les lineaments tirez sur les Personnes de la Trinité par l'Heresie de Caluin; comme donc ce vieil faussaire auoit rafreschi la memoire des Dieux celestes bons: & des infernaux malins, en l'Heresie de Simon Magus, des Manicheans, & autres, qui mettoient deux princes du monde, & deux Dieux, l'vn Createur des choses bonnes, l'autre des mauuaises: Ainsi il a renouuellé en ceste vostre Idolatrie les Idoles des trois Iuppins iadis tant renommez, & en icelle dressé vne Idolatrie plus subtile en ses traicts, plus iniurieuse à Dieu en ses Maximes, & plus pernicieuse en consequence à son Eglise, que ne fut iamais l'ancienne: Car celle-là estoit grossiere, palpable, & patente, pour estre fondee sur la personne de gens mortels, que chasque homme sensé pouuoit recognoistre n'estre point Dieux, sinon par la fole opinion des hommes. On la voyoit en son berceau: & ses Idoles materielles paroissoient à tous; elle ne combattoit, que de loing l'honneur de Dieu, & ne destruisoit directement aucun Mystere de son Eglise: au lieu que cette-cy, est Spirituelle, plantée au milieu du Christianisme, attitrée du nom Chrestien, preschée comme article de Religion reformée, auec les paroles de l'Escriture saincte: & parée de ses ornemens: & ses Idoles nichées, non sur des Autels de pierre ou de bois, mais au Donjon de l'Ame: Si bien qu'il est tres-difficile non seulement de la recognoistre, mais de ne l'adorer au premier rencontre. En outre elle donne au front à l'Essence Diuine en general, car d'vne elle en fait trois distinctes, donnant la sienne à toutes les trois personnes à part, & fait trois fausses Deitez, comme il a esté dit. Car faire Dieu autre qu'il n'est, c'est faire vn faux Dieu & vne fausse Deité, & vne Idole de Deité. Elle est finalement tres-pernicieuse à la Foy, & plus

Simon Magus & les Manicheans & autres faisoient deux Dieux, vn bon & vn mauuais. *S. Aug. de haeresib.*
L'Idolatrie de Caluin, sur la Trinité plus pernicieuse que celle des trois Iuppins.

L'Heresie de Caluin plus pernicieuse à la Foy, que l'Alcoran.

beaucoup, que la Doctrine de l'Alcoran: car Mahomet ne destruit la Trinité, qu'en la niant & reiettant, sans apporter aucune raison, ny citer aucun tesmoignage de l'Escriture, pour confirmer son dire, & ne persuade par son silence, que les insensez: au lieu que Caluin fortifie son Heresie par les armes de la parole de Dieu, quoy que falsifiée, & par des Maximes plausibles, & fortes à deceuoir, & destruit tant qu'il peut, ce haut & noble Mystere de nostre Religion, duquel le Fils de Dieu seul a voulu estre le premier Docteur, & premier en faire leçon publique au monde, l'ayant au temps iadis seulement reuelée par singuliere prerogatiue à quelque petit nombre de ses plus fauoris, Abraham, Moïse, Dauid, & autres semblables lumieres de l'ancienne Loy, & partant cette Heresie de Caluin est vne Idolatrie plus detestable que celle des trois Iuppins.

Le Sauueur a le premier enseigné ouuertement le Mystere de la Trinité.

Peu de instruits du vieil Testament instruicts au Mystere de la Trinité.

Du faux Dieu IVPITER, *grand Dieu des Payens, & de son Idole suscitée en la Religion de Caluin.*

CHAP. XII.

I'Ay descouuert le Ternaire des Iupiters en la Doctrine de Caluin, ie m'en vay descouurir corps par corps les faux Dieux, & leurs Idoles anciennes, refonduës par la mesme Doctrine. Iuppiter sera le premier & son Idole, tant en consequence du precedent Chapitre, qui en a parlé en general, comme aussi parce qu'il a tenu le premier rang entre les Dieux des Gentils, comme il est euident par les Liures de tous leurs anciens Poëtes, & historiens, qui magnifient ce Iuppiter, sans specifier lequel c'est des trois susdits: mais l'adorans soubs ce nom, comme Pere des hommes, & des Dieux, ainsi que souuent Homere le nomme, & apres luy Virgile, & les autres Escriuains de Fables.

Iupiter appellé pere des Dieux & des hommes par Homere, Virgile, & autres.

Or pour apperceuoir la semblance du Iupiter de Caluin auec l'ancien, il faut noter, que le Diable desroba par la main, & par la bouche des Poëtes, & Prestres Payens plusieurs magnifiques surnoms, de Dieu, comme sont, *tres-bon tres-puissant, tres-sage, Pere des Dieux, & des Mortels, Gouuerneur du monde,* & autres diuins Tiltres propres du vray Dieu, pour en parer ce faux Dieu *Iuppiter*, & se faire adorer en luy comme Dieu Souuerain, du ciel, & de la terre; Et parce qu'il ne vouloit pas abuser les hommes, leur faisant seulement plier le genoüil deuant vn faux Dieu en la place du vray, mais encor les induisant à toute sorte de peché, qui est la fin, & l'effect principal de l'Idolatrie, & les rendant à bonnes enseignes esclaues de sa tyrannie: il fit à ces fins publier par les mesmes Poëtes, Prestres, & encor par les Magistrats Payens, aux liures, aux Temples, aux Theatres, en tous lieux & en toute façon, les paillardises, rauissemens, adulteres, & toutes sortes d'ordures pratiquées par ce Iuppiter, à ce que les Mortels, ses deuots, ayans vn Dieu, & le premier des Dieux pour Patron,

Surnoms de Dieu faussemēt donnez à Iuppiter.

La fin de l'Idolatrie induite les hommes à peché.

pourquoy le diable faisoit publier les meschancetez de Iuppiter & des autres faux Dieux.

prinsent hardiesse de se ietter au vice, & par imitation honorer celuy, qu'ils tenoient pour Dieu tout bon, & tout-puissant. S. Augustin deduit au long, & disertement ce Poinct, y descouurant l'insigne malice, & impudence du Diable, & l'aueuglement de ces pauures Payens, & leur reproche par plusieurs exaggerations vehementes, la fraude & la vergongne de leurs Dieux, pour les desabuser, en leur engendrant vne honte salutaire de leur Religion, fondée en la creance, & gouuernement d'vne feinte Deité, infiniement plus vile, que la plus basse condition des Mortels, & plus esloignée de la nature, & Majesté Diuine, que n'est la terre du ciel: Or ne voulant, ny pouuant le Diable remettre ce Iuppiter en regne auec son antique forme, ny esleuer son Idole sur ses Autels de telle figure, & matiere, que iadis, à sçauoir visible, & grossiere de bois, ou de metail parmy les Chrestiens, adorateurs spirituels d'vn seul Dieu, & ennemis iurez des fausses Deitez & Idoles, il s'est aduisé d'en figurer vn à l'instar, & semblance du premier voirement, mais spirituel, & reformé par des lineamens plus subtils, & des couleurs plus trompeuses: C'est le Dieu, & l'Idole, qu'il a fonduë en la fantasie de Caluin & autres, luy suggerant d'vn costé de publier vn Dieu Tout-puissant, tout Sage, & tout bon, & paré de tous les plus beaux nom s, que les Payens donnoient à leur Iuppiter, & la Saincte Escriture au vray Dieu; & de l'autre luy faisant adiouster, qu'il estoit Autheur du peché, à fin de representer cet ancien Iuppiter en ses qualitez vicieuses, aussi bien qu'aux bonnes, & en faire vn patron de tous vices: Fraude plus subtile, & plus maligne, que celle, dont il auoit vsé, diffamant le premier Iuppin: Car c'estoit vne folie grossiere, & desia descriée, mesme parmy les Payens, d'enseigner, que la Maiesté Diuine s'abbaissast à la façon des hommes à commettre des adulteres, & autres forfaits, dont fut chargé ce Dieu Payen: Mais dire, que Dieu est Autheur du peché, & que les hommes, & les Diables, n'en sont, que les instrumens, c'est vne doctrine autant difficile à conceuoir, qu'elle est esloignée de la iustice & raison, & aussi pernicieuse, qu'elle est trompeuse: C'est vn erreur sans comparaison plus fort à perdre les hommes, & vn blaspheme plus iniurieux à la Maiesté Diuine, que n'estoit la Foy qu'on auoit en l'Idolatrie du vieil Iuppiter: Car en premier lieu, celuy-la n'attiroit les hommes au peché, que par son exemple, au lieu, que le Iuppiter de Caluin les y pousse efficacement, leur ostant toute crainte, leur donnant hardiesse, voire necessité d'accomplir toute sorte d'ordures, & crimes, & s'en glorifier, comme estans executeurs de la volonté du grand Maistre. Secondement, par cette Doctrine blasphematoire, Dieu est infiniement plus deshonoré, & rendu plus infame, que n'estoit ce vieux Iuppiter: car encor qu'il fust paillard, & vilain en sa personne, au moins n'estoit-il pas Autheur de toutes les paillardises, meurtres, larrecins & autres pechez, qui se commettoient par les Meschans: mais cette Doctrine fait Dieu cause de tous excez, & l'en charge tres iniurieusement, & qui est vne fraude pregnante, tres efficacement: car la creance de Iuppiter Payen estoit preschée par des Poëtes

S. Aug. l. 2 de ciuit. c. 7. lib. 1. Conf. c. 16

Finesse & impudēce du Diable. *S. Aug. l. 2 c. 7. de Ciuit. l. 1. Confess. c. 16.*

Veri adoratores Patrem adorant in Spiritu, & veritate. Ioã. 4. 23.

Le Iuppiter reformé par le Diable en la Doctrine des errans.

Caluin & ses Ministres tiennent, que Dieu est Autheur de peché.

L'Heresie de Caluin plus pernicieuse que l'Idolatrie de Iuppiter. *Inst. l. 1. c. 17. nu. 5. 8. 11. & c. 18 nu. 1. & 2. & l. 2. c. 23. nu. 9 3.*

Donne hardiesse de pecher. Deshonore plus Dieu.

Digitized by Google

fabuleux, & autres pauures Gentils, dont l'authorité estoit suspecte & foible, pour persuader ces sottises à gens aduisez : Cette Maxime est publiée par vn Chrestien, qui se dit reformé, qui allegue le Testament de Dieu, qui se dit Docteur de verité, & reformateur de la Religion Chrestienne dont l'authorité est de tant plus pernicieuse, qu'elle est forte pour donner credit à l'erreur : Et les vices de Iuppiter ne deshonoroient qu'vn faux Dieu, qui auoit esté homme, & auoit, possible, commis plus de crimes, qu'on ne luy mettoit sus, au lieu, que ce blaspheme donne contre l'honneur du vray Dieu, contre le Dieu des Chrestiens, que les Saincts ont adoré, & adorent encor en son Eglise, le Createur du Ciel, & de la terre, & destruit tout à faict son Essence, & nature ; Car faire Dieu autheur de peché, c'est luy oster sa puissance, sa bonté & sagesse, & le despoüiller de tous ses plus beaux titres, d'autant que tout peché prouient ou d'infirmité, ou de malice, ou de folie, ou de tous les trois. Au moyen dequoy celuy, qui dit, que Dieu est Autheur de peché, il le fait le principal, & Souuerain Pecheur, le rend tres-infirme, tres-malin, & tres-imprudent, & contre-quarre diametralement sa Toute-puissance, sa souueraine Sagesse, & son infinie Bonté, destruit tout à fait la nature Diuine, & met les hommes au bord du precipice d'Atheisme. Parquoy il ne se faut estonner, si à Paris, la Vallée, Atheiste l'an 1574. escriuit au Liure de ses Instructions, que qui voudroit esperer la maistrise en son Escole, & paruenir sans difficulté au poinct de la liberté, qu'il monstroit, il luy falloit lire les liures de Caluin, & estre competamment imbu de sa Doctrine, & qu'auec cette garence il prendroit aisément les viues couleurs de sa science, & seroit bon Athée: Seule verité, qu'il donna parmy vne miliasse d'erreurs, & blasphemes, ainsi que Iean Maldonat auec plusieurs Docteurs, qui leurent ce Liure, remarquerent ; & ce fut verité indubitable : Car qui pese bien les Maximes que Caluin tient de Dieu, & nommément cette-cy, & ne veut desmarcher, ny se retirer de l'erreur, & se rendre Catholique, il est contraint de passer outre, & de croire, qu'il n'y a point de Dieu, plustost que de l'estimer tel, qu'il est depeint par Caluin : contraint de deuenir Athée, pour se mettre en quelque repos de conscience, laquelle a horreur de conceuoir vn Dieu Autheur de peché, & vne souueraine Bonté, source & abysme de toute malice, & a plus de tranquillité de ne croire rien du tout. Et affin que chacun entende que l'on n'impose point à vos Docteurs, ny à vous quand on dit, que vous faictes auec eux, Dieu Autheur de peché, vous prendrez en patience, que i'ouure leur poictrine par leur propre cousteau, & que ie face voir à tous en leurs feintes protestations, & defenses friuoles, qu'ils sont criminels du blaspheme dont on les charge.

L'Heresie se pare de la saincte Escriture.

La Vallée Athée bruslé à Paris l'an 1574.

Iean Maldonat.

Des feintes protestations de Caluin, & ses Disciples, dont ils parent l'Idole de leur Iuppin.

CHAP. XIII.

Estant la susdicte Idole d'Heresie du tout abominable deuant les yeux, non seulement de Dieu, mais encor des hommes, voire quand ils n'y verroient, qu'à la lueur d'vne petite bluete naturelle, le Diable a fourni deux moyens accoustumez à ses supposts pour couurir, & parer la deformité d'icelle, & l'aduancer en credit: l'vn a esté de la cacher soubs des masques de beau langage: l'autre de la iustifier par des passages de l'Escriture malicieusement pratiquez. Premierement donc il les a instruicts à donner de bouche toutes les demonstrations à eux possibles, du zele de l'honneur de Dieu : de loüer sa Bonté & Sagesse, de l'esloigner par paroles zelées, de toute iniquité, & soubs ce voile, & apparence de langue religieuse, parer la deformité abominable de l'atheisme caché. Ainsi Caluin, & Beze, & les autres escriuent, & parlent de Dieu, aussi souuent qu'il leur plait, selon l'occasion des matieres plus fauorables, auec tel accent, & respect, que pourroit faire vn S. Ambroise, ou vn S. Augustin: & à les ouyr ce ne sont que mignons du Seigneur, & vrais zelateurs de sa gloire, & executeurs de son Testament: ce que vous aurez assez noté, lisans leurs œuures, & en aurez esté charmez : En particulier il leur a faict la leçon sur le subiect de la Question presente, & enseigné d'aller auec specieuses protestations au deuant du scandale porté par leur doctrine, ce qu'ils ont aussi frauduleusement, qu'impieusement executé, car voulans blasphemer, & apres auoir bien blasphemé, leur commun jargon, & refrain, est de dire, qu'ils n'entendent pas taxer la Maiesté Diuine, d'aucune impieté, & qu'ils sçauent bien, qu'encor que Dieu face, & ordonne le peché, il est tousiours droicturier: & l'homme qui peche, pecheur ; Clauses malignes, & voix de Syrenes, & autant de crimes d'hypocrisie sur blaspheme. Les Libertins qui tenoient la mesme Heresie, vsoient de semblables anticipations & protestations, & neantmoins Caluin, & Beze, ne laissent pas de les charger, qu'ils font Dieu Autheur de Peché; Le mesme il faut dire de ceux-cy, imitateurs des Libertins, & les estimer de tant plus hypocrites, & plus malins, qu'ils font semblant de refuter vne impieté aux autres ; qu'ils establissent eux mesmes; & deçoiuent plus proditoirement. Au moyen dequoy il faut esclairer la fraude par leurs Maximes, sans s'amuser à leurs feintes, & comme ie disois cy deuant d'Epicurus, considerer non ce, qu'ils disent, mais ce qu'ils posent, & ce qui suit des antecedens, qu'ils ont establis. Or leurs antecedens disent en droit sens, que Dieu est autheur de peché : & trainent en queuë la suitte necessaire d'vne atroce iniure, contre la diuine Maiesté : Ils ont donc beau desguiser par langage, ce qu'en effect ils attachent au sens de leur Assertion. Oyons les donc vn peu, quand

Langage fardé pour couurir le blaspheme.

De Caluin, Beze, & autres.

Finesse trompeuse de Caluin & des autres, à couurir leur impieté.

Voix de Syrenes.

Les Libertins faisoient Dieu autheur de Peché.

Cy dessus chap. 10.

Caluin Inst. l. 1 c. 17. nu. 5. & 6.

ils parlent à bon escient, & qu'ils forment leurs Arrests sur leur bureau sans crainte, & sans feinte. Caluin en son Institution, *Nous disons*, escrit-il, *que toutes choses dependent de la prouidence de Dieu, & pourtant, qu'il ne se fait ne larcin, ne paillardise, ne homicide, que la volonté de Dieu n'entreuienne.* Il veut dire, que la Prouidence, & volonté de Dieu est cause de tous les pechez qui se font, & c'est la conclusion, qu'il fait vn peu apres, disant: *Le cœur de l'homme Chrestien regardera tousiours à Dieu comme à la principale cause de tout ce qui se fait.* Il dit donc que Dieu est la principale cause de tout ce qui se fait, c'est à dire, aussi bien des pechez, que des autres choses. Ie declareray incontinent comment Dieu n'est pas cause du peché, encor que sa Prouidence, & Volonté le permette. Le mesme Caluin en son liure de l'eternelle Predestination: *Il est facile*, dit-il, *de colliger combien sont vaine & friuole cette defense de la Iustice Diuine, qui tient, que les maux ne se font pas par sa volonté, mais seulement par sa permission: Certes ie confesse, que les offenses desplaisent à Dieu, qu'on commet de mauuais cœur: mais c'est vn trop sot subterfuge de feindre Dieu ocieux, & sans rien operer en ce que l'Escriture prononce aduenir, non seulement luy le voulant, mais en estant l'Autheur.* C'est à dire, Dieu ne permet pas seulement le peché comme disent les Docteurs Catholiques: mais le veut, & en est l'Autheur: Auquel lieu, faut noter, que les Saincts Peres quand ils parlent des maux de la peine, comme sont deluges, feux du Ciel, maladies, sterilitez, famines, & griefs semblables, ils disent auec l'Escriture, que Dieu les veut & les enuoye comme dards, & instrumens de sa Iustice, pour punir les Meschans, ou exercer les Bons: Mais quand il est question du peché, & mal de la coulpe, qu'ils sçauent ne pouuoir prouenir de Dieu, Souueraine Bonté, ils disent, que Dieu ne les veut pas voirement, mais neantmoins les permet, non qu'il ne les puisse empescher, mais parce qu'il veut laisser ouurer l'homme bien, ou mal, selon la nature de son franc-arbitre: parce aussi, qu'il est assez puissant de tirer profit du mal, qu'il aura permis, & ainsi ils defendent la diuine Majesté, & la verité auec respect, & fidelité. Caluin dit icy, & tres-souuent ailleurs, que cette distinction est vne defense vaine & friuole, & tient fort, & ferme, que non seulement Dieu veut les offenses commises de mauuais cœur, mais encores, qu'il en est l'Autheur, & l'ouurier: & met auec ce blaspheme vne contradiction, & vne autre assertion aussi fausse, que blasphemante. La contradiction est en ce qu'il dit, que ces offenses, & pechez desplaisent a Dieu, & il asseure neantmoins qu'il les veut: qui est dire, qu'il les veut, & ne les veut pas, qui sont actes contradictoires. Il dit aussi faussement, que l'Escriture prononce Dieu autheur du peché, qui est vne mensonge impudente & blasphematoire: veu que l'Escriture au contraire prononce par tout, Dieu Autheur, & source de tout bien, & ennemy iuré de tout peché. La consequence, qu'il met comme absurdité d'vn trop sot subterfuge, estimant que c'est feindre Dieu ocieux de dire, qu'il permet seulement le peché, sans y mettre la main, & sans l'operer, c'est vne consequence d'vn esprit aueuglé de sa propre malice. Car il ne s'ensuit pas, que Dieu soit oyseux, s'il n'opere le peché: autrement il faudra dire, qu'il a esté oyseux de toute eternité deuant que faire le monde quand il n'y auoit aucun peché, & qu'il sera oyseux apres le Iugement, quand le peché sera du tout exterminé: Et quelle absurdité est cette-cy? Dieu donc operant toutes choses bonnes, sera contraint encor d'operer le mal, & faire contre soy-mesme, de peur d'estre estimé oyseux par Caluin, & par Beze? Et cette belle consequence est souuent mise en ieu par eux comme vn tres-fort argument de leur assertion, tant sont-ils estourdis, & impudens en leur malignité.

Caluin liu. de l'eternelle Predestination.

Les pechez selon Caluin desplaisent à Dieu & luy plaisent ensemble. Selon le mesme, Dieu prohibe le peché, & en est l'Autheur. Maux de la peine.

Maux de la coulpe.

Auoir les pechez en haine, & les vouloir, & en estre l'autheur sont pieces contradictoires. Caluin & Beze estiment Dieu oyseux s'il n'opere le peché. Cy dessous.

Autres passages de Caluin qui verifient son blaspheme.

CHAP. XIV.

Caluin inst. l. 1. c. 18. §. 2.

IL escrit en son Institution. *Il est dit aussi, que c'est l'office du Diable d'aueugler les incredules, mais d'où vient cela, sinon d'autant que Dieu enuoye efficace d'erreur?* Il tient tousiours, que Dieu fait plus, & pis que le Diable, en aueuglant les hommes, & qu'il est la premiere, & principale cause de l'erreur, & aueuglement des Mescreans, & que le Diable n'en est que l'instrument & le Ministre: Ainsi il escrit disertement en plusieurs endroits, que le peché est plus œuure de Dieu, que des pecheurs, & que Dieu les pousse & induit à pecher. C'est ce qu'il dit en ce lieu entre autres: *En somme il faut reuenir là: Quoy que les hommes comme bestes indomptées, & sans bride, sautent, & s'emancipent, toutesfois ils sont regis, & gouuernez par vn secret frain de Dieu si estroitement, qu'ils ne peuuent pas remuer le doigt sinon pour executer l'œuure, qui appartient mieux à Dieu, qu'à eux.* Si Dieu meine & pousse les meschans à mal faire, comme le cheualier meine, & pousse sa beste, il est donc le principal Autheur de leurs pechez: & puis que le peché est l'œuure des meschans, si cet œuure appartient plus à Dieu, qu'aux meschans, le peché donc, selon Caluin, est plus l'œuure de Dieu, que des meschans: De maniere, que la trahison de Iudas est plus œuure de Dieu, que de Iudas: & l'Idolatrie des Payens, l'Atheisme des Mescreans, les paillardises, les heresies, & toutes les abominations des hommes peruers, & du Diable, sont plus œuures de Dieu, que de ceux qui les commettent. O infernale, & du tout abominable Idole! en sortit-il iamais de la boutique de Satan vne plus detestable! Et Satan, les Diables, & tous les mal-faicteurs, n'ont-ils pas vn singulier Aduocat en Caluin? Et ce tison d'Enfer n'est-il pas effrontément blasphemateur d'excuser le Diable & ses membres, & charger Dieu de leurs impietez? En plusieurs lieux il enseigne que les pechez viennent de l'ordonnance, & arrest de Dieu, & qu'Adã pescha parce que Dieu l'auoit ainsi ordonné. *Ie confesse*, dit-il, *que ce decret nous doit espouuanter, toutesfois on ne peut nier, que Dieu n'ait preueu auant, que créer l'homme à quelle fin il deuoit venir, & ne l'ait preueu, parce qu'il l'auoit ainsi ordonné en son conseil.* Et

Cal. aul. de l'eternelle predestination.

Le peché selon Caluin est plus œuure de Dieu que des meschans.

Caluin Aduocat du Diable, & de tous les meschans, Caluin dit que Dieu ordonne le peché. inst. l. 3 c. 23. § 7. Cal. en son li. de l'eternelle predest.

Digitized by Google

en son liure de l'eternelle Predestination. *Adam ne pecha point*, dit-il, *sinon par la science & ordonnance de Dieu*, blaspheme detestable: car Dieu preuoit le peché, parce qu'il doit venir, & le peché vient non par l'ordonnance de Dieu, mais par la mauuaise volonté & action du Diable, & des hommes, qui le commettent contre la volonté de Dieu, encor que Dieu le leur permette. Et au mesme liure de l'eternelle Predestination apres auoir bien bauardé, & menti, il passe plus auant, & dit que Dieu est cause des mauuaises affections comme des mauuaises actions. *Parquoy il est euident*, dit-il, *que la main de Dieu ne meine pas moins les affections des hommes, qu'elle a de puissance sur leurs externes actions, & Dieu par la main des hommes n'accompliroit pas ce qu'il a ordonné, s'il ne faisoit en eux le vouloir qui precede le fait.* De maniere qu'à son opinion Dieu ordonne le peché, donne la volonté au pecheur de le faire, & le luy fait accomplir. Est-ce pas disertement monstrer & maintenir, que Dieu est aucteur de peché en toute façon?

Cal. li. de ae. predest.

Beze de mesme front & conscience, en son Aphorisme vingt-troisiesme, fait vn sommaire de tout ce que Caluin tient, & luy auec Caluin. *Dieu*, dit-il, *besongne tellement par les creatures, ses instrumens, que non seulement il leur permet agir & faire, & non seulement conduit, & addresse l'issue de leurs actions, mais il les excite, pousse, esmeut & regit, & ce qui est le plus grand, il les cree à celle fin de faire tout ce qu'il a ordonné, & tout cela Dieu fait droictement sans aucune iniustice.* Le Diable en pouuoit-il dire dauantage? Et Beze n'est-il pas aussi effronté moqueur, que blasphemateur detestable de dire, que Dieu fait tout droictement, & sans iniustice, apres auoir enseigné qu'il opere les pensées, & les oeuures meschantes, & iniustes de touts les hommes peruers? Il y a mille autres passages ausquels ils enseignent euidemment, que Dieu est Autheur du peché, qu'il n'est besoin d'alleguer, & frapper d'auantage les oreilles Chrestiennes, qui ont horreur d'ouÿr les croüallis abominables de ces Corbeaux d'enfer: Aussi suffit ce peu que i'en ay dit, pour monstrer qu'ils ne sçauroient couurir la malice de leurs antecedens auec toutes leurs protestations, & feintes de Rhetorique, disans qu'ils defendent la gloire de Dieu apres l'auoir fait Aucteur de tout mal: qu'ils ne l'accusent d'aucun crime, apres l'auoir chargé de toute sorte de crimes. Ce sont paroles de contradiction, de moquerie & de fraude. Si quelqu'vn ayant calomnié vn autre, & imposé d'estre adultere, meurtrier, & voleur: disoit apres, que par cela il n'entend pas interesser son honneur, ny le charger d'aucun crime, seroit-il receuable en sa protestation? ains ne seroit-il pas à bon droict estimé vn insigne hipocrite, & vn effronté gausseur? Caluin disoit contre vn Apostat, qui preschoit ce mesme blaspheme, & vsoit de mesme dissimulation, *Que sert telle retracte, & palliation en chose si manifeste? Si ie donne sur la ioue à vn homme, seray-ie excusé, si ie proteste de ne l'auoir fait en intention de luy faire mal?* Le mesme il luy faut dire & à Beze: car ayant escrit tant de fois, que Dieu ordonne le peché, & qu'il est le principal agent, le Diable, & les hommes instrumens seulement, ne se moquent-il pas de Dieu blasphematoirement, & en traistres, disans apres, qu'ils n'entendent pas pour cela faire iniure à sa Majesté? Et ayans enseigné, que Dieu interuient particulierement aux forfaits, & les veut, qu'il pousse par motion interne le Diable, & les hommes à les commettre, qu'il les a creez pour les faire pecher, & les damner, & que de luy vient *l'efficace d'erreur*, peuuent-ils nier, qu'ils ne facent Dieu Aucteur de tous les pechez, qui se sont faits, se font, & se feront à iamais par les Diables, & par les hommes, & que ce disans ils ne soient criminels d'vn atroce blaspheme commis contre la Majesté de Dieu? Iugez donc si on les accuse faussement qu'ils font Dieu Aucteur de peché, & si leurs protestations sont bastantes pour dissimuler la manifeste impieté, qu'ils enseignent, & pour couurir la deformité de l'Idole qu'ils vous ont taillée plus abominable, que ne fut iamais l'Idole de Iuppiter Payen.

Beze aussi blasphemateur que Caluin En ses Aphorismes. Aph. 23. Dieu cree le meschant pour le damner selon Beze.

Caluin se condamne soy-mesme en l'Epistre à ceux de Roüen.

Blaspheme de Caluin, *l.1. Inst. c. 18 Sect. 2. & l. 2. c. 14. Sect. 2. Beza in Respon. ad reb. ass. Castal. Aphor. 22.*

Autres vaines palliations du susdit Blaspheme, refutées.

CHAP. XV.

QVant à ce qu'ils disent pour vne plus subtile counerture, qu'encor que Dieu vueille, ordonne, & commande le peché, il est tousiours droicturier, & iuste, & l'homme Pecheur: Tout ainsi, adiouste Caluin, que les rayons du Soleil qui pourrissent vn corps mort demeurent purs, & la seule charongne puante: C'est vn fils trop clair maillé pour couurir vne fraude si grosse, vne supposition de telle impieté, & vne contradiction de si manifeste mensonge: C'est le iargon prophane du flatteur Anaxarchus, lequel voulant consoler Alexandre le Grand affligé du meurtre tres-inique par luy commis en la personne de Clitus son grand amy, luy dit, que tout ce que faisoit vn Roy estoit iuste, & qu'il n'y auoit autre Loy que luy en son Royaume. Ils supposent, que Dieu ordonne, & commande le peché, & toute l'Escriture du vieil, & nouueau Testament tesmoigne, qu'il le deteste, qu'il le prohibe, & qu'il le punit: Ils disent que Dieu voulant, ordonnant, & commandant le peché demeure iuste, & sans peché: & qui pourra coudre les pieces contradictoires de ce Discours? Car si l'homme peche parce qu'il contreuient à la Loy de Dieu, comment se peut il faire que Dieu soit iuste voulant, ordonnant, & commandant à l'homme de transgresser cette Loy? Ils respondent, que c'est d'autant que la volonté de Dieu est iuste: car il veut, disent-ils, le peché, & y pousse l'homme pour le punir, & pour en cela manifester la grandeur de sa Iustice, mais, que la volonté du pecheur est mauuaise, parce qu'il peche à mauuaise intention, à sçauoir pour satisfaire à sa concupiscence, à son auarice, & non pour seruir à la gloire de Dieu. Palliation pleine de fraude, & d'hypocrisie, ne faisant autre chose, que monstrer la malignité de ces gens, & non exempter Dieu de peché: Car en premier lieu, selon leurs Maximes, Dieu est aucteur de la mauuaise intention du pecheur, aussi bien que

Similitude de Caluin, *l. 1. Inst. c. 17. n. 5. in instructione contra libertinos, c. 4. & ep. contra libertinum quendam.* Elle sera tantost refutee. Consolation d'vn Athee. *Plut. in Ale.*

Cauillations des mocqueurs Athees.

du peché, & le poussant au peché, il le iette aussi à la mauuaise intention, n'estant l'homme, que seul instrumét de l'affection comme de l'action, selon qu'ils tiennent : parquoy Dieu demeure tousiours Aucteur du peché, puis qu'il est Aucteur de la mauuaise intention comme de l'action. D'auantage l'Escriture dit, qu'il ne faut pas faire mal, affin qu'il en aduienne du bien, c'est à dire, qu'il ne faut commettre vn peché encor qu'on ait bonne intention : car la bonne intention ne fait pas iuste la mauuaise action, autrement celuy ne pecheroit point, qui desrobe pour faire l'aumone : qui commet adultere pour auoir des enfans, & les instruire à la vertu: qui de priuée auctorité tue vn meschant pour le bien public : si la bonne intention ne iustifie ny la volonté, ny l'action mauuaise, ils ne peuuent nier, qu'ils ne facent tousiours Dieu Aucteur de peché, encor qu'ils disent, qu'il le vueille, & commande à bonne fin : mais comment peut Dieu vouloir, ordonner, & commander à bonne intention l'Idolatrie, l'Heresie, la haine de Dieu, l'atheisme, & les autres pechez qui sont directement opposez à ses propres ordonnances & loix? pechez, qui sont detestables de leur nature, sans qu'ils la puissent changer par aucune circonstance de bonne intention, ny d'autre qualité estrangere? Se peut-il faire que Dieu vueille, ordonne, & commande, qu'on le deshonore, qu'on le blaspheme, qu'on dresse des Autels de Baal contre luy, qu'on face tout ce qu'il abomine, & prohibe, à fin qu'il ait dequoy faire monstre de sa Iustice ? Mais ne peut-il se monstrer iuste sans commettre iniustice? sans faire contre sa bonté, sans se destruire soy mesme en procurant & commandant ce qu'il ne veut, & ce qui le deshonore? Sera il contraire à soy mesme, voulant, & ne voulant, approuuant & condamnant mesmes choses? fera-il fouler son honneur pour le reparer: renuerser son royaume, affin de le restablir apres? Fera-il ce que le plus mal aduisé des Princes mortels ne fit oncques? Et s'il veut, ordonne, & commande les pechez comment peut-il estre iuste en punissant ceux qui les commettent par sa volonté, ordonnance, & commandement? Fourgons infernaux, n'estes-vous pas deuenus plus malins que les Diables mesmes, exhalans de vos poictrines idolatres les fumées, & puanteurs de si execrables Heresies, & blasphemes?

Non sunt facienda mala. &c. Rom. 3. 8.

Pechez qui ne peuuent changer leur nature par la bonne intention.

La similitude des rayons du Soleil (que cet enfant de tenebres treuue si propre, qu'il la reitere en tous les endroits de ses œuures, où il veut couurir cette sienne impieté) monstre son ignorance & malice, & le combat luy mesme, & les rayons, dont il se veut aider, luy ont creué les yeux: Car elle monstre contre sa supposition, que Dieu n'opere pas le peché, & faict que ce bauard se contredit, faisant par ses maximes Dieu aucteur de peché, & disant par sa similitude, qu'il ne peche point, & contre sa feintise elle ne rend aucunement Dieu exempt de peché en cas qu'il l'opere, comme cet homme tient. En premier lieu les rayons du Soleil ne pourrissent pas de soy le corps, mais seulement l'illuminent & l'eschauffent, si de cela s'en ensuit la pourriture du corps, & s'il en deuient charogne, c'est parce qu'il est vn corps sansame & disposé à estre pourri : la lumiere & chaleur du Soleil ne causent pas de soy la putrefaction en ce corps, veu qu'elles donnent accroissement, lustre, & vigueur à d'autres corps, aux pierres precieuses, à l'or, à l'argent, aux arbres, aux animaux, & autres creatures, qui sont disposées à receuoir telles qualitez, si bien que la cause interne de corruption, est la qualité du subiect. Donc pour vser en bonne Logique & en bonne foy, de cette similitude, il falloit tirer vn contraire sens, & dire: Tout ainsi que le Soleil illumine par sa lumiere, & de soy, ne corrompt point les corps: de mesme, Dieu fait luire les rayons de ses biens, & graces, comme il fait leuer son soleil materiel sur les bons, & meschans: il donne le corps, l'esprit, les richesses, & autres presens, sans pecher, ny donner occasion de peché: Que si les meschans abusent de ses biens, s'ils en deuiennent ladres, & charognes puantes, la cause est cachée ez entrailles de leur ame peruerse, disposée à telle putrefaction de sa propre volonté, c'est leur orgueil & ingratitude, qui les rend tels, & non la bonté Diuine, veu qu'elle sert à plusieurs meschans pour deuenir bons, & à plusieurs bons pour se rendre meilleurs. Donc Caluin presupposant que le Soleil pourrit de soy le corps par ses rayons, il presuppose faux: & voulant monstrer par le Soleil, que Dieu fait de sa volonté, & ordonnance, l'homme pecheur, & charogne spirituelle, il monstre que Dieu n'en est aucunement cause, & se combat par sa similitude, laquelle dit: que comme le Soleil ne fait pas la charongne non plus Dieu fait le pecheur. En second lieu, posé le cas, que selon la supposition de cet ignorant, les rayons causassent la corruption demeurans impollus, la similitude ne defend pas l'honneur de Dieu, veu la grande difference qu'il y a entre ces deux agens, s'il veut & ordonne le peché, comme dit Caluin, car le Soleil est vne cause generale & naturelle, & insensible, agissant par necessité, & non par volonté deliberée, & par son action n'a ny loüange, ny vitupere. Mais Dieu, selon Caluin, n'est pas seulement cause generale du peché, donnant les aides communes, & naturelles, mais particuliere operant au peché par concours special, & de propos deliberé : d'où s'ensuit necessairement qu'il demeure souillé: ne se pouuant faire, que celuy qui veut le peché, qui l'ordonne, & qui y pousse la personne, n'ait la volonté maligne & corrompüe. Au moyen de quoy cette similitude ne fait rien de ce que Caluin sembloit pretendre, pour exempter Dieu de crime, ains sert plustost à descouurir la malice de ce causeur, autant impie à iniurier la Maiesté diuine par ce blaspheme, que trompeur à faire des masques, pour cacher l'horreur de son impieté: mais de tant plus qu'il la veut dissimuler, de tant plus soigneusement nous la faut-il mettre hors du buisson, & la lancer comme vne beste farouche: ce que ie feray descouurant sa seconde fraude composée des passages de l'Escriture, que luy, Zuingle, Beze, & autres falsifient, & corrompent pour la mesme fin, qu'ils ont employé les raisons, que ie vien de refuter.

Responce à la similitude de Caluin cy dessus apportée. En son Inst. l. 1. c. 17. §. 5. *In instructio. contra libertin. c. 4. Et in epist. contra liber. quendam.*

Dieu fait luire, &c. *Mat. 5. 45.*

Le Soleil agent general, & sans volonté.

Digitized by Google

Passages de l'Escriture dont Caluin, & ses semblables abusent, pour couurir, & iustifier l'Idole de la susdite Heresie.

CHAP. XVI.

LE second moyen, que le Diable a fourni à ces blasphemateurs pour affermir, & orner leur Idole, est tiré de l'Escriture, de laquelle il a choisi certains lieux exposez à son sens, & les leur a mis en bouche, & fait trompeter, & prescher l'abomination contre le Christianisme, aux despens des Chrestiens, & combattre en traistres l'Eglise Chrestienne par les armes Chrestiennes, routine vsitée de tous les Heretiques en toute Heresie, & en cette-cy, de plus est vn sacrilege enorme, & vne insolence intolerable, de ceux-cy osans employer le texte du Liure de Dieu, pour en auctoriser vn blaspheme le plus impie, & le plus iniurieux à sa Maiesté, qui fut oncques. Ils citent donc pour leur Heresie, entre autres passages, celuy de la Genese, où Ioseph dit à ses Freres, *I'ay esté enuoye icy, en Ægypte, par la volonté de Dieu, & non par vostre conseil, pouuons nous resister à la volonté de Dieu?* Desquelles paroles, ils colligent, que le peché des enfans de Iacob, qui vendirent Ioseph fut commis par volonté Diuine, & qu'ils ne firent sinon ce que Dieu vouloit. Maligne interpretation, car ils deuoient plustost dire, que c'estoit la volonté de Dieu, que Ioseph allast en Ægypte, y fit preuue de sa patience, & de sa chasteté, & secourut ses freres en son temps, & executat plusieurs autres choses bonnes, & sainctes: & qu'au reste, la vendition auoit esté desagreable à Dieu, preueuë neantmoins de l'œil de sa Science, & permise par sa Prouidence à raison des biens, qu'il en deuoit tirer: Et partant, à parler proprement de la volonté de Dieu, il faut dire icy, & en tous autres lieux semblables, ce que les saincts Peres disent, à sçauoir, que Dieu permit l'action des vendeurs qui estoit mauuaise, & voulut que le vendu endurast, & fit le reste, qui estoit acte de vertu: Car ez œuures mauuaises il aduient souuent, que l'action sera vicieuse, & la passion, & souffrance louable. Par exemple, faire iniure, c'est vne œuure mauuaise: & l'endurer pour l'honneur de Dieu, c'est merite. Ainsi le meurtre commis en la personne du Fils de Dieu, fut vne action detestable des Iuifs, qui la firent: & vne patience d'insigne misericorde pour le regard de IESVS-CHRIST, qui l'endura: Et partant Dieu vouloit, que son Fils endurast, & fit cet exploit digne de sa Bonté infinie: Et pour l'action des Iuifs, il ne la voulut, ny l'ordonna, mais bien la preuit, & la permit, & en tel sens parle aux Iuifs sainct Pierre disant: *Iceluy,* IESVS-CHRIST, *estant liuré par le conseil definy, & preuoyance de Dieu, l'auez prins par les mains des Iniques, & l'auez crucifié, & occis.* Et les Disciples & nouueaux Chrestiens ailleurs disent, *Se sont assemblez Herode, & Ponce Pilate auec les Gentils, & peuple d'Israel, pour faire toutes les choses, que ta main, & ton conseil auoient determiné estre faites.* Par lesquelles paroles est signifié, que Dieu auoit voulu, & arresté que son Fils se liurast ez mains des Iuifs, qu'il endurast, & rachetast le monde par sa mort, mais non pas, que Iudas le trahit, que les Iuifs le liurassent à Pilate, que Pilate le condamnast, & que les soldats le crucifiassent & fissent mourir: toutes lesquelles choses il auoit neantmoins preueuës deuoir aduenir, si tant est qu'ainsi il le permit, & auoit voulu & arresté en son conseil de les permettre. Et c'est la distinction, que les Saincts ont donné de semblables œuures, comme i'ay dit. Ainsi sainct Leon sur ce propos. *C'est vn fait, dit-il, bien different & contraire ce qui a esté preueu en la malignité des Iuifs, & ce qui a esté disposé en la passion de* CHRIST: *Et la volonté de tuer, & de mourir n'est pas venuë d'vne mesme source: ny d'vn mesme esprit l'atrocité du crime, & la patience du Redempteur: Et le Seigneur n'a pas fait leuer contre soy les mains impies des gens enragez, mais les a endurées, & n'a pas contraint de faire ce, qu'il auoit preueu, qui se feroit, & à cette fin s'estoit reuestu de nostre chair.* Il dit donc, que IESVS-CHRIST voulut estre liuré, & mis à mort par la main des meschans & qu'il preuit, qu'il se feroit, parce qu'il le permettroit, mais qu'il n'auoit ny contraint, ny poussé les meschans à ce faire. Ainsi auoit-il voulu & permis dés le commencement du monde qu'Abel, & ses Saincts fussent persecutez, & apres son Ascension au Ciel, a voulu que les Martyrs, & autres ayent enduré, & a preueu, & predit, que les Tyrans les persecuteroient, & permis, qu'ils les fissent endurer, mais non pas voulu: car par sa Loy il a defendu de mal faire, & commandé la charité. Par cette response est exposé le susdit passage de la Genese, & autres semblables, que vos Heresiarques emploient pour en faire leur venin. Ils alleguent encor ce que Dieu dit à Pharaon par la bouche de Moïse. *Ie t'ay suscité à cet effect, affin de faire en toy demonstration de ma puissance.* Item, ce qu'escrit sainct Paul, *Le potier n'a-il pas pouuoir de faire vn vaisseau d'honneur, & vn autre d'ignominie?* Desquels lieux ils tirent, que Dieu suscite les pecheurs, & les fait tels selon son bon plaisir pour les damner apres: contre cette Logique blasphematoire, ie respons auec les Docteurs de l'Eglise Catholique, nommément sainct Augustin, que Dieu ne crée point les meschans sinon materiellement, comme on parle aux Escoles, c'est à dire, il crée les hommes qu'il sçait deuoir deuenir meschans de leur franche volonté, mais il ne les fait pas meschans par la sienne, il est Createur de tous les hommes bons, & meschans, mais il ne fait pas les pechez des hommes pecheurs, encor qu'il les preuoye: Ainsi crea-il Adam, & Eue, qu'il sçauoit deuoir tomber en faute. Item Cain, & les autres pecheurs, qui furent aucteurs de leurs pechez, & non Dieu: Si on demande, pourquoy a-il voulu creer ceux, qu'il preuoyoit deuoir estre meschans? l'Escriture respond, que Dieu veut de sa premiere volonté, que tous soient sauuez, & que personne ne perisse: & en outre, qu'il a faict l'hôme droict, mais qu'il s'est enueloppé en beaucoup de difficultez & pechez, lesquels punissant, il monstrera

Coustume des Heretiques de pallier leur Heresie par l'Escriture.

Non vestro consilio, sed Dei volũtate. Gen. 45. 8. Num Dei possumus resistere voluntati? Gen. 50. 19.

Dieu permet les mauuaises actions & les conuertit à bien, mais il ne les fait pas. Bonne souffrance d'vne mauuaise action. *Gloss. c. 1. de consec. eccle in texto. A Christo dissilicente passio grata fuit; de Christi pass.* *Act. 2. 23.* *Act. 4. 27.*

S. Leo ser. 10. de Passione Domini.

Dieu n'a pas incité les Iuifs à mal faire.

Abel. *Gen. 4. 8.* Dieu veut bien que les saincts endurent, leur estant cela vtile, mais il ne veut pas que les Tyrans les facent endurer. il le permet seulemét. Pharaon. *Exod 9. 16 Rom 9. 17*

Dieu ne fait pas les hommes meschans, encor qu'il les ait créez. *S. Aug. ep. 105. & 106 ad Sixtum & Paulin.*

Deus vult omnes homines saluos fieri.

2. Tim. 2. v. 4. 2. Pet. 3. 9. Deus fecit hominem rect. Eccl. 7. 30.

Dieu crée ceux qu'il preuoit meschans pour mõstrer sa patience, en les endurant, & sa Iustice en les punissant.

Salom Prou. 16. 4. Exod. 9. 16. Rom. 6. 17.

sa iustice, sa puissance & sa gloire; comme aussi en salariant les bons: Ainsi Salomon dit, Le *Seigneur a fait toutes choses pour soy mesme, & le meschant pour le mauuais iour;* Il ne dit pas, que le meschant ait esté créé pour estre meschant, ny que Dieu l'ait fait tel, à fin de le punir, & monstrer sa puissance en le punissant. comme Caluin enseigne: Mais que Dieu l'a voulu mettre au monde, encor qu'il le preuit tel, & qu'il le condamneroit à la peine eternelle, parce qu'il est tel contre sa volonté, & commandement. Et c'est ce qu'il disoit à Pharaon, *Ie t'ay suscité, à cet effect, à fin de faire en toy demonstration de ma puissance.* C'est à dire, Ie t'ay mis au monde, & faict Roy, encor que i'eusse preueu ta future meschanceté obstinée, & que i'eusse peu l'empescher, & te garder, ou de naistre, ou de croistre, ou de paruenir à la couronne, neantmoins ie t'ay suscité, ie t'ay creé, & esleué en ce Throne, duquel abusant, i'ay subiect de monstrer ma Puissance en foulant ton orgueil; & ma Iustice en punissant ton peché. Tu crois que la patience, dont i'ay vsé enuers toy, te permettant tyranniser mon peuple, soit infirmité, ie te feray voir en submergeant toy, & ton armée, que ie suis plus puissant que toy & que ie t'ay soustenu, pour manifester ma gloire, & en faire parler par tout l'Vniuers. C'est l'exposition de S. Augustin paraphrasant ces mesmes paroles: *Et pour cela, tu as esté conserué, ô Pharaon, à fin que ie monstre en toy ma Puissance, & que mon* NOM *soit annoncé par toute la terre. L'Apostre a cité ces paroles traittant ce lieu tres-difficile, auquel il dit ceçy.* SI DIEV *voulant monstrer son courroux & puissance a souffert auec grande patience les vaisseaux d'ire, sçauoir est, en pardonnant à ceux, qu'il preuoyoit deuoir estre malins, qu'il appelle vaisseaux, appareillez à perdition.* Et adiouste vn peu apres: *Au moyen dequoy Dieu sçait vser des meschans: ausquels toutesfois il donne la nature humaine, non à fin qu'ils soient meschans, mais les endure patiemment iusques au terme, qu'il sçait, & ce, non en vain, mais vsant d'iceux, ou pour en aduertir, ou pour en exciter les bons: Et partant il est vtile aux vaisseaux de misericorde, que le Nom de Dieu soit annoncé par toute la terre, & pour leur bien fut conserué Pharaon.* Voyez vous comme ce S. Docteur selon le sens de l'Escriture fait distinction entre le pecheur, & le peché: la personne, & l'action, & monstre que Dieu faict voirement les hommes, mais qu'il ne fait pas leurs pechez, encor qu'il les preuoye, & permette, parce qu'il est tout Sage, Tout-puissant, & tout bon, pour en tirer du bien à sa gloire, & au profit de ses esleus.

Dieu crée les hommes, & les permet estre meschans, pour manifester sa gloire. S. Aug. q. 32. in Exod. Rom. 9. 21.

Dieu laisse viure les meschans, parce qu'il en sçait bien vser. S. August. q. 32. in Exod.

Exposition des passages de Ieremie, & de l'Epistre aux Romains, & autres, où il est dit, que le Potier peut faire des vaisseaux d'ignominie, & d'honneur.

CHAP. XVII.

Ierë. 18. 6. Rom. 9. 19

QVant est de ce, qui est en Ieremie, & en l'Epistre aux Romains du Potier, qui fait des vaisseaux d'honneur, & d'ignominie, cela ne dit pas comme pretendent les blasphemateurs, que Dieu face des hommes bons, & meschans, & qu'il les cree pour les dãner à son plaisir, veu que comme S. Paul escrit, *Sa volonté est, que tous les hommes soyent sauuez, & paruiennent à la cognoissance de la verité*, mais cela signifie seulement que Dieu ayant toute puissance sur les hommes, comme sur toutes creatures, il peut donner aux vns la gloire, & aux autres la confusion eternelle: & que le faisant, il le fait iustement, de maniere que personne n'a occasion de s'en plaindre, non plus que le pot du potier, voire beaucoup moins: parce que le potier est vne cause infiniement de moindre rang, & puissance enuers son œuure, que Dieu sur sa Creature. Voulant donc l'Apostre rabbatre l'orgueil de ceux, qui murmuroient contre Dieu, dequoy il les auoit mis au monde, preuoyant qu'il les feroit à la fin la proye du feu eternel, il propose leur querimonie. *Tu me diras donc, Pourquoy se plaint-il encore? qui pourra resister à sa volonté?* Comme s'il disoient; Si Dieu nous veut damner, qui peut resister à sa volonté? Et respond, *O homme qui es-tu, qui contredis à Dieu? la chose formée dira-elle à celuy, qui l'a formée, pourquoy m'as-tu ainsi faicte? Le Potier n'a t'il pas puissance de faire d'vne mesme masse de terre, vn vaisseau à honneur, & vn autre à deshonneur?* Il veut dire Que comme le pot fait d'vne matiere vile pour vn vsage vil, n'a dequoy se formaliser contre le potier, quoy que de la mesme matiere, il face des vaisseaux à honneur: ainsi le Reprouué n'a dequoy quereller la iustice de son facteur, de ce qu'estant extrait d'vne masse vile, & nature corrompue, il le traicte conformement à cela, iaçoit que par son infinie misericorde, il en retire aucuns, les ornant des dons surnaturels de sa grace pour les sauuer. C'est l'exposition de sainct Augustin, qui escriuant à Xystus parle ainsi. *Le Potier n'a-il pas la puissance, de faire d'vne mesme masse de terre iustement condamnée par son merite, vn vaisseau d'honneur, par la grace de sa misericorde: & vn autre à contumelie deüe, par l'ire de sa iustice?* De ces paroles, & de la responce de sainct Paul, telle à la verité, qu'il falloit pour mettre le frain au murmure des endurcis, on apprend que Dieu ne fait point les pecheurs tels, quoy qu'il ait puissance absoluë de disposer comme bon luy semble, des hommes, & les faire grands ou petits, les glorifier, ou les punir, sans leur faire tort, & sans qu'ils ayent occasion iuste de se plaindre de luy, ains plustost les reprouuez luy doiuent action de graces de ce qu'estans vaisseaux d'ire, il les a soufferts auec grande patience, & ne les a iugez à la peine eternelle, sinon à raison de leurs pechez, & impenitence finale. C'est ce que le mesme Apostre dit en ces mots: *Que si Dieu en voulant monstrer son ire, & faire cognoistre sa puissance, a enduré en grande patience les vaisseaux d'ire appareillez à perdition. Et pour monstrer les richesses de sa gloire ez vaisseaux de misericorde, lesquels il a preparez à gloire, &c.* Où il faut entendre, *Que direz vous?* & comment vous pourrez-vous plaindre de la iustice de Dieu, s'il a esté si doux, que de ne les auoir si tost abysmez qu'il pouuoit, ains les auoir encor endurez meschans, qu'ils

Dieu veut que tous les hommes soiét sauuez. 1. Tim. 2. 4.

Rom. 9. 19. Ierë. 18. 6.

An non habet potestatem figulus luti. &c. S. Aug. ep. 105. ad Xist & D. Thom. in c. 9. ep. ad Rom.

Quod si Deus, &c. Rom 9. 22.

estoient, & endurcis en leur meschanceté, & preparez à perdition, non de la volonté de Dieu mais de leur propre faute; Si dis-ie, il les a endurez patiemment, pour monstrer en eux sa puissance en les punissant; & les thresors de sa bonté à ceux, que de sa grace il a preparez à la gloire, que direz vous? & quel subiect aurez-vous de quereller contre Dieu, comme Autheur de vostre mal? ne serez vous pas plustost contraints de magnifier sa patience, iustice, & misericorde, & accuser la dureté de vostre cœur obstiné, seule cause de vostre perdition? Et que ce soit le sens de l'Apostre, on le peut cognoistre par les lieux de l'Escriture, dont il a prins la similitude du Potier, & la matiere de ce discours. Salomon auoit dit, *Le Potier fait d'vne mesme terre des Vaisseaux pour seruir à choses honnestes, & à d'autres toutes contraires, iugeant luy-mesme de l'vsage d'vn chacun.* Et apres luy Esaie, *Malediction à celuy, qui contredit à son facteur, n'estant qu'vn test de pot de terre, l'argile dira-elle à celuy, qui l'a figurée, que fais-tu? ton œuure n'est pas à poinct. Malediction à celuy qui dit à son Pere, Pourquoy engendres-tu, & à sa Mere, pourquoy enfantes-tu?* Et Ieremie, *Ne pourray-ie pas faire de vous, ô maison d'Israel, comme le Potier de sa terre, dit le Seigneur? Vous estes sans doubte en ma puissance, comme la terre en la main du Potier.* Tous ces Passages veulent dire, que Dieu peut de sa haute puissance honorer, & auilir les hommes prins d'vne masse corrompue, plus vile que la terre du Potier, & que ce faisant, il ne fait aucune iniustice: Et que celuy est maudit, qui veut contrerooller ses Iugemens comme iniques, & l'accuser dequoy il est creé comme celuy, qui pour excuser son vice, dit à son Pere, pourquoy engendres-tu? & à sa Mere, pourquoy enfantes-tu? Au surplus, Hieremie ayant monstré cette grande puissance, il monstre quand & quand, que Dieu n'en vse pas auec telle rigueur, & soudaineté qu'il pourroit, ains qu'il patiente d'ordinaire, pour punir les obstinez, ou pardonner à ceux, qui feront Penitence: *Mais*, dit-il, apres les paroles susdites, *Si cette nation fait penitence du mal, contre lequel i'ay parlé, ie me repentiray aussi du mal, que i'auois pensé de luy faire.* Le pot ne peut pas faire changer la volonté du Potier, mais il est en la liberté du pecheur d'appaiser Dieu, & le fleschir à misericorde, & c'est sa faute, s'il est faict vaisseau d'ignominie: & Dieu n'est point autheur de son peché, encor qu'il en soit le Iuge, & le punisseur. Ainsi veut dire S. Paul, Que Dieu peut voirement abysmer les Mortels, ayant en Seigneur Souuerain, les clefs de la Mort, comme il dit; mais il monstre apres, qu'il ne le fait pas, ains qu'il a soustenu auec grande patience les vaisseaux de courroux, les meschans, les Cains, les Pharaons, les Dathans, les Hieroboans, les Antioches, les Nerons, & autres Monstres de vices, pour faire paroistre en les chastiant la gloire de sa puissance, & iustice. C'est l'exposition des Docteurs de verité: & celle de Caluin & de ses compagnons, est de tant plus effrontée qu'elle est contre la Doctrine de tous les expositeurs de la Bible: Car de tous les Rabbins, qui ont interpreté les susdits lieux du vieil Testament, & des Peres anciens, qui ont exposé ceux-là, & celuy de S. Paul, depuis quinze cens

Du Potier, Sap. 15. 7.

Esa. 45. 9. & 29. 16.

Ierē. 18. 6.

La penitence appaise Dieu. Ierē. 18. 8.

Rom. 9. 22 Claues mortis. Apoc. 1. 18

Admirable impudence de Caluin.

ans, il n'y en eut iamais vn seul, qui osast penser à ce que ces abominables ont osé prescher, & mettre par escrit, faisans Dieu Autheur du peché, & courans leur blaspheme par la Saincte Escriture. Descouurons encor leur malice, & les habits de leur Idole en la falsification des autres lieux.

Autres passages, que les Errans falsifient à mesme intention, que dessus pour couurir leur Iuppin pecheur.

CHAP. XVIII.

CEs Viperes font encor leur langue, & venin de quelques autres lieux, qu'il nous faut de necessité exposer. Ils se seruent de ce qui est dit en l'Histoire des Roys, que *Dieu commanda à Semei de maudire Dauid*, qui fut vne action mauuaise. Et en Iob: *Le Seigneur l'a donné, le Seigneur l'a osté*: paroles qu'ils disent signifier que Dieu fut Autheur de tous les maux de Iob, & que le Diable auec les hommes ne furent, que les instrumens. Ils mettent en auant aussi, que Dieu menassant de chastier les Hebrieux, il leur dit: *Ie susciteray les Medois contre vous*: comme instiguant les Payens à courir sur eux. Armés de tels lieux, & autres semblables, ils maintiennent, que Dieu comme cause efficiente, & efficace, pousse interieurement la volonté des hommes, & leur commande de faire les pechez, qu'ils font: Doctrine de tout poinct detestable, & vray argument d'vn esprit furieusement endiablé. Et si ce miserable, & ses semblables, n'eussent eu l'ame infectée de la plus forte poison, que Satan puisse tirer de ses cornes ils eussent mis peine de chercher quelques bonnes expositions, l'honneur de Dieu sauue: ou eussent prins celles, qu'ont donné les Saincts Peres, aymans mieux au reste se condamner à vn eternel silence, voire à la mort, que penser de tirer d'aucuns lieux de l'Escriture, des conclusions si iniurieuses à l'infinie bonté du Createur.

Or les Docteurs Catholiques, conduits d'vn esprit tout contraire, ont dit, que tous ces lieux ne signifient aucunement, que Dieu incite les Meschans à mal faire, ou le leur commande: car ce seroit peché manifeste contre luy-mesme (ce qu'on ne peut penser sans impieté) mais qu'il leur permet d'executer leur mauuaise volonté & commettre le mal pour s'en seruir à la promotion du bien, qu'il en veut tirer: lequel sera plus grand, que d'auoir empesché iceluy mal. Ainsi l'Escriture dit, que *Dieu commanda à Semei de maudire Dauid*, c'est à dire, luy permit d'executer son mal-talent contre ce bon Roy, pour luy fournir matiere de patience. Dauid appelle cette permission commandement de Dieu, pour s'humilier d'auantage, & mieux monstrer, qu'il auoit iuste occasion, d'endurer cette peine, comme enuoyée de Dieu, qu'il auoit offensé, permettant, que ce Subiect rebelle iniuriast son Roy, comme il auoit permis que son fils Absalon se rebellast contre luy, & le persecutast à mort: Et que ce soit le sens de ce

Semei. 2 Reg. 16. 10 Iob 1. 21.

Ecce ego suscitabo. Esa. 13 Cal. 1. Inst. c. 18. nu. 2. & 4.

Malice infernale de Caluin, Beze & leurs semblables.

Semei. 2. Reg. 16. 10.

Digitized by Google

lieu sainct Augustin entre plusieurs Docteurs Catholiques, le monstre disant : *Qui est Sage pour entendre comment le Seigneur a dit a Semei, qu'il maudist Dauid. Car il est certain : qu'il ne luy dit pas en commandement, parce que l'obeissance de Semei en eust esté louable, veu qu'en obeissant au commandement de Dieu, il en deuoit estre loué & non puny, comme nous sçauons, qu'il le fut apres.* Il dit donc, que ce ne fut pas commandement, mais permission de Dieu, laschant la bride à l'impudence de ce mauuais garnement, à iniurier son Prince, & appliquant cette iniure, comme subiect de merite, à la personne de Dauid son seruiteur ; Ainsi Iob dit : *Le Seigneur l'auoit donné ; le Seigneur l'a osté : le Nom du Seigneur soit benit* : comme recognoissant venu de la main de Dieu, ce qui venoit par sa permission estant tout notoire, que ce fut pure permission, laquelle le Diable demanda à Dieu, quand il luy dit, *Mais estend ta main, & frappe tout ce qui luy appartient, pour voir s'il ne te maudira point en face.* Et Dieu voulant faire preuue de la vertu de Iob, & luy procurer vne glorieuse victoire à la confusion de Satan luy octroya ce qu'il demandoit, disant, *Voicy tout ce qui est sien est en ta puissance, que seulement tu n'estende point la main sur luy*, Voila le congé & la permission sur tous les biens de Iob, & la prohibition de le toucher au corps. Dieu donc, dit S. Augustin, ne donna pas la mauuaise volonté à Satan, qu'il n'auoit que par trop maligne, & trop prompte de soy pour hair, & persecuter Iob, comme tous les gens de bien, mais il luy fit seulement main leuée, & donna pouuoir limité d'executer sa malignité sur Iob, lequel neantmoins considerant cette permission de Dieu, & croyant qu'elle estoit pour son bien, il luy attribue l'action, & dit, *Le Seigneur m'auoit donné les biens, il me les a ostez*; Et Dieu mesme pour la mesme raison s'attribue l'action, disant à Satan. *Or tu m'as esmeu contre luy pour l'affliger sans cause* : L'AFFLIGER : c'est à dire, permettre que tu l'affligeasses sans cause. Et c'est merueille, que la malice de Caluin ait esté si grande, que d'auoir voulu confirmer son impieté de ce lieu, comme si Dieu eust esté l'Autheur, & l'agent souuerain de toute l'action mauuaise, & le Diable seulement instrument de Dieu, comme les Caldeans, & que Dieu l'eut incité, & contraint à mal faire ; veu qu'il est tres-manifeste, que le Diable en est la premiere, & principale cause, & qu'il vint armé de sa propre malice, qu'il demanda permission à Dieu de l'executer, qu'il incita les Chaldeans à courir sur les biens de Iob, qu'il fit descendre le feu du Ciel, & perdre ses maisons & famille ; en somme, que la peruerse volonté du Diable, & des hommes, fut la propre & vraye cause du peché, & cause efficiente des maux de Iob, & que de la part de Dieu, il n'y eut que permission, & prouidence, non seulement sans malice, mais auec intention de benir dauantage son seruiteur, & le rendre glorieux par la patience de tous ses maux soufferts. De mesme façon doit estre exposé ce qui est dit en l'Histoire des Roys. *La fureur du Seigneur derechef se courrouça contre Israël : Si incita Dauid contre eux de dire ; va, denombre Israël & Iuda* : C'est à dire qu'il permit, que Satan incita Dauid a faire ce denombrement, comme il est disertement declaré par l'autre Escriture racontant le mesme faict en ces termes, *Satan s'esleua contre Israel, & incita Dauid à denombrer Israel.* Ce fut donc le Diable, qui incita Dauid à pecher, & neantmoins il est dit, que Dieu l'incita, parce qu'il donna permission à Satan de l'inciter, sans laquelle il n'eust sceu rien faire. Or Dieu luy donna cette permission, parce que les pechez du peuple auoient merité, qu'il permist, que leur Roy fut seduit par Satan, & qu'eux fussent punis de leurs pechez auec celuy du Roy ; Ainsi faut-il exposer ce qui est dit, que Dieu suscita les Medois contre son peuple, c'est à dire, permit qu'ils fussent incitez par le Diable tousiours appareillé à seduire les hommes, & les pousser à mal faire. Item, ce que Dieu dit à Dauid apres qu'il eust peché, *Voicy, ie susciteray de ta maison le mal contre toy, & enleueray tes femmes deuant tes yeux, & les bailleray à ton Prochain, & dormira auec tes femmes en la presence de ce Soleil,* c'est à dire, ie permettray, que toutes ces choses se feront en punition de ton adultere & homicide. Caluin presse fort ce lieu, comme s'il contenoit la preuue manifeste du blaspheme, qu'il enseigne, disant, que Dieu est autheur du peché. *Absalon, dit-il, polluant le lict de son Pere par inceste, commet vn forfait detestable, toutesfois Dieu prononce que c'est son œuure.* Mais il ment par sa gorge, detestable qu'il est ; car l'œuure de Dieu icy, n'est pas le peché d'Absalon, ains la seule permission, & la peine, & punition du peché de Dauid, tirée de celuy de son Fils. Car encor que ce fust vne chose mauuaise, qu'Absalon commist le peché que Dieu ne vouloit pas estre commis, l'ayant estroitement defendu par ses loix, toutesfois c'estoit vn fait de iustice, que Dauid fust puny, qui est ce que Dieu vouloit, & qu'il accomplit : Et ce non en poussant Absalon à soüiller le lict de son Pere, ou le luy persuadant, ou commandant, ains le luy permettant seulement : Ce que toutesfois il eut peu empescher, ou de faict eut empesché, soit en bridant sa concupiscence tout à faict, soit en le laissant courir à d'autres forfaicts, & non à cettuy-cy, si Dauid n'eust merité, que Dieu laissast faire à ce mauuais fils, & qu'il mal-traitast son Pere, & que son Peché fust puni par ce mauuais traictemnt. Et la façon de parler dont Dieu menace Dauid, signifie, que son action en ce faict, c'est sa Iustice : car il dict. *Tu l'as faict en cachettes ; ie feray ce que ie te dis en la face de tout Israël ; & en la presence de ce Soleil,* comme s'il disoit, Tu as commis ton adultere en cachettes, & ie te rendray ton loyer publiquement, & le feray deuant ce Soleil ; donc l'œuure de Dieu n'est pas le peché d'Absalon, mais la iustice Diuine, permettant le peché d'Absalon, pour punir celuy de Dauid. Or que cette permission soit appellée œuure de Dieu il est euident, par ce que i'ay dit cy dessus, exposant le passage de Iob, les afflictions duquel sont appellées, actions de Dieu, parce qu'elles furent causées par le Diable auec la permission de Dieu. Caluin, Beze, & leurs semblables ne veulent ouyr parler de cette permission, & s'en mocquent à chasque pas, disant, que c'est vne

Semei. S. Aug. l. de gratia & lib. arb. c. 20.

Dauid cōmande à Salomon de punir Semei de l'iniure par luy commise 3. Reg. 28. Iob 1. 21.

Iob 1. 11.

Iob 1. 12.

S. Aug. l. 2 ad Simplic. q. 2.

Peruersité de Caluin. 1. Inst. c. 4. num. 2.

Les Chaldeans incitez par le Diable.

2. Reg. 24. 1.

1. Paral. c. 21. 1. 2. Reg. 24. 1.

Ego suscitabo contra vos Medos. Esa. 13. 17.

Ego suscitabo. 2. Reg. 12. 11.

Impieté remarquable de Caluin. Cal. 1. Inst. c. 18. num. 1.

L'Escriture dit quelquefois que Dieu faict ce qu'il permet, & peut empescher.

Beze en son Sycophante appelle

Digitized by Google

Sophistes les Peres, vsans du mot de permissiõ, & Caluin le reiette souuent. *Inst. l. 1. c. 18. nu. 1.* & au liure de l'eternelle predestinatiõ souuent. Dieu selõ Beze est oysifs'il ne fait to' les pechez Beze en sõ Sycophãte & Caluin souuent.

eschappatoire friuole, & vn subterfuge de Sophistes, & vne euasion, qui fait vn Dieu d'Epicurus, vn Dieu oyseux, & impotent, ne faisant rien, & laissant faire ce qu'il ne veut. De maniere, que tous les Anciens Docteurs Catholiques, les Saincts Basiles, Gregoires, Chrysostomes, Ambroises, Hierosmes, Augustins, & autres excellens Docteurs en l'Eglise de Dieu, qui ont desnoüé les plus difficiles passages de l'Escriture auec la lumiere de ceste distinction, pour ne faire Dieu autheur de peché, & n'estre blasphemateurs, au dire de ces Reformez clair-voyans, sont Sophistes, parce qu'ils ne font des gloses d'impieté comme eux; & Dieu est oyseux & impotent; Dieu en peinture & sans force, s'il n'opere tous les pechez, que les Diables, & les hommes font. O supposts de Satan, pestes de bonne Doctrine, & asserteurs d'vn blaspheme execrable, Il faut bien dire, que vous auez le cœur horriblement endiablé, vomissans telles impietez!

Que Dieu n'est pas oysif, encor qu'il ne coopere au peché contre la consequence blasphematoire de Caluin, & de ses Sectaires.

CHAP. XIX.

OR comme l'Orgueil de ces Blasphemateurs est intolerable d'accuser Dieu, & les hommes, pour iustifier leur detestable impieté, aussi est leur conclusion Marque d'vne extreme ignorance, & malice; Car les aueugles peuuent voir, qu'il ne s'ensuit pas que Dieu soit oysif, ou impotent, pour laisser le pecheur en sa liberté, & permettre que le peché se face sans aucune sienne cooperation mauuaise, auec la creature, qui le faict: autrement, comme ie disois cy-deuant il faudroit dire, qu'il a esté oysif, & sans puissance, vne infinité de siecles auant qu'il crea le monde, ne se trouuant alors ny Ange ny homme, qui fit bien, ou mal. Mais pour leur mettre le baillon en bouche, ie responds à leurs discours impies, ce que les anciens Peres ont iadis respondu aux Payens, & Heretiques, discourans, & resuans de mesme façon, c'est, que Dieu ne fait point le mal, mais qu'il le permet seulement, non pour n'auoir puissance de l'empescher, mais pour faire recognoistre sa clemẽce, sans laquelle il ne seroit point Dieu; & la liberté de l'homme, sans laquelle l'homme seroit beste, & en ceste permission il n'est pas impotent, ny oyseux, ains il opere en tout-sage, & tout-bon, & tout-Puissant Seigneur, en plusieurs façons. Premierement en ce qu'il faict, que sa Creature raisonnable agit auec le priuilege de liberté, qu'il luy a donné. Secondement en ce qu'il redresse les maux qu'il permet, à quelque bonne fin pour sa gloire, & pour le proffit de ses Esleus, comme il appert en vn infiny nõbre de pechez commis par sa permission, dont il en a tiré plus de bien, que s'il les eut du tout empeschez: & notablement au meurtre, & mort de son Fils IESVS-CHRIST, le plus grand peché, que les meschans commirent iamais, tourné toutesfois par la puissance Diuine, au plus grand heur, que les Mortels pouuoient esperer, ou souhaiter. Troisiesmement en ce que, comme il assiste de son concours les actions des creatures muettes selon leur rang; les elemens, les plantes, & les bestes, ainsi il secourre celles des Anges, & des hommes, donnant l'esprit, le corps, & les facultez naturelles, & nommément pour faire leurs fonctiõs, & cooperant en icelles en tout, sauf au dereglement de la volonté, & au peché qu'il deteste, encor qu'il le vueille permettre pour la raisõ susdite. C'est la response des anciens Peres, & nommément de S. Augustin, que Caluin prise tant, quand il le veut falsifier. Voicy ce qu'il dit en vn lieu: *Que les meschans ne pensent pas, que Dieu laisse d'estre tout-puissant, s'ils font beaucoup de choses contre sa volonté; car quand ils auront fait ce qu'il ne veut pas; il leur fera apres ce qu'il veut. Ils ne surmontent donc pas le Tout-puissant, car ils ne changent aucunement sa volonté*, C'est à dire, quand il aura permis, qu'ils pechent contre sa benigne volonté, il les chastiera à la fin selon sa iuste bonté, *Car*, dit-il, poursuiuant, *Soit que l'homme soit damné iustement, ou sauué par misericorde, la volonté de celuy qui peut tout, est tousiours accomplie: vne seule chose il ne peut, à sçauoir, ce qu'il ne veut pas.* Il veut dire, que Dieu ne peut pecher, parce qu'il ne le veut, comme il auoit dit, que Dieu est Tout-puissant, & parce qu'il est tel, il ne peut mourir, ny mentir, ny se nier. Il poursuit le mesme discours. *Dieu donc vse des meschans, non pas selon leur meschant vouloir, mais selon sa iuste volonté; Car comme les malins vsent mal de leur bonne nature, c'est à dire, de la bonne œuure de Dieu, ainsi luy qui est bon, vse de leurs mauuaises œuures, afin que sa Toute-puissance ne soit vaincuë en aucune façon: & s'il n'auoit le moyen, luy estant bon, de bien & iustement faire des maux des meschans, il ne les permettroit aucunement naistre, ny viure, lesquels il n'a pas creez mauuais, pour les auoir creez hommes: car il n'a pas creé les pechez, qui sont contre nature: mais il a faict la Nature. Et comme il preuoit toutes choses, aussi n'a-il peu ignorer, qu'ils seroient meschãs, mais comme il a sceu les maux, qu'ils deuoient faire, aussi a-il sceu le bien, qu'il deuoit faire de leurs maux.* Sainct Augustin maintient en tous ces propos, que Dieu n'opere pas le peché, & que ce n'est aucunement son œuure, mais bien qu'il le permet, non à faute de bonté, comme les voulant, ny de sagesse, comme ne les ayant preueus, ny de puissance, comme ne les pouuant empescher, mais par sa bonté, qui veut que la creature libre opere librement; par sa sagesse, qui sçait comment il faut redresser le mal; par sa puissance, qui peut tirer du bien à sa gloire, & au profit de ses Esleus, de tout le mal qu'il permet estre fait. Dieu donc permettant le mal, n'est ny impuissant, ny oysif, ains tousiours Dieu, tout sage, Tout-puissant, & Tout-bon. Et Caluin est vn fabricateur d'vn Idole detestable, enseignãt que Dieu est vn Dieu d'Epicure, sans teste, sans bras, & indigne du nom de Dieu; s'il n'opere le peché, s'il ne fait l'Idolatrie, & l'atheisme, s'il ne commet les parricides, les larrecins, les adulteres, & tous les forfaits, qui se commettent au mõde: le Iupiter des Payens fut-il iamais

Obiection des Payẽs & Heretiques. *Tert. l. 2. cõt. Marc.*

Ce que Dieu opere en l'œuure du pecheur. 1. 2.

Bien prouenu de la mort du Sauueur. 3.

S. Aug. de symbol. c. 1 Les meschans font les pechez contre la volonté de Dieu.

Deum non mentitur. Tit. 1. 2. Negare seipsum non potest. 2. Tim. 2. 13. *S. Aug. de Symb.* Pourquoy Dieu permet les maux aduenir. *S. Aug. ibi.* Dieu n'a point creé les pechez *S. Aug. ibi.* Dieu a preueu les pechés des hõmes & la maniere d'en tirer du bien. *S. Aug. ibi.*

Cõsequẽce du blaspheme de Caluin.

si abominable? Or si la malice n'eut creué les yeux à Caluin, ou si elle ne luy eut fait impieusement dissimuler la verité, il ne pouuoit ignorer, que les Anciens ayans vsé du mot de *Permission*, sont tres-bien fondez en la saincte Escriture; car elle enseigne tres-souuent que Dieu permet, & laisse faire maintes choses, qu'il n'approuue point, & la mesme Escriture nous fournit plusieurs mots significatifs d'action, qui toutesfois n'emportent proprement que seule permission. Elle nous dit, que Dieu predit à Abraham, que sa Posterité seroit affligée en Ægypte, & qu'en fin il puniroit ceux, qui l'auroient affligée: C'estoit donc le dessein de Dieu de permettre que les Ægyptiens, executassent son Peuple contre sa volonté, & luy fissent les maux qu'ils luy firent. Dieu dit en Ezechiel, parlant à son peuple, *Ie feray reposer ma fureur sur toy, & mon zele sera osté de toy; ie me reposeray, & ne me courrouceray plus.* Il dit donc qu'il laissera courir son Peuple sans frain aux concupiscences & à la perdition, parce qu'il n'a voulu faire profit de ses chastimens. *Ie l'ay frappé pour le forfait de mon peuple.* C'est Dieu qui parle en Esaie de la mort du Sauueur. Et c'est chose certaine que le Pere n'auoit pas mis en Croix, ny frappé de mort son fils; Ce mot donc veut dire, I'ay permis qu'il fut frappé. Il est escrit en l'Euangile, que le Pere de famille donna sa legitime à son fils puisné, & luy permit d'en faire son plaisir, & de deuenir enfant prodigue. Item, qu'il permit que l'iuroye que les seruiteurs vouloient arracher du champ, creust iusques à la moisson auec le bon froment. Tous ces lieux monstrent, que Dieu permet plusieurs maux, non par faute de preuoyance & de puissance, mais par sa Bonté, pour en tirer de plus grands biens. Puis qu'il les permet en effect, pourquoy ne dira-on de parole, qu'il les permet? Donc les Anciens sont bien fondez en l'Escriture vsans du mot de *Permission*, & nians, que Dieu vueille, ordonne, ou opere le peché des meschans, & enseignans, qu'il le permet seulement pour en faire du bien, ainsi qu'il a esté dit souuent.

Le mot de permissiō fondé en l'escriture.

Dieu pre dit à Abraham que sa posterité seroit affligée en Ægypte.

Ezec. 16. 42.

Propter scelus populi mei percussi eū. Esa. 53. 8.

L'enfant prodigue. *Luc 15 12. Da mihi portionem. Luc. ibid. Sinite vtraq; crescere. Matt. 13. 30.* Permissiō.

Pourquoy l'Escriture vse du mot d'Action, *qui toutes-fois signifie* Permission. *Et de quelques façons de parler de l'Escriture.*

CHAP. XX.

POur demesler entierement ce Poinct de ses difficultez, & faire tomber les armes des mains à l'Impieté, & luy oster tous pretextes, il faut applanir vne doubte, qu'on peut former sur ce que i'ay dit au precedent Chapitre, & exposer quelques façons de parler de l'Escriture, qui semblent attribuer à Dieu des œuures mauuaises, La doubte est telle: Puisque Dieu ne fait pas le peché, mais le permet seulement, pourquoy est-ce que l'Escriture vse des mots signifians action: Pourquoy ne dit-elle pas, par exemple, que Dieu permit, que les Medois courussent sur les Babyloniens, au lieu, qu'elle dit, qu'il les suscita, qui est vn mot significatif *d'action*, & non de permission? Voyla la doubte: les façons de parler qui semblēt attribuer à Dieu les œuures mauuaises, sont en ce que l'Escriture dit, que Dieu endurcit, aueugle, & abandonne les cœurs en sens reprouué, Mots, qui semblent signifier, que Dieu opere positiuement l'endurcissement, l'aueuglement, & le sens peruers, qui sont œuures de peché.

Pourquoy l'Escriture dit action ce qui est permissiō. *Medi. cōt. Babylonios Esa. 13 17.*

Pour l'exposition de la doubte, ie respons en premier lieu, que l'Escriture vse de ces mots *d'action*, encor qu'en iceux il faille entendre *permission*, pour monstrer que Dieu est Dieu, c'est à dire, vn agent vniuersel, & souuerain Maistre, & que rien ne se fait, où sa Toute-puissance ne tienne le haut bout, sauf au peché, & qu'en permettant le peché, il agit neantmoins, non en corrompant la volonté des meschans, ou l'inclinant à mal-faire, comme dit l'impieté de Caluin, mais en la rangeant à bon ordre, & tirant du bien des mauuaises actions d'icelle, comme il appert és exemples qu'auons apportez cy-dessus, & en mille autres, qu'on pourroit encor apporter; Ie dis secondement, que l'Escriture parle ainsi, parce que telle maniere de dire declare mieux la Maiesté de Dieu, que si on vsoit du mot, *permettre*: Car si Dieu eut dit: Ie permettray que les Medois courront sur vous, le langage n'en eust pas esté si maiestueux, ny significatif de souueraineté, & de Toute-puissance, que quand il a dit, *Ie susciteray*. Il eust aussi semblé, qu'il ne faisoit que permettre, au lieu qu'en disant, *Ie susciteray*, il fait entendre qu'il preside aux mauuaises volontez, encor qu'il ne les face mauuaises, les dressant, & conduisant à quelque bonne fin pour sa gloire, & vtilité de son Eglise. Ie dis en troisiesme lieu, que l'Escriture est le Liure de Dieu, qui doit estre manié par les Docteurs, donnez de sa Prouidence, qui estans dressez par le S. Esprit, & ayans apprins par plusieurs passages de ce Liure que Dieu est ennemy capital du peché, ils n'ont garde d'exposer les lieux difficiles au preiudice de sa bonté, ny de le faire en façon quelconque, cooperateur du mal. Que s'ils ne les peuuent entēdre, ils admirent la profondeur de l'Escriture, & s'escrient auec les paroles de l'Apostre, *O hauteur des richesses de la sapience, & science de Dieu*! aymans mieux confesser leur ignorance, que donner vn sens preiudiciable à l'honneur de Dieu, & si Caluin auec ses complices eust esté du nombre de ces Docteurs, il eust choisy la mort, plustost que d'escrire les gloses malignes & impies qu'il a escrites, & se fust plustost condamné à vn perpetuel silence, que de donner le sens qu'il donne aux lieux, qu'il n'entend, pour en colliger, que Dieu est Aucteur de peché, & faire vne Idole detestable, de l'or, des pierreries, & vaisseaux precieux de la maison de Dieu.

Dieu opere en permettant le peché.

Le tourne à bien.

Comment Dieu preside aux mauuaises volontez, L'escriture doit estre maniée par les docteurs de Dieu.

O altitudo Rom. 11. 33

En quel ſens l'Eſcriture dit, que Dieu aueugle, endurcit, baille en ſens reprouué, &c.

CHAP. XXI.

AVx façons de parler, que ces aueugles alleguent encor pour verifier leur impieté, obiectans que l'Eſcriture dit que *Dieu aueugle, endurcit, & abandonne les Meſchans en ſens reprouué*, Façons de dire, qui ſemblent attribuer à Dieu la cooperation du peché. Ie reſpons, que cela ſe doit touſiours entendre auec le meſme ſens, & reſpect de l'honneur de Dieu. Car tels effects ſont du peché, & du Diable, & non de Dieu, Ainſi, dit ſainct Auguſtin, *Dieu n'endurcit pas faiſant la malice*, comme impieuſement diſent ceux-cy, *mais bien ne faiſant pas miſericorde*. Et ce iuſtement. Il eſcrit ailleurs, *Comme Dieu aueugle, ainſi il endurcit, abandonnant, & ne ſecourant, ce qu'il peut faire par iugement caché, mais non iniuſte*. Et c'eſt la doctrine de ſainct Chryſoſtome, de ſainct Gregoire, de ſainct Damaſcene & d'autres anciens Peres, pour laquelle mieux entendre faut noter, que cet aueuglement, ou endurciſſement (car c'eſt le meſme en ce Docteur comme en l'Eſcriture) n'eſt pas ſeulement priuation de lumiere diuine, ou ſimple eſtat de la perſonne en peché mortel, mais vne affection deprauée, qui faict que l'ame, qui en eſt ſaiſie, repouſſe les inſpirations celeſtes, & ſe roidit aux aduertiſſemens de Dieu, & va de mal en pis; Deprauation, & peché, qui eſt la punition de maints pechez precedens, & cauſe de pluſieurs, qui ſuiuét apres. Et c'eſt auſſi ce qu'enſeigne S. Auguſtin diſant ſur ce propos.

Excæca cor populi, Iſa. 6. 10. Indurabo cor Pharaonis. Exo. 7. 3. Tradidit illos Deus in reprobũ ſenſum, Rom. 1. 26. Nõ obdurat Deus impartiendo malitiam, ſed nõ impartiendo miſericordiam. S. Aug. ep. 105. ad Sixt. S. Chry. ep. ad Rom. hõ 3. S. Greg. l. 25. mor. c. 12. Damaſ. l. 4. de fid. c. 10.

Aueuglemẽt & endurciſſement le meſme.

L'aueuglement d'eſprit, que Dieu ſeul illuminateur, peut guarir; c'eſt vn peché, qui fait, qu'on ne croit point en Dieu (voyla l'affection peruerſe) *eſt vne peine de peché, par laquelle le cœur orgueilleux eſt puny ſelon ſes demerites* (voila la punition) *eſt la cauſe de peché, quand par le cœur aueuglé ſe commet quelque mal*, c'eſt le train, & la ſuite de malediction. Donc nous apprenons, que la permiſſion diuine, par laquelle Dieu laiſſa pecher Adam, & en laquelle il laiſſe ſouuent pecher les Iuſtes, ne peut eſtre appellée en propres termes, aueuglement, ou endurciſſement, veu que telle qualité eſtant peine d'vn peché precedent, ne peut eſtre le premier peché, ny ſe trouuer en l'ame des Iuſtes, qui ne ſont pas opiniaſtres en leurs pechez, mais des pecheurs obſtinez, qui ſeuls tombent en aueuglement; & dureté de cœur par leur faute; deſquels pource dit S. Paul, *D'autant qu'ils ont changé la verité de Dieu en menſonge, & ont ſerui à la Creature, pluſtoſt qu'au Createur, Dieu les a abandonnez à des affections vilaines*. Donc la cauſe de leur deprauation, c'eſt d'auoir quitté Dieu, & adoré la Creature. Le meſme eſt ſignifié par les paroles ſuyuantes: *Et comme ils n'ont tenu compte de cognoiſtre Dieu, auſſi Dieu les a abandonnez en ſens reprouué pour faire choſes qui n'eſtoient point licites*. Et parlant de ceux qui ſeront ſeduits par l'Antechriſt, il en met la cauſe en leur propre malice. *Parce*, dit-il, *qu'ils n'ont pas receu la charité de verité pour eſtre ſauuez, Dieu leur enuoyera efficace d'erreur, à ce qu'ils croyent le menſonge*, c'eſt à dire, il les abandõnera de telle façon qu'ils receuront tout à faict & efficacement l'Antechriſt, faux, & menteur Meſſie, parce qu'ils n'ont voulu adherer à IESVS-CHRIST, qui eſt la *voye, la verité, & la vie*. C'eſt donc par leur infidelité, c'eſt parce qu'ils auront commis pluſieurs pechez, en punition deſquels Dieu les delaiſſe là en leur ſens, dont ils deuiendrõt aueugles, & endurcis, & (comme parle Sainct Chryſoſtome) ainſi que ſoldats ſans armes, abandonnez du Capitaine à l'armée ennemie: combien que Dieu ne les abandonne iamais de telle façon qu'ils ne puiſſent implorer ſa grace, & l'obtenir: C'eſt pourquoy auſſi Dieu punit Pharaon, & ſemblables obſtinez, parce que par leur faute, ils ſont tombez en tel eſtat, & y perſeuereront de leur franche volonté, ne ſe ſoucians de regarder le Ciel. Au moyen dequoy ayant S. Iean dit des Iuifs endurcis. *Ils ne pouuoient croire*, parce qu'il eſt dit par Eſaïe, *Aueugle les yeux, & endurcis le cœur de ce Peuple*. C'eſt à dire ils ne pouuoient receuoir la Foy, parce qu'ils eſtoient aueuglez, & endurcis ayans merité par leurs pechez, que Dieu leur oſtaſt ſa grace, de laquelle priuation ils deuinſſent tels. Et partant S. Iean adiouſte parlant des meſmes: *Ils n'ont aucune excuſe de leur peché*, c'eſt d'autant qu'ils n'en ont voulu eſtre deliurez. Ainſi S. Auguſtin expoſãt ces mots, *Ils ne pouuoient croire*, aduertit, qu'il ne faut pas à raiſon de tel aueuglement, & impuiſſance des meſchans à bien faire, nier le franc-arbitre, ou excuſer le peché, *Parce*, dit-il, *qu'encor qu'ils ne puiſſent voir tãdis qu'ils ſont aueugles, ils peuuent neantmoins deuenir clair-voyans d'aueugles qu'ils ſont*. C'eſt donc permiſſion diuine, qui les laiſſe chopper, & parce qu'elle eſt auſſi punition actuelle, c'eſt pourquoy elle eſt expoſée par des mots ſignificatifs d'Action: Ainſi il eſt dit, que Dieu *endurcit* Pharaon, qu'il *abandonne* les malins à ſens reprouué, qu'il les *aueugle*, qu'il leur enuoye *efficace* d'erreur, qu'il les *induit* à tentation, non en cooperant la malice en eux, mais en leur ſoubſtrayant la lumiere, & chaleur de ſa grace, & permettant qu'ils ſoient efficacement ſeduits, parce qu'ils le meritent en punition de leurs fautes paſſées, & dureté de cœur: de maniere que la propre cauſe de leur aueuglement, & endurciſſement, c'eſt leur malice, qui abuſe de la patience de Dieu, qui les recule de ſa grace, qui les rend indignes de ſes dons, qui les fait le iouët de Satan en ce monde, & butin de l'Enfer en l'autre. Et Dieu paroiſt touſiours Sage, permettant à l'homme agir auec ſa liberté: touſiours Iuſte, puniſſant la malice: touſiours bon, attendant les pecheurs, voire les plus obſtinez, à penitence. Et Caluin auec ſes ſemblables ſe monſtre en tout, & par tout vn homme aueugle, & endurcy, ayant enſeigné, que Dieu eſt operateur des pechez, & à ſacrilegement abuſé des ſaincts Eſcrits pour confirmer la fauſſeté de ſa doctrine, & tailler l'Idole de ſes blaſphemes abominables.

Matt. 23. 16. 37. Væ vobis, duces cæci. Quoties volui congregare, &c. & noluiſti. v. 37

Que c'eſt qu'ils ſignifient.

Cæcitas mentis. S. Aug. l. 5. cõt. Iul. c. 3.

Cheute à quelque peché n'eſt pas aueuglement.

Aueuglemẽt & endurciſſement ſont proprement és obſtinez.

Rom. 1. 26. Rom. 1. 28. 2. Theſſ. 2. 10. 11.

Via, & veritas. Ioan. 14. 6

Chryſoſt.

Ioa. 12. 39. Eſa. 6. 9.

Ioa. 15. 22.

S. Aug. tra. 53. in Ioan.

Pharaon endurcy.

Que la susdite Doctrine de Caluin, & de ses adherans, est diametralement contraire à l'Escriture.

CHAP. XXII.

Toutes les œuures de Dieu bonnes. *Gen 1. 31.* *Deus fidelis.* *Deut. 32. 4* *Odio sunt Deo impius, & impietas eius.* *Sap. 14. 9.* *Numquid iniquus est Deus?* *Rom. 3. 5.*

OR Caluin est de tant plus detestable en la maintenuë de ceste Doctrine, qu'elle est plus manifestement cõtraire à la parole de Dieu, dont il la pare par sacrilege. Ceste parole dit, *que tout ce que Dieu auoit faict, estoit fort bon*, Comment donc seroit-il Aucteur du peché; qui est vn mal de tout Poinct opposé à la Bonté? Elle dit, *Dieu est fidele, & sans aucune iniquité*; Item, *Dieu hait le Meschant, & sa meschanceté*; Comment donc peut-il estre aucteur de toute iniquité, & meschanceté? S. Paul demande, *Dieu est-il iniuste?* Et respond, que non, auec vne forte raison; *Ia n'aduienne*, dit il, *qu'il soit iniuste: Car comment iugeroit-il ce monde?* Argumentons auec S. Paul, Si Dieu doit iustement iuger les hommes selon leurs œuures, salarier les Bons, & condamner les Meschans, comment peut-il estre iniuste? & s'il ne peut estre iniuste en ceste actiõ, combien moins aucteur de toute iniustice?

Non Deus volens iniquitatem tu es. *Psal. 5. 5.* *Perdidisti omnes qui fornicantur abs te.* *Ps. 72. 27.* *Numquid voluntatis mea est mors impij.* *Eze. 18 23* *Deus nolens aliquos perire.* *2 Pet. 3 9.* Caluin, & Beze aux lieux citez & Pierre Martyr *in com in ep. ad Rom. c. 1.* Ils vantẽt les Escritures, & forgent de leur cerueau. *Non sunt impy necessary Deo, &c.* *Eccl. 15 12*

La mesme Escriture refute teste à teste les Assertions de ces Athées. Ils disent, que Dieu veut le peché. L'Escriture dit, *Tu n'es pas vn Dieu qui vueille l'iniquité*, ains elle dit. *Tu hays tous ceux, qui se desbauchent de toy*: Et ce bon Dieu parle luy-mesme, & demande: *Est-ce ma volonté que la mort du meschant?* S'il ne veut la mort, qui est la peine du peché, combien moins le peché? Et Sainct Pierre, *Dieu ne veut que personne perisse*, comment donc voudra-il le peché, seule cause de la perdition de tous ceux qui perissent? Caluin, & Beze respondent, & auec eux Pierre surnommé MARTIR, que la volonté, par laquelle Dieu ne veut le peché, est voirement declarée par tels, & semblables lieux, mais qu'il en a vne autre cachée, par laquelle il veut, que les hõmes pechent, parce qu'autrement il ne pourroit pas atteindre la fin, qu'il s'est proposé, de manifester sa gloire en punissant le peché. Pestes infernales qui ne veulent autre guide que l'Escriture pour cognoistre la verité, & la voyant manifestement declarée en l'Escriture, en forgent vne autre dans les carrieres de leur cerueau: & laissent la lumiere de l'Escriture expresse! Et d'où apprennent-ils ailleurs ceste volonté de Dieu, qui ne se trouue manifestée en la saincte Escriture? qui le leur a dit, puis qu'ils ne le trouuent en l'Escriture qui n'en sonne mot? Au reste ne voyent-il pas, que leur impieté traine l'absurdité d'vne euidente contradiction? Car s'il y a vne volonté de Dieu manifestée en la saincte Escriture, reiettant le peché, & vne autre cachée approuuant le peché, il y a donc en Dieu deux volontez toutes opposées sur vn mesme obiect, & en mesme façon, vne qui deteste le peché, l'autre qui l'approuue. Et qui iamais logea telles pieces, nõ pas en Dieu, la mesme perfection, mais en la moindre creature raisonnable? Mais quelle necessité y a-il, que Dieu mesme face les pecheurs pour les punir, & face voir en les punissant la gloire de sa Iustice?

Dieu n'a pas necessité des meschãs.

Ne fera-il pas aussi bien paroistre ceste gloire, & mieux encor, en punissant ceux, qui auront peché contre sa volonté, que si luy mesme les fait pecheurs? Ains quelle iustice seroit-ce en luy, de punir ceux, qu'il auroit induits à pecher? ne seroit-ce pas vne iniuste cruauté plustost? Mais le pecheur est-il necessaire à Dieu pour manifester sa gloire? N'est-ce pas vne autre assertion contre l'Escriture, qui dit, que *les impies ne sont point necessaires à Dieu*?

Non enim necessary sunt ei. *Ecc. 15. 12.* Dieu prohibe le peché. *Nemini mandauit impie agere.* *Eccl. 15. 21* *Ædificauerunt,* *Eccl. 15.* Dieu defend le peché en toutes façõs.

Ils disent, que Dieu commande le peché; & l'Escriture au contraire dit, que non, *Dieu n'a commandé à personne de mal faire*, Item, *Ils ont edifié des Temples à Baal, que ie ne leur ay point commandé, & desquels ne leur ay point parlé, & qui ne me sont iamais venus en la pensée.* Ains la mesme Escriture tesmoigne, que Dieu prohibe le peché en autant de loix, qu'il donne en sa maison, en autant de promesses de gloire, qu'il fait à ceux qui feront bien; en autant de menaces de condemnation, qu'il met en auant contre les mal-viuans: & en autant d'exemples, qu'il propose de sa Iustice: Pourquoy a-il donné les dix Commandemens? Pourquoy a-il fait escrire le vieil, & le nouueau Testament? Pourquoy a-il proposé le Ciel aux Iustes, l'Enfer aux Meschãs, n'est-ce pas pour monstrer qu'il deteste le peché? pour auctoriser la vertu, & prohiber le vice? Ils disent que Dieu pousse, & contraint les hommes à pecher, l'Escriture dit, que Dieu ne tente personne a peché, qui est beaucoup moins, que pousser, ou contraindre. *Que personne ne die*, escrit S. Iacques, *quand il est tenté, que c'est Dieu qui le tẽte; car Dieu n'est point tẽtateur de maux, & ne tente personne.* De maux, dit-il, à sçauoir, pour faire pecher, & pour perdre. Car pour le bien il tente, & essaye souuent les personnes, escrit S. Augustin. Ainsi il tenta Abraham, Iob, Tobie, & plusieurs autres. S. Paul va plus auant, & dit, *Dieu est fidele, qui ne permettra point, que vous soyez tentez par dessus vos forces.* Si Dieu ne permet, que l'homme soit tenté sur ses forces, comment peuuent dire ces blasphemateurs, qu'il pousse les hommes, & les contraint à pecher puissamment, & efficacement sur leurs forces? Et si Dieu ne permet point, que nous soyons tentez au delà de nostre portée, parce qu'il est fidele, ceux-cy ne le font-ils pas tres-infidele, disans, que non seulement il tente l'homme par dessus ses forces, ains le necessite à pecher? Au dire de ceux-cy le peché, & la ruine de l'homme vient de Dieu, & Dieu les en desment ainsi: *Ta ruine, ô Israël vient de toy, & ton salut de moy seul.* Et si Dieu exhorte les mortels à bien faire, s'il leur dit, *N'endurcissez point vos cœurs. Ie suis à la porte (de vos cœurs) & m'y tiens debout: & i'entreray chez celuy qui m'ouurira:* Comment se peut-il faire qu'il endurcisse les cœurs par operation interne? qu'il les ferme luy-mesme afin de n'y entrer, & qu'il die vne chose, & en face vne autre? Peut-on dire d'vn homme du tout abandonné de sens, de iugemẽt & de conscience, ny du Diable mesme, Aucteur de toute malice, ce que ceux-cy disent de Dieu, souueraine Sagesse, & Bonté?

Dieu pousse à la vertu.

Deus non tentator malorum. *Iac. 1. 13.*

S. Aug. l. 2 de consens. Euãg. c. 30

Fidelis est Deus. *1. Cor. 10. 13.*

Perditio tua ex te. *Ose. 13. 9.* *Nolite obdurare.* *Ps. 94. 8.* *Sto ad ostium.* *Apoc. 3. 20*

Digitized by Google

Que ceste Doctrine de Caluin repugne du tout à la nature de Dieu, & à la raison, & que les Ministres l'enseignans sont plus impies, que les Geants qui firent la guerre à Dieu.

CHAP. XXIII.

MAis ne sont-ils pas furieusement enragez d'enseigner, que Dieu est Aucteur de peché, considerée l'excellence de sa nature? Dieu est Tout-puissant, le peché prouient de foiblesse; car le paillard, le larron, le menteur, le meurtrier peche, parce qu'il se laisse laschement emporter à sa chair, à sa concupiscence, à son courroux; Dieu est tout sage, le peché est vn effect de folie, & d'ignorance: ce que les Philosophes cōduits par l'instinct de la seule raison, ont recognu. Ainsi disoit Aristote, apres Platon, que tout pecheur est ignorant. Dieu est vne lumiere infinie, le peché vne œuure de tenebres. Comment peut-on donc conceuoir, que tels effects soient produits d'vne telle cause: la lascheté de, la toute-puissance: la malice, de la souueraine bonté: la folie, de la souueraine sagesse: les tenebres, de l'infinie lumiere? Et comment sera Dieu aucteur de peché, qui n'a plus grand ennemy, ny autre ennemy qu'iceluy? qui l'a puny au premier Ange, & en ses complices aussi-tost qu'ils se furent rebellez? qui l'a puny au premier homme aussi tost, qu'il l'eust accomply? Qui du depuis l'a persecuté, & le persecute par le feu, par le soufre, par les deluges, par la foudre, par autres supplices en ce monde, & le punit en l'autre par la mort, & ignominie eternelle? Qui a enuoyé son Fils en terre pour le combattre, l'effacer, & destruire? Et quelles pestes de Religion d'enseigner ces blasphemes? Mais ne se souuiennent-ils point, que ce Fils de Dieu, cōuersant mortel auec les Mortels deffioit les Iuifs, ses plus grands ennemis: disant, *Qui est celuy d'entre vous, qui me conuaincra de peché?* Osent-ils dire autheur de peché celuy, qui ne peut estre conuaincu d'vn seul peché parmy les recherches, fraudes, & calomnies des Diables, & de tous ses supposts? Osent-ils dire, que celuy est autheur de tout peché, duquel l'Escriture dit, *Qui ne fit iamais peché, & en la bouche duquel ne s'est iamais trouué fraude?* Docteurs non reformez, mais Furies infernales, n'auiez-vous pas plus à la main de dire le Diable autheur de peché, ayans tant de tesmoignages de l'Escriture, & des Saincts, qui vous enseignent, qu'il a brouillé le ciel, & la terre, que celuy que l'Escriture, la Nature, le Ciel, la Terre, & tout l'Vniuers atteste estre autheur de tout biē? Estes-vous si peruers que de metamorphoser ceste Souueraine Bonté en vne nature du tout maligne & diabolique? Mais n'estes-vous pas des Geants plus monstrueux & impies, que ceux que les Poëtes nous descriuent s'estre iadis esleuez cōtre Dieu, pour le deplacer de son Throne? car non seulement vous taschez de chasser Dieu du Ciel par les efforts de vostre impieté, ains encor de l'aneantir du tout, substituans en sa place vne Idole la plus detestable, qui se puisse former en la fantasie des Diables les plus malins? vne Idole composée de la deformité de tous les vices, que tous les meschans commirent iamais, & cy-apres commettront. O Souuerain Seigneur du Ciel, & de la terre, il faut bien que vous soyez ce que vous estes, vne infinie bonté pour endurer auec patiēce ces blasphemātes langues, & pour soustenir les horribles iniures, vomies contre vostre face par ces vaisseaux d'ire, & d'iniquité, execrables vermisseaux appareillez à la perdition, que vostre puissante main pouuoit atterrer d'vn petit bransle; & vostre Maiesté abysmer d'vn clin d'œil. Dieu de misericorde, illuminez ceux qu'ils ont abusez, esclairez les de vostre lumiere, à ce qu'ils cognoissent, & detestent leur detestable doctrine, ou s'ils veulent perseuerer en icelle auec eux, attachez leur langue à leur gosier, & confondez les efforts de leur malice, à ce qu'ils ne vous blasphement d'auantage, & n'abusent plus les mortels.

Dieu tout-puissant, le peché, infirmité. Tout sage, le peché folie.

Omnis peccās ignorat. Plato.

Dieu lumiere, le peché tenebres.

Le peché est le seul ennemy de Dieu.

Dieu punisseur du peché.

Iesus Chr. venu du ciel pour le cōbatre.

Quis ex vobis. Ioa. 8. 46.

Qui peccatū nō fecit. 1. Pet. 2. 22 Esa. 53. 9. 1. Ioa. 3. 15

Patience diuine à supporter les meschans.

Que le Diable a donné pied à la susdicte Idolatrie dés le commencement du monde, pour oster aux Hommes la creance de Dieu, & des choses de l'autre vie, & pour renuerser toutes bonnes loix, mœurs, & polices.

CHAP. XXIV.

OR à fin de voir ceste maudite Idole, & Idolatrie en sa source, en son progrez, & en sa fin, & la contempler en tout son long, en ses nœuds, & postures, & y bien recognoistre l'enragée malice du Diable, il faut noter que c'est le premier traict de perfidie, qu'il ietta à l'oreille, & au cœur du genre humain, & le premier exploit d'impieté, qu'il fit sur la terre apres, qu'il fut precipité du ciel, car attaquant nos premiers Ancestres, presque aussi-tost qu'ils furent produits, & contredisant ce que Eue luy auoit rapporté de la prohibition faicte sur peine de mort; de l'arbre de science de bien & de mal, il leur dit, qu'ils ne mourroient point, & que Dieu Autheur de ceste prohibition, sçauoit bien, que s'ils mangeoient de ce fruict defendu, ils deuiendroient cōme Dieux. Par lesquelles paroles il est euident qu'il accusoit Dieu de mensonge, & d'enuie: & le faisoit pecheur en deux chefs; qui furent les deux crayons de l'abomination, dont il proiettoit infecter à bon escient le mōde, comme alors il en infecta aucunemēt le premier estoc: Ce qu'Adam monstra assez clairement, quand apres sa transgression, il respōdit à Dieu, qui l'appelloit à reddition de cōpte, que la femme, qu'il luy auoit donné l'auoit fait pecher, qui estoit vne accusation sourde, signifiant obliquement, que Dieu estoit cause premiere de son peché: Et de ceste premiere action, & calomnie blasphematoire, cet Ange malin, comme tous ses complices, fut appellé *Diable*, c'est à dire, *Calomniateur*, Nom, qu'il a tousiours porté du depuis, & selon son nom continué de calomnier

Gen. 3. 3.

Nequaquā moriemini Gen. 3. 45.

Diable, c'est à dire calomniateur.

Dieu & ses seruiteurs, & enseigné les Meschans de faire le mesme. Ainsi semant apres parmy les Payens diuerses nations des faux Dieux sur ce subiect, donna progrez, & vogue à ceste Idolatrie, publiant plusieurs forfaits commis par eux, & par les hommes comme poussez, & cõtraints par instinct, & violence secrete de leur puissance à faire mal, à desrober, rauir, à paillarder, & à semblables excez, qu'on raconte auoir esté commis par les humains, à l'instigation des faux Dieux Iupiter, Mars, Apollon, Bacchus, Mercure, Venus & autres Deitez payennes, promotrices de mille, & mille pechez : lesquelles Deitez estant destruites par la venue de IESVS CHRIST, & par la predication de ses Apostres, il suscita parmy les Chrestiens, plusieurs Heretiques imbus de mesme poison, & parlans semblable langage, à fin de reparer la vieille Idolatrie par leur ministere, & la rendre pire. Du nombre d'iceux furent *Blastus*, & *Florinus* au second siecle, suiuis de peu de gens : & au nostre ont esté Zuingle, Caluin, Beze & leurs Disciples, qui ont replanté, & prouigné la mesme Idolatrie auec plus d'impudence, & de blasphemes que les Payens, voire encor que Blastus, & Florinus, plus meschans que les Payens.

Les Dieux Payẽs criminels de plusieurs pechez.

Les Cerdoniens, & Manichees Blastus & Florinus. *S. Hila. l. 6 de Trin. & Iren. l. 1. c. 28. Euseb. l. 5. c. 20.*

Intention du Diable en ceste Idolatrie.

Or la fin, & l'intention du Diable en cecy est sans doubte, d'effacer du tout la memoire de Dieu, par la criée d'vne telle abomination : d'esteindre la Foy & l'esperance des Iustes, & embroüiller la creance que les Mortels ont, voire par instinct naturel, de la Bonté, & maiesté Diuine, qui est de croire vn Dieu, & vn Dieu Tout-puissant, tout Sage, & tout bon & esloigné de tout peché : mais sur tout ce Dragon tortu pretend de fournir excuse aux hommes : amateurs d'eux-mesmes, & prompts à cercher pretexte de leurs pechez, & leur persuader qu'ils ne pechent point, quoy qu'ils facent, comme estans poussez d'vn Maistre, auquel ils ne peuuent resister : qu'ils n'en receuront aucune punition, qu'ils n'ont que faire de s'en tourmenter : que les Loix ciuiles, & Ecclesiastiques, que les Sacremens de penitence, & autres Loix de correction, ne sont que pieces de police, & de parade en la Religion : qu'on n'a que faire d'en vser que par ceremonie, pour s'entretenir en reputation entre les hommes, ou pour euiter les peines du corps, & du temps, & par telles persuasions comme par fosses d'Atheisme, precipiter les insensez en l'abysme de ne croire ny Iugement, ny Paradis, ny Enfer, ny Diuinité, ny prouidence aucune : Et ceste esplanade faicte, ruiner les Royaumes & republiques, & tous les Mortels, les faisant courir sans bride, & à toute furie au peché, à se veautrer sans conscience en toute sorte d'ordure, & de l'abysme du vice se ietter, en aueugles, à celuy des flammes eternelles; fosse, où le Diable attend & desire voir enseuelis les enfans d'Adam : & toute la race des hommes, qu'il hait d'vne haine irreconciliable. A ceste intention le Diable a suscité ceste abomination, & tous les maux susdicts s'ensuiuent d'icelle : Ce que les Payens mesmes, conduits de la seule nature, ont recogneu, & aduerty par graues sentences les Monarques, & Gouuerneurs des Republiques, que telles opinions sont impies, & pernicieuses à la police, & qu'ils ne les doiuent aucunement endurer en leurs estats, s'ils ne les veulent en fin voir ruinez, & eux-mesmes de fond en comble. Platon, vn des plus renommez Sages entre les Grecs, a dignemẽt touché ce Poinct, selon la portée d'vn Philosophe Gentil : Car voyant de son temps plusieurs personnes de diuers aages, & conditions, infectées de ceste poison, tenir des propos iniurieux à la bonté Diuine, & nommément les Poetes, qui apostez du Diable publioient par narrations fabuleuses, que les Dieux commettoient plusieurs forfaicts, & en faisoient commettre aux hõmes, comme tantost ie disois, il escrit ainsi contre telles pestes. *Il faut s'efforcer par toutes manieres, que Dieu, qui est bon, ne soit reputé estre cause de mal, & qu'aucun qui voudra mener vie de preud'homme, & faire de bonnes Loix, ne profere telles paroles en sa cité, & qu'on ne preste l'oreille à celuy, qui les proferera, soit-il vieil, soit-il ieune, soit qu'il parle ouuertement, ou qu'il deguise son langage par vers, & narrations fabuleuses : Car tels propos en quelque façon qu'ils se disent, sont impies, contraires à la Religion, pernicieux aux Republiques & discordans à la raison, & à eux mesmes. Au moyen dequoy, que ce soit vne loy ferme, & inuiolable, qui prohibe de dire en aucune façon, ny en aucune assemblée priuée ou publique, en aucune deliberation, ou entreprise, que Dieu soit cause de toutes choses, mais seulement des bonnes.* Ce pauure Payen auoit faict la leçon à Caluin, qui se dit Chrestien reformé, s'il eust esté capable d'apprendre, & le condãnera au grand iour.

L'orgueil cause de ceste Idolatrie.

Aux Monarques.

Platõ chez Theodoret. *l. 5. affect. Græc.*

Caluin fait l'vn & l'autre, tantost il parle ouuertement, tantost il deguise sa langue.

Il enseigne donc estre vne parole d'impieté de dire, que Dieu soit cause de toutes choses, des mauuaises comme des bonnes, c'est à dire, comme expose Theodoret, citant ce lieu de Platon, qu'il soit cause des pechez, comme sont paillardises, meurtres, & semblables actes cõtraires aux Loix diuines, qui sont proprement maux, & que Dieu estant bon, ne peut cõmettre, ny faire commettre contre soy-mesme; car quant est des autres maux, que proprement nous appellons aduersitez, comme sont pauureté, maladie, famine, & semblables, Dieu les enuoye : & de ceux-là s'entend ce qui est dit par le Prophete, *Ie suis le Seigneur, & n'y en a point d'autre, qui forme la lumiere, & cree les tenebres, qui fait la paix, & cree le mal* : Item, *il n'y a mal en la cité que Dieu n'ait faict*, c'est à dire, il n'y a aduersité, que Dieu n'enuoye, soit pour punir les pechez des Meschans, soit pour exercer la vertu des Iustes : la lumiere naturelle donc enseigne : que ceste Heresie est de tout Poinct detestable : & Caluin mesme l'a recogneu, & s'est condamné de ses paroles propres, que ie vous veux produire, sans emprunter autres exaggerations; & vous monstrer les maux, que son Idolatrie infernale tire apres soy, selon la propre deposition de ce miserable, & vous representant sa deformité, figurée par luy-mesme, vous faire ensemblement voir son hypocrisie, griffonnée de sa plume, & sa condemnation signée de sa main, & le licol qu'il s'est tordu pour s'estrangler, aussi estoit-il digne de mourir de sa propre main, voicy ce qu'il escrit contre les Libertins, qui tenoient ouuertement ce que luy enseigne auec fraude & simulation, à sçauoir, que Dieu est Autheur de peché. *On doit noter*, dit-il, *que de cet Article en-*

Les maux de peine enuoyez de Dieu. *Esa. 45. 7. Amos 3. 6.*

Caluin cõtre les Libertins. Chap. 13.

Il faut dire cecy de luy.

suiuent trois choses bien execrables, desquelles la premiere est, que supposant Dieu estre Autheur des pechez, il ne restera aucune difference, entre Dieu, & le Diable : comme de vray, le Dieu qu'ils nous fabriquent, est vne Idole, pire que tous les Diables. La seconde chose, qui en procede, est que les hommes ne seront plus esmeus d'aucune conscience à fuyr le mal, mais comme bestes sans aucune discretion, suiuront leur appetit. La troisiesme chose qui en sort est, qu'on n'osera plus condamner aucun mal, mais faudra tout approuuer, & reputer pour actes loüables, & dignes d'honneur, putasseries, homicides, larrecins, & les plus abominables crimes. Y a-il rien plus sainct, & plus veritable, que ce discours ? plus feint, & plus fallacieux, que ceste hypoctisie ? plus iuste, & plus mesuré pour condamner ce perdu auec sa maudite Idole ? Et qui n'auroit veu ses Maximes contraires, qui ne sçauroit ses inconstances, & contradictions, qui n'auroit notté ses fraudes, & pipperies, ne le iugeroit-il pas sur ce langage, vn S. Ambroise, vn S. Basile, & vn S. Denys Areopagite ? Et qui a descouuert en ses autres paroles tout ce qu'il couure, & dissimule par celles-cy, ne luy semble-il pas ouyr & voir ce Diable pippeur, & hypocrite dont parle S. Luc, qui loüoit les Apostres, & la Doctrine, qu'ils enseignoient : *Ces hommes sont seruiteurs de Dieu, lesquels vous annoncent la voye de Salut*, & cependant persecutoit à outrance, & les Apostres, & leur doctrine ? Or prenons le tesmoignage de cet ennemy de Dieu, non tant pour confirmation de la verité, qui est trop forte sans luy, que pour condamnation de sa fausse & pernicieuse Doctrine, & concluons apres luy, & contre luy, qu'il nous fabrique en icelle vne Idole, non seulement plus abominable, que celle de l'ancien Iuppin, ains comme il parle, pire que tous les Diables.

Diable flateur & hypocrite. *Act.16.17*

De l'Idolatrie de Saturne és Sacrifices des hommes, mise sus par Caluin, & ses Disciples.

CHAP. XXV.

EN second lieu il faut parler du faux Dieu Saturne, que les Payens ont creu Fils du Ciel. Pere de Iupiter, plus grand en aage, & moindre en rang que son Fils, duquel Ciceron parle en ces termes selon la Foy de l'Antiquité Payenne. *Ils ont*, dit-il, *creu que Saturne estoit celuy qui tient la course, & conuersion des espaces, & temps, lequel Dieu, a vn Nom Grec, portant ceste signification ; Car χρόνος Crovos . c'est χρόνος Chronos, c'est à dire, le Temps. Il est appellé Saturne : comme se saoulant d'ans ; & dit-on qu'il mange ses enfans, parce que l'aage consume les espaces des temps ; & se remplit d'ans sans se saouler*, L'idolatrie de ce Dieu est pleine de fables, & superstitions longues, & inutiles à raconter. Ie ne toucheray, que celles, qui appartiennent à mon subiect, & que l'artifice du Diable a mis sur pied entre les Chrestiens par le ministere de vos Patriarches, & par le vostre. La plus abominable de toutes ces superstitions est le Sacrifice, qu'on luy faisoit des hommes, & nommément des petits enfans ; Comme tesmoignent entre les Payens, Platon en son Dialogue intitulé, *Minos* : Dion Halicarnasseus, Diodor⁹ Siculus, Trogue, Suetone, Pline, & autres Historiens : Entre les Chrestiens Iustin Martyr, Lactance, Tertullien, Arnobe, S. Augustin, Eusebe. Cruauté espanduë par tout le monde, en Asie, en Afrique, en Europe, entre les Payens, ains encor parmy les Iuifs, combien que ce ne fust soubs le nom de Saturne. Ce que Dieu par ses Prophetes leur reproche souuent. Ainsi Dauid, *Ils ont immolé leurs fils, & filles aux Demons. Ils ont espandu le sang innocent, & le sang de leurs fils, & filles, qu'ils ont sacrifié aux Idoles de Canaan*. Esaïe aussi les apostrophe auec vn aspre, & seuere reproche : disant, *Qui prenez vostre consolation és Dieux soubs tout arbre branchu, tuans les petits enfans és torrens soubs les hautes roches* ; Et en autres plusieurs endroits. Or à fin que les enfans ne fussent tristes, quand on les mettoit sur l'Autel, & que le Sacrifice ne fut rendu pour cela trop lamentable, la Mere, ou la nourrice les amadoüoit, par baisers, & caresses, dit Minutius. Item, à fin que leur voix ne perçast le cœur des Peres, si d'auanture ils pleuroient, la Ceremonie portoit, que les Prestres dançans autour de l'Idole de Saturne, batissent les tambours, & ioüassent des fleutes pour enuelopper, & couurir les cris, & gemissemens de ces pauures Innocens & en diuertir l'oreille, & le sentiment des Peres. Ce que quelques Hebrieux idolatrás pratiquoient en la vallée Thoffeth, ainsi appellée du mot Thof, qui signifie Tambour : Lactance raconte, que les Carthaginois tuerent en vn seul Sacrifice deux cens ieunes Gentils hommes, choisis, pour appaiser Saturne, qu'ils cuidoient leur auoir esté aduersaire en la bataille, qu'ils auoient perduë contre Agathocles, Roy de Sicile. Or ce fut vne barbarie du tout contre la Loy de Dieu, & de la Nature, & detestée par tous ceux qui auoient tant soit peu le discours demeslé, & non du tout enseuely en tenebres. Au moyen dequoy Tibere Proconsul en Afrique, vn peu deuant qu'il fut Empereur, prohiba tels Sacrifices comme impies, & fit brusler tous les Ministres, qui les executoient, & les arbres, soubs lesquels ils les faisoient. *En Afrique*, dit Tertullien, *on sacrifioit publiquement à Saturne les petits enfans, iusques au Proconsulat de Tybere, qui fit pendre, & estrangler les Ministres de tels Sacrifices aux arbres du Temple* : Et deuát Tybere soubs l'Empire d'Auguste, furét prohibez aux Romains, & du temps d'Adrian, cesserent par tout, sauf ceux de Iupiter Latial. La seuerité des Loix, n'a peu si bien brider la folie des hommes, ny empescher qu'ils n'ayent seruy le Diable de tels Sacrifices iusques auiourd'huy ; comme il s'est verifié aux Mexicains, & en d'autres peuples Payens des mondes nouueaux ; descouuers au Siecle dernier, qui sacrifioient les hommes à leurs Dieux, & Idoles, sans fin, & sans misericorde ; coustume sans doubte originée de l'Idolatrie de Saturne.

Cic. 2. de nat. Deor. S. Aug. l. 7 de ciu. c. 19 Macrob. Satur. l. 1. Saturnalio. Pier. Hyerogl. l. 56. Rosin. Antiq. Rom. l. 2. cap. 4. Arnob. l. 8 contr gent. Orosl. 4. c. 6. Lil. Gyr. de Diis gent. Synt. 17. Pier. Hierogl. l. 9.

Sacrifice de Saturne *Plato in Minoe. Dion, Diodor⁹ Sicul. Bibli. l. 20 Trog⁹ Suet. in Claudio Plin. l. 30. c. 1. Iust Mart apo 2. Lact. l. 1 c. 21. Tert. in apol. c. 9 & Aug. de Ciuit. Euseb. in prapar. Euang. Rosin. ant. Rom. l. 4. cap. 16.*

Les Iuifs. *Psal. 105. 36. 37. Esa. 57. 5.*

Fraude du Diable. *Minutius in Octauio.*

Sacrifices Idolatres des Hebrieux en la vallée Thoffeth. Tambour *Ier. 7. 31. Lact. l. 1. c. 21.*

Agathocles.

Tert. apo. 2. c. 9. Vide Plin. l. 30. c. 1. & Pamel. in com. Tert. apoc. c. 9. n. 123.

Les Sacrifices faicts d'hômes. visitez parmy les Indois. *Ioseph. à Costa in Hist. Moraic.*

La Religion pretenduë reformée, fille de Saturne: & en icelle les Sacrifices des hommes, renouuellez.

CHAP. XXVI.

OR celuy qui abusoit iadis les Mortels soubs le nom de ce Dieu est remis en regne de nos iours, & suscite la semblance des abominations susdictes par vos Maistres, Luther, Zuingle, Caluin, & semblables de vostre Religion, vrayement fille de Saturne, & de Lucifer, enfant du Ciel premierement, & apres deuenu Diable, & faux Dieu, vn des plus Anciens entre les œuures de Dieu qui mange les ans, & s'en remplit sans se saouler, insatiablement malin, & enragé. Que vostre religion soit Idole, & Creature de ce faux Dieu, il est tres-certain, parce qu'elle est Heresie, qui ne peut estre engendrée, que de ce vieux Pere de Mensonge; Cecy a esté prouué en general aux deux premiers Liures, où nous auōs monstré que toute Heresie est Idole, & toute Religion d'Heresie, est Idolatrie: & icy en special ie monstre, que la vostre est Idole & Idolatrie, & de plus fille de Saturne, & que vous estes consequemment ses enfans Saturniens. Premierement, vous l'auez publiquement confessé sur l'enfance de vostre Reformation pretenduë par vne figure mystique employée solemnellement en vos premiers Liures imprimez à Geneue, en laquelle vos anciens Docteurs representoient ce Dieu de Saturne, tout tel, que les Payens le peignoient, vn vieillard chenu aux iambes de Satyre, tenant vne faux d'vne main, & de l'autre tirāt vne femme nuë d'vne cauerne. Par le vieillard, ils signifioient Saturne, ou le temps, & par la femme, la verité, fille du temps: & par le gros de toute la figure, ils vouloient faire entendre que la Verité, c'est à dire, la Religion qu'ils enseignoient (car s'estoit le subiect des Liures) & que vous auez apprinse d'eux, est fille de Saturne, & du Temps: & à fin que ce sens mystique fut plus euident, ils adiousterent aux derniers imprimez, ces vers.

Des creux manoirs, & pleins d'obscurité,
Dieu par le Temps, retire verité.

L'Emblem͏e courut par tout, approuué de tous, & ie l'approuue en mesme sens, qu'eux le donnerent, pour confirmer par vous mesmes que vostre Religion est fille, & engeance de Saturne; parquoy comme vous dites, que vostre verité vient du Temps, qu'elle est fille du Temps & de Saturne, & qu'elle est tirée des manoirs pleins d'obscurité: Ie le dis aussi, & tire de vos antecedens, que vostre Religion n'est pas de Dieu, parce que la Verité de Dieu, & la Foy, n'est pas œuure du Temps, ny de la nature, mais vne œuure sur-naturelle, donnée du Ciel, & non tirée des manoirs de tenebres, & des cachots d'obscurité: Dieu faict voirement descouurir le mensonge auec le temps, & manifester auec la course des iours, & des ans, la Verité, mais il ne la retire pas par le Temps, ains par le moyen de sa diuine Prouidence: & n'y eut iamais homme bien sensé, & bien apprins en l'Eschole de Dieu, qui dit, que la Religion, ou la Verité de la Foy, print son origine & son pied du Temps: ouy bien la Superstition, & l'Idolatrie: & telle est vostre Reformée selon vostre adueu mesme, fille de Saturne, fille du Temps, & vous aussi enfans du Temps, & du Siecle; œuure tirée des manoirs obscurs, & des Enfers, vraye Idole, & race de Saturne; & vous tirez du mesme lieu, entant qu'Heretiques: & estes enfans de mesme Pere, & mesme Mere.

Lucifer & ses Anges premieres œuures de Dieu.

Toute heresie est Idolatrie, & fille du Diable.

Cōfession mystique des pretēdus reformez aux imprimez l'an 1555. 1556. & 1557 par Conrad Badius, & autres, sans nom.

Figure du temps & de Saturne. *Arnob. l. 5. cōtr. gent. Lil. Gyr. de dijs gent. Synt. 4. 5. Aug. 6. de ciu. c. 7. Pyer. Hierogl. l. 4. c. 16. Iust. l. 43. ex Trogo. Ros. Ant. Rom. l. 2. c. 4.*

Exposée à Geneue.

La Religiō pretenduë reformée fille de Saturne, ou du Temps.

La vraye Religion vient de Dieu & nō du cours des ans.

Secondement, on voit les sacrifices humains pratiquez en ceste vostre Religion, quoy qu'en diuerse maniere: vray argument, qu'elle est œuure de Saturne: ces Sacrifices sont tous les mortels, que par vostre fausse Doctrine vous precipitez à la damnation, mais par voye contraire à celle des Payens, & de tant plus trōpeuse, qu'elle semble moins cruelle: car eux sans se soucier des ames, massacroient les corps, & les faisoient victimes à Saturne: cruauté, qui par son horreur reculoit d'autant le credit de la Superstition, & l'accez à icelle; vous au contraire, flattez les corps, & les amadoüez, les engraissez des plaisirs, & voluptez de vostre liberté Euangelique, & par ceste amorce, attirez les ames à la boucherie, pour les victimer à Satan; eux de droict fil donnoient au corps, au Seruiteur, & à la partie terrestre, & mortelle: vous donnez au Maistre, à l'esprit, & à la partie celeste & immortelle, portant en soy l'image de Dieu. Or cecy est commun à toutes Heresies auec la vostre, car comme i'ay dit ailleurs, toutes font perdre ceux, qu'elles infectent de leur venin, & sont en ce titre meurtrieres des ames, & des corps: la vostre a encor de propre auec la Superstitiō & Idolatrie de Saturne, qu'elle est singulieremēt cruelle aux petits enfans des Chrestiens, & les luy sacrifie particulierement, ce que ie vous vay deduire au Chapitre suiuant.

Sacrifices humains en la Religion pretenduë.

Les Sacrifices de la pretenduë Reformée plus cruels que ceux de Saturne

Toute Heresie est meurtriere cy dessus. l. 2. c. 24.

De l'Idolatrie de Saturne és Sacrifices des petits enfans, & de la semblance des tambours & fleutes, qu'on y employoit pour couurir ceste cruauté, renouuellée au Caluinisme.

CHAP. XXVII.

VOus enseignez (comme cy-deuant ie vous ay noté) que les enfans des Chrestiens sont sanctifiez au ventre de la Mere, & consequemment sont sauuez, encor qu'ils meurent sans Baptesme: par laquelle Doctrine, vous estes cause, comme ie vous ay encor remonstré, que mille & mille Peres laissans mourir leurs enfans sans Sacrement, les ont priuez, & priuent encor de la vie eternelle, & les meurtrissent plus cruellement, que ne faisoient iadis les Peres Payens, mettans leurs enfans sur l'autel de Saturne: car eux estoiēt cruels par ignorance, & ne sçachans pas les moyens de sanctifier leurs enfans, vous faites les Peres cruels de gayeté de cœur, leur faisant negliger le remede que Dieu leur a mis en main,

Les petits enfans cruellement traictez par les Ministres, cy dessus, l. 2. c. 23. & 24

Inuention du Diable pour oster le regret aux peres de la mort de leurs enfans.

pour sauuer leurs Creatures. Et à fin que les traicts de ceste nouuelle Idolatrie respondissent de poinct en poinct, à ceux de la vieille ; Ce songe-creux faux Dieu, ne s'est pas oublié de fournir instrumens, & matiere pour amortir la voix & les pleurs des pauures innocens occis, & effacer le regret de leur perdition; car il vous a marqué & falsifié quelques lieux de l'Escriture, & quelque raison apparéte, que vous faictes bruire & resonner comme tambours, & flustes; dont il aduient, que les Peres ont l'oreille, & le cœur si funestement charmé, que non seulement ils ne deplorent point leurs enfans perdus, mais encor les estiment heureux, & se resiouyssent de leur damnation, comme s'ils estoient sauuez. Vous alleguez, apres vostre grand Maistre Caluin, S. Paul qui dit, que les enfans engendrez d'vn mariage, auquel le Pere est Chrestien, ou la Mere, sont Saincts; s'ils sont Saincts, concluez-vous, ils n'ont que faire de Baptesme, pour estre sanctifiez; donc encor qu'ils meurent sans Baptesme ils sont sauuez : Fausses conclusions & faux bruits, & mauuais haut-bois : car sainct Paul ne parle point de la saincteté Chrestienne, qui est cause de salut, mais de la ciuile, comme les Docteurs Catholiques exposent : & dict, que le mary Chrestien ne doit point faire de difficulté de cohabiter auec la Femme Payenne, si elle y consent : ou la Femme Chrestienne auec le Mary Payen, s'il le veut, parce que l'vn est sanctifié par l'autre, & leur mariage estimé sainct, & non profane, c'est à dire, legitime, & les enfans qui en viennent, saincts, c'est a dire, legitimes, & non bastards. Que si vos Conclusions estoient bonnes, & s'il falloit inferer des paroles de sainct Paul, que les enfans sont saincts, c'est à dire, fideles, & nettoyez de peché sans Baptesme, parce que le Pere est Chrestien, ou la Mere, il faudroit conclurre aussi, que le Mary Payen habitant auec vne Femme Chrestienne, est sainct de la mesme façon, sçauoir est sans Baptesme: comme aussi la Femme Payenne, qui habite auec vn Mary Chrestien, parce que, comme sainct Paul dit, que les enfans sont sanctifiez, ou par le Pere, ou par la Mere Chrestienne, de mesme il dit que la femme infidele est sanctifiée par le Mary fidele, & le Mary infidele par la Femme fidele. Or, qui iamais ouyt dire, qu'vne femme infidele fut sanctifiée, & renduë fidele sans se conuertir à Dieu, & sans Baptesme pour auoir vn Mary fidele ? ou vn Payen fust fait Chrestien sans Baptesme, par la cohabitation d'vne femme Chrestienne ? non plus donc peut-on tirer des paroles de l'Apostre, que les enfans soient saincts, c'est à dire, nettoyez de peché, & adoptez à l'heritage du Ciel, sans le Sacrement; Saincts donc, c'est à dire, comme il a esté dit, *legitimes* : ou saincts Chrestiennement par esperance, parce qu'il pourra aduenir, qu'estant l'vn des mariez Chrestien, il procurera qu'ils soient baptisez, & faits Chrestiennement saincts : & le susdit Mariage tenu aussi pour sainct, c'est à dire, legitime : ou sainct de saincteté morale, & Chrestienne, parce que le Mary Chrestien, ou la Femme Chrestienne fera, qu'il ne s'y commettra rien contre la loy de Dieu : ou sainct, de saincteté fidele par esperance, parce que possible l'vn des deux conuertira sa partie à la Foy.

Tabours pour couurir le bruit de la cruauté.

1. Cor. 7. 14. cité par Caluin in antid. Conc. Trid. ad 6. sess. c. 4. & inst. l. 4. c. 16. nu. 15. Pet. Martyr. in c. 7. 1. ad Corinth.

Saincts, c'est à dire legitimes, S. Ambroise, S. Thomas, & S. Anselme.

Enfans saincts, c'est à dire legitimes.

Vir infidelis sanctificatur per mulierem fidelem. 1. Cor. 7. 14.

Nul n'est sanctifié sãs le Baptesme. S. Aug. l. 3. de peccator. merit. & remiss. c. 12.

Saincteté ciuile. d'esperãce

Vous alleguez encor à mesme fin ce que Dieu dit à Abraham, *Ie seray ton Dieu, & de ta semence.* Donc dites-vous, les enfans des Chrestiens, qui sont la spirituelle, & vraye semence d'Abraham, sont enfans de Dieu. Ie respons, qu'il sont vrayement enfans d'Abraham, & de Dieu, s'ils en prennent le charactere, & le droict d'adoption au Baptesme, autrement ils ne sont non plus semence spirituelle d'Abrahã, ou enfans de Dieu saincts, & fideles, que iadis les enfans des Hebrieux sans estre Circoncis au huictiesme iour, s'ils viuoient d'auantage : & si vostre argument estoit bon, les Apostres, & les enfans des Iuifs en l'Eglise naissante, n'auoient que faire de receuoir le Baptesme pour estre sanctifiez : parce qu'ils estoient engendrez de Peres fideles, & neantmoins ils se firent tous baptiser, & preschoient qu'il le falloit faire : il s'ensuit donc que personne n'estoit cēsé iustifié, & sainct sans Baptesme. Mais, dit Caluin, si l'enfant est immunde, le Sacrement sera profané d'estre employé à vne creature immunde : Raison digne d'vn tel Patriarche ! Donc le Sauueur profanoit sa main quand il touchoit les ladres pour les guarir: donc l'administration des Sacremens, & de la Predication ne sera sinon pour les sanctifiez, & pour les innocēs, de peur que les Sacremēs, & la parole de Dieu ne soit profanée, si elle est employée pour les pecheurs: Donc, il ne faudra dōner medecine sinon à ceux qui sont gaillards : ny enseigner sinon les sçauans, & parfaicts, de peur que la sciece & la vertu ne soit profanée, si elle est communiquée aux ignorans, & pecheurs. O Theologie profonde, & vrayement Saturnique ! Ce grand Rabin n'auoit pas apprins, que le Sacremēt nettoye ceux qui le reçoiuent, & que cōme le Sauueur cōuersant auec les pecheurs n'en estoit pas souillé, ains les mondifioit ; ainsi les Sacremens, qu'il ordōne ne sont pas souillez, mais sanctifient les ames souillées, & de profanes les rēdent saincts. Ce sont les Escritures, & raisons, que comme Ministres Corybantes de ce Dieu Vore-enfans, vous faites bruire pour estourdir les oreilles, & les consciences des pauures Peres, & Meres, à ce qu'ils ne soient émeus des pleurs, & cris de leurs enfans, que vous iettez à perdition par vostre Doctrine, disans qu'ils sont saincts dés le ventre de leur mere : Doctrine aussi contraire à l'Escriture, qu'au sens de toute l'Eglise Catholique. L'Escriture nous tesmoigne, que tous les hommes sont souillez dés le premier instant de leur conception : Dauid le recognoit, & deplore, disant : *Voicy, i'ay esté conceu en iniquitez, & ma Mere m'a conceu en pechez* : souillé du costé du Pere, & de la Mere. Dauid estoit fils d'Abraham, & vn des plus remarquables : fils de Pere, & de Mere fideles, & toutes-fois il se confesse souillé. Sainct Paul escrit, que *nous estions de nature enfans de courroux comme les autres*, c'est à dire, souillez, & dignes de l'ire de Dieu, & de la mort. Comment donc osez-vous asseurer, que les enfans des Chrestiens sont sanctifiez au ventre de la Mere ? Le Sauueur disoit à Nicodeme : *Ie te dis en verité, que celuy, qui n'est nay derechef, ne peut voir le Royaume de Dieu.* Item, *Celuy qui n'est renay d'eau, & du S. Esprit, ne peut entrer au Royaume de Dieu.* C'est à dire, celuy qui n'est baptizé, ne sera point sauué,

Vt sim Deus tuus, & seminis tui post te. Gen. 17. 7.

Sotte raisō de Caluin, & ses absurditez

Absurdités du dire de Caluin.

Ecce enim. Psa. 50. 7.

Eramus natura filij iræ. Eph. 2. 3.

Ioa. 3. 3. 4.

parce qu'il naist soüillé du ventre de sa Mere: car nonobstant les gloses noires, & friuoles de Caluin, interpretant ce lieu de la mission du S. Esprit, nous ne pouuōs douter, que le Sauueur n'y parle du Baptesme, qui est la generation spirituelle, qui nous fait naistre à Dieu, & toute l'Antiquité l'a exposé du Baptesme. Il est donc necessaire d'estre baptisé pour estre sauué, & aussi necessaire, que de manger pour viure. Et comme ceux qui ne regardoient au serpent d'airain dressé au desert, mouroient tous: de mesme ceux-la periront, qui ne seront baptisez, & par l'eau salutaire rendus fideles, & faits participans du merite de la Croix. Et c'est ce que veut signifier le Sauueur par la similitude d'iceluy Serpent qu'il donne à Nicodeme sur le mesme propos du baptesme. Par quoy la generale assemblee de l'Eglise assistée de l'esprit de Verité, selon la promesse du Sauueur, a donné l'arrest selon la Foy ancienne, & mis par terre vostre Idole en ces mots: *Quiconque dira, que le Baptesme, n'est point necessaire à salut, qu'il soit anatheme, & maudit*: Estant donc vostre doctrine cōtre la Loy & la parole de Dieu & contre son Eglise, elle est vrayement vne oeuure diabolique, & vne infernale peste des paures ames, nommément des petits enfans à la semblance de la vieille Idolatrie du faux Dieu Saturne Mange-enfans.

Cal. l. 4. inst. c. 16. §. 25.

Le serpēt. *Num. 21.* La similitude du Serpent. *Ioa. 3. 14.*

Cōc. Trid. sess. 7. can. 5. de Baptismo.

Du faux Dieu Mars, de sa puissance, sacrifices, & animaux dediez. Pourquoy appellé Dieu de la Guerre.

CHAP. XXVIII.

APres Saturne, & Iupiter, Mars Dieu de la Guerre, a esté entre les Dieux Gentils vn des plus grands, adoré presque de tous les peuples de la terre auec grāde superstition, nommément des Romains, parce qu'ils le croyoient estre le Pere de leur fondateur, & premier Roy, Romulus, & aucteur de plusieurs batailles gagnées pour l'accroissement de l'Empire. C'estoit, selon la creance des Payens, vn Dieu furieux, cruel, sanguinaire, sans pitié, & sans misericorde, & leur creance estoit veritable, sauf qu'ils l'estimoient Dieu, au lieu qu'ils le deuoient croire Diable, comme il estoit au vray: doüé de toutes les susdites qualitez, & autres pires, qui seruirēt de poinćte, & de pretexte religieux à ces paures errans, tant pour cōmettre infinis excez, & fureurs, que pour les excuser: & comme en general, Iupiter leur auoit esté le patron du peché, & Saturne des parricides en particulier, ainsi Mars des cruautez de guerre. Sa puissance dōc estoit à leur opinion ez batailles, ez chocs, & cōbats, où ils l'estimoient presider, esmouuoir la guerre, la faire, & donner la victoire à qui bon luy sembloit. Diuinité venant de mesme aucteur, que celle de Iuppin, & Saturne: Car il est certain, que c'est le Diable qui se trāsformoit, à guise d'vn Prothée en plusieurs figures de Diuinitez feintes, & de faux-Dieux, & les mettoit en la fantasie du monde pour se faire adorer en plusieurs façons, selon la multiplication des Dieux. Et quant est de la superstition Payenne de Mars, il l'auoit frauduleusemēt fondée, comme il est vray-semblable, sur la saincte Escriture comme il fonde entre les Chrestiens les Heresies, en laquelle il sçauoit que le Createur est appellé souuent, *Dieu des armées*, duquel Diuin titre estant luy extremement ambitieux, cōme de tous les autres, que faussement il se faisoit dōner en la personne de Iupiter, Saturne, & semblables faux Dieux, il s'aduisa de le prēdre, & se mettre tant qu'il pourroit en la place du vray Dieu en ceste qualité, soubs le nom & Idole de *Mars, Dieu de la guerre, & des armées*, se faisant adorer en la Gentilité, auec l'appareil des Sacrifices, ceremonies, & seruices propres, comme en la superstition des autres faux Dieux. Ses Sacrifices estoiēt faits de cheuaux, animaux guerriers, de chiens animaux hardis. Item, d'asnes, representans par leurs braiemēs, les cris confus des batailles; & tous ces Sacrifices estoient instituez sans doubte en derision des Autels de Dieu, sur lesquels il n'estoit permis de brusler telles bestes, estimées immundes, ains prohibé aux Iuifs par la loy expresse d'en faire offrande. On luy dedia plusieurs sortes de bestes, qu'il auoit en sa protećtion selon leur foy; le loup, animal defiant, cauteleux, fort à la faim, & aspre à la picorée, qualitez conuenables pour signifier gens de guerre. Le vautour, oyseau carnassier, & ayme-corps morts; le pic-vert, vsant de son bec comme d'vne dague, ou pique à percer les arbres; le verrat, animal furieux, & puissant pour soustenir vn effort; & le bouc luxurieux & hautain, qualitez, qui vulgairement se trouuent és gens de Mars. Et combien que toute ceste Diuinité ne fust que piperie; il y auoit neantmoins iuste raison en vn sens pourquoy on deust appeller cet esprit mutin & insolent, *Dieu de la guerre*, à sçauoir, parce qu'il est le premier Aucteur de noise; car c'est luy, qui a mis la sedition au ciel entre les Esprits immortels, les faisant en partie reuolter contre leur souuerain Seigneur, qui fut la premiere guerre de toutes, de laquelle long-temps apres a escrit S. Iean; *Et fut fait vne grāde guerre au ciel, Michel & ses Anges batailloient contre le Dragon, & le Dragon batailloit, & ses anges.* C'est luy aussi qui a mis en discorde, & inimitié l'homme auec Dieu, semé les noises entre les Mortels, suscité toutes les guerres iniustes, les rebellions, les carnages, & cruautez qui furent iamais faićtes, qui se font ou feront: C'est luy, qui porte continuellement le cartel de deffy, & le flambeau de sedition. En ce sens donc, il est digne d'estre appellé, *Dieu de la guerre*, c'est à dire, Prince de discorde & de trouble, cōme le Createur par qualité contraire est appellé Prince de paix. Or Messieurs, laissant plusieurs fables de ce faux-Dieu, non necessaires à dire sur nostre subiećt, ie pretens vous mōstrer, que c'est luy, qui a mis en assiete les premiers fondemens & bases de vostre Religion, & qu'en icelle il a renouuellé son ancienne Idolatrie par diuers vsages & feintes, & que vous l'auez adoré, & l'adorez encor és Idoles qu'il vous a taillées, non d'or, d'argent, de bois, ou autres matieres visibles, & trop grossieres pour estre receuës cōmme Dieux entre les Chrestiens, mais spirituelles, & subtiles, & telles que ie vous vay faire entendre, s'il vous plaist m'escouter.

Mars pere de Romulus. *Plin. de vir. ill.* [illegible] *S. Aug. l. 3. de Ciu. 3. & 5.* [illegible] *Strab. li. 5. Plin. l. 8.* [illegible] *17. Virg. 8. Æn. Plut. in Rom. & in lib. de Fortuna Rom. Stat. l. 7. Theb.* Ce que les Payens croyent de Mars.

Deus Sabaoth. Dieu des armées, epithete du Createur.

Sacrifices de Mars, cheuaux, *Plutar. prob. c. 97.* Chiens. *Pausan. in Laconic.* Asnes. *Stra. li. 15. Arnob. cōt. gent. l. 4. S. Aug. l. 18. de Ciu. c. 21. Apollod. biblio. l. 3. Clem. Alex. in exhort.* Bestes immundes prohibées *Exo. 13. 13.* Les loups, vautours, & pic vers dediez à Mars par les Latins, les verrats par les François, les boucs par les portugais, *Plau. in Tru. Vir. l. 9. Æn. Na. Co. Mytho. l. 11. 67. Strab. li. 3. Plut. prob. c. 97. Fest. Pomp. l. 3. & 13. Herod. l. 1.* Le Diable aućteur de guerre, La guerre des Anges. *Apoc. 12. 7.* Dieu Prince de paix. *Esa. 9. 6.*

Que le Diable a suscité le faux Dieu Mars en la Religion pretenduë reformée, l'establissant par armes, & factions iniques.

CHAP. XXIX.

Luther Apostata l'an 1517. & se defroqua l'an 1522.

Exhortation Euangelique de Thomas Monetarius Lutherien Tom. 3. operũ germ. Luth. fo. 132. epist. ad suos sectatores.

POur voir que le Diable a fait reuiure la vieille Religion de Mars en la vostre nouuelle, souuenez-vous Messieurs, que Luther donna le toc-sin par toute l'Allemagne, & autres lieux de l'Europe, aussi-tost qu'il eust rompu les sacrez murs de son Cloistre, pour faire le commencement de sa Reformée, vostre Mere ; & comme vn homme forcené des fureurs de Mars, il suscita des guerres atroces, & funestes, faisant rebeller les Subiects contre leurs Seigneurs, & choquer familles contre familles, villes contre villes, païs contre païs, souuenez-vous que c'est en ce temps, que Thomas Monetarius premier falot de vostre Euangile, exhortant ses Disciples aux armes, disoit, *Courage mes amis, resistez à ces fols* (c'est à dire aux Princes legitimes) *c'est maintenant le temps, l'Allemagne, la Frãce, l'Italie est esmeuë, & le Maistre veut iouer vn ieu ; courage, aux armes, aux armes, aux armes, les enfans pleurerõt, les amis prieront, gardez-vous de vous laisser persuader par misericorde.* Oyez-vous Messieurs, la voix de cet enfant de Mars reformé ? de ce vautour furial, de ceste furie infernale ? de ce pic-vert daguant, & piquant de son bec & denonçant la guerre à grand cry ? Il n'est besoin d'exaggerer ce Poinct par la citation de beaucoup d'exemples des choses aduenuës en la Chrestienté, vous les auez peu voir, & lire ez histoires escrites par les vostres mesmes, & veux-ie croire, que comme vous n'estes si idiots, que de les ignorer, aussi ne serez-vous si opiniastres, que de les nier. Seulement veux-ie vous epiloguer ce que cet esprit mutin a fait en nostre France, & comment il a suscité le culte du faux Dieu, iadis appellé Mars, & deuenu en nos siecles vn Dieu reformé, c'est à dire derechef formé de nouuelles erreurs, & horreurs. N'estes-vous pas donc memoratifs, que Mars a planté le tronc de vostre pretenduë Reformée ? N'est-ce pas luy, qui a semé en ce Royaume la parole du Seigneur auec les bales des pistoles, & des canons, presché l'Euangile au son des Tambours, & la doctrine Huguenote parmy les fureurs & frayeurs des armes ? N'est-ce pas luy qui commandoit à vos assemblées, & qui faisoit voltiger les Ministres, vos ayeuls, equippez en gendarmes parmy les gendarmes, quand vous commençastes à ietter les fondemẽs de vostre Secte, nommément à Paris ville capitale de ce Royaume ? Auez-vous leu les brauades & monstres Martiales, que vos Eglises naissantes, & ieunes parroissiens assistez de leurs Ministres, firent en ceste bonne ville l'an 1561 ? Ie ne veux pas ennuyer les Lecteurs par narrations prolixes prinses de nos Annales, ie me contenteray de vous donner la lecture d'vn eschantillon d'vne lettre qui me tomba il n'y a gueres en main contenant l'Histoire de la naissance, & l'epilogue des qualitez Martiales de vostre Religion, enuoyée de Paris en ce temps là en Limosin, par vn qui ne vous estoit aucunement ennemy, la voicy en ses propres periodes, & termes, où elle parle de la Religion.

Lettre enuoyée de Paris l'an 1561, representant l'Euangile armé des huguenots Appellez nouueaux Chrestiẽs : Deuotion des huguenots retournãs de la preiche, qu'ils appelloiẽt assemblée. Equipage des Predicans de l'Euangile Huguenote. Nouueaux Apostres armez.

Mon frere, i'ay receu vostre lettre, &c. Au demeurant, quant au fait de la Religion, ie vous asseure, que ces nouueaux Chrestiens de maintenant florissent en ceste ville, autant qu'en ville du Royaume, toutesfois il y a encore quelque petite sedition, mais les Huguenots sont les plus forts : Ils font d'ordinaire deux presches, où ils ne sont les iours ouuriers moins de vingt mille. Ie desirois fort ces iours derniers qu'eussiez esté en ceste ville pour vn peu, pour les voir reuenir de l'assemblee. Où en premier lieu marchoient cinq ou six cens Escoliers tous en armes, qui portoient vne enseigne, autour laquelle estoit escris, Virtute duce, comite Fortuna : *en apres le Guet, & les Archers pour empescher seditiõ. Apres suiuoient six grands Seigneurs, N. Apres lesquels marchoiẽt les Ministres, à sçauoir M. de Beze, M. Peroceli. M. Malon, M. Riuiere, M. la Plante, M. des Forests, & pour leur garde quatre cẽs hommes à cheual en armes. Apres ce les artisans, femmes, & ieunes gens, qui ne pouuoient porter armes ; & pour la fin douze, ou quinze mil hõmes portans espées, & pistoles, & autres armes offensibles, qui auoient vne enseigne, autour laquelle estoit*, Veritas odium parit, *vous asseurant qu'on n'en a encor veu vne si bien ordonnée*, & le reste qui s'ensuit. *De Paris ce 25. Feburier 1561. auant Pasques. Vostre frere, & amy, De Tyssier.* Vous voyez icy vn homme escriuãt sans fard, & disant la verité sans passion, sauf qu'il monstre, qu'il esperoit autre chose, que ne deuoit sortir de la Secte, dont il voyoit ces superbes commencemens, ne s'apperceuant pas de ce que ce Dieu armé, trainoit en l'arriere-garde, de ce qu'il feroit l'an suiuant 1562. appellant en France l'Allemand & l'Anglois pour planter les fondemens de vostre Reformée dans le sang des François, dequoy Beze se vante en la lettre qu'il escriuit apres à la Royne Elizabet l'an 1564. le 19. Decembre. Item de la sedition qu'il susciteroit en ceste mesme année 1562. à Paris, & nommément en l'Eglise de S. Medard. Et de tout ce qu'il remueroit ez années suiuantes dans ce noble Royaume.

Beze en la lettre liminaire de sõ nouueau Testamẽt à la Royne d'Angleterre.

En second lieu vous voyez naïfuement representé le premier esprit de vostre Religion, esprit de Mars, de trouble, de guerre, & de fureur ; aussi mettiez-vous ordinairement en ceste saison là aux premieres pages de vos Liures, vne espée flamboyante auec ces mots de l'Escriture pretextez pour deuise, *Ie ne suis pas venu mettre la paix, mais le glaiue* ; signifians par cela que le glaiue estoit vostre Religion bien esloignée du sentiment des enfans de Dieu, enfans de Paix, & d'vniõ, & du sens de l'Escriture, que malignemẽt vous preniez pour voile ; car en icelle le Sauueur parle de la guerre contre les vices, laquelle se fait en bien-viuant, & bien resistant aux pechez, & non de la rebellion, & reuolte contre l'Eglise de Dieu, contre son Roy, & ses Magistrats legitimes, telle qu'alors vous commenciez à faire en vostre Patrie. Le progrez de vostre esprit respondit fort bien au commencement : Toute la France en est tesmoing en gros,

Armoiries & deuises des Huguenots. *Mat. 10. 34. Luc. 12. 5.*

laquelle vous mistes apres en miserable desarroy, & combustion vniuerselle par vos armes; & en particulier toutes les Prouinces, qui trempèrent au sang de ceux, qui furent occis en vne infinité de tumultes, & en quatre cruelles batailles procurées, & dõnées par vos rebellions; Trois cens villes principales de ce Royaume surprinses par vos menées contre l'auctorité du Roy, que vous mesprisiez; contre la charité de la patrie que vous deschiriez; contre la Loy de Dieu, que vous fouliez par infinis sacrileges; En somme, en sont tesmoins tous les endroits de ceste Monarchie, où vous auez espandu le sang humain, pillé les Villes, profané les Autels, bouleuersé les Temples, exercé mille cruautez, & fait tout ce que ie ne vous ay voulu, ny veux reciter, fait, dis-ie, tout ce que pouuoit desirer de vous vostre Dieu Mars, qui se renouuelloit en vous, & plus qu'il n'eut peu faire luy-mesme, s'il fust sorty en propre personne de sa maison d'enfer, armé de fer, assisté de ses craintes, fureurs, menaces, morts, & de toutes les horribles armées, & regimens que les vieux Poëtes luy donnent.

Quatre batailles dõnées à raison des troubles suscitez par les huguenots. Villes prinses.

Descriptiõ de la maison & armes de Mars. *Stat. lib. 7. Theb.*

. Icy considerez, Messieurs, la difference de l'esprit de Dieu, & du vostre. Le Sauueur venant en ce monde choisit en sa naissance vn temps d'vne Paix vniuerselle, fit chanter, & annoncer la paix aux mortels: se voulant partir de ce monde, la laissa à son Eglise en la personne de ses Apostres, ausquels il dit auec repetition emphatique, *Ie vous laisse la paix, Ie vous donne ma paix.* Et leur commanda, que quand ils iroient prescher la parole de Dieu, pour salutation Apostolique entrans aux maisons, ils dissent, *Paix à ceste maison*: estant resuscité, & retournant victorieux du Tombeau, de la Mort, & des Enfers, li salua de la Paix ses Apostres assemblez en corps, disant, *La Paix vous soit.* Voyla l'esprit de Dieu. Vostre Religion en porte vne autre de contraire nature; Elle sort armée du ventre de sa Mere, & vient au monde au son des fifres, & tambours, au cliquetis des armes, & rebellions, & deuant que sçauoir parler, remuë les mains, & remplit le monde de frayeurs. Comparez vn peu si vous osez, ceste vostre nouuelle Reformée, à l'Eglise Chrestienne naissante: Voyez d'vn costé vos Ministres flanquez des troupes de Mars, & de l'autre les Apostres de IESVS-CHRIST, entourez de persecuteurs; vos Loups icy, & ces Agneaux là; vos Fureurs, Serpens, & Dragons d'vne part, & ces simples Colombes de l'autre: vos Frairots gendarmes bruyans la mort, & fremissans vn Euangile empistolé contre leur Dieu, & leur Roy: & ces anciens Champions de la Foy s'exposans à la mort pour honorer leur Maistre, & pour sauuer les Roys & les peuples, ne respirans, que douceur, & benignité: voyez en vne bande fremir l'esprit de Satan entre les enfans du siecle, & en l'autre reluire la Paix de Dieu entre les enfans de Dieu. Contemplez encor comment ceste mesme Reformée deuenuë grande, sonne la guerre, corne la guerre, & la fait à outrance par tout, où elle peut mettre les pieds, & les mains: & quel Euangile est-ce cy? Et qui peut douter, & qui doute, que ce n'ait esté vne infernale fureur de Mars, suscitée en la place de la vieille superstition, & non vn Euangile de Dieu enuoyée du Ciel? Qui ne voit, que c'est vne engeance de celuy, qui n'a cessé depuis, qu'il est Diable, de faire du Mars, & du Diable, de faire la guerre à Dieu, & à son Eglise pour repaistre sa rage du sang, & de la perdition des humains? Et si vous croyez, embrassez, & honorez ceste Furie comme Religion reformée, n'adorez vous pas vne Idole nouuelle de Mars, figurée au patron de la vieille Payenne?

La paix vniuerselle à la naissance du Sauueur. *Luc 1.* *In terra pax homini-bus.* *Luc 2. 14.* *Pacem relinquo vobis.* *Ioa. 14. 27* *Dicite pax huic domui* *Mat. 10. 13.* *Pax vobis,* *Ioa. 20. 19*

Que l'Esprit du Caluinisme est de sa nature payennement Martial, & factieux: comme au contraire celuy de la Foy Chrestienne Catholique, est doux, & pacifique, contre l'obiection des Ministres.

CHAP. XXX.

VOus alleguerez pour vous iustifier sur ce que ie viens de dire de l'esprit turbulent & mutin de vostre Religion, & de l'image de Mars suscitée en icelle; qu'en l'Eglise Catholique plusieurs guerres ont esté faites par les Chrestiens, plusieurs troubles, & tumultes suscitez ez villes, & païs de la Chrestienté. & que neãtmoins nous ne laissons pas de la tenir Eglise de paix, & la prescher telle, non plus donc, direz-vous, la vostre doit estre estimée Martiale payennement, & encourir mauuaise reputation d'estre turbulẽte, encor que vous ayez aymé, & mené la guerre. Ie respons, que vostre allegation ne vous peut donner aucun droict de repart, ny vous mettre à couuert de la charge que ie vous fais; car les guerres faites par les Chrestiens Catholiques, ou elles ont esté iustes, ou s'il y en a eu d'iniques, s'il y a eu des troubles, & seditiõs, elles ont procedé de la propre malice des hommes, comme les autres pechez, & non de l'esprit de l'Eglise, qui condamne toute iniustice; mais toutes vos guerres ont esté iniustes, & toutes conceuës, & attisées par l'esprit de vostre Reformée; c'est elle, qui vous a mis le feu en la poictrine; & les armes aux mains, & comme Mere mutine, & factieuse vous a engendrez, & nourris mutins, & factieux: l'experiẽce nous l'a fait voir, & n'est besoin d'autre preuue. L'Eglise Catholique ne fait pas tels enfans, n'estant pas aussi telle Mere, elle fait des agneaux & non des loups, parce qu'elle est animée de l'esprit de son Espoux, de douceur & benignité, elle abhorre le meurtre, & le sang, & auec priere solennelle, demande tous les iours à la Maiesté Diuine, de la conseruer en paix; la vostre ne respire, que feu & sang. Nostre Mere ne veut qu'aucun des seruiteurs domestiques de Dieu, & qui mesnage l'œconomie de sa saincte parole, & Sacremens, meine guerre temporelle, encor qu'elle soit iuste, mais que tous soient amateurs, & obseruateurs de paix; La vostre fait ses Ministres premiers gẽdarmes, & porte-enseignes de rebellion; la guerre que l'Eglise Catholique proprement fait, est spirituelle, comme i'ay dit, dressée contre les ennemis de nostre salut, contre le Diable, le Monde, & la Chair, cõtre l'Idolatrie, contre l'orgueil, l'auarice, l'enuie, la paresse, & autres vices, qui nous barrent les portes du Ciel.

Guerres suscitées en l'Eglise Catholique.

L'esprit de l'Eglise Catholique est de paix.

Da pacem Domine in diebus nostris, &c. Priere de l'Eglise Catholique.

Les Ecclesiastiques exẽpts de la guerre.

La guerre de l'Eglise est spirituelle.

Digitized by Google

Ecclesia terribilis vt castrorum acies ordinata. Cant. 6.3.

Et en cette guerre Dieu preside principalement; & en prend son tiltre, se faisant nommer DEVS SABAHOT, Dieu des armées. En telle guerre cette Espouse est tousiours terrible, comme vne bataille rengée, & reformidable aux puissances de l'Enfer, & du monde : Et en ce champ elle est nuict & iour affairée, & s'y employe de toute sa force, & gaigne la victoire pour le prix de l'immortalité; & par cet exercice est appellée, MILITANTE en cette vie, comme elle sera apres ses victoires, appellée TRIOMPHANTE, là sus au ciel, Royaume de l'eternelle paix. La vostre au contraire, compose laschement auec la chair, fait auec elle vne paix seruile, & pleine d'ignominie: car elle luy dõne entiere liberté, & droit de domination, & denonce la guerre aux vertus, à l'abstinence, à la virginité, à la chasteté, aux Sacremens, aux ieusnes, aux veilles, & à tous exercices de pieté, prisez, & prattiquez de tout temps en la maison de Dieu ; & n'est vaillante qu'en cette lascheté , & la victoire, qu'elle y gaigne, c'est qu'elle deuient esclaue du Diable, & du vice en ce monde, & sera faicte la prise & la proye de la mort eternelle en l'autre. Au reste, si les enfans de l'Eglise Catholique sont en doubte d'entreprendre vne guerre temporelle, & decider quelque faict par armes , elle leur donne premierement aduis de chercher, & employer tous moyens & voyes pacifiques, & s'accorder sans entremise de glaiue, & ne guerroyer que par contrainte , selon la Doctrine qu'elle faict escrire à vn de ses enfans, seruiteur de Dieu, en ces termes: *La volonté doit estre appareillée à la paix, la necessité doit faire la guerre, à fin que Dieu nous deliure de la necessité , & nous conserue en paix.* En second lieu, elle nous apprent , qu'il faut, que la guerre, qu'on veut faire soit iuste, ce qu'elle sera, auec trois conditions : La premiere, qu'elle soit conceüe par iuste raison , à sçauoir, ou pour repousser l'iniure , ou recouurer, ou conseruer le sien : La seconde , qu'elle soit commandée par authorité legitime : comme du Roy en la Monarchie, ou des Magistrats souuerains en la Republique : La troisiesme , qu'elle soit faicte à bonne intention , non pour nuire, ou pour exercer vengeance, ou pour dominer, mais pour le bien public, & pour la gloire de Dieu. Telles ont esté les guerres iadis des Hebrieux, lors qu'ils estoient enfans de Dieu : telles les guerres des Chrestiens , nommément de nos Princes, & peuples François, des Clouis, des Charlemagnes, des saincts Loüys, & autres, qui par leurs heroïques proüesses, & exploits d'armes ont rendu leur memoire viuante en la course des Siecles de ce monde mourant, & gaigné la gloire immortelle au Royaume de l'Eternité. Que s'il y en a eu quelques vns, qui ayent fait la guerre sans telles conditions, & troublé le monde par leurs factions, ça esté, comme i'ay dict, de leur propre malice , & contre la volonté, enseignemens, & loix de leur Mere, qui les condamne en cela , & leur exemple ne vous peut seruir, que de tiltre pour condamner vous, & vostre Religion, qui par contraire qualité de la Catholique, enseigne la guerre, & la corne, & de soy est inique, & turbulante, & porte dans ses entrailles la mutinerie , & la faction, & produit ses enfans marquez en leur ame de son charactere, & partant, quand ils font la guerre à Dieu , & aux hommes , ils ne font, que ce que leur Mere leur a apprins, ce que ie vous veux faire toucher au doigt , vous ouurant l'interieur de sa nature , & vous descouurant les Idoles de Mars, que cet esprit de tenebres vous a spirituellement taillées pour vous les faire honorer dans le pourpris de vos Temples, si vous le croyez.

L'Eglise militante. La paix de l'Eglise pretendue reformee.

Commët l'Eglise Catholique entreprend la guerre.

S. Aug. ep. 107. ad Bonifacium.

La guerre iuste doit auoir trois cõditions. Authorité legitime. Iuste cause, & droicte intention. *S. Aug. l. 22. cont. Faust. c. 74 & 75. q. 5. & 207. S. Tho. 22. q. 40. a. 1.* & autres.

Les guerres des Hebrieux Des Chrestiens.

De la nature factieuse de la Religion pretendue reformée ; Et des Idoles du faux Dieu Mars, dressées en icelle.

CHAP. XXXI.

L'Essence, & nature d'vne Religion consiste ez Maximes, & enseignemens, qu'elle contient en soy : Si ces enseignemens sont de soy productifs de trouble, de discorde, & de guerre, il s'ensuit, que telle Religion est de sa nature turbulente, & maligne ; ce me sera donc assez de mettre en veüe vos Maximes , & faire voir en icelles les semences de rebellion: & les Idoles de Mars pour prouuer, que vostre Religion est mutine de sa nature, & vraye Idolatrie de Mars. Vne de ces Maximes, qui fait la premiere, & la grande Idole de Mars, est, *Qu'il est licite de s'esleuer contre le Prince : & susciter les subiects à se reuolter contre luy* , Maxime semée és Liures de Luther, de Caluin, & des autres Patriarches de vostre Secte: preschée par vous, & mise en pratique par vos proselythes. Luther au Liure qu'il mit en lumiere l'an 1520. trois ans apres son apostasie, parle ainsi. *Entre les Chrestiens, il n'y peut auoir aucune Superiorité*: Il faut donc, à son dire, oster ceux, qui y sont, si on peut. De mesme esprit en l'Epistre , qui est contre les deux Edicts de l'Empereur, il exhorte de n'obeir point aux Princes seculiers, non seulement és choses de la conscience, mais non pas mesme pour aller à la guerre. Vous auez ouy cy dessus Thomas Monetarius , fanfarant la reuolte contre les Princes à banderole desployée. Melancthon dit, *Si le Magistrat, commande quelque chose contre le droict diuin, garde toy d'obeyr , mais resiste tant que tu pourras.* Il appelle Droict diuin, selon sa Foy, l'Heresie, qu'il tenoit: de maniere que, si le Magistrat commande quelque chose contre cette Foy, il faut resister de toute sa force, c'est à dire , se reuolter contre luy. Caluin n'a rien espargné pour establir la mesme Maxime , & Idole, & l'eriger auec tiltre de Religion. Il parle quelquefois assez veritablement de la guerre: & assez honorablement des Roys, & Princes souuerains, mais en hypocrite: car il se contredit apertement apres , & deschire la Majesté des Roys si souuent, & si blasphematoirement, qu'il monstre suffisamment que tout ce qu'il a dit de bon de la guerre, & des Roys , ça esté par feintise & dissimulation : & pour plus finement enseigner la rebellion aux Subiects. Ie ne veux monstrer cecy que par vne, ou deux periodes, prinses des Sermons sur Daniel, où il parloit & preschoit à bon escient, & de cœur au troupeau

Premiere maxime de rebellion.

Luth. l. de potestate seculari, imprimé l'an 1520. Le mesme *in epist contra duo Caesar. mandata.*

Melancthon in *c. 13. ep. ad Rom.*

Caluin en son Instit. *l. 4. c. 20. Sect. 11.* & suiuantes, il semble fort equitable.

Caluin contre la reuolte en ses Sermons sur Daniel, imprimez à la Rochelle. 1565. Ser. 9.

reformé. *Quand les Princes*, dit-il, *voudront desroger à la Maiesté de Dieu, quand ils entreprendront plus qu'il ne leur est permis, s'ils s'esleuent iusques là, fi, fi, ce n'est qu'ordure d'eux.* Il ne pouuoit pas plus raualer l'authorité des Princes, ny creuser plus profondement la terre, pour bien asseoir le fondement de rebellion, & disposer les cœurs des subiects à se cabrer contre leur authorité, toutesfois & quantes qu'il leur semblera qu'ils desrogent à la Maiesté de Dieu, ou qu'ils entreprennent plus qu'il ne leur est permis. Vn peu apres, faisant encor du Renard, il dit, qu'il faut obeyr aux Princes, combien qu'ils nous greuent aux biens, & aux corps: & ayant donné le doux glapis, il iette la fiante en cette fumée: *Mais quand les Princes s'esleuent contre Dieu, il faut, qu'ils soyent mis en bas, & qu'on ne tienne plus de compte d'eux, que des sauattes.* C'est en bon sens, il les faut deposer & les fouler aux pieds comme sauattes, s'ils ne font ce que les subiects Heretiques veulent. C'est plus que se reuolter, & demander son droict la main armée à son Prince. C'est faire les subiects Maistres de leur Seigneur, les ignorans, Iuges des Loix, & armer la fureur des Peuples contre les souuerains Magistrats. Beze n'est pas plus modeste en ses Escrits que Caluin: Et exhorte apertement en vne sienne Epistre, *les fidelles François de iamais ne faire la paix auec Satan*, c'est à dire en son jargon, auec le Roy de France, de demeurer donc en perpetuelle reuolte. Item, *Que la liberté de l'Eglise Françoise se gaignoit, & conseruoit par armes.* Vous auez donc suiuy les erres de vos Maistres comme le tesmoignent vos Liures. Iunius Brutus, *de Potestate principum*, le Toc-sin des massacreurs: la lettre de Bruccius supposé, c'est à dire, de Beze: la fureur des François, l'Alithia, le Concile sacré, & vne infinité d'autres flambeaux parlans de reuolte. Et quand nous n'aurions aucun tesmoignage des Escrits publiez, la pratique des guerres suscitées & menées en ce Royaume par vos Fideles contre nos Roys, les entreprises faictes à Amboise, à Meaux, à Paris, & ailleurs contre leurs propres personnes auec les batailles données, & infinis excez commis, & cogneus par toute la Chrestienté, verifient assez clairement, sans aucune preuue des Liures, que vous tenez comme Maxime de Religion reformée, que les Subiects se peuuent reuolter, & faire la guerre à leur Prince, lors qu'il leur semblera, qu'il s'esleue contre Dieu, & qu'il entreprend trop. De mille particuliers exemples de ces pratiques, ie n'en prendray qu'vn, tiré de vos Liures, que ie n'oserois employer, si vous mesmes ne l'auiez escrit? Cet exemple fait voir à l'œil la verité de ce que ie dis, & vous peut seruir d'aduertissement, pour vous faire sages. Vous estes memoratifs quand le Roy Henri III. reuenant de Pologne passa deuant la ville de Liuron, alors rebellée contre luy, & assiegée par son commandement. Escoutez vn de vos Historiens, racontant l'accueil, que luy firent les assiegez, pour obtenir misericorde de leur rebellion, & voyez les fruicts de vos enseignemens.

Au mesme Sermon. 9. sur Daniel.

Diuers Liures seditieux des Ministres.

Liuron.

Exemple memorable des Rebelles de Liuron, monstrant l'esprit du Caluinisme en sa premiere Maxime.

CHAP. XXXII.

VOicy l'exemple & la narration prinse de mot en mot de vos Liures. *Les assiegez*, dit vostre Historien Huguenot, sans nom, *entendans que le Roy estoit si pres d'eux, luy addressent vn Salue d'arquebuzades; & puis se prennent à crier, & huer à gorge desployee, maugré leurs Chefs; disans mille iniures au Roy, & à la Royne, en telle sorte, qu'on les oyoit aisément.* Par ces paroles vous entendez l'effect, & par l'effect la qualité de vostre Maxime, & de vostre Idole de Mars reformé, & refondu en vous. Autant de parricides volontaires, que d'arquebusiers: car tous eussent volontiers tué leur prince, s'ils eussent peu: autant d'attentas, & crimes de leze Maiesté; que de bales laschées: autant de blasphemes, & blasphemateurs de l'OINCT de Dieu, & de Dieu mesme, que de bouches ouuertes, & employées auec telle insolence. Cependant l'Historien parle sans correction, & sans reprehension, & sans honte, parce qu'il estime estre loisible de faire ce que ces soldats faisoient contre le Roy, selon la Maxime de Caluin, & l'Idole de Mars, Et ce qu'il adiouste pour adoucir l'atrocité de l'iniure, *Maugré leurs Chefs*, la rend plus atroce aux Chefs: car la mine quils faisoient de ne prendre plaisir à ces impietez, estoit vne aperte confession de leur crime, & vn voile cachant leur hypocrisie: c'estoit vn peu d'eau iettée sur les charbons ardens, à fin de les faire plus viuement ardre, & plus furieusement esclater. Si ces François fideles, n'eussent esté desnaturez par vostre Maxime infidele, s'ils n'eussent fleschi le genoüil deuant vostre Idole de Mars, l'honorant plus que Dieu mesme, qui commande d'honnorer les Roys, n'eussent ils pas mieux aimé mourir cent fois, que d'auoir pensé à faire la centiesme partie de l'outrage, qu'ils firent à leur Prince prescht; & à sa Mere? à leur Prince, dis-ie, qu'il sçauoient & confessoient estre leur Roy legitime, Eux Gentils-hommes, & soldats François, à l'oreille desquels le nom de Roy iadis auoit de coustume resonner, comme vn signe celeste, plein de respect & d'honneur, & la presence duquel estoit venerable comme la viue image de Dieu? Ce seul exemple est-il assez esclattant pour vous faire ouurir les yeux, à fin de voir l'impieté de Caluin en cette Doctrine? Contemplez, ie vous prie, la peruersité de sa Maxime en l'essence d'icelle, & en ses effects, & l'insolence de ce Reformateur d'Eglise en son langage. Premierement, elle est directement contre l'Escriture, qui commande en cent lieux d'honnorer les Roys & Magistrats, & qui defend tres-estroictement de les iniurier, & n'est ia besoin de citer icy beaucoup de passages, pour verifier mon dire: non seulement vous ne le niez pas, ains faictes des Liures pleins de tesmoignages,

En l'Histoire des choses memorables, sous Henri III. l'an 1575.

Insolence des soldats Huguenots.

Le nom de Roy honorable aux François, la presence venerable.

1. Dieu cómande d'honnorer les Roys, & Magistrats.

Digitized by Google

Liures cõposez par ceux de la Religion pretenduë en faueur des Roys, quand ils en esperét profiter.

& raisons en faueur des Roys (quand vous esperez qu'ils vous seront fauorables) pour monstrer qu'il leur faut obeyr, & les honnorer, quoy qu'ils soient Tyrans & Heretiques, & cependant vostre generale Maxime enseigne, non seulement de ne les honorer point, mais de ne les estimer qu'ordure, & n'en tenir non plus de compte que des *Sauates*.

2\. Caluin. serm. 9. sur Dan. Elle enerue l'authorité des Magistrats.

Secondement, elle les desarme de leur authorité, & leur oste la puissance de punir les meschans, & nommément les Heretiques, armez contre leur Prince. Car si en vn Royaume il y a des Arriens, des Manichéens, des Anabaptistes, des Nestoriens, & autres semblables, qui ayent vn Roy: qui ne soit de leur Secte, & qui les vueille ranger au deuoir, ils ne faudront de crier aussi tost, *fi*, *fi*, selon la note de Caluin: & dire, que *ce n'est qu'ordure d'vn Roy, qui s'esleue contre Dieu*, & qu'il n'en faut non plus tenir compte que d'vn vieux soulier, & qu'il le faut mettre à bas, & faire contre luy, tout ce que vous auez ouy de vostre Prophete, & tout ce que vous auez faict & voulu faire contre nos Roys: Ce que les villes rebelles ont faict contre leur Prince, & les païs infectez contre les leurs. Comment donc, direz vous, faudra-il obeyr aux Roys en tout ce qu'ils commanderont? Ie respons, que s'ils commandent quelque chose contraire à la Foy, & Loy diuine, il ne faut pas obeïr, mais non pas pour cela se reuolter, & prendre les armes, & les villes d'authorité priuée: Il faut faire comme les enfans de Dieu, qui n'ont pas fait comme vous, aussi n'ont-ils pas esté esleuez en telle Escole, que vous: ils ont obey en tout ce qu'ils ont peu aux Princes terriens, quoy que Payens, ou mauuais Chrestiens, & quand ils leur ont commandé d'adorer les faux Dieux, ou commettre quelque autre impieté, alors ils ont tenu bon du costé de Dieu, & ont espandu leur sang pour la defense de la verité, rendans à Dieu ce qui luy estoit deu, & à Cesar aussi, sans pour cela iamais perdre le respect, qu'ils deuoient aux Princes, sçachans, qu'ils sont enuoyez de Dieu & qu'en ce tiltre, on les doit honnorer: moins encor se sont-ils reuoltez, ny ont prins les armes d'authorité priuée contre eux, ny mis en proye leur Royaume, ny fait monopole, & coniuration contre leurs personnes pour leur oster la Couronne, & la vie: ny tenu leurs villes contre leur gré: ny dressé vn estat dans leur Estat, ny faict ce que vous auez faict, & faictes encores, sans aucun exemple, sinon des Errans, vos semblables. Voila la malignité de vostre Maxime en son essence, & en ses fruicts, & la modestie de Caluin, vostre Docteur, en son langage. Or si toute Heresie est Idole, & si toute reuolte vient de celuy, qui iadis se faisoit adorer par les insensez soubs le nom de *Mars*, pouuez-vous nier, que vous n'ayez en cette Doctrine, vne Idole de *Mars* en forme Geantine, & que vous ne soyez Idolatres, qui la tenez, & l'honnorez comme vn Oracle de Religion? Et si l'insolence de la langue tesmoigne l'orgueil interieur, voyez vous l'humeur, qui regne en l'ame de vostre Docteur parlant des Roys, & Princes, auec des paroles, qu'il ne deuoit proferer contre les plus viles creatures d'vne populace.

En quoy & cõment on ne doit obeïr aux Magistrats.

La Foy & constance des Martyrs Chrestiens. Rendez à Cesar ce qui luy appartiét. *Matt. 22. Marc. 12. Luc. 20.* Les Roys enuoyez de Dieu.

Seconde Idole de Mars, posée sur la seconde Maxime de guerre.

CHAP. XXXIII.

LA seconde Maxime, sur laquelle est posée la seconde Idole de Mars en vostre Religion, est de pareille impieté, que la precedente, mais de figure diuerse, donnant la main de paix au Diable, pour mieux combatre Dieu: C'est *qu'il ne faut point faire la guerre contre le Turc*: Luther l'a iettée en fonte, & Melancthon l'a polie, & dorée, vous l'honnorez en silence. Luther en l'Epistre, qu'il escrit contre les deux Commandemens de Cesar, apres auoir vomi contre les Princes à force iniures atroces, les appellant insensez, bestes, & gens sans raison, & sans yeux: *N'obeissons aucunement à ceux-cy*, dit-il, *soit pour aller à la guerre, ou pour contribuer quelque chose contre les Turcs: le Turc est dix fois meilleur, & plus sage que nos Princes: Quelle prosperité peut-on esperer auec ces fols?* Melancthon s'aide de la lime de droict, pour brunir, & faire reluire l'Idole, *Si le Magistrat*, dit-il, *commande quelque chose contre le Droict diuin, garde toy bien d'obeyr, mais repugne tant que tu pourras, par exemple, s'il commande de faire la guerre au Turc.* De maniere, que faire la guerre au Turc, à l'aduis de ce deuot Reformé, c'est faire contre le Droict Diuin, & dissiper les Loix sainctes. De mesme stile escriuent les autres: & de vostre part, encor que vous ne parliez tous si apertement, si monstrez-vous estre imbus de leur humeur: car on ne vous ouyt iamais prescher, moins encore faire la guerre contre le Turc: Et de plus, on sçait assez, que vous aimez mieux ouyr la nouuelle de sa prosperité, que des Chrestiens Catholiques, ains vous blesmissez, si vous entendez, qu'il ait esté battu des Chrestiens, & perdu quelque bataille, ville, ou prouince: de laquelle affection ne se faut estonner non plus que de la Maxime: car leur *Alcoran* symbolise auec vostre Religion en plusieurs Articles. *L'Alcoran* fait estat de la liberté de la chair, vostre Religion la presche auec le voile de reformation: l'Alcoran renuoye les miracles, parce que Mahomet n'en pouuoit faire: vous dites aussi qu'il n'y en a plus en l'Eglise, parce que la vostre n'en a iamais sceu faire: l'Alcoran & les Turcs abhorrent les ceremonies de l'Eglise Catholique vous les fuyez, & detestez: Ils haïssent la Croix, vous l'haïssez aussi: Ils n'ont point d'Images en leurs Mosquées, vous n'en auez non plus en vos Temples: Ils ont petite opinion de IESVS-CHRIST: car ils ne l'estiment qu'vn Prophete seruiteur de Dieu, comme iadis les Arriens, encor qu'ils l'appellassent Fils de Dieu: Caluin fait le mesme, comme cy dessus a esté dit, & confirme à toute rencontre les lieux dont les Arriens se seruoient contre la Diuinité de IESVS-CHRIST, & se moque des responses des anciens Peres, exposans lesdits lieux, & refutans les Arriens en faueur de la Foy Catholique: & qui pese bien ses escrits & les croit, il en forme en plusieurs endroits la Foy des Arriens, & des Turcs, & non

Luther in epist. con. tra duo Cæsar. mandata. Melancth. in c. 13. ep. ad Rom.

Plusieurs articles de l'Alcoran cogneus à la religion Huguenote. *vide Caluino-turcismũ.*

Cy dessus chap. 10.

Digitized by Google

des Chrestiens, s'il ne deuient Athee tout à faict. Aussi a on noté, qu'en Pologne, en Transsyluanie, & en Hongrie plusieurs des vostres se sont faicts Arriens, & Turcs, aussi bien qu'Athees, par la Doctrine de Caluin : Dequoy est bon tesmoin André Chancelier, & Ministre de l'Academie de Tubinge. Mais le maistre Poinct de la liaison, & affection secrette des Turcs auec vous, consiste en la haine du Pape, que vous auez commune auec eux, ils ont tousiours esté ennemys capitaux du Vicaire de IESVS-CHRIST, & luy ont faict la guerre sans mercy: & vous luy estes plus ennemys, qu'eux-mesmes : Ce n'est pas donc merueille, que Luther, & vos Patriarches ayment le Turc, & qu'ils ayent dressé en sa faueur cette Idole, & que vous soyez marris de son mal, & ioyeux de son auancement : car tant qu'il prosperera, le Pape, vostre grand ennemy, aura en luy vn puissant persecuteur, & vous, vn grand appuy pour vostre Reformée contre le Pape, que vous persecutez.

Hugue-nots deuenus, Arriens, & Turcs. *Andreas Tubing. Academ. Cancell. Luther. in p. esat. apol. Dan.*

Cependant considerez vn peu la qualité de cette vostre Doctrine payennement Martiale, & la deformité de cette Idole, qui si miserablement vous depraue la volonté, vous alliant d'affection auec le plus grand ennemy de IESVS-CHRIST, & de la Foy Chrestienne, que le Ciel regarde: & vous faisant haïr la guerre la plus iuste, & la plus honnorable, qui se puisse faire en ce monde par les Chrestiens: car c'est pour retirer le païs, & le patrimoine des enfans de Dieu, de la main d'vn cruel & perfide Tyran, qui les a enuahis par trahison, & par force, & les occupe contre tout droict. C'est pour l'augmentation de la Foy Chrestienne, & de la gloire de Dieu: C'est en somme, pour sauuer vn infini nombre de pauures Creatures captiues de corps, & d'ame. Voyez comment le regard malin de cette Idole, comme quelque Meduse, vous a metamorphosé les esprits, & fait degenerer de la noblesse & magnanimité de nos Ancestres Chrestiens, qui s'estimoient bien-heureux iadis de passer les Mers, d'employer leurs biens, & leurs vies, pour aller chocquer ce barbare, vray auant-coureur de l'enfant de perdition l'Ante-christ, & arborer la Croix triomphante és pays iadis sanctifiez par les traces, & merueilles du Fils de Dieu, nostre Sauueur, & de ses seruiteurs, que ce Pharaon a occupez, & prophanez; Et vous au contraire, non seulement ne le voulez combattre à leur imitation, mais encor publiez des Maximes en sa faueur, & empeschez les Chrestiens, tant qu'il est en vous, de courir sur luy, & guerroyer la guerre du Seigneur, & amplifier sa gloire, & croyez estre contre le Droict diuin, de s'opposer au Capital ennemy de Dieu, & de son Fils IESVS-CHRIST. Et qui doubtera de vous prononcer Idolatres de celuy, qui se faisoit appeller Mars, le Dieu de la guerre, par le Payen, qui vous a creué les yeux de l'entendement, pour vous garder de voir la lumiere de la paix de Dieu, & vous tient la volonté, & les affections attachées de la grosse cadene d'opiniastreté: à ce que vous ne puissiez embrasser la beauté de la verité Catholique, & vous vnir auec les enfans de Dieu en la foy & charité du Sauueur.

La guerre contre les Turcs iuste & honnorable aux Chrestiés.

Les François vaillans cõtre les Turcs & infideles.

Le Turc auant-coureur de l'Ante-christ.

Les Heretiques defendent de faire la guerre au Turc, cy dessus.

Des Sacrifices de Mars, & des animaux de sa tutelle, representez spirituellement au Caluinisme.

CHAP. XXXIV.

Comme le Diable a representé la fausse Diuinité, & les Idoles de Mars Payen en vostre pretenduë reformée, aussi y a-il laissé des Simulachres, & ombres des Sacrifices, qu'on luy faisoit, & des animaux qu'on luy auoit dediez. Ses Sacrifices, comme vous auez entendu, estoient faits des corps de Cheuaux, Chiens, & Asnes, bestes, qui portent les notes de trois vices propres des Heretiques, de l'orgueil, de la calomnie, de l'esprit terrestre. Iamais Heresie ne fut sans orgueil, parce qu'elle en est engendrée, comme vous auez ouy cy dessus, & iamais n'y eut Heretique, qui ne fut orgueilleux; l'Heresie aussi est menteuse, & mesdisante, prompte à l'abboy, & à la dent, si elle peut, beaucoup plus qu'vn Chien, & les Heretiques sont enfans de leur mere. Les mesmes ont leurs cœurs charnels, & asniers, tousiours penchans à la terre, encor qu'ils semblent par fois regarder le Ciel: c'est pourquoy S. Paul met l'Heresie entre les œuures de la chair, & tant qu'il y a eu d'Heresies toutes ont abouti en fin au corps & à la terre, pour spirituelles, & hautines qu'elles semblassent en leur commencement: Et quand les Heretiques ont voulu faire des Lions, on a cogneu à la fin quels animaux ils estoient au bramer: De telles Offrandes, & de tels Sacrifices se plaist celuy, qui se faisoit adorer sous le nom du Dieu Mars. Or i'ay prouué ailleurs, que vous estes Heretiques, & verifié les susdites Marques, & plusieurs autres en vous, & en vostre Secte, faictes maintenant la conclusion, & recognoissez si cet ennemy des hommes n'a pas malicieusement renouellé à vos despens, les Sacrifices de Mars: & si vous estes sages, effacez par vne bonne penitence les qualitez, qui vous font semblables à ces animaux, affin que vous ne soyez la Victime funeste de ce faux Dieu.

De l'orgueil, cy dessus l. 2. c. 1. & 9. Mesdisance de l'Heresie, cy dessus, c. 3. & 13.

Les Heresies, & Sectes œuures de la chair. *Gal. 5. 20.*

Prouué au premier liure l'Heresie Huguenote, & les notes de l'Heresie au second.

Quant est des animaux dediez à la sauuegarde de ce mesme Dieu, ils sont representez en vous, voire plus naïfuement, que les Sacrifices. Les Loups tiennent le premier rang en signification d'Heretiques, & faux Prophetes, *Gardez-vous*, dit-le Sauueur, *des faux Prophetes, qui viennent à vous reuestus de peaux de Brebis, & au dedans sont Loups rauissans*: Ce sont les Heretiques, qui en faux Prophetes enseignent le mensonge, portent mine de preud'hommes, amateurs de verité, & cachét en la poictrine vne ame de Loups, & d'ennemis rauissans, inhumains, & cruels. Ie vous ay monstré cy dessus en passant quelques traces des fureurs de vos premiers Freres, il n'est besoin de vous frapper dauantage l'oreille par la reïteration des choses, dont ie sçay que les personnes honnestes d'entre vous rougissent: c'est assez de vous auoir marqué à petit crayon, que vos deuanciers Ministres ont

Animaux de la garde de Mars. Les Loups *Attendite à falsis. Mat. 7. 14*

Cy dessus au l. 1. c. 23

esté, en qualité de Loups spirituels, sous la protection, & tutelle du faux-Dieu Mars, & que sous sa conduitte ils ont dissipé, & deschiré tant qu'ils ont peu, le troupeau du Sauueur. Les Vautours ont esté non moins veritablement effigiez en eux, & en vous tant que vous leur serez semblables. Le Vautour est vn oiseau de proye, aime-guerre, aime-chair, & charogne, ie vous ay representé en gros les guerres, que vous auez suscitées, les villes que vous auez prinses & mises en proye en ce Royaume: & vostre Doctrine charnelle est toute aime-chair, & toute affectée au corps en ses Maximes, & pratiques: regardez si vous estes Vautours spirituellement, & oyseaux de ce Dieu. Vous estes encor des Picvers: vostre bec, est vostre lance, & vostre chant funeste, presage de guerres. Vous estes memoratifs des Presches turbulentes de Beze, & des autres Ministres gendarmes, qui fanfaroient, & cornoient Mars à pleine teste à Paris l'an 1561. comme l'Epistre que ie vous ay produit cy dessus, auec les Liures donnez au public, ont fait voir: & deslors sonnerent l'alarme par toute la France: & en cette derniere saison ne pouuans faire la guerre par effect, nous auez donné pour la predire vn Pic-vert resuscité des cendres de ceux-là, mais metamorphosé en soldat François, qui ne fait depuis deux ou trois prin-temps, que piquer du bec, & corner importunément ce Dieu armé, à l'imitation de ceux-là, vray Picvert, n'ayant que le bec, & le chant, aussi infortuné d'estre sous la protection de ce Dieu, que mal inspiré, & mal-aduisé de chanter la guerre au milieu de la Paix, ne se souuenant pas qu'il se tenoit en son nid sans sonner mot au Siege d'Amiens, où il falloit faire la guerre, & secourir son Roy, endossé du harnois, auec la Noblesse Catholique: sans espargner ny sa peine, ny sa vie. Ce Pic-vert, que faisoit-il alors? grimpoit-il, & piquoit-il les troncs des vieux chesnes des Pyrenees, & chantoit-il à souhait loing des coups, affin de venir au bout de sept ou huict ans, les dangers passez, sonner la fanfare? Mais de quel trou est sorti cet oyseau, qui fait du Roland en peinture? qui tire son espée en peinture? qui tranche les montaignes de la langue en peinture? & y a plus de deux ans qu'il est apres à desgainer son espée, & ne peut? qui s'est fait pourtraire, maintenant sur vn Cheual bardé, la lance au poing, teste baissée, se nommant le Cheualier François aussi redoutable, que le Soldat François, encor qu'au reste il ait mieux rencontré en sa peinture. Car auparauant il estoit effigié en lancier, sans Cheual: en pieton, les esperons au talon: en combattant, l'espée dans le foureau: monstrant sa teste, dos, & bras armez de fer, & les iambes couuertes de botines de marroquin, comme s'il eust voulu courir la lance, & danser vne gaillarde ensemble? Messieurs, ne croyez-vous point que nous auons eu peur que ce Soldat, s'il eust en fin desguainé son espée n'eust couppé les iarrets à la Lune? Et que si sa lance rencontre maintenant, ne fausse la cuirasse de Mars? Cecy soit dit de Mars renouuellé en vostre pretenduë Reformée. Ie viens aux autres faux-Dieux, que le Diable à remis en credit, & fait reuiure en la mesme par vostre seruice.

Les Vautours.

Les Picvers.

Cy dessus cha. 18.

Le Soldat François.

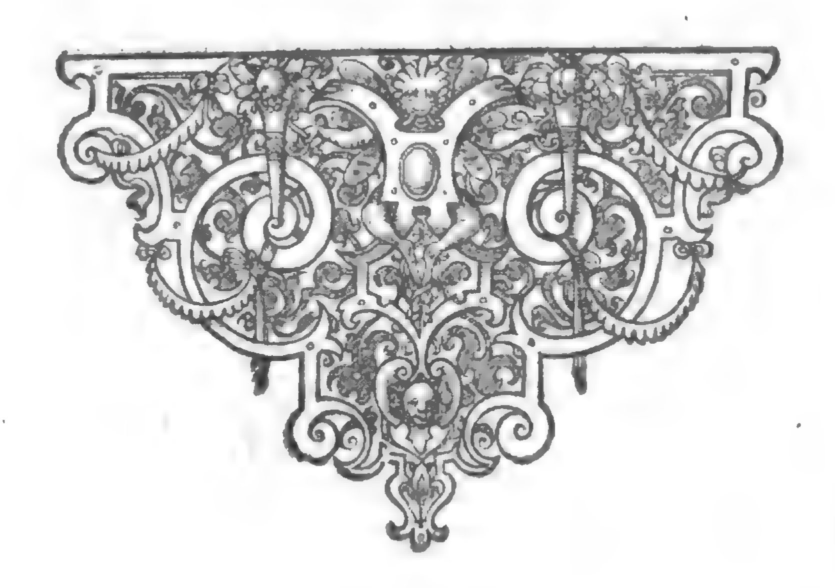

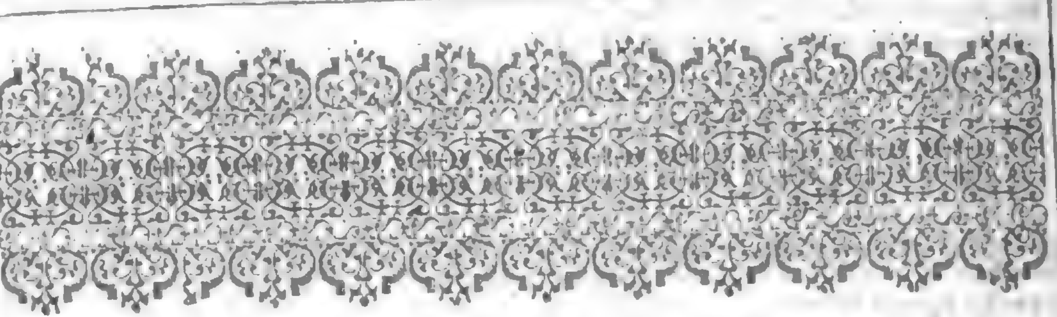

LIVRE QVATRIESME DE L'IDOLATRIE HVGVENOTE.

Du faux-Dieu Apollon, & comment le Diable se mit en credit par luy entre les Payens, par plusieurs tromperesses imitations des œuures de Dieu.

CHAPITRE I.

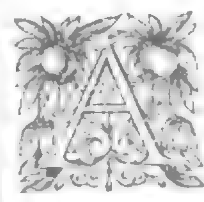

APRES MARS vient en rang de Planete & de faux-Dieu, APOLLON, surnommé PHOEBVS, par lequel le Diable deceut les Humains en la trafique, & superstition de vaine science, & curiosité, comme il les auoit trompez en tiltre de force, & fureur de guerre, par l'Idolatrie de Mars. La matiere, & la base de ce Dieu, & de son Idole, fut le Soleil, Prince des Astres, & le plus noble des Corps celestes, creature d'admirable beauté, & tesmoignage de l'excellence de son Createur. Cette pauure Gentilité aueuglée l'adoroit, & le tenoit pour Dieu : voire encor plusieurs Iuifs paganisans, ainsi que nous apprend l'Histoire des Roys, s'arrestans à la creature, au lieu qu'ils en deuoient prendre occasion de loüer le Createur, & passans plus outre par dessus le sens, & recerchans la cause de l'effet, adorer l'Ouurier, & non l'œuure. Et c'est le Discours du Sage: car ayant dit : *Le Soleil quand il sort annonçant la lumiere, est vn instrument merueilleux*, il adiouste, *ouurage du Souuerain, c'est vn grand Seigneur qui l'a fait.* C'est discourir en Sage, & lier vne bonne & belle conclusion à vn bon & noble Antecedant. La façon de faire des Payens estoit imitation de bestes, qui ne s'esleuent point par dessus ce qu'elles aperçoiuent des sens, & s'y arrestent, & en cela furent rendus bestes, selon que dit le Roy Dauid : *L'homme ayant esté mis en rang d'honneur ne l'a pas entendu : il a esté comparé aux iumens sans discours, & a esté fait semblable à iceux.* Ce fut leur folie & la malice du Diable, qui ne desire, que faire oublier aux Mortels le Createur, & leur faire abuser de la Creature pour les priuer de la iouïssance d'iceluy Createur nostre vraye felicité, & en fin de la Creature encores.

D'où fut occasionnée l'Idolatrie à Apollon.

Quelques Iuifs errans adorateurs du Soleil. *Ezech 8. 16.* *4. Reg. 23.5* *Psal. 48.13*

Eccl. 43.7.

Homo cũ in honore esset. Psal 48. 13.21.

Le premier fondement, qu'il ietta de son dessein, fut d'attacher les hommes à la beauté du Soleil, d'vne maniere trop sensuelle, & peu raisonnable, & apres de leur faire croire, qu'il estoit Dieu : & sur ces deux vices du sens & de l'entendement, furent appuyez tous les autres erreurs, qui se multiplierent aussi auant, que les fantasies des hommes, maniees par vn esprit malin & subtil, peuuent croistre en superstitieuses inuentions. Donc ces peuples abusez commencerent à adorer le Soleil : les premiers furent les Persans, & Ægyptiens, suiuis apres des autres peuples, nommément des Grecs, & Romains, sous diuers noms, Idoles, Sacrifices, & Ceremonies: Par les Persans communément il estoit appellé, *Mittra*, & en particulier, *Titan*, par les Acheneniens, peuples de Perse aussi : Par les Ægyptiens, *Osiris*; par les Grecs, *Apollon*, *Phœbus*, comme aussi *Titan*: & par les Latins de mesmes noms à leur imitation. Les Persans l'adoroient en vne statue ayant la face d'vn Lion, portant en teste vne tiare Persienne, & tenant par les cornes vne vache se debattant : Hieroglyfes de la force du Soleil, qui est sa lumiere, & sa face, toute forte en Lion, & en la teste couronnée de ses rayons, par lesquels il tient la Lune, signifiée par la Vache, & luy fait, ou desfait les cornes, selon les diuers aspects qu'il luy donne. Les Ægyptiens le croyoient le plus grand de tous les Dieux, & le representoient par vn Sceptre ayant vn œil posé sur la cime, signifians par cela, qu'il auoit l'œil sur tout, voyoit tout, & commendoit à tout : & luy sacrifioient en telle

Commẽt le Diable dressa l'Idolatrie du Soleil.

Les Persãs & Ægyptiens premiers adorateurs du Soleil.

Mittra, & Titan. *Sta l. 1. Theb. Hero. in Th. Lapri. in Cõmedo. Tert. li. de Corona. D. Greg. Naz. or. 1. in Iulia. Orig. l. 6. contr. Celsum. Lyl. Gyrar. de Diis. Gent. synt. 7. S. Aug. l. 18 de Ciu. c. 5. Macro. l. 1 c. 21. Hero. l. 2.*

Osiris. *Laertius in proœm.*

Apollon. Phœbus.

figure,

Cornif. apud Macrob. li. 1. Satur. c. 17 Phornutus Apollinus. Rhodij interp. in l. 2. Argono. Heracl. Põt. in Allegor. Hõ. Statue du Soleil entre les Perses. *Lactã. in l. Theb.* Figure du Soleil entre les Egyptiẽs *Macrob. l. 1. Satur. 2* Le Soleil voyant, & oyãt tout &c. *Homerus Iliad. 2. Pausan. in Corin. Homer. Iliad. l 2.* cy deuant. Statue du Soleil à quatre oreilles & 4 mains. Les Æthiopiens auoient la table du Soleil. *Herod. l. 3.* Les Sacrifices du Soleil, ou Apollon. *Por l. 3. Æ. Hõ il. 1 & 11. Arriã. l. 1. Gest. Alex.* Animaux dediez au Soleil, le Loup, le Corbeau, le Cygne. *Cic. 1. Tus/ Lil Gyr. de Dijs Gent. synt. 7. Nat. Cõ. Myth. l. 4. c. 10.* Le Coq. *Pyer. l. 24.* Le Laurier *Om. 1. Me. Lyl. Gyr. Nat. Com. locis. cit.* Apollon Medecin. *Ous. l. 1. Me. Calli. Hym. in Apollo. Porphy. l. qui dicitur Sol. Hom. Iliad. 1.*

figure, comme les Liciens sous la figure d'vn Loup, selon que tesmoigne Pausanias: possible d'autant que le Loup a les yeux brillans en tenebres, & represente en cela les rayons du Soleil. Homere auec les autres Poëtes dit, que *Le Soleil voit tout*, d'autant que par sa lumiere il penetre toutes les parties du monde, & porte vigueur à tous corps: Doctrine, qui donna les niches, & champs à plusieurs pour y asseoir les Idoles, & peintures de maintes fictions: comme aux Lacedemoniens de luy faire vne statue à quatre oreilles, & autant de mains, signifians que comme il voyoit tout, il oyoit aussi tout, & preuoyoit à tout, ayant vne oreille ouuerte, & vne main estendue à chasque Poinct de l'vniuers: au Nord, au Sud, à l'Orient, à l'Occident. Aux Æthiopiens, de couurir en secret tous les matins en certaines prairies vne table de toute sorte de viandes exquises, qu'ils appelloient, *La table du Soleil*, comme prouenante de sa liberalité, en laquelle ils banquetoient tous allans & venans, & adoroient apres le Dieu pretendu, comme Pasteur des Mortels.

Ses Sacrifices furent des corps de Loups, d'Asnes, de Bœufs, & plusieurs autres: les animaux de sa garde, outre le Loup nommément furent le Cygne, & le Corbeau, celuy-là signifiant par sa blancheur le iour, que le Soleil fait par sa presence: cettuy-cy par couleur contraire, la nuict noire, laquelle aduient par son absence. Le Coq aussi luy fut dedié, pour auoir quelque particuliere influence de luy, & vne secrete alliance à son cours: car il chante és quatre Poincts notables du tour iournalier du Soleil, à son leuer, à son coucher, au midi, & en la minuict. Le Laurier luy estoit encor sacré, à cause que les Payens l'estimoient seruir à deuiner, vertu familiere à ce Dieu deuineur, selon leur creance. Il estoit estimé excellent Musicien, President & Pere des Muses, en Hieroglyphe de l'harmonie des Astres, creuë de Pythagoras, & de plusieurs anciens, & graues Philosophes. Excellent Medecin, & maistre de la Peste, possible parce que le Soleil par ses rayons peut causer la santé, & la maladie, selon la diuerse disposition des corps: Ce que Homere signifie par fiction Poëtique, quand il fait descendre Apollon du ciel pour mettre la peste au camp des Grecs. A cette occasion aux parois de son Temple estoient escrites plusieurs notables Sentences de la santé, sacrées à ce Dieu par diuers Philosophes, & Medecins, comme au Temple d'Esculapius, d'où Hippocrates à recueilli la plus grande part de ses Aphorismes, & autres rares enseignemens, eschantillons de sa science. Auec ces fictions, & autres estoit adoré ce faux-Dieu, & auec mille superstitions de ceremonies, & sacrifices, & autant de piperies, desquelles la plus esclattante, & la plus pernicieuse fut celle des Oracles, que ie vous veux marquer sur toutes, laissant les autres pour n'exceder les bornes de mon subiect.

Stat. 1. Thebaid. Lucian. in Icaromenippo. Nat. Co. Myth. l. 4. Phyloft. in vita Apol. Æsculapius, Hippocrates.

Comment le Diable se mit en regne sous le nom d'Apollon, & du Soleil par ses Oracles, & fausses Deuinations.

CHAP. II.

Predire les choses futures marques de Diuinité *Esa. 41. 23 Annunciate, &c.* cy dessous ch. 5 Oracles d'Apollõ. Oracles donnez au Mont de Sina. *Exod. 20. Operatus est salutem in medio terra. Ps. 73 12.* Sina continue iusques en Hierusalẽ, *Gal 4 25* Moria & Sion respondans aux deux coupeaux de la mõtaigne d'Arabie, Sina, & Oreb. Delphes. *Cic. 1. de diu. Var. l. 3. Iust. l 24 Stra. l 9. Home. Od. 8. Lucia. dial. de Astrol. Diod. Sic. li. 16. c. 6. Plin. lib. 24. c. 43. Philostr. l. 6. Vit. Apol. c 5.* Parnasse, *Herod. lib. 8. Seru. in 10. Æn. Lact. in 1. Theb.* Voy cy dessous. Le Diable Singe de Dieu.

VOyant cet Esprit bruslant d'ambition, qu'il n'y auoit vn plus haut grade pour monter en credit de Deité, & se faire croire Dieu, que de donner des Oracles, & predire les choses à venir, marque propre de Diuinité, il print occasion des proprietez du Soleil, de faire entendre, qu'il voyoit tout, & sçauoit tout ce qui est, & qui suit apres, & le pouuoit predire, & partant qu'il estoit Dieu, qui seul a la prerogatiue de predire les choses futures, ou les faire predire par ses Prophetes, comme seul il les peut sçauoir ayant tout present à ses yeux. Apres auoir graué en la fantasie des hommes cette foy, & formé la figure d'vn Dieu deuinant, qu'il fit appeller Osiris, Apollon, & par autres noms, qu'auons tantost dit: il leur figura au dehors leurs Idoles materielles, leur persuada de luy faire des Sacrifices, & dressa la trafique de ses Deuinations, Responses, & Oracles entre les Payens, & ce à l'imitation de ce qu'il sçauoit auoir esté fait par le vray Dieu parmi ses enfans, nommément les Iuifs. Il sçauoit que Dieu auoit donné les Oracles de sa loy auec plusieurs prodiges sur vne montagne à double coupeau, qui fut la montaigne de Sina, & que ce mesme Dieu auoit vn Temple celebre, basti en Hierusalem, ville situee au milieu de la terre habitable, vers l'Orient, sur vn autre endroit de la mesme montaigne de Sina continuée iusques en la Iudee, diuisee en deux coupeaux aussi, qui estoit la montaigne de Sion, ayant deux sommets, l'vn appellé Moria, où le Temple estoit dressé, & l'autre portant le nom general de Sion, où estoit le palais de Dauid. A toutes ces choses le Diable iettoit les yeux de son esprit hautain, comme estant pleines de Majesté, & fort propres pour mettre en lustre son nom entre les Mortels. Parquoy il tascha de les imiter au plus pres qu'il peut, & à ces fins choisit ez terres payénes la cité de Delphes, en Phocide, territoire de Beotie, faisant le centre, ou comme parle Strabon, le nombril de l'vniuers, tout ioignant Parnasse, mont à double coupeau, comme Sina, & Sion, où il fit ses premiers enchantemens, & piperies prodigieuses, sous le nom d'Apollon, & ayant ietté les fondemens de sa fausse Diuinité, procura qu'on y bastist vn Temple à l'instar de celuy de Hierusalem, contrequarrant ville à ville, montaigne à montaigne, & Temple à Temple, assiete à assiete par vne affectee, & maligne emulation: aussi est il appellé par les saincts Peres, Singe de Dieu. Et comme Dieu se faisoit seruir en Hierusalem, & y predisoit par ses principaux seruiteurs Prophetes, les choses à venir, donnoit les aduis salutaires à son Peuple, & estoit l'Oracle de Verité, & le

Tert. l. de Spectac. c. 8. & l. de Baptisme.

refuge de toutes les nations du monde qui recouroient à luy : Ainsi cet esprit orgueilleux preut en la ville de Delphes ses Prophetes, & Prestresses, & donnant de leur bouche ses responses, & Oracles, se rendit fameux, & renommé en peu de temps par toute la terre, & de toute la terre le venoit-on consulter, & n'y avoit rien en plus grande opinion de Diuinité, ny en plus profonde reuerence, que l'Oracle, & le Temple Delphique d'Apollon, où cet insigne abuseur se faisoit adorer sous le nom, & aux Idoles d'vn Dieu feint, & imaginaire. C'est le sommaire de la fausse Deité d'Apollon, & de la superstition des Payens enuers luy. Reste de vous faire voir comment le Diable a reformé, & renouuellé en vostre Religion ce faux Dieu, & ses ceremonies par des traicts d'autant plus malins, qu'ils sont plus subtils, que le temple, que les Idoles & que l'idolatrie d'Apollon.

Comment le Diable a represente le vieil Apollon en Luther, Caluin, & leurs semblables, & ses vanitez en leur Secte.

CHAP. III.

CEux qui auront leu les liures de Luther, Caluin, Beze, & de vos autres Patriarches, & noté leur ame en leur langage, ils ont clairement recogneu, que l'Autheur de mensonge leur a soufflé en la poictrine l'esprit, & l'arrogance du Dieu Apollon, & qu'ils se sont tousiours portez comme Oracles de l'Euangile de Dieu, & Soleils de la Verité, ne leur restant que prendre le propre nom de ce Dieu, & s'appeller APOLLONS, à la semblance du vieil, comme ils s'en attribuent la vertu, & l'exercice par semblance, ie vous le feray voir à l'œil, si tant est que vous ouuriez les paupieres de vostre entendement. Luther parle ainsi en quelque endroit contre les Euesques: *Or voicy ie m'appelle Ecclesiaste de Dieu, & me donne ce titre, combien que vous m'ayez appellé Heretique à pleins chariots d'iniures: Et prens ce titre maintenant auec vn noble triomphe de vous & de Satan. Et si ie me voulois appeller Euangeliste, par la grace de Dieu ie puis monstrer que i'en ay meilleur droict, qu'aucun de vous n'a de s'appeller Euesque.* En vn autre lieu, *Ie dis moy Docteur Martin Luther, indigne Euangeliste de* IESVS-CHRIST, *que l'Empereur de Rome, des Turcs, des Perses, le Pape, les Cardinaux, les Euesques, les Prestres, les Moines, les Roys, les Princes, les Seigneurs, tout le monde auec tous les Diables, doiuent laisser cet Article inuiolable*, La Foy iustifie sans aucune bonne œuure, *& dis que le feu infernal leur tombera sur la teste, & ne leur sçaura-on aucun gré de ce qu'ils auront concedé.* Il s'appelle donc Ecclesiaste, Docteur, & Euangeliste en despit de toutes les Puissances du monde: c'est plus que s'appeller Apollon, & fulminer plus iniurieusement que le grand Iupiter tonnant, & lance-foudre. En vn autre lieu parlant de Philippe Melancthon, & de soy. *Ie suis*, dit-il, *Esaie, & Philippe Ieremie*,

L'arrogance de Luther. *l. aduers. falso nominatum Ecclesiasticum ordinē Episcoporum. Luth. in glosa cont. pratensum edict. imperiale.*

diuin, & grand Oracle donc. Et ailleurs, *Ie crois*, dit-il, *que de mille ans personne n'a monstré cecy de telle façon, que moy, qui desia plusieurs années enseigne purement la parole de Dieu. I'ay souuent fait en vn iour trois, & quatre presches, & crois-ie estre semblable en Sermons, & à S. Ambroise, & à S. Augustin.* En vne sienne lettre enuoyée à Ægocerot, il se vante, que Dieu luy a fait voir les cœurs d'autruy, & les plus hauts secrets, qui est voir plus que le Soleil, qui voit tout. *Qui penses-tu m'auoir reuelé ton cœur, & fait reueler, sinon celuy, qui nous a fait cognoistre les pensees de Satan, la difference des esprits, voire encor les sens de* CHRIST, *& les profonds Mysteres de Dieu?* Le voila selon son dire, Prophete, & plus que Prophete: Apollon en Delphes ne s'osa iamais arroger tant de choses. Les Ministres de Zuric, vous ont fidelement noté cette arrogance, escriuant de luy en ces termes: *Luther se glorifie d'estre le Prophete, & Apostre des Allemans, n'ayant, à son dire, iamais rien apprins de personne, & de qui tout le monde a apprins: Personne, n'a iamais sceu, sauf ce qu'il a apprins de Luther: Luther a tout fait, & ce qu'il n'a fait, est demeuré imparfait: Ce qu'il a dit, faut qu'il soit dit, sans que personne l'ose contredire, & qui ne dira le mesme, & en mesme façon, est vn Heretique, & vn abominable.* Quand Luther se seroit appellé l'Oracle, & le Phœbus des Allemans, il n'auroit pas tant dit, ny si hautement panegyrisé son nom, qu'en disant de soy ce qu'il dit, & que ceux-cy rapportent.

Luth. in colloquijs Latinis, cap. de morbis, & periculis. Luth. ibid. c. de consolatione. Epist. ad Ægoceratem. Soleil tout voyant.

Theologi Tigurini in confess. Germanica, impressa Tiguri 1544. in 8.

Caluin n'est pas moins presomptueux, que Luther, ny moins la lumiere, & l'Apollon des humains, si on croit à ses Escrits, esquels il fait entendre qu'il a retiré la verité des tenebres, & porté aux Humains la lumiere de la Religion reformée, & ce auec mespris, & desdain de tous les Peres anciens, qu'il recognoit auoir eu, & enseigné vne autre Foy, que celle de sa Secte: & n'est ia besoin de citer ses passages, il faudroit transcrire toutes ses œuures : ce sera assez de produire le tesmoignage de Beze, grand Colosse de vostre Foy, apres Caluin, qui parle de luy plus honorablement, que de IESVS-CHRIST mesme : Car il dit en vn lieu que IESVS-CHRIST n'eust du tout rien serui aux hommes, s'il n'eust esté Dieu, & dit neantmoins que Caluin nestant qu'homme, a esté vn fidele Seruiteur du Seigneur, vn tres-vigilant pasteur, vn tres-bon Prophete, le Soleil du monde, & digne d'estre preferé à tous les anciens Peres, & Docteurs de la plus grande science, & saincteté de vie. *Il n'y a eu*, dit-il, *encor aucun Interprete de la parole de Dieu, qui ait escrit auec plus grand ingement, plus ouuertement, plus magnifiquement, pour exposer les choses sacrees.* En vn autre lieu, parlant de son trespas, il dit ainsi : *voila comment en vn mesme instant le Soleil se coucha, & la plus grande Lumiere, qui fut en ce monde pour l'addresse de l'Eglise de Dieu, fut retiree au Ciel*, Desquels passages il s'ensuit, que Caluin a esté, non seulement plus digne, que tous les Anciens & Saincts Peres, mais encor infiniement plus digne, que IESVS-CHRIST, s'il neust esté qu'homme: qui est d'vn costé vne iniure blasphematoire contre l'humanité du Fils de Dieu, & de l'autre vne flaterie lasche à la louange de cet Heresiarche:

Caluin l'Oracle des pretendus Reformez.

Caluin selon Beze est le Soleil de ce monde. Beze parlant de sa mort, qui fut l'an 1564. en May. 19. à 8. heures du soir. *Monumentis Caluini. Beza in iconib.*

Digitized by Google

Si Beze eut dit, que IESVS-CHRIST homme, sans estre Dieu, ne pouuoit estre Redempteur des hommes, il eust dit verité: mais disant, que sans la Diuinité, son humanité n'eust rien serui du tout, il le postpose indignement à Caluin: & disant de Caluin ce qu'il en dict, il le prefere menteusement à tous les Saincts, & l'appellant la plus grande Lumiere de ce monde, auec telle arrogance, il l'esgale à IESVS-CHRIST *Dieu & homme*, qui pour vn de ses plus grands tiltres, prend cettuy-cy, & s'appelle *la Lumiere du monde*. Le Diable ne fit iamais parler l'ancien Apollon plus hautement de soy, qu'il parle de ce nouueau Dieu reformé. Et iamais la Prestresse Pythie, seant sur le Tripier, ne donna telle louange à son Dieu, que Beze donne à cet insigne imposteur. Considerez Messieurs, si cet Ange de tenebres a peint en la ceruelle, & aux cœurs de vos Rabbins & de leurs Disciples, l'esprit de ce faux Dieu: leur donnant si bonne opinion d'eux-mesmes, que de s'appeller & censer *Euangelistes*, *Prophetes*, plus que Prophetes, & *Soleils* du monde! Mais parce que cette arrogance a esté commune à tous les Heresiarques, accoustumez à se donner des noms fastueux, & diuins, il faut que ie vous marque quelque propre note, par laquelle vous recognoissiez plus visiblement, que le Diable regne en vostre Secte, à la semblance du vieil Apollon.

Ego sum lux mūdi. Ioan. 8. 11.

Pythie.

Que le Diable contre-quarre l'Eglise de Dieu, par la pretenduë Reformée, comme iadis il la contre-quarroit par l'Oracle Delphique.

CHAP. IV.

VOyez, si vous auez des yeux, l'ancienne fraude, que Satan iadis prattiqua au faux Dieu Apollon contre l'Eglise de Dieu, maintenant renouuellée en vostre Secte, par vne Analogie remarquable. En ce vieux temps du Paganisme, & en cette superstition d'Apollon, il faisoit venir des Enfers par Enthousiasmes, & esmotions extraordinaires, vne superstition de curiosité, & vaine science, & l'opposoit à la Doctrine des Loix de Dieu: maintenant il a entousiasmé Luther, Caluin, & autres supposts, & par eux tiré vostre Secte des entrailles du Temps, & des abysmes, comme portent vos hieroglyphes, toute pleine de doubtes, de questions, & de curiosités, & la met en bute contre l'Eglise de Dieu: & qui est fort notable, alors, comme i'ay dit cy dessus, il se procura en la ville de Delphes vn Temple de mensonge en contre-quarre du Temple de verité, basti en Ierusalem, ville metropolitaine de la vraye Religion: En ce sien Temple mensonger, il fit asseoir son Idole Apollon, noble instrument de ses fraudes: comme en Ierusalem il voyoit estre colloquée l'Arche d'alliance, assiete des Oracles diuins: En Delphes il donnoit principalement les Responses de deception, & les espandoit aux autres parties du monde par ses Ministres & Supposts, tout ainsi que Dieu enseignoit sa volonté par ses Pontifes, Docteurs, & Prophetes en Ierusalem, & d'illec la publioit ailleurs: Tout cela il fit iadis. En ces dernieres Periodes du monde, il a vsé d'emulation semblable en diuers subiects. En la ville de Geneue il a desrobé à Dieu son Temple, consacré en meilleure saison à son honneur, soubs le nom de son grand Apostre sainct Pierre: en ce Temple il a colloqué l'assiete de son Tripied reformé, dont il a principalement fait prononcer les faux Oracles du nouuel Euangile par Caluin, Beze, & les autres, en contre-pointe de la ville de Rome, où la vraye Foy (comme anciennement en Hierusalem) est singulierement cultiuée & defenduë, & les Oracles de la loy Diuine, specialement prononcez par le Vicaire de IESVS-CHRIST, & de ses Docteurs: Ierusalem estoit au midy, region de lumiere, Delphes luy estoit au Septentrion, lieu de tenebres: Rome est auiourd'huy au midy, & Geneue, comme toute l'Allemagne, luy est au Septentrion, d'où est venu toute sorte de mal. A Rome demeure le Vicaire de IESVS-CHRIST, successeur de sainct Pierre: A Geneue s'est domicilié Caluin, Vicaire de Satan, enseignant la Doctrine de Satan, en l'Eglise, qui porte le nom de sainct Pierre, metamorphosée en vne taniere de Satan, pour combattre la Doctrine de S. Pierre. Rencontres aduenuës non fortuitement: mais pratiquées à dessein par l'artifice de ce Singe, qui se plait à contrefaire la Pieté, pour la destruire, & diuertir les hommes de la verité par vne fausse & trompeuse semblance des choses sainctes.

Curiosités & vaines. Sciences mises sus par l'Oracle Delphique.

Le Tēple d'Apollon opposé au Temple de Dieu.

Geneue la nouuelle Delphe.

Rome la nouuelle Hierusalē.

Hierusalē.

Delphes Rome. *Ab Aquilone pandetur malum. Ierē. 1. 14.*

Geneue. Le Pape. Caluin. L'Eglise de Geneue iadis dediee au nom de S. pierre.

Trois fraudes generales de l'Oracle Delphique, mises en prattique en la Religion pretenduë reformée.

CHAP. V.

ENtrons dans vostre Temple & voyons la semblance de celuy de Delphes, retirée par plusieurs traicts de la main de celuy, qui se plait à deceuoir par peintures. Les fraudes dōt il abusa le Monde au temps iadis, furent sans nombre aussi bien que les Idoles, & Statues des hommes, & des bestes dressees en son Temple: & n'est ny possible: ny besoin les compter toutes par le menu, ie les comprendray en trois generales, qui sont la *Deuination*, *l'Ambiguité* des Oracles, & la *meslange* de quelques bonnes sentences, auec vne infinité de pernicieuses Maximes, & Idoles abominables d'hommes, & de bestes, & autres creatures. La premiere luy seruit pour se faire d'vn costé admirer, & adorer aux hommes, comme Dieu: & de l'autre, les rendre vainement curieux à la recherche des choses cachées, ou futures, & les faire *Pythiens*, c'est à dire, *enquerans*, tels qu'il faisoit surnommer son Apollon & Pythius: partant, il le fit publier comme grand Deuin, & comme Dieu sçachant, & voyant tout, & descouurant, ce qui estoit caché, & predisant ce qui estoit à venir: bruit qui graua fort auant la creance & la reuerence de Diuinité, & la curiosité de vaine science aux

La deuination premiere fraude de Satan. au Temple de Delphes. Apollo pythius enquerāt. *Plut. l. du mot Si.* Le Diable deuine, cy dessus, c. 4.

cœurs des Mortels, assez enclins à chercher les secrets des choses, qui passent le port de leur teste, & sit si bien iouër les instrumens de sa malice qu'il les attira de toutes parts, venans à luy, pour auoir responsé de ce qu'ils desiroient sçauoir; Et en cette diuination l'impudence du Diable fut merueilleusement effrontée en ce, qu'il faisoit receuoir, & rendre ses Oracles à vne femme par les parties du corps, que l'honnesteté ne permet nommer : C'estoit tousiours pour deffier le vice, par lequel il a corrompu l'Vniuers, & se mocquer ignominieusement de ceux, qui luy adioustoient Foy. La seconde fraude cachée soubs l'obscurité de son langage, luy fut vne ombre pour se couurir, & entretenir ceux, qui le venoient consulter en vne perpetuelle doubte, & ignorance de ce, qu'ils demandoient, encor qu'il semblast de les bien resoudre. Au moyen dequoy, il faisoit donner ses Responses & Oracles à double sens, & à deux ententes, d'où aduenoit, que chacun des interroguans les prenant par le sens, qui estoit plus conuenable à son desir, s'en alloit content, & resolu : & si l'yssuë de l'affaire estoit autre, qu'il n'esperoit, le faux Dieu couuroit sa honte, en l'entente contraire de sa responsé, & tenoit sus pied sans danger sa reputation : cependant personne des autres n'estoit asseuré. Cette finesse le fit surnommer λοξίας, *loxias* par les Grecs: c'est à dire, tortu & ambigu, comme remarque Clement Alexandrin. La troisiesme l'aida pour se faire estimer, & admirer, & pour plus finement deceuoir : Parquoy il proferoit plusieurs vrays Oracles plusieurs beaux & vtiles enseignemens: comme furent, COGNOY TOY MESME, qu'il auoit desrobé de l'Escriture : NE FAY RIEN DE TROP, & semblables, qu'il faisoit escrire aux parois du temple, & apres trompetter à ses Poëtes par tout l'vniuers, non pour enseigner la vertu, ou la verité, mais pour releuer son credit par ces beaux ombrages, estendre son lustre, parer ses Idoles & les crediter, & mieux faire couler, soubs l'apparence de quelques choses bonnes, le poison de ses responses malignes, & pleines de deception, qui surpassoient de beaucoup les bonnes : & comme le Temple fut rempli de diuerses statues, & Simulachres d'hommes, de femmes, de cheuaux, & d'autres bestes, faictes de bois, de bronze, de cuyure, & semblables matieres, ainsi son Escole estoit vne formiliere de peruerses Responses, toutes dressées aux fins de corrompre la Foy, & les mœurs des Mortels. De ce genre fut celle, qu'il fit donner aux Lacedemoniens, leur enseignant, que s'ils vouloient estre deliurez de la peste, il leur falloit sacrifier tous les ans vne noble, & ieune Pucelle. Item celle, qu'il fit rendre au ieune adolescent sur l'inceste qu'il auoit commis: *Dieu permet tout ce qui est necessaire.* La premiere Response faisoit croire, que l'effusion du sang humain estoit vne chose agreable à la Diuinité: Et la seconde, que la paillardise est permise de Dieu, comme chose necessaire: & l'vne & l'autre peruertissoit les bonnes mœurs, rendant les hommes superstitieux, cruels, & paillards: A mesme but tendoient les statues, & Idoles. Ce sont les trois manieres par lesquelles Satan se rendit fameux au culte de ce Dieu feint, & son Temple renommé par toute la terre, & deceut vne milliasse d'hommes : Toutes lesquelles il a renouuellées par diuerses couleurs, mais à mesme fin, en vostre Religion, enseignée principalement au Temple de Geneue, Parangon du Delphique en deception & fraude, comme je m'en vay vous monstrer.

L'ambiguité des oracles. Seconde fraude de Satan, au temple de Delphes. *Plut. tract. de Oracul. Pythia Herodot. l. 1. in Græcorū oracul & alibi sæpe. Euseb. prep. Euãg. lib. Al. ab Alex. gen. dial. 6. c. 2. Cle. Alex. strom. l. 5. Apollo Pythius, λοξίας id est, obliquus & ambiguus* La meslāge du mauuais & du bon. La troisiesme fraude de Satan au Temple de Delphes. *Nosce te ipsum. Cic. 1. Tusc. l. 3. ad Q. Fr. Plato in Charm. in Phe. Xenoph. in Pedia. Nihil nimium. Ter. in Andr. Hō. Ody. o. Il. 8. Sopho. in Electra. Plau. Pœnulo. Plin. l. 11.* Idoles, & statues diuerses au Temple d'Apollō. Oracle inhumain donné aux Lacedemoniens. *Plut. in paral.* Oracle vilain. *Plut. de Orac. pythia.*

La Curiosité, premiere fraude d'Apollon, exprimée par Satan, en la pretenduë Reformée.

CHAP. VI.

LA premiere des susdites fraudes d'Apollon a esté fort bien exprimée en vostre Doctrine, non par Deuination (car en cela il a perdu son credit en Luther, à qui il fit predire la prochaine ruïne de la Papauté apres sa mort, & plusieurs autres choses, qui ne sont encor aduenuës & n'aduiendront, Dieu aydant) mais par vne fole presomption, de mettre le nés par tout, & demander compte de ce, qu'il faut croire, sans s'en enquerir plus auant, parce que Dieu l'a dict, l'authorité duquel doit arrester court toute recherche du iugement humain : presomption, qu'il a infuse par tous les membres de vostre corps, & les veines de vostre Religion, car en icelle il n'y a si petit compagnon, ny si simple Artisan ou Femmelette, qui ne vueille ouurir la Bible & y chercher les Mysteres de la Foy, personne, qui ne demande, comment cela? comment cecy? comment vn corps peut estre en diuers lieux ensemble, & penetrer vn autre corps pourquoy vse t'on de telle, ou telle ceremonie? & la teste de vostre foy, c'est, QVÆRO, *Ie demande*, & non, CREDO, *ie crois*, & tous les Articles d'icelle sont noüez à la poincte d'vn COMMENT: & tout, tant Maistres, que Disciples, estes Pythiens, & enquerans, marquez du nom de vostre Dieu : & comme dit S. Paul, *Tousiours apprenans, & iamais ne paruenans à la cognoissance de verité* : Et encor que la curiosité soit vn vice commun à tous les Heretiques, comme à tous Orgueilleux, elle vous est neantmoins remarquablement propre en la recherche de vanité, & cupidité de sçauoir, & entendre tout ce qui concerne la Religion, & qui ne vous appartient sçauoir, ny par consequent vous en enquerir plus auant, que de ce qui est necessaire: & n'auez laissé ny Mystere, ny Article de la Religion, où vous n'ayez arboré vn COMMENT. Et comme le Diable parloit en sa Prestresse Pythie par les organes de lubricité: Ainsi parle-il en Caluin, & aux autres par des Maximes de Luxure, & instrumens de liberté charnelle.

Luther predit en faux Prophete la ruine du papat. *In Glo. cont. edict. Imperiale. In premonitione ad suos Germanos. In colloquijs Latinis c. de consolatione.* Curiositez des pretendus reformez. *Semper discentes. 2. Tim. 3. 7*

L'Ambiguité, seconde fraude Delphique, representée en la Doctrine Huguenote, en Luther, & Melancthon.

CHAP. VII.

QVant est de la seconde fraude, qui est l'Ambiguité des Oracles, l'obscurité du langage, & l'inconstance d'opinions, le mesme Diable l'a fort bien representé en vos Docteurs & doctrine, ains il a faict beaucoup plus : car il les a non seulement faict doubteux, & ambigus, mais encores contraires à eux mesmes, Il n'y a rien si descousu, ny si mal asseuré, que leurs responses, Luther dit vne chose en vn lieu, & s'en desdit en l'autre, & ne donne pas seulement ses responses à double sens, & entente, mais à doubles paroles & sens tous contraires. Les Disciples suiuent le Maistre, & nommément Melancthon, & Caluin. Oyons les vn peu tous trois.

L'intercession des Saincts tenue par Luther, *Ser. de 10. præcept. & in concio. de morte & in resp. ad Lena.* Reiettee par le mesme *ad Valden. de ador. Sacramenti.*

Luther au Sermon des dix Commandemens, & ailleurs, tient L'INTERCESSION des Saincts: Au Traicté de l'Adoration du Sacrement aux Vaudois, il la nie.

En la consolation des affligez, il approuue les Festes : Et en vn autre il dit, *Toutes les Festes soient abolies.*

Luther approuue les festes, *in consolatio. pro laborantibus, cap.6.* Il les reiette *l. de piis Eccl. caremo. serud. dit. Et cōtra Ambros. Catarinū. Luth. contra Louanienses, In visitatione Saxonica. Luth ad Valdenses. Luth. Ser. de pœnit. & conf. Luth. in postilla domin. Reminiscere. Luth. in disput. Lipsica. Luth. in Ser. conuiual bus titu. de condemnatione & inferno.*

Au liure de la puissance du Pape, il tient selon la Foy Catholique, qu'il y a sept Sacremens: Et au liure de la captiuité Babylonique, il en met premierement trois le Baptesme, la Penitence, & le Pain, c'est à dire, l'Eucharistie: Apres il dit que selon l'vsage de l'Escriture, il y en a vn seulement: En fin il escrit, qu'à toute rigueur, il n'y en a que deux, le Baptesme, & le Pain: nombre que vous auez retenu.

Escriuant contre les Docteurs de Louuain, il appelle l'Eucharistie, Sacrement venerable, & adorable : comme contenant le corps, & sang du Sauueur : Et en la Visite de Saxe, il aduertit les Curez de bien instruire le Peuple, comment il le faut adorer: Escriuant aux Vaudois, il nie tout.

Au Sermon de la Penitence, & de la Confession, il approuue la Confession auriculaire, & dit souuent, que le Penitent y prend l'absolution de ses pechez par le Prestre. En la Postille du Dimanche REMINISCERE, il dit, que c'est vn commandement du Pape, & partant qu'il ne se veut point confesser, affirmant, que c'est assez de se confesser à Dieu seul.

En la Dispute Lypsique, il confesse le Purgatoire: Aux articles du Concile de Mantoüe : & aux Vaudois, il escrit, que c'est vn charme Diabolique.

En ses banquets il dit, qu'il croit vn Enfer, encor qu'il ne sçache, que c'est : Et escriuant sur le second chapitre de Ionas, il dit, qu'il n'y en a point encor, sinon en peinture : & que les Diables sont tous en l'air: Sur le cinquiesme chapitre de la Genese, il dit, qu'il n'ose affirmer, qu'il y ait vn lieu, où maintenant les ames des damnez soient bruslées : Ie me persuade, qu'il a du depuis changé d'opinion, & qu'il tient sans doubte maintenant l'affirmatiue de l'Enfer, Ses Liures sont pleins de semblables ambiguitez, & traces contraires. Le docte Coccius en a colligé quatre vingts manifestes, & iamais l'oracle Delphique ne fut plus irresolu en ses Responses, que cettuy-cy est contradictoire en ses Assertions.

Melancthon l'a suiuy de pres, & a confessé ingenuement son inconstance, sans volonté de s'en corriger, quand il escrit à Luther en ces termes; *Nous changeons tous les iours plusieurs choses en l'Apologie : car il les faut changer, & accommoder selon les occasions* : Croyez à cet enfant du Siecle, & receuez la Foy Lesbienne ou Cameleontique, qu'il enseigne, variée selon les diuers subiects, & approches: & voyez de ce seul passage, son humeur de Cameleon, sans qu'il soit besoin de prendre autres preuues de ses œuures, à fin d'auoir loisir d'en produire quelques vnes de Caluin, qui a fort bien imité son grand Maistre, & passé tous les Boëmiens, se iouant du baston de DEDANS, & DEHORS en cent lieux ambigus, & Delphiques, tenant le PRO, & le CONTRA ensemble.

Melancth. epist 2. ad Luth Il change selon le temps la Foy.

Ambiguitez, & obscuritez en la Doctrine de Caluin, à la semblance de l'Oracle abuseur.

CHAP. VIII.

POur verifier cette troisiesme fraude en Caluin : Ie dis qu'il expose les mysteres de la Foy, & l'Escriture, si ambiguement, & contradictoirement, qu'on ne sçait apres l'auoir ouy, à quoy se resoudre, sinon à demeurer irresolu. Il parle du Sacrement de l'Eucharistie, par telles ambages, qu'encor qu'on entende, qu'il combat la Foy Catholique, on ne peut pourtant tirer des Tenebres son sens. Il dit en quelques lieux, que le Corps du Sauueur est au Sacremét, & qu'il est inseparable du Signe : Item qu'on le prend reellement, & substantiellement, & que sa Substance decoule du Ciel, comme par vn canal. Il dit en d'autres qu'il y est, mais par figure, & que sa substance est autant esloignée du Sacrement, que la terre du ciel : & apres auoir serpenté par tours & retours reiterez, il conclud qu'il y est, seulement par Foy, & se plante là. PAR FOY, qu'il n'a oncques entendu: que vous n'entédites iamais, que vous n'entendez encor, ny entendrez à l'aduenir, parce que c'est vn Enigme, qui ne se laisse pas voir à vos yeux. En l'exposition de l'Escriture, il est tousiours luy-mesme, c'est à dire, ambigu & inconstant: escriuant sur S. Luc, il dit, qu'il ne faut rien estimer impossible à la parole de Dieu. Et sur Esaie, il appelle Songe, & Blaspheme la Foy des Theologiens, quand ils disent, que Dieu peut tout de puissance absoluë.

Caluin dit que le corps du Sauueur est au Sacremēt, & qu'il ne peut estre separé du signe. *l. 4. Inst. c. 17. §. 10. 16. 14. 32. 33.* On le prēd reellement & substātiellement. *ibid. § 8. 15. 19. 24.* Le corps du Sauueur selon Caluin esloigné du Sacremēt, comme le Ciel de la Terre. *Inst. l. 4. c. 17 §. 30. & l. de consens. cū Tigurinis.* Rien impossible à Dieu. *Cal. in c. 1 Luc.* Il le nie. *in Esai. c. 23. & l. de aterna predest.*

Il dit, sur S. Matthieu, qu'Adam a peché de sa franche volonté, & que ce n'est ny la volonté, ny la prescience de Dieu, qui est cause des pechez, mais la malice des Pecheurs; Et en cent

Adā a peché librement c. 4 in Matth.

endroits il escrit, que l'homme n'a point de Franc arbitre, & que Dieu est autheur des pechez, comme i'ay prouué cy dessus, & qu'Adam a peché parce que Dieu le voulut, & ordonna, ainsi que les autres pecheurs.

Iesvs Christ, tient la nature de son Pere. *Cal. in act. Seruet. resp. 10. Idem l. 1. Inst. c. 13 § 25 Idem inst. l. 1. c. 13 § 19.*

Aux actes de Seruet, il tient, que le Fils de Dieu a sa nature, & essence de son Pere: & en son Institution, il dit qu'il l'a de soy-mesme; Et sur S. Iean, *Que Christ, eternelle lumiere, a la lueur de soy, & non empruntée d'ailleurs.*

Le nom de Trinité. *Cal. ep. 350 ad Polonos* Il la reiette. *Epist. quæ extat in edit. postrema.*

En vne Epistre aux Polonois, il approuue les noms de Trinité, & de Personne, & en vne autre lettre escrite aux mesmes Polonois l'an 1563. il les reiette, comme Noms barbares, & profanes.

Caluin tient que Iesvs-Christ est esgal à son Pere. Il le nie. *In Harmo. ad ca. 22. Matt. Idem in Matt. c. 26 In c. 6. Ioan In c. 17. Ioan. Caluin cont. Valent. Gent. refut. 10. & epist. 2 ad Polo.*

Au Commentaire sur le premier & quatriesme chapitre de l'Euangile de S. Iean, il tient selon la Foy Orthodoxe, que Iesvs est Dieu, esgal à son Pere: mais il ne se tient guere en cette verité, car en son Harmonie, il ne luy baille, que la seconde place d'honneur, *La session à la dextre*, dit-il, *se prend icy metaphoriquement pour le second, ou prochain grade que le Vicaire de Dieu* Iesvs-Christ, *obtient*, Et ailleurs. *Christ, sied à la dextre du Pere, parce qu'il a esté fait Roy Souuerain, & obtient apres luy comme le* Second *siege d'honneur, & d'empire. Christ dont sied à la dextre du Pere, parce qu'il en est le Vicaire*: Et sur le sixiesme, & dixseptiesme chapitre de S. Iean, il l'appelle seulement seruiteur, & Ministre du Pere. Embrasse, dit-il, Iesvs-Christ, *seruiteur du Pere, à fin qu'il te soit principe de vie.* Et à fin qu'on recogneut en quel sens il parloit, & que ce n'estoit pas seulement pour le regard de l'Humanité, il escrit contre Valentin Gentil, ce que i'ay cité cy deuant en ces termes. *Le nom de Dieu appartient au seul Pere, par excellence: car c'est luy, qui proprement est Createur du Ciel, & de la Terre, & le Fils est subiect au Pere, voire selon la Diuinité*, qui est, nier que Iesvs-Christ soit Dieu esgal à son Pere; & r'appeller des Enfers la detestable heresie d'Arrius, & parler de Iesvs-Christ comme Mahomet, qui ne l'estime, que seruiteur de Dieu, contre l'expresse Escriture, qui le dit en sa personne par tout esgal à son Pere, (encor que selon l'humanité il soit moindre) Fils naturel, & non seruiteur, ou Fils adoptif, comme sont les Iustes.

Blaspheme de Caluin niant la Diuinité de Iesvs-Christ.

Caluin in 4 Matth. Caluin dit, que le Sauueur a eu vne Passion vitieuse. *Inst. l. 2. c. 16. nu. 12. In c. 3. ad Galat.*

Sur le quatriesme Chapitre de S. Matthieu, il dit veritablement, que toutes les affections du Sauueur furent sans tache d'aucun vice: En son Institution, il le nie, & sur l'Epistre aux Galatiens il le fait pecheur, & coulpable de malediction: *Christ estoit pecheur*, dit-il, *& coulpable de la malediction, non pas certes tant en soy, qu'en nous.* Il estoit donc à son dire, pecheur encor que plus pour nostre regard, que pour le sien, ce qui est faux: car le Sauueur n'estoit aucunement en soy ny pecheur, ny coulpable, & n'a eu rien de commun auec nous, que la nature humaine, laquelle ne pouuoit pecher, estant vnie à la Diuinité. Parquoy S. Paul n'ose point dire, qu'il ait esté pecheur, encore qu'il eut porté nos pechez, il dit seulement, qu'il est venu auec la semblance d'vn pecheur.

Iesvs-Christ à la semblance de la chair de peché. *Rom. 8. 3.*

Iesus-Christ n'a pas doubté de son salut *Cal. in Matt. c. 26. & 27.* Blaspheme de Caluin. *l. 2. Inst. c. 16. § 10. & 12. in Matth. c. 26 27.*

Sur S. Mathieu il escrit, que le Sauueur n'a pas doubté de son salut en la Croix. En son Institution il dit, qu'il endura les horribles tourmens d'vn damné, c'est à dire, qu'il se desespera; car c'est le vray, & horrible tourment des damnez: & ailleurs, clairement asseure qu'il endura, non seulement la mort du Corps, laquelle, à son dire, n'eust pas esté suffisante: mais encor *la Mort de laquelle Dieu punit les malfaicteurs, en son ire*: C'est à dire la damnation accompagnée de desespoir.

Le Sauueur Tout-puissant au Ciel, *Cal. in c. 28. Matt.* Blaspheme de Caluin *in c. 22. 26. Mat. & in c. 16. Matt.*

Sur le mesme Euangile de S. Matthieu, il croit, que le Sauueur a toute puissance au Ciel comme Dieu: & en vn autre endroit il le nie, disant, qu'il n'est que Vicaire, & Lieutenant de Dieu, comme i'ay tantost notté.

Le nom de Iesvs sur S. Matth. *in cap. 1. In ep. ad Philip. 2. 9*

Il escrit encor sur S. Matthieu, qu'il faut honnorer le nom de Iesvs. Il le nie escriuant sur l'Epistre aux Philippiens, & appelle Sophistes dignes de moquerie ceux, qui colligent des paroles de S. Paul, qu'il faut fleschir le genoüil, quand on profere ce Nom, *comme*, dit-il, *si c'estoit un mot de sorcellerie.*

Du Baptesme. *In c. 3. Ioan. Lib. 4 inst. c. 16. § 26.*

Sur S. Iean il escrit, que personne n'est sauué sans Baptesme: En son Institution il dit, qu'il faut renuoyer bien loin cette Maxime.

Selon Caluin S. Pierre mort à Rome. *L. 4. Inst. c. 6. § 15.* Caluin nie que sainct Pierre soit mort à Rome, sur la 2. de S. Pierre, ch. 1. 14. Il nie qu'il y ait esté, ailleurs.

En la mesme Institution il confesse, que S. Pierre est mort à Rome, *Parce*, dit-il, *que les Escriuains s'accordent en cela, ie ne contredis pas qu'il ne soit mort à Rome*: Et en ses Commentaires sur la seconde Epistre de sainct Pierre, il s'oublie de sa resolution, & se contredit laschement. Voicy ses paroles, *Certes sinon qu'en moins de rien il ait trauersé* (à sçauoir sainct Pierre) *& terres, & mers, ou plustost volé, il n'y a point de doute, qu'il est mort bien loin d'Italie.* Et sur les Epistres aux Romains, Philippiens, Colossiens, & à Tite confirmant sa contradiction, tasche de prouuer que sainct Pierre ne fut iamais à Rome. Voyez-vous s'il tient le fait & le defait? le blanc & le noir? & s'il represente bien le Cygne, & le Corbeau d'Apollon? & s'il fait plus que le Soleil, qui ne donne par son regard, que le iour, & la nuict par son absence, & cettuy-cy apporte la lumiere, & les tenebres, le iour, & la nuict par sa seule presence, & souffle d'vne mesme bouche le chaud, & le froid? Il y a mille autres semblables traicts de plume, qu'on vous pourroit cotter, si ceux-cy n'estoient suffisans pour vous faire voir l'ambiguité, & l'inconstance de ce vostre Apollon en ses Maximes, & Oracles, & la verité de ce que i'ay dit cy dessus, à sçauoir, que le mensonge ne peut estre defendu sans contradiction: Et à ce propos les Catholiques se souuiendront de l'aduertissement, que ie leur ay donné, que quand ces gens mettent deux Maximes contradictoires, la pire contient leur Foy, l'autre ne sert que de voile, & de piperie. Au moyen dequoy lors que Caluin dit contre la verité de l'Eglise Catholique, que le Corps du Sauueur n'est point en l'Eucharistie, c'est sa Foy, & sa Doctrine, & son Heresie: Quand il dit que lon y reçoit reellement la Chair, & Corps du Sauueur, c'est vne contradiction iettée en l'air pour couurir l'Heresie susdite, & la faire receuoir auec paroles, & bruit de verité; Et ainsi en tous les endroits, où luy, & les autres disent choses contradictoires, ce sont deux cordes en vn arc, qu'ils tiennent bandées, & prestes pour tirer à coups choisis selon l'occasion, & tromper par malignité, & se cacher par Hypocrisie. Ie vien à

[illegible] fort la [illegible] tande de Calvin, cy dessus l. 3. c. 10. & 13.

Digitized by Google

la troisiesme Fraude practiquée chez vous, à la semblance du Temple Delphique.

De la meslange du bien, & du mal, de la Verité, & des Heresies practiquées au Temple Huguenot, à la semblance du Delphique, & de la puissance de Dieu.

CHAP. IX.

LA meslange des choses bõnes, & mauuaises, de la verité, & du mensonge, des bons enseignemens, & des Maximes pernicieuses, comme Idoles, & statues diuerses mises au Temple Delphique, troisiesme fraude de Sathan, se trouue encor representée au vostre auec mesme analogie, que les deux precedentes. Vos belles sentences ont esté dés le commencement, & de present encores, *Qu'il faut oster les abus de l'Eglise, & bannir toute superstition*; *Qu'il faut seruir Dieu en toute pureté*, *Que la parole de Dieu doit estre la guide de nostre Foy, & actions, & non la Tradition des hommes*, & autres Maximes desrobées de l'Eschole Catholique, & trompettées par vous haut, & clair, comme si elles estoient propres de vostre Religion, non pour les effectuer au sens de la Verité, mais pour vous en seruir comme d'affiquets, ou comme de cadences de bonne harmonie parmy l'air pestilentieux de vostre Doctrine, porté par d'autres Maximes repugnantes à la pieté, & corruptrices de la Foy Catholique, & des bonnes mœurs. I'en mettray icy quelques vnes, & vous prie les bien considerer, afin de récognoistre en icelles comme en des Idoles spirituelles, l'artifice du Diable qui les a forgées dans la fournaise de vos imaginations, & concupiscences, comme il auoit forgées celles, que la venuë du Fils de Dieu a fait tomber au Royaume du Paganisme, que ce faussaire tasche de remettre par la Doctrine de Caluin. Vous tenez de Dieu plusieurs bonnes & veritables Maximes, comme sont, QV'IL a creé le Ciel & la terre; QV'IL gouuerne l'Vniuers, & semblables; Mais afin qu'elles ne soient vtiles, Satan vous fait mesler les siennes, qui gastent toutes celles-là; La premiere, & l'vne des plus lourdes est, QVE Dieu n'est pas Tout-puissant, c'est vne Idole d'Apollon, que les Payens croyoient estre Dieu, mais non pas Tout-puissant comme Iupiter, Caluin l'a posée en autres termes, & traicts, disant, *Il ne faut point attribuer à Dieu vne puissance absoluë*, c'est à dire, croire, qu'il puisse faire tout; Par exemple, *Qu'il puisse faire ce que l'Escriture dit ne deuoir aduenir*; & ailleurs il appelle la Doctrine Catholique de la Toute-puissance de Dieu, Iargon prophane; Item, blaspheme execrable. De maniere, que selon ceste Maxime, Dieu ne peut pas enuoyer vn Deluge, parce que l'Escriture dit, qu'il ne submergera plus le monde par eau, comme il fit iadis; Maxime iniurieuse à la diuine Maiesté, & du tout contraire au premier Article de la creance Chrestienne, qui dit absoluëment, & sans limitation; IE CROIS *en Dieu Tout-puissant*, contraire à l'Escriture, où Dieu parle ainsi, *Ie suis le Seigneur Tout-puissant*, &, IESVS-CHRIST, *Abba, Pere, toutes choses vous sont possibles.* Que si c'est chose impossible, que cela se face; que l'Escriture dit ne deuoir estre fait, & que le Deluge aduienne derechef, il ne faut pas que pour cela l'Heretique forme sa conclusion, & die que Dieu ne le peut faire: car ce n'est pas à faute de puissance que cela ne sera pas, ny parce que l'Escriture le dit, mais parce que Dieu ne le veut pas faire, & parce qu'il ne le veut pas, il le fait signifier par son Escriture. Le Sauueur dit à S. Pierre, qu'il pouuoit prier son Pere, & obtenir de luy plus de douze Legions d'Anges pour le deliurer des mains des Iuifs; Selon Caluin IESVS-CHRIST ne pouuoit pas prier son Pere, ny son Pere enuoyer ces Legions d'Anges, parce que l'Escriture signifie, que ny l'vn ny l'autre ne se feroit. Et toutesfois le Sauueur dit, qu'il pouuoit prier son Pere, & que son Pere luy pouuoit donner ces Anges. Donc la Doctrine de Caluin, qui dit n'estre en la puissance de Dieu, qu'il face ce que l'Escriture nie deuoir aduenir, est blasphematoire, faisant menteur IESVS-CHRIST, Elle est donc vne Idole d'abomination; & certes dressée pour faire crouler la Foy des Mysteres de la Religion Chrestienne, qui tous sont appuyez sur ceste Toute-puissance. Au moyen dequoy, comme l'Eglise l'a tousiours maintenuë pour en auctoriser la verité de sa Foy, de mesme l'Heretique la retressie pour en establir le credit de son mensonge, & infidelité: l'Eglise dit par exemple; *Ie crois la Resurrection de la chair*, ençor qu'elle semble impossible au iugement humain; Car Dieu est TOVT-PVISSANT pour faire ce qu'il dit: Ainsi au contraire l'Heretique dit, Ie ne la puis croire, parce que Dieu ne l'a peut faire: & c'estoit la maniere d'argumenter, dont vsoit sur ce subiect Marcion obiectant, que Dieu ne pouuoit pas toutes choses: car, disoit il, l'Escriture dit, qu'il ne peut mentir, & qu'il ne se peut nier, & concluoit apres, Donc non plus peut-il faire, que les corps redigez en poudre resuscitent: Et vous l'imitez fort bien en la defense de vostre Secte, disans, que Dieu ne peut pas tout, pour conclurre en fin contre la Foy de l'Eucharistie, qu'il ne peut pas mettre en mesme temps vn corps en diuers lieux, ny en vn lieu, sans occuper place, ny faire autres merueilles, que nous croyons au sainct Sacrement de l'Autel, & que vous ne voulez croire: & parce que la Doctrine Catholique est vn ferme roc pour asseurer tous les Articles de nostre Foy, & la vostre vne infernale machine pour les atterrer: c'est pourquoy vous estes si animez, & aheurtez contre la Doctrine de ceste Toute-puissance de Dieu. Certes Caluin n'en peut escrire, ny parler sans passion: tantost il l'appelle vne chose profane, detestable, & Diabolique, tantost vn blaspheme execrable. Et Beze par ban, & arriere-ban, ramasse troupes, & armes d'exception de toutes parts, afin de la combattre, ou pour le moins l'affoiblir d'autant. Il rapporte de Sainct Hierosme, que Dieu ne peut restablir vne Vierge depucellée: de Sainct Augustin, qu'il ne peut faire, que ce qui est fait ne soit fait: de Theodoret, qu'il ne peut errer, & faire choses semblables, que l'Escriture nous enseigne estre

Marginal notes:

Belles sentences des errans pour vsurper. Il faut reformer.

Maximes bonnes de Caluin pour vsurper.

Axiomes heretiques

Caluin deteste la puissance absoluë de Dieu. *l. 1. inst. c. 7 §. 5. l. 3. 23. § 2. In. c. 11 Iob conc. 43 in Esa. 23. § 9.* Pierre Martyr. *de Euchar. post obiectio. 11.*

plus de deluge. *Genes. 9. 11 Ego Dominus. Gen. 17. 1. Marc. 14. 36.* Rien impossible à Dieu s'il le veut.

Legions d'Anges. *Matt. 26. 53.*

Les mysteres de la Foy appuyez sur la toute puissance de Dieu.

La Resurrection de la chair.

Argument de Marciõ contre la toute puissance de Dieu, emprunté par les Ministres.

La doctrine de la puissance de Dieu est vne chose profane & detestable, selon Caluin. *l. 3. inst. c. 23. §. 2. & in c. 11 Iob conc. 43.* blaspheme execrable. *in cap. 23. Esa. §. 9. S. Hier. ep. ad Eustoc. S. Aug. l. 5. de ciu. c. 10 Theo. Dia. 3.*

Digitized by Google

repugnante à sa nature, comme se nier, mentir, mourir : desquelles exceptions il collige, que Dieu n'est pas absoluëment Tout-puissant pour ioindre à la queuë de cet Antecedent en temps oportun, que Dieu ne peut pas faire ce que Beze ne voudra croire: Mais il se trompe, & veut tromper, & n'aduance rien : Car toutes ces exceptions, & autres semblables, marquées ou par les Docteurs Catholiques, ou par l'Escriture, ne diminuent en rien la puissance de Dieu, ains l'illustrent, & la declarent : d'autant que ne pouuoir faire telles choses c'est perfection, & non infirmité, puissance, & non foiblesse. Parquoy i'aduouë, que Dieu ne peut faire qu'vne Vierge corrompuë ne soit corrompuë, ny que ce qui est fait ne soit fait: mais ie nie, qu'il laisse d'estre Tout-puissant pour cela; ains s'il les faisoit, il feroit contre sa Toute-puissance, & Maiesté; parce qu'il feroit, que la verité, & le mensonge: l'estre, & non estre: la lumiere, & les tenebres: le non & le ouy seroient logez ensemble, & seroient vn rien, & vne note d'imperfection, & non d'vne Toute-puissance : pour la mesme raison, il ne peut faire vne montagne sans pente, & vn homme sans ame raisonnable; car ce seroit montagne, & non montagne, vn homme, & vne beste, vne verité sans verité. De mesme, pouuoir errer, mentir, & mourir, c'est infirmité : & si c'estoit puissance, il n'y a homme si foible, ny si petit ver de terre, qui ne fust plus puissant que Dieu; car tout homme peut mentir, & tout ver mourir; c'est à dire, sont subiects à ces infirmitez. Donc pouuoir faire telles choses, c'est impuissance, & ne les pouuoir faire, c'est vertu : & telles exceptions ne sont pas contraires à la Puissance de Dieu absoluë; ains Marques illustres d'icelle. Et Beze est vn malin, & ignorant Sophiste de les mettre en place pour y asseoir les bases de sa mescreance, afin de reietter selon sa fantasie cecy, ou cela, comme estant par dessus la puissance Diuine. C'est la premiere Maxime, & la grande Idole, dressée au Temple Delphique reformé, pour contrequarter la Toute-puissance du vray Dieu, & regarde de front la personne du Pere, comme la source de Maiesté.

Ne pouuoir mētir c'est perfectiō & non impuissance.

Pouuoir pecher c'est impuissance.

Autres Meslanges, & Maximes Idolatres, contre le Fils de Dieu, & le S. Esprit.

CHAP. X.

VOus auez encor plusieurs Maximes contre les autres Personnes parmy des bonnes, & continuez à imiter la meslange Delphique de corruption. Du Fils vous croyez, QV'IL est Redempteur des hommes, QV'IL sied à la dextre de Dieu son Pere : Ces Articles, & autres vrays, sont renuersez par la Maxime, que vous publiez, disans, QV'IL n'est pas esgal à son Pere, QV'IL tient le second rang d'honneur apres luy, QV'IL est son Vicaire, son Seruiteur, son subiect, voire selon la Diuinité. Vous auez ouy parler cy-dessus Caluin pour tous en sa langue clairement, & disertement : il s'ensuit donc, que vous ne croyez pas IESVS-CHRIST estre Dieu : Car tout ce qui est inferieur à Dieu, n'est pas Dieu; aussi ne le priez vous iamais comme Dieu, ainsi que cy-dessus i'ay marqué : Heresie, qu'il n'est besoin de refuter, ayant esté condamnée en la personne des Arriens, vos Ancestres, par les tesmoignages euidens de l'Escriture, qui apertement appelle IESVS-CHRIST, Dieu : il ne faut que lire le commencement de l'Euangile de Sainct Iean, où il escrit, que le Verbe estoit Dieu, c'est à dire, le Fils de Dieu, estoit Dieu; Et l'Epistre de S. Paul aux Philippiens, où il est dit, que IESVS CHRIST, *n'a point estimé rapine d'estre esgal à Dieu.* Il est donc Dieu, & esgal à son Pere. Vostre Doctrine donc est vne pure Heresie, condamnée par les Saincts Conciles, & nommément le premier de Nice, assemblé, & conclu pour l'assertion de la Diuinité, & egalité du Fils de Dieu à son Pere. Finalement par le consentement de tous les Docteurs Catholiques, qui ont vnanimement soustenu, & presché ceste Foy depuis les Apostres, iusques à nous. Et qui ne sera estonné de voir ceste Idole maintenant desenseuelie des ruines anciennes, & estre derechef nichée en vostre Temple Delphique de Geneue, & autres de l'Europe?

Maximes Heretiques cōtre le Sauueur

Cy dessus chap. 8.

Deus erat Verbum. Ioan. 1. Nō rapinā Philip. 2. 6 Cōc. Nicenū, an. 327

Pour le S. Esprit, vous tenez de bonne Doctrine, qu'il est Sainct, qu'il illumine les cœurs; mais vous adioustez le leuain d'enfer pour corrompre la paste de ceste bonne Foy, & donnez vne Maxime contre ceste Personne de pareille estoffe, & impieté, que la precedente : & croyez, que le S. Esprit n'est pas esgal au Pere, & par suite, qu'il n'est pas Dieu. Et n'est besoin de la verifier, il s'ensuit sans autre preuue par bonne consequence, qu'enseignās que le Fils est moindre que le Pere, vous tenez le mesme du Sainct Esprit, qui procede du Fils, & du Pere, & que vous ne le croyez pas Dieu, pour la mesme raison. Erasme auoit esbauché ceste Heresie deuant vous, parlant ainsi en la Preface sur les œuures de S. Hilaire : *Nous osons appeller Dieu le Sainct Esprit, ce que les Anciens n'ont pas osé faire*, qui est vne Heresie accompagnée d'vne enorme ignorance, ou mensonge, veu que S. Hilaire mesme, qu'il preface, escrit sur la fin des Liures de la Trinité, que le S. Esprit n'est point creature : donc il est Dieu, car tout ce qui est, doit necessairement estre, ou Dieu, ou son œuure, c'est à dire, ou Createur, ou Creature. Et auec sainct Hilaire tous tant de Docteurs Orthodoxes, & Catholiques, qui ont parlé du S. Esprit, l'ont creu & appellé Dieu. Les Peres Grecs, S. Athanase, S. Basile, S. Gregoire de Nazianze, & S. Gregoire de Nyce en a fait vn Liure exprez : Et les Peres Latins, S. Ambroise, S. Augustin en mille lieux, & tous les autres Docteurs Catholiques. C'est aussi la Foy que l'Escriture nous enseigne disertement, appellant Dieu, l'Esprit de Dieu, car ayant dit, *L'Esprit du Seigneur a parlé par moy*, elle adiouste, *Le Dieu d'Israël m'a dit*, nommant Dieu celuy, qu'elle auoit nommé l'Esprit de Dieu : Le Sauueur aussi commanda à ses Apostres de prescher son Euangile, & de baptiser au nom du Pere, du Fils, & du S. Esprit, mettant le S. Esprit en rang de Deité, comme personne Diuine, & comme Dieu, à l'instar du Pere, & du Fils. Et S. Pierre parlant à Ananias :

Maximes des Ministres cōtre le S. Esprit.

Erasme sur la Preface des œuures de S. Hilaire.

S. Athan. in disput. cōt. Arri. S. Basil. de Spir. sanct. c. 16. S. Greg. Naz. orat. in Heron. S. Greg. Nyc. lib. quod S. S. sit Deus. Spiritus Domini. 2. Reg. 23. 2. Baptizātes eos. Matt. 28. 19. Cur tentasti Satanas. Act. 5. 3. 4.

Pourquoy a tenté le Diable ton cœur de mentir au Sainct Esprit? ce n'est pas aux hommes, mais à Dieu; voila trois Idoles contre trois Personnes de la sacrée Trinité, nichées au cœur de vostre Temple spirituel, paré de Sentences de verité pour installer le mensonge, & l'abomination, à la semblance du Temple Delphique. Vantez-vous maintenant, auec ces belles Maximes de relief, disans, que vous voulez reformer les abus de la Papauté, & seruir le Seigneur sans superstition. Et si la honte ne vous fait rougir par celle-cy; Voyez encor quelques autres, que ie vous vay monstrer.

Autres meslanges de verité, & de Mensonge sur la Loy de Dieu.

CHAP. XI.

Dieu a baillé sa Loy, & son Fils à son Eglise.

APres Dieu il n'y a rien plus honorable, que sa Loy, & son Escriture: car l'vn, & l'autre portent les Marques de sa Maiesté. Rien plus cheri de luy, que son Eglise, à laquelle il a baillé en depost sa Loy, & son Escriture, pour la dresser, & à la fin luy a donné son Fils vnique pour la sauuer. Sur ces pieces vous auez meslangé le blanc, & le noir, & proferé contre toutes, ce que vous a suggeré l'Ennemy, qui vous a infecté le cœur, & ouuert la bouche blasphemante de vostre Secte, & fait sortir d'icelle trois Idoles monstrueuses. De la Loy de Dieu vous auez dit plusieurs veritez, comme sont, Qu'elle est iuste, qu'elle est dónée pour illuminer les cœurs, pour enseigner le chemin du Ciel, & semblables; A trauers ces Maximes vous en auez ietté vne, meslée de fin poison, qui les corrompt toutes, disans, Que la Loy de Dieu est impossible, & ce auec vne iactance effrontée de l'Escriture, comme si elle estoit toute pour vous. *Il y a* (dit vostre Luther) *tant de tesmoignages de l'Escriture, qui monstrent la Loy estre impossible; qu'on peut dire n'y auoir rien plus manifeste, que cela.* Imposteur, qu'il est, il ne sçauroit produire vn seul passage, qui die ce qu'il dit, où au contraire il y en a vn nombre infiny, qui enseignent, qu'auec la grace de Dieu, l'on peut accomplir son Commandement: Et ailleurs auec pareille impudence respondant à Prierat, il escrit, *Tu fais tres-mal de dire, que le Sauueur n'ait commandé choses impossibles, & plus mal d'appeller mon Assertion: fausseté: mais dis ce que tu voudras, il n'est en nostre puissance d'accomplir les Commandemens de Dieu en ceste vie.* Et où donc? Et Melancthon escrit que *Quand la Loy commande d'aymer Dieu, elle commande vne chose aussi impossible, que si elle commandoit de voler par dessus le mont Caucase.* Blasphemateur ignorant! impossible d'aymer Dieu? ains y a-il rien plus facile à l'homme qu'aymer? & aymer vne bonté & beauté infinie? Caluin n'est pas moins audacieux, disant, *Que ce soit hors de dispute, & de doute, que l'accomplissement de la Loy est impossible en ceste vie.* Il se reserue aussi bien que Luther à bien faire en l'autre vie. Et cependant pour mettre le coussin soubs l'oreille à la paresse, & lascheté, ils ne font point de conscience d'attaquer la souueraine Sagesse & Bonté, & faire Dieu imprudent, & cruel à merueilles: Car c'est grande imprudence à vn Legislateur de donner au Subiect vne loy, qu'il ne peut garder; & grande cruauté de le punir de mort, s'il ne la garde. Si vn Roy faisoit vne Ordonnance, que sur peine de la hard chascun de ses vassaux, de quelque estat, aage, ou condition qu'il fut, apprint à ietter en fonte, & estre sculpteur, il seroit à bon droict estimé vn homme sans discours, & vn Tyran inhumain; car il commanderoit vne chose de laquelle la plus part du monde n'est pas capable, & feroit mourir mille pauures innocens: quand vous dites sans exception, & sans queuë, que la Loy de Dieu est impossible, vous faites Dieu plus imprudent, & plus cruel que ne seroit tel Tyran: car vous signifiez qu'il a imposé à tous les Mortels vne Loy que personne ne peut effectuer non plus, comme dit Melancthon, que se guinder, en volant sur le sommet de Caucase: au lieu, que pour le moins quelques vns peuuent apprendre à faire des Images de fonte; & la peine de ceste Loy humaine, seroit seulement vne mort temporelle: mais la mort, dont Dieu menace les infracteurs de sa Loy, est eternelle. Donc ceste vostre Idole est enormement iniurieuse à la Diuine, & supreme Sagesse, & Bonté, & desment la bouche de la Verité mesme, qui asseure, que sa Loy est facile, tant s'en faut qu'elle soit impossible. *Mon ioug*, dit IESVS-CHRIST, *est doux, & mon fardeau leger.* Ce que Sainct Iean confirme, escriuant, que *Ses commandemens ne sont pas pesans*: Et l'Escriture atteste, que *Noé fut homme iuste, & parfaict en ses generations, & qu'il marcha auec Dieu.* QUE *Zacharie, & Elizabeth estoiēt to⁹ deux Iustes deuant Dieu cheminās en tous les Commandemens, & iustifications du Seigneur, sans reproche.* Ils faisoient donc la Loy, elle ne leur estoit donc pas impossible. Que si la grace de Dieu est Toute-puissante, selon l'Apostre, disant, *qu'auec ceste grace il peut tout*, n'estes vous pas blasphemateurs de dire, que sa Loy est impossible, veu qu'auec ce qu'il la dict facile; il donne sa grace pour l'accomplir? Blasphemateurs de tenir vn Antecedent, qui traine apres soy mille consequēces pleines d'absurditez, & outrages contre le nom de Dieu! Car si la Loy de Dieu est impossible, il est impossible d'aymer la souueraine Bonté, d'honorer la supreme sagesse, de craindre la Toute-puissance; impossible de n'estre Idolatre, impossible au fils d'honorer son pere, impossible de n'estre homicide, adultere, larron, faux tesmoin, & conuoiteux de la femme, & du bien du prochain; impossible de garder aucun Edict du Roy, aucune Ordōnance du Magistrat, aucune Loy de Dieu, aucun Precepte de son Eglise. Toutes ces consequences, & infinies autres semblables sont penduës à la frange de vostre Assertion, & de vostre Idole: Et pour parler à vous, & vous endosser de vostre baston, ne confessez vous pas en la soustenant, que vous estes criminels en autant de chefs, qu'il y a de commandemens en la Loy de Dieu? Car s'ils sont impossibles, comme vous dites, donc vous ne les gardez point, vous estes donc preuaricateurs de tous; vous estes Idolatres, Blasphemateurs, Violateurs des Iours Saincts, Menteurs, Pariures, Parricides, Adulteres, Fornicateurs,

De la Loy de Dieu.

Luther in confut. rationis Latomiana, & respons. ad Dialogū Syluestri Prieratis.

Luther contre Prierat.

Philip. Melancth. in c. 4. ep. ad Rom.

Caluin. l. 2. Inst. c. 7.

Legislateur imprudent & cruel, cōmandant l'impossible.

Ingē mell. Mat. 11. 30. Mandata eius grauia non. 1. Ioa. 5. 3. Noe, Ge. 6. 9.

Zacharie iuste.

Luc. 1. 6. Omnia possum. Phil. 4. 3.

Grandes absurditez de l'opiniō des Heretiques.

Incestueux, Larrons, Brigans, Calomniateurs, Querelleux, Semeurs de noises, Factieux, Seditieux, Mutins, Faux-tesmoins, & le reste : ou si vous accomplissez quelques Commãdemens, pourquoy non les autres ? Y eut-il iamais au Temple d'Apollon vn Escrit plus abominable, vne Idole plus monstrueuse, que ceste-cy ?

Meslanges Hretiques, & Idoles, sur l'Escriture saincte.

CHAP. XII.

De la Saincte Escriture vous prononcez auec verité, que c'est le Liure de Dieu, qu'il y faut croire, vous le vantez à gros gosier, & à pleine bouche, vous ne voulez rien dire : ny faire, qui ne soit conforme à luy, & en fin vous en faictes vn corps sans ame, & vne Idole monstrueuse par des contraires Maximes, qui sont les suyuantes. QV'IL ne faut rien croire, qui ne soit couché en l'Escriture ; QV'ELLE est claire ; Que chacun y peut ietter les yeux, pour en tirer son salut ; & par telles Maximes reiettez les traditions des Apostres, & de l'Eglise, que Dieu, & l'Escriture commande obseruer ; Desmentez Sainct Pierre, qui dit, que l'Escriture est obscure : troublez & confondez l'Oeconomie de la maison de Dieu, en laquelle chacun n'est pas chacun, chacun n'est pas Docteur : mais comme escrit Sainct Paul, *Les vns Apostres, les autres Prophetes, les autres Euangelistes, les autres Pasteurs & Docteurs*, les autres brebis, & disciples. Vous, au contraire, faictes tout le monde Docteur sçauans & ignorans, hommes, & femmes : & au lieu du Liure de Dieu, vous nous produisez vne Bible animée, non de l'Esprit de Dieu, mais du vostre, & d'autant d'esprits, qu'il y a de testes mal sages parmy vous : Vous nous donnez vne Escriture tronquée, falsifiée, & corrompuë, & non plus Escriture : car l'Escriture, & le Liure de Dieu, n'est pas composé des seules paroles de la Bible, imprimées au papier, & proferées de bouche, mais des paroles materielles, & du sens interieur, comme du corps, & de l'ame, & pource faut-il, qu'il ait les paroles, que Dieu a dictes, & l'Esprit qu'il a donné à ses Escriuains, enseigné à son Eglise, & marqué au consentement des Docteurs d'icelle : vostre Bible n'a rien de cet Esprit, encor qu'elle ait le corps, ains vn autre contraire, suggeré par celuy, qui vous a deceus, & vous fait deceuoir le monde, la Bible animée du sens, & de l'Esprit de Dieu, ne dit iamais mensonge : la vostre dit des mensonges, des blasphemes, & des heresies : car vous l'alleguez pour en establir vostre Secte toute composée de ces pieces, & imitez en cela le Diable, & les vieux Heretiques, vos Peres : elle n'est donc pas la Bible, ny le Liure de Dieu, non plus, que celuy de ces vieux abuseurs. Les Arriens faisoient dire à leur Bible, que le Fils de Dieu n'estoit pas esgal à son Pere, c'estoit Mensonge, & Heresie ; Les Sabelliens a la leur, qu'il n'y auoit point de distinction de personnes en la Trinité : Les Nestoriens à la leur, que la Vierge Marie n'estoit point Mere de Dieu : Les Iouiniens à la leur, que la Virginité n'estoit point plus digne, que le Mariage : & ainsi chacun d'eux faisoit la cause de sa Secte, par les Periodes, & traits de sa Bible, & en confirmoit ses erreurs. Ce ne pouuoit donc pas estre la saincte Escriture, c'estoit la leur, non plus donc la vostre, est le liure de Dieu ? Ce n'est pas la Bible de Dieu, c'est la vostre, animée de l'esprit du Diable, frangée des gloses du Diable : imprimée en Enfer, par des Pressiers d'Enfer. Car vous la faites parler contre Dieu, & contre la verité, ce que ne peut faire la Bible, & le Liure de Dieu. Vous luy faites dire, que Dieu n'est pas Tout-puissant, que le Fils n'est pas esgal au Pere : que le sainct Esprit n'est pas Dieu : que le corps de ce Fils, n'est pas au Sacremét de l'Autel : qu'il ne faut point prier pour les fideles Trespassez : que Dieu est autheur du peché, qu'il commande choses impossibles : vous luy faites prononcer telles, & mille autres impietez, que l'Escriture saincte deteste, que ie vous ay marquées iusques icy, & en marqueray apres : donc la Bible, alleguée par vous pour donner ame & haleine à telles Heresies, n'est pas le Liure de Dieu, c'est vne Idole parlante, par laquelle le Diable publie ses Mensonges, comme iadis en Delphes par les Statuës, ou par le ventre de sa Ministresse, croupie dessus le Tripied. Ne soyez donc plus insolens, à vanter l'Escriture saincte, comme si elle estoit pour vous, ains recognoissez la fraude du Diable, qui par vous l'a corrompuë, & rougissez, si vous pouuez, de vostre faute & vergogne.

Maximes contre la saincte Escriture.

L'Escriture obscure. 2. Pet. 3. 16 Nõ omnes Apostoli, 1. Cor. 6. 12

La Bible n'est pas le papier escrit.

La Bible ne dit pas mésõges.

Le Diable allegue la Bible pour tromper.

Les Arriés faisoient dire à la Bible leurs Heresies.

Les Sabelliens.

Les Nestoriens.

Les Iouiniens.

Heresies & absurditez que les ministres font dire à la Bible.

Le Diable parloit, ou par la bouche des Statues, ou par le ventre des Prestresses d'Apollõ.

Meslanges Heretiques, & Idoles sur la Doctrine de l'Eglise.

CHAP. XIII.

SVr la Doctrine de l'Eglise vous estes veritables en plusieurs Poincts, & biffez vos veritez par des contrepointes de mensonges meslangez. C'est verité, quand vous dites, que pour icelle le Redempteur s'est incarné, est mort, & resuscité, & qu'en icelle il faut trouuer son salut : En contre-change, vous donnez à force mensonges contre la mesme Eglise. C'est mensonge quãd vous escriuez, cõme Article de Foy, qu'elle peut errer, & qu'elle a erré de faict, par laquelle Maxime vous faictes vne insigne iniure à l'Eglise de Dieu, & mettez en sa place vne Idole : car vous dictes, ce disãs, qu'elle peut mentir, qu'elle peut approuuer des erreurs, des Heresies, des Superstitions, & autres, choses contraires à la Loy diuine. Si vous parliez de l'Eglise des Heretiques, & de la vostre, la position seroit vraye sans doute : mais notans l'Eglise de Dieu d'vn tel defaut, vous luy faictes vne iniure notable, & desmentez Sainct Paul, qui appelle ceste Eglise, *Colomne & Base de verité* : Ains le Sauueur mesme, lequel luy promit vne eternelle fermeté de Foy, quand il dit à Sainct Pierre, *Tu es Pierre, & sur ceste Pierre i'edifieray mon Eglise ; & les portes d'Enfer ne preuaudront point contre icelle.* Selon vostre dire, il n'a pas accompli ceste sienne promesse : Car si son Eglise peut errer, & estre Heretique, & a erré souuent iusques icy, comme

Article de Foy des Ministres, que l'Eglise peut errer.

L'Eglise Colomne & fermeté de verité. 1. Tim. 3. 15 Mat. 16. 18

Digitized by Google

vous dictes, où sera l'effect de ceste promesse diuine, qui ne peut ny tromper, ny faillir? où sera la stabilité de cet edifice, qui se doit mocquer des puissances d'Enfer? Et quelle difference y aura-il entre l'Eglise de Dieu, & les Assemblées prophanes, & Heretiques? Et en quoy pourront asseurer leur Foy les Chrestiens, si leur fondement bransle sur la terre mouuante? vostre Maxime donc est vne Idole pire, que les Delphiques, iniurieuse à Dieu, contraire à son Escriture, & pernicieuse à la Foy Catholique, dont elle renuerse le fondement: Vne seule chose a-elle de bon, c'est qu'elle met iour à vostre erreur, & fait euidemment voir, que vostre Foy, est vne foy humaine, & charnelle, & non diuine, & Chrestienne: ce que ie prouue par vous-mesmes. Car si on vous demande, pourquoy croyez vous l'Incarnation du Fils de Dieu, sa Passion, sa Resurrection, & les autres Articles de la Foy, vous respondez, parce que l'Escriture le dit: & d'autant que vostre Response n'a non plus de Solidité, que celle des anciens Heretiques, qui tous se sont preualus de ceste armeure, & tous ont dit qu'ils auoient l'Escriture pour eux: vous corrigez vostre dire, & adioustez, que vous entendez l'Escriture bien exposée, & par inspiration diuine: Mais ce renfort est aussi foible, que la Response friuole, parce que tous les Heretiques ont vsé de ce langage comme vous, & tousiours se sont attribuez la loüange de fidelement exposer, & selon le sens de l'Esprit de Dieu, les Escritures sur tous les autres Docteurs, & s'ils n'ont rien aduancé par ceste vanterie, pour affermir leur Foy, qui estoit Heresie, non plus aduancerez-vous donc, pour rendre ferme la vostre, ains beaucoup moins, parce que vous tenez, que tous les Docteurs, & expositeurs de l'Escriture peuuent errer aussi bien que l'Eglise: donc ils peuuent se tromper, & vous comme eux, en exposant la Saincte Escriture, & prendre le mal pour le bien, & la mensonge pour la verité, & dire que c'est de l'Esprit de Dieu, ce qui sera de l'esprit du Diable: vostre Foy donc, voire selon vostre confession, n'a aucun appuy, sinon l'authorité de Caluin, de Beze, & d'autres expositeurs de la Bible, à qui vous croyez comme à des hommes subiects à erreur: vostre Foy donc est humaine, fondée sur l'authorité des hommes, sur vostre iugement & presomption, & non sur l'authorité diuine.

Axiome Huguenot côtraire à l'Escriture

La Foy des Ministres humaine, & non Diuine.

Vaines iactances des heretiques Anciens & Modernes d'auoir l'Escriture pour eux.

Nostre Foy n'est pas telle: car elle est appuyée sur les sainctes Escritures, exposées par l'Eglise de Dieu, que nous croyons ne pouuoir errer, & par le consentement des Docteurs d'icelle, qui ne peut contenir fausseté, parce qu'ils sont assistez du Sauueur, qui a promis son sainct Esprit à toutes les Assemblées legitimes, pour tousiours y arrester les Poincts de la verité sans erreur. Parquoy, si on demãde à vn Catholique, pourquoy il croit la presence du Corps du Sauueur en l'Eucharistie, il respond, parce que Dieu l'a enseigné à l'Eglise, & l'Eglise à luy, laquelle ne peut faillir: Ceste Foy a pour garent Dieu, qui ne veut tromper, & son Eglise, qui ne peut estre trompée, & partant Foy diuine, fondée sur le roc, comme la vostre sur le sable. Et c'est l'Idole que vostre Maxime produit, tenant que l'Eglise de Dieu peut errer.

La Foy Catholique bien fondée.

Vbi fuerint duo vel tres. Mat. 18. 20

Que les Ministres font vne Idole de l'Homme, enseignans, qu'il est priué de Franc-arbitre.

CHAP. XIV.

VOicy encores d'autres meslanges, & Maximes escrites, & taillées en forme d'Idoles, & placées és niche de vostre Secte, & Temple spirituel, parmy plusieurs specieuses sentences de verité, pour estançonner le Mensonge contre la dignité de l'Homme, contre sa iustice, contre les Sacremens, & contre tout ce qui est de noble en l'Eglise, maison de Dieu; Parlans de l'Homme vous dites, selon l'Escriture & la verité, qu'il est fait à l'Image, & semblance de Dieu, qu'il est esleué sur toutes les Creatures corporelles, qu'il est capable du Paradis, mais vous destruisez toutes ces belles sentences, par les Axiomes que vous tenez de luy, dont cestuy-cy en est vn, APRES *le peché d'Adam l'Hõme n'a point de Franc-arbitre*, qui est luy arracher l'ame raisonnable du corps, & luy laisser celle de la beste, & luy oster les vertus, & l'esperance du Ciel: car s'il n'a point de liberté, point de volonté franche, s'il n'est maistre de ses actions: s'il agit par contrainte, & est mené esclaue par impetuosité de sa nature, il n'est pas homme, sinon en figure, c'est vne Idole d'homme, ayant seulement les lineamens exterieurs d'homme, & le dedans d'vn cheual ou d'vne autre beste: & s'il n'est homme, il ne porte point l'Image & semblance de Dieu: il n'est pas superieur des creatures corporelles, en somme, il n'est ny capable de vertu, ny de Paradis: *Ny la grace*, dit sainct Augustin, *fait que l'homme ait la vie eternelle sans le Franc-arbitre, ny le Franc-arbitre, sans la grace*; & sainct Bernard, *Ostez*, dit-il, *le Franc-arbitre, il ne reste rien, qui puisse estre sauué.* N'estes-vous pas ennemis iurez de la Nature humaine, d'oster ce bien à l'homme, qu'vn grand Sainct appelle, *Present de Dieu tres-bon, & le plus excellent qui se trouue en l'homme*? Ennemis de la Saincte Escriture, qui tesmoigne si euidemment, & si souuent le Franc-arbitre de l'homme? N'auez vous iamais ouy ce que Dieu dit à Cain, infecté de mesme leuain que vous? *Ton appetit sera soubs toy, & tu le regenteras*, c'est à dire, tu as vne franche volonté, tu es maistre de tes actions, & peux faire bien, si tu veux: ce que Moïse protesta aux Hebrieux, disant. *Ie prens auiourd'huy le Ciel & la terre à tesmoings, que ie t'ay mis deuant les yeux la vie, & la mort, la benediction, & la malediction, choisi donc la vie affin que tu viues toy, & ta posterité.* Et Iosué au mesme peuple, *Craignez le Seigneur, & seruez le d'vn cœur parfait, &c. Que s'il vous sẽble mauuais de seruir le Seigneur, le choix vous est donné; elisez à present lequel vous plaira des deux, ou de seruir les Dieux, lesquels vos Peres ont serui en Mesopotamie, ou le Seigneur: Quand est de moy ie seruiray le Seigneur auec ma famille.* Si l'Escriture dit, que l'homme peut choisir ce que bon luy semble, qu'il peut faire election du bien, ou du mal, comment osez vous dire, qu'il est priué du Franc-arbitre,

Maximes d'hypocrisie des Ministres sur la nature de l'homme. Les Ministres nient le Franc-arbitre.

S. Aug l. 3 hypognostic

S. Ber. ser. 18. super.

Greg. Nys. disput. de anima, & resurrect.

Sub te erit appetitus. Gen. 4.

Testes inuoco. Deut. 30. 18. Ios. 24. 14.

Timete Dominũ. Ios. 24. 14.

& qu'il agit par necessité? Mais ne desmentez-vous pas la manifeste voix de Dieu, qui dit tant souuent à son peuple, *Si vous voulez, & si vous m'obeyssez, vous mangerez les biens de la terre : que si vous ne me voulez ouyr, & me pronoquez à courroux, le glaiue vous deuorera.* La voix du Sauueur, qui dit, *Si tu veux entrer en la vie, garde les Commandemens.* Et de son Apostre, qui disertement refute vostre Heresie en ces mots, parlant de la chasteté. *Qui fait en son cœur ferme resolution, n'estant poussé par necessité aucune, ains ayant la volonté en sa puissance, & iuge en son cœur de garder sa vierge, il fait bien.* Pouuoit-il plus euidemment asseurer la verité du Franc-arbitre, & cõdamner vostre erreur? S'il l'homme delibere en son cœur, s'il fait choix, & resolution sur quelque chose, s'il a sa volonté en sa puissance, comme ceste Escriture dit, peut-il estre sans Franc-arbitre, comme vous enseignez? Et par vostre Maxime ne destruisez vo⁹ pas les Loix, & parquets de Iustice, liant d'vn costé la main au Magistrat, à ce qu'il ne punisse aucun Malfaicteur, & de l'autre, donnant audace à chacun de mal faire, & droict d'excuser son forfaict? Car si le Voleur n'a point eu de volonté, s'il n'a peu faire autrement, s'il a esté contraint par necessité à voler, à desrober, à esgorger, quelle prinse aura sur luy la Iustice, qui ne peut agir sinon contre le crime, qui est commis par election, & de volonté deliberée? C'est pourquoy elle ne fait pas mourir le frenetique, qui aura tué quelqu'vn: d'autant qu'il est sans raison, & sans volonté. Vostre Maxime donc, ne renuerse-elle pas la Police humaine, & ne donne-elle pas bonne occasion à vos femmes & filles, de prostituer leur pudicité à chacun, & ne refuser personne, & dire pour toute excuse, qu'elles n'ont aucun Franc-arbitre, qu'elles ne peuuent resister, qu'elles sont contraintes par necessité? Et qu'aurez vous à dire, sinon qu'elles se defendent auec les ergots & le bec de vostre doctrine, & les consequences de vostre Heresie, & que vous n'auez aucun droict de les punir? Escoutez ce que dit S. Augustin, disputant contre les Manicheans vos Ancestres, du Franc-arbitre, qu'ils combattoient comme vous, *Et icy*, dit-il, *ne m'a pas fallu fueilleter les liures obscurs, pour apprendre qu'aucun n'est digne de reprehension, ou peine, s'il ne fait ce qu'il ne peut faire*, c'est à dire, s'il n'a vn Franc-arbitre, s'il est lié par la contrainte : s'il n'accomplit ce qu'il ne peut accomplir, n'ayant point de liberté, & poursuit. *Les Bergers ne chantent-ils pas cela aux montagnes, les Poëtes aux theatres, les ignorans aux places, les sçauans aux estudes, les Regents aux Escoles, les Pontifes aux lieux sacrez, & le genre humain par tout le mõde?* Il dit donc, que où il n'y a aucun Frãc-arbitre, il n'y a aucũ peché, & que par cõsequẽt il n'y doit auoir aucune peine, ny reprehẽsion. Dõc, selon vostre Doctrine, qui nie le Franc-arbitre, nul malfaicteur, nul meurtrier, nulle femme adultere, doit subir peine ou supplice pour son forfait; c'est ce que dit ce Docteur, adioustant, que vous niez, ce que tout le monde confesse en tout lieu; & que vous abolissez, tant qu'il vous est possible, l'Enfer, & le Paradis; car comme il escrit en vn autre endroit, *Si Dieu n'auoit donné vn Franc-arbitre, il n'y pourroit auoir aucun iuste iugement; pour punir les meschans, ny aucun merite à bien faire, pour les bons, ny aucun Diuin commandement, pour faire penitence des pechez commis. Et qui nie le Franc-arbitre, il n'est pas Catholique*: il est donc Heretique, il est Manichean, & pire que Payen, & partant conclud-il, comme Docteur de la Foy Catholique, *Nous croyons par certaine Foy le Franc-arbitre, & le preschons auec asseurance.* Ie dis plus, que qui nie la franchise de la liberté, il n'est pas homme, puis que tous les hommes la confessent par tout. Vostre Maxime donc, est vne monstrueuse Idole, faisant de l'homme vne beste, & vne Idole, pour la dedier à Satan: & n'y en eut iamais de plus bestiale au Temple d'Apollon, que celle de l'Asne de Bronze, que les Ambraciots y poserent anatheme, & offrande à ce faux Dieu.

Si volueritis, Isa. 1. 19.

Si vis. Mat. 19. 17

Qui statuit in corde. 1. Cor. 7. 37

Absurdités de l'Heresie, qui nie le Franc-arbitre.

Tout le monde cõfesse le Franc arbitre, sauf l'Heretique.

S. Aug. l. de animabus cont. Manich. c. 11, tit. 6.

S. Aug. disput. 2. cõt. Fortunatũ tit. 6.

Non est catho. qui, &c. S. Aug. hypognost. l. 3. circa finem.

Asne de brõze dedié à Apollon, par les Ambraciots.

Que les Ministres font vne Idole de la Iustice Chrestienne en la Doctrine de la Iustification.

CHAP. XV.

VOus disputez encor de la Iustification, & iustice de l'Homme, & dictes à vostre coustume, quelques veritez sur ce subiect, comme sont, QV'ELLE vient du merite du Sauueur, QV'ELLE est necessaire pour estre amy de Dieu, & autres semblables monnoyes de bon aloy : & la fin de tous vos Discours est, de supposer vne Idole de Iustice, au lieu de la vraye Iustice Chrestienne, si bien que comme vous despouillez l'homme du franc-arbitre, le plus bel instrument naturel que Dieu luy ait mis en l'ame: Ainsi le priuez vous du plus noble ornement sur-naturel, que Dieu luy ait donné, quand vous luy ostez sa Iustice. La Foy Catholique tient, que par le merite de IESVS-CHRIST l'homme est iustifié, c'est à dire, de meschant est fait iuste: laquelle Iustice consiste en la remission des pechez, que Dieu luy donne, le nettoyant de toute ordure spirituelle, & en la renouation de l'ame, qu'il rend par sa grace, vne nouuelle creature toute belle, & aggreable à sa Maiesté. En contre-quarre de ceste Iustice, vous confessez la remission des pechez de bouche, & la destruisez en effect, enseignans que les pechez demeurent tousiours en l'ame, tandis qu'elle est en ce corps mortel, & qu'ils sont seulement couuers par IESVS-CHRIST, à ce qu'ils ne soient veuz, & iugez de Dieu: & dites en somme, que la Iustice Chrestienne n'est autre, que celle de IESVS CHRIST, estant imputée à l'homme comme sienne, & iceluy estimé iuste deuant Dieu par icelle, encor qu'en soy il demeure pecheur, & souïllé. *Nous enseignons donc*, dit Caluin, *que les fideles ont tousiours le peché habitant en eux, iusques à ce qu'ils soient deuestu de ce corps mortel.* Et vn peu apres. *Et ainsi combien que les Fideles soient absous par grace, ils ne laissent point de faict d'estre pecheurs & coulpables.* Et ailleurs, *Par la pureté de la Iustice de* CHRIST, *nos macules, & les ordures de nos imperfections estans cachées, ne nous sont imputées, mais sont comme enseuelies, à fin de n'apparoistre point deuant le Iuge-*

La iustice chrestiẽne *Cõc. Trid. Sess. 6. c. 7.*

L'ame iustifiée, nouuelle creature.

La remissiõ des pechés selon Caluin. *L. 3. i-st. c. 3. §. 10. & 11.*

Digitized by Google

Pechez cachez. Calu. l. 3. inst. c. 4. sect. 12.

Inepte similitude de Cal. l. 3. Inst. c. 11. sect. 2.

ment de Dieu. Il expose ceste remission, & iustice imputatiue, par vne similitude de la iustice humaine, tousiours humain en la dispute des choses diuines. *Comme*, dit-il, *si quelqu'vn accusé à tort, apres auoir esté examiné du Iuge, est absous, & declaré innocent, on dira qu'il est iustifié*: tellement qu'à son dire, estre iustifié n'est autre chose, qu'estre declaré iuste, à la façon des Parquets de Cour: & s'est oublié de sa memoire en sa similitude: car il compare le pecheur à vn homme qui est accusé à tort, c'est à dire, à vn innocent. Or son sens est, qu'auoir Remission de ses pechez, & estre iustifié, n'est rien plus qu'auoir ses pechez non imputez & couuerts, à ce que Dieu ne les voye; estre prononcé Iuste par luy, encor qu'on ne le soit pas, comme souuent il aduient au iugement des hommes; & met en auant ceste opinion en plusieurs endroits de son Institution, nommément au troisiesme Liure, chapitre vnziesme, Section seconde, & troisiesme. C'est la Remission des pechez, & la Iustice de vostre Escole, non iustice, mais vne fardée hypocrisie, vn masque, vne idole de Iustice, n'ayant que la seule apparence, & la peau, & toute semblable à celle, que vous vous estes fait souuent donner à nos Roys, quand apres auoir mis en combustion la Religion, & le Royaume, par vos rebellions & rauages, vous extorquiez à la fin vn Edict, par lequel vous estiez appellez Innocens, & reputez fideles au Roy, comme ayans fait tout pour son seruice, & ainsi vous estiez iustifiez, & prononcez Iustes deuant les hommes, sans estre Iustes en vous; & ainsi vous enseignez estre l'homme iustifié deuant Dieu, au poids, & mesure de la balance, & aulne humaine, & non diuine: & desmentez l'Escriture, auec vne intolerable impudence, & faites vne insigne iniure à Dieu: L'Escriture dit manifestement, que les pechez de l'homme iustifié sont effacez, comme les ordures par l'eau; chassez comme les tenebres par la lumiere, dissipez, comme la nuée par la presence du Soleil: abismez, comme les pierres au profond de la mer, & iettez aussi loing de nous, comme l'Orient est esloigné du Ponent. *Laue moy*, dit le Roy Dauid, *derechef de mon iniquité, & me nettoye de mon peché.* Item, *Tu m'arrouseras d'hysope, & lors ie seray net, Tu me laueras, & lors ie seray blanchi plus que la neige.* Dequoy eut serui à Dauid de demander ce lauement de l'ame, si les pechez y deuoient demeurer tousiours? Et comment y peuuent-ils demeurer, si elle est renduë nette par le lauement de la grace diuine? la netteté peut-elle loger auec l'ordure, les tenebres auec la lueur, & le froid auec le chaud? Et si l'ame est tousiours noire, pourquoy dit Dauid: Qu'elle est renduë plus blanche que la neige? Dieu parle en Ezechiel, & dit, *Et i'espandray sur vous de l'eau nette, & serez nettoyez de toutes vos ordures, & vous nettoyeray de toutes vos Idoles, & vous bailleray vn nouueau cœur, & vous donneray vn nouuel esprit au dedans.* Voila l'entiere Iustice composée de la remission des pechez, nettoyement de l'ame, & de la renouation de l'esprit. Or ce nettoyement, & ceste renouation spirituelle, peut-elle subsister auec la saleté, & vieillesse du peché? ou les Idoles estre abbatuës, & ensemble demeurer en pied? En

La Iustice enseignée par Caluin est vne Idole.

Iustification Huguenote par Edict. Fideles par Edict.

La Iustice chrestiéne laue l'ame Ps. 50. 4. 9.

Nettoyement. Eze. 36. 25.

Effacemét du peché. Esa. 44. 22

Esaïe, il dit, *I'ay effacé tes iniquitez comme la nuée, & tes pechez comme la brouée.* Et Ieremie escrit, *En ces iours-là, & en ce temps-là*, dit le Seigneur, *on cherchera l'iniquité d'Israël, & ne sera point trouuée, & le peché de Iuda, & ne sera point trouué*, le Sauueur doc cherchera le peché, qui ne se trouuera poi t. parce qu'il sera du tout effacé: Il ne demeure donc point en l'ame du Iustifié. Et Osee, *Conuertissez vous au Seigneur, & dittes luy, Oste toute iniquité.* L'iniquité donc est ostée de l'ame, elle n'y est donc point. Michée, *Il se retournera, & aura pitié de nous. Il mettra bas toutes nos iniquitez, & iettera tous nos pechez au profond de la mer.* Et vous les laissez au profond du cœur. Dauid, *Il esloignera d'autant nos iniquitez de nous, comme l'Orient est esloigné du Ponent.* Comment donc sont nos iniquitez en nous, comme vous dites, si elles en sont tant esloignées, comme dit ce Prophete? Estes vous plus veritables que luy? Estes vous plus sçauans que luy? plus fideles que l'Escrit ure? vous voyez donc par ces allegations, si vous les entendez, que les pechez ne demeurent point en l'ame iustifiée, mais en sont du tout chassez, & que Caluin parle contre la verité disant, que l'homme iustifié demeure tousiours saisi de ses pechez, & qu'il escrit aussi faussement, disant: que le Sauueur ne fait autre chose en la remission des pechez, que les couurir, à ce qu'ils ne soient veus de Dieu, ny iugez, veu que la mesme Escriture enseigne disertement, en mille autres passages, qu'il est venu, non pour voiler & couurir les pechez, mais pour les destruire, & rayer du tout. *Il est apparu*, dit Sainct Iean, *à fin qu'il ostast nos pechez.* Item, *Le Fils de Dieu est apparu pour dissoudre, & destruire les œuures du Diable*, qui sont les pechez: *pour oster nos pechez. Le Sang de son Fils* IESVS-CHRIST, escrit le mesme Apostre, *nous nettoye de tout peché.* Item, *Il est fidele, & iuste pour nous pardonner nos pechez, & nous nettoyer de toute iniquité, pour nous lauer de nos pechez en son Sang. Pour nous enguerir*, dit Esaie. En somme, pour le destruire, condamner & abolir. *Nostre vieil Homme*, dit sainct Paul, *a esté crucifié auec* IESVS CHRIST, *à ce que le corps de peché fust destruit.* Item, *Dieu enuoyant son propre Fils en semblance de la chair de peché, a condamné le peché en la chair. Quand vous estiez morts au peché, il vous a viuifiez, vous pardonnant vos pechez, effaçant l'obligation, qui estoit contre nous en decret, laquelle nous estoit contraire, & l'a ostée du milieu, & la fichée en la Croix.* Item, CHRIST *a esté offert vne fois pour abolir les pechez.* En auez-vous assez pour vous rendre? Serez-vous encor obstinez, aymans mieux croire à Caluin, qu'à tant de sentences, & arrests de la saincte Escriture, & à tous les anciens Docteurs Catholiques, qui ont parlé comme l'Escriture parle?

Absence du peché. Iere. 50. 20.

Osee. 14. 3.

Mich. ca. vlt. 19.

Ps. 102. 12

In hoc apparuit. 1. Ioan. 3. 5. 8.

Sanguis filij eius. 1. Ioa. 1. 7. 9.

Vt emundaret. Apo. 1. 5.

Liuore eius sanati sumus Esa. 53. 5

Vetus homo. Rom. 6. 6.

Damnauit peccatum. Rom. 8. 3.

Affigés illud cruci. Coloss. 2. 14

L'Idole de la Iustification des Ministres, iniurieuse à Dieu.

CHAP. XVI.

AV reste, ne recognoissez-vous point l'iniure que vous faites à IESVS-CHRIST par ceste belle Iustification, disans, qu'il remet les pechez en les couurant seulement: & à la supreme Sagesse, & Bonté du Createur, enseignãs d'vn costé, qu'il ne voit point les pechez cachez: de l'autre, que la Iustice donnée par luy n'est autre chose, que ceste remission, & couuerture preschée par vous: & vne imputation de la Iustice du Sauueur? Premierement, n'accusez-vous pas iceluy Sauueur de malignité, ou d'impuissance comme s'il ne vouloit, ou ne pouuoit effacer les pechez du tout, mais les couurir seulement à guise d'vn mauuais Chirurgien, ou Medecin, dissimulans la maladie, ou la playe, la flatans, & non la guarissans. Et si c'est vn effect plus diuin de bien guarir l'ame, que de guarir le corps, ne luy faites vous pas vne iniure remarquable, disans, qu'il n'efface pas les pechez, sinon en les couurant, & confessans neantmoins qu'il guerit les corps? Mais à vostre aduis, a-il moins de vouloir, & pouuoir de chasser les pechez, maladies, & playes de l'ame, d'en nettoyer son image, & l'en guarir, & luy donner la santé, & beauté spirituelle, qu'il auoit de chasser les paralysies, les lepres, & autres infirmitez corporelles? d'en deliurer les corps, & les rendre sains, & gaillards? Et la gloire de sa puissance n'est-elle pas plus grande és guarisons parfaites des ames, que des corps? Que si vous confessez, qu'il veut, & peut aussi bien l'vn que l'autre, pourquoy dites vous, que les pechez pardonnez demeurent, mais qu'ils sont couuerts? Si vous disiez, que le Sauueur guarissoit les malades en cachant seulement leur maladie sans l'oster: les Lepreux en couurant leur lepre, sans la chasser: les playes en y mettant vn emplastre, sans les souder, ne seriez-vous pas blasphemateurs contre la manifeste experience de la verité? Et ne l'estes-vous pas dauantage le disans de la iustification, & guerison de l'ame, plus noble, plus importante, & sans comparaison, plus digne de l'œuure de sa Maiesté, que celle du corps; Que si vous croyez, qu'il guarissoit vrayement les corps, chassant d'iceux la maladie, & leur donnant vn embonpoint, voire meilleur que le naturel, pourquoy faites vous difficulté de confesser, qu'il fait le semblable en l'ame? Pourquoy niez-vous ceste verité? N'est-ce pas d'autant que vous estes faits Ministres & trompettes, de celuy qui s'efforce d'obscurcir le merite, & la gloire du Fils de Dieu en tout, & par tout, & principalement en la remission des pechez, & iustice de l'homme, le souuerain exploit de sa Toute-puissance, Sagesse, & Bonté infinie? Car qu'est-ce qu'il peut operer de plus beau, & de plus diuin en l'ame de ceux qu'il a racheptez, que de la nettoyer de l'ordure du peché, & la rendre toute belle?

1. Absurdités de la iustificatiõ des Ministres.

Le Sauueur iustifie l'ame comme il guarissoit les corps.

La iustification du pecheur est le chef-d'œuure du Sauueur. Satan tasche de l'obscurcir.

Secondement, n'attribuez-vous pas plus de puissance à la malice de Satan, qui a peu, & peut infecter de peché les ames, & les rendre difformes, qu'au merite, & vertu du Sauueur, disans, qu'il ne peut guarir le peché, sinon en le couurant: ny rendre l'ame belle, sinon luy mettant vn masque de sa iustice? Et qu'elle iustification, & iustice est-cecy? l'Escriture vous l'a elle enseignée? Auez-vous ouy tantost parler Dauid, & les Prophetes, les Apostres, & Disciples du Sauueur, qui l'appellent remission, abolition, & extinction du peché? guarison, nettoyement, blãcheur, beauté de l'ame, & renouation de l'esprit? Auez-vous ouy aucun mot de ceste vostre remission des pechez, consistante en la seule couuerture d'iceux, ny de ceste iustice imputatiue du Sauueur? L'Escriture dit bien, que nous sommes à couuert par sa protection, mais c'est parce qu'il nous a purgez de nos pechez, & reconciliez à son Pere. La mesme Escriture dit, que nous sommes lauez par son sang, iustifiez par son merite, mais non pas iustes de la iustice, qu'il a, ains de celle qu'il nous a meritée par son Sang, & qu'il met en nos ames par sa misericorde: tout ainsi que les malades par sa vertu estoient rendus sains, non de la santé corporelle, qu'il auoit en soy, ains de celle, qu'il mettoit en leurs corps: Et si quelquefois la iustice qu'il nous donne, est appellée iustice de Dieu, c'est parce qu'il en est l'aucteur: ainsi tous nos membres sont membres, & dons de Dieu, non qu'ils soient en luy, mais parce qu'ils prouiennent de sa liberalité. Ainsi Sainct Augustin escrit, ***La iustice de Dieu, non de laquelle il est iuste, mais de laquelle il reuest l'homme, quand de meschant il le fait iuste.*** Donc Iustice de Dieu, est appellée celle qui est en l'ame iustifiée, parce qu'elle est donnée de Dieu. Ainsi l'Espouse, c'est à dire l'Eglise, est appellée toute belle, non de la beauté de l'Espoux IESVS-CHRIST, mais de celle qu'il luy a mis en l'ame.

2. Absurdité.

La iustification cõment appellée en l'Escriture

Comment l'Escriture dit que l'homme iustifié est à couuert.

Iustitia Dei. S. Aug. l. de spiritu & litt. c. 9.

Troisiesmement, à quoy pensoit Caluin, & à quoy pensez-vous, quand vous dites auec luy, que les pechez sont couuerts, à ce que Dieu ne les voye, & ne les mette en iugement? Y peut-il auoir rien de couuert, & caché deuant les yeux de celuy, qui voit tout, qui penetre tout, & a toutes choses descouuertes, & nuës deuant sa face? Osez-vous faire Dieu ignorant, & aueugle, pour mettre en pied l'Idole de vostre Iustice? Et si Dieu voit les pechez, est-il possible qu'il ne les vueille iuger, & punir, veu que ceste punition est vne partie de la iustice Diuine? Faites-vous encor iniuste la souueraine Iustice, pour donner vent & credit à la vostre? Combien estoit-il plus aisé de vous tenir au propre sens, des paroles de l'Escriture auec l'Eglise Catholique, & ses Docteurs, & sans vous ietter aux ombres des metaphores, croire que le Sauueur remet proprement les pechez, c'est à dire, qu'il les efface, qu'il les oste de l'ame, comme parle l'Escriture, que de dire qu'il les couure seulement, contre le sens de l'Escriture? De croire, qu'il renouuelle l'esprit, comme dit l'Escriture, & fait vn nouuel hõme par la grace, & par les Vertus de Foy, d'Esperance, & de Charité, qu'il luy donne en le iustifiant, comme nous enseigne la mesme Escriture; que d'aller prendre la Iustice du Sauueur pour en faire vn voile de Iustice en l'ame, dequoy l'Escriture ne sonne mot? Que de recourir aux parquets, & barreaux,

3. Absurdité de la iustificatiõ des Ministres.

Dieu voit tout. Heb. 4. 13. Nõ est vlla creatura inuisibilis in cõspectu eius.

L'Huguenot faict Dieu ignorant. Il le faict iniuste.

Digitized by Google

& en tirer des similitudes materielles, & humaines, pour declarer la iustice surnaturelle, & diuine de l'homme iustifié, & dire que l'homme est iustifié de Dieu, c'est à dire, declaré, & prononcé iuste à la façon des Tournelles? Et quelle conuenance y a-il entre le iugement des hommes & le Iugement de Dieu? N'est-il pas aussi different que la terre, & le Ciel? Les hommes ny voyent que le dehors, peuuent tromper, & estre trõpez, & prononcer iuste celuy, qui ne l'est pas; Dieu voit tous les ressors interieurs de l'ame, & ne peut estre deceu, ny prononcer iuste celuy, qui est meschant: car il seroit contre sa Iustice, & sa Verité. Quand le Iuge mortel absout vn homme criminel, il ne sçauroit le faire iuste, le prononçant iuste: Quand Dieu absout le meschant, luy pardonnant son peché, il le fait iuste, & l'appelle iuste auec verité. Aux Parquets humains celuy, qui confesse son crime, est condamné: celuy qui le peut cacher est absous, & prononcé iuste, encor que faussement; Au Parquet de Dieu, celuy qui confesse son peché, est absous, & celuy qui le cache est condamné, encor que par le dehors il paroisse iuste. Comment donc formez-vous des similitudes sur des choses, qui sont du tout dissemblables, & plus esloignées en qualité, que le noir, & le blanc? Et n'auez-vous pas tousiours vos esprits plongez à la terre d'exposer les Mysteres celestes, & diuins, si terrestrement? N'auez-vous pas gages de cet insigne abuseur, inuenteur de toute Idolatrie, Sathan, ayans fait pour son seruice vne Idole si monstrueuse de la Iustice des enfans de Dieu, pour la nicher és parois de sa Reformée pretenduë, & la faire adorer comme vn Simulachre posé en vostre Temple Delphique?

Differẽce des iugemẽs & iustices des hõmes & de Dieu.

Cõfession des Parquets. Celuy qui se cõfesse pecheur deuãt Dieu est absous.

Idoles Huguenotes taillées sur la Doctrine des Sacremens.

CHAP. XVII.

Disputans des Sacremens de la Loy de grace, instrumens de la Iustification, vous auez persisté aux bigarreures de vos meslanges de bien, & de mal, à l'imitation de vostre Apollon, & taillé plusieurs Idoles de mensonge parmy les ombres de verité. Vous dites de bon, que les Sacremens sont instituez par le Sauueur, qu'ils sont gages de son amour, & thresors de son Eglise: Ayans tout dit, vous posez vos Idoles, & destruisez tout ce qu'auez edifié de bon pour leur faire place. La premiere de ces Idoles est de statue Geantine, tenant en sa main droite vne banderolle à vn croissant de Lune, & vn Soleil eclipsé, & portant autour cet escrit, *Les Sacremens de la Loy de grace ne sont, ny plus nobles, ny meilleurs, que ceux de la Loy de Moyse.* C'est la banderole de defi, de Luther, & de Caluin, Iuifs en plusieurs Poincts de leur Doctrine, & taschãs en tout, & par tout d'obscurcir le soleil de la Loy de grace, en laquelle la Foy Catholique croit, que les Sacremens de l'Euangile sont sans comparaison plus nobles, & plus efficaces, que ceux de Moïse, veu que ceux-là n'estoient que l'ombre des nostres, qui sont la verité, & le corps. Luther appelle nostre Foy erreur: & Caluin parle comme son pere, & de mesme sourcil dit en son

Premiere Idole contre les Sacremens, disant que les Sacremens du Sauueur ne sont pas meilleurs que ceux de Moyse.

Luther. in cap. Babyl. c. de Bapt.

Institution, qu'il faut chasser ceste Foy comme vn dogme d'erreur: & en son Antidote du Concile de Trente: *C'est vn dogme vulgaire*, dit-il, *entre les Sophistes, que les Sacremens de la Loy de Moyse figuroient la grace, & que les nostres l'exhibent*, ayant prefacé, il prononce l'Arrest, & dit, *Mais quant à nous, nous maintenons que Dieu est tousiours veritable en ses promesses, & qu'il n'a rien figuré aux anciens Peres, qu'il ne leur ait exhibé* La Foy de l'Eglise luy est vn Dogme vulgaire, & tous les Docteurs de l'Eglise de Dieu, Sophistes. Mais apres auoir tout condamné, qu'allegue-il pour raison de sa condemnation? Il apporte vne bourde ridicule, & vn gros mensonge. Il dit, que Dieu est veritable en ses promesses; & qui en doute? il pouuoit encor dire, que Dieu viendra iuger les viuans, & les morts; mais à quel propos cet adioint à tel antecedent? S'ensuit-il que si Dieu est veritable en ses promesses, les Sacremens Mosaïques sont de mesme vertu, que les Chrestiens? Certes nõn plus que si quelqu'vn ayant dit, que Dieu a creé le Ciel, & la terre, il inferoit, que la terre est aussi grande que le Ciel. Il falloit prouuer, que Dieu eust promis ce que dit Caluin, & tant s'en faut, qu'il le face, que plustost il prouue le contraire, & refute son erreur, par l'exemple qu'il donne; Car la Circoncision, qu'il egale au Baptesme, est appellée par Sainct Paul, de nulle valeur, sauf qu'elle estoit marque des enfans de Dieu, & figure d'vn meilleur Sacrement. *La Circoncision*, dit cet Apostre, *n'est rien, & le Prepuce n'est rien.* Il n'a garde de parler ainsi du Baptesme, ains il l'appelle, Lauement de Regeneration. Et ailleurs, *En* IESVS-CHRIST *la Circoncision ne vaut rien, ny le Prepuce, mais la creature nouuelle*, à sçauoir, qui se fait en ceste regeneration par le Sacremẽt de la Loy de grace, ce que la Circoncision ne fit iamais: Elle est donc bien loin d'estre egale au Baptesme: & si estant le plus noble Sacrement ancien, il est si peu au prix des Sacremẽs de la Loy de grace, cõment est-ce que tous les Sacremens des Iuifs peuuent estre esgaüx à ceux des Chrestiens? Ce que Caluin allegue de Sainct Paul, disant: *Nos Peres mangerent vne mesme viande*, ne signifie pas, que les Iuifs mangeans vne mesme viande, ayent mangé la mesme, que nous en l'Eucharistie; mais que les anciens Iuifs, qu'il appelle Peres, bons, & mauuais mangerent entre eux au desert vn mesme pain spirituel, qui estoit la Manne, beurent vn mesme breuuage spirituel, fourni miraculeusement, qui estoit l'eau decoulante du rocher; & que les mauuais neantmoins furent punis, encor qu'ils eussent esté receus en vne mesme table, mesme viande, & mesme boisson; Cela n'esgale pas la Manne à nostre pain celeste; car ce seroit directement contre la Doctrine du Sauueur, qui en S. Iean, prefere emfatiquemẽt l'Eucharistie à la Manne, *Vos Peres*, dit-il, *ont mangé la Manne, & sont morts; qui mange ce Pain, viura eternellement*; C'est à dire, ce Pain, & ce Sacrement, que ie donneray à mon Eglise, est autant à preferer à la vieille Manne, que la vie à la mort, & l'immortalité à la vie caduque, & mortelle. Donc Caluin est ridicule en sa raison, & ceste façon de se mocquer des Idiots, luy est familiere. Ainsi le voit-on souuent, qu'apres auoir cõfessé, par exemple,

Cal. l. 4. Inst. c. 14. sect. 23. Cal. in antidot. conc. Tri. ad canon. 2 sess. septima.

Bourde de Caluin. Ineptes cõsequences de Caluin.

La Circõcision. *Circoncisio nihil. 1. Cor 7 19 Lauacrũ. Tit 3. 5. In Christo Iesu neque Gal. 6. 15.*

1. Cor. 10. 3

Manne. *Exo. 16 15. Aqua. Exo. 17. 6.*

Manne. *Ioan. 6. 48*

Façon de faire de Caluin ridicule.

Digitized by Google

que tous les Anciens ont retenu les Ceremonies du Baptesme, presché vn vray, & propre Sacrifice en la Loy de grace, approuué le Purgatoire, & prieres des Trespassez, & autres Poincts de la Foy Catholique, à la fin il adiouste, *Mais quant à nous, nous nous arrestons à la verité, & à la parole de Dieu*; Façon de preuue pleine de piperie: Car il n'est pas question, s'il se faut arrester à la verité, & à la parole de Dieu, personne ne le met en doute, ains s'il est vray-semblable, que Caluin ait plustost trouué la verité en la parole de Dieu, que tous les saincts Docteurs Catholiques, & que l'Eglise, colomne de verité, qu'il mesprise, & postpose à son iugement: voila sa bourde.

Ecclesia colũna, & firmamẽtu Veritatis. 1. Tim c 3.

Mensõge de Caluin

Son mensonge est en ce qu'il dit, que Dieu n'a rien figuré aux anciens Peres, qu'il ne leur ait quant & quant exhibé. Si cet antecedẽt est vray, Dieu a exhibé son Fils fait Homme, non seulement aux Iuifs, mais aussi à ceux de la Loy de nature, ausquels il l'auoit promis & figuré; Ce qui est faux, n'estant le Sauueur venu en terre sinon plusieurs centaines d'années apres, & comme dit l'Escriture, que Dieu a enuoyé son Fils en la plenitude du temps predit. Donc cet Antecedent portant en croupe vn manifeste mensonge, est necessairement faux, d'autant que la verité ne peut engendrer que verité en bonne consequence. C'est la premiere Idole de vos Docteurs en la Doctrine des Sacremens, que le Diable leur a fait tailler, & poser pour raualer la dignité de la Loy de grace, & la gloire du Sauueur; Car s'il luy est gloire d'auoir institué en personne, des Sacremens plus dignes qu'il n'auoit fait iadis par l'entremise de son seruiteur Moyse, quiconque dit que les Sacremens de la Loy de grace, ne sont de plus grande vertu que ceux de la Loy de Moyse, il fait iniure à IESUS-CHRIST, & à sa verité, & met en mesme rang l'œuure du Seruiteur auec celle du Maistre.

Iesus-Chr. promis & figuré dés le cõmencement. *Vbi venit plenitudo tẽporis misit Deus filiũ suum. Gal. 4. 4.*

Seconde Idole des Ministres contre les Sacremens.

CHAP. XVIII.

LA seconde Idole sur les Sacremens est aussi de stature Geantine, posée à costé gauche de ceste-cy, & porte en sa main vn liure ouuert, ayant en la premiere page ces paroles, tirées des Liures de Luther: *Le Sacrement n'est autre chose qu'vn Diuin tesmoignage, institué pour exciter & nourrir la Foy, parce qu'il confirme en façon de miracle, & marque comme vn cachet la promesse de grace.* En la seconde sont celles de l'Institution de Caluin. *Le Sacrement est vn signe exterieur, par lequel Dieu seelle en nos consciences les promesses de sa bonne volonté enuers nous pour confirmer l'imbecillité de nostre Foy, tant deuant luy, & les Anges, que deuant les Hommes, que nous le tenons pour nostre Dieu.* L'vne, & l'autre page enseigne, que c'est que Sacrement par vne definition longue, mensongere, & impliquée de tous les vices, que peut auoir vne mauuaise definition; Ce que ie vous veux faire voir en les dechifrant, & apres ie vous donneray la vraye & Catholique, qui fera tomber vostre Idole. Qu'elle soit longue contre la Loy de la definition, vous le voyez assez, si vous voyez qu'elle contient la moitié plus de paroles qu'il ne falloit, ce que Caluin recognoit, car il en dõne tout aussi-tost vne autre briefue, mais cõtenãt mesmes absurditez, & tasche vainemẽt de la faire de mesme sens, que celle de S. Augustin. Ce Docteur en deux mots dit, que, *Le Sacrement est vn signe visible d'vne chose sacrée*: ce sens est bien different de la definition de Luther, & de Caluin: car il est vray, & le sens de celles-là est faux, & mensonger: parce qu'elles ne declarent point l'essence, & nature du Sacrement, & luy attribuent des choses contraires, & discordantes à sa nature. Elles disent que les Sacrements sont instituez pour exciter, & entretenir la Foy à guise de miracle, & tant s'en faut que les Sacremens ayent ceste fin, & ceste force, que mesmes ils ne sont pas estimez Sacremens sans la Foy, & sans le tesmoignage de la parole de Dieu, beaucoup plus claire que les Sacremens: Comment donc peuuent-ils exciter la Foy à guise de miracle, si sans la Foy, & sans la parole de Dieu ils ne sont point tenus pour miracles: ny mesmes pour Sacremens? Certes si vn Payen voit baptiser quelqu'vn, il estimera ce lauement vne chose vulgaire, & si on luy dit qu'il nettoye l'ame de tous pechez, il s'en mocquera comme d'vne fable, estimant cet effect impossible, s'il n'est instruit & catechizé par la parole de Dieu, & s'il n'a la Foy, tant s'en faut qu'il l'admire, & en soit excité à receuoir la Foy, comme au contraire s'il voit vn mort estre resuscité, vn paralytique guari, ou autre signe surnaturel estre fait par vn Predicateur Chrestien, il est esbloüy de ceste lueur, & doucement forcé de croire au dire d'vne telle personne, comme ayant pour caution vn tesmoignage de supreme verité. Le Sacrement donc n'excite pas la Foy à guise de miracle, n'estant estimé miracle; moins confirme-il la parole, & promesse de Dieu, ains il a besoin d'en estre confirmé & auctorisé, puis que sans icelle, il n'a aucune entrée en l'Eglise. Ces definitions donc sont ineptes, & mensongeres, attribuant aux Sacremens ce qu'ils ne sont pas. Et n'est pas moins sotte la comparaison qui dit, que le Sacrement est comme le seau, ou cachet de la parole de Dieu, & la parole comme les Patentes du Prince. Car le Seau n'a rien de semblable au Sacrement, ny les Patentes à la parole de Dieu. Le Seau sans paroles, & lettres Patentes, imprime la marque, est honoré, & porte coup tout seul; le Sacrement sans la parole de Dieu, n'a aucun credit: les Patentes sans le Seau sont nulles: & la parole sans le Sacrement obtient pleine auctorité. Quelle ineptie donc est-ce de dire, que le Sacrement ayant ses qualitez toutes contraires au Seau, est le Seau de la parole de Dieu: & que la parole de Dieu pleine d'auctorité sans aucun Sacrement, est semblable aux Patentes, qui n'ont aucune auctorité d'elles mesmes, si elles ne sont seellées?

Definition des Sacremẽs inepte de Luth. *in capt baby l. & in assert arti.*

Definition inepte des Sacremẽs de Caluin *l. 4 inst c. 14. Sect. 1.*

Longue definitiõ.

Est signum rei sacræ, ex August. l. 10. de ciuit. c. 5.

Ineptes & mẽsongeres definitions.

Le Sacrement n'est point cõme le seau.

Les susdites Definitions données de Luther, & Caluin; refutées par autres lieux.

CHAP. XIX.

Les petits enfans, & les insẽsez ne sont capables d'estre excitez à la Foy.

DAuantage, si le Sacrement n'est autre chose qu'vn engin pour exciter & nourrir la Foy, comme vous dites, pourquoy baptise-on les petits enfans, & les fols incapables de tels effects? Direz-vous qu'ils sont excitez, parce qu'ils entendent raison, encor qu'ils n'en ayent l'vsage, & qu'ils reçoiuent actuellement la Foy de leur bon gré, & consentement, qui est contre la manifeste experiẽce, veu qu'on les voit estriuer, & pleurer quand on les baptise? Ou bien, qu'il ne les faut point baptiser, selon l'Heresie des Anabaptistes, qui enseigne que ce Sacrement ne profite, qu'à ceux, qui sont en aage de discretiõ, & sains d'entendement, & non aux enfans, & aux insensez.

Les Anabaptistes baptisent à l'aage de raison.

Mais, par quelle Escriture nous monstrez vous, que les Sacremẽs de la Loy de grace ne sont que tesmoignages instituez pour exciter la Foy, & seaux de la parole de Dieu, vous qui vous targuez tousiours de l'auctorité de la saincte Escriture; Sainct Iean nous dit, que par le Baptesme l'homme est regeneré. S. Paul, qu'il en est laué, sanctifié, & iustifié: que l'Eglise est sanctifiée, & mundifiée par le lauement de l'eau en la parole de Dieu, & que ce Sacrement est vn lauement de regeneration, & renouation; Et tousiours l'Escriture parle des Sacremens, comme instrumens de iustification, & iamais ne les appelle seaux, ou tesmoignages de la parole de Dieu, ny de ses promesses. La Circoncision iadis fut appellée SEAV, mais non pas des promesses de Dieu, ains *de la* IVSTICE *de la Foy d'Abraham*, comme escrit S. Paul. Et si quelqu'vn parloit ainsi, selon vostre doctrine, *Le Baptesme regenere*, c'est à dire, donne tesmoignage de la volonté diuine; ou si le baptisant disoit, *Ie te baptize*, c'est à dire, *Ie testifie*, ne seroit-il pas digne d'estre renuoyé aux Rudimens de Grammaire? Car baptiser veut dire lauer, & non tesmoigner. Mais qu'estoit-il besoin d'instituer les Sacremens pour confirmation de la bien-vueillance de Dieu, veu que les bonnes œuures (que nostre Seigneur met pour marque de l'amour de l'homme enuers luy, disant, *Celuy qui m'ayme garde ma parole*) sõt beaucoup plus fortes que les Sacremens, pour dõner tesmoignage qu'il nous ayme, ne se pouuant faire, qu'il ne cherisse ceux, qui gardent ses cõmandemens, & qui l'ayment? Au surplus, quand les meschans se font baptiser, & qu'ils prennent le Sacrement de l'Eucharistie par feintise, comme souuent il aduient, le Sacremẽt selon vostre dite, ne fait-il pas Dieu faux tesmoin, veu que selon vostre Doctrine, il tesmoigne, & seelle par ce Sacremẽt sa promesse, & son amitié enuers ces meschãs, & testifie qu'il les reçoit en adoption pour les faire heritiers de son Royaume; qui est faire iniure à Dieu, & blasphemer cõtre son honneur, veu qu'il ne peut aymer le meschant, ny la meschanceté, ny donner tesmoignage d'vne chose fausse? Caluin va plus auant encor: car il tient que le Sacrement est vn seau, vn tesmoignage, & vn Serment de Dieu, non seulement de son amitié presente, mais de l'eternelle Predestination de celuy, à qui le Sacrement est donné, comme il declare en plusieurs lieux, & nommément en son Antidote.

Nisi quis renatus fuerit. Ioan. 3. 3. Sed abluti, &c. 1. Cor. 6. 11. Ecclo. Ephes. 5 Lauacrũ. Tit. 3.

Signũ Circũcisionis signaculũ iustitiæ fidei. Rom. 4. 11.

Les bõnes œuures sont tesmoignages de l'amour de Dieu.

Qui diligit me. Ioa. 14. 23.

Leur salut, dit-il, *prend le commencement du baptesme, mais c'est qu'il estoit ia fondé en la parole, & est seellé par le Baptesme*: Car (adiouste il vn peu apres) *Si la promesse de la vie ne leur eust longtemps auparauãt appartenu, le baptesme seroit prophané par celuy, qui le bailleroit; quiconque fust-il.* De maniere, qu'il veut que le Baptesme soit le seau de la promesse de vie, & le tesmoignage du salut, & de la Predestination de celuy qu'on baptise, & que sans cela le Baptesme seroit prophané, comme estant appliqué à vn qui n'est predestiné à la vie eternelle. Et au Liure de Cõsension entre ceux de Zuric, & de Geneue, *Nous enseignons*, dit-il, *exactement que Dieu n'exerce pas sans difference sa vertu, en tous ceux, qui reçoiuent les Sacremens, mais seulement aux Esleus. Car tout ainsi qu'il n'illumine point à la Foy, sinon ceux, qu'il a predestinez à la vie, ainsi fait-il par la secrette vertu de son Esprit, que les Esleus reçoiuent les Sacremens offerts.* Les Sacremens donc, selon ce texte, sont tesmoignages, & sermens diuins de l'eternelle Predestination: il s'ensuit donc, que tout tant de gens, qui sont baptisez chez vous, sont predestinez & sauuez: car selon vostre docteur, Dieu le tesmoigne ainsi, le cõfirme, le iure, & le seelle par le Sacrement, & par la bouche du Ministre, qui le confere: Or est-il, qu'vn infiny nombre d'entre vous ne perseuerent point en la Foy, que vous leur auez enseignée, & parce sont damnez à vostre iugemẽt, vous ne pouuez donc nier, que ce tesmoignage, sermẽt, & seau de Predestination, n'ait esté faux en ces gens là, & que vous n'ayez fait Dieu menteur, & pariure, autant de fois, que le Sacrement a esté conferé à telles gens: vous ne pouuez non plus nier que ceux qui l'ont conferé n'ayent esté sacrileges, & tabellions du blaspheme. Voyez vous la deformité, & l'abomination de ceste Idole Caluinienne. Considerez ie vous prie les consequences de vos antecedens, en vn exemple, & mettez vous comme deuant les yeux S. Philippe, lors qu'il baptisa Simon Magus, en luy versant l'eau, & disant, IE TE BAPTIZE *au nom du Pere, du Fils, & du Sainct Esprit*: Icy, selon Caluin, Dieu luy dit au mesme instant par son Sacrement, & par la bouche de S. Philippe: IE DIEV *eternel declare, iure par mon Sacrement, & affirme par ce mien seau, que toy Simon Magus, es par moy esleu de toute Eternité, & irreuocablement predestiné au royaume des Cieux*: Si Caluin dit vray, n'y eust-il pas eu en ceste action, & clause, autant de faussetez, & pariures, qu'il y auoit de mouuemens, & de paroles, veu que Simon Magus deuoit estre vn Apostat reprouué, & porte-enseigne de tous les Heretiques, & tourbillõs de l'Eglise de Dieu? & n'estes-vous pas blasphemateurs insignes en plusieurs Chefs, de faire parler ainsi la supreme Verité contre soy-mesme, contre sa sagesse, contre son honneur & iustice?

Selon Caluin le Sacremẽt est le seau de la Predestination. *In antidot. ses. 4. 6. c. 5*

l. de Cõsens. inter Tigurinos & Geneuen. Mensõge manifeste, car plusieurs reçoiuent la Foy, qui en fin sont damnez.

Selon Caluin le Sacremẽt est le seau de la Predestination. *In Antid. ses. 9 c. 5.*

Simõ Magus baptisé, *Act. 8. 13.*

Troisiesme Idole de la Doctrine des Ministres, sur les Sacremens.

CHAP. XX.

Troisiéme Idole sur le nombre des Sacremens.

LA troisiesme Idole, posée sur la Doctrine des Sacremens, est de moindre stature, que les deux que ie viens de monstrer, de forme humaine, ayant en la poitrine deux Tables de pierre, à guise d'vn Liure ouuert, comme on peint quelquesfois Moyse, auec les Tables de la Loy: En l'vne de ces deux Tables est grauée la figure d'vne fontaine, en l'autre vn morceau de pain, & vne coupe, & vn rouleau autour du col de l'Idole, qui dit: *Il n'y en a que deux.* C'est la These que vous tenez, disans, qu'il n'y a que deux Sacremens, le BAPTESME, & L'EVCHARISTIE, contre la Foy de l'Eglise Catholique, qui en professe sept instituez par le Sauueur, & enseignez par ses saincts Apostres, ce que ie ne dois prouuer à ceste heure, l'ayāt ia prouué plusieurs fois ailleurs, & n'estant besoin de le repeter, veu que la verité est par trop manifeste, aux Liures de tous les saincts Docteurs, si vous auiez la patience de les lire, & la capacité d'y apprendre ce qui vous desabuseroit: seulement ie vous aduertiray en passant, que reduisans tous les Sacremens en deux, outre le peché d'Apostasie par vous commis, vous auez prins vn signe de malencontre: car cōme le Septenaire, est en la saincte Escriture, vne notte mystique d'honneur, de misericorde, & de pureté, Ainsi le nombre de deux est vn hieroglyphe de soüilleure, de malheur, & de diuine vengence, cōme remarquent nos Docteurs. Ainsi le Septenaire est le premier nombre sacré par le Createur, & prins pour signe de son diuin repos: le Binaire, le premier nombre, qui se distrait de l'vnité, & de son principe. En tous les iours de la Creation, l'Escriture dit, Et DIEV *veit que cela estoit bon*, sauf au second, non pour signifier, que ce qui fut creé en iceluy, ne fut bon, mais pour donner vne secrete marque de la signification du nombre. Ainsi furent mis en l'Arche de Noé les animaux mundes, sept à sept: & les immundes, deux à deux: & Naaman Syrien reçoit commandement d'Elizée de se lauer sept fois au Iourdain, pour estre guery de sa lepre: Et deux Anges sont enuoyez pour abysmer Sodome, & Gomorre: Et deux veaux de fonte dressez, premieres Idoles, & premiers malheurs de Hieroboam, premier Roy d'Israel. & long-temps apres deux autres, par les mescreans du mesme peuple. L'Eglise en l'vnité de la Foy a herité le premier nombre en sept Sacremens, par lesquels elle repose en la grace de Dieu, & se purifie: vous par malheur, vous estes separez de ceste vnité septenaire, & souillez en la dualité de vostre Idolatrie, auez fait vn duel de Sacrement, ausquels vous portez la marque de vostre immundicité, & de la peine que la diuine Iustice ordonnera à vostre Religion, par deux Anges vengeurs, l'Eau & le Feu, qui vous tourmenteront eternellement, si vous ne faites à temps Penitence.

Deux Sacremens de Caluin.

Le nōbre de deux, notte de mal encontre. *S. Hier. in Ezech. 1.*

Bestes immundes, deux à deux *Gen. 7. 2* ... *4. Reg. 5. 14.* Deux Anges punisseurs *Gen. 19. 1.* 2 veaux. *3. Reg. 12. 28.*

Idoles dressées sur la doctrine du Baptesme, & de l'Eucharistie.

CHAP. XXI.

AVec les grandes Idoles dressées sur la Doctrine vniuerselle des Sacremens, vous en auez fondu de petite forme, en particulier sur le Baptesme, & l'Eucharistie, qui sont les deux vostres. Vostre Baptesme n'est pas nul, s'il est administré selon l'intention de l'Eglise Catholique, auec deuë matiere & forme, auec l'eau naturelle, & les paroles. *Ie te baptize au nom du Pere, du Fils, & du S. Esprit.* Mais le Diable ne vous a pas laissé en ces termes; car mettant à part, qu'il vous a fait quitter ces belles, & sainctes Ceremonies, que les Apostres ont laissées, pour dignement & honorablement administrer ce diuin Sacrement, & lesquelles l'Eglise a tousiours gardées; sans dire aussi, que ce mesme abuseur vous a persuadé, que le Baptesme n'est pas necessaire aux petits enfans, erreur portant les incōueniens cy deuant exposez: laissant tout ceci, ie dis de particulier encor, qu'il a mis en la fantasie de vos Patriarches, le metail & le modelle d'vne Idole abominable, qu'ils vous ont fondue, pour tenir la place du Baptesme chez vous. Beze a esté le fondeur, & le sculpteur principal, quand il a escrit, que le Baptesme à faute d'eau naturelle, peut estre administré auec toute autre liqueur, voicy ses paroles. *Qu'il aduienne, que l'eau defaille, & que le Baptesme de quelqu'vn ne puisse, ny doiue estre differé, ie baptiseray aussi bien de toute autre sorte de liqueur, comme d'eau.* Et pour embellissement de l'œuure, il adiouste. *Et les escriuains Scholastiques, voire les plus superstitieux, n'ont tenu autre opinion sur ces choses*, qui est vne Heresie soustenue par vn enorme & effronté mensonge car il n'y eut iamais Escriuain Catholique si ignorant de la Loy de Dieu, qui songeat à mettre en auant telle absurdité, ny mesme Heretique, tant fust-il superstitieux, & resueur. Or, Messieurs les Ministres, ie vous demande icy, & respondez moy, si vous pouuez: quelle Escriture a enseigné à Beze, vostre porteflambeau de reformatiō, que le Baptesme à faute d'eau, peut estre administré de toute sorte de liqueur? Luy qui tient, & vous auec luy, qu'il ne faut rien dire, rien faire, rien mettre en auāt sans texte de l'Escriture, qui reiectez les Ceremonies du Baptesme, qui ne sont qu'accessoire d'iceluy, parce qu'elles ne vous semblent point couchées en la Bible, encores qu'elles ayent esté instituées par les Apostres, & leurs Successeurs, selon la puissance que Dieu leur a dōné de lier, & deslier; de faire, & desfaire des Loix en son Eglise, pour son honneur: qui reiettez le sel, les lumieres, les exorcismes, & autres semblables appareils du Sacrement, fondez en l'Escriture, & vsitez en l'Eglise dés son cōmencement, comme il est euident par Tertullien, Lactance, Sainct Ambroise, S. Augustin, & par toute l'histoire Ecclesiastique; vous dis-ie qui reiectez tout ceci, & vantez si hautement l'Escriture, comment & de quelle conscience sans Escriture, & sans appuy de l'Antiquité, ains contre l'Escriture, & contre la

Quād c'est que le baptesme de l'huguenot est valable.

Les Ceremonies du Baptesme instituées par les Apostres. *Tertull. S. Ambr. S. Aug. & Cyp. de ... l. 2. c. 25 l. 3. c. 17.*

Idole du Baptesme. Beze ep. 2.

Quodcūq; ligaueris super terrā &c. Matt. 16. 19. Quorū remiseritis peccata. Ioa. 20. 23 Ceremonies du Baptesme. *Tert. li. de coro. milit.*

Loy vniuerselle de l'Eglise, receuez vous & honnorez vous la Doctrine de Beze, qui renuerse la Nature, & l'Essence du Sacrement, institué par IESVS CHRIST, auec l'eau, ayant luy ordonné & commandé de baptiser auec l'eau, & l'ayant tousiours les Apostres ainsi faict, & iamais autrement. Bon Dieu! quel est icy vostre aueuglement? IESVS-CHRIST commande de baptiser auec l'eau, sans faire mention d'aucune autre liqueur, & vous n'oyez point sa voix: Beze dit, qu'on peut baptiser auec toute liqueur, c'est à dire, auec du vin, de l'huile, de l'vrine d'homme, ou de cheual, ou semblables, & vous le croyez? Auez vous du iugement pour entendre ce QVI *pro* QVO, digne de vostre Farmacie? des yeux pour voir la deformité de l'Idole que le vieil Artisan d'enfer vous a fonduë, formee & reformee, par la main, & ministere de Beze? sentez-vous vostre stupidité se laissant porter dormante à l'Idolatrie de ce fol Heresiarque: Mais pouuez-vous voir, que vostre Baptesme administré, comme il enseigne, n'est autre chose qu'vne farce sacrilege, iouée sur vn Sacrement, pour irriter Dieu, & ses Anges, & faire rire les esprits apostats en la perdition des pauures ames, qui seront ainsi baptisees? Mais si la necessité presse, direz-vous: si l'enfant se meurt, s'il n'y a point d'eau à baptiser, ne vaut-il pas mieux luy donner le Sacrement de quelque chose, que le laisser mourir sans secours? Et quelle necessité, & quel danger pouuez-vous obiecter qui tenez que les enfans des Fideles sont sanctifiez, & sauuez sans baptesme? Ce pretexte de necessité, peut-il couurir vostre Sacrilege? En l'Eglise Catholique vostre obiect auroit lieu: car elle tient, que l'enfant sans Baptesme n'est point heritier du Ciel, & ne dit pas toutesfois qu'en cas de necessité, on puisse baptiser, non pas mesme d'autre eau, que de la naturelle, non d'eau rose, d'eau nafe, d'eau de vie: moins encore, d'autre liqueur parce que cela contreuient à l'ordonnance de Dieu: Et à fin de vous arrester par les cordes de vostre Foy, ie prens vos Articles: vous tenez & enseignez sans texte d'Escriture, que nul ne peut baptiser, sinon le Ministre, que nul ne luy peut estre substitué en cet office, encor que l'enfant se meure: pourquoy donc substituez vous si aisément des liqueurs estrangeres à l'Element ordonné de Dieu par expresse Loy? Le Ministre, cause efficiente, & instrument seulement, concerne t'il plus l'essence du Baptesme, pour ne receuoir aucun substitué, que l'eau, partie essentielle d'iceluy Baptesme, que vous changez? Que si vous pensez laisser en bonne conscience mourir l'enfant sans Baptesme, à faute de Ministre, pourquoy estes vous si scrupuleux que d'alterer l'Essence du Sacrement, pour ne laisser mourir l'enfant sans Baptesme? Voyez-vous icy les boutons de vostre lepre spirituelle, & de vostre Heresie, selon laquelle vous choisissez, & estes electifs, c'est à dire Heretiques? Combien plus sagement se comporte icy l'Eglise Catholique permettant en cas de necessité à toute personne de baptiser, n'estant cela prohibé par aucune Escriture, & defendant neantmoins d'vser d'autre liqueur, que d'eau, ayant esté ce seul element ordonné du Sauueur: que s'il aduient, que l'enfant meure sans Baptesme, à faute d'eau elle estime, qu'en tel euenement il ne faut condamner la Prouidence diuine, tout ainsi, que s'il mouroit à faute de quelqu'vn, qui le baptisast, ou au ventre de la Mere, ou autrement: Car en tel cas, elle n'est pas obligée de faire plus, que Dieu ne luy permet, ny de baptiser d'autre chose, que de ce que le Sauueur a ordonné: car elle ne baptiseroit pas, & pecheroit contre Dieu, & entreprendroit sur sa Prouidence, qui sçauoit fort bien tous ces cas deuoir aduenir, & toutesfois n'en a laissé aucun mandement. Au moyen dequoy Beze fantasiant ces aides: a voulu estre plus sage, que la souueraine Sagesse, tant est grande l'arrogance de l'Heresie, & de l'Heretique, & tant effrontée sa presomption à s'esleuer contre les ordonnances de Dieu, & entreprendre sur luy.

[Ni]si quis renatus [fue]rit ex aqua. [Ioan.] 3. 5.

[M]aximes [d]es Ministres, sur le [B]aptesme.

Idole des Ministres sur l'Eucharistie.

CHAP. XXII.

VOus auez veu l'Idole de vostre Baptesme, il en y a vne autre, sur vostre Eucharistie, taillée par le mesme ouurier Beze, & de mesmes traicts. Il dit parlant de vostre Cene, qu'à faute de pain, & de vin (que le Sauueur print pour matiere de l'Eucharistie) on peut substituer tout aliment, dont on vse pour pain, & tout breuage dont on vse pour vin. Voicy ses paroles en la mesme Epistre: *Ou il n'y a aucun vsage de pain, & de vin, ny moyen d'en auoir à temps en abondance, la Cene sera fort bien celebrée, si au lieu de pain & de vin, on prend quelque autre chose, qui selon la coustume, ou la saison, est vsitée à leur place.* De maniere, qu'à son dire, on peut faire la Cene auec des racines, auec du ris, auec des citroüilles, des chastaignes, du glan, des raues: auec de la biere, du pommé, poiré, citre, ceruoise, voire auec de l'eau seule, selon l'erreur des Aquariens: car toutes ces choses seruent de pain, & de boisson en certains lieux: Et n'est-ce pas se moquer de Dieu, & destruire l'essence de ses Sacremens, & en faire vne farce? Mais encor icy par quelle Escriture, raison, ou authorité appuye t'il son dire? Il adiouste pour escriture, & toute sorte de confirmation: que c'a esté l'intention du Sauueur de faire ainsi la Cene en tel cas, *Car* dit-il, *telle a esté l'intention du Sauueur.* Raison qui est vne aussi lourde mensonge, que celle qu'il a dit cy dessus, escriuant que tous les Docteurs Scholastiques tiennent, qu'on peut baptizer de toute liqueur, quand on ne trouue point d'eau elementaire. L'intention du Sauueur ne se peut mieux cognoistre que par ses paroles, & institution. Or ses paroles sont seulement, qu'il print du pain & du vin pour faire le Sacrement. Que si son intention eust esté de substituer vn autre aliment, & vne autre coupe, il en eust faict sans doubte expresse mention: comme iadis en l'Institution des anciens Sacrifices, & Sacremens: Ainsi nous voyons qu'en la Pasque il aduertit de prendre vn cheureau en la place de l'agneau, s'il n'estoit à la main. Et au Sacrifice de la Purification de la femme accouchée, de substituer encor deux tourterelles, ou deux pigeonneaux à l'agneau, si la femme ne le pouuoit trouuer, à

L'Idole de l'Eucharistie Huguenote.

Beze ep. 2. Pain & vin non necessaires.

Absurditez enormes.

Maligne interpretation de Beze, de l'intention du Sauueur.

Tolletis hædum. Exod. 12. 7 Quod si. Leuit. 12. 8 Luc 2. 24.

Digitized by Google

caufe de la faifon ou l'achepter, à raifon de fa pauureté. Si en ces Sacrifices, qui n'eftoient qu'ombres, Dieu declara ce qu'il falloit faire en cas de neceffité, n'euft il pas difertement couché ce qu'il vouloit eftre fubftitué au pain, & au vin en l'Euchariftie, comme à l'eau au Baptefme, Sacremens fans comparaifon plus nobles, & plus importans, fi telle euft efté fon intention, pluftoft que laiffer à deuiner fa volonté fur vne Ordonnance expreffe? Et Beze faifant ces Glofes, n'encourt-il pas la double malediction, couchée au liure de Dieu qui anathematife, & maudit celuy, qui adioufte à fes paroles, ou qui les diminue, ayant adioufté toute forte de liqueur, fur l'eau toute forte d'aliment & de breuuage, fur le pain, & vin, & diminué d'autre part l'authorité du Sauueur, l'Inftitution duquel il mefprife, & la vertu, & dignité de fes Sacremens, qu'il rend inutiles, & ridicules? L'Eglife Catholique ne s'eft pas oubliée de tant, & a bié fceu trouuer le moyen de faire le Sacrement, felon l'inftitution du Sauueur, & fecourir enfemble la neceffité fpirituelle, & temporelle de fes enfans, ayant fait porter du froment & du vin par tout, où il ne croiffoit point, au Peru, au Iappon, aux Philippiens, & autres lieux des mondes nouueaux, pour fournir la matiere legitime de l'Euchariftie, donnant aux Fideles, non Preftres, le Sacrement foubs l'efpece du pain feulement, felon la tradition Apoftolique, & gardant le vin plus difficile à recouurer, pour faire entier le Sacrifice de la Meffe. Et c'eft merueille, que vous faictes tant des mauuais, nous obiectans auec reproche de Sacrilege, qu'en la Communion on a retranché la coupe du Seigneur, parce qu'on ne communie qu'en vne efpece, encor qu'on face le Sacrifice auec toutes les deux, & cependant vous ne dites rien contre vos Patriarches, à qui vous vous eftes laiffé coiffer, & coiffez le monde, auec les filets de leurs refueries, ne vous prenant garde que eux, qui obiectent ce retranchement de coupe à l'Eglife Catholique, vous ont ofté le pain, & la coupe enfemble, le Corps & le Sang du Sauueur, renuerfé tout fon Teftament, & fuppofé deux Idoles prophanes, compofées de racines, de raues, & d'autres viandes à la femblance des aulx, & oignons, & autres ridicules Idoles des Egyptiens. Et voila les meflanges de bien & de mal, les Maximes fuperftitieufes de voftre Doctrine, & les Idoles, pofées dans voftre Temple, à l'imitation de celuy d'Apollon Delphique. Refte, pour acheuer la conference de ce Dieu, de trouuer en voftre Doctrine fes Sacrifices, & pieces de dedicace, & autres fuperftitions, que i'ay recitées cy deffus.

Apo. 22. 18

Du vin & du Froment porté aux mondes nouueaux pour celebrer l'Euchariftie.

Les Miniftres reprochent le retranchement de la coupe en l'Euchariftie, & Beze ofte le pain & le vin.

De certaines Statuës, & Sacrifices d'Apollon, reprefentez au Caluinifme.

CHAP. XXIII.

Voicy encor les principales ftatues, facrifices, & beftes de dedicace du vieil Apollon, fort bien reprefentées au corps de voftre Secte. Vous y auez en premier lieu l'Idole à la tefte de Lion, couronné d'vne tiare, & tenant vne vache par les cornes, Idole dis-ie, non en figure materielle comme iadis, mais fpirituelle, & fubtile, & propre pour gliffer finement dans le cœur humain, & y prendre niche. Regardez ce Lion: c'eft voftre efprit altier, dont i'ay parlé cy deffus, faict à la femblance de l'efprit de cet autre Lion, Roy des enfans d'orgueil, chef des Anges rebelles, & grand aduerfaire des Mortels, qui gyre & tourne fans ceffe, cherchant à deuorer quelqu'vn: c'eft cet efprit, qui couronné d'vne tiare & pretexte de Religion, tient la vache à deux cornes, voftre belle Reformée à deux Sacremens pointus, & recoquillez, & plantez à fa tefte, auec les tortuofitez, que vous auez ouyes. Samfon appella vache fa femme, vache fut auffi Dalila, femme paillarde, car elle alloit à tout homme, & fautoit à tout lict, & fa femme le liura à la fin aux Philiftins fes ennemis coniurez: voftre Reformée eft toute femblable à l'vne & à l'autre: La vache eft vn animal pefant, & lourd, il n'y a rien fi affoupi & tardif à bonnes œuures que voftre Secte. Elle ne veut ouyr parler ny de ieufnes, ny de continence, ny de pelerinage, ny de trauail aucun: ainfi vrayement vache, comme vrayement Dalila de Samfon, Dalila paillarde abandonnee, fignifie pauureté, maigreur: voftre Religion s'eft abandonnée à toute forte d'erreur, quittant IESVS-CHRIST, vray mary de l'ame fidele: Elle eft pauure de tout poinct: car elle a perdu fa Foy, fon honneur, fon douaire, fes ioyaux, l'heritage celefte, fes Sacremens, & tout ce que vous pouuiez auoir de beau en l'Eglife Catholique. Elle eft maigre fans fuc, fans ceremonies, fans vigueur, defchirée & difforme, & toute telle, que vos Imprimeurs Rochelois l'expofent à la face de leurs Liures, dequoy ie vous ay donné aduis ailleurs: Elle eft traiftreffe, & vous a liurez entre les mains de voftre ennemy capital, qui vous tient garrottez par les amarres de voftre orgueil, & opiniaftreté comme voftre orgueil tient voftre vache par les cornes, mais vous eftes aueugles à voftre mal, & infenfibles à voftre efclauage.

L'Idole d'Apollon en tefte de Lion. Stat. 1. Theb.

Lactan. Gramat. in eū locū.

Lion reformé. L'orgueil des pretē dus reformez.

Le Diable Roy des enfans d'orgueil. Iob 41. Leo rugiēs circuit. 1. Pet. 5.

Vache de Samfon Iudic. cap. 14. 18. Si nō arafsetis in vitula mea. Iudic. 16. 4 amauit Dalila.

La pretendue reformee, pefante & tardiue, & vache aux bonnes œuures. Vache Huguenote. Paillarde, pauure, Maigre.

Au liure de la Sainte Meffe.

Vous auez auffi chez vous la ftatue fpirituelle de ce mefme faux Dieu, taillée en figure de loup: Car fi tout Heretique, & faux Prophete, eft Loup, comme le Sauueur nous tefmoigne, & fi tout Herefiarche eft pere des Loups, iugez s'il y a des Statues viues en vos Temples, qui reprefentent cet animal par bonne analogie: & contemplez Luther, & Caluin reprefentans en forme geantine les Ayeuls de tous les Loups, qui font fortis des forefts: & taniers infernales à la nuict du Siecle dernier, pour vfler l'erreur, & la fedition, fiffler la pefte des ames, diffiper le troupeau du Sauueur, & defchirer les Brebis, & Agneaux de fa chere Efpoufe, l'Eglife Catholique:

La ftatue du Loup. Les Heretiques Loups, Matth. 7.

De la Statue d'Apollon à quatre oreilles, de fa Table, Sacrifices, & animaux, reformez en l'Idolatrie Huguenote.

CHAP. XXIV.

LA ftatuë humaine, à quatre oreilles & à quatre mains, tient fa place à pareil rang, que les

La ftatue du Soleil à quatre oreilles.

Digitized by Google

Curiosité de la pretenduë reformee, signifiée par quatre oreilles, & quatre yeux.

susdictes, dans le pourpris de vostre doctrine. Cette statuë est vostre extreme curiosité de vaine science, puisée a quatre oreilles, & autant d'yeux, de toutes les mauuaises sources des vieilles Heresies: masquée de l'apparence de Religion. Elle a quatre mains, dont les deux ont esté employées à peruersement retrancher, & biffer du Liure de Dieu les choses vtiles à la verité Catholique, & les deux autres, pour en tirer, desrober, & sofistiquer l'or, l'argent, & les pierres precieuses spirituelles, & les appliquer par art malin, & trompeur à l'establissement,& ornement de vos fantosmes Reformez. On dit, qu'il y a enuiron sept ans, qu'en vne Eglise de la ville de Bordeaux fut surprins vn larron à quatre mains: les deux estoient de bois reuestues de gans, lesquelles il tenoit deuant la poictrine iointes vers le Ciel, priant Dieu à genoux, auec grande demonstration de pieté, & faisoit iouër les deux naturelles soubs le manteau coupant les bourses de ses voisins, qui prioient aupres de luy: Si l'accident est veritable, il est merueilleux, & encor qu'il fust feint, il seroit bien feint pour exposer vos feintes,& donner la mesme allegorie, que les quatre yeux, & les quatre oreilles. Car vostre curiosité est toute semblable à ce Deuot; d'vn costé elle iette les yeux,& les mains ez saincts Liures par mine, comme si c'estoit pour y voir les Mysteres de la Foy, & en tirer les moyens pour les honorer, & rendre salutaires aux Chrestiens, & de l'autre elle tranche court à deux mains, ce qu'il luy semble propre d'estre conuerti és vsages de son Idole. On voit encor chez vous la figure de la Table mystique des Æthiopiens appellée la TABLE du SOLEIL. C'est vostre Cene, que vous celebrez comme table mystique, table du ciel, prophane comme celle là, encor qu'en diuers genre: celle-là sous l'Idolatrie d'vn faux Dieu: la vostre, sous l'Idolatrie d'vne fausse Religion, & celle-là estoit meilleure que la vostre, en ce qu'au moins elle auoit des viandes materielles solides tous les matins: la vostre n'a qu'vn morceau de pain, & vne gorgée de vin, trois ou quatre fois l'an: C'est le grand, mysterieux, & sacré banquet de vostre Soleil Euangelique reformé, auquel banquet vous inuitez tout le monde auec les periodes, & paroles de l'Escriture saincte, comme à quelque refection delicieuse & celeste, n'estant qu'vne vaine figure, & vuide, & digne de la grandeur du feinct Apollon.

A quatre mains, pour desrober, & corrompre les Escritures.

Vn homme à 4. mains à Bordeaux; vn aussi à Naples.

La table du oleil des Æthiopiens renouuellée par les Ministres.

Les Sacrifices d'Apollon. Les Sacrifices des Pretendus reformez.

Quant est des Sacrifices, vous confessez n'en auoir point, non plus que les Turcs, & Iuifs, mais vous vous arrogez les Sacrifices des bonnes œuures, & vos bonnes œuures sont, selon vostre Doctrine: Mespriser les austeritez, & penitences de la Papauté: Ne craindre ny Purgatoire, ny Enfer: S'asseurer comme sur Article de foy d'auoir le Paradis sans l'auoir merité: Se donner du bon temps affin de n'estre superstitieux, & bigots: Ne ieusner point, ne veiller point, se garder du serein, faire sa chair, & son ventre, engendrer des enfans,& chanter Marot, & par ces œuures, la plus part communes aux bestes, & fort agreables victimes au Diable sont naïfuement representez, les Sacrifices des corps des loups, asnes, bœufs,& semblables, dont l'abuseur Apollon estoit honoré.

Sacrifices des Loups.

Les animaux dediez à Apollon.

Les animaux dediez à la garde de ce faux-Dieu, se trouuent aussi chez vous, en premier lieu le Loup, Hierogliphe des Heretiques, & faux Prophetes, tels que ie vous ay cy dessus verifiez, dont vous pouuez recognoistre, que vous estes sous la sauue-garde d'Apollon en titre de Loup, comme aussi de Corbeau, de Cygne, & de Coq. Le Corbeau est immonde en la Loy, il est noir en plumage, aime-charongne, desfiant & larron, & signifie l'Heretique, oyseau immonde par ses erreurs, & mauuaises œuures, noir de conscience, aime-tenebres, & charnel, malin, & larron inique des saincts Escrits. Le Cygne immonde aussi, blanc en ses plumes, & au col long, porte encor la semblance d'vn Heretique, paré de quelque belle semblance de pureté comme d'vn habit blanc, & la teste haut esleuée sur son col, en l'vn hypocrite, & en l'autre orgueilleux. Regardez si vous estes Corbeaux,& Cygnes, & si vous appartenez à la voliere d'Apollon. Regardez encor si vous estes Coqs: Il n'y a rien si hautain que vous, principalement sur vostre fumier à Geneue, & semblables lieux: là, vous vous gendarmez: là, vous iouëz des ergos, & du bec, & chantez vos victoires: mais si quelqu'vn vous tire vn peu à l'escart,& vous donne sur la creste, il n'y a rien si coüard, & si lasche que vous, & n'osez ny chanter ny paroistre de honte, vrays Coqs en brauade,& en lascheté.

Les Loups spirituels. Le Corbeau.

Le Cygne.

Le Coq.

Le Laurier.

Auec le Laurier vous n'auez aucune semblance, sauf que vous portez à force fueilles de langage vert, & les fruicts de vos œuures extremement noirs & mal-plaisans, & en ces qualitez vous estes Lauriers en la sauuegarde du vieil Apollon.

Les Muses.

Les femmes sont vos Muses, mais non vierges comme les anciennes: car vous n'en voulez point de telles, vous les apprenez à chanter en vos Temples, & presidez ez Chœurs de vos femelles, & ressemblez au Dieu Apollon en cela. De la Medecine corporelle vous n'en faites pas profession, comme faisoit ce faux-Dieu, mais bien de la spirituelle, au moins par contenance: Car vous vous meslez de taster le poux des consciences debiles, de faire des Recipez d'esprit, de conseiller, de consoler, d'exhorter, de tancer, principalement en vos Consistoires, & faites autres essais de Medecins de l'ame, & peu heureusement: car vous en tuez tout autant, qui auallent vos Medecines,& en cela representez fort bien Apollon, qui par ses fleches iettoit la peste, où il vouloit, & voila le Paganisme, & l'Idolatrie d'Apollon renouuellée en vostre Religion reformée il est temps de passer aux autres.

La Medecine.

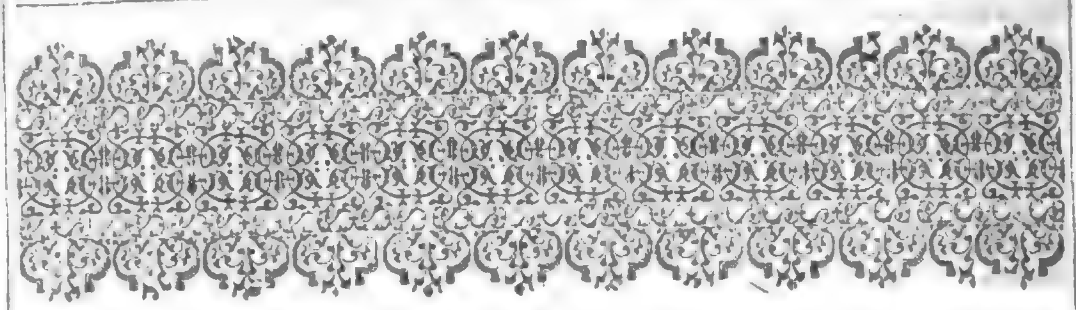

LIVRE CINQVIESME DE L'IDOLATRIE HVGVENOTE.

De l'Idolatrie de Venus, & de la finesse du Diable à faire adorer la Paillardise.

CHAPITRE I.

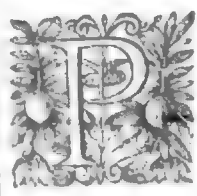

PVIS que iusques icy i'ay tenu l'ordre des Planetes, sauf en Saturne, & recité leur Idolatrie, selon le rang des Estoilles errantes, ie diray maintenant de celle de VENVS, qui suit immediatement le Soleil, duquel ie viens de parler. Apres qu'Adam eut peché, & que sa chair fut deuenuë rebelle & celle de ses enfans en la sienne, la partie concupiscible de l'homme, s'est trouuée fort naurée, voire encor plus que l'irascible, & la concupiscence a esté la grande maladie, & la grande playe du Genre humain: si bien que tous les autres vices se sont tousiours deschargez dans le sac de cettuy-cy le plus grand, & comme l'esgout, & sentine de tous: & à la façon que les mauuaises humeurs du corps decoulent au lieu nauré: ainsi les peruerses habituations s'aboutissent à cette playe. Et partant n'y eut-il iamais homme, ny peuple vicieux, qui ne fut atteint de ce mal: & à mesure que les autres vices estoient grands en quelqu'vn nommément l'Orgueil aussi estoit la Paillardise plus enorme. Ainsi lisons nous ez Histoires les excez brutaux des Roys, Princes, & nations Payennes, des Nabuchodonosors, des Sardanapales, des Babiloniens, Assyriens, Persans, Ægyptiens, & Grecs: des Empereurs, Capitaines, & peuple Romain, & autres semblables: Et depuis la mort du Sauueur, des Heresiarques, & Heretiques, tous vicieux, & tous impudiques: parce que comme ils estoient hautains, & superbes, en leur ame, ainsi leur chair par contrepoids, & par contre-iustice se veautroit rauallée, & abiecte en la fange de sa lubricité. Or voyant le Diable, qu'il n'auoit plus pernicieuse machine pour battre le salut des hommes, ny plus facile à manier, que ce feu caché ez entrailles de la nature corrompue, pour mettre en combustion toutes les Vertus, barrer le chemin aux remedes, & secours de l'ame, & du corps, & perdre les hommes à grosses defaites, & à peu d'effort, il s'est dés le commencement estudié de l'attiser, & le faire ardre, & croistre par toute sorte d'amorce, & de nourriture; par banquets, par habits, par danses par atteintes d'amour prodigieux, par liures, & chansons impudiques, par breuets, & breuuages artificiels: Et l'auoit si profondement & si hautement allumé en la chair des Mortels en ces premiers siecles du monde iusques à Noé, que l'Escriture dit, que *La terre fut corrompue deuant Dieu, & remplie d'iniquité, & que toute chair auoit corrompu sa voye*: Car que ce fut principalement le desbordement de la chair, le Sauueur le tesmoigne, disant, qu'au temps de Noé les hommes furent surprins des eaux, & de la fureur du Deluge, mangeans, beuuans, & se marians, c'est à dire, faisans excez au boire, & au manger, & aux œuures charnelles, qu'ils couuroient comme vous, du voile de mariage, & le profanoient comme vous. De façon que comme le mal estoit en sa forte vigueur, & grande estenduë, il fut besoin que Dieu fit plouuoir sa vengeance, & iustice. Premierement, enuoyant les eaux sur toute la terre: & apres le feu sur Sodome, & Gomorre, employant les deux plus furieux instrumens de l'vniuers pour executer son Arrest: mais pour cela le Diable ne perdit pas courage de mal faire, & de r'allumer les charbons de concupiscence, & mettre petit à petit les Mortels, qui vindrent apres Noé, en aussi grande furie, voire plus grande, qu'ils n'auoient esté iusques là, & par des voyes plus malignes, & plus efficaces: Car non seulement il mit en regne ce vice par des moyens humains, &

La concupiscence la grande maladie du genre humain.

Tous peuples vicieux ont esté paillards.

Brutalitez des Payés en la paillardise.

Les Heresiarques paillards.

Commét le Diable a tasché d'attiser le feu de Luxure Par delices, & vanitez. Par Musique. Par Liures sales.

La terre & toute chair corrompue. Gen. 6.11. 12.

Sicut in diebus Noe. Mat. 24. 37. Luc. 18. 26.

Sodome, & Gomorre subuerties. Gen. 19.18

Digitized by Google

La paillardise adoree en l'Idolatrie de Venus. L'ire adoree en Mars Venus. Arnob.l.1. ct.Gent. Lactan. Pausan in Messen. Plutarch. in probl. Lil.Gyr.de Dijs Gent. synt.13. Priapus. Adonis. Posiedo l. de Heroib. & demo. Apollonij interpres in Argo. Orph. hym. Protegeni. Lil.Girar. de dijs Get.syn.8. Hygin.l. fabul.Platiad. Fulgens l.3. Mythol. S.Aug.l.6 deciu.l.7. Pob. in Gallum Virg. Tib.l.1. Musa in Leandro. Hesi in The. Phil. in Ven. Elephant. Venus femme de Vulcan. La paillardise porte son feu. Cic.3 de na.Deo. Oui. 4. Meta.fab. 5.Lil.Gyr. de Dijs Gent.synt. 8. & 13 Cupidon. Cic.3 de Na.Deo. Phil. in VI.Eleph. Anaitis. Aga. in Hel. ex Bero. Nephte. Plut. Iside. & Osiride. Senephte. Epif. l. 3 he. Astarte. Theophil. Natal.

communs de plaisirs, & de bon temps, comme au parauant, mais luy procura titre de Deité, affin de fortifier sa fraude par apparence de raison, & pieté. Et non contēt d'auoir introduit en general des Dieux vilains, & paillards, Iuppiter, Mars, Apollon, & semblables patrons d'impudicité. Il dressa encores des Religions particulieres sous le nom de Deesses, & Dieux, pour faire adorer la paillardise en son lict, & mettre en furie la partie concupiscible de l'ame par l'enthousiasme de ces Dieux feints, comme il auoit ensorcelé la faculté irascible par la Religion du Dieu Mars : & finalement pour corrompre aussi puissamment que superstitieusement les hommes, les iettant auec des pretextes diuins, hors de crainte d'encourir aucune peine d'eau, ou de feu, & les encourageant à se veautrer en toute bauge d'ordure, non seulement auec liberté de conscience, mais encor auec opinion de faire seruice à Dieu, & gaigner le loyer de gens de vertu, & pieté, qui est la gloire immortelle. Ces Deesses furent plusieurs, mais VENVS emporta le prix, & sur toutes fut honorée, & adorée des hommes charnels. Les dieux furent CVPIDON, & PRIAPVS ses fils, & ADONIS son rufien principal. Or pour vous faire voir comment le Diable a renouuellé en vostre Secte l'Idolatrie de cette fausse Deesse, & de ces Dieux infernaux, il faut que ie vous donne vn Sommaire de son culte, de ses Sacrifices, & hommages, & vous descouure, tant que la modestie Chrestienne me le permettra, les œuures de tenebres, & de vergongne, que le Diable faisoit faire à ceux, qui l'adoroient en l'Idolatrie de cette fameuse putain, & qu'il vous apprend de faire en diuerse façon en l'Idole de vostre Reformée.

Quel, & combien grand estoit le culte de Venus apres le Deluge.

CHAP. II.

LE culte de Venus consistoit en la Foy, que les Payens auoient de sa Diuinité, & aux seruices, qu'ils luy faisoient selon cette Foy : Ils croyoient, qu'elle estoit fille du Ciel, & du iour, quelques vns disent, de Saturne, & de la Mer: qu'elle estoit mariée à Vulcan, Dieu du feu, s'abandonnant neantmoins aux autres Dieux, & encor aux Hommes. Qu'elle presidoit à la beauté du corps, à la generation, à la volupté, & luxure, attisant aux cœurs des Mortels les feux amoureux par les fleches de son fils CVPIDON, & leur faisant iour de leurs amours par faueur, ou les empeschant par vangeance. Elle estoit surnommée d'autant de noms, qu'il y auoit de Nations, qui l'adoroient, qui furent presque sans nombre. Par les Perses ANAITIS: Par les Ægyptiens, NEPHTE, ou selon Epiphane, SENEPHTE: Par les Grecs, APHRODITE: Par les Sidoniens ASTARTE: Par les Latins, VENVS: Par les habitans de Cypre, CYPRIS, & & d'autres plusieurs noms, & surnoms par les autres Peuples. On l'effigioit diuersement, tantost en figure de pucelle sortant de la mer sur vne coquille, tantost de femme, tenant en sa main vne coquille couronnée de roses, & autres fleurs de delices, suiuie de trois GRACES, & ayant CVPIDON à dextre, & ANTEROS à la gauche: ores trainée sur vn char par des Colombes blanches, hieroglifes d'amour: ores par des Moineaux, oyseaux fort lubriques: tātost par des Cygnes, oyseaux de chant : tantost par tous ensemble : & par ce seruice les vns, & les autres estoient de sa garde, & tutelle. En Saxe son Idole estoit portée nuë sur vn char attellé de deux Colombes, & deux Cygnes : Elle auoit en la teste vne couronne de myrte, plante marine de senteur, & d'amour: & en la poictrine vn flambeau ardant, note du feu, qu'elle allume és cœurs des Mortels : En sa dextre, la figure du monde, & en la gauche trois pommes d'or, marques de son grand domaine, de ses promesses luisantes, pueriles, & sinistres. Les Graces la suiuoiét. On luy sacrifioit toute sorte d'animaux, & nommément des Boucs, & des Vaches pour estre conuenables à signifier ses mœurs: & les effects de lubricité, & de rage à l'amour. Quelques vns ont dit, qu'on ne luy sacrifioit point de pourceaux, parce quelle les haïssoit, depuis qu'ADONIS son paillard fut tué par vn Sanglier en la chasse, mais Athenée tesmoigne le contraire. Quelques autres ont escrit aussi contre la verité, que tous ses Sacrifices estoient d'animaux masles, car on luy sacrifioit la brebis, & comme ie viens de dire, la Vache. Il est vray que Tacite dit, qu'en Cypre son Autel n'estoit point baigné du sang de la beste sacrifiée, & qu'on n'y offroit que prieres, & feu, & conuenablement à cecy les Dames Romaines celebroient sa Feste couronnées de Myrthe, au moys d'Apuril, auec des Roses, & autre fleurs, sans aucun Sacrifice de sang. Les Fables des Poëtes disent, qu'elle portoit vne haine immortelle à Apollon, & à ses enfans, parce qu'il poussa le Sanglier qui tua le mignon ADONIS, comme aussi à raison de l'affront, & honte qu'il luy fit endurer, quand deuant tous les Dieux il la surprint, & fit voir en adultere auec Mars. Et par cette haine elle est surnommée SCOTIE, c'est à dire, tenebreuse & haïssant la lumiere, fiction de quelques gens plus honnestes, pour monstrer, que ce peché sur tous hait le iour, & cherche les tenebres. Elle fit deslors perpetuelle amitié auec Mars, & auec ses Furies, voulans les Poëtes signifier par cela que les gens de guerre sont communement addonnez à la lubricité, & que où elle regne, ce n'est sans rage, & fureur : A raison de cette alliance on la feint quelque fois estre parmi les Gendarmes, assauts, & batailles dequoy elle est surnommée VENVS la GVERRIERE, ou ARMEE: Combien que, selon Lactance, c'est parce que les femmes de Lacedemone s'armerent vn iour, & firent vn exploit de guerre valeureux contre les Messeniens: qui fut cause que les Lacedemoniens firent vne Idole de Venus armée, & l'adorerent auec tel habit en memoire de la vaillance de leur femmes, & de la Deesse, qui selon leur Foy, les auoit assistées. Les Ægyptiens luy donnoient des cornes, comme à la Lune, parce qu'ils l'estimoient estre vne mesme Diuinité, & luy sacrifioient par nouuelle superstition d'habits : les hommes vestus en fem-

Com.Myt. l.4.c.13. Cupidō à la dextre de Venus. Anteros, amitié reciproque. Le Char de Venus trainé par des Colōbes, ou Cygnes. Ouid.l.10 Met. & l. 15.Stat.1. Sylu. in Epit.Stel. Gyr. Synt. 13.Hist. Saxon. Vigen. sur la Venus. Elephā.de Philost. Par des Moineaux. Sappho in Hymno quodam. Vn mōd en sa dextre. Les pommes d'or en sa gauche. Les graces. Les Sacrifices Boucs & Vaches. Lucianus in Dial. meret. Adonis. S.Aug.l.6 de ciu.c.7. Oui.l.10 Met.fa.11 Tacit.l.18 Venus ennemie d'Apollō. Ouid.l.4. Met.fab.5 Lil.Gy. sy.13. La paillardise hait la lumiere sur tous les pechez. Qui male agit, odit lucem. Ioan.3.20 Venus armée. Lactan. diu.Inst. li.1.c.20. Pausa.l.3. Auson in Epigr. sumpta ex l.4 Epig. Graeco. Les Ægyptiens luy donnent des cornes

Stat. l. 1. Th. S. Aug. l. 7. de Ciu. c. 15. Macrob. l. 1. Saturn. Lil. Gyr. syn. 13. & 17. Hommes vestus en femmes. *Apulei. l. 11. trãsfer. ad Lunã Nõ induetur mulier veste viril: Nec vir veste muliebri. Deut. 22. 5.* Praxiteles excellent sculpteur. Venus Gnidia. *Pli. l. 36. c. 5. Lucia. Dia. de amor.* Venus au mõt Libã. Salomon adora Astarte. *3. Reg. 11. 5. 33. Eze. 8. 14. S. Hier. ibid.* Hypocrisie du Diable.

mes, & les femmes habillées en hommes: façon de faire prohibée en la Loy de Dieu, voire és actions ciuiles. Ses honneurs, & Religion prindrent en peu d'années vn si grand accroissement, qu'il n'y auoit peuple au monde, qui ne se mit au roolle de cette feinte Deité, & qui ne dediast à Venus des temples, & des statues magnifiquement faites à l'enuy. Praxiteles, excellent Statuaire luy fit, par le commandement des Gnidiens, deux statues de marbre, d'vn artifice si admirable, que l'on y acouroit de toutes parts pour les voir. Les Assyriens, les Ægyptiens, les Grecs, les Romains en toutes les villes plus celebres luy auoient dressé des Temples, & chascun y venoit sacrifier, & adorer la Deesse. Sur la cime du mont Liban y auoit vne statue de Venus affublée d'vn manteau de dueil, qui la couuroit toute, & ne voyoit-on aucune partie distincte du corps, sinon en blot la figure d'vne femme assise, soustenant sa face auec ses deux mains, larmoyant le desastre de son ADONYS tué. Le Peuple de Dieu mesme ne fut pas exempt de cette superstition: Car nous lisons, que Salomon adoroit la Deesse des Sidoniens ASTARTE, qui estoit cette-cy, comme i'ay dit; Et le prophete Ezechiel se plaint dequoy les femmes Iuifues faisoient l'anniuersaire du bel ADONYS, pleurant sa mort dedans le cloistre du Temple, du costé de Septentrion, qui en meilleur temps estoit l'habitation des femmes, & filles des Hebrieux, dediées au seruice de Dieu. Et affin que parmi vne infinité d'ordures, il y eut quelque manteau de vertu, le Diable Roy des Hypocrites, procura qu'entre les Sicyoniens, Venus fut seruie dedans son Temple, par deux femelles seulement: dont l'vne, qui estoit la Prestresse, gardoit chasteté perpetuelle, & sa Ministresse estoit vierge: Elles seules sacrifioient dans le Sanctuaire du temple: tout le Peuple se tenoit dehors, faisant ses prieres: Mais affin que cette hypocrisie ne fut cause de quelque honneste pensée, le mesme abuseur auoit fait instituer en Capadoce, & en Lydie vne superstition contraire: Car illec on dedioit à Venus les plus nobles Filles du païs pour estre prostituées, & apres données à des maris, qui s'estimoient bien honorez de les prendre comme corps sacrez. Et voila les abominations dont le Diable contamina la terre, depuis le Deluge iusques à la venuë du Sauueur: Et affin de voir les traces de sa malice d'vn bout à l'autre, il sera bon de monstrer en passant sur quoy, comment, & à quelle fin il fonda cette Idolatrie.

En Lydie. *Herod. in Clion.*

Sur quoy le Diable establit l'Idolatrie de Venus, comment, & à quelle fin.

CHAP. III.

Cic. 2. de Nat. Deo. S. Aug. l. 7. de ciu. c. 15.

IL y eut deux fondemens, sur lesquels le Diable establit le culte, & Idolatrie de Venus: l'vn du ciel, l'autre de la terre, fondemens, qu'il auoit prins en toutes les autres plus illustres Idolatries. Le premier fut tiré de la nature de l'estoille appellée VENVS par les Latins, la plus belle & la plus grande des Planetes apres le Soleil, & la Lune, & si lumineuse, qu'elle seule entre toutes, fait ombre à l'imitation de l'vn & de l'autre: Elle a deux noms, prins de la diuersité de son cours auec le Soleil, duquel elle ne s'esloigne iamais de plus de quarante six degrez: Car estant Orientale au matin, elle est appellée LVCIFER, Porte-lumiere, & DIANE, donnant clarté à l'Aube, comme vn petit Soleil auant-coureur du iour. Au contraire elle est appellee VESPERVS, estant Occidentale, & suiuant le coucher du Soleil, & sert comme d'vne seconde Lune, pour prolonger le iour. Elle arrouse la terre matin, & soir, d'vne humeur propre à la generation, des animaux, plantes, & autres choses. De ces proprietez le Diable a façonné la premiere base de l'Idolatrie de Venus, faisant entendre, que c'estoit vne Deesse, belle à merueilles, fille du Iour, Maistresse des Graces, & de la generation portée en vn carosse, attellé de Colombes, & Cygnes, oyseaux de plumage blanc, marque de lumiere: & par telles autres fictions inutiles à raconter, luy donnant titre de Diuinité: Et comme contre l'honneur du Createur, il auoit fait mettre en rang de Dieux les planettes, SATVRNE, IVPITER, MARS, APOLLON, & autres creatures, ainsi cette-cy, pour se faire adorer luy mesme en ses Idoles parmi les tenebres de l'ignorance, & superstition, qu'il forgeoit. C'est le premier fondement de cette Idolatrie prins du Ciel.

Venus Lucifer. *Plin. l. 11. S. Aug. l. 21. de Ciu. c. 8. Aristo. l. de Mũdo. Hygi. l. 2. Varro. l. 5. de lin. La. Vesper.*

Le second fut tiré de la terre, à sçauoir de Venus, Princesse de Cypre, femme abandonnée à tous debordemens de luxure, & de laquelle comme dit Lactance, les adulteres furent en plus grand nombre, que les enfantemens. C'est elle, qui fut cause, que toutes les femmes Cypriennes abandonnerent leurs corps, leur en donnant l'exemple, & le commandement. Il transfera donc la celeste Venus à cette-cy, & cette-cy à celle-là, meslant le ciel, & la terre, & prenant de la terre cette Venus à la façon qu'il auoit prins les autres Dieux, & Deesses d'entre les Mortels. Et affin que les lubricitez de cette fameuse paillarde fussent estimées Diuines, comme sa personne, & de plus grande auctorité, & efficace à corrompre la pudicité de toute sorte de gens, il fit celebrer par les Poëtes, ses adulteres comme ayant esté commis, non seulement auec les Hommes mortels, Anchises, Butes, Adonis, mais aussi auec les Dieux immortels, Mars, Mercure, & autres Dieux de sa forge.

Venus de Cypre. *Lact. l. 1. 25. Inst. l. 18. D. Aug. l. l. 4. de Ciu. c. 10. Lil. Gyr. syn. 13.*

Il est maintenant aisé à voir que la fin, & intention de ce vieil Serpent en tous les labyrintes, & contours de ces Fables, fictions, & Idolatries fondées partie sur la nature, partie sur l'Histoire ciuile, comme i'ay dit, n'a esté autre sinon d'allumer le feu infernal de paillardise, & faire corrompre par tous excés la concupiscence des humains, assez corrompue d'elle mesme, & singulierement de rendre effronté ce foible sexe feminin, à qui Dieu, & la nature ont donné la honte, comme rempart de pudicité. Il auoit fait des Iuppiters, des Mars, des Apollons, paillards, & vilains pour donner le patron & l'aiguillon aux hommes: Il voulut faire vne Deesse nuë, & insignement paillarde pour seruir de porte-flambeau, & de poincte aux femmes,

Intention de l'ennemy.

La vergongne donnée pour sauuegarde aux filles, & femmes.

& oster

Digitized by Google

& oster le voile aux plus honteuses par l'esclat de sa publique, effrontée, & immortelle lubricité, & les rendre hardies à tout acte vilain, faisant vn celebre, & venerable traffique d'impudicité, au culte d'vne Religion toute affectée à la paillardise. A cette fin furent controuuez, & dressez les susdits Sacrifices de bestes, de plantes, de fleurs: tous prouocatifs, & significatifs de luxe, & de luxure, nommément ceux du BOVC, & de la VACHE, bestes excessiues, & furieuses en leurs amours. Le MYRTHE, plante marine, & odoriferante, propre à donner, & marquer les delices des odeurs, comme aussi la rose, les COLOMBES, les CYGNES & les Moyneaux, trainans le Char de Venus, hieroglyphes des amans mols, & effeminez, & rendus neantmoins asseurez pour estre soubs la tutelle d'vne puissante Dame. A mesme fin tendoient les Statues, & Idoles nuës de cette fausse Deesse, pour donner aux yeux des regardans, & par iceux faire entrer les impudiques pensees en l'ame, & en faire sortir les adulteres, & paillardises apres.

Boucs excessifs en Luxure. La Vache furieuse à l'amour. *Aelia. Animal l. 10. c. 27.* Colōbes & Cygnes. *Virg. 6. Aen. Mart. l. 13 ep. 66. Ouid. l. 1. Fast.* passereaux *Sappho in hymno quodam.* Statues de Venus nuë.

La fable de l'alliance de Mars, & de ses Furies auec la mesme Deesse, est pour signifier, qu'elle est martiale, & furieuse, non en la guerre de vertu, mais ez excez de la chair, & qu'elle fleschit les plus brauaches. Ce qui a esté verifié en la lascheté des plus furieux Capitaines Payens, des Themistocles, Iasons, Cesars, Pompees, & autres semblables, fort vaillans en la tuerie des hommes, & plus vaillamment vilains au commerce des femmes, Soldats de Mars, & victimes de Venus: Cela prouenoit de leur extreme orgueil, qui n'est iamais, comme souuent i'ay dit, sans paillardise ouuerte, ou couuerte, & des autres vices, amorces, & nourritures de cettuy-cy: d'où vient aussi, que comme plusieurs gens de guerre, sont entachez de beaucoup de pechez, ils le sont encor de Luxure, coüards, & auachis à se laisser vaincre aux femmes, apres s'estre monstré hardis à combattre les hommes: indomptables au fer, & se laissans petiller à la chair: redoutables en la fureur des guerres, & abominables aux furies de l'amour: gens, qui n'ont aucune vraye vertu en l'ame, quoy qu'ils semblent vertueux, à raison de la force du corps, qu'ils ont commune auec les bestes, portans la semblance de vertu seulement. Voila l'Idolatrie de Venus, & ses parties.

Adultere de Mars & Venus. Grands Capitaines effeminez.

Lascheté grande de se laisser vaincre aux femmes, apres auoir cōbatu les hommes.

De Cupidon, Priape, Adonis, & Cybelle.

CHAP. IV.

L'Idolatrie de Cupidon fils de Venus fut diuerse, tendant a mesme fin, comme aussi celle de PRIAPVS, & ADONIS: On croyoit ce CVPIDON vn Dieu tousiours enfant d'aage, fort en malice, officier & macquereau de sa Mere, iettant ses flesches d'amour, les yeux bandez, ne pardonnant à personne, & sans en plus dire, c'est le Demon, contre lequel l'Apostre exhorte tous les Chrestiens faire ferme disant: *Prenez les armes de Dieu, à fin que puisiez resister au mauuais iour, & demeurer fermes en toutes choses, &c. Prenans sur tout le bouclier de la Foy, par lequel vous puisiez esteindre tous les dards enflammez du tres-malin:* Demon se faisant croire, & appeller Dieu en la passion infernale, qu'il suscitoit & suscite en la chair, & adorer en l'Idolatrie exterieure, que les insensez luy tailloient en leur superstition.

Cupidon.

Ephes. 6.

PRIAPVS fut fils de Venus, vn Dieu non enfant, mais grand, representé par vne Idole, horriblement sale, & vilaine, que l'on mettoit aux iardins, appellé par les Grecs PHALLVS, & Ithyphallus, ancien Dieu, & Idole des Egyptiens, & adoré de tous les Gentils, voire encor des Hebrieux, mal-sages, comme il appert de l'histoire des Roys, où il est dit, qu'entre plusieurs belles œuures de pieté, que fit Asa, Roy de Iuda, *Il osta les effeminez de la terre, & purgea toutes les ordures des Idoles, que ses peres auoient faictes: & deposa sa mere Maacha à ce qu'elle ne fust plus Princesse aux Sacrifices de Priapus, & au boscage, qu'elle auoit consacré, & destruisit sa fosse, & rompit le tres-vilain Simulachre: & le brusla au torrent de cedron.* Passage de l'Escriture, que vous auez enormement corrompu, mettans en vos Bibles Geneuoises: *Il osta toutes Images*, au lieu des mots: *Il purgea toutes les ordures des Idoles*, mettans encor MAACHA *auoit fait vne Image au bois, & Asa mit en pieces l'Image d'icelle, & brusla l'Image*, texte different du vray, que i'ay cité, car il ne fait aucune mention, ny des Sacrifices, ny du nom de PRIAPVS, & donne malignemēt à entendre, que ce n'estoient, que des Images, & que pour estre simples Images, elles auoient esté bruslées au lieu que c'estoient fausses Images d'vn faux Dieu, & des Idoles tres-infames, que le Roy fit brusler. Le mot Hebrieu Miphletseth, vous donnoit aux yeux, si vous n'eussiez esté malicieusement aueugles: Car il ne signifie iamais Images simplement, comme faussement vous tournez icy, mais tousiours vne Idole speciale: & toute l'Antiquité, qui auoit tourné Priapus, vous frappoit l'oreille, si vous eussiez esté autant dociles à la verité, que acharnez contre la chasteté, & contre l'honneur des Sainctes Images: aymans mieux espargner PRIAPVS Idoles Payennes, que les images des Chrestiens.

Priapus.

Priapus 3. Reg. 15. 12. Idoles de Priapus adorez par la Royne Maacha, mere du Roy de Iuda. *3. Reg. 15. 13.*

Lieu de l'Escriture corrompu par les Ministres.

Miphletseth.

ADONIS fut vn ieune homme, ruffien, esperduement aimé de la Deesse, occis, comme il a esté dit du heurt d'vn Sanglier, procuré par Apollon: & luy faisoit-on des Sacrifices, esquels la Deesse Venus assistoit le pleurant, & plusieurs autres Dames consacrées à cette Idolatrie, qui auoit principalement vogue au mont Liban, où Venus auoit l'Idole, que cy deuant i'ay dit:

Adonis.

Il y auoit vne autre celebre Idolatrie de paillardise au nom de Cybelle, appellée des Romains la BONNE DEESSE, Mere des Dieux: à laquelle ie ne me veux arrester, estant par trop suffisante celle de Venus, pour faire voir, que l'intention du Diable en ces Idoles & Sacrifices n'estoit autre, que faire regner en Maiesté Diuine, la paillardise par tout le monde: de laquelle intention il ne fut pas frustré: Car il souilla, & corrompit si funestement cette pauure Gentilité, hommes, & femmes, grands, & petits, quil n'y auoit espece d'ordure charnelle, dont elle ne se contaminast, non seulement sans honte,

Cybelle. *Plin. l. 11. c. 49. & l. 35. c. 12. Herodia. in Cōmo. S. Aug. l. 2. de Ciu. c. 4 Diod. Sic. l. 4.* Miserable lubricité des Gentils.

Digitized by Google

La paillardise des Gentils deplorée par S. Paul *epist. ad Rom. 26. 27.*

mais par liberté de conscience & iactance de religion. Les Historiens en font Foy : Les vies des Empereurs Grecs, & Latins nous le tesmoignent : S. Paul la deplore en l'Epistre aux Romains, Lactance, Arnobe, S. Hierosme, S. Augustin la dechiffrent : Et n'est ja besoin d'en dire plus icy, à fin de ne charger les oreilles chastes, de narrations, dont l'ignorance est beaucoup meilleure, que la science. Il vaut mieux monstrer en peu de paroles, comment le Sauueur du monde a renuersé cette Idolatrie, & mis sus le regne de la chasteté, & reparé la breche, & l'ignominie de nostre nature, en cette corruption, & guari l'aueuglement des Humains, au culte de ces fausses & ordes Religions, & apres ie viendray à vous, qui auez esté suscitez pour remettre le regne de Venus.

Comment le Sauueur a mis en regne la Chasteté, & contre-quarre l'Idolatrie de Venus.

CHAP. V.

La victoire de l'Idolatrie reseruee à Iesus-Christ.

LA victoire de l'Idolatrie vniuerselle estoit reseruée au Fils de Dieu IESVS-CHRIST, Dieu & homme, mais principalement de cette-cy, comme la plus ignominieuse, & plus puissante de toutes. Moyse, & les autres grands seruiteurs de Dieu, luy auoyent bien donné des attaques en quelque contrée, mais ils n'auoient pas les reins, & les moyens assez forts, pour en venir à bout, il falloit vn Capitaine tout sage, pour sçauoir dresser les appareils du combat : & vn guerrier tout-puissant, pour combattre la force, & fureur de ce Monstre. Tel estoit le Fils du Dieu des armées, & Dieu des armées luy mesme. Voulant donc venir au monde, il commença de poser les celestes fondemens de la Chasteté, celeste vertu, en la Pucelle, de laquelle il auoit arresté au priué conseil de son Eternité, prendre le manteau de nostre nature, & l'auoir pour Mere : il voulut, qu'elle fut Vierge, non pour vn temps, non par cas fortuit, comme plusieurs Vierges d'Israel, mais d'vne nouuelle prerogatiue, Vierge de volonté deliberée, Vierge sacrée à Dieu, par vœu de perpetuelle virginité, Vierge pour estre vn Diuin patron des Vierges, des mariées, & des vefues, en sa chasteté, fecondité, & saincte conuersation : & soubs la chasteté de laquelle, la chasteté en tous estats seroit rendue honnorable, & la virginité admirable, & glorieuse en l'Eglise de Dieu. Diuins traicts de la souueraine Sagesse en la facture de cette Vierge, pour contre-quarrer en icelle l'Idolatrie abominable de la fausse Deesse, que le Diable auoit mise en regne, pour corrompre les vierges, les vefues, & les Dames mariées. Le mesme Fils de Dieu conçeu de cette Vierge sans œuure d'homme enfanté par icelle, sans fraction du clos virginal, & l'ayant tousiours apres conserué au sainct propos de la Virginité, consacra son corps à Dieu son Pere, comme toute sa vie, d'vne maniere encore plus haute, & plus Diuine, que tout vœu humain. Et si l'Escriture ne le dit pas en termes exprez, c'est parce que la chose ne pouuoit

Iesus-Christ Dieu des armées.

Pourquoy a voulu estre Fils d'vne Vierge.

La vierge vraye Princesse de chasteté.

La Vierge en son enfantemét.

Iesus-Christ voüa chasteté.

estre doubteuse aux ames illuminées de la Foy. Parquoy comme il auoit honnoré, & authorisé la vertu de chasteté en sa Mere, il l'honnora, & authorisa encor en sa personne propre, en sa Conception, en sa Natiuité, & en tout le reste de sa vie : Et quand il commença à ouurir sa Diuine bouche, pour enseigner les grands Mysteres du Ciel, il n'oublia pas de mettre entre les huict Beatitudes, vn general fondement de cette vertu, appellant bien-heureux ceux, qui sont NETS *de cœur* c'est à dire, comme expose S. Chrysostome, auec les autres Docteurs Catholiques, qui sont chastes non seulement de corps, mais aussi d'ame : Et parlant apres à ses Disciples, sur le propos du Mariage, il leur donna l'amorce & la semence Diuine de la chasteté, leur enseignant cette sorte d'Eunuques, qui se sont coupez pour le royaume des Cieux : coupez, non par le tranchant du fer materiel, mais par le fil du vœu de chasteté, qui tranche plus auant que le corps : qui tranche en l'ame, ostant non seulement l'effect de la chair, mais encor la volonté de l'effect. Iadis il auoit dit aux hommes, & aux bestes, *Croissez, & multipliez, & remplissez la terre* : Estant fait homme il a prins vn theme plus haut, pour sa seule creature raisonnable : luy faisant feste de la chasteté, pour remplir le Ciel. Et de cette semence sont sortis les milliers, & millions d'hommes, & de femmes, ieunes & vieux, vierges & vefues, qui se sont consacrez, & consacrent encor en son Eglise, menans en terre vie religieuse, auec vœu de chasteté à la ressemblance des Anges, citoyens du Ciel.

Beati mũ. de corde. Matt. 5. 8.

S. Chrysost. Matth.

Sunt Eunuchi. Matth. 19. 10.

Crescite. Gen. 1. 22. 28.

Semence de la Virginité.

Le mesme Seigneur a voulu, que ses officiers domestiques fussent sans femme, sous mesme vœu : & que ses Apostres, & Disciples mariez, conuersassent auec leurs femmes comme auec leurs sœurs, sans cohabitation de couche. Il a encor donné loy de chasteté à tous les Chrestiens mariez & à marier, ayant reglé le Mariage à vne seule femme, contre la vieille liberté d'en auoir plusieurs : & prohibé de le celebrer à certains degrez de consanguinité, & d'en prendre de son parentage sans discretion : honoré encor iceluy Mariage du tiltre de Sacrement, auec augmentation de grace, & secours special, pour l'obseruation de la pudicité coniugale. En outre, il a institué le Diuin Sacrement de son Corps, & de son Sang pour se communiquer à nous, d'esprit & de corps, & par le commerce de sa chair trespure, meslée en banquet de nopces, auec la nostre, la rendre diuinement monde, & chaste, & luy donner la semence de toutes nobles actions : En somme, il a fortifié, & authorisé cette vertu, auec tous les moyens dont se pouuoit aduiser vne souueraine Sagesse, tres-amoureuse des corps & des ames chastes. Et voila comment le Sauueur a renuersé les Autels, & le culte de Venus, & establi vne Religion de chasteté en son Temple pour son honneur, & pour ornement de son Espouse Vierge, l'Eglise nostre tres-honnorée Mere. Maintenant ie vous veux representer les efforts contraires du Diable employez pour reparer l'Idolatrie renuersée de sa Venus, en la superstition des vieilles Heresies, & de celle de nostre temps és Idoles de vostre Pucelle pretendue reformée suiuez moy s'il vous plaist.

Les Prestres liez par vœu de continence.

Loy de chasteté au Mariage.

Mariage Sacrement.

Le Sacrement de l'Autel.

Digitized by Google

Comment le Diable a tasché de reparer par Idoles nouuelles, l'Idolatrie de Venus renuersée par la Loy de grace.

CHAP. VI.

IAmais Sathan ne fut plus profondement estonné, ny plus esperduement alarmé, ny plus furieusement mis en rage, que lors qu'il vit l'idolatrie de Venus, inexpugnable forteresse de son Royaume estre demantelée, & l'honneur de la chasteté mis dessus: au moyen de quoy il employa tous ses engins, pour se maintenir dans les bresches, & ruines, mais voyant qu'auec tous les efforts qu'il auoit fait, pour combattre cette Diuine vertu, luy suscitant de cruelles persecutions, en la personne de tous les Chrestiens, & principalement de ceux, qui faisoient particuliere profession de vie chaste, voyant dis-ie qu'il n'y auoit moyen de plus tenir en pied les vieilles Idoles de Venus, il s'auisa d'en faire de nouuelles de diuerse figure, Idoles d'esprit, pour mesme fin neantmoins, que les materielles: Au moyen de quoy au commencement de l'Eglise naissante, où la chasteté estoit en plus grand credit, & plus fort enracinée au cœur des Chrestiens, il forgea dans le cerueau de ses Supposts deux Heresies traistresses, taillées selon l'humeur des hommes, & le branle du temps, couuertes d'vn voile de chasteté: l'vne qui disoit, qu'il ne se falloit point marier en secondes nopces, & que telles nopces estoient contre Dieu: l'autre, qui condamnoit tout à faict le Mariage, comme vn contract illicite, & contraire à la parole de Dieu, tant aux premieres, que secondes nopces. NOVATVS fut des premieres trompettes de la premiere Heresie, enuiron l'an du Sauueur deux cens cinquante, suiuy de plusieurs apres, nommément de Montanus, & ses Sectaires les Montanistes, & Cataphryges, qui tous estimoient paillardise le second lict, comme entre autres Docteurs tesmoigne S. Augustin.

Le Diable enragé contre les Religieux

Finesse du Diable pour cōbattre la chasteté en trahison.
Montanistes.
S. Aug. de Heresib. heres. 31.
Seuerus.
Nicetas. l. 4. Orthod. fidei heres. 17.
Ireneus.
Epiphan.
Theod. de Tatiano.
Marcion.
Tert. l. 1. cit. Marc.
Clem. l. 3. strom.
l'an 190.
Les Manicheans.
Epiph.
S. August.
l'an 270.
Apostoliques.
S. Aug. heres. 40.
Eustach.
Socr. l. 2. c. 3. Conc. Gangr.
l'an 325.
Les Prisseil.
S. Leon l. 1 ep. 17. c. 7.
1. Thi. 4. 3.

La seconde a eu plusieurs Supposts aussi. SEVERVS fut des premiers, enuiron l'an 150. qui disoit, que la femme auoit esté formée par le Diable, & que les Maris, qui s'en approchoient, accomplissoient l'œuure du Diable. TACIAN Prince des Encratites, dogmatisant en mesme siecle, enseignoit aussi, que le Mariage estoit vn nœud diabolique, comme tesmoigne S. Irenée, Epiphane, & Theodoret, escriuans de luy. Enuiron l'an 200. MARCION tint la mesme Heresie, & les MANICHEANS vn peu apres: & au troisiesme Siecle ceux, qui s'appelloient par arrogance, APOSTOLIQVES: Au quatriesme, EVSTACHIVS: Au cinquiesme, du temps de S. Leon, les PRISILLANISTES. Tous lesquels reprouuoient les nopces comme paillardises, & commerces d'impudicité, croyans que les gens mariez n'auoient point d'esperance en Dieu, ny part en son royaume: Heretiques cōdamnez par les saincts Conciles, & predicts par S. Paul, escriuant à Timothee, passage que vos Ancestres, Luther, & Caluin, ont importunément & malicieusement employé, & abboyé contre l'Eglise Catholique: Car tant s'en faut, qu'elle condamne le Mariage, qu'elle l'honnore sans comparaison plus que vous, & l'a tousiours soustenu contre les susdicts Heretiques, comme elle le soustient contre vous, qui le deshonorez, nians qu'il soit Sacrement, & luy ostans le tres-noble tiltre, que le Sauueur luy a donné. Or ce malin Esprit iettoit les personnes en ces extremitez d'Heresies, non pour les faire viure en Celibat, & pureté de corps, mais pour les precipiter apres en vne autre extremité sans milieu (car il se plait tousiours aux extremitez) & les faire veautrer en toute sorte de lubricité, extraordinaire, & illicite, comme il fit: car tous ces Heretiques furent abominables, & prodigieux en leur paillardise, comme l'Histoire Ecclesiastique nous enseigne. Ainsi par diuers sentiers il menoit les Mortels à mesmes labyrinthes de concupiscence: au temps iadis par Idoles de Venus materielles entre les Payens: Et depuis entre les Chrestiens, par Idoles spirituelles de la mesme Venus, comme ie viens de dire, & par autres Idoles spirituelles de nostre Siecle, comme il vous faut exposer maintenant.

Heretiques condamnans le Mariage horriblement impudiques.

Comment le Diable a renouuellé l'Idolatrie de Venus en la Religion de Caluin.

CHAP. VII.

LEs Poëtes Payens celebrent vn vieux Dieu, ou Demon Prothee, qui se transformoit en toutes figures: de corbeau, de chien, de loup d'eau, de feu, & autres choses, pour deceuoir, & tromper. C'estoit cet esprit rebelle, qui premierement fut fait au Ciel, d'Ange, Diable, & en terre transformé en Serpent, & par apres conuerti en autant de formes, qu'il a planté de vices, par lesquels il a voulu deceuoir les Mortels. Au commencement de l'Eglise, il print (comme i'ay dit) l'habit de chasteté, & fit tailler les susdites heresies, & plusieurs autres propres du temps, pour maintenir le regne de paillardise, & reparer sa Venus soubs vne ombre fausse de pudicité, En ces derniers Siecles, qu'il a veu les Humains estre enclins, & addonnez à la chair, il a changé sa figure, & reparé le Royaume de Venus par contraires forces selon la contraire disposition, qu'il a trouuée és cœurs des personnes. Pour general pretexte il a fait publier vne verité en these, QV'IL *falloit secourir l'infirmité humaine*: mensonge en vostre sens, car c'estoit à dire, qu'il falloit satisfaire à la chair. Apres venant à l'hypothese, & au particulier, il a taillé les Idoles d'abomination, non comme les anciennes du Paganisme, d'or, & d'argent, de pierre, & semblables estoffes visibles, & grossieres, mais spirituelles, plus penetrantes, & plus viues pour embraser ce feu infernal de concupiscence auec l'amorce de Religion reformée. La plus grande est en forme Geantine, exposée toute nuë, ayant d'vn costé son Cupidon en petite forme, & de l'autre, Priapus vn peu plus grand;

Le Diable Prothee se changeāt en plusieurs figures.

Le Diable iadis vestu d'vn manteau de chasteté.

These pour pretexte.

La grande Idole de Venus.

Idoles reformees de Luther, *Serm. de Matrim.* Et Caluin *in Mat.* 19. & l. 4. *Inst. c.* 13. *nu.* 23 & l. 2. c. 8. *nu.* 42 43 1. & 3 Idole des mesmes. Idoles antiques, des Montanistes, & Manicheans, cy dessus. Luther infracteur de la chasteté.

De la bouche de Venus sort vn rouleau, qui dit, QVE *chascun soit marié, soit Prestre soit Religieux.* Cupidon porte vne flesche flamboyante en son arc, & est bandé d'vn Escriteau contenant ces mots: C'EST CHOSE *impossible de viure sans* FEMME. Priapus impudent, & vilain à merueilles, fleschit le genoüil à sa Mere, portant pour deuise en son chapeau: LE CELIBAT *est tyrannie, & superstition:* Idoles toutes contraires aux premieres, que i'ay exposées, qui disoiét. *Personne ne se marie. Il est impossible de bien viure auec femme. Le Seul Celibat est agreable à Dieu.* Toutes neantmoins dressées à mesme fin, à sçauoir, pour establir le regne de paillardise, & d'idolatrie de Venus par diuerses voyes. Par les paroles de la premiere Idole, vous enseignez, que tous doiuent estre mariez, aussi bien ceux, qui sont liez par vœu de chasteté, comme les gens libres: Ce que Luther enseigna auec vne merueilleuse impudence, nommément au Sermon qu'il a fait du Mariage, où il parle ainsi, *Comme il n'est en mon pouuoir de n'estre point homme, non plus est-il en ma puissance d'estre sans femme:* Et vn peu apres, *La parole de Dieu: Croissez, & vous multipliez, n'est pas commandement, mais plus que commandement.* Et apres il dit: *que cet acte est plus necessaire, que manger, boire, descharger son ventre, se mouscher, dormir, & veiller,* & conclud en fin, *qu'en cas d'empeschement de Mariage, on est contraint par necessité de recourir à la paillardise, adultere, & autres lasciuetez, qu'on n'ose nommer.* Si vn cheual pouuoit parler, ne desmentiroit-il pas cet estalon effréné? ne diroit-il pas, que l'homme peut se passer de ce dont vn cheual se passe? Ce qu'il auoit impudemment enseigné, il le pratiqua auec pareille impudence: Et fut le premier Paranymphe, porte-flambeau de la Deesse: Car il sortit de son Conuent, où il auoit faict vœu solennel de Chasteté: & fit sortir vne Nonain du sien, liée de mesme vœu, & s'accoupla auec elle, & appella ce double Inceste, & Sacrilege, Mariage. Du depuis vous auez continué, & fait vostre Religion reformée, le Receptacle & Sentine de la luxure, & paillardise de tous ceux, & celles, qui rompans les barrieres de Religion sortent de leurs Monasteres, & se refugient à vous, prenans le voile de mariage, à fin de remplir leur effrenée concupiscence, sans honte, derriere le rideau, & soubs l'ombre d'vne couche honnorable: Les paroles de l'Idole de Cupidon fortifient la loy de sa Mere: Car puis qu'il est impossible de viure sans femme, il s'ensuit, que chacun doit auoir la sienne, comme dit la Mere. L'vne, & l'autre Heresie, & l'vne & l'autre Idole, est renuersée par trois fortes pieces, par l'Escriture, par la raison, & par l'experience. L'Escriture dit, quil y a certains Eunuques, qui se sont coupez pour le Royaume des Cieux: Si chacun a sa femme, comme dit cette Idole, où seront ces Eunuques? La mesme Escriture dit, que la grace de Dieu peut tout. Ainsi Sainct Paul escrit de soy: IE PVIS *toutes choses en celuy, qui me conforte.* Il enseigne donc, qu'on peut garder chasteté, auec la grace de Dieu, & certes c'est faire iniure à Dieu Tout-puissant de dire, que la concupiscence est plus forte à nous pousser à mal faire, que sa grace à

Cupidon.

L'Escriture reiette les Idoles susdites. Eunuques *Sunt Eunuchi. Mat.* 19. 12 *Omnia possum. Philip.* 4. 13.

nous contenir: C'est faire iniure à l'homme, de dire qu'il ne peut faire auec la vertu, ce qu'vn cheual peut faire par art & par necessité, sçauoir est, s'abstenir de femelle. C'est donc Doctrine iniurieuse à Dieu, & à sa creature raisonnable: ce que chante vostre Cupidon par la bouche de Luther, *Il est impossible de se passer de* FEMME, *& autant impossible, que se passer du manger, & du boire:* vous l'auez ouy parler cy deuant. La raison nous enseigne que ce qui est tout puissant, peut dauantage que toute autre force: Or est-il, que la grace de Dieu est toute puissante, comment donc ne viendra t'elle point à bout de la concupiscence, qui n'est qu'infirmité? l'Experience de seize Siecles nous tesmoigne, qu'il y a tousiours eu en l'Eglise de Dieu grand nombre d'Hommes, & de Femmes, qui ont gardé la chasteté, & la gardent encor sainctement: & quand vous niez cette experience, vous dites qu'il n'est pas iour à Midy, & difamez tout tant qu'il y a chez vous de ieunes hommes, au dessus de quinze ans, & de filles au dessus de quatorze: Car si selon vostre Maxime, ils ne peuuent viure sans estre mariez; Ils sont donc tous paillards, & paillardes, iusques au Mariage. Et tous les Mariez adulteres, tant qu'ils sont separez les vns des autres, quelque espace notable de temps. Voyez l'abominable deformité de l'Idole de vos Apostres, & rougissez-en, si vous auez du sang, pour rougir. Ce que dit PRIAPVS, que le CELIBAT *est vne tyrannie:* c'est vne sentence digne d'vn tel Autheur, digne de Beze, & de Caluin, qui l'ont preschée, & defenduë à toutes sortes de traicts de langue & de plume. Vn estallon de haras estant attaché haut & court en vn ratellier, ne pouuant saillir les iumens, en diroit autant, s'il sçauoit parler, & ce seroit langage de cheual, & ne l'est pas moins, estant proferé de la bouche de vos Patriarches, & partant, indigne d'estre refuté par autre raison, que par ce reproche, aussi ne m'y puis-ie, n'y veux arrester: Ie veux seulement monstrer, que vostre Idolatrie est plus detestable que celle de Venus Payenne.

Luther. *Ser. de Matrim.* La raison.

L'experience.

Absurditez de la Maxime de Luther.

Le Celibat appellé tyrannie par Caluin, Beze, & les autres.

Que la Doctrine Huguenote, enseignée en faueur de la chair, est plus abominable, que l'Idolatrie de Venus.

CHAP. VIII.

QVe vostre Idolatrie moderne de Venus soit plus pernicieuse, que l'ancienne des Payens, ie le monstre ainsi. Tout le venin & abomination de la vieille Venus consistoit en ce qu'elle allumoit la concupiscence, & luy secoüoit la bride, la precipitant à la liberté charnelle sous vn pretexte diuin, & luy faisoit adorer la paillardise en titre de Religion. Vostre Doctrine fait tout cela, & adiouste sur l'autre plusieurs abominations. Premieremét elle condamne, cóme tyrannie le vœu de Chasteté, ce que iamais ne fit l'ancienne Venus: car elle ne condemna

Ce que faisoit la Religion de Venus la payenne.

1. Ce que fait la Reformee.

Cy dessus, ch 2. Les Ministres ne veulent qu'on face vœu de chasteté. 2. Le rompent estât fait. *Vouete & reddite. Ps. 75 12.* Qu'on se peut contenir. 3. Vestales punies. *Valer. l. 1. c. 1 Fest. Pomp. lib. 9. Iulius Obsequens prodig. c. 61 Liu. 3. Dec. l 8.* 4.

iamais la virginité voüée, ny le Celibat, encor qu'elle enseignast la paillardise par œuures: ains elle voulut auoir des Vierges, & des femmes chastes consacrées en quelques siens Temples, comme i'ay dit cy dessus, honorant en cela la virginité, & le Celibat plus que vous, qui n'en voulez ouyr parler en façon quelconque, & abbayez l'vn, & l'autre par voix, & par escrits, il y a quatre vingts ans, à sçauoir dés le berceau de vostre Reformée. Secondement non contens d'empescher, qu'on face vœu de Chasteté, vous enseignez, qu'il le faut rompre, quand il est fait: Doctrine directement contraire à la Loy Diuine, qui commande garder le vœu fait à Dieu: & encor à l'humaine, qui enseigne de tenir ce qu'on a promis aux hommes, & plus encor à Dieu: Et ce que vous obiectez pour parer vostre Idole, que l'on ne peut faire vœu de ce, qui n'est en la puissance de l'Homme: c'est vne Response, fondée sur vne fausse supposition d'Heresie, tenant qu'on ne peut garder la chasteté, ce que i'ay prouué estre triplement faux contre trois veritez de la saincte Escriture, de la raison, & de l'experience manifeste. Troisiesmemét vous receuez à bras ouuers tous les Apostats, infracteurs des vœux, & les caressez, cóme s'ils auoiét fait quelque exploict de vaillance, d'auoir enfraint la foy donnée à Dieu, & secoüé le ioug de continence, & d'honnesteté sacrée, pour se ietter à la voirie de la chair: Ce que les Payens deuots de Venus, ne firent iamais, ains punissoient seuerement ceux, qui s'oublioient iusques là que de rompre la chasteté voüée à quelque Diuinité de leur creance. Ainsi nous lisons en l'Histoire Romaine quelques vierges Vestales, consacrées à la Deesse Vesta, auoir esté enterrées toutes viues pour punition de telle forfaiture. Quatriémement, vous donnez des Femmes à ces Apostats, & appellez Mariage cette alliance incestueuse, & sacrilege, couurans vne detestable accointance, d'vn nom sacré, auec iniure notable du Mariage Chrestien: & ainsi vous attirez par toutes amorces specieuses de lubricité, les personnes, à enfreindre leurs vœux, & se rendre Apostats, leur donnant l'audace à mal faire, & recompense de leurs mesfaits, ce que les Idolatres de Venus n'eussent osé penser; & nostre aueuglement est icy merueilleusement prodigieux, par lequel non seulement vous estes empeschez de voir l'ignominie enorme de vostre Secte, mais encor induits à croire, qu'elle est Religion reformée. Messieurs les Ministres, si vous auez des yeux, ne detesterez-vous pas la deformité de cette Idole? Ne rougirez-vous pas d'estre Disciples de tels Maistres, & d'estre Ministres de telle Doctrine, & culteurs de telles Idoles? & de vous voir non seulement tres-esloignez de l'honnesteté des enfans de l'Eglise de Dieu, mais encor plus lubriques, plus sales, plus vilains, que les Ministres, & deuots Idolatres de la vieille Venus?

Response aux Ministres, obiectans l'impudicité des Prestres, & de l'Esprit lubrique de la pretendue Reformée.

CHAP. IX.

Raisons de Caluin *l. 4. Inst. c. 13 21.* De Luther *ser. de matr. tit. 5* Caluin parle cóme Neron de la chasteté des autres. *li 4. Inst. cap. 13. sess. 21. Suet. in Neró c. 29.* Logique des Ministres. Le Celibat ou vœu de Chasteté ne peut estre de soy cause de paillardise.

POur couurir la honte de vos Idoles, & de vostre doctrine, vous auez de coustume de nous obiecter les paillardises des Prestres, que vous dites estre causées par le celibat & vœu de chasteté, & partant que vous faites bien de ne faire aucun vœu de Continence, & de le rompre quand il est fait, de donner à chacun sa femme de peur de ne tomber en paillardise, & cohabitation illicite. A quoy premierement ie respons, que vous ne pouuez nier, qu'il n'y ait tousiours eu, & qu'il n'y ait encor en l'Eglise Catholique, vn infini nombre de Prestres seculiers, Prelats, & autres, & autant de Religieux, & de Religieuses, qui viuent chastement: nier cette verité, ce seroit dementir le sens commun de l'experience patente: Caluin ne l'a sceu nier, mais bien l'a-il calomniée, disant que tous les Moines, qui semblent chastes en apparence, sont vilains en secret. Il confesse ce qu'il ne peut nier, mais il cherche de mettre la verité en tenebres pour la cacher. Car qui luy à reuelé ce secret? Et qui luy a donné auctorité de iuger de l'impudicité qu'il dit estre cachée au dedans? Ques'il la sçait, elle n'est donc pas secrete: s'il ne la sçait pourquoy l'asseure-il? N'est-ce pas vouloir penetrer les cœurs & les reins des personnes, & faire du Souuerain? Pense-il qu'aucun ne puisse estre chaste sans femme, parce qu'il ne l'est pas? N'est-ce pas mesurer les autres par sa malice, & les estimer brusler de son feu, à la façon de Neron, lequel estant abandonné à toute luxure, ne pouuoit croire, qu'il y eut au monde aucun homme chaste, voire qui ne fust paillard en toutes les parties de son corps à sçauoir comme luy? Personne donc ne niera, s'il a vn peu de bon sens, que iadis il n'y ait eu en l'Eglise, & qu'il n'y ait encor des gens Ecclesiastiques chastes. Que s'il y en a, qui ne le sont point, comme nous confessons, c'est leur deprauée volonté qui les pousse à mal faire, & les garde de chercher les moyens de la grace Diuine, auec laquelle ils pourroient estre continans comme les autres: le malheur vient de leur deprauation, & faineantise, & non du vœu, qu'ils ont fait, qui au contraire leur sert de bride s'ils en veulent vser: & vous monstrez bien icy, que vous estes aussi mauuais Logiciens que Theologiens, de tenir que le vœu de chasteté, ou le celibat est cause de paillardise: C'est autant que si vous disiez, que l'humidité est engendrée par la secheresse. Le vœu de Chasteté est vn contract passé auec Dieu, par lequel le deuot luy promet auec sa grace, de garder son corps, & son ame entiere de toute pollution pour son Diuin seruice. Le Celibat est la prattique de ce vœu: l'vn & l'autre fondé sur la grace de Dieu, affermit de soy la volonté à bien faire,

Eunuques Euangeliques. *Matt. 19.*

& bride puissamment la chair. Ce vœu est le cousteau spirituel, qui fait les Eunuques, dont parle nostre Seigneur, beaucoup plus parfaits que les autres: car celuy qui est coupé corporellement, est retranché de la cohabitation charnelle: mais celuy, qui a fait vœu de chasteté, est retranché, non seulement de telle cohabitation, ains encor de tout desir, & pensée d'icelle. Comment donc peut prouenir la paillardise de cette source, productrice & conseruatrice de pureté? Les tenebres peuuent-elles venir de la lumiere, ou les moyneaux de l'aigle? Qui iamais vit filer vne si inepte Logique, que vous faites en vos Discours? mais d'où vient donc la paillardise de ceux, qui ont fait ce vœu? Et d'où vient la paillardise de ceux d'entre vous qui ne l'ont pas fait, & sont mariez? Respondez à ma Question, & ie respondray à la vostre. Si vous dites que le Celibat cause la paillardise aux Prestres, qui sont paillards, vous me donnez droict de dire, que le Mariage est la cause de tous les adulteres, qui se commettent parmi vous: ma Consequence est plus legitime, que vostre Antecedent: Car il est beaucoup moins vray-semblable, voire hors de raison, que le vœu de Chasteté, ou le Celibat soit cause de paillardise, veu qu'il est sans comparaison plus esloigné des œuures charnelles, que le Mariage: parquoy ie puis dire que le Mariage sera plustost occasion de faillir, que le Celibat: Vous repliquerez, que celuy, qui est marié a vn remede de la concupiscence en main, qui le garde de paillarder, & ie replique que celuy qui a fait vœu de chasteté en a vn beaucoup plus fort, s'il en veut vser: Il a la grace diuine, qui est le souuerain secours contre tout vice: Il a l'aide de son vœu, qui le bride, & l'aduerit de s'esloigner tant qu'il peut des occasions de peché: Il a l'aide de sa vacation de Prestrise, ou profession religieuse, qui contient l'exercice de maintes belles Vertus, de ieusnes, de veilles, d'oraison, de mortification, de lecture des liures Saincts, & autres bonnes œuures, desquelles chacune a part fait escorte à la chasteté, & toutes ensemble la cernent, & l'asseurent comme vne bataille rangée. Et partant ie dis, qu'auec toutes ces aides, il est plus facile de garder la Chasteté au Celibat, qu'au Mariage, & plus difficile au Mariage d'estre chaste, sans telles aides, qu'au Celibat. Parquoy, vous abusez le monde, enseignans que le Celibat est cause de l'incontinence des Prestres, & plus encor asseurans que le Mariage est le seul & souuerain remede de preseruer l'homme de paillardise: Car vous attribuez plus de vertu à la chair, qu'à l'esprit: à l'acte charnel, qu'au vœu: à la cohabitation de la femme, qu'à la grace de Dieu, qui sont faussetez absurdes & contre raison. Sainct Paul sentoit en soy l'aiguillon de la chair, & demanda par trois fois à Dieu d'en estre deliuré, Dieu luy respondit, *Ma grace te suffit.* Selon vostre Loy, Dieu luy deuoit dire, Marie toy. Sçachez donc que la grace de Dieu est l'aide souueraine de la Chasteté, & que la cause de l'incontinence des Prestres n'est pas le Celibat, mais leur faitneantise: C'est parce qu'ils ne trauaillent point à se tenir en l'amour, & grace de Dieu, & ne veulent vser des autres remedes, que leur enseigne l'Eglise, & auec lesquels mille & mille personnes ont porté la palme de Chasteté au ciel, & eux la pouuoient porter, s'ils eussent mieux aimé suiure l'esprit, & la Doctrine de leur Mere, que se laisser, comme taureaux, trainasser à leurs appetis.

Qui est cause des adulteres.

La grace de Dieu souuerain remede cõtre tout vice. Exercices de vertu pour la continence.

Trompeterie des Ministres.

Sufficit tibi gratia mea. 2. Cor. 12, 9.

La Doctrine Catholique rend l'hõme chaste, l'Huguenote au contraire.

Que la Doctrine Huguenote engendre de soy la Paillardise: comme au contraire la Catholique, est productrice de Chasteté.

CHAP. X.

OR comme la Doctrine Catholique en tout & par tout assiste & secourt la chasteté, & la produit en l'ame: ainsi au contraire vostre Reformée fait tout en faueur de la chair, & vise toute à la chair: son esprit n'est que chair, & sa Doctrine toute bandée contre la Chasteté: Et tout ainsi que quiconque suit l'esprit, & les enseignemens de l'Eglise Catholique deuient amateur de Chasteté: ainsi celuy, qui est imbu de l'esprit de cette Reformée, aime la chair: Et qui est paillard en l'Eglise Catholique, il l'est contre sa conscience; sa volonté est voirement corrompuë, mais son esprit iuge, qu'il fait mal, qui est vne maladie remediable: car estant la Foy entiere, elle peut faire remettre le pecheur, & demeurant le iugement sain, il est capable de lumiere, & peut auec raison changer le branle de la volonté, & faire deuenir l'homme chaste: Mais celuy, qui est paillard parmi vous, il veut faire ce qu'il fait, & de plus le iuge honneste, & a la volonté peruerse, & le iugement aueuglé. Le Prestre renié, le Moine apostat, la Religieuse eschappée, prattique chez vous ses impudicitez, non seulement auec volonté corrompuë, mais encor auec iugement peruerti, fuyant les remedes, & s'en moquant. Les Catholiques impudiques portent leur mal en l'appetit, & en leur chair seulement, vous le portés en vostre esprit, & en vostre teste aussi bien qu'en vostre appetit & en vostre corps: tousiours agités & bandez d'vn triple satyriasme, de l'entendement, de la volonté, & de la chair. Vostre Entendement se roidit, & tient ferme en l'erreur, qu'il a conçeu contre la chasteté: vostre Volonté pousse à l'exequution de ce que luy dicte l'entendement: & vostre Chair met en œuure le conseil de l'vn, & le commandement & tyrannie de l'autre. Les Catholiques paillards pechent contre l'esprit, & les enseignemens de leur Mere: Les Moines Apostats: les Nonains desuoilées, les Prestres reniez, rendus huguenots, font en paillardant ce que l'esprit de vostre Religion, & doctrine leur a mis en l'ame, & au corps. Le Catholique peu chaste, mais retenant la foy entiere, & croïant comme il doit croire, que la luxure est peché, est semblable à celuy, qui a abbatu les parois, ou le toict de sa maison, laissant neantmoins dans terre le fondement, qui luy donne quelque espoir de rebastir. Le pretendu Reformé & le Prestre renié est semblable à celuy, qui ruïne le bastiment de fonds

Triple impudicité de la Doctrine Huguenote.

Entiere ruïne d'vn bastimẽt.

Digitized by Google

en comble, abbatant les murailles, & arrachant les fondemens; car par son erreur il perd sa foy, premier fondement de toute vertu Chrestienne, & croit, que le violement du vœu de Chasteté est licite, comme aussi le changement de femme en cas d'adultere, ou d'absence, & autres pareilles ordures enseignées par Luther, & Caluin, & authorisées és Ordonnances de l'Eglise de Geneue; & partant il se donne la sape luy-mesme, & à ses adherans par le trenchant de son heresie, & n'y a en luy aucune esperance de reedifier ses ruines, & venir à correction, si ce n'est par quelque grace extraordinaire. Le mauuais Catholique est encor semblable au pauure Artisan, qui est tombé en disette pour auoir mal mesnagé ses facultez, retenant tousiours les pieds, & les mains, pour marcher, & trauailler à l'aduenir, & par son trauail se remettre en fortune, & secourir sa faim; l'Huguenot croyant, cõme vous luy enseignez, que la fraction de son vœu, & autres semblables pechez, ne sont point pechez, ains actions de vertu, ne se contente pas d'auoir deuoré sa substance à l'instar de l'enfant prodigue, mais de surcroy se coupe luy mesme par le cousteau de son erreur pieds & mains, si bien qu'il n'a dequoy recourir au Pere de misericorde, ny dequoy embrasser la Penitence, vraye colomne de salut, pour estre garanti de la faim enragée, & mort eternelle des damnez. Au moyen dequoy vostre Reformée donne droit aux fondemens de la Chasteté, la ruine tout à fait, & rend les ames & les corps lubriques sans esperance d'amendement. N'obiectez donc plus la paillardise des Prestres Catholiques, pour affubler vos vilainies de ce sac vilain; mais confessez que vostre Reformée est en ses Maximes non vne Religion, ains vne Idolatrie plus sale, plus orde, & plus abominable, que celle de la Venus Payenne.

Cal. l. 4. inst. c. 13 & Luth. ser. de matr. Et les Ordonnances de Geneue.

L'Huguenot non chaste sẽblable à celuy qui se coupe bras & iãbes.

Comment les Ministres soüillent le Mariage par des taches de Venus.

CHAP. XI.

COmme les anciens Errans deshonoroient la chasteté faisans semblant de la defendre, & la defendans mal; ainsi vous desprisez le Mariage en le prisant mal: Car d'vn costé vous l'extollez sur la Virginité, ou pour le moins l'egalez contre la Foy, & le sentiment de l'Eglise Catholique, & manifeste doctrine de l'Escriture: & de l'autre le despoüillez des plus beaux atours, que le fils de Dieu luy ait legué par son nouueau Testament. Vous luy ostez en premier lieu le titre de sacrement, duquel le Sauueur l'a precipué en la loy de grace, par dessus le Mariage de la loy de Nature, & de Moyse, esquelles il n'estoit qu'vn contract ciuil, où apres l'institution d'iceluy Sauueur, il a esté mis au rang de ses Sacremens portant le signe d'vn Mystere Sacré, cõme parle S. Paul, à sçauoir de l'alliance, & vnion du fils de Dieu, auec son Espouse l'Eglise, en ce qu'il se contracte auec vne seule femme, & à perpetuité, comme le Sauueur n'a qu'vne Eglise, & n'ẽ aura iamais d'autre: portãt encor promesse de grace speciale infallible, sans laquelle il seroit impossible de garder la foy, & chasteté maritale: Car l'œuure du mariage, non seulement n'est point le principal, & souuerain remede de la concupiscence, comme vous enseignez, ains non pas mesme suffisant; & si vostre Doctrine estoit vraye, il n'y auroit aucun adultere. C'est donc la grace de Dieu, qui porte ce secours, & sans icelle, il est plus difficile de garder la chasteté au Mariage, qu'au Celibat, comme cy-dessus ie disois, parce que l'œuure marital n'esteint pas, mais plustost embrase la concupiscence en la paissant, comme l'eau augmente la soif de l'hydropique: & l'experience est en cecy trop claire pour la verité. Car on ne voit aucun adultere sinon entre les gens mariez, & n'y a gens plus aspres à la paillardise, que les adulteres mariez. Il faut donc vn remede plus puissant que le Mariage pour brider la concupiscence, & la contenir en termes de sobrieté: & c'est la grace diuine, que Dieu ne peut nier icy, estant la difficulté sur les forces de la nature corrompuë, auquel cas iamais Dieu ne denie sa grace, non plus que son concours és choses necessaires de la nature. Si le Mariage est signe exterieur d'vne chose sacrée, & porte quant & soy grace, il est donc Sacrement, mesmes selon la definition du Sacrement donnée par vous; & Sainct Paul disertement nous confirme ceste foy: car parlant du Mariage, il dit; que c'est *vn grãd Sacrement en Christ, & en son Eglise.* Ce que vous respondez à ces paroles, qu'au Grec il n'y a pas Sacrement, mais μυστήριον Mystere, c'est vn subterfuge d'aueugles, d'autant que Mystere est vn mot Grec, qui vaut en ce lieu autant, que le mot latin *Sacrement*: car S. Paul veut dire, que le Mariage est vn grand Mystere, vn grand Sacrement, & vn signe de IESVS-CHRIST, & son Espouse: & c'est assez pour estre Sacrement en la signification que l'Eglise le prend. Le Mariage donc est Sacrement selon la definition du Sacrement, & selon l'Escriture, & neantmoins vous le niez, & quand & quand niés qu'il donne grace, & le priuez de son principal appuy: & vous bandez en vostre erreur contre toute l'Antiquité qui a tousiours tenu la foy, que nous en auons selon la raison, & la saincte Escriture: & partant Caluin dit vne enorme mensonge escriuant, que deuant S. Gregoire premier, qui seoit enuiron l'an six cens, personne n'auoit parlé du Mariage comme d'vn Sacrement, veu que Sainct Leon, qui auoit vescu plus de cent cinquante ans deuant, en escrit comme d'vn Sacrement tenu selon la commune foy de l'Eglise. Et sainct Chrysostome l'appelle *Mystere*, en Grec, qui est comme ie viens de dire, le mesme que *Sacrement* en Latin, Beze dit vne autre mensonge d'aussi gros qualibre, que celle de Caluin asseurant, que le Mariage n'est iamais appellé Sacrement par S. Augustin, & la verité est, qu'il l'appelle tres-souuent de ce nom. Au liure neufuiesme *de* GENESI, *ad literam*: Au liure *de fide, & operibus*: Au liure *de Bono coniugali*: Au liure *de Virginitate*: Au liure cinquiesme *contra Iulia. de peccato orig.* & ailleurs: Et au liure *de nuptijs, & concupiscentia*, il en parle de mesme façon, que du Baptesme comme deuant luy, Sainct Ambroise, &

La virginité plus noble que le Mariage. *1. Cor. 7. 32. 38.*

Le mariage a toutes les parties de Sacrement. Il est signe. *Magnum sacramẽtũ Ephe. 5. 23.*

Il porte promesse de grace.

La grace de Dieu secours souuerain pour la chasteté, cõme pour les autres vertus. *sufficit tibi gratia mea 2. Cor. 12. 9.*

Definitiõ du sacremẽt receuẽ par les huguenots mesmes. *Magnum sacramẽtũ Ephe. 5. 32.* μυστήριον mystere le mesme que Sacrement.

Mensõge de Caluin. *l. 4. inst. c. 19. §. 34.* Le mariage appellé Sacrement par S. Leõ. *ep. 92. ad Rusticum Narbon. episcopũ. S. Chrysost. hom. 10 in ep. ad Eph.* Le Mariage appellé Sacrement par S. Aug. *l. 9. de Genes. ad liter. c. 9 l. de fid. & oper. c. 7. de bono cõiugal. c. 7 8. & 15. &c. l. de virgi. c. 12. l. 5 cõt. Iul. c. 9 l. 2 de pecc. orig c. 34. l. 1. de nup. & cõcupis. c. 10. 17. 21.*

S. Ambr. in cap. 5. ephe. l. 1. de Abrah. c. 7 ... ep. & c. 4. Caluin cō̃damne le mariage à la ... l. 4. inst. c. 19 nu. 34. Pourquoy le Diable fait dire aux Ministres que le mariage n'est pas Sacrement.

le Pape Siricius. Et c'est merueille, que vos Coriphées soient icy si effrontés à mentir contre vne verité si patente, & Caluin si iniurieux de dire, que le Mariage n'est non plus Sacrement, que le mestier de barbier, de tisseran, & de sauetier. Mais pourquoy vous a inspiré vostre Venus cest esprit de rauir son honneur au Mariage, & que luy sert cela? N'est-ce pas affin de le rendre profane, sans secours, & sans aide diuine, comme le Mariage d'vn Turc, d'vn Iuif, d'vn Payen, & pour en faire seulement vn accouplement de Venus. & tel qu'il est entre vos moines, & Prestres apostats, & entre tous ceux qui sont mariés cōtre les empeschemés legitimes declarés par les loix de Dieu, & de son Eglise? Aussi experimentés vous en vos familles les effects de vostre Idole, & certes à vos despens. Et si tout le monde voyoit vos testes en leur saison, comme on voit celles des Cerfs, on y verroit de belles ramures, dignes marques de vous, & de vostre Doctrine.

Autres iniures faictes au Mariage par la Venus des Ministres.

CHAP. XII.

NOn contens de l'iniure susdite, Vous luy ostés encores quatre nobles qualitez, l'vnité, la fermeté, la perpetuité, & la discretion des degrez de consanguinité, & tousiours en faueur de la chair, & de Venus. Contre l'vnité du Mariage Chrestien, Luther premier Pere de vostre Venus reformée comme de toute vostre Religion, tient qu'il est libre, & loisible d'auoir plusieurs femmes ensemble, comme iadis en la loy de Nature, & de Moyse, & comme auiourd'huy entre les Iuifs, & Turcs, & combien qu'il die n'y vouloir introduire ceste coustume, neātmoins il proteste ne la pouuoir condamner: Et neantmoins, abuseur qu'il est, il ne pouuoit ignorer que le Sauueur dit expressement, que *Quiconque laisse sa femme, & en prend vne autre, il commet adultere*: d'où s'ensuit necessairement qu'il n'en peut auoir d'autre, pendant que la sienne est en vie, encor qu'il se soit separé d'elle, & l'ait delaissée à raison de la paillardise. Ce que S. Paul a exposé auec mesme assertion, & clarté, parlant tousiours de la femme en nombre singulier sur le propos du Mariage, & disant que la femme est obligée à son mari, tandis qu'il vit. Le mesme abuseur sçauoit aussi que le Mariage estoit institué des le commencement d'vne femme, à vn homme; d'vn Adam à vne Eue; & que la Polygamie, & pluralité de femmes auoit esté, non establie, mais seulement permise de Dieu, & tolerée pour quelques bō̃nes raisons à quelques Patriarches Abraham, Iacob, & Dauid; droict, que les Payē̃s ont recogneu: Car combien qu'ils vsassent du diuorce, comme les Iuifs, ils improuuoient neātmoins la Polygamie, cō̃me il appert par les loix Imperiales, qui notoient d'infamie les maris à plusieurs fē̃mes. Aristote prohibe aussi la Polygamie, & cō̃māde la Monogamie. En la loy Chrestienne c'est vne chose non ouye d'auoir plusieurs femmes. Et l'Empereur Valentinian le marqua d'vne note vilaine, & plus que profane, de permettre aux Chrestiens d'auoir deux femmes, & sceut-on bien que c'estoit la passion, & non la raison, qui luy fit faire ceste Loy de permission, pour couurir sa Polygamie: car ayant vne femme, il en voulut espouser encor vne autre, dont il estoit esperduēmēt amoureux, & voulut cacher son crime par la pluralité de plusieurs crimes.

Luther. in propositionibus de Bigamia Episcoporum, an. 1517. propos. 65. 85.

Mat. 19. 9.

La femme obligée au mari tādis qu'il vit, *viuēte viro* Rom. 7. 3. & 1. Cor. 7. 39.

Les Polygames infames. *ff. de ijs qui notantur infamia l. 1. & C. de incestis nuptijs l. eum qui.* Aristot. in politic. in vtroq; Oeconomico. Valētiniā. Socrat. l. 4. c. 27.

la fermeté du Mariage.

Vous ostez aussi au Mariage sa fermeté contre l'expresse parole du Sauueur, qui le prononce indissoluble, tout le temps de la vie des parties, & ne veut estre rompu par autre coup, que de la mort: adioustāt que le libelle du diuorce, & cō̃gé de se marier à vne autre, estoit vn octroy, ou de moins vne permission pour les Iuifs obstinez, & qu'au commencement il n'en estoit pas ainsi. Nul donc ne se peut marier à vne autre, tandis que la sienne vit: ny la femme à vn autre mary, viuant son premier, comme cy-dessus i'ay dit. Luther ne veut point ceste loy, & Caluin l'appelle tyrannique, & vous apres eux, tenez que l'vne, & l'autre partie se peut marier en cas d'adultere, ou d'absence.

Omnis qui Matt. 5. 32. & 19. Marc. 10. 11. Rom. 7. 1. 1. Cor. 7. 10. Aux ordō̃nances de Geneue.

Luther cō̃damne l'affinité spirituelle. l. de diuortijs. Capt. Babyl. c. de Matrimonio. Beze, l. de ... Aux ordō̃nances de Geneue. Les sœurs en Mariage. Luth. Sermo. de Matri. t. 5. Amnō. 2. Reg. 13. 14.

Quant est des degrez d'affinité vous reiettez toute la parenté spirituelle; & de la ciuile vous n'en prenez, que ce que vos Docteurs vous en ont enseigné, sans auoir esgard ny aux saincts Conciles, ny aux Loix Ecclesiastiques, mais seulement à vos sens, & appetits, & si vous croyez à Luther, vous ne ferez pas grand scrupule de prendre vos sœurs en mariage; car il enseigne, combien qu'en tremblant, que l'Escriture ne reiette gueres loin cela, & produit l'exemple de Ammon & de sa sœur Thamar, & ainsi vous des-honorez le Mariage, le reduisant au pied de celuy des Payens, tant qu'il est en vous, & ne laissez aucune porte de liberté charnelle, que vous n'ouuriez à la concupiscence en faueur de Venus.

Des Statuës, & Idoles de Venus, de Cupidon, de Priapus, des Colombes & Cygnes de Venus, des Sacrifices d'icelle, & autres Superstitions renouuellées, en la Religion pretenduë reformée.

CHAP. XIII.

NE vous alarmez pas, Messieurs, du titre de ce Chapitre, & des suiuāts, cō̃me pretendus innocens des choses, qu'il vous met sus, oyez seulement ce qu'il dit, & arguez moy de calomnie; si ie vous accuse à tort. Il se peut bien faire ce que ie n'ose affirmer, que vous ne tenez point de Statuës de Venus, de metail, de bois, ou de pierre, ny le reste prins au pied de la lettre; mais vous faictes pis. Vos Statuës, & vos Idoles, vos Cupidons, vos Priapes, & les autres figures de vostre Idolatrie, sont plus subtiles; & plus trompeuses; elles viuent, & parlent, & donnent dans l'ame plus profondement, que ces pieces grossieres de la Gentilité, à la place desquelles elles sont substituées, & ayant donné en l'ame elles

Les Heresies substituées au lieu des Idoles payennes. S. Cypr. Cy dessus. l. 1.

se forment en chair. Vos statuës de Venus sales, & nuës sont vos susdites Maximes de luxure taillées en vostre entendement, publiées par vos escrits, preschées, & adorées par vos œuures à la veuë de tout le monde, non seulement sans honte, mais encor auec vanterie, & loüange de Religion. CHACVN *soit marié, lais & Prestre*; LA VIRGINITE *soit bannie*; LE CELIBAT *chassé*: NVL *ne voue chasteté*: NVL *ne face conscience de la rompre l'ayant voüée.* Ce sont vos Idoles parlantes sans dissimulation, sans couuerture, & toutes nuës prouoquant chacun à s'addonner à la chair, auec beaucoup plus d'energie & d'efficace, que ne firent oncques les anciennes du Temple de Venus Payenne: car celles-là entant que figures corporelles, ne donnoient que par le dehors aux yeux du corps; ausquels assaux la raison veillant en son Fort, peut facilement resister, & plus encor vne bonne volonté; celles-cy comme image de l'ame, frappent de prinsaut les yeux de l'entendement, aueuglent la raison, corrompent la volonté, & mettent par le dedans le brasier de luxure en la chair; Celles-là ne nauroient que ceux qui les regardoient, & tous ne les regardoient pas; Celles-cy frappent tous tant que vous estes, parce que vous les portez tous. Aussi n'a-on veu vn seul d'entre vous, qui depuis quatre-vingts ans, que vostre Pucelle reformée produit des enfans, ait fait vœu de chasteté, & qui ne tienne cela pour superstition; & vos plus grands Supposts ont esté infracteurs de leurs vœux, Moines defroquez, Prestres reniez, & Nonnains desbauchées, & tous estans deuenus Idoles de chair, s'asseurent du Paradis, auec la Foy, & practique de telles abominatiõs: y eust-il rien de plus nud, & plus exposé au Temple de Venus? Rien de plus vif pour attiser la chair? & Cupidon bandé frappoit-il de ses flesches embrasées plus à l'aueugle, & sans espargne, plus profondement, & plus dangereusement la concupiscence, que ces Idoles vostres, & ceste Idolatrie?

Idoles de Venus taillées & exposées par les Ministres.

Des Idoles de Priape.

CHAP. XIV.

Idoles de Priape.

QVant est des Idoles de Priape, vous en auez eu, & en auez encor chez vous, autant que de Prestres, & de Moines reniez, & autres semblables; ie ne veux nommer qu'vn seul Beze, pour n'offenser par la descouuerte de tant d'abominations les oreilles chastes: luy seul suffit aussi pour vous faire rougir. Auez vous leu & ouy ses amours, ses Poëmes, & nommément ses vers de son AVDEBERT, & de sa CANDIDE? imprimés, communiqués, monstrés, non aux iardins, comme les Idoles de Priapus; mais aux Cabinets, aux Escoles, & aux Places: aux Theatres, en vos Temples, & par tout? y eust-il iamais Priapus plus masle en amours, plus sale en discours, & plus impudent és membres de sa lubricité, que ce Patriarche de vostre Pretenduë reformée, en la sienne? Anacreon, Pindare, & autres Pederastes profanes, & abandõnez vilains, escriuent-ils plus profanement, plus vilainement, plus effrontément de leurs Batylles, & Theoxenes, que Beze, Chrestien reformé, Docteur Euangelique, Ministre iuré, professe son Audebert, son Idole de chair? Et si iadis Venus Payenne eut honte de la mõstrueuse membrure & deformité de Priape son fils; vostre Religion ne doit-elle pas estre confuse d'auoir enfanté cet enfant, plus monstrueux mille fois que Priape? Que dictes vous à cecy? & qu'en pouuez-vous dire, pour couurir les vergongnes d'vn Priape si honteusement reformé? Direz vous, que vous abominez ces impudicitez, & que Beze les a du depuis luy-mesme abominées? C'est quelque chose, si vous dites verité. Mais comment le sçaurons nous, & comment nous le persuadez-vous? Nous voyõs ses Poëmes abominables, & la profession de sa lubricité: où sont les vers de Penitence, où sont vos escrits, qui le condamnent, aumoins en ce que vous abominez? Dauid ayant sainctement vescu, & fait plusieurs beaux exploicts d'armes à l'honneur de Dieu, & bien de son Peuple, se contamina à la fin par vn adultere, & vn meurtre, il en pleura, il en gemit, il en fit amere Penitence toute sa vie. Ses Poëmes, & Pseaumes, detestent son peché, le pleurent, & le gemissent encores. S. Augustin deuant qu'estre Chrestien, auoit en ses ieunes ans vne concubine; toute sa vie d'apres ne fut qu'vn perpetuel exercice de sobrieté, pudicité, & de toutes autres vertus dignes d'vn tel Penitent, Docteur, & Pasteur de l'Eglise de Dieu. Et pour la posterité il a laissé vn liure exprés, auquel il confesse sa faute à Dieu, & au Monde, laquelle sans luy seroit ignorée du monde. Il la deteste, il crie mercy des pechez de sa ieunesse, donnant vne eternelle odeur de bon exemple, pour seruir à reduire à l'honnesteté ceux, qui l'auroient imité en sa desbauche. Où est la Confession de Beze? où sa Penitence? il ne vous en faut point demander, il n'y en a point chez vous, non plus que de Purgatoire? mais où sont les tesmoignages, qui nous dient, qu'il a detesté son peché? où sont vos escrits, qui le detestent? S. Paul reprend aigrement vn Corinthien inceste, & le retranche par le glaiue d'excommunication, de la compagnie des Fidelles. Qui est le sainct Paul d'entre vous, qui ait dit vn seul mot à ce Reformé Chrestien, quand il prattiquoit ses amours, plus sale que cet ancien Priape desnaturé Pederaste, & vilain adultere ensemble? Direz-vous qu'il faut croire qu'il la detesté en secret? & par quelles voyes paruiendra-on à la cognoissance de ce secret? & par quels signes formera-on ceste creance? Par les demarches de sa vie, en laquelle il n'a faict autre acte de pudicité, que de ruer tousiours à nouuelles biches, & se marier aussi tost, & aussi souuent, que ses femmes ont esté mortes, continuant sont rut iusques à quatre-vingts ans, iusques à la fosse? telle vie ne donne-elle pas coniecture qu'il a continué en secret ses detestables amours, plustost que detesté? & puis que le scandale auoit esté public, & publié par œuures, & par escrits manifestes, la repentance ne deuoit-elle pas estre publique, pour reparer à iuste balance, la faute, & edifier l'Eglise, qu'il auoit enormement scandalisée? Que reste-il dõc à dire sinon, qu'il ne s'est voulu couurir, parce qu'il estoit impudent & effronté, parce qu'il estoit Priapus fils de sa Mere?

Nulle retractation de Beze en ses amours.

La penitẽce de Dauid. Ps. 50.

S. August. en ses Cõfessions.

Reprehẽsion de S Paul cõtre vn incestueux. 1. Cor. c. 5. 1. 2. 3.

Nul acte de penitẽce de Beze.

Les Colombes, les Cygnes, Moineaux, Boucs, & Vaches de Venus.

CHAP. XV.

Les Colõbes marque de simplicité en la S. Escriture. *estote simplices. Matt. 10.* La Colõbe fole. *Ose 7. 11.* Les Heretiques marquez par les Colõbes. *S. Hier. in Psal. 77.*

LES Colombes attellées au Char de Venus, sont encor representées par vous. Cet oyseau a tout plein de bonnes proprietez, qui representent la vertu en la saincte Escriture, lesquelles ne vous touchent point: Il en a d'autres mauuaises, qui sont marque de vice, c'est pourquoy la mesme Escriture appelle la Colombe, fole, & sans entendement. Elle est sans force, & sans prudence; elle ne sçait que parier, & engendrer, elle laisse le Colombier, & le Temple, ou elle est asseurée, & s'en va au deserts, ou elle est la proye du Milan, & autres oyseaux rauissans: par lesquelles qualitez elle signifie les insensez. & nommément les Idolatres, & Heretiques. dit S. Hierosme. Ainsi reprochoit le Prophete Osée aux Enfans d'Effraim, qu'ils estoient comme la Colombe seduite sans cœur & sans esprit, parce qu'ils auoient quitté Hierusalem, & le Temple, & s'estoient faits des Idoles, *Effraim est comme la Colombe seduite sans entendement, il ont reclamé Egypte, & se sont retirez aux Assyriens, malheur sur eux, parce qu'ils se sont retirez de moy; destruction leur aduiendra: car ils ont faict laschement contre moy, encor que ie les aye racheptez, ils proferent mensonge contre moy.* Tout cecy vous conuient fort bien, & en ces qualitez vous estes Colõbes attellées au Char de vostre Deesse. vostre fait est de parier, & couuer, & vacquer aux œuures de tenebres; vous auez quitté la Foy de vos ancestres en l'Eglise de DIEU, pour prẽdre l'essor en Egypte, & aux Assyriẽs, & vous dõner en proye aux Milans infernaux: vous parlez, & enseignez Mensonges contre celuy, qui vous a racheptez; En somme vous estes Colombes en toutes ses proprietez malignes, & Colombes specialement pour trainer le carosse de Venus & defendre ses abominations.

Reproche faicte aux Hebrieux. *Ose. 7. 11.*

Cygnes.

Cygnes encor, animaux immundes hieroglyfes d'orgueil en la longueur de leur col, & d'hypocrites en la blãcheur de leur plumage, & douceur de leur chant, & de gens felons, en ce qu'ils s'entre-mangent. Tous Heretiques sont orgueilleux, hypocrites, & se font entre eux vne cruelle guerre à coup de bec, & de plume. Tout cecy a esté verifié, & se verifie encor en vous, & ces qualitez auec vos maximes, en faueur de la chair, vous font vrays Cygnes, vrays Moineaux encores, en vos Moines reniez, & Passereaux insatiables au pariage, fort propres pour trainer Venus, & fort aptes pour estre accouplez & attelez auec les Colombes, & seruir d'oyseaux carrossiers à vostre Maistresse.

Les Boucs & les Vaches.

Les Prestres reniez, les Religieux defroquez, les Nonnains desuoilées, que vous receuez en vos Eglises, sont encor les Boucs, & les Vaches de victime. Le reste des œuures charnelles, fait les autres Sacrifices de la mesme Deesse; Vos souspirs, vos desirs, vos amours secrets, employez pour le corps, que vous caressez à outrance, c'est vostre Venus affublée pleurant son Adonis.

Venus affublée.

Voila les lineaments figurez, & les semblances de la vieille Idolatrie Venerienne, representées par traicts de viue Analogie, en vostre pretenduë reformée. Ie viens à Mercure.

De l'Idolatrie de Mercure, sur quoy fondée, & de ses qualitez, & Sacrifices.

CHAP. XVI.

Venus & Mercure ensemble. *Plutarch. ἐν γαμικοῖς παραγγέλμασι. Mines in Embl. 203 Alciat.*

LA Planete de Mercure vient apres celle de Venus, & l'Idolatrie de l'vn, est voisine de l'autre: les Payens aussi accouploient la Statuë de Mercure à celle de Venus en leurs Temples. Ie suiuray cet ordre. Mercure fut mis au rang, & Catalogue des Dieux par mesme superstition, & mesure que les autres, par faux rapports, & imaginations vaines de Deité, suggerées par le Diable pour tromper le monde par quelque nouuelle façon, & par vne Idole nouuelle. Il auoit faict des Dieux, qui commandoient: il en voulut faire vn, qui obeyt, qu'il appella MERCVRE, par la bouche des Romains, & HERMES par celle des Grecs, & d'autres noms par diuerses nations. Il procura premierement, qu'on le creut fils du Ciel, & du iour; ou de Iupiter, & Maia, messager des Dieux pour la paix, comme IRIS, messagere pour la guerre: guide des Pelerins, & Voyageurs. Creance fondée partie sur la nature de l'Estoille, dont ce Dieu porte le nom, qui estant fichée au Ciel, & y luisant, semble estre de la famille du Ciel, du iour & de la Lumiere, & donner moyen de marcher aux Voyageurs: partie sur l'imitation de ce que ce malin Esprit voyoit estre prattiqué au gouuernemẽt de Dieu en ce monde, où il enuoye souuent les esprits celestes ses Anges, pour annoncer aux Mortels quelque chose de sa part, & pour les guider. Ainsi MICHEL Archange fut enuoyé à Daniel, pour l'instruire des choses à aduenir. RAPHAEL pour conduire Tobie, & luy estre conducteur & Medecin. Ainsi plusieurs autres destinez à l'instruction, & conduite des enfans de Dieu, & par tels offices, & seruices à bon droit appellez, Messagers de Dieu, & conducteurs des hõmes. Ce faussaire donc, ayant esté du nombre de ces diuins Messagers, & faict Diable par son ambition, a tousiours du depuis tasché d'imiter la souueraine Maiesté; l'honneur de laquelle il affectoit, & voulut paroistre Dieu en cecy, comme és Temples, Sacrifices, & autres marques de grandeur diuine: Parquoy il fit. & publia son Mercure, voire plusieurs appellez de mesme nom, pour vn Dieu Messager, Interprete, & Ministre des Dieux, pour estre adoré és Idoles, & fausse Diuinité d'iceluy. Il s'aida en second lieu des exemples humains, comme plus familiers pour donner pied à la fausse Diuinité de ce faux Dieu, & à ces fins il graua en la fantasie des insensez, la Foy de plusieurs diuines vertus feinctes & attribuées à son Mercure, à la semblance de celles de certains hõmes Prophetes, & grands Seruiteurs de Dieu: ainsi au Parangon de Moyse qui viuoit au mesme Siecle, que ce Mercure fut suscité des Enfers; il fit entendre, qu'il portoit vne verge appellée CADVCEE, auec laquelle

Mercure fils de Iupiter, & Maia. *Hesiod. in theog. Orph. in hym. Ho. in hym. Virg. Æn. 4. & 8. Arn. l. 4. cont. Gent. Apollod. l. 3. bibl.* Iris. *Virg. 5 & 9 Æn. serm. & Pãt. ibid.* Fõdemẽt de l'Idolatrie de Mercure. Les Anges messagers de Dieu. Michel ange enuoyé à Daniel. *Dan. 10. 11.* Raphaël. *Tob. 3.* Finesse & ambition du Diable.

Ce que le Diable print des hommes illustres pour faire son Mercure.

Le Caducée de

Mercure porte-paix en dormãt & reueillãt &c. Mart. l. 7. Virg. 4. Æn. Hom. Odis. 3. Iamblic. Imper. epi. ad Iābli. Horat. l. 1. Car. Od. 10 Plutar. Probl. 136. Arnob. l. 4. contr. Gen.

il annonçoit la paix, & par laquelle il endormoit les personnes, & les esueilloit, & par la mesme enuoyoit les ames en Enfer, & les en retiroit: qui estoit sans doubte vne imitation sophistiquée de la verge de Moyse, auec laquelle il porta la paix aux Hebrieux, & par icelle fit maintes merueilles de mort, & de vie: & entre autres quand il ouurit les abysmes, où furent submergées les troupes de Pharaon, en ayant esté retirez sauues les Hebrieux, comme des Enfers. A la mesme verge il fit mettre des Serpens, pour tirer à soy en quelque façon l'honneur du miracle, que Dieu fit en la verge de Moyse, quand il la tourna en Serpent plusieurs fois. Et parce que le mesme Moyse auoit esté Pasteur, sçauant neantmoins en toutes sciences, fait apres Messager de Dieu au Roy Pharaon, & Interprete de la volonté Diuine, & du depuis encor entremetteur de Dieu, & des hommes; instructeur, & conducteur d'iceux au desert, il publia aussi que Mercure estoit non seulement sçauant, mais inuenteur des Arts, & sciences, Berger, & Pasteur des troupeaux des Dieux, reformateur des hommes, moyeneur entre les Dieux & eux, & non seulement bien parlãt, mais Dieu de la Parole, & truchement Diuin, & Guide des chemins, comme i'ay dit cy dessus pour vne autre raison: & c'est pourquoy on mettoit plusieurs de ses Statuës, és quarefours des chemins, comme l'Escriture remarque. C'estoit la Foy commune de tous les Payens, mesme du temps des Apostres. Au moyen dequoy sainct Paul & sainct Barnabas estans venus en Licaonie, & ayant par Miracle faict marcher droit vn boiteux en la ville de Lystre, ils furẽt estimés Dieux par ces pauures Payens: Sainct Barnabas, IVPITER: & Sainct Paul MERCVRE, parce qu'il portoit la parole. Il fut honoré cõme Dieu des Commerces, & des Marchands, ausquels singulierement la parole est requise, pour l'vne, & l'autre qualité. Ils luy faisoient ses Idole ayans des aisles au chapeau, & aux pieds, signifians par ceste deuise, que la parole court en l'air, & que le Marchand doit voler en terre, s'il ne veut perdre les occasions, & le temps du gain.

La verge de Moyse Exod. 4. merueilles de Moyse. Exod. 4. 7. 8. 9. 10. & 13. 21. 25. Les Serpẽs du Caducée, de Mercure. Iamblicus Epist. ad Doxipp. Pli. l. 29. c. 3. Hyg. l. 2. c. 8. vbi de Lyra. Macro. l. 1. Satur. c. 19. Alex. ab Alex. Gen. di. l. 5. c. 3. La Verge de Moyse en Serpẽt. Exod. 4. 3. & 7. 10. La Statuë de Mercure. Prou. 26. 8 de Mercure. Act 14. 9. Idoles de Mercure aislées. Apul. in Apol. S. Aug. l. 7. de Ciuit. 15. Paul. in Amphytr.

Les vices de Mercure.

CHAP. XVII.

Vices de Mercure, & malignité du Diable Mercure trompeur. S. Aug. l. 4. de ciu. c. 27 Bouffon. Larron. Ouid. 2. Metam. Paul. in Corin. Zezes Histo. 101. Chil. 8. Hom. in Hym. mer. Cõ. Mytho. l. 5. c. 5.

Apres que le Diable eut donné reputation de toutes ces choses bonnes à son Mercure pour pied, & base de ses impostures, il apposa les mauuaises, & publia les vices du mesme Dieu, pour seruir de Patron aux Mortels ses deuots. Il fit donc entendre, que Mercure estoit vn Dieu trompeur, & Dieu de tromperie, vn Lutin, & Maistre iongleur, vn larron, & guide des larrons, à fin qu'à ceste Foy chacun peut prendre exemple, & hardiesse de tromper en Commerce, & faire profit aussi bien de la fraude, que de la Vertu, & mettre la main par tout, à l'imitation de ce Dieu: & conuenablement à ceste instruction, les Sauiens permettoient à chacun de desrober, & piller, tãdis qu'on sacrifioit au Dieu: les Sacrifices estoient ou des Coqs, Hieroglyfes de diligence, vertu necessaire aux Marchands: ou des hommes, cruauté tres-aggreable à Satan autheur de Mercure. Il fit publier aussi, que Mercure s'estoit transformé en Bouc, & qu'en ceste figure, il auoit engendré de Penelope le grand PAN Dieu des Bergers, pied-de-Bouc: Ce qui peut estre veritable en quelque façon: Car tousiours le culte du Diable s'abboutit a la paillardise, ordure qu'il aime comme vn Porceau la fange; & parce qu'il ne la peut accomplir, n'estant qu'esprit, il prend des corps pour se mesler auec les corps, tantost en figure d'homme auec des femmes, alors appellé INCVBE: tantost de femme auec les hommes, appellé SVCCVBE, tantost de beste nõmément de Bouc, en la figure duquel il se plaist merueilleusement, pour estre, comme i'ay dit ailleurs, vn mysterieux masque de son orgueil en ses cornes: & de sa vilenie, en sa lasciueté, & en prend fort souuent le corps, comme l'Escriture signifie, appellant ces esprits luxurieux, les VELVS, c'est à dire Boucs, comme cy dessus auons remarqué. Et le mesme nous est tesmoigné par mille exemples, prins des assemblées des Sorciers, ou presque tousiours, il se monstre en telle forme. C'est le sommaire de l'Idolatrie de Mercure, il y a plusieurs autres narrations fabuleuses de luy, qui se rapportent à mesme fin, & n'est besoin d'en charger le papier, & l'oreille, pouuant suffire ce que i'en ay dit, pour recognoistre que le Diable n'auoit autre but au culte de ce faux Dieu, comme des autres, qu'à supposer le mensonge à des vrayes Histoires, abuser le monde, par les erreurs d'vne feinte Diuinité, par vn trompeur langage, & par œuures trompeuses, authorisées de l'exemple d'vn Dieu pipeur, & larron, Patron de Piperies, fraudes, & larrecins.

Coustume des Sauiẽs. Plutar. in quest. grec. q. 51. Les Coqs & les hõmes sacrifiez à Mercure. Pier. l. 24. Mercure trãsformé en Bouc. Cœsar. in imag. Iouis Pan. Herod. l. 2. Ouid. 2. Fast. Virg. 1. Geor. hõ. in Hym. Nat. Com. Myth. l. 5. c. 6. Les diables Incubes & Succubes. S. Aug. l. 15 de ciu. c. 23 Le Bouc Hieroglyphe du Diable. Pilosi saltabunt. Esa. 13. 21 & 34. 14. Les Boucs familiers, en l'assemblée des Sorciers.

Comment le Diable a renouuellé l'esprit de Mercure aux Ministres Huguenots, & l'Idolatrie d'iceluy en leur Ministere.

CHAP. XVIII.

Deuise de Geneue. Post Tenebras Lux. Iob. 17. 12.

Ce vieil Artisan a suscité en vous sans doubte l'Esprit, & les qualitez de son ancien Mercure, & renouuellé ses Idoles par vos actiõs & Doctrine. Vous estes, si on vous croit, les enfans du Ciel, & du Iour, & iusques à vous, nous marchions en tenebres. Vous estes les Messagers de Dieu enuoyez sans Patente, comme Mercure, pour reformer le monde: dressant vne Religion reformée, guidant les errans, & les conduisant au Ciel, sans passer par le Purgatoire. Mercure estoit par fausse opinion Ministre des Dieux, & pasteur de leurs troupeaux, vous vous appellez de mesme droict, MINISTRES du Seigneur, & Pasteurs de son troupeau reformé; car cecy est aussi veritable, que la Diuinité de ce faux Dieu, & aussi facile à monstrer que vous estes mocqueurs & abuseurs, que prouuer que Mercure estoit vn Esprit malin. C'est vne Maxime vniuerselle, receuë en tout temps, en toute sorte d'estat Ciuil, ou Ecclesiastique, que personne ne doit s'ingerer en vne charge Publique,

Les Ministres se disent enuoyez de Dieu.

sans cōmission du Superieur. & partant si quelqu'vn entreprēd de faire du Gouuerneur en vne Prouince, ou du President en vne Cour de Iustice, ou d'exercer quelque autre office semblable sans lettres du Prince, il est criminel, & punissable : & ses actes sont nuls; Et si quelqu'vn monte en chaire pour enseigner la Loy de Dieu, sans l'authorité du Prelat, il est tenu pour faux Prophete, encor que sa Doctrine fut bonne ; Car il enfraint les Loix de Dieu, qui veut que toutes choses se facent en sa maison, comme en tout l'Vniuers, auec ordre, & dependance des causes secondes, establies par luy. Vous vous estes ingerez d'enseigner vne Religion nouuelle contraire à la nostre. & confessez neantmoins n'en auoir aucune commission ordinaire d'aucun Pasteur de l'Eglise Catholique, de laquelle vous vous estes distraicts, & contre laquelle vous preschez. N'estes-vous pas donc par vostre Confession faux Prophetes ? Et s'il n'est loisible en vne ville Iurée, & biē policée d'exercer la courraterie, l'orfeurerie, la cordonnerie, ou autre mestier, sans estre Maistre iuré. n'estes-vous pas dignes de punition extraordinaire, de vous ingerer de vostre propre authorité à la plus haute charge, qui soit au Royaume de Dieu ? Et si entre vous, personne ne peut estre Ministre sans l'Imposition des mains, pour prescher ce que vous preschez, pouuiez-vous prescher vne Foy nouuelle contre l'ancienne enseignée, & tenuë quinze siecles, sans que personne vous imposast les mains. & vous donnast authorité de ce faire ?

Personne ne s'ingere à vn office public sās Cōmissiō. *Nec quisquam sibi sumit honorem, sed qui vocatur à Deo tanquam Aaron. Heb. 5. 4 1 Re. 13.1. 2 Paral. 26. 3.*

Icy vous auez respondu, que la maison brusloit, & que vous y auez accouru, enuoyez extraordinairement du Seigneur pour la garder ; Mais on vous a premierement repliqué auec des pieces, que vous n'auez sceu reprocher, que deuant que vous fussiez au monde la maison de Dieu estoit en bonne paix, & qu'elle n'a braslé iusqu'à ce que vous auez esté les boute feux, & qu'il falloit vous brusler vous mesmes, pour esteindre l'embrasement. Et en second lieu, que si vous estiez enuoyez de Dieu extraordinairement, comme vous dites, il falloit porter vne Marque extraordinaire de vostre Mission, qui estoit faire quelque Miracle : car sans cela tout Heretique prendra passe-port de sa fantasie pour inquieter l'Eglise, & semer Doctrines peruerses. disant qu'il est extraordinairement enuoyé de Dieu. Et si vous voulez qu'on vous reçoiue sans miracle en vostre nouuelle, & extraordinaire Foy, vous voulez auoir plus grande prerogatiue que les Apostres. ausquels IESVS-CHRIST iugea estre necessaire telle puissance, pour confirmer la verité de leur Doctrine, & verifier par signes extraordinaires, & surpassans les forces de la Nature commune, comme par vrays tesmoignages de sa Maiesté, qu'ils estoient enuoyez de sa part. Où sont donc vos Miracles, qui nous dient que vous estes Messagers de Dieu. En auez vous sceu finer vn depuis quatre vingts, & tant d'ans que vous estes descendus du ciel comme Mercures, ou comme Vulcans: Et peut on dire autre chose sinon que vous estes, non Messagers de Dieu, & gardiens de son troupeau, mais nouueaux Mercures, enuoyez par celuy, qui tira le vieil des Enfers. & l'enuoya sur la terre pour abuser le monde? n'auez vous pas toutes les qualitez susdites, & les autres d'iceluy faux-Dieu ?

Responſe friuole des Ministres de la maison qui brusle.

[illegible]

[illegible] en la Mission extraordinaire.

Les Ministres n'en ont encore sceu faire vn seul.

Des aisles à la Capeline de Mercure, de son langage, & autres qualitez renouuellées aux Ministres.

CHAP. XIX.

MErcure auoit la teste & les pieds emplumez, vous les auez aussi, & les demarches de vos affections sont aussi legeres, que les Discours de vostre teste. Tout y est plume, tout vēt, tout inconstance haut, & bas, vos opinions, & vostre Foy changeante en tous vos imprimez, & vostre vie bigarrée, & bizarre en toutes vos actions, tesmoignent assez les aisles de vos pieds, & de vostre cerueau. Mercure haranguoit la Capeline en teste, vous preschez l'Euangile en mesme habit ; il est vray que vous portez encor vne robbe de Maistre des Comptes sur vostre sayon, au lieu que Mercure n'auoit qu'vn mandillot volant. Le principal traffique de ce faux-Dieu estoit en soupplesses, & finesses de langage, & de narrations feintes; vostre soin premier a tousiours esté de vaquer au langage, & ne faire estat de la vertu, que du bec ; apporter des fueilles, & des fleurs de vanité, au lieu de donner des fruicts de science solide, & de bonnes œuures. Vous auez banni de vos Escholes la Theologie aussi bien, que la Philosophie, les appellans sophistiquerie, sauf quelques franges, que vous en retenez encor pour parade. Les hautes, & sublimes leçons de vos Escoles sont les langues, ou pour le moins ont esté à vostre commencement : car maintenant vous n'auez non plus de langue, que de science, aussi muets en la bouche, que vuides en la poictrine. En vostre grande vogue neantmoins, celuy qui auoit fait prouision d'vn peu d'Hebrieu, ou de Siriac preparé d'vn peu de Grec d'Athenes, de quelques mots de haut lustre, venans de pais incogneus, pour en pouuoir marquer son Latin, ou François, & bastir vne citadelle au trianglet d'vn segol, ou sur le titre d'vn iota, il estoit entre vous vn habile Messager, suffisant Ministre, vn grand Trōpette du Seigneur, & vn grand Mercure. Et comme ceste science de paroles sur toutes les sciences humaines enfle la presomption, de là est venu, que vous estimans les plus suffisans Docteurs du Christianisme, vous auez voulu mettre la touche à l'or, & à l'argent de tous les Liures Saincts, reietter les vns, retenir les autres, selon que vous iugiez du stile, & de la frase tant du vieil, que du nouueau Testamēt, & que vous voyez estre conuenables, ou contraires aux tenebres de vostre Secte. Ainsi auez vous forclos de vos Bibliotheques l'Histoire entiere de Iudith, partie de celle d'Hester, celle de Tobie, la Sapience, & l'Ecclesiastique de Salomon ; le Prophete Baruch, vne partie de Daniel, à sçauoir l'Histoire de Susanne, parce que les Ministres vieillards & paillards y sont accusez & la chasteté defenduë, les Liures des Machabeans, ou la sobrieté est louée, & le Purgatoire aduoüé, & ainsi des autres sēblables.

La teste, & les pieds de Mercure emplumez.

Capeline de Mercure.

Ministres tous aux langues en leur commencemēt.

La suffisāce des Ministres au commencement.

Scientia inflat. 1 *Cor.* 8.

Les Ministres reiettent à plaisir les Escritures. Cy dessus, l. 2. c. 4.

Liures de la Bible reiettez par les Ministres. Cy dessus, l. 1. c. 15.

Luther

Luther a biffé Iob.& l'Ecclesiaste du Vieil testament,& du nouueau, l'Epistre de S. Iacques, les deux dernieres de S. Iean, celle de S. Iude & l'Apocalypse, côme i'ay dit au 1. liure, & les autres apres ont reietté ce qui leur a depleu,& retráché à leur fantasie, & ainsi vous prenez & reprenez l'Escriture selon le vol de vostre eloquence presomptiue, & faites des Mercures, & des Dieux de parole, sans vous soucier du iugement de l'Eglise vniuerselle, & du consentement de quinze siecles, côtraires à vostre sens;& poussez du vent de la mesme arrogance auez corrôpu mille lieux de la Bible les tournans à vostre iargon en faueur de vos opiniôs; reietté aussi les Liures des saincts Peres, nommément les Epistres des Papes, disans qu'elles ne parloient pas bien Latin, merueille, que vous n'ayez aussi côdamné celles de S. Paul, parce qu'il vous séble parler quelques-fois côtre la loy de Grammaire, & vser d'vn lágage simple, comme il tesmoigne luy-mesme n'estre venu en sublimité de paroles, iusques à s'appeller ailleurs rude en langage, quoy qu'il fut haut,& bien apprins en science; c'est donc merueille que vous ne l'ayez reietté, comme vous reiettez la version Latine vulgaire de la Bible, receuë de l'Eglise vniuerselle, alleguée par les anciés Peres, approuuée par les saincts Conciles, à laquelle neátmoins Luther a preferé la sienne, & veut qu'elle seule soit citée, és Liures, & Sermons, comme Zuingle la sienne,& Sebastien Castallion la sienne, côme la plus elegáte, car elle dit REPVBLIQVE pour *Eglise*, GENIE pour *Ange*, comme i'ay ꝑporté cydeuant, & parle bon Ciceronien, & bon Latin de Mercure doux, & piquant.

Non in sublimitate sermonis. 1.Cor.2.1. Imperitus sermonis. Cor.2.11.6

Gy dessus l.2.c.21.

Merueille de la versiô des 72.

Vous n'auez non plus espargné la version des Septante, que toute l'Antiquité, & mesmes les Iuifs, ont estimée non seulemét fidele, mais prophetique,& non sans raison; car ayant esté conuoquez deux cés ans deuát la venuë du Sauueur, septante deux anciens Hebrieux, par Ptolomée Roy d'Egypte, & mis chacun en vne chambre à part, ils tournerent toute la Bible d'Hebrieu en Grec par mesmes phrases, mesmes mots, & mesmes accens: Conformité, qui ne pouuoit venir, que du S. Esprit, qui fut aussi cause que le Roy, combien que Payen, creut que ce Liure, & ceste version estoient dictez de la bouche de DIEU souuerain: & les Iuifs l'eurent en grande reuerence, comme il appert par Philon,& Iosephe,& l'alleguoient auec mise de pareille auctorité, que le texte Hebrieu: Et les Apostres la citent au nouueau Testament plus souuent que l'Hebrieu, côme il est aisé à voir par les passages, qu'ils emploient, tant és discours de l'Histoire Euangelique, qu'en leurs Epistres,& Actes. Tous les Peres Anciens S. Irenée, S. Clement Alexandrin, Origene, Eusebe, S. Athanase, S. Chrysostome; Et des Latins Tertullien, S. Hilaire, S. Ambroise, S. Hierosme, S. Augustin,& autres saincts DOCTEURS Grecs,& Latins, la louent, & l'admirent comme vn signe remarquable, donné en faueur de la verité Euangelique, ayant la diuine Prouidence de bonne heure, à sçauoir deux cens ans deuant, fait ouurir,& publier le Liure de son Testament par vne version miraculeuse, pour seruir de censure, & de bride aux Iuifs, à ce qu'il ne corrompissent le texte Hebrieu, comme ils ont fait depuis en quelques endroits, mais pour neant; Pour seruir encor de preparation aux Gentils à la venuë du Sauueur, & de leçon aux Iuifs & Gentils, pour se conuertir à la lumiere de la verité descouuerte par vne assemblée de septante deux Docteurs parlans en mesme lágue,& de mesme façon, sans soubçon, ny reproche de fraude. Or nonobstant toutes ces louanges,& prerogatiues de ceste version, vous la desdaignez comme mieux apprins à tourner l'Hebrieu, Et Sebastien Munstere a bien esté si impudent de dire, qu'encor que du temps de S. Hierosme, elle fust par tout de grande mise entre les Grecs, & Latins, elle a esté neantmoins mal-faite en plusieurs endroits,& que ces interpretes auoient lourdement failli: Et Luther n'en veut ouyr parler: & vous, Messieurs, recourez tousiours à l'Hebrieu, plus sçauans que le S. Esprit, qui les guidoit en tournát. N'estes vous pas plus que Mercure, lequel encor qu'il eust le titre de Dieu de parole, n'eut iamais osé entreprendre de corriger le langage d'vn Dieu, qu'il sçauoit estre souuerain. Et n'est merueille si vous estes plus que Mercure, puis que vous entreprenez sur le S. Esprit mesme. Et qui est celuy qui vous enfle de ceste vanité, & qui vous fait plus que Dieux de parole? N'est-ce pas celuy qui a fait Mercure faux-Dieu, Dieu de fraude, de mensonge, & de piperie?

Philo Iud. de vita Mos.l.2.c.9.Ioseph.l.12. antiq. c.2.

Les Peres ont tousiours faict cas de la versiô des Septante.

Diuine prouidéce en la version des Septante.

Vide Card. Bell.l.1.de verbo Dei.

Impudéce de Sebastié Munster.

La semblance de la Verge de Mercure en l'Huguenotisme.

CHAP. XX.

MErcure auec sa verge entortillée de Serpens endormoit,& esueilloit les persônes, enuoyoit les ames en Enfer; vous estes tres-habiles Mercures en tout cecy, vostre verge a esté vostre Heresie serpentine, & doublement venimeuse à l'ame,& au corps, formée de l'or de l'Escriture par vous desrobé, comme bons Mercures,& allié auec le fer, & l'estain de vos actions: Par ceste verge enchâteresse, instrument de fraude, vous auez endormi les vns par allechemens de liberté charnelle,& esueillé les autres a rebellions, & mutineries par faux bruits de Religion reformée; & ceste Verge a plus fait que celle de Mercure: car elle a metamorphosé plusieurs hommes en bestes, leur dônant sur la teste à guise de la Verge de Circé la Sorciere. Souuenez vo[9] de vostre grand Vlysses, Luther, qui en ayant esté frappé, de sage Religieux, fut trans-formé soudain en vn porceau d'Epicure, & de luy prenez vne necessaire côiecture de mille, & mille autres transformez côme luy: Mais sur tout auez vous excellé à enuoyer les ames là bas: il est plus facile de le plorer que de le dire, & quand on verseroit autát de larmes qu'il y a de goutes d'eau en l'Ocean, on ne pourroit assez plorer la perdition d'vn infini nombre de pauures ames, que vous auez precipitées à la damnation, & n'est en vostre puissance de les en retirer, encor que vous soyez Mercures, ny mesmes en vostre volonté: vostre verge n'a pas ceste vertu, non plus que vous la volonté, car vous ne voulez, ny reparer les ruines faites par vous, ny mesmes les recognoistre, & confesser.

Les ames enuoyées en Enfer par les Ministres côme par Mercures Reformez

Circé par sa verge, côme aussi par breuuage trásformoit les hômes *Odyss.10.*

Digitized by Google

Mercure transformé en Bouch, Bouffon & ribleur, reformé en l'Huguenotisme.

CHAP. XXI.

Mercure en Bouch.

MErcure se transforma en Bouch, & en ceste figure commit vn adultere, duquel il engendra vn Môstre portant le corps d'vn homme sur des iambes. & pieds de Bouch, qui fut le Dieu Pan, comme i'ay dict. Vostre Luther, & vostre premier Mercure se transforma aussi en Bouch, quand de Moine humble, & chaste de profession, il se fit Apostat orgueilleux, & impudique, & engendra, non vn Pan, creature monstrueuse, Dieu des Pasteurs, mais autant de Monstres, qu'il a faict de Ministres par la semence & meslange de sa fausse doctrine, & la generation continuë tousiours aux Moines reniez, que vous faictes, ou receuez estans ia faicts. L'esprit de bouffonnerie familier de Mercure, n'a pas moins esté renouuellé en vous. I'en appelle à tesmoin les escrits de Luther, & vous encor si vous auez leu ses fornettes sales, & ridicules, nommément quand il parle contre le Pape. Rabelais vostre grand amy, & bouffon reformé par liberté de ne rien croire, & se mocquer de tout, nous monstre vostre esprit. Marot vostre Psalmiste sacré, le môstre encor & faict foy de mon dire par ses beaux Poëmes. Vous me direz que c'est vne humeur poëtique: Il est vray, mais augmentée par la vostre. Et que direz vous des autres, qui gaussent sans estre Poëtes au fin milieu de la dispute des Poincts de la Religion? Que direz vous du tableau des differés de la Religion, grossi en deux tomes, œuure noble de Philippe Marnix, imprimé à la Rochelle, l'an 1601? Lucian, Menippe, ou autre semblable Athée parla-il iamais des fables profanes, & des fabuleuses Diuinités, d'vn style, & façon plus ridicule, que ce Docteur reformé, & nouueau Mercure, escrit des differens de la Religion? Et sçauroit-on mieux apprêdre l'Atheisme, & la leçon de tourner toutes choses diuines en risée, qu'en escriuant, comme ils escriuent des choses diuines? & ces Esprits folets, ces Harlequins, ces Pantalons, & Dottores; ces Bouffons, Athées, nobles Farceurs du Passe-par-tout des Iesuites, ne sont-ils pas vrays Mercures d'Enfer, & engeance de vostre Doctrine?

Pan.

La bouffonnerie des Reformez pretêdus. Rabelais.

Marot.

Le tableau de Philippe Marnix plein de bouffonnerie.

Quand est du traffic de marchandise, ie ne sçay si vous l'exercez tous, exerçans vostre Ministere. Si sçay-ie bien que Caluin vous y inuite, car il escrit, que *l'vsure n'est totalement defenduë en aucun lieu de l'Escriture*: & selon ceste maxime vn Ministre du Dauphiné il n'y a pas long-temps interrogé d'vne personne de qualité, si on pouuoit faire la Cene sans faire restitution des vsures il respondit, qu'ouy, & que l'vsure ne touchoit point la conscience, mais la police: Manifeste mensonge contre l'Escriture, qui en general prohibe tout larrecin & en special l'Vsure, comme le pire larrecin de tous. On sçait au reste, qu'entre vous communément vous n'en faites point de scrupule, si toutes-fois vous auez des deniers à la main. Vous repartirez qu'il y a des Ecclesiastiques Catholiques qui en dônent aussi, & ie repliqueray qu'il y a grande difference entre eux & vous; Car en eux c'est seulement auarice, & vice contre les bonnes meurs & Loix Ecclesiastiques & Ciuiles; mais en vous, c'est vice d'heresie, qui donne contre les meurs, & contre la foy ensemble. Veu que vous tenez, qu'il est loisible de bailler ainsi son argent, & l'executez selon ceste creance, & pechez d'entendement, & de volonté comme en la paillardise des Prestres reniez, & autres actions semblables, où nos Ecclesiastiques, ou autres, s'il y en a de tel mauuais traffique, ne pechent que par cupidité; & encor qu'ils soient iusticiables de la mort eternelle, ils ne sont pas pourtant criminels d'heresie, ny d'Idolatrie Mercuriale. Ie ne veux pourtant vous accuser tous comme vsuriers, il se peut faire, qu'il y en a beaucoup, qui ne le peuuent pas estre, ny faire des Mercures en cela, ou qui encor ne le veulent; mais tous tant que vous estes, vous portés au moins robbe de marchant, & traffiqueur, voire en preschant, en baptisant, & en vos autres functions selon vos loix ecclesiastiques, & en ceste qualité appartenés à Mercure comme Ministres, & Marchans reformez de sa robbe. Par ce Discours vous voyez, que ce Plasmateur infernal à soufflé l'esprit de Mercure en vos poictrines, & renouuellé son Idolatrie en vostre Ministere par vne analogie, & semblance tres-naifue, & tres-veritable.

Traffique de Mercure, maxime de Caluin en faueur des vsuriers, *in ref. de vsur.* au commencement. Le larrecin defendu. *Exod.* 20. L'vsure. *Deu.* 23 19 *Psal.* 14.5. *Prou.* 28.8 *Eze.* 18. 8.

D'vne monstrueuse Idole de Mercure renouuellée par le Diable, en la Religion de Luther, & Caluin: de l'Idole de Dagon, & des Serpens adorez par les Payens Iadis, & maintenant par les Pretendus reformez.

CHAP. XXII.

ENtre les Idoles de Mercure il y en auoit vne aussi monstrueuse, que sale, fort bien representée en vostre Secte. C'estoit vne teste à deux aisles, n'estant le reste du corps, qu'vn tronc taillé en terme quarré, sans bras, & sans mains, portant vers le milieu comme soubs le ventre, la marque de son sexe, en posture de rebellion, à guise de Priape; on les appelloit en Grec, Hermes, c'est à dire, Mercures, Statuës frequentes par toute la Grece, nommément à Athenes, où Alcibiades vn iour accusé de les auoir rompuës, fut en grand danger de mort, comme recite Plutarque en sa vie, apres Thucidide. Le Diable a faict sortir en nos iours ceste Idole des Enfers, & l'ayant retirée des Temples, & villes de la Gentilité, l'a mise au milieu des vostres, renouuellée d'vn admirable artifice: & ne m'en croyez pas iusques à ce que ie vous l'auray faict voir en tous les traicts d'vne entiere analogie spirituelle.

Statues de Mercure. *Macrob. Satur. l.* 1. *c.* 19. Statues sans pieds & sans mains. *Cartar in imag. merc. Plutar. in Alcibiad. Thuc. in.* 6

Vous enseignez, que l'homme n'a point de franc arbitre, & que la loy de Dieu luy est impossible, vous loüez les bônes œuures de bouche, & tenez cependant que l'homme n'en peut faire

Le Franc-arbitre.

aucunes, qui soient meritoires deuant Dieu, ains non pas mesmes bonnes; Car Luther & Caluin vous ont apprins, que toutes œuures sont pechez. Au surplus vous fauorisez en tout, & par tout le ventre, comme ie diray en l'Idolatrie de Bacchus, & ce qui suit le ventre, comme i'ay monstré en celle de Venus. Ie dis, que ceste Heresie est le vray pourtraict spirituel de l'Idole susdicte de Mercure, & qu'en icelle vous estes les Deuots, & Religieux de ce faux-Dieu à la semblance des Payens. Par ceste Heresie vous ne laissez à l'homme qu'vn peu de discours naturel, & la bouche comme la teste, & le visage; l'entendement & la memoire, comme deux aisles, qui est la partie superieure de l'Idole; Du reste de l'hôme vous en faictes vn tronc, marqué d'vn signe vergongneux: Car luy ostant le franc-arbitre, & la volonté, vous le priuez de ce qui le faict homme, & en faictes vn tronc quarré, vn corps de quatre elemens, & luy ostant les bonnes œuures, vous luy couppez mains, & pieds: estant la main hieroglyphe de l'operation, ce que vous n'ignorez pas, & le pied du desir d'icelle, & en faictes vn Terme fiché en terre. Et luy faisans dire, qu'il faut boire, & manger en tous temps, & de toutes viandes, sans se soucier de ieusnes, ny d'autres austeritez de la chair, prêdre ses plaisirs, & se garder de faire vœu de chasteté, ou l'ayant fait de l'obseruer; vous luy laissez la bouche, le ventre, & les instrumens de lasciueté, tousiours prests aux œuures de vergongne. N'est-ce pas donc vne naifue Idole de Mercure spirituellement fonduë sur le moule de la payêne, pire que celle-la, qui estoit materielle, & grossiere, ne bougeant d'vne place, où ceste-cy plus legere, & subtile, est portée par vn chacun de vous en l'ame, sur l'autel de vostre cœur, & marche tousiours auec vous, & vous semond à mal faire en tout lieu? Or tenans, & honorans ceste heresie comme Article de Religion, n'honorez vous pas vne Idole, & l'honorans n'estes vous pas Idolatres du Dieu Mercure en vostre maniere? voire encor du Dieu DAGON, l'Idole duquel, posée deuant l'Arche d'alliance fut mise par terre, & se rompit bras, & iambes; & fut faicte semblable aux HERMES de Mercure, seulement plus difforme en ce qu'elle perdit encor la teste, deformité que vostre Secte retient? Car s'oppofant à l'Eglise Catholique, comme à l'Arche de Dieu & reiettant le chef visible d'icelle comme les bônes œuures, & bonnes affections, elle a perdu la teste auec les pieds, & les mains, & est deuenuë Idole de DAGON, vous faisant Dagonistes, comme celle de Mercure, Mercuristes? Ie passe plus outre, & maintiens, que le mesme Diable, qui a faict mettre des Serpés au Caducée de Mercure, vous a rendus par ceste Heresie culteurs de Serpens qui n'ont ny pieds ny mains, non plus que ces deux sortes d'Idoles, & portét vne teste comme celle de Mercure, & ainsi a finement renouuellé en vous, tant l'Idolatrie des Payens serpenticoles, que celle des OPHITES, vieux Heretiques qui adoroient les Serpens aussi. Ceste merueilleuse fraude de l'Ennemy doit estre bien descouuerte pour vostre instruction, & partant ie luy donne vn Chapitre, lisez-le s'il vous plaist.

Toutes œuures, voire bônes selon Luther, & Caluin sôt pechez. *Lut. in asser. art. 36 Cal. inst. l. 3. c. 14. nu. 9. 10. 11.*

Les mains notes d'operatió les pieds d'affectió souuent en l'escriture.

Dagon. *1 Reg. 5. 4*

Ophites heretiques

Que le Diable s'est tousiours pleu au commerce & culte des Serpens, & pourquoy.

CHAP. XXIII.

L'Escriture nous enseigne, que le Diable se seruit du Serpent, comme d'vne machine de fraude pour attaquer nostre premiere Mere, & mettre la confusion & venin qu'il mit en la race d'Adam, victoire qui luy fit aymer la beste, & l'instrument: C'est pourquoy il a continué d'en vser, & d'en abuser, & perdre les hommes par son entremise. Ainsi nous lisons, qu'il s'est fait adorer par les Babyloniens en vn Serpent, ou Dragon, que Daniel fit mourir; par les Grecs, & Romains en plusieurs Serpés. Il en fit mettre au ciel, où ces pauures mescreás croyoient auoir esté transportez certains Serpens, & Dragons metamorphosez en estoilles, & constellations qui portét leur nom. Et n'y auoit aucun de leurs grâds Dieux, ez mysteres duquel il n'y eut quelque symbole de cet animal. Ce que leur reproche Iustin Martyr en ces mots; *Vous produisez, auec tous vos Dieux vn serpent comme quelque grande marque, & mystere, lequel serpent est appellé Diable, & Sathan par nous, comme vous auez peu sçauoir par vos Annales.* De maniere, que l'animal, qui estoit parmy les Enfans de Dieu, Hieroglyphe du Diable, & du peché, estoit marque mysterieuse de Diuinité, & de vertu entre les Payens. Chacun sçait l'Histoire d'Æsculapius, qui porté en son Idole, de Fregouse à Rome auec grand appareil de deuotion, se fit voir en forme de Serpent à l'entrée de la ville, & y fut adoré des Romains en ceste forme, & nourri plusieurs années; & en produisit d'autres, qui se peuplerent iusques au temps de Vespasian en si grande quantité, que chacun auoit de la race, & ne s'en fallut guere, dit Pline, qu'ils ne missent en degast, & desert la ville, si on n'eust mis le feu dans les trous des Serpenteaux.

Entre les Iuifs, il se fit adorer au culte du Serpét de fonte iadis dressé en vne croix par Moyse au desert d'Arabie, pour la santé publique; car tous les Hebrieux mordus des vrays Serpens, estoient guaris regardans cestuy-cy, signe Prophetique du Sauueur, comme luy-mesme l'expose, qui s'estant reuestu de nostre Nature, en semblance de Serpent; c'est à dire, de pecheur, a esté esleué entre les mal-faicteurs en la Croix, comme pecheur, & mal-faicteur, pour donner la vie à tous les pecheurs, mordus par les Serpens Infernaux, qui le regarderont des yeux d'vne viue Foy. Or le Diable par succession de temps fit venir ce Serpent artificiel à ses vsages, comme au commencement du monde, il s'estoit aidé du naturel, & tourna la marque de la Diuine Prouidence, & signe de Salut, en vne Idole profane, persuadant à ce peuple grossier, & enclin à superstition, de luy offrir encens, & l'adorer comme Dieu, qui fut cause que le Roy debonnaire, Ezechias, le fit mettre en pieces, à fin d'oster ce subiect d'Idolatrie, & de scandale à son Peuple.

Gen. 3. 1.

Serpent adoré par les Perses. *Dá. 14. 22 serpétarius Draco.*

S. Iustin Martyr. Apol 2

Le Serpét est le Diable & le peché.

Epidaure Fregouse. Serpét d'Æsculape *S. Aug. l. 10. de ciu. c 16. Hyg. in hist. Cal Plin. l. 29 c. 4. Florus l. 1. in 2. Decad Tit. Liuij.*

Les Iuifs Idolatres du serpent d'airain. *4. Reg. 18. 4.*

Le Serpét d'airain dressé par Moyse. *Nu. 21. 8. 9*

Expositió du Serpét d'airain. *Ioa. 13. 14.*

Serpent d'airain brisé par le Roy Ezechias. *4. Reg. 18. 4.*

Enuiron l'an deux cens de nostre Redēption, le mesme ennemy suscita entre les Chrestiens l'Heresie des OFITES, c'est à dire, Serpentins qui adoroient des Serpens, appellez par les Grecs ὄφεις, Ofis; Leur Heresie estoit fondée sur vn singulier mensonge, & blaspheme : car comme S. Augustin escrit, ils disoient que le Serpent, qui deceut nos premiers Parens, estoit le Sauueur, & partāt qu'il le falloit adorer, & à ces fins, ils nourrissoient vn Serpent en vne cauerne, qui euoqué par certains enchantemens, sortoit, & venoit lecher les Oblations mises sur l'Autel, & r'etroit apres en son giste, lesquelles Oblations ils distribuoient comme choses sanctifiées, Heresie detestable en cecy, & en plusieurs autres abominations, qu'il n'est besoin reciter : ce que i'en ay dit, auec le reste, suffit pour monstrer, que le Diable se plaisoit à deceuoir les Mortels en telles sortes d'Idolatrie, parce qu'il voyoit, que de tant plus qu'elles repugnoient à la raison, & à l'humanité, de tant plus elles estoient abominables deuant les yeux de Dieu, plus ignominieuses à l'homme, & nuisibles au salut d'iceluy que ce Dragon deteste sur toute chose. Dieu s'estant monstré à Moyse au Desert, & l'ayant fait venir deuant le Roy Pharaon, fit les premiers signes de sa Toute-puissance en la Conuersion d'vne Verge, en vn Serpent; & d'vn Serpent, en vne Verge, signifiāt par la premiere Conuersion, que le genre humain figuré en la Verge, estoit par la malice du Serpent inuisible, tourné en Serpent; & par la seconde, que par la vertu Diuine, & par le Sauueur figuré par Moyse, il seroit remis en sa premiere forme, & feroit merueilles contre Satan. Vous voyez donc comme cet ennemy auoit infecté tout le monde de son venin, & rendu Serpens spirituels les humains, & pourquoy il se plaisoit au seruice de telle beste. Reste de vous faire voir, qu'il s'est glissé insensiblement dans les cauernes de vostre Secte, & a dressé son Idole, & son culte dedans vos cœurs.

Les Ofites heretiques Serpentins. Ofis, Serpent. S. Aug. de heres. 17.

Exod. 4. 7. Conuersion de l'homme en Serpēt, & de Serpent en homme.

L'Idolatrie des Serpens renouuellée en l'Huguenotisme.

CHAP. XXIV.

VOus estes memoratifs, qu'apres que le Serpent eut accōpli sa fraude, Dieu le maudit en ces mots, *Tu seras maudit sur toutes les bestes, & sur tous animaux des champs, tu chemineras sur ta poitrine, & mangeras la terre tous les iours de ta vie; Ie mettray inimitié entre toy, & la femme, entre ta semence, & la sienne, & elle te brisera la teste, & tu luy dresseras embusche au talon.* Ceste malediction fut prise sur la semblance du Serpēt materiel, & frappoit le Suppost spirituel, qui s'en estoit serui : & le sens fut : Tu t'es mussé dedans le corps d'vn serpent, pour ietter ton fiel, & venin contre l'homme, ie veux tirer de ton instrument les Articles de ta condēnation, & te foüetter par tes escorgées, & partant tu estois cy-deuant Ange, creature esleuée sur toutes, capable d'operer : & aymer choses hautes, & belles, tu seras desormais fait, & appellé Serpent, non corporel; mais spirituel, & inuisible : tu seras sans bras, & sans iambes comme le Serpent, & n'auras aucune affectiō ny pouuoir pour t'esleuer à bien faire, tes pensées seront basses, & tes desirs rauallez, & te feront ramper bas, & porteront ton ventre tousiours à fleur de terre, tu estois creé pour viure en la table de Dieu au ciel, ta viande sera la terre, & l'ordure des pechez; Et parce que tu as trōpé vne femme, i'en susciteray vne autre, qui par son humilité brisera ton orgueil, & ta teste, encor qu'en vain tu luy dresseras embusche à son corps. Ceste malediction dōne par vne tres-belle analogie à vostre Secte, & se voit accōplie en icelle : Car elle est vn vray Serpent spirituel formé à la semblance du vieil : Elle est sās mains, & sans pieds : cy-dessus ie vous l'ay monstré, & le monstre encores : Elle ne veut ny marcher, ny s'appliquer aux bonnes œuures, ses bras & ses iambes se sont conuerties en vētre, & par le ventre elle faict son chemin & traine sa vie. Elle ne veut ouyr parler de ieusnes sinon pour passetēps, ny d'autres exercices celestes, qui mattēt le corps lesquels elle appelle superstitions, sa viande est la terre, & les plaisirs de la chair : elle porte le corps de tout son long trainant sur terre, sa teste seulement esleuée : C'est son orgueil singulier sur toutes les anciennes heresies, comme cy-deuant i'ay faict voir parlant des Marques de l'heresie : Elle a finalement vne irreconciliable auersion, & inimitié auec ceste femme, la Vierge, Mere de Dieu, dont le vieil serpent fut menacé, & ne cesse de la persecuter, & raualer son honneur par paroles, & œuures malignes. Elle luy oste la Virginité de son enfantemēt, disant qu'elle est seulemēt Vierge pour auoir cōceu sans œuure d'homme, mais qu'elle a enfanté, comme les autres femmes, qui est la priuer d'vn des plus beaux fleurons de sa virginité : Elle luy oste la charité ou puissance d'interceder pour nous au ciel : Elle ne veut patir qu'on l'honore en terre, & ne cesse de dresser embusches à ses Deuots, & leur faire la guerre, & ne peut sentir, que sa teste, & son orgueil a esté battu : & sera cōbattu par elle, & par sa semence, par IESVS-CHRIST, & par ceux qui le seruent soubs la protection de sa Mere, & se multiplient en œuures de vertu : en somme elle a fourni ces ans derniers, vn vipereau, engendré dans le creux de quelque vieux roc, qui a sifflé & vomi son venin ramassé, & son ancre noire, & fait vn volume à dessein, pour monstrer qu'elle est pecheresse. Oeuure non ouye entre les Chrestiēs, qui n'ont garde de pretendre tels subiects de leur plume; mais plustost louent les Saincts à l'enui, & sur tous la Mere de IESVS Sainct des Saincts. Mais ce n'est pas de merueille, si vous faictes la Creature pecheresse, veu que vous auez faict le Createur autheur du peché. Recognoissez maintenant, si vostre Pretenduë reformée, & si l'Idole de vostre Doctrine ne porte pas l'esprit, & la semblance du vieil Serpent en ses Maximes, & les quarreaux de la malediction Diuine sur son dos, & si vous n'estes pas OFITES, & Serpentins, aussi bien que reformez de Dagon & Mercure! S. Cyprien, S. Augustin, & autres Saincts, appellent les Heretiques, Serpens, à raison du venin, regardez si vous n'estes pas encor Serpens à raison des qualitez, que ie monstre se trouuer au corps de vostre Secte.

Malediction donnée au Serpent. Gen. 3. 14.

Le sens de la malediction donnée au Serpent.

Sans bras, & sans iambes.

Sa viande, la terre.

Sās Mains ouuerts.

Sa viande, la terre.

Cy dessus, L. 4. c. 4. Inimitié des Heretiques contre la Vierge.

Ipsa conteret caput tuū. Gen. 3. 15.

Les Ministres font la guerre à la Vierge, & aux deuots d'icelle. Coler, Ministre a fait vn Liure contre la Vierge, refuté par R. pere Valeton Gerard de la compagnie de Iesus.

Les heretiques Serpens. S. Cyp. de vnit. Eccl. S. Aug. l. 2. de Gen. cōt. Manich. 25.

Digitized by Google

Combien la susdicte Idolatrie, contre les bonnes œuures, est monstrueuse.

CHAP. XXV.

CEste vostre Idole & Idolatrie, dressée contre les bonnes œuures, est admirablement monstrueuse, & doit estre publiée hautement, à fin que sa honte l'estouffe & vous face rougir, & donne vne salutaire espouuante à ceux, qui la voudroient approcher. Contéplez sa monstruosité, ie vous prie, & prenez pour lumiere, & guide de vos yeux, l'Escriture saincte, les Loix de Dieu, & la raison mesme, qui vous la feront voir en tous les traicts de sa laideur. Toute l'Escriture depuis vn bout iusques à l'autre, & toutes les Loix diuines, exhortent par promesses, & par menaces les Humains à bien-faire, & bien ouurer, & vostre Idolatrie les rend lasches, & faineants par toutes les voyes, qui se peuuent excogiter. Le premier Homme fut mis au Paradis terrestre, non pour estre oisif, mais pour en auoir soin, pour y trauailler & vacquer à œuures de sobrieté; d'obeyssance, & ainsi seruir Dieu, & ce faisant, meriter la confirmation de ses graces, & priuileges en sa faueur, & de sa Posterité; comme au contraire s'il faisoit mal, il encourroit contre soy & les siens, la peine de mort. Abel fut benit pour auoir bien & sainctement sacrifié; Cain maudit, pour auoir faict le contraire; enseignemens & exemples donnez au fin commencement du Monde, pour estre fondemens d'vne celeste Doctrine, & monstrer de bonne heure, que Dieu vouloit, que l'homme gaignast le ciel, & euitast la peine, en bien faisant; & que les œuures de vertu sont en la main, & puissance d'vn chacun, & meritoires de recompense, & de gloire, & à tel sens parla-il long-temps apres à Abraham, noble tige des fidelles seruiteurs de sa Majesté, quand il luy dit, IE SVIS *le Seigneur Tout-puissant*: MARCHE *deuant moy, & sois parfaict.* Et vn peu deuant il luy auoit dit, NE CRAINS *point, ie suis ton protecteur, & ta grande* RECOMPENSE, Marche, dit-il, non de corps seulement par desmarches animales, communes aux bestes, mais d'esprit, & de corps par œuures de vertu, que ie recompenseray d'vne gloire infinie. Les premiers aduis & enseignemens que ce mesme Dieu donna à Moyse, le voulant faire chef de son Peuple, furent sur les pieds, & sur la main, notes des affections, & des œuures. *Deschausse tes* SOVLIERS: *& Mets la* MAIN *dans le sein.* Luy signifiant que le seruiteur de Dieu doit marcher droict, & ouurer sainctement, ayant les affections nettes, & l'intention pure & humble.

Toute escriture ne vise qu'aux bonnes œuures.

Adã pour operer. Gen. 2. 15. Abel. Gen. 4. 4. Cain.

Ambula coram me. Gen. 17. 1. Relictmerr. Gen. 15. 1.

Solue calceamentũ. Exod. 3. 5. Mitte manum tuam in sinum. Exod. 4. 6.

La Loy ne fut donnée à autre fin, que pour enseigner ce mesme Peuple à bien remuer les pieds, & les mains, & faire des bonnes œuures, & fuyr les mauuaises; à honorer Dieu, à aymer son prochain, & ne luy faire tort, auec promesse de gloire à ceux, qui la garderoient, & menace de peine à ceux, qui la transgresseroient. Les Prophetes, & Docteurs à chasque periode excitent les hommes aux actions de Vertu, & les retirent de vice, promettãs la paix, le repos, & le Ciel aux gens de bien, autheurs de bonnes œuures, & proposant l'ignominie, la ruine, & l'Enfer, aux meschans, ouuriers d'iniquité.

La Loy de Dieu. Exod. 20.

Les Prophetes.

Les actes de la Iustice Diuine exercez depuis le commencement du monde, soit en recompense temporelle des œuures vertueuses, soit en punition des pechez, monstrent euidemment, que l'intention de Dieu a tousiours esté d'induire l'homme à suiure la vertu, & fuyr le vice, & bien ouurer tousiours.

Le Sauueur du monde fait homme, par son exemple, & par sa parole, a confirmé la Doctrine des bonnes œuures, qu'il auoit dictée en la Loy de Nature, & de Moyse. Il a prins les bonnes œuures pour tesmoignage de son amour, disant, CELVY, *qui m'ayme gardera ma* PAROLE; C'est à dire, La preuue de l'amour, qu'on me porte, c'est faire les œuures, que i'enseigne, & a fait si grand cas de ces œuures, qu'il a promis recompense iusques à vn verre d'eau, donné en son nom; Et sur les œuures bonnes & mauuaises, il dressera son Arrest general au grand iour, VENEZ *vous-en*, dira-il aux amateurs des bõnes œuures; *Benits de mon Pere, possedez le Royaume qui vous est preparé dés la creation du Monde, I'ay eu faim, & vous m'auez repeu*, & le reste, qui suit. Au contraire, à ceux, qui n'auront tenu compte de bien faire; *Allez vous en de moy Maudits, au feu eternel; I'ay eu faim, & vous ne m'auez donné à manger*, & ce qui vient apres. Ses Apostres, & Disciples ont donné les mesmes enseignemẽs, & les ont pratiquez. *Il nous faut*, dit S. Paul, *tous comparoistre deuant le Siege iudicial de* CHRIST, *à fin qu'vn chacun rapporte les choses faictes en son corps selon qu'il a ouuré bien, ou mal.* Il met donc l'examen, & iugement dernier deuant les yeux, pour esmouuoir vn chacun à bien faire. Et sa vie cõme de tous les Apostres, & Disciples du Sauueur, n'a esté qu'vn continuel exercice de bõnes œuures: tout le vieil, & nouueau Testamẽt n'est qu'vne cõtinuelle tissure d'exhortatiõs, & d'exẽples, pour piquer l'homme à embrasser la vertu, fuir le vice, & faire de bonnes œuures. Mais qui est si aueugle, qui ne sçache cela en l'escole Chrestienne, ains qui ne le voye en la nature? tout l'Vniuers ne nous est-il pas vn liure parlant, & nous exhortant par toutes les creatures, à trauailler à leur exẽple selon nostre rang? les cieux, les astres, les elemens, les oyseaux, les poissons, les bestes de la terre, & tant qu'il y a de choses crées, agissans sans pause, sans espargne, selon leur naturel, ne font elles pas vne leçon à l'homme, d'agir selon le sien à leur exemple, & faire des exploicts de raison, d'entendement, & de vertu?

Ioã. 14. 23. Probatio dilectionis exhibitio est operis. S. Greg. in euã ho 30. Aquæ frigida. Mat. 10. 42. Venite Benedicti. Mat 25 34. Discedite à me Maledicti. Mat. 25 41.

2. Cor. 5. 10.

La vie du Sauueur cõtinuelle en bõnes œuures.

Tout l'Vniuers exhorte les Mortels à bien faire.

Or vostre Idole est si monstrueuse, qu'elle se bande contre Dieu, contre ses Loix, contre son Testament, & contre l'ordre de toute la Nature; si pernicieuse, qu'elle transfigure l'homme, & le transforme en vne statuë de Mercure, en vn Dagon, en vn Serpent, & en faict vn Monstre de plastre, luy ostant tous les moyens d'agir, & tous les ressorts interieurs de l'ame, desquels il se doit aider pour bien ouurer, & ne luy laisse le corps, que pour vn Organe de volupté, & le rend pire, que s'il estoit vne beste, ou vne statuë, comme ie m'en vay vous monstrer par euidens Principes.

Idole Huguenote de faineãtise.

Digitized by Google

Comment la pretenduë Reformée osteà la personne les moyens, & la volonté de bien faire.

CHAP. XXVI.

Preuues d'vne deliberation.

Moyẽs de persuader quelque chose.

LEs Orateurs voulans en vne deliberation persuader à vn peuple d'entreprendre vn voyage, vne guerre, ou autre faict, ont accoustumé de prouuer, que la chose est faisable, qu'elle est honneste, & vtile: Que s'ils la veulent dissuader, ils discourent à pointe contraire, & remonstrent, que la chose est tres-difficile, & que encor qu'elle fut facile: elle n'est ny honneste, ny profitable. Toute l'Escriture, & toute la Nature, comme i'ay dit, excite l'homme à bienfaire, luy monstrant que cela est en sa puissance, que les actions de vertu sont nobles, & dignes de la recompense du ciel. Vous, au contraire, monstrez, qu'il ne peut faire aucune bonne œuure, & encor qu'il la peust, elle ne luy sert de rien pour meriter la Felicité: Qu'il ne puisse, vous l'en asseurez, disans d'vn costé, Que la loy de Dieu est impossible; & de l'autre, Que l'homme n'a point de franc-arbitre pour vouloir, & pouuoir la mettre en execution, qui est luy mettre sa bute hors de portée, & luy couper bras, & iambes, & l'acculer dans la barriere d'vne double impossibilité; & pour du tout luy arracher le cœur; & le sentiment de bien faire, vous enseignez, que les bonnes œuures, tant soient elles specieuses, non seulement ne sont meritoires, ains que ce sont pechez, & par suite, qu'elles ferment la porte de Paradis, & que la Foy seule suffit pour estre sauué, quand bien on auroit la conscience chargée de tous les pechez du monde. Qui est celuy, qui ayant presté l'oreille à ces Maximes, & auallé leur venin, ne deuienne marbre, quand il sera question de bienfaire? Qui se vueille mettre en peine de ieusner, de faire l'aumosne, & de vestir les pauures, de matter son corps, & faire autres œuures Chrestiennes, puis qu'elles ne seruent de rien, qu'elles sont nuisibles, & que sans elles on tient le Ciel? Qui ne vueille se donner du bon temps, & fouiller son ventre en toute sorte d'ordure, puisque par la Foy seule tout est pardonné? En somme, qui ne soit rendu vne Statue de Mercure ne portant que la teste, & ne remüant que la vergongne de sa nature? Qui ne soit transformé en Serpent, n'ayant ny mains pour ouurer, ny pieds pour marcher en homme, trainant ses pensées, & desirs sur la terre, ne viuant que de terre, ne cherchant que la terre, & se veautrant de tout son long aux plaisirs de la sensualité, & dans toutes sortes de vices, auec vne licence effrenée? Et certes les effects ont monstré la qualité de la cause, car aussi tost que Luther eut niché ceste Idole dedans vos cœurs, il vit en peu de temps tous ses Disciples si difformément desbordez, qu'il en eut vergongne, encor qu'il fut du tout effronté, & se print à loüer les bonnes œuures, à fin de les contenir dans quelque terme de modestie, mais il y perdit son temps, comme tesmoigne l'Historien de sa vie, Iean Cochleus; Car le mal en peu de temps auoit pris trop fortes racines en vne terre grasse. Et en leurs banquets, & Colloques, on n'oyoit rien plus souuent resonner parmy les plats & tasses, que ces belles sentences, *Les bonnes œuures, & la nouuelle obeyssance n'appartient point au Royaume de* CHRIST; LES *Chrestiens faisans profession des bonnes œuures, sont de Satan,* LES *bonnes œuures non seulement ne sont necessaires à Salut, mais encor y apportent empeschement*: IL FAVT *prier Dieu de perseuerer iusques à la fin en la Foy, sans les œuures*; Qui sont les propos de Luther, ou Conclusions, tirées de ses Antecedens, & l'estoffe & figure de vostre Idole, & Idolatrie. Contemplez la donc, & dites en conscience, si elle vous semble assez monstrueuse, & si elle vous peut faire baisser les yeux de honte. Considerez si elle est assez pernicieuse renuersant de telle façon la nature de l'Homme, les Loix Diuines, & humaines, & l'estat de l'Eglise Chrestienne. Et si vous ne le voyez, & ne l'entendez, & n'en rougissez, nous disõs, que vous estes sans yeux, sans oreilles, sans teste, & sans sentiment, vrayes statuës de Mercure.

Maximes des Calu. & des Ministres, disans que la Loy est impossible & que l'hõme n'a point de franche volonté.

Les bõnes œuures sont damnables, & peché se-lõ Caluin & Luther. *Calu. l. 3. inst. c. 14 nu. 10. 11. Luther in Assert. art. 36.*

Effects d'vne Maxime pernicieuse. Hommes rendus statuës de Mercure. Rẽdus serpens sans pieds & sãs mains.

Luther.

Vaine repentãce de Luther. Cochleus.

Maximes de Luther.

Des Sacrifices de Mercure, renouuellez en l'Idolatrie des Ministres.

CHAP. XXVII.

LA bouche du Iuste, loüant Dieu, luy offre Sacrifice, ainsi le Prophete Osee conseilloit les Hebrieux de demander vn cœur net, *à fin qu'ils peussent rendre les bouueaux de leurs bouches*, c'est à dire, les Sacrifices de loüanges Diuines, & actions de graces faictes à la Souueraine bonté. Vostre bouche n'a pas rendu tels Sacrifices, ny vostre parole telles Offrandes; Encor qu'en Mercures reformez, vous ayez faict estat de bien parler, & bien haranguer. Vostre cœur, estant infecté d'Heresie, & de l'Idolatrie de ce faux Dieu abuseur, ne pouuoit estre net, & vostre bouche correspondant au cœur, a esté vne fournaise d'erreur, portant le feu, dans lequel ceux qui vous ont creu, ont esté bruslez, & sacrifiez, comme hosties humaines, offertes au faux Dieu, dont vous portiez & preschiez l'Idole, & la faisiez adorer; & annonçans la paix à la chair auec vostre Caducée, armé de Serpens, vous denonciez finement la guerre à l'Eglise, à la Foy, à la Loy de Dieu, aux œuures de vertu, à fin de mettre en combustion le monde, & faire autant de Sacrifices à ce pipeur adoré en Mercure, que vous auez fait entrer d'hommes dans les tranchées de vos embusches. les precipitant à la mort du corps & de l'ame; & par telles leçons & actions, a le Diable renouuellé en vostre Secte, la vieille Idolatrie, & les Serpens de Mercure, sans obmettre vn seul traict.

Vitulos labiorum nostrorum. Ose. 14. 3.

Sacrifices humains à Mercure.

Le Caducée des Ministres.

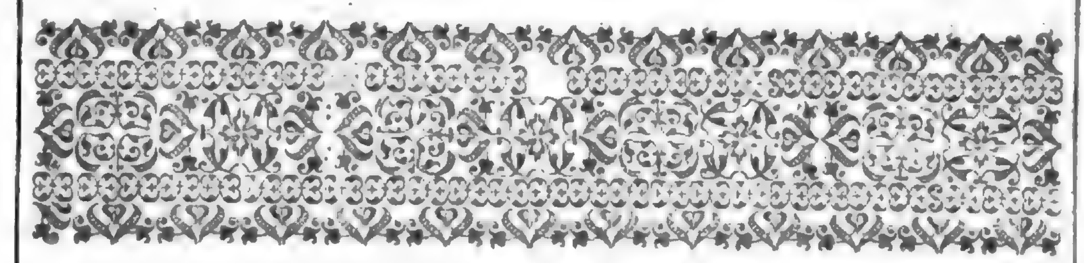

LIVRE SIXIESME DE L'IDOLATRIE HVGVENOTE

De l'Idolatrie de la Lune.

CHAPITRE I.

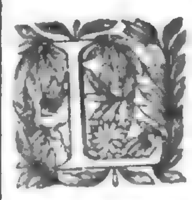

LA Lune est la septiesme, & derniere des estoilles errantes, mise au nombre des Deitez Payennes par mesme artifice, & intention du Diable, que les autres creatures du Ciel & de la terre. Il est dit au Liure de la Genese, que Dieu fit deux grands Luminaires, & maistresses Lumieres, LE SOLEIL, *gouuerneur du Iour*, & LA LVNE *gouuernante de la Nuict* : Sur quoy le Diable bastit les fables, & l'Idolatrie de la Lune, d'aussi grande estenduë, que celle du Soleil, duquel il la fit croire estre Sœur, engendrée de Iupiter, & & de Latone, progeniteurs d'Apollon, Fable malignement appuyée sur la verité déguisée: car la Lune estoit Creature de Dieu, comme le Soleil, & en ce tiltre, Sœur d'iceluy, ayant auec luy vn mesme Createur, & Pere. La malignité du langage, & de la fable, consistoit en ce que l'vn & l'autre signifioit auoir esté faict par vn vilain adultere, ce qui a esté purement produit par creation. Or tout ainsi que soubs le nom d'Apollon, Phœbus & autres noms, il fit adorer le Soleil, comme Dieu, auec mille Superstitions: de mesme fit-il honorer la Lune comme Deesse soubs diuers noms auec pareilles abominations. Ses Noms furent principalement trois, LVNE, DIANE, HECATE, ou PROSERPINE. Elle fut appellée LVNE, entant qu'elle luit plus que toutes les autres Estoilles apres le Soleil, duquel elle emprunte sa lueur. Elle est nommée DIANE du nom, IANA, qui, selon Macrobe, & Varron, en vieux Latin signifie Lune, & adioustant vn D, fait DIANA: ou bien Diane, comme qui diroit en Latin DEVIANE: & en François, desuoyée & errante, parce qu'elle est vagabonde en ses quartiers, & mouuemens celestes, plus qu'aucune des Estoilles errantes ses compagnes: Car elle se iette fort loing hors de la Zone, & confins des tropiques commune borne des Planettes tant du costé du Midy, que du Septrion: licence, qui a donné fondement à la Fable, qui dit, qu'elle est Deesse de la chasse prenant ses delices à courir çà & là, sans limites, & sans ordre, comme font les Chasseurs apres les bestes: & à cette occasion les Arcadiens la figuroient reuestuë de la peau d'vn Cerf, auec vn chien de chasse, endossée d'vn Carquois plein de flesches, tenant en sa main droicte vne torche allumée, Marque de sa Lumiere, & de la gauche deux Serpens, pour signifier qu'elle les tuoit par les Cerfs animaux de sa garde, ennemis des Serpens. Les Chiens luy estoient consacrez pour ses vsages, aussi les auoit elle duits à la chasse. Il la faisoit prescher vierge, pour luy donner credit de pureté, possible les plus honnestes, & mieux entendus voulurent fonder ceste foy sur la nature de l'Astre, qui est froid, & sterile: mais le Diable pour contrequarrer ceste opinion, à ce qu'elle ne fit quelque personne chaste, suscita la fable d'Endymion, ieune Damoiseau, grand dormart, duquel la Lune fut amoureuse, & en eut cinquante enfans: & parce qu'elle humecte par son humidité les plantes, & donne suc pour croistre, il la fit croire Deesse des bois & montagnes, qu'elle parcouroit chassant accompagnée de plusieurs Nymphes, fausses Deitez de fontaines: Et comme ce malin abuseur se plaisoit à faire, & feindre des Monstres pour engendrer quelque admiration deuant les yeux des Mortels, il luy fit dresser vne Idole à trois testes, plantées sur vn corps de femme sçauoir est, vne teste humaine, ayant à droicte, la teste d'vn cheual: & à gauche, d'vn chien, representant le train entier d'vne chasse noble, composée d'hommes, de cheuaux, & de chiens. Les Naturalistes tiroient ceste figure à vn autre sens, & croyoient qu'en icelle estoient signifiez les trois temps & estats de la Lune: son renouueau auec ses cornes: son premier quartier & dernier,

Duo Luminaria magna. Gen. 1. 16. Le Soleil & la Lune, deux maistresses *Lumieres.* La Lune fille de Iupiter & Latone, & sœur d'Apollon, *Cic. 3. de Nat. Deo. Lil. Gir. Synt. 12. Nat. Com. Myth. l. 3. c. 8.* Lune, Diane, Hecate le mesme. *S. Aug. l. 7 de Ciuit. c. 16.* Lune. *Vide Nat. Co. & Lil. Gir. lo. cit. Macrob. l. 1. Saturn. c. 9. Philost.* au Tableau de la Chasse des bestes noires. Diane Deesse de la Chasse. *Melanthus l. Imag.*

Deorum. Apollo. l. 1. Bibl. Nat. Co. l. 3 c. 8. Lil. Gyr. Syn. 12. Statue de Diane au Liure intitulé Les Images des Dieux. *S. Aug. l. 7 de Ciu. c. 7* Les Chiés. Endymió rufien de la Lune. *Virg. 3. Aen. Plin. l. 2. c. 9. Alex. Aphr. in probl. Lil. Gyr. & Nat. Co. locis supra cit Cartarius in Imag. deorum.* Deesse des bois. *Sen. in Hippol. Horat. l. 1. Car. od. 21 l. 3. Od. 22* Idole de Diane à trois testes. *Centarius in Imagi. Diana. Athen. l. 7 Virg. 4. Aen. Hor. l. 2. Card. od. 22.*

Equipage d'vne chasse noble. Idole au chef d'vn serpent d'vn Espreuier. *Cartar. in Imag. Diana.*

en sa moitié auec sa bosse : & son plein, en son rond. On luy fit deux autres statues monstrueuses l'vne auoit vne teste de serpent, l'autre d'Espreuier sur vn corps humain: possible pour signifier la nature terrestre de la Lune, par le serpent, animal de terre : & la lumiere par l'Espreuier, oyseau dedié au Soleil. Elle fut appellée HECATE, ou PROSERPINE, Deesse des Enfers, parce qu'elle luit soubs nous aux Antipodes, ausquels deualant à son coucher elle semble descendre aux Enfers pour y presider, & luire, & ainsi iettant loin ses rayons prend le nom D'HECATE darde-loin : & le nom de PROSERPINE comme femme de Pluton, Dieu des Enfers. Elle fut aussi estimée Deesse des chemins, & parce appellée des Latins, TRIVIA, quarrefourriere : parce qu'elle luit aux voyageurs, & leur fait voir le chemin, semblable feincte que la statue de Mercure à trois testes. Quelques vns disent, qu'elle eut cette creance, & ce nom, à cause des trois mouuemens celestes, de long, de large, & de haut, quelle tient remarquablement sur toutes les autres Planetes: Car elle faict son cours propre en la longitude, qui est de l'Occident à l'Orient en moins de temps qu'aucune Planete, parcourant les douze Signes du Zodiaque dans vn moys, ce que ne faict aucune des autres estoilles errantes, & accomplit son cours annuel dans trois cens cinquante quatre iours, où le soleil qui a pour son mouuement propre le cours annuel de son eccliptique, y employe trois cens soixante cinq iours, & six heures. Elle se recule au Midi, & s'auance au Septentrion au delà des Tropiques, hors la Zone, passant le large limité des autres Planetes, comme i'ay dit: Elle se hausse vers le ciel quelque fois, comme si elle estoit au Firmament : & quelque fois elle s'abbaisse vers la terre si fort, qu'elle semble, toucher bas la cime des montaignes. Donc ces trois remarquables voyes & mouuements qui luy sont propres l'ont faict croire Deesse des chemins, & quarrefours, & luy ont donné le nom de TRIVIA en Latin: & sur l'allegorie a esté fondé le sacrifice, qu'on luy faisoit aux quarrefours, où on mettoit par ceremonie du pain, & quelques fruicts, que les Pelerins & pauures ramassoient apres, comme de la table, & sacrifice d'HECATE. Elle eut plusieurs autres noms. Par les Persans elle fut appellée, ZARETIS : par les Chaldeans, AIDO : par les Egyptiens, ISIS : par les Grecs, ARTEMIS: par les Carthaginois ASTEROARCHE, & BENDEN, par les Thraces, Chasque Nation luy donnant son nom, & la faisant subject de quelque fable de celles, qu'auons dites, ou autres qu'il n'est besoin de dire, & moins facile de les rapporter auec liaison raisonnable : parce que chascun de ces pauures Errans resuoit à pleine teste sous le manteau, & rideau de la Lune: & seroit autant difficile de faire vn corps bien formé de tant, & si volantes resueries, comme de serrer les nuës dans vn fils ou en former vne statue solide. Ce que i'ay dit neantmoins suffit pour faire cognoistre, que le Diable donna l'inuention de telles, & semblables fictions, pour rendre les documens de cette fausse Diuinité delectables d'vn costé, par les ombrages, & artifices fabuleux : & de l'autre admirables, par la rareté & mõstruosité d'iceux: Et apres sur le tout asseoir les colomnes

Hecate ou Proserpine *Hesiod. in Theog. Lil. Gyr. syn. 11* Estre loge Deesse des chemins *S. Aug. l. 7 de Ciu. c. 16 fest. l. 9 Macrob. l. 1 Sat. c. 9.* Trois cours remarquables de la Lune. Cours, & mouuement de la Lune *Plin. l. 2 c. 9 & 10.* *Triuia. Macrob. l. 1 Sat. c. 9* *Mensa Hecates.* Noms de la Lune Zaretis, Aido, Isis, Asteroarche, Benden. *Lil. Gyr. syn. 12.*

de l'Idolatrie de la Lune. Au moyen dequoy comme il eut persuadé : qu'elle estoit Deesse auec les Noms & qualitez susdites, il luy fit donner le train, & seruice de Deesse, conuenablement à ses titres, & proprietez : A sçauoir vn char attellé de plusieurs sortes de bestes : tantost de deux cheuaux, l'vn blanc, l'autre noir pour marquer la course, qu'elle fait la nuict, & le iour: tantost de deux taureaux, pour mõstrer les deux estats de ses cornes sur la fin, & commencement de son Moys: tantost de deux mulets en signe de sa sterilité : tantost de deux Cerfs blancs, pour marque de son affection, & plaisir à la chasse, & de sa lueur au ciel, signifiée par la couleur blanche. Ce furent les principalles parties de son equipage: ses Sacrifices, & honneurs furent ceux que ie vay dire.

Le char de la Lune. *Cartar. in Imag. Diana.* Deux cheuaux. Deux Taureaux. Deux mulets. Deux Cerfs. *Oui. 1. Fast. Lil. Gyr. syn. 17.*

Des Sacrifices, & honneurs faits à la Lune, Diane, & Hecate, ou Proserpine.

CHAP. II.

Cette pauure Gentilité sacrifioit à la Lune sous les trois noms susdits de Lune, de Diane, & de Hecate, qui ne marquoient qu'vne Deesse, regnante à tour d'office en diuers lieux. Ses victimes estoient toutes les bestes de sa garde, & de son attirail, sçauoir est Chiens, Cheuaux, Taureaux, Cerfs & Mulets. Les Ægyptiens luy sacrifioient aussi le pourceau, mais seulement quand elle estoit en son plein. A Athenes on luy donnoit certaines Offrandes pour les nouuelles Fiancees, à ce qu'elle estant Vierge, ne print en mauuaise part dequoy elles se marioient: On l'inuoquoit sous le nom de LVCINE pour la deliurance des Femmes, qui estoient en trauail d'enfant, croyans qu'elle les aidoit. On l'adoroit sous le nom de DIANE en Ephese auec grande superstition, comme il appert par l'Histoire des Apostres, où il est dit, qu'vn certain faiseur d'Idoles nommé Demetrius, suscita en la ville vn grand trouble soubs pretexte du Temple de Diane, & fit courir risque de mort à sainct Paul, & à ses compagnons, & furent les Citoyens si fort esmeus, qu'ils crierent en ce trouble l'espace de deux heures, GRANDE *est la* DIANE *des Ephesiens.* Ce Temple estoit renommé par tout l'Vniuers, & mis à raison de sa magnificence, entre les sept Merueilles du Monde. Les Thessaliens l'honoroient comme Deesse des Sorcelleries, & se vantoient de la pouuoir tirer du ciel en terre à force de charmes, & faisoient trafique publique de cet art, & se vantans d'estre plus anciens, que la Deesse portoient des Croissans de Lune aux Soliers, ce que les Romains imiterent apres, les prenans pour marque d'antique Noblesse, comme aussi les Dames Iuifues deuant eux : car elles les portoient pour ornement de leurs robbes, comme nous colligeons d'Esaie, Et les Turcs les mettent encor auiourd'huy en leurs armoiries auec mesme reuerence, qu'en France les Fleurs de lis: Et ne faut pas douter, que les Iuifs, imitateurs des Payens au culte de plusieurs faux-Dieux, ne les eussent imité au

Victimes de la Lune, Diane, & Proserpine, Chiens, Cheuaux, Cerfs, & Mulets. *Lil. Gyr. syn. 17.* Porceaux par les Ægyptiens. Les Athé. *Herod. l. 4. Cic. l. 2. de Na. Deo. Terent. in Andr. Var. in Polioer. Plin. l. 16. c. 44. Ouid. 2. Fastor.* Lucina. *Magna Diana Ephesiorũ. Act. 19. 33. 34.* Les Thessaliens grands Sorciers. *Ouid. Ep. ad Ialouf.* Croissans pour marque de Noblesse. *Plut. Problem. c. 76 Iuuẽ. Sat. 7. Stat. Sil. l. 5. in protrept. Mart. l. 2.* *Lunulas. Esa. 3. 18.*

culte de la Lune. C'est pourquoy, selon que remarque S. Gregoire de Nazianze, pour les diuertir de telle superstition par quelque amorce, & vsage legitime de cet Astre, & les arrester en quelque maniere en l'exercice de la vraye Religion, Dieu voulut que leur an fust mesuré par le cours de la Lune, & que chasque Lune nouuelle fut le commencement d'vn Mois, & qu'en icelle on celebrast la NEOMENIE, c'est à dire, nouuelle Lune, ou Calendes, & conuocations: parce qu'à ce premier iour du Mois, & de la Lune, le Peuple estoit conuoqué à la Feste, non pour adorer la Lune, mais pour remercier, & recognoistre le Createur de la Lune.

La Lune armoirie du grand Turc. *S. Greg. Naz. or. 2. de Pasch.* La Feste de la Neomenie ou Calendes des Iuifs. Sacrifices cruels.

Le Diable ne se contenta pas des superstitions susdites, il fit mettre à la fin en prattique ses accoustumees cruautez, & establit les Sacrifices de sa plus grande tyrannie en plusieurs endroits, où il faisoit charger les Autels de son Idole de victimes humaines.

En Tauris, païs, & peuple de Tartarie on luy sacrifioit, sous le nom de DIANE, les estrangers, qui venoient en ces quartiers là. En Lacedemone plusieurs adolescens du païs auec telle superstition, qu'ils faisoient à l'enuy, à qui endureroit plus de coups sans crier, ni souspirer, & ainsi cruellement assommez estoient seruis à la rage de cette Furie, portant le nom de Diane. En Achaie on luy immoloit tous les ans vn Garçon, & vne ieune fille des plus belles qu'on pouuoit treuuer. On luy faisoit aussi plusieurs Sacrifices d'Hommes sous le nom d'Hecate, ou Proserpine, auec aussi grands excés de cruauté, que superstition de dueil, & tristesse, appareils conuenables à la nature d'vne telle Diuinité, & d'vne Deesse des Enfers, que le Diable faisoit estimer seuere, & inexorable, si elle n'estoit adorée auec telles Victimes, & Ceremonies. Et voila le sommaire de l'Idolatrie de la Lune, Diane, & Hecate, ou Proserpine: Si vous en voulez sçauoir dauantage, demandez-le à quelque autre, qui ait plus de loisir, & de volonté que moy de s'arrester en la narration de tant de Fables, & resueries. Ie n'en parle que par contrainte, & en dis seulement ce qui est de la necessité de mon subiect. Escoutez maintenant ce que vous tenez en vostre Religion conforme à cette Idolatrie.

En Tauris en Tartarie. *Seru. in 7. Aeneid. Paul. Oros. in Praef. l. 5. Al. ab Al. l. 6. c. 26.* En Lacedemone. *Plut. in Lycur. Pausa. l. 3. Philostr. de Vita Apolon. l. 6. c. 10. Cic. 2. Tusc.* En Achaie cruels Sacrifices. Hecate ou Proserpine. *Lucian. l. de Sacrif. Soli. c. 10. Zenodo. in Collect. Philost. in vit. Apol. l. 6. c. 10. Herod. l. 4.*

L'Idolatrie de la Lune renouuellée en la Religion pretenduë reformée.

CHAP. III.

LA Lune est vne creature de Dieu, & si nous sommes dociles, elle nous peut donner plusieurs enseignemens pour cognoistre le bien, & le mal, affin d'estre conuiez à bien faire, & loüer le facteur d'icelle: selon cet vsage l'Escriture la met quelquefois pour enseigner la beauté de quelque vertu, par ses belles qualitez: quelquefois pour marquer la laideur d'vn vice, par qualitez contraires: Ainsi, par exemple, en vn lieu parlant de l'Eglise elle dit, *Qu'elle est belle comme la Lune*: Et en vn autre, *Que le fol change comme la Lune.* La premiere semblance est prinse de la clarté de la Lune, qui est vne belle qualité: la seconde du changement de ses figures, qui est note d'inconstance. Et c'est le vray moyen de bien vser de cet Astre comme des autres Creatures, & en tirer profit pour nostre instruction. Mais le Diable, qui n'a autre soin, que d'abuser de tout, en fit iadis vne fausse Diuinité, & vne Idolatrie grossiere, comme ie viens de monstrer: Et de nos iours il a moulé vne nouuelle superstition à l'image de la vieille, auec la semblance de toutes les qualitez de la Lune, qui portent marque de quelque deformité, & c'est vostre Reformée. Premierement, la Lune est la derniere des estoilles errantes, la plus grossiere, & la plus vagabonde de toutes en ses mouuemens, vostre Secte porte tous ces traicts. Elle est du dernier siecle, & la derniere des Estoilles errantes, c'est à dire, des Sectes, & Heresies, qui ont prins à fausses enseignes le titre splendide de Religion, & Doctrine celeste: comme fut celle des Arriens, des Manicheans, des Sabelliens, & autres semblables: Elle est la plus grossiere, & charnelle de toutes: Car les precedentes auoient quelque subtilité, quelque chose d'esprit: la vostre n'a que terre, que chair, que bassesse, faisant l'abbregé de toutes les vieilles Heresies en ce qui fauorise le propre iugement, le ventre, & le bout du ventre. Elle est du tout vagabonde, & ne veut aucune loy, ny regle pour estre contrainte à bien faire: sa loy c'est sa liberté. Elle veut boire, & manger, quand il luy plait, & estre tousiours mariée, & n'auoir autre commandeur, que son sens, & iugement: plus vagabonde de toutes aussi, parce qu'elle erre par tous les Articles de la Foy, où les autres se contentoient d'errer en vne route, comme dans la Zone. Elle donne contre la Trinité en general, contre les trois Personnes d'icelle en special, contre les Sacremens, contre toute l'Eglise, contre les Ceremonies & Loix d'icelle, contre les Temples, contre les Autels: Elle est stationnaire, quand il est question de marcher, retrograde, quand il se faut auancer: Car quand l'Eglise de Dieu ieusne, & fait quelque œuure de Penitence, elle se tient coy: Et quand on luy monstre les exemples des Saincts pour l'apprendre à monter à la perfection, elle descend, & en deuient pire. Elle n'a ny bornes, ny limites au cours de ses libertez charnelles, non plus que Diane en ses erres, & toutes de chasse, & beaucoup moins, que la Lune en ses Epicycles, & Eccentriques. Secondement la Lune fut estimée vierge à raison de sa sterilité: vostre Lune Reformée est du tout sterile, & brehaigne en bonnes œuures, & n'en veut point produire du tout, & en ce titre elle est vrayement vierge, & au surplus autant vierge en integrité de son corps, que cette bonne Deesse, qui fit cinquante enfans auec son ruffien Endymion: Moins Vierge encor, & moins heureuse en ce que celle là fit cinquante enfans masles, où vostre Religion à fait cent femelles, qui sont les cent Heresies, qu'elle a produit depuis, que son grand pere Luther la mit au monde, & l'abandonna à qui la voudroit prendre: Et au reste elle est tousiours enceinte des Maximes, que i'ay dit en l'Idolatrie de Venus, par lesquelles elle prend & donne le degoust, & l'auersion de la Virginité, & du Celibat, comme d'vne drogue tres-amere à la sensualité: Et encourage

La Lune nous enseigne Dieu. *Pulchra vt Luna. Cant. 6. 9. Stultus vt Luna mutatur.* *Eccl. 27. 12.* Conuenance de la Lune auec la Pret. Rel. Religion. La derniere des estoilles errantes. La Secte de Luther, & Caluin, la plus grossiere, & terrestre de toutes. Vagabon de sans Loix, & errante comme la Lune. La Lune estimee vierge. Commẽt la Religiõ pretendue Reformée est vierge, & brehaigne en bonnes œuures. L'Heresie de Luther a pullulé en cent diuerses Heresies.

aux enfantemens, parce qu'elle encourage à se marier, & partant bonne LVCINE, & digne d'estre inuoquée comme la vieille. Elle porte trois testes, & trois visages formez par trois diuers Heresiarques, Luther, Zuingle, & Caluin, dont chacun a planté les enseignemens de sa teste, diuers en figure, & appointez en vn corps. Luther tient de l'Homme, parce que quelquefois il semble plus raisonnable: Zuingle du Cheual par sa lubricité : Caluin du Chien, par son esprit mordant, & calomnieux. Elle est par semblance la Statue qui portoit vne teste de serpent sur vn corps humain : car elle enuenime par sa Doctrine, & a ses demarches humaines quand elle veut. Elle est semblable à l'autre Idole, à la teste d'espreuier, car elle vole haut, mais tousiours, ou pour quelque vent de vaine gloire, ou pour quelque gibbier de sensualité. Elle porte en sa main droite le flambeau allumé, non pour esclairer les errans, mais pour mettre le feu aux quatre coings de l'Europe, & faire brusler, & deuoyer tout le Monde, comme elle a fait tant qu'elle a peu : Et les Serpens à la gauche, pour faire mourir autant d'ames, qui l'ont approchée.

La Lucine Huguenote. La pretendue Reformée à trois testes. De Luther.

Vn corps humain à la teste de Serpent. A la teste d'Espreuier. Le flambeau. L'Heresie embrase le tout.

Les Estats, le Char, & Sacrifices de la Lune, representez en l'Huguenotisme.

CHAP. IV.

Vostre Pretendue Reformée represente encor les diuers Estats de la Lune, car en son commencement, elle se fit voir par ses cornes luisantes de beaux semblans, & par son orgueil flamboyant, comme i'ay monstré ailleurs, & à mesure qu'elle croissoit, on la voyoit bossue, & tortuë en ses enseignemens & actions : & quand elle a esté en son plein, les taches de son visage ont apparu, & sa deformité a esté renduë manifeste : Maintenant elle est en son dernier quartier, tournant le dos au Soleil, comme tousiours, & ses cornes au couchant, & esperons qu'elle sera bien tost inuisible, comme elle a esté quinze cens ans, sans esperance de Renouueau. En signe dequoy aussi, le Croissant de plomb, qu'vn vostre grand Hercule auoit mis au lieu de Croix sur le feste de son estude, a tourné les cornes en bas, soit que l'ardeur du Soleil les ait amollies, soit que le vent les ait rabbatués, & fait changer de posture: vsant la Prouidence diuine de ces causes secondes pour faire vn pronostique du futur euenement.

Estat de la Lune. *Macrob. l. 1 in som. Scip. c. 6.*

Declin de la Lune Huguenote.

Les Croissans de plomb abbatus.

La Lune estoit portée en son char, trainée par les animaux, qu'auez oüy : vostre Reformée l'est aussi : C'est vous qui la trainez, & la faites voir au Monde auec les marques spirituelles des mesmes animaux. Le Cerf est vn animal tres-aspre au rut, & armé de cornes à l'auantage : le Taureau luy est semblable en diuerse façon : le Cheual aussi superbe, & lascif: pour ces qualitez tous trois, & chascun en particulier portent la marque d'vn suppost luxurieux, & hautain. Le Mulet est malicieux, bisarre, & sterile. L'homme est fait semblable à ces bestes, s'il a les vices signifiez par icelles. L'Escriture appelle taureaux, les riches orgueilleux & voluptueux, qui condamnerent le Sauueur, car le Roy Dauid parle ainsi, *Les gras Taureaux m'ont enuironné*, entendant les Scribes, & Pharisiens, quand ils cherchoient le Sauueur à la mort. Le mesme Roy aduise les Mortels de ne deuenir ny Cheual, ny Mulet, c'est à dire orgueilleux, lubriques, steriles à bien faire. *Ne soyez pas*, dit-il, *comme le Cheual, & le Mulet qui n'ont point d'entendement.* Si i'ay monstré cy dessus, que vostre Doctrine engendre l'orgueil, la luxure, & la sterilité de toutes bonnes œuures, & que vous estes moulez selon cette Doctrine, regardez si ie vous fais tort de vous appeller du nom des bestes, qui marquent vos qualitez: & si ie dis à bon droict, que le char de vostre Diane, ou Lune reformée, que vous auez trainé, trainez, & publiez par l'Europe, est attelé de Cerfs, de Taureaux, de Cheuaux, & Mulets.

Le char de la Lune attellé de diuerses bestes. Des Cerfs, Du Taureau. Du Cheual. Du mulet.

Tauri pingues. Psal. 21. 13

Nolite fieri sicut. Psal. 31. 11.

Les Sacrifices inhumains offerts à la Lune, Diane, Hecate, ou Proserpine, ne sont que trop representez en la vostre. Vous estes des premieres victimes de ses Autels, où vous conduisez tous ceux, qui suiuent les traces de vos enseignemens: Combien auez vous rendu d'hommes, & de femmes pourceaux par vos Maximes de liberté charnelle, pour apres estre sacrifiez à l'Idole de cette Proserpine? Combien de Pelerins venus en vos villes, ont esté deceus par vous, & comme par des Tartares Tauriens, donnez en Sacrifice funeste, à celuy qui a dressé cette nouuelle Idolatrie, comme iadis la vieille? Combien de pauures ames frappées de dars, & prinses à la chasse de vostre Diane & de ce NEMBROT veneur infernal? Combien de ieunes hômes, de ieunes filles, battues, & victimées sur les marbres de cette mesme Deité feinte, abusées, & rauies par vostre Hecate, qui eussent serui d'ornement en la maison de Dieu, se voüans à sa Majesté corps, & ame, selon le conseil de Sainct Paul, si elles eussent rencontré meilleurs Docteurs que vous, & meilleure Doctrine, que la vostre? La Lune des Payens, la Diane, l'Hecate, fit-elle iamais tant de maux en plusieurs Siecles, que la vostre en quatre vingts ans? Celle-là deçeut-elle si frauduleusement, si cruellement, si funestement les Hommes par ses grossieres resueries, que cette-cy par ses Maximes pleines d'artifice, & de dol? Mais leur Lune fit-elle iamais sommeiller tant de Mortels, que la vostre a fait, & enseueli d'Endymions au sommeil de liberté de peché, & de mort eternelle? Voila l'Idolatrie de la septiesme Estoille errante : & l'artifice du Diable à reparer ses antiques Superstitions, par vostre nouueau ministere, & arracher la Lune, non du Ciel, comme il faisoit croire aux Thessaliens, mais des tenebres du vieil Paganisme, pour l'exposer au monde, & la faire adorer par ceux, qu'il ensorcelleroit des charmes de vostre doctrine, sous le nom de Religion reformée.

Les Sacrifices de la Lune. Les pelerins sacrifiez. *Nembrot venator. Gen. 10. 9*

Vierges sacrées à Dieu. *1. Cor. 7. 34*

Carmina vel possunt cœlo deducere Lunã. Virg. Ecol. 8. 69.

De l'Idolatrie de Minerue, ou Pallas.

CHAP. V.

Minerue ou Pallas, Deesse des Sciences. *Cic. 3. de na. Deor. Arno. l. cõt. Gent. Na. Com. Myt. l. 4. c. 5.* L'Idole de Minerue. *Pausanias in Atticis.* L'oliue. *Plin. l. 12. c. 1 & l. 16 Ouid. 6. Metam. S. Aug. l. 18. de ciu. c. 12.* Symbole de sagesse, qui voit la nuict. *Pier. l. 20. to. de Noctua.* Athenes. *Lil. Gyr. Syn. 11.* Demosthene. *Plutarch. in Demost.* Sur quoy fondée l'Idolatrie de Minerue. Fraude du Diable imitant les œuures de Dieu. Le Deluge par Ouide.

IE pouuois clorre mon œuure, par la fin des Idolatries des Estoilles errantes, estans ia vos erreurs, & Idoles en assez bon nombre entassees, & assez declarées, & mon œuure paruenu à vne iuste grosseur: neantmoins ie toucheray encores, mais briefuement, quelques autres Superstitions Payennes, que le Diable a finement impliquées en la vostre soubs vn nouueau voile, & auec semblables effects, que iadis. L'vne des plus remarquables est celle de MINERVE surnómée PALLAS, voisine Deité de la Lune, ou Diane (non pas la mesme, comme quelques vns ont pensé) mais sœur d'icelle, & d'Apollon, engendrée la troisiesme apres eux d'vne façon nouuelle, à sçauoir du cerueau de Iupiter, estimée, la Deesse de Sapience, & de Conseil en guerre, & en paix: & inuenteresse des Arts & sciences, & à raison de ces qualitez, celebrée par les escrits de tous les Poëtes prophanes, & adorée de toute la Gentilité: son Idole representoit, selon Pausanias, vne femme guerriere, reuestuë d'vne robbe flottante iusques aux talons, & par dessus, au coffre du corps, couuerte d'vne cotte d'armes à l'ambeaux de fer en la faulde, & droict à la poictrine inseré le chef de Meduse, d'yuoire à demi relief, ayant le heaume doré en teste, le pauois de cristal au bras gauche, & la lance en la main droicte, qu'vn Serpent entortilloit vers la poignée: Aupres d'elle estoit la Statue de Victoire. Les autres la descriuent autrement.

L'OLIVE, tres-vtile à plusieurs vsages des Arts, & de la Vie, luy estoit sacrée, comme aussi le DRAGON, & le HYBOV: Elle fut honnorée des Atheniens, & leur ville renommée en toute sorte de sciences, luy estoit dediée, & en portoit le nom: Car le mot Athenes vient du Grec Ἀθήνη, qui est le surnom de la Deesse. Demosthene marque cette antiquité, quand banni d'Athenes, il dit que sa Patrie se plaisoit à trois animaux felons, au DRAGON, au HYBOV, & à la POPVLACE. Plusieurs Escriuains profanes, & autres se sont ioüez, allegorisans l'Origine, les feintes & Fables de cette Deesse, que chascun pourra lire en leurs Liures. Icy ie ne dis rien sinon, qu'il me semble, que le Diable Autheur des mensonges, & faussetez, a fondé cette-cy sur l'Escriture Saincte, nommément sur la Doctrine de Salomon, en la description qu'il fait en plusieurs endroicts de l'Eternelle Sagesse, qui est le Fils de Dieu. Car comme i'ay dict souuent, la fraude de ce Serpent a tousiours esté, de malignement imiter & contrefaire les œuures & paroles de Dieu, ses Ceremonies, ses Sacrifices, abuser de ses Escritures, comme de ses Creatures: tourner les vrayes Histoires en Fables, & ietter les tenebres dedans les esprits des Mortels, & le desdain de la Vertu en leurs volontez. Ainsi a-il faict, d'escrire le Deluge par les Poëtes Payens en style de Fable: comme aussi l'edifice de la tour de Babylon, & semblables choses, affin de diminuer d'autant le credit de la Verité, & faire penser que tout est fabuleux: ou se faire honnorer, & adorer en ses Fables, comme en choses vrayes. Il a donc en ce subiect choisi les plus beaux traicts de Salomon, descriuant la vraye Sapience, pour en faire sa MINERVE, & composer vne fausse Diuinité en contre-quarre, & aux despens de la vraye. Salomon dit, parlant en la personne d'icelle Sapience: *Ie suis sortie de la bouche du Souuerain, engendrée deuant toutes choses.* C'est la seconde personne de la sacrée Trinité, qui parle: le Verbe Diuin, Parole subsistante, sortie de la bouche du TRES-HAVT, par Eternelle generation: Fils de Dieu: engendré en l'enclos de l'Eternité, par l'entendement du Pere, d'vne façon ineffable. Le Diable a desrobé cecy, & en a fait son propre, le billonnant en Fable, & supposant MINERVE, pour cette Sagesse, vn corps pour vn esprit: vne femelle, pour vn fils: vne Mortelle, pour vn Immortel: vne fausse Deité, pour vn vray Dieu: faisant entédre, qu'elle est fille de Iupiter, engendrée de la teste, ou cerueau d'iceluy: Et a adiousté, pour ornement de merueille, qu'elle naissant, tomba du Ciel vne pluye d'or. Salomon auoit dit, que cette Sagesse Souueraine estoit *dés le commencement, & deuant les siecles*, signifiant qu'il estoit Dieu sans commencement & sans fin: Le Diable imitant cecy, procura qu'on dit le mesme de sa MINERVE. Au moyen dequoy, il fit faire aux Egyptiens vne deuise de MINERVE, escrite en lettres d'or en ces mots, *Ie suis ce qui est, qui sera, & a esté*: Titre qui n'appartient qu'à Dieu seul: qui seul se surnomme, IE SVIS QVI SVIS. Salomon faisoit aussi parler la Sapience, *Ie fais luire la Doctrine comme l'Aube du iour, ie la fais apparoir par long temps.* Et sur cela le Diable a fait dire, que MINERVE estoit inuenteresse des Arts & Sciences. La mesme Sapience disoit, *I'ay esté exaltee comme le bel Oliuier aux champs.* De là il print occasion de faire sacrer l'Oliue à MINERVE: la mesme Sapience encor, *I'ay tenu le haut bout en tout Peuple, & commandé en toute Nation, & marché sur les cœurs des Nobles, & des petits*: Et en vn autre lieu, *I'habite au conseil, & suis presente aux sages entreprises. Les Roys regnent par moy, & les Legislateurs ordonnent les choses iustes.* Item, *Les Princes dominent par moy, & les Puissances discernent la Iustice.* Le Diable au parangon de tout cecy a feint, & fait entendre de sa MINERVE quelle estoit vne Deesse guerriere, qu'elle presidoit aux batailles, & conseils des Grands, & que par elle ils gaignoient les victoires: Ce qui est fort bien marqué en Homere, entre autres Poëtes: car il donne tousiours Pallas pour guide aux Chefs & Gouuerneurs des Peuples, & nommément à Vlysse, patron d'vn Prince tres-aduisé en paix, & en guerre: Et partant les Gentils Philosophans là dessus, mettoient l'Idole de Pallas aux portes des villes & des maisons, pource appellée *Pylatis*, portiere: & celle de Mars, aux Faux-bourgs, signifians, que pour bonne defense des Republiques, il faut loger pres & au dedans la Sagesse, & faire la guerre au dehors. Ainsi ce Serpent sacrilege desroboit à Dieu, ses enseignemens, ses paroles, & tiltres, & les faisoit siens: & ce qui auoit esté dit en verité, le conuertissoit en mensonge, pour deceuoir les

1. Metam. & autres. La tour de Babyl. par les mesmes. *Ego ex ore altissimi. Eccl. 24. 5* *Altissimus.* *Imbres aurei nascente Minerua. Claudiã.* *Ab initio & ante secula. Eccl. 24. 14* *Ego sum qua sunt, qua fuerunt & erunt. Proclus. & Fescinus. Ego sum qui sum. Exod. 3. 14* *Doctrinã quasi antelucanũ illumino. Eccl. 24. 44.* *Ego quasi Oliua. Eccl. 24. 29.* *In omni populo primatũ tenui. Eccl. 24. 10.* *Ego sapientia habito in consi. Prou. 8 12. 13.* Homere. *Odyss. 1. 8. 11 & alibi passim.* Vlysse. *Soph. in Aiace mastigoph.* L'Idole de Pallas aux portes des villes, & de là appellee. *Pylatis.*

Celle de Mars aux Faux-bourgs. *Aeschi. in Eumen. Herod. l. 8 Nat. Comes. Myt. l. 4. c. 5.*

Humains parmi les tenebres de ces fictions, & se faire adorer au culte des Idoles, taillées en la boutique de ses fraudes.

En quoy la pretenduë Religion, & ses Ministres symbolisent à Minerue, & à l'Idolatrie d'icelle.

CHAP. VI.

VOstre Pucelle reformée est semblable à Minerue, comme à la Lune, par ses qualitez. Minerue Deesse de Sagesse à faux tiltre: vostre Secte, Religion reformée, à faux tiltre: Minerue professoit les sciences, les armes au poing: Vostre Faction dés sa naissance a presché l'Euangile auec la lance en main, & le morion en teste: Minerue portoit l'Oliue de paix, & semoit les guerres: vostre Religion porte la paix charnelle, & suscite la guerre contre toutes les Vertus: Minerue auoit sous sa garde les Hyboux, & les Dragons: vostre Secte reçoit & caresse tous ceux, qui sont signifiez par ces animaux, à sçauoir les Apostats, Moines, & Prestres reniez: oyseaux de nuict, gens de tenebres, gens terrestres, malins, & voluptueux: Minerue aimoit la Populace mutine: vous faites les peuples mutins, & rebelles contre leurs Princes, haïssez la Monarchie, & estes Republiquaires. Le Diable seduisoit les Payens par vne fausse Sagesse, cachée soubs le nom de Minerue: le mesme seduit les Chrestiens, par vostre fausse Doctrine, affublée du manteau de Religion reformée: le Diable auoit ses supposts pour auancer le culte de Minerue: le mesme vous a choisis Ministres en la Secte par luy suscitée, pour luy faire seruice, & accomplir ses volontez Ce qu'auez faict, & continuez de faire: tant qu'il est en vostre pouuoir, & à ses fins à son imitation, vous attirez le monde par belles paroles de Minerue, & le trompez en effect: Vous promettez la vraye Sapience, & donnez la Fausseté: la Verité, & donnez le Mensonge: la vraye Foy, & supposez la Superstition, & l'Heresie: Ce n'est que saliue de Iupiter, que chresme de Religion, & de science chez vous, si on vous croit: & si on vous cognoit, ce n'est qu'ignorance, erreur, & deception. *Tous les Heretiques*, dit Tertullien, *sont enflez, & tous font estat de la Science, & deuant qu'estre instruits sont parfaicts Catechumenes.* Aussi S. Epiphane escrit, qu'ils s'appellent tous GNOSTIQVES, c'est à dire, sçauans. Le Diable faisoit mettre au dedans des villes l'Idole de Pallas armée, & aux Fauxbourgs celle de Mars: vous l'imitez & seruez en cecy: car vous auez mis bonne garnison de conseil & de force en autant de villes, que vous auez soubstraites de l'obeyssance de vos Seigneurs legitimes, & y tenez bon, & vostre Reformée y est adorée au lieu de PALLADIVM, & la force au lieu de Mars.

Science armée. Fausse paix. Hyboux. Serpens. Populace. Supposts du Diable sous le nom de Minerue. Tous les Heretiques se disent sçauans. *Tertul. de praesc. aduers. Heret. ca. 4. Epiphan.* Gnostiques. Pallas aux portes.

Le Diable seme l'erreur par des femmes.

Au surplus comme par vne femme, supposée Deesse de Science, le Diable publia son Idolatrie, & l'authorisa, ainsi par les femmes louees par vous comme fort suffisantes, vous auez ietté au monde les premieres semences de vostre Religion, & par icelles establi, comme par des Minerues reformées, les Bases, & colonnes de vostre Doctrine: vous sçauez, si vous auez leu les Histoires, escrites de nos iours, que depuis l'an 1530. iusques à 1593. les femmes ont esté les principales trompettes de vostre Euangile les Mineruës, & Prescheresses de vostre sagesse, & n'est besoin de nommer celles, qui estoient en la Cour de France du temps du Roy François premier, & les autres, qui viuoient hors la France: C'est assez de vous aduertir qu'en ce Ministere le Diable vous a faict enfans semblables à vos vieux Peres: car ils mettoient tousiours comme vous leurs Heresies en vogue, par la menée de quelque femelle. Ce que ie vous fais voir par les exemples suiuans, que S. Hierosme recite en ces mots, SIMON MAGVS *trama son Heresie par l'artifice d'Helene la putain*: NICOLAS *d'Antioche, autheur de toute sorte d'ordures, estoit chef de la dance d'vn grand nombre de femmes abusees*: MARCION *enuoya à Rome vne femme auantcourriere, pour faire le chemin à ses deceptions*: APELLES *eut sa Filumene, Maistresse compagne de ses enseignements*: MONTANVS *Prescheur de l'esprit immonde, infecta plusieurs Eglises d'auarice, & d'Heresie, par l'entremise de* PRISQVE *&* MAXIMILLE, *Dames nobles, & riches: Et pour laisser les Histoires plus esloignees, & parler des voisines:* ARRIVS, *pour deceuoir l'vniuers, deceut premierement la sœur du Prince: En Afrique* DONATVS, *s'aida des richesses de* LVCILLE, *pour souiller des eaux puantes de son Heresie tous ceux, qui seroient si infortunez, que d'en boire: En Espagne,* AGAPE *fit tomber en la fosse* ELPIDIVS: *vne femelle decevant vn homme, vn aueugle menant vn aueugle: Et cettuy-cy eut pour successeur Priscillian, ce Magicien faict Euesque, & tresintime de Zoroaste Magicien. Auec Priscillian se ioignit* GALLA, *Françoise de nom, & non de nation, & laissa sa sœur courant çà, & là, heritiere d'vne autre voisine Heresie.* C'est donc la ruse accoustumée de ce vieil Abuseur de suborner les Femmes pour deceuoir les Hommes, d'autant qu'il trouua par l'experience de la premiere, que c'est vn sexe, aussi propre à seduire, que facile à estre seduit, hautain de cœur, curieux de sçauoir, ambitieux d'estime, audacieux de sa foiblesse, arrogant de son ignorance, leger à croire, opiniastre en ce qu'il a creu, incapable de secret, & de tant plus entrant, & prompt à communiquer tout ce qu'il sçait, qu'il l'estime secret & rare, parce qu'en le communiquant il pense obliger plus les Auditeurs à son amour, & en espere plus de reputation, & loüange de suffisance: Toutes lesquelles qualitez, font, que la femme, si la vertu ne la tient auec la grace Diuine, est vn subiect tres exposé, & tres-disposé à la tromperie, & vn instrument tres-propre à tromper. Ce n'est pas donc merueille, que le Diable se soit souuenu de vous donner comme à vos Bisayeulx, des Minerues pour hausser le pied de vostre sagesse reformée, selon sa vieille routine, & si vous les auez employées, imbus de l'esprit de cet Inspirateur: mais c'est bien merueille, que vous ayez surmonté tous vos Ancestres en ce Poinct: Car eux, comme les Payens, n'auoient que peu de femmes, & de Minerues, qui faisoient

Depuis l'an 1530. iusques à l'an 1563. les femmes instrumens de l'Heresie de Luther & Caluin.

Les Heretiques pratiquét les fémes pour deceuoir. *S. Hiero. ep. ad Ctesiphon. aduers. Pelagia.* Helene Filumene, Prisque, & Maximille. Lucille. Agape. Galla.

Eue. *Gen. 3. 6. 1. Cor. 14. 3* Pourquoy la femme facile à estre seduite, & propre pour seduire.

Les Ministres font des Minerues plus qu'aucuns anciens Heretiques.

Arrogance de Minerues Huguenotes.

des sçauantes, & bien entendues: mais toutes les vostres, si elles ont vn peu l'esprit releué, deuiennent Minerues chez vous, & aussi tost qu'elles ont esté deux, ou trois fois à vos Presches, fueilleté la Bible, & cotté vos nottes, elle sont plus doctes, & plus suffisantes que vous: Il n'y a que pour elles a controuerser vn Poinct de Religion, à citer le vieil & le nouueau Testament: à obiecter, & respondre sur la Virginité, sur les bonnes œuures, sur l'election des viandes, sur la liberté Euangelique, & le reste: & ose dire, qu'elles soustiennent mieux la dispute, que plusieurs des meilleurs d'entre vous, ce qui vous tourne à grande honte, & à elles à peu de louange: Car l'ignorance est plus reprochable à l'homme, qu'à la femme, & la science est le propre outil de l'homme, & non de la femme: & ce n'est pas en la doctrine qu'elle doit exceller, mais bien au silence, & au mesnage de la maison. Et ne luy est non plus loüable de sçauoir bien disputer, que bien escrimer ou piquer vn Cheual, & non plus seant à elle de faire profession des lettres, qu'à l'Homme de bien filer, ou coudre, & beaucoup plus dangereux à la femme de faire l'office de l'Homme en enseignant, qu'à l'Homme de faire le mestier de la femme en cousant: Et partant vos Femmes sont aussi vituperables pour estre doctes Minerues, que vous pour estre ignorans Ministres. En l'Eglise Catholique on a veu, & voit on de present des Dames bien apprises, & bien instruites en la Loy de Dieu, voire encor aux bonnes lettres: mais leur science ne leur fait pas abandonner la modestie, comme aux vostres, pour se ietter aux disputes, & faire des Pallas armées: Elles se souuiennent fort bien de l'enseignement de Sainct Paul, qui defend à la femme de parler en public, luy permettant seulement d'interroger son Mari en la maison, si elle a quelque doute: & de celuy de Sainct Ambroise, qui de mesme esprit que l'Apostre escrit que *La femme doit auoir plus de soin d'apprendre les choses Diuines, que les enseigner.* Le sçauoir, qu'elles ont, n'est que pour leur vsage: & si par fois il est requis d'en faire part aux autres, & de parler, on lit en leur bouche, & maintien, & en leur langage, que ce n'est pas presomption, mais obeissance: desir de profiter, si on les estime le pouuoir faire, & non affectation de paroistre suffisantes par vanterie, comme font celles, que vous auez faict Minerues, en comparaison desquelles vous perdez vostre reputation, & credit.

Le silence ornement de la femme. *Prou. 9. 13 Sophocl.*

Les Dames Catholiques sçauantes.

Mulieres taceant in Ecclesiis. 1. Cor. 14. 34 & 1. Ti. 2. 11.

Mulier discere magis quam docere debeat quã doceat. S. Ambr. l. 2. in Lucam.

De la Deesse Liberté Payenne, renouuellée par les Sectaires.

CHAP. VII.

Libertas des Romains. Cicero pro Domo sua. Dio. l. 44. & aly.

Commẽt fut elle introduite.

ENtre la Deesse Pallas, dont ie viens de parler, & le faux Dieu Bacchus, ou Liber, que ie vois incontinent descrire, ie mettray la Deesse Romaine voisine de Pallas en sexe, & de Bacchus en qualité, & surnom, appellee à la semblance de Liber. LIBERTÉ suscitée de nos iours en vostre Religion. Cette Deesse nasquit ainsy aux tenebres du Paganisme. Apres que les Romains eurent secoüé le ioug de la tyrannie des Tarquins, & reduit le Royaume en Republique, ils se forgerẽt vne Diuinité des materiaux de leur deliurance, & l'appellerent du nom de l'effect, LIBERTÉ, & luy dedierent des Temples, comme aux autres feintes Diuinitez: & la seruirent en tiltre de Deesse par Idoles, Sacrifices, & Ceremonies, aux fins de l'auoir tousiours propice à la conseruation de l'estat populaire. L'Artisan qui auoit dressé cette vieille Deesse, & son Idole par les Payens, & qui vous a faict croire, & prescher, que l'homme n'a point de Franc-arbitre, ny de liberté à bien faire, à fin de vous lier pieds & mains, & vous rendre faineants: Le mesme vous acculant en vne autre extremité damnable, & vous tournant la teste aux pieds, vous a taillé par Caluin vne fausse LIBERTÉ, & vne Idole, pire que la Payenne, pour vous deslier tous vos membres, & vous rendre desbrider, desbordez, & hardis à tout mal. Il vous a fait surnommer cette Idole, LIBERTÉ DE CONSCIENCE, comme Deesse regnant en l'ame, & portant quelque plus grande auctorité, que la Liberté ciuile, qui ne concerne que le corps, telle qu'estoit iadis celle des Romains: Parquoy elle est pourtraicte de Stature Geantine, plus grande que la naturelle, ayant le pied droict sur vn globe celeste, & du gauche, foulant plusieurs Couronnes & Sceptres: tenant en vne main vne Coupe d'or pleine d'vn breuage meslé, & en l'autre deux brides rompues, ayant aupres d'elle, d'vn costé vne Lionne couchée, & de l'autre vne Renarde, qui donnent la mammelle à plusieurs Lionceaux, & Renardeaux, figures Mystiques, qui signifient que cette Liberté foule aux pieds, & mesprise toutes loix Diuines, & Humaines, l'authorité des Prelats, Princes & Roys, qu'elle ne tend qu'à la liberte de sens, qu'elle oste la bride à l'ame, & au corps: Finalement, qu'elle donne le laict, & la nourriture aux hommes, pour les metamorphoser en Lions, & Renards, en gens rebelles, ou rusez hypocrites, & libertins. Ie tire ceste exposition de vos œuures, & de vos Liures. Vous sçauez que la premiere chose que vous demandastes, estans encor à la mammelle de vostre Religion, & ne sçachans presque parler, ce fut LIBERTÉ DE CONSCIENCE, c'est à dire, congé de n'auoir aucune Loy Ecclesiastique, ou Ciuile, qui bridast vos iugemens & appetits & qu'il vous fust loisible de quitter la Religion Catholique, parce qu'elle vous tenoit en bride: vous humilioit, faisoit matter l'esprit, & le corps par Penitence, par Ieusnes, & autres austeritez, & que sortant de la Religion Catholique, vous fut permis d'en prendre vne autre, qui donnast bon large à la sensualité: en laquelle le Prestre peut prendre femme sans scrupule: le Religieux abandonner son Cloistre, & ietter son Froc aux buissons: la Nonnain se desuoiler, & deuenir Mere: En somme vne vocation, où chascun peut viure soubs son figuier sans Roy, & sans Superieur: & mites alors, & du depuis tousiours, vos bons desirs en execution, selon les loix de cette Liberté, & l'estenduë de vos forces: vos Liures, & Presches ont soustenu, & paré par tous appareils, & artifices de belles raisons, &

Les Tarquins. *Tit. Liuius & Plin. de viris illustr.*

Deux fausses opinions cõtraires Nul Frãc arbitre, & liberté de cõscience.

Liberté de cõscience.

Hieroglyphe de la liberté de conscience Huguenote.

Liberté de consciẽce demandee dés le commencement de la pretendue Reformation, par les Huguenots.

Semences impiement desrobées de l'Escriture, cette Idole, faisant entendre, que c'estoit la vraye forme de Religion reformee, pour le seruice du Seigneur. Cecy est si clair aux Liures de Luther, Melancthon, & des autres Heresiarques, & Ministres d'Allemagne, qu'il n'est besoing de les citer pour en faire preuue, vous le sçauez, & le confessez. Caluin a esté plus rusé, que tous les autres, parlant de ce subiect, & plus dangereux sans comparaison : & partant il le faut ouyr, & examiner son dire, & en luy, refuter tous les autres. Traictant de la liberté Chrestienne en diuers endroits, il apporte à force bonne Doctrine, & auec tel artifice de langage, qu'il semble surpasser les plus deuots Catholiques. Il escrit en vn lieu, que cette Liberté est spirituelle : & en vn autre : Que ceux-là font mal, qui en font vne couuerture, pour satisfaire à leurs cupiditez desordonnées, ou qui en abusent, auec scandale de leurs freres infirmes. Item, que les Chrestiens sont subiects aux Loix humaines: Que la Conscience est subiecte aux Loix politiques. Il donne en diuers lieux plusieurs telles, & semblables periodes, comme viandes de bonne creance: Et aux mesmes lieux, & en d'autres, il renuerse par manifestes contradictions, tout ce qu'il auoit dit de bon, comme n'estant pas de son cru, mais employé seulement pour amorce, à fin de faire aualler doucement le poison. Il dit, *Que la premiere partie de la liberté Chrestienne est, que les Consciences des Fideles, quand il est question de chercher asseurance de leur Iustification s'esleuent & dressent par dessus la Loy, & oublient toute la Iustice d'icelle.* Il veut dire, selon sa propre exposition, que l'obseruation de la Loy ne sert de rien aux hommes, pour estre iustifiez, & qu'ils en doiuent estre deliurez, auec telle liberté de conscience : qu'ils n'ayent aucun esgard à leurs œuures: Enseignement, qui donne directement contre l'intention du Legislateur, & contre la raison mesme. Car Dieu fait les Loix, & y oblige les hommes, afin, qu'ils les gardent, & soient iustifiez les gardant, & faisant de bonnes œuures, autrement la Loy seroit superflue. Caluin va au deuant de cette consequence, & dit, qu'encor, que la Loy n'apporte rien à la Iustice: *Que neantmoins elle n'est pas superflue, parce qu'elle ne laisse pas d'enseigner, exhorter, & stimuler à bien, combien, qu'en Iugement de Dieu elle n'ait aucun lieu es Consciences*: Miserable subterfuge, & pure malice: car à quel vsage ces exhortations de la Loy, si l'obseruation de la Loy, & les bonnes œuures ne seruent de rien deuant Dieu, & en la Conscience? Si la Loy est tousiours inutile, n'est-elle pas tousiours, superfluë? & cette Doctrine ne iette elle pas le desir de bien faire au ... qui le voudra adonner à la Vertu? En vn autre lieu, il dit, *Que les Traditions & Loix Ecclesiastiques, ont esté autant de cordeaux pour estrangler les pauures ames.* Ce qu'il entend, non seulement de celles qu'il iuge iniustes, mais de toutes, soient-elles les plus iustes du monde. *Celles qui semblent les plus supportables*, dit-il, *ne laissent pas d'opprimer tyranniquement les Consciences : Ie ne dispute de dire, qu'elles abastardissent le seruice de Dieu, & rauissent à Dieu mesme le droit, qui luy appartient d'estre seul legislateur.* Et vn peu apres, *Tous Edicts procedez des hommes, touchant le seruice de Dieu, sont traditions humaines*, ausquelles il ne veut aucun estre assuietti en conscience: & sa raison est, *parce que les Consciences doiuent estre regies & reglees par la seule Loy de Liberté, qui est la Sacree Parole de l'Euangile: si elles veulent retenir la grace, qu'elles ont vne fois obtenuë en* IESVS-CHRIST: *& qu'elles ne soient assubietties à seruitude aucune, ne captiues sous quelques liens.* C'est secoüer à bon escient le ioug, & mettre la chair en plaine campagne sans bride, & ne se soucier, ny de Papes, ny de Roys, ny de Magistrats. Il dit encor, *Chascune Loy en particulier n'oblige point la Conscience, toutesfois nous sommes tenus de les garder en general.* Voicy vne merueilleuse leçon : & comment se peut il faire, qu'on ne soit obligé en Conscience à aucune Loy particuliere, & qu'on soit tenu à les garder toutes en general? Qu'on ne soit obligé à ieusner aucun iour de l'An, & qu'on soit tenu en general de ieusner tous les iours? Parler de cette façon, n'est-ce pas se contredire puerilement, & profondement resuer, & faire resuer le monde? Vn peu apres, *Toutes Loix humaines, s'entend celles, qui sont droittes & iustes, ne lient point la Conscience.* Et ailleurs parlant des Loix ciuiles, il escrit ainsi, *La liberté promise en l'Euangile, ne recognoit ne Roy, ne Maistre entre les hommes, mais se tient à vn seul* IESVS-CHRIST. Pouuoit-il pousser plus auant la puissance de cette Liberté, & plus clairement mettre à bas l'authorité des Pasteurs, des Rois, & des Magistrats? Or examinons vn peu ces maximes.

Que les Maximes susdictes de la Liberté Huguenote, sont contraires à l'Escriture, & pernicieuses à tous Estats.

CHAP. VIII.

PAr les Maximes susdictes Caluin monstre premierement, que nul ne peut faire aucune Loy, qui oblige la Conscience: Secondement que personne n'est tenu en Conscience, & en verité, de garder celles qu'on fait, encor qu'elles soient iustes: Doctrine du tout contraire à la Saincte Escriture, & merueilleusement pernicieuse à tous Estats, tant Ecclesiastiques que Ciuils, & à toutes sortes de personnes. L'Escriture, & la raison enseigne directement, que l'Eglise, & les Magistrats ciuils peuuent faire des Loix, & que l'on est obligé de les garder. Le Sauueur dit à S. Pierre en particulier, & aux Apostres en general: *Tout ce que vous lierez en terre, sera lié aux Cieux: & tout ce que vous deslierez en terre, sera deslié aux Cieux.* Donc le chef de l'Eglise, successeur de Sainct Pierre, & l'Eglise en Corps, & les Pasteurs en particulier, peuuent faire des Loix. & la pratique des Papes, des Conciles, & des Euesques, des Monarques, & Republiques confirme & declare assez le droict, que le Sauueur a donné à son Eglise, & aux Chefs

Les Conciles, les Pasteurs, les Roys, & autres Magistrats peuuent faire des Loix, qui obligēt la Conscience.

souuerains des Principautez, de faire des Loix, qui obligent la Conſcience, & leſquelles ſelon Dieu, on doit garder, autrement en vain ſeroient-elles faictes, comme i'ay dit tantoſt. Et vous, meſſieurs, ne faites vous pas des Ordonnances en vos Synodes, & ſi vous croyez, qu'on ne ſoit obligé en conſcience de les garder ; à quelle fin les faictes vous? eſt-ce par contenance? Pourquoy donc menacez vous les contreuenans d'excommunication, & d'autres peines? Eſt-ce par contenance encor? Faictes-vous donc toutes choſes par contenance? n'eſtes vous pas donc Paſteurs & Magiſtrats, par contenance, & Idoles Paſteurs, comme parle le Prophete? Ce que dit Caluin, *Que telles Loix abaſtardiſſent le ſeruice de Dieu, & luy oſtent ſon droict, qui eſt eſtre ſeul Legiſlateur*, c'eſt vne conſequence tirée ſans Antecedent, & vn pretexte auſſi malin, que ridicule. Car tant s'en faut, que le Culte Diuin ſoit diminué par cette Puiſſance, que pluſtoſt il en eſt affermi : veu que Dieu a donné cette puiſſance à ſon Egliſe, & que ces loix ſont faictes pour ſon honneur, & que c'eſt touſiours ſon authorité, & ſa gloire en premiere ſource: C'eſt luy, qui les faict par ſes Officiers, comme il dit en l'Eſcriture, *Les Roys regnent par moy & ceux qui font les Loix ordonnent choſes iuſtes.* Telles Loix, n'abatardiſſent aucunement le culte Diuin, ains l'amplifient & l'illuſtrent, moins rauiſſent elles à Dieu ſon droict. Le droict de Dieu eſt d'eſtre la Loy de toute droicture, l'Aucteur de toutes bonnes Loix, & le ſouuerain Legiſlateur, & qui ſe voudroit attribuer ces tiltres, il luy oſteroit ſes Droicts, ce que ne fait pas l'Egliſe, qui le recognoit en tout pour ſon Seigneur & Prince. C'eſt Caluin, qui luy oſte ſon droict, diſant contre ſon auctorité, & contre les Loix, que perſonne ne peut faire des Loix pour ſon ſeruice, & que perſonne n'y eſt obligé en conſcience, veu que, comme ie viens de prouuer, il a donné cette puiſſance aux hommes, non ſeulement Eccleſiaſtiques, mais encor temporels, que chacun eſt obligé à garder, comme la meſme Eſcriture enſeigne. Ceſar eſtoit Prince temporel, & encor Payen, & auoit fait vne Loy ciuile, & temporelle entre pluſieurs autres, que chaſcun payaſt le Tribut. Si on n'euſt eſté obligé en conſcience de garder cette Loy, le Sauueur n'euſt pas dit, *Rendez à Ceſar, ce qui eſt deu à Ceſar:* ni S. Pierre, *Soyez ſubiects à toute humaine Creature pour Dieu, car c'eſt la volonté de Dieu*, & ce non pour euiter le courroux du Prince, mais de Dieu, *non ſeulement pour le Courroux*, dit S. Paul, *mais pour la Conſcience. Car ceux, qui reſiſtent à la puiſſance, ils s'acquierent la damnation*, c'eſt à dire, pechent mortellement. On eſt donc obligé en conſcience aux Loix humaines, tant ſpirituelles, que temporelles : Et Caluin eſt vn blaſphemateur d'vn coſté, & vn mocqueur de l'autre, faiſant ſemblant de defendre le droict de Dieu, & oppugnant ſa Doctrine, ſes Loix, & ſon ſeruice. Il eſt encor vn perturbateur de Royaumes, & Republiques : Car par ſa doctrine il donne liberté & audace à chacun de ſe diſpenſer en ſa Conſcience, & en ſes actions s'il peut, de toute loy humaine, & faire meſpris, & litiere de toute Ordonnance de l'Egliſe, & des Roys, *encor qu'elles ſoient droites, & iuſtes*, dit ce Docteur reformé. Et ne faut pas douter, que de cette liberté peſtilentieuſe, ne ſoient ſortis, comme d'vn puy infernal, les Libertins, les Fait-neans, les Athees, les mutins, les ſeditions, & reuoltes, qui ont rauagé, & mis en combuſtion les villes, & les Royaumes de la Chreſtienté. C'eſt elle, qui a fait les gens rebelles à guiſe de Lions, quand ils ont eſperé d'eſtre les plus forts à rompre les barrieres des Loix : qui les a rendus Renards, & hypocrites en leur obeïſſance, quand ils ont eſté contraints d'obeir, n'obeïſſans que par mine, *& ſeruans à l'œil, & non de conſcience, & franchiſe*, ſelon l'aduertiſſement de ſainct Paul, & tenans touſiours en leur ame, que leur conſcience eſt libre de telles Loix, encor que leurs mains ſoient liees, & n'obeïſſent que pour euiter la peine, & non par charité. C'eſt l'Idole de la Liberté, que Caluin, & vos Docteurs apprins & pouſſez du Maiſtre de menſonge, vous ont taillée pire ſans comparaiſon que celle des Romains : Car celle là ne faiſoit autre mal, ſinon qu'elle honoroit ſuperſtitieuſement la memoire de la deliurance de ce Peuple, ſans toutesfois oſter la crainte, & le reſpect des Loix, & Magiſtrats, Conſuls, Tribuns, Dictateurs, & autres, au lieu, que la voſtre donne dans le Ciel, & meſpriſe toutes loix en effect, Diuines, & humaines, & renuerſe les colomnes de l'Egliſe de Dieu, des Royaumes, & Republiques, & ſe moque du monde, & de Dieu. N'eſt-ce pas aller bien auant en Liberté à gens, qui diſent, & qui enſeignent, que l'Homme n'a point de Francarbitre, c'eſt à dire, de liberté? Contemplez icy, Meſſieurs les Miniſtres, en deux Idoles voſtre aueuglement, & la malice du Diable, qui ſe ioue de vous en tenebres, & va girouëttant vos eſprits ſur la pointe de deux extremitez de Doctrine contradictoire, en deux Idoles de contraire figure, & poſées à meſme fin. En l'vne, vous fallant croire comme article de Religion, que l'homme n'a point de liberté : En l'autre, qu'il a liberté ſur tout: En l'vne, que l'homme eſt priué en ſon ame de Franc-arbitre: en l'autre, qu'il a vn Franc-arbitre, qui va par deſſus toutes Loix. Quelle Doctrine, & quelle contrarieté? Eſclauage de conſcience, & ſouueraine liberté de conſcience? Comment ſe peut-il faire que l'homme n'ait en ſon ame aucune liberté, & qu'il ait vne liberté en ſon ame de telle eſtenduë? Qu'il ſoit lié par la neceſſité à mal faire, ſans pouuoir reſiſter, & qu'il ait vne liberté, qui le face reſiſter à toutes Loix, tant ſoient-elles fortes, & iuſtes? Ne voyez-vous pas en cette diſcordante, & funeſte Doctrine voſtre miſere, & l'extreme malignité de Satan, qui par tous efforts, & fraudes tâche d'enſeigner par voſtre bouche la contrarieté, & le Menſonge aux fins que l'homme n'opere aucun bien, & ſe deborde à toute ſorte de mal, n'ait aucun Franc-arbitre, quand il eſt queſtion de bien faire, & quand il ſe voudra desbaucher, il ait pleine liberté de conſcience? Quand il conuiendra reſiſter à la Paillardiſe, à l'Auarice, à la Gourmandiſe, à l'Enuie, & aux autres vices, il ſe tapiſſe à terre, ſe laiſſant trainaſſer comme vne beſte ſans cœur, & ſans force : & quand il faudra faire reuolte contre les Magiſtrats Spirituels, & Temporels,

Huguenots Pasteurs par contenance.

O paſtor idolum. Zac 11.17

Commēt Dieu eſt ſouuerain Legiſlateur.

Prou. 8.15.

Les Roys & Magiſtrats ciuils font des Loix qui obligent.

Reddite que ſunt Cæsaris. Matt. 22.21

Eſtote ſubiecti omni, &c. 1. Pet. 2.13.

Non ſolùm propter irã. Rom. 13.

La liberté de Conſcience des eſtaires cauſe des rebellions.

Serui obeauit. Ephe. 6.5.

La Liberté des Huguenots pire Idolatrie que la Payenne des Romains.

Doctrine contradictoire niant le Franc-arbitre & enſeignãt toute liberté.

La fin du Diable en l'abolitiõ du Franc-arbitre & en l'eſtabliſſement de la Liberté de Conſcience.

il n'ait ny loy, ny respect qui l'empesche de faire bas de toutes authoritez ? Au surplus, si vous estimez si raisonnable, & si necessaire que chacun viue en liberté de conscience, pourquoy ne permettez vous aux Catholiques viure en leur liberté à Geneue, & ailleurs, où vous estes les Maistres? Pourquoy au moins ne les laissez vous sortir de vos villes bagues sauues, pour aller seruir Dieu en franchise selon la Foy de leurs predecesseurs ? Pourquoy les retenez vous contre leur liberté, & faites des Pharaons, retenans le Peuple de Dieu en vostre Ægypte, à ce qu'il ne sacrifie en liberté au vray Dieu, & ne chemin à la terre promise par les sentiers de la Foy Catholique ? Pourquoy ne les laissez-vous en liberté de conscience ? n'est-ce pas d'autant que leur liberté est pour bien faire, ce que vous ne voulez, & non pour se donner du bon temps, sans cure des Loix, liberté que vous adorez?

Il n'est permis aux Catholiques de viure en liberté de Conscience à Geneue, Angleterre &c. où les Huguenots sont les Maistres.

De la vraye Liberté Chrestienne.

CHAP. IX.

OR apres auoir entendu l'essence, & l'absurdité de vostre Liberté de conscience, escoutez sainct Augustin qui vous enseignera par les sainctes Escritures, & par raisons, quelle est la Liberté Chrestienne, & la vraye Liberté de conscience. Voicy comme il parle: IESVS-CHRIST, *Fils de Dieu qui dit, Ie suis la* VERITE', *nous rendra libres, & nous deliurera, non de la main des Barbares, mais de la puissance du Diable: non de la captiuité du corps, mais de l'iniquité de l'ame.* Ces paroles disent, que la vraye LIBERTE' des Chrestiens est d'estre deliurez de l'obligation de la mort eternelle, vraye captiuité, à laquelle nous estions tous condamnez : deliurez du peché, cause d'icelle mort: car les gages du peché est la mort, dit S. Paul. En somme estre deliurez du Diable qui nous induit à peché, & nous tyrannise quand il nous y tient, c'est la Liberté de conscience à nous acquise par le merite du Sauueur, s'il ne tient à nous : C'est nostre liberté, & non pas le mespris des Loix, & viure à sa fantasie, comme dit Caluin. Les Iurisconsultes enseignent que la SERVITVDE *est vne condition par laquelle l'Homme est assuietti contre nature à vn Maistre estranger* : Cette seruitude ciuile, & corporelle nous monstre par semblance, que la propre, & redoutable seruitude de l'ame, est seruir au Diable, tres-mauuais Maistre, & non seulement estranger, mais ennemi capital de nostre salut : seruir à ses suggestions, seruir à nostre vice, & à nos cupiditez, seruir à l'auarice, à la paresse, & autres cruelles tyrannies de l'esprit, quand l'esprit s'en laisse maistriser : ainsi dit le Sauueur, *Celuy qui peche, est seruiteur du peche.* La vraye liberté donc est d'estre deliuré de cet esclauage, & non d'estre exempt des Loix iustes, & viure sans loy à sa deuotion. Telle Liberté est vne miserable seruitude. *Le regne des meschans*, dit S. Augustin, *est dommageable à ceux, qui le treuuent, car ils rauagent leurs esprits par vne plus grande licence de forfaits.* Et parce l'Enfant prodigue viuant en la liberté de la chair, fut fait esclaue de son vice: *Et comme l'homme de bien est franc: encor qu'il serue: ainsi le meschant est esclaue encor qu'il regne*, dit ce mesme Docteur. La liberté Chrestienne donc est de seruir Dieu en franchise de cœur par amour, sous la Loy de Charité, & non par feinte, ou par crainte : C'est est Maistre de ses affections, commander à ses appetits: chastier son corps, & le mettre sous le ioug de l'esprit, comme sainct Paul nous enseigne par son exemple, affin que l'esprit demeslé des liens des passions charnelles, vacque librement, & gayement aux exercices de pieté, & ne serue point aux œuures de tenebres, ny à la tyrannie du Diable, & soit deliuré de l'obligation de la mort eternelle, comme il est dit: de laquelle Liberté parle nostre Sauueur, disant, *Si le Fils vous affranchit, vous serez vrayement affranchis*: c'est quand par le Baptesme nous sommes regenerez, & faits ses enfans, ou par la Penitence remis en sa bonne grace : Cette liberté est vn Royaume dans l'ame, LE ROYAVME *de Dieu est dans vous.* Dautant que par icelle nous sommes deliurez des liens de la Mort qui ne finit iamais, & de la tyrannie du Peché, & du Diable, & pouuons par la grace de IESVS-CHRIST en liberté Royale la plus noble, & la plus haute de toutes, commander à baguette à nos sens: & seruir Dieu sans destourbier d'aucune lascheté. Et cette Liberté sera accomplie, & parfaite à la Resurrection, quand nous serons deliurez encor de la Mort du corps. C'est la vraye Liberté : la vostre est vn dur esclauage liant l'esprit auec de grosses cadenes de sensualité, liant à la mort, au peché, & au Diable : non Liberté de conscience, mais gehenne de conscience: non Liberté Chrestienne, mais voile de malice, toute semblable à celle des Heretiques anciens, dont sainct Augustin parle ainsi, *Ils pensoient, que viure en Liberté estoit faire tout ce qui plaisoit, comme estans affranchis par le Sauueur. Et ne prenoient pas garde à ce qui est dit par l'Apostre : Mes freres, vous estes appellez à la Liberté, mais gardez-vous pourtant de tourner cette Liberté en occasion de la chair.* Il parle à vous, & contre vous, car c'est ce que vous faites, croyans que pour estre Chrestiens, vous estes exempts & affranchis de toute obseruance, & que tout ce qui plait à vostre chair, vous est licite, & que tout ce qui vous desplaist, le deuez reietter auec Liberté de conscience, comme sont Ieusnes, Abstinences, Confession, & choses semblables, commandées par les Loix Chrestiennes, & que tout Chrestien doit garder : Car encor que le Sauueur nous ait deliurez, non seulement de la seruitude du Diable, & du Peché, nous remettant en sa grace, & nous donnant forces de resister à nos ennemis, mais encor des Loix, & Ceremonies Iudaiques : Il nous a neantmoins laissé ses Commandemens, & ses Loix, & celles de son Eglise, qui sont les siennes, dictees de son esprit, pour y estre subiects, & les accomplir, C'est son Ioug, duquel il dit, *Portez mon Ioug sur vous : car mon Ioug est doux, & mon fardeau leger, & vous trouuerez repos à vos ames.* Et si vous ne le portez, adiouste S. Bernard, au lieu de repos, vous trouuerez trauail. La liberté Chrestienne donc consiste en l'esprit, combat

La vraye liberté de Conscience. *Christus Filius Dei.* *S. Aug. de verb. Domini ser. 48 sub finem 10. 10. Ego sum via, veritas, & vita. Ioan. 14. 6.*

Liberté chrestienne ne estre deliuré de l'obligation de l'enfer, vraye captiuité du peché & du diable vrais tirans. *Stipendia peccati mors.* *Rom 6 23* *Seruitus est, qua quis alieno Domino contra naturam subijcitur. Instit. de iur perso. § seruitus.* *Qui facit peccatum, seruus est peccati. Ioan 8. 34*

Le regne des meschans est esclauage.

L'enfant prodigue. *Luc. 15 12. 13.* *Bonus, etiamsi seruiat Liber est, Malus, etiamsi regnet, est seruus. S. Aug. l. 4 de ciu. c. 3. l. 5. Cic. Parad. 5.*

La liberté Chrestienne. *Gal. 5. 1. 13* *Castigo corpus meum. 1. Cor. 9. 27.* *Si filius vos liberauerit. Ioan. 8 36* *Regnum Dei intra vos est. Luc. 17. 21*

Liberté Huguenote seruitude.

S. Aug. de fide & operib. c. 24. & 25. 10. 4. Velamentum malitiæ. Gal. 5. 1. 1. Pet. 2. In occasionē carnis. Gal. 5. 13.

Le Chrestien affranchi des Ceremonies Iudaiques *Act. 15. 10.*

Tollite iugum meū. Mat. 11. 30. *S Bernardus Epist. 11 ad Carthus.*

Digitized by Google

le Diable, les Concupiscences, le Peché, les Superstitions, mais elle honnore les Loix, les Ordonnances Ecclesiastiques & Ciuiles, est subiecte à icelles, & à ses Superieurs, sert Dieu, & sert les hommes pour l'honneur de Dieu, en humilité, & en franchise, par Charité, & non par hypocrisie. C'est la liberté Chrestienne, autant differente de la vostre, comme la Lumiere des Tenebres, & le Ciel de l'Enfer. Disons de l'Idolatrie du faux-Dieu Bacchus appellé LIBER, voisin de nature, & de nom à vostre Liberté de Conscience.

De l'Idolatrie de Bacchus, ou Liber.

CHAP. X.

L'Idolatrie de BACCHVS, ou LIBER, print sa source, partie de l'Histoire de Noé, tournée en Fable par l'accoustumé artifice du Diable, & la Fable posée pour fondement de superstition partie de quelques Ceremonies de la Loy de Moyse malicieusement desrobées par le mesme Abuseur. L'Histoire fut, ce que l'Escriture raconte, à sçauoir qu'apres le Deluge Noé planta la vigne, & monstra la façon de la cultiuer, & en faire du vin, du quel ayant beu, sans sçauoir sa force, & s'estant enyuré fût trouué honteusement nud, & endormi dans son pauillon. Les Ceremonies furent les Ieusnes, & Sacrifices que les Iuifs faisoient à la Feste des Tabernacles, ou pauillons au mois de Septembre en action de graces à Dieu, du vin & autres fruicts recueillis par sa faueur: De laquelle Feste Plutarque, & autres Payens ont prins, par erreur, occasion de penser, que les Iuifs adoroient Bacchus, & que ces Sacrifices estoient pour luy. Sur ces Veritez de l'Histoire sacrée le Diable bastit ses Mensonges profanes, & comme il auoit metamorphosé le Deluge, & autres choses veritablement aduenues en narrations feintes, & transferé plusieurs Ceremonies de la Loy de Dieu au regne de son Idolatrie, comme i'aduertis souuent: De mesme il desguisa ces œuures de Noé, & des Iuifs, & transfera le culte du vray Dieu à ses Temples. Il changea premierement le nom de Noé en celuy de LIBER, DIONYSIVS, BACCHVS, & plusieurs autres, que chaque Poete luy donne à sa deuotion, & au lieu de dire, qu'il planta la vigne, il le publia Dieu, inuenteur de la vigne, & du vin: le faisant peindre iouuenceau, tout nud, au visage vermeil, & en tel poinct, qu'a de coustume d'estre vn yurongne en la haute pointe, & ferueur de son vin. En second lieu, il le fit celebrer comme vn grand Capitaine, ouurier de plusieurs grands exploicts de guerre, ayant en sa suitte des Femmes sorcieres, & endiablées, appellées de son nom, *Bacches*: Et pour imiter en quelque façon, & tourner en abus ce que faisoient les Iuifs, il luy fit bastir des Temples, instituer des Sacrifices, sacrer des Prestres, & Prestresses, & des Festes pleines de debordemens de la bouche, & du ventre, de banquets, de meurtres, de paillardise, & d'autres excez, que recite, apres plusieurs Aucteurs profanes, sainct Augustin, qui ne peut assez exaggerer la malice de cet Abuseur, qui les procuroit sous masque d'vne feinte Deité, & l'aueuglement de ces pauures abusez, qui les commettoient, & ne pouuoient voir leur ignominie en la confusion si patente de leurs pechez: & n'est ia besoin d'en parler plus auant, ny de specifier les particulieres superstitions: C'est assez de dire en general que cette Idolatrie ne tendoit à autre fin, sinon à lascher la bride aux Humains, & les rendre sous titre de Religion, furieusement desbordez à toute dissolution, & liberté de bouche, & de ventre: Et comme celle de Venus faisoit les hommes hardis & insensez à paillardise, & par consequent à la volupté du manger, & du boire, ainsi cette cy par reflux contraire les rendoit premierement yurongnes, & gourmans, & par suite luxurieux: car ces deux vices, aussi bien que le ventre & son bout, leurs organes, sont ioints ensemble d'vne amitié inseparable, & l'vn attire l'autre, & où l'vn est present, l'autre s'y treuue en regne: Et comme le Poëte dit, que *Sans* CERES *&* BACCHVS, sans pain, & san vin, & le reste, VENVS *est froide & languit*: Ainsi peut on dire, que CERES, & BACCHVS, c'est à dire les plaisirs de la bouche, & du ventre, ne sont point entieres sans VENVS: Et c'est pourquoy le Diable donnoit des femmes à la suite de Bachus aux guerres, & des Prestresses en ses Sacrifices, & Ceremonies aux Temples, & autres lieux dediez à la celebration de ses Festes, affin que Bacchus prestast la main à Venus, & Venus à Bacchus, & la Gourmandise donnast force à la Paillardise, & la Paillardise couronnast l'Yurongnerie. L'Escriture nous tesmoigne en l'Histoire de Loth que du vin à l'inceste, il n'y a distance que de deux heures, & qu'ils couchent en mesme lict. Et S. Paul aduertit les Epheciens, disant, *Gardez vous de vous enyurer du vin, auquel il y a luxure.* Reste de vous monstrer, comment le Diable a planté par vous les Idoles de Bacchus és Temples de vostre Femelle, Pretenduë Reformée.

Noé plantauit vineam Gen. 9. 20
Feste des Tabernacles au mois de Septembre. Leuit. 23 Num. 29
Calomnie de Plutarque, disant que les Iuifs adoroient Bacchus. l. 4. des propos de table. qu. 5
Liber, Bacchus. Herod. l. 3. Auson. Epig. 30. Plut. l. de cohibenda ira. Alex. ab Al. gen. di. l. 6. c. 4. Diod. Sic. l. 4. c. 2. Lil. Gyr. syn. 8.
Les Bacches. Horat. l. 3. Car. Od. 25. Eurip. in Bacchis. Dio. Sic. l. 2. c. 3. Oui. 4. Pers. Sat. 1. Lact. Grd. in 4. Theb. Stat. apol. pref. pane. Albinius.
Festes & ceremonies abominables de Bacchus. S. Aug. l. de ci. c. 9. & l. 7. c. 21 Virg. 4 Aen. Oui. 4. Meta. cauf. l. 1.
Venus prouoque Bacchus, & Bacchus Venus. Athen. l. 6 c. 10.
Sine Cerere, & Baccho friget Venus. Primer. Terent. in Eunucho.
Loth. Gen. 19. 31. 32.
Eph. 5. 18.

Comment le Diable a dressé les Idoles de LIBER, ou BACCHVS en la Religion pretenduë Reformée.

CHAP. XI.

ENtrant en l'exposition de vostre Idolatrie en cet endroit, ie vous aduertis de vous souuenir de ce que i'ay touché au precedent Chapitre, sçauoir est, que sous le nom & culte de Bacchus, le Diable voulut faire adorer la Gourmandise, & l'Yurongnerie, & donner liberté, & vogue à tout excés de gueule, de vin, & de viandes, auec vn desbordé appareil de luxe extraordinaire en banquets, & autres delices du corps. Parquoy ie rapporteray en cette Idolatrie, les Maximes, que vostre Reformée enseigne en faueur du ventre, & de la chair, & qu'elle met en prattique. Dōc vos Idoles ne sont pas des Statues de pierre, ou de bois, que le Diable a dressé en vos Temples pour vous faire adorer LIBER, mais des Idoles spirituelles, qu'il a moulées de vostre Doctrine en vostre cerueau, de l'aspect desquelles

vous auez esté enlorcelez, & auez ensorcelé les autres auec mesmes effects, & forfaits, voire pires, que ceux que produisent le culte, & les Idoles du faux Dieu ancien. Vostre grande Idole a esté celle, qui porte vne coupe en sa main semblable à celle de Liberté de conscience, pleine de lethargie, & de vin d'abomination de ce Dieu LIBER, pour en enyurer, & endormir les Mortels: leur oster la memoire de l'Enfer, & du Purgatoire, les induire à mener vne vie sans Loy, & sans bride: & se moquer de la Penitence, & se donner du bon temps sans souci, & faire ce que l'Apostre a defendu, à sçauoir, de conuertir la liberté Chrestienne en la liberté de la chair, dont i'ay assez parlé cy deuant. Voila vostre premiere & grande Idole du Dieu LIBER, vostre BACCHVS vermeil, de mesme estoffe que celle de Liberté, & taillée par vn mesme artisan le Diable.

La grande Idole de de Liber, ou Bacchus, la Liberté de Conscience.

Liberté Chrestienne. Gal 5.1.13

Il y en a trois autres moindres en grandeur, mais de mesme matiere, & affectées au mesme culte de Liber, & Liberté charnelle. L'vne porte ce rouleau en escharpe, *Il ne faut point estre astreint à ieusner certain temps, suffit de ieusner à sa liberté.* L'autre cettuy-cy, *Il ne faut point ieusner le Quaresme.* La troisiesme cettuy-cy, *Toutes viandes sont mangeables en tout temps, & nulle abstinence des choses que Dieu a créées.* La premiere est refonduë des vieux materiaux de l'Heresie des Aëriens, qui reiettoient les Ieusnes stables de l'Eglise, comme sont les quatre Temps, Vigiles, & semblables, & ieusnoient, comme vous, à tour de fantasie, quand bon leur sembloit, & souuent le Dimanche en despit de l'Eglise (qui n'a point accoustumé de ieuner à tel iour, & renuoy les Vigiles de Ieusne au Samedi, si elles escheent au Dimanche:) Orgueilleux, & Gourmans en leur manger, & malins Hypocrites en leur abstinence: & en l'vn & en l'autre refractaires, & punissables de la Mort eternelle. La seconde donne specialement, & de bute en bute, contre le Quaresme, Ieune merueilleusement deplaisant au Diable, pour estre le plus fort essay de Penitence, & le plus noble combat, que les Chrestiens donnent tous les ans en bataille rengée pour dompter les efforts de la chair, & faire gaigner à l'esprit la couronne de gloire. La premiere fait la guerre aux Ieunes par trahison, car elle ne les condamne pas tout à fait, mais seulement les esbranle, les tire de leur Fort, & les rend vagabons sans ordre, & sans force: Cette-cy les combat ouuertement en leur plus fort esquadron, esperant le Diable, que s'il le peut rompre, & faire esplanade du Quaresme, il viendra facilement à bout des autres ieusnes parsemez dedans l'An. La troisiesme, oppugnant l'election des viandes ouure la grand porte à la Gourmandise, & fait present à la chair de tout ce qu'elle peut finer pour ses appetits, & plaisirs: Et toutes trois bandent contre la Parole de Dieu, contre la raison, & sont plus pernicieuses, que l'Idolatrie de Bacchus, ce que ie vous dois preuuer.

Trois autres Heresies speciales, idoles plus petites.

Aërius Heretique ancestre des Reformez pretēdus. Epip. & S. Aug. har 53.

Le Ieusne du Dimanche defendu. Tert. de coron. milit.

Heresie seconde contre le Quaresme.

La troisiesme Heresie contre le chois des viandes.

Que c'est œuure de Pieté d'auoir certain temps à ieusner, & qu'il faut obseruer le Quaresme contre les deux Idoles precedentes.

CHAP. XII.

CONtre l'Idole, qui donne à la stabilité des Ieusnes, l'Escriture nous apprend, que c'a tousiours esté la coustume de l'Eglise de Dieu d'auoir certain temps, & certains iours stables des Ieusnes aussi bien, que des Festes, & autres actions de pieté, ausquels iours tout le Peuple ieusnoit: Comme en la Loy de Moyse, estoit entre autres le Ieusne du Quatriesme, Cinquiesme, Septiesme, & Dixiesme Mois, qui respondent à nostre Iuin, Iuillet, Septembre, & Decembre. Et la loy de grace commenca auec les Ieusnes, que le Sauueur recommanda par son exemple, ieusnant luy mesme: & par sa parole enseignant qu'il falloit ieusner, & comment il falloit ieusner: Parquoy les Apostres instituerent les Ieusnes des quatre temps, comme tesmoigne S. Leon, & tous les anciens Docteurs apres luy. C'estoit encor vne coustume celebre de ieusner le Mercredi, le Vendredi, & le Samedi, comme vous auez peu apprendre du mesme Docteur si iamais vous l'auez leu: Ce que plusieurs gardent encor de particuliere deuotion, ayant l'Eglise vniuerselle retenu seulement l'abstinence de chair le Vendredi, & Samedi. Ils instituerent le ieusne du Quaresme à l'imitation du mesme Sauueur, qui ieusna quarante iours, & quarante nuicts, non qu'il en eust besoin, mais pour approuuer ce que iadis auoient fait Moyse, & Elie, qui auoient ieusné quarante iours, & en son exemple poser vn noble, & sacré fondement d'vn Ieusne perpetuel, & celebre en son Eglise militante. Ainsi S. Augustin, ayant recité comment Moyse, & Elie auoient ieusné quarante iours, & le Sauueur aussi, *Donc*, conclud-il, *à bon droict nous faisons cette Quarantaine, que nous sçauons auoir esté consacrée par si beaux exemples:* & ailleurs, *Le Seigneur a consacré le ieusne du* QVARESME *en ieusnant: Et le rompre en partie, c'est peché: & l'enfreindre du tout, c'est vn sacrilege.* Sainct Hierosme disputant contre Montanus Heretique, *Nous auons*, dit-il, *vn* QVARESME *selon la Tradition des Apostres, que nous ieusnons tous les ans en sa saison:* Et vostre ignorance s'est icy monstrée grande, si vous n'auez sçeu ce qu'auec S. Augustin & S. Hierosme, tous les anciens Liures vous tesmoignoient de l'vsage du QVARESME: Et vostre impudence est non moindre, de condamner le Ieusne, que l'Eglise vniuerselle auoit celebré auec vn tres bel arroy de toute sorte de bonnes œuures, & vn admirable accord de toutes les Nations Chrestiennes depuis l'Ascension du Sauueur, quinze siecles deuant que Luther arborast les banderoles d'yurongnerie Bacchanale en l'Europe: Et n'estoit pas censé Chrestien, qui n'embrassoit la deuotion de cette Quarantaine: ny bon Catholique, qui ne contribuoit

De la stabilité des Ieusnes. Ieusnes stables en la loy de Moyse. Ieiunium quarti, 5 7 & 10. mēs. Zach. 8 19.

Cum ieiunatis. Mat. 6 16

Ieusner le Quaresme, tradition Apostolique. S. Leon, S. Aug & autres citez cy apres.

Ieusner le Mercredi, Vendredi, & Samedi, coustume des vieux Chrestiēs. S. Leo serm. 3. 7 & 8. de ieiunio sept. Mens.

Le Quaresme tradition des Apostres.

Ieusne du Sauueur. Mat. 4. 2. Luc. 4. 2.

Ieusne de Moyse. Exod. 24. & 34.

D'Elie. 3. Reg. 19. 7

S. Aug. serm. 64. de temp & Epi. 62

S. Hierosm. epist 54 ad Marcellam.

Violer le Quaresme.

Digitized by Google

S. Aug. ser. 61. de temp. S. Leõ ser. 37. Ieiun. sept. Mens.

quelque acte notable de Penitence, & qui le violoit, estoit estimé Sacrilege, comme tantost vous a dit sainct Augustin, & apres luy S. Leon en mesmes termes; *Rompre le Caresme, c'est peché; mais le negliger tout à faict, c'est vn Sacrilege.* Secondement vostre Idole premiere, & seconde de ces trois dernieres, est contraire à la raison, qui nous enseigne qu'vne action de vertu stable & publique, est plus aggreable à Dieu, & de plus grande efficace, enuers sa Maiesté, que si elle est incertaine, & priuée: Et partant dit ce mesme Docteur, *Encor qu'il soit permis à chacun de nous en priué, de chastier son corps, il faut neãtmoins à certains iours celebrer le Ieusne vniuersel. Car la deuotion est alors plus forte, & plus saincte, quand d'vn commun sentiment, & accord, toute l'Eglise encourt aux œuures de pieté.* Et vn peu apres; *Encor que le soldat Chrestien se puisse monstrer vaillant en quelques escarmouches particulieres: toutesfois il combat auec moins de danger. & plus heureusement, s'il chocque l'ennemy en rang de bataille auec plusieurs, & s'il fait la guerre soubs l'estendard du Roy tout-puissant, non seulement auec ses armes & forces, mais encor auec celles de ses compagnons.* Dieu se plaist en ceste vnion, singulier effect de son sainct Esprit, & vne des premieres loüanges, que sainct Luc donne aux premiers Chrestiens, disant, *Que ce n'estoit qu'vn cœur, & vne ame de la multitude qui croyoit.* Et l'Eglise est comparée à vne bataille rangée, en signe que ses œuures sont vnies, & ses forces renduës inuincibles en ceste vnion & societé. Ce n'est pas donc merueille, si le Diable ne veut ouyr parler des Ieusnes stables, & publics en l'Eglise, & s'il en veut tant au CARESME. sçachant bien, qu'il est facilement vaincu par la constance de telles stations, comme parle Tertullien, & de tels esquadrons, & par la force de ces armes vnies & serrées ensemble pour le combattre. Voyez vos Ieusnes en comparaison des nostres, vous ieusnerez en France quand il vous plaira, & vos Freres d'Allemagne carrousserõt à pleins verres, & festoyeront Bacchus en mesme temps, Geneue celebrera l'abstinence, & la Rochelle fera bonne chere. Quand bien vos ieusnes seroient bonnes, ce que non, pour estre faits hors de l'Eglise Catholique, combien sont-ils de moindre force, estans ainsi esgarez, solitaires, & des-vnis, que s'ils estoient stables, & ioincts, associez, & vnis ensemble? Mais vostre patron le Dieu LIBER reformé, ne veut point de tels liens, & ses accords sont en la gourmandise, & non aux Ieusnes.

L'actiõ de vertu publique, & stable, meilleure.

S. Leon ser. 4. de ieiun. sept. Mens.

Belle similitude de S. Leon.

Cor vnũ & anima vna. Act. 4. 32. Vt acies Castrorũ. Cant. 6. 16.

De la troisiesme Idole dressée contre l'election des viandes.

CHAP. XIII.

Toute viãde en tout tẽps, selon les Ministres. Defense de l'arbre. Gen. 2. 17.

VOstre Idole troisiesme, qui vous donne liberté de manger tout, & condamne l'abstinence de certaines viandes, comme Superstition, ne contrarie pas moins à l'Escriture, & à la raison, que les deux autres precedentes. L'escriture nous apprend, que le premier essay, que Dieu voulut faire de la vertu & fidelité du premier Homme, fut en l'abstinence de certaine viande; Car il luy deffendit de manger du fruict de l'arbre de Science: La mesme tesmoigne, qu'apres le Deluge, il commanda l'abstinence de sang: & en la loy de Moyse, de plusieurs animaux, dont il prohiba l'vsage: Elle recite, que les Nazareans, gens specialement dediez à Dieu, auoient loy de ne boire point de vin, ny manger raisins frais, ou secs, vœu bien contraire à Bacchus. Elle condãne la gourmãdise des Hebrieux, qui voulurent manger de la chair au Desert; & loue la sobrieté des trois Enfans, qui aymerent mieux manger des legumes, & boire de l'eau que viure du plat de la table Royale; & comme Dieu punit la gourmandise de ceux-là, ainsi guerdonna-il la sobrieté de ceux-cy: Elle magnifie les enfans de Rechab, dequoy ils gardent soigneusement le commandement que leur Pere leur auoit fait, de ne boire point de vin: & donne pour marque de grande saincteté à sainct Iean Baptiste, dequoy il ne beuuoit ne vin, ne biere, & ne viuoit que de sauterelles, & miel sauuage. Apres la venuë du Sauueur, ceste vertu a esté de tant plus celebre entre les Chrestiens, que la Loy de grace, est plus abondante en toute sorte de biens spirituels, que celle de Moyse: Et n'est pas possible, que vous puissiez ignorer, fussiez-vous les plus ignorans de la terre habitable, les Loix des ieusnes Chrestiens sur l'abstinence de chair, & de vin, & d'autres alimens, & les exemples admirables des anciens Peres, & enfans de l'Eglise Catholique, dont les vns passoient les Sepmaines, & les Caresmes entiers, sans rien manger du tout, les autres passoient toute leur vie au pain, & à l'eau seulement; les autres en perpetuelle abstinence de chair, dont vo⁹ voyez la prattique auiourd'huy en plusieurs Familles Religieuses en l'Eglise de Dieu, & ceste vostre Idole n'est elle pas du tout Infernale, pour estre opposée à tant, & si diuins enseignemens? Et n'estes-vous pas vrays Ministres de ce faux Dieu ayme-panse, de maintenir ainsi son Idole? Sacrileges, & mocqueurs du vray Dieu, de la parer de ses Escritures, ayans osé desrober, & employer les paroles du Sauueur disant, *que ce qui entre par la bouche ne souille point l'homme?* n'auez-vous pas malignement tiré de ces paroles le Marbre, & la matiere de vostre Idole Gourmandise, enseignans par icelles, qu'il faut manger de tout en tout temps? N'auez-vous pas aussi malignement appliqué à vos vsages le passage de sainct Paul, predisant les Errans, qui deuoient venir cent, & tant d'ans apres luy, pour *defendre de s'abstenir de certaines viandes, que Dieu à creées pour en vser auec action de graces?* Prophetie qui donnoit contre les Seuerians Heretiques, lesquels (selon qu'escriuent S. Irenée, Eusebe, sainct Augustin, & autres Docteurs) condamnoient le vin comme creature du Diable, & l'vsage de certaines viandes, cõme mauuaises de soy; Que faussement encor vous exposez contre l'Eglise Catholique: Car elle ne condamne ny le vin, ny autre creature, & en vse auec action de grace, selon l'aduis de sainct Paul; & n'en commande point l'abstinence, pour l'estimer estre du rang des choses mauuaises, mais pour l'honneur de Dieu, & pour dompter les corps, selon les susdicts enseignemens, & exem-

Abstinẽce de sang. Gen. 9. 4. Leui. 11. 4. Deu. 14. 3. 2. Mach. 6. 19 & 7. 1. Nazarei. Nu. 6. 3. 4. Concupierũt concupiscẽtiam. Psal. 105. 14. Dan. 1. 12. Rechabitæ Hier. 35. 18

Sobrieté de S. Iean. Vinum & sicerã. Luc. Mel & Locusta. Mat. 3. 4. Marc. 1. 6. Nõ mãducãs panem neq; bibens vinum. Luc. 7. 33.

Simeones apud Pallad. sect. 16

Abstinẽce de chair. Les peres Chartreux Celestins, Minimes.

Quod intrat per os. Matt. 15. 11 Mar. 7. 14 Prohibētes abstinere à cibis. 1. Tim. 4. 3

Seuerians. S. Ire. l. 3. c 3. Eus. l. 5. c. 6. enuirõ l'an 176.

Auec actiõ de graces. 1. Tim. 4. 3

Digitized by Google

Expositiõ de Ce qui entre par la bouche. Mat. 15. 11 Act. 10 15 7. Esau Gen. 25 Les Cailles Nu. 11. 4. Psal. 77. Que c'est qui souille l'ame en mãgeant. La mauuaise volõté, & l'abus des viãdes

ples de la saincte Escriture : & au reste, *si la viande, qui entre par la bouche, ne souille point l'hõme* en aucune façon, selon la glose que vous mettez aux paroles du Sauueur; Comment la pomme souilla-elle Adam, & Eue? les lentilles, Esau? les Cailles, les Hebrieux? Et si quelqu'vn mange à creuer, s'il prend par lascheté, & desespoir du poison pour se tuer, à vostre aduis ne se souillera-il point? la viande voirement ne souille point de soy l'ame, c'est la mauuaise volonté, & l'abus : & toute creature est bonne en soy prinse auec action de graces : mais l'vn & l'autre fait contre vous, & vous l'alleguez contre vous, aueuglez de la taye de vostre chair; Car mãgeant & enseignant qu'il faut manger de la chair en Caresme, és Vendredis, & Samedis, & en autres temps prohibez en l'Eglise de Dieu, qui a puissance de faire telles defenses, vous estes refractaires & Docteurs de rebellion, & auez vne mauuaise volonté, & n'vsez point des creatures bonnes, auec action de graces, mais en abusez, & enseignez d'en abuser, & vostre bouche souille vostre ame, & scandalise le Prochain, & vous cause la damnation. Voila le fruict de ceste vostre Idole cachée dans vos poictrines, qui vous monstre de manger tout, & faire gorge de tout sans espargne, & ie vous veux monstrer qu'elle auec les autres, est plus pernicieuse, que ne fut onques le culte de Bacchus, qui estoit le tiers Poinct, que i'auois à prouuer.

Que les Maximes, & Idoles Huguenotes sur les viandes, sont plus pernicieuses, que le culte de Bacchus.

CHAP. XIV.

Effects de l'Idole dressee cõtre l'election les viandes plus pernicieux que le culte de Bacchus.

Le culte de Bacchus ne contenoit autre mal sinon vne sotte Idolatrie, par laquelle les hommes estoient induits soubs pretexte de Religion, à commettre les excez de Gourmandise, & d'Yurongnerie, que i'ay dit; vos Maximes, & Idoles, sont plus fertiles en maux, sans comparaison. Premierement elles vous font Idolatres, comme les Payennes faisoient les Hommes enfans de Bacchus : Car si toute Heresie est Idole comme i'ay monstré au premier Liure, & vous ne le niez point; & si vos Maximes sont Heresies, comme elles sont, ayant esté condamnées, & anathematisées comme telles en vous, & aux Aëriens vos Ancestres, il y a plus de douze cens ans, vous ne pouuez nier, que vous ne soyez Idolatres, parce que vous les honorez comme Articles de Religion, & parce qu'elles sont dressés pour le ventre, vous estes Ventricoles, aggregez à la Parroisse de ces deuots de cuisine & de confusion, dont parle S. Paul, *qui ont le ventre pour Dieu.*

Aërius heretique cõdamné en l'ã 178 *Quorũ Deus venter est. Phil. 3. 19.*

Effect second.

Secondement, la Gourmandise de Bacchus ne violoit que les Loix de la Sobrieté humaine; la vostre mesprise la verité de l'Escriture, le respect de l'Eglise de Dieu, & rompt les barrieres de trois ou quatre nobles Vertus, à sçauoir de la Foy, de l'Obeyssance, de la Penitence & de la Charité. L'Escriture monstre, qu'il est bon de ieusner à certains iours, & de s'abstenir de certaines viandes; Elle commãde d'obeyr à l'Eglise, sur peine d'estre reputé Payen, l'Eglise ordonne de ieusner les quatre Temps, le Caresme, & autres iours; de macerer son corps, pour punir les pechez commis, & pour s'armer à n'en cõmettre plus : vostre bouche fait, que vous ne croyez point à l'Escriture, mais à vostre sens, & quittez la Foy : fait que vous estes rebelles aux Ordonnances de l'Eglise, & violez l'Obeyssance : fait que vous reiettez loin tout acte de Penitence, & deuenez Libertins, & ne vous souciez d'offenser vostre Prochain pour vostre ventre, qui est vn crime notable contre la Charité, & du tout contraire à l'Esprit des Saincts, ce que ie vous note en passant. Elеazar Machabean est grandement loüé en l'Escriture, pour n'auoir voulu, non seulement ne manger point, ains non pas mesmes faire semblant de manger de la chair defenduë; Sainct Paul dit, *Qu'il ne mangeroit iamais chair, s'il sçauoit en scandalizer quelqu'vn.* Vous non seulement mangez sans feinte, & sans honte, de la viande prohibée, mais faictes triomphe de vostre Gourmandise, & non seulement scandalisez les personnes faisant tourner la broche à la veuë du Monde, au Caresme, aux Vendredis, & Samedis, & autres iours sacrez à la Sobrieté & Penitence Chrestienne, mais estimez faire sacrifice à Dieu, si vous pouuez induire quelque Catholique d'estre carnassier comme vous, ou luy faire par fraude rompre son Ieusne, & sa Foy, en mangeant contre sa conscience, quelque piece de chair, que vous luy aurez supposé au lieu de poisson, ou autre viande licite; N'estes-vous pas donc par vos œuures, non seulement gourmands, mais infidelles, rebelles, scandaleux, trompeurs, & Schismatiques, & Heretiques en vostre Gourmandise? combien de pechez impliquez dans le ventre de vostre Idole? Troisiesmement, les excez de Bacchus n'estoient commis, que par quelque nombre de gens grossiers, fournis de la populace, pour la plus grande partie; mais vostre Reforme vous rend tous ventricoles sans exception, & vous sur tous, qui toutesfois estans gens d'estude, & Ministres du Seigneur, deuiez sur tous estre sobres, & enseigner la sobrieté par exemples, & par paroles, & seruir de lumiere aux autres. Vos Maximes, & vos Idoles sont de si grande efficace, qu'elles vous rendent aussi tost Gourmands, & Prescheurs de Gourmandise. Escoutez ce que raconte Luther de soy-mesme en ses Colloques, & prenez de la conuersion de vostre premier Fondateur, vn argument general pour toucher la nature, & l'essence de vostre Reformée en son chef, & premiere source. *Iacques Ministre, & Prescheur de Breme*, dit-il, *vint à moy le iour des Rameaux, & entre autres metz, m'apporta vne poulle, disant, Si nous le preschons, pourquoy ne le ferons nous pas? Ie me laissay persuader d'en manger, & quittay dés lors l'habit de Moine; Car si ie n'eusse laissé le Froc, & mangé de la chair, les Papistes eussent calomnié ma Doctrine, comme discordante à mes œuures.* Ne voila pas vne notable conuersion, & vn noble Predicant de nouuel, & reformé Euangile en Caresme, & vn digne effect de vostre Religion? Les Disciples ne cederent pas à leur Docteur? Et l'Yurongnerie, & Gourmandise alla si auãt en ce pays d'Allemagne, que

Nisi Ecclesiã audierit sit tibi sicut Ethnicus. Mat 18. 17

Eleazar. Machabeũ 2. Mac. 6. 24.

Si escã scãdalizat, nõ mãducabo in æternũ. 1. Cor. 8. 13 Rõ. 14. 21

Effect troisiesme.

Ministres Panfards.

Predicans de Gourmandise.

Luther. in Colloq. Latinis. t. 2. 4. de confes.

La pãse de froque le Moine.

Digitized by Google

Melanch. in c. 6. Matth. Melancthon vostre grand Suppost, induit par quelque ciuilité de nature, la deplora, escriuant sur S. Matthieu, & l'osa dire cause de plusieurs fleaux que vous enduriez en ces contrées-là; Mais il y perdit son ancre, & ses paroles, & ne sceut empescher que vostre Reformée n'y produit les œuures de Bacchus, aussi bien que de Venus, par tout où elle se parqua.

Contre les excuses friuoles des Ministres, sur les excez de Gourmandise.

CHAP. XV.

Excuse friuole des Ministres. VOus me direz, que ces excez de Gourmandise n'ont pas esté commis par tout; Ie respons, qu'il se peut faire; mais que neantmoins vos Idoles vous ont rendus tous, & en tous lieux ventricoles; Car encor qu'on ne vous voye pas tous addonnez au luxe, en tout pays,& que plusieurs par hônesteté naturelle condâniez l'yurongnerie & desbordement de bouche, & le fuyez, toutesfois il n'y a aucun de vous, qui ne porte son ventre, par dessus toutes les Ordonnances Ecclesiastiques, & qui ne soit marqué du vice, qui proprement faict l'homme gourmand, & glouton, lequel vice ne consiste pas à beaucoup manger seulement, mais bien, à se laisser mener à son appetit desreiglé, & manger contre la Loy, ou ce qu'on ne doibt, ou quand on ne doibt: Ainsi peut-il aduenir qu'vn homme sera goulu en mangeant d'vn oignon,& qu'vn autre sera sobre mangeant d'vne Perdrix. Esau fut glouton pour auoir prins auec concupiscence desmesurée vne escuelle de lentilles d'Egypte, viande de vil prix,qu'il achepta neantmoins auec son droict d'Aisnesse de prix inestimable, tant fut gouluë sa conuoitise. Isaac son Pere, au contraire, fut temperé en mangeant de la venaison. L'Escriture condamne les Hebrieux du Desert, comme gourmands, dequoy ils conuoiterent les Aulx, & Oignons d'Egypte; & ne condamne point Salomon, qui estoit serui tous les iours à table royale, couuerte d'infinies sortes de volailles, Perdrix, Faisans, Cerfs, Cheureulx, & autres viandes exquises: parce que ceux-là furent desreglez en leur appetit, quoy que la viande appetée fut grossiere; Et ce Roy tenoit la bride à sa sensualité parmi l'abondance des viandes delicieuses. Sainct Augustin discourant en mesme sens, & auec semblables exemples, *Ie ne crains pas*, dit-il, *l'immundice de la viande, mais l'immundice de la conuoitise. Ie sçay qu'il fut permis à Noë de manger toute sorte de chair, & que Elie fut nourri de chair, & que Sainct Iean doüé d'vne admirable sobrieté, ne fut point soüillé de s'estre repeu de Santerelles; Ie sçay encor, que Esaü fut deceu pour auoir mangé des lentilles; Et que Dauid s'accusa, dequoy il auoit trop conuoité vn verre d'eau, & que nostre Roy fut tenté par Satan, non en vn subiect de chair, mais de pain. Et partant le peuple fut condamné, non pour auoir desiré de manger de la chair, mais pour auoir murmuré contre Dieu par trop grand desir de la chair. Donc au milieu de ces tentatiõs, ie m'exerce tous les iours contre la concupiscence.* Il dit donc, que c'est l'appetit glouton de quelque viande, quelle qu'elle soit, qui fait l'homme glouton,& non la viande. S'il est ainsi, & si la Concupiscence fait la Gourmandise, qui sont plus gourmands que vous, desquels la concupiscence est si importune, & si desreiglée, qu'elle vous fait rompre les plus fortes barrieres de l'Eglise; passer par dessus les plus belles loix du Ieusne; scandaliser vostre Prochain, & deschirer la charité publique, pour manger de la chair, ou autres viandes, pour satisfaire, non à la necessité, mais au desir obstiné du ventre? N'estes-vous pas vrays enfans de Bacchus de vous laisser ainsi trainasser par les amorces de vostre gueule, & faire si grãd compte de vostre sens, si peu d'estat de vostre salut,& du scandale & ruïne de vostre Prochain; & de tant plus criminels de la mort eternelle, que le subiect de vostre Gourmandise est petit? N'auez-vous iamais ouy, ou leu ce que ie viens de vous citer de l'Apostre, disãt auec exaggeratiõ vrayement Apostolique. *Si la viande scandalise mon frere, ie ne mangeray chair eternellement, à fin de n'offenser mon frere.* Ce que Caluin, quoy que bien aueugle a recogneu,iusques à estimer, *qu'on ne peut sans peché mãger chair au Vendredi.* Combien estes vous esloignez, Messieurs les Ministres, de la doctrine, & du sens de l'Apostre? Combien Bacchique, & Libertin l'esprit de vos Ancestres, & le vostre, enseignant de deuorer les chapons, & les trippes, & manger de tout, tandis que l'Eglise de Dieu s'abstient de tout, & suë soubs le sac, & la haire; macerant sa chair par ieusnes, veilles, & autres actes de penitence, pour appaiser Dieu,& obtenir sa grace? Quel esprit, & quels reformez, de s'estre faict souuent brusler en la face de tout le monde,pour maintenir qu'il estoit loisible à chacun de manger de la chair au Caresme, aux Vendredis & Samedis, & de tout en tout temps, nonobstant toutes Ordonnances Ecclesiastiques,& scandales publics? Vostre conscience ne vous dit elle pas, se souuenant de cecy, que leur Doctrine & la vostre, est vne escole de Satan, contraire à la parole de Dieu, contraire à la raison, pernicieuse à l'ame? qu'elle est vne Idole de LIBER, de Bacchus, de chair, de tripes, & de cõfusion, couuerte du nom de Religion, pire que ne fut iamais la Gastrimanie de Bacchus, faux-Dieu des Gentils?& neantmoins vous oserez encor reprocher aux Catholiques qu'ils font des Caresme-prenans,& actiõs Bacchanales à chasque entrée de Caresme; vous, qui les faictes tout le long de l'an, & qui passez tant que vous estes, le Caresme, comme le Caresme-prenant, & ce suiuant les Loix, & aduis de vostre Reformée, où les Catholiques, qui font ces excez sont bien peu, & auec ce desadnoüez de leur Mere, qui est Mere de Sobrieté, & condamne leur vice, & commande à tous de ieusner en Caresme, & autre temps, auec menace de les punir cõme enfans de rebellion, s'ils y faillent. Mais laissons Bacchus, & parlons de l'Idolatrie voisine, qui a faict la base d'vne autre que vous tenez encor.

En quoy proprement consiste la gourmandise. Esaü Gen. 25. 34.

Concupiuit &c. Num. 11, 4 Ps. 105. 14.

S. Aug. l. 10. cõf. 31. Noë Gen. 9. 2. Elie 3. Reg 17. S. Iean Mat. 3. 4. Esaü Gen. 25. 34 Dauid 2. Reg. 23. 17. Le Sauueur tenté Mat. 4. 3. Le peuple murmure. Nu. 20. 13

La concupiscẽce fait la gourmandise.

Si esca, &c 1. Cor. 8 13 Rõ 14. 21. Caluin recognoit qu'il se faut abstenir de la chair au Vendredi. l. 4 inst. c. 10. nu. 22.

Les Ministres se sõt faits brusler, pour maintenir la Gourmandise.

De l'Idolatrie de CERES, *fondée sur l'Histoire saincte malignement employée.*

CHAP. XVI.

Deux festes des premices, l'vne des espics, l'autre des pains de bled nouueau. *Leuit. 23 Ioseph. l. 3. antiq. c.* 10 La Pentecoste.

COmme Satan auoit fureté les materiaux de la Maison de Dieu, pour en fondre les Idoles de Bacchus, & autres faux Dieux, comme i'ay monstré, ainsi en print-il la matiere pour en composer la fausse Diuinité, & les Idoles de CERES voisine de Bacchus, pretenduë Deesse des Fruicts, du Froment, & autres grains. Il y auoit en la Loy de Moyse deux Festes solemnelles, où l'on faisoit sacrifices en action de graces, des grains nommément du bled. L'vne estoit au lendemain de Pasques, en laquelle on offroit à Dieu certaines gerbes des premiers espics, cōme premices de la moisson, laquelle tomboit sur la fin de Mars, ou au commencement d'Auril en ce pays-là assez chaud; L'autre se celebroit cinquante iours apres, pour cela appellée PENTECOSTE, c'est à dire, CINQVANTIESME, en laquelle on mettoit sur l'Autel, non des Gerbes, comme en l'autre, mais des pains de bled nouueau, en premices, & recognoissance de toute la cueillette, serrée au grenier; & ceste-cy commença lors que la Loy fut donnée à Moyse en la montagne de Sina, cinquante iours apres, que les Iuifs eurent celebré la Pasque, sortans d'Egypte, & fut tousiours du depuis continuée. Et comme en l'histoire de Noé, & en la Feste de Septembre des Iuifs susdicte, la Loy commandoit de remercier Dieu de ceste liqueur, & figuroit en icelle le futur admirable Calice du vin celeste du sang du Sauueur, ainsi en ces Festes des premices des espics, & des pains elle enseignoit de rendre graces à Dieu de ces nobles grains, & donnoit la figure du futur pain du Ciel, pain viuant, & deifié, à sçauoir le Corps du Sauueur: Et par les deux ensemble, elle signifioit l'illustre, & vnique Sacrifice du Corps & Sang d'iceluy Sauueur, soubs les especes du pain & du vin, figuré au Sacrifice de Melchisedec, qui se faisoit en ces deux alimēs. Satan donc tirant à sa façon, par imitation maligne, la Religion du vray Dieu en singerie, tourna ce diuin culte, & ceste Verité, en superstition, & mensonge, & de l'or de la maison de Dieu, forgea l'Idole de CERES, qu'il appella, & fit croire deesse des Grains, & Fruicts de la terre, inuenteresse de l'Agriculture, & maistresse des bonnes Loix de la vie humaine, luy assigna par les Escrits des Poëtes, & inuention des Peuples Payens, ses appennages de Deité, ses habits, ses Statuës, Temples, & Sacrifices; la figura vne noble Dame: couronnée d'espics, tenant en sa droicte vn flambeau, marque de l'Esté; & en sa gauche des Panots, signes de fertilité, trainée en l'air sur vn char attellé de deux Serpens ou Dragons volās, pour ietter la semence du bled par tout; animaux de fraude, & instrumēs familiers à ce Trompeur, en toutes ses inuentions de faux culte, comme i'ay dit cy-deuant. Et pour rendre ceste fausse Diuinité plus admirable, il fit adiouster fable sur fable, & feinte sur feinte. Il fit publier qu'elle estoit mere de Proserpine, rauie par Pluton, Dieu des Enfers, & qu'elle l'auoit esté chercher par tout le monde, auec mille fortunes, & mille encombres. Ses Festes plus celebres furent trois: premierement, celles qu'on appelloit THALYSIES, qui se faisoient apres la moisson, à l'imitation de la Feste susdite des Iuifs. Secondement celles qu'on appelloit THESMOPHORIES, comme qui diroit FESTES DES LOIX *données*: La Deesse aussi s'appelloit THESMOPHORE ou *Thesmotere, Porteloy*: Imitation aussi, sans doute, de la Loy dōnée aux Iuifs sur le temps de la Pentecoste; voulant le Diable malignement colorer de l'œuure de Dieu, vne fausse diuinité, & faire donner le tiltre de Porte loy, à Ceres, comme à Iupiter, & autres faux Dieux, qui appartenoit seulement au vray DIEU. La Ceremonie de celebrer ces THESMOPHORIES, verifie ceste coniecture: car en icelles, comme enseigne Ouide, les femmes ne couchoient point auec leurs Maris, & ieusnoient certains iours, qui est l'ombre de la Ceremonie commandée par Moyse, quand voulant monter en la Montagne pour receuoir la Loy, il dit au peuple, SOYEZ *appareillez pour le troisiesme iour, & n'approchez point de vos femmes*: Ce que luy mesme garda le premier, & ieusna plus que tous, sçauoir est, deux fois quarante iours. De ceste histoire donc le Diable print subiect, & couleur pour peindre sa CERES, & par trompeuse imitation la fit appeller Porte-loy, & l'honorer cōme Deesse auec les ceremonies susdites, palliāt ainsi, ce Singe malin, la superstition auec des pieces d'hypocrisie, & employant ses larrecins pour mettre les tenebres aux yeux des Mortels, & leur ombrager tousiours la verité auec quelque iniure notable du Createur. La troisiesme sorte estoient les festes ELEVSINES, ainsi appellées, d'ELEVSIS, l'vn des douze bourgs du domaine des Atheniens: On ne sçait bonnement dequoy & cōment on les celebroit: car on y gardoit si fort le secret, que persōne ne pouuoit sçauoir ce que l'on y faisoit qui ne fut des Deuots: De maniere que quand on vouloit signifier quelque chose secrette, on disoit pour Prouerbe, CE SONT MYSTERES ELEVSINS: neantmoins ces Mysteres ne furent pas si couuers, ny si palliez de ceremonies de pieté de ieusnes, & de silence, qu'on ne sceut en general, qu'il s'y commettoit plusieurs sortes de meschanceté, & que la vilenie y regnoit si auant, que si quelqu'vn y disoit par mesgarde quelque bon mot, & honneste, c'estoit mauuais presage, & crime d'impieté. Et le souuerain deuoir des femmes estoit de se deschirer d'iniures, & maledictiōs les vnes les autres, comme disent plusieurs Historiens. S. Gregoire de Nazianze en raconte prou en peu de mots en l'Oraison de l'Epiphanie, où il touche en passant la fable de PROSERPINE, rauie par Pluton, & de CERES sa Mere, qui la cerchoit, & parle ainsi de ceste superstitiō, Eleusine, entre plusieurs autres Payennes: *Il n'y a point de Pucelle parmi nous, qui soit rauie, ny de* CERES, *qui erre, & attire à soy des amoureux* CELEES, *&* TRIPTOLEMES, *& face voler en l'air des Dragons, & cōmette & patisse plusieurs choses, que ie ne veux esuenter ayant honte de produire au iour le Mystere nocturne, & en faire vne feste Chrestienne*: ELEVSIS *le sçait, & ceux qui sont tesmoins des secrets vrayement dignes de silence.* Il n'est donc besoin d'en plus dire, c'est assez de re-

Exod 20.2 & 34. 1.

La vigne de Noë, & la Feste des Tabernacles, figures du S. Sacremēt de l'Autel. La feste des premices figure du mesme Sacremēt.

Melchisedec. Gen. 14.28.

La figure de l'Idole de Ceres. *Ouid* 4. 4. *Fast. Virg.* 1. *Geor. Lil. Gyr. Syn.* 13 & 17.

Dragons. *Gregor. or. in S. Lumina.*

Les Serpēs instrumēs de Satan. L'vsage des Serpēs familier au Diable cy-dessus l. 5.

c. 12, 13, 14 *Claud. libro* *de rapt. Proser.*

3. sortes de festes de Ceres.

Thalysia Cōmitant Theocr. in Idyll. 5.

Thesmophoria. ibi. Hero. in Euterpe. Plut. in quæstione. Cl. Alex. in Protrep. Arnob. l. 5. *cōtr. Gent. Festa piæ Cereris celebrabant annua matres &c Ouid.* 10. *Metamor. Estote parati in diē tertium. Exo.* 19.15

Quarantaine de Moyse. *Exo.* 24.18 & 34.28.

Festes Eleusines. *Diodo. Sic. l.* 6 *c.* 2. *Alex. ab Alex. l.* 2. *c.* 14.

Prouerbe. *Eleusina sacra.*

Meschancetez remarquables en iceux.

Iniures. *Diodo. Sic. l.* 6. *c.* 2. *Ale. ab Alex. l.* 2. *c.* 14. *ge. die.*

S. Gregoire de Naz. or. in sācta lumina.

Intention de Satan és superstitions payennes.

marquer, que le Diable estoit icy Diable, comme en toutes les autres superstitions payennes, & que son intention fut en ceste-cy de transferer l'honneur de Dieu aux Idoles; & sur l'histoire d'vne ceremonie saincte, establir vne impure Idolatrie, & à la fin faire commettre infinis actes vilains, & detestables soubs les ombres secrettes de Religion. Reste de vous monstrer comme il a refonduë en vostre Secte, vne nouuelle Ceres, au parangon de la vieille.

Que le Diable a transferé la vieille Ceres à la pretenduë Reformée.

CHAP. XVII.

Ceres Reformée en la Cene.

LE Diable ne vous a pas fait adorer Ceres, la Deesse aux grains, en propre personne, ny son Idole en sa forme visible de metail, de bois, ou de plastre, mais à sa coustume il vous a moulé en l'esprit vne nouuelle superstition correspondante à la vieille materielle. Vostre Ceres, est vostre Cene; & vostre Idole, est vostre pain mystique, paistri d'vne paste leuée, aussi profane que la farine, qui venoit des moulins de Ceres. Ceres payenne fut tirée à la semblance de la feste Iuifue ordonnée de Dieu pour estre vne Idole de vanité; Vostre Cene a esté supposée à la place du S. Sacremét du Corps du Sauueur, pain du Ciel; & n'est autre chose qu'vn fantosme issu des forges, & fumées de plusieurs cerueaux esuëtez. Les Payens adoroient leur fausse Diuinité, & leur Idole, & estoient Idolatres de Ceres; Vous adorez vostre Opinion, & estes Idolatres d'vn morceau de Pain, pire Idolatrie, que celle de Ceres. Ie verifie mon dire par la foy de vos Docteurs les plus fideles de vostre escole. Luther, parlant du Sacremét de l'Eucharistie, tient qu'il le faut adorer, & l'appelle pour cela, SACREMENT ADORABLE, comme Caluin mesme escrit. Caluin tient auec vous, qu'en ce Sacrement il n'y a que pain, figure du corps du Sauueur: donc selon ces deux Articles de vostre Foy, vous adorez le pain, & estes PANILATRES, Adorateurs de pain. Vous me direz, que Caluin ne croit point à cet Article de Luther, & qu'il dit, que l'enseigner c'est dresser vne Idole au Temple de Dieu. Vous suiuez, ce crois-ie l'opinion de Caluin, & par reuerence filiale appellez ensemble Idolatre vostre premier Pere, & Fondateur; mais vous n'estes pas pourtant hors du crime d'Idolatrie, ny vous ny Caluin. Vous tenez comme Article de Foy, que tout honneur de Religion, dõné à autre qu'à Dieu, est Idolatrie: C'est pourquoy vous nous appellez Idolatres, d'autant que nous portons honneur aux Saincts, qui toutesfois, comme on vous a dit souuent, n'est pas latrie, c'est à dire honneur souuerain, & adoration deuë à Dieu seul, mais vne religieuse moyenne reuerence, que l'Escriture nous apprend estre deuë aux Seruiteurs de Dieu, & aux choses sainctes. Si nous sommes selon vostre opinion Idolatres, parce que nous honorons les Saincts, & les choses Sainctes d'vn honneur religieux, il vous faut necessairement confesser que vous l'estes, portans reuerence au morceau mystique de vostre Cene, encor que vous ne l'adoriez point, comme Luther vous l'a enseigné. En second lieu vous croyez estre Idolatrie honorer les Images de Dieu, & des Saincts, ne voulans ouyr parler de la differēce, qui est entre Latrie, honneur souuerain, & absolu, deu à Dieu seul, & l'honneur respectif, que nous deferõs aux Images. Donc selon vostre definition, & meslange d'honneur souuerain, & respectif, la reuerēce que vous faites à vostre Pain, que vous dites estre la figure du Corps du Sauueur, moindre qu'Image, est vne pure, & impure Idolatrie. Que vous honoriez le Pain, comme le vin de la Cene, vous ne le pouuez nier, veu que c'est la Doctrine de vos Porte-flambeaux, & la vostre. Caluin enseigne disertement auec vos plus grands Docteurs, que les Symboles de la Cene doiuent estre reuerez, comme faisans le signe, & figure du Corps du Sauueur, & le gage de l'vnion, qui est entre luy & nous, honneur qui ne peut estre que Religieux, car il l'oppose à l'irreuerence profane. Voicy ses paroles, *Les Incredules sont coulpables du Corps & Sang du Sauueur, pour auoir profané le mystere, en foulant aux pieds le gage de la sacrée conionction que nous auons auec* IESVS-CHRIST *lequel meritoit d'estre exalté en toute reuerence.* Il dit donc que les meschans par leur irreuerence irreligieuse profanent le Sacrement, & que les bons le doiuent religieusement honorer; d'où s'ensuit, que comme il peut estre profanement iniurié, aussi il est capable d'honneur & respect religieux. Pierre Martyr, grand Apostre aussi de vostre Reformée, enseigne le mesme; & met l'exemple de la statuë du Prince, disant, Que tout ainsi que celuy iniurie ciuilement le Prince, qui iniurie son image: ainsi que celuy est irreligieusemét iniurieux au corps du Sauueur, qui fait iniure au Sacrement figure d'iceluy corps. Pierre Boquin vse de mesme exēple, l'vn & l'autre ayāt perdu la piste de sa memoire: car ils enseignēt en la dispute des Images qu'õ n'offense point IESVS CHRIST, ny les Saincts, en brisant leurs Images, & qu'il n'y a aucun peché: & icy ils tiennent pour sacrileges ceux, qui font iniure au Pain, & au Vin de la Cene, pour estre, à leur opinion, la figure du Corps, & du Sang du Sauueur, qui est moins qu'estre l'Image. Mais laissant l'examen tant de leur contradiction, que de leur Foy, ie prends les pieces de leurs Assertions à leur poids, & pied, & en fais ma preuue en ceste façon. Le Sacrement doit estre exalté (selon leur opinion, & la vostre) auec toute reuerence tant pour estre selon Caluin, le gage de la sacrée conionction, que nous auons auec IESVS-CHRIST, que la figure de son Corps: Vous croyez donc, qu'il le faut reuerer, & le reuerez si vous estes fideles operateurs, & executeurs de vostre Foy: Ie cõclus donc, auec suite necessaire de vos Antecedens, que vous estes Idolatres; Voicy le discours tout entier en forme racourcie, *Quiconque porte reuerence de Religion à autre chose, qu'à Dieu, il est Idolatre*: Ceste proposition est de vostre cru, & proclamée cent fois en vos Escoles, & chaires. *Vous portez reuerence au Pain de la Cene, qui n'est selon vostre foy qu'vn Symbole, & figure du Corps du Sauueur.* Ie viens de vous monstrer ceste Assomption, & vous l'aduouëz. Vous ne pouuez pas donc nier, que vous ne soyez PANICOLES, Panilatres, & Idolatres, voire de pire condition, que iadis les Deuots de la Deesse CERES. Car ceux-là croyoient, qu'ils adoroient vne grande

Luther appelle l'Eucharistie Sacremét adorable. *l. de formu la Missæ.* *Et Calu. epist. 93.*

Caluin reprend Luther de quoy il appelle Sacrement adorable. *Epist. 93.*

Arrolatrie des Ministres, selon leurs Maximes. Premiere.

Seconde.

Caluin enseigne qu'il faut honorer les signes de la Cene. *inst. l. 4. c. 17. n. 33.*

Pierre Martyr. *in 1. Cor. 11.* L'iniure faicte à l'image redonde sur celuy que elle represente.

Pierre Boquin *cont. Hessusium p. 164* Contradict & d'Heretique.

Le Sacremét digne d'honneur selõ les aduersaires.

Discours pour les reformez.

Digitized by Google

Dame, vne sage Princesse, vne Deesse immortelle: Et combien qu'ils fussent trompez en leur Foy, ils estoient au moins Idolatres d'vn noble Fantosme, & plus excusables en leur erreur mieux pallié, & plus difficile d'estre recogneu. Vous estes à vostre sceu, & à escient, Idolatres d'vne chose que chacun voit estre muette, insensible, & ridicule : d'vne piece de Pain, que vous confessez estre pain corruptible, & matiere de voirie. S'il y auoit encor au monde des Culteurs de Ceres, n'auroient-ils pas plus d'occasion de se mocquer de vostre Idole, que vous de leur fausse Deesse?

Excuse vaine des Ministres sur la reuerence de leur Cene.

CHAP. XVIII.

Irreuerence de plusieurs Huguenots en leur Cene.

Vous me direz que plusieurs d'entre vous ne portent pas grand respect à la Cene, & qu'ils y viennent le plus souuent bien trempez, & bien repeus, & qu'ils n'honorent ne reuerent non plus son Pain, que son vin. Et qu'en Allemagne on a autresfois ietté aux Chiens les reliefs de la Cene; & qu'en France on le donne aux Oysons, & Dindons au sceu des Ministres, qui n'en ont formé aucun crime, ny aucune querelle. Ie respons que c'est peché de s'approcher mal sobre, & irreuerend, d'vne Table, que l'on estime saincte, & gage de l'vnion des Fideles auec Iesus-Christ, & que c'est aussi vn sacrilege de profaner vn pain qu'on tient estre sacré. Mais pour parler, non selon vostre opinion, ains selon la verité : Ie dis que vostre Cene est tres-digne de vostre mespris, & d'vn autre beaucoup plus grand, & tres-indigne d'aucune reuerence, & respect, parce qu'elle est vn Fantosme sans ame, & sans forme; vn Marmoset, supposé au lieu du vray Sacrement; vn boucon infernal, paistri par le Diable auec la plus fine poison d'Heresie, qui fit sortie des Abysmes depuis que le Sauueur est monté au Ciel, Morceau pour frapper à mort tous ceux, qui l'aualleront, leur mettant la peste au cœur soubs la forme de pain Eucharistique, & Cene du Seigneur. Et partant ce Dragon, qui portoit en l'air le Char de la Deesse Ceres, vous a transportez par les regions de vos fantasies à la semblance de celle-là pour vous faire semer par le Monde le grain pestilentieux de cette vostre Heresie, propre à faire, non du pain de benediction, mais de l'appast d'abomination, & de mort. C'est luy, qui vous a frauduleusement retirez de la belle moisson de l'Eglise de Dieu, vous donnant pour gerbes de vray froment, que l'on y amasse, des brassées d'espics vuides & funestes que vous mettés, à l'imitation de Cain, sur la table de vostre Sacrement, & offrande de moquerie. C'est luy qui vous a auec mesme fraude fait sortir du sainct Temple de Dieu (où les premices du pain vif du Corps de son Fils luy sont offertes en action de graces) pour vous colloquer en des granges profanes, qui sont vos Temples accoustumez, conuenables à la Deité de la vieille grainetiere Ceres; & dignes repaires de vostre Cene Cereale. Et nonobstant toutes ces erreurs, & Idolatries par vous feintes, & commises au Mystere, où vous voulez paroistre les plus spirituels, vous auez bien osé appeller la Doctrine que tient l'Eglise Catholique, Artolatrie, c'est à dire, adoration de pain, & faire vostre langue vn peruers, & sacrilege instrument d'vne calomnie double, battuë au coing de la plus trompeuse boutique de Satan. Car elle contient vne palliation inique, & vne maligne accusation. Elle nie faussemēt vostre crime, & l'impose aussi malignement à l'Eglise de Dieu; Elle nie, que vous soyez Idolatres, il est certain, que vous l'estes; & appelle Idolatres les Catholiques, qui est vne imposture effrontée. N'ay-ie pas monstré par vos Assertions mesmes vostre Panilatrie? Et vous de vostre part, auez vous iamais sceu monstrer ce que vous nous imposez? Caluin, Beze, & les autres Thesmofores, qui vous ont donné les Loix de vostre bribe comme Mysteres Eleusins, si cachez que personne ne les peut entendre; si manifestes, que tout homme de iugement, & conscience s'en rit? Ces nobles Thesmotethes ont ils iamais prouué par aucun bon titre, que nous adorōs le Pain en l'Eucharistie, cōme ils l'ont publié par Presches, & par Escrits imposteurs? N'est-ce pas le corps du Fils de Dieu, que nous adorons, non corps mort, & separé de sa vie, mais animé de son ame, & vni à la Diuinité de la seconde Personne de ceste Mysterieuse, & ineffable Triade? Est-ce adorer le Pain, d'adorer le Fils de Dieu present en son Sacrement? Ne vous a-on pas tousiours acerté, qu'apres les paroles Toutes-puissantes, proferées sur le Pain & le Vin, ce qui estoit pain n'est plus pain, mais le corps du Sauueur : & ce qui estoit vin, est transsubstantié en la substance du Sang du mesme Sauueur? Auez-vous iamais sceu repartir depuis quatre vingts ans, que Luther a donné commencement à la rebellion contre les saincts Autels? Si nous tenons, & prouuons, qu'il n'y a point de pain en nostre Eucharistie; & vous ne pouuez monstrer le contraire; de quel front dites-vous, & nous reprochez vous, que nous sommes Adorateurs de Pain? Mais c'est bien assez sur ce subiect, traicté par nous plus amplement au Liure de la saincte Messe, & plus suffisamment par plusieurs Docteurs de l'Eglise de Dieu, proposé icy en passant pour faire voir la semblance de Ceres en vostre Cene, & la calomnie de vos Peres contre la verité de nostre Sacrement, & la pureté de la doctrine Catholique. Ie viens aux autres Idolatries, qui restent de vostre Reformée.

Cene Diabolique.

Le char de Ceres porté par des Dragons. Cy dessus.

Huguenots semblables à Cain. Gen. 4. 3.

Eucharistie action de graces.

Granges où se fait la Cene Huguenote.

Calomnie des Ministres obiectans aux Catholiques l'Artolatrie.

Les Catholiques adorēt le vray fils de Dieu au S. Sacrement.

Transsubstantiation du Pain, & du vin.

Digitized by Google

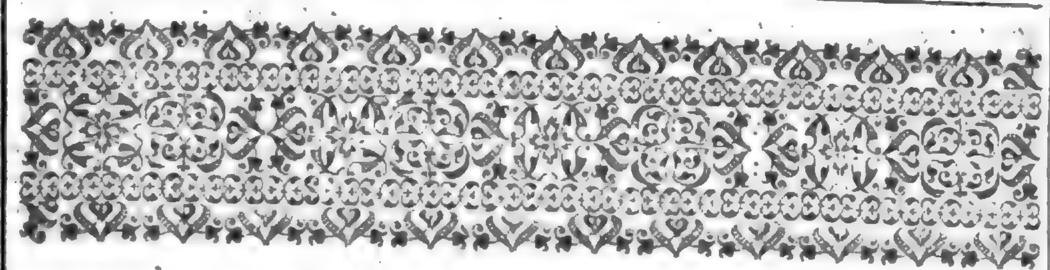

LIVRE SEPTIESME DE L'IDOLATRIE HVGVENOTE.

De l'Idolatrie de l'Autel du DIEV INCOGNEV.

CHAP. I.

LE Diable auoit mis la confusion aux esprits des Hommes par position manifeste des faux Dieux multipliez sans nombre, & specifiez nom par nom, pour tromper plus asseurément; Il s'aduisa encor d'en proposer d'autres sans Nom, afin de tromper plus finement à couuert, & plus atrocement iniurier le vray Dieu. Au moyen dequoy parmi les superstitions de Saturne, Iupiter, Mars, & autres faux Dieux recogneus par leurs Noms, & honorez en leurs tiltres, & qualitez manifestes, il dressa vne Escole de Theologie mystique, laquelle enseignoit sans enseigner les Dieux sans Noms, ausquels il fit dresser des Autels, des Temples, & Sacrifices soubs l'appellation des DIEUX INCERTAINS, & INCOGNEVS. Selon ceste Doctrine, Varron grand Theologien des Romains, diuisa les Dieux en deux sortes, l'vne des CERTAINS, desquels on ne peut douter, *comme sont*, dit-il, *le Soleil, la Lune, & le Ciel*; l'autre des INCERTAINS, de la Diuinité, desquels on a quelque cognoissance, mais non certaine. Sainct Augustin touche ceste diuision aux Liures de la Cité de Dieu, & s'en rit à bon droict. Les Grecs les diuisoient en autant de sortes, & presque semblables: car ils appelloient les vns, les Dieux COGNEVS, que l'on sçauoit par nom propre, comme Iupiter, Apollon & semblables: Les autres les Dieux INCOGNEVS, ἀγνώστοι, desquels on ne sçauoit le Nom. Pausanias fait mention de ceux-cy en l'Histoire Attique, & Eliaque, comme aussi Strabon, & Philostrate, & des vns, & des autres, Tertullien au premier liure contre Marcion en ces termes: *Ie trouue auoir esté dedié des Autels aux Dieux incogneus, qui est l'Idolatrie des Atheniens*: Item, *aux Dieux incertains, qui est la superstition Romaine.* Duquel lieu on collige, que Dieu INCOGNEV estoit appellé celuy, duquel on auoit eu quelque recente nouuelle, sans sçauoir ny sa Diuinité, ny son Nom: INCERTAIN, celuy duquel la Diuinité estoit douteuse, encor que le Nom fust certain, comme estoient les Satyres, Nymphes, Syluains, & semblables demi-Dieux, & demi-Deesses, Diuinitez de moindre estoffe. Nous apprenons en l'Histoire des Apostres, qu'en Athenes vn peu apres l'Ascension du Sauueur, il y auoit vn Autel, dedié auec ce titre, Ἀγνώστῳ Θεῷ, AV DIEV INCOGNEV, dont Sainct Paul print occasion de prescher la Foy de IESVS-CHRIST à ce Peuple-là; En mesme temps on en voyoit de semblables en plusieurs endroits de l'Europe: Sainct Martial en dedia vn au vray Dieu soubs le Nom, & memoire de Sainct Estienne premier Martyr, pres de Bourdeaux, quand leur ayant annoncé IESVS-CHRIST il demolit tous les autres, reseruant cestuy-cy du Temple de Iupiter, qui est à present l'Eglise de Sainct Seuerin, & dont est encor nommée la Porte Dijaux, PORTA IOVIS, qui est la plus voisine du lieu, & par laquelle on y va de la Ville, Aux ruines du Chasteau du Ha se voyent des pieces d'iceluy Temple, desquelles il semble auoir esté presque tout basti, & l'Archeuesché pour la plus part: Ceste Idolatrie fut bastie comme plusieurs autres sur la saincte Escriture malignement exposée, ainsi que cy-deuant i'ay souuent aduerti, & de Doctrine de Verité, renduë base de mensonge, & instrument de fraude, ce qu'il faut declarer és deux Chapitres suiuans.

Diuision des Dieux selō Varrō *in l. rerum diuinarū, & humanarum.*

S. Aug. l. 4. de ciu. c. 12 l. 7. & 17.

Pausanias in attic. & Eliac. Strabo. l. 5. Philostr. in vita Apollonij. lib. 6. Tertul. l. 1. cōt. Marc. c. 9.

Ara ignoti Dei. Act. 17. 23

En Aquitaine. *S. Martia. lis epis. ad Burdeg. c. 3*

Porte-Dijaux de la ville de Bordeaux.

Source & fondemēt de l'Idolatrie au Dieu incogneu.

Comment l'Eſcriture appelle Dieu, Incogneu, & de ſon Nom ineffable.

CHAP. II.

L'Eſcriture dit ſouuent, que Dieu eſt inuiſible & caché. Moyſe le ſuppla de ſe monſtrer à luy ; il luy reſpondit, qu'il ne pouuoit eſtre veu de l'homme mortel en ceſte vie : & Dauid, *Il a mis*, dit-il, *des tenebres pour ſa cachete, & pour ſon Tabernacle autour de ſoy, obſcurité d'eaux, & de nuës eſpeſſes.* Et le Prophete Eſaie, *Vrayement*, dit-il, *tu es le Dieu caché, le Sauueur d'Iſraël.* S. Iean, & S. Paul diſertement diſent, *Perſonne n'a veu Dieu, & ſi ne le peut voir.* La meſme Eſcriture enſeigne, que le nom de Dieu eſt caché, & ineffable. *Ie ſuis apparu à Abraham, Iſaac, & Iacob, & ne leur ay point reuelé mon Nom* ADONAI, dit Dieu à Moyſe. Auſſi les Iuifs par antique ceremonie ne proferoient point le nom TETRAGRAMME, Iehoua par le ſon de ſes lettres, & luy ſubſtituoient touſiours ADONAI, en liſant, ou citant l'Eſcriture, où il eſtoit eſcrit. Les plus ſçauans entre les Payens ont imité en cecy le langage de la ſaincte Eſcriture. Platon dit que Dieu n'a point de corps, qu'il eſt indicible, & innominable, & qu'il ne peut auoir definition, ny eſtre comprins, ny ſceu, ny entendu, comme il eſt, parce qu'il eſt infini. Et deuant luy Triſmegiſte auoit eſcrit, que le Nom de Dieu eſtoit ineffable, ils meſlerent les mets accouſtumez, à ſçauoir vne fable pour orner & auctoriſer leur dire, laquelle Lactance Grammairien raconte en ſes Commentaires ſur la Thebaide. C'eſt que la Nymphe Toſcane, pour donner credit à ce qu'elle preſchoit aux Hetrutiens, & prouuer par effect, que l'oreille mortelle ne pouuoit porter le ſon maieſtueux du Nom de Dieu, le prononça vn iour tout bas à l'oreille d'vn Taureau, qui tomba mort ſubitemẽt. Tous ces enſeignemens furent donnez pour exaggerer la grandeur & Maieſté de Dieu, lequel ſans doute eſt incomprehenſible à tout Eſprit creé, pour eſtre vne Diuine eſſence ſans bornes, ſans fonds, & ſans riue ; vn abyſme de bonté, de puiſſance, & ſageſſe ; vne lumiere de clarté infinie, tres-viſible de ſoy voirement, mais beaucoup moins acceſſible à l'eſprit humain, que n'eſt le Soleil viſible à la prunelle de l'œil du corps, & partant vn Dieu caché en ſa Maieſté ; manifeſte ſelon toute ſa grandeur ſeulement à l'œil de ſon entendement infini, & ſeulement nominable à ſoy-meſme ; Cogneu au reſte des humains en ſes effects d'vne cognoiſſance poſterieure, & infiniement inegalle à ſon eſtre ; & en ce ſens le Roy Dauid, qui l'auoit prononcé Dieu caché, ayant eſgard à la Maieſté de ſon eſſence incomprehenſible, le chante comme manifeſte à tout l'Vniuers, *Seigneur, qui es noſtre Seigneur, combien eſt ton Nom admirable par toute la terre!* Et declarant en vn autre lieu la maniere de ceſte cognoiſſance merueilleuſe, *Les Cieux racontent la gloire de Dieu, & le firmament annonce les œuures de ſes mains.* C'eſt par ſes œuures ; comme s'il euſt dit ; Encor que ceſte Eſſence Diuine ne ſoit cogneuë aux hommes en ſa propre forme & Maieſté, elle eſt neantmoins cogneuë par ſes Creatures, comme la cauſe par ſes effects, & l'ouurier par ſes œuures ; mais ceſte cognoiſſance eſt petite, & obſcure, & ne touche que le dehors de la diuine Nature : de laquelle parlant Sainct Paul, & la comparant à celle que les Anges, & les Eſprits bien-heureux ont, & que tous les Iuſtes auront apres leur Mort, *Nous voyons*, dit-il, *maintenant par vn miroir en obſcurité, mais alors nous verrons face à face*, c'eſt à dire, le cognoiſtrons comme il eſt en ſon eſſence, mais toutes-fois ſans le comprendre, parce qu'il eſt infini. Or comme les Mortels l'ont cogneu en ceſte vie, ainſi l'ont-ils nommé auec des Noms prins de ſes œuures, & vertus, ſelon la capacité de leur cognoiſſance. Ils l'ont appellé CREATEVR, parce qu'il a tout fait de rien ; SEIGNEVR, parce qu'il maiſtriſe tout ; TOVT-PVISSANT, TOVT BON, TOVT SAGE, parce qu'ils ont veu, que rien ne luy eſt impoſſible, que toutes ſes actions ſont bonnes, qu'il gouuerne ſagement ; tous ces Noms, & autres ſont Tiltres partiaux, tirez de la deſcouuerte de quelque ſienne perfection. Le Nom de DIEV a eſté vn des plus nobles, qu'ils luy ayent donné, tiré de ſa Prouidence. Car θεῖν, Thein, eſt à dire voir, preuoir, & par iceluy, ils ont entendu vn Souuerain Seigneur, vn Souuerain Bien, n'ayant rien de meilleur par deſſus ſoy, ny rien de pareil. Mais nul de ces Noms, n'eſt ſon grand Nom, eſgal à ſa Maieſté ; ains vne petite marque. Luy ſeul ſe peut donner ſon vray Nom, eſgal à ſon Eſſence, & ſeul le comprendre, comme ſon Eſſence : mais ny les hommes, ny les Anges, ne peuuent conceuoir la grandeur d'iceluy, non plus que de ſon Eſſence ; Celuy qu'il ſe donna parlãt à Moyſe, alors qu'il dit, qu'il eſtoit CELVY QVI EST, a eſté eſtimé par S. Damaſcene, & par les Theologiens, le plus conuenable de tous les Noms diuins communiquez aux hommes, parce qu'il ſignifie plus diſertement ce qui eſt propre de Dieu, à ſçauoir L'ESTRE ; les Creatures proprement ne ſont pas, car leur eſtre coule ; c'eſt Dieu, qui eſt veritablement, & qui a vn vray ESTRE independant, qui eſt le meſme que ſon Eſſence : ESTRE tout ramaſſé, cõme les eaux de la Mer, & non coulant à parcelles, comme celuy des Creatures, ſemblable aux eaux des riuieres, qui fluent petit à petit : ESTRE infini, Ocean d'ESSENCE, ſans borne, & ſans fonds : ESTRE tout preſent, tout ſubſiſtant, & tout permanant, ſans flux & reflux du paſſé, ou du futur : Car ces parties ne ſe trouuent point en la nature Diuine, dit S. Auguſtin, comme on les voit aux choſes creées, qui viennent, & s'en vont ; mais ce Nom, encor que ſon ſignificatif & propre de Dieu, n'eſt pas ſon grand Nom meſuré à l'eſtenduë de ce qu'il eſt, & de ſon Eſſence infinie. Le Nom de IESVS, c'eſt à dire, SAVVEVR, donné à noſtre Redempteur par ſon Pere, eſt des plus grands auſſi, que l'oreille des hommes, & des Anges ait entendu : il marque la plus belle de ſes œuures, qui eſt noſtre Redemption : Nom plein d'amour, Tout-puiſſant, tout Bon, & tout Sage. Mais il declare l'office du Redempteur, & non l'Eſſence infinie. Voyla comment, & en quel ſens le Createur a eſté appellé Dieu caché,

Moyſes. Ex. 33. 20. *Poſuit tenebras latibulũ ſuũ.* Pſa. 17. 12. *Vere tu es De⁹ abſcõ.* Eſa. 45. 15. *D āuemo.* Ioan. 1. 18. 1. Ti. 6. 16. Exod. 6. 3.

Ceremonie des Iuifs en la prolation du nom de Dieu.

Plato in Parmenid. Dieu infini

Triſmegiſte. *in Pimandro. Lact. Grã. Cõmẽt. l. 4. Thebaid.*

Taureau mort auſſi d'vn mot prononcé à ſõ oreille.

deſcriptiõs de Dieu.

Comment Dieu eſt manifeſté aux hõmes. *Domine, Dominus noſter.* Pſal. 8. 1. *Cœli enarrant glor.* Pſal. 18. 1.

Comment Dieu eſt cogneu.

Videmus nunc per ſpeculũ in ænigmate. 1. Cor. 13. 12.

Createur. Seigneur.

Dieu. Voy S. Tho. 1. q. 13. art. 8.

Nul Nom donné à Dieu par les mortels n'eſt ſon grãd nom.

Le nõ de Dieu, QVI EST. S. Tho. 1. q. 13. a. 11. S. Dam. l. 1. Orth. c. 14.

L'Eſtre de Dieu vrai.

Eſſe Diuinũ non it præteritum vel futurum. S. Aug. l. 5. de Tri. c. 1. to. 3. & l. 83. qq. q. 17. T. 4.

IESVS.

Dieu caché & manifesté.

& Dieu manifeste, tant par les Liures de la saincte Escriture, que par les Theologiens, & les gens entendus entre les anciens Philosophes.

Comment le Diable a basti l'Idolatrie de l'Autel du Dieu incogneu.

CHAP. III.

LE Diable a renuersé l'intelligence, & maiesté de toutes les susdictes Escritures, pour faire la splanade, & l'assiete de son Autel du DIEV INCERTAIN, & INCOGNEV. Premierement il a corrompu le sens des paroles, & l'intention de l'Escriture; car ce qu'elle appelloit le Createur, vn DIEV CACHÉ, & son nom ineffable, pour monstrer sa Maiesté, & l'imbecillité de l'homme à le cognoistre & le nommer en ceste vie, il l'a malignement peruerti, faisant entendre, que Dieu INCERTAIN estoit appellé, celuy dont la Diuinité estoit doubteuse; & Dieu INCOGNEV celuy, qui estoit venu de nouueau, & duquel auparauant on n'auoit ouy parler, & partant qu'il n'auoit point de Nom, comme Dieu de basse extraction, de peu d'authorité, & de petite estoffe; Qui estoit tout à faict destruite l'Essence, & Maiesté diuine, au lieu de la magnifier. Secondement il fit appliquer l'vne, & l'autre exposition au Dieu des Iuifs, qu'il sçauoit estre le seul vray Dieu, à fin de le raualer au prix de tous les Dieux Payens, & faire croire qu'il n'estoit point Dieu. De la premiere position, mettant que Dieu incogneu, est vn Dieu incertain, & de la seconde encor, qui applique ceste intelligence au vray Dieu, qui estoit celuy des Iuifs, le Poëte Lucan est tesmoing asseuré, pour tous les Payens Latins, quand en la harangue de Pompée, parlant de la Iudée, il dit, LA IVDEE *au Dieu* INCERTAIN, comme tenant selon l'opinion de Varron, & de tout le peuple de Rome, que les Iuifs adoroient vn Dieu incogneu, & à leur sens vn Dieu INCERTAIN, dont la Diuinité estoit petite, & douteuse: qui toutesfois estoit le seul vray Dieu. De la seconde position encor nous auons vn euident tesmoignage en l'Histoire des Apostres, qui recite que Sainct Paul ayant veu l'Autel du DIEV INCOGNEV, parla ainsi aux Atheniens, au milieu de la Cour & Consistoire de MARS, appellé L'AREOPAGE; *Citoyens d'Athenes, ie vous voy presque en toutes choses superstitieux: car contemplant vos Idoles*, en passant, *i'ay trouué aussi vn Autel, auquel estoit escrit*, AV DIEV INCOGNEV. *Ie vous annonce donc, celuy que vous adorez sans le cognoistre.* Ils adoroient donc en certaine maniere le Dieu des Iuifs, soubs le tiltre de DIEV INCOGNEV, le vray Dieu, que S. Paul leur prescha, & qu'ils ignoroient sur tous les autres Dieux. Dont appert, que le Diable iniurioit la Maiesté de Dieu d'vne double Calomnie. La premiere faisant entendre, qu'il estoit vn Dieu incertain, qui neantmoins estoit le seul Dieu tres-certain, Souuerain Seigneur des Anges, & des Hommes, & dont la Diuinité estoit tres-certaine, & tres-asseurée. La seconde, publiant qu'il estoit vn Dieu nouueau, & non long-temps auparauant cogneu, sçachant bien toutes-fois que seul il estoit Dieu eternel sans commencement, aussi bien que sans fin, & seul cogneu dés le commencement du monde. Malice digne d'vn tel Serpent, aussi inique à desrober à Dieu son honneur, & les tiltres de sa Diuinité, que effronté menteur à se les attribuer, & couurir son defaut, & de tous ses Dieux vrayement incertains, & incogneus aux Siecles anciens; & desquels on pouuoit dire aux Payens, qui les adoroient; ce que le Sauueur dit à la Samaritaine, *Vous adorez ce que vous ne sçauez*, Item: ce que reprochoit Moyse aux infideles Hebrieux *Ils ont sacrifié aux Diables, & non pas à Dieu: aux Dieux, lesquels ils n'ont point cogneu, Dieux nouueaux, & recens, que leurs Peres n'ont point adoré.* Car adorans Saturne, Iupiter, & les autres fausses Diuinitez, ils cuidoient adorer des vrays Dieux, & adoroient des Diables, Dieux forgez depuis quelques temps, incogneus aux premiers Peres; Diables & non Dieux, & ainsi estoient ils distraicts de la cognoissance & culte du vray Dieu, & precipitez en l'abysme d'vne espaisse ignorance par ceste calomnie, & double fraude de Satan. Escoutez maintenant comment il a renouuellé, & reformé ses Autels aux Dieux incogneus au milieu de vos Temples.

Malignité de Satan. Dieu incertain selon les profanes. Incogneu.

Autre malice du Diable à appliquer les noms mal exposez au vray Dieu.

Lucanus. Incerti Iudæa Dei l. 2 de bello ci ui.

S. Paul. Act. 17. 23 l'areopage parlement de Mars.

Calõnie à double face du Diable contre Dieu.

Vos adoratis quod nescitis. Ioã 4. 22. Sacrificauerunt Dæmoniis. Deu. 32. 17

Des Autels au Dieu incogneu, renouuellé en l'Huguenotisme, & de leur Eglise inuisible.

CHAP. IV.

LEs Autels, que vous auez dressez, à la semblance des Payens, aux Dieux incertains, & incogneus, sont les Maximes posées par vous de l'Essence Diuine, & ces Dieux sont ceux, que vous auez formez, & assis sur icelles Maximes, comme sur leurs Autels; desquelles Maximes sourdent mesmes consequences, & effects, voires pires que de ces Autels Payens. Ie vous ay monstré cy-dessus au troisiesme Liure, que Caluin, Beze, & les autres de vostre Escole ont diuisé l'Essence Diuine, en troix Dieux, destruisans le vray Dieu; Car ils ont osté au Pere, au Fils, & au S. Esprit, ceste diuinité, qui est vne, indistincte, & commune à tous trois, & au lieu de ceste, vne Essence infinie, subsistante en trois persõnes, & de ces Personnes subsistantes, chacune par sa propre Hypostase, & n'estans qu'vne Essence, vne Diuinité, vne Maiesté, & vn Dieu: ils ont introduit au Monde trois Dieux incertains, & doubteux: INCERTAINS, parce qu'ils n'ont aucun appuy, sinon au Mensonge de vos fantasies, INCOGNEVS, d'autant que l'Eglise du vray Dieu, n'en auoit iamais eu nouuelles sinon par le bruit de vos Ancestres, condamnez par leurs Heresies, & ne les auoit oncques veu, ny adoré en ses Temples. Vn Dieu encor INCERTAIN, & INCOGNEV, en ce que pour vn Dieu souuerainement bon, ils enseignent vn Dieu souuerainement mauuais, Autheur de tous les maux, & pechez, qui furent, sont, & seront iamais; Blasphеme plus atroce, que faire Dieu incertain, & incogneu: vn IESVS-CHRIST aussi incertain & incogneu, en ce qu'ils le font pecheur, ignorant, inegal à son Pere,

Caluin, & Beze destruisent la Trinité, cy-dessus, l. 3. c. 3.

Le Dieu des Ministres incogneu & incertain.

ayant enduré en croix les tourmens des Diables, & s'estant desesperé comme les Diables. Et ainsi a Satan renouuellé, & aggraué par leur Ministere, & le vostre, la Superstition de ses vieux faux Dieux, INCERTAINS & INCOGNEVS, qui estoient pieça enseuelis dedans les abysmes de sa damnation : & n'a tenu à vous, ou à vos Patriarches Caluin & Beze, & les autres, que les Chrestiens n'ayent commis l'Idolatrie, que Moyse reprocha iadis aux Hebrieux mescreans, & sainct Paul, aux Atheniens, & qu'ils n'ayent adoré vos Dieux incertains, & incogneus, à la place du vray Dieu. Mais celuy qui a fondé son Eglise sur le roc de sa Toute-puissance, s'est mocqué des portes d'Enfer, & de tous vos efforts, & vos Idoles, & faux Dieux, sont desia au cercueil, pour estre enseuelis aux tenebres, desquelles ils ont esté tirez, & ceux qu'ils auoient abusez, se laissent des-abuser, & reuiennét aux Autels du Sauueur, & recognoissent le blaspheme que ces Docteurs ont commis contre la sacrée Trinité, & plusieurs d'être vous l'ont recogneu, & vous le recognoistrez vn iour, si vous desirez estre sages. Or i'ay refuté cy-deuant toutes ces fausses Doctrines, sans qu'il soit besoin d'en dire dauantage, ny employer le temps, que ie prens pour exposer l'autre sorte d'Idolatrie au DIEV INCOGNEV, que vous auez substitué en vne autre façon, par voye de vostre Eglise inuisible, & tant qu'il a esté en vostre puissance, remis sur pied la vieille Payenne, au mespris du vray Dieu.

Deu. 32. 17. Act. 17. 32. Super inte[illegible] ad[illegible] fitabo [illegible] Matt. 16. 18

De l'Eglise inuisible de l'Huguenotisme, contenant la mesme Idolatrie de l'Autel AV DIEV INCOGNEV.

CHAP. V.

VOus auez estably la susdicte Idolatrie des DIEVX INCOGNEVS, par vne autre voye oblique, mais abutant à vne mesme fin, & pire que l'Idolatrie des Payens; car celle-là ne faisoit que les Autels des Dieux incogneus, la vostre fait encor l'Eglise de Dieu incogneuë, en laquelle sont tous ses Mysteres & ses Autels, & met la plus belle œuure de Dieu en Tenebres, à fin que Dieu ne soit manifesté par elle. Les Payens faisoient seulement Dieu incogneu, auec quelque apparence de raison, prinse de la nature de Dieu, que l'Escriture appelle Dieu caché & inuisible, vous faictes vne chose cachée & inuisible qui est de soy tres-manifeste, & patente aux sens. Leur Autel estoit, le DIEV INCOGNEV, le vostre est, l'EGLISE INCOGNEVE. Leur Autel combattoit Dieu, le vostre combat Dieu, & son Eglise, toutes lesquelles choses nous faut prouuer & mettre deuant les yeux. Vous tenez donc que la vraye Eglise de Dieu, Militante en ce monde, qui est l'Assemblée des Chrestiens, n'est cogneuë qu'à Dieu, incogneuë, & inuisible aux yeux des humains, & que ceux qu'on voit porter le nom de Chrestien, par le dehors ne sont pas ceste Eglise, mais vn corps exterieur, composé de plusieurs membres pour la plus grande partie vicieux, & corrompus; Machine que vous auez forgée, & dressée pour vous detraper de peine, & couurir

L'Eglise cogneuë seulement à Dieu, selon Caluin l. 4. c. 1. n. 2

Deux eglises selō Luther, les Centuriateurs, Caluin, & les autres.

la nouueauté suspecte de vostre Religion : Car quand on vous presse de dire, où estoit ceste Reformée deuant Luther? vous rusez en Renards, recourez aux tenebres de l'Eglise inuisible, & mettez ainsi à couuert vostre corps, auec vn voile noir & aueugle, tissu des filets de vos resueries, disans que l'Eglise du Seigneur, c'est à dire la vostre, auoit demeuré inuisible iusques à la venuë de vos bôs Apostres, Luther, Caluin, & les autres qui l'ont tirée des cachots. Buisson de retraite, & de garnison, fort commode quand on chasse de trop prés vostre Doctrine en platte campagne. Luther le fit des premiers, & des premiers s'y parqua : car comme Erasme luy obiectoit n'estre vray-semblable, que Dieu eut abandonné son Eglise, tant de Siecles passez, deuant sa nouuelle Doctrine, il respōdit, que Dieu n'auoit pas abandonné son Eglise, mais que son Eglise n'estoit pas celle qu'on pense vulgairemét, le Pape, les Euesques, Moines, & Clercs, & le reste des Papistes, mais vn petit nombre de gens de bien, que Dieu conserue en secret cōme reliefs sacrez. Les Centuriateurs l'ont fortifié, & enseigné le mesme, bien qu'en diuerse façon ; car ils n'ont pas dit tout à fait, que l'Eglise fut inuisible, parce qu'ils ont veu les absurditez, qui pendoient de cet antecedent, mais ont fait deux Eglises, vne composée d'vn grand nombre de gens, bons, & mauuais, laquelle ils disent pouuoit errer, & defaillir du tout; L'autre de peu de gens de bien, qu'ils appellent la vraye Eglise, & disent qu'elle ne peut faillir; de laquelle Assertion s'ensuit le mesme, que disoit Luther, à sçauoir, que la vraye Eglise est inuisible aux hommes, veu qu'ils ne peuuent pas voir ceux qui sont vrayemét bôs, & cogneuë seulement à Dieu, qui seul voit, & iuge de la Iustice & pieté secrete des personnes. Melancthon est de leur aduis, & toute l'Academie de Luther. Caluin l'enseigne aussi, & tient disertement l'inuisibilité de ceste vraye Eglise, & ses Disciples le suiuent comme vous sçauez, ou deuez sçauoir. C'est vn des principaux Poincts, qu'il touche en la Preface de son Institution; *Ils sont bien loin* (dit-il des Catholiques) *de la verité, quand ils ne recognoissent point d'Eglise, si elle ne se represēte à l'œil* : & vne periode apres, *Nous au contraire*, dit-il, *affirmons que l'Eglise peut consister sans apparence visible.* Au quatriesme d'icelle Institution, où il traicte cet Article à dessein, & marque ces deux Eglises comme les Centuriateurs, il dit cecy de l'inuisible, *Il nous faut laisser a Dieu seul ce Priuilege de cognoistre son Eglise, de laquelle le fondement est son election eternelle.* Il ne pouuoit pas dire l'Eglise inuisible auec plus pregnantes paroles, qu'en disant, qu'elle est cogneuë à Dieu seul. Et en la Section suiuante il adiouste, *Au reste pour se tenir en l'vnité de l'Eglise : il n'est ia mestier que nous voyons vne Eglise à l'œil, ou que la touchions à la main, plustost entant que nous la deuons croire, il nous est signifié, qu'il ne nous la faut pas moins recognoistre, quand elle nous est inuisible, que si nous la voyons euidemmét.* C'est l'Argument de Luther, qui disoit, *Qui est-ce, qui nous monstrera l'Eglise, veu qu'elle est cachée en esprit, & creuë seulement comme il est dit,* IE CROIS EN L'EGLISE SAINCTE: Caluin donc veut dire auec Luther, que puis que l'on croit l'Eglise, selon l'Article du Symbole.

Respōse de Luther, de l'Eglise inuisible. l. 1. de seruo arbitrio.

Centuriatores. Cent. 1. c. 4. col. 170 Deux Eglises Col. 171

Melancth. in locis. loc. 12. Cal. l. 4 inst. c. 1 §. 2. 7.

Caluin en la preface de son Institution.

L'Eglise inuisible de Caluin. l. 4 inst. c. 1. sect. 2. Cal. lib 4. inst. c. 1 §. 3

Luth. li. de abroganda Missa priuata.

elle est inuisible, car ce qu'on croit est inuisible: Sophisme absurde, & ridicule, car si tout ce qu'on croit doit estre appellé inuisible, par mesme discours on concluroit que le Sauueur tandis, qu'il estoit en ce monde fut inuisible, parce que la Vierge, sainct Ioseph, les Apostres, & plusieurs autres croyoient en luy: Item, Que l'Escriture, & les Sacremens sont inuisibles, parce qu'on les croit: & que l'Eglise presente pretenduë reformée, est inuisible, parce que vous la croyez, & à ce compte vous serez tous inuisibles, qui est vn grand mesconte: on ne vous voit que trop. Et si l'Eglise est inuisible, comment la recognoistrons-nous, comme il veut? Cet Argument donc est vn traict sans plume, & sans pointe: car il n'est pas necessaire que tout ce qui fait le subiect de la Foy, soit en son tout, & en toute façon inuisible, mais suffit, qu'il le soit, aumoins en quelque partie. Ainsi la Vierge croyoit la Diuinité de son Fils, qui est inuisible: & voyoit neantmoins son Humanité, qui estoit visible. Ainsi nous voyons l'Eglise, l'Escriture, les Sacremens, & y croyons quelque chose, qui ne se voit point, à sçauoir, l'assistance, la verité, & la grace du sainct Esprit: Mais i'examineray tantost par le menu les raisons de ceste vostre inuisibilité: maintenant ie ne fais qu'en monstrer la These au crayon, & paroles de vos Docteurs. Beze suit, & professe la Doctrine de Caluin en tous les lieux, où il parle de ce subiect: ie ne vous en feray souuenir, que d'vn, à fin de n'estre ennuyeux par longueur. Au liure qu'il a fait des Marques de l'Eglise, apres auoir prou battu l'air de l'aisle, & du bec en vain, à la fin il respond à la demande, qui vous a tousiours acculez, & fait sonner la retraicte, sçauoir est, Où estoit vostre pretenduë Reformée deuant Luther, & les autres Reformateurs, venus depuis dix, ou douze bissextes & autant d'eclypses de Lune: il respond donc à la demande, en recourant à la taniere accoustumée de l'Inuisibilité, & dit que vostre Reformée en ces temps là estoit inuisible: & mesle sans y penser trois remarquables Veritez: l'vne, que ceste vostre Eglise auoit esté inuisible iusques à vos Apostres, Luther, Caluin, & autres: l'autre qu'elle est sortie de la fange Papistique, *ex luto Papistico.* La troisiesme, qu'elle estoit cachée auparauant dedans les ordures de la Babylone Romaine, IN SORDIBVS *Romanæ Babylonis latens*, iusques à ce que Luther & les autres Heresiarques l'ont tirée par la main de ces Cloaques. Veritez prophetiques: car en premier lieu, vostre Eglise auoit esté inuisible, parce qu'elle n'estoit point du tout: Secondement, ce qu'elle est maintenant, ce n'est que la fange, & les ordures de l'Eglise de Dieu, à la façon de toutes les Heresies, qui ont esté, sont, & seront tousiours engendrées des vices, & pechez, des excremens, & voiries des mauuais Catholiques, & membres pourris du corps mystique de IESVS-CHRIST. En troisiesme lieu, ceste matiere maligne a esté animée de l'esprit de Satan, à la semblance des ordures de la Babylone Romaine, esquelles elle croupissoit, sçauoir est, des Idoles Romaines, cy-dessus verifiées, en vostre Reformée. Car en tel sens, Sainct Pierre appelle Rome, Babylone, quand il escrit de Rome aux Chrestiens espars en diuers lieux, *Que l'Eglise, qui est en Babylone les salue*, c'est à dire, les Chrestiens, qui sont à Rome encores Idolatre, distinguant l'Eglise Chrestienne de Rome Payenne. Comme donc le Diable auoit iadis animé par son esprit les Idoles Payennes à Rome, ainsi a-il animé vos Heresies, Idoles spirituelles, & semblables, comme i'ay monstré, aux vieilles Romaines, & Payennes. De tout ce que ie vous viens de dire, auec ce que vous auez leu en vos Liures, vous entendez clairement, que vos Maistres tiennent, que la vraye Eglise est cogneuë à Dieu seul, & inuisible aux hommes, & n'est ia besoin de vous en faire plus long discours, suffit de vous dire en deux mots, que ceste Position est, comme i'ay dit, vne Doctrine pire que l'Autel du DIEV INCOGNEV, parce qu'elle porte en crouppe vn inconuenient, qui renuerse de fond en comble la Religion Catholique. Car si la vraye Eglise est inuisible, & incogneuë aux Hommes, elle nous est incertaine, & ainsi nous n'auons aucun Article de nostre Foy arresté, aucune tradition Apostolique, aucune Escriture asseurée: le Mystere de la Trinité, l'Essence, & Diuinité des trois Personnes, l'Humanité du Fils de Dieu, sa mort, le merite de sa mort, les Liures Canoniques, & tout le reste, qui depend de la reuelation que Dieu a faicte à sa vraye Eglise, & de l'authorité qu'il luy a donnée, d'enseigner, de faire, ou defaire, pour le salut de ses Enfans. tout cela nous sera aussi incertain, que l'Eglise; & si pour ne cognoistre la vraye Eglise on ne s'en peut asseurer, comment s'asseura-on de ce qui depend de son Oeconomie? Si le fondement nous manque, comment pourra subsister ce que nous y deuons appuyer? L'Apostre appelle l'Eglise, *Colomne, & fermeté de Verité;* Si elle est inuisible, & incogneuë, elle est aussi muette: car si elle parloit, on la pourroit cognoistre; estant inuisible, & muette; comment verrons nous ceste Colomne, comment oyrons nous ceste Verité, pour l'embrasser, y croire, & nous y appuyer; Oster l'Eglise de la veuë, & de la voye du Monde, n'est-ce pas rendre tous les Hommes errans, & les mettre hors du chemin de la cognoissance de Dieu & de Salut, & les engouffrer en tenebres palpables? Si la Maison de Dieu n'est cogneuë que de luy, à qui nous addresserons nous, pour apprendre ses Mysteres, ses Loix, & ses Sacremens? n'est-ce pas plus faire que de faire Dieu incogneu, d'oster tous les vrays moyens pour le cognoistre? les Autels aux Dieux incertains, & incogneus, furent-ils iamais si pernicieux aux Hommes, que ceste vostre Proposition? que ceste vostre Idole, & Chimere, sans langue, & sans yeux? Et de quelle Escriture, ou Docteur l'auez-vous apprinse? Et qui vous a fait voir ce Fantosme inuisible, qui ne peut estre veu.

Ineptie de Beze, li. de Notis Eccl.

L'Eglise pretenduë reformée sortie de la bourbe de l'Eglise Catholique aduoüé par Beze. li. de Notis Eccles.

1. Pet. 5. 13.

Columna, & firmamentum veritatis. 1. Ti. 3. 15.

Que la susdite Heresie de l'Eglise inuisible est contre la manifeste Parole de Dieu.

CHAP. VI.

L'eglise espouse de Iesus-Chr. *Sponsabo te mihi in sempiternum. Ose. 2. 19. Gaudebit Sponsus super Sponsa. Esa. 62. 5. Qui habet Sponsam Spõsus est. Ioa. 3. 29.*

CEste vostre Idole aueugle, est sans doute dressée pour se mocquer de Dieu beaucoup plus profanement, que l'Autel du Dieu incogneu, car elle contredit effrõtément à l'Escriture saincte, & iniurie aussi sacrilegement la Prouidence diuine. L'Escriture appelle l'Eglise, Espouse du Sauueur : ainsi parle-elle en la personne par le Prophete Osée, *Ie t'espouseray en Foy à iamais ; Ie t'espouseray en iustice, en iugement, & en misericorde*. Et par Esaie ; *L'Espoux s'esiouyra auec l'Espouse*, c'est à dire, IESVS CHRIST, auec l'Eglise. Ainsi S. Iean, *Qui a l'Espouse est l'Espoux* : & souuent ailleurs, tant au vieil qu'au nouueau Testament, comme vous confessez. Or elle est prononcée l'Espouse du Sauueur, parce qu'elle luy engendre des Enfans spirituels par le Baptesme, & par la semence de sa parole : Parce aussi qu'elle les nourrit, & esleue de la mesme parole & des autres Sacremens. Si ceste Espouse est inuisible comment baptisera-elle ? cõment attirera-elle les hommes pour les prescher, les conuertir, & engendrer à Dieu ? Et comment viendront à elle les Infideles, ou mesme les Fideles, s'ils ne la voyent, & ne la peuuent voir, estant Inuisible ? ceste Idole vostre ne se mocque elle pas de Dieu ? L'Escriture appelle l'Eglise, le corps de IESVS-CHRIST, *Nous sommes plusieurs*, dit Sainct Paul, *qui faisons vn corps*. Et ailleurs, *Nous sommes tous baptisez en vn corps*. Item, *vous estes le corps de* CHRIST, & donne la raison, car *comme en vn corps il y a diuers membres, ainsi en ce corps mystique*. Il expose ces membres, disant, *Dieu a mis aucuns en l'Eglise premierement Apostres, secondement Prophetes, tiercement Docteurs, apres les vertus, consequẽment dons de guarison, secours gouuernement, diuersitez de langues*, Tous ces Membres sont corporels, & visibles, & leurs fonctions paroissent aux sens, comment donc se peut-il faire, que l'Eglise soit inuisible ? Si la teste, les yeux, les bras, les espaules, les pieds, & tous les membres, sont exposez au iour, & se voyent, est-il possible, que rien du corps, ny le corps en son Tout, ne puisse estre veu ? toutes les pieces serõt elles patente à l'œil, & le Tout caché ? Dauantage, l'Eglise est le Royaume de IESVS-CHRIST. Ainsi l'appelle le Prophete Michée, *Le Seigneur regnera sur iceux en la* MONTAGNE *de Sion à present, & à tout iamais*. Et le Prophete Daniel, *Son Royaume, ne sera point corrõpu, en la montagne de Sion*, c'est à dire, en vn lieu eminent, & exposé à la veuë de tout le monde, & ce eternellement. Et l'Ange en Sainct Luc, *Il regnera en la Maison de Iacob eternellemẽt, & son Royaume ne verra point de fin* ; Et c'est le Royaume des cieux en terre tant souuent mentionné en l'Euangile. Ieremie ayant predit, que ce Royaume durera eternellement, met la grande multitude de Peuple, qu'il contiendra, *Comme*, dit-il, *les estoilles du ciel ne peuuent estre comptées, ny le sablon de la mer ; ainsi ie multiplieray la semence de Dauid mon seruiteur, mes Leuites, & mes seruiteurs*. Et c'est aussi la promesse, qu'il auoit faicte à Abraham plusieurs fois, de luy multiplier sa Posterité, comme les estoilles du ciel, & le sablon de la mer, & en faire sortir des Princes, & Gouuerneurs, & Roys, qui est la Posterité Spirituelle de IESVS CHRIST Semence d'Abraham selon l'Humanité. Ainsi en Esaie Dieu parlant de ce mesme Royaume, & des Peuples d'iceluy, *Ie feray*, dit-il, *vne alliance eternelle auec eux, & cognoistra-on leur semence parmi les Gentils : & leur germe se verra au milieu des Peuples, & tous ceux, qui les verront, diront, c'est la semence benite du Seigneur*. Paroles que Caluin recognoit estre predictes de l'Eglise, & dit, non seulement auoir esté accomplies vne fois, mais s'accomplir tous les iours. Vne Semence si multipliée, ou vne Monarchie si ample, si exposée à la veuë des Mortels, vn Royaume de si grande estenduë, & de tant de Peuples espars, & veu de tout l'Vniuers, comment peut-on dire qu'il est caché ? Et s'il est veu, & apperceu des Gentils, qui sont aueugles, comment dites-vous qu'il est inuisible parmi les Chrestiens ? & qu'est-il besoin de tant de preuues ? Vn seul lieu de Dauid esclaire vostre aueuglement, & monstre que vostre Doctrine est impie, faisant Dieu infracteur de sa promesse, acertée par tel Serment, *I'ay iuré vne fois en mon Sainct que ie ne mentiray point à Dauid ; C'est que sa semence durera eternellement : & son Throne sera en ma presence comme le Soleil, & comme la Lune parfaicte tesmoing fidele au Ciel à iamais*. Le Soleil est-il inuisible ? & la pleine Lune ne se peut-elle voir ? Dieu a iuré qu'il rendroit son Eglise comme le Soleil, & la Lune parfaite, c'est à dire en son plein, & vous dites qu'elle est inuisible ? Ne faites-vous pas Dieu menteur, & pariure par vostre Idolatrie ? Et n'estes-vous pas autant aueugles, que Sacrileges en icelle ?

L'Eglise Espouse de Iesus Chr. parce que elle luy faict des enfans.

L'eglise est le Corps mystique de Iesus-Christ. *Rom. 12. 5. 1 Cor. 12. 29 27. ibid. 28.*

Membres visibles de l'Eglise.

L'eglise est le Royaume du Sauueur. *Mich 4 7. Non corrũpetur. Dan 7 14. Regnabit in domo Iacob. Luc. 1. 32.*

Ierem. 33. Le Royaume du Sauueur nombreux.

Sicut stellas cæli. Gen. 12. 17 & 26 4. Roys, & Ducs. *Gen. 17. 16. Esa. 61. 89*

Semel iuraui in sãcto meo. Ps. 88. 35.

L'eglise est visible cõme le Soleil.

L'Eglise de Dieu est vne Cité assise sur vne montagne, donc tres-visible.

CHAP. VII.

OR parce que ce Royaume est merueilleusement vni, & qu'il y a vne admirable charité, & soin du Roy enuers les subiects, vne grãde fidelité & reuerẽce des Subiects enuers le Roy, & vne si rare amitié entre les Subiects ensemble, qu'ils ne semblent faire, qu'vne communauté ; c'est pourquoy ceste mesme Eglise, est appellée Cité de Dieu : Royaume si vni, qu'il n'est qu'vne Cité ; Cité si ample, qu'elle est vn Royaume : & pour monstrer combien elle est visible, l'Escriture dit par Esaie, qu'elle est située sur vne Montagne, assise au sommet des Montagnes, c'est à dire, en la plus esleuée hauteur que puisse estre vne chose sur la terre. Ainsi la Ierusalem Iuifue, figure de ce Royaume, & Cité, estoit située en vn lieu le plus haut de la Palestine : si bien que de quel costé qu'on y vint de l'Orient, du Ponent, du Nord, & du Midi,

L'eglise cité *Apo. 21. 2. 10.*

L'Eglise vne Cité, & Royaume.

Supra mõtẽ verticẽ montium. Esa. 2. 2. Ierusalem assise sur vne montagne.

Digitized by Google

L'Eglise appellee Hierusalé, & Sion.

on montoit pour y venir : Et l'Eglise porte le Nom de sa figure, sçauoir est de IERVSALEM, ou de SION, qui estoit le lieu du Temple le plus esleué de la ville, la cité haute, & le Temple au plus haut lieu de la cité. Cecy vouloit dire, que l'Eglise, Royaume, & Cité de Dieu, seroit si celebre, & cogneue, que tout le Monde la pourroit voir, comme l'on voit les villes assises sur des hautes montagnes : Et c'est ce que le Sauueur signifia, quand il dit : *La Cité posee sur la montagne, ne peut estre cachee*, verité bien esloignee de vostre mensonge, qui dit qu'elle est inuisible, & du tout cachee. Or la Montagne sur laquelle l'Eglise est fondee, c'est la vertu de IESVS-CHRIST, eminente sur toutes les vertus de tous les plus grands Saincts, comme la plus haute montagne sur la terre, & vne Montagne de perfection sur toutes les Montagnes spirituelles, ne pouuant estre cachée ny rien de ce qui est posé sur icelle. L'Eglise donc non seulement n'est point inuisible, mais notoirement visible, voire aux plus esloignez. Elle a eu encor au parangon de la Hierusalem terrestre, vne autre assiete materielle surpassant en hauteur toutes les Hauteurs mondaines, qui est l'Empire Romain, le plus grand de tous les Empires : Sur lequel, comme sur vne Montagne tres-haute, l'Eglise a esté posee, affin qu'elle fut veüe d'autant de gens comme l'Empire Romain commandoit à des Peuples, c'est à dire, de tout l'Vniuers. A ces fins IESVS-CHRIST voulut, que son Vicaire S. Pierre allast à Rome, ville Metropolitaine de cet Empire, pour y annoncer IESVS-CHRIST, & poser la premiere pierre de la Rome celeste, c'est à dire, de l'Eglise, & de l'Empire d'iceluy IESVS-CHRIST, & d'illec la faire voir de tous les habitans de la Terre, ne se pouuant faire, dit S. Leon, que les Mortels ignorassent ce que la ville Emperiere du Monde, feroit ou professeroit, & ce qui auroit esté planté sur la cime de la plus haute Montagne de l'Vniuers. S. Iean est allé plus haut, car il a mis en ses Visions l'assiette de l'Eglise par dessus les nuées, pour enseigner combien elle est visible : C'est quand il dit auoir veu au ciel vn grand signe, sçauoir est, vne Femme reuestuë du Soleil, couronnee d'Estoiles, ayant la Lune soubs les pieds. Ce signe & cette femme, signifie l'Eglise, comme vous accordez, sans contredit, y a-il donc rien plus visible que l'Eglise, posee sur vne telle hauteur ? illuminée d'vne telle lueur ? marquée d'vne telle Couronne ? y a il donc rien plus faux, plus ridicule, & plus contraire à la Saincte Escriture, que vostre Assertion, qui faict la vraye Eglise inuisible ?

Non potest ciuitas. Mat. 5. 14. Sur quelle mõtagne est fondee la Cité de Dieu.

L'Empire Romain piedestal de l'Eglise. Imperium Oceano, famam qui terminat astris. 1. Aeneid. 1. Mach. 8. 1. 2. 3. Pourquoy S. Pierre alla à Rome. La Rome terrestre, l'Empire Romain: la Rome celeste, l'Eglise & Royaume de IESVS CHRIST. S. Leo ser. 1. de SS. Apost. Petro & Paulo. L'Eglise sur la Lune. Apoc. 12. 1

L'Eglise en tous aages visible conuenablement à la Prouidence Diuine, que les Ministres accusent par leur Position.

CHAP. VIII.

La Prouidence diuine faire voir son Eglise.

MAis n'accusez-vous pas la Prouidence diuine d'enseigner telle erreur ? Car si cette Prouidence n'a iamais failli de faire voir son Eglise dés le commencement du Monde, comment auroit elle permis, qu'apres la venuë de son fils Iesus-Christ, quand elle deuoit estre plus illustre, & plus nombreuse que iamais, estant preschée d'vn Soleil à l'autre, & dilatée d'vn pole à l'autre, elle fut renduë inuisible ? En la Loy de Nature nous la voyons en tous les aages marquée en la Profession publique de foy, que faisoient les Membres d'icelle, mesmes aux plus grandes tenebres du Monde : Au PREMIER aage nous voyons les Prestres, & les Sacrifices, les Prophetes & Docteurs d'icelle, Abel, Cain, Seth, Enos, Enoc, Mathusalem. Au SECOND, qui fut en la plus grande corruption des Mortels, Noë, & ses Enfans, Sem, Cham, & Iaphet. Au TROISIESME, Melchisedec, Abraham, Loth, Isaac, Iacob, & leurs Familles. Au QVATRIESME, Moyse, Aaron, Iosué, les Hebrieux. Au CINQVIESME, Dauid, Salomon, & toute la Lignee de Iuda, de Beniamin, & de Leui, & plusieurs du Royaume d'Israël, encor qu'il fust Idolatre. Au SIXIESME, le Sauueur du monde vint estant la Synagogue alors l'Eglise de Dieu en son plein, visible, non seulement aux païs voisins de la Palestine, à la Perse, à la Syrie, à l'Ægypte, mais à toute la Terre, & cogneüe de toutes les Nations de la Terre, encor qu'elle fut serrée en vn coing de la Terre. Or est-il vray-semblable, que d'aage en aage, de siecle en siecle, & par tout le progrez, & courant de la durée du Monde deuant que IESVS CHRIST fut venu, Dieu eut faict paroistre son Eglise, ses Pasteurs, ses Sacrificateurs, son Peuple, & sa Maison parmi les tenebres des Siecles plongez aux abysmes d'Idolatrie, & de toute sorte de vices en terre, & qu'apres la venuë de son Fils, fait homme en la natiuité, & lumiere de son Soleil, quand l'Espouse, le Corps, le Royaume, la Cité, & l'Heritage de ce Fils, deuoit auoir sa beauté, son lustre, sa majesté, sa magnificence, & sa splendeur accomplie, ait esté renduë chettiue, oppressée, & inuisible ? Est-il vray-semblable que l'Eglise de Dieu ait esté de pire condition, qu'aucune Secte Heretique, voire que la Synagogue Iuifue, depuis la destruction de Hierusalem, quand elle fut enseuelie dans ses ruines ? Car il n'y a Secte, qui n'ait paru, qui n'ait eu ses Euesques, ses Pasteurs, & Docteurs manifestes. Et la Synagogue s'est tousiours fait voir, a exercé librement, mesmes parmi ses plus grands ennemis, ses vieilles, & mortes ceremonies, sans estre contrainte de suiure les Dieux estranges. Estes-vous donc si iniurieux à la Prouidence de Dieu de dire, que toutes ces Sectes, Menées & Monopoles du Diable ayent paru au Monde, visibles, & teste leuée, & que l'Eglise, qui est conduite par le sainct Esprit, & appuyée sur tant de promesses de l'assistance Diuine, ait croupi cachée, captiuée, & plongée dedans la bourbe, & ordure de l'Idolatrie ? Allez pauures ignorans, allez vous encoffrer dedans les cachots tenebreux de vostre inuisibilité chimerique, & rendez-vous inuisibles, comme vostre Reforme iusques à ce que vous ayez recouuré la prunelle des yeux, pour recognoistre l'Eglise de Dieu : Car vous estes deformement aueugles, de ne voir vne Espouse si illustre, vn

In omnem terram exiuit sonus eorũ. Psal. 18. 5. Rom 10. 18. L'Eglise visible en tous les aages du monde. Au premier d'Adam, Au second de Noë, Au troisiesme, de Melchisedec, Au quatriesme, de Moyse. Au cinquiesme de Dauid. Au sixiesme de IESVS-CHRIST.

Les Sectes toutes visibles.

La Synagogue.

S. Augustin parle aux Ministres *l. 2. in ep. 1. Ioan. & de vnit. Eccl. c. 16. Non potest Ciuitas abscondi supra montem, nec lucerna super candelabrum. Mat. 5 14*

corps si grand, vn Royaume si estendu, vn heritage si patent, vne Cité si esleuée : & miserablement obstinez de dire, qu'elle est inuisible! *Que diray-ie d'auantage,* escrit S. Augustin contre les Manicheans, qui comme vous ne pouuoient voir l'Eglise Catholique, *sinon qu'ils sont aueugles de ne voir vne si haute Montagne, & malins de fermer les yeux à la lampe mise sur le chandelier?* Et que diray-ie d'auantage contre vous, sinon que vous estes plus aueugles, & plus ensorcelez, que les Manicheans?

De quels Argumens les Ministres fortifient l'Idole de leur Eglise inuisible.

CHAP. IX.

QVe ie rompe encor le gros de vos Argumens, & que ie renuerse les fondemens de vostre Idole inuisible, pour voir si vous aurez le cœur de vous rendre à la raison, n'ayans aucun appuy de raison en vostre Doctrine. Les principaux Argumens, dont vous faites l'Eglise inuisible sont ceux-cy. Le premier : Du temps d'Elie l'Eglise fut si cachée, qu'elle ne paroissoit point, ne restant presque sinon ce Prophete, qui professoit la vraye Religion: l'Eglise Chrestienne donc peut estre inuisible, comme la Iuifue. *Quelle forme*, dit Caluin, *pensons nous auoir reluy en l'Eglise lors qu'Elie se plaignoit d'auoir esté laissé seul? Combien de fois depuis l'aduenement de Christ a elle esté sans forme? Combien a elle esté tellement opprimée par guerres, par seditions, par Heresies, qu'elle ne se monstroit en aucune partie?* Ie respons en premier lieu, qu'encor que la Synagogue eut defailli, vostre consequence n'est pas de bonne traicte : car l'Eglise des Iuifs n'estoit pas vniuerselle, comme la Chrestienne, & partant elle pouuoit faillir, & defaillir, & deuenir inuisible : Et hors d'icelle y pouuoit auoir des gens de bien, comme il aduint du temps de Iob de Melchisedec, & semblables, qui ne furent onc de la Synagogue, & ausquels ou semblables, l'Eglise pouuoit subsister, icelle defaillant entre les Iuifs, ou autres peuples partisans : mais defaillant l'Eglise vniuerselle & deuenant inuisible, la promesse diuine defaudroit contre la parole de IESVS CHRIST, qui a promis vne perpetuelle assistance de son sainct Esprit à son Eglise visible, iusques à la fin du monde. Ie dis en second lieu, que iamais la Synagogue ne defallit de telle façon, qu'elle ne parut tousiours, mesme du temps d'Elie, que vous repetés si souuent, comme si ce temps eut esté le tombeau & la nuict de la Synagogue, & faictes voir en cela vostre ignorãce apres Caluin: Car il est euident par l'histoire des Roys, que tant s'en faut, que ce que vous preschés soit vray; qu'au contraire en celle saison d'Elie, l'estat de la Synagogue fut entier, & florissant en discipline Ecclesiastique, & en pieté soubs le regne de deux tresbons Roys de Iuda, Asa, & Iosaphat, aimez de Dieu, & aucteurs de beaucoup d'œuures pieuses, & assistez de bons Prestres, & bon peuple, & forts de plus d'onze cens mille combattans, leurs subiects. Et partant ce que disoit Elie se plaignant auoir esté laissé seul: & qu'on auoit destruit les Autels de Dieu, se doibt rapporter au Royaume, dont il estoit subiect, sçauoir est d'Israel commencé en Hieroboam, Idolatre : où toutesfois Dieu dit à Elie pour le consoler, qu'il se reseruoit sept mille hommes, qui n'auoient point flechi les genoux deuant Baal. Parquoy Melancthon, & Caluin, qui disent qu'alors toute l'Eglise consistoit en Elie, & Elisée, & en quelques Prestres : premierement n'aduancent rien, car en ce peu de gens l'Eglise estoit visible: Et au reste monstrent, qu'ils sont, ou fort ignorans de ne sçauoir ny l'histoire de la Synagogue si cogneue, ny à quel defaut se rapporte la plainte du Prophete: ou fort malicieux de la dissimuler, s'ils la sçauent. Au surplus pour le regard de l'Eglise Chrestienne, Caluin deuoit vn peu cotter par le menu auec marques notoires les temps, & les Siecles, où elle auoit defailli depuis la venuë du Sauueur : comme il le dit en gros: & ayant parlé sans caution, il a mis les Lecteurs en necessité de croire, qu'il parle à la volée : car s'il dit, que vostre Eglise a souuent defailli, cela est faux, d'autant qu'elle n'a commencé à esclorre, que du temps de Luther encor que quelques lambeaux & eschantillons en eussent esté au parauant laissez en la boutique des Errans, voz Ancestres : & n'ayant esté iamais en estre elle ne pouuoit pas defaillir. Beze a esté plus rusé, disant: qu'elle auoit tousiours esté inuisible, croupissant aux bourbiers des vices, dont elle deuoit prendre naissance. Si c'est de l'Eglise Catholique, Apostolique, & Romaine, nostre Mere que Caluin parle, son Antecedent est encores plus faux: Car nous monstrons de Siecle en Siecle, la continuation de cette Eglise, aux Pasteurs, aux Prestres, aux Docteurs, aux Martyrs, aux Peuples: aux Chefs, & aux Membres. Et aux Temps, où elle deuoit estre plus cachée, elle a esté la plus luisante, à sçauoir aux plus grandes persequutions des Empereurs de Rome, & autres Tyrans. Caluin le recognoit disant, qu'aux cinq premiers Siecles, elle auoit esté en sa vigueur. *Notons*, dit-il, *que par l'espace de cinq cens ans, ou enuiron, du temps que la Chrestienté estoit en sa vigueur, & qu'il y auoit plus grande pureté de doctrine, les Temples des Chrestiens ont communement esté nets, & exempts de telle souillure.* Il parle des Images, qu'il dit n'auoir esté és Temples des Chrestiens és premiers cinq cens ans : Ce qu'on luy a monstré en autres Disputes estre faux: Neant-moins il dit la verité susdicte de l'Eglise visible, & entiere en ces premiers Siecles-là. Et quant aux autres, il est de tant plus aisé à le croire, que les Potentats & Monarques ia Chrestiens, la rendoient plus illustre, & de tant plus facile à la verifier telle, que ces Siecles sont plus proches de nous, & que les Annales Ecclesiastiques sont plus exactement poinctuees, & plus euidentes. Les seuls Temples, & Eglises basties depuis le commencement de l'Eglise naissante, les Autels sacrez, les murailles muettes, qui subsistent encores (sauf celles que vous auez demoli) tesmoignent ceste verité : Et n'est en vostre puissance de noter l'interruption vniuerselle de cette Eglise, & ie vous donne loisir autant que vostre Secte a d'Ans de Moys & de Iours.

Premier Argumẽt.

Cal. in Præfatione Inst. & l. 4. Inst. c. 1 § 2. Derelictus sum ego solus. 3 Reg. 19. 10.

Melchisedec, Iob, &c.

Ecce vobiscũ sum. Matt. 28. 21.

Du temps d'Elie la synagogue entiere *2 par. c. 17* Asa Roy de Iuda bon Roy. *2 Paral. 15 & c. 21. 12.* Iosaphat Roy de Iuda du temps d'Elie, *2. Paral. 17. 3. Reg. 19. 10.*

Elie natif de Thesbon ville de Galaad, *Ioseph. l. 8. Antiq. c. 7* Region subiecte aux Roys d'Israël, *In Israël septem millia virorum. 3. Reg. 19. 18.*

Beze de notis Ecclesiæ. L'Eglise Huguenote aux Bourbiers Cy dessus chap. 5.

Caluin recognoit l'Eglise Romaine la vraye Eglise, Auoir demeuré en sa vigueur cinq cens ans, *Cal. Inst. l. 1. c. 11. § 13.*

Les bastimẽs sacrés monstrent l'Antiquité de l'Eglise Catholique.

Second Argument des Ministres pour l'inuisibilité de leur Eglise.

CHAP. X.

Seconde preuue de l'inuisibilité prinse de la Lune.

LE second Argument dont vous prenez l'Inuisibilité pretenduë, est tiré de la Lune, Astre que vous portez en la teste. L'Eglise, dictes vous, est comparée à la Lune, comme donc la Lune est quelquefois inuisible, ainsi l'Eglise. Ie respons, que vous perdez vostre theme en regardant la Lune, car vous deuez prouuer, que la vraye Eglise est tousiours inuisible, & si vostre Discours vaut quelque chose, il ne le prouue qu'en quelque temps: Car la Lune n'est pas tousiours inuisible, mais tousiours visible, sauf vn iour, & quelques heures, encor que moins luisante en vn temps, qu'en l'autre. Ie dis en second lieu, que vous n'entendez pas en quoy consiste principalement cette semblance: car l'Eglise n'est pas comparée à la Lune, quand elle eclipse, comme vous pensés, ains au contraire, quand elle est pleine, & luysante, & comme parlent Dauid, & Salomon, PARFAITE, & BELLE: laquelle perfection, & beauté fut predite par Esaie en ces mots, *En ces iours-là que le Seigneur liera la playe de son peuple* (c'est à dire du temps du Messie (*la lueur de la Lune sera comme celle du Soleil*: où il signifie, que comme la clarté du Soleil ne defaut point, ainsi celle de l'Eglise ne faudroit iamais, & que comme la lumiere de la vertu du Sauueur, vray Soleil, ne peut estre du tout obscurcie, non plus aussi celle de son Eglise, qui est esclairee par luy comme la Lune par les rayons du Soleil, ce que ce Prophete dit disertement apres, *Ton Soleil*, (c'est à dire ton Sauueur) *ne se couchera plus, & ta Lune ne s'amoindrira plus.* Paroles que Caluin confesse estre dites du Sauueur, & de l'Eglise: aussi ne peuuent elles estre entenduës du Soleil, ny de la Lune materielle, d'autant que le Soleil mondain n'a iamais cessé de se coucher, & leuer: Et la Lune a tousiours tenu sa course accoustumée par descroissans, & croissans: mais l'Eglise est tousiours allée en croissant.

Luna perfecta. Psal. 88. Pulchra, ut Luna. Cant. 6. 9. Lux Lunæ erit sicut Solis. Esa. 30. 26.

Non occidet ultra Sol. Esa 60. 20.

Troisiesme Argument des Ministres de l'Eglise inuisible.

CHAP. XI.

VOstre troisiesme Argument est tel: la Foy par laquelle on est en l'Eglise, est inuisible: l'Eglise donc est aussi inuisible. Ce Discours est subiect à estre reformé, parce qu'il est ridicule: car de mesme tissure on fera cette conclusion. L'ame raisonnable, par laquelle l'homme est homme, est inuisible, l'homme donc est inuisible. Item, la Diuinité du Fils de Dieu estoit inuisible: donc IESVS-CHRIST homme estoit inuisible. La Sagesse diuine, qui preside en tout l'Vniuers, est inuisible, donc tout l'Vniuers est inuisible. Vous estes de pauures Dialecticiens, & n'entendez encor comment il faut tirer vne Consequence d'vn Antecedent. Aprenez doncques, que pour faire l'estre d'vne chose inuisible, il faut que tout y soit inuisible, & non la principale partie. Que si vne seule partie est visible, la chose ne peut estre appellee inuisible. Et partant toutes les Creatures corporelles sont visibles, encor que leurs formes, & substances interieures, parties principales de leur essence, soient cachées, & inuisibles. De mesme encor que la Foy, l'Esperance: la Charité, & autres Vertus, qui marquent les Enfans de l'Eglise, soient inuisibles, l'Eglise neantmoins est visible par les membres visibles dont elle est composée. Ioinct que la Foy n'est pas seulement la creance cachée dans l'ame, mais aussi la profession qui se fait voir exterieurement: Ains cette seule profession suffit pour faire l'Homme membre de l'Eglise, & le marque comme membre Chrestien, quoy que mauuais au dedans: autrement aucun ne seroit certain de son Prelat, veu que aucun ne peut estre certain de la Foy interieure d'iceluy, comme il est certain de sa profession de Foy, qui paroit au dehors. Si vous dites, que ceux, qui n'ont que cette Foy exterieure, ne sont pas vrays Chrestiens, ains hypocrites, & masques de Chrestiens: Il est vray, mais ils sont neantmoins membres de l'Eglise, encor que pourris, dequoy vous ne deuez estre estonnez: Car le Sauueur a assez declaté, qu'en son Eglise militante il y aura tousiours des Membres infects parmi les sains: des Poissons mauuais, parmi les bons: des Vierges foles, parmi les Sages: des Seruiteurs perfides, parmi les fideles: des Sermens sets, parmi les verds: de l'yuroye parmi le froment: de la paille parmi le grain: des Reprouuez parmi les Esleus: tout est meslé en ce Monde, le mal auec le bien, le froid, auec le chaud, les Iustes auec les Iniustes. Au grand iour se fera la separation, & le triage des vns, & des autres & tout sera logé en son propre, & conuenable lieu. Au ciel, en l'Eglise triomphante, seront tous les bons, & tout bien y abondera: En l'Enfer seront tous les Meschans, & n'y aura que mal: Et tandis ce Monde mortel est meslé des Iustes, & des Iniustes seminaire du Ciel, & de l'Enfer. Ce sont les principales raisons, au repli desquelles vous cachez vostre Eglise inuisible. Regardez combien de pierres d'erreur vous auez remuées pour cacher l'aage, & la nouueauté de vostre Pretenduë reformée: les autres raisons sont de nulle valeur, & ne meritent d'estre refutées, & partant ie les laisse, & conclus, que vostre Doctrine de cette Inuisibilité, est vne tissure Chimerique, filée aux ombres, & fumées de vostre cerueau, vne taniere à Renards, & vn fort de giroüettes pour appuyer les Fols: Conclus, qu'en terre il n'y a autre Eglise de Dieu, que celle, qui est visible, & patente aux yeux des Mortels, marquée des Marques, que ie diray tantost apres que i'auray reproché celles, que vous luy donnez.

Que c'est qu'estre inuisible.

La seule profession exterieure suffit pour faire vn membre de l'Eglise.

Mali pisces. Mat. 13. 48. Fatuæ Virgines. Mat. 25. 5. Serue nequam. Matt. 25. 26. Palmites aridi. Ioan. 15. 6. Zizania. Matt. 13. 29. Reprobi. & electi. Mat. 22. 14.

Des Marques de l'Eglise selon les Ministres.

CHAP. XII.

Marques Huguenotes de l'Eglise. Caluin en la preface de son Inst. & au l. 4. c. 1. §. 10. & ailleurs. *Beza de notis Ecclesia.*

LEs Marques de l'Eglise assignees par Caluin, sont deux. La pure predication de la Parole de Dieu, & l'administration des Sacremens. Beze adiouste la Discipline Ecclesiastique, conuenable à la parole de Dieu: Les Lutheriens, l'Obedience aux Prelats. Icy ie vous remonstre pour entrée, qu'il semble que vous resuez en cette dispute: Car puis que vous tenez, que la vraye Eglise est inuisible, comment la pouuez vous marquer, & à quelle fin la marquez vous? Attachez-vous des Marques à vne chose, qui ne peut estre veuë des Hommes, & que Dieu seul a priuilege de voir? donnez-vous ces Marques à Dieu à fin qu'il la cognoisse? Que si ces Marques appartiennent à l'Eglise visible, vous tenez que ce n'est pas la vraye Eglise, vos Marques donc ne monstrent pas la vraye Eglise, de laquelle est icy question. Vostre Inuisibilité ne vous a-elle pas desmonté, & confondu les ressorts de l'entendement? Mais laissant l'examen de vostre prudence, quelles Marques assignez-vous à la vraye Eglise? Toute marque doit estre plus notoire, que la chose marquée: autrement elle ne la pourra pas faire recognoistre: non plus que l'eau sale ne peut nettoyer vn drap sale, ny vn aueugle, aider vn borgne. Or est-il que ces deux Marques sont plus difficiles à estre aperceuës, que ce qu'elles marquent: Car il est plus mal aisé à recognoistre, où est la pure Predication de la Parole de Dieu: & la syncere Administration des Sacremens, que la vraye Eglise: veu que l'Eglise selon vous, est quelquefois visible, & paroit au sens: Mais la pureté de la Predication, & des Sacremens, ne peut estre veüe, ny iugée que par la Foy, action beaucoup plus ardue, qu'aperceuoir par les Sens. De là vient que tous les Sectaires se ioüans dedans les carrieres, & mines de cette obscurité, & sçachans que peu de gens y verroient pour les contredire, se sont tousiours arrogé ces Marques. Les Arriens se iactoient, que leur Eglise les auoit: les Manichéens la leur: les Nestoriens disoient le mesme de la leur: & ainsi tous les autres. Si donc elles sont plus obscures, que la chose marquée, comment cognoistra-on l'Eglise par icelles? Esclairera-on le soir par la nuict, ou l'ombre par les tenebres? La Marque de Beze a le mesme vice: & l'Obeïssance des Lutheriens va auec l'vnité de l'Eglise dont ie parleray tantost.

Toute Marque doit estre plus notoire que la chose marquée.

Marques impertinentes assignees par les heretiques. La Discipline Ecclesiastique Marque de l'Eglise, selō Beze.

Tout Signe doit estre sensible. *S. Aug. l. 2. de Doctr. Christ. c. 1. & 3* *Calu. l. 4 Inst. c. 17 § 11. Nihil est in intellectu quod non fuerit in sensu*

Dauantage, tout Signe de soy est domestique aux sens, & sensible, comme tous les Docteurs enseignent, & Caluin le confesse, & tous tant que vous estes: Car si rien n'entre dans l'Ame, que par le Sens, il faut que le Signe donne aux Sens pour donner à l'ame, & luy faire aperceuoir la chose signifiée: C'est pourquoy le Sauueur a estabit les Sacremens auec des Elemens sensibles pour marquer, & signifier conuenablement à l'Ame, la grace inuisible, laquelle est donnée en iceux. Vos Marques, non seulement sont hors la portée des Sens, mais encor vont par dessus le iugement du Vulgaire, & ne peuuent estre recogneües, que par la touche de la Foy, comme i'ay dit: car combien que l'oreille entende le son de celuy qui presche la parole de Dieu: & que l'œil voye l'action de celuy, qui administre les Sacremens, toutesfois il n'y a que la Foy, qui puisse aperceuoir la pureté de cette Doctrine, & synceritè de cette action, ou la vraye Discipline Ecclesiastique conuenable à la parole de Dieu: & cela encor ne suffit pas, mais faut de plus que cette Foy soit accompagnée d'vne bonne, & suffisante science en la Loy de Dieu, & cognoissance des choses sainctes: Car le simple peuple, pour fidele qu'il soit, n'est pas capable d'entendre ces Poincts, moins encor de les decider. Quelles Marques sont donc les vostres, qui n'ont rien de la nature de Marque, qui non seulement ne paroissent point aux Sens du commun, comme doit faire tout vray Signe pour signifier à l'Ame, & l'instruire de la chose signifiée, mais encor sont tous Spirituels, & cachez à la plus part des esprits, & ne peuuent estre aperceus que par les Docteurs? ne donnez-vous pas pour faire voir, des lunettes, qui ne sont que pour les clairuoyans, & aueuglent ceux qui ont la veüe debile, & courte?

Pourquoy les Sacremens instituez auec des choses sensibles.

En troisiesme lieu les Signes, & Marques de l'Eglise seruent principalement pour la faire cognoistre aux Infideles, à fin qu'ils se conuertissent à Dieu. Les Fideles n'ont que faire de Signes pour cela: Car ils sont enfans de la Maison: les autres sont estrangers, & doiuent estre attirez par quelque Marque notable de la Maison de Dieu: Vos Marques, prinses de la pureté de la Parole, & des Sacremens ne seruent, que pour les Chrestiens, & encor non pas pour tous, mais seulement pour les Doctes, & bien sensez, comme i'ay dit: quelles marques donques nous donnez-vous? Si les Apostres, & premiers Prescheurs, & Docteurs Chrestiens, n'en eussent apporté d'autres, ne serions-nous pas encor à cognoistre l'Eglise de Dieu? Ce ne sont pas Marques, mais offices de l'Eglise, & vos Rabins, & vous ensemble, estes des idiots, non seulement pour n'auoir sceu assigner les vrays signes de l'Eglise, mais encor pour n'auoir entendu la difference, qu'il y a entre Signe, & Office. Apprenez donc, que bien enseigner, & purement administrer les Sacremens, sont Offices de l'Eglise, & non Marques: comme l'Office d'vn Roy est de bien commander à ses subiects en paix & en guerre, mais les Signes de cette Royauté sont le Sceptre, & diademe. Ce sont eux, qui font dire, VOILA LE ROY. Oyez maintenant les vrayes Notes de l'Eglise, que vous n'auez sceu trouuer.

La Marque de l'Eglise la doit faire cognoistre aux infideles.

Les Marques données par les Ministres sont Offices & non Marques de l'Eglise.

Des vrayes Marques de l'Eglise de Dieu.

CHAP. XIII.

Vide Card. Bell. lib. 4. de Ecclesia. Bosium de Signis Eccle.

PArce que plusieurs gens doctes de nostre Siecle ont dignement, & au long manié ce subiect comme tres-important à nostre Salut, & entre autres le tres-illustre Cardinal, Robert Bellarmin, le fleau de vostre Reformée, & le fidele Medecin de vos ames, si vous vouliez: Ie seray bref, & de toutes les Marques, qu'ils ont exposees, ie n'en toucheray, que les quatre, qui sont mises au Symbole des Apostres receu par vous, qui sont l'*Vnité*, la *Saincteté*, l'*Vniuersalité*, & estre *Apostolique*, prinses de la saincte Escriture, & comprises en ces mots, *Ie croy* VNE EGLISE SAINCTE, CATHOLIQVE, ET APOSTOLIQVE. En la declaration de ces Marques: ie mets pour fondement, que tout ainsi qu'il est certain, & euident par la lumiere naturelle, qu'il y a vn Dieu, & qu'il est remunerateur de ceux, qui le cherchent, comme parle l'Apostre, ainsi il est certain, & manifeste par la mesme lumiere naturelle, que Dieu à laissé vne Escole en terre, où les Mortels deuoient estre dressez pour apprendre à chercher, & trouuer ce chemin, & le tenant paruenir au port de la Felicité celeste: car ce seroit vn blaspheme contre toute pieté, & vn Discours contre la raison de penser, que ce Dieu Tout-puissant, tout Sage, & tout bon, n'eut peu, ou n'eut sceu, ou n'eut voulu fournir à l'Homme, ny lieu, ny moyen propre pour y faire son Salut. Ce lieu, & cette Escole, est son Eglise gardienne de ses Thresors, & qui donne le moyen de se sauuer: au dehors de laquelle il n'y a point de salut, non plus que de garand du Deluge au dehors de l'Arche de Noë: Et parce que plusieurs faux Prophetes monstrent de fausses Eglises, c'est pourquoy il est tres-important, & tres-necessaire de sçauoir les Signes & Marques, qui monstrent bien la vraye Eglise, & la font cognoistre, qui sont entre autres les quatre susdictes.

Marques de l'Eglise, Vne saincte Catholique & Apostolique, Symboli Apostol. in Conc. 1. Niceno, & Constant. 1. Heb. 11. 6.

Hors l'Eglise nul salut, côme hors l'Arche de Noë.

De l'Vnité, premiere Marque de l'Eglise de Dieu.

CHAP. XIV.

Vna est Columba mea. Cant. 6. 8. Pater sancte. Ioã. 17. 11 Cor vnũ. Act 4. 32.

LA premiere Marque de l'Eglise est l'Vnité assignée par l'Espoux aux Cantiques, *Ma Colombe, & ma parfaicte, est* VNE: Et demandée à son Pere, PERE *Sainct garde en ton Nom, ceux que tu m'as donnez, à fin qu'ils soient* VN *comme nous*: Et recogneuë au berceau comme telle: Car il est dit de l'Eglise naissante en l'Histoire des Apostres, *Que la multitude des Croyans estoit* VN *cœur, &* VNE *ame.* Or ceste Vnité est triple, de Foy, d'Amour, d'Obeyssance. La premiere est en l'entendement, faisant que tous conuiennent en la creance d'vne mesme Verité: de laquelle parle l'Apostre disant, VN *Seigneur*, VNE *Foy, vn Baptesme*, VN *Dieu, & Pere de tous.* Auec cette Marque, a tousiours esté distinguée la vraye Eglise d'auec l'Heresie, & les Catholiques d'auec les Heretiques: Car comme la Doctrine de la Foy a tousiours esté VNE en la vraye Eglise: & les enfans de cette Eglise vniformes en la Foy, ce qui a esté monstré au second Liure, ainsi au contraire les Sectes, & Sectaires ont esté diuisez les vns des autres, voire encor entr'eux mesmes, comme encor i'ay noté en vous au susdit Liure, & ainsi les Saincts Peres l'ont marqué en tous les Heretiques. Oyez comment en parle Sainct Iustin: *Veu que les Heretiques, se condamnent les vns les autres, à cause de la dissention d'opinions, qui est entre eux, il est euident, que leurs Heresies sont prouenües de l'Ambition.* Et S. Irenée, *C'est vne chose penible, de mettre par escrit la diuersité de leurs opinions, quand ils suiuent doctrines, & traditions discordantes, comme chascun des plus ieusnes, s'estudie d'inuenter quelque chose nouuelle, que personne n'aura iamais pensé.* De mesme Tertullien, *D'où vient, que les Heretiques ont esté rendus estrangers, & ennemys des Apostres, sinon par la commune diuersité de la Doctrine, que chascun a inuenté, ou receu contre les Apostres?* Cecy a esté verifié en vous, comme en tous vos Ancestres, Luther, & Caluin, & Zuingle discordans, comme i'ay noté cy dessus, en la huictiesme Note de l'Heresie, & vous en fais encor icy souuenir. Luther tient trois Sacremens: Caluin deux. Luther croit la presence du Corps du Sauueur: Zuingle & Caluin la nient, ainsi Luther discordant à soy-mesme, ores il croit le Primat de Sainct Pierre: ores il dit, que tous les Apostres sont esgaux: là il dit, que les Commandemens de Dieu peuuent estre accomplis auec sa grace, icy il tient, qu'il est impossible de les garder. Et Caluin combien de fois deschire-il sa gorge? En son Institution il confesse, que Sainct Pierre est mort à Rome; Aux Commentaires sur l'Epistre seconde de Sainct Pierre, il asseure que cela ne s'est peu faire: Escriuant sur Sainct Iean il dit, Que personne ne peut estre sauué sans le Baptesme: En son Institution, il enseigne que cette Doctrine doit estre sifflée comme vne Fable. Cy deuant i'ay noté ces contradictions, & plusieurs autres ausquelles il ruse par tours & retours, & par voyes toutes contraires, & si on y prend garde de pres, à peine trouuera-on Page en ses Liures, sans manifestes poinctes contradictoires. Quand est des Dissensions passées entre vous, & les Lutheriens, il n'est besoin de les raconter. Il ne faut que lire d'icy en auant les Catalogues de Franc-fort, on verra qu'il ne passe Foire en cette ville-là, où l'on ne voye quelque nouueau defy des Lutheriens contre vous, & des vostres, contre les Lutheriens. Et la guerre ne fut iamais plus cruelle des vns, & des autres contre l'Eglise Catholique, qu'elle est maintenant entre vous, & ce, non en choses de Doctrines indifferentes, ce qui aduient quelquefois entre les Docteurs Catholiques, mais en choses de la Foy, où il n'y doit iamais auoir aucune diuersité, ny discordance: estant

L'vnité de la Foy. Eph. 4. 3. 5.

Cy dessus, l. 2.

Les Heretiques diuisés entre eux. S. Iust. quest. 4. ad Ortho.

S. Iren. l. 1. c. 18.

Tertul. de prescrip. aduers. Heres. c. 37.

Cy dessus, l. 2. Luther confesse le Primat de S. Pierre in resolutionib. Le nie. in assertionibus, art. 25. Les commandemens possibles. In defens. cont. Exium. Impossibles in respons. ad Dialog. Syluestri. Prieratis. Cal. Inst. l. 4. c. 6. 9. 15. In Comment. in 2. Epi. D. Petri. 1. 14. Du Baptesme, in ca. 3. Ioan. v. 3. Inst. l. 4. c. 16 § 26. Les dissentions des errãs.

la Foy vne qualité indiuise, tousiours entiere, ou elle n'est pas Foy: Et partant vous estes desvnis en la vraye Foy, & marquez de la Marque de celuy, qui est Autheur de dissension: vnis seulement à combattre la verité & comme dit S. Ambroise, *Plusieurs Noms de plusieurs Sectes, & Sectaires, mais vne perfidie: voisine en impieté, discordante en communion, semblable en fraude, mais differente en pensee.*

Plura nomina, &c. S. Ambr. l. 1. de Fide ad Gratia. c. 4

Seconde, & troisiesme Vnité de l'Eglise Catholique.

CHAP. XV.

Seconde Vnité de l'Eglise. Ioan 13. 35

LA seconde vnité est en la volonté, & charité mutuelle des Membres entr'eux, de laquelle le Sauueur marque ses vrays Disciples: *En cela on cognoistra que vous estes mes Disciples, si vous auez la Charité entre vous.* Et la raison est celle, que donne S. Paul, disant, Que Dieu est Autheur de paix, & non de dissention. Quiconque donc est vray Disciple de ce Seigneur, doit estre Disciple de paix, & ennemi de dissention comme luy. *Soigneux*, comme dit le mesme Apostre, *de garder l'Vnité d'esprit en lien de paix*: La dissention des esprits en la Foy fait les Heretiques: la dissention des volontez, fait les Schismatiques, & la premiere engendre tousiours la seconde, comme vous auez assez verifié par vostre Reformation, cause des guerres, qu'auons enduré, & des dissentions que vous endurez entre vous, ne pouuans habiter en mesme ville, les Lutheriens auec les Caluinistes, & vous chassans les vns les autres, si vous pouuez. La seconde Dissention est quelquefois sans la premiere: l'vne & l'autre est Marque de l'Eglise de Sathan, comme l'Vnité d'esprit, & de volonté en la verité de la Foy, & des choses sainctes, est le Caractere de l'Eglise de Dieu.

Deus pacis 1. Cor. 14. 33. In vinculo pacis. Ephes. 4. 3.

Troisiesme Vnité des membres auec le Chef.

La troisiesme Vnité, est des Membres auec les Chefs en vnion de Foy, & de Charité: A laquelle S. Paul exhorte les Chrestiens, disant, *Obeyssez à vos Superieurs, & soyez leur subiects, car ils veillent pour vos Ames, comme ceux, qui en doiuent rendre compte.* Ceste Vnion, comme les deux precedentes, est manifeste en l'Eglise Catholique: car en icelle les Brebis recognoissent vn Pasteur vniuersel, successeur de S. Pierre, à qui Dieu commit tout son Troupeau, disant auec mysterieuse Ceremonie d'vne trine repetition, *Pay mes Aigneaux, Pay mes Aigneaux, Pay mes Brebis.* Les mesmes Brebis recognoissent leurs Pasteurs, & Prelats particuliers, & les Prelats leurs plus hauts Superieurs, chascun selon son rang. Les Saincts Peres, S. Irence, S. Cyprien, S. Hierosme, S. Augustin, & les autres que i'ay cotté au premier Liure: sur la Note septiesme de l'Heresie, ont tousiours marqué l'Eglise de Dieu par cette Vnion. Et Optatus dit, que la Chaire de Rome est la premiere, & principale bague de la vraye Eglise: & preuue que les Donatistes ne sont point enfans de cette Eglise: parce qu'ils ne recognoissoient pas Syricius alors Pape, comme Pasteur: Aussi vous n'auez eu garde de la prendre pour en marquer vostre

Obedite Prepositis. Heb 13 17 Pasce agnos meos. Pasce oues meas. Ioan 21. 15. 16. 17. L'Vnion auec le Pape Marque de la vraye Eglise. 3. Ire l. 3 c. 3. S. Cyprian. l. 1. ep. 3. S. Hier. ep. ad Damasum. Aug. ep. 162. Optat. l. 2. cont. Parmenianū.

Reformée, parce qu'elle ne s'y est iamais trouuée, non plus que les autres, ains vne toute contraire: car en icelle, vous ne recognoissez aucun Prelat, ny Pasteur que pour compagnon: Et par blaspheme appellez Ante-christ le Vicaire de IESVS-CHRIST: parce qu'il est Chef visible de l'Eglise: & par consequent faictes Ante-christ le Roy d'Angleterre, qui se dit Chef de la sienne, lequel toutesfois vous mettez entre les vostres. Vous estes cependant gens Acephales, Loups sans chef, & chasque Ministre veut estre Maistre absolu, sans dependre de l'authorité d'autruy: vos Brebis aussi vous obeyssent comme il leur plait, & s'il leur plait elles vous commandent à baguette, au lieu de vous obeyr, & iustement à tels Pasteurs beelent telles Brebis.

Les Ministres ne veulent aucun superieur.

Cette Marque a toutes les qualitez d'vne vraye Marque, car elle donne aux Sens, & fait cognoistre à chascun l'Eglise de Dieu, veu que chascun, tant simple soit-il, se peut prendre garde de cette Vnion de Doctrine, d'affection, & d'obeyssance, voire les Infideles: & la raison enseigne, que c'est l'Esprit de Dieu qui en est l'Autheur. Comme donc l'Eglise Catholique est la vraye Eglise, pour auoir cette Marque, ainsi la vostre est la fausse, pour ne l'auoir point.

L'Vnité vraye Marque de l'Eglise.

De la SAINCTETE', *seconde Marque de l'Eglise.*

CHAP. XVI.

LA seconde Note de la vraye Eglise, est la SAINCTETE' de la Doctrine, qu'elle professe, ne contenant rien qui soit contraire à la verité de la Foy, ny contre la probité de mœurs. Ainsi Dauid appelle, *la Loy de Dieu sans tache, tesmoignage fidele, & son commandement clair.* Et ailleurs, *La Saincteté est seante à ta maison Seigneur, à iamais.* Et S. Paul dit, que le Sauueur a MONDIFIE' *son Eglise pour la rendre glorieuse, sans tache, sans ride, pour estre* SAINCTE & IMMACVLEE: & au commencement de toutes ses lettres, il appelle SAINCTES les Eglises, ausquelles il escrit. Sainct Ieā a veu *descendre du Ciel la* SAINCTE *nouuelle Cité.* C'est à dire, l'Eglise sanctifiée par IESVS-CHRIST, descendu du Ciel. Par cette Note est clairement recogneuë la vraye Eglise, & distinguee de toutes Sectes Payennes, Iuifues, Mahometanes & Heretiques; qui toutes contiennent plusieurs erreurs, & Mensonges intolerables contre la saincteté de la Foy, & des bonnes mœurs: Aux Gentils, il est assez euident par leurs Idolatries; pleines de sales abominations (comme i'ay monstré cy dessus en partie) ains par leurs Liures les plus honnestes, lesquelles (comme tres-bien note Theodoret) contiennent de grandes & vilaines absurditez. Les Loix de Platon permettent que les Femmes soient communes: qu'on tuë les enfans, s'ils ont quelque defaut: Celles de Lycurgue ne punissent point l'Adultere: Celles des Perses approuuent le Mariage des Sœurs auec les Freres, voire encore de la Mere auec le Fils, & autres semblables vilenies, que la Nature a en horreur. Des Mahometans, & Iuifs vous n'en

Lex Domini immaculata. Psal. 18. Domum tuam decet Sanctitudo. Psal. 92. 7 Vt exhiberet sibi gloriosam. Eph. 5 25. Ego Ioannes. Apoc. 21. 2. Erreurs des Payēs. Theodor. l. de legib.

Loix iniques.

Erreurs des Mahometās.

doubtez

doubtez point, & leur Alcoran, & Talmud tesmoignent assez quelles sont les tenebres & saletez de leur Doctrine en Mensonges, blasphemes,& corruption de mœurs. Celuy-là dit, que Dieu,& les Anges prient pour Mahomet: Que la beatitude consiste és plaisirs de la Chair. Le Talmud est aussi vilain & sale en autres vices. Les Heretiques anciens, ont surpassé les Philosophes prophanes, Turcs, & Iuifs en toute sorte d'erreurs, absurditez, & abominations: Et n'est besoin de les estaller icy, non seulement, parce que vous les croyez, mais aussi parce que l'oreille chaste les abhorre. La seule Eglise a esté nette & exempte de telles taches, toute belle en la Doctrine de la Foy, toute belle aux enseignemens des meurs: C'est aussi d'elle seule, que sont sortis les Saincts, en tous les aages, & Siecles: les Abels, les Enocs, les Sems, les Moyses, les Iosués, les Samuels, les Dauids, les Hesters, les Iudiths, en la Loy de Nature, & de Moyse: Et apres la venuë du Sainct des Saincts, les troupes des Martyrs, des Confesseurs, des Vierges, & d'autres infinis Saincts, iusques aux presens tous engendrez és flancs de cette bonne, & saincte Doctrine, & nez de cette Eglise, comme nobles Enfans d'vne noble Mere, & bons fruicts d'vn bon arbre. Que si elle en a eu de mauuais, c'estoit de leur peruersité, & non des enseignemens de leur Mere, comme i'ay declaré ailleurs.

L'Alcoran

Le Talmud.

Fruicts & enfans de l'Eglise, de Dieu. En la Loy de nature & de Moyse. En la Loy de grace.

Or monstrez moy cette Note en vostre Reformée, comme iusques icy ie vous en ay monstré vne toute contraire, & ensemble faict voir, que vostre Doctrine de soy produit l'Impieté, & les Enfans d'Impieté: qu'elle fait Dieu autheur de peché: qu'elle oste à l'Homme le Franc arbitre, les Merites aux bonnes œuures, la vertu aux Sacremens: qu'elle lasche la bride à la chair: offusque la Raison: brise les Ordonnances de Dieu, & de son Eglise. En somme, qu'elle enseigne, & prattique les Maximes abominables, que ie vous ay mis deuant les yeux, desquelles sont sortis, & sortent les Libertins, les Athées, & toute sorte de Meschans, aussi bien que les Heretiques: tels Enfans d'vne telle Mere: & tels fruicts d'vn tel arbre. Le tesmoignage de vos plus fideles, & honnorables Docteurs confirme mon dire. Luther en la Preface de la Postille Ecclesiastique: *Ce Diable à sept testes*, dit-il, *en a enuahi plusieurs, & rendu pires, que iamais ils ne furent en la Papauté*: Et en ses propos de table. *Apres l'Euangile reuelé*, dit-il, (c'est à dire l'Huguenotisme) *la Vertu a esté esteinte, la Iustice opprimee, la Temperance liee, la Verité deschiree par des chiens, la Foy emprisonnee, la Meschanceté rendue quotidienne, la Deuotion chassee, l'Heresie demeuree*: En dit-il assez? Ie serois trop long, si ie voulois reciter ce que Melancthon, Brentius, Andreas Musculus, & les autres disent de la corruption des meurs, & du nombre des gens peruers, sortis de vostre Euangile: il suffit de vous faire souuenir du Sermon dixiesme de Caluin, sur l'Epistre de S. Paul aux Ephesiens, ou il crie à pleine teste, que les gens de sa Reformee sont les plus meschans, & les plus scelerats de tous les Mortels: & ne pouuant trouuer des mots mesurez pour les deschiffrer, il les appelle Monstres *horribles*, Genies, *malencontreux, reuestus de figure humaine*. Si vostre

L'Huguenotisme sans sainteté. Cy dessus liure 2.

Lutherus in Prefatione in Postillam Ecclesiasticam. In Serm. conui. fol. 623.

Caluin. Ser. 10. sur l'Epistre aux Ephes. Huguenots Mõstres espouuantables.

Eglise est la vraye Eglise, où est sa Sainceté, qui est aussi propre de l'Eglise de Dieu, que la Verité? Et si elle est Saincte, où sont les enfans Saincts? Monstrez les, comme l'experience auec vostre tesmoignage, nous monstre les mauuais: Nommez quelque deuot, quelque homme de Sainceté remarquable qu'elle ait produit depuis qu'elle est sortie de *la fange Papistique*, comme parle Beze vostre Docteur: Monstrez-moy quelque S. Bernard, quelque S. Antoine, quelque saincte Agathe: quelque saincte Catherine: Ou si vous n'en pouuez fournir du Patron de ces Anciens là, donnez en de plus modernes: quelque Henry de Ioyeuse, qui ait quitté les richesses, & pompes du Monde, les Comtez, les Duchez, les Gouuernemens, les Mareschaussées pour se vestir d'vn sac, se ceindre d'vne corde à fin de seruir Dieu de tout son cœur en rare austerité, demeslé des soucis de toute chose mondaine: quelque Antoinete de S. Scholastique, qui ait quitté les Marquisats, & se soit consacrée au mesme Seigneur, pour la mesme fin: Quelqu'autre qui sans se fermer au Cloistre, garde le Celibat, & d'vne deuotion heroique s'addonne au seruice de Dieu de tout son cœur, va que à œuures pieuses, foulant la vanité du Monde à bonnes enseignes, comme sont mille & mille, que la sainceté de l'Eglise de Dieu a enfanté de nos iours à son Espoux Iesvs Christ. Est-il possible, que cette belle Reformée, qui aime tant les Nopces, soit si sterile, qu'elle n'ait encor peu engendrer, & esleuer vn seul Enfant, de quelque Sainceté notable! Est-ce point parce qu'elle est encor ieune, ou qu'elle a voiremét produit des gés Saincts, mais qui sont inuisibles, cõme elle a esté inuisible? Mais pourquoy a-elle fait & allaicté tant d'Apostats, tant de Moines, & Prestres reniez, tant de Nonnains desuoillees, tãt de Monstres, tant de Genies malins, notoires, & visibles? Est-elle sterile de bons fruicts, & si fertile en maledictions? Cache-elle ce qui est bon, & net, mettant en lumiere ce qui merite les tenebres? Confessez ingenuëment, qu'il n'y a ny Saincteté aucune, ny Saincts aucuns chez vous: Et que c'est le tout s'ils y en a qui ne soient point Meurtriers, Larrons, Faux tesmoings, & qui viuent ciuilement, sans reproche deuant les hommes: Et pour les autres, confessez ce que vostre grand Fondateur Luther confesse franchement, qu'il ne faut point chercher la Sainceté, ny de Doctrine, ny de mœurs, ny de personnes en vostre Eglise. *Il ne faut point*, dit-il aux Catholiques, *qu'on nous demãde les Miracles, & la Sainceté de vie: Car nous n'admettons point ces Marques, c'est de vous qu'on les doit demander, qui les prenez pour Marques*: Cette Marque est qualifiee, comme la premiere de toutes les conditions d'vne vraye Marque: Car elle est euidente aux Sens, & conforme à la raison: Chascun peut voir les bonnes œuures, & l'Escriture les donne pour preuue d'vne bonne Escole. Ainsi S. Pierre exhorte les Chrestiens à bien faire pour clorre la bouche aux Payens, calomniateurs de leur Doctrine, quand ils verroient leurs actions de vertu. Chascun aussi peut ouïr la saincteté de la Doctrine par les Miracles, qui ont esté faicts en confirmation d'icelle: Car la Foy enseigne, que si la Sainceté de l'Eglise n'eust esté vraye, Dieu

Beze, *De Notis Ecclesia.*

Henry Duc de Ioyeuse.

Madame la Marquise de Belle Isle, Fueillantine. Personne des Heretiques ne suit le conseil de nostre Seigneur *Vade, vende omnia. Mat. 10. 21. Luc 18.22* La sterilité de la pretendue reformée.

Les Huguenots saincts sont inuisibles cõme leur Eglise.

Luther. l. de Ser. arb. cont. Erasm.

Obmutescere faciatis. 1. Pet. 2. 5.

ne les eust iamais donnez pour la confirmer, ne se pouuant faire qu'il soit tesmoing de mensonge, comme dit l'Apostre : & autre que luy ne peut faire Miracle, ainsi que chante Dauid, ou celuy à qui il en donne le pouuoir. La Raison iuge aussi, que l'impieté, la lascheté, & autres vices ne peuuent venir que d'vne mauuaise source. Vostre Eglise donc n'est point la vraye Eglise, n'ayant cette Marque : & la nostre ne peut estre que la vraye, estant marquée de la Saincteté, que Dieu a souuent confirmée par les Miracles, tesmoignages souuerains d'vne Verité.

Impossibile est Deu mentiri. Heb. 6. 18. Qui facit mirabilia solus. Psal. 35. 4.

De l'VNIVERSALITE', & Catholicisme, troisiesme Marque de l'Eglise.

CHAP. XVII.

La troisiesme Marque de la vraye Eglise est, qu'elle est CATHOLIQVE, c'est à dire, Vniuerselle, tenant la mesme Foy, & Doctrine en tous temps, en tous lieux, & parmi toutes Nations : c'est le sens du mot. Ainsi dit Vincent de Lerins : Que estre CATHOLIQVE, *c'est tenir ce qui a esté creu tousiours, en tous lieux, & de tous.* L'Eglise donc est telle auiourd'huy, qu'elle a esté du temps des Apostres : telle en Afrique, quand elle y fut, telle en Asie, qu'en l'Europe, telle à Rome, à Paris, qu'à Lyon, & à Bordeaux : telle parmi les Allemans, que parmi les Italiens : & ainsi des autres. La Synagogue ne portoit pas ce Titre : car elle ne comprenoit ny tous les temps, ayant commencé aux Hebrieux, & ne deuant durer que iusques à la venuë du Sauueur : Ny tous les Lieux, estant limitée pour les Sacrifices, qui estoient les principaux seruices au Temple de Salomon : Ny toutes les Nations, estant affectée à vne Famille, sçauoir, aux Enfans de Iacob. C'estoit donc vne Eglise particuliere : Mais la Chrestienne est Catholique, & Vniuerselle par les trois susdites qualitez. C'est la propre Marque de l'Eglise, & le Nom, qui la fait recognoistre pour l'Espouse de IESVS-CHRIST, parmi toutes les Sectes, qui à fausses enseignes s'attribuent le Nom de la vraye Eglise. *Si tu vas*, dit S. Cyrille, *en quelque ville, ne demande pas, où est l'Eglise, où la maison de Dieu, car les Heretiques disent aussi, qu'ils ont la Maison de Dieu, & l'Eglise : mais demande, où est l'Eglise* CATHOLIQVE : *Car ce Nom est propre de cette saincte Eglise, Mere de nous tous.* Sainct Augustin remarque aussi, qu'encor que les Heretiques vueillent sembler Catholiques, neantmoins quand les Payens leur demandoient, où est l'Eglise des Catholiques, personne, d'entre eux n'osoit monstrer sa maison. Pacian escrit, que c'est vn Mot diuin. *A la verité, ce ne peut estre vn Nom prouenant des hommes, puis qu'il dure depuis tant de Siecles.* Nom aussi, comme dit le mesme, qui monstre les vrays Enfans de Dieu, & de son Eglise. *Le mot Chrestien, dit-il, est mon Nom, le mot* CATHOLIQVE, *mon Surnom : le Nom me nomme : le Surnom me declaire.* Et partant les Peres anciens comme Sainct Iustin, Sainct Irenée, Sainct Athanase, Sainct Chrysostome, Sainct Hierosme, & les autres, remonstrent que comme les Enfans de l'Eglise de Dieu ont esté nommez CATHOLIQVES, comme leur Mere, ainsi les Heretiques ont prins leur Nom de quelque particulier. *Entre les Heretiques*, dit Sainct Iustin, *les vns sont appellez Valentiniens : les autres Basilidiens, les autres Saturniniens, & par autres appellations prinses de leur Autheur.* Et S. Athanase, *Valentin*, dit-il, *Basilides, Manicheus, & les autres ont donné le nom à leurs Sectateurs.* Il n'est pas difficile de monstrer, que cette note est tres-bonne, & quelle se treuue en nostre seule Eglise, & nullement en la vostre : Elle est claire, & certaine : car chascun peut voir, & toucher l'Vniuersalité, & Generalité d'vne telle Doctrine estenduë par le long de tant de Siecles, par le large de tant de lieux, & par la varieté de tant de peuples : Et de cette Vniuersalité prendre Argument, que c'est vne Doctrine celeste : fille de Verité, plus forte que le Temps, que les Hommes, & que toutes les Puissances d'Enfer. Elle se treuue en nostre Eglise, mesme selon vostre confession : Car vous l'appellez l'Eglise Catholique : & nous (qui sommes ses Enfans) vous nous appellez aussi CATHOLIQVES : Vray est, que vous adioustez ROMAINS, Nom duquel iadis les Arriens, & les autres Heretiques, appelloient les Catholiques, comme nous apprenons de Victor Vticensis, & de S. Gregoire de Tours : parquoy nous acceptons tres-volontiers ce Surnom Latin comme bon renfort du mot Grec CATHOLIQVE, & signifiant le mesme, c'est à dire vn homme, qui professe vne Religion, & Doctrine Romaine, & Vniuerselle, comme l'Empire Romain marque la Monarchie de tout l'Vniuers : Caluin aussi confesse, comme cy dessus i'ay noté, que la vigueur de la Chrestienté a duré sans intermission en l'Eglise Romaine les cinq cens ans premiers : Il confesse donc qu'elle estoit Catholique, & espanduë par tout le Monde, & par toutes les Nations, comme par tous ces Siecles-là. Et nous vous monstrons, qu'elle a tousiours continué du depuis auec ses Euesques, Prelats, & Peuples : Et vous ne le pouuez nier, sinon en disant que c'estoit vne Tyrannie, & non vne Eglise : Mais c'est vn coup de dent, qui monstre, que vous estes calomniateurs, & non Docteurs, semblables aux vieux Heretiques, qui appelloient comme vous l'Eglise CATHOLIQVE, Tyrannie : Mais vous ne pouuez nier que le Nom de CATHOLIQVE ne marque nostre Eglise, & ses Enfans. Que cette Marque ne vous touche point, il est aussi euident : Car comme vostre Secte ne fut iamais CATHOLIQVE, aussi n'en porta-elle iamais le Nom : Elle est appellée Lutherienne, Caluinienne, Puritaine, Huguenote, son plus braue Nom est, REFORMEE, duquel toutesfois vous n'estes possesseurs que par pretension, c'est pourquoy nos Roys en leurs Edicts, & les Cours de Parlement en leurs Arrests, adioustent le mot, PRETENDVE, mot que vous ne pouuez separer sans desroger à leur authorité, & sans estre estimez impudens. Elle n'est donc pas Catholique, & Vniuerselle en aage, n'estant que depuis Luther, Caluin, & ses autres Peres, qui n'estoient en estre deuant cent ou tant d'ans. Vous direz, qu'elle viuoit

Vincentius Lyrinensis in commonitorio. Vide S. Aug. l. de vnit. Ecclesia. & Bedam in c. 6. Cantic.

La Synagogue n'estoit pas Vniuerselle.

Le nom de Catholique propre de la vraye Eglise. *S. Cyril. Catech. 18. S. Aug. l. contra epist. fundamenti. c. 4. Pacia. ep. ad Sympronianū de nomine Catholico. S. Iren. l. 2. c. 20. 3. Hiero. contra Luciferianos.*

S. Iustin. in dial. cū Tryfone. S. Athan. ser. 2. cont. Arrian.

L'Vniuersalité de nostre seule Eglise.

Les Huguenots appellent nostre Eglise, Catholique, & ses enfans, les Catholiques.

Les Catholiques appellez Romains par les Heretiques.

Victor Vtic. de persecut. VVandal. l. 2. Greg. Turo. de glo. Martyr. c. 25.

Religion Romaine, c'est Catholique & vniuerselle *in actis Concil. Eph. tom. 5. e. 10 edit. Vel. tana.*

Confession de Caluin de l'Eglise Romaine. *l. 1. Inst. c. 11. § 13.*

Calomnie des Heretiques.

Que la Pretenduë Reformee n'est point Catholique.

Reformée Pretēduë.

long temps deuant, mais qu'elle estoit inuisible: ou, comme dit Beze, qu'elle croupissoit ensevelie dans la fange Papistique, & au profond des ordures de la Babylone Romaine, pour naistre apres d'vne Lee: l'aduoüe l'inuisibilité, & le lieu de cette naissance, au sens que i'ay dit cy dessus, & tiens qu'elle n'estoit sinon en tenebres, & partant inuisible, & que ce qu'elle est maintenant, c'est la voirie de tous vices. Et de l'vn, & de l'autre, ie conclus, qu'elle n'estoit ny en tout le monde, ny en lieu du monde. Comment donc Catholique, tousiours, & parmi toutes Nations? Et comment alors, veu que depuis qu'elle est esclose, & paruenuë à sa grande force, & à la grande vigueur de ses aisles, & serres, elle n'a voltigé qu'en l'Europe, ny perché son corps sinon sur les girouettes & plombiers de Geneue, de Montauban, & de quelques autres villes, & citez mal aduisées, où nostre Eglise & bonne Mere estoit par tout: qui continue tousiours à se multiplier, & mesme depuis que vous estes venus au Monde, a ietté son vol par tous les Mondes nouueaux, & en tous les confins de la Terre habitable, en mesme temps que vous auez tasché de corrompre l'Europe, & a estendu ses aisles sur autant de Nations, que le Ciel en embrasse, & a borné le Royaume de la Croix par mesmes limites, que le Soleil leuant, & couchant borne la capacité de la Terre, comme Dauid l'auoit predit; faisant ainsi parler Dieu à son Fils: *Ie te donray les gens en heritage, & ta possession seront les limites de la terre.* Et ailleurs, *Il dominera d'vne mer à l'autre.* Et va icelle tousiours croissant en nouuelles conquestes, au Peru, au Mexique, au Bresil: & au reste de l'Amerique: au Iappon, en la Chine, en Mogor, en Malaca, aux Moluques, en la Iaue, en Afrique, en plusieurs autres endroits de la terre, & Mondes nouueaux, & se multiplie selon les vieilles Propheties, comme les Estoilles du Ciel, & le sablon de la mer. Où la vostre va tousiours diminuant, reduite aux abbois, & acculee au Poinct de son inuisibilité ancienne, en la plus part des lieux de l'Europe. Conclusion donc, nostre Eglise est Catholique, elle est donc marquée de la Marque de la vraye Eglise. La vostre n'est ny Catholique, ny voisine du Nom, elle n'est donc pas la vraye Eglise, car il n'y en peut auoir qu'vne vraye: toute autre congregation, qui s'attribue le Nom de l'Eglise de IESVS-CHRIST, est vne Assemblée funeste, & Monopole de Satan.

Beze, ib. de nota Eccles. Cy dessus c. 5.

Nouueaux Mondes conuertis à la Foy.

Psal. 2. Dabo tibi gentes hereditatem, &c. Dominabitur à mari, &c. Psal. 71.

De la quatriesme Marque de l'Eglise, qui est titre d'Apostolique.

CHAP. XVIII.

LA quatriesme Marque est, estre APOSTOLIQVE, c'est à dire, auoir esté commencee, & fondée par les Apostres, & continuée de main en main, & de Siecle en Siecle par ceux, qui leur ont succedé. Qu'elle soit fondée par les Apostres, l'Escriture l'asseure: & le Sauueur dit nommément, qu'il la fonderoit sur Pierre. Sainct Paul parlant aux Chrestiens leur dit, *Vous n'estes ia plus pelerins, mais Citoyens auec les Saincts & domestiques de Dieu, edifiez sur le fondement des Apostres, & Prophetes.* Et sainct Iean en son Apocalypse appelle les Apostres, Fondemens de la Cité de Dieu. Qu'elle deust continuer, la mesme Escriture le tesmoigne en Esaie, où Dieu parle ainsi, *Voy l'alliance que ie feray auec eux* (les Chrestiens) *mon esprit, qui est en toy* (en IESVS-CHRIST) *& mes paroles que i'ay mises en ta bouche, ne bougeront point de ta bouche, & de la bouche de ta semence, & de la semence de ta semence, dés à present, & à iamais.* Et Ieremie, *Iamais ne sera exterminé de Dauid, successeur seant sur le Throne de la maison d'Israel: Et iamais des Sacrificateurs, & des Leuites ne sera exterminé deuant moy successeur offrant Holocauste, & faisant Sacrifice à iamais.* Propheties, qui ne peuuent estre entenduës de la Synagogue, où tout cela est failli, mais seulement de l'Eglise, Royaume de Dauid, où le vray Sacrifice continuë auec les Prestres du Sauueur, & continuera iusques à la fin. Le Sauueur aussi le promit à S. Pierre, *Tu es Pierre, & sur cette Pierre ie fonderay mon Eglise, & les portes d'Enfer ne prenaudront point contre elle.* Item, *Ie suis auec vous iusques à la fin du Monde.* Elle deuoit donc perseuerer depuis les Apostres, comme elle a fait en despit de toutes les puissances de l'Enfer, du Paganisme, des Tyrans, des Heresies, & des Heretiques, & continuera iusques à la fin des Mortels. Or les SS. Peres ont verifié, tant la doctrine Apostolique fondamentale, que la continuation d'icelle en la vraye Eglise, par la liste des Euesques de Rome succedans sans interruption les vns aux autres depuis sainct Pierre. A cette fin S. Irenée, refutant les Valentiniens, & donnant la marque de l'Eglise de Dieu, faict vn denombrement des Papes dés S. Pierre iusques à Eleuthere seant de son temps. Et Tertullien donne le defi à tous les Heretiques, disant. *Que les Heretiques nous facent voir les sources de leurs Eglises: qu'ils recherchent l'ordre de leurs Euesques, courant par succession dés le commencement, de telle façon, que le premier ait succedé à quelque Apostre, ou à quelqu'vn promeu par eux:* Les Chroniqueurs & Annalistes, Eusebe, S. Hierosme, S. Prosper, & autres ont esté tres exactes à faire ce denombrement des Papes. C'est, dit S. Epiphane, pour mieux declarer la verité de l'Eglise. Optatus Mileuitain somme les Heretiques de son temps, & dit comme Tertullien, *Monstrés nous l'origine de vostre Chaire, qui vous vantés d'auoir la vraye Eglise.* Sainct Augustin de mesme esprit fait la liste des Papes iusques à Anastase alors Pape: Et escriuant contre le parti de Donat: *Comptés*; dit-il, *les Prestres dés le premier siege de Pierre; & voyés en cet Ordre, qui a succedé l'vn à l'autre: C'est la pierre, qui ne peut estre vaincuë par les superbes portes d'Enfer.* Et ailleurs: *La Succession des Prestres, depuis la Chaire de Pierre, (à qui nostre Seigneur a laissé ses brebis pour les paistre) iusques au present Euesque, me retient en l'Eglise.* Si les Anciens ont estimé vne si notable Marque de la vraye Eglise, & Doctrine Apostolique, la succession d'vne quarantaine, d'vne vingtaine, ou douzaine de Papes, combien plus forte sera celle, que nous vous produisons auiourd'huy de plus de

Tu es Petrus, Matt. 16. 18. Ephes. 2. 19. 20. Fundamenta 12. Apoc. 21. 19. Esa. 59. 21

Iere. 33. 17

Portæ inferi. Matt. 16. 18. Ecce vobiscũ sum. Matth. vlti. ver. vlt.

S. Iren. l. 3 c. 3.

Edant origines suarum Ecclesiarum. Tertul. de Præscript. c. 32. Euseb. in Chr. S. Hier. & S. Prosp. in continuatione Euseb. Epiph. Hæres. 27. Optatus Mileuit. l. 2. cont. Parmeni. S. Aug. ep. 1. Et portæ Inferi. Matth. 16. 18.

S. Augustin retenu en l'Eglise parce qu'il y voyoit la succession des Papes. *Contra epist. fundamenti, c. 4.*

deux cens Papes, que nos Histoires vous monstrent aux doigt nom par nom, & de temps en temps, sans interruption ny parantese aucune de temps: Cette Marque vous donne à la visiere, & vous fait bondir le cœur, voyans bien que par telle succession l'Eglise Romaine, nostre Mere, est manifestement declarée Apostolique & vraye Eglise: & la vostre vne Congregation profane, qui ne sçauroit monstrer ny source, ny succession d'aucun plus ancien ny meilleur Prelat, que Luther, insigne Apostat, & Moine renié: & porte-flambeau de mille vilenies & mille rebellions. C'est pourquoy vous auez dressé toutes les Machines, qu'auez sceu inuenter pour la rendre nulle: Caluin en a fourny deux, des plus fortes, qu'il faut renuerser deuant vous.

Premier Argument de Caluin contre la Succession des Papes, refuté.

CHAP. XIX.

Calu. l. 4. c. 2. § 3.

LA premiere machine, que Caluin dresse contre l'Argument de la Succession du S. Siege est cette-cy. *La succession des Sacrificateurs Iuifs, dit-il, auoit perseueré depuis Aaron iusques à Caiphe, & toutesfois c'estoit vne Synagogue peruerse, & meschante, & non plus Eglise, que la tyrannie de Caligula, Neron, Heliogabale, & semblables estoit le vray estat de Rome pour auoir succedé aux bons Gouuerneurs, qui estoient establis par le Peuple: donc la Succession des Pasteurs n'est pas vne Marque de la vraye Eglise.* Ie respons, que la Succession du Pontificat Aaronique estoit bonne Marque de la vraye Eglise des Iuifs, & Caiphe, Successeur d'Aaron en estoit le legitime Pasteur en ce titre. C'est pourquoy Sainct Iean dit: *qu'il prophetisa, parce qu'il estoit Pontife en cette Année là*, encor que meschant, comme la plus part des Sacrificateurs, à raison desquels la Synagogue est appellée meschante, combien qu'elle fut vraye Eglise: autrement le Sauueur n'eust pas dit, que les Scribes, & Pharisiens, & les Docteurs d'icelle, estoient assis en la chaire de Moyse: ny commandé à ses Disciples, de faire ce qu'ils enseigneroient en icelle: ioint qu'il y auoit vn grand nombre de gens de bien, qui composoient la Synagogue: Zacharie, Pere de S. Iean, S. Ioachim, Simeon, S. Ioseph, Saincte Anne, Saincte Salomé, & plusieurs autres Sainctes personnes, qui auoient vn peu deuant vescu, ou qui viuoient encores: si elle estoit meslée de Bons, & Mauuais, c'est la condition de l'Eglise Militante, comme il a esté dit: Mais Neant-moins vraye Eglise: Et si l'Argument de Caluin preuue quelque chose: il preuue seulement, que la Succession ne faict pas les Successeurs bons, ce que nous ne disons pas aussi, mais affirmons seulement qu'elle marque la Verité d'vne source, & d'vn cours, tout ainsi que la Succession des Enfans masles prinse dés la premiere tige: monstre la ligne entiere de telle, ou telle Famille: Et la continuation des eaux de la Garonne dés sa source, nous faict voir le cours entier de la Garonne: de mesme la succession des Papes depuis S. Pierre tesmoigne la liste, & continuation de la Famille de Dieu, & la faict appeller par son estoc l'Eglise Apostolique, & luy donne le titre de vraye Eglise: Et comme la Succession Aaronique marquoit la vraye Eglise, & la Vigne du Dieu des armées en la Synagogue: ainsi la Succession Apostolique, l'Eglise de Dieu en la Loy de grace. Elle est donc vne bonne marque, & la Machine de Caluin vn signe d'opiniastrise remarquable, & vn vain effort. La similitude, qu'il prend de l'estat de Rome, monstre qu'il ne sçait ce qu'il dit. Car Caligula, ny les autres Empereurs ne succedoient pas aux Consuls, & autres Magistrats de Rome, establis par le Peuple, mais à Iules Cæsar, premier Empereur, & partant leur succession ne deuoit pas representer le premier Estat de Rome, qui estoit Populaire: mais seulement l'Empire, qui estoit Monarchique, auquel ces Empereurs successeurs regnoient, & la Succession estoit fort bonne Marque du vray Empire, encore qu'elle ne fit pas les Empereurs bons: Caluin donc confond les Estats, & les successions, & faict des tenebres, où il se perd.

Caligula, Neron, Heliogabale.

Caiphe. Iean 11. 51.

Synagogue meschante. & 3. 9. Super Cathedram Moysis. Matt. 23. 2.

Succession perpetuelle des Papes.

Similitude de Caluin inepte.

Second Argument de Caluin contre la Succession des Papes, refuté.

CHAP. XX.

Calu. l. 4. c. 2. § 6.

CAluin vse d'vn autre Argument pour couper le nerf de la susdicte Succession: car elle luy faict mal au cœur, & dit: *Les saincts Docteurs, que ces Canailles nous obiectent faussement, n'ont rien moins pretendu, que de vouloir qu'il y eust droict hereditaire d'Eglise par tout, où les Euesques ont succedé les vns aux autres: Mais parce que c'estoit vne chose notoire, & sans doute, que depuis l'aage des Apostres iusques à leur temps, il ne s'estoit faict nul changement de doctrine, ny à Rome, ny aux autres Villes, ils prennent cecy comme vn principe suffisant pour renuerser tous erreurs, qui s'estoient esleuez de nouueau: c'est qu'ils estoient repugnans à la Verité, laquelle auoit esté gardée, & maintenue d'vn commun accord depuis le temps des Apostres.* Puis il conclud ainsi. *Ces Aduersaires donc ne profiteront rien en fardant leur Synagogue du titre d'Eglise.* Il fume, & vient aux iniures, se voyant acculé par la force de cette Succession: & sa Response ne consiste qu'en mensonges, & calomnies, estoffes communes de sa boutique. Premierement il impose, disant que l'on pretend droict hereditaire d'Eglise par tout, où il y auoit Succession des Euesques les vns aux autres: car les Docteurs Catholiques ne pretendent icy autre chose, que ce que iadis les Peres anciens, a sçauoir, tirer vne Marque infaillible de la vraye & Apostolique Eglise, de la Succession continuelle, non de tous les Euesques (comme dit Caluin) mais seulement de celuy de Rome, Successeur de Sainct Pierre, & chef de tous les Apostres, & auquel suffit verifier la Doctrine Apostolique pour toute l'Eglise, qui le recognoit pour Vicaire de IESVS-CHRIST. C'est pourquoy:

Confession de Caluin de la continuation de la doctrine Apostolique depuis les Apostres iusques aux saincts Docteurs de l'Eglise.

comme cette ſeule ſucceſſion ſeruoit à marquer la vraye & Apoſtolique Egliſe, & rembarrer les Heretiques, auſſi les Peres la marquoient ſeule, ſans ſe ſoucier autrement de celle des autres Eueſchez, ny meſme de la leur propre. S. Irenée eſtoit Eueſque de Lyon en France: Optat, & S. Auguſtin, en Afrique: Euſebe Ceſarean, en la Paleſtine : & perſonne d'eux n'a mis par eſcrit la ſucceſſion de ſon Egliſe, mais ſeulement de celle de Rome. Donc Caluin ne ſçachant reſpondre diſſimule le Poinct de la Queſtion, & tourne la traye au foin, reuoquant en doubte l'intention des Peres, au lieu qu'il falloit voir ſi la Succeſſion eſtoit vne marque certaine de l'Egliſe Apoſtolique. En ſecond lieu, en ne diſant rien pour ſoy, il dit aſſez pour nous : Car il confeſſe, que du temps des ſaincts Peres, qui prenoient argument de cette ſucceſſion iuſques aux ſaincts Docteurs, il n'y auoit aucun changement de Doctrine en l'Egliſe Romaine, & partant que leur Argument eſtoit bon pour inferer d'icelle la vraye Egliſe, & renuerſer tous les erreurs, qui s'eſtoient eſleuez, ce qui faict pour nous & n'en demandons pas plus, eſtant cela ſuffiſant pour monſtrer que noſtre Egliſe eſt l'Apoſtolique : car elle ne tient autre doctrine, que celle que tenoit alors l'Egliſe de Rome, comme il eſt euident par les Docteurs, qui prouuoient la vraye Egliſe par cette Succeſſion des Eueſques de Rome. Troiſieſmement, il appelle Brouillons les Docteurs Catholiques, qui s'aydent de l'argument des ſaincts Peres contre ſa Secte, & conclud, Qu'ils ne profiteront rien : concluſion de mauuaiſe Logique, & ſemblable à celle des Scribes, & Phariſiens, qui ayant mis pour antecedent de leur conſeil, que le Sauueur faiſoit pluſieurs Miracles, ils concluent qu'il le falloit faire mourir : au lieu, qu'ils deuoient conclurre, qu'il falloit croire en luy, & l'honorer comme vray Sauueur : Car ayant Caluin confeſſé que les Peres argumentoient bien auec cette piece, il conclud que nous Catholiques, qui nous en aydons, ſommes des Brouillons, & que nous ne profiterons rien : au lieu, qu'il falloit conclurre, Que nous faiſons bien, & que par la Succeſſion des Eueſques de Rome depuis Sainct Pierre, nous prouuons pertinamment, à l'imitation des ſaincts Peres, que noſtre Egliſe eſt l'Apoſtolique, & partant la vraye Egliſe : & la voſtre vne Secte nouuelle prouenante d'vne mauuaiſe ſource, qui eſt la concluſion des Docteurs Catholiques : & ont ſi bien profité, & ſe ſont ſi bien preualus du fort de cette Succeſſion, qu'il n'a eſté encor en

S. Irenee. S. Auguſtin, Optatus. Euſebius n'ont eſcrit la Succeſſiō de leurs Egliſes particulieres.

Confeſſion de Caluin contre ſa ſecte. L. 4. inſt. c. 2. §. 3.

Modeſtie de Caluin impudent.

Quid facimus. Ioā. 11. 47

voſtre puiſſance, non ſeulement de le rompre, mais non pas meſme de le bien attaquer. Vous voyez la foibleſſe de Caluin icy, où toutesfois il falloit faire preuue de ſa vaillance, & chaſcun voit la voſtre : Car tout ce que vous auez peu ramaſſer de ſecours & renfort, c'a eſté de dire que la doctrine n'a pas continué comme les perſonnes en la ſucceſſion de ces Eueſques Romains : & voſtre renfort monſtre la vanité de vos efforts ? Car vous n'auez iamais ſceu prouuer, qu'il y ait eu interruption de doctrine entre tous ces Papes, qui ont ſuccedé les vns aux autres. Ce n'eſt pas donc vne Succeſſion de ſang, & de parenté, mais d'auctorité & de foy. Et la Synagogue aura-elle eu plus de Priuilege que le Royaume de IESVS-CHRIST ? La Preſtriſe d'Aaron, qui eſtoit de brefue durée, aura-elle peu auoir la continuation des perſonnes des Pontifes, & de la Loy Iuifue, enſemble, & non la Preſtriſe, & Doctrine de IESVS-CHRIST, qui eſt eternelle ? Et comment prouuez-vous, que les Papes qui ont ſuccedé à ceux des cinq cens ans premiers, ayent perdu la Foy, & laiſſé la Doctrine ancienne ? Quels Conciles nous alleguez-vous, qui les ayent condamnez ? Eſt-ce le Synode du Dauphiné, où vous auez adiouſté vn nouuel Article à voſtre Symbole, arreſtans que le Pape ſeroit deſormais l'Antechriſt, ſelon voſtre grande Bible ? Où ſont ces condamnations ? Sçauriez-vous produire vne ſeule periode d'aucun bon Liure pour confirmer ce que vous aduancez ? Au contraire, n'auons-nous pas les eſcrits des Anciens, les Conciles, les Annales, & les Chartres de l'Egliſe, qui teſmoignent la perpetuelle Succeſſion de la Foy, & Doctrine Apoſtolique, auſſi bien que des perſonnes au ſainct Siege ? Ie conclus donc, que noſtre Egliſe eſt l'Apoſtolique, & qu'en ceſte marque, comme auec les autres, elle doit eſtre recogneuë, ouïe, & honnorée, comme la vraye Egliſe : Et que voſtre Reformée n'eſt non plus APOSTOLIQVE, que VNE, que SAINCTE, que CATHOLIQVE : & qu'elle n'eſt marquée ſinon des Marques de Sathan, & du coin d'Enfer : Egliſe eſtrangere ſans authorité, ſans adueu, non Egliſe, mais Pantheon, & Babilone d'Idolatrie : Et partant que vous eſtes hors de l'Arche de Dieu, hors de l'Egliſe, hors de voye, hors d'eſperance de ſalut, expoſez aux ondes de la Iuſtice diuine, & aux abyſmes de la perdition eternelle. Croyez donc bon conſeil, r'entrez par repentance en la Maiſon, de laquelle vous eſtes ſortis par folie.

Vain renfort des Miniſtres.

Tues Sacerdos in æternum. Pſal 109. Au Synode de Gap. l'an 1603. Les Miniſtres ont faict vn Article nouueau de Foy.

L'Egliſe Huguenote Babylone.

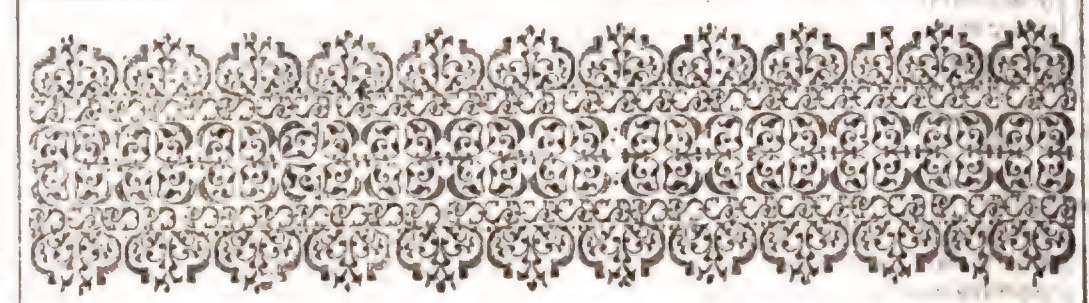

LIVRE HVICTIESME DE L'IDOLATRIE HVGVENOTE.

De L'Idolatrie des Dieux domestiques, appellez Lares, Genies, Penates, *&* Manes.

CHAPITRE I.

Fest. Pomp. l.7. S. Aug. l.7 de Ciu. c. 13. Horat. l.3. Ode 17 Arnob. l.1. cõt. Gent.
Demons bons & mauuais.
S. Aug l.9 de Ciui. c. 11
Opinion des Anciens que chascun auoit vn bon & mauuais Demon.
Censorin. de Die natali. Ammian. Marcel. Plutar. in Problem.
Lares, Penates, c'est à dire, la propre maison.
Alexand. Imper. Lamprid. in Alex. Lararium.

L'IDOLATRIE des Dieux appellez par les Latins, GENIES, *Lares, Penates* & *Manes*, comprins soubs le nom general des Dieux domestiques, mis souuent les vns pour les autres, & chascun pour tous, consistoit au Culte qu'vne famille, ou vn Homme particulier donnoit à ses Dieux priuez, & singuliers, c'est à dire, qu'il se forgeoit de sa propre fantasie, ou qu'il receuoit soubs la creance d'autruy. Les Grecs les appelloient DEMONS, qu'ils diuisoient en deux genres: Les vns Bons, & les autres Mauuais: & tenoient que chacun en auoit vn bon, & vn vn mauuais dés sa naissance, & qu'ils estoient Gardiens de la Maison. C'est pourquoy les LARES estoient figurés en chien, animal domestique & de garde, Hieroglyfe de fidelité, & disoit-on LARES, comme aussi PENATES, pour signifier la Maison. Sur cette creance la folie des Hommes conduite & seduite par l'esprit de Sathan, fonda mille superstitions, tant à se tailler des Idoles materielles selon celles, qu'elle s'estoit figurées en l'esprit qu'à inuenter diuers Sacrifices, & superstitions pour les honorer. L'Empereur Alexandre, comme escrit Lampridius, auoit plusieurs Idoles de cette sorte en vn lieu de sa Maison appellé LARARIVM, du nom de LAR: où il mit l'Image d'Orphee, & d'Apollonius, auec celle du Sauueur, & d'Abraham: pieux en ce qu'il honnoroit les Images sainctes, & Idolatre en vne chose pieuse: parce qu'il mettoit des Images sainctes auec des Idoles profanes, & honnoroit Dieu auec le Diable d'vn culte superstitieux, & idolatre. La coustume aussi estoit de Sacrifier auec grande solemnité chascun à son Genie natal, d'où vint le mot Latin, GENIALIS DIES, le iour Genial, iour de feste & recreation, & le Prouerbe, seruir à SON GENIE, c'est à dire, se donner du bon temps: &, FRAVDER SON GENIE, pour vn sens contraire: cette superstition est marquée en la Saincte Escriture: Car comme cy deuant ie vous ay aduerti: elle nous dit, que LABAN auoit des Idoles, & Dieux domestiques, que Rachel, sa Fille, femme du Patriarche Iacob, luy desroba, & les appelle tantost Idoles, (& non images, comme vous tournez) tantost Dieux de Laban: signifiant en l'vn la superstition exterieure des Idoles vaines, en l'autre l'interieure de la fole creance: & en toutes les deux, le Culte des Dieux priuez, & domestiques & propres de la maison de Laban. La mesme Escriture nous tesmoigne au Liure des Iuges, qu'vn certain Michas se fit fondre des Idoles d'argent, ausquelles il sacrifioit par le ministere d'vn Leuite, qu'il auoit prins à gages, pour cest effect. Et c'estoit vne chose ordinaire à chasque Pere de Famille, parmy ces pauures Payens, de se fantasier des Dieux à sa poste, & apres les effigier en or, argent, cuyure: & semblables estoffes, & les honnorer par Idoles, Sacrifices, & superstitions taillées, selon le dessein de leur imagination. Et c'est la verité, que Virgile sans y penser a touché, faisant parler vn ieune guerrier en ces mots.

Dies Genialis.
Les Idoles de Laban. *Gen. 31.19*
Le mot Hebrieu *Therafim* tourné par les Septante *εἴδωλα*, Idoles, voyez cy dessus. *l.1 cap.2.*
Michas. Iudic. 17. 5 & 18.24

Euryal, ces ardeurs viennent elles des Cieux?
Ou ses Cupiditez sont à chascun ses Dieux?

Nisus ait Euryale, an sua cuique Deus fit dira cupido Virg. 9. Aen.

Et si ceux, qui inuentoient ces Dieux & Idoles, estoient en authorité euidente, ou en opinion de quelque grande sainctteté, & sagesse, comme Philosophes, ou semblables, ils mettoient facilement en credit de Diuinité leurs inuentions, & de Dieux priuez en faisoient de publics: comme nous lisons en Daniel auoir esté faict par Nabuchodonosor Roy des Babyloniens, qui

Nabuchodonosor. Dan. 3 4.

dressa l'Idole d'or, & commanda par Edit public, que tous ceux de sa domination l'adorassent sur peine du feu, lors qu'ils ouyroient les Instruments de Musique : auquel commandement ne voulans obeyr les trois ieunes Princes Hebrieux, furent iettez dans la Fournaise, de laquelle ils sortirent couronnez d'vn verd Laurier de gloire immortelle, & furent cause que le Roy fut aucunement conuerti, & le vray Dieu annoncé, par contraire Edit en toutes les Prouinces du Royaume. C'est le Sommaire de l'Idolatrie des Dieux domestiques : Les Humanistes escriuent plusieurs autres choses à part de ces Dieux, *Lares, Genies, Penates, & Manes*, que ie toucheray encor cy apres. Cecy suffise en ce lieu, pour seruir de base à ce que ie veux dire de l'origine de telle Idolatrie, & de la renouation d'icelle en vostre Secte.

Les trois enfans victorieux du feu. *Dan. 3.96*

Que le Diable fonda la susdicte Idolatrie sur l'Amour propre, Fils aisné d'Orgueil, & sur la Foy de l'Eglise des bons & mauuais Anges.

CHAP. II.

LE Diable a fondé la susdite Idolatrie sur deux bases : La premiere est l'Amour de soy-mesme, & de l'Orgueil, source de l'Idolatrie, comme de tous les vices, ainsi que le Sage nous apprend, & nommément de ceste superstition, comme celle, qui le repaist d'vne vanité plus illustre, & plus friande qu'aucune, qui est l'opinion de faire des Dieux : & estre comme Dieu : premiere amorce, qui attira nos Progeniteurs au piege, & à la ruine. C'est le Poinct d'honneur que Trismegiste, Payen, magnifie fort Payennement à son Asclepius, luy parlant en ces mots pleins d'vne grande arrogance, & espesse folie : *Recognois, ô Asclepie, la puissance de l'homme; Car comme le Seigneur Pere, & Dieu, est Createur des Dieux, qui sont au Ciel; De mesme l'homme de ceux qui sont aux Temples.* Et vn peu apres, *Comme la Diuinité a faict des Dieux eternels à sa semblance, ainsi à son imitation, l'Humanité s'est figurée des Dieux semblables à soy.* Il dit, que l'homme fait des Dieux à l'imitation de Dieu : mais Dieux Terrestres, & non Celestes, & eternels, tels que ceux que Dieu fait, qui sont à son opinion, les Astres, & corps celestes : comme les Dieux terrestres sont les statuës, que la Gentilité mettoit aux Temples, & maisons priuées, pour les adorer, & seruir en Dieux. Discours exorbitamment profane, & propre pour monstrer à l'œil, que la source de toute Idolatrie, & nommément des Dieux domestiques, est l'Amour de soy-mesme, Fils aisné de l'Orgueil? Car desirant l'Homme, enyuré des fumées de cet Amour, de faire reluire son excellence, & paroistre petit Dieu, & s'imaginant ceste fabrique des Dieux, comme chose diuine, il s'y appliqua, fit des Dieux domestiques d'or, & d'argent, de bois, & de terre : les adora par Sacrifices, & mille superstitions, les embrassa comme œuures de ses mains; les creut ses GENIES, ses LARES, & ses PENATES, ses MANES, & selon la commodité, qu'il trouua de les mettre en vogue, les proposa par apres au Public, & voyla la premiere, & generale cause de toute Idolatrie, & principalement des Dieux domestiques, cõme effects plus intimes de cet Amour.

L'idolatrie produite de l'amour propre. & d'orgueil. *Sap. 14. 13. 14. 15. 16. &c.*

La Vanité pasture de l'amour propre. *Eritis sicut dij. Genes. 3. 5.*

Discours profane de Trismegiste, *in Asclepio c. 9.* de la creation des Dieux Celestes, & terrestres.

Les Astres Dieux eternels.

La philautie premiere source des faux Dieux domestiques

Il y a vne autre cause speciale, de l'inuention de ceste Idolatrie, c'est la creance de l'Eglise, que le Diable, imitateur & singe de Dieu és choses diuines, a sophistiqué par erreurs, & mensonges, & sur icelle basti ses superstitions, faisant d'vne bonne terre, vne mauuaise terrasse. Ceste Eglise a tousiours enseigné, tant en la Loy de Nature, qu'en celle de Moyse, & apres, en la Loy de Grace, qu'il y a de bons Anges, & mauuais : & que les bons s'employent de toute leur affection au seruice de Dieu, & au salut des hommes par son ordonnance : Qu'il y en auoit au Ciel vn nombre infini, qui comme Princes domestiques assistoient tousiours ceste souueraine Maiesté, desquels parle ainsi le Prophete Daniel : MILLE *milliers le seruoient, & dix mille fois cent mille, estoient debout deuant luy*, c'est à dire mille millions : d'autres, qui estoient destinez pour la conduite des Corps celestes là sus : d'autres pour l'adresse des hommes icy bas, ESPRITS *messagers, & administrateurs*, dit S. Paul : *donnez pour le seruice de ceux, qui receuront le partage de Salut* : & ce diuersement : Car les vns estoient deputez pour la garde des Prouinces, & Peuples, les autres pour les Villes, & Maisons, comme nous apprenons du mesme Prophete, qui fait mention de l'Ange GABRIEL, qui procuroit le restablissement des Iuifs, & de l'Ange MICHEL, venu à son secours, & de Sainct Iean, qui en son Apocalypse nomme les sept Anges destinez pour les sept Eglises, & villes d'Asie. Iosephe tesmoigne, qu'on ouyt des voix au Sanctuaire du Temple de Hierusalem vn peu deuát sa destruction, qui disoient, PARTONS *d'icy, & allons nous en* : C'estoient sans doute les Anges Gardiens du Temple, qui quitterent leur garnison, comme la derniere desolation & ruine de la Ville ingrate, & digne d'estre abandonnée, & la fin du Temple s'approchoit. La Foy estoit aussi, qu'il y auoit des Anges pour les hommes en particulier, & que chacun auoit le sien dés sa naissance, qui le guidoit, & aydoit tout le temps de ceste course mortelle, par bons aduis interieurs, & autres façons conuenables à sa nature, & à celle de l'homme, & ne le quittoit qu'apres la mort, lors qu'il le voyoit ou condamné, à la peine d'Enfer, ou mis en la possession de l'eternelle felicité. De ces Anges s'entend le passage de Sainct Matthieu, ou le Sauueur enseignant, qu'il ne faut point scandaliser les petits enfans par mauuais exemple, dit, Que leurs Anges voyent tousiours la face de Dieu son pere : Sur quoy Sainct Hierosme, *Grande*, dit-il, *est la dignité des Ames : car chacune d'icelles a son Ange destiné pour sa garde, dés le iour de sa Natiuité.* Et en l'histoire des Apostres les Chrestiens oyans la fille de Chambre, qui auoit ouy la voix de S. Pierre frappant à la porte de la maison, où ils estoient en prieres, & ne pouuans croire qu'il fut sorti de prison, & eschappé d'vne si forte garde, se prindrent à dire, *que c'estoit son Ange, & non luy* : Coniecture: qui monstre que c'estoit

Seconde cause des Dieux domestiques.

Bõs Anges & mauuais *Millia millium*, c'est vn million *Dan. 7. 10*

Decies millies cētena millia c'est vn milliard ou mille millions.

Heb. 1. 14. Anges gardiens des prouinces.

Gabriel. Dan. 9 21. S. Michel Archange. *Princeps Persar. Dan. 10 13* Sept anges de sept Eglises. *Apoc. 1. 4. 20* *Ioseph. l. 6. de bell. Iudaic Niceph. l. 3 c. 4. histor. eccl.* Anges gardiens des hommes. *S. Hier. l. 3. in Matt. angelis suis mandauit de te. Ps. 90. 11.*

Angeli eorum. Mat. 18. 10.

S. Hier. l. 3 Comment. Matth.

Angelus eius est. Act. 12. 15.

la Foy commune des Iuifs, que chacun auoit son Ange Gardien.

La mesme Eglise à tenu y auoir de mauuais Anges, qu'elle appelle Demons, ou Diables, deuenus tels par leur malice, qui en contrequarre des bons Anges employent toute leur industrie & malice pour seduire, & perdre les hommes, soit en troupe, soit chacun a part. S. Pierre nous en donne vn aduis general, disant, *Soyez sobres, mes freres, car vostre aduersaire le Diable, tournoye comme vn Lion bruyant, cherchant quelqu'vn pour le deuorer.* Et ne faut pas doubter, qu'il n'y ait de mauuais Anges, és villes, en la mer, és deserts, & en toute sorte de lieux, & en la suitte des Mortels, pour leur nuire en quelque façon, & empescher leur salut; & si la Bonté diuine leur permettoit d'vser de toute leur puissance, & malignité, peu de gens eschapperoient le naufrage. L'Escriture, & les Exemples vieux, & modernes des maux qu'ils ont fait, nous instruisent assez de ce qu'ils sçauent, & desirent faire: Mais ils sont bridez par la prouidence Diuine, qui ne leur permet assaillir la personne; sinon a mesure que elle peut resister, & emporter vne belle victoire de la meslee, si elle veut. De ceste creance tant des bons Anges, que des mauuais, le Diable fit l'assiette de l'Idolatrie des Dieux domestiques, changeant, adioustant, & diminuant à sa fantasie. Il leur imposa diuers noms; Premierement celuy de GENIE, & fit croire qu'ils naissoient auec les hommes, & qu'ils estoient les Dieux de la Natiuité, & Gardiens des hommes, & des Lieux: Secondement il les appella LARES, lutins, & soubs ce nom on leur sacrifioit vn pourceau. Il les nomma LEMVRES, Lougaroux; Item PENATES; Dieux de la Famille, maison, ou pays: Item, MANES, Dieux gouuerneurs d'vn chacun: ainsi dit le Pere d'Ænee, Anchises, *Chascun de nous souffre ses propres* MANES. Et encor que quelques-vns mettent difference entre tous ceux-cy, neantmoins ils sont prins souuent pour les mesmes, aumoins ne les a-on sceu iamais bien distinguer, se plaisant le Diable à tenir ses esclaues en tenebres: lesquelles il espaissit, & rendit plus noires encores d'vne autre façon, à fin de mieux troubler l'imagination de ces pauures aueugles, sur la creance de ces Dieux domestiques, car il enseigna par le Ministere des Philosophes, comme escrit sainct Augustin, que les DEMONS estoient les ames humaines: & que si elles viuoient bien, tandis qu'elles estoient au corps, elles deuenoient LARES, bons Demons, & paisibles Gardiens des Maisons: Si mal, elles degeneroient en LEMVRES, ou Larues, comme qui diroit Fantosmes, Lutins, Loups garoux, & Demons nuisibles: & que les MANES estoient celles du merite, desquelles on doutoit. Doctrine peruerse, dit ce docteur, parce qu'elle ouuroit vn grand precipice à la meschanceté, inuitant les hommes à mal-faire, soubs esperance de deuenir Demons, & Dieux domestiques, & d'estre honorez par Sacrifices, & autres Cultes. C'est en ceste maniere, que le Diable, peruertissant la Foy des Enfans de Dieu sur la nature & office des Anges, batissoit iadis son Idolatrie des Dieux domestiques. Reste à voir comme il a suscité la vostre nouuelle au patron de la vieille.

Diables persecuteurs.

Fabri, esse ... c.1. ... 5. 8.

Penates, *quasi penes nos nati. ... denat. ... v. M... ... l. 3 ... c. 4 ... que ... pas... ... Ma... ... Æn 6*

S. Aug. l. 9. de Ciuit. c. 11. Plat. in ... de rep. Opinions fausses sur les Ames changées en diuers Demons selon leurs diuers desportemés.

Opinion pernicieuse.

L'Idolatrie des Dieux domestiques renouuellée en la Religion pretenduë reformée.

CHAP. III.

QVe le Diable ait renouuellé en vostre Secte la vieille Idolatrie des Dieux domestiques & Demons familiers, ie ne le puis mieux auerer, que par le tesmoignage de vos Docteurs, par vos œuures, & Maximes. Vous auez leu quel fut le Genie, & Dieu domestique de Luther: Il le confesse disertemét luy-mesme sans gehéne, quád il recognoit auoir eu le Diable pour Admoniteur domestique, & familier Docteur de ce qu'il enseignoit contre l'Eglise Papistique, comme il parle en l'œuure bouffonnement intitulé, LA MESSE ANGVLAIRE, il raconte que ce noble Genie, eut vne grande dispute auec luy, & luy mit en auant de grandes difficultez sur la Doctrine du Sacrifice de la Messe: de la Realité du corps du Sauueur: de la Consecration: de l'Ordination à la Prestrise: de l'Inuocation des Saincts en la Messe, & autres Poincts: luy obiectant des Argumens tres-difficiles à soudre, iusques à le faire suer: Si bien que le Genie demeurant Maistre de la Dispute, & de la Maison, conclud, que si en ces matieres, & autres, les hommes ont dit autre chose, que l'expresse parole de Dieu, c'est mensonge. Maxime que vous auez tousiours du depuis faict iouer, non selon qu'elle sonne en verité, mais selon le sens mensonger donné par l'esprit de ce grand LAR le Diable, qui est, qu'il ne faut rien receuoir, ny loix, ny coustumes qui ne soient couchées en la saincte Escriture. De là en auant il eut plus familier ce Genie, que Socrates iadis son Demon, comme il confesse en plusieurs endroits: En ses colloques il parle ainsi, *Quand ie suis en compagnie des hommes, le Diable ne me fait aucun mal, & quand ie suis seul, il m'apprend les meurs.* Pedagogue digne d'vn tel Disciple. Là mesme, *I'ayme mieux estre tué par ce Diable, que de la main de Charles Empereur, parce que ie mourray de la main d'vn grand Maistre.* Item, *Le Diable est plus souuent, & dort plus pres de moy, que ma Catherine.* Il raconte aussi, qu'il se pourmeine souuent auec luy: & en fin il adiouste, qu'il en a deux, qu'il estime des plus habiles entre les Diables, & bons Docteurs Theologiens. Zuingle, Disciple de Luther, & pire que luy, recite aussi qu'il eut vn Fátosme en dormant qui luy reuela la vraye doctrine de l'Eucharistie. Ce sont les premiers Dieux domestiques de vos Ancestres, qui aidez par cet Autheur de mensonge, & d'Idolatrie en ont forgé d'autres, & vous auec eux, & n'y a celuy de vous, qui n'en ait, & voicy comment. Vos Dieux domestiques sont en premier lieu vos Erreurs, & Idoles iettées en fonte dans vostre cerueau, vray GENIES, nez auec vous, & apres vous, inuisibles, comme vostre Eglise, & n'ayans aucun estre en lumiere: vrays LARES, & Lutins mocqueurs, flattans la chair, & luy applaudissans pour vous perdre: vrays LEMVRES, Loups garoux, & fantosmes malins, enuoyez des Enfers pour troubler le re-

Le Genie & Dieu domestique de Luther. *Luther de Missa an-gul. & ... Sacerdoti. to. 6. germ. fol. 28.*

Le Demó de Socrates. Platon souuent. & Tertull. l. de anima c. 39. Luther se promeine auec le diable. *in coll. mesal. german. editio fol. 275.* Il ayme mieux estre tué par le Diable, que par l'Empereur. *Ibi. fo. 259* Il dort aupres de luy Il en a deux fol. 275. Zuingle *in subsidio Euchar. D. ij. & D. iij. a.* Les Dieux Domestiques des reformez.

Lares.

Lemures.

pos de la Maison de Dieu, vray MANES pour gehenner les consciences, & rendre les hommes maniaques. Ne sont-ce pas Dieux domestiques, les erreurs que vous auez ouy de Luther, de Caluin, de Beze? N'est-ce pas vn Dieu de fantasie, & vn Dieu priué, que le Dieu sans bonté, la Trinité sans personnes, l'homme sans Franc-arbitre; la Iustice Chrestienne sans remission de peché, le Baptesme administré auec de l'vrine, ou autre plus sale liqueur; l'Eucharistie, non seulement sans le corps & sang du Sauueur, mais encor sans pain, & sans vin, selon Beze, & autres Idoles Lutines, que ces Artisans de mensonge ont fonduës, premierement en la fournaise de leur Orgueil, & concupiscence, & apres, vous les ont proposées comme Idoles de Religion pour les faire publiques, comme iadis Nabuchodonosor, & vous les faire receuoir, & adorer au son de vos allegations de l'Escriture mal entenduë, des Docteurs falsifiez, des chansons psalmodiées, comme ce Roy profane fit adorer la sienne au son des haut-bois, trompettes, psalterions, & autres Instrumens de Musique materielle? Mais laissant ces Idoles, pouuez-vous nier, que chacun de vous ne porte ses Dieux domestiques en l'arriere-boutique de son propre Iugement? Car quád on vous met auant quelque Proposition de Caluin, de Beze, ou de quelque autre de vos Maistres, que vous ne pouuez nier estre absurde, alors vous respondez, Que vous n'estes pas liez à Caluin, ny à Beze: & que vostre Foy ne depend pas de la leur? Signifians par ce langage, que vous auez vostre creance, & vos Dieux à part, vieille eschapatoire, que ie vous ay fermée en ma Preface: & quand on vous presse de dire, quelle Regle vous suiuez en vostre Creance: vous respondez premierement, Que c'est la Parole du Seigneur, entenduë, non selon le sens commun des Docteurs de l'Eglise Catholique, mais selon le vostre: & si on vous presse encor icy de dire, qui vous pousse de preferer vostre iugement priué, au commun de l'Eglise? Vous respondez en second lieu, comme Caluin, Qu'il faut suiure la verité: & que le S. Esprit vous dit en la conscience, que vostre intelligence, & non autre, tient ceste Verité: & imitez les Anabaptistes, vos Parens, lesquels voulans commettre vn Adultere, vn Meurtre, ou quelque autre peché, disent que c'est l'Esprit, qui leur dit, qu'il le faut ainsi faire; De maniere que vous recourez auec telle condition en l'Escriture, qu'en fin vostre Imagination, & Conscience iuge en dernier ressort, des doubtes, des Docteurs, de la Verité, & de l'Escriture, iusques à soubmettre les Arrests, & determinations des Conciles Generaux, à vostre censure, & iugement particulier, qui est la Doctrine & l'orgueil de Caluin. Et voyla vostre GENIE, vostre LAR, & la garde de vostre Secte, qui vous guide, & vous pousse à tout croire, à tout dire, & à tout faire; Idolatrie beaucoup plus exorbitante & dangereuse, que celle des Dieux domestiques en trois Chefs principalement.

Manes.

Dieu de fantasie des huguenots.

Forgez par leur ambition, Nabuchodonosor. Dan. 3 5.

Chasque reformé a ses Idoles.

La Genie des huguenots, leur Iugement particulier

L'esprit particulier

Sottes responses des pretédus.

Orgueil de la Censure de Caluin, sur les Cóciles generaux. inst. l. 4. c. 9. n. 8

L'Idolatrie des Ministres, plus exorbitante que celle des Dieux domestiques

En premier lieu, parce qu'elle procede d'vn orgueil, beaucoup plus malin & plus iniurieux à Dieu: car elle donne tiltre de diuinité au propre iugement; & fait qu'on l'honore, qu'on l'adore, & qu'on luy obeyt comme à l'Esprit de Dieu; qu'on mesprise comme inferieur, tout autre iugement: Faict en somme, que celuy qui est porté sur l'aisle de ceste presomption, s'esleue sur tout ce qui est. Les Dieux domestiques n'enfloient pas le cœur d'vn leuain si aigre, & si rogue; C'estoient des petits Dieux, & de fort peu de credit, au prix de cestuy-cy, & ne faisoient pas mespriser Dieu de telle façon, ny les hommes.

Vn grand Orgueil cause de telle Idolatrie.

Secondement, elle est plus difficile à estre recogneuë, & combatuë, d'autant qu'elle a son Fort, & son Regne au centre du cœur, où ses Idoles sont encloses, portées à couuert en tout temps, & en tout lieu. Les Dieux domestiques estoient des pieces de bois, ou de metail, immobiles, sans langue, & sans ame, faciles à estre recogneuës, & mesprisées par vne moyenne prudence.

Idolatrie huguenote difficile à estre apperceuë.

Troisiesmement, celuy qui idolatre son propre iugement & inspiration particuliere, est facilement porté à feindre sans fin, & sans mesure, toute sorte d'erreur, & d'heresie, & à commettre toute espece de Superstition, & peché; Car ce sera tousiours l'Esprit de Dieu, selon sa foy & iactance, qui l'inspirera, qui luy dictera, qui luy soufflera ses resueries, qui le poussera à telle, ou telle action, tant soit elle exorbitante; Ce qui est euident par l'experience de tous les Heresiarques & leurs Heresies, dont plusieurs surpassent l'abomination, de toutes les plus abominables Idolatries des Payens, euident sans aller plus loin par l'heresie des Anabaptistes, ausquels rien n'est vilain, tant soit-il vilain, & detestable, si leur teste le dit, leur ventre le conuoite, ou leur temerité leur met à l'oreille. Tout est inspiration diuine, tout esprit, & volonté de Dieu, qui les meut à ce desirer & accomplir. La Superstition des *Lares*, des *Lemures*, des *Penates*, & *Manes* anciens, des Demons, des Loups-garoux, des Fantosmes, & Lutins Payens, n'ensorcela iamais si funestement l'entendement, & la volonté des hommes, que ceste-cy. Et voila l'Idolatrie de vos Dieux domestiques.

Idolatrie de só propre iugement.

Les Anabaptistes croyét que leurs plus sales abominations ne sót abominables.

Les Ministres refutez en ce qu'ils obiectent aux Catholiques le culte des Saincts, comme Idolatrie des Dieux domestiques.

CHAP. IV.

EN suite de la susdite Idolatrie, il faut que ie donne vn coup de sappe en passant contre la base de la vieille calomnie, de laquelle vous iniuriez notamment nostre Mere l'Eglise, luy obiectant en special la Superstition, que ie viens de verifier en vostre Doctrine. Car vous dictes, que nous auons des Saincts particuliers, comme Dieux domestiques, tenans chez nous, & honorans leurs Images, que vous appellez Idoles, & partát que nous sommes Idolatres, & adorateurs de Dieux domestiques. Caluin aussi reproche souuent l'ETHELOTHRESKIE, c'est à dire, culte volontaire, inuention du propre iugement, & superstition prouenuë de l'amour de soy mesme. Ie respons, que ceste vostre vieille Calomnie est

Ethelothreskie, culte volótaire fait à sa poste.

L'Eglise ne tient pas les saincts comme Dieux.

inique, & sans teste & sans pieds, & le monstre ainsi. Premierement l'Eglise Catholique n'a iamais tenu les Saincts pour Dieux, ny honoré comme Dieux, leur offrant Sacrifice, ou faisant autre seruice deu à la souueraine Maiesté, comme faisoient les Payens tant au culte des Dieux domestiques, que des autres Dieux, & moins encor à nostre Eglise tenu pour Dieux les Images des Saincts, ou honoré en tel titre comme les mesmes Payens tenoient, & honoroient les leurs. & comme vous honorez vos fantasies plus que Dieu mesme, Mais elle les a honorez, & les honore comme Seruiteurs de Dieu, les priant, & inuoquant en ce titre, & porte reuerence à leurs Images, comme Representations de leurs personnes. Et ne faict rien en cecy, qui ne soit selon Dieu & bien fondé en l'Escriture. Dieu honore ses Saincts, & repute comme sien, l'honneur ou des-honneur, qu'on leur faict; Ainsi il disoit à Samuel, *Ceux, qui t'ont reiecté, ne t'ont pas reiecté, mais bien moy*. Et le Sauueur à ses Apostres, *Qui vous obeit, m'obeit, & qui vous mesprise, me mesprise*. Et s'il a voulu, qu'on les honorast viuans en ce Monde mortel; sera-ce contre sa volonté de les honorer estans par luy couronnez au ciel de la gloire immortelle? Et quand Dieu fait en terre des Miracles à leurs Reliques, à leurs Tombeaux, à leurs ossemens; quád il en guarit les malades, faict voir les aueugles, marcher les boiteux, comme l'experience de mille effects nous enseigne, & mille Historiens l'escriuent, & sainct Augustin à dessein au dernier Liure de la cité de Dieu, comment pouuez-vous dire, que l'honneur que l'Eglise Catholique leur faict, soit Idolatrie, peché que Dieu deteste du tout? Et si vous appellez l'honneur faict aux Saincts Idolatrie, ne faictes vous pas Dieu Idolatre, puis qu'il les honore? Ie dis le mesme de leurs Images que de leurs Reliques. Car si par leurs Images Dieu a faict des Miracles, il a assez tesmoigné qu'elles n'estoient pas Idoles, & que vous estes calomniateurs de leur donner ce nom. Idole, comme ie vous ay dit dés le commencement, est vne fausse Deité, vn faux Dieu, vn Saturne, vn Iuppin, ou autre semblable: ou vne Representation de fausse Deité, d'vn Mars, d'vn Apollon, d'vn Genie, d'vn Dieu feint. Les Images sainctes ne sont pas representations de fausses Deitez, mais des Seruiteurs de la vraye Deité; Pourquoy donc les appellez vous Idoles? Appellez donc Idoles les Images de Caluin; appellez Beze, Fabricateur d'Idoles, qui a faict comme ie vous ay dict ailleurs, vn Liure contenant les Images des Hommes qu'il appelle Illustres? Faictes brusler vos Bibles, où sont maintes Images taillées, non seulement des Saincts: mais encor des meschans & des Diables; car encor que vous ne les adoriez, vous leur donnez neátmoins place honorable en vos cabinets, & aux Liures; & les honorez en cela, & estes, selon vos Maximes, Idolatres: Que si vous n'estimez vos Images, Idoles, pourquoy mettez vous les nostres entre les Idoles? Est-ce d'autant, qu'elles appartiennent aux Saincts, & sont la leçon à nos yeux, & à nostre memoire, pour nous exciter à la contemplation des choses celestes; à la souuenance des biens receus du Ciel? à l'amour de Dieu, & des vertus Chrestiennes? où pource

N'honore pas leurs Images comme idoles.

Dieu repute faict à soy ce qui est faict à ses seruiteurs. *Samuel. 1.Reg.8.7. Qui vos audit. Luc.10.16*

Miracles aux sainct. Reliques, *S. Aug.l.22 de ci. c.8.*

Idole, cy-dessus. l.1. c.2.

que Dieu les rend honorables? L'Image du Sauueur dressée par la Femme Hemorroisse, estoit reuerée par tous les Chrestiens de l'Orient, & Dieu la rendit si honorable, que l'herbe, qui croissoit autour d'elle, aussi tost qu'elle auoit touché la lisiere de la robbe, estoit renduë vne celeste Medecine à chasser toute sorte de maladies. Appellerez-vous ceste Image, Idole, ou Idolatres, les Chrestiens, qui l'honoroient? ou Dieu aucteur d'Idolatrie, qui la faisoit honorer par les œuures, & tesmoignages de sa Toute-puissance? Quant est de la reproche de Caluin sur l'Ethelothriskie & culte diuin, inuenté à poste, qu'il appelle, ie dis qu'elle est aussi mal fondée, que tout le reste. Car l'Eglise n'a rien ordonné qui soit contraire à la parole de Dieu, ny faict aucun Article de Foy nouueau, comme ces ans passez ont faict vos Synodistes du Dauphiné; ny retranché les Sacremens instituez par le Sauueur, comme pieça Luther, & Caluin, & vos autres Patriarches ont osé faire, ny rien arresté sans bonne consideration. Tout ce qu'elle a faict ce sont Ceremonies concernantes le culte diuin en l'administration des Sacremés, & œconomie des Offices Ecclesiastiques; ce qu'elle pouuoit faire: ayant auctorité de lier, & deslier; & Promesse que ce *qu'elle lieroit, ou deslieroit en terre, seroit lié, ou deslié au Ciel.* Dieu dicta mot par mot à Moyse les Loix, & Ceremonies de la Synagogue sans vouloir, qu'il fit rien de soy; Mais IESVS-CHRIST a donné les Clefs du Ciel à S. Pierre, non comme à Seruiteur simple, ainsi qu'à Moyse, mais comme à Maistre d'hostel de sa Maison, à luy & à ses Successeurs pour faire, & desfaire ce qu'ils verroient estre expedient selon les circonstances des Temps, Lieux, & Personnes, pour la gloire de Dieu, & salut de ses Enfans.. Ce que l'Eglise a faict tousiours, assistée du S. Esprit. Faire des Ordonnances pour le culte diuin auec telle auctorité, est-ce inuention humaine, & superstition d'Ethelothriskie?

L'Image du Sauueur faict miracles. *Euseb.l.7. c.14. Theoph. in c.9. Matt.*

Ethelothriskie.

Quecunque ligaueritis. *Mat.18.18*

Les Clefs des Cieux. *Mat.16.19*

Response aux Ministres, obiectans encor le culte de quelques saincts particuliers comme Idolatrie des Dieux domestiques.

CHAP. V.

Vous obiectez aussi, que nous auons nos Saincts chacun à part; les Soldats, leur S. George; les Escoliers, leur S. Nicolas, & saincte Catherine, Que nous les inuoquons pour diuerses choses, S. Sebastien, & S. Roch pour la peste: S. Iacques, pour les pelerinages: saincte Apollonie, pour le mal des dents; saincte Anne & saincte Marguerite, pour les femmes qui sont en trauail d'enfant: & autres pour autres fins; & que c'est imiter les Payens, qui auoient leurs Dieux domestiques, & vn certain pour chasque œuure: vn Mars, pour les gens de guerre, en la guerre: vn Mercure, pour les Marchans, & pour les chemins: vne Minerue, pour les gens de lettres, & plusieurs autres. A tout cecy, ie responds ce que iadis on respondit aux

Les Patrons particuliers.

Les Iuifs, & Samaritains appelloiẽt les Chrestiẽs Idolatres de cequ'ils honoroiẽt les Saincts & leurs Images. *Euseb. l. 4. hist. ca. 25. S. Aug. l. 8. de ciu. c. 26 & l. 22. c. 10. Theod. lib. 8. cont. Græc.*

Iuifs, & Samaritains, obiectans les mesmes choses aux Chrestiens. Premierement que nous ne croyons pas, comme i'ay dit ailleurs, que les Saincts soient Dieux, & ne les honorons, ny inuoquons pas comme dieux, ainsi que faisoient les Payens, mais comme Seruiteurs de Dieu; comme souuent on vous dit, si vous auiez des oreilles: & y a autant de difference entre la Foy, & culte des Catholiques enuers les Saincts, & celle des Gentils enuers leurs Dieux, qu'entre la lumiere, & les tenebres: la vertu & le vice; la Saincteté, & l'Idolatrie. Vostre obiection donc est vn tesmoignage de vostre ignorance, ou de vostre mauuaise foy: Car par icelle vous monstrez ne sçauoir encor ce que faict en cecy l'Eglise, ou que vous interpretez finistrement son faict, & son intention. Ie dis en second lieu, que nous inuoquons diuersement les Saincts, & prenons les vns pour patrons en vne chose, les autres en vne autre, parce que l'Escriture, & l'experience de la diuine Prouidence nous apprend à ce faire. L'Escriture nous dit, que Dieu a departi diuers dons à diuerses personnes.

Diuers dons du S. Esprit. *1. Cor. 12. 7 8. 9. 10.*

La manifestation de l'esprit, dit S. Paul, *est donnée à chacun pour l'vtilité; Car à l'vn est donnée la parole de Sapience, par l'esprit; à l'autre la parole de science, par le mesme esprit; à l'autre, la foy, en ce mesme esprit, à l'autre l'efficace des vertus, à l'autre la prophetie, à l'autre, la discretion des esprits, à l'autre la diuersité de langues, à l'autre l'interpretation des paroles.* Puis que Dieu distribue ses graces diuersement à ses Saincts pour l'vtilité des autres, il veut donc qu'on ait recours à diuers Saincts pour diuerses choses, & qu'on demande aide de conseil, à ceux qui ont le don de Sapience; de santé à ceux qui ont le don de guarison, & ainsi des autres;

Diuersité de Creatures corporelles.

Et comme en la nature il a faict diuerses plantes, & diuers arbres, & veut que de l'vn nous prenions le baume, de l'autre les raisins; du figuier les figues; & du poirier les poires; de mesme il a doué ses Seruiteurs de diuerses vertus, & veut que nous prenions de chacun ce qu'il luy a donné pour estre distribué à l'vtilité du corps, & membres de son Eglise.

S. George.

Si donc il a donné à S. George le don de force, & courage, le Soldat faict il mal de le prendre pour patron, de l'imiter, de l'inuoquer affin d'estre vaillant, par son exemple, & par son intercession?

S. Nicolas S. Catherine.

S'il a faict Sainct Nicolas, & saincte Catherine illustres en la cognoissance des lettres, en pureté de vie, & autres vertus souhaitables à l'Escolier Chrestien, l'Escolier faict il contre la Loy de prudence Chrestienne, de les prendre pour modelles, & pour intercesseurs, à ce qu'ils luy obtiennent de Dieu semblables presens?

S. Sebastiẽ. S. Marguerite.

Si Dieu a donné à S. Sebastien le don de guarir de la peste: à saincte Apollonie, du mal de dents; à saincte Marguerite de secourir les Femmes pour la deliurance de leur fruict, comme l'experience des miracles enseigne, est-on Idolatre de les implorer pour en receuoir guarison, & secours?

Le bon Ange.

S'il m'a donné vn bon Ange pour me garder, ne fais-ie pas selon Dieu de le prier qu'il me garde, & face ce que Dieu veut estre faict pour moy? Nous n'imitons pas donc les Payens, & n'idolatrons pas diuers Dieux par diuers Cultes, mais nous faisons ce que le liure de Dieu, & sa Bonté nous enseigne, & le loüons en ses Saincts. Et c'est icy, où vous deuiez, non calomnier l'Eglise, mais recognoistre, & admirer la grande puissance, Iustice & Liberalité admirable de IESVS-CHRIST, qui a non seulement renuersé les autels, cultes & honneurs des faux-Dieux, mais encor mis en leur lieux ses bien-aymez, non pour estre adorez en titre de faux-Dieux, mais pour estre honorez comme fideles Seruiteurs du vray Dieu.

L'admirable prouidence Diuine enuers les Saincts.

Les Saincts mis en la place des Anges preuaricateurs.

Et comme il a chassé du ciel les Anges preuaricateurs, & en leurs places, & sieges substitué, & substituera les Iustes; Ainsi en terre il a debouté les faux-Dieux de leur throne, & y a mis ses Saincts: & c'est ce qu'ont admiré, & exalté les anciens Peres plus sages contemplateurs des œuures de Dieu, que vous, *Le Seigneur nostre Dieu*, dit Theodoret, parlant aux Idolatres, *a introduit ses amis tres-passez aux Temples en la place de vos Dieux, qu'il a rendus sans gloire, & contemptibles, & transferé leur honneur à ses Martyrs.*

Theod. l. 8. Græcanic. affect.

Car aux Temples, où l'on adoroit les Faux-Dieux, sont honorez les Martyrs, non par Sacrifices, & cultes Payens, mais à la façon Chrestienne: Parce adiouste le mesme Docteur: *Oyez Messieurs les Grecs, nous n'offrons pas aux Martyrs Hosties, & Sacrifices, mais les honorons comme Saincts, & grands amis de Dieu.*

Theodor. ibid.

Pantheon.

Ainsi voit-on à Rome, le Temple Pantheon, dedié iadis à tous les Dieux Payens, auoir esté dedié au vray Dieu au Nom, & memoire de tous les Saincts: & le Temple de Castor, & Pollux, au nom de Sainct Cosme, & Sainct Damien: le Temple d'Apollon, au nom de Sainct Martin: Ainsi Sainct Gregoire commanda à Sainct Augustin, Euesque en Angleterre, de conuertir les Temples des Faux-Dieux au seruice du vray Dieu, les ornant des Reliques des Saincts.

Castor & Pollux. Apollon. S. Greg. ep. 71. ad Mellitum.

Tẽple de Iupiter lez bourdeaux à S. Seuerin.

Pres de Bourdeaux, le Temple de Iupiter est à present consacré à Dieu, comme i'ay dit cy-dessus, soubs la memoire de sainct Seuerin: & vn autre nombre infini en diuers lieux de la Chrestienté: tant a esté iuste, & soigneuse ceste Maiesté Souueraine, de glorifier l'humilité de ceux, qui ont glorifié sa grandeur, & tourner la gloire des Orgueilleux en fumée, & la petitesse des humbles, en gloire. Sainct Augustin a recogneu & magnifié ce diuin changement, & presché que l'honneur, que Dieu a donné à ses Saincts est beaucoup plus illustre, que ne fut iamais celuy des faux-Dieux: *Qu'on me mõstre*, dit-il, *qu'à Rome le Temple de Romulus, ait esté en si grand hõneur, que se monstre la memoire de Pierre y estre venerable.*

S. Aug. ser. 1. de sãctis Petro & Paulo.

Et affin, qu'il vous apprint, que cet honneur des Saincts n'est pas contre celuy de Dieu, comme vous croyez, ains qu'il appartient à Dieu, il adiouste: *Et qui est honoré en Pierre, sinon celuy, qui est mort pour nous?*

S. August. ibid.

Il dit, que Dieu est honoré en ses Saincts: & c'est ce que nous vous disons tousiours quand vous nous appellez Idolatres, dequoy nous honorons les Saincts: Mais vous auez les oreilles percées à iour, & ne pouuez rien retenir de bon. Le mesme Docteur respondant à Fauste Manichean, qui reprochoit aux Catholiques, qu'ils auoient conuerti les Idoles, aux Martyrs, dit ce que tantost i'ay rapporté de Theodoret, à sçauoir, que les Martyrs ne sont pas adorez comme Dieux, mais honorez comme Seruiteurs de Dieu. Si c'est œuure de Dieu d'auoir renduës les Idoles ignominieuses, & ses

S. Aug. lib. 20. cont. Faust. c. 21

Seruiteurs glorieux : iugez si nous sommes Idolatres, & adorateurs de Dieux domestiques, de detester l'Idolatrie des Payens, & honorer les Saincts, que Dieu a honorez, & faire ce que sa Iustice, & bonté veut que nous facions ; Iugez, combien vous estes aueuglez d'appeller Idolatrie le Culte, auquel les plus grands Saincts recognoissent & magnifient la gloire de Dieu Tout-puissant. Venons au Dieu Terme, & faisons en iceluy la borne de nostre discours.

Du faux Dieu TERMINVS *Terme.*

CHAP. VI.

LA Gentilité se fit vn Dieu TERMINVS, c'est à dire, Borne, Limite, ou Fin, non pour borner les Superstitions, mais pour monstrer, qu'elles estoient sans borne : l'Idole de ce Dieu estoit vne pierre, ou vn tronc de bois, sans yeux, sans teste, tenu pour Dieu des Limites, & adoré comme quelque Dieu bien puissant. Il semble que Numa Pompilius, Roy des Romains, fut, apres le Diable : Auteur de ceste superstition : Car ce fut luy qui premier dedia vn Temple au Dieu TERMINVS en la Colline Tarpeia, apres qu'il eut faict la diuision du territoire Romain entre les Citoyens, bornant à chacun son champ par certaines limites : Les autres Roys successeurs augmenterent la superstition, & l'auctorité de ce Dieu, duquel Lactance Firmian escrit ainsi, *Les Egyptiens adoroient les Dieux, qui ont quelque forme ; Et que dirons nous de ceux qui adorent vne pierre lourde, appellée,* TERME, *qu'on dit estre celle, qui fut deuorée par Saturne au lieu de Iupiter ? Et non sans cause, luy faict on honneur : Car comme Tarquin Roy des Romains voulut bastir le Capitole à l'honneur de Iupiter en la Colline Tarpeia, où estoient plusieurs Dieux dans de petites maisonnettes ; & qu'il eut faict demander par le Deuin à ces Dieux, s'il leur plairroit donner place à Iupiter : tous cederent sauf le Dieu* TERME *appellé pour cela le Rocher immobile du Capitole par le Poëte : d'où tu apprendras combien Iupiter doit estre estimé puissant, à qui vne pierre n'a voulu ceder.* Et vn peu apres : *C'est donc ce Dieu, à qui on addresse ses prieres, comme Dieu gardien des confins, qui n'est pas tousiours vne pierre, mais quelquefois vn tronc.* Les Deuins interpreterent cet augure à l'aduantage des Romains, prophetisans que puisque leur Dieu auoit faict teste à Iupiter mesme, les bornes de leur Empire seroient inuiolables, & immobiles : Mais l'experience les monstra faux Prophetes. Car l'Empereur Adrian osta aux Romains l'Armenie, la Mesopotamie, & l'Assyrie, trois nobles Prouinces, gaignées par Traian son predecesseur, lesquelles il rendit à l'Empire des Perses, & voulut, que le fleuue Eufrates fut la fin de l'Empire Romain : & ainsi desborna à bonnes enseignes ce Dieu TERME, Gardien inflexible des limites de l'Empire. Iulian l'Apostat aussi par sa folie, & par sa fin, fut cause qu'ils changerent derechef : car Iouian creé Empereur apres luy par l'armée, fut contraint de faire vne paix ignominieuse auec les Parthes, & leur donner vne ville de la haute Armenie, & reculer d'autant les bornes du domaine Romain : & partant S. Augustin se mocque de la vanité de ce Dieu, & de la prediction des Augures, disant, *Ce fut donc vn vain Augure prins de ce que* TERMINVS *ne voulut ceder à Iupin, veu qu'il ceda par apres à la volonté d'Adrian à la temerité de Iulian, & à la necessité de Iouian.* C'est le sommaire de l'Idolatrie du faux Dieu TERMINVS : reste de voir de quelle source le Diable l'a faict venir au Monde.

Idole du faux Dieu Terminus Flor. l. 1. c. 9. Liu. l. 5. S. Aug. l. 4. de ciu. c. 23 l. 3. c. 1. Dio. Halic. l. 3. Rosin. l. 2. c. 19 Numa Pōpil. Dio. l. 2 Rosi. l. 2. c. 10. Maintenāt le Campidolle. Agell. l. 12. c. 6. de eo habetur Ænigm. Angel. Polit. Miscel c. 35. Lact. l. 1. c. 20

Capitoli immobile Saxum Virg. 9. Æn. Mart. l. 8.

Adrian. Eutrop. l. 8 S. Aug. l. 4 de ciu. c. 29 & l 7. c. 21

S. Aug. ibi.

L'Idolatrie du Dieu TERMINVS, *fondée sur l'Escriture mal exposée.*

CHAP. VII.

IL est à croire, que le Diable tira de l'Escriture la superstition de ceste Idolatrie, comme plusieurs autres, ainsi que i'aduertis souuent les Lecteurs, leur donnant aduis de la finesse de ce Singe malin. Entre autres effects que les saincts Liures mettent en auant pour magnifier la Puissance de Dieu : C'est d'auoir borné toutes choses de leurs pourfilz, & mesures. Ainsi Iob, *Il a ordonné leur borne aux eaux, iusques à ce que la lumiere & les tenebres finissent.* Et apres auoir mis plusieurs autres effects de sa vertu, il ferme sa parole, disant, *Nous auons dit vne partie de ses œuures, & si à grand peine nous auons ouy vne gouttellette de sa parole, qui pourra regarder le tonnerre de sa grandeur ?* Comme s'il disoit, ne sont-ce pas œuures d'vn Tout-puissant de limiter ces choses ? & si nous ne les pouuōs bien cōprendre comment pourrons-nous comprendre son infinité, qui est sans borne ? Et Dieu mesme exaggerant ceste sienne puissance dit au mesme Iob, *Où estois-tu, quand ie posois les fondemens de la Terre : Monstre le moy, si tu as entendement. Qui a mis les mesures d'icelle, si tu le cognois ?* Et vn peu apres, *Qui a enserré la mer entre des huis, quand elle debondoit comme sortant de la matrice ?* Item, *Ie l'ay limité de ses bornes, & luy ay mis des barreaux & des huis : Apres luy ay dit, Tu viendras iusques icy sans passer outre, & icy tu briseras la tumeur de tes flots.* Ce sont effects à la verité d'vne Toute-puissance d'auoir donné leurs bornes, non seulement à la Terre, à la Mer, au Ciel, & à ces autres grandes pieces de l'Vniuers, mais encor à toutes les autres Creatures, voire les plus petites. D'auoir donné sa grandeur à l'Aigle, à l'Elephant, à la Balene : & sa petitesse, au Roytelet, à la Bellete, & à la Sardine, & leur auoir dit auec loy arrestée, & inuiolable, vostre corps sera mesuré & borné de ceste quantité, & non autre. Grād tesmoignage encor de la Puissance diuine d'auoir diuisé & limité les Regiōs de la Terre par leurs confins. Ainsi voyons-nous l'Afrique separée de l'Asie, & de l'Europe par la mer : Et l'Amerique diuisée de toutes les trois anciennes Parties de la Terre, par la mesme. L'Espagne de la France, par les Pyrenées : La France de l'Italie, par les Alpes : & ainsi des autres pays du reste du Monde. Voyant donc ce Dragon ambitieux, qu'il y auoit en telle action vne Marque euidente de Diuinité, il se mit en teste de l'obscurcir

Terminū circūdedit aquis. Iob 26. 10 Ecce hæc ex parte. Ibid. ver. 14.

Vbi eras quando ponebā fundamenta terræ. Iob. 38. 4. Quis cōclusit ostijs mare. Ibid. 38. 8. Circūdedi illud termi nis meis. Ibid. v. 10.

Limiter les Creatures effect d'vne Toute-puissance.

La Terre diuisée par ses bornes

mettant

Numa Põpil⁹ secõd Roy des Romains.

mettant dessus la verité vne Idole de mensonge, & sur l'Idole, la Superstition. Au moyen dequoy apres que le Roy Numa eut diuisé le terroir de Rome, & borné de ses Armes chasque possession il luy soufla à l'imagination vne fausse Deité, & comme il auoit faict donner tiltre de Dieu au Soleil, & autres œuures du Createur, luy desrobant la gloire de ses Creatures, ainsi il fit appeller Dieu, l'action de Dieu, transferant son honneur à vn Dieu TERME, & à vne Pierre, au lieu de Dieu, qui estoit l'action; luy fit dedier vn Temple, & ordonner ses Sacrifices. Les autres Roys Romains contribuerent en suite, leurs resueries à la Superstition; par l'adresse du mesme Abuseur; comme fut la Fable de la resistence de ce Dieu faicte à Iupiter, l'interpretation d'icelle, l'esperance de l'interpretation. Les autres pays suiuirent la piste faicte, & sur ce fondement fut desseignée l'assiete de l'Idolatrie du Dieu TERME. Il y eut encor vn autre moyen pour establir ceste fausse Diuinité, moins cogneu, mais non moins fort. En la saincte Escriture, voire encor aux Liures des Philosophes, bien esclairez de la lumiere naturelle, Dieu est appellé la Fin de toutes choses, comme aussi le Commencement; Cause souueraine de tout, & Fin souueraine de tout; car c'est luy qui a fait tout dés le commencement, comme nous apprend Moyse, *Dieu crea au commencement le Ciel & la Terre*; Et à luy se rapportent toutes choses comme derniere Fin, & toutes sont faites pour le glorifier. Ainsi dit le Sage, *qu'il a tout fait pour soy-mesme*, Il a fait le Monde pour l'Homme, & l'Homme pour soy: & la fin, & souuerain bien de l'Homme, c'est Dieu. Il est donc la fin, & le commencement de tout: & c'est le grand titre de sa Majesté, & par iceluy le Sauueur son Fils se marque Dieu, disant: Ie suis l'ALPHA, & l'OMEGA, le Cõmmẽcement, & la Fin, faisant les deux bouts, & les deux Termes de l'Alphabet de toutes choses creées, sans auoir aucunes limites de grandeur, sinon l'estenduë de son Infinité. Le Diable broüillant ceste Theologie diuisa le tiltre; & fit deux faux Dieux à la place du vray: Vn qui eut le cõmencement, qui fut IANVS, & l'autre pour la fin, qui fut TERMINVS, & ainsi se mocqua de ceste pauure Gentilité, & des Orgueilleux, qui se glorifioient en leur Sagesse. Ce que leur reproche S. Augustin, leur monstrant leur aueuglemẽt en ces mots, *Si Ianus est celuy par qui commence le monde, pourquoy disent-ils que les commencemens appartiennent à vn Dieu, & les fins à l'autre, qui est Terminus*? Et vn peu apres, *Les commencements des choses appartiennent-ils à vn Dieu, & les fins à vn autre? Ne confessent-ils pas que tout ce qu'ils disent estre fait au Monde, se termine au Monde? Quelle vanité est cecy, de donner à Ianus vne double face en l'Idole, & ne luy laisser que la moitié de la puissance en l'œuure*? c'est ainsi que le Diable abusoit le Monde, & le faisoit Idolatre. Voyons comment il a renouuellé la semblance de ceste Idolatrie en vous.

Dieu la fin de toutes choses. *Arist. mor. Nico. l. 1. c. 2 Metaph. l. 1. c. 2. In principio. Genes. 1. 1. Oia fecit. Prou. 16. 4.* Le monde pour l'hõme. *Ps 8. 7 Aug. li. 11. Cõfess. c. 3. & seqq. c. 10. Soliloq Aristot. 3. Phys. c. 3. & 1. Polit. c. 5. Plato in Timæo. Cicer. 2. de Nat. Deor. sectio 133. Ego sum α & ω. Apoc 1. 8. Isa. 44. 6. Ianus, & Terminus. S. Aug l 7. ciuit. c. 7.*

L'Idole de TERMINVS, *dressée en la Religion pretenduë Reformée.*

CHAP. VIII.

CE faux Dieu n'estoit qu'vne pierre, ou vn tronc, & vn rien; & neantmoins si opiniastre & mutin, qu'il ne voulut ceder non pas mesme à Iupiter, le plus grand des Dieux. Le Diable fut autheur de ceste Idolatrie sotte, & la mit par semblance premierement en la teste de Simon Magus, premier Heresiarque par luy suscité contre la Maison de Dieu. Cestuy-cy, qui disoit estre venu pour reformer le monde, cõme vous, entre plusieurs tiltres de diuinité qu'il s'arrogea, il se fit surnommer L'IMMOBILE: & en ce tiltre fut adoré par les fols: & fut en verité IMMOBILE en sa meschanceté, & obstiné, sans ceder iusques à ce que la vengeance Diuine luy arracha l'ame du corps: Celuy qui rendit cet Heresiarque immobile à guise d'vn Dieu TERMINVS vous a rendus, comme vos vieux Maistres, IMMOBILES & troncs, & a renouuellé la vieille superstition en vous à pareils lineamens par l'indomptable opiniastrise, qu'il a plantée en vos esprits, par laquelle il vous dispose à ne vouloir ceder, ny aux hommes, ny à Dieu mesmes, en vos opinions & passions. C'est la qualité, qui vous rend IMMOBILES. C'est la forme, qui donne la façon, & l'ame à l'Idole de vostre Heresie, & sans icelle, personne de vous ne seroit Heretique, car vous cederiez à la Verité, & à la Raison. Les Iuifs estoient accusez d'auoir vn cœur de pierre, parce qu'ils estoient endurcis en leurs mauuaises habituations: La dureté des Iuifs, n'est rien au prix de la vostre, & ce n'est merueille; car elle est opiniastrise d'Heresie, qui passe la resistance de toutes duretez. C'est elle qui vrayement s'oppose à Dieu viuant, & qui ne cede ny à la Doctrine de ses enseignemens, ny à l'Authorité de sa parole, ny à la Iustice de ses Loix; roidie en la Sphere, & teneur de son propre Iugement, qu'elle adore sur tout, & inflexible en la roideur de sa volonté, qu'elle prefere à celle de Dieu. Son entẽdement est vn Rocher immobile, & sa volonté vn tronc, & vne barre qui ne peut plier: elle se fait gehenner, pendre, & bruller plustost, que faire Ioug à la Verité, si elle est contre son Iugement, & ne reuiét à son humeur, tant soit elle selon Dieu, & selon la Nature: Car elle a le cœur non de pierre, mais d'acier, & de diamant. Trois causes rendent l'homme obstiné: L'ORGVEIL: car il ne veut estre inferieur à personne: L'IGNORANCE, car elle ne peut entendre raison: & la PASSION, d'autant qu'elle aueugle l'entendement, & fait roidir la Volonté sans mesure. Ainsi voit-on estre plus difficile de gaigner vn Ignorant, & lourdaut, qui ne sçait rien entendre, qu'vn homme docte & de bon esprit, qui sçait bien penetrer les raisons, & iuger d'icelles. Plus mal-aisé de persuader vn homme troublé, qui a les yeux de l'ame esbloüys, qu'vn Sage & posé, qui voit clair; & beaucoup plus penible d'auoir par raison vne femme qu'vn homme, parce qu'elle est legere d'esprit, basse de iugement, & plus sub-

Simõ Magus disoit estre venu pour reformer le Monde. *S. Iren. l. 1. c. 26.*

Il se faisoit appeler immobile. *S. Clem. recog. l. 2.*

Auferam cor lapideũ de carne vestra. Eze. 36. 26 Duræ Ceruicis Populus. Exod 32 32. 33. Deut. 9.

Trois causes de l'opiniastreté.

iecte à se laisser coiffer des filets de l'Orgueil, & de la Passion. Ces trois causes sont eminentes en l'Heresie. Il n'y a rien qui face l'hôme plus hautain: rien qui plus profondement luy aueugle l'esprit: rien qui luy rende la volonté plus passionnée, & plus reuesche. Ce n'est pas donc merueille, si de telles racines elle a produit en vous vn noyau si pierreux, comme iadis en vos semblables: & si telles causes engendrent vne opiniastrise si acerée dans vos cœurs, & de tous ceux qu'elle infecte, & si elle vous fait resister, comme Dieu TERME, au Dieu souuerain. Et ce qu'on a veu par experience ez Heresies passées, toutes animées de l'Opiniastrise; On l'a recogneu en la vostre premierement en general: car vaincuë en plusieurs façons parliures, par paroles viues, par disputes publiques, & par Conciles generaux: elle n'a iamais esté vaincuë à son dire, iamais combatuë à sa contenance, voire tousiours victorieuse selon ses vanteries: Les forces, & la vie luy defailloient tousiours, & tousiours l'Orgueil luy faisoit leuer les cornes: la raison luy fermoit la bouche, l'ignorance la faisoit parler: L'Authorité de l'Eglise l'abbaissoit, la Passion luy enfloit les veines, & les poulmons. Et maintenant quand vos grands Patriarches Apostats de l'Eglise Catholique, vos gros supposts sont renuersez, terrassez, & reduits en poudre, & vous portez à la culasse de vos machines rompuës, recogneus tels que vous estes, à sçauoir, tres-foibles, & tres-ignorans, exceptez ceux qui se conuertissent; quand vostre fausse Doctrine est esuentée, quand tous, & tout vous va faillir; vostre derniere & vnique piece d'obstination enclouëe, & le seul Dieu TERME vous demeure en la teste, & en la poictrine, pour vous faire opposer, & roidir côtre la Foy Catholique, & la volonté de Dieu. On a recogneu encor ceste vostre qualité en special, és priuez Colloques & Conferences particulieres, & en tout temps, & par tout senti & touché la vanité de vos pretensions, la pesanteur de vostre iugement, & la dureté de vostre cœur. I'en ay parlé, & produit quelques exemples cy-dessus, & en d'autres lieux à force, & monstré ceste vostre qualité diamantine, & n'en veux mettre icy d'auantage; Ce que i'en ay dit, suffit pour vous persuader, si vous auez l'Ame traictable par bon aduis, & si vous n'estes deuenus marbres, & Statuës de mesme nature, que le tronc, & faux Dieu TERMINVS. Rendez-vous donc soupples à la raison, dociles à la Verité, ployables à la Regle des Loix diuines, & laissez la qualité de ceste Idole TERME, à l'exemple de plusieurs des plus apparens, & suffisans d'entre vous, qui l'ont ja heureusement laissée, & d'autres qui en minutent sagement leur despart; A l'exemple de ce noble Seigneur de la Val, qui ces années passées, s'estant fait instruire par plusieurs examens de la vraye Foy, recogneut la fausseté de la vostre, & s'enroolla entre les enfans de Dieu, aussi heureusement que valeureusement, du depuis il a employé ses armes, & vie, contre l'ennemy des Chrestiens; & marquant la Foy, qu'il auoit embrassée, s'est acquis en peu de temps vn Laurier eternel, & la Couronne de gloire, au Temple de l'Eternité. A l'exemple de Monsieur de l'Omenie, tres-soigneux cy-deuant en vostre Religion à rechercher la Verité, qu'il n'a sceu iamais rencontrer parmi vos opinions, & l'a finalement trouuée en l'Eglise Catholique. Ce Seigneur, que sa Maiesté Tres-Chrestienne honore de son amitié, & des Offices honorables de sa Cour, par les belles qualitez, qui sont en luy, vous peut seruir de flambeau, & monstrer le chemin du Ciel. Imitez ceux-cy, & plusieurs autres, qui en diuers pays par leur conuersion, vous ont fait le pas, si vous les voulez ensuyure, & remarquablement en ces quartiers de deçà, Monsieur d'Illaire Gentil-hôme de reputation, Sieur de Iouyac en Viuarez, admiré de vous par son bel esprit, & bonté naturelle, comme aussi par son grand zele à vostre Religion; qui plusieurs fois vous auoit requis en vain de le resoudre, sur plusieurs siennes doubtes de vostre Foy, & en Septembre dernier, vous les proposa en plein Consistoire, en la face de six Ministres, sans pouuoir tirer pour toute Response, autre chose que simagrées, & paroles d'aigreur, qui à la fin suiuy de ses enfans (car sa femme Damoiselle tres-vertueuse, auoit esté tousiours Catholique) suiuy, dis-ie, de ses enfans, & d'vne vingtaine des meilleurs de vostre parti, a donné du pied contre vostre Erreur, qui l'eust perdu, & à embrassé la verité Catholique, en laquelle esclaircy de toutes ses doubtes, il espere obtenir le Salut, qu'il cerche courageusement & fidelement, & vous a donné les raisons de sa retraicte, qui vous persuaderont à l'ensuiure, si vous estes capables de bon Conseil. Vn peu deuant luy le Sieur de la Pause, Gentil-homme aussi, mais Ministre à Beziers, honoré comme vn des plus suffisans, qui fussent entre vous, lequel apres plusieurs combats d'esprit, & de langue quitta son Ministere, & vostre Doctrine, & par vne Abiuration aussi noble que magnanime, resiouyt les Anges, & les hommes, & d'icy en auant garni de meilleure Theologie, & armé d'armeures de meilleure trempe, que les vostres combatra plus viuement, & emportera de nouuelles victoires sur l'infidelité pour peupler l'Eglise Catholique, & le Ciel de plusieurs centaines d'Ames, qu'il gaignera à IESVS-CHRIST, & à soy la gloire celeste. Et quasi en mesme temps M. du Ranc Docteur en Medecine à Môtpeillier, & meilleur Theologien, que plusieurs Ministres des meilleurs d'entre vous, reduit courageusement à la Foy. Le Sieur du Breton Bourgeois d'Aubenas, hôme de grand iugement, & d'aussi grande experience, conuerti auec trois siens fils, images de leur Pere, poussez de mesme cœur, apres auoir langui en vostre Reformée, l'espace de quarante ans, sans iamais y auoir peu trouuer la paix Chrestienne, & decedé depuis quelque mois, aagé de soixante & dix ans, ou enuiron, auec vne admirable Consolation d'esprit, & edification de tous ceux, qui l'ouyrent parler sur le depart de sa vie: A l'exemple de ceux-cy donc, & de plus de deux cens autres, reuenus depuis peu de iours en la Bergerie du Sauueur, à Montpelher, à Nimes, & à Aubenas, sans parler des autres lieux, prenez le sentier de la Foy, quittant les erres de vos erreurs & Idolatries. Rompez l'airain, & le Bronze de ceste opiniastrise: C'est vne piece infernale, du coing de laquelle tous les dânez sont marquez, & sans laquelle ils ne seroient point damnez,

L'Heretique, pour ces trois causes opiniastre.

Indôptable opiniastreté.

Heretiques extrememét opiniastres.

Cy dessus l. 2. c. 8. & 40.

Monsieur de l'Omenie.

Monsieur d'Illaire sieur de Iouyac.

Les meilleurs d'vn côsistoire côuertis.

Monsieur de la Pause

M. du Rãc.

M. du Breton.

Victoire infortunée pire que la cheute.

piece qui vous fera mal-heureux, si, elle vous faict victorieux. Car c'est vne victoire desastreuse, quand le champ de bataille demeure à l'Erreur : & au contraire, vne cheute honorable, de ceder à la Vertu par vertu de se laisser vaincre à la Verité, & d'estre mené prisonnier au Ciel, pour auoir quitté le party du Mensonge. Suyuez mon conseil, & ferez bien : prestez l'oreille à la voix de Dieu, croyez à sa parole, & ouurez les yeux, pour recognoistre l'Idolatrie, que i'ay monstré regner en la Doctrine que vous administrez, las, pauure Ministere ! Ministere vrayement Satanique, de perdre les Ames, pour le salut desquelles le Fils de Dieu est mort ! vous detesterez & la Doctrine, & le Ministere, si vous les pouuez recognoistre. Recognoissez-les donc, & remettez vous en l'amitié de vostre Pere Celeste, que vous outragez, & au giron de la Mere, que vous persecutez ; Sauuez vos ames, que vous perdez, en perdant les ames : Ce Pere, & ceste Mere vous tendent les bras, vous appellent au Iour, vous exhortent de sortir des Tenebres, à fin de vous voir marcher par les droits sentiers de leurs vrays enfans, & paruenir à la gloire immortelle, au Royaume des Bien-heureux.

Aduis & additions pour l'Idolatrie Huguenote.

L'AN 1607. ie fis voir au Public ces Liures de l'Idolatrie, poussé de deux motifs ; L'vn fut pour ayder les Chrestiens en general ; L'autre pour donner quelque aduis salutaire à ceux qui ont quité la foy de l'Eglise Catholique, & mettre quelque bride à la mesdisance des Ministres, qui nous diffament, & nous appellent Idolatres, estans eux mesmes vrays Idolatres, & Docteurs d'Idoles. Pour le regard de tous les Chrestiens, i'ay taché de les cõfirmer en l'amour de Dieu, leur monstrant d'vn costé la fraude du Diable à susciter les tenebres palpables, & Idoles grossieres en la gentilité, à la ruïne des humains ; Et de l'autre leur donnant à considerer, la grace qu'ils ont receuë de Dieu, qui les a retirez de la confusion de tant d'Idoles & superstitions, & appellez à la lumiere & verité de son Eglise.

Pour les escoliers & gens de lettres.

Ie me suis encor efforcé d'ayder en particulier, les Escoliers & autres, qui lisent de bonne foy, & manient ordinairement & sans scrupule, les liures des Poëtes & Autheurs profanes, & y apprennent les fables, & les hontes des faux Dieux, Saturne, Iupiter, Apollon, & semblables tisons d'Enfer, & voyent leurs paillardises, adulteres, meurtres, larrecins, & forfaicts, & s'ils n'ont quelque preseruatif en l'ame, ils courent danger de deux grands maux ; l'vn est de deuenir Athées & sans foy : car sçachans par la lumiere naturelle que Dieu est vne souueraine bonté & tres-esloigné de tout mal, ils concluent par discours naturel, que ceux que ces Poëtes chantent, & celebrent en leurs vices, ne peuuent estre Dieux, ne se pouuant faire, que la Diuinité soit meslée auec la soüilleure : & partant qu'il ny a point de Dieu entre les Payens ; Et apres qu'ils ont creu qu'il ny a aucun Dieu au Paganisme, ils croyent le mesme au Christianisme, & pensent que tous les Articles de la Foy Chrestienne sont autant de fables. Et c'est icy le grand piege où le Diable a precipité à milliers les sçauans orgueilleux, & fait qu'on a veu en tout temps sortir des escoles, tant d'hommes sans Dieu : car se remplissans eux auidamment, & à la volée de la lecture des Autheurs Payens, ils ont prins la qualité de la pasture profane, dont ils nourrissoient leur esprit, & sont deuenus Payens, comme deuiennent lepreux ceux la qui viuent de la chair de pourceaux ladres.

Danger de ceux qui lisent les fables des faux Dieux de deuenir sans Dieu.

Le second mal ou ils tombent, c'est de se precipiter sans honte à toute sorte d'ordures : car s'ils croyent estre vray, ce qu'on dict des faux-Dieux, & de leurs sales deportemens, ils tiennent à honneur de les imiter, & commettre a leur exemple les œuures de tenebres, qu'ils pensent auoir esté par eux pratiquées ; & ça esté encor icy vne grãde malignité du Diable de cõtrouuer ces fictions : car introduisant ces fausses deitez pecheresses, il faisoit adorer les vices dans leurs bauges en titre de Dieux, & donnoit forte confiance, auec zele de Religion aux hommes de faire ce que faisoient ceux qu'ils estimoient Dieux, comme tres-bien remonstre S. Augustin, & autres Docteurs Chrestiens. Cet œuure donc pourra seruir de cõtrepoison aux Lecteurs, contre le danger de ces narrations fabuleuses, & pernicieuses : leur enseignant de les lire s'il en est besoin, auec grande precaution, & reserue ; de se recommander à Dieu ; de faire le signe de la Croix à l'ouuerture de tels liures pour en chasser le Diable qui y est caché ; d'estre humbles en leur sçauoir ; de se preualoir & premunir des Sacremẽs, & autres armes de l'Eglise de Dieu, comme de boucliers d'or pendus au Temple de Salomon, affin de parer aux sagettes, & fraudes du Diable & en esuiter les blessures. C'est la premiere cause qui m'a fait escrire de ce suiet.

Secõd dãger de tõber à tous vices.

Malice du Diable faisant des Dieux vicieux pour dõner vogue au vice. S. Aug. au liure de la Cité de Dieu.

La seconde a esté pour ayder ceux qui se sont separez de l'Eglise qui ont quité nostre Religion comme Idolatre. Ie leur remonstre, s'ils ne sont opiniastrement aueugles, que cet Ange Apostat autheur de mensonge, & de tout peché, au lieu de les retirer de l'Idolatrie, selon qu'il leur fait imaginer, il les a abismez en la confusion de toutes Idolatries, ayant subtilement fourré ez entrailles, & doctrine de leur pretenduë reformée toutes les Idoles anciennes du Paganisme, non en leur vieille forme grossiere composées d'or ou d'argent, ou autres matieres visibles. Mais frauduleusement transformées en statuës spirituelles, qui sont les heresies substituées en la place des Idoles anciennes ; plus pernicieuses pour estre plus difficiles à estre recogneuës, & plus profondement grauées en l'ame de ceux qui les adorent en l'autel de leur cœur. Ie monstre euidemment, que ce que faisoit ce faussaire ez vieilles Idolatries de Saturne, de Mars, & autres faux Dieux, il le fait en la pretenduë reformée, non en figures d'Idoles muettes, de metail & de bois, comme ie viens de dire : mais en figures & maximes parlantes, qui donnent dans l'esprit, au lieu que les Idoles muettes donnoient aux yeux du corps, & sont de tant plus perilleuses, & voicy comment : Les Payens

Pour les Religionaires.

Saturne cruel. Les Ministres plus cruels que Saturne.

croyoiét que leur Saturne mágeoit les enfans, & que c'estoit pieté de Religion de les luy sacrifier; Les Ministres enseignans comme ils font, que le Baptesme n'est pas necessaire aux petits enfans, ils sement vne doctrine plus pernicieuse que l'Idolatrie de Saturne; car par icelle ils sont cause que plusieurs petits enfans meurent sans baptesme, & sont priuez du Paradis à faute de ce Sacrement, & tombent deplorables victimes de corps & d'ame, en l'autel de ce vieil & infernal Saturne, & ainsi par diuerses voyes cet ennemy conduit les ames a mesme ruine.

Iupiter.

Item les Payens croyoient que leur Iupiter estoit vn paillard, & publique pecheur, Luther & Caluin tiennent que Dieu est autheur de mal, de coulpe, c'est à dire du peché, & criminel, non seulement d'vn acte de paillardise, mais de tous les pechez, qui se commettent par les humains, & par les Diables, & tous les forfaicts que les vns & les autres font, sont forfaicts & œuures de Dieu, blaspheme sans comparaison, plus atroce à la nature, & Maiesté diuine, que n'estoit a Iupiter l'ignominie de ses adulteres, & autres pechez.

Venus.

Les Poëtes celebroient Venus infame paillarde, & adoroient la paillardise aux sacrifices d'icelle, comme en ses couches d'honneur diuin: Les Ministres enseignent & pratiquét que tout le monde doit estre marié, & que nul ne doit faire vœu de Virginité, ou de Celibat, parce que nul, disent-ils, ne peut se passer de femme. C'est vne assertion du tout contraire a l'expresse parole de IESVS CHRIST, qui loue les Eunuques volontaires, c'est à dire les Vierges voüées, & ceux qui font profession de Celibat. Les Ministres adioustent encor que si quelqu'vn a fait le vœu de telles œuures, il le faut rompre contre l'Escriture encor qui dit, *faictes des vœux & rendez les*: & contre la loy humaine & diuine, qui commandent de garder la promesse faicte aux hommes, & sur tout à Dieu: car c'est promesse de Religion & sacrée. Ces enseignemens laschent la bride non seulement a la simple luxure, comme le culte de Venus: mais encor donnent liberté de fausser la Loy à Dieu, & estre incestueux sacrilege & adultere ensemble: & passent les ordures de Venus de beaucoup: Car celles-là n'estoient que pechez de la chair: ces licences souillent encor l'ame d'vn crime horrible de perfidie, se mocquent de Dieu, & luy desrobent ce qui luy a esté donné par vœu: l'accusent d'auoir iniustement conseillé la Virginité, & le Celibat, comme estant choses impossibles: Les Ministres neantmoins iniurians atrocemét Dieu par telles propositions, ils luy veulent faire croire que seuls ils l'honorent en verité, qui en verité sont ses principaux ennemis, comme de la raison & de l'honnesteté Chrestienne, contredisans à l'experience euidente qui monstre en plusieurs saincts & sainctes Vierges, de la Loy de nature & de Moyse, & de grace, que l'homme assisté de la grace diuine, peut viure sans femme, & la femme sans homme. Ils sont finalement ennemis de la vie & doctrine du Sauueur, qui a voulu estre conceu & enfanté d'vne Vierge, estre luy-mesme Vierge, l'Autheur & l'exemple, & le Predicateur de Virginité, & de Chasteté: Et de ce principe celeste, sont sortis les milliers de Vierges, hommes & femmes, qui ont honoré son Eglise, & l'honorent encor: En vn mot ie dis que l'on trouue toutes les Idoles Payennes, frauduleusement & malignement transfigurées en autant d'heresies & Idoles spirituelles, ce que ie remonstre en ces Liures si clairement que chacun le verra à l'ouuerture du Liure, & de l'œil s'il le veut ouurir & bien regarder.

L'escriture loüe ceux qui professent la Virginité, & le Celibat.

Vouez & rendez vos vœux à Dieu *Psal.*

La doctrine des Ministres, escole de perfidie.

Ennemis de la Chasteté, & de la doctrine du Sauueur.

Toutes les Idoles Payennes transfigurées en heresies.

Au Lecteur Chrestien.

IE rends graces à Dieu de tout mon cœur, & t'inuite à faire le mesme, dequoy il a conduit cet Oeuure à son Iour, par dessus mon loisir, & presque contre mon esperance, & illuminé en mesme temps deux Maistres Imprimeurs, Louys Garon, natif de Geneue (qui a trauaillé sur ledit Oeuure, dont il s'est senti vrayement touché) & Claude Armand, dit Alphonse: lesquels ensemblement ont abiuré l'Heresie, & professé la Foy Catholique en nos mains le cinquiesme du present. Dieu leur donne la grace d'aller de mieux en mieux, & à tous les autres, qui sont en tenebres, les imiter, & venir à la lumiere de la vraye Foy, & tirer profit salutaire de ces Discours, à la gloire de sa diuine Maiesté.

LE PANTHEON HVGVENOT DESCOVVERT ET RVINE

Contre

L'AVCTEVR DE L'IDOLATRIE Papiſtique, Miniſtre de Vavvert, cy-deuant d'Aigue-mortes.

Par le R. P. LOVYS RICHEOME, *Prouençal, Religieux de la Compagnie de* IESVS.

Digitized by Google

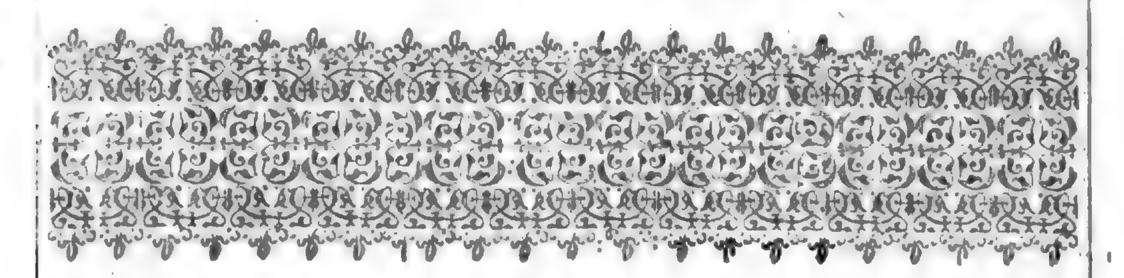

AV ROY.

SIRE,

Il y a deux ans qu'estant en France, & me preparant au voyage qu'il me falloit faire à Rome, pour les negoces de nostre Congregation generale, ie dediay à vostre Majesté pour A Dieu, vne refutation vniuerselle des erreurs de nostre temps, sous le titre d'Idolatrie Huguenote; laquelle portée des aisles de vostre benigne protection, a esté leuë en vostre Royaume & païs voisins, auec approbation & bon goust des Catholiques, & auec fruict non petit des autres, qui l'ont voulu voir & receuoir sans pasion aduersaire: Cette-cy, que ie luy ose maintenant addresser du ciel de la ville de Rome, où la Diuine prouidence m'a confiné pour le seruice de nostre Compagnie, residente sous vostre Royalle faueur en la France, est le couronnement de celle-là, portant d'vn costé plusieurs poincts succinctement deduicts sur le subiect de l'Idolatrie, lesquels j'auois obmis en icelle à dessain: & de l'autre, donnant en plusieurs endroits plus ample exposition de ceux que j'auois traicté fort briefuement, de peur de trop grossir le volume, & le rendre ennuyeux par sa prolixité. Ces poincts, entre autres, sont de la science & prescience de Dieu, de la predestination, du franc-arbitre Huguenot, de la grace de Dieu, de la conference de l'Eglise & de l'Escriture, du Purgatoire & prieres pour les trespassez: & quelques autres, que ie n'auois point traictez en l'Idolatrie Huguenote, ou fort petiuement touchez: sur lesquels ayant le Ministre, que j'examine, planté nouueaux pilotis, & donné plusieurs nouuelles resueries, & fait auec les vieilles Idoles, l'entier amas de toutes, il m'a fait prendre resolution de tirer quelques heures blanches de la presse de mes occupations, pour les employer à minuter cette replique, & la donner au public sous vostre authorité Royalle. Ie l'appelle le PANTHEON HVGVENOT, DESCOVVERT ET RVINE: *parce qu'en icelle ie monstre, que selon la totale doctrine des Ministres, que cettuy-cy defend à tous essais en opiniastre perdu, la Pretenduë Religion est vn Temple general, & vn Pantheon à tous Dieux, auquel toutes sortes d'heresies & Idoles spirituelles, sont nichées & adorées en titre de Religion Reformée, comme jadis au Pantheon Payen estoient receuës & consacrees toutes les Idoles materielles des faux Dieux de la Gentilité: & par telle descouuerte principalement ie les destruicts. Car, comme escrit doctement Tertullien,* C'est le premier assaut de victoire, de recognoistre & descouurir la consciēce des errans & quand on monstre l'erreur qu'ils cachent auec grande peine, c'est le destruire: *& selon S. Hierosme, suffit pour ruiner l'heresie, de la tirer en euidence: & faire voir sa laideur aux rayons du Soleil, c'est luy creuer les yeux, & luy assener le coup de mort au cœur. Or de tant plus que l'effort des Ministres est pernicieux, establissant la*

Tertull. l. aduers. Valent. c. 3.

Hieron. ad Ctesiphon.

Babyloine de leurs mensonges, de tant plus j'espere que ce mien trauail sera vtile & profitable à la fortification de la synceritè Catholique: dequoy, SIRE, ie sçay que vostre Majesté receura vne singuliere consolation, pour le zele tres-Chrestien qu'elle porte en son cœur, & qu'elle faict paroistre en ses actions tres-Chrestiennes en la conuersion des ames esgarées, qu'elle ne cesse de recercher, & gaigner auec l'appareil & l'amorce de toutes les courtoisies Royalles dont vn Roy tres-benin & vn pere commun se peut aduiser: qui est cause, que, comme en temps de guerre vos proüesses se sont faict voir & entendre, auec la merueille de toute l'Europe: ainsi vos actes de pieté, & de Religion, en ce regne de paix, se font admirer de toute la Chrestienté. Ce zele auec la Royale & naturelle bonté de vostre Majesté, me faict esperer qu'elle verra de bon œil cet ouurage venant d'Italie, mais habillé à la Françoise, pour plus aisément seruir Dieu en France, son Roy & son peuple François: & qu'elle luy donra par sa faueur, le vol & la force de porter vn Pantheon & ses ruines, non seulement par toute la France: mais encor par tous les lieux où les François sont entendus, pour tesmoigner à tous que la verité de Dieu est toute puissante, contre tous les attentats des mescreans: & que non seulement les portes d'Enfer auec les armes, armées, & machines du Diable, ne peuuent esbranler l'edifice de la maison de Dieu, fondée sur le roc de la Majesté de son Fils IESVS-CHRIST: mais encor en sont brisees, & confondues à la fin. Ie supplie cette Majesté, SIRE, qu'elle vous face voir triomphant, la reduction entiere des errans, qu'elle vous multiplie tousiours ses diuines graces pour sa gloire, pour le soustien de son Eglise, pour le lustre de cette maison Royalle, pour la splendeur de ce sacré lis, & pour l'accroissement de ce florissant Royaume. De Rome ce 25. d'Aoust. 1609.

Google

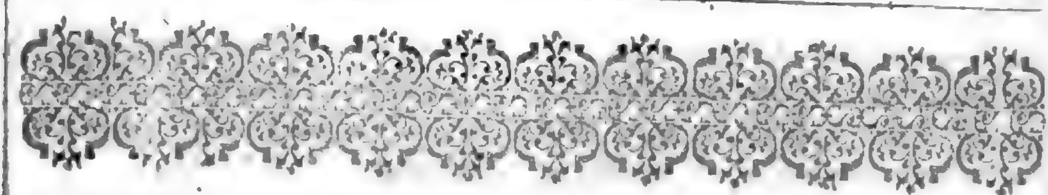

ADVIS DE L'AVTHEVR, SVR LES CAVSES PRINCIPALES DE SA REPLIQVE.

LE Ministre de Vauuert s'est efforcé de respondre à l'Idolatrie Huguenote, & a faict vne Idolatrie, qu'il nomme Papistique, en laquelle il a par ses trauaux & iournées, apporté ce qui restoit pour remplir l'Huguenote, & la faire voir esleuée au feste & perfection d'vn nouueau Pantheon, à la semblance du vieil Payen. Il m'a inuité & prouoqué à examiner son ouurage, & ce d'autant plus hardiment, qu'il me cuidoit estre non seulement hors de France, mais encore, selon son desir, hors du monde: m'ayant sur cette pensée dressé, ou faict dresser vn Epitaphe sur la fin de son œuure. Si i'eusse esté viuant en France, i'auois possible plus de moyen & de loisir de mieux considerer & examiner les materiaux, l'art, la façon, & les pieces de son architecture: & de luy apprester pour sa part vne estuue spirituelle, pour le faire suer à grosses gouttes, & ramollir les cornes de sa presomption, vanité, & impudence, qualitez eminentes en luy, auec plusieurs autres humeurs malignes, dont il a besoin d'estre deschargé. Mais ie suis, & vis en Italie, assez occupé és affaires de ma charge, & en parlant, il me faut auoir bons flancs, & voix forte, pour estre entendu de si loin. I'ay estimé neantmoins qu'il falloit parler, pour ne faire preiudice au droit de nostre Religion par aucun desdaigneux & dommageable silence: mesmes à vne si belle occasion & aduantage, que ce Ministre me donne, pour ruiner toutes les Idoles & niches modernes de sa secte. Or pour marquer en gros son chef-d'œuure, tant en son frontispice & monstre exterieure, qu'en ses membres interieurs & cachez, c'est vn ouurage tout massonné des vieux plastras & Idoles desenterrées des carrieres des vieilles heresies: son ordre & façon est vne perpetuelle Babyloine, vne confusion nompareille, & pareille par tout à l'estoffe: Le dessein de l'architecte, est vn discours naifuement serpentin, trainassant le ventre tousiours, ne leuant que la teste demy pied de terre, quand il veut siffler, mordre & ietter son venin, & quand il n'y auroit autre suiect pour repliquer, sa remarquable temerité, & arrogance à presumer & oser: & sa malignité à mentir, & calomnier, merite qu'on luy presse la teste & la queue, pour applatir la tumeur de son ame: consideré mesmes qu'il y a tousiours des gens simples, qui peuuent estre deceus par telles impostures, & tousiours des hommes de iugement, qui font leur profit des bons aduis qu'on leur donne. Pour cette raison auec l'opportune occasion qu'il me fournit d'esclaircir la verité de nostre foy, en ruinant de fond en comble l'edifice des Idoles qu'il establit, & reforme tant qu'il peut, il m'a semblé, non seulement conuenable à l'vtilité de plusieurs, mais encore à la qualité de mon seiour de Rome, Siege souuerain de l'Eglise Saincte, Catholique, & Apostolique, d'enuoyer en France vn mot d'aduis, pour y faire voir le Pantheon Huguenot, & donner quelque petit secours pour l'attaquer: & quelques pieces pour le mettre par terre, & auec ce monstrer l'abysme de l'heresie en vn esprit heretique, & battre plusieurs orgueilleux, ignorans, & malins, en la personne & à l'exemple d'vn Ministre, qui veut paroistre le plus habile de tous, & qui par brauade prouoque les trespassez au combat. Et combien que ie parle de loin, ie seray en vne cause saincte assisté de Dieu, qui se trouue present par tout, à ceux qui le seruent: & secouru de ses Saincts, auec lesquels ie combattré pour sa verité, & espere que la batterie ne sera si hors de la volée du canon, qu'elle ne puisse faire bruict, & porter coup, & donner nouuelles à se faiseur d'Epitaphes deuant le temps, que, Dieu mercy, ie vis encor retenant la volonté d'employer ma main, & ma vie à destruire l'erreur, en quelque part que ie le rencontre, & vaquer iusques à la mort à la reduction, & salut des ames errantes: comme luy, & ses compagnons ne cessent de les peruertir, & perdre miserablement. Pour l'occasion qu'il m'a donné de bien faire, encor que sans aucun sien merite, ie luy fais vne generale grace de ne le nommer poinct en mon discours, m'estant assez de crier contre l'escrit digne d'estre descrié, laissant gemir son autheur sans nom, derriere la scene en cachettes oyant les absurditez que ie luy fais resonner sur le Theatre de la France en beau iour. S'il faict son profit de cette remonstrance, il sçaura bon gré à la courtoisie de cette espargne: s'il demeure obstiné, comme ie me doute qu'il fera, au moins i'auray ce bon heur, que les cayers de mon œuure viuront tant qu'ils pourront, sans estre chargez des caracteres d'vn nom ennemy de l'Eglise de Dieu, desplaisant aux Anges bien-heureux, & odieux aux hommes, qui sont marquez du coin de la foy, & vertu Catholique.

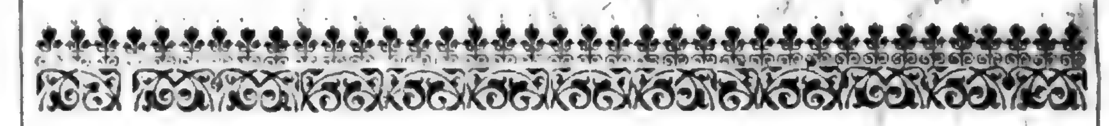

APROBATIONS
DES DOCTEVRS.

IE Iean de Lorini de la Compagnie de IESVS tesmoigne auoir leu le liure du R. P. Louïs Richeome, intitulé le PANTHEON, &c. Et n'y auoir trouué chose quelconque contre nostre Saincte Foy, & les bonnes meurs, ains fort vtile au public. A Rome le 10. d'Octobre 1609.

IEAN DE LORINI.

IE Pierre Madur Prestre de la Compagnie de IESVS *certifie auoir leu le liure du R. P. Louys Richeome, de la mesme Compagnie, intitulé le* PANTHEON, *&c. Et n'y auoir trouué chose aucune qui soit contre la foy de la Saincte Eglise Catholique, ny contre les bonnes meurs: ains le iuge estre fort profitable au public. Faict à Lyon ce 11. Decembre 1609.*

PIERRE MADVR.

NOvs Antoine Emmanuel Chalom, Iuge de la Primace, & Vicaire General de l'Archeuesché de Lyon, apres l'attestation des Docteurs Theologiens, auons permis que le present PANTHEON, du R. P. Richeome soit imprimé. A Lion ce 13. Decembre 1609.

CHALOM. V. G.

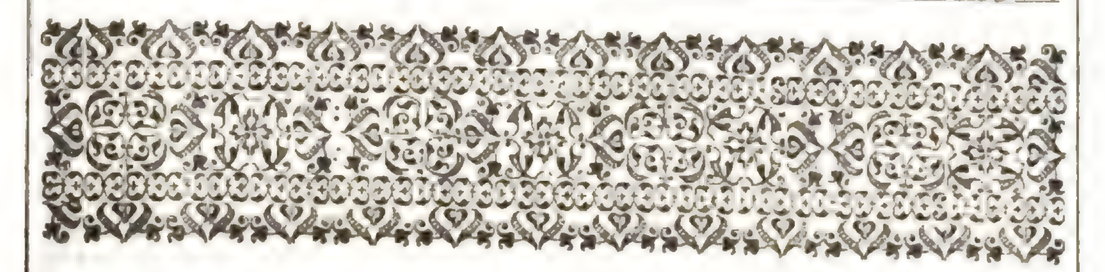

LE PANTHEON HVGVENOT DESCOVVERT ET RVINÉ.

DV TITRE DE L'OEVVRE DV MINISTRE, l'Idolatrie Papistique, *tourné en Pantheon Huguenot.*

CHAPITRE I.

E diray tantost quelque chose de l'insolence de cet iniurieux titre : maintenant ie parle de la verité d'iceluy, & monstre que le Ministre l'a mis, non par dessein de prudence, mais par despit de l'Idolatrie Huguenote, & qu'il faut appeller son œuure le PANTHEON HVGVENOT, à la semblance du Payen. Les gens doctes sçauent par l'histoire Romaine, que l'an treziesme d'Auguste, enuiron vingt & neuf ans deuant la Natiuité du Sauueur, lors que l'Empire Romain commandoit par tout le monde descouuert, Marcus Agrippa gendre de l'Empereur, edifia vn Temple nommé Pantheon à Rome, où tous les Dieux de la gentilité estoient receus, & adorez en leurs propres Idoles: les Dieux des Babyloniens, des Chaldeans, des Ægyptiens, des Sidoniens, des Grecs: en somme de tout le monde: De maniere, que comme Rome commandoit corporellement par tout l'Vniuers, aussi spirituellement elle estoit commandée de tous les faux Dieux & Diables, & ne pouuoit aller plus auant aux tenebres de la superstition. Sur quoy sainct Leon, *Cette cité*, dit-il, *ne sçachant point l'autheur de son accroissement, lors qu'elle commandoit presque à tous les peuples, elle seruoit aux erreurs de tous les peuples, & pensoit auoir formé vne grande Religion, en ne laissant en arriere aucune irreligion & fausseté. Parquoy de tant plus qu'elle estoit estroittement garottée, de tant plus elle a esté admirablement deliuree par le Sauueur* IESVS-CHRIST. Ce temple estoit fait en figure ronde, n'ayant qu'vne fenestre ronde aussi, vers le ciel: possible ainsi desseigné par le Diable en contrequarre du temple de Dieu, qui fut basty en figure contraire, representant IESVS CHRIST homme, longue & quarrée, & ayant sa plus noble partie, appellée SAINCT DES SAINCTS, formée en cube de pareille hauteur, largeur, & longueur, comme vn dé, figure que sainct Ican a donné à la Hierusalem celeste, contenant en cela le hieroglife de la stabilité du Paradis, demeure permanente & eternelle, & non de ce monde muable, gouuerné par le mouuement des rondeurs celestes. En la voute de ce temple y auoit plusieurs rangs, & en iceux les Idoles dedans leurs niches, comme elles se voyent encor audict temple Pantheon à Rome : où par Diuine vertu il a esté conuerty en maison de Dieu, à qui il a esté dedié l'an 700. par Boniface IV. Premierement, soubs le nom de la Mere de Dieu, & des Martyrs, au premier iour de Nouembre, & apres au nom de tous les Saincts, par Gregoire IV. l'an 827. & ainsi selon l'ancienne Prophetie d'Esaie, *Aux licts & niches où les Dragons habitoient premierement, est sortie la verdure du roseau & du ionc, & illec sera vn sentier, & vne voye saincte.* C'est à dire, les Idoles, & les Diables ont esté chassez des lieux, où ils reposoient mollement, & illec le vray Dieu adoré, ses Saincts honorez, & la loy de IESVS CHRIST, voye du Ciel, enseignée. Ie dis donc que comme le Diable a estably les vieilles idoles, & idolatries par les heresies, qu'il a suscitées au Christianisme, ainsi il a reedifié spirituellement le vieil

Le Pantheon edifié à Rome par Agrippa. Plin. l. 36 Dion. Cassiu. l. 13 Onu. in Fast. l. 6. c. 10.

S. Leo serm. 1 de Natiu. BB. Petri & Pauli.

Le temple de Salomon representant le Corps du Sauueur. Soluite templum hoc Ioan. 2. 19. Longitudo eius. Apoc. 22. 16.

Le Pantheon dedié à Dieu, soubs le nom de la Vierge, & des Martyrs par Boniface IV. Sigib. in Chron. *& apres à tous les Saincts par Gregoire IV.* Baron. an 827. *Isa.* 35. 7.

Huguenotisme contient toutes les heresies du temps passé.

Pantheon, par l'Huguenotisme, contenant à la semblance du Payen, toutes les heresies & Idolatries spirituelles forgées en tous les Siecles, depuis le premier, iusques à celuy de Luther, contre toutes les veritez de la foy Orthodoxe, contre Dieu, contre la saincte Trinité, contre les personnes Diuines, contre les Anges, contre les Saincts, contre les Sacremens, contre les vertus Chrestiennes, la foy, l'esperance, la charité, contre les bonnes œuures: en somme, contre tout l'ordre, contre toute l'œconomie, & Majesté de la Loy de Dieu & de son Eglise. Parquoy ayant le Ministre composé la defense de ces erreurs, & de la totale doctrine de Luther, de Caluin, de Beze, & des autres Patriarches de sa secte, sans demordre d'vn seul poinct, & adiousté nouuelles Idoles aux vieilles, il a faict, non vne Idolatrie Papistique, selon que porte son titre, mais vn Pantheon Huguenot, comme ie descouuriray, le ruinant par pieces, à mesure que i'examineray les assertions, ignorances, inepties, impertinences, & blasphemes de ce nouueau mystagogue. Il est donc aduisé, s'il est capable de bon conseil, de changer le titre de son œuure à la seconde edition, & l'appeller le Pantheon Huguenot, edifié à la semblance du Payen: que s'il tient bon dans le donjon de son opiniastrise, il prendra en patience, s'il luy plaist, ou encor qu'il luy desplaise, que ie l'appelle ainsi, & que sous ce titre, ie luy donne la sape en faueur de l'Eglise de Dieu, & que j'intitule ceste mienne replique, le PANTHEON HVGVENOT DESCOVVERT ET RVINÉ: s'il veut faire vn Epitaphe sur le tombeau de sa Reformée enseuelie dans ses ruines, il aura suject de mieux rencontrer, qu'en celuy qu'il a fait de moy.

Des Singeries du Ministre, à contrefaire le sçauant.

CHAP. II.

IL commence la preface de son Idolatrie & frontispice de son Pantheon, par vn singe, & imitant l'Eglise Catholique, qu'il appelle heresie, il m'inuite de parler à ce commencement, d'vne qualité sienne, qui entre plusieurs deformitez, regne par tout le corps de son œuure, tauellé, marqueté, & bigarré de mille singeries. *Le Singe*, dit-il, *a les membres de l'homme, & imite en toutes choses l'homme disoit S. Iean Chrysostome, le faut il pourtant nommer homme:* Et appliquant son allegation, *ainsi*, dit-il, *l'heresie a imité tous les mysteres de l'Eglise: mais est-elle pourtant Eglise?* Ce bon Ministre assis sur le perron de sa premiere periode, ne paroist il pas auoir la teste de quelque disciple de Sainct Thomas, ou de quelque Docteur de Sorbonne, & l'est-il pour cela? Mais n'est-il pas singe luy-mesme, & singe affecté, d'alleguer sainct Chrysostome pour preuuer que les singes sont singes? Qui ne sçait qu'ils portent la figure de l'homme, & qu'ils imitent ses actions, & ne sont pas hommes? Falloit-il employer le poids & l'antecedent, d'vne si grande auctorité, pour faire tomber la balance de cette conclusion de vent?

En la preface p. 1. S. Chrysost hom. 29. in Matth. 7.

Faut-il employer Platon pour verifier, que les gruës volent auec deux aisles, comme les buses, & ne sont pas buses? ou Aristote, pour monstrer que les asnes ne sont pas rossignols, encor qu'ils chantent au mois de May? ou dire, que trois & quatre font sept, & non dix, selon l'opinion d'Euclide? Pourquoy donc allegue ce bon escriuain ce sainct Pere? C'est pour faire entendre qu'il a leu sainct Chrysostome: vanité: C'est pour imiter les sçauans, & paroistre bien versé aux escrits des sçauans, singerie aussi ridicule que vaine. Il allegue encor Origene, & derechef Sainct Chrysostome, & comme le singe maniant le cousteau de l'artisan s'esgorgea, de mesme cettuy-cy s'esgorge en produisant le tesmoignage de ces Docteurs, qui le marquent en son heresie, & luy font son proces à ses cousts & despens. Origene dit: *L'Antechrist reçoit le seul nom de* CHRIST, *& ne faict ses œuures, & n'enseigne point les paroles de verité, & ne monstre point en soy sa sagesse: pourtant prenons garde de n'estre point seduits, mais veillons, de peur qu'aucun de ceux-là ne nous trompe, qui viennent au nom de* CHRIST, *disans, ie suis le* CHRIST, *ie suis la verité, la sapience, & la vraye lumiere.* Cette sentence est veritable, & le singe s'en veut seruir, & s'en condamne, & s'en estrangle. C'est luy & ses semblables, qui n'ont de Chrestien que le nom, & non les œuures, qu'ils enseignent n'estre d'aucune valeur ny merite: Ce sont Luther, Zuingle, Caluin, & autres Antechrists, qui sont venus en ces derniers temps, ayant rompu les barrieres de Religion, par factions & rebellions, disans chacun d'eux: Ie suis le CHRIST, c'est moy qui ay trouué la verité de l'Euangile, la sapience & la vraye lumiere de CHRIST: En l'Eglise Romaine il n'y a qu'abus: Et mentent aussi bien en calomniant l'Eglise: comme en se louant eux-mesmes. C'est donc aux Ministres, que parle Origene: car les Docteurs Catholiques ne sont pas venus de nouueau, ils sont nés en l'Eglise Catholique, en l'Eglise ancienne & Apostolique, & y sont tousiours demeurez, tenans le donjon de sa verité & sapience, & le fanal de la vraye lumiere. Origene poursuit, *Mais quant à moy, ie pense que* CHRIST *n'est pas seulement parole, l'Antechrist est aussi parole:* CHRIST *est la Verité, mais l'Antechrist est la verité simulée:* CHRIST *est la sapience, & l'Antechrist la feinte sapience, trompant les amateurs de la sapience & verité de Dieu. Ainsi de toutes les vertus, par lesquelles nous conuersons selon Dieu, nous trouuons, que toutes sont en* CHRIST: *Mais que l'Antechrist les feinct aussi toutes, parce que toutes les especes de bien, que* CHRIST *a vrayement en soy, pour l'edification des hommes, le Diable, les a aussi toutes en apparence, pour la seduction des fideles.* Tout cecy donne au front des Ministres, & de ceux qui suiuent leur feinte doctrine. IESVS-CHRIST regnoit en paix en l'Eglise Catholique, & sa parole semée aux cœurs des fideles Chrestiens: faisoit fruict des bonnes œuures, l'Antechrist & l'ennemy de CHRIST est sorti, n'ayant que le jargon & le son de la verité: resonnant vne verité feinte, semant & preschant vne Sapience feincte, vne reformation feincte, pour deceuoir le monde, sous ombre d'vn feinct

Orig. in Matth 24 tract. 27.

Orig. ibid.

Le Diable imite en singe les actions de Dieu.

Euangile:

Euangile: enseignant la liberté de la chair: ne respirant que la chair, les appas & curée de la table, & du lict, ayant la peincture du ciel en la bouche, & le precipice & confusion de l'Enfer en leurs documens. Ce Docteur depeinct-il pas de viues couleurs le Ministre, & sa secte? & cet homme n'est-il pas bien singe de l'auoir imité pour se faire drapper des bastons de son imitation singeresse? Il cite de mesme fortune S. Chrysostome, qui dit: *Si vn loup est couuert de la peau d'vne brebis, on le recognoit à sa voix & à son action: la brebis beelle inclinee en bas, le loup au contraire hurle tenant la teste en haut: ainsi celuy qui selon Dieu rend vne voix d'humilité, & de confession est vne brebis, mais qui hurle seulement contre Dieu, & contre la verité par blasphemes est vrayement loup.* Appliquant cette sentence à sa cause: *Ayans*, dit-il, *parcy deuant monstré nostre voix de brebis faisons ores ouyr les hurlemens de l'Eglise Romaine.* Et au lieu de commencer l'execution de sa promesse, il se met à faire vn catalogue des œuures qu'il a faict imprimer, desquelles il est amoureux comme vn singe de ses petits, & desire esperduëment qu'elles soient cogneuës du monde. En ces œuures il entend, comme ie crois, auoir fait ouïr la voix de brebis: s'il dict vray, & s'il beelle en icelles, ie n'en puis iuger que par coniecture, n'ayant eu ny loisir, ny volonté de les lire: mais ma coniecture prinse de sa response presente, me persuade qu'il n'a non plus fait entendre la voix de brebis en ses liures qu'il dict, qu'en cette response, en laquelle ie ne l'entens que glapir tres-souuent en singe & renard, & aussi souuent hurler en ieune loup voirement, mais neantmoins en loup, c'est à dire en faux prophete, faisant ouïr non les hurlemens de l'Eglise Romaine, comme il presumoit, mais bien les siens, ou du Diable qui parle par sa bouche, comme il entendra de ses propres oreilles, qu'on luy battra du cor & du cry, voire encor des verges de la verité, & possible faudra-il qu'il baisse la teste, qu'il a superbement leuée, blasphemant Dieu, & son Eglise. Mais tandis que nous l'examinerons, non comme loup, ains comme singe, donnons encor vn chapitre de ses singeries, à fin de le bien marquer en la teste.

S. Chrysostome.

En sa preface.

Des Singeries du mesme à imiter le langage des Catholiques, & changer les bons escrits en venin, à la façon des errans.

CHAP. III.

Le propre du Singe est d'imiter les actions principalement de l'homme, mais non le langage, & moins le discours: C'est à faire aux perroquets & autres oiseaux, qui parlent, mais en bestes & sans discours: le Ministre comme extraordinaire singe, a imité non seulement les façons, mais encor le langage & le discours des Docteurs Catholiques. Ie ne diray pas icy de ses imitations reelles, me contentant de croire de luy, ce qu'il dict, & croit de tous les heretiques, qui imitent souuent les Sacremens, les Mysteres, & les actions des enfans de Dieu, & prennent comme le Diable, l'habit de l'Ange de lumiere, pour mieux deceuoir. Ie parleray seulement de l'imitation du langage selon que son liure m'en donne l'occasion. Nos Docteurs parlans de l'Eglise de Dieu, l'appellent l'Eglise CATHOLIQVE, & parlans de ses enfans, les nomment CATHOLIQVES, & parlans de ceux qui sont sortis de cette Eglise, & ont renoncé à la vraye Foy, les nomment de leur propre nom, HERETIQVES, & leur foy errante HERESIE. Le Ministre prend & transforme ce langage, & appelle l'Huguenotisme, Foy Catholique: les Huguenots, Catholiques, & la doctrine Catholique, heresie, & heretiques les Catholiques, par vne imitation merueilleusement insolente, & auec mesme insolence il cite les anciens Docteurs de nostre Foy, contre nous, comme si nous estions heretiques, ainsi qu'il a cité cy deuant Sainct Chrysostome, & Origene. Luther, Caluin, & les autres Secteres se sont contentez d'appeller leur secte l'Eglise reformée, leurs Disciples les FIDELES; & les Catholiques, Papistes ou Idolatres: le Ministre a haussé l'enchere, & desrobant ces noms & ces titres à l'Eglise de Dieu, & à ses enfans, les baptise du nom d'heresie, & d'heretiques, qui sont noms, & qualitez du creu, & du tenement de sa secte: Mais il prendra en patience, que nous retenions auec nostre mere le nom Catholique, &, reprendra s'il luy plaist, voire encores qu'il ne luy plaise, ce qu'il luy appartient, & se contentera, que puis que son Eglise porte l'essence d'heresie, qu'elle en porte encore le nom, & qu'elle retienne encor la possession qu'elle en a depuis qu'elle est sortie des enfers, & venuë au monde. Le nom d'heresie & d'heretique, ne fut iamais donné à l'Eglise Catholique Apostolique & Romaine, & ne commencera pas maintenant par la voix & par l'auctorité du Ministre de Vauuert: & partant cette imitation est par trop affectée: & merite plustost d'estre chastiée de peine que de reproche, ou refutation, comme ie diray tantost. Or imitant les Catholiques mal à propos, il tombe sans y penser, par instinct naturel & coulant à l'imitation des anciens heretiques ses Ancestres. C'est que comme ils ont metamorphosé les Escritures Sainctes & les bons escrits, les appieçant & accommodant à la figure de leurs fausses opinions, & faisant de tout bon suc, venin: ainsi ce bon disciple.

Le Diable se transfigure en Ange de lumiere.

Ipse enim Satanas transfigurat se in Angelum lucis. 2. Cor. 11. 14.

L'Eglise Catholique.

Les Catholiques.

TERTVLLIEN entre autres Docteurs anciens declare fort bien cette fraude, disant, qu'ils forment leurs heresies auec des paroles choisies de la Saincte Escriture, & des saincts Docteurs, lesquelles ils adjancent par lambeaux, & leur font porter vn sens tout contraire à celuy de la saincte Escriture, & de leurs aucteurs, ne plus ne moins que ceux qui auoient composé auec des vers d'Homere, & de Virgile des centons à pieces rapportées, leur faisant dire des mysteres Chrestiens, & narrer des choses de nostre Foy, ausquelles ces Poëtes n'auoient iamais pensé estans eux Payens. Le Ministre à imité fort naturellement ces heretiques centonniers: Ie ne le veux monstrer maintenant qu'en vn seul exemple,

Tertull. de præscr. aduers. hæretic. c. 39.

Virgile-centons. Homere-centons.

qui est tres-clair & tres general, estendu par tout le corps de son Idolatrie : Car en toutes ces matieres il a prins pour sa secte, mes paroles, mes periodes & sentences employées pour la Foy Catholique contre l'heresie : & retranchant, adioustant, & changeant, (qui sont les trois outils des corrupteurs heretiques, comme remarque le mesme Tertullien, & comme l'experience nous à souuent faict voir.) Il en faict des centons, qui parlent pour l'heresie, & qui disent des choses diametralement opposées à mon sens. Et comme la singesse est exorbitamment amoureuse de ses petits, les estouffant maintesfois par trop les estreindre, de mesme cestuy-cy est si assoté de son inuention non nouuelle, mais nouuellement rauaudée & moulée à l'imitation des vieux heretiques : que s'il se fut trouué dans vn bain, quand elle luy vint premierement en la fantasie, il en fut sorty tout nud transporté de ioye pour courir les ruës, comme quelque nouuel Archimede, criant & recriant, IE L'AY TROVVÉ IE L'AY TROVVÉ. Il ne se peut souler de louer cette sienne creature, de la baiser, de la caresser, & dict qu'elle est de la race des anciens Antitresons, enfans de Protagoras, argumens de retour à poinctes reciproques : lesquels il n'entend point, & se persuade, que c'est icy, où il me tient serré, ains afferme que ie suis Huguenot, & que ie trahis ma cause, & ma foy, & que ie parle pour eux, & pour conclusion de sa preface, il exhorte les Catholiques de ne se fier plus à moy, & faict bien, si ie suis Huguenot. N'y a-il pas en ce seul exemple de quoy rire, & dequoy s'estonner de la singerie de cest escriuain, en feignant? de sa niaiserie, en causant ? de son arrogance, en presumant ? de sa fraude, en corrompant? & de son impudence, en se vantant? Les autres heretiques ont osé seulement billonner, & falsifier subtilement en tenebres, l'Escriture, & les escrits des Docteurs Catholiques: Mais qui se glorifiat de sa fausseté, & qui ventat ses vergongnes pour subtilitez, on n'en trouue poinct : Cestuy-cy se vente à teste leuée de son larrecin & corruption. Or que ceux qui l'escoutent preschant & enseignant, considerent s'il se faut fier à luy en l'exposition des saincts liures, car si ayant osé metamorphoser mon escrit en Idole, à la veuë du monde, & peruertir le sens d'iceluy en vn sens tout contraire : il l'a faict sans doute & le fera de tant plus hardiment, & auidement des perles de l'Escriture saincte, qu'il manie sans peur de contradiction personnelle, pour en former des Idoles specieuses, & riches en faueur de sa secte. C'est la premiere maistresse qualité du Ministre, entre plusieurs autres qui font le train de sa cour, & qui l'accompagnent tousiours.

Les heretiques corrompent les escritures par addition, detraction & changement. Tertullien ibid.

Archimedes.

Argumens de retour. Aul. gel. l. 5 c. 10.

De la vanité & vanterie du mesme.

CHAP. IV.

EN la mesme preface parlant de toutes choses il taxe souuent de vanité l'Eglise Catholique en sa doctrine & principes, & se monstrant luy mesme remarquablement vain, me contrainct de dire icy vn mot de cette sienne qualité auant que passer à vne autre matiere. L'heresie est fille d'orgueil, & l'orgueil n'est iamais sans vanité & vanterie : cet homme tremble cette fieure dés la premiere page de son discours, & continuë iusques à la fin auec vne infinité de resueries, & symptomes de mauuais presage. *I'auois*, dit-il, en cette preface, *dilayé l'edition de cette troisiesme partie, imitant les bons capitaines, qui font aduancer peu à peu leurs troupes contre leurs ennemis, ne hazardant iamais toute leur armée à la fois: ainsi auois-ie desbandé pour auantgarde & pour enfans perdus les deux liures premiers* : & vn peu apres, *I'attendois quelque resistence au gros de ma bataille : qui n'estoit pas si contemptible, que les armes n'en fussent esgales aux contretenans. N'ayant donc encor veu aucun effort contraire, qui me deut faire doubler l'effort de cette arrieregarde, comme ie la voulois faire demarcher*, &c. Ie laisseray icy rire les gens de guerre, voyans la science militaire de ce nouueau carabin, & son admirable industrie & prudence à ranger ses esquadrons, & demembrer les troupes de son armée pour la rendre plus asseurée & plus forte : rire encor plus, quand ils entendront que tout ce grand appareil de guerre est faict pour aller fondre contre deux foets, qui sont deux liures mis à la veuë de cet Alexandre de bonne rencontre, par le Pere Nicolas Aubespin Cordelier, trop Docte, & trop disert pour luy faire peur, & le battre auec ses regimens, comme iadis les Scythes armés des verges mirent en fuite, & en route l'armée de leurs esclaues rebelles. Et certes ce bon pere en est venu à bout auec ses deux foëts, luy ayant faict quitter l'escrime, commencée contre luy : c'est pourquoy il a tourné son arriere-garde contre moy, pensant en auoir meilleur marché, comme m'estimant mort, & si cette arriere-garde est foëtee par moy, comme les autres parties par le Pere Aubespin, il aura esté battu dos & ventre par les viuans, & par les tres-passez : Mais laissant son armée en alte, ie monstre seulement sa vanité puerile en ce qu'il a voulu sans propos celebrer son nom, & faire icy paroistre, qu'il auoit composé des liures, & qu'il est digne d'auoir des disciples, qui est la vanité des heretiques, remarquée par Sainct Paul : Et partant il note fort curieusement toutes les circonstances des temps, & des lieux de leur natiuité : à MONTPELIER *chez Sebastien Iaquy: l'an 1603. à* NISMES *chez Iean Gillet. l'an 1606.* Il faict encor mention de la conference interuenuë entre le P. Raymond & luy, non imprimée, mais par escrit, (met-il en marge.) Il pouuoit mettre encor ceux qu'il imprimera

En sa preface.

Scythæ. Iust. l. 2.

Faire des disciples, vanité heretique. Vt abducant discipulos post se. Act. 20. 30.

aux siecles aduenir, s'il vit les aages, de trois corbeaux. Par tout donc affectée ambition, declarée en la conuoitise des choses friuoles, & grande vanité en telle ambition plus grande encor en la declaration des causes, qui l'ont esmeu de quitter la poursuitte de ce fouët sanglant, comme il parle, pour attaquer mon œuure, *La premiere cause*, dit-il, *est de la personne (de Richeome.) Car estant homme qui a la plume bien taillée, & qui faict profession de la lecture des bons liures, ie desire l'engager non seulement à l'examen de cet ouurage, mais aussi à l'espreuue des deux parties precedentes.* Il me suffira d'examiner cette-cy, les autres le sont assez par le P. Aubespin. Donc le premier motif qui l'a faict resoudre d'escrire contre moy, c'est parce que i'ay la plume bien taillée, & parce que ie lis les bons liures : & quel motif est cecy? Quel soldat fut iamais esmeu de combattre vn autre soldat pour le voir armé d'vne espée bien affilée, & bien tranchante, & estre exercé au manege des bons cheuaux, & en l'escrime des bonnes armes ? Certes s'il veut escrire contre moy, parce qu'il estime que i'escris bien, c'est grande vanité : car c'est se vouloir monstrer hardi en attaquant ceux qu'il croit les plus forts, c'est faire non seulement du Trason, mais encor du Thersite, qui querelloit les plus vaillans de l'armée des Grecs, iusques à s'en prendre à Vlysses grand Capitaine, & n'estoit pas digne d'estre receu au combat par les ragasches de l'armée. Et si ie fais profession de lire les bons liures, me veut-il engager par ce titre à lire les siens ? Il les met donc au Catalogue des bons liures? Mais est-il asseuré, que ie suis de son opinion ? Mais n'est-il pas bien vain en sa presomption ? & ses raisons ne le combattent elles pas luy mesme ? Et ne le deuroient elles pas retirer d'escrire, & non le pousser à mesdire, car s'il croyoit, que i'escris bien, cela l'obligeoit à m'approuuer, ou au moins à me laisser en paix, & non à m'attaquer : & s'il pensoit que ie lis les bons liures, il deuoit estimer, s'il eust esté humble & non vain, que ie ne m'amuserois pas à la lecture des siens, pour ne perdre le temps. Mais quoy il se vouloit monstrer braue, & auoit grande estime de ses ouurages : c'est pourquoy il a prins les armes contre moy: c'est donc par presomption & par vanité. La cause qui doit esmouuoir vn bon Ecclesiastique à escrire contre quelqu'vn, c'est le zele de l'honneur de Dieu, & l'amour de la verité, & non la qualité des personnes : que si ce Ministre a esté esmeu de tel desir, il le deuoit donc mettre en teste, & laisser ces raisons friuoles: mais la fumée de sa teste, luy a offusqué l'imagination.

Causes friuoles du Ministre pour escrire. La premiere.

Thersites, de quo Homer. lib. 2. Iliados.

Ministre presompteux par trop de soy mesme.

DONNANT la seconde cause il tourneuire, & ne sçait comment s'en demesler: il releue en bosse son eloquence par des gros mots, de FRELONS & de MONTGIBELS, & l'illumine d'vne sentence du Poëte Comique, & dict: *Ie sçauois tres-bien que ie ne pouuois descouurir les preuentions, & preuarications de l'Eglise Romaine sans irriter les* FRELONS, *& attiser les flammes de* MONTGIBEL, *& exciter les feux de ceste Eglise fulminante, suiuant cette sentence que* LA VERITÉ ENGENDRE LA HAINE, *& de laquelle i'ay experimenté l'effect en ma descouuerte* (tousiours quelque mot de ses œuures) *des confusions, vanitez, & nouueautez de la Messe aduancées par le Pere Coton, en la poursuite criminelle que les Iesuites m'en susciterent, & pourtant ay-ie creu qu'on prendroit moins à la mauuaise part ce que i'apporterois contre la Papauté, lors que ie ne ferois, sinon m'opposer à vn si outrageux assaillant.* Le sens de ses paroles est, que puis que i'ay parlé librement en l'Idolatrie Huguenote contre la Pretenduë reformée, à mon exemple, il pourra dire tout ce qu'il a au sac de sa poictrine contre l'Eglise Catholique, ne l'ayant cy deuant osé faire de peur d'offenser les personnes. En cette seconde cause de son dessein, il y a de l'hypocrisie, du mensonge, & de la contradiction impliquée auec la vanité. Hypocrisie, parce qu'il fait du modeste, ne l'estant pas, disant qu'il n'eust osé dire les ordures qu'il dit en son œuure, contre l'Eglise, n'eust esté que ie luy en ay donné occasion, comme si on doit prendre occasion de mal faire, de quelqu'vn que ce soit, qu'on croit auoir mal faict: ou si luy n'auoit rien dit contre cette Eglise, auant que iamais mon liure fust escrit. Et cette pretenduë descouuerte des confusions, vanitez & nouueautez de la Messe, qu'il mentionne icy calomniant impudemment le Pere Coton, ne declare-elle pas assez, qu'il a osé mentir & blasphemer sans occasion de mon liure, &, sans craindre d'irriter les Catholiques, attiser les flammes de Montgibel, comme ineptement il parle ? Car ces flammes sont assez attisées tousiours d'elles-mesmes, sans qu'il soit besoin d'autre cause foraine. N'a-il pas monstré par la mesme audace, qu'il est semblable à cette montaigne infernale, laquelle ne fait iamais que vomir feux & flammes, sans autre amorce ? Veu que sans estre prouoqué d'autre cause estrangere que de sa propre malignité, il est tousiours prest à faire sortir de sa poictrine & de sa gorge, nouueaux feux, & nouuelles cendres d'iniures, de calomnies, & de blasphemes, contre la Majesté de Dieu, & la verité de son Eglise. Cette cause donc ne donne pas raison de son dire, mais vn tesmoignage de sa malice, de son hypocrisie & mal talent, auec vne manifeste contradiction : Car d'vn costé il parle comme s'il n'auoit rien escrit contre cette Eglise, & en l'autre il se vante d'auoir escrit ce qu'il mentionne en sa descouuerte. Mais ce n'est pas merueille qu'il soit simulé & dissimulé, il est enfant de ses peres, marquez de tous ces vices là. Qui ne sçait les protestations de modestie, de pieté, de sobrieté, faictes par Luther, Caluin, Beze, Zuingle, Melancthon, & par autres supposts de Sathan ? & nonobstant tout cela, ont-ils laissé de monstrer en toutes les pages de leurs liures, leur insolence inique, en iniures atroces laschees contre la Religion Catholique ? leur impieté geantine en horribles blasphemes, vomis contre Dieu & ses Saincts ? leur impudence insupportable, à exposer au iour tant de detestables calomnies contre l'honneur de cette Religion, pour la deshonorer ? Et le Ministre

Seconde cause qui a esmeu le Ministre. En sa preface.

Ter. in Adria. Act. 1. scen. 1.

estant disciple de tels maistres, & œuf de tels corbeaux, nous voudra faire croire, qu'il eust esté modeste, si ie ne luy eusse donné occasion de rompre les barrieres de modestie : & qu'il eut esté colombe, si ie ne l'eusse faict deuenir corpatas?

Troisiesme cause du Ministre. En sa pre-preface.

POVR la troisiesme & derniere cause de son emprise, il met vn FINALEMENT, comme s'il auoit apporté vn grand nombre de causes. *Finalement*, dit-il, *i'ay esté poussé à ce dessein par les euidens aduantages que Richeome nous a donnez en ce sien escrit, contre la Papauté.* Ce motif eut esté raisonnable, si la cause eust esté iuste, & l'intention bonne : à faute de quoy il n'est non plus loüable que celuy dont les meschans sont inuitez à mal faire. Ainsi les brigans s'apprestent à mener les mains, quand ils voient les marchans dans les bois, & pensent auoir trouué bon droict, quand ils trouuent bon aduantage à voler : ainsi donc le Ministre, qui estoit en queste, espiant l'occasion de choquer la verité, s'est imaginé d'auoir trouué l'opportunité de donner ses coups, & faire courir la legereté & vanité de sa plume sur le papier, pour gaigner credit, & reputation. Ce n'est pas donc la iustice, ny la pieté, qui l'ont poussé, mais l'aduantage pretendu de mesdire. Or cette troisiesme cause est la mesme que la seconde, argument qui monstre que cet homme auoit grand faute de raisons, & d'entendement pour iustifier & fortifier son entreprise legere : Il a donc esté esmeu à mettre en lumiere cette belle response & edifier son Pantheon, parce que Richeome a la plume bien taillée : parce qu'il fait profession de lire les bons liures, & parce qu'inuité par luy, il osera, & pourra escrire librement contre la Papauté : c'est à dire, faire passer par sa gorge sans contrecœur, toutes les voiries & saletez vomies contre la foy Catholique par Luther, Caluin, & les autres, depuis quatre vingts & tant d'ans : ne voila pas des raisons d'escrire bien viues, & bien preignantes, & bien dignes d'vn Ministre d'Aiguemortes?

De la taille douce blasonnée par le Ministre.

POVR dernier traict de sa vanité en cette sienne preface, il se prend aux cornices de la taille douce mise en la premiere page de l'Idolatrie Huguenote, & y embarrasse les ramures de sa teste miserablement, & en Ministre de sa qualité, deschiffrant l'exposition de ceste taille douce. Ie ne me veux amuser par longues periodes à le monstrer. Ie dis seulement qu'il s'est prins par sa corne, parlant des Cornices : Car tout ce qui est dit en general de l'Idolatrie, & de l'Heresie, en l'exposition de cette taille douce, encor qu'en particulier ie n'eusse rien specifié, ny parlé contre sa secte à descouuert, il l'a prins, comme dit contre soy, & contre sa doctrine. C'est sans doute que sa conscience luy disoit, que quand on parle contre l'Idolatrie, & contre l'heresie, on parle contre luy, & ses enseignemens, & c'est le sentiment de tous ses semblables, qui pensent que toutes les disputes, & peines publiées contre les Heretiques & les heresies, sont autant de pierres qui tombent sur leur teste, & ne pensent pas mal. Cecy soit dit en passant, & en general, de la vanité du Ministre. i'en parleray en ses pas & demarches particulieres particulierement selon les occasions, qui s'en presenteront cy-apres.

De sa Modestie en general.

CHAP. V.

IL me faut dire vn mot de sa modestie, c'est à dire, de sa licence desbridée à mordre, iniurier, mesdire, à fin de recognoistre le serpent par ses dents & par son sifflet, & en luy la vipere qui l'a engendré. Le titre de son œuure qu'il appelle IDOLATRIE PAPISTIQVE, marque la premiere poincte de sa langue serpentine, & de son audace effrontée : car c'est doublement iniurier l'Eglise Catholique, de l'appeller Idolatrie auec mensonge, & Papistique par contumelie. Il dira que ses Ancestres, c'est à dire, Luther & Caluin, & autres heresiarques, ont deuant luy vsé de ces mots, & qu'il n'a rien icy faict, ny dit de nouueau. Il est vray, ils ont esté impudens, il ne falloit pas donc les ensuiure. Or le Ministre les a tous deuancez, plus malin que tous, en iniures : plus impudent que tous en mensonges, & plus effronté que tous en audace : Car ceux-là se contentoient d'appeller l'Eglise Catholique Idolatre, & les Catholiques Papistes, sans donner aucune œuure particuliere, tymbrée de ce titre insolent, & hautain, & sans appeller l'Eglise Catholique, heresie ; & les Catholiques, Heretiques : cettuy-cy met au front de son liure, l'vn & l'autre, tres-insolent en tous deux, & fait importunément retentir ces mots par les cauernes de son œuure auernale. Ceux-là ne furent iamais si eluantez, ny si eshontez, & toutesfois ils le pouuoient estre sans crainte de peine : car ils escriuoient, & parloient sur leur fumier, entre gens de leur secte : cettuy-cy escrit & parle en la France Catholique, entre les Catholiques, commandée par vn Roy tres-Chrestien, & ose en face de la France, appeller Idolatre & Heretique la France, & Heretiques & Idolatres tous les Catholiques François : faisant brauer Geneue dans le pourpris d'vn Royaume Catholique : & donnant vol à des liures par la France, qui appellent Heretiques tous les François, & Heresie l'Eglise Catholique leur mere : ne se souciant d'attaquer par cette iniure atroce, son Roy, les Princes du sang, & toute la Noblesse Catholique Françoise. & quelle impudence est cecy a iniurier, & où donne ce Ministre des cornes? Le Roy Assuerus voyant qu'Aman l'orgueilleux son domestique, auoit outragé la Royne, dict en cholere, *Cettuy-cy forcera-il encor la Royne en ma presence* ? sa Majesté ne peut-elle pas dire à meilleur droict, ce Ministre attaquera-il en ma presence ma Noblesse, mon Royaume, la Foy, & l'Eglise que ie professe? Et ne faut pas qu'il se targue, disant que i'ay intitulé mon liure IDOLATRIE HVGVENOTE, & que i'ay appellé les errans, Heretiques, & qu'il m'a imité : Car le mot, Idolatrie, leur a esté donné en verité par iustice, comme par mensonge

Inscriptiõ du liure, iniurieuse

Le Ministre appelle Heretiques tous les François Catholiques.

Esth. 7. 8.

Huguenot n'est pas nom d'iniure, dict de ceux qui sont de la Pretendue.

ils nous auoient appellez Idolatres: le nom H v g v e n o t, ne porte aucune iniure, au iugement mesmes des plus sages d'entre eux. Le Sieur de la Noüe, homme de leur profession, en ses commentaires parlant des deux partis appelle Catholiques les vns, & Huguenots les autres. Le mot, Heretique, leur a esté donné par auctorité publique, par les saincts Conciles, & par droict lignager, pource qu'ils ont affinité auec tous les anciens Heretiques : & ne peuuent iustement se plaindre d'iniure en cela: & sur tout la France Catholique, où ie parlois, me donnoit droict & liberté d'vser des mots vsitez, & d'appeller loups les loups, & les corbeaux, corbeaux: Il ne s'est pas contenté de cette generale iniure, il a passé plus outre, & a osé attaquer en particulier sa Majesté: car en sa Lettre dedicatoire, priant le Seigneur à qui il dedie ce bel œuure, de descouurir au Roy les abus, & corruptions pretendues de l'Eglise Romaine, il adjouste sur l'esperon de sa periode, *Que sçauons-nous si Dieu a permis qu'il y soit rentré, pour comme vn Hercule nouueau, repurger les ordures de cette estable d'auge?* Est-il assez hardi, assez iniurieux & criminel, de couurir de tels epithetes la Religion Catholique? de dire que le lieu que son Prince honore, comme maison de Dieu, maison d'honneur, de priere, & de salut : où il vit comme fils aisné de l'Eglise, & Roy tres-Chrestien, est vne estable d'auge? Si quelqu'vn disoit à ce Ministre, que sa maison est vne estable d'auge, ne se ressentiroit-il point? & si quelqu'vn le disoit du logis de quelque Magistrat, ne seroit-il pas digne du foüet? Et dequoy sera digne ce frelon esuenté, le disant, non du Louure, ou de Fontainebleau, maisons Royales terrestres, mais du Sanctuaire de la Diuinité, de l'Eglise de Dieu, en laquelle le Roy habite, où il prend ses repos, & repas spirituels, où il faict les plus honorables actions & seruices qu'il peut pour la gloire de la Majesté Diuine, en laquelle soixante & tant de Roys tres-Chrestiens ses predecesseurs ont habité onze cens & tant d'ans, & serui Dieu sous le drappeau de la Croix, & gaigné la gloire immortelle: Cette maison donc honorée de tant de Roys tres-Chrestiens, sera au dire du Ministre, vne estable d'auge, & lictiere à porceaux? Et notez icy le beau langage de ce diseur d'auge: *Pour comme vn nouuel Hercule, repurger les ordures de cette Estable d'auge*, dit-il: Est-ce à faire aux Hercules Payens de repurger les abus Chrestiens, s'il y en a entr'eux? Mais est-ce l'office d'vn Hercule, d'estre garçon d'estable, ou bastieur des ordures de la maison, & non de dompter les monstres? Inepte Ministre en son impudence, & impudent en son ineptie, qui n'a sceu adjancer vne periode pour dire sa conception: plus inepte, voire encor iniurieux, d'auoir dedié ses haillons, à vn Officier du Roy, l'exhortant à les monstrer à sa Majesté. Ie veux croire que ce Seigneur, pour l'amour & respect qu'il porte à son Prince, n'aura failly de donner à ce client mal aduisé, vne bonne reprimende, au moins de parole, encor qu'il eust merité qu'on luy mesurast les espaules auec vn baston de viguier. Ie laisse à dire les atroces paroles qu'il lasche contre le sainct Siege, & le Pape, il est furieux en ce suject: suffira d'en dire quelque mot selon l'occasion cy-apres. Ie laisse encor les autres façons de parler & de faire, inciuiles: nommément celles qui me touchent en particulier, comme quand il m'appelle *Sophiste*, *Miserable*, *Pauure*, & parlant Castillan, V e i l l a q v e, & autres mots iniurieux. Dieu m'a donné la volonté d'endurer pour son nom, beaucoup plus que ces paroles ne portent, & le desir de ne rien commettre, qui merite le nom de veillaque & meschant, ny aucun autre blasme. Ces iniures ne me feront pas deuenir le poil gris, il l'est desia Dieu merci, & cette reproche de ma vieillesse est vne note de la ieunesse du Ministre, qui possible n'aura pas le temps de deuenir vieux, ny le priuilege que i'ay de ne pouuoir mourir ieune. Ie luy souhaite neantmoins longue vie, à la charge qu'il soit plus sage en vieillesse, qu'il n'est en ieunesse, & qu'il ne raddotte pas si profondement, quand il aura la teste blanche, comme il faict maintenant en la verdure de son Esté, & chaleur de sa Canicule.

En la Lettre Dedicatoire.

Le Ministre grandement iniurieux au Roy.

Ministre inepte en son impudence & impudent en son ineptie.

De son premier Syllogisme & quelques responses sur les mots Image & Idole.

CHAP. VI.

POur rompre l'effort des Ministres, qui accusent l'Eglise d'Idolatrie, parce qu'elle honore les Images, i'auois monstré en l'Idolatrie Huguenote, qu'Idole, & Image estoient mots differens, comme le genre & l'espece, & comme le mot oyseau & corbeau, estant Idole vne fausse Image, Image de vice, & subject d'Idolatrie: & Image representation, mesmes de quelque chose vraye, de nature ou d'art, sans emporter, signification de vice: Et partant qu'honorer vne Image, n'estoit pas honorer vne Idole, & estre Idolatte: difference si notoire que les aueugles la peuuent voir, & le Ministre est plus qu'aueugle ne la voyant pas. Il dit donc, persistant en son opiniastrise, que nous ne pouuons euiter le blasme d'Idolatrie, & que cette distinction est nulle, & cela supposé, il donne ce discours:

Quiconque adore les Images est Idolatre : Or l'Eglise Romaine adore les Images : elle est donc Idolatre.

Syllogisme du Ministre triplement faux.

Ce Discours contient autant de mensonges que de parties : Mensonge la premiere partie: car l'Eglise Catholique adore I e s v s-C h r i s t Image de son Pere, & n'est pas Idolatre, parce que I e s v s-C h r i s t n'est pas Idole, encor qu'il soit Image: Mensonge la seconde : car l'Eglise Catholique n'adore pas les Images des Saincts, au sens que le Ministre l'entend, & ne leur donne pas l'honneur deu à Dieu, appellé latrie, qui doit estre conjoinct auec Idole, pour faire L'I d o l a t r e, & L'I d o l a t r i e: comme le son des mots

Qui est imago Dei inuisibilis. Coloss. 1. 15.

Latrie.

sans autre exposition l'enseigne : Mensonge la conclusion, qui dit que l'Eglise Romaine est Idolatre. Pour verifier la premiere preuue de son Syllogisme, il rentre aux erres de ses lieux communs, & s'efforce de prouuer que ce mot IMAGE, & IDOLE sont de mesme prix, & que toute Idole est Image, & toute Image, Idole, & s'en aquitte si pertinamment, qu'on ne voit en son discours autre chose que tenebres, auec vne acerée opiniastreté. I'auois refuté cette erreur assez clairement, & entre autres argumens, i'auois mis plusieurs absurditez coulantes de cette opinion : monstrant que si Image vaut autant qu'Idole, il s'ensuiura, que nostre Seigneur commanda à Moyse de faire des Idoles, luy commandant de faire des Cherubins de relief, & de plate peinture, & les colloquer au Sanctuaire, lieu le plus auguste du Tabernacle : que Salomon remplit le Temple d'Idoles : car il y mit plusieurs Images d'Anges à l'imitation de Moyse : plusieurs Images de bœufs, de lions, d'arbres, & d'autres creatures : Que tous les hommes, qui sont Images de Dieu, seront autant d'Idoles : & les Ministres consequemment Idoles : & que quand leurs femmes font des enfans, elles enfantent des Idoles : à tout cecy il n'a sceu respondre, sinon qu'en confessant qu'il n'y a point de danger, que ces Images faictes par Moyse & par Salomon fussent des Idoles : *Quel mal*, dit-il, au troisiesme chapitre, *y auroit de dire, que les Cherubins, que le serpent d'Airain, que ces autres Images, fussent Idoles : c'est à dire, des formes ou figurettes?* & tient le mesme des hommes : Confession pleine d'ignorance, & de blaspheme : veu que ce mot, Idole, en l'Escriture & en l'Eschole des Chrestiens, marque tousiours, vne figure, & vne forme abominable. Ie disois aussi, que puis que Caluin approuuoit les Images, il approuuoit aussi les Idoles, si Image est le mesme qu'Idole. Ie ne citois pas ses paroles, ie les cite maintenant, possible le Ministre ne les leut iamais. Il dit donc : *Ie ne suis pas tant scrupuleux de dire, qu'on ne doiue endurer ne souffrir aucunes Images : Ie requiers que l'vsage en soit gardé pur, & legitime : à fin que ce que Dieu a donné aux hommes pour sa gloire, & pour leur bien, ne soit peruerti.* Si image est vniuoque à Idole, comme parle le Ministre, c'est à dire, est pareil en signification, Caluin dit icy plusieurs blasphemes : Car approuuant les Images, il approuue les Idoles. Il dit que les Idoles ont esté données de Dieu pour sa gloire, & pour l'vtilité des hommes : Il dit que l'vsage des Idoles peut estre pur & legitime : Il dit que les Chrestiens peuuent tenir des Idoles pour la gloire de Dieu. Ces consequences coulent de cet antecedent, & ces consequences sont blasphemes & heresies, Idoles, & imaginations d'vn esprit frenetique. Or si ce Ministre veut tenir ferme en son opinion, il faut qu'il confesse, que Caluin est vn abuseur, & vn approbateur, & prescheur d'Idoles & Idolatrie, vn Docteur de toutes les absurditez & blasphemes susdicts. Il fera donc bien de se retracter, de peur de charger de tant d'impietez celuy qu'il appelle sainct homme, qui tient qu'il y a des Images qui ne sont pas Idoles, qui ne requiert que le bon vsage d'icelles : & l'Eglise Catholique le tient aussi, & l'enseigne & practique. Or le bon vsage des Images est celuy, qui est opposé à celuy des Payens : les Payens adoroient des images fausses, & des representations de fausses Deitez, des hommes & des esprits ennemis de Dieu : & en aprenoient les vices : les Chrestiens y adorent Dieu, & y honorent les Saincts, amis de Dieu, & y apprenent leurs vertus, & leurs beaux faicts : adorent la Charité de IESVS-CHRIST en sa Croix, honorent la fidelité de sainct Pierre en la sienne, s'excitent à leur imitation, grauent leur memoire en leur cœur. Telles Images donc ne sont pas Idoles, ny telles actions Idolatries. Donc Image & Idole ne sont pas synonymes, mais differens comme le genre & l'espece, ou les especes entre elles. Image est vn nom general, & comprend la bonne & la mauuaise Image, parlant moralement : la bonne s'appelle simplement Image, retenant le nom general, la mauuaise c'est vne Idole : tout ainsi que le mot, animal, signifie l'homme & la beste : l'homme qui est vn animal doüé de raison, & la beste qui est vn animal priué de raison : souuent aussi le mot, animal, est mis pour l'espece, à sçauoir, pour la beste, qui s'appelle simplement animal : ainsi on dit les animaux : c'est à dire, les bestes. Or comme seroit absurdité de dire absoluëment, que le mot, animal, prins en sa generalité, est autant que beste, & beste que animal, de mesmes est-il absurde de dire, que le mot, Image, est le mesme qu'Idole, & Idole qu'Image. Que le Ministre donc reforme son Syllogisme, & ne die plus que l'Eglise Romaine est Idolatre, pour honorer les Images : Et ne rompe plus la teste au monde par friuoles redites & refripperies, pour monstrer qu'Image & Idole sont de pareille valeur & signification. Ie note icy en passant, qu'il a corrompu la definition, que ie donnois d'Image prinse en bonne part, & en sa signification vsitee. Ie disois que c'estoit vne representation d'vne chose vraye destinée à quelque bon vsage de profit ou plaisir, le Ministre a rapporté representation *de quelque chose vraye ou fausse*. Et en ce mot *fausse*, a commis vne fausseté : car la representation d'vne chose fausse, est Idole & non Image, au sens special où ie le prenois. Par occasion de cette note particuliere, i'aduertis en general, & vne fois pour toutes, à fin de n'estre long cy apres en refutations, que le Ministre selon la coustume des gens de sa sorte, falsifie & corrompt les passages qu'il cite des liures Catholiques, comme il fait icy : & partant ceux qui ne veulent estre deceus, y prennent bien garde, ne luy croyans qu'à caution de veuë d'œil, & visite de lieu.

Image & Idole, mots differens.

Exod. 25. 18. Duos quoque Cherubim aureos & productiles facies. 3 Reg. 6. 23. 24. 27.

p. 7. Ignorance du Ministre.

Caluin approbateur des images, liu. 1 des institutions chap. 11 & 12.

Le Ministre appelle sainct homme Caluin.

Quel est le bon vsage des Images.

Difference entre Idole & Image.

Que c'est qu'Image.

Fausseté du Ministre p. 8.

Le Ministre falsifie les passages qu'il cite.

Sa suffisance sur la doctrine de la veneration des Saincts & des Images.

CHAP. VII.

AV chapitre quatriesme il veut prouuer que les Images des Saincts en l'Eglise Catholique sont des Idoles, *parce*, dit-il, *qu'on les honore d'vn honneur qui n'est deu qu'à Dieu.* Ceste raison est vne imposture, & vne calomnie: car l'Eglise Catholique ne recognoist aucune deité aux Images, & ne les honore point de l'honneur deu à Dieu, comme faisoient les Payens; & partant nos Images ne sont point Idoles, ny la veneration d'icelles, idolatrie: Et ne faut icy pour refutation, dire autre chose, sinon que le Ministre a la teste de bronze, toute propre pour remplir, auec le reste du corps, quelque niche du Pantheon. Au chapitre cinquiesme il continuë ses erres, & dit, que la Papauté adore vn infini nombre de Saincts & d'Images, & qu'en cela elle a autant de Dieux, que les Payens: C'est encore vne Idole de mensonge & de calomnie refutee cent fois; mais les Ministres sont tousiours Ministres, tant à refriper les iniures, qu'à s'endurcir à la voix de la verité. L'Eglise n'adore point les Saincts cõme Dieux, mais les honore & inuoque comme seruiteurs de Dieu, regnans au ciel immortels auec luy, comme elle les honoroit & inuoquoit en ce monde, encor qu'ils fussent mortels. Il dit que l'Eglise Romaine a esleué les Saincts en ces honneurs Diuins par leurs bien-faicts, à l'imitation des Payens, qui deifioient leurs hommes Illustres: Mensonge encor icy; car c'est Dieu, qui a honoré les Saincts, & leurs merites, d'honneurs Diuins: l'Eglise ne fait autre chose, qu'en donner tesmoignage prins des preuues certaines de leurs vertus, & des miracles; que Dieu faict en leur faueur & honneur: Et ne les tient, ny appelle pas Dieux, comme les Payens les leurs; mais Saincts & amis de Dieu, & cõme dit Theodoret, honorez de Dieu, en priuation d'honeur, & punition des faux-Dieux, qui estans ou esprits, ou hommes ennemis de Dieu, se faisoient honorer des hommes comme Dieux, au preiudice de l'honneur de Dieu. Ce qu'il dit qu'il y a plusieurs abus en l'vsage de la veneration des Images, & inuocation des Saincts, & que plusieurs les estiment Dieux, & adorent des pierres, & du bois: c'est encor vne calomnie mal fondee, car il n'y a si pauure idiot entre les Catholiques, qui pense ce que le Ministre pense, & encor qu'il s'en trouuast, c'est vn erreur que l'Eglise n'approuue point, & n'en est point coulpable. Y a-il chose si saincte que l'infirmité des hommes ne puisse ternir? ny chemin si aisé où quelque simple ne puisse s'esgarer? Et qui pourra empescher qu'il n'y ait des fols parmi les sages, & des malades parmi les sains? Il n'est pas icy question de l'infirmité des hommes, mais de la doctrine Catholique, qui tient tousiours ferme, estant l'Eglise la colomne, & le soustien de la verité, encor que quelques hommes en particulier donnent du nez en terre. Il dit en ce mesme chapitre, qu'on fait des offrandes aux Images, & que c'est Idolatrie, veu qu'elles n'ont point d'ame. Ie dis que le Ministre est ignorant & malin: car c'est à Dieu, & aux Saincts que ce seruice s'addresse, comme aussi, quand on les honore, par des couronnes, & des habits: ainsi fait-on honneur au Prince, honorant son Image. Il adiouste qu'en diuers lieux on adore diuers Saincts, & qu'à diuers Saincts, on donne diuers offices, à la façon des Payens, qui en faisoient autant à leurs Dieux. Response. Les Chrestiẽs n'adorent point les Saincts, mais les honorent, comme il a esté dit, parce qu'ils sont amis de Dieu: Et si on honore diuers Saincts en diuers lieux, S. Pierre & sainct Paul à Rome, sainct Barthelemi & sainct Thomas aux Indes, sainct Denys en France, ainsi des autres en d'autres lieux; c'est d'autant que la iustice de leur maistre veut qu'ils soient specialement, & comme Patrons honorez, où specialement ils ont trauaillé pour sa gloire, & pour le salut des hommes. A Rome Sainct Pierre & Sainct Paul specialement, encor qu'ils sont honorez par toute l'Eglise; à Coloigne les Roys, encor que toute l'Eglise les reuere: Et si diuers Saincts ont diuerses vertus, dequoy se scandalise le Ministre, qu'on les honore, & qu'on les prie à raison de telles vertus? Dieu leur a ainsi departi ses dons, & par leur entremise, il les depart aux hõmes: Et ce Ministre n'a-il iamais leu l'Escriture, qui dit, *Que les graces sont diuerses en diuers Saincts, encor qu'il n'y ait qu'vn Seigneur, qui en est l'autheur? qu'il y a diuerses operations en diuers membres du corps mystique de* IESUS-CHRIST, *& que c'est vn mesme Dieu qui les produict? à l'vn donnant la grace de parler, à l'autre d'interpreter: à celuy de guarir, à cestuy-cy de prophetiser:* Mais n'a-il iamais contemplé la nature, où le mesme Seigneur a donné diuerses proprietez à diuerses creatures, & en diuers lieux, au ciel & en la terre? Or s'il estoit loisible de demãder aux saincts viuãs en ce monde, ayde & secours, selon les dons & graces qu'ils auoient de Dieu, à l'vn guarison, à l'autre conseil, quel mal y aura-il, de les inuoquer viuans au ciel, pour obtenir les graces que Dieu faisoit, & fait decouler encore de leurs merites en terre?

L'Eglise n'adore point les Saincts cõme Dieux, mais les inuoque.

Theodor. lib. 8. ad Græcos.

Les Catholiques ne pensent iamais que les images soient Dieux.

L'Eglise colomne de verité.

Pourquoy Dieu veut que quelques SS. soient specialement honorez en certains lieux.

Diuisiõ des graces. Diuisiones verò gratiarum sunt, idem autẽ Spiritus. 1 Cor. 12. 4. 5. 6.

Quel il est en la doctrine des paroles Sacramentales.

CHAP. VIII.

AV chapitre sixiesme qui est plus grand, que le liure quatriesme de son Idolatrie, il parle de toutes choses, & y met presque tous les esquadrons de son arriere-garde reformidable, & veut conuaincre, & vaincre sans doute, & sans misericorde la Papauté, & monstrer en subtil Logicien, qu'elle est entachee du crime d'Idolatrie spirituelle & inuisible, comme il pense l'auoir monstré de la materielle, & visible. I'auois parlé de l'vne & de l'autre en general, & sans toucher la Religion pretenduë, ny luy donner occasion d'alarme: mais la conscience luy a dit que c'estoit pour luy; c'est pourquoy il en veut auoir sa raison en ce chapitre, où par despit il corrompt mes paroles d'vne estrange façon, &

Idolatrie materielle & spirituelle.

faict d'aussi estranges Idoles de son erreur. Il dict que l'Eglise Romaine, vse de charmes, & qu'elle est sorciere, qui est vne Idolatrie spirituelle, parce qu'elle croit superstitieusement (ce luy semble) que les paroles sacramentales, c'est à dire, celles desquelles on vse en la confection & administration des Sacremens, peuuent produire des effects mesmes surnaturels, comme sont, *Cecy est mon Corps.* Item. *Ie te baptize au nom du Pere, & du Fils, & du Sainct Esprit*, & ainsi aux autres: lesquelles l'Eglise croit produire ce qu'elles signifient, celles-là le corps du Sauueur, celles-cy le lauement de l'ame. & de mesmes aux autres Sacremens. Le Ministre monstre icy son ignorance, & malice: car si ceste pratique d'vser de certaines paroles, & de les croire efficaces, est sorcellerie, comme il dit, il faut accuser les Apostres, & toute l'Eglise, qui en a tousiours vsé, & tousiours ainsi creu: Ains IESVS-CHRIST mesme, qui l'a ainsi ordonné: *Faictes cecy en ma memoire, Cecy est mon Corps. Allez, enseignez toutes gens, & les baptisez au nom du Pere, & du Fils, & du Sainct Esprit.* Comme on doit croire que les paroles de Dieu sont veritables, il faut croire aussi qu'elles font ce qu'elles disent: faut croire que le corps de Dieu est present à l'Autel, quand ces paroles sont proferées sur le pain, par la bouche du Prestre, *Cecy est mon Corps*: Et que le baptisé est mondifié en l'ame, parce que ces paroles, *Ie te baptise*, le signifient & font ce qu'elles disent, & ne peuuent mentir, parce que ce sont paroles de verité, & de l'ordonnance d'vn tout-puissant. Mais dequoy cet ignorant se formalise-il, & pourquoy nous appelle il sorciers, parce que nous croyons que ces paroles produisent des effects surnaturels? Et n'est il pas infidele luy mesme de ne le croire. & blasphemateur, de prescher le contraire? La parole de Dieu, qui a diuinement resonné en faisant le monde, & qui a produict la nature de rien, n'estelle pas veritable? ne fait-elle pas ce qu'elle dit? N'est-elle pas toute puissante pour produire des effects en la nature par dessus la nature? Resusciter vn mort, n'est-ce pas vn effect surnaturel? Et ceste parole resonnant sur le cercueil à l'oreille d'vn trespassé, ADOLESCENT IE TE DY LEVE TOY: Et celle-cy sur le sepulchre d'vn corps enseuely, LAZARE VIEN DEHORS, ne les fit-elle pas leuer sur pied, & reprendre la vie, comme elle signifioit? Mais c'estoit par vertu diuine: Et par quelle disôs-nous que les paroles Sacramentelles operent, sinon par ceste vertu? N'est-ce pas IESVS-CHRIST qui opere en tous les Sacremens? qui consacre, qui baptise, qui absout? Les Prestres ne sont que les Officiers, & les instrumens de sa grace: Et où est la reuerence de la parole du Seigneur, que les Ministres reuerent tant de bouche: Et où la memoire de cestuy-cy, qui ne s'en souuient plus? où la conscience qui l'appelle charme? Et ce blasphemateur ne merite-il pas le fouet, non du Pere Aubespin, mais de quelque President de College, pour s'estre ingeré à faire le Docteur en la Religion, ne sçachant encor les rudimens de la vraye Religion? Or qu'il apprenne, s'il peut, que les Sacremens, selon l'institution du Sauueur, ont leur matiere & leur forme: La matiere est quelque chose materielle, pain, vin, huile, eau, chresme, ou semblable: La forme sont les paroles diuines: Et comme c'est sacrilege de changer la matiere d'vn Sacrement, comme a fait Beze, changeant l'eau du Baptesme en toute autre liqueur, huile, vrine, ou semblable; & le pain & vin de la Cene, en autres aliments, chastaignes, raues, biere, & ceruoise: ainsi de changer la forme, & les paroles Diuines, comme les Ministres font tres-souuent, & comme cestuy-cy veut faire contre l'ordonnance du Maistre, & contre l'essence des Sacremens, qu'ils peruertissent, & aneantissent. L'Eglise Catholique ne fait pas ainsi: mais comme fidele gardienne des thresors de son Espoux, est tres-soigneuse de garder l'vne & l'autre inuiolablement, & faict tres-sagement: car si ès Cours ciuiles on garde par prudence ciuile certains langages, & formules aux Arrests, & en l'administration de la iustice: & si en la police humaine on tient certaines façons de parler, pour sacrer les Roys, pour denoncer la guerre, & faire autres actions: c'est bien raison qu'au Royaume de Dieu, qui est son Eglise, en l'œconomie des Sacremens, tout marche d'vne ordonnance bien rangée, & constante en façons de faire & de dire, & qu'on y entende parler le langage de Dieu, & qu'on y voye reluire la seance digne de Dieu, & de sa maison: & qu'en faisant & parlant il ne soit loisible à chascun de varier a sa fantaisie, ce qu'il a voulu estre permanamment stable & arresté.

Mat. 26. 26. Mar. [illegible]. 19

Les paroles sacramentales ne sont point sorcellerie.

Hoc facite in meam commemorationem. Luc. 22. 19. Mat. 28. 19.

La parole de Dieu faict ce qu'elle dit.

Adolescens tibi dico surge Luc. 7. 14. Lazare veni foras Ioã. 11. 43.

Matiere & forme des Sacremens.

Bez. ep. 2. ad Thomã Tilium.

Certain langage ès actes ciuiles.

Comment il parle du nom de IESVS.

CHAP. IX.

Des paroles Sacramentelles, il vient au nom de IESVS, & se fasche & blaspheme, dequoy on l'honore: Ce nom le met en rage, aussi bien que les Diables, qu'en dit-il? Et que n'en dit-il? il accuse & appelle Idolatres, ceux qui l'honorent & qui l'adorent, c'est à dire, tous les Saincts, il accuse ceux qui disent qu'il chasse les Diables: & monstre n'auoir iamais leu les Histoires Chrestiennes, qui font foy de ceste verité: qu'il donne ayde pour resister aux pechez: c'est parce qu'il ne s'en est iamais aydé à cet effect. Il accuse ceux qui inclinẽt la teste quãd ils l'oyent prononcer, & se met au rang des Turcs & Iuifs, qui n'en font conte comme luy. Il accuse Sainct Bernardin, dequoy il exhortoit ses auditeurs à porter reuerence, & deuotion au tres-Sainct nom de IESVS, dit-il, en se mocquant: sont-ce pas mocqueries dignes d'vn Ministre & d'vn Esprit Lutin, tres-digne du Pantheon? Il attaque les Iesuites, dequoy ils en sont deuots, & dequoy ils sont soigneux de recommander l'vsage & la reuerence d'iceluy: Mais les Iesuites se moquent de ses attaques, aussi bien que de celles des Diables, qui les persecutent en ce nom. Il vouloit accuser Sainct Paul, qui dit, *Qu'au nom de Iesus, tout genoüil flechisse, de ceux qui sont au ciel, en terre, & dessous la terre.* Et parce qu'il n'a osé le faire apertement, il le biaise aussi ineptement que malicieusement. Il dict que par ce nom de IESVS, il faut entendre la puissance, & la Maiesté que le Pere luy a donné: & qui en doute? ains il faut entendre Dieu tout-puissant,

Le nom de IESVS formidable aux Enfers & aux Ministres.

Le Ministre blasme S. Bernardin.

Philip. 2. 10. In nomine Iesu omne genu flectatur.

Le Ministre accuse S. Paul.

Digitized by Google

Createur du ciel & de la terre, Redempteur des hommes, Sauueur du monde, vainqueur des Enfers, de la mort & des Diables. Or le nom qui porte la signification de telle Maiesté, ne merite-il pas qu'on leue le bonnet, quand il est proferé, qu'on l'escriue en lettres d'or, quand on l'escrit? & qu'en quelque façon qu'il soit representé à nos sens par deuotion, on l'honore, on l'adore, on baisse la teste, on flechisse le genouil, comme dict sainct Paul, tres-deuot d'iceluy, & qui l'escrit & insere vne infinité de fois en ses lettres? Si nous adorons Dieu & sa Maiesté en ce nom, que veut dire ce Ministre? Pense-il que nous separions le nom de la chose, quand nous disons, qu'il le faut adorer? Et d'où vient ceste contradiction? N'est-ce pas de l'auersion secrette que le Diable ennemy de ce nom, a mis en l'ame de ses supposts, qui faict qu'ils ne peuuent endurer qu'on l'honore? Aussi au commencement de leur secte, ils ne l'escriuoient ny prononçoient, que tres-rarement: mais disoient tousiours CHRIST: Maintenant ils font des singes, & le Ministre sur tous, & disent quelquefois IESVS-CHRIST. Oyons le reste qu'il escrit au mesme chapitre sixiesme.

Ce qu'il dit contre le signe de la Croix.

CHAP. X.

Apres ce que dessus, poursuiuant au mesme chapitre de prouuer que l'Eglise Romaine est Idolatre, il attaque la Croix. C'est aussi vn autre signe redoutable aux Enfers & aux Diables, docteurs des Heretiques, parce qu'il porte la memoire de la Passion du Sauueur, & le tesmoignage de la foy, & confiance qu'ont en la croix ceux qui le font, & sont defendus d'iceluy, à l'honneur duquel ils le font. Cet homme donc enseigné de ces maistres ennemis de la croix, se mocque dequoy nous tenons qu'en ce signe est marqué le mystere de la saincte Trinité, parce, dit-il, qu'on le faict auec trois doigts: pauure ignorant & profane Ministre, qui ne fut iamais en l'escole de Dieu, pour apprendre à le faire, & qui en parle icy en vray Ianissaire: il se faict auec toute la main, auec deux doigts, ou autrement. Et ce n'est pas le nombre des doigts, qui signifie le mystere de la Saincte Trinité, c'est la figure mystique, & les paroles. La figure note Dieu le Pere en sa hauteur, en sa profondeur son fils humilié & incarné, en sa largeur le S. Esprit, qui embrasse tout: & les paroles qu'on prononce en le faisant disertement, marquent LE PERE, LE FILS, LE S. ESPRIT: & le mesme signe marque le mystere de nostre redemption, à sçauoir, la mort du Sauueur: car il se fait en Croix. Le Ministre se rira en frenetique de ces significations, aussi s'en rit le Diable, & en la mesme façon: Mais le Diable & le Ministre seront confus, & ce signe sera tousiours honoré en la maison de Dieu, comme il a esté dés le commencement, quand les Apostres l'ont mis en credit, en vsage, & en reuerence: Quand les Roys, & les Empereurs l'ont Imprimé en leur front. *Voy la gloire de la Croix*, dit S. Augustin, *maintenant ceste Croix est attachée au front des Roys, à laquelle les ennemis disoient des outrages.* Quand ils l'ont employees en leurs diademes, en leurs armes, en leurs couronnes, en leurs drapeaux & enseignes de guerre, quand eux & tous les Chrestiens l'ont prinse comme note d'honneur, & de bon-heur en toutes leurs actions. Premierement en l'vsage de tous les Sacremens. *Nous vsons du signe de la Croix en tous les sacremens*, dict S. Denis Areopagite, *Où il n'est faict, il n'y a rien deuëment faict*, dict Sainct Augustin, *si on ne le faict au front des croyans, ou à l'eau de laquelle on les baptise, ou à l'huile dequoy on les oinct, ou au sacrifice duquel ils sont nourris, il n'y aura rien de bien faict.* Il se faict en toutes actions ciuiles. *A tout mouuement*, dict Tertullien, *à toute entrée, à toute sortie, en prenant ses habits, en les laissant, aux bains, aux tables, aux chambres, aux chaires, & tout tant de fois & de sortes que la conuersation nous exerce, autant de fois nous faisons le signe de la croix.* Et tous les Docteurs anciens en ont esté tres-deuots & ont exhorté les Chrestiens à la deuotion, & exercice d'iceluy, *Comme de tradition Apostolique*, dict Sainct Basile. Et S. Cyrille de Hierusalem, *Fay ce signe mangeant, beuuant, assis, debout, parlant, marchant & en toute action.* Et S. Chrysostome, *Par tout, & tousiours ce signe de victoire nous assiste. Parquoy faisons-le aux fenestres, aux cabinets, aux murailles, au front: Car c'est le signe de nostre salut, de nostre commune liberté, de la douceur & humilité du Seigneur.* Voyla le tesmoignage de toute l'Eglise ancienne, voire des cinq premiers siecles que Caluin recognoit auoir esté entiers, en la doctrine & syncerité de la Religion Chrestienne. Qu'a donc ce frelon d'appeller le signe Chrestien sorcellerie, & les Catholiques qui en vsent, superstitieux, & Idolatres, & se mocquer des Saincts, qui l'honorent & le font honorer? N'accuse-il pas, n'iniurie-il pas, non ceux qu'il met icy, le Cardinal Bellarmin, Costerus, Genebrard, & moy auec eux mais toute l'antiquité & toute la Saincteté Chrestienne? Mais qui le faict si esperduëment s'acharner contre ce signe? qui le faict trembler quand il l'oit? qui luy faict dire, que c'est sorcellerie? N'est-ce pas cet esprit rebelle, qui en a esté battu, qui en a esté vaincu; qui comme vn mastin enragé, se souuient des coups, quand il voit le baston, dont il a esté endossé; qui pour ce le deteste, & voudroit que iamais on ne le fist, & que la memoire en fust enseuelie, aussi bien que de la Passion du Sauueur figurée en ce signe? *Tous les Diables tremblent à ce signe*, dict Origene, *Tous enchantemens sont chassez, parce que c'est vn harnois faict a preuue contre le Diable*, dict Sainct Athanase. C'est cet esprit qui à enthousiasmé le Ministre & ses semblables, & poussé sa langue à blasphemer icy, comme iadis il fit dire aux Iuifs mescreās, que IESVS CHRIST estoit sorcier, & familier de Beelzebub prince de Diables, lors que donnant la chasse à ces esprits mutins, il guarissoit les demoniacles. Et si S. Augustin, dict que les Diables n'osent mespriser ce signe, ains qu'ils tremblent à l'ouyr en quelque part qu'ils soient, que diroit il du Ministre, qui l'ose, non seulement mespriser, mais encore outrager? Pourroit-il dire autre chose sinon qu'il est en cela pire que les Diables? Or que le Diable face tous ses efforts, & le Ministre

Honneur faict à la Croix par les Roys & Empereurs

S. Denys. Eccl hier. ch 4 5. & 6.

S. August. in Ioann. tract. 118.

Tertull. de coro. milit l. 2. ad vx. & in Scorpia.

L'vsage du signe de la Croix de tradition Apostolique.

S. Basil. de spirit. S. c. 27. S. Cyril. in Cat. 4. & 13. S. Chrysosto. hom. 55. in ca. 6. Matth.

Les enfans de Dieu font le signe de la Croix.

Le Ministre ne sçait comme on faict le signe de la Croix.

Vide gloriã crucis S. Aug. in Psal. 54.

Le Diable craint le signe de la Croix.

Origene hom 6 in c 15. Exod. S. Athanas. l de incar. verbi & in vita S. Antonij

Luc. 11 15. In Beelzebub principe Dæmoniorũ eijcit dæmonia.

Les Diables n'osẽt mespriser le signe de la Croix

S. Aug. l 83 qq. q. 79.

auec le Diable, l'honneur & signe de la Croix durera, & comme il a esté en tous Sicles depuis la mort du Sauueur, la marque distinguant le Chrestien d'auec le Payen, le Iuif, le Turc, & autres ennemis de IESVS-CHRIST crucifié, ainsi en nos iours, sera-il la note salutaire, qui fera recognoistre le Catholique different de l'heretique.

Ses ignorances & calomnies, sur la benediction des creatures, & la consecration des Temples, & Autels, & autres ceremonies Ecclesiastiques.

CHAP. XI.

pag. 27 & suiuantes.

QVe faict encor ce noble escriuain, Ministre general d'armée? Il s'esgaye, il se gendarme, il faict du Trason en theatre auec les cayers de ses rapsodies. Il dit que c'est Idolatrie de benir l'eau, les cendres, les rameaux, les *Agnus Dei*, les temples, les cloches, les autels, & choses semblables, que l'Eglise benit : lieu commun des vieux errans, & vieilles merceries, reiectées mille & mille fois. Mais comment preuue-il ce qu'il dict? C'est en resuant & en se moquant & ne disant autre chose, que ignorances, & blasphemes. Il cuide estre Idolatrie de benir les creatures: Dieu donc fut Idolatre, quand apres auoir creé le monde, il benit les bestes & l'homme, & tout ce qu'il auoit faict, Voire encor le temps, sanctifiant le iour du sabbat. Idolatre IESVS-CHRIST, quand il benit les pains sans ame, & les poissons morts, preallablement au miracle qu'il fit au desert : Et le Ministre ne benit-il pas la table, quand il veut manger? Ne faict-il pas quelque benediction? que benit-il donc sinon le pain & le vin, la viande, les fruicts, les autres pieces de bouche? Il est donc Idolatre: mais possible ne faict-il aucune benediction, à fin d'euiter ce crime : Il va donc à table comme vn cheual au ratelier. Il est donc vn Epicurien, & vn Athee, de peur d'estre Idolatre. D'auantage, il confesse qu'en ces benedictions on inuoque Dieu, & qu'on le prie de benir telles creatures. Est-ce Idolatrie? Ouy, mais on appelle ces choses inanimees sainctes : & quel mal? Dieu n'appelloit-il pas la terre Saincte, celle où il parloit à Moyse? son peuple Sainct, & l'or du temple Sainct, comme recognoit le Ministre? Mais on attribuë à ces choses, certaines vertus, qui surpassent l'actiuité de leur nature : comme a l'eau benite, de guarir les maladies, de chasser les Diables, de fortifier en la tentation, aux *Agnus Dei*, d'empescher la foudre, de quieter la mer, d'esteindre le feu & autres semblables effects, que ces creatures ne peuuent auoir de soy : Et la benediction de Dieu ne peut-elle pas les esleuer à la production de maints effects, qui seront sur leur rang? Dieu qui a donné la naturelle force aux pierres, aux plantes, aux animaux, de faire naturellement des effects merueilleux, à l'aymant de tirer le fer: au baulme de guarir les playes: au petit poisson Echneis, d'arrester de grandes nauires, ne pourra-il pas leur donner vne vertu surnaturelle, pour en produire sur le cours naturel? La parole de Dieu preschée, ne

Genes. 1. 22 28. benedixitque eis dicens. Genes. 2. 3 & benedixit diei septimo. Mat. 14. 19

pag. 31. Exod. 3 5. Terra Sancta, populus sanctus.

La benediction de Dieu rehausse les creatures à des effects surnaturels.

produict-elle pas la foy en l'Esprit? L'eau du Baptesme, ne laue-elle pas l'ame, en vertu de l'institution & benediction du Sauueur, qui est vne action & vn effect du tout admirable, agissant la creature corporelle en la spirituelle, & y produisant vn effect spirituel? Et si le Ministre ne le croit, ne croit-il pas que l'Escriture tesmoigne disertement, que les ceintures & mouchoirs de sainct Paul guarissoient les malades? que l'ombre de sainct Pierre, non creature, mais priuation de lueur, & moins que creature, operoit des effects semblables? Sainct Pierre & sainct Paul eussent ils faict, ou permis ces choses, & Dieu y eust-il faict ces miracles, s'il y eust eu de la superstition, & de l'Idolatrie, comme veut le Ministre? Il met encor en auant, & condamne la consecration des Temples, & des Autels, & se fasche qu'on iette de l'eau benite aux fondemens d'iceux, quand on les commence à bastir, & qu'on faict poser la premiere pierre à vn Euesque, & par telles narrations grossit son liure, qui n'a rien de bon, sinon ce qu'il a desrobé des Catholiques, ce que toutefois il a corrompu. Or que reprend il en cette consecration? Veut-il que ce soit Idolatrie? Idolatre donc Moyse, qui consacra, non seulement le Tabernacle, & l'Autel : mais encor tous les vtensiles, & les habits des Prestres : Idolatre Salomon, qui dedia son Temple à Dieu, & consacra les vases d'iceluy: Idolatres encor les Machabées, qui dedierent le Temple renouuellé, & instituerent la feste de la Dedicace. Idolatre nostre Seigneur, qui garda ladicte feste en son temps : Idolatres les Apostres, qui ont laissé l'vsage de toutes ces consecrations, comme sçauent tous ceux qui ont leu l'Histoire Ecclesiastique. Et à fin qu'on sçache que la façon de dedier les lieux, n'estoit pas ceremonie Iudaïque, mais Loy naturelle: Abraham, Iacob, & autres Patriarches en la loy de nature, dedioient les Autels à Dieu. Or si c'est blaspheme de dire, que tant de Saincts, & IESVS-CHRIST Sainct des Saincts, ayent esté Idolatres, & si telles consequences, sont absurdes & impies, il faut que l'antecedent, duquel elles fluent, comme d'vne sentine, soit vne absurde assertion d'impieté : l'antecedent est la doctrine du Ministre appellant Idolatrie la consecration des Temples, & des Autels Chrestiens: blasphemateur donc & Idolatre le Ministre, qui donne ces antecedens d'Impieté. Au reste quelle Idolatrie, qu'vn Euesque, quand la commodité y est, pose la premiere pierre d'vne Eglise? qu'vne personne sacrée donne commencement à vne maison sacrée? qu'vn Officier de Dieu honore l'edifice de Dieu? quelle Escriture, quelle loy le defend? qui le condamne, sinon le Diable, sinon celuy à qui le Diable a faict perdre le commun sentiment de la nature, de la ciuilité, de la Religion, & des bonnes mœurs? *Mais*, dit-il, *on tient que l'Eglise est souillée, si elle est touchée du sang de l'enfantement.* Cette homme croit-il que les femmes Chrestiennes s'accouchent aux Eglises? & encores que cela aduint par accident & surprinse: cuide-il que nous estimions le Temple pollu par vne action casuelle, & sans crime? Mais quelles niaiseries enuoye-il imprimer à Geneue? L'Eglise est souillee, non seulement par le sang humain, s'il est respandu par violence,

L'eau du Baptesme agit en l'ame.

Semicinctia S. P. Act. 19. 11. Vt venientе Petro saltem vmbra illius obumbraret quemquam. Act. 5. 15.

De la consecration des Temples. *pag. 32.*

Consecration des habits & vtensiles du Temple. Vnges oleo. Exod. 40. 9.

Dedicace du Temple de Salomon. 3. Reg. 8. 63. 2. Paral. 7. 5. 1. Macha. 4. 56. 59. Ioã. 10. 22 Facta sunt encænia Hierosolymis.

Dedier les Autels à Dieu, droict diuin & naturel. Gen. 12. 7. 8. Gen. 28. 18. Erexit in titulum fundens oleum desuper.

Inepte querelle du Ministre.

pag. 35.

mais encor par autres crimes & saletez ; quel mal de le croire, & tenir la maison de Dieu nette de tout crime & immondice ? Les Eglises des Chrestiens, que sainct Paul commande honorer sont-elles moins honorables que le Temples des Iuifs ? Et si nostre Seigneur a purgé ce Temple-là, chassant d'iceluy les trafiques profanes, sera-ce Idolatrie, d'honorer le Temple, où les sacrifices de sa grace, & de son corps precieux, & les oraisons de ses Saincts sont offertes ? où l'on chante les diuines loüanges de sa Maiesté ? où l'on luy rend les graces de ses benefices ? Le Ministre auoit-il son entendement chez-luy, quãd il barboüilloit le papier de ses narrations ; marmosets de sa fantaisie, & pieces tres-dignes de son Pantheon ?

An Ecclesiam Dei contẽnitis 1. Cor. 11. 22. Mat.21,12 Ioan.2.14 15.

Ce qu'il dit de mesme esprit, sur la dedicace des Temples & Autels, & autres seruices de l'Eglise.

CHAP. XII.

AVx precedens mensonges, impostures, & ignorances, il adiouste au mesme chapitre sixiesme celles icy. C'est tousiours pour accroistre le nombre des Idoles du Pantheon. Premierement, il dit que l'Eglise Catholique dedie les Temples aux Saincts, qui est les honorer du culte de latrie, cõme Dieux, à la façon des Payens, & estre Idolatre. C'est vne vieille mensonge, & imposture des Iuifs, & des Samaritains, qui faussement chargeoient les Chrestiens de ces crimes: Impostures renouuellees par les Ministres plus impieusement, qu'elle ne fut premierement controuuée par ces anciens ennemis du nom Chrestien ; parce qu'ils sçauent que nos Docteurs ont respondu, il y a plus de douze cens ans, à ces accusations, & creué les yeux à ces imposteurs ; & ont enseigné que c'estoit à Dieu qu'on dedioit les Temples, & les Autels, en memoire & souuenance des singulieres graces, & de la gloire qu'il a données à ses Saincts ; & neantmoins refutez & battus par les anciens, & recens Escriuains Catholiques, ils s'endurcissent aux coups, & par vne malice, & impudence effrontée, sans conscience, & sans honte, ne font que rechanter, rebarboüiller, & recroüailler les mesmes reproches, & calomnie en tous leurs liures, & predications ; quelle lumiere pourra faire voir ces obstinez aueugles ? quel marteau domptera leur opiniastreté? quelle medecine purgera le cerueau de tels frenetiques ? & Et que respondray-ie icy à ce Ministre, enfant de tels peres ? Certes pour luy rien, ce seroit temps perdu ; pour ceux qu'il abuse, & que ie desire desabuser, ie diray vne partie de ce que iadis nos SS. Peres ont respondu à calomnies semblables, & que i'ay emprunté d'eux ailleurs, respondant à du Plessis, qui obiectoit le mesme auec les Ministres. Sainct Augustin escriuant contre Fauste Heretique, parle ainsi : *Fauste nous calomnie dequoy nous honorons les Memoires, & Eglises des Martyrs, disant qu'en cela nous auons conuerti les Idoles en nos Martyrs.* Les Ministres apprins par le Maistre de Fauste, disent le mesme, & cestuy-cy regratte le mesme: Voylà la calomnie, voicy la refutation donnée par le mesme Docteur, au mesme lieu : *Le peuple Chrestien celebre par solemnité religieuse, les Memoires des Martyrs, pour s'exciter à leur imitation, & pour estre faict participant de leurs merites, & estre aydé par leurs oraisons ; mais de telle façon, que nous ne dressons pas les Autels aux Martyrs ; mais au Dieu des Martyrs: car quel Prelat, estant à l'Autel, dit iamais, nous t'offrons sacrifice, ô Pierre, ô Paul, ô Cyprian : mais ce qui est offert, est offert à Dieu, qui a couronné les Martyrs.* Et au liure de la Cité de Dieu, quasi enmesmes paroles : *Nous ne bastissons pas aux Martyrs des Tẽples, nous ne leur donnons pas des sacrificateurs, & sacrifices : car ils ne sont pas nostre Dieu.* Et vn peu apres : *Qui d'entre les Chrestiens ouyt iamais le Prestre, officiant à l'Autel erigé à l'honneur & culte de Dieu, voire sur le sainct Corps du Martyr, qui dit auec prieres,* IE T'OFFRE SACRIFICE, *ô Pierre, ô Paul, ô Cyprian? car en leurs Eglises on faict oblation à Dieu, qui les a faict & hommes, & Martyrs, & compagnons de ses saincts Anges en la gloire celeste; à fin que par ceste solemnité, nous rendions graces de leurs victoires à Dieu, & nous excitions nous mesmes, par l'inuocation de son nom, & memoire de ses Saincts, à l'imitation de telles couronnes & palmes : Et partant tous ces seruices de Religion qui se font, aux lieux où les Martyrs reposent, sont ornemens de memoire, non sacrifices de morts, comme s'ils estoient Dieux.* C'est l'imposture des Payens, & des Heretiques, & la response de ce sainct Docteur; Docteur du cinquiesme Siecle, que Caluin estime pur & net de toute mauuaise doctrine ; Docteur qu'il prise sur tous, & à qui pourtant il ne veut croire qu'à tour de Lune : Docteur qui refute ceste calomnie, souuent & disertement, parce qu'elle estoit fort atroce. Et c'est merueille que les Ministres ayment mieux suiure l'erreur de Fauste, refuté il y a douze cens ans, que l'auctorité de S. Augustin, defendant la verité Catholique. Or par ceste response, on apprend, auec la refutation de la calomnie, qu'en ce temps-là de S. Augustin. l'Eglise Catholique par tradition Apostolique, auoit des Temples, & des Autels; qu'on y offroit des sacrifices à Dieu, qu'on y disoit la Messe sur les corps & reliques des Saincts; qu'on celebroit la memoire des Martyrs, pour remercier Dieu de la victoire qu'il leur auoit donnée, & pour exciter les viuans à leur imitation. Nous faisons le mesme encores en l'Eglise Catholique; l'Huguenotisme n'en faict rien : nous faisons ce qu'enseigne sainct Augustin Docteur Orthodoxe; les Ministres font ce que Fauste Heretique enseignoit : Qui est donc Heretique ? qui Idolatre ? l'Eglise Catholique, ou la pretenduë Reformée ? Et que dit le Ministre à ceste response ? car ayant leu ce que i'en dis au Discours des Saincts, & m'alleguant en marge, auec le Cardinal Bellarmin, qui note le mesme, il a sans doute veu le lieu de sainct Augustin. Qu'en dit-il donc ? il n'en dit rien, il le dissimule, comme s'il n'en sçauoit rien. Il allegue Polydore, Durand, Ekius, Genebrard, Iacques le Preuost, Guy de Roye, & tout autre, fors celuy qu'il deuoit citer seul ; & persiste à dire que nous dedions des Temples, & des Autels aux Saincts ; voire des sacrifices : *Qu'est-il besoin, dit-il, de longue dispute, puis que Felix premier, ordonna*

Iuifs & Samaritains, calomniateurs des Chrestiens.

De la saincte Messe, liu. 4. c. 12 13. & 14 & au Discours des SS. ch. 7. S. Aug cõt. Faust l. 20 ch. 21.

S. Aug l 8. de ci. c. 27

Prestre officians à l'Autel sur les corps des Martyrs. S. Aug. ibi

Pourquoy on celebre la feste des Saincts.

Caluin estime S. Augustin pur de mauuaise doctrine, & le Siecle cinquiesme.

Digitized by Google

qu'on celebrast des sacrifices en leur nom, & des Messes votiues? Et là dessus, allegue Platina. Ce sçauant Ministre, & subtil Historien, ne pourra-il iamais entendre que c'est à dire, dedier vn Temple à Dieu auec la memoire d'vn Sainct? donner le nom d'vn Sainct à vn Temple dedié au culte Diuin? offrir en la Messe sacrifice à Dieu en la feste & memoire d'vn Sainct? tout cecy se fait à l'honneur de Dieu, en souuerain titre: car qui est serui au Temple portant la memoire, & le nom d'vn Sainct, sinon Dieu? Qui est adoré en la Messe votiue d'vn Sainct, sinon Dieu? A qui chante-on Matines, Laudes, Vespres, & les autres Heures, sinon à Dieu? En qui met-on sa Foy, son esperance en souuerain titre, sinon en Dieu? Que si on dit quelquefois, dedier des Temples, & des Autels aux Saincts, il faut prendre le sens de l'Eglise, & ranger à iceluy les paroles de ceux qui parlent ainsi: Si on faict des vœux aux Saincts, ce ne sont pas sacrifices, voire tels vœux s'addressent proprement à Dieu, ne plus ne moins que les vœux de pauureté, de chasteté, & d'obeyssance, qu'on offre à Dieu entre les mains des Prelats & Superieurs ses Vicaires. Quand est des offrandes, ou tableaux, ou liures, qu'on voue aux Saincts; ce sont recognoissances gratuites, & n'y a aucune loy qui le prohibe, ains la Iustice le veut. N'est-il pas raisonnable de faire, de donner, d'escrire quelque chose à la loüange d'vn Sainct, de la Vierge, des Martyrs, & des autres, desquels principalement nous aurõs senti l'ayde de Dieu fauorable, par leurs prieres & intercessions? Si nous le faisons, & deuons faire aux bien-facteurs de ce monde; sera-ce contre le deuoir Chrestien de le faire aux Saincts immortels?

Vaines questions du Ministre, sa Croix de trauers, & ses ignorances sur la doctrine de la Confession.

CHAP. XIII.

Il faut croire aux Saincts, & àtous ceux qui disent verité.

APres les questions susdictes, il faict d'autres saillies de mesme escrime: Il demande si on doit croire aux Saincts? importune question, & ineptement proposée, on doit croire, non seulement aux Saincts; mais à tout Docteur, qui dit la verité: Mais il veut dire, s'il faut auoir esperance aux Saincts, qu'il parle donc proprement. Ie respons qu'il faut mettre sa confiance en Dieu, comme souuerain Seigneur, & apres aux Saincts, comme à ses seruiteurs. Le Pere de famille doit mettre sa premiere esperance en Dieu; mais cela n'empesche pas qu'il n'espere encor à l'industrie de ses seruiteurs, qui trauaillent pour luy. Le Capitaine doit mettre l'esperance de la victoire en Dieu; mais il peut esperer à la vaillance de ses soldats. Le Chrestien dõc espere en Dieu souuerainement, il espere encor en ses Saincts, comme ez causes secondes ordonnées de Dieu. Tobie le ieune marchoit, accompagné de l'Ange, il auoit sa confiance en Dieu, & neantmoins il se confioit selon Dieu, au secours de l'Ange enuoyé de Dieu. Il met parmy ses allegations vne Croix en sautoir, d'vn Chi, lettre Grecque, iadis marque de mauuais Religieux, ie ne sçay ce qu'il en veut signifier ou dire; si ie l'eusse faicte en mon liure, il m'eust appellé Magicien. Ie le laisse auec sa croix de trauers, possible qu'elle signifie sa foy & charité de trauers, ou son opiniastrise posée de trauers en sa teste, cause qu'elle n'en peut sortir. En fin, apres auoir beaucoup allegué, & vainement allegué, il accuse la coustume Catholique de confesser ses pechez aux Saincts, & dit que c'est selon nostre opinion, vne acte de latrie, c'est à dire, honneur & culte souuerain, deu à Dieu seul: & partant que nous confessans à autre qu'à Dieu, nous sommes Idolatres. Respõse: Nous tenons que confesser à Dieu ses pechez, pour en auoir remission, c'est latrie, acte de culte souuerain: car c'est le recognoistre souuerain & tout-puissant Iuge: Et quand en la confession Sacramentelle, nous confessons nos pechez au Prestre, c'est à Dieu que nous les confessons, pour en auoir remission, par l'entremise du Prestre, qui n'est en cela que Vicaire de Dieu: comme au Baptesme, comme au Sacrement de l'Autel, comme aux autres: & partant c'est ignorance & imposture, d'accuser l'Eglise, comme si elle vsoit de la confession pour en honorer les hommes d'vn culte de souueraine Religion. Ie dis en second lieu, que confesser ses fautes aux Saincts, & encor à ceux qui ne sont pas Saincts, voire aux creatures sans ame, c'est acte de religion de pieté, & d'humilité, & les confesser deuant vn Iuge, quand il interroge iuridiquement, c'est deuoir de Iustice: & l'vne & l'autre confession est selon Dieu. L'enfant desbauché recognoissant sa faute, & reuenãt vers son pere, dit: *I'ay peché au ciel, & deuant toy*: il confesse son peché à Dieu & au ciel, Throne de Dieu. L'Apostre Sainct Iacques exhorte les Chrestiens de confesser leurs pechez les vns aux autres. Nous nous confessons donc au Prestre Vicaire de Dieu Sacramentellement, pour en auoir, ainsi que i'ay dit, l'absolution de nos pechez, qui est vn deuoir commandé & necessaire: nous nous confessons par humilité, à la Vierge, aux Anges, & aux Saincts, leur demandant pardon, & donnans quelque satisfaction, dequoy nous les auõs offensez, en offensant celuy lequel ils adorent, ayment, & seruent nuict & iour: nous nous recommandons à leurs prieres, à fin de nous impetrer grace de n'y retourner plus: Nous nous confessions aux hommes, qui sont pecheurs comme nous, pour nous abbaisser & humilier: nous nous confessons pecheurs deuant toutes les creatures muëttes, pour monstrer que nous sommes rendus inferieurs à elles, ayant offensé leur createur, qu'elles n'offensent iamais: y a-il mal en ces confessions? y a-il du crime? y a-il de l'Idolatrie? Et s'il n'y a que religion, que pieté, que charité, & humilité Chrestienne, n'y a-il pas de l'ignorance, & imposture en l'accusation du Ministre?

Tob. 5. 26. 27.

Le Chi, marque des mauuais Religieux.

Confesser ses pechez aux saincts.

Peccaui in cælum. Luc. 15. 21. 22.

Confitemini alterutrũ peccata vestra. Iac. 5. 16.

Confessions de plusieurs Veritez, & second Syllogisme du Ministre: son esprit contre la Mere de Dieu.

CHAP. XIV.

Maximes aduoüées par le Ministre.

IE viens à l'examen du 13. chapitre: car aux autres moyens, depuis le sixiesme, il aduoüe toutes les maximes que i'ay soustenuës en mon œuure, qui sont: QVE L'HERESIE merite le nom d'Idolatrie sur toutes les Idolatries spirituelles, QVE PAR finesse du Diable, les heresies ont esté suscitées contre l'Eglise Catholique en la place des vieilles Idoles Payennes: QV'IL y a difference entre l'Idolatrie spirituelle & materielle: QVE L'HERESIE est plus iniurieuse à Dieu, que l'Idolatrie materielle des Payens; QVE L'HERESIE est la plus malicieuse, & trompeuse de toutes les Idolatries: Toutes ces propositions sont si euidentes, que le Ministre n'a osé les contredire: Il est vray qu'il les a passées en tremblant, & comme vn chat dessus des espines, donnant tousiours quelque onglade à la fin, en secoüant la patte, & grondant. Il vient donc au second Syllogisme de son Idolatrie, qui est tel,

Quiconque est Heretique, est Idolatre:
Les Papistes sont Heretiques:
Ils sont donc Idolatres.

Ce dict, il faict le singe, & me prie en son iargon à petite bouche, de ne prendre point en mauuaise part ce titre D'HERETIQVE, duquel il nous veut inuestir par courtoisie; & apres il met la definition du mot prinse de la marge de mon liure, laissant ce qui faisoit contre luy au texte: sauf le passage de Tertullien, qu'il cite imprudemment, ou contre sa conscience: Car il luy donne droit au front, declarant celuy-là estre heretique, qui à sa poste introduict en l'Eglise de Dieu, ou choisit ce qu'vn autre aura introduict de son propre iugement, contre celuy de l'Eglise: ce qui conuient fort bien à Luther, Caluin, & au Ministre comme ie vay monstrer. Or il luy falloit prouuer l'assomption & seconde partie de son syllogisme, sçauoir est, Que les Catholiques sont Heretiques, pour donner clairement & vistement la conclusion de la preuue, & conclurre qu'ils sont Idolatres. Mais il a laissé son theme, pour courir à vn autre propos, & a faict comme les loups, qui tenans en gueulle quelque piece de chair, s'ils en voyét vne autre, ils quittent la premiere, pour s'acharner à la seconde, y flairant, & y esperant plus de goust: donc au lieu de prouuer que les Papistes, comme il parle, sont Heretiques, il se iette contre la Mere de Dieu, & se monstre en cela, luy mesme Heretique. C'eust esté merueille, s'il eust laissé passer ceste occasion de faire voir l'esprit des errans, contre ceste glorieuse Dame. Il a prins suiect de faire ceste saillie, de ce que ie venois la signification du mot Grec HERETIQVE, qui veut dire, vn qui faict choix à sa fantaisie, d'vne Escriture, ou autre chose en l'Eglise, contre le Iugement de l'Eglise, comme i'ay dict: Ie citois, pour exemple, le choix, & l'election que faisoient les Valentiniens, & Manicheans, quand ils prenoient en sainct Iean les paroles du Sauueur, dictes à sa Mere: *Qu'y a-il entre moy, & toy, femme?* Et en tiroient malignement argument, qu'elle n'estoit pas Mere du Sauueur, laissant cependant deux ou trois autres paroles du mesme texte, où elle estoit disertement appellée Mere de IESVS: Parquoy ils choisissoient & estoient Heretiques: I'adioustois qu'en ces paroles, il n'y auoit aucune signification de courroux du Sauueur contre sa Mere, comme s'il l'eust viuement tancée pour quelque griefue faute, ainsi que quelques ignorans Ministres vouloient inferer, pour d'autant rauallet l'honneur de la Vierge. Le Ministre donc laissant son assomption en alte, s'attaque icy, & prend la cause des Ministres, pour accuser la mere du Sauueur. Que dit-il? Il soustient qu'il y a de la reprehension aux paroles du Sauueur, & par consequent, du defaut en sa Mere. Et pour preuue, il dit que c'est la frase de l'Escriture. Il cite deux passages de l'Escriture; l'vn est quand Dauid dit à Abisai Prince de ses gardes, qui voulant tuer Semei pour l'amour de Dauid, fut apostrophé en ces mots, *Qu'ay-te à faire auec vous fils de Seruia?* Ce passage ne faict rien pour le Ministre: car Dauid ne tansa pas Abisai, mais le retint seulement, à ce qu'il ne tuast Semei, aussi n'y auoit-il point de cause de le tancer, ains matiere de loüange, aussi grande comme le crime de leze Maiesté estoit grand en ce mutin, qui appelloit le Roy, meurtrier, & enfant du Diable, dequoy tous les gens de Dauid furent iustement irritez, & Abisai sur tous, comme ayant tousiours aymé, respecté, & defendu son Roy enuers tous, & contre tous. Parquoy oyant ceste vipere siffler de telle sorte, esmeu de iuste zele, se preparoit à le charger, disant: *Pourquoy est-ce que ce chien digne de mort, iette ces maledictions a mon Roy? Sire, que ie luy aille mettre sa teste à ses pieds*: En pouuoit-il moins faire & moins dire? Et ce zele, n'estoit-ce pas zele de iustice, & ceste execution n'eust-elle pas esté iuste? Pourquoy donc le Roy le tansa-il? Il ne le tansa pas, comme il a esté dit, mais il le retint seulement, auec ceste sorte interrogation, estimant qu'alors estant persecuté de son propre fils Absalon, il n'estoit pas temps de se venger d'vn sien subiect, mais de prendre occasion de ceste iniure, d'exercer & practiquer la patience, & l'humilité, à fin d'appaiser Dieu par l'offrande de ses actions de vertu. Or que Semei eust merité la mort, & que le zele d'Abisai fust iuste, il appert par le commandement que Dauid donna apres à son fils Salomon, vn peu deuant que mourir, contre Semei, qui fut d'enuoyer auec sang sa vieillesse aux Enfers, c'est à dire, d'en faire iustice, deuant qu'il mourust, & punir le crime de leze Maiesté. Ce que Salomon executa dextrement, & le fit tuer. Ces paroles donc ne seruent de rien au Ministre, pour monstrer qu'en l'Escriture elles portent signe de reprehension & de faute.

Le second passage que le Ministre prend de l'Escriture, est celuy auquel les esprits immōdes crioient à nostre Seigneur, *Qu'y a-il entre nous & toy, IESVS Fils de Dieu?* qui ne fortifie non

Qui est heretique. Tertull li. de praescr. aduer. haeret. ca 6.

Que veut dire heretique.

Quid mihi & tibi est mulier. Ioan. 2. 4.

Quid mihi & vobis 2. Reg. 16. 10.

Semei criminel de leze Maiesté.

Quare maledicit canis. 2. Reg. 16.

Semei 3. Reg. 2. 8.

Semei occisio, 3. Reg. 2. 45. & 46.

Quid nobis & tibi. Mat. 8. 29.

Quid mihi & tibi. Luc. 8. 28.

plus sa preuue, que le premier, ains au contraire la combat : car il est tres-certain que les Diables ne tansoient point IESUS-CHRIST, veu qu'ils se confessoient inferieurs à luy, le craignoient, & le prioient; tres-certain encore que le Sauueur n'auoit faict aucune faute pour estre tansé, & seroit blaspheme de le penser. Que le Ministre donc cerche quelque autre passage que cestuy-cy, pour monstrer que nostre Seigneur tansa sa Mere, comme ayant commis quelque faute. Que s'il y a des peres, qui ont noté en ce faict quelque fragilité humaine; ç'a esté seulement de penser que la Vierge se hastoit vn peu, n'estant encor la saison de miracle, comme sainct Chrysostome a pensé; & pour vn ou deux qui ont esté de ceste opinion, il y en a plus de vingt, qui tiennent, qu'il n'y auoit aucun defaut, ny mesmes celuy que note sainct Chrysostome; car nostre Seigneur monstra bien que le miracle auoit esté demandé en saison, puis qu'il le fit sur le champ, aussi tost que sa Mere l'eut demandé. Le Ministre donc pouuoit suiure la partie la plus douce, plus pieuse & plus forte en l'exposition du passage, & deuoit auoir honte auec ses compagnons de le mettre en ieu si souuent, & rompre les aureilles Chrestiennes, pour monstrer que la Vierge a peché; preuue d'iniquité & de blaspheme, mais digne de l'esprit d'vn Ministre reformé comme cestuy-cy, & des esprits immondes, qui dirent iadis ces paroles au Sauueur, *Qu'y a-il entre nous & toy Iesus fils de Dieu*, desquelles les Ministres se deuoient seruir pour ternir l'honneur de la Mere de Dieu, faisant semblant de defendre l'honneur de son fils. Il reproche encore que l'Eglise Romaine assuiectit IESUS-CHRIST à sa Mere, & cite le Pere Coton, qui defend ceste glorieuse Dame; comme s'il disoit quelque blaspheme: mais ce bon Ministre n'auoit encor leu l'Escriture, que le Fils de Dieu estoit subiect non seulement à sa Mere, mais encor à Ioseph: & si estoit-il aussi puissant, aussi grand alors en terre, comme il est maintenant au ciel; encor qu'il vesquit mortel entre les mortels. Et ce que dict sainct Augustin, que ce n'estoit à la Vierge de commander, mais bien d'estre subiecte, ne condamne pas la Vierge de deffaut, mais declare comment elle pouuoit demander; aussi voyoit-il bien qu'on ne pouuoit pas colliger des paroles d'icelle aucune telle presomption, car elle dict seulement auec toute modestie, *Ils n'ont point de vin*, monstrant la necessité d'vn espoux confus, & demandant humblement, & en Mere misericordieuse le secours, que le fils misericordieux luy fournit incótinent, sans attendre.

Chrysost. in Ioan. ho. 20.

Quid nobis & tibi. Mat. 8. 29. Luc. 8. 28.

Erat subditus illis. Luc. 2. 51.

Vinū non habent. Ioan. 2. 3.

Discours du Ministre de mauuaise Logique sur les sept Sacremens de l'Eglise Catholique.

CHAP. XV.

LE Ministre se souuenant de l'assomption de son syllogisme laissée sans secours, faict vn chapitre aussi gros & ventru que deux de ses liures (c'est le quatorziesme) auquel il entasse pour fortification, tous les lieux communs qu'il auoit ramassé & r'appelle tous les regimens de son arriere-garde, & à force enfans perdus, comme il parle de son auantgarde pour renfort. Tout l'appareil tend à fortifier ceste belle assomption, à sçauoir, *que les Papistes sont heretiques*. Ce qu'il fait par vn nouueau discours, en tel sens: La Papauté a choisi sept Sacremens pour deux & plusieurs ceremonies, donc elle est coulpable d'Heresie. Pour mieux entendre la niaiserie d'iceluy, ie suis contrainct d'aduiser le Lecteur, qu'en l'Idolatrie Huguenote, ie prouuois aux Ministres, qu'ils choisissoient à leur poste ce qu'il leur plaisoit en l'Eglise, contre le iugement d'icelle, & partant qu'ils estoient Heretiques, c'est à dire, mauuais Electeurs, selon la signification du mot, *Heretique*, qui veut dire, electif, comme il a esté declaré selon Tertullien, au precedens chapitres. Ie verifiois ma proposition, premieremét ès choses de l'Eglise, cóme aux Sacremens & ceremonies, & apres aux Escritures. Aux Sacremés qui sont sept en l'Eglise Catholique, le BAPTESME, la CONFIRMATION, l'EUCHARISTIE, la PENITENCE, l'EXTREME ONCTION, l'ORDRE, & le MARIAGE. Ie disois qu'ils auoient faict choix & triage, n'en prenant que deux, le Baptesme, & l'Eucharistie, en laissant cinq, par vn superbe desdain, institués neantmoins comme les deux autres, par le Sauueur, enseignez par les Escritures, par les Apostres, & par les liures des Docteurs anciens, nommément Tertullien, Sainct Ambroise, Sainct Augustin; par le tesmoignage des saincts Conciles; par l'auctorité de l'Eglise, qui depuis seize cens ans, a tenu la Foy, & l'vsage desdicts Sacremens. I'adioustois encor qu'en ces deux Sacremens, ils auoient faict vn arriere-choix, prenant de la matiere, & de la forme & ceremonie d'iceux, ce que leur venoit en goust, laissant le reste, sans auoir esgard à la saincteté des Escritures qu'ils corrompoient, ny à l'auctorité des Docteurs qu'ils reiettoient, ny à la maiesté des Conciles & de l'Eglise, qu'ils mesprisoient. Et qu'en cela ils estoient electifs, & trieurs, contempteurs, & persequuteurs de l'Eglise; & partant heretiques, & par consequent Idolatres. Le Ministre a imité en singe mon discours, & a faict vn singe ridicule au lieu d'vn discours sensé, & la verité que i'auois declarée en aussi peu de paroles, que ie viens de la rapporter, il l'a corrompuë auec vn fatras de cinquante & tant de pages, chargées de mille sottises, ignorances, menteries, & blasphemes. Voicy le suc de son entendement, & toute la substance de son enthymeme rapporté par ses propres mots: *La vraye Eglise Catholique n'a tenu que deux Sacremens institués par le Sauueur, & enseignez par les Apostres, le Baptesme, & la saincte Cene, comme il appert par l'Escriture, & par les anciens, nommément Tertullien, sainct Ambroise, & sainct Augustin*: & s'estant efforcé, par vne parenthese de mesme estoffe, de prouuer ce nombre de deux Sacremens à l'exclusion des cinq autres, par l'auctorité de ces trois Docteurs, & de Beatus Renanus, il attache ceste conclusion, *La Papauté donc les ayant choisis pour Sacremens*, c'est à dire, ayant prins sept Sacremens pour deux, il desbande son arc, & iette ceste interrogation, *n'est-elle pas coulpable de ceste election*,

Tertu. l. de præscript. c. 39.

Pag. 59. & 60. sur les Sacremēs.

Page. 60.

qui constitue l'heresie? c'est la preuue de son assomption, qu'il continuë de verifier aux ceremonies, faisant tousiours du singe, *Encores*, dict-il, *en ces deux Sacremens elle a faict vn arriere-choix, adioustant ou retranchant ce qu'il luy a semblé bon, & ayant choisi vn grand nombre*: & ce dict, il se met à reietter, & confuter ces ceremonies auec vne queuë & tirasse prodigieuse, non de singe, mais de guenon. Voyons sa subtilité & sa Logique, & pesons la qualité de son argumét. Il dict que l'Eglise a faict choix & triage aux Sacremens, pour en auoir prins sept au lieu de deux, & pour auoir prins force ceremonies en l'administration de ces deux, comme en celle des autres. Icy le Ministre faict voir qu'il ne sçait ce qu'il dict, & qu'il n'entend non seulement le sens de la question, mais non pas mesmes les paroles. Il veut prouuer que l'Eglise Catholique a faict choix aux Sacremens & aux ceremonies, & il monstre qu'elle en a prins plus qu'il n'y en auoit à son compte. Car à son compte il n'y a que deux Sacremens, & il dict qu'elle en a prins sept: En la reformée il n'y a aucunes ceremonies, & il dict, que l'Eglise a faict choix aux ceremonies, ne s'oublie-il pas de sa chiffre? Et ce discours n'est-il pas vne tirade d'vn enfant perdu? choisir, c'est de plusieurs choses en prendre quelques-vnes, & laisser les autres: de ne laisser rien, ce n'est pas choisir, c'est prendre tout, Comme celuy qui d'vne grande quantité de perles, trie les plus grosses, & les plus rondes, laissant les autres, il choisit: mais s'il emporte tout le monceau, ce n'est pas choix d'election, mais prinse vniuerselle. D'auantage l'Eglise Catholique, auoit pieça tous ses Sacremens: comment donc pouuoit-elle faire triage en ceux de la Pretenduë reformée, qui n'est venuë au monde que quinze cens ans apres? Ie dis le mesme des ceremonies, dont elle vse dés le temps des Apostres, & leurs voisins successeurs, qui les ont instituées, comme toute l'Histoire Ecclesiastique nous apprend: c'est donc la pretenduë Reformée, qui a trié, qui a choisi, qui a retranché à sa fantaisie, aux Sacremens & ceremonies de l'Eglise contre le iugement d'icelle: C'est elle qui s'est departie du sein de ceste Eglise auec les pieces profanes de son choix, arrachées par schisme du corps mystique de IESVS-CHRIST: Parquoy c'est-elle qui est electiue, c'est à dire, Heretique, & qui porte en son front le signal de sa lepre, & la signification du mot *Heretique*, & le Ministre, Heretique, comme elle: & de plus, vain & profane Aduocat d'Heresie, escriuant pour elle ce qu'il escrit. L'argument qu'il fait de l'authorité de Tertullien, S. Ambroise, & S. Augustin, pour prouuer qu'il n'y a que deux Sacremens, est de mesme Logique que celuy du choix. Il cite les passages où ces peres ne font mention, que de deux Sacremens, & de là faict sa conclusion en tel discours: Les peres en tels lieux mettent deux Sacremens, donc ils disent qu'il n'y en a que deux: Il est vray en tels lieux: Mais la Logique du Ministre ne preuue pas ce qu'il veut. C'est autant que si quelqu'vn voulant monstrer par l'auctorité de sainct Iean, que le Sauueur n'a faict que deux miracles, disoit ainsi: Sainct Iean ne parle que de deux miracles du Sauueur, au cinquiesme & sixiesme chapitre de son Euangile: donc sainct Iean dict que IESVS-CHRIST n'en a faict que deux: si le Ministre respond que la consequence ne seroit pas bonne, parce que l'Apostre parle des autres miracles aux autres chapitres: Ie respons le mesme, & dis que ces Docteurs escriuent des autres Sacremens, aux autres lieux de leurs œuures, & la chose est si manifeste à ceux qui les lisent, & qui ont des yeux, que ce seroit abuser du temps, & mespriser le iugement des lecteurs de ces Peres, de le leur vouloir enseigner par citations longues. Si le Ministre a iamais entendu sa Logique, il deuoit auoir aprins que c'est vne mauuaise façon d'argumenter, que de prendre le silence d'vn homme pour negation, & dire, Platon n'a point parlé du Peru en son Cratyle, donc il n'y en a point: ou bien Aristote ne faict point mention de la quadrature du cercle en l'histoire des animaux, donc il n'en parle point du tout. Quand au tesmoignage de Renatus, qu'il employe icy, auec celuy desdicts Peres, il est de trop bas aloy pour estre de mise: c'est vn aucteur non seulement recent, mais encore suspect en plusieurs endroicts. Il est vray que le Ministre faict sa robbe de tous haillons, & la brodure de son texte de citations & d'autheurs de haut relief, comme du franc discours, & d'autres de semblable engin.

Sur les ceremonies. pag. 60.

Que c'est que choix.

L'Eglise a tousiours eu sept sacremens.

Ses ceremonies.

Façon de preuue captieuse des Ministres.

Fraude des Heretiques de mesurer les choses de la Foy, par les reigles de la nature, mal appliquées: De la vertu des Sacremens, specialement du Baptesme.

CHAP. XVI.

IE ne veux perdre le temps, & abuser les yeux & les oreilles du lecteur à refuter en particulier le reste du chapitre, où le Ministre continuant la trainée de sa preuue, faict vn ramas, & vn chaos de toutes les matieres, que luy & ses compagnons ont de coustume d'estaller à toutes foires, & à tous marchez où leur bec se peut attacher, & leur plume se peut estendre: ils ne mettent liuret en public, tant soit-il mesquin; qu'ils n'y fourrent & entassent plusieurs poincts des Sacremés, de leur vertu, des ceremonies, de l'Eucharistie, du Sacrifice, de la Transsubstantiation: qu'ils ne demandent si le corps du Sauueur peut estre en diuers lieux: comment il peut estre en l'Eucharistie sans occuper place, & semblables questions, qu'ils meuuent parmi les idiots, non pour enseigner, car eux mesmes ne les entendent point, mais pour sembler docteurs à ceux qui ne les entédét nõ plus, & pour védre leurs drogues cõme charlatás en place aux despés de ceux qui les achetét. La meilleure refutatiõ, & le meilleur degast que ie puis faire de toutes les impertinences du Ministre en ce chapitre, c'est d'esuanter deux fraudes, qu'il a communes auec les autres ministres, & qu'il fait ioüer en plusieurs endroits de son escrit. La premiere fraude est d'examiner, & mesurer les choses, & mysteres de la foy par reigles de philosophie, & raisons naturelles: façon de faire communes aux Heretiques, pour esblouyr les yeux des personnes par cet affront, & leur oster la lumiere de la foy,

Premiere fraude des Ministres, examiner les choses de la foy par reigles naturelles.

Digitized by Google

Ariens auec la Philosophie mal entenduë destruisoit la foy.

auec les tenebres de la nature. Ainsi les Arriens disputoient de la Saincte Trinité, non comme Chrestiens, mais comme Philosophes, ne pouuans entendre comment Dieu le Pere ne fut plus ancien que le Fils qu'il auoit engendré, & aux autres veritez de ce profond mystere, surpassant toute la capacité de la nature plus largement que le ciel vn grain de millet. Ainsi Hermogenes Heretique nioit que le monde eut esté creé de rien, parce que nulle chose ne se peut faire de rien, selon la maxime de Philosophie. Et partant Tertullien disoit *que les Philosophes estoient les Patriarches des Heretiques*, & que toute Heresie tiroit son ame de la Philosophie ; non que la Philosophie, c'est à dire, la science naturelle, de soy ne soit bonne, estant vn don de Dieu, mais la Philosophie mal appliquée pour donner reigle aux mysteres de Dieu, qui sont par dessus la nature, & la science de Philosophie : disputer de telle Logique en l'escole Chrestienne, c'est abuser de la Philosophie, & estre non vray & humble Philosophe : mais vn trompeur & orgueilleux Sophiste, voulant tout reduire à la mesure de sa teste, & faire entrer l'Ocean des secrets de Dieu dans la coquille d'vne noisette. Le Ministre donc enflé & enyuré de cet esprit, comme tous les autres Heretiques, & vuide de bonne science, nie que l'eau du Baptesme efface le peché : *Parce*, dict-il, *que l'vsage propre de l'eau est de lauer le corps* : c'est à dire, parce que l'eau laue naturellement le corps, & non l'esprit : car naturellement la chose corporelle ne peut agir en la spirituelle, n'estant cela du tenement de sa vertu : comme si la toute-puissance de Dieu ne pouuoit donner vne force surnaturelle à cet element pour ouurer par dessus sa nature. Par mesmes raisons les Ministres & luy, nient que les autres Sacremens produisent aucune grace, n'estans à leur opinion que significations nuds, & vuides sans imprimer aucun effect dans l'ame, & sans la iustifier de leur action propre : & par mesmes raisons ils destruisent l'Enfer en bonne consequence : Car si le corps ne peut agir en l'esprit, le feu d'Enfer ne brusle point les Diables, ny les ames des damnez, qui sont esprits ; il n'y a donc point de tourmens de feu. Or si l'Escriture ne peut mentir, qui dit que ce feu brusle, elle dit donc que le corps peut agir en l'esprit par vertu diuine, encor qu'il ne le puisse faire par vertu naturelle ; & par mesme assertion elle declare le Ministre & ses compagnons, menteurs en leur doctrine : & faict voir que leur mescreance ne procede que de la vanité de la Philosophie mal entenduë, & plus mal appliquée, parce qu'elle est prinse pour reigle des mysteres de Dieu. Les fideles Chrestiens suiuent vne autre estoille pour direction de leur foy, & considerent que les Sacremens sont œuures surnaturelles, n'ayans pas leur force de la nature ordinaire, mais de la puissance de Dieu, qui leur donne la vertu extraordinaire d'agir en l'ame, & y faire naistre la grace Diuine, & la nettoyer de peché, combien qu'ils soient instrumens corporels. Et comme Dieu a mis aux creatures la force de donner des effects naturellement, par exemple, à vn figuier de produire de figues, à vn poirier des poires : ainsi il a donné à l'eau du Baptesme, à l'huile de la Confirmation, à la matiere & forme des autres Sacremens, la vertu de causer surnaturellement des effects spirituels, & surnaturels : A l'eau du Baptesme de nettoyer l'ame du peché, & la faire iuste : à sa Parole de changer le pain en son Corps, & le vin en son Sang : & à l'vn & à l'autre d'estre viande & breuuage corporels & spirituels, pour nourrir & abbreuuer l'esprit, & le faire croistre non en substance, mais en grace, en vertu, en charité, & autres qualitez. C'est sa Loy, & son bon plaisir, qui a esleué ces creatures, & rehaussé leur rang au dessus du commun, pour donner tels effects, comme il donna iadis à l'eau du Iordain de nettoyer la lepre de Naaman, effect extraordinaire : & au serpent d'airain chose d'art insensible, de guarir ceux qui estoient mordus des serpens vifs : & à la bouë appliqué sur les yeux, de faire voir l'aueugle né : effects non seulement par dessus la nature, mais du tout contraires & repugnans à icelle : Car tel regard irritoit plustost le venin des morsures, comme les doctes Rabins ont noté, & la bouë estoit plus propre pour aueugler que pour faire voir, comme chacun scait.

Hermogenes. Tertul. ad uers. Hermogené. cap. 8.

Patriarches des Heretiques les Philosophes. Tert. eodem

La science naturelle bonne.

Le Ministre naturaliste

Les Ministres destruisent l'Enfer. Le corps peut agir en l'esprit par vertu Diuine.

Lauare septies in Iordane, & recipiet sanitatem caro tua. Naaman. 4. Reg. 5. 10.

Serpent d'airain. Fac serpẽtem æneũ, & pone eũ pro signo. Nu. 21. 8. Exspuit in terram, & fecit lutũ. Ioan. 9. 6.

Philosophie mal appliquée côtre le mystere du Sacrement de l'Autel. Assertiõ du naturaliste pag. 76 & suiuantes.

Selon la mesme reigle de Philosophie mal employée, le Ministre combat la verité du Sacrement de l'Eucharistie, ne la pouuant comprendre, ny la voulant croire, comme il querele en Philosophe ecceruelé, & taille des Idoles pour son Pantheon : C'est pourquoy il prend & reprend, il vire, il roule ces assertions, *Qu'il ne se peut faire que le corps du Sauueur soit en diuers lieux en mesme temps, qu'il soit au Sacrement sans occuper place, que les accidens & especes du pain & du vin puissent subsister sans subiect, & produire & nourrir vne substance.* Et auec telles vanités de Philosophe Payẽ, indignes d'vn fidele Chrestiẽ, il faict trasonner sa plume sur le papier, descouurãt ensemble ses ignorances, inepties & blasphemes, qu'il a couché parlant des choses & citant des aucteurs, qu'il n'entendit oncques, ny entendra cy-apres.

Reigles pour entẽdre les mysteres de la foy.

La saincte Escriture.

Le sens de l'Eglise.

La reigle donc qu'il faut tenir pour entendre les diuins mysteres, c'est la S. Escriture, que ceux-cy ventent tant, & n'en font pourtant compte ou la corrompent, quand elle leur est contraire : auec l'auctorité & sens de l'Eglise Catholique, & des SS. Docteurs, fideles truchemens d'icelle Escriture : qui dit apertement que l'eau du Baptesme regenere & mondifie. Ainsi le Sauueur le declara parlant à Nicodeme, *Celuy qui ne sera regeneré de l'eau & du Sainct Esprit, ne peut entrer au Royaume des Cieux* : Il parle de l'eau du Baptesme viuifiée par son Sainct Esprit : Donc l'eau du baptesme auec l'inuocation du Sainct Esprit, a la force de regenerer l'ame & la rendre nouuelle, donc ceste eau est cause efficiente, quoy qu'instrumentale de la grace & iustification : Et Ananias parlant à Sainct Paul, *Sois Baptisé, & laue tes pechez inuoquant le nom de* IESVS : l'eau donc laue les pechez, & iustifie. Isaie prophetisant du Baptesme en comparaison des Sacremens & sacrifices anciens, disoit ainsi : *Qu'ay-ie à faire de la multitude de vos victimes, dit le Seigneur, i'en suis saoul. Ie n'ay que faire des holocaustes, des moutons, ny de la gresse des bestes grasses, ny du sang des aigneaux, & des boucs, lauez-vous & soyez mondes.* Il dit, comme

Nisi quis renatus fuerit denuo, non potest introire in regnũ Dei. Ioan 3. 3.

Exurge & baptisare & ablue peccata tua. Act. 22. 16

Isa. 1. 11. 16

Cõparaisõ des vieux Sacremens & nouueaux.

„ Sainct Hierosme l'expose, Pour toutes les an-
„ ciennes victimes, la religion de l'Euangile me
„ plaist, c'est que vous soyez baptisez en mon sang
„ & par le lauement de regeneration, qui seule-
„ mēt peut remettre le peché. Et le premier Concile de Nice ancien & noble interprete de l'Escriture, parlant du Baptesme, *L'on ne doit pas considerer nostre Baptesme des yeux du corps, mais de l'ame. Tu vois l'eau, mais considere la vertu de Dieu cachee dedans l'eau.* Il veut donc dire qu'il ne faut pas icy philosopher à la naturelle, comme font les estourdis naturalistes, & les Heretiques: mais croire en vray Chrestien, se tenant à la loy enseignée par l'Escriture, & par les Saincts de l'Eglise.

Concil. Nic. 2.

Declaration de la mesme fraude, sur la doctrine de l'Eucharistie.

CHAP. XVII.

LA mesme Escriture parle encor plus apertement de la reelle presence du corps du Sauueur nostre Seigneur en l'Eucharistie: matiere que le Ministre espluche aussi plus curieusement, en Philosophe de son rang. Nostre Seigneur en son dernier souper, apres la figure de l'Agneau Paschal accomplie, substituant le sacrifice & Sacrement de son Corps, qui estoit la verité de la figure, & le sacrifice selon l'ordre de Melchisedech, & ayant prins le pain, dit ainsi, CECY EST MON CORPS: & la coupe, CECY EST MON SANG: & à fin qu'on ne doutast point de ce qu'il vouloit dire, il l'a faict coucher en mesmes termes, sans varier à trois Euangelistes, & apres au grand Docteur des Gentils sainct Paul. Et sainct Iean apres tous a donné l'exposition en mesme sens, rapportant le diuin sermon que le Sauueur fit, disant: *Ma chair est vrayement viande, & mon sang est vrayement breuuage, Et le pain que ie donray est ma chair: C'est le pain vif qui descend du ciel.* Et n'y a clause en tous les deux Testamēs si clairement couchée que ceste-cy, ny glose en aucun texte si resoluëment donnée, que celle de S. Iean. Si la parole de Dieu est veritable, il faut croire à ce qu'elle dit: si Dieu est tout-puissant, il peut faire ce qu'il dit; Or il a dit, CECY EST MON CORPS, c'est donc son Corps, & ainsi le croit celuy, qui veut estre fidele: Celuy qui demande, comment se peut-il faire, QV'VN corps soit en plusieurs lieux ensemble, QV'IL soit corps sans occuper place, & qui faict autres questions importunes: c'est vn homme profanement curieux, & vn Philosophe profane, qui ne recognoit rien de plus haut que la nature, & non d'vn homme Chrestien, qui s'arreste à la parole de Dieu, & faict ioindre son iugement à l'obeyssance de la foy, prestant l'oreille aux Escritures, & non aux raisons humaines. C'est la fraude que ie voulois icy declarer qui seruira apres és autres discours. I'en diray vne autre practiquée par le Ministre, apres que i'auray mis en auant quelques effects de nature pour declarer la niaiserie de cet homme, qui faict du subtil Philosophe en ses questions de l'Eucharistie, & fait paroistre qu'il est vn grossier Sophiste.

Hoc est Corpus meum. Hic est sāguis me⁹. Mat 26.26 Matth. 14. 22. 24. Luc. 22. 19 20. 1. Cor. 11. 24. Caro mea Ioan 6.56. Là mesme, 51. & 52.

La verité du S. Sacrement confirmée par la parole de Iesus-Chr. ne peut estre mise en doubte.

Declaration de la verité Catholique contre les vaines cauillations des mescreans, sur la realité du Corps du Sauueur en l'Eucharistie.

CHAP. XVIII.

LE Ministre comme ses compagnons, nie la realité de la presence du Corps du Sauueur en l'Eucharistie, parce qu'il ne peut comprendre que ce corps se trouue en diuers lieux en vn mesme temps, qu'il soit auec toute sa quantité en vne petite hostie, sans occuper place, & qu'il soit au ciel occupant lieu, selon ses dimensions en vn mesme temps, qu'il soit icy d'vne façon, & là haut d'vne autre: *N'est-ce pas*, dit-il, *iouer vne battelerie, il est dedans, non, il est dehors: Il est à Rome, non, il est à Salamanque: Il veille, non il dort.* Examinons ce ioüeur de passe passe, qui veut tout faire passer par son cerueau. Ce qui rend difficile à comprendre qu'vn cor ps soit en diuers lieux en mesme temps, c'est à raison de son vnité, parce que n'estant qu'vn, il semble qu'il ne peut estre qu'en vn lieu. Or s'il se trouue quelque creature en diuers lieux, qui toutefois n'est qu'vne, la chose ne sera difficile de croire le mesme, au corps du Createur. Ie pense que le Ministre croit que l'ame raisonnable est vn esprit, & qu'elle est vne, & toute en tout le corps, & toute en chasque partie: car estant esprit sans quantité, elle ne peut estre diuisée, ny estenduë: elle est donc toute en diuers lieux, en mesme temps: toute au cœur, toute à la teste, toute à la main, & toutefois n'est qu'vne, cela est difficile à entendre: doit on nier pour cela que l'ame soit au corps? Item l'ame faict son discours en la teste, & ne discourt point au talon: dira-on pour cela, selon la conclusion du Ministre, cōme vne chose absurde, dōc l'ame discourt, & ne discourt point? donc il y a deux ames, donc il y a de la contradiction? S'il le dit, il est sans raison? car il n'y a aucune contradiction, que l'ame face diuerses fonctions en diuers endroits: & non plus dōc en y a-il, que le corps du Sauueur soit au ciel d'vne façon & localement, & au S. Sacrement d'vne autre: Illec auec mesure & circonscription de lieu: icy sans occuper lieu, n'estāt qu'vn corps en diuers lieux: & le Ministre est ridicule de dire que nous faisons deux corps à nostre Seigneur, disās qu'il est à l'Hostie, & qu'il est au Calice: ains nous disons qu'il est en mille lieux, & auec cela qu'il n'est qu'vn. S'il le veut cōprendre il est trop presōptueux, c'est vn mystere qu'il faut croire: mystere qui passe la capacité de plus habiles que luy, qui ne le peuuent non plus comprendre, & neātmoins le croyent, parce qu'ils sont fideles & humbles, ce qu'il n'est pas. Et si on le cōprenoit, ce ne seroit pas acte de foy, mais œuure de sciēce, il le faut donc croire, & estre fidele, s'il ne le peut croire, c'est qu'il a faute de foy. Les exēples qu'il met pour prouuer sa battelerie, sōt vrayes pieces de patelinage, & propositiōs de iōgleur, formées de logique de passe passe, car dire, *il est dedās, nō, il est dehors*, c'est à faire à des Boēmiēs: *Il est à Rome, nō, il est a Salamāque: Il veille, nō, il dort*, ce sōt cōtradictiōs d'affirmatiue & negatiue d'vne mesme chose, en mesme façon: L'escole Catholique ne parle pas ainsi: mais dict que nostre Seigneur est en terre, & au ciel, qu'il est à Rome & à Salamanque, & n'est impliquée aucune contradiction, comme sont les propositions du Ministre.

Niaiseries du Ministre. Ce qui rēd difficile à comprēdre qu'vn corps soit en diuers lieux.

Anima tota in toto, & tota in qualibet parte.

Digitized by Google

Il est à Rome, non, il est à Salamanque; car elles disent qu'il est à Rome & qu'il n'y est pas, au lieu que la frase Catholique porte, qu'il est en l'vn & en l'autre lieu : & partant le Ministre est vn Sophiste : il est vray qu'il est grossier : & comme il n'entend point ce qu'il croit, aussi ne sçait-il exposer ce qu'il veut, ny coucher au papier ses tenebres, & les peindre, sinon en barbouillant.

Autres exemples pour faciliter la foy du mystere de l'Eucharistie.

CHAP. XIX.

I'Adiousteray encor pour faciliter la foy de ceux qui veulent estre dociles à croire la verité, qu'en la nature Dieu a donné certains mouuemens à des corps, qui font que presque en mesme temps, ils se trouuent en plus de cent mille lieux : vne estoille du firmament posée droict sur l'Equateur, & portée de son ciel, gyrant la terre, ou meuë d'elle mesme, faict plus de douze millions de lieuës, en vingt-quatre heures; donc en vne heure, elle en fait cinq cens mille: & en vn quart, cent & vingt cinq mille, en demi-quart plus de soixante & dix mille : donc en vn demi-quart elle se trouue en plus de soixante & dix mille endroicts : Et si chacune de ces lieuës est diuisée en cent parties encores, ceste estoille se trouue en plusieurs milliõs d'édroicts. Si vn homme pouuoit aller de Paris à Rome en vn clin d'œil, tenant le chemin commun, il se trouueroit en vn clin d'œil, à Lyon, à Turin, à Milan, à Sienne, & en autant de lieux, qu'il feroit de pas, qui feroit se trouuer à bonnes enseignes en plusieurs lieux presque en mesme temps. Ceste estoille va encore plus vistement que ne feroit cet homme : elle se trouue donc en vn clin d'œil, en vne infinité de positions du ciel. Or si Dieu a donné ceste vistesse à ce corps, & la proprieté d'estre en plusieurs lieux par ceste vistesse naturelle, ne croirõs nous pas qu'il l'ait par quelque autre façon, donnée à son corps plus noble infiniment en toutes qualitez, qu'aucun astre, qu'aucun ciel, qu'aucun corps naturel ; trouuerons nous impossible qu'il ait priuilegié son corps de ceste prerogatiue, comme de toutes les autres des corps celestes, ou terrestres, & donné beaucoup plus que ceste similitude ne monstre? Le Ministre subtilise encore en Sophiste, disant, que nous destruisons la verité du corps du Sauueur, enseignans qu'il est au Sacrement sans estenduë, & que c'est vne contradiction, de dire, qu'vn corps soit auec sa quantité sans occuper lieu ; vieille monnoye descriée, & vieille obiection sifflée pieça à la confusion, voire de ceux qui la proposoient, auec plus d'energie que ne fait cestuy-cy : Car il ne sçait que parler en Pythagoras, ce qu'il n'est pas : il ne sçait qu'affirmer & nier, & sauter d'vn buisson à l'autre, & c'est tout. Ie pourrois amener icy les passages de l'Escriture, qui monstrent que le corps du Sauueur, est sorti du ventre de la Vierge, sans rupture de la virginité de sa Mere, qu'il est sorti du Sepulchre fermé ; qu'il est entré en la chambre des Apostres les huis clos, comme le tesmoigne auec l'Escriture toute l'antiquité de l'Eglise : Et les Ministres plus iudicieux ne l'osent desia plus nier, estant la chose par trop euidente : Or ces effects monstrent que le corps du Sauueur, en les accomplissant, n'occupoit point de lieu, autrement il eust rompu le corps de sa Mere, leué la pierre du Sepulchre, & ouuert les portes : ce qui contrarie aux paroles de l'Escriture, à la foy de l'Eglise, & à la verité, & neantmoins, il estoit tousiours vray corps. Ce n'est pas donc destruire son corps, & dire contradiction, d'affirmer qu'il peut estre present sans occuper place.

Comment vn corps naturellement peut estre en mille lieux presque en mesme instant.

Pythagoras l'a dict. Le corps du Sauueur sorti du vẽtre de la Vierge, sãs fraction du corps. Item du sepulchre, entré dans la chãbre les huis clos. Ecce virgo cõcipiet & pariet filiũ Isa. 7. 14. Mat 28. 2. Ioa. 20. 19.

Suite du precedent Chapitre, que le Corps du Sauueur peut estre en vn lieu en maniere d'esprit, sans interest de sa verité, comme les esprits en façon de corps sans interest de la leur.

CHAP. XX.

Mais laissant les preuues de l'Escriture tres-notoires, ie veux prendre le baston duquel icy le Ministre escrime & l'en battre, & luy monstrer que faisant icy du Philosophe, il n'entend encore les Elemens de la Philosophie : les petits Logiciens sçauent, que la proprieté d'vn corps, ou d'autre chose, n'est pas son essence, & que l'action de la proprieté peut estre suspenduë sans interest d'icelle, ny du suiect. Occuper lieu, n'est pas l'essence d'vn corps, mais proprieté : elle peut donc estre separée d'iceluy sans le destruire : vn corps donc peut estre sans occuper place, demeurant vray corps, & retenant son essence, & nature entiere : les exemples en autres matieres feront claire ceste assertion. Rire, c'est vne proprieté de l'homme, il peut estre sans rire; & suspendre l'action, voire toute sa vie, comme l'on tient de quelques Saincts, & nommément du Sauueur : L'homme pour s'abstenir de rire, perd-il sa proprieté? ou laisse-il d'estre homme ? La proprieté de l'eau, & de tout corps pesant, est de deualer, la proprieté du feu est de monter, & plus encore de brusler, & toutefois l'Escriture nous apprend que le courant de l'eau du Iordain s'arresta, & au lieu de submerger, seruit de muraille aux Hebrieux, la passans à pied sec, comme aussi par semblable merueille, firent les ondes de la mer rouge : la mesme Escriture nous enseigne que le feu descendit du ciel à la priere d'Helie, & qu'en Babylone, non seulement il ne brusla point les trois enfans Hebrieux, ains les rafraischit dedans la fournaise. Si l'eau est demeurée vraye eau, & le feu vray feu, sans exercice & action de sa proprieté : pourquoy ne pourra estre le corps du Sauueur sans exercer la sienne, demeurant vray corps ? Et si sa toute-puissance a donné la poincte à la legereté du feu pour descendre, si elle a suspendu & bridé la chaleur de cet element le plus actif, & mutin de tous, ne pourra-elle pas retenir la proprieté de la quantité de son corps, priuilegié sur tous corps, sans interest de sa verité ? Ce sera donc vn corps spirituel, dira le Ministre : c'est mon, & quel inconuenient en cela? Aussi le seront tous les corps des esleuz en la resurrection. *Il se seme*, dict Sainct Paul, *vn corps animal, & resuscitera vn corps spirituel* : vn corps grossier est mis en terre maintenant :

L'action de la proprieté peut estre suspenduë.

Le Iordain s'arreste. Iosue 3. 14 15. Exo. 14. 21 *Elie faict descendre le feu.* Descendit itaq; ignis de cælo. 4 Reg. 1. 11 12. Dan. 3. 23. 49. 50.

Seminatur corp⁹ animale, surget corpus spiritale. 1. Cor. 15. 44.

il resuscitera vn corps subtil, & deslié. Et si les corps des esleuz doiuent auoir priuilege de ces qualitez, le corps du chef des esleuz en sera-il priué? Ains ne les aura-il pas toutes auec les preeminences deües au corps de Dieu? Mais si le corps du Sauueur n'occupe point lieu, il est donc present en façon d'esprit: il est donc esprit, & non corps: la consequence n'est pas bonne, non plus que si quelqu'vn disoit que le feu de la fournaise n'estoit pas feu, par-ce qu'il ne brusloit point. Le Sauueur condamna tels discours en la doute de ses Apostres: Car voyans qu'il estoit entré en leur chambre les huis clos, c'est à dire penetrant les portes sans occupation de lieu, ils penserent que c'estoit vn esprit, luy donc corrigeant cette pensee leur dict, *l'esprit n'a ny chair ny os, comme vous me voyez auoir*: c'est à dire, encor que mon corps ait suspendu la proprieté de sa quantité n'occupant point de lieu, & soit entré en façon d'esprit, il n'est pour cela esprit, comme vous cuidez: car il ne laisse pas d'estre corps, & d'auoir sa nature & quantité, sa chair & ses os, encor qu'il ne tienne place, & qu'il se manie en façon d'esprit: c'est vn corps Deifié, & spirituel. Que si vn corps peut estre aucunement spirituel en ses qualitez interieures, comme estoit celuy du Sauueur, & comme seront ceux des iustes apres le grand iour: quelle absurdité y a il qu'il le soit en sa situation? Et si au contraire les esprits mesmes prennent la figure, & situation des corps, & occupent place comme les corps, qui est vne chose beaucoup plus difficile à comprendre, comme aussi il est plus difficile à faire, trouuera-on estrange, qu'vn corps soit en façon d'esprit, inuisible, impalpable, sans occuper lieu & auec la suspension des autres qualitez corporelles? Or que les esprits occupent place corporellement, ont le voit en cent passages de l'Escriture du vieil, & nouueau testament, qui nous disent que les Anges se sont monstrez reuestus de corps, marchans, parlans, mangeans, & conuersans auec les hommes. Ains Dieu mesme trespur esprit, esprit des esprits, apparut en figure corporelle au paradis terrestre: Et les trois personnes de la glorieuse Trinité furent au tabernacle & logis d'Abraham, en habit de trois pelerins: Dieu & les Anges laisserent-ils d'estre esprits pour auoir prins les proprietez des corps, & occupé place à la maniere des corps? Moins encor le corps du Sauueur, pour prendre la proprieté d'esprit, & d'estre en façon d'esprit en place sans occuper lieu, laissera d'estre corps. Il y a donc matiere pour admirer les merueilles de Dieu en ce Sacrement, si on y contemple auec les yeux de la foy, la puissance, sagesse, & bonté infinie du Createur, admirable en toutes ses œuures, & Sacremens, & en cettuy-cy plus admirable qu'en tous. Que le Ministre donc, qui n'est que sophiste, & qui tranche du grand Philosophe, apprenne les rudiments de la Philosophie, de laquelle il abuse, & aille vendre les merceries de ses friuoles questions, à des gens qui n'ont ny entendement, pour recognoistre la verité, ny volonté de la faire.

Spiritus carnem & ossa non habet. Luc. 24. 39

Les Esprits occupans place a guise de corps Les Anges. Dieu mesme. Gen. 3. 6. 9. 10. Apparuerunt ei tres viri stantes prope eũ. Gen. 18. 2.

Dieu est admirable en ce S. Sacrements.

Seconde fraude des Ministres faisans entendre que l'Eglise Catholique attache superstitieusement la vertu diuine aux Creatures, c'est à dire, aux Sacremens.

CHAP. XXI.

LA seconde fraude dont le Ministre se sert pour tromper & calomnier, est maintenue par Caluin, qui à chasque propos de la vertu des Sacremens, & ceremonies Sacramentales, dict apres Luther, que l'Eglise Romaine attache la vertu Diuine à des choses terrestres, & diuertit les cœurs des hommes de IESVS-CHRIST, & de sa passion, par-ce qu'elle enseigne, que les Sacremens portent grace, & iustifient: *Celuy*, dit-il, *qui tire des Sacremens la cause de la iustice, par cette superstition il attache les pauures entendemens des hommes à la terre, à laquelle ils ne sont que par trop inclinez d'eux mesmes: a fin de les faire arrester plustost à la veuë d'vne chose corporelle, qu'en Dieu.* Selon le jargon de cette calomnie, le Ministre dict, *Que nous faisons dependre le salut des hommes du Baptesme*, *Que nous l'esleuons par dessus la passion de* CHRIST. Item *que nous attribuons plus à la messe qu'à la passion du Sauueur*: En somme il parle cõme si nous faisions les Sacremens, causes principales & singulieres de nostre redemption sans connexion, ny dependence de la passion & merites de IESVS-CHRIST: qui est vne imposture affectée, & maligne, pour rendre odieuse la doctrine Catholique, & sous vn faux pretexte de l'honneur de Dieu, deceuoir les simples, qui ne peuuent ny s'informer de la verité, ny voir Satan caché sous vn beau masque d'hypocrisie. Or la Doctrine de l'Eglise est que tous les Sacremens prennent leur force de nostre Seigneur, duquel ils sont instruments pour iustifier les ames, & non causes principales: Ce sont les canaux par lesquels Dieu faict decouler les graces meritees par la mort de son fils: Cette mort est la grande fontaine & le grand Ocean de nostre redemption, les Sacremens sont les ruisseaux qui portent les eaux de cette redemption & les appliquent pour nostre salut. Et comme en la nature par les causes secondes, par les cieux, par les elements, par les animaux, par les plantes, & autres creatures corporelles, Dieu donne naturellement ce qui appartient à la generation, & nourriture corporelle de l'homme: ainsi en son Eglise par les Sacremens comme causes secondes spirituelles, il fournit surnaturellement ce qui est necessaire pour regenerer, & entretenir l'homme en la vie spirituelle, & cette doctrine ne deroge non plus à la gloire de Dieu, & au merite de son fils IESVS, que quand on dict que Dieu nous nourrit par les creatures: & ne diuertit non plus les cœurs des fideles de la passion du Sauueur, que celuy-la retireroit quelqu'vn du feu, à qui il diroit que la chaleur est l'instrument du feu pour chauffer. C'est la Doctrine Huguenote, & les Ministres, qui donnent contre la gloire de Dieu, renuersant l'ordre qu'il a establi, pour le bien de ses enfans, & rendant, en tant qu'ils peuuent vuides, &

Calomnie de Caluin. Caluin. l. 4 des Institut cha. 14 §. 14.

Du Ministre p. 67 Ibidem p. 72.

Grande imposture du Ministre.

Comment les Sacremens operent par la vertu du Sauueur.

inutiles, tous les Sacremens de l'Eglise, les cassant du tout, comme ils en ont aboli cinq, ou leur ostant leur vigueur & vertu, comme ils ont faict à deux autres, qu'ils ont deshonorez & amortis, à guise des sauterelles d'Egypte, qui rongerent la verdure, force, & beauté des arbres & des plantes, les faisant du tout mourir, ou les rendant steriles. C'est leur orgueil qui veut plus sçauoir, que Dieu mesme, destruisant ses Loix pour dresser des Idoles difformes, & abominables, à la place des Sacremens, & aydes spirituelles des ames. Ce que le Ministre a accompli en ce sien œuure à son tour, & auec plus de malice que d'art, par vn discours farci d'vn infini nombre d'inepties, & absurditez, comme Idoles ridicules, discours où les erreurs blasphemes, & heresies gourgouillent, entassees aussi dru & menu, que les crapaux & grenouilles dans les marests d'Egypte: nous en auons veu vne partie, & en verrons encore. Les questions qu'il entasse en ce lieu de la Transsubstantiation, du Sacrifice de la Messe, de l'adoration de l'Hostie, & autres poincts: ce sont pieces d'ostentation, marques d'ignorance & de stupidité, comme tout homme de iugement voit, & n'est besoin de le refuter icy en passant, l'ayant fait à dessein, apres plusieurs autres Docteurs, aux liures de la saincte Messe. La conclusion & queuë de ce monstrueux chapitre, est semblable à la teste: il conclud auoir prouué l'assomption de son syllogisme, & monstré que l'Eglise Catholique, qu'il appelle la Papauté, est maligne electrice, en la matiere des Sacremens, & qu'elle l'est aussi aux autres poincts de doctrine: *Car*, dit-il, *combien qu'elle croye vn Paradis, & vn Enfer, si croit-elle vn Purgatoire, le merite des bonnes œuures, l'intercession des Saincts*, & le reste qu'il met, & n'a rien faict de ce qu'il conclud: il a seulement monstré son ignorance. I'ay monstré cy dessus que c'estoit ineptement parlé, de dire, que l'Eglise Catholique a faict triage des Sacremens de la Reformee pretendue, qui n'est en vie que depuis que Saturne l'a tirée des Enfers, il y a enuiron cent ans, & qui n'a que deux Sacremens tous defigurez, & belistres: où l'Eglise en tient sept, depuis seize cens ans. Ie dis le mesme en cette derniere clause, remonstrant que c'est ignorance d'estimer, que ce soit triage malin, de croire le Purgatoire, le merite des bonnes œuures, & l'intercession des Saincts: Mais bien au contraire, c'est triage, & election heretique, en la Pretendue Reformée, de ne croire ces trois choses, comme elle croit le iugement, le Paradis, & l'Enfer. Ma conclusion est legitime, celle du Ministre est vne resuerie sans loy.

Exod. 10. 4. 5. Inducam locustam in fines tuos.

De la Transsubstantiation, Sacrifice de la Messe, &c. chap. 14.

De l'Eglise, & de l'Escriture, & comment l'Eglise recognoit, & honore l'Escriture contre les calomnies des errans.

CHAP. XXII.

I'Auois prouué en mon œuure, que la Pretenduë Reformée faisoit choix, & triage à sa poste, aussi bien en l'Escriture, qu'aux mysteres de la foy, & qu'elle prenoit tels passages qu'elle iugeoit propres à sa fantasie, & reiettoit les autres, qui estoient aussi bons, & aussi vrais, que ceux qu'elle receuoit. Le Ministre continuant ses singeries, veut faire le mesme contre nous, & prend occasion d'employer ses questions triuiales & recuites, de l'Escriture, & ne faict rien moins, que ce que porte la promesse & le titre de son chapitre: Car meslant & barboüillant plusieurs choses, & disant quelque chose de l'Escriture, il se iette parmi, à la descente du Sauueur aux Enfers, & n'en peut sortir aux bonnes œuures, & au franc arbitre, & s'en acquitte en homme de sa robbe. Pour rompre en gros toutes les toiles d'araigne qu'il à filé icy cuantrant son cerueau, sans m'amuser à les deuider fil à fil, ie diray en peu de mots son erreur, & la verité Catholique sur ces poincts: la narration seule de ses niaiseries, & la production simple de nos raisons, fera dissiper les brouillars qu'il a ietté en brouïllon, pour obscurcir la clarté de la vraye foy. Donc pour monstrer que les Papistes comme il parle, sont malins electeurs en la saincte Escriture, & au Symbole, il escrit que nous
" auons enseigné le signe de la croix, pour priuer
" les fideles de tout sentiment de la foy, & frauder
" les Escritures d'autant, & que nous renuoyons
" tout le monde à la foy de l'Eglise, & de nos ancestres: que nous defendons au vulgaire de lire
" les controuerses, & la Bible, comme faict Mahommet:
" ces antecedens sont aussi aptes pour
" verifier le titre de son chapitre, & monstrer que
" nous sommes malins electeurs de la Bible, comme les singes à conduire vne armée, comme le feu à refroidir, & la glace à chauffer; qui iamais fila tel discours? on faict le signe de la croix, donc c'est pour oster le sentiment de la foy? au contraire, n'est-il pas institué pour le grauer en la memoire? Et ce signe en quoy fraude-il l'Escriture? signifie-il quelque chose contre l'Escriture? n'est-il pas tiré de l'Escriture? Il poursuit & appelle blaspheme de tenir que l'Eglise donne creance & credit aux escrits des Apostres, & que l'Escriture prenne tesmoignage & authorité de l'Eglise. Cet homme escriuant ces choses, monstre qu'il n'entend encor ny la signification, ny le rang de l'Eglise, & de l'Escriture: c'est pourquoy il en parle en esprit esgaré: L'Eglise est la congregation des enfans de Dieu faisans profession de sa foy & de sa loy: l'Escriture est l'Archiue des cayers diuins contenans la doctrine de cette foy, & de cette loy: l'Eglise est l'Espouse de Dieu: l'Escriture le liure de Dieu, duquel l'Eglise est gardienne: l'Eglise a esté dés le commencement du monde, & du rera à iamais: l'Escriture n'a esté que plusieurs siecles apres, à sçauoir, depuis Moyse, qui fut plus de deux mille ans apres, & cessera à la fin du monde: l'Eglise est le Iardin, de l'Escriture, & l'Escriture est le fruict de ce Iardin: Car par qui a le Createur planté & cultiué ce Iardin & ce paradis de sa parole, sinon par les enfans de l'Eglise, en la possession de l'Eglise, par les Prophetes, par les Euangelistes, & autres diuins jardiniers? l'Eglise peut estre sans l'Escriture, comme de faict elle a esté plusieurs siecles, ainsi que ie viens de dire, l'Escriture ne peut estre sans l'Eglise, Car à quel vsage seruiroit-elle? l'Eglise peut enseigner sans l'Escriture le salut, & la loy de Dieu, comme elle a

Discours du Ministre. p. 110. & 111.

Comment l'Eglise donne authorité à l'Escriture & la prid d'icelle.

Que c'est que l'Eglise. Que c'est que l'Escriture.

l'Eglise plus ancienne que l'Escriture, & plus durable.

l'Eglise le paradis terrestre, l'Escriture son fruict.

Peut estre sans l'Escriture.

Digitized by Google

Enseigner sans l'Escriture. faict, par traditions portées de voix viue iusques au temps de Moyse : l'Escriture ne peut enseigner ce salut, & cette loy, si elle n'est exposée par les Docteurs de l'Eglise : car la Bible ne parle point, si on ne prononce ses mots, & ne se declare point si on ne l'expose : c'est vne loy muette, & l'Eglise qui l'expose, est vne loy parlante : Et l'Escriture exposée par autres que par l'Eglise, c'est à dire par autres que par ses Docteurs, elle n'est pas l'Escriture de Dieu, n'ayant l'Esprit & le sens de Dieu: c'est le liure du Diable, animé de l'Esprit, & du sens du Diable : les Iuifs ont depuis l'Ascension du Sauueur la Bible du vieil Testament: comme ils l'auoient jadis, & l'exposent selon la note de leur incredulité : Ce n'est plus la Bible, c'est vn bouquin de papier, chargé de gloses infernales, qui disent que le Messie n'est encor venu : les Turcs ont quelques liures de la mesme Bible, & d'icelle en honorent leur Mahommet : qui dira, que ce soit la Saincte Escriture, encor que les periodes en soient ? Tous les Heretiques des premiers iusques aux derniers siecles, ont prins l'Escriture, & de l'or d'icelle ont forgé leurs Heresies, & Idoles, plus frauduleusement que les Iuifs, plus iniquement que les Turcs, plus impudemment qu'aucuns ennemis de Dieu : leur Escriture employée à donner ame, & forme à leurs blasphemes, estoit-elle Escriture Saincte, & non plustost vne Idole abominable, faincte de l'Escriture ? vne tissure, vne brodure, vne ordure d'Enfer, puis qu'elle donnoit des enseignemens de mensonge, de fiction, & d'abomination, & nō paroles de Dieu, qui est la mesme verité, pureté & saincteté? Or si les meschans ont accoustumé de corrompre ce liure, de s'en venter, & faire entendre que c'est l'Escriture Saincte, ce qui ne le sera pas, n'est-il pas necessaire d'auoir quelqu'vn qui le cognoisse, qui sçache les charactheres, & son Esprit ? qui puisse nous asseurer que c'est la Saincte Escriture, & le liure de Dieu ? Et qui pourra plus dignement, & plus fidelement faire cet office, que l'Eglise de Dieu, l'Espouse du fils de Dieu, animée de l'Esprit de Dieu, gardienne de ses Sacremens, de son Testament, de ses chartres, & de tous ses thresors, *colomne & fermeté de la verité*, fondée sur le roc, & despensiere des graces de son espoux? Dequoy donc se formalisent les Ministres, & pourquoy abbaient ilz si souuent, & si importunement contre cette Eglise, dequoy elle interpose son iugement, pour iuger de la vraye Escriture, son authorité pour l'authoriser, & sa prudence pour la mesnager? N'est ce pas d'autant qu'ils veulent tromper à credit, & sans contredit, & faire des Idoles à leur fantasie, du liure de Dieu, & vanter pour pieces de la saincte Escriture, ce qui est faincte Escriture, & facture de Sathan, pour deceuoir le monde, comme jadis ont faict les anciens Heretiques leurs ancestres, sous le pretexte coloré de la parole de Dieu ? Arriere donc predicants, arriere fiston de Vauuert, arriere vos vanteries de la Bible & du Testament de Dieu. Vostre Bible, n'est pas le liure de Dieu, c'est vne Idole dressée contre l'honneur de Dieu, digne d'estre non seulement mise entre les mains du vulgaire, des Sauetiers, & Chercuitiers, mais aux lieux les plus sales de vos maisons? arriere ces voix calomnieuses, qui disent que l'Eglise veut priuer de tout sentiment de la foy, parce qu'elle enseigne le signe de la Croix : la vraye Escriture nous apprend à honorer la Croix, & nous en glorifier? *Ia à Dieu ne plaise*, dit l'Apostre, Docteur de cette Escriture, *que ie me glorifie en autre chose qu'en la Croix de nostre Seigneur* IESUS CHRIST. Vostre Escriture ne le dict pas, c'est d'autant qu'elle n'est pas la saincte Escriture: c'est vn fantosme conceu de la frenesie de vostre cerueau, à la semblance & image du Diable pere de mensonge & d'erreur. Mettez donc vostre Bible au Pantheon, en l'assemblée des autres Idoles, à fin qu'elle soit enseuelie és ruines d'iceluy.

L'Escriture sans l'exposition de l'Eglise, n'est pas le liure de Dieu.

La Bible des Iuifs

La Bible des Turcs.

Des Heretiques.

l'Eglise fermeté, colomne de verité. Ecclesia est columna, & firmamentum veritatis. 1. Tim. 3. 15.

Absit mihi gloriari, nisi in Cruce Domini nostri IESU CHRISTI. Gal. 6. 14.

Continuation du precedent chapitre, de l'honneur & respect de l'Eglise enuers la saincte Escriture.

CHAP. XXIII.

NE dictes plus, ne calomniez plus que nous donnons plus d'authorité aux hommes, qu'à Dieu, plus de creance au jugement des hommes, qu'à la parole de Dieu, parce que nous croyons qu'il faut qu'elle soit iugée estre l'Escriture, par l'examen & touche de l'Eglise: l'examiner & prouuer, ce n'est pas raualler son authorité: c'est la bien affermir, que la bien recognoistre: à ce qu'on ne prenne vn faux liure, pour le liure de Dieu : C'est pour illustrer son credit, & luy donner poids & authorité: Ioiada souuerain Pontife, sacra Roy Ioas, fils d'Ochozias, legitime heretier du Sceptre: estoit-ce pour luy commander, & non pour l'authoriser, & faire que chacun luy obeït, apres cette declaration? Quand en France les Parlemens, comme les Chambres des Comptes, verifient les Edicts & lettres patentes du Roy, entreprennent-ils sur le Roy pour cela ? N'est-ce pas pour voir si telles lettres sont legitimes, à fin de les honorer & de faire executer, ce que le Prince commande par icelles? Et le Roy ne le veut il pas ainsi? cuide-il que son authorité en soit interessée, & non plustost maintenuë ? L'Eglise donc declare que telle Escriture est parole de Dieu, & par telle declaration l'authorise, & l'ayant vne fois recognuë pour vraye, elle la faict recognoistre, elle l'honore, & fait honorer, comme le Testament de son cher Espoux: elle la respecte, la croit, luy obeït, l'ensuit, & se regle par ses oracles, & la defend enuers tous, & contre tous : contre les Ariens, contre les Aëriens, contre les Manicheans, contre les Ministres, & leurs Disciples, qui sont enfans de ceux-là : Et de son texte elle prend matiere, pour verifier & defendre les veritez de son Dieu, & la Majesté de son Fils: pour en honorer ses Sacremens, pour luy rendre graces, pour chanter ses loüanges, pour enseigner ses enfans à l'Eschole, aux Eglises, aux Sermons, & tout ce qu'elle fait en cecy, c'est la volonté & ordonnance de Dieu. Arriere doncques encores ces voix mentueuses, qui disent que l'Eglise defend de lire la Bible: elle commande au contraire, de la lire exactement, & deuotement, mais à ses Docteurs, qui ont les mains fortes pour la manier, & la teste bien faicte pour l'entendre, non

Anno septimo misit Ioiadas, & assumens centuriones &c. 4 Reg 11. 4. 5. 6. 2. Par. 23. 1. 2 3.

Belle similitude, qui declare le pouuoir de l'Eglise sur la S. Escriture.

L'Eglise ne defend de lire la Bible.

Digitized by Google

à des artisans idiots. Il y a plus de quatre vingts Colleges en France, où l'on l'enseigne publiquement : plus de cinq cens en la Chrestienté, & n'est ce pas vn effronté mensonge, & calomnie impudente, d'accuser l'Eglise, comme si elle prohiboit la lecture de la Bible, comme faict le Turc ? Si ce Ministre ose si apertement escrire des mensonges si lourdes, qui le croira és gloses secrettes, qu'il donne sur la Bible ? Mais l'Eglise defend de lire les controuerses? Ouy, escrites par les Ministres: & fait sagement, & aussi sagement que le pere, qui defend à ses enfans, de manier ou manger du poison: Ce sont liures Heretiques, & pieces empoisonnées: mais elle ne prohibe pas absolument les controuerses escrites par les Catholiques. Que si elle ne veut que le vulgaire les lise indifferemment, elle est encore icy sage, & discrete, pour le bien de ses nourrissons, qui ne sont lettrez, ne plus ne moins qu'en l'inhibition de la lecture de la Bible. Ce n'est pas au petit vulgaire, de lire le plus grand liure, qui soit en la Bibliotheque de Dieu : c'est assez qu'il en prenne, ce qui luy est necessaire pour son salut, par l'addresse des Docteurs, & Pasteurs que Dieu luy donne à ces fins : comme le malade prend de la main du Medecin, les remedes pour se guarir, sans lire les aphorismes d'Hippocrate, & les commétaires de Galien: & celuy qui plaide, suit les conseils de l'Aduocat, sans aller se rõpre la teste en vain, à fueilleter le Code, ou le Digeste : Ce seroit faire iniure au liure de Dieu, de le commettre à gens qui ne l'entendent, & moins le peuuent exposer : ce seroit faire tort à ses enfans, & les jetter sans nauire, en vne mer si profonde des mysteres de Dieu : Et les Ministres ne sont ils pas autant cruels que moqueurs, de mettre la Bible entre les mains des pauures artisans, des Cordonniers, des Tailleurs, des Tauerniers, & autres idiots, qui à peine sçauent lire? N'est-ce pas autant que si quelqu'vn mettoit dans vn grand nauire plusieurs simples Marchands, qui n'eussent iamais veu ny nauire, ny mer, pour se conduire eux-mesmes sans Pilote sur les ondes ? ne seroit ce pas les exposer à vn tres-euident naufrage, & s'en moquer? Et ne faictes vous pas le mesme, commettant la Bible à telles gens, qui doiuent gagner leur vie de leur trauail, & apprendre leur creance de leurs Pasteurs ? Les Ministres, pour faire enseigner la Grammaire, la Mathematique, la Philosophie, donnent-ils seulement vn Dispautaire, vn Euclide, vn Aristote aux ieunes enfans, pour les apprendre d'eux-mesmes ? Ne les enuoient ils pas aux Escholes, pour estre apprins des Regens, qui leur exposent tels liures ? Et neantmoins ils donneront la Bible à chacun, pour la lire en priué, & deuenir en priué plus que Grammairien, plus que Mathematicien, plus que Philosophe, pour deuenir en vn mot, Theologien, qui comprend tout, & prendre le bonnet de Theologie sous la courtine d'vne cheminée noire ? Messieurs les Ministres qui enseignez ce qu'enseigne ce Parangon de Vauuert, n'estes-vous pas des abuseurs & moqueurs ensemble, dignes de la confusion eternelle, où vous precipitez le pauure peuple abusé par vos moqueries damnables?

Ce n'est pas au vulgaire de lire la Bible.

Les Ministres cruels & moqueurs, [illegible] la Bible aux idiots.

Belle similitude, qui monstre comment il ne faut donner l'Escriture à toute sorte de gens.

Suffisance du Ministre sur l'exposition de la montée du Sauueur au Ciel, & de sa descente aux Enfers.

CHAP. XXIV.

MOnstrant que les Ministres font triage peruers en la saincte Escriture, j'auois produict deux passages, entre autres fort euidens du Symbole, desquels l'vn porte que *Nostre Seigneur est descendu aux Enfers*, l'autre, *qu'il est monté au ciel*, desquels ils croient le second selon qu'il signifie, sans glose, & ne veulent croire le premier, sinon par allegorie ; & l'exposent d'vn costé blasphematoirement, du desespoir pretendu du Sauueur en la Croix, comme si estre descendu aux Enfers, fut a dire, s'estre desesperé; ou de son incarnation, comme si descendre aux Enfers, signifioit descendre au ventre de la Vierge: Et de l'autre, ils l'allegorisent ridiculement du sepulchre, & ainsi estre descendu aux Enfers, voudra dire qu'il a esté enseueli. Le Ministre tient bon par tout en aueugle asseuré, ains accuse l'Eglise Catholique, comme faisant choix en ces articles, parce qu'elle ne croit pas ce qu'il croit: Il excuse & defend fort & ferme Caluin, adjoustant blaspheme sur blaspheme : Voicy sa defense, *Richeome reprend Caluin, comme ayant dit que le Sauueur se desespera : en quoy se manifeste la puissance de l'imposture : Car ce que ce bon seruiteur de Dieu a dict en forme d'obiection, on le luy met sus, comme si c'estoit vne chose soustenue par luy: Ainsi dit-il qu'il semble absurde, qu'vne voix de desespoir soit eschappée à nostre Seigneur, adjoustant aussi tost, que la solution est facile, y prenant mesme que sa foy a tousiours esté ferme, quoy que le sentiment de la chair apprehendat.* l'impose donc à Caluin, & Caluin est innocent, & bon seruiteur de Dieu, selon le Ministre, parce qu'il ne dit point par maniere d'affirmation, que le Sauueur se fust desesperé, par ce aussi que sa foy, parmi les tourmens, auoit tousiours esté ferme. Cette defense, & excuse est vne manifeste menterie, vne espesse ignorance, & vn gros blaspheme: Menterie en ce qu'il nie, que Caluin ait dict affirmatiuement, que le Sauueur se desespera en la croix : Car il l'escrit en plusieurs endroicts, aussi affirmatiuement, qu'impudemment. En l'Institution il dict en termes exprés, IESVS CHRIST, *en estre venu iusques là, que de n'attendre autre chose sinon que Dieu le Pere eut conspiré à le perdre & destruire:* N'attendre que la perdition, c'est estre desesperé : Et dire cela du Sauueur, est vn blaspheme : En l'Harmonie il affirme, IESVS-CHRIST, *n'auoir veu aucune esperance, comme on a accoustumé de faire, quand les choses sont desesperées.* Item, *d'auoir esté assailly, & tourmenté de tous costez, à fin qu'estant accablé de desespoir, il se desportat d'inuoquer Dieu, ce qui estoit renoncer à salut :* Affirme encor *de nous auoir faict voir en sa mort vn spectacle plein de desespoir.* Est ce parler par maniere d'obiection, en doutant, & non par affirmation, aussi blasphemante, que obstinée ? Ay-je donc imposé à ce bon seruiteur de Dieu, luy reprochant son blaspheme à ce

Interpretation des Ministres sur la descente de N. S. és Enfers, ridicule & blasphematoire.

Defense blasphematoire du Ministre. p. 115.

Caluil. 2. c.16. §.11.

Harmo. in Matth. 26.39. Item in Matth. 27.57.

Digitized by Google

suppost du Diable, non seruiteur de Dieu? Mais est-ce defendre l'innocence, & non pecher à escient contre le sainct Esprit, & mentir à escient contre la verité? A son mensonge il adiouste suyuant son S. Homme, vn blaspheme, & vne quadruple ignorance. Le blaspheme est, en ce qu'il attribue la foy à IESVS-CHRIST: Car c'est luy oster la vision de Dieu, & dire qu'il a esté quelque temps sans estre bien-heureux. La premiere des ignorances est en ce qu'il ne sçait que l'ame du Sauueur, vnie à la diuinité, fut tousiours bien heureuse. La seconde qu'il ignore que là où est la clere vision de Dieu, il n'y a point de foy, & que où est la foy, il n'y a point de vision claire de Dieu, ny de beatitude; & que celuy qui a la vision de Dieu, comme auoit le Sauueur, & comme ont tous les bien-heureux, il ne croit pas en obscurité comme font ceux qui ont la foy; mais voit sans enigme en clarté. La troisiesme ignorance est en ce qu'il pense, que le desespoir ne puisse estre, si la foy demeure ferme, qui est contre l'Experience: car les Diables, dict Sainct Iacques, comme aussi les damnez, croient, & neantmoins, ils sont tous comblez de desespoir. La quatriesme, en ce qu'il ne sçait que la foy est en l'entendement, & le desespoir en la volonté, qui est cause que l'vne ne forclot pas l'autre, & que le desespoir peut estre en l'ame, encor que la foy tienne bon. Or que ceux qui escoutent ce noble Aduocat de Caluin, examinent auec quelle conscience il le defend, & considerent encor l'exposition qu'il donne du susdit Article, *Il est descendu aux Enfers*; c'est à dire, à son compte, il s'est incarné: De maniere que le ventre de la Vierge aura esté l'Enfer de cette descente. Le Turc oseroit-il parler ainsi? Ou selon l'autre glose, *Il est descendu aux Enfers*, c'est à dire, au sepulchre, glose tres-inepte, pour plusieurs raisons. Premierement celuy qu'on enseuelit, ne descend pas au sepulchre, mais il y est porté. Secondement si cette glose est vraye, quelle sera l'antithese de sainct Paul, *Il est descendu aux plus basses parties de la terre*, & *est monté sur les plus hauts cieux*? l'Apostre parle d'vne vraye & haute montée: Il parle donc encor d'vne vraye, & basse descente; autrement l'Antithese seroit equiuoque, & ne vaudroit rien: Car le sens seroit, *il est monté sur les plus hauts cieux*, &c. *il est descendu au sepulchre*, qui seroit vne opposition ridicule. Mais exposant l'article, comme l'Eglise l'expose, elle est tres-bonne: Car elle veut dire, que comme il est descendu aux plus basses parties de la terre, ainsi il est monté pour sa gloire aux plus hauts cieux. Troisiesmement qu'est-il de besoin d'allegoriser cet article, & l'exposer de l'incarnation, ou du sepulchre, veu que le Symbole a mis a part vn article de l'vn & de l'autre mystere, *Il a esté conceu du sainct Esprit, né de Marie Vierge. Il a enduré & a esté enseuely*? A quelle fin donc ces gloses d'allegorie? A quel propos ces articles reiterez, non seulement seperflus, mais encore obscurs? Finalement l'Apostre en cette antithese parle de ce que fit le Sauueur, apres sa mort, sçauoir est, de sa descente aux Enfers & de son Ascension au ciel, comment donc peut-on dire que cet article s'entend de l'incarnation, qui est deuant sa mort? A la fin le Ministre met vn argument sur le tout, pour clorre auec bonne cadance son allegorie, & maintenir que le Sauueur n'est point descendu en verité aux Enfers: & discourt ainsi: IESVS-CHRIST dict au bon larron, Tu seras auiourd'huy auec moy en Paradis: donc son ame ne peut ce iour-la descendre aux Enfers, d'autant quelle monta au Ciel, c'est à dire en Paradis, y menant celle de ce brigant; car monter au Ciel, & descendre aux Enfers, ce sont choses contraires: C'est le suc du discours de ce bon Docteur, par lequel il monstre ignorer les rudimens de la doctrine Chrestienne, ne sçachant encore que le Paradis consiste en la vision de Dieu; & croyant que le Sauueur ne pouuoit estre en Paradis, qu'il ne fust au Ciel, & par bonne consequence, que tant qu'il vesquit en terre, son ame ne veit point Dieu, & ne fut point bien-heureuse, & ainsi il luy oste encore icy la beatitude, comme il faisoit cy-deuant, luy attribuant la foy: N'est-ce pas vne stupidité de Colosse? Et cet Escriuain d'instructions ne sçait-il encor ny la signification du mot, Paradis, ny le priuilege de l'ame du Sauueur vnie à la Diuinité? Sera-il au moins capable de l'apprendre? Paradis est la vision de Dieu, & est par tout, où l'on iouyt d'icelle, fut-ce au centre de la terre; & l'ame du Sauueur, à l'instant qu'elle fut créée, & vnie auec la Diuine personne, elle eut par prerogatiue de cette vnion, la iouyssance de la vision bien-heureuse, encor qu'elle ne fust au Ciel. Le Ministre ignoroit cecy, ou pensoit que l'essence du Paradis fust le Ciel. Et quelle ignorance? Deuant que le Ciel fust faict, n'y auoit-il point de Paradis? Dieu n'estoit-il pas le Paradis de soy-mesme? *Les Anges qui descendent du Ciel, tandis qu'ils sont en terre, ne sont-ils pas en Paradis*, c'est à dire, ne voient-ils pas Dieu? N'est-ce pas le Sauueur qui le dit? Le siege des bien-heureux est voirement au Ciel, & illec est le Paradis, non à raison du Ciel, mais de cette glorieuse resiouyssance de la vision de Dieu, laquelle fut le Paradis du bon Larron, comme des iustes qui estoient aux limbes, aussi tost que le Sauueur ayant rendu l'esprit, les fut visiter, & monterent apres au Ciel quand & luy, en sa triomphante Ascension, au regne de felicité. Et quel Chrestien, tant soit-il idiot, peut ignorer ces choses? A l'eschole Ministre, à l'abecé de l'Alphabet, pour apprendre à lire, & cognoistre les rudimens de la foy, auant que faire du Theologien, & tailler des Idoles, & Idolatries Papistiques, pour monstrer vos ignorances hyperboliques.

Le Ministre attribue la foy à Iesus Christ.

La claire vision de Dieu, oste la foy. 1. Corin. 13. 11. 12. Iac. 2. 19 Dæmones credunt, & contremiscunt.

La foy en l'entendement, le desespoir en la volonté.

Le Ministre expose de l'Incarnation la descente de Iesus Christ aux Enfers. p. 126.

Ineptes expositions du Ministre sur l'article, Il est descendu aux Enfers. Quid est quod ascendit, nisi quia descendit primum in inferiores partes terræ? Eph 4. 9.

Discours transcendant du Ministre. Luc 23. 43

Le Paradis consiste en la visió de Dieu.

Paradis c'est la vision de Dieu.

Ego cibo inuisibili, & potu, qui ab hominibus videri non potest, vtor, Tob. 12. 19. Angeli eorum semper vident faciem Patris mei qui in cælis est. Matth. 18. 10.

Le franc-arbitre, declaré & confirmé par l'Escriture, & par les Saincts Docteurs; Imposture du Ministre.

CHAP. XXV.

POur acheuer le reste de la replique deüe à son quinziesme chapitre, il faut dire quelque chose du franc-arbitre, & des bonnes œuures, & declarer vne imposture du Ministre, sur ce subject. Les absurditez que ce noble Escriuain couche en l'vn, & en l'autre poinct, meritent vn bon examen, & vne bonne censure: Et la foy Catholique sur les mesmes poincts, doit auoir vne bonne declaration, pour estre importans à merueille. Il parle premierement des bonnes œuures, & apres du franc-arbitre. Ie parleray par meilleur ordre: Premierement du franc-arbitre, source, & premier ressort des bonnes œuures, & apres, de celles-là. Nous appellons en l'Eschole Catholique, franc-arbitre, *La puissance & faculté libre, donnée pour la gloire de Dieu, à l'homme, ou à l'Ange, par laquelle il peut choisir vne chose entre plusieurs, qui concernent sa fin; ou eslire vne mesme, & la rejetter auec liberté.* Liberté donnée de Dieu naturellement à l'homme, comme l'entendement, & la memoire, & en icelle, consiste principalement l'image, & semblance de Dieu: Cette definition est prinse de l'Escriture & des saincts Conciles & Docteurs anciens. L'Escriture dit, *Dieu a laissé l'homme en la main de son conseil, a donné des commandemens & des preceptes: si tu les gardes, ils te conserueront. Il t'a mis deuant, le feu & l'eau: Estends la main auquel tu voudras; la vie & la mort, le bien & le mal, sont apposez deuant l'homme, il aura celuy qu'il luy plaira.* C'est la liberté de choisir l'vn ou l'autre. Ainsi le Concile Arausicain, declare que l'homme baptizé peut bien viure s'il veut, & l'experience monstre, qu'il peut aussi mal viure. Le Concile de Trente declare aussi que l'homme peut consentir aux bonnes inspirations, & les rejetter. Sainct Gregoire de Nazianze, *Le franc-arbitre a pareil branle à l'vne & l'autre partie:* Sainct Optat Mileuitain, *La volonté porte peine, la necessité misericorde; le meurtrier peut faire la meschanceté, & peut aussi ne la faire pas, & les autres choses esquelles il a son franc-arbitre.* Sainct Augustin, *Nous ne soubmettons pas la natiuité de personne à la constellation fatale des estoilles, a fin que le franc-arbitre de la volonté, par lequel on vit bien ou mal, soit retenu desmeslé de tout lien de necessité, pour le iuste iugement de Dieu.* Cette doctrine est si Catholique & si vniuerselle, si naturelle, & si raisonnable, que mesmes les Philosophes Payens l'ont cogneuë, & tous d'vn commun accord, (sauf quelques Epicuriens peres des Manicheans) l'ont soustenu, & tenu vnanimement, que l'homme auoit vn franc-arbitre, & qu'il seroit beste sans iceluy: Et la verité est si esclatante par les rayons, non seulement de l'Escriture Saincte, & des saincts escrits, mais encor de la nature, que nos aduersaires disciples des Epicuriens & Manicheans, ayans honte de nier tout à faict le franc-arbitre,

Qu'est ce que franc-arbitre. Eligere vnum ex multis, libertas cõtrarietatis & specificationis. Eligere vel reijcere, libertas contradictionis, seu exercitij.

Le franc-arbitre principal rayon de l'image de Dieu en l'homme. Eccl. 15. 14 Eccl. 15 17 Concil. Arausic. can. 25.

Concil. Triden. sess. 6. c. 5. & Canõ 4 S. Greg Nazian. in Apolog. S. Optatus Mileuit li. 7. aduers. Parmeni. S. Aug. l. 2. cõtra Faustum c. 5.

Les sages Philosophes ont tenu le franc-arbitre.

pour se couurir, se sont aidez d'vne imposture, & d'vn eschappatoire, pour ternir le lustre de la syncerité, & verité de la foy Catholique, & voiler leur vergongne par cette impudence: l'imposture est mise par le Ministre disant, que nous enseignons selon Pelagius, que l'homme peut bien faire par son seul franc-arbitre, sans la grace mesme de Dieu, fausseté impudente. Car nous enseignons que la grace de Dieu le preuient, l'accompagne, & luy donne force: Il la repete encore ailleurs, disant, que la Papauté attribuë à l'homme la liberté, & la franchise de sa volonté, *non seulement au mal, mais aussi à bien faire, par sa propre puissance, & par la faculté de sa nature corrompue, ainsi,* dit-il, *que nous auons monstré en son lieu*: Periode qui fait vne filasse garnie d'autant de mensonges, comme elle contient de mots. Il n'y a personne qui ignore, s'il n'est du tout ignorant, que l'Eglise Catholique tient, que la grace de Dieu est tousiours necessaire en toute œuure meritoire, & que le franc-arbitre, en bien faisant, coopere auec cette grace: & le Ministre n'a iamais prouué le contraire, sinon en disant mensonge, & imposant, comme il fait icy.

Imposture du Ministre, p. 133.

La grace de Dieu, preuient & accõpagne le franc-arbitre

p. 412.

Pour L'ESCHAPPATOIRE accompagné de l'imposture, il le met en ce mesme lieu, & ailleurs souuent, comme vne retraicte de grand engin, & subtilité, pour se mettre à couuert: C'est qu'il dit que l'homme a voirement vn franc-arbitre, mais c'est à mal faire, ce qu'il nous faut examiner, & voir l'animal en son buisson, pour apres le lancer.

Le franc-arbitre Huguenot p. 133.

Le franc-arbitre du Ministre, & ses maistres, liberte de mal faire, & ne pounoir faire bien.

CHAP. XXVI.

LE Ministre donc voulant faire du subtil à euader la condemnation de l'Escriture, de l'Eglise de Dieu, & de la lumiere naturelle, qui enseignent constamment, & clairement, le franc-arbitre qu'auons enseigné, il reprend la doctrine Catholique du franc-arbitre, & apres ne l'osant nier tout à faict, il le confesse, mais c'est en supposant vne Idole de franc-arbitre, & disant, Que l'homme a voirement vn franc-arbitre, mais qu'il n'est que pour faire mal. Ce qu'il reprend est, *Que les Catholiques, vieux & nouueaux, soustiennent en article de foy, que l'homme en l'estat de sa cheute a son franc-arbitre, pour euiter le mal, & choisir le bien moral.* Item qu'ils disent, *Que la volonté de l'homme est libre, & peut cooperer librement à la diuine grace, & qu'elle est cause partiale du gain des talens qu'on reçoit.* Et reprenant cecy, il reprend S. Paul qui dit, *La grace de Dieu a cooperé auec moy*, qui est plus que s'il eust dit, i'ay cooperé auec la grace de Dieu: Il reprend nostre Seigneur, qui enseigne en la parabole des talens, que les bons seruiteurs sont causes partiales du gain, ayant eux faict profiter l'argent de leur maistre, duquel ils sont pour ce louez & recompensez. Ayant condamné cette doctrine Catholique, sans autres raisons, pour son eschappatoire, il met son

Franc-arbitre Huguenot, liberté de mal faire. Ce qu'il reprend. p. 143. Ibid p. 144. Le Ministre condamne l'Escriture.

Non autẽ ego, sed gratia Dei mecum. 1. Cor. 15 10 Vni dedit quinque talenta. Matth. 25 15. 16.

Eschappatoires du Ministre.

franc-arbitre

Franc-arbitre Huguenot. p. 148.

franc-arbitre sur le tapis, disant : *Et quant au francarbitre, ne le confessons nous pas estre en l'homme pour le pousser au mal?* Et adjouste que sainct Augustin oppose seulement cette confession au dogme des Manicheans, qui est vne menson gemanifeste. Car ce Docteur reprend ces Heretiques, dequoy ils nioyent le franc-arbitre, contre le sens que l'Eglise le croit, & rejettoient du tout la liberté, tant au mal, qu'au bien: Heresie moins mauuaise, que ceste moderne: d'autant que c'est moindre mal que l'homme n'ait du tout aucune liberté, que l'auoir seulement pour mal faire, comme ie declareray tantost. Le mesme Ministre au liure quatriesme, chapitre ie ne sçay quel, car il met en titre les notes de quatorze chapitres, en ce chapitre testu, il escrit que j'impose aux Ministres, *de croire simplement, qu'apres le peché d'Adam, l'homme n'a point de franc-arbitre*: il deuoit donc adjouster, dit-il, POVR BIEN FAIRE, *& il eust dit la verité: Car nous croyons que l'homme n'a que trop d'arbitre à mal faire.* Il croit donc que l'homme a vn franc-arbitre, mais seulement à mal faire, & à receuoir & exequuter les inspirations du Diable, mais non celles de Dieu: & accepter le conseil du Diable, & non la grace de Dieu: encore qu'il soit aydé de la grace de Dieu: Car s'il pouuoit, estant aydé de cette grace, accepter vne bonne inspiration, il seroit libre & franc au bien, comme dict la foy Catholique, ce que le Ministre dit estre faux: En cette confession se descouure la liberté que les Ministres preschent, qui est liberté de mal faire à outrance, & tousiours: C'est leur franc-arbitre, c'est leur liberté de conscience, & en tel sens le Ministre dit fort bien de leur franc-arbitre, qu'il n'est qu'à mal faire, & à dire, en vn mot, faire ce qu'ils ont faict, & feront cy-apres, tant qu'ils seront dans l'enclos de cette Reformée au franc-arbitre à mal faire. Mais les laissant en leur liberté, pour recognoistre quelle est cette foy, & cette doctrine, il faut voir à qui elle est contraire, & les consequences absurdes qu'elle donne, à fin de juger de l'arbre par la qualité de ses fruicts.

Item au l. 4. p. 383. Le franc-arbitre Huguenot, liberté de mal faire.

Le franc-arbitre Huguenot, liberté de mal faire seulement.

Le franc-arbitre Huguenot contraire à l'Escriture saincte.

ELLE est contraire à l'Escriture saincte, au commun consentement de l'Eglise, & de ses Docteurs voire des cinq premiers Siecles, que Caluin recognoit purs; & n'est besoin d'en alleguer plus que i'en ay allegué cy-dessus: Les gens doctes n'en treuuent que trop, & les simples se contentent de ceux-là. Tous ces Docteurs, & tous ces Siecles, & les suiuants, ont tenu que l'homme n'auoit non plus perdu, par le peché d'Adam, la volonté & liberté de son franc-arbitre, que la faculté de l'entendement, & de la memoire, voire encores moins: Car s'il a retenu l'image, & semblance de Dieu, ce qu'aucun ne peut nier, estans icelles facultez naturelles de l'homme, le franc-arbitre porte les traicts de cette image les plus naïfs; estant la racine de la vertu, & faisant l'homme maistre de ses actions, & petit Dieu en terre. De maniere que si l'homme auoit perdu ce crayon, il auroit perdu l'Image du Createur: Le mal qu'a faict ce peché, c'est qu'il a debilité toutes les facultez de l'ame, mais nullement effacées. Secondement, cette doctrine est contraire au commun accord de tous les sages mortels, lesquels, comme i'ay dit, illuminez de la lumiere naturelle, ont bien philosophé & bien escrit de la nature de l'homme, Platon, Aristote, Ciceron, & les autres de mesme rang; tous lesquels ont tenu le franc-arbitre, comme vne piece naturelle, & necessaire à l'homme, pour le distinguer de la beste. Elle est finalement contraire à toutes les plus illustres Republiques du monde, qui jadis ont esté, des Persans, des Egyptiens, des Grecs, & des Romains, laissant à part celle des Hebrieux, qui tenoit cette verité de tant plus sincerement, qu'elle estoit plus esclairée de la lueur de la loy de Dieu. En ces Republiques, tous les peuple tenoient le franc-arbitre de l'homme. Or si ne vouloir croire, ains s'opposer à tant d'authoritez diuines, & humaines, & à tous les saincts Escrits, & à toute la nature, est vne tres-grande, & tres-absurde temerité: la doctrine du Ministre, & de ses compagnons est du tout absurde, temeraire, & impudente; qui ne veut croire à ces veritez, les rejette, & combat: Voyons maintenant, la deformité de ce franc-arbitre, aux deformitez qu'il traine apres soy.

L'homme sans franc-arbitre n'a point l'Image de Dieu.

En quoy le peché d'Adam a interessé le franc-arbitre.

La doctrine Huguenote contraire à la Philosophie. Plato in Gorgia. Arist. 3. Ethic. cap. 1. & 3 & lib 9 Metaph. ca 2. Cic. in 2. de Diuin. & alibi. *Au sens de tous les sages.*

Que le franc-arbitre enseigné par le Ministre, selon Caluin, faict l'homme Diable, & de pire condition que le Diable, & plusieurs consequences absurdes de telle doctrine.

CHAP. XXVII.

PRemierement, cette doctrine du franc-arbitre Huguenot, portant liberté seulement à mal faire, efface en l'homme l'Image de Dieu, comme i'ay dit, & luy donne l'Image du Diable, luy donnant le franc-arbitre du Diable: Car le franc-arbitre à mal faire, & la volonté de mal faire, & la franchise à mal faire, & mal faire de gayeté de cœur, & ne vouloir iamais bien faire: c'est le propre & naïf arbitre du Diable, duquel la volonté & franchise ne s'estend qu'au peché: & ainsi le Ministre faut l'homme Diable, ains encores de pire condition; car le Diable pechant auec son franc-arbitre, ne s'acquiert point plus grande peine essentielle, par ces nouueaux pechez: d'autant qu'il est au bout de sa carriere, & ne peut plus demeriter: Mais l'homme accumulant peché sur peché, par le mauuais maniement de son franc-arbitre, accroit tousiours la rigueur de son Enfer, &, comme parle l'Apostre, *se thesaurise l'ire de Dieu, au iour de l'ire, au iuste iugement de Dieu.* Secondement, par la mesme assertion, les humains sont, non seulement rendus comme bestes, mais encore plus vils, & plus miserables que les bestes: Les bestes sont poussées à faire leurs actions, sans franc-arbitre, & toutes-fois sans violence; actions indifferentes, c'est à dire, ny bonnes, ny mauuaises moralement, quoy que bonnes naturellement, Ainsi l'Arondelle bastit son nid, faict ses petits: l'Araigne file ses rets, & ainsi des autres: & au reste, si le Lion tue, si le Renard desrobe, si le Loup esgorge, & si les autres animaux font du mal, ils ne pechent point, estant priuez de franc arbitre: Si l'homme n'a aucun franc-arbitre que pour faire mal, & offenser Dieu, il

Le franc-arbitre Huguenot faict l'homme Diable.

Thesaurizas. Rom. 2. 5. *Le rend pire que la beste.*

luy vaudroit mieux estre beste : car il ne seroit pas subject ny à pecher, ny à subir l'Enfer : De maniere qu'auec ce franc-arbitre, il est la plus desastrée, & la plus chetiue, cruelle, & sauuage creature de l'Viuers, ne viuant que pour mal faire, & pour gaigner tousiours plus comblément les tourments eternels. Troisiesmement, cette doctrine est atrocement iniurieuse à tous ceux qui la suiuent : Car tenans vn tel franc-arbitre, il faut qu'ils confessent n'auoir aucune volonté qu'à mal faire, & à mal penser, & qu'ils n'ont aucune franchise à bien faire ; qu'il n'y a aucun homme de bien entr'eux, ne qui puisse accepter vne bonne inspiration du ciel, ny vn bon conseil de salut, non pasmesmes estant leur franc-arbitre assisté de Dieu : parce qu'il seroit libre au bien, ce qui est contre la doctrine du Ministre, qui ne veut aucun franc-arbitre sinon au mal. Il faut, selon le pied de cette doctrine, qu'ils tiennent qu'en leur Religion le Magistrat n'exerce aucune iustice, mais seulement l'iniustice de franche volonté : Que l'homme de guerre ne faict aucun exploict de vaillance, sinon par force; mais qu'il commet de gayeté, de cœur la trahison, la lascheté, la volerie, & la poltronnerie: Que le Marchand est porté à volonté chaude, & bride baissée à la tromperie, au larrecin, à l'vsure : & qu'il n'a aucun franc-arbitre à trafiquer loyalement, pour ayder son prochain, & estre bon membre de la Republique. Il faut que le Ministre confesse de soy-mesme qu'il ne faict rien volontiers que mal, qu'il hait de tout son franc-arbitre la verité, & la vertu: qu'il hait le bien & proffit de ceux à qui il presche, qu'il embrasse volontairement l'erreur, le mensonge, l'heresie, & qu'il la presche volontairement : Qu'il n'a iamais eu que mauuaise volonté és presches qu'il a faictes, comme aux œuures qu'il a composées, & nommement en cette derniere : & partant que selon ses premisses, il porte le tiltre d'vn meschant homme, & l'est en verité, enseignant ce qu'il enseigne. Il faut que sa femme, & toute autre femme mariée, confesse qu'elle n'a volonté qu'à rompre la loy du mariage, & la foy à son mary, & commettre toute sorte d'excés de la chair, où son franc-arbitre la pousse, comme dit le Ministre : Que la fille s'abandonnera volontiers à la corruption, si elle peut mettre en execution le mal où elle penche precipitément selon le branle de son franc-arbitre: Il faudra rompre & casser tous les Parlemens, & Sieges de Iustice; car ostant le franc-arbitre, il n'y a aucun salaire pour les gens de bien, ny aucun supplice pour les malfaicteurs : parce que nul ne peut estre homme de bien, nul estre meschant, s'il ne l'est de sa franche volonté: Vn homme furieux qui faict vn acte de vertu, ou de vice, n'est ny vertueux, ny vicieux, parce qu'il n'a point de volonté, ny de franc-arbitre, & par mesme raison, il n'est digne ny de loüange, ny de blasme, de loyer, ou de peine, qui sont les fruicts & les soldes du bien-faict & du forfaict. *Ny les loüanges, ny les blasmes, ny les honneurs, ny les supplices seront iustes, si l'homme n'a puissance libre*, dict sainct Clement, auec tous les anciens Peres : Il faudra encore oster le Iugement, le Paradis, & l'Enfer, & desplacer Dieu mesme de son Siege: Car que punira l'Enfer, s'il n'y a point de meschans? Pour qui sera le Paradis, s'il n'y a aucuns iustes? Et que iugera Dieu, s'il n'y a vertu ny vice, nul innocent, & nul criminel? Le Ministre en a-il assez? Voit-il les absurditez de son franc-arbitre? les consequences blasphematoires de son Eschole chenilliere, frelonniere, sentine, & cloaque de tous les maux susdicts, & de mille autres qui se pourroient dire ; s'il n'estoit trop clair, que celle doctrine est du tout abominable, de laquelle decoulent tant de consequences de blaspheme, & d'abomination ? Quelle difference entre cette eschole, & la Catholique, qui enseigne que chacun peut faire ou bien, ou mal, s'il veut, & que ceux qui font mal pouuoient faire bien ? Que chacun, auec la grace Diuine, peut gaigner la gloire en bien faisant, & doit craindre l'Enfer, s'il fait mal: Qui encourage chacun aux œuures de vertu, & met la bride aux vices, au lieu que cette maudite Heresie precipite l'homme au desespoir, aux excez de tous vices, aux abysmes de perdition? Et cet homme ne rougiroit-il pas de malehonte, s'il auoit le cœur d'hommme, d'auoir contribué son art, & son industrie à soustenir l'Idole monstrueuse de ce monstrueux, & diabolique franc-arbitre, mais ne s'est-il pas luy mesme transformé en Idole, à la semblance de celle qu'il ayde à fondre, qui est la punition que Dauid assigne à tous les Idolatres, *Qu'ils soient faicts semblables aux Idoles qu'ils font, & ausquelles ils ont confiance?*

Consequences tres-absurdes de la Doctrine du Ministre. Tous les hommes meschans, selon le franc-arbitre Huguenot.

Le Ministre selon sa confession, est vn meschant homme, & ses presches sont mensonges.

Nul prix & nulle peine selon le franc-arbitre Huguenot. S. Clem. l. 1. Strom. *Nul iugement, nul Paradis, ny Enfer, selon le franc-arbitre Huguenot.*

Combien plus selon Dieu, & selon raison le franc-arbitre Catholique.

Similes illis fiant. Psal. 113. 8.

Raisons pourquoy Dieu a doüé l'homme du franc-arbitre, tirées des saincts Peres & de la raison.

CHAP. XXVIII.

Pour lustre de la foy Catholique, & pour confusion de la susdicte Heresie, il sera bon de rapporter quelques auctoritez des anciens Peres, declarans les raisons, pourquoy Dieu a doüé l'homme du franc-arbitre, tel que ie l'ay enseigné cy-dessus, selon la saincte Escriture, & le tesmoignage des mesmes Docteurs. Sainct Gregoire de Nazainze en touche vne belle, disant, que Dieu poussé de son infinie bonté, a donné le franc-arbitre à l'homme, comme à l'Ange, pour luy communiquer sa gloire, & ce d'vne maniere tres-noble, à sçauoir, la luy faisant glorieusement gaigner en bien ouurant, & meritant par le bon vsage du franc-arbitre, accompagné de sa grace. Dieu tient sa gloire d'vne façon souuerainement noble, qui est de sa propre essence & nature, estant essentiellement glorieux, & la vraye gloire. IESVS-CHRIST, en tant que Dieu l'a essentiellement aussi, mais en tant qu'homme, il la tient comme decoulante de sa Diuinité, ayant, en tant que Dieu, donné à son humanité, la grace & la gloire : & partant, il l'a aucunement par nature, en tant qu'homme vni à la Diuinité.

L'HOMME a la gloire d'vne troisiesme façon, qui est par le franc-arbitre, aydé par la grace Diuine, non naturellement, ny à la façon du Sauueur, entant qu'homme, mais à la

Premiere raison tirée de la bonté diuine. S. Gregoire de Nazianze. 1. Ap.

Dieu tient sa gloire naturellement. Comment Iesus-Christ a la gloire en tant qu'hõme. Comment l'homme gaigne la gloire.

façon des Anges par le bon vsage de cette diuine faculté, qui porte en soy le vray crayon de l'Image de Dieu, comme il a esté dit: car il n'y a rien qui rende l'homme plus approchant de l'Image & semblance de Dieu tout-puissant, tout sage, & tout bon, que ne pouuoir estre contrainct à operer, & de tenir les resnes de ses actions: que de pouuoir eslire le bien & fuïr le mal, & porter en soy la source de mille & mille biens: toutes lesquelles prerogatiues sont données à l'homme, par le don & domaine du franc-arbitre. Que s'il y en a qui en mesusent, & en facent sortir des contraires effects, comme ont faict les mauuais & les damnez; c'est leur faute, & non du franc-arbitre, que Dieu donne, non pour pecher, mais pour bien ouurer, & gaigner de la gloire en euitant le mal, librement, & par vne franchise noble & digne du ciel.

Seconde raison de la iustice diuine. S. Irenee l. 4 c. 17. S. Iust. Dial. cum Tryph.

S. IRENEE, sainct Iustin, & autres Peres donnent vne autre raison prinse de la iustice de Dieu, qui se faict voir en ce qu'il crea les hommes, & les Anges de telle nature, qu'ils peussent librement faire bien ou mal, & que luy sans acception de personne, deust donner le prix de la gloire aux vertueux, & la confusion de la peine aux meschans. La troisiesme se peut prendre de la grandeur & Majesté de Dieu faisant des creatures, qui fussent en liberté de le seruir, ou ne le seruir point: monstrant en cela, qu'il n'auoit besoin d'aucune d'icelle, se pouuant passer de toutes; au cas qu'elles ne le voulussent honorer, & pouuant sans leur honneur & seruice demeurer seul, aussi grand & aussi glorieux qu'il a tousiours esté. Les hommes qui ne se peuuent passer des autres creatures, nommément des hommes, lient la volonté de leurs seruiteurs & subiects, les obligent par serments & contracts, à fin de lier leur liberté, & les contraindre à leur obeyssance: Et en cecy, se voit encor la bonté diuine, laquelle n'ayant besoin de personne, elle neantmoins inuite, solicite, exhorte par promesses, & par menaces tous les mortels à bien faire, comme s'il en auoit bien besoin: qui est marque d'vne benignité, & liberalité infinie. La quatriesme est de sainct Augustin tirée de l'infinie sagesse, & puissance de Dieu, en ce qu'il a voulu produire des creatures maistresses de leurs actions, pour ouurer librement, & sans aucune contraincte, & auec liberté d'election, à faire & ne faire, & neantmoins reduisant toutes leurs actions produictes en telle liberté au poinct, & au centre de sa gloire, sans que sa prouidence gouuernant telles creatures ait esté empeschée par la liberté d'icelles, de donner à sa fin. Certes celuy-la est rauy d'admiration, qui considere que Dieu ait laissé, & laisse encor les hommes faire bien ou mal, selon la prerogatiue de leur liberté, & bon plaisir, & que toutefois il n'est en leur pouuoir de troubler l'ordre de sa prouidence, arresté au conseil de son eternité: ny empescher que ce qu'il veut ou ne veut absoluëment aduenir, ait son entier, & plain effect. Cecy est infiniment plus admirable, que si quelqu'vn laissoit prendre le vol à dix millions d'oyseaux en diuerses parties du ciel, du leuant, du ponant, du nort, & du midy, & que neantmoins par art il les fit tous rendre au lieu ordonné par luy? Ou si quelque Musicien, laissant chanter vn infini nombre de personnes par diuers tons, par contraires notes & contraires mesures, accordoit si bien toute cette varieté, & confusion de voix discordantes, qu'il en fit sortir vne tres-belle harmonie, ne seroit-ce pas vn effect d'vn diuin artifice? Aussi sera vne merueille non iamais veuë de la puissance, & sagesse infinie de Dieu, quand en son grand iour les hommes, & les Anges estonnez, verront qu'il accordera à la mesure de sa iustice & misericorde, toutes & chascunes les pensées, les paroles, & les actions innombrables des mortels, librement, & diuersement faictes, depuis Adam iusques au dernier des hommes & du resultat d'icelles en composera la diuine harmonie, qui chantera la gloire de sa grandeur à mille, & mille chœurs au temple de l'Eternité. Ces raisons choisies entre plusieurs autres, és liures des saincts Peres, monstrent la beauté de la Doctrine Catholique, & la monstruosité de l'Huguenote, sur le franc-arbitre: la Catholique glorifie la puissance, bonté & sagesse de de Dieu en son œuure, & donne courage à l'homme de seruir son facteur, de franche volonté. Le franc-arbitre Huguenot desrobe à Dieu cette gloire blasphematoirement, & à l'homme l'Image de Dieu, & substituë en luy l'Image du Diable, pour le faire compagnon du Diable, & tison du feu des peines & tourmens du Diable.

Troisiesme raison de la maiesté de Dieu.

Quatriesme cause, la sagesse diuine.

Similitudes du franc-arbitre & prouidence diuine.

Differente du franc-arbitre Catholique & Huguenot.

Que la Predestination, preuoyance, ou prescience de Dieu, n'empesche point le franc-arbitre.

CHAP. XXIX.

IE ne veux icy à dessein traicter les hautes matieres portées en ce titre, selon l'estenduë & le train de leur majesté; il faudroit la plume de sainct Augustin, vn grand loisir & vn volume, duquel le vulgaire n'est pas capable. I'en parleray seulement en tant que la cognoissance d'icelles touche le franc-arbitre, pour respondre aux arguments des errans, qui cuident le franc-arbitre ne pouuoir subsister auec la prouidence & prescience de Dieu, ny auec l'election qu'il a faicte des hommes qu'il veut sauuer (qui s'appelle en l'eschole Chrestienne, PREDESTINATION) où auec la reprobation de ceux qu'il doit damner par leurs demerites. Leur argument est tel, Ce que Dieu a preueu, & arresté en son Conseil eternel, aduient infailliblement: Or il a preueu de toute éternité ce que feroyent les hommes, & ceux qui seroient sauuez ou damnez: Les hommes donc, tant les esleus, que les reprouuez, ne pouuans faire que ce que Dieu a preueu infalliblement, font ce qu'ils font, infalliblement aussi; & par necessité; & partant n'ont aucune liberté en leurs actions, & ne font sinon ce qui a esté preueu, & arresté par la cause eternelle & supreme. Ie respons, que Dieu non seulemẽt a preueu, & preuoit les choses futures, mais encores la façon, auec laquelle elles aduiẽdront; les actions necessaires comme necessaires, les

La predestination. Argument des errans; Si la science de Dieu apporte necessité aux hommes.

Response Dieu sçait les choses futures & la maniere de leur estre.

lib[r]es comme librement faictes : Par exemple, que le feu bruslera necessairement, & que l'homme agira auec volonté franche. Ainsi il auoit preueu, que Abraham garderoit sa loy & ses commandemens, & qu'il la garderoit franchement ? Item que Absalon feroit plusieurs forfaicts, & les feroit de gayeté de cœur : donc Abraham faisoit bien, & Absalon mal, sans contraincte: veu que Dieu l'auoit ainsi preueu. Et apres que le Sauueur eut dict, qu'vn de ses Disciples le trahiroit, Iudas exequuta le forfaict de sa trahison volontairement, & auec le choix de son franc-arbitre, & pouuoit ne l'executer pas d'autant que le Sauueur l'auoit ainsi preueu: Et partant l'action fut libre, & n'aduint pas necessairement, pour auoir esté preueüe & predicte par le Sauueur: mais le Sauueur la preuit, & la predict, parce qu'elle deuoit aduenir, comme doctement expose Origene, & les anciens Peres: si bien que la prescience, & preuoyance, & prediction Diuine ne faict pas que les choses aduiennent, mais elle les preuoit & predict, parce qu'elles aduiendront. *Les scandales*, dit sainct Chrysostome, *n'aduiennent pas parce qu'ils sont predicts, mais ils sont predicts parce qu'ils doiuent aduenir.* Et ce que dict sainct Augustin, que la science de Dieu, est cause des creatures tant spirituelles, que corporelles, & qu'elles sont parce que Dieu les sçait, s'entend de la science de Dieu conjoincte auec sa volonté; science practique, que les Theologiens appellent SCIENCE D'APPROBATION: laquelle arreste de faire quelque chose, & la preuoit future en son temps, selon qu'il la arrestée: comme la science de l'architecte est cause du bastiment: meditant en premier lieu le dessein d'vne maison, & apres appliquant la volonté & & la main à l'œuure, par la science il voit le dessein de l'œuure, par la volonté il exequute le dessein, & le met dehors. De mesmes la science & prescience de Dieu, accompagnée de sa volonté, est cause des creatures, & non la science seule; autrement plusieurs choses que Dieu voit, & a veu en son entendement aduiendroient, qui toutefois n'aduiendront iamais. Il sçait ce qui fut aduenu, si Adam n'eust point peché, & toutefois cela n'est pas aduenu. Il sçait tous les pechez qui se commettent, & commettront, desquels il n'est aucunement cause, & n'aduiennent pas, parce qu'il les sçait, mais il les sçait, parce qu'ils aduiendront, & les sçait infailliblement, encor qu'ils seront commis auec liberté, & plusieurs fortuitement, parce qu'il sçait aussi qu'ils seront commis en telle façon. Sa science donc & sa prescience, quoy qu'infallible, n'apporte aucune necessité aux actions de l'homme, & n'interesse aucunement son franc-arbitre.

Matth. 26. 20. Mar. 14. 17. Luc. 22. 14. Ioan. 3. 21. *Dieu sçait les choses futures par ce qu'elles doiuent aduenir.* Orig. l. 2. cont. Cels. S. Ath. Serm. de passione Domini & Cruce. S. Chrys. hom. 60. in Matth. *Comment la science diuine est cause des choses.* S. Thom. 1 p. q. 14. art. 8. *Science d'Approbation.* S. Thom. ibid.

NON plus la predestination, ou reprobation : Dieu a predestiné à la gloire ceux qu'il a iugé, mais ensemblement a preueu qu'ils tiendroient les moyens à eux preparez par sa prouidence : entre lesquels l'vn est, de bien vser du franc-arbitre, & faire du bien librement ; de mesmes il en a reprouué plusieurs, & a preueu qu'ils se damneroient auec mesme liberté, refusans librement la grace offerte, qui les pouuoit sauuer, s'ils l'eussent voulu accepter, & s'en ayder à bien faire, & gaigner le ciel. Et pour descendre au particulier, Dieu auoit en son Conseil, deuant la creation du monde, predestiné sainct Pierre à la vie eternelle, & sçauoit infalliblement qu'il seroit sauué, mais il preuoyoit aussi qu'il prendroit le chemin de salut, qu'il garderoit de franche volonté les Commandemens & conseils de Dieu ; qu'il feroit les diuines œuures d'vn sainct Apostre, & termineroit sa vie au martyre en la bonne grace de son Seigneur. Parquoy, ny la predestination, ny la science, ny la preuoyance de Dieu, ne posoient aucune necessité à sainct Pierre, ains liberté: car puis qu'il estoit predestiné à la gloire, il falloit selon l'ordonnance & prouidence de Dieu, *qui dispose tout suauement*, & qui veut que chasque creature ouure en sa façon, il falloit, di-ie, qu'il entrast au chemin, par lequel on y paruient, qui est ouurer en creature raisonnable auec liberté, & faire bien auec franche volonté. Iudas au contraire estoit reprouué, & infalliblement deuoit estre damné, parce qu'infalliblement & volontairement il prendroit vne route contraire, & de sa franche volonté tireroit à la damnation, laquelle Dieu preuoyoit, parce qu'elle deuoit aduenir par vne voye libre. Tant s'en faut donc, que la predestination empesche le franc-arbitre, que plustost elle le faict mettre en practique : & non plus empesche la reprobation : car celuy qui peche, il peche librement, & librement faict les œuures d'vn reprouué, & ainsi Dieu l'a preueu.

L'a predestination n'apporte point necessité à l'homme.

S. Pierre sauué auec sa liberté.

Attingit (Sapientia diuina) à fine vsque ad finem fortiter, & disponit omnia suauiter. Sap. 8. 1. *Iudas damné auec franc-arbitre.*

Qu'il faut bien faire, & ne s'aheurter curieusement au secret de la predestination, ou reprobation, aduis pour les maladuisez.

CHAP. XXX.

DE ce que ie viens de traicter au precedent chapitre, se peut tirer vne instruction salutaire pour deux sortes de gens, qui sont ou les tardifs, & timides à bien faire : ou les trop prompts & hardis à pecher. Ils disent donc chacun d'eux, Dieu sçait si ie suis predestiné ou reprouué, si ie seray sauué ou damné : & selon qu'il le sçait, se fera, & non autrement : & si ie suis predestiné, ie ne puis faillir d'estre sauué, si ie suis reprouué, ie suis perdu sans remede: Et font l'arriere-conclusion, disans, Qu'ay-ie donc à faire de me tourmenter, & m'affliger par austeritez, & suiure des voyes & brisées difficiles, & angoisser mon ame au cours de ma vie ? Que ne me donne-ie du bon temps ? ma predestination me detrapera de peché à la fin, ou ma reprobation m'ostera tout le profit de mes peines. Ainsi pensent & parlent les maladuisez, *lesquels*, comme dit l'Apostre, *aueugler en leur entendement & en leur cœur, & se iettans au desespoir, s'abandonnent à l'impudicité, & à la prattique de toute ordure.* Mais il ne faut pas ainsi penser, ny parler, ny faire telle resolution. Il faut au contraire, que chacun discoure à part soy en ces termes : Dieu a fait l'homme à son image & semblance, pour luy donner la vie eternelle, qui est la fin de la creature

Resolution des faineants & desesperez. Qui desperantes semetipsos tradiderunt impudicitiæ, in operationē immunditiæ omnis, in auaritiam. Eph. 4. 19.

Discours d'vne ame Chrestienne.

raisonnable: Il a prouueu de grace suffisante chacun pour atteindre à cette fin : sa prouidence n'a iamais cessé despuis le commencement du monde, à fournir des moyens necessaires à l'homme pour la vie corporelle, & beaucoup plus soigneusement pour la spirituelle, pour l'ayder à se rendre digne du ciel, & de l'eternité: Il a donné des enseignemens, des Sacremens, des ordonnances, des aydes en la loy de nature, & de Moyse: Il a enuoyé à la fin son fils vnique, pour faire la loy de grace pour manifester au monde son conseil & dessein; pour luy ouurir le grand thresor de ses graces, pour financer la rançon de tous les humains, & pour estre *le Docteur de la vertu, à ceux qui le voudroient suiure:* Il a tousiours promis la gloire à ceux qui feroient bien, & menacé confusion à ceux qui feroient mal : Il a donné vn franc-arbitre à chacun, pour faire election du bien, & fuïr le mal, gaigner le prix, & euiter la peine: Que veux-tu donc, ô homme, portant l'Image de ce Seigneur, faire autre chose, sinon suiure la voye qui t'est monstrée, & qui te peut conduire à la fin, à laquelle cette souueraine bonté t'a creé, où elle te semond, t'appelle, & te tire ? à quelle autre bute dois tu viser, qu'à bien faire, & seruir franchement ce Seigneur, qui si franchement t'ayme, & te recerche, n'ayant au reste aucun besoin de toy ? Si tu le sers bien, tu es predestiné, & n'y a que ton vice qui te doiue faire craindre la foudre & le dard de reprobation: Que si tu as esperance d'estre predestiné, comme chacun doit auoir en bien faisant, pourquoy fais-tu vne conclusion si perduë? DONC IE veux courir aux plaisirs, & seruir à ma chair, & au monde, & au Diable; le Paradis ne me peut manquer à la fin ? C'est la resolution d'vn ingrat, & d'vn enfant desnaturé, d'vn enfant du Diable, digne, non du Paradis, mais de la Gehenne. Ce grand Dieu t'a, comme tu esperes, predestiné, t'a escrit au liure de vie, t'a couché sur l'estat de ses bien-aymez, pour te couronner de gloire immortelle en son grand Royaume, & tu te prepares à l'offenser, à l'injurier, à l'irriter pour tout seruice & action de grace du bien qu'il te prepare de toute eternité ? Plustost n'est il pas raisonnable, que tu suiues les conseils, & faces la volonté d'vn Pere si clement, d'vn Seigneur si puissant, d'vn Dieu si preuoyant, & que tu marques & suiues les traces & les enseignemens de son Fils, pour estre participant de sa gloire, ayant esté conforme à sa vie? Mais, diras-tu, si ie suis reprouué, cela ne me seruira de rien : Il te seruira en ce que ta damnation en sera moins griefue : Mais fais bien sans consideration d'vn tel, SI, & ie t'asseure que ce faisant, tu ne seras iamais du nombre des reprouuez. Qu'as-tu à faire au reste, de t'angoisser en pensant si tu es predestiné ou reprouué? Pourquoy veux-tu sçauoir, ou recercher curieusement le secret, que Dieu a voulu estre caché, & qu'il n'est expedient que tu saches? Pourquoy t'aheurtes-tu au poinct inscrutable de la predestination ou reprobation, de la science, ou prescience de ce Dieu, infinie sagesse, puissance, & Majesté? Pourquoy ne prens-tu le conseil qu'il te donne : *Ne t'enquiers point des choses qui sont par dessus toy, & ne recerche ce qui passe la portee de tes forces: mais pense tousiours à ce que Dieu t'a commandé, & ne sois curieux en plusieurs siennes œuures: Car il ne t'est pas necessaire de voir les choses qui sont cachees & secrettes.* C'est la leçon de la sagesse Diuine. Mets toy donc deuant les yeux, que Dieu te veut sauuer, moyennant que tu gardes les loix : que cela te suffise pour te preparer à bien faire. Il sçait & preuoit tous les euenemens futurs, cela n'empesche ny l'arroy, ny le seruice des causes secondes : Dieu sçait à qui la victoire sera donnée des deux armées rangées en la campagne, & n'en aduiendra sinon ce qu'il preuoit : & toutefois le General de l'vne, & de l'autre armée, doit-il pour cela laisser de bien s'apprester à la bataille? Dieu sçait si tu gaigneras ton proces, & l'yssuë en sera celle qu'il a preueuë, diras-tu pour cela, ie n'ay que faire de m'en mesler ? N'iras-tu pas, nonobstant cette diuine science & prescience solliciter les Aduocats pour te deffendre, & les Iuges pour te faire droict ? Dieu sçait si tu disneras demain, demeureras-tu pour cela dans le lict tout le iour, sans t'apprester au repas; Dieu sçait ta fin, pourquoy ne prens-tu la voye pour paruenir à la fin, pour laquelle il t'a mis au monde, qui est l'eternelle felicité?

Et non faciet: auolare à te vltrà Doctorē tuū Isa. 30. 20.

Franc arbitre pour choisir le bien.

Dixi Domino, Deus meus es tu, quoniā bonorum meorum non eges. *Psal.* 15. 2.

Si commortui sumus, & conuiuemus, si sustinebimus, & conregnabimus. 2. Tim. 2. 12.

Fais bien tousiours, tu ne peux estre reprouué.

Altiora te ne quæsieris, & fortiora te ne scrutatus fueris. sed quæ præcepit tibi Deus illa cogita semper. Eccl 3. 22.

Belles, & propres similitudes.

Fausse & superbe doctrine des Ministres, enseignans que chasque Fidele doit croire, comme article de Foy, qu'il est predestiné.

CHAP. XXXI.

DEuant que partir d'icy, il faut faire tomber vne Idole lourde, dressée au milieu du Pantheon, par l'arrogante doctrine des Ministres. Cette Idole porte vn rouleau escrit en gros characteres, qui disent, que CHACVN *qui veut estre Fidele, doit croire, comme article* DE FOY, *qu'il a la remission de ses pechez, & qu'il est* PREDESTINÉ : Martin Bucerus a esté des premiers fabricateurs & trompettes de cette Idole, tenant que celuy n'est pas vray Chrestien, qui ne croit d'auoir la vie eternelle, de mesme asseurance qu'il croit que CHRIST est, & que Dieu est : Caluin escrit de mesme style: *Celuy-là n'est pas vrayement fidele, qui ne se persuade d'vne solide persuasion, que Dieu luy est propice: Et qui ne se promet toutes choses de sa benignité : Et qui s'appuyant sur les promesses de sa bien-vueillance, ne presume vne attente indubitable de salut.* Et le Ministre appelle *nostre foy Historique*, parce qu'elle n'a point cette confiance certaine. C'est vne des grandes Idoles du Pantheon, vne croyance du tout contraire à l'Escriture, contraire à la verité, & pleine d'orgueil & temerité, pleine d'impieté. Le Roy Dauid exhorte les Fideles de seruir Dieu, non auec cette asseurance, mais auec crainte & tremblement : *Seruez Dieu en crainte, & resiouyssez-vous auec luy en tremblement.* Sainct Paul auec mesmes paroles, *Ouurez*, dit-il, *vostre salut en crainte & tremblement.* Item, *Tu es debout en la foy, ne veille pas trop sçauoir, mais crains, à fin que d'auenture n'ayant Dieu pardonné aux rameaux*

Martin Bucer. in Coloq. Ratisq.

Caluin li. 3 Instit. c. 2. §. 16.

p. 96.

Seruite Domino in timore & exultate ei cum tremore. Psal. 2. 11.

Cū metu & tremore, vestrā salutem operamini. Phi. 2 12.

Fide Stas. Ro n 11. 21. Qui se existimat stare, videat ne cadat. 1. Cor 10. 12. Tene quod habes, vt nemo accipiat coronam tuã. Apoc 3 11

naturels, il ne s'espargne non plus. Item, *Celuy qui est debout, qu'il se garde de choir.* Et sainct Iean, *Tien ce que tu as, à fin qu'vn autre ne prenne ta couronne.* Si ces paroles donnent conseil de vecité, d'humilité, & de pieté: la doctrine & maxime des Ministres, ne peut-estre que fausse, superbe, & impie. Or à qui croira-on, à l'Escriture & aux Saincts, qui donnent ces aduis ; ou aux Ministres qui disent, n'aye crainte, ô Fidele: mais croy comme Dieu, que tu seras sauué, n'aye peur de cheoir, ne sois en peine de garder ce que tu tiens, personne ne te le peut oster? Et si chaque fidele est tellement asseuré de son salut, que veulent les Ministres, qu'a il à faire de tels aduis du tout contraires à la foy qu'ils enseignent? D'auantage l'Escriture tesmoigne que le salut, depend de l'obseruation des commandemens, & des bonnes œuures : *Si tu veux entrer en la vie, garde les commandemens.* Item, *Personne ne sera couronné qui n'aura legitimement combattu.* Or les Ministres disent qu'il n'y a aucune certitude de salut, s'il depend des bonnes œuures: comment s'asseurent-ils donc ? Si IESVS-CHRIST conseille & commande à chascun de le suiure, & de porter sa Croix, de faire comme il a faict, & d'endurer auec luy, comment se peut asseurer de salut celuy qui n'est certain s'il fera ces choses? En troisiesme lieu, l'Escriture dit que plusieurs descherront de la foy, & l'experience le monstre: Or si la perseuerance est vn des principaux effects de la predestination, comment peut estre certain de son salut, celuy qui n'est certain s'il perseuerera en la foy ? Les Ministres diront que s'il est predestiné, il perseuerera: ce n'est pas respondre, c'est tergiuerser: ie demande, si chés vous tous sont certains de perseuerer, comme tous se disent predestinez? Respondez Messieurs les Ministres, & soustenez vostre Idole qui tombe : Ceux d'entre vous qui n'ont pas perseueré, & qui croyoient selon vous, d'estre predestinez, auoient-ils vne foy vraye? Vous respondrez que non : & ceux qui sont encore des vostres, & qui croyent le mesme, comment se peuuent-ils asseurer de cette vostre predestination, veu que possible dans peu de iours, ils vous quitteront, comme les autres ? Qui toutesfois interrogez, s'ils sont predestinez selon vostre doctrine, doiuent tous respondre qu'ouy, & le croire, non comme vne simple verité; mais comme ils croyent vn Dieu, souueraine verité: & croyent par consequent, la mensonge, comme la souueraine verité, & adorent vne Idole fausse, pour le vray Dieu, auec cette ignorance & impieté; quel orgueil & presomption est la vostre ? Sainct Paul auoit esté eleué iusques au troisiesme Ciel, & veu au cabinet de Dieu des secrets qu'il ne pouuoit communiquer aux mortels, & toutefois il dict qu'il faisoit penitence, *chastiant son corps, à fin que preschant aux autres, & ne faisant ce qu'il preschoit, il ne fust faict reprouué*, & vous serez asseurez de la gloire eternelle, disant, IE LE CROIS ? Sainct paul estoit esleu, & auoit peur, & parloit en crainte, & vous estes asseurez d'estre esleus, parce que vous le croyés? Si sainct Paul, *qui a tant enduré n'estoit encor asseuré de celle glorieuse Resurrection, que dirons nous de nous*, disoit sainct Chrysostome ? Et que direz-vous de vous, qui

Le salut depend des bonnes œuures.

Si vis ad vitam ingredi serua mandata. Matth. 19 17. Non coronabitur, nisi qui legitimè certauerit. 2. Timot. 2. 5. Discedent quidam à fide, attendentes spiritibus erroris. 1. Tim. 3. 1

La perseuerance principal effect de predestination.

La foy de la predestination des aduersaires ruinee.

Castigo corpus meum, & in seruitutẽ redigo, ne cum alijs prædicauerim, ipse reprobus efficiar. 1. Cor. 10. 27 S. Chrysost.

ne voulez rien endurer? qui preschez le ventre, la couche, la liberté, & ne voulez rien faire, que vous gratter la panse, de peur de vous faire compagnons de IESVS-CHRIST, en endurant, & faisant quelque chose de bon? Que direz-vous à ce que disent les autres Saincts Peres, vnanimement sur ce poinct ? A sainct Augustin, que vous loüez quand il vous plait, & ne luy croyez iamais en ce qu'il vous enseigne? *Qui est celuy des mortels*, dict ce Docteur, *qui sçache qu'il perseuerera iusques à la fin en l'action de vertu, & progrez de iustice, s'il n'est acertené par la reuelation de celuy, qui par iuste & secret iugement, n'instruict pas tous de ce poinct: mais ne trompe personne* ? Et tous tant que vous estes, vous vous, croyez, non seulement certains de la perseuerance, mais encor de la predestination? Que respõdrez vous encor au mesme Docteur, qui donnant cõtre la visiere de vostre arrogance, escrit ainsi ? *Qui est celuy de la multitude des fideles, tandis qu'il vit en cette mortalité, qui ose presumer qu'il est du nombre des predestinez?* Et vous enseignez, que chacun le doit non seulement presumer; mais tenir pour article de foy ? Le mesme parlant de la vocation des esleus : *A laquelle*, dit-il, *ne faut que les hommes dient auec asseurance quelque homme appartenir, iusques à ce qu'il est passé de ce monde: Car en cette vie, qui est vne continuelle tentation sur la terre, il faut dire, celuy qui est debout se garde de tomber.* Que respondrez vous finalement, à S. Bernard, que Bucere vostre Patriarche appelle, homme de Dieu, à qui toutes-fois il ne veut croire: *Qui peut dire ie suis des esleuz, ie suis des predestinez à la vie, ie suis du nombre des esleuz* ? Oserez vous respondre selon vostre foy, *Nous le disons tous, nous le sommes tous, & le tenons ainsi pour toute asseurance?* Qui a planté les cornes de cet orgueil en vos testes ? N'est ce pas celuy qui est le Roy des enfans d'orgueil, qui vous veut priuer par orgueil, du Royaume que Dieu a preparé seulement aux humbles de cœur?

Ministres addonnez à la panse.

S. Aug. Li. 11 de ciuit. ca. 12.

Nul peut estre certain, de sa perseuerance.

Quis est &c. S. Aug. l. de corrup. & gratia. c. 13. Ad quam vocationem, &c. S. Aug. de bono persev. c 13. Tentatio est vita hominis super terrã. Iob 7. 1 iuxta 70. Qui existimat se stare, videat ne cadat. 1. Cor. 10. 12 Quis potest. S. Bernar. Serm. 1 de septuag. Ipse est rex super omnes filios superbiæ. Iob. 41. 25.

Pourquoy la predestination cachee aux mortels.

CHAP. XXXII.

ET à fin de voir encor combien est arrogante, & pernicieuse la doctrine des Ministres en ce poinct, oyons les raisons, que les Peres donnent, pourquoy Dieu a reserué en son conseil secret, la cognoissance de cette eslection, & ne l'a reuelée qu'à fort peu de gens. Sainct Prosper en donne vne parlant de la predestination, & dict, *La determination de cette election est cachee en vn secret tres-esloigné de la cognoissance des hommes: Et ne peut-on dire d'aucun deuant sa fin, qu'il sera en la gloire des esleuz : C'est à fin qu'vne crainte vtile conserue l'humilité, & que celuy qui est debout craigne de tomber.* Dieu donc a caché cette cognoissance pour retenir les fideles en humilité. Sainct Augustin, donne la mesme raison au lieu cy dessus allegué : Et combien que Dieu eut eu moyen d'apporter d'autres remedes, pour guarir, & garantir les ames de cette peste

Premiere cause pourquoy la predestination est cachée aux hommes.

In remotissimo. S. Prosper lib. 2 de vocatione gentium. c. vlt. S. Aug. l. de corrup. & gratia. c. 13.

d'orgueil, comme de fait il en a prou donné ; il a neantmoins encor voulu mettre cestuy-cy, & nous abbaisser en la chose qui nous touche de plus pres, afin de puissamment rabbattre l'arrogance des hommes par ceste ignorance : & le Diable ne pouuoit mieux enfler l'orgueil de ses supposts qu'en leur soufflant le venin infernal, de ceste presomption damnable.

Seconde cause.

La seconde cause de ce secret, est pour tenir l'entendement humain, en continuelle admiration des œuures secretes de la sagesse diuine, sur le plus haut poinct de nostre felicité, & pour nous faire leuer le cœur & la voix, & dire comme disoit ce grand admirateur de ce mystere S. Paul, *ô Altesse des richesses de la sapience, & science de Dieu, combien sont impenetrables ses iugemens, & ses voyes difficiles à trouuer : & qui a cogneu le sens du Seigneur, & a esté son conseiller ?* Pour mesme raison il n'a reuelé, ny aux hommes, ny aux Anges le iour de son grand, & vniuersel iugement ; pour mesme fin encor il a caché en la nature la cognoissance de plusieurs choses, des mouuemens des cieux, des effects de la mer, des animaux, & autres : en laquelle ignorance les hommes sont non seulement vtilement humiliez, mais encor poussez à admirer de tant plus la maiesté de Dieu en la contemplation de ses œuures occultes, lesquelles ils laisseroient d'admirer, s'ils en sçauoient les causes.

O altitudo diuitiarũ sapiẽtiæ & sciẽtiæ Dei quã incõprehensibilia sunt iudicia ei⁹. Rom 11.33

Le iour du iugement incogneu.

Plusieurs choses naturelles occultes.

Troisiesme cause.

La troisiesme est pour tenir tousiours l'homme en haleine, & s'apprester serieusement à la fin, pour estre troué digne du ciel à l'heure de la mort, qui luy est aussi à ces fins cachée, comme le secret de la predestination : Item pour l'inciter à mieux trauailler tousiours, & meriter d'auantage ; car ne sçachant s'il est predestiné ou reprouué, & sçachant qu'il peut estre sauué s'il faict bien, & qu'il peut perir aussi s'il faict mal ; il est poussé par discours, & instinct naturel, s'il a du sel en teste, & du feu en la poictrine, de s'esuertuer à euiter le mal, & gaigner ce qui est plus honorable : Ne plus ne moins qu'vn sage, & vaillant General d'armée, qui est incertain de l'issuë du combat, voyant qu'il peut gaigner la victoire, en bien combattant, & la perdre par imprudence, & lascheté, il prend resolution d'employer tous ses efforts sans espargne, ce que possible il ne feroit pas, s'il se voyoit asseuré de vaincre. Et en y a plusieurs qui deuiendroient coüards de cœur, & de main, s'ils se persuadoient estre predestinez, comme l'experience le monstre aux disciples de l'escole des Ministres, qui tenans, selon leur creance, le Paradis dans leur poing, ne veulent ouyr parler de croix, de ieusnes, de veilles, du chastiment du corps, ny des combats, par lesquels on paruient à la gloire ; se contentans que IESVS-CHRIST ait trauaillé, & combattu pour eux, & leur ait gaigné le titre de predestination gratis. Vn vieux Capitaine Romain, disoit que le General d'armée, qui ne vouloit combattre, qu'il ne fut asseuré de la victoire, estoit vn lasche guerrier, n'esperant rien de sa vertu. Qu'eust-il dit de ces esleus reformez, qui mesmes estans asseurez de la victoire, font la cane, & ne veulent entrer au choc ; & pensent deuoir estre portez au ciel dormans, & couronnez de roses, & de myrrhe dedans vn char triomphant, & couuert de fueillage, de peur que les rayons du Soleil ne leur donnent aux yeux ? Toutes ces raisons : fortifient la verité de la Doctrine Catholique, sur le secret de la predestination, & destruisent les mensonges, que sur ce poinct les Ministres enseignent.

L'heure de la mort cachée.

Signes de la Predestination.

CHAP. XXXIII.

OR combien que la predestination soit cachée, comme il a esté dit, l'Escriture neantmoins nous en donne quelques signes, non pour en auoir cognoissance euidente & certaine (ce que Dieu se reserue) ou nous faire presumer (ce qui est pernicieux) mais pour nous donner esperance & courage à estre du nombre des esleuz, faisant ce que ces signes nous mõstrent. S. Paul parlant des predestinez, nous donne la voye d'en trouuer deux generaux, disant, *Ceux que Dieu a predestinez, il les a appellez, & ceux qu'il a appellez, il les a iustifiez* : lesquelles paroles enseignent deux effects de la predestination, la vocation, & la iustification, qui sont autant de signes, pour cognoistre la predestination, comme l'on cognoit la cause par ses effects, le Soleil par ses rayons, & le feu par sa chaleur.

Quos præsciuit. Rom, 8 29

Ayant donc le Createur predestiné quelqu'vn à la gloire, qui est la fin, il luy fournit en sage prouuoyeur les moyens pour attaindre ceste fin, le premier est la VOCATION, le second est la IVSTIFICATION : la VOCATION est quand il retire quelqu'vn des tenebres d'erreur, & de la meslée des meschans à sa cognoissance, & à son seruice. Parquoy la vocation, & retraicte d'Abraham, du pays & superstition des Chaldeans en Chanaam, pour y seruir & adorer Dieu en sa foy, & lumiere, fut vn effect, & vn signe de l'election que sa maiesté auoit faict de luy, à la gloire eternelle. De mesmes quand quelqu'vn est appellé du Paganisme à la foy Chrestienne, de l'Heresie à l'Eglise Catholique, de la vanité du monde à l'abry de la Religion ; ce sont effets, & signes de la predestination, & de tant plus euidens, que les vocations seront plus remarquables. Et en tel poinct ceux qui sont ainsi appellez, meurent quelques fois, qu'ont peut asseurément dire qu'ils estoient predestinez, & qu'ils sont sauuez ; cõme auiourd'huy aux mondes nouueaux, on voit souuent des pauures Payens idolatres de quatre vingts ans, & plus ; des petits enfans d'vn an, d'vn mois, & d'vn iour, mourir vne heure apres qu'ils ont receu le sainct Baptesme, & qu'ils sont fraischement retirez du gosier de la damnation, signes certains qu'ils estoient predestinez, & qu'ils sont sauuez. Et le Ministre se monstre tres ignorant de la loy de Dieu, quand il condamne les Catholiques tenans pour marque de predestination & de salut, de mourir en telle façon ; & de reprobation, quand vn enfant meurt sans Baptesme. Qui peut douter qu'vn petit enfant mourant incontinent apres le Baptesme, ne soit sauué, & mourant sans le Baptesme, ne soit forclos du ciel ; veu que l'Escriture enseigne disertement, l'vn & l'autre ? *Qui croira, & sera baptizé, il sera sauué*, au contraire, *qui n'est regeneré de l'eau.*

La vocatiõ premier signe de predestinatiõ.

Gen 12.1

Signes de predestinatiõ en plusieurs nouueaux Chrestiens.

page. 66.

Qui crediderit. Mar. 16.16 Nisi quis. Ioan. 3. 5.

& du ſainct Eſprit, il ne peut entrer au Royaume de Dieu : y a-il rien plus manifeſte ? Et ce qu'il adiouſte, apres auoir pa ou faict grater le papier à ſa plume, diſant, *Qu'on iuge ſi la doctrine Romaine n'eſt point contraire à ce dogme ſacré de l'election eternelle de Dieu, que de faire dependre le ſalut du Bapteſme.* C'eſt vne addition d'ignorance, d'autant qu'il nous eſtime errer, comme faiſans dependre le ſalut, d'vn Sacrement inſtitué de Dieu : c'eſt luy-meſme qui erre ; car ce n'eſt pas nous qui auons inſtitué les Sacremens, c'eſt Dieu qui a voulu que noſtre ſalut en dependit comme de cauſes ſecondes, & inſtrumens pour nous faire participans de la paſſion, & merites de ſon fils, cauſe premiere de noſtre bien. Nous ſommes donc fideles de le croire, & d'enſeigner ce qu'il ordonne, & le Miniſtre errant & infidele, de contredire, & enſeigner, que Dieu predeſtine à ſalut ſans faire autre choſe, pour conduire le predeſtiné à ceſte fin : car telle doctrine contrarie à l'Apoſtre, qui dict que *Dieu predeſtine les hommes, & apres les appelle, & les iuſtifie*, pour les faire paruenir à la gloire par conuenables demarches. Contrarie encore à la diuine prouidence, qui requiert que chaſque creature tire à ſa fin par voyes deuës, & à plus forte raiſon, l'homme principale piece de l'Vniuers : la vocation donc, eſt le premier ſigne de predeſtination.

page 67.

Quos præ deſtinauit, hos & voca uit. &c. Ro 8. 30.

Le ſecond eſt la IVSTIFICATION, quand la perſonne ayant receu la grace de la vocation, coopere à icelle grace ; & ſelon le conſeil de S. Pierre, *rend ſa vocation plus aſſeurée par bonnes œuures*, faict progrez aux vertus, & deuient touſiours plus iuſte : comme le conſeille auſſi S. Iean, *Qui eſt iuſte qu'il deuienne encore plus iuſte.* Il y a pluſieurs autres ſignes particuliers, qui ſe rapportent quaſi tous à ceux-cy. L'vn eſt l'HVMILITE, ſigne fort remarquable de predeſtination, comme au contraire l'orgueil, marque certaine de reprobation. Et ceux que Dieu appelle & iuſtifie, il les faict commencer par l'intiation de ceſte vertu, & ſans icelle nul entre au ciel, ſelon la doctrine du Sauueur, *Si vous n'eſtes faicts comme petits enfans*, c'eſt à dire humbles, *vous n'entrerez point au Royaume des Cieux.* Et c'eſt choſe impoſſible, que tant que l'homme eſt paré de ceſte vertu, il periſſe. Signe de predeſtination auſſi l'AFFECTION à la parole de Dieu, proferée ou eſcrite, *Qui eſt de Dieu, il oyt la parole de Dieu* : c'eſt à dire, qui eſt predeſtiné, il oyt volontiers la parole de Dieu. La DILIGENCE à frequenter les Sacremens, à ſe confeſſer & communier ſouuent. Signe euident encore de predeſtination, la charité à ſecourir les pauures, la compaſſion & miſericorde, marques notables de la felicité, & nul ſeruice faict aux neceſſiteux, nulle aumoſne, tant petite ſoit-elle, ne ſera deuant Dieu ſans ſa recompenſe. Grand ſigne de predeſtination eſt auſſi de fuyr le peché, ou en eſtre deſtourné de Dieu ou des hommes, ce que demandoit Dauid, *Deſtourné mes yeux à ce qu'ils ne voyent la vanité.* Item d'en eſtre puni en ce monde, comme il appert au meſme Dauid, & en pluſieurs autres ſeuerement chaſtiez de leurs fautes : parce que Dieu les auoit choiſis pour le ciel, ne voulant qu'ils fuſſent chaſtiez en Enfer. En ſomme toutes bonnes œuures, ſont dignes d'election, parce qu'elles tendent à la iuſtification : & pour ceſte raiſon, c'eſt vn ſingulier ſigne de predeſtination, eſtre deuot de la Vierge, & des Saincts, fauorables inſtrumens, & grandes aydes de noſtre bien en terre par leurs trauaux & peines, & maintenant au ciel par leurs prieres. Et comme Dieu a voulu que ſon Fils vnique prinſt de ceſte Vierge le corps, auquel il deuoit rachepter le monde, & glorifier ſon Pere par le chef-d'œuure de ſa Paſſion : & que par l'entremiſe de ceſte mere, l'Egliſe eût ce corps & ce bien de ſon Redempteur, il veut auſſi que les membres de la meſme Egliſe, ſoient aidez par les prieres d'icelle, & de ſes ſeruiteurs. La premiere Sanctification qui ait eſté faicte par le Sauueur à vn grand Prophete predeſtiné, & à vne grande Mere, ce fut à la voix & Salutation de la Vierge, quand elle ſalüa Elizabeth, mere de ſainct Iean Baptiſte, & fut cauſe que le fils & la mere receurent le S. Eſprit par vne remarquable preſence : & le premier miracle que l'eſcriture teſmoigne auoir eſté faict par IESVS-CHRIST, pour ſecourir les humains, fut à la priere de la meſme Vierge, & par la meſme il en a tiré vn nombre infiny, & en tire tous les iours à Salut, comme l'experience monſtre à ceux qui en font les eſſais, & qui en reçoiuent les fruicts. Parquoy ceux à qui Dieu donne ceſte inſpiration d'employer l'interceſſion de la Vierge, ont vn ſigne qu'il les veut ſauuer par ceſte voye, & que par conſequent ils ſont predeſtinez. Ainſi Dieu commanda à S. Paul predeſtiné, de s'addreſſer à Ananias : au Centenier Cornelius, à ſainct Pierre : aux amis de Iob, à Iob, pour eſtre inſtruicts & aydez par luy : addreſſe qui portoit marque d'election : ainſi il inſpire en general ſon Egliſe, mere des predeſtinez, de prendre pour Aduocate la mere de ſon Fils, & les autres Saincts, parce qu'ainſi il les veut honorer, & nous donner à tous, par leurs prieres ſes graces, qui ſont l'arre de la predeſtination. Le Miniſtre ſe rira de ce diſcours : mais il le faut laiſſer rire, & auoir compaſſion de ſon aueuglemẽt, duquel s'il ne ſort auant que mourir, il ne verra iamais Dieu, & gemira à iamais en tenebres. Dieu le preſerue d'vn ſi grand mal. Signe de la predeſtination auſſi, & bien grand, c'eſt d'endurer volontiers pour l'honneur de IESVS-CHRIST, imiter ſa Croix, ſes trauaux, & ſes peines, & ſe conformer à ſa vie, & à ſa mort, d'vn cœur liberal & vaillant. C'eſt le vray faict d'vn predeſtiné, d'eſtre conforme & ſemblable à l'Image du Redempteur, comme ſainct Paul ſignifie par les paroles cy-deſſus alleguées. Signe remarquable finalement, eſt d'eſtre viſité de noſtre Seigneur par maladies, par aduerſitez, par calomnies, par meſdiſances : *Vous eſtes bien-heureux*, diſoit-il à ſes Apoſtres, *Quand on vous perſecutera, & qu'on dira tout mal contre vous à raiſon de moy, reſiouyſſez vous & menez lieſſe, voſtre ſalaire vous eſt reſerué grãd au ciel.* Ces ſignes & autres ſemblables peuuent donner coniecture & eſperãce de la predeſtination, mais non aſſeurance : & partant que chacun ſeruant Dieu en humilité, & faiſant ce que ces ſignes marquent, eſpere qu'il eſt des eſleus, & qu'il aura ce qu'ils promettent : mais qu'il ſe garde de preſumer à la façon des errans.

La iuſtification ſecond ſigne de predeſtination.

Satagite vt per bona opera certam vestram vocationem & electionẽ faciatis. 2. Pet. 1 10.

Qui iuſtus eſt, iuſtificetur ad huc. Apoc. 22 10.

L'humilité. Niſi efficiamini ſicut paruuli, nõ intrabitis in regnũ cælorum. Matt 18.3

Affection à la parole de Dieu. Qui ex Deo eſt, verba Dei audit. Ioa. 8. 47.

Frequẽter les Sacremens.

La charité.

L'auerſion du peché. Auerte oculos meos ne videãt vanitatem. Pſ. 118 37

Toutes bõnes œuures.

Eſtre deuot à la Vierge.

La premiere ſanctification en la loy de grace à la voix de la Vierge. Luc. 1. 41.

Premier miracle. Ioa. 2. 3.

Act. 9 6. 10 Act. 10. 5. Iob. 42. 8.

Endurer pour Dieu.

Afflictions bien priſes ſigne de predeſtination. Beati eſtis, cũ maledixerint vobis homines, &c. Matt. 5 11.

Dieu iugera par les œuures, & non par la foy nue: les bonnes œuures sont de celuy qui les faict, encor que ce soit auec la grace de Dieu.

CHAP. XXXIV.

AYant parlé du franc-arbitre, & de la predestination, il faut dire vn mot des bonnes œuures effects l'vn de l'autre: & ensemble respondre au Ministre, qui en parle aussi pertinemment, que du franc-arbitre, & de la predestination. Monstrant que les Ministres font choix de l'Escriture à leur fantasie, ie leur cottois deux passages outre les susdicts. Le premier, *Venez vous-en benis de mon Pere, possedez le Royaume qui vous est preparé: i'ay eu faim, & vous m'auez repeu.* Le second, *Allez vous-en maudits au feu eternel, i'ay eu faim, & vous ne m'auez point repeu.* Les Ministres tiennent selon le second passage, que la damnation vient des mauuaises œuures, & ne veulent conceder selon le premier, escrit de mesme enfase, & de mesme style, que le Paradis soit donné par les bonnes.

Venite benedicti. Mat. 25. 34. Ibid. 41.

pag. 138.

Ie disois donc que c'estoit choisir, & refuser à sa fantasie l'Escriture, & estre electeur heretique: le Ministre respond que les mauuaises œuures procedent veritablement des meschans, & donnent contre Dieu infini, & parce les rendent dignes de la peine eternelle: mais que les bonnes œuures ne sont pas meritoires de la vie eternelle, parce qu'elles ne sont pas nostres, ains de Dieu. Ie dis que ce n'est pas respondre au poinct; le poinct n'est pas si les bonnes œuures sont nostres, il est question si en ces passages le Paradis est assigné aux iustes, pour les bonnes œuures, comme l'Enfer aux meschans, pour les mauuaises. Que le Ministre confesse seulement ce qu'il ne peut nier, sçauoir est, que le Sauueur iuge par esgale balance, en l'vn & en l'autre passage, des merites, & des contraires effects, des bonnes, & mauuaises œuures: Apres ceste confession i'examine sa glose, & dis premierement que si ces bonnes œuures sont de Dieu, comme il dit, elles meritent donc le Paradis, portant icelles le prix d'vne infinie valeur. Ie dis secondement qu'encor qu'elles viennent de Dieu, qui par sa grace nous donne le vouloir, & la puissance de les faire, neantmoins elles sont nostres veritablement. Ie prouue mon assertion par les exemples des autres choses: Tout le bien que nous auons, vient de Dieu, le corps, l'ame, les vertus, & tout: & toutes-fois nous disons, sans mentir que le corps, & l'ame, & les vertus sont nostres: les enfans que le pere engendre, sont dons de Dieu, & neantmoins sont œuures du pere: les biens, les richesses, & autres commoditez sont presens de la bonté diuine, & toutes-fois celles d'Abraham, de Iob, voire encor des Egyptiens, & de tous les autres mondains, estoient à eux. Les arbres, & autres creatures produisent, par vertu diuine, nie-on pour cela que ce ne soient leurs fruicts? Que les pommes d'vn pommier, ou les figues d'vn figuier, ne soient leurs pommes, & leurs figues? & ce qu'on concede, à toute creature qui agit, & produict, le niera-on à l'homme, la plus noble de toutes?

Ce que Dieu nous donne, est à nous.

Ceux qui croyoient en IESVS-CHRIST, auoient la foy de luy, & toutes-fois il leur disoit, *ta foy t'a sauué:* & en vn autre lieu il appelle disertement les bonnes œuures nostres, *Que vostre lumiere reluise ainsi deuant les hommes, à fin qu'ils voyent vos bonnes œuures, & glorifient vostre Pere qui est au ciel.* Vostre lumiere, & vos bonnes œuures, dit-il: Donc le bon exemple que nous donnons, les bonnes œuures que nous faisons, auec la bonne volonté, & pouuoir qu'il nous en donne, sont vrayement nostres. Et qui est si ignorant, qu'il ne voye cecy, voire par le seul passage dont est question, sans emprunter autre Escriture? Car nostre Seigneur dict ainsi, *Vous m'auez donné à manger, vous m'auez donné à boire: ce que vous auez faict à ces petits, vous me l'auez faict à moy:* C'estoient donc leurs œuures, puis qu'il les auoient faictes. Et où auoit son entendement le Ministre, faisant ces horuaris pour asseurer le buisson de son heresie, & opiniastrise? Et n'est-ce pas s'endurcir à la lumiere du Soleil, de ne vouloir non seulement ceder à vne si esclatante & forte verité, ains encor l'oppugner à escient contre sa conscience? Que dit-il encor? des niaiseries: Il n'ose conceder simplement, que Dieu iugera par les œuures, comme i'auois monstré par l'Escriture en ce lieu, & le pouuois monstrer en mille autres, il concede toutes-fois que Dieu iugera par les œuures, comme signes de la foy, qui nous iustifie, & là dessus à faute de l'Escriture, il cite sa seconde partie tant rechantée, cite Ferus Escriuain suspect par la malice des heretiques, qui ont inseré dans ses œuures plusieurs erreurs: mais qu'auance-il en reculát, & tergiuerßant? Dieu iugera par les bónes œuures cóme par signe de la foy, voire encor de la charité, il est vray: car les bonnes œuures sont argumens, & marques d'vne viue foy, marques de iustice, mais pour cela faut-il inferer, qu'il ne iugera pas les hommes par leurs œuures, ains par leur foy sans leurs œuures? Cela est contre l'Escriture, qui parle des œuures, & non de la foy, & ne dit pas, VENEZ *vous en benis de mon pere, parce que vous auez creu en moy,* ALLEZ *vous en maudis, parce que vous n'auez pas eu la foy:* Mais aux iustes, parce que vous auez faict des bonnes œuures: & aux meschans parce que vous n'en auez pas faict. Ains nommément il est dit que le Sauueur renuoyera ceux qui n'auront eu que la foy, sans les bonnes œuures, comme il appert par la parabole des Vierges, qui furent forcloses des nopces, parce qu'elles n'auoient point d'huyle en leurs lampes, que tous les Docteurs exposent des bonnes œuures. Le mesme Sauueur dit, que tout arbre qui ne portera fruit, sera taillé & mis au feu: & en vn autre lieu tres-disertement, *En ce iour là plusieurs me diront, Seigneur n'auons nous pas profeti, en ton nom? Chassé les Diables, & faict plusieurs vertus en ton nom? Et alors ie leur diray, ie ne vous cognus iamais, allez vous-en de moy ouuriers d'iniquité.* Ceux-cy auoient eu la foy, ains la preschoient preschant IESVS-CHRIST à bonnes enseignes, iusques à chasser les Diables, & faire des vertus, c'est à dire, des miracles: & toutes-fois ils sont iniques, & condamnez, comme iniques, parce qu'ils n'auoient pas les bonnes œuures, argumens d'vne viue, & iustifiante foy. Le Mi-

Fides tua te saluam fecit. Mat. 9. 22.

Mat. 6. 16.

Matth. 25. 35. 42.

pag. 139.

Dieu iugera par les bones œuures.

La foy ne sera pas la reigle au iugement de Dieu.

Vierges. Mat. 25. 12

Omnis arbor, quæ non facit fructũ bonum excidetur. Mat. 7. 19. Multi dicent mihi in illa die. Nonne in nomine tuo prophetauimus. Matt. 7. 22

& de meriter, à fin de ne diminuer sa gloire, crieroient, Au blaspheme. Donc à ceste belle prouesse, que d'auoir tout quitté, & suiuy nostre Seigneur, telle recompense est promise. Il y a donc du merite: car le merite & la recompense sont correlatifs, & l'vn ne peut estre sans l'autre. Or voulant nostre Seigneur exhorter puissamment à la perfection des bonnes œuures, tous les mortels, il propose salaire à toutes, iusques à recognoistre vn verre d'eau, & recompense non seulement de la vie eternelle, mais encore en ce monde: *Quiconque laissera pere & mere, sœurs & freres, terres, & possessions, il receura le centuple en ce siecle, & possedera la vie eternelle en l'autre.* Item, *Qui donnera vn verre d'eau froide en mon nom, il ne perdra son salaire.* La mesme Escriture appelle le Paradis salaire, comme il appert en la parabole des ouuriers: l'appelle encores couronne de iustice, deuë à tous ceux qui combatront en fideles & courageux soldats: si le salaire est deu à celuy qui trauaille, & la couronne à la vertu: donc les trauaux & les cõbats sont meritoires du ciel, qui est le salaire, & la couronne que Dieu promet. C'est pourquoy ayant dit S. Paul, qu'il *auoit combattu vn bon combat, consommé sa course, & gardé la foy*, il adiouste: *Au reste, la couronne de iustice m'est reseruée, que le iuste Iuge me rendra en ce iour là: me rendra*, dit-il, donc il la deuoit: donc Sainct Paul l'auoit gaignée & meritée. Et certes comme d'vn costé, Dieu se monstre liberal & magnifique à honorer ses seruiteurs, ainsi ceux qui veulent auoir la gloire sans peine, se monstrent lasches. Dieu nous pouuoit donner Paradis sans aucun trauail, comme il faict à plusieurs petits enfans, & autres qui sont emportez deuant que pouuoir trauailler: mais il honore beaucoup plus ceux-là à qui il le faict meriter. La gloire du corps estoit deuë à IESVS-CHRIST, entãt qu'homme, à raison de l'vnion de son humanité auec le Verbe Diuin: mas parce qu'il estoit plus honorable de l'acquerir par exploicts de vertu, il l'a voulu gaigner en combattant, & souffrant ce qu'il a souffert en endurant la mort de la Croix. Il nous faict vn grand honneur, non seulement de nous auoir gaigné & preparé la gloire: mais aussi de la nous faire gaigner auec les armes de sa grace: & n'y a homme bien né, qui ne prise plus la bague gaignée par sa lance, que donnée de la pure liberalité du Prince. Alexandre le Grand Prince tres-genereux se faschoit, quand il oyoit dire que son pere prenoit tant de villes, & ne luy laissoit rien à prendre; estimant que ce luy seroit chose moins honorable de les auoir de luy en tiltre d'heritage, que de les acquerir par vaillance: Ainsi veut ceste souueraine Sagesse, que l'homme gaigne le prix de gloire, par hauts faicts & prouesses de gloire, & que par merites il gaigne le ciel: & cecy non seulement ne deroge point au prix du merite du Fils de Dieu, que plustost il luy reuient à plus grand honneur: veu que la splendeur de son merite se monstre plus grande de nous auoir, non seulement gaigné le ciel, mais encore donné la force de le gaigner par nos œuures. I'auois donné vne exemple pour declarer la chose, & disois que comme c'estoit plus grand honneur à vn Capitaine, d'estre non seulement vaillant de sa personne, mais encore de rendre ses soldats vaillans; ainsi que c'estoit beaucoup plus grande gloire au Sauueur, d'auoir non seulement gaigné la victoire en diuin guerrier: mais aussi de faire des soldats guerriers, pour l'emporter honorablement soubs son drapeau: A quoy respondant le Ministre, *Comme si ce n'estoit pas*, dit-il, *plus grande gloire à vn Capitaine, de combattre seul l'ennemy, sans l'assistance de ces soldats, que de les rendre compagnons de sa victoire.* Ceste replique est vne responce d'oyson & d'vn cœur extremement lasche. Ie ne mettois pas en doute si c'estoit plus grãde gloire de vaincre seul, qu'accompagné; mais ie disois qu'vn Capitaine auoit plus grand honneur d'estre, non seulement vaillant, mais encore de faire ses soldats vaillants, ce que personne ne peut nier. Et le Sauueur n'a pas faict ses soldats vaillans, pour s'en ayder à gaigner la victoire: il l'a gaignée luy seul, & *seul a foulé le pressoir*: mais pour les inuiter à gaigner pour leur part, & les rendre plus glorieux: & ainsi il a sa gloire propre, & est encor glorifié en celle de ses soldats: & quelle lascheté du Ministre, de ne vouloir combattre de peur d'estre victorieux? luy qui faict du gend'arme, du general d'armée, & du taille-cantons. Conclusion donc, que Dieu veut, que chacun trauaille en sa vigne pour gaigner le salaire, & que ses membres combattent pour le prix de sa gloire; & partant que les bonnes œuures sont meritoires du Paradis, par sa grace & iustice. Et le Ministre est vne cane, & vn Docteur de faineantise, & ses compagnons auec luy.

Qui reliquerit patrem aut matrẽ, &c. Mat. 19. 29

Et quicũq; potum dederit vni ex minimis istis calicem aquæ frigidæ. Matt. 10. 42.

Mat. 20. 9.

Bonũ certamẽ certaui, cursũ cõsũmaui. 2. Ti. 4. 8.

Plutarch. in Alexãd.

page 143.

Torcular calcaui solus. Isa. 63. 3.

L'Huguenotisme condamnant les bonnes œuures contredict à toute la nature.

CHAP. XXXVII.

ET pour voir encore par discours de raison, auec ce qui a esté dict, la laideur de la doctrine Huguenote sur ce poinct des bonnes œuures, iettons les yeux sur toutes les pieces de l'Vniuers; nous apprendrons d'icelles qu'elle repugne, non seulement à la dignité de l'hõme, mais à la nature de toutes choses. Il n'y a creature qui ne produise quelques œuures selon son rang, estant telle l'ordonnance du Createur, que chasque chose tire conuenablement à sa perfection & à sa fin. Les Cieux & les Astres luisent d'en haut, & gyrent la terre de l'Orient à l'Occident, de l'Occident à l'Orient, & sement les rosées de leurs secrettes influences sur la terre pour la fertiliser: Les elemens agissent à leur tour, les arbres produisent leurs fleurs & fruicts, les oyseaux volent, les bestes de la terre courent, les poissons nagent, tous animaux font leurs petits, & produisent leurs œuures naturelles. Est-il bien possible que toutes les creatures de l'Vniuers, faictes pour l'homme, sçachent ouurer en leur maniere, & que seulement aydées du concours de la diuine prouidence, elles puissent paruenir à leur perfection & fin par les demarches de leur nature, faisant de bonnes œuures naturelles: & que l'homme, la plus noble de toutes, mis au monde pour la seule gloire de Dieu, assisté de la grace speciale de Dieu, ne puisse operer à sa façon, & en creature raisonable pour le seruice

Toute creature ouure selon son rang.

Les cieux & les astres

Les elemẽs

de son Dieu, pour atteindre sa perfection, & sa fin, & ne sçache que faire mal? N'est-ce pas non seulement auilir l'homme au dessous des petits vers de terre; mais encore accuser la prouidence du Createur, d'auoir ainsi abandonné sa plus noble creature? Quand l'Escriture ne diroit rien de ce qu'auons dit, & que pouuions encore dire; le seul liure de la nature qui nous apprend ceste verité, n'accuse-il pas seuerement l'absurdité & malice de la doctrine Huguenote, qui dit que l'homme ne peut ouurer aucun bien, ne peut rien meriter, & ne sçait, & ne peut faire que le mal?

Le Paradis donné comme heritage, mais aux vrays enfans, & non aux faineans.

CHAP. XXXVIII.

Ce qu'ils mettent tant de fois pour dernier retranchement de leur paresse & opiniastreté, que le Royaume des Cieux est appellé heritage, & là dessus, crient victoire sans merite, & font sonner toutes leurs trompettes; c'est vn colombier, & vne retraicte digne de leur faineantise, qui est cause qu'ils ne peuuent entendre ce qu'on leur a cent fois respondu, que le Paradis est appellé heritage, parce qu'il est pour les enfans de Dieu, qui font le commandement de leur Pere, qui sont preux & vaillans pour honorer leur Pere, mais non pour les enfans du Diable, pour les mal viuans, pour les Payens, les Turcs, les Heretiques, & autres supposts, qui n'ont volonté de faire aucun bien, non plus que le Diable; qui se disent à faux titre, enfans du Seigneur, & ne le sont pas, ains esclaues de Satan, lasches & paresseux à tout bien; qui font deshonneur, par leur lascheté à celuy duquel ils se disent enfans, indignes du ciel, & dignes de confusion. Parquoy encore que le Paradis soit heritage, il se doit neantmoins gaigner en bienfaisant. La terre de promission estoit heritage preparé à la posterité d'Abraham, & neãtmoins ceste posterité y entra l'espée au poing, par batailles, prouesses, & victoires glorieuses. Or si Dieu par la nature, & par l'Escriture, par les voix du ciel, & de toutes les creatures de l'Vniuers, met en credit les bonnes œuures, pour y inuiter & encourager les mortels, & si l'homme n'est pas homme, s'il ne sçait ouurer en homme: & s'il est Diable, n'ayant iamais volonté qu'à mal faire, quelle Idole est la doctrine des Ministres, qui engendre par tous moyens le desdain des bonnes œuures; qui dict qu'il n'y a aucun franc-arbitre en l'homme pour les produire, qui asseure qu'elles ne valent rien pour meriter le ciel, qui fait tout ce qu'elle peut pour rendre l'hõme froid comme vn marbre, stupide comme vne statuë, immobile comme vn rocher? Et que dit le Ministre, quand on luy obiecte qu'il enseigne auec ses compagnons, qu'il ne faut trauailler pour gaigner le Paradis? Il dict, *que c'est calomnie que ia n'aduienne, qu'ils ayent iamais nié qu'il faille trauailler, & qu'il est question seulement, si ce trauail est d'vn prix assez haut pour meriter le ciel.* Voyez icy les tours de ce vieil serpent, marquez en la ceruelle & au discours de cet homme; il tourne, il gire, il nie, il concede, & dict en fin qu'il est question si les bonnes œuures meritent le ciel: & ment, car il n'est pas question à ceux qui croyent à la parole de Dieu, qui dict haut & clair, que ceux qui trauaillent en sa vigne, gaignent le denier de l'eternité, qu'ils sont recompensez de la vie eternelle, & couronnez de la couronne de gloire. Qui donc peut douter que ce trauail, bien que petit en sa substance, mais affiné de la grace de Dieu, apprecié de sa magnificence, & marqué de son coin, ne porte le prix & valeur du ciel? C'est son bon plaisir, son ordonnance, sa promesse & sa iustice. Parquoy ces mots portez par le bec du Ministre, *Ia n'aduienne de nier qu'il faille trauailler*, ne sont-ils pas vne protestation d'hypocrisie vulpine, pour couurir le mensonge & la honte de leur eschole? Et qui peut reuoquer en doute, qu'ils enseignent qu'il ne faut point trauailler, puis qu'ils donnent des antecedens necessaires pour s'enferrer à la poincte de ceste maudite conclusion; voire encore d'vne pire. Qui dict que l'homme n'a aucun franc-arbitre, sinon à mal faire: que les bonnes œuures ne meritent point le ciel, ains meritent opprobre, mort, & damnation, comme dit Caluin: que tout Fidele doit croire qu'il est predestiné? N'enseigne-il pas de consequence necessaire, non seulement qu'il ne faut point se peiner à faire des bonnes œuures pour meriter le Paradis, mais encore que c'est folie de le penser? Qui couppe la racine d'vn arbre, & les branches ensemble, ne veut-il pas que l'arbre deuienne sterile: encore qu'il proteste de bouche, qu'il veut qu'il produise des fruicts? Ne couppent-ils pas la racine des bonnes œuures, retranchant le franc-arbitre, principe des actions humaines, ou ne le laissant que pour faire mal? Ne couppent-ils pas toutes les branches, quand ils disent, que les bonnes œuures n'ont point de valeur, ne de prix pour la vie eternelle? Qui estimera qu'il faut trauailler, s'il se persuade ces choses? Et ce nonobstant le Ministre dira, *Ia n'aduienne qu'il enseigne la faineantise*; & osera encore reprocher aux Moines, qu'ils sont oisifs, selon la secte des Massilians, charlatan impudent, & menteur ensemble?

Le Paradis comme est appellé heritage.

La terre promise heritage.

Doctrine des Ministres engendre plusieurs absurditez.

page 141.

Nonne ex denario conuenisti mecum? Mat. 20. 14.

Cal. l. 3. c. 14. §. 9. 10. 11.

page 164.

Inepties & impertinences du Ministre sur diuerses matieres: Traditions sainctes: calomnie sur les secondes nopces.

CHAP. XXXIX.

I'Vsois d'vn argument, pour prouuer que les Ministres, & leurs sectateurs sont heretiques, & par suite Idolatres, qui estoit tel. Quiconque ensuit les heresies condamnées par l'Eglise Catholique, est heretique: Les Ministres ensuiuent celles des Manicheans, des Seleucians, des Nouatians, des Armenians, des Albigeois, & de tous les vieux heretiques des siecles precedens: ils sont donc tous heretiques, & Idolatres. Le Ministre n'ayant sceu refuter ce que ie luy monstrois en l'assomption, il se iette à ses tours de singe, & vsant de mesme argument, tasche de prouuer le mesme de l'Eglise Catholique, disant qu'elle ensuit les vieilles heresies, & faict des

voltes

Digitized by Google

voltes redoublées, remaschant sa gorge, & redisant ce qu'il auoit dict, sur le franc-arbitre, sur les bonnes œuures, sur les Sacremens, sur leur matiere & forme,& ayant dit & redit, il s'estourdit,& tombe par terre à chasque tour auec sa beste: ie ne me veux amuser à la refutation de toutes ses niaiseries, & abuser du loisir de ceux qui liront ma replique, qui tireront facilement response à tout ce qu'est icy par luy regratté, de ce que ie viens de dire sur tels subiects. I'en mettray neantmoins quelques vnes, qui ont plus d'apparence de raison, desquelles on prédra coniecture des autres. Parlant de la matiere & forme de la Confirmation, il cite la marge & le texte du Pontifical manuscrit qu'il dict auoir chez soy, & en fin reprend l'vn & l'autre : il seroit facile de le renuoyer auec son Pontifical, comme chose suspecte, mesmes gardée en ce cabinet des distillations : neantmoins respondant à son dire, ie replique, que si par ceste allegatió il veut signifier, comme il semble que Syluestre premier, est autheur de la Confirmation, il se trompe, & veut tromper, aussi bien que ses ancestres, qui l'ont dit deuant luy : car long-temps auparauant Syluestre, se trouuent des Decrets sur la Confirmation, non pour l'instituer, estát icelle tenuë tousiours pour Sacremét ; mais pour les ceremonies. S'il accuse l'Eglise, dequoy elle dit tenir par tradition beaucoup de choses qui ne sont pas escrites, son accusation est inique : car qui peut nier qu'il ny ait eu en tout temps vn grand nombre d'enseignemens en l'Eglise non couchez en l'Escriture par periodes expresses, mais donnez de viue voix,& de main en main ? Cóment estoient instruits, & comme viuoient les fideles du temps de la loy de nature, voire depuis Abrahã iusques à Moyse, sinon par tradition courant de siecle en siecle, de pere en fils, veu qu'ils n'auoient aucune Escriture, comme cy-dessus i'ay dit, & la chose est trop clere? Et en la loy de Moyse, où est escrit le remede des petits enfans contre le peché originel, mourans deuant le iour huictiesme, & ne pouuans estre circócis, qui sans doute estoit donné,& gardé par tradition ? où sont encore escrites les ceremonies de faire le dueil des trespassez, duquel l'Escriture faict mention sans particulariser les ceremonies ? Et en la loy de grace la celebration du iour de la Pasque,& du Dimanche ? l'Egalité des personnes de la sacrée Trinité ? la perpetuelle Virginité de la Vierge, la validité du Baptesme des petits enfans, & plusieurs autres choses que l'Eglise tient toutes, & les Ministres vne partie ? Et eux qui tiennét qu'il ne faut rien admettre qui ne soit escrit, auquel lieu de l'Escriture nous donnent ils, pour prouuer leur dire ? quelle Escriture dict qu'il ne faut rien croire, sinon ce qui est couché par escrit ? S'ils ne le peuuent monstrer, n'ont-il pas ceste creance, quoy que maligne par tradition ?

Pontifical du Ministre, page 156.

Decrets de la Confirmatió deuát le Pape Syluestre de Cósec distinct. 4 Canon. In Catechismo,& can. Nó plures & dist. 5. Can. 1. & 2.

Traditiós plus anciénes que l'escriture.

Le remede pour les petits enfans mourants deuát que d'estre circócis tradition.

Le iour de Pasques & plusieurs autres choses de tradition.

Apres il met sur son bureau que l'Eglise tient l'heresie des Nouatians, qui condamnoient les secondes nopces : & l'experience le dement, veu qu'il y a beaucoup plus de Catholiques, qu'il ne faudroit, qui conuolent non seulement aux secondes, mais encor aux quatriesmes,& cinquiesmes nopces. *Mais*, dit-il, *on exclud les bigames des Ordres* : O raison digne du Ministre ! aussi fait-on les aueugles, & les manchots ; pauures niais, estce condamner les secondes nopces, si on ne veut receuoir aux Ordres, vn qui aura esté marié deux fois ? l'empesche-on de se marier à la troisiesme fois ? Condáne-on les secondes nopces, si on ne veut qu'il soit Prestre ? ains ceste prohibition ne le laisse-elle pas libre de se marier quatre fois, s'il veut en cas que ses femmes luy meurent ? N'est-ce pas plustost recommander la decence de la maison de Dieu, que condamner les secondes nopces ? Mais ne falloit-il pas que le Ministre donnat ceste periode en faueur de Cypris son Idole, comme il en donne encor en faueur de Bacchus, se iettant en ce mesme lieu contre les ieusnes Ecclesiastiques, qu'il appelle abus, chanson vieille de Luther, & de tous les Ministres, qui ont tant crié pour la panse, qu'en fin on ne parle de ieusnes en la Reformée, sinon quád la lune eclipse, ou qu'on va à la pesche aux mollues. Des ieusnes il saute sans transition, aux lieux communs des reliques, des vœux, des images, des miracles, & autres ballieures ramassées, & reiettées pieça, & qu'il ne faut plus toucher ny en ennuyer le lecteur.

page 157. & 158.

page 158.

page 166.

Belle demande du Ministre, ses singeries, & celles du Diable, & des Chinois.

CHAP. XI.

SVr la fin du chapitre, & du mesme liure, me refutant en ce que i'auois obiecté à Caluin,& aux Ministres, qu'ils suiuoient l'heresie de Iouinian, egalant les nopces à la virginité ; il les desaduouë, recognoissant que l'estat des Vierges est plus heureux, & plus honorable que celuy des mariez, & dit qu'il n'est pas question de cela, mais s'il est permis aux Ecclesiastiques, qui n'ont le don de continence, de se marier plustost que de brusler ; question digne d'vn Ministre,& aussi pertinente que si l'on demandoit, si aux mariez qui non contens d'vne femme, bruslent, & hannissent à d'autres, leur doit estre permis d'en auoir plusieurs, à la façon des Turcs : telle est la demande du Ministre, parce indigne d'autre response, sauf à dire que tout fidele Chrestien doit tenir à Dieu le vœu qu'il a faict, aussi bien que tout marié la foy à sa partie, & que Dieu donra la grace de continence, à tous ceux qui la luy demanderont, & se rendront capables d'icelle : & au reste celuy qui ne gardera son vœu, est iusticiable, cóme celuy qui ne garde la foy à sa partie. Ayant le ministre finy ceste batterie, pour tirer le dernier coup de victoire, il repart sur le propos de Iouiniá, disát que l'Eglise Romaine a emprúté les ordres des Moines, des Chinois, ou Payens, parmy lesquels on voit vne naifue sembláce des quatre Mendians, & cite l'Histoire. O curieux Historien, suffisant Docteur, & Logicien admirable ? Et qu'auoit-il que faire d'aller si loin, & de reuenir des Chinois pour apporter ces memoires, ces merceries, & singeries Payennes? Ignoroit-il qu'il y a de tels supposts parmy les Turcs, voire encor plus approchans des mendians ? Et que veut-il conclurre par ceste Histoire ? Que nous sommes Chinois, comme vn peu deuant il concluoit que nous estions Turcs, parce que nous prions pour les trespassez ? Mais

page 172.

Iouinian.

Belle demande du Ministre.

Rare science du Ministre. page 172.

Singeries des Chinois.

n'a-il iamais noté que le Diable est vn singe, luy qui ioüe si bien le personnage de cet animal? n'a-il pas remarqué en ses lieux cōmuns qu'il prend, & transfere de l'Eglise de Dieu, non seulement la semblance des ordres Religieux : mais encor du Baptesme, de l'Eucharistie, de la Cōfirmation, & des autres Sacremens, ainsi qu'il appert par l'histoire des Mexicains; comme iadis il auoit transferé les Sacrifices & Sacremens Iudaiques aux Temples des Payens ? Les Iuifs estoient-ils pour cela alors Payens ? Et si les Chinois, Iapponois, & Mexicains imitent le culte de nostre Religion, deuons nous pour cela estre estimez Chinois en Religion ? Et si les Turcs croyent vn Enfer, vn Paradis, vn Purgatoire, comme vn Dieu, faut-il mescroire qu'il y a vn Dieu, de peur d'estre Turc ? Ignore il encor que comme les Moines des Turcs sont des Idoles des anciens Religieux, forgées par les heresies qui ont faict naitre l'Alcorā; qu'ainsi ceux de la Chine sont Idoles faictes à la semblance des vrays Religieux Chrestiens, desquels ils n'ont que l'exterieure semblance ? C'est donc l'ignorance du Ministre, qui l'a faict hardi à nous seruir de ceste histoire, & a filer ceste Logique, pour le faire condamner à l'Eschole. Venons à son second liure.

Singeries du diable aux Sacremes. Ioseph Acosta. Hist. Mex.

Que les marques de l'Heresie conuiennent à la doctrine Huguenote. L'auersion du S. Siege, marque d'heresie, par la confession du Ministre.

CHAP. XLI.

I'Auois manifesté au second liure de l'Idolatrie Huguenote, l'heresie des Ministres, par les qualitez de l'Heresie, & des Heretiques, qui conuenoient toutes à leur secte. I'en donnois neuf de plusieurs : Les quatre premieres estoient l'ORGVEIL, la PAILLARDISE, la MENSONGE, & la CALOMNIE; Les trois suiuantes, la VANTERIE *des Escritures*, la CRVAVTÉ *frauduleuse*, & l'AVERSION *du sainct Siege* : Les deux dernieres, la DISCORDE *en iugement & volontez*, & l'OPINIASTRETÉ. Et argumentois en tel discours, Ceste doctrine est heresie, qui enseigne l'orgueil, la menterie, la cruauté, & les autres qualitez, & qui les engendre aux esprits de ses disciples : La doctrine huguenote faict tout cela : elle est donc heresie, & ses disciples heretiques. Le Ministre aduouë la proposition, recognoissant pour notes d'heresie, toutes les susdictes qualitez, sauf en partie, la cinquiesme qu'il modifie : & la septiesme; qu'il reiette du tout en ce temps. La modification qu'il met en la cinquiesme, c'est d'adiouster que la qualité de l'Heresie est non seulement de vanter l'Escriture, mais aussi de la fuïr, quand elle est pressée. Item de la reietter, & de la corrompre, & non seulement l'Escriture, mais encores tous autres escrits. Loüé soit Dieu, que le franc-arbitre du Ministre se soit trouué en bon poinct icy, & qu'il ait permis de consentir à ceste verité; & que ceste confession luy soit tombée du bec & de la plume : possible qu'il dormoit, & a faict bien sans y penser, comme sans meriter. Ie reçoir donc de franche volonté ceste addition, qui n'est pas de luy, mais de l'Escole Catholique, & ie l'auois assez deduite au long, en autre lieu, & auois noté comment les Ministres fuyent l'Escriture, quand elle leur donne aux yeux, & comment ils la glosent, deschirent ou reiettent du tout, quand ils ne peuuent autrement eschapper ses prises : & ay encore monstré cy-dessus, comment le Ministre corrompt, & billonne mes paroles, pour en battre des fausses pieces. Pour la septiesme note, qui est l'auersion du sainct Siege, il l'aduouë, pour quelques Siecles des premiers de l'Eglise, confessant, *auoir esté propre à tous Heretiques de se departir de la Communion de l'Euesque de Rome, tant qu'il a retenu la pureté de la doctrine, & a perseueré en la foy des Apostres* : mais il adiouste qu'il a prouué en sa seconde partie, *qu'il estoit loisible de se departir de luy, quand il tomboit en erreur.* Ie prens encore ceste confession, & laisse ceste seconde partie, qu'il ne cesse d'alleguer, au lieu où elle croupit, tenant pour asseuré qu'il s'est monstré aussi suffisant à prouuer que le sainct Siege a erré, & qu'on s'est à bon droict departy de sa foy, comme il a faict voir que le Sauueur ne pouuoit pas auoir donné Paradis au bon Larron, s'il n'estoit monté au ciel. A ceste confession, i'adiouste celle de Caluin, qui dict que la pureté de la doctrine Catholique a duré à Rome, les cinq cens ans premiers : de maniere que les Papes, mesmes par l'adueu de Caluin, ont perseueré en la pureté Apostolique, iusques à S. Gregoire, qui vint au sixiesme Siecle. Or est-il que ny S. Gregoire, ny les Papes d'apres n'ont tenu autre foy, ny doctrine, que celle que tindrent les Papes des cinq cens ans premiers: Ie conclus donc que comme c'estoit marque d'heresie, de se departir du S. Siege en ces Siecles-là; ainsi en ceux qui ont apres suiuy, & que les Ministres, non seulement sont Heretiques en ceste qualité, mais exorbitans Heretiques, car non seulemēt ils sōt aleints du Pape, mais encor l'appellent Antechrist, aussi blasphemes en leur impudence, qu'impudens en leur heresie.

Marques de l'heresie.

La septiesme note l'auersion du S. Siege. page 183.

La pureté de la doctrine Apostolique étant les cinq cēs premiers ans par la cōfession de Caluin.

Auersiō du S. Siege admirablemēt peruerse en l'Huguenotisme

Or au mesnage de ces notes, le Ministre tient ses tours ordinaires de singe, & tasche d'attribuer les mesmes marques d'heresie à l'Eglise Catholique, & le faict si miserablement, qu'il aura esté estimé digne de compassion, non seulement par ses amis, mais encore par ses ennemis. Ie suis ennemy de son erreur, mais ie desire le bien de son ame, & en ceste affection luy veux estre amy, & en auoir encore cōpassion sans le mal mener en ce lieu mesmes, le voyant errer çà & là, entrer dans son buisson, & bailler les oreilles, en sortir, & y rentrer encore, & leuer la teste, & le musle, & repeter ce qu'il a dit plusieurs fois, & remascher les morceaux de ses lieux communs, auec souleuement de cœur, de ceux qui le voyent. Ie donray neātmoins quelques aduis qui seruiront de generale refutation, pour tout ce qu'il dit en ceste errante dispute; me reseruant de ioindre les particulieres repliques en chasque marque, & au traicté des Idolatries de Iupiter, Saturne, Mars, & autres, qui sont de la Reformée Huguenote.

Changes & impertinences du Ministre, & que leur pretenduë Reformée est marquée des notes d'Heresie.

CHAP. XLII.

LE premier aduis que ie donne icy sur le propos des marques de l'Heresie, & des Heretiques : c'est que le Ministre les voulant appliquer à l'Eglise Catholique, il dône presque tousiours le change pour amuser le Lecteur, se iettant aux mœurs des personnes, & laissant la dispute de la doctrine : Il prouue, par exemple, que l'Eglise Catholique porte la marque de paillardise, parce qu'il y a en icelle plusieurs gens dissolus, & ainsi des autres, au lieu qu'il falloit prendre les argumens de la doctrine, & se tenir aux effects prouenants d'icelle; & voir par belles demonstrations, laquelle des deux Escholes auoit en son essence telles marques, & faisoit tels ses disciples, comme ie l'auois fort clairement distingué en l'Idolatrie Huguenote, & verifié lesdictes marques en leurs maximes, si le Ministre eust voulu ouurir les yeux de son franc-arbitre pour les voir. I'auois mis entre autres, quelques maximes de leur orgueil, comme sont, QV'VN chacun est suffisant de lire la Bible, QV'VN chacun peut aller au ciel sans aucune sienne bonne œuure, QVE tous sont egaux en gloire en Paradis; QV'IL ne faut aucun chef en l'Eglise, & que tous les Pasteurs sont egaux en auctorité; & la grande maxime & Idole Geantine. QVE chacun se doit croire predestiné. comme article de foy, & sur peine d'estre infidele. Ces maximes sont l'essence de la doctrine Huguenote; & rendent necessairement superbes & hautains, presomptueux, & arrogans ceux qui les reçoiuent, comme l'experience a monstré,& monstre tous les iours.

Maximes Huguenotes d'orgueil.

Les maximes de l'Eglise Catholique sont maximes d'humilité, toutes contraires à celles-là ; & ceux qui les ensuiuêt, ne peuuent faillir de deuenir humbles, modestes, courtois, & petits deuant leurs yeux. Que s'il y en a qui soyt orgueilleux, c'est leur nature deprauée, qui n'a voulu croire aux enseignemens de leur mere, comme par contraires euenemens, s'il y en a quelques vns modestes parmy les Huguenots, ce n'est du creu de leur foy, mais bien de quelque bonté naturelle.

Maximes Catholiques d'humilité.

Semblablement pour la seconde marque, ie produisois les enseignemens de paillardise, inserez dans les entrailles de la mesme doctrine, qui estoient, QVE chacun fust marié, QVE personne ne fist vœu de chasteté : QVE quiconque l'auroit faict, le rompist, & se iettast au feu de la chair, de peur de brusler; QVE les Prestres & Moines fussent mariez, & autres semblables loix : lesquelles plantées en l'ame, comme articles de Religion Reformée, & Idoles de Venus, ferment d'vn costé la porte à toute personne qui voudra se contenir sans femme, selon l'aduis de l'Apostre, pour mieux vacquer au seruice de Dieu : de l'autre, elles laschent la bride à pleines resnes à la concupiscence, rompent les portes aux maisons sacrées, pour en faire sortir tous ceux & celles qui se sont dediez à Dieu, & induisent à commettre sans scrupule, sans honte, voire auec voile d'honneur coniugal, les sacrileges, & les incestes, en la face de tout le monde : c'est en somme donner vn furieux degast de la chasteté en toutes sortes de compagnies Religieuses, & renuerser la plus noble demeure du Royaume de IESVS-CHRIST, qui sont les Religions.

Marques de paillardise en la doctrine huguenote.

De Virginibus præceptũ Domini non habeo cõsiliũ autem do. 1. Cor. 7. 25.

L'Eglise Catholique tient des documens tous contraires, & met l'amour de la chasteté au cœur de ses enfans, les encourage, les ayde, les exhorte à embrasser les moyens de perseuerance : & tous ceux qui luy croyent, deuiennent chastes : que s'il s'en treuue neantmoins, qui ne le sont pas, il ne tient à elle, & personne n'en a la coulpe, sinon ceux qui ne veulent suiure ses conseils, ny se seruir des aydes qu'elle leur donne. Au contraire, s'il y en a des chastes parmy les Huguenots, ce n'est pas l'intention, ny l'esprit de leur mere Reformée, ains, comme i'ay dict de leur humilité, c'est de leur bonne nature. Ce que ie tiens du sens de ces deux marques, se doit entendre des autres semblables. Parquoy c'est icy que le Ministre deuoit insister, & tirer de l'essence de la doctrine, les marques d'heresie; & non des mœurs des personnes sans la doctrine : & donner au blanc, & non au pailler. Ayant faict, comme il a faict, il n'a aduancé autre chose, sinon monstrer qu'il est vn mauuais archer, & vn sophiste de vanité, non vn Docteur, qui dispute syncerement pour la defense de la verité.

Marques & maximes de chasteté en l'Eglise Catholique.

Mon second aduis est, qu'il n'a pas entendu que ie tirois argument de toutes ces marques ensemble, & non de chacune à part, pour lier mon discours à la preuue d'heresie. Parquoy, quand ayant mis auant quelques exemples d'orgueil, il conclud que l'Eglise Romaine est heretique, il faict vn coup de gaucher, & donne aux vents : car combien que tout heretique soit orgueilleux, il n'est pas vray pourtant, que tout orgueilleux soit heretique, s'il n'a les autres qualitez, non plus qu'il est vray que tout oyseau noir soit corbeau, encore que tout corbeau soit noir : Mais faisant vn assemblage de toutes les notes, on peut dire, que quiconque les a, est Heretique, tout ainsi que tout oyseau qui a toutes les proprietez de corbeau, est corbeau.

Aduis second.

Le troisiesme aduis est, que cet homme se sert tres-souuent, comme ailleurs i'ay dict, de certains autheurs suspects en la foy, comme de Ferus, de Renanus, & d'autres iusques au liure du Franc-discours, le plus malicieux resueur & calomniateur, qui ait radoté, & calomnié de nostre Siecle : c'est merueille qu'il n'ait encor cité le Catechiste rechercheur, qui radote il y a quarante ans, & maintenant plus exorbitamment que iamais, ayant le cerueau monté sur le plus haut epicycle de Saturne. Il cite encores Erasme, & ce contre Sainct Hierosme : n'est-ce pas monstrer qu'il ne sçait lire aucun bon liure ; mais des Almanachs & discours lunatiques de porte-paniers,& que se mocquant du monde, il est digne d'estre luy-mesme baffoüé.

Troisiesme aduis. Les autheurs cités par le Ministre.

Digitized by Google

Quatriesme aduis.

Le quatriesme aduis est qu'il faut par necessité qu'en cette dispute le Ministre aduoüe selon le pied de son franc-arbitre, que toutes les notes d'heresie conuiénent à la Reformée en general, & à luy en particulier. Ce que ie prouue ainsi: Son franc-arbitre est de ne consentir à aucun bien, & de suiure seulement le mal, l'orgueil, la paillardise, la mensonge, la calomnie, la vanterie, la cruauté, l'auersion du sainct Siege, la discorde, l'opiniastreté, & autres vices: Donc par necessaire consequence, la Reformée prend ses marques du creu de son franc-arbitre, & le Ministre du sien en particulier: La conclusion est de bonne Logique, encore qu'elle soit de mauuaise matiere, tirée d'vne mauuaise mine, qui est le franc-arbitre Huguenot.

De la premiere marque de l'Heresie, qui est l'orgueil. Merueilleuse Logique du Ministre.

CHAP. XLIII.

En verifiant la marque d'orgueil en la pretenduë Reformée, ie deduisois quelques exemples de ces Docteurs insolens à merueille, & entre autres de Luther, le Coryfée de la Reformation par tout hautain, mais nommément escriuant contre le Roy d'Angleterre. Le Ministre ne l'excuse en autre façon, sinon disant, que ie n'ay pas cité les paroles de Luther, comme i'auois promis de me seruir de leurs escrits. Cet homme est tousiours apres à faire voir, qu'il ne sçait non plus les autheurs de sa secte, que nos Docteurs Catholiques: Il me demande les paroles de Luther, il veut donc que ie luy transcriue toute l'œuure de Luther contre ce Roy; car elle est toute d'vn bout à l'autre farcie de traicts & periodes d'insolence: En voicy vne ou deux, à fin de contenter l'ignorance du Ministre: *l'estime*, dict Luther en ce liure, *tous ces Princes* LENDES *recentes, lesquelles deuant qu'estre deuenuës* POVLS, *ne sont autre choses que vaines & arides pellicules.* Et vn peu apres, ayant appellé le Roy vn Thomiste MASQVÉ, *ie parle*, dit-il, *sans masque, & dis apertement que ce Roy d'Angleterre Henry*, MENT *tout à faict, & que par ses* MENTERIES, *il represente plustost vn* EVANTÉ BOVFFON, *que la personne d'vn Roy.* Il appelle vn Roy lende, poul, masque, menteur, bouffon; que semble-il au Ministre de ces façons de parler, & de ceste impudente langue? Or qu'il lise, s'il veut, tout le liure, & au reste, qu'il cotte toutes les paroles que ie cite des escrits de Luther, & des autres, & ie crois qu'il n'aura occasion de se plaindre, que ie ne m'en serue à temps, pour endosser l'orgueil des Ministres, du bois de leur baston. Il excuse encore Caluin pirement qu'il n'auoit faict Luther, & à la fin menace d'assener des coups bien plus pesans, que ie n'ay faict, Dieu nous garde de ce Roland de Vauuert. Il tasche donc de ioindre l'application de ceste premiere marque d'heresie à l'Eglise Catholique: & apres auoir insolemment braué, & baué contre le sainct Siege, le voulant monstrer orgueilleux & Heretique, il se iette contre ses titres PERE DES PERES, PONTIFE des Chrestiens, & autres semblables, que l'Eglise & les Saincts Peres luy donnent, & voilà les bales de ses grands coups. Et quel orgueil en tous ces titres? Ne sont-ils pas de sa personne, & du rang qu'il tient? quand Dieu dict à Sainct Pierre, *Pay mes brebis, Ie te donray les clefs des Cieux, Ie fonderay sur toy mon Eglise*, ne luy donna-il pas en substance tous ces titres, & de plus eminens, que l'on en peut colliger? Et si le Ministre eust bien consideré que le Pape, pour son grad titre s'appelle, *Seruiteur des Seruiteurs de Dieu*, il eust apprins qu'il ne prend les autres que par deuoir d'office, & non par orgueil, & qu'il se donne cestuy-cy par humilité. Il dit suiuant sa routte, que le Pape se bande contre ses superieurs, comme contre les Empereurs, & Roys, & cite à la marge le Franc-discours, & monstre tousiours son ignorance, & la disette qu'il a de bons autheurs. Il n'y a ny Empereur, ny Roy, s'il n'est Heretique, qui ne recognoisse le Pape pour Pere & Superieur spirituel, & qu'il n'estime deuoir estre obey en ce qu'il ordonne d'office pour le bien de ses brebis. Il appelle *le Roy Henry troisiesme, Catholique, si iamais*, dit-il, *aucun d'eux le fust*: & parle contre sa conscience en flateur: Car puis qu'il estoit de ceux qu'il tient pour Idolatres, comment le peut-il appeller Catholique? Mais il porte sa foy au bout de sa plume, & vante ce Prince pour mieux argumenter, & mentir contre la verité. A la fin, il saulte, battant les aisles, & faict monstre des grands ergots de sa Logique pour la victoire, & dict: *Que reste-il donc, sinon que nous facions ceste conclusion?* & pour vne conclusion, il fait vn Syllogisme de haute lisse, disant:

Quiconque est orgueilleux, est Heretique.

Nostre aduersaire, dit-il, *l'a cy-deuant prouué*, & dit mensonge; car la proposition seroit fausse, couchée comme il la couche. I'auois proué seulement que l'orgueil est vne des marques de l'Heresie. *Or quiconque*, dit-il, *parle hautement est orgueilleux: le Pape donc faisant toutes ces choses, est orgueilleux & Heretique.* C'est vn Syllogisme qui a plus de pointes, que le trident de Neptune. Il a cinq termes, n'en deuant auoir que trois, qui est plus mõstrueux que cinq pieds en vn mouton: la maieur est fausse, l'assomption fausse, le terme metoyen, qui ne doit estre mis que deux fois, entre pour la troisiesme, en la conclusion: & au lieu de conclurre, DONC *qui parle hautement, est Heretique*; il conclud, DONC *le Pape est orgueilleux & Heretique*; & fait la queuë de la teste: C'est autant que si quelqu'vn disoit, QVICONQVE a deux pieds, est grison: Or quiconque est Coc d'Inde, à deux pieds: Donc le Boemien estãt Coc d'Inde a deux pieds, & est grison. Ce Syllogisme est vn belier à quatre cornes, & vn cornicon monstrueux de la teste, iusques aux pieds. Y a-il assez de deformitez en si petit volume? & n'est-il pas digne d'auoir sa place au Pantheon? A la Logique maistre Ministre.

Modestie de Luther appellant li nde poul, masque, menteur, bouffon, vn Roy.

Vain effort du Ministre voulãt mõstrer que l'Eglise est superbe.

Pasce oues meas Ioã. 21. 16. 17. Tibi Dabo claues regni cœlorum. Mat. 16. 19

Seruus seruorũ Dei. Titre du Pape.

Le franc refuseur.

Flaterie, & contradiction du Ministre.

page 159.

Syllogisme a cinq termes.

Inepties & mensonges du Ministre attribuées faussement à l'Eglise pour maximes d'orgueil.

CHAP. XLIV.

AV dixiesme chapitre se prenant garde que son argument estoit prins contre raison de la peruersité des mœurs particulieres de quelques mauuais Catholiques, & non de la doctrine Catholique, & qu'il auoit fait vn syllogisme de foin, il tasche de se corriger, & se corrige selon la portée de son franc-arbitre allant de mal en pis. Il prouue que la doctrine Catholique contient des maximes d'orgueil, rendant par sa force les gens orgueilleux, & ne sçait sortir de sa proposition, alleguant plusieurs choses: la premiere est vne mensonge: car il dict qu'il à prouué que les bonnes œuures n'ont point de merite : il ne le prouua iamais, & n'est en sa puissance. Il dit, *que l'Eglise Romaine boursouffle le cœur des hommes du vent de presõption, taschant leur persuader qu'ils ont leur franc-arbitre, & qu'ils peuuent faire bien d'eux-mesmes sans la grace de Dieu:* Ineptie, mensonge, & faussetè; car croire le franc-arbitre, n'est non plus orgueil, que de croire que nous portõs l'image de Dieu: non plus orgueil de croire le frãc-arbitre, que de l'auoir. Adam l'auoit, les Anges l'auoient en estat d'innocence, en estoient-ils orgueilleux? Pourquoy seront-ils estimez orgueilleux de l'auoir maintenant? veu mesmes qu'ils en sont aidez auec la grace diuine, pour euiter le peché & deuenir humbles? Tant s'en faut que ce soit orgueil de le croire, que c'est perfidie & infidelité de ne le croire point, veu que c'est mescroire à la saincte Escriture. Au reste qu'elle cõnexion du frãc-arbitre, qui est vn don de Dieu, auec l'orgueil qui est vn vice detestable deuant Dieu? quelle suite de dire que l'homme est hautain, parce qu'il croit qu'il a vne ame raisõnable? Quelle ineptie de faire telle Logique? mais quelle consciẽce de mentir si impudemment, & estre si hardi à dire faussetè, & escrire que l'Eglise tient que nous pouuons auec le franc-arbitre, sans la grace de Dieu, faire des bonnes œuures & meritoires; veu qu'elle a combattu, & condamné les Pelagiens comme heretiques, qui enseignoient ceste heresie? Mensonge finalement, de dire que l'Eglise tienne *que l'on peut satisfaire à la iustice de Dieu par les propres merites:* Car elle croit que c'est IESVS-CHRIST, qui a satisfaict; mais que le pecheur doit contribuer sa part selon l'ordonnance de Dieu, qui commande à chacun de faire penitence, gemir ses pechez, non pour suppléer le merite du Sauueur, mais pour imiter le Sauueur; & appliquer son merite en portãt sa croix, & en endurant chacun pour ses pechez, & ainsi appaiser la diuine iustice.

page 195. Inepte façõ d'argumẽter du Ministre.

page 195.

Il met encor pour maxime d'orgueil, ce que l'Eglise croit que la concupiscence n'est pas peché, & que tous pechez ne sont pas mortels, & qu'il y en a des veniels: Le Ministre ne cessera-il de resuer? quels antecedens, & quelles tenebres, pour faire conclusion d'orgueil? Est-ce orgueil, de croire la verité, & ne croire à l'heresie? Et qui dict que la concupiscẽce, c'est à dire, l'inclination à peché, soit peché, sinon l'heretique? Et qui entrera au ciel, des mortels: si l'heresie dict verité, veu que nul n'est exempt de ceste inclination & concupiscence? Certes S. Paul n'y est pas entré: *Car il estoit persecuté de cet esguillon, & sentoit vne loy en ses membres repugnante à la loy de son Esprit.* Et si tout peché est mortel, les iustes mesmes ne seront pas sauuez: parce qu'il n'y a homme si iuste qui ne tombe souuent le iour. *Le iuste*, dit l'Escriture, *tombe sept fois le iour*: non certes en peché mortel, car il ne seroit pas iuste, mais veniel. La verité doncques est que la concupiscẽce, si elle n'est consommée, n'est pas peché, mais exercice de vertu: verité aussi qu'il y a des pechez mortels, & veniels: car dire vne parole oyseuse est peché, mais peché, qui ne chasse pas de l'ame la grace de Dieu, appellé pour cela veniel, à la difference du mortel, qui tuë l'ame la priuant de sa vie, qui est ceste grace. Il met encor en liste de maxime d'orgueil, dequoy l'Eglise enseigne que le Sauueur n'a souffert aucune peine du peché en son ame, & qu'il n'a rien enduré, que la mort temporelle, autant de menteries, inepties, & blasphemes, que de paroles. L'Eglise enseigne que le Sauueur à enduré de tres-grandes angoisses en son ame, & en son corps: Car elle se souuient tres-bien, de ses paroles proferées au iardin des Oliues, *Mon ame est triste iusques à la mort*: & en la Croix, *Mon Dieu pourquoy m'as tu delaissé?* Elle celebre la memoire de ses douleurs tous les iours, & auec appareil solemnel tous les ans: Pourquoy donc escrit cecy le Ministre contre l'Eglise? C'est parce qu'elle ne croit pas le blaspheme de Caluin, & de ses sectaires, qui dit que le Sauueur se desespera en la Croix, & qu'il endura les horribles tourments des damnez: ce que le Ministre maintient icy par vn nouueau blaspheme qu'il veut faire croire, nous accusant dequoy nous croyons que le Sauueur n'a rien enduré que la mort temporelle. Quoy donc, faut-il croire, qu'il a enduré la mort eternelle, & qu'il a esté damné? car il n'y a que ces deux sortes de mort. Ce blasphemateur merite-il d'estre refuté, & non d'estre ietté aux flammes, & flammes non temporelles, mais eternelles, qu'il sentira s'il meurt auec la charge de ce crime & des autres qu'il commet, noircissant le papier, & empestant l'air de ses heresies blasphemantes, formant ceste nouuelle & monstrueuse Idole pour son Pantheon?

La concupiscẽce n'est point peché si elle n'est effectuée. Datus est mihi stimulus carnis meæ Angelus Satanæ. 2.Cor.12.7

Video autem aliam legem in membris meis repugnantem legi mẽtis meæ. Rom.7.23 Septies in die cadet iustus. Pro.24.16 *Pechez mortels, & veniels.*

Tristis est anima mea vsque ad mortem. Mat.26.38 De[us] Deus, meus vt quid dereliquisti me. Mat 27.38 *Blaspheme de Caluin, & du Ministre.* page 195.

De la seconde marque de l'Heresie, qui est la paillardise.

CHAP. XLV.

LE Ministre parlant de la matiere de ceste marque seconde de l'Heresie, est exorbitant icy & ailleurs, & en escrit auec telle impudence, qu'il semble à voir, que le grand Demon de paillardise a renouuellé en luy, l'Esprit & l'Idole abominable du vieil Priape. Il desiroit appliquer ceste note à l'Eglise Catholique, & la verifier par la doctrine d'icelle, & ne le pouuant faire (comment le pourroit-il?) il tasche de iustifier les maximes de luxure, quoi'auois obiectées aux Ministres, nommément celle qui porte la liberté aux Prestres & Moines reniez, d'estre paillards, sans bride, & sans honte;

ains auec loüange de Mariage, rideau reformé de leurs sacrilege, & incestes. Il tient ferme à ces maximes, comme vn limier acharné aux suites d'vn sanglier, & affirme qu'il ne faut faire aucun vœu de chasteté, & qu'il est loisible aux Prestres & Moines qui l'ont faict, de le rompre. Il redict & rechante sans preuue, & sans discours, que deffendre le Mariage aux Prestres, c'est fauoriser la paillardise; & encourir l'heresie des Manicheás, qui condánoient le Mariage. Qu'est-il besoin de repliquer à ces positions d'ignorãce & malice? Apres il accuse les paillards, qu'il dict estre parmy les Catholiques; met en practique la fraude dont i'ay parlé cy-dessus, tournant la truye au foin, & transferant la question du droict au faict, notant les personnes, & non la doctrine. Ayant acheué de mentir, & de resuer en ceste matiere, il se iette aux bordeaux, qu'il dit estre en Auignon, & par toute l'Italie, & en parle auec telle cognoissance, qu'il semble les auoir parcouru tous, auec telle suffisance, que s'il auoit toute sa vie esté Roy des Ribaux, & auec telle impudence, qu'on ne le peut lire sans rougir, & ayant eu tres-belle occasion de parler de mille, & mille maisons Sainctes de Vierges consacrées à Dieu, en Auignon, à Rome, & presque par toutes les villes d'Italie, il n'en dit pas vn mot, c'est parce que la chasteté luy put, encor qu'elle ne luy soit cogneuë que de nom: ces maisons sales sont le subiect desiré de sa plume: là il la trempe à souhait, comme vne truye son groin en la fange. A la fin, il dit que l'Eglise permet aux Prestres d'auoir des concubines, plustost que de se marier: imposture, & ignorance ensemble: Car l'Eglise ne donne aucune telle permission. Que si elle tient estre paillardise plus detestable celle d'vn Prestre qui paillarde soubs le voile de mariage, elle dit bien; car telle paillardise est impliquée de mensonge, d'iniquité, & d'heresie, en ce qu'elle dit contre verité, mariage, ce qui ne l'est pas; faict iniure au mariage, prenant son nom pour couurir vn vilain, & inceste concubinage: & contre la doctrine Catholique, prononce mariage, ce qui est sacrilege. Celuy qui desrobe, il faict contre la loy de Dieu, mais celuy qui desrobe, & dit estre chose iuste de desrober, il peche doublement, sçauoir d'esprit, & de volonté: il commet le peché, & l'authorise pour le faire commettre. Ainsi celuy qui paillarde contreuient à la loy de Dieu, mais celuy qui paillarde, soubs le rideau de mariage, il est paillard, & hypocrite: & authorise la paillardise, qui sont trois pechez ensemble. Le reste de ce subiect se traictera en l'Idolatrie de Venus, où le Ministre fait encores son sueil plongé dans ses ordures de tout son long.

Sur la troisiesme & quatriesme marque de l'Heresie, qui est la mensonge, & calomnie, Suffisance du Ministre, disant que Dieu ne peut donner la puissance de meriter.

CHAP. XLVI.

IE ne me veux amuser à refuter par le menu ce qu'il dict sur les autres notes en ce sien second liure, ie serois trop long, ie desire euiter ennuy, & m'arrester au principal de la dispute, sans perdre le temps. Ie dis neantmoins en general, que cet homme est vain & ignorãt icy, comme tousiours il tranche du Scholastique & du subtil, par vanité: & par iuste iugement de Dieu, il manifeste les fumées de sa profonde ignorance: il bat de pied & de teste le merite des bonnes œuures, comme s'il n'en auoit rien dict iusques icy: & son grand argument est vn grand blaspheme, disant que *Dieu mesme ne peut pas communiquer ceste vertu aux hommes. Il est*, dit-il, *absoluement impossible, que le Seigneur puisse communiquer à nos œuures la faculté de meriter: car il est impossible qu'vn subiect fini, puisse produire vne action infinie.* Y a-il rien plus ignorant & malin que ceste periode? Premierement, puis que l'Escriture dict que les bonnes œuures meritent, & que le Paradis leur est donné, pour salaire, pour couronne, & pour recompense, que ne croit il à l'Escriture parlant si clairement? Faut-il auoir recours au raisons obscures, quand Dieu parle disertement? Vn qui faict tant de cas de l'Escriture, ne doit-il pas croire à l'Escriture, ou donner raison de sa mescreance par l'Escriture, plustost que tirer argument des escholes? Pourquoy n'escoute-il l'Escriture, qui est si claire, & se iette-il aux questions Scholastiques, qu'il n'entendra iamais, & s'esgare dans vn labyrinthe, dont il ne pourra sortir?

Blasphesme & ignorãce du ministre page 208.

Secondement, est-ce vne action infinie, parce que nous disons, qu'elle merite vn prix infini? Et qui faict ceste consequence? Nous croyons que loüer Dieu, faire l'aumosne, endurer pour luy, & faire autres actes vertueux en sa grace, sont actes meritoires d'vn bien infini; y eut-il iamais homme sensé, qui les estimast pour cela infinis en leur substance, encore qu'ils portent le prix infini en leur merite? Mais, dit-il, selon l'opinion des grands Theologiens, Dieu ne peut pas communiquer à la creature, la puissance de créer vne chose: Premierement, ie respõds qu'il y en a d'autres, qui tiennent qu'il se peut seruir d'vne creature, comme d'vn instrument, pour en créer vne autre. Secondement, ie dis qu'il y a grande difference entre créer, & meriter: car la creation se faict de rien, & requiert vne puissance infinie; meriter se faict de quelque chose auec la grace de Dieu, & c'est assez que telle action soit assistée de Dieu. La consequence donc n'est pas bonne: mais commẽt la soustient le Ministre? comment prouue-il que meriter est vne action infinie, *Parce*, dit-il, *qu'il faut que le merite satisface à la iustice de Dieu, qui est infinie*: O grand Docteur! Donc tout ce qui se rapporte à la iustice Diuine, est infini; donc toutes les actions de vertu, faire l'aumosne, prescher la verité, & semblables actes loüables, sont infinis en leur essence? Donc tous & chacuns pechez sont infinis? Le dira-il? le peché mortel merite voirement vne peine d'infinie estenduë, peine immortelle, comme l'acte de vertu, vne recompense infinie, parce que l'vn & l'autre regarde diuersement vn mesme obiect, qui est Dieu, Maiesté infinie: mais ny l'vn, ny l'autre n'est pas pour cela infini. D'auantage le merite des bonnes œuures est appuyé sur le merite de IESVS-CHRIST, & d'iceluy prend sa valeur & son prix.

page 208. S. Tho. 1. p. q. 45. art. 5. ad 3.

Admirable logique du Ministre. page 208.

Vidua quædam pauper misit duo minuta. Mar. 12. 42

C'est le Sauueur, qui a satisfaict de iuste balance à la iustice Diuine, & nous y contribuons, non actions infinies, mais nos deux petits deniers, qui encore sont ses dons, & comme membres, cooperons auec nostre Chef qui le veut ainsi, nos actions sont des petites gouttes portées dans l'Ocean de ses merites. Mais aydons la Logique de ce bon Theologien, à fin de le retirer de peine: Il a possible voulu dire plus qu'il n'escrit, c'est que meriter, est vne action infinie, parce qu'elle doit estre assistée d'vne vertu infinie, pour meriter vn prix infini: c'est la meilleure glose qu'il peut donner: mais elle ne porte pas la conclusion qu'il pretend à sçauoir, que Dieu ne la peut communiquer: car faire des miracles, est vne action d'vne puissance souueraine, & vise à vn effect par dessus la nature, & toutesfois Dieu a communiqué cette puissance à ses enfans, & au corps de son Eglise: Pardonner les pechez, est œuure de puissance infinie, & neantmoins le Sauueur l'a communiquée aux Apostres, & Pasteurs de son Eglise. Ce sont donc deux mensonges, & deux ignorances, dire, que Dieu ne peut communiquer la puissance de meriter, & que meriter soit vne action infinie. Que le Ministre donc reforme son cerueau, & son syllogisme, & conclue en meilleure Logique, qu'il est icy doublement menteur, & ignorant à double mesure.

Dieu communique la vertu de faire des miracles. Pardõner les pechez. Quorum remiseritis peccata, remittuntur eis. Ioã. 20. 23

Sur les mesmes notes de mensonge, & calomnie; suitte de la suffisance du Ministre.

CHAP. XLVII.

Continuant les mesmes notes de mensonge, & de calomnie, il continue aussi à se faire voir: Il frippe, & refrippe ses rapsodies des Sacremens, de leur matiere, & de leur forme, & des ceremonies auec vne trainée de mensonges, inepties, & impudences intolerables. Il escrit que i'ay faict vn gros & impudent mensonge, d'auoir dict que S. Augustin, estoit pour nous en la matiere de l'Eucharistie, pauure ignorant, il le diroit luy mesme, s'il eut eu le iugement de lire, & entendre ce Docteur, & vn franc-arbitre à consentir à la verité. Il dit que i'impose à Caluin, comme s'il nioit la presence de Christ en l'Eucharistie, veu qu'il l'enseigne, dit-il, en termes expres: & n'est-il pas luy mesme imposteur, & hypocrite, de nier cela? ou ignorant de la doctrine de Caluin, s'il ne l'a encor leu dans ses œuures? Si Caluin croit la presence du Sauueur en l'Eucharistie comment enseigne il donc, qu'il ne peut estre qu'au ciel? le Ministre respondra, qu'il est en l'Eucharistie selon la diuinité: cette responce est d'vn sophiste: Personne ne peut douter que *Iesus-Christ* ne soit non seulement en l'Eucharistie ains par tout, puis qu'il est Dieu: mais il n'est pas question de la presence de sa diuinité, ains de celle de son corps: & ne respondant à tel sens, c'est renarder, & recercher les tenebres pour cacher sa malice. Parlant de la foy du sacrifice de la Messe, i'auois allegué, entre plusieurs Docteurs. S. Ambroise, qui appelle la Messe sacrifice, & l'offroit pour les viuãs & trespassez, nommément pour son frere Satyre: Sainct Augustin, qui la fit dire pour sa mere defuncte. Il respond que mon dire ne se trouue point en sainct Ambroise; c'est par ce qu'il est aueugle, n'ayant sceu entendre ce que ce Docteur escrit en paroles tres-euidentes en plusieurs lieux. En l'oraison funebre de l'Empereur Valentinien, comme il vouloit celebrer pour son ame, *Celebrez*, dit-il, *de vos mains les sacrez mysteres, prions pour le repos de cette ame piense, & que chacun leue les mains au ciel auec moy*: Et en sa preparation deuant la Messe, il faict cette oraison: *Pere sainct, nous te prions pour les esprits des fideles defuncts, affin que ce sacrifice leur soit le salut eternel, & perpetuelle santé, ioye & refrigere eternel*: Et conclud, *qu'il te plaise de receuoir de bon œil ce sacrifice de mes mains pour le salut des viuans & des trespassez*. Le Ministre a il eu des yeux pour lire cecy, & de l'entendement pour l'entendre? Et s'il l'a entendu, peut il douter que S. Ambroise ait offert pour son frere? Mais ayant seulement leu ce que ie viens de citer, laissant à part plusieurs autres tres-euidants passages de ce sainct, n'aura-il pas marqué le sacrifice du corps du Sauueur, l'agneau sans tache immolé en la Messe? la priere pour les trespassez, & par suite le purgatoire? Mais que peut noter & marquer vn aueugle obstiné par son arrogance? En fin pour donner vn heurt de son opiniastreté, & ne pouuant nier au moins que ce sainct priat pour les trespassez, il dit, qu'il estoit transporté de l'amour fraternel, non qu'il estimat qu'il en fut besoin: voicy vn esprit prodigieusement endurci. Et quand sainct Ambroise prioit pour l'Empereur, & pour tous, estoit ce l'amour fraternel, qui le faisoit prier? Indomptable dureté encor de cet homme, & impudence effrontée, quand en ce mesme lieu ne pouuant non plus nier que sainct Augustin auoit prié & faict prier en la Messe pour sa mere, il l'accuse non seulement comme transporté d'amour filial, mais encore comme Payen: *Nous confessons franchement*, dit-il, *qu'en cela S. Augustin, s'est laissé emporter au courant de la superstition Payenne, qui commençoit alors de se glisser dans l'Eglise*. C'est ainsi que la malice de l'ignorance pressee se cabre & se lance aux iniures & mensonges, n'ayant aucunes armes de verité, pour se proteger: mais sans rien dire de l'iniure que cet homme fait à ce sainct de l'appeller Payen, quelle ignorance & combien impudente mensonge d'escrire qu'en ce temps de S. Augustin la superstition Payenne commençoit de se glisser parmi les Chrestiens, veu que l'Eglise fleurissoit plus que iamais au parauant n'auoit fleuri en pieté, en religion, & belles œuures Chrestiennes faictes en pleine paix sous la protection des Empereurs & Princes Chrestiens? Mais ils croyoient le purgatoire auec eux, ains les Payens le croyoient auec les Chrestiens, comme aussi ils croyoient vn Dieu & vn Enfer: les Chrestiens estoient-ils superstitieux & Payens, s'ils auoient vne creance commune de plusieurs choses vrayes, s'ils croyoient vn paradis, vn iugement, vne prouidence diuine? Les Payens croyoient iadis qu'il falloit honorer Dieu par sacrifices, les Iuifs estoient ils Payens de croire le mesme & faire selon Dieu des sacrifices à sa Maiesté? Dauantage le siecle de sainct Augustin

Ignorance du Ministre. pag. 232.

Hypocrisie impudente du Ministre.

La Messe sacrifice.

Date manibus. S. Amb. to 3 de oratio. funeb. Valentinia. Imperat. *Prieres de S. Ambroise pour les trespassez.*

pag. 237 Monica moriës sic filios alloquitur lib. 9 Conf. c. 11. Ponite hoc corpus vbicunque, tantum vos rogo, vt ad Domini Altare memineritis mei, vbicunque fueritis. Vide item c. 12. & 13. *Ignorance & malice du Ministre. L'Eglise fleurissoit du tẽps de S. August.*

Les cinq premiers siecles purs selon Caluin mesme.

estoit le cinquiesme, c'est à dire, de ceux que Caluin confesse auoir esté purs & entiers en la doctrine de la foy : Or est il que la foy du sacrifice de la Messe, & de la priere des trespassez, estoit commune en l'Eglise, laissée de main en main depuis l'Ascension du Sauueur, comme il est tres-manifeste à ceux qui ont tant soit peu veu les liures des anciens Peres,& n'est ia besoin de le prouuer en ce lieu.

De la transsubstantiatiõ.

POVR le regard de la transsubstantiation, de laquelle icy le Ministre parle à bastons rompus, & de mesme foy & suffisance que des autres choses, elle a esté tenue par tous ceux qui ont creu la presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie, c'est a dire, par toute l'Eglise,& par tous les docteurs Orthodoxes: & la foy de l'vn suit necessairement la foy de l'autre: car si on croit la presence du corps, & sang du Sauueur, apres les paroles proferees sur le pain & le vin, transmuez en la substance du corps & sang d'iceluy & n'ayant plus leur substance, comme l'Eglise & ses Docteurs croyent, il est necessaire de croire la Transsubstantiation, quand il n'y auroit rien d'escrit plus expres: Et les Ministres se monstrent aussi ignorans, que testus d'en demander d'auantage, & ayant de plus les paroles expresses des Docteurs auec la raison, ils sont de tant plus obstinez,& aueuglez ensemble. A la fin pour clorre le traicté de la mensonge & calomnie, marques de l'heresie, par mensonge & par calomnie, il dit que S. Augustin n'a iamais creu le purgatoire, ny que les ames des fideles endurent aucunes peines en l'autre monde, & ayant perdu sa memoire, ne se souuient point que tantost il accusoit sainct Augustin comme Payen, dequoy il auoit tenu le purgatoire & auoit faict prier pour les trespassez. Au reste i'auois en mon œuure donné pour argument de la foy de sainct Augustin sur ce poinct, le traicté qu'il a faict du soin qu'il faut auoir des ames des trespassez, qui pouuoit suffire en passant, n'estant le lieu de le prouuer à dessain, l'ayant fait ailleurs : le Ministre me demande en quel chapitre sainct Augustin dit que les ames endurent: *Mais*, dit-il, *ne deuoit-il pas cotter le chapitre, où il veut qu'il parle du Purgatoire, & qu'il mentionne les peines que les ames y souffrent?* Voicy vn plaisant robin, & vn demandeur suffisant, il demande vn chapitre,& ie luy cottois le liure entier? Ainsi demandoit-il cy-deuant les paroles de Luther, qui estoit demander tout son œuure, & où a-il le sens & le iugement, de demander vn eschantillon de drap, quand on luy donne toute la piece, & vne chandele pour voir en plein midy? Qu'il lise donc ce liure entier, si son franc-arbitre s'accorde à bien faire vne fois, & il trouuera plus qu'il ne demande. Illec ce Docteur luy apprẽdra que les ames des trespassez sont aydées par les merites, & l'intercession des Saincts, nommément quand ils sont enseuelis aux Eglises basties en leur memoire: Que l'Eglise vniuerselle a de coustume de prier & offrir sacrifice pour les ames qui sont en Purgatoire: qu'il est bon de les recommander aux prieres des Martyrs; qu'il faut meriter en cette vie, pour pouuoir estre aydé au Purgatoire: que les ames des trespassez entendent les prieres des viuans, & cognoissent les choses de ce monde: & s'il veut lire encore quelques autres liures du mesme Docteur, & croire les veritez qu'il dict, il le desabusera de sa mescreance, & luy dira, escriuant sur le Pseaume trenteseptiesme, qu'il y a deux feux en l'autre monde, l'vn eternel pour les damnez, & l'autre temporel, pour l'expiation des ames fideles, & que ce feu purgatif passe toutes les peines de cette vie. Le mesme luy sera enseigné au liure vingt vniesme de la cité de Dieu, chapitre vingt quatriesme, & verra de plus, que ceux là sont sages, qui font penitence en ce monde, sans attendre de la faire en l'autre: Et s'il veut, ou peut attentiuement lire les lieux qu'il cite au texte, & à la marge de cette page 240. il aura honte de se seruir de l'authorité de ce Docteur, pour prouuer qu'il croit n'y auoir que deux lieux pour les ames apres cette vie l'Enfer, & le Paradis : car quand il dit qu'il n'y aura que deux lieux, il parle des lieux eternels, qui resteront apres le Iugement, & non de ceux qui sont à present, & seront iusques alors: & la foy du Purgatoire, comme de ce troisiesme lieu, est aussi euidente és escrits de sainct Augustin, que la dissimulation du Ministre, & de ses compagnons, est affectée, acerée, & maligne en cette dispute.

Qui croit la presence du corps du Sauueur, il croit consequemment la Transsubstantiation.

Mensonge impudente du Ministre, que S. Augustin n'a iamais creu le purgatoire.

pag. 239.

pag. 186.

Les ames des trespassez aidées par les merites des Saincts. S. Aug. li. de cura pro mortuis c. 1. & 4. *Coustume de l'Eglise vniuerselle, de prier pour les trespassez.*

S. Aug. de cura pro mortuis, c. 1. *Les trespassez entendẽt nos prieres.* S. Aug. de cura pro mortuis. c. 14 & 15. S. Aug. in ps. 37. Idem l. 21. de Ciuit. c. 24. pag. 240.

De la cinquiesme marque de l'Heresie, & des Heretiques, vanter & corrompre les Escritures.

CHAP. XLVIII.

I'Auois verifié cette marque par quelques corruptions entre mille commises par Luther, Caluin, & autres Docteurs de l'Huguenotisme: le Ministre les defend toutes, & menace l'espée au poing, resolu d'en auoir sa raison, & en faire vengeance auec vn rigoureux change. Ie monstrois que Luther auoit retranché du texte de sainct Paul, aux Thessaloniciens: *C'est la volonté de Dieu, que vous vous abstenie\z de paillardise :* que donne le Ministre pour change? *C'est*, dit-il, *vne puante calomnie de tant plus aisée à esuanter, que tout par tout, Luther se monstre vehement à reprendre la paillardise.* C'est toute sa response, de maniere que mon accusation est puante calomnie, parce qu'il n'est pas vray semblable, que Luther ait rayé ces mots, estant luy grand ennemy de la paillardise, & vehement à la reprendre en tout & par tout. Cette response faict voir que le Ministre est du tout abandonné de teste & de conscience. Qui iamais recourut aux coniectures, pour nier ce qui est du tout manifeste? Et s'il est tres-certain que Luther a rayé les mots de l'Escriture, suffit il de dire, pour le deffendre, qu'il n'est pas vray semblable? mais quelle mensonge pour antecedent? Qui iamais osa dire, ayant leu les escrits de Luther, qu'il fut en tout & par tout, vehement à reprendre la paillardise, veu que en tout & par tout, il est villain à la trompetter & authoriser, de faict & de parole? qui s'est defroqué pour estre paillard, sous la courtine de Mariage? qui a presché & prattiqué les incestes? qui a par sacrilege tiré de l'enclos sacré, vne Religieuse pour la faire vne effrontée putain? qui a porté le

Mots retranchez par Luther. 1. Thessal. 4. 3. pag. 248.

Veniat ancilla Luth. ser. de matrimo. habito.an.1522 tom.5.

flambeau à tous les paillards effrontez, Moines, & Prestres reniez? qui a p[illegible] les adulteres? qui a escrit que quand la maistresse ne voudroit, qu'on fist venir la chambriere? qui a soustenu qu'on ne se peut non plus passer de femme, que de manger & boire, & ce disant a dict, ce qu'vn estallon, ce qu'vn bouc, ce qu'vn vieux cerf plein de rut, n'oseroit dire, s'il sçauoit parler?

Omnes peccauerunt. Rom.3.23

I'A V O I S produit vn autre passage, où le mesme Luther a corrompu les paroles de sainct Paul: *Tous les hommes ont peché*, tournant, *tous hommes sont pecheurs*, à fin de maintenir son erreur, qui dit qu'il ny a aucun iuste; que dit le Ministre? Il dit que mon ignorance se monstre icy, comme en l'obiection susdicte, ma mauuaise foy: Mais que dit-il de la corruption? rien plus, sinon qu'il cite vn autre passage de sainct Paul, où il dit, *que plusieurs ont esté faits pecheurs*, & tient qu'il faut entendre, T O V S, *encor que sainct Paul die seulement* P L V S I E V R S. *Voudroit-il bien nier*, dit-il par deux fois, *que plusieurs ont esté faicts pecheurs, ne se doiue entendre de tous, & que des paroles* T O V S H O M M E S O N T P E C H É, *on puisse recueillir en bonne consequence, tous hommes sont pecheurs*? Non dà on ne le peut pas recueillir. On peut voirement tirer consequence que tous ont esté pecheurs, mais non pas que tous soient pecheurs: Ceux qui sont en Paradis, ont autresfois peché, exceptez quelques vns: peuuent-ils estre appellez pecheurs maintenant? non plus que ceux qui sont sanctifiez en cette vie. Les Apostres auoient peché, mais apres auoir esté lauez, & remplis du S. Esprit, ils n'estoient plus pecheurs, ains iustes: Mais voicy vn homme merueilleusement ensorcelé en ses erreurs, me payant de consequences, & ne respondant rien du faict, & de la corruption des paroles de sainct Paul, que i'auois objecté, qui n'en pouuant plus, se iette aux interrogats, & voulant faire du suffisant adiouste ignorance sur ignorance, Car que veut-il dire? Il veut dire qu'encor que sainct Paul die seulement, P L V S I E V R S, il faut entendre, T O V S. Or cette glose repugne aux paroles, & au sens de sainct Paul, qui fait vne antithese des pecheurs, & des iustes, & dit *que comme plusieurs ont esté faicts pecheurs par l'inobedience d'vn homme, plusieurs seront faicts iustes par l'obeissance du Sauueur*: s'il faut entendre le premier membre de T O V S les hommes, & croire que tous les hommes sont pecheurs à present, comme veut ce noble Logicien, il le faut encor entendre plus du second, qui touche I E S V S-C H R I S T, par qui les iustes sont faicts, & ainsi tous les hommes sont pecheurs, & tous hommes sont iustes, & le dire de S. Paul, mettant plusieurs pecheurs, & plusieurs iustes, s'en ira en fumée. C'est ainsi que le Ministre rend le change, corrompant vn lieu pour couurir la corruption d'vn autre; & prattiquant fort bien ce que dit cette cinquiesme marque de la corruption, & venterie des Heretiques sur les Escritures. Là mesme ie citois plusieurs lieux en faueur des bonnes œuures, & autres veritez; ausquels ne pouuant respondre, il secoüe la teste, & dit que ce sont *malicieuses impostures & grossieres ignorances.*

pag. 248.

Le Ministre ensorcelé en ses Erreurs.

Plusieurs ont esté faicts pecheurs. Rom.5.19.

pag. 249.

Lieux de l'Escriture corrompus par Caluin, & mal defendus par le Ministre.

CHAP. XLIX.

SI ie voulois m'arrester par tous les lieux, où cet ignorant a faict ses boutis, le temps me faudroit, & le Lecteur perdroit patience à me lire. Ie l'examineray en quelque lieux seulement, où il se tient plus asseuré. I'auois argué Caluin, dequoy il corrompoit l'Escriture, taschant de prouuer par fausses interpretations, que nostre Seigneur estoit entré dans la chambre des Apostres, *les portes ayant esté ouuertes*, contre le texte expres de S. Iean, qui dit disertement par deux fois qu'il entra, *les portes fermées*: Cet homme icy (tant est-il aueugle) ne veut voir ny la fausseté de Caluin, ny la verité de l'Escriture, qui est tres manifeste, & tient bon en son rauelin, & adiouste *que c'est imposture si manifeste, qu'il n'est pas possible d'en inuenter vne plus expresse.* Mais il falloit monstrer cette imposture: au defaut dequoy il s'est luy mesme monstré imposteur. I'auois argué le mesme dequoy il auoit adiousté aux paroles de sainct Paul, *vos enfans sont Saincts*, mettant, *dés le ventre de leur mere*. Il respond tournoyant, & gyrant: que c'est le sens de sainct Paul, & ie parlois des paroles adioustées, & non du sens: mais comment le sens de sainct Paul, veu qu'il appelle tous les hommes enfans d'ire de leur nature? C'est à dire; du ventre de leur mere, & des leur conception? Or pour fortifier sa glose, il se romp le col, disant: *Richeome peut-il nier que sainct Paul entende que les enfans des Fideles sont saincts: dés le ventre de leur mere? Autrement, pourquoy les baptiseroit-on plustost que les enfans des Iuifs?* Il veut dire que les enfans des Chrestiens sont baptisez, parce qu'ils sont saincts; & non les enfans des Turcs & Iuifs, parce qu'ils ne sont pas saincts: & partant que Caluin a bien entendu le sens de sainct Paul, & a iustement adjousté les mots, *dés le vëtre de leur mere*: Voicy vne postille de merueilleuse subtilité, & vne opiniastreté de bronze. Il est question, si Caluin adjouste aux paroles de sainct Paul: Il me demande si ie puis nier le sens qu'il donne? Cela se vuidera apres, qu'il responde premierement, s'il peut nier luy-mesme que Caluin ait adiousté à l'Escriture? Il ne sçauroit. Voyons maintenant la glose & le sens du Ministre, pour soustenir la corruption: *On baptise les enfans des Chrestiens*, dit-il, *& non ceux des Iuifs, ou des Turcs*: donc les enfans des Chrestiens sont saincts dés le ventre de leur mere, donc Caluin n'est point faussaire, ayant adjousté à l'Escriture. Tout ce discours est plein de tenebres & d'ignorances: qui iamais ouït dire qu'on baptisast les enfans des Chrestiens, parce qu'ils sont Saincts: veu qu'on les baptise au contraire, pour les sanctifier, & les rendre enfans de Dieu, d'enfans d'ire qu'ils naissent? Mais qui a dit au Ministre qu'on ne baptise point les enfans des Iuifs, ou des Turcs, veu qu'on les baptise tous, tant que l'on peut? S'il eust aussi bien vaqué à la conuersion des Infideles és mondes nouueaux, comme à escrire les loüanges des

Ianuis clausis. Ioã.20.19

Nunc autẽ Sancti sunt. 1 Corin. 7.14.

Eramus natura filij iræ sicut, & cæteri. Eph.a 3.

pag. 250.

Ignorance grossiere du Ministre.

Subtilité du Ministre.

pag. 150. *Calomnie & ignorance du Ministre.* concubinages des Prestres mariez, il eust veu qu'on baptise, non seulement les enfans des Iuifs, & Turcs: mais encore leurs peres, s'ils le veulent. Et si personne ne doit estre baptisé, s'il n'est enfant de Fidele; pourquoy commande le Sauueur d'aller, & prescher par tout le monde, & baptiser tout le monde. Payens comme Iuifs? S'estant ainsi aquitté de son deuoir, il m'accuse d'auoir corrompu l'Escriture, disant: *Bien mieux donc Richeome corrompt la parole de Dieu, lors qu'il faict dire à* IESVS-CHRIST, CELVY *qui ne croira, sera damné, combien qu'il n'y soit point du tout:* Ains il est tout clair, & tout expres en l'Euangeliste sainct Marc, chapitre dernier verset seziesme. QVI *croira & sera baptisé, sera sauué; qui ne croira, sera condamné.* Le Ministre auoit il ses lunettes pendues aux oreilles, quand il ne peut voir ces paroles? mais est-il assez impudent, & ignorant à les nier? Or en icelles, il faut noter qu'en l'affirmatiue, il est dit, *qui croira & sera baptisé, sera sauué,* à fin de monstrer que le Baptesme est necessaire pour le salut: en la negatiue, le mot, BAPTISÉ, n'est pas mis, parce qu'il suffit pour estre damné, de ne croire point; mais il ne suffit pas pour estre sauué, de croire, sans estre baptisé. I'auois encore accusé Caluin & Beze, dequoy ils auoient tourné les mots de l'Epistre aux Hebrieux, IESVS-CHRIST *a esté exaucé pour sa reuerence,* IL A ESTÉ *exaucé pour sa crainte & doute:* C'estoit pour fortifier leur blaspheme, qui dict que le Sauueur eut peur en la Croix, & se desespera, & le Ministre ayant dict que la version de Beze est legitime, sans employer autre deffense, tourne sa Theologie aux genitifs & accusatifs, & aux injures, disant *que ie deurois rougir de honte, d'oser accuser de faux Beze;* FAVSSAIRE, *Richeome,* dit-il, *de nous vouloir icy faire croire, qu'il y a au texte* διὰ τὴν εὐλάβειαν, au lieu qu'il y a, ἀπὸ τῆς εὐλαβείας. O noble Vergare, que tu seras grand Demosthene, si tu peux viure & estudier long temps en Athenes? Mais dequoy seruent ces tergiuersations, falloit-il pas donner à la bute, & non tirer en l'air? mais estoit il question des accusatifs & genitifs, & non du sens du mot. & voir s'il estoit bien tourné POVR *sa crainte & peur,* au lieu de dire, *pour sa reuerence,* qui est la signification naïfue du Grec, εὐλάβεια? N'est ce pas renarder, & non respondre? Ie finiray ce chapitre auec vne autre accusation, qu'il me faict, en ce qu'en faueur du franc-arbitre, i'auois allegué sainct Paul en l'Epistre premiere aux Corinthiens, disant que l'homme *n'a point de necessité, & contraincte d'operer, ains qu'il tient sa volonté en sa puissance.* Icy le Ministre apostrophe tout le monde assemblé, & dit, *Messieurs, voulez vous voir vne impudente fausseté, confrontez ces paroles de Richeome, auec le dire de l'Apostre, qui porte mot à mot.* MAIS *comme Dieu a departi à vn chacun son don, comme le Seigneur a appellé vn chacun, qu'ainsi chemine-il:* Et brauant, l'enseigne desployée, adjouste, *Nous recerchions tantost des preuues de la deprauation qu'ils font aux Escritures, celle-cy n'est-elle pas expresse? Mais ce que sainct Paul dict, n'est-il pas bien expres pour le franc arbitre, puis qu'il y mentionne si disertement le don du Seigneur, sans lequel nul ne peut rien faire?* Quand le Ministre n'auroit commis autre fausseté que cette-cy, elle suffit pour le conuaincre qu'il n'a ny science, ny conscience: & qu'il est extremement ignorant des choses qu'il doit sçauoir, & extremement effronté en son ignorance: ce sont les propres mots de sainct Paul en ce chapitre septiesme de la premiere aux Corinthiens, où il recommande la chasteté, & prefere la virginité au mariage, comme plus noble & plus conuenable, pour vacquer au seruice de Dieu, & parle ainsi: *Car qui arreste en son cœur, & est ferme, n'ayant necessité, mais puissance de sa volonté, & l'a ainsi iugé en son cœur, de garder sa Vierge, il faict bien: Parquoy, qui marie sa Vierge, il faict bien, & qui ne la marie point, il faict encore mieux.* Alleguois-ie faux? Si le Ministre ne sçauoit ce lieu, qui pourra excuser sa prodigieuse ignorance? s'il le sçauoit, & de gayeté de cœur m'en a supposé vn autre, qui pourra assez aigrement reprocher sa monstrueuse impudence, & malice affectée, de m'accuser comme faussaire, commettant luy vne insigne fausseté, & m'alleguant vn passage sans propos, au lieu de recognoistre la verité du mien qu'il dissimule, n'y ayant sceu respondre? Est-ce estre Ministre fidele du Seigneur, ou enfant malin du Diable, pere de mensonge, & mentir, les yeux ouuerts, contre le S. Esprit? qu'il lise donc en ces paroles de l'Apostre sa condamnation, & voye le franc-arbitre Catholique, portant puissance de choisir, non seulement le mal, comme l'Huguenot, mais le bien qu'il aura iugé estre le meilleur, la virginité plustost que le mariage, Et au surplus, où est ce don mentionné en ce lieu dans sainct Paul, & sur lequel ce frelon bourdonne contre le franc-arbitre: on n'y trouue sinon que Dieu a diuisé à vn chacun, donné à chacun son propre don, paroles que l'Apostre met au commencement du chapitre, & ne font à nostre propos. Donc ce don est la glose du Ministre, & non du texte de sainct Paul. Or qu'il face icy encore sonner les trompettes, retenant l'assemblée, & qu'il prie ces Messieurs de iuger, s'il est vn hardy aueugle, & vn carabin esuanté, chantant le triomphe deuant la victoire, & faisant trophée des despouilles de son ignorance.

Marginal notes, left column: Marc. 16. 16. Qui verò non crediderit condemnabitur. *Le Grec est* ὁ δὲ ἀπιστήσας κατακριθήσεται. — *Corruptiō de Caluin* in ep. ad Hebr. 5. 7. — 1. Corint. 7. 37. Non habens necessitatē, potestatem autē habens suæ voluntatis. — pag. 263.

Marginal notes, right column: 1. Corin. 7. 37. — Vnusquisque proprium donū habet ex Deo: alius quidem sic, alius verò sic. 1. Cor. 7. 7.

De la sixiesme marque de l'Heresie, qui est la fraude & cruauté: Du baptesme des petits enfans.

CHAP. L.

I'Auois verifié la sixiesme marque de fraude & cruauté, és maximes Huguenotes, & monstré que comme les Heretiques sont appellez loups, ainsi ils en portent les qualitez, qui font estre frauduleux & cruels: Entre autres maximes, i'auois prins celle qui dict que le Baptesme n'est pas necessaire aux petits enfans, & que s'ils meurent sans Baptesme, ils sont sauuez, qui est du tout contraire à la saincte Escriture, disant disertement le Sauueur à Nicodeme auec emfase de double assertion: *En verité, en verité ie te dis, que qui n'est regeneré de l'eau & de l'Esprit, il ne peut entrer au Royaume de Dieu.* Ie disois donc, que c'estoit vne maxime de grande cruauté, parce que persuadant aux peres, & parens Ioan. 3. 5

cette mensonge par flatterie, & les rendant negligens à faire baptiser leurs enfans, elle estoit cause, comme l'experience le faict voir, que mille & mille pauures petits, mouroient sans Baptesme, forclos, par ce defaut, du Royaume de Dieu à iamais: Maxime d'autant plus inhumaine quelle est exercée sur des pauures petits enfans par les peres mesmes. Le Ministre, pour deffense, recourt à la negatiue, disant qu'ils ne tiennent point que le Baptesme ne soit necessaire, & qu'ils le recommandent soigneusement, à fin qu'on ne s'endorme par negligence: mais en disant la verité, il se desdict, & monstrant le miel donne son venin, en des mots qui disent *qu'ils enseignent que le mespris du Baptesme damne, & non la priuation*; C'est à dire que mespriser le Baptesme, est mal faict: mais que d'en estre priué, il n'y a aucune damnation; qui est en effect confirmer ce qu'il nioit; c'est à dire, qu'il n'est pas necessaire, puis que d'en estre priué, on n'est pas damné. Excuse aussi traistresse, que froide: car en excitant d'vn costé les peres à estre soigneux, elle les rend tousiours negligens de l'autre, les asseurant que leurs enfans sont sauuez, encore qu'ils meurent sans Baptesme. Secondement, il dit qu'on ne tarde point de baptiser l'enfant, moyennant qu'on obserue l'ordre, & la bien-seance deuë à ce Sacrement: c'est à dire, qu'on attende le iour de la presche, & qu'il soit presenté au ministre, qui est vn manuais MOYENNANT; car, si tandis l'enfant se meurt, & qu'on ne puisse obseruer cet ordre, qui est vne inuention des Ministres, il faudra que la pauure creature soit priuée du Baptesme, à fin que l'ordre ordonné par Messieurs, soit gardé inuiolablement; que le Ministre donc serpentille, & dissimule tant qu'il voudra, il ne peut nier que la foy enseignée par ses maistres, ne porte que le Baptesme n'est point necessaire pour entrer au Royaume des Cieux: heresie plus temeraire que celle de Pelagius, qui disoit, qu'il n'estoit pas voirement necessaire, pour la remission du peché originel: mais bien pour entrer au Royaume des Cieux: cette-cy dit qu'il n'est necessaire ny à l'vn, ny à l'autre. Ainsi l'a escrit Zuingle, disant que le Baptesme n'est qu'vn signe exterieur. La mesme heresie tient Martin Bucere, mais vn par autre raison, estimant que les enfans predestinez sont sauuez, encore qu'ils ne soient baptisez, & que ceux qui ne sont predestinez, perissent, encore qu'ils reçoiuent le Baptesme. Le Ministre suit l'vn & l'autre; à fin de charger son asne des ordures de tous; car il croit que le Baptesme n'est qu'vn signe exterieur, & que sans iceluy l'enfant peut estre sauué, & auec iceluy damné, c'est pourquoy, comme cy-deuant i'ay noté, il se formalise dequoy les Catholiques tiennent que l'enfant mourant incontinent apres le Baptesme, est sauué; estimant se pouuoir faire, qu'il soit damné, & referant tout à la predestination, sans attacher aux Sacremens, ny autres moyens de salut, ordonnez de Dieu. Ainsi concluant en la page 67. le poinct du Baptesme qu'il traicte là, *Ia n'aduienne*, dit-il, *que nous croyons encore ce degré du Baptesme si absolu, que nous y attachions la grace du pardon de nos fautes, comme si sans le Baptesme nul ne la pouuoit obtenir, ou comme si par le Baptesme, qui que ce soit en fust participant*. Qui est vne double heresie, desrobant d'vn costé son effect au Baptesme, & de l'autre ostant les degrez & moyens de salut, que la prouidence Diuine veut estre gardez pour l'execution de sa predestination, comme sainct Paul nous a dict cy-deuant en ces mots: *Dieu a appellé ceux qu'il a preueus & predestinez, & a iustifié ceux qu'il a appellez*: c'est à dire, il a preparé les moyens de salut, les Predications, les Sacremens, les miracles, pour appeller, iustifier, & perfectionner ceux qu'il a predestinez à la gloire.

Ridicule, & maligne response du Ministre.

pag 269.

pag. 268.

Pelagius tenoit que le Baptesme n'estoit pas necessaire pour la remission du peché originel.

Zuing. l 1. de vera, & falsa Relig.

Bucerus in 3 ca. Matth.

pag. 66.

pag 67.

Quos præsciuit, & predestinauit, conformes fieri imagini filij sui, vt sit ipse primogenitus in multis fratribus. Quos autem prædestinauit, hos & vocauit, & quos vocauit, hos & iustificauit. Rom. 8. 29. 30.

Apres cecy pour verifier sa doctrine, il accuse la Catholique de cruauté, parce qu'elle tient que les petits mourans sans baptesme sont forclos du ciel, & qu'il ne se peut faire que plusieurs ne meurent sans baptesme, auquel cas cest, dit-il, vn grand regret pour les pauures peres, s'ils sont imbus de cette foy, & autresfois est aduenu à raison de telle croyance qu'on a taillé les meres pour tirer les enfans au baptesme, ce qui ne fut aduenu, si on eust estimé qu'ils peussent estre sauuez sans baptesme. Ie respons qu'il ne faut iamais croire, ny dire chose contre la vraye foy pour consoler les personnes; ce seroit vne corde de traistre, & non office d'amy: Mais suiure la verité, & là dessus fonder la consolation. La doctrine Catholique tient cette verité de la parole de IESVS-CHRIST, *qui dict, que qui n'est baptisé ne peut entrer au Royaume de Dieu*. Il la faut donc croire, & cette foy ne peut nuire aux enfans, ny aux peres, car elle ne faict pas damner les enfans: que si elle apporte du regret aux peres & meres voyans mourir leurs enfans, sans le remede du Baptesme, le regret est raisonnable, si c'est par leur negligence, & sera vtile pour quelque autre: Que s'il n'y a point de leur faute, ils ont dequoy adoucir leur regret & auoir patience, aussi bien que si sans leur crime ils s'estoient autrement damnez. De tailler les meres, pour tirer les enfans vifs, cela s'est faict quelquesfois, pour le bien de la mere & de l'enfant. On dict que Cesar fut ainsi tiré du ventre de la sienne: pour ce appellé Cesar; l'Eglise ne le commande point, toutefois, c'est aux Medecins & Chirurgiens de voir ce qui est expedient en tel cas. S'il y a de la cruauté, elle n'est pas de l'Eglise, & le Ministre est autant inepte, que souffreteux de raison de mettre ces droleries en escrit, pour en tirer matiere d'accusation, & charger la doctrine Catholique de cruauté. Ce qu'il adjouste, qu'il est permis selon cette doctrine, de ietter vn petit enfant qui se meurt, dans vn puits, si autrement on ne peut auoir de l'eau; c'est vne niaiserie, & menterie ensemble, marchandise fort commune és discours de cet homme farci de tels fatras, si quelques Escriuains ont mis cela en doute, ce n'est pas la foy Catholique, mais vne particuliere opinion.

Ineptes accusations du Ministre.

Ioã. 3. 3. 5.

Cesar.

De la mesme marque de cruauté en la maxime Huguenote du Purgatoire. Qu'il y a vn Purgatoire.

CHAP. LV.

IE produisois vne autre maxime Huguenote, qui nie le Purgatoire, merueilleusement cruelle, aussi bien que celle des petits enfans; car elle priue les ames Fideles de tout secours en leur grande necessité & affliction, qui est vne barbarie tartarique: &, qui pis est, il s'en moque, disant quelles ne sont point en peine, & qu'il n'y a aucun feu Purgatoire, où elles soient tourmentées. Le Ministre purge sa doctrine par negation, disant qu'il faut prouuer premierement qu'il y a vn Purgatoire, & apres on verra du reste; & ce disant, il confesse que s'il y a vn Purgatoire, il ne peut nier que la maxime Huguenote, ne traine la cruauté que nous luy attribuons. Or qu'il y ait vn Purgatoire, il est aussi clair & certain par toutes sortes de preuues, qu'il est clair & certain, qu'il y a vn Enfer. En toutes les loix de nature, & de Moyse, on a prié pour les ames des trespassez, on a donc creu qu'elles estoient en peine, & quelles en auoient besoin. Le Ministre veut vne preuue de l'Eglise ancienne, qui ait prié pour les trespassez; affirmant que telle coustume n'a este, sinon depuis que les Payens entrans à la foule en l'Eglise, y ont trainé cette superstition quand & eux. Ie luy produis non seulement l'Eglise ancienne des Chrestiens, mais l'Eglise des Iuifs, quand elle estoit la vraye Eglise. L'Histoire des Machabees, citée par sainct Augustin sur ce subject, le tesmoigne assez: laquelle histoire ils ne peuuent nier estre ancienne, voire aussi canonique que l'Euangile, puis que l'Eglise l'a mise entre les Canoniques: Elle enseigne donc que les Iuifs prioyent & offroient sacrifice pour les trespassez, & qu'ils croyoient auoir bon besoin de telles aydes, pour estre soulagez de leurs peines. Le Rituel ancien des Iuifs, contenant la forme des prieres, & l'Office qu'on faisoit pour les trespassez, certifie la mesme coustume. Ie luy produis encore le tesmoignage commun des Peres qui parlent du Purgatoire, & de la priere pour les trespassez, comme d'vne chose de tout temps vsitée en l'Eglise de Dieu. S. Denys Areopagite, *Le venerable Prelat*, dit-il, *vient & faict, la priere sacree sur le mort, la priere demande à la diuine Clemence, qu'il luy plaise, de pardonner au deffunct tous les pechez, que par fragilité humaine il aura commis, & le colloquer en la lumiere, & region des viuans.* S. Cyrille, *Nous prions pour tous ceux qui sont morts, entre nous, croyans que la priere de ce sainct, & redoutable Sacrifice leur apporté vn aide tresgrande.* S. Chrysostome, *Que le deffunct soit aydé non par larmes, mais par prieres, & supplications, & aumosnes.* Tertullien parle de cette coustume, comme d'vne tradition Apostolique, & instruict la vefue de prier pour le mary defunct: *Qu'elle prie pour son ame, & demande pour luy refraischissement, & compagnie en la premiere resurrection, & qu'elle offre tous les iours anniuersaires de son trespas. Si elle ne le faict, elle le repudie en tant qu'elle peut.* S. Cyprian, *Nos predecesseurs Euesques auoient ordonné qu'aucun frere mourant ne nommat aucun Clerc, pour Tuteur ou Curateur; s'il le faisoit qu'on n'offrit ny celebrat le Sacrifice pour luy*: Ces Autheurs, sont des quatre siecles premiers, & Tertullien du second: C'estoit donc la coustume de prier, & offrir pour les trespassez, & pour ce Aërius, qui tenoit qu'il ne falloit pas dire la Messe pour les trespassez, a esté mis au Catalogue des Heretiques: comme il appert par Epiphane, & par Sainct Augustin. Sainct Ambroise escriuant à Faustin, du trespas de sa sœur; *I'estime*, dit-il, *qu'il la faut plustost accompagner de prieres, que de lamentations: plustost recommander son ame à Dieu, par oblations, que s'atrister par larmes.* Le mesme és Oraisons funebres, qu'il faict de Theodose, & de Valentinien Empereurs, & de son frere Satyre, prie pour leur ame, & promet de faire Sacrifice pour eux. Sainct Augustin, *Nous lisons aux liures des Machabeans, auoir esté offert Sacrifice pour les trespassez, mais quand on n'en trouueroit rien aux escrits du vieil Testament, l'authorité de l'Eglise vniuerselle, qui reluit en cette coustume, n'est pas petite, en laquelle la recommandation des morts a son lieu, parmy les prieres du Prestre, qui sont faictes au Seigneur Dieu, en son Autel.* C'est au liure du soin qu'on doit auoir des trespassez, au chapitre premier, puis que le Ministre ne se contente de tout le liure. Voila la Messe, & les prieres des trespassez, offertes selon la coustume de toute l'Eglise. Ie laisse le tesmoignage des Conciles particuliers de Chalon en France, de Brague en Espagne, de Vvormes en Allemagne: le sixiesme sous Symmachus en Italie, & plusieurs Synodes en la Grece, & les Generaux de Latran, de Florence, & de Trente, & des Liturgies anciennes de S. Iaques, de sainct Basile, & de sainct Chrysostome; de tous lesquels liures on apprend la foy Vniuerselle de l'Eglise, & le Sacrilege, & cruauté de ceux, qui disent; qu'il ne faut prier pour les ames des trespassez, & qu'il n'y a point de Purgatoire. Si le Ministre qui dit qu'il faut premierement prouuer qu'il y a vn Purgatoire, a de l'entendement, & de la conscience, il se contentera de ces preuues icy; que s'il n'a n'y l'vn ny l'autre, c'est temps perdu de luy en apporter d'auantage, mais c'est bien assez pour monstrer la dureté adamantine de son opiniastreté. Nous auons donc le Purgatoire tout prouué, & tout certain, deuant gens de raison, & de foy: Nous auons la confession du Ministre, qui concede qu'en cas qu'il y ait vn Purgatoire, il faut prier pour les trespassez, & que c'est cruauté de les defrauder de cette charité en leur affliction: la conclusion donc est necessaire, que la maxime Huguenote, qui priue les trespassez de secours, disant qu'il n'y a aucun Purgatoire, est cruelle, & barbare à outrance.

La foy du Purgatoire aussi certaine que de l'Enfer.

S. Aug. l. de cura pro mortuis. c. 1.

S. Dion. Eccl. hierar. c. 7. part. 3.

Chrysost hom. 41 in 1. Cor.

Prier pour les trespassez tradition Apostolique.

Tertul. de corona Militis & libr. de Monogã. c. 10.

S. Cyprian. l. 1. ep. 9.

Epiphan. hæres. 75. S. Aug. de hæres. ad Quodu. S. Ambr.

S. Aug. l. de cura pro mortuis. c 1.

La foy de la priere des trespassez.

Conc. Cabil. de Consecr. d. 1. can. visum est, Cõc. Aur. 2. ca. 14. Conc. Brac. 1. c. 34 & 39. Conc. Vvarmat. c. 10. Conc. 6. sub Symacho, & Synodi Græcorũ collectæ a Mar. Brac. Epis. Cõc. Later. sub Innoc. 3. c. 66 Flor. ses. vlt. & Trid. ses. 25.

Comment le Purgatoire ne deroge rien au merite du Sauueur, ains l'honore auec la Diuine iustice.

CHAP. LII.

OR par ce que les Ministres parez du pretexte de la gloire du Seigneur, alleguent souuent le merite du sang du Sauueur, comme ayant satisfaict pour tous pechez, & purgé les ames entierement sans qu'il soit besoin d'autre Purgatoire, auec preiudice de son honneur, & font iouer cette raison comme vn Hercule sa Massue; voyons qu'elle est sa force, & mettons-la en balance; le suc de leurs discours est tel, IESVS-CHRIST a satis-faict tant pour effacer le peché, que pour la peine deuë au peché: c'est donc vn office superflu, voire iniurieux à son merite, de prier pour les trespassez, & croire qu'il y ait autre Purgatoire, que celuy du sang du Sauueur. Responce: Le sang du Sauueur, & son merite infini, est tres-suffisant pour effacer les fautes de tout le monde, & de mille mondes, si tant y en auoit, & les peines d'icelles fautes: Mais de cela il ne suit pas que les Chrestiens ne doiuent rien faire, ny rien endurer, pour estre purgez par ce sang: Car il faut vser des moyens, que la prouidence, & Iustice diuine a laissé pour appliquer le prix de ce merite, autrement il n'est besoin de Baptesme, ny d'Eucharistie, ny d'aucuns Sacremens pour estre mondifiez, & faire exercice de pieté, & les Turcs, les Payens, & tout le monde sera purgé, parce que pour tout le monde le Sauueur est mort. Et pour neant celuy Sauueur nous aura aduertis de porter nostre croix apres luy & faire penitence, & en produire des fruicts dignes. Il faudra plustost prendre ses aises, & iouïr du merite du Sauueur en faineans. Mais la sagesse & la iustice de Dieu ne faict pas ces contes; ny ces arrests: Elle veut que ceux qui en veulent auoir part, soyent faicts membres du Sauueur: Elle veut que ce merite soit appliqué par les Sacremens qu'il a laissez, & par l'action de ceux qui en doiuent tirer proffit; elle veut que les membres se conforment au chef: Et que si le chef a liberalement souffert pour satisfaire à la Diuine iustice, pour les pechez d'autruy, que les membres souffrent quelque chose pour leurs pechez propres. Et partant, encore que le merite du sang de IESVS CHRIST soit infini, sa iustice pourtant n'a pas osté la peine temporelle, ny toute, ny tousiours; si bien qu'il peut aduenir, qu'ayant pardonné son peché à quelqu'vn, qui mourant n'en a peu faire la penitence deuë il le chastie en l'autre monde. C'est sa iustice, en ce qu'elle punit; & sa grace encore, en ce qu'elle change la peine eternelle deuë au peché, à cette temporelle. Or que cette peine demeure apres le peché pardonné, l'experience nous l'apprend, & les exemples de l'Escriture. Chacun sçait qu'entre les peines du peché, la mort temporelle en est vne comme aussi les maladies, & autres mesaises; & toutefois qui est d'entre les mortels, qui ne porte les peines, & ne subisse le guichet de la mort? Qui ne voit que les petits enfans, apres estre baptizez, & lauez du peché originel, en endurent les peines, deuiennent malades, & meurent? qui ne voit que les grands, apres leur conuersion, & pardon de leurs fautes, sont tant souuent affligez en ce monde temporellement, & s'affligent eux-mesmes volontairement? Qui ne sçait que Dauid, apres auoir ouï du Prophète, que son peché luy estoit pardonné, a esté condamné à tant de rigueurs; & en a tant subi de franche volonté? Que S. Paul chastie son corps apres auoir esté non seulement receu en grace, mais faict vn vaisseau choisi, de la verité Euangelique? Le Ministre dit que toutes ces afflictions ne sont pas peines à ceux ausquels le peché a esté pardonné, mais exercice de patience & perseuerance, tesmoignage d'amour, & issuë de trauaux: Mais ce n'est pas respondre: Car la patience de celuy qui endure, n'oste pas la qualité, ny le nom de la peine. Iob enduroit patiemment ses afflictions, & les Martyrs aussi leurs tourmens, laissoient-ils d'estre tourmens? Cette response est encore du tout impertinente pour les petits enfans, qui n'ont ny volonté, ny puissance d'exercer ces vertus de patience, ny cognoistre cet amour. C'est donc en eux peine ordonnée par la iustice Diuine, & expiation temporelle; & ne l'est pas moins aux pecheurs qui sont en aage de discretion, encore qu'ils les prennent en patience, & en facent leur proffit; & n'y eut iamais Docteur Chrestien, qui niast que la mort temporelle fust la peine du peché originel en tous les hommes, auec cette distinction toutefois, qu'aux meschans elle est la porte à l'Enfer, s'ils meurent obstinez, & aux iustes, porte du Paradis: Et la consequence du Ministre mauuaise, disant, que cette mort ne doit estre estimée peine du peché, puis qu'elle n'est point vn mal, mais vn bien; car la mort non plus que la maladie, ne laisse pas d'estre mal de peine, encore que par le merite du Sauueur, elle soit conuertie au bien de ses membres.

La mort peine du peché.

Dauid penitent. 2. Reg 12. 14 15.

Castigo corpus meum, & in seruitutem redigo. 1 Cor 9. 27.

pag. 274 *Les afflictions ne laissent pas d'estre peines, encor qu'elles soyent souffertes patiemment.*

A l'exemple de Dauid à qui Dieu imposa la peine apres le pardon, le Ministre respond, *Que ce fut vne exemplaire vengeance, que Dieu voulut exercer pour oster le scandale, & non par consequent expiatoire du peché, & satisfactoire à la iustice de ce souuerain Iuge.* C'est vn discours chevillé de contradiction; parce que si Dieu vengeoit le scandale, il exerçoit donc iustice: Car la vengeance de Dieu est punition & iustice de Dieu: si c'estoit iustice, c'estoit à raison du peché? Mais à quel trou s'est ietté le Ministre, pour fuïr la lumiere de verité, & se tapir aux tenebres de mensonge? Prenons que ce fust vengeance, sans iustice en ce faict, ce qui toutefois est contradictoire; pourquoy donc continua Dauid toute sa vie de faire penitence? Et si c'estoit seulement pour la vengeance du scandale public, & non pour l'expiation du peché; pourquoy disoit-il en secret, *Voicy i'ay esté conceu en iniquité, & ma mere m'a conceu en peché: I'ay peché contre toy seul, & ay faict mal deuant ta face; laue-moy encore de mon iniquité?* Item, *I'ay trauaillé en mon gemissement, ie laueray chaque nuict mon lit, & arrouseray ma couche de mes larmes?* Cecy n'a rien auec le scandale public. Donc le sang & merite du Sauueur,

La peine imposée à Dauid expiatoire. *Contradiction du Ministre,* pag. 274.

Ecce in iniquitatibus conceptus sum. Psal. 50 7 Tibi soli peccaui, & malũ corã te feci. Psal. 50. 6

est tres-suffisant pour effacer la coulpe & la peine, mais la peine eternelle principalement, & pour la temporelle, auec meslange de sa iustice.

Laboraui in gemitu meo, lauabo per singulas noctes lectum meum. Psal. 6.7.

Comment le merite du Sauueur nous est appliqué par les Sacrements, & par nos actions, pour nous deliurer de peine. Sentences des Peres, sur les peines du Purgatoire.

CHAP. LIII.

OR à fin que ce merite du Sauueur nous soit vtile & propre, il nous doit estre appliqué, comme i'ay dict : autrement tous les hommes Turcs, Iuifs, & Payens seroient sauuez, veu que pour tous le Sauueur est mort; qui toutesfois ne le sont pas, à faute de cette application; laquelle se faict par les Sacremens, & par nos actions & merites. Parquoy Dieu a voulu qu'apres le baptesme, le merite du Sauueur fut appliqué par nostre confession, & contrition auec l'absolution du Prestre, pour effacer la coulpe & ensemble la peine eternelle qui la suiuoit, & par nos ieusnes, trauaux, aumosnes, & autres œuures satisfactoires, le mesme merite nous fut appliqué, pour oster les peines temporelles deuës encor apres le peché remis : Requerant la iustice Diuine, que le pecheur endure quelque peine pour son peché, laquelle encor que de soy ne soit suffisante pour l'expier, neantmoins auec la vertu & merite du Sauueur ainsi appliquée, elle porte quelque satisfaction, de laquelle Dieu liberal en misericorde, se tient content. Or qui peut faire cette penitence, & payer cette satisfaction en ce monde, bien pour luy; qui ne l'a faict, il est condamné de la faire en l'autre; qui sera plus rigoureuse sans comparaison, parce qu'il faudra payer iusques au dernier denier, dequoy le Sauueur nous a aduertis, & faict aduertir par ses Docteurs, à fin de prouuoir à nostre faict. Vn de ces aduertissemens est quand il dict, *Sois d'accord vistement auec ton aduersaire tandis que tu es en chemin, à fin que d'aduenture il ne te liure au iuge, & le iuge te liure au Bourreau, & que tu sois mis en prison. Ie te dis en verité que tu n'en sortiras, que tu ne paye iusques à la derniere maille.* Il veut dire que tandis que nous sommes en la voye de cette vie, nous nous accordions auec Dieu, que nous auons eu pour aduersaire par nos pechez, à ce qu'il ne nous liure au tribunal de sa iustice, & de là en prison, soit de l'Enfer, d'où on ne sort iamais; soit du Purgatoire, où l'on doit satisfaire pour tous les moindres pechez veniels, & payer la penitence que nous deuions pour les mortels pardonnez en ce monde. Tertullien faisant allusion à ce lieu, *Il t'enuoyera*, dit-il, *en la prison, de laquelle tu ne seras eslargi, que le moindre de tes pechez ne soit pesé iusques à la resurrection.* Sainct Cyprian, *C'est autre chose, attendre le pardon; autre chose paruenir à la gloire, autre chose estre mis en prison, & n'en sortir deuant qu'auoir payé la derniere pitte, autre chose receuoir incontinant le loyer de la foy & vertu, & autre chose d'estre corrigé long temps, & purgé par le feu: autre chose auoir par passion purgé tous ses pechez.* Origene sur l'Epistre aux Romains, *Encor qu'il soit promis de sortir vn iour de prison* (du Purgatoire) *il est neantmoins signifié qu'on n'en sortira point, qu'on n'ait payé iusques à vn liard.* Sainct Ambroise l'expose aussi du Purgatoire. Sainct Hierosme escrit, que le dernier denier signifie les petits pechez, que nous appellons veniels, c'est ce qu'il dict, *que tu ne sortiras de prison, iusques à ce que tu auras satisfaict pour les petits pechez.* Sainct Bernard, *Sçachez qu'apres cette vie on paye au centuple, iusques au dernier liard, aux feux Purgatoires, les fautes qui auront esté negligées.* Par ces discours, & tesmoignages on voit comment le merite du Sauueur satisfaict pour la coulpe, & pour la peine, & comment sa iustice veut que nous satisfacions par nos œuures & pœnitences, appuyez de sa grace. & que le Purgatoire ne deroge point à la valeur de son merite infini, mais declare le droict de sa iustice infinie auec son merite.

La iustice diuine requiert que nous portions quelque peine pour les pechez que nous auons commis.

Esto consentiens aduersario tuo dum es cum eo in via. Matt. 5.25. Luc. 12.58.

Tertull. lib. de anima. c. 17. S. Cypr. li. 4. ep. 1.

Origenes in epist. ad Romanos. S. Ambr. in c. 12. Lu. S. Hier. in c. 5. [illegible]

S. Bernar. serm. de obitu Humberti.

Accusations du Ministre contre la doctrine Catholique, renuoyées.

CHAP. LIV.

LE Ministre voulant faire rejaillir contre l'Eglise Catholique, l'accusation que ie faisois de cruauté en la doctrine Huguenote, il tasche de monstrer que la foy que nous auons du Purgatoire & des penitences, est tres-cruelle. Son premier argument est couché en ces mots, *Cette doctrine du Purgatoire faict Dieu vn cruel Tyran, qui ayant faict grace aux coulpables, l'ayant mesmes interinée, ne laisse pas de leur laisser porter la peine de la coulpe, qu'il a remise.* Et apres, *Ils font Dieu cruel, vindicatif, & iniuste, qui ayant accepté la satisfaction de son Fils, ne laisse pas de nous appeller en compte, & demander payement.* Ie respons en premier lieu, qu'appeller Dieu cruel, parce qu'il exerce iustice, c'est imiter le langage des damnez, qui par blaspheme, appellent Dieu Tyran, parce qu'il les punit. Ie dis secondement que c'est mal recognoistre la bonté Diuine en ce faict : Car Dieu faisant grace, & pardonnant le peché mortel, remet aussi la vraye peine deuë à iceluy peché, qui est l'Enfer; laquelle remission est vne insigne misericorde, changeant l'eternité d'vne peine tres-griefue, à sçauoir l'Enfer à vne petite punition temporelle, qu'il ordonne pour quelque satisfaction à sa iustice. Troisiesmement, ie dis que Dieu accepte la satisfaction de son Fils, à condition qu'on fera ce qu'il ordõne pour l'appliquer; à faute dequoy elle ne sert de rien. Cette condition est, faire penitence, & subir quelque peine temporelle en ce monde, ou en l'autre, & c'est le compte auquel il nous appelle, & le payement qu'il requiert de nous, temperant en cela sa misericorde, par sa iustice; car comme il est infiniment bon, aussi est-il infiniment iuste. Et partant les Turcs, les Iuifs, les Heretiques, & tous les meschans obstinez, n'auront aucune part en ce merite infini, parce qu'ils n'ont point esté faicts membres de IESVS-CHRIST, ou s'en sont retranchez par leurs vices, & n'ont pas gardé

Premier argument du Ministre. pag. 273. pag. 275.

l'ordonnance de Dieu, pour appliquer le bien de cette satisfaction, à leur profit & salut.

Second argumét du Ministre.

SON second argument est, que ce qu'enseigne l'Eglise des peines du Purgatoire, met en desespoir les personnes, quand elles pensent, que sortant de ce monde, il les leur faut subir: Et ayant recité l'exemple de sainct Seuerin, qui fut en Purgatoire, il fait l'Orateur Pathetique, il exclame & se passionne, en criant; *O cruelle doctrine, qui ne laisse aux plus iustes, autre soulas que l'attente d'vne peine tres-rigoureuse!* Ie respons que si ce Ministre ne change de peau, & de foy, auant que deloger de Vauuert, & mourir, il sera exempt de ces peines temporelles: Mais il en sentira d'autres aux cachots de l'eternité, qui luy arracheront de la poictrine des exclamations autrement tragiques, que celles qu'il faict icy en bouffonnant; & luy feront regretter à iamais de n'auoir esté des gens du Purgatoire Catholique, voire iusques à la Resurrection, plustost que de celuy d'Enfer, iusques aux siecles des siecles. Dieu le preserue de ce mal par sa misericorde, & luy donne bon sens, deuant qu'en venir là. Ie dis au reste, que puis que l'Escriture nous met deuant les yeux la rigueur de la Diuine iustice en ce feu, comme en celuy d'Enfer, l'Eglise faict bien d'en donner aduis à ses enfans, à fin qu'ils s'en gardent, & personne n'en doit entrer en desespoir, mais bien esperer à la misericorde Diuine, faisant penitence, & vsant du temps de salut, pour euiter ces futurs tourmens: Il n'y a point donc de cruauté en cecy, mais charité, & prudence, sur l'aduis de la iustice de Dieu.

pag. 276.

Troisiesme & quatriesme argument, sur la pretenduë cruauté en la doctrine Catholique du Purgatoire.

CHAP. LV.

Troisiesme argument de pretëdue cruauté en l'Eglise Catholique. Le Ministre. pag. 277.

LE troisiesme argument de cruauté pretenduë en la doctrine du Purgatoire, est qu'il n'y a qu'vn iour en l'an dedié à la priere pour les trespassez. *Cruelle donques*, dit-il, *cette Eglise, qui a si peu de soin d'vn nombre infini d'ames, (pour lesquelles aucun ne prie) que de se contenter d'vn seul iour de l'année, qui est le lendemain de la Toussaints.* C'est vn argument de singe: Car estant cet homme Ministre, il parle comme s'il estoit vn Docteur Catholique. Ie le prens neantmoins par sa patte, & dis que si c'est cruauté de ne prier qu'en vn iour pour les trespassez, c'est vne barbarie plus que barbare, d'oster tout à faict en tout temps, & les prieres, & le Purgatoire, & se moquer des ames des trespassez. I'adiouste que le Ministre est ignorant & malin; ignorant de ne sçauoir que l'on prie pour les trespassez tous les iours, par tout le monde, & ce plusieurs fois, à sçauoir, en toutes les Messes, & ailliieurs aux Offices des morts: malin de calomnier ce qu'il ignore, & mentir aux despens de ceux qui le croyent.

Barbarie plus que Barbare des pretendus Reformez. Grossiere ignorance, & affectée malice du Ministre.

Le quatriesme argument. pag. 192.

LE quatriesme argument est prins de la seuerité des penitences, argument qu'il roule auec grande ferueur de Rhetorique rance, tirant vn iauelot à trois poinctes en cette periode: *Ie ne m'arreste qu'à ces penitences sanglantes, qu'à ces flagellations, qu'à ces bourrellemens qu'ils exercent sur les personnes:* Et vn peu apres, il dit, esmeu de compassion, *Puis donc qu'il n'y a rien de plus ordinaire en la Papauté, que ces cruelles penitences, qui sous pretexte d'humilier la chair, la tuent bien souuent, & sous couleur de bien disposer l'esprit au seruice de Dieu, le chassent tout à faict du corps.* Et sur cette poincte de zele charitable, il pose l'arrest de sa preuue, concluant, que *l'Eglise Romaine porte en cecy la marque d'Heresie, & d'Idolatrie.* O noble Aduocat de la chair, & que ne nasquis-tu du temps de sainct Iean Baptiste, de sainct Paul, & des Saincts qui faisoient telles penitences en ces siecles premiers, & fleurissans de l'Eglise, à fin de leur persuader qu'ils ne fussent cruels contre leurs personnes, & homicides d'eux-mesmes! O Predicant, non de l'Escriture saincte, ny de la doctrine Chrestienne, mais de l'eschole, & de la cuisine d'Epicure, qui mettoit l'estat du souuerain bien, és plaisirs du corps, & priuation de douleur; & ne vouloit ouïr parler non plus que toy, de tout ce qui afflige les sens! Quelle peruersité, & ignorance de cet Escriuain? L'Escriture nous apprend en mille lieux, que Dieu se plait par sa iustice, & pour nostre bien, à telles afflictions, les commande, & en appaise son courroux. Il n'y a rien plus clair en la Bible, que la haire, le cilice, le sac, les cendres, les ieusnes, les pleurs, & autres macerations du corps, de toutes lesquelles penitences. Dauid nous est vn excellent miroir; & toutefois le Ministre appellera cruauté de faire penitence. Sainct Iean Baptiste encore qu'il fust innocent, & non penitent, comme Dauid, mena vne vie tres-rigoureuse, en son viure, habit, & habitation, ne beuuant que de l'eau, ne mangeant que des sauterelles, & miel sauuage, reuestu d'vn tissu herissé de poil de chameau; habitant aux deserts, aux antres & cauernes. Les Niniuites au sac, à la cendre & au ieusne, arresterent l'ire de Dieu, qui leuoit ja la main armée de sa iustice, pour les abismer. Quelle est donc la Rhetorique de ce Corbeau tousiours abbequé & aggriffé à la charongne? si ces choses furent agreables à Dieu, ne furent-elles pas actes de vertu? Comment donc cruauté? car Dieu ne se peut plaire au vice: Il dira qu'ils ne se flagelloient pas de leur volonté, ny de leurs propres mains, comme font les penitens en l'Eglise Romaine: & que ne dira-il pour eschapper le foët, qu'il craint beaucoup plus que le Purgatoire, voire que l'Enfer? C'est pourquoy il a dressé son armée contre le foët du Pere Aubespin, comme il nous fait entendre en la preface de son Idolatrie: Mais que peut-il reprendre en ces flagellations, subies & endurées volontairement pour l'honneur de Dieu? N'est-ce pas pour se conformer à la Passion du Sauueur, qui a esté foëtté volontairement pour nous? Sainct Paul se glorifie d'auoir esté foëtté pour luy trois fois auec des verges; d'auoir receu cinq fois trente neuf coups de foët des Iuifs. S'il replique que sainct Paul ne se flagelloit pas luy-mesme, qu'en sçait-il? ne pouuons-nous pas colliger qu'il se flagelloit en ce qu'il dit, *Ie chastie mon corps*; mesmes que cette sorte de penitence

Predicant Epicurë. Cicero de finibus. lib. 1.

Afflictions & penitéces recommandees en la Saincte Escriture.

S. Iean Baptiste. Dauid. Ipse autẽ Ioannes habebat vestimentum de pilis camelorum. Esca autẽ eius erat locustæ & mel syluestre. Matt. 3. 4.

Les Niniuites. Crediderunt viri Niniuitæ in Deum, & prædicauerunt ieiunium & vestiti sunt saccis. Ion 3. 5.

Ter Virgis cæsus sum, 2. Cor. 11. 25.

Castigo corpus meum, 1. Cor. 9. 27.

est tres-propre pour esmousser les poinctes de l'eguillon, qui le molestoit? Et si c'est loüange d'endurer pour l'honneur de Dieu, les coups de foët assenez par la main d'autruy; pourquoy sera il vituperable, de les assener de ses propres mains, & franche volonté, ou pour punir ses pechez, ou pour matter sa chair? Et si le piquer d'vne haire, si se couurir d'vn sac, s'affliger par ieusnes, dormir sur la dure, & faire des autres penitences pour l'amour du Sauueur, est œuure de pieté, pourquoy ne le sera, faire la discipline? Ouy mais en s'affligeant ainsi on se tuë, ô piteux Aduocat de la chair pour la seconde fois, & protecteur charitable de la paure vie humaine! Certes s'il veut, & si son franc-arbitre y consent, il merite d'estre couronné de genests fleuris, & auoir vne statuë de cypres odoriferant au temple de la vieille Cypris: Mais parce qu'il rejette le merite des bonnes œuures, & les images, & son franc-arbitre refuse ce qu'il estime bon, il faut pour le moins qu'on face quelque poëme à sa loüange, de mesme engin que les beaux quatrains que les courtaux de boutique de Geneue, ayant l'estomac plein de vin, & le cerueau fumant de tauerne, ont composé en sa faueur, & attaché à la queuë de son Idolatrie. Il sera conuenablement celebré par ces Anacreons, & Rabelais, qui pourront encores adjouster quelques vers encontre les zanzales de ces foëts, & contre l'horreur de ces penitences sanglantes, contre ces flagellations, contre ces bourrellemens: & dire par quelque gentil refrain, Brave Ministre, qui a si dextrement trouué la verité de reformation, comme jadis les Epicuriens disoient par semblable loüange, que leur maistre auoit trouué la felicité au fond d'vne marmite: A Dieu donc, ô Peres du temps passé: A Dieu vos façons de faire & de viure: vous fustes trop simples de tourmenter ainsi vos corps, & faire ces penitences austeres: simples vous sur tous, ô sainct Paul Ermite, sainct Antoine, sainct Hilarion, qui affligiez nuict & iour vostre chair par ieusnes, par cilices, par veilles, & autres rigueurs: simples, voire superstitieux & cruels, de vous malmener de telle sorte, & vous tuer de vos propres mains: superstitieux & cruel vous-mesme, ô sainct Apostre, de chastier vostre corps volontairement: n'auiez-vous pas assez d'afflictions données par les mains de vos ennemis, sans y en adjouster d'autres de vostre gré? Et si le Ministre de Vauuert eust vescu de vostre temps, n'auoit il pas bon droict, de vous reformer à l'humanité de sa doctrine, & vous retirer de ces homicides volontaires? ô Ministre, que tu es Ministre, ie n'en veux plus dire, de peur de te mettre en auertin, par ces propos de foët & de penitence, qui te font bondir le cœur.

La doctrine Catholique excite les personnes à faire penitence, & amender leur vie: L'Huguenote, à faire bonne chere, & s'endormir aux pechez.

CHAP. LVI.

Ayant respondu aux objects du Ministre, voyons par maniere de sommaire, & d'accaration, l'air & le port des deux doctrines, de la Catholique, & de l'Huguenote, & comme en vn tableau d'antithese, contemplons-les en leur lustre. D'vn costé regardons la syncerité de l'Eglise Catholique, enseignant par l'Escriture, & par la raison, ce qui est de la misericorde de Dieu, & de sa iustice, à fin de faire esperer & craindre les Fideles, pour leur bien & salut, & ne s'endormir point sur vne fausse vanterie du merite de la Passion du Sauueur, sans se souuenir de sa iustice, & des moyens qu'il a laissez, pour appliquer le bien & le merite de celle Passion: De l'autre considerons la fraude de la doctrine Huguenote preschât à fausses enseignes la seule misericorde de Dieu, pour faire oublier ses jugemẽs; induisant les personnes à busquer leurs aises, & iouïr des plaisirs de cette vie, pour les precipiter en fin à la misere eternelle, qui est l'intention du Diable, autheur de cette doctrine. Dieu est misericordieux, il est vray; mais il est droicturier & iuste, & veut qu'on presche aussi bien sa iustice, que sa misericorde. Il pardonne les pechez en Pere, il les punit en Pere aussi, changeant la peine eternelle en la temporelle, qui est sans doubte comme i'ay dict, vne misericorde de tres-grand prix, deliurant d'vn mal infini, pour le change d'vn petit chastimẽt de nulle durée. Qui presche sa misericorde sans sa iustice, est vn faux Prophete, & qui presche l'vne & l'autre, est vn Prophete de la maison, & sur ce theme sainct Iean Baptiste commença ses predications, annonçant la penitence, & le Royaume des Cieux; la penitence & la remission des pechez; Faictes *penitence, le Royaume des Cieux s'approche:* Commencez par bonnes œuures, appaisant l'ire de Dieu, & sa iustice, pour auoir part aux thresors de sa misericorde. Et parlant aux Scribes, & Pharisiens, qui flattoient le peuple ne preschans que prosperité temporelle du futur Messie, leur dit, *Race de viperes, qui vous enseignera d'euader le courroux à venir? Faictes les fruicts dignes de penitence.* Comme s'il eust dit, faictes penitence pour auoir part aux biens, qui vous sont promis de la venuë du Messie. Qui presche comme font les Ministres, il endort le peuple, le flatte, le perd, & est du nombre des Prophetes, desquels nostre Seigneur se plaint en Ezechiel, *Ma main sera contre les Prophetes, qui voyent des choses vaines, & deuinent le mensonge. Ils ne seront point au conseil de mon peuple, parce qu'ils ont deceu mon peuple, disans la paix, & n'y auoit point de paix:* Ainsi les Ministres à leurs auditeurs. Dieu est misericordieux, son fils est mort pour vous, vous estes predestinez, les œuures ne meritent rien, ne vous souciez, ne craignez ny Purgatoire, ny Enfer: le Paradis ne vous peut faillir, moyennant que vous le

Syncerité de l'Eglise Catholique annõçant le bien, & le mal pour le salut d'vn chascun.

Dieu est misericordieux, mais aussi iuste & droicturier.

Pœnitentiam agite, appropinquauit enim regnum cœlorum. Matth. 3. 2.

Fructus dignos pœnitentiæ. Matth. 3. 9. Luc 3. 8.

Ezech. 13. 9. *Faux Prophetes preschans vne fausse paix.*

croyez: & le vous persuadiez, comme article de foy. N'est-ce pas jetter le lethargе dedans l'ame, & l'ensler de vaine presomption? & que dit Dieu? *Ie destruiray la muraille que vous auez adiancée sans temperament*, c'est à dire, preschant ma misericorde, sans la mixture de ma iustice. Ie destruiray vostre doctrine & vos conseils, & vous serez exterminez: que dit Dieu encores? *Malheur à ceux qui cousent des coussinets pour mettre sous les coudes des mains, & font des oreillers à mettre sous la teste de toute sorte d'aage, pour attraper les ames; & attrapant les ames de mon peuple, ils les viuifioient, & me faisoient outrage deuant mon peuple, viuifiant les ames volantes qui ne viuent point.* Ce sont les Ministres, qui cousent ces coussinets mollets, & les mettent sous les bras, & sous la teste; ce sont ces fausses maximes de la predestination sans doute, des œuures sans merite, des passetemps sans peine, de la misericorde sans iustice: Ces priuileges & exemptions du Purgatoire & de l'Enfer, & semblables articles du Credo d'Epicurus, ce sont ces coussinets, & oreillers de plume posez sous les coudes des mains, pour rendre oysiues les ames legeres & inconstantes, posez sous la teste, leur faisant à croire qu'elles font bien: Mais voicy, dit le Seigneur, *Ie rompray vos oreillers, auec lesquels vous prenez les ames volantes, & deschireray vos coussinets, & deliureray mon peuple de vos mains, à ce qu'il ne vous soit plus en proye.* Aussi le faict-il retirant à troupes par la lumiere de sa grace, ceux qu'ils abusoient. Comme donc la doctrine Catholique faict salutairement esperer & craindre, induict à la penitence, & retire du peché, pour tirer au ciel: ainsi l'Huguenote faict follement & arrogamment presumer & s'endormir sur les coussins de saffran, de ioye frenetique, pour faire mourir eternellement: La Catholique Fidele aduertit du danger; l'Huguenote traistresse precipite au danger: Celle-là donne poincte à la vertu; cette-cy fomente la paresse: Celle-là procure la misericorde aux viuans, & aux trespassez; cette-cy est aussi cruelle que perfide à tous, precipitant les vns traistreusement aux tourmens eternels, & priuant les autres de secours charitable, à ce qu'ils soient retardez de iouïr de la gloire des bien-heureux: doctrine donques perfide en sa flatterie, hypocrite en sa perfidie, cruelle en ses assertions, & detestable en sa cruauté.

Et destruã parietem. Ezech. 13. 14.

Menaces contre les faux Prophetes, & Ministres. Ezech. 13. 18 19 20. Væ qui consuunt puluillos sub omni cubito manus. Ezech. 13. 18.

Aux Ministres prescheurs de fausse paix. Ezech. 13. 20.

Vaines saillies & defenses du Ministre, sur les excez de cruauté, prouenus de la doctrine Huguenote.

CHAP. LVII.

I'Auois encor verifié en passant, la susdicte marque de cruauté Heretique, en quelques effects, tant sur les corps des viuans, que des morts, & sur les choses sans ame, comme sont les Eglises, & sepulchres, & aux autres monuments de respect Chrestien, & religieux. Le Ministre, qui a entrepris de defendre toute sorte de crimes, tant soient-ils enormes, patens, & manifestes, iusques aux amours detestables de Beze, non seulement excuse tout, mais loüe tout, & m'accuse, comme ayant contreuenu à l'Edict de pacification, pour auoir escrit ces choses; & sa conscience, s'il en a, luy dit, que i'en ay laissé vne milliasse de plus atroces. Pour ma iustification, ie respons que ie n'ay rien dit, que ce qui m'estoit du tout necessaire, pour manifester la verité que ie defendois, & pour n'estre estimé calomniateur, parlant sans preuues & sans tesmoins: & ce que i'en ay dict, n'est pas la milliesme partie de ce que i'en pouuois dire, le tirant des imprimez & Histoires de France, & des liures mesmes des Huguenots; & l'ay dict auec telle protestation & moderation, que ie crois non seulement que les mieux nez de la pretenduë Religion ne s'en sont point offensez, mais non pas mesmes les ministres plus iudicieux, & plus consciencieux; ains ont detesté les excez commis par les fureurs & factions de ceux qui se disoient Reformez. Que si le Ministre de Vauuert s'en est formalisé, c'est parce que l'humeur de ceux-là symbolise à son esprit mutin; & partant, ayant prins vne mauuaise cause pour se monstrer bon Aduocat, il s'en est aquitté si desastreusement, qu'il n'a aduancé autre chose, sinon que faire entendre qu'il estoit transporté, son corps demeurant à Vauuert, s'estant sa conscience, & entendement esgarez en quelque Isle voisine, pour projetter le dessain de l'Idolatrie Papistique: Mais que dit-il pour la deffense des crimes objectez? Il tire de son sac les vieilles pieces de ses registres, des abus des reliques, & ment à chasque periode. Il dict qu'on les adoroit en la Papauté, en toute sorte de reuerence, qui est vne manifeste mensonge. Il parle de la tunique de nostre Seigneur, de sa couronne d'espines, de l'esponge, de la lance, de la croix, de la robbe de sainct Iean Baptiste, & ment tousiours, & bouffonne tousiours, quoy que lourdement, sans respect de la saincte Antiquité, & de la Religion Catholique, contre le tesmoignage des Historiens Orthodoxes, & contre la verité des gages sacrez, que l'Eglise Gallicane tient la pluspart, de ses Roys, & garde par deuotion; & que cettuy-cy descredite & deshonore par textes & par gloses de fausseté, digne, non d'estre refuté par mon escrit; mais d'estre mis sur vne sellete pour estre Iuridiquement interrogé & condamné aux peines. Pour toute iustification des excez, il dit qu'on pouuoit brusler les Reliques, & desenseuelir les morts, les exposer à la risée des meschans, à fin de garder les gens de bien d'estre Idolatres: & que les anciens Chrestiens abbatirent les Temples Payens, quand ils se trouuerent les plus forts: Conuenable defense à l'esprit, & conscience d'vn qui est aueugle en tout. Qui donnoit l'authorité aux mutins de sa secte, gens priuez, & ignorans, d'entrer en la cognoissance de cette cause? d'entreprendre ces excez en public, non seulement sans congé, mais contre la volonté des superieurs, & Magistrats, & auec le scandale du commun? Car ce que jadis faisoient les Chrestiens, c'estoit auec l'adueu & authorité des Superieurs, & des Empereurs. Mais que dit-il des autres excez de cruauté, commis és guerres ciuiles, conceües, tramees,

Defense du Ministre contre les cruautez, perpetrees par ceux de sa pretenduë Religion, mal à propos.

procurees, commencees, & paracheuees par eux auec la combustion,& bouleuersemẽt de ce Sacré, & florissant Royaume du lis, lors qu'il estoit en paix, voyoit son Prince vni auec ses subjects, & ses subjects soubmis à son Prince, sous vn Dieu, vne foy, vne loy? Il oppose, qu'on les persequutoit, qu'on les brusloit, & appelle à tesmoin le sang, & les cendres de leurs Martyrs s'ils estoient perturbateurs du public, ennemis de Dieu, & des hommes; s'ils estoient Heretiques faisoit on mal de les persequuter, & les estouffer comme pestes? & quels Martyrs nous met icy ce canoniseur de Vauuert? Quelles preuues pour soustenir vn si beau titre? Le tourment ne faict pas le Martyr, mais la cause, dict sainct Augustin:

Pœna non facit martyrem, sed causa. Aug. in Psal. 34.

& si on examine bien la cause pour laquelle on les exequutoit, on trouuera qu'on leur faisoit grande misericorde de les brusler; tant s'en faut que ces persequutions doiuent estre appellées actions de cruauté, & iustes causes des guerres ciuiles. Il bastit donc à faux, & conclud sur vne fausse presomption de Martyr, vne pareille resolution, & dict qu'il a fallu

Pag. 389.

mettre la main à l'espée contre les Bourreaux, & massacreurs, & qu'on ne pouuoit mieux faire cesser la cruauté que par la cruauté? C'est à dire estre cruel, & perfide, pour n'estre puni par la iustice: sentence digne d'vn tel reformé, n'ayant iamais leu qu'encore qu'ils eussent esté innocens, le zele & modestie de la Religion Chrestienne, commãde plustost de quitter la vie & les biens, & se soubmettre à toute sorte de tourmens, que de commettre aucun crime, & nommément qui puisse troubler l'estat, & repos commun. Et qu'est-il besoin de recercher autres preuues de cruauté? Cette seule sentence du Ministre confirme authentiquemẽt l'assertion que i'auois soustenue en l'Idolatrie Huguenote.

La septiesme, huictiesme, & neufuiesme marque de l'Heresie.

CHAP. LVIII.

SVr la septiesme marque, de l'Heresie, qui estoit de l'auersion du S. Siege. Il resue sans cerueau & sue chaudement, pour trouuer quelque raison au moins apparante, dont les Ministres ayent esté esmeus de se separer du Sainct Siege, & l'oppugner; comme iadis Simon Magus persequuta Sainct Pierre, & apres auoir bien resué, & bien sué, il change sa chemise, & court aux sauterelles de l'Apocalipse, & dict

Apoc. 9. 3. 7.

que ce sont les Iesuites, & se trompe: Car il n'y a point de sauterelles, qui portent la soutane noire comme eux: C'est le Ministre, qui est vne sauterelle verte, sautellant, & voltigeant és prees, & buissons de Vauuert. Il est vray qu'il a ses ailes, & son ventre mal proportionnez: le ventre est trop pesant, & les ailes trop courtes: c'est pourquoy il sautille, & voltige en vain, pour prouuer que les Iesuites sont les sauterelles de l'Apocalypse, & partant ie le laisse-là.

Nulle diuision és choses de la foy en l'Eglise Catholique.

IL se peine encore plus de prouuer la huictiesme marque Heretique des diuisions en la foy, estre en l'Eglise Catholique, en contre change de ce que i'auois verifié en eux, monstrant qu'il y auoit autant de diuersitez en leur foy, qu'il y a de testes & de Ministres, & qu'ils changeoient à chaque Lune leur Credo: Or ie luy donne cinquante ans de loisir, & à tous ses compagnons, pour effueilleter tous les bons liures, & s'ils peuuent trouuer vne seule diuersité és choses de la foy arrestées entre les Docteurs Catholiques, ie me soubmets à l'amande: car quant à ce qu'il objecte de la Conception de nostre Dame, de laquelle les Docteurs tiennent diuerses opinions, comme aussi de la superiorité des Papes, & des Conciles, ce ne sont pas articles de foy arrestez; les autres diuisions des Papes, & choses semblables, estoient diuisions de volonté, non de foy. Parquoy l'Eglise Catholique ne tient aucune veine de cette marque, l'Huguenotisme en est tout madré, & tout piquotté.

IL tasche aussi de noter l'Eglise de la neufuiesme marque de l'Heresie, qui est l'opiniastreté, & porte pour demonstration de cette marque, que l'on defend en l'Eglise Romaine, de disputer des choses de la foy, de lire l'Escriture, & les liures des Docteurs Huguenots, & les autres propositions controuerses.

Niaiserie du Ministre pour prouuer que l'Eglise Catholique, tient de l'opiniastreté.

I'ay cy-deuant monstré quand ie parlois de l'Escriture, que l'Eglise non seulement ne defend point les disputes, & la lecture des Escritures, & des controuerses, ains qu'elle cõmande de les lire (non au vulgaire, qui en feroit mal son proffit) mais à ceux, qui font profession des lettres, & sont capables de manier tels bastons. Cette response doit suffire, pour monstrer que le Ministre prend vn faux antecedent, pour faire sa preuue: & quand il seroit vray, ce que non, il est si mal propre, pour donner la conclusion qu'il pretend, qu'il semble à voir que le Ministre radottoit remarquablemẽt en ce sien discours des marques: Quelle conuenance & cõnexion, ie vous prie, ont ces prohibitions de dispute auec l'opiniastreté? Qu'il forme son syllogisme pour nous faire voir son sens, & la poincte de sa conclusion, & die, s'il luy plaist:

Quiconque prohibe la dispute, est opiniastre;
L'Eglise Romaine la prohibe,
Elle est donc opiniastre.

Ie fais vn autre syllogisme de semblable metail, & de mesme qualibre, à fin de voir la force de cettuy-cy:

Quiconque resue, il porte le bonnet vert;
Quiconque ne sçait ce qu'il dit, il resue;
Donc quiconque ne sçait ce qu'il dit, il porte le bonnet vert.

Si ce discours est bon, il y a force testes vertes parmi le monde, & vne bien remarquable à Vauuert: mais tel qu'il est, il est meilleur que celuy du Ministre, & la conclusion mieux tirée; car il y a plus d'affinité entre la resuerie & le bonnet vert, qu'entre la defense de la dispute, & l'opiniastreté; ains cette defense est toute contraire à l'opiniastreté; car l'homme opiniastre veut tousiours disputer, & quiconque luy defend la dispute, arreste le cours de son opiniastrise. Le Ministre n'auoit-il pas icy son entendement hors d'haleine, faisant vn syllogisme de deux fausses propositions, & d'vne conclusion ridicule, comme attachant la queuë d'vn renard à deux vaches?

Digitized by Google

Applications ineptes du Ministre, arrogeant les marques de verité à la pretenduë Reformée.

CHAP. LIX.

IL est encore merueilleusement asseré en la conclusion qu'il faict, donnant à la Reformée pour son doüaire, & pour ses bagues, les neuf marques contraires à celles de l'Heresie, qui sont l'HVMILITÉ, la *Chasteté*, la VERITÉ, la *Syncerité*, le bon vsage de l'ESCRITVRE saincte, la *douceur*, l'OBSERVANCE aux Pasteurs legitimes, & *l'vnion* entre eux. Deuant qu'examiner ce peu qu'il dict, pour s'arroger ces marques, ie prouue par sa propre maxime du franc-arbitre, qu'elles ne peuuent aucunement conuenir à sa Religion, & dis ainsi. Quiconque a les vertus signifiées par ces marques, il faut qu'il les ait de franche volonté : car estre humble contre sa volonté, c'est estre hypocrite ; estre chaste contre sa volonté, c'est brusler, & ainsi des autres vertus. Or est-il que nul Reformé peut par son franc-arbitre embrasser aucun bien ; il ne peut donc auoir aucune vertu, ny aucune des marques susdictes. Si le Ministre respond que nostre Seigneur met ces vertus en l'ame des Reformez : qu'il responde encore, si leur franc-arbitre y consent ou non ? s'il y consent, ce n'est pas donc vn franc-arbitre Huguenot, qui ne consent qu'à mal prendre, & à mal faire ; s'il n'y consent point, il y a donc de la guerre, & non de la vertu. Donc puis que selon la doctrine Huguenote, nul d'entre les Reformez n'a franc-arbitre, sinon au mal, à l'orgueil, à la paillardise, & aux autres vices ; il s'ensuit que nul des Reformez peut auoir ces marques de vertu : si nul les a en particulier, cõment les peut auoir la pretenduë Reformée en general ? faudra-il faire vne Reformée sans reformez, & vn animal separé sans especes, & vne espece sans indiuidus, à guise des Idées de Platon ? Ceste seule demonstration, voire sans s'ayder de ce que i'ay dict cy-deuant, des qualitez Huguenotes, suffit pour refuter le Ministre. Au surplus, les preuues qu'il adiouste en ceste conclusion sommaire, sont si lasches, & si froides ; qu'il semble à voir qu'il est au dernier abbois de son entendement, & au lieu de prouuer ces marques par la doctrine, cõme il dit, selõ le sens de la question, il recourt aux personnes & aux mœurs, & ce auec vne extreme tepidité. Par exemple, pour verifier la premiere, qui est l'HVMILITÉ, il dit que leurs Docteurs la monstrent en la modestie de leurs paroles & actions : qui le croira, veu qu'il appert tout le contraire par l'experience de tous les deux ? Item, qu'ils enseignent que l'homme ne peut meriter en bien faisant : Ce n'est pas doctrine d'humilité, c'est vne maxime d'erreur & de faineantise. Pour la SECONDE, qu'il vaut mieux se marier, que brusler ; grande maxime de chasteté, & grand miracle : que n'a-il dict encore qu'il vaut mieux se marier, que d'estre mangé des loups ? *Quel bien*, dict vn ancien Docteur, *est celuy-là, ie te prie, qui n'est recommandable, qu'en comparaison du mal ? Il est donc meilleur de se marier, parce que brusler est vne chose pire.* Pour la TROISIESME, qui est la VERITÉ, il dit qu'elle est toute claire chez eux, & dict vne mensonge Parisis de trop bonne mesure, & n'est besoin de la renuoyer, qu'en la nommant. Pour la SYNCERITÉ, qui est la quatriesme, il dit le mesme, & donne pour preuue, vne mensonge d'aussi large & pesant pied, que la precedente. Pour la cinquiesme, qui est le bon vsage de l'ESCRITVRE, il la verifie premierement par les beaux cõmẽtaires, que les Docteurs reformez ont faict sur l'Escriture, c'est à dire, les corruptions & blasphemes, qu'ils ont faict dire à leur Bible. Secondement, par la permission qu'ils ont donné à vn chacun de lire la Bible, à fin que iusques à la populace iuge s'ils l'ont corrompuë. Cet argument, non seulement ne verifie point la marque de syncerité en l'exposition de l'Escriture, mais encore cõfirme la corruption, parce qu'elle prend dès iuges du tout incompetens, pour bien iuger de ce faict : Car commettre la cognoissance des interpretations de l'Escriture à la populace, c'est faire le monde renuersé, mettre les chars deuant les bœufs, commettre aux aueugles le iugement des couleurs ; aux laboureurs, de la iurisprudence ; aux cordonniers du pilotage ; aux cousturiers, de l'architecture : & aux ignorans, la dispute de la plus haute science de toutes. Pour la SIXIESME marque, il met la patience de leurs Martyrs : Martyrs qui se sont faict brusler pour maintenir qu'il falloit estre sacrilege, pour se marier : qu'il ne falloit manger les chappons en Caresme : qu'il ne falloit recognoistre aucun Superieur : Arriere aux Garamantes tels Martyrs, loing de l'Eglise de Dieu ; ce sont Martyrs d'éfer, & nõ Martyrs de Dieu ; Martyrs du Diable, dict S. Augustin, qui sont les Heretiques. Pour la SEPTIESME, il met la fidele obeyssance à l'Espoux IESVS-CHRIST, & ne dict rien des rebellions faictes cõtre les Pasteurs, les Roys, & les Superieurs, à qui IESVS-CHRIST commande d'obeyr. Pour la HVICTIESME, l'vnion admirable de leur doctrine, qui est vne mensonge admirable, estant leur doctrine diuisée en plus de deux cens sectes discordãtes en la foy. Pour la NEVFIESME, la prompte obeyssance, qui de toutes les nations a esté renduë à la verité ; bon Dieu quelle obeyssance auec les armes, le feu, & le sang, de toutes les nations rebelles, à Dieu, à l'Eglise, & à leurs Princes legitimes. L'impudence de cet estourdy ne se mocque-elle pas non seulement des Catholiques : mais encor des Huguenots, qui sçauent qu'il dict icy autant de mensonges, que de paroles ? Il est vray que sans y penser, il dict vne verité en la verification de la derniere marque, escriuant, *que leur verité a esté preschée par des hõmes de plus basse condition* : cela est vray, par des Sauetiers, Chercuitiers, & semblables ignorans, faicts Docteurs non par la sapience du Sainct Esprit : mais par la folie des Ministres, & par leur propre presomption : Non Docteurs de la verité, mais faux Prophetes d'vne fausse doctrine : ainsi iadis Alexandre Chauderonnier, excommunié par S. Paul, commença à prescher l'Heresie, & faire la secte des Idiots : Ainsi l'an 1400. Ieã Behain tabourineur engendra les Tabourineurs, niãts qu'il fallut donner les disfmes aux clers. Ce que le Ministre adiouste, qu'il n'y peut auoir qu'vn chef en l'Eglise qui est

Que nulle vertu, ny marque de vertu ne peut cõuenir aux reformez selon leur doctrine.

Preuues de neant du Ministre verifiãt les marques de vertu en sa pretenduë reformée.

L'Humilité.

La Chasteté.

Tertul. l. 1 de vnis nup. ad vxor.

La verité.

La syncerité.

Le bon vsage de l'Escriture.

Le monde renuersé.

La douceur.

Martyrs du diable.

L'obeissãce

L'vnion entre eux en la foy.

Prompte obeyssance.

page 316.

Alexãder ærari' mul ta mala mihi ostẽdit. 2. Ti 4.14.
Ieã Behain tabourineur.
Sauder. hæres. 179 Geneb. in Calixto. 3.

Iesvs-Christ : c'est vne euasion de renard : Aucun ne doute que Iesvs-Christ ne soit seul chef Souuerain de son Eglise ; la question est s'il y a vn en terre, qui tienne sa place au gouuernement spirituel de son troupeau visible : ce qui est aussi certain, comme il est veritable, & partant qu'il y a des Roys qui tiennent la mesme place aux gouuernemens temporels. Il falloit donc donner à ce blanc, & non tirer à coups perdus contre les cornes de la lune.

La Foy & Verité Catholique, & l'Heresie & Idolatrie de Caluin sur la Trinité.

CHAP. LX.

Ivsques icy i'ay repliqué aux responses du Ministre données sur ce que i'auois obiecté en general, & monstré que la doctrine Huguenote estoit vn magasin, & vn Pantheon d'Idoles ; Desormais il me faut recognoistre celles qu'il a fi[c]tes de nouueau en defendant les vieilles que i'auois descouuertes, & prouué en particulier que les Idoles, & Idolatries Payennes auoient esté transferées par le Diable aux temples de la pretenduë reformée. La premiere descouuerte estoit en ce que Caluin, & les autres progeniteurs de ceste reformée, faisoient trois Dieux en la Trinité, le premier & le plus haut mystere de nostre foy, qu'ils destruisoient en tant qu'ils pouuoient. Ie l'auois euidemment verifié, mais le Ministre s'est creué les yeux à l'esclat de la verité, & faict resolution conuenable à la derniere marque de l'heresie, qui est s'opiniastrer en tout, & deffendre tout à tout prix, & faire voir sa vaillance en receuant des coups. Et pour mieux voir en son iour, le nœud de la question, ie mettray le sommaire de ce que l'Eglise Orthodoxe tient, & apres ie descouuriray l'erreur Huguenot pour le refuter. C'est donc la foy Catholique, en ce tres-sainct & tres-sacré mystere, Qu'il y a vn Dieu en trois personnes, le Pere, le Fils, & le sainct Esprit ; Que le Pere a engendré le Fils, luy donnant son essence ou substance sans la perdre ; que le Fils est engendré du Pere, receuant son essence de luy : Le sainct Esprit procedant du Pere, & du Fils, & ayant la mesme essence, & que tous trois ne sont qu'vn Dieu, n'y ayant qu'vne essence Diuine. Caluin a faict semblant en quelques endroicts, de tenir ceste foy : car il escrit en son Institution, qu'il y a vne nature Diuine, qui est commune au Pere, au Fils, & au S. Esprit, mais c'est sa coustume de se contredire à la façon des menteurs, qui parlent beaucoup, & perdent leur memoire en parlant. Il le faict encore à escient, & par fraude, pour mettre quelque chose de vray en sa doctrine fausse, & en saupoudrer le poison qu'il mesle : ainsi parle-il du Sacrement de l'Autel quelque fois, comme vn Catholique, & apres il dit, tout le contraire de ce qu'il auoit bien dit, & remplit la coupe d'erreur, meslé de miel, qu'il veut faire aualler : & son opinion est tousiours celle qui contrarie à la foy Catholique, comme autrefois i'ay aduerty les Catholiques, & les aduertiray tousiours selon les occasions. Caluin donc tient disertement que

La foy de l'eglise Catholique de la saincte Trinité. *Le Symbole de Nice, & de Constantinople.* *Le Symbole de S. Athanase*, ca. firmiter, &c. de summa Trinitate. & fide Catholica & l. cunctos populos Cod eo.

Institution l.1.c. 13 §. 13. & 23. *Caluin variable & inconstant.*

le Fils n'a pas son essẽce du Pere, & qu'il est Dieu de soy-mesme, & non Dieu de Dieu, comme parle le Symbole de Nice, qu'il reprend en ceste façon de parler : de mesmes le S. Esprit, Dieu de soy-mesme, ayant son essence de soy : de laquelle opinion ie concluois, qu'il faisoit trois Dieux, comme ie declareray tantost : le Ministre tient la mesme heresie, & veut neantmoins estre estimé du tout Orthodoxe. Il commence donc à crier, & escrimer contre moy dans le texte, & sur la marge, Calomnie, *mauuaise foy, maudite* Imposture, & proteste, que ia n'aduienne, qu'ils n'estiment que le Fils soit engendré du Pere : mais toutes ces corbettes, & ruades ne seruent de rien, qu'à faire cognoistre qu'il est, non vn coursier, mais vn renard : & vn renard ieune, ne sçachant encore bien ruser : car il n'a pas prononcé quatre periodes, qu'il s'empoche, & se manifeste criminel de l'heresie, & Idolatrie, que ie refutois en Caluin : & ces protestations ne sont que parades d'hypocrisie. Oyons-le glappir, & voyons-le debattre dans ses filets : Il dit, *qu'il ne peut estre que rude, de dire, que l'essence du Fils est celle du Pere* : Item, *que c'est vne doctrine detestable, tenuë par les Iesuites, escriuans que le Fils tient son essence de son Pere.* Il attaque en particulier les Iesuites, parce qu'il ne sçait encore que leur foy est la foy Catholique. Apres cecy il se formalise, disant que ie n'ay pas respondu à l'argument de Caluin : & ment aussi bien que Caluin : Caluin auoit dit que les Docteurs Catholiques, s'imaginent trois supposts en la Trinité, chacun desquels a vne partie de l'essence Diuine. I'auois respondu qu'il parloit contre la verité, sans conscience : car les Docteurs Catholiques disent ce que nous croyons, que ceste essence subsiste toute en chasque personne : toute au Pere & non en partie, toute au Fils, & toute au sainct Esprit. Il mentoit donc, & calomnioit : le mesme faict icy le Ministre. I'auois aussi respondu à toutes ses consequences, que le Ministre appelle infaillibles, qui sont ses ignorances infaillibles, comme ie feray voir tantost : & à mesure qu'il s'efforce de couurir son heresie, & celle de Caluin, il s'embrouille en heresies & ignorances nouuelles, & n'entend pas mesmes les termes de Theologie, c'est pourquoy il prouue que l'essence du Fils n'est pas engẽdrée, chose qui ne fut iamais en question entre les Docteurs entendus : car l'essence Diuine n'engendre, ny est engendrée : c'est le Pere qui engendre de son essence, & le Fils qui en est engendré : & pense, aueugle qu'il est, que ce soit le mesme, de dire le Fils est engendré du Pere, & l'essence du Fils est engendrée du Pere. Et n'y eut iamais aucun Docteur Orthodoxe, qui dict que l'essence fust engendrée, encore que tous disent que le Fils est engendré de l'essence du Pere, & que le S. Esprit procede du Pere, & du Fils. Il dit apres, *qu'il y a distinction manifeste ; entre celuy qui est engendré, & celuy qui engendre, & que si l'essence du Pere engendroit l'essence du Fils, elles seroiẽt vrayement diuisées.* Pauure idiot, il roule tousiours la boule de son ignorance. Il y a distinction entre les personnes : mais non en l'essence, qui n'est pas engendrée, mais donnée du Pere au Fils, & communiquée du Pere & du Fils au S. Esprit : En somme il va, il vient, il chancelle, il tombe ;

Deum de Deo Sym. Nicen.

Propositiõs du ministre page 324. page 325.

L'essẽce diuine est ingenerable. Essẽtia nõ generatur q; generatur. Cõciliũ generale Lateranense sub Innocẽtio, 3. &c. Dãnamus de sum. Tri.

page 327.

il se releue, & retóbe, & ne sçait en quelle plage de mer l'esquif de son entendement flotte. On voit seulement qu'il veut dire, que le Fils n'a point son essence du Pere, mais de soy-mesme, comme aussi le S. Esprit, qui est l'heresie & Idolatrie de Caluin : & cela nous suffit, pour monstrer qu'il faict trois Dieux en la Trinité, ce que ie vay deduire en peu de mots.

Que Caluin & le Ministre apres luy, faict trois Dieux en la tres-saincte Trinité, & qu'il destruict la foy de ce Mystere.

CHAP. LXI.

IE reduits mon argument en ces termes : Quiconque dict qu'il y a trois essences Diuines, distinctes en la saincte Trinité, il fait trois Dieux en icelle : Caluin & le Ministre apres luy, dict qu'il y a trois essences Diuines, distinctes en la saincte Trinité: Donc il constituë trois Dieux en icelle. La premiere partie est euidente, & le Ministre la croit sans difficulté : & confesse que qui faict trois essences distinctes, il constituë trois Dieux : Que Caluin face trois essences, & le Ministre auec luy, qui est la seconde partie du discours, ie le prouue par eux-mesmes : quiconque dict que le Fils a son essence de soy-mesme, & non du Pere, & que le S. Esprit a son essence de soy-mesme, & non du Pere, & du Fils, celuy-là fait trois essences Diuines : vne du Pere, vne du Fils, vne du S. Esprit : Or Caluin le dict, & le Ministre auec luy, tenant, *que c'est vne doctrine detestable de croire, que le Fils ait son essence du Pere, & non de soy-mesme* : Il s'ensuit donc, selon sa doctrine, qu'il faict trois essences Diuines distinctes: car si le Fils ne préd son essence du Pere, il faut qu'il la préne de ou soy, ou de quelque autre : son essence donc n'est pas celle du Pere? elle est donc diuerse, le mesme faut dire du S. Esprit, & ainsi chasque personne aura son essence diuerse en nombre, & seront trois essences diuerses. Consequence que Beze a fort bien entendu, & parce escrit disertement, *que l'essence Diuine est distincte reellement, & à la verité, & eternellement en trois personnes* : c'est à dire, l'essence Diuine du Pere, est distincte de celle du Fils, & ceste-cy de celle du S. Esprit : & le Ministre appellant ceste allegation fausseté, est faussaire luy-mesme : car ce sont les propres paroles de Beze. S'il y a trois essences Diuines, il s'ensuit par necessité, qu'il y a trois diuers Dieux : car comme accorde le Ministre, où se trouue l'essence Diuine, se trouue Dieu : tout ainsi que où se trouue la nature d'vn homme, se trouue l'homme : & où il y a trois essences Diuines, il y a necessairement trois Dieux distincts. Que veut donc signifier le Ministre, quand il dit que les trois personnes sont consubstantielles, & de mesme essence? C'est qu'il ne sçait ce qu'il dict, & ne s'entend pas soy-mesme, ou qui est plus vray-semblable, il veut dire que c'est vne mesme essence, non en nombre, mais en espece, comme trois hommes sont de mesme nature, & de mesme essence, non en nombre, mais en espece, qui est l'Heresie des Tritheites, fabricateurs de trois Dieux indiuidus, & ainsi fait-il trois Dieux en

Preuue manifeste que Caluin, & le Ministre font trois Dieux en la tressaincte, & tres-sacrée Trinité. page 325.

Beze distingue l'essece Diuine. In Cõfess. fidei pũct. 1 art. 2. *Beze malicieusement def.du par le Ministre.* page 327. *S'il y a trois essences diuines, il y a trois dieux.*

Le ministre ne s'entéd soy mesme.

Tritheites, fabricateurs de trois dieux.

nombre, comme trois hommes sont trois hommes, detestable heresie, & Idolatrie vrayement Payenne : car faisant ces trois Dieux, elle faict trois faux Dieux, & trois Idoles, & renuerse, non seulement le mystere de la saincte Trinité, d'vn seul Dieu & trois personnes, mais encore la verité d'vn vray & seul Dieu.

Il s'ensuit de la mesme doctrine, que le Fils n'est non plus engendré que le Pere : car comme tres-bien argumetoit S. Athanase, & les anciens Peres contre les Arriens, il ne se peut dire que le Fils soit engendré du Pere, s'il n'a eu son essence de luy : & par ainsi Caluin destruict le nombre des personnes Diuines, & le mystere de la saincte Trinité. Le Ministre donc ne deuoit pas tant faire du mauuais, criant contre moy, *maudite & desesperee imposture*, parce que i'auois escrit, que selon la doctrine de Caluin, le Fils n'estoit non plus engendré que le Pere : si ce frelon pouuoit deuenir homme, & se recognoistre, il crieroit ignorance maudite contre soy-mesme, pour n'auoir veu ny l'antecedent, ny la consequence necessaire de ce maudit blaspheme.

Si le fils ne pred son essece du pere il ne peut estre ss fils

page 332.

Inepties de Caluin, philosophant en naturaliste sur la saincte Trinité. Similitudes des Peres, pour faciliter la foy de ce Mystere. Ignorance, & immodestie du Ministre.

CHAP. LXII.

OR Caluin voulant prouuer que le Fils n'auoit pas essence du Pere, vsoit de cet argument à son aduis inuincible, & le Ministre le remanie, comme tel : *Si le Pere a engendré le Fils, luy donnant son essence, ou il luy a donné en partie, qui est forger vn Dieu à demy, & deschirer vilainement l'essence Diuine, ou le Pere l'a retenuë toute & est demeuré Dieu ;* IESVS-CHRIST *donc, ne sera qu'vn Dieu figuratif, & vn Dieu titulaire,* & ce dict, concluoit que le Fils n'auoit point l'essence du Pere : & c'est l'antecedent, & les consequences infaillibles, ausquelles le Ministre dit que ie n'ay respondu : mais il se trompe, & veut tromper : ie n'auois que trop respondu, s'il eust eu les oreilles, ou les yeux en la teste, & la conscience au cœur : Ma responce estoit celle qu'auoit faict sainct Athanase aux Ariens, disant *que le Pere n'est subiect ny à diuision, ny à passion, & qu'il ne faut pas entendre icy la lignee de Dieu en façon humaine, car Dieu n'est pas comme l'homme.* Caluin donc monstroit par son argument, qu'il estoit nõ fidele Chrestien, mais vn orgueilleux Sophiste, mesurant par reigles de la nature vne generation, qui passe infiniment la capacité des Anges, & de toute la nature, ne se souuenant de ce que le Prophete auoit escrit, *qui racontera sa generation*? C'estoit ma responce, qui enseignoit que le Pere n'auoit pas deschiré son essence en engendrant son Fils, mais la luy auoit donnée toute, la retenant neantmoins toute : & le Pere, & le Fils l'auoient communiquée toute au S. Esprit, & retenuë toute chez eux. Comment se peut faire cela? Dieu le sçait, & le dict, c'est à nous à croire ce qu'il nous dict, & non vouloir enclorre l'immensité d'vn si grand my-

Argument de la Philosophie de Caluin. l 1, Inst c. 13. §. 23.

Epi. ad Synod. Arim

Generation nẽ est quis enarrabit? Esa. 53. 8.

ftere, dans les membranes de noftre cerueau.

Ie mettois les aduis que donnoient les Saincts Peres, de ne cercher icy les voyes de la nature, ny aux autres articles de noftre foy, laquelle va par deffus la nature. Item, les fimilitudes qu'ils apportoient, non pour egaler le myftere, que nulle fimilitude peut egalement mefurer, eftât incomprehenfible, mais pour en faciliter la creance : L'vne de ces fimilitudes, eftoit celle du premier Concile de Nice, qui la prend de la lumiere, & monftre que comme la lumiere engendre la lumiere, fans fe diminuer, ainfi le Pere a engendré fon Fils de fa fubftance, fans diminution d'icelle, & c'eft la fraze du mefme Concile au Symbole, IESVS-CHRIST *Fils de Dieu vnique, né du Pere, lumiere de la lumiere, vray Dieu de vray Dieu.* L'autre fimilitude eftoit prinfe du Maiftre communiquant toute fa fcience à fon difciple, voire encore à plufieurs, fans defchet de la fiene, de laquelle s'eft ferui S. Bafile. Si le Miniftre euft leu cecy, & l'euft bien entendu, il fe fuft poffible gardé de mentir, & m'accufer, que ie n'ay pas refpondu à l'argument de Caluin : n'euft pas efcrit, *Ne deuoit-il pas refpondre aux confequences infaillibles que Caluin en recueille?* Et n'euft pas amoncelé luy-mefme les confequences qu'il amoncelle, comme font, qu'il s'enfuiuroit que l'effence du Fils ne feroit que portion de l'effence du Pere; que le Fils n'auroit point vne mefme effence; que le Fils feroit Dieu par emprunt, & les autres abfurditez filées au meftier de fon cerueau mal monté, marques de fon ignorance, & non confequences de la doctrine Catholique, de laquelle il ne s'enfuit rien de tout cela, ains tout le cõtraire : car fi le Fils a toute l'effence du Pere, il n'en a pas donc vne portion : il a donc mefme effence, il eft donc Fils naturel, & fon effence eft à luy, non empruntée, mais naturelle : & s'il euft eu la fcience de Dieu, & la confcience bonne, au lieu qu'il a dit, qu'on chargeoit ce fainct homme (entendant Caluin) d'vn blafpheme efpouuantable, comme s'il difoit, que les perfonnes de la faincte Trinité, ne font que refidences, il euft condamné cet homme, non feulement comme tres-indigne du titre de Sainct, mais tres-digne de la peine & ignominie d'vn herefiarque abominable, & fe fuft bien gardé de dire, *Que ie ne fçay accufer Caluin, fans m'enferrer, ou en ignorances groffieres, ou en calomnies abominables:* tant eft hardi par fon ignorance & prefomption ce ieune furieux Reformé; c'eft fans doute, qu'il auoit prins l'auertin, dequoy il n'auoit fceu refpõdre à ce que ie reprochois à Caluin, & à Beze, ne faisât que fuïr & rufer, & m'aportât le lieu de cet impofteur, où il parle en Orthodoxe, & fautant les lieux que ie luy obiectois, où il dict tout le contraire, & defcouure fon opinion, felon fa fraude ordinaire, comme i'ay noté cy-deffus. Or qu'il fume, efcume, & morde, donnant des grez & des defenfes, ou s'il ne les a encore, qu'il pouffe fon groin, & fa hure, fi faut-il qu'il confeffe, qu'il faict apres Caluin trois Dieux, qui font les trois anciens Iupins Reformez, remoulez, & refondus à leur femblance, & tenans leur place au Pantheon de la pretenduë Reformée, auec vne infigne & blafphemante mocquerie, contre Dieu & contre ceux qui adiouftent foy aux impoftures de ces blafphemateurs.

Aduis & similitudes des SS. PP. pour faciliter la foy de la saincte Trinité.

Similitude de la lumiere prinse du premier Cõcile de Nice. [illegible]

Du docteur communiquant sa science. S. Basil. in hom. cõtra Sabellian. Arium, & Anomæos page 315. *Consequẽces ineptes du ministre*

Modestie du Ministre. page 333.

Calomnies & impoftures du Miniftre, fur la deffenfe des blafphemes de Caluin.

CHAP. LXIII.

ICy, deuant que paffer outre, ie verifie deux ou trois accufations, dont ie chargeois Caluin, que le Miniftre appelle calomnies & impoftures, & fe monftre fort infolent. *Apres*, dict-il, *Richeome commet vne monftrueufe fauffeté, faifant dire à Caluin, que le nom de Dieu eft fpecifié du Pere, entant qu'il eft commencement de Deité, non pas en donnant effence à fon Fils & à fon Efprit, comme ces fantafques babillent, mais au regard de l'ordre.* I'auois allegué ces paroles de Caluin prifes de fon Inftitutiõ, liure premier, chapitre treiziefme, fection vingt-fixiefme, monftrant que blafphematoirement il enfeignoit que le Fils eftoit feulement appellé Fils, à raifon de *l'ordre des perfonnes*, & non pour eftre engẽdré du Pere, & que fuperbement il appelloit fantafques babillars tous les anciens, qui parloient, comme parle l'Eglife Catholique, à fçauoir que le fils eft fils, & appellé fils, non pour raifon de l'ordre, mais parce qu'il eft engendré du Pere qui luy a donné fon effence. Comment donc iuftifie le Miniftre fon maiftre Caluin, & m'accufe de fauffeté? C'eft en parlant Latin contre fa couftume, & diffimulant tout le paffage par moy allegué, & mettant d'autres paroles tirées d'vn autre lieu de Caluin. *Au lieu*, dict-il, *que Caluin parle en cefte forte : Atqui non obferuant, quamuis Dei nomen filio quoque fit commune, tamen κατ' ἐξοχὴν: Patri interdum afcribi, quia fons eft & principium Deitatis, vt notetur fimplex effentia vnitas.* Il allegue donc vn autre lieu de Caluin, & paffe celuy que ie citois, auquel il failloit refpondre : y euft-il iamais renard, qui fit plus malicieufement le renard, & neantmoins plus niaifement que cet homme? Mais eft-ce aller fyncerement, ou fe mocquer du monde en vne difpute de Religion? Or puis qu'il veut du Latin, & qu'il ne peut entendre le François, que i'alleguois, qu'il oye encor le Latin de fon maiftre, refpondant mot à mot au François par moy allegué, & qu'il dict eftre fuppofé. *Quod obijciunt* (dict Caluin au mefme lieu de l'inftitutiõ Latine) *Chriftum fi propriè fit Deus, filium Dei perperam vocari; iam refponfum eft quia fit vnius perfona ad alteram comparatio, nomen Dei non fumi indefinitè, fed reftringi ad Patrem, quatenus Deitatis eft principium, non effentiando vt fanatici nugantur, fed ratione ordinis.* C'eft le mefme paffage mis en Latin, de maniere que comme au François, ainfi au Latin le nom de Dieu eft proprement du Pere, felon ce blafphemateur, & le fils n'eft appellé fils, finon à raifon de l'ordre ; & ainfi, comme ie difois, en vn Parlement le fecond Prefident fera appellé fils du premier à caufe de l'ordre. Si d'vn cofté on a horreur des blafphemes de cet herefiarque, certes on doit encor detefter l'impudẽce & l'opiniaftreté de cet ignorant, qui ofe defendre des blafphemes fi atroces; nier vne verité fi patente, & m'appeller calom-

Calomnie du ministre page 324.

Ces paroles alleguées en l'Idolatrie huguenote. page 226.

Calui. l. 1. inst. c. 13. §. 26. editio. Latinæ. Geneuæ. 1594. per Ioan. le Preux.

niateur & faussaire, dequoy ie descouure & accuse la menterie & fausseté. I'auois dict encor en l'Idolatrie Huguenote, que Caluin auoit escrit; qu'il desiroit que les mots de TRINITÉ, *d'essence*, PERSONNE, & *hypostase*, fussent enseuelis, desquels toutes-fois les saincts Peres s'estoient vtilement seruis contre les anciés heretiques, comme Caluin mesme confesse. Icy le Ministre se cabre contre moy & dict, *Mais qui ne s'estonnera de l'impudente calomnie par laquelle Richeome accuse Caluin de vouloir qu'il ne fut plus memoire de tous ces mots de* TRINITÉ, *d'essence*, PERSONNE, *hypostase, veu que formellement és lieux mesmes qu'il cotte, il condamne tous ceux qui font difficulté de les vouloir admettre, & les tient pour suspects de l'heresie d'Arius, & de Sabellius?* Voicy les propres paroles de Caluin: *Ie voudrois*, dict-il, parlant de ces mots, *qu'ils fussent enseuelis, moyennant que ceste foy, fut en tout le monde, le Pere, le Fils, le sainct Esprit sont vn Dieu.* Et en plusieurs endroits, il reiette aussi blasphematoirement, que superbement le mot, TRINITÉ. En l'epistre aux Polonnois, *Vous croyez en Dieu, c'est à dire, en la Trinité, nous le reiettons, non seulement comme sot & fade, mais aussi comme du tout profane.* Et là mesmes, *Ceste priere receuë communnement*, SAINCTE TRINITÉ *vn seul Dieu, aye pitié de nous, ne me plaist point & sent du tout sa barbarie.* Est-ce impudente calomnie mienne d'auoir accusé Caluin; ou ignorance & malice impudente du Ministre, de m'accuser comme calomniateur impudent? Et faut noter, que i'auois moins encore dict que ne porte le texte de Caluin: car ayant luy loué les Peres, dequoy ils auoient dextrement vsé de ces mots, TRINITÉ, & des autres, preferant en fin son iugement à tous, il ne faict doubte de condamner ce qu'ils auoient iugé bon, & de se contredire soy-mesme, reiettant ce qu'il auoit approuué. Là mesmes le Ministre continuant de m'accuser, & deffendre Caluin: *Qui ne s'esbahira encores d'auantage, dit-il, que Richeome ose charger ce sainct homme de ce blaspheme espouuantable, que les personnes de la Trinité ne soient autre chose que certaines residences en l'essence Diuine, comme trois diuers nœuds, ou trois pertuis, en vne piece de bois? car où l'a-il dict ie vous prie?* C'est en son Institution où il parle ainsi: *En premier lieu, i'appelle personne vne residence en l'essence de Dieu, laquelle estant rapportée aux autres, est distincte d'auec icelles, d'vne proprieté incommunicable.* Lequel passage le Ministre cite icy, & n'a ny conscience ny honte, tant il est malin & impudét, de mettre SVBSISTENCE pour RESIDENCE, & corrompre mesmes le texte de son sainct homme, pour deffendre son blaspheme vrayement detestable: & fiez-vous à tel galand, Messieurs les pretendus Reformez, qui le tenez pour Pasteur de vos ames.

Calomnie du ministre page 326.

Caluin voudroit que le mot de Trinité, persõne, & autres fussent enseuelis. l. 1. Inst. c. 13. §. 3. Epist. 2. ad Polonos.

Il reiette superbemét le mot de Trinité. Ep. ad Pol. in opusc. Gall. f. 1572. 1573.

page 326.

Calu. l. 1. c. 13. §. 6.

De l'Idolatrie du vieil Iupiter pecheur, renouuellée auec pire malice en l'Huguenotisme, maxime de Caluin refutée.

CHAP. LXIV.

I'Auois monstré que le Diable auoit de nostre temps forgé par la malice & ministere des Ministres, vne Idole & Idolatrie plus detestable que celle du vieil Iupiter: Car ce qu'il auoit fait enseigner par les Payens, en celle Idolatrie vieille, portoit seulement que ce Iupin estoit vn Dieu abandonné à toute sorte de paillardise, qui estoit assez & plus que trop, pour rendre les hommes hardis à mal faire; ayant pour patron le plus grand des Dieux: Mais il a faict enseigner par Caluin, & autres siens supposts en ceste nouuelle Idolatrie, que Dieu est autheur de tous les pechez, qu'il les ordonne, & commande & que les hommes, & les Diables, ne sont qu'instruments, & executeurs de ses volontez, & ordonnances. Idolatrie la plus abominable que l'Enfer vomit iamais entre les hommes; car elle aneantit tout à faict, la bonté, sagesse, puissance, & Maiesté de Dieu, & induit les hommes à se precipiter, & veautrer en toute sorte d'abomination, & apres auoir ietté les horribles semences d'vn profond Atheisme, ils veulét qu'on croye qu'ils seruent Dieu, se mocquans auec vne insigne fraude, cruauté, & blaspheme de sa Maiesté. Or le Ministre, comme Caluin, tasche de couurir ce Demon horriblement noir, & difforme, & amateur de tenebres: il crie, comme de coustume à l'imposture, à la malice, à l'ignorance, & faict des trainées serpentines de paroles sifflantes, & des tours de labyrinthe impliquez, pour soustenir à toict, & buisson couuert, la doctrine Diabolique de son maistre, & la sienne; mais i'espere de le tirer par sa propre langue de ses tenebres, & cachots, & verifier par luy-mesme, ce que i'auois euidemment verifié par manifestes arguments en Caluin, & aux autres. Il nie donc de parole que Caluin face Dieu autheur du peché, & en effect il soustient son crime, fortifiant les maximes tenuës par luy, qui contiennent ce mesme blaspheme. Vne de ces maximes est, *que Dieu ne permet pas seulement le peché, comme parlent les Docteurs Orthodoxes, mais le veut, l'aggrée, l'ordonne, & l'arreste.* Ce que le Ministre confirme, disant que permettre, & vouloir, c'est tout vn: *Comme*, dit-il, *si de ce que Dieu permet, ne s'ensuit point, ou qu'il le veut, & le decrete, & l'ordonne; ou bien que quelque chose peut estre faicte contre sa volonté, & par consequent contre sa puissance*: Doctrine du tout contraire à la saincte Escriture, comme la consequence à la vraye Logique. La saincte Escriture nous enseigne en mille lieux, que Dieu est tout sage, & tout bon, & qu'il ne veut point le peché, qui est vn effect de folie & de malice: qu'il le prohibe, qu'il le punit par loix & par supplices, d'ou s'ensuit en bonne consequence, qu'il ne le veut ny l'ordonne, mais neantmoins qu'il le permet: voulant laisser l'homme ouurer selon le priuilege qu'il luy a donné de franc-arbitre, & faire bien & mal, pour en receuoir ou salaire ou chastiment de la iu-

Maximes de Caluin tenuës par le Ministre

Blaspheme du ministre page 336.

L'escriture enseigne que Dieu est tousiours tout sage, & tout bõ.

stice : & ne faut pas inferer pour cela, que quelque chose se face contre sa volonté & puissance absolue : car sa volonté a esté de le permettre, encore que sa puissance le peust empescher. Dieu donc ne veut pas le peché, moins il l'ordonne. Ceste maxime me fournit le premier argument, pour soustenir mon assertion, que le Ministre appelle imposture, & calomnie, & monstrer que Caluin faict Dieu autheur du peché, & le Ministre apres luy, quoy qu'il se cache, & ioue son roole derriere le tapis de la Scene. Mon discours est tel : QVICONQVE *dit que Dieu veut, decrete, & ordonne le peché, il le faict autheur d'iceluy :* Caluin le dit, & le Ministre encore : Donc il le faict autheur du peché : La premiere proposition ne peut estre desaduoüée, veu que le sens commun enseigne que la cause du peché est la volonté : Parquoy si Dieu veut le peché, ains l'arreste, & l'ordonne ; il s'ensuit necessairement, qu'il en est la cause & l'autheur : Parquoy qui tient que Dieu veut & ordonne le peché, il le faict autheur du peché. Le Ministre se faict icy vn trou, pour se mettre à couuert, disant que *Dieu veut que les maux arriuent, non comme maux, mais comme biens : non comme pechez, mais comme œuures de sa iustice.* Ceste euasion est vne renardiere, contenant vne euidente contradiction : car si le peché est tousiours peché, le larrecin, larrecin, l'adultere, adultere : comment se peut-il faire, que Dieu les vueille entant que biens, & entant qu'œuures de sa iustice, veu qu'ils ne peuuent estre ny l'vn, ny l'autre ; autrement ils ne seroient pas pechez ? Si quelqu'vn disoit que Dieu a faict les tenebres, non comme tenebres, mais comme lumiere ; qu'il a creé la lumiere, non comme lumiere, mais comme tenebres, ne diroit-il pas des contradictions ? Mais comment peut le peché estre bien, & œuure de la iustice de Dieu, veu qu'il n'y a rien si contraire au bien, & à la iustice de Dieu ? Le feu peut-il estre l'eau, & la terre le ciel : le chaud, le froid : & la couleur noire, la couleur blanche ? Le peché est infiniment plus contraire à l'œuure de la iustice de Dieu, que le feu à l'eau, la terre au ciel, le chaud au froid, & le noir au blanc ? Que faict donc le Ministre, se couurant des voiles de ceste distinction ? Il descouure son hypocrisie, & le blaspheme de son mensonge, le voulant cacher : il confesse en sa conscience, qu'il s'ensuit de sa maxime, que Dieu est autheur du peché, mais il a honte d'exposer au iour par confession ouuerte, cet abominable tenebrion & ce monstre, le plus hydeux qui puisse sortir de l'Enfer. Or pour eslancer cet animal obstiné de son buisson, suffit vn seul lieu de Caluin, auquel ceste distinction ne peut donner ombre. Il escrit ainsi en son Institution, *Absalon polluant le lict de son pere, par inceste, commet vn forfaict detestable, & toutesfois Dieu prononce que c'est son œuure :* Dit-il assez clairement, & assez effrontément, que le forfaict d'Absalon est œuure de Dieu ? le Ministre peut-il icy employer le secours de sa distinction ? s'il dit que Dieu voulust cet acte d'Absalon comme bien, & comme œuure de iustice, Caluin le dement, disant disertement que c'est vn forfaict detestable, & que toutefois comme tel, Dieu non seulement le veut & l'ordonne, mais encore l'appelle son œuure : & ment en blasphemateur : car Dieu n'appelle iamais son œuure, les pechez d'Absalon, mais la punition du peché de Dauid, qu'il tira des pechez d'Absalon en les permettant. Le Ministre a-il rien respondu à ce passage, pour deffendre l'honneur de son sainct homme, & fidele seruiteur de Dieu ? Il donne pour derniere defense vne mensonge nouuelle, & vne nouuelle contradiction, disant, *que Caluin par ces paroles, n'entend point du vice qui estoit en cet acte : mais de la punition qu'il en a tiré du peché de Dauid.* Il le deuoit ainsi exposer voirement, & c'estoit mon exposition prinse des Docteurs Catholiques, que le Ministre employe pour couurir Caluin, mais aussi menteusement que contradictoirement : car comme ie viens de dire Caluin parle disertement, non de la punition, mais de l'acte d'Absalon, l'appellant forfaict, & disant que Dieu appelle ce forfaict detestable, son œuure : ce n'est pas donc la punition qu'il entend : (car il n'eust pas mis la disionction TOVTESFOIS) mais le vice, duquel il faict Dieu autheur : & le Ministre est blasphemateur, tenant la foy de Caluin en cecy, & Aduocat de blaspheme, defendant le crime d'vn insigne blasphemateur, qu'il croit auec blaspheme, estre sainct homme.

Creator omnium rerum naturalium, peccatorum autem non tantum non ordinator. Aug. l. cont. c. 10. comment Caluin faict Dieu autheur du peché.

Euasió du Ministre, page 337.

Impieté de Caluin l. 1 inst. c. 18. §. 1. & du Ministre qui le defend. page 348.

Euasió inutile du Ministre. page 348.

Autre Maxime detestable de Caluin, soustenuë par le Ministre.

CHAP. LXV.

VNe des autres maximes, qui verifient le crime de Caluin, & du Ministre qui le defend, est que ce malheureux tient que Dieu pousse le Diable, & les esprits des meschans, aux forfaicts, non seulement par vn concours general, leur donnant les forces naturelles, par lesquelles il pechent, mais encore par vne particuliere impulsion : *Ie laisse*, dit-il, *ceste generale motion de Dieu, de laquelle, comme toutes les creatures sont soustenues, ainsi en prennent-elles force de faire ce qu'elles font. Ie parle de l'action speciale seulement qui se void en chasque forfaict : Nous voyons donc n'estre absurde qu'vn mesme forfaict soit attribué à Dieu, à Sathan, & à l'homme.* Le sens de ces paroles est, que Dieu ne concourt pas seulement à vne mauuaise action d'vn homicide, d'vn larrecin, & semblable, entant que naturelle, donnant le souffle, la force, & autres qualitez de nature, à ceux qui commettent tels pechez, qui est vn secours general de Dieu, comme cause generale, mais encore en la deformité de l'action speciale, en laquelle consiste le peché. De maniere qu'à ce compte, Dieu est cause generale, & particuliere du peché : & y a plus de son œuure au forfaict, que non pas de Satã, ou du meschant ; car ceux-cy, selon ceste doctrine, ne sont qu'instrumens de Dieu, & ne font rien sinon entant que Dieu les pousse, non seulement par cõcours general, mais encore particulier, incitant la volonté de Satan, & de l'homme, à l'action qu'il determine faire par eux. Et ailleurs, il dit, *Que Dieu opere efficacemẽt l'erreur en l'esprit de l'homme. Si Dieu*, dit-il, *n'operoit és esprits des hommes, on ne pourroit pas dire qu'il oste la parole, à ceux qui disent verité.* Item, *Satan aueugle les esprits des Infideles : mais d'où vient cela, sinon de Dieu,*

Blasphemes de Caluin, l. 1. Inst. c. 4. § 2. edi. Lat.

Cal. 1 inst. c. 18. § 2.

duquel

Pieté des docteurs Catholiques, impieté de Caluin.

duquel decoule l'efficace d'erreur? Est-il assez clair & assez meschant, de soustenir tels blasphemes? Les saincts Peres se sont tousiours estudiez d'enseigner, qu'en vain les Predicateurs frappent les oreilles des auditeurs, si Dieu n'opere interieurement en leur ame; & partāt que la conuersion du pecheur est vne œuure de Dieu, qui illumine l'entendement, & flechit la volonté, sans toutefois la contraindre. Caluin à poincte opposée, enseigne qu'en vain Satan s'efforce d'aueugler, & deceuoir les meschans, si Dieu n'interuient par son action speciale, pour donner l'efficace, & le dernier branle d'erreur: & par bonne consequence, la deception est œuure de Dieu, & non du Diable, sinon comme instrument & Ministre: c'est aussi la conclusion que Caluin faict souuent. Si le Diable mesme escriuoit contre Dieu, en diroit-il d'auantage? Que dit le Ministre de ceste maxime? Il la deguise par tours & retours de langue, & à la fin tombe à la conclusion de son maistre, par mesme blaspheme, & dit, *Qu'on ne peut point nier, que Dieu ne vueille l'endurcissement des meschans, puis qu'il en dispose les causes*: C'est à dire, en bon langage, que Dieu veut & opere l'efficace d'erreur, & y fournit les agens, à sçauoir, Satan, & les hommes, lesquels il pousse, & desquels il se sert, comme de Ministres & instrumēs, & pour s'enfoncer bien auant au blaspheme, il tient que Dieu a creé des hommes pour les damner, & me reprend dequoy i'ay enseigné ce que Sainct Paul enseigne, que *Dieu veut que tous les hommes soient sauuez*, s'il ne tient à eux, & qu'il n'a creé personne à la damnation, encore qu'il en ait reprouué plusieurs à raison du peché. Il vse pour se couurir de mesme cauillation que dessus: & dict que Dieu opere le peché, non comme peché: apres il se iette aux iniures, concluant que *c'est vne maudite & detestable calomnie, d'imputer à Caluin, d'auoir iamais dict, ny voulu dire, que Dieu de sa nature operast le peché*. Mais il a beau renarder, i'ay tantost cité les paroles de Caluin, qui le disent apertement: i'ay aussi fermé la porte à ceste sienne euasion, & monstré que c'estoit contradiction, de dire que Dieu operoit le peché, non comme peché: & partant il fait conuenablemēt à son vice, de iapper, & de mordre, quād il se void pressé, & ne sçait que respondre. Or faisons vn rond, & mettons aux liens ce gendarme furieux de langage, & exorbitant en iniures, comme en blasphemes, & disons ainsi, QVICONQVE dict que Dieu met interieurement l'efficace d'erreur, en l'entendement du Diable, & des meschans; & pousse leurs volontez à malfaire, il faict Dieu pecheur, & autheur du peché, Caluin dict tout cela, & le Ministre le soustient: Caluin donc & le Ministre font Dieu pecheur, & autheur du peché, & sont insignes blasphemateurs. Or mettez-vous à la sellette, Ministre: vous estes criminel de leze Maiesté Diuine en premier chef: & escoutez moy, tandis que ie fais vn autre rapport de ceste vostre infernale doctrine, pour vous faire condamner à tous ceux qui l'entendront.

Selō Caluin le Diable, & les meschans ne sont qu'instrumēs, & Ministres du peché, Dieu en est l'autheur. li. 1 Inst. c. 18. § 1. & l. 2. c. 4. § 2.

page 346.

Vult oēs homines saluos fieri 1. Ti. 2. 4.

Immudēce du ministre page 342.

Que quand Caluin dict que Dieu veut, & opere le mal, il entend le peché, & non le mal de la peine, contre la vanité captieuse du Ministre.

CHAP. LXVI.

Afin de mettre en plein iour ceste Idole abominable, & au sac ce disputant sans Logique, luy fermant les aduenuës de tous les trous: il faut noter deux façons de parler des Theologiens Orthodoxes en deux sortes de maux, qui sont mentionnez en la saincte Escriture. Les vns sont appellez maux de coulpe, qui sont les pechez, blasphemes, larrecins, paillardises, & semblables, qui sont proprement maux. Les autres sont maux de peine qui sont les punitions ordonnées aux pechez, improprement maux, mais proprement exploicts de iustice pour punir les maux: comme sont la mort, les maladies, & autres aduersitez temporelles: Ainsi les pechez des humains du temps de Noë, furent les maux de coulpe, le deluge fut le mal de peine, & ainsi tous les actes de iustice, que Dieu exerce contre les pecheurs. Quand donc il est question des maux de peine, les Theologiens Catholiques disent que Dieu en est autheur: car c'est luy qui les enuoye pour exercer iustice, & punir les crimes, & de tels maux parle l'Escriture, quand elle dict, *qu'il n'y a mal en la cité que Dieu n'ait faict*: Mais quand il est question de la premiere sorte, qui contient les pechez, les Theologiens, iamais n'en font Dieu autheur, estant le peché du tout contraire à la nature, & loy diuine, qui condamne tout peché, & le punit: & disent seulement, que Dieu les PERMET, laissant operer l'hōmme selon la prerogatiue de sa liberté, sauf que quand sa prouidence le iuge ainsi, il met la bride aux meschans, & ne leur permet pas de faire tout ce qu'ils voudroient. Or Caluin Beze, & tous les autres ne peuuent ouyr ce mot PERMETTRE, & non plus le Ministre, & le reiettent à toutes poinctes. Il est donc euident que Caluin reprenant ceste façon de dire, il entend des pechez, comme les Theologiens: & que l'euasion du Ministre, est captieuse, vaine, & inutile, voulant faire croire qu'il faut entendre les maux de la peine, non de la coulpe, lors que Caluin dict que Dieu veut, & opere le mal, l'ordonne, & l'arreste, veu qu'il est tres-certain qu'il entend le mal de la coulpe, c'est à dire le peché, prins au pied de sa nature, & en telle signification que les Theologiens le prennent, quand ils disent que Dieu le permet, & ne le faict pas: il entend donc comme eux: le peché entant que peché, & le vice entant que vice: autrement il seroit vn Sophiste, & les refuteroit sans propos: Car le sens de sa reprehension seroit, que les Theologiens ne doiuēt pas dire, que Dieu permet les maux de la peine, mais qu'ils les opere: & ils respondroient qu'ils n'vsent pas aussi du mot, permettre, sur la matiere des maux de la peine, mais de la coulpe, & du peché, qu'ils disent que Dieu permet: mais ils nient qu'il les opere. Caluin donc en sa reprehension parle des pechez, entant que pechez, selon le sens des Theologiens Catholiques,

Maux de coulpe proprement maux. Maux de peine impropremēt maux, mais proprement exploicts de iustice.

Si erit malum in ciuitate, quod Dominus nō fecerit. Amos. 3. 6

Permissiō

Caluin, & ses adherās ne peuuēt endurer le mot de permission.

& tient qu'il ne faut dire que Dieu les permet, comme ils disent, mais qu'il les opere, & en est la cause. Et partant que le Ministre ne face icy plus du renard, & ne se refugie plus à la taniere de sa distinction de mal de peine, & de coulpe, de vice, non comme vice ; & qu'il ne mente plus, disant que Caluin n'a iamais tenu que Dieu de sa nature, opere le peché : ceste taniere est comblée, reste à examiner le discours, qu'il employe pour excuser Caluin, & accuser les Catholiques, dequoy ils disent que Dieu permet les pechez, mais qu'il ne les opere point.

Premier argument de Caluin, & autres Sectaires, prouuant que Dieu opere le peché refuté.

CHAP. LXVII.

Voicy donc vn des plus grãds argumens de Caluin, & de Beze, regraté par le Ministre. *Si Dieu permet le peché, & ne le veut point, ny l'ordonne ; il s'en ensuiura qu'il est impuissant, ne pouuant empescher ce qu'il ne veut point, ou que sa prouidence ne s'estend point sur tout, puis que quelque peché peut arriuer qu'il n'a pas ordonné* : & partant, à son aduis, Dieu sera oysif & sans preuoyance, tel que Epicurus le feignoit : c'est la conclusion qu'il faict apres : *Quelque chose se faisant, non seulement contre son ordonnance, mais aussi contre sa bonne volonté, qui ne void clairement, ou bien qu'il est oyseux, ne se souciant pas des choses de çà bas, ou bien que sa puissance ne peut pas arrester ce mesme, à quoy il ne prend pas plaisir?* Dieu donc, selon sa conclusion, opere le peché, & les Theologiens disans que Dieu le permet seulement, font vn Dieu oyseux, vn Dieu d'Epicurus. Ie respons premierement, que les Epicuriens estoient sacrileges, d'oster sa prouidence à Dieu, & le faisans oyseux au ciel, comme prenant ses plaisirs, sans auoir cure des choses d'icy bas: Mais Caluin & ses disciples sont plus sacrileges, & plus detestables, sans comparaison, de faire Dieu autheur de tous les pechez, qui se font, se sont faicts, & se feront à l'aduenir icy bas. Car c'est moindre peruersité d'estre oyseux, que d'estre malfaicteur, & malfaicteur en toute sorte de forfaicts, en tous temps. Ie respons en second lieu, que la consequence & conclusion du Ministre n'a non plus de traicté & de liaison auec son antecedent, que le froid auec le chaud, & la lumiere auec les tenebres, & ne s'ensuit aucunement, que Dieu soit oysif en permettant le peché. Premierement en ce mesme que Dieu permet, il agit, & le veut ainsi permettre, selon l'ordonnance qu'il a establie en l'Vniuers, qui est que chasque chose agisse selon sa nature, comme souuent i'ay dit : les causes necessaires par necessité, les libres auec liberté, & que le feu brusle par action necessaire, ne pouuãt faire autrement, & que l'homme face bien ou mal de franche volonté, & encor que l'homme face contre la Loy Diuine, Dieu n'en est pas impuissant pour cela, d'autant que s'il vouloit l'empescher de volonté & puissance absoluë, il le feroit : le Sauueur ne fut pas moins tout-puissant, quand il se laissa prendre des Iuifs, que quand il fit abysmer les troupes de Pharaõ; car il auoit sa toute-puissance pour les empescher, s'il en eust eu le vouloir: Quand il commande quelque chose, c'est sa volonté voirement qu'on la face, mais volõté conditionnée, sçauoir est, que l'homme la face, s'il veut auoir Paradis; ou s'il ne la faict, qu'il en sera puni : mais quoy qu'il en aduienne, Dieu en tirera profit selon sa volonté. Que s'il veut de volonté absoluë empescher le meschant, comme souuent il faict, il le peut : mais soit qu'il permette, soit qu'il empesche, il est tousiours tout-puissant. Et tant s'en faut que l'honneur de sa prouidence, & autres titres de sa grandeur, soient obscurcis en ceste permission, qu'ils y reluisent d'auantage, quand toutes choses marchent selon leur rang & nature, & tout ainsi que le Prince qui donne ordre, que chacun face en son Royaume sa vacation, le Iuge en iugement, le Soldat en la guerre, le Marchand en traffiquant, l'Artisan en faisant son mestier, il est estimé Prince bien sage, & bien preuoyãt à tous les membres de son Estat; & non seulement n'est oysif, ains est cause que chacun mette la main à l'œuure : ainsi Dieu au gouuernement de sa creature, faisant que chacune opere en sa façon, & permettant que l'homme opere à la sienne, & face bien ou mal auec election libre.

On voit sa bonté infinie, endurant que des petits vermisseaux l'offensent ; & les attendant patiemment à la penitence, qu'il pourroit abysmer en vn clein d'œil. Se voit sa sagesse, instituant vn reglement, par lequel on puisse recognoistre les iustes & les meschans ; car permettant faire bien ou mal aux hommes, auec promesse neãtmoins à ceux qui suiuẽt la vertu, de les glorifier, & menace à ceux qui seront vicieux de les chastier, il dõne le moyẽ de marquer les iustes, par leurs bõnes actiõs, & les meschãs par leurs crimes, ce qui n'aduiẽdroit, s'il empeschoit tout à fait le peché.

Se voit sa puissance, en ce qu'il peut non seulemẽt reparer les fautes commises, mais les punir, & en tirer vn plus grand bien, pour la gloire de sa iustice, & profit de ses esleuz ; cõme il a faict, & continuë de faire, c'est pourquoy il ne les empesche pas le plus souuent. Et Dieu s'est monstré plus puissant, & plus glorieux en permettant la mort de son fils, le plus grand peché que les hommes firent iamais, pour en tirer la redemption des hommes, le plus grand bien qui pouuoit aduenir, que non pas s'il l'eut empeschée, ce qu'il pouuoit faire : comme tout-puissant, & encor qu'il detestast l'iniquité des Iuifs, comme il faict celle de tous les meschans : neãtmoins il la voulut permettre pour sa gloire, & pour le bien des mortels, faisant voir au forfaict des hommes les thresors de sa bonté, sagesse, & puissance infinie. Les hommes doiuẽt tousiours empescher le mal, quand ils peuuent, parce qu'ils n'ont pas ceste souueraine puissance de le reparer estant faict, ou en tirer de plus grands biens : mais Dieu n'est pas obligé de le faire, parce que par autre voye, il y peut remedier auec aduantage de sa gloire, & du bien de ses seruiteurs. Parquoy non seulement on ne doit point former consequẽces d'infirmité, de ceste permission, & dire que Dieu n'est tout-puissant, ou qu'il est oyseux, & proferer tels & autres blasphemes, que les blasphemateurs proferent : mais encores en faut donner vn sens, & vne conclusion toute contraire, & non seulement ne reprendre point les Docteurs

Argument du ministre page 349.

Conclusion du ministre page 351.

Caluin pire qu'Epicurus, ...t la prouidẽce de Dieu.

Quãd Dieu permet quelque mal, il ne laisse pas d'estre tout puissant.

La prouidence de Dieu reluit en sa permission.

Sa bõté en la mesme permission.

La sagesse de Dieu en sa permissiõ.

La puissãce de Dieu en sa permissiõ.

La mort du fils de Dieu, grãd peché, & grãd bien.

An putas quia non possũ rogare Patrẽ meum, & exhibebit mihi modò plus quã duodecim legiones angelorum Matt. 26, 53.

Les hommes doiuẽt empescher le mal tant qu'ils peuuent.

Mot de permission sagemẽt, & pieusement inuenté.

Catholiques dequoy ils ont vsé du mot de PERMISSION pour declarer la prouidence diuine, quãd il est question du peché mais aussi les louer grandement en ce qu'ils ont tres-bien, & trespieusement declaré les œuures que Dieu faict proprement, & ausquelles il coopere auec sa creature, & les autres qu'il ne faict point, n'y coopere aucunement, qui sont les pechez qu'il n'agrée point, mais toutesfois les permet pour les causes susdictes. Arriere donc ceste abominable heresie, qui dict que Dieu ne permet pas les iniquitez, mais qu'il les veut, non de volonté permissiue seulement, mais operatiue : qu'il les ordonne, & y pousse les Diables, & les hommes. Arriere ceste consequence, & furie infernale, qui tient que Dieu sera oyseux, s'il n'est autheur de toutes les meschantes œuures du monde. Qu'il n'a soin des choses d'icy bas, s'il ne faict faire aux meschans tout ce qu'ils pensent, parlent, & font de mal icy bas. Arriere ce faux Prophete, sauterelle du puy d'Enfer, qui iette en l'air Chrestien ceste fumée detestable, pour empester la foy, & la creãce des enfans de Dieu. Qu'il aille prescher ses blasphemes au desert de l'Egypte, où il ne soit ouy que des hiboux, des serpẽs, & des loups; aux Catadupes d'Egypte : aux montagnes de la Lune, ou les hommes, & les bestes sont sourds : aux cimes des rochers du mont Caucase, où le froid desesperé luy roidisse la langue, comme vn quarreau d'acier, & la dure glace luy serre le gozier, iusques à ce qu'il ait faict amande honorable à tout l'vniuers, des blasphemes qu'il a proferé contre le Createur de l'vniuers.

Et de fumo putei exierũt locustæ in terram. Apoc. 9. 3.

Second argument huguenot refuté, autre chose permettre, autre chose, vouloir, ordonner, & faire.

CHAP. LXVIII.

Discours frenetique du ministre page 351.

LE Ministre touche vn autre argument prins sur la bonté de Dieu en ces mots : *La bonté de Dieu ne paroit-elle pas mieux, quand on voit qu'il ordonne les plus grands maux pour le salut des siens, que quand on oyt que cela arriue seulement, selon la contingence des actions des hommes, sans aucune sienne ordonnance?* Il veut dire que la bonté de Dieu se monstre mieux, quand il veut, ordonne, & faict faire les plus grands forfaicts, pour le bien de ses esleuz, que si tels forfaicts aduenoient par les actions libres des hommes. Si le Diable reuestu de chair, enseignoit en personne, il ne diroit pas vn blaspheme plus formel, & plus infernal que celuy-cy, sauf qu'il parleroit auec plus de discretion, & plus d'apparence de verité, que cet aueugle ne faict, qui tire des effects du tout repugnans, d'vne cause toute contraire, faisant venir les pechez de la bonté de Dieu, & estimant qu'il est conuenable que Dieu face du mal, pour se monstrer bon, & que sa bonté reluit en ce qu'il ordonne la malice & les forfaicts, qui est autant, que si l'on disoit, que la vertu du feu se monstre en faisant glacer les riuieres, ou la liberalité de quelque Prince, en voulant & ordonnant que ses subiects soient tous pauures, & leur ostant ce qu'ils ont. Et quels discours, & quelle frenesie de cet homme? L'escriture & la

L'escriture enseigne que Dieu est tres esloigné du mal.

raison nous enseignent que Dieu ne veut point le peché, ains le deteste, parce qu'il est vne souueraine bonté, sagesse, & puissance, trois sources du tout ennemies du peché, estant iceluy vn effect de malice, de folie, & d'infirmité, comme toute l'Escriture nous dit? & qu'est il besoin de verifier ceste doctrine aussi claire que le Soleil, & produire les lieux & demonstrations, qui font voir que la bonté, sagesse, & puissance de Dieu se monstre, non en ordonnant luy-mesme, & faisant commettre les pechez, mais en les punissant, & en tirant du bien des pechez cõmis par les hommes, comme i'ay exposé cy-deuant. Or combien que ces maux & pechez arriuent selon la contingẽce des actions des hõmes, cela ne preiudicie en rien à la fermeté de sa preuoyance, ny à l'infaillibilité de sa science : parce qu'il a toutes choses presentes deuant ses yeux, autant celles qui sont produites par causes necessaires, comme les eclipses du Soleil, ou de la Lune; que celles qui dependent des causes libres, & contingentes, comme sont les actions humaines, bonnes & mauuaises. Parquoy comme il a infailliblement preueu de toute eternité les pechez qui se deuoient commettre par les meschans; ainsi a-il arresté la maniere d'en tirer du bien, pour sa gloire, & celle des iustes. Il auoit preueu que Pharaon affligeroit son peuple, preueu aussi les graces qu'il feroit à son peuple, luy dõnant patiẽce en son affliction, & à la fin le deliurant des mains du Tyran : Preueu que Neron persecuteroit les Chrestiens, preueu aussi qu'il dõneroit la force aux Chrestiẽs, de porter vaillamment les effors de sa cruauté, & deuenir Martyrs : & ceste science eternelle, n'a pas esté cause de tels effects, mais tels effects ont esté les obiects de telle science, & les effects ne sont pas aduenus, parce que Dieu les auoit preueus; mais Dieu les preuoyoit, parce qu'ils deuoient aduenir, ainsi que i'ay declaré ailleurs : & ceste science & prescience, n'apporte non plus de necessité aux actions des hommes, que la contingence des hõmes d'incertitude à la prescience de Dieu : d'autant que Dieu voit, non seulement les actions humaines; mais encore la façon auec laquelle elles sont produictes : Il preuoyoit non seulement que Iudas trahiroit le Sauueur; mais le trahiroit libremẽt, comme i'ay encore declaré; Et le Ministre s'estant oublié de son theme, & de son franc-arbitre, consent à cecy, & confesse ceste verité; car il recognoit auec sainct Anselme (qu'il appelle homme docte, & à bon droict) *la concorde de la prescience, de la predestination, & de la grace de Dieu, auec le franc-arbitre de l'homme.* De maniere que la science de Dieu est infaillible, combien que les effects soyent en soy cõtingens & fortuits; & sa bonté & preuoyance reluisent, non seulement en ce qu'il ordonne de bien, mais encore en ce qu'il permet de mal, pour en tirer vn plus grand bien.

A la sciẽce de Dieu rien n'est cõtingent.

La science de Dieu infaillible.

Pharaon.

La science de Dieu n'apporte aucune necessité, cy-dessus cha. 28.

page 351.

Le Ministre donne encore vne poincte contre ceste permission, pour confirmer que Dieu veut & ordonne le peché, & dict sur le forfaict des Iuifs, qui crucifierent nostre Seigneur : *Qu'est-il de besoin d'en cercher plus loin des preuues, puis que Richeome aduoue que Dieu auoit voulu & arresté en son Conseil de le permettre? Car quelle differẽce peut-il establir, ie vous prie, entre vouloir permettre qu'il arriue simplement, & vouloir qu'il arriue?*

Difference entre vouloir simplement, & permettre, page 344.

Il y a autant de difference, comme de la naict au iour, autant de disparité qu'entre vouloir & ne vouloir. Vne chose que Dieu veut simplement, est tousiours bonne, comme sont les vertus, & bonnes œuures : la chose qu'il permet, est bien souuent mauuaise, comme sont les pechez : & la volonté de Dieu absoluë, ne peut estre que d'vn acte loüable : Sa permission s'estend encore aux actes mauuais, qu'il permet aduenir. Vouloir en Dieu, c'est approuuer; permettre en Dieu, c'est ne vouloir empescher : & nous voyõs ceste distinction és actions des hommes, qui bien souuent permettent ce qu'ils ne voudroient pas : Le Marchand qui flottant en mer, se voit en peril de faire naufrage, permet qu'on iette sa marchandise pour descharger le vaisseau, & sauuer la vie, qui sans ceste circonstance voudroit garder tout ce qu'il iette; & le malade permet qu'on luy dõne des coups de rasoir en sa chair, & qu'on le pinse auec vn cautere, pour guarir : qui voudroit bien conseruer sa peau entiere, sans la deschirer, s'il n'auoit peur de pire fortune. Il y a donc grande difference entre la volonté de Dieu absoluë, & la volonté de Dieu conditionnée : grande difference entre ces deux façõs de parler : Dieu auoit voulu, & ordonné simplement, que les Iuifs commissent le parricide, qu'ils commirent en la personne de son Fils, incitant & poussant leurs volontez à ce faire, comme dit l'Heretique : & dire, Dieu permit aux Iuifs de faire leur volõté, & mettre à mort son Fils, comme parlent les Catholiques : Selon la premiere fraze, Dieu approuueroit & ouureroit le mal: selon la seconde, il ne l'approuue point, le permettant neantmoins, parce qu'il en tirera vn plus grand bien : C'est la respõse du discours du Ministre, taschant en vain de prouuer que Dieu veut, & ordonne le mal.

Vouloir de Dieu, permettre de Dieu choses diuerses.

Difference grãde entre ordoner, & permettre.

Euasion du Ministre, se cachant sous la distinction de la volonté Diuine, du signe, & du bon plaisir, qu'il n'entend point.

CHAP. LXIX.

LEs autres argumens des aduersaires, prins des Escritures, pour establir leurs Idoles, sont deduicts & refutez en l'Idolatrie Huguenote, & n'est ia besoin de les remanier icy, n'y ayãt sceu respondre le Ministre, sinon en barbouillant le papier de maintes niaiseries & ignorãces, ou en les passant soubs silence, qui sont les moins mauuaises responses qu'il donne quand il se voit ietté par terre. Parquoy ie pouuois icy finir le discours de ceste question, & passer aux autres : neantmoins pour plus grãde clarté de ce poinct, tres-important à la gloire de Dieu, & à la foy Orthodoxe, il me faut encore examiner vne response qu'il donne à l'obiection, que i'auois faicte à ses compagnons. Ie leur disois, Toute la saincte Escriture tesmoigne que Dieu ne faict point le peché, & qu'il le deteste : car il le condamne par paroles, le defend par loix, & le punit par supplices, *L'impie & l'impieté, sont detestables deuant Dieu.* Item, *Tes yeux sont nets, & ne peuuent regarder l'iniquité.* Item, TV N'ES *point vn Dieu qui vueille l'iniquité.* Comment, disois-ie, pouuez-vous dire contre ces passages, & vne infinité d'autres semblables, qu'il veut & qu'il ordonne le peché de toute eternité? I'adioustois leur response, qui disoit qu'il y auoit vne volonté de Dieu declarée en l'Escriture, qui defendoit le peché; & vne autre cachée, qui approuuoit le peché, & qu'ils entendoient cesteçy, quand ils disoient que Dieu veut le peché. Ie renuoyois ceste distinction par deux voyes, en l'vne les accusant de fraude, en ce qu'ils disoient, qu'il ne faut rien croire, sinon ce qui est expressement couché en l'Escriture, & toutes-fois feignoient vne volonté en Dieu de leur propre cerueau, contre la claire assertion de l'Escriture. En l'autre, leur opposant vne manifeste contradiction, en ce qu'ils mettoient en Dieu deux volontez du tout opposées, la volonté du bien, & la volonté du mal : ne vouloir le peché, & vouloir le peché, qui estoit faire Dieu menteur, hypocrite, & simulateur : car prohiber le peché, c'est à dire, monstrer de ne le vouloir point, & vouloir neantmoins le peché, c'est mentir, vser d'hypocrisie, & simulation. Le Ministre ayant bonne opinion de sa suffisance, & ne voulant paroistre n'auoir rien sceu dire, il faict la doubte, & y respond à sa mode, disant : *Mais l'Escriture presse que Dieu ne veut point l'iniquité, ny la mort du meschant : A cela respõd Richeome mesme pour nous, que cela est vray de la volonté reuelee, mais non de la secrete, faisant toutesfois, non seulement de l'ignorant en Theologie, mais aussi de l'insolent en iniures & calomnies, taschant de conuaincre ceste distinction de blasphesme, & concluant qu'il y aura donc en Dieu deux volontez, toutes opposees sur vn mesme suiect, & en mesme façon : vne qui deteste le peché, l'autre qui l'approuue :* & pour totale response, il adiouste, disant : *Mais pourquoy nous mettrons en peine, de l'en redarguer, puis qu'il a pour partie tous les Scholastiques, soustenans ceste distinction de la volonté du signe, & du bon plaisir?* Il veut dire que les Theologiens enseignent ces deux volontez contraires, & ce disant, il ne faict pas de l'ignorant en Theologie, mais il l'est veritablement, & encore bauard, & calomniateur, & pour le voir, il faut entendre ces deux volontez du signe, & du bon plaisir, que les Theologiens marquent en Dieu. La volonté du signe, ils appellent tous les effects par lesquels Dieu signifie sa volonté, comme sont commandemens, defenses, conseils, permissions, & œuures. Ainsi le commandement d'adorer vn seul Dieu, la prohibition d'adorer les Idoles, le conseil qu'il donne aux hommes de l'imiter à la perfection, la permission qu'il fit à Satan de tenter Iob, les œuures & exemples de IESVS-CHRIST à la vertu, ce sont signes de sa volonté, & volontez de signe, c'est à dire, volontez signifiées, comme l'on appelle l'instrument du Testament, la derniere volonté du testateur qui sera mort : c'est à dire, le signe & la signification de sa derniere volonté, & ceste volonté est vne volonté conditionnée, qui monstre que Dieu veut ce qu'il commande, & ne veut point ce qu'il defend, tousiours auec condition, que si les hommes gardent ce qu'il commande, & suiuent la volonté signifiée, il les glorifiera : s'ils font le contraire, il les chastiera, cõme il aduint à nos premiers peres, qui auoient eu le signe de la volonté de Dieu, la prohibition de l'arbre de science.

Similiter odio sunt Deo impius & impietas eius. Sap. 14. 9.

Mũdi sunt oculi tui, ne videant malum. Abac. 1. 13.

Nõ Deus volens iniquitaté tu es. Psal. 5. 5.

Vaine distinctiõ du Ministre en deux volõtez de Dieu.

Contradictiõ du Ministre.

Fraude du Ministre sur la volonté du signe, & du bõ plaisir pag 554 & deuant, page 547.

La volonté du signe & du bõ plaisir.

Le testamẽt derniere volonté, c'est à dire, signe de la derniere volõté.

La volonté du bon plaisir est celle que Dieu accóplit,sans condition,volonté absoluë,& sans, Si ; de laquelle s'entend ce que dict l'Escriture, *Il a faict tout ce qu'il a voulu.* Distinction que les Theologiens ont employée pour accorder les passages de l'Escriture, qui semblent contraires, & monstrer que quand elle dict que la volonté de Dieu ne s'accomplit pas tousiours,cela se doit entendre de la volonté du signe, volonté conditionnée : quand elle dit qu'elle s'accomplit tousiours, c'est la volonté du bon plaisir, & volonté absoluë. Et l'vne de ces volontez ne repugne pas à l'autre ; toutes deux peuuent estre patentes, toutes deux secretes, toutes deux se trouuer en Dieu ensemble: Car il signifie quelquefois vouloir faire vne chose auec condition, laquelle il aura tout à faict resolu d'accomplir; comme il aduient,quand il veut absoluëment retirer quelqu'vn du peché,luy signifiant sa volonté par inspirations,ou predications,& apres le retirant par voyes extraordinaires, comme il aduint en la conuersion de sainct Paul. Quelquefois au contraire, il donne signe de sa volonté, qu'il n'effectuë pas,à cause que la condition sera ostée,comme quand il fit prescher la penitence aux Niniuites, il leur signifia estre sa volonté de renuerser leur ville, dans quarante iours, s'ils ne se conuertissoient, laquelle ne fut pas accomplie, parce qu'ils firent penitence. Venons maintenant au poinct, & aux prises de la response du Ministre. I'obiecte à Caluin, qu'il faict contre l'Escriture, & contre la raison, deux volontez contraires en Dieu; l'vne euidente, qui ne veut point le peché; l'autre secrette, par laquelle il veut le peché. Le Ministre respód pour luy, que les Theologiens font deux volontez en Dieu, l'vne du signe, l'autre du bon plaisir: il est vray, mais appliquons ceste distinction, laquelle de ces deux volontez est celle qui veut le peché, & est secrette? Ce n'est pas la volonté du signe, car elle le prohibe manifestement: ce n'est pas du bon plaisir, car elle le deteste aussi manifestement,& iamais ne le veut: A quel propos donc ceste distinction de deux volontez, puis que ny l'vne, ny l'autre ne peut seruir de garant? A quelle fin sont-elles alleguées, ne pouuant non plus seruir, que si on disoit que les Theologiés tiénent qu'il y auoit deux Cherubins en l'Arche, & qu'il y a deux grandes lumieres au ciel? cela seruiroit-il à demesler le nœud proposé? Sont-ce les deux volontez que nous oppugnons? l'vne signifiée en l'Escriture, l'autre toute contraire, imaginée au cerueau des Ministres? l'vne qui prohibe le peché apertement, l'autre qui le veut en secret absolument? cela se peut-il dire? Cest homme n'est-il pas vn insigne ignorant, n'entédant ce qu'il dit? Vn niais de haute fustaye, discourant comme il faict? vn menteur obstiné, parlant auec telle impudence contre l'Escriture, & vn trompeur effronté abusant le Monde, par son ignorance, niaiserie, & mensonge affectée? Et ce nonobstant, comme s'il auoit tout gaigné. *Concluons*, dit-il, *que les Iesuites releuent au milieu du Christianisme, non seulement le Dieu des Epicuriens, mais aussi la fortune.* Ains concluons par meilleur titre, que le Ministre est digne, non d'vne couróne d'orties, mais de la peine de ceux qui esleuent leurs langues contre Dieu, & blasphement sa Maiesté.

La volóté du bó plaisir. Oĩa quæcunq; voluit fecit. Psal.113.3.

Act.9.3.4.

Adhuc quadraginta dies, & Niniue subuertetur. Ion. 3.4.5.

Dieu ne veut aucunement le peché ny par volonté ouuerte, ny par volonté secrete.

page 555.

De l'Idole des Indiens tres-difforme, renouuellée par le Ministre en l'Huguenotisme.

CHAP. LXX.

I'Ay mis au liure de l'Idolatrie Huguenote, les sources & causes, aboutissans & tenans de ceste heresie Idolatre, & Idole heretique,& exposé ses deformitez & absurditez abominables, & les maux qu'elle traine apres soy, qui voudra les pourra lire en ce lieu-là, ie ne les veux icy remettre : I'aduise le lecteur seulement par maniere de conclusion, que le Diable, qui iadis parmi les Babyloniens, Grecs, & Romains, se faisoit tailler & fondre des statuës d'or & d'argent, artistement elabourées en belle figure, s'est en nostre siecle, faict adorer soubs vne Idole abominablement difforme en diuers lieux & nations: En l'Orient, en l'Inde, en Calicut, & autres endroicts en figure d'vne beste monstrueuse, ayant du Bouc, du Buffle, du Loup, du Chien, du Dragon, & d'autres bestes immódes, & marques d'immondicité : C'est pour plus iniurieusement se mocquer de ceux qui l'adorent au sceu & à la veuë d'vne telle monstruosité, & de tant plus accroistre la rigueur de leur gehenne, que leur folie aura esté plus contraire à la raison, & à l'instinct de la nature, qui abhorre toute laideur: En l'Occident il se faict adorer en l'Idole de la susdicte heresie, plus abominable, sans comparaison,que celle des Indiens;car elle fait vn Dieu autheur de tous pechez, c'est à dire, composé de toutes les deformitez qui se peuuent imaginer. Ceste-cy a ses deformitez limitées; celle-là est materielle, & donne plus aux yeux du corps que de l'esprit, & n'entre pas auec tel interest en l'ame: Ceste-cy est spirituelle, & se fourre au profond du cœur, & s'y niche, grauant dans l'esprit les traicts de sa prodigieuse laideur, representant vn Dieu,source de tout mal, vne Idole qui porte la laideur de toutes les laideurs des Diables, des hommes meschans, & de toutes les monstruositez de la creature raisonnable. Inuétion du tout Diabolique, & tres-conuenable à la malignité & laideur de Satan, pour se rire barbarement, & tyranniquement, & en Diable,de ceux qui tiennent ceste creance, en titre de Religion reformée, & les faire plus atrocement damner. Es autres heresies & Idoles, il se faict voir en Ange de lumiere cóme Idoles d'or & d'argent,& de beauté exterieure; en ceste-cy il se represente en sa propre figure, & en sa laideur descouuerte. Ie supplie ceux qui se sont laissez porter à la doctrine des Ministres, que pour leur bien & salut, ils pensent diligément à ce qu'ils croyent,soubs des docteurs & Pasteurs nó Pasteurs, mais imposteurs loups-garous, qui enseignét que Dieu aggrée les pechez,qu'il y pousse les Diables,& les hómes,& qu'il est autheur de tous: Et qu'ils ne se laissent seduire aux dissimulations,& cauillatiós de ceux, qui les couurent par negatiós & par paroles trópeuses,comme faict ce lutin euanté de Vauuert, à l'imitation de ses maistres. La chose est trop claire, & trop verifiée en Zuingle, Caluin,Beze, & autres autheurs de la pretéduë reformée;& les Docteurs Catholiques aymeroiét mieux mourir,

Idole abominable en l'Oriẽt.

Idole abominable en l'Occident.

& moy auec eux, que d'auoir reproché & refuté vn si enorme crime, sans estre plus que certifiez de la verité du faict, & de leur doctrine detestable. Ce seroit trop legerement s'exposer à subir vne calomnie punissable, d'imposer en telle matiere, voire aux plus grands ennemis.

L'Idole de Saturne renouuellé par les Ministres, en l'Huguenotisme.

CHAP. LXXI.

EN l'Idolatrie de Saturne, i'auois reproché aux Ministres, qu'eux-mesmes s'estoient adnouez enfans & race de Saturne, auec leur reformée, par l'embleme qu'ils faisoient mettre au front de leurs liures, où ce Dieu estoit peinct en sa figure ancienne, tirant de l'Enfer vne femme, par laquelle ils entendoient ceste pretenduë Reformée, accompagnans la figure de ces deux vers: *page 355.*

Des creux manoirs, & pleins d'obscurité,
Dieu par le temps retire verité.

Le Ministre respond en premier lieu, qu'il est loisible de feindre, aux Peintres, & Poëtes, & qu'il ne faut tirer argument de leur dire: Ie replique, que ce n'est pas inuétion de Peintres, ny Poëtes: mais des Ministres, qui ont dict la verité sans y penser, & se sont aduoüez enfans de ce Pere, qui tire leur mere des creux manoirs. Il respond en second lieu, qu'encore qu'il faille attribuer quelque chose à la peincture, il ne s'ensuit pas que la Reformée soit fille du temps: *car* dit-il, *ce Satyre*, c'est à dire, Saturne, *n'enfante pas ceste femme, mais la tire seulement d'vne cauerne.* Ie replique encore, que s'il estoit question d'vn enfantement materiel, le Ministre auroit quelque raison: car les hommes n'enfantent point, ce sont les femmes, & neantmoins sa response seroit niaise: car pour estre enfant d'vn pere, c'est assez d'en estre engendré, encore que la mere l'enfante. Et partant ce Saturne & ce Diable tiroit des obscurs manoirs, c'est à dire, des Enfers, celle qu'il y auoit engendré. Il est question au reste, d'vne generation spirituelle, & ainsi toutes heresies sont filles du temps, & du Diable, qui en a ietté la semence, & les a engendrées en la ceruelle des heresiarques; & enfantées par leurs bouches, & ceste-cy particulierement aduouée pour telle, par le susdict Embleme & prophetique figure.

Comment respond le Ministre. page 356.

page 358. Replique à la responce du ministre fort conuenable.

A ce que i'auois dict de la cruauté des Ministres, qui sont cause que mille & mille petits enfans meurét sans Baptesme, & priuez du Royaume des cieux, sont faicts victimes de Satan, à l'instar des Sacrifices du vieil Saturne, à qui on sacrifioit iadis les hommes, & nommément les petits: à cecy, dis-ie, il ne respond rien, mais il renuoye le Lecteur, à ce qu'il en a ia dict, se persuadant auoir fort pertinemment respondu, ce qu'il ne fit, ny fera iamais. Il reprend toutesfois dequoy i'auois exposé sainct Paul contre le sens des Ministres, & monstré que quand l'Apostre appelle Saincts, les enfans des fideles, il entend d'vne Sainctеté non Chrestienne, mais telle que i'auois exposée, Saincteté ciuile, c'est à dire, non tachée d'ignominie de couche: legitimes, non bastards; Mais que ceste Saincteté n'empeschoit pas qu'ils n'eussent besoin d'estre sanctifiez, par le Baptesme, pour auoir part à l'heritage eternel. Et n'ayant que dire il me paye d'iniures, & repete son refrain m'appellant miserable, adioustant au reste, que i'auois mal entendu Caluin, me mocquant de son argument, par lequel il prouuoit que les enfans des Chrestiens sont sanctifiez parce qu'ō les baptise, *ce qu'on ne feroit*, disoit-il, *s'ils estoient immondes: car se seroit profaner le Sacrement de l'employer en vne chose immonde.* Le Ministre tiét bō pour Caluin, & me veut persuader que ie suis de mesme opinion disant, *Richeome ne croit-il pas que ce seroit profaner le Baptesme de le conferer à vn enfant d'vn Iuif, ou d'vn Turc?* Non vrayement ie ne le croy pas, mais ie me confirme en la creance que i'ay piéça conceuë lisant l'Idolatrie Papistique, que le Ministre est tres-ignorant, & se monstre tel en tous les pas où il veut paroistre bien habile. Ie crois ce que i'ay dict cy-deuant, que le Baptesme estant conferé non seulement à vn enfant de Iuif, Turc, ou Payen, mais encore aux peres Iuifs, Turcs, & Payens, s'ils se veulent baptiser, & consentent, qu'on baptise leurs enfans, ils sont tous sanctifiez, par le Baptesme, tant s'en faut, que le Baptesme en soit profané par eux.

Responce du Ministre sur la cruauté côtre les petits enfans.

Vestri filij sācti sunt.

Raisō ridicule de Caluin, prouuant que les enfans sōt saincts. page 359.

Suffisance du ministre.

A la fin il donne vn coup de bec aux disciplines des penitens, & battus: *Qui*, dict-il, *transpercent leur peau, & leur chair, a grands coups de foüets, tandis qu'on chante des motets, qu'on sonne les orgues, à la semblance des Sacrifices humains, iadis offerts à Saturne, au son des tambours.* Il a peur de sa peau, & crois-ie qu'il ne passe pas volontiers où les chartiers crient hure haut, faisant sonner à tour de bras leur foüet, mais s'il veut estre courageux, qu'il vienne hardimét se foüetter chez les penitens, & battus de Tholose, de Carcassonne, de Beziers, d'Auignon, & autres, ie l'asseure d'impetrer de toutes les cōpagnies, qui sont en ces pays-là, qu'il luy donront priuilege de se foüetter, coup sur coup, l'espace d'vn *miserere* prononcé à mesure de chant Gregorien, à longue note, & longue haleine, sans mottet, sans orgue, & sans carillon de cloche. Et c'est toutce qu'il faut respōdre à cet enfant du temps en ce lieu.

Le Ministre aux disciplines. page 359.

Sur l'Idolatrie de Mars, fausses criminations, & insolences du Ministre.

CHAP. LXXII.

EN l'Idolatrie de Mars i'auois monstré aux Ministres, par leur doctrine, & par les effects d'icelle, que le Diable auoit renouuellé la superstition du vieil Mars en la leur, & qu'il auoit produict vne engeance profanement Martiale. Pour commencement de responce, le Ministre reiette le tesmoignage de Monetarius, quoy que noble disciple de sa Secte, & Predicant de Mars; Item vne lettre que i'auois produicte, laquelle representoit en peu de paroles les premiers fruicts, & spectacles de Mars, & la premiere forme de la Reformée pretenduë, ce que les histoires de nostre temps racontent à grands volumes. Apres il faict du gendarme, & monstre en effect, qu'il est des reiettons de ce faux Dieu, comme il a monstré à l'entrée de son liure, dressant son armée contre les deux foüets du Pere

Vidi de mari bestiã ascendẽtẽ, habentem capita septẽ. Apoc. 13. 1.

Le ministre choleré.

Aubespin : aussi le Poëte qui luy dedie le sonnet, sur la fin de son œuure, l'appelle *genereux guerrier, magnanime chãpion*. Et a vn peu moins mal rencontré en son vers, que les biberons qui ont roté la poësie quarteine de la derniere page. Or pour respondre à ce que i'auois obiecté, verifiant l'Idole de Mars en la pretenduë Reformée, par sa doctrine, & par ses œuures; il faict vn chapitre à sept testes, figure de la beste de l'Apocalypse : il monte sur le plus grand cheual de l'escuyerie de son eloquence, & armé de toutes pieces, m'apostrophe en ces paroles toutes martiales : *Mais dy moy ie te prie, flateur pernicieux, as tu osé dedier cet escrit au Roy, que tu sçais auoir fauorisé nos iustes armes? tout ce que tu vomis icy d'iniures, & calomnies contre nos armes defensiues, ne charge-il pas sa Maiesté sacrée?* Et à la fin il bõdit, & s'addressant au Roy : *Iusques à quand donc Sire*, dit il, *souffrirez-vous dans vostre Estat ces sauterelles infernales, qui vous ayant porté vne fois le cousteau à la gorge, ne cesseront qu'ils ne l'ayent fourré iusques au manche, dans les entrailles de vos subiects?* Ministre de Vauuert, qui represente icy Roland le Furieux, & le Diable du lieu où tu presche, bien pour toy, que ie suis ce que ie suis : si vn autre que moy te respondoit icy, il auroit en vn mauuais suiect, la liberté que ma robbe ne me permet, d'emousser d'accent, & de langage propre, la poincte de ta cholere ; & te limer les dents à fleur de gensiues, pour te garder de mordre à l'aduenir : mais me souuenant plustost de ma qualité que de la tienne, ce me sera assez de te refuter, sans te faire autre mal que monstrer que la beste sur laquelle tu parles si haut, & si iniurieusement, n'est pas vn coursier, comme tu crois, mais vne meschante rosse de relais, deferrée des deux pieds de deuant, sans teste & sans queuë, comme ton discours. Pourquoy, & à quel propos ce fiston m'appelle flateur pernicieux ? Si c'est parce que i'ay dit quelque chose à la loüange du Roy, en l'œuure de l'Idolatrie Huguenote, ou en mes autres escrits, il est iniquement iniurieux ; car ie n'ay dit que la verité, donnant selon le deuoir d'vn fidele suiect honorable tesmoignage à la vertu de mõ Prince; Pourquoy donc flateur, & flateur pernicieux, ne nuisant à personne, & pouuant profiter à plusieurs par ce mien seruice ? Il demande si ie luy ay osé dedier mon escrit : & à qui le pouuois-ie plus iustement dedier, qu'à celuy qui sçait les maximes, & les mensonges damnables de la pretenduë Reformée, & la verité & syncerité de la Religion Catholique, qu'il a heureusement professée, & en icelle gaigne le ciel ? A qui plus meritoirement consacrer vne defense de l'Eglise Catholique Apostolique & Romaine, contre les calomniateurs, qu'au fils aisné de ceste Eglise ? *Nos iustes armes*, dit ce iuste Escriuain, *fauorisées par le Roy* : qui sont ces iustes armes ? Ie ne parlois pas de celles là : Ie parlois des factions iniques des pretendus Reformez, de leurs seditions & rebellions sacrileges, ausquelles vn fleuron issu de la tige des saincts Roys de France, n'auoit garde de tremper, ny prester son consentement, tant s'en faut qu'il les voulust fauoriser. Que si estant Roy de Nauarre seulement, il faisoit beaucoup de choses pour sa Religion; Ie sçay que depuis qu'il l'a quittée, & a repris par grace speciale de Dieu, la foy de ses Ancestres, & a esté couronné Roy tres-Chrestien, il a recogneu que s'il eust suiuy le conseil & doctrine des Ministres, ils luy eussent faict perdre le Royaume de la terre & du ciel. C'est pourquoy apprins par son danger propre, & poussé d'vn zele vrayement tres-Chrestien, il tasche d'en desabuser ses subiects, & les en retirer tant qu'il peut. Et faict Royal deuoir de combattre l'Heresie, & reduire les errans au sein de l'Eglise, non par le glaiue d'vn Mars profane & guerre sanglante, telle que l'heresie engendre, produict, & nourrit, & s'y nourrit elle-mesme : mais par le tranchant de la parole de Dieu, lequel a si bien fauorisé ce sien zele Royal, que depuis qu'il a commencé, on a veu plus de soixante mille esgarez, ramenez au bercail de sainct Pierre. Cet aduis, Ministre, te fera venir la colique en la teste, pire que celle des intestins, mais c'est tout vn, ton cerueau ne sçauroit estre en pire estat malade, qu'il est en santé. Mais as tu bien osé toy mesme, t'addresser au Roy, Prince tres-recommandé, pour estre tres-veritable & tres-clement, auec l'honneur de ses autres vertus Royales, & l'apostropher, portant au bec contre l'innocence de nostre Compagnie, vn mensonge & calomnie aussi impudente qu'atroce, & aussi enorme, que sa Maiesté mesme sçait, toute la France, & toute l'Europe ? Qui peut dire, sans calomnie tres-inique, qu'aucun de ceste Compagnie soit aspergé du seul soupçon du crime dont tu la charges, & duquelle elle a esté deschargée, par le tesmoignage du ciel, & de la terre, apres toute sorte d'examens donnez en la personne du Criminel, qui ne fut iamais des nostres, ny pensa d'en estre ? Examens tous reussis à la deliurance de nostre fidelité ? & quãd il n'y auroit autre preuue en nostre faueur, que le seul miracle, que Dieu a donné en la personne du Prince offensé, luy faisant voir la verité du faict, & le bon droict de nostre cause, d'vn rayon si clair, & luy conuertissant le cœur de telle energie, que de puissant aduersaire, qu'il nous estoit, il s'est rendu nostre protecteur, nostre pere, & nostre bien-facteur eternel, fondateur & promoteur d'autant de Colleges de nostre Ordre en la France, qu'il y a de Prouinces en son Royaume, ne seroit-ce pas assez ? Qui donc apres si euidentes preuues de Dieu & des hommes, données en nostre iustification, eust osé si impudemment mentir deuant Dieu, en la face du Prince, de toute la France ; & de la Chrestienté, sinon le Ministre de Vauuert, falot de sedition, s'il en auoit la puissance, comme il en a la volonté, temeraire sur tous les Thersites, qui à raison de leur mesdisance importune & sotte, se firent iadis calanger, baffoüer, & foüetter par les escrits des Poëtes ? & ne faudroit-il pas faire sauter ceste sauterelle, non seulement hors des murs d'aiguemortes, comme les sages Magistrats ont faict cy-deuãt, mais aussi des cõfins de la France, & l'enuoyer pelerin aux Isles desertes, pour apprendre à se taire, deuant que d'entreprendre à parler, & à escrire, & apostropher les Roys auec telle impudence ?

La bienveillance du Roy enuers la Cõpagnie de Iesus.

Vaines charges du Ministre, sur les guerres faictes par les Catholiques.

CHAP. LXXIII.

Apres ce que dessus, il entre aux reproches de la Ligue, sans pouuoir respondre à ce que i'auois touché en passant, des guerres suscitees en la France, & contre la France & les Roys de France, depuis la naissance de la pretenduë Reformée, & tout par la doctrine des Ministres, & predicans de l'Idole de Mars. Ce qu'il respõd, ne merite autre replique que le silence auec ce que Dieu misericordieux, iuste & admirable en sa misericorde & iustice, a fait, conuertissant le fer en l'oliue, & les guerres en paix, & remettant l'estat en son estat, & le lys auec la foy Catholique en sa fleur, & vigueur par l'entremise, sagesse, & vaillance de celuy mesme, duquel on se craignoit plus, & duquel on esperoit moins, punissant misericordieusemét ceux qui n'auoiẽt eu l'nitentiõ droicte en la mené, & meslé des armes; & accoisant doucement le regret de ceux, qui desiroient syncerement le bien du Royaume, & de la Religion Catholique. Ce qu'il dit des guerres faictes par les Papes, est hors de propos. Il falloit prouuer que ces guerres fussent, non seulement iniustes, mais prouenues de la doctrine Catholique que i'auois verifié estre mere & maistresse de paix, de concorde, & d'vnion; & monstré, que s'il y auoit par fois des Catholiques, qui eussent leué les armes, & les cornes contre la iustice, & le droict, ce n'estoit pas la doctrine de l'Eglise, mais la faute de ses mauuais enfans: Et les vers qu'il cite de Mantuan, vray enfant de cette Eglise, condamnant les armes prises mal à propos, luy pouuoient faire entendre que l'esprit de la foy Catholique, est vn esprit de paix. Or recognoissant qu'il auoit parlé au vent, parlant des guerres des Catholiques, sans monstrer quelles venoient de la doctrine Catholique, il se corrige disant, *Mais passons des personnes à la doctrine, & remarquons les maximes de guerre, que l'Eglise Romaine tient.* Place donques Messieurs, à ce passant, pour voir ce qu'il fera au passage, & comment il verifiera ce dequoy il menace.

Les guerres ciuiles conuerties en paix par le moiẽ du Roy.

pag. 368.

pag. 368.

Premierement, dict-il, *ne croyent-ils pas que la foy se doit planter, par le glaiue materiel, & le regne de* Christ *s'aduancer par armes, tesmoins les croisades contre les Turcs, & contre les Heretiques; tesmoin la conqueste des Indes, du Iappon, du Peru, en laquelle les Iesuites portoient le gonfanon de la saincte mere Eglise.* Voila les raisons & maximes de son, Premierement, & n'en y a point d'autres, non plus que de Secondement, qu'il a laissé dans le cornet de son escritoire, tant il a la memoire percée de toutes parts. Or ne sont-ce pas de belles raisons & maximes, pour prouuer que la doctrine Catholique est prophanement martiale? Y a-il guerres plus honorables, plus iustes, & plus Chrestiennes, que celles qui s'entreprennent pour recouurer le patrimoine de l'Eglise iniustement enuahi? pour cõtraindre à garder la foy, ceux qui l'ont rompuë? Ne sont-ce pas les guerres du Seigneur? Les Hebrieux combattirent-ils iamais plus iustement contre les Philistins, que les Chrestiens contre les Turcs, contre les Heretiques, contre les Albigeois, & contre les Mores, & autres ennemis de Iesus-Christ? Et n'auois-ie pas bien dit, que l'esprit de l'Huguenotisme symbolise au Tulan? car qu'il ne vueille faire la guerre aux Heretiques, ce n'est pas merueille, puis que luy-mesme est le mare de toutes les Heresies sorties des Enfers, depuis Simon Magus: Mais d'enseigner qu'on ne doit faire la guerre aux iniustes possesseurs du patrimoine Chrestien, & de la terre Saincte; c'est vn signe euident d'vn esprit Turquesque, & d'vne heresie infernale; & du tout contraire à l'Esprit de Dieu, & magnanimité Chrestienne? Bon Dieu à qui commettent leurs ames, ceux qui sont auditeurs de tels Euãgelistes & predicãs?

Les guerres pour maintenir la foy, sont tres-iustes.

A la fin il vient aux sacrifices de Mars, qu'il tasche d'appliquer à l'Eglise Catholique, en contre-change de ce que ie les auois tous verifiez, & trouuez par naïfue semblance en la pretenduë Reformee. Il dit donc, *Quant aux sacrifices offerts à Mars, ils conuiennent selon la lettre à leur Idole de Mars; la couleur de Mars estoit rouge; Mars estoit tousiours entouré de gendarmes & d'estendars? Mars cheuauchoit vn coursier tout bardé ou caparassonné; le Pape tout de mesme*: En la fin, *Bref, on peut remarquer vn grand nombre de semblables conformitez entre le Pape, & le Dieu Mars.* Ministre tu auois tãtost perdu la memoire, icy tu as encore perdu ce peu que tu auois de ceruelle. Tu proposois de parler des sacrifices de Mars, & tu parles des conformitez de Mars, auec le Pape? Mais qui t'a dit que Mars estoit habillé d'escarlate? qu'il montoit vn coursier, qu'il estoit enuironné d'estendars? Les Payens qui adoroient ce faux Dieu, & le croyoient habitant des Cieux, t'ont-ils enseigné qu'il couroit la bague dessus les campagnes du ciel, monté dessus vn coursier comme toy? Ministre, si tu n'estois extrememét orgueilleux, ton extreme ignorance te feroit digne de compassion; mais ton arrogance te réd odieux, & fait que tous les gens de bien te mesprisent, comme ton ignorance; & t'en iugent punissable, comme de ton orgueil. Ce que tu adioustes des Iapponnois, & autres peuples conuertis du Paganisme, t'a esté mis en bouche par celuy qui est entré en rage, depuis soixante & dix ans, que les seruiteurs de Dieu ont commencé de monstrer la lumiere de la foy de son fils, à mille & mille pauures ames Idolatres, qui lauées du sang du Sauueur, viuent encore en ce monde, ou sont montées au ciel, où la tienne ne montera iamais, si elle n'est deschargée du plomb de ses erreurs & vices. C'est contre tes frarots pyrates, que tu crierois, si tu n'estois Ministre & resueur, qui vont d'vn pole à l'autre, & d'vn Soleil à l'autre, non pour conuertir les errans, mais pour remplir les sacs de leur auarice enragée, pour ietter les fureurs & furies de Mars parmi ces pauures peuples paisibles, nouueaux Chrestiens; pour tenir le menton à l'Idolatrie, & au Paganisme, contre les enfans de Dieu; pour escumer les mers, & exercer brigandages, pour commettre carnage, & respandre le sang humain, mettre en pratique toutes les rages & pestes, que Mars Huguenot presché par les Ministres, leur a soufflé dans la poictrine, & dans le sein de leurs ames furieuses.

Propositiõ du Ministre sur les Sacrifices de Mars. pag. 369.

Ignorance hardie.

Des Iapponois.

Pyrates heretiques.

Sur l'Idolatrie d'Apollon.

CHAP. LXXIV.

POur respõse sur l'Idolatrie d'Apollon, le Ministre n'auoit ny lieu commun, ny rapsodie aucune, en reserue; c'est pourquoy il passe mes chapitres n'en prenant que les chiffres, qu'il met en teste des siens, & où il se plante par auanture, il resuë a cerueau demonté, & ment sans front aussi bien que sans conscience. Il n'y a periode qui ne contienne, ou ignorance, ou fraude, ou blaspheme, ou les trois ensemble, & autres malignitez, qui declarent l'estat interieur de cet homme. Ie ne l'examineray sinon aux lieux où il se cuide estre le plus fort. Car de le suiure partoutes ses erres, il me faudroit estre trop longtemps vagabond, & faire vn volume composé de plusieurs signatures, & de trop grand nombre de cayers. Il m'accuse d'auoir imposé à Caluin, & dict: *Il luy a imposé encore, d'auoir dict que le nom de Dieu appartient au seul Pere par excellence: Car c'est luy, qui proprement est Createur du ciel, & de la terre, & le fils est subiect au Pere, voire selon la* DIVINITÉ. *Qui est*, (adiouste le Ministre,) *la plus impudente fausseté qu'homme aucun sceut commettre.* Voyons le aux paroles de Caluin, qui escriuant contre la dixiesme Prothese de Valentin Gentil, dit cecy: *Nous auons franchement dict, que par prerogatiue, le nom de Dieu est proprement au Pere* κατ' ἐξοχὴν *par preeminence*, & au premier de l'institution κατ' ἐξοχὴν par excellence, & en la Preface d'iceluy liure, contre Valentin Gentil: *Certes nous confessons d'vn consentement, que* CHRIST *est improprem͠et appellé Createur du ciel, & de la terre, pour le regard de la distinction des personnes*: Parle-il assez clairement? suis-ie si impudent faussaire? Si cet homme entend le Grec κατ' ἐξοχὴν, n'est ce pas à dire, par EXCELLENCE? Le mesme Caluin, au second de son Institution, enseigne que l'office du mediateur, appartient à IESVS-CHRIST, en tant que Dieu, & homme, inferieur donc selon la Diuinité: Est-ce impudente fausseté mienne, & non exorbitante ignorance & malignité desbordé de cet impudente? I'auois accusé Caluin, dequoy il faisoit IESVS-CHRIST pecheur, & monstré encore par autres passages, qu'il le prononçoit inferieur à son Pere, le Ministre repete mon argument, & sans respondre se met aux iniures: *Quant aux ignorances de Richeome, qui n'en remarque la lourdise? Caluin dit que* CHRIST *a esté faict pecheur, & coulpable de malediction, non pas tant pour soy que pour nous. Il estoit dõc, conclud Richeome, pecheur en soy, bien que plus pour nostre regard*: IESVS-CHRIST *est assis à la dextre du Pere, parce qu'il en est le Vicaire (sçauoir comme mediateur) il n'est pas donc esgal au Pere.* C'estoit mon argument, & ma conclusion en l'vne & en l'autre assertion contre les euidens blasphemes de Caluin. Or à cet argument, & aux passages que ie produisois, où Caluin fait le Sauueur inferieur à son Pere, selon la Diuinité, contre l'expresse Escriture, & foy Catholique, luy donnant le second rang d'honneur, l'appellant Vicaire, & seruiteur de Dieu seulement, selon la façon de parler de Mahomet; à l'argument, dis-ie, & à tous ces passages, que respond le Ministre? *He! dit-il, ces sottises, ces fraudes, ces cauillations, doiuent-elles estre supportees entre les Chrestiens? entre les Iesuites?* Dea Ministre, est-ce ainsi qu'il se faut acquitter de son deuoir en dispute? & cette façon de respondre n'est-elle pas vne bouffonnerie de Rabelais, & vn tesmoignage euident d'vn athee, & vne approbation de l'heresie de Caluin, qui dict que IESVS-CHRIST a esté pecheur & coulpable, & qu'il est inferieur à son pere, qui est la vieille heresie d'Arius? Et faut noter, qu'au chapitre suiuant il respond le mesme, & confirme qu'il tient la foy de Caluin en cecy, comme és autres choses. Il dict parlant de moy, *Il rebouillit apres ces choux, si souuent cuits, que nous nions que le Fils soit esgal au Pere, que nous luy faisons tenir le second rang d'honneur apres luy*; & sur cela, *faict de grandes exclamations; mais contre qui, ie vous supplie, que contre le defaut de sa science, qui le nous impute sans cause?* Est-ce respondre aux lieux de l'Escriture que ie citois, & à la consequence que ie faisois en ce second lieu, à sçauoir, que selon Caluin, IESVS CHRIST n'estoit pas Dieu? Car tout ce qui est inferieur à Dieu, n'est pas Dieu; tout ce qui n'est esgal à Dieu, n'est pas Dieu: Et par consequence IESVS-CHRIST, qui selon sa doctrine n'est pas esgal à Dieu, n'est pas Dieu. Estoit-ce rebouïllir des choux, comme veut ce maistre cuisinier, que tirer vne consequence d'absurdité & de blaspheme, pour monstrer vn antecedent absurde & blasphematoire? & n'auoir rien respondu, n'est-ce pas acquiescer à la foy de Caluin & nier finement que IESVS-CHRIST soit Dieu, comme fait Caluin? Estre blasphemateur comme Caluin? estre Mahometan? estre Athee? Comme il a respondu en cet article du Fils de Dieu, ainsi respond il en celuy du sainct Esprit: & croit qu'il n'est non plus esgal au Pere que le Fils, & en bonne consequence, qu'il n'est point Dieu: & voilà le mystere de la Trinité renuersé: la foy des Iuifs de present, & des Turcs, erigée en nouuelle Idole, taillée par Caluin, & retaillée de la main de cet ignorant, orgueilleux, & blasphemateur iusticiable, pour estre colloquée en l'vne des plus grandes niches du Pantheon.

Marginal notes: pag. 376. — Calui. c. 6t. 10. Proth. Valent. Gentil. l. 1. Inst. c. 13. § 23. En la preface contre Val. pag. 1924. l. 2. Instit. cap. 14. § 3. — Blasphemes de Caluin, deffendu par le Ministre. pag. 377. — Caluin faict le Sauueur inegal à son pere selon la diuinité. — Response du Ministre. pag. 377. — Turcisme, & atheisme du Ministre. — pag. 380. Le Ministre croit que le Fils de Dieu n'est pas esgal au Pere. — Le Ministre croit que le S. Esprit n'est pas esgal au Pere.

Des blasphemes des Ministres contre la loy de Dieu: Brauade du Ministre.

CHAP. LXXV.

I'Auois reproché aux aduersaires plusieurs iniques maximes, qu'ils semoient contre la Loy de Dieu, &, entre autres, celle qui dict qu'elle est impossible & monstré la dessus, l'impudence de Caluin, Luther, Melancthon, & des autres chefs du parti, employans l'Escriture pour maintenir leur Idole contre mille passages expres du vieil, & nouueau Testament. A cecy il respond au chapitre de quatorze testes, qui est la beste de l'Apocalypse doublée, qu'il a assez iustifié cette creance en la seconde partie de son Instruction, à laquelle il renuoye à chasque page le Lecteur, tant il a bonne opinion de son ouurage,

Marginal notes: La loy de Dieu impossible, maxime heretique. — pag. 381. L'escriture prononce plusieurs iustes.

Abraham iuste. Nunquid considerasti seruum meū Iob, quod non sit similis ei in terra: homo simplex, & rectus, & timēs Deū, & recedēs à malo. Iob 1. 8.

& adiouste pour complimét de responce disant, *Contentons nous icy de sommer Richeome, de nous produire vn homme, hors de nostre Sauueur, qui se puisse vanter d'auoir accompli les commendemens, & nous luy quitterons la chasse.* La question est si la Loy de Dieu, se peut accomplir, & non s'il y a quelqu'vn qui s'en puisse vanter: Les iustes ne se vantent point, parce qu'ils sont humbles. Mais s'il ne tient qu'à produire vn homme qui ait accompli la loy, la question est decidée, & l'impudence du Ministre, mise au fonds du sac. L'Escriture nous en fournit non seulement vn, mais plusieurs, Abraham garda la loy de Dieu, depuis qu'il fut appellé à sa lumiere, Iacob & Isaac la garderent aussi. Dieu loüe Iob, comme iuste, droicturier, simple, craignant Dieu. & se retirant du mal, & parle de Iosuë en ces termes: *Comme Dieu, commanda à Moyse son seruiteur, ainsi fit-il à Iosuë, lequel accomplit tout ce qu'il luy auoit commandé, & n'outrepassa pas vn seul cōmandement, qu'il eut donné à Moyse.* Le Roy Ezechias prioit ainsi Dieu, *Seigneur souuienne toy, ie te supplie, comme i'ay marché deuant toy en verité, d'vn cœur parfaict, & ay faict ce qui estoit bon deuant tes yeux.* Priere, que Dieu non seulement approuua, mais l'exauça doublement. Sainct Luc parlant du pere, & de la mere de sainct Iean dict ainsi. *Ils estoient tous deux iustes deuant Dieu, cheminans sans querele en tous les commandemens, & iustifications du Seigneur*: Et peut-on douter, que leur fils sainct Iean, sanctifié au ventre de sa mere, ne l'eut entieremét accomplie? Et la glorieuse Vierge encor plus parfaictement? Laissant vn nombre infini de Saincts, qui ont passé cette vie auec la grace diuine, sans offence mortelle; & si on ne peut douter de la Sainteté de Moyse, Elie, & autres du vieil Testament, qui doutera de celle des Apostres, & ne croira qu'apres la reception du sainct Esprit; ils n'ayent vescu sans peché mortel, & obserué la loy de IESVS-CHRIST entiere? en voilà plusieurs, pour vn que le Ministre demandoit, quittera-il la chasse? mais sortira-il du tripot, pour aller estudier, à fin de mieux tirer vne autrefois, & non respondre soubs corde? I'auois argüé Luther, & Caluin, & les autres de leur secte, dequoy ils esgaloient les Sacremens Iuifs, aux Chrestiens, contre la verité de l'Escriture, & l'honneur de IESVS-CHRIST: le Ministre dict, que ie leur impose, & continue de se monstrer à nud ignorant, & malin: car i'auois produict des passages tres euidens, de Luther, & Caluin. verifiant leur erreur, que cet aueugle obstiné dissimule, & ne peut confesser, tant il a la consciēce dure à confesser, ce que tous les Ministres sensez confessent.

Iosué iuste. Non prætermit de vniuersis mandatis quæ iusserat Dominus Moisi. Iosué 11. 8.

Ezechias iuste. Obsecro Domine, memento quæso quomodo ambulauerim coram te, corde perfecto, &c. Isai. 38. 3.

Zacharie, & Elizabeth iustes. Erant autē iusti ambo incedētes in omnibus mandatis, & iustificationibus Domini. Luc 1. 6.

S. Iean iuste.

Ie disois donc comparant les Sacremens anciens, & nouueaux, que ceux-là ne iustifioient point par leur vertu, comme ceux de la Loy de grace, mais par la pieté de ceux qui en vsoient selon l'ordonnance de Dieu en la foy du futur Messie: & que sainct Paul ayant esgard à cela disoit que la Circoncision (vn des plus remarquables Sacremens de l'antiquité) n'estoit rien; s'entend de soy non plus que le prepuce: ce qu'il dict, non parce, qu'elle estoit des-ia abolie, en la loy de grace, comme pense le Ministre; mais parce qu'elle n'estoit rien de soy en la vieille loy:

In Christo neque circumcisio aliquid valet, neque præputiū. Gal. 5. 6.

Autremét l'Apostre ne diroit grande merueille, veu que non seulement la Circoncision; mais tous les Sacremēs de la vieille loy estoient abrogez, & de nulle valeur: Et le mesme Apostre exposant aux Romains, en quoy i'adis les Iuifs circoncis estoient à preferer aux gentils incirconcis, il ne dict point que ce fut parce que la Circoncision iustifioit de soy; mais parce que la Loy de Dieu auoit esté donnée en depost aux circoncis, & non aux autres peuples. Elle n'effaçoit donc point le peché de soy-mesme, mais par la foy des fideles qui en vsoyent; au lieu que les Sacremens de la loy de grace iustifient doublement, sçauoir-est, de leur vertu propre par prerogatiue sur les anciens, & par la foy de ceux qui en vsent bien. La Circoncision & les vieux Sacremens, comme vn signe & profession exterieure: &, comme dit sainct Paul de la Circoncision, *signale de iustice*: Les Sacremens de grace, comme vn restaurant, ou vne medecine qui opere par son action, & par la bonne disposition de celuy qui la prend en aage de discretion. Le Ministre n'ayant entendu ce que ie disois de la Circoncision auec les plus graues Docteurs, triomphe couronné des horties de son ignorance disant, *Allez-vous cacher, Richeome tous les Docteurs qui tiennent qu'elle estoit le peché, vous diront Anatheme.* Allez vous cacher maistre Ministre, & enterrez, ou bruslez vos escrits, tous les gens d'entendemét qui vous voyent & vous lisent, iugent que vous estes auec vostre ignorance & orgueil, tres-digne, ou des tenebres, ou des flammes, ou de tous les deux ensemble.

Quid ergo amplius Iudæo, aut quæ vtilitas Circōcisionis? multū per omnē modum. Rom. 3. 1.

Comment les Sacremens Iuifs iustifioint.

Comment ceux de la loy de grace.

Accepit Circumcisionem signaculum Iustitiæ fidei. Rom. 4. 11

Brauade du Ministre, pag. 387.

Execration fulminante du Ministre, renuoyée: Du binere, marque de malheur, du septenere, marque de pureté.

CHAP. LXXVI.

I'Auois dict en passant, que les Ministres prenans deux Sacremens pour leur Reformée, au lieu des sept que croyt l'Eglise Catholique, ils auoient choisi vn nombre portant le Symbole de mal'heur, de souilleure, de discorde, & de diuine vengeance, laissans le septenaire signe de pureté, d'vnion, & de misericorde: ce que ie verifiois briefuement en ce que les bestes immondes estoient entrées en l'Arche de Noé, accouplées par le nombre binere, comme les mōdes sept à sept: Item, en ce que la benediction du second iour fut cachée, comme se faisant ja la separation de l'vnité marque de concorde; cōme le septiesme iour beni, marque de sanctification: Et finalement en ce que deux Anges auoient esté enuoyez pour faire la vengeance des Citez pecheresses: Cecy disois-ie du binere, apres plusieurs anciens. Philon, Sainct Hierosme, Rupert & autres Docteurs. Le Ministre se met icy furieusement en action contre moy, tousiours insolent sur la terrasse de son ignorance, & braue, m'apostrophant en ces termes: *Miserable, où pensois-tu? Pourquoy est-ce donc que Dieu fit dresser deux Cherubins sur l'Arche? Pourquoy bailla-il la loy en deux tables? Pourquoy deux Autels l'vn des parfums, & l'autre des holocaustes? Pourquoy deux Testamens, le vieil, & le*

Le binere signe de malheur. Le septenere signe de misericorde.

Les bestes immondes deux à deux, les mondes sept à sept. Ex omnibus animātibus mūdis tolles septena, & masculū, & fœminā, ex immundis vero duo, & duo. Gen. 7. 2.

Et benedixit diei septimo. Gen. 2. 3.

Venerunt que duo Angeli Sodomam. Gen. 19. 1.

Periodes fulminãtes du Ministre. pag. 391.

nouueau? Pourquoy deux signes en l'Eucharistie? Pourquoy deux natures en la personne de IESVS-CHRIST*? blasphemateur, l'Esprit de Dieu te redargue.* Ce n'est pas faire de l'Apollon, & darder des flesches, mais du Iuppin fulminant auec ses quarreaux enflambez. Si cette periode eust esté troussée vn peu plus longue, & iettée vers l'Italie auec sa roideur, n'eust-elle pas ecimé en passant les Alpes, & arriuant à Rome, faict prẽdre coup à la coupe sainct Pierre? Ministre, tu me demandes où ie pensois? Certes non à toy; que ie ne cognoissois point; & si ie t'eusse cogneu, pensant à toy, i'eusse eu vn pauure obiect de ma pensée, comme ie suis contrainct de l'auoir, escriuant cecy, & esbranchant les cors & cornes de ton insolence. Mais où pensois-tu, me laschant cette fumeuse & funeste apostrophe? où estoit caché ton entendement? Estoit-il point occupé apres quelque fourneau de distillation alchymique, pour humer la chaleur & fumée de cette foudroyante canonnade? Mais qu'as-tu trouué en mon assertion si exorbitant, qui d'eust si exorbitamment faire charger le canon de ta plume vuide, & lancer vne bale de tel qualibre, & tel poids que tu penses? Qu'as-tu refuté, qu'auois-ie dit digne de refutation? I'auois dit que le binere estoit vn Symbole de malediction; ie l'auois prouué en passant, mesmes par le discours des anciens; & par la raison, Macrobe a escrit que c'est vne note de diuision, parce que c'est le premier nombre qui se depart de l'vnité: Philon le Iuif dict qu'il signifioit la matiere & les choses corruptibles; & partant que les deux coudées du bord de l'Autel, nettoyent les choses terriennes, ausquelles le binere conuient. Sainct Hierosme aduisoit qu'au second iour de la creation du monde, il n'est faict aucune mention de benediction, comme aux autres, signifiant la saincte Escriture par ce silence mysterieux, vne espece de diuorce & separation. Sainct Augustin auoit dict que tous ceux, qui font diuision en l'Eglise, appartiennent au binere, & que par les animaux immondes entrans en l'Arche deux à deux, estoient signifiez les meschans, & schismatiques en l'Eglise: & plusieurs autres Docteurs m'auoient fourny matiere, s'il eust esté besoin de dilater cette marque, & donner dessus le duel des Sacremens des Ministres, & monstrer que leur schisme auoit esté diuinement signifié en leur binere sacramẽtal, qu'ils estoient separez de l'vnité de la foy Catholique, qu'ils estoient terriens schismatiques & en somme duellistes: Comment as-tu refuté mon dire? en m'opposant plusieurs choses bonnes exprimées en binere? Deux Cherubins, deux Testamens, deux natures en la personne de nostre Seigneur (Merueille que tu n'ayes encore dit, deux personnes, comme Nestorius) deux Autels, & le reste: tu pouuois encore adiouster deux poles au mõde, deux jambes aux rossignols, & austruches, deux aisles aux Corbeaux, deux yeux deux oreilles, deux bras, & deux narrines en l'homme, & deux anses en la marmite de ta cuisine: quand tu en eusses mis encor d'auantage, prouuois-tu pour cela que i'auois mal dit, disant que le binere estoit vn symbole de malheur, & de soüilleure? Est-ce inconuenient, qu'vne mesme chose puisse estre note de bien & de mal? Le Lion marque quelquefois le Sauueur en la saincte Escriture, *Le Lion de la lignée de Iuda a vaincu*: appelleras-tu neantmoins blasphemateur sainct Pierre, de quoy il a employé le nom de cet animal, pour signifier le Diable? la Lune signifie l'Eglise de Dieu, & signifie encore les fols, qui sont les gẽs de ta Paroisse. Si quelqu'vn la prend pour symbole de folie, sera-il anatheme à ton aduis? Prenons donc le cas que le binere soit employé quelquefois en choses bonnes, cela empesche-il qu'il ne puisse estre marque des mauuaises? falloit il donc ouurir ta gueule si horriblement, pour m'engloutir, pour m'appeller blasphemateur, auec execration reformée? pour faire trẽbler ta chambre en danger de rompre les fioles & les alambics rangez en ces fourneaux d'essay? Bien m'a dit que i'estois loin en Italie, & que les Alpes estoient entre deux, pour me garentir du quarreau de ce tonnerre esclattant, & de cet altitonant de Vauuert: i'estois atterré sans mercy, & mort pour la seconde fois. O Ministre, combien ton orgueil t'a rendu niais & ridicule, & combien ton ignorance se monstre grande à chasque saillie de ta plume erratique? Dieu te face sage, Ministre. Ie ne te souhaitte autre mal, ny autre vengeance. Tu auras assez grand creuecœur, si vn iour tu peux voir l'Idole de ta folie, la deformité de tes fautes, & le miserable estat de ton cerueau creusé.

Philo de specialibus legibus.

S. Hiero. in 1. Agg.

S. Aug. l. 12. contr. Faust. c. 15

Ennumeration sotte du Ministre.

Vicit Leo de tribu Iuda. Apoc. 5. 5.

Aduersarius vester diabolus tanquam leo rugiẽs circuit. 1. Pet. 5. 8.

Pulchra vt Luna. Cant. 6. 9.

Stultus vt Luna mutatur. Eccl. 27. 12

De l'Idolatrie de Venus. S. Ignace exposé contre l'ignorance, & la fraude du Ministre.

CHAP. LXXVII.

SI cet homme s'est fait voir à bonne mesure ignorant & malin aux precedẽtes Idolatries, il se monstre villain outre mesure en cette-cy. C'est qu'il estoit au climat de sa terre, & son discours, comme son ame se fondant en ce subiect, comme la poix en la chaleur du Soleil, ou du feu. Aux premier chapitre d'icelle, il respond aux douze miens premiers, & ne se soucie pas beaucoup de ce que i'auois dict à la loüange de la chasteté, & des fraudes du Diable à establir le Royaume de la luxure, & de la vertu du Sauueur à le destruire, & mettre en regne l'honnesteté: Cela ne le touche point. Il respond à ce que i'auois monstré que faussement les Ministres aux liures des Roys auoient tourné en leur Bible, IMAGES, pour IDOLES, & qu'ils n'auoient faict aucune mention des ordures de l'Idole de PRIAPVS. Sa responsee n'est autre qu'apporter la version d'Arias Montanus, qui est en substance la mesme, que nostre vulgaire, mettant luy le mot ORDVRES, que les Ministres cachent en la leur, & tournant tousiours IDOLES, & non IMAGES, au contraire de ce qu'ils ont tourné, seulement au lieu de PRIAPVS il met, TERRICVLAMENTVM, espouuentail, qui est encore plus emfatique que le mot, PRIAPVS: Car il marque cette Idole de telle laideur & difformité, qu'elle donnoit vn spectacle espouuentable aux yeux de ceux qui la regardoient. A la fin donnant du marteau sur l'enclume de son

opiniastreté, il tient bon, & dit que veu que Image & Idole est le mesme, ils ont bien tourné IMAGES, & non IDOLES, sans se soucier de l'authorité de tous les anciens, qui ont tourné IDOLES, mesmes de Arias, qu'il allegue pour le iustifier, lequel il voit auoir tousiours tourné IDOLES, comme tous les anciens.

pag. 398.

TOVT ioignant pour rampart de la defense qu'il veut faire en faueur de Venus, il produict vn lieu de sainct Ignace, voulant monstrer par iceluy, que les Apostres estoient mariez, contre ce que i'auois dict qu'ils furét tous sans femme, fors sainct Pierre, qui neantmoins viuoit auec la sienne, comme vn frere auec sa sœur, sans commerce de couche, comme les autres Disciples, qui le trouuerent mariez deuant que nostre Seigneur les eust appellez. Il dit donc. *Pour abbreger, nous nous contenterons de l'en dementir par le tesmoignage mesmes d'Ignace, disant que S. Pierre, & sainct Paul, & les autres Apostres, ont esté mariez, non par conuoitise, mais pour auoir lignee: Et passerons*, dit-il, *tous ces autres discours qui ne nous chargent point, &c.* Ils estoient trop honestes pour luy, c'est pourquoy il les passe legerement. Il veut donc prouuer par ce tesmoignage, que les Prestres doiuent estre mariez. Ie respons à cette premiere poincte, & dis que le Ministre est autant debile que souffreteux, pour donner base à l'Idole de chair, qui dict, *que chacun doit estre marie*: Ou est l'Escriture tant vantée, & tant preschée, qui die ce qu'il aduance, qui die que chacun se doit marier? & s'il faut prendre les Peres au defaut de l'Escriture, est-ce assez que l'authorité d'vn pere pour faire vne loy generale? Et si telle authorité peut seruir, pour vn tesmoignage qu'il produict, nous auons tous les anciens Peres Grecs, & Latins les Conciles & loix de l'Eglise Catholique, qui tiennent pour le celibat és Prestres & Officiers de la maison de Dieu. Mais pour renuerser le fort de ce Roland, ie ne donne qu'vn coup de sape, & dis, que cette mention de sainct Paul & des Apostres mariez, n'est en aucune epistre de sainct Ignace, sinon en quelques vnes que les Grecs Schismatiques ont corrompu en faueur de leur mariage, que ces versions Latines ont imité par megarde: nous auons les exemplaires Grecs en la Bibliotheque du Vatican, & de Sforze, qui font foy de ce que ie dis, & n'est parlé en icelles, sinon des Saincts, qui ont esté mariez en la vieille loy, mais nullement des Apostres, sauf de sainct Pierre. Et certes puis que sainct Paul tesmoigne disertement de soy, qu'il viuoit sans femme, & exhortoit les autres à viure, comme il viuoit, ce que les Ministres ne peuuent nier, il n'est aucunement vray semblable que sainct Ignace viuant du siecle des Apostres, eust escrit vne mensonge si patente, ou qu'il eust ignoré que sainct Paul & les autres n'estoient point mariez; ce que tous les Chrestiens sçauoient & voyoient. Conclusion donc, que le Ministre est vn vray Prestre de Venus, ne se contentant d'estre marié, mais enseignant que tous les Prestres le doiuent estre, comme estoient ceux de Venus.

S. Ignace faisifié Epist. ad Philadelp. & relevé par le Ministre. pag. 398.

Addition heretique en l'Epist. 9 Ad Philadelphos, in Bibliotheca Vaticana. & Sfortiana.

Volo enim omnes vos esse sicut me ipsum. 1. Cor. 7. 7

Le Ministre vray Prestre de Venus.

Que le celibat dône ayde pour mieux seruir Dieu, mieux estudier, & vaquer aux charges Ecclesiastiques. Les Ministres Boëmiens.

CHAP. LXXVIII.

LE Ministre ayant sauté plusieurs choses dictes contre la lubrique doctrine de Luther, & plusieurs autres traictées en faueur de la chasteté, matiere qui luy rompt les oreilles, il se plante sur ce que i'auois reproché aux Ministres, qu'ils enseignoient vne doctrine aussi impie que lasciue, disans, qu'il ne falloit iamais faire vœu de chasteté, comme estant cela par dessus les forces humaines; Et qu'il estoit permis de le rompre, quand il estoit faict. Ie monstrois briefuement que cette doctrine estoit contraire à la saincte Escriture, qui recommande les Eunuques volontaires, qui ne peuuent estre autres que ceux, qui ont faict ce vœu; qui commande de garder le vœu qu'on a faict à Dieu: ie monstrois qu'on pouuoit garder la chasteté & faire choses plus difficiles auec la grace de Dieu, qui peut tout, & que l'experience auoit iustifié cette verité en plusieurs milliers d'hommes, & de femmes, qui ont gardé, & gardent encore fidelement ce vœu. I'adioustois que Luther disant que l'homme ne peut viure sans femelle, faisoit l'hôme inferieur à vn cheual, qui par art, ou par force peut viure sans jument. Le Ministre respond à tout cecy, côme aux autres poincts serieux en ignorant & moqueur. Il dit qu'il est question icy, si chacun se peut chastrer: Item, si la grace de Dieu est dônée à chacun; & qu'il faut non seulement brider les corps, côme l'on faict aux cheuaux, mais encor l'ame: & sa côclusion est, que le vœu de chasteté & le celibat enflamme la luxure, & qu'il faut que chacun ait sa femme. Qui peut lire & ouïr ces niaiseries, ces fuites & blasphemes auec patience? Qui mit iamais en question si chacun doit faire vœu de chasteté? qui ne voit que ce n'est pas à tous? Et qui doute que Dieu ne communique la grace de le garder, à ceux qui le font par son inspiration, s'il ne tient à eux? Et quel homme ayant iugement dict iamais que le vœu de chasteté, & le celibat suscite la luxure, veu que ce seroit faire venir le feu de la glace, l'obscurité de la lumiere, & le corbeau du cygne? Le Ministre auoit-il leu S. Paul, assignant les fruicts du celibat, qui sont, *Estre plus vni auec Dieu; n'estre point diuisé, partie au monde, partie à Dieu; faire plus aisement oraison; en somme seruir à Dieu auec plus de liberté?* Qui dict, *Celuy qui est sans femme a soin des choses qui appartiennent au Seigneur, pour plaire à Dieu: Celuy qui a femme, est en solicitude des choses du monde, pour plaire à sa femme, si bien qu'il est diuisé.* Ce sont donc les premiers fruicts du vœu de chasteté, & du celibat, ESTRE *vni auec Dieu, & le seruir auec plus de liberté.* L'Apostre poursuit, & dit pour les femmes, *La femme non mariee, & la vierge, pense aux choses qui sont du Seigneur, à fin d'estre saincte de corps & d'esprit: Celle qui est mariée pense aux choses du môde, pour plaire à son mary*: c'est vn autre fruict: LA SAINCTETE' *du corps & de l'esprit, & seruir Dieu*

Pour la Chasteté contre les maximes des Ministres.

Sunt Eunuchi qui se castrauerunt propter regnû cœlorum. Matt. 19. 12 Vouete & reddite Domino Deo vestro. Psal 75. 12

Omnia possum in eo qui me confortat, Phil 4 13. apud. Aug lib 8 Côf. cap. 11. Tu nô poteris quod isti & istæ, continentia dicit.

Propos che malins de Luther. Serm. de Matrimonio.

Fruicts du celibat.

Pour le celibat. 1. Cor. 7 31.

Pour les hommes. Qui sine vxore est solicitus est quæ Domini sunt, quo modo placeat Deo.

Pour les femmes Et mulier innupta, &

sans

virgo cogitat quæ Domini sunt, vt sit sancta corpore, & spiritu. Ibid. 34.

sans empeschement. Ces maximes & conseils sont-ils assez esloignez de la doctrine des ministres, & de la vanité de ce predicant de Venus, qui dict que le celibat est cause de luxure? qui veut que chacun soit marié, à quelque prix que ce soit, Prestre ou Religieux, & qu'il faut rompre les barrieres de la foy & de l'honnesteté, pour auoir vne femme? Or si l'Apostre estime estre expedient d'estre sans femme, à tous ceux qui veulent à bon escient, & sans destourbier, vaquer au seruice de Dieu, combien plus à ceux qui sont officiers de sa maison, qui sont les Clercs, les Pasteurs, les Docteurs, & Predicateurs, & autres qui seruent à ses Autels, & enseignent le peuple, & doiuent vaquer sans pause au seruice de Dieu? Donc combien saincte & raisonnable est l'ordonnance de l'Eglise, de ne receuoir aucun à la dignité des saincts Ordres, sinon auec le vœu de perpetuelle chasteté, & continence? Et au contraire, combien importunes & dures les loix des Ministres, qui non seulement conseillent aux autres de prendre femme, mais veulent estre des premiers mariez, pour donner leurs corps à la cadene d'vn esclauage qui ne prend fin qu'en la mort? Comment peuuent-ils administrer leurs Sacremens auec la pureté requise? Et si Moyse commandoit au vulgaire de s'abstenir des femmes, pour s'approcher des sacrifices, & si sainct Paul conseille le mesme pour mieux vaquer à l'oraison, peuuent-ils s'aquiter de leur deuoir, ayant tousiours à costé leur femelle? Mais comment peuuent-ils estudier, chargez du soin de la femme, des enfans, du mesnage, & de mille encombres de la famille? Est-ce donc merueille, si on les voit la pluspart ignorans à outrance, & entre plusieurs, celuy qui me contrainct d'escrire cecy, qui pense, qui veut estre estimé des plus habiles & suffisans, & son liure est vn magasin d'inepties, d'ignorances, & d'impertinences, laissant à part ses blasphemes, fraudes, & malignitez? Mais concedons qu'ils puissent auoir quelque loisir pour estudier, comment pourront-ils aller par le monde, selon le precepte de nostre Seigneur, & anoncer l'Euangile auec le carriage & train de leurs femmes, & enfans? Faudra-il pas qu'ils aillent en troupes, comme les Boëmiens, & qu'autant de Ministres, autant de Ducs, chacun pour conduire son esquadre? Les Apostres le firent-ils ainsi? Que si vn seul sainct Pierre fut marié, & mena sa fille à Rome, cōme quelques vns tiennent, il auoit sa femme comme sa sœur, ainsi que i'ay dict, & sa fille par necessité, pour ne la laisser en danger loin de soy au païs de Iudée. Et cette fille y mourut vierge, ayant faict vœu de virginité. Mais oyons la belle doctrine que le Ministre donne de la grace de Dieu.

Le celibat tres conuenable aux Clercs, & officiers de l'Eglise.

Loix tyranniques d'esclauage données par les Ministres sur la necessité du Mariage.

Exo. 19. 15 Estote parati in diem tertium, & ne appropinquetis vxoribus vestris. 1. Cor. 7. 5 Nolite fraudare inuicem, nisi forte ad tempus vt vacetis orationi.

Les Ministres Boemiens.

Blasphemes du Ministre contre la grace de Dieu en faueur de Venus.

CHAP. LXXIX.

IAuois dict & prouué qu'auec la grace de Dieu on pouuoit faire le vœu de chasteté, & le garder estant faict, & qu'il estoit aussi aisé & facile voire plus, d'estre chaste au celibat auec l'assistance de cette grace, qu'en mariage mesmes, & que sans cette grace le marié pouuoit moins garder la chasteté, que celuy qui n'est pas marié & que le souuerain remede pour vaincre la concupiscence, estoit la grace de Dieu, & non le mariage: & que si pour n'estre asseuré de cette grace, on ne doit iamais faire vœu de chasteté, on ne doit non plus se marier, parce qu'on n'est non plus asseuré, si on gardera la foy de mariage: Et finalement, que s'il y a des gens qui ne gardent point leur corps, & leur ame nette, le celibat n'en est pas cause, mais leur lascheté, qui ne veut vser des remedes pour se contenir: & si on ne doit point accuser le mariage comme cause de ceux qui sont adulteres, mais leur lubricité, moins encor le celibat, s'il y a des paillards entre ceux qui le professent: parce que le celibat est plus esloigné du vice de la chair, que n'est le mariage. Le Ministre a pensé trouuer vne nouuelle euasion pour eschapper toutes ces prises, & s'est enuelopé en des filets de nouuelles absurditez & blasphemes: Car apres auoir epilogué ce que i'auois dict de la grace de Dieu, & des moyens qu'il faut tenir pour estre chaste, luy preferant le mariage à tous, parle ainsi: *Qui ne voit la grande difference qu'il y a entre le mariage & ces choses?* c'est à dire, la grace de Dieu, & les chastimens du corps; *& partant combien faussement Richeome dict que ces choses sont vn plus fort remede que le mariage? la grace de Dieu est elle en la main d'vn chacun, comme le mariage y peut estre? Chacun est-il bien enclin à employer ces exercices de pieté, qui seruent de remede à la concupiscence, comme à se seruir du mariage?* Il dict donc que le mariage est vn remede plus à la main, plus propre, plus commun que la grace de Dieu, & que ce remede doit estre preferé aux exercices de pieté, qui mattent le corps, aux ieusnes, aux oraisons, aux disciplines, & autres austeritez, qui seruent à brider, & applatir la tumeur de la concupiscēce. Autant d'assertions, autant de mensonges, sacrileges, & blasphemes, enseignemens tres-dignes de l'Idole de Venus, voyons comment. C'est mensonge, sacrilege, & blaspheme, de dire que la grace de Dieu soit moindre remede, moins propre & moins à la main pour brider la concupiscence, & garder la chasteté, que le mariage; veu qu'auec la grace de Dieu on ne faict iamais vn faux pas contre la chasteté, si on le faict c'est apres auoir chassé de soy cette grace: où au contraire on voit mille adulteres se commettre par des gens mariez, ains ceux mesmes estre plus vilains, qui ont plus de remedes des femmes, comme on voit parmi les Turcs, & Payens. Mais comment peut dire ce predicant de Venus, que le mariage est plus à la main, plus commun que la grace de Dieu; veu qu'il ne peut seruir, ny à tous, ny en tout temps, comme faict la grace? Car il y a plusieurs ieunes hommes & filles, qui sentent les assauts de la chair, & ne peuuent pas soudainement estre aidez par le remede du mariage, ne pouuans encor estre mariez, & toutesfois peuuent estre assistez de cette grace, pour se contenir: Et les mariez mesmes n'en peuuent pas tousiours vser, ou pour estre esloignez de leurs femmes, ou pour auoir quelque longue maladie, qui ne le permet pas, ou pour quelque haine secrette, ou pour autre cause. Au lieu que la grace de Dieu

Le Souuerain remede contre la concupiscence c'est la grace de Dieu.

Euasion du Ministre blasphematoire contre la grace de Dieu. pag. 407.

La grace de Dieu plus forte pour la chasteté que le Mariage.

La grace de Dieu plus à la main que le Mariage.

est tousiours preste, en santé, en maladie, aux champs, à la ville, aux ieunes, aux vieux, à tous, & par tout. Mais, dict le Ministre, elle n'est pas donnée à tous ceux qui se veulent contenir: Elle est donnée à tous ceux qui la demandent bien: & si pour n'estre donnée à tous ceux qui veulent viure sans femme, on les doit faire marier, on ne doit permettre qu'aucun se marie pour n'estre adultere, d'autant que la grace de se contenter de sa femme, n'est pas donnée à tous; & les mariez priuez de cette grace, sont en danger d'aussi grand inconuenient, que les autres, voire plus grand; parce que sans la grace de Dieu, il est impossible de garder la chasteté maritale, impossible de ne tomber en adultere, qui est plus grand peché que de commettre simple fornication. Il faudra donc s'abstenir de mariage, pour ne commettre vn plus grand peché. En combien d'absurditez s'embourbe cet homme, pour defendre vne absurdité? Combien d'Idoles de chair taille-il, pour en authoriser vne? combien plus facile & plus conuenable à la parole de Dieu, de croire & de dire, que sa grace est le vray & souueraine remede contre la concupiscence, & contre tous autres vices? pour la chasteté & pour toutes les autres vertus? Et comme i'auois noté, (si le Ministre eust eu des yeux) c'est le remede que nostre Seigneur bailla à son Apostre, qui demandoit d'estre deliuré de la poincte qui le piquoit: il ne luy dit pas MARIE-TOY, mais luy assigne vn plus puissant, & plus propre remede disant, *ma grace te suffit, la vertu se rend parfaicte en l'infirmité*: côme s'il disoit, cette ayde seule est assez bastante pour venir à bout de la rebellion de ta chair, & cet Ange de Satan qui te buffete. Au reste, le Ministre n'est-il pas gracieux, de dire que tout le monde n'est pas enclin à embrasser les austeritez du corps, comme le mariage, pour remedier à la concupiscence, & que pour cela, il vaut mieux se marier, que se pener en ces fascheux exercices de pieté? Est-ce le langage d'vn Predicateur de la parole du Seigneur, & non plustost d'vn esclaue auachi, qui n'a courage de leuer les yeux au ciel, qui ayme mieux estre autour des marmites d'Egypte, aux oignons, aux tripes, & à la charogne, que combattre au desert, pour gaigner le droict de la terre promise? Selon ce conseil il faudra nourrir les malades selon leur appetit, & iamais ne leur bailler medecines, parce que la nature les abhorre, & se plait à ce qui delecte les sens; conseil non digne d'vn honneste pasteur Chrestien, mais d'vn Epicure & d'vn Sardanapale Payen.

La grace de Dieu donnée à tous ceux qui la demandent. Petite & dabitur vobis. Matt. 7. 7.

Sufficit tibi gratia mea: nam virtus in infirmitate perficitur. 2 Cor. 12. 9.

La doctrine Huguenote productrice de paillardise: Calomnies & faussetez du Ministre refutées.

CHAP. LXXX.

I'Auois monstré que la doctrine Huguenote produict & engendre de soy la paillardise, & que s'il y a des gens chastes parmy les Huguenots ce n'est pas des enseignemens de leur Reformée, mais instinct de leur bonne nature; au contraire, que la doctrine Catholique faict de soy ses disciples chastes, s'ils la veulent suiure; & que s'il y a des gens paillards en l'Eglise, c'est de leur peruersité, & non des enseignemens de leur mere, qui ne respire que chasteté. Et que les Apostats de cette Eglise, imbus & empestez de la foy Huguenote, sont triplement paillards; en leur entendement, qui tient estre mariage, ce qui est concubinage; en leur volonté, qui appete cette lubricité, comme chose loüable: & en leur corps, qui se iette à la voirie de la chair conceuë & desirée de l'ame: & partant, celuy qui est paillard estant Catholique, peche contre sa conscience, & piqué de quelque remord peut receuoir guarison, & deuenir chaste: mais le Prestre renié, qui paillarde en la Reformée, croit qu'il faict bien, selon les maximes de sa secte, & errant en son esprit, tient bon en la volonté de sa lubricité, & n'est capable de remede. Le Ministre respond premierement en moqueur, disant: *C'est ainsi qu'il faut que l'hypocrisie en fin se monstre*. Il veut dire que les Catholiques sont hypocrites, parce qu'ils font contre leur conscience, & a dissimulé, ou plustost n'a pas entendu la force de mon argument, qui monstroit que les Catholiques vicieux, pechans contre leur conscience, auoiét encore quelque poux en leur synderese, & pouuoient receuoir en leur ame remede & guarison; mais que ces Apostats estoient sans conscience & sans honte, triplement vilains, & du tout incurables: En second lieu il respond en calomniateur, & touche le passage de sainct Paul, predisant certains Heretiques, qui prohiberoient le mariage, comme chose contre la loy de Dieu, lequel passage il applique contre l'Eglise Catholique, auec autant d'ignorance, que d'impudence & malice: Car il deuoit sçauoir, qu'il y a douze cens ans, que les Docteurs Orthodoxes ont declaré, que c'estoient les Manicheans, & autres Heretiques detestans le mariage, que S. Paul predisoit en ce lieu là: & dire de l'Eglise, qu'elle prohibe le mariage, comme chose contraire à la loy de Dieu, c'est effrontée impudence; veu que l'Eglise honore les nopces, soustient l'honneur du mariage, contre l'Heresie de Caluin, qui le raualle au dessus des contracts ciuils, & le met au rang des mestiers de Barbier, de Tisseran, & de Sauetier: Impudence encore plus effrontée, de dire que la doctrine Catholique condamne le mariage; & le repute paillardise, & souilleure de la chair: calomnie finalement & fausseté, en ce qu'il dit, que i'ay mis entre les statues de Venus, & maximes de luxure la permission de se marier en la Reformée, au lieu que i'auois dict cela de la loy des Ministres, qui veulent que chacun ait son Idole, & sa femme, aussi bien les Prestres, que les personnes libres; & que cela soit reputé mariage. Mais que peut faire autre chose, vn Ministre obstiné, que mentir & calomnier, & prattiquer le mestier de son pere? Apres auoir bien bauardé en faueur de tels ruffiens sacrileges, il exclame disant: *O si la langue de Richeome, & de tous les Iesuites, voire de tous les plus rigoureux Moines, vouloit nous confesser auec franchise toutes les flammes, & toutes les ardeurs qu'ils sentent en leur ame, parmi toutes les abstinences, que nous les trouuerions bien souuent conuaincus de cet adultere spirituel, duquel nostre Seigneur accuse ceux, qui regardent d'vn œil de conuoitise la femme de leur prochain!* Ministre, tu monstres par ce

Triple luxure Huguenote.

pag. 402.

Cauteriatum habétium suā conscientiam prohibentiū nubere. 1. Tim. 4. 3.

Impudéce du Ministre. pag. 407.

Idole de Venus.

Consciéce du Ministre iugeant chacun à son aulne. pag. 408.

tien langage, sans autre confession, que tu es aussi vilain que meschant; car pourquoy dis-tu cecy, sinō parce que tu mesures les autres auec la mesure de ta lasciueté & lascheté, & cuides que tout le monde soit lascif & lasche, comme toy? Ainsi ton Idole Caluin parloit des ames consacrées à Dieu; ainsi deuant luy Neron prodigieux paillard, croyoit qu'il n'y auoit homme au monde qui fust chaste en aucune partie de son corps. Ie te respons, ô tison de Cypris, que cent mille Religieux de tous sexes, & de tous aageste condanneront, au grand iour, où tous les paillards & Predicans de paillardise seront condamnez, & feront voir à ton impudence, qu'auec la grace de Dieu, que tu prises moins qu'vne piece de chair, ils ont vaillamment soustenu les assauts de leurs corps mortels, emporté la victoire des flammes que tu dis, & desquelles tu brusles, & gaigné la courōne de chasteté, que tu rauales; & tu demeureras auec les boucs condamné, si tu ne changes de peau, & porteras sur les cornes de tō orgueil, & en l'acier de ta conscience, la condamnation de ton faux iugement grauée en caracteres de bronze, à ta confusion & ignominie eternelle.

Le Ministre aduocat d'vn crime detestable: Calomniateur, & blasphemateur.

CHAP. LXXXI.

MOnstrant les monstrueuses paillardises engendrées par les maximes Huguenotes, & approuuées par les Ministres, ie citois en passant les amours de Beze, vn des grands Patriarches de la pretenduë Reformée, Praticien & Docteur public d'vn crime abominable: Ie disois que si cet homme s'estoit corrigé des desbordemens de sa lubrique ieunesse, il en deuoit auoir donné quelque tesmoignage, auquel il fist voir au monde sa penitence publique, pour reparer le scandale publié & diuulgé en toute la Chrestienté, par son crime, & par son vers criminel. Ie reprenois encore le silence des Ministres, qui ne l'en auoient iamais repris, ny condamné son poëme damnable. Ie citois la penitence de Dauid, & ses vers Penitentiaux: Item les escrits de sainct Augustin, accusant les fautes de sa ieunesse: le Ministre plus sage que tous ses compagnons, & plus hardy à parler & feindre, non seulement ne dict rien contre le peché de Beze; mais le defend, ne voulant faillir seulement par vn vicieux silence comme les autres, mais encore par vne approbation patente, autant detestable qu'impudente, que dit-il donc? Il dict que *ces vers de Beze, faicts deuant qu'il fust de la Religion Reformée, ne sont autre chose que la loüange d'vn ieune homme de ses amis, esquels il n'y a rien de mauuais, que le sens que les Iesuites leur donnent, parce que ce sont façons de parler hyperboliques, pour representer vne estroicte amitié.* C'est mensonge que Beze ait composé ses vers, deuant qu'il fust Huguenot; car il a esté Huguenot, & paillard dés sa premiere ieunesse, & les mit en lumiere, apres auoir taui sa Candide, de la maison de son mari, c'est à dire, en la grande ferueur de sa reformation, deslors adultere, & pederaste ensemble, d'effect & de parole; aymant vne Candide, & vn Audebert ensemble & donnant ce poëme commun, à l'vn, & à l'autre. Or par la confession du Ministre, il n'y a rien de mauuais en ces vers, que le sens que les Iesuites leur donnent. Et n'estce pas assez? Le sens que les Iesuites leur donnent, c'est qu'ils contiennent la profession d'vn adultere public, & d'vn peché detestable: n'y a il rien, de mal en l'adultere, & en ce peché? rien de mauuais en cette profession, & impudence effrontée? Où va la malice de ce malin, & ieune resueur, qui ose nier impudemment le crime; qu'il confesse par imprudence & ne veut aduouër par franchise, ce qu'il confesse par sottise? C'est sans doute, vn effect de son franc-arbitre Huguenot, qui ne veut, ny suiure, ny confesser aucune verité. Et au reste, commēt peut-il dire que ce poëme est vne loüange d'vn ieune hōme, veu qu'il est d'vne femme encor. & en termes pareils? Et quelle loüange est cecy, ou il n'est parlé que d'embrassemens, & de vilainies? Et qui peut estre si aueugle, & si malicieux, qui ne voye, & n'aduoüe que le vray sens de ces vers, est celuy que les Iesuites, & tous ceux qui ont entendement, leur donnent? & que c'est crime pederastique, & non façon de parler hyperbolique? non representation d'vne estroicte amitié, mais vne abomination d'vne infernale lubricité? Cette defence donc n'est pas defense de linnocence de Beze, c'est vne ouuerte impudence, & vne certaine approbation du vice de Beze: Car excuser vn criminel conuaincu par son propre tesmoignage, c'est approuuer son crime: Et dire que ces amours sōt honestes, c'est enseigner que chascun les peut suyure. Plutarque n'a vsé d'autre langage en faueur, & defence de cette abomination, que celle dont vse ce Corybant reformé. Et qui ne le iugera plus digne des flammes deuës à ce peché, que de plus longues, & seueres paroles, pour tancer la lasche temerité de sa plume? Qui osera esperer, que d'vn sac si vilain en puisse sortir vne parole d'honesteté, pour l'instruction de ceux qui l'escoutent, quand il bourdonne les vers de la Bible mal entenduë, comme il faict icy la defence de ceux de Beze?

Reproches & calomnies abominables du Ministre, renuoyées.

CHAP. LXXXII.

LE Ministre va de mal en pis en cette matiere de Venus, & se plonge, comme vn sanglier, tousiours plus auant, en la fange. Il ramasse toutes sortes de voiries de sa bauge, à fin d'en honnir, s'il peut l'Eglise Catholique: Il cite les Poëtes reformez en l'eschole de Caluin, dont le tesmoignage n'a non plus de poids, que ses calomnies. Il ose encor citer Mantuan autheur Catholique, & Poëte Religieux, qui deteste par son vers, le peché que luy à loüé en Beze; tesmoignage qui non seulement ne luy sert de rien pour prouuer, selon son intention, que l'Eglise Catholique face par sa doctrine les gens luxurieux, comme faict la pretendue Reformée, que plustost il certifie la pureté d'icelle en vn de ses enfans, qui, selon l'esprit de sa mere, deteste la paillardise; & enseigne que si dedans cette Eglise il y a des abus, & des *Mantuā.*

vices, cela vient des mauuais enfans, & non de l'honeste & chaste doctrine de la mere. Si on eust trouué quelque Poete, ou autre autheur Huguenot, qui si horement eust escrit contre la luxure de Beze, que Mantuan escrit contre les excez des vilains, on eust peu coniecturer que l'esprit des Ministres, n'est pas celuy de Beze. Et partant, le Ministre par ceste allegation confirme, sans y penser, l'honesteté de nostre cause; car ce Poete ne reprend pas l'Eglise, mais les vices de ceux qui ne viuent pas selõ les loix & mœurs de cette Eglise: reprend les defauts des hommes, & non la doctrine Catholique & cette reprehension est honorable à l'innocence de l'Eglise. Apres ces citations, il retombe & r'entre pour la seconde fois aux bordeaux, & n'en peut sortir: Et quicõque luy pourra lier la langue & mettre vn baillõ sur ce subiect fera vne œuure d'honesteté & iustice Chrestienne. Que dit-il de ces lieux? il les reproche encore à l'Eglise à grosses iniures & calomnies. Il dict qu'ils sont permis par tout l'Italie, & en particulier en la ville de Rome: le sçait-il pour l'auoir veu, ou pour l'auoir ouy dire? Mais oseroit-il mentir si effrontément, s'il auoit non seulement conscience, ains quelque peu de prudence, & de science de la verité, veu qu'il y a cent & cent lieux en Italie, qui le peuuent conuaincre de mensonge & de calomnie? Et s'il y en a quelques vns, où ces maisons soyent tolerées, sauf le detestable vice d[illegible] toute l'Italie. & specialement [illegible] par des terribles exequutions de mort & de feu, quand il vient en cognoissance du Magistrat, ce qu'on a veu encore depuis peu de iours en la personne de plusieurs; si donc il y a quelques maisons de ces miserables femmes abandonnées, que peut il colliger de cette permission & tolerance commune en plusieurs villes de l'Europe, sinon vne police seculiere, establie pour barrer la porte des plus grands maux: Loth offrit ses deux filles vierges à la licence de ses concitoyens pecheurs detestables, pour destourner l'outrage d'vn plus detestable peché: Et cette permission n'est pas pour inuiter à mal faire, comme iadis les temples & Academies de Venus se dressoient; c'est pour separer du commun les personnes infectes, & les enfermer comme en vne ladrerie, à ce qu'elles n'infectent les autres, par leur commerce, & se confondent elles mesmes, par la honte de leur ignominie: Elle n'est pas du Pape, entãt que Pape, & Pere spirituel, mais entant que Prince temporel, se comportant en cette tolerance comme les autres Princes de l'Europe, qui, selon les loix humaines, permettent s'ils ne peuuent faire mieux, qu'il y ait des cloaques ciuiles en leurs Citez, à fin que toute la Cité ne soit cloaque; & des sentines en leurs vaisseaux, à fin que tout le vaisseau ne deuienne sentine. Ce n'est pas vne permission absoluë de gayeté de cœur, c'est vne contraincte causée du torrent des infirmitez Le Pape entant que Pape, non plus que l'Eglise, ne donne iamais congé à personne de mal faire, quãd ce ne seroit qu'vn peché veniel; ains tasche de retirer chacũ de son vice: Il faict tenir ces pauures mal aduisées, comme prisonnieres en vne geole: Il leur faict oster toutes les commoditez de la vie, tant que faire se peut, pour leur oster le moyen & occasion de mal viure. Il les faict aider en toutes

Habeo duas filias Gen. 9 8 *Maisons infames comme Ladreries.*

La loy permet le moindre mal pour en euiter vn grand.

façons, à ce qu'elles quittent leur vice: Il les faict exhorter en priué & en public, & plusieurs d'entre elles se conuertissent tousiours, ausquelles est destinée vne maison de retraicte, pour y passer sainctement le reste de leur vie. Le Ministre qui a les yeux si ouuerts à remarquer les voiries de la chair, ne deuoit-il pas auoir noté ces lieux ordõnez en faueur de la chasteté, pour n'estre calomniateur? Auoir noté encore que pour vn de ces lieux infames, toute l'Italie & Rome en particulier, a plus de cent maisons honorables, repaires consacrez à la pieté, où les hommes, & les femmes, seruent Dieu nuict & iour, auec vœu de perpetuelle continence? N'a-il peu voir autre chose, que les fõdrieres, les esgouts & bordeaux? Mais n'a-il peu colliger de tant de lieux consacrez à la chasteté, l'esprit chaste & pudique de l'Eglise? Et qu'a-il, & ses compagnons à reprocher les lieux infames à cette Eglise, & non plustost à exalter sa rare candeur, veu qu'elle ne respire en ses loix, en ses coustumes, en ses œuures que la pureté? qui est en continuel exercice à cõbattre le vice contraire par ieusnes, par oraisons, par veilles, par pelerinages, & autres essais propres à matter le corps, & le rendre soupple à la loy de l'esprit, & à sanctifier l'vn & l'autre pour vaquer auec plus de pieté & de perfectiõ au seruice de la diuine Majesté: Comment sont les Ministres si impud[illegible]s de calõnier l'honesteté d'vne telle mere, [illegible] leur Reformée ne dont ét [illegible] la chasteté, sinon à se ma[illegible] tant de fois qu'ils peuuent, [illegible] à boire, & à engraisser leur chair en toute liberté charnelle? Or il ne falloit pas que le Mini[illegible] sortist de ce propos, sans se marquer excellen[illegible] vilain & ignorant, en vn faict qu'il recite [illegible] denigrer l'Eglise Catholique, qu'il me faut t[illegible]her pour la defense de la verité, & l'honneur de nostre foy. Il auoit ouy parler d'vn sainct Euesque, qu'il appelle detestable Sainct, par sa detestable ignorance, nommé Photinus, nom tiré du Grec, φωτεινός qui veut dire lumineux ou illustre, hõme de singuliere doctrine & saincteté, Euesque de Lyon, noble Martyr de IESVS CHRIST, pour la confession duquel il mourut en son aage de quatre vingts & dix ans, honoré à Lyon & ailleurs des Chrestiens. Le son de ce mot tronqué des deux dernieres lettres, ayãt esueillé les esprits mutins de ce ieune satyre, chargé de poudre à canon en sa chair, & portant la meche & le feu de lubricité en ses cornes, luy a faict croire ce dequoy il traicte volontiers, qu'au culte de ce Sainct, il y auoit quelque superstition de saleté, & sur cette cõiecture, il s'est mis à escrire, à mentir, à crier au blaspheme, & à la paillardise & calomnier, que, où ce Sainct est honoré, on faict des sacrifices execrables, & c'est ce que le Ministre exaggere icy apres le propos des bordeaux. Ministre, croyant traictant, & reprochant cecy, ne t'es tu pas faict voir trois-fois ignorant, trois fois malin, trois fois vilain, tres-digne corybante du temple de l'Idole Venus, où de la vieille Berecynthe, & plus digne du lieu où les Diables enduirent auec les paillards les flammes eternelles.

Lieux de pudicité consacrez en l'Eglise Catholique.

La Candeur & pureté de l'Eglise Romaine.

S. Photin' Ep Lugd. Martyr. Euseb l. 5. c. 1. Hist. Eccl. Nic. l 4 c 17. An. Chr. 179. Vt habetur in annalibus & Baronij ex adone Viennensi in Martyr. 12 Iunij & Gregorio Turonensi in lib. de glor mar. c. 49 alij hunc S. Mart. nominant Pothinũ, id est, desiderabilem quæ ibi est turpitudo.

Digitized by Google

Les loix & maximes huguenotes pour les voiries de la chair.

CHAP. LXXXIII.

MAis que ie die encor vn mot, à ces querelans iniques. Comment osent-ils reprocher les Bordeaux à l'Italie, veu qu'ils les dressent eux mesmes au cœur des villes à dessein, & de franchise de leur arbitre, & en titre de Religion; & y inuitent les paillards à grosses troupes, à gros gages, auec promesse d'honneur, de commoditez, par fraction de foy, par sacrilege, par impieté? Car receuoir les Prestres reniez, les Moynes desfroquez, les Apostats amoureux aux villes, & leur faire prendre femme, & enseigner que c'est Religion & pieté, qu'est-ce autre chose, que dresser des Bordeaux publics, au milieu des villes; inuiter les paillards auec toute sorte d'amorces, & couurir du voile honorable de mariage, les incestes, les sacrileges, & bourdelages? Comment pourront cacher les Ministres toutes ces abominations? Est-ce en les appellant mariages? Et qui peut appeller mariage vn cõtract faict entre gens inhabiles à contracter mariage? Si celuy qui est marié, ne peut contracter auec vne autre, combien moins le Prestre, qui a donné son corps à Dieu, par vœu solénel, c'est à dire, par vn contract le plus sacré, le plus estroit, qui puisse estre? si celuy qui se marie à vne autre femme, tandis que la siéne vit, est vn rufien adultere, criminel, & non vn mary legitime; & telle cohabitation, paillardise & adultere, combien plus le Prestre, & Religieux, qui prend vne femme, sera reputé incestueux, & adultere rõpant la foy qu'il a donné à Dieu, se moquant de Dieu, & des Anges? N'est ce pas donc eriger, authoriser, & honorer les Bordeaux, non à part, en vn coin de ville, mais au milieu, en la place, & en la face de tous les gens d'hõneur? Et quels pretextes pourront auoir les Ministres, pour couurir la deformité de cette Idole abominable? Que diront-ils, & le Ministre apres eux? Diront-ils que les Prestres peuuent rompre leur vœu, ne l'ayant peu faire? Ce sont vieilles chansons; qui dict cela, sinon les Ministres? Si les Catholiques n'ont peu promettre la foy à Dieu, parce qu'ils n'estoient pas asseurez de la garder, pourquoy est-ce que les Ministres & leurs disciples, quand ils se marient, la promettent à leurs parties, veu qu'ils ne sont non plus asseurez de la garder, & perseuerer en la pudicité de la couche nuptiale? Ces saletez donc, ces doubles adulteres, ces doubles incestes du corps, & de l'esprit, ne sont-ils pas effects de la doctrine Huguenote? n'est-ce pas elle, qui en donne les maximes tirées de ses entrailles, & par icelles prouoque les mortels à la lubricité? Ie laisse les autres, qui sont autour de l'Idole, & tiennent bon pour le ventre en faueur de la chair, comme sont ne ieusner qu'à fantasie libre, qui ne leur vient iamais que quand ils sont saouls, ne faire aucune penitence, fuïr la haire, & sur tout ce foët sanglant des disciplines, que le Ministre a en aussi grand horreur que la foudre; fuïr toutes aspretez, & estimer bigoterie de faire penitence, & par dessus le tout, croire qu'on n'a le franc-arbitre qu'à mal faire, que la loy de Dieu est impossible, qu'on est predestiné, qu'on ira droict en Paradis, mais qu'on die, IE LE CROIS, *& me le persuade.* Ne sont-ce pas de beaux moyens, pour garder la chasteté? vn beau chemin pour suiure la verité, & vne belle montée pour se guinder au ciel; ains vne pante pour faire vn horrible precipice à l'Enfer? Et le Ministre osera toutesfois, nõ seulement aduocasser pour la deshonnesteté de sa doctrine, mais encore reprocher les ordures, à la pudicité de l'Eglise Romaine?

Les Ministres autheurs, & constructeurs des lieux infames.

Pourquoy le Prestre, & Religieux ne se peut marier.

Maxime de luxure Geantine, tenir que les Prestres & Religieux se doiuent marier.

Maximes contre les ieusnes, & austeritez du corps en faueur de la chair.

Sur l'Idolatrie de Mercure, de la Lune, & Minerue.

CHAP. LXXXIV.

EN l'Idolatrie de Mercure i'auois monstré en douze chapitres, plusieurs conuenances de l'Huguenotisme auec l'Idolatrie Payenne: Le Ministre met tous ces chapitres en teste du sien à sa coustume; charge son texte de niaiseries volantes, & ses marges de cottations aussi niaises; & est tousiours apres à renuoyer le Lecteur à ses benites premiere & seconde parties de son Instruction; vn mot de cecy, & vn mot de cela, vn mot de la vocation des Ministres, vn autre des Sacremens, & pour bonne bouche, vn mot de la donation de Constantin: merueille, s'il n'eust trempé le bec de sa plume à cette questiõ: Item, de la version des septante, de l'vsure; de la virginité, qu'il dict, que ie n'ay pas entendu en quoy elle consiste, pour n'estre versé en l'anatomie, & met à la marge vne infame cotte. Ministre serastu tousiours vilain & Ministre? Et ne vaudroit-il pas mieux que tu fusses Chirurgien, puis que tu sçais si bien l'anatomie, qu'estre si miserable Ministre? Est-ce à faire à vn Pasteur Reformé, d'estre Anatomiste; & speculer les parties que tu cottes en marge de ton texte, qui ne se peuuét nommer honnestement? & faire parade de telles merceries? la vaine gloire poussoit-elle si tresfort les voiles de ton orgueil, qu'elle te fit estre sale & impudent, pour monstrer que tu estois anatomiste? Mais dy moy, anatomiste, qui tiens qu'il n'y a point de signal de virginité, comment donc en la loy de Moyse par ordõnance Diuine, recognoissoit-on les vierges & les corrompues? La saincte Escriture est-elle de moindre auctorité, que tes resueries anatomiques? mais ce vieil Mercure, ne t'auoit-il pas frappé du bout de son caducée, te faisant endormir pour escrire de son Idolatrie, & de l'Anatonomie en dormant & resuant? Et que faut-il perdre le temps à repliquer contre le reste qu'il escrit, sur cette Idolatrie, & sur la suiuante de la Lune, & des autres? Il dit que la Lune de l'Eglise Catholique est saincte Claire, ne voila pas vn rencontre exorbitãment lunatique, & vne applicatiõ tres-digne de la Capeline de Mercure? Ne voila pas de belles analogies, entre les erres, entre les chasses, les feinctes, & folies de l'Idole de la Lune; & les deuotions, abstinences, austeritez & sages œuures Chrestiennes de saincte Claire? Combien que en vn sens nous aduouërons au Ministre, que cette vierge Religieuse a esté en l'Eglise de Dieu, vne petite Lune, & vne grande lumiere celeste, claire & luisante en terre, de la clarté, & des graces de son espoux.

Saleuanité du Ministre.

S. Claire a esté en l'Eglise vne petite Lune.

Catherine.

De mesmes dirons-nous de saincte Catherine, qu'elle auoit en verité toutes les vertus que faussement on assignoit à Minerue. Mais quelles conformitez apporte cet homme entre saincte Catherine & Pallas, pour verifier son accaratió? *Comme*, dit-il, *Pallas estoit creuë fille de Iuppiter, aussi cette-cy dicte fille du Roy Costus, Comme Pallas estoit armée, aussi celle-cy douee d'vne constance merueilleuse; cõme Pallas portoit en sa poictrine le chef de Meduse, qui conuertissoit les hommes en pierres, aussi celle cy conuertissoit tous ceux qui l'oyoient & la voyoient à la cognoissance de l'Euangile.* Ce sont ses allegories; Costus, & Iuppiter, morrion & constance; la teste de Meduse, & le regard de saincte Catherine; conuertir les Payens à la foy Chrestienne, & les transformer en pierres? Quels rencontres, & combien infortunez? Mais quelle conuenance entre les disputes, les roües, les martyres, les victoires, les courones de saincte Catherine, & les fables, le morrion, la cotte, la lance, & le chat-huant de la Deesse Pallas? Et qu'est-il besoin d'en plus dire pour marquer le cerueau de ce noble resueur de Vauuert.

B lles conformitez du Ministre. pag. 429.

Sur l'Idolatrie de liberté, de Bacchus, & de Ceres.

CHAP. LXXXV.

Ie reprochois aux Ministres, qu'ils enseignoiét d'vn costé vne liberté de conscience, pire que la liberté Payenne, jadis subiect & matiere d'vne Idolatrie; & que de l'autre ils destruisoient le franc arbitre, qui est la vraye & propre liberté de l'homme. Le ministre respond, disant, *Comme peut dire Richeome, que nous renouuellons la liberté, en la niant & destruisant?* Ie replique, en niant & destruisant la vraye liberté de l'homme, & en establissant vne liberté à mal faire, pire que la Payenne: Apres il dict, *Que nous mesmes introduisons cette liberté Payenne, enseignans vn franc-arbitre, non seulement au mal, mais encore à bien faire, par sa propre puissance, & par la faculté de sa nature corrompuë.* Nous introduisons donc vne liberté Payenne, enseignans vn franc-arbitre à bien faire? Et si ce franc-arbitre est Payen, quel sera le franc-arbitre Huguenot, qui ne sert qu'à mal faire? Cet homme a-il entendement? mais a-il conscience, disant que nous enseignons que le franc-arbitre sans la grace de Dieu, peut faire œuures de merite? Ne pourra-il iamais retenir ou confesser la verité, qui est, que l'Eglise Catholique enseigne le franc arbitre, par lequel on peut choisir le bien & laisser le mal? C'est la liberté Chrestienne, que cy-dessus nous auons marquée. Troisiesmement, il extolle l'obeïssance qu'ils prestent aux Roys & Princes mais les rebellions, guerres ciuiles, & autres semblables effects declarent assez l'impudence de cette lourde mensonge. que si entre les Reformez, il y en a qui obeïssent, c'est leur humanité: mais la doctrine Huguenote apprend à se rebeller: C'est son essence, & les rebellions ses marques, & ses preuues: Et qu'est-il besoin d'en escrire plus? Sur l'Idolatrie de Bacchus, il persiste & defend ce sien bisayeul. Il se met en furie contre les jeusnes, & contre la distinction des viandes. Il dict que toute creature est bonne à manger, tant il a l'appetit ouuert, & le gozier large. Ie ne sçay s'il aualleroit encore les bœufs auec les cornes. Il enseigne vn continuel quaresme-prenant, & reproche aux Catholiques, dequoy ils le font vne fois l'an, & cite Mantuan, qui repréd ceux qui faisoient des excez en l'Eglise vn peu deuant le Quaresme, duquel tesmoignage, comme souuent ie l'aduertis sur autres subiects, il pouuoit aprendre, que ce n'est pas le vice de l'Eglise, mais de ceux qui commettent lesdicts excez contre les loix de sobrieté de l'Eglise. Sur l'Idolatrie de Ceres, il est tousiours semblable à soy-mesme, & resue tousiours, & tousiours pense estre bien aduisé, & subtile escriuain, & ne dict rien, qui sans replique n'ait son renuoy.

page 431.

page 431

De Bacchus.

Le quaresme prenant Huguenot dure tout l'an.

Sur l'Idolatrie de l'Autel du Dieu incogneu, des deux marques de l'Eglise, vnité, & saincteté.

CHAP. LXXXVI.

Svr l'Idolatrie de l'autel du Dieu incogneu, i'en auois verifié la semblance en la doctrine Huguenote à traicts pareils de leur Eglise inuisible. Le Ministre met en la marge, où estoit l'Eglise deuant Luther, & ne met rien de bon dans son texte, non plus qu'en la marge: si en cette marge il parle de la Pretenduë reformée, i'auois dict selon la responsè de Beze, qu'elle estoit cachée dans la bourbe de l'Eglise Catholique, c'est à dire, dans le cerueau, dans le ventre, dans les resueries & pechez des mauuais catholiques, des gés superbes, charnels, & vicieux à outrance, qui à la fin se desbordans & rõpans les barrieres des Cloistres, se mirent au large du monde, & enfanterent ce qu'ils auoient conceu, & firent cette noble femelle, Reformée, portant les deformités de toutes les vieilles heresies. Luther fut le grád Patriarche, Caluin, & les autres les petits fils. Il poursuit, & est tousiours apres à broder les marges de l'allegatió de ses Instructions. I'auois obiecté aux Ministres, qu'ils se contredisoient, disans que leur Eglise estoit inuisible, & toutesfois ils la marquoyent: à quel propos, disois-ie, la marquez vous, puis qu'elle est inuisible & ne peut estre veuë, ny cogneuë? Le Ministre a trouué vne subtile responsè, & fort visiblemét inepte, disant, *qu'on ne marque pas l'Eglise entant qu'inuisible, mais en tãt que visible:* Et s'empestre en cõtradiction; car si leur Eglise est inuisible, elle n'est pas dõc visible; car visible, & inuisible, sont qualitez contraires: à quel propos donc ceste distinction, ne pouuant auoir lieu, que l'Eglise ne soit visible, & inuisible ensèble? Il veut possible dire que la vraye Eglise, qui est à son opinion, la compagnie des esleuz seulement est inuisible, & ne peut estre marqué: & l'autre, qui consiste en certain nombre de gens bons & mauuais, qui font profession de la foy peut receuoir ces marques, c'est ce qu'il dict par ces paroles: *Mais entant que visible, c'est à dire cõme compagnie d'hõmes, qui font exterieurement profession de seruir à Dieu, nous croyons qu'elle peut estre marquée.* Mais ie luy demãde, laquelle de ces deux Eglises est la vraye? Il respõdra que c'est l'inuisible, estãt icelle l'assẽblée des esleuz sans meslange de meschans, qui ne sont pas de cette Eglise, comme il declare

La Reformée tirée de la bourbe de l'Eglise selon Beze.

Luther le grand patriarche des Reformez.

Subtile responsè du Ministre. pag 474.

pag. 474.

pag. 536.

à dessein en son sommaire cy-apres : ma reprehension donc demeure tousiours en pied : car ces marques ne seruent pas pour marquer la vraye Eglise, estant icelle inuisible : mais la fausse qui n'a que le masque exterieur d'Eglise, de laquelle n'est icy question, veu que nous cerchons les marques de la vraye Eglise : qu'elle Eglise donc nous marque ce bon Ministre, & quelles sont ses marques, quelle sa distinction & à quel blanc faict-il tirer l'albalestre de son discours? Nous arguons les Ministres, dequoy ils marquét vne Eglise inuisible, c'est à dire, vne chose qui ne peut estre marquée : le Ministre respód qu'ils marquent vne Eglise visible, c'est à dire, vne Eglise fausse : nous demandons les marques de celle qui est la vraye, & luy nous marque celle qui n'est point l'Eglise : n'est-ce pas resuer és tenebres d'vne profonde ignorance?

Des deux marques de l'Eglise, Vnité, & Saincteté

CHAP. LXXXVII.

I'Auois marqué l'Eglise Catholique, des quatre marques que le Symbole de Constantinople la marque, d'VNITE', de SAINCTETE', de CATHOLIQVE, & APOSTOLIQVE, *Ie crois vne Eglise Saincte, Catholique & Apostolique*, dit ce Symbole. Il pense que c'est moy, qui ay controuué ces marques, & les refute en partie : que peut faire ce pauure aueugle, sinon marquer son ignorance visible, autant de fois qu'il parle? Il dict que l'Vnité n'est pas mrque de la vraye Eglise, parce que les Iuifs sont fort vnis en leur Synagogue, & toutesfois ne sont pas de l'Eglise. Response, Premierement l'vnité de doctrine, ne suffit pas seule, pour marquer l'Eglise de Dieu : mais elle auec les autres : Secondement il est faux que les Iuifs soient vnis en leur foy, encor qu'ils le soient en leur opiniastreté; car en diuers lieux, ils tiennent diuerses creances particulieres : tout ainsi que tous les Heretiques sont vnis à combatre l'Eglise, & neantmoins tres-diuers en leur foy.

Les Iuifs discordans en leur foy.

La SAINCTETE' seconde marque, contenant la syncerité de la doctrine en la foy, & aux mœurs, il la prend toute pour la Reformée : *Qui ne void*, dit-il, *que ceste marque est toute nostre?* & met la raison disant : *A qui cõuient mieux ie vous prie, ceste Saincteté là, on à nous, qui ne voulons rien admettre en la foy, ny aux mœurs, qui ne soit commandé en termes fort expres en l'Escriture Saincte? Ou bien à l'Eglise Romaine, que nous auons monstré estre entachee de tant d'erreurs, & de tant de blasphemes?* Il veut donc dire, que la Saincteté conuient à la Reformée, parce qu'en icelle tout est reiglé selon la Saincte Escriture : Ceste raison aura quelque apparence, quand le Ministre aura prouué deux choses; l'vne qu'il ne faille rien estimer sainct, qui ne soit couché en termes expres en la Saincte Escriture, ce qu'il ne fera iamais : car la saincteté est long-temps deuant que la saincte Escriture : l'autre, que tout ce qu'ils font, & disent, soit appuyé en la saincte Escriture, ce qu'il prouuera aussi peu, voire moins, que les anciens Heretiques, qui tous se vantoient auoir l'Escriture pour eux, & se marquoient tous de ceste marque de verité, à fausses enseignes. Parquoy ils estoient menteurs, & larrons, desrobans, & falsifians l'Escriture : Ceste raison donc est vne vanterie du Ministre, & l'Escriture faict moins pour la doctrine Huguenote, qu'elle ne faisoit pour celle des Arriens, des Eutychiens, des Nestoriens, & autres ennemis de Dieu, & de son Eglise, qui disoient auoir ce baston pour eux, comme aussi le dict le Ministre, & ne vouloient rien admettre, qui ne fut couché en termes fort expres en l'Escriture, comme se vante le Ministre : & tous mentoient, & le Ministre ment plus largement que tous, veu que la Reformée a moins l'Escriture pour fondement, que n'auoient ces Heresies antiques. Et cõment pourroient auoir les Ministres l'Escriture pour ceste Reformée, tenant les infames Heresies, qu'ils tiennent & adorent contre la Trinité, contre la bonté du Pere, la diuinité du Fils, & la verité du sainct Esprit? Qui enseignent que l'hõme n'a aucun franc-arbitre, que celuy du Diable : que la Loy de Dieu est impossible; que toutes les œuures, tant soient-elles bonnes, sont dignes de la gehenne, que Dieu veut, & ordonne le peché, & pousse les Diables, & les hommes à mal-faire? Ces blasphemes, & autres assertions detestables de l'Eschole de Caluin, mettant la foy, & les vertus Chrestiennes, & les bonnes œuures sans dessus dessous, auront-elles l'Escriture pour garant, & soustien? Et au reste, quand est-ce que ce Docteur de terre ferme a monstré que l'Eglise Romaine est entachée des erreurs, & pechez qu'il dict? Est-ce quand il resuoit, & calõnioit, & blasphemoit en toutes les pages de sa belle Idolatrie? Est-ce en ces pieces de bosse, en ces Instructions tant souuent citées? Or qu'il reprenne son mestier, & ses outils; ie luy donne loisir iusques à la mort, pour faire ce dequoy il se vante, & l'aduertis qu'il viendra plustost à bout de son cerueau, que de ceste entreprise, fut-il plus habile cent fois, qu'il ne cuide estre.

Page 480. *La saincteté en la doctrine & aux mœurs n'est point en l'huguenotisme*

Tous les Heretiques vãtent les Escritures pour eux.

Apres ceste brauade, il donne contre la Saincteté des Religieux, qu'il raualle tant qu'il peut, à fin que les Saincts de la Saincte Reformée paroissent, quand ceux-là seront cachez, & faict ceste antithese : *Nos hommes iustes, & nos Saincts personnages se cachent dans la foulle, se tapissent parmy la presse, pour n'estre apperceuz, que de Dieu, les vostres veulent estre creus, cela mesme, qu'il ne sont point.* Il y a donc des Saincts chez vous, Messieurs les Ministres, le Ministre de Vauuert le dict : & cõment peuuent ils estre saincts n'ayans que pechez, selon vostre doctrine? n'ayans aucune bonne volonté, aucun bon mouuement, aucun franc-arbitre, que celuy du Diable? Ne pouuans pas mesmes auec la grace diuine, consentir à vne saincte inspiration? Ne pouuans resister à aucune mauuaise tentation? Mais sans auoir esgard à ces contradictions, & prenant ce que dict cet esuenté, s'ils sont saincts, pourquoy se tapissent-ils dans la presse, veu que le Sauueur commande faire paroir les bonnes œuures au iour, & à la veuë des hommes, non pour la gloire des hommes, mais à fin que les hommes en les voyant glorifient Dieu? Mais s'ils font bonne chere deuant le monde, & prennent l'vsufruict du bon temps à la veuë de tous, qui sera si simple

Les saincts de la reformée. page 483.

Sic luceat lux vestra coram hominibus vt videant opera vestra bona. Mat. 5. 16.

de croire au Ministre disant que ses Saincts reformez font quelque chose de bon en cachettes? Mais que craignent-ils de faire des bonnes œuures deuant tous? Pourquoy cachent-ils ce qui est bon, & descouurét ce qui est mal? Pourquoy ce mussent-ils en la presse? C'est aux enfans de tenebres de se cacher, & non aux enfans de lumiere, c'est aux Loups & aux Renards de se tapir soubs la nuict des buissons & clapiers: Mais quoy? puis que la mere est inuisible, il faut bien que les enfans le soiét aussi; & partant vos hommes iustes, ô Ministre, & vos saincts personnages, sont si mussez, si inuisibles, que tous les yeux d'Argus ne les sçauroient apperceuoir; & leur sainčteté si profondement cachée, que Dieu mesme, qui voit tout, ne la voit point. Et puis qu'il faut iuger des hommes selon leurs actions, on ne peut dire autre chose, sinon que le Ministre faict son mestier, & ment, quand il dict qu'il y a des saincts cachez chez eux dans la presse, L'arbre se faict sentir par son fruict, & l'homme sainct par ses sainctes œuures. Sur les deux autres marques *Catholique, & Apostolique*, il discourt, & ne respond rien à mes arguments, & propose des vieilles & nouuelles maisteries, faciles à estre renuoyées par ce que i'ay dict, & indignes d'estre refutées par plus longues paroles.

De mauuais arbre, mauuais fruict.

Le Ministre renuoyé sur ce qu'il dict des Dieux domestiques, contre le culte, priere, & inuocation des Saincts.

CHAP. LXXXVIII.

LE Ministre auoit parmi ses panchartes, quelques haillons contre la priere des Saincts, & nommément contre la Vierge, il les estale en son huictiesme liure, & la fin de son œuure correspond fort bien au commencement. Il a commencé son œuure par ses singes & singeries, il le finit par comptes de singe, & tousiours menteur, insolent & iniurieux: I'auois reproché aux Ministres que Luther bisayeul de la pucelle Reformée se vantoit d'auoir eu le Diable, pour admoniteur domestique, & familier docteur de ce qu'il enseignoit contre l'Eglise, qu'il auoit quittée: contre l'Eglise de Dieu, contre la realité du corps du Sauueur, en l'Eucharistie, contre la Prestrise, contre l'inuocation des Saincts, & autres poincts que le Ministre met sus en son Idolatrie de mesme art & style que Luther, ayant le Diable pour Pedagogue comme Luther: & ne pouuant respondre à mes reproches, il plante les dents, escumant d'iniures, & dict que ie suis possedé du Diable, & s'aduisant de donner quelque change, & prefaçant son dessein, parle ainsi: *Mais comment est-ce ie vous prie, que Richeome nous ose reprocher ces apparitions du Diable, veu qu'elles sont si frequentes, & si familiers à leurs Moines?* Et illec recite pour faire rire (dit-il) *qu'vne nuict à Bologne sainct Dominique lisant à la chandele, le Diable luy apparut en forme de singe, contrefaisant ses gestes: & que S. Dominique luy commanda de prendre la chandelle en sa main, iusques à ce que la chandelle s'acheuant, & le Diable la voulant ietter parce qu'il se brusloit, Dominique le contraignit de la tenir iusques à ce qu'elle fut du tout consumée, & que la flamme luy bruslant la main, il se print à crier, & qu'alors ce bon Pere le frappant auec son baston, luy permit s'en aller.*

Le Diable pedagogue de Luther contre l'Eglise.
De colloquio diaboli cum Luthero agit Coclæus in vita eiusdẽ anno Chr. 1534.

page 493.

S. Dominique S. Ant. hist. tit. 23. c. 4. § 6.

Ie ne reprochois pas à Luther les apparitions du Diable: mais la doctrine apprinse du Diable, le Diable se peut faire voir aux Saincts, sans interest de leur Sainčteté, comme il se fit voir au Sauueur au desert: que trouue donc le Ministre en cet exemple de desaduantageux, pour ce Sainct & pour l'Eglise Catholique? S. Dominique apprend-il de ce singe les dogmes de l'Eglise? En est-il instruict & enseigné, comme Luther de son Diable? au contraire, il luy commande, il le maistrise, il l'afflige, & luy apprend à ses despens à ne faire plus le singe, auec les seruiteurs de Dieu; y a-il assez de differéce entre ce Sainct, & Luther? entre vne apparition, & l'autre? Le Diable voirement apparoit souuent, comme ie viens de dire, aux Saincts, pour les molester; mais il s'esuanouyt à la fin confus: Il rompit vn iour la roue du char, où estoit porté S. Bernard; mais il fut contrainct de tenir la place de la roue rompuë, iusques à ce qu'on la peut refaire. Le Ministre demandera comment le Diable se pouuoit brusler la patte à la chandelle, ou prester son dos pour suppléer le defaut de la roue, veu qu'il est tout esprit? Ie respons que si le Ministre auoit la foy, auec laquelle on voit les merueilles de Dieu, & de ses Saincts, il croiroit, que le Diable peut estre bruslé, & endossé de bastons, encore qu'il soit sans corps, & patir en son esprit, ce que patiroit vn esclaue en sa peau. Ainsi Dieu le punit iadis, quand reuestu de la figure d'vn serpent, il luy dict qu'il mangeroit la terre toute sa vie, & traineroit sa poictrine: ce qui s'accomplit tous les iours spirituellement en ce vieil serpent & ses compagnons, desquels la vie ne consiste qu'en pechez, & œuures de terre, & desquels les pensées & desirs vont trainants sur la terre tousiours. Le mesme singe infernal se monstroit à S. Antoine, & à plusieurs autres Saincts, & n'en retournoit iamais sans laisser du poil de la beste: mais à Luther, & à ses semblables, il apparoissoit en Maistre, & en Docteur: & partant si le Ministre veut rire, ou faire rire sur ce propos, à la bonne heure, c'est à ses despens.

Le Diable paroit aux saincts.

Le Diable rompit le char de S. Bernard.

Le Diable puni en serpent.
Terram comedes omnibus diebus vitæ tuæ. Gen. 3. 14.

Le Diable se monstroit en figure de singe.

En ce qu'il dict que le Pape est le grand Genie de l'Eglise, ie l'aduouë en bon sens, reiettant la façon de parler. Il est le grand Pere de l'Eglise, le Vicaire de IESVS-CHRIST, & Pasteur vniuersel, par lequel Dieu dresse & gouuerne son troupeau. La querelle qu'il dresse contre le culte & veneration des Saincts, est vne escrime de vieilles armes enroüillées, argumét de son ignorance & dureté de cerueau: car ceste matiere a esté si doctement esclaircie en faueur de la verité Catholique, qu'il n'y a personne qui en doute que les ignorans & obstinez Ministres, desquels cestuy-cy par ses merites se va cõstituer parãgon. Il dict que nous tenons les Saincts, comme Dieux domestiques, que nous les honorons en Idoles, que nous les adorons: & dict trois mensonges, car nous les honorons, non comme Idoles ou faux Dieux, mais comme seruiteurs du vray Dieu, selon la volonté d'iceluy. Il met encore en auant la vieille reproche, que nous parlons à eux comme Sauueurs, comme Redempteurs, leur demandant secours, & n'a iamais peu

Le Pape est le pere cõmun de l'Eglise.

La question du culte des saincts, vuidée par ...

entendre la foy de l'Eglise, qui ne desroge rien en cela à l'honneur du Sauueur, & que si en l'Eglise on parle aux Saincts, comme s'ils nous sauuoient, c'est vne façon de parler permise par la saincte Escriture, laquelle attribuë quelquefois aux Saincts, par quelque rapport analogique, ce qui est propre à Dieu seul: le mot, Dieu, luy est propre, & toutefois Dieu appelle Moyse, le DIEV de Pharaon; & Dauid appelle les Iuges Dieux: Dieu est appellé seul bon, seul Sainct, seul fort, seul pitoyable, seul bien-heureux, seul puissant, seul immortel, seul faisant merueilles, seul scrutateur des cœurs, seul remettant les pechez, seul glorieux, seul adorable. Et neãtmoins qui est si ignorant, qu'il ne sçache que l'Escriture donne tous ces epithetes & titres aux hommes, aussi bien que celuy de Dieu? Et qui peut encore ignorer, que tels noms sont attribuez à Dieu en souuerain titre, & aux creatures en titre de participation seulement? Quand donc les Saincts sont appellez Sauueurs, c'est comme causes secondes, & instrumens de salut, sans preiudice de l'honneur de Dieu, qui tousiours tient le lieu de cause souueraine au salut des mortels. Dieu seul est autheur de la conuersion des pecheurs, & de la regeneration spirituelle, & toutesfois sainct Paul dict qu'il a conuerti & engendré les Corinthiens, *Ie vous ay*, dit-il, *engendré par l'Euangile*: s'entend comme instrument & cause seconde: Le Sauueur seul, est Sauueur, & toutes-fois il dit à la femme Hemorroïsse, *ta foy ta sauuée*. Donc comme plusieurs choses concourent à nostre salut, Dieu, les Anges, les hommes, les vertus, & les bonnes œuures, elles sõt toutes appellées causes, & toutes saluatrices; mais Dieu souueraine cause, les Anges & les hommes Sauueurs, mais comme instrumens de IESVS-CHRIST, cause principale. En la nature, les Cieux, les elemens, les arbres, sont causes des fruicts, mais causes secondes; Dieu autheur, est cause supreme de tout. Qu'a donc le Ministre à quereller, que l'Eglise appelle Sauueurs les Saincts? S'il sçauoit l'Escriture, oseroit-il mettre ces niaiseries en place? Et s'il n'auoit les oreilles aux talons, & la pierre de diamant en la teste, n'auroit-il pas entendu la verité qu'on a tant de fois fait retentir aux oreilles des Ministres, s'il les auoient? N'auroit-il pas veu la lumiere qu'on leur a monstré, & consenti à tant de raisons & tesmoignages des Escritures, & escrits des Saincts?

Ecce cõstitui te Deũ Pharaonis Exod. 7.1. Dij estis. Psal. 81.6. *Dieu seul bon.* Matt. 19. 17. Luc. 18 19. *Seul sainct* 1 Reg 2.2 *Seul iuste.* 2. Mach. 1. 25. *Seul fort.* 1. Reg. 2.2 *Seul pieux* Apoc. 4. 15 *Seul puissãt* 1. Ti. 6. 16. *Seul immortel.* 1. Ti. 6. 16. *Seul faisãt merueilles.* Psal. 75. 18. *Seul scrutateur des cœurs.* 3 Reg. 8. 39 *Seul remettant les pechez.* Luc. 5. 21. *Seul glorieux.* Esai. 42. 8 *Seul adorable.* Leuit. 26. 1 Per Euangelium vos genui. 1. Cor. 4. 15 Luc 8. 48.

Sur l'Idole du faux Dieu Terminus.

CHAP. LXXXIX.

L'opiniastreté est le Dieu Terminus des Ministres.

LE Ministre traictant ce que i'auois reproché à ses compagnons de leur Idole OPINIASTRETÉ, en l'Idole du Dieu TERMINVS a continué ses erres, & n'a sceu rien opposer à la verité que sa teste, & son front de bronze; & partant il faict profession de vouloir persister en sa place, & representer le trõc du vieux TERME. Il reprend en premier lieu ceux qui ont quitté les abominations de ceste Reformée, & l'ignorance des Ministres; & embrassé la Saincteté & lumiere de la foy Catholique. Apres en contre-change de ce que i'auois reproché, il tasche d'appliquer la signification de ce faux Dieu TERMINVS à l'Eglise Catholique, auec des Allegories de Guillot le songeur. Il met vn *premierement*, & laisse selon sa coustume, le *secondement* au repli de sa memoire. Il dit en ce *premierement*, que le Pape a puissance de partager les Royaumes à la semblance de TERMINVS, & pour graue tesmoignage, il cotte en la marge le venerable franc & veritable discours, digne autheur pour authoriser les assertions d'vn Ministre. Il dit que *Terminus estoit vne pierre, & que l'Euesque de Rome se dict Pierre, sur laquelle* IESVS-CHRIST *a fondé l'Eglise*: pauure idiot, c'est nostre Seigneur qui l'a dict à sainct Pierre: *Tu es pierre, & sur ceste pierre i'edifieray mon Eglise.* Le Pape n'est pas sainct Pierre, mais Successeur de la foy de sainct Pierre; Le Ministre accusera-il encore le Sauueur de l'Idolatrie du Dieu Terminus? Mais qu'a-il à se formaliser, que le Siege du Pape est à Rome, que le Pape est immobile, c'est à dire, sa foy? N'est-ce pas le Sauueur qui donna asseurance de ceste immobilité, quand il dict à S. Pierre, *Les portes & puissances de l'Enfer ne preuaudront contre l'Eglise, fondée sur le roc de sainct Pierre?* I'AY *prié pour toy Pierre, à ce que ta foy ne defaille.* Le Ministre n'auoit-il autres allegories du faux Dieu Terminus, pour les reprocher à l'Eglise Catholique? Et qu'a-il respondu aux autres choses que i'obiectois de l'opiniastreté heretique, qui n'estoient point allegories, mais veritez litterales? Ie confesse neantmoins qu'il a mieux faict de se taire, que de parler, ayant sa langue si mal habituée: & bien pour luy, s'il eust iusques icy gardé le silence; car il n'auroit pas donné les tesmoignages qu'il a donné au public, de sa grossiere ignorance, altiere arrogance, & mauuaise conscience.

Premierement du Ministre.

page 528.

Mat. 16. 18.

Portæ inferi nõ præualebunt aduersus eam. Mat. 16 18 Luc. 22. 32

La Conclusion du Ministre.

CHAP. XC.

IL falloit bien qu'il passast le terme de son liure, & les bornes de la raison à la fin, comme en tout le progrez de son œuure, & qu'il dict quelque chose apres auoir fini son roolle. Il faict donc vn Epilogue, ayant ia tout dict: & comme s'il eust dormi iusques à present, il commence sa conclusion d'arriere-garde en ces mots: *Reste donc maintenant que nous nous recueillions, & que selon la promesse faicte par nous en la preface, nous facions voire sommairement les corruptions des articles de foy, & des violemens des Commandemens du Seigneur, commis en l'Eglise Romaine, ramentenans seulement les preuues que nous en auons cy-deuant rapportées en diuers lieux*; Et ce dict commence son sommaire. Cet homme selon sa confession venoit de dormir, & ses resueries le font assez cognoistre, & le pis est qu'il resue encore en veillant; car à quel propos ce sommaire à la queuë d'vn Almanach, duquel le Lecteur tient encore la memoire fresche? Et sommaire, non de ce qui a esté dict des Idoles, & des heresies de Iupin, de Saturne, de Mars, & du reste; mais des corruptions du Symbole, & des Commandemens de Dieu? Mais quoy? Ce sommaire

Le ministre s'esueille à la fin. page 529.

estoit quelque piece du commentaire qu'il auoit oublié derriere quelque alambic, & qu'il vouloit esuanter pour ramasser quelque bouffée du vent, dont il est extremement amoureux. Il dit donc sur le premier article du Symbole, que l'Eglise Romaine a corrompu la foy, parce qu'elle ne met pas en la definition de la foy, la confiance d'aller tout droict en Paradis, en croyant qu'on y ira : Ceste confiance n'est pas la foy de IESVS-CHRIST ; c'est vne fole presomption & temerité que les Ministres enseignent pour amuser les fols, & faire des faineants. *La foy de* IESVS-CHRIST, *est vn don de Dieu, par lequel nous croyons à sa saincte parole, & à ce qu'il a reuelé à son Eglise.*

page 529. Credo in Deum.

La foy Catholique.

Sur le second article, qui est du Sauueur, il est corrompu, dit-il, parce que nous faisons d'autres Sauueurs & Redempteurs : c'est vne mensonge & ignorance singuliere : car nous ne recognoissons autre Redempteur, & Sauueur, que celuy qui est mort pour nous.

Et in Iesũ.

Les Saincts & les Anges nous les recognoissons seulement cooperateurs du salut, & Sauueurs comme causes secondes, ainsi que souuent auons dit. Il adiouste que nous desrobons à IESVS CHRIST la verité de sa nature, parce que nous disons qu'il a son essence du Pere ; cela est cy-dessus monstré & vuidé que c'est heresie, & Idolatrie de le croire autremét. Le troisiesme, qui dit que le Sauueur a esté conceu du Sainct Esprit, est violé, à son aduis, parce que nous luy donnons des compagnons de natiuité Hieremie, Sainct Iean Baptiste, que nous disons auoir esté sanctifiez au ventre de leur mere, & la Vierge auoir esté exempte de corruption originelle : Mais quelle resuerie de cet homme? n'est ce pas l'Escriture qui donne tesmoignage de ces sanctifications de Hieremie, & de sainct Iean ? & de la mere de Dieu, qui en peut douter ? L'Eglise desrobe-elle au Fils de Dieu son honneur ? dit-elle qu'il ne soit conceu du S. Esprit au ventre d'vne Vierge ? Mais est ce des-honorer Dieu, de dire ce que l'Escriture dit, à sçauoir, qu'il a sanctifié des hommes au ventre de leurs meres? N'est ce pas l'Escriture qui le dict ? N'est ce pas l'œuure, & la gloire de Dieu, de sanctifier ses creatures? Mais sans s'amuser à la refutation de ses niaiseries, mettons pour sommaire conclusion, le sommaire de la foy & doctrine Huguenote, la confrontant auec la Catholique, & taschons de faire ouurir les paupieres à cet aueugle, par ses propres outils, s'il est capable de correction & lumiere.

Le fils a son essence du pere, selon la foy Catholique. Filiꝰ à Patre solo est Deꝰ est ex substantia patris antè secula genitus. *S. Athanase en son Symbole.* Qui cõceptꝰ est de Spiritu sãcto. Antequã exires de vulua sanctificaui te Iere. 1. 5. Et spiritu S. replebitur adhuc ex vtero matris suæ Et repleta est spiritu sãcto Elizab. Luc. 1. 15. 41.

Sommaire du Catechisme & doctrine Huguenote sur la susdicte conclusion du Credo des Ministres par articles.

CHAP. XCI.

EN general les Ministres au lieu de la foy Orthodoxe, supposent vne fole creance, par laquelle ils enseignẽt que la foy n'est iamais sans l'esperance, que chasque Fidele doit croire qu'il sera sauué par la seule foy, comme il a esté dict. Caluin adiouste plusieurs autres heresies, comme sont, que la foy n'est iamais sans incredulité & sans erreur ; qui est autant que si on disoit, que le feu n'est iamais sãs froidure, ou la lumiere sans tenebres, pure contradiction : ce que voyant ce faux Prophete, il se dedit vn peu apres, disant, *C'est vn sacrilege horrible de soupçonner de mensonge, aucune reuelation deuant Dieu.* Il est donc vn sacrilege par sa propre confession. Il tient plusieurs autres erreurs, qu'il n'est besoin de mettre en vn sommaire. Au premier article du Symbole en particulier, ils desrobent à Dieu par vn blaspheme detestable sa puissance, bonté, & sagesse, disans, qu'il est autheur du peché ; au Pere ils ostent son Fils, disans qu'il ne l'a poinct engendré de son essence : au second article, ils font le Fils sans Pere, & luy ostent sa Diuinité, tenans qu'il est inferieur au Pere, & par consequent qu'il n'est pas Dieu : car tout ce qui n'est pas esgal à Dieu, n'est pas Dieu. Au sainct Esprit ils ostent sa diuinité, cõme au Fils : & par ce moyen ils destruisent tout le mystere de la saincte Trinité, confondant la pluralité des personnes, & l'vnité de l'essence : & font trois faux Dieux, & trois Idoles de Dieux, les mettant à la place d'vn vray Dieu. Au troisiesme, il ostent l'honneur de sa virginité, à la mere du Fils de Dieu, enseignans qu'elle a enfanté comme les autres femmes, & par suite qu'elle l'a perduë en l'enfantemét, contre la foy de toute l'Eglise Orthodoxe, qui tient que la naissance du Fils de Dieu a esté admirable, comme sa conception, & sans rupture du clos virginal comme sa conception, & que la Vierge est vierge deuant l'enfantement, en l'enfantement, & apres l'enfantement.

La foy meslée d'incredulité & d'erreur selon Caluin. L. 3. c. 2 § 4 31. *c'est sacrilege de se* [illegible] ib § 39

L'huguenotisme rauit la diuinité a chasque personne de la Trinité, Au Pere. Au Fils.

Au sainct Esprit.

Natus de Virgine.

Paritura sũ Regem qui clausſtrũ virginitatis meæ non violabit. Eccles. in offic. de aduentu.

Au quatriesme article ils disent que IESVS-CHRIST a enduré les tourmens espouuentables des damnez, & qu'il est entré en desespoir, qui est vn blaspheme detestable : Nous auons ouy cy-dessus le Ministre, qui se formalisoit dequoy nous croyons que nostre Seigneur a seulement enduré la mort temporelle, estimant qu'il falloit croire qu'il auoit encore enduré l'eternelle, qui est le mesme blaspheme impliqué d'vne sotte contradiction. Il calomnie aussi l'Eglise, comme si elle disoit que le Sauueur n'eust rien enduré en son ame.

Passus. *Ce que le Sauueur a enduré selõ Caluin.* Inst. l. 2. c. 16. §. 10.

Au cinquiesme les Ministres veulent que le Sauueur soit descendu aux enfers par allegorie, c'est à dire, enduré les Enfers, qui est le mesme blaspheme, & vne secrette cabale, que les Enfers, sont allegories, & non feux veritables. Aussi Luther, & Caluin en parlent de tel accent.

Descendit ad inferos. Cal. inst. l. 2. c. 16 §. 8. 10, 11.

Au sixiesme ils croyent, que le Sauueur est tellement attaché à la dextre de Dieu, qu'il ne puisse bouger de là, iusques au iour du iugemét, & dementent l'Escriture, qui dict qu'il s'est monstré en terre, apres son Ascension, à sainct Paul. Ils tiennent cet erreur, à fin de faire croire, que le corps du Sauueur ne peut estre au Sacrement. Et le Ministre est en ce lieu ignorant, quand il dit par irrision, que les rats peuuent manger le Dieu de la Papauté. Ce sont blasphemes de Iuifs, Turcs, autres infideles, qui disent par mespris, que le Dieu des Chrestiens a peu estre crucifié, & pendu. Le Dieu des Chrestiens a tousiours esté immortel en sa diuinité, laquelle n'a rien enduré, que les iniures des ames, & des mains infideles & est immortel en son humanité, depuis sa glorieuse Resurrection, & son corps

Ascẽdit in cælum.

Iesus. qui apparuit tibi in via, qua veniebas. Act. 9 17. *Dieu impassible, le corps de la* [illegible] *impassible.*

impassible. Les rats ne peuuent donner qu'aux accidens exterieurs, & ce corps ne reçoit aucune iniure de telles bestes, mais bien de tes blasphemes Ministre, & de tes semblables, & si tu ne te corriges, les rats auernaux, te rongeront eternellement le corps, & l'ame és cachots, & tenebres d'Enfer, comme ils rongent ceux qui se sont mocquez de sa croix, & sont morts en leur perfidie.

Iudicare viuos, & mortuos.

Sur le septiesme, les Ministres enseignent que IESVS-CHRIST ne iugera pas selon les œuures, qui est contre mille passages de l'Escriture expresse : Et cet escriuain d'Idoles dict de plus, que nous transportons ce iugement au Pape, disans qu'il iuge les viuans, & les morts, & qu'il met en Enfer, & en Paradis les ames : vit-on iamais vn plus profond resueur, & plus hardi bauard ? Est-ce iuger les viuans, & les morts, du iugement du Sauueur, quand on donne ou refuse l'absolution des pechez, selon la disposition des personnes? Dieu n'a-il pas donné la puissance à son Eglise de lier, & deslier en terre, à la charge que cela sera ratifié au ciel ? Et si IESVS-CHRIST dict à ses Disciples, qu'ils seroient ses assesseurs en son iugement : & si l'Apostre, dict selon ceste doctrine, qu'il iugera les Anges, est-ce transferer le iugement de Dieu aux hommes, de dire ce que le Sauueur, & son Escriture nous enseigne ? IE CROIS *au sainct Esprit*, qui est le huictiesme. Ils abolissent cet article, ostant sa diuinité à ceste troisiesme personne de la saincte Trinité. Icy le Ministre par vne glose d'admirable subtilité, dict que cet article est violé par nous, croyans que l'homme a vn franc-arbitre, comme attribuans aux forces humaines, la sanctification, œuure du sainct Esprit, & resue tousiours. Nous disons que nous pouuons bien-faire, auec le franc-arbitre, assistez de l'Esprit, & grace de Dieu, & les Ministres pechent contre le sainct Esprit, s'aheurtans contre ceste verité.

Quodcũq; ligaueris super terrã erit ligatũ & in cælis. Mat. 16. 19. Sedebitis, & vos super sedes duodecim iudicantes duodecim trib⁹ Israel Mat. 19 28 Nescitis quoniam Angelos iudicabimus, quãto magis secularia. 1. Cor. 6. 3. Credo in Spiritũ S.

Credo Ecclesiam. *L'Huguenotisme iniurieux à tous les SS.*

Sur le neufuiesme, qui est de l'Eglise, ils errent & resuent disans qu'elle est inuisible, qu'elle peut errer, qu'elle ne comprend point les pecheurs ; maximes qui portent consequences, que l'on ne peut cognoistre l'Eglise ; quelle n'est point assistée du S. Esprit, & qu'aucun Chrestien ne sçait s'il est de l'Eglise. Ils ostent aussi en la mesme Eglise, la communion des Saincts, & des membres, les vns auec les autres, iniurieux à tous ? Car aux Saincts de Paradis, ils ostent leur honneur, & priuent les fideles de l'Eglise militante, de leur secours ; & ceux du Purgatoire, des bienfaicts des viuans, denonçans à tous vne cruelle guerre. Le Ministre adiouste vne calomnie, escriuant en ceste sienne conclusion, que nous attachons l'Eglise, qui est vniuerselle, à l'Eglise particuliere de Rome, ignorant iusques à la fin, & au de là de la fin, & du terme dernier, ne pouuant entendre, ce que nous disons si clairement; Car quand nous appellons, l'Eglise Catholique, ROMAINE, c'est à dire, la foy enseignée en la ville de Rome, où est le Siege, & le Roc, sur lequel Dieu a fondé son Eglise, & d'où ceste foy est espanduë par tout le monde par les Docteurs, & Prescheurs, qui par elle sont enuoyez.

Comment l'Eglise Catholique est appellée Romaine.

Remissionem peccatorum.

Sur le dixiesme, qui est la REMISSION des pechez, ils mettent aussi vne Idole, au lieu de la verité, niants que es Pasteurs de l'Eglise ayent authorité de remettre les pechez, qui est contre l'expresse parole du Sauueur, qui donna à ses Apostres, & à leurs Successeurs en leur persõne, la puissance de remettre les pechez, aussi bien que de prescher, & faire des miracles. *Prenez le S. Esprit, les pechez seront remis à qui vous les remettrez, & retenus à qui vous les retiendrez*; Mais disent-ils, c'est à Dieu seul de remettre les pechez, ouy d'auctorité supreme, aussi est-il de faire des miracles, neantmoins comme il a donné puissance de faire des miracles, qui est œuure de Dieu, aussi a-il donné le pouuoir de remettre les pechez. En l'vne, & l'autre action, les hommes ne sont qu'instrumens, & Vicaires de sa Maiesté, & partant le Ministre est ignorant icy, comme tousiours, ne sçachant comprendre comment & auec quelle difference Dieu remet le peché, & les hommes : Ignorãt encor d'estimer que la penitence soit contraire à la remission des pechez : Aueugle qu'il est, elle en est le moyen, & la voye, comme la medecine moyen, & voye de recouurer la santé.

Accipite Spiritũ S. Ioa. 20. 23 Mat. 18. 16

En l'onziesme, la Resurrection de la chair : le Ministre dict, à sa coustume, des mensonges, & faict des Idoles, escriuant que la creance de l'Eglise Romaine tient que les corps n'auront point apres la Resurrection leur quantité, & dimensions. L'Eglise tient au contraire qu'ils auront toute leur substance, & tous leurs atours, en tres-grande perfection, & quatre qualitez surnaturelles par dessus, *La lueur, la subtilité, l'agilité, & l'impassibilité*, à la semblance du corps du Sauueur. Les Ministres enseignent, qu'ils seront grossiers : c'est à fin de tenir en pied vne autre Idole, qui dict que le corps du Sauueur ne peut es[illegible]n vn lieu moindre que sa quantité, comr[illegible] en l'Hostie : ils nieront encore qu'il soit [illegible] ciel sans eschele, comme Caluin nie qu'il so[illegible] sorti du sepulchre, sans que la pierre soit deuenuë molle comme beurre.

Carnis Resurrectionem.

Seminatur in corruptione surget in incorruptione seminatur in ignobilitate, surget in gloria. 1. Cor. 15. 42. 43. Vitam æternam.

Au douziesme, la VIE ETERNELLE : ils ont planté deux Idoles : l'vne que les ames des iustes, auant la venuë du Sauueur, estoient heureuses au ciel, comme elles sont maintenant, apres la Redemption des hommes, & Ascension d'iceluy Sauueur : Heresie du tout contraire à l'Escriture, & non ouye deuant Caluin, & Beze. Iacob estoit Sainct, & son fils Ioseph Sainct ; toutesfois il dict, *qu'il descendra aux Enfers*, c'est à dire aux limbes, & au sein d'Abraham, pour y voir son fils. Il croyoit donc que son fils n'estoit pas au ciel, & que luy n'y monteroit pas, mais descendroit aux Enfers. Et en Sainct Luc nostre Seigneur met le sein d'Abraham, lieu de repos, dessous la terre. L'autre Idole est, que les enfans des Chrestiens decedez sans baptesme, & soüillez du peché originel, possedent ceste vie eternelle, comme tous les iustes, qui est encor, comme i'ay dit souuent, contre l'expresse Escriture, aduisant que qui ne croira, & ne sera baptizé, n'entrera point au Royaume de Dieu. C'est leur foy, & les articles d'icelle.

Descẽdam ad filium meum lugens in infernum. Gen 37 35. Vidit Abraham, & Lazarum in sinu eius. Luc. 16 23 Qui non crediderit condemnabitur. Mar 16 16 Nisi quis renatus fuerit ex aqua, & Spiritu S. non potest intrare in regnũ Dei. Ioan. 3 5.

Sommaire de la doctrine des Ministres, sur l'esperance, & la charité, & les Commandemens de la premiere Table.

CHAP. XCII.

SVr la doctrine des deux autres vertus diuines de l'Esperance, & de la Charité, vertus necessaires auec la Foy, pour honorer & seruir Dieu, & estre faicts dignes de son Royaume, ils ont aussi taillé des Idoles: l'esperance, qui nous faict esperer en Dieu, & aspirer à la vie eternelle, ils l'ont metamorphosée en vne folle & presomptueuse persuasion, croyans de foy asseurée & symbolique, que chez eux chacun est predestiné, & ne peut faillir le chemin & la porte du Paradis, encore qu'il soit aueugle, qu'il n'ait aucun passeport, ny viatique de bonnes œuures, & qu'il soit chargé de mauuaises, moyennant qu'il soit affeublé du capot de sa foy Huguenote, & croye indubitablement que l'heritage du ciel luy est asseuré. Quant est de la Charité, qui est la Royne des vertus Chrestiennes, ils l'ont aussi tournée en Idole. La Charité enuers Dieu, & enuers le prochain, se monstre par bonnes œuures : leur charité consiste en babil, & en dire, SEIGNEVR, SEIGNEVR : les bonnes œuures ils les ont bannies de leurs terres, leur coupant leurs sources, & courses, leur fin, & leur loyer. La source des bonnes œuures, c'est le franc-arbitre, assisté de la grace de Dieu : Ils ont banni le franc-arbitre Chrestien, & substitué vn franc-arbitre Diabolique, vne Idole de Beelzebub : la course, la lice, & la fin de la charité & des bonnes œuures, c'est la loy de Dieu, & ses Commandemens, & la gloire immortelle : Car, comme dit le Roy Dauid, c'est en la lice de la Loy de Dieu & de ses Commandemens que nous courons par bien-faicts, pour le prix du ciel, *quand tu as dilaté mõ cœur, i'ay couru en la voye de tes Commandemens.* Ils disent en general, que ceste loy & ces Commandemens sont impossibles : Impossible donc selon leur foy, d'aymer Dieu & le prochain ; impossible de n'estre Idolatre, de n'estre blasphemateur, & de ne violer les festes; impossible d'honorer pere & mere ; impossible de n'estre meurtrier, adultere, larron, faux tesmoin, conuoiteux, & tomber en autant de sortes de forfaicts, qu'il y a de Commandemens. Est-ce assez pour persuader aux hommes, qu'ils ne peuuent que mal faire auec leur franc-arbitre malin, & ceste impossibilité de la loy? Mais est-ce assez pour mettre vn degast vniuersel aux champs des vertus, & en tous les estats, & endroits de la Chrestienté? Ils disent sur le tout, que les bonnes œuures, ieusnes, prieres, aumosnes, & autres telles actions faictes pour Dieu, ne sont d'aucun prix, ny merite de la vie eternelle. Est-ce assez auec le reste, pour oster le courage de bien faire, & donner preuue de la charité que nous deuons à Dieu, & au prochain pour l'amour de Dieu? N'est-ce pas d'vn costé rendre l'homme pire que le Diable, & de l'autre en faire vne Idole sans teste, sans pieds, sans bras, & sans mouuement, à l'instar du faux Dieu Dagon, à l'instar des statuës de Mercure?

La charité Maior autem est charitas. 1. Cor. 13. 13.

Source des bonnes œuures.

Psal. 118. 32

Absurdités de la maxime des Ministres contre la possibilité de la Loy.

Le Ministre dict icy encore vne nouuelle mensonge sur les vieilles, qu'il a dit en assez bon nombre, escriuant que l'Eglise tient les Commandemens pour les imparfaicts seulement, & les conseils pour les parfaicts. C'est vne glose d'vne ame tortuë, & vn iargon d'vne ignorance maligne. Les Commandemens sont en general pour tous les enfans de Dieu, mais les parfaicts les gardent parfaictement, & font encore par dessus quelque chose ; cõme sont les Religieux, qui à l'exemple du Sauueur, & de ses Apostres & Disciples, laissent tout pour l'amour de Dieu, à quoy ils n'estoient pas obligez par aucun commandement.

Les commãdemens sont pour tous.

Ecce nos reliquim' omnia & sequuti sumus te. Mat. 19. 27

En particulier, sur le premier Cõmandement, qui est de l'honneur deu à vn seul Dieu, ils font trois essences diuines, & trois faux Dieux, & trois Idoles, qu'ils honorent & adorent comme il a esté dict, & non seulement ils ostent son honneur à Dieu par cet outrage, mais encore le despouillent de son essence, & font au reste vne cruelle guerre à tous ses Anges, à tous ses amis & seruiteurs, Saincts de Paradis ; à leurs noms, à leurs memoires, à leurs images, à leurs corps, à leurs cendres, & à leurs sepulchres.

Sur le premier commãdement

Au second, qui est de ne prendre le nom de Dieu en vain, ils font autant d'Idoles, comme ils enseignent d'heresies, & blasphemes contre le nom & l'honneur de Dieu : Et en ce lieu le Ministre est ridicule, disant que dire le chappelet est contreuenir à ce Commandement, parce qu'en iceluy on prie auec mesure & certain nombre de prieres. Ministre, qu'a le chappelet à faire auec le iurement ? Tes resueries croistront-elles sans mesure, & sans nombre, comme les cayers de ton liure sont allez au delà de la fin? Mais n'est-il pas vray-semblable que les prieres qu'il faict, sont sans mesure & sans nombre, c'est à dire, vn babil de Babylone, & vne confusion pesle-meslée de toute sorte de deformitez, comme est son Idolatrie Papistique?

Sur le second commandement.

Le troisiesme Commandement, ils l'ont reduit au iour de Dimenche, reiettant toutes les festes sainctement instituées par l'Eglise, qui a pouuoir de ce faire, aussi bien que de changer le Sabbat Iuif au Dimenche Chrestien : Et si les Ministres reçoiuent le Dimenche au lieu du Sabbat soubs son authorité, ils deuoient receuoir les Festes soubs la mesme ; Mais quoy? ils sont electeurs, & ne prennent sinon ce qui est au coin de leur fausse monnoye, & voyla leur charité enuers Dieu, comprinse en ces trois Commandemens.

Sur le troisiesme cõmãdement

Suite du Sommaire de la doctrine Huguenote, sur les Commandemens de la seconde Table.

CHAP. XCIII.

AV quatriesme Commandement, qui est le premier de la seconde Table, concernant la charité deuë au prochain, il est commandé d'HONORER pere & mere, & soubs ce nom sont compris tous Magistrats, maistres, & superieurs. En iceluy ils taillēt deux grosses Idoles, par l'vne ils reiettent tant qu'ils peuuent, tous souuerains temporels, nommément les Roys,

Honora patrem & Matrem.

qu'ils voudroient aussi bien estre supprimez que les Papes : ne desirans que d'estre republiquaires, comme l'experience monstre en tous lieux où ils sont les maistres.

Non occides.

Au cinquiesme, qui defend de tuer, ils ont taillé les Idoles de Mars, que i'ay faict voir ailleurs, & monstré par les milliers de mortels qu'ils ont mis au carnage en la Chrestienté, & nommément en France, qu'ils ont ferme foy que ce commandement ne se peut garder : & sur ceste foy, ils ont presché les guerres, commis & faict commettre vn infini nõbre de cruautez en tous les lieux où ils se sont peu armer, & faire iouër les armes.

Pere Guignard.

Icy le Ministre plante les dents en Aspic contre la memoire du Pere Guignard de nostre Compagnie, executé à mort à Paris, pour auoir, ce dit-il, esté trouué saisi d'vn certain escrit contenant qu'il falloit tuer le Roy. Ceste calomnie a esté confonduë pieça, & quand personne n'en auroit rien dict, elle est assez refutée par l'autheur que le Ministre cite à la marge, qui est le franc & veritable discours, tesmoin non seulement de nulle authorité, mais encore de memoire funeste entre ceux qui craignent Dieu : Il le met neantmoins au nombre des gens de bien, en despit des Iesuites, & dit en cela vne grosse mensonge, & vne non moindre contradiction : ne pouuant cet autheur estre mis au catalogue des gens de bien auec ses qualitez : & le Ministre l'appellant homme de bien, & bon Catholique Romain, contredict à sa Religion, hors laquelle il doit tenir, que personne n'est homme de bien, s'il ne tient, comme les Turcs, que chacun peut estre Sainct & sauué en sa Religion. Parquoy le Ministre est icy menteur, calomniateur, flateur, & hypocrite ensemble. Or s'apperceuant que parlant soubs l'authorité de ce franc discoureur, tout blesme & sans ame, & qu'a qu'opposer en ce cinquiesme Commandement, il se iette pour la quatriesme fois aux flagellations & disciplines des Penitens, qu'il condamne comme meurtres, commis contre soy-mesme, & repete les mesmes mots qu'ailleurs il a escrit. Ie ne sçay si c'est par oubliance, ou par fermeté de memoire : quoy qu'il en soit, il est à doubter qu'il a esté battu des bastons des battus, car il a trop à cœur, & craint trop ces touches, & ces escrimes : les chiens eschaudez fuyent & abbayent l'eau froide.

Le ministre se sert de l'authorité d'vn autheur reprouué.

Non Mœchaberis.

Au sixiesme, qui defend la paillardise, nommément l'adultere, ils ont faict autant d'Idoles, comme de maximes en l'Idolatrie de Venus, desquelles celle qui dit qu'il faut marier les Prestres, & Moines reniez, est Geantine, & la plus detestable qui fust oncques dressée au Paganisme, pour donner la porte à mille adulteres spirituels & corporels, à mille execrables meslées de la chair, couuertes du voile de mariage, & de Religion reformée, pour les faire commettre & perpetrer auec plus grande saleté, impudence, & impieté, voire auec conscience de seruir Dieu : Et icy qui ne s'estonnera du front du Ministre sans front, de calomnier l'Eglise Catholique, comme preuaricatrice de ce Commandement, permettant des pechez detestables ? Où est-ce qu'il a leu ceste permission? Et qui ne sçait qu'elle deteste, non seulement tels pechez & telles paillardises, mais encore prohibe auec menace de seueres supplices, la lecture des liures lascifs, qui y peuuent induire les personnes ? Et qu'elle iuge punissable du feu, non seulement ceux qui les commettent, mais encore ceux qui en escriuent, comme a faict le Ministre, l'approuuant en la personne de Beze, & loüant, comme amour honneste, ce que chacun sçait, & Beze mesme confesse estre pederastie, publiée en la face de toute la Chrestienté, & auec aussi grande impudence que iadis aux Citez abysmées ? Y a-il rien de plus peruers, que l'esprit de ce Reformé ? rien de plus vilain, que ses paroles ; rien de plus noir que son encre, qui encore icy pour la troisiesme fois se trouue aux cloaques des bordeaux, dont ie l'ay tantost voulu, mais pour neant, faire sortir, à pointes tranchantes & coups pesants de paroles, & sentences de verité & d'honnesteté ?

Non furaberis.

Au septiesme, qui prohibe le larrecin, ils ont iadis faict des Idoles qui portoient les maximes, qui enseignoient qu'il estoit loisible d'en prendre par tout, par vsure & par autre voye ; & par icelles ils ont authorisé, non seulement les larrecins simples ; mais les sacs & sacrileges de mille & mille villes, & temples qu'ils ont faict enuahir, ruiner & piller en diuers endroicts de la Chrestienté : Et ce nonobstant, le Ministre auec son accoustumée impudence, reproche icy la mendicité des pauures Religieux, & la coustume des Ecclesiastiques, qui prennent quelques salaires de leurs trauaux, comme s'ils faisoient contre ce Commendement. Mais accusera-il nostre Seigneur encore, dequoy il demandoit l'aumosne, & disoit à ses Apostres, que l'ouurier est digne de sa recompense? Mais presche-il luy-mesme gratis à ses paroissiens de Vauuert, qu'il enseigne à gros frais, non seulement de leurs bourses, mais encore de leurs ames qu'il precipite par sa doctrine en Enfer ?

Dignus est operarius cibo suo. Mat. 10. 10

Nõ falsum testimoniũ dices.

Sur le huictiesme, ils ont comme au second, multiplié les Idoles selon le nombre des heresies qu'ils ont voulu establir par la falsification des Escritures, leur faisant porter tesmoignage de fausseté? Icy encore il blaspheme, appellant mensonge les miracles que Dieu faict en son Eglise ; car c'est faire Dieu, qui les faict, menteur.

Idoles sur le neufuiesme, & dixiesme Commandement, & sur la concupiscence.

CHAP. XCIV.

Non concupisces.

Au neufuiesme & dixiesme Commandement, qui est de ne se laisser aller à conuoiter la femme, le bien, & l'auoir du prochain, ils ont taillé vne Idole de desespoir, portant vn rouleau, qui pronõce tous les hommes damnez ; car elle dict que la concupiscence & conuoitise, encore qu'on n'y consente point, est peché mortel, d'où s'ensuit que nul ne sera sauué, veu que nul n'est exempt de ceste maladie, estant icelle attachée aux entrailles de la nature. Ne se trouuant aucun viuant en terre si sainct & si demeslé de sa chair, qui n'en sente les pointes, sauf ceux que Dieu a voulu preciputer de ceste prerogatiue comme fut la Mere de IESUS-CHRIST, S. Iean Baptiste & autres preuenus de la grace de son bon plaisir. Sainct Paul estoit vn vaisseau

d'election, & neantmoins il sentoit ceste loy de concupiscence en son corps, opposée à la loy de son esprit, & crioit, *Miserable que ie suis, qui me deliurera de ce corps mortel?* De maniere que selon l'opinion du Ministre, ne pouuant personne ny viuant, ny mourant estre exempt de l'esguillon de ceste concupiscence, chacun vit & meurt auec peché mortel, aussi bien qu'auec sa nature, & chacun s'en va de ce monde, priué de la grace de Dieu, & ennemy de Dieu, pour estre tison de l'Enfer, parce que nul peut pretendre droict au Royaume des Cieux, qui meurt ennemy de Dieu. Doctrine de desespoir, & du tout abominable, contraire à la saincte Escriture, & à la voix de tous les Saincts. La saincte Escriture tesmoigne que la seule concupiscence est peché, quand la raison & la volonté se laissent emporter à icelle, & y donnent consentement deliberé, sans lequel il n'y a aucun peché, ains tant plus de merite, qu'il y aura eu de resistance. *Chacun*, dict S. Iacques, *est tenté, alleché, & attiré par sa concupiscence, & la concupiscence, ayant conceu, engendré le peché, & le peché estant consommé, engendre la mort.* La concupiscence est la faculté naturelle, enclinée à mal par instinct de la nature corrompuë: L'homme donc, si estant sollicité par la suggestion du Diable, ou de ceste concupiscence, il prend plaisir au mauuais obiect, il commence à plier, & à se laisser vaincre; que s'il consent de propos deliberé à l'acte, ou à la delectation, il est vaincu, & c'est alors que la concupiscence est peché mortel, parce qu'il engendre la mort en l'ame, la priuant de la grace de Dieu, qui est sa vie, & la rendant punissable de la mort eternelle: Que si l'homme resiste vaillamment, c'est merite. S. Paul parlant de ceste concupiscence, & de ce combat: *Ie ne fais point ce que ie veux, mais ce que i'ay en hayne, ie le fais. Or si ie fais ce que ie ne veux, ie consens à la loy, qui est bõne. Or est-il que ie n'opere point ce que i'ay en haine, mais le peché qui habite en moy.* Voylà donc la concupiscence, que l'Apostre appelle peché, parce qu'elle est l'esguillon du peché, & cause du peché, quand on y consent; sans lequel consentement il n'y a aucun peché. La concupiscence faict la poincte du mal, & du mauuais mouuement: Mais si l'esprit y resiste, & consent à la loy de Dieu, & de l'esprit, il merite. Parquoy le mesme Apostre à la fin de ceste dispute de la concupiscence, & de la loy des membres, faict ceste conclusion: *Il n'y a donc aucune damnation en ceux qui sont en* IESVS-CHRIST; C'est à dire qu'il n'y a point de peché, par lequel les gens de bien, qui resistent, soient condamnez à raison de ceste concupiscence & loy des membres, qui repugne à la loy de l'Esprit. Et certes si telle concupiscence estoit peché, mille Escritures, qui disent que le Baptesme remet le peché, seroient fausses; car l'experience monstre que la concupiscence demeure à tous les baptisez: & partant le peché n'est point effacé: la concupiscence donc ne peut estre peché, sinon à la façon susdicte. Tous les saincts Peres ont tenu ceste verité, entre lesquels ie nomme sainct Basile, qui dict, *L'appetit naturel chatouille, soit la gourmandise, soit la paillardise*: & apres auoir longuement disputé au liure des Constitutions Monastiques, il conclud, *Que tous les appetits de la chair sont naturels, & si on y commet quelque peché, c'est parce que la raison presidente ne fait pas son deuoir à resister & regir ses appetits charnels.* Sainct Chrysostome: *Si nous ne surmontons la coustume, comme surmonterons-nous la concupiscence, la racine de laquelle prend son commencement de la nature?* Sainct Augustin: *Quelquefois la raison tient virilement en bride, & retient la concupiscence esmeuë, & alors nous ne tombons point en peché, mais gaignons la couronne auec le combat*: De laquelle doctrine on peut voir la deformité & laideur de ceste Idole, & les extremitez des Ministres, precipitans en Enfer leur disciple, tantost par presomption insolente de predestination pretenduë, tantost par desespoir de peché; c'est leur Decalogue, & catalogue de leurs Idoles sur la loy de Dieu, disans en gros qu'elle est impossible, & en detail corrompans toutes les parties d'icelle, par fausses gloses & interpretations.

Infelix ego homo quis me liberabit à corpore mortis huius. Rom. 7. 24.

La cōcupiscence sans cōsentemēt n'est pas peché. Vnusquisque tentatur à cōcupiscentia sua abstractus & illectus. Iac. 1. 14.

Non enim quod volo bonū hoc facio, sed quod odi malum illud ago. Rom 7. 19. *Combattre la cōcupiscence c'est meriter.*

Nihil ergo dānationis est iis, qui sūt in Christo Iesu qui nō secūdū carnē ambulant. Rom. 8. 1.

Les saincts Peres ont tenu que la cōcupiscēce n'est pas peché. S. Basil de virg. li. de constitut. Mona. c. 2. S. Chryso. ho. 19. ad Po. Antio.

S. Aug. l. 2. de gen. contra Mani. c. 14.

Sommaire de la doctrine des Ministres sur les Sacremens: & conclusion de l'œuure.

CHAP. XCV.

COmme ils ont peruerty les vertus Chrestiennes, la Foy, l'Esperance, & la Charité, & renuersé tous les articles du Symbole, & les parties de la Loy de Dieu, ainsi ont-ils mis le feu & les flammes aux Sacremens, organes de la grace de Dieu, & des vertus: & instrumens, par lesquels nous est appliqué le merite de la Passion du Sauueur.

Premierement, ils en ont retranché cinq tout à faict: *La* CONFIRMATION, armure spirituelle, tres-necessaire pour resister aux tentations, & confesser à teste leuée la Foy de IESVS-CHRIST: LA PENITENCE, seconde table, apres le naufrage, pour reprendre le port de salut: L'EXTREME-ONCTION, derniere piece, pour vaillamment vaincre les derniers assaux de la mort, & du Diable; & sortir victorieusemēt des destroicts de ceste vie caduque, à la liberté, & fruition de l'Eternelle: L'ORDRE, pour la creation des officiers de la maison de Dieu, ausquels ils confere grace: LE MARIAGE, auquel est donné celeste secours, pour garder la continence, & supporter patiemment les mesaises, & tribulations de cet estat. Tous ces Sacremens sainctement, & diuinement instituez par le Sauueur, pour l'aide de ses enfans en tous estats, ils ont supprimé sacrilegement: & priué & defraudé, d'autant d'aydes, tous ceux qui les croyent, en faueur de qui ils estoient instituez.

Secondement, ils en ont laissé deux, plustost pour parade & par mocquerie, que pour ayde, l'vn est l'Eucharistie sans le corps du Sauueur, pain non de benediction, & d'action de graces, mais de disgrace & de malheur, boucon de mort, & de damnation: Et auec ceste vuidange, ils ont meslé vne doctrine detestable, disant Beze pour tous, qu'on peut faire l'Eucharistie de chastaignes, de raues, de racines, & autres semblables estoffes au lieu de pain, & de biere, ceruoise, cidre, & autres liqueurs au lieu de vin, comme i'ay dict ailleurs; & ayāt osté le cœur de l'Eucharistie,

Les Sacremēs abolis par les Ministres. La Confirmation. La Penitence. L'extreme onction. L'Ordre. Le Mariage.

Sacremens sophistiquez L'Eucharistie.

alteré la matiere, & la forme, contre l'expresse parole de Dieu, & le sens vniuersel de l'Eglise, en somme corrompu tout ce Sacrement, ils sont neantmoins si importuns, & si impudens, que de reprocher à l'Eglise Catholique, dequoy elle retranche la coupe aux lais, n'ayant rien faict en cela qui contredise à l'Escriture, ny porté aucun preiudice aux Fideles Chrestiens, qui reçoiuent aussi bien le corps du Sauueur en vne espece seule, comme en toutes les deux ensemble.

Le Baptesme alteré par la fausse doctrine des Ministres.

Au Baptesme ils ont encore alteré les parties essentielles; car le mesme Beze dict qu'au lieu d'eau, on peut substituer toute autre liqueur, comme de vin, de laict, d'eau rose, de l'vrine, & autres: La forme, ils la mettent en la predication, de façon qu'il ne faut pas douter que plusieurs milliers de gens qu'ils baptisent, ne soient en danger d'estre frustrez du Sacrement, n'estant iceluy administré auec sa deuë forme, & matiere, selon l'institution du Sauueur, gardée tousiours en l'Eglise Catholique. Pouuoient-ils mettre vne plus grande & vne plus vniuerselle corruption, & confusion en la maison de Dieu, & barrer la porte du ciel aux mortels auec de plus grands empeschemens, qu'en donnant ceste doctrine remplie de maximes & assertions du tout diaboliques? Pouuoient-ils faire, & bastir vne Babylone plus confuse, vn Pantheon, plus capable, & plus abominable, destruisant la nature des trois personnes diuines, ostant à chacune, sa bonté, sagesse, & puissance? ostant leur honneur aux Saincts bien-heureux, leur secours aux fideles trespassez? Endormans les hommes par vn pestiferé letarge, preparé d'vne fausse creãce de predestination, & autres articles d'erreur? leur ostans les Sacremens, & armes spirituelles données pour eux couurir, & pour combattre les ennemis de nostre salut? ostant les forces, & les vertus, & les trenchant toutes en leur racine, au franc-arbitre, arrachans la volonté, & le cœur de combattre: disans que le bien faire ne merite rien? Le Pantheon ancien des Romains, auoit-il plus de faux Dieux, & plus d'Idoles que le temple de ceste Pretenduë?

A vous donc, Messieurs, qui escoutez encor les Ministres, & prestez l'oreille à leurs deceptions, & fiez vos consciences à leurs consciences, à vous i'addresse ceste remonstrance, & ne vous demande autre chose, sinon que vous ne vous laissiez trõper à credit, & à si gros interests de vos ames, en vn subiect ou il vous importe, du Paradis, ou de l'Enfer, de vostre salut, ou damnation eternelle. Pesez les raisons des Catholiques, & si vous iugez sans passion, vous verrez à clers rayons, les mensonges de vos Ministres; & les veritez, que l'Eglise de Dieu vous faict enseigner. Resiouyssez Dieu, & ses Anges, de vostre conuersion; ceste bonté infinie vous tend les bras. Resiouyssez le Roy vostre Prince, qui respire paternellement, & royalement vostre salut: Resiouyssez la France vostre mere, qui vous caressera, & honorera, & vous aurez le profit de sa ioye. Et si vous ne voulez croire aux Docteurs Catholiques sans raison, ne croyez rien aussi de ce que les Ministres vous disent sans caution. Vous pouuez auoir appris par bonnes experiences, qu'ils ne font conscience aucune de mentir, à fin de bien dire; de calomnier, à fin de se mettre en credit; de promettre tout, & ne rien tenir; de ietter les tenebres par tout, à fin de cacher leurs fraudes, de se cercher eux-mesmes à vos despens, & non pour l'amour de vous. Et sur tous les Ministres de vostre temps, ayez pour suspect celuy que i'ay refuté, le plus riche en ignorance, presomption, arrogance, & autres humeurs peccantes de tous ceux qui broüillassent le papier, & chargent les Inprimeries des songes de leur teste, pour se mettre au monde, & faire dire à la populace, c'est luy. Ie prie nostre Seigneur, qu'il vous donne la lumiere de sa grace, & vous rameine par le fil de ses sentiers, dedans l'enceincte de sa bergerie, loin des Serpens & des Loups, pour vous donner vn iour auec ses esleuz, la pasture de la felicité, aux montaignes, & campagnes celestes.

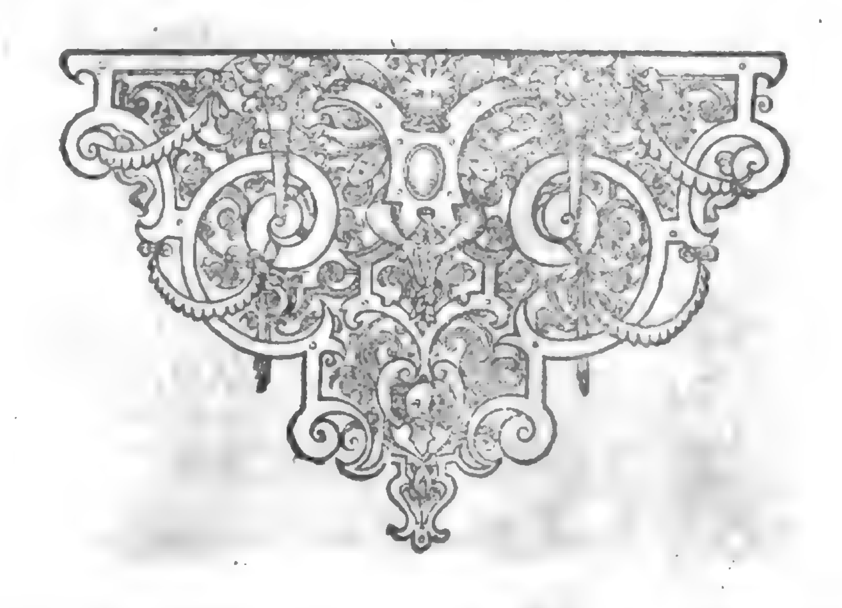

REPRIMENDE
AVX
MINISTRES
SVR LA DECLARATION d'Emond pretendu Iesuiste, & de deux autres deserteurs de la Foy Catholique.

Par le R. P. Lovys Richeome, *Prouençal, Religieux de la Compagnie de* Iesvs.

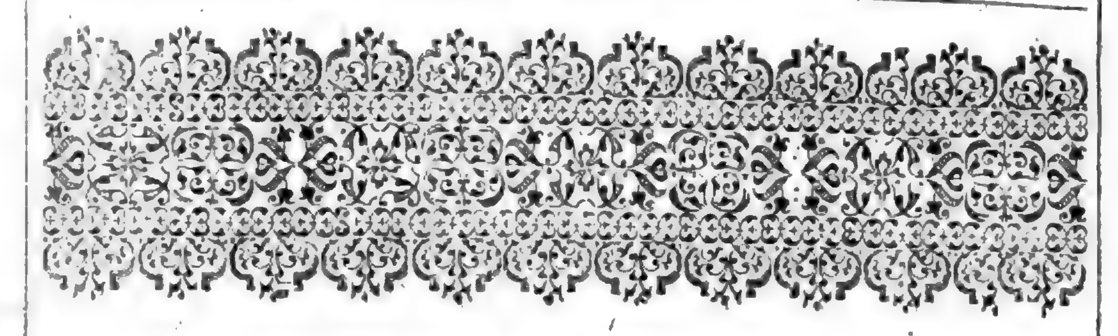

A TRES-NOBLE ET GENEREVX SEIGNEVR, FRANCOIS DE LA ROCHE-FOVCAVD SEIGNEVR DE MONGVYON & Baron de Montandre.

MONSIEVR,

Vous receurez s'il vous plaist de bon œil ce petit Discours, que de bon cœur ie vous offre. Il est dressé pour instruire ceux qui ne cessent de destruire le bastiment Spirituel de la maison de Dieu; ou pour les rembarrer & leur faire honte, s'ils refusent la correction. S'il vous agrée, comme i'espere, il peut (quoy que petit) paroistre hardiment en tout lieu; car il sera assisté d'vn Seigneur orné de toutes les qualitez qui peuuent donner soustien & credit à vne œuure qui se presente au monde. Il aura pour protecteur vn tres-noble surgeon d'vne tres-noble tige DE LA ROCHE-FOVCAVT, *Seigneur chery de son Roy; riche des biens de la terre, du corps & de l'esprit, & beau-fils d'vn Seigneur aimé de Dieu pour son rare zele à l'honneur & auancement de son Eglise, & honoré des hommes tant pour le lustre de la maison de* FONSEQVE *d'ou est sortie celle de* SVRGERES, *que pour les rares & singulieres vertus qui sont en luy, lesquelles reluisent comme en vne viue image, en Madame vostre espouse sa fille, Dame aussi riche de vertus de l'ame, comme elle est ornée de beauté du corps. Mais la principale cause qui donne à ce Discours esperance de vostre faueur Monsieur, consiste en la singuliere grace que despuis peu de temps Dieu vous a faicte, auec plusieurs grands Seigneurs de la France, vous remettant en la religion de voz anciens Peres, qui pour la defense de la foy de* IESVS-CHRIST, *parmy les infideles, ont laissé leur nom glorieux & memorable à la prosperité, & faisant par telle reduction que l'Eglise de Dieu voye en ce Royaume, tous les fleurons de ceste tres-noble & tres-ancienne famille* DE LA ROCHE-FOVCAVT, *verdoyer sainctement, & donner odeur de vertu, au iardin de la foy Catholique Apostolique & Romaine. Ceste grace principalement me faict esperer, que vous verrez de bon visage ces cayers, iugeant l'œuure de tant plus digne de vostre recommenda-*

tion, que plus facilement vous cognoistrez par icelle sans passion, que les Ministres abusans le simple peuple, sont trop vains en la vanterie de leurs conuertis abusez, & auec compassion & soin paternel tascherez de retirer de leurs mains voz subiects, qui restent encor esgarez, pour estre à vostre exemple remis au chemin de la verité Apostolique, qui seule cherche le salut des ames, & non la vanité des hommes. Ie prie la diuine bonté vous en faire la grace, & vous combler

MONSIEVR

De ses plus grandes benedictions. De Bourdeaux ce premier iour de l'an & siecle, 1601. Par

Vostre tres-humble seruiteur.

LOVYS RICHEOME.

REPRIMENDE AVX MINISTRES SVR LA DECLARATION D'EMOND PRETENDV IESVITE & de deux autres deserteurs de la foy Catholique.

1. *Vanterie des Ministres.*

MESSIEVRS les Ministres qu'auez vous tant à crier & si souuent imprimer & corner la declaratiõ de ce faux Pere Emond; qui veut paroistre & entrer en reputation, & chercher fauorable accueil parmi vous, faisant le Iesuite renié? Qu'auez vous à chanter l'apostasie de deux autres deserteurs de leur foy, & refugiez vers vous? Que fanfarez-vous tant de la proye de deux ou trois pauures sans nom & sans adueu? Et pourquoy nous contraignez-vous par vostre importunité de rembarrer vos folies, & d'exposer au monde les vergongnes de vos chetiues cõquestes: Prenez le cas que ce renié ayt esté Iesuite, ce qu'il ne fut iamais comme nous monstrerons (ayant si longuement attendu à vous respondre, pour en estre mieux informez) & que tous les autres qui ont barbouïllé le papier comme luy, & bauardé comme luy, soient aussi mauuais apostats de l'Eglise Romaine que luy? Qu'auez-vous tant à brauer d'vn Iesuiste perdu, & de deux miserables eschappez & trainans leur corde dont ils seront à la fin estranglez? Car le diable les attent au passage.

2. *En l'Eglise militante se trouuent plusieurs meschans.* Gen 9. Gen. 16. 12. Gen 25. 2. Reg. 15. 10. 11. & Matt. 27. 3. Luc. 22. 48.

2 Est-ce vne chose nouuelle en l'Eglise de Dieu, qu'il y ayt des Apostats & meschans garnemens? N'y a il pas eu en la famille de Noé vn Cham? En celle d'Abraham, vn Ismael? En celle d'Isaac, vn Esau? En celle de Dauid, vn Absalon? En celle de IESVS CHRIST vn Iudas? Est-ce merueille qu'en la Nacelle de sainct Pierre y ayt quelque auiron rompu, quelque voile percée, quelque planche, qui face l'eau? qu'au corps de l'Eglise y ait quelque aposteme qui flue & s'en aille dehors? Quelque membre pourri qu'il faille retrancher, ou qui tombe de soy-mesme sans attendre le fer? Mais n'est-il pas merueille plustost que de cent & cent mille Ecclesiastiques qui sont en France; & de trois cent mille Religieux qui viuent en mesme temps au monde, il y en a si peu qui se soient enfilez en vos peches depuis quarante ans; veu que vous auez toutes les amorces du corps qui peuuent allecher l'ame & le corps des personnes, & les rendre charnelles comme vous? Combien est-il facile à la chair d'estre tireé a la liberté de la chair? De quitter la haire & la besasse, pour prendre la iuppe & le reistre d'vn ministre goderonné? De laisser la paillasse dure, pour se ietter dans le lict mollet entre les bras d'vne femme? Car c'est l'entrée de la saincte reformation, & la porte à la damnation eternelle.

3 Combien sont ces maximes douces à l'oreille & à l'ame charnelle; n'estre contrainct de faire aucune penitence, sinon à sa fantasie? n'auoir en confession aucun censeur, ny iuge de ses pechez? ne craindre ny enfer ny Purgatoire, & s'asseurer du Paradis par article de foy, encor qu'on ne face aucun bien, & qu'on commette beaucoup de maux? Estant cecy & le reste que vous sçauez vostre Credo, & le gibbier auec lequel vous appellez vos oyseaux; n'est ce pas vn grand miracle que vous en puissiez si peu faire ietter à vos leures & vne grande prouidence de Dieu que si peu de gens en vn siecle si desbauché comme est c'estui-cy, se laissent aller aux plaisirs du monde & de la chair? Et pour le regard des Iesuites n'est-ce pas encore vn plus grand miracle que vous n'en ayez attiré à douzeines dans vos rets de sept à huict mille qu'ils sont, puis que vous faites si grand cas de cest Emond Iesuite en painture, veu que auec les allechements susdits qui sont chez vous, ils ont esté chez eux battus des persecutions que vous leur auez pratiquées, qui les deuoient pousser vers vous à grandes troupes pour eschaper la tourmente, estre prisez entre vous, comme cest Emond, & se mettre à l'abri de quelque repos reformé au modelle de vostre religion & conscience? Prenez garde, Messieurs les Ministres, à l'honneur que vous faictes à ce- 3. *Maximes charnelles de l'heresie pour attirer.*

ste compagnie, qui porte pour sa baniere le nom de IESVS, que vous hayssez tant, puis que vous chantez tant de chans d'alegresse, pour la conqueste d'vn qui n'en porte que le nom & ce à faulses enseignes. Combien honorez vous la tige, puis que vous faictes si grand cas d'vn meschant reiecton? Et de quel prix estimez-vous, la maison, puis que les balieures vous semblent si belles?

4 Mais si vous estiez bien aduisez: ne deuiez vous pas cacher d'vn secret eternel, la conuersion de ce peruerti esuanté, comme des deux autres Mesquins & incognus iusques à leur apostasie, qui se sont mis au vent apres luy? Ne deuiez-vous pas les cacher, de peur de n'esuenter vostre extreme disette? Car quand on s'aperçoit que vous estes si soigneux de publier les brebis qui viennent à vos granges, & telles brebis, & qu'il n'en vient qu'vne à chasque bissexte, au lieu de cent qui vous eschapent & qui viennent vers nous; on notte vostre ambition & vanterie d'vn costé, & de l'autre la paucité & la vilité de vos rares troupeaux, tous clauelez & rogneux. Au lieu que si vous ne sonniez mot, on penseroit que beaucoup de gens d'honneur se iettent aux toiles de vos reformations, & seriez en grand nombre & bonne opinion, au moins par opinion, & vostre pauureté demeureroit couuerte soubs le chaume de vostre grange reformée, sans danger de la pluye & des vents; vous auez chanté par tout la grandeur de vostre nouuelle Eglise de la Guyenne, vos lettres ont volé iusques à vostre Patriarche Theodore de Beze, qui le racontoit il n'y a pas trois mois comme vn miracle de cest aage. Tout Bourdeaux auoit embrassé la saincte reformation à son dire appuyé sur vostre rapport. He pauures Ministres, n'auez vous pas honte de paistre le monde de ces bayes! Ou sont ces grands hommes passez à vostre religion dans Bourdeaux, quittans les Catholiques? Donner nous en vn seul qui entende seulement le latin: en vne ville où sied vn Parlement; ville de negotiation, où toutes sortes de gens abordent; ville populeuse, ou necessairement se trouuent des gens amoureux de nouueautez; plusieurs hommes ont couru à Beugle voir l'Eglise aueugle & inuisible, ou plustost le lieu qu'on n'ose nommer en compagnie honneste, sans dire *soubs correction*; sont esté gens de mestier, vallets, artisans; mais quel homme d'honneur & de lettres sinon pour s'en moquer? Qui s'est mis entre vous, sinon ceux qui portoient soubs les aisles, la gangraine de l'heresie cachée, que pieçà ils auoient prise ez escoles & corruption de Caluin? Et telles ames ne font elles pas vn grand bien à l'Eglise la deschargeant d'autant?

4 Disette & misere de la reformée pretendue.

Le Gascon dit Pichadey.

5 Mais quelles conuersions mettez vous en public? qu'elle reformation de vie & de mœurs en vos conuertis? Quand les Payens se conuertissoient iadis au Christianisme, on remarquoit en eux vn changement notable, non de langage seulement, mais de mœurs, du mal au bien, & de la bonté morale à la vertu Chrestienne; ils deuenoient de vilains chastes, de gourmands, sobres; d'orgueilleux, humbles; de farouches, benins; de cruels, charitables; de lasches, feruents & desireux d'endurer pour le nom de Dieu; au lieu que les apostats des maisons religieuses qui s'en vont chez vous, de la chasteté voüée passent à la paillardise permise soubs le voile du mariage; quittent le ieusne pour donner son aise au ventre; laissent l'humilité & l'obedience, pour porter la liberté de tout faire en leur main. Plus de zele du Christ, plus d'affection reformée, plus d'ardeur au fagot pour soustenir le nom du Seigneur; le feu est trop chaut maintenant; & d'autre costé, vostre liure aux Martyrs, n'a plus de fueille blanche. C'est à faire à ces sots de Iesuistes de s'aller faire mettre en croix, pour planter la Croix de nostre Seigneur au nouueau monde deslors que ces gens vos prosolythes sortent de l'Eglise pour aller à vostre Synagogue, ils ne sçauent non plus que iadis leurs ancestres, que mesdire des Saincts, que deschirer leurs Peres par calomnies, que blaspheme contre l'honneur de leur Mere pour pretexter leur apostasie; que se moquer des traditions, debagouler contre la Messe, condamner les Images, barbotter des abus; se lancer contre l'Eglise, & en somme regratter les lambeaux de quelque vieil lieu-commun de Luther, ou de Caluin, pour essay & parade de leur suffisance & raison de reuoltement.

5 Conuersions chetiues à la pretendue reformée.

6 Et pour le regard de la vie, ils se reforment de mal en pis; Auant que sortir de leur cloistre, ils desiroient de se veautrer aux plaisirs de la chair, & ne pouuoient le faire à souhait, à cause du vœu de pauureté & de chasteté, qui leur mettoit le frain à la concupiscence, & la honte au visage; aussi tost qu'ils ont ietté l'habit exterieur d'innocence aux buissons, & qu'ils se sont parquez à vos granges, les voila promeus d'vn ratelier, & d'vne cresche, auec liberté sans conscience: liberté de manger du meilleur qu'ils pourront, de ne ieusner sinon quand ils voudront, & encor ieusner à la despeche d'vn chappon: de ne veiller poinct: de dormir la nuict & le iour: Et qui est le poinct principal de reformation, d'auoir vne garce, qui porte le nom d'vne espouse, c'est à dire, estre en plaine liberté non seulement de rompre leurs vœux, d'estre paillards & incestueux sacrileges, impunement & sans honte, mais encore auec loüange de religion reformée. Par tels appasts & à tels gages ils sont venus à vous, & auec tels appasts estant mis en gresse, les voila reformez & raffinez à la fournaise de vostre saincte religion iusques au vingt & troisiesme quarat & tiers. Tels sont vos conuertis souffreteux de chair, aussi bien que de religion. Les gens mariez ou qui se peuuent legitimement marier en l'Eglise Catholique, & qui ont enuie de faire penitence & viure Chrestiennement, n'ont que faire de vous, & personne de leur qualité s'il a tant soit peu de lettres & de conscience, ne se refugie iamais à vos granges: car vos amorces ne leur donnent rien à gaigner. Ce sont ces ames chetiues & vilaines, oyseaux de cuisine & corbeaux carnassiers, qui ne peuuent viure soubs la loy de quelque bonne discipline en leurs conuens, ny se porter de leurs aisles, sans la chair: & partant faut-il qu'il percent la muraille pour sortir

6 Reformation des apostats.

Liberté de la chair amorce d'apostasie

Qualitez des apostats.

& aller faire leur gorge de la charongne que long temps ils auoient halené. Quelles conuerſions donc & quels conuertis, mettez-vous en lumiere & au vent, meſſieurs les Miniſtres ? Et de quelles brebis rempliſſez-vous le vuide de vos bercails?

7 Ieſuite ſuppoſé & autres gens incognus.

7 Mais qui eſt ce Ieſuiſte renié par brauade, qui à la ſeconde fois qu'il aſſiſta à voſtre preſche ſe deboutonna en plaine aſſemblée, faiſant monſtre de ſon ventre aux aſſiſtans, comme s'il eut deu parler & rendre des oracles à guiſe de quelque Python ? Et ſi vous euſſiez aymé l'honneur de voſtre Egliſe reformée, ne deuiez-vous pas fendre les pieds à ceſt oyſon debridé & deboutonné, & l'enuoyer paiſtre loing de vous, ou pour le moins le faire ieuner cinq ou ſix moys en cage chez vous, au lieu de la reprimende que vous luy donnaſtes en taille douce? Nous auons veu des perſonnes qui en furent ſcandaliſez, & qui entrerent non ſans cauſe en opinion de la verité, que c'eſtoit vn Ieſuiſte maſqué : car ces gens ſont aprins à garder la modeſtie Chreſtienne, & n'eſt pas vray ſemblable que ceſtui-cy eut ſi toſt depouillé la hôte & la ciuilité auec la religion. Et qu'il ſe reſouuienne qui eſt celuy qui luy dict que cela eſtoit indigne d'vn homme qui ſort de religion, & encore plus de celuy qui veut porter le nom de reformé & aſpirer au Sacré miniſtere.

Iehan Norman Melchior Eſpagnol.

Qui eſt encor ce maiſtre Iean Norman iadis Predicateur de Maſtas? & ce Melchior Eſpagnol Roman enfant de Fidalgo, deſquels on n'auoit ouy le nom ſinon à la queüe de ce dernier ſiecle? Que ne mettez-vous quelque homme de bien cogneu cy deuant conuerti à voſtre reformation depuis que vous auez la bride de voſtre conſcience ? Que vantez vous tant ces Preſtres reniés & ces apoſtats defroqués, ces haillons, ces apoſtumes & ordures de cloiſtre? Que ne publiez vous la conuerſion de quelque homme de vertu, de marque, & de renom, tels que vous voyes s'eſtre retirés de vous pour rentrer au giron de l'Egliſe Catholique, meſme depuis vos plus grandes proſperitez & qui s'en retirent tous les iours. Pour vn ou deux chetifs qui ſont venus à vous, depuis deux ans, & que vous publiez par tout, & par toute ſorte de porte panier, nous vous en pourrions fournir vne centeine en ces quartiers de Guyenne gens de nom & reputation, laiſſant les Seigneurs remarquables qui ont quitté vos erreurs en autres lieux de la France : laiſſant hors la France vn nombre infiny d'ames qui ſe ſont ſauuées deſlogeant de vos granges : laiſſant la memorable conuerſion du Miniſtre le ſieur Petit, Miniſtre dis-ie de Geneue, conuerti à la foy Catholique auec trois ou quatre mil hommes, tout ioignant les portes de voſtre Babylone : laiſſant la reduction de quinze cens Lutheriens & Caluiniſtes depuis quelques moys, qui ont eſté ramenez à la meſme lumiere en la ville D'ausbourg, par la predication d'vn Catholique nourri en ceſte Compagnie de IESVS.

Conuerſiō des egarez à la foy Catholique.

8 Cōuerſiōs de certains Miniſtres & autres.

8 Mais laiſſant tous ceux-cy, ſi faut il que ie vous die en paſſant vne nouuelle que vous ſçaurez eſtre veritable ſi vous prenez la peine de vous en informer, C'eſt qu'ayant en ceſte année ſaincte, noſtre Sainct Pere faict l'entrée libre à Rome à tous les deuoyez ſans crainte d'inquiſition pour le deſir qu'il a de ramener auec douceur les errans au troupeau de IESVS-CHRIST : pluſieurs de voſtre religion y ſeroient allez, & la plus-part conuertis, pour auoir veu en ceſte ſaincte Cité, tout autre choſe qu'ils n'auoient ouy de leurs predicans ny leu dans leurs liures. Car ils virent que celuy quon leur auoit faict entendre eſtre l'Ante-Chriſt, faict paroiſtre par toutes ſes œuures de pieté, qu'il eſt vn tres fidele ſeruiteur de ſa bergerie : Ils virent ce venerable & ſacré vieillard noſtre ſainct Pere chercher le ſalut & reduction des ames d'vn zele vrayement paſtoral, & digne d'vn ſucceſſeur de ſainct Pierre: Ils le virent tous les iours ſacrifier auec vne deuotion ſinguliere : ſeruir aux pauures, & les auoir en ſa table : ouyr en perſonne les confeſſions. Ils virent les Chreſtiens aſſemblez de tous les coings de la Chreſtienté, vacquer à ſainctes œuures Chreſtiennes, & implorer la faueur & miſericorde diuine de tout leur cœur. Si bien qu'au moys de Iuin en vn ſeul iour trente ſix François furent aux pieds de ſa Saincteté pour faire l'abiuration de l'Hereſie & receuoir l'abſolution & benediction de IESVS CHRIST par la main & ſeruice de ſon Vicaire. Du nombre de ceux-cy fut le Sieur Arnaud Miniſtre de Geneue, natif de Champagne, que les Geneuois cognoiſſent à leur grand regret, dont la conuerſion a de remarquable ce qui s'enſuit.

Miniſtre de Geneue conuerti.

9 Vn Miniſtre cōuerti par les horribles maximes de Caluin.

9 Ceſt homme eſtant allé à Rome au Iubilé de l'an 1575. fit vœu à Dieu ſortant de la ville, d'y retourner au grand Iubilé, qui ſeroit l'an 1600. ſi Dieu luy faiſoit la grace d'eſtre en ſanté en ce temps là. S'en reuenant auec ceſte deuotion en France, par malheur la curioſité le porta à la ville de Geneue pour y voir en paſſant les Miniſtres reformez & entre autres Theodore de Beze pilier de voſtre religion, à lors vn peu plus ferme & ſpecieux, qu'il n'eſt de preſent. De laquelle curioſité luy aduint ce que dict l'Eſcriture, *Qui aime le danger perira en iceluy* ; car par les paroles & amorces de ce venerable Patriarche, qui le marqua auſſi toſt d'vn bon eſprit & de belle expectation, il fut peruerty, fut marié auec la fille d'vn Senateur de la ville, & faict quelque temps apres Miniſtre, charge qu'il exerça auec beaucoup de reputation, non ſans ſcrupule toutes-fois, quand il eut donné vn peu auant dedans ceſte lice, voyant les horribles Maximes dont les liures de Caluin & autres de ceſte ſecte qu'il liſoit, eſtoient farſis ; comme ſont, que la loy de Dieu eſt impoſſible, que les bonnes œuures n'ont aucun merite; Que toutes ſont dignes d'opprobre, ou encores peché mortel ; qu'il ne faut que croire, pour eſtre ſauué ; que IESVS-CHRIST a enduré en la Croix les peines des damnez, c'eſt à dire, qu'il s'eſt deſeſperé en mourant ; que Dieu eſt autheur du peché & autres abominables blaſphemes, qu'il ne pouuoit entendre ny conceuoir ſans horreur, Parquoy il ſe mit à lire attentiuement les ſaincts Peres & les Docteurs modernes de l'Egliſe Catholique ſur

Ecc.3.27.

Maximes horrible. des Caluiniſtes.

les queſtions controuerſées : entre-autres le docte Bellarmin marteau de tous les Miniſtres: Il confera ſouuent auec le ſieur Petit Miniſtre auſſi, qui le deuança apres en ſa conuerſion. De laquelle lecture il print par la grace de Dieu, vne ſi claire lumiere qu'il vit que ceſte religion n'eſtoit qu'vne confuſion d'infernales tenebres & qu'vn corps de chair ſans eſprit, & que l'Egliſe Catholique eſtoit la ſeule colomne de verité. Deſlors il commença à minuter ſon depart en ſecret, de peur qu'il ne fut arreſté par l'arreſt de quelque mauuais morceau (comme vn peu deuant il eſtoit aduenu au ſieur de Serres Miniſtre & à ſa femme ſur le poinct qu'il ſe vouloit declarer ayant eſcrit ſa reſolution à Monſieur le Legat) meſme qu'il eſtoit ia ſoupçonné de pluſieurs d'entre-eux qui le voyoient plus moderé & plus retenu en ſes predications & propos familiers. Vint ſur ce poinct la ſaiſon de l'année ſaincte qui luy fit ſouuenir de ſon ancien vœu & luy ſeruit d'eſperon pour le faire ſortir le pluſtoſt qu'il pourroit de ſa captiuité libertine. Parquoy ayant pris pretexte de faire quelque voyage pour les affaires de ſa maiſon, il ſort de Geneue & d'erreur enſemble, & tira droict à Rome pour y abiurer l'hereſie, & accomplir ſon vœu. Ce qu'il fit heureuſement & declara par pluſieurs belles exhortations qu'il fit en public, la ſolidité de ſa conuerſion. Et aida à la conuerſion de pluſieurs autres, & ce fut luy qui conduiſit les trente ſix Huguenots François en l'Egliſe ſainct Loüys pour y abiurer l'hereſie & eſtre remis au ſein de l'Egliſe Catholique. Du nombre deſquels fut le ſieur de Colom aduocat au Parlement de Pau duquel vous pourrez apprendre pluſieurs autres particularitez de ces conuerſions, que ie laiſſe affin de n'eſtre long en vne œuure petit. Il vous fera voir la coppie des lettres enuoyées aux Miniſtres de Geneue que par deſpit ils firent bruſler comme on dict par la main du bourreau, mais ils n'ont pas bruſlé le liure qui bien-toſt verra le iour & contera les conuerſions remarquables aduenuées en ceſte année ſaincte dans Rome & entre autres celle du nepueu de Caluin, nommé le ſieur de Fauergue homme fort ſçauant & fils d'vn Miniſtre de Geneue, deſquelles nous ne faiſons ny euſſions faict icy aucune mention n'euſſent eſté vos importunes brauades.

Iean Serres Miniſtre ſur le poinct qu'il ſe vouloit declarer mourut.

Le ſieur Colom aduocat de Pau conuerti.

10 En meſmes temps de ces belles declarations, vn ieune homme Pariſien appellé Dolet religieux de l'ordre des Peres Minimes ſeduict de vos erreurs depuis quelques années, qui auoit eſté preſent quand ce Ieſuiſte pretendu ſe deboutonna à la preſche, vint de la Rochelle auec lettres de faueur à l'Egliſe aueugle de Begle lez Bourdeaux, pour eſtre initié & moulé au futur Miniſtere & tandis entonner les Pſeaumes à la preſche, car il à vne tres--bonne voix. Il commençoit auoir quelque bon propos de ſe conuertir à la foy Catholique, pour les miſeres qu'il voyoit en ceſte reformée liberté, quoy qu'il n'en euſt pas veu la milliesme partie. De bonne fortune il arriua au temps de la tranſlation des corps ſaincts. Sainct Seuerin, ſainct Amand & autres qui ſe faiſoit le vingt ſeptieſme d'Aouſt, de ſainct Remy, à ſainct Seurin. Et ayant rendu ſes lettres vit en ceſte ceremonie la proceſſion y eſtant preſent Mon-Seigneur le tres-Illuſtre Cardinal de Sourdis accompaigné de tout le Clergé, Meſſieurs du Parlement en corps auec leur robe rouge, Mon-ſeigneur le Mareſchal d'Ornano en rang de Lieutenant de Roy, entre le premier & ſecond Preſident ſuiui, de tous les ordres de la ville & vn infini nombre de gens en magnifique arroy, honorer Dieu en l'honneur de ſes ſaincts, & auec vne incroyable deuotion aſſiſter au ſeruice de la ſaincte Meſſe & à la predication que Mon-dict-Seigneur le Cardinal fit. Ces choſes luy recueillerent ces bons deſirs, & luy firent clorre ſa reſolution ; ſi bien que ſans plus marchander ny diſſimuler, il ſe preſenta quelques iours apres à mondict-Seigneur le Cardinal, abiura l'Hereſie, & fut ſolemnellement receu au ſein de la mere, qu'il auoit quittée, l'Egliſe Catholique Apoſtolique & Romaine. Et affin de donner preuue ferme de ſa conuerſion rentra en religion, pour y faire penitence & ſeruir Dieu de tout ſon cœur tout le temps de ſa vie, en l'humilité & pauureté Euangelique : veſtu de gros drap ſans chemiſe, mal couché, & mal nourri. Cecy eſt vne conuerſion vrayement Chreſtiene Meſſieurs les Miniſtres, & de bien autre alloy que celle de vos conuertis amoureux qui monſtrent auſſi toſt la confuſion de leur concupiſcence, que la peau de leur ventre à la preſche, & apoſtatans de l'Egliſe, preſchent malignement les abus de l'Egliſe, pour abuſer le monde ſans vergongne & ſans honte.

10. Dolet conuerty en la tranſlatiõ des corps S. Seuerin & ſainct Amand de l'Egliſe de S. Remy à cele de S. Seurin

11 Or ne voulut-il pas ſortir de Bourdeaux, pour s'en aller au conuent deſtiné faire ſes probations, qu'il ne print congé de ceux à qui il auoit eſté recommandé, deſquels vn, que le ſieur Raynaud Miniſtre de Begle cognoiſt aſſez, luy demanda la cauſe de ce ſoudain changement, auquel il reſpondit que c'eſtoit entre autres choſes, parce qu'il n'auoit onques veu ny ſenti aucune deuotion en leurs exercices, encor qu'il eut mis ſouuent grand peine à la trouuer : que tout y eſtoit & paroiſſoit ſec, aride, & ſans ame : au lieu qu'en l'Egliſe Catholique, il ny a cœur ſi glacé qui ne s'eſchauffe, s'il faict tant peu de deuoir de s'approcher à la contemplation, voire des ſeules ceremonies exterieures, & beaucoup plus en prattique des Sacremens de la penitence & ſaincte Communion : Qu'il ſe ſouuenoit qu'en communiant à deux genoux en la ſaincte Meſſe les larmes luy venoient à l'œil, & que ſon ame eſtoit diuinement eſmeüe en la perception de ceſte viande celeſte & qu'au contraire il auoit eu enuie de rire toutes-fois & quantes qu'il auoit faict leur Cene, la croyant & voyant ne conſiſter qu'en l'approbation d'vn mereau pour tout examen de conſcience : & en ſubſtance en vn morceau de pain & vn peu de vin qu'on prenoit à la file à guiſe de branſle, ſans reſpect ſans componction & bien ſouuent apres des-ieuſner ; Comme celuy-la repartoit qu'il aduiſat de ne ſe laiſſer tromper au diable ſoubs le pretexte de ces deuotions, il repliqua

11. Amandemẽt de vie apres la cõuerſion & nulle deuotion en la pretendue reformée. Nulle deuotiõ aux exercices Huguenots.

Deuotion de l'Egliſe Catholique.

qu'auec

qu'auec les armes de la grace de Dieu, le diable n'auroit aucune priſe ſur ſoy, & ainſi print congé, le voulant le ſieur Reynaud retenir à ſouper comme il eſt aſſez humain, & en eſperance qu'il pourra cognoiſtre la verité, s'il lit à bon eſcient les bons liures.

Nous n'auions pas voulu publier ceſte conuerſion meſſieurs les Miniſtres, ny pluſieurs autres aduenues en ce pays, nommément d'vn Gentil-homme de marque que l'on penſoit auoir regaigné, & qui s'eſt magnanimement & Chreſtienement moqué de vos niaiſeries; & a retiré victorieuſement vne ame noble, de vos pieges qui long temps gemiſſoit la priſon de vos libertez; nommément auſſi la reduction du ſieur.

12 *Le ſieur Olaxa Miniſtre conuerti à la Foy.*

12 Olaxa la fleur de tous vos Miniſtres, recherché auec brigue par toutes les villes de Languedoc; & la terreur des Miniſtres de pardeça; lequel auſſi s'eſt rendu religieux de ſainct François; argument qu'il vous a quitté pour l'honneur de Dieu, & non pour le bien du monde. Nous gardions donc ſoubs ſilence ces conuerſions & ſemblables de marque manifeſtes & aduenues à vos yeux ſans les publier; & vous au contraire nous rompez la teſte tonans par eſcrits & crieries, l'apoſtaſie de gens incogneus, & ne ceſſez de vanter trois mouches comme trois Elephans & faictes bien pour vn reſpect; Car ce ſont trois groſſes beſtes, comme il appert par leur belles declarations.

13 *Vanteries des Miniſtres de gés incogneus.*

13 Vous direz que vous auez vn Ieſuiſte & vn Docteur, titres qui valent bien le vanter & quel honneur à vous d'auoir vn Ieſuiſte renié? ſi c'eſt choſe honorable d'auoir eſté Ieſuite par bonne conſequence c'eſt ignominie d'eſtre apoſtat Ieſuite & au reſte s'il ne fut onc Ieſuite & s'il a eſté toute ſa vie ignorant, que direz-vous Meſſieurs? Et que dira le monde ſinon que vous eſtes encores plus ignorans, qui vous eſtes laiſſez maiſement pipper, & auez ſouſcript à ſa piperie & à ſon ignorance, tant vous eſtes ardens à tromper, & faciles à eſtre trompez: Il a eſté iadis Ieſuiſte? Quand? en quel lieu? en quelle Prouince? en quel College? ſoubs quels ſuperieurs? s'il auoit ſi grande enuie d'eſtre reputé Ieſuiſte, que ne mettoit-il quelque circonſtance qui le fit incontinent recognoiſtre, au moins à ceux qui autres-fois l'auroient veu? Que n'a-il imité la façon de ſe declarer, dont à vſé ce ſien confrere conuerty, ce gentil Fidalgo, Melchior Eſpagnol Roman, qui a narré ſes charges, nommé les lieux, pays, & conuens, ou il auoit demeuré, (ſans toucher toutes-fois ces beaux deportemens) faiſant clairement, ou voulant faire paroiſtre que iadis il auoit eſté religieux, affin quon ne penſat qu'à faux titres il fut deuenu apoſtat. Mais eſt-il poſſible que ce Ieſuiſte ne ſoit cogneu d'aucun Ieſuiſte de ceux qui ſont en ceſte Guyenne, qui ont cogneu les Ieſuiſtes de tous leurs Colleges de France, & n'ont iamais veu ceſtuicy, ny meſme en oüy parler? D'ou eſt donc venu ce nouueau apoſtat ſans genealogie, ſans natiuité, ſans conſcience & ſans prudence? eſt-il ſorty du trou de quelque vieux cheſne à l'improueu, ou deuenu Ieſuiſte en vingt-quatre heures à guiſe d'vn potiron pour ſe metamorphoſer en Miniſtre? Il ſe dit encor Docteur en Theologie, & predicateur en Borbonnois; ie demande, ou a il prins le bonnet de Docteur parmi les Ieſuiſtes? Cela deuoit neceſſairement eſtre circonſtancié par le menu, veu principalement que ce titre eſt rare entre les Ieſuiſtes, & eut donné grand credit à ſon apoſtaſie? D'autre part comment preſchoit-il en Borbonnois, veu qu'aucun Ieſuiſte n'a eſté ny là, ny en autre lieu du reſſort de Paris depuis ſix ans qu'ils en ſont dehors? On auoit l'entendement ce Docteur reformé, ne prenant garde à ces circonſtances pour n'enferrer le titre de ſa declaration en la poincte de ceſte contradiction? Et vous Meſſieurs les Miniſtres vous eſtes vous informez de la profeſſion de ce repenti deuant que ſigner ſon eſcrit? auez-vous eſté ſi negligens de voſtre reputation de ſigner, & mettre en public vne menſonge ſi mal colorée; vous qui ſeuls voulez eſtre eſtimez reformez Paſteurs de la verité reformée? Or ne di-ie pas cecy pour deſtourner ceſte ignominie des Ieſuiſtes, affin d'en charger les autres religieux ou clers dont il peut eſtre ſorti; mais pour declarer la verité.

Car au reſte il n'y a aucune ignominie en ce faict, ſinon pour celuy qui a apoſtaté; le corps, duquel il s'eſt retranché, peut auoir le regret d'vn membre perdu: mais luy ſeul porte la peine & le deshonneur de ſon retranchement: Et quand les Ieſuiſtes ſeroient aſſeurez qu'il fut ſorti de chez eux, ils ne fairoient nulle difficulté de le confeſſer: & de plus ſe ſentiroient honorez de la defaicte de ceſte eſtoffe. Mais parce qu'il eſt queſtion non ſeulement du crime, mais encor du faict, il a fallu marquer cecy en paſſant affin qu'on cogneut que comme ce nouueau maiſtre eſt apoſtat ſans conſcience, que de meſme il eſt menteur ſans diſcours, & venteur ſans honte, & que vous eſtes de grands niais de vous eſtre laiſſés coiffer de ſa niaiſerie: & plus encor de l'auoir donnée au public auctoriſée de voſtre ſignature.

14 Il vous a deceu au bruict de ce nom de pere Emond: nom porté par vn Ieſuiſte de noſtre temps, excellent orateur, & grand perſonnage, & particulierement renommé en ce pays de Guyenne, mais vous vous deuiez ſouuenir que celuy-là eſtoit ſurnommé Auger: & non de Beauual, comme ceſtui-cy: vous deuiez auſſi conſiderer que pluſieurs portent le nom d'Achilles, qui ſont des Therſites, & des canes en leur ame & en leurs actions: mais quoy? autant que vous eſtes incredules à la verité de Dieu: autant eſtes-vous faciles à receuoir le menſonge, aueuglés de voſtre paſſion qui vous a empeſché de voir, que ce candidat reformé ſe publiant par vn nom celebre en la perſonne d'autruy, & ſoubs les titres de Ieſuiſte & Docteur, va imitant l'aſne d'Æſope, qui ſe veſtit de la peau d'vn Lyon pour ſe faire valoir, & craindre des autres beſtes, mais, quand il eut commencé à braire on

14 *Vn Apoſtat s'appelle Emōd par Equiuocque.*

Emond Auger.

L'aſne d'Æſope.

entendit aussi tost que c'estoit vn Asne : comme il est aduenu à cestui-cy deuant ceux qui ont eu oreille d'homme ; & faut bien dire que vous estes grandement simples, non seulement de ne l'auoir recogneu à son bramer, mais encore de l'auoir pris & honoré comme vn Lyon. Qu'el Docteur, & quel Iesuiste mettez-vous entre vos conquestes, & quel escriuain vantez-vous? Qui faict vn titre aussi grand que sa declaration: & dont la declaration auec le titre faict vn difforme Nain?

15 *Docteur sans doctrine & propositiõs ineptes de l'apostat Emond pretendu Iesuiste. Propositiõs ineptes du pretendu reformé*

15 Docteur qui ne sçait ny proposer, ny discourir, ny conclure ? qui dict en la face de son imprimé, *qu'il rend la raison des causes qui l'ont induict à fuir l'Eglise Romaine, & se ioindre aux Eglises reformées de ce Royaume.* Qui iamais ouyt ainsi parler ? Rend on raison des raisons, & cause des causes? n'estoit-ce pas assez de dire, qu'il rendoit la raison, ou qu'il exposoit les causes de sa fuite ? *Il fuit l'Eglise Romaine pour se ioindre aux Eglises reformées de ce Royaume.* Pour faire vne antithese de Docteur Chrestien, il falloit dire *pour se mettre en l'Eglise Catholique, ou reformée*, qui n'est qu'vne, la prenant en termes de Theologien ; au lieu qu'en la façon qu'il la prend, Eglise, veut dire parroisse, & le sens de son dire est, *qu'il s'est retiré de l'Eglise Romaine pour se ioindre aux parroisses reformées de ce Royaume.* Et ny en a-il poinct d'autres ailleurs ? l'Eglise qu'il a choisi pour retraicte de son apostasie, n'est-elle de plus grande estendue que les confins de la Frãce ? Est-ce parler en Iesuiste, en Docteur, en Theologien & Predicateur Borbonnois ? Il a neantmoins en mal parlant enseigné vne verité ; Car il a monstré que le parti qu'il a prins n'est poinct vne Eglise, mais plusieurs Eglises, & plusieurs sectes, comme au contraire l'Eglise Romaine n'est qu'vne par tout, d'autant qu'elle est l'Eglise Catholique vniuerselle & l'Eglise de Dieu.

16 *l'Eglise Catholique vne & nõ plusieurs. La Messe bute generale des errans.*

16 Mais que dict ce Docteur en sa declaration, & quelles causes allegue-il de ceste belle fuite ? Il commence son essay contre la Messe, c'est aussi le premier signe & principale but des insensez.

Il dict, *que l'Eglise Romaine s'imagine vn Sauueur nud & despouillé de tout honneur ; parce*, dict-il, *qu'elle le deuest de son Sacrifice d'eternité, disant que la vertu d'iceluy ne peut durer iusques à la fin du monde sans estre reiteré.* Pauure ignorant ! est-ce la premiere cause qui vous iette aux granges des paroisses reformées, pour vous faire deboutonner le ventre à la presche? Et où auez vous ouy, iadis Iesuiste, Docteur, Theologien, que l'Eglise Romaine tient que le Sacrifice du Sauueur faict en la Croix ne soit d'vne vertu eternelle ? En quel liure Catholique auez-vous leu, que la saincte Messe soit vne reiteration du sacrifice de la Croix? met-on à mort le Sauueur en la saincte Messe? le crucifie-on? faict-on de luy vne victime sanglante ? Si vous eussiez iamais esté, non pas Docteur, mais rudimentaire ez escoles des Iesuistes, n'eussiez vous pas aprins que la Messe est l'application du Sacrifice & du merite de la Croix, & non la reïteration de la Croix? Et que

La Messe est l'application du Sacrifice de la Croix.

comme par le Baptesme, par la confirmation, & par les autres Sacremens, ce merite infini & eternel, est appliqué aux membres de IESVS-CHRIST, de mesme il est appliqué par la Messe, qui est vn Sacrifice sans effusion de sang, commemoratif de celuy-là, offrant le corps immortel du Sauueur soubs les especes de pain & de vin, en la forme de Melchisedech, selon l'ordre duquel le Sauueur est Prestre eternellement pour s'offrir soy-mesme eternellement? c'est à dire iusques à la fin du monde, comme de faict il s'offre & s'est offert despuis seze cens ans par les Prestres ses Vicaires, comme par les mesmes il enseigne, baptize, remet les pechez, & faict les autres offices de Redempteur, & fera tant que son Eglise voyagera sur la terre? n'est-ce pas luy qui est le premier & principal offrant, & l'offrande ensemble en la Messe, n'estans les Prestres que ses agens ? Ne sçauiez vous pas que c'estoit la foy de l'Eglise Catholique ? Et ce Sacrifice faict en telle façon & à telle intention, euacue-il le merite de la Croix? ains plustost ne tesmoigne-il pas, qu'il est eternel & inespuisable? Ne donne-il pas à IESVS-CHRIST, la gloire d'vne eternelle redemption.

17. *Ignorance du Ministre sur le Sacrificateur & sacrifice de la Messe.*

17 Qu'allegue encor ce Docteur & degradé Iesuiste, pretendu renié, pour raison des causes de sa fuite ? Il insiste sur sa proposition, & dict que l'Eglise Romaine prefere le Prestre homme mortel & pecheur à IESVS-CHRIST, agneau sans tasche *Car*, dit-il, *puis que tout Sacrifice est agreable à Dieu seulement à cause du Sacrificateur, comme le Sacrifice d'Abel, il s'ensuit que* IESVS CHRIST, *qui est offert en la Messe, est agreable pour l'amour du Prestre & par ce moyen rendu inferieur à luy & despouillé de l'honneur de Mediateur.* Messieurs les Ministres vous estes dignes d'vn tel Docteur, pour accroistre le nombre de vos baudets. Cestui cy monstre son ignorance en tous les membres de ce Discours, & prononce autant de mensonges que de paroles. Il est ignorant de penser, & menteur de dire, qu'en la Loy de grace, il ny a que le Prestre mortel qui sacrifie : Car la foy de l'Eglise enseignée par les Apostres nous dit, que c'est IESVS-CHRIST Souuerain Prestre qui s'offre soy-mesme, n'estans les autres officians, que vicaires de sa Maiesté, ainsi qu'auons dict, comme ils le font au Baptesme, en la chaire, & en l'administration des autres Sacremens. Au moyen de quoy le Sauueur en la Messe est ensemblement l'offrande & l'offrant ; le Sacrifice & le Sacrificateur ; & telle offrande & tel Sacrifice, est agreable à Dieu, non par le Prestre cõme principal agent, mais par IESVS-CHRIST, comme Souuerain Prestre, agreable à raison de l'offrãde & de l'offrant aussi. Le Sacrifice d'Abel, comme de tous les autres iustes, ne fut acceptable qu'en contemplation de sa foy & pieté, & non de la chose offerte, qui estoit vn corps insensible & de vil pris deuant Dieu ; le corps de son fils est vn present d'infinie valeur ; & partant il ne peut faillir de luy estre infinement agreable, mesme estant offert par le mesme IESVS-CHRIST principal Sacrificateur, encor que le Prestre disant la Saincte Messe fut mauuais

Iesuchrist principal offrant en la Messe.

Comment les Anciẽs Sacrifices estoiẽt acceptables deuant Dieu.

Donc voſtre Emond diſant que nous faiſons le Sauueur inferieur à nos Preſtres, & que nous le deſpouillons de l'honneur de Sacrificateur & mediateur, & s'eſcriant en Rethoraſtre. *O blaſpheme non vſité, meſmes entre les Turcs*, en cecy, diſ-ie, il ſe monſtre extremement ignorant des principes de la foy Catholique, & impudent calomniateur; car il nous accuſe comme criminels de blaſpheme en la creance par laquelle nous recognoiſſons le Sauueur comme ſouuerain Preſtre, ſouuerain Sacrificateur, & ſouuerain Mediateur en la Meſſe, & adorons en icelle de ſouuerain culte le nom de ſa Maieſté.

18 *Des eſcritures.*

18 Il ſe monſtre non moins ſuffiſant en l'autre accuſation, ou il dict que nous deſpouillons le Sauueur de ſa robbe Doctorale, il parle ainſi, par-ce que paſſant Docteur, il a prins pour ſigne doctoral quelque robbe de chambre au lieu de bonnet. Il veut dire que nous faiſons le Sauueur inſuffiſant en ſa doctrine: Et le prouue diſant, *Que l'Egliſe Romaine s'vſurpe la ſouueraine iudicature ſur les enſeignements du Sauueur & les accuſe d'impuiſſance à monſtrer le ſouuerain bien.* Ce voſtre Docteur robboral parle obſcurement parce qu'il ne ſçait ce qu'il dict; à mon aduis il veut dire que l'Egliſe Catholique iuge de la verité des Eſcritures, & tient qu'elles ſeules ne ſuffiſent pas; dequoy il tire ſa concluſion ſecrete, quelle faict le Sauueur inſuffiſant en ſa doctrine. Si ce Docteur eut ſceu que Caluin & toute ſon eſcole tient que le Sauueur a eſté ignorant, poſſible n'euſt-il pas oſé nous obiecter, que nous accuſons ſes enſeignemens d'inſuffiſance; mais il eſt ignorant auſſi bien chez vous qu'il a eſté chez nous, & partant eſt il icy vn peu digne d'excuſe, mais grandement à reprendre au poinct de l'accuſation. Car l'Egliſe Romaine n'a iamais entrepris la ſouueraine iudicature ſur les enſeignements du Sauueur, ſinon en iugeant qu'ils ſont tres-ſaincts, tres-diuins, & tres-ſalutaires. Les liures de nos Docteurs ne ſont autre choſe que les extoller & recommander. Les predicateurs en font leurs ſermons & exhortations, & taſchent à tous efforts de voix & de langue, d'enflammer les cœurs des perſonnes à les enſuiure & obſeruer de tout poinct. Comme au contraire Luther, Caluin & ſes diſciples, ne font que les deſchirer. Et qui iamais obiecta à l'Egliſe Catholique, ce que ce pauure ignorant luy obiecte icy.

Blaſpheme de Caluin ſur la ſcience du Sauueur. In cap. 24 & 25. Matth.

19 *Iugement des eſcritures à l'Egliſe.* S.Hier. ad Paul.

19 Ouy mais elle ſeule iuge des Eſcritures bonnes ou mauuaiſes. Et qui doncques en iugera, les chaſſemarées? n'appartient-ils pas aux Iuriſconſultes de cognoiſtre le droict & le tort? aux Medecins de iuger de la maladie & de la ſanté? aux Capitaines de parler des armes? aux Orfeures de donner la touche à l'or & à l'argent, pour les marquer de fin ou de faux, & à chaſcun de manier les pieces de ſon eſtat? Qui pourra donc faire meilleur iugement de la verité des Eſcritures que les Theologiens, & que l'Egliſe mere & maiſtreſſe des Theologiens, & bibliotheque du S. Eſprit? Et ſi ce Docteur eſtime loiſible à Luther & à Caluin, d'auoir choiſi & reiecté à leur deuotion, & nonobſtant leur cenſure, les liures du vieil & nouueau Teſtament contre l'auctorité des anciens peres & de l'Egliſe de Dieu, eſtime il crime ſi l'Egliſe auctoriſée & aſſiſtée de l'Eſprit de Dieu, donne la marque de ſon approbation aux Eſcritures canoniques & legitimes, & renuoye celles qui ne le ſont poinct? Et comment ſçauroit Luther ou Caluin que les Euangiles de S. Marc & Sainct Luc ſont Eſcriture diuine, ſi l'Egliſe ne le leur auoit enſeigné? qui leur a dict que l'Euangile qui porte le nom de ſainct Thomas, de ſainct Barthelemy, & de Nicodeme diſciple de IESVS-CHRIST, ne ſont poinct legitimes ayans eſté ceux-là teſmoins occulaires des actes du Sauueur? au lieu que ſainct Luc & ſainct Marc n'en ont eu que l'ouye? Et qui a eſté cauſe que Luther & Caluin & leurs ſectaires ſe ſont fouruoyez de la verité, diſans que les liures des Machabeans, de Baruc, de Tobie, de Iudith, l'Epiſtre ſainct Iacques, & autres ſaincts eſcrits, ne ſont poinct ſaincts, ſinon d'autant qu'ils ſe ſont departis du iugement de l'Egliſe colomne & ſouſtien de verité, qui a touſiours receu & honoré ces liures là comme ſaincts, & de meſme nature que les Euangiles? mais en quoy ſemble à ce Docteur reformé, l'Egliſe Romaine condamner d'inſuffiſance les enſeignemens du Sauueur? Comment aduance-il ceſte lourde menſonge ſans l'appuyer ſur quelque eſtançon? & vous Meſſieurs que n'auez vous fourny quelque trauon pour auec ceſte doctrine Reformée affermir le theoreme de ce lourd vain & tremblent Docteur l'Egliſe Catholique condamne d'inſuffiſance les enſeignements du Sauueur? ains au contraire, ne prend-elle pas, ne confeſſe-elle pas, prendre de luy tout ce quelle a de bon? ne prend elle pas ſon nom, ſa leçon, ſes loix de IESVS-CHRIST? n'eſt elle pas appellée Chreſtienne du nom de CHRIST & inſtruite par luy en la Foy & la vie Chreſtienne? prenant ſa ſuffiſance de luy? le croyant & l'appellant ſon ſauueur, & l'adorant comme tel?

L'eſcriture legitime iugée par l'Egliſe.

Liures mal reiectez par les aduerſaires. L'Egliſe colomne de verité 1. Timot. 3 15.

Toute la ſuffiſance de l'Egliſe vient de Ieſus-chriſt

20 *En quel ſens les Docteurs diſent que l'eſcriture ſeule ne ſuffit à ſalut.*

20 Mais aidons la langue de ce Docteur & tirons en, ſi faire ſe peut, quelque ſens intelligible. Il veut dire par ſa theſe que l'Egliſe eſtime que la ſaincte Eſcriture ne ſuffit pas ſeule pour nous apprendre noſtre ſalut, & que par telle opinion elle condamne d'inſuffiſance les enſeignemens que le Sauueur donne en icelle. C'eſt à mon aduis la preuue ſecrete de ſon iargon ſur ceſte inſuffiſance, qu'il n'a ſceu propoſer en bons termes, & à monſtré icy comme deuant, l'inſuffiſance & foibleſſe de ſon cerueau. Car s'il eſtoit ſage il verroit, voire ſans eſtre Docteur, que la Foy de l'Egliſe ſur ce poinct eſt fondée en la raiſon & en l'Eſcriture meſme. La lumiere naturelle monſtre que la ſeule Bible ne ſuffit pas à ſauuer les hommes, autrement les Turcs, les Iuifs, les meurtriers, les vſuriers les heretiques, & les plus inſignes ſcelerats du monde, ſeroient ſauués, portans vne Bible en leur main, ou la gardant en vn coffre, ou pour le moins en la liſant; or eſt il que ceux là, la liſent, & neantmoins ils demeurent touſiours Turcs, Iuifs, aueuglez & obſtinés en leurs tenebres & vices. Donc

l'Escriture seule ne suffit point pour sauuer les hommes si elle n'est entendue, expliquée & mise fidelement en pratique. Il faut donc qu'elle aye des Docteurs qui l'entendent, des pasteurs qui la preschent, des disciples qui facent ce qui leur est presché, & ces Docteurs & Pasteurs ne doiuent pas estre Philosophes Payens, ny Iuifs ennemys des Chrestiens, moins encor heretiques apostats & larrons domestiques & pestes de l'Eglise, & de l'escriture; mais enfans de l'Eglise; & enuoyez de l'Eglise à qui Dieu a donné l'intelligence & la clef des escritures, & l'auctorité de iuger de la capacité des Docteurs & les employer selon leur capacité à l'instruction & edification des ames. En tel sens l'Eglise dict que l'escriture seule ne suffit poinct à salut, & ne dict rien qui ne soit conforme à icelle escriture. Car c'est l'escriture qui dict que Dieu a mis en son Eglise des Apostres, des Docteurs, des Pasteurs, des gouuerneurs, & des interpretes: donc elle dict qu'elle n'est seule suffisante pour estre entendue, & pour enseigner le salut sans ceux-cy. Il est dict en l'histoire des Actes des Apostres, que l'Eunuque fidele, surintendant de la maison de la Royne de Candace, lisoit le Prophete Esaye, & que sainct Philippe luy ayant dict, *entends tu ce que tu lis*? Il respondit, *comment le pourray-ie entendre, si quelqu'vn ne me l'expose*? Il vouloit dire que l'escriture ne peut estre entenduë d'elle mesme; & qu'il est besoin d'vn Docteur: Et sainct Philippe ne le reprint aucunement de telle opinion, ains la verifia par exemple, quand il se mit à exposer la Prophetie que l'Eunuche lisoit sans l'entendre. Donc l'Escriture mesme dict que seule elle n'est suffisante à enseigner le salut.

Apostres & Doct. en l'Eglise 1. Cor. 12. 28. Eph. 4. 11 Ier. 3. 15. Act. 8 27. sicut ouis ad occisionem. Esa. 53. 7.

21 Et qu'est-il besoing de preuue? vostre seule pratique confond vostre erreur & iustifie nostre verité, Messieurs les Ministres: Car si la seule escriture suffit, pourquoy est-ce que vous preschez & commentez la Bible? Pourquoy ne la mettez-vous sur vne chaire tapissée, & ne la faictes prescher sans mot dire, au lieu d'vn de vous? Que si vous l'exposez, ne confessez-vous pas vous-mesmes, quelle seule ne baste poinct? Ie ne veux pas dire que vous l'exposiez bien; ie dis seulement qu'en l'exposant vous confessez qu'elle doit estre exposée, & qu'autrement elle ne suffit poinct: vous l'exposez au reste malignement, comme vos vieux deuanciers. Car d'autantque vous n'estes ny Docteurs ny Pasteurs, ny interpretes donnez de Dieu, non plus qu'eux, mais seulement Ministres, c'est à dire gens sans adueu, sans commission, & sans science, c'est pourquoy vous brouillassez l'escriture en la glosant; la deprauez en la louant; la corrompez en la preschant; vos gloses sont tenebres, vos louanges sont charmes, & vos presches sont deceptions; la Bible auec vos gloses, louanges, & presches, n'est plus Bible ny liure de Dieu, c'est vn plat de bonnes viandes saupoudré de poison; vn corps animé d'vne ame viperine; vn arsenal d'armes & de munitions, pour faire la guerre à Dieu, troubler le Royaume de son Eglise, & precipiter à la mort eternelle, les ames rachetées par le sang de son Fils. Quelle glosse fut ces iours passez d'vn de vos Ministres, qui requis d'expliquer ces paroles du Pseaume *Seigneur vous sauuerez les hommes & les iumens*, respondit que c'estoit à dire, que Dieu sauueroit les hommes & les femmes, entendant les femmes par les iumens? ne voila pas rencontré en Estalon de Haras? Et n'est-ce pas vne glose digne d'vn qui parle en iument?

21 Les Ministres seuls corrupteurs de l'escriture.

L'exposition de l'escriture des Ministres.

La Bible des Ministres.

Glose gratieuse d'vn Ministre.

22 Quelle exposition ont donné vos petits ayeulx, Luther, Caluin & les autres, à ces paroles de sainct Paul, entre plusieurs autres disant, *Qu'ez derniers temps aucuns defaudront de la foy defendans de soy marier, & cõmendans de s'abstenir des viandes que Dieu a creée es pour en vser auec action de graces*? N'en ont-il pas faict, des dards empoisonnez à deux poinctes l'vne pour donner contre la reputation de l'Eglise Catholique, l'autre pour percer à mort, la conscience des simples & les perdre soubs le nom de liberté de conscience; & n'auez-vous pas tousiours en la main, & en la bouche ces dards pour en piquer l'Eglise Catholique & pipper le monde à la vostre? Et n'estes-vous pas malins & imposteurs comme vos ancestres? N'est-ce pas aussi malignement qu'impudamment gloser vne saincte parole, d'imposer l'heresie que sainct Paul note icy, à l'Eglise Catholique, qui non seulement ne defend point le mariage, ains l'honore, l'enseigne, & le prattique sainctement? Qui luy a gardé l'espace de sezecens ans le titre de Sacrement, ornement le plus riche que Dieu eut iamais donné à ce contract humain en son Eglise militante? titre que vous luy auez perfidement raui: & rauallé, entant qu'il vous a esté possible, la dignité du mariage chrestien, à la communauté des contracts maritaux, des Turcs, des Iuifs, & des Payens? l'Eglise Romaine defend de soy marier? estes vous si impudens de le dire. Auez-vous leu sainct Epiphane, Sainct Augustin, & les autres Docteurs de l'Eglise de Dieu qui vous ont marqué par nom & par secte, les heretiques qui iadis defendoient le mariage, comme chose pollue & contraire à la loy de Dieu? auez-vous iamais ouy ou leu le nom & l'heresie des Seuerians & Manicheans, qui estoient ceux que la Prophetie de l'Apostre note, que ces Docteurs vous ont enseigné exposant ceste Prophetie? l'Eglise tient-elle ceste opinion? defend elle le mariage à tel titre? Ouy mais elle defend aux Prestres & moynes de se marier? O Theologie Ministrale! les Prestres & moynes n'ont-il pas faict vœu à Dieu de ne se marier point? ne luy ont-ils pas donné leurs corps par l'alliance du vœu qui est vn nœud sans comparaison plus estroit que le contract de mariage entre l'homme & la femme? vœu qu'on ne le doit rompre non seulement pour le mariage, ains non pas mesme pour la vie, estant commandé sur peine de damnation eternelle de rendre à Dieu ce qui luy a esté promis? Ie vous demande Messieurs les Ministres qui voulez estre tous

22 Expositions fausses de Luther & Caluin sur l'escriture. 1. Tim. 4.

l'Eglise honore le mariage les Ministres le deshonorent.

Seuerians & Manicheans. S. Epip her. 45 S. Aug. de her. 24

Condamnans le mariage S. August. Tract. 9. In Ioan.

& touſiours mariez, quand la Loy commende à la perſonne mariée de garder la foy à ſa partie, & luy defend de ſe marier à autre cependant qu'elle vit, defend elle en ce faiſant le mariage à telle perſonne? Que ſi elle ne luy defend poinct ains ſeulement luy commende la iuſtice; pourquoy accuſez vous l'Egliſe dequoy elle defend de ſe marier à ceux qui ſont incapables de mariage, ayans faict don à Dieu de leurs corps? ſi elle leur commende de tenir à Dieu ce qu'ils luy ont promis? ſi elle commande de garder la Foy & le droict de iuſtice? la fermeté d'vn contras ciuil paſſé entre les hommes, doit elle eſtre, à voſtre aduis, plus grande, que du vœu Sacré faict entre Dieu & les hommes? Mais n'eſtes vous pas demeſurement impudens d'accuſer en cecy l'Egliſe, & luy impoſer vne hereſie en ce quelle defend les droicts de ſon Roy, & garde les hommes de commettre iniuſtice contre la diuine iuſtice? n'eſtes vous pas demeſurement impudens d'vn autre coſté, de n'auoir aperceu la manifeſte laſcheté de Luther & Caluin & des autres moines ou Preſtres reniez, autheurs de ceſte gloſe & impoſture? leſquels voulans ſe veautrer en la chair & ne pouuans ſans honte à raiſon de leur vœu, ont voulu terraſſer les loix diuines pour eſtablir la cauſe de leur lubricité; & mettre vn nom de femme honneſte au front de leurs paillardes aux fins de couurir leurs inceſtueux & ſacrileges licts, de la ſacrée courtine du mariage Chreſtien?

23 *Les Apoſtats ne cherchent que la chair.*

23 N'auezvous pas prins garde à cecy vous Meſſieurs les Miniſtres ſi vous eſtes de ceux qui ne furent oncny Preſtres ny Moines, & qui neantmoins vous laiſſez cõduire à ces lutins de chair? & ne prenez vous pas garde maintenant que ces trois amans, vos conuertis, ſe ietrans à vos bandes, ne cherchent que l'vſufruict de la gloſe de leurs patrons, apoſtats comme eux, & ames lubriques comme ſont les leurs? ſi vous repliquez que l'Egliſe defend de ſoy marier à ceux qui veulent ſuiure l'eſtat Eccleſiaſtique, & partant quelle defend le mariage, par vne loy contraire à la commune liberté & quelle tombe en la cenſure de Sainct Paul, ie reſpons que ce ſont les Apoſtres qui ont faict ceſte loy; & que l'Egliſe la continue & que ce n'eſt pas defendre le mariage, mais donner vne condition conuenable à la Preſtriſe Chreſtienne: Car puis que Iesvs-Christ ſouuerain Preſtre a gardé la chaſteté, ceſt bien raiſon que les Preſtres ſes Vicaires la gardent à ſon imitation, & qu'ils portent la liurée de leur maiſtre qui veut eſtre imité s'eſtant faict le patron & exemple de toute belle vertu. L'Egliſe laiſſe libre à chaſcun de ſe marier ou de ſe faire preſtre, & ne contraint perſonne; Que ſi quelqu'vn ſe marie, il ſe priue de ſon bon gré, du droit de Preſtriſe; ou s'il ſe faict Preſtre il renonce au mariage, & s'en faict la defence luy meſme. Si cela eſt defendre le mariage, c'eſt auſſi defendre la Preſtriſe. Or eſt il que vous ne l'accuſez point quelle defende de ſe faire Preſtre, pourquoy donc l'accuſez vous, comme ſi elle defendoit tout à faict, de ſe marier?

Cõment l'Egliſe defent le mariage aux Eccleſiaſtiques.

Exemplũ dedi vobis. Ioa. 3.

24 La gloſe des viandes n'eſt elle pas auſſi impertinente & calomnieuſe que celle du mariage? Sainct Paul prediſoit la future hereſie des ſuſdicts Seuerians & Manicheans qui s'abſtenoient du vin & de la chair & de certaines autres viandes, comme creatures du Diable, c'eſtoit vne abſtinence fondée ſur vne erreur & vn blaſpheſme; l'Egliſe ne tient pas ce train, ny cette prattique. Car elle approuue tout ce qui a eſté creée de Dieu & en vſe en ſaiſon auec action de graces; comme auſſi auec meſme action de graces, elle ſe priue de l'vſage de quelques vnes en certain temps pour l'honneur de Dieu; comme iadis les Nazareans s'abſtenoient de vin. Et ſainct Iean Baptiſte non ſeulement de vin, mais auſſi de tout autre breuage qui pouuoit enyurer, & de toutes viandes delicates, ne viuant que de miel ſauuage & de Sauterelles. Si c'eſt choſe mauuaiſe de s'abſtenir des creatures en ceſte façon, le Sauueur donc fit mal quand il s'abſtint de toute viande & de tout breuuage, l'eſpace de quarante iours; il fit auſſi mal de defendre l'arbre de ſcience de bien & de mal en la loy de nature; de commender la perpetuelle abſtinence des lieures, des porceaux, & de certaines autres beſtes en la Loy de Moyſe.

24 *Gloſes ridicules des viandes.* Seuerians & Manicheans. S. Epip. Heref. 45. S. Auguſt. de heref. ſerm. 14. tra. 9. in Ioan.

Nazareãs Nũ 6. 20. S. Iean Bap. Lu. 3. 15. Matth. 1. 6. Matt. 4. Genes. 3.

Les Medecins priuent ſouuent leurs malades de l'vſage des viandes pour la ſanté du corps; accuſerez vous donc l'Egliſe d'hereſie, ſi elle defend en certains iours la chair ou autres viandes, pour dompter la chair, & ſeruir Dieu auec plus grande liberté & ſanté de l'ame? & ſi celuy peche contre ſon corps, de manger, contre l'aduis de ſon medecin, des viandes defenduës, ne peche-il pas contre ſon ame, celuy qui contre l'expreſſe defence de ſa Mere l'Egliſe, l'Eſpouſe de Iesvs-Christ, mange & boit de ce qu'il luy plaiſt, & au temps qu'il luy plaiſt? & quand vous le faictes vſans de voſtre liberté, vſez vous des creatures de Dieu auec action de graces, qui eſt la condition que met ſainct Paul, & non pluſtoſt auec ſcandale de tous les gens de bien? & ne monſtrez vous pas auoir vn eſprit tout contraire à celuy de ſainct Paul, *qui aimoit mieux s'abſtenir toute ſa vie de la chair, que de ſcandaliſer vn ſeul de ſes freres;* au lieu que vous aimez mieux ſcandaliſer tout le monde que de vous abſtenir de la chair? Telles & ſemblables expoſitions donnez-vous à l'eſcriture à l'imitation de vos anceſtres, & combien qu'on vous y ait cent fois reſpondu, neantmoins comme freſlons importuns, vous ne ceſſez de les bourdonner touſiours aux oreilles de ceux qui vous veulent croire & deuenir bourdons; comme il aduint ces iours paſſez à quelqu'vn qui s'eſtant declaré voſtre, prenoit pour pretexte de ſa liberté la ſuſdicte gloſe, diſant qu'il auoit laiſſé l'Egliſe Romaine, parce quelle defendoit le mariage & les viandes ſelon l'hereſie que S. Paul auoit predicte; mais vous n'auez eu garde de vanter la declaration de ceſtui-cy: car chacun ſçait qu'il eſtoit à vous dez long-temps, & qu'il n'auoit eſtant auec nous, que le maſque de Catholique. Voſtre eſcriture donc ainſi expoſée par vous, n'eſt pas l'Eſcriture; c'eſt le propre iugement ou voſtre ou de vos Patriarches: l'Eſ-

1. Cor. 8. 13

eſcriture qui eſt en l'Egliſe de Dieu, c'eſt l'Eſcriture de Dieu & ſon expoſition, c'eſt le conſentement vniuerſel de ſes docteurs & interpretes, & non d'vn homme priué : c'eſt l'eſprit de Dieu qui preſide & qui regne dans ces eſprits. Parquoy ie conclus, que ſi ce Docteur Emond eut eu vne dragme de vraye ſcience, & de bon ſens, il neuſt iamais dict que l'Egliſe Romaine condamne d'inſuffiſance les enſeignemens du Sauueur quand elle dict que l'Eſcriture ſeule de ſoy n'eſt ſuffiſante à ſalut.

25 Des traditions.

25 Pourſuiuant c'eſte poincte de l'Eſcriture & continuant de reſuer en ſa pourſuite, il dict encor, que l'Egliſe Romaine a adiouſté *vne Iliade pluſtoſt Diabolique que Diuine ou humaine, d'inuentions;* ce ſont ſes paroles & la liaiſon d'icelles. Et ne ſpecifie aucune inuention de toute ceſte grande *Iliade Diabolique.* Il dict auſſi que la meſme Egliſe enſeigne vne doctrine toute contraire à celle de IESVS-CHRIST, & met deux exemples ; l'vn de n'affecter prelature; l'autre des images, en quoy il taxe l'Egliſe. La raiſon pourquoy il n'a mis aucun exemple des traditions, c'eſt de peur de deſcourir par trop ſon ignominie : car il en falloit ſpecifier de merueilleuſement contraires, & repugnantes à la chair pour laquelle il a apaſtoté de l'Egliſe. Il falloit mettre entre les traditiōs humaines & diaboliques, à ſon compte, la virginité, la viduité, le Celibat des Preſtres, l'abſtinence de chair, la quareſme, les veilles, les heures canoniques, la haire, la diſcipline, & autres loix & couſtumes de l'Egliſe de Dieu, fondées ſur ſon eſcriture. Or ſpecifiant ces choſes & les condamnant, il ſe deboutonnoit le ventre, & faiſoit trop apertement voir au monde, qu'il eſtoit ſorti de religion en haine de telles auſterités, pour ſe mettre en chair & ſe veautrer à guiſe de ieune marquaſſin, dans les bauges de liberté de conſcience; Et pource a-il faict finement, de dire en blot, *vne Iliade Diabolique*, ſans citer aucun vers de ceſte grande Iliade.

Tout ce qui eſt cōtraire à la chair eſt tradition humaine aux Miniſtres.

26 Il faut croire à l'Egliſe & à ſes traditions. Matth 17 il eſt neceſſaire d'auoir des traditiōs. Il eſt neceſſaire d'auoir des traditiōs. Le ſymbole donné par tradition.

26 Mais ſi ſon ſilence eſt ruſé pour couurir ſa honte, ſon aſſertion deſcouure aſſez ſon ignorance d'ailleurs, & ſon ignorance le rend aſſez ridicule. Premierement quelle eſcriture dict qu'il ne faut rien croire qui ne ſoit couché en l'eſcriture? ains l'eſcriture ne commande elle pas de croire à l'Egliſe & aux conſeils des ſages, qui ne ſont pas l'Eſcriture? Secondement s'il faut reiecter toute tradition & ne croire ny faire rien, qui ne ſoit marqué par texte expres de l'eſcriture; Il ne faut donc poinct croire la Trinité, ny baptiſer les petits enfans auant l'vſage de raiſon, ny garder le Dimanche; Il faut renuoyer non ſeulement les traditions; mais auſſi tous les articles du Symbole qui ne ſont poinct ſpecifiés, en l'eſcriture & que neantmoins Caluin & toute ſa race tient ou faict ſemblant de tenir auec l'Egliſe Catholique. Que s'il eſt loiſible de faire des loix & former des couſtumes pour le culte diuin, fondées en l'eſcriture, qui le peut mieux faire, que l'Egliſe de Dieu? Que le ſucceſſeur de celuy à qui IESVS-CHRIST a baillé les clefs du royaume des cieux, & commis l'entier gouuernement & police de ſa maiſon? Que ceux-là à qui le Sauueur a dict, *tout ce que vous lierez en terre ſera lie au ciel, & tout ce que vous delierez en terre ſera delié au ciel*? C'eſt vous Meſſieurs les Miniſtres, qui ne pouuez ny deuez mettre ſus, aucune tradition, n'ayans ny rang ny auctorité en l'Egliſe de Dieu, de laquelle vous eſtes infames & perfides banqueroutiers; & qui neantmoins vous diſpenſez à plaiſir, & en faictes de voſtre teſte, ſans conſulter ny l'eſcriture, ny la raiſon; & ſi on vous en demande raiſon; on vous met la glace dans le ventre, & le plomb en la bouche, ne ſçachans que dire pour iuſtifier voſtre temerité. Et que ce noble iadis Docteur en Borbonnois, Ieſuiſte renié, contempteur de toutes traditions, & nouueau protecteur de ſa ſeule Bible, reſponde pour ſon eſcole & pour la voſtre qui auez ſigné ſon ignorance.

Les clefs du ciel dōnées à S. Pierre & à ſes ſucceſſeurs. Matt. 16. 19. Matt. 18. 18.

27 Traditiōs humaines des Miniſtres ſans auctorité.

27 Pourquoy faict-on la Cene chez vous au matin, & non au ſoir, veu meſme que l'Euchariſtie fut inſtituée apres le ſouper? En quelle eſcriture, ains en quel bon autheur trouuerés-vous qu'il faille donner vn mereau pour eſtre receu à ceſte belle Cene? Qu'il la faille prendre debout en venant à la file & gyrant en coribantes vne table deuant le Miniſtre, comme vous faictes en ce pays? ou aſſis à table en façon d'hoſtes, comme on faict en Flandres & en Eſcoſſe tout au rebours des Alemans Lutheriens qui plus reſpectueux reçoiuent l'hoſtie à genous? Qu'el teſmoignage de l'eſcriture auez-vous, qu'il faille lire le onzieſme chapitre de la premiere Epiſtre aux Corinthiens pour preparation à la Cene? Les Apoſtres vous ont-ils laiſſé ceſte tradition, ou les Peres anciens? qui vous a aprins de defendre de prier Dieu apres auoir mangé voſtre crouſte de pain, ny rendre graces ſi ce n'eſt quand le Miniſtre prie? Quel exemple de l'antiquité vous enſeigne que les femmes doiuent chanter au temple & bourdonner peſle-meſle auec les hommes, veu que ſainct Paul leur defend meſme d'y parler? Pourquoy mangez-vous des boudins, des lieures, des perdrix & chairs mortes en leur ſang, veu qu'il eſt defendu aux Actes des Apoſtres de manger le ſang & les beſtes mortes ſans eſtre ſeignées? En quel lieu de l'eſcriture eſt fondée la tradition de Geneue, qui permet à la femme de ſe remarier ſi ſon mary ne veut adherer à elle, ſi elle ſe ſepare pour la religion? ordonnances que Cayer long temps Miniſtre chez vous & maintenant Preſtre & Docteur en l'Egliſe de Dieu, vous reproche.

Communier debout.

L'epiſtre aux Cor.

Les femmes. 1. Cor. 14. 35. & 1. Timot. 2. 11.

Le ſang Act. 15. 20 29. & 21. 25.

28 L'eſcriture n'enſeigne-elle pas manifeſtement que le mariage eſt indiſſoluble iuſques à la mort? d'ou eſt-ce que la meſme Geneue prend auctorité de prohiber à ſes fidelles en Chriſt, de dōner ou prendre le nom de Claude, de Balthazar, de Gaſpar, de Melchior, de Michel, de Gabriel & autres ſemblables? Pourquoy les Miniſtres Rochelois prohiberent ils au Miniſtre Capel de donner à ſon fils le nom de Louys & le cōteſterent ils iuſques à le faire bien auant depiter? Eſt-ce parce que ce nom a eſté porté par vn ſainct Roy de France? Mais quelle

28 Le mariage indiſſoluble. 1. Cor. 7. Marc 10. 12. Luc 16 18. Prohiber certains noms.

Rompre les vœux.

eſcriture dict qu'il ſoit loiſible de rompre le vœu de chaſteté, rompre la foy, rompre les ſacrez murs de religion & du temple de Dieu, conuoler à la charongne du monde, ſoubs le nom de mariage, & veautrer ſon corps aux ordures de la chair, apres l'auoir conſacré à l'autel de Dieu? Courir à la liberté apres auoir faict vœu d'obeyſſance? amaſſer la terre apres y auoir renoncé? Qu'elle eſcriture enſeigne ces infractions de vœux, ains qu'elle eſcriture, qu'elle eſcrit de ſainct, ne les deteſte, quand il en parle? & faiſant & diſant ces choſes, les miniſtres vos compagnons appelleront neantmoins les traditions de l'Egliſe vne *Iliade diabolique d'inuentions*! les inſenſez reſueront à plaiſir & accuſeront la ſageſſe! les blaſphemateurs s'attribueront la pieté! les libertins la ſobrieté, & les vieillards adulteres, condamneront la chaſte Suſanne!

29. *Reprehenſion ridicule des Miniſtres ſur les enſeignemens du Sauueur.*

29. Mais que dict encor le Docteur Emond? Il veut monſtrer que l'Egliſe faict des enſeignemens contraires à ceux du Sauueur, & met deux exemples, comme deux forts arguments, par leſquels il prouue ſon dire auſſi pertinément qu'il reiette les traditions: Au premier il dict ainſi, IESVS-CHRIST *defend, qu'aucun des diſciples n'affecte auoir preéminence ſur les autres: l'Egliſe Romaine à contre-poil conſtituë vn par-deſſus les autres. Au ſecond il dict, qu'elle fiſt des images de religion.* ô Docteur! ô Hercules reformidable armé de deux groſſes maſſues! le Sauueur defend d'affecter preéminence ſur les autres. Il eſt vray, & l'Egliſe commande-elle de l'affecter? Quel Canon dict qu'il faille aſpirer au Pontificat, ny à Prelature quelconque? ains les Loix de l'Egliſe ne ſont-elles pas expreſſes contre telle ambition, contre les brigues & les brigueurs, & ne les punit-elle pas quand & tant qu'elle peut? Ouy, mais elle faict des prelats. Ie croy bien, mais c'eſt autre choſe faire des Prelats, autre choſe de commander d'aſpirer à la prelature: l'vne eſt vertu de prudence, & l'autre vice d'orgueil; elle les faict par l'ordonnance de IESVS-CHRIST, & à l'exemple de IESVS-CHRIST; car c'eſt luy qui a eſleu & ſacré douze princes de ſon Egliſe qu'il a appellé Apoſtres & a conſtitué

S. Pierre. Mat. 16. 19

Sainct Pierre ſur tous, quand il luy a dict en particulier, *Tu es Pierre, & ſur ceſte pierre i'edifieray mon Egliſe: contre laquelle les portes d'enfer ne premaudront point, & ie te donneray les clefs du Royaume des Cieux, & tout ce que tu lieras en terre ſera lié au Ciel, & tout ce que tu deſlieras en terre ſera deſlié au Ciel.*

Les clefs de la maiſon.

Auoir les clefs de la maiſon Royale, n'eſt-ce pas eſtre chef Gouuerneur d'icelle? & auoir les clefs du Royaume des Cieux, n'eſt-ce pas eſtre regent du Royaume des Cieux? Et auoir l'auctorité de faire & caſſer des Loix en ce Royaume, n'eſt-ce pas auoir preéminence ſur les ſubiects d'iceluy? Le meſme Sauueur luy dict

Paſce oues meas. Ioan. 21. 18.

encor, *pay mes brebis*, luy iterant le meſme mot par trois fois. Or le Paſteur eſt chef de ſes ouailles, & les ouailles ſubiectes au Paſteur: le Sauueur donc le fit chef de ſon Egliſe, & en luy tous ceux qui luy ſuccederoient; car ſon Egliſe eſt touſiours vn corps, & touſiours vn troupeau viſible, & entant que tel, il à eu & aura touſiours beſoing d'vn chef & d'vn paſteur viſible, comme elle auoit au commencement.

30.

30. Et ſi toute Republique bien reglée doit auoir des ſuperieurs, & toute vraye monarchie eſtre regie par vn chef: comment pourroit l'Egliſe eſtre ſans Prelats & ſans vn chef des prelats, veu qu'elle eſt vne Monarchie la plus accomplie & la plus parfaicte du monde? & voſtre Egliſe reformée n'eſt elle pas vn corps acephale, & vn monſtre hideux, n'ayant point de chef? Car ce que vous auez de couſtume de reſpondre, que le Sauueur eſt le chef de voſtre Egliſe, & qu'il n'en faut point d'autre; c'eſt vne vaine euaſion: car en ceſte maniere il ny deuroit auoir aucun chef ſouuerain viſible en aucune Monarchie ciuile, d'autant que Dieu eſt chef ſouuerain de toutes. Or le droict & l'experience de tous les peuples nous enſeigne, qu'il y a eu iadis parmi les Iuifs & Payens, & qu'il y a encor parmi les Chreſtiens, des monarchies temporelles legitimes, leſquelles ont Dieu pour ſouuerain chef: car tout eſt en ſa main, & neantmoins elles ont leur chef viſible, à raiſon duquel elles ſont appellées monarchies. Parquoy encor que IESVS-CHRIST ſoit chef, c'eſt à dire Superieur de tout le monde, & de toutes principautez ciuiles, tant Chreſtiennes qu'autres, il veut neãtmoins qu'elles ayent leurs chefs viſibles, leurs Roys, leurs Princes & potentats, affin d'eſtre viſiblement regies. & ſans tels chefs, elles ne ſeroient pas ce quelles ſont, ains multitudes confuſes: A plus forte raiſon donc l'Egliſe Saincte, que Dieu gouuerne par des moyens plus propres, & par des Loix plus diuines, doit auoir vn chef viſible, qui puiſſe conuenablement regir ce corps myſtique & viſible, ſoubs la particuliere direction de l'eſprit du chef ſouuerain inuiſible IESVS-CHRIST, duquel le chef viſible eſt lieutenant & vicaire?

Toute republique doit auoir vn chef.

L'Egliſe des Miniſtres eſt vn corps ſans chef.

31. *Les pretendus reformez ſont ſans chef.*

31. Parquoy refuſant d'auoir vn tel chef, vous refuſez l'ordonnance de IESVS-CHRIST, & eſtes des gens acephales ſans chef en voſtre eſtat ſpirituel, & le voudriez eſtre encores au temporel, car ceſt l'eſprit de voſtre doctrine aſſez declaré par Caluin & Beze vos grands docteurs, qui preferent obſtinément, & contre l'aduis de tous les ſages anciens, le gouuernement democratique, où le peuple commande, à celuy de la royauté, où il n'y a qu'vn chef: & Buchanam Poëte Eſcoſſois pire en cela que tous deux, a eſcrit vn liure à deſſain contre la monarchie & puiſſance Royale, que le Sieur Guillaume Barquelay Iuriſconſulte, Eſcoſſois auſſi, mais bon Catholique, a dignement refuté par expreſſe reſponſe miſe en lumiere l'année paſſée, 1600. Selon ceſte belle opinion de Caluin & de Buchanam, les Miniſtres d'Eſcoſſe preſchent auiourd'huy haut & clair, voire en barbe de leur Prince naturel & legitime, que leur religion eſt incompatible auec vn Roy, hardis quelque-fois iuſques-là, que de luy dire que comme ils luy ont mis la couronne ſur la teſte, ils ont bien le moyen de la luy faire tomber: & affin qu'on entendit que ce ne ſont pas ſeulement menaces, ils luy voulurent oſter la couronne & la vie enſemble, ce dernier mois d'Aouſt, par l'attentat que le Comte de Gaury fit contre ſa perſonne par leur conſeil & conſpiration, comme il appert par le diſcours Eſcoſſois imprimé à Edimbourg & tourné depuis en François, & par la letre imprimée à Paris eſcrite à Monſieur l'Archeueſque

de Glasco Ambassadeur du Roy d'Escosse en France. Et ainsi estes-vous en tout gouuernement acephales, parce que vous estes enflez de l'orgueil de celuy qui ne veut recognoistre aucun chef, & voulez comme luy commander, aumoins à tour de roolle. Voila le premier argument de vostre docteur prouuant que l'Eglise donne des enseignemens contraires à ceux du Sauueur.

32. Des images. Que Dieu a commandé de faire des images.

32. Ce qu'il dict au second, *que toute la doctrine de nostre salut, tant en l'ancien qu'au nouueau testament, defend de peindre & tailler aucune image ny simulachre en matiere de religion, & que toutesfois l'Eglise Romaine les aduouë & les vent & les commande*, c'est vn couplet prins de la vieille chanson & ignorance de Marot, & de vos mensonges Messieurs les Ministres. Le vieil & nouueau Testament defendent les idoles & simulachres, cela est vray : l'Eglise Romaine les defend aussi : mais il y a autant de difference entre image & idole, image & simulachre : comme entre le meschant billon, & le metail de fin alloy : entre la fausse monoye & la vraye : & le vieil & nouueau testament, non seulement ne defendent point les images, ains nous donnent l'exemple d'en faire. Moyse detestoit les idoles, mais il fit des images d'Anges, & images de religion, qu'il colloqua au lieu le plus sainct & sacré du Tabernacle. Salomon apres luy en fit, & les mit au sanctuaire, lieu aussi le plus honorable du Temple ; & Dieu approuua sa pieté en cecy, comme en toute la facture de ce Temple. Au nouueau Testament du tẽps mesme du Sauueur, la femme hemorroïsse guarie desõ flux incurable par l'attouchement de la lisiere de sa robbe, luy dressa vne image deuant sa maison : & Dieu tesmoigna que telle œuure luy fut aggreable; car les herbes qui venoient soubs ceste image ayant creu iusques à toucher la lisiere, guarissoient toute sorte de maladies, comme toute l'antiquité nous tesmoigne. Sainct Luc Euangeliste peignit l'image de la mere de Dieu qui se voit encor à Rome; & iamais l'Eglise Catholique n'a esté sans images; tesmoings en sont les Payens, Iuifs & Heretiques, qui les ont en tout temps persecutées, comme vous faictes depuis quatre vingts ans, que Luther est sorti des enfers pour en renouueller la vieille guerre des supposts de Satan. Et puis que les images ne sont pas de soy mauuaises, moyennant que l'vsage en soit bon, comme Caluin mesme confesse, pourquoy n'en pourra-on pas bien vser ? Et si l'vsage peut estre bon ; en sçauroit-il estre meilleur, que quãd il est dedié à l'honneur de Dieu pour sa memoire & pour la memoire de ses sainctes, comme vne saincte escriture muette, enseignant l'ame par les yeux, comme l'escriture l'enseigne par les oreilles ? faudra-il condamner les images parce que les Payens en ont abusé, & qu'ils en abusent en faisant des idoles? Mais condamnez vous le pain & le vin en vos repas, & en vostre Cene, parce que plusieurs s'enyurent du vin & abusent du pain ? Condamnez-vous l'vsage de l'or & de l'argent parce qu'il y a plusieurs auaricieux entre-vous ? Condamnez-vous les femmes parce qu'il y a plusieurs paillards qui en abusent ? Mais ne voyla pas vne belle occasion qu'a prins Emond, auec cest ordinaire prescheur, & cest ex-

Image n'est pas idole ny simulachre.

Exo. 25. 18

3 Reg. 7. 25. 29.

Image du Sauueur dressee par la Hemorroïsse. Sozomen. l. 5 c. 20. Niceph. l. 10. c 30.

La Vierge peinte par Sainct Luc l'image est encor à Rome à saincte Marie Maiour.

Caluin approuue la peinture & les images de soy. Inst. l. 1. c. 11. §. 12.

traordinaire fidalgo, de faire vn trou à la Lune pour sortir de l'Eglise de Dieu ?

33. Dernier argument des Ministres, & des canonizations.

33. Examinons pour finir la derniere piece de ce iadis Docteur : Il dict que l'Eglise Romaine despoüille le Sauueur de sa dignité Royale, qu'il dict estre vn grand crime, & prouue son antecedent, *parce*, dict il, *qu'elle faict des Saincts au ciel, & les faict regner auec* IESVS-CHRIST, *& prefere le moindre Prestre à la Vierge Saincte & à tous les Anges, combien donc plus le Pape, Createur des Prestres?* ce dict-il ; & apres ceste preuue amplifiée auec vne rare maiesté de figures, il exclame la sueur au front, & les yeux leuez au Ciel, disant en françois & en latin, *ô impudente vanité, non stygius tentares orco, quod audent effrenes monachi !* ô admirable orateur ! ô stygium doctorem & dignum orco, en latin & en françois ! ô ignorance & bestise Ministrale & tres-digne de vostre escole reformée, Messieurs les Ministres ! Hé bon Dieu, quel proselyte auez vous faict mettre à la presse ! Quelle Idole de Docteur auez vous niché soubs le couuert de vos chaumes, qui ne sçait, ny s'exprimer en françois, ny parler latin, qu'il ne parle latin d'enfer, & latin de grammaire infernale ! Et si vous eussiez esté vn peu moins ignorans, vn peu moins aueugles, vn peu moins imprudens, n'eussiez vous pas noté l'ignorance de ceste creature ? ne l'eussiez vous pas releuée ? n'eussiez vous pas vn peu esclairci les tenebres de ce discours, & accoustré le latin stygieux, de ce Docteur effrené sans force ? mais comment prouue-il ce qu'il propose ? qu'elle est la poincte ou le fil de son argument ? Que veut-il entendre par ce ramage ? *le Pape prend authorité de faire les Saincts ! Il enroolle au liure du Ciel tels, & quand bon luy semble, & faict iceux regner auec* IESVS-CHRIST *en mesme titre & degré que luy.* Sçachons vn peu les secrets de ceste pensée tenebreuse. Il touche à mon aduis les canonizations des Saincts, faictes par nostre Sainct Pere, & monstre par sa touche les esclats de son ignorance, & impudence extreme. Car il faict euidemment voir qu'il ne sçait encor la chose qu'il condamne. Canonizer les Saincts n'est pas faire les Saincts, mais les publier Saincts : & publier les Saincts, ce n'est pas les escrire au liure du Ciel : mais testifier qu'ils sont escrits au liure du Ciel, entant qu'on en peut coniecturer par preuues licites & conuenables. C'est à Dieu à faire les Saincts, & les enrooller en son liure : les Papes ne font autre chose sinon publier la vie des Saincts, par leurs vertus & miracles dont ils tirent la cõclusion de leur felicité, comme de leur Sainctété : & procede-on en cecy auec toute sincerité & prudence chrestienne, sans auoir autre esgard, qu'a l'honneur de Dieu & de ses seruiteurs selon la regle de la pure verité.

En tous les exéplaires il a mis starez, pour tentares, & orco, pour Orcus Latin d'Enfer.

Des canonizations.

Canonizer.

Sincerité gardée aux canonizations des Saincts.

34. Calomnies des Ministres, & contradictions.

34. Le frere fidalgo debagoulant son ignorãce en ce mesme subiect des canonizations & disant vn impudent mensonge, s'est creué les yeux pour piquer les Iesuistes, & a donné tesmoignage sans y penser, que les Papes sont tres-exactes, & tres-reseruez en cecy ; Car il dict, que les *Iesuistes ont offert cinquante mil escus, & employé le credit des potentats & princes diuers, affin de faire canonizer leur Ignace, & n'en sont peu venir à bout.* Ie laisse le mensonge en pied, assez lourd pour tomber

Riche mensonge de l'Apostat.

de ſoy-meſme,ie m'en ſers tandis contre les menteurs, & concluſ que ſelon la confeſſion meſme d'vn impudent ennemy, il ny a ny or, ny argent, ny puiſſance mondaine qui puiſſe faire fleſchir le Pape à publier la ſainɛteté d'aucun à fauſſes enſeignes. Donc le Pape ne publie pas tels qu'ils luy plaiſt, ny comme il luy plaiſt, ny quand bon luy ſemble, comme calomnie ceſtui-cy; mais ceux dont la vertu & ſainɛteté eſt notoire à tout le monde, & que Dieu meſme manifeſte par les œuures miraculeuſes qu'il a faiɛt en leur faueur, quand ils viuoient & apres leur mort. Sainɛt Geruais & Prothais furét canoniſez apres auoir demeuré leur corps en terre pres de deux cens ans entiers, lors que Dieu les reuela, & fit par iceux voir les aueugles, fuir les Diables des corps des hommes, comme ſainɛt Auguſtin auec les autres anciens Doɛteurs teſmoigne. Sainɛt Ambroiſe, ſainɛt Hieroſme, le meſme ſainɛt Auguſtin, Sainɛt Antoine, ſainɛt Benoit, ſainɛt Dominique, ſainɛt François & mille bons ſeruiteurs de Dieu, ont eſté canonizez c'eſt à dire declarez Sainɛts, long temps apres leur mort: leur ſainɛte vie precedente, les miracles faiɛts par leurs prieres, & par leurs oſſemens, les ont faiɛts canoniſer. Le Pape n'y a rien mis du ſien, ſinon le ſoing qu'il y a employé pour faire vne atteſtation publique. Et ceſte canonization ne fait pas regner au ciel auec IESVS-CHRIST, mais elle teſmoigne qu'ils y ſont regnans; lequel teſmoignage ne les met pas en pareil titre & degré de regne auec IESVS-CHRIST, ce que menteuſement & impudamment eſcrit Emond, mais en titre de fideles ſeruiteurs & coheritiers du fils de Dieu au regne de ſon Pere.

S. Geruais & Protais. S. Ambro. ſer. de SS. Hier. & Proth. S. Aug. Lconfeſſ c. 7.

35. Ce deuoir de pieté eſt ſelon l'Eſcriture, & honorable à Dieu, & profitable à ſon Egliſe. L'Eſcriture diɛt, *que la memoire des iuſtes ſera celebrée eternellement, & que les peuples raconteront leurs loüanges.* C'eſt donc, pieté ſelon l'Eſcriture de les celebrer & chanter; c'eſt remercier & honorer Dieu, qui les a faiɛt Sainɛts; C'eſt à leur exemple & par leur loüanges exciter à la vertu ſes enfans qui viuent encor pelerins en ce mortel ſeiour. Et s'il faut rendre notoire aux mortels la ſainɛteté de ceux qui ont ſainɛtement veſcu en ce monde, & qu'on croit pieuſement eſtre regnans au ciel, qui peut mieux faire cela, que celuy qui tient les clefs de ſcience & de prudẽce en la maiſon de Dieu? qui preſide en la chaire de verité? qui eſt particulierement aſſiſté de ſon ſainɛt Eſprit, pour bien examiner les rapports, peſer les aɛtions, marquer les circonſtances, & faire vn reſultat veritable en teſmoignage public, de la ſainɛteté des ſeruiteurs de Dieu treſpaſſez?

35. La memoire des SS. Non recedet memoria eius. Eccl. 34. 12

Le Vicaire de Ieſus-Chriſt.

Ce que diɛt Emond que nous faiſons la Vierge inferieure au moindre Preſtre, c'eſt encor vn ſurgeon de ſa groſſe ignorance & vne pure calomnie. L'Egliſe honore ceſte vierge apres ſon fils, ſur toutes creatures, hommes & Anges. Elle chante à voſtre grand regret, ceſte anthienne que ſainɛt Auguſtin a faiɛte, *Sainɛte Marie ſecours les miſerables &c.* & celle-cy. *Sainɛte mere de Dieu vous auez eſté exaltée au deſſus des ſainɛts chœurs des Anges.* Elle luy faiɛt tous les hõneurs dont elle ſe peut aduiſer & en elle honore Dieu, qui la rendue ſi honorable en la terre & au ciel. Si nous diſons qu'elle n'a pas puiſſance de ſacrifier, comme ont les Preſtres, c'eſt pour monſtrer la dignité de la Preſtriſe Chreſtienne, donnée par le Sauueur aux hommes ſeulement & non aux femmes; mais cela n'eſt pas la deshonorer, non plus que quand on diɛt qu'elle n'a pas eſté homme. C'eſt vous qui la deshonorez à tout effort ſans conſciẽce & ſans honte; qui enſeignez à vos femmeletes chargées d'ordures & de pechez, de s'eſtimer auſſi ſainɛtes que la Vierge; de ſe preſumer auſſi grandes au ciel qu'elle: de s'egaler à ſes merites d'vne impudence blaſphematoire, mais quelle quinte a prins ce iadis Doɛteur, de prendre la cauſe de la Vierge ayant renoncé la verité de ſon fils, & s'eſtant enroollé en vne aſſemblée ennemie iurée de la Vierge? à la fin il ſe iette aux excommunications & pourſuit à faire touiours mieux voir le fonds de ſon ignorance.

S Maria ſuccurre miſeris. Exaltata es ſanɛta Dei genitrix &c.

L'hereſie bãdée cõtre la Mere de Dieu.

36. Il condamne l'vſage des excommunications n'ayant peu apprendre, idiot qu'il eſt, qu'il ny a rien ſi triuial, ſi commun, & ſi cogneu en l'hiſtoire Eccleſiaſtique, que la puiſſance de ceſte cenſure pratiquée en tout temps en l'Egliſe Catholique, & meſmes en la voſtre pretenduë Reformée quoy que vous n'ayez aucune puiſſance de ce faire.

36. Des excommunicatiõ & des incõueniens au S. Sacrement de l'Autel.

Les deux autres tiennent les meſmes theſes, & meſmes briſées dignorance & d'aueuglement, & ne leur faut autre chaſſe que celle que venons de faire pour les mener battant à leur cauerne, comme loups forhüez. Il eſt vray que Melchior Fidalgo ruze quelque fois plus malicieuſement, & monſtre qu'il eſt vn loup plus vieil en malice & en fraude; ſur tout eſt-il malin parlant contre le S. Sacrement de l'autel: car il met en auant toutes les ordures qu'il a peu ramaſſer, pour rendre ce ſainɛt myſtere contemptible & odieux deuant le monde: prenons la patience de les ouyr

Il diɛt *auoir eſté preſent quand pluſieurs hoſties conſacrées furent trouuées en vn Conuent de Limoges rongées des ratz*: de Limoſin il ſaute en Eſpagne, & diɛt *qu'en la Ville appellée Eride, vne hoſtie fut foulée du Preſtre par meſgarde en vn autre Conuent; Qu'en Seuille, autre ville d'Eſpagne, quatre Moines furent bruſlez parce qu'ils diſoient la Meſſe ſans conſacrer: qu'on a autrefois donné des hoſties empoiſonnées pour tuer les communians,* & cite la deſſus ce qu'il a compilé des Centuriateurs ennemis de Dieu & de la verité: par leſquelles rapſodies, il monſtre premierement qu'il a vne ame de Chan, qui publia & ſe mocqua des hontes de ſon pere Noë, au lieu de les côuurir, comme firent ſes freres, & fut maudit en ſa race. Car encor que ces choſes fuſſent aduenuës, il ny a ny profit ny edification pour aucun, de les mettre en public. Secondement il faiɛt voir ſon aueuglée malice, taſchant d'eſteindre la foy d'vn myſtere Sainɛt, par les inconueniens qui en pourroient eſtre aduenus, ne voyant pas qu'il ny a choſe ſi Sainɛte de laquelle la malice des hommes n'abuſe ſi elle peut. Ceſt à l'Egliſe de prouuoir tant que la prudence humaine ſe peut eſtendre, à ce que ces inconueniens n'aduiennent, & d'y remedier eſtant aduenus, ce qu'elle a touſiours fidelement accompli ſelon ſon pouuoir; pource met elle de toute anti quité en lieux propres, le Sacrement, & vſe de vaiſſeaux ſacrez,

Narré de Melchior.

Les heretiques ſemblables à Chã maudit en ſa race. Gen. 9. 25.

Soing de l'Egliſe en la reuerẽce du Sacrement.

d'or & d'argent pour le conseruer seurement & honorablemẽt : Pource punit-elle aussi de grosses peines les delinquans, comme cestuy-cy mesme tesmoigne auoit esté prattiqué en ces quatre moines. Mais si nonobstant ceste diligence de l'Eglise, il y a de la faute des Pasteurs & officiers inferieurs, & s'il y aduient de mauuais accidens des bestes ou des hommes doit on oster tout à faict l'vsage des mysteres de Dieu pour la crainte de ces accidens : en doit-on pour cela esteindre la Foy auec l'vsage ? doit-on mescroire la verité du S. Sacrement de l'autel parce que les ratz peuuent ronger l'hostie ? ou parce que les meschans la peuuent fouler aux pieds, ou en abuser en autre façon ? mescroyons donc & laissons toutes choses sainctes, aussi-tost que quelqu'vn en aura abusé.

Orgueil humain : voulant croire que ce qu'il luy plaist.

37. Mais puis qu'il y a tant de gens en l'Eglise de Dieu, qui ont sainctemẽt & fructueusement honoré adoré & participé ce diuin Sacrement, & que pour vn exemple d'infidelité, il y en a mille de reuerence, pourquoy est-ce que ceste creature deformément reformée, a tourné plustost les yeux vers la terre, que vers le ciel ? vers les tenebres, que vers la lumiere ? vers l'ordure, que vers la beauté ? pourquoy a-il prins plus de goust à mettre le groin dans les cloaques de Madebourg pour en tirer de la saleté, que dans les iardins de l'histoire Catholique, pour y cueillir le salut & les fleurs odoriferantes de nostre saincte Foy ? pourquoy s'est-il laissé tuer à vn peu de poison, ayant si grande abondance de precieuses drogues ? n'est-ce pas d'autant qu'il auoit l'ame charnelle, terrestre, difforme, & suiecte à toute mauuaise impression ? pourquoy ne prenoit-il occasion de s'edifier par le narré de mille & mille belles histoires qui nous tesmoignent la religion des Chrestiens enuers l'Eucharistie, plustost que de se departir de la Foy d'icelle & de toute l'Eglise à raison de quelques fautes commises par l'irreuerence des negligens, ou par la malice des meschans ? mesmes qu'il pouuoit auoir ouy de remarquables exemples de la diuine iustice s'estant souuent faict paroistre en faueur & deffence de nostre religion ? Que ne lisoit-il ces exemples la ? Que ne lisoit-il en S. Cyprien, quand il recite qu'vne femme prenant auec irreuerence l'Eucharistie, mourut soudainement ? En Sozomene, qu'vne autre femme gentile feignãt estre Chrestienne, trouua vne pierre en sa bouche au lieu du Sacrement, qu'elle auoit pris par hypocrisie ? En Optatus Mileuitain, que les Donatistes heretiques furent deschirez des chiens, ausquels ils auoient impieusement ietté l'hostie à deuorer ? Que s'il n'auoit la cognoissance de ces Peres anciens trop esloignez de la portée de sa memoire ; que ne lisoit il au moins les modernes ? entre autre l'autheur du registre du monde, qui recite qu'en l'an 1492. le 12. Octobre en la ville de Esterneberch, le sang sortit de la Saincte hostie percée d'vn cousteau par vn Iuif nomé Eleazar qui fut apres bruslé ? Que ne lisoit-il l'histoire aduenuë en nostre prochain siecle en Pologne l'an 1556. auerée de plusieurs tesmoings oculaires, qui ont veu la procedure faicte par le commandement du Roy Sigismond, & assisté à l'execution de trois forcenez heretiques, & d'vne traitresse Catholique, nommée Dorothée Lazesque, laquelle faisant semblant en la feste de Pasques, de receuoir l'hostie consacrée, la porta cachée dedans son mouchoir à ces malheureux, desquels par rage estant piquée de poignards, rendit du sang en abondance ? Miracle veu par plusieurs milliers de personnes, & aduenu au mesme temps que les heretiques demandoient la communion soubs les deux especes, comme si le corps de nostre Seigneur estoit vn corps mort, & sans sang en l'Eucharistie prinse soubs l'espece du pain. Que ne remarquoit ce Fidalgo, ces beaux exemples pour en adoucir l'amertume de son cœur ramassée des scandales qu'il met en auant ? Ou s'il les auoit remarquez n'a-il pas vne ame desuoyée de se scãdaliser du mal, & ne pouuoit tirer aucun remede profitable du bien ? mais n'estoit-il pas plus conuenable de colliger par ces traicts de la iustice diuine exercée contre les meschans, la verité du mystere que nous adorons, que d'en perdre la foy à l'occasion de la peruersité des hommes ? Que s'il ne voyoit ces miracles aduenir tousiours quand semblables crimes y sont commis, il deuoit considerer que cela ne doit pas affoiblir la creance des choses sainctes, ains faire admirer la patience du Sainct des Saincts : autrement il faudroit nier sa prouoyãce diuine, quand Dieu ne faict incontinent ouurir la terre pour abysmer ceux qui le blasphement, comme il fit les rebelles, Coré & Dathan.

37. Le S. Sacremẽt honoré par les saincts & par miracles.

La mouche se plaist tousiours aux playes

S. Cypr. ser. de lapsis.

Sozom. l. 8 eccle. hi. c. 5.

Optatus Mile. l. 2. cõt Donat.

Punitiõ diuine des Sacramẽtaires, Eleazar.

Dorothée Lazesque.

Tous les Historiens l'escriuẽt & notãment Rissius le Polonois.

Dathan. Nu. 16, 31.

38. Et s'il faut reiecter la foy que nous auons de la presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie pour les inconueniens qui prouiennent de la faute des hommes, ou autres que l'orgueil des hommes y voudra fantasier : Il faudra donc mescroire les plus grands mysteres de nostre foy à l'imitation des anciens infideles. Ainsi nioient les Payens & les Heretiques l'incarnation du fils de Dieu, comme estant à leur aduis vne chose indigne de sa grandeur de s'estre faict homme mortel ; Ainsi les Manicheans mescroyoient la Passion d'iceluy Sauueur, disant estre vn grand inconuenient qu'il eut enduré en son corps ces opprobres. Si l'infidelité de ceux-cy & de leurs semblables estoit orgueilleuse & ignorante de la puissance diuine, Celle de ce Messer fidalgo, qui est la vostre Messieurs les Ministres, l'est encor plus : Car la verité de l'Incarnation du Fils de Dieu & de sa Passion, portent des inconueniens plus pregnans que la realité de son corps en son Sacrement : d'autant que par l'incarnation il fut exposé à mille iniures en sa propre personne, & en sa Passion il les endura reellement en icelle personne, au lieu que ce qu'il endure en l'Hostie, c'est sans aucun interest non seulement de sa diuinité, mais encore de son corps, qui demeure immortel & impassible : n'y ayant que les accidens exterieurs qui portent la foule des abus, & malice des hommes mescroyans : les iniures de son incarnation, le garderent-il de se faire hõme & d'endurer la Croix ? L'Eglise Catholique a-elle laissé de croire, ou son Incarnation ou sa Passion pour l'horreur de toutes les iniures d'icelle ? mettons donc le cas que ces inconueniens aduienent au Sacrement, quitterons nous la foy pour cela ? Le Sauueur ne l'auoit-il pas preueu ? N'auoit-il par preueu qu'il pourroit aduenir, où qu'il aduiendroit de faict, que son Sacrement seroit

38. Il ne faut reietter la foy par les incõueniẽs des choses creuës.

Les Payens

Manicheẽs S. Aug. l. de heresib.

Les Calices rompus par les vieux heretiques & le sãg du Sauueur espandu. Optat. in d l 6. S. Chrys. epi 1. ad Inno. cen.

foulé aux pieds, non seulement par mesgarde & sans malice, comme en l'exemple cité; mais par malignité, comme il fut faict du temps de Sainct Augustin, quand les heretiques prophanerent son corps & son sang, rompirent les calices, & renuerserent les autels sacrez? Et comme de nostre siecle il a esté souuent par ceux que vous auez reformé? Ces empeschemens preueus garderent-ils le Sauueur d'establir son Sacrement non plus qu'ils l'auoient empesché de se reuestir de nostre infirmité pour y endurer la mort ignominieuse de la Croix? & au reste si l'Hostie a esté rongée des bestes ou foulée des hommes, le corps du Sauueur a-il esté rongé & foulé aussi? en a il perdu l'honneur & l'immortalité? Sa diuinité n'est-elle pas par tout, au ciel, en la mer, aux abismes, en nos testes & en nos plantes? est-elle des-honorée pour estre en ces lieux? Et plusieurs meschans n'ont-ils pas faict du poison des paroles de la saincte Escriture aussi bien que du pain des Hosties? N'en ont-ils pas confessez des blasphemes contre son sainct nom? deuons nous condamner la foy du Sacrement, & enseuelir l'Escriture pour euiter ces maux? Ce Fidalgo n'est-il pas ignorāt & malin d'enfillasser ces narrez & en deduire ces conclusions?

39. *La genealogie & vanterie de Melchior, conuerti à Caluin.*

39. N'est-il pas merueilleusement encores brauache & insolent en la description de sa genealogie, & des charges par luy exercées, qu'il proteste mettre au papier non pour se glorifier, mais pour repousser toute calomnie, & ment, & trompe le monde aussi bien en sa protestation qu'en la vanité recherchée de sa race? il dict que son pere, *s'appelloit Melchior Roman Fidalgo, & sa mere Isabeau Ramon; que sainct Romain Martyr, vn Cardinal nommé Roman, & S. Vincent Ferrer, & sainct Raymond Euesque de Balbastre sont de sa parenté. Et conclud disant, telles canonisations declarent assez ma race.* Si ceste genealogie est vraye, c'est grand merueille que parmi tant d'aigles ait esté engendrée vne si meschante chauue-souris; Mais posons le cas qu'elle soit vraye, à quel propos est elle mise en ce lieu? n'est-ce pas vne pure vanité & vn compte hors de propos, sauf qu'il faict cognoistre l'esprit heretique amoureux de vaine gloire, qu'il cherche en tout & par tout? & ces surnoms renuersez Roman & Ramon, ces Romans & Romains, ne donnent-ils pas bonne occasion de croire que ces vanteries sont vanteries & comptes faicts à plaisir? mais quoy qu'il en soit, s'il auoit enuie de dire quelque chose de sa race, n'estoit-ce pas assez de nommer son pere & sa mere auec sa patrie? Car tout le reste est inutile & ridicule deuant les Catholiques, qui à bon droict ne le croyent poinct parlant sans tesmoing & se mocquent de ceste vanité: inutile encor & ridicule deuant les pretendus reformez, qui condamnent aussi apertement que superbement ces canonizations, & en leur cœur s'estonnent que leur nouueau prozelyte en sa premiere protestation face parade d'icelles pour honorer le tronc de ses vieux Romans: & me doubte encor qu'ils croyent, qu'il est quelque reiecton de Marran, qui veut faire du noble Fidalgo pour trouuer quelque bon parti se mariant chez eux: mais ils seront bien d'estre sages, & se prendre garde, que ce Fidalgo ne soit de ces aubereaux de noblesse, dont la noblesse Espagnole se rit; en la maison desquels on n'y mange, ny boit, non plus qu'en la maison des morts, & qui aux bonnes festes parsement leur barbe de miettes de pain blāc, & de plumes de perdrix leur manteau, affin qu'on pense qu'ils en ont mangé.

Vanitez des Ministres.

Fidalgos.

40. Il dict encore, *qu'accompagnant l'Inquisiteur d'Espagne, il vit brusler à Sarragosse vn vertueux personnage pour la querelle de la religion, de la viue voix duquel, & constance au martyre, il auroit esté persuadé de quitter les erreurs du papisme, & de venir en France, & qu'il seroit venu au conuent de Sainct Dominique à Agen: du despuis esleu procureur Prouincial seroit allé à Rome, & de la reuenu auroit esté creé visiteur & vicaire Prouincial, & finalement confesseur des Dames du Chapelet audict Agen.* Ce narré tend à la mesme fin que celuy de la genealogie: il veut monstrer qu'estant religieux, il a esté quelque chose, & monstre en effect qu'il a porté & porte vne ame lasche & casaniere, & qu'il a esté vn insigne hypocrite & vn sacrilege imposteur. Car puis qu'il auoit cogneu en Espagne la verité de la religion qu'il pretend, que ne la professoit-il en Espagne, & que ne s'exposoit il en vaillant Fidalgo, reiecton des anciens martyrs, au martyre? mesmes ayant selon sa foy vn exemple present, & pressant deuant les yeux, qui luy monstroit le chemin de gloire, & l'exhortoit à bien faire? Que s'il n'auoit eu cœur en Espagne d'estre si vaillant, pourquoy estant venu en France, a-il esté si bien dissimulé & si fort simulé? Pourquoy n'a-il aussi-tost quitté cest habit, que desia il hayssoit à mort? Pourquoy estant Loup se paroit-il de la peau de brebis? ou s'il pensoit estre brebis, pourquoy faisoit-il du loup? pourquoy disoit-il la Messe, qu'il estimoit idolatrie? pourquoy oyoit-il les confessions qu'il croyoit tyrannie? pourquoy receuoit-il le sacré & secret depost des consciences religieuses, & s'en mocquoit en sa conscience sacrilegement traistresse & vulpine? Qui le contraignoit d'vser de tant de feintises & cōmettre tant & si enormes & si horribles pechez & sacrileges de gayeté de cœur, contre sa propre conscience il auoit, d'abuser ceux qui se fioient à luy & le nourrissoient? & les abuser si traistreusement qu'il fut estimé par eux digne d'auoir charge en leur maison religieuse, estant neantmoins loup rauissant en son ame? Ceste seule hypocrisie n'est-elle pas vn clair argument de la lascheté, malice & bassesse de c'est aubereau Fidalgon? ne monstre-il pas qu'ayant vne telle ame, il ne pouuoit en fin deuenir autre chose que ce qu'il est deuenu, frelon non d'vne Eglise, mais d'vne grange, telle qu'est la vostre, & apres auoir trempé dedans toutes sortes de vices à cachetes, faire paroistre en public sa meselerie, au vice des vices, qui est l'heresie?

40. L'occasion de reuolte à Melchior. Vanterie du mesme & hypocrisie.

Hypocrisie remarquable de Melchior.

En dissimulant & feignant.

En son habit.

En oyr les confessiōs.

L'heresie est la sentine de tous vices.

41. Il n'est pas besoing d'en dire plus pour refuter les propositions de vos conuertis toutes sont refutées en celles que venons de refuter: Car Iean Norman, qui est le dernier des trois, n'a rien de nouueau, digne d'estre touché à part, sauf que par ceremonie inusitée mesme entre vous, il a professé deux fois vostre reformation en deux lieux diuers: c'est affin de se reformer à deux prinses & à deux formes, & estre Huguenot à double semelle, & doublement difformé

41. De Iean Norman Apostat troisiesme proselythe.

apostat. Il monstre auoir grande enuie de voler bien haut en discours, mais les plumes luy tombent à chasque fois qu'il se tourne : comme le poil est du tout tombé au docteur Emond depuis qu'il est à la Rochelle & ne sçait-on s'il luy reuiendra. Cõmençant sa declaration il se guinde de prim-vol au dela des nuës, disant que le Ciel est le lieu de nostre premiere naissance. Ie ne sçay ou il faict la seconde, & s'il croit que les hommes naissent vne fois au ciel, & l'autre en la terre. Il luy sera vtile d'estre mis en muë pour quelque mois, affin qu'estant bien remplumé, il puisse d'vne aile forte tenir le haut en ses meditations, & voler aisément sur le ciel reformé de vos Eglises reformées.

42. Vanteries & mensonges des Ministres.

42. Voyla vos proselytes, & les fleurs de vos conuertis Messieurs les Ministres, & l'aduertissement que nous vous auons dressé & à eux en forme de Reprimende : vãtez-les tant qu'il vous plaira maintenant, & remettez soubs la presse pour la sixiesme edition, leurs nobles escrits : vantez tousiours tels Iesuistes reniez, que ce Pere Emond de Beauual : & faictes par vos diligences que chacun cognoisse de plus en plus, que vos troupeaux se peuplent de telles brebis. Mais parmi vos vanteries gardez-vous bien de vous attribuer plus à fausses enseignes ceux qui sont vrayment Iesuistes, comme vous fistes ces mois derniers, semans par la France que les Peres Pierre Cotton, Iacques de Moucy, & Pierre Sapet, vous estoient gaignez ; Si cela eut esté vray, il y auoit dequoy vous vanter & vous resiouyr, de n'auoir plus en teste ces ennemis qui par leur sçauoir & bien dire auec plusieurs autres docteurs Catholiques, ont souuent en priué & en public, donné le sauon & la lexiue à vostre opiniastreté, & la chasse à vos freres Ministres, tesmoing le hardi Chamier mal-mené iusques aux derniers abbois, ce dernier Septembre en la ville de Nimes, & le bon Beraud en l'isle Iordain ces ans passez ; vous vous vantiez de ceux-cy par mensonge, & brauiez en l'air par mensonge, mais vos mensonges ont battu l'air en vain, & la poudre de vos vanteries a esté iettée sur vos yeux à vostre cõfusion, tant par la lettre dudict Pere Cotton imprimée, que par ses fonctions publiques, & des autres qui preschant, enseignant & s'employant en la vigne de Dieu sans espargne, continuent de plus en plus à retirer de vos pattes les brebis du Sauueur esgarées, & les rendre dans l'enclos de sa bergerie : & trauaillent encor à vous conuertir, & de loups vous rendre brebis, s'il ne tient à vostre misere par trop inueterée. Vous auez esté impudents de semer ces bruicts contre la manifeste verité, & imprudents de ietter aux vents des mensonges si mal emplumez ; & auez aussi lourdement failli en cecy, comme en la reception & publication de ceste noble triade de conuertis. En quoy si vous recognoissez vostre faute, & n'en voulez cõmettre plus de semblables, examinez mieux à l'aduenir les personnes qui viennent se rendre à vous, ou si vous n'auez la science, ny l'art de la touche, tenez les en silence chez vous, sans leur permettre d'escrire ; mais sur tous tenez vostre main sans soubscrire leurs grotesques & resueries. Cachez les trestous, & non seulement quelques vns, dans les tenebres de vostre Eglise inuisible ; & faictes que les membres soient inuisibles, puis que tout le corps est caché : cachez les conquestes de ces malautrus ; Car de tous ceux que vous gaignez desormais, les plus eminens ne vallent pas le publier ; ains vous font honte & vergogne : tesmoings ces trois esleus, esleus pour faire parade de triomphe, & tournez en confusion de risée.

Mensonges semées par les Ministres.

Chamier confus à Nimes.

43. Exhortations aux Ministres de faire penitence.

43. Que si vous estes capables de meilleur conseil, quittez vostre erreur & renuoyez ces paures errans aux erres de l'Eglise dont il se sont deuoyez, & hors laquelle ils ne trouueront que santiers de perdition, & iamais la voye de salut, & non plus vous, si vous n'y rentrez. Conseillez leur la penitence, & faictes la auec eux qui est la droicte voye pour gaigner le ciel. Ne preschez plus la liberté de conscience qui vous perdra eternellement auec eux, si vous y mourez. Ce n'est pas le theme d'vn predicateur Chrestien, ny la porte par laquelle on entre à la vie eternelle. Le poinct principal des predications du grand precurseur sainct Iean Baptiste, ce fut d'exhorter le monde à penitence pour gaigner le ciel ; le premier sermon du Sauueur, commença par icelle, *faictes penitence*, l'ayant luy-mesme faicte ieusnant quarante iours. Le Prince des Apostres sainct Pierre ayant amolli les volontez de ses auditeurs premiers Chrestiens, & eux conuertis, luy demandans, que ferons nous ? ausquels il respondit pour les acheminer à mieux, *faictes penitence* : vous au cõtraire pour attirer les hommes, vous leur preschez liberté, semblables aux capitaines des galeres, qui voulans pousser leurs forçats à faire quelque grand effort en voguant leur crient liberté : combien qu'il y a grande difference entre vostre proposition & la leur : Car ils promettent vne bonne liberté aumoins ciuile : celle que vous preschez n'a que le nom de liberté, estãt en effect vne seruitude mortelle : eux de forçats, en font des affranchis : vous de gens libres en faictes des forçats. Parquoy vous estes plustost semblables à l'Ange qui iura nostre totale ruine depuis qu'il fut faict Diable par sa malignité. Il attire les hommes par les promesses qu'il leur faict de thresors cachez, & apres qu'il leur a faict renoncer à leur baptesme, il se mocque d'eux : & pour escus, il leur donne des fueilles vaines, & les traine auec soy par la corde de desespoir en enfer : A son imitation, vos persuasions plus familieres sont de suborner les simples en leur promettant la iouyssance de quelques biens terriens : & apres qu'ils sont à vous, ils perdent la terre & le ciel, la plus forte amorce que ce vieil Dragon mette deuant les yeux de ceux qu'il veut perdre, c'est la chair : c'est aussi vostre plus puissante & derniere machine.

La penitence propre subiect à prescher en l'Eglise de Dieu.

La penitence preschée par S. Iean Baptiste. Luc. 3.

Par le Sauueur. Matt. 47.

Par S. Pierre, Act. 2. 38.

44. Exemple memorable de deux Catholiques.

44. Permettez moy que ie vous en mette vn exemple prattiqué par vn de vous à sa cõfusion. Il y a neuf ans enuiron que les Huguenots prindrent soubs la conduite du Sieur de Chastillon la Ville de Mõton en Auuergne, lors qu'vn Pere Carme Religieux de Clermond, y preschoit : comme ils eurent faict pendre le Capitaine de la ville pour ne s'estre voulu mettre à leurs troupes, comme ils luy en auoient faict offre à cause de la valeur qu'ils auoient veu en luy, ils mirent le religieux à l'essay par mocqueries, promesses, & menaces, pour le gaigner : mais voyans que

Vn Capitaine martyrisé.

c'estoit en vain, ils le condamnerent à mesme peine que le Capitaine ; le bourreau le menoit à la mort & vn Ministre auec luy qui ne cessoit de l'exhorter & coniurer de se laisser vaincre, & apres qu'il eut employé tous les artifices de langue qu'il peut, sans rien profiter, en fin estant arriué au lieu du supplice, lascha le mot de prise, & luy dit, miserable que tu es, pourquoy n'as tu compassion de ton ame, & de ton corps? croy moy, quitte ceste abomination & ceste idolatrie, & mets toy en franchise, ie te promets que non seulement tu auras la vie sauue, mais encor vne ieune damoiselle vefue qui te portera cinq cens escus de bonne rente : sommes nous assez courtois, & as tu assez d'occasion de bien faire ? s'il disoit vray ou non, c'est tout vn pour la deception. Le religieux auec desdain & colere, repartit disant : miserable Ministre, ta promesse monstre bien que l'esprit de ta religion n'est que chair, puis que tu y alleches par telles amorces, ceux qui tirent à la mort. Or de bonne heure, comme le bourreau s'apprestoit à l'execution derniere, vindrent des gens de la part du Conuent de ce bon religieux, prier le sieur de Chastillon de le rẽdre à rãçon ; Ce qu'il leur octroya, & commanda de le mener à Maringues ; ou il fut deliuré, non sans auoir enduré des soldats, vn martyre de risées & d'affronts en chemin. Il y a mille autres exẽples semblables de nostre temps, & mille tesmoings en Auuergne de cestuy-cy, & nommément toute la ville de Billon, où ce religieux prescha l'année suiuante 1592. C'est vostre liberté & vostre Euangile, Messieurs les Ministres, & combien que tous ceux que vous voulez seduire en ceste façon ne soient pas si constans que cestuy-cy, c'est neantmoins la liberté de conscience que vous preschez, liberté qui donnant les aises au corps, met la cadene à l'ame, & la faict de noble maistresse abiecte chambriere de son valet, & esclaue de son esclaue, & precipite à l'enfer tous les deux. Et ce bel estat vous appellez en noble iargon, liberté de conscience. O dure liberté ! ô liberté plus pesante que les fers des forçats ! ô docteurs aueugles qui l'enseignez : insignes abuseurs qui la preschez, & trois fois miserables esclaues, qui la mettez en prattique ! iusques à quand serez-vous abusez ? & quand ferez vous fin d'abuser le monde ? iusques à quand perdrez vous les ames rachептées du precieux sang du Fils de Dieu, & seruirez vous en ce vil & infernal ministere, la rage de ce lion rugissant, qui ne faict proye & curée que de vostre perdition, & de ceux que miserablement vous perdez ? Ie prie ce souuerain Seigneur & Redempteur des hommes, qu'il vous remette en la lumiere de sa Saincte foy, & vous resuscite à la vie de sa celeste charité ; & de vostre captiuité vous rameine en la liberté des enfans de Dieu ; ou si vous continuez à fermer les yeux à ses conseils, & auez arresté de demeurer en vos tenebres, qu'il vous face tomber les ongles & le bec, & vous frappe de tel estonnement ; que vous n'ayez moyen de plus seduire personne : & qu'il donne la grace à l'Eglise Catholique sa chere espouse, de ne faire iamais plus grande perte de ses enfans qu'elle a faict en ces trois pauures esgarez, mesquins sans nom, sans credit, & sans force ; dignes de vostre reformation, tels qu'ils sont : dignes de compassion, s'ils s'amandent : dignes de la misere & peine qui vous attend auec eux, s'ils meurent auec vous, en l'impenitence de leur apostasie.

Exhortation digne d'vn Ministre.

Constance d'vn Religieux.

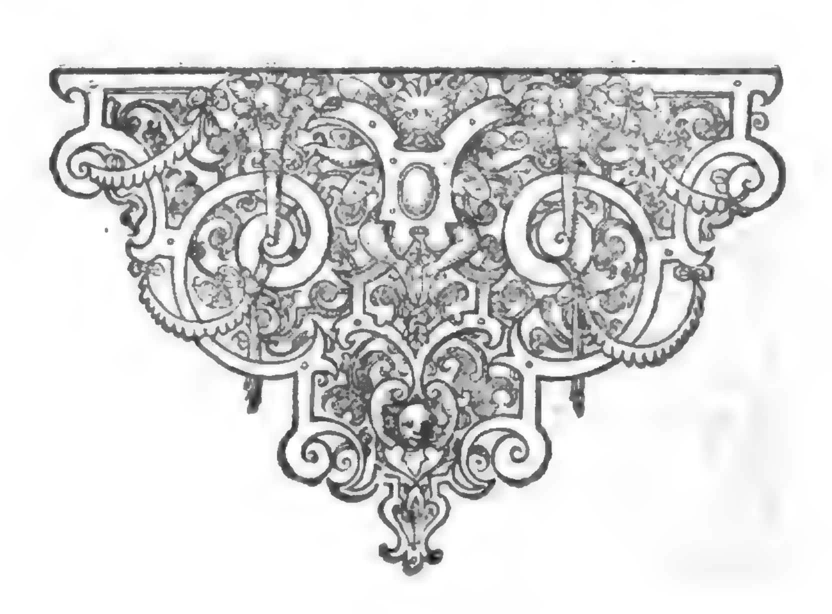

APPROBATION DES DOCTEVRS.

Nous soub-signez Docteurs en Theologie & droict Canon, Certifions auoir veu & leu le present Discours intitulé Reprimende aux Ministres, *&c. Et n'y auoir trouué chose aucune contraire à la foy Catholique Apostolique & Romaine ny aux bonnes mœurs, ains l'auons iugé vtile & necessaire pour l'instruction des errans & l'edification des Catholiques, & digne d'estre publié, faict à Bourdeaux ce second iour de Ianuier mil six cens & vn.*

I. D'ARNAL.

ANTOINE IORDIN.

PERMISSION DES SVPERIEVRS.

Nous soubs-signez Vicaires Generaux de Monseigneur l'Illustrissime Cardinal de Sourdis Archeuesque de Bordeaux & Primat d'Aquitaine, Apres auoir veu l'approbation des Docteurs susnommez, Auons permis & permettons le susdict discours intitulé Reprimende aux Ministres, *&c. Estre publié comme tres vtile & necessaire pour l'instruction des errans & l'edification des Catholiques. Faict à Bourdeaux ce second iour de Ianuier 1601.*

IVLIVS SALVIATVS Vicaire General.

DE CRVSEAV Vicaire General.

DEFENSE
DES
PELERINAGES
Contre
LE TRADVCTEVR D'VNE lettre pretenduë de S. Gregoire de Nysse, sur les Pelerinages de Hierusalem.

Par le R. P. Lovys Richeome, *Prouençal, Religieux de la Compagnie de* Iesvs.

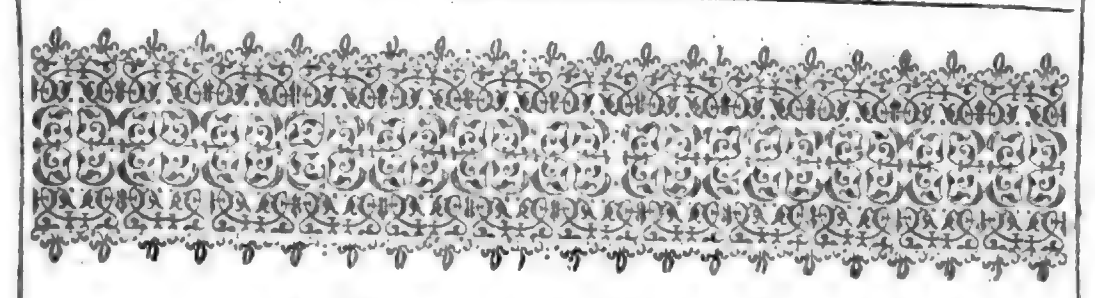

AV LECTEVR.

LES aduersaires, qui ayment mieux reuoquer toutes choses pieuses en doubte, que les embrasser, m'ont donné occasion d'escrire ceste briefue defense des Pelerinages qu'ils blasment; Si elle les persuade à bien faire, ils en apprendront encor à bien dire; Que si ayans entendu les raisons qui iustifient la deuotion Catholique, ils persistent neantmoins en leur opinion, i'espere qu'ils auront plus d'enuie de se retrancher dans les destroicts de leur opiniastrise & se taire, que de faire des saillies de langue ou de plume en vain, pour attaquer ce qu'ils ne peuuent combattre. Les bons Pelerins tandis poursuiuront en paix leur chemin, se seruant de ce petit traicté ou comme de guide, ou comme de mont-ioye. A Dieu.

APPROBATION DES DOCTEVRS.

NOVS soubs-signez Docteurs en la faculté de Theologie à Paris, certifions auoir leu entierement le present liure intitulé, *Defense des Pelerinages, auec vn Discours des sainctes Reliques, & vn autre des Richesses*, composé par le R. P. LOVYS RICHEOME, de la Compagnie du nom de IESVS, & n'y auoir rien trouué contraire à la foy Catholique, Apostolique & Romaine, ny aux bonnes mœurs, ains vn bon nombre de fort belles instructions pour la consolation & edification de ceux qui vacquent à la pieté & deuotion: partant l'auons iugé tres-digne d'estre mis au iour, afin que chacun retire le profit spirituel qu'il doit attendre & esperer de sa lecture spirituelle. Faict à Sorbonne ce 23. iour d'Aoust, 1604.

G. HOVSSIER. I. MVLOT.

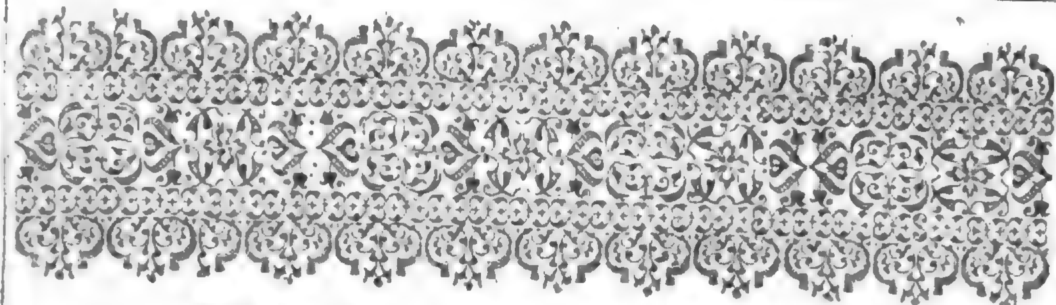

DEFENSE DES PELERINAGES CONTRE LE TRADVCTEVR D'VNE LETTRE PRETENDVE DE S. GREGOIRE DE NYSSE, sur les Pelerinages de Hierusalem.

1. *Façon de faire des errans.*

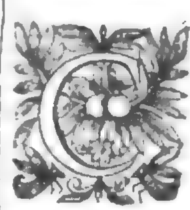

C'EST la coustume du vieil ennemy des hommes, de sursemer d'yuroye la terre qu'il voit ensemencée de bō grain & d'obscurcir par tenebres d'erreur, le serain de la verité. Ces moys passés furent mis en lumiere à Paris & en autres lieux, quelques liures Catholiques à la loüange des Pelerinages pour aider la deuotion des fideles Chrestiens en ce poinct; voila aussi tost mise en public la traduction d'vne lettre pretēduë de sainct Gregoire de Nysse, comme escrite contre certains Religieux Pelerins de Hierusalem, aux fins d'empescher le fruict de ces liures-là, & arrester le chemin des bons Pelerins, leur faisant perdre courage de passer outre par la nouuelle d'vn faux bruit. I'ay estimé que ce seroit office de charité de donner aux deuots des lieux saincts, quelque defense des Pelerinages, & d'examiner cette traduction, & descouurir en passant ce mauuais sursemeur & les tuyaux de son yuroye, & le desctiant luy faire quitter & champs & cabanne, à fin qu'il n'entreprenne de semer plus sans y mieux penser, & ne soit si hardi de dresser embusche et destourbier à ceux qui tirent au ciel faisant les Pelerinages de deuotion en terre. Il a caché son nom selon la coustume des maldisans qui ont plus d'enuie de mal faire que de puissance: Que s'il estoit vaillant il s'est faict tort, car puis qu'il mettoit le nom de l'aucteur qu'il traduit, il deuoit mettre le sien & ne donner par vn coüard silence vn signe euident qu'il est enfant de tenebres & qu'il se deffie, non seulement de sa cause, mais encor de ses forces, n'osant paroistre; au lieu qu'en se nommant il se monstroit courageux, & auctorisoit son entreprise par cette demonstration. S'il veut qu'on pense que c'est par modestie il veut plus qu'il ne merite, voulant loüange où il n'y a point de vertu; car l'action ne peut estre vertueuse qui contrarie au deuoir Chrestien, & ce deuoir luy cōmandoit de se nommer à fin de plus honorablement soustenir vn poinct de religion, laquelle il faut tousiours defendre à teste leuée; Que s'il vouloit estre à bon escient modeste & en estre loüé, il se deuoit taire du tout.

Coustume des enfans de tenebres se cacher.

Ie commence l'examen par sa preface. *Cette traduction*, dict-il, *est faicte sur l'original Grec imprimé à Paris par Guill. Morel.* Cette preface, dis-ie, est tracée sur les mensonges des Centuriateurs de Magdebourg Lutheriens, & non sur l'original Grec de Gregoire de Nysse, que ce traducteur n'a possible veu qu'au Latin de ces bons interpretes, aussi fideles en l'histoire Ecclesiastique, qu'en la religion; Et ce Grec fut iadis supposé comme ie diray tantost par gens de mesme esprit qu'eux & de mesme foy, & mis au vent pour faire peur aux idiots l'an 1551. quand l'heresie de Luther auoit ià sa teste formée & les cornes leuées contre le ciel pour reformer le monde en le defigurant, & mettant le degast à toutes les bonnes mœurs; & quand la fumée du PVIS de l'abysme, dont parle S. Iean, estoit ià espanduë par la Chrestienté, & les SAVTERELLES engendrées de cette fumée-là, voltigeoient à grands esquadrons par l'Europe pour piquer de leurs queües à guise de scorpions infernaux à la mort eternelle les hommes charnels, hommes de ventre comme sauterelles & ennemis de longs voyages & plus de longues peines: & partant mensonge en cet original & mensonge en ce Grec, & mauuais commencement de preface fondé sur deux mauuais pilotis.

1. *Examen de la preface du traducteur.*

Nomb. 8.

Puteus abyssi Apoc. 9. 2. Les Sauterelles d'Enfer Apoc. 9. 3.

L'aucteur Euesque de Nysse en Capadoce florissoit trois cens cinquante ans apres les Apostres.

Le temps de Gregoire est bien cotté, mais la supposition de sa personne est mal asseurée; car il n'est non plus vray-semblable qu'il soit l'autheur de l'œuure, qu'il est vray que ce traducteur est Catholique ce qu'il n'est point; & ainsi il continuë la toile de ses mensonges par mesme fil & trame qu'il la ourdie.

La superstition qui commençoit des lors luy donna subiect de publier cet escrit; lequel semble autant, voire plus necessaire à present, que nous voyons infinies personnes approuuer des choses non fondées en l'escriture saincte, & qui pour cette cause ont esté de si longtemps par vn si sainct Euesque & si iustement reprouuées. La superstition ne donna, ny alors ny iamais, suiect à sainct Gregoire d'escrire contre les Pelerinages, mais bien de nostre temps la fraude de Luther & de Caluin, a emprunté le nom de ce sainct Euesque, pour auctoriser l'heresie, qui en l'an 1551. leuoit les cornes comme i'ay dict & faisoit la guerre a tous efforts & machines aux œuures pieuses & sainctes & nommément aux Pelerinages, pour estre essais fascheux à la chair: Et partant cette lettre pretenduë de sainct Gregoire de Nysse, n'est non plus de S. Gregoire que la pretendue religion reformée, est de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine.

3. *Les Pelerinages tres-anciens en l'Eglise. Centuriatores Cent. 4. cap. 6. Col. 458.* Aussi vray est-il ce qu'il dit que les Pelerinages commençoient dés lors; Car les Centuriateurs mesmes, dont il suit le registre, parlans des Pelerinages de la terre saincte, confessent & escriuent qu'on y alloit de toutes les parts du mõde du temps de Constantin & de sa mere saincte Helene, qu'ils appellent, par modestie reformée, femme superstitieuse, que l'Eglise de Dieu appelle iustement saincte. Or comment se peut-il faire qu'alors les Pelerinages commençassent, & non plustost fussent paruenus en leur perfectiõ, puis qu'ils estoient si frequens & si celebres par toute la terre? Mais luy concedant qu'ils commençassent alors, pourquoy sera cet escrit plus necessaire maintenant que iamais? Est-ce pour condamner les Pelerinages que l'Eglise a prattiqués dés lors, c'est à dire depuis douze cens ans? Mais ce bon reformé qui parle à cachetes, & qui est du nombre de ceux qui en dispute de la foy ne prenent autres armes que de la saincte escriture, n'auoit-il autre machine pour combatre les Pelerinages que la banderolle d'vne epistre esgarée, portant à faux l'inscription & le nom de sainct Gregoire? Il dit que ce sont choses non fondées en la saincte Escriture, & où sont les passages drus & entassez du vieil & nouueau testament qui verifient ce qu'il dict? Et i'espere de luy ouurir les yeux tantost & luy monstrer le fondement des Pelerinages & luy faire voir cõbien la saincte Escriture est plus pour nous que pour luy; Mais n'a t'il peu finer que le tesmoignage d'vn Docteur supposé pour r'enuerser la foy & les escrits de mille Docteurs & l'authorité de seize siecles?

4. *Contradiction du traducteur.* Il loüe S. Gregoire & l'appelle sainct & dit verité, & se coupe la gorge voulant dõner vie & vogue à son erreur par l'auctorité de ce Sainct; Car s'il l'aduoüe pour sainct, comme à la verité il l'est, il faut qu'il aduoüe sa foy & sa religion; *La foy de S. Gregoire de Nysse* Or sa foy est du tout contraire à la pretendue reformée; sa foy est qu'il y a vn sacrifice & vn sacrement de l'Autel, où le corps du Sauueur est offert & mangé en verité; qu'il y a sept Sacremens en l'Eglise de Dieu, vn franc-arbitre en l'homme, vn purgatoire en l'autre monde. Il croit le merite des bonnes œuures, l'inuocation des Saincts, la veneration des Images, l'auctorité du sainct Siege & Euesque de Rome sur l'Eglise vniuerselle; En somme il est enfant & Docteur de l'Eglise Catholique Apostolique & Romaine; & par ses escrits deteste les principaux articles de la religion pretendue reformee. Or il est sainct par la confession & loüange de ce reformé, il faut donc qu'il confesse que sa religion pretendue reformée est abomination, ayat pour ennemy capital vn Sainct auec mille autres semblables en nostre Eglise. *contraire à celle des Huguenots.*

5. *Diuision du traducteur ridicule & calomnieuse.* Il poursuit & dict. IL EST VRAY *que beaucoup le font* (font des Pelerinages) *sans cognoistre pourquoy & s'en rapportans à la foy d'autruy; les* AVTRES *n'osans dire ouuertement ce qu'ils en pensent, & plusieurs pensans autrement qu'ils ne disent: tant peut la timidite sur les hommes plus desireux de leur aise & commodité que de la grace de Dieu & de leur salut: & telle est la conniuence & dissimulation des ames endurcies & cauterisées.* Il diuise en trois sortes ceux qui font les Pelerinages, & les condamne tous ou comme ignorans, ou comme timides, ou comme obstinez. Ceste diuision est aussi bien sans art que la condamnation sans iustice; c'est vn fantosme monstrueux n'ayant aucun membre de ceux, qui luy sont assignez, estans ces pieces d'vn autre TOVT; Car il n'y a aucun bon Pelerin Catholique qui soit ignorant ou timide ou cauterisé: aucun qui ne croye qu'il fait bien visitant les lieux saincts à la façon que l'Eglise Catholique l'enseigne; car comment les feroit il s'il n'auoit ceste foy? & encor que plusieurs n'en sçachent les raisons, ils ne doiuent pourtant estre estimés ignorans ou condamnez en leur ignorance, non plus qu'aux autres œuures de pieté que beaucoup de gens font suiuant la foy de l'Eglise sans en sçauoir les causes, cõme iadis en la loy de Moyse plusieurs Saincts gardoient les ceremonies sous la foy d'autruy: Et comme à telles gens c'est assés de croire les mysteres de la Religion sans sçauoir les subtilitez des escoles de Theologie, ainsi leur suffit-il d'entendre qu'ils font ce que l'Eglise leur a apprins de faire, & s'ils sont ignorans du reste, ils sont assez sçauans de sçauoir cecy, & ceste ignorance ne leur peut estre imputée à vice. Il n'y a non plus de TIMIDES que D'IGNORANS en cecy; ny aucun Catholique qui ne die franchement ce qu'il en pense, & quand il faict son Pelerinage ne professe t'il pas sa foy assez ouuertement cõbien qu'il ne sonne mot? Moins puis-ie croire qu'il se trouue aucun qui face des Pelerinages & les loüe sans croire de cœur qu'ils sont bons, autrement il est non seulement hypocrite & malin, ains encor vn grand sot; mais qui peut estre si beste qui veuille loüer les Pelerinages & les faire, s'il ne croit qu'ils soient vtiles & selon Dieu? Et dire que plusieurs pensent vne chose & en dient vne autre, c'est vser du iargon des errans qui lors qu'ils redoutent l'auctorité des Docteurs Catholiques & n'y peuuent respondre, recourent aux lettres closes & disent que ceux-là sçauent bien la verité, mais

La science du peuple Chrestien. *Des timides.* *Des hypocrites.* *Iargon des Errans.*

qu'ils ne la veulent pas dire; c'est deuiner regardant la Lune, c'est aller trop auant à la conscience d'autruy & calomnier sans conscience. Au moyen dequoy cet homme faict voir qu'il est aussi peu conscientieux en son assertion que pauure Logicien en sa diuision, en laquelle cõme ie viens de monstrer, il distribue vn TOVT, en des membres qui ne sont point; diuision toute telle que si quelqu'vn disoit, assignant la varieté des hommes, que les vns viuent en la plus haute region de l'air, les autres au fonds de la mer, les autres dans les cauernes du mont-Gibel. Et où sont, & qui sont ces hommes? De mesmes, où sont ces Pelerins, ignorans, timides & cauterisez en l'Eglise Catholique? Car quant est de la reformée pretenduë encor qu'il n'y ait aucuns Pelerins, il ne faut pas doubter qu'il n'y ait des hommes de toutes ces sortes, ignorans, timides & cauterisez, & sans aller plus loin ce bon traducteur en est le patron & les represente en soy tous: Car il est IGNORANT de ne sçauoir que les Pelerinages sont tres-bien fondés en l'escriture, en l'exemple des Saincts & en la practique de l'Eglise de Dieu, il le verra tantost: Il est timide n'ayant osé mettre son nõ en cette traductiõ, qu'il dict estre de saincts Gregoire, car quoy qu'il vueille qu'on en croye, c'est timidité & finesse de se cacher à cette occasion, c'est auoir peur de l'issuë, & se couurir pour n'estre frappé au visage en se monstrant.

Il porte finalement vne conscience cauterisée, non pour auoir escrit ce qu'il pense, mais dequoy il pense que les autres soient hypocrites cõme luy, & dequoy il oppugne la verité Catholique & fait espaule à l'heresie: calomniateur encor & censeur ridicule en ce qu'il escrit que ceux de la troisiesme sorte ont les cõsciences cauterisées pour estre desireux de leurs aises; car quels aises peut on soubçonner en ceux qui font chrestiennement les Pelerinages Chrestiens? aller à Pied en païs loingtains, demander l'aumosne, s'exposer à la mercy des estrangers, endurer la soif, la faim, la pluye & semblables incõmodités de tels exercices? N'est-ce pas plustost essay de penitence, & bien austere, que de bon temps? Et au contraire se tenir chez soy en repos & dire qu'il ne faut point faire de Pelerinages, comme faict & dict cettui-cy, n'est ce pas ce tenir en ses aises, & soustenir le parti du bon temps? Il fait sa conclusion & dict: *Quant à ceux qui pechent par ignorance, ils trouueront icy dequoy se rendre instruicts: les timides en pourront deuenir plus asseurés: & si les dissimulateurs n'y profitent rien, ils seront peut-estre incités à redoubter les menaces de Dieu contre ceux lesquels ne se souciant point d'entrer au Royaume Celeste, en ferment & defendent l'entrée aux autres.*

S'il n'a autres poincts ny autres preuues que la traduction de cette Epistre pretendue de S. Gregoire, pour enseigner que les Pelerinages sont à reprouuer, il n'effectuera pas d'vne Lune ce qu'il promet, & il promet plus d'argent qu'il n'en trouuera dans sa bourse, & ay bien peur que ceux qu'il pretend instruire, verront par sa doctrine qu'il est vn ignorant. Quant est des timides ie veux croire qu'ils deuiendront plus asseurez mais ce sera contre son opinion: Car si quelques vns doubtoient des Pelerinages & ne les osoient entreprendre de peur qu'ils fussent contre la loy de Dieu, comme cettui-cy nous veut faire croire, ayant leu sa preface & sa traduction & bien balcé le poids de ses raisons, ils auront dequoy s'asseurer en la foy Catholique, & mespriser l'espouuentail qu'il a mis en public pour faire peur aux simples.

Ce qu'il dict en troisiesme lieu des menaces contre ceux *qui ne veulent entrer au Royaume Celeste, & en defendent l'entrée aux autres*, c'est vne periode finale d'vne plume euantée & vn iauelot ietté par vn bras sans art & sans nerf: car au lieu de donner à sa bute & boucler son discours par sa conclusion, il s'oublie de sa fin & tire en l'air. Il falloit conclurre en particulier contre ceux qui font ou approuuent les Pelerinages de bouche & les condamnent en leur cõscience: car de ceux-cy il parloit en particulier, & non prendre vn si grand large pour conclusion: C'estoit donner au blanc encor que la bale fut de plume. Mais le laissant en paix au lieu où il s'abute, où est le fonds de son dire & les pieces de cette periode? Où sont les gens qui ne veulent entrer au Ciel & ferment la porte aux autres? Sont-ce les Pelerins Catholiques qui font penitence, qui cherchent Dieu par tout, qui vont visiter les saincts lieux, qui font ce que les amis de Dieu ont fait en la loy de Nature, de Moyse, & de IESVS-CHRIST? Ie crois bien que non, car ceux-cy desirent de gaigner le Ciel & ouurent la porte par leur exemple aux autres, & les encouragent d'y entrer. Qui sont donc ceux que cette clause comprend & contre qui tire ce traict? Sont ce les dissimulateurs qui disent vne chose & en croyent vne autre? Qui approuuent les Pelerinages de parole & les condamnent en leur ame? Ceux-cy ne sont pas de l'Eglise Catholique: ce n'est pas donc contre nous que ce traducteur donne: C'est contre ceux de sa Religion, gens simulez & dissimulez & de conscience cauterisée & mal aduisez comme luy, qui tirant à cachetes à coup choisi, a perdu sa bute & n'a sceu choisir & a frappé ceux qu'il pretend deffendre. 7. *Vaines menaces.*

8. *Des Pelerinages Chrestiens.*

Ie viens au fond de la question & à l'exposition des argumens que cet homme a cachez au reply de sa preface appuyé de l'Epistre traduite. La question est si les Pelerinages faicts aux lieux saincts sont bons ou non: l'Eglise Catholique tient qu'ils le sont & l'a tousiours tenu: les errãs, Lutheriens & Caluinistes tiennẽt que non suiuant la vieille heresie de Claude de Turin & des Petrobrusians qui condamnoient les Pelerinages: & des Vvicleuistes qui les appelloient actions d'idolatrie: Caluin dict qu'ils contiennent manifeste impieté: les Centuriateurs de Magdebourg les appellent superstition: le traducteur tient le parti de ceux-cy persuadé par ces argumens. Les Pelerinages sont vains parce que S. Gregoire le dict alleguant que le Sauueur n'a pas mis les peregrinations entre les œuures qui font les hommes vertueux. Item. Qu'ils sont pleins de dangers spirituels à cause des chemins, mesmes pour le regard des femmes. Item. Qu'il n'y a rien en Hierusalem pour le salut de nos ames qui ne se trouue par tout où l'Eglise Catholique regne, comme sont Sacre-

Erreur de Claude de Turin, apud Ion. Aurel. l. 3. de cultu Imag. Petrobrus. in vita S. Bernard. l. 3. cap. 5. Calu. l. 4. c. 13 § 7. Magdebur Cent. 4. c. 6. Col. 438. & c. 10. col. 950. ,, ,,

mens, Temples, Autels & autres choses necessaires à nostre instruction & bien. Donc les Pelerinages sont vains, voire encor impies. Quand i'auray respondu à tous ces obiects, i'apporteray les raisons de la verité Catholique pour l'assertion des Pelerinages.

Les Pelerinages sont vains dict l'aduersaire, parce que sainct Gregoire le dit. Ie respons ce que i'ay touché cy-deuant que cette Epistre n'est poinct de ce sainct, car elle ne se treuue parmi ses œuures ny Greques ny Latines; Ce qui ne pouuoit aduenir en vn Aucteur de tel nom, duquel les escrits auoient esté si diligemment recherchez & conseruez en plusieurs Bibliotheques; la forme de l'Epistre fortifie ma negation; car elle ne nomme point ceux ny celuy à qui elle est escrite; Ce que sainct Gregoire ny autre Escriuain d'auctorité n'auoit garde de faire: Parquoy ce Grec mentionné chez Guill. Morel par les Centuriateurs & emprunté par ce traducteur, est vn auorton supposé par quelque Claude de Turin, semblable à la piece cousuë apres la fin de l'epistre d'Epiphane contre les Images, que les INCONOCLASTES composerent de mesme stile & maniere que les ennemys des Pelerinages cette-cy selon la coustume des Errans aussi malicieux à supposer d'escritures fausses que hardis à supprimer & retrancher les vrayes.

Epistre d'Epiphane cõtre les images supposee

Mais donnant que sainct Gregoire fut l'Aucteur de cet eschantillon, affin de ne couper trop court l'herbe soubs les pieds à l'aduersaire & le laisser vn peu respirer debout. Quel argument tire t'il de cet œuure? L'auctorité d'vn Docteur contrepesera-t'elle au iugement vniuersel de l'Eglise & de tous les Docteurs Catholiques? Et vn pretendu reformé ne deuoit-il pas au moins prendre son premier argument de la saincte Escriture, de laquelle sa religion faict semblant faire tant de cas & tient si peu de compte des Docteurs anciens? Quel argument est cecy? *Vn Docteur condamne les Pelerinages,* DONC *ils sont vains*, encor que tous les autres Docteurs auec l'Eglise vniuerselle dient le contraire.

9. L'auctorité d'vn Docteur ne doit pas preualoir contre plusieurs autres de mesme rang.

Ie dis de surplus que cet Aucteur ne condamne pas les Pelerinages tout à faict, mais seulement ceux des Moines & Dames Religieuses qui auoient professé vie solitaire & separée de la meslée des hõmes & tumulte des villes. Au moyen dequoy le traducteur s'est abusé & abuse le monde, tirant vne conclusion generale d'vn faict particulier. Cette façon d'argumenter n'est pas bonne. LES HERMITES & Nonains ne doiuent point voyager en Hierusalem, estant cela repugnant à leur profession, & perilleux à leurs ames, DONC personne ne doit visiter aucun lieu sainct. C'est autant que si quelqu'vn discouroit ainsi, LE VIN n'est pas bon aux Febricitans, LA MARCHANDISE n'est pas seante aux gens nobles; LES ARMES ne conuiennent poinct aux Ecclesiastiques; DONC personne ne doit boire vin, ny estre marchant, ny gendarme; seroit-ce bien deuider la fusée? Ainsi l'a deuidé ce bon traducteur selon la traditiue de son Escole qui est de bastir des maximes vniuerselles sur la poincte d'vne exception; & vne generalité sur le bord d'vne circonstance particuliere. Ainsi les Ministres calomnient l'Eglise Catholique disant qu'elle condamne le mariage, & prohibe la chair & autres viandes, parce qu'elle defend aux Prestres de se marier, c'est à dire leur commende de garder le vœu de continance qu'ils ont faict à Dieu; Et commande de s'abstenir de la chair en Quaresme & autres iours ordonnés à penitence; sur ces ordonnances, cernées des circonstances des personnes & des temps, ils fondent leurs assertions en these, prononçant absolument & sans queuë, que l'Eglise condamne le mariage & les creatures que Dieu a données à l'vsage de nostre vie; De mesme argumente & bastit sa calomnie cettuicy sur les Pelerinages: Comme donc ces ordonnances faictes sur la continence des Prestres, & l'obseruation des ieusnes, sont pour certaines personnes & pour certains iours, ainsi les enseignemens de cette lettre ne touchent sinon les Moines & Nonains qui ont fait profession de la solitude. Voicy les paroles de l'Aucteur au commencement de sa lettre selon le traducteur. *Puis que vous m'auez, amy, demandé mon aduis par vostre lettre, i'ay pensé qu'il falloit vous respondre par ordre sur tous les poincts. Or quand à moy i'estime que ceux qui se sont vne fois mis & dediez à la vie contemplatiue, doiuent continuellement tenir l'œil tendu & arresté sur les paroles de l'Euangile.* Et ayant exposé qu'il se faut regler à l'Euangile, il adiouste. *Doncques comme ainsi soit que parmy ceux qui ont deliberé de viure solitairement & fuir le monde, il s'en treuue aucuns mettans au nombre des œuures de pieté, la visitation des lieux qui sont en Hierusalem, esquels se voyent les signes & marques de la venuë & presence en chair de nostre Seigneur, il sera bon de regarder à la regle.* Et prouue que le Sauueur n'a point commandé comme œuure necessaire à la perfection de faire des Pelerinages en Hierusalem. Tout cecy ne touche que les Religieux & Religieuses solitaires & en general ne fait rien contre les Pelerinages; Car il ne s'ensuit pas que si quelque sorte de gens ne les peuuent faire, que tous s'en doiuent abstenir: nous ne disons pas aussi que ce soit commandement donné à tous de les faire, non plus que de se rendre Religieux, ny qu'ils soyent absoluëment necessaires à salut: Nous disons seulemẽt que ce sont œuures pieuses à ceux qui les peuuent accõplir, encor qu'elles ne soyent commandées: Et que pour n'estre commandées elles ne sont pas prohibées: l'Escriture ne commande pas de boire du vin, est-il pour cela defendu d'en boire à ceux qui en peuuent auoir? Et le Sauueur ne commande pas à tout le monde d'estre Religieux: Sainct Paul dict qu'il n'a aucun cõmandement du Seigneur pour donner aux filles, & toutesfois ny l'vn ny l'autre, ne prohibe pas ce qu'il ne commande, ains le Sauueur inuite chascun à quitter toutes choses & mener vie parfaicte, comme font les Religieux: Et S. Paul conseille la virginité à ceux & celles qui desirent seruir Dieu sans destourbier de la chair & du monde: Parquoy comme il est loisible & loüable à ceux à qui Dieu en donne la grace, de se faire Religieux ou Religieuse & garder la continence & virginité, aussi est-il loüable & pieux de faire des Pelerinages à ceux qui les peuuent faire sans con-

Quels pelerinages ce docteur condãne.

Calomnies des errans

contre l'Eglise Catholique.

pag. 1. Le grec cõmence, [illegible]

Ce Grec supposé cõme il est vray semblable. Pa. 3.

*1. Cor. 7

p.5.6.7.8.9.10. treuenir à leur vœu ou à la prattique d'vn plus grand bien.

10. *Il ne faut pas entreprēdre vne bonne action au preiudice d'vne meilleure & necessaire.* L'aucteur vn peu apres donnant au poinct. *Et posé le cas*, dict-il, *que cette action fut profitable, il ne s'ensuit pas qu'il soit honeste aux plus parfaits d'en faire estat & d'y vacquer.* C'est par ce qu'ils laisseroient vn plus grand bien pour vn moindre, ce qui est contre la prudence Chrestienne, & c'est tousiours aux personnes dediées à la solitude qu'il parle. Aux pages suiuantes il prouue qu'il y a du danger, principalement aux Dames Religieuses d'entreprendre tels voyages, & conclud que c'est perfection de s'en abstenir, & qu'il est meilleur de suiure le train de sa vacation & sa regle. C'est donc à telles gens qu'il dissuade les Pelerinages & non en general à tous les Chrestiens, comme argumente l'intention secrete du traducteur en sa preface. C'est pour les solitaires & Nonains que les argumens amenez ont force & vigueur s'ils en ont aucune: Car ayant dedié telles gens leur vie à des actiōs plus nobles que ne sont les Pelerinages; deuans vaquer nuict & iour à sainctes Meditations, chanter les loüanges de Dieu, lire les saincts liures, prier sans cesse & faire sans destourbier autres œuures semblables; s'ils eussent encor voulu s'employer à faire des voyages aux lieux saincts, ils eussent raualé leur estat & laissé de faire des actions plus parfaictes pour d'autres de moindre merite; Et partant il leur estoit plus expedient d'estre bons Religieux chez eux, selon leur profession que bons Pelerins aux champs à la façon de ceux qui sont libres & non astraincts à vne regle claustrale ou de solitude; Et c'est la response qui fut donnée à Claude de Turin qui calomniant l'Abbé Theodemir dequoy il loüoit les Pelerinages, & neantmoins ne permettoit ses Religieux sortir du Monastere pour voyager aux lieux saincts, il luy obiecte disant, *Pourquoy donc retiens tu tes Moines au Cloistre? Que ne les enuoyes-tu trestous à Rome?* *A quoy respond Ionas d'Orleans pour l'Abbé Theodemir: C'est parce que les Pelerinages sont voirement bons, mais non pas aux Moynes: tout ainsi que les nopces sont bonnes, mais non pas à ceux qui font profession de continence.* C'est donc pour les Religieux en general & pour en faire vne chose ordinaire ny ayant au reste aucun inconuenient que quelques vns d'entre eux voyagent ayant l'obedience de leur Superieur pour quelque respect particulier.

Theodemir.

Ionas Aurel. l. 3. de cultu imag pour l'abbé Theodemir.

11. *Ceux qui doiuent s'abstenir des pelerinages.* Or affin que l'aduersaire entende qu'il ne sçait ce qu'il oppugne, il notera que l'Eglise n'excepte pas seulement les Religieux de l'entreprinse des Pelerinages principalement loingtains, mais encor tous ceux qui ne les peuuent accomplir sans preiudice de leur famille ou de leur charge, ou encor sans risque de leur vie & santé; Et partant ceux qui ont femme & enfans qu'ils doiuent regir & gouuerner, ou encor nourrir de leur trauail, ou qui sans femme exercent quelque charge publicque, qui administrent la iustice, qui preschent en l'Eglise, enseignent aux escoles d'importance ou font choses semblables, ou finalement sont maladifs & de petite vie, ils ne doiuent nullement entreprendre tels voyages; car ils feroient tort à plusieurs, & à la iustice preferans ce qui est de liberté à ce qui est de commandement, & leur volonté & iugement propre à la charité commune & prudence Chrestienne & leur plaisir à la necessité.

Et pour le regard du Pelerinage de Hierusalem en particulier, la mesme Eglise donne aduis à ceux qui sont libres & demeslez des susdicts empeschemens, de ne le commencer qu'à bonnes enseignes & à bonnes occasions & moyens, non que ce ne soit vn des plus souhaitables Pelerinages de la terre, mais à raison des grandes difficultez des nauigations & chemins, & plus encor pour les euidens perils de l'ame, du corps, & des biens qu'on y court, en vn temps si miserable & parmy la barbarie & cruauté des infideles qui habitent ces païs-là: n'ayans autre occupation qu'à nuire, piller & mettre à mort ceux qu'ils peuuent attraper & tenir en leurs mains: Et pource a esté iustement ordōné par le Sainct Siege, que personne ne l'entreprenne sans son exprez congé; mais au defaut de Hierusalem l'on pourra choisir à moindres frais & perils, les saincts lieux de l'Europe comme sont Lorette, Rome, S. Iacques ou autres plus proches selon la commodité d'vn chascun; Car la prouidence diuine a si bien pourueu de moyens de deuotion à ses enfans en cecy, qu'elle n'a laissé aucun païs, aucune ville ou village, ny presque aucun endroit de la Chrestienté, où elle n'ait faict reluire quelque particulier rayon de ses graces, y faisant des lieux celebres & propres pour seruir d'exercice de religion & pieté aux bons Pelerins. 12. *Des pelerinages de Hierusalem.*

Aux susdictes circonstances il faut mettre pour essentielle perfection des Pelerinages, qu'ils soient entrepris auec vne pure intention, & executés auec pareille sincerité: Et partant le Pelerin Chrestien se mettra en chemin pour honorer Dieu auec plus grande affection, pour faire penitence & apprendre l'humilité & la patience & retourner en sa maison plus sage & plus riche de vertu, & non pour vaine curiosité, pour voir les païs & villes, pour prendre ses passetemps, moins encor pour semer noises & exercer des inimitiez; comme souuent il est aduenu ez Pelerinages qui se font ez lieux voisins par gens de mesme contrée, qui sont faictes dignes de punition exemplaire. Auec ces loix & conditions ie dis que les Pelerinages sont saincts, & que sainct Gregoire ne les condamne point estant tels, & partant le traducteur prenant cette pretenduë lettre pour les oppugner, est sans fondement & raison: car elle ne parle pas contre les Pelerinages en general, mais seulement contre ceux qui sont faicts mal à propos, comme il appert en ce que i'ay recité d'icelle: Et si on condamnoit les Pelerinages parce que plusieurs ne s'y portent pas en Chrestiens, il faudroit condamner toutes les vacations du monde pour bonnes qu'elles soyent, la prestrise, la Royauté, la Iudicature, la Milice, toutes les sciences & arts: car par tout on y trouue des mal aduisez & à tort ce abuseurs & abus: Que si ces vacations sont iustement approuuées & loüables parce qu'on y peut bien verser, pourquoy condamnera t'on les Pelerinages puis qu'ils peuuent estre sainctement faicts, encor que plusieurs ne les facent bien? 1. *Comment & auquel le intentiō on doit entreprendre vn pelerinage.*

Ce qui suit au reste de la lettre, à sçauoir qu'on ne verra rien en Hierusalem necessaire au salut 14. *Response au reste de la lettre de S. Gregoire.*

qu'on ne voye ailleurs, & que mesme il y a plus d'Autels en Capadoce où Dieu est glorifié, qu'en la Palestine; *pag.11.* Qu'il est vray-semblable que la grace de Dieu est plus residante & plus abondante ailleurs qu'en ceste terre iadis saincte, à cause de la multitude des pechez qui s'y commettent de toute sorte; *pag.13* Que c'est plus grand merite de croire les mysteres qui sont esté accomplis en la Iudée pour nostre salut, que d'y voir sans croire les lieux ausquels ils ont esté accomplis; *pag.17.* D'auoir la foy de la Natiuité du Sauueur, de sa Resurrection, & de son Ascension, que de voir sans foy la creche de Bethlehem, le Sepulchre du Sauueur & le mont des Oliues; *pag.20.* & finalement que Dieu est par tout, & que par tout on peut auoir Dieu si on a bonne conscience: *pag.21.* En Capadoce, en Afrique & ailleurs; Tous ces aduis dis-ie donnés en cette lettre, sont veritables & deuoient persuader à ces bons Religieux pour lesquels elle semble estre escrite, de ne se donner peine de voyager en Hierusalem, pouuant estre parfaicts & bien-heureux en gardant leur regle sans subir ces dangers: Mais pour tout cela on ne peut pas condamner tous les Pelerinages ny mesmes nier qu'il n'y eut alors en Hierusalem & qu'il ny ait encor là & ailleurs maintenant, des lieux conuenables pour amorcer la deuotion, qui ne se trouue point par tout: Comme sont en la Palestine la CRECHE du Sauueur, le Sainct SEPVLCHRE & ailleurs plusieurs endroicts marqués des merueilles de sa puissan- & bonté & dignes d'estre honorez par ceux qui le peuuent faire: Au moyen dequoy ce discours ne faict rien, non plus que les precedens, contre les Pelerinages: moins en oste-il le merite à ceux, qui n'estans liez à la solitude ou autre vacation exceptée, les peuuent accomplir sans preiudice de leur deuoir & sans interest de leur ame & le font auec foy & deuotion Chrestienne: & si Dieu & son Sainct Esprit est par tout, comme il est, il peut donc estre donné aussi bien en Iudée qu'en Capadoce & en Afrique, nonobstant les pechez des infideles. Combien y auoit-il de pechez en la terre Saincte deuant que le Sauueur y nasquit? quand il y conuersoit? quand il y mourut? & toutesfois les Saincts laissoient ils de faire leurs Pelerinages venans de toutes parts en Hierusalem pour accomplir leurs vœux?

15. *Le traducteur refuté par son aucteur.* Le traducteur peut voir par ceçy combien il est esloigné de la conclusion qu'à son aduis il tenoit jà par la filiere en sa preface: Et peut voir sur le tout que l'Aucteur qu'il traduit, n'est pas pretendu reformé, mais Catholique, & qu'en Cappadoce il y auoit des Autels où l'on disoit Messe comme on a tousiours fait & faict on encor en l'Eglise Catholique.

Iusques icy i'ay respondu aux argumens aduersaires & soustenu la cause des Pelerinages Chrestiens par voye de deffence, il reste d'attaquer le mensonge par les armes Catholiques & enseigner à ce bon traducteur ce qu'il ne sçait pas, à sçauoir que ce sont œuures de pieté bien fondées en la loy de Dieu, affin de le retirer des tenebres ou le faire rougir en tenebres.

Pour impugner les Pelerinages il n'a sceu fournir qu'vne lettre mal asseurée, de laquelle il a fait vn faux antecedent, comme i'ay monstré, & vne mauuaise consequence l'employant faussement comme si elle condamnoit generalemēt les Pelerinages par quicōque, en quelque part, & façon qu'ils soient faicts, & concluant aussi faussement qu'il n'en faut point du tout faire: I'espere de mieux acerter la verité Catholique que luy n'a estably le mensonge huguenot, & mettre les pieds en l'air à l'erreur par meilleures pieces de batterie: Ie ne puis mieux commencer que par la saincte Escriture, que les Ministres vantent sans fin & n'en peuuent vser quand ils en ont bien affaire.

Les pelerinages fondez en la saincte Escriture. Trois festes de pelerinages. Deuter.16 L'escriture nous enseigne que les Pelerinages ont esté commandez de Dieu & recommandez à son peuple comme actions de saincteté: Car estant l'Hebrieu encor au desert, Moyse luy laissa vne loy de voyager à trois festes de l'an quand il seroit applacé & domicilié en la terre promise, à sçauoir, à PASQVES, à la PENTECOSTE, & à la feste des TABERNACLES; & visiter le lieu où seroit le tabernacle & temple de Dieu, & illec assister au sacrifice & faire ses deuotions: De maniere qu'en ces trois festes les Iuifs venoient honorer le lieu du Tabernacle de tous les endroicts où ils habitoient fust ce en la Palestine ou en autre païs loingtain. *Helcana. 1.Reg.1.* Ainsi nous lisons que Helcana pere de Samuël, & Anne sa mere, venoient tous les ans en SILO auec grande deuotion: Et le Sauueur auec sa glorieuse Mere en Hierusalem où le temple de Dieu estoit basti; *L'Eunuque Act. 8.26.* Et l'Eunuque de la Royne de Candace y vint de son païs fort esloigné de la Iudée: Et la feste des Tabernacles ou Pauillons estoit toute affectée à la memoire des Pelerinages; *Hospes erā Matth.25 31.* Et entre les bonnes œuures que Dieu prononcera en son grand iour, dignes du Royaume Eternel, ce sera d'auoir bien-faict aux Pelerins, & les auoir recueillis & hebergez en son nom, & si cela marque toute sorte d'estrangers qu'on reçoit pour l'honneur de Dieu en sa maison, à plus forte raison ceux qui voyagent par pieté. De façon que la diuine prouidence a donné credit en tout temps par loix & ceremonies particulieres, à l'exercice de telles actions.

17 *De la deuotion des pelerinages en la Loy de grace.* C'estoit donc vne deuotion celebre parmy les Iuifs de faire des voyages aux lieux saincts de la Iudée, laquelle a esté de tant plus illustre en la loy de grace que la ferueur des Chrestiens eschauffée d'vn nouuel esprit, a esté plus grande & la multitude plus nombreuse des lieux sanctifiez & ennoblis par les vertus, mort, reliques, & miracles des Martyrs; *S. Paul. act.20.16 S. Hieron epist. 17.* les Apostres en ont donné les premiers exemples; car nous lisons en l'histoire de leurs actes que Sainct Paul hastoit son chemin vers Hierusalem pour s'y trouuer à la feste de la Pentecoste, qui n'estoit autre chose qu'aller en Pelerin au lieu Sainct pour y adorer Dieu en vn iour sainct; Car si n'eust esté la deuotion du Pelerinage, il n'auoit que faire d'entreprendre ce chemin pouuant trouuer Dieu par tout ailleurs; *S.Hieron. ep.17.* Exemple que S. Hierosme employe pour enseigner à Marcelle, noble Dame Romaine, estre vne œuure pieuse & Chrestienne d'honorer les lieux saincts.

18. *Pelerinages des Chrestiēs. Euseb.l.6. c.9.histor. S.Hieron. de viris illustr.* Nous apprenons de l'histoire Ecclesiastique laissée par Eusebe que les Chrestiens voisins des Apostres estoient tres-deuots en cet exercice, & raconte, & apres luy Sainct Hierosme, comme vne chose desià communement vsitée, que

S. Alexandre

Magdeb. Cent. 3. c. 10. init. c.

ses ancestres ont si pieusemẽt pratiqués; & profess. Alexandre Martyr au second siecle (Sainct que les Centuriateurs loüent à merueilles) s'en alla adorer en Hierusalem & visita les lieux saincts; où est à noter que ce Sainct estoit du païs de Sainct Gregoire de Nysse, qui faict penser qu'il n'est aucunement vray-semblable que ledict Sainct Gregoire eut voulu condamner les Pelerinages qu'il sçauoit auoir esté faicts par vn homme à bon droict loüé & prisé de tous & que luy mesme tenoit pour Sainct. Nous lisons aussi que Sainct NICOLAS ieune adolescent fit le mesme voyage s'y estant obligé par vœu. Tesmoignages qui descouurent le mensonge des Centuriateurs & de ce bon traducteur, qui les a prins pour guide, disans que la superstition des Pelerinages, comme ils parlent, commença du temps de Constantin; Car Sainct Nicolas auoit esté Pelerin en Hierusalem long temps deuant l'Empire de Constantin à l'imitation des Chrestiens qui faisoient alors telles deuotions. Et le susdict Sainct Alexandre auoit enduré le Martyre plus de cent ans deuant Constantin; Ce qui aduint du temps de cet Empereur fut que les lieux saincts, qui auoient esté prophanez par les idolatres, furent purgez & rendus plus celebres & plus honorables par la liberalité de l'imperatrice HELENE mere d'iceluy Empereur, appellée, comme i'ay dict cy deuant, superstitieuse par les Centuriateurs, dequoy elle estoit fort saincte & deuote. Ce fut elle qui estant allée visiter la Palestine, selon la coustume des Chrestiens, osta la statuë de Venus que les infideles auoient plantée au mont de Caluaire pour esteindre la memoire de la Passion & Croix du Sauueur illec arborée par les Chrestiens, & par les mesmes infideles enseuelie en terre enuiron cent & quatre-vingts ans deuant l'Empire de Constantin; laquelle Croix cette saincte Dame fit rechercher auec vne aussi grande diligence que pieté & la trouua auec plusieurs miracles: Elle fit aussi abbatre la statuë de Iupiter dressée ioignant le sainct Sepulchre & celle d'Adonis erigée à la creche du Sauueur: Par tout faisant bastir des Temples magnifiques. Ce qu'elle fit aussi en Nazaret pres la chambre où la Vierge auoit esté saluée par l'Ange. Parquoy S. Ambroise, auec Eusebe poussé d'vn esprit vn peu meilleur & plus cler-voyant que celuy des Centuriateurs, loüe grandement en ce pelerinage, le zele & pieté singuliere de cette deuote Princesse, & se garde bien d'appeller tenebres ce qui est lumiere comme ceux-cy appellent superstition ce qui est pieté.

S. Nicolas Simeon Metaph.

S. Nicolas Metafrast.

S. Helene.

Statue de venus ostée du mont Caluaire par S. Helene. Ruff. l. 1. c. 7. S. Hier ep. ad Paulin.

De Iupiter au sainct sepulchre, d'Adonis à la creche S. Helene Ruffin l. 1. ca. 7. S. Hier. ep. ad Paulin Eusebe l. 7 de vita Cõstant. S. Ambr. orat. de obit. Theodos.

19. Des Pelerinages des Chrestiens en la Iudée.

Depuis ce temps là aussi l'affluence des Chrestiens venans en Pelerinage en la Iudée, fut plus grande que iamais, non que la deuotion commençast alors, mais parce que soubs la faueur de ce sainct Monarque, Constantin le Grand, la Religion Chrestienne comme l'Emperiere du monde, florissoit victorieuse par tout, & les Chrestiens ses enfans incités par l'exemple des grands & de l'asseurance & commodité des chemins, venoient à grandes troupes de toutes parts adorer Dieu aux lieux de sa Passion & victoire. Sainct Hierosme est tesmoing de cette verité, car il escrit à Marcelle ainsi, *Ce seroit* dit-il, *vn discours trop long de raconter d'aage en aage depuis l'Ascension du Sauueur iusques au iour present, combien d'Euesques, combien de Martyrs, combien de gens eminens en eloquence & doctrine ecclesiastique, sont venus en Hierusalem se reputans estre moindres en religion & doctrine Chrestienne & n'auoir atteint le haut sommet des vertus, s'ils n'auoient adoré Iesus-Christ en ces lieux desquels la premiere nouuelle de l'Euangile a rayonné de la croix.* Duquel tesmoignage est euident que dés l'Ascensiõ du Sauueur les Chrestiens voire les plus remarquables, auoient de coustume d'aller en Pelerinage en la Iudée, & que personne ne pensoit porter dignement le nom de Chrestien qui n'auoit faict ce deuoir s'il pouuoit. En vn autre lieu il dict. *Quelle nation y a-t'il au monde de laquelle les hommes ne viennẽt aux saincts lieux?* Paroles qui monstrent la multitude des Pelerins qui venoient en Hierusalem principalement depuis l'Empire de Constantin qui fut l'aage d'or de l'Eglise Chrestienne. Le mesme Docteur somme le Moine RVSTIQVE d'accomplir le vœu qu'il auoit faict de venir Pelerin au sainct lieu de nostre Redemption. *Rends,* dit-il, *ce que tu as promis deuant Dieu, la vie des mortels est incertaine, garde toy d'estre surpris deuant que tu ayes accomply ta promesse.* Et ailleurs auec vne clause hardie & preignante il exhorte son amy DESIDERIVS de faire Pelerinage, *Certes,* dit-il, *c'est vne partie de la foy d'auoir adoré au lieu où ses pieds ont esté posez.* Socrates raconte comment EVDOCIA femme de Theodose le ieune alla en Pelerinage en Hierusalem selon le vœu qu'elle en auoit faict. Palladius loüe MELANIA Dame renommée, en vertu & saincteté, dequoy elle s'occupoit en Hierusalem à receuoir & traicter les Pelerins qui y venoient de tous les endroicts de la terre.

S. Hier ad Marcell. ep. 17.

S. Hier. de obitu Paula ep. 27.

ad Rust. ep. 46.

Psal. 131. 7

Eudocia. Socrat. l. 7. c. penul. Pallad. c. 118 histor. Lausiac.

20. Deuotions des François aux Pelerinages. Guill. tyr. Guill. de Nangis. Ioinuille in la vie de S. Louis

Les Historiens nous aduertissent qu'entre tous les peuples du monde les François ont esté deuots & loüez en cecy; Et qui plus est sont allez en Hierusalem, non seulement comme Pelerins pour voir les lieux saincts, mais cõme soldats Chrestiens pour retirer au prix de leur sang les lieux saincts de la main & de la tyrannie des barbares & les conseruer pour les Pelerins Chrestiens. Ce glorieux Monarque S. LOVYS Royale tige de nos Roys de France, y est allé par deux fois accompagné de sa Noblesse & de son peuple & à la premiere, y fit mille beaux exploicts de valeur, pieté & liberalité pour l'exaltation du nom Chrestien & salut des ames, Cõme aussi en la seconde, en laquelle il contribua encor la vie & par ses vertus s'acquit pour soy, la gloire immortelle qu'il alla ioüyr au Ciel, & cy-bas pour sa maison, vne perpetuelle benediction de successeurs; Et a cette monarchie, & au nom François, vne reputation & renõmée illustre par toutes les nations estrangeres; Et que les Centuriateurs & les insensez auec eux fremissent d'enuie, & calõnient les voyages & Pelerinages de ce Sainct, & du peuple François, la memoire de leurs proüesses viura & fleurira eternelle dans les cœurs des mortels, & aux immortelles archiues des siecles à venir; & la medisance pour salaire & prix de son iniquité, rongera ses entrailles & dessechera sur pied de despit auec l'heresie: et le traducteur s'est monstré ignorant ne sçachant cecy, où s'il le sçauoit, il a faict voir qu'il est aussi mauuais François que mauuais Chrestien & aussi foible Docteur, mesprisant les Pelerinages de la terre saincte, que

S. Louys.

duisant vn morceau de lettre suspecte pour persuader à l'vniuers de mescroire ce que tout l'Vniuers croit, & de condamner sans raison & sans titre, ce que la saincte Escriture prise, les sçauans approuuent, & les Saincts ont tousiours prudemment & sainctement embrassé.

21. *Des Pelerinages des Chrestiens en diuers lieux.*

Or qu'il deuienne plus sçauant s'il veut parce qu'a esté dict, & qu'il apprenne encor de plus, que non seulement les Chrestiés alloient en Pelerinage en Hierusalem, qui estoit le principal, mais aussi aux autres lieux de la Chrestienté marqués de quelque trace des merueilles de Dieu ou reliques & bienfaicts de ses Saincts; dequoy plusieurs Docteurs sont fideles tesmoings. S. Chrysostome est des premiers, lequel comparant la mort & les Sepulchres des Roys auec ceux des Martyrs. *Monstre moy*, dict-il, *Le tombeau d'Alexandre le Grand & le iour de son trespas.* Et ayát monstré combien plus sont honorez les Sepulchres des Saincts Martyrs visitez par les Pelerins, que les tombes, voire que les Palais des Roys, ferme son discours par ces mots, *Personne n'a esté en Pelerinage pour voir les cours Royales, mais bien plusieurs Roys sont venus pour voir ce spectacle, les Sepulchres & reliques des Saincts; parce que la maison des Saincts, où les Diables sont battus, & les hommes apprins à mieux faire & deliurez des malins esprits, nous represente les marques & signes du futur iugement.* Ainsi S. Paulin escrit qu'vn infini nombre de Pelerins venoient de son téps des païs tres-loingtains visiter le corps de S. Felix. Entre mille telles loüanges qu'a eu ce noble Romain ALEXIS pour ses diuines vertus, l'vne est qu'il visita Pelerin toutes les Eglises de la Chrestienté. Palladius escrit que les Pelerins venoiét à grandes troupes en Alexandrie pour y honorer les reliques de S. Marc. S. Augustin se trouuant en peine de sçauoir qui estoit coulpable de deux hommes qui s'entre-accusoient, & par leur discorde troubloient la paix de l'Eglise, dict leur auoir enioinct de faire vn Pelerinage à quelque lieu sainct, affin que par ce moyen ils fussent aidez & inspirez à descharger leur conscience par confession. *Ie choisis*, dict-il, *vn moyen, c'est que de leur bon plaisir, & à dessein arresté, ils fissent vœu d'aller en Pelerinage à quelque lieu sainct.* Duquel tesmoignage apert que c'estoit vne chose commune & vsitée en l'Eglise, de faire des voyages de deuotion & de penitence, & visiter les lieux saincts mesmes ceux qui estoiét enrichis de quelque honorable despoüille des seruiteurs de Dieu.

S. Chrysost. hom. 66. ad popul. Antioch. — *S. Chrysost hom. 66. ad pop. Antioch. ad finem.* — *S. Paul. natal. 3. S. Felicis.* — *Pelerinages de S. Alexis Simeon Metaphr. in eius vita.* — *Pallad. in hist. Lausiaunc. 113.* — *S. August. epist. 137.* — *S. August. epist. 137.*

22. *Des Pelerinages faicts à Rome.*

C'est pourquoy côme nous apprend l'histoire Ecclesiastique les Chrestiens venoient en Pelerinage à Rome honorer les corps des Glorieux Apostres S. Pierre & S. Paul; Ainsi le susdict Palladius met entre les loüanges de Philoromus Prestre, dequoy par vœu prononcé il auoit esté en Hierusalem & à Rome aux reliques des Apostres. Nicolas Pape premier, escrit en vne Epistre que plusieurs miliers de personnes y venoiét de tous les coins du monde. Le venerable Beda racôte deux Pelerinages notables de deux Roys en ce lieu; l'vn est du Roy Ceduàlla qui vint à Rome auec desir d'y receuoir le Baptesme & aussi tost passer de cette vie, si c'estoit le bon plaisir de Dieu, & fut exaucé; car ayant esté baptisé au Samedy de Pasques de la main du Pape Sergius, & prins la robe blanche fut atteint d'vne petite maladie qui l'emporta neátmoins, au Ciel incontinant apres. L'autre est du Roy Coënredus lequel ayant quitté sceptre & Couronne & dit à Dieu aux pompes du monde, vint Pelerin au mesme lieu visiter les Eglises où reposent les corps desdits Apostres & y seruir Dieu soubs leur protection vaquant à prieres, ieusnes, veilles & autres œuures de pieté iusques à son trespas. Les liures des saincts Docteurs & les histoires sont pleines de tesmoignages semblables qui nous enseignent euidément que rien ne se faict par les Catholiques auiourd'huy en cecy, qui n'ait esté de tout temps, voire auec plus grande ferueur & zele prattiqué en l'Eglise de Dieu.

Nicolas I. ep. ad Michaelem. — *Ceduàlla Beda l. 5. c. 7.* — *Coënredus ibid. c. 20.*

23. *Les Pelerinages approuuez par les Conciles.*

Pour confirmation de toutes les susdictes auctorités nous auons le iugemét vniuersel de l'Eglise qui approuue & loüe en assemblée publique les Pelerinages comme œuures pieuses & Sainctes. Ainsi le Concile de Chalon tenu du temps de Charlemagne enuiron l'an huict cens, enseigne selon le sentiment de l'Eglise en tout temps, que la deuotion de ceux qui font Pelerinage à Rome aux reliques de S. Pierre & S. Paul & aux autres lieux pour faire penitéce, doit estre loüée d'vn chascun: le mesme declare le sainct & sacré Concile general de Trente.

Les pelerinages à Rome Concil. Cabill. can. 45. — *Cõc. Trid. Sess. 25.*

24. *Par la raison.*

Nous auons finalement plusieurs raisons qui s'accordent auec tout ce que dessus. Premierement si les voyages qui se font pour quelque proffit temporel soit du corps ou de l'esprit, ou encor pour quelque honeste curiosité, sont estimés loüables de tous, quelle temerité est-ce de mettre entre les actions superstitieuses les voyages entrepris par deuotion? les marchans singlás d'vne mer à autre & trauersans la terre & l'Ocean d'vn Hemisphere à l'autre, pour amasser les presens perissables: les diaments, les perles, & les drogues, seront estimés sages & accortz, & les Pelerins Chrestiens insensez dequoy ils voyagent pour aller admirer Dieu aux lieux où il s'est rendu admirable, & cueillir les dons de sa grace, l'amour diuin, la deuotion, la patience, la prudence & autres biens qu'il promet donner en ces lieux à ceux qui les y cherchent? Et si la Royne de Saba est loüée par la bouche du Sauueur pour auoir faict cas de la sapience de Salomon & l'estre venuë visiter d'vn loingtain païs en propre personne, le Chrestien sera-t'il superstitieux s'il faict cas des lieux honorés de quelque particuliere marque de la sapience & bonté de Dieu & des reliques de ses seruiteurs que luy mesme rend illustres par prodiges & miracles de sa vertu? Platon, Aristote, & les sages de Grece seront-ils allés en la Chaldée, en l'Egypte & ailleurs auec loüange, à raison de quelque gain de sciences humaines, & les Chrestiés s'ils vont voir & apprendre la grandeur de Dieu ou en la Palestine sáctifiée par les traces de son fils, & par vne infinité de ses merueilles, ou aux autres saints endroicts de la terre, auec fruict de Religiô, serôt reputez nô seulemét vains, mais encore idolatres.

La Royne de Saba. 3. Reg. 10. 4. Matt. 12. 42. Luc. 11. 3. — *Platon, Aristote & autres voyageurs*

25. *Dieu peut estre loüé par tout.*

Mais si Dieu est par tout ne peut-il pas estre trouué par tout? A cecy a esté respondu cy deuát que puis que Dieu est par tout & peut estre trouué par tout, ce n'est pas donc chose vaine de le chercher par tout où la deuotion nous conuie; car nous le pourrons trouuer là; Il n'est pas voiremét necessaire d'aller chercher la pieté en païs

estrange quād on la peut trouuer chez soy, mais on la trouue quelquefois plus heureusement ailleurs que chez soy. Il n'estoit pas necessaire que les Iuifs vinsent trois fois l'an en Hierusalē pour y adorer Dieu & apprendre la pieté, car Dieu estoit aussi bien, non seulement aux autres lieux de la Palestine, mais encor en Ægypte, en Asie & autres contrées plus loingtaines, & y pouuoit estre adoré, si ainsi il l'eust ordonné, aussi bien qu'en Hierusalem; Et toutesfois il donna loy d'y aller; Il y auoit donc quelque speciale commodité & merite de ce faire. Comme donc par loy expresse Dieu commandoit aux Iuifs de visiter ce lieu pour y faire prouision de pieté, ainsi inuite-t'il par bien-faicts les Chrestiens ses enfans de visiter les lieux où il faict quelque particuliere demonstration de sa grace; Ce n'est pas commandement, mais aduertissement & douce semonce.

Trois fois l'an Deut. 16.

26\. Et encor qu'il soit par tout, neantmoins il ne se monstre pas esgalement par tout; Et comme nous voyons qu'il faict produire plusieurs choses naturelles en des lieux qu'il ne donne pas aux autres pour lier l'amitié des hommes par le cōmerce des choses qu'ils se communiquent entre eux, ainsi donne t'il des graces en vn lieu qu'il ne donne point aux autres, c'est sa bonté & sagesse. Au moyen dequoy combien qu'en tous lieux nous le puissions honorer si sommes nous attirez en d'aucuns plus efficacement qu'aux autres cōme estans plus augustes les vns que les autres, & plus propres pour esmouuoir les personnes à la deuotion: si Dieu les faict tels pour sa gloire & pour le proffit de ses enfans font-ils mal de se mettre en chemin pour y aller admirer la gloire de leur pere, & tirer proffit de ses biens?

Dieu est plus admirable en certains lieux.

Voyla ce qu'en bref on peut dire de ce subiect pour la foy Catholique contre la mescreance des errans; Ie pouuois produire plusieurs autres preuues en faueur de cette deuotion, ce peu que i'en ay produit peut suffire; I'ay refuté le mensonge par ses paroles, & confirmé la verité de nostre Religion par bons titres: I'ay prouué par l'escriture saincte, par le tesmoignage des saincts Peres, par le iugement vniuersel de l'Eglise & commun vsage des Chrestiens de seize siecles, & par la raison mesme que les Pelerinages sont selon Dieu: Ie croy que c'est assez pour satisfaire à gens raisonnables, & apprendre au traducteur qu'il s'est esgaré voulant couper le chemin aux passans & qu'il n'a ny droict, ny raison en sa cause. Il me reste pour faire la fin & attacher vne conclusion pleine à tout ce discours, de mōstrer pourquoy luy & ses freres, pretendus reformés ont en si grande haine les Pelerinages: car cela peut sembler merueilleux veu les precedentes preuues en faueur de ce sainct exercice.

27\. Celuy qui prend bien garde à leur doctrine il descouure deux principales causes de cette auersion: vne de leurs maximes les plus celebres est, que les bōnes œuures n'ont aucun merite, voire encor, que tout ce que nous faisons est peché. Cette maxime est la cause generale qui leur fait mespriser les Pelerinages comme toutes autres œuures de pieté entre lesquelles ils tiennent vn rang honorable. Ils enseignent d'ailleurs que c'est faire tort au merite du Sauueur d'endurer peines & trauaux comme si par iceux on deuoit satisfaire à la diuine iustice pour la debte de nos pechez, veu que par sa mort il a tout payé? Et ne se souuiennent pas que le mesme Sauueur a dict quiconque voudra estre son Disciple faut qu'il porte sa Croix; Et que S. Pierre escrit que le Sauueur a enduré pour nous, nous laissant exemple de suiure ses traces; Et que combien qu'il ait satisfaict pour la debte infinie de la peine eternelle, il a ordonné neantmoins que nous contribuons à son imitation ce que nous pouuons pour la peine temporelle; de maniere qu'ils veulent aller au Ciel par vn chemin de velours parsemé de lis & de roses, & ont en haine toute ce qui contrarie à leur sensualité. Cette seconde maxime est vne seconde cause de leur passion; car elle leur engendre vne haine particuliere des Pelerinages parce qu'ils ne peuuent estre faicts sans plusieurs fraiz de grande peine & trauail; Et comme ils reiectent les ieusnes stables des veilles, des quatre temps, & nommément du Caresme comme le plus ardu, & autres austeritez où il cōuient par necessité prendre le frain, la regle & la discipline & matter le corps; Item comme ils ont en horreur particulierement la chasteté, d'autant qu'elle met la bride à leur cōcupiscence & leur arreste l'impetuosité de leur volupté la plus puissante de toutes. De mesme ils en veulent aux Pelerinages & les abhorrent de cœur & de bouche comme exercices pleins d'affliction, & accompagnez de mes-aises, de faim, de soif, de lassitude, desmespris & autres peines que la sensualité maistresse de ces gens deteste & fuit à toutes routes.

Pourquoy les errans haissent les pelerinages. Luther & Caluin en plusieurs endroicts

Ils disent qu'il n'est besoin de nos peines pour gaigner Paradis.

Tollat crucem suam Matt. 16. 24. Marc. 8. 34. Luc. 9. 23 & 14. 27.

Relinquēs exēplum. 1. Pet. 2. 21.

Les ieusnes & austeritez.

La Chasteté.

28\. Or l'Eglise Catholique colomne & base de verité, faict deux leçons contraires aux deux maximes des Ministres, & apprend à ses enfans de faire cas des bonnes œuures comme sacrifices agreables à Dieu, & d'endurer à l'imitation du Sauueur, & ainsi poussez par contraires espris ils embrassent les Pelerinages comme les autres actions Chrestiennes, & les font quand ils peuuent, & s'ils ne peuuent ils donnent loüange à ceux qui les font & meritent sur les merites d'autruy, sinon par effect au moins par bonne volonté; où les errans ne font ne l'vn ne l'autre & sont vrayement de la troisiesme sorte de gens que le traducteur enseigné, qui ne se soucians d'entrer au Royaume Celeste, en fermēt la porte tant qu'ils peuuent par œuures & par crieries à ceux qui taschent d'y entrer. Ie supplie la diuine bonté leur ouurir les yeux à ce qu'ils voyēt leurs tenebres & leurs sentiers esgarez & donne grace abondante aux Catholiques de tenir constamment le chemin de la verité de nostre bonne mere l'Eglise saincte, & faire auec fruict leurs Pelerinages de deuotion, ou s'ils n'ont le moyen de gaigner le Ciel en cet exercice, de marcher si sainctement par les voyes des commandemens de Dieu qu'ils puissent heureusement accomplir le Pelerinage commun à tous les mortels, qui est la course de cette vie, affin de trouuer en l'autre, la patrie Celeste, le rendez-vous & le repos de l'eternelle felicité.

l'Eglise colomne de verité. 1. Tim. 3. 5

DISCOVRS DES SAINCTES RELIQVES.

Par le R. P. LOVYS RICHEOME, *Prouençal, Religieux de la Compagnie de* IESVS.

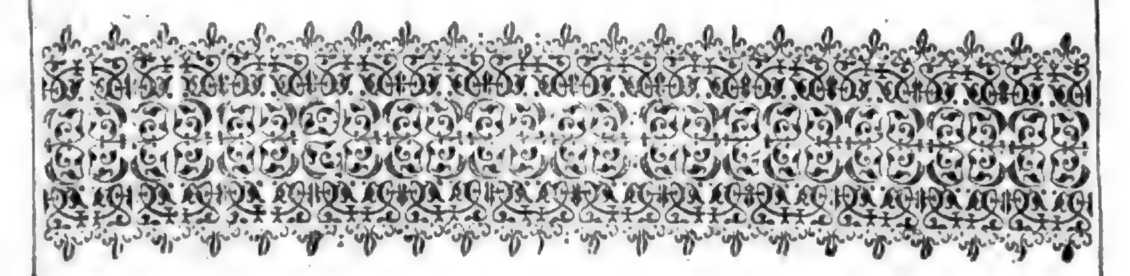

AV LECTEVR.

NOVS auons ioinct le discours suiuant des sainctes Reliques à la precedente defense des Pelerinages, comme vne piece de deuotion voisine; Car elles sont pour le plus souuent le motif des Pelerins, & cause des Pelerinages. Si tu as leu volontiers la defense, tu auras plaisir de lire ce Discours. Quant est du dernier qui parle des richesses, il n'a autre conuenance auec cestuy-cy & auec le premier, sinon qu'il enseigne la façon ou de vaillamment mespriser les richesses, on de les manier sans interest de l'ame, pour heureusement faire le grand Pelerinage de ce monde & paruenir au Ciel nostre vraye patrie. Ie supplie de tout mon cœur la diuine bonté qu'il t'en donne la grace, & te requiers humblement de faire la mesme priere pour moy. A Dieu.

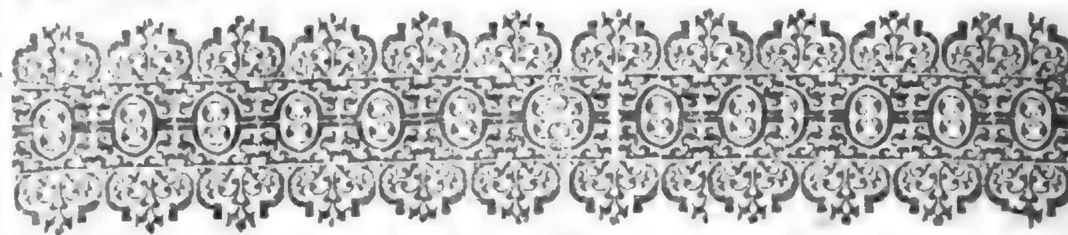

DISCOVRS DES SAINCTES RELIQVES.

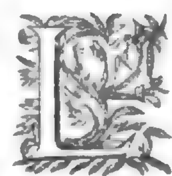

LA lumiere naturelle fondée sur les loix diuines, nous monstre que c'est vn office de pieté, d'honorer la memoire des Saincts en tout ce qui les touche; l'Escriture nous l'enseigne, l'Eglise de Dieu l'a tousiours prattiqué; les seuls Ministres de la pretenduë reformée, opposez à la Nature, à l'Escriture, & à l'Eglise de Dieu, enseignent le contraire. Nous tascherons d'exposer l'vn & l'autre par ce bref discours, l'ayant ainsi voulu nostre tres-bon & tres-zelé pasteur, Monseigneur le tres-Illustre CARDINAL DE SOVRDIS, qui deliberant de faire auec l'honneur & reuerence accoustumée, la translation des corps de S. Seuerin, S. Amand, S. Fort, de Saincte Benedicte, & Saincte Veronique, de l'Eglise de S. Remy, à celle de S. Seuerin, située hors la ville, dont ils auoient esté tirez, & retirez des mains de ceux, qui troubloient la paix des viuans, & les os & repos des Saincts tres-passez, s'est aduisé de dōner sur le subiect que l'occasion fournit, ceste consolation à son troupeau bien-aimé, & instruction aux brebis esgarées, si elles veulent ouyr la voix du Pasteur, plustost que celle des loups, & rentrer au chemin & Bercail de la foy.

La raison nous dict, que comme l'arbre est prisé par son fruict, ainsi l'homme de bien honoré par ses belles œuures, & que comme le nom de ceux qui ont mené vne vie honneste ciuilement, est digne d'vn honneur ciuil, de mesme la memoire de ceux, qui ont sainctement vescu, doit estre religieusement honorée, & ce de tant plus conuenablement que leur estat retiré de l'inconstance des mortels, donne vn fonds plus solide & plus ferme, pour receuoir les loüanges & marques de l'immortalité. Ceste lumiere est si commune, & si claire, qu'elle s'est communiquée sans exception à tous les humains; si bien qu'il n'y eut iamais republique bien reglée, en laquelle les hommes, qui s'estoient vertueusement employez en guerre, ou en paix, pour la chose publique, ne fussēt honorez en leur nom, en leurs tombeaux, & mesmes en leurs cendres. Dequoy les tesmoignages sont euidens és quatre monarchies du monde les plus grandes, qui furent iamais; en la Persienne, Assyrienne, Grecque, & Romaine; chacune desquelles auoit les loix & façons de faire dressées à ceste fin; & n'est besoing de les reciter maintenant; parce que ce n'est pas nostre but de parler de ceste sorte d'honneur, qui est seulement ciuil & humain, mais de l'honneur de religion, qui est deu aux choses sainctes. Parquoy nous tenans dans les confins de nostre subiect de la translation des corps Saincts, nous mettrons en auant l'auctorité & les exemples de l'Escriture, & la prattique & tesmoignage de l'Eglise de Dieu, affin de voir par là, que tel office decoulant du droict naturel & diuin est iuste & pieux, & que ceux qui le mesprisent, sont enfans de tenebres & de rebellion.

1 C'est iustice d'honorer la vertu

L'Escriture dict des iustes, *Leurs corps sont enseuelis en paix, & leur nom viura eternellement.* Elle veut dire, que les iustes sont honorables deuant Dieu, & deuant les hommes, non seulement en leur ame glorieuse en sa felicité; mais encor en leurs corps reposans tandis au sepulchre, comme en vn lict d'honneur: & que ce soit le sens de ces paroles, l'exercice de ce culte marqué par la mesme Escriture nous l'apprend. C'est elle, qui nous dict, que Ioseph honora le corps de son pere, premierement le faisant embaumer quarante iours durant, & mener dueil septante, & apres le faisant auec vn conuoy magnifique & Royal transporter d'Ægypte en la terre de Canaan, accompagné de tous les Princes de la Cour de Pharaon, de sa caualerie, & de ses chars & carrosses, auec si bel & somptueux arroy, que les Cananeans en furent rauis en admiration. Or combien que cest honneur fut ciuil pour le regard des Ægyptiens, il estoit neantmoins sainct & religieux pour le regard de Ioseph & de ses freres, qui honoroient les os de leur pere, non seulement comme pere, mais aussi en qualité de seruiteur de Dieu.

2. L'escriture enseigne de honorer les saints tres-passez. Eccl. 44. 13

Ioseph. Genes. 50. 3. 8. 9. 10.

La mesme Escriture nous dict, que Moyse fit auec grande reuerence transporter d'Egypte en la terre promise, les ossemens du mesme Ioseph decedé plus de trois cens ans deuāt: lequel honneur ne peut estre estimé qu'hōneur de religion, estant donné à raison de la saincteté du Patriarche, & de son propre commandement. Nous lisons aussi que Dieu honora le corps de Moyse, comme note Philon, apres l'Escriture, quand il

Exod. 13.

Moyses Deut. 34. 6 Philo. de vita Moysis in fine.

il luy choisit vne sepulture incogneuë, & l'enseuelit d'vne maniere occulte & admirable sans l'entremise des humains. Il honora celuy d'Elisée par vn miracle de sa toute-puissance, quand par l'attouchement des os d'iceluy, il fit reuiure vn mort, qui ne fut autre chose sinon les glorifier d'vne marque diuine, & les rendre honorables aux viuans & aux morts. Surquoy dict S. Cyrille, *Or affin que non seulement l'ame des SS. soit honorée, mais encores qu'on croye qu'aux corps des Saincts trespassez il y a de la vertu & puissance cachée, le mort gisant au sepulchre d'Elisée, fut resuscité par l'attouchement de ses os. Et ainsi le corps mort du Prophete exerça sur ce corps les operations de l'ame viuante.* Ces exemples nous disent ce que l'Escriture nous a tantost dict, que les corps des iustes reposent en honneur, & que leur nom & memoire donnera de race en race aux siecles de l'eternité : Ils nous disent que la pieté d'honorer les noms & reliques des Saincts trespassez, est vn droict fondé sur la base de la nature, & appuyé sur la loy de Dieu,

S. Hieron. cont. Vigil. to. 2. pag. 118. paulo post initiũ.

S. Cyrille de Hiero.

3\. *Les saincts trespassez honorez en la loy de grace.*

Mais nous verrons le lustre de ceste pieté plus clairement en la lumiere de la loy de grace, en laquelle les corps Saincts ont esté rendus de tant plus honorables, que le rang des hommes a esté plus haut esleué par l'Incarnation du Fils de Dieu faict homme; & que Dieu a glorifié ses Saincts decedez auec plus euidentes prerogatiues d'honneur apres la triomphante Resurrection & Ascésion de nostre chair en la personne de ce sien Fils, qu'il n'auoit faict ez siecles precedens en la loy de nature, ou de Moyse. Ce que S. Basile aussi doctement que pieusement a noté disant, *Lors que quelqu'vn mouroit à la Iudaique, la charongne estoit en abomination ; mais à present quand quelqu'vn meurt pour* IESVS, *les os & les reliques en sont precieuses. Auparauant on disoit aux Prestres Iuifs & aux gens dediez à Dieu, que personne ne se souille en touchant vn corps mort ; maintenant celuy qui touche le corps du Martyr reçoit sanctification par la vertu cachée en iceluy.*

Difference des corps des saincts en la loy de grace d'auec les autres.

S. Basil. in Psal. 115.

Attouchement d'vn corps mort deffendu. Leuit. 11. 8. 39. Deut. 14. 8

C'est vne verité tres-euidente à tous ceux, qui tant peu soit-il, sçauent les choses passées; que Dieu a honoré apres la glorieuse Ascension de son Fils, plusieurs corps de ses seruiteurs trespassez; ou en les conseruant entiers, ou leur donnant quelque vertu surnaturelle, ou les reuelant par miracle, effects qui monstrent euidemment que c'est vne chose pieuse, & selon sa saincte volonté de les honorer : car puis que luy-mesme les honore, pouuons nous faire autrement que les honorer & suiure son exemple ? S. Sulpice raconte en la lettre qu'il escrit à sa belle mere Bassule, que le corps de S. Martin fut rendu plus blanc que laict, plus transparant que verre, plus beau que la chair d'vn enfant de sept ans, à la semblance d'vn corps glorieux; & Dieu a faict tant de miracles par les Reliques de ce Sainct, que qui ne les sçait, il est tres-ignorant de l'histoire Françoise : & qui ne les croit il n'a point de foy de Chrestien. Alredus en la vie de Sainct Edoüard Roy d'Angleterre illustre par son sceptre, & plus beaucoup par ses rares vertus, nommément de la chasteté, recite que trente six ans apres sa mort, qui fut l'an mil soixante, son corps estoit tout frais, entier & flexible, & sa chair succulente, sans lesion aucune, comme aussi ses habits. Sainct Hierosme escrit que le corps de sainct Hilarion dix mois apres son trespas perseueroit tout entier & si bien flairant, qu'il sembloit auoir esté embaumé de drogues tres-precieuses. Le mesme raconte sainct Augustin des corps de sainct Geruais & Prothais gardez de corruption depuis l'an cent septante & vn qu'ils endurerent le Martyre soubs Marc-Aurele, iusques au temps de S. Ambroise l'an 383. quand Dieu les luy reuela, qui furent plus de deux cens ans, & toute l'Europe fut remplie des miracles que Dieu fit par la presence de ces saincts gages.

Dieu a honoré les corps des Saincts.

Miracle au corps de S. Martin. Sulp. ad Bassulam socrum.

Alredus abbas de gestis sãcti Edouardi regis Anglo. apud Suri. tom. 1 5. Ianu.

S. Hiero. in vita Hilarion.

S. Aug. l. 9 confess. c. 7. S. Ambro. epist. ad sororé de SS. Gerua. & Proth.

Chacun sçait que de nostre temps le corps de François Xauier Iesuiste Docteur & Pere des Indes, ayant esté mis par les marchans Portugais, dans vn cercueil plein de chaux viue : affin que les os descharnez fussent transportez à Goa, de l'Isle de Sancheo, où il estoit trespassé, fut trouué six mois apres, aussi entier & vermeil, que quand il estoit viuant.

Frãçois Xauier mort en l'ã 1552 22. Deceb en l'Isle de Sancheo.

Ces effects sont autant de preuues de l'honneur, que Dieu faict à ses Saincts : car ils ne peuuent venir de la nature, mais de celuy seul, qui sur les loix naturelles donnoit & donne, quand il luy plaist, l'incorruption, comme vn auant-essay de la resurrection, pour glorifier les corps de ses seruiteurs, esquels viuans il a esté glorifié.

Comme au contraire il punit bien souuent les meschans en leurs charongnes deshonorées par voyes extraordinaires. Ainsi lisons nous que par iugement diuin le corps de Iezabel fut mangé des chiens : ainsi *Ioachin Roy de Iuda pourrit hors les portes de Hierusalem, enseuely aux bourriers & chardons de la sepulture d'vn asne*, selon la menace, que luy en auoit faicte le Prophete Ieremie. Ainsi de nos iours le corps de Martin Luther, mort en plein hyuer, enserré & embaumé dans vne quesse d'estain, exhala vne si vilaine odeur & si abominable, qu'il en cuida empester le pays, comme la puanteur de son infernale heresie auoit ià infecté le Ciel d'vne partie de l'Europe : si bien que comme ceste supreme iustice distinguera au reueil general des mortels, les corps des iustes d'auec ceux des meschans, par contraires marques de gloire, & d'ignominie eternelle : ainsi les marque-il diuersement en ceste vie, maintesfois donnant par ces honneurs, & par ces peines temporelles, vn auant-signe de ce qu'il fera tenant son grand iour. Il nous enseigne donc par son exemple & par ces effects, qui ne peuuét sortir que de sa main toute-puissante, que sa volonté est, qu'à son imitation les corps de ses Saincts trespassez soient honorez de ses Saincts viuans.

4\. *Les corps des meschãs deshonorez. Iezabel mangée des chiens. 4. Reg. 9 Ioachim. Ierem. 22. 19. Ierem. 22. Puãteur de la charongne de Luther. Cochleus in actis sius.*

Aussi sa chere espouse l'Eglise fort bien aprinse à sagement entendre sa voix, & fidelement executer ses volontez, l'a faict & prattiqué, les honorant par œuures & par paroles, & luy n'a pas failly d'y ioindre son approbation, & monstrer par signes & bienfaicts admirables, qu'il agreoit tels offices & seruices faicts à l'honneur de ses Saincts. Ce que nous verrons notant quelques histoires entre mille, que nos anciens Peres nous ont laissées de la deuotion & pieté de l'Eglise enuers les sainctes Reliques, & des miracles qui y sont aduenus.

5\. *Façon de l'Eglise dés le cõmencement.*

Eusebe graue Autheur afferme, que les

Eusեb. l. 5. c. 3.

Sanson auec vne machoire terrassa mille hommes. Iudic. 15. 15. S. Chrys. l. cont. gent. hom. 4. de laudib. Paulitō. 3. 682. Ruffin. l. 1. c. 35. 36. Socr. l. 3. c. 16. Euag. l. 1. c. l. 6. Ammian. Marcel. l. 22.

chair : pour à quoy remedier Gallus Cæsar, Prince Catholique & deuot, y fit transporter les ossemens de sainct Babylas Martyr, & iadis Euesque de ceste ville là, lesquels os, comme maniez par la main de quelque inuisible Sanson, combattirent si vaillamment & si heureusement, qu'ils mirent le frain & le baillon à ce diable amoureux & causeur, & fut rendu impotent & muet, & la ieunesse corrigée & remise aux erres d'honnesteté. Or Iulien l'Apostat, aussi perfide que son frere Gallus auoit esté debonnaire, estant faict apres Empereur, & voulant remettre ce Diable au regne de ces deceptions & amours, le faisant oracler & mentir comme auparauant, commanda aux Chrestiens de transporter dans la ville ce corps ; ce qui fut faict : mais il n'y gaigna gueres non plus que le Diable ; car estant remis le corps Sainct en son premier lieu, l'Idole ne sceut dire autre chose, sinon ce que tout le monde voyoit, à sçauoir que son silence prouenoit de la presence du corps de Babylas ; ce qu'ayant dict, elle fut soudain embrasée & escrasée de la flamme & foudre celeste, & l'infidelité victorieusement confonduë. Sainct Chrysostome recite ceste histoire, & ce triomphe, en ayant esté spectateur en ses ieunes ans ; & toutes les plus doctes plumes de l'Orient en ont entichi la tissure de leurs escrits ; Ruffin, Sozome, Socrates, Euagrius, voire encor Ammian Marcellin hōme Gentil & ennemy de la gloire Chrestiēne.

S. Chrys. serm. de S. Iuuent. & Max. sur la fin.

Le mesme sainct Chrysostome ayant dict tout ce qu'il pouuoit à la loüange de sainct Iuuentius & Maximus, exhorte les Chrestiens d'honorer leurs Reliques, pour en receuoir quelque don spirituel. *Parquoy*, dict-il, *voyons les souuent, adorons leurs tōbeaux, & touchons leurs Reliques auec viue foy, à ce que nous en rapportions quelque benediction : car comme les soldats monstrans leurs playes receuës en la bataille, parlent cōfidement au Prince : de mesme ceux-cy portans ez mains leurs testes tranchées, & auec elles prians le Roy des Cieux, peuuent impetrer tout ce qu'ils demanderont.* En vn autre lieu il prefere le sepulchre des Apostres sainct Pierre & sainct Paul à ceux des vieux Empereurs de Rome, & dict qu'elle en est infiniement plus honorée, que des riches & magnifiques sepulchres de leurs Cæsars.

S. Chrys. hom. 61 ad pop. Antioch.

7. Pourquoy les reliques sōt vtiles à la deuotiō. S. Chrys. l. cont. gent.

En vn autre, il rend la raison pourquoy telle pieté nous est vtile, disant ainsi, *Entre infinis moyens de salut, que la diuine bonté nous a fournis cestui-cy en est vn tres-conuenable, pour nous eguillonner à bien faire, quand il nous a laissé les Reliques des Saincts. Car apres la viue voix, il n'y a rien plus puissant pour exciter les ames des mortels à imiter les vertus des Saincts trespassez, que leurs tombeaux, que l'on regarde en la terre. Celuy qui demeure debout aupres l'vn d'iceux, il se sent aussi tost saisi de l'affection que ie dis. Car le regard de la biere penetrant l'ame, la frappe & l'esmeut de telle façon, qu'il semble que celuy qui gist là mort, y est present en vie, priant ensemblement auec luy : d'où vient que se sentant ainsi esmeu, il s'en remplit d'allegresse & de bonne affection* : & poursuit au long ceste similitude.

S. Gregoire Naz. ora. in S. Cypr.

S. Gregoire de Nazianze parlant des miracles, que Dieu faisoit par les reliques de sainct Cyprien : *S. Cyprien peut tout*, dict-il, *auec la foy, comme sçauent tres-bien ceux, qui en ont en l'experience, & nous ont donné aduis du miracle.*

S. Basi. orā in S. Mamās & ora in S. Iulissam.

S. Basile presche en vne sienne oraison, les miracles faicts aux Reliques de S. Mamant, comme notoires à tout le monde ; & en vn autre lieu il escrit que par celles de saincte Iulitte, Dieu donna vne fontaine miraculeuse pour secourir à la disette du peuple, qui mouroit de soif. S. Augustin recite plusieurs guerisons merueilleuses aduenuës en la presence du corps de sainct Estienne. Si c'eust esté superstition & idolatrie & non Religion saincte, d'honorer les Reliques des Saincts, Dieu n'eust-il pas seellé de son seau, l'impieté, rendant venerables les Reliques par tant de merueilles ? N'eust-il pas faict planter la deception & l'Idolatrie en toutes les villes de la Chrestienté, qui toutes en auoient, & en toutes sa toute-puissante main operoit ces merueilles ? Theodoret sur le propos des Martyrs, *Les ames triomphantes de nos Martyrs*, dict-il, *sont voirement en la celeste patrie, viuantes en la meslée des Anges : mais leurs corps sont distribuez, non chascun a son sepulchre, mais l'vn en vne ville, l'autre en vne autre : & les villes ne cessent de confesser qu'ils sont salutaires aux ames trauaillées, & aux corps attaincts de maladie.* Il dict tres-veritablement, car il n'y auoit ville en toute la Chrestienté des trois parties du monde cogneu, de l'Asie, de l'Afrique, & de l'Europe, qui s'estimast Chrestienne, qui n'eut quelques Reliques des Saincts, & par lesquelles Dieu ne fit plusieurs liberalitez aux corps & aux ames de ceux qui les honoroient, comme il est tres-aisé à voir aux liures, qui en ont esté laissez par les anciens Peres S. Hierosme, S. Ambroise, S. Augustin, S. Gregoire de Nazianze, S. Basile, S. Chrysostome, Palladius, S. Gregoire de Tours, S. Bernard, Beda, & autres Aucteurs antiques tres-dignes de foy.

S. Aug. l. 22. de ciu. c. 8.

S. Theod. l. 8 de Martyr. ad Græcos.

8. Loüanges de S. Seuerin & de S. Amand. S. Greg. Tur. de glo. Confes. c. 45. S. Amād.

Et sainct Gregoire de Tours en nomme plusieurs particulieres : & en vn lieu escriuant de celles de sainct Seuerin à Bourdeaux ; *La ville de Bourdeaux encores a plusieurs venerables patrons*, dict-il, *qui souuent se manifestent par maintes vertus, & honore d'vne grande foy Sainct Seuerin son Euesque, en l'Eglise dediee en son nom aux fauxbourgs.* Et là mesme prend occasion de discourir des loüanges d'iceluy, & de sainct Amand. Et qui peut ignorer les corps Saincts, qui sont par toutes les villes de la France, & les miracles faicts en iceux, laissant à dire des autres pays ? A Paris, Roüan, au Mans, à Orleans, Tours, Poictiers, Lyon, Tolose, & ailleurs ?

9. Reuerence ordonnée aux SS. Reliques par l'eglise. Conc. 2. Nic. can 7.

L'Eglise a tousiours tenu ces gages si precieux, qu'elle les appelle *fontaines salutaires, par lesquelles Dieu faict decouler ses biens aux mortels*, ainsi parle vn Canon de ce grand Concile de Nice second. Elle en a faict en tout tēps si grand estat, que toutesfois & quantes qu'elle a peu, elle les a employées, & employe encor pour en decorer les lieux plus sacrés, & en illustre les plus sainctes actions. Le Concile de Carthage commande de ne dedier aucune Eglise, ny eriger aucun autel sans Reliques. Le troisiesme Concile de Bracare veut, que les seuls Euesques ou Prestres portent en la procession les Reliques enchassées, allant le peuple deuant & apres. Le Concile de Maiance celebré du temps de Charlemagne, defend de transferer les Reliques

Conc. Carthag. can. 14. Conc. Bracare. Conc. Moguns can. 51.

d'vn lieu en vn autre sans le conseil de l'Euesque
& congé de la saincte Synode. Ordonnances
qui monstrent le grand respect auec lequel l'E-
glise vouloit, que ces sacrez depos fussent ma-
niez. Comme aussi celles, qu'elles a faictes con-
tre ceux qui se monstroient contraires à ceste
pieté : lesquels elle a tousiours condamné ou par
S. Gregor. Naz. ora. 1 in Iul. la plume de ses Docteurs, ou par le glaiue de ses
decrets. S. Gregoire de Nazianze d'vn style ar-
dent & aceré reproche son impieté à Iulien l'A-
postat, commise contre les Reliques & corps
des Martyrs : *N'as tu point respecté*, dict-il, *les
victimes, qui ont espandu leur sang pour le nom de*
Iesvs ? Et vn peu apres poursuiuant à parler des
mesmes Martyrs, *Desquels*, dict-il, *voire les seuls
corps ont la mesme vertu, que leurs ames sainctes,*
S. Hieron. cont Vigil. *soit qu'on les touche, soit qu'on les honore.* S. Hie-
rosme escrit à dessein contre Vigilance insigne
persecuteur des Reliques : Et en vn lieu luy dict,
*Tu te fasches de voir les Reliques enueloppées de-
dans des voiles precieux : Tu voudrois qu'elles fus-
sent fagottées dans des draps souillez, ou dans vn
vil cilice, ou iettez à la voirie, affin que Vigilance
yure & dormant soit tout seul adoré.* Le troisiesme
Concile 3. Gāgr. can. vlt. Cõcile de Gangre frappe d'Anatheme tous ceux,
qui mesprisoient les Basiliques, esquelles repo-
soient les Reliques des Saincts : C'estoient les
Eustatiās Eustatians, qui ne vouloient entrer aux Eglises,
à ce qu'il ne semblast qu'ils honorassent les corps
des Martyrs, qu'ils estimoient immondes à la fa-
çon des Iuifs. Ceux-cy sont pieça morts, & brus-
lent aux flammes eternelles auec les Iuifs, Vigi-
lance, & Iulien l'Apostat : mais le diable ennemy
iuré de Dieu, & de tous ceux que Dieu honore,
& qui garde dans ses cachots la semence de tous
errans, a suscité en l'ame des Ministres preten-
dus reformez l'engence & l'esprit des Iuifs, de
Vigilance, de Iulien l'Apostat, & de tous ces
vieux tisons d'heresie.

Ce sont les Ministres, qui poussez de ceste es-
prit ont denoncé la guerre il y a soixante & tant
d'ans, non seulement aux membres viuans de
l'Eglise de Dieu, mais encore à leurs os, & ont
mené ceste guerre auec mesmes ruses, & mesmes
armes, & mesme impieté, voire encores plus
grande que iadis leurs ancestres.

9. Guerre des vieux heretiques & nouueaux S. Amb. ad Soror. S. Hierof. Adu Vigil. Mescreāce des vieux heretiques pareille à celle des modernes. Leurs ancestres vieux heretiques mescroyoiēt
les miracles faicts aux Reliques, ou les mespri-
soient, comme S. Ambroise, S. Hierosme, &
autres Docteurs leur reprochoient : Ceux-cy
par mesme infidelité se mocquent des miracles.
Et les Centuriateurs ne pouuans nier les mer-
ueilles faictes par S. Martin Euesque de Tours
cogneuës par toute la terre deuant & apres la
mort dudict Sainct, ont esté si aheurtez contre le
roc de verité & si impudens en leur mescreance,
qu'ils ont osé gens priuez & de rien, desmentir
l'histoire vniuerselle de l'Eglise, & les plus saincts
escriuains, & atrocement blasphemer contre vn
remarquable amy de Dieu, & dire, ou que tou-
tes ces merueilles estoient comptes faicts à plai-
sir, ou si elles sont vrayes, que S. Martin estoit
vn grand enchanteur & sorcier. Leurs ancestres
Obiectiō de Vigilance. S. Hiero. 5 accusoient les Chrestiēs cõme idolatres, dequoy
ils honoroient des cendres viles & abiectes, en-
tendans par ce iargon les Reliques des Saincts
comme cy-dessus auons ouy, les Ministres disent
comme eux, & mentent comme eux : car
nous n'adorons pas les corps des Saincts, ny en-
cores les Saincts. *Qui iamais adora les Martyrs,
on les estima Dieux, ô teste escernelée ?* disoit sainct *S. Hiero. cont. Vigil.*
Hierosme à Vigilance tris-ayeul des Ministres.
Nous n'adorons pas donc ny les Saincts ny leurs
corps, mais loüons Dieu en ses Saincts, & en *L'honneur deu aux Reliques.*
leurs corps, estuys sacrez de leurs ames sainctes :
& l'honneur que nous leur faisons, ce n'est pas
vn culte souuerain deu à Dieu seul ; mais vn
honneur religieux & moyen, deu aux Saincts,
& aux choses sainctes, selon la loy & l'exemple
de Dieu ; & honorōs ceux qui ont espandu leur
sang pour honorer Dieu, en destruisant l'idola-
trie ennemye de Dieu : & en ce seruice tesmoi-
gnons la ioye, que nous receuons en la destru- *Chants des Chrestiens apud Ruff. l. 1 c. 35. cy-dessus sect. 6.*
ction de l'Idolatrie. C'est pourquoy les Chre-
stiens chantoient en ceste celebre translation sus-
dicte du corps de S. Babylas : *Soient confondus
tous ceux, qui adorent les idoles.* Leurs ancestres
calomnioient les Chrestiens, disant qu'ils *10.*
prioient & inuoquoient des choses mortes : les *Obiection des ancils heretiques. S. Hiero. l. aduer. vig. & des modernes cit. 6. initio.*
Ministres nous calomnient auec mesme fiel : car
nous ne prions pas les Reliques, & ne disons pas
Sainctes Reliques priez pour nous, ou, *guarissez
nous*, mais excitez par les os, par les corps des
Martyrs, comme gages presens & visibles à la
memoire des Martyrs, nous prions leurs ames
viuantes auec Dieu : & Dieu par leur interces-
sion exauce nos prieres, & approuuant par bien-
faicts nostre seruice, il nous donne guerison par
l'attouchement de leurs corps.

Leurs ancestres brusloient les Reliques, &
iettoient les cendres aux ondes : les Ministres *Les Reliques bruslées par les anciens heretiques.*
ont enseigné de faire le mesme : & ont deuancé
l'impieté de tous leurs deuanciers. Tesmoings
en sont tous les lieux du monde, où leur rage a
voltigé la maistresse ? Tesmoing en particulier
ce Royaume, qu'ils ont despoüillé de ses pre-
cieuses arres & ornemens en toutes ses meilleu-
res villes & citez. Tesmoing la noble ville de
Tours, qui a veu de nostre siecle, & gemy en *Tours.*
voyant, mocquer profanement le corps du glo-
rieux sainct Martin son ancien Pasteur & Patron
salutaire, duquel toute la Chrestienté de l'Euro-
pe a chanté les vertus, admiré les miracles, &
senti les bienfaicts : & le corps duquel Dieu
auoit honoré par infinis effects de sa main l'es-
pace de plus de mille ans. Ce confesseur, qui n'a-
uoit peu en sa vie estre faict Martyr par la main
des Tyrans, l'a esté fait apres sa mort par la bar-
barie de nos reformez. Tesmoing la ville de Poi- *Poictiers.*
ctiers mere de plusieurs grands personnages, à
laquelle les mesmes Ministres rauirent & brusle-
rent le corps de S. Hilaire leur bon Pasteur, bon
Docteur, & grād ennemy des ennemis de Dieu,
lesquels il auoit vaillamment combattu par sain-
cteté de vie & profondité de sçauoir. Tesmoing
la ville de Lyon ennoblie du sang de plusieurs *Lyon.*
grands Martyrs, en laquelle ces loups enragez
firent endurer vn second martyre à sainct Irenée
son Euesque, grand propugnateur de la foy Ca-
tholique, & grand zelateur de l'honneur de Ie-
svs-Christ, pour lequel il estoit mort onze
siecle deuant : contre le corps duquel ils se rue-
rent furieusement, & auec plusieurs autres Re-
liques le ietterent par pieces à la voirie, aux flam-
mes & au fleuue (sauf ce que les gens de bien *Le Roy Charles.*
peurent retirer, que le Roy Charles neufuiesme

fit

fit apres honorablement enchasser) & renouuellerent la cruauté des anciens Tyrans, & la surpasserent, plus cruels au corps du Martyr, que les Ours, les Tygres, & les Lyons, qui souuent l'auoient respecté; plus effrontez contre ses os, que les diables mesmes, qui plus souuent auoient tremblé à leur presence, & en auoient esté battus & chassez. Tesmoings Orleans, Orange, le Mans & Bazas, qui ont veu leurs precieuses Reliques de S. Agnan, de S. Eutrope, de S. Iullien, & de S. Iean, estre des-honorées de la rage prophane de ces infernales furies. Tesmoing plusieurs autres villes de France, qu'il n'est besoing alleguer, pour faire cognoistre l'esprit dont les Ministres sont poussez & poussent les autres; estant trop aisé à voir par ce peu qu'auons dict, que leur esprit est l'esprit de celuy, qui a fait tousiours la guerre à Dieu & à ses Saincts: & ne cessera de les persecuter en leur vie, en leur tombeau, en leurs cendres, tant sa fureur est endurcie à mal faire, iusques à ce qu'il soit encoffré dans les eternelles prisons, auec les supposts & instrumens de sa rage.

Orleans. Orange. Mans. Bazas.

Il est aisé à voir par contraire marque des preuues cy-dessus données, que l'esprit de l'Eglise Catholique honorant les memoires des SS. leurs corps, leurs os, leurs habits, c'est l'esprit de Dieu, comme il le tesmoigne par les œuures que luy seul peut faire, & qu'il ne feroit iamais en faueur des Saincts, si c'estoit contre l'intétion de sa loy, & contre l'honneur de sa Maiesté, ne se pouuant nier soy-mesme.

11. *Comment il faut honorer les SS.*

Selon cest esprit donc, si nous sommes vrays enfans de nostre pere, honorōs le en ses Saincts, honorōs ceux qu'il exauce, & nous approchant des corps Saincts, imitons les vertus de leurs ames sainctes; car c'est ainsi principalemét qu'ils doiuent estre honorez de nous: si nous voulons par leurs prieres estre participans de leur gloire, honorons les en Dieu, & Dieu en eux, auec les larmes, les souspirs, les souhaits de nos cœurs; les loüanges de nostre bouche, & les presens de nos mains.

Et vous, ô citoyens du Ciel, qui regnez bienheureux en la compagnie des Anges, & desquels nous tenons les gages cy bas en la terre, impetrez quelque nouuelle grace pour ceste France iadis tant cherie de vous, pour nostre Roy, qui embrasse la foy que vous auez plantée au prix de vostre sang: pour ceste Guyenne, que vous auez honorée, par le beau lustre de vos vertus, obligée par vos bienfaicts & dressée par vostre sagesse: pour nos Pasteurs, Gouuerneurs, Magistrats, pour tout le peuple à eux commis, qui d'vn commun accord vous presentent leurs requestes & vous honorent en vos corps; Pour toute ceste ville en laquelle ces corps reposent en honneur & en paix, & de laquelle resuscitez au grand iour, mōteront au Ciel pour prēdre entiere possession de l'eternité. O quelle gloire sera alors la gloire de vos sainctes despoüilles? de quel honneur seront reuestuës ces cendres, & ceste poudre sacrée? de quelle lueur reluiront ces os, qui maintenant ne paroissent qu'os? ô champions victorieux, Saincts glorieux, & patrons charitables, qui voyez nos necessitez, qui les pouuez & voulez secourir, qui les auez souuent secouruës, impetrez du maistre, que vous auez serui, que nous adorons, & en qui nous esperons, & que ores vous iouyssez, que nous puissions si sainctement paracheuer la course de ce nostre mortel Pelerinage, qu'a l'heure derniere & terrible, nostre ame soit sans peur: & au dernier iour & terrible, nos corps soient heureusement viuifiez, pour estre participans de l'honneur, qui est reserué aux vostres, par celuy qui nous a ensemblement racheptez, qui regne & regnera sur les Anges & les hommes auec son Pere, en l'vnité de son S. Esprit aux siecles des siecles. Amen.

12. *Priere aux Saincts.*

DISCOVRS DES RICHESSES.

Par le R. P. Lovys Richeome, *Prouençal, Religieux de la Compagnie de* Iesvs.

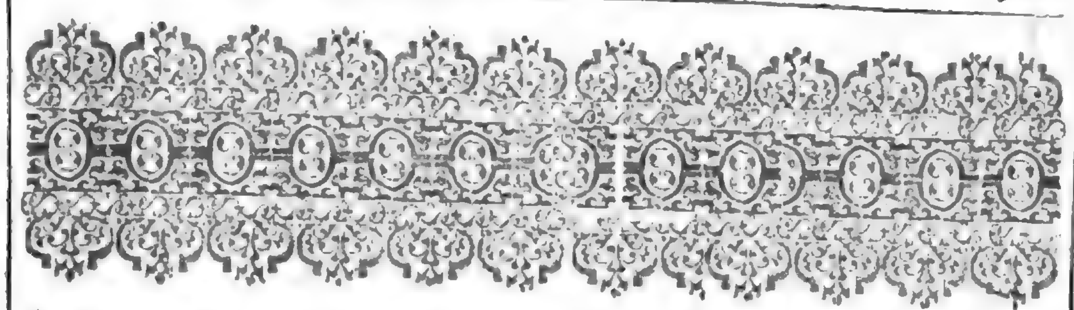

DISCOVRS DES RICHESSES

Sur les paroles du Sauueur : *Il est plus facile qu'vn Chameau passe par le pertuis d'vne eguille, qu'vn Riche entre au Royaume des Cieux.* Matthieu 19. 24.

1. Sentence d'Antigonus Roy de Macedoine sur la Royauté Valer. l. 7. c. 2. Les autres l'attribuent à Seleucus.

LE Roy Antigonus considerant le poids de la Royauté dist vn iour, que si l'on pouuoit bien apprehender les mes-aises dont est chargé le Diademe des Roys, personne ne daigneroit le leuer de terre ; Le mesme peut-on dire generalement & fort à propos des Richesses estant vne chose certaine & tres-veritable, que si l'homme Chrestien amateur de son bien & repos, consideroit attentiuement les dangers & empeschemens qu'elles apportent au salut de l'ame, non seulement il n'en tiendroit aucun compté, ains seroit en perpetuel tremblement s'il se voyoit riche. Or la grandeur de ces dangers & empeschemens est manifestement declarée par la briefue sentence que le Sauueur supreme sagesse profera deuant ses Apostres quand il leur dict. *Il est plus aisé qu'vn Chameau passe par le pertuis d'vne eguille, qu'vn riche entre au Royaume de Dieu.* *Matt. 19. 24* Paroles qui enseignent par vne preignante similitude que les Richesses que les mondains admirent & cherchent si ardemment, sont vne tres-forte barriere à la vie eternelle, & qu'il est impossible que celuy qui possede beaucoup de biens entre au Ciel ; Parquoy non sans cause les Apostres esmerueillez repartirent, Et qui pourra estre sauué ? Car ils vouloient dire, chacun s'addonne aux Richesses, chacun veut estre pecunieux & opulent : si les Richesses & le salut sont choses incompatibles, il n'y aura doncques aucun sauué ; *Matt. 19. 26* A quoy le Sauueur repliqua, que c'estoit voirement vn faict surpassant la puissance des hommes qu'vne personne riche se sauuast, mais que TOVTES choses estoient possibles à Dieu ; par laquelle replique en declarant la toute-puissance de Dieu, il confirma ce qu'il venoit de prononcer, qu'aucun riche ne pouuoit auec ses biens heriter le Royaume des Cieux, sentence à la verité bien seuere, & qui à bon droit seroit estimée vn paradoxe incroyable, si celuy qui ne peut mentir ne l'auoit proferée, & qui estant veritable doit seruir d'vn puissant frein, & d'vn terrible estonnement à ceux qui mettent leur amour & leur soin à l'or, à l'argent, & aux presens de la terre.

2. Deux expositions des paroles du Sauueur. Selon qu'il est escrit. Κάμιλος. vn Chable Κάμηλος. vn Chameau.

Quelques-vns ne la pouuans gouster en sa substance & en son sens, ont tasché de trouuer des gloses pour la corriger & faire passable sans donner l'espouuante à la cupidité, & ont dict que le mot Grec signifie quelquefois vn Chable, & que selon ceste signification, le Sauueur veut dire qu'il est voirement difficile que l'homme riche entre en Paradis, neantmoins que de soy il n'est pas impossible. Ceste glose & son sens est contraire à la verité du texte ; Car vn peu auparauant le Sauueur auoit dict, *L'homme riche entrera difficilement au Royaume des Cieux* : Et apres expliquant son dire, il adiouste par exaggeration la similitude par laquelle il monstre qu'il est non seulement difficile, ains absoluëment impossible aux hommes. De maniere que quoy que le mot Grec signifie, ou vn Chameau, ou vn Chable, la force de la comparaison demeure tousiours en pied, & declare la chose ne se pouuoir humainement faire. N'estant non plus à la puissance des hommes d'enfiler vne amarre de Nauire dans le trou d'vne eguille que d'y faire passer vn Chameau.

Seconde exposition. Resueries de quelques-vns.

Les autres ont dict que eguille en ce lieu estoit le nom d'vne porte de Hierusalem fort petite & fort basse, si bien qu'vn Chameau chargé ny pouuoit passer : glose de resueurs & non de Docteurs ; n'ayant fondement en aucune histoire qui parle de telle porte, & rendant de l'autre costé le sens ridicule en soy & contraire à la vertu des paroles du Sauueur ; Car quelle similitude seroit-ce, il est plus difficile qu'vn riche

entrer au Royaume des Cieux, qu'vn Chameau chargé par la porte d'vne ville? D'auantage ces paroles signifient que c'est vne chose surpassante la force des hommes, qu'vn homme riche soit sauué, & selon ceste glose elles signifieront vne chose faisable à tous hommes, & que tous les riches seront facilement sauuez; Car comme chacun eut peu faire passer vn chameau par ceste pretenduë Porte eguille, en le deschargeant; De mesme tous les riches entreroient au Ciel partans de ce monde, veu qu'ils en sortent deschargez, & n'emportent rien quand & eux de leurs biens mondains. C'est donc peine perduë de fantasier des expositions esgarées & obscures sur vn texte euident & net, & vouloir euiter la roideur & rigueur d'vne droicte sentence par des obliques & mauuais detours: Il faut plustost chercher les raisons sur lesquelles elle est fondée, & voir s'il y a aucun moyen de trouuer Paradis auec l'or & l'argent: car encor que la seule authorité de celuy qui parle nous doiue faire croire que ce qu'il asseure, ne peut estre que veritable tant soit-il merueilleux à nos yeux (tout ainsi que nous croyons par sa seule parole les mysteres de nostre foy, quoy qu'ils surpassent infiniment la portée de nostre entendement) neantmoins il sera tres-vtile d'en voir les causes pour en icelles plus aisément contempler la splendeur de la verité.

3. *Pourquoy le riche ne peut entrer au ciel. Les richesses seminaire de tous vices. 1. Tim. 6.9*

La premiere cause donc qui faict que les Richesses barrent la porte du Ciel, c'est qu'elles sont par occasion le seminaire de tous vices, vrays empeschemens de la vie eternelle. Sainct Paul nous touche ceste cause quand il dict; *Ceux qui veulent deuenir riches tombent en tentation & aux lacz du diable, & en maintes sortes de desirs inutiles & pernicieux, qui plongent les hommes à la mort & à la perdition; Car la conuoitise est la racine de tous maux.* Il dict que le desir des Richesses faict tomber les hommes en tentation aux lacz & embusches du Diable, qu'il engendre des peruerses cupiditez, qu'il precipite à la mort eternelle, qu'il est cause qu'on vit peruersement & qu'on meurt miserablement, en somme que tel desir produict toute sorte de maux comme estant la racine de tous. Si la seule conuoitise des Richesses engendre tant de malheurs, que fera la possession, l'amour, l'vsage, la fruition, le plaisir & la vanité d'icelles? Et si les richesses engendrent ceste conuoitise, cet amour & le reste, n'engendrent-elles pas tous genres de vices? Et si ces vices meinent à perdition, y peut-il auoir rien de plus pernicieux au salut des humains que les Richesses, rien plus veritable que la sentence du Sauueur disant, *Qu'il est plus facile qu'vn Chameau passe par le pertuis d'vne eguille, qu'vn homme riche entre au Ciel?* C'est à dire qu'il est plus qu'impossible qu'auec les richesses l'hôme se puisse sauuer?

La cõuoitise racine de tous maux

Mat 19.24

4. *Les richesses cause de conuoitise & la conuoitise cause de tous maux.*

Or que les Richesses soient cause de conuoitise, & que la conuoitise soit la source de tous maux, il est tout euident: la cupidité est vn feu, les Richesses sont l'huile & le bois: Le feu se nourrit du bois: le bois faict le feu: & l'huile luy donne ame & vigueur. Le feu eschauffe ceux qui l'approchent, & brusle ceux qui l'approchent trop, & croist à mesure qu'on le nourrit: les Richesses donc engendrent le feu infernal d'auarice par qui elles bruslent les cœurs des mortels & à mesure qu'elles croissent la conuoitise d'icelles s'allume & croist. Iamais l'auarice ne dict C'EST ASSEZ.

Crescit amor nũmi, &c.

La conuoitise croist si les Richesses croissent,
Et de nouueaux acquests nouueaux desirs surnaissent.

Elles font pis: car le feu cuit & porte douleur & aduertit de se retirer, en bruslant: les Richesses de tant plus qu'elles bruslent par le feu de leur conuoitise, de tant plus elles plaisent & attirent, elles trompent en flattant, flattent en deschirant, perdent en remplissant, corrompent en nourrissant. Que ceste conuoitise auec les Richesses soit cause de tous pechez il est encor euident non seulement aux clair-voyãs, mais encor aux aueugles. Virgile homme Payen a dict,

Maux de la cõuoitise

A quel effect à quel enorme vice,
Ne pousse-tu ô maudite auarice!

Quid non mortalia pectora cogis &c. Vir.

Et vn autre,

On va tirant de terre les metaux,
L'or & l'argent agacement de maux.

Effodiũtur opes. &c. Ouid.

Le sens de ces vers est, que l'amour des biens de la terre, que l'or & l'argent prouoquent l'homme à tout peché. Les Saincts escrits dient le mesme, & de tant plus efficacement que plus clairement les Docteurs sacrez voyent & contemplent la corruption de l'homme, en la lumiere de la loy de Dieu. Salomon dict, *Qui se haste de se faire riche, il ne sera long-temps innocẽt,* ausquelles paroles sainct Gregoire renuoye les riches pour en faire vne bride à leur cupidité. Item. *Celuy qui ayme l'or ne sera point iustifié, & celuy qui cherche sa destruction en sera saoulé.* Il veut dire que l'amour des Richesses & la Iustice ne peuuent loger en mesme cœur: & qui se veut enrichir de biens perissables ne peut deuenir riche en vertu. Sainct Hierosme monstre ceste verité, voire par les exemples & enseignemens des Payens. *Crates Thebain*, dict-il, *Comme il s'en alloit philosopher en Athenes quitta vne grande quantité d'or estimant estre vne chose impossible d'estre riche sans estre vicieux, & de posseder les Richesses & les vertus ensemble.* Platon aussi disoit ne se pouuoir faire qu'vn homme fut riche & homme de bien. Les liures des sages sont pleins de telles sentences: & l'Escriture va si auant en ce suiect qu'elle compréd soubs vn mesme nom les riches & les PECHEVRS, comme faisant entendre que les richesses font les hommes meschans, leur donnant occasion de mal faire & estre pecheurs, ainsi dict Dauid, *Iusques à quand receurez vous la face des pecheurs?* c'est à dire iusques à quand serez vous acceptateurs des personnes & iugerez en faueur des gens riches & non du droict? Item, *Deliurez le pauure & indigent de la puissance du* PECHEVR, c'est à dire de la puissance de l'homme riche. Les Richesses donc font l'homme pecheur, & luy donnent ce tiltre luy faisant cõmettre les pechez & le rendát vicieux.

Prouer. 28 S. Greg. in pas. admir. 21. Eccl. 31.5.

S. Hier. ep. 13.

Plato. 5. de rep. et dial. de iusto.

Diuites peccatores.

Psal. 81.3.5

5. *Les richesses sont meres d'orgueil.*

Mais quels pechez font-elles commettre & quels vices engendrent-elles? ains demandons plustost quels pechez & quels vices n'engendrent-elles pas? elles les engendrent tous quand elles engendrent la conuoitise racine de tous:

Digitized by Google

L'orgueil fils aisné des Richesses.

Si nous en voulons voir en special quelques vns, les voicy: Elles engendrent l'orgueil chef & pere de tous; Car comme les biens mondains sont en estime entre les mortels, ils font que celuy qui les a, se prise de leur prix & deprise les autres qui sont moins riches: Ils font qu'il a le cœur haut, qu'il s'enfle en ses pensées, qu'il parle & marche plus haut. *1. Timo 6.* Sainct Paul apres auoir touché en general les maux des Richesses parce que venons d'oüyr, il specifie cettui-cy en particulier, quand vn peu apres il dict. *Commande aux riches de ce monde qu'ils ne soyent poinct hautains en courage, qu'ils ne mettent point leur esperance en l'incertitude des Richesses*, par lesquelles paroles en donnant la leçon d'humilité aux riches, il monstre que leur premier & plus frequent vice c'est l'orgueil. C'est pourquoy il enseigne de le guarir par contraire vertu, à la maniere qu'on guarit les maladies du corps par remedes de contraire qualité à icelles. *S. Aug. de verb. Domini ser. 5.* Sainct Augustin sur ce propos. *Il ny a rien*, dict-il, *que les Richesses engendrent plus facilement que l'orgueil; toute pomme, tout grain, tout froment, tout arbre, porte son ver, le ver des Richesses c'est l'orgueil.* *La vaine confiance.* Ces mesmes paroles de l'Apostre enseignent que les Richesses engendrent la vaine confiance, compagne inseparable de l'orgueil. *Apoc. 3. 17* Parquoy S. Iean en son Apocalypse tance la pensée de ce riche aueugle, *Tu dis, Ie suis riche & n'ay besoing de rien, ne sçais tu pas que tu es malheureux, miserable, pauure, & nud?* Voilà l'orgueil & la fole confiance prouenans des Richesses & croissans dessus leur fumier; Or où ces deux tiges ont vne fois prins racine & pied, les fondemens de toute sorte de maux sont iettez, estant iceux le commencement & l'assiete de tous. *Eccl. 10. 15.* LE COMMENCEMENT *de tout peché est l'orgueil, & celuy qui l'a, iettera à grands randons tout abomination iusques à ce qu'il soit* RVINE' dict le Sage; Ce qui n'est pas contraire à ce que S. Paul disoit cy-dessus. *1. Timot. 6* *Que la conuoitise est la racine de tous maux*; Car l'vn & l'autre en leur façon tirent apres soy le des-arroy de tous malheurs; l'vn par la teste, l'autre par le cœur; l'vn par l'entendement, l'autre par la volonté; Et comme en vne ville, vne seule porte ouuerte suffit pour donner entrée à tous les ennemys, ainsi vn vice peut faire entrer tous les autres en l'ame; neantmoins l'orgueil & la conuoitise, sont singulierement appellez sources & portes de tous pechez, parce qu'ils en sont les causes maistresses & fondamentales, tant en leur production, qu'en leur progrez & accroissemét.

6 Les Richesses font oublier Dieu & les choses dernieres.

Des mesmes Richesses viennent l'oubliance de Dieu, de la mort, & des choses qui suiuent apres la mort, oubliance de ce terrible iugemét, oubliance du Paradis, oubliance des peines eternelles, qui sont autant de causes & fondrieres generales de tous pechez. *Psal. 51.* *Les Richesses engendrent oubliance de Dieu.* VOICI, dict Dauid, *L'homme qui n'a point prins Dieu pour son aide, mais a mis son esperance en la multitude de ses Richesses, & s'est fortifié en sa vanité.* Il veut dire que les Richesses luy ont faict oublier Dieu & mettre sa memoire & sa confiancẽ en soy mesme; *Deut. 32. 15.* Moyse deuant Dauid auoit escrit. *Le bien-aimé s'est engressé & a regimbé. Il s'est faict gras, gros & espez, & ainsi a-t'il delaissé Dieu qui l'a faict, & n'a tenu compte du fort Dieu de son salut.* C'estoient les Richesses, bien que données de Dieu, qui auoient planté au cœur de ce peuple ingrat, l'oubliance & mespris de Dieu. Or celuy qui a mis en oubli son facteur, de quel bien se souuiendra-il, & quel mal ne commettra-il? qui ne peut voir le Soleil comment verra il les Estoiles, & qui est aueuglé en plain midy, combien de fois choppera-il en tenebres?

7. Oubliãce de la mort par les Richesses.

De la mesme source vient l'oubliance de la mort; Car comme les gens riches ont dequoy fournir à leurs plaisirs & voluptez, ils ne pensent qu'à viure & à iouÿr d'icelles, & dans icelles enseuelis, ne se soucient ny se souuiennent de la mort & n'en veulent ouyr parler, *ô mort,* dict le Sage, *que la remembrance de toy est amere à celuy qui met sa paix en ses biens!* *Eccli. 41. 1.*

Du iugement.

Les mesmes Richesses effacent la memoire du dernier & seuere iour où la supreme iustice demandera compte à chascun du receu & despendu, & payera chascun selon la trafique de ses œuures. Les riches parmi leur abondance perdent la memoire de ce iour; Car puis que les Richesses leur font oublier Dieu qui sera Souuerain Iuge en ce grand Iour, il s'ensuit necessairement qu'elles leur effacent la memoire du iugement; miserables pour estre pecheurs, & plus miserables de ne penser iamais à deuoir rendre compte de leurs pechez. Car cette oubliance les faict tousiours glus grands, & plus hardis pecheurs, & plus redeuables à la diuine iustice.

Oubliãce du Paradis.

Quant est du Paradis ils ny pensent qu'à heures perduës & vuides de leurs trafiques; leur or, leur argent, leurs possessions, leur Palais, & la possession de la terre, est leur Paradis & en la terre, ont ils leur cœurs & pensées fichées sans iamais regarder au Ciel, sinon pour voir le bel ou le mauuais temps.

Oubliãce de l'Enfer

De l'Enfer ils s'en souuiennent encor moins; Car s'ils ne peuuent ny veulent penser aux delices du Ciel, comment se voudront ils appliquer à la meditation des tourmens de l'Enfer; Comment voudront ils regarder l'abysme qui leur est ouuert à chasque moment pour les engloutir & en faire l'appast des flammes eternelles, puis qu'ils ferment les yeux de leur entendement & memoire à la gloire Celeste?

8. Le mauuais riche tard memoratif & tard aduisé. Luc. 15.

Toutes ces oubliances sont verifiées en la damnation de ce riche de l'Euangile, car en sa vie il ne se souuint iamais de Dieu; non plus de la mort, du iugement, du Ciel, ny de l'Enfer, iusques à ce qu'il fut touché de la main de Dieu; frappé du dard de la mort, iugé par la diuine iustice, & enseuely en l'enfer! Alors commencera-il de leuer les yeux en haut & se souuenir apres la mort sans fruict de ce que les Richesses luy auoient faict mettre en oubly en sa vie: Il ne s'estoit souuenu que de viure & faire sa chair aux despens de son ame; apres sa mort il fut esueillé du sommeil pour payer les interests de ses fautes commises, & combien en auoit-il commis? autant que ces oubliances en font commettre, fautes de gourmandise, de cruauté, de paresse, de luxure, & d'enuie, & tous autres excez: Car qui oublie Dieu, sa loy, ses mandemens, ses iugemens, la mort, le iugement, le ciel & l'Enfer, il est disposé par plusieurs fortes causes, à tous pechez, & par plusieurs grandes portes exposé au precipice de perdition; Ce que l'histoire Euangelique enseigne en ce malheureux, Elle en-

La gourmandise du mauuais riche.

Mauuais riche mauuais en tout.

seigne sa gourmandise en ses festins quotidiens; Sa cruauté au mespris du pauure Lazare; Sa paresse, son enuie & sa paillardise en la disposition & vanité de sa vie; Car à mesure que le corps est nourry en delices, il deuient auachi & l'esprit est rendu paresseux de la paresse du corps; Et où la dissolution & l'orgueil regnent auec la paresse; l'enuie & la paillardise s'y treuuent tousiours en quartier, d'autant que les vices, nommément ceux-cy, aiment estre ensemble aussi bien que les vertus. Parquoy il ne faut pas doubter que ce mauuais riche ne fut mauuais de tout poinct, estant mauuais riche, & qu'il ne fut paillard & enuieux comme il estoit hautain & faineant; & qu'il n'abusast des biens qu'il auoit receu de Dieu en autant de façons que ses Richesses luy fournissoient de moyens & de voyes à mal faire.

9.
Les richesses abestissent l'homme.

Auec les maux susdicts les Richesses en produisent encor vn qui acheue de denigrer du tout la beauté de l'ame & raualer la dignité de la personne soubs la bassesse des bestes, voire encor des choses priuées de sentiment; car elles saisissent à la fin les hommes au cœur & en l'entendement d'vne telle stupidité, & les maistrisent d'vne si furieuse tyrannie, qu'en les faisant detestables pecheurs, elles leur ostent encor l'vsage de la raison & de la vie ensemble, & les font deuenir insensibles comme terre & metal. N'estoit-il pas fol à outrance PHIDON emmy ses Richesses quand en l'article de la mort il pleuroit, non par ce qu'il luy falloit passer le pas, mais parce qu'il preuoioit qu'on feroit trop grands frais pour ses funerailles? fol & desnaturé AVLVS qui ietta sa fille en la mer de peur qu'en la nourrissant & mariant, il ne luy fallut despendre les deniers qu'il adoroit en ses coffres? fol & aueuglé ARTEMIDORVS qui comptoit tous les iours ses escus & viuotoit de pain bis & d'eau, séblable aux mulets qui portent l'or & l'argent sur leur dos & viuent de foin & d'eau? fol & esceruelé MIDAS qui demanda que tout ce qu'il toucheroit deuint or, & exaucé de sa priere & mourant de faim parmi les viandes qu'il touchoit, fut contraint de se dedire honteusement, & allant tousiours de mal en pis, fit à la fin vn iugement du sçauoir d'autruy aussi faux qu'il auoit faict de ses Richesses, & fut condamné à porter des oreilles d'asnes en tesmoignage de sa folie? fols & abrutis mille & mille hómes qui n'ont ny yeux, ny oreilles, ny sentiment, pour s'apperceuoir de l'estat miserable où ils sont? Pour voir comment ils sont transmuëz à la terre morte qu'ils aiment, à l'or qu'ils courtisent, & aux Richesses qu'ils adorent? Mais tous ne sont pas insensez de telle façon, non à la verité; Car il y a des degrez de folie aussi bien que de frenesie; mais il ne tient pas aux Richesses que tous ne soient tels & pires s'ils le peuuent estre, & s'ils y sont disposez. Mais quoy que tous les gens riches ne soient, ny Phidons, ny Aulus, ny Artemidores, ny Midas & semblables, si sont-ils tous enueloppés par leurs Richesses ez dangers qu'auós dict, d'offenser Dieu & perdre leur ame, & en ce titre sont ils fols & insensez. Car quelle plus grande folie de perdre le Ciel pour la terre Les biens eternels pour les presens perissables? le pris de la felicité pour vne poignée de commoditez temporelles? *Et que proffite-il à l'homme*, dict la Celeste sagesse, *de gaigner tout l'Vniuers s'il perd son ame?* Par ces raisons nous voyons combien veritablement & raisonnablement le Sauueur dict, QV'IL *est plus facile qu'vn Chameau passe par le pertuis d'vne eguille qu'vn riche entre au Royaume des* CIEVX.

Phidon.

Aulus.

Artemidore.

Mydas.

Tous gens addonnez aux richesses insensez.

Matt. 16. 26.

Matth. 19. 24.

10.
Comment les Richesses sont cause des pechez.

Reste pour entiere explication de ce poinct de sçauoir comment les Richesses sont cause des maux susdicts & s'il est possible en quelque façon qu'vn riche soit sauué; Car puis que les Richesses sont dons de Dieu, & qu'on en peut sainctement vser, cóme il est aduenu iadis à plusieurs & aduient encor de present, il peut sembler vne chose merueilleuse & contre raison de penser & de dire qu'elles engendrent tant de maux, & que ceux qui les possedent soient par icelles reduicts en si eminent peril de perdition, & à vne si certaine impossibilité du salut de leur ame. Pour decision de cette difficulté ie dis en premier lieu que les Richesses considerées à part en leur nature & substance sont bonnes, parce que ce sont presents de la nature & du temps, donnez de la main de Dieu, ou pour le moins qu'elles sont indifferentes comme parlent en l'escole les Philosophes, c'est à dire ny bonnes ny mauuaises, ou bonnes ou mauuaises selon qu'on en vse bien ou mal; auquel sens elles ne sont point de soy accusables, comme causes des maux que venons de dire, mais plustost les hómes qui en abusent; tout ainsi que si quelqu'vn s'est enyuré, le vin n'est pas à reprendre, mais bien celuy qui en a beu plus que la loy de sobrieté ne luy permettoit. En second lieu il est à noter que quand il est dict que les Richesses causent tant de malheurs & ferment l'entrée du Ciel, il ne les faut pas entendre seules sans le cómerce de la volonté humaine, mais conioinctes auec l'homme, soit par réelle possession, soit par le seul desir & affection. Et le sens de l'assertion est que les Richesses possédées de l'homme auec conuoitise quand il les a, ou bien conuoitées auec affection desordonnée quand il ne les a poinct, elles luy sont la source de tous malheurs, & la fosse de perditió; Et selon ce sens le Sauueur a proferé sa sentence; car il n'a pas condamné les hommes à part, ny les Richesses à part, mais conioinctement l'homme auec Richesses, disant estre plus facile qu'vn chameau passe par le trou d'vne eguille, que L'HOMME RICHE entre au Ciel, c'est à dire l'homme possedant actuellement ou conuoitant en son ame les Richesses, lié & enueloppé auec elles en quelque façon, ne peut entrer au Royaume des Cieux; S. Paul dict le mesme en substance & touche non seulement la possession mais aussi le desir des Richesses, *Ceux qui veulent*, dict-il, *estre riches tombent en plusieurs tentations & aux lacs du diable, & en maintes sortes de desirs inutiles & pernicieux qui plongent les hommes à la mort & à la perdition*; C'est à dire ils se mettent en danger euident & certain de leur salut. Il ne dict pas seulement les hommes riches se font vn chemin à la perdition, mais encor ceux qui ne sont pas riches & le veulent estre. En ce sens donc c'est vne maxime tres-veritable que les Richesses sont cause de mille maux à ceux qui les ont & les veulent auoir, & les raisons en sont aussi euidentes que la verité de la maxime est certaine.

Matt. 19. 24.

Qui volt diuites fieri.

Comment les richesses sont causes des pechez.

11. *Comment les richesses aueuglent.*

Premierement parce qu'estant l'homme facile à seduire & estre seduict, enclin au vice, retif à la vertu, elles luy donnent à guise d'vne paillarde, vne amorce de leur alliance aussi mortelle que attrayante, & luy saisissent aussi tost le cœur, non pour estre belles, mais pour estre mignardes & affettées, comme l'on dict de la Royne Cleopatre: *Plut. in Anton.* Et affin que l'homme vne fois prins dans leurs retz ne s'en demesle se prenant garde de leur fraude les contemplant de trop pres en leur masque, elles l'aueuglent luy laissant en la fantasie vne vaine image de leur beauté; C'est pourquoy les sages anciens ont dict que leur Dieu qu'ils appelloient PLVTVS estoit aueugle, & aueugloit tous ses deuots & subiects, fable veritable en son sens; *Plutus aueugle. Arist. in Comed. Laert. l. 5. c. 5.* Car l'homme assotté de l'amour des richesses, est vne vraye piece de chair sans yeux, ne cherchant que la terre, & ne se plaisant qu'à nailler dans la terre comme s'il estoit vne taupe ou vn sanglier. Or que fera cest homme reduit en tel estat? Que fera cet amoureux? Et que ne fera-il pour iouyr de ses amours? Quelle fraude n'espousera-il, & en quels precipices ne se iettera-il, pour paruenir au bout & à l'abysme de ses desirs, & deuenir opulent & riche? Et sommes nous estonnés si S. Paul dit que tel amour est la racine de tous maux? *L'auarice maistresse vile des vices Bion* Si Bion le Philosophe l'appelle vile maistresse de toute meschanceté? Donc la premiere facon par laquelle les Richesses iettent l'homme en ruine c'est en luy engendrant l'amour d'elles-mesmes, la conuoitise d'auoir & de se faire riche.

12. *Les richesses amorces de tous maux.*

La seconde est que quand il est allié auec elles & deuenu riche, elles luy fournissent tousiours nouuelles flammes affin de le rendre plus aspre à l'amour & l'engager tousiours plus auant en leur esclauage, & ne le laisser en repos iusques à ce qu'il soit abysmé en la damnation. De là voyons nous que l'homme riche n'est iamais las d'acquerir Richesses & ioindre possession à possession, de doubler les petites sommes, tripler les plus grandes, & multiplier sans fin celles qui semblēt infinies, ains à mesure que les biens luy croissent, comme il a esté dict, croist en luy le desir des biens, *L'auaricieux Hydropique.* comme à vn hydropique la soif, autant de fois qu'il boit, & de tant plus qu'il boit: En quel estat de santé est cet hydropique, & en quel danger de perir? Et cest homme ainsi enflé & alteré de ses biens, pourra-il eschapper la mort de mille excez qu'il commettra en l'ardeur de son hydropisie spirituelle?

13. *Les richesses fournissent toutes cōmodités à malfaire.*

La troisiesme maniere par laquelle les Richesses tendent l'homme pecheur est la plus fertile de toutes, c'est qu'elles luy fournissent occasion & commodité de facilement exequuter ses mauuaises inclinations & desseins & commettre toute sorte de mal; à l'orgueilleux elles donnent moyen de brauer en sa vanité; à l'auaricieux, de combler ses thresors; au paillard, d'assouuir les desirs de sa chair; à l'enuieux, de nuire à autruy au gourmand, de remplir son ventre; à la haine de se venger, à la paresse de se faire seruir sans peine. *Les Richesses arsenal des vices.* De manière qu'elles sont comme vne generale bourse, & commune despense, dont tous les vices tirent leurs deniers & leurs appasts pour se mettre en vogue, & vigueur; sont comme vn Arsenal dont ils prennent leurs armes pour combattre la vertu, comme vn magasin, dont ils choisissent les estoffes pour se parer & gaigner du credit. Et si elles rencontrent vn homme qui soit addonné à tous ou à plusieurs pechez, elles luy font les frais sans espargne pour autant qu'il en veut commettre, l'arment de toutes pieces & le font hardy contre le mes-aise pour passer par toute sorte de plaisir & de volupté où la sensualité le pousse & par tout elles le rendent victorieux & le font priser: Que si elles sont possedées ou plustost possedent vn homme qui n'ait qu'vn vice, de tant plus sont elles puissantes à luy fournir abondament tout ce qu'il luy faut pour accomplir les desirs & mandemens de ce maistre vice. Les Richesses donc sont causes de tous pechez aux hommes non pour estre mauuaises en soy, mais parce que les hommes enclins à malice & subiects à peché, sont prouoquez, attirez, & poussés par icelles à tous pechez: les Richesses sans les hommes ne peuuent nuire, les hommes sans les Richesses, sont foibles à nuire, les hommes auec les Richesses, & les Richesses auec les hommes font le mariage & l'accouplement de vice & de perdition, & engendrēt les auortons & monstres des maux qu'auons dict.

14. *Foiblesse de l'hōme pour resister aux tentations des Richesses.*

Si l'homme estoit si constant qu'il peust resister au fol amour & au vice, l'obiect & l'amorce des biens de la terre ne l'attireroient poinct, moins encor luy nuyroient les presents qu'il n'aymeroit poinct: L'oyseau qui ne se soucie de l'appast ne se iette pas au filet, & se mocque de l'oyseleur; celuy qui ne seroit subiect à s'attacher aux Richesses, il seroit hors de danger, mais qui est celuy-là d'entre les mortels qui ait le cœur si bien faict & la poictrine si bien armée? Combien en trouuera-t'on en dix mille? Certes Salomon le cherchoit pour en faire vn subiet de sa plume & pour le louer dignement. *Eccl. 31. 8.* *Bien-heureux*, disoit-il, *est le riche qui a esté trouué sans tache, & qui n'est allé apres l'or & n'a mis son esperance aux thresors d'argent, Qui est celuy là & nous dirons ses loüanges? Car il a faict merueilles.* IESVS-CHRIST appelle les Richesses espines; Si l'homme estoit bien fortifié de charité & & de prudence Chrestienne, il manieroit ces poinctes auec telle dexterité qu'il ne se piqueroit poinct; mais il les embrasse estant nud, les estrainct de toute sa force & se pique & meurtrit miserablement & qui est le pire il se plaist en ses picqueures & playes. C'est donc la foiblesse de l'homme à resister, sa folie à faillir, sa lourdise à chopper, qui faict les Richesses dangereuses & puissantes à nuire, à seduire, & à perdre. Fait qu'il n'a rien qui precipite auec plus grande roideur le corps & l'ame à peché qu'elles. *Forte tentation des Richesses. Matth. 4.* Aussi voyons nous que le diable apres auoir en vain tenté le Sauueur par la viande & par la vanité, deux tentations tres-puissantes, il se persuada qu'il ne pourroit tenir ferme en ce dernier choc des Richesses, & espera de le faire tresbuscher par l'offre de la gloire & des biens du monde, comme, par la machine dressée des plus fortes pieces qu'on puisse choisir pour faire mordre la terre à l'homme; mais parce qu'il trouua vn combattant qui sçauoit mespriser les Richesses & la gloire du monde, c'est pourquoy il y perdit les coups & l'escrime.

Quoy donc n'y a-il poinct de moyen d'estre

15. *Comment on peut gaigner le Ciel auec les Richesses.*

riche sans estre meschant? de posseder des Richesses en terre & d'auoir Paradis au Ciel? Sera-ce vne chose impossible que ioindre la vertu auec l'or & l'argent, l'exercice de la pieté auec le trafique des biens de la terre? le Sauueur nous a assez asseurez que cela est impossible aux hommes, affin de brider la conuoitise des hommes. Il est vray qu'il a dit estre en la puissance de Dieu de faire ce que les forces humaines ne peuuent, affin de nous enseigner que s'il y a eu des gens richesiadis, de bonne conscience & de grande perfection, comme Abraham, Isaac, Iacob, Iob, Dauid & semblables, ce n'a pas esté œuure humaine & que si ceux-là & plusieurs autres Seigneurs opulens sont entrés au Ciel nonobstant les Richesses, ça esté par grace singuliere & extraordinaire qu'il donne à qui bon luy semble, mais non pas à tous; & partant combien que tout homme riche la doiue demander & l'esperer de luy, toutefois personne ne doit connoiter les Richesses soubs esperance qu'il l'obtiendra, & qu'il pourra tenir le Ciel auec la terre, & entrer dans le trou d'vne eguille encor qu'il soit chameau. La voye de salut ordinaire qu'il a laissée par l'exemple & par la doctrine de son fils & de ses plus grands amys en la loy de grace, n'est pas aux Richesses, mais au mespris des richesses. La plus part des hommes s'estoient perdus par les Richesses, si abusez au reste en leur perdition, qu'ils estimoient felicité le mal qui les rendoit miserables, mettans le souuerain bien aux Richesses & appellans BIENHEVREVX les gens RICHES.

Les riches appellez Beati.

16. *La vie du Sauueur illustre au mespris des Richesses.*

Le Sauueur descendu en terre pour nous mōstrer le chemin du Ciel, & nous rendre vrayement heureux, a tenu vne voye & vne escole toute contraire, il est né pauure, a vescu pauure, & est mort nud en croix; luy qui tenoit en sa main par droict naturel l'vniuers; & qui portoit escrit en sa cuisse le cartel de supreme Maiesté. ROY DES ROYS, ET SEIGNEVR DES SEIGNEVRS, & qui encores qu'il eust esté riche ne couroit aucune fortune d'estre prouoqué à peché par les Richesses, comme sont les hommes, ains auoit la science & le pouuoir d'en vser sainctement. Il les a neantmoins mesprisées, & si parfaictement mesprisées qu'il n'en voulut pas mesme auoir pour la necessité de sa vie, laquelle il sustenta des aumosnes des gens de bien, & fut sur la terre sans auoir logis, où se retirer, & en sa mort il emprunta son sepulchre; lesquelles choses il n'eut iamais faictes s'il n'eust veu, que le mespris des Richesses estoit plus conuenable à vn cœur noble & esleué, & plus asseuré pour les foibles que la possession d'icelles ou encores le bon vsage.

Apoc. 19.

Vulpes foueas habent. Matth. 8. 20.

17. *La doctrine du Sauueur singuliere pour le mespris des Richesses. Matth. 5. Pauureté volontaire.*

Sa doctrine fut de mesme esprit que sa vie, & ses premiers & plus sublimes & plus preignans sermons ont donné contre les Richesses. En celuy qu'il fit sus la montagne il commence par la loüange de la PAVVRETE' volontaire, c'est à dire par le mespris des biens terriens, conceu auec dessein & deuotion; & l'honore d'vn si haut rang qu'il la met la premiere comme la fille aisnée de sa celeste Philosophie, entre les huict BEATITVDES, & luy assigne pour appennage le Royaume des Cieux. BIENHEVREVX SONT, dict-il, *Les pauures d'esprit, Car à eux appartient le Royaume des Cieux.* LES PAVVRES, dict-il, non de fortune, nez pauures & rendus pauures par quelque accident, desireux neantmoins de Richesses, mais *pauures* D'ESPRIT, qui volontairement aiment la pauureté, qui l'ont choisie de guayeté de cœur, foulant aux pieds la terre & ses presents. Il fit la mesme leçon en ses deuis familiers, comme nous apprenons parce qu'il dict à ce ieune Adolescent qui l'interrogeoit: Car luy ayant dict que pour gaigner la vie eternelle il falloit garder les commendemens de Dieu, il adiousta que s'il vouloit estre parfaict qu'il vendit tout ce qu'il auoit, qu'il donnast l'argent aux pauures pour auoir vn thresor au Ciel, & qu'il le suiuit: Et comme ayant ouy ce conseil il s'en alloit tout triste, à cause qu'il estoit fort riche, le Sauueur print l'occasion de donner l'aduertissement qu'auōs ouy disant, *Ie vous dis en verité que le riche entrera difficilement au Royaume des Cieux. Et derechef ie vous dis qu'il est plus facile qu'vn chameau passe par le pertuis d'vne eguille qu'vn homme riche entre au Royaume des Cieux;* aduertissement couché par trois Euāgelistes: Et comme sur le propos de ce mespris S. Pierre eut dict pour tous les Apostres. *Voicy nous auons tout quitté & t'auons suiuy quelle chose donc aurons nous?* IESVS *luy dict, Ie vous dis en verité que vous qui m'aués suiuy, en la regeneration, quand le fils de l'homme sera assis au siege de sa Maiesté, vous aussi serés assis sur douze sieges iugeans les douze lignées d'Israël: Et quiconque aura laissé maisons, ou freres, ou sœurs, ou pere, ou mere, ou femme, ou enfans, ou champs pour mon nom, il en receura cent fois plus en ce temps icy, & heritera la vie eternelle.* Si la grandeur du loyer declare l'excellence d'vn exploict de vertu, le Sauueur monstre euidemment par ces paroles & par ces promesses que le mespris des Richesses est vn acte de rare magnanimité quand il luy assigne le salaire d'vn hōneur singulier au grād iour de sa Maiesté: Et si l'espoir de recōpense a de coustume d'exciter les hōmes biē nez à quelque belle action, de quelle esperance pouuoit-il plus efficacement inciter les hommes à tel mespris qu'en leur promettant le cētuple en ce monde, & le Royaume des Cieux en l'autre?

Beati pauperes. Matth. 5.

Matt. 19.

Matt. 19. 23.

Marc. 10. 21. Luc. 18. 25

Honnorable & riche promesse aux pauures.

Matt. 19. 21. 29. Luc. 18. 25 30.

18. *Les Apostres & premiers chres- grāds amateurs de la pauureté Euāgelique. Act. 4. 34. Les premiers Chrestiens.*

Par ces exemples & par ceste doctrine instruicts & incités, non seulement les Apostres, mais les Disciples d'iceluy Sauueur laisserent tout ce qu'ils possedoiēt pour librement tirer au chemin du Ciel depestrez du fardeau de la terre. Par les mesmes causes en ceste noble volée de Chrestiens du temps de l'Eglise naissante, chascun vendoit ce qu'il auoit & portoit les deniers aux pieds des Apostres, & personne n'estoit riche entre eux sauf de vertu & de contentement.

Act. 4. 34. Maisons religieuses. Vœu de pauureté Religieuse plein de gloire. Plein de contentement. Aggreable à Dieu.

Sur le mesme fondement ont esté dressées les maisons religieuses auec vœu de pauureté, c'est à dire auec mespris iuré & professé de l'or & de largent, & la spoliation de toute proprieté de commoditez temporelles; vœu aussi plein de courage qu'il est fort de l'exemple du Sauueur & conforme à sa vie & saincte doctrine; Aussi plain d'aise & de contentement, qu'il est hors des dangers & des lacz du diable & du mōde; aussi agreable à la diuine bonté qu'il est vtile pour vaquer parfaictement au seruice de ses Autels & à la contemplation de ses loix; Aussi riche

Digitized by Google

en quittant tous biens, & aussi honorable en mesprisant tous honneurs mondains, que le Royaume des Cieux, qui luy est promis pour loyer, est abondant en vrayes Richesses & la gloire de ce Royaume va par dessus la gloire des Royaumes de l'Vniuers; vœu, qui tire apres soy la felicité de cette vie si aucune y en peut auoir, & de l'autre, s'il est aussi bien gardé que sainctement enseigné.

Riche.

19. *Pour les seculiers & moins courageux de ne mettre son amour aux Richesses.*

Mais parce que tout le monde ne peut pas atteindre la cime de cette perfection, & que plusieurs vacations ne peuuent estre exercées sans aide des biens temporels; Il y a vne autre voye moyenne pour s'armer contre le danger des Richesses & en tirer du fruict de la vie eternelle; C'est de n'y mettre poinct son affection, d'en vser sainctement, d'en faire des aumosnes, d'en achepter le Ciel. C'est le conseil de toute l'escriture, & la prattique de tous ceux qui ont esté riches & gens de bien ensemble. *Si tu as des Richesses en abondance*, dict Dauid, *ne vueille y mettre ton cœur.* Et autant de fois que l'Escriture nous met deuant les yeux les dangers des Richesses, autant de fois nous aduertit elle de n'y mettre poinct nostre amour. Le mesme Dauid recommande l'aumosne & prononce bien-heureux celuy qui la fait & luy prophetise secours au grand iugement. *Bien-heureux est celuy qui a compassion & soin du pauure & indigent, le Seigneur le deliurera au mauuais* IOVR. Salomon son fils, auec les Prophetes & toute la loy de Dieu la loüe tres-souuent, & aussi souuent nous enseigne qu'il nous faut vser en ceste façon des biens qu'auons receu de Dieu. Iob, Abraham, Isaac, Iacob, Dauid, Tobias, & autres Saincts de la vieille loy; & plusieurs Chrestiens en la loy de grace, ont fidelement & sainctement suiuy ces Conseils & enseignemens. Si Iob eut eu le cœur fiché aux Richesses qu'il possedoit, il n'eust iamais euité le naufrage de l'ame, quand il en fut depossedé & despoüillé tout à nud; & si quād il les auoit il n'en eut vsé sainctement, non tant comme possesseur, que comme fidele despensier du maistre qui les luy auoit données, les despartissant aux pauures, il n'eut pas esté si iuste & si droiturier que l'Escriture le dict. Abraham & les autres possedoient leurs biens comme Pelerins, mettans leur cœur à ceux de la vie future & non à ceux de la presente, & comme instrumens de la diuine liberalité, distribuoient au prochain liberalement ce qu'ils auoient receu de la main liberale de Dieu. Dauid laissa de grands thresors à son fils Salomon, mais ce fut pour bastir la maison de Dieu. Il y a eu plusieurs Roys & Empereurs Chrestiens, plusieurs autres de moindre rang qui ont esté riches & se sont sauuez auec leurs Richesses, moyennant la grace diuine: parce qu'ils ont esté riches, non tant pour eux que pour la gloire de Dieu & le soulagement de ses pauures. Tesmoings en sont les temples, les Monasteres, les Hospitaux, & autres maisons basties & fondées par les Constantins, les Theodoses, les Clouis, les Charlemagnes & autres seruiteurs remarquables de IESVS-CHRIST. Ceste façon de posseder les Richesses, de les manier & en faire trafique doit estre gardée par tous ceux qui ne peuuent vser de la premiere & qui ne veulent courir fortune de leur salut, voire encor perdre le nom de creature raisonnable, Car non seulement les escritures & les exemples des Saincts nous defendent de mettre nos affections à la terre, & nous aduertissent à bien vser des Richesses, mais aussi la lumiere naturelle, & les enseignemens des Gentils.

Psal. 61. 11

Beatus qui intelligit. Psal. 40. 2

Iob, Abraham.

Iob.

Abraham

Dauid. 1. Par. 22.

20. *Enseignemens naturels pour le mespris des Richesses.*

La nature nous produit sur la terre les grains, les fruicts, les moissons, les vendanges; nous dōne les oyseaux, les poissons & bestes terrestres & tout ce qui est necessaire à la traicte & commodité de la vie humaine en peu de temps & auec mediocre trauail & industrie des hommes; Mais l'or, & l'argent, les pierres precieuses & autres semblables estoffes, elle les a cachées dedans les entrailles de la terre, ou dedans les abysmes des eaux, dont elles ne peuuent estre tirées sinon en plusieurs années, & auec l'emplette d'vne extreme peine & danger du corps; C'est vne leçon que le Createur donne aux mortels par la parole de la creature muëtte, & par l'entremise d'icelle nature, & leur dict qu'ils se doiuent contenter de peu, prendre ce qui est facile & necessaire pour l'entretien de la vie, & laisser ce qui est superflu & difficile; Il les retire de la recherche des thresors cachez, par la difficulté de les recouurer, leur mōstre à chasque pas qu'ils font, qu'ils doiuent auoir leur affection eleuée au Ciel, comme ils ont le corps, & par affection fouler la terre comme ils la foulent des pieds du corps. Plusieurs Philosophes Payens, Socrates, Platon, Diogenes; plusieurs Capitaines, Epaminondas, Aristides, Fabricius, & semblables ont mesprisé les Richesses, n'ayans autre raison ny motif que la lumiere naturelle qui leur monstroit estre le faict d'vn cœur genereux de mespriser toutes choses perissables; Et d'vne ame lasche & casaniere se laisser cōmander à ce qui est au dessoubs le rang de l'homme. Ils voyoient que rien n'estoit digne de l'amour de l'ame immortelle qui ne fut permanent & immortel, & que les Richesses n'estoient autre chose qu'vn vomissemēt de la terre, & vn ioüet de fortune empenné de presents fuyards, subiects aux vens, aux vagues, aux ondes, au naufrage, à la flamme, au fer, au soldat, au voleur; Ils voyoient qu'il ny a rien de bon en elles que le bon vsage, & que les auoir sans cela c'estoit vn seruage d'vne vile, & pesante cadene; vn amas de soucis piquans; vn tourbillō de craintes paniques; Ils voyoient ez tenebres de la Gentilité ce que plusieurs Chrestiens ne peuuent & ne veulent voir en la lumiere de la loy Euangelique, qui ayant deuant les yeux tāt de beaux exemples, estans instruicts par tant de diuins enseignemens, estans inuités par tant de riches promesses rampent neantmoins en terre, grattent la terre, & nazillent la terre, comme s'ils y deuoient trouuer le comble de felicité.

Plusieurs Philosophes Payēs ont mesprisé les Richesses.

Incertitude des Richesses.

21. *Aux amateurs des Richesses.*

A vous donc ô mortels amoureux de la terre, où auez vous les sens, ou auez vous l'entendement! ô hommes, ô ames racheptées, non par l'or ny par l'argent, mais par le sang precieux du fils de Dieu, à quoy pensez-vous? Sur quel fond mettés vous la base de vos esperances à quelle fin amassez vous auec si grands interests de vostre droict acquis à l'heritage du Ciel, ce que vous ne pouuez porter auec vous partans de ce monde? Mais que vous seruira la possession de tous les thresors mondains, quand sortans du monde

vous vous trouuerez perdus à iamais? Ces thresors vous repareront ils la misere de vostre perte, vous payeront-ils vostre rançon, vous des-engageront ils des peines eternelles, si le sang du fils de Dieu ne vous a rachetez? Que deuiendront vos biens, vos iardins, vos vergers, vos domaines, vos escus, vos perles, vos pierres, vos habits precieux, quand vostre corps sera serré dedans vn cercueil pour pourrir en la terre, & l'ame enueloppée dedans les flammes eternelles pour brusler eternellement? Si vous ne voulez oüyr les promesses de ce Sauueur, qui s'est faict paure pour vous faire riches des biens Celestes, que n'ourez vous l'oreille à sa rigoureuse menace? Luc.6.25. *Malheur à vous gens riches*, dict-il, *qui riez maintenant, car vous pleurerez*. Que ne l'ouurez vous Iac.5.1. à la voix de son Apostre reprochant leur folie & obstination aux puissans & riches du monde? *Sus riches, pleurez maintenant, hurlans pour vos miseres qui aduiendront. Vos Richesses sont pourries, & vos vestemens deuenus plains de teignes; vostre or & vostre argent est enroüillé, & leur roüilleure vous sera en tesmoignage & mangera vostre chair, comme le feu. Vous aués amassé vn thresor pour les derniers iours; voicy le loyer des ouuriers qui ont moissonné vos regions, duquel ils ont esté frustrez par vous, crie & est entré aux oreilles du Seigneur des armées; vous aués vescu en delices sur la terre, prins vos aises & rassasié vos cœurs, comme ez iours des sacrifices.* La menace est elle puissante pour esueiller les endormis? Si elle ne l'est assez oyez les cris de ceux qui ne l'ont voulu oüyr, detestans hors de saison en Enfer leur fole impenitence. *Que nous a proffité l'orgueil? ou que nous ont apporte les Richesses auec la vanterie? Toutes ces choses sont passées comme vne ombre, & comme vne poste qui passe en grand haste, ou comme le nauire qui trauerse l'eau esmeüe des vagues duquel on ne peut trouuer la trace quand il est passé, ny le sentier parmi les flots.* Sap.5.8. Ainsi parlent & parleront les damnez qui ont voulu estre riches, & l'ont esté, sans se souuenir de leur fin, ny des Richesses du Ciel pour lesquelles ils auoient esté mis Pelerins sur la terre. Ils sont enseuelis dans la terre qu'ils ont aimé; ils detestent la terre qu'ils ont adoré; la terre estoit leur cœur, la terre est leur geole, leur peine & leur damnation.

Imitons donc ô cheres ames vn meilleur patron que la folie de ceux-cy; imitons l'exemple des bien-heureux; suyuons le conseil de la supreme sagesse; Acheptons le Ciel ou auec vne genereuse pauureté, ou auec vn sainct vsage des Richesses terrestres; Gaignons ce qui a esté gaigné auec si grand prix du sang du fils de Dieu IESVS-CHRIST; ne perdons pas l'eternité, pour le temps; la courõne eternelle pour vn peu d'or & d'argent perissable; les biens permanents pour les vanités de la terre; Et viuons sur cette terre des mortels, si sainctement, que nous puissions regner en la terre des viuans au siecle des siecles. Amen.

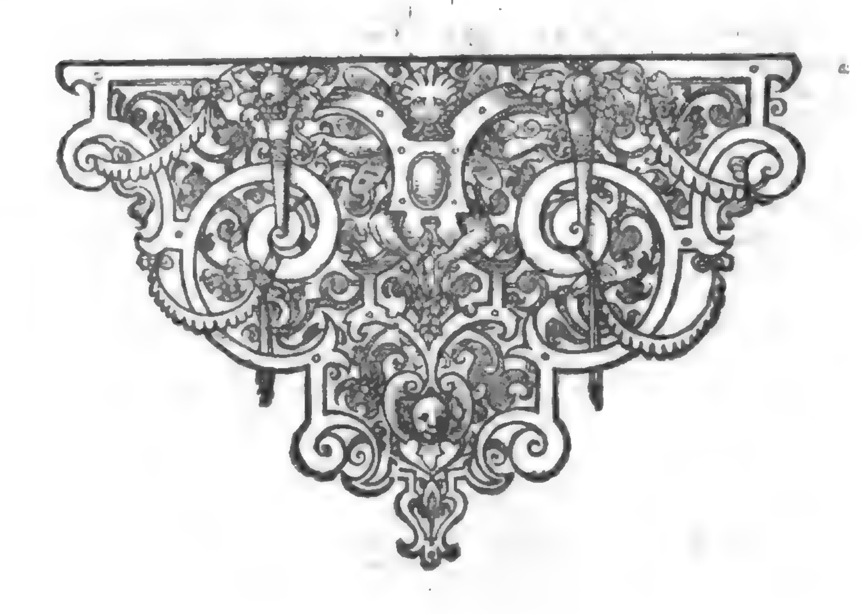

L'IMMOR-

LIMMORTALITE' DE L'AME DECLAREE AVEC RAISONS NATVRELLES, TESMOIGNAGES HVMAINS ET DIVINS POVR LA FOY CATHOLIQVE CONTRE LES ATHEES ET LIBERTINS.

Dediée au Tres-illuſtre Cardinal de Sourdis.

Par le R. P. LOVYS RICHEOME, *Prouençal, Religieux de la Compagnie de* IESVS.

Digitized by Google

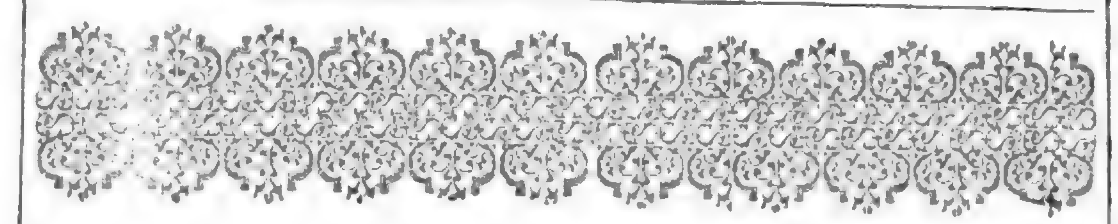

A MONSEIGNEVR
FRANCOIS DE SOVRDIS
TRES-ILLVSTRE, ET TRES-REVEREND
Cardinal, Tit. de S. Marcel, Archeuesque de Bourdeaux & Primat d'Aquitaine.

MONSEIGNEVR

Nostre compagnie se souuient fort bien que dés qu'elle a commencé de vous estre cogneuë, qui fut du temps de nos grandes persecutions, elle a esté notablement cherie & protegée de vostre paternelle amitié: pour tesmoignage immortel de la filiale recognoissance & tres-humble seruice qu'elle vous en doit. I'offre au nom de tous mes freres à vostre seigneurie tres-illustre, ce traicté de l'immortalité de l'ame, subiect non indigne d'estre presenté à vn grand Prelat: s'il peut comme ie desire, estre vtile aux ames que Dieu a commises à vostre soin, & secourable au peuple Chrestien que vous affectionnez, il sera sans doute tres-agreable à vostre saint zele, & en cet effect satis-fera quelque peu à nostre obligation, & comblera nostre desir de contentement. I'espere Monseigneur que vostre prudence & pieté le iugera non seulement vtile; mais encor necessaire à la misere de ce siecle auquel nous viuons & mourons assaillis de plusieurs heresies, entre lesquelles vne des plus perilleuses est celle qui fait vn mesme trespas de l'homme & de la beste, qui raualle miserablement la condition & dignité de l'homme, & par vne sape generale renuerse de fonds en comble la religion Catholique & toutes bonnes loix. Consideration qui m'a donné motif & courage de la choisir à part & l'attaquer auec quelque nombre de bonnes pieces & raisons tirées de l'arsenal de la nature & du temple de Dieu, & rangées comme bataillons en l'enclos de cet œuure. Vne chose m'a fait doubter en ma deliberation considerant la grande multitude de ceux qui ont escrit de l'immortalité de l'ame; Car les docteurs du peuple de Dieu ont trauaillé en cette lice iadis, & les plus sçauans Philosophes gentils de toutes nations & de tout temps. Parquoy ie pensois ne m'estre seant ny expedient de courir apres le vol de si fortes plumes: mais ayant iustement pesé les raisons de ma doubte, & celles de mon dessein, i'ay trouué la balance pancher à mon desir, & apperceu que ce qui sembloit me refroidir & arrester, me deuoit eschauffer & agrandir le cœur pour aller auant. La multitude des grands Capitaines ne doit iamais empescher les petits soldas d'aller à vne guerre iuste, & combattre chascun selon ses forces pour le public; ains les encourager & donner esperance que soubs l'adresse de leurs estendars, leur milice sera fortunée & portera fruict & honneur. Les gens riches aussi ne garderent pas la pauure vefue de mettre au tronc des aumosnes ses deux deniers; Il est loisible & loüable à chascun de contribuer au Temple de Dieu selon son pouuoir. Plusieurs ont escrit contre l'erreur de la mortalité de l'ame, il est vray; c'est parce qu'ils estimoient necessaire que ce monstre d'infidelité fut choqué & battu à plusieurs escadrons & machines, & la verité Catholique d'autant plus releuée & affermie; I'ay doncques eu plusieurs guidons deuant moy, & tous mont esté autant de patrons & d'addresses pour m'esmouuoir & m'apprendre à confirmer vne

Heresie cōtre l'immortalité de l'ame.

Plusieurs ont escrit de l'immortalité de l'ame.

La pauure vefue donnāt deux deniers preferée à plusieurs riches. Luc. 21. 2.

importante doctrine, & à secourir les ames que le vieil Dragon par sa malice voudroit retirer du sein de la foy à la perdition de ses fraudes, comme iadis il tira par sa queuë les estoiles du Ciel à l'Enfer. Les argumens que i'ay recueillis des liures anciens & que i'ay paré d'vne nouuelle forme & couleur, seront comme nouueaux fruicts, & en leur nouueauté pourront estre de bon accueil & de bon goust au banquet, sans empescher toutesfois que ceux qui voudront ne puissent choisir leurs appetits parmi les vieux & nouueaux. Auec les anciens peres i'ay fait parler d'autres plus recens, mais de belle reputation en nos iours, l'auctorité desquels auec la beauté de la matiere, donra comme i'espere bon air aux discours, & pointe à l'appetit des lecteurs. Monseigneur si ces personnages estoient viuans & habitans à Bourdeaux comme ils sont interloquuteurs en ce Dialogue, vous oyant parler de Dieu en priué & annoncer par predications en public ses loix & son Paradis, & voyant les fruicts de vos belles & sainctes œuures, ils se tiendroient heureux & se diroient honorés à outrance de pouuoir parler deuant vous, auditeur illustre en plusieurs titres de noblesse, de vertu, de iugement, de zele, de la dignité de Pasteur, d'Archeuesque, de primat & de Prince de l'Eglise de Dieu, nommé premier Cardinal de Frãce par le grand Henry, & seroient iceux grandement edifiez d'entendre & de voir l'heureux succez de vos visites, & le bon ordre qui reluit és lieux de vostre diocese & gouuernement spirituel. Et sur tout vous congratuleroient de vostre liberalité magnifiquement pieuse & pieusement magnifique à employer les biens que Dieu vous a donnez, nõ seulement Ecclesiastiques, mais encores paternels, pour orner, enrichir, & embellir la maison de Dieu; & de droicte veüe ietteroient les yeux à ceste nouuelle & sacrée fabrique & maison de contemplation, que vostre pieté sainctement liberale a faict eleuer, comme vn fare celeste sur le Haure Bourdelois, dediée à la sauuegarde & tutelle de la mere de misericorde, mere de Dieu, salutaire estoille de mer, pour dõner addresse & secours à ceux qui font voile sur les vagues de mõde flottant, & qui regardans cét astre matinier aspirent au port asseuré. MONSEIGNEVR, *quãd il plaira à Dieu de vous faire surgir à ce port, apres lõgues & heureuses années, couronné de la coronne de iustice, beaucoup plus belle que le chapeau de pourpre qui orne vostre sacré chef, vous trouuerez à la porte du premier Ciel à main droicte, le pourtraict de cette maison, meilleur que son modelle, basti non de marbres & pourfyres terrestres, mais de saphirs, de diamãs, d'esmeraudes, & d'escarboucles incorruptibles, choisis au cabinet de Dieu, & ioins par cimẽt de fin or qui vous feront vne tres-illustre & bien-heureuse habitatiõ pour l'eternité. Vous y verrez encor ce grand Patriarche des contemplatifs* S. BRVNO, *parrin de celuy Bruno qui à present tres-docte & tres-digne General tient le gouuernail de l'ordre en terre, lequel vous viendra au rencõtre pour vous bienveigner & remercier d'affection & recognoissance religieuse, en compagnie de mille ames de l'ordre qu'il a fondé icy bas.* O MONSEIGNEVR, *que ceste diuine sagesse vous a inspiré vn grãd dessein, vous donnant conseil & courage d'entreprẽdre, de continuer & de paracheuer ce diuin domicile, futur repaire de mille religieux qui auec l'Hospital des incurables fondé par vous en mesme lieu & mesme temps, vous éleueront au Ciel par les aisles de leurs ardãtes prieres, & seruans celuy que vous seruez & adorez, celebrerõt vostre nõ icy bas à suitte de longue posterité; & seront l'aide spirituelle, l'ornement & le bonheur du pays Bordelois & de l'Aquitaine, & vne forteresse à trois murs & trois boulеuars d'vne nouuelle Hierusalem dressée contre les trois puissans ennemis de l'homme. Monseigneur, excusez s'il vous plaist l'affection ou la ioye qui ma transporté à ceste vostre maison, ne me prenant garde qu'il faut plus auoir de loysir pour bien la contempler, & plus de moyen pour la loüer dignement.*

La maisõ & temple des RR. PP. Chartreux à Bourdeaux dedié à nostre Dame de misericorde.

S. Bruno fondateur. Le tres reuerend pere Bruno D'Affrinques general de l'ordre. L'Eglise des RR. PP. Chartreux fut consacrée le 29. Mars 1610. par MONSEIGNEVR. *le Cardinal assisté de sept Euesques. Hierusalẽ ceinte de trois murailles.*

De vostre, Seigneurie, tres illustre, tres-humble, & tres-obeissant seruiteur en Dieu,
LOVYS RICHEOME, Religieux de la Compagnie de IESVS,
De Bordeaux, ce 26 Septembre 1610.

Digitized by Google

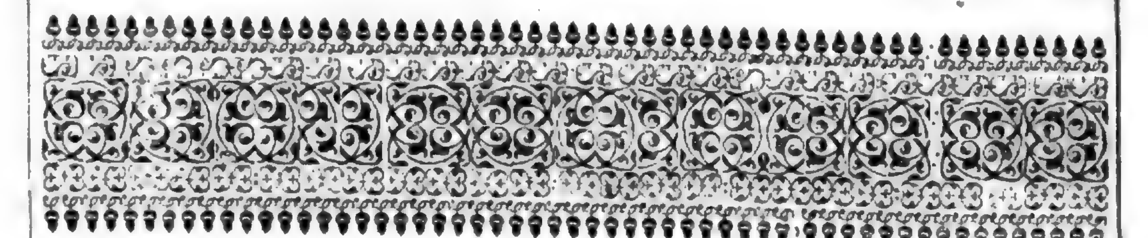

AV LECTEVR CHRESTIEN.

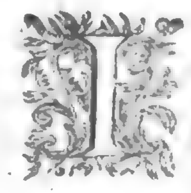

I'Aduise le Lecteur Chrestien à l'entrée de cet œuure, de deux poincts: l'vn touche l'intelligence du subiect de la dispute, l'autre la cognoissance des introduits en icelle. Pour le premier ie dis que qui voudra vistement penetrer & clairement voir le subiect qui s'y traicte, qu'il vse des yeux de Chrestien; aux Philosophes payens pour entendre tellement quellement les veritez de la nature, c'estoit assez d'apporter vne ame docile & non contaminée de vice; au Chrestien ce n'est pas assez: Car comme il doit mieux cognoistre la nature que les Philosophes, aussi faut-il qu'il s'aide d'vne lumiere plus haute, qui est la vertu & la foy Chrestienne. Les facultez doiuent estre proportionnées aux obiects, autrement l'action est fautiere: pour voir les couleurs, il faut employer les yeux; & pour aperceuoir les sons, il faut appliquer les oreilles, & ainsi à chasque autre obiect son sens & faculté propre: Qui voudroit iuger des saueurs par l'attouchement & non par la langue, il seroit trompé, & iugeroit mal. L'immortalité de l'ame est vn des plus hauts & sublimes obiects qui se trouuent en l'escole de la nature, il conuient donc l'entendre auec vne faculté pareille. Celuy qui le regarde auec les yeux d'vn homme bien apris, il peut voirement voir & recognoistre que l'ame est immortelle, comme tous les sages Philosophes l'ont recogneu; mais parce que l'entendement humain a esté debilité par la corruption du peché, si bien qu'il ne peut facilement paruenir à la cognoissance de ce qui est mesme du tenement de la nature, de là vient qu'il a besoin d'vne faculté superieure qui le releue par dessus la nature, comme sur vne haute tour, & luy fasse penetrer auec facilité ce que la faculté naturelle ne peut voir qu'à trauers de plusieurs ombrages. Au moyen dequoy il faut icy employer non seulement les yeux de l'entendement humain ou d'vn Philosophe, mais d'vn Chrestien, & premierement croire l'immortalité parce que le liure de Dieu nous l'enseigne; & ayant mis cette lumiere en l'entendement, l'homme entendra & iugera clairement de la verité de la chose & de la force des argumens tirez de la lumiere naturelle. Celuy qui va par la voye de la nature seulement, il se trouue embarassé de mille difficultez & ne trouue iamais la fin; qui va par le chemin de la foy, il marche asseuré en pleine campagne, & penetre sans se fouruoyer au giste de la verité: aux grands mysteres donc, il faut croire pour entendre, & non comme iadis ont faict & font encor les errans entendre pour croire, & voir par discours de raison ce qui se doit voir par l'œil de la foy, c'est pourquoy ils demeurent tousiours ignorans, comme note Sainct Paul; tousiours apres les liures & les disputes; tousiours apprenans sans iamais trouuer la science de verité, parce qu'ils la cherchent par des mauuais sentiers. Les Iuifs ne pouuoient voir les miracles du fils de Dieu, tesmoins illustres de sa diuinité, d'autant qu'ils n'y apportoient que les yeux du corps, & non de la foy; Ils voyoient ses merueilles sans les voir, & oyoient ses predications sans entendre ses paroles, voyans & oyans, & demeurans aueugles & sourds, qui estoit la punition des gens charnels, & addonnez à leur sens, comme le Sauueur, & Sainct Paul leur reprochent, selon la prophetie & menace d'Esaïe, qui long temps deuant auoit dit, *va t'en à ce peuple & dy luy, vous orrez de l'oreille, & n'entendrez point, & voyans vous verrez sans apperceuoir*. Les Scribes & Pharisiens voyoient les œuures du Sauueur, & demeuroient aueugles à faute d'ouurir les yeux & oreilles de la foy: de mesme les heretiques naturalistes lisent, voyent & oyent dans les liures de Platon, d'Aristote,

Semper discentes & nunquã ad scientiam veritatis peruenietes. *Les heretiques tousiours cherchans & ne trouuans iamais la verité.* 2. Timot. 3. 7.

Aure audietis. Isa. 6. 9. Matth. 13. 14.

& des autres, les raisons naturelles & les liures des saincts Docteurs qui enseignent l'immortalité de l'ame, & les voyant & oyant ne les entendent point, & demeurent aueugles, & obstinez, aussi bien aux choses de la nature, comme aux mysteres de la foy, & deuiennent pires que les Philosophes Payens aueugles par tout, & chancellans en tout, parce qu'ils sont charnels & superbes, & trop presomptueux de leur capacité, & ne veulent rien croire s'ils ne le comprennent par le rond de leur teste, ne se prenans pas garde qu'en l'Escole de Dieu il faut croire & s'abbaisser à l'obeissance de la foy pour entendre, & non comprendre pour croire. Ceux qui suiuent la methode Chrestienne, qui enseigne de croire premierement, ils voyent apres clairement les raisons & secrets de la nature, esclairez de la lumiere surnaturelle. Et comme celuy qui est bon Rhetoricien entend mieux la Grammaire, & qui est bon Philosophe comprend mieux les fontaines & sources de l'Eloquence: De mesme celuy qui est fidele Chrestien, & instruit de la parole de Dieu, tient la foy de l'immortalité de l'ame, auec ce flambeau il penetre la force des argumens & de la raison: & void plus clair en la nature que tout autre Philosophe, quelque bel esprit qu'il ait. Or i'ay tellement rangé les argumens de la question que chascun pourra estre aidé non seulement de la force d'iceux; mais encores de l'ordre; car ayant donné quelque cognoissance de l'essence de l'ame, & de ses facultez pour base de la dispute de l'immortalité, i'ay mis au commencement quelques argumens generaux de la foy que nous deuons auoir de l'immortalité de l'ame, affin qu'auec cette lumiere on puisse bien entendre les preuues & raisons naturelles que ie mets apres pour l'enseigner, & à la fin i'ay employé les argumens tirez de l'auctorité diuine, qui sont les plus puissans, & qui fortifient tous les autres. Qui les lira auec sincerité Chrestienne, en intention de voir la verité, & loüer Dieu en ce sien chef-d'œuure de l'ame raisonnable, & non auec vaine curiosité de sçauoir seulement, il tirera de cette lecture le profit qui est à desirer, & viuant conformément à la vraye foy, il receura vn iour en son ame & en son corps la couronne d'immortalité.

Mon second point d'aduis est que i'ay introduit quelques hommes de nostre siecle parlans en ce dialogue, ayant imité en cela Platon, Ciceron, & autres bons autheurs qui empruntent souuent le nom & la bouche des grands Philosophes, par lesquels ils rendét les discours de leurs liures plus agreables & plus resonnãs: ceux-cy sont quatre personnages de sçauoir & de merite en nostre compagnie & en la Chrestienté, & nommément en nostre France dignes d'estre ouys. Auec eux i'ay associé vn seigneur seculier de vertu auquel comme à tous les autres, i'ay particulieres obligations, & dois plus grande recognoissance que cette-cy à leur nom, où i'auray plus de moyen de la faire; icy par occasion ie remarque seulement leur vertu & mon deuoir en peu de mots affin que le lecteur s'en souuienne les oyant parler, & les honore auec quelque droit de leurs qualitez.

P. Oliuier Manard receu en la compagnie l'an 1543. à Louuain. mort 1614. A esté recteur, Prouincial, visiteur, assistant.

Le premier est le P. Oliuier Manard Flamand de nation homme de grande saincteté, receu en nostre compagnie l'an 1543. & heureusement employé par le Bien-heureux P. Ignace & en son viuant, appellé saint par luy. Il a faict dignement tous les honorables offices chez nous, & le dernier qu'il exerça fut celuy d'Assistant, duquel il eut passé au Generalat; mais nos constitutions aduertissent de ne mettre ce fardeau pesant sur les espaules trop chargées d'ans. Il auoit presché à Paris, il fut chery du Roy Charles neufuiesme, & caressé en ses derniers ans d'Henry le Grand qu'il vint par son commandement visiter en France vn peu auant son deceds. Il mourut l'an 1614. plus que nonagenaire, & m'auoit receu en nostre compagnie à Paris estant Prouincial de France l'an 1565. benefice immortel, & qui m'a immortellement obligé à honorer de quelque affection recognoissante sa memoire tant que ie viuray, & par escrit le recommander à la posterité.

P. Emond Auger, Champanois, receu en la Compagnie l'an 1550 mort à Come prés de Milan, 1591.

Le second est le P. Emond Avger, natif de Champagne, receu à Rome fort ieune à la Compagnie, sept ans apres le P. Oliuier, par nostre Bien-heureux P. Ignace, qui le iugea dés lors ce qu'il seroit vn iour, vn vtile instrument de la maison de Dieu en la France. Il a esté vn torrent d'Eloquence Françoise en son temps, Docteur & Confesseur en l'Eglise, en titre des bons enseignemens qu'il a donnez, & des trauaux & dangers qu'il a soufferts pour la religion Catholique, & loyal François, pour les fideles seruices faicts à nos Roys Charles IX. & Henry III. Il fut l'an 1572. le premier moteur du College de Bordeaux, où son nom vit encor; il m'a aidé de ses conseils & prudens aduis souuent, & obligé eternellement en plusieurs bien-faicts, pour lesquels ie dois honneur à son nom & merites.

Le P. Iean Maldonat d'Andalousie, receu en la Compagnie l'an 1553. Mort à Rome l'an 1584.

Le troisiesme est le P. Iean Maldonat Espagnol de nation & de cœur bon & affectionné François; renommé en France par ses leçons & doctrine, & en toute la Chre-

ſtienté par ſes eſcrits, & par ſes vertus religieuſes aymé & honoré de tous ceux qui l'ont veu & cogneu priuément. Il a eſté mon premier regent de noſtre Compagnie en ſes leçons de Philoſophie à Paris, lors qu'il commença à la lire en France l'an 1564. Item mon premier maiſtre en mes exercices de deuotion & de Nouice; n'eſtant encor le nouitiat formé à Paris quand ie fus receu en ceſte année la 1565. Il vit maintenant au Ciel & encor en mon cœur & en la ſouuenance de mille perſonnes qu'il a obligées en terre. Dieu me face la faueur de le voir entre les bien-heureux; & rendre graces immortelles au Seigneur qui me le donna pour directeur de mes eſtudes & deuotions en ce temps là de ma freſle ieuneſſe. Il faict le principal perſonnage en ceſte diſpute de l'immortalité.

Le quatrieſme eſt le P. Emond Hayus noble Eſcoſſois, docteur en Theologie, qu'il a enſeigné quelque temps à Paris où il a eſté mon premier Recteur, homme de Royalle conuerſation. Il eſtoit Prouincial l'an que le College de Bourdeaux fut eſtably 1572. du temps du Roy Charles neufuieſme, auquel an ie vins ſixieſme auec luy à Bourdeaux en compagnie du P. Charles Sager premier Recteur d'iceluy College pour commencer les leçons au meſme an. Il mourut Aſſiſtant à Rome l'an 1583. & me laiſſa obligation perpetuelle de me ſouuenir de ſes bienfaicts & les publier ſelon le deuoir de gratitude.

Le P. Emõd Hayus Eſcoſſois receu en la compagnie l'an 1585. Il fut premier Recteur de Paris, Prouincial de France venu à Bourdeaux.

Le cinquieſme eſt Meſſire Iean des Porcellets Baron du S. Empire, Seigneur de Maillane, Prouençal natif d'Arles & habitué en la Cour de Lorraine, où il fut en ſon temps honoré de ſon Alteſſe des plus grands offices de ſa maiſon par ſa vertu & grande dexterité ez affaires d'Eſtat, il eſtoit amateur des lettres & des gens ſçauans, & docte ſur la capacité des gens-d'armes, & guerrier ſur la condition des Docteurs, & comme eſcrit de luy noſtre R. P. Clement Dupuy de bonne memoire, *Theologus ſuper militem, & Miles ſupra Theologum*, bien-faicteur de noſtre Compagnie, qu'il honoroit & cheriſſoit tendrement, & le P. Maldonat ſur tous, comme ſon propre Pere. Ie l'ay par ſes tiltres inſeré en ſes diſcours. Si mes eſcrits portent loin, la poſterité entendra que nous ne voulons oublier ſa vertu, ny eſtre ingrats à ſon amitié: mais il eſt temps de faire l'entrée du Dialogue pour ouyr ces bons Peres, donnans & prenans les raiſons de l'immortalité.

Monſieur de Maillane Prouẽçal originaire d'Arles en Prouence.

Le P. Clement Dupuy en la Dedicatoire du commẽtaire du P. Maldonat ſur les Euãgiles.

APPROBATION DES THEOLOGIENS.

Nous soubsignez Theologiens de la Compagnie de IESVS, certifions auoir leu le traicté de l'Immortalité de l'Ame, composé par Louys Richeome, Religieux de la mesme Compagnie, & n'auoir rien trouué en iceluy qui soit contre la foy, contre les bonnes mœurs & l'Estat, & au reste contient beaucoup de choses vtiles pour la foy Catholique & salut des ames Chrestiennes, & l'estimons digne d'estre mis en lumiere. En foy dequoy nous nous sommes soubsignez ce 26. Septembre 1620.

IEAN MARTINON.

MICHEL CAMAIN.

Digitized by Google

AVANT-PROPOS.

LA FRANCE COMME L'EVROPE vexée de plusieurs heresies & guerres au siecle mil six cens.

La Compagnie de IESVS commença d'ouurir les Escoles à Paris l'an mil cinq cens soixante quatre.

Maux & malheurs prouenus de l'heresie de Luther. Mespris de la vertu.

Liberté à tous vices.

L'erreur côtre l'immortalité de l'ame.

L'heresie de la mortalité des ames renouuelée aux derniers siecles principalement au quinziesme & seiziesme.

Le Cõcile de Latran pour l'immortalité de l'ame, l'an 1513. cy apres chap 25. Plusieurs Docteurs celebres escriuent de l'immortalité de l'ame.

DV temps de nos Roys tres-Chrestiens Henry II. François II. & Charles IX. la France comme presque toute l'Europe estoit embrasée de plusieurs feux de guerres & dissensions, suscités principalement par l'heresie de Luther; qui au dernier siecle depuis l'an 1522. rauageoit les esprits & le monde, & de iour à autre comme vne peste furieuse se dilatoit à grand erre. Les vertus estoient en mespris, & tous les vices en regne; nommément l'ambition: les Heretiques suiets aux Roys aspiroient à la domination populaire desirans y auoir leur part, ne pouuant leur orgueil supporter vn seigneur souuerain; l'obeissance nerf de la paix & de l'estat estoit foulée: les rebellions des vassaux contre les Princes Ecclesiastiques & seculiers estoient frequentes; & la licence à tous debordemens se faisoit auec applaudissement honorer & appeller liberté de conscience; chacun croyoit à sa fantasie & viuoit à sa poste, ne prenant loy que de l'oracle de son propre sens: chacun se mouloit sa religion & se tailloit ses Dieux: iettoit en fonte ses veaux & ses Idoles pour les adorer. Les Lutheriens les plus dissolus & plus impudens professoient leur heresie à col enflé & à front eleué, comme Religion reformée; & plusieurs qui portoient le nom & contenance de Catholique, tenoient en secret leurs fantasies & leurs erreurs à part, & viuoient exterieurement à la façon Catholique pour n'estre recherchez en leurs actions; & pour viure & dormir en paix, sans se soucier en leur ame ny des Catholiques, ny des Lutheriens. Entre ces erreurs estoit celuy de la mortalité de l'ame, heresie sourde & moins hardie à parler en publicque la Lutherienne, mais non moins pernicieuse engeance, vieille semence iettée par Sathan à petit bruit au champ de ce monde dés le commencement, & par luy fort librement auancée durant les tenebres du Paganisme. Du temps des Iuifs sous les Herodes, les Saduceans la tenoient impudemment, mais alors combattuë par la propre bouche du Sauueur, & depuis par les armes de sa nouuelle grace elle ne s'estoit osée monstrer apertement entre les Chrestiens par l'espace de plusieurs siecles. En ces derniers elle a leué la teste quand la charité Chrestienne a esté refroidie par la glace des mauuais Catholiques, & que la foy a esté obscurcie par les broüillards des Epicuriens & des Libertins & autres tiercelez d'atheisme, plus curieux à charger de fables les grottes de leurs fantasies charnelles, qu'à chercher le chemin du ciel. La plus part des escoles se trouuerent en peu de temps infectées de son poison: En Allemagne, en Boeme, en Pologne, & en tous les pays de Septentrion: En Angleterre, en Italie, & en France; qui fut cause que le Concile de Latran tenu sous Leon X. la condamna, & exhorta les Docteurs de defendre la verité de la Philosophie & de la foy Catholique en leurs escoles & disputes, & plusieurs doctes personnages mirent la main à la plume pour la refuter, Eugubin, Ficin, Contaren, & autres plus recens.

La Cõpagnie ouurit les escoles à Paris l'an 1564.

Le P. Iean Maldonat commença les leçõs de philosophie au mesme an 1564.

Aristote. de Anima

Ceux de ceste Compagnie prindrent à cœur & à prix de combattre auec les autres heresies ceste-cy, & donner quelque secours à l'Eglise & aux Docteurs Catholiques : En Allemagne, Italie, & ailleurs ; par predications, par liures, par leçons, par disputes & autres voyes licites, & viadrent à Paris ouurir les escoles, l'an 1564. regnant Charles IX. Roy tres-magnanime, comme tres-Chrestien. Alors le P. Iean Maldonat commença ses lectures publiques de Philosophie, prenant à exposer l'œuure d'Aristote de l'ame, auec vn grand concours & approbation, non seulement des escoliers, mais aussi des docteurs & regens qui le venoient ouyr. Il donna de droite bute contre ceste heresie & soustint dignement l'assertion de l'immortalité de l'ame selon la vraye Philosophie & la foy Catholique, & en fit à part vn abbregé, apres qu'il eut acheué ses leçons des liures d'Aristote : I'eus le bon-heur d'estre en ceste année-là son escolier n'estant encor de ceste Compagnie, & ay estimé faire seruice non inutile à plusieurs de rediger par escrit ce que ie puis auoit retenu de luy, & que ma memoire & l'aide des bons amis & bons liures ma suggeré sur ce suiet, faisant parler ledit Pere auec les autres qui se trouuerent alors en France. Le dialogue est tissu en cét ordre. Le Pere Oliuier Manar Prouincial aduise le Pere Maldonat de donner vn discours de l'immortalité de l'ame deuant quelques Peres qui se deuoient trouuer au College de Clermont à Paris, auec Monsieur de Maillane; ce qui fut faict au iour nommé à la maniere qui suit.

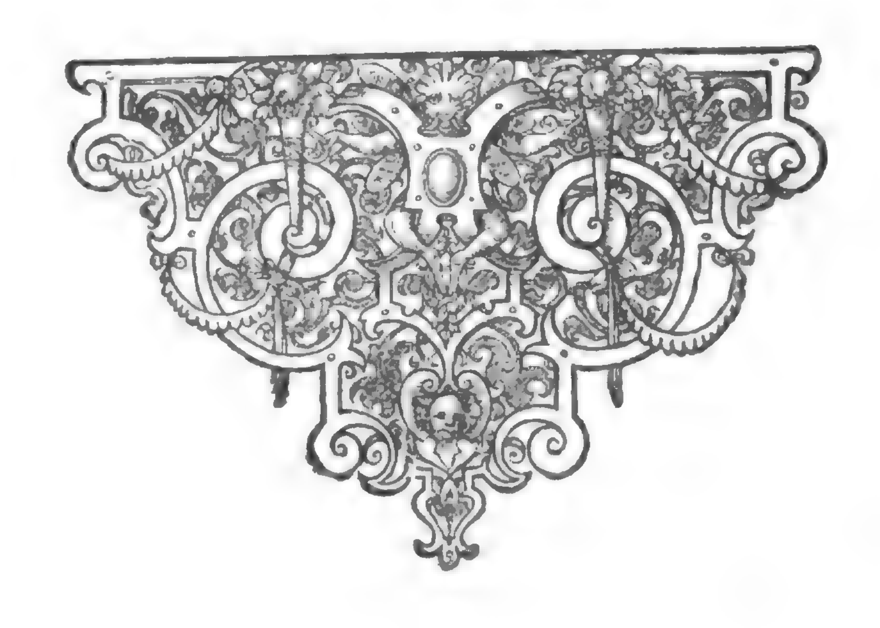

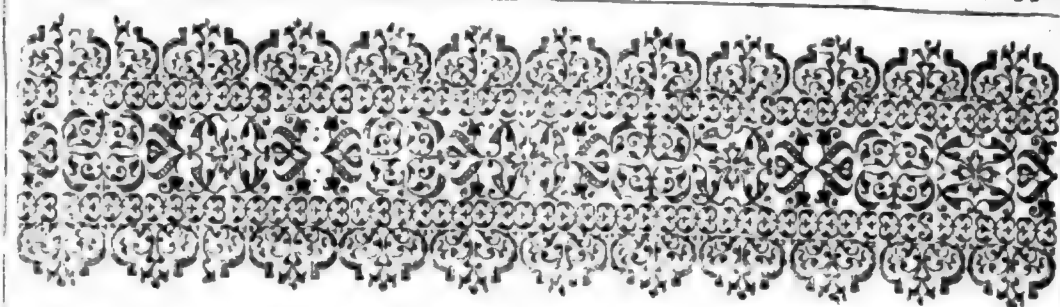

L'IMMORTALITÉ DE L'AME.

Declarée auec raisons naturelles, tesmoignages humains & diuins pour la Foy Catholique contre les Athées & Libertins.

1. *Appareil & ordre de la dispute de l'Immortalité de l'Ame.*
2. *Peinture de la nature soubs la description d'vn Iardin.*

CHAP. I.

Appareil de la dispute.

1\. LE Pere Maldonat se preparant par serieuses meditations & prieres à la matiere de *l'Immortalité de l'Ame*, demandoit instamment à Dieu de l'assister de quelque grace particuliere auec laquelle il peust suffisamment comprendre la grandeur & l'importance du suiet & en parler dignement. Il s'alla coucher vn peu tard plongé en ceste consideration : ayant quelque peu sommeillé, il luy sembla en songeant estre en vn iardin delicieux à l'instar d'vn Paradis terrestre, & en se pourmenant voir de merueilleux parterres de fleurs & d'herbes, les vnes formées en noms de IESVS & de MARIE, les autres, en croix & en lances, aucunes en Labyrinthes & triangles, en massonnerie, en carrés fueillez, en cœurs appointez, & autres figures, & tous les parterres estoient cernez de leurs bordures, de tyn, de lauande de petits rosiers d'escarlate ou de musc, de rosmarin, & marjoleine, & d'autres plantes & fleurs odoriferantes : & au dedans parsemez de tulipans, hyacintes, œillets, & lis. Il voyoit en d'autres quarrez, des Aigles, des Lions, des Dauphins, & plusieurs animaux representez, à demy relief ; & sembloit que les herbes fussent transfigurées en bestes, ou les bestes en herbes. Il regardoit les allées & cabinets magnifiques bastis à massonnerie gaye, de petits arbrisseaux, de Grenadiers, de Cerisiers, & de troënes, soustenus aux angles de Cyprés odorans. Il admiroit au milieu du iardin trois fontaines cleres comme crystal saillans de terre à gros boüillons : L'vne d'icelles estoit plus belle & plus profonde que les autres, & toutes couronnées de mousse, de verdure & de fleurs d'vne tres-belle & tres-bien ordonnée varieté & tres-soüefue odeur ; sur tout il ietta les yeux à trois lumieres brillantes en l'air droict sur vn Oranger à pommes d'Adam, qui paroissoient comme trois estoilles, dont l'vne estoit la plus grande de toutes, plus luisante & plus haut esleuée dardant de tous costez ses rayons esclatans, representant l'image du grand Soleil; les deux autres moindres & plus basses, semblables en lustre à la lueur de la lune; la plus voisine de terre iettoit trois menus rayõs, la moyenne en donnoit cinq plus gros & plus clairs. Il contemploit raui tant la beauté des parterres & fontaines, que la rareté de ces astres nouueaux, & disoit en soy-mesme, suis-je point en ce Paradis où Dieu mit iadis nos premiers progeniteurs Adam & Eue? & qui m'a conduit en ce lieu de delices ? Sur ceste pensée il ouyt vne voix qui luy dit, leue toy, & regarde. Il fit ce que la voix luy disoit, il se leue, & regardant vers la porte du iardin, il aperceut de loin quatre hommes qui entroient, dont les trois portoient la soutane en gens d'Eglise, & le quatriesme estoit habillé en seculier affublé d'vn manteau d'escarlate aux gallons d'or; & tous venoient d'vn pas modeste vers luy : mais comme il marchandoit de les approcher pour les accueillir, il s'esueilla, & tout ioyeux, s'en alla soudain raconter sa vision au P. Prouincial qui en fut recreé & en print de là presage de bonne issuë de la Conference : Et comme le P. Maldonat estoit à peine retourné en sa chambre : voyla qu'arriua au college le P. Emond Auger qui pour lors preschoit à Paris, & monsieur de Maillane venu de Lorraine depuis le soir precedent pour quelques affaires de son Altesse, en bonne deuotion d'y voir à loisir le P. Maldonat. Ils furent receus par le P. Prouincial & le P. Emond Hayus Recteur du College, & menez à la chambre des hostes. Le Pere Maldonat les vint salüer & tous les accueils de bien-venuë estans accomplis, & quelques propos tenus, le P. Prouincial dit au P. Maldonat, mon pere voyla vne partie de vostre vision accomplie : Nous sommes les quatre que vous auez veu entrer au iardin auec le manteau d'escarlate, & vous auons esueillé sans mot dire, & fait leuer plus matin que vous ne pensiez. Cependant ie suis d'auis que vous alliez sacrifier,

Marginalia: 2. Peinture de la Nature. La terre. — L'eau. — L'air & le Feu. — Le Paradis Terrestre.

& qu'aussi tost apres nous vous oyons parler; Monsieur de Maillane ne disneroit pas volontiers, si premierement il n'auoit desieusné de fruits que pieça il attend de vous. Le P. Emond Auger & le P. Recteur se trouueront prests à la Bibliotheque, apres vostre Messe. C'est bien aduisé dit le P. Maldonat, i'obeis, & s'en alla dire la Messe, & Monsieur de Maillane la fut ouyr.

---

1. *L'immortalité de l'ame monstrée par trois sortes de preuues.*
2. *Definition de l'ame en general, & en special de la raisonnable.*

CHAP. II.

Apres la Messe acheuée, & les actions de graces faictes, le P. Emond Auger, le P. Emond Hayus, le Pere Maldonat, & Monsieur de Maillane furent assemblez en la Bibliotheque auec le P. Prouincial qui dit au P. Maldonat: mō pere à vous touche de commēcer s'il vous plaist, & nous dōner à desieuner ce matin, nostre petit refectoir fera les frais du disner, & si les autres peres auec monsieur de Maillane veulent contribuer leur escot, ils seront receus de bon cœur. Mon pere dit le Pere Maldonat puis qu'ainsi l'auez ordonné ie commenceray prenant le deuant quoy que le plus ieune, comme aux processions les moindres marchent les premiers. Ie dis pour exorde qu'en ce temps perilleux & mensonger, vous auez sagement choisi la matiere à traicter en faueur de la verité; mais ie n'ose approuuer l'eslection faite du docteur nommé; pour contribuer le premier, & rompre la glace de la question proposée; & partant si ie ne respons à vostre attente à souhait, vous accuserez vostre grand desir sans vous plaindre de ma foiblesse, & prendrez ce que ie diray non comme pour vous apprendre, mais pour vous obeyr. Vostre exorde courtois, dit le P. Emond a gaigné la bienveillance de ses auditeurs, nous faisant croistre la soif de vous ouyr & apprendre de vous, & pourquoy non? Estes-vous moindre que la formy de Salomon, à laquelle ce sage Roy renuoye les mortels pour apprendre la leçon de bien faire? Et le P. Prouincial adiousta, entrez hardiment en lice mon pere, nous ne demandons que ce que vous auez seruy ces mois passez à vos auditeurs, vos essais nous donnent foy & esperance certaine, que vostre humilité ne nous trompera point. Le Pere Hayus dit le mesme, monsieur de Maillane sans dire mot n'attēdoit que l'ouyr, & le P. Maldonat commença ainsi.

La Formy de Salomō vade ad Formicā. Prou. 6.

1. L'Immortalité de l'Ame se peut monstrer par trois voyes, par la raison naturelle, par le tesmoignage des sçauans Philosophes & Republiques bien instituées: & par l'authorité diuine que Dieu nous a manifestée tant par son Eglise, que par son Escriture, & par les Docteurs d'icelle.

1. L'immortalité de l'Ame mōstrée par trois genres de preuues. Par la raison. Par le tesmoignage des Sages. Par l'authorité diuine.

Les deux premieres preuues sont pour enseigner toutes sortes de gens, nommément les infideles, qu'il faut ramener au chemin de la verité par argumens tirez de la nature, & par les maximes de leurs Docteurs: car eux ne croyans à l'Eglise ny à la saincte Escriture qu'ils ne cognoissoient point, ils doiuent estre esclairez par des moyens prins de la lumiere naturelle, comme à eux familiere, & laquelle ils ne peuuent ignorer, s'ils ne sont du tout aueugles, & deuenus bestes.

Preuues pour conuaincre les Athées & Infideles.

Ils reçoiuent aussi l'auctorité de ceux desquels ils font cas, sçauoir est des Philosophes & naturalistes Payens, comme Orateurs de leur escole, & non suspects aux parties.

Ces deux genres d'arguments, encores qu'ils soient de moindre poids & valeur que l'authorité diuine, neantmoins ils sont plus propres & plus efficaces pour commencer à manier & illuminer l'esprit de telles gens; comme la lumiere de la lune, & des autres estoilles moindres, est plus idoine, & sert plus à faire voir les yeux des chauuesouris & chathuans, que la clarté du Soleil, à cause de la foiblesse & debilité des voyans, qui ne peuuent porter l'esclat des fortes lumieres: & le laict est plus propre pour nourrir les petits enfans que les perdrix, & les autres viandes solides, encores que meilleures.

Les preuues de la nature & des philosophes, plus à la main pour les esprits debiles.

Le troisiesme genre est pour ceux qui croyent en Dieu, & qui ont acquis par l'assistance de leur foy, les yeux de l'entendement à la prunelle ferme, & à guise d'Aigles, regardent fixement le Soleil de la saincte Escriture, & de l'auctorité des tesmoignages diuins: combien que ceux-cy ne laissent pas de se seruir des deux autres sortes d'argumens, & les ioindre au train de leurs preuues pour escorte & renfort de la verité, & en font mieux leur profit que les Philosophes Payens mesmes, parce que fortifiez de la foy ils cognoissent mieux la Nature qu'eux, & penetrent plus auant aux secrets de Dieu en ses œuures. Ils employent aussi l'authorité diuine pour enseigner les Payens s'ils les trouuent dociles: mais principalement pour armer les sages Chrestiens à combattre l'erreur, & à confirmer la foy des infirmes. Icy le P. Prouincial voyla (dit-il) la seconde partie de vostre vision exposée, & les trois fontaines monstrées en ce beau iardin de la nature planté de la main de Dieu: De ces fontaines, si ma coniecture est bonne, vous deuez puiser les preuues pour arrouser & esclairer toute vostre assertion. Ie le crois ainsi, dit le P. Maldonat, & prens courage de l'aspect de ceste vision.

L'authorité diuine la plus forte preuue de toutes.

Or afin que ie parle methodiquement deuant des Theologiens & Philosophes, il me faut assigner la definition de l'ame pour entendre son essence & substance, & sur ceste cognoissance asseoir le discours de l'Immortalité, qui n'est qu'vn accident & vn ornement de ceste substance. La definition de l'Ame en general est donnée en ces mots par la Philosophie.

2. Definition de l'ame en general & en special de la raisonnable.

L'Ame est l'acte premier du corps naturel organisé & capable de vie, de laquelle nous pouuons façonner en special la definition de l'ame humaine. *L'ame est l'acte premier, la forme & perfection premiere du corps humain organisé & capable de vie.* Item, *l'ame est le premier acte & fonds, par lequel l'homme tient vie, sentiment & intelligence.* Ce sont trois definitions qui declarent en diuers mots la nature de l'Ame. La premiere comprend toute sorte d'Ame, les deux autres sont propres de l'Ame raisonnable, & toutes vous sont cogneuës, & n'est besoin de les exposer par plus long

Actus primus corporis naturalis organici potestate vitā habentis. Arist. de anim. l. 2. c. 1. text. 5. & 6. Anima est quo viuimus intelligimus Arist. l. 2. de anima. c. 2. text. 19

long propos deuāt vous, & vous estre ennuyeux. Mon pere, dit le Pere Hayus, si d'vn costé il y a de l'ennuy pour vous, de redire ce que vous auez souuent dict, de l'autre la dispute vous en sera plus facile, l'ayant desia maniée ; & auec vostre commodité la verité sera plus esclaircie ; si toutesfois Monsieur de Maillane n'est ennuyé. Mon pere, dit le Seigneur de Maillane, on ne fait que commencer : mais comment serois-ie ennuyé de boire des eaux de ces fontaines plus douces que le nectar de nos Poëtes ? & regardant le Pere Maldonat, Mon pere, dit-il, poursuiuez vostre pointe à la bonne heure, & à longues traictes, & bon loisir, & donnez à nostre soif de vos eaux sans espargne : Aussi bien que la saincte Rebecca au maistre d'hostel d'Abraham, Gardez-vous, dit le Pere Maldonat, d'auoir trop grande soif, & trop bonne opinion de mes eaux, en danger de me faire trop parler, & vous donner trop à boire sans vin. Ie m'accorde auec Monsieur de Maillane, dit le Pere Emond, & suis d'auis que le Pere Maldonat deschiffre à sa mode ses definitions : soit ainsi, dit le P. Maldonat, puis qu'il vous plaist.

Rebecca, Gen. 24.

---

1. *Definitions de l'Ame raisonnable exposées.*
2. *La forme donne l'estre.*
3. *La forme marque la difference des Creatures.*
4. *L'Ame raisonnable, l'acte premier & forme informante du corps humain,*

CHAP. III.

1. Definitiōs de l'Ame raisonnable exposées Qu'est ce que forme.

EZ deux definitiōs speciales de l'ame raisōnable, il est dit que l'ame est l'acte premier & la forme du corps humain, substātielle & spirituel le. vous sçauez qu'é terme de philosophie la forme signifie ce qui est ioint & marié à la matiere, tenant le lieu de masle & de pere : & la matiere le lieu de femme & de mere, dit Platon, & fai sans les deux ensemble vn composé & vn TOVT auec ceste difference que la forme donne la perfection de l'estre, & la matiere en est le commencement, comme base. Ainsi la forme de l'eau est ce qui donne l'estre parfait & la nature à l'eau, d'element froid, humide & coulant : la forme de l'homme ou l'ame humaine, est ce qui fait que l'homme a sentiment, entendement & discours.

Forma habet rationem maris & patris: materia fœminæ & matris. Plato Dialogo de anima mūdi.

Deux sortes de forme, l'une sans vie, l'autre viuante. La forme viuante, autrement ame. Trois sortes d'Ames. L'Ame vegetatiue.

Or il y a deux genres de formes : le premier comprend les formes des choses inanimées comme est celle des Elemens : des pierres & metaux : & sont appellées du nom general, formes. Le second contient celles qui donnent vie, & sont appellées Ames, qui sont de trois sortes, signifiées à mon aduis, par les trois lumieres de ma vision : par la plus basse à trois petits rayons, les ames vegetatiues ayans vie seulement auec trois facultez, de se nourrir, de croistre & produire son semblable : telle est l'ame & la forme des arbres & des plantes.

L'ame sensitiue.

Par la moyenne lumiere à cinq rayons est notée la seconde sorte d'Ames, à sçauoir les sensitiues, ayans vie & sentiment, & douées de cinq sens exterieurs comme cinq rayons, la veuë, l'ouye, le flairer, le goust, l'attouchement, & telle est l'ame des bestes : & ces deux sortes sont comprises en la definition donnée par Aristote, disant : *L'Ame est le premier acte du corps naturel organisé apte pour auoir vie.* En la troisiesme sorte, marquée par la plus haute & plus luisante lumiere, sont les ames raisonnables, formes de vie, de sentiment & de raison : plus belles & plus celestes de toutes, & contenant l'essence & la perfection des ames, & formes des creatures sans raison : & de plus l'entendement qu'elles tiennent commun auec les Anges, qui sont appellées esprits, mais non complets cōme les Anges. Pour ces perfections l'ame humaine est marquée en ma vision par la lumiere plus haute & luisante à plusieurs rayons au parangon du grand Soleil, qui est Dieu, à l'image & semblance duquel elle est faite.

L'ame raisonnable contient les perfections des autres ames.

L'ame humaine appellée esprit.

De maniere que l'homme pour estre doué d'vne si belle & si riche forme est nommé petit monde, comme possedant seul l'vniuersité de toutes les creatures : car comme note S. Gregoire, auec les Elemens il a l'Estre : auec les arbres la vie : auec les animaux, le sentiment : auec les esprits celestes, l'entendement.

L'homme petit mõde & creature vniuerselle. S. Greg. homil. 19. in Euãgelia. cy apres chap. 16. nu. 1.

La forme donne l'estre.

La forme donc donne l'estre à la chose dont elle est forme, & l'estre de son rang, estre sans vie, si elle est forme du premier genre ; estre de vie, si elle est du second ; La forme de l'or est l'essence & la perfection de l'or, qui luy donne auec l'essence ses accidens, la couleur iaune, le son bas, & la molesse à fondre. La forme d'vn diamant, est l'essence du diamant, qui le fait dur, transparant & brillant de tel eclat La forme d'vn Granadier est l'ame vegetatiue qui luy donne ses fueilles vertes, & menues ses fleurs escarlatines, & son fruit couronné & porte-rubis. La forme d'vn Pan est la perfection & viue essence du Pan, qui le fait naistre auec sa chair incorruptible, ses plumes & couleurs emaillées, & sa grande queuë à plusieurs soleils, qui luy donne son chant, son cry & son port, & toutes ses proprietez & accidens.

Aux choses sans ame.

Aux arbres.

Aux bestes.

3. La forme marque la difference des creatures.

3. Ainsi des autres choses creées, qui toutes ont leurs differentes natures & proprietez, par la forme, laquelle estant diuerse, marque diuerses creatures & diuers effects : car la matiere ne peut pas estre la cause de ceste diuersité, estant la mesme en toutes les choses composées, à sçauoir les quatre Elemens. Parquoy si vn Lion naissoit Lion par sa matiere, le Bœuf naistroit aussi Lion, parce qu'il est paistry de la mesme paste des quatre Elemens. C'est donc l'ame & la forme interieure de Lion qui fait le Lion ; & la forme de Bœuf, qui fait le Bœuf : ne plus ne moins qu'en l'art, la figure exterieure fait que ce marbre est appellé statuë d'vn homme, cestui-cy d'vn Cheual, celuy-là d'vne Aigle ou autre creature, à cause de la figure de dehors, qui est en œuure d'art à l'instar de la forme naturelle au dedans ; & non le marbre qui est la matiere, & n'est de soy ny Lion, ny Ours, ny autre animal, n'en ayant point la forme interieure ny la figure exterieure naturellement : de mesmes l'ame humaine forme substantielle de l'homme fait que l'homme est homme, & est doué de raison, & garny de ses autres humaines

La figure exterieure en l'Art, est la forme.

& naturelles proprietez & accidens.

4\. L'ame donc est l'acte premier & forme informante, vnie au corps par des liens naturels & substantiels, luy donnant vie & vigueur, & non vne forme seulement assistante, à la façon que le battelier est l'ame du batteau luy donnant mouuement : ou le Cheualier est le moteur de sa beste. Quelques Philosophes errans l'ont ainsi pensé, appellans pour cela homme la seule ame, comme semble faire Platon en son Alcibiade, & autres Philosophes entendans mal Platon ont tenu tout à faict que l'ame n'estoit pas forme informante de l'homme : & quelques Chrestiens par trop Philosophes & trop peu Chrestiens : comme il se peut colliger du Concile de Vienne celebré soubs Clement cinquiesme, & du Concile troisiesme de Latran, soubs Leon dixiesme session huictiesme.

4. L'ame raisonnable est l'acte premier & la forme informante du corps humain.

La seule ame raisonnable n'est pas l'hōme.

Platon in Alcibiade Macrob l. 2. in somn. Scipi c. 12.

Concile troisiesme de Latran c. l'an 1513.

De ceux-cy a esté Luther, comme il appert en ce qu'il reprend le Pape & l'Eglise Catholique, dequoy par leur decret auroit esté declaré que l'ame estoit la forme substantielle, & informante du corps. Reprehension heretique, & heresie refutée voire par Aristote, non en tiltre d'heresie : mais de mensonge cōtraire à la vraye Philosophie & verité naturelle : Car si l'ame est l'acte & vigueur premiere du corps, & fait vn TOVT composé auec luy, comme Aristote prouue : elle en est la vraye substantielle & informante forme, & la meilleure partie de l'homme. Le mesme appert aussi en ce que l'homme entend & discourt par le benefice de l'ame comme par icelle, il void, entend, flaire, gouste, touche, & imagine, s'aydant du corps, mesmes pour ses fonctions spirituelles, empruntant les obiects des creatures par le seruice des sens, & s'aydant de ce seruice pour faire ses discours de raison : & comme les autres creatures ayans ame sont distinguées par leur forme, ainsi l'homme est distingué par la sienne.

Luther reprend en heretique l'Eglise. in l'assertion articulorū suorum to. 2 art. 27. quod definierit animam esse formam substantialem corporis. Cy. aires l. 2. c. 8. nu 3. Anima actus primus corporis organici potestate vitā habentis. Arist. li 2. de anima. c. 1. text. 4

L'ame donc est la forme de l'homme, luy donnant l'estre & la vertu d'agir en homme, de contempler, de discourir & d'operer conuenablement à sa nature : & est forme informante, & non assistante seulement, comme le battelier du batteau, ou le cheualier du cheual ; car le battelier n'est pas essentielle partie du batteau, veu que le batteau est tousiours batteau, encore qu'il n'ait aucun battelier : & le battelier n'étre point en la composition essentielle du batteau, cōme l'ame en la cōpositiō de l'hōme : car le batteau est composé de sa matiere, qui est le bois, & de sa figure, de faluque, ou filadiere, ou autre forme que le maistre charpentier luy a donné : le cheualier n'est non plus la forme ou substance de son cheual.

L'ame raisonnable forme informante de l'hōme, & non assistāte seulement.

Et peut-estre que Platon n'a pas entendu cruëment que l'ame seule fust l'homme : non plus que Ciceron disant que l'entendement & non le corps estoit l'homme, moins encore nié qu'elle fust la forme essentielle & informante du corps : mais voulant signifier qu'elle est la principale partie de l'homme, & qu'elle peut subsister separée du corps, comme le battelier peut subsister sans le batteau, & le cheualier sans le cheual : il aura vsé de ceste façon de parler : & s'il a parlé en tel sens il n'a rien dit d'absurde : car l'ame peut estre & viure sans le corps, bien que le corps ne puisse viure sans l'ame.

Platon exposé. Comment Ciceró appelle l'entendement homme. Macro. in somn. Scipion. l. 2. c. 12.

1. *Corps organisé.*
2. *L'ame est substance.*
3. *L'ame raisonnable n'est ny corps, ny corporelle.*

CHAP. IV.

Le mot ACTE mis en la definition signifie perfection ἐντελέχεια endelechie, comme parle Aristote. De maniere que l'ame humaine, est *l'acte premier du corps humain*, c'est à dire premier germe & principe de toutes les actions & perfections de vie, de mouuement, de sentiment, & d'entendement.

Le mot ἐντελέχεια, exposé. Lib. 4.

1\. Corps organisé, c'est à dire assorti de ses facultez, de ses sens interieurs & exterieurs comme instrumens propres à faire ses operations de vie, comme si l'on disoit que le souffle & le vent, est l'acte & vigueur premiere d'vn orgue à plusieurs tuyaux, propres à resonner, estant le clauier battu des doigts du maistre organiste : & les sons & harmonies qui en sortiroient comme effects & operations, fussent actes seconds resultans de la vertu du premier.

1\. *Corps organisé.*

L'ame donc est le principe de vie, & l'argent vif qui dōne l'esprit & l'estre d'homme à l'homme : le nerf qui le fait mouuoir, voir, ouyr, flairer, gouster, & toucher, & la premiere lueur spirituelle qui le fait entendre & discourir. Restent deux mots à declarer.

Il est dit que l'ame est vne forme substantielle, c'est à dire vne substance, & non vn accident, comme la couleur, la chaleur, ou autre adioint, est forme accidentelle & inherante, attachée par exemple au feu, à la pierre, ou à quelque corps, & perissant quant & luy : car puisque l'ame entre en la composition de l'homme comme partie essentielle, & auec le corps fait vn suppost & vn TOVT, qui subsiste comme i'ay dit, il s'ensuit qu'elle est substance, & non accident : veu que le TOVT substantiel ne peut estre composé que de parties substantielles ; car autrement il ne seroit pas TOVT substantiel, mais accidentaire, ou tout à fait, ou en partie. Item la forme qui donne l'estre aux autres creatures est substance ; à meilleure raison donc la forme & l'ame de l'homme la plus noble de toutes les formes doit estre censée substance.

La forme substantielle & non accidentelle.

L'ame partie essentielle de l'homme.

Quatriesmement estant l'ame le premier acte & perfection radicale du corps, comme il a esté dit : elle est par suite vne substance. Car l'accident ne peut pas tenir le rang de ce premier acte, veu qu'il depend de la substance, qui va la premiere, & est le fondement & l'appuy des accidens : & c'est la doctrine d'Aristote, qui escrit en vn lieu que ce qui est viuant est substance, & non accident ; & s'il dit au mesme lieu que l'ame est au corps, il ne veut pas dire qu'elle y soit comme l'accident au suiet, mais comme la forme en sa matiere composant vn TOVT auec elle.

2\. *L'ame est substance.*

Ce qui vit est substance. Arist. l. 2. de anima c. 1. text. 5.

Ces raisons condamnent l'opinion de ceux qui disoient, comme escrit Aristote, que l'ame estoit vne proportion & harmonie resultant

Erreur de ceux qui disent l'ame accident

Digitized by Google

L'ame n'est point vn temperament. de plusieurs qualitez contraires qui sont au corps. Galen semble la tenir, disant que l'ame est vn temperamēt des qualitez du corps, qui est à dire que l'ame est vn accident, & vne essence mortelle, qui sont erreurs non seulement contraires à la foy, mais encore à la vraye Philosophie.

Galen excusé. Parquoy il est vray-semblable que Galen grand admirateur de l'homme, ayant parlé diuersement en diuers lieux, n'a pas esté de ceste opinion, mais possible perplex en sa resolution, comme il appert au liure septiesme *De vsu partium*, où il confesse n'auoir point la cognoissance de la nature de l'ame: dequoy il ne se faut estonner: car si les Philosophes ignorent la nature des moindres formes, qui se vantera de cognoistre parfaictement la nature de l'ame la plus haute & la plus sublime forme de toutes celles qui informent les corps? Or en ceste dispute nous n'auons rien de certain ny d'asseuré que ce qui s'accorde auec la foy, qui est que l'ame est vne substance, comme ie viens de dire, & qu'elle est immortelle, comme ie prouueray, & que l'homme est vn TOVT composé de deux substances d'ame & de corps; l'vne spirituelle, & l'autre corporelle: l'vne esprit & l'autre corps.

Gal. l. 7. de vsu partiū. c. 8.

3. *L'ame n'est point corps ny corporelle.* Parquoy ceux qui ont dit que l'ame estoit corps doiuent passer condamnation, comme tenans vne assertion contre la verité: du nombre de ceux-cy ont esté Democrite & Leucippe, disans que l'ame est vne masse de feu composée de petites bluetes rondes voltigeantes: Les disciples de Pithagoras tenans qu'elle est vn amas d'atomes & petits corcelets semblables à ceux qui se voyent en l'air aux rayons du Soleil passans à trauers d'vn lieu obscur; Empedocles qu'elle est vne mixture de quatre elemens, & vne concordante discorde, comme vne musique faite du resultat de quatre ou plusieurs voix diuerses: Diogenes qu'elle est vne creature d'air comme element fort mobile pour representer la nature de l'ame: Hippon qu'elle est d'eau. De maniere, dit Aristote, que tous les elemens ont eu leur aduocat qui les releuat au grade & preéminence d'ame & les fit animez; & partant à leur dire estoit corps & corporelle composée ou de feu, ou d'air, ou d'eau. Estat miserable de l'esprit humain errant par toutes routes d'opinions quād il est destitué de la lumiere de Dieu, & se forgeant autant d'idoles de verité, & les adorant comme veritez, selon que la fantasie propre, ou que le diable luy suggere. Tertullien a tenu encore que l'ame estoit corps, noté par S. Augustin au Catalogue des heresies, & les Saduceens aussi: car ils ne croyoient aucun esprit, & par suite estimoient l'ame estre corporelle. Origene passant en vne contraire extremité a escrit que les ames estoient substances spirituelles & accomplies comme sont les Anges. La verité est que nulle ame n'est corps, bien que l'ame des bestes & des plantes est materielle; verité aussi que l'ame humaine est vne substance spirituelle, encore qu'en vn degré fort inferieur à la spiritualité des Anges, & beaucoup plus inferieur à celle de Dieu; & parce que ceste verité importe fort pour la preuue de l'immortalité ie la dois fortifier.

L'ame de feu.

Plusieurs definitions erronées de l'ame.

Omnia elementa suum iudicem habuerunt. Arist. l. 2. de anima. c. 2. tex. 32.

Tertullien estime l'ame corps. l. de anima c. 2. & l. de carne Christi. S. August. *au Catalogue des heres.* 86.

1. *L'ame est esprit.*
2. *Diuers degrez d'abstraction.*
3. *L'ame cognoist l'interieur & l'exterieur.*
4. *Saillies spirituelles de l'ame, signe qu'elle est spirituelle.*

CHAP. V.

QVe l'ame doncques soit esprit & substance spirituelle, non corps ny corporelle, sa façon d'operer le monstre euidemment: car estant ceste façon spirituelle, elle doit proceder d'vn principe spirituel par necessaire suitte, ne se pouuant faire, selon la maxime de tous les Philosophes, que la façon d'operer soit plus noble que l'estre, l'essence, & le principe d'où coule l'operation: ou que l'accident soit plus releué que la substance. Si donc l'operation de l'ame est spirituelle, l'ame l'est aussi. Que la façon d'operer de l'ame soit spirituelle, il est euident. 1. *L'ame est esprit.* *La façon d'operer suit la façõ de l'estre, axiome des Philosophes.*

Premierement par les obiets spirituels qu'elle entend: ce qu'elle ne pourroit faire si elle n'estoit spirituelle; elle aperçoit non seulement les obiets materiels, les couleurs, saueurs, & tels autres qui luy sont presentez par les sens: mais elle va iusques aux Anges, iusques à Dieu mesme, qu'elle entend & cognoist par ses effects, & se forme l'idée de leur estre despoüillé & denué de toute materialité, d'où s'ensuit necessairement qu'elle est spirituelle: car toute faculté cognoscitiue materielle est bornée & limitée du cerne de ses propres obiects materiels: l'œil des couleurs & de la lumiere: l'oreille des sons: le flair des odeurs, & ainsi des autres sens, comme l'experience nous enseigne clairement. *L'ame cognoist les obiects spirituels.*

2. Secondement le mesme appert en la façon subtile & spirituelle dont elle vse enuers ses obiects, voire materiels & corporels: car elle cognoist en iceux non seulement ce qui est de materiel & corporel, mais s'esleuant par dessus la condition terrestre de leur estre, elle les subtilise & les despoüille de toute materialité, montant iusques au degré qu'elles ont commun auec les choses spirituelles & immaterielles. 2. *Diuers degrez d'abstractions de l'ame. Voy cy-apres c. 15.*

Par exemple considerant vn homme ou vn Lion, elle le cognoist non seulement entant que tel homme ou tel Lion, supposts indiuidus & singuliers, mais laissant ce qui leur est propre & qui les indiuiduë & les rend differens de tous les autres, elle les reçoit selon ce qu'ils ont de commun auec tous les indiuidus hommes & Lions de mesme espece, comme est de parler, qui conuient à tous les hommes: de rugir, qui est commun à tous les Lions. Apres allant plus haut par vn autre degré de precision & abstraction, elle les considere selon ce qu'ils ont de commun auec tous les animaux de quelque espece qu'ils soient, Aigles ou Elephans, comme d'auoir sentiment, & s'esleuant encore plus haut, elle les considere selon ce qu'ils tiennent de commun auec les plantes & autres choses animées, cōme est d'auoir le principe de se nourrir, & de produire sō sēblable; car

Premier degré d'abstraction. Le parler commun à tous les hommes. Rugir commun à tous les Lions. Second degré. Le sentiment commun à tous les animaux. 3. Degré. Le nourrir le croistre, & le produire commun aux animaux & plantes.

cela conuient aux arbres & aux bestes, comme à l'homme & au Lion. En outre elle compare l'homme & le Lion auec les autres substances corporelles de quelque espece qu'elles soient; elle trie & cresme ce qu'ils ont de commun auec elles; comme sont estre corps, estre assortis de toute sorte de dimensions, longueur, largeur & profondeur: A la fin laissant tout ce qui est de materiel & terrestre, elle considere en cét homme & en ce Lion tant seulement ce qu'ils ont de commun auec les esprits & auec Dieu mesme, comme sont estre, substance, exister, subsister, estre vn, pouuoir estre l'obiect de quelque faculté cognoissante, ou de quelque acte de volonté; car tout cela par proportion conuient à l'homme aussi bien qu'à l'Ange. Par exemple l'estre de soy n'est ny spirituel ny materiel; la substance de mesmes n'est ny materielle ny spirituelle, mais indifferente à l'vn & à l'autre, & se pouuant trouuer en l'vn & en l'autre. Tout ce qui est en l'vniuers a son estre: si l'estre de soy estoit spirituel il ne se trouueroit pas és choses corporelles, & si de soy il estoit corporel, il ne se trouueroit point és choses spirituelles: en Dieu & aux Anges: la substance aussi n'est ny corporelle ny spirituelle de soy, mais peut estre l'vne & l'autre: la substance de l'Ange est spirituelle, la substance du Lion est corporelle: ces degrez donc ou considerations de soy & entant que telles ne peuuent estre materielles ou corporelles, mais sont desnuées de toute materialité: autrement elles ne seroient pas és choses immaterielles, & seroit aussi faux de dire que l'Ange est substance comme il est faux de dire qu'il soit materiel. Les mesmes conceptions ne sont non plus spirituelles de soy & entant que telles, autrement elles ne conuiendroient pas à ce qui est materiel comme au Lion & à la plante: mais elles sont plus hautes & plus vniuerselles & releuées, ayant ce qui est commun aux corps & aux esprits, despoüillé neantmoins de tous les deux. Or ceste façon de s'esleuer ainsi & d'espurer les obiects ne peut venir d'ailleurs que d'vn principe fort subtil & rehaussé sur ce qui est de materiel & grossier, comme sont les sens qui ne font rien de tout cecy, & qui ne se peuuent releuer par dessus leur obiect.

4. Degré.

Estre corps auoir dimensions, commun aux hõmes bestes & plantes.

5 Degré.

Estre substance, exister, estre vn, estre obiect, cõmun aux pierres, plãtes, bestes, hommes & Anges.

L'estre de soy n'est ny corporel ny spirituel: mais indifferent; pouuant estre l'vn & l'autre.

Affiner & spiritualiser les obiects, œuure d'vn principe fort subtil.

3. Troisiesmement l'ame ne cognoist pas seulement l'exterieur des obiects comme font les sens: car l'œil voit seulement l'exterieure figure d'vn Lion ou d'vne statuë sans penetrer le dedans: mais elle penetre encore & s'insinuë subtilement iusques au secret de leur nature, & de leurs proprietez, ausquelles elle se porte par les demarches de son discours. Ainsi elle cognoist que sous la figure de ce Lion, il y a vne forme qui le fait Lion: que soubs les accidens du bois, il y a quelque matiere & quelque forme substantielle couuerte de ces accidens, & que ceste matiere est le subiect & commune base tant de la forme que de ses accidens; Qu'elle est voirement le subiect de la generation & corruption, quand du bois allumé, le feu s'engendre: mais neantmoins qu'elle mesme est exempte de generation & corruption: qu'elle a l'estre par creation, & non par generation ou eduction de quelque autre matiere: car autrement ceste-cy en auroit vne autre, & ceste-cy vne autre, & n'y auroit iamais fin.

3. L'ame cognoist l'exterieur & l'interieur de l'obiect.

La matiere premiere ingenerable & incorruptible.

Ainsi philosophant & discourant de Dieu, elle cognoist qu'il est eternel, parce qu'il est immuable: Qu'il est immuable, parce qu'il est infiny en toute perfection, ne pouuant prendre aucun accroissement, ny receuoir aucun estre nouueau: Qu'il est infiny en toute perfection, parce qu'il est le premier estre, le premier principe, & la source de toute autre perfection, contenant en soy-mesme, formellement ou en eminence tout ce qui est ou peut estre de perfection.

Dieu eternel, immuable, infiny. Premier estre.

4. La creature qui fait ces saillies d'entendement, & qui voltige par tout l'vniuers, & par dessus l'vniuers, par discours & degrez, qui s'esleue iusques aux essences spirituelles, & iusques à Dieu mesme, qui cognoist ce qui est esprit, & subtilise ce qui est corps: ceste creature dis-ie ne peut estre autre que spirituelle: car vn corps & vne substance corporelle & materielle ne sçauroit se porter si haut ny s'estendre si largement & sortir du ressort des choses corporelles, non plus que l'œil ne sçauroit atteindre les saueurs, ou le goust les couleurs, parce que ce ne sont pas obiects de leur tenement.

4. Saillies spirituelles de l'ame, signes de sa spiritualité.

L'ame donc est esprit, & non corps ou essence corporelle, encore qu'elle soit la forme d'vn corps, & qu'elle donne la perfection à vne matiere corporelle.

---

1. *Mariage diuin de l'ame & du corps.*
2. *L'ame forme moyenne entre les Anges & ames materielles.*
3. *Liaisons des pieces du monde.*
4. *L'homme plus semblable aux Anges qu'aux animaux.*

CHAP. VI.

IL est donc euident par ce discours naturel que l'ame est vne essence spirituelle & vn esprit, ce qui paroistra encore plus clairement en la troisiesme preuue par l'authorité diuine; pour couronner ce premier poinct i'adiouste icy vne consideration singuliere de la sagesse de Dieu en l'vnion de l'ame auec le corps, ayant si diuinement ioint & marié vne nature spirituelle & celeste à vne corporelle & terrestre, comme le ciel à la terre, & en la liaison de deux extremes de cet vniuers, sçauoir est des Anges, esprits du tout purs, appellez par les Philosophes substances separées & intelligences, & des ames des animaux & des plantes, toutes materielles & diametralement opposées aux esprits, par le nœud de l'ame raisonnable, participante de tous les deux, & tenant quasi de la main droite les vns, & de la gauche les autres: esprit comme les Anges, mais non du tout accomply: & sequestré de la matiere comme les Anges: & d'autre part vsant du corps comme l'ame des bestes & des plantes, mais non tirée du corps, ny dependante du corps en son estre, comme celle des bestes, qui ne peut ny operer ny estre sans corps.

Cy-dessous au second liure.

1. Mariage diuin de l'ame au corps.

Liaison admirable de deux extremitez par le moyẽ de l'ame raisonnable.

L'ame des bestes ne peut ny estre ny operer sans le corps.

Digitized by Google

2. L'ame forme moyenne entre les Anges & les ames materielles. L'ame ne depéd point du corps en son essence. L'homme Horison de l'vniuers.

2. Ame moyenne qui entend auec les Anges, & qui oit, void, & mange & vse des autres sens auec les bestes; tellement spirituelle qu'elle est aussi forme du corps, & tellement forme du corps qu'elle peut subsister de soy sans despendre du corps ny de la matiere en son estre, ayant quelque chose du ciel, & quelque chose du petit monde, ains grand monde, comprenant tous les grades du monde, Horison de l'Vniuers, comme l'appellent les Platoniciens, representant en sa nature spirituelle l'hemisphere superieur; & en sa nature corporelle l'hemisphere bas, faite participante de tous les deux, & liant ensemble tous les deux, vray miracle de son Createur, & ouurage de son admirable sagesse, ayant si doucement vny ces extremitez.

3. Liaisõs des pieces du monde.

3. Ainsi a-il lié les pieces differentes de ce monde terrien, les regions, les saisons, les creatures, par des entrejects moyens; l'Europe auec l'Asie, l'Asie auec l'Affrique, l'Affrique auec l'Amerique, par des montagnes & mers moyennes; l'hyuer auec l'esté, par le lien du printemps; la nuict auec le iour, par l'aurore; l'Orient auec l'Occident, par le midy. Il a faict des animaux opposez: il en a faict de moyens en l'air, en la terre, en l'eau. L'Aigle oiseau excellent Roy des oiseaux, volant sur la nuë & regardant fixement le Soleil: la chauue-souris tenant l'autre extreme, ny oiseau ny beste terrestre, & voltigeant entre iour & nuict, & ne voyant ny en l'vn ny en l'autre, les autres oiseaux tenans le milieu. Le Lion Roy des bestes à quatre pieds marchant en Roy sur la terre, vaillant & puissant: la Taupe mise pour extremité, viuant sous la terre, sans yeux, sans armes & sans force, s'aydant des pieds plustost pour fossoyer que pour marcher, les autres animaux sont entre ces deux. Il a creé des poissons qui habitent tousiours les eaux, les Balenes, les Dauphins, les Rayes: il en a fait d'autres moyens, qui tiennent la terre & la mer, viuans en tous les deux amphiuions, les Loutres, les Crocodiles, les Grenoüilles, & les Tortuës, ny chair ny poisson, & tenans de l'vn & de l'autre. Ainsi se ioüe ce grand Dieu, espandant ses richesses sur le rond de la terre: ainsi a-il fait l'ame humaine, le moyen & le lien entre les Anges & les autres formes viuantes: en tesmoignage de son infinie sagesse, puissance & bonté, sçachant tout, pouuant tout, & donnant tout à l'homme en obligation eternelle de l'adorer, admirer & seruir à raison de tant de faueurs & bien-faits, pour le posseder luy-mesme tout en l'autre vie au royaume de la felicité, s'il le sert fidelement en ceste vallée de misere.

L'Aigle & la chauue-souris opposez.

Le Lion & la Taupe.

Animaux moyens viuans dans l'eau & sur la terre, ny poissons ny bestes terrestres.

Dieu se ioüe en la creatiõ des choses.

Ludẽs coram eo in orbe terrarum. Prou. 8. c. 30. 3.

4. L'homme plus sẽblable à l'Ange qu'aux autres creatures viuantes.

4. L'homme donc pour le regard de son ame porte la semblance des Anges: & pour le regard du corps, celle des bestes: il a neantmoins plus grande affinité, sans comparaison, auec les Anges, qu'auec les bestes: auec les Anges, il a l'origine & l'extraction de l'ame commune: l'Ange & l'ame produits par creation, action propre du Tout-puissant, tous deux capables de la felicité, tous deux ayans commerce d'amitié: au lieu que l'ame des bestes est tirée non de rien par creation, mais de la matiere par eduction, comme le vin exprimé de la grappe: les bestes n'ont aucun sentiment, ny soucy de la beatitude, ny du bien ou mal futur, ny aucune amitié ou commerce auec l'homme, mais faites pour le seruir, sans qu'elles se soucient de son bien ou de sa fortune. Parquoy ayant l'ame raisonnable si grande affinité auec les Anges, & si petite auec celle des bestes, elle est censée de la nature & condition des Anges, & non de la forme des bestes, & appellée esprit. Pour ceste affinité la diuine prouidence mit le commerce & l'amitié entre ces deux genres de creatures raisonnables, & voulut que les Anges s'employassent pour les hommes, procurant leur salut & les preseruassent de mal, & s'esiouyssent de leur bien & vertu: & que les hõmes honorassent les Anges, & fussent recognoissans de leur assistance.

Les Anges gardiẽs & curateurs du salut des hõmes. Matt. 18. 10. & Psal. 90. 11.

---

1. *L'ame nommée nombre par Platon.*
2. *La forme appellée lumiere par les anciens.*
3. *Merueilles de la matiere premiere.*

CHAP. VII.

1. Platon appelle l'ame nõbre, cercle & harmonie. Arist. l. 1. de anima. c. 3. & 4.

DEuant que quitter ce discours des definitions de l'ame, ie dois declarer en passant pourquoy Platon metaphorisant la definition de l'ame a dit qu'elle est vn nombre, vn rond, & vne harmonie, ce qui n'a pas esté bien prins par Aristote & par quelques autres Philosophes, tirans en consequence que Platon estimoit l'ame vne quantité & vn accident, & la faisoit corruptible & mortelle, ce qui est contraire aux veritez que venons d'exposer & à la doctrine de Platon mesme: car il tiẽt fort & ferme que l'ame est vne substance intellectuelle & immortelle, il faut donc entendre ses definitions. Il appelle *l'ame nombre se mouuant soy-mesme*, non qu'il l'estime quantité, mais pour signifier qu'elle peut subsister par soy, & se mouuoir & se nombrer soy-mesme, & seule entre les autres, sçachant se conter soy-mesme, ce que les autres creatures de l'Vniuers ne font pas, appellée pour cela *nombre nombrant*: Elle nombre les pieces de sa nature, ses facultez, ses sens, tant exterieurs qu'interieurs, & les autres choses qu'elle entend hors de soy. La beste a voirement les cinq sens, son imagination, & son estimatiue: mais elle ne sçauroit ny comprendre leur essence, ny dire si elle en a tel ou tel nombre: c'est l'homme qui les sçait & les conte pour elle. Le mesme se peut remuer en soy-mesme, & vser du nombre pour en faire des admirables subiects & delices à contempler, & composer des proportions, & sur les proportions fonder des harmonies diuines. La beste peut bien voir vne ou deux ou plusieurs choses, trois lumieres, trois couleurs: elle peut voir quatre lettres D. I. E. V. mais non les conter & dire que ce sont quatre lettres, ny les ioindre ensemble & faire le mot, DIEV: car elle n'a ny la science des nombres, ny l'entendement d'articuler la parole, pour les exprimer, encore qu'elle ait la langue, les dents, & les autres outils corporels aussi bien que l'homme. C'est vn faict d'homme & vne œuure d'intelligence que nombrer, escrire & parler.

Pourquoy Platon appelle nõbre l'ame raisonnable. Anima seipsa mouens Macrob. l. 2. in som. Scip. c. 15. Numerus numerans. *L'ame vse du nõbre.*

Or Dieu qui a composé & disposé tout cet vniuers, & donné ses loix par mesure, nombre & poids, & qui seul les peut toutes nombrer, a

Dieu a disposé toutes choses, in mensura, & numero & põdere. Sap. 11. 21. *l'ame nõbre.*

Digitized by Google

produit à son image & semblance ceste petite creature raisonnable, qui à son imitation va contant ses œuures; mais sans les comprendre, & est à bon droit appellée NOMBRE, d'autant qu'elle monstre en iceluy la largeur de sa capacité sans fin; car comme on ne sçauroit assigner aucun nombre si grand qu'vn autre plus grand ne puisse estre donné; aussi l'ame ne monte iamais en ceste vie en aucun si haut degré de science, & de vertu, qu'elle ne puisse aller plus auant & croistre à guise de nombre; au lieu que les autres creatures sont limitées en leurs actions & perfections, & vont tousiours d'vn pas esgal & desmarche semblable, & ont leur terme prefix.

Merueille de l'ame declarée par le nõbre.

Le mesme Platon appelle l'ame ROND; car comme le Rond ou Cercle recourt & reuient en soy-mesme, ioignant sa fin à son commencement: ainsi l'ame ayant entendu soy-mesme, & discouru sur les autres choses, elle rentre en la consideration de soy-mesme, & se cognoist. Elle fait le mesme Rond en ses facultez & operations: car l'entendement entend la volonté, la memoire, & soy-mesme: la volonté ayme l'entendement, la memoire, & soy-mesme: la memoire se souuient de l'entendement, de la volonté, & de soy-mesme, & vne faculté tient l'autre par la main, & sont reciproquement attachées, & se tournãt par tour en elles-mesmes, font le branle & le Rond entier.

L'ame appellée Rõd, cercle & Harmonie par Platõ. Arist. l. 1. de anima. c. 3. *Le Rond des facultez de l'ame.*

Il a encore appellé l'ame HARMONIE, ou pour declarer les melodieux accords de l'ame quand elle suit la voix de Dieu, & qu'elle opere & fait operer ses facultez superieures & inferieures, la raison dis-ie & le sens, à la mesure des sainctes loix de la nature & de la vertu, qui est vne diuine musique: ou encore parce que l'ame compose la musique humaine: car prenant icelle par le seruice des sens, les obiects & especes des sens exterieurs, & combinant nombres auec nombres, elle pose ses proportions, & sur les proportions elle fonde les harmonies: par exemple sur la proportion double qui est du Binere à l'vnité, de deux à vn, elle met la consonance octaue, DIAPASON, Princesse des harmonies: sur la proportion dite en Latin SESQVIALTERA, du ternere au binere, de trois à deux; elle pose la consonance quinte, DIAPENTE, & sur des autres proportions, autres accords musiciens. Mais quels mysterieux secrets a-elle basti sur le nombre quaternere par lequel les Platoniciens & Pythagoriciens iuroient, estimans ce nombre auoir quelque diuinité cachée en son essence: croyance prouenuë, comme il est a coniecturer, du nom Hebrieu IEOVA à quatre lettres Hebraïques, nom de Dieu, employé par les Iuifs en leurs iuremens: Ils iuroient donc par le quaternere comme par vn nom diuin composé de quatre lettres. Platon & Pythagoras auoient leu les liures de Moyse, & sur la cognoissance de ce mot fonderent leur religion, & serment du quaternere comme d'vn nombre mystique & sacré. Ils bastirent aussi des mysteres sur plusieurs autres nombres qu'ils auoient obseruez és liures de l'Escriture & des Rabbins & Escriuains Iuifs, grands speculateurs des nombres, nommément du septenere, denaire, & autres vsurpez souuent és saincts liures, comme il se voit en Philon, & à leur imitation auoient philosophé sur iceux. Pour ces causes doc Platon a dit que l'ame estoit vn nombre, vn cerne, & vne harmonie.

Harmonie de l'ame.

Diuine musique.

Comment l'ame compose la musique.

Aristote auoit assez d'esprit pour coniecturer & voir ces choses, & assez de droict pour excuser son maistre sans le taxer si aigrement pour auoir donné à l'ame ces noms, qui pour tout vice, n'estoit qu'vne licence de metaphore & de nom de semblance, pour declarer en vn mot & discrettement, la dignité de la plus noble forme viuante que Dieu eust mis dans vn corps, tout composé de proportions nombreuses & harmoniques, & le plus noble de tous les corps qui soient soubs la Lune, pour estre l'estuy d'vne ame nombreuse à proportion, & la plus noble de toutes les ames.

Aristote seuere enuers Platon.

Tous les membres du corps humain composez par nõbres & proportions de musique.

Parquoy Theophraste est à louer, qui encore que disciple d'Aristote a defendu Platon desaduouant la reprehension de son maistre Aristote, en faueur de la verité, comme ont fait plusieurs illustres Peripateticiens, Philoponus, Bessarion & autres, auec tous les Platoniciens. Voyla l'exposition des trois definitions de l'ame données par Aristote & par Platon, dont est facile de rendre la raison pourquoy les Philosophes parlent si honorablement de la forme, & luy donnent de si beaux tiltres, non seulement à la forme & ame humaine, mais à la forme de toutes choses en general. Aristote comme i'ay dit l'appelle Endelechie, premier acte & radicale vigueur, premiere perfection du corps, parce qu'elle est la premiere source de toutes les autres perfections naturelles, comme il a esté dit.

Platon defendu par Theophraste Peripateticien. Themistius in Paraphrasi ad primum de anima cap. 17. Bessarion l. 2. in calumniatorem Platonis. Philoponus in commentarijs ca 3. *Dignité de la forme, partie essentielle.* *L'ame appellée par Aristote ἐντελέχεια, vigueur & perfection. Cy-dessus, chap. 4.*

2. Les anciens l'appellent lumiere, pour estre vne chose autant aggreable à cognoistre à l'entendement, que la lumiere corporelle à voir aux yeux du corps. Item parce qu'elle fait aperceuoir comme le Soleil les couleurs & beautez des creatures, & autant que nous cognoissons de formes, autant cognoissons-nous de beautez és choses naturelles; & est vn mal deplorable à nostre condition que nous n'en cognoissons que bien peu, i'ose dire aucune parfaictement: effect de la Iustice diuine, qui a voulu émousser l'orgueil des enfans d'Adam par les tenebres de leur ignorance. Platon en son Dialogue Timée parlant plus hautement que tous les Philosophes de la forme, l'appelle *vne image des choses qui vrayement subsistent, & vne semblance ayant part de la nature diuine*, & comme les autres ont dit, *vne race diuine*: ce qui est tres-veritable en la forme & ame humaine, creée à l'image & semblance du Createur.

2. *La forme appellée lumiere par les anciens philosophes. Cognoissance depend de formes.* Simulachrũ rerũ vere existentium, & diuinæ naturæ participata similitudo. Plato in Timæo.

3. La matiere premiere a aussi ses merueilles en autre façon pour tesmoigner la puissance & sagesse du Createur: car elle est produite par luy de rien comme les Anges & comme l'ame humaine, d'vne si grande capacité, qu'elle contient toutes choses: de si petite nature, qu'elle n'est presque rien: elle est le seminaire & la couche de toutes les formes: car de son cru toutes, sauf l'ame raisonnable, sont extraites & engendrées par les agens naturels, comme les bluettes de feu sont tirées du caillou à feu par la collision de l'acier. Elle n'a de soy aucune forme actuellement, & ne peut estre sans forme actuelle: elle est immuable en son estre, & quant

3. *Merueilles de la premiere matiere.*

Digitized by Google

& quant est la base de toute mutation; car en elle par continuelle vicissitude les formes se changent & laissent leur estre, & en elle le prenent: creature produite de rien, & contribuant à la production de toutes choses corporelles: elle est incorruptible, & tout ensemble est le subiect de toute corruption; car receuant en son sein la vie & la mort, l'alteration & la corruption, & le concours de tous les contraires ensemble, elle demeure tousiours sur pied exempte de mort & de corruption, & tousiours la mesme creature admirable & la merueille de son Createur.

1. *L'immortalité de l'ame prouuée par trois argumens generaux.*
2 *L'ame spirituelle.*
3 *Qui ne croit l'ame immortelle il est infidele & sans Dieu.*

CHAP. VIII.

Premiere preuue prise de la raison & lumiere naturelle.

CE que i'ay dit iusques icy seruira de fondement ou de preuue à ce que ie dois dire de l'immortalité de l'ame, que ie vay monstrer par ses propres lumieres. Voicy mon premier & general argument extraict des trois susdites sortes de preuues, qui sont les trois fontaines de ma vision, de la raison, de l'authorité humaine, & du tesmoignage diuin, dont chacune est bastante d'esclarcir vne verité, & toutes ensemble la mettent en son plus haut lustre, & ne laissent aucune ombre de doute. Premierement la raison naturelle nous enseigne que l'ame est immortelle, & nous le dit aussi clairement qu'elle nous dit, qu'elle est spirituelle; aussi distinctement qu'elle nous enseigne qu'il ne faut faire à autruy, ce que nous ne voudrions nous estre fait à nous; qu'il faut honorer nos progeniteurs, qu'il faut obeïr aux superieurs; telles & semblables propositions sont maximes & notions que la nature maistresse, graue en l'esprit d'vn chascun, & telle est la notion & cognoissance qu'elle nous imprime secrettement en l'esprit, & nous dit que l'ame est immortelle, & le dit voire aux incredules mesmes, s'ils veulent ouurir l'oreille à la synderese de leur conscience, & combien que par argumens naturels l'essence de l'ame ne nous soit euidemment cogneuë, & que les hommes ayent de la difficulté à la trouuer, les vns opinans vne chose, & les autres vne autre; toutesfois son immortalité est si clairement mõstrée par la lumiere naturelle que tous les bons Philosophes l'ont veuë, & se sont vnanimement accordez en ceste verité, comme ie monstre en ma suiuante preuue prinse de l'authorité des Sages.

Propositiõs & notions naturelles

Seconde preuue de l'authorité humaine.

Ie dis donc en second lieu que les plus grands Philosophes de tous les aages ont enseigné, & enseignent d'vn grand accord l'immortalité de l'ame: s'il y en a eu qui ont tenu le contraire, c'estoient hommes de neant & vicieux, sortis de l'escole d'Epicurus, estimans que l'ame de l'homme mouroit auec le corps, parce qu'ils le voyoient exterieurement mourir comme le corps des bestes, ne sçachans voir l'interieure forme de l'homme, & mettre la difference entre icelle & l'ame des bestes; & que l'ame de l'homme est spirituelle & non materielle, comme celle des bestes & plantes, laquelle aussi se corrompt, se corrompant les dispositions de la matiere dont elle est extraite, & en qui elle est appuyée; au lieu que l'ame raisonnable n'est pas tirée du corps, & subsiste separée du corps; ils discouroient en bestes, parce qu'ils viuoient en bestes: & se persuadoient que l'ame mouroit quant & le corps, parce qu'ils le desiroient ainsi pour euader au moins par imagination les peines qu'ils sçauoient estre deuës à leurs vices en l'autre vie si l'ame demeuroit immortelle.

2. L'ame de l'homme est spirituelle. L'ame des bestes materielle & tirée de la matiere.

Troisiesme preuue du tesmoignage diuin.

Troisiesmement Dieu parle haut & clair en son escole, & IESVS-CHRIST son fils nostre Sauueur Docteur souuerain de verité, nous a presché & fait prescher par ses Saincts, par miracles & autres œuures, que l'ame demeure viuante apres le corps mort, & qu'elle est immortelle. Il faut donc tenir comme vne proposition certaine & indubitable que l'ame est immortelle, ou reietter la lumiere naturelle, & estre desnaturé & sans entendement; mespriser la doctrine des plus sçauans hommes de toutes les natiõs, & faire plus de cas de son iugement seul que de celuy de tous les Sages, & que du commun accord de toutes les bonnes escholes & republiques du monde, qui est vne extreme arrogance conioincte auec vne aussi grande folie.

Dire l'ame mortelle c'est reietter la lumiere naturelle. Faire plus de cas de sõ iugement que de to' les Sages.

3. Qui ne croit l'ame immortelle est infidele & sans Dieu.

3 Et finalement il faut renuoyer l'authorité diuine, & dire que Dieu n'a pas dit vray; & par telle iniure subir le crime d'impieté. Donc afin d'euiter le heurt de ces absurditez il faut necessairement croire que l'ame est immortelle, selon que nous disent ces trois tesmoignages. Qui refuse le premier, & n'entend la raison, & n'acquiesce au discours naturel, il n'est pas homme, mais beste, portant seulement la figure exterieure d'homme. Qui ne fait conte du second tesmoignage, & prise son sens plus que le iugement de Socrates, de Platon, d'Aristote, de Pythagore, & de tous les excellens interpretes de la nature, il est deuenu fol par son arrogance & presomption, & merite d'estre rayé de la liste des Philosophes. En somme qui ne veut adiouster foy au troisiesme & ouyr la voix de Dieu souueraine verité, il n'est pas Chrestien, il est iniurieux à Dieu par son incredulité, & doit estre enseigné par la peine & par le feu aussi bien que celuy qui diroit qu'il n'y a point de Dieu, ou que le feu est froid.

C'est mon general argument, tissu & lié de trois puissans nerfs de preuues que ie vay esclarcir en particulier, en exposant à part chascune d'icelles.

1 *Toute substance spirituelle est incorruptible & immortelle.*
2 *Les plus nobles substances viuantes immortelles.*
3 *L'immortalité deuë à l'excellence de l'ame.*

CHAP. IX.

1. Toute substance spirituelle est incorruptible & immortelle.

1 IE commence à la premiere, qui est de la raison & lumiere naturelle, & dis, Tout

L'ame esprit, prouué cy dessus chap. 5. & 6 & cy apres l. 2. chap. 4. 5 & suiuans.

esprit & toute substance spirituelle est immortelle; l'ame humaine est esprit & substance spirituelle, comme il a esté clairement prouué, & se prouuera plus clairement cy-apres; elle est donc immortelle. La proposition majeure & premiere partie du discours est acertée par Aristote & par tous les Philosophes, & ce à bon droict, estant tres-certain & tres-euident que toute substance spirituelle est immortelle, indissoluble & incorruptible. Car telle substance est produite par creation de la main de Dieu immediatement, & tirée du neant par sa toute-puissance, & non extraite de la terre par l'effort des agens naturels comme les autres substances materielles, & partant immortelle, n'ayant en soy aucune cause de dissolution & de mort, & n'estát dependante d'aucune matiere de corruptiō, mais seulement de la main de Dieu, Agent tout-puissant, contre qui nul agent naturel ne peut rien.

Toute substance spirituelle produite par creation.

2. Les plus nobles substances viuantes incorruptibles. Cy apres c. 12. nu. 5.

2 Le mesme se preuue de la comparaison de deux genres de substances corporelles. Nous voyons en la nature qu'entre les substances corporelles sans vie, les plus nobles ont leur forme exempte de corruption, comme est celle des Astres; il faut donc estimer qu'entre les substances corporelles viuantes les plus nobles ont leur forme exempte de mort; car telles substances sont plus dignes de la prerogatiue d'incorruption, que les substances sans vie; & l'immortalité, qui est vne vie sans fin, est plus conuenable & plus voisine à ce qui a vie, qu'à ce qui ne l'a pas. Il est donc raisonnable qu'entre les substances corporelles viuantes, les plus nobles ayét la perfection d'incorruptibilité. Or est-il que l'homme est la plus parfaite substance entre les corporelles viuantes; car il vit d'vne sorte de vie la plus releuée de toutes, plus que la vegetatiue, que la sensitiue; vie raisonnable d'entendement & de volonté libre; vie approchante à celle des Anges & de Dieu. Il a donc la forme & l'ame immortelle. Que si les Astres auoient leur forme incorruptible, pour estre les plus nobles substances corporelles sans vie, & que l'homme n'eust pas sa forme & son ame immortelle, qui est la plus noble entre les substances corporelles viuantes, il sembleroit que Dieu autheur de la nature, tres-iuste, tres-sage & tres-bon en toutes ses œuures, auroit esté desreglé & inesgal, & sa bonté qui n'a point de borne, racourcie en la composition de l'homme, chef d'œuure de ses mains, ayant donné l'incorruption à la forme des corps sans vie, & l'ayant denié à celle de l'hōme, plus noble entre les substances de vie, que ne sont les Astres entre les substances sans vie.

3. L'immortalité deuë à l'excellence de l'ame.

3 En outre l'ame raisonnable est vne nature intelligente, c'est à dire la plus belle & la plus riche de toutes les creatures de ce monde bas, & la plus capable de toutes: car elle les conçoit & entend, & les forme toutes en soy, & les represente, en vse & en prend ses commoditez & delices, en fait ses discours & sa table, & tire tribut de toutes, du Ciel, des Astres, du Soleil, du iour, & de la nuict, & de tout comme dame maistresse de l'vniuers: ceste grande préeminence requiert qu'elle soit immortelle; car ce seroit vne chose bien absurde de dire qu'elle fust mortelle, pour l'vsage de laquelle tant de belles creatures auroient esté faictes d'vne perpetuelle durée, afin de la seruir tousiours; chose contre raison & contre iustice que les vassaux fussent immortels & sans fin, & que la Royne deust mourir & perir de temps en temps, vn peu apres qu'elle auroit esté produite & produite par creation, c'est à dire par la plus noble generatiō & natiuité qui se puisse imaginer: natiuité semblable à celle des Anges, & des plus belles & importantes pieces de l'vniuers. Elle est donc immortelle par les droicts naturels que son Createur luy a escris & donnez en la patente de sa creation.

---

1 *L'immortalité de l'ame prouuée par le souuerain bien naturel de l'homme.*

2 *Les bestes plus heureuses que l'homme sans l'immortalité de l'ame.*

CHAP. X.

D'Auantage comme l'homme par l'excellence de l'ame surpasse infiniment le grade des bestes, il faut aussi que son bien souuerain soit infiniment plus precieux & plus releué que le souuerain bien des bestes. Item que l'action auec laquelle il perçoit ce bien & la ioye qu'il en tire, soit plus noble que l'action & la ioye des bestes: car telle est la proportion entre les obiects, operations & voluptez, qu'entre les natures & les facultez auec lesquelles les obiects se iouyssent: de maniere que tout ainsi que l'homme surpasse la beste en excellence de nature, il la doit aussi surpasser en la valeur de son grand obiect & bien souuerain, & en l'excellence de l'action & operation auec laquelle il tire volupté de ce bien. 1. Le souuerain bien de l'hōme.

Proportiō des obiects & operations aux naturels & facultez.

Or est-il que si l'ame meurt auec le corps, & qu'il ne reste rien plus apres ceste vie, l'homme nō seulemét ne sera point superieur, ains sera de beaucoup inferieur à la beste au Souuerain bien; ains n'en aura aucun du tout, ie dis plus, il n'aura au pris de la beste que mal & angoisses, & en quelque estat qu'il soit, son bien sera vn amas de miseres, & la façon de les iouyr miseres encores, par trauaux & operations ennuyeuses: car s'il est honoré & qu'il se plaise aux honneurs, il luy faudra estre esclaue de ceux qui l'honoreront, afin qu'ils continuent de l'honorer: & s'il est desprisé, il sera autant impatient de mespris que ambitieux de gloire; & ne s'est au reste iamais trouué homme qui se soit peu contenter non plus des honneurs que des richesses de ce monde, & qui ait dit, c'est assez. S'il est vertueux il sera affligé des meschans, qui tous luy seront ennemis; s'il est vicieux ses vices luy seront autant de bourreaux domestiques, & n'y a creature plus miserable que l'homme, s'il n'attend rien plus que le sort & la felicité de ceste vie.

Si l'ame est mortelle le souuerain bien de l'hōme sera vn amas de miseres.

2. Les bestes heureuses au prix de l'homme sans l'immortalité de l'ame.

2 Au lieu que la beste, les oiseaux, les poissons & les autres citadins de la terre iouyssent de leurs souuerains biens naturels en bonne paix, mangent, croissent, engendrent sans soucy & sans enuie, sans peur de l'aduenir, sans regret du passé, & sont exempts de toutes miseres humaines. Pour se nourrir il leur suffit le fruict & la viande que nature produit, sans qu'il soit besoin de cuisine ny d'autre sausse pour les mettre

Digitized by Google

En son mãger & boire.

en appetit; suffit le foin au pré ou au ratelier, & le grain en la grange ou aux champs: leur boire coule en la fontaine ou en la riuiere: si l'homme mange la perdrix, il la faut acheter ou vener, l'apprester & la cuire: au faucon suffit de l'auoir & la plumer. L'hõme boit du vin meilleur que l'eau voirement; mais combien de façons & d'ennuis luy couste ceste boisson deuant que la verser dans le verre? Fossoyer la vigne, la couper, la vendanger, & apres en le beuuant garder la sobrieté, éuiter l'excez, ne s'enyurer, afin d'éuiter la goutte ou quelque autre plus grand mal.

En son repos inquiet.

Si l'homme est riche il prend son repos en vn lict de plume paré de courtines & autres estoffes, & le plus souuët ou la maladie ou les ennuis ne luy permettent de reposer: s'il est pauure il dort sur la dure, & s'il a l'estomac vuide à peine peut-il dormir. Les poissons dorment en l'eau, lict mollet en toutes façons; les oiseaux en l'air affublez de leur manteau de plume, contre le froid, la pluye & le vent, perchez & couchez sur vne petite branche qui leur sert de chalit. Les bestes à quatre pieds ont leurs cauernes & tanieres pour palais, pour cuisine & pour licts, & en se couchant, elles n'ont que faire de strapontin ou loudier, ny de se deshabiller, suffit qu'elles se mettent au lict auec leur peau; elles y trouuent la coëtte dessoubs & la couuerte dessus, & en se leuant elles n'ont aucune peine de reprendre & reuestir leurs habits, & attacher les aiguillettes de leurs chausses, il leur est assez de se leuer en pied & secoüer la teste; elles se trouuent chaussées & vestuës.

Les poissons. Les oiseaux. Les bestes terrestres.

L'homme plus riche que les bestes en mesaises.

Donc si l'homme n'a autre felicité que les commoditez de la terre, il est du tout inferieur aux poissons, oiseaux & bestes terrestres; superieur seulement en soucis & angoisses, & precipué de trois mille maladies, dont le genre humain est pour heritage ordinairement affligé, & va tousiours empirant, à mesure qu'elles se multiplient de nouuelles sortes. Qui sera donc si ennemi des hommes & de la verité, & si iniurieux à soy-mesme, qui ose dire que l'ame est mortelle, & qu'il ne reste aucune autre vie que ceste-cy, où la vertu iouïsse de son bien souuerain, en repos, en honneur, en affluence & delices, sans meslange de douleur, sans peur de mal & sans fin de temps & de biens? Et si quelqu'vn l'ose dire ou penser, ne merite-il pas d'apprendre & corriger son erreur auec les frais & les feux de la mort eternelle?

1 *Si l'ame est immortelle le seul homme demeure imparfait.*
2 *Incapacité du monde à remplir l'ame.*
3 *Prouidence du Createur enuers l'homme.*

CHAP. XI.

1. Le seul hõme demeure imparfait si l'ame est mortelle. Les arbres & les plãtes.

SI l'ame n'est immortelle, il faut adueüer en bonne consequence vne chose tres-absurde, c'est que le seul homme ne peut iamais paruenir à sa perfection naturelle, se trouuant en ce poinct inferieur aux plus petites creatures de l'vniuers, qui toutes paruiennent d'elles-mesmes si on ne les empesche à leur fin. Les arbres croissent iusques au terme que la loy de leur espece leur donne; le pin à la hauteur premiere; le chesne à la moyenne; le cerisier & autres à mesure petite: les lys, vire-sols sont les plus releuez: les tulipans mediocrement: les violiers petitement se leuent sur terre.

Les animaux.

Si l'ame meurt, l'hõme ne peut atteindre sa perfection.

Les animaux naissent & croissent iusques au sommet de leur estat parfait, le seul homme le plus noble de tous, demeure tapi à terre sans espoir de se pouuoir iamais releuer. Car si l'ame meurt en ce monde comme le corps, & se dissipe en fumée comme le corps en poudre, l'homme ne paruient iamais à sa perfection naturelle, qui consiste non en l'accroissement du corps seulement, comme aux creatures sans raison, mais de l'ame, la plus belle partie de l'homme, laquelle doit estre perfectionnée en vertu, en science, & autres ornemens spirituels, iusques au comble de sa capacité, & à ces fins elle est doüée du desir de sçauoir & d'apprendre tousiours, qui ne peut estre en vain. Car la nature, mesmes en petites choses, est sage, & ne donne aucune inclination à la creature, qu'elle ne luy donne pouuoir de la conduire à sa fin, & selon ceste loy il faut que tous les hommes s'accomplissent en ces ornemens, & que leur desir soit arresté.

Desir de sçauoir naturellemẽt donné à l'homme.

2. Incapacité des biẽs du monde à remplir l'homme.

2 Or en a-t'on iamais veu vn seul entre plusieurs millions en ce monde de tel grade & telle condition? vn qui fut tres-sage & tres-sçauant? vn qui dit, ie suis content & ne desire rien plus? Que si l'ame passe auecques le corps, quand atteindra-elle ce comble, & quand saoulera-elle ce desir? Certes non en ce monde, où peu de gens non seulement ne se peuuent parfaire en science, mais non pas mesme vacquer à l'estude d'icelles comme les femmes, les laboureurs, les petits enfans, & plus des trois quarts des hõmes: & ceux qui y vacquent toute leur vie, font beaucoup d'en gaigner quelque petite parcelle pour le tout. Car les moyens, les forces, & le temps leur manquent: les choses d'autrepart sont difficiles à cognoistre, & l'esprit obscurci. Pour acquerir la parfaite cognoissance d'vne abeille il est besoin d'employer les quarante & cinquante ans, comme firent ces Philosophes que vous sçauez, & à la fin du terme il faut recõmencer la quarriere: & la plus grand' science & la plus vtile que nous pouuons gaigner, c'est de recognoistre nos imperfections & infirmitez & les deplorer. Dequoy donc & en combien d'hommes sera remplie la grande capacité de cette ame raisonnable? se remplira-t'elle du petit nombre de ces bluettes, de ces miettes & grains de cognoissance, qu'à peine peut-elle recueillir en beaucoup de moissons & d'années? Et ce desir insatiable de sçauoir, dequoy sera-il curée? sera-ce des pieces de science meslées auec mille pailles & chardons d'ignorances, où faudra plus de peine à les tirer & emonder, qu'il n'y aura de goust à les manger & iouyr? Ce desir donc & ceste capacité demeurera vuide & superfluë contre les loix de la nature, qui ne fait rien en vain. Mais que deuiendront les femmes, les idiots, & nommément les petits enfans qui sont rauis au tombeau deuant qu'auoir gousté l'vsage de raison? sans auoir fait aucune action de creature d'entendement, si leur ame s'esteint au berceau auec leur corps? Ne vaudroit-il pas mieux que iamais ils n'eussent paru au monde pour y viure en bestes ou en plantes si peu de

Absurdités si l'ame est mortelle.

Tout appetit naturel est à quelque fin.

temps, & endurer plus que les bestes, & ne sçauoir sinon endurer & pleurer?

3. Prouidence du Createur enuers l'homme.

3 Or le Createur a esté plus sage & plus liberal que la mescreance des fols ne le fait, qui pour fermer la porte à tous ces inconueniens a produit vne ame immortelle en vn corps mortel, laquelle est capable d'vne meilleure beatitude dés sa conception pour la iouyr apres la separation du corps & sa reunion, si elle ne le souille, & si elle en sort sans tache de peché; & par ceste voye il a pourueu de remede à tous les susdits maux, & donné à chacun le droict & le moyen de se perfectionner en l'ame & au corps, ayant preparé vne autre vie, vne autre escole, & vn autre bien, que celuy de la terre, ou l'ame d'vn chacun, petit & grand, homme & femme, artisan & laboureur, puisse apprendre en vn traict d'œil d'entendement, toutes les sciences de toutes les creatures en la science & vision du Createur, souueraine beauté, qui surpassera l'excellence des autres sciences & obiects d'vne mesure infinie, qui remplira cette large capacité & saoulera ce desir insatiable, & le saoulant luy aiguisera l'appetit, obiect duquel l'ame sera eternellement amoureuse, & iouyra de ses amours eternellement, rauie d'aise & de plaisir, & le corps à proportion de l'ame sera doüé de toutes ses perfections pour paruenir à ce degré de bien & de perfection, il ne luy faut autre chose sinon le garder nette d'ordure de peché, car si elle vit au corps & en sort entachée de souilleure mortelle, elle ne sera pas voirement esteinte en son estre naturel; mais au lieu d'auoir tous ces biens & dons, elle encourra les peines de la mort eternelle. Qui donc ne veut croire l'ame immortelle, il est infidele, & par vn crime enorme accuse la diuine prouidence comme mal aduisée dequoy elle n'a prouueu d'aides necessaires pour la perfection, à la plus belle creature de cét vniuers, & s'expose en danger euident de subir les chastimens de son incredulité.

L'ame sera rassasiée en la vision du Dieu souuerain.

1 *La plus longue durée donnée aux choses plus nobles.*
2 *Absurdité si l'ame humaine est mortelle.*
3 *L'immortalité de l'ame doit estre propre à toutes, & non en consideration de toute l'espece.*

CHAP. XII.

Autre argument de l'immortalité de l'ame tiré de l'excellence de l'homme.

D'Auantage l'homme est la fin du monde: car pour luy tout est fait, & les Philosophes l'ont recogneu: donc il est plus noble que tout le monde; car la fin est en tout meilleure que ce qui se rapporte à la fin; la victoire meilleure que le combat, & la santé que la medecine. L'homme donc est plus noble que tout le monde. De cét antecedent ie tire trois conclusions.

Trois conclusions tirées de l'assertion qui dit que l'homme est la fin du mõde.

La premiere est que tout ainsi que l'homme surpasse l'vniuers en titre d'excellence, il faut aussi qu'il soit precipué à tout l'vniuers en liste de durée.

La seconde, que pour sa felicité il doit estre assorti de quelque bien plus precieux que n'est la valeur de tout ce monde visible.

La troisiesme, qu'il doit auoir la cognoissance de tout le monde & de ses parties.

1. Plus longue durée aux creatures plus nobles. Cy-deuant chap. 9. num. 2.

1 Qu'il doiue estre precipué de la prerogatiue de durée, ie l'ay monstré cy-deuant par vne façon, ie le prouue icy par vne autre voisine. La nature a donné aux creatures plus parfaites vne plus ferme & plus longue durée de leur estre; aux Cieux, aux Lions, aux Elephans, aux palmes, aux figuiers & semblables creatures; donc l'hõme le plus parfait doit estre le mieux partagé en ce tendroit, & auoir sa forme & son ame de plus longue durée qu'aucune autre forme sans vie ou viuante. Ne seroit-ce pas vne chose bien absurde qu'vn Corbeau, vn Cerf & autres animaux vesquissent trois cens ans, portez de la vigueur d'vne ame sensitiue, & qu'vn palmier & figuier & semblables arbres donnassent iusques à mil ans ou dauantage, animez d'vne ame vegetatiue du plus bas estoc de toutes les ames, & que l'ame de l'homme, la plus precieuse de toutes, & par laquelle l'homme vaut plus que tout l'vniuers, fut reduite à la durée de son corps, qui ne va pour son plus long terme qu'à six vingts ans, & pour son grand ordinaire à soixante ou septante, & en nombre infini pour extraordinaire à cinq, à quatre, à vn an, à vn mois, à vn iour? Si l'homme est la fin du monde pour le regard de l'ame, doit-il finir premier que le monde, & le monde demeurer apres sa fin, & estre la fin de l'homme, & renuerser l'ordre de l'vniuers? Certes si l'ame estoit moins durable que le monde, la fin est moins precieuse que le moyen qui regarde la fin, & la raison aura manqué grandement au faict de l'ame raisonnable, autant que si on faisoit plus de cas du combat que de la victoire, ou de la medecine que de la santé. Il faut donc tenir que l'ame est pour le moins d'aussi longue durée qu'aucun membre du monde, & que tout le monde, puis qu'elle en est la fin & que rien ne doit passer sa fin. Or la plus longue durée qui puisse estre en vne creature viuante, c'est l'immortalité qui est vne vie sans fin, elle la doit doncques auoir; elle est donc immortelle par le droict de sa nature en qualité de sa fin. Si quelqu'vn dit que l'ame est immortelle en son espece, immortalisée par la multiplication des hommes indiuidus qui naissent, & de pere en fils perpetuent le genre humain, & que cela suffit à l'ame pour retenir son droict de longue durée & d'immortalité. Ie respons que ce n'est pas assez. Si l'ame est immortelle en ceste façon, l'ame des souris & des mouches pourra estre censée immortelle, parce que ces bestioles sont perpetuées en leur espece par multiplication des indiuidus. Parquoy l'ame raisonnable n'aura aucun priuilege de durée plus grand que les moindres ames viuantes.

Plus longue durée à l'ame raisonnable.

La vie de l'homme fort courte.

2. Absurdité si l'ame est mortelle.

Immortalité de l'ame, propre d'vn chacun.

3. L'immortalité de l'ame doit estre propre à toutes, non en consideration de toute l'espece.

3 Il faut donc assigner vne autre durée indiuiduelle & propre à chaque ame, & non vne generale en la communauté des ames, qui face l'ame immortelle en soy-mesme, comme les Cieux & les Astres sont faits incorruptibles chacun en son particulier, & la longue vie de la palme & du figuier n'est pas en l'espece, mais en l'indiuidu & en l'espece par l'indiuidu. Parquoy l'ame est immortelle de sa propre immortalité, & non de son espece, comme viuante de sa propre vie, & non de celle du commun. Voila la premiere conclusion arrestée.

Digitized by Google

1 *L'homme entant qu'il est la fin du monde doit auoir vn bien souuerain plus precieux que le monde.*

2 *Le souuerain bien doit rendre l'homme content.*

CHAP. XIII.

Seconde cõclusion de l'assertion qui dit que l'homme est la fin du mõde. Cy-deuãt chap.12. num. 1. 2. Cy-deuãt c.11.nu.2.

LA seconde qui est que l'homme doit estre assorti pour sa felicité de quelque autre bien plus precieux que celuy de ce monde, ie l'ay mõstré cy-deuant par l'incapacité des biens du mõde à remplir la capacité de l'homme. Pour renfort des mes preuues i'adiouste qu'il est impossible que ce qui est moindre en prix & en excellence à l'homme, soit le souuerain bien de l'hõme. Car ce souuerain bien doit estre plus releué & plus haut que celuy de qui il est souuerain. Impossible que l'homme puisse estre bien-heureux & viure si peu de temps; moins heureux encore de viure au milieu de tant de miseres, de mesaises & d'ignorances; impossible que ce monde puisse estre sa felicité, puis qu'il ne le sçauroit contenter auec toutes ses creatures, & le grand poinct de felicité est de viure content; sans cela on est malheureux comme vn Tantale au mitan des honneurs & delices: ioinct que l'homme ne peut iouyr de ce monde ny du seruice & bien des creatures sinon peu de temps & fort imparfaitement, & non tant les iouyr que les regarder de passade, & qui pis est, il luy faut acheter ceste passade auec la finance de mille trauaux & trauerses de ceste vie angoisseuse. Où se trouuera donc la felicité de l'homme en ce monde, composé de tant d'infelicitez & miseres pour son regard? se trouuera-t'elle aux richesses, aux honneurs, aux biens & voluptez du corps ou de l'esprit? Les Philosophes payens par la lumiere naturelle auec bonne experience ont recogneu que tous ces biens ne sont bastans pour rendre l'homme content, & que mesmes les biens de l'esprit, qui sont les plus precieux & plus suffisans, n'ont iamais rendu l'homme content, ny iamais arresté l'appetit de sçauoir, ains l'ont accreu pour sçauoir d'auantage.

Le centre de felicité est le contentemẽt.

Nulle felicité aux biens de ce monde.

1. La felicité doit estre vn bien eternel possedé sans crainte. Les plus grands biens de ce monde perissables.

2 La felicité est vn bien eternel, tous ces autres biens sont volages & perissables; elle doit estre possedée par l'homme sans crainte de la perdre, & l'experience fait voir que non seulement les richesses moyennes, mais les grands Royaumes fondez sur de tres-fortes colomnes ont esté rauis de leurs Roys & bouleuersez par les temps ennemis. La felicité doit estre le partage de la vertu des gens de bien, de foy, de preud'hommie & de sincerité: les richesses, honneurs & biens du corps en ce monde ordinairement se trouuent en la main & puissance des scelerats & meschans; & les gens de vertu ne font cõpte de telle felicité, ains la fuyent pour n'estre malheureux, nous sommes donc contraints par discours naturel de croire & dire qu'il reste à l'homme quelque autre vie que ceste mortelle, quelque autre bien que celuy de ce monde, qui soit proportionné à sa dignité & le puisse entretenir selon le rang & condition de sa noblesse naturelle, qui donne des viandes intellectuelles, & non corporelles & corruptibles, & de peu de temps, mais durables & suffisantes de rendre l'esprit content: qui soit vne *felicité faisant l'assemblage & le comble de tous biens, esloignés de tout encombre de mal.* Ce monde ne sçauroit fournir ce bien, & ne sçauroit estre sans plusieurs maux. Il faut que ce soit vn Seigneur plus riche, & le mesme Seigneur qui a fait le monde & l'homme, Roy du monde, pour estre le souuerain bien, fontaine, source & assouuissement de tout; en somme qui soit la vraye felicité. Or si l'ame ne vit qu'en ce monde, & meurt auec le corps, où sera ceste felicité? Mais où est l'esprit de ces infideles qui se sont creuez les yeux pour ne voir le Soleil? Ie viens à la preuue de la troisiesme conclusion.

Felicitas est status omnium bonorum aggregatione perfectus segregatis omnibus malis. Boet.l.4. de cons. pros. 2. D.Tho.1. q.26.

1 *Que l'ame est immortelle, prouué par la science qu'elle doit auoir du monde.*

2 *Que l'homme en ce monde ne se peut cognoistre soy mesme.*

CHAP. XIV.

Troisiesme conclusion tirée de l'assertion qui dit que l'homme est la fin du monde, cy dessus chap.12. nombre 1.

SI l'homme est la fin du monde, c'est donc cõme dit la troisiesme conclusion, pour iouyr du monde, & le posseder en la façon la plus noble qu'il peut estre possedé, & iouy d'esprit & de corps, qui sont les parties essentielles de l'homme, pour lesquelles & par lesquelles il doit prẽdre possession & iouyssance du bien à luy destiné. Quand Iacob donna à son fils Ioseph la terre qu'il luy auoit acquise à la force de son arc, il le mit en possession pour en auoir iouyssance, & Dauid fit heritier Salomon de son Royaume, & le mit en son thrône. L'homme donc estant la fin du monde, il est heritier & Roy du monde, & le doit posseder & iouyr non comme l'on possede les Royaumes terriens par imagination, mais réellement, & d'vne maniere admirable l'enclorre en son esprit & en auoir l'entiere domination en toutes ses parties, afin que soit verifiée la domination que Dieu luy en donna en sa creation par l'arrest de ces paroles: *Soyez seigneurs des poissons de la mer, des oiseaux du Ciel, & des bestes qui se meuuent sur la terre*: les Roys terriens ne tiennent pas leurs Royaumes reellement & d'vne ferme possession: Car ils les peuuent perdre par guerre ou par autre desastre, & tandis qu'ils les tiennent en paix, leur possessiõ est proprement vne forte imagination qui leur fait estimer qu'ils les ont en leur puissance; cõme Trasyllas croyoit que toutes les nauires qui venoient surgir au port d'Athenes luy appartenoient, comme aussi tous les mondains cuident posseder leurs terres & leurs thresors, & ne les tiennent que par vn filet de cogitation; car à la fin, ils leur eschappent ou en la vie ou en la mort: les abandonnent, ou en sont abandonnez. L'homme donc doit estre stable & entier possesseur du monde, & le iouyr entierement d'esprit par cognoissance, & de corps seigneuriant toutes les parties de l'vniuers. Il doit cognoistre l'essence & la nature de toutes choses creées; leurs causes, leurs vertus, leurs qualitez & leurs effects. Car pour cela elles ont esté produites afin que l'homme non seulement en tirast des

Soyez seigneurs du monde. Dominamini piscibus maris, & volatilibus cœli & vniuersis animalibus. Genes.1.28. Trasyllas.

Comment l'homme doit cognoistre le mõde pour le posseder.

commoditez pour l'entretien du corps, mais principalemét pour les delices de l'esprit, & admirast en elles la puissãce, bõté, & sagesse de leur Createur. Ceste maniere de posseder le monde est stable & diuine : car ainsi l'homme porte quant & soy le monde, & personne ne le peut despoüiller de sa possession, comme qui sçauroit par cœur toutes les loix canoniques & ciuiles, celuy-là auroit en sa puissance & porteroit le droict canon & ciuil sans danger de se perdre, encore qu'il perdist tous ses liures. L'homme donc cognoissant le monde possede le monde à la façon des Anges par ceste diuine cognoissance, & commande au monde. Car sçachant la connexion naturelle des causes & des effects, & appliquant les agens auec les patiens, il fait & voit des œuures admirables au monde, & serre quant & soy vne perpetuelle matiere d'admiration, & vne entiere iouyssance & ioye spirituelle de la contemplation des œuures de Dieu ; & ceste possession est dans luy sans danger d'estre perduë, & ne le charge aucunement, ains le sousleue & renforce. Et puisque l'homme doit cognoistre le monde, il se doit cognoistre soy-mesme, comme estant la plus belle partie du monde, & la science de sa nature la plus noble & la plus necessaire qu'il puisse auoir au monde apres la science de Dieu, & encore qu'il cogneust toutes les parties du monde, s'il s'ignore soy-mesme, ceste ignorance luy offusque toute autre science & le rend vicieux. Or si l'ame meurt auec le corps, l'homme ne peut auoir aucune cognoissance claire ny du mõde ny de soy-mesme, comme l'experience le monstre, voire en la personne des plus sçauans ayant tous recogneu que leur science est pure ignorance si on la sçait bien peser : Et Socrates le plus docte & sage de son temps disoit de soy ne sçauoir qu'vne chose, c'est qu'il ne sçauoit rien, & iusques à present aucun Philosophe n'a sceu ny exposer ny comprendre parfaitement la nature de l'ame. & n'estoit la foy qui nous guide certainement en choses obscures & parle clairement, les hommes en sçauroient moins que iamais. Car soit que la corruption des hommes ou la debilité des entendemens en soit cause, il y a autant de doutes & de questions que iamais, & la question de l'immortalité où l'affirmatiue de la verité est disertement enseignée par la voix de Dieu & de son Eglise, ne laisse pas pourtant d'auoir ses aduocats & arcboutans pour le mensonge. Or si le monde ne peut estre possedé ny cogneu de l'hõme sinon presque à la façon des bestes, qui ne recognoissent ny notent rien sinon ce qui touche le corps, le monde n'est pas fait pour l'homme, & l'homme n'en doit pas estre dit la fin non plus que la beste. Parquoy ou il reste quelque autre vie en laquelle l'ame affranchie de la seruitude de son corps, & demeurant immortelle, voye clair, tant la fabrique du monde, que la sienne, ou il faut dire que ceste fabrique & ce diuin ouurage des creatures demeure incogneu & inutile aussi bien que seroiẽt les couleurs s'il n'y auoit quelqu'vn qui les regardast, ou la musique s'il n'y auoit quelqu'vn qui l'escoutast. Quelqu'vn dira que les Anges bienheureux cognoissent tout ce qui se peut cognoistre de beau au monde, & que cela suffit pour empescher de dire qu'il soit incogneu ou fait en vain. Ie responds que la fabrique du monde doit estre cogneuë à celuy pour qui elle est faite. Or elle est faite, non pour les Anges qui estans esprits n'auoient que faire de ceste machine corporelle, mais pour l'homme à qui il deuoit faire seruice au corps & à l'ame ; donnant au corps les fruicts & commoditez des creatures corporelles pour le substanter ; & à l'ame fournissant la beauté des creatures & l'ordre d'icelles pour contempler, & loüer le Createur en ses œuures & l'en remercier. Parquoy l'ame est immortelle, ou ce monde est fait pour neant, n'estant fait ny pour l'homme ny pour les Anges, qui est vne absurdité iniurieuse à la sagesse du Createur, & ne doit venir en l'entendement d'vne creature raisonnable.

Maniere diuine de posseder le monde.

Si l'ame n'est immortelle l'homme ne peut auoir sciẽce solide.

Socrates. Ie sçay vne seule chose, c'est que ie ne sçay rien.

Si l'ame est mortelle la beauté du monde superfluë.

Le monde est faict pour l'homme & non pour les Anges.

---

1 *La capacité de l'entendement & de la volonté est sans borne.*

2 *Les formes materielles limitées selon le grade de leur materialité.*

3 *La forme & ame raisonnable independante du corps.*

CHAP. XV.

1 OR parce que le monde est pour l'homme & l'homme la fin du monde, & destiné à vn plus grand bien que le monde, le Createur luy a donné vne ame non seulement capable de tout le monde, mais encore suffisante d'embrasser plusieurs mondes, & si elle ne les peut réellement auoir, elle les fabrique en son entendement & aime ce qu'elle fabrique, comme fit Democrite, qui tenoit qu'il y auoit plusieurs mondes. & se plaisoit en ses conceptions ; & aimoit ses mondes imaginaires. Cét entendement a son estenduë sans bornes de tous costez, son vol donne d'vn pole à l'autre, il va haut par dessus les cieux iusques au throne de Dieu & aux sieges des Anges par degrez de contemplation ; il descend bas iusques au centre de la terre par les mesmes degrez : la volonté aussi ne se lasse iamais d'aimer. Les anciens pensoient auoir parlé hautement de l'excellence de l'homme, quand ils l'appellerent petit monde & horizon de l'vniuers ; mais ils ne dirent pas assez au pris de sa grande capacité d'entendement & de volonté, il le falloit plustost appeller le grand monde, voire encore le receptacle de plusieurs mondes, & le fabricateur de plusieurs mondes ; petite creature en quantité, mais capable de plus que du monde & merueille du Createur de ce tout, qui l'a faite si capable en sa petitesse. Cét esprit est capable de cognoistre & nombrer les creatures celestes & terrestres, il sçait rechercher & trouuer en elles ce qu'il ne voit point des yeux corporels, à sçauoir leurs essences & natures en general ; ce qu'elles ont de commun, & ce qu'elles ont de propre : il sçait demesler les choses confuses & ioindre les lointaines, & faire les abstractiõs qu'auons dit cy-deuant. Il considere en l'hõme tous les degrez de sa nature auec choix libre, prenant & laissant ce qui luy agrée ou déplaist ; il s'applique à le contẽpler cõme substance seulement, si ainsi il le veut, cõme viuant, comme ayant sentiment, ayant raison, cõme animal & comme Philosophe : cõme qui considereroit vn Roy, cõme

1. La capacité de l'ame en son entendement & volonté est sans borne, cy apres chap. 40. num. 2.

L'homme petit monde, cy deuant ch. 3. nombre 1.

L'esprit humain voit ce que les sens ne peuuent voir, cy apres chap. 17. numb. 1. & 2.

Abstractions & precisions spirituelles, cy deuant cha. 5 nomb. 2.

Digitized by Google

Diuerses considerations & consequences d'vn mesme subiect.

citoyen, côme François, côme mortel, sans considerer la dignité royale, & qu'il diroit qu'entant que citoyen, il est égal aux autres; entât que Roy, il leur doit cômander; entât que mortel, il se doit humilier auec eux, recognoissant sa condition esgale à la leur en ce poinct, & sçauroit distinguer & faire telles & semblables separations & consequéces, qui sont actes d'vne forme spirituelle & rehaussée par dessus la matiere; actes d'esprit & de substance immortelle. La beste ne sçauroit se guider si haut, ny former telles distinctions & côsiderations, n'ayant elle du cabal de sa forme que les outils & sens corporels attachez seulemét aux couleurs, odeurs & autres obiects materiels de leur ressort, & ne pouuans atteindre à la consideration de la substance de l'ordre de la verité ou fausseté des choses, parce que cela est le faict d'vne forme & faculté immaterielle qui n'a point de bornes en sa capacité.

2. Les formes sans vie limitées selô le grade de leur materialité.

2. Les formes materielles sont limitées selon le grade de leur materialité, les plus materielles sôt plus bornées, côme les pierres, les metaux & les autres creatures sans vie, qui ne cognoissent & n'appetent rien hors de soy, & ne cherchent autre chose pour leur perfectiô, se reposant en leur estre serré à l'estroit, côme choses mortes enseuelies en leur fosse, parce que leur forme est du tout materielle. Les plantes qui ont la forme vn peu moins materielle s'esleuent & poussent dehors, & côme rempant cherchent leur nourriture, l'attirent à soy & la conuertissent en leur substance, & produisent les fleurs, fruicts & semences, & se vont tousiours perfectionnât, sans toutesfois riê cognoistre ny sentir aucun plaisir, volupté ou douleur de leur alimét. Les animaux qui ont vne forme d'vn grade plus releué fôt toutes les operations des plantes, & plus parfaitement que les plâtes, & auec plus de gain; car les plâtes ne font que du foin de leur nourriture, les animaux en font de la chair; ils operent aussi auec plus de cognoissance de ce qui concerne leur vie, s'y portét & le cherchent; le Lion cognoist sa proye & la cherche; le Cerf son viandis; l'Esperuier son gibier, & y prennent goust & volupté: mais ceste cognoissance est limitée des confins de la cômodité ou incômodité corporelle; si bié qu'elles n'y cognoissent autre chose que ces deux poincts. Le Liô ne sçait pas, & moins se soucie-il de sçauoir, si le Cerf qu'il mange est substâce ou accidét, s'il est de telle ou telle nature, ou de telle ou telle forest, mais seulement s'il est commode à sa nourriture, selô que son sens luy en dône aduis; signe qu'il a sa forme, & son ame du tout materielle dependante du corps, ne goustant & ne cherchant rien sinon ce qui concerne la vie & le repos du corps, sans lequel elle ne peut estre ny subsister, & de qui tout son estre & son bien depend.

Les formes viuâtes & ames des plantes.

Les formes viuâtes & ames des animaux.

3. La fortie de l'hôme & l'ame raisonnable indépendante du corps.

3. L'homme est par dessus les plantes & les animaux, il iette sa pensée & son affection sur toutes choses, celestes & terrestres, non seulement entant qu'elles sont cômodes ou contraires au corps, mais aussi entant qu'elles le sont à l'esprit, & entant qu'elles sont intelligibles. Il contéple les Astres, nô pour en faire sa nourriture corporelle, mais pour sçauoir leurs lumieres, leurs mouuemens & influences: il considere les animaux, non seulemét ceux qui sont propres à estre seruis à table, les Faisans, les Cerfs, & les Moutons, mais les autres, voire qui sont nuisibles; les Serpens, les Crocodiles & outre cela le poison & la mort mesme pour en tirer de la science. Tellement que sô entendement & affection vont par tout, & considerent tout, & aiment tout, parce qu'en tout ils trouuent matiere d'apprendre, ce qui est vray & bon és creatures que Dieu a faites auec titre de verité pour l'obiect & blanc de l'entendement, & de bonté pour obiect de la volonté. Car l'entendement veut sçauoir tout ce qui est vray, & la volôté s'attache à tout ce qui est bon en verité, ou qui porte apparence de bon. Parquoy la capacité de l'ame, soit pour entendre, soit pour affectionner, est infinie côme celle des Anges; & tout ainsi que les Anges sont intelligens de toutes choses sans limitation, parce qu'ils sont formes spirituelles, espurées & releuées par dessus toute chose corporelle & materielle, sans aucune restriction ou dependance: de mesme l'ame raisonnable ayât pour obiect & matiere à contépler tout ce qui est en la nature & par dessus icelle, est spirituelle & independâte de tous corps en son estre, & partant immortelle côme les Anges, encore que moins parfaicte que les Anges.

La verité est l'obiect de l'entendement. La bonté l'obiect de la volonté.

La capacité de l'ame est sans borne.

1. *Le domaine du corps sur le monde, preuue de l'immortalité de l'ame.*
2. *La Resurrection du corps contre les Saduceans.*

CHAP. XVI.

I'Ay monstré côment l'hôme doit iouïr & posseder le monde selon l'ame sa principale partie, & signifié en passant, qu'il le doit encor iouïr selô le corps, ce que ie monstre par le suiuant discours fondé sur la maxime que i'ay employée aux precedens; A sçauoir que le monde est la fin de l'hôme; Or estant l'homme composé d'ame & de corps, il le doit par droict naturel posseder en sa façon selô le corps, comme selon l'ame. Ceste preuue monstrera l'immortalité de l'ame; & de surcroy donnera vn bon argument de la Resurrection du corps contre les Saduceans. I'espere que Monsieur de Maillane ne trouuera importune ceste digression, Ia à Dieu ne plaise, dict Monsieur de Maillane, ains ie la prendray nô en titre de digression; mais côme addition de fort bonne suite, me semblât du tout raisonnable de ioindre la cause de ces deux parties diuinemét ioinctes, & reclamer le droict du corps pour fortifier la vie & l'immortalité de sa maistresse. C'est prudement iugé, dict le P. Emond C'est, repliqua le P. Maldonat, courtoisemét faict pour me dôner bonne haleine & courage d'estre long sans crainte de vous ennuyer.

1. Le corps pour seruir l'ame doit posseder le monde.

1. Ie dis donc que le corps doit iouïr du monde sa fin & sa possessiô pour sa part au paragô de l'ame. Premieremét cela est necessaire pour le proffit de l'ame ne pouuât elle iouïr le môde à la façon qu'auôs declaré ny paruenir à la cognoissâce des creatures, sans le seruice des sens, qui luy doiuent dôner nouuelles des obiects corporels, des couleurs, des sons, des odeurs, & autres estoffes sensibles, pour les rapporter aux magazins de l'entendemét affin d'estre spiritualisez & formez en propositiôs & maximes de sciéce: Il faut donc que le corps pour seruir à l'ame possede le monde en sa façon.

2. Le corps se nourrit des Creatures à l'instar de l'ame.

2. Secôdemét il est necessaire que le corps prenne sa nourriture des Creatures du monde, des animaux, des arbres, des plâtes & autres pieces de table

que luy a donnez à cet effet le Createur, nous voyons que l'ame se nourrit spirituellemét de la cognoissance d'icelles Creatures se repaissant de la science qu'elle en a comme d'vne viande immortelle; Ainsi donc le corps s'entretient de la substance des corps qu'il mange & en fait sa substance, & par ce moyen doit enserrer le monde en ses entrailles corporellement à la façon que l'ame les enserre en son esprit en son entendement. Or ceste dominatiõ du corps est vulgaire & propre de ceste vie; il y en a vne autre voisine à celle de l'ame beaucoup plus noble, c'est que l'ame se trouue en toutes les parties du monde par cogitation, au Ciel, en la terre & par tout, & discourt de toutes comme si elle les tenoit en soy presentes & encloses; ainsi le corps à proportion doit auoir vne telle possession du monde & le seigneurier & s'y trouuer par tout. La plus haute & royale façon de posseder vn Royaume, est de le contenir & maintenir en toutes ses parties; d'y estre & l'auoir present, & d'y commander en Roy absolu; ceste façon de regner en ce monde est propre à Dieu: Car luy seul est en tout par essence, donnant l'estre & l'operation à toutes les Creatures, comme cause efficiente; par puissance, les ayant toutes en sa subiection; & par presence, les voyant toutes presentes. Les Roys mortels Images de Dieu en terre, tiennent quelque crayon de ceste Royauté: Car ils maintiennent leurs subiects en leur estre; ils ont puissance sur eux, & les cognoissent exterieurement: Mais ils ne leur donnent pas l'estre interieur ayans au reste leur cognoissance limitée aussi bien que leur puissance, & ne cognoissent pas leurs subiects entierement comme s'ils les voyoient presens, ne pouuans estre en personne en tous les lieux du Royaume en vn mesme temps, & faut qu'ils s'y transportent les visitant & les voyant les vns apres les autres. L'homme donc estant Roy du monde doit auoir quelque semblance de ceste domination, non seulement pour le regard de l'ame ainsi que i'ay deduict: Mais encor pour le regard du corps sa partie essentielle, & capable de domination. Il doit donc auoir vn corps qui puisse estre par tout le monde aumoins en diuers temps; le voir de prés quand il luy plaira, & se monstrer par tout le maistre en quelque maniere. Au moyen dequoy il faut que ce corps soit leger & agile pour se transporter vistement par tout; subtil pour penetrer tous les lieux iusques au centre de la terre, & les voir tous; lumineux pour esclairer les tenebres où elles se trouueront; & impassible & non subiect à l'iniure des elemens & autres Creatures corporelles: mais superieur en toutes à guise d'vn esprit immortel, & à proportion du corps du Sauueur, impassible & immortel, subtil, agile & luysant. Or le corps ne peut pas auoir ceste domination en l'estat de cet estre mortel, ny obtenir ces qualitez: Ains est contrainct à la fin de mourir: Il faut donc que cest heur luy aduienne en vne autre vie, en laquelle il soit reüni à son ame immortelle, & rendu immortel, subtil, agile & lumineux, & doüé des qualitez que la foy Chrestienne nous appréd. Et combien que la Philosophie & la nature ne monte pas à ceste si haute cognoissance, estant ceste reformation du corps surnaturelle & diuine, elle nous dõne neantmoins coniecture que le corps sera reioint à son ame auec sa forme, ne se pouuant faire que ceste separation violéte de deux parties essentielles, de la forme & de la matiere, de l'ame & du corps, soit perpetuelle contre l'inclination & loy naturelle, qui porte que nul effort violent ne peut durer tousiours. L'ame doncques doit viure en vne autre vie pour ioüir du monde ainsi qu'il a esté dict, & pour viuifier son corps & le rendre capable de ioüir le mesme monde à proportion & en sa façon. Et voila cõment l'immortalité de l'ame se prouue par le domaine deü au corps sur le mõde; & la resurrectiõ du corps par la reünion qui se fera par droict naturel de l'ame & du corps: Et alors se verra l'hõme parfaictemét Roy inuesti de trois domaines; de celuy de son corps coronné d'immortalité & de gloire & par tout obeissant à l'ame; de celuy de ce monde seiour des mourans, & de celuy du Ciel terre des viuans; & s'accomplira la prophetie du Sauueur disant, *Bien heureux les debonnaires; car ils possederont la terre*: Alors aussi diront les esleux au mesme Sauueur, *Tu nous à faits Royaume & sacrificateurs*, C'est à dire, Roys & sacrificateurs; *& regnerons sur la terre*: Roys & sacrificateurs, deux dignitez diuines deuát Dieu & deuant les hõmes. Grande la magnificence de ce seigneur en la maison duquel tant de milliers de Creatures porterõt le diademe, & où tous les domestiques seront Roys; & grande la maiesté de ce Roy qui cõmandera à mille millions d'Anges & d'hommes regnans en son Royaume en plus grand nõbre que les estoilles du Ciel, & en l'abõdance des richesses de biés, & honneurs inestimables, & immortels. Voyõs encor de tirer preuues de l'immortalité de l'essence & nature de l'ame.

La plus diuine façõ de regner.

Dieu est par tout par essence par puissance & par presence. S. Thom. 1. q. 8. a. 3.

Le corps doit seigneurier le monde à proportion de l'ame & cõme les corps glorifiez.

Quatre qualitez des corps glorifiez: impassibilité, agilité & clarté. S. Thom. 3. p. 82. vsque ad 85.

Les corps des bienheureux conformes à celuy de Iesuschrist Philip. 3. 21.

La resurrection article de foy

Nullum violẽtum perpetuũ Arist. l. 2. de cælo text. 18.

La resurrectiõ suit la reunion de l'ame au corps.

Beati mites quia possidebunt terram. Mat. 5. 4

Le Royaume deuant infini.

1 *Ce qui subsiste de soy est immortel.*
2 *Trois sortes de corruption.*
3 *Les formes materielles mortelles.*
4 *Toutes choses peuuent causer la mort au corps.*

CHAP. XVII.

IE tire encore ces argumés de la nature de l'ame. Premierement, tout ce qui subsiste de soy & ne depend d'autruy est exépt de corruptiõ & de mort; L'ame subsiste de soy & ne depéd d'autruy, elle est donc incorruptible & immortelle. La maieure & premiere propositiõ est euidente: Car tout ce qui subsiste de soy & ne depéd d'aucune cause naturelle, il a dedás soy tout ce qu'il luy faut pour se maintenir tousiours en sõ estat; & dehors il n'a besoin de rien, & ne craint aucun cõtraire qui le puisse esbranler de son Estre, puis qu'il ne depéd de rien; il demeure dõc tousiours debout, & vit immortellement. La proposition mineure est aussi certaine, assauoir que l'ame subsiste de soy, & ne depend d'aucune cause naturelle, ce qui se prouue ainsi. Tout ce qui peut operer de soy peut subsister de soy, car l'estre & l'operer s'entresuiuent, & la consequence est fort bonne quád on dit, l'ame opere, entend, discourt & cõtemple de soy; dõc elle subsiste de soy & par soy, veu que rien ne peut operer sinõ entant qu'il est actuellemét, & en la façon qu'il est, il opere. Les accidens & les formes substantielles materielles, ne subsistent point en soy ny de soy, & leur estre

Tout ce qui subsiste de soy est immortel.

L'estre & l'operer s'entresuiuét.

La blancheur depend de sõ subiect. L'ame du Lion se corromp auec le corps.

depẽd de leur subiect & matiere; c'est pourquoy le subiect defaillant l'accident se perd; la blancheur par exemple s'en va quand la muraille blãchie tombe: & l'ame du Lion, forme substãtielle & materielle, meurt quand son corps & sa matiere defaillent. L'ame donc n'ayant son estre dependant de sa matiere, mais seulement quelques operations, tandis qu'elle est au corps, elle demeure incorruptible & immortelle, encore que le corps meure; parce qu'elle n'en depend pas en son estre.

2. Trois sortes de corruption, desquelles l'ame est affranchie. Premiere sorte de corruptiõ par contraire interieur.

2 Ie confirme en second lieu la mesme assertion, & dis ainsi. Toute forme & subiect est rendu corruptible par trois sortes de corruption ensemble, ou par l'vne des trois, aucune desquelles ne touche l'ame raisonnable; donc elle est incorruptible & immortelle. La premiere sorte de corruption est quand le subiect est composé de qualitez contraires qui luy causent la mort: en ceste façon s'en va celuy qui meurt de vieillesse, ou de maladie; car c'est la contrarieté des humeurs qui demẽbre l'accord & l'harmonie qui retient l'ame & la vie au corps. Ceste corruptiõ n'a aucun pouuoir en l'ame. Car la substance n'a aucun contraire de sa nature; la contrarieté est aux accidens, par laquelle ils se font la guerre entr'eux, & se destruisent, & le subiect où ils resident: le chaud combat le froid; le sec contrarie à l'humide; & l'amertume destruit la douceur. Or l'ame ne peut estre composée de telles qualitez, veu qu'elle est substance, & substance spirituelle, c'est à dire indiuisible & tres-simple, & du tout éloignée de composition: elle est donc franche de ceste premiere sorte de corruptiõ, & pour ce regard incorruptible & immortelle: les humeurs contraires peuuẽt bien alterer le corps & en chasser l'ame, troublant la disposition qui la tient au corps; mais non la tuer. Car elle subsistera sans le corps, puis qu'elle n'en depend point en son estre, & viura sans luy.

Rien n'est contraire à la substance.

Deux sortes de corruptiõ par violẽce estrangere.

Elle n'est non plus subiecte à la seconde sorte de corruption, qui est quand le subiect prend fin par quelque violence estrangere. Ainsi l'hõme meurt ou l'animal, ou l'arbre, quand on le met en pieces, ou qu'on le ruine par quelque coup mortel. L'ame est hors de ce danger; car estant spirituelle & indiuisible, elle ne peut estre combattuë naturellement, ny mesme hurtée par aucun agent corporel. Car tel agent ne peut rien contre l'esprit, ny imprimer sa force sinon aux corps; l'ame dõc demeure exempte de ceste corruption. La troisiesme sorte de corruption est quand le subiect depend de quelque cause naturelle qui le tient en vigueur, laquelle deffaillant luy fait prendre coup, comme il aduient à vne maison estansõnée, qui croule quand on luy oste les estansons, ou qu'on luy sape les fondements, ou à vn hõme qui meurt à faute de nourriture. Ainsi les formes materielles des plantes, & des bestes manquent, lors que le subiet & soustien duquel elles dependent vient à manquer; la forme d'vn Ciprés perit quand l'arbre est coupé; & l'ame d'vn Lion se corrompt si l'animal est tué. L'ame raisonnable n'est point subiecte à cette sorte de corruption. Car elle ne depend en son estre d'aucune cause hors de soy, sauf de la supreme qui est Dieu qui peut voirement aneãtir l'ame comme tout l'vniuers, mais il ne le faict pas, & ne le fera aussi, sans y estre porté par l'exigence de quelque cause naturelle, qui ne se trouue point pour le regard de l'ame, n'y ayant rien qui demande sa corruption ny qui la puisse causer, & à ces fins Dieu luy a donné la nature de subsister de soy sans dependance d'aucun autre appuy naturel, cõme il est notoire: Car si elle dependoit de quelqu'vn, ce seroit de son corps, & de sa matiere; Or est-il qu'elle n'en depend point, parce qu'elle n'en est pas extraicte en son essence; Et combien qu'elle soit produite au corps, & en la matiere, elle n'en est pas extraicte, comme si elle en tiroit son estre, comme font les formes & les ames materielles des plantes & des bestes: elle est produite de rien par creation & infuse au corps, & comme parle Aristote, elle vient d'ailleurs à la matiere & au corps: parquoy elle peut estre sans la matiere & sans le corps.

Troisiesme sorte de corruption

L'ame raisonnable n'est point dependãte du corps en son essence. Voy cy-apres cha. 17.

L'ame ne depend point du corps. Cy-apres cha. 81. num. 1.

L'ame viẽt d'ailleurs au corps. Arist. l. 2. de gener. c. 3.

3. Les formes materielles mortelles.

3 Les autres formes perissent, perissants leurs corps & leur matiere, parce qu'elles en sont extraites & dependantes: si bien que leur matiere & leur appuy manquant, elles manquent aussi. Mais l'ame est produite de rien, elle est spirituelle, & ne recognoist aucun appuy naturel materiel qui luy ait donné naissance & la doiue soustenir. C'est Dieu Agent surnaturel qui l'a faite de rien, comme Agent de vertu infinie & tout-puissant, qui seul peut donner telle naissance, & donner estre à ce qui n'est pas sans entremise de matiere; & puis que cét Agent a donné vn tel estre, donné vne telle ame, viuante & intelligente & d'vne telle façon, c'est à dire par creatiõ, par vne natiuité surnaturelle & tres-noble, il veut qu'elle subsiste de soy & qu'elle passe sur le rang des choses materielles & caduques, & qu'elle soit immortelle: car à ceste fin il l'a creée sur la cõmune generation de la matiere, comme aussi il luy a donné ses facultez d'entendemẽt & de liberté immortelles & conuenables à operer selon la dignité de son extraction & grandeur; estant raisonnable que qui donne l'estre, il dõne aussi l'appennage & le train conuenable à l'estre. L'ame donc ayãt son estre & ses facultez en soy, elle peut de soy subsister auec ses droicts naturels, & agir tousiours, & produire des actions, & operer sans fin. Car, cõme il a esté dit, l'operatiõ suit l'estre; & si l'estre peut tousiours subsister, l'operation le suit, & tout ce qui peut tousiours estre, il peut tousiours operer, & tout ce qui peut tousiours operer & se mettre en œuure, se mouuoir & remuer par sa propre force, cela peut, voire plus aisément se tenir debout & subsister de sa mesme force. S'il y auoit vn homme qui peust tousiours subsister, il est certain qu'il auroit la force de tousiours respirer, & s'il pouuoit tousiours respirer, il pourroit tousiours estre: Et comment pourroit'il respirer s'il n'estoit? Itẽ s'il se trouuoit vn feu qui tousiours fust en estre, il brusleroit tousiours, & s'il y auoit vn feu qui bruslast tousiours, il seroit en estre tousiours. L'ame donc est exẽpte de toutes les corruptiõs qui peuuent ruiner l'estre d'vne creature; elle est dõc incorruptible & immortelle, n'ayãt aucune cause ennemie qui la puisse choquer & luy dõner heurt de mort.

La creatiõ noble natiuité.

Qui dõne l'estre donne les facultez pour operer.

4. Toutes choses pousent caus ser la mort au corps

4 Au contraire le corps est mortel en toutes les trois façons susdites. Premierement il tient dans soy plusieurs choses ennemies & cõtraires; à sçauoir les qualitez des 4. elemens dont il est com-

Digitized by Google

Il en a dehors. posé, qui par traicte de téps luy causent le trespas. Secondement par dehors il a autant d'ennemis qui le peuuent tuer cõme il a de creatures; car il peut estre combattu par l'eau, par le feu, par l'air, par la terre, par les bestes, par les hommes, & presque par tout ce qui est en l'vniuers.

Il depend d'autruy. Troisiesmement il depend d'autruy, à sçauoir de l'ame de laquelle s'il est abandonné il chet mort: il depend de la viande sans laquelle il defaut, n'en ayant point chez soy de perpetuelle comme a l'ame, & ne pouuant s'entretenir de celle qu'il prend vne fois, sinon pour vn peu de temps. Par ces defaux donc il est mortel comme par contraires raisons, l'ame est immortelle.

1. *L'ame indepẽdãte du corps, & pource immortelle.*
2. *L'entendement cognoist plusieurs choses que le sens estime impossibles.*
3. *De tant plus que l'ame se separe du corps, de tant plus deuient-elle habile à entendre.*

CHAP. XVIII.

L'ame independãte du corps cy dessus chap. 16. num. 2. ET parce que cette independance de l'ame au corps donne vn fort argument à l'immortalité de l'ame, pour la rendre plus claire, i'adiouste que si l'ame depend en son estre & en ses propres operations & fonctions de quelque cause naturelle estrangere, sans l'appuy de laquelle elle ne puisse subsister, il semble que c'est principalement de son corps auquel elle est liée d'vn lien tres-estroit, estant la forme d'iceluy & partie substantielle de l'homme, & faisant vn Tovt ensemble, & vn mariage admirable de la chair auec l'esprit, de l'immortel auec le mortel; & si elle depend du corps, elle est materielle & petrie des 4. elemens cõme l'ame des bestes.

1. L'ame independãte du corps: et pourtant immortelle.
1 Or dependant du corps en ceste façon, & estant tissuë de telle estoffe, il faut qu'elle suiue les mouuemens & inclinatiõs du corps, & qu'elle n'ait non plus d'estenduë ny de pouuoir que luy, & que l'entendement ne puisse rien entendre sinon ce qui est du tenement du corps: ny la volonté rien vouloir sinon ce que le corps voudra, comme dependant de luy; ne plus ne moins que celuy qui du tout depend de l'authorité, puissance & volonté de quelque Prince, il ne peut entreprendre plus que le Prince ne peut, ou ne veut: & la maison qui estant estayée sur quelque estançon, ne peut auoir plus ferme soustien que l'estançon aura de fermeté. Parquoy si l'ame depend du corps, & est materielle, il faut qu'elle l'ensuiue en tout & par tout comme vn vassal lige son seigneur, ou comme vn esclaue son maistre, ayant tout son pouuoir enclos & limité dans les confins de son authorité. Or l'experience nous enseigne que cela ne se fait pas, & que l'ame va pardessus le corps, & ne fait pas tout ce que le corps veut; & certes si elle le faisoit, les hommes seroient bestes, & l'ordre de la nature seroit renuersé; le seruiteur commanderoit au maistre, & la chair à l'esprit; l'experience donc nous fait voir que l'ame commande au corps, & luy contredit si elle veut en ses pensées & inclinations, tant s'en faut qu'elle en depende & luy soit subiecte, ce qu'il me faut monstrer tant en l'entendemẽt qu'en la volonté.

L'entendement est par dessus les sens, cy dessus chap. 15 n. 1. Premierement pour le regard de l'entendement nous voyons que l'ame cognoist les choses spirituelles, comme Dieu, les Anges, les vertus, la qualité, la singularité, la consequence, l'essence des natures, & semblables obiects, dont la hauteur surpasse la force & cognoissance des sens & de toutes les facultez corporelles, qui ne peuuẽt atteindre sinon à ce qui est sensible. Elle voit les choses futures, preuoit les eclipses mil ans deuãt, & les predit. Les bestes presagent voiremẽt d'vn instinct naturel la tempeste prochaine, mais elles ne la voyent point, ny en effect & presence, ny en ses causes, & ne sçauent ce qu'elles prognostiquent; & proprement parlant, c'est l'homme plustost qui prognostique en elles, prenant de leurs actions matiere pour presager & predire ce qui est futur en la nature: mais l'ame cognoist & entend ce qu'elle predit, & ce que les autres creatures predisent. Elle l'entend par cognoissance & par discours. Les bestes voyent le ciel & les astres, mais rien pardessus leur sens, & n'en sçauroiẽt tirer aucune consequẽce ny conclusiõ. *En quelle façon presagent les bestes.*

2 Au reste combien de choses croit l'ame non seulemẽt impossibles à la portée du corps & des sens, mais encore contraires à leur cognoissance? Le sens dit que le Soleil n'a qu'vn pied & demy de diametre; l'ame sçait qu'il est plus grand que la terre; le sens dit que la mer est verte, le ciel azuré, l'arc en ciel rouge, vert, iaune; l'ame n'en croit rien, & sçait qu'il est du tout sans couleur, sauf l'apparence. Pourquoy est-elle ainsi appointée cõtraire à son corps & apperçoit elle ce qu'il ne peut apperceuoir? N'est-ce pas d'autant qu'elle est la maistresse sur le corps, & voit d'vne plus haute cognoissance & plus releuée que son seruiteur, & luy plaist ainsi de se ranger au parti de la verité, & quitter la fausse apparence des sens, comme ne dependant point de leur iugement, encor qu'elle s'aide de leur seruice? Si elle est si fort liée au corps qu'elle en depende du tout; si elle est si bien incorporée & meslée auec luy qu'elle ne puisse rien sans luy, qui la fait ainsi esleuer sur luy & sans luy? D'où prend-elle ceste viuacité d'entendre, & ceste audace de luy contredire & ceste liberté de choisir vne science contre le iugement & le gré d'iceluy? *2. L'entendement cognoist plusieurs choses que le sens estime impossibles.*

3 Pourquoy est-ce que de tant plus qu'elle se guinde sur luy & s'en demesle, de tant plus elle en est forte & vigoureuse? Certes c'est parce qu'elle n'est point dependante de luy, & sans luy se peut guinder & conduire d'vn propre mouuement, & maistriser & mesnager ses actions, bastante de soy-mesme d'agir & de subsister; s'il est ainsi, comme il est, à la verité, il s'ensuit qu'elle n'est point dependante du corps, & par consequent qu'elle est spirituelle, incorruptible & immortelle, & peut viure apres le corps esteint. *3. De tant plus que l'ame se separe du corps, de tant plus demeure-elle habile à entẽdre.*

1 *Que l'ame ne depend point du corps en sa volõté.*
2 *Les bestes n'ont point de franc-arbitre.*

CHAP. XIX.

NOus voyons la mesme independance de l'ame aux actions de la volonté, comme de l'entendement: car si l'ame depend du corps & est comme materielle, il faut necessairement que la volonté suiue les inclinations d'iceluy, & soit priuée de franc-arbitre comme disent les errans faisans l'hõme semblable à la beste. Or nous voyons le cõtraire, signe qu'elle n'ẽ depẽd pas; nous voyõs qu'elle est encor plus releuée & demeslée que l'entẽdement; qui voyãt la verité, qui est fort *1. La volõté libre & independãte du corps.*

L'appetit superieur & la volonté raisõnable commande au corps cõme le pere au fils. Arist. 1. Ethic c. 13. Le Pedagogue au Disciple, 3. Eth. c. 12. Le seigneur au seruiteur, l. 7. ad eundẽ c. 19. Le Roy aux subiects. 1. Polit. c. 3.

obiect & sa viãde, l'embrasse par necessité, mais la volõté apperceuant la bõté, qui est son obiet, elle peut tenir bon & le refuser, voire encore commander à l'entendement de quitter le sien & prendre son parti. Nous voyons qu'aux gens de vertu l'appetit de l'ame, c'est à dire la volonté, resiste aux appetits du corps & les range, & leur commande comme le pere au fils; le Pedagogue au Disciple; le seigneur au seruiteur; & le Roy à ses subiects. Nous le voyons reüssir & faire teste à la lubricité, à la gourmandise, & aux autres vicieux mouuemens de la chair: l'ame donc ne depend point du corps en sa volonté, ains luy commande à baguette, & opere en superieure de seigneuriale puissance sur luy, & tant s'en faut qu'elle suiue les inclinations d'iceluy, qu'elle fait tout le contraire autant de fois qu'elle veut. Que si les gẽs vicieux se laissent emporter à leur chair & sensualité, ce n'est pas à dire que l'ame n'ait force pour resister; c'est leur lascheté & leur vice qui fait qu'elle le veut ainsi, & consent libremẽt à celuy de qui elle peut si elle veut estre dame & maistresse.

L'ame cõmande au corps. Le vicieux est vaincu du vice parce qu'il le veut, ne voulant y resister.

2 Le cheual ayant le foin & l'auoine à commandement, il ne sçauroit tellement cõmander à son appetit, qu'il n'en mãge, s'il n'est empesché par violence, & toute autre beste suit par necessité l'instinct & l'impetuosité de sa chair, parce qu'elle a l'ame charnelle, & dependante en tout sans exceptiõ de la iurisdictiõ du corps. Or puis que l'ame vertueuse ne le faict pas, ains quelle bride & arreste le bransle de son corps cõme de son valet & de sa beste, ou encor le faict bondir auant cõtre son gré: C'est vn fort argumẽt qu'elle est dame naturelle de son corps & maistresse de ses actions, & qu'elle n'en depend point, & qu'elle est incorruptible & immortelle encor que le corps soit corrompu & meure. Or cõme l'ame raisõnable ne suit point les desirs du corps aux voluptez, aussi ne faict elle aux douleurs d'iceluy: car elle tiẽt bõ aux tourmẽs, aux feux, aux gesnes, aux angoisses, aux maladies & autres affectiõs & afflictiõs de la chair: tesmoignage fidele & asseuré qu'elle n'en depend point, & agit pardessus. Si l'ame ne depend de son propre corps, pour dire cecy en passant, auec quel iugement disent les Astrologues iudiciaires, qu'elle depend des cieux, & que les astres qui influent de si loin, la puissent contraindre à faire quelque chose, veu que le corps tout voisin ne le peut?

2. Les bestes n'õ point de franc-arbitre. L'ame resiste aux voluptez charnelles.

Aux douleurs du corps.

1 *L'ame raieunit en la vieillesse.*
2 *Les sens fanissent, parce qu'ils depẽdẽt du corps.*
3 *La volonté libre & constante entre les tourmens & douleurs du corps.*

CHAP. XX.

1. L'ame raieunit en la vieillesse du corps.

Nous sçauõs aussi qu'en la vieillesse le corps est rendu infirme & debile, ou l'ame au contraire tant en l'entendement qu'en la volonté, prend nouuelles forces; c'est alors qu'elle entend mieux, discourt mieux, conseille mieux, resiste mieux aux desirs sensuels: si elle dependoit du corps elle vieilliroit & decherroit auec le corps, & ne le faisant pas, elle monstre qu'elle est entiere en ses actions cõme en son essence, sans dependance du corps. Que si on voit quelques vieillards radoter, & faire peu de resistance à leurs appetits: ce n'est pas que l'ame fanisse & vieillisse auec le corps; mais parce que possible en telles gens, elle est de longue main mal habituée & mal apprinse à faire la guerre au corps & au vice, & se preualoir de la vertu: comme le cheual qui a esté mal dressé en ieunesse, deuient encore pire estant vieux; ou parce qu'elle est empeschée par quelque accident du corps d'exercer sa vertu, comme l'oiseau enfermé dans vne cage ne peut voler & prendre le gibier, non que son vol depende de la cage, mais parce qu'il en est retenu: comme aussi l'esperuier ayant le chaperon n'y voit goute, non que la veuë depẽde du chaperõ, mais parce qu'il la luy empesche. Nous voyons aussi qu'vn bon artisan ne peut biẽ trauailler à faute de bons outils, vn peintre sans pinceau ne fait rien pour excellent qu'il soit; vn bon escriuain ne peut bien escrire s'il a vne mauuaise plume. L'ame donc en telles gens estant emprisonnée dedans vn corps taré & atteint de quelque vicieux manquement d'organes, ou par autre semblable empeschement, elle se treuue engagée comme dedans vne prison, ne pouuant exercer ses fonctions d'entendement à faute de bonnes aides corporelles, quoy qu'elle ait son essence entiere; mais estans les organes & les outils du corps entiers & l'ame innocente de vice, & deschargée de mauuaise habituation, les actions de la raison vont tousiours leur course, voire en plus bel arroy en vieillesse qu'en ieunesse, & bien souuent en maladie qu'en santé, comme l'on voit aux Ethiques, qui discourent tresbien iusques à la mort.

Pourquoy quelques vieillards sont vicieux.

Vn mauuais instrument empesche vn bon maistre à bien ouurer.

Quelques malades discourent mieux.

2 Au contraire les qualitez corporelles, la force, la beauté, la veuë, les yeux & tous les autres sens, flestrissent & perdent leur vigueur par la vieillesse ou par l'infirmité, d'autant qu'ils sont mouuãs du corps & de la terre, au lieu que l'entendemẽt & la volonté s'affermissent de nouuelles forces, parce que l'essence de l'ame ny l'embonpoint de ses facultez n'en depend point. Elle regne donc sans dependance du corps, & partant immortelle pardessus le corps.

2. Les sens fanissent parce qu'ils dependent du corps.

3 Que dirons-nous encore de la volonté, laquelle demeure debout emmy les douleurs & les gehennes du corps? Si elle depend du corps, comment peut-elle demeurer en sa force estant le corps assailli, affoibli, oppressé, depecé par le feu, par le fer & par autres sortes de tourmens? Voila Attilius Regulus Capitaine Romain, lequel premierement exposé aux rayons du Soleil, ayant les yeux depoüillez de paupieres, depuis roulé en vn tonneau armé de cloux appointez au dedans, tient ferme parmi ces tourmens barbares & inhumains, son corps est deschiré & percé, & sa volonté plus dure que le fer se roidit & demeure entiere & constante.

3. La volõté libre & cõstante contre les tourmens & douleurs du corps. Attilius endure les tourmens constãmẽt. Plin. de viris illustr.

Sceuola sorti de la ville assiegée pour aller tuer Porsenna chef du camp aduersaire, ayant failly son coup, & se punissant deuãt ses ennemis de sa faute, brusla à petit feu la main qui auoit esté l'instrumẽt de son erreur, & l'ame luy demeure cõstante dedãs le corps, victorieuse d'vne indicible douleur. Si l'ame est materielle & depend totalemẽt du corps, cõmẽt peut-elle faire teste estãt le corps esbrãlé par vn tourmẽt si violẽt & si douloureux? Et combien clairement pourriez vous

Sceuola brusla sa main. Plin. de viribus illustribus.

L'ame des Martyrs resiste victorieuse aux assauts du corps.

cõfirmer ceste assertion par vn milliõ d'ames des Saincts Martyrs qui sortirent entieres & sauues de leurs corps, battus, depecez & dechirez en autant de façons que la cruauté des Tyrans pouuoit inuenter? Mais parce que ce sont actions diuines & surnaturelles, & que seulement nous mettons icy sur le tapis les argumens tirez de la raison naturelle, nous nous contenterons aussi de l'exemple de ceux qui par les vertus morales & naturelles ont monstré la force de l'ame contre les assauts du corps. Possible diray ie apres de ceux qui par grace speciale de Dieu ont combattu d'vne maniere beaucoup plus eminente les tourmens, cõme les delices corporelles, faisans voir que l'ame a vne essence releuée, celeste & independante de la terre; & partant qu'elle est immortelle.

1 *L'immortalité monstrée par la grande capacité de l'entendement & volonté.*

2 *Nul bien autre que Dieu peut remplir l'appetit de l'ame.*

CHAP. XXI.

1. La capacité de l'entendemét & volonté, cy-dessus ch. 15. nomb. 2.

I'Ay parlé cy-deuant de la grande capacité de l'entendement & volonté, & m'en faut dire icy dauantage, parce que de tant plus que ceste cognoissance sera grande, de tant plus sera plus claire la lumiere à la preuue de l'immortalité. L'entendement est si capable, que pour obiect & possession il a toutes choses creées & increées; toutes les creatures & le createur mesme, & à toutes il ouure son œil pour les voir, & iamais ne se lasse de regarder & d'entendre; ains d'autant plus qu'il se remplit de sçauoir & croist en finances spirituelles, de tant plus il deuient ardant à les accroistre par la recherche de nouuelles choses; & de tant plus qu'il en cognoist, de tant plus en veut-il cognoistre, & se rend en les cognoissant tousiours plus idoine pour mieux entendre, & capable pour plus en mettre en sa cognoissance; au lieu que les facultez du corps s'esmoussent & se lassent, & perdent en fin leur viuacité, & quand elles s'appliquent en vn obiect, elles quittent tous les autres; car quand l'œil passe d'vne couleur à l'autre, il s'attaque à celle qu'il apperçoit, sans voir celle qu'il laisse: mais l'entendement voit tellement l'obiect present, qu'il ne laisse pas de retenir celuy qu'auparauant il auoit apperceu. Et au reste quand l'ame auroit la science de mille mondes, iamais elle n'en sera remplie: tesmoins tous les Philosophes, qui de tant plus qu'ils sçauoient, de tant plus ils estoiẽt aspres à leurs estudes pour sçauoir dauantage, & enserrer plus de thresors de science dans les magazins de leur memoire. Or si l'obiect & matiere de l'entendement humain, est tout ce qui est, & toute verité, & que nulle chose ne peut remplir sa capacité, & qu'il cherche tousiours, il faut dire necessairement qu'il ne reposera qu'il ne soit inuesti de la possession d'vn obiect qui contienne tout ce qui est, & toute verité. Tel obiect est Dieu, & puis qu'il ne le peut atteindre en ceste vie, il faut que ce soit en l'autre, où il se repose eternellement en la vision de cét obiect infiniment heureux: l'ame donc est immortelle.

L'entendement ne se lasse iamais d'entendre.

L'obiect qui remplit l'entẽdement doit contenir toute verité.

La volõté est de capacité infinie cy-dessus ch. 15. n. 3.

La volonté est de mesme estenduë que l'entendement en sa façon; car de tant plus qu'elle aime, de tant plus elle est capable d'amour; son obiect est sans borne comme celuy de l'entendement; son obiect est la bonté; or il n'y a rien qui entant qu'il est, ne soit bon: car l'estre & la bõté sont de mesme largeur, disent les Philosophes, & l'Escriture dit que tout ce que Dieu a fait est bon. Toutes choses donc sont de l'obiect & possession de la volonté entant que bonnes, & Dieu bonté infinie est son obiect souuerain, auquel elle se iette comme au sein de sa felicité & au centre de son repos, & ne peut estre remplie que de ce bien & bonté infinie; bien vniuersel, & tout bien, & dernier bien. Quand elle auroit la bonté & beauté de plusieurs mondes, elle ne seroit pas pour cela remplie, & son amour iroit tousiours plus auant; de laquelle verité nous sera bonne caution entre les autres Alexandre le grand, lequel ayant gaigné plus de terre qu'oncques n'auoit fait aucun Monarque deuant luy, aspiroit neantmoins à la conqueste des autres mondes, que le Philosophe Democrite luy auoit enseignez.

2. Nul bien autre que Dieu peut remplir l'appetit de l'ame. Voy cy-dessus ch. 12. n. 2. Nul honneur. Nulle science. Vanité des vanitez, rien des riens.

2 Mais y eut-il iamais auaricieux qui fust contẽt de ses richesses? Iamais voluptueux qui fust plustost saoulé que lassé de ses voluptez? Iamais ambitieux qui mist bornes à ses honneurs? Ce grãd Roy Salomon, le plus sçauant, le plus opulent, le plus delicieux qui fut onc, qu'a-il dit apres auoir fait essay de tout ce que le mõde & les mondains peuuent fournir à la pensée & desir de l'hõme? *Vanité des vanitez, & toute chose vanité.* Que veut dire Salomon par ce langage sinon qu'il se trouuoit vuide auec tous ses appetits? sinon qu'il voyoit n'y auoir en ceste vie ny science qui puisse borner la veuë de l'entendement, ny bien qui puisse arrester le vol de la volonté, & qu'en vain l'on se trauaille de vouloir rassasier l'ame des presens de ce monde, estant elle d'vne capacité infinie, & le monde fini, & qu'il faut vn obiect d'infinie bonté & infinie sagesse pour cerner l'estenduë de ces deux puissãces? Or puisque cela n'aduient point en ce siecle, il faut que ce soit en vn autre, auquel elle puisse receuoir l'assouuissemét & le comble de ses appetits: elle demeure donc apres le corps & n'en depend point, ains peut viure sans luy, sçauoir est, entendre & vouloir, qui est la vie naturelle & spirituelle de l'ame. Elle est donc immortelle.

1 *Tout appetit naturel & raisonnable doit estre à la fin remply selon l'ordre de la nature.*

2 *Arabes heretiques qui disoient que les ames mouroient & ressuscitoient auec le corps.*

CHAP. XXII.

1. Tout appetit naturel doit estre à la fin remply.

I'Ay dit en passant cy-dessus que l'appetit naturel de l'homme de sçauoir la verité & iouïr du bien, doit estre rempli, & qu'autrement la nature luy auroit donné vne inclination superfluë, ce qui ne peut estre, & me le faut prouuer icy à dessein: car ceste preuue nous met en la main vn fort argumét pour confirmer l'immortalité de l'ame & respõdre à l'heresie de quelques Arabes, desquels fait mention S. Augustin. Ie dis dõc ce que l'experiẽce de toutes les creatures nous enseigne, que la nature est si bié apprinse de son

Toutes creatures fournies de ce qu'il leur faut pour leur fin.

facteur, qu'elle ne fait rien en vain aux creatures, voire les moindres, & qu'elle ne leur donne iamais vne inclination à quelque fin, qu'elles n'en soient sortables & assorties des moyens d'y paruenir. La pierre par inclination naturelle panche au lieu bas comme à sa fin; elle est aussi garnie de pesanteur qui la porte au centre & la fait fondre à plomb. Le feu veut le haut, & à ceste fin il a la legereté comme l'aisle qui le porte sus. L'oyseau s'incline à voler, il a les auirons de ses plumes pour fendre l'air, & n'y a creature tant soit-elle petite qui ne soit assortie de tout ce qu'il luy faut pour atteindre sa fin, & y abuter son inclination. Comment donc seroit-il possible que l'homme eust son appetit naturel pour neant & frustratoire, sans iamais estre accompli, & que luy qui est le plus excellent de toutes les creatures visibles, doué de plus nobles & plus belles inclinations, de l'eternité, de la felicité, & autres desirs diuins, fut seul frustré de son bien & desir, & rendu la bute de risée à toutes les creatures, se voyant seul demeurer naturellement & sans sa faute ny violence estrangere, vuide en vain en ses biens desirez & attendus, & priué des moyens de les pouuoir obtenir? Or quiconque dit que l'ame n'a autre durée que celle de ceste vie, & qu'elle meurt auec le corps, il est contraint de conceder toutes ces absurditez, veu qu'en ce monde ne se trouue aucun bien qui puisse remplir la capacité de cet appetit: & ce bien non plus que ceste capacité ne consiste pas au corps ny aux biens d'iceluy, qui est estroit & reserré, & qui en fin se lasse & se rend; mais en l'ame qui ne se lasse iamais d'entendre & de desirer, & va tousiours en croissant iusques à ce qu'elle trouue son obiect mesuré sans mesure: l'Estre des Estres, Dieu souuerain qui rassasie son entendement & remplisse sa volonté; elle a donc vn rédés-vous & vn autre lieu où elle doit viure & receuoir le comble & contentement de son desir, selon sa capacité, en quelque obiect infiny & immortel qui luy donne repos. Elle suruit doncques au corps, & ne meurt point quant & luy, & vit tousiours, encore que separée de luy, & par consequent elle est immortelle.

Chose ridicule de dire que l'hõme ne peut atteindre à sa fin.

L'homme pour sa beatitude doit auoir vn but proportionné à sa capacité.

Dieu souuerain Estre des Estres.

2\. *Les Arabes heretiques disoiẽt que les ames mouroient auec le corps & resuscitoiẽt auec le corps.* Arabici hæretici cito correcti ab Origene. S. Aug. de hæresib hæresi. 83. *Cy deuant cha. 16. & cy-apres l. 2. chap. 6. num. 2.*

2\. Si quelqu'vn dit ce que disoient certains heretiques, que sainct Augustin appelle Arabics, qu'elle peut bien mourir & apres ressusciter; celuy-là parle sans raison & contre raison. Premierement qu'est-il besoin que l'ame meure pour estre ressuscitée? Mais qui la tuera? Non elle mesme, non vne autre creature, comme il a esté mõstré: mais qui la ressuscitera si elle meurt? Dieu seul le peut faire. Or Dieu l'a creée immortelle, & son decret est irreuocable: elle ne mourra donc point, & ce qui ne peut mourir ne peut estre ressuscité. Ioinct que si l'ame meurt, il faut que ceste mort soit non mort, mais aneantissement, & que comme elle est faite de rien en son commencement, ainsi elle tourne en rien en sa fin. Et partant il faut pour la remettre, non la ressusciter, mais la créer derechef, ou en créer vne autre en sa place: ce qui aduenant, ne sera point la mesme: car elle est aneantie: mais vne autre faite de nouueau, & ainsi n'y aura point de resurrection en cela, mais production d'vne nouuelle creature. On ne peut pas dire le mesme du corps: car il est contraint & necessité de mourir, & mourant il laisse quelque chose du sien: ses cendres & sa premiere matiere, qui luy seruent de fonds pour estre ressuscité; mais l'ame estant deuenuë rien en mourant, elle ne laisse rien de soy pour pouuoir estre dite ressuscitée. Dauantage n'est-il pas plus conuenable à la sagesse du Createur, & à la nature mesme, qu'vne chose qui peut tousiours viure retiéne tousiours sa vie, que de la perdre pour apres la reprendre? Plus raisonnable que l'ame demeure sans mourir, que ressusciter estant morte? Parquoy ces gens ignoroient la differéce de la mort du corps, & de l'aneantissement de l'ame, & au reste dire que l'ame peut bien mourir & ressusciter apres à l'instar du corps, c'est sortir hors l'escole des Philosophes, qui ne croyent point la resurrection des choses qui meurent vne fois: car selon les loix de Philosophie il n'y a point de retour de la priuation à l'auoir, de l'aueuglement à la veuë, de la mort à la vie.

A priuatione ad habitum non est regressus.

La resurrectiõ article de foy.

Car quant est de la creance de la resurrection des corps, c'est vne leçon chrestienne, non philosophique: c'est vn article de foy, nous vsons pour encore des argumens tirez seulement des archiues de la nature. Or le Philosophe Payen n'a garde de parler ainsi: mais il dira tout à faict que si l'ame suruit au corps, elle est immortelle, & se gardera bien de conceder, qu'elle meurt auec le corps, d'autant qu'il luy faudroit incontinent confesser selon ses maximes qu'elle meurt sans esperance de iamais reuiure non plus que le corps, qu'il pense ne deuoir oncques ressusciter. Le Chrestien ne se peut pas seruir de ceste similitude: car s'il croit que les corps ressuscitent, parce que l'Escriture le dit, il doit aussi croire que l'ame ne meurt point auec le corps, parce que l'Escriture le dit, comme nous sçauons & le prouuerons cy-apres en la troisiesme preuue de l'immortalité, qui se prendra de l'authorité diuine.

Le Chrestiẽ ne peut pas dire que l'ame soit mortelle.

1. *Inuentions de l'ame pour les sens, preuue de son immortalité.*
2. *Sciences contemplatiues & pratiques pour nourrir les esprits.*
3. *Les hommes estimez Dieux par leurs inuentions.*

CHAP. XXIII.

Esse & operari.

TElle est l'essence de la chose que l'operation d'icelle, dit l'axiome des Philosophes: si l'operation est diuine, l'essence diuine: si le fruict est precieux, l'arbre aussi qui le porte. Or les œuures de l'ame vont par dessus la portée des choses corruptibles & mortelles: il faut donc dire que sa substance & nature est par dessus leur rang, & qu'elle est incorruptible & immortelle: elle a fait & ne cesse de faire choses admirables, & que nulle creature purement corporelle & mortelle ne sçauroit faire: elle ennoblit & spiritualise les sens de l'homme, & les releue sur les sens de la beste. A la beste ils sont donnez pour la vie corporelle: à l'homme pour la spirituelle encore, pour en recréer le corps & l'esprit par le moyen de l'ame, qui à ces fins a donné mille

Les sens sont donnez à la beste pour conseruer la vie corporelle.

belles œuures pour l'entretien honneste de l'vn & de l'autre.

1. Inuentions de l'ame pour les sens. Pour les yeux la peinture. Merueille de la peinture. La statue du Soleil à Rhodes de 70. coudées Plin. l. 34. c. 7. Cyclope. Plin. l. Commẽt la peinture represente l'eternité.

1. Elle a inuenté pour la recreation & vtilité des yeux la peinture, y representant les creatures absentes comme presentes, & imaginaires comme vrayes, si artistement qu'elle a trompé quelquefois la nature mesme, tesmoins les raisins de Zeuxis, qui faisoient venir les oiseaux becqueter les grains au tableau. Elle a enseigné à diuinement imiter les choses grandes & petites, à representer le Soleil en vne statuë de septante coudées de hauteur, & l'enorme grandeur du Geant Cyclope en vn petit volume de la largeur d'vn denier. Elle a trouué l'art de donner tous les temps & saisons ensemble, peignant en vn seul tableau le Printemps, l'Esté, l'Automne & l'Hyuer, ains l'eternité mesme. En l'eternité tout est present, le passé, le futur & le maintenant: la peinture en donne l'image: car elle met deuant les yeux le deluge passé, le iugement futur, & la guerre qui se faict comme choses presentes; & cõme le volume de l'eternité desployé en siecles infinis, se voit en vn regard, ainsi en vn clin d'œil se voit la peinture de mille & mille choses. Mais quelle merueille a-elle donné en nos iours de faire que l'œil auec vne lunette à canon penetre les cieux, & sçache fureter & descouurir leurs plus hauts secrets, & trouuer les corps des Astres cachez & incogneus à tous les siecles precedens? Les yeux des bestes ne voyent rien de tout cecy, parce qu'elles n'ont pas l'ame raisonnable pour enseigner leurs yeux à voir les obiects corporels en façon spirituelle.

Les lunettes à canon autrement Telescope, inuention de Galileus Florentin.

Inuentions pour l'oreille. La musique de voix & d'instrumens.

Pour l'oreille elle a fait la musique en plusieurs façons, de voix humaines, d'instrumens de bois, de leton, de souffle, iusques à faire melodieusement resonner en la harpe, aux luths, aux violes, les intestins sechez, & le fer mesme subtilisé en fils, en l'epinette, aux cistres, & autres instrumens de semblable engin & nature; si l'oreille de la beste n'entend que le simple son, celle de l'homme apperçoit l'harmonie, parce qu'elle a au dedans vne ame qui luy apprend la musique. Ie ne dis rien des odeurs, parfuns & onguens pour l'odorat, on n'en voit que trop. Pour le goust combien a-elle donné de viandes, de sausses, de cuisines, de fours, & de vanitez, afin d'irriter & eslancer l'appetit, & contenter le ventre qui n'est iamais content? Et pleust à Dieu qu'elle n'eust esté si fertile en inuentions, & qu'elle eust gardé la moderation, & n'eust vsé de sa capacité pour s'auilir au dessous des bestes qui sont limitées en leur boire & manger, & y gardent la sobrieté par nature, que l'hõme ne veut garder par raison; mais nonobstant ces abus l'ame monstre sa capacité en la multitude de ses inuentions.

Pour l'odorat & le goust.

Commoditez de l'attouchemẽt. Voy cy dessus cha. 10. nu. 2.

Quant est de l'attouchement elle s'est monstrée ingenieuse à merueilles à chercher les commoditez de ce sens amoureux de choses molles & souples. Les bestes terrestres ont leur materas & couuerture en leurs peaux & poils: l'oiseau a ses plumes qui le couurent la nuict, & le portent le iour. L'homme a les peaux des bestes; la toison des brebis; les plumes des oiseaux pour s'asseoir, pour dormir & reposer mollement; il a les filets des vers à soye pour se parer richement en tafetas, en damas, en velours, en satin, de nuict & de iour.

Medicamens pour la santé.

Mais qui dira la varieté & multitude des medicamens qu'elle a prins des eaux, des metaux, des herbes, des pierres, & des arbres pour la santé des humains? En somme elle a tout faict pour mettre l'homme en possession de toute la nature, de laquelle Dieu l'auoit nommé seigneur, & en est venuë quasi à bout: car elle l'a faict en quelque façon maistre des elemens, des cieux & des astres, des poissons de la mer, des oiseaux de l'air, des animaux de la terre, & luy a rendu tout ce bas vniuers tributaire, & luy a de plus enseigné à desrober le ciel, comme il appert en l'œuure admirable de ce vieillard de Syracuse, qui representa en vne sphere de verre les courses des Astres, les eclipses du Soleil & de la Lune, & toute l'œconomie du monde celeste, & se trouua

Sphere d'Archimedes. Æmula naturæ parua reperta manus. Claudian.

Vne petite main representant la face,
Du monde souuerain en ceste terre basse.

Que dira-on des arts politiques trouuez par elle pour la commodité de la vie humaine? ou des inuentions de mort pour la ruine des humains? des instrumens de guerre? des habillemens de fer & varieté d'armes offensiues & defensiues, & des façons d'assaillir auec la fureur des elemens, & du Ciel, iusques à faire sortir de la gueule d'vn canon les feux, foudres & tonnerres pour bouleuerser les villes, & la terre?

2. Sciences contemplatiues pour nourrir les esprits. Merueille de l'Imprimerie.

2. Quelles sciences contemplatiues & pratiques a-elle encore donné pour les delices de sa table? Quelles œuures de la Mathematique, de la Geometrie, de l'Astrologie, de l'Arithmetique, de l'escriture à la main & à moule? Vne seule Imprimerie suffit pour faire estonner les mortels s'ils y prennent garde. N'est-ce pas vne chose diuine & admirable qu'auec vingt-deux elemens de lettres se fassent autant de volumes qu'il y a d'heures en l'an, & puissent croistre sans mesure, & remplir toutes les Bibliotheques du monde, & les faire plus abondantes en liures que celle d'Eumenes, assortie de deux cẽs mille volumes? que celle de Ptolomée qui en cõtenoit sept cens mille? Qui ne sera esmerueillé que ces caracteres combinez & ioints ensemble parlent en toutes langues, sans sonner mot & sans langue? Qu'ils portent les nouuelles du Leuant au Ponant, sans iambes, sans bouche & sans mains? Que quatre hõmes en la presse d'vn Imprimeur fassent autant d'escriture en vn demy iour que plusieurs escriuains en vn an entier? Plus de pages & de lignes en douze heures, que iadis douze cens escriuains en vingt-quatre? Plus nettement, plus correctement & distinctement? Qui pourra dire encore la varieté de caracteres des Hebrieux, Grecs, Latins, Iapponois, Chinois, Peruuiens, Mexicains, & des autres nations? Qui dira leurs diuerses façons d'escrire? Les Hebrieux & Chaldeans escriuans tirent de la droite à la gauche: les Grecs & Latins de la gauche à la droite; les Chinois & Iapponois du haut en bas, & de la teste aux pieds, & de tous ensemble par ces diuerses façons forment vne croix. Et sur le tout faut noter que l'ame n'a ny borne ny fin en ses œuures & façons: elle va tousiours auant, selon sa capacité infinie: les bestes sont limitées en leurs actions & façons de faire; le Rossignol chante tousiours ses airs & ses notes;

La Bibliotheque de Eumenes de 200000. volumes. Celle de Ptolomée de 700000.

Diuersité d'escrire de la droite à la gauche; de la gauche à la droite, du haut en bas.

Les bestes sont limitées en leurs façons de faire.

l'Arondelle bastit son nid à present comme elle faisoit il y a six mille ans : les Lions combattent de mesme escrime & auec mesmes armes que tousiours, à dents & ongles, & iamais ne varient. L'homme varie ses pas & demarches auec les siecles & les aages : car l'ame luy fournit sans cesse nouueaux moyens pour trouuer choses nouuelles. Or ayant l'ame la vertu si diuinement releuée par dessus les ames & les corps des bestes & choses corruptibles, ne deuons nous pas conclurre qu'elle est diuine & immortelle ?

3. Pourquoy les hommes ont esté estimez Dieux par leurs inuentions. Mercure. Apollon. Esculape. Ceres.

3. Certainement les anciens peuples iadis ont deifié les premiers inuenteurs des arts & des sciences, recognoissans par discours naturel y auoir en ces esprits quelque chose du ciel, deifié Mercure comme inuenteur des lettres, Apollon & Esculape de la medecine : Ceres de l'agriculture, & autres Dieux mortels, parce qu'ils admiroient en leur ame quelque vigueur rehaussée par dessus les corps & natures corporelles, combien qu'ils erroient en ce qu'ils donnoient la premiere louange de ces inuentions à la creature, & non à Dieu, premier Autheur de la nature, & de tout bien & vertu. Aux nouueaux mondes de l'Amerique, les Indiens ayant veu le pont que les Espagnols auoient dressé en arcades de pierre sur le grand fleuue Maragnon, & qu'ils passoient dessus en asseurance, ils disoient estonnez que ces gens estoient enfans du Soleil & des demy Dieux ? Quelqu'vn opposera que tous esprits ne produisent pas telles œuures : Ie respõds qu'il n'en est pas besoin aussi : Dieu autheur des creatures commence par l'vnité. Il a donné la multiplicité des hommes par vn homme : c'est assez d'vn maistre inuenteur pour faire plusieurs disciples, & les enseigner : pour monstrer que c'est l'esprit humain qui porte en son essence la vertu d'inuenter ces arts & sciences, ou les apprendre aux autres estans inuentées. C'est assez d'en auoir donné vn. De tous ces antecedens ie fais la conclusion de l'Orateur Romain, qui ayãt discouru sur ce subiect, se ferme en ces termes : *Qu'est-il besoin d'en dire d'auãtage ! Ie me persuade ainsi, & tel est mon sentiment, que veu la grande vitesse de l'esprit humain, la memoire qu'il a des choses passées, la preuoyance des futures, la multitude des arts qu'il sçait, la beauté de tant de sciences & inuentions, ie ne puis me persuader que la nature qui serre en soy tant de diuines varietez soit mortelle.* Conclusion & consideration tres-belle pour croire l'immortalité de l'ame, car vne nature caduque engendrée de la seule terre, & limitée des bornes de la terre, ne sçauroit tenir son vol si haut, ny faire en soy l'enceinte de tant de choses !

Les Espagnols estimez fils du Soleil. Iosephe Acoste, l. des moyens de procurer le salut des Indois.

Quid mul[ta]? sic mihi persuasi, sic sentio, cum tanta celeritas animorum sit, tanta memoria. Cicero li. de senectute, in fine.

1. *Toute bonne police perduë sans la foy de l'immortalité de l'ame.*
2. *Qui croit Dieu il croit l'immortalité de l'ame.*

CHAP. XXIV.

1. Sans la foy de l'immortalité de l'ame la vertu

AV surplus estant bannie d'entre les mortels la foy & croyance de l'immortalité de l'ame, tout le credit & vigueur des vertus se perd, & toute bonne police s'en va renuersée. Car celuy qui croira que l'ame est mortelle, il croira aussi que la mort est vn souuerain mal, veu que par elle tout le bien de ceste vie finit, & tout est mis à neant, & n'y a rien que l'homme ait plus à craindre naturellement que ceste fin, comme nous voyons les animaux fuir la mort & s'euertuer à outrance pour sauuer la vie, comme leur souuerain bien. Parquoy l'homme estimera meilleur de perdre tous biens & reputation, & commettre toute sorte de crimes, que d'encourir la mort ; & ainsi la force s'esuanouyra, vertu qui commande d'espandre le sang & la vie pour Dieu & pour le public quand il est besoin : se perdra aussi la temperance ; car estant estimée l'ame mortelle, son bien souuerain sera aux aises & plaisirs du corps, n'y en ayant point d'autres apres ceste vie, & le souuerain mal en la priuation & abstinence d'icelles ; & partant chacun hannira apres les voluptez, & taschera d'auoir place en l'escuyerie d'Epicurus, & nul ne voudra ieusner, estre continent, estre sobre, estre chaste pour l'autre vie, c'est à dire pour neant, ne restant rien plus apres ceste-cy. Le plus grãd gourmand & le plus dissolu sera le plus habile, le plus duité à ses affaires, & le plus heureux. En mesme ruine sera enseuelie la crainte des loix, la iustice, la prudence, l'humilité, & tout le reste du sainct chœur des vertus : d'autãt que le pecheur qui croira que son ame meurt auec le corps se iouëra facilement la crainte des hommes & de Dieu. Car encore que possible il craindra la peine presente proposée par les loix : neantmoins se mettant deuant les yeux, que la plusspart des meschans sortent à bagues & vies sauues de la iustice humaine & diuine en ce monde, il choisira le parti plus aggreable, comme le plus vray-semblable pour soy, & aura esperance d'en sortir sans despens, & alleché de quelque amorce d'impunité, n'ayant la crainte de Dieu en ceste vie, & moins de sa iustice en l'autre, qu'il ne croira point, croyant que son ame est mortelle, il courra sans bride à toutes sortes de voluptez & de vices.

& police humaine perduë.

De qui la mort est estimée souuerain mal. La force destruitte.

Qui croit l'ame mortelle il croit que la felicité consiste aux voluptez du corps.

La temperance perduë.

La crainte de Dieu, la iustice, la prudence, l'humilité.

Il desrobera, pillera, volera, sera menteur & pariure, se fera brigand, se fera Tyran, se fera vn Prothée de tous vices s'il peut, & ores qu'il deust encourir quelque trauail, ou encore infamie, neantmoins il estimera cela moindre mal que la mort : toute sa prudence sera à nourrir son corps, faire son lard comme vn porc, & se veautrer en la bauge de ses plaisirs à quelque prix que ce soit, & n'y aura barriere de droict ou de loy qu'il ne rompe, ou de faict s'il peut, ou de volonté s'il ne peut, & si par accident il fera quelque action de vertu, ce ne sera qu'en apparence, pour crainte des hommes, & pour couurir quelque vice, qui fera estre vn insigne hypocrite : & tels estoient les Epicuriens, qui ne faisoient rien que pour la volupté du corps s'affublant de l'apparence de la vertu, laquelle ils honoroient de bouche pour n'estre reputez meschans, comme a sceu tres-bien remarquer entre autres Ciceron.

Par la creance de la mortalité de l'ame la bride donnée à tous vices.

L'hypocrisie introduitte par la mescreãce de l'immortalité.

2. Or puisque de telle mescreance s'ensuiuent tant de maux contre la raison & l'honnesteté, il faut tenir qu'elle est vn erreur pernicieux, & quiconque est raisonnable, & croit qu'il y a vn Dieu souuerainement bon & souuerainement iuste, il

2. Qui croit Dieu, il croit que l'ame est immortelle

Digitized by Google

La iustice & prouidence de Dieu requiert que l'ame soit immortelle.

doit croire aussi qu'il a fait l'ame immortelle, à ce qu'elle fust capable de recompense eternelle si elle viuoit selon les loix, ou de peine eternelle si elle estoit vicieuse; & qu'il luy a preparé vn autre bureau pour fermer l'arrest d'vn cõpte final auquel il payera chacun selon ses œuures, puis qu'il ne le fait pas en ce monde. Ceste creance faict qu'vn chacun tasche de viure iustement en ceste vie, esperant, s'il endure & trauaille pour Dieu & pour la vertu, d'estre recompẽsé en vne autre meilleure : ou s'il vit & meurt en son vice craindre vn immortel supplice apres la mort du corps.

---

1. *L'heresie contre l'immortalité de l'ame, iniurieuse à la puissance & bonté de Dieu.*
2. *Iniurieuse à sa sagesse & iustice.*
3. *Les biens & maux de ce monde bornez de briefueté.*

CHAP. XXV.

MAis voyez encore la malignité de ceste heresie és absurditez qu'elle traine apres soy; voyez comment d'icelle comme d'vne pernicieuse racine en bourgeonne toute sorte de grands crimes : car qui croit l'ame mortelle, il faut par suite qu'il attaque Dieu par iniures atroces en tous ses plus grands tiltres de puissance, bonté, sagesse, prouidence, iustice, misericorde, & aux autres noms propres de sa diuinité. Dieu est tout puissant & tout bon, voire la mesme puissance & bonté essentiellement : ceste mescreance le fait imbecille & malin : car qui dit que l'ame est mortelle, il faut qu'il die que c'est, ou parce que Dieu ne l'a peu ou voulu faire immortelle, comme il deuoit : veu qu'il estoit plus honorable à luy & plus profitable à l'homme qu'elle fust immortelle, estant elle Princesse de toutes les creatures, Royne de l'vniuers, & seule capable de cognoistre les œuures du monde, & d'en louer & remercier eternellement le Createur. Le present estoit plus digne d'vne sagesse, maiesté & bonté souueraine, & plus vtile & seant à la creature. Au contraire ayant esté faite l'ame mortelle, toutes les prerogatiues naturelles d'esprit & de raison à elle données sont reduites à neant par la mort d'icelle, car elle ne pourra ny cognoistre ny iouyr de ce monde faict pour elle, ny du Createur du monde, son souuerain bien estant limitée à vne vie mortelle & courte. Or celuy qui croit & dit que Dieu n'a peu ou voulu faire l'ame immortelle, se rend en plusieurs chefs criminel de blaspheme : car il fait vn antecedent duquel s'ensuit que Dieu est impuissant, malin, imprudent, iniuste, & tout autre que Dieu. N'est-ce pas donc atrocement iniurier sa puissance & bonté de croire, qu'il n'a peu ny voulu faire l'ame immortelle auec tant de raison, & qu'auec tant d'inconueniens il l'a faite mortelle? Iniurier sa prouidence, de dire qu'il a donné à toutes les creatures moyen de se perfectionner, & paruenir à leur fin conuenable : & tellement abandonné l'homme qu'il ne puisse iamais atteindre à la milliesme partie du bien duquel il est capable? Sa Iustice, de tenir qu'il laisse courir l'homme en ce monde à toutes sortes de vices, sans le retirer, ou par promesses de quelque grand bien, ou par menaces de quelque mal eternel preparé en vne autre vie? Est-ce vne chose conuenable à sa iustice & bonté de permettre au meschant de fouler les droicts & les loix impunément, & confondre l'vniuers sans-dessus-dessoubs par vn horrible desordre, par la domination du vice & oppression de la pieté, & cependant faire l'ame mortelle? C'est à dire donner audace au vice auec asseurance d'euader la peine future des loix, & oster le courage à la pieté de bien faire, par le desespoir de iamais auoir mieux? Le mesme erreur attaque Dieu encore en sa sagesse & bonté, comme ayant fait le ciel & la terre, & plusieurs creatures incorruptibles & immortelles pour le seruice de l'hõme, & ayant retranché l'homme, Prince & Seigneur de toutes, dans les limites d'vne courte & miserable vie, pour apres icelle le laisser deuenir neant : l'attaque dis-ie en ses deux grands tiltres, car posée la mortalité de l'ame, suiuent deux grands maux contre l'honneur de sa Iustice & misericorde; l'vn est en ce qu'vne infinité de meschans, de parricides, de brigans, & autres malfaicteurs qui meurent dans leur lict en paix, & demeurent impunis & consolez, sans crainte d'aucun mal à venir : l'autre est, qu'vn aussi grand nombre de iustes qui meurent oppressez, sans aucune esperance & consolation du futur, donnent occasion d'accuser Dieu au faict des vns & des autres : car quelle iustice d'auoir donné telle prosperité aux meschans, & abandonné de telle façon les bons à la persecution, sans esperance d'aucun iugement reserué à vn tribunal d'vn autre siecle, qui doiue rendre son salaire à la vertu, & sa peine au vice? Quelle iustice & misericorde de laisser les innocens exposez à toutes sortes de miseres & trauerses, & fauoriser les iniques, de santé, de puissance, de richesses, d'honneurs, & les laisser finir les vns & les autres d'vne mort égale apres auoir vescu si inegalement? Tel erreur n'oste-il pas du monde toute diuinité faisant le monde sans Dieu? Despouillant Dieu de tous ses droits, preéminences & tiltres essentiels, & faisant vn Tyran inhumain impotent & furieux le Dieu de bonté, de sagesse & vertu infinie? Et quelle racine doit estre ceste-cy de laquelle suit la trainée de tant de pestes? Qui donc tient que l'ame est mortelle, il faut qu'il aduouë toutes ces absurditez en consequence de son erreur. Que s'il a honte & horreur de le soustenir qu'il se tienne du costé de la verité, & qu'il croye auec les Sages que l'ame est immortelle; par telle foy il euitera tous les escueils des susdits inconueniens, & verra que Dieu est tout puissant, tout bon, & tout sage en ses œuures; verra qu'il a fait l'ame immortelle afin qu'elle fust iouyssante d'vn bien immortel & infini : verra qu'il laisse operer l'homme à sa volonté, parce qu'il l'a doüé d'vn franc-arbitre, & veut qu'il marche selon sa nature comme les autres creatures, & paruienne conuenablement à sa fin & merite auec la grace diuine ce bien infini : verra qu'il permet que les innocens fassent bien en ce mõde sans recompense, les meschans fassent du mal sans punition, parce qu'il se reserue vn lict de iustice pour y iuger les vertueux & les vicieux en dernier ressort, & rendre le sa-

Marginal notes:

L'heresie de l'immortalité faict Dieu infirme & malin.

Qui ne croit l'immortalité est criminel de blaspheme.

1. Ceste heresie iniurieuse à la puissance, bõté & prouidence diuine.

2. A la iustice diuine.

La sagesse de Dieu attaquée par l'erreur cõtre l'immortalité de l'ame.

La Iustice de Dieu.

La iustice & misericorde.

Erreur d'où suit l'Atheisme.

La foy de l'immortalité de l'ame manifestatiõ de la gloire diuine.

Les bõs en ce de vie sans recompēse, & les meschans sans punition.

laire eternel à chacun selon ses œuures bonnes ou peruerses : & tandis il a donné le seiour de la terre, non pour demeure perpetuelle, mais pour exercice & pour preuue des vns & des autres, auec demonstration d'vne clemence diuine, attendant patiemment les pecheurs à penitence, & inuitant les bons à meriter par patience.

3. Dieu a borné les biens & les maux de ce monde par vn bref espace.

3. Il a borné les biens & les maux de ce monde de la courte durée du temps, & les biens & maux de l'autre, de la longue mesure de l'eternité, afin que les iustes ne perdissent courage en leurs aduersitez, sçachans qu'elles passeront bien tost, & fussent consolez par l'esperance des biens eternels : afin aussi que les meschans d'vn costé ne s'endormissent sur la plume de leurs prosperitez volantes, & de l'autre fussent bridez en la pensée & menace des peines qui ne finissent iamais : & ainsi auec la creance de l'immortalité de l'ame l'on voit reluire la puissance du Createur, ayant creé l'ame de rien & de capacité infinie : on y voit sa bonté, luy preparant vn bien infiny : sa sagesse disposant toutes choses en bel ordre & à temps : sa iustice donnant à chacun le salaire au poids de ses œuures & merites : aux iustes la gloire, aux meschans l'ignominie eternelle : sa misericorde faisant pardon à tous les pecheurs qui crient mercy auec propos de s'amender, & les attendant patiemment à la penitence. On voit en somme par ceste foy toutes les appellations honorables de Dieu paroistre tant au gouuernement qu'en la creation du monde, rehaussée d'vn eternel & diuin relief : lesquelles seroient du tout obscurcies & enseuelies si la mescreãce de ceux qui disent que l'ame est mortelle, estoit imprimée en l'esprit des mortels.

En la foy de l'immortalité de l'ame reluit la puissance de Dieu, ayãt creé l'ame. La bonté. La sagesse. La iustice. La misericorde.

---

1. *Les mysteres de la foy sont par dessus, mais non contre la Philosophie.*
2. *Pierre Pomponatius & autres disans l'ame mortelle selon la Philosophie, condamnez.*

CHAP. XXVI.

Deuant que passer aux dernieres preuues i'aduise à la fin de ceste premiere, puis que vous voulez que ie sois long, qu'il y a eu certains Philosophes qui voulans paroistre plus sages que les autres ont fait de nouuelles brisées, & se sont esgarez du droit sentier, disans que l'ame est mortelle selon la Philosophie, mais qu'on la doit croire immortelle selon la foy, & que par raison naturelle on ne le sçauroit monstrer. Les principaux asserteurs de ceste doctrine ont esté Pierre Pomponatius & Simon Portius, suiuis de quelques autres, tous condamnez au Concile de Latran celebré soubs Leon X. enuiron l'an 1513. Scotus s'approchant de leur opinion a dit parlant de l'immortalité de l'ame, que c'est vn article de creance & non de science : or c'est erreur de dire que selon la Philosophie l'ame soit mortelle, & immortelle selon la foy. La vraye Philosophie enseigne la verité, & ne contrarie point à la vraye foy, ny la foy à la vraye Philosophie. Car vne verité ne peut pas contredire à l'autre, comme peut faire le mensonge au mensonge. C'est pourquoy quand on trouue vn homme en contradiction on l'estime ne dire pas verité, mais mensonge : tels sont les heretiques qui mentent, & en leur mensonge se contredisent. Parquoy estant l'ame veritablement immortelle selon la foy, elle est aussi veritablement immortelle selon la Philosophie & selon la raison naturelle.

Pet. Põmponat. l. de anim. immortal. Simon Portius lib. de mente huma. *Concile de Latran l'an* 1513. sub Leone X. Animã esse immortalem hoc est creditum, & non scitum. Scot. in 4 sent. d. 4. q. 2.

1. Les mysteres de la foy sont sur la nature, mais non cõtre la nature & la verité.

1. Si on obiecte que les mysteres de nostre religion sont veritables selon la foy, qui ne sont pas receus en l'escole des Philosophes, comme est celuy de la Resurrection, de l'Eucharistie, & les autres que les Philosophes n'admettent point non plus que les heretiques philosophans à leur mode, Ie respons que ces mysteres ne sont pas contre la verité de la Philosophie, mais par dessus la portée des Philosophes & de la nature ordinaire : & que la foy ne doit point estre reglée selon les loix de la Philosophie naturelle, ainsi que la mesme foy nous en aduertit. Mais en ceste question la verité de la foy s'accorde fort bien auec celle de la nature : car combien que l'ame soit creée au corps immortelle sur la nature, elle y est toutesfois naturellement : & sa condition passe en loy naturelle, & pouuons & deuons dire que l'immortalité de l'ame est naturelle, & qu'elle se peut monstrer par argumens & raisons naturelles, non de telle euidence que seroient les demonstrations Mathematiques, comme l'on monstre *que deux & deux font quatre*; & que le Tovt *est plus grand que sa partie* : mais neantmoins si clairement qu'vn esprit mediocre y peut voir. Il n'est pas necessaire aussi que les demonstrations soient esgales en toutes sciences, comme aduise Aristote en la science des mœurs, où l'on se contente de raisons probables & tirées au qualibre du suiet & de la matiere, comme font les Docteurs en ceste-cy; ce que nous auons aussi tasché de faire ayans apporté des argumens de l'immortalité, qui sont les plus vrays-semblables.

Les raisons de l'immortalité ne sont pas demõstrations de Mathematique.

2. Pierre Põponatius, Simon Portius & autres disans l'ame mortelle, selon la philosophie, cõdãnez au Cõcile de Latran soubs Leon X. Contarenus lib. de animæ immortalitate. Marcus Antonius Nata. l. de immortalitate animæ.

2. Parquoy le decret du susdit Concile est tres-iuste, qui dit : *Nous condamnons auec l'approbation du sacré Concile tous ceux qui tiennent que l'ame raisonnable est mortelle.* Le Concile de Vienne auoit ordonné le mesme & condamné l'erreur. Et ce Pomponatius a esté refuté par Contarenus aux liures qu'il a escrit contre luy, sans toutesfois le nommer : & Portius par Marc Antoine Nata. C'est donc vne lumiere naturelle & vn article de foy qui enseigne que l'ame est la forme naturelle & informante de l'homme, spirituelle & immortelle de sa nature, & que chaque corps humain a la sienne propre. Et c'est erreur & temerité de dire que ceste foy est contre la Philosophie, ou qu'elle n'est point selon la Philosophie. Voyla les premieres preuues prinses de la raison naturelle. Ie parle deuant des auditeurs qui en pourront remarquer plusieurs autres de meilleure trempe; celles-cy m'ont semblé les plus courtes & les plus claires pour philosophiquement & raisonnablement soustenir l'assertion de l'immortalité des ames. Vous auez, dirent le Pere Prouincial & le Pere Hayus, moissonné tous les bons espics, parcourant le champ de ceste question, ie crois que nous ne gaignerions pas beaucoup de glaner apres vous : non veritablement adiousta le Pere Emond; Et monsieur de Maillane apres adiousta : Ces raisons me semblent tres-euidentes à persuader les sages &

imposer silence aux insensez. Ouy, dit le Pere Maldonat, si la folie estoit capable de raison, & discrette à garder le silence; mais le fol est sans entendement, & ne sçait ny parler ny se taire.

1. *Comment l'ame peut auoir vn contraire.*
2. *Dieu peut aneantir tout ce qu'il a fait.*
3. *L'ame peut viure sans le corps, & non le corps sans l'ame.*

CHAP. XXVII.

Tous les Peres furent merueilleusement contens des preuues & conclusions du P. Maldonat & le sieur de Maillane raui à sa coustume; car il admiroit tous les propos qui sortoient de la bouche de ce Pere sans se lasser iamais de l'ouyr: or pour luy faire donner vne petite digression & prolonger d'autant le discours, il luy dit. Ie suis tres-satisfait mon Pere de vos raisons doctement & pieusement deduites; mais ce nonobstant ie desire estre par vous esclarci en vne doute qui me reste. Vous auez dit que l'ame n'a aucun contraire en cét vniuers, & que de tout elle fait son obiect & ses repas. Q'y donc la chasse du corps? Pourquoy n'y vit-elle perpetuellement estant immortelle & ayant tousiours sa table couuerte pour entretenir sa vie? Et de plus ores qu'elle soit immortelle, Dieu ne peut-il pas l'aneantir & luy causer la mort? Finablement si l'ame ne meurt point, comment dit l'Escriture que les meschans sont punis de la mort eternelle en leur ame & en leur corps? Leur ame donc mourra! Voyla ma doute à trois pointes. C'est vne doute de bon rencontre, dit le Pere Emond, & qui merite vostre response mon Pere. Certes ouy, dirent le Pere Prouincial & le Pere Hayus, & la faut donner auant que passer outre. Le Pere Maldonat dit en sousriant, si ie ne suis oublieux, i'ay respondu sans estre requis: car i'ay dit cy-dessus que les contraires humeurs peuuent chasser l'ame du corps: mais non pas la tuer: Item, que Dieu peut aneantir & l'ame & tout le monde, mais qu'il ne le fait pas: la mort eternelle n'est pas la mort naturelle de l'ame dót est question icy: c'est vne mort de tourmens eternels de laquelle i'ay faict quelquefois mention cy-dessus, & en parleray cy-apres. Tout cecy i'ay dit en passant: Ouy repliqua monsieur de Maillane: mais si fort en passant, qu'il a passé mon oreille, & ce peu que i'en ay retenu m'a causé ma doute. Ie vois bien, dit le Pere Maldonat, que ie suis reduit au poinct qui tirera vne longue ligne: mais i'ay vn autre doute, c'est que ie ne sçay si la presse de mon voyage à Poictiers me permettra de dire tout à present, & s'il me faudra partir d'icy à vne heure, contraint de laisser ce qui reste pour vne autre assemblée. Vostre voyage, dit le Pere Prouincial, est differé à la semaine suiuante, s'il n'y a autre empeschement vous pouuez poursuiure & respondre à vostre ayse.

2. Alors dit le Pere Maldonat, monsieur de Maillane ne m'a il pas fait ceste question pour me faire parler, plustost que pour en ignorer la decision? Vostre consequence, dit monsieur de Maillane, est fort bien tirée de l'antecedent de ma requeste, qui desire de vous faire parler: si toutesfois vous la pouuez appointer sans parole, la consequence sera nulle, & vous serez deliuré de parler. Le Pere Maldonat repliqua, si ie vous renuoye à ce peu d'escrits, que ie sçay estre en vostre cabinet, vous esclairciront-ils assez sans qu'il soit besoin que ie parle?

Mais pour ne vous faire long-temps attendre, ie parle & dis, que la these des Philosophes tenans que l'ame raisonnable n'a aucun contraire, se doit entendre d'vn contraire naturel pour la corrompre & faire mourir, estant la substance d'icelle tissuë de nœuds indissolubles & hors de toute puissance ennemie de la dissoudre: cela ne veut pas dire qu'elle ne puisse auoir au corps quelque contraire disposition des qualitez corporelles qui la garde de faire l'office de forme au corps, & la chasse de luy, sans toutesfois la faire mourir: car elle a sa vie en soy, & peut viure & subsister sans luy: c'est le corps qui alors meurt par l'absence de l'ame sa vie, & non l'ame qui laisse voirement de l'informer & viuifier, mais elle ne meurt pas: ains s'enuole dehors bagues sauues de toute son essence, & desueloppée de son corps, comme d'vn arrierefais de mortalité, continue auec liberté ses operations d'entendement, de volonté & de memoire, encore que nous ne sçachions comment: elle entend, elle ayme, elle se souuient, & fait toutes ses fonctiós spirituelles & proportionnées aux qualitez de sa nature, sans l'entremise des sens corporels, desquels elle auoit coustume d'vser quãd elle estoit la forme & la vie du corps: & en estant separée elle a quelque autre secours en leur place. Ce contraire donc est l'intemperance & l'indisposition du corps, la maladie, la playe, la vieillesse, & autres accidens qui desnoüent & rompent l'accord & harmonie des humeurs necessaires pour heberger l'ame: & cóme elle n'entre point au corps pour en estre la forme & maistresse, sans vne deuë disposition & train d'organes, comme nombre de seruiteurs: ainsi en sort-elle aussi-tost que ceste disposition est desmontée & dissoute, & les organes faillis. C'est la response que ie donne à la premiere partie de la doute.

1. *Le decret eternel de Dieu fondement des sciences.*
2. *Comment les cieux, les Anges, & les ames humaines sont incorruptibles.*
3. *Comment la mort eternelle tuë l'ame sans la tuer.*

CHAP. XXVII.

A La seconde, qui demande si Dieu peut aneantir l'ame encore qu'il l'ait faite de nature immortelle, ie respons qu'il le peut: cela est manifeste. Il peut reduire à rien tout ce qu'il a fait de rien, les Astres, les Anges, & les hommes, & tout l'vniuers, s'il veut faire vn coup absolu de sa main. Mais cela ne fait rien contre la verité de l'assertion, qui dit que l'ame est comme les cieux & les Anges incorruptible & immortelle de sa nature, que Dieu luy a donnée auec benefice d'immortalité: & comme il a fait ce present auec raison, aussi ne l'ostera il pas sans

Notes marginales :

1. Comment l'ame peut auoir contraire.

Mission de quelques-vns de nos Peres enuoyez à Poictiers pour la conuersiõ de quelques errãs, par le commandemẽt du Roy Charles IX l'an 1569.

2. Dieu peut aneantir tout ce qu'il a fait s'il vouloit.

Comment l'ame n'a aucũ contraire en son immortalité, mais bien a sa demeure au corps, & a celle de formalité.

3. L'ame peut viure sans le corps, & nõ le corps sans l'ame.

La mauuaise indisposition du corps chasse l'ame du corps, mais sans la corrompre.

L'ame a ses organes au corps comme vne Royne le train en sa Cour.

Dieu ne desfait point les choses qu'il a faites sans raison.

Digitized by Google

raison : & la raison est fondée sur le decret eternel de son infinie sapience, qui est de faire l'ame raisonnable immortelle. Or ce que Dieu a vne fois arresté en ceste façon, cela demeure eternellement. Ainsi a-il fait toutes les creatures douées de leurs qualitez : toutes les creatures aussi vont leur train, sus le ciel, le Soleil, la Lune & tous les corps celestes : & au dessous du ciel, les creatures terrestres, tiennent constamment le poinct de leur essence, & continuent leurs operations. Les diamans sont tousiours diamans, brillent & resistent aux coups : le baume tousiours baume, & donne bonne odeur : & les singes tousiours singes, & follattrent en leur façon, & ainsi toutes les choses creées tirent auant leurs œuures d'vn branle eternel.

Platon au Dialogue Timeus.

11 Le decret eternel de Dieu fondemẽt des sciences. Scientia est rerũ æternarum.

1. Ce decret & ordonnance faite par sa souueraine sagesse a esté le fondement des sciences, lesquelles sont appuyées & fondées, comme parlent les Philosophes, sur choses eternelles : c'est à dire sur les creatures, qui viuent & meurent, s'en vont & qui ont en leur mort vne succession aucunement eternelle ; qui reuiennent & marchent tousiours de mesme air, & à pas mesurez : ce qui est diuinement ordonné par ce sage Autheur de la nature : d'autant que sans ceste constance perpetuelle establie par ce decret, il n'y auroit aucune stabilité de cognoissance ny aucune science des choses ; car si la nature des animaux, des plantes, & autres creatures varioit, & qu'en diuers temps elle fust diuerse, il seroit impossible d'en auoir la cognoissance arrestée, ce qu'vn Philosophe auroit obserué en vn temps ne seroit plus en vn autre.

Pourquoy Platon a mis les Idées.

Et peut estre que Platon a voulu signifier ceste perpetuité de nature par ses Idées qu'il disoit estre eternelles, qui estoient certains modelles eternels de toutes les natures, à l'instar desquels fussent toutes les creatures moulées en leur espece, tant les corruptibles que les incorruptibles ; L'homme selon l'Idée de l'homme, le cheual du cheual, & ainsi des autres choses creées : Donc l'ame raisonnable a esté creée immortelle selon l'Idée & decret de Dieu, qui estoit qu'elle fust immortelle ; & l'ame des plantes & animaux fust materielle & mortelle selon leur Idée & le decret de Dieu ; & combien que l'ame raisonnable, comme toutes les choses creées, peut prendre fin, si ainsi Dieu le vouloit, tout ainsi qu'elle a commencement ; neantmoins en vertu d'iceluy decret elle demeure naturellement immortelle. Platon a declaré cecy assez bien en son Dialogue Timée, auquel il introduit le Createur, comme parlant à ses Anges, que ce Philosophe appelle Dieux engẽdrez, c'est à dire creés, en ceste façon.

2. Cõment les cieux, les Anges, & les ames humaines sõt incorruptibles. Platon au Dialogue Timeus.

2. *Escoutez ô Dieux enfans de Dieu, les œuures que i'ay faites sont de telle durée qu'il me plaira leur donner, tout ce qui est lié est suiet de sa nature à estre dissout, il n'est pas bon toutesfois de dissoudre ce qui a esté lié auec raison. Et partant en ce que vous auez commencement, vous deuez auoir fin, & ne pouuez de vous-mesmes estre immortels & indissolubles ; mais vous ne finirez ia pourtãt, ny serez dissous par aucune destinée, car mon decret est plus qu'aucune force estrangere, & vn lien plus puissant à vous perpetuer que la condition de vostre nature à vous faire mourir.* Par lesquelles paroles Platon declare commẽt l'ame est faite de nature immortelle par l'ordonnãce eternelle du Createur qui luy a mis dans les entrailles de son essence les causes naturelles d'immortalité : & partant elle est naturellement immortelle, pouuant neantmoins par la puissance absolue du mesme Createur aussi bien estre reduite à rien cõme elle a esté produite de rien.

3. Cõment la mort eternelle tuë l'ame sans la tuer.

3. La troisiesme doute porte quant & soy sa response ; car quand l'Escriture dit que les damnez sont punis de la mort eternelle, elle monstre que les ames demeurent viues eternellement, mais en la mort des tourmens eternels, qui est vn mourir sans mort, & beaucoup pire que la mort naturelle. L'estre de telles ames sera perpetuel, tres-miserable & plus à craindre que le non estre des ames, des plantes, & des bestes, qui apres la mort ne sont point. Ie crois que monsieur de Maillane me fera la courtoisie de prendre à gré ceste response pour accoiser sa doute ; Ie l'accepte dit monsieur de Maillane de tres bon cœur, & de mesme cœur vous en remercie. Or mes Peres vous plaist-il, dit le P. Maldonat, que ie finisse les deux autres preuues ? Nous l'attendons en bonne deuotion, dirent les Peres, si toutesfois monsieur de Maillane le veut, & a le loisir d'escouter. Comment ? dit le Seigneur de Maillane, ie desire non qu'il finisse, mais qu'il commence ; ses discours ne sçauroient estre si longs que mon desir & loisir ne les passe. Alors le P. Maldonat poursuiuit de prouuer l'immortalité par le tesmoignage des sages Philosophes disant comme s'ensuit.

1. *Trismegiste Docteur de l'immortalité de l'ame.*
2. *Commune creance de toutes les nations, croire vn Dieu & l'immortalité de l'ame.*
3. *Socrates Docteur de l'immortalité de l'ame.*
4. *Platon, & Pythagoras defenseurs de l'immortalité de l'ame.*

CHAP. XXIX.

Preuue de l'immortalité de l'ame par le tesmoignage des sages Philosophes

IE prends ma seconde preuue du tesmoignage & authorité de ceux qui ont esté priuilegiez naturellement de Dieu de quelque don rare d'entendement & de science, car ce que telles gens tiennent & disent en l'escole de la nature porte creance & credit par ses autheurs, comme l'œuure par son ouurier, & le fruict par son arbre. Or icy la cause de la verité est fort appuyée, d'autant que tous les plus sçauans & celebres hommes du monde ont tenu le parti de l'immortalité de l'ame. Les Indiens, Chaldeens, Egyptiens, Medois, Persans, Assyriens, Grecs, Latins, & les Hebrieux sur tous, comme ayans esté instruits en la religion du vray Dieu. Les Gymnosophistes Philosophes Indiens la tenoiẽt & l'enseignoient. Mercure Trismegiste entre les Egyptiens, autheur de grande estime, & comme porte son nom, trois fois grand, & son disciple Pherecydes Syrien, Precepteur de Pythagoras l'ont enseignée. Ce que Ciceron escrit que ce Pherecydes a esté le premier qui a tenu que les esprits estoiẽt immortels, se doit entẽdre parmi les Grecs : car deuant luy il y en a eu de beaucoup plus anciens parmi les autres nations, comme les susdits Gymnosophistes aux Indes, & entre les Chaldeans, & au pays de Hus Iob & ses

1. Trismegiste Docteur de l'immortalité de l'ame, in epi. ad Æsculapium & Dialog. 1.

Cicer. 1. Tusc. n. 38

Iob & ses amis Philosophes en la loy de nature, cy-apres ch. 31. num. 1.

amis tres-anciens Orientaux, ont assez tesmoigné par leurs disputes au liure de Iob, qu'ils croyoient aussi bien l'immortalité de l'ame comme ils croyoient vn Dieu, vn Enfer, & vn Paradis, & tous ceux qui ont professé quelque religion de pieté par tous les siecles, ils ont aussi creu que l'ame estoit immortelle.

2. Commune opinion de toutes nations de croire Dieu & l'immortalité de l'ame. Nulla gēs tam immansueta cuius mentem nō imbuerit Deorum opinio. Cic. 1. Tusc. q. & 1. de nat. Deorum.

2. Or comme il n'y eut iamais nation si barbare & bestiale qui n'adorast quelque diuinité, il n'y en eut iamais aussi aucune qui ne creust que l'ame est immortelle. Que si le consentement de tout le monde doit estre tenu pour vne loy & verité naturelle, dit le mesme Ciceron, la question est decidée par le commun accord des mortels. Il n'y eut iamais bon Philosophe qui ne creust quelque souuerain bien de l'hōme, quelque Paradis pour les gens de vertu, quelque Enfer pour les meschans : ils croyoient donc les ames demeurer viues apres le corps & estre immortelles, pour receuoir ou la gloire ou la peine de leurs deportemens. Et les Poëtes Grecs & Latins sont pleins de ceste doctrine, laquelle ils ont enuelopée dans les fables de Pluton & Proserpine des champs Elysiens, neātmoins elle ne laisse pas d'estre vraye en sa source.

3. Socrates entre les Grecs iugé le plus sage par l'Oracle. Cic. de sen. nu. 78. Cic. ibid.

3. Entre les Grecs Socrates a soustenu iusques à la mort l'immortalité, comme il est euident par le Dialogue Phædrus, que Platon son disciple a laissé par escrit. Le dire de ce seul Philosophe en pese plusieurs milliers : car il fut prononcé par l'Oracle d'Apollon, le plus sage des Grecs : & combien que ce fust le Diable qui parloit par cet Oracle, le tesmoignage ne perd pas son poids & mise. Car ce pere de mensonge dit souuent verité, principalement quand elle est manifeste, quoy que tousiours à mauuaise intention : soit pour aduancer ses affaires & donner credit au mensonge disant verité : soit pour euiter quelque mal, comme il fit parlant par la bouche de ceste ieune fille Demoniacle, qui se print à crier au peuple voyant S. Paul & ses compagnons : *Ceux-cy sont seruiteurs du haut Dieu, qui vous annoncent la voye de salut.* Ce malin disoit verité disant ces paroles, non pour l'amour de la verité, mais pour gaigner vogue, & si faire se pouuoit la bonne grace de l'Apostre, afin qu'il n'en fust battu, comme il aduint : car S. Paul luy commāda de sortir du corps de ceste possedée. Donc il dōna ceste vraye louange à Socrates, non pour affection qu'il portast à la vertu de ce personnage, mais pour gaigner reputation en louant vn Philosophe, que chacun admiroit.

Clamabat dicens, isti homines. act. 16. 17.

4. Platō grād assertēur de l'immortalité de l'ame és Dialogues Philebus, Menon & Timeus, & aux liures de la Republique. Pythagoras disciple de Pherecy des assertēur de

4. Le mesme Platon en plusieurs Dialogues, nommément en son Dialogue Timée, testifie apertement la foy qu'il a de l'immortalité de l'ame, & aux liures de la Republique, il asseure vn lieu de delices pour les ames vertueuses, & vn Enfer de tourmens pour celles qui auront vicieusement vescu en leurs corps, & entre tous les Philosophes naturalistes il a vaillamment soustenu par raisons naturelles ceste verité : mais ce que quelques-vns ont dit, qu'il auoit encore tenu l'ame des bestes estre immortelle, n'est pas vray. Car disertement il escrit au Dialogue Timée qu'elle meurt. Pythagoras plus ancien que Platon & disciple de Pherecydes, cōme Ciceron note, & fort renommé par toute la Grece & l'Italie, soustint & enseigna la mesme verité, dit Plutarque, autheur graue & de mesme creance en l'immortalité de l'ame. Thales Milesius, vn des sept Sages de la Grece, l'a enseigné, & tous les Platoniciens, non seulement Chrestiens, S. Gregoire de Nysse, S. Augustin, S. Iustin & autres, mais encore Payens, Plotin, Iamblique, Porphire, Proclus, Alcinous, Apuleius & autres, & des Latins Ciceron discourt de ce poinct fort pertinemment au liure de la vieillesse, & ailleurs.

l'immortalité de l'ame. Cic. 1. Tusc. Plut. de placitis Philoso. l. 4. c. 7. *Thales tint l'immortalité.* Laërt. l. 7

1. *Aristote a tenu l'immortalité de l'ame.*
2. *Toute faculté immaterielle est incorruptible.*
3. *L'ame n'est pas extraite de la matiere.*
4. *Pourquoy Aristote a parlé obscurement de l'immortalité de l'ame.*

CHAP. XXX.

1. Aristote a tenu l'immortalité de l'ame. S. Thomas auec les plus grāds Philosophes estime que Aristote a creu l'immortalité de l'ame. Toutes les nobles academies pour l'immortalité de l'ame du temps d'Aristote.

Aristote a tenu la mesme doctrine, comme il appert par bonne coniecture, & par le tesmoignage de ses liures & de ses commentateurs, & par les principes de son escole : & si Plutarque & les autres qui ont escrit qu'il auoit estimé l'ame mortelle, les eussent plus attentiuement considerez, ils l'auroient mieux interpreté, comme ont fait Theophraste son disciple, Themistius, Simplicius, S. Thomas, Albert le Grand, Auicenne & autres graues autheurs, qui tiennent vnanimement qu'il a enseigné l'immortalité de l'ame, le colligeant de ses paroles, principes & maximes. La coniecture nous dit qu'il est impossible de croire qu'il n'ait enseigné l'immortalité de l'ame, veu que de son temps toutes les nobles escoles & sectes du mōde l'ēseignoiēt : celle des Indiens : celle des Chaldeens : celle des Egyptiens, & autres que ie viens de narrer. Comment donc peuuent ceux-cy dire qu'Aristote a tenu la mortalité de l'ame, s'opposant au commun consentement des plus sçauās personnages du monde ? & qui est le pire pour ceux-cy, ils ne produisent vn seul mot des escrits d'Aristote specifiant la mortalité de l'ame.

Lieux & maximes d'Aristote pour l'immortalité de l'ame. Nihil vetat partes aliquas animæ esse separabiles quia nullius corporis sūt actus. Arist. l. 2 de anima. 1. text. 11. *ce sont l'entendement & la volonté.* Amare odisse pereunt in corpore intellectus est quid diu & impassibile, Arist. l. 1. c. 4. tex. 66. *L'ame sensitiue & vegetatiue attachées au corps & non l'ame raisonnable* Arist. li. 2. de anima. c. 2. tex. 21.

Au premier liure *De anima*, il escrit que quelques parties de l'ame sont attachées au corps, comme sont les sens, & quelques autres separables du corps, qui sont, comme exposent sainct Thomas, Simplicius & autres autheurs, l'entendement & la volonté, puissances & facultez de l'ame raisonnable. Il croit donc que l'ame peut subsister separée du corps, croyant que les facultez naturelles d'icelle ont ce pouuoir : si l'ame & ses puissances selon sa doctrine peuuent estre & subsister sans le corps, elle est donc incorruptible auec elles, & ne meurt point auec le corps.

Au mesme lieu *De anima*, il escrit que aymer & haïr, & semblables passions corporelles perissent auec le corps : mais que l'entendement est vne chose diuine : c'est à dire vne substance exempte de mort & de corruption. Il tient donc que l'ame en laquelle est enté l'entendement est aussi incorruptible & immortelle. Au second liure *De anima* il met ceste difference entre l'ame raisonnable vegetatiue & la sensitiue, & dit que celle-là peut estre separée de celle-cy, comme l'immortel du corruptible : il tient donc que l'ame raisonnable est incorruptible & immortelle, comme au contraire celle des plantes &

Digitized by Google

animaux corruptibles.

2\. *Toute faculté immaterielle est incorruptible.* Corpus nihil communicat cum actione intellectus. Arist. l. 2. de gener. anim c. 5. Sensus autem l. 3. de anima c. 4. text. 7.

2\. Secondement il tient que toute faculté spirituelle ou immaterielle est incorruptible, comme estant par dessus la condition de la matiere subiecte à corruption. Or est-il qu'il enseigne que l'entendement, faculté de l'ame humaine, est immateriel. *L'entendement*, dit-il, *n'est point attaché auec aucun organe materiel*; Il tient donc qu'il est immortel & incorruptible; car l'estre substantiel & immateriel emporte l'immortel quant & soy, & de l'vn se doit inferer l'autre; & donnant apres la differēce du sens & de l'entendement, il mōstre que le sens est subiect à passion & lesion de mort, & non l'entendement. L'œil par exēple, s'il se iette à vn obiet trop vehemet; il s'esmousse & corrompt: car s'il regarde le Soleil fixement il perd la veuë, & l'oreille battuë d'vn trop grand bruit, s'assourdit cōme il aduient à ceux qui habitent les montagnes de la Lune, qui comme dit Ciceron deuiennent sourds par le grand bruit des eaux qui tombent des precipices: mais l'esprit n'est iamais affoibli pour entendre les choses hautes, les vertus, les Anges, Dieu mesme; ains d'autant en deuient-il plus habile & plus gay pour apres entendre les autres ordinaires obiets. C'est parce qu'il n'est pas lié à l'instrument corporel caduc, comme le sens, qui pour ce vient à se debiliter à mesure que l'organe & l'instrument auquel il est inseparablement attaché s'affoiblit: & comme il dit, si vn vieillard auoit l'œil d'vn ieune hōme il verroit aussi bien que luy, & s'il ne voit si bien, c'est la faute de l'instrument corporel, & non de l'ame du vieillard, qui est aussi ou encore plus vigoureuse en la vieillesse qu'en la ieunesse.

Gens des montagnes de la Lune assourdis. Ciceron in somnio Scipionis.

Le vieillard voit aussi bien que le ieune, s'il a l'œil aussi bon. Arist. l. 1. de anima ca. 4. text. 65.

3\. *L'ame n'est pas extraite de la matiere.* Arist l. 2. de gener. animal. c. 3 cy-apres c. 30. nu. 3.

3\. Troisiesmement parlant de la generation de l'ame humaine, il dit, *qu'elle seule vient de dehors, & qu'elle seule est diuine*: C'est à dire qu'elle n'est point extraite du cru de la matiere, comme les ames des plantes & des bestes, qui sont produites en la matiere, & se tirent de la semence corporelle, & des entrailles de la matiere, auec dependance d'icelle en tout leur estre & operatiōs; au lieu que l'ame est produite voirement en la matiere, mais sans en dependre en son estre; ce qui est euident par les operations qu'elle exerce sans commerce de la matiere & du corps: & partant qu'elle est diuine, & son origine celeste. Si Aristote eust esté Chrestien, il eust dit clairement qu'elle estoit creée de rien par la toute-puissance de Dieu; mais n'estant que Payen & disciple de la seule nature, il ne pouuoit plus hautement signifier l'immortalité de l'ame qu'en disant qu'elle ne tient point son extraction & origine du corps & de la matiere mortelle, comme les autres ames. Par ces lieux & autres semblables notez és liures d'Aristote, les plus celebres Docteurs Peripateticiens & autres, ont creu pour certain qu'Aristote a tenu l'immortalité de l'ame, comme sont Theophraste, qui l'auoit souuent ouy traiter en son Licée de ceste question, comme la plus celebre en tout temps és escoles des Philosophes; & auec Theophraste plusieurs autres commentateurs d'Aristote ont tesmoigné le mesme: Auicenne, Olympiodore, Themisthus, Ammonius, & de nos Docteurs S. Thomas, Albert le Grand, Eugubin, & autres.

4\. Que s'il a parlé en quelques lieux obscurement, il ne faut de cela tirer argument qu'il ait tenu que l'ame est mortelle: car disputant sur d'autres veritez de la nature, lesquelles il croyoit indubitablement, il a parlé de mesme façon, ou pour ne pouuoir estre plus clair en choses tres difficiles; ou pour ne diuulguer trop familierement à toute sorte de gens les secrets de son escole; ce qui est rendu vray-semblable par la response qu'il donna à Alexandre le Grand son disciple, se plaignant par vne lettre, dequoy il auoit mis en lumiere les leçōs de philosophie qu'il luy auoit faites en priué. Il luy respondit donc que ceste publication estoit aussi cachée pour ceux qui ne l'auoient ouy discourir de viue voix, comme si elle n'estoit point faite. Et certes il semble quelquefois par sa façō de dire qu'il affecte l'obscurité, comme Platon par le meslange de ses nōbres, & les Poëtes par l'interposition de leurs fables & fictions. C'a esté vne coustume de tous les Sages de parler des choses hautes auec quelque air obscur de secret: & les Prophetes de Dieu ont escrit & parlé de mesme style souuent és mysteres de nostre foy, pour ne les rendre contemptibles au vulgaire ignorant, & les faire plus recommandables aux gens d'esprit & de conscience, & pour autres bonnes raisons. Tout ce donc qu'on peut colliger des escrits de ce Philosophe, c'est qu'il a esté obscur, ou si on veut estre plus seuere, qu'il a esté douteux en ceste verité, comme ont colligé Scotus, Nifus, & quelques autres: mais de ceste doute on doit encore colliger qu'il a plustost tenu l'immortalité de l'ame: car s'il eust veu plus de lumiere pour le contraire parti, il eust aussi parlé clairement & dit que l'ame estoit materielle: qu'elle ne pouuoit subsister de soy, & qu'elle mouroit separée du corps: qu'elle estoit extraite du sein de la matiere: & partant qu'elle estoit mortelle, comme il l'a dit apertement de l'ame des plantes & des bestes. Or il a donné clairement des assertions toutes contraires, comme i'ay deduit. Que s'il y a quelques passages en ses escrits qui semblent monstrer qu'il a douté, les autres donnez en faueur de l'immortalité, sont sans comparaison plus euidens que ceux desquels ces interpretes ont colligé ce qu'ils pensent: ains à vray dire, ce ne sont pas assertions claires, mais consequences froides, tirées des antecedens obscurs. En voicy quelques vnes.

Pourquoy Aristote a parlé obscurement de l'immortalité de l'ame.

Response d'Aristote au Roy Alexandre Plutar. in Alex.

Les grands escriuains rejettent & conuertissent leurs escrits

Scotus in 4. sent. 43 quæst. 2. art. 2. Nifus in opusc. de anim. immortalit. c. 1.

Aristote beaucoup plus clair pour l'immortalité de l'ame que pour le contraire.

1\. *Quelques lieux d'Aristote exposez.*
2\. *Comment l'ame s'aydãt des sens fait la science.*
3\. *Comment le rien ne fait rien selon les Philosophes.*
4\. *Les plus sçauans Philosophes pour l'immortalité.*

CHAP. XXXI.

PRemierement ils alleguent qu'Aristote dit au premier liure *de cælo*, que tout ce qui est *engendré est corruptible, & que tout ce qui a commencement doit auoir fin*: & en vne autre lieu qu'il tient que l'ame a cōmencemēt. Il tient, dōc, disent-ils, par consequent que l'ame est mortelle & doit finir. A quoy on respōd qu'Aristote en ce lieu veut dire que ce qui est engēdré & prēd origine par voye naturelle & ordinaire est subiect à corruption & à fin; mais luy-mesme a excepté &

Omne genit. corruptibile Ari. l. 1. de cælo. tex. 126 cap. 12. Anima habet initiū. Arist. l. 2. de Metaph. c. 3 text. 6.

L'ame n'est point extraite de la matiere mais vient d'ailleurs. Arist. li. 2. de gener. c. 3.

exépté l'ame du sort de ceste generation quãd il a enseigné qu'elle n'est point extraite & engédrée de la matiere comme les ames des plantes & des bestes, ains qu'elle vient d'ailleurs, & comme elle est d'vne extraction plus haute que l'ordinaire, aussi va elle par dessus ceste loy ordinaire de corruption & de fin. Ce lieu donc ne faict rien contre l'immortalité de l'ame, pour ceux qui en colligent qu'Aristote ne l'a pas tenue. Secondement l'on oppose que le mesme Philosophe escrit *que l'ame ne peut entendre sans le commerce du corps*, contrainte de se seruir du secours de l'imagination & des sens pour discourir & faire ses fonctions : elle est donc inseparablement attachée au corps, & mortelle comme luy. A cecy faut respondre qu'Aristote parle en ce lieu de l'intelligence de l'ame, tandis qu'elle informe & soustient le corps, auquel temps il est euident qu'elle vse du seruice des sens interieurs & exterieurs, de l'imagination, des yeux, des oreilles, & autres organes, afin d'en tirer les obiects & especes sensibles, les couleurs, les odeurs, saueurs & autres expressions, pour apres les subtiliser & en faire de la science : mais non quand elle est separée du corps, ou encore dans le corps, apres qu'elle a puisé des sens ce qu'il luy faut pour entendre : car alors elle peut subsister de ses propres forces & prouisions, & discourir en soy & par soy sur les obiects qu'elle aura puisé par l'entremise des sens.

Comment l'ame s'aide des sens pour entẽdre & discourir.

Anima nõ intelligit sine phantasmate. Arist. li. 1. de anima. c. 1. tex 12.

2. Comment l'ame s'aydât des sẽs fait la sciẽce.

2. Par exemple l'homme cognoistra par plusieurs experiences de l'œil, les couleurs, blanche, noire, verte : & auec le mesme sens apprendra que la blanche affoiblit la veuë, que la noire la fortifie, que la verte la resiouyt : en cherchera les causes, en fera des demonstrations : & ayant fait ses essais & preuues vne fois, il en forme des propositions generales & eternelles en son entendement, & conclud par arrest de science & en general sur ce qu'il a veu par le sens en particulier, & par son discours dit ainsi : la couleur blanche affoiblit, parce qu'elle dissipe la veuë ; la noire la fortifie, parce qu'elle l'vnit ; la verte l'esgaye, par sa moyenne tẽperature du noir auec le blanc, & toutes fois & quantes qu'il sera question de ces couleurs, il se seruira sans plus emprunter les sens, des propositions qu'il aura ietté en fonte & formées, & en discourra sans erreur, encor qu'il ait perdu les yeux du corps, & soit deuenu aueugle. Item, il aura ouy des sons & des voix, & noté leurs differences (comme l'on dit que Pythagoras obseruoit aux coups de marteau donnez sur l'enclume les diuers sons) & ayant prins garde plusieurs fois que les sons & voix distantes à proportion de quinte, & d'octaue sont d'harmonie plaisante à l'oreille, il tient son bureau d'esprit, iuge & arreste que la musique se faict de telles & telles consonances, & met ses regles, & tire ses lignes, & forme la science & prattique de musique, encore qu'apres il deuienne sourd.

Pythagoras. Macr. in somn. Scipio.

Comment Aristote dit que l'ame se sert des sens.

Donc Aristote ne veut pas dire que l'ame ne puisse discourir absolument sans le corps, veu qu'il tient que la principale operation de l'entendement est iuger, & que l'ame iuge sans l'ayde de l'imagination, ains la corrige, & raddresse pour mieux iuger, il tient donc que l'ame de soy & de sa nature peut entendre & iuger sans dependãce d'aucun organe corporel : il tiẽt neantmoins qu'elle s'en ayde par accident, tãdis qu'elle est au corps, & en cela elle en despend comme l'œil debile des lunetes, & s'en estant seruy elle faict ses fonctions d'esprit au corps sans despendre de luy : & hors du corps quand elle en est sortie : & mourant le corps, elle subsiste & vit du reuenu & substance de sa nature : car elle ne despẽd point en son estre du corps, mais le corps despend d'elle tandis qu'elle vit. Parquoy ce lieu d'Aristote ne contreuient en rien à l'opinion qu'il a de l'immortalité de l'ame.

3. Cõment le rien ne fait rien selon les Philosophes. Ex nihilo nihil fit.

3. En troisiesme lieu on met en auant le commun axiome tenu en l'escole d'Aristote, comme de tous les Philosophes. *De rien il ne se fait rien* : Donc selon cet axiome, l'ame est produite de la matiere, puis qu'elle ne peut estre faite de rien : & partant materielle & mortelle, comme la source de son extraction. Ie respõds qu'Aristote a donné cet axiome selon les loix naturelles, & à entendu que *de rien ne se fait rien*, par voye de la nature ordinaire : c'est à dire par agens naturels operans à leur mode, ce qui est vray : mais cela n'empesche pas qu'ẽ autre façon l'ame ne puisse estre mise au corps, ce qu'Aristote a recogneu : car parlant de la generation de l'ame il aduertit, comme i'ay dit, qu'elle venoit d'ailleurs, c'est à dire qu'elle n'est point tirée du germe de la matiere & de la terre, comme l'ame des plantes & des bestes : soit qu'il estimast qu'elle est infuse par l'ouurage de quelque agẽt diuin & seigneuriant la nature : soit que n'en sçachant donner autre raison, & forcé de la lumiere naturelle, il dit la verité sans alleguer autre cause.

L'ame viẽt de dehors en la matiere, cy dessus c. 29 num. 3.

Anima extrinsecus aduenit. Arist. li. 2. de gener. c. 3.

4. Les plus grands Philosophes pour l'immortalité. Cy deuãt, ch. 22 n. 3. Ciceron de senectute, quid multa ? sic mihi persuasi, sic sẽtio.

4. Voyla donc les plus renommez Philosophes Grecs, & les plus releuez interpretes de la nature, qui tiennent pour l'immortalité de l'ame, & auec eux nous auons l'Orateur Latin Ciceron eminent en esprit, & en iugement aussi bien qu'en eloquence, qui la defend à outrance en plusieurs lieux, & la tire de la viuacité, & excellence de l'esprit à conceuoir, à entendre, & à se souuenir : dequoy ayant grauement discouru il fait la conclusion qu'auons entenduë cy-deuant, qu'il ne peut croire que l'esprit humain estant de telle viuacité & excellẽce, il puisse estre mortel.

---

1. *Toutes nations & republiques bien instituées ont tenu l'immortalité de l'ame.*
2. *L'homme de raison croit aux plus sages & mieux entendus.*
3. *La foy de l'immortalité ne peut nuire ny en ceste vie ny en l'autre.*

CHAP. XXXII.

Le mesme Ciceron se mocque d'Epicure, & des autres auteurs de mesme argile, qu'il appelle minces Philosophes, qui tenoient l'ame estre mortelle : aussi bestiaux en cecy, comme en ce qu'ils mettoient leur souuerain bien & felicité aux voluptez du corps, gẽs carnaciers & oiseaux de tripe, indignes non seulement d'estre mis au rang des Philosophes, mais de porter le nom d'homme.

1. Toutes les nations & republiques ont tenu l'immortalité de l'ame.

1. Auec l'authorité des plus grands Philosophes ie mets le consentement de toutes les nations du monde en corps, qui d'vne commune

Digitized by Google

conspiration ont tenu l'immortalité de l'ame, & sur cette creance ont fondé leurs loix & dressé leurs gouuernemens; & comme toutes ont creu quelque supreme diuinité, errans toutesfois en la creance de la pluralité des Dieux: ainsi ont-elles estimé que les ames sortant du corps estoiét immortelles, reseruées aux delices du ciel, ou aux peines de l'Enfer selon leurs vertus ou vices; & tous l'ont ainsi tenu; les Chaldeens & peuples Orientaux, comme il a esté dit de Iob & ses amis; les Indiens & les Egyptiens & autres peuples voisins, & quand les Roys mouroyent, leurs femmes & plus chers amis & seruiteurs faisoient à l'enuy à se ietter au bucher de leurs funerailles, & mourir auec eux, afin de les aller seruir en l'autre monde: ce qu'ils n'eussent fait s'ils n'eussent fermement creu que leurs ames viuoient apres la mort du corps. Et parce que ceste foy estoit fondée sur la verité, & pouuoit profiter, le Diable ennemy du salut des hommes pour la rendre inutile, ou encore pernicieuse par le meslange de quelque venin, y faisoit mesler des barbares & inhumaines superstitions.

Iob nõ Iuif & ses amis cy-dessus, chap. 28. num. 1. Les Indiés, Chaldeés, & Egyptiens pour l'immortalité de l'ame.

Les Egyptiens auoient la mesme creance de l'immortalité, comme tesmoignent Ioseph, & Philon Iuif, & plusieurs Docteurs Chrestiens.

Les Egyptiés tenoiét l'immortalité. Ioseph cõtra Appio. Eusebius de præparat. Euang. lacta l. 7. Philost. in vita Apollonij l. 8.

Item, les Persans, & Medois, tesmoin Xenophon, en l'instruction de Cyrus. Les Romains, comme enseigne Ciceron, les vieux Gaulois, Druides, & Marseillois, comme nous marque Cæsar. Les Iaponois, les Chinois, & les Indiens du Leuant, les Peruuiens, les Mexicois, & Bresiliens du Ponant croyoient le mesme, comme nous sçauons par le rapport de nos Peres, qui ont porté la lumiere de IESVS-CHRIST en leurs contrées, & veu leurs superstitions Ioseph la Coste de nostre compagnie escrit que du temps que les Espagnols vindrent en l'Amerique, tous ces peuples croyoient vne autre vie apres ceste-cy, & vsoient de mesmes superstitiõs que les Indiens iadis en l'Orient à se tuer & accompagner leurs Roys & maistres pour les aller assister en l'autre vie. Les Affricains, Asiens, Europeans; en somme tous les peuples & republiques, comme chacun voit. C'estoit donc vne lumiere naturelle espandue en l'esprit de tous les mortels, les enseignant par viues impressions que l'ame est immortelle: aussi bié qu'elle auoit enseigné & imprimé en l'esprit de toutes les nations qu'il y auoit vne diuinité creatrice & gouuernante de l'vniuers, encore que les idolatres errassent diuisans l'essence & culte de ceste diuinité en plusieurs Dieux qui n'estoient que fausses Idoles: & comme ce seroit vne extresme folie de ne croire qu'il est iour en midy quand le Soleil illumine tout l'hemisphere: ainsi est ce vne tres-fole mescreance & aueuglement extresme de ne tenir la verité de l'immortalité de l'ame & de la diuinité supreme, auec l'esclat de tant de lumieres de la nature raisonnable qui l'ont monstrée, & la monstrent: & qui ne les croit il encourt le crime d'infidelité & d'infamie, & se rend iusticiable à la seuerité des loix & de la iustice diuine & humaine.

Les Persãs & Medois. Xenophõ in Cyropedia. *Les Romaĩs* Cic. 1. Tuscul. *Les Gaulois* Druides Cæsar de bello Gallico. *Les Leuãtins & Ponantins.* Iosephus Acosta in li. de procuranda Indorum salute.

2. Que s'il faut preferer le iugement des hommes sobres & sçauans à celuy des insensez, voluptueux & ignorans, & le sentiment de plusieurs sages à l'opinion priuée de quelque cerueau solitaire, quiconque est raisonnable, il doit croire vne chose acertée & soustenuë par tous les plus entendus & vertueux Philosophes, & par toutes les nations & siecles, plustost qu'à vn petit nombre d'hommes philosophans & epicuriens du groin & de la panse. La prudence naturelle nous monstre qu'il faut suiure les aduis des sages, & non des fols en affaires & assemblées humaines: si plusieurs sçauans Medecins disent à vn malade qu'il luy faut vser de tels ou tels remedes pour guarir, il doit prendre leur conseil: autrement il est digne de mort: si plusieurs vaillans & experimentez capitaines conseillent au general de l'armée d'vser de telles sortes d'armes, de machines, & d'hommes pour gaigner la bataille, c'est grande imprudence de ne les croire: quelle temerité donc sera-ce de mespriser l'arrest de tout l'vniuers, & se despartir en vne chose si importante du iugement de toute la nature, & de tous les Sages pour suiure son propre sens, ou legerement embrasser la fantasie d'vn tas d'estourdis & sensuels, d'vn Epicure & des Epicuriens, disans sans raison que l'ame est mortelle, plustost que croire auec raison à vn Socrates, à vn Platon, à vn Aristote, & à autres prouuans qu'elle est immortelle par les plus viues & fortes raisons que la nature puisse fournir?

2. L'hõme de raison croit aux plus sages & mieux entendus.

3. Veu mesmes que de telle foy il n'en peut venir iamais aucun inconuenient, ou au contraire l'on s'expose au peril d'vn mal souuerain. Car qui croit que l'ame est mortelle, & qu'apres sa mort il n'y a ny sens ny vie, si sa creance est mensongere, il se trouue apres la mort surpris & enueloppé d'vn supplice eternel: mais celuy qui croit que l'ame est immortelle, & qui retenu par ceste foy embrasse la vertu & se garde de faire mal de peur de payer l'interest en l'autre monde, au cas qu'il aduint autrement qu'il ne croit, & que l'ame mourut auec le corps, pour le moins il ne peut encourir aucun mal à cause de ceste foy. Or la raison cõseillere naturelle nous dit que cõme c'est vne grãde sottise de prendre vn chemin tortu, malaisé & perilleux, quand l'on en peut choisir vn qui est droit, facile & asseuré, ainsi est-ce vne chose furieuse & vne extresme folie quand on peut croire sans aucun danger, se ietter par mescreance à la risque d'vn extresme mal & misere eternelle.

3. La foy de l'immortalité de l'ame est hors de tout dãger en l'autre vie.

L'IMMORTALITE' DE L'AME,

Prouuée par l'authorité diuine.

Liure II.

1. *Troisiesme sorte de preuue de l'immortalité.*
2. *Le liure de Dieu, tesmoin d'authorité souueraine.*
3. *Pour croire quelque chose, c'est assez de sçauoir que Dieu l'a dit.*

CHAP. I.

1. *Troisiesme sorte de preuue de l'immortalité.*

LE Pere Maldonat sans s'arrester à cest d'vn train, Ie passe à la troisiesme preuue de l'immortalité que ie dois puiser de la profonde fontaine de ma vision, sçauoir est de l'authorité diuine & des escoles de la foy. Or comme nous nous sommes seruis du liure de la nature, qui est ce monde visible, & auõs employé les raisons & argumens tirez de son bel ordre, de ses loix, & de la voix de ses Philosophes, pour mettre la verité en son iour; ainsi nous en prendrõns du liure de Dieu, de ses Escritures, de la doctrine de son Eglise, & de ses Docteurs & Philosophes Chrestiens.

2. *Le liure de Dieu d'authorité souueraine.*

2. Ce liure doit estre creu en disant seulement: car c'est la souueraine verité, souueraine sagesse & bonté qui parle. & qui ne peut mentir, cõme elle ne veut & ne peut tromper; & ses paroles & ce qui se tire d'icelles, sont diuins argumẽs. Les hommes en leurs discours & en leurs liures sont creus à mesure qu'ils sont garnis de raison, d'autant que le poids de leur authorité consiste en leurs preuues; & en la nature les plus puissans argumens se tirent de l'experience, ceux qui se deduisent de l'authorité sont les moindres: car il est plus vray semblable de dire qu'il y a quatre elemens, parce qu'on le voit à l'œil, que parce qu'Aristote le dit. En l'escole Chrestienne tout au contraire, l'authorité diuine va la premiere, & son dire est le plus fort & le plus digne, estant appuyé sur la souueraine verité, les argumens prins de l'experience sont les plus foibles: car la foy ne gist pas en l'experience des sens ou de la raison; mais en vne pieuse obeyssance à croire.

S. Louys ne voulut voir ce qu'il croit.

Au moyen dequoy sainct Louys Roy de France oyant dire vn iour en l'Eglise qu'vn petit enfant paroissoit en l'hostie, n'y voulut regarder, disant ne luy estre besoin de telle vision, & qu'il le croyoit sans icelle. Il auoit appris ce que dit S. Gregoire, que la foy n'a point de merite où la raison humaine fournit l'experience; & demander raison des mysteres diuins, c'est se defier de la verité supreme, & Theologiser en naturaliste es poincts qui sont sur les loix de la nature, c'est impieté & folie: suffit donc de sçauoir que les articles de la foy ont esté dictez de la part de Dieu, & apres cela il les faut croire comme choses tres-veritables, & dire à ceux qui en demandent raison; c'est Dieu qui l'a dict. Le Chrestien peut parler ainsi auec beaucoup plus de raison que les disciples de Pithagoras qui asseuroient leurs assertions en disant: *Le maistre le dict.*

Fides non habet meritum vbi humana ratio præbet experimentũ. S. Greg. Hom. 26. in euang.

3. *Pour croire c'est assez de sçauoir que Dieu l'a dit.*

Voicy donc mon commencement de preuue; Dieu a dit & enseigné par ses Escritures que l'ame est immortele, & sur ceste verité a fondé ses loix & ses commandemens; Doncques il faut croire que l'ame est immortelle, ou dire que Dieu, son Escriture & sa religion ne sont pas veritables, qui est vne impieté trop grande. Que Dieu nous ait dit que l'ame est immortelle, il est euident: car il commande par son Escriture: & par son Eglise de croire qu'il y a vn Paradis & vn Enfer, qu'il y aura vn iugement general, & que les iustes seront glorifiez des biens eternels, & les meschans tourmentez eternellement: donc il dit & commande de croire que les ames sont immortelles: car pour qui seroit ce Paradis & cet Enfer, si elles meurent comme le corps, & n'ont ny sentiment ny vie pour iouyr de la gloire ou endurer les peines immortelles? Item, Dieu dit en son Escriture, que la voix du sang d'Abel crioit à luy contre Cain son frere qui l'auoit tué, c'estoit l'ame d'Abel: car son sang ne crioit pas, qui n'auoit ny voix ny sentiment; & aussi estoit consumé de la terre: c'estoit donc l'ame d'Abel qui crioit demandant vengeance à Dieu: elle viuoit donc separée du corps comme les ames des Martyrs que S. Iean vit dessous l'Autel requerans à grands cris vengeance de leur sang iniquement espandu. L'Escriture donc recitant ces histoires, & Dieu par icelles nous dit

La Loy de Dieu & sa Religion fondee sur l'immortalité de l'Ame.

L'ame d'Abel crie apres qu'il fut occis. Genes. 4. 9.

Vidi sub altare animas interfectorum propter verbum

Digitized by Google

Dei & clamabāt voce magna Apoc 6.9
Dieu dit à Moyse qu'Abrahā, Isaac, & Iacob viuoient 400. ans apres leur mort.
Exod. 3 6. Matt. 22. 32.

que les ames viuent apres la mort du corps, & sont immortelles, il le faut donc croire.

Item, Dieu dict à Moyse; *Ie suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac, & de Iacob*, & c'estoit quatre cés ans apres leur decez du corps; car autant d'ans & plus estoient coulez depuis la mort de ces Patriarches iusques à Moyse. Leur ame donc estoit viuante & immortelle: car si elle eust esté morte comme leurs corps, ils n'eussent point esté alors du tout; estans reduits à rien; & le sens des paroles de Dieu eust esté. Ie suis le Dieu de Rien, qui seroit donner à l'Escriture vn sens ridicule & impie: Dieu donc parla à Moyse de ces Patriarches comme viuans & presens, disant, *Ie suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Iacob*, & ne dit pas i'ay esté le Dieu d'Abraham qui fut iadis: mais, ie suis le Dieu d'Abraham qui vit & viura desormais. Et ces paroles ne regardoient pas leur corps qui estoit reduit en poudre, mais seulement leur ame qui viuoit, & cōme leur partie principale portoit le nom de leur TOVT, & de leur personne. Le fils de Dieu qui iadis auoit dit ces paroles à Moyse, les a ainsi exposées apres refutant l'heresie des Saduceans, qui ne croyoient ny l'immortalité des ames, ny aucun esprit, ny la resurrection des corps; & leur cita ce passage des liures de Moyse qu'ils receuoient par triage, & ne receuoient pas les autres qui parloient apertement de la Resurrection, à la coustume des Heretiques qui font choix des Escritures, qu'ils pretendent leur estre fauorables, & reiettent les autres qui leur sont euidēmēt contraires. Or leur ayant allegué que Dieu dit à Moyse, *Ie suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, & le Dieu de Iacob*, il adiouste; *Dieu n'est pas Dieu des morts, mais des viuans*, donc il asseure que les ames d'Abraham, Isaac & Iacob estoiēt viues & viuantes: Et partant qu'il y auoit des Esprits immortels, & qu'ils reprendroient leurs corps vn iour, & qu'il y auroit vne generale resurrection. Cet argument fut si fort qu'il ferma la bouche à ces mescreans, & n'oserent rien repliquer, & ceux qui ne croyent l'immortalité de l'Ame, sont pires que les Saduceans.

Exod. 3. 6. Matt. 22. 32.

1. *Soin des funerailles, signe de la foy de l'immortalité.*
2. *Que les ames viuent apres la mort du corps.*

CHAP. II.

1. Le soin de faire les funerailles. Abrahā, Isaac, Iacob, Genes 25 1. Ioseph enseuelit Iacob. Gene. 50. 13.
Sancta & salubris. c. 2 Mach. 12. 43. & 44
Dauid pleure Saul.

LA mesme Escriture nous dit qu'Abraham fit les funerailles à Sara sa femme trespassée, & Ioseph à son pere Iacob, selon le sentiment & ceremonie des Saincts qui ieusnoient & prioiēt pour les deffuncts comme la mesme Escriture nous tesmoigne disertement, quand elle dit que Machabée fit offrir sacrifice pour les ames des soldats Iuifs morts en la bataille.

Et c'estoit la foy & coustume des Iuifs, de prier pour les trespassez. Dauid l'auoit faict pour le Roy Saul, & son fils Ionathas, & n'y auoit rien de plus certain que ce deuoir de pieté parmy le peuple de Dieu, & les gens de bien entre les Gētils. L'Escriture donc nous dit qu'apres la mort du corps les ames demeurent incorruptibles & immortelles, il le faut donc croire ou quitter le nom de fidele & reietter l'auctorité diuine.

2. Reg. 1.
Iacob estimoit qu'il y auoit vn lieu où les ames viuoient en l'autre monde. Gene. 37. 35.
Les ames reseruées sous la terre iusques à la mort du Sauueur.

L'Escriture nous tesmoigne encor que Iacob ayant ouy la nouuelle de la mort de son fils Ioseph parla ainsi: *Ie descendray gemissant à mon fils és lieux bas.* Ces paroles monstrent que la foy de ce Patriarche & de tous les enfans d'Abraham, estoit que les ames demeuroient viues ayans quitté le corps, reseruées en quelques lieux sousterrains, iusques à leur redemption: Et combien que Ioseph ne fust pas mort alors, la demonstration de ceste foy demeure en sa force, autant que s'il fust vrayement trespassé. Car il n'en eust pas dit dauantage; & encor qu'il eust sceu qu'il estoit en vie, il eust eu la mesme foy, laquelle il monstra par apres, commandant à Ioseph de faire porter son corps de la terre d'Egypte en celle de Chanaā, pour estre enseuely au sepulchre de ses maieurs. Ce sentiment prouenoit de sa foy, & ceste foy luy faisoit desirer que son corps fust enseuely auec les corps de ses peres Abraham & Isaac, comme il croyoit que son ame seroit receuë auec leurs ames en l'autre mōde. Ioseph aussi commanda de faire le mesme aux Hebreux, leur enioignant de transporter ses os en Chanaan quand ils sortiroient d'Egypte. Ils croyoient donc que les ames viuoient encor apres la mort du corps.

Iacob veut estre enseuely auec ses maieurs. Gene. 47. 29. 30.

Elie ressuscite vn enfant. 3. Reg. 17. 21.

Nous lisons en l'Histoire des Roys qu'vn enfant fut ressuscité par le Prophete Elie, qui pria Dieu en ceste façon, *Ie vous prie, Seigneur, que l'ame de cet enfant rentre dans le corps.* L'enfant estoit mort, & le Prophete croyoit que l'ame d'iceluy estoit viue: car pour cela il pria Dieu de la mettre au corps mort, pour le viuifier: Elie donc croyoit que ceste ame separée du corps viuoit, & par sa foy il enseignoit que c'estoit la foy commune de tous les enfans de Dieu: car vn si grand Prophete n'auoit garde d'auoir autre foy: la foy donc des vrais seruiteurs de Dieu estoit que les ames sont immortelles, & ne meurent point, Elisée fit vn semblable miracle, & tesmoigna la mesme foy.

4. Reg. 4 33.

2. Que les ames viuent apres la mort du corps, fort euident en la loy de grace.
Filia Reg. Synagogæ Marc. 5. 38. Puella surge. Filius viduæ. Luc. 7. 17. Adolescēs surge. Lazarus Ioa. 11 43. Lazare veni foras,

2. Cest article est plus clair en la loy de grace en laquelle plusieurs milliers de Chrestiens ont esté remis en vie en diuers temps, & par diuers miracles. Les Euangelistes escriuent que le Sauueur en ressuscita trois, sans dire les autres, qui furent beaucoup plus. La fille du Prince de la Synagogue, le fils de la vefue, & Lazare frere de Marie Magdeleine. En ressuscitant la fille qui gisoit morte au lict, il luy dit; *Fille ie te dis leue toy*; & au garçon qu'on portoit au sepulchre, *Ieune homme ie te dis leue toy*; & aussi-tost l'ame leur reuint & la vie: à Lazare qui estoit ia enseueli depuis quatre iours, *Lazare viens dehors*, qui obeït soudain, & son ame reprint son corps. Ces façons & paroles du Sauueur monstrent que l'ame de ces trespassez estoit viue; car elles ne s'adressoient plus au corps, mais à l'ame principalement qui deuoit reuiuifier le corps. De mesme ce commandemēt, *Lazare viens dehors*, parloit à l'ame sans laquelle il ne fut pas sorti du sepulchre. Or où furent ces ames depuis qu'elles eurent laissé le corps? moururent-elles? furent-elles reduites à neant? Les Payens mesme ne l'oseroient dire de leurs trespassez, desquels ils croyoient les ames immortelles, les Chrestiens & fideles doiuent estre encore plus sçauans &

Me.nêto =nei cum veneris. Luc. 23. 42.

Hodie mecum eris in Paradiso. Luc.23.42

plus sages ; & dire qu'elles furent au sein d'Abraham, où l'ame de Lazare, comme des autres iustes fut portée. L'Euangile nous dit que le bon Larron pria le Sauueur de se souuenir de luy en son regne, à qui le Sauueur respondit: *Tu seras aujourd'huy auec moy en Paradis.* Cecy ne se pouuoit entendre que de l'ame du bon Larron; car son corps pourrit au sepulchre, & ne fut pas auec celuy du Sauueur, qui ressuscita au troisiesme iour. Ce fut donc l'ame qui se trouua en ce iour mesme en Paradis, c'est à dire en lieu de repos, iouissant de la vision diuine auec l'ame du Sauueur. Tout Chrestien doit croire que ces ames viuoient separées du corps; car l'Escriture le dit ; croire qu'elles ne meurent point auec le corps, & que n'ayans aucune cause de mort en elles, ny dehors, elles sont immortelles.

---

1. *Trois circonstances en la creation de l'homme, argumens de l'immortalité de l'ame.*
2. *Trois prerogatiues du corps humain, preuues de l'ame immortelle.*

CHAP. III.

Deus fecit fecit hominem ad imaginē & similitudinē suam Gen.1.26

Deus creauit hominem inexterminabilē ad imaginē & similitudinem suam. Sap.2.23.

IE viens à la creation de l'homme, qui nous fournit vne forte preuue pour l'immortalité. Il est dit en la Genese que Dieu crea l'homme à son image & semblance ; & au liure de la Sapience que *Dieu crea l'homme immortel à son image & semblance*; il luy fit donc l'ame immortelle, d'autant que l'image de Dieu ne peut subsister sans ce crayon d'immortalité. Dieu est vne nature intellectuelle & immortelle ; il faut donc que l'hōme soit intellectuel & immortel à proportion de son grade, affin de porter en soy ceste image & semblance, non au corps, parce qu'il est materiel & caduque, & Dieu est vn esprit immortel, mais en l'ame : elle est donc immortelle, & ne faut pas inferer de cest antecedent que l'homme doiue estre infini, tout sçauant, & tout puissant, comme Dieu : car s'il auoit ces perfections, il seroit Dieu au lieu qu'il n'en est que l'image, & image de Dieu, non entant que Dieu, & selon les grands titres de deité, mais selon les titres communicables à la creature.

1. *Trois circonstances en la creation de l'homme, argumens de l'immortalité de l'ame. Premiere circōstāce.* Faciamus hominem ad imaginem & similitudinem nostram. Gen.1.26. Inspirauit in faciem. Gen. 2. 7. *La generation de l'homme*

1. Or vous auez noté auec les saincts Peres trois circonstances fort considerables en ceste creation pour l'immortalité de l'ame.

La premiere en ce que Dieu ayant paracheué la creation de toutes les choses corporelles, & voulant créer l'homme, il dit en paroles de compagnie, *Faisons l'homme à nostre image & semblāce.* La seconde en ce qu'il est dit *que Dieu inspira l'esprit de vie* à Adam. La troisiesme, qu'il luy donna le domaine de toutes les creatures.

Toutes ces circonstances portent leur argument pour l'immortalité. La premiere monstre la singuliere & excellente natiuité de l'homme, bien differente de celle des autres creatures viuantes, la generation desquelles Dieu commanda aux causes secondes; disant, Que la terre produise l'herbe verdoyante; LES EAUX produisent les poissons & oiseaux du Ciel ; LA TERRE les bestes; mais quand il vint à la fabrique de l'homme, il dit comme consultant auec plusieurs, FAISONS *l'homme à nostre image & semblance*, signifiant la sacrée compagnie de la Trinité, & le Pere s'adressant non aux Anges, comme cooperateurs de la creation de l'homme (qui a esté l'erreur de Philon & de quelques autres refutez par S. Basile & par S. Augustin) mais parlant aux deux autres personnes, au Fils & au S. Esprit, comme deliberans seuls ensemblement de produire vn effect de profond conseil, œuure de leur propre main, & non de la nature commune, vn abregé de toutes les belles pieces de l'vniuers, & vn vif & parlant portrait de leur Maiesté, & monstrer par ceste façon de dire, que les ames & l'estre des autres creatures sont origenées des elemens, & que leur vie est extraite de la matiere terrestre & corruptible.

diuine & singuliere. Producat terra herbam virentem. Genes.1. *Erreur de Philon.*

Au lieu que l'ame de l'homme est produite de la haute & supreme cause immediatement, par vne action tres-noble, qui est la creation de laquelle Dieu n'vse sinon en la production des choses grandes, des Anges, & du monde qu'il a creés & produits de rien comme l'Ame raisonnable, image tirée des doigts & pinceau de Dieu au patron de cet ineffable ternaire, & le mot Image est trois fois repeté en deux versets pour faire cognoistre que l'ame humaine porte le crayon des trois personnes & d'vne deité, estant douée d'entendement de volonté & de memoire comme trois personnes en vne essence immortelle, & encor que le corps de l'homme ne porte en soy ceste Image de Dieu spirituelle: mais seulement represente l'ombre & la trace & non l'Image de Dieu, si est il œuure de ceste triade portant le tesmoignage de la mesme immortalité en trois prerogatiues merueilleuses qu'il a sur le corps de tous les autres animaux.

L'ame de l'homme creée de Dieu immediatement & ouurage de la sacrée Trinité.

2. *Trois prerogatiues du corps humain, preuue de l'ame immortelle. Sa droiture vers le Ciel. Son visage abbregé des beautez du corps. Voyez dessous c.4.n.3. Attraits du visage.*

La premiere est en sa posture droicte releuée sur la terre & regardant le Ciel, region originelle de son Ame & tirant en haut comme vn feu incarné, se portant sur deux plantes, & ne touchant la terre qu'auec vne fort petite portion.

La seconde est au visage donné au seul homme comme diuine image de l'ame ; car comme l'ame est l'abregé de toutes les vies, & contient en soy toutes les facultez, de vie, de sentiment & d'intelligence, & porte toutes les beautés spirituelles naturelles; ainsi le visage est le sommaire de toutes les viuacités du corps, cōme il se void en la varieté de ses mouuemens, couleurs & contenances, & aux outils & exercices qu'il tient & pratique de tous les sens, de la veuë, de l'ouye, de l'odorat, du goust & de l'attouchement; & en luy sont ramassées toutes les beautez corporelles, comme en l'ame les spirituelles, si beau & si gracieux qu'il attire à son amour les regardans, iusques à les rendre impatiemment passionnez, non seulement l'homme, mais encores la beste, comme il appert aux Dauphins & Lezards, qui par instinct naturel aiment la beauté du visage de l'homme, & l'admirent comme rauis?

Les Dauphins & Lezards admirent le visage de l'hōme. La bouche & la main. Merueille de la parole.

La troisiesme prerogatiue est de particulier en la bouche interprete de l'ame, & en la main interprete de la bouche. La bouche publie & porte au iour les conceptions, les conseils, & les discours de l'ame ; la main les couche par escrit. Oeuure admirable & du tout digne de son ouurier, quand par le battement d'vn petit morceau de chair de langue, & de deux leures, auec l'aide de quelques petits osselets de dents, elle

Digitized by Google

fait la descouuerte de toutes les pensées & passions & secrets les plus cachez & plus spirituels de l'ame. La main encore œuure admirable & diuine, qui va peignant en vn petit papier, non seulement les mesmes conceptions aux hommes presens, mais les transporte & fait entendre aux absens esloignez de cent & de mille lieuës, & d'vn monde à vn autre. Or qui oseroit penser que ceste infinie sagesse eust preparé & formé vn tel corps pour vne ame corruptible, & voulu poser l'image & semblance de sa diuinité, & de la vie mesme en vne ame mortelle, & sur vn fonds de mort, qui ne deust durer qu'vne centaine d'années au plus, qu'vne centaine de iours, d'heures, & de minuttes quelques fois? Car les hommes souuent ne viuent pas plus.

Merueille de la main.

Et si vn excellent peintre ne voulut iamais employer son pinceau sur les parois, pour ne hazarder son ouurage & ses images à vne couche ruyneuse, penserons nous que Dieu ait mis l'image de sa beauté & de son immortalité en vne ame caducque, & perissable?

Appelles ne peignoit rien aux murailles. Plin. liu. 35. ch. 10

1. *La seconde circonstance de la creation de l'homme.*
2. *Esprit de vies inspiré à l'homme.*
3. *L'ame sensitiue vegetatiue plus parfaictement en l'homme.*
4. *Troisiesme circonstance de la creation de l'homme.*

CHAP. IV.

1. *Seconde circonstance de la creatiõ de l'homme.* Formauit igitur dominus Deus hominem. Gen 2. 7.

LA seconde circonstance de ceste creation, est qu'apres l'execution des paroles susdites *Faisons l'homme à nostre image & semblance*, l'Escriture conclud, *Donc le Seigneur Dieu forma l'hõme du limon de la Terre, & inspira en la face d'iceluy, l'esprit de vie, & l'homme fut fait en ame viuante.*

L'immortalité de l'ame prouuée en la sorte de sa generatiõ.

Icy plus disertement encore est declarée l'immortalité de l'ame en la sorte & en la difference de la creation de l'homme & des autres creatures. Dieu forma premierement le corps d'Adã, maniant ce limon comme le potier manie l'argille; le formant & le faisant chair & os, & luy donnant les dispositions organiques & necessaires, pour receuoir & loger conuenablement l'ame, laquelle il crea de rien, & la creant l'inspira aussi-tost au corps. Les bestes & les plantes furent viuantes aussi, mais il n'est pas dit d'elles que Dieu leur souffla l'esprit, & qu'elles fussent faites en ames viuantes: car leur ame estoit materielle & mortelle, à sçauoir tirée de la semence mortelle, de la matiere & de la terre preparée de ses dispositions, par les agens naturels: du seul hõme est dit qu'il *luy fut inspiré l'esprit de vie, & qu'il fut fait en ame viuante*: Certes ce fut pour signifier la difference de l'ame des autres creatures, & de celle de l'homme, & pour noter l'immortalité de l'ame humaine: car au reste l'ame des bestes est vne ame de vie, veu qu'elle viuifie les corps dont elle est ame, & en est le premier acte & vigueur; mais elle n'est pas esprit de vie, ny ame de perpetuelle vie.

L'ame des plantes & animaux extraite de la terre preparée.

L'ame sensitiue.

2. Le mot Hebrieu HAIIM, fortifie ceste exposition, car il veut dire esprit DE VIES en plurier nombre, & non DE VIE, au singulier, pour monstrer que l'ame de l'homme comprend en soy toutes les sortes d'ames & de vie, à sçauoir la vegetatiue des plantes, la sensitiue des animaux, & pardessus, la vie raisonnable des Anges, & ce auec vn aduantage notable de perfection: Car les ames & vies inferieures sont aux superieures plus noblement qu'en elles-mesmes; la vegetatiue par exemple est plus parfaictement aux animaux qu'aux plantes: car les animaux font les trois fonctions de la vegetatiue (qui sont prendre nourriture, croistre, & engendrer) plus parfaictement que les plantes; & l'ame humaine faict les fonctions des sens exterieurs & interieurs de la sensitiue plus parfaictement, & tous ces sens sont plus nobles en l'homme qu'en la beste, à cause de l'ame raisonnable qui leur donne relief: la veuë de l'homme quoy que moins aiguë qu'à plusieurs animaux, elle est neātmoins plus parfaicte; car non seulement elle apperçoit les couleurs comme la beste, mais assistée de la raison elle iuge encore de la proportion des couleurs, & de la beauté de la peinture, & la beste à voirement l'oüye plus penetrante que l'homme quelquesfois, mais elle n'aperçoit point l'harmonie des sons & accords de musique.

2. Esprit de vies inspiré à l'homme.

L'ame raisonnable recueil de toutes les vies. Fonctions de l'ame vegetatiue.

3. L'ame sensitiue & vegetatiue sõt plus parfaicte-ment en l'homme qu'en la beste & aux plantes.

Au moyen dequoy toutes les ames & les vies sont en la raisonnable plus parfaictement qu'en elles-mesmes à part, comme trois pieces de vingt sols, se trouuent plus richement en vn escu, estāt vn fonds d'or plus precieux, qu'aux trois pieces qui sont fonds d'argent. L'ame donc porte en son essence trois vies auec eminence: Et comme le corps de l'homme est le recueil de toutes les beautez corporelles qui sont aux autres corps; ainsi l'ame est l'abbregé de toutes les ames, vies, & perfections spirituelles. Mais encore qu'elle soit de telle excellence, si ne faut-il pas l'extoller aux despens de la verité, comme les anciens Poëtes & Philosophes suiuis par Ciceron, qui disoient qu'elle estoit vne parcelle de la diuinité; ce qui est faux, prins au pied de la lettre. Elle est voirement vn don de Dieu, mais non portion de Dieu. Car Dieu est vn esprit indiuisible, & sans parties; & si l'homme auoit vne parcelle de Dieu il seroit Dieu: car il auroit toute son essence, ne pouuant elle estre diuisée; & si Dieu estoit diuisible, il seroit corps, & non pas Dieu; & partant cest erreur a esté condamné par l'Eglise au premier Concile de Brachare. Or si l'ame est creée auec toutes sortes de vies, & auec tant de beautez & prerogatiues de vie, qui pourra dire qu'elle ne soit immortellement viue, & viuement immortelle? Et qui ne loüera le Createur en l'excellence de ce sien chef-d'œuure de beauté & de vies?

Le corps humain l'abbregé de toutes les beautez corporelles. Ex vniuer sa mente diuina delibatos animos. Cic. de senectute. *Erreur cõdamné au Concile de Brachare premier, cha. 5. par Leon premier, epist. 91. cha. 5.*

4. La troisiesme circonstance est en ces paroles FAISONS *l'homme à nostre image & semblance, & qu'il ait domination sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du Ciel & bestes de la terre.* Item en ce que Dieu dit à Adam & à Eue, confirmant ce qu'il auoit ia dit: *Subiuguez vous la terre, & ayez seigneurie sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, & sur tous les animaux se mouuans sur la terre.* Si l'homme a esté sacré Roy de l'vniuers comme ces paroles enseignent en titre de l'image de Dieu, image de puissance & sagesse souueraine grauée en ceste ame, on ne peut pas nier qu'elle n'ait esté faite d'vne nature immortelle.

4. L'immortalité de l'ame mõstrée en la seigneurie de l'hõme. Præsit piscibus maris & volatilibus cæli, & bestiis vniuersæ terræ omnique reptili. Gen. 1. 26. Subiicite terram & dominamini pisci bus maris & volatilibus cæli & vniuersis animalibus. Genes. 1. 28.

La vie fort cõuenable au Roy. viue le Roy au sacre, de Saul, 1. Reg 10. 24. de Salomon. 3 Reg. 1. 39. de Ioas 4. Reg. 11. 12. Viuit Dominus viuat Rex in æternum, Rex in æternum viue. *Viue le Roy.*

Car il n'y a rien plus seant, plus conuenable, & plus souhaitable à la Royauté que la vie. C'est pourquoy quand on iuroit au nom de Dieu, Roy des Roys, on disoit, *le Seigneur vit*; Et quãd on saluoit les Roys, on disoit; *Sire viuez eternellement:* Et en leur sacre on crioit VIVE LE ROY, & auec telle ceremonie furent sacrez Saul, Salomon, Ioas, & les autres Roys; & auiourd'huy on la garde encor. A l'homme donc Roy de l'vniuers toutes les creatures dirent d'vne voix secrette, *Viue le Roy*; & à luy fut donnée comme chose tres-conuenable, vne longue vie qui est l'immortalité. L'ame donc de l'homme entant que Roy naturel du monde, a esté creée d'vne nature immortelle, & l'immortalité luy est naturelle comme l'entendement & la volonté; & ceçy est si conforme à la dignité de l'homme en titre de Roy, que non seulement Dieu luy auoit fait l'ame immortelle, mais encore le corps, auec ceste difference toutesfois que l'ame fut faite immortelle auec des principes naturels & interieurs, & son immortalité naturelle, & sans qu'il la peut perdre; mais le corps fut tellement composé en son interieur, qu'il pouuoit mourir ayant en soy les causes de mort en la contrarieté des humeurs.

Le corps de l'homme immortel par grace.

L'arbre de vie viāde d'immortalité pour le corps de l'homme.

Mais Dieu auoit prouueu à ce deffaut par de bonnes aides, à sçauoir par l'arbre de vie, qui eust perpetué la vie de l'hõme si Adam premier pere des hommes eust perseueré en la iustice originelle, & n'eust perdu le priuilege de l'immortalité du corps à luy donné, & perdu pour luy & pour ses enfans par sa faute; laquelle toutesfois par le benefice du Sauueur, secõd Adam, sera reparée en la resurrection generale en ceux qui decederont en la grace de ce Seigneur; car ceux qui mourrõt souillez du peché du premier pere Adam & des leurs propres, ils ressusciterõt voirement; mais pour viure & mourir en corps & ame sans fin, de la mort eternelle. Et comme les ames vegetatiue & sensitiue seront immortalisées en l'ame raisonnable, ainsi tous corps seront immortalisez au corps humain, & parfaitemẽt l'vn & l'autre au corps de IESVS-CHRIST, recueil de la nature diuine & humaine, & verbe abbregé, comme parle l'Escriture. De cest antecedent le Chrestien doit tirer vn argument necessaire de l'immortalité de l'ame; car si le corps humain fut fait immortel par priuilege, comme l'Escriture nous dit, qui doutera que l'ame ne fut creée immortelle? Si l'estuy estoit immortel; comment auroit esté l'ame mortelle? & si le fourreau est d'immortelle durée, l'espée sera-t'elle corruptible?

Iesus-Chr. verbe abbregé Isa. 10. Verbum abbreuiatum Rom. 9. 28. Origenes. c. 9 ad Rom.

1. *Trois crayons esquels consiste l'image de Dieu en l'homme.*
2. *Trois sortes d'images naturelles, artificielles & miraculeuses.*
3. *L'homme est pere de sa creature encore qu'il n'engendre pas l'ame.*

CHAP. V.

L'immortalité de l'ame mõstrée encor en l'image de Dieu.

COmme le P. Maldonat vouloit passer outre à l'exposition des autres lieux, & argumens de l'Escriture, Monsieur de Maillane, comme en priant luy dit, Mon Pere permettez-moy, s'il vous plaist, que ie vous interrompe encor pour vous supplier de me dõner, auant que vous esloigner de ce propos, les autres beaux traicts de ceste diuine image de Dieu, desquels ie desire estre pleinement informé pour les mieux grauer en ma memoire. Le P. Prouincial qui nous apporte la nouuelle de vostre loisir, me donne hardiesse de faire ceste mienne demande, & encore que ny luy, ny mes Peres, n'ayent besoin de ceste redite, i'espere neantmoins qu'ils n'en seront marrys; ains tous bien aises, dit le P. Prouincial & les autres Peres, voire encore le Pere qui en est prié; vous me faites regretter, dit le P. Maldonat, dequoy ie ne suis quelque bon Apelles spirituel, pour viuement vous representer l'image que vous desirez, & l'immortalité de l'ame que ie tasche de mettre au iour; personne ne le peut bien exprimer que celuy qui l'a faicte: mais i'auray satisfait à mon deuoir si ie faits ce que ie puis.

Image admirable de Dieu grauée en l'ame raisonnable.

Ceste image est diuine & digne de l'ouurier; image de Dieu, portant la semblance de son infinie bonté, sagesse & puissance; ouurage tres parfait, & peinture diuine de la sacrée Trinité, signifiée au mot singulier DIEV, notant vne essence diuine; & au plurier, FAISONS, marquant trois personnes, lesquelles le Fils de Dieu fait hõme exprima disertement apres, commandant de baptiser au nom du Pere, du Fils, & du sainct Esprit; au nom, & non aux noms, pour noter vne essence & vn Dieu, és trois personnes nommées. Or ceste image commune à l'homme & à la femme consiste en ces traicts.

1\. *Trois crayõs esquels consiste l'image de Dieu grauée en l'hõme.*

L'image de Dieu grauée en l'hõme & en la femme. S. Aug l. 12 de Trinit. c. 7. & Basil. hom. 10. *Au chapitre precedent.*

Premierement en ce que l'homme est doüé d'vne ame immortelle, dit Origene; d'intelligence & raison, dit sainct Augustin; d'entendement, de volonté, & de memoire, dit S. Damascene; de franc-arbitre, dit Tertullien & sainct Ambroise.

Secondement en ce que comme en Dieu sont recueillies toutes les perfections des creatures auec eminence, & plus parfaitement qu'ẽ leur essence mesme; ainsi en l'homme toutes les creatures sont comprinses en vn degré plus parfait qu'elles ne sont en elles-mesmes, comme il a esté dit. Il les fait toutes siennes par l'entẽdemẽt, quand il les entend, & les embrasse toutes par amour & par memoire, & va par tout l'vniuers comme par les terres de son domaine, prenant de toutes choses le tribut qu'il luy plaist pour son train & entretenement.

Troisiesmement en ce que ceste image, encore qu'elle soit œuure d'art pour le regard de Dieu qui l'a faite, elle est toutesfois naturelle en l'homme, & encore qu'elle ait esté noircie & machurée par le peché, elle ne peut toutesfois estre effacée, comme dit l'heresie de Luther & Caluin, enseignant que l'homme a perdu le frãc-arbitre, qui est aussi faux comme qui diroit qu'il a perdu l'entendement & la memoire. Car comme les Anges Apostats plus grands pecheurs que l'homme, ont voirement perdu la grace de Dieu & la iustice originelle, mais non leur nature & facultez naturelles d'entendement, de volonté, & de memoire, quoy que affoiblies; ainsi l'homme a retenu l'image de Dieu & toutes ses facultez naturelles. Or c'est vn paradoxe incroy-

able & du tout esloigné de sa sagesse diuine, qu'elle ait posé son image, douée de tant de qualitez diuines & immortelles en vne ame mortelle & corruptible.

S'il l'ame est mortelle l'homme est inferieur aux plantes & bestes.

Certes l'homme ayant esté precipué du Createur sur toutes les creatures corporelles, seroit fait de pire condition que les bestes, que les Cerfs, les Corbeaux, les arbres & pierres, & plusieurs Creatures sans raison, qui viuent & durét plusieurs centaines d'ans; s'il auoit esté fait inferieur à elles en la plus belle qualité & plus diuin present du Ciel & de la terre, qui est la vie auec l'immortalité. Or afin que l'on sceut que ceste image estoit faicte de couleurs viues & parlantes, Moyse apres auoir dit, *le Seigneur Dieu forma l'homme du limon de la terre*, il adiouste: *& inspira en sa face l'esprit de vies*, comme il a esté dit; couleurs donc viues & spirituelles, plus subtiles que celles de l'arc en Ciel, qui sont belles voirement, mais terrestres, apparantes seulement & sans vie. Or il y a trois sortes d'images: à sçauoir, naturelles, artificielles, & miraculeuses, & toutes corporelles; ou spirituelles. L'enfant est l'image naturelle & corporelle de celuy, qui la engendré: Et IESVS-CHRIST image naturelle & spirituelle, de son pere. Image artificielle & spirituelle, est l'Idée que le peintre faict en son esprit de l'image qu'il proiecte: la corporelle est l'image materielle qu'il met au iour. Image corporelle & miraculeuse fut celle que le Sauueur enuoya au Roy Abagarus, retirée au patron de son visage, sans pinceau; & l'autre visage du mesme Seigneur, imprimé de mesme façon sur le linge, qui luy fut ietté par vne saincte Dame en la face, comme il tiroit au mont de Caluaire, chargé de sa Croix, & suant soubs son fardeau. L'image que Dieu a peint en l'ame humaine, est vn ouurage d'art spirituel, tiré de la main & du pinceau de Dieu, au patron & idée spirituelle qu'il en auoit formé en son essence eternelle, & qu'il donna à l'homme comme son droict naturel, & le paracheua quand il inspira comme vn esclair, l'esprit de vie en la face de l'homme, partie la plus noble du corps, comme il a esté dit.

Au chapitre precedent.

2. Trois sortes d'images naturelles, artificielles, & miraculeuses.

Abagarus

La Veronique.

Le visage la plus belle partie du corps, cy dessus chapitre precedét.

Or cest esprit & ce souffle ne doit pas estre prins au pied de la lettre, & corporellement à la façon du nostre, qui est espais & grossier, forgé par le battement des poulmons, mais seulement par semblance; (car Dieu est esprit, & ne respire point en façon humaine) pour nous enseigner par ceste maniere de dire metaphorique, & accommodée à nostre capacité, que tout ainsi que nostre souffle vient du cœur, & est vne substance la plus interieure & plus spirituelle que nous mettions hors de nous, de mesme que l'œuure la plus interieure, & plus spirituelle que Dieu ait mis hors de soy pour la ioindre au corps c'est son image & semblance admirablement portraicte en l'ame de l'homme. Aristote ne sçachant pas le langage des enfans de Dieu, parlant de l'origine de l'ame, dit en son iargon comme cy deuant auons ouy, qu'elle vient de dehors: c'est à dire, n'est pas extraicte de la masse corporelle, & materielle, comme l'ame des bestes. Moyse diuin escriuain a dict d'vne parole articulée, que Dieu inspira & souffla au visage de l'homme l'esprit de vies, signifiant disertement que l'extraction de l'ame, est celeste, & non terrestre, qu'elle ne viét point de la semence du corps, mais est creée de rien de la main toute puissante de Dieu.

L'ame vient d'ailleurs, & non du corps. Arist. cy-deuant.

3 Or le pere mortel ne laisse pas d'estre vray pere de l'enfant duquel il donne la semence, encore qu'il n'en donne l'ame & la forme; car c'est assez qu'il fasse ce que les autres agens naturels font en leur generation, & qu'il donne la semence & les dispositions necessaires à l'introduction de l'ame raisonnable pour estre vrayement appellé pere de son enfant, comme les autres animaux sont peres de leurs creatures, donnans la semence & les mesmes dispositions; lesquelles l'ame suit indubitablement aux plantes & aux bestes par nature, & en la generation de l'homme par l'infaillible decret du Createur, qui est de donner l'ame humaine à la semence humaine, ayant vne deuë disposition. Estant donc l'ame embellie de l'image de Dieu, & faite de couleurs si viues, & douée de tant de qualitez diuines, l'homme raisonnable ne peut douter qu'elle ne soit immortelle, s'il ne veut dire que Dieu s'est oublié de son infinie sagesse en son principal œuure, & qu'il ait fait l'homme doublement corruptible, & mortel d'ame comme de corps, apres luy auoir donné trois vies, & domaine sur la vie de toutes les creatures, & l'auoir fait droit, & au visage esleué vers le Ciel, pour le faire souuenir de son extraction & de sa derniere & eternelle demeure. Qui sera si perdu de discours qui ose ainsi iuger & parler des œuures de Dieu? C'est la description de l'image que ie vous donne; vn meilleur peintre en donnera vne meilleure. Icy le Pere Prouincial & les autres Peres, vrayement nous sommes, dirent-ils, obligez à Monsieur de Maillane, d'auoir esté cause que nous auons eu de surcroy le tableau d'vne si belle peinture de l'image de Dieu.

3. L'homme est pere de sa creature, encore qu'il n'engendre pas l'ame.

1. *Enoch transporté, signe de l'immortalité de l'ame.*
2. *Arabes errans contre la foy de l'immortalité de l'ame.*

CHAP. VI.

LE Pere Maldonat poursuiuant sa pointe, nous auons, dit-il, plusieurs autres escritures qui nous enseignent l'immortalité de l'ame: elles nous disent en vn lieu qu'Enoch, septiesme hōme apres Adam, fut transferé de la veuë des hōmes, & qu'il est encore viuant; c'est pour confirmer la foy de l'immortalité de l'ame & l'esperance de la resurrection des corps, que cét Enoch preschoit au monde. Tertullien parlant du transport d'Enoch & d'Elie: *De quelle foy ont-ils donné*, dit-il, *tesmoignage sinon de celle qui commāde de croire, que leur transport donnoit enseignement de la future integrité*: c'est à dire resurrection. Et S. Thomas, *Dieu a voulu*, dit-il, *apres la sentence de mort donner esperance de vie aux hommes, ce qu'il a faict par les peres des trois estats du monde, par Enoch en l'estat & loy de nature, par Elie en la loy de Moyse, & par* IESVS-CHRIST *en la loy de grace*: lequel a en effect accompli la promesse, & prins possession de l'immortalité des corps, luy-mesme ressuscitant le sien. Or

1. Enoch transporté. Gen. 5. 24. Enoch translatus Genes. 5. Eccles. 14. 25.

Esperance de vie donnée en trois hommes. S. Thom. epistol. ad Hebræos.

Enoch cũ hdatus æternitatis. Tertul. l. aduersus Iudæos c. 2.

Dieu donnant vne si longue vie aux corps d'Enoch & d'Elie, les faisant aucunement immortels, & comme parle Tertullien, initiez de l'eternité pardessus la nature commune, il monstre que l'ame qui tient de luy la vertu de viuifier ces corps, & les defendre de la mort tãt de siecles peut estre par sa puissance immortellemét viue; & la doit estre pour sa gloire, qui ne peut estre procurée en ce mõde que par l'ame raisonnable; & c'est chose iuste & cõuenable qu'elle viue immortellement, & soit immortelle pour magnifier eternellement, & chãter au Ciel les loüanges eternelles du Createur de la fabrique du monde basty pour l'homme. Ceste mesme histoire nous dit que ces deux Prophetes sont reseruez au grãd iour, pour contre-quarrer l'Antechrist à la consolation des iustes, & à la confusion des meschans. Il y aura donc vn iugement general où tous les mortels se trouueront en corps & en ames, il faut donc qu'ils viuent iusques à ce iour là, non au corps qui aura desia passé le pas, mais en l'ame qui reprendra les corps & les representera ressuscitez au iugement. L'ame donc est en vie, & demeure apres le corps.

Arabes heretiques contre l'immortalité de l'ame, cy deuant. l. 2. c. 21. nomb. 11

Arabici hæretici S. Aug. hæres. 83 c. 6. Euseb. l. 6. de præp. Euang. c. 26.

Iustorum animæ Sap. 3.

Nolite timere eos qui occidunt corpus Matt. 10. 28.

2. De dire que l'ame mourra & ressuscitera auec le corps, c'est l'heresie des Arabes refutée cy deuant par Origene, & par sainct Augustin, & par l'Escriture qui dit que les ames des iustes ne meurent point quand & leurs corps. *Les ames des iustes sont en la main de Dieu, & le tourment de la mort ne les touchera point. Il a semblé deuant les yeux des insensez, qu'ils meurent; Or ils reposent en paix.* A sçauoir attendant le grand resueil des mortels. Les ames donc ne meurent point, encore que les fols le pensent ainsi, voyans mourir leurs corps. La mesme heresie est refutée par le Sauueur qui disoit à ses Disciples, *Ne craignés point ceux qui tuent le corps, mais ne peuuent tuer l'ame.* C'est parce qu'elle est naturellement immortelle, & ne peut naturellement mourir. Il disoit donc que l'ame demeure apres la mort du corps : si on oppose qu'il dit apres qu'il faut craindre Dieu, qui peut perdre & tuer, & l'ame, & le corps, & les precipiter à la gehenne; Ie dis qu'il parle en ceste menace de la mort du peché qui tuë l'ame, & si elle part du corps sans en estre lauée par penitence, il la fait condamner à l'Enfer, & à la mort eternelle.

Or il est icy question, non de la mort de la gehenne preparée à l'ame, & au corps, de tous les meschans obstinez; mais de la mort naturelle, de laquelle l'ame ne peut mourir, ayant esté creée de nature immortelle, pour iouïr de la felicité, ou estre punie de la peine eternelle. Lucifer auec ses adherans mourut quand il pecha, & fut fait criminel de la gehenne, mais il demeura en son estre naturel, qu'il tiendra eternellement pour eternellement estre gehenné auec ses compagnons Apostats.

1. *Trois enseignemens pour l'immortalité de l'ame.*
2. *Comment le Sauueur descendu aux Enfers prescha aux morts.*
3. *Le Sauueur mena en triomphe les ames iustes detenuës au Lymbe.*

CHAP. VII.

IL y a deux autres preuues que i'ay tousiours estimées tres fortes. La premiere est prinse de l'Epistre sainct Pierre, où il escrit ces mots, parlant de la descente du Sauueur aux Enfers. IESVS-CHRIST *mortifié quant à la chair, mais viuifié quant à l'Esprit, auquel aussi venant, a presché aux esprits qui estoient en prison, lesquels furent iadis incredules, quand ils attendoient la patience de Dieu, és iours de Noé, lors que l'Arche s'appareilloit.* Ie dis donc que tandis que le corps du Sauueur fut au sepulchre son ame descendit aux enfers. Et comme il auoit conuersé sur terre auec les hommes reuestu de corps, & en son corps, ainsi il conuersa soubs la terre en ame despouillé de corps, & monstra la vertu de sa passion à toutes; à celles des Saincts auec consolation de sa gloire, aux peruerses & damnées à la confusion de leur mescreãce; pour n'auoir voulu croire & esperer en luy, nommément quand par le Patriarche Noé il leur preschoit de s'amender & attendre le futur Messias, & Liberateur des hommes, & les menaçoit du futur deluge & de l'enfer, s'ils perseueroient en leurs folies. Or de ce lieu ie tire trois enseignemens.

Mortificatus quidé carne, viuificatus autem spiritu in quo & iis qui in carcere erant spiritibus, veniens prædicauit. 1. Pet 3. 19. *Lieu de S. Pierre exposé.*

1. Le premier est, que les ames ne meurent point auec les corps : car toutes ces ames auoyent laissé leur corps mort sur la terre ia de long-temps, & viuoient en ces lieux de reserue; les vnes en liesse & en esperance du Sauueur du monde, & les autres aux tourmens des flammes & en desespoir de leur salut.

1. Trois enseignemens pour l'immortalité de l'ame. Les ames ne meurent point auec le corps. Les ames separées du corps font leurs fonctions de vie.

Le second, que les ames separées du corps font leurs propres fonctions spirituelles d'entendement, de volonté & de memoire, sans l'aide des sens, à la maniere des Anges, encore que moins parfaictement que les Anges : car elles entendoient nostre Seigneur preschant, le voyoient se monstrant; de quelles oreilles & de quels yeux & sens, Dieu le sçait, & nous croyons que c'estoient sens & facultez spirituelles; & tels yeux & telles oreilles que celles d'Abraham quand il vit en enfer le mauuais riche, & ouyt sa voix: Et telles que celles du mauuais riche, qui vit & ouyt Abraham. Les Philosophes n'ont peu iamais distinctement entendre, ny exposer ce poinct, combien qu'ils ayent aduoüé qu'elles viuoient, entendoient, s'attristoient, & resiouyssoient separées du corps.

Abraham vit & ouyt le mauuais riche. Luc. 16. 24

Le troisiesme enseignement que ie tire de ce lieu auec les autres de l'Escriture, est que les ames qui partoient de ce monde deuant la mort du Sauueur estoient reseruées en quatre lieux soubs la terre, appellés generalement les Enfers, l'vn pour les ames iustes, nommé du nom propre le sein d'Abraham, lieu de repos. Le second pour les ames iustes voirement, mais qui n'estant encore purgées entierement de leurs pechez faisoient penitence, en vn lieu de feu appellé purgatoire. Le troisiesme, pour les enfans decedez sans remede du peché originel, lieu de repos; mais non de ioye. Le quatriesme pour les ames damnées, lieu d'angoisses & de tenebres, & c'est proprement l'enfer.

Toutes les ames des mortels reseruées en lieux sousterrains deuant la mort du Sauueur. Le sein d'Abraham.

2. A toutes ces ames & esprits l'ame du Fils de Dieu prescha, non pour les iustifier, ou deliurer les damnées des peines eternelles, mais comme il

2. Comment le Sauueur descendu aux enfers prescha aux morts.

est

Quicõque ne croit l'immortalité de l'ame est triplement infidele.

est dict, pour leur monstrer l'effect & vertu de sa passion,& la foy & verité de ses promesses accomplies,& la sagesse des iustes qui auoiẽt creu, & esperé en luy,la folie de ceux qui auoient esté infideles. Or quiconque est Chrestien, il doit croire l'Escriture qui parle & dõne ces trois enseignemens, qui tous portent argument trescertain de l'immortalité de l'ame:car tous disent que les ames ne meurent point auec le corps, ains qu'elles viuent;où s'il ne le veut croire il est triplement infidele,& plus infidele & plus malin que ceux qui furẽt incredules du temps de Noé. Car ceux-là n'auoient pas veu les merueilles de la loy de grace, ny les miracles du Sauueur, ny ouy ses predications, ny celles de ses Apostres & Disciples; mais seulement entendu la voix de ce Patriarche, sans miracles & sans merueilles. Parquoy l'incredulité de ceux qui ne croyent maintenant l'immortalité de l'ame est maligne & tres-fole,& tres digne de la mort immortelle,& ceux-cy principalement diront vn iour en Enfer, ce que ceux-là disent & diront à iamais. *Donc nous auons fouruoyé de la voye de verité, & la lumiere de iustice n'a point rayonné sur nous.* Et croyront l'immortalité de l'ame, contraints par les foüets & tourmens de la mort eternelle.

Ergo errauimus à via virtutis, & iustitiæ lumen nõ illuxit nobis. Sap. 5. 19.

3. *Le Sauueur mena en triõphe les ames iustes detenuës au Lymbe.* Captiuam duxit. Psal 67.19 Ephes.c.4

3. La descente du Sauueur aux Enfers nous donne ceste premiere preuue,la glorieuse Ascension nous fournira la seconde. Il est dit au Pseaume soixante-septiesme, où le Roy Dauid parle du triomphe du Sauueur en son Ascension, *Il a mené captiue la captiuité*;passage que S. Paul allegue aux Ephesiens, *Montant en haut il a mené la multitude des captifs. Or ce qui est dit qu'il est monté; qu'est-ce à dire sinon, que premierement il estoit descendu aux parties basses de la terre? Celuy qui est descendu c'est le mesme qui est monté sur les cieux.* S. Paul expose la Prophetie de Dauid, qui preuoyãt des yeux de l'esprit que l'ame du Sauueur descendant aux Enfers, deliureroit les ames de tous les Iustes illec detenuës, & les meneroit en triomphe au ciel,profera ces paroles: *Tu as monté en haut.* Or laissant plusieurs expositions spirituelles que les Saincts Peres ont données aux paroles tant de Dauid,que de l'Apostre, ie prendray celle qui est propre de nostre subiet de l'immortalité de l'ame. S. Hierosme, *Les parties basses de la terre*, dit-il, *sont l'Enfer, où nostre Seigneur & sauueur descendit pour deliurer les ames des Iustes,qui estoient illec detenuës, & les mener victorieux au ciel auec soy.* Sens que S. Paul signifie,disant, *que le Sauueur montant en haut, a mené la captiuité captiue*; à sçauoir la multitude des ames sainctes prisonnieres, qu'il auoit deliurées du Lymbe, qui faisoient vne partie notable de l'Eglise de Dieu: car c'estoient les ames de tous les Iustes decedez depuis Adam iusques au Sauueur, espace de quatre mil ans enuiron. S. Ambroise, Iesvs-Christ *descendit*, dit-il, *afin que sa mort fust vne predication aux morts, que tous ceux qui le desiroient seroient deliurez.*

Ascendisti in altum.

S. Hieronym. in epist. ad Ephes.

S. Ambro. in epist. ad Ephes.

Comment la multitude des ames iustes fut menée au ciel captiue

Or Dauid & l'Apostre appellent la multitude des Iustes *captiuité captiue*, parce qu'ils furent captifs premierement au Lymbe,où ils furent tenus cõme captifs en vne prison 4. mil & tãt ans.

Secondement quand le Sauueur victorieux des Enfers les arracha des prisons, & les fit siens comme par droict de guerre,& les amena au ciel pour ornemens de son triomphe, au grand aduantage des captifs; car leur condition n'estoit point comme celle des hommes subiuguez des Empereurs Romains & autres guerriers, qui apres le triomphe des vainqueurs passoiẽt le pas, mis à mort;mais estoient captifs du Fils de Dieu, Pere de misericorde, & tout-puissant guerrier, deliurez de la mort,& menez en triomphe à la vie & gloire eternelle quant & luy. Or ces lieux & leurs expositions confirment les trois enseignemens susdits; à sçauoir que les ames ne meurent point auec le corps;qu'elles viuent & font les fonctions de vie despoüillées du corps; & qu'elles estoient reseruées immortelles en certains lieux,qui sont trois preuues de l'immortalité de l'ame; & qui de plus enseignent que les ames iustes s'en alloient immortelles & bienheureuses au ciel; celles des obstinez demeuroient aussi immortelles, mais à la mort eternelle,en Enfer;les ames des petits enfans non purgez de peché originel,demeurant en leur lieu;& cecy est contre l'erreur des Stoïciens,qui disoiẽt que les ames estoient corruptibles, mais qu'elles ne mouroient pas incontinent apres estre sorties des corps; ains quelques siecles apres; les ames pures iusques à la consommation du monde, les meschantes iusques à certains espaces. Cette verité dit qu'elles sont toutes immortellement & à iamais immortelles à la gloire ou au supplice, ou priuation de gloire,non pour quelque durée temporelle,comme disoient ces fols sçauans.

par le Sauueur.

Opinion erronée de Zenon & de ses sectateurs Stoïciens. Theodoret. l. 5 de natura hominis, seu de curandis græcan affectionibus.

1. *Les ames appellées esprits en l'Escriture.*
2. *Le septiesme Concile exposé sur la question si les ames ou les Anges sont corporels.*
3. *Comment les Anges & les ames subsistent par don de la souueraine bonté.*
4. *Imposture de Caluin contre les Papes & Cardinaux.*

CHAP. VIII.

Les ames appellées esprits en l'Escriture

Or auant que partir de ce lieu ie note pour l'assertion de l'immortalité de l'ame,que S. Pierre appelle les ames qui estoient és prisons, Esprits, si les ames sont non seulement spirituelles,mais encore esprits,& esprits qui viuent, cognoissent & font leurs fonctions spirituelles estans separez du corps;les ames sont donc substances immortelles. Nous auons prouué cy-deuant l'immortalité de l'ame,parce qu'elle est spirituelle, icy nous voyons qu'elle est appellée esprit, comme en plusieurs autres passages de l'Escriture. L'Ecclesiaste dit, *Que la poudre retourne en la terre dont elle est venue, & l'esprit à celuy qui l'a donné.* Et le Sauueur mourant & recõmandant son ame à son Pere: *Ie recommande mõ esprit en vos mains.* S. Paul, *Le S. Esprit donne tesmoignage à nostre esprit*, c'est à dire à nostre ame. Item, *la chair conuoite contre l'esprit, & l'esprit contre la chair.* Item, *cõme le corps reste mort sans l'esprit*, c'est à dire sans ame. Item S. Denys appelle l'ame substance intellectuelle & vn esprit; & ailleurs souuent l'ame est mise en antithese du corps,comme estant d'vne autre nature que le corps. S. August. en plusieurs lieux appelle l'ame esprit,& en l'Epistre 157. *ad Optatũ*, met entre les articles Catholiques, qu'il faut croire que l'ame

L'ame spirituelle, cy-deuant. l. 1 ch. 5 & 6 Reuertatur puluis in terram suam vnde erat, & spiritus redeat ad eũ qui fecit illum. Eccles. 12. In manus tuas commẽdo spiritũ meũ. Luc. 23. 46 Rom. 8. Gal. 5. 17. S. Diony. cap. 4 de diuinis nominibus. *L'ame est esprit, article de foy.* S. Aug. l. 8 de Ciuit. cap. 5.

S. Ambro l. de Arca Noe.

est esprit. Le mesme il dit au liure huictiesme de la Cité de Dieu. S. Ambroise dit que *l'ame raisonnable est vn diuin esprit.* Tous les Docteurs Grecs & Latins que vous sçauez ont soustenu ceste verité, & c'est la foy de l'Eglise Orthodoxe.

2. *Le septiesme Concile exposé sur la question si les Anges & les ames sont corps.*

2. Le second Concile de Nice, qui est le septiesme Synode general, ne repugne pas à ceste foy. Ce Concile allegue voirement Iean Euesque de Thessalonique, qui disoit que les ames auec les Anges estoient corporelles ; & que c'estoit la foy de l'Eglise; mais le Concile n'approuue pas ceste opinion, moins encore ce que dit l'Euesque estre la foy de l'Eglise. Le Concile donc approuue seulement ce que l'Euesque tiét que les Anges se pouuoient peindre; car de cela seulement estoit question, & non si la substance des Anges & des ames estoit corporelle ; & laissant ce qui estoit hors de propos, il se sert seulement du tesmoignage de l'Euesque en ce qui fait pour la peinture des Anges ; il accepte la conclusion fauorable, & condamne le discours par silence. Le mesme Concile confirme ceste foy approuuant l'Epistre de Soffronius Patriarche de Hierusalem, recitée en l'action onziesme, qui disoit que les Anges & ames humaines auoient esté creées immortelles, les autres creatures bornées du temps. *Dieu a donné vn principe temporel à toutes ses œuures; car nulle creature est eternelle ; aux choses sensibles il a prescrit vne fin temporelle ; aux choses intellectuelles l'incorruption & l'immortalité.* Et ce qu'il adiouste, *par grace & par nature*, ne veut pas dire que l'immortalité ne soit naturelle à l'homme, aussi bien qu'aux autres creatures leur ESTRE leur est naturel ; mais que tout est procedé de la pure liberalité de Dieu; car parlant generalemét, tout ce que nous auons est don de Dieu. *Qu'as tu*, dit S. Paul, *que tu n'ayes receu?* Il dit donc que les choses intellectuelles sont faites de Dieu immortelles, & c'est ce qu'auoit dit S. Denys Areopagite en autres termes, *que les ames humaines subsistent par don de la supreme bonté*, parce qu'elles sont intellectuelles, & ont vne vie substantielle & immortelle, comme les Esprits Angeliques. La mesme foy a esté declarée & commandée au Concile de Latran, session huictiesme, soubs Leon dixiesme, enuiron l'an 1515. où l'heresie de Luther est condamnée, & les maistres de Philosophie exhortez de confirmer ceste verité en leurs leçons & disputes à toutes bonnes occasions qui se presenteront. I'ay noté cy-dessus la hardiesse heretique de Luther, qui reprend ce decret de l'Eglise, & met entre les prodiges de dire que l'ame est immortelle. *Ie permets*, dit-il, par moquerie en l'assertion de ses articles, *que le Pape face des articles de la foy à ses fideles, comme sont,* QVE *le pain & le vin sont transsubstantiez au Sacrement ;* QVE *l'ame est la forme substantielle du corps humain,* QV'ELLE *est immortelle ;* QV'IL *est Empereur du monde & Roy du ciel, & autres infinis prodiges monstrueux.* Tellement que l'article de l'immortalité de l'ame est vn prodige monstrueux en l'escole de Luther. Ie note encore icy vne calomnie de Caluin, aussi hardie que l'assertion de Luther. Il dit que le Pape Iean XXII. a tenu que les ames *estoient mortelles & perissoient auec le corps iusques au iour de la resurrection.* Mensonge impudente ; car iamais ce Pape ne tint, ny definit telle opinion; ce fut seulement vne pensée qu'il eut estant en Auignon, & la communiqua au Clergé de France, & la pensée estoit, non que les ames perissent ou fussent mortelles, mais seulement qu'elles ne voyoient point Dieu qu'apres le iugement. En quoy il fut contredit par ledit Clergé soubs le Roy Philippe VI. l'an 1333. (disent les Annales de France) Et Benoist XII. successeur dudit Iean, arresta par decret que les ames decedantes en grace, & purgées de tout peché, iouissoient de la vision diuine aussi-tost. Or il y a grande difference de dire que les ames sont mortelles & perissent, qui est l'ancienne heresie des Arabes, & qu'elles ne voyent Dieu qu'apres le iugement. La premiere proposition destruit l'immortalité de l'ame; la seconde la suppose, & dit qu'elles demeurent immortelles. Caluin cite en la marge à veuë de païs Gerson, pour confirmation de son imposture, comme tesmoin viuát en ce temps là, & se garde bien de citer aucun lieu de Gerson, & monstre par sa citation son ignorance. Iean XXII. seoit l'an 1330. & Gerson ne fut qu'apres l'an 1410. tesmoin donc cité cent ou tant d'ans deuant sa naissance, & la calomnie au reste est autant maligne, comme celles qu'il escrit au mesme lieu, disant que LE PREMIER *article de la Theologie du Pape & des Cardinaux, est qu'il n'y a point de Dieu ;* LE SECOND, *que tout ce qui est escrit & tout ce qu'on presche de* IESVS-CHRIST, *n'est que mensonge & abus;* LE TROISIESME, *que tout ce qui est contenu en l'Escriture touchant la vie eternelle & la resurrection de la chair, ne sont que fables.* Le Diable oseroit-il métir si impudemment & imposer si atrocement aux moindres Chrestiens ce que cét homme impose au Chef & Prince de l'Eglise de Dieu, escriuant ces Paradoxes à ses fideles, & se mocquant en vray Heretique de leur fole credulité ? Monsieur de Maillane esmeu de ces paroles se print à dire; Certes mon Pere ie crois que l'impudence de Caluin surpasse celle du Diable, laquelle considerant quelquefois ie m'estonne que les gens de Iugement d'entre-eux, lisant ces impostures si manifestes, n'examinent vn peu mieux sa doctrine, & ne se prennent garde que si en choses patãtes il impose si hardimét au monde, il ne doit pas estre creu sans examen aux gloses qu'il dõne aux poincts de la foy. Il ne faut s'en estonner dit le P. Maldonat l'heresie n'a ny front ny iugement, & les disciples sont cõme les maistres; aueugles, guidez par des aueugles. Or ie pense auoir fourny ma cotte, qui estoit de prouuer l'immortalité de l'ame par les trois sortes d'arguments que vous auez ouys, & cõme il s'apprestoit à finir, Monsieur de Maillane print la parole, & dit, mõ Pere, encore vn mot de bõne bouche, sur la fin de vos preuues. Ie desire qu'il vous plaise exposer certains passages, que non seulement les sçauans du siecle alleguét contre la doctrine, qu'auez enseignée de l'immortalité, mais encore plusieurs gẽs qui font profession des armes; quelques vns par simplicité, les autres par malice, & sont hardis en vne guerre, en laquelle ils ne peuuent estre vaillãs pour estre mal armez. Mes Peres ne serõt pas marris d'oüir ma doute & vostre respõse fera l'étier courõnemét de vostre discours. Le P. Manar, & les autres peres dirent, nous ouyrõs volõtiers tous iusqu'à la fin. & le Seig. de Mail. proposa ainsi.

L'immortalité des Anges & des ames soustenue en la septiesme Synode, actió 13.

Dieu a creé des choses temporelles & immortelles, visibles & inuisibles. Extra de summa Trinitate c. Firmiter Ex Cõcilio Later. sub Innocentio 3.

3. *Comment les Anges & les ames subsistent par don de la souueraine bõté.* S. Denys c. 4 de diuin. nominibus. *Cy-dessus liu. 1 ch. 3. nomb. 4.*

Immortalem animam & omnia illa infinita portenta. Luther. in libro assertionis articulorum suorum t. 2 operum ipsius. VVittembergæ an. 1546.

Calomnie de Caluin. l. 4 inst. c. 7. §. 28.

Decret de Benoist 12 in extrauagante Benedicti citata ab Alphonso 5. beatitudo hær. 6.

4. *Imposture de Caluin contre les Papes & Cardinaux* l. 4. inst. c. 7 §. 27 & 28. *de l'impression de l'an 1562. Impudence heretique.*

L'orgueil & l'heresie n'ont ny front, ny iugement.

1. *Quelques passages qui semblent contraires à l'immortalité exposez.*
2. *Obiections prinses de la Philosophie.*
3. *L'exterieur de l'hôme & de la beste semblable.*

CHAP. IX.

IE propose donc les argumens que les libertins ou Athées de ce temps ont de coustume de mettre en ieu pour impugner ce qu'ils ne veulent croire; & parce qu'ils se disent Chrestiens, & veulent estre estimez Philosophes, ils furetent à tous cabinets & papiers, pour trouuer des argumens de leur ruine dans l'Escriture & dans les liures des Philosophes.

1. *Quelques passages de l'Escriture exposez.* Dixi in corde meo de filiis hominum vt probaret eos Deus, & ostenderet similes esse bestiis. Ecclesi. c. 3. 18. 19.

1. Ils produisent de l'Escriture, le passage de l'Ecclesiastique, où il est escrit: *I'ay dit en mon cœur des enfans des hommes, que Dieu les esprouueroit, & leur monstreroit, qu'ils sont semblables aux bestes: Pour ceste cause vne mesme mort est de l'hôme & des bestes; & la condition de l'vn & de l'autre est esgale; comme l'homme meurt, ainsi la beste: toutes choses prennent leur haleine d'vne mesme sorte, & l'homme n'a rien plus que la beste.* Item ce que dit le mesme Salomon, *Qui sçait si l'esprit des enfans d'Adam monte en haut, & l'esprit des bestes descend en bas?* Les fols triomphent sur ces passages, comme sur des forts boulevards, de leur opinion, & disent que morte la beste, le venin est mort, & que l'ame meurt auec le corps. Item le lieu de la Sapience: *Nous sommes nez de rien, & apres ce, nous serons côme si nous n'auions point esté.* Item ce qui est dit en Iob, *Quand l'hôme est mort & denué, & consommé, ie te prie dy moy où est-il? Apres que l'homme est endormy, il ne se releuera plus.* Tels & semblables lieux ils prennent de l'Escriture, & en abusent à leur perdition.

Sic homo cum dormierit nô resurget, Iob 14. 10

2. *Obiections prinses de la Philosophie.*

2. Ils en tirent aussi de la Philosophie, & disent: Il est certain que l'ame ne peut operer sans l'aide du corps, & des sens, rien voir sans yeux, ny ouyr sans oreilles. Que fera-elle donc sortie du corps, disent-ils? ne sera-elle pas comme vn oyseau sans plume, sans aisles & sans bec? vn ombre vaine côme la figuroiét les Poëtes? Et si elle ne peut operer, entendre & vouloir & se souuenir, comment pourra-elle subsister oisiue? estre sans rien faire, & viure sans viure? Car operer aux choses viuantes c'est viure, & ce qui tient ame, & ne peut operer, ne peut viure.

Troisiesme obiection.

Dauantage ce qui est subiect à passion est aussi subiect à corruptiô, car la Passion est vn commencement de mort. Or nous voyons que l'ame naturellement s'attriste; sent les douleurs & trauaux du corps; elle est donc subiecte à la corruption comme le corps.

Quatriesme obiectiô de la production de la forme.

Ils respondent aussi à ce qu'on dit pour prouuer que l'ame est immortelle, parce qu'elle n'est pas extraite de la matiere: car, disét-ils, il y a plusieurs formes surnaturelles & diuines, qui ne viénent point du suiet & de la matiere, par exemple la grace, la charité, & autres celestes qualitez, qui toutesfois perissent par le peché. Au côtraire la forme des cieux est tirée de la matiere, & vrayement materielle, elle est toutesfois incorruptible: cét argument donc tiré de la matiere n'est bô ny pour prouuer l'immortalité de l'ame ny pour l'impugner. Car comme il ne s'ensuit pas que la forme non extraite de la matiere soit immortelle; non plus s'ensuit-il que la forme extraite de la matiere soit corruptible, côme nous le voyons en la forme des cieux. Voila les argumens deduits par nos hommes d'armes, & comme on les propose en l'escrime seculare; que parmy ceux, qui sont trop sobres à croire les choses du ciel; apres que i'auray vostre response sur ces obiects, ie suis armé de toutes pieces pour les côbattre. Ie ne puis respondre autre chose, dit le P. Maldonat, sinon ce que vous sçauez pour l'auoir entendu souuent. Ie ne demâde autre chose aussi que ce que vous y auez respondu autresfois, repliqua Monsieur de Maillane; ayez donc patience à mes redites, dit le P. Maldonat, & gardez-vous que nos Peres ne vous accusent de me faire abuser de leur oreille & de la vostre.

Response aux obiections contre l'immortalité, à la premiere.

Ie respons donc au lieu de l'Ecclesiastique, que le Sage represente là & reprend les fols qui en leurs sottes pensées & par leur façon de viure, sont deuenus bestes: car ne considerans aux hômes & aux bestes sinon le manger & le boire, le viure & le mourir, ils ont pensé que l'hôme n'auoit rien plus que la beste, ny autre vie & fin que la beste; & sans leuer les yeux au grade de leur ame immortelle, ont accomply le dire du Roy Dauid qui escrit de telles gens: *L'homme n'ayant entendu l'honneur auquel Dieu l'auoit esleué, a esté comparé aux iumens sans entendement; & a esté faict semblable à icelles.* De là est venu qu'ils parlent en bestes, & tels qu'ils sont representez en ces deux lieux: ce sont ceux-là qui disent; *Nous mourons comme les bestes, nous sommes faicts de rien, & tournerons en rien; nostre vie est courte & pleine d'ennuys, & n'y a aucune refrigeration en la fin de l'homme, & nul n'est retenu des Enfers pour nous en dire des nouuelles,* & concluent, *venez dôc & prenons resiouïssance des biens qui sont sur la terre, & vsons de la Creature;* & ce qui est en Esaie, repeté par S. Paul, *mangeons, beuuons: car demain nous mourrons;* paroles d'Epicuriens & Athées que l'Escriture fait parler, & deteste leur langage comme leur vie.

Homo cû in honore esset. Psal 48. 21

Exiguum & cum tædio est têpus vitæ nostræ, Sap. 2. Edamus, Bibamus, Isa 22. 13 1. Cor. 15. 32.

3. *L'exterieur de l'hôme & de la beste semblable.*

3. Ie dis en secôd lieu que si nous regardôs l'exterieur du corps de l'hôme, & de la beste, la condition de l'vn & de l'autre est esgale en la vie & en la mort. Car le corps de l'hôme se nourrit de terre, & de ce qu'elle produit, marche sur la terre, & se resoult en terre, comme celuy de la beste, & ne peut non plus ressusciter de soy-mesme que le corps de la beste, côme il est dit en Iob: mais il ressuscitera par vertu diuine, & non naturelle, ce que le corps de la beste ne fera pas. Or nous parlons icy de l'ame & nô du corps, & sçauons que le corps meurt, mais non l'ame; & partant, dit S. Hierosme, *afin que l'on ne pensast que ces paroles fussent dites de l'ame,* il est adiousté, MAIS *toutes choses sont faites de terre.* Or rien n'est fait de terre que le corps, & d'iceluy est dit: *Tu es terre, & retourneras en terre:* Et ce que Salomon adiouste, *Qui sçait si l'esprit des enfans d'Adâ môte en haut, ou l'esprit des bestes descéd en bas?* ce n'est endoutât qu'il dit cela; car il auoit assez clairemét enseigné ce qu'il croyoit, quâd il auoit dit, *Que la poudre retourne en sa terre, & l'esprit retourne à Dieu qui l'a dôné. Itê Dieu crea l'hôme immortel,* à sçauoir selô l'ame. Il dit dôc ces paroles pour signifier qu'il est difficile d'étédre cóment l'ame de l'hôme sort du corps pour môter au ciel; & l'ame de la beste

Terra es & in terrâ reuerteris Genes. 3. Quis scit si spiritus filiorum Adam. Eccl. 3. 21. Deus creauit hôiem inexterminabilem. Sap. 2.

descend à la terre comme le corps, & se resoult en terre comme luy, difficile dis-ie principalement à gens accoustumez à mesurer les effects diuins par les sens, & ne leurs les yeux de leur entendement aux choses inuisibles & spirituelles; tels que sont la plusp..rt des hommes.

1. *Responce à la seconde obiection de l'operation de l'ame.*
2. *Responce à la quatriesme des formes extraictes de la matiere.*

CHAP. X.

QVand à ce qu'ils disent que l'ame ne peut viure ny operer sans le corps : Et partant qu'elle est mortelle comme dependante du corps, c'est vne proposition absolument fausse, & la faut renuerser & dire, le corps est dependant de l'ame, & ne peut viure ny operer sans elle & meurt quand il en est separé. Car au reste il a esté euidemment prouué que l'ame peut faire ses fonctions spirituelles hors du corps, comme font tant de millions d'ames *sorties du corps*, que l'Escriture tesmoigne viure en l'autre monde entendre, vouloir, & se souuenir; & sortie qu'elle est du corps n'est pas vn oyseau sans aisles, sans plume & sans bec, ou vne ombre vaine: mais vn oyseau celeste hors de sa cage & prison, vne substance libre, qui vit de ses forces & reuenus comme il a esté dit : & encores qu'elle s'aide du corps tandis qu'elle y est, c'est en la façon declarée cy-dessus à sçauoir qu'elle prend ses obiects par les sens, mais qu'apres qu'elle en a fait prouision, elle entend d'elle mesme, voire dans le corps & sans l'aide du corps.

Responce à la troisiesme obiection prinse de la passion. A la troisiesme obiection qui dict, que ce qui est subiect à passion est subiect à corruption cõme estans ces deux accidens voisins de nature; on respond que si ceste passion venoit en l'ame de l'impression des quatre qualitez, comme aux bestes, & autres subiects corruptibles, elle seroit corruptible naturellement, mais l'ame peut estre passionnée d'autre cause; à sçauoir de la cognoissance des choses fascheuses ou tourmens estrangers, & ne laisse pas de viure pour cela, comme il est euident aux ames damnées qui subsistent immortelles parmy les tourmens. L'ame peut estre pressée voiremét iusques à fortir du corps, si la disposition qui est necessaire pour la retenir est dissoute, mais elle ne meurt pas pour cela.

Responce à l'obiection quatriesme des formes extraictes de la matiere. 2. A l'obiection qu'ils font que plusieurs formes sont tirées de la matiere, qui ne laissent pas d'estre immortelles comme sont celles des astres & des Cieux, & que au contraire plusieurs autres ne sont point extraictes du fond de leurs subiects, comme les vertus, la grace diuine, la charité, & semblables qui se corrompét & meurent quand elles s'en vont de l'ame, ie dis qu'encore que la forme des astres soit tirée de la matiere, elle est neãtmoins immortelle parce qu'elle tient des qualitez, qui ne peuuent estre combattuës par aucun contraire, pour la faire sortir de son fort & mourir; & qu'au reste les formes surnaturelles des vertus & de la grace, proprement parlant, ne se corrompent point naturellement en nous, mais sont chassées moralement de l'ame, par le peché. Elles ne sont non plus creées de rié, mais produites en l'ame surnaturellemét, & comme extraictes de la puissance obedientielle, ainsi qu'on parle aux escholes, à la façon que l'eau fut tirée de la roche par Moyse au desert, obeïssant la pierre muette à ruisseler les eaux qu'elle n'auoit point de sa nature; Mais par la vertu de celuy qui operoit interieurement à la production de cest element. Parquoy l'axiome demeure en sa force, qui dit que la forme non extraitte de la matiere est immortelle, & que celle qui en est extraitte est corruptible. Ce sont les responses qu'auez ouy souuent donner, & sçay que vous les auez données à ces gens; ie les ay neantmoins epiloguées pour gratifier à vostre desir, & n'estre longuement ennuyeux à la patience de mes peres. Me voila content, dit monsieur de Maillane, & nous bien aises de vostre contentement, dit le P. Manar. Mais vous plaist-il que ie propose encor deux poincts à vuider pour l'entier contentement de tous, & pour la closture de tout le discours. C'est de donner les causes de l'erreur, qui fait dire aux insensez que l'ame est mortelle, & quant & quant assigner les remedes conuenables à guerir ceste maladie. Ces deux poincts me semblent autant commodes pour vtilement denoüer la question de l'immortalité q.. : les deux aisles sont necessaires à loiseau pour voler. Les peres dirent, c'est tres-bien aduisé, en ceste façon nous aurons l'entiere cognoissance du mal que nous deplorons, & le moyen de l'estouffer : Or vous plaist-il, repliqua le Pere que ie nomme les deux peres qui parleront? Il nous plaist, dirent tous; le P. Hayus donc, dit-il, prendra la charge de dire le premier poinct, & le P. Emond de discourir du second. Le P. Maldonat qui a parlé son tour, monsieur de Maillane, & moy preparez à escouter, vous promettons bon silence. La distribution est tres-bien faicte, dirent le P. Maldonat & monsieur de Maillane & le P. Manar au P. Hayus; c'est à vous dõc mon pere de commencer si toutesfois vous acceptez auec le P. Emond le partage, & les offres de nostre attention. Ia à Dieu ne plaise dit le P. Hayus que ie refuse vostre ordonnance, & crois que le P. Emond l'acceptera encor, tres-volõtiers dit le P. Emond. Ie n'ay que regret de n'auoir quelque viande precieuse pour la contribuer en symbole à vn si noble banquet.

Puissance obedientielle des choses inanimées. Obedientialis potestas.

1. *Nostre siecle miserable par les heresies.*
2. *Premiere cause de l'heresie contre l'immortalité de l'ame.*

CHAP. XI.

S'Estant le P. Hayus vn peu recolligé, il dit ainsi; permettez moy mes peres s'il vous plaist, que ie commence mon discours par vne lamentation de nostre siecle. Car à la verité ie le vois miserable en plusieurs calamitez, mais fort deplorable en ce qu'il semble estre l'esgoust de toutes les erreurs, qui ont trauersé les esprits humains depuis le cõmencement du monde : Car il n'y a heresie ancienne qui n'ait esté combattuë & qui neãtmoins n'ait auiourd'huy son buissõ en la ceruelle de quelque mal-aduisé; Mais ie ne me puis assez estõner que celle dõt est question, puisse auoir trouué place entre les Chrestiés, qui iadis ne la trouua qu'entre peu de Payés, attédu qu'il n'y a rien si clair & si notoire en l'eschole de IESVS-CHRIST, aux sainctes Escritures, aux saincts

1. Nostre siecle miserable par les heresies.

L'immortalité de l'ame tresnotoire aux Chrestiens.

Digitized by Google

Docteurs,que la verité de l'immortalité de l'ame, *Quel homme dict sainct Augustin peut estre si extremement idiot aujourd'huy, & quelle femmelette si peu fidele qui ne croye l'immortalité de l'ame?* Il disoit cela au quatriesme siecle de la venuë du Sauueur, quand l'infidelité esbloüie de la lueur de la foy ne s'osoit ia plus monstrer; nous sommes au dix-septiesme siecle, auquel ce Soleil luit en mi-jour & ceste lumiere est plus claire & vniuerselle que iamais; Car elle luit par toute la terre & où l'Eglise triomphe victorieuse de toutes les heresies passées & nommément de cestecy; & toute-fois elle fait encor ses trainées parmi les Chrestiens. Ie ne sçay si c'est parce que nous sommes en la periode du Monde, quand la foy sera en danger d'estre suffoquée par les espines des heresies, duquel temps le Sauueur a dit, *Pensez-vous que quand le fils de l'homme viendra, il trouue quelque foy en la terre?* Or cecy est merueilleux à raison que au temps où la foy est plus dilatée; elle se trouue plus petite, & où ceux qui sont instruits en l'eschole de la foy, embrassent vn erreur si contraire à la foy & à toutes bonnes loix, & le P. Manar a bien ordonné de rechercher les causes de ce mal pour en trouuer apres les remedes, ie desire de le pouuoir bien faire, pour le moins ie tascheray de bié obeir, sans vser de ceremonie à m'excuser. Entre religieux l'obeissance tient le haut bout.

Quis nūc est extremus idiota, vel quæ muliercula quæ immortalitatem animæ non credat? S. August. Epist. 3. ad Volusianum.

Veruntamen filius hominis veniens putasne inueniet fidem in terra? Luc. 18. 8.

2. Ie trouue trois principales causes de ceste heresie, l'vne est l'enuie du Diable, l'autre la familiarité de nos ames auec les corps, & la troisiesme la corruption & peruersité de l'homme. Le Diable, n'a cessé de porter enuie à l'homme de quoy il estoit creé à la vie & gloire immortelle que luy par son orgueil auoit perdu auec ses cōplices. Parquoy au paradis terrestre il commença à tirer ses coups, procurer la mort à l'homme, semer ses malices, heresies & fraudes, & specialement à persuader à Adam par sa femme, qu'il ne mourroit point & que son corps estoit immortel, nonobstant la menace de mort à luy faicte, *non non*, dit-il à Eue, *vous ne mourrez point.* Cela estoit vray, supposé qu'ils gardassent le commandement de leur seigneur: mais le malin serpent donna le venin de mort par la langue & par la queüe, comme leur disant, mangez hardiment du fruict deffendu; Car Dieu sçait que vous serez comme Dieux immortels, cognoissans le bien & le mal. Ceste attaque estoit propre alors pour persuader la perpetuité de l'immortalité du corps, quād la vie estoit en sa fleur premiere, & la mort non ouye & toutes choses aspirantes à la vie, & à l'immortalité. En ceste derniere saison du monde, où tout panche à la mort & à la decadence, il a fait souffler des enfers vn vent froid de Nort, & de mort tout contraire au premier, faisant croire aux mescreans que non seulement l'hōme estoit mortel quant au corps, mais encore quant à l'ame: alors il faisoit l'homme immortel d'ame & de corps comme par droict de nature, maintenāt tout mortel d'ame & de corps comme par necessité, & en tous les deux temps il a voulu perdre l'ame & le corps à la mort eternelle; si grande est la rage & si peruerse la malice de ce dragon contre la race des hommes, & les hommes si niais & si miserables que de le croire & prendre ses conseils, & executer ses desseins; & voit bien cest esprit hautain qui voit toute chose haute, que si vne fois il a planté cét erreur au cœur des humains, il en arrachera toutes sortes de vertus, & en leur place il y mettra toutes sortes de vices, & que d'vn seul coup il terrassera la Religion; la pieté, & la volonté de bien faire; mettant la confusion & le desarroy en toutes les actions humaines. Car qui voudra penser d'embrasser la vertu auec tant de peine, & se priuer des plaisirs de la vie, s'il estime que son ame meure auec le corps, comme cy-deuant a esté clairemét deduit par le P. Maldonat? preuoiant le Diable si grands maux prouenir de ceste source maudite, il luy a donné fonds & cours tant qu'il a peu depuis le peché de nos premiers peres, incitant à croire la mort de l'ame à l'occasion de celle du corps qu'il auoit ia introduite au monde: la premiere cause donc du mal, c'est l'enuie & la malice du diable.

2. Premiere cause de l'heresie cōtre l'immortalité de l'ame, l'enuie du Diable.

En diuers temps, diuerses tentations.

Niaiserie des hōmes.

Omne sublime videt. Iob. 41. 25.

1. *Seconde cause de l'heresie contre la foy de l'immortalité.*

2. *Gens sensuels Enfans de cent ans.*

CHAP. XII.

La seconde est l'vnion & familiarité que l'ame a naturellement auec le corps qui est tres-estroicte pour estre naturelle, commēçant aussi-tost que l'ame commence d'estre, & se confirmāt au progrez de la vie iusques à la fin: Car estant le corps organisé au ventre de la mere, l'ame y est infuse & vit & donne vie au corps en maniere de plante, fait que le corps prend nourriture & accroissement: apres que l'enfant est hors de ceste prison, l'ame vse des sens tant exterieurs qu'interieurs. Les exterieurs sont cinq assignez *par la tres-anciēne distribution des Philosophes & celebrée par les predicateurs*, dit S. Augustin. La veuë, l'ouyë, l'odorat, le goust, & l'attouchement; l'ame donc voit la lumiere & les couleurs par les yeux, entend les sons par les oreilles, reçoit les odeurs par le nez; les saueurs par la langue: les choses molles & dures, chaudes & froides, aspres & polies par l'attouchement, qui comme le plus terrestre & vulgaire, est estendu par tout le corps; au cōtraire de la veüe qui tenāt du spirituel & celeste, est reduite à vn petit poinct de la prunelle, de petite quantité & de tres-grande vertu; Car elle se porte iusques au Ciel aux astres plus esloignez & s'estend par tout l'vniuers; au lieu que l'attouchement n'apperçoit son obiect sinon entant qu'il le tient present & le presse, & ce seulement auec autāt d'estenduë qu'il a de prise en le touchant, & non plus. Les sens interieurs sont le sēs cōmun, la fantasie, l'estimatiue & la memoire: *le sens commun* note toutes les especes & images aperceües des sēs exterieurs, les couleurs, les sōs, les odeurs, les saueurs: les chaleurs, froidures, aspretez & mollesses: la *fantasie* ou l'*imaginatiō*, les conserue; l'*estimatiue* les apprehende entāt qu'vtiles ou nuisibles; la *memoire* ou la *reminiscēce* les garde plus longuement. La raison va pardessus tous ces sens, les dresse & corrige cōme vne maistresse gouuernāte, l'œil dira par exemple que les astres vont lentemét en leur course; la raison enseignera qu'ils courēt d'vne extreme vitesse, l'oreille que le bruit du tōnerre viēt apres l'esclair, la raisō corrigera ce rapport & dira qu'il va deuāt, & ainsi des autres sēs, l'ame dōc dés sa creation se

1. *Seconde cause de l'heresie cōtre la foy de l'immortalité.*

Les puissā ces vegetatiues nourrir, croistre & produire Arist. l. 2. de anima c. 1 & 2. D. Thom. 1. q. 78 a. 2. *Cinq sens exterieurs.* Quinque notissimi sēsus quorum partitio verustissima & ferè concionatoribus celebrata. S August. l. de quantitate anim. c. 23.

Quatre sēs interieurs, le sens cōmun, la fantasie l'estimatiue, & la memoire. S. Thom. 1. p. q. 78. a. 4. 60.

Gens sensuels enfans de cét ans. trouue cõme plongée dans la masse du corps & serrée dans vne double prison, sçauoir est de son corps & de celuy de sa mere qui la engendré.

Estant l'homme nay, l'ame prend aussitost familiarité auec les sens; Car elle en a besoin: de la raison, elle n'en vse que bien tard, asçauoir quãd l'homme est deuenu en aage competant, & le mal est que la plus part des hommes sont enfans toute leur vie, & estans douez de raison, viuent sans raison à guise de bestes; tousiours enfans & comme dit l'escriture, *enfans de cent ans*: Or l'ame accoustumée à ne rien voir que par les sens, & par eux n'apperceuant que choses corporelles, & corruptibles, & ne mettant en besongne la raison qu'apres longues années, que peut-elle apprendre que la mort de ces pedagogues, & sophistes trompeurs, qui ne luy monstrent que leçons de mortalité? Estant façonnée à leur escole, en quel danger est-elle de iuger qu'elle est mortelle & corruptible, comme son corps & toutes les autres choses, comme iugea la Dame Romaine, qui n'ayant iamais approché autre que son mary, qui auoit l'aleine forte, croyoit que tous les hommes auoient le souffle puant comme son mary; & si d'vn seul homme elle faisoit vne proposition vniuerselle de tous, combié plus facilement pourra l'ame inferer de la multitude de tant de choses mortelles, sa propre mortalité? Ne pensera-elle pas qu'elle est colorée si elle prend le iugement de ses yeux? qu'elle est figurée, qu'elle est corporelle, qu'elle est subiecte à la mort comme tout le reste? Platon dit par similitude si plusieurs hommes dés leur enfance estoient nourris en quelque cauerne, liez pieds & mains à des colomnes, & qu'à leur dos vne lampe haut penduë & reculée eclairast par derriere, & qu'entre eux & la lampe plusieurs bestes & hommes marchassent, ces hommes ainsi attachez ne verroient que leur ombre & celles des autres corps, se mouuans; & s'estimeroient eux mesmes & tous ces corps ombres. Que si quelqu'vn de ces gens destaché & mis hors la cauerne sur terre, voyoit les plantes & animaux illuminez de la clarté du soleil, & le soleil mesme & la Lune, ne penseroit il pas auoir vescu miserable tant qu'il a esté en ceste cauerne demy aueugle, parmy les ombres, priué de la claire veüe des vrais corps celestes & terrestres, du soleil & des astres? Ainsi en est-il de nos ames tandis qu'elles sont au corps comme en des cauernes obscures, ne voyãt que des ombres & s'estimant elles mesmes ombres volages & subiectes à s'esuanoüir, iusques à ce qu'elles sont tirées hors la cauerne à la lumiere de la foy, des vertus Chrestiennes, & du vray soleil de Iustice. Alors elles voyent la corruption des choses mõdaines & perissables, & la beauté des choses celestes & eternelles; Mais ceux qui demeurent en ce mõde de tenebres & s'y plaisent, ceux là embrassant l'erreur, iugent de l'ame comme d'vne ombre & d'vne chose mortelle.

Puer cẽtũ annorum peccator centum annorum. Is. 65. 20.

Similitude de Platon au 7. l. de la republique.

1. *L'vnion volontaire de l'ame & du corps source de tous maux.*
2. *Le meschant desire que son ame soit immortelle disoit Hierocles.*
3. *Pourquoy les meschans nient l'Enfer & le purgatoire.*
4. *Tous ceux qui ont tenu contre l'immortalité de l'ame ont esté gens vicieux & lasches.*

CHAP. XIII.

La troisiesme cause de cest erreur est vne autre conionction que l'ame fait auec le corps beaucoup plus forte que la premiere: Car elle est volontaire & se fait auec vn lien plus estroit de volonté & d'amours; C'est quand l'ame fait telle amitié auec luy qu'elle suit ses appetis & se laisse regenter à luy, au lieu de le brider & radresser comme Dame & maistresse. Quand elle est mise au corps pour le viuifier, c'est vn fort nœud, car il est naturel; mais non volontaire, & qui n'oste pas à l'ame la seigneurie qu'elle a sur luy, comme l'experience le monstre aux gens qui commandent à leur chair, & viuent selon l'esprit auec la loy de vertu. Ceste seconde vnion fait l'ame esclaue de son corps, la rend charnelle & voluptueuse & debordée à la vanité à l'ambition & autres vices, luy faisant oublier le ciel, & ne luy permettant aimer autre chose que les delices du corps, ny auoir autre soin & amour que de la vie presente. *Vnion volontaire de l'ame auec le corps source de tous maux* *Maux de l'vnion volontaire de l'ame au corps.*

Or estant l'homme par ce fol amour de son corps deuenu sensuel & meschant, deuenu comme chair, & semblable à la beste, il ne veut penser à autre vie, & n'en aime point d'autre, & desire que son ame soit mortelle comme son corps, affin qu'elle ne vienne deuant le iuge qui punit les meschans; & dit comme ceux-là: *Mangeons, beuuons, demain nous mourrons*; & se forge l'opinion qu'il aime & pour ne craindre la peine qu'il soupçonne ou qu'il croit estre preparée aux meschans en l'autre vie, il dit qu'il n'y a point d'autre vie pour l'ame & que l'ame est mortelle, & s'il ne la tuë par effect, il la tuë par imagination, & faict pis que Cleombrotus qui precipita son corps pour l'amour de l'immortalité, voulant esprouuer l'immortalité de l'ame que Platon luy auoit preschée; au lieu que celuy-cy tuë son ame entant qu'il peut, & ne la pouuant tuer de la mort naturelle & mortelle, il le tuë par vne heresie detestable, mort violente & immortelle. Plusieurs desesperez estans venus au comble de meschanceté s'estranglent de corps ou pour fuyr de plus grands supplices, ou pour finir l'angoisse dont ils sont pressez; Plusieurs autres aussi abysmez en leurs vices s'estranglent d'ame, disant que l'ame est mortelle, craignant l'immortalité des tourmens, ne plus ne moins que ceux qui craignent les peines de Purgatoire ou de l'enfer, & ne veulent embrasser ny la vertu ny la penitence pour les euiter à fait; ils les euitent par assertion imaginaire, & disent qu'il n'y a ny Enfer ny Purgatoire, & se reposent sur ce cuissinet iusques a ce que la mort & l'experience leur fait ouurir les yeux là bas cõme au gloton riche, & toucher la verité de l'vn & de l'autre à leur propres frais & cousts. Et cõme ceux cy sont paruenus au faiste du vice qui est l'heresie; de mesme ceux qui disẽt l'ame mortelle se sont auparauant contaminez de plusieurs autres pechez. Car nul homme ne deuient iamais tres-mauuais en vn coup, ains par degrez & demarches; nul hõme aussi ne deuiẽt iamais heretique sãs plusieurs autres crimes

Le meschãt desire que son ame soit mortel le disoit Hierocles.

Cleombrotus se tua ayant leu le Timée de Platon.

3. Pourquoy les Meschans niẽt l'Enfer & le Purgatoire.

deuanciers, estant tres-veritable le dire de sainct Augustin, que l'heresie n'est iamais le premier peché, mais le sommet, la suitte, & la peine de plusieurs pechez precedens. L'heresie est vne vraye peste des esprits & fait comme celle des corps, la peste des corps vient quand plusieurs infections du corps ont precedé, & comme elle est engédrée du comble de putrefaction : ainsi en est elle le seminaire & la sentine, la peste de l'ame aussi apres plusieurs corruptions spirituelles & en produit d'autres.

Hæresis non est primum peccatũ.

4. Ceste verité se peut fortifier par l'experience de ceux qui ont tenu l'heresie contre l'immortalité de l'ame. Car nous sçauons que ç'ont esté gens vicieux & bestiaux ayant la ceruelle, en leur ventre, & leur ventre en leur ceruelle, trainants leur poitrine & pensées sur la terre à la semblãce de ce vieux dragon, à qui Dieu dit pour malediction : *Tu chemineras sur ta poitrine : & mangeras la terre, tous les iours de ta vie :* desquels le Dieu est leur ventre, dit l'Escriture, & tous sont de l'escole & de la bauge d'Epicurus, n'ayans rien d'homme que le nom& la figure exterieure. Ce sont donc ceux-cy qui disent l'ame mortelle, afin qu'auec telle creance ils passent le temps en paix, iouyssent des plaisirs de ceste vie sans picqueure, & sans crainte de la iustice diuine, qui doit glorifier de la gloire celeste les merites des gens de bien, & chastier de supplices eternels les œuures peruerses des meschans obstinez. Ce sont les trois causes qui font la source & le fonds de l'heresie qui trauerse l'immortalité de l'ame : s'il y en a quelques autres elles peuuent estre rapportées à celles-cy. Le Pere Emond nous donnera, s'il luy plaist, les remedes pour guarir ce mal d'esprit, que i'estime vne extresme folie. C'est son tour, dit le Pere Manar : Ie le vois bien respondit le Pere Emond, & suis en peine d'y trouuer ce que ie cherche, & croy qu'Hypocrates y seroit bien empesché.

4. *Tous ceux qui ont tenu cõtre l'immortalité de l'ame ont esté gens vicieux & lasches.*

Gradieris super pectus tuũ, & terram comedes omnibus diebus vitæ tuæ. Genes. 3. 14. Quorum Deus venter est. Philipp. 3. 19.

Les maladies d'esprit sont de plus difficile cure que celles du corps, & entre celles de l'esprit, il y en a deux communement incurables, l'vne est l'heresie, & l'autre la folie, desquelles peu de gens guerissent, & fort difficilement. En la maladie du corps le malade cognoist son mal, & prend volontiers la medecine. En la maladie de l'esprit tout au contraire l'esprit ne cognoist point sa maladie, & ne se soucie ny de medecin ny de remedes. L'homme heretique non seulement ne cognoist point son mal, mais pense que c'est extresme santé : & croit estre malades tous ceux qui ne sont tels que luy : & comme il est aueugle en son entendement, aussi est-il roide en sa volonté, & reiette obstinément tous remedes, les estimant poisons, & croyant tous les medecins ses ennemis capitaux. Le fol aussi n'a point d'entẽdement pour cognoistre ses defaux, & les remedes à luy necessaires : car s'il les cognoissoit il seroit sage : il n'a non plus de volonté & franc-arbitre pour vouloir & choisir les aides offertes, & l'vn & l'autre de ces deux vices est accompagné d'orgueil, pere d'heresie & de folie, & vice d'humeur reuesche, & sur tous incapable de medecine. Or icy se trouuãs ces trois vices ensemble, ils rendent la maladie triplement difficile à panser. Le sort donc ne pouuoit plus conuenablement escheoir qu'à vous, dit le Pere Manar, qui auez la science, la langue & l'experience pour dextrement surmonter toutes difficultez. Ie ne recognois pas en moy ces dons, dit le Pere Emond, mais encore que ie les eusse, ie ne me sentirois pas pourtant assez armé pour combattre vn si puissant ennemy. Ie me confie neantmoins à la faueur & grace diuine.

Les maladies spirituelles plus difficiles à guarir que les corporelles.

Le fol n'a ny entendement ny volonté.

L'heresie & la folie tousiours accompagnées d'orgueil.

1. *La garde de l'oreille exterieure & interieure necessaire pour n'estre deceu du Diable ny de son corps.*
2. *La responce d'Eue descouure sa foiblesse au serpent.*
3. *Danger de ceux qui escoutent les suggestions du Diable.*
4. *La garde des yeux necessaire pour euiter la fraude du Diable.*

CHAP. XIV.

IE pense que pour bien assaillir ceste maladie & la faire desloger des esprits, il la faut saper en ses causes, & faire selõ l'axiome des medecins & de nos Theologiens, chasser vn contraire par l'autre, comme par la chaleur on chasse le froid & par la pluye le Ciel remedie à la secheresse : ainsi nous disons que l'orgueil se guarit par l'humilité & l'auarice par la liberalité. I'opposeray donc aux trois causes de ceste heresie trois contraires.

La maladie se chasse par son contraire.

A la premiere qui est l'enuie du Diable par laquelle *la mort est entrée au monde*, & à la seconde qui est l'vnion naturelle de l'ame auec le corps, i'oppose vn double remede : l'vn est resister & faire la guerre au Diable, l'autre la faire à soy-mesme : s'esloigner de l'ennemy, & se separer de soy-mesme, & ne donner aucun aduantage ny au Diable ny au corps. Car ils conspirent ensemble cõtre le salut de l'ame, & doiuent estre repoussez par armes & saillies pareilles. Pour effectuer ces deux traicts de guerre, la garde des sens exterieurs & interieurs, est vn puissant contraire & vne forte armeure, nommément la garde de l'oreille & des yeux. Ieremie dit que *la mort est montée par nos fenestres, elle est entrée en nos maisons.* Fermer la porte à l'ennemy, c'est le garder qu'il n'entre : luy fermer l'oreille, c'est luy boucher la plus belle aduenue de l'ame. L'oreille est le sens de science, & vne porte de soy indifferente à tous allans & venans ; à tous enseignemens bons & mauuais, & y en a deux en l'homme : l'vne est exterieure du corps, & l'autre interieure du cœur. L'oreille exterieure doit estre tousiours ouuerte aux bonnes paroles, aux propos d'edification & conformes aux commandemens de Dieu ; à l'humilité, à la charité & autres vertus Chrestiennes. L'oreille interieure aux sainctes inspirations qui nous esleuent au Ciel & nous retirent des choses caduques ; L'oreille du corps doit estre perpetuellemẽt close aux paroles mauuaises non seulemẽt nuisibles au prochain, ou mensongeres, ou sales ; Mais encores oyseuses. L'oreille du cœur doit estre sur tout fermée aux suggestions qui sont contre la loy de Dieu, contre la foy, contre la charité : car telles inspirations sont du Diable. Si Eue n'eut donné l'oreille si paisible & familiere à Satan, quand il luy demanda pourquoy

1. *La garde de l'oreille exterieure & interieure necessaire pour n'estre deceu du Diable ny de son corps.*

Inuidia Diaboli mors intrauit in mundum. Sap. 2. 24. Mors intrauit per fenestrã. Hier. 9. 20.

L'oreille exterieure du corps.

L'interieure du cœur.

Cur præcepit vobis Deus vt non comederetis de omni ligno Paradisi? Genes. 3. 1.

Dieu leur auoit prohibé de mãger de tous les fruicts du Paradis, & luy eust respondu sec, Qu'en as tu à faire : Dieu sçait pourquoy il nous donne la loy, c'est à nous à obeyr & non à nous enquerir de la cause.

2. La responſe d'Eue deſcouure ſa foibleſſe au Serpẽt.

2. Mais elle luy presta l'oreille molle & patente, & de plus il luy donna vne response de mesme mollesse : *Nous mangeons*, dit-elle, *du fruict du Iardin, mais du fruict qui est au milieu du Iardin, Dieu nous a commandé, disant, vous n'en mangerez point, & ne le toucherez point, de peur que nous ne mourions.* Dieu auoit dit en affirmant, *vous mourrez*; elle dit en doubtant, *de peur que nous ne mourions*: & monstre sa foiblesse plus possible par simplicité que par malice ; soit l'vn ou l'autre, tant y a que sa response donna hardiesse à l'ennemy de mentir largemẽt contre la verité : & de calõnier impieusement Dieu. Il dit donc auec negation asseurée : NVLLEMENT *vous ne mourrez point : car Dieu sçait bien qu'au iour que vous en mangerez vos yeux serõt ouuerts, & que vous serez comme Dieux, sçachans le bien & le mal.* Qui sont quatre impudentes mensonges & autant d'equiuoques malins, & ces paroles, *Dieu sçait que vous serez comme Dieux*, sont impliquées de calomnie, mensonge & malice : cõme si Dieu eust enuié à l'homme sa grandeur, & luy eust defendu de manger de ce fruict afin qu'il ne deuint Dieu, & qu'il deust deuenir Dieu en faisant contre le commandement de Dieu : ainsi fut abusée ceste pauure femmelette & abusa son mary.

Nequaquã morte m o riemini. Genes. 3.

3. Danger de ceux qui eſcoutent les ſuggeſtions du Diable. Suggeſtions de Satan.

3. Le mesme aduient à ceux qui escoutent les suggestions du mesme serpent, quand il souffle en secret, & leur dit au cœur ou fait dire à l'oreille du corps par les Athées & libertins & autres. Que te semble des ceremonies de l'Eglise ? de tant de penitences des Chrestiens ? de tant de ieusnes & veilles? Dieu veut-il qu'õ tuë le corps? se plaist il en nos maux ? Ces façons de faire ne te semblent-elles pas autant de niaiseries? Apres ces interrogats il plante le fer & dit : « Mais penses-tu qu'il y ait vne autre vie, & que l'ame soit immortelle ? qu'il y ait vn Enfer ou vn Purgatoire ? qu'il y ait vn Dieu? Telles & semblables doutes comme traicts empestez, il va soufflant aux curieux ou endormis, & ceux-là sont en tres-grand danger de seduction & de ruine, qui ne ferment aussi tost la porte de leur sens à cet ange abuseur, & n'implorent le secours de Dieu & de leur bon Ange, & ne prennent les armes que Dieu donne à son Eglise, qui sont les Sacremẽs, & entre les aides promptes & salutaires, c'est faire le signe de la croix sur le champ, esleuer son esprit à Dieu ; inuoquer le secours de la Vierge & des autres Saincts, & proposer de se confesser, & le faire à la premiere commodité; descouurir ses pensées & sa conscience à vn bon Pere spirituel. Ceste diligence & ceste humilité fera fuyr ce Roy des superbes, & chassera ces mouches importunes de l'ame, & la fortifiera à ce qu'elle tienne ferme, comme il faut necessairement faire, sans donner aucun aduantage à l'ennemy, tant soit-il petit. Il ne demande qu'vne petite entrée pour se faire fort : qu'vn poil de teste pour faire vn sorcier : qu'vn petit consentement pour renuerser l'estat de l'esprit : qu'vn petit trou pour se faire apres vne grande bresche, comme il aduint à ce premier rencontre. Le Sauueur nous enseigna cõme il falloit escrimer contre cet ennemy, quand il le renuoya court en toutes ses demandes, sans luy octroyer vne seule chose de celles qu'il luy demanda, qui n'estoient pas grandes en apparence : pour le moins la premiere qui estoit chãger les pierres en pain, ce qui pouuoit estre fait sans peché pour soulager la faim, n'eust esté qu'il se faisoit au gré & à la sollicitation de l'ennemy, qui estoit vn aduantage pour luy & vn commencement de prise.

4. La garde des yeux neceſſaire pour euiter la fraude du Diable. Pourparler d'Eue cauſe de ſa cheute.

4. Auec la garde de l'oreille il faut ioindre celle des yeux, & ne receuoir aucun obiect qui puisse faire bresche en l'ame, & donner entrée à l'ennemy, de peur qu'apres il ne mette le feu & la sedition en la cité de l'ame surprise.

Quand Eue eut parlementé auec le serpent, & ouy trop attentiuement la leçon qu'il luy donnoit, elle ietta les yeux à l'arbre defendu, & vit que son fruict donnoit apparence d'estre de bon goust & de bonne nourriture : estant iceluy aggreable & attrayant. Apres ces regards & discours sensuels, elle leua la main : print le boucon, & l'auallant auala la mort : car aussi-tost elle perdit le priuilege de l'immortalité du corps; fut subiecte à la mort, & blessa son ame d'vne playe mortelle à la mort mortelle & immortelle, & ne sentant encor son mal, persuada Adam de faire le mesme, & fut ouuerte par deux personnes la ruine totale du genre humain, à laquelle tous les mortels estoient precipitez, si vn meilleur Adam ne l'eust reparée. Ceux là encor sont deceus par le Diable, & tombent à l'erreur contraire à l'immortalité, qui considerant le corps en naturalistes & trop sensuels anatomistes, regardent terrestrement & sans reflexion, la composition, la naissance & la mort des hommes & des bestes : Car ne voyant exterieurement aucune difference en la vie, aux sens, aux nerfs, aux muscles, & en l'extinction du corps : si par la foy & raison, ils ne corrigent leurs yeux, les yeux leur feront dire ce que disent les mescreans ; que l'esprit de l'homme & de la beste sont de mesme condition & nature, comme cy-deuant les auons ouy parler ; Et comme l'œil s'il n'est radressé par l'entendement donne entendre que le Soleil n'a de largeur qu'vn pied & demy ; Ainsi fera-il croire que l'ame de l'homme s'esteint auec le corps comme celle de la beste : Car en l'exterieur il n'y voit aucune difference, si la raison & la foy au dedans ne l'esclaire d'vne lumiere plus forte. Et icy faut à bon escient implorer le secours diuin, & dire en ses doubtes ce que disoit au Sauueur ce bon pere larmoyant pour la maladie de son fils : *Ie croy Seigneur secourez mon incredulité.* Et ce que disoient les Apostres au mesme Seigneur, *Augmentez nous la foy* : Et Dieu qui est la mesme misericorde ne faudra point de fortifier la foy de ceux qui l'inuoquent ainsi.

Anatomiſtes & naturaliſtes.

Parolès des infidelles cy deuãt ch. 9

1. *Visions de Gennadius medecin de saincte vie.*
2. *Chastiment salutaire à vn ieune homme de Gascongne.*

CHAP. XV.

Viſions de Gennadius medecin.

Les remedes susdits sont ordinaires & bons, Dieu en fournit souuent des extraordinai-

S. August. ep. 100. ad Euodiũ. t. 2

res & plus pressants selon l'appoint de sa prouidente sagesse. Tels furent les deux que S. Augustin rapporte en deux exemples : L'vn fut d'vn sien amy medecin appellé Gennadius, duquel il rapporte la vision en ces mots à Euodius Euesque, *Vous cognoissez*, luy dit-il, *nostre frere & tres-cher amy Gennadius medecin cognen de tout le monde, habitant maintenant à Carthage, & cy-deuant honoré à Rome par plusieurs belles cures & essais de son art ; homme pieux au reste, & charitable à tous les pauures. Il nous raconta comme autrefois estant ieune & fort occupé à faire des aumosnes, il douta s'il restoit quelque autre vie apres ceste-cy mortelle ; Dieu ne voulut point laisser perir ny l'esprit ny les bonnes œuures de cet amy des pauures : & voicy comme il fut aide. Il se monstra à luy dormant vn iouuenceau de belle prestance, & digne d'estre contemplé, qui luy dit, suy moy : il suiuit & paruindrent à vne Cité en laquelle il oyoit du costé droit d'icelle vne voix d'vne melodie & suauité extraordinaire, & iamais apperceuë : comme il estoit attentif à gouster ce chant, sa guide luy dit que c'estoient les hymnes & chœurs des Sainctes ames bien-heureuses, là dessus il s'esueilla & sa vision s'esuanouit, & ne s'en soucia pas autrement plus que d'vn songe commun : mais le mesme iouuenceau se monstrant à luy en vn autre nuict, luy demanda s'il le recognoissoit. Il respondit que fort bien. L'autre replique : quand m'as tu veu ? vn peu deuant, dit-il, & luy raconta de ferme memoire, de poinct en poinct la vision, la musique & les susdits hymnes des Saincts. Icy le iouuenceau insista, dy moy si ce que tu as veu a esté en dormant ou en veillant : Il respondit qu'en dormant : Il est vray dit le iouuenceau : Or sçache que comme tu as veu les choses susdites en dormant, ainsi tu me vois à cet heure en dormant : & luy demanda encor, & où est ton corps maintenant ? l'autre luy respond en ma chambre. Il poursuit demandant, mais sçais-tu bien que tes yeux sont liez & fermez en ton corps, & que par eux tu ne vois rien à present. Ie le sçay bien, dit-il, par quels yeux donc, dit le Iouuenceau, me vois tu ? le dormant se teut n'ayant que respondre. Alors adiousta la guide & luy dit clairement : Comme les yeux de ta chair sont ores oyseux sans operation, & toutefois ce sont les yeux desquels tu me vois & apperçois en ceste vision, de mesme quand tu seras mort n'operant rien par les sens de ton corps, tu auras la vie de laquelle viuons, & les sens par lesquels tu sẽtiras. Garde toy donc desormais de douter que l'ame ne viue apres la mort du corps. Ainsi creut Gennadius & laissa sa doute, & par qui enseigné sinon par la prouidence & misericorde diuine ?* Iusques icy sainct Augustin qui dit ces visions faites à Gennadius, voyant sans yeux, & parlant sans paroles du corps, estre difficiles à exposer, & qu'il ne faut laisser pourtant de les croire vrayes, veu que plusieurs choses adniennent aux hommes veillans & dormans, dont ils ne sçauroient exposer ny en monstrer les causes ; que toutesfois ils experimentẽt iournellemẽt & les croyẽt. Vn Ange parla en l'esprit de Daniel veillant : vn autre apparut à S. Ioseph en dormant, & l'aduertit de fuïr en Egypte : Ces choses nous sont difficiles à declarer, & nous semblent admirables, parce que nous n'en sçauons les causes : mais elles sont vrayes neantmoins, & doiuent estre creuës parce que l'escriture les raconte.

Premiere vision d'vn ieune hõme.

Dieu autheur de la foy.

Visiõs difficiles à exposer, mais vrayes.

Angelus qui ad me loquebatur. Dan. 8. 18.

Angelus apparuit in somnijs Ioseph. Matt. 2. 13

Vision d'vn extasié qui deuina la mort d'vn trespassé.

S. Aug. de cura mort.

Le second exemple aduint au bourg Tulien voisin d'Hipone Eueſché de sainct Augustin en la personne d'vn quidam nõmé Curina. Cestuy-cy extasié & perclus des sens gisoit plusieurs iours comme mort, & n'eust esté vn peu de palpitation qu'on luy sentoit au cœur, on l'eust enseuely : à la fin reuenu à soy, il pria les assistans « d'enuoyer quelqu'vn à la maison du serrurier « appellé aussi Curina, & sçauoir ce qu'on y di- « soit. On y enuoya aussi-tost, & tandis on luy de- « manda la cause de ce message. Il respondit qu'il « reuenoit du lieu des morts, où l'on auoit de- « mandé Curina le serrurier. Ceux qui furẽt mandez rapporterent que ce serrurier estoit trespassé vn peu deuant. Les ames doncques viuent apres la mort du corps, voyent & entendent les choses absentes, quand il plaist à Dieu, qui donne par sa prouidence ces exemples extraordinaires, pour oster toute occasion de douter aux incredules. Ce sainct Docteur ne les raconteroit pas s'ils n'estoient vrays & dignes d'estre contez. Les aduersaires de l'immortalité les doiuẽt croire s'ils ont quelque foy & respect aux gens de conscience & de iugement.

Chastimẽt salutaire doné à vn ieune escolier Gascon pour sa curiosité, l'an 1585.

2. I'en ay ouy raconter vn autre merueilleux fort à propos icy. C'estoit vn escolier estudiant à Bourdeaux l'an 1585. enuiron, aagé de dix-huict ans, de bon esprit, mais plus curieux de sçauoir que de bien faire. Or s'estant ietté à la lecture de toutes sortes de liures, il apprenoit à ne rien croire, & commença à doubter de toutes choses : vn iour donc assailly d'vne violente suggestion, il entra en doubte s'il y auoit des esprits, & mesme s'il y auoit vn Dieu, & si ce qu'on disoit de l'immortalité de l'ame estoit vray, sur la tourmente de sa perplexité, il s'en alla vne nuict au clair de la lune vers le port demandant à Dieu en grãde emotion de luy faire cognoistre s'il y auoit des esprits. Car s'il y en a, disoit-il, ie sçauray « qu'il y a vn Dieu maistre des esprits, & que l'a- « me est immortelle. Aussi-tost qu'il eut mis hors « la bouche sa conception, il entendit galopper & « crier, sans voir personne, plusieurs cheuaux & « cheualiers autour de soy, à tel bruit que s'ils fai- « soient les voltes en vn manege. Il fut saisi d'vn si « grand effroy qu'il en cuida mourir : s'estant vn « peu rassis & recommandé à Dieu, il en conceut « quelque esperance que cela ne seroit rien, & « pria Dieu instamment à ces fins : mais il ne fut « pas incontinent exaucé, ny sans payer l'amende « de ses curiositez : car les cheualiers bien-tost a- « pres reprindrent leurs courses, & les continue- « rent, non pour vn ou deux iours, mais l'espace de vingt-quatre ans : par interualles, de nuict, de iour : tantost estant luy seul, tantost en compagnie : à la ville & aux champs, & personne n'entendoit ces bruits que luy. En fin humilié & purgé de sa faute par penitence & assez longue patience, il fut deliuré & confirmé à bonnes enseignes en la verité de laquelle il doutoit, & raconta sa fortune à celuy qui m'en a fait le recit. Ce fut vne leçon assez longue & vne peine iuste, mais temperée de misericorde pour corriger & sauuer ce ieune homme.

Digitized by Google

1. *En choses hautes, grand cœur & grand effort.*
2. *Qui veut estre en repos d'esprit doit faire la guerre à sa chair.*
3. *L'attouchement espandu par tout le corps & le plus terrestre.*
4. *Les sciences de tant plus nobles que plus esloignées de la consideration des choses materielles.*

CHAP. XVI.

En choses hautes grād cœur & grand effort.

A La troisiesme cause qui est la vicieuse vnion de l'ame auec le corps, il est difficile d'y remedier : parce que c'est vne amitié fort estroitte, adioustée de surcreuë à la naturelle, si bien qu'il est besoing d'vn grand cœur & d'vn grand effort pour rompre ces doubles amarres & cordages serrans l'esprit à la chair, & mettre l'ame en liberté. Il faut donc faire ce que ce vaillant capitaine faisoit, chastier son corps par ieusnes, par haires, par disciplines & autres afflictiõs. Les soldats delicats diront que ceste escrime appartient aux hermites & religieux : Ie dis qu'elle touche tous ceux qui veulent estre vaillans, & gaigner la victoire & la couronne. Quand sainct Paul exhortoit les Corinthiens à ces exercices, il ne parloit pas seulement aux Ecclesiastiques & religieux, mais à tous les Chrestiens, & leur monstroit l'exemple des payens qui ne s'espargnoient en rien pour gaigner les prix Olympiques, qui n'estoient que des couronnes de foin. *Quiconque luite*, dit-il, *s'abstient de toutes choses, & ceux-là le font pour la couronne corruptible, mais nous pour l'incorruptible.* Donc ceux qui disent que c'est le partage des Religieux, ils confessent leur lascheté, & renoncent à la victoire deuant qu'entrer au combat, indignes du prix de la gloire immortelle, & dignes d'estre cassez de la compagnie des vaillans. Ils rougiront vn iour d'vne honte eternelle, de voir qu'ils se seront laissez deuancer par des gentils & mōdains, qui s'abstiennent du vin, de la chair, du lict, & de toutes choses qui amolissent le corps, pour se rendre forts à la luite, & legers à la course, & emporter le prix : & eux ne se veulent remuer pour le Royaume des cieux.

Castigo corpus meum.

Soldats sās cœur.

Quicunq; in agone contendit, ab omnibus se abstinet. 1. Cor. 9. 25.

2. Ceux donc qui desirent de rendre leur esprit victorieux de la chair, qu'ils s'exercent à bon escient à tirer des armes contre tous les sens exterieurs & interieurs, contre les yeux nommément : les apprenant à s'ouurir & fermer au clin de la raison, & ne se ietter à la visée d'aucun obiect qui les puisse inuiter à mal penser. *Si ton œil te porte danger & te scandalise, arrache le & le iette hors de toy: il te vaut mieux entrer borgne en la vie, que d'estre ennoyé à la gehenne auec deux yeux*, dit le Sauueur.

2. Qui veut estre en repos d'esprit doit faire la guerre à sa chair.

Si oculus tuus scandalizat te erue cum & proijce abs te. Matt. 18. 9.

Et c'est icy qu'il se faut vaillamment faire force : les fauconniers mettent le chapperon à l'oyseau, afin que ne voyant rien il ne prenne subiect de se debatre : I'ay dit de la garde des oreilles tantost : i'adiouste icy contre la curiosité d'ouyr, & dis qu'vne oreille curieuse, aussi bien qu'vn œil curieux, ne peut faillir de tomber dans les filets de Sathan. Dina fille de Iacob, curieuse d'aller voir & ouyr les femmes & peuples estrāgers, fut rauie, & perdit sa chasteté, & fit perdre la vie à plusieurs peuples, & mit en euident danger toute la maison de son pere. Combien en y a-il qui ont perdu la foy, & sont tombez en la trape de plusieurs heresies, particulierement de celle que nous refutons, pour auoir ouuert l'oreille aux paroles des errans, & ietté les yeux dans leurs liures, se licencians sans scrupule de manier toute sorte d'imprimez & de poisons, estimās & disans qu'il faut tout sçauoir, & choisir le meilleur, comme si chacun estoit passé Maistre & Docteur pour cognoistre le mensonge & la verité, l'arsenic & le sucre ; ce n'est pas à toute sorte de personnes de faire ce triage ; mais seulement aux gens entendus & versez aux bonnes sciences : les autres penseront bien choisir, & au lieu de prendre la teste & le bon sens, ils prendront la queuë & le venin, & l'heresie pour la religion. Et comme les sentimens de la veuë & de l'oreille doiuent estre dressez à seruir l'esprit ; aussi faut-il façonner les trois autres à la bride, & à bien porter leur teste comme plus panchans & plus attachez au corps & à la terre. Que les senteurs & parfums n'approchent iamais le corps d'vne ame guerriere ; Que la bouche ne reçoiue que la dose proportionnée à l'estomac, & le iuste qualibre des viandes necessaires pour substanter le corps & non l'engraisser. Vn cheual trop nourry de foin & d'auoine deuient poussif & tardif ; & la paille le doit descharger, & rendre leger. Iules Cæsar ne craignoit que les ennemis maigres, comme plus habiles à former vn braue dessein, & le pousser à l'execution ; le Diable craint les ieusnes & les ieusneurs.

Dina violée. Gen. 34. 3.

Liberté de lire toutes sortes de liures.

Comme la veuë & l'oreille, ainsi l'odorat, le goust, & l'attouchement doiuent estre reglez. Pour l'odorat. Pour le goust. Iules Cæsar craignoit les hōmes maigres. Plut. en sa vie.

3. L'attouchement le plus large & le plus terrestre de tous les sens, doit estre apprins à ne flatter & chercher ses aises, au coucher, au vestir, à porter la main à choses non necessaires ; voire mesme en son corps. Qui garde les yeux & les oreilles & quelque autre des cinq sens, il garde vne fenestre ou vne guarite du fort : mais qui garde l'attouchement, il garde la courtine de la muraille : & vn homme qui ne le sçait garder, est vne ville demantellée. Auec la mortification des sēs exterieurs, il faut ioindre celle des interieurs & dompter les passions, la cholere, la concupiscence, & les autres esquadrons de l'homme inferieur & sensuel : & mener vne continuelle guerre contre ses membres, descharner l'ame de sa chair, & la separer de son commerce pour la faire regner en vraye paix & en dame maistresse.

3. L'attouchemēt espandu par tout le corps est le plus terrestre.

4. Les sciences sont plus nobles, à mesure qu'elles sont plus esloignées de la consideration de la matiere, & choses materielles : la Theologie, la Methaphysique, la Mathematique, & semblables : l'ame est en sa perfection quand elle peut contempler les choses diuines sans message de corps. C'est ainsi qu'il faut rompre ce fol amour & le descoudre de l'ame, & qui ne le faict il se condamne à l'esclauage & à la cadene de sa chair, & sera contrainct de suiure ses conseils, ses appetits, ses erreurs & ses fantaisies : & se conuertira à la fin en chair. Salomon deuint Idolatre tout sage, sçauant & tout vieil qu'il estoit, parce qu'il se laissa coiffer à l'amour de son corps, & de celuy des femmes, *& son cœur fut depraué par les femmes*, dit l'escriture : & Adam fut peruerti par la sienne : l'Esprit donc qui ne sera la

4. Les sciēces de tāt plus nobles que plus esloignées de la cōsideratiō des choses materielles.

Deprauatum est cor Salomonis 3. Reg. 11. 4.

Adam. Genes. 3.

guerre à son Eue, & à sa chair, il ne peut faillir de perdre la lumiere de l'entendement & marcher en perpetuelles tenebres. Qui se veut presumer plus sçauant, plus subtil, plus sage que Salomon? Et si l'esprit de Salomon a esté gasté par le fol amour de la chair qui se promettra euiter les erreurs de la chair, s'il ne se despestre de ses amours? l'amour de la chair tire droict au precipice d'erreur, & d'heresie, & n'y eut iamais heretique qui ne fut charnel; & l'heresie est du train de la chair, & mise par l'Apostre entre les œuures charnelles, encor qu'elle ait son siege en l'esprit, parce qu'elle est engendrée de la chair, prend son accroissemét de la chair, faict sô Dieu de la chair, & finit en la chair. Côsiderez toutes les heresies qui depuis les Apostres ont trauersé l'Eglise & les esprits humains, vous trouuerez que la chair leur a esté en tout tres-estroite compagne, & presidente en tous leurs conseils. Il ne faut donc s'estonner si l'heresie qui croit l'ame mortelle a prins racine en l'esprit de plusieurs, veu la grande multitude de gens charnels qui regne, addonnez à leurs sens, & desquels l'ame s'est fonduë en chair, & ne se peut releuer à plus hautes pensées que celles que la chair & la terre luy suggerent; mais ceux qui sont sortis des tenebres du corps & ont renoncé à l'amour de la chair, ceux-là ont des yeux propres pour voir l'immortalité de l'ame, & voyent en plein iour la verité de ceste assertion, & de toutes les autres propositions de nostre Religion & vraye Philosophie.

L'heresie mise entre les œuures charnelles. Operacarnis idolo-latria, contentiones, sectæ. Gal.5.20.

1. *Trois fautes des oppugnateurs de l'immortalité de l'ame.*
2. *Qui oppugne l'immortalité de l'ame renuerse la Religion Chrestienne.*

CHAP. XVII.

1. *Trois fautes des oppugnateurs de l'immortalité de l'ame.*

POur la fin de mon discours, Ie remonstre aux oppugnateurs de l'immortalité de l'ame trois fautes qu'ils commettent qui les doiuent esmouuoir, & faire rougir, s'ils ont entédement pour se cognoistre, & volonté de radresser leur tortuosité. La premiere, qu'ils nient opiniastrement vne chose verifiée par toutes les preuues qui peuuent faire croire les hommes de iugement & de foy, comme il est euident par les argumens qui ont esté deduits aux precedens discours: car qui ne voit à la lumiere naturelle, & ne croit à la voix commune de l'vniuers, à Dieu qui par le disertement en ses Escritures, & par la bouche de ses Prophetes & Docteurs, celuy-là est abandonné de conscience comme d'entendement, & n'est pas homme.

L'heresie de l'immortalité de l'ame fait vne charongne de l'homme. *L'homme n'a point d'honneur de la raison si l'ame n'est immortelle*

La seconde, que oppugnans vne verité si honorable & si importante à l'homme, ils font vne pernicieuse & insigne iniure à la dignité des hommes les priuans, entant qu'ils peuuent, par leur heresie du bien & honneur de l'immortalité de leur ame, & les mettant au rang des bestes; ains les faisans de pire condition qu'elles: car leur ostant ceste bague precieuse, c'est leur oster l'image de Dieu & faire à la fin vne voirie de l'a-[illegible]me du corps des hommes. Si quelqu'vn dit que l'homme durant sa vie est assez preferé à la beste par la raison en ce peu de temps qu'il la tient, encor que l'ame meure. Ie dis au contraire que par la raison sans l'immortalité, il est rendu plus chetif & miserable que les bestes. Et voicy comment outre ce qui en a esté dit.

L'homme de bien se doit resoudre d'endurer en ceste vie.

La raison commande de viure selon la vertu, d'endurer pour elle les trauaux & les mesaises de la vie, voire subir la mort pour la iustice: & l'homme de bien se doit resoudre à souffrir autant de trauerses, comme il y a de vices & d'hommes vicieux au monde, qui tousiours sont en plus grand nombre que les gens de bien.

Or si apres auoir beaucoup pati, il n'a ny foy ny esperance de mieux estre en vne autre vie, il seichera de desespoir sur ses pieds, affligé en son esprit & en son corps, & sera reduit en pire estat que les animaux sans raison, lesquels comme ils sont priuez d'entendement & de discours, aussi ne s'affligent-ils point des peines futures qu'ils ne peuuent preuoir, ny craindre, comme l'homme les preuoit, & les craint apprins de la raison.

Sans la foy de l'immortalité, tout homme vit des-honoré & miserable.

Que si l'homme vit en meschant & s'addonne aux vices, il est encor icy plus infortuné que la beste, & plus des-honoré que la beste, abusant de la raison, & l'employant pour s'en seruir en ses desbordemens, durant ceste vie mortelle, & apres ceste vie, quoy qu'il n'y pense point aueuglé de sa mescreance, il sera miserable eternellement. Parquoy ce peu de temps, que l'homme est honoré de la raison tâdis qu'il vit sur la terre, il est inferieur à la beste s'il n'a la foy de l'immortalité, soit qu'il viue bien, ou qu'il vueille estre vicieux. Ceste heresie donc rauit au genre humain son honneur & sa gloire, & le rauale au dessoubs de la beste. Or il n'y a homme d'hôneur qui ne se fasche si on l'appelle beste, comme se tenant atrocement iniurié. Combien donc est grande l'iniure & le grief de ceux, qui par leur heresie font tous les hommes non seulement bestes, mais pires que bestes, & diffament leur race par leur incredulité, &, qui est infiniment deplorable, perdent les ames par la poison de leur fausse doctrine?

2. La troisiesme faute est que se disans Chrestiens ils se rendent coulpables d'vn crime enorme contre leur religion: car ils renuersent d'vn coup le mystere de nostre redemption, & arrachent les premiers fondemens de la foy Chrestienne. Dés qu'Adam eut peché, Dieu promit vn Messie, vn Sauueur & vn Redempteur des hommes, & toutes les loix, les escritures & sacrifices ordonnez en l'Eglise de Dieu, nous enseignent ceste foy: si l'ame est mortelle, ceste foy se dissipe en fumée: car le Sauueur n'est pas venu pour nous rachepter de la mort du corps, veu que tous meurent de ceste mort: & luy-mesme l'a soufferte, ny de la mort naturelle de l'ame, car l'ame est immortelle pour le regard de ceste mort, & viura tousiours. C'est pour deliurer les ames de l'Enfer & de la mort eternelle encouruë par le peché, & les faire viure vn iour auec le corps eternellement: de quoy donc sera Redempteur le Fils de Dieu, si les ames meurent de la mort naturelle comme les corps, & ne sont plus en estre apres la mort du corps? Que deuiendra la foy de l'Incarnation? de la mort du Sauueur? de son Iugement dernier? de l'Enfer

2. *Qui oppugne l'immortalité de l'ame, renuerse la Religion Chrestiéne.* Inimicitias ponã inter te. Genes.3.

Vn Sauueur du genre humain.

L'Enfer.

Le 8 traité

& du Paradis, si les ames ne sont plus ny en ce monde ny en l'autre estant sorties du corps? Tels Chrestiens donc sont-ils Chrestiens, & non destructeurs de la foy Chrestienne? Voyla mes conclusions & mon escot, mes Peres; il ne reste qu'à leuer la nappe, si ce n'est que le Pere Prouincial vueille adiouster comme fruicts de table, quelque enseignement de ceux, qu'il tient du Bien-heureux Pere Ignace, touchant la matiere qui a esté traictée, & nous l'ouyrons volontiers. Ie suis venu, mon Pere, pour estre vostre auditeur, & non Orateur, dit le Pere Manar: mais vostre charité, dit le Pere Maldonat, ne nous veut pas refuser vn petit mot, sinon comme dessert, au moins comme actions de graces. Ie soubscrits, dit Monsieur de Mailiane, à ceste requeste, & moy encore, dit le Pere Hayus: elle est iuste & facile, vous ne pouuez reculer de nous l'appointer. Et que diray-ie apres que vous auez tout dit, mes Peres, respondit le Pere Prouincial? Vn petit mot, dirent tous, du zele ardent de ce grand champion és guerres de Dieu, pour le salut des ames: qui inspiré du ciel a dressé ceste compagnie pour les acheminer à l'heureuse immortalité. Ce poinct vous est demeuré tout entier, & porte assez de matiere. Le Pere Manar repliqua, il n'en porte que trop, & vous me voulez faire marquer vn poinct d'vne longue & large campagne, & entreprendre sur la definition des Mathematiciens, qui disent que le poinct est sans quantité. Ie ne voudrois pas les offenser en les refutant, mesmes sur la fin d'vn long & graue discours, & vous ennuyer par la repetition des choses que vous sçauez, neantmoins pour n'esconduire du tout vostre charité, ie marqueray trois causes principales, que ie tiens de la bouche de nostre Pere, qui peseront le petit mot & le poinct que vous me demandez, & vous mettray deuant les motifs de son ardant zele.

1. *Premiere cause du zele du bien-heureux Pere Ignace, prinse de l'amour de Dieu enuers les hommes.*
2. *Seconde cause du zele du bien-heureux Pere Ignace, prinse de l'excellence de l'ame.*
3. *Troisiesme cause prinse de la consideration du bien qui se fait aux ames.*

CHAP. XVIII.

1. Premiere cause du zele du P. Ignace.

Sic Deus dilexit mundum. Ioan 3.

Maiorem charitatẽ nemo habet quàm Ioã.

La premiere cause de ce zele est la consideration du grand amour que Dieu a porté aux hommes, pour lesquels il a donné son cher fils, *affin qu'ils ne perissent, mais ayent la vie eternelle.* C'est ce mesme fils qui dit ces paroles, & ce fils Dieu, comme son Pere, thresor de bonté & sagesse infinie, qui n'est venu en ce monde, & n'a conuersé auec les hommes, & n'est mort entre les hommes, que pour les sauuer.

Cet amour ne peut estre plus grand, & passe la capacité des esprits Angeliques; & si l'amour des hommes ne peut aller plus auant, que de dőner la vie pour leurs amis, quel doit estre estimé celuy de Dieu maistre & Seigneur, qui s'est donné à la vie, & à la mort, non seulemēt pour les hommes amis, mais encor pour ses ennemis, pour ses seruiteurs & vassaux, affin de les deliurer de la mort eternelle, d'vn souuerain mal, & de plus de les adopter à l'heritage de son Royaume. Il auoit donné à l'homme tout ce monde visible, ses Creatures, & la science d'icelles, pour nourrir son esprit & son corps; Donné le monde inuisible de ses Anges, pour le seruice des hommes, en destinant vn à chasque ame, pour luy estre gardien & conseruateur, dés sa cőception iusques à la mort, c'estoit beaucoup: mais rien au prix du present qu'il a fait, se dőnant soy mesme & vn Royaume de vie eternelle.

Discours du Pere Ignace sur l'amour de Dieu enuers les hommes.

Nostre Pere donc discouroit ainsi: Si Dieu a donné son fils, & auec luy tout le reste, & si le fils s'est donné soy-mesme, auec son S. Esprit, pour garder les ames de perir, pour leur faire gaigner l'heureuse immortalité, les garantissant de la mort eternelle, que dois-ie faire, & que doiuent faire les hommes, s'ils sont vrays hommes & amateurs des hommes, pour contribuer au salut de leurs freres, & imiter vn si diuin patron de l'amour de Dieu pour sauuer les hommes? Et ne sont-ils pas heureux, & dignes d'vne eternelle recompense & honneur, tous ceux que Dieu appelle à cet office diuin, du soin & de la cure des ames? les Euesques, prelats, & pasteurs, astres & anges terrestres, pour illuminer, eschauffer & conduire les ames à la gloire celeste? Et ne suis-ie pas auec mes compagnons obligé d'vne extresme obligation à Dieu, de m'auoir donné le loisir, & quelque moyen en ceste cőpagnie de trauailler pour les hommes, & chercher leur salut ayant vn si diuin patron du fils de Dieu, posé deuant les yeux, & vne si belle lice à gaigner le prix de l'immortalité pour moy & pour les autres mortels?

2. Seconde cause du zele du B. P. Ignace prinse de la dignité de l'ame.

Vne seule ame vaut plus que mille mondes materiels.

Nulle creature bastante pour rachepter l'homme.

Tout despēdre pour sauuer vne ame.

La seconde cause est prinse de l'excellence de l'ame qui est si grande, que vous auez entendu en partie, & que les Anges ne peuuent cőprendre, vous sçauez qu'elle porte en son essence la viue Image de Dieu, & les marques de sa bonté, puissance & sagesse, mille mőde materiels, cőme le nostre, ne sçauroient esgaler la valeur d'vne ame seule. Et faut bien qu'elle soit d'vn merueilleux prix, puis que Dieu mesme s'est fait homme pour la rachepter, n'estant aucune creature bastante à fournir sa rançon, & à voulu employer son infinie puissance, bonté, & sagesse, sans espargne, pour remettre ceste noble captiue, en l'esperance des droicts de sa felicité perduë, & la tirer des peines immortelles, & la faire heritiere de ses biens infinis. Y a-il bonne occasion, disoit ce zelateur des ames, de veiller & trauailler, de courir d'vn monde à l'autre, & de mourir pour les ames que Dieu a tant cheries, & creées auec l'appareil de tant de merueilles en leur nature & en leur fin? Les enrichissant de ses dons celestes; les preferant à toutes ses œuures mondaines: les destinant à la gloire de ses richesses? Et peut-on faire chose plus aggreable à ce Seigneur, que de contribuer au salut de telles siennes creatures, si nobles & si precieuses deuant luy?

La troisiesme, prinse du bien qu'on fait à l'ame en la sauuāt.

La troisiesme est la consideration du benefice qu'on fait à l'ame, doublement grand. Premiement de l'ayder à conquerir vn Royaume infiny en gloire, en richesses & en durée. Secődement de la retirer de la misere eternelle assortie de tous maux. Certes si vn Roy ayant perdu vn Royaume puissant & riche trouuoit quelque autre

Roy

Roy si amy & si fort, qui le remit en son thrône & fortune, il penseroit auoir receu vn benefice d'obligation immortelle. Or est-il que qui ramene vne ame au chemin de vertu & à la grace de Dieu, il luy fait recouurer la courône perduë du Royaume celeste, plus grand infiniment que tous les terrestres, que le peché luy auoit fait perdre ; & de plus, il la deliure de la confusion & des tourmens immortels. Car qui perd ce Royaume-là, il encourt necessairement le malheur de l'Enfer qui est vne misere espouuantable, les hômes bien nais sont esmeus à seruir Dieu par la consideration de sa bonté : les meschans par crainte de la peine. Ils ne se soucieroient pas beaucoup d'offenser Dieu & perdre le Ciel, pourueu que l'ame mourut auec le corps & qu'ils n'encourussent la gesne ; Mais Dieu vray amateur des hommes, & sage moderateur de leur nature, a pourueu aux bons & aux meschâs; donnant l'amorce à la vertu, & la bride au vice, par l'eternel decret de sa Iustice, qui porte que qui fait bien soit couronné de gloire, & qui fait peché à la mort soit priué de la vie & du souuerain bien, & par mesme sort tombe en vn souuerain mal. Les Roys & Royaumes de ce môde peuuent estre perdus & ruinez, sans tomber à l'extremité de malheurs contraires. Denys le Tyran perdit ses domaines terriens : mais il n'eust pas esté mal heureux par ceste perte s'il eust eu la vertu, comme plusieurs Monarques, qui ont perdu les leurs; ou de leur plein gré les ont abandonnez, ayant vescu apres vne vie priuée, sans aucune misere : mais en ceste fortune il en est autrement, & personne ne peut faire naufrage du bien, qu'il ne soit condamné au mal. Parquoy celuy qui gaigne vne ame, outre qu'il faict vn seruice tres-aggreable à Dieu, & digne du ciel, il s'inuestit ceste ame du droict d'vn Royaume infiny, & la deliure d'vne peine infinie, & ce bien-heureux Pere auoit tres bonne raison quâd il disoit que la conuersion d'vne seule ame; estoit vn plus noble exploit de vaillance & vne conqueste plus grande, que toutes les victoires des Alexandres, des Cesars, & de tous les autres grands Empereurs & Capitaines du monde, & que l'acquisition de mille Royaumes : & qu'il valoit mieux à l'homme perdre mille Royaumes s'il les auoit ; que perdre son ame seule : & gaigner son ame seule que mille mondes. C'est le diuin aduertissement que le fils de Dieu donne, disant : *Que profite-il à l'homme d'acquerir tout le monde, & faire perte son ame, ou que donnera l'homme en eschange de son ame?* las! que le monde est aueuglé de ne voir cecy ! & lasche de le negliger s'il le voit !

Pourquoy les meschâs desirêt que leur ame soit mortelle.

Denys le Tyran.

Bien immortel de gaigner vne ame.

Dire du bien heureux Ignace.

Quid prodest homini si vniuersũ mũdum lucretur. Math 16. 26.

1. *Les exercices spirituels du B. heureux Ignace.*
2. *Les exercices spirituels vtiles à toute sorte de vacations.*
3. *Trois marches à la vie parfaicte.*
4. *Les exercices spirituels oppugnez par le Diable.*

CHAP. XIX.

OR comme Dieu l'auoit doüé d'vn ardant zele des ames, & fait chef d'vn ordre tout dedié à la conqueste *des ames* ; Ainsi luy donna-il premierement la volôté & l'industrie de dresser ceux qui le voudroient suiure en telle vacation, & les façonner au manage de la vertu religieuse par toute sorte de bons enseignemens, & exercices de la vie actiue & contemplatiue. A ces fins il escriuit entres autres aides la methode des exercices spirituels où l'espace de quelques iours la personne vacquant à part soy à Dieu, sequestrée de tout autre affaire, soubs la conduite d'vn pere spirituel, apprend en premier lieu de se purger du peché, se despoüiller de ses mauuaises habitudes & inclinations, & dompter ses passions : secondement d'apprehender les choses celestes & eternelles, & la vanité des mondaines & corruptibles : & finalement de s'vnir auec Dieu d'vn parfaict amour, qui sont les trois marches de la vie spirituelle ; de purgation, d'illumination, & d'vnion pour monter au sommet de la perfection Chrestienne; & qui les sçait bien, il a de tres-bonnes addresses pour se rendre soy-mesmes parfaict auec la grace de Dieu, & pour perfectionner encor les autres à la portée de nostre fragilité : & ceste methode n'est pas seulement pour les Religieux de ceste compagnie, mais pour tous les autres, soient Religieux, soient autres Ecclesiastiques, ou gens seculiers de tous aages & vacations : Dieu en a donné de bonnes experiences qui continuent tousiours, depuis que le bien-heureux Pere les commença à mettre en vsage, à l'instruction, profit, & consolation de plusieurs Ecclesiastiques, gens de Cour & d'armes, vieux, ieunes, Magistrats, Iuges, soldats, qui sont sortis & sortent ordinairement de ces exercices, auec des changemens de mœurs, & de vies admirables, & s'estonnent eux-mesmes d'eux-mesmes, se voyans si heureusement changez d'vn homme en vn autre, & l'ennemy des hommes qui hait a outrance leur bien & salut, cognoissant ces fruicts a tasché par ses supposts d'en rendre inutiles les arbres : mais Dieu amateur des hommes, les a rendus plus fertiles & verdoyans, & tourné les langues & sagettes des mesdisans contre les flancs de leur mesdisance. Icy monsieur de Maillane : Ie suis tesmoin domestique de l'vn & de l'autre, dict-il, car i'ay veu de merueilleux changemens de vie en plusieurs de nostre noblesse ayant esté espurez en la fournaise de ce feu, & veu encores les oppugnateurs de ces exercices brusler d'enuie à leur confusion : Ils s'amanderont, dit le Pere Manar : & poursuiuant son fil, Dieu donna en second lieu au mesme pere, le desir & l'art de composer vne diuine regle, dressée toute pour le public des ames, & pour vacquer au salut de tous, commençant à la ieunesse, sans oublier aucune sorte d'aages, d'estats, de condition & de sexe, sains & malades, riches & pauures, lettrez & idiots, à la ville, aux champs, sur mer, par terre, en l'Eglise, aux prisons, aux vieux & nouueaux mondes, & par offices & seruices de charité embrasser la procure des ames du Leuât au Ponant, & du Nort au Midy. Mais ie me perds en ces larges campagnes : mes peres sortons-en sans vous plus ennuyer, vous seruant apres le repas d'vne viande, de laquelle vous auez esté si souuent repeus. Il est temps de remercier Dieu des bons propos qu'il vous a mis en bouche, & le prier

1. Les exercices spirituels du B. heureux Ignace.

Trois marches à la vie parfaicte.

Fruicts des exercices spirituels pour toutes sortes de vacatiôs.

La methode des exercices impugnée par le Diable.

La regle de la côpagnie, toute pour le public.

d'augméter ses graces à ses ouuriers, pour cueillir la moisson plantureuse des ames : remercier encor monsieur de Maillane, tant pour auoir procuré ceste assemblée, que presté son oreille patiente aux discours : c'est à moy, mes Peres, de rendre graces à Dieu, & à vous, dit monsieur de Maillane, de m'auoir fait auditeur aujourd'huy de si belles leçons, & supplie ce Dieu des ames, d'en faire sortir les fruicts que i'en desire auec vous, & de maintenir & accroistre l'amour & le zele qu'il a mis en l'esprit de vostre Ordre : le Pere Maldonat remercia monsieur de Maillane, & tous les Peres de leur bonne patience, & le Pere Manar conclud adioustant, Dieu par sa bonté infinie nous face voir à clairs rayons en la compagnie des Anges, & des ames bien-heureuses au Ciel, la belle immortalité que vous auez soustenu, & que nous croyons parmy les ombres de ceste mortalité, & à tant finit. Le disner fut seruy au refectoir à double portion, d'vne predication qui se fit durāt le repas, par vn Theologien pour l'ame, & de viandes materielles pour le corps : & apres quelques deuis de recreation chascun se retira doublement consolé.

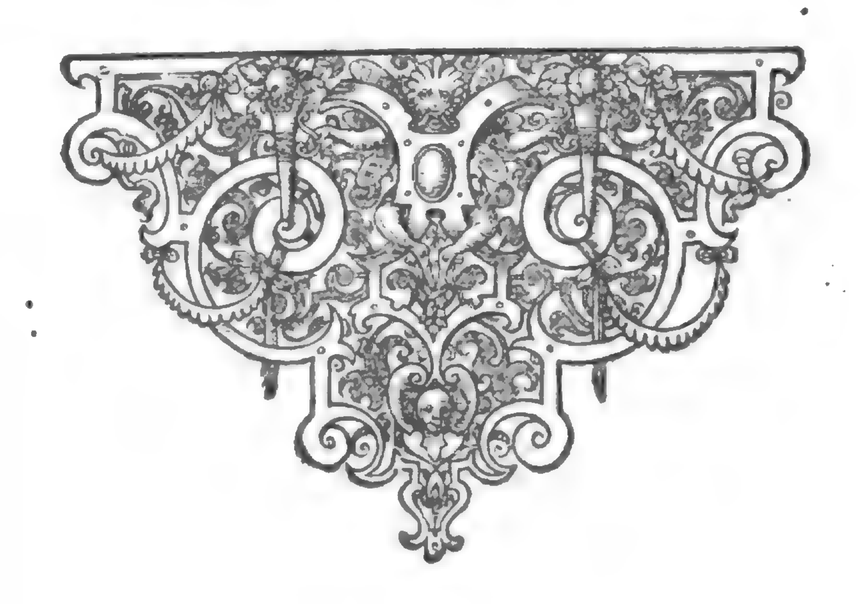

TABLEAV VOTIF
OFFERT A DIEV
POVR LE ROY
TRES-CHRESTIEN
DE FRANCE ET DE NAVARRE
LOVYS XIII.

Sur ſes guerres faictes par luy, & victoires gaignées en ſes pays d'Anjou, Poictou, Xainctonge, Gaſcongne, Bearn, és années dernieres 1620. & 1621.

Par le R. P. Lovys Richeome, *Prouençal, Religieux de la Compagnie de* Iesvs.

Sainct Michel General des armées Chrestiennes, Archange tutelaire des Roys & peuples de France, offrant à Dieu, & le suppliant.

DIeu souuerain, essence infinie, estre des estres, vnité ineffable, triade incomprehensible, vn Dieu regnant en trois personnes, & trois personnes en vne essence; Dieu trois fois Sainct tout-puissant, tout bon & tout sage; Dieu des batailles & des victoires, daignez receuoir de bon œil ce vœu offert à l'Autel de vostre Maiesté, pour le salut du Roy tres-Chrestien & de son peuple.

Henry IIII. Le Grand, Roy tres-Chrestien à son fils Louys XIII. successeur de ses Couronnes de France & de Nauarre.

MOn fils, ce Tableau est voüé à la gloire de Dieu, à l'honneur de vostre Couronne, & à l'instruction de vos sujets. Quand vous l'aurez parcouru de l'œil & de l'oreille, vous trouuerez au fonds, mon cœur pourtraict en trois crayons parlans, & trois clauses de bon conseil, concernant vostre Sceptre, & main de Iustice, & le bien de vos peuples.

Digitized by Google

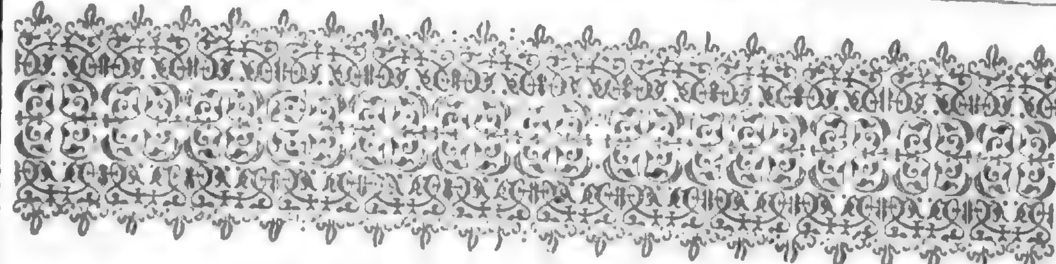

TABLEAV VOTIF OFFERT A DIEV,

POVR LE ROY TRES-CHRESTIEN DE FRANCE ET DE NAVARRE

LOVYS XIII. SVR SES GVERRES FAITES par luy & victoires gaignées en ses pays, d'Anjou, Poictou, Xainctonges, Gascongne, & Bearn, ces ans derniers 1620. & 1621.

SIRE,

Entre tous les Roys, qui ont porté la couronne en France, depuis S. Louys vostre grand ayeul, ie pense n'en y auoir aucun qui doiue, auec plus d'occasion recognoistre la diuine prouidence, & la remercier auec plus de subiect par tres-humbles deuoirs & actions de graces, que vostre Maiesté: car ce que plusieurs grands Monarques iadis eussent tenu à grand honneur & faueur, d'auoir peu executer en partie, en plusieurs années pour vn Royaume terrien, vous l'auez auec l'aide du Ciel, mis à chef en peu de mois, pour le Royaume de Dieu, & le vostre, inuitant d'vn costé les esgarez par vostre sage clemence au chemin de bien faire, & de l'autre domptant les rebelles par les armes de vostre iustice. I'ay tasché cy-deuant, tandis que vos armées marchoient & combattoient soubs vos enseignes, de contribuer mes vœux & mes offrandes auec vos fideles subiets, sur l'autel de la diuine maiesté; à ce qu'elle fit prosperer vos iustes entreprinses & valeureuses armes, & que les couronnast d'vne glorieuse victoire: maintenant que ie vois, que les prieres communes ont esté en la plus part exaucées, & que ie puis auec vos peuples deuots esperer, qu'elles impetreront ce qui reste pour le couronnement de tout l'œuure, il m'a semblé conuenable, voire necessaire, que de ma part i'appandisse au sanctuaire de la maison de Dieu, pour vostre Maiesté, vn Tableau votif d'action de graces, en recognoissance de la faueur diuine, à vous faicte; & de congratulation en resiouyssance des victoires diuinement par vous gaignées, & que mon vœu fut tellement comparty, que la maiesté diuine en fut glorifiée, vostre Sceptre honoré, vostre peuple edifié, & que les vainqueurs & vaincus en peussent tirer loüange & profit. Si ie sçay remplir le dessein de ces quatre poincts, mon Tableau peut esperer qu'il sera fauorablement regardé des yeux de la maiesté diuine, & de la vostre, & courtoisement accueilly de la bonne grace des François & peuples deuots. *Tableau votif*

Pour le chef & premier dessein du Tableau, qui est de glorifier Dieu, il faut dire vn mot de la nature de la guerre, que vostre Maiesté a faite, & veut faire encor, à mesure que les mal-aduisez luy en dõnent suiet; dire encor de la qualité des victoires qu'elle a obtenuës, & de la profonde recognoissance, qu'elle en doit auec son peuple à l'autheur de tout bien. Car si Dieu est honoré de toutes hautes & sainctes actions, en declarant la saincteté de ceste guerre, & la gloire des lauriers en icelle emportez, ie feray en petit volume à la portée de mes petites forces, vn eloge de la grandeur de Dieu autheur de toutes ces œuvres. *Premier poinct du Tableau.*

1. Trois choses releuent la dignité d'vne guerre, la iustice, l'importance, & la fin d'icelle. La guerre, que vostre Maiesté fait, est noble en toutes ces qualitez. *I. Trois qualitez d'vne noble guerre.*

Premierement elle est iuste par trois raisons; parce qu'elle est entreprinse auec l'authorité du Prince, & assistée de sa presẽce mesme; auec bon droit, sçauoir est contre les rebelles vsurpateurs des droits du Prince, & en plusieurs chefs criminels de leze Maiesté; nulle guerre peut auoir vne cause plus legitime & droicturiere; auec bonne intention, pour auoir le sien, & non pour exercer vengeance. *1. Iuste. Auec bon droit. Bonne intention.*

Secondement elle est tres-importante: car il s'agist en icelle non d'vn Marquisat, ou de quelque Comté, mais de l'estat du Royaume de Dieu, *2. Importante.*

& du vostre, & du bien public. Il n'y a rien plus importāt en vn Royaume, que l'estat, & l'honneur du Prince, & que le repos de ceux qu'il gouuerne.

3. Visant vne fin noble.

Troisiesmement elle vise à vne fin la plus releuée qui puisse estre ; à sçauoir à la gloire de Dieu & de son Royaume, qui est l'Eglise, à l'hōneur du vostre, & au salut de vos suiets. En somme elle vise à l'eternité. Parquoy cet œuure est vne guerre glorieusement eminēte en trois qualitez excellētes, que vostre Maiesté a fait & veut faire à l'imitatiō des SS. Monarques, & des grāds seruiteurs de Dieu, & protecteurs de ses loix, & peuples, & selon le deuoir des vrays Roys, à qui Dieu donne le Sceptre & la couronne temporelle, & le glaiue materiel à ces fins.

2. Guerre cōtre les rebelles.

2. Et combien qu'elle ne chocque l'ennemy en titre de religion, mais de rebellion, la guerre ne laisse pas d'estre pour la cause de Dieu, & bien de ses suiets, veu qu'elle est, pour maintenir la Religion Catholique contre les rebelles, qui la veulent destruire ; pour maintenir les Sacremens, les Autels & le patrimoine de son Eglise, pour le salut du commun, comme iadis ont fait ses predecesseurs, qui par telles œuures se sont acquis le diuin surnom de tres-Chrestiens, & fils aisnez de l'Eglise. Il seroit voirement plus honorable en soy, & plus vtile à tous vos suiets, qu'elle dōnast de droite mire à l'heresie : car ce seroit mettre la hache à la racine du mal, qui depuis cēt ans afflige la Frāce, & toute l'Europe, & dōner vne salutaire contrainte aux esgarez, de chercher le chedu Ciel ; mais ils se sont rendus indignes de receuoir encor ce bien, que d'estre reduits à l'heureuse necessité de mieux faire, comme parle S. Augustin, & d'entrer au banquet de Dieu par le conuoy compulsoire, & la cōtrainte de son Ange. Ils ont mieux aymé la liberté de conscience, c'est à dire la porte ouuerte aux Enfers, & la liberté de se separer des Autels de Dieu, & liberté de se perdre à leur fantaisie, que par importunes demandes, & par permission, ou plustost punition diuine ils ont extorquée, & en sont deuenus pires, comme il estoit à craindre. Car apres auoir obtenu auec ceste liberté de conscience, le reste qu'ils ont voulu, villes d'ostage, courtoisies, priuileges, dignitez & autres choses, au lieu d'estre recognoissans des bien-faicts receus, & en estre deuenus plus souples, ils se sont rendus criminels enuers tous leurs bien-faicteurs en vostre personne, se cantonnans en vos villes, lesquelles ils tenoient par emprunt, & que par obligation ils deuoient rendre ; & faisans vn estat dedans vostre estat ont forcé vostre bonté & iustice de les poursuiure ; non comme protestans ; mais comme rebelles, ingrats & mescognoissans, & leur arracher des mains les bien-faits, auec lesquels ils vont combattant vostre benignité. Et comme leur guerre est vne manifeste rebellion : ainsi la vostre vn iuste chastiment, & leur rebellion vne guerre telle, que des enfans contre leur pere : des suiets contre leur Roy : des seruiteurs contre leur Seigneur, se voulans iniquement maintenir en vos villes en despit de vous, & contre vous leur Roy, aux despens de la iustice, du repos commun, & religion Catholique. Parquoy le chastiment, que vostre Maiesté pourchasse à leur crime, est vn acte de pieté & iustice

Felix necessitas quæ ad meliora compellit. S. August.

Contraints les d'entrer au bāquet. Luc 14. 23.

Guerre de rebellion.

employé contre des perturbateurs de vostre Royaume, & vn exploit de guerre tres-Chrestienne contre les ennemis de Dieu, & vne vraye guerre du Seigneur.

3. Defenses vaine des Ministres, pour pallier le crime de leur rebellion.

3. Les Ministres ont voulu couurir leur crime, & de ceux qu'ils ont rendu criminels, d'vn pretexte mal tissu de iustice, disās que leur fait n'est pas rebelliō : mais iuste deffense de leur religion : & sont si puissamment charmez, qu'ils croyent ou veulent faire croire, que leurs reuoltes sont seruices faicts à vostre Maiesté, & disent fort impudemment, qu'ils seruent le Roy luy faisant la guerre, & par tel langage ils sont & enseignent d'estre non seulement rebelles, mais encores moqueurs. Car quelles excuses sont ce-cy? Ne sont-ce pas plustost bouffonneries mocqueuses, pour faire indigner les sages ? & emplastres de pauot, pour endormir les fols? & filetz à grosses mailles, qui ne sçauroient donner ombre à leur peché? estant tres-euidēt qu'ils n'ont eu aucune cause de prendre les armes, pour se deffendre cōtre vostre Maiesté : veu qu'elle les protegeoit & cōseruoit en leur liberté, s'estant cōportée en leur endroit cōme vn pere tres-benin, dissimulant leurs mauuais deportemens, & attendant auec vne extresme patience quelque effet de bonne volonté, ne leur ayant rien demandé, que ce qu'ils deuoient par iustice, tant en France, pour rendre les villes d'ostage, qu'en Bearn ; pour executer l'arrest de main-leuée de vostre Maiesté. Et au lieu d'obeïr, ils ont tousiours tenu ferme ou plustost empiré, mesme depuis 3. ans & plus que vostre Maiesté enuoya en Bearn vn Commissaire, pour sommer le gouuerneur & magistrat à executer le susdit Arrest donné par elle en son Conseil sur le restablissement des Ecclesiastiques, & rendre ce qu'ils auoient iniquement vsurpé, & iouy : & demandoit ce deuoir du tout equitable auec vne Royale liberalité, offrant de recompenser la perte de ceste priuation, des propres reuenus de ses domaines Royaux, tant & si liberalement se comporta vostre Maiesté en leur endroit, n'estant icelle aucunement obligée à leur donner recompense, ains à demander restitution de ce, qu'ils auoient tenu & tenoient contre la conscience, s'ils en auoient, & contre la iustice, dont ils ne faisoient compte.

Monsieur Renar enuoyé par le Roy Commissaire en Bearn 1618.

4. Le Cōmissaire du Roy mal traité en Bearn.

4. Or on sçait que leur obeyssance, fut de charger d'iniures ledit Commissaire, le sifflant & bafoüant, & soubs main donnant charge de Capitaine à vn maistre d'escole, pour armer, conduire & pousser les escoliers d'Orthez à toute sorte de petulance contre luy : ce qui fut executé à bonne mesure par ceste folle ieunesse. En fin vostre Maiesté s'estāt approchée de la Guienne l'année 1620. pour autres affaires concernant le bien general de son Royaume, & desirant mettre à chef ce qu'elle auoit proietté, & soulager les pauures Catholiques oppressez sous la tyrānie des Ministres & non Ministres, depuis l'an 1569. elle voulut executer son dessein.

5. Autres Commissaires du Roy eludé par delais & refus.

5. Elle enuoya donc en Bearn derechef des Commissaires, & vit, qu'il n'y eut sorte de ruses, que le Gouuerneur & Magistrat n'employassēt, pour se mocquer courtoisement d'eux, & eluder les commandemens de vostre Maiesté, tousiours promesses de fidelité & d'obeyssance en paroles : iamais execution en effect : ains tousiours

delais & refus. En Guienne comme en France, vostre Maiesté ne leur a demandé, que les villes qu'ils deuoient rendre au Roy vostre Pere tres-honoré, il y a plus de vingtcinq ans, & à vostre Maiesté il y en a plus de dix; & au lieu de ce faire, ils ont tousiours refusé, & sont allez en empirant, non seulement en n'obeyssant point; mais en demandant tousiours plus, & tousiours donnant nouuelles remises. Et s'ils eussent obey selon Dieu & iustice, & non suiuy le conseil des Ministres, qui ne cherchent que trouble en la paix, pour viure aux despens de ceux, qui les croyent, ils n'eussent pas esté cause de tant de foules & ruines de villes, de tant de deniers despendus, & qui est le plus deplorable, de tant de sang espandu, & d'ames perduës: & ioüyroient à leur aise de leur liberté soubs la protection de leur Roy, plus asseurée & plus honorable sans comparaison, que de ceux, qui manient leur guerre: & qui les assistent pour les ruiner. Les Ministres donc & leurs disciples ne peuuent alleguer aucun fait où vostre Majesté les ayt violantés en la liberté de leur religion: & sont vrais mocqueurs & abuseurs du monde.

Iniquité des Ministres & leurs disciples.

6. Que si pour iustes causes vostre Majesté les eut attaqués en titre de religion, qu'auoient ils à obiecter ayant perdu le priuilege de vostre protection en cela, pour vous auoir rompu la foy si souuent, & commis tant de crimes de lese Majesté, & traicté vostre personne comme si elle eust esté vn Tyran? Ils se deuoient encor souuenir, que tous les troubles & rebellions ont esté par eux suscitées & prattiquées en France, depuis l'an 1560. sous le nom & pretexte de religion, quatre batailles sanglantes données, plus d'vn million de François mis à la boucherie, plus de quatre mille riches sacristies pillées; plus de cinq cens Eglises demolies; bref toute la France mise à sang & à sac, & donnée en proye à l'estrāger, qui s'en retourna en Allemagne menant en triomphe la France destruite & captiue, les chariots chargez de precieuses despoüilles, & les bœufs aux cornes dorées de l'or de la maison de Dieu & des Catholiques. Or s'ils ont pensé se deuoir rebeller & faire ces exploits contre leur Prince & leur patrie, pour maintenir leur nouuelle & pretenduë reformation, doiuent ils estimer mauuais, que le Prince defende par iustice, par pieté, & par religion, la loy de Dieu, la foy de ses ancestres laissée par les Apostres, laissée par Iesus-Christ? Mais s'ils ne veulent estre touchez en leur liberté de conscience, de laquelle ils ne sont en possession que depuis qu'ils ont quitté l'Eglise de Dieu, pourquoy ont ils troublé és villes d'ostage le cours de la Foy Catholique, & la religion de vostre Majesté, & empesché ceux, qui se vouloient conuertir, & persecuté ceux qui s'estoient conuertis? tesmoin de verité patente vn sur tous, le Sieur Ferrier Ministre iadis à Nimes, le plus pertinent, qu'ils eussent, & conuerty à la foy Catholique à tres-bonnes enseignes, & auec euidente cognoissance de cause, qu'ils deuoient imiter, & se conuertir à son exemple, qu'ils ont au contraire persecuté iusques à la mort en sa mesme ville & patrie, suscitans la populasse à le massacrer, & piller sa maison. Ce qu'ils eussent accomply, si par prouidence diuine & par le moyen de quelques amis, il n'eut eschappé leur furie. De mesme charité, se sont ils comportez à Montpellier & autres lieux, & de recente felonnie, n'ont-ils pas assassiné le Sieur Pardaillan de Boësse à Gensac prés de saincte Foy, auec vn Prestre qui l'accompagnoit, homme docte & de bonne vie appellé S. Martin, curé d'Allemans, qu'on disoit estre natif de Bearn, sur la fin de l'an dernier 1621. estant chef de la menée Sauignac d'Einesse, & cõsentans le Sieur Theobon gendre, & le fils de l'assassiné, seulemét parce qu'ils auoiét eu le vent, qu'il vouloit obeïr à vostre Majesté, estimant qu'apres il se voudroit reduire à la foy Catholique. Mais qui est vn fait d'intolerable superbe & malice, à l'Auerdac prés de Nerac, s'estoit conuerty à la religion Catholique vn nommé Isaac Castandet Chirurgien, ayant mené depuis sa conuersion vne vie exemplaire; Cestui-cy fut tué par vn huguenot, qui la nuit apres la Purification nostre Dame derniere, luy perça le gosier d'vn coup d'espée comme il faisoit la ronde. On a dissimulé tout cecy: & neantmoins les Ministres crient & font crier, qu'on en veut à leur religion, pour faire entendre contre la verité, qu'ils ont iuste cause de se rebeller.

6. Guerre pour la foy iuste.

Le Docteur de Sainctes au liure des saccagemens des Eglises.

Persecutions faites à ceux, qui se conuertissent, cy apres sect. 11.

7. Or posé le cas, qu'on les attaquat en leur religion, & qu'on les contraignit, ce qu'on n'a point fait, de garder la foy, qu'ils ont promise au Baptesme, & r'entrer en l'Eglise, cela ne leur donne aucun droit de rebellion; mais bien de prier Dieu, de s'humilier, & demander d'estre instruicts, & obeyr: ou s'ils vouloient tenir ferme en leur opinion, preposer la vie à la conscience, & plustost mourir, que de faire ce qu'ils estiment estre peché: ainsi l'ont iadis pratiqué les SS. Martyrs: mais iamais rebellé contre le Prince, d'autāt que c'est faire contre l'ordonnance de Dieu, & s'acquerir damnation. Les Ministres ont tousiours l'escriture en la bouche & la bible, & la font porter à leurs femmes à la presche soubs le bras, & ny croyent ny eux ny leurs femmes qu'à tour de Lune & de fantasie, quand bon leur semble. L'escriture dit apertement, *toute personne soit subiecte aux puissances superieures: car il n'y a point de puissance, sinon de Dieu, & les puissances establies sont ordonnées de Dieu. Parquoy qui resiste à la puissance, il resiste à l'ordonnance de Dieu; & ceux qui y resistent, s'acquierent la damnation.* S. Paul en ce lieu selon iustice & le sens de toute l'escriture, fait la cause des Princes, qui sont principalement les Roys, & dit absolument, que qui resiste à la puissance & aux Roys, il resiste à l'ordonnance de Dieu, & se damne. Si resister au Prince est se damner, que sera se rebeller contre luy, retenir ses villes contre son gré? en prēdre de nouuelles par surprise, & par fraude au lieu de rendre les vsurpées? luy faire la guerre, solliciter & appeller l'estranger contre luy? tuer ses Princes & seruiteurs? mespriser & fouler son auctorité? la luy vsurper? faire des edicts? donner des offices? imposer deniers, & luy rauir le Sceptre de la main, comme les Rochelois ont fait & cõtinuent de faire? Cecy n'est pas estre rebelle simplement & criminel de lese Maiesté; mais estre rebelle triplement, & triplement criminel, & s'abysmer à la damnation par plusieurs precipices. Si la simple rebellion est detestable deuant Dieu, de quel supplice doit

7. Nulle cause iuste de rebellion contre le Prince.

Les martyrs plustost choisissoiét la mort que de faire vn peché.

Toute rebellion cōtre la loy de Dieu.

Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit. Rom. 13. 1. 2.

Digitized by Google

Les Saincts ont mieux aimé mourir que se rebeller.

estre condamnée vne rebellion, criminelle de tant de crimes? Les Saincts ont tousiours monstré par la constance de leur martyre, combien ils estimoient contraire la rebellion à la loy de Dieu; & Dieu l'a monstré par ses iugemens ordinaires & extraordinaires. Les Soldats Thebeans, & ceux de S. André Mareschal de camp soubs Galerius & Diocletian, menacez par les Tyrans, s'ils ne renonçoient à la foy Chrestienne, sacrifians à leurs Dieux, aymerent mieux subir les tormens, que se rebeller contre luy, & le vaincre, ce qu'ils pouuoient faire aisément: mais les Ministres ny les huguenots leurs disciples ne se soucient d'exemples de vertu; ils sont attachez à la liberté de conscience & de la chair, & en icelle se monstrent vaillans.

Les Thebeans. S. André soubs Galerius. An. 296. Baro. ann. 296.

8. Si iamais il y eut peuple, qui eut droit apparent de faire reuolte contre le Prince, ce furent les Hebrieux en Egypte tyrannisez d'vne cruelle & lõgue captiuité par Pharaon tres iniuste tyran; c'estoit vn peuple innocent & sans crime, affligé sans cause, oppressé de trauaux & d'ignominies sans mesure plusieurs centaines d'années, & qui facilement pouuoit mener à chef sa rebellion, & s'emparer de la terre d'Egypte moindre, que celle de Chanaan, laquelle il gaigna apres à la pointe de l'espée. Car il estoit en nombre de plus de six cens mille combattãs, qui sçauoient que Dieu estoit pour eux, mesmes depuis que par plusieurs fleaux & diuins chastimens exercez par moyse, il eut monstré, qu'il estoit leur protecteur contre le tyran, & qu'il leur donneroit force pour vaincre, eussent-ils esté aussi debiles, que les grenoüilles, mouches, & sauterelles, qu'il fit victorieuses? Et toutesfois il ne leur vint iamais en pensée d'attenter ny à la personne, ny à l'estat de Pharaõ; & Dieu leur pouuoit cõmander de prendre les armes contre l'Egyptien, & ne le fit point. Les pretendus reformez n'ont aucune bonne qualité semblable à celle des Hebrieux, & ont vn Roy tres-Chrestien & tres-pieux. Les Ministres font voirement, ou veulent faire entendre, qu'ils sont le peuple de Dieu, les esleus & predestinez, & appellent vostre Maiesté Tyran comme les autres Rois de France, qui les ont punis; quand bien tout cela seroit vray, il ne donne pas droit à rebeller non plus qu'au Iuif alors: or est-il du tout contre la verité. Car l'Escriture, l'Eglise, les Conciles, & tous ceux, qui peuuent bien iuger entre les Chrestiens des choses Chrestiennes, les condamnent comme ennemis de Dieu, apostats de son Eglise, & leurs Ministres comme heretiques & faux Prophetes; & par mesmes tesmoins vostre Maiesté est iugée tres-Chrestienne & tres-pieuse.

8. Les Hebrieux ne se rebellerẽt iamais contre Pharaon, Tyran. Les Hebrieux sortirent d'Egypte six cens mille combattãs sans les femmes & petits enfans.

Iamais les Hebrieux ne penserẽt à se rebeller en Egypte.

9. Restoit que Dieu fit voir le contraire, & monstrast que leur religion est la vraye, & les pretendus son vray peuple, par façon diuine extraordinaire & par l'esclat de quelques miracles, puisque les voyes ordinaires manquoient, & qu'il importoit du tout pour sa gloire de les donner, & declarer ceste verité en faueur de ses esleus. Or est-il qu'ils n'ont sceu monstrer depuis cent ans, que leur religion a commancé, vn seul signe du Ciel, qui tesmoignast qu'ils fussent en la vraye foy. Ils diront que leur vie & doctrine les fait assez cognoistre sans miracle. Cela est tres-veritable, mais à leur confusion: car leur vie & doctrine par leurs œuures monstrent, que leur religion est vn seminere de guerres & de malheurs entre les Chrestiens; sur tout ennemie des Rois, de la paix & charité de Dieu; & ceste rebellion en est vn argument peremptoire, quand bien il n'y en auroit aucun autre; consideré mesmes les courtoisies de nos Roys, qui les ont supportez & traictez non comme simples subiects; mais comme enfans, leur faisant part aux honneurs, dignitez, priuileges, & iudicatures à l'esgal des Catholiques. C'est donc vn esprit bien malin, qui au lieu de leur faire recognoistre les bien-faits en enfans, il les fait rebeller en ennemis iurez, les iettant en vn extreme diametralement contraire à la recognoissance; & rebeller non contre vn Roy, mais contre vn Roy tres-pieux, contre tous tant de Rois qu'ils ont veu regner de leur siecle, cõtre François second, Charles neufiesme, Henry troisiesme, & finalement contre vostre Majesté qu'ils deuoient sur tous respecter, en recognoissance de mille biẽs qu'ils auoient fraischemẽt receus de vostre pere de glorieuse memoire, & en joüyssoient encores; & au lieu de recognoistre le fils aux biẽfaits du pere, ils ont perdu la memoire du pere mesme: car ils le font leur grand debiteur, au lieu de le recognoistre leur grãd biẽ-faicteur, & s'osent vãter deuant vostre Majesté par leurs escrits & par tout de luy auoir mis la Coronne sur la teste, & chascun sçait que cela est non seulement contre la verité; ains qu'au contraire ils ont esté cause par leur fausse opinion, qu'il a perillé de perdre la Coronne & le Royaume & la vie, & que toutes difficultez luy furent ostées, aussi tost qu'il quitta leur doctrine, & reprint la foy de l'Eglise Catholique & de ses ancestres. Or si leur Religion estoit quelque bon arbre, produiroit-elle des fruits si amers? pousseroit-elle à ces vices de menteries? à ces excés & crimes contre ses Princes & contre l'esprit de Dieu, esprit de verité, de paix, d'humilité & d'obeissance? Les Ministres donc sont faux Prophetes & trompettes d'enfer, de couurir par pretextes le crime de leur rebellion manifeste: car nostre Seigneur vray Prophete dit, que d'vn bon arbre n'en peut sortir que bon fruit: si donc le fruit est mauuais, l'arbre ne peut estre bon. Et afin de recognoistre par vn iugement extraordinaire combien Dieu deteste ce crime, il ne faut que se remettre en memoire la punition seuere qu'il fit des premiers rebelles d'entre les Hebrieux Core, Datan & Abiron. Ces trois Hebrieux & Princes de le Synagogue, se rebellerent contre Moyse & Aaron, se disans estre indignement traictez par eux, & tiroient les autres à la corde de leur sedition, comment furent ils punis? Dieu ouurit la terre soubs leurs pieds, & eux, leurs pauillons, femmes, enfans, & toute leur substance furent engloutis vifs aux enfers, & tous les seditieux complices consommez du feu. Ce fut vne mort extraordinaire & non oüye iusqu'alors, qui monstre que Dieu haït extraordinairement ce peché. Or s'il punit si griefuement vne simple rebellion faicte contre son superieur, de quelle peine chastiera-il ceux qui se rebellent contre leur Prince tenants ses villes & tuants ses seruiteurs, &

Les reformez pretẽdus n'õt aucun de miracles tesmoignage en confirmation de leur religion.

La doctrine de Luther & Caluin seminere de discorde & de rebellion.

Les pretendus reformez rebelles contre tous les Roys de leur temps.

Faux Prophetes.

Rebellion de Core & Datan, Abiron rebelles abysmez. Nu 16. 26. Deuteron. 11. 6.

Digitized by Google

commettans autres enormes crimes? Que s'il ne fait telle iustice de tous les rebelles en ce monde qu'il fit alors, c'est assez qu'il face cognoistre par ceste-cy, combien grande sera celle qui suyura en l'autre vie, où la paye du peché sera faicte à la rigueur iusques à la derniere maille & au dernier coup de iustice.

10. La cause des menées & rebellions des Ministres.

10. Et puisque les excuses des Ministres sont fausses & friuoles allegations, il sera bon de toucher le patiant en son poux, & sentir en l'heresie le vray motif de la rebellion. Si cette descouuerte ne guarit les malades, au moins elle aduisera les sains de se garder du mal, & protegera la cause de vostre Majesté. Ie ne diray rien, qui puisse iustement offenser personne, ny mesmes les Ministres; encor que fort douillets & delicats d'oreille: car depuis qu'ils estiment selon leurs maximes & practiques, qu'il est loisible de se reuolter contre son Prince, ils ne deuront pas estre marris, que ie declare leur diligence employée à faire telle rebellion. Leur dessein donc estoit de secoüer entierement le joug d'obeïssance du Roy, & faire vne ou plusieurs republiques en France à la façon des Holandois, Suisses, Protestans, & autres peuples de leur farine, & faire plusieurs Estats dedans vostre Estat, & plusieurs Geneues en France. C'est pourquoy ils demanderent pour ferme & asseuré fondement, des villes d'ostage & de seureté, des chambres mi-parties, des Parlemens mi-partis, & le Royaume mi-party. Ce qu'ayant obtenu, ils ont si hautement basty & si superbement esleué les murailles de leur octroy & possession, qu'apres les villes de seureté, qu'ils auoient à temps, ils s'en sont vsurpé le domaine eternel, par liberté de conscience: & en ces villes d'ostage ont tyrannisé les consciences des Catholiques, les desarmant de toutes deffenses, les empeschant à tous effors, & par tous affrons, d'exercer auec liberté de conscience, les deuoirs de leur religion, de librement faire l'office diuin, les processions, les predications, & d'administrer les Sacremens, fermant les portes aux predicateurs Catholiques à leur chois. La Rochelle ne voulut receuoir le Reuerend Pere Seguiran illec appellé par les Catholiques, & enuoyé par le feu Roy vostre pere tres-honoré, qui pour estre obey il luy fallut commander derechef par lettres expresses enuoyées aux Magistrats Rochelois, leur commandant d'obeyr: & à fallu, que vos Cours de Parlement de Tolose & Bourdeaux ayent donné cy deuant des Arrests en Languedoc & Gascongne pour contraindre ceux de S. Iean d'Angely, de Montpellier, & autres lieux, de pareille hardiesse & desobeïssance.

Dessein des Ministres de se coüer le ioug de subiection.

Les consciences Catholiques tyrannisees par les Ministres ez villes d'ostage.

Arrests donnés à Bourdeaux & à Tolose.

11. Les Ministres empeschans la conuersion des egarez à la foy Catholique. Persecutions contre les conuertis cy deuant. Att. 6.

11. Sur tout, ils ont tousiours donné ordre par menaces & intimidations, qu'aucun ne se conuertit à la foy Catholique, que s'il le faisoit, il estoit cottisé à mille persecutions, & affrons, qu'ils leur faisoient endurer, comme i'ay touché cy deuant: gens aspres à demander pour eux liberté de conscience, afin de conuoler à l'erreur; & iniquement ratressis à la permettre aux Catholiques, pour se maintenir en la possession de leur foy. On a veu cecy en toutes les villes, où ils sont les maistres, comme il est notoire à tous. Or ayant ia exercé ceste domination l'espace de 25. ans, & voyans que tout leur succedoit à souhait, ils espierent pendant leurs prosperités les appoints de toucher le haut poinct de leur pretension, & se faire maistres absolus: ce fut lors que commencerent les dernieres guerres d'Allemagne, esperans que toutes leurs affaires auroient semblable yssuë, que l'inuasion de Prague au Royaume de Boheme.

12. Voyage des Ministres en Allemagne, cercles & Synodes en France.

12. Parquoy plusieurs Ministres de France se porterent alors en ce païs là, pour s'asseurer quand besoin seroit des forces estrangeres, cõme ils auoient fait autresfois, euoquans comme des enfers les Casimirs & les Reistres aux armes noires, & noirs manteaux en France, pour la mettre à sac, & à la boucherie. Tandis que ceux-là prattiquoient l'Allemagne, les autres faisoient en France leurs efforts à prescher & preparer les cœurs, à faire cercles à la façon des impies qui vont tousiours tournoyans, & assemblées illicites à Lodun, à la Rochelle, & ailleurs, quelque deffense que vostre Majesté leur fit, & n'auoit on veu de plusieurs années tant de Synodes & parlemens, qu'alors se firent, non pour conferer des poincts de la foy; mais pour minuter des articles d'estat; pour aduiser à fortifier d'armes, de munitions, de gens & de murailles les villes d'ostage. Ce qu'ils firent d'vne diligence & animosité incroyable d'hommes & de femmes, & de tous estats, auec plusieurs mots de gueule, iettez parmy leurs trauaux contre vostre Majesté, qu'ils appelloient par soubriquet, Louys, & deschargeant la hotte sur les fossés, disoient: *Voyle pour Louys*, auec plusieurs blasphemes proferez contre *l'Oinct* de Dieu, que ie n'ose mettre au papier, rougissant de leur impudence; & fortifioient ces villes en intention, sans doute, de ne les rendre iamais, sinon au temps de contrainte, entre les mains de la force, comme l'experience l'a monstré. A tous ces appareils les Ministres adiousterent la cruelle & hypocrite ceremonie, de la iadis Royne Iesabel: laquelle ayant arresté par malice de faire mourir Nabot innocent, comme blasphemateur, fit commander le ieusne preallable. Ils firent donc publier le ieusne par toutes leurs Eglises, & Consistoires, comme auparauant ils auoient faict plusieurs fois, & nommément l'an 1567. quand ils tramerent la coniuration funeste contre Charles IX. & toute la maison de Valois, & le font en toutes leurs grandes entreprinses. De maniere que dés lors fut formé le prouerbe qui continuë iusqu'icy. *Les huguenots ieusnent, ils ont donc quelque grand & malheureux dessein contre les Catholiques.*

In circuitu impij ambulant psl 11. 9.

Diligence des pretendus reformez à fortifier les villes d'ostage.

Ieusne de mort publié par Iesabel 3 Reg. 21.10 Coniuration contre Char. IX. Monluc en ses Cõments.

13. Cõmission des Rochelois en forme de republique enuoyée au Sieur de la Force cy deuant Gouuerneur en Bearn. Titres du Sieur de la Force.

13. Et afin que le monde sçache par vn argument palpable, que ce que ie dis de leurs desseins est veritable, vostre Maiesté me permettra s'il luy plaist, que i'insere icy la coppie d'vne commission enuoyée de la part de l'assemblée de la Rochelle à Monsieur de la Force, cy deuant Gouuerneur en Bearn, qu'elle aura desia veuë & que tous doiuent sçauoir, pour la iustification de vos armes. La teneur en est telle.

I*Acques Nompar de Caumon Marquis des Marquisats de la Force, & de la Freté, Baron*

de Castelnau & autres places, Gouuerneur & Lieutenant pour le Roy en ses Royaumes & Souueraineté de Bearn, chef & General en la Prouince de la basse Guyenne, soubs l'auctorité de sa Maiesté, & de l'assemblée generale des Eglises de France, aux Syndics, Consuls, Cottisateurs, manans & habitans de la ville & Iurisdictiō de Libourne, Salut. Veu par nous la Cōmission à nous enuoyée par les deputez de ladite assemblée generale des Eglises reformées de France, & Souueraineté de Bearn, se tenant à la Rochelle: par laquelle nous est mandé, qu'ayans esté cōtraints auec vn indicible regret de recourir aux moyēs naturels & legitimes, pour les opposer à la violēce & oppression des ennemis de l'estat; & cōseruer en tant qu'en elle est, l'auctorité du Roy & de ses Edits, la liberté de leurs consciences, seureté des villes accordées, il est requis, & necessaire faire vne leuée de gēs de guerre, pour establir des garnisons és villes, places, & forteresses estās de l'estenduë & dependance de nostre Gouuernement & desdictes Eglises reformées, solde & entretenement desdites garnisons, & pour cet effet imposer sur les contribuables aux tailles de la Prouince de la basse Guienne, telle somme de deniers, que ingerez auec le Conseil de ladicte Prouince estre suffisans, tant pour la solde & entretenemēt desdites garnisons, que pour subuenir aux frais desdictes fortificatiōs desdictes places, & munitions necessaires à leur conseruatiō, & deffense. A ces causes en vertu du pouuoir à nous donné, de l'aduis du Conseil de ladicte Prouince, auons fait proceder à l'assiete & departemēt de la somme de trois cens mille liures: de laquelle vous est escheu pour vostre part & portiō la somme de mille six cēs liures: laquelle nous vous mādons & cōmettons incontinant & sans delay asseoir & imposer, sur tous & chacun les habitans de vostre iurisdiction & Parroisse. Le reste est minuté à l'instar des mandemens ordinaires donnez en tel cas de la part de vostre Majesté, & la fin. *Donné à Saincte-Foy, le 2. de Ianuier mil six cens vingt-deux: Ainsi signé Caumon, Et plus bas, Seguelas.*

Salut Huguenot pour trois cens mille liures.

Assiette & departement de la somme de trois cens mille liures.

14. Vostre Conseil, SIRE, contrerollera plus exactement les crimes contenus en ceste commission contre vostre Maiesté: ie notte en icelle ces fautes. Premierement, qu'elle est faicte en forme de Republique desia establie au mespris de vostre Couronne & contre vostre authorité Royalle, & donne euidente preuue, que l'intention & dessein des Ministres & supposts de ceste Religion, estoit celle, que i'ay dict: sçauoir est, de se rendre maistres absolus des villes d'ostage, d'en gaigner d'autres, d'establir des Republiques en France, bannir & chasser petit à petit la Religion Catholique, & d'opprimer sur tout l'authorité Royalle. Car si maintenant, qu'ils pantelent à grosse haleine, & sont aux abbois, ayant esté battus dos & ventre, & perdu 60. & 14. villes fortes, que vostre main victorieuse leur a osté dans six mois: ils osent neantmoins leuer les cornes si haut, & estans valets faire les maistres, & commander en souuerains, & estans criminels se porter cōme iuges, & accuser leur Prince, tuer & rançonner vos subiects, imposer deniers à vos villes Catholiques, qu'eussent-ils faict, si vostre Majesté leur eust laissé vne plus longue possession de ces villes entieres, & n'eust preuenu leurs attentats de bonne heure? Ne verrions nous pas desia les cantons huguenots dressez parmy la France? & ce noble Royaume reduict en vn amas roturier de republiques insolentes? La foy Catholique bannie, les Ecclesiastiques massacrez & pillez, la Noblesse Françoise assuiettie & captiuée à la domination roturiere d'vne ville talon de France? Les Marquis, Comtes & Barons, plier le genoüil comme à present monsieur de la Force, à l'assemblée des Ministres & mercadans de la Rochelle, & soubs leur auctorité leuer deniers, & tourmenter les peuples des fleurs de Lys? Les marchans volez par impositions, concussions, & rançonnemens, & par toute sorte de voleries?

14. Crimes contenus en la Commission enuoyée à Monsieur de la Force.

15. Secondement ie note, que Monsieur de la Force n'a pas honorablement faict, ny pour soy, ny pour Messieurs ses enfans, de quitter le seruice des Roys de France, & raualant son grade de Noblesse, se soubsmettre & s'auilir à vne assemblée republiquaires, de laquelle il ne sçauroit tirer aucun honneur, qui pesast vn grain de l'or de la fleur de lys. Certes les Ministres, qui voyent par dessus eux aussi mal volontiers les Gentils-hommes que les Roys, en auront triomphé, & me suis estonné de voir tāt de beaux titres en teste de la Commission, abontir à la queuë d'vn rat, & à l'auctorité de certaines Eglises forgées en l'air. *Iacques Nompar de Caumon, Marquis des Marquisats de la Force & de la Freté, Baron de Castelnau & autres places.* Ces titres au reste marquent non tant le Seigneur, qui se les donne, que les bienfaits du Roy Henry IV. ou de ses predecesseurs, à raison desquels titres le Seigneur de la Force estoit obligé comme vassal lige & hommagier de le defendre luy & les siens enuers tous & contre tous. Cōbien plus honorable luy estoit-il de s'acquiter de sa foy, & acquerir de l'honneur deuant Dieu & les hommes en la Cour & seruice des Roys ses maistres? *Gouuerneur & Lieutenant pour le Roy en ses Royaumes & Souueraineté de Bearn, chef & General en la Prouince de la basse Guyenne soubs l'auctorité de sa Maiesté, & de l'assemblée generale de France.* Ces dignitez ont esté vrayes, tant que le Sieur de la Force les a tenuës soubs l'auctorité du Roy: maintenant sont titres mensongers & mocqueurs, estant notoire, que faisant la guerre à son Roy, il est decheu de tous ses honneurs, & rendu rebelle au Roy, pour lequel il se dit estre Lieutenant, *soubs l'authorité de l'assemblée generale des Eglises de France, se tenant à la Rochelle.*

15. Autres fautes de ladite Commission. Tiltres de bienfaicts & de mescognoissance.

Tiltres vains.

16. Ceste clause aggraue son crime: la Rochelle est pieça declarée rebelle & criminelle de lese Majesté: & quand elle seroit innocente, & au plein de sa grande puissance, elle n'a pas le pouuoir, qu'elle s'arroge; non plus que ces Eglises monopoles de rebellion: & le Sieur de la Force fait tort à sa reputation, se disant prendre authorité de si bas principes: laquelle ne se peut prendre que du Roy. Il sçait que establir des Gouuerneurs, faire leuée d'armes & de deniers, sont droicts de Majesté, & non de l'Assemblée de la Rochelle, & n'a non plus esté bien conseillé de porter ceste commission, & saluer le peuple Catholique de Libourne de la part d'vne populasse Caluinienne, d'vn salut importun, pour en tirer trois cens mille liures. *Auec vn indicible regret*, si Monsieur de la Force dit ces pa-

16. L'Assemblée de la Rochelle criminelle de lese Maiesté.

Salut Huguenot.

Digitized by Google

roles, il parle raisonnablement : car il doit auoir vn indicible regret d'auoir quitté le seruice d'vn Roy de France son Roy & son bienfacteur, pour subir le ioug d'vne faction inique & rebelle; si c'est l'assemblée des Ministres qui dit auoir ce *regret indicible*, elle l'auroit en verité, si elle auoit quelque peu de bonne conscience. Car elle auroit scrupule de commettre tel crime, de leuer deniers pour les rebelles, sur les Catholiques, afin d'en faire la guerre à la religion Catholique, & au Roy. Mais parce qu'ils sont sans conscience, malins & hypocrites, ils n'ont aucun regret de mal faire: & leur Protestation est vn indicible mensonge : car leur conscience leur dit, qu'ils en voudroient tirer non trois cens mille liures : mais trois cens millions.

Indicible regret.

17. *Pour les opposer à la violence & oppression des ennemys de l'estat, conseruer l'auctorité du Roy & de ses Edicts.* Les ennemys de l'estat sõt les rebelles au Roy, & les mutins reformez, & toutes ces periodes sont pures mensonges dignes de la bouche des Ministres; tres-indignes d'vn Gentil-hõme de foy & d'honneur. *Pour conseruer la liberté de leurs cõsciences*, s'ils veulent dire liberté de suyure la doctrine de Caluin, personne ne la leur debatoit, puis qu'à escient ils se vouloient perdre; s'ils entẽdent par liberté de cõscience, liberté de mal faire, de retenir le biẽ d'autruy, de se rebeller, de piller, & faire le reste qu'ils ont fait cõtre iustice & pieté, cela leur estoit defendu: & c'est ce que le Roy ne leur a voulu permettre. *Seureté des villes accordées*, nõ pas pour se reuolter, & accordées pour six ans seulemẽt, qui sont expirez il y a plus de vingt ans. *Il est requis & necessaire de faire vne leuée de gens de guerre, establir des garnisons, & pour cet effet imposer deniers.* Et qui donne à la Rochelle auctorité de ce faire ou le commander ? les Ministres peuuent ils ignorer, que ces actes sont droits Royaux, & que quiconque les entreprend sans l'auctorité du Prince souuerain, il encourt crime de lese Majesté? Mais qui a si funestement peruerty l'entendement de ceste belle assemblée, de ne voir les impertinences de son escrit: ou si elle les voit, d'estre si hardie, que de les mettre en auant, pour pallier & auctoriser vne manifeste rebellion, non par raisons de droit; mais par des crimes de lese Maiesté, comme par des moyens legitimes? *Pour les opposer à la violence des ennemys de l'estat.* Qui sont ces ennemys de l'estat? est-ce le Roy & les fideles seruiteurs ? Ces gens ne se mocquent-il pas de Dieu & du monde, & ne font-ils pas ce que l'escriture nous aduise estre propre des heretiques, qui se vantent de seruir Dieu, & s'en mocquent? ruynent ses loix, ses Autels & sa Religion, & s'appellent Eglises reformées ? qui se disent seruir le Roy, & renuersent son Royaume? maintenir son auctorité, & luy font la guerre?

17. Impudẽts mensonges des Ministres.

Mauuaise liberté de conscience.

Villes d'ostage accordées pour six ans seulement.

Les Ministres appellent ennemys de l'estat les Catholiques, le Roy & ses fideles seruiteurs.

18. *Au dernier temps se leueront*, dit l'Apostre, *des contempteurs de domination, & blasphemateurs de Maiesté, hypocrites & mocqueurs.* Ne sont-ce pas les heretiques? Car sçauroit-on plus iniurieusement se mocquer de Dieu, que de blasphemer son nom par fausses doctrines & œuures impies, & auec cela se dire seuls fideles prometteurs de sa gloire? De se vanter de tenir & suiure la pure parole & loy de Dieu, & corrompre sa parole, sa loy & ses escritures, ce que les heretiques ont tousiours fait? Et peut-on se mocquer plus densoitement de son Roy, que de luy estre ennemy, rebelle, & renuerser son estat, & neantmoins professer de chercher le bien de son estat contre les ennemis de l'estat? Ainsi les Iuifs infidelles flagellans & crachans IESVS-CHRIST, luy faisoient la reuerence, l'appelloient, & le saluoient, Roy. Ainsi ces reformez font seruice à IESVS-CHRIST par blasphemes, & à vostre Majesté, Sire, par crimes de rebellion : & sont non seulement criminels à outrance: mais encor impudens mocqueurs : & au feu de leur rebellion n'ont pas honte de se dire vrais seruiteurs du Roy.

18. Les Heretiques contempteurs de domination, blasphemateurs de Maiesté. Iude 8. Mocqueurs ibi. 18. 2. Pet. 3. 1. Tim. 4. 2. Tim. 2. 2.

19. *Donné à Saincte-Foy.* Ceste ville, Sire, laissa la foy de ses ancestres, dont elle ne porte que le nom, dés les premiers troubles, quãd elle fut occupée du tout par les heretiques l'an 1562. & 1563. où les Ministres multiplians leur yuroye à leur aise au sommeil des pasteurs & des chiens, y ont estouffé tout le bon grain de la vraye religion, & n'y ont laissé que le nom feint de la foy, comme presque en toutes les autres villes où ils commandent, si bien que la Messe ne s'y disoit point depuis quelques années. Vostre Majesté se souuient, que le Sieur Pardaillan qui en estoit Gouuerneur & de Mont-heurt, luy auoit promis de la rẽdre à son obeissance, qui fut cause que vostre Majesté ne l'attaqua point, comme les autres villes de Gascõgne en ce dernier voyage, & qu'elle permit aux Ministres y faire leurs assemblées, & y auoit enuoyé quelques Docteurs Theologiens, entre autres le Sieur Veron pour y ayder ceux qui voudroient estre aydez: mais les Ministres & habitans pensoient à autre chose qu'à se corriger & se rendre dignes du benefice de vostre clemence, & vouloient estre republiquaires & commander à leur tour, parquoy ayant faict soubs main plusieurs assemblées & menaces contre les Catholiques, aussi tost que le siege de Mõtauban fut leué, & qu'ils espererent de pouuoir seurement reprendre la casaque de rebellion, & battre la campagne, eux & ceux de Mont-heurt commencerent à faire tous actes d'hostilité aux enuirons de leur ville & de Bourdeaux; les Ministres tenoient conseil dedans, & bonne mine dehors, laissans au reste tout faire. Ils rançonnerent plusieurs personnes, entre autres le Sieur d'Arche Docteur regent és Droits, renommé en ces pays, aagé de plus de soixante & cinq ans, prins sans deffense en sa maison champestre, & racheptè auec cinq mil escus, laissant à dire les insolences & indignitez qu'ils luy firent endurer & à plusieurs autres à moindre pris, & à aussi grande malice. Ils assassinerent de plus, comme vostre Maiesté a oüy, ledict Sieur Pardaillan reuenant de la Cour à Saincte-Foy, pour traicter de leur paix. C'est la foy de ceux, qui s'appellent fidelles reformez: s'ils croyent que Dieu est iuste vengeur, ils doiuent craindre vn seuere chastiment de leur double rebellion, & de leurs infidelitez, & encor qu'ils ne le croyent pas, il est assez puissant pour s'en faire croire, & faire toucher par rude experience, qu'ils ont adiousté sur leurs forfaits passez, ceste derniere faute de n'auoir accepté le bien-faict de vostre clemence, choi-

19. Saincte-Foy occupée par les huguenots depuis l'an 1562.

Monsieur le Docteur d'Arche.

sissans la voye, qui leur fera payer les arrerages, & le principal de leurs malices anciennes & recentes.

20 La vraye cause des practiques & menées des pretẽdus reformez l'an 1620. & 1621.

20. Voila la vraye cause pourquoy les Ministres ont mis les orties de reuolte dans l'esprit de leurs disciples, & aux flancs des mutins: & n'e faut chercher autre, quelque pretexte qu'ils alleguent de leur religion, en laquelle s'ils eussent esté moins tolerez, ils en seroient possible moins mauuais. Leur religion & leur intention estoit de se rendre les maistres des villes sans despendance du Roy, & en gaigner tousiours d'autres: & ne les rendre qu'au terme de iamais, & auec cela bannir la foy Catholique de toutes, & faire à la fin vne Geneue de la France, ou en la France, plusieurs republiques Geneuoises, dressées à l'instar de celle de Geneue; & en vn mot rauir à vostre Maiesté son Estat & son sceptre & sa religion. Mais Dieu qui regarde de prés les humbles pour leur donner la main, & les releuer; & cognoit de loing les superbes & iniques pensées, pour les humilier & abaisser, a rõpu les mesures, & confondu les mesureurs, & renuersé par tout les desseins de Protestans. En Allemagne faisant victorieux l'Empereur Ferdinand contre ses rebelles, & par bonne iustice priuant de leur propre domaine ceux qui auoiẽt enuahy les Couronnes d'autruy, & en France donnant à vostre Maiesté le courage d'inuiter efficacement à leur deuoir vos sujets rebelles, & la force de les y contraindre, quand ils seroient obstinez, ce que vostre Maiesté a entrepris non seulement contre leur esperance: mais contre le sentiment de plusieurs de vos fideles seruiteurs qui mesurans le bras de Dieu à la coudée des forces humaines, ne pensoient pas, que vostre Maiesté deust venir à bout de l'œuure, si elle entreprenoit de contraindre ceux de Bearn à leur deuoir, & recouurer ses villes des mains de si resolus & fermes tenans, qui auoient resisté triõphamment par force & par ruses, plusieurs années, & se preparoient à resister plus opiniastrement que iamais. Parquoy vostre guerre, Sire, estant tres-iuste en toute façon, & dressée pour la cause de Dieu, & le salut de vos sujets, elle est par bonne suitte tres-conuenable à la gloire diuine, & aggreable à sa Maiesté, comme par son assistance elle l'a monstré; tres-honorable aussi à vostre nom tres-Chrestien: & les Anges & Saincts bien-heureux defraudez de leur gloire, & iniuriez par l'heresie & faction des Ministres & de leurs disciples, s'en resiouissent au Ciel, & les gens de bien sur la terre; les os des trespassez tirez de leurs sepulchres & des-honorez par l'heresie iniurieuse aux trespassez & viuans par les mains sacrileges des mesmes mutins; les temples pillez, démolis & bruslez, qui depuis 50. ans demandoient vengeance de leurs griefs & iniures, rendent graces à Dieu, dequoy il leur a fait iustice, & à vostre Maiesté, qui en a esté l'instrument. Mais il sera bon, que chacun entende les autres œuures & deportemens des Ministres & religionnaires de Bearn: afin de mieux voir la Iustice diuine, & le droit de vos armes.

Le Comte Palatin couronné Roy de Boheme par vsurpatiõ & despoüillé de son Palatinat par Iustice.

Les saints se resiouissent au Ciel de la guerre faite contre l'Heresie. L'heresie iniurieuse aux trespassez & viuans.

21. Les pretẽdus reformez tolerez en Bearn plus de cinquãte ans.

21. Estant donc vostre Maiesté venuë en Guiéne l'an 1620. elle estoit selon l'aduis des sages mõdains conseillée de n'aller encor en Bearn, & de temporiser; Mais Dieu vous inspira vn conseil du cabinet de son sanctuaire & de sa iustice, & a depuis monstré par les victoires, qu'il vous a données, que c'est luy, qui est l'autheur de vos entreprinses, & qu'il les veut mettre à chef. On auoit temporisé cinquante ans, pour le pays de Bearn, le terme iuste estoit pieça expiré, pour aller secourir vos suiets: mais les Ministres ne vouloient que gaigner temps, & faisoient des cordes aussi longues, que l'Eternité, pretendans par longueurs & langueurs, faire plier les reins à vostre sceptre, & serrer vostre main de iustice, & forcer vostre constance de s'en retourner à Paris, sans entrer en Bearn, qu'ils tenoient par ferme esperance en titre de souueraineté. Elle auoit enuoyé des Cõmissaires, pour voir la disposition des volontez; & les attendoit à Preignac lés Bourdeaus auec grande incommodité de sa Cour. Les Cõmissaires furent receus, cõme le premier aux precedentes années 1618. 1619. mesprisez, intimidez, & bafoüez. Les partisans de Poictou & de Languedoc sollicitez auec ceux de Guienne, de faire vn gros & vne meüte des meilleurs leuriers & limiers, & se ioindre à la chasse de la rebellion sourde encore. On accusoit les coulpables deuant vostre Maiesté; mais personne n'estoit coulpable. Ce n'estoient que mines & minons, & à qui mieux ioüeroit son rolle. Les Ministres glapissoient en leurs clapiers, & faisoient le personnage des renards, le Parlement, des dilayans & refusans; les mutins, des Thrasons sonnãs l'alarme; le Gouuerneur, des simulans & dissimulans. Ceux qui estoient obligez, comme officiers publics, à deffendre vostre auctorité, estoient les plus lasches, & les plus infideles, mettans en hazard tout le Royaume en la partie d'vne petite frontiere.

Commissaires enuoyez en Bearn és années 1618 1619

Diuerses dissimulations & simulatiõs.

22. Nouuelles remises pour empescher que le Roy ne passast en Bearn.

22. Le huictiesme d'Octobre vostre Maiesté entendit nouuelles remises des deux Parlemens, qui auoient charge de luy faire croire, qu'ils n'auroient esté libres, pour deliberer sur la verificatiõ de l'Edict de mainleuée, ains empeschez par les gens de guerre introduits à Pau par le Baron de Benac; & qu'ils n'auroient peu signer ceste verification, sans peril de leur vie, que possible ils auoient plus chere que l'encre & le papier de l'arrest. Le Seigneur de la Force Gouuerneur, qui pouuoit & deuoit assister les Parlemens, & auec eux ioindre son aduis, & donner bon exemple d'obeyssance pour vostre seruice, & reprimer l'insolence des mutins, comme il pouuoit faire ayant les soldats & les armes en main, ne voulut non pas mesme comparoistre, disant qu'il n'auoit peu empescher, encor que tout-puissant, que les estrangers n'accourussent à Pau: afin d'arrester auec le bruit des armes cette verification. Et les Bearnois pretendus reformez, s'opiniastroient encore plus à refuser, dilayer & faire mines, ayant entendu, que plusieurs de vostre suitte n'estoient d'aduis, selon leur desir, que vostre Maiesté passat en Bearn, ains rebroussat promptement à Paris, pour ne s'engager en temps d'hyuer en vn pays fascheux, & en vne affaire perilleuse.

Finesses continuelles des Huguenots.

23. Resolution du Roy d'aller en Bearn prise le 8. Octobre 1620. S. Denys.

23. Vostre Maiesté voyant tant de collusions & soupplesses de tant de parts, print vne mire de singuliere prudence; & assistée du Conseil de Dieu, le lendemain vendredy neufuiesme d'Octobre, iour de S. Denys Apostre de la France, se

resolut

resolut de passer outre, nonobstant tous les aduis contraires, & oppositions du chemin, des viures, des perils & autres difficultez, qu'on luy obiectoit. Elle partit donc le Dimanche vnziesme du mesme mois; le mardy suyuant le Sieur de la Force la fut trouuer à Grenade, l'asseurant que son Edict estoit verifié selon son desir: & l'Aduocat du Roy venu en mesme temps, vous presenta l'Arrest, & tous deux coniuroient vostre Maiesté auec tres-humbles requestes, de ne prendre la peine de faire ce voyage auec tant d'incommoditez. Vostre Maiesté leur respondit, *Il est necessaire que i'aille en Bearn, pour appuyer vostre foiblesse.* De Grenade, elle tira à Arsac au quatorziesme Octobre, où les consuls d'Orthés vindrent presenter les clefs de la ville, que vostre Maiesté refusa, disant qu'elle les verroit bien tost. Elle arriua donc à Pau: le quinziesme d'Octobre, où vos viuandiers trouuerent de premier abord les viures soustraits: car en plusieurs relais on auoit stationé des chiens de haut nez, afin de les sentir, & surprendre au passage, & par ce moyen l'obliger & sa Cour de partir vistement: mais toutes leurs finesses ne seruirét, qu'à descouurir leur peu de bonne volonté, & ne peurent empescher, que vostre Maiesté ne visitast ce pays desolé, & ne consolast les bons Catholiques reduits pieça à la faim spirituelle des Sacremens, de la parole de Dieu, & de toutes viãdes salutaires, gemissans, oppressez soubs la tyrannie des Ministres depuis l'an 1569.

Le Dimãche.

Responce du Roy.

Le Roy arriue à Pau le 15. d'Octobre.

24. Ce fut l'appareil auec lequel les Ministres procurerent d'inuiter vostre Maiesté, & par telles ceremonies l'accueillir la premiere fois en son domaine: qui au dire du Sieur du Plessis ne luy vouloient opposer, que larmes, submission & obeissance: & ne faut pas douter, que s'ils eussent pensé ne luy pouuoir dissuader le voyage par ruses & remises, ils ne l'eussent empesché par armes: ce que pouuoit faire le Sieur de la Force par les Colonnels de la milice de Bearn, dits les *Persans*, qui luy pouuoient en vn clin d'œil mettre en pied de six à sept mille combattans; mais il pensoit la chose estre plus seure de proceder plustost par stratagemes & finesses, que par force d'armes & fut surprins en sa pensée. Le plus grãd accueil, que firent ceux de Pau à vostre Maiesté, fut qu'à cinq lieuës deuant, ils luy enuoyerent à Marsac des deputez, pour sçauoir comment elle vouloit entrer, auec poelle ou autre façon; possible pour l'amuser encor soubs cét ombre de deuotion. A quoy elle respondit, que son entrée seroit en Souuerain de Bearn, & s'il n'y auoit aucune Eglise Catholique à Pau, elle ne vouloit ny poëlle; ny aucun appareil d'entrée, n'estant, disoit-elle, conuenable de receuoir des hõneurs en vn lieu, qu'elle n'auoit iamais veu, & le receuoir de la main de Dieu, deuant qu'auoir adoré & remercié le Seign. duquel auec ses maieurs, elle le tenoit en heritage.

24. Accueil malgré des religionnaires de Bearn, enuers le Roy.

Les Persãs milice de Bearn.

Responce du Roy touchant le poelle.

25. Elle fit donc reconcilier l'Eglise de Pau prophanée par les Ministres, qui auoient chassé les Catholiques de leur parroisse ioignant le Chasteau, les confinant en vne chapelette demy couuerte au bout des fauxbourgs. En ceste Eglise reconciliée elle fit dire la Messe, & remit les Ecclesiastiques en possession de leur lieu & dignité, presage de bon-heur. Car la messe en auoit este bannié auec les officiers de la maison de Dieu en mesme iour, cinquante ans au parauãt, terme d'vn Iubilé accomply, & an sacré, auquel chascun r'entroit en la possession de ses biens alienez, selon la loy de Dieu. De l'Eglise elle fit vne procession solemnelle tout le long de la ville de Pau accompagnée des Princes & officiers de sa Couronne, & de toute la Cour, & des principaux chefs de l'armée, iusques à la susdicte chapelete, où reposoit le S. Sacrement, qui fut porté soubs le Dais, que vostre Maiesté auoit vn peu deuant refusé, par les Ducs & Princes, qui lors se trouuerent là, en compagnie des Cardinaux, Prelats & Abbez, & mis en l'Eglise reconciliée, comme vostre Maiesté se souuient. Ce fut vn spectacle agreable aux bienheureux esprits, au Ciel: & de telle consolation en terre, que chascun peut penser, aux Catholiques, qui la larme à l'œil rendoient graces à Dieu, & benissans vostre Maiesté faisoient retantir, VIVE LE ROY, par les ruës. Ceux, qui auoient voulu empescher vostre venuë, gemissoient sans mot dire, retenans leur dueil dans le sein, auec l'esperance, qu'ils auoient de renuerser, apres vostre depart, tout ce qu'elle auroit ordonné.

25. L'Eglise de Pau reconciliée & la Messe restablie 50. ans apres qu'elle en auoit esté ostée.

Iubilé an sacré & de remission. Leuit. 25. 10.

Viue le Roy.

26. Ce qu'ils publioient assez hautement; & la coniuration, qui se brassa peu de iours apres vostre depart de Bearn, par ceux de Nauarreins, & autres, d'egorger leurs gardes Catholiques; & le peu de cõpte, que fit le Sieur de la Force, de rendre le canon, qui estoit à Pau, & executer sur cela vos mandemens & ordonnances, & sur les autres choses; & la saisie des Tours de Mongiscard, & les autres menées tant sourdes, que manifestes, monstrent ce qu'ils eussent fait, si Dieu leur eut laissé faire, & n'eut mis au iour le cruel dessein de Nauarreins, & toutes leurs finesses. Et si la vaillance, fidelité & sage vigilance du Sieur de Poyanne estably Gouuerneur de la ville par vostre Maiesté, n'eut rompu leurs efforts; mais auec toutes ces executions & cautiõs ne se pouuoit-on asseurer de la foy des magistrats, & moins des Ministres & des mutins.

26. Coniuration des religionnaires de Nauarreins & autres deportemẽs apres le depart du Roy de Bearn l'an 1620. Saisie des Tours de Mongiscard.

27. Parquoy vostre Maiesté enuoya Monsieur le Duc d'Espernon, pour les combattre, & mettre fin aux affaires, & la bride ou licol aux rebelles ne cessans d'entreprendre & brouiller. Mais ils gaignerent le deuant, & ne l'attẽdirent point: s'ils eussent voulu attendre, ils eussent eu leurs estrenes: car celuy, qu'ils appellent le loup gris, leur amenoit des tailleurs, pour leur faire des chausses & casaques rouges. Estant vostre Maiesté de retour de son voyage de Paris & arriuée pardeça l'année suyuante 1621. elle trouua les pretendus reformez cantonnez en ses villes, & resolus d'y tenir bon contre elle, & se faire assieger & battre, & monstrer qu'ils estoient rebelles à preuue de canõ. Ils brauoient dans les fortificatiõs & desfioient LOVYS, & dans leurs villes de seureté se tenoiẽt asseurez, encor que leur conscience ne les asseuroit point. Parquoy les ayant sommez par remonstrances à obeyr, & eux n'en tenans cõpte, vostre Maiesté fut contrainte de les y contraindre & forcer: & commencer à battre la ville de S. Iean d'Angely le premier de Iuin, & le 24. la print; & apres les autres places, qui voulurẽt estre cõtraintes, & dans 4. mois leur en arracha des mains plus de vingt,

27. Monsieur le Duc d'Espernõ enuoyé en Bearn. Les principaux rebelles s'enfuyent de Bearn au bruit de la venue de Monsieur le Duc d'Espernõ.

S. Iean d'Angely prins le 24. Iuin. 1621.

Soixante & treize villes d'ostage recouurées par le Roy. Nisi Dominus custodierit ciuitatem, frustra vigilat qui custodit eam. Psal. 126.

& auec les autres qu'elle auoit ja prises aux autres païs plus de soixante & treze qu'ils pensoiét estre imprenables, ou tenables si long temps, que vos finances se trouueroient espuisées; vos armes ennuyées de les poursuiure, & vostre Majesté contrainte de les laisser en paix: mais ils ne leuoient pas les yeux au Ciel, pour considerer les iugemens de celuy, qui humilie les orgueilleux, & ouure les portes des villes, à qui & quand il luy plait: & sans la garde duquel ny forts ny citadelles ne sont asseurées. Vos historiens, SIRE, ne faudront de coucher à loisir & mettre au iour auec les lumieres requises la verité de tous les sieges & prises des villes, par vostre Maiesté, pour en donner aduis à ceux, qui viuent, & ne le sçauent pas, & à ceux qui viurót apres, & feront la posterité des siecles à venir.

28 Premiere cause de la permission diuine sur la rebellion des Ministres.

28. Ie noteray seulement icy, que la diuine prouidence soigneuse à proteger les Roys, & à descouurir les hypocrisies & entreprinses dressées contre eux, a permis, pour trois causes, que les rebelles aueuglez de leur malice fortifiassent les villes, au lieu de les rendre en fideles sujets, & en Citoyens sages, s'ils vouloient pouruoir à leur honneur & profit. La premiere afin que l'on fut bien esclaircy de leur volonté, iusques là couuerte de plusieurs pretextes & protestations de vouloir obeyr, & que tout le monde vit, que leur manifeste rebellion auoit forcé vostre patience à prendre les armes, pour faire iustice & se faire obeyr. Donc aussi tost qu'ils soubçonnerent, que vostre Maiesté estoit resoluë d'auoir ce, que iustement luy estoit deu, & que iustement elle demandoit, ils commencerent à monstrer à cœur ouuert & à main leuée leur volonté, & à bon escient auancer les preparatifs de guerre, & fortifier les villes d'ostage auec telle diligence, que s'ils eussent attendu quelque Tamberlan au siege, & non le Roy de France leur Prince tres-Chrestien, leur bienfacteur, & fils de celuy par qui ils respiroient en France, iamais la Rochelle, S. Iean d'Angely, Cleyrac, Montauban, & les autres de ce rolle n'eussent resisté auec plus grands efforts contre l'Anglois ou l'Espagnol en temps des grandes guerres, qu'ils ont fait à vostre Maiesté.

29. Mauuaise volonté descouuerte par ses propres actions.

29. Et voila leur bonne volonté manifestée en leurs propres œuures; s'ils eussent sans rien bouger seulement refusé en dilayant, & qu'à leur refus vostre Maiesté les eut attaquez ils eussent fait retentir le Ciel & la terre de plaintes: maintenant le Ciel & la terre auec leur rebellion les accuse & rend conuaincus de leur mauuaise volonté, & monstre quelle estoit leur intention, quand ils demanderent des villes d'ostage, & de seureté au grand Henry vostre pere tres-honoré, il y a plus de 25. ans. Mais qui eut dit alors, qui eut soubçonné, que c'estoit pour en faire des retraites de rebellion, des republiques & des Geneues? pour en bannir les Sacremens, & oppresser les enfans de l'Eglise Catholique, en se reuoltant contre leur Roy, tuant sa Noblesse, ses Princes, & ses fideles seruiteurs? Leur rebellion donc manifeste, accuse manifestement leur mauuaise intention & iustifie vos armes.

30. Seconde fin de la permission diuine sur

30. La seconde cause de la permission diuine a esté, afin qu'ils fussent plus rigoureusement punis de leurs pechez precedans, & de ceux, qu'ils commettoient encore, abusans de leur liberté, & irritans vostre clemence. Car s'ils eussent obey, leurs villes seroient entieres, leurs Citoyens en vie, leurs biens sans interests, leur reputation sans blasme; & n'eussent pas donné occasion à tant de maux aduenus, de deniers despendus à la foule des peuples, de forfaits perpetrez d'oppression & de cruauté, de tant de vaillans guerriers rauis en la fleur de leurs ans: de tous lesquels crimes ils sont responsables & punissables deuant Dieu, & deuant les hommes: responsables de la mort de plus de cinq cens Gentils-hommes de marque occis en ceste faction, non par vostre vaillance, messieurs les rebelles, mais par vostre crime, comme iadis vos deuanciers aux premiers troubles de la Frãce furent coulpables de la mort de plus de six mille guerriers tous capables de commander aux armées. Et que pourrez vous donner pour satisfaction de la mort de tant de braues Seigneurs? de ce valeureux Prince Henry de Lorraine la terreur des rebelles, qui en la meslée des cõbats aduerty de s'espargner, respondit qu'encor qu'il donnat cent vies, il ne sçauroit assez donner pour le seruice de son Dieu, & de son Roy? De la mort du Seigneur de Termes parangon de vaillance & pieté en vostre armée, SIRE, qui aux assauts foudroyoit à guise d'vn Iosué les ennemis de Dieu, & qui au lict d'honneur rendit l'esprit à Dieu à guise d'vn Religieux; deux Mars Chrestiens dont vostre Maiesté cherissoit la vie tendremét, & honora la mort de ses larmes? pour satisfaction de la perte des 2. Marquis de Temines, 2. fils d'vn vaillant Mareschal, & deux fleurons de vertu, la ioye de leur pere & patrie viuans, & mourans l'honneur de la Guyenne? Pour la mort de tant d'autres, le nom desquels i'ayme mieux estre escrit au liure de vie & d'immortalité, qu'inserez en mes escrits? mais ils n'attendent pas satisfaction de leur mort, ny recompense de leur valeur de la main des hommes, & tels hommes que leurs ennemys, ils sont morts pour celuy qui les a racheptez par sa mort, combattans soubs la banniere des fleurs de lys: de sa grandeur ils ont receu & receuront la recompense immortelle, & de vostre Maiesté l'honneur de son souuenir. Ils ont donc esté laissez par prouidence diuine en leur volonté & liberté de se fortifier, de se rebeller, & tenir bon contre vostre Maiesté, & luy faire la guerre, & commettre ces maux pour estre plus rigoureusement punis, selon leurs plus grãds demerites, & endurer les fleaux qu'ils ont enduré, & sont pour endurer encores, s'ils cõtinuẽt d'estre obstinez, & en meriter d'auantage. Pharaõ s'endurcit à la premiere & secõde playe, il fut puny encor de 8. suyuãtes; & à la fin, luy & sõ armée fut fait le butin des õdes & des poissõs, & leurs ames proye aux enfers à l'eternelle mort.

la rebelliõ des Ministres.

Messieurs les Marquis de Temines.

31. Troisiesme cause de la permission diuine sur la susdite rebellion.

31. La troisiesme cause a esté, afin que la gloire de Dieu fut agrandie, & celle de vos victoires illustrée: car tant pour le regard de Dieu, que du vostre, elle a esté de tant plus noble, que les difficultez ont esté fortes à vaincre. Dieu s'est fait voir glorieux en monstrant qu'il est aussi puissant à venir à bout des grandes puissances & grandes forces, comme des petites; & qu'il combattoit auec vostre Maiesté, forti-

Digitized by Google

fioit vostre bras & de vos gendarmes, pour prẽdre tant de villes fortifiées à tous engins & machines, & deffenduës de tant de mutins furieusement animez, estrangers & François, & prises en cinq ou six mois, que les ennemis & tous hommes de guerre iugeoient ne pouuoir estre prises dans six ans. Les cayers volans Caluinistes, qui se sont faits ouyr ces iours passez soubs le nõ *d'ombres, de Chroniques des fauoris*, & semblables titres, & par risées ridicules raualent le merite de vos exploits; s'ils estoient sages pour bien iuger de la vertu & du vray honneur, ils prefereroient: voire vne seule victoire de LOVYS XIII. gaignée en l'aage de vingt ans pour le Royaume de Dieu, & bien de son peuple, & la gloire immortelle, aux victoires des Alexandres & des Cesars emportées pour la vanité & gloire passagere du monde; mais estans eux iuges incompetans des choses belles, & nays à bouffonner sur des ombres, ils mesprisent ce qui est prisable, & vostre Maiesté a plus d'honneur de leur mespris, que si elle en estoit bien prisée, & la Frãce est des-honorée d'auoir éclos ces Perroquets halbrenez, qui par leurs plumes & bec, se sont marqués infames de deux vices notables. En l'vn recogneus sans conscience; en l'autre sans ceruelle: sans conscience en Lucianisant & discourant des ames des trespassez plus prophanement que les plus grands Athées, & ce pour faire rire seulement, ne se prenans garde que leurs compagnons de religion ne rient point là bas aux champs Elisiens où ils les ont logez: sans ceruelle en ayant tiré matiere de farces & risées sur les miseres & tragedies de la France leur patrie, pour laquelle il faudroit prier & gemir & non bouffonner. Le sage dit, *Le ris en dueil narratiue importune.* Ces escriuains ne meritẽt-ils point de porter vn bonnet vert, & attachez à vne cordelette, estre menés à la file par les ruës de Paris deuant vn guidemat, afin qu'on cognoisse qu'ils sont de la race des Passarellis de Rome.

32. Dieu fait cognoistre sa grãdeur aux victoires en plusieurs façons.

32. Or comme telles guerres sont œuures de Dieu pour sa gloire: aussi ont esté les victoires. Et icy vostre Maiesté se souuiendra de plusieurs autres guerres & victoires des peuples fideles en l'ancienne loy, & en l'Eglise Chrestienne, où Dieu a fait paroistre sa grandeur, & honoré son nom & de ceux, qui combattoient soubs ses bãnieres; quelquesfois en abaissant ses ennemys brauans en leurs forces, & esleuãt ses seruiteurs, qui mettoient leur esperance en luy. Telle fut la victoire d'Ezechias Roy de Iuda contre les Assyriens. Ce bon Roy estant assiegé en sa ville capitale de Hierusalem, reduit au destroit d'vne extreme necessité de gens, de viures, & de moiens, sans esperance d'aucun secours humain. Au contraire Semacherib Roy des Assyriens enflé de ses forces assiegeoit la ville, desfiant le ciel & la terre. Or la nuict suyuante vne seul Ange enuoyé de Dieu mit non en pieces; mais en cẽdres cent quatre vingts & cinq mille cõbatans, auec vne merueille non oüye: car, cõme les Hebrieux enseignent, tous ces ennemys furent tuez, comme s'ils eussent esté frappez d'vne foudre secrette, & consommez de feu, leurs corps se trouuant desnuez de chair & carcasses en vn moment; & leurs armes & habits entiers sans lesion, pour butin des enfans de Dieu. Ainsi demeura auec

Snacherib Roy des Assyriens vaincu par Ezechias Roy de Iuda. 4. Reg. 19. 35.

Les Assyriens reduits en poudre en vn momẽt en nombre de 185000 Tradition des Hebrieux.

vne riche depoüille la victoire entiere à la foiblesse, la puissance superbe terrassée; & Dieu glorifié au petit nombre de ses gendarmes, qu'il fit vainqueurs, & en l'humiliation des blasphemateurs, & multitude des ennemis brauaches qui furent vaincus.

33. Extraordinaires façons de combattre. Gedeon Iudi. 7. 2.

33. Quelquesfois il se monstre glorieux, & dõne des victoires par voyes extraordinaires & contraires à la prudence humaine. Gedeon grãd Capitaine des Hebrieux vouloit combattre les les Madianites auec vne armée, qu'il auoit de trente deux mille hõmes: mais Dieu luy en ayãt premierement fait retrancher 22. mil, qu'il cõmanda estre renuoyez en leur maison, & n'en restant que dix mil, luy dit encore, *Ie veux que tu n'ayes pour ton armée, que peu d'hommes choisis.* Le chois fut de prendre ceux, qui auroient beu de l'eau de la fontaine à petites goulées, la portant auec la main en la bouche, pour signe de temperance; qui furent seulement trois cens; & les autres ayant beu à genoux, & ventre courbez, furent neuf mil & sept cens, renuoyez cõme les premiers. Alors Dieu dit à Gedeon, *Ie vous deliureray par ces trois cens hommes: afin qu'Israel ne se glorifie disant, i'ay esté victorieux.*

Gens choisis, Iudic. 7. 2.

Ne glorietur cõtra me Israel. Iudi. 7. 2.

34. Façon de combattre merueilleuse.

34. La façon de combattre fut autant merueilleuse, que les armes extraordinaires: & voicy comment Gedeon print en sa gauche vne bouteille de terre, où estoit enclose vne lumiere, & en sa droite, vne trompete, & commanda à tous ses gens de s'armer de mesme façon, & faire ce qu'il feroit; & les ayant diuisez en trois bandes, & colloquez en trois diuers lieux, autour de l'armée des Madianites, qui estoient en nombre infiny dormans, au camp, sur la minuict Gedeon rompant sa bouteille, & faisant voir la lumiere, & sonnant l'alarme de sa trompete, & ses gens apres luy, donna l'espouuante à toute l'armée, & l'effroy aux soldats, qui s'esueillans en sursaut, & courans armez les vns contre les autres, comme ennemys contre ennemys, s'enferrerent eux mesmes corps à corps, iusques à se tailler tous en pieces. Icy Dieu diminua le nombre des soldats, pour estre recogneu autheur de la victoire, qu'il tient tousiours en sa main de puissance esgale, quoy que les forces & armes des hommes soient inesgales.

35. Combat & victoire de Dauid contre Goliath.

35. Quelquesfois il donne la victoire à vn seul. Ainsi il fit sortir vainqueur le petit Dauid du camp clos, ayant desfait Goliath. Vous sçaués l'histoire, SIRE, elle est belle, & digne de vostre memoire; representés la vous par imagination maintenant, & regardés deux combattans de diuerse taille, & condition fort differente: d'vn costé le petit Dauid de vostre aage alors: car il auoit enuiron vingt & vn an, qui s'appreste au combat armé à la legere, d'vn baston, & de cinq cailloux du qualibre de sa fonde; Et de l'autre costé voyés ce geant monstrueux, qui arpante la terre par ses grandes desmarches, entre deux armées, haut de six coudées & vne palme; c'est à dire surpassant la longueur & hauteur de deux hommes communs, couuert de fer de pied en cap, habillé d'vn cuirasse d'airain de cinq mille sicles, c'est à dire de la pesanteur de deux cens & huict liures, tenant vne pertuisane en sa main, ayant le fer pesant six cens sicles, ou vingt-cinq liures, armures proportionnées à sa force gean-

Goliath & ses armes. 1. Reg. 17. 4. 5.

Digitized by Google

tine, & desquelles il se seruoit aussi legeremét, que les hommes communs des armes communes. Quel doit estre le poids de son heaume, de son escu d'airain, de ses brassals & iambieres, & de son grand cymeterre pendant en sa cuisse?

36. Brauade d'un geant superbe.

36. Voyés, SIRE, comment ce colosse de chair sorty de son ost, va brauant les Hebrieux, se gendarmant deuant eux, & auec vne voix de tonnerre les prouoquant à luy donner vn homme, pour combattre teste à teste; car il veut, vain qu'il est, auoir seul l'honneur de la victoire, qu'il tient asseurée sur la presomption de ses forces. Le petit Dauid qui à peine luy vient à la ceinture ose aller à luy armé, non de fer & d'armes corporelles, mais de l'esprit de Dieu, auquel il a sa confiance; il met la main à sa malete pastorale, & à sa munition de cinq cailloux: & tient sa fonde preste au lieu de canon, ou d'albalestre, & son baston, pour iaueline; les Hebrieux tous effrayez prient Dieu; les Philistins tous enflez tiennent la victoire gaignée. Goliat voyant son petit ennemy venir armé si legerement; sans fer, & presque sans armes, s'approche, & l'aduise, & le mesprise en son cœur, luy disant, *Te semble-ie point vn chien, qui viens à moy auec vn baston?* & le maudit par ses Dieux, & luy parlant comme à vn tagasche, *Vien*, dit-il, *& ie te feray gorgée aux oyseaux du Ciel, & bestes de la terre.* Dauid asseuré repart, *Tu viés à moy auec l'espée, la lance, & le bouclier: mais ie viens à toy au nõ du Seigneur des armées, Dieu des bandes d'Israel, que tu as auiourd'huy defiées, & le Seigneur te dõnera en ma main, & ie te fraperay, & t'osteray ta teste de dessus les espaules, & donneray auiourd'huy le corps des Philistins aux oyseaux du Ciel, & bestes des champs, afin que toute la terre voye, qu'il y a vn Dieu en Israel, & que toute ceste assemblée sçache, que le Seigneur sauue non par l'espee, ny par la lance, mais par sa vertu: car au Seigneur est la bataille, & vous liurera en nos mains.*

Dauid se confiant en Dieu.

Munition & armes de Dauid cinq pierres vne fonde cinq cailloux & vn baston.

Propos de Goliat à Dauid, & de Dauid à Goliat. 1. Reg. 17. 45.46.

37. Goliat vaincu.

37. Le Geant irrité de ce langage tire soudain teste baissée contre luy pour l'assommer. Dauid s'auãce, lasche de sa fonde vn des cinq cailloux, & porte le coup de mort au front de Goliat, & l'aterre. Vn cry vniuersel s'esleue aux deux cãps; les vns estonnez d'effroy, les autres remplis de ioye. Dauid regarde son ennemy mordant la terre, & n'ayant point d'espée, tire le cymeterre du Geant, & luy tranche la teste, & prenant ceste perruque Geantine de sa main droite, cõme la hure d'vn vieux sanglier, s'en court au Roy, qui le tenoit comme perdu cy deuant, & ores le voyant reuenir triomphant, tout hors de soy de ioye l'admire, & demande de quelle famille il est. En ceste victoire Dieu se monstra glorieux en exaltãt les petits, & magnifiant l'humilité, qu'il aime en tous ses seruiteurs; & humilie l'arrogance de ceux, qui presument d'eux mesmes.

38. Victoires glorieuses obtenues cõtre Pharaõ. Exod. 14.5.

38. Il fit voir au Roy Pharaon combien il est puissant à vaincre & rabaisser les superbes; & combien propice & courtois à releuer les petits, Il combattit ce Roy non par des Lyons, Elephãs & chariots d'armes; mais par des bestioles contemptibles, par des Chenilles, Moucherõs, Sauterelles, voire encor par des Grenouilles, qui n'ont ny griffes, ny lances, ny dents, ny addresse pour tirer le coup. Et à la fin cõme les Hebrieux sortis d'Egypte & reduits entre deux espouuantables destroits, à sçauoir de la Mer inexorable, & de l'armée de ce tyran persecuteur obstiné, n'ayans moyen de se sauuer, qu'en se perdãt dans les eaux, ou se dõnans à la cruauté des ennemys, & craignans toute chose; les Egyptiens au contraire n'attendans que tuer, vaincre, & piller, & ne craignans rien; voicy le Dieu des armées, qui cõmande à Moyse de frapper la mer de sa houssine: & la mer aussi tost fait large & donne pied sec à ses abysmes, & fait surgir ses ondes pour seruir de rempars & de hayes en faueur des Iuifs passans, & engloutit les mescreãs, & leur armée, chariots, cheuaux, & hommes dans les flots: & Dieu fut glorifié en Pharaon, en ses chars, & en sa caualerie abysmée.

Pharaon & son armee submergée en la mer rouge. Exod. 14.18.25.

39. Apres que les Hebrieux sortis de leur captiuité de l'Egypte furent entrez en la terre Promise, la premiere victoire, que Dieu donna à Iosué general de l'armée, ce fut la prinse de Ierico, premiere ville de ce païs là & voisine du *fleuue Iourdain*, & de la *Cité* de Hierusalem. Elle estoit ceinte de hautes & fortes murailles, & tours inexpugnables en ce temps là, auquel on ne cognoissoit ny bellier ny artillerie; gardée par son Roy present, remplie de soldats aguerris, & de toute sorte de munitiõs. Elle fut prinse d'vne merueilleuse façon. Dieu dit à Iosué, *Voicy i'ay donné en tes mains Ierico, & son Roy, & tous les hõmes vaillans: vous tous gens de guerre enuironnez la ville vne fois le iour par l'espace de six iours, & au septiesme iour les Prestres prendront les 7. trompettes du Iubilé, desquelles on vse au Iubilé, & irõt deuant l'Arche de l'Alliance: & enuironnerez la ville sept fois, les Prestres sonnans les trompettes; & quand le son de la trompette le plus hautain & entrecoupé tonnera en vos oreilles, tout le peuple criera ensemble d'vne forte & puissante voix, & les murailles de la ville tomberont sousleuées de terre.* Iosué executa de poinct en poinct ce commandement, sans esplucher curieusement, si le son de trompettes seroit bastant, pour faire culbuter telles murailles: mais se tenant asseuré sur la parole de Dieu, qui peut faire tout ce qu'il dit, & ne dit rien qui ne soit veritable.

39. Victoire des Hebrieux en leur entrée en la terre de Chanaã Iosué. cap. 6. 1.

Ierico prins Iosué c.6.1.2.3.4.5.6.

40. Procession deuant Ierico.

40. Parquoy ayant fait six fois en six iours, chascun iour vne fois, la procession autour de la ville, marchant toute l'armée deuãt l'Arche portée par 7. Prestres, & la flotte du peuple suyuant apres: au septiesme iour destiné à la victoire, on fait la mesme ceremonie en mesme ordre; pẽsez si ceux de la ville voyãs ces tournois processiõnaires non iamais veus, estoient estõnez, & si le cœur leur battoit. Cõme la procession fut finie; & que les 7. trompetes sonnoient en plus haute note, Iosué dõna le signal au peuple de faire vn grand cry, luy criant le premier, & à l'instant les murailles arrachées de leur fondemẽt tõberent, demeurãt Ierico demantelée; l'armée entra tout ensemble par l'endroit, où chasque esquadrõ se trouua: & firent passer au fil de l'espée, bestes, hõmes, fẽmes, petits & grãds, sauf Rab l'hostesse qui auoit caché les messagers Hebrieux, quãd ils vindrẽt en Ierico, pour espier la terre. Ceste fẽme fut sauuée, ses biens, ses freres, & toute sa maisõ, en recognoissãce du seruice fait au peuple de Dieu: & luy fut permis d'habiter auec Israel: defense faicte aux soldats, de ne prẽdre ny faire

Rab & toute sa famille sauuée.

butin d'aucune chose : & toute la ville auec ses biens fut maudite & bruslée, sauf l'or, l'argent, & les vaisseaux d'airain, & de fer, qui furent consacrez à Dieu & mis en ses thresors. Ce fut vne victoire toute de Dieu, dônant la puissance aux hommes de vaincre par des moyens non ouys, pour faire entendre à tous, que c'estoit sa main, qui operoit. Et combien qu'il ne donne pas tousiours ces merueilles : il faut neantmoins tousiours croire, qu'il donne la victoire, & qu'en icelle il doit estre recogneu & glorifié : & vostre Maiesté fait iustement & en Roy tres-Chrestien de donner, comme elle fait tousiours, la louange de ses victoires à ce Seigneur. Que les combatãs donc se confient en luy, & cõbattent fidellement soubs le drapeau de la Croix & fleurs de lys : ils seront auec vostre Maiesté honorez des siecles à venir, d'auoir esté employez en vne guerre de si grãd merite : & pour butin & riches despoüilles, ils auront les biens & honneurs immortels reseruez au ciel, sejour de la grande recõpense, sans que cela empesche, qu'ils n'en reçoiuét quelque temporelle de la main de vostre Maiesté.

Dieu fait les hommes puissans & vainqueurs.

41. Dieu donna vne seconde victoire à Iosué, que vostre Maiesté oyra volõtiers. Il y auoit vne ville ioignant Ierico plus petite, que Ierico appellée *Hai*, l'ayant Iosué enuoyée recognoistre, les espions luy rapporterent qu'il ne sembloit pas necessaire, que toute l'armée fut employée, pour la prendre, & que trois mille combattans suffiroient. Iosué les enuoye, les habitans sortent à eux d'vn grand courage, & en mettent trente par terre, & les autres en fuite. Ce que voyãt Iosué tout esperdu, car il tenoit la victoire asseurée, deschira ses vestemens, selon que les Orientaux auoient de coustume de faire à la nouuelle d'vn cas lamentable & de grand dueil : & se prosternant à terre deuant l'Arche cria à Dieu, disant ; *Helas Seigneur pourquoy auez vous fait passer le Iourdain à ce peuple ? Que diray-ie voyant Israel tourner le dos deuant ses ennemis, qui s'esleueront de toutes parts contre nous, & effaceront nostre nom de la terre ? & que ferez vous à vostre grand nom ?* Dieu luy dit, *Israel a peché & prins des hardes du pillage interdict, & ne pourra tenir ferme deuant ses ennemis & les fuyra : car il est pollu en la chose maudite : Ie ne seray plus auec vous, iusques à ce que vous exterminerez celuy, qui est coulpable.*

41. Seconde victoire de Iosué en la prinse de la ville de Hai. Iosué 8. 25.

Coustume des Hebrieux de deschirer leur robbe à la nouuelle d'vn cas lamentable.

42. Iosué ayant fait soudaine & diligéte recherche, trouua que c'estoit vn soldat de la lignée de Iuda appellé *Achan*, lequel ayant confessé auoir emporté des despoüilles de Ierico, à sçauoir, vn manteau d'escarlatte, deux censicles d'argent, & vne regle d'or du poids de cinquãte sicles, le tout pouuoit monter à deux cens escus, Iosué luy dit, *Parce que tu nous as troublez, le Seigneur te trouble auiourd'huy* : & ce dit, il le fit mener en la vallée d'Achor auec ses enfans, fils, & filles, ses bœufs, asnes, & brebis : & illec fut lapidé du peuple, & bruslé auec toute sa famille, & son pauillon ; & Dieu fut appasé : & donna la victoire de la ville, & furent mis à mort tous les habitans d'icelle, qui estoient douze mille ; & le pillage dõné aux soldats ; toute la ville bruslée & reduite en vn monceau de cendres. En ceste guerre & victoire on voit que Dieu veut auoir des soldats, qui ayét sa crainte, & que l'auarice & peché d'vn seul, quand ce ne seroit qu'vn simple soldat, peut empescher vne grãde victoire, & rendre vne grande armée sans forces & inutile. Combien plus, si c'est vn chef de guerre, & homme de commandemét ? On voit aussi que la iustice est necessaire pour adoucir l'ire de Dieu, & le tenir secourable pour vaincre, & qu'en tous les combats il preside, donne la vertu, la victoire, & l'honneur.

42. Achan soldat criminel puni. Ios. 7. 21.

La ville de Hai prinse Ios. 8. 25. Tous les habitãs occis, la ville pillée & bruslée. ibi.

43. C'est le premier & second poinct de mon Tableau, qui touche directement la gloire de Dieu, & la vostre, SIRE : suyuent les deux autres qui visent encor à mesme fin diuersement & en general : & specialement regardent les vainqueurs & vaincus. Et icy ie note premierement, que comme il y a trois sortes de guerre & combats, ainsi trois genres de vainqueurs & vaincus. Le premier est, auquel les vns des combatans profitent, les autres perdent, comme il aduient aux guerres communes, où les vainqueurs ont le profit & l'honneur, les vaincus le dommage & la confusion. Le second est, auquel les vns & les autres perdent : tels sont les duelistes és duels, ausquels tant les vainqueurs que vaincus encourent dõmage : car tous deux sont infames deuant Dieu, & criminels de la mort eternelle, s'ils meurent sans penitence. Le troisiesme est, où les vainqueurs & vaincus peuuent tirer gloire & profit, & telle est la guerre, qui se fait contre les rebelles religionnaires, desquels ie parle. Icy donc les vainqueurs pour glorifier Dieu, & tirer profit de leurs combats, & victoires, ils doiuent recognoistre l'obligation qu'ils ont à la diuine prouidence : dequoy ils ont esté employez à ses guerres, non seulement iustes : mais glorieuses. Car portant fidelement les armes soubs le drapeau de IESVS CHRIST & de leur Roy, & mourans au conflit, ils meurent en martyrs, qui est vn honneur inestimable : & s'ils en sortent la vie sauue, ils viuent honorez en terre iusques à la mort, pleins au reste d'esperance au Ciel : & toutes les playes qu'ils ont receu, leur sont autant d'arres de la gloire eternelle. Tels furent iadis entre les Hebrieux, Iosué, Gedeon, les Machabeens, & autres : & en la loy de grace les Chrestiens, Capitaines, & Soldats guerroyans pour la foy, François, Allemans, & de toutes autres nations Chrestiennes, Empereurs, Roys, Princes, les Constantins, les Charles-maignes, les Saincts Louys vos ancestres.

43. Troisiesme & quatriesme poinct du tableau

Trois genres de combatans & de combats.

3.

Pour les vainqueurs.

44. Les vaincus, qui ont esté occis en la mes-lée de leur rebellion, sont deplorables, ayans fait vne perte, qui ne peut estre reparée : ceux qui sont demeurez viuans, & veulent auoir part à la gloire & au gain, ils doiuent estre marris d'auoir esté membres d'vne iniuste faction contre leur Prince, & les loix de Dieu, proposans d'en faire reparation & penitence Chrestienne, & estimer au reste à grace diuine & à honneur d'auoir esté combattus en vne guerre, en laquelle ils ne pouuoient estre victorieux, qu'au grand mal & preiudice de leur ame. Car c'est vn grand mal & grande ignominie, que gaigner la victoire au vice, & estre superieur en mal faisant, en yurongnant, en desrobant, & qui est pire en rebellant, & en commettant autres grands vices. Le tiltre de Roy, ou de Prince, est de soy honorable : mais estre Roy des gloutons, ou Prince des voleurs, c'est vn titre d'ignominie, aussi

44. Pour les vaincus viuans.

Grãd mal d'estre vaillans au mal.

bien que celuy de Lucifer, appellé par l'Escriture Roy des superbes. *Iob. 41.* Mais le plus grand bien que peuuent gaigner les vaincus icy, c'est de recognoistre la cause de leur mal, & s'en retirer, & apprendre que tout leur mal est venu d'auoir laissé Dieu, & sa religion saincte, & s'estre embarquez en celle de Luther & Caluin seminaire de tous malheurs, & discourir ainsi; *Le bon arbre donne bõs fruicts. Matt. 7. 17* La verité dit, que tout bon arbre porte bons fruicts, & tout mauuais arbre en produit de mauuais. Les fruicts de la religion Catholique, sont charité, paix, sobrieté, chasteté & obeyssance: elle est donc vn bon arbre, & vne bonne source. *L'heresie de soy enseigne de mal faire.* Les fruicts de la doctrine de Luther & de Caluin, sont liberté, dissolution, dissension, guerres, rebellions, & autres poires d'angoisse, qu'elle a produit au monde depuis cent ans, qu'elle est née: c'est donc vn mauuais arbre & vne mauuaise escole, qui nous a donné & enseigné tant de crimes, & en fin nous a precipitez à la rebellion contre nostre Roy, ce que ne fit iamais la foy Catholique. *La doctrine Catholique enseigne tousiours à biẽ operer.* Car s'il y a eu entre les Catholiques des hommes rebelles & des rebellions, ç'a esté leur malice & passion qui les y a poussez, & non la doctrine de leur religion, qui est toute saincte. Il se faut donc retirer de l'erreur, & reprendre la foy Catholique. Discourans ainsi, & concluans à telle resolution, ils recognoistront, que Dieu les a fauorisez d'vn bien inestimable de les auoir fait vaincus, en les contraignant de bien faire, rompant leurs desseins, leur ostant les armes des mains, & les forces, & les occasions de perseuerer au mal; & s'ils sont deuenus sages, diront ce que disoit vn grand Capitaine, *Themistocles.* *Nous estions perdus, si nous n'eussions esté perdus.*

45. L'heresie cause de dissensions & guerres.

45. Or pour donner bon fonds à tout ce discours, il faut monstrer le grand bien, auquel les vainqueurs ont contribué leurs armes, peines, vies, & le grand mal, que les vaincus encouroient, s'ils eussent esté victorieux, ie monstreray l'vn & l'autre ensemble, si ie fais voir la malignité de l'heresie, qui a causé la rebellion & la guerre; personne n'aura occasion iuste de s'offenser. Car ce que ie diray, portera profit à tous ceux qui s'en voudront seruir, & sera verité, & aduoüé d'vn chascun, voire mesme des Ministres & leurs disciples. Et si ie parle contre l'heresie & l'heretique, ils n'en pourront prẽdre suiet de plainte. Car se disans eux reformez, & ne se voulans tenir pour heretiques, mon discours ne les deura pas offenser, comme ne leur appartenant point, où s'ils s'en offensent, ils se confesseront par leur offense, heretiques; ce qu'ils ne veulent pas faire.

46. Definition de l'heresie & de l'heretique.

46. Ie commence par le nom & definition de l'heresie, & de l'heretique: le nom signifie secte, diuision, election. La definition peut estre colligée telle des precedens discours: *L'heresie est vne fausse opinion, ou vn erreur contraire à la verité de la foy, & religion Chrestienne obstinément soustenu*, & l'heretique, *celuy qui soustient tel erreur auec opiniastreté, & se separe des autres choisissant cet erreur.* *Heretique selon la loy ciuile. l. omnes 2. C. de hæreticis.* Selon la definition des Empereurs Gratian, & Theodose: heretique est censé quiconque tant soit peu forligne de la religion Catholique. Et dis premierement que l'Eglise, c'est à dire le Royaume de Dieu, & les Royaumes terriens establis en l'Eglise, ne peuuent auoir aucun mal plus contraire, ny plus à craindre, ny aucun plus puissant & plus pernicieux ennemy que l'heresie, & l'heretique: *L'heresie grand mal & puissant ennemy du Royaume de Dieu & des hõmes.* de laquelle verité s'ensuit, que ceux, qui employent leurs armes materielles ou spirituelles à le combattre, sont dignes d'honneur immortel: & ceux, qui estans de son party, vaincus, & suruiuans, apprennent à luy estre contraires, & quitter l'erreur, sont heureux en leur cheute, & en leur changement: *Grãd heur d'estre vaincu volõtiers de la verité.* parce que c'est vn grand heur d'estre vaincu volontiers de la verité, & vn grand honneur de la vouloir embrasser, au lieu de mensonge: & ceux, qui meurent de corps en la defense de tel erreur, ils encourent encor la mort de l'ame, seconde mort, & la damnation eternelle.

47. L'heresie & l'heretique sont les plus puissãs ennemis de l'Eglise.

47. Tous les infideles sont contraires à l'Eglise de Dieu & Royaume Chrestien; les Athées, Idolatres, Iuifs, & Mahometans: mais l'heretique est le plus contraire & dangereux de tous: car ceux-là sont ennemis ouuerts, & ne luy font la guerre, que de loin, & par le dehors: & estans notoires, peuuent estre facilement euitez. Les heretiques sont voisins, sont ennemis domestiques, & se seruent des armes & munitions des Catholiques: alleguent les escritures comme eux, & pesle-meslez parmy eux professent de bouche IESVS-CHRIST, & font la guerre soubs vn mesme couuert. C'est donc vn exploit de noble victoire, que de deliurer la congregation des fideles du danger de tels ennemis, ou en leur ostant les armes & les forces; ou en les ramenant à la voye de raison. *Ce qui tiẽt les Royaumes en prosperité, destruit par l'heresie.* Et à tels ennemis, est vne chose souhaitable d'estre vaincus, pour estre apprins à se corriger, & pour estre priuez par telle cheute, des moyens de defendre ce mal, & encourir en le defendant, le mal souuerain de l'ame. Ie dis secondement, que l'heresie destruit ce qui tient les Royaumes en pied & vigueur: à sçauoir la iustice, la paix & la vertu. *L'heresie ruyne des vertus & seminaire de tous vices.* Car elle n'est qu'iniquité, elle est toute contraire à la paix, aux loix diuines & humaines. Elle est de sa nature le seminaire de discorde, & la sentine de tous les vices, comme le serpent animal de venin; & partant la ruyne des Royaumes & communautez, & vn funeste mal de la vie Chrestienne. Et n'y a personne, voire mesme entres les Ministres, qui puisse nier ces veritez.

48. La foy fondement de la vie chrestienne. Domus Dei credẽdo fundatur, sperando erigitur, diligẽdo perficitur. S. Aug. ser. 22. de verbis Apost.

48. Ie dis en troisiesme lieu, qu'elle esbranle soudainement, tout ce qui est de noble & diuin au Royaume de Dieu, la foy, l'esperance, & la charité, & en fin le renuerse de fonds en comble, *La maison de Dieu*, dit sainct Augustin, *se fonde par la foy; s'esleue par l'esperance, & s'acheue par la charité.* Le premier fondement, le cœur, & premiere source & lumiere de la vie Chrestiẽne, est la foy, comme tous les Theologiens enseignent. *Premier effort de l'heresie, choquer la foy.* Or est-il que le premier effort de l'heresie c'est infecter la foy, & destruire ce premier fondement, estouffer ce cœur, esteindre ceste lumiere, & rauir le iour de vie & de salut aux mortels. *Toute heresie hurte cõtre la foy. Tous les Articles de la Foy, ont par vn attaquez de l'heresie.* Toutes les heresies suscitées par le diable deuãt & apres l'Ascension du Sauueur: ont tiré contre ce blãc, buté la foy & le Credo *Chrestien*, article par article, du premier, *Ie crois en Dieu le Pere tout puissant*, iusques au dernier, *Ie crois la vie eternelle*, *Le 1. article, Credo in Deum. Le dernier, Credo in vitam æternam.* comme il est euident par les heresies anciennes, des Simonians, Menandrians,

Marcionistes, Arriens, Albigeois, Vaudois, & autres heretiques oppugnans chascun son article, ou plusieurs ensemble; les vns dōnant contre la personne du Pere; les autres contre celle du Fils; les autres contre celle du Sainct Esprit: quelques-vns par commun complot, contre la saincte Trinité des personnes, & contre l'essence diuine. Ce que les heresiarques de nostre siecle, Luther, Caluin & les autres, ont diaboliquement attenté par plusieurs erreurs, nommément par celuy, auquel ils enseignent, que Dieu est autheur de peché. Car ils ne pouuoient plus profondement & vniuersellement renuerser le premier article, & la foy d'vn seul Dieu, qu'en faisant croire ce blaspheme, veu qu'il destruit tout à fait l'essence diuine: de toute bonne la faisant toute inique & infiniement mauuaise, & source de malice, que la verité dit estre infiniement bonne, & source de toute bonté. L'athée du tout infidelle est moins criminel, que l'heretique en cecy: car c'est moindre crime de nier Dieu, que de le faire meschant, & le croire tel, comme c'est moindre iniure de dire, qu'il n'y a point de maistre au logis, que de dire, qu'il y en a vn, mais qu'il est voleur, & meurtrier.

Heresie detestable, faire Dieu cause du peché.

L'heretique pire que l'Athée.

49\. Quatriesmement le Sauueur a institué en son Eglise sept Sacremens, le Baptesme, la Confirmation, l'Eucharistie, la Penitence, l'Extreme-Onction, l'Ordre, le Mariage, signifiez par les sept colomnes, sur lesquelles la Sapience a basty sa maison, comme sur sept fonds & thresors de sa grace, appuyez sur le sang & merite de sa passion, pour la iustification & sanctification de ses enfans. Les nouateurs ont dissipé ces thresors & fondemens: car ils en ont reietté cinq tout d'vn coup, & les deux qu'ils ont retenus de nom, le *Baptesme*, & *l'Eucharistie*, ils les ont corrompus & rendus non seulement inutiles: mais encor pernicieux. Car ils disent, que le Baptesme n'est pas necessaire à salut, & ce disant, ils le rendent contemptible, & sont cause de la negligence des peres, & de la perdition de mille petits enfans, qui negligez meurent sans ce Sacrement, & par suitte sont priuez de l'esperance de voir Dieu. D'auantage si le Baptesme n'a sa forme & sa matiere legitime, il n'est pas Baptesme, non plus que l'homme n'est pas homme, sans l'ame, ou sans le corps. Or ils baptisent communément sans forme. La forme essentielle du Baptesme, sont les paroles distinctes du Sauueur obseruées en l'Escriture & en l'Eglise. *Ie te baptise au nom du Pere, du Fils, & du S. Esprit,* lesquelles ils laissent disans, que ce sont les paroles proferées au discours de leur presche sans autre formalité, ny distinction: c'est pourquoy ils baptisent tousiours quand elle se fait. Quant est de la matiere, ils la corrompent aussi: car au lieu d'eau naturelle, qui est la vraye matiere de ce Sacrement, Beze dit qu'on peut baptiser auec toute liqueur, comme d'eau rose, de vin, d'huyle & semblable, contre l'expresse institution du Sauueur. Parquoy le Baptesme administré auec autre eau que la naturelle, c'est vn sacrilege, & non Baptesme de IESVS-CHRIST. Leur Eucharistie second Sacrement chez eux est tournée en Sacrement de risée, & d'impieté: car pour le corps du fils de Dieu, laissé par luy en son Eglise, pain vif, chair viue, & viande d'immortalité, ils ont d'auctorité propre substitué en leur Cene vn morceau de pain commun, boucon de mort, & vne Idole portant le seul nom & cartel d'Eucharistie.

49. L'heresie moderne combat les Sacremens colomnes de la maisō de Dieu

Le Baptesme rendu inutile & pernicieux par les heretiques.

Corrompēt la forme du Baptesme.

Corrompēt la matiere

Beze.

Leur Eucharistie.

50\. Quant est de l'esperance qui fait les murailles de ceste diuine maison, les mesmes Nouateurs en ont fait vn fantosme & vne fole presōption, s'asseurans du Paradis, sans merite ny aucune bonne œuure, & le tenant par article de foy, & de predestination, sans rien faire de bon, sinon croire, qu'ils sont sauuez, quoy que remplis de pechez & d'ordure: & Caluin va si auant en hardiesse, qu'il ose escrire, que la vie eternelle est asseurée à tous ses reformez, & que le Royaume des Cieux ne leur peut faillir non plus qu'à IESVS-CHRIST, & que par leurs pechez ils ne peuuent estre damnez, non plus que IESVS-CHRIST: comparaisons blasphematoires, & confidence pleine de temerité, non esperance Chrestienne: mais presomption prophane & menteuse. Sainct Paul auoit esté rauy au troisiesme Ciel, & toutes-fois il chastioit son corps, de peur d'estre reprouué, & operoit son salut auec crainte & tremblement: Et Caluin neantmoins se tiēdra asseuré du Paradis, & tous les reformez sans aucune doute, comme sans merite.

50. L'esperāce muraille de l'Eglise destruite par l'heresie. S. Aug.

Presōptiō de Caluin. l. 4. insti. c. 17. §. 2. Le P. Iacques Gautier au siecle 6. erreur 88. des Talmudistes.

S. Paul chastie son corps. 1 Cor. 9. 27.

51\. La charité couronnement & perfection de toute l'Eglise, consistant en l'amour enuers Dieu & le prochain, & en la saincte cōcorde & vnion auec Dieu & les hommes ensemble, les mesmes ennemis l'ont du tout esteinte: & denoncé la guerre premierement enuers Dieu, blasphemans contre son essence, corrompās ses Sacremens & ses loix: secondement à tous les Saincts de l'Eglise triomphante, Anges & hommes, leur deniant l'honneur deu à leur rang, selon Dieu: troisiesmement aux saincts trespassez les priuans des suffrages des viuans: finalement à l'Eglise militante & à tous ses mēbres: car ils luy ostent son chef visible Vicaire de IESVS-CHRIST & par luy estably, en la personne de Sainct Pierre, duquel les Papes sont successeurs. Ils disent qu'elle est inuisible, qu'elle peut errer, qu'elle a esté interrompuë plusieurs siecles, qui est contre l'expresse promesse du Sauueur, qui dit, que les puissances de l'Enfer ne la pourront esbranler. Ils destruisent les ordres Ecclesiastiques & seculiers, en somme ils mettent en confusion toute l'œconomie de ceste Eglise, & tous les viuans en tenebres babyloniques.

51. La charité couronnement de l'Eglise destruite par l'heresie.

Les heretiques ennemis iniurieux à l'Eglise triomphāte Aux trespassez. A l'Eglise militante.

52\. Ce n'est pas assez, car ayans destruit entant qu'ils ont peu, l'essence de Dieu, sa puissance, sagesse & bonté, le faisans pecheur & autheur de peché, ils ont en outre desfiguré l'essence de l'homme, image & semblance de Dieu: car ils luy ont miserablement peruerti l'entendement, & la volonté, qui sont les deux bases de l'ame raisonnable. L'entendement qui se nourrit de la verité, comme l'œil de la lumiere, & se perd par le mensonge, comme l'œil par la fumée, & par les tenebres, ils l'ōt brouillé & corrōpu, le repaissant non seulement de simples mensonges, mais de mille horribles faussetez pernicieuses & tres-absurdes contre la verité, la pieté, & la raison. L'heresie auoit persuadé à Marcion & ses sectaires, que Caïn, Coré, Datan, Abiron, Iudas, & les plus abominables pecheurs du mōde estoient iustes & sauuez: & au contraire que Abel, Noë,

52. L'heresie corruptrice de l'entendement.

Corruptiō de l'entendement.

Erreurs paradoxes.

les Saincts Patriarches & Prophetes estoient meschans & damnez. L'heresie moderne dit, que les pechez, que font les predestinez, ne sont pas pechez : & à leur opinion l'adultere de Dauid ne fut pas peché : car il estoit predestiné : & Dauid les refute : car il dit, *i'ay peché* : & Dieu les condamne : car il le punit comme vn grand peché : & non plus à leur dire fut peché le reniement de sainct Pierre, & le mesme sainct Pierre recogneut auoir griefuemẽt peché ; car il pleura amerement. De quels plus grands erreurs peut estre renuersé l'entendement humain, que d'estre imbu de si palpables absurditez, & tenebres? L'homme qui est du tout aueuglé, il endure les tenebres, la priuation, de l'vsage d'vn sens le plus noble : mais vn, qui a des yeux, qui voyent ce qui n'est pas, ou tout le contraire de ce qui est, par exemple qui voyent noir ce qui est blanc, ou quarré ce qui est rond. cet homme est pire qu'vn aueugle : car il est en perpetuel erreur, contradictoire à la verité : où l'aueugle n'a que la priuation simple. Il y a eu quelques Philosophes resueurs, qui ont estimé, que la terre estoit vne estoille, que la neige estoit noire, qu'il n'y auoit aucun mouuemẽt au monde : ce n'estoient que excremens de cerueau, & maladies d'entendement, plus dignes de compassion, que de peine : mais ces opinions heretiques sont deprauations malignes, & pestes de l'esprit, punissables de la mort eternelle.

Heresie des modernes que les pechez ne sont pas pechez.

Terrible corruption de l'entendement.

Erreur des Philosophes resueurs.

53. La volonté seconde faculté de l'ame raisonnable, & naïf crayon de l'image de Dieu, ayant pour obiet ce qui est bon, comme l'entendement ce qui est vray, est du tout depraué par eux : car selon la doctrine de Luther & Caluin, ceste puissance n'est plus volonté, & cœur de l'ame ; mais vne faculté plate sans pointe, sans vigueur, & sans force à bien faire. Car ils la priuent de liberté, enseignans que l'hõme n'a point de franc-arbitre, & qu'il n'a aucune puissance de choisir le bien, ou resister au mal ; ains qu'il est attaché comme l'huitre à sa coquille, & le corbeau à la charoigne : & c'est merueilles que les Ministres faisans l'homme sans liberté, ils ne font que magnifier & demander liberté de consciẽce. & ne voyent pas leur contradiction : car liberté de conscience signifie estre libre en ses actions, & pouuoir choisir ce qu'on veut ; & refuser ce qu'on ne veut pas : s'ils croyent que l'homme n'a & ne peut vser de ceste liberté, pourquoy la demandent-ils, & se contredisent en docteurs esgarez? Si selon leur doctrine, la conscience ne peut operer librement, à quel vsage la liberté de conscience pour des gens liez, & non libres? des lunettes pour des aueugles? Cet erreur est contre le commun sentiment de la nature : & tous les Philosophes non desnaturez ont recogneu & enseigné, que l'homme estoit vne creature libre & maistresse de ses actions, & que par ceste liberté il estoit different de la beste, qui agit non par deliberation & chois; mais par instinct naturel necessairement attachée à la prise de son obiect. Or estant ainsi corrompuës ces deux puissances, l'homme n'est plus homme, ny creature raisonnable faite à l'image de Dieu ; mais pire que la beste, qui priuée de raison tient le train de sa nature auec raison sans se fouruoyer, où l'homme raisonnable selon ceste heresie, n'est qu'vn amas de faussetez & tenebres, & impotent à bien faire, & à marcher droit.

53. L'heresie corruptrice de la volonté.

Contradiction des Ministres.

Nier le franc arbitre c'est vn erreur contre la nature.

54. S'il n'y a rien plus pernicieux, que faire vne telle playe en l'ame raisonnable, c'est vn tres-bel exploit de vaillance de combattre l'heresie, qui la fait, & ceux qui en sont deliurez & gueris, doiuent estimer vn diuin present d'auoir esté contraints de quitter le fort de leurs tenebres, pour entrer en la lumiere de la verité, & de se voir plustost surmontez au bien, que d'estre vainqueurs au mal. Les Philosophes, qui disputerent contre saincte Catherine, eussent voulu estre superieurs de la dispute. Mais ils recogneurent à la fin, que leur grand bien fut d'estre vaincus & victorieusement ramenez à la foy, qu'ils estoient venus impugner. Et le malade guery s'estime plus heureux d'auoir esté vaincu par son Medecin en recouurant la santé, que si son mal auoit surmonté le Medecin, & la medecine. Succomber & ceder à la verité, c'est vn grand honneur, & estre superieur au mensonge & à mal faire, vn grand malheur, & vne miserable fortune du vainqueur.

54. L'heresie peruertit la nature de l'hõme.

Le malade heureux qui est vaincu par son Medecin.

55. Les Empereurs Chrestiens ont fait des loix, par lesquelles ils le declarẽt qu'ils croyoient de la malignité de l'heresie, & des heretiques : Gratian, Valentinian, & Theodose leur defendent les assemblées publiques : parce qu'ils ne s'assembloient iamais que pour conspirer quelque malheur. Arcade & Honorius ordonnent le mesme. Constantin & Constance les priuent de tous priuileges. Iustinian du droit de la succession de leurs peres & parens. Honorius & Theodosius ordonnent, que les legats à eux faits par testamẽt soient nuls. Iustinian qu'ils ne puissent tester ny leguer, ny porter tesmoignage en iugement. L'Empereur Federic, que ceux qui cachent, defendent ou fauorisent les heretiques, soient declarez infames, deposez de leurs offices & rendus incapables de porter tesmoignage & de tester. Iustinian que nul heretique ait office de iudicature, ou magistrat, & ne puisse estre appellé pere de la cité, ny s'enrooller pour aller à la guerre. Theodose & Valentinian, que les Heretiques soient chassez des villes, & punis de mort. Et la loy imperiale de Federic veut qu'ils soient declarez infames, bannis & leurs biens confisquez, & leurs enfans priuez de leurs heritages. Telles ont esté les loix Imperiales contre les heretiques. Les Roys de France, SIRE, n'ont pas gardé toutes ces loix contre les heretiques de leur temps, ains vsé de grande indulgence esperans les pouuoir gaigner par douceur, les vns & les autres ont tasché de bien faire & sont à loüer.

55. Loix Imperiales contre les heretiques.

Les assemblées defenduës. l. nullus 2. in 1. & §. finali C. de summ. Trinit.

Le mesme. l. cunctis 3. C. de hæretic. & Manich.

Priuez de tous priuileges, l. 1. C. de hæreticis.

De succession l. cognouimus C. de hær.

Des legats. l. Manich. § ipsos C. de hæret.

De tester & porter tesmoignage. nouell. 144. § at propterea.

Leurs fauteurs infames. auth. De sta. & consuet. §. si vero. coll. 10.

Incapables d'office & d'aller à la guerre. authent. Manich. 13 C. de hær.

Chassez des villes & punis de mort. l. Arriani. 5. C. de hæret.

Infames bãnis confisquez. Gazoros C. de hær.

56. Mais en cet endroit doit estre corrigée l'opinion de certains Iurisconsultes, qui bandent trop pour la douceur en faueur de l'heretique, contre la iustice & foy Catholique, & tiennent que la religion ne doit pas estre ingerée par contrainte, ains receuë de bon gré alleguans quelques Docteurs Theologiens contre leur sens & celuy de l'Eglise, comme s'ils disoient n'estre du tout loisible de contraindre aucun à la religion, ce qui est cõtre l'intention desdits Theologiens, & cõtre la verité. Quand donc ces Theologiens enseignent, qu'il ne faut contraindre personne à la religion, ils parlent des Iuifs & Payens, & semblables infideles qui n'ont iamais esté Chre-

56. Qu'il faut en tẽps & lieu contraindre les heretiques à r'entrer en l'Eglise.

Digitized by Google

La foy œuure de liberté.

stiens, que l'on doit conuertir par raison & non par force au Christianisme, estant la foy vne œuure de liberté. Et ainsi procede-on aujourd'huy à la conuersion des Indiens, Iaponois, Chinois, & autres peuples des nouueaux mondes; auec lesquels l'on traite par discours amiables sans vser de contrainte : mais en la cause des heretiques, les mesmes Docteurs ont tenu disertemét, qu'il les falloit contraindre en temps & lieu, s'ils ne vouloient ob... aux instructions, de bonne volonté : & ce pour deux raisons principales. La premiere parce qu'ils sont liez, & peuuent & doiuent estre contraints de tenir la foy qu'ils ont promise & iurée à l'Eglise quand ils ont esté receus au Baptesme. Et partant Tertullien qui auoit dit parlant des Idolatres, *La religion ne doit pas contraindre la religion, qui doit estre receuë de bon gré non par force*: il dit parlát des heretiques, *Les heretiques doiuent estre contraints & non allechez à leur deuoir.* La seconde parce qu'estans les heretiques obstinez, & endurcis sur tous les obstinez, ils ne viendroient iamais à raison, par raison, & pource adiouste le mesme Tertullien au mesme lieu, *la durete doit estre vaincuë & non persuadée*, c'est à dire, on doit rompre l'endurcissement de l'heretique par force, puis qu'il ne le veut par amitié, & que son opiniastreté est indomptable par douceur.

Contraindre à la religion les heretiques. Nô est religionis cogere religionem quæ spôte suscipi debet, non vi. Tertul. ad Scapulam. c. 2. Hæreticos ad officiú compelli non illici dignú est duritia vincenda non suadenda. Tertul. in scorpiaco. c. 2.

57\. Et sainct Augustin tient la mesme opinion : car disputant contre ceux qui tiennent qu'il ne faut vser de force enuers aucun, *où est*, dit-il, *ce que ceux-cy crient si souuent, disans que croire & non croire est vne chose libre? à qui iamais fit violence le Sauueur*? Et respond, *il la fit à S. Paul, qu'il contraignit premierement, & apres l'enseigna, le frappa & le consola*: & confirmát son opinion, adiouste: *Pourquoy ne contraindra l'Eglise ses enfans perdus pour eux sauuer, puis que les enfans perdus les ont fait perdre*? Et ailleurs, *mon opinion*, dit-il, *a esté autres-fois qu'il n'estoit loisible de contraindre aucun à l'vnité de l'Eglise; mais qu'il falloit disputer & conuaincre les heretiques par raison, afin que nous n'eussions entre nous aucun Catholique feint & simulé, mais ceste mienne opinion a esté conuaincuë, non par paroles, mais par effets euidés, ma Cité qui estoit toute du party de Donat*, c'est à dire, toute heretique, *a esté du tout conuertie à la foy Catholique par la crainte des loix Imperiales, ce qu'on me racontoit estre aduenu à plusieurs autres Citez.*

57\. *S. Augustin tient qu'on doit cótraindre l'heretique à r'entrer en l'Eglise.* Vbi est quod isti clamare cósueuere liberú est credere vel nô credere. S. Augus. epist. 50. ad Bonif. Saule Sau le. act. 9 Cur ergo non cogeret S. Aug. ad Bonifa. epist. 50. *La Cité de S. Augustin toute heretique contrainte de se côuertir* S. Aug. ep. 48 ad Vincent.

58\. Il enseigne donc que les Empereurs ont fait sagement & iustement, d'éployer la rigueur des loix & du glaiue pour forcer les heretiques à reuenir à l'Eglise Catholique, & que cela est non seulement loisible, mais vtile & necessaire pour leur salut, veu que l'experience apprend que plusieurs se conuertissent par la contrainte des loix, comme sa Cité, qui ne le feroient iamais par amour, & le prouue par l'Escriture, & par raisons, *Le Sauueur commande*, dit-il, *à son seruiteur de contraindre d'entrer au banquet, ceux qui ayant esté inuitez par vn doux conuoy refusoient de venir.* Il enseigne en vn autre lieu qu'il faut brider la mauuaise volonté: *Si*, dit-il, *la mauuaise volonté doit estre laissée tousiours libre, pourquoy sainct Paul n'a esté permis d'vser de la sienne persecutant les Chrestiens? Pourquoy les Peres sont exhortez en la saincte Escriture de corriger leurs enfans, non seulement par paroles, mais par chastimens, & leur battre les flancs par cuisantes escourgées?*

Les loix de contrainte des Empereurs approuuées par S. Aug. Dict adduc cite & post cogite intrare. S. Aug. ep. 50 ad Bonif. *Discours de S. Augustin* epist. 204. ad Donatú

59\. Et si la contrainte est necessaire pour dresser & guerir la folie de l'enfant, qui de soy est docile, à combien plus forte raison pour flechir l'heretique qui est la mesme opiniastreté? qui est triplement fol, par vne triple corruption, d'entendement, de volonté, & d'imagination? mais combien de peres ont fait prendre le chemin du Ciel à leurs enfans par ceste voye de contrainte, qui brusleroient en enfer, s'ils eussent eu liberté de mal faire? Combien de Roys ont sauué des peuples heretiques, pour auoir vsé d'vne saincte contrainte, qui seroient encor en leur heresie & en estat de damnation? Côbien de mal-faicteurs ont esté portez au Ciel par les peines, qui auroiét esté damnez par la misericorde? Et si iamais on a veu la claire experience de cecy, c'est de nos iours : on sçait que les heretiques ont tousiours empiré par la liberté de conscience, en Allemagne, en Dannemarch, en Escosse, en Angleterre, par tout le Septentrion, & à Geneue trop voisine de la France : tous lesquels lieux se sont perdus par leur liberté qui se fussent corrigez par quelque salutaire contrainte, & continueront leur train, s'ils ne sont arrestez par quelque puissante & diuine main.

59\. *La folie doit estre guarie par côtrainte. L'heretique triplement fol. Plusieurs enfans sauuez par les peres. Plusieurs peuples par les Roys. Plusieurs mal faicteurs, par les peines. Liberté de conscience pernicieuse à plusieurs.*

60\. Or nos Roys vos predecesseurs comme i'ay dit, n'ont pas vsé de toutes les seueritez des Empereurs, ains se sont monstrez indulgens enuers les François pretendus reformez, si iamais Roys le furent pour les gaigner : leur bonne intention aura eu du merite enuers Dieu; mais enuers les ingrats, ils y ont perdu l'or de leur bonne affection & le fruit de leur effort. Le feu Roy HENRY le grand, vostre Pere, de glorieuse memoire, les voulut faire ayder par moyens amiables, par conferences & disputes, priuées & publiques, nommément celle de Fontainebleau, où se fit voir ceste lumiere du Clergé de France, le Cardinal du Perron : quelques-vns de bon naturel, se conuertirent cedans à la verité; mais les gros des villes & leurs citoyens maniez par les Ministres, firent aussi mal leur profit de ces aides, comme des bien-faits de sa Maiesté. En toutes ces remonstrances la verité Catholique fut viuement soustenuë, & la fausse doctrine & foiblesse des Ministres clairement descouuerte; les pretendus reformez l'ont peu voir, & voyent encor, si leur opiniastreté ne les aueugloit, que leurs Ministres sót reduits à la besace de leur sçauoir, & qu'en preschant, discourant, ou escriuant il ne leur reste que deux bribes pour tenir en haleine leurs discours elangouris, & entretenir leurs auditeurs affamez. L'vne côtre le Pape, l'autre contre la Messe, & d'icelles ils se sont nourris, & leurs Consistoires iusques à la male faim, & n'ont gaigné que la confusion de leur pasle foiblesse & nudité vergongneuse, n'ayant mis en œuures que des cercles & des tournois, n'ayant faict que redire & inculquer ce qu'ils auoient dict cent fois, & en cent fois n'ont peu ny voulu entendre les enseignemens & responces qu'on leur dóne pour leur fermer la bouche.

60\. *Les Roys de France moins seueres contre les errans.* *Les pretendus reformez indociles aux enseignemens, & ingrats aux bien-faicts.* *Deux lieux communs des Ministres contre le Pape & la Messe.*

61\. Quant est du deuoir de recognoissance, ils se sont monstrez autant iniques qu'aueugles aux enseignemés de la Foy, & si iniques, qu'il semble

61\. *Les pretendus reformez ingrats au Roy.*

voir que les grands bien-faicts des Roys les ont porté à la fin, non à l'obeyssance filiale, comme l'on deuoit esperer; mais à vne rebellion accompagnée de tous les crimes qui se peuuent commettre contre la Maiesté du Prince, ayans entrepris sur tous ses droits Royaux, dressé des estats dans ses villes, fait leuées de deniers sur son peuple, mis à mort sa Noblesse, prins des titres superbes & insolens, iusques à se laisser appeller generaux & Roys des Eglises par des combinations de noms, non ouys en France, aussi bien que seroit mareschal ou maistre de camp des Eglises, corporal ou sergent des Eglises; & qui sont ces Eglises? Le Sieur Mareschal de Monluc oyant vn iour les Ministres parler des Eglises selon ce iargon, leur demanda brusquement & en accent de soldat, & quel diable sont ces Eglises? Certes à respondre en vn mot, elles sont des ramas & des synagogues de gens aussi ignorans que superbes: & si ces Eglises sont visibles qu'elles se facent voir & sortent de leurs boutiques auec les instrumens de leur art, comme ils se sont monstrez par leurs œuures.

Le Mareschal de Monluc.

62. Vanterie des Ministres de n'auoir attêté contre la personne des Roys. Monsieur de Monluc.

62. Icy les Ministres diront pour couurir leur crime de leur rebellion, ce qu'ils ont dit autresfois à vostre Maiesté, à sçauoir que parmy toutes ces emotions, aumoins ils n'ont iamais attenté contre la personne des Roys; mais ils se souuiendront de ce qu'on leur a respondu, & ce que ledict Mareschal escrit tout effrayé de la conspiration formée contre le Roy Charles neufuiesme, & toute la maison de Valois. Et si en crime d'attentat la volonté est reputée pour le fait, ils ont attenté contre vostre Maiesté; autant de fois cõme ils ont tiré de coups de canon & de mousquet, quand elle les assiegeoit & pressoit en leurs villes rebelles: ils ne peuuent nier qu'ils n'ayent desiré, que ces coups portassent contre vostre vie, aussi bien que contre celle des Princes & Seigneurs de vostre obeyssance, afin d'estre deliurez de celuy qui les empeschoit sur tous de mettre la France & la religion Catholique en combustion. Or qui esperera que telles gens viennent à resipiscẽce de leur bon gré, qui vont tousiours empirant se vantant de leurs crimes, s'endurcissent aux coups & commettent nouueaux forfaits au lieu de recognoistre & gemir ceux qu'ils ont commis, & en crier mercy à Dieu & à vostre Maiesté? qui ne cessent de piller, de vexer, de rançonner vos suiets, surprẽdre vos villes & massacrer vos officiers & seruiteurs?

63. Surprise de Cleyrac & massacre de plusieurs Catholiques. Cleyrac surprins le 20. Feurier de cest an 1622.

63. Vostre Maiesté aura ouy leurs exploits recens, & la nouuelle qui est venuë comme i'escriuois cecy de la surprise de Cleyrac, executé Dimanche dernier vingtiesme Feurier, où ils ont taillé en pieces toute la garnison; cruellement traicté tous les Ecclesiastiques, fait prisonnier Monsieur le Duc, Conseiller en vostre Parlement de Bourdeaux, illec enuoyé Commissaire par vostre Maiesté: Item Monsieur l'Abbé de Cleyrac, qui auoit conuersé auec les citoyens en pere? mis à mort plusieurs Prestres, & vn de nostre Compagnie Herué Mauuet de nom, massacré auec grande animosité à coups de mousquets, de poignard, d'espée, & de pertuisane. Il n'en falloit pas tant pour oster la vie à vn pauure vieillard de soixante & cinq ans, qui trauailloit il y a plus de vingt ans en Gascongne, en Bearn, & par tout ce pays, pour la reduction des esgarez, s'estant trouué, comme vostre Maiesté aura peu voir, aux sieges des principales villes, instruisant les soldats, les secourant vifs par charitables seruices, & les enseuelissãt morts, & à ceste fois ayant rendu l'ame à Dieu au lict d'honneur, par le glaiue de ceux dont il cherchoit le salut & la vie eternelle. Ceste cruauté n'empeschera pas, que nous ne prions & ne trauaillons pour le bien de nos ennemis: & viuent encor en France plusieurs centaines d'ouuriers de cet ordre pleins de bonne volonté, tous appareillés à employer leur peine & leur sang pour l'honneur de Dieu, seruice de vostre Maiesté, & secours des ames. Apres la surprinse de Cleyrac, tandis que ce magnanime & fidele Prince le Duc d'Elbeuf battoit Mont-rauel, retraite des plus mauuais garnimens du pays, est suiuie celle de Toncins, où monsieur le Comte la Vauguion Seigneur du lieu, s'est monstré valeureux tenant bon sept iours, en vn Chasteau qui selon le iugement des bons guerriers, ne pouuoit estre gardé quatre heures: à la fin contraint de ceder, comme il capituloit, l'ennemy contre la foy entra par escalade, mit au fil de l'espée presque toute la garnison; & ledit Sieur Comte à grand peine eschappé du fer, est tenu prisonnier auec le Sieur Dondas, hardy & vaillant Caualier venu vn peu deuant au secours. Pour fermer ce discours, SIRE, ie fais quatre conclusions. La premiere que les anciens Empereurs ont iugé par leurs loix, que les heretiques obstinez sont indignes de la societé humaine. La seconde que tels heretiques empirẽt par les courtoisies des Roys. La troisiesme que le chastiment est plus propre à les faire sages, que la douceur. La quatriesme que l'heresie, au iugement de tous les gens d'entendement, de science, & de conscience, est vne tare extresmement abominable, puis qu'elle rend ceux qu'elle corrompt si peruertis, & desnaturez.

Le P. Herué Mauuet Iesuite tué.

64. L'heresie peste de l'esprit.

64. Les Docteurs de l'Eglise ont enseigné en vn mot la grãde peruersité de l'heresie, quand ils l'ont appellée peste, mot emphatique & significatif pour declarer la cause, la nature, & les symptomes de la maladie spirituelle par la corporelle. Car comme la peste s'engendre de plusieurs corruptions de l'air & des corps putrefiez, donne au cœur aussi tost, & tuë soudainement, & en tuant vn, elle en infecte mille. De mesme l'heresie vient de plusieurs vices assemblez, & paruenus en leur plus haut poinct de malignité, & donne de premiere atteinte, comme ie viens de dire, contre la foy premier principe & cœur de la vie spirituelle, & s'espand & infecte en vn instant, tout ce qu'elle approche. Et comme la peste du corps engendre toutes sortes de corruption, comme elle en a esté engendrée; de mesme l'heresie produite des corruptions & vices de l'ame, produit aussi toute sorte de vices, & infecte tout ce qu'elle touche; les escritures, les Sacremens, les loix, les mœurs, & met le degast par tout l'estat de l'esprit, & des Royaumes & republiques.

La peste du corps engẽdre toutes corruptiõs.

65. Pourquoy l'Eglise excommunie les heretiques.

65. Pour ces raisons l'Eglise retranche les heretiques de la communion des fideles, comme gens pestiferez, ne plus ne moins que les com-

Digitized by Google

Si quelqu'vn vient à vous. S. Jean. 2. Ioan. verſ. 10. *S. Iean ne veut point entrer aux bains.* Iren. l. 3. c. 4. Euſ. l. 3. c. 21. Quorum ſermo vt cancer ſerpit. 2. Tim. 2, 27.

minautez ferment la porte aux gens & Citez empeſtées; & les Catholiques iadis fuyoient plus diligemment la hantiſe des heretiques, que les ſains de corps ne fuyent les peſtiferez. S. Iean dit, *Si quelqu'vn vient à vous, & n'apporte ceſte doctrine*, c'eſt à dire, s'il n'eſt Catholique tenant la doctrine de l'Egliſe Catholique, *gardez vous, de le receuoir en voſtre maiſon, & de le ſaluer.* Et afin de cõfirmer par exemple ſon enſeignement, il ne voulut point entrer aux bains, où l'hereſiarque Cherinthus s'eſtoit laué. Sainct Paul enſeigne de fuïr les colloques des heretiques, comme induiſans à impieté, *& deſquels*, dit-il, *la parole ronge comme la gangreine*, & apres auoir epilogué les qualitez des heretiques, il adiouſte, *fuy donc telles gens.* Marcion heretique rencontrant vn iour ſainct Polycarpe, & luy diſant, *me recognois tu?* Le S. reſpondit, *Ie recognois le fils aiſné de Satã: ſi grand peur auoient les Apoſtres & leurs diſciples, de parler auec les heretiques*, dit Euſebe apres ſainct Irenée. Sainct Athanaſe eſcrit que Sainct Antoine auoit en ſi grand horreur les Arriens, qu'il recommanda fort ſoigneuſement à ſes diſciples de ſe garder du venin des heretiques & ſchiſmatiques, leur enioignant de conceuoir vne haine ſemblable à celle, qu'il auoit contre eux, *n'ayant iamais*, diſoit-il, *eu vne parole paiſible auec eux.* Sainct Cyprien, *Que nos tres-chers freres euitent & fuyent puiſſamment les langues & deuis des heretiques, dont la parole ſe gliſſe & ronge à guiſe d'vn chancre; nul commerce auec telles gens, nuls banquets, nuls propos, & qu'ils ſoient autant eſloignez d'eux, comme ils ſont de l'Egliſe.* Sainct Leon dit, *qu'il faut fuyr les heretiques, comme ſerpens, parce que leur parole va rongeant comme vn chancre, parce qu'ils coulent finement, attirent mignardemẽt, lient doucement, & tuent par trahiſon.*

Euſeb. ex S. Iren. l. 4. c. 13. S. Athan. in vita S. Anton.

S. Cypr. epiſt. 3. ad Corneliũ. Quorum ſermo 2. Ti. 2. 27.

S. Leo ſer 5. de ieiunio decimi menſis.

66. *Il faut fuir les eſcrits des heretiques auſſi bien que leur parole. Defenſe de lire les liures heretiques.* Conc. 1. Nic. Niceph. l. 18 c. 6. *Peine de mort à ceux qui tiendroient les liures d'Arrius.* Socrat. l. 1. c. 24. S. Gregoire Naz. orat. 2. de fide. Cõc. Trid. *Les liures pernicieux bruſlez par les premiers Chreſtiens.* act. 19. 19.

66. Ce qu'ils ont dit de la parole des heretiques, ſe doit entendre de leurs eſcrits, & partant comme l'Egliſe par le glaiue de l'excommunication retranche le commerce des heretiques auec les Catholiques, ainſi prohibe-elle de lire leurs eſcrits. Le premier Concile de Nice defendit la lecture des liures d'Arrius, & les condamna au feu, cõme teſmoigne Nicephore: decret que Conſtantin le grand executa, ſi exactement qu'il commanda eſtre mis à mort tous ceux, qui ſeroient trouuez ſaiſis de tels liures, comme teſmoigne Socrates, qui eſcrit auſſi, que Marcel d'Ancyre heretique fut condamné, pour n'auoir voulu bruſler ſes liures. Sainct Gregoire de Nazianze enſeigne, que les liures heretiques, doiuent eſtre exterminez & bruſlez, comme œufs d'aſpics contenans la ſemence de malins ſerpens, & de baſiliques. Le Concile de Trente a ſainctement renouuellé & confirmé ces anciennes ordonnances & enſeignemens. Nous apprenons de l'hiſtoire des Apoſtres, que l'vn des premiers exploits de l'Egliſe naiſſante, fut de bruſler les mauuais liures, non ſeulement heretiques, mais tous les autres contraires à l'honneſteté.

67. *Contre ceux qui hantent de gayeté de cœur les heretiques.*

67. Or ſi l'hereſie eſt ſi pernicieuſe, & l'abord des heretiques ſi dangereux, ſelon le iugement de tous les Saincts, & ſages Magiſtrats Eccleſiaſtiques & ſeculiers, que les Catholiques, qui les hantent ſi facilement & de gayeté de cœur, voire encor les employent, pour s'en faire panſer en leurs maladies, en pouuant auoir d'autres, conſiderent s'ils font Catholiquement, & en bonne conſcience, de procurer contre le ſentiment & aduis de leur mere l'Egliſe, la ſanté de leurs corps à tel danger de leur ame, & iugent ſi vn malade feroit prudemment d'appeller vn Medecin lepreux ou empeſté, pour luy taſter le poux, & l'halener en ſon lict. L'hereſie eſt vne lepre, & vne peſte ſpirituelle, beaucoup plus à craindre, que celle du corps. Et la parole d'vn heretique iettée à l'oreille ſoubs main, mettra l'hereſie & la mort en l'ame ſans y penſer. Sainct Paul tanſe aigremẽt les nouueaux Chreſtiens de Corinthe, dequoy ils prenoient des Iuges payens, pour decider leurs cauſes: & leur commande d'en choiſir, voire des plus cõtemptibles d'entre les Chreſtiens, pour iuger leurs differens, pluſtoſt que de prendre les infideles. Que diroit-il de ceux-cy, qui prennent des Medecins de leurs corps, qui ſont plus ennemis de leurs ames, que les payens meſmes? I'adiouſte, que tels Catholiques ne pouruoyẽt pas bien à la ſanté meſmes de leurs corps, qu'ils cherchent aux deſpens de l'eſprit. Car ils faut, qu'ils croyent, s'ils ſont Catholiques, que nul remede n'a vertu ſans la benediction diuine, & que Dieu ne benit, ny la medecine, ny la cure faicte par vn qui eſt excommunié & maudit de ſon Egliſe. Et a-on veu l'experience en plusieurs, qui ſont morts entre les mains de ces gens, qui euſſent eſchappé auec d'autres. Ie dis finalement qu'ils n'vſent pas de la charité Chreſtienne enuers ces gens; non ſeulement parce qu'ils font contre le iugement de l'Egliſe Catholique; mais encor parce qu'ils ne font pas le deuoir de Chreſtien pour les ayder, ſelon Dieu à leur conuerſion; ce qu'ils feroient en n'en tenant cõpte & les fuyãt; & leur dõnant par ce meſpris ſalutaire, occaſion de pẽſer qu'ils ſont en mauuais eſtat, & d'en auoir honte, & s'en retirer, qui eſt la fin des excommunications, au lieu qu'en les priſant, & les employant, ils les font deuenir orgueilleux, qui eſt les entretenir en leur ſuperbe, la mere-lie de leur vice, & les rendent obſtinez en leur hereſie. Ce qui eſt dit des Medecins huguenots, doit eſtre entendu de tous autres hommes, de meſme religion, Aduocats, Marchands, Artiſans & ſemblables: car le ſoufle d'vn peſtiferé ſe doit en tous euiter. I'ay ſpecifié les Medecins, non pour auerſion de leur perſonne, que Dieu commande d'honorer, & que i'honore: mais parce que leur hantiſe eſt plus dangereuſe, & ſemble plus excuſable. Or tout ce qui a eſté dit iuſques icy, de l'eſprit de l'hereſie, de l'arrogance, de la vanité, de la diſcorde, de la liberté charnelle, de l'infidelité enuers Dieu & enuers les hommes, & des autres vices, eſt commun à toutes les hereſies: mais il faut noter quatre qualités particulieres en la moderne ſur toutes les anciennes, qui feront mieux cognoiſtre la malignité d'icelle, pour s'en garder plus ſoigneuſement.

Ne ſeamez vous pas S. Paul. 1. Cor. 6. 4.

La fin de l'excõmunication Eccleſiaſti que de faire rougir le pecheur de ſa faute. La lie & fond de l'hereſie eſt l'orgueil.

68. *Quatre qualitez particulieres de l'hereſie moderne.*

68. La premiere qu'elle eſt eminente en tous les vices ſuſdits: plus ſuperbe, plus obſtinée, & pire par tout: c'eſt parce qu'elle eſt le recueil & la ſentine de toutes, & ne tient aucun erreur contre Dieu, contre les Saincts, contre la chaſteté & autres poincts iadis condamnez en quelque ancienne hereſie, qu'elle n'ait rendu plus

malin par l'addition de quelque nouuelle malice, comme tres-doctement a remarqué le Reuerend Pere Iacques Gautier en sa table Chronographique, parallelant les vieilles sectes depuis le premier siecle, qui fut l'an 100. iusques au siecle de Luther & Caluin l'an 1500. Et les Ministres recognoissent ceste verité, repassans l'antiquité de leurs opinions contraires à la foy Catholique, toutes tirées ou de Simon Magus, ou d'Arrius, de Marcion, des Vaudois, Albigeois, ou autres heretiques & heresies, condamnées iadis en l'Eglise, & refonduës en ceste-cy auec pire billon. Or ayant nos modernes tous les vices de leurs ancestres, il ne se faut estonner, s'ils sont plus riches, & plus puissans en malice, & s'ils tiennent le haut bout & la couronne de toutes les malignitez, & sont plus suffisans à nuire.

Iac. Gautier en sa table.

69. La seconde qualité de l'heresie moderne haine singuliere côtre la Messe. Negation instrument du diable.

69. La seconde qualité remarquable en ceste heresie, est la haine qu'elle a contre la saincte Messe: car combien qu'il y en ayt eu, qui ont parlé contre la saincte Eucharistie, & partant indirectement chocqué la Messe: il n'y en eut iamais toutesfois aucune, qui la persecutast auec plus grands efforts d'outrages, & blasphemes, que ceste-cy, mesme celle de Caluin; en laquelle le diable à mis son fiel plus mordât & plus amer, & qui enyure les hômes d'vne violence si grâde, qu'elle leur fait grauer leur passion iusques aux choses inanimées. Car non contens d'impugner la saincte Messe, par presches, par liures, & blasphemes, ils ont encor escrit au bronze, leur maltalent, faisans fondre des artilleries & gros canons auec ceste inscription, chasse-messe. Or la grande piece dont le Diable oppugne ce fort, s'appelle, NEGATION, instrument general de sa malice, à destruire tous les Sacremens & mysteres de nostre salut, & nommément celuy-cy. Par icelle il bat la verité du corps du fils de Dieu, en niant qu'il soit present en l'Eucharistie; par la mesme il attaque les autres veritez de la religion Chrestienne. Par exemple l'Escriture dit, QVE Dieu a fait le monde, QV'IL le iugera, QV'IL donnera la couronne aux iustes, & l'ignominie eternelle aux meschans: le diable a iadis suscité des heresies qui ont nié ces articles. Les Albigeois nioient la creation du monde: Cain & ses sectaires le iugement vniuersel. IESVS-CHRIST dit instituant l'Eucharistie, CECY EST MON CORPS: le Diable & l'heresie dit, Non, ce n'est pas le corps: mais la figure d'iceluy, & parcourant toutes les autres veritez, qui touchent la foy de IESVS CHRIST, sa diuinité, son humanité, l'honneur des Saincts, le Purgatoire, l'Enfer, le Caresme, la Virginité & semblables matieres, ils les nient toutes: point de diuinité en IESVS-CHRIST, il n'est pas Dieu, disoient les Ebionistes: point d'humanité, il n'est pas homme, disoient les Manicheans: point de veneration des Saincts, de Virginité, de Purgatoire, disent nos modernes: point d'enfer disoit Cain: point d'autels, de sacrifices, d'images aux temples: point de Croix & crucifix disent les Iuifs Mahometans auec les Caluinistes: & ainsi tous les errans vont tousiours destruisans par batterie de NEGATION, ne consistant leur science, leur escrime & puissance, sinon à nier ce que la parole de Dieu affirme, & à ruiner ce qu'elle establit: à contraire façon d'operer de Dieu

Le grand instrument de l'heresie.

L'heresie destruit les veritez de la foy par negation.

Createur du monde: car Dieu en affirmant a fait toutes choses de rien: les Cieux, les Astres, & le reste: disant *soit faict*: le Diable destructeur des œuures de Dieu, tasche à l'opposite, de reduire à riẽ toutes choses par ceste machine Nietout. Ce sera aussi la grande massuë de l'Antechrist, le grand ennemy de la loy de Dieu, & aura nom ARNOVME, c'est à dire, IE NIE: car son fait sera de nier IESVS-CHRIST premiere verité, & apres toutes les autres que la foy de Christ nous enseigne, & nommément la saincte Messe, qu'il hayt & fait hayr à outrance, par les supposts de l'heresie de Luther & Caluin.

Dixit & facta sunt.

Le nom de l'Antechrist. ἀρνοῦμαι.

70. Ceste grande haine vient de plusieurs chefs, premierement parce que l'Eucharistie est vn sacrifice, & Sacrement d'amour & charité: par lequel les fideles sont vnis auec IESVS-CHRIST Dieu & homme, comme membres au chef, & encor entre eux mesmes. Ceste vnion est signifiée par les Symboles du Sacrement, comme l'expose Sainct Augustin: car comme plusieurs grains de froment font vn pain, & plusieurs raisins produisent le vin naturel: ainsi plusieurs Chrestiens vnis font vn pain, & vn vin mystique, qui est le corps & sãg du Sauueur auec ses membres liez auec leur chef d'vn diuin lien d'amour, & charité. Or le Diable deteste telle vnion, & pour l'empescher & dissoudre, il a forgé vne machine de discorde, vne heresie ardante & mutine pour côbattre la saincte Messe, & c'est le canon Chasse-messe, & la haine enragée des Ministres, & de ceux qui les croyent.

70. Causes de la haine du Diable côtre la saincte Messe.

S. August. in Ioan. traité 26.

71. Secondement la messe contient le plus riche present, qui fut iamais donné aux mortels: à sçauoir, le grand sacrifice & Sacrement de la loy de grace, le sacrifice du corps du fils de Dieu. Ce fils s'est sacrifié deux fois, l'vne a esté en la Croix en sacrifice sanglant, selon l'ordre d'Aaron, quãd il donna son sang & sa vie, pour le salut des hommes: l'autre en la Cene qui preceda sa Passion, quand apres la mãducation de l'Agneau Paschal, il bailla son corps en sacrifice non sanglant, soubs les especes du pain & du vin, selon l'ordre de Melchisedec. Le sacrifice sanglant n'a esté fait qu'vne seule fois: parce que le fils de Dieu ne pouuoit plus souuent mourir: aussi ceste seule fois suffisoit pour le rachapt des hommes, estant ceste mort d'vn prix infiny. Le second sacrifice a esté institué par le Sauueur mesme, pour estre reiteré, & perpetué iusques à la fin du monde: parce que le sacerdoce du Sauueur selon l'ordre de Melchisedec est eternel, & son sacrifice doit estre reiteré, pour estre perpetuel en memoire de celuy de la croix, & en appliquer le merite aux Chrestiens. Et c'est ce que nostre Seigneur recommãda en l'instituant, quand il dit à ses Apostres, & en leurs personnes, à tous Euesques & Prestres, qui deuoient succeder: *faictes cecy en ma memoire*, c'est à dire, en souuenance de ma passion, & en action de graces du bien-fait receu d'icelle, & de la victoire gaignée contre le Diable. Parquoy luy-mesme s'est voulu representer, non par des victimes mortes, comme iadis, par les Taureaux, & autres sacrifices anciens, mais par soy-mesme, victime viue immortelle, comme vn Roy, qui representeroit en vn theatre quelque sienne glorieuse victoire, faisant luy en personne le principal personnage.

71. La grandeur & diuinité du present fait en la saincte Messe. Deux sacrifices du Sauueur.

Tu es sacerdos in æternum secundùm ordinem Melchis. Psal. 109.

Psal. 109. secundum ordinem Melchis.

Hoc facite in meã commemorationem. 1. Cor. 11. 24 25. Luc. 22. 10

Digitized by Google

72. La Messe contient le grand Sacrement & sacrifice de la loy de grace & la vertu de tous les sacrifices anciens.

L'Eucharistie est le recueil de tous les Sacremens & sacrifices anciens. L'homme petit mõde.

Les anciẽs Sacremens & sacrifices honorables parce qu'ils figuroient la saincte Messe.

72. La Saincte Messe donc est le grand Sacrement de la loy de grace, & le grand sacrifice du corps du fils de Dieu, que les corps des veaux & taureaux & autres victimes de la vieille loy iadis figuroient. Et en icelle est donnée la verité du sacrifice d Abel, d'Abraham, de Melchisedec, le vray agneau Paschal des Hebrieux, la vraye manne du desert, le pain des Anges, pain vif & viuifiant, vray viatique des enfans de Dieu, faisans chemin au desert de ce monde. & tirans à la patrie celeste. Et comme Dieu ayant fait le monde, fit vn abbregé de toutes les creatures en l'homme, contenant l'estre auec les choses insensibles: la vie, auec les animées, les sentimens auec les animaux, & l'intelligence auec les Anges: ainsi a-il institué le sacrifice de son corps & la saincte Messe, cõtenant en eminence la beauté & le prix de tous les sacrifices anciens, la verité & l'accomplissement de toutes ces vieilles figures, qui ne furent en leur temps honorables, sinon entant qu'elles estoiẽt ombres, & lineamens du futur Sacrement & sacrifice du corps du fils de Dieu: comme la statuë du Roy est honorable en ce, qu'elle represente le Roy. Parquoy le diable hayt & fait hayr la Saincte Messe: & voudroit esteindre la verité & l'ombre de tel sacrifice; la memoire de la victoire, qui est gaignée par ce sacrifice, luy donne au cœur; la memoire de ceste Croix, le seul signe, & l'ombre luy donne la chasse, & la Saincte Messe, qui represente royallement ceste Croix, ce sacrifice, & ceste victoire, le met en rage, & l'espoinçonne à la persecuter, outrager, & blasphemer. Et à ces fins il a suscité ceste heresie pleine d'ardeur & de fureur pour la combattre, comme le plus bel ornement & la plus munitionnée forteresse de l'Eglise militante: & fait beaucoup pis, que s'il eut oppugné iadis tous les anciens Sacremens & sacrifices de la loy de nature & de Moyse, n'estans iceux, que representations & images, desquelles la Saincte Messe est la verité contenant le corps alors figuré par ces signes là.

73. Le corps du fils de Dieu plus precieux que tous les corps celestes & terrestres.

73. Troisiesmement l'enuie du mesme esprit ennemy, a soufflé ceste haine: parce qu'il a veu, que ce corps offert en la saincte Messe est honoré, & adoré comme le plus precieux & plus honorable de tous les corps, qui furent iamais offerts en l'autel de la diuine Maiesté. Car luy seul a esté donné pour financer le prix & rançon du genre humain, que les corps de mille mondes n'eussent peu finer. Corps virginal: oblatiõ pure & sans tache: corps vny personnellemẽt à Dieu & fait vn auec luy honorable & adorable eternellement des Anges & des hommes: dignitez & prerogatiues, qui piquerent iadis & piquent incessãment l'enuie du dragon. Lequel se voyãt estre esprit & vne nature de plus haut rang, que ne sont les corps, il s'estimoit plus digne de la prerogatiue & honneur de ceste vnion, qu'il eut voulu tout à fait auoir: ce que n'ayant peu obtenir, de là vient, que par ceste haine & par ceste heresie. il persecute la saincte Messe, où ce corps est offert & adoré.

74. Ce qui pique l'ambition du diable cõtre la Ste. Messe.

Omne sublime videt. Iob. 41

74. Quatriesmement l'œil de cet esprit hautain & ambitieux a de coustume de ietter son regard à tout ce qui est plus illustre, ou pour l'ambitionner, ou pour l'obscurcir, & à ce qui est plus vtile à hõme, pour le luy rauir. Or il a veu qu'entre les substances spirituelles, il n'y a rien de plus diuin que l'essence de Dieu: & entre les corporelles, rien de plus maiestueux, que le corps de Dieu: c'est pourquoy il voulut estre Dieu, ou au moins estre vny à la personne de Dieu, cõme l'a esté ce corps, & se voyãt frustré de l'vn & de l'autre, il les hayt tous deux, & les persecute, pour empescher d'autant la gloire de Dieu, & l'vtilité de son corps. Il sçait en second lieu que l'essence de Dieu en l'Eglise triomphante fait l'obiect de felicité: & le corps de Dieu en l'Eglise militante, le banquet de vie & d'immortalité. Et partant comme il hayt Dieu & sa gloire, & seme des erreurs contre la verité de son essence, pour l'obscurcir; ainsi enuie-il le profit, que les hõmes tirent de ce corps, & tasche de rompre le cours de la Ste Messe, qui est le festin, auquel il est donné pain vif, pain de vie; la chair du fils de Dieu vraye viande; le sang du fils de Dieu vray breuuage. Il veut donc renuerser la table, & la viande, & reduire l'homme à la male faim, & male soif de l'ame, destruisant, s'il peut, la Ste Messe, qui cõtient tout l'appareil & celebrité du banquet.

L'essence de Dieu, l'obiect de felicité au ciel en l'Eglise triomphante.

L'essence diuine obiect de felicité au ciel.

Le corps de Dieu, le banquet d'immortalité en l'Eglise militante en terre.

Panis vitæ, panis viuus Caro mea verè est cibus, & sanguis meus verè est potus. Ioã. 6 55.

75. Comment Dieu habite corporellement en son Eglise, & est Emmanuel.

75. Il a veu en cinquiesme lieu, que le corps de Dieu est le plus grand honneur de l'Eglise, & Royaume de Dieu en ce monde: comme aux Royaumes terriens le corps & personne du Roy est la chose plus precieuse, & que par le moyen de ce corps Dieu habite en terre, & conuerse auec les hommes corporellement, encor qu'inuisiblement, tenant sa Cour en la saincte Messe tous les iours par tout l'vniuers de son Eglise. qui est l'effect & la verité accomplie de son grãd nom, EMMANVEL, DIEV AVEC NOVS, predit par Esaye: car par ce moyen le fils de Dieu est par presence reelle & corporelle auec nous iusques à la fin du monde. Ce que S. Iean magnifie, comme chose grandemẽt admirable, ayant ouy vne grande voix sortant du throne de Dieu: laquelle disoit, *voicy le tabernacle de Dieu*, c'est à dire le corps de Dieu, *auec les hommes: & il habitera auec eux, & ils seront le peuple de Dieu.* Ce qui se fait durant ceste vie. soubs le voile de la foy en obscurité, & se fera en l'autre, sans voile. eternellemẽt, où ce corps glorieux à face ouuerte fera l'obiet de la felicité à nos yeux corporels, comme l'essence diuine fera l'obiet spirituel de la felicité aux yeux de nostre entendement. Le Diable voit & preuoit tout cecy, & se met en furie à raison du tẽps present & du futur. Il persecute & fait persecuter en enragé la Messe, les Prestres, les Autels, les especes & figures visibles, & toute la suitte & train de ce Sacrement & sacrifice: bien marry qu'il ne peut encor crucifier & perdre le corps, qu'il fit crucifier aux Iuifs. Et ne pouuant agir contre le corps immortel & impassible de IESVS-CHRIST, il s'en prend à sa robbe, aux signes visibles, aux accidens & especes de son Sacrement: il le brusle & le foule, & blaspheme son nom en son ombre. Ce sont les causes de la haine du Diable, & de son heresie contre la saincte Messe, en quoy l'on voit les errans auoir esté frappez & punis en leur entendement & volonté d'vne punition triple. Premierement d'auoir perdu la foy de la plus noble verité des Sacremens; Secondement d'estre priuez de la viande qui nous vnit d'vn diuin lien d'amour & charité

Emmanuel Isa 7. & Mat. 1. 23 Dieu auec nous.

Ecce tabernaculũ Dei cũ hominibus. Apoc. 21.

Perte de la foy. De la charité.

De l'esperance.

celeste auec Dieu spirituellement & corporellement; Troisiesmemét de l'arre d'immortalité & de l'esperance de felicité que nous donne ce Sacrement. Et cõme les Iuifs par leur malice furent punis persecutans comme malfaicteur, à la mort, celuy qu'ils deuoient aymer & adorer cõme Sauueur & autheur de vie. Ainsi ces mescreans detestent comme la mort le Sacrement & sacrifice de vie qu'ils deuroient magnifier, comme le plus riche & le plus precieux don, que Dieu ait laissé à son Eglise pour la vie eternelle.

76. Troisiesme proprieté de l'heresie moderne, haine contre le Pape.

76. La troisiesme proprieté de ceste heresie est la haine indomptable, qu'elle a contre le Pape; haine non moins enragée, que contre la saincte Messe: & à ces fins le Diable l'a fait sortir des enfers la plus importune & insoléte de toutes les sectes, qui se banderent iamais contre le Vicaire de IESVS CHRIST. Il le fait appeller l'Antechrist, calomnie impudente & paradoxe. Car le Pape & l'Antechrist, sont plus opposez, que la lumiere & les tenebres. Le Pape confesse, adore & sert IESVS CHRIST; le presche & fait prescher; l'Antechrist le niera, le blasphemera, le persecutera, & son Eglise, par toutes voyes d'hostilité; & si le Diable n'estoit ce qu'il est, c'est à dire effronté menteur, & le monde n'estoit ce qu'il est, c'est à dire stupide à croire mensonges, cet ennemy n'eut iamais osé mettre en auant vne absurdité si lourde. Or son intétion est d'iniurier Dieu en son Lieutenant, le rendre odieux & le decrediter, & finalement renuerser l'estat du Royaume du Ciel, fondé par IESVS CHRIST sur Sainct Pierre, & ses successeurs: car le Sauueur mesme qui a parlé, *Tu es Pierre, & sur ceste pierre i'edifieray mon Eglise, & les portes d'enfer ne la pourront esbranler.* Le Diable la voudroit non seulement esbráler: mais réuerser du tout, & arracher ce fondement, en faisant croire, qu'il est l'Antechrist: mais il sera confus, & le fondement demeurera ferme, estant appuyé sur vne autre pierre, qui est IESVS CHRIST, pierre eternelle, & fondement eternel.

Pourquoy le Diable persecute le Pape.

77. En vne armée le chef est tres-necessaire. Castrorũ acies ordinata. Cant. 6.

77. Le mesme ennemy voit, que l'Eglise, qu'il persecute, est vne armée redoutable, cõme vne bataille rangée. Il la veut mettre en desarroy luy ostant le chef & Capitaine visible, que le mesme Sauueur luy a laissé, demeurant luy neantmoins tousiours le chef inuisible, & la dressant inuisiblement par les loix de son Sainct Esprit. Il persecute donc le Pape, & luy attache vn nom d'ignominie, l'appellant l'Antechrist, & les Catholiques, les surnommans papistes, & tasche en toutes façons de mettre le desdain du chef, au cœur des membres fidelles, & la confusion en l'Eglise; & la rendre sans force, & sans nerf, comme sans chef, non plus vne bataille rangée & terrible, mais vne masse & trouppe confuse & telle, qu'il a rendu la multitude des Ministres, & de la pretenduë reformée, où chacun sa teste, aussi bien que les renards de Samson, & où chasque Ministre pretend estre le chef sans queuë, & sans dependance d'aucun. Et quát est de ce qu'ils disent auoir IESVS-CHRIST pour chef mettans autour de leur seau contrefait, *Pour Christ Roy & le peuple*, au lieu de LOVYS XIII. *Roy de France & de Nauarre.* C'est vne raison sans teste & vaine allegatió, pour se mocquer des simples. Car à ce compte il ne faudroit entre les Chrestiens aucun chef, aucun Roy, aucun Magistrat visible, veu que IESVS-CHRIST est le chef inuisible de tous: ny parmy les Payens aucun gouuerneur, veu que Dieu gouuerne en chef tout le monde. Les Ministres deuoient cõsiderer que Dieu gouuerne comme chef souuerain spirituel & inuisible, & neantmoins il y a des moteurs subalternes & visibles, de mesme nature entre eux, par lesquels, comme par des secondes causes, il gouuerne les hommes: & comme par les estoilles creatures superieures, il influe & illumine icy bas les creatures inferieures: ainsi il commande aux peuples par les Rois, hõmes de leur nature: aux armées par leurs Capitaines; en son Eglise visible par son Vicaire visible. Les Rois sont ses Vicaires en la police seculiere: les Papes au Royaume de son Eglise visible & militante. Arriere donc ces froides raisons des Ministres, & Anatheme à leur heresie: qui dit, que le Pape est l'Antechrist, & qu'il ne faut autre chef, que IESVS-CHRIST, & ce disant prepare le chemin au vray Antechrist.

Les renards de Sãson liez à la queuë. Iud. 15. 4.

Vaine raison des Ministres.

Les Roys Vicaires de Dieu en terre.

78. Quatriesme proprieté de l'heresie moderne. Haine cõtre les Rois.

78. La quatriesme proprieté de l'heresie moderne est vne autre haine qu'elle a contre les Rois, & contre la Noblesse, comme appartenante au train des Rois: mais ceste haine n'est pas si ouuerte, comme celle des Papes, à cause qu'elle est bridée par la crainte des loix, & verges seculieres, qu'elle craint plus que les spirituelles: & n'ose se desborder contre les Rois, si elle ne voit son grand aduantage. Mais neantmoins elle sape leur auctorité par maximes & propositions données à coups choisis contre les souueraines puissances & Seigneurs eminens: & quand elle voit son appoint, elle va par voyes de fait, & à banderoles leuées: & ruine leur domaine & leur sceptre, comme elle rauit ces ans passez le Royaume de Boheme à l'Empereur Ferdinand, & voudroit bien rauir le vostre, SIRE, tout entier, comme elle l'a fait par pieces és villes d'ostage de nom, & republiques Geneuoises en esperance. Sainct Iean a predit ceste proprieté en ceste heresie: car il compare les Ministres à des sauterelles, que Salomon dit n'auoir point de Roy: mais sortir en campagnes à troupes sans ordre, gastans les herbes, les bleds, & les fruits. Les Ministres portent ceste semblance, car ils ne veulent ny Roy, ny Gentilhomme, ny superieur plus grand qu'eux, ils rongent au reste & gastent tout au champ de l'Eglise, les Escritures, les Sacremens, les bonnes mœurs. Ils demolissent les Autels, les Eglises: renuersent les sepulchres des Saincts, & bruslent leurs sainctes reliques, & gastent tous les bons arbres de la vie Chrestiẽne, la paix, la concorde, la charité, & autres fruicts delicieux ez vergers de l'Eglise de Dieu.

Le Royaume de Boheme enuahy par les protestans.

Locusta regem nõ habet. Prou. 30.

79. Le Roy de l'heresie, l'Ange de l'abysme. Abaddon en hebrieu Apollyon en Grec. Exterminans en Latin. Apoc 9. 11

79. Et comme ces sauterelles n'ayans aucun Roy visible de leur espece, en ont vn inuisible d'vn autre rang: l'Ange de l'abysme par Sainct Iean appellé en trois langues, *exterminateur*, qui est le diable: Ainsi les Ministres n'ont & ne veulent point de Roy & chef visible, soit Pape, soit Roy; & disent que IESVS CHRIST est leur Roy, & mentent. Car IESVS-CHRIST n'est pas Roy des enfans de rebellion, ennemis de son Espouse: mais punisseur. Son regne & throne Royal est

L'Ange de l'abysme est le Roy des Ministres.

son Eglise, où sont les humbles & debonnaires. Le Roy des Ministres est cet Ange Abyssin inuisible, Ange de tenebres & exterminateur, qui leur a poché les yeux, les guide en tenebres & les enseigne de se rebeller & d'exterminer toutes choses sainctes.

80. Deux merueilles du S. Siege.

1. Estably à Rome ville capitale du monde.

80. Et icy noteront les Ministres deux merueilles suffisantes à leur faire voir leur erreur & condamnation, s'ils ont des yeux; l'vne est, que le siege de S. Pierre a esté estably à Rome ville maistresse du monde, où les Empereurs cõmandoient donnant la loy à tout l'vniuers. Cecy ne peut estre aduenu que par la main du tout puissant, n'estant possible à vn simple mortel de bas lieu sans armes & aydes mondaines de s'esleuer en vne dignité superieure, à la premiere puissance des hommes. Si c'eust esté quelque Roy, qui se fut rendu maistre d'vne telle Cité, & d'vn tel Empire par armes, l'exploit eut esté assez merueilleux: mais non incroyable: car Alexandre dés sa ieunesse grand guerrier & grand Roy à la fin, auoit iadis vaincu Darius Roy des Perses, & occupé son Empire tres puissant. Mais qu'vn homme n'ayant fait autre mestier en sa vie que manier des filez à la pesche des poissons, apres auoir à la fin esté crucifié & mis à mort, ait esté fait superieur en l'Empire Romain, sans coup frapper, pour estre honoré apres sa mort, plus que iamais ne furent les Empereurs de Rome en leur vie, c'est vne chose qui passe non seulement les forces, mais la foy humaine. Or chacun voit cela auoir esté fait & continuer iusques icy. Et sainct Augustin en son temps le remonstroit aux payens. *Que l'on monstre*, dit-il, en vn lieu, *que le temple de Romulus ait esté en tel honneur, que ie monstre maintenant estre celuy de Sainct Pierre.* Et ailleurs; *Vous voyez, que la hauteur releuée de l'Empire tres-noble, met sa couronne bas deuãt le sepulchre de Pierre pescheur.* Mais qui peut auoir fait autre, que Dieu, que au throsne, auquel l'Empereur Romain mettoit les pieds, sur la teste de tous les Monarques du monde, vn pescheur soit assis & tant honoré, qu'à luy se soubsmettent les Monarques, & luy baisent les pieds?

Darius vaincu par Alexandre.

S. Aug. in Psal. 44.

Les Empereurs posẽt bas par honneur leur Diademe au sepulchre de S. Pierre.

81. Seconde merueille du S. Siege. La succession de la dignité des Papes.

81. La seconde merueille est, que non seulement sainct Pierre pescheur: mais deux cens & tant de Papes ses successeurs sans interruption, ont esté maintenus en cet honneur iusques au Pape Gregoire seant à present; ains sont allez croissans en gloire en leur Monarchie spirituelle. Car leur domaine s'est dilaté de tout l'Orient & l'Occident, du Iapon, & de l'Amerique: où les mondes entiers plus grands que plusieurs Europes, se sont conuertis à la foy de IESVS-CHRIST, & les Rois sõt venus par Ambassade du premier Oriẽt pour recognoistre IESVS-CHRIST, & l'hommager à Rome en la personne de son Vicaire, & qui est vne circonstance notable, l'an 1585. siecle, où l'heresie de Luther & Caluin sortie des enfers toute ardente, faisoit rage contre le Pape à furies redoublées. Iean de Serres iadis Ministre admire en son inuentaire ceste merueilleuse maintenuë, & accroissance d'honneur, mais il ne l'ose encor confesser ouuertement diuine, comme il eut fait, si on l'eut laissé viure plus long-temps.

Les Ambassadeurs du Iapon venus à Rome l'an 1585.

82. Dieu a tousiours donné des protecteurs du S. Siege.

82. Et IESVS-CHRIST a eu si grand soin de son Vicaire, qu'il a tousiours donné des grãds Rois & Empereurs, pour le defendre & proteger, & a beny & fait prosperer ceux, qui se sont employez à ce deuoir. Et nos Rois de France vos predecesseurs, SIRE, sur tous, ont contribué iadis leurs armes, vies, & sceptres à cet effet, & se sont monstrez tres-deuots de ce siege, commençant à Clouis premier Roy de France Chrestien, iusques à vous, SIRE. & ont souuent deliuré les Papes de la main de leurs ennemis. Et le grand Henry vostre pere de glorieuse memoire a tousiours honoré les Papes, voire encor du tẽps qu'il professoit la foy cõtraire à la Catholique: & ces ans passez offrit à Clement huictiesme ses armes, pour recouurer Ferrare pensant qu'il en fut besoin. Et nostre Seigneur en recompense de ses bienfaits a beny la maison de France, & fait espanouyr la fleur de lys en honneur & beautez, & desgagé la France de ruine, & de plusieurs dangers eminens: ausquels les sectaires de Caluin l'õt souuẽt reduite, mesmes depuis le Roy Charles neufuiesme, par leur fausse doctrine & coniurations.

Les Rois de France deuots au S. Siege.

Henry le grãd deuot du S. Siege.

Offre secours à Clement huictiesme pour Ferrare.

83. Docteurs suscitez pour le S. Siege.

83. Le mesme Dieu a suscité encor des saincts Docteurs religieux & seculiers, qui par leurs liures & predications, comme les Rois par leurs armes, ont soustenu les droits de ce siege, les Augustins, les Gregoires, les Hieromes, les Benoists, Bernards, Dominiques, François, & autres. Et ceste petite Compagnie en ces derniers siecles a receu vn grand benefice de Dieu, quand par luy elle a esté suscitée, & par luy inspirée de faire vœu particulier au Pape, pour le seruir aux missions en la conuersion des infideles heretiques & payens, en quelque partie du mõde, que par luy elle seroit employée, sans luy demander viatique ny autre secours que sa saincte benediction & congé. Et les persecutions, que le diable par ceste heresie & les supposts d'icelle, luy suscite pour ce regard, n'arresteront pas le dessein de Dieu, ny le courage de ses seruiteurs: & n'empescheront non plus qu'auec la grace diuine, ils ne vacquent fidelement à la culture des ames, que cet esprit malin veut perdre par ceste heresie. Or si Dieu a esleué les Papes de si bas rang en vne si haute dignité, & les a fait de rien si grands, comme le monde de rien, & s'il monstre par ces effets admirables, que c'est luy qui soustient ce Siege, les Ministres ne font-ils pas la guerre contre le Ciel en le persecutant, & le diable ne le secouë il pas en vain? & l'heresie qu'il a mis en campagne pour le combattre, ne sera-elle pas abbatuë par luy, comme toutes les autres heresies, qui iadis se sont aheurtées contre la pierre, que Dieu a affermie, pour tenir bon eternellement contre *les portes & puissances d'enfer*? Ce sont les proprietez & malignitez de l'heresie, que les Ministres preschent. Et si toute heresie est le comble des plus grandes corruptions, qui peuuent renuerser les esprits des mortels, & perdre le Royaume de Dieu & des hommes: quelle sera la malignité de ceste-cy, qui est le ramas de toutes les anciennes, & tient en eminence par dessus elles, ces quatre qualités, la chascune desquelles est bastante de mettre sans dessus dessoubs le monde, & en confusion miserable les estats Ecclesiastiques & seculiers, & ruiner rez pied rez terre, si faire se pouuoit, le bel & fort edifice, que Dieu a basty sur le roc eternel de sa verité.

La maintenuë & continuation des Papes, œuure diuine.

Les Papes ont cõbatu les heresies. Les puissances d'Enfer impuissantes cõtre le sainct Siege, pierre eternelle Mat. 16. 18.

84. Remonstrance à la noblesse religionnaire.

84. C'est ce monstre ô rebelles ! que les Ministres adorent, & qu'il vous ont presché, pour le faire adorer, & par luy ont distraict vostre foy des Autels de Dieu, & de l'obeyssance de vostre Roy ; c'est ce monstre, ô noblesse religionaire, qui vous a mis les armes aux mains pour tirer contre vostre Roy, & en l'esprit l'oubliãce de vos maieurs, & de vous mesmes, pour vous faire perir. SIRE, plaise à vostre Maiesté, que ceste plume aduise d'vn vol debonnaire, ces Seigneurs du tort qu'ils se font, & des maux qu'ils encourent. I'honore leur grade & valeur, & desire contribuer au salut de leur ame, non seulement de parole ; mais encor au prix de mon sang, s'il est de quelque prix. Que faictes vous Messieurs faisans la guerre à vostre Prince, la faisant à Dieu & à son Eglise ? De qui tiennent vos maieurs le titre de noblesse, sinon de Dieu & des Roys, pour les auoir seruis par exploits de vaillance & vertu, en l'Eglise Catholique ? Comment pouuez-vous continuer d'estre nobles comme vos peres, si vous discontinuez le train de leurs vertus, ains faictes des œuures toutes contraires aux leurs ?

La vertu & les belles œuures source de noblesse.

85. Mauuais chãgement de la verité à l'erreur, & de la vertu au vice.

85. Mais quel change auez-vous fait de sortir de l'Eglise Catholique, en laquelle vos ancestres ont gaigné l'immortalité en terre & la gloire du Ciel, pour entrer en des Eglises de paille pour y perdre vos honneurs, biens & vies, la terre & le Ciel ? d'auoir quitté le seruice de vostre Roy, commandant à la France pour subir le ioug d'vne populasse de Ministres & d'artisans assemblez à la Rochelle fanfarans leurs Eglises de France, fantosmes & chimeres en l'air, & auoir non seulement quitté vostre Roy : mais vous estre reuoltez & prins les armes contre luy à la suasion des Ministres vos Docteurs, & neantmoins vos grands ennemis dés la naissance de leur secte, dequoy ie vous faits souuenir, afin que vous regardiés à quels supposts vous fiés vos consciences & vos affaires.

86. Luther suscita les paysãs cõtre la Noblesse l'an 1525. Henricus Dorpius Lutheran. & Sleidã Zuingliã. Prateolus hær. anabapt. & luther. Beze desiroit l'extinction de la noblesse. Ioan. Vetus in Apologia contra Bezam. Prateo. hæres. Bezan. François de Guise tué à la suasion de Beze.

86. Ne sçaués vous pas ce que tout le monde sçait, que Luther vn peu apres sa reuolte à l'Eglise l'an mil cinq cens vingt-cinq, suscita les paysans d'Allemagne, Alsace & Sueue, contre la noblesse pour l'exterminer toute, & qu'il fut autheur d'vne cruelle guerre, & de la mort de plus de cent & trente mille hommes ? Ne sçaués vous pas encore que Beze desiroit voir trois choses esteintes, la Noblesse, l'Eglise Romaine, & la Iurisprudence, qu'il appelloit les trois pestes du monde, & fut le Conseiller de la mort de ce genereux parangon de Noblesse & de guerre, Monsieur François de Guise, & la cause auec Caluin & ses compagnons, de la perte de plus de deux cens mille Chrestiens en France ? Or ceste haine est grauée en l'esprit des disciples de Luther, Caluin, & Beze, & va croissant : fiez vous donc aux Ministres & suyuez leur conseil & doctrine. La prudence humaine enseigne de ne se prendre à vn plus fort : & la sagesse Chrestienne d'honorer son Roy ; & les Ministres vous ont persuadé d'attaquer le plus puissant & plus grand Seigneur du Royaume, qui vous perdra tous ; & combattre son honneur, de qui despend le vostre. Vous estes les estoilles parmy les peuples François, le Roy est vostre Soleil, duquel vous deuez prendre lumiere, chaleur & vertu ; les estoilles se bandent-elles contre le Soleil, & la terre contre le Ciel, duquel elle prend les influences de fertilité ? Mais que pouuez vous attendre du seruice de vos armes employé pour contenter l'ambition des Ministres ennemis de Dieu & des Roys comme de la Noblesse, sinon la mort du corps & la confusion eternelle de vos ames apres la mort ?

87. Les Ministres menteurs & indignes de creance. Vanterie des Ministres en l'epistre au Roy, signée par quatre Ministres, & du Gentil-homme Allemand escriuant au Roy Henry IV.

87. Les Ministres vous diront, que vous portés les armes pour Dieu : gardez-vous bien de les croire, si vous ne voulez estre deceus, ils sont menteurs en cecy & en tout, comme ils ont esté cy-deuant, vous faisant entendre qu'il y auoit six cens mille combattans reformez en France, voire plusieurs millions vaillans à faire litiere de leurs ennemis, disoit le Gentil-homme Allemand, & vous voyez que pour defendre vos villes d'hostage, vous n'en auez sceu faire dix mille auec les estrangers ramassez. Ils mentent donc tout comptant, vous disant que vous faictes la guerre pour Dieu ; personne ne peut estre du costé de Dieu, qui est contre son Eglise, en laquelle vos peres ont vescu, & de laquelle vous estes sortis, pour entrer en vne autre bien differente. Celle de vos peres, qui est celle de Dieu, a pour fondateurs & premiers fondemens IESUS-CHRIST, Sainct Pierre, & les Saincts Apostres ; & pour ornemens seculiers & Soleils de Noblesse, elle a eu en France soixante & quatre Roys tous Catholiques. Les fondateurs & fondemens de la vostre, sont Luther, Caluin, & Beze, trois insignes Apostats & rufiens : trois mariez incestueux, & trois sacrileges ; le premier moine renié, le second fleurdelisé par son crime, Beze infame & abominable bouc par toute sorte de luxure, comme ses escrits le tesmoignent, & ne sçauroit monstrer vn seul Roy, ny Catholique, ny mesme de vostre secte : aussi n'en voulez vous point sinon de la nouuelle impression, qui sont vos Roys des Eglises. Vos ancestres ont vescu & seruy Dieu & leur Roy en leur Eglise, qui est la Catholique, & en icelle gaigné le titre de Noblesse en terre, & la couronne du Ciel, & quiconque n'est en ceste Eglise, il est ennemy de Dieu, & hors de l'arche de Noë, & ne peut euiter le naufrage du grand deluge, & l'ignominie de l'enfer.

L'Eglise catholique fondée sur IESUS-CHRIST & ses Apostres. Apoc. 21. 13. 14.

88. A la noblesse religionnaire & sectaires rebelles. S. Aug. 7. t psal. cõtra partẽ Donati. to. 7. *L'Eglise catholique aux Donatistes.*

88. Donnez donc ordre d'en estre, & d'y rentrer, Messieurs, tandis que vous pouuez : & afin que le faciez d'vn grand cœur, escoutez le conseil de ce grand Docteur Sainct Augustin de meilleur air que celuy des Ministres : il fait parler l'Eglise Catholique aux Donatistes rebelles heretiques, & vous parle en leur personne ; *O mes enfans pourquoy auez-vous laissé vostre mere ? Quand les Payens me pressoient i'endurois auec douleur, mais patiemment leurs affronts : car plusieurs m'abandonnoient par crainte, & personne ne vous a contraints à vous rebeller contre moy. Vous dites que vous estes de l'Eglise, & vous voyez que cela est faux ; car ie suis appellée Catholique, vous estes du party de Donat heretique : l'Apostre me commande d'honorer les Roys, & vous portez enuie aux Roys, dequoy ils sont Chrestiẽs.* Il ne faut que chãger le nom de Donat en celuy de Caluin, & dire au lieu *de porter enuie aux Roys, faire la guerre aux Roys.* En vn autre lieu le mesme Docteur ; *Esueillez-vous*, dit-il, *afin que le sommeil infernal ne vous serre les yeux,*

S. Aug. to. 7. contra Donatistas postcollat. cap. 18.

& vous precipite à la mort : conspirez à la paix, ioignez-vous à l'vnité, acquiescez à la charité, cedez à la verité, recognoissez l'Eglise Catholique. Ainsi ie vous dis, esueillez-vous Messieurs, quités les armes, reconciliez vous à Dieu, criez luy mercy, & au Roy, & rentrés en l'Eglise Catholique, de laquelle vous estes sortis, & prenés-vous garde qu'vn morceau de plomb ne vous perce le corps, lors que moins vous y penserés, & face la porte à vos ames à la mort & prisons eternelles. Ayés mercy de vous, & ne perdés pas le ciel en la defense d'vne fole & mutine heresie.

Mort à craindre.

Ayés mercy de vos enfans, si Dieu vous en a donné, & ne soyés pas cause que la noblesse de vos peres tarisse en vous, à vostre ignominie & de vos successeurs, & que la posterité ne maudisse pas vostre memoire en vostre race, entendant que les peres sont morts, combattans contre Dieu, leur Roy & l'Eglise. Reprenés l'affection de vrays & fideles François, & honorés tousiours ce noble escu de France, portant l'or & l'azur des estoilles & du Ciel, deux couleurs qui embellissent les lambris du Louure celeste, seiour de ceux qui auront vaillamment, fidellement, & iusques à la fin combattu pour Dieu, pour le Roy & l'Eglise Catholique, comme vous, ô valeureuse noblesse Catholique, qui estes morts au lict d'honneur, defendans la cause de Dieu & de vostre Roy, & regnez maintenant Rois bienheureux au Ciel, & vous qui encor viuans combattez soubs les estendars du lys, perseuerez, & qu'à vostre exemple, ceux qui se sont laissez abuser, soient efficacement inuitez à quitter l'erreur & reprendre le chemin de verité, de vertu, & de la vraye noblesse de leurs maieurs. Ces paroles, SIRE, sont bons souhaits : mais possible seruiront de peu à gens qui veulent estre opiniastres ; vos œuures Royales auront efficace & feront ioindre les obstinez.

89. Au Roy pour suiure ses victoires

89. Parquoy, SIRE, poursuiuez en Roy tres-Chrestien, à dompter ce monstre que ie viens de peindre si contraire au Dieu, que vous adorez, & à son Eglise que vous honorez, & à vostre noblesse que vous cherissés : monstre qui a mis en desarroy ce fleurissant Royaume, & precipité aux enfers depuis cent ans, plusieurs millions d'ames, pour lesquelles le fils de Dieu auoit espãdu son sang. Retirez de danger vos suiets errans de tant plus dignes de compassion, que moins ils cognoissent le peril de leur ame, & pensent bien faire en combattant le Ciel. Donnez en teste à l'erreur de la rebellion : leur playe sera leur salut, & leur desconfiture la vie de vostre Royaume. Poursuiuez à la bonne heure soubs la garde de vostre grand Archange S. Michel, & soubs la protection & conduite du Dieu des armées, qui a ceint vostre front de tant de lauriers de gloire. Poursuiuez hardiment la pointe de vos exploits victorieux, encouragé de si diuins tesmoignages de son assistance.

S. Michel general des armées en l'Eglise & Ange tutelaire de la France.

90. Dieu au theur des conseils & victoires du Roy.

90. C'est luy, qui vous a fait Roy de France, & en ce titre donné le droit d'aisnesse au Royaume de son Eglise, & inspiré le conseil de prendre les armes cõtre ceux, qui depuis vn siecle les ont leuées & continuées contre sa Maiesté, & contre vos ancestres. Vous auez trouué des difficultez, vous en trouuerez encores : elles enrichiront d'autãt vostre Couronne : à grand cõbat, grande vertu : & à grande vertu, grãd merite : & à grãd merite, grande gloire. Vous auez passé sur le ventre aux premieres trauerses, vous mettrez le pied sur le col aux secondes. Vostre pieté croit, que le Dieu qui vous assiste, est tout puisãt & par tout, sur la terre, sur le Ciel, & soubs la terre, tout puissant aux choses arduës, cõme aux faciles, & que sa grandeur marche d'vn pied esgal sur la cime des superbes montagnes, & soubs la profondeur des abysmes : & que son bras est egalemẽt victorieux, sur le grand nombre & la grande force des combattans, comme sur les petits esquadrons des foibles guerriers.

Dieu tout puissant par tout.

91. Tous vos ennemis vous ont resisté iusques aux plus petits, iusques à Mõheurt lieu incogneu auparauant par sa bassesse, & depuis renõmé par sa rebellion, & par sa ruine finale. Tous vous ont resisté comme à leur plus grand ennemy, qu'ils deuoient honorer & seruir, comme leur Roy & leur pere : & n'õt espargné vos seruiteurs & vostre noblesse, non plus que s'ils eussent combattu des Canibales & Mamelus, si puisãte est l'heresie à metamorphoser les hommes en bestes, & la benignité des François en la cruauté des Tartares. Tous aussi ont senti la vengeance diuine, sans ce qui leur reste, & leurs efforts ont esté confondus, les villes rebelles prises, qu'ils appelloient villes d'asseurance, & abaissées la plus grande partie à vos armes & loix.

91. Mõheurt fort des rebelles prins le dernier en Gascongne, en Decembre l'ã 1621. Mõheurt terrassé & bruslé.

92. Si Montauban respire encor, ce n'est pas sa vaillance, c'est la lascheté & perfidie des traistres, c'est la permissiõ & punition diuine : afin qu'il endure plus, & endurcy en sa faute reçoiue les derniers coups de la main vengeresse de Dieu : qui sçaura biẽ agrauer la peine à mesure qu'elle aura esté dilayée. Il a cõmis assez de crimes, pour irriter la iustice de celuy qui chastie les rebelles d'vn bras pesant : & cognoistra au cõble de ses ruines sa fole temerité, de s'estre voulu cabrer cõtre son Roy, & luy resister au milieu de son Royaume, sans preuoir qu'à la fin il faudra faire ioug aux puissances superieures. Et possible cõmence-il à recognoistre qu'il luy eut mieux valu d'auoir esté prins & vaincu soudainement, que d'estre gourmandé à longues picorées, & longues tables du soldat forain & domestique, reserué aux derniers abbois, & extresmes supplices, pour boire à lõgs traits la lie de l'ire de Dieu, & de sõ oingt iustemẽt prouoqué, & maudira les Ministres & faux prophetes, qui luy ont mis soubs l'oreille le coussin empesté d'vne pernicieuse & lethargique doctrine, couronée du nõ superbe de reformation.

92. Montauban reserué à plus grã de peine.

Temerité du subiect qui resiste à son Roy.

93. La Rochelle qui se porte chef de party, cõme la generale de tous les flots rebelles de la France, calera ses grãdes voiles, & hauts perroquets, que maintenant elle ysse iusques au Ciel de la lune, & manie le Trident à guise d'vn sceptre. Ne vous en estonnez, SIRE, mais croyés qu'elle tire à sa fin. *L'abaissemẽt suit apres l'orgueil, & l'esprit fol s'exalte deuãt sa ruine*, dit le grãd Roy Salomõ. De tant plus qu'elle se sera exaltée, de tant plus sera-elle humiliée : & de tant plus qu'elle chargera de crimes son dos, de tant plus sentira-elle le poids & la peine de son fardeau, comptable à la rigueur diuine, & à la main de vostre iustice. Apres qu'elle aura fortifié ses murailles, & remparts, amassé despouilles, larrecins & escume de mer, & posé son nid au ciel, le Dieu du ciel,

93. La Rochelle chef des rebelles.

Le fol s'exalte deuãt sa ruine. Pro. 16. 18.

des armées & des mers, luy dira, ie rompray les bras & les iambes à tes desseins, & t'arracheray de ton nid; & te feray culbuter du plus haut estage des nuës, & en le disāt l'executeray. Confiez vous à ce Dieu, SIRE, en vous defiant de vous mesme.

94. Ce iuste & la necessaire en la guerre.

94. Regardez si rien à passé aux guerres precedētes contre les loix militaires de iustice, qu'il faille reparer, & euiter aux autres, que vostre Maiesté fera cy apres: sur tout ordōnez, que tous ceux, qui commanderont en vos armées, & qui combattront soubs le drapeau du lys tres-Chrestien, soient non seulement bons Chrestiens, honnestes & iustes: mais à la semblance de leur Roy tres-Chrestien, tres-deuots, & tres-Catholiques. La pieté les ioindra auec Dieu tout-puissant, & par ceste vnion seront benis & rendus vaillans & heureux, ou pour emporter vne noble victoire en viuāt, ou en mourāt vne gloire immortelle. Les libertins & athées se mocqueront de cet aduis, & des autres de mesme esprit, comme de toutes deuotions qu'ils appellent bigoteries; il les faut laisser mocquer & rire, & se tenir à la loy de Dieu; l'enfer se mocquera d'eux au iour qui leur sera la nuit & la misere eternelle, & les fera pleurer eternellement.

95. Nul religionnaire parmy les soldats Catholiques.

95. Qu'en vos trouppes il n'y ait meslange de religion contraire de soldats, ou chefs religionnaires auec des Catholiques, si premierement ils ne se sont conuertis ayant abiuré l'erreur. Car si les religionnaires sont fideles à leur religion, ils ne seront ja fideles à vostre seruice, pour la religion Catholique, & vous trahiront. Et s'ils ne sont fideles à leur religion, ils le seront moins à la vostre; & s'ils osent combattre la leur contre leur conscience, ils combattront encor plus facilement à la premiere occasion la vostre, qu'ils estiment n'estre bonne. Dieu defendoit en l'ancienne loy de labourer les chāps auec le bœuf & l'asne accouplez sous vn mesme ioug; parce que c'estoit iniustice & indecēce en l'inegalité de forces, & de qualitez, estant le bœuf animal fort & mōde, l'asne foible & immonde, selon la loy. La disparité de religion est beaucoup moins tolerable soubs la bāniere des lys tres-Chrestiēs. La Catholique plaist au Dieu des armées, la contraire ne luy peut estre aggreable. Et comme l'estaing corrompt les autres metaux estant allié auec eux; ainsi vn soldat de creance contraire à l'orthodoxe, rend l'escadron infect, & empesche l'operation diuine. Vostre Maiesté à ouy cy-deuant, comme Dieu est exacte à faire triage de ses guerriers, ayant mieux aymé donner la victoire à Gedeon, auec vne compagnie de 300. hommes, qu'auec vne armée de 32. mille combattans. La qualité & non le nombre des hommes emporte la benediction de Dieu, & la victoire des batailles. En vos guerres & en vos calmes soyez tousiours Roy tres-Chrestien, pieux & zelateur à soustenir la cause de Dieu, l'honneur de vostre couronne, & le repos de vos suiets; Clement à à pardonner aux humbles, roide à humilier les orgueilleux; liberal à recognoistre la fidelité & valeur de vostre Noblesse & soldats, selon la mesure de leur merite.

Tu ne laboureras point la terre auec le bœuf & l'asne. Deut. 22. 10.

Gedeon cy-deuant. sect. 26.

96. Plusieurs vaillans Seigneurs rendus glorieux par la mort.

96. La guerre vous a raui plusieurs valeureux & fideles combattans: il les faut plustost louer que regretter: leur nom ne mourra point, & leur tombeau en sera glorieux. Car ayant eux espandu leur sang pour la cause de Dieu, ils sont couchez à l'estat & solde des martyrs, qui est le rāg d'honneur le plus illustre, qui puisse estre reserué aux plus nobles guerriers. Le Dieu, qui vous les auoit donnez, vous en garde encor vn bon nombre, pour vous assister de conseil & de main en la tormente de la guerre, & en la bonnasse de la paix. Il vous a dōné le zele de sa gloire & de son Eglise, & le courage de faire la guerre, & la force de contraindre ses ennemis & les vostres, ou de laisser de mal faire mettant les armes bas, ou de prendre le chemin de vertu & d'obeissance.

97. Henry le grand au Roy regnāt son fils Louys XIII.

97. Mais, SIRE, ie suis trop long: & fais icy le personnage d'vn grand Ecclesiaste, ce que ie ne suis pas. Oyez plustost d'attention Royalle ce grand Henry miracle des Roys en son temps, qui comme par miracle venu à vous, veut faire en celeste orateur le couronnement du discours & sujet present: & vous dit,

Le Roy regnant, né au premier an du siecle 17. septembre 1601.

O mon fils premier fleuron & fruict aisné de mon sacré mariage, & le lys Dauphin donné du ciel à la Frāce, par les prieres de la Frāce en l'aube du siecle courant! ô que ie suis esiouy de voir le Royal chef de vostre adolescence couronné de la verdure de tant de lauriers, tesmoignages sacrez de l'assistance diuine, & de vostre vertu. Ie vous parle à present, ô mon bien-aymé, qui n'ay peu vous dire mon grand Adieu en mes dernieres heures mortelles. Le soin paternel que ie porte à vostre bon-heur, aussi bien regnant ores au ciel, comme cy-deuant en France, m'esmeut de vous donner trois aduis, qui vous ayderont à glorieusement clorre la course de vos exploits tres-Chrestiens, & vous rendront immortellement immortel en terre, & royalement glorieux sur le ciel.

98. Premier aduis pour suiure la pointe des victoires.

98 Premierement ie vous coniure de poursuiure sans pause la pointe de vos entreprinses royales, & les mettre à chef; & vous cōporter, voire plus vaillamment, que le grand Annibal, qui fit trēbler l'Empire de la superbe Rome. Ce braue Africain sçauoit vaillamment vaincre; mais sa vaillance se trouuoit racourcie en ce, qu'il ne sçauoit pas constāment suiure le train de ses victoires iusques à l'hōneur complet; qui est vn defaut non petit à vn grand Capitaine: qui rompt les premiers rangs d'vn bataillō seulemēt, il est fort: mais non pour cela victorieux, s'il ne va plus auant: qui court la bague ne s'arreste pas dans la lice: mais donne iusques au bout, pour emporter le prix de la course. Il y a de la loüange à bien commencer: mais la couronne se tient à la fin. Vous auez veu, que les rebelles ont tenu bon en vos villes contre vous iusques au dernier abbois: cela veut dire qu'ils sont propos de ne se rendre qu'à la maniere de gens desesperez, quand ils seront contraints: il les faut donc prendre par là, & continuer. Si vous cessez ils deuiēdront pires, & pour vous faire cesser ils feront semblant de vouloir parlementer & capituler, c'est artifice & stratageme, pour amuser vostre Conseil & vos armes, & tandis gaigner temps & vie, & moyen de perseuerer, & faire pis que iamais. Vous l'auez experimenté au siege de Montauban, & veu en la prise des villes, que ceux, qui auoient senty vostre force & vostre dou-

Stratageme de feinte [illegible]

ceur, en sont deuenus pires, continuant non seulement à vous estre rebelles : mais de nouueau à vous estre pariures. Car ceux qui sortirent vie sauue de S. Iean d'Angely & des autres villes forcées, auec serment de ne porter plus les armes contre vous, ils se sont portez de telle façon, que s'ils eussent iuré de vous estre de là en auant plus contraires & plus rebelles.

99. Serment faussé par les soldats religionnaires.

99. Ainsi les eschappez de S. Iean d'Angely sont allés secourir les rebelles de Caumon, & ceux-cy, ceux de Cleyrac: & ainsi les autres iusques au fort de Mont-heurt le dernier terrassé, où les plus desesperez s'estoient iettez, pour secours. Et les Gentils-hommes, qui deuoient estre les plus conscientieux à garder la foy, selon leur rang de Noblesse, ont esté les premiers à la rompre : & se sont rendus chefs & guidons des voleurs & pariures, & par leurs œuures vous aduisent, qu'il les faut poursuiure iusques aux rendez-vous.

100. Ruse des ennemys à diuertir les desseins des Roys pour leur faire perdre leur poinćte. Cinq occasions pour remettre la Frãce coulées sans effet.

100. Ils mettront vn autre stratageme en pratique auquel il vous faut prendre garde. Ils tascheront voire par le moien de ceux, qui semblent bons Catholiques & ne le sont pas, de vous diuertir de vostre dessein, & vous en persuader vn nouueau, & laisser le bien asseuré pour courir à l'incertain. Ainsi firent-ils iadis perdre au Roy Charles neufuiesme cinq remarquables occasions de remettre ce Royaume sur pied; les quatre premieres furent apres les quatre batailles gaignées durant les premiers troubles, depuis l'an 1560. iusques à l'an 1570. Alors le Roy rendu puissant par ses victoires, pouuoit du tout atterrer ses ennemis vaincus, s'il les eut viuement & sans relasche poursuyuis; mais estant diuerty à des autres entreprises moins necessaires & plus difficiles, il donna tẽps aux vaincus de se remettre, & perdit l'occasion qu'il auoit d'affermir son estat. La cinquiesme occasion fut l'an 1573. quand la Rochelle assiegée n'en pouuoit plus, & ne restoit qu'y entrer & la brider : qui eut esté vn bien aussi grand, que nous font iuger les maux, que depuis ceste ville a fait, que la France n'auroit pas senty; sur ceste crise on procura de leuer le siege soubs pretexte d'enuoyer en Pologne Monsieur, frere du Roy general de l'armée; ce qu'estant fait l'occasion s'enuola & la Rochelle demeura, se fortifia, s'enrichit, & s'ensla pour affliger la Frãce & la Religion Catholique, ayant volé durant cinquante ans plus de cent millions d'or, & en ayant fait dependre autant ou plus à la France, commis des pechez enormes contre Dieu, & des crimes de lese Maiesté sans nombre, & à la fin se rebellant manifestement, & s'estant renduë la mere-cité des rebelles, en contrequarre de son Roy, tranche de la Royne, faisant des Edits, des impositions, & commandant en maistresse aux Gentils-hommes vos sujets, & ne respirant que la ruyne de l'estat. Vous estes le troisiesme Roy à qui elle a donné de la peine en nos siecles, & estes par diuine prouidence paruenu au poinct d'en venir à bout, si vous pressez vaillamment vostre ennemy: & c'est la sixiesme occasion que Dieu a reserué à vostre adolescence, pour remettre en son lustre les fleurs de lys; ne la laissez pas couler mon fils, possible iamais elle ne reuiendra. Parquoy si cet ennemy vous fait proposer quelqu'autre dessein ne le croyez pas, c'est pour vous amuser, & donner le change, & vous faire perdre tout. Poursuiuez le Cerf que vous courez depuis trois ans auec si heureuses courses, il est aux abbois, il est à vous, quoy qu'il ruse, hausse son bois, & face du desesperé.

La Rochelle assiegée l'an 1573.

Henry III. successeur de Charles IX.

101. De ne faire la paix auec les rebelles endurcis.

101. En second lieu ie vous aduise de ne vous laisser surprendre par traité de paix auec vos ennemis. La guerre que vous faictes est iuste deuant Dieu, honorable à vous, & vtile à vos sujets : donc la paix que vous ferez ne peut estre qu'iniuste & contre vostre reputation, & preiudiciable à vostre peuple. C'est vne conclusion de bonne suite; ceste guerre est loüable, donc la paix qui l'empesche, est à reietter. Il n'est pas icy question de faire la paix auec l'estranger, laquelle est quelquefois necessaire encor qu'inique, parce que l'ennemy est trop puissant; mais auec vos sujets qui vous doiuent obeyssance, & y peuuent estre forcez. S'ils obeyssent & rendent ce qu'ils doiuent, se reconcilient auec Dieu, & satisfont aux hommes; la paix est faicte : que s'ils veulẽt perseuerer endurcis en leur malice; auec qui conclurrez vous la paix? auec gens obstinément rebelles, & non seulement indignes de vostre paix, mais encor incapables? car si vous leur accordés la paix, il faut pardonner leurs crimes. Il faut donc qu'ils vous requierent mercy. Or est-il qu'ils requierent non mercy, mais la paix, c'est à dire pardon sans le demander, sans confesser leurs crimes, voire sans les recognoistre: car ils veulent estre reputez bons seruiteurs du Roy, & se disent tels, ferez vous pardon à ceux, qui ne le veulent demander; noüerez vous la paix auec la superbe & l'iniquité, auec l'obstination, mesme contre l'ordre de toute bonne iustice? Dieu infinie bonté ne fait iamais la paix auec les obstinez, iamais auec les diables, parce qu'ils ne sçauent flechir. Vos ennemis sont non seulement obstinez : mais vont tousiours empirant en obstination, surprennent vos villes, courent les champs, volent vos deniers Royaux, volent vos sujets, rançonnent vos seruiteurs, tuent & massacrent les Prestres, se mocquent de vos Edits, & de vos parlemens, ordonnent la guerre, font des mandemens en Monarques. Et ces actes font ils en mesme tẽps qu'ils font demander la paix, & disent estre faits pour vostre seruice, & bien de vostre estat.

Dieu ne pardonne poinct aux Diables, parce qu'ils sont obstinez.

102. La vraie paix est à desirer.

102. La paix est desirable, si elle est vraye: mais si elle est fausse, elle est plus pernicieuse, que la guerre: car elle fait plus de mal, & rend les gens endormis en leur mal d'vn lethargie de mort; & c'est la paix que Dieu deteste, & que les faux Prophetes preschoient aux Iuifs, qu'ils vouloiét deceuoir leur disant, *paix, paix*, & n'y auoit point de paix; nulle vraye paix entre les enfans de Dieu & les ennemis de Dieu, nul accord entre deux extremes, entre l'eau & le feu, la lumiere & les tenebres, la foy Catholique & l'heresie. Les Agneaux qui font paix auec les loups ils cherchent d'estre deuorez: vous auez oüy parler de la paix, qui fut faicte entre les Catholiques & Protestans d'Allemagne, & de *l'interim* que donna l'Empereur Charles cinquiesme, pour faire vn nœud d'vnion entre les deux religions. Vous auez encor sceu l'Edit de Ianuier fait du temps du Roy Charles IX. où plusieurs articles passeret

Mauuaise paix. Ieremie 8. 11.

L'interim de Charles V. en Allemagne, & l'edict de Ianuier en France 1562.

en faueur des huguenots, pour les façonner & ioindre à vne ferme paix. Ces traitez de pacification furent non moyens à la paix, ains amorces de guerres, rebellions & cruautez, que l'Allemagne, la France, & toute l'Europe ont enduré, & endurent encores.

103. La paix impossible entre l'heresie & la foy Catholique.

103. Et si mon experience vous doit faire foy, i'ay voulu arrester la paix auec eux ayant cherché tous les moiens paisibles & possibles de les gaigner, & rendre capables de bonne alliance, & leur ay donné presque tout ce, qu'ils m'ont demandé, liberté de conscience par tout, villes d'ostage pour six ans, l'entretien de leurs garnisons & escoles. Ie leur ay fait part aux dignitez & offices, octroyé Chambres my-parties & le reste. Ie leur ay tout concedé, & peu s'en faut my-parti mon Estat & Royaume, cuidant estouffer leur animosité & insatiabilité par bien-faits, & les rendre fideles à mon seruice, & de mes successeurs. Mais l'experience vous fait toucher, que mes bien-faits leur ont donné matiere, munition, canons, armes, & courage, pour me combattre en mes successeurs. Les villes d'ostage sont tournées en forteresses de rebellion, les six ans de terme prolongez à 26. ans en effect, en esperance à iamais, & en pensée d'en surprendre d'autres. Leurs escoles ont esté faictes seminaires de Ministres, buissons de loups, & clapiers de Renardeaux à la demolition des vignes de Dieu : leurs Chambres my-parties Asyles asseurez de criminels religionnaires, tant criminels soient-ils, & le reste employé à la commodité des cercles, cercueils & assemblées de faction & de guerre contre leur Roy, contre vous mon fils, sur l'adolescence duquel tous ces feux & fleaux sont venus fondre.

L'heresie insatiable & ingrate

104. Paix impossible auec l'heresie.

104. Voyés combien mes pensées estoient esloignées de la fin & proiet de mes esperances: & croyez qu'il est impossible de faire vne vraye paix auec l'heresie mere de troubles & guerres, en son essence, n'estant composée que de maximes de faction & de rebellion contre les Roys & leurs gentils-hommes : femelle indomptable en ses animositez, irreconciliable en ses inimitiez, effrontée en ses mensonges, pleine de fraudes en son cœur, & du tout incapable de bonne alliance. Et partant nulle paix auec l'engeance de telle Circe corruptrice des hommes. Vostre paix soit auec Dieu Prince de vraye paix, à cõbattre les ennemis de Dieu, & à reduire les esgarez à la lumiere de la foy Catholique : laquelle les fera amys de Dieu, & Dieu par sa grace les rendra fideles à vostre coronne. Vostre guerre sera la guarison des malades: & leur cheute sera leur salut : & l'vn & l'autre la gloire de Dieu & le profit de vostre Royaume. Et ainsi sur vne vraye guerre vous fonderez vne vraye & solide paix, & sera plus vtile à vos suiets de porter quelque perte vn peu de temps pour estre du tout deliurez, que soustenir les mal-heurs d'vne mal-heureuse & ignominieuse paix, qui sera la matiere de guerres immortelles.

105. L'argent nerf de la guerre ne peut manquer à vn Royaume puis-

105. Quelqu'vn dira que vos finances sont espuisées, & que vous ne pouuez soustenir les frais de la guerre. He! mon fils, la France a trouué autrefois en ses grandes necessitez les deniers pour faire la rançon de deux Roys, & ne pourra pas trouuer la solde d'vne armée pour dompter ses ennemis domestiques, & racheter plusieurs millions de personnes & tout le Royaume du danger de ceux qui l'ont ruiné, le ruinent & le ruineront tout à fait, si on ne les combat ? S. Louys n'ayant pas la moitié de reuenu qu'ont les Roys de France de ce temps, dressa & souldoya vne flotte de dix-huict cẽs vaisseaux pour aller attaquer outre mer les ennemys de la foy en pays loingtain : LOVYS XIII. petit fils de ce Roy plus puissant que son pere, ne pourra faire vn gros de gendarmes pour dompter en son Royaume vne poignée de rebelles desia vaincus, ennemys de Dieu, de son Eglise, & des Roys? Ne permettez pas mon fils que la posterité reproche à la maison de France, d'auoir laissé la cause de Dieu sans deffense à faute d'argẽt: il y va icy de deux poincts importants, de l'honneur de Dieu, & du vostre : car les rebelles dirõt que cette paix & cessation d'armes est vne œuure de Dieu, qui leur a donné la victoire lors qu'ils estoient vaincus, & fait arracher par force la paix de vos mains victorieuses en leur faueur, & conclurõt que leur religion est la vraye, se mocqueront des deuotions qui ont esté faites dedans & dehors vostre Royaume, & diront que ce sont eux qui ont esté exaucés : & ainsi Dieu sera blasphemé & son Eglise vilipendée, & vos sujets, & amys estrangers Catholiques, scandalisez: & les vns & les autres ne croiront iamais qu'vn puissant Roy de France ait laissé par disette de poursuiure vne guerre si iuste, mais plustost par faute de courage, ou de bon conseil ; l'vn & l'autre touche vostre honneur: car que deuiendra la renommée de vos victoires, qui vole depuis trois ans par toute l'Europe auec si bonne odeur des lys fleurissans? Elle se resoudra sans doute en fumée, & ainsi vous perdrés le plus riche Diamant de vostre Coronne, & vn bien immortel qui seul vous accompagnera au Ciel auec les merites de vos vertus, le reste que vous possedez demeurera à la terre en partage. Parquoy mon fils continués hardiment & ne craignés que finances vous faillent; vostre Conseil riche en prudẽce & preud'hommie trouuera des moyens d'en auoir sans fouler le peuple: l'argent que vous despendrés ne peut estre plus Royalement employé, voire quand il seroit question de bastir des Eglises & des Hospitaux: car en combattant l'heresie, vous combattez celle qui a destruit les Eglises & mis les gens à l'hospital, & estant icelle esteinte, la pieté reuiura pour reédifier les ruynes de la maison de Dieu.

sant. | S. Louys & François premier rachetez.

La renõmée vaut mieux que les riches thresors. Prouer. 22. 1.

106. Or comme vous estes iuste enuers vos rebelles en les punissant, soyés le aussi à vos loyaux seruiteurs en les honorant : gratifiez leur valeur de vos liberalitez & charges de vostre estat à la balance de iuste distribution ; aux plus dignes les plus grans presens, & les plus importants offices, & aux autres à proportion de merite ; les plus sages & plus vaillans soient vos plus fauoris, & non ceux qui vous aiment pour en receuoir plus ; le Paradis & l'enfer, le loyer & la peine sont les colomnes de l'estat ; aduancer les indignes, & ne faire compte de la vertu des bons & vaillans hommes, c'est faire ouurir les yeux à l'enuie, & la porte aux mescontentemens & querelles. Et notez que comme le

106. Vn Roy doit estre iuste à recompenser comme à punir.

Le Prince responsable des œuures des officiers qu'il establit.

Prince a part aux merites des bons & fideles officiers qu'il choisit, aussi est il responsable des fautes de ceux qu'il aura establis incapables. Et afin que vous vous comportiez en Roy tres-Chrestien en cecy & en toutes les parties de vostre Royauté empruntez les prieres & secours de vos sujets Ecclesiastiques & autres, qui demandent à Dieu pour vous les vertus necessaires pour vos Royales fonctions. Ayez vn Conseil composé des meilleures testes & consciences de vostre Royaume, qui faisans comme vn grand entendement & vn grand flambeau recueilly de plusieurs astres & lumieres, illuminent vostre ame à ce qu'elle voye le haut poinct des affaires qui se traictent au cabinet, & eschauffent vostre courage & de vos officiers à l'execution.

Bon conseil.

107. La guerre contre l'heresie.

107. Troisiesmement ie vous dis que le moyẽ de combattre les rebelles en Roy tres-Chrestien ne consiste pas seulement aux armes materielles & à choquer les corps: mais bien les ames, non en les blessant, mais en les deliurant de tenebres. C'est vn exploit tres-digne d'vn Prince tres-Chrestien de gaigner voire vne seule ame: & telle victoire est plus agreable aux yeux de la diuine Maiesté, que toutes les victoires des Cesars Romains. Et partant continuez le soin que Dieu m'auoit donné de procurer ceste entreprinse; & à ces fins nommer de bons Euesques & bons pasteurs, pour fidelement veiller à la bergerie du Sauueur, & puissamment faire teste aux loups & faux Prophetes. Vous auez vn suffisant nombre de bons Prelats & ouuriers en vostre Royaume: & de tant plus qu'il y en aura, de tant plus sera-il florissant.

Bons pasteurs.

108. Bonnes escoles.

108. Establissez de bonnes escoles pour bien dresser les tendres plantes du verger Chrestien, & sainctement esleuer la ieunesse à la crainte de Dieu, aux bonnes lettres & mœurs soubs de bõs & suffisans precepteurs à l'imitation de vos ancestres Charles le grand, S. Louys, & François premier surnommez peres des bonnes lettres; telles escoles seront autant de nobles academies & seminaires de bons sujets en tous estats en vos villes & prouinces; serués-vous en cela des hommes de la Compagnie de IESVS, si vous n'en aués de meilleurs. Ie les ay trouués par bonnes preuues fideles zelateurs de l'honneur de Dieu, de mon seruice & du public; & s'ils obseruent les loix de leur institut, elles sont tres-belles, & ne peuuent faillir de les rendre tres-bons ouuriers & vtiles à tout le monde, & nommément à ceux de la pretenduë reformée, à qui toutesfois ils semblent estre fort ennemis, ainsi ie l'ay creu autrefois: mais i'ay aprins à la fin le contraire, ils leur sont tres-amis, procurant la guarison de leur maladie, & le salut de leur ame qui est l'acte d'vn tres-fidele amy plus grãd que la cure du medecin, qui par bons remedes, quoy que fascheux, chasse la peste du corps. I'ay receu vn singulier plaisir de la fondation du College de ceste Compagnie fondé en Bearn, pour entretenir vn nombre de regens & Docteurs destinez à la culture des petits & des grands de tout le pays: vous y verrés en peu de temps tous vos sujets vnis à la foy & charité d'vn Dieu, & à l'amour & fidelité à leur Prince, & les bresches reparées que Luther & Caluin y ont fait, ayans renuersé en vn demy siecle toutes les loix diuines & humaines.

Roys Peres des bonnes lettres.

College en Bearn.

109. Prendre garde aux Ministres.

109. Prenez garde d'vn œil ouuert aux Ministres, comme aux plus grands ennemis de l'estat aussi bien que de la religion Catholique, trompettes & tambours pour sonner l'alarme & la rebellion. Ce sont eux qui ont ietté en vostre Royaume les semences de diuision, de faction & de guerre, & de tous les maux passés, presens, & qui cy apres viendront, si on leur laisse continuer leurs erres à semer l'erreur. Ce sont eux qui ont presidé ces ans passés aux cercles & monopoles tenus contre vous & vos mandemens & loix, comme cy deuant contre moy, & donné conseil & courage aux mutins de fortifier les villes d'ostage, de les preparer à la forme de republiques, de rebeller, d'y tenir bon iusques au dernier soufle. S'ils eussent eu vn grain de vraye religion & de bonne volonté, ils pouuoiẽt persuader leurs disciples d'obeyr à leur Roy en vne chose tres-iuste & sans toucher leur conscience, & eussent empesché les miseres qu'ils ont fait endurer à plusieurs milliers de personnes innocentes, la ruyne de vingt-cinq villes, la mort de mille vaillans guerriers, & la perte de mille ames, pour lesquelles le Sauueur auoit compté la rançon de son sang precieux. Vous auez veu en quel estat ils auoient reduit vos pays de Bearn; ils feront le mesme par tout où ils le pourront faire, & produiront les œuures de leur doctrine. Les corbeaux ne peuuent donner qu'oyseaux noirs & charoigneux selon leur nature: & gens de nulle foy ne sçauroient produire autre engeance que perfide.

110. Aduis du Roy de la grande Bretagne sur la perfidie des Ministres Puritains c'est à dire Caluinistes.

110. Le Roy de la grande Bretagne a laissé à son fils vn enseignement Royal & digne de sa prudence, quand il l'aduertit de ne se fier aux Ministres non plus qu'à des voleurs & Pirates; & s'il a dit cela des Ministres & Puritains ses sujets, & symbolisans à sa religion: que deuez vous craindre des Ministres estrangers escumes des mers d'Escosse, d'Allemagne & d'autres pays glacez, infames d'extraction, la plus part fils de prestres & moines reniez, abiects de condition, cherchans leur pain; disans la bonne fortune; maudits de vacation, faisans le mestier de l'Ange exterminateur, leur Prince, qui est seduire les ames. Renuoyez ces loups à leurs forests & buissons hors la France. Et si la necessité du temps vous contrainct de souffrir quelque mal, pour en euiter vn plus grand, c'est assez de tolerer ceux, qui sont vos sujets moins desloyaux, s'ils ne sont desnaturez & plus sujets à la bride: mais que la seule verité regne en vos terres. Vn estat prophane de l'Arabe, du Turc, du Persan, & semblable peut subsister & quelque fois long temps: mais vn Royaume Chrestien ne veut qu'vn Dieu, qu'vn IESVS-CHRIST, qu'vne Eglise, si auec la verité il embrasse le mensonge & se diuise, il se perd selon la voix du Sauueur. Tenez mon fils cecy comme Oracle celeste, iamais la France ne fleurira, ains tirera à la ruyne, tant que les Ministres semeront leur yuroye en icelle parmy le grain Catholique. Voila mes aduis, mon sens & mon cœur. A Dieu.

Tout Royaume diuisé contre soy sera desolé. Luc. c. 11. 17.

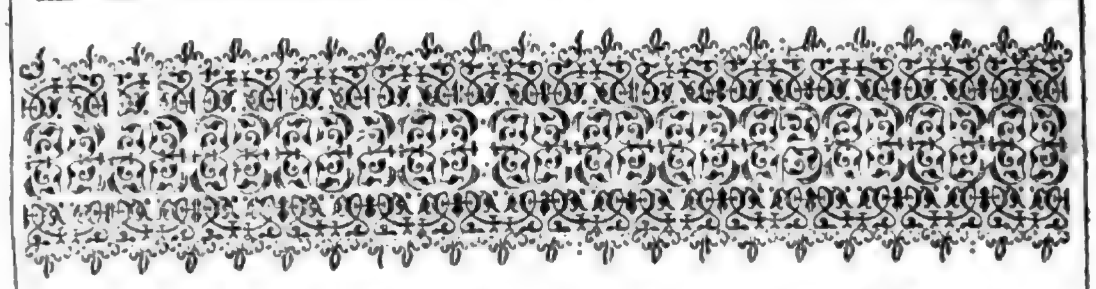

SOMMAIRE
DES SECTIONS.

1. TRois qualitez d'vne noble guerre.
2. Guerre contre les rebelles.
3. Deffense vaine des Ministres pour pallier le crime de leur rebellion.
4. Le Cõmissaire du Roy mal traité en Bearn.
5. Autres Commissaires du Roy eludez par delais & refus.
6. Guerre pour la foy, iuste.
7. Nulle cause iuste de rebellion contre le Prince.
8. Les Hebrieux ne se rebellerent iamais contre Pharaon tyran.
9. Les reformez pretendus n'ont aucun diuin tesmoignage en confirmation de leur religion.
10. La cause des menées & rebellions des Ministres.
11. Les Ministres empeschans la conuersion des esgarez, à la foy Catholique.
12. Voyage des Ministres en Allemagne Cercles & Synodes en France.
13. Commission des Rochelois en forme de Republique, enuoyée au Sieur de la Force cy-deuant Gouuerneur en Bearn.
14. Crimes contenus en la Cõmission enuoyée à Monsieur de la Force.
15. Autres fautes de ladicte Commission.
16. L'assemblée de la Rochelle criminelle de lese Majesté.
17. Impudentes mensonges des Ministres.
18. Les heretiques contempteurs de domination & blasphemateurs de Maiesté.
19. Saincte-Foy occupée par les huguenots depuis l'an 1562.
20. La vraye cause des prattiques & menées des pretendus reformez l'an 1620. 1621.
21. Les pretendus reformez tolerez en Bearn plus de 50. ans.
22. Nouuelles remises pour empescher que le Roy ne passat en Bearn.
23. Resolution du Roy d'aller en Bearn prise le 8. Octobre 1620.
24. Accueil maigre des religionnaires de Bearn enuers le Roy.
25. L'Eglise de Pau reconciliée, & la saincte Messe restablie 50. ans apres qu'elle en auoit esté ostée.
26. Coniuration des religionnaires de Nauarreins & autres deportemens apres le depart du Roy, de Bearn l'an 1620.
27. Monsieur le Duc d'Espernon enuoyé en Bearn.
28. Premiere cause de la permission diuine sur la rebellion des Ministres.
29. Mauuaise volonté descouuerte par ses propres actions.
30. Seconde fin de la permission diuine sur la rebellion des Ministres.
31. Troisiesme cause de la permission diuine sur la susdite rebellion.
32. Dieu fait cognoistre sa grandeur aux victoires en plusieurs façons.
33. Extraordinaires façons de combattre.
34. Façon de combattre, merueilleuse.
35. Combat & victoires de Dauid contre Goliath.
36. Brauade d'vn geant superbe.
37. Goliath vaincu.
38. Victoires glorieuses obtenues contre Pharaon.
39. Victoire des Hebrieux en leur entrée en la terre de Chanaan.
40. Procession deuant Ierico.
41. Seconde victoire de Iosué en la prise de la ville de Hay.
42. Achan soldat criminel puny.
43. Troisiesme & quatriesme poinct du tableau.
44. Pour les vaincus viuans.
45. L'heresie cause de dissensions & guerres.
46. Definition de l'heresie & de l'heretique.
47. L'heresie & l'heretique sont les plus puissans ennemis de l'Eglise.
48. La foy fondement de la vie Chrestienne.
49. L'heresie moderne combat les Sacremens, colomnes de la maison de Dieu.
50. L'esperance muraille de l'Eglise destruite par l'heresie.
51. La charité corõnement de l'Eglise destruite par l'heresie.
52. L'heresie corruptrice de l'entendement.
53. L'heresie corruptrice de la volonté.
54. L'heresie peruertit la nature de l'homme.
55. Loix Imperiales contre l'heresie & les heretiques.
56. Qu'il faut en temps & lieu contraindre les heretiques à r'entrer en l'Eglise.
57. S. Augustin tient qu'on doit contraindre l'heretique à r'entrer en l'Eglise.
58. Les loix de contrainte des Empereurs approuuées par S. Augustin.

59. La folie doit eſtre guarie par contrainte.
60. Les Roys de France moins ſeueres contre les errans.
61. Les pretendus reformez ingrats au Roy.
62. Vanterie des Miniſtres de n'auoir iamais attenté contre la perſonne des Roys.
63. Surprinſe de Cleyrac, & maſſacre de plusieurs Catholiques.
64. L'hereſie peſte de l'eſprit.
65. Pourquoy l'Egliſe excommunie les heretiques.
66. Il faut fuyr les eſcrits des heretiques auſſi bien que leur parole.
67. Contre ceux qui hantent de gayeté de cœur les heretiques.
68. Quatre qualitez particulieres de l'hereſie moderne.
69. La ſeconde qualité de l'hereſie moderne, haine ſinguliere contre la ſaincte meſſe.
70. Cauſes de la haine du Diable contre la ſaincte Meſſe.
71. La grandeur & diuinité du preſent fait en ſaincte Meſſe.
72. La ſaincte Meſſe contient le grand Sacrement & ſacrifice de la loy de grace, & la vertu de tous les ſacrifices anciens.
73. Le corps du fils de Dieu plus precieux que tous les corps celeſtes & terreſtres.
74. Ce qui pique l'ambition du Diable contre la ſaincte Meſſe.
75. Comment Dieu habite corporellement en ſon Egliſe, & eſt Emmanuel.
76. Troiſieſme proprieté de l'hereſie moderne, haine contre le Pape.
77. En vne armée le chef eſt tres-neceſſaire.
78. quatrieſme proprieté de l'hereſie moderne, haine contre les Roys.
79. Le Roy de l'hereſie l'Ange de l'abyſme.
80. Deux merueilles du S. Siege.
81. Seconde merueille du S. Siege.
82. Dieu a touſiours donné des protecteurs du S. Siege.
83. Docteurs ſuſcitez pour le S. Siege.
84. Remonſtrance à la Nobleſſe religionnaire.
85. Mauuais changement de la verité à l'erreur & de la vertu au vice.
86. Luther ſuſcita les payſans contre la Nobleſſe.
87. Les Miniſtres menteurs & indignes de creance.
88. A la Nobleſſe religionnaire ~~&~~ aux ſectaires rebelles.
89. Au Roy pour ſuiure ſes victoires.
90. Dieu autheur des Conſeils & victoires du Roy.
91. Mont-heurt fort de rebelles prins le dernier en Gaſcogne en Decembre 1621.
92. Montauban reſerué à plus grande peine.
93. La Rochelle chef des rebelles.
94. La Iuſtice & la pieté neceſſaire en la guerre.
95. Nul religionnaire parmy les ſoldats Catholiques.
96. Pluſieurs vaillans Seigneurs rendus glorieux par la mort.
97. Henry le grand au Roy regnant ſon fils LOVYS XIII.
98. Premier aduis pour ſuiure la pointe des victoires.
99. Serment fauſſé par les ſoldats religionnaires.
100. Ruſe des ennemis, de diuertir les deſſeins des Rois pour faire perdre leur pointe.
101. De ne faire la paix auec les rebelles endurcis.
102. La vraye paix eſt à deſirer.
103. La paix impoſſible entre l'hereſie & la foy Catholique.
104. Paix impoſſible auec l'hereſie.
105. L'argent nerf de la guerre ne peut manquer à vn Royaume puiſſant.
106. Vn Roy doit eſtre iuſte à recompenſer comme à punir.
107. La guerre contre l'hereſie.
108. Bonnes eſcoles.
109. Prendre garde aux Miniſtres.
110. Aduis du Roy de la grande Bretagne ſur la perfidie des Miniſtres Puritains c'eſt à dire Caluiniſtes.

APPROBATION DES DOCTEVRS.

NOus Theologiens de la Compagnie de IESVS, certifions auoir veu l'œuure du R. P. LOVYS RICHEOME religieux de la mesme Compagnie, intitulé *Tableau votif offert à Dieu, &c.* & n'y auoir rien trouué contre la foy, les bonnes mœurs, & l'estat; ains plusieurs choses vtiles à la religion Catholique, & edification des ames Chrestiennes, & le iugeons digne d'estre mis en lumiere. En foy dequoy nous nous sommes soubs-signez. A Bourdeaus ce 26. Mars. 1622.

Signé,

IEAN MARTINON.

MICHEL DE CAMAIN.

LICENCE.

IAcques Miard Prestre licentié en droit Canon, Chanoine & Archidiacre de Cernez en l'Eglise metropolitaine S. André de Bourdeaus, Prothonotaire du S. Siege Apostolique, Vicaire general de Monseigneur l'Illustrissime & Reuerendissime Cardinal de Sourdis Archeuesque de Bourdeaus & Primat d'Aquitaine. Veuë l'approbation des Theologiens de la Compagnie de IESVS de l'œuure intitulé *Tableau votif offert à Dieu, &c.* composé par le R. P. RICHEOME de la mesme Compagnie de IESVS, Auons permis & permettons que ledict liure soit imprimé, & audict R. P. RICHEOME d'employer à ce faire tel imprimeur que bon luy semblera. Faict à Bourdeaus le 26. Mars. 1622.

Signé, MIARD Vicaire general.

Et plus bas,

Par mandement dudict Sieur Vicaire general.
BERTHEAV Secret.

CATECHISME ROYAL

Dedié

A MONSEIGNEVR LE DAVPHIN

EN LA CEREMONIE DE SON BAPTESME

Par le R. P. Lovys Richeome, *Prouençal, Religieux de la Compagnie de* Iesvs.

CE petit liuret est le premier œuure que ie conceus pour sa Majesté estant Dauphin, l'an mil six cens six. Ie l'ay mis icy le dernier & ay ioinct le commencement à la fin & fait vn rond accomply. Ce fut lors que retournant d'Orleans où i'auois baisé la main au Roy son tres-honoré pere ie fus baiser la sienne à S. Germain. Ie fis sçauoir à mondit Seigneur l'amiable accueil, que sa petite grandeur me fit, me montrant son bel oratoire & les belles Images dont il estoit paré, entre lesquelles il m'en mõtra specialement quatre. Celle du Sauueur, celle de la Vierge mere, celle de S. Louys son grand ayeul, & celle du Pape me disant de cette quatriesme, c'est luy qui gouuerne l'Eglise, & le lendemain apres disner nous fit voir son arsenal où ayant donné les armes à chascun de ses Pages & Gentils-hommes il fit la montre de guerre marchant le premier en chef d'armes, & donna plusieurs traictz de prudence d'homme & d'vn esprit guerrier en ce bas aage: le Roy ouyt volontiers le narré qu'on luy en fit, & veit apres de bon œil le present Catechisme quand il luy fut presenté, comme vn peu deuant il auoit veu d'vn gracieux visage la cuirasse & les armes Royales qui luy auoient esté enuoyées par Messieurs de Molins. Sa Maiesté se souuiendra possible de quelques vnes de ces choses passées, & prendra à gré comme i'espere la tres-cordiale affection du passé & la memoire presente, que ie luy tesmoigne par ces escrits, d'vn tres-humble cœur.

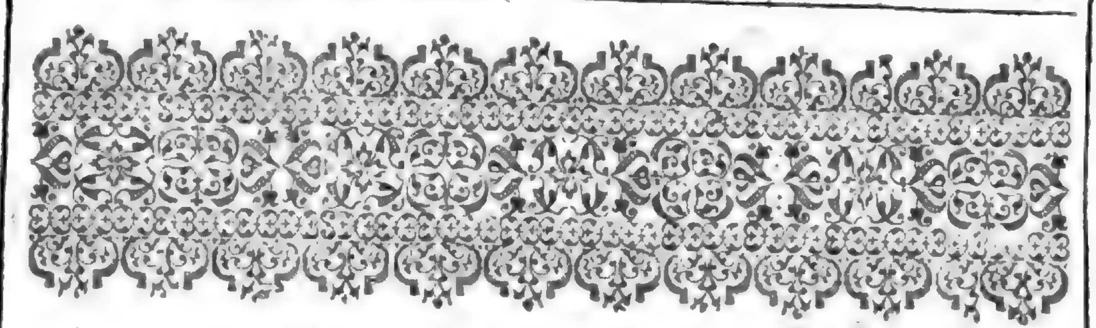

A MONSEIGNEVR LOVYS DE BOVRBON DAVPHIN DE FRANCE.

MONSEIGNEVR,

Apres la Saincte Ceremonie de vostre sacré Baptesme, ie vous presente ce CATECHISME *tiré des thresors de la mere qui vous a graué en l'ame l'eternel charactere des enfans de Dieu; contenant en soy vne science tres-noble, & du tout necessaire pour dignement porter le titre de baptisé & de Chrestien;* CATECHISME *vrayement Royal, par sa source, par son estoffe, par sa fin, & par vostre Royale bouche qui le prononce. Il enseigne de bien seruir Dieu Roy des Roys; de bien commander à soy-mesme, & regner sur ses affections; de bien faire à son prochain, & se gouuerner par la direction des loix Sainctes, & gaigner par ce moyen la coronne de iustice en eternité.* Pourquoy le Catechisme appellé Royal. Ce qu'il enseigne.

Ie desire Monseigneur de toute mon ame que vous le ramenteuiez souuent & l'apreniez serieusement dés vos ieunes ans, afin qu'vn iour par son addresse, vous soyez grand deuant Dieu; regniez sainctement dedans vous; iustement sur la France; & au Ciel eternellement. L'obligation que ie vous ay auec tous les François, entant que fils aisné du Roy tres-Chrestien nostre Sire, me donne ce desir; & les notables circonstances & marques illustres de vostre baptesme, lesquelles ie vous vay cotter, nous predisent & font esperer qu'il vous aduiendra ce que ie vous desire. Circonstances notables en la ceremonie du Baptesme de Monseigneur le Dauphin.

En premier lieu, vous auez eu pour Parrin le chef visible de l'Eglise, Vicaire de IESVS-CHRIST, *ce grand Paul V. representé en la personne du tres-Illustre Cardinal* FRANÇOIS DE IOYEVSE *souuerain Legat de sa Saincteté. L'honneur de ceste prerogatiue nous donne esperance que ce Parrin qui porte les clefs du Ciel, & du liure de Dieu source de tout bon sçauoir, benira son bien-aimé filleul, par sa rare bonté, priere efficace, & sacré pouuoir, & luy ouurira la porte de ceste science & de tous biens celestes.* 1. Du Parrin nostre S. P. Paul V. Le tres-illustre Cardinal de Ioyeuse.

Vous auez eu en second lieu par priuilege sur les autres enfans baptisez, la faueur & la constance de respondre vous mesmes aux demandes qu'on vous a faictes en ceste action mystique, & professer la foy de vostre propre bouche: Car ayant pieusement recité l'oraison du Sauueur, & la salutation de l'Ange à sa mere, requis si vous renonciés à Satan & à ses pompes, vous respondites deux foys ABRENVNCIO, *donnant vn double deffy à ce vieil serpent, & le suffocant, entant qu'il estoit en vous,* 2. De la profession de Foy de sa propre bouche. Il recita la priere du Sauueur & l'Aue Maria.

presque en vostre berceau, à guise d'vn petit Hercule Chrestien ! De cœur pareil & & sentiment Royal, vous prononçates trois fois, CREDO, *mettant bon pied par vn ternaire mystique à la foy du grand mystere, fondement, & coronne de nostre religion, la sacrée & ineffable* TRINITE' *en signe de tout bon succez à l'aduenir.*

Renoncer à ... & à sa pompe ... le diable & ... confessé la ... Credo trois fois.

Bon & honnorable presage encor, en ce que vous auez eu le nom de vostre grand ayeul S. Louys Royalement doüé en sa vie de la science dont ie vous parle; nom qui vous sera vne belle & continuelle poincte à bien faire tousiours. Le Roy tant renommé ALEXANDRE, *dict vn iour à vn ieune Seigneur appellé comme luy,* ALEXANDRE, *lors qu'il alloit au combat, Mon fils faictes quelque exploict digne de vostre nom. Monseigneur ce vostre ayeul, ce grand Monarque, grand Capitaine, & grand Sainct, vous parle du Ciel maintenant, & vous parlera cy apres souuent, vous disant, Mon bien aimé, vous estes appellé Louys auec plusieurs sages, preux, & vaillans Monarques, vos ancestres, faictes honneur à ce nom par vos belles & Royales actions.*

3. Du nom de Monseigneur le Dauphin appellé Louys. ... le grand.

En outre le temps de vostre baptesme comme de vostre naissance, vous presage du bien; Vous nasquites à la pointe de quatre septenaires sçauoir est, au vingt & septiesme de Septembre, & au commencement du dix & septiesme siecle l'an 1601. vous auez esté sacré des ceremonies du baptesme sur l'accomplissement d'vn double septenaire du mesme moys, au iour du grand signe du Fils de Dieu. Ce nombre est marque de prosperité & de repos, comme l'escriture & l'experience nous a souuent apprins, & ce diuin signe encor plus. Constantin le grand emporta ses plus nobles victoires à l'ombre du drappeau marqué de la Croix.

4. Du temps. Les ceremonies du baptesme le 14. Sept. feste de la S. Croix. Le septenaire marque de prosperité. Le signe de la croix. Constantin le grand victorieux auec le signe de la croix.

A toutes ces circonstances qui nous font bien esperer de vous, i'adiouste la derniere qui semble deuoir porter bon coup à ma coniecture, c'est qu'en ce mesme an de vostre baptesme, ont esté ouuerts trois colleges & domiciles des muses Chrestiennes, pour y esleuer la ieunesse & noblesse Chrestienne, en trois villes qui touchent en particulier l'arre de vostre bon-heur. L'vn à VIENNE *en Dauphiné, qui vous a coronné dés vostre naissance du titre de Dauphin, marque de vostre aisnesse & porte-droict du sceptre François, Cité surnommée Saincte, par l'antiquité saincte, à raison d'vn infini nombre de saincts qu'elle a produit & nourry, & honorée iadis de plusieurs nobles Pasteurs, & de nos iours de Messire Pierre de Villars, long-temps illec Archeuesque tel que la France l'a honoré & admiré, par son ardent zele, rare sçauoir & vertu, que Dieu a faict viure iusques à present, afin qu'il eut la ioye de voir establie la maison que tant il auoit desirée & demandée du Ciel, & qu'il a obligée d'vn noble present de sa bibliotheque, auec plusieurs autres bien-faicts. Il vit encor, riche d'ans & de merites, mais priué, à l'abri d'vne saincte retraicte, se preparant à la vie qui ne craint point la mort; & a pour successeur Messire Hierome de Villars son frere, cy deuant Conseillier au Parlement de Paris, lequel en la derniere assemblée du Clergé tenuë en France, s'est marqué par son bien-dire, eminent entre plusieurs grands Prelats, & a monstré en l'establissement d'iceluy college, duquel il a beni & mis la premiere pierre, qu'il ne vouloit ceder en zele & merites à son predecesseur pour le bien de son troupeau. Le second a esté estably à* AMBRVM *ville ancienne située és confins & montaignes de ce pays-là, ayant pour Archeuesque de present, Messire Honoré des Laurens tiré du Parlement de Prouence où il estoit Conseillier & Aduocat general de sa Maiesté, qui par sa ferueur, doctrine & vertu renouuelle la memoire des saincts Pasteurs qui ont esté chefs de ce graue Clergé & regi ce diocese auec beaucoup de lóüange. La troisiesme à* MOLINS *ancienne demeure des Ducs de Bourbon vos tres-honorés ayeuls, marquée de plusieurs bien-*

5. Trois colleges ouuerts en la mesme année de l'an 1606. Vienne Cité saincte. Messire Pierre de Villars Archeuesque de Vienne.

Messire Hierome de Villars Archeuesque de Vienne de present.

Molins seiour des Ducs de Bourbon.

faicts & ſignes de leur foy, religion, pieté, & liberalité, & habitée d'vn peuple tout courtois, & tout humain, & abondant de pluſieurs eſprits deſliez & ſingulierement capables des bonnes lettres, & de la vertu, obligée particulierement au Roy, pour en auoir eu en ſa fondation vn tres-beau don de la maiſon de S. Iulien. C'eſt la ville qui vous donna ces ans paſſés le preſent de MARS CHRESTIEN, *qui vous fut tres-agreable, & demanda à ſa Maieſté vne* PALLAS *Chreſtienne, par la bouche de Meßire* IEAN FRANÇOIS *de la Guiche, Seigneur de S. Geran, riche en biens & titres d'ancienne nobleſſe & d'honneurs, à preſent Lieutenant de ſa Maieſté en ce pays là & de voſtre compagnie, qui impetra ſa demande à la bonne-heure, digne d'eſtre appellé premier & inſigne bien-facteur de ce domicile, par ce bien-faict, & par ce qu'il proiecte encor faire de ſa grace pour l'accroiſſement d'iceluy. Les ouuriers & nourriſſons de ces trois Colleges, & les citoyens de ces villes, & les Prelats de ces dioceſes ayans obligation & vœu particulier de prier Dieu pour voſtre proſperité, leueront les mains au Ciel pour vous, & vous impetreront de la diuine Maieſté, les graces & faueurs que ie vous ſouhaite en cet eſcrit, & vous predis tous les ſignes deduits en iceluy. Receués donc Monſeigneur ce petit Catechiſme pour preſage des biens celeſtes futurs, pour le laict & le miel de voſtre bapteſme, pour guide de l'eternité, & pour marque de la ſinguliere deuotion d'vn voſtre tres-humble & tres-obeiſſant ſeruiteur & ſubiect. Ie ſupplie la ſupreme bonté qu'elle vous donne la grace d'y apprendre de bonne-heure la foy, le langage, & les vertus d'vn Prince tres-Chreſtien, & qu'à voſtre exemple, & ſoubs voſtre ombre les enfans de France, & la Nobleſſe & ieuneſſe de France, ſoyent inſtruicts & enrichis des bons enſeignemens, que de voſtre Royale bouche vous y prononcez, pour fidelement, ſainctement, & conſtamment ſeruir Dieu & le Roy, & gaigner par cet honnorable ſeruice, les gages de l'eternelle felicité. De Lyon ce 27. Septembre 1606.* Par

Les Bourbonnois nation debonnaire & de bon eſprit.
Le Roy a donné la maiſon & rentes de S. Iulien.
Monſieur de S. Geran.

Le laict & le miel anciennement le donnoit au bapteſme.
Tertull. de coronâ milit. c. 3. & lib. 1. adv. Marc. & Hier. ad verſ. Lucifer.

Voſtre tres-humble & tres-obeiſſant ſeruiteur & ſubiect

LOVYS RICHEOME.

NOSTRE S. PERE PAVL V. A MONSIEVR LE DAVPHIN SON BIEN AIME' FILLEVL COMME LVY DONNANT LE CATECHISME PAR LA MAIN DV TRES-ILLVSTRE CARDINAL DE IOYEVSE SON LEGAT.

ON fils prenez ce don, c'est vn Parrin mystique;
C'est de vostre Baptesme, & le laict, & le miel;
Pour vostre ame nourrir, des mysteres du Ciel;
Et vous faire sçauant, en la Foy Catholique,
En laquelle ont esté vos ancestres apris;
Qui vous fera comme eux, quand vous l'aurez aprise,
Cy-bas Roy tres-Chrestien; fils aisné de l'Eglise,
Et Roy tousiours heureux, au celeste pourpris.

LE ROY A MONSIEVR LE DAVPHIN.

PRenez le de la part du porte-clef des cieux
D'vn cœur recognoissant, & gracieux visage:
Le donneur est Auguste, & le don precieux
Et de vostre bon-heur, tous deux portent presage.

MONSIEVR LE DAVPHIN A TOVS DEVX.

IL me sera tres-cher, & sa saincte doctrine
A iamais regnera grauée en ma poictrine.

MADAME LA DVCHESSE DE MANTOVE. *A MONSIEVR LE DAVPHIN.*

CRoissés tousiours fleuron de France
En vertu, en gloire, en bon-heurs
Soyez du lis, & de Florence
Et de tous vos parens l'honneur,
L'honneur & la forte colomne
De la foy; le soulas des bons:
Ce sont les souhaits qu'à vos fons
Vostre Tante & Marrine donne.

NOus soubsignez, Prestres Theologiens de la Compagnie de IESVS, certifions auoir leu le present liure intitulé CATECHISME ROYAL *dedié à Monseigneur le* DAVPHIN, *en la ceremonie de son baptesme, par Louys Richeome Prouençal de la Compagnie de* IESVS, & n'y auoir rien trouué qui ne soit conforme à la doctrine de l'Eglise Catholique, Apostolique, & Romaine, & vtile à l'instruction de tous fideles Chrestiens. Faict ce 17. Decembre 1606.

Pierre Madur,
Raymond Destrictis.

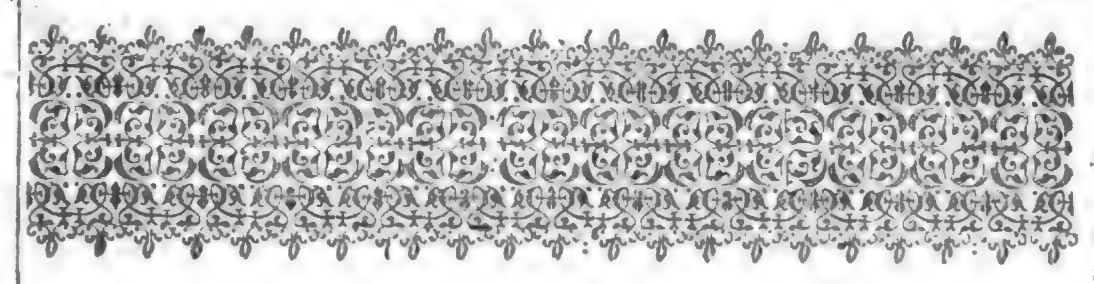

CATECHISME ROYAL

Dedié

A MONSEIGNEVR LOVYS DE BOVRBON

DAVPHIN DE FRANCE,

EN LA CEREMONIE

DE SON BAPTESME.

Le Roy à Monsieur le Dauphin.

CHEF I.

MON Fils, puis que vous estes issu de l'estoc des Roys tres-Chrestiens, & mis au roole des enfans de Dieu és sacrés fons du Baptesme, tenu en iceux par le chef visible de son Eglise, ie desire sçauoir comment en ce vostre ieune aage soubs l'aisle d'vn tel Parrin, vous estes instruit en la doctrine Chrestienne, Catholique Apostolique & Romaine.

Monsieur le Dauphin au Roy.

Monsieur, c'est vostre soin paternel & Royal, de vous enquerir des choses de mon salut: Ce me sera grand honneur & faueur, de vous donner preuue de ce que i'en ay apprins, s'il plaist à vostre Maiesté, m'en faire demander compte, à ceux que vous m'auez donné pour me l'enseigner.

Le Roy.

Ie le veux, voicy vostre docteur tout à poinct, il ne faut qu'interroger & respondre, luy demandera, ce sera à vous à donner. Commencez donc Monsieur le docteur.

DE LA FOY.

Le Docteur à Monsieur le Dauphin.

MOnsieur en quoy consiste toute la doctrine Chrestienne?

Monsieur le Dauphin au Docteur.

En sept chefs, & traictez enseignans ce que le Chrestien doit croire: ce qu'il doit esperer: ce qu'il doit faire: la nature des Sacremens, organes de la grace diuine: l'essence des vertus, effects de ceste grace: les bonnes œuures, effects des vertus, auec les mauuaises, effects des vices; & finalement les quatre choses dernieres de l'homme. C'est en somme toute la doctrine Chrestienne.

Sept parties de la doctrine Chrestienne.

Le Docteur.

Que vous dit-elle de la fin de l'homme, pourquoy est-il creé & mis au monde?

La fin de l'homme Dieu. *Hiere* 9.23 *Ioan* 17.3. *Act.*17 24 *Rom.*1. 20 *Deut.* 19 9 *Matth.* 11. 29 & 19. 17. 2. *Cor.* 7. 10.

Monsieur le Dauphin.

Pour seruir & honorer Dieu selon ses loix, & commandemens, & par vn tel seruice gaigner paradis, qui est sa derniere fin & souuerain bien.

Le Docteur.

Qui est celuy qui sert & honore Dieu selon ses loix?

Monsieur le Dauphin.

Celuy qui vit en vray Chrestien: à sçauoir qui estant baptisé fait profession de la foy, & loy de IESVS-CHRIST en son Eglise, qui espere en luy, & l'ayme, gardant ses ordonnances.

Le vray seruiteur de Dieu. *Act.* 2. 26. *Rom* 10.10 1. *cor.* 4. 16 *Cypr. ep* 52 *Aug. tract.* 113. *in Ioh.* *ser.* 118 *de temp* c. 12. *Enchir.* c. 5

Le Docteur.

Il est donc necessaire pour viure Chrestiennement, & pour deuëmét seruir & honorer Dieu, d'estre en son Eglise, & en premier chef, auoir trois vertus, la foy, l'esperance, & la charité.

Monsieur le Dauphin.

Faut estre en l'eglise. *Mat. 18. 17 1. Pet. 3. 20 Tertull. de prescrip. Athan or. 2. contra Arr.*

Il est ainsi: car par la foy, premier fondement de nostre iustice, nous tenons la verité & lumiere de Dieu, en ce qu'il nous faut croire: par l'esperance nous auons la force & sommes excitez à nous confier à sa bonté, à luy demander & en attendre ce qui nous est necessaire, & allons en auant auec courage au chemin de vertu: par la charité nous mettons en prattique ce que la foy & l'esperance nous enseignent, nous aymons Dieu, nous seruons & honorons sa Maiesté, de nos bonnes œuures pour auoir la couronne celeste.

La foy necessaire. *Hebr. 11 6. Ps. 21 6 24 130 2. Heb. 6 18. & 7 19 & 10 23. 1. Pet. 3. 15. 1. Ioan 3. 3 Ioan. 14. 23.*

Le Docteur.

Exposés moy l'essence de la foy en premier lieu, puis qu'elle est la premiere des vertus, & le premier flambeau qu'il faut auoir en la vie Chrestienne.

Monsieur le Dauphin.

Que c'est que la foy. *Ephes. 2. 8. Hebr. 11. 1. Aug. cont. ep. fundament. c. 5. 2 Cor. 10. 5*

La foy est vn don de Dieu, qui faict que la personne tient auec ferme resolution tout ce que Dieu a reuelé pour nostre salut à son Eglise, & publié par icelle, soit il couché en la saincte Escriture, soit il enseigné de viue voix & laissé par coustume de main en main. Par ceste mesme vertu l'on reiette toutes heresies, opinions, & sectes contraires à icelle Eglise.

Le Docteur.

Auez vous apprins quelque abbregé des choses qu'il nous faut croire & tenir par la foy?

Monsieur le Dauphin.

Ouy.

Le Docteur.

Quel est-il?

Monsieur le Dauphin.

Le Symbole composé par les Apostres. *Clemēs ep. 1. ad Iac. Iren. l. 1. c. 2. l. 3 c. 4. Hieron. ep. 61. ad Pammachium. Ambr. ep. 80. Aug. serm. 181. de temp.*

C'est le Symbole Apostolique, que vulgairement on appelle le (CREDO) contenant douze articles, selon le nombre des Apostres de IESVS-CHRIST, qui l'ont composé, chascun y contribuant le sien.

Le Docteur.

Recités les tous par ordre.

Monsieur le Dauphin.

1. Ie croy en Dieu le Pere tout-puissant Createur du ciel & de la terre.
2. Et en IESVS-CHRIST son fils vnique nostre Seigneur.
3. Qui a esté conceu du Sainct Esprit, né de la Vierge Marie.
4. A souffert soubs Ponce Pilate, a esté crucifié, mort, & enseuely.
5. Est descendu aux enfers, & le tiers iour est resuscité de mort à vie.
6. Et est monté és cieux, & sied à la dextre de Dieu le Pere tout-puissant.
7. De là viendra iuger les viuans & les morts.
8. Ie croy au S. Esprit.
9. La Saincte Eglise Catholique, la communion des Saincts.
10. La remission des pechez.
11. La resurrection de la chair.
12. La vie eternelle. Ainsi soit-il.

Le Docteur.

Que contiennent ces douze articles en corps?

Monsieur le Dauphin.

La creance que deuons auoir de Dieu & de ses œuures.

Le Docteur.

Que nous enseignent-ils de Dieu?

Monsieur le Dauphin.

Qu'il est vn, c'est à dire vne essence, vne nature, vne deité & vn Dieu subsistant en trois personnes distinctes, le Pere, le Fils, & le S. Esprit; & c'est ce que nous signifie le mot TRINITÉ, qui veut dire, vn Dieu, & vne essence, & trois personnes & hypostases, ayant chacune toute ceste essence & diuinité sans diuision. Mystere tres-caché, faisant l'obiect d'vne profonde foy, & d'vne ame diuinement releuée.

Que signifie le mot Trinité. Personne & hypostase.

Le Docteur.

Que nous enseignent ils des œuures de Dieu?

M. le Dauphin.

Qu'elles sont admirables, & dignes d'vn tel ouurier.

Le Docteur.

Qui sont elles en general?

M. le Dauphin.

Elles sont trois principales, à sçauoir la Creation, l'Incarnation, & Redemption, & la Sanctification.

Le Docteur.

Dieu donc est autheur de ces œuures?

M. le Dauphin.

Si est-il, c'est toute ceste ineffable Triade effectrice, & creatrice de toutes choses par commune contribution de puissance, sagesse & bonté, vn Dieu & vn tout-puissant.

Le Docteur.

Pourquoy donc le premier article attribuë-il en special la Creation au Pere; & les six suiuans l'Incarnation & Redemption au Fils; & les cinq derniers la Sanctification au S. Esprit?

M. le Dauphin.

C'est par quelque certain respect, & pour mieux faire entendre les choses diuines à nostre infirmité; & partant encor que ces œuures soient cōmunes par indiuis aux trois personnes, neantmoins la creation est attribuée au Pere, comme source de tout estre; l'Incarnation & Redemption au fils, comme ayant prins chair humaine en sa diuine personne, & en icelle chair, mis à chef nostre Redemption; la Sanctification au S. Esprit, comme feu celeste purifiant les cœurs. Par semblable figure la puissance est attribuée au Pere; la sagesse au fils, & la bonté au S. Esprit; combien que ces perfectiōs soient vne en Dieu, & toutes en chasque personne. Ainsi l'Escriture s'accommodant à nostre petite capacité appelle Dieu iuste, sage, benin, par diuers mots, & diuise par langage ces perfections, qui toutesfois ne sont qu'vne chose en Dieu, affin de nous faire cognoistre par le menu ce que nous ne pourriōs entendre confusément & en blot.

Le Docteur.

Qui sont les plus hauts mysteres en ceste creance de Dieu & de ses œuures?

M. le Dauphin.

Mystere de la Trinité. *Psal. 31. 6 Isa. 6. 3 & 48. 16.*

Ce sont deux, la TRINITÉ & l'Incarnation & Redemption. La TRINITÉ est vn secret incomprehensible, & du tout incogneu au iugement humain, & communiqué aux hommes par seule reuelation: grand aussi & sublime mystere, &

surpassant nostre capacité de bien loin, L'INCARNATION & la Redemption du Fils de Dieu, c'est à dire l'vnion de la diuine personne auec la nature humaine ne faisant qu'vn IESVS-CHRIST, Dieu & homme ensemble, qui poussé de son amour infiny, a voulu en icelle nature endurer la mort & l'ignominie de la croix pour faire la finance de nostre rachapt, sans lequel les enfans d'Adam estoient tous perdus. La CREATION est vn mystere voirement grand, mais neantmoins aucunement recogneu de tous les bons philosophes par la lumiere naturelle à eux communiquée. Et partant pouuons nous appeller la TRINITÉ & L'INCARNATION, les deux grands mysteres & grandes colomnes de nostre religion.

Mat 3 16. & 28. 19. Ioan. 14. 16. & 15. 26. 1. Ioan. 5 7 S. Aug. de fide & symbolo c. 2. 3. & S. Athanas. in symbolo.

L'amour de Dieu en l'incarnation. Ioan. 3. 16. Rom. 8. 32 Act. 4. 12. Rom 9. 10 1. Timot. 1. 15. & 2. 4. Tit. 3. 5. Ioã. 1 14

Le Docteur.

Veu qu'ils sont si grands, n'auons nous point quelque signe familier en l'Eglise Catholique, pour souuent nous rementeuoir & confirmer la creance d'iceux?

En sa mort Rom. 5. 8. & 6. 2. & 4. 19. 1. Cor. 15. 22. Ephes. 2 5. 1. Thess. 5. 10.

M. le Dauphin.

Si auons.

Le Docteur.

Quel est-il?

M. le Dauphin.

C'est le signe de la croix, duquel souuent vsent les Chrestiens, vrays enfans de l'Eglise de Dieu & bons Catholiques, & s'en marquent faisans la figure de la croix, & disans AV *nom du* PERE, *du* FILS, *& du* S. ESPRIT. Quand on dit, AV NOM & non ES NOMS, on signifie l'vnité de l'essence diuine & vn Dieu: les autres paroles *du* PERE, *du* FILS, *& du* S. ESPRIT, monstrent le ternaire des personnes, & toutes ensemble la TRINITÉ: & la figure de la croix qu'on faict, represente la mort du Sauueur faict homme, endurée en la croix.

Le signe de la croix vsité entre les Chrestiens Catholiques de toute antiquité. S. Dionys. Tertull. de corona militis. Hiero. epi. 22. & 128. Aug. de catech. rud. c. 20. & tract. 118 in Ioã. Cyril. Catech. 4. & 13 illum. Chrys. demonstr. aduersus Gét. Hist. trip. l. 6. c. 1. Niceph. 8. c. 29. 10. c. 3

Le Docteur.

Comment le faut-il faire?

M. le Dauphin.

Quand on le faict sur soy, il faut du bout de la main droicte toucher le front disant. AV NOM DV PERE, & puis l'estomac disant, ET DV FILS, & en troisiesme lieu portant la main du costé gauche au droict sur la poictrine, adiouster, ET DV S. ESPRIT, AMEN.

Le Docteur.

Est-il necessaire, s'estant signé, de baiser la main comme plusieurs font?

M. le Dauphin.

Non, mais il est seant & meritoire: car ce baise-main & abouchement, est vne sorte d'adoration, dont nous honorons IESVS CHRIST crucifié, en la marque de sa passion & mort: & le mot adorer prins du latin ADORARE, veut dire aboucher, ou porter la main à la bouche, ceremonie qui se faisoit anciennemét pour hommager & adorer Dieu, laquelle employée pour les faux dieux, comme faisoient les payens, estoit vn grand crime, dict Iob, parce que c'estoit Idolatrie, cõme tous leurs sacrifices, mais estant rapportée au seruice du vray Dieu, c'est acte de religion, & partant en cet endroit baiser la main & la porter à la bouche, c'est adorer IESVS-CHRIST, au signe de sa croix, comme ie viens de dire.

Iob. 31. 27.

Le signe de la croix marque Chrestiéne & Catholique.

Le Docteur.

Donc le signe de la croix est vne marque Chrestienne & Catholique?

M. le Dauphin.

Ouy, & vn CREDO raccourci, & c'est vn deuoir fidelle & honorable à Dieu d'en vser, & le professer souuent, & nostre grand ayeul S. Louys, comme vous m'auez apprins, en marquoit toutes ses plus belles actions, nommément quand il faisoit la proposition de quelque deliberation en conseil.

S. Louys faisoit le signe de la croix en toutes ses actions d'importance. Ionuille en sa vie.

Le Docteur.

Vous auez bien retenu ce bel enseignement. Que notés vous en particulier sur chasqu'vn des articles susdicts?

M. le Dauphin.

Le premier, qui dit, IE CROY *en Dieu le Pere tout puissant createur du* CIEL *& de la* TERRE, nous enseigne en la premiere personne de la TRININITE, que Dieu a produit de rien toutes choses, visibles, & inuisibles: effects qui ne peuuent sortir que de la main d'vn Seigneur qui peut tout. Il nous enseigne aussi, que comme il a faict l'vniuers par sa toute puissance: ainsi il le regit & cõserue par son infinie sagesse & bonté: & que rien ne luy est impossible, & que tout est en sa main.

I. ARTICLE. Dieu createur du ciel & de la terre. Gé. 1. 1. & 2. 24. Ps. 32 6 & 73. 17 & 101. 26. & 103 24. Aug. 12. ciu. c. 24. & sequent cõt Faust. l. 19. c. 20. contra ep. fundam. c. 25. Chrys. serm. 1. de prouid. Lactant. de diuino opif Clemens Alex. 4. strom.

Le Docteur.

Que nous enseigne le second: ET EN IESVS-CHRIST SON FILS VNIQVE NOSTRE SEIGNEVR?

M. le Dauphin.

Il mõstre que nous croyons en IESVS-CHRIST seconde personne de la TRINITE, fils, non adoptif, mais naturel, & vnique de la premiere, qui est Dieu le Pere, de la substance duquel il est engendré de toute eternité, eternel, comme luy, infini, tout puissant, nostre Createur, & Seigneur de toutes choses, comme luy. Il est au reste appellé, NOSTRE SEIGNEVR, pource qu'il s'est, par son incarnation singulierement donné à nous, & fait nostre: de maniere qu'au vieil testament, par ces deux mots NOSTRE Seigneur NOSTRE DIEU, ou, TON DIEV, est secrettement signifiée la seconde personne de la Saincte TRINITÉ, qui deuoit se reuestir de nostre nature, & estre NOSTRE Sauueur, NOSTRE DIEU, & Seigneur en ceste façon singuliere.

II. ARTICLE. IESVS CHRIST fils de Dieu Mat. 3 17. Marc. 5 7. & 15 39. Ioan. 11. 27 & 19. 7. Rom. 1. 4. 8. 3. Hebr. 1. 2. Cor. 4. 4 Aug. ciu. l. 9. c. 15. & 17.

Pourquoy par les mots NOSTRE Dieu NOSTRE Seigneur est entẽdu IESVS-CHRIST.

Le Docteur.

Exposez le troisiesme. QVI A ESTÉ *conceu du S. Esprit, & né de la Vierge Marie.*

M. le Dauphin.

Il nous propose l'incarnation du Fils de Dieu, qui descendu du ciel à prins nostre nature, l'vnissant à sa diuinité, & se faisant homme d'vne façon singuliere & diuine, à sçauoir, estant conceu sans Pere au ventre d'vne vierge par l'œuure du S. Esprit, & enfanté d'icelle vierge, sans rupture de sa virginité.

III. ARTICLE. Cõceu du S. Esprit, & faict homme. De l'incarnation du fils de Dieu Isa 7. 14. Mat. 1. 25 Luc. 2. 6 Galat. 4. 4

Le Docteur.

Qu'enseigne le quatriesme, QVI A SOVFFERT *soubs Ponce Pilate, a esté crucifié, mort, & enseuely?*

M. le Dauphin.

Il enseigne que soubs Ponce Pilate gouuerneur de la Iudée, lieutenant de Tibere Empereur au dixhuictiesme an de son Empire, IESVS-CHRIST, agneau sans crime, & sans tache, a souffert les tourmens, l'ignominie & la mort de la croix, pour rachepter le monde, & lauer de

IIII. ARTICLE. De la mort du Sauueur.

Iesvs-Christ crucifié. Psal. 21. 1. Isa. 53. 2. Matt. 26. 37 &c.

son sang precieux les mortels, s'il ne tient à eux, & que son corps fut mis au sepulchre.

Le Docteur.

Que dit le cinquiesme. Qui est *descendu aux enfers, & resuscité de mort a vie au troisiesme iour?*

M. le Dauphin.

V. Article. Est descẽdu aux enfers au lieu des iustes. Psal. 15. 19. Zach. 9. 11. Act. 2. 14. Colo. 2. 15. Eph. 4. 9. Aug. ciuit. 20. 15 ep. 57. & 99. Hieron. in c. 4. Ephes. Le Sauueur descendit aux enfers. Ecclesi. 24. Au lieu des dãnez. Fulgẽt. ad Trasimun. c. 30. Cyril Hierosol. cat. 4. Greg. Nyss. ora. 1. de res.

Il dit que l'ame glorieuse de Iesvs-Christ, sortie du corps, alla aux limbes, domicile des ames iustes illec detenues, qui auoient creu, & esperé en luy, depuis le commẽcement du monde iusques alors, alla aussi aux lieux des meschans, comme aux prisons de ses criminels, non pour les deliurer de leurs peines, mais pour leur reprocher leur impenitẽce & obstination, n'ayãs voulu croire en luy, ny esperer en son aduenement, & bien viure pour estre participans du merite de sa passion, & de son royaume. Le mesme article enseigne, que au troisiesme iour, le Sauueur resuscita vnissant son ame à son corps, & sortant du sepulchre, glorieux triomphateur de la mort & des enfers.

Le Docteur.

Et le sixiesme. Est monté aux cieux, & *sied à la dextre de Dieu le Pere tout puissant?*

M. le Dauphin.

VI. Article. Mõté aux cieux. Act. 1. 3 & 7. 55. 1. Cor. 15. 8. Eph. 1. 20. Psal. 46. 6. & 67. 33. Aug. l. de fide & Symbolo 7.

Il monstre que le mesme Sauueur, ayant apres sa resurrection seiourné sur la terre quarante iours auec ses Apostres, & disciples, & suffisamment manifesté la verité de son glorieux resueil, est monté és cieux pour prendre possession de sa gloire, esleué par dessus toutes choses, & assis à la dextre de son Pere, c'est à dire, posé en esgalité de gloire, maiesté, & puissance.

Le Docteur.

Le septiesme. De là viendra *iuger les viuans & les morts?*

M. le Dauphin.

VII. Article. Iugera le monde. Mat. 25. 31. Ioan. 5. 22. Act. 10. 42. 1. Thess. 4. 19. Aug. ciuit. l. 20. c. 4. Greg. Nyss. dial. de resurr.

Il nous aduertit, que ce Seigneur à la fin du monde viendra du ciel, visible en son humanité, en appareil, & arroy de grande puissance, gloire, & maiesté, pour tenir le grand & dernier iour de sa souueraine iustice, auquel il iugera les viuans & les morts, chacun selon les cayers & rapports de ses œuures.

Le Docteur.

Le huictiesme. Ie croy av *S. Esprit?*

M. le Dauphin.

VIII. Article. Au sainct Esprit. Isa. 44. 3. Ezech. 36. 26. Ioel. 2. 28. Act. 2. 1.

Il enseigne la troisiesme personne de la Trinité, sçauoir est le S. Esprit, qui procede du Pere & du Fils, & est vne mesme essence & nature, auec eux, vray Dieu, Createur, eternel, tout-puissant, esgal en tout & digne de mesme gloire.

Le Docteur.

Le neufuiesme, La saincte *Eglise Catholique, la communion des Saincts?*

M. le Dauphin.

IX. Article. La saincte Eglise. L'Eglise de Dieu. Mat. 5. 15.

Le neufuiesme nous apprend, qu'il y à vne Eglise, qui est la congregation des fideles Chrestiens, baptisés tenans vne mesme foy, qui est la foy de Iesvs-Christ premier & souuerain chef inuisible de tous, en vn mesme esprit de Iesvs Christ, soubs vn mesme chef visible, qui est le Pape de Rome, Vicaire de Iesvs-Christ, successeur de S. Pierre. Il nous apprend aussi que ceste Eglise est Saincte parce qu'elle est espouse de Iesvs-Christ, Sainct des saincts, qui la sanctifie par son S. Esprit, & l'embellit par sa foy & loy, qui est saincte, par ses Sacremens, qui sont saincts, & la regit perpetuellement par le mesme Esprit; parce aussi qu'elle contient vn grand nombre de saincts, membres de ce chef, disciples & surgeons de cet Esprit, encor qu'il y en ait plusieurs autres qui ne sont pas saincts.

& 16. 18. Act. 8. 3. Eph. 1. 22. & 4. 5. 1. Tim. 3. 15. Aug. cont. lit. cath. c. 32. de vnit. Eccl. c. 14. Cypr. ep. 55. ad Cornel. Aug. de Bapt. cont. Don. l. 5. c. 23. ep. 161. contra ep. Parm. l. 1. c. 5.

Le Docteur.

Pourquoy l'appellez-vous Catholiqve c'est à dire vniuerselle?

M. le Dauphin.

L'Eglise pourquoy saincte. Catholique.

Catholique d'autant qu'elle est esparse en mesme Foy & Sacremens par tout l'vniuers, & en tout temps, & contient tous les fideles.

Le Docteur.

Elle est encor appellée Apostoliqve és saincts Conciles, Pourquoy cela?

M. le Dauphin.

Mat. 16. 13. Mar. 14. 9. & 16. 15. Act. 1. 8. Rom. 1. 8. Iren. l. 4. c. 43. Apostolique. Eph. 2. 19.

Parce qu'elle tient en premiere source sa doctrine des Apostres, continuée de main en main par leurs successeurs, nommément par l'Euesque de Rome successeur de S. Pierre, & Vicaire de Iesvs-Christ en terre.

Le Docteur.

N'a-elle aucun autre nom?

M. le Dauphin.

Romaine. Hierusalẽ & Sion. 3. Reg. 12. 28. Ioan. 4. 21.

Elle est encor surnommée Romaine, à la distinction des Eglises, errantes, sectes, & heresies, qui abhorrent le S. Siege de Rome; comme iadis l'Eglise de Sion ou de Hierusalem, signifioit la vraye Eglise, parce que c'estoit le siege de la pure doctrine & culte diuin; de maniere que ce mot, Romaine, ne signifie pas vne Eglise particuliere de la ville de Rome, mais la foy enseignée par le S. Siege illec estably, qui est la vraye foy, preschée, & laissée par sainct Pierre premier Euesque de Rome, à qui Iesvs-Christ promit specialement la constance, & inuincible durée de la Foy, & en sa personne, & à tous ses successeurs iusques à la fin du monde.

Romaine de S. Pierre. Mat. 16. 18. Luc. 22. 32.

Le Docteur.

Quelles sont les principales marques de ceste Eglise?

M. le Dauphin.

Les principales marques de l'Eglise de Dieu.

Ce sont les cinq, qui se colligent de ce que ie viens de dire: car elle est appellée vne, saincte, Catholique, Apostolique, & Romaine: parquoy ses marques sont l'vnité, la saincteté, l'vniuersalité, la conformité à la doctrine des Apostres, & l'vnion auec le siege de Rome. Marques qui ne se peuuent trouuer en aucune secte de celles qui sont faussement appellées Eglises: car toutes sont diuisées contre l'vnité: impures contre la saincteté: particulieres contre l'vniuersalité, prouenuës non des Apostres, Prophetes vniuersels, mais de gens particuliers, faux Apostres, faux Prophetes, & ennemis du sainct Siege de Rome.

Faux prophetes. Mat. 7. 15. 2. Pet. 2. 1. 3. 5. Aug. 50. ep. ad Bonif.

Le Docteur.

Que signifie ce mot, La commvnion des Saincts?

M. le Dauphin.

Communion des saincts. Psal. 118. 63. 1. Cor. 12. 7

La participation & communication, des biens spirituels, ieusnes, oraisons, sacrifices, & autres bonnes œuures communes entre les Chrestiens, nommément qui sont en grace, tant ceux qui sont en ce monde pelerins, qui sont l'Eglise mi-

litante, que ceux qui sont trespassés regnans au ciel, qui sont la triomphante, ou mis à l'essay au feu du purgatoire, asseurez de regner apres auec les saincts. Tous lesquels sont le corps de l'Eglise de Dieu, & s'entr'aydent les vns les autres, par vne saincte, & charitable communion, soigneux de secourir les vns les autres, comme membres d'vn mesme chef, & enfans d'vn mesme Pere, & d'vne mesme Mere.

Le Docteur.

Quelle est la communion, & commerce des viuans auec les saincts, qui regnent au ciel?

M. le Dauphin.

C'est que les viuans honorent, & inuoquent les saincts; & les saincts prient là haut pour eux, & les secourent en terre; comme ailleurs sera declaré.

Le Docteur.

En quoy communiquent les viuans auec ceux qui sont en purgatoire?

M. le Dauphin.

En ce qu'ils prient pour eux, & les secourent de leurs bien-faicts & suffrages, affin de les deliurer de peine; Et eux prient & souspirent pour les viuans, à ce qu'ils viuent & meurent sainctement, & euitent les tormens qu'ils endurent.

Le Docteur.

C'est donc la Foy de l'Eglise Catholique qu'il y a vn purgatoire, c'est à dire, vn lieu en l'autre monde, ou sont purgées, & secourues les ames de ceux qui sont decedés en la grace de Dieu voirement, mais n'ayant pas faict entiere penitence des pechés, dont ils estoient repentans & contrits.

M. le Dauphin.

La foy du purgatoire aussi commune entre les mortels que celle d'vn Dieu d'vn Paradis, & d'vn Enfer.

Il n'en faut pas douter, l'Escriture le dit, toute l'antiquité des saincts docteurs l'enseigne, l'Eglise le tient. Et la creance de purgatoire a esté acertée de tous les peuples, & aussi commune entre les mortels, que celle d'vn Dieu, d'vn Paradis, & d'vn Enfer.

Le Docteur.

C'est donc grande charité de prier pour les trespassez.

M. le Dauphin.

C'est-mon, & beaucoup plus grande que de secourir les malades languissans en vn hospital, ou en vne prison: car ceux-cy n'endurent rien au prix de ceux-là, & peuuent demander ayde aux humains; & ces ames là endurent des peines indicibles sans pouuoir recourir à personne. Et certes le diable s'est aduisé d'vne cruauté vrayement diabolique, quand il a faict entendre qu'il n'y a point de purgatoire; priuant par cela de tout soulas, entant qu'il est en son pouuoir, la dure necessité de ces ames affligées, & se mocquant de leur affliction par le bruit de ceste prophane, & barbare heresie.

Cruauté & finesse du diable cõtre les trespassez.

Le Docteur.

Quel secours leur peut-on bailler?

Monsieur le Dauphin.

Des prieres, veilles, ieusnes, afflictions du corps & autres œuures de charité, qui offertes à Dieu, obtiennent de luy allegeance, & moderation de leurs peines; mais sur toutes œuures, le sacrifice de la Messe leur est profitable & salutaire.

Le sacrifice de la Messe secours singulier pour les ames du purgatoire.

Le Docteur.

Les damnez n'ont ils aucune cõmunion auec nous, & auec les fideles trespassez?

Monsieur le Dauphin.

Non, car ils ne sont pas saincts; ains membres retranchez eternellement du commerce de l'Eglise, & des saincts. Et partant on ne prie point pour eux d'office, & si par ignorance on prie pour quelques-vns, qui sont damnés, les prieres leur sont inutiles, & si on sçauoit qu'ils fussent damnés ce seroit peché de prier pour eux, estans ennemis de Dieu, & incapables à iamais de sa bonne grace.

Le Docteur.

Declarez moy le dixiesme article. LA REMISSION DES PECHEZ.

X. ARTICLE. La remission des pechez. Mat. 16 19 Ioã. 20. 23 Hors l'Eglise de Iesus-Christ nul salut. Ioã. 8 36. Rom. 8. 21. Gal 5. 13. Iac. 2. 12. Gen. 6. & 7 1. Pet 3. 21. 2. Pet. 2. 5.

M. le Dauphin.

Il signifie qu'en ceste Eglise, qui seule, comme il a esté dict, est saincte, & seule gouuernante des enfans de Dieu, se donne la remission des pechez par le moyen des Sacremens, instrumens & organes de la grace de Dieu, & qu'en icelle les humains esclaues du Diable, condamnez à l'enfer, sont rendus enfans de Dieu, par le merite du sang de nostre Sauueur, ayans droit à l'heritage de Paradis; & hors de ceste Eglise n'y a aucune esperance de salut, ainsi qu'il fut signifié par l'arche de Noé, figure de l'Eglise; Car tous ceux qui ne furent dans ceste arche, pendant le deluge, furent abysmez & perdus.

Le Docteur.

L'onziesme. LA RESVRRECTION DE LA CHAIR.

XI. ARTICLE. La resurrection de la chair. Iob 14. 13. 21 30. Isa. 66. 14. Ezec. 37. 1. Mat. 22. 23 Ioan. 5. 21. 1. Cor. 15.

Monsieur le Dauphin.

Il asseure que tous les morts resusciteront à vie pour se representer & comparoistre en corps & en ame au grand iour, deuant IESVS-CHRIST, tenant son lict de iustice, pour iuger par arrest general les humains, & leur donner salaire, ou supplice, selon le poids, & qualité de leurs œuures, comme il a esté dict.

Le Docteur.

Que monstre le douziesme & dernier article. LA VIE ETERNELLE, Amen?

XII. ARTICLE.

Monsieur le Dauphin.

Il monstre la fin pour laquelle l'homme vit, & sert Dieu en ce monde, qui est la vie eternelle, à laquelle il tire par le chemin de vertu: c'est la felicité interminée, l'immortalité bien-heureuse, la couronne de gloire, le prix de la iustice, & le comble de tout bien sans commerce, ou meslange d'aucun mal, qui sera donné aux vrays & fideles seruiteurs de Dieu: comme au contraire aux infideles & meschans, est reserué le feu eternel, & le comble de toutes miseres, sans aucun bien.

La fin de l'homme Mat. 25. 46 2. Cor. 9. 6. Gal. 6. 7. & 8. Iac. 3 18. Ps. 35. 9. Apoc. 7. 17. 21. 11. 4.

Le Docteur.

Que veut dire, AMEN?

Monsieur le Dauphin.

C'est vn mot Hebrieu, vsité en la saincte Escriture, pour clorre & asseurer quelque verité, quelque oraison, quelque bon souhait, ou chose semblable, & veut dire, AINSI SOIT-IL, AINSI IL ADVIENNE.

Amen.

L'EXPOSITION DV TABLEAV DE LA FOY

Le Docteur.

MOnsieur ne vous plaist-il pas d'exposer encore deuant sa Maiesté ce tableau mysterieux cy adioinct apres la doctrine de la Foy ?

Monsieur le Dauphin.

Il me plaist.

Le Docteur.

Que signifie-il ?

Monsieur le Dauphin.

Tout le Tableau monstre par diuers enseignemens, la nature, qualité, force, & merite de la Foy. Ceste ieune Dame, qui est au milieu, en plus grande stature voilée sur le front d'vne gaze, ayant le teste modestement tiarée, la represente. Le liure qu'elle tient en sa main, c'est la saincte Escriture, liure de Dieu, ou elle contemple les mysteres de nostre creance, contenus en iceluy : le miroir qu'elle tient en l'autre main, & qu'elle regarde, nous apprend la qualité de la cognoissance, que nous auons par la Foy des choses diuines, en ce pelerinage : laquelle cognoissance est comparée par l'Apostre, à la vision du miroir ; NOVS *voyons*, dict-il, *maintenant par vn miroir obscurement : mais alors nous verrons face à face.* Il veut dire, que la science que nous auons par la Foy, n'est pas claire : & que c'est au ciel, où nous verrons Dieu en soy-mesme, à face descouuerte, & à clairs rayons, & non en representation obscure, & voilée, comme en ceste vie.

La saincte Escriture, le liure de Dieu. *Baruch.* 4. 1. *Apo.* 5.

1. *Cor.* 13. 12.

Ceste grande cuue de fonte, à dix coudées de diametre, mise au couronnement du tableau, pleine d'eau, & appellée mer, c'est l'eau, & la mer du Baptesme, par lequel nous sommes lauez, receuons la Foy, & le premier nettoyement spirituel, & le premier charactere des enfans de Dieu, en son Eglise, nos pechez y estans pardonnez, & noyez au sang & merite du Sauueur. Comme iadis les Egyptiens, hieroglyphes des pechez, furent tous submergez & abysmez de la Mer rouge.

La grande cuue appellée Mer. 2. *Reg.* 8. 2. *Par.* 4. 2. Le baptesme. *Eucher. li.* 3. *in li. Reg.* c. 21. 22. 23. *Orig. hom.* 5. *in Exo.* Les Egyptiens submergez. *Exod.* 14. 28. & 31. Figures du peché, les pechés. *Cyrill.* 6. S. *Ioan.* 15. S. *Greg.* 5. *moral.* 29. & *hom.* 26.

En cest autre endroit à costé, est representé le Patriarche Abraham, voulant immoler son fils Isaac, acte d'vne Foy, & Esperance sublime : car il creut vne chose fort esloignée du iugement humain, & espera contre toute esperance : sçauoir est, que Dieu luy multiplieroit sa lignée, selon sa promesse, par le moyen de ce sien fils vnique, que toutesfois il luy commandoit de tuer : Dieu se contenta de sa bonne volonté, & luy prohiba par son Ange de passer outre, luy monstrant vn belier, que vous voyez embarassé des cornes dans ce buisson, qu'Abraham supposa pour Isaac, & le mit sur l'autel, & merita à cause de sa grande foy, & obeyssance, d'estre appellé Pere des fideles, & obtenir l'effect de la promesse diuine. C'est la force & le merite d'vne foy viue.

Abraham. *Gen.* 22. 2. *Credidit. In spē con traspem.* *Rom.* 4. 18. Abraham retenu par l'Ange. *Gen.* 22. 11. Le belier, *ibid.* 13.

Vous voyez apres la belle Rebecca rencontrée à la fontaine par le seruiteur d'Abraham venant chercher vne femme à Isaac, auec des pendans d'oreille, des brasselets d'or, des ioyaux, des vaisseaux d'argent, & d'or, & des vestemens pour en faire des presens à la future espouse, & à ses parens, & l'ayant trouuée, & obtenue de son Pere Batuel, pour femme de son petit maistre, il la luy amene accompagnée de sa nourrice, & de ses damoiselles de chambre, & montée dessus vn chameau : la voyla desia arriuée en la terre de Chanaan, pres la maison d'Abraham, & ayant apperceu Isaac son futur espoux qui medite aux champs sur le tard, met pied à terre, & l'approche affublée de son manteau.

Rebecca. *Gen.* 24. 16. 22. 30. 53.

Ceste espouse trouuée en la fontaine, signifie l'ame fidele, nettoyée de ses pechez au baptesme, ou encore l'Eglise de Dieu mere des fideles, toute belle, & toute nette. Isaac signifie le fils de Dieu espoux d'icelle Eglise, & de l'ame fidele, à laquelle il donne des presens celestes, tant pour la preuenir & attirer à son amour, que pour l'orner, quand elle est faite espouse. Il luy donne des oreillettes d'or, la vertu de bien ouyr, & obeyr : des brasselets d'or, la force de bien ouurer : car les bras & mains sont notes des bonnes œuures, comme l'oreille de l'obeyssance : des vaisseaux d'argent & d'or, qui sont ses sacremens : & des vestemens, & autres ioyaux precieux, qui sont les dons de sa grace. Elle l'approche au champ de ceste vie affublée d'vn manteau : sçauoir est en obscurité, & en foy cachée, & par les demarches de bonnes œuures faictes en ceste foy & charité fidele.

Le sens mystique.

Rebecca l'ame fidele. *Orig. hom.* 10. *in gen.* L'Eglise. *Clem. Ale. l.* 3. *padag.* Oreillettes, & brasselets d'or.

Mais ceste autre figure où Isaac git malade, & s'en va mourir ayant donné sa benediction à Iacob au lieu d'Esau, son aisné, signifie le peuple Chrestien, noté par Iacob puisné, que le Sauueur vray Isaac a beny par sa mort, & rendu fidele, reiettant, son ancien peuple Iuif, à raison de son ingratitude. La mesme figure veut dire, qu'en matiere de la Foy, il faut suiure la voix de Dieu, qui est certaine, & non le tesmoignage des sens, qui peuuēt trōper, ainsi Isaac recogneut fort bien Iacob, à sa voix, mais en le touchant il fut deceu, & le prit pour Esau son frere, en ceste façon nous deuons croire à la parole de Dieu, par exemple au Sauueur quand il dit, *cecy est mon corps*, sans nous amuser aux sentimens, qui nē s'apperçoiuent, que des choses exterieures, & sont trompez par leur obiect : & nous trompent si nous suiuons leur iugement.

Isaac. *Gen.* 27. 30. 39.

Vox Iacob la parole de Dieu.

Quand à Rachel femme de Iacob, assise sur les Idoles, & dieux domestiques de son pere Laban, comme vous voyez dans cest autre quarré, elle nous marque la Foy de l'Eglise Chrestienne, & de l'ame iuste, qui mesprise les Idoles des Payens, & des insensez, & faict littiere de la folie, de la superstition, & de toutes les vanitez de ce monde vain, & adore le vray Dieu pour la gloire eternelle. C'est l'exposition du tableau.

Rachel cachant les idoles de son pere. *Gen.* 31. 35. L'ame fidele & l'Eglise. S. *Hier. in Isaia* 3.

Le Roy.

Mais mon fils, vous laissez l'exposition de ces petits Dauphins qui s'esgayent aux ondes, au bas du tableau, & suiuent vn grand Dauphin.

Monsieur le Dauphin.

Monsieur il est aisé à voir, que c'est le peintre, qui a donné ce fond de tableau, en faueur du Dauphin de France, auec vn sens caché, & bien

Les Dauphins.

notable, que i'expose comme ie l'ay apprins. Les petits Dauphins, sont les Chrestiens, poissons spirituels, & royaux, engendrez ez sacrez fons du Baptesme, *Gent saincte & Sacerdoce Royal*, comme dict sainct Pierre. Ce grand Dauphin, c'est IESVS-CHRIST nostre grand poisson, nostre Roy, & conducteur en la mer orageuse de ceste vie, & tous ses enfans s'esgayent en luy, & le suiuent affin de trouuer par luy, le port de repos & salut, sur les eaux du ciel. Monsieur ie desire fort estre vn iour tel Dauphin en ce magnifique & eternel Royaume,

Les dauphins. Les Chrestiens poissons royaux. *Tertul. l. de bapt. c. 2. Gens saincta 1. Pet. 2. 9.* Le Sauueur poisson. *Sybill. S. Aug. l. 18. de ciui. Dei c. 23. Tertul. l. de bapt. c. 1 Optat. cité par S. Augustin.*

Le Roy.

C'est vn souhait digne de vous, mon fils, ie le souhaite encor pour moy-mesme.

DE L'ESPERANCE.

CHEF. II.

Le Docteur.

Vous auez respondu de la Foy, fondement de la iustice Chrestienne, & premiere vertu des trois Theologales : Que dites vous de l'esperance qui est la seconde ?

Hebr. 11. v. 6.

M. le Dauphin.

Ie dis qu'elle est encor necessaire pour faire l'homme iuste.

Le Docteur.

La foy ne suffit-elle pas ?

Monsieur le Dauphin.

Non, car plusieurs ont la foy qui neantmoins sont meschans, vsuriers, pariures, meurtriers, & entachez d'autres vices, comme n'ayans aucune esperance en Dieu, non plus que de charité.

Le Docteur.

Qu'est-ce qu'Esperance ?

M. le Dauphin.

C'est vn don celeste, qui faict qu'auec vne saincte confiance nous nous appuyons en Dieu, demandons, & attendons secours de sa bonté ez choses de nostre salut, & en toutes nos necessitez, & à la fin la gloire eternelle.

L'esperãce *Rom. 5. 2. Item. 1. Pet. 1. 3. 1. Ioan. 3. 22. & 5. 14*

Le Docteur.

D'où apprenons nous les choses qu'il nous faut demander & esperer ?

M. le Dauphin.

De l'Oraison du Sauueur, qu'il apprint à ses Apostres, & en leur personne à tous les Chrestiens, contenant sept demandes.

Le Docteur.

La sçauez vous ?

Monsieur le Dauphin.

La voicy, & les sept demandes en cest ordre.

Le Pater noster. *Mat. 6. 9. & Luc 11. 2.*

1. NOSTRE PERE qui es és cieux TON NOM SOIT *sanctifié*.
2. TON *Royaume nous aduienne.*
3. TA VOLONTÉ *soit faicte en la terre, comme au ciel.*
4. DONNE *nous auiourd'huy nostre pain quotidien.*
5. ET NOVS *remets nos debtes, comme nous les remettons à nos debteurs.*
6. ET NE *nous induis point en tentation.*
7. MAIS *deliure nous du mal.* AINSI *soit-il.*

Le Docteur.

Que contiennent ces demandes en general ?

M. le Dauphin.

Ce qui appartiét à Dieu, & ce qui nous touche.

Le Docteur.

Comment cela ?

M. le Dauphin.

A Dieu appartient gloire, regne, & accomplissement de sa saincte volonté en toutes choses, ce que nous signifions desirer, & le demandons aux trois premieres demandes ; aux autres nous demandons les biens necessaires spirituels, & temporels, & deliurance des maux pour paruenir à la vie eternelle.

Le Docteur.

Declarez encor ceste diuision selon la distinction du bien & du mal.

M. le Dauphin.

Les quatre premieres demandes comprennent tout le bien, que nous deuons desirer & esperer, sçauoir est, la gloire de Dieu, son royaume, qui est nostre souuerain bien : la grace, & vertu de faire sa volonté & acquerir ce bien, & conseruer ceste grace. Les trois dernieres regardent le mal que nous pouuons craindre, passé, aduenir, & present. Pour les maux passez, qui sont nos pechez cõmis, nous demãdons pardon à Dieu : pour ceux de l'aduenir, nous le suppliõs de ne nous abandonner au danger de tentation, affin de ne l'offenser plus : pour ceux du present nous requerons d'estre deliurez de ce qui nous greue au corps, ou en l'ame.

Psal. 56. 12. & 1. 9. 1. Cor. 10. 31.

Le Docteur.

Exposez ceste oraison par le menu. Et premierement ces paroles qui font l'entrée. NOSTRE PERE QVI ES ÉS CIEVX.

Preface du Pater noster.

M. le Dauphin.

Ces paroles sont mises par le Sauueur, au front de l'Oraison, comme preface de bienueillance & confiance : Car appellant Dieu, NOSTRE PERE, nous sommes inuitez à esperer en luy, comme creatures en leur Createur, & comme enfans en leur Pere : & nommans le ciel domicile & Louure royal de sa Maiesté, nous nous souuenons de sa haute prouidence, qui void tout de son œil, & de sa puissance qui peut tout.

Rom. 8. 15. Galat. 4. 6. Ephes. 1. 2. 5. & 4. 6. Isa. 49. 15. Mat. 7. 10. Ps. 113. 11.

Le Docteur.

Declarez moy le sens de chasque demande.

Monsieur le Dauphin.

La premiere, TON NOM SOIT SANCTIFIÉ, requiert que Dieu soit cogneu de tout le mõde, & son sainct nom honoré, adoré, & glorifié, selon que par droict diuin & naturel tout hõneur, & gloire luy est deuë, comme au Seigneur souuerain de toute chose.

1. Demãde Ton nom soit sanctifié. *Ps. 102. 10. Act. 9. 15.*

Le Docteur.

Que veut dire la seconde, TON ROYAVME NOVS ADVIENNE ?

2. Ton royaume nous aduienne.

Monsieur le Dauphin.

Par icelle nous demandons de paruenir à la beatitude eternelle, pour y regner à iamais auec Dieu, selon sa promesse, apres que par sa grace, nous aurons heureusement finis les combats, que nous auons en ceste vie de guerre, contre Satan, le monde, & la chair.

Philip. 1. 23. Vie de guerre. *Iob. 14.*

Le Docteur.

Que veut dire le troisiesme, TA VOLONTÉ

3. Ta volonté soit faicte. SOIT FAICTE EN LA TERRE, COMME AV CIEL?

Monsieur le Dauphin.

Rom. 8.16 Luc. 2.14. Elle demande la grace de Dieu, à ce que par elle fortifiez, nous soyons obeyssans, & facions en terre sa volonté, comme les Anges la font au ciel: ceste obeyssance est l'eschelle de Iacob, eschelle pour monter au Royaume, dont parle la seconde demande.

L'eschelle de Iacob. Gen. 28.12

Le Docteur.

4. Pain quotidien. Que veult la quatriesme, DONNE NOVS AVIOVRD'HVY NOSTRE PAIN QVOTIDIEN?

Monsieur le Dauphin.

Mat. 6.32. Elle requiert la nourriture, qui nous est necessaire tous les iours, tant pour l'esprit, que pour le corps. Le pain quotidien de l'esprit est la parole de Dieu, la Confession, la Communion, la lecture des bons liures, & autres aydes spirituelles, propres pour donner vie, & vigueur à l'ame; Par le pain quotidien du corps, nous entendons, non seulement ce que nous mangeons, & beuuons, mais aussi les habits, habitations, & semblables prouisions de la vie humaine & mortelle.

Le pain quotidien de l'esprit. Mat. 4.4 Ioan. 6.50 & 51. Du corps.

Mat. 6.33

Le Docteur.

5. Nos debtes. Luc. 18.13. Ps. 18.13. & 50.1. Suit la cinquiesme, QVITTE NOVS NOS DEBTES. C'est à dire pardonne nous nos pechez & offenses, comme nous les quittons à nos debiteurs, c'est à dire, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensez.

Monsieur le Dauphin.

Remission des pechés. Mat. 6.18. 11. Marc. 11. Luc. 6.25. Ephes. 4. August. Enchir. c. 74. Chrysost. hom. ad pop. 36 51. 52. 68. 76. & 78. Ceste-cy demande remission des pechez, qui sont nos debtes les plus importantes; Item la deliurãce des peines & interests, que par iceux l'on a deseruis, & ce à la charge de pardonner les offenses à nos ennemis. Condition du tout equitable; car puisque Dieu souuerain maistre & Seigneur nous pardonne nos pechés, qui sont rebellions faictes contre sa Maiesté; C'est bien raison que nous pardonnions, à son imitation, les offenses à nos ennemis, qui ne sont que fautes commises contre la personne des seruiteurs.

Le Docteur.

6. La deliurance de tentation. La sixiesme dit, ET NE NOVS INDVIS POINT A TENTATION.

M. le Dauphin.

Mat. 4.26 1. Cor. 9. & 10. Ephes. 6. 2. Pet. 2. Par icelle nous requerons, qu'il plaise à Dieu nous deliurer des tentations qui nous peuuent induire à peché, ou en les empeschant de nous assaillir, ou en nous donnant force de les vaincre.

Le Docteur.

7. Deliurance du mal. Declarez moy la septiesme & derniere, MAIS DELIVRE NOVS DV MAL.

M. le Dauphin.

Luc. 4.4 1. Ioã. 2.16 Chrysost. hom. ad pop. 66. & 67. Elle demande la deliurance du malin Esprit. Item du mal present, comme la precedente du futur. Les maux presens, sont toutes afflictions, & miseres de corps, & d'esprit: toutes vaines prosperitez, & faueurs mondaines, dont bien souuent s'en ensuiuent de grands maux de l'ame, si en leur meslée la personne n'est assistée de la grace de Dieu.

Le Docteur.

De l'Aue Maria. Que dictes vous de l'AVE MARIA?

M. le Dauphin.

Ie dis que c'est vne suitte conuenable de l'oraison du Seigneur, à l'honneur de sa Mere tres-honorée nostre Dame, vtile mediatrice à tous ceux, qui sainctement implorent son ayde.

Le Docteur.

Recitez-la.

M. le Dauphin.

IE VOVS SALVE MARIE *pleine de grace, le Seigneur est auec vous, vous estes benite entre toutes les femmes, & est benit le fruict de vostre vêtre* IESVS. *Saincte* MARIE, *Mere de Dieu, priez pour nous pecheurs, maintenant, & à l'heure de nostre mort. Amen.*

Le Docteur.

De qui sont ces paroles?

M. le Dauphin.

Tissure de l'Aue Maria. Luc. 1. 28. & 42. Elles sont partie de l'Ange Gabriel, Ambassadeur de Dieu, quand il annonça à icelle Vierge le mystere de l'Incarnation, partie de saincte Elizabeth quand elle la salüa entrant en sa maison; partie de l'Eglise; toutes lesquells font à Dieu vne maniere de recognoissance du grãd benefice de son fils incarné, vne loüange de la Vierge qu'il a tant honorée, & vne priere à la mesme Vierge, affin que comme tres-misericordieuse mere, & tres-fidele aduocate des pecheurs, elle nous obtienne pardon de nos fautes, & secours pour nos necessitez.

Le Docteur.

Honorer la Vierge, c'est honorer Dieu. Gal. 4.5. Ambros. in 1. Luc. Ce n'est pas chose contraire à la loy de Dieu, de prier la Vierge, qu'elle prie pour nous, ny de l'honorer par loüanges, par vœux, & autres façons vsitées en l'Eglise Catholique.

M. le Dauphin.

Non, ains c'est imiter Dieu, qui l'a ordonnée pour estre instrument de nostre salut, & l'a honorée sur toutes les creatures, la faisãt en terre mere de son fils, & l'exaltant au ciel, sur les rangs de tous les Anges, & esprits bien-heureux.

L'EXPOSITION DV TABLEAV DE L'ESPERANCE.

Le Docteur.

MOnsieur vous ne voulez pas aller plus auant, ce croy-ie, sans dire ce que vous sçauez de ce Tableau.

M. le Dauphin.

Les fleurs de l'Esperance. Le laict. L'oliue. L'anchre Hieroglyphe d'esperance. Heb. 6.19. Ie l'expose comme ie l'ay appris: c'est la figure de l'Esperance auec ses attours. Ceste Dame posée au milieu, au visage gracieux, & la bouche grauement sousriante, ceinte de belles fleurs, ayant les mammelles pleines de laict; donne le pourtraict & le sens de ceste vertu, aggreable aux mortels, leur riant en face, par les doux attraicts de ses promesses muettes, & les allechant par les fleurs de quelques apparences presentes, pour leur faire esperer les fruicts à venir, & les nourrissant du laict de bonne attente, duquel elle est pleine, leur apprestant la iouyssance des viandes solides. A mesme fin elle porte l'oliue en sa droicte, signe de paix, à laquelle chacun aspire; & s'appuye de la gauche sur vne anchre, note de repos, que chacun cherche en la nauigation laborieuse, & penible de ce monde flottant.

LaColōbe

Au couronnement & chef du tableau, vous voyez vn bel oliuier, qui signifie en sa verdure perpetuelle, & en son fruict, l'esperance d'vn doux seiour, le rouleau entourant le tronc auec le mot, HVILE, veut dire le mesme.

En ce premier quarré, la colombe porte en son bec vn rameau d'oliue à Noé, qui est encor attendant dedans l'Arche, & par ce present luy donne nouuelle du deluge passé en esperance de mieux desormais.

L'arc en ciel, signe de l'alliāce de Dieu.

En cet autre quarré, vis à vis, Dieu monstre à Noé ce bel enfant du Soleil, & de la nuë, l'arc en ciel, signe de son alliance future auec les mortels, & de l'asseurée promesse de la diuine misericorde.

Les colōnes Iachin & Boos posées deuant le tēple de Salomon. 3 Reg. 7. 15 2. Par. 3. 15 & 4. 12. *Accedentē ad Deum. Hebr. 11 6.* Mōstreuse grosseur des colōnes.

Ces deux colomnes qui sont au second quarré au dessoubs de l'arche, representēt celles que Salomon fit mettre à l'entrée du Temple, mōstrant par mystere secret, que ceux qui vōt prier Dieu, doiuent passer entre deux grandes vertus, & les auoir à leurs flancs; ce sont la Foy, & l'Esperance, selon que dict S. Paul, *Il faut que celuy, qui vient à Dieu croye qu'il est, & qu'il donne loyer à ceux qui le requierent.* C'est à dire, il faut croire qu'il y a vn Dieu; & aspirer & penser au ciel, attendant recompense du seruice, & culte, qu'on employe pour l'amour de Dieu. Le poids de l'airain pour la fonte de ces colomnes, fut de dix & neuf mille & vingt sept talents, qui reduits à nos liures, font vingt trois mille, sept cens, & huictante trois quintaux, sans compter l'or dont elles furent reuestuës d'vn doigt d'espais, montant à plus de trois millions d'or. richesse qui allegoriquement enseigne la grandeur, beauté, & prix de ces vertus: l'vne de ces colomnes fut appellée IACHIN, c'est à dire FERMETÉ, qualité tres-necessaire à la Foy, qui ne doit point vaciller, & l'autre Boos, c'est à dire, FORCE, qualité aussi d'vne vraye esperāce: Et par ces deux vertus ensemble ce Roy tres-sage, & inspiré de Dieu, presageoit la durée du Royaume de Dauid, c'est à dire, de l'Eglise de IESVS-CHRIST, le vray Dauid fondée sur le roc de la Foy, & sur l'esperance des choses immortelles. Elles portoient en hauteur trente cinq coudées, qui sont enuiron deux cens dix pans, ou pieds selon nos mesures, & leurs chapiteaux en auoient cinq; leur rondeur ou grosseur estoit de douze coudées, & par suitte leur diametre estoit de quatre, ou enuiron, qui sont 24. pans: la hauteur enseignoit que nostre foy. & esperance sont sublimes & haut esleuées sur la terre, & la grosseur declare leur fermeté; comme leurs noms. Et pour faire obscurement cognoistre l'excellence des mesmes vertus, il fit caneler ces colomnes, & elabourer leurs chapiteaux d'vn admirable artifice, en varieté de figures, & proportions, & ordres des rets, des grenades, & fleurs de lys; & qui est bien notable, ces chapiteaux, & tous leurs ouurages s'aboutissoient à vne fleur de lys; pour signifier que les œuures de nostre foy, & esperāce, auront pour pris, & derniere fin, la couronne celeste signifiée par ceste fleur, composée de six fueilles blanches, & odoriferantes, marques d'vne parfaicte, & delicieuse splendeur, & contenant au dedans six grains de couleur d'or, notes d'vne accomplie, & royale richesse, parties qui composent vn estat bien-heureux.

Les colōnes reuestuës de lames d'or espaisses d'vn pouce. Iachin, fermeté Boos, force.

La hauteur des colōnes trente cinq coudées. 2. Paral. 3. & 4. La grosseur.

Fleurs de lys.

Le lys note de la gloire celeste. *S. Greg. hom. 6.*

Les espiōs de la terre de Chanaan terre de promission. *Num. 13. 24.*

Mais voyez vous ces deux hommes au quarré opposé, qui portent sur leurs espaules vne grappe de raisin, pendu en vn leuier, & ce Capitaine qui monstre auec vne houssine, ce fruict merueilleux? vous m'auez apprins, que ce sont les espions qui furent enuoyez par commādement de Moyse, en la terre de Chanaan promise aux enfans d'Israël: ce fruict leur estoit vne arre de courage, & d'esperance, pour leur eschauffer, & fortifier l'ame affin de combattre en bons soldats, & gaigner l'entrée & la possession d'vn pays si fertil, & si riche. Ce Capitaine est le vaillant IOSVÉ qui prend occasion d'encourager ses freres à bien esperer, & bien faire; mais tous ne le croyent pas, se fians plustost à la retraitte de leur lascheté discourant en vain, qu'à la puissance de ce Dieu, qui leur auoit promis de les y faire entrer victorieux. Ce qu'il accōplit à leurs enfans. Car eux pour peine de leur incredulité, & murmure, furent assommez, & enseuelis au desert.

Iosué, *Num. 13. 31 & 14. 9. & Eccl. 46 9.* Les lu... murmurateurs n'entrerent point en la terre de promission. *Num. 14. 15.*

Nous deuons tousiours auoir confiance en Dieu, tandis que sommes au desert de ce monde, tirans à la terre du ciel, qui porte des fruicts de beaucoup plus grande merueille, que les raisins, figues, & grenades, qu'apporterent ceux-cy de la Palestine.

Le dauphin s'esgayāt presage le calme de la mer. *Pli. 9. c. 8.*

Vous voulez, que ie die encore que ces Nautonniers peints au pied du tableau attēdent tous ioyeux le calme de la mer, voyans les Dauphins bondir à trauers leurs vaisseaux, & s'esgayer auec mille sauts en la campagne des ondes, qui leur est vn signe asseuré de beau temps.

DE LA CHARITÉ.

CHEF. III.

Le Docteur.

APres la doctrine de la Foy, & de l'Esperance, qu'auez vous à dire de la Charité, qui est la troisiesme vertu, de celles dont on sert, & honore Dieu?

Monsieur le Dauphin.

La Charité est vne vertu donnée du ciel, par laquelle on ayme Dieu pour l'amour de luy-mesme, & le prochain, pour l'amour de Dieu.

La charité *Mat. 22 37 Luc 10 27 Leui. 19 18 Deut. 6 5.*

Le Docteur.

En quoy se monstre la charité, que nous deuons à Dieu, & au prochain, pour l'amour de Dieu?

Monsieur le Dauphin.

En l'obseruation de ses commandemens,

Preuue de la charité. *Ioā. 14. 15 1. Ioan. 5 3*

Le Docteur.

Quels sont-ils?

Monsieur le Dauphin.

Ce sont ceux, que iadis il donna à Moyse en dix chefs, qui se doiuent tousiours garder aussi bien en la loy de grace, qu'en celle de Moïse, pour estre enseignemens de droict diuin & naturel, & communs à tous les mortels en tout temps.

Le decalogue. *Exod 20. Deut. 6. Leui. 19*

Le Docteur.

Recités les.

M. le Dauphin.

Les voicy tous auec vne preface diuine. IE SVIS LE SEIGNEVR TON DIEV, &c.

1. TV N'AVRAS *autre Dieu deuant moy.*
2. TV NE *prendras le nom de ton Dieu en vain.*
3. SOVVIENNE *toy de sanctifier le iour du repos.*
4. HONORE *ton Pere, & ta Mere, affin que tu viues longuement sur la terre.*
5. TV NE *tueras point.*
6. TV NE *commettras point adultere.*
7. TV NE *desroberas point.*
8. TV NE *diras point faux tesmoignage.*
9. TV NE *connoiteras point la femme de ton prochain.*
10. TV NE *connoiteras ny sa maison, ny sa terre, ny son seruiteur, ny sa seruante, ny son bœuf, ny son asne, ny chose qui luy appartienne.*

Le Docteur.

Comment distinguez vous ces commandemens?

M. le Dauphin.

Les cōmādemens cōprins & distinguez en deux tables. Ceux de la premiere qui cōcernēt Dieu. De la seconde qui visent au prochain.

En deux tables, dont la premiere contient les trois commandemens qui concernent immediatement l'honneur de Dieu, & qui enseignent comme il se faut comporter enuers luy, de cœur, de bouche, & d'œuure, qui sont, N'AVOIR aucun Dieu estrange, NE IVRER le nom de Dieu en vain, & SANCTIFIER le iour du repos. La seconde contient les sept autres, qui regardent le bien du prochain, que nous deuons aymer, pour l'amour de Dieu.

Le Docteur.

Dites le sens de la preface, IE SVIS LE SEIGNEVR TON DIEV: & du premier commandement, TV N'AVRAS AVTRE DIEV DEVANT MOY.

M. le Dauphin.

Le premier commādemēt de la premiere table. Ce qu'il defend. *Exod.* 21. *Deut.* 17. & 19. *Ecc.* c. 34. 5

En la preface, Dieu nous aduertit qu'il est nostre souuerain Seigneur, & nostre Dieu, & qu'en ce tiltre nous sommes tres obligés à le seruir, luy obeyr, & l'honorer de tout nostre cœur; En suite de ce droict, il defend par ce premier commandement l'idolatrie, c'est à dire, l'honneur & seruice, faict aux faux dieux, cōme sont la magie, la diuination, les enchantemens, les obseruations superstitieuses du ciel, du temps, & des iours, & en somme toute reuerence de religion fausse, contre son honneur, & la foy de son Eglise directemēt, ou indirectement, & en quelque façon que ce soit.

Le Docteur.

L'hōneur donné aux Saincts.

L'honneur qu'on faict à la Vierge, aux Anges, & aux Saincts, & à leurs images, est-il defendu par ceste Loy?

M. le Dauphin.

Non, comme il a esté dict de la Vierge en particulier, & se doit entendre des autres Saincts: car la Vierge, ny les Saincts, ne sont pas faux dieux, mais œuures & seruiteurs du vray Dieu: & leurs images ne sont pas idoles, c'est à dire, representations de fausses deitez, mais signes de verité, & saincteté; & l'honneur qu'on leur faict, ne repugne pas à l'honneur de Dieu, mais l'accroit & augmente, parce que l'honneur deferé au bon & fidele subiect, pour l'amour du Roy, redonde au plus grand honneur du Roy. Et puisque Dieu mesme les a tant honorez, tandis qu'ils estoient encor mortels & pelerins en ce monde, comment se peut-il faire, qu'il se desplaise dequoy on les honore, regnans au ciel auec luy, & couronnés par luy de la gloire immortelle?

1. *Cor.* 8. 4.

Psal. 138. 17. *Luc.* 22. 30 *Ioā.* 14. 12.

Le Docteur.

Mais a-il pour aggreable qu'on les inuoque?

M. le Dauphin.

Dieu veut qu'on recoure aux saincts en terre. *Iob.* 42. 8. *Mat.* 15. 23. *Luc.* 4. 38. & 7. 3. Dieu faict des miracles aux reliques des Saincts, *S. Aug. de ciu.* l. 22. c. 8. S. Iean Damasc. l. 4. c. 16.

Ouy sans doute: car s'il a voulu qu'on eust recours à eux viuans en terre, subiects aux infirmités de ceste mortalité, il ne faut pas estimer, qu'il soit marry que maintenant on les inuoque regnans au ciel; & s'il veut qu'ils prient au ciel pour nous, comment pourra-il estre marry, que nous les prions de faire ce qu'il veut qu'ils fassent? Et Dieu faisant plusieurs miracles en leurs sepulchres, & reliques, & images, en faueur de ceux qui les inuoquent, ne donne-il pas vn tesmoignage diuin & euident, que les prieres, & l'honneur qu'on leur faict, & à leurs images, plaisent à sa Maiesté?

Le Docteur.

Quels Saincts deuons nous honorer & inuoquer?

M. le Dauphin.

Saincts singulierement honorables. Les Apostres, les Martyrs, &c.

Tous, mais principalement ceux desquels la vie, & la mort, a plus glorifié Dieu, & illustré son Eglise, & desquels nous auons receu, & receuons quelque bien en particulier: Comme sont les bien-heureux Apostres, les Martyrs, les patrons des pays & villes, comme S. Denys en France, & S. Louys, noble tige de la maison de France, & nostre grand & tres-honoré ayeul: nostre bon Ange, & semblables saincts.

Le Docteur.

Cela est tres-bien remarqué, mais en passant dictes moy si vous auez à la main quelque forme de priere, pour demander le secours de vostre bon Ange.

M. le Dauphin.

Priere à son bon Ange. *Angele Dei, &c.*

Voicy les paroles, auec lesquelles ie me recommande maintesfois le iour à luy, ANGE DE DIEV *ma bonne garde, à qui par diuine bonté ie suis cōmis, illuminez moy auiourd'huy, assistez moy de vostre addresse, conduisez moy, & me gouuernez.*

Le Docteur.

Second commandement du nom de Dieu. *Exod.* 20. *Leuit.* 5. 4. 19. 12. *Eccl.* 23. 11 & 12. & 27. 15. *Mat.* 5. 34. 23. 16.

Exposez moy le second commandement. TV NE *prendras point le nom de Dieu en vain.*

M. le Dauphin.

Il defend l'abus qu'on commet contre le nom de Dieu, non seulement en l'employant par faux sermens, & l'iniuriant par blasphemes: mais aussi par iuremens legers, tant de son nom, que de ses creatures.

Le Docteur.

Quelles qualitez doit auoir le serment, pour estre legitime & licite?

M. le Dauphin.

Trois qualitez d'vn bon serment. *Aug. serm.* 30. *de verb. Apost.* *Chrys. ho. ad pop.*

Trois, à sçauoir, qu'il soit necessaire, veritable, & respectueux, c'est à dire, qu'il soit faict auec necessité, verité, & reuerence, l'vne desquelles qualitez defaillant, le serment est contraire à ceste loy: Et quand il n'y en a aucune, il est tres-iniurieux à Dieu.

Le Docteur.

Que commande le troisiesme, SOVVIENNE *toy de sanctifier le iour du repos?*

M. le Dauphin.

Le troisiesme cōmandement, chomer aux festes. *Hiere.* 17.

Il enioint de chomer certains iours, & en iceux s'abstenir de trauail, & d'affaires mōdaines,

Quels iours consacrez à Dieu, en la loy de grace. Festes chomables. Leui. 24. 8 Num. 28. 9 Deut. 22. Mat. 12. 3. Mar. 3. 1. Luc. 6. 6. Aug. epist. 1119. c. 12. Les commãdemẽs de la secõde table. Exod. 20. Mat. 12. 31 Le premier. Reuerẽce deuë aux peres & meres. Gen. 9. 23 & 28. 7 & 37. 14. & 46. 29. & 48. 1. Deut. 21. 18. & 27. 18. 3. Reg. 2. 4. Reg. 2. 23. Eccl. 3. 2. & 7. 29. & 22. 3. & 23. 18. Item secours. 1. Reg. 22. 3 Ambr. hexa. l. 5. c. 16 Peres spirituels. 1. Cor. 4. 15 Gal. 4. 19. 4. Reg. 2. 12. Eccl. 4. 7. Gouuerneurs. 4. Reg. 5. 13. Heb. 13. 7. 17. Le Pape chef visible de l'Eglise. Cypr. li. 4. ep. 9. Theod. Nouella 131. S. Pierre chef visible de l'Eglise. Mat. 16. 18 Mar. 16. 7 Ioan 13. 6 Le S. Pere, pere commun. La mere commune l'Eglise. Il faut honorer les chefs de l'Eglise.

comme sont contracts, marchez, ouurages de boutique, & autres negoces semblables. Plus encores de danses lasciues. & ieux pernicieux. Ces iours consacrez à Dieu en la loy de grace, sont les Dimanches & festes ordonnées par l'Eglise Catholique, lesquelles faut celebrer vacquant à œuures de pieté & de deuotion, oyant la Messe, la Predication, & l'Office diuin, Vespres & autres heures; lisant les bons liures, & faisant autres saincts actions.

Le Docteur.

Qui sont les commandemens de la seconde table?

M. le Dauphin.

Ce sont les sept ensuiuans, qui enseignent l'amour, que nous deuons au prochain, & defendent de luy nuire, ny en sa personne, ny en chose qui luy appartienne.

Le Docteur.

Exposés les, chasqu'vn à part, selon l'ordre commencé.

M. le Dauphin.

Le premier de ceste table, est le quatriesme des dix, qui commande à chasqu'vn d'honorer son Pere & sa Mere, non seulement en leur portant reuerence exterieure, & interieure, mais principalement en leur obeissant, & assistant en leurs necessitez. Et par le nom de Pere & de Mere, sont comprins, non seulement les progeniteurs, par qui Dieu donne le corps aux enfans, mais encor ceux qui vacquent au salut de leurs ames, & à la conseruation de leur vie, & bien, comme sont les Euesques, Curez, Confesseurs, Precepteurs, & autres Peres spirituels. Item, les Rois, les Gouuerneurs, les Seigneurs, & les Magistrats. C'est pourquoy ils sont souuët appellez Peres du peuple, & les peuples & subiects, sont en ceste signification, les enfans de leurs Prelats, Princes, & Seigneurs, & leur doiuent honneur, & obeyssance en ceste qualité selon ce commandement.

Le Docteur.

Qui est le Pere commun de tous les Chrestiens, & qui est la Mere commune?

M. le Dauphin.

Le Pere commun des Chrestiens c'est le Pape de Rome, Euesque & pasteur souuerain visible, de l'Eglise Catholique, successeur de S. Pierre, Vicaire de IESVS-CHRIT, souuerain pasteur inuisible, qui a commis à S. Pierre, & à ses successeurs en sa personne, la garde de son troupeau vniuersel. C'est pourquoy il est appellé S. PERE. La Mere commune c'est l'Eglise, où il tient le gouuernail auec les clefs des cieux, & qui n'a ce pasteur en terre, pour Pere, & ceste Eglise pour Mere, il ne peut auoir au ciel Dieu pour Pere. Il faut donc porter hõneur au S. Pere, & à l'Eglise, obeyr aux ordonnances Ecclesiastiques, aux saincts canons des Apostres, aux decrets des Conciles generaux, comme aussi aux loix ciuiles, & qui y contreuient, il est enfant rebelle, infracteur de ce commandement, indigne de porter le nom de Chrestien.

Le Docteur.

Que contient le cinquiesme commandement, TV NE TVERAS *point*?

M. le Dauphin.

Il defend de tuer, & commettre violence iniuste au corps du prochain, & par suite il condamne le courroux, l'indignation, la rancune, & toute autre mauuaise affection, qui peut faire plãche à l'homicide. Sur tout il defend les duels, comme estans vn double, & detestable homicide, de l'ame & du corps, qui se cõmet en iceux, ou de volonté, ou de faict, par les personnes acharnées à s'entretuer. Mais il ne prohibe pas à celuy qui est aggressé de se defendre, ny au soldat de tuer en guerre iuste son ennemy, ny au Prince ou Magistrat de faire iustice, de chastier, & mettre à mort ceux qui l'auront meritée; C'est deuoir necessaire, office de pieté, & seruice plaisant à Dieu de faire tels exploits.

Deut. 17. 12. Mat. 18. 17 1. Cor. 11. 16. Le second & cinquiesme. Meurtres & violẽces defenduës Leuit. 19. 16. & 24 20. Mat. 5. 22. Rom 12. 19 Ephes. 4. Eccl. 28. 3 Prouerb. 24. 29. Les duels. Faire iustice. Rom. 13. 4 Le troisiesme & sixiesme. Mauuais regards defendus. Mat. 5. 28. Mauuaises cõpagnies 2. Reg. 13. 14. Paroles impudiques. Ephes. 5. 3. Liures lascifs. Aug. confes. l. 1. c. 16 & 2. c. 9. Le quatriesme & septiesme. Rapine defenduë. 3. Reg. 21. Vsure. Ps. 14. 5. Luc. 6. 34. 35. Mauuais trafiques. Luc 16. 9. Le cinquiesme & huitiesme. Mensonge defendué. Prou. 12. 17 Eph. 4. 25. Coloss. 3. 8. Iac. 1. 3. Le 6 & 7. & 9. & dixiesme. Dieu void le cœur. Sap. 1. 6. Psal. 93. 11. Eccl. 7. 5. Dieu veut l'ame nette. Leuit. 11. 44. Prou. 4. 23. L'amour est l'abregé de la loy.

Le Docteur.

Que dit le sixiesme, TV NE *commettras point adultere*?

M. le Dauphin.

Il prohibe soubs le mot d'Adultere, tout acte & espece de paillardise, & tout ce qui y peut acheminer la personne, comme sont regards, & attouchemens impudiques, compagnies suspectes, & dangereuses; paroles, & liures lascifs; & semblables motifs, & amorces de lubricité.

Le Docteur.

Et le septiesme, TV NE *desroberas point*?

M. le Dauphin.

Il prohibe toute retention iniuste du bien d'autruy; comme sont le LARCIN, qui est vne vsurpation cachée de la chose non nostre; la RAPINE, qui est vne vsurpation manifeste, L'VSVRE, la simonie, la concussion, l'extorsion, l'exaction inique, les faux contracts, tous gains iniustes, toutes permutations & eschanges trompeus, & autres semblables trafiques d'iniquité.

Le Docteur.

Declarés le huictiesme, TV NE *diras faux tesmoignage contre ton prochain*.

M. le Dauphin.

Les precedens lient la main, cestuy-cy encores la langue, & defend non seulement le faux tesmoignage dict en iugement contre le prochain, & le pariure: mais aussi le mensonge, la detraction, mesdisance, flatterie, propos oyseux & friuoles, & tout autre abus de langue.

Le Docteur.

Que contiennent les deux derniers, neufuiesme & dixiesme, TV NE CONVOITERAS *la femme, ny chose aucune de ton prochain*?

M. le Dauphin.

Ils mettent le frein à l'ame, & comme le sixiesme & septiesme, touchent de prime face l'action exterieure, ainsi ceux-cy la pensée secrette, & la volonté cachée. Car Dieu qui est vn esprit tres-pur, & qui penetre le dedans de l'homme & le void, comme le dehors, veut que tout soit net deuant luy, aussi bien les actions secrettes du cœur, que celles qui se voyent par les yeux du corps.

Le Docteur.

Quel est le sommaire, & la fin de ces dix commandemens?

M. le Dauphin.

C'est celuy que le Sauueur mesme autheur de la loy a faict, à sçauoir, aymer Dieu de tout son cœur, & le prochain comme soy mesme, & faire preuue de l'vn & de l'autre amour, par l'execu-

Mat.22.38 Mar.12.31 tion d'iceux commandemens.

Le Docteur.

Qui sont les commandemens de l'Eglise?

Monsieur le Dauphin.

Les commandemés de l'Eglise. Puissance donnée à S. Pierre. Mat.16.18 Aux Apostres. Mat.18.18

Sont ceux, que les Apostres, & pasteurs de l'Eglise ont faict, selon la puissance à eux donnée par le Sauueur, & nommément à S. Pierre disant : TV ES *Pierre, & sur ceste pierre ie bastiray mon Eglise, & les portes d'enfer ne preuaudront iamais contre elle. Et ie te donneray les clefs du royaume des cieux.* Et à tous les Apostres & en leur personne à toute l'Eglise, *Tout ce que vous lierés sur la terre, sera lié au ciel, & tout ce que vous deslierés en terre, sera deslié au ciel.* C'est à dire, les loix que vous ferés cy bas en la Monarchie de mon Eglise, seront ratifiées au priué conseil de ma Cour celeste & passeront en commandemens portans creance & auctorité diuine. En donnant les clefs du royaume des cieux à Sainct Pierre, il signifia clairement, & auec vne similitude energique, qu'il le faisoit grãd maistre d'hostel, & gouuerneur general de sa maison, & de plus grande auctorité beaucoup, que n'estoit iadis Moyse, qui n'osoit rien faire, qui ne luy fust prescrit mot par mot, & en particulier, comme à vn seruiteur. Et comme en la montagne de Sina Dieu dõna la loy aux Hebrieux son peuple, par l'entremise de Moyse : ainsi il l'a donné aux Chrestiens, par l'auctorité du S. Siege, en son Eglise, qui est la Sina spirituelle, signifiée par celle-là, où Dieu donne les oracles de ses ordonnances.

Moyse. Exo 25 40. La montagne de Sina, figure de l'Eglise. Ad Gal. 4 25. Heb.12.18.

Le Docteur.

Dites moy en general, qui sont ces commandemens, & recitez-en quelques-vns en special.

Monsieur le Dauphin.

Commãdemens de l'Eglise. Aug.ep.50 88. 118.

En general ce sont les decrets, ordonnances, ceremonies, & autres loix de l'Eglise : en special sont les cinq qui concernent la police, & commun reglement du peuple Chrestien, en ses principales actions de pieté, & d'honnesteté.

Le Docteur.

Quels sont-ils ?

Monsieur le Dauphin.

1. Les voicy, OVYR la Messe, les Dimanches, & festes commandées.
2. IEVSNER la Caresme, les veilles de commandement, & les quatre-temps, s'abstenir de manger chair les Vendredis, & Samedis.
3. SE CONFESSER pour le moins vne fois l'an, & en mesme temps se communier, sçauoir est, à Pasques.
4. NE CELEBRER les nopces és temps defendus, qui sont depuis le premier Dimanche de l'Aduent, iusques à l'Epiphanie, & depuis le premier iour de Caresme, iusques à l'octaue de Pasques : car ce sont temps dediez à penitence.
5. PAYER les dismes.

Le Docteur.

Outre tous les susdicts commandemens, que chasque Chrestien est obligé garder, y a-il point de conseils, & loix particulieres, que certaines personnes, plus releuées, gardent en l'Eglise volontairement, & sans obligation, pour seruir Dieu plus parfaictement?

M. le Dauphin.

Ouy.

Le Docteur.

Dites les.

M. le Dauphin.

Conseils Euangeliques. Mat.19 21. 1. Cor 7. 26 La pauureté Euangelique. Mat 19. 29 1 Cor.4 11 Philip.3.8. & 4 11. Plusieurs Roys, & Roynes de la maison de France religieux. Carlomã. La Royne Radegonde, &c. La chasteté Euangelique. Mat.19.12 1.Cor.7.25 Apoc.14.4 L'obeïssãce Euangelique. Luc.10.16 1.Thess.4. 8. Ephes.6.5. Iud. 11 8. Holocauste. Rom.8 36.

Le premier est la PAVVRETÉ *volontaire*, entreprinse haute, & magnanime, par laquelle, l'homme quitte tous biens, & honneurs mondains, pour seruir Dieu, demeslé de tout soucy les choses terriennes, comme font les Religieux, & plusieurs de nos ancestres, l'ont iadis faict. Le second est de CHASTETÉ *perpetuelle* ; conseil d'vn estat Angelique, en vn corps mortel, donnant congé à tous plaisirs, & delices de la chair. Le troisiesme D'OBEYSSANCE, qui par vœu tres-liberal, & tres-riche met sur l'autel de Dieu, l'entendement, & la volonté, present que la personne faict, des deux plus nobles pieces de l'ame, qu'elle donne en depost entre les mains de son superieur, en cela Vicaire de IESVS-CHRIST, pour luy obeyr en tout ce qui n'est notoirement contre les Loix diuines ; & par ces trois conseils vouez, on fait vn holocauste, & entier sacrifice de soy-mesme, à la diuine Maiesté.

L'EXPOSITION DV TABLEAV DE LA CHARITÉ.

Le Docteur.

SVit Monsieur ce Tableau fort riche, & me semble digne de vostre exposition.

M. le Dauphin.

Description de la peinture, de la Charité.

C'est le Tableau de la Charité, vertu la plus diuine & durable des trois Theologales. Ceste noble Dame peinte au milieu la represente, tirée en belle taille, au visage modeste, & aux yeux rians, d'vne gracieuse serenité. Elle est parée d'vne robbe de brocatel, frizé d'or, & d'argent, en roses, & fleurs de lys, sa teste est chargée de rubis, hyacinthes, esmeraudes, & autres pierres precieuses entassées, & figurées, en diuers brillans, qui marquent la valeur, & la splendeur de ceste vertu. Elle a deux petits enfançons entre ses bras, qui viennent de succer ses mammelles : deux autres qui se ioüent autour d'elle, l'vn luy tirant la robbe, l'autre la main, & donnent signe, qu'ils veulent retirer leurs freres du sein de la mere, & prendre leur petit repas du tetin : la mere endure, cõme bonne mere, auec vne grande & paisible patience, conuenablement à l'humeur de la Charité, à laquelle S. Paul donne ces surnoms, entre autres, *Charité est patiente, est benigne*, & plusieurs autres semblables. 1. Cor.13. 14.

Mat. 6 28. Luc 12 27 La charité, & prouidence diuine. Mat.6.28. Luc.12.27 Gen.37.3

Au couronnement du Tableau sont deux Anges depeints tenans en leurs mains des lys fleuris, auec leurs tiges & la deuise, CONSIDEREZ *les lys des champs*, signifiant par cela, premierement la belle robbe du lys, qui est blanche, robbe nuptiale d'innocence, & de charité. Secondement l'amour, & prouidence diuine, à pouruoir, à la nourriture, & entretien de toutes ses creatures, iusques aux plantes.

Ils tiennent aussi la robbe blanche de Ioseph le Patriarche, comme despoüille triomphale de sa charité innocente, & de son innocence charitable ; car la robbe, & vestement en la saincte Escriture, signifie les belles vertus, nommément la Charité, & ses œuures : Car comme les

beaux habits parent le corps, & le rendent honorable; ainsi les vertus sont la parure, & l'ornement de l'ame, & font qu'elle reluit en plus grande beauté.

La robbe signe des vertus, & bonnes œuures. *Matt* 22. 11. 12. *Psal.* 44. *Iob.* 24. *S. Hiero. s. Ezech.* 26 *& seq. Zach.* 14.

En ce premier quarré à gauche, est peint l'autel des holocaustes Iuifs, posé en la court, ou paruis du Temple: en iceluy vous voyés saillir les flammes vers le ciel, par la grille. C'est la figure de l'autel raisonnable, qui est nostre cœur, sur lequel le feu de charité doit tousiours ardre, & nous esleuer à Dieu, & luy brusler les sacrifices & holocaustes, non ia des bœufs, ou taureaux, comme alors, mais des bonnes œuures.

L'autel figure du cœur, le feu figure de la charité.

En cest autre quarré, vis à vis, est l'autel des parfums posé dans la nef, ou premiere partie du Temple couuert, entre le chandelier mystique, à main gauche, vers le midy, & la table des pains de proposition, à main droicte, vers le Nort, où les Prestres Iuifs, à tour de roolle brusloient en sacrifice soir & matin, l'encens, & autres tres-souësues odeurs, mistionnées de plusieurs drogues aromatiques puluerisées. Cet autel comme celuy des holocaustes, signifie le cœur de l'homme de bien, & deuot; le feu, la charité; les parfums, les oraisons & bonnes œuures, & autres plus nobles effects de la charité; sur quoy sainct Augustin dict, parlant de ces deux autels, *chasque Chrestien doit auoir deux autels, l'vn en l'ame, qui est l'autel interieur des parfums, l'autre au corps, representé par celuy des holocaustes, qui estoit en la court.* C'est à dire, il doit auoir la charité en son cœur par amour, & affection, & la monstrer exterieurement, par aumosnes, ieusnes, penitences, & autres bonnes œuures faictes, & employées pour soy, & pour le prochain, à l'honneur de Dieu.

On entroit au temple de Salomon par l'Orient qui estoit la principale porte & le Midy estoit à gauche, à ceux qui entroient.

S. August. serm. 255. *de temp.*

En ce troisiesme quarré, Ioseph le Patriarche, donne à chascun de ses freres, les ayant festoyez, deux habits, & cinq au petit Benjamin, auec trois cens pieces d'argent: mais voyez comment il l'embrasse, & le baise tendrement, larmoyant sur son col! Ce sont les effects de charité, & d'affection fraternelle, commandées par le Sauueur, VESTIR son prochain, & donner à manger; & le baiser a esté tousiours vn signe d'amour, & de paix; & les Chrestiens en l'Eglise naissante s'entrebaisoient en la Communion du corps du Sauueur, auquel signe a esté substituée la paix, que l'on y donne de present.

Ioseph. *Genes.* 45. Baisa Beniamin *Gen* 45. 14 Donna des habits 45. 22. Oeuures de charité *Matt.* 25 35. Le baiser signe d'amour, & de paix. 1. *Cor.* 16. 20. Entre les Chrestiés en la cõmunion. *Tertul. in Apol. Ori. l.* 10. *c.* 16. *in epist. ad Rom.* 5. *Ambr. l.* 1 *de pœnit. c.* 8.

Au quatriesme & dernier quarré le Prince Ionathas, fils du Roy Saul, faict alliance d'vne estroitte amitié auec Dauid, reuenant victorieux de Goliath, & le reuest de ses habits: combien s'aimerent apres, ces deux Princes! ils ont esté faicts du depuis vn exemple d'vne rare, & royale charité; & donné subiect à vn Prouerbe, DAVID & IONATHAS, pour signifier vn pair d'amys de parfaicte amitié.

Ionathas. 1. *Reg.* 18. 2.

Au pied du tableau ce ieune garçon trauerse la Mer, monté sur le dos de ce Dauphin, que vous voyez sautiller d'aise de sa charge & se iouër auec son cheualier sans armes, & le cheualier auec son coursier coronné.

N'y a-il point quelque amitié entre les hommes, & les poissons? Certes on dit que le dauphin ayme l'homme, & qu'il aimoit cest enfant, & que ce poisson a quelque note de raison, recognoissant ceux qui luy font bien, & les aimant; comme vous voyez faire à ces autres petits dauphins, venans au riuage manger à la main de ces filles, & ieunes hommes, qui les caressent de miettes de pain & d'autres presents.

Vn ieune enfant aymé d'vn dauphin. *Plin. l.* 9. *c.* 8.

Le dauphin amateur des hommes. *Plin. l.* 9. *c.* 8.

DES SACREMENS.

CHEF IIII.

Le Docteur.

AV quatriesme chef de la doctrine Chrestienne; declarés moy quelles aydes IESVS-CHRIST a ordonnées en son Eglise, pour gaigner sa grace, & mener vne vie vrayement Chrestienne de Foy, d'Esperance, & de Charité.

Monsieur le Dauphin.

Ce sont les Sacremens, causes, instrumens, & organes de la grace de IESVS-CHRIST, & comme canaux celestes, par lesquels il faict decouler, en l'ame, les ruisseaux du merite infini de sa passion, fontaine inespuisable de tout bien.

Les Sacremens cause de grace.

Le Docteur.

Qu'est-ce que Sacrement?

M. le Dauphin.

C'est vn signe materiel, & visible de la grace diuine, & inuisible, ordonné de Dieu, pour nous sanctifier: ainsi l'eau du Sacrement de Baptesme lauant le corps, signifie, & donne la grace inuisible, nettoyant l'ame, & la rendant saincte.

Que c'est que Sacrement. *Aug. ciu. l.* 10. *c.* 5. 3. *de doctr. Christ. c.* 9

Le Docteur.

Pourquoy le Sacrement est-il composé d'vne chose corporelle, & visible, & d'vne spirituelle, & inuisible?

M. le Dauphin.

C'est afin que l'homme composé de corps, & d'ame, puisse par les marches de sa nature, plus aysément monter à la cognoissance des choses diuines, & par les visibles cognoistre les inuisibles, comme par les creatures il apprend le Createur, & par le corps il cognoit l'ame.

Pourquoy le Sacrement est composé du spirituel, & corporel. *Ambr.* 4. *de sacra. c.* 4. *Aug. ep.* 23. & 19. *contra Faustum c.* 11, 13 & 16 Les choses inuisibles entendues par les visibles. *Rom.* 1. 20

Le Docteur.

Combien y a il de Sacremens en l'Eglise de Dieu?

M. le Dauphin.

Il y en a sept; Le Baptesme, la Confirmation, l'Eucharistie, la Penitence, l'Extreme Onction, l'Ordre, & le Mariage.

Sept Sacremens en l'Eglise Catholique.

Le Docteur.

Qu'est ce que Baptesme?

M. le Dauphin.

C'est le premier, & du tout necessaire Sacrement de la loy de grace, composé d'eau, & des paroles diuines, comme de sa matiere, & de sa forme, & se confere auec l'eau vne fois seulement en ces mots, IE TE BAPTIZE *au nom du* PERE, *& du* FILS, *& du* S. ESPRIT: auec les ceremonies accoustumées de l'Eglise, pour plus grande reuerence du Sacrement, & instruction des fideles.

Le Baptesme, premier Sacremẽt & necessaire *Matt.* 28. 19. *Marc.* 16. 16. *Ioan.* 3. 5. 1. *Pet.* 3. 21. *Tite* 3. 5. *Act.* 2. 38.

Le Docteur.

Quel est l'effect de ce Sacrement?

M. le Dauphin.

C'est de regenerer spirituellement, & remettre tous les pechés, l'originel aux petits enfans, & les actuels encore à ceux qui le reçoiuent en aage de discretion, & nettoyer l'ame de toute

Effects du Baptesme remission des pechez. *Act.* 2. 38. & 8 12. *Rom.* 6. 5.

ordure, l'embellit des dons spirituels, & la rendre aggreable aux yeux de la Majesté diuine, & capable de l'heritage du ciel.

Ephes. 5 26. Coloss. 2 11. Aug. 4 Confess. 4.

Le Docteur.

Qu'est ce que la Confirmation?

M. le Dauphin.

La Confirmation. Matt. 19. 13. Mar. 10. 16. Act. 8. 17. Aug. l. 2. contr. lit. Petil. c. 104

C'est vn Sacrement, que l'Euesque donne auec les paroles sacrées, à ceux qui sont baptizés, les oignant du S. Chresme au front auec le signe de la croix disant : IE TE *marque du signe de la croix, & te confirme du chresme de salut.*

Le Docteur.

Quel est l'effect de ce Sacrement?

M. le Dauphin.

Son effect

C'est d'imprimer vne propre marque en l'ame ineffaçable, & de confirmer, & fortifier la Foy au Chrestien, & luy donner cœur, & force de confesser hardiment le nom de IESVS-CHRIST, & combattre & mourir vaillamment pour luy, si besoin est, & par ce est il appellé Sacrement de CONFIRMATION, & ne se peut reiterer à cause de la marque immortelle qu'il imprime.

Le Docteur.

Que dites vous du Sacrement de l'Autel?

M. le Dauphin.

La Saincte Eucharistie.

C'est le Sacrement des Sacremens, & le plus noble de tous, contenant en soy, non seulemét la grace diuine, comme les autres, mais aussi l'autheur de la grace IESVS CHRIST, le corps duquel, par la vertu de ses toutes puissantes paroles, que le prestre profere sur le pain disant. CECY EST MON CORPS, & sur le vin, CECY EST MON SANG, y est faict present auec son ame, & sa diuinité soubs les especes, & accidens du pain, & du vin. C'est pourquoy il est adoré soubs ces voiles, comme il estoit viuant en ce monde, soubs la figure de son humanité.

Le corps du Sauueur en l'Eucharistie. Matt. 26. 26. Mar. 14. 22. Luc. 22. 19. 1. Cor. 11. 24. & 10. 16.

Le Docteur.

Quels sont ses effects principaux?

M. le Dauphin.

Les effects de la S. Eucharistie. Ioan 6. 51. 57. 58. Rom 8. 11

NOVRRIR & augmenter nostre amour enuers Dieu, qui est la vie de lame, ESTEINDRE le feu de concupiscence de la chair, qui est l'amorce de la mort; VNIR par bienueillance & charité, les Chrestiens entre eux, qui est le lien de perfection; ENGENDRER vn vif desir de la vie eternelle, & vn grand desdain de ceste vie mortelle; en somme DONNER la semence, & fertilité de toutes les plus belles vertus à l'ame, & vn germe de la glorieuse immortalité au corps.

Le Docteur.

Qu'a il encore par dessus les autres?

M. le Dauphin.

Le sacrifice de la Messe. 1. Cor. 10. 21 Heb. 13 10. Aug. ep. 23. l. 20 cõt. Faust. c. 21. l. 9 Confess. c. 12.

C'est que non seulement il est Sacrement, mais de plus oblation & SACRIFICE, qui est celuy qu'on faict en la Saincte Messe. Entant que Sacrement, il profite proprement à celuy qui le prend auec deuë preparation; entant que sacrifice il est vtile à tous ceux, pour lesquels il est offert, bons & mauuais, viuans & trespassés, absens & presens, encor que principalement il profite à ceux qui sont preparés, & qui assistent deuotement à la Messe.

Le Docteur.

Qui est celuy qui offre en chef ce sacrifice, soubs les especes de pain, & de vin?

M. le Dauphin.

Iesus Christ prestre eternellemét. Ps. 109. 4. Gen. 14. 18 Hebr. 7. 1.

C'est IESVS-CHRIST, c'est luy qui offre, & offrira ce sien corps iusques à la fin du monde, pour son Eglise, comme il l'a offert vne fois en la croix en sacrifice sanglant; c'est pourquoy l'escriture dit, qu'il est ETERNELLEMENT *prestre selon l'ordre de* MELCHISEDECH, qui iadis faisoit son sacrifice de pain & de vin en figure de cestuy-cy; où le corps & le sang du Sauueur pain vif, & vray breuuage sont offerts, succedant la verité à la figure ancienne. Et parce que le Sauueur ne conuerse point visiblement en terre, il a ordonné les Euesques, & Prestres visibles pour tenir sa place à l'autel, comme ils la tiennent aux autres fonctions; car ils baptizent, preschent, remettent les pechés, & font les mesmes offices de pasteurs moyens, & visibles, au nom & lieu de IESVS-CHRIST, souuerain Euesque, & pasteur inuisible.

Les Euesques & prestres Lieutenãs du Sauueur. 1. Cor. 3. 5. & 4. 1. 2 Cor. 5. 20. Le Sauueur pasteur souuerain. 1. Pet. c. 5.

Le Docteur.

Ne suffit il pas que IESVS-CHRIST, s'est offert vne fois en la Croix? & n'est ce pas faire iniure à son merite de le reiterer?

M. le Dauphin.

Les sacrifices Anciens finis en la croix. Heb. 10. 14. Difference des sacrifices anciens & de la saincte Eucharistie.

Il suffit voirement pour nostre rachapt, & en ceste qualité on ne le reitere pas, car le Sauueur s'est offert en la croix en sacrifice sanglant, à la semblance des sacrifices sanglans d'Aaron, qui deuoient prendre fin par cestuy-cy, comme tous les sacrifices anciens; le sacrifice qu'il offre en la Messe n'est pas sanglant, mais comme ie viens de dire, selon l'ordre de Melchisedech, sans entremise de mort, & ordonné en memoire de celuy là. C'est pourquoy le Sauueur commanda à ses Apostres de faire ce sacrifice à son imitation & remembrance. Ce n'est pas donc reiterer le sacrifice de la croix, ny luy faire iniure, mais bien le ramenteuoir, & l'honorer, & appliquer son merite aux fideles, par vn sacrifice, où le mesme offrant, à sçauoir IESVS-CHRIST, s'offre, & le mesme corps de nostre redemption est offert.

Le Docteur.

Quelle difference y a-il entre ce sacrifice & les anciens?

M. le Dauphin.

Les anciẽs sacrifices figures. 1. Cor. 10. 6. 11.

Telle qu'entre l'ombre & le corps, la figure & la verité.

Le Docteur.

Exposés cela.

M. le Dauphin.

Le corps du Sauueur immortel. Rom. 6 9. Donné en l'Eucharistie, 1 Cor. 9. 1. & 11 24. Gal 1. 12. L'Eucharistie cõprẽd tous les sacrifices anciẽs S. Aug li. 17 de Ciu. Dei c. 20.

Les anciens sacrifices n'estoient que representations de cestuy-cy, faicts de diuers corps des bestes, & autres choses, corps grossiers, mortels, & corruptibles, & n'auoient de soy aucune vertu de remettre les pechés, ny conferer grace; Cestuy-cy est la verité; est faict d'vn seul corps glorieux, immortel, & incorruptible, pouuant estre en plusieurs lieux en mesme téps; est donné à plusieurs personnes, sans iamais estre consommé, & porte grace & remission des pechés, & seul tient la place de tous les anciens, qui aussi se sont esuanouys, & ont finy, dés qu'il a esté institué, ne plus ne moins que les astres se cachent à la presence du Soleil.

Le Docteur.

La penitence 4 sacrement.

Suit le quatriesme Sacrement qui est la PENITENCE. Qu'en dites vous?

M. le Dauphin.

C'est le remede necessaire à ceux qui sont retombés en peché apres le baptesme, pour estre releués, & gueris, & obtenir remission de leurs fautes & r'entrer en grace auec Dieu. Ce qui se fait par l'entremise du prestre, qui donne l'absolution des pechés au penitent auec ces paroles. *Ie t'absouls de tes pechés au nom du Pere, & du Fils, & du S. Esprit.* C'est la planche qui reste apres le naufrage, pour se ietter au port, & ne perir point du tout.

Le Docteur.

Que faut il faire pour receuoir ce Sacrement, & obtenir ceste absolution, & remission?

M. le Dauphin.

Il faut auoir contrition de ses pechés, c'est à dire, en estre dolent, autant que faire se peut, & former vn propos resolu de n'en commettre plus. Il faut les confesser, non seulement à Dieu, mais aussi en priué au prestre. Et finalement en faire satisfaction, & produire les fruicts dignes de penitence.

Le Docteur.

Qu'est ce que l'extreme Onction?

M. le Dauphin.

C'est le Sacrement, qui se donne au conflit d'vne extreme maladie, en dernier confort de ceste vie mortelle, pour oster les restes des Pechés, pour fortifier le malade, à patiemment endurer les douleurs de la maladie, à vaillamment soustenir & combattre les assauts derniers, tant des malins esprits qui sont alors violens à outrance, que du monde, & de la chair: ou pour recouurer la santé.

Le Docteur.

Que dites vous de L'ORDRE?

M. le Dauphin.

C'est vn Sacrement ordonné de IESVS-CHRIST, pour créer & perpetuer les prestres, & officiers de la maison de Dieu, leur donner grace & vertu, pour le seruice de ses autels, & direction des ames à eux commises.

Le Docteur.

Qu'est ce que MARIAGE?

M. le Dauphin.

C'est vn Sacrement, par lequel l'homme & la femme sont alliés sainctement, & aydés de grace particuliere, pour auoir lignée legitime, & l'instruire Chrestiennement, comme aussi pour euiter l'ordure de lubricité, & incontinẽce, & supporter les charges, & ennuys du mariage.

Le Docteur.

Quelle difference, & quel ordre remarquez vous en ces sacremens?

M. le Dauphin.

C'est que les vns, ne peuuent estre reiterez, comme sont le Baptesme, la Confirmation, & l'Ordre, qui ne se peuuent prendre plus souuẽt, qu'vne fois, les autres se peuuent prendre plusieurs si besoin en est. Item le BAPTESME est comme la generation spirituelle; nous faisant par grace, enfans de IESVS-CHRIST, en son Eglise. La CONFIRMATION, comme l'accroissement d'icelle grace. L'EVCHARISTIE, la viande de ceux, qui sont en grace. LA PENITENCE, le remede des pecheurs, pour les remettre en grace. L'ORDRE, la multiplication spirituelle des officiers de l'Eglise pour la regir; LE MARIAGE, la corporelle des enfans d'icelle; L'extreme ONCTION, est pour la derniere periode de la vie, comme le Baptesme pour le commencement.

Penitẽce. Luc 13.3.5

La penitence, la planche apres le naufrage. Pacian. ep. 1. ad Sympron. Hier. ep. ad Demetriad. Tertull. de Paenit.

Contritiõ douleur de ses pechez. Ioel. 2. 13. Psa. 50. 19 Mat. 26 6 Luc. 7 38. Cõfession 1 Act. 18. 19. Mat. 3. 8. Luc. 3. 9

L'extreme Onction. 5. Sacrement. Mar. 6. 1. Iac. 5. 14.

L'ORDRE. 6 Sacrement. 1. Cor. 4. 1. Ephes. 4. 11 1. Timot. 4 14. & 5. 22 & 2. 1. 6. Aug. l. 2. contra ep. Parm. c. 13

LE MARIAGE 7. Sacrement. Mat. 19. 3. 7 1. Cor. 7 2. Ephes. 5. 31. Cohabitation du mariage. 1. Pet 3. 7.

Oeconomie, & ordre des Sacremẽs. LE BAPTESME la generation spirituelle. LA CONFIRMATION, l'accroissement. L'EVCHARISTIE, la viande, LA PENITENCE, la medecine L'ORDRE, la multiplication. LE MARIAGE, la multiplication corporelle. L'EXTREME Onction la closture de la vie.

L'EXPOSITION DV TABLEAV DES SACREMENS.

Le Docteur.

MOnsieur, declarant ce tableau, vous accomplirés royalement l'exposition de la doctrine des Sacremens.

M. le Dauphin.

I'en suis content, s'il plait ainsi à sa Maiesté.

Le Roy.

Mon fils il me plait, ie vous escoute attentiuement.

M. le Dauphin.

Au corps du tableau est representé le grand chandelier mystique, de fin or massif, en la Loy de Moyse, à sept branches, & autant de lampes, posées au bout des branches, sur des fleurs de lis, l'estoffe, & l'artifice de cest œuure marquẽt l'excellence de noz sacremens, & les sept branches notent le nombre d'iceux, qui est septenaire; car ils sont sept: les lampes signifient en particulier le mesme nombre, & encor la lumiere spirituelle, que nous auons d'vn chascun des Sacremens, qui est la grace de Dieu, vraye lumiere de l'ame, qui se donne par eux; Et ceste plus belle branche du milieu, sortant de la maistresse tige, nous figure nostre grand Sacrement de L'EVCHARISTIE. Quelques Docteurs ont dict que ces chandeliers signifient les sept planetes, les plus nobles estoiles: & la lampe du milieu, le Soleil creé de Dieu, pour la lumiere, & nourriture de ce monde bas, les autres ont dict, auoir esté figurée par iceluy chandelier, l'humanité du Sauueur, par laquelle nous auons les sept dons du S. Esprit, selon le nombre des branches, & des lampes, l'vne & l'autre allegorie peut conuenir aux sept Sacremens; car ils sont nos estoiles mystiques, & nous influent la grace, & la lumiere pour fructifier selon Dieu, & produire œuures de vie, & nous font auoir les dons du S. Esprit.

Au chef du tableau, est representé vn petit arbrisseau, produisant le baume, liqueur tres-precieuse, & de tres-souesue odeur, & de laquelle l'vsage est frequent en la practique de nos Sacremens, & signifie l'onction interieure du sainct Esprit.

La Circoncision, qui est peinte à costé, nous figuroit le baptesme, auquel nous prenons le charactere des enfans de Dieu, comme iadis les Iuifs, en la Circoncision, combien que diuersement.

En l'autre est representée l'onction royale, de laquelle le Prophete Samuel sacra Dauid, en figure de la sacrée, & royale Onction, qui se faict au Sacrement de CONFIRMATION, où le Chrestien est oinct, & sacré Roy spirituel, & fortifié de l'onction interieure des diuines vertus, signifiées par celle de l'huyle materiel, &

Le chandelier mystique de Moyse à sept branches. Exod. 25. 31 32. 33. 34 35 Leu. 24 4 Nu. 8. 2. 3.

Le Sacrement de l'Eucharistie. Le chandelier, les sept planetes. Philon. l. quis heres rer diu. Cle. Alex. Strom 5. L'humanité du Sauueur. Cle. Alex. 5. Strom. S. Greg. s. Ezech. ho. 6. Isych. s. Leuit. 24. Cyrill. 4. s. Ioan 28.

Le baume La Circõcision. Gen. 17. 10 Leuit. 12. 3 Figure baptesme. Tous les peres. L'onction de Dauid. 1 Reg. 16 La Confirmation.

Les Chrestiés, Rois 1. Pet. 2. 9.

par ce les Chrestiens sont appellés Roys, & gent Sancte par S. Pierre, comme il a esté dict.

L'agneau Paschal. Exod. 12. Figure de nostre Eucharistie tous les Docteurs. Con. 1. Nic can. 5. Le corps du Sauueur vrayement viande. Ioan. 6.

L'Agneau Paschal mis en l'autre quarré, signifioit nostre grand Sacrement de L'EVCHARISTIE, ou l'Agneau sans tache, nostre Sauueur, nous est donné en refection celeste, soubs les especes du pain, & du vin, vraye chair, vray pain, vraye boisson, vraye manne, & viatique de nostre pelerinage, au desert de ce monde, pour tirer courageusement à la terre des viuans.

Melchisedech. Gen. 14. Figure du Sauueur. Cle. Alex. Strom 4. 5. Cypr. Ep. 63. Ambros. l. de Abraham Ecce Tu es Sacerdos. & ps. 109.

Le grand Prestre Melchisedech, paré en Pontife, offrant pain & vin en cet autre lieu, fait la figure du Sauueur, instituant le sacrifice de la Messe, où il s'offre soubs les especes de pain, & de vin, comme estant Prestre eternellement sacré, selon l'ordre de Melchisedech: les autres Prestres, qui disent la Messe, sont ses Vicaires, en cest office, comme en l'office de Pasteur, de Docteur, & autres fonctions de son Eglise.

Tob. 8.

Au ieune Tobie, est figuré le Mariage; vous le voyez à genoux auec Sara son espouse, ioignant la couche nuptiale, ayant faict griller le foye du poisson, dont la fumée deuoit chasser le diable meurtrier des sept maris; mais il prie Dieu, à ce qu'auec vne ame chaste, & pure de toute immondicité, ce mariage soit accomply. Alors le mariage estoit seulement vn contract ciuil, il est Sacrement en la loy de grace, beaucoup plus noble, & de plus grande vertu, que n'estoit celuy-là.

Les Leuites portās l'arche d'alliance. Ios. 4. Orig. hom. 13. in Leu. Hesych. Leuit. 25.

Ces Leuites, qui portent l'arche d'alliance, sont la figure de l'Ordre, cinquiesme Sacrement, par lequel les Prestres, & autres Officiers de la maison de Dieu, sont creés pour porter les charges du Sanctuaire de Dieu, & vacquer au salut de son peuple.

Iob. 1. 5. Bern ser 3 de assump. B. Mariæ. S. Magdeleine.

Le bon Iob plein de playes, d'angoisse, & de patience, est assis sur la couche de ce fumier, & fait la figure de penitence, sixiesme Sacrement. S. Magdeleine oignant le chef du Sauueur, tenant vn vase d'oignement precieux en sa main pour la sepulture d'iceluy Sauueur, nous donne la figure du Sacrement de l'extreme & derniere onction.

Le dauphin se plait à la musique. Plin. l. 9. c. 8.

Au pied du tableau, les dauphins fort amoureux de musique, accourent à grandes flottes au concert, qui se fait au riuage, auec vne tres belle harmonie, si le peintre l'eut sceu figurer, & nous la faire ouyr, nos oreilles y auroyent leur part.

DES VERTVS ET DONS DV SAINCT ESPRIT.

CHEF. V.

Le Docteur.

Les vertus effects de la grace. Ephes. 4. 8. Iac. 1. 17.

S'Enfuit selon vostre ordre, le cinquiesme chef, de la doctrine Chrestienne, qui est des vertus effects de la grace diuine, comme vous auez dit: il faut donc declarer pourquoy nous est donnée la vertu.

M. le Dauphin.

Fuir le mal, & faire le bien, parties de la iustice Chrestienne.

Pour euiter le mal, & faire le bien, qui sont les parties de la iustice Chrestienne.

Le Docteur.

Quel mal entendez vous?

M. le Dauphin.

Psal. 36. 27. 1 Pet. 3. 11. Le peché vray mal, & cause de la mort. Ezech. 18. 4 & 20. Rom. 5. 12. & 6. 23. Luc. 2. 15.

Le peché, vray mal de nostre vie, car il cause la mort eternelle à l'ame, & au corps, extreme mal de l'homme.

Le Docteur.

Et par le bien?

M. le Dauphin.

Par le bien, i'entens les bonnes œuures.

Le Docteur.

Qu'est-ce que vertu?

M. le Dauphin.

Que c'est que vertu. Luc. 4. 7. 1. Pet. 5. 8. Rom. 6.

C'est vne qualité, par laquelle nous sommes dressez, & fortifiez à combattre le mal, & à faire le bien; Ainsi par la Chasteté, nous resistons aux appetits de la chair, & en emportons la victoire, & viuons chastement.

Le Docteur.

Combien y a-il de vertus?

M. le Dauphin.

Trois vertus Theologales.

Il y en a plusieurs: les trois maistresses sont celles que l'on appelle Theologales, dont a esté parlé cy dessus, LA FOY, L'ESPERANCE, & la CHARITE', ainsi appellées parce qu'elles concernent immediatement l'honneur de Dieu nommé Θεός THEOS en Grec; Par la FOY nous croyons en luy, ainsi que i'ay ia dit, & combattons l'infidelité; par L'ESPERANCE nous nous confions en luy, contre la defiance; & par la CHARITE' nous l'aymons, & combattons l'ingratitude.

Θεός, Dieu.

Le Docteur.

Qui sont les autres?

M. le Dauphin.

Vertus Cardinales. S. Ambro. in Cap. 6. Luc. lib. 1. offic. c. 24. Prosper l. 3 de vita cõ temp. c. 18.

Ce sont celles que l'on appelle CARDINALES, c'est à dire principales entre les morales, & ciuiles, parce que d'icelles, comme racines maistresses, surgeonnent plusieurs autres vertus, & d'icelles viennent les bonnes œuures de la vie humaine.

Le Docteur.

Combien sont elles?

M. le Dauphin.

Quatre vertus Cardinales. Prudence, Iustice, Tẽperãce Force Figurées par les quatre fleuues du Paradis, S. Aug. l. 2 de Genes. cont. Manich. c. 10. S. Ambro. l. de parad. c. 3.

Quatre, figurées par les quatre fleuues du Paradis terrestre, comme obserue S. Augustin, noble char de l'ame, qui nous porte au ciel, ce sont Prudence, Iustice, Temperance, & Force. La PRVDENCE nous monstre ce qu'il nous faut desirer & fuir, & nous fait sagement pouruoir au futur, & bien conduire nos actions; La IVSTICE nous donne loy de rendre à chascun le sien; La TEMPERANCE met la bride à nos appetits; La FORCE nous donne courage contre les perils, & difficultés, lesquelles il faut combattre pour le seruice de Dieu, des Roys, & souuerains Princes, & du public.

La prudence. S. Aug. li. de lib. arb. c. 13. & de mor. eccl. cath. c. 15. La iustice idem. La tẽperãce idem. La force idem.

Le Docteur.

Qui sont les vertus propres des Roys, Princes, & Potentats?

M. le Dauphin.

La vertu des Roys & Potẽtats La sagesse Her. 23. 5.

La SAGESSE, qui fait qu'ils cõmandent bien, L'HVMILITE', qui les rend admirables; La LIBERALITE', qui les fait aggreables aux amis; La VAILLANCE, qui les fait redoutables aux ennemis, La CLEMENCE, par laquelle ils sont semblables à Dieu; La CHASTETE', qui les benit, &

Sap.6.26. Eccl.10.3. La liberalité. 1. Reg.30.24. La vaillãce. 1.Reg.12.11. La clemence. Mat.5.45 Eccl.10.7. La chasteté. 2.Re 12 11 3.Reg.11.12. Eccl.19.2. La pieté. Deu.17.18. Eccl.10.8. Grands vices, l'impieté, l'opiniastreté. 3.Reg.12.10. Les dons & vertus du sainct Esprit. Isai.11 2. Les dons du sainct Esprit. Les effects des dõs du S.Esprit. De la sagesse. De l'entẽdement Du cõseil. De la force. De la science. De la pieté. De la crainte de Dieu.

fait prosperer leur domaine, & leur race; & sur toutes la PIETÉ, qui les fait regner en paix sur la terre, & gaigner la coronne de gloire au ciel.

Le Docteur.

Quels sont leurs plus grands vices?

M. le Dauphin.

L'IMPIETÉ qui renuerse leurs estats, & L'OPINIASTRETÉ qui les garde de prendre bon cõseil, pour se sagement gouuerner, & en paix, & en guerre.

Le Docteur.

Qui sont les dons du S. Esprit, & à quels vsages sont ils donnés?

M. le Dauphin.

Ce sont des qualités celestes, & de haut lustre pour fuir le peché, ayder, & fortifier les susdictes vertus.

Le Docteur.

Recités les.

M. le Dauphin.

Sagesse, Entendement, Conseil, Force, Sciẽce, Pieté; & Crainte de Dieu.

Le Docteur.

Quel est l'effect de chasqu'vne?

M. le Dauphin.

La SAGESSE comme vne prudence plus releuée, dispose d'vne celeste maniere, toutes nos actions, & nostre vie, à la gloire de Dieu, nostre derniere fin; L'ENTENDEMENT nous esleue, pour bien contempler, & penetrer les mysteres de la Foy; le CONSEIL nous aduise singulierement des finesses secrettes du diable; la FORCE nous encourage à mettre vaillamment en execution ce qu'il conuient faire; la SCIENCE nous enseigne clairement la volonté de Dieu; la PIETÉ asseure & renforce nostre deuotion, & affection enuers Dieu; la CRAINTE met vne forte bride à la concupiscence, contre le peché.

L'EXPOSITION DV TABLEAV DES VERTVS.

Le Docteur.

MOnsieur, vous vous estes tres-bien acquitté des expositions des precedents tableaux, cela me faict desirer, que vous faciés le semblable de celuy des Vertus, que vous aués accoustumé de dire estre le chemin du Paradis.

M. le Dauphin.

La grace de Dieu fait les Saincts. Est la mere & la nourrice des vertus Pandore tous dõs. Pandore payenne voy Iren l.1.c.19 & Hes. opera & dies. Tert. d. coron. mil. c.7.

Ie ne refuse point à faire ce que demandés. Ceste Dame de rare beauté, qui est au milieu du tableau, fort richement habillée, represente la grace de Dieu, que tous les Saincts admirent sur le ciel, comme vous voyés, parce qu'ils sçauent, que par elle Dieu les a faicts Saincts en terre, & coronnés de gloire là sus. Elle porte en sa main vn vase d'or, plein de toutes sortes de biens spirituels, d'autant que la grace de Dieu est la mere, la nourrice, & la gardienne de toutes les vertus, & presens surnaturels de l'ame, & partant peut estre appellée PANDORE, non la fabuleuse fille de Vulcan, qui porta & espandit toute sorte de maux sur les hommes; mais la vraye, & la celeste donnée de Dieu, & cause de tout bien.

Nul sacrifice sans sel. Leuit.2.13 Le sel la grace de Dieu. Orig. in Ezech.6 S.Hier.l.b.c.16. Bas. reg. ibi. 266. Employé au baptesme. Raban. Archiep. Mogunt.l. instit. Ecc. c.27. Vos estis sal terræ, Mat 5 13 Le sel chasse les serpens, &c Plin.l.31.c 9.

Au front du tableau sont posés deux petits Anges, tenans vne coquille de Nacre, fort precieuse pleine de sel, qui est la poincte, & l'appetit de toutes les vertus & belles actions, & partant Dieu commandoit en l'ancienne loy, qu'en tous les sacrifices y eust du sel. Le sel aussi signifie la mesme grace de Dieu, de laquelle faut que toutes les ames iustes, leurs vertus, & actions soyent assaisonnées; & comme le sel chasse les serpens, & la vermine, & guerit la morsure des scorpions, & autres bestes venimeuses, ainsi la grace de Dieu chasse de nous les pechés, & guerit nos blessures spirituelles faictes par le diable, scorpion & serpent infernal: & sur telles significations est fondé l'vsage du sel aux ceremonies tant du baptesme, que des autres cultes Ecclesiastiques. Les Apostres ont esté appellés le sel de la terre, parce qu'ils enseignoient la doctrine celeste, qui garde de corruption les ames, comme le sel garde les corps.

La prudẽce Royne des vertus Arist. S. Aug. Estote prudentes sicut serpentes. Matt 10. 16 Theop. S. Hier. 5. Aug qu.8. ex Matheo. La iustice. La balãce note de iustice. Cle. Alex exhort. ad gentes. Ly. ra. Isa 40 Le glaiue marque iustice. Gen.3 24. Rupe. 4. Genes 2. La force signifiée par la colomne. Orig f. Leuit hom.4 & 8 exod. Hom. 9. L'Eglise colomne de verité. 1.Timo.3.

Ez autres quarrés se voyent les quatre vertus Cardinales, & maistresses, la Prudence, la Iustice, la Force, & la Temperance, atourées de leurs propres marques, & habits.

La PRVDENCE Royne des Vertus tient le haut bout au costé droict, ayant vn miroir esleué, pour signifier qu'elle regarde & preuoit ses affaires, pour sagement ordonner; elle a des serpens en sa droicte, qui sont marques de sa nature, & par ce le Sauueur nous aduertit d'estre *prudens comme serpens, & simples comme les colombes.* La sagesse du serpent consiste en cela, que pour sauuer sa teste, il hazarde tout le corps, & nous enseigne que pour sauuer nostre ame, principale & celeste partie de nostre Tout, il faut tout abandonner.

La Iustice est dessous la prudence, tenant sa balãce d'vne main, & vn glaiue de l'autre, notes qui enseignent, que ceste vertu distribue à chascun ce qui luy est deu par iuste mesure, & punit sans espargne les delinquants; car comme la balance examine les poids, & les reduit à l'esgalité, ainsi la Iustice pese le bien & le mal, & donne esgale recompense ou peine, & partant la balance en la saincte Escriture est marque de iustice, & peser c'est examiner pour faire iustice; le glaiue est aussi marque de iustice, ainsi fut mis l'Ange au Paradis terrestre, auec vn glaiue de feu, en signe de la iustice faicte, & à faire du peché d'Adam chassé du Paradis.

La FORCE est la troisiesme, tenant vne colomne en sa droicte son Hieroglyphe. Car la colomne qui communément est employée à soustenir les charges des bastimens signifie la force, c'est pourquoy Salomon comme il a esté dict appelle les deux colomnes du temple IACHIN & BOOS, *fermeté & force*, & l'Eglise de Dieu est appellée colomne, à raison de la force, & fermeté contre les efforts du monde, du diable & de la chair.

La Temperance.

La TEMPERANCE est la quatriesme, face à face de la Iustice, versant du vin dans vne couppe à petits traicts, pour enseigner qu'il faut garder la sobrieté au boire & au manger, & aux autres seruices du corps, les reglant tous par la loy de temperance.

Ces Dauphins, qui sont au pied du tableau

Si les poissons boiuent.

semblent aualler à gros traicts l'eau salée, mais ils la reiettent, & n'en boiuent point, non plus que les autres poissons, se seruans de cest element, comme les animaux de la terre, se seruẽt de l'air, sans en prendre, ny leur aliment, ny leur boisson, d'où nous apprenons de ne boire point les eaux de la mer de ce monde, c'est à dire, de ne mettre point nostre affection aux biens de la terre, ny aualler comme viandes solides, les richesses mondaines amerement cuisantes, tousiours coulantes & perissables, pour en nourrir nos ames creées à la viande de la felicité, qui est Dieu mesme, de peur qu'elles ne nous fassent mourir; mais en vsions discretement, pour faire nostre chemin, comme ceux qui font voile sur mer, vsans de ces eaux pour en estre portés sans les boire.

DES BONNES ET MAVVAISES OEVVRES.

CHEF VI.

Le Docteur.

LE traicté des bonnes, & mauuaises œuures, fait la sixiesme partie de la Doctrine Chrestienne: Dites moy doncques en premier lieu, qui sont les bonnes œuures.

M. le Dauphin.

Ce sont les effects, & fruicts des vertus, comme i'ay dit; car ce qu'on fait selon la Loy, & regle de quelque vertu, c'est l'œuure, & l'effect d'icelle, comme le fruict est l'effect de son arbre.

Le Docteur.

Qui sont les principales especes des bonnes œuures?

M. le Dauphin.

Vie sobre *Tit.2.12.*

Ce sont celles, par qui on mene en ce monde *vne vie sobre, iuste & saincte*, & fait on progrés en la perfection Chrestienne, entre lesquelles, l'oraison, le ieusne, & l'aumosne, fruicts de Iustice, de Temperance, & de Charité, tiennent le premier rang.

Vtilités des bõnes œuures. *2. Reg. 12. 14. Psal 105. 30. Isa.19 22. Ier.42.10*

Le Docteur.

Quelle est l'vtilité de ces bonnes œuures?

M. le Dauphin.

Fortifient la vocatiõ *2. Pet.1,10* La promesse diuine. *Mat.5.12 & 10. 42. & 25 34. Rom.2, 6. 1 Cor. 15. 58. 2. Tim.4.8 Heb 6.10 & 10. 35. & 11. 26. Iac.1. 24. Apo. 20.7*

C'est qu'elles appaisent l'ire de Dieu, accroissent sa grace, fortifient les vertus, dont elles naissent, affermissent l'homme Chrestien en sa vocation, & portent en main la promesse de la vie eternelle, cõme salaires à elles deus, car elle est promise de Dieu pour recompense à ceux qui feront des bonnes œuures.

Le Docteur.

Qu'est-ce qu'ORAISON?

M. le Dauphin.

L'oraison. *Matt.6.5. & 18 19. Mar. 11. 24.*

C'est vne eleuation d'esprit faite à Dieu, par laquelle nous parlons à son oreille, luy demandans en toute humilité, quelque chose vtile pour nostre salut, ou celuy d'autruy, ou secours en quelque necessité, ou luy rendons graces, & loüons sa Maiesté.

Le Docteur.

Qu'est-ce que le IEVSNE?

M. le Dauphin.

Le prenant en general, c'est vn chastiment du corps, entreprins pour le rendre souple à l'Esprit, & plus habile à seruir Dieu. En special, c'est vne abstinence de chair, & autres certaines viandes, à certain temps, ne faisant qu'vn repas le iour, selon l'vsage, & coustume de l'Eglise saincte.

Luc 21. 2. & 18,1. & 22.40. Ioa.16. 23 Act.4 24. Rom.8 26 Iac 1.6 & 4 3. & 15.13. Ieusne en general. *Esther.4.3 Isa.22.12. Ioel.2, 12. Mat. 17. 21. Luc.2. 37. 1.Cor. 7. 5. 2 Cor.6 5. & 11. 27.* Ieusne en special. *Iren. apud Euseb. li 5. c. 24. Ori. hom. 10. in Leui. Cyril. Catech.18 Nazi. or. in S.Lauacrũ. Aug. ep. 118. & 119 l. quadraginta l. omnes dies l. prouinciar. cod. de feriis.*

Le Docteur.

Qu'est-ce que l'Aumosne?

M. le Dauphin.

L'aumosne. *Tob. 12.9. & 14. 12. Matt 6.3. Luc.3 11.*

C'est vn bienfaict, & vn secours, qu'on dõne pour Dieu, de bonne affection, & de ses facultés, pour soulager la misere d'autruy.

Le Docteur.

Qui sont les œuures de misericorde?

M. le Dauphin.

Ce sont les plus notables aumosnes, diuisées en deux genres; les vnes regardent le corps, & les autres l'esprit, & sont sept de chasque sorte.

Le Docteur.

Quelles sont les premieres, c'est à dire, qui touchent le corps?

Monsieur le Dauphin.

Oeuures de misericorde. Corporelles. *Mat.25. 35. 42. 1.Cor.16.1 Iac. 2, 15. Tob.4. 17. Tob.1. 21. & 2 4.9. 10.*

Ce sont celles, qu'on appelle, OEVVRES *de misericorde corporelles*, & sont sept, REPAISTRE ceux qui ont faim; DONNER à boire à ceux qui ont soif; VESTIR les nuds; RACHEPTER les prisonniers; VISITER les malades; LOGER les pelerins; ENSEVELIR les morts.

Le Docteur.

Quelles sont les spirituelles?

M. le Dauphin.

Spirituelles. *Matt. 18. 15 Gal 6.1 1. Cor. 4. 12. 21. Tob 4 18.*

CORRIGER les defaillans, ENSEIGNER les ignorans; DONNER bon conseil aux doubteux; PRIER pour les viuans, & trespassés. CONSOLER les desolés. PARDONNER les offenses à ses ennemys. SVPPORTER patiemment les iniures.

Le Docteur.

Vous auez dict des bonnes œuures; qui sont les mauuaises?

M. le Dauphin.

Mauuaises œuures, c'est à dire pechez.

Ce sont les effects des vices, mauuais fruicts, sortans de mauuais arbres, ce sont les pechez.

Le Docteur.

Combien y a-il de sortes de vices, & de pechez?

M. le Dauphin.

Autant qu'il y a de qualités opposées aux vertus, & d'œuures mauuaises opposées aux bonnes. En ceste maniere L'INFIDELITÉ, le DESESPOIR, la HAYNE, sont vices opposés aux trois vertus Theologales, LA FOY, L'ESPERANCE, & la CHARITÉ: LA FOLIE, la LASCHETÉ, L'INIVSTICE, L'INTEMPERANCE, aux quatre Cardinales la PRVDENCE, la IVSTICE, la FORCE, la TEMPERANCE, & ainsi des autres. Or de ces vices, comme racines pourries & infectes, prouiennent les mauuaises œuures, & pechés, tout ainsi que les bonnes prouiennent des vertus.

Le Docteur.

Combien y a-il de genres de pechés?

M. le Dauphin.

Plusieurs, il y a le peché ORIGINEL, le peché ACTVEL, & cestuy-cy est diuisé en plusieurs autres branches.

Le Docteur.

Qu'est-ce que le peché originel?

M. le Dauphin.

Peché originel. Iob 15. 14. Psal 50 7. Rom. 3 9. & 5. 12. & 17. & 7. 17. Gal 5. 17. Ephes. 2. 3.

Le peché ORIGINEL, est vn effect de l'œuure, & faute d'Adam, c'est la tache que tous les enfans, à raison de ceste faute, portent du ventre de leur mere, & naissent viciés & souillés en leur origine, & source, & priués de l'esperance, de la beatitude eternelle, s'ils meurent sans en estre laués par le Baptesme.

Le Docteur.

Qu'est-ce que le peché actuel?

M. le Dauphin.

[P]. actuel.

C'est celuy qui se commet volontairement par l'acte peruers de la personne qui peche.

Le Docteur.

Vous dites qu'il est diuisé en plusieurs sortes.

M. le Dauphin.

[P]eché veniel, & mortel. [1.] Ioan. 1 8 & 5. 16. [.] B rnar. [d]e precepto & dispens. 14.

Aussi est-il: car les vns sont appellés VENIELS, les autres MORTELS. Quelques vns Capitaux; autres contre le S. Esprit; autres qui crient vengeance au ciel.

Le Docteur.

Qui est le peché VENIEL?

M. le Dauphin.

[L]e veniel. [P]arole oiseuse. [M]att. 12. 6. [P]sa 5 6.

C'est vn peché leger & facilement pardonnable, ne faisant pas l'homme ennemy de Dieu, comme seroit vne parolle oiseuse, que toutesfois on doit diligemment fuir.

Le Docteur.

Qui est le mortel?

M. le Dauphin.

[L]e mortel. [L]a grace [v]ie de l'ame. [I]oan. 1. 4. & 3. 36. & 5. 24. & 6. 53 [R]om 5. 10 & 6 22. & 23.

C'est vn acte qui donne contre l'expres commandement de Dieu, de son Eglise, en matiere importante, & chasse de nous la grace diuine, vie de nostre ame, & nous rend subiects aux prises de la mort eternelle, & par ce est appellé peché mortel.

Le Docteur.

Qui sont les pechés Capitaux, qu'on appelle mortels?

M. le Dauphin.

Ce sont pechés actuels, qui pour estre chefs, & sources de plusieurs autres, sont propremét appellés CAPITAVX: Et parce qu'en ceste qualité ils sont griefs, & le plus souuent mortels, c'est pourquoy on les nomme singulierement mortels. *Le Docteur.*

Qui sont-ils?

M. le Dauphin.

Ce sont, L'ORGVEIL, l'auarice, la luxure, le courroux, la gourmandise, l'enuie, & la paresse, d'vn chascun desquels prouiennent des actes propres, qui sont, s'exalter, desrobber, paillarder, & les autres: ces vices, & ces actes sont opposez à autant de vertus, & de bonnes œuures, à sçauoir à L'HVMILITE', LIBERALITE', CHASTETE', PATIENCE, SOBRIETE', CHARITE', DILIGENCE. & à leurs actes, s'humilier, donner l'aumosne, viure chastement, & le reste.

Le Docteur.

Comment peut on euiter ces pechés?

M. le Dauphin.

Cooperer à la grace de Dieu. Mar. 16. 20. Rom. 8. 28

En cooperant à la grace de Dieu, & contribuant nostre effort à l'aide qu'il nous donne à bien faire. Item si nous mettons en practique les vertus contraires. Et finalement si nous considerons attentiuement la laideur, & bassesse de ces pechés, & les maux qu'ils trainent en queüe.

1. Cor. 16. 16. Phil. 2. 25. 3. Ioan. 8. Iac. 2. 22.

Le Docteur.

Qui sont les pechés contre le S. Esprit?

Monsieur le Dauphin.

Les pechés contre le S. Esprit. Mat. 12. 32 Mar 3. 29 1. Tim. 1. 13.

Ceux qu'on commet de gayeté de cœur, par vne affectée malice, qui tres-difficilement sont pardonnés pour estre de fortes barrieres opposées à la grace, & misericorde de Dieu: tels estoient les pechez des Scribes, & Pharisiens, quand ils calomnioient les œuures du Sauueur; disant qu'il chassoit les diables en vertu de Beelzebub, qui estoit vne pure malignité attribuant les œuures de Dieu à la puissance du Diable.

Le Docteur.

Qui sont ces pechés?

M. le Dauphin.

Pechés contre le S. Esprit. Iocl. 1. 13. Luc 7. 8. & 13 5. Rom. 2. 4. Gen. 4. 13. Iere. 2. 25. & 13. 12. Ephes 4. 17. Matt. 12. 24. Iob. 21 14. Phil. 1 17

Ce sont, PRESVMER d'estre sauué sans merite, ou d'auoir impunité du peché. DESESPERER de la misericorde de Dieu, contraire du precedent peché; IMPVGNER à escient la verité cogneuë, comme faisoient les Pharisiens, ainsi que ie viens de dire, & comme font encores les Heresiarques & plusieurs heretiques; ENVIER les graces d'autruy; OBSTINE'MENT perseuerer en son vice; MOVRIR en impenitence finale de ses pechés. *Le Docteur.*

Combien y a il de pechés, qui crient vengeance deuant Dieu?

M. le Dauphin.

Les pechés criãs vẽgeance au ciel. Gen. 4. 10 & 18 20. Exod. 22. 21. Deut. 24 10. Iac 5. 4. Tob 4 15.

Il y en a quatre, L'HOMICIDE volontaire; PECHE' de la chair contre nature; OPPRESSION des pauures; la FRAVDE faicte aux ouuriers, sur leur salaire, pechés que Dieu ne laisse iamais, ou fort rarement impunis non pas mesme en ce mõde.

Le Docteur.

Qui sont les enseignemens qu'on nomme BEATITVDES?

M. le Dauphin.

Les beatitudes. Mat. 5. 1. Folie du monde. 1. Cor. 1. 19 & 2. 4. Iac 3. 13.

Ce sont des maximes & promesses données en la haute eschole de nostre Seigneur, pour faire de grandes œuures, & de beaux exploits de Chrestien, qui neantmoins sont paradoxes au fol iugement du monde.

Le Docteur.

Recités les?

M. le Dauphin.

Les 8. beatitudes. Matth. 5.

1. Bien-heureux *sont les pauures* D'ESPRIT, *car le royaume des cieux est à eux.* — Les pauures d'esprit
2. Bien-heureux *les* DEBONNAIRES, *car ils possederont la terre.* — Les debõnaires.
3. Bien-heureux *ceux qui* PLEVRENT, *car ils seront consolez.* — Les penitens.
4. Bien-heureux *ceux qui ont* FAIM & SOIF *de iustice, car ils seront saoulez.* — Les amateurs de iustice.
5. Bien-heureux *sont les* MISERICORDIEVX, *car ils obtiendront misericorde.* — Les misericordieux.
6. Bien-heureux *sont ceux, qui ont le* COEVR NET, *car ils verront Dieu.* — Les cœurs mondes.
7. Bien-heureux *sont les* PACIFIQVES, *car ils seront appellez enfans de Dieu.* — Les pacifiques.
8. Bien-heureux *sont ceux qui souffrent* PERSEQVVTION *pour l'amour de la iustice, car le royaume des cieux est à eux.* — Les persecutez,

Le Docteur.

Pourquoy ces beaux enseignemens sont appellés beatitudes?

M. le Dauphin.

Parce que chascun d'iceux commence par

le mot, BIEN HEVREVX, & porte à la fin quelque promesse de felicité, & salaire de beatitude.

Le Docteur.

Que nous enseignent ils?

M. le Dauphin.

Difference du iugement de Dieu & du monde. Isa.55.8. Ioan.16.20. Sap.5.4.

La difference qu'il y a entre le iugement de Dieu, & celuy du monde. Dieu prononce bienheureux les PAVVRES, les AFFLIGEZ, les PERSECVTEZ, & les autres; & le monde croit qu'ils sont miserables. Ils nous enseignent aussi de mettre nostre amour en Chrestiens magnanimes aux grandes vertus, & faire cas des belles œuures, & des choses nobles selon Dieu, quoy que difficiles & ardues, & mespriser les vanités mondaines, quoy que specieuses & illustres deuant les yeux des mondains.

L'EXPOSITION DV TABLEAV DES BONNES OEVVRES.

Le Docteur.

C'Est le tableau des bonnes œuures.

M. le Dauphin.

Tobie note de charité & de bonnes œuures. Tob. 60. c 3 4. Tob 8 3. Tob.11.13.

C'est il; voyla au corps du tableau l'Ange Raphael fidele guide de Tobie le ieune, qui fait plusieurs bons offices de charité; Il le garentit du danger du monstre marin, qui bée au riuage pour le deuorer; Il chasse le diable Asmodée, qui auoit estouffé sept maris, en la nuict de leurs nopces; Il rend la vie au bon vieillard Tobie, & ce bon vieillard met en terre vn corps, qui sont autant de bonnes œuures, & fruicts des vertus employées pour le corps, & bien, du prochain.

Ce Cardinal, qui tient au front du tableau vn enfant entre ses bras, vous sçauez qu'il represente ce grand François de Ioyeuse, souuerain Legat du S. Pere tres-honoré parrin du Dauphin de France, en la ceremonie de son baptesme, & fait en cest office vne œuure de charité royalement paternelle, & paternellement royale. Et le Dauphin s'en souuiendra à iamais: le cierge allumé, que le Dauphin tient en sa main, & l'autre qui luit en cest autre endroit, est vne note de l'exemple que celuy qui a esté mis au roole des enfans de Dieu, & faict disciple de Iesus Christ au baptesme, doit donner par ses bonnes œuures, selon que le Sauueur dit, QVE VOSTRE *lumiere luyse deuant les hommes, afin que voyans vos bõnes œuures ils glorifient vostre Pere, qui est és cieux.*

Sic luceat lux vestra. Mat.5.16 Apoc.1.12 Septē candelabra. Apoc. 8. candelabrum opus bonum. S.Aug.ho. 2 sup. Ap. Rich à S. Vict. de somnio Nabuch. 24.

Au premier costé du tableau sont graués les sept chandeliers auec les lampes esclairãtes, que S. Iean descrit en son Apocalypse: Item les sept prestres reuestus de leur Ephod, & habit sacerdotal, faisant chascun sonner sa trompette: & tant les chandeliers, que les trompettes, marquent les 7. œuures de misericorde spirituelles, ENSEIGNER, CORRIGER, CONSOLER, CONSEILLER, SVPPORTER, ENDVRER, & PRIER. Sept sortes d'actes, qui luysent aux yeux, & sonnent aux oreilles de Dieu, & des hommes, comme flambeaux & clairons spirituels, & sont de grãd prix deuant Dieu.

Apoc.1.16 Stella virtutes morales bene operantes. S. Ambr. de Ioseph. S. Hiero. in Isaia 14 Septem lampades. Apoc.4.5.

A mesme fin tend ceste autre figure monstrant IESVS CHRIST, qui tient en main vn globe celeste marqué des sept belles estoiles, dont parle S. Iean en sa reuelation; Ce sont les sept sortes susdictes d'œuures spirituelles, & vrayement celestes.

Lumiere des bõnes œuures. S Greg. mor 30.c. 33.& ho. 5 & 12. in Ezech. 15. Les sept vaches. Gen. 41.2. Bonnes & parfaictes œuures. S. Greg. in 1 Reg 5.& 2.mor. 25. Les sept espics chargés. Genes. 41. Les vertus vnies en charités. Rup. 8. in 41.Gen. Ioseph figure de IESVS. Tert.adu. Iud. Orig. hom.1. in Exod. S. Ambro.de Ioseph. 12. S.Chrys.in Gen.ho.61

En cet autre costé sont marquées les sept sortes d'œuures corporelles, ALIMENTER, DONNER A BOIRE, VESTIR, ENSEVELIR, HEBERGER, VISITER, & RACHETER, & à ceste fin est peint en cest endroit IESVS CHRIST, assis en son throne, autour duquel sont sept lampes ardentes, notes des bonnes œuures corporelles; en vn autre endroit, les sept vaches grasses, & en vn autre, les sept espics chargés de bon grain, que le Roy Pharaon vit en songe, & que Ioseph ieune homme alors luy exposa, & par sa prudence prepara les moyens necessaires contre la future famine de l'Egypte, & se gaigna le nom de SAVVEVR en figure du vray Sauueur qui deuoit apres venir pour secourir nostre disette, nous apportant l'abondance & delicatesse du vray froment de son precieux corps, & de son S. Euangile.

Les mariniers appellent les Dauphins Simons. Plin.l. 9. c.8.

Au pied du tableau, ie vois vn beau Dauphin sillonnant les ondes, suiuy d'vne grande flotte d'autres Dauphins, qui ne veulent point entrer aux filets, d'autres qui sautillent iusques aux masts, d'autres qui viennent au riuage estans appellés par leur nom, SIMON, & tous s'esiouyssent en ce grand Element, figure du baptesme Chrestien, porte de nostre bon-heur en l'Eglise.

DES QVATRE CHOSES DERNIERES DE L'HOMME.

CHEF VII.

Le Docteur.

Les choses dernieres. Deut.32. 22. Eccl.7. 40

RESte le dernier chef de la doctrine Chrestienne, qui est des quatre choses dernieres de l'homme, qui sont elles?

M. le Dauphin.

Ce sont la Mort, le Iugement, l'Enfer, & le Paradis.

Le Docteur.

Pourquoy sont elles appellées dernieres?

M. le Dauphin.

Parce qu'il n'y a rien au delà, ny en ce monde, ny en l'autre.

Le Docteur.

De quoy sert leur cognoissance & consideration?

M. le Dauphin.

D'vne forte bride, pour s'abstenir du peché, & d'vn poignant esguillon pour se picquer à bien faire, si on les apprehende bien; Et c'est ce que dit le Sage, SOVVIENNE *toy des choses dernieres, & tu ne pecheras* IAMAIS.

Le Docteur.

La consideration des choses dernieres, bride du peché. Vanité de la vie. Eccl 1. & c.2.2. Iac. 4.9.

Declarez moy le sens de ce conseil.

M. le Dauphin.

Par ce qu'en meditant ces choses, & les mettant auec vne attention deuant les yeux de l'esprit, elles nous font veoir la vanité de ceste vie, & l'estat de l'autre, & le danger, qu'il y a d'offenser Dieu, & ne prouuoir à ses affaires en saison.

Impru-dence. Mat. 6. 19. Luc. 16. 6. Iean 9. 4. La mort. Rien de ce mõde. Rom. 2. 6. 1. Cor. 5. 15. Apoc. 14. 13.

Le Docteur.

Exposés cela en chascune d'icelles.

M. le Dauphin.

La meditation de la mort nous enseigne, que nous mourons en viuant, & marchons à la fosse, à chasque pas; que tous les honneurs & plaisirs mondains prennent fin en elle; que nous n'emporterons de ce monde que le bien & le mal que nous y aurons fait; qu'elle est la porte de la felicité, si elle est close en la grace de Dieu; ou de l'Enfer, si elle est mauuaise, & accompagnée de peché mortel; Et toutes ces considerations nous esmeuuent à faire du bien, & fuir le mal, afin que nostre issuë de ce monde nous soit vne porte au Royaume des cieux.

Le Docteur.

Il faut donc bien viure, & s'abstenir de peché, pour se bien preparer à telle issuë.

M. le Dauphin.

C'est la conclusion qu'il faut faire en meditant la mort.

Le Docteur.

Quelle vtilité nous apporte la memoire du iugement?

M. le Dauphin.

Le iugement. Eccl. 12. 14. & 11. 9. 1. Cor. 4. 4. Sophon. 1. 14.

Elle nous met en face le rigoureux examen, qu'il conuient subir à chasque mortel, incontinent apres sa mort, en priué à huys clos, & encor en pleine audiance, publiquement au dernier iour du monde, auquel en l'assemblée generale des Anges, & des hommes, toutes les actions, paroles, & pensées d'vn chascun seront mises a l'essay, en balance, & en compte public, pour estre alloüées, ou reiectées, salariées, ou chastiées eternellement deuant tout l'vniuers. De laquelle meditation l'homme sage s'excite à soigneusement prouuoir à son faict, & à bien dresser les cayers de sa conscience, pour n'estre surpris, & tomber en vne reproche, & peine eternelle.

Se preparer. Matt. 25. 10. Mar. 13. 35.

Le Docteur.

Ezech. 3. 18. Heb. 13. 17.

Ceste meditation est fort necessaire aux Prelats, Pasteurs, Roys, Princes, grands Seigneurs, & Magistrats.

M. le Dauphin.

Les puissants. Sap. 6. 7.

Ouy, car ils rendront vn rigoureux compte d'eux mesmes en premier lieu, pour auoir esté precipuez sur les autres mortels; Et apres de tous ceux qu'ils ont eu en charge, & comme puissants ils seront puissamment tormentés, s'ils se sont mal acquités de leur charge.

Le Docteur.

Que fait la consideration de l'Enfer?

M. le Dauphin.

L'enfer. Isai. 66. 24. & 32. 14. Mat. 5. 29. Mar. 9. 43.

Elle fait dresser les cheueux à ceux qui entrent en icelle de bon pied, & de bon œil, car ils y voyent vne eternelle, & extreme misere, vn feu eternel, vne gehenne eternelle, vne confusion eternelle, vn creuecœur immortel, vn comble de tourmens, vn iamais de temps, en somme vn enfer. Quel pecheur, s'il n'est deuenu statue, ne tremblera, ne s'effroyera, ne se corrigera, fichant la veuë de son ame sur les traicts espouuantables de cet horrible obiect?

Le Docteur.

Le Paradis. Sap. 3. 7. Dan. 12. 3. Matt. 13. 43.

Et le Paradis?

M. le Dauphin.

C'est vne douce meditation ayant vn subiect tout contraire à celuy de l'enfer, elle contemple vn estat plein de gloire, de delices, & de contentemens, vn regne sans fin, & vne asseurée possession du Souuerain bien, sans crainte, ny commerce d'aucun mal. C'est vne delicieuse amorce pour attirer à bien faire les ames genereuses.

1. Cor. 15. 41. Apoc. 7. 17. & 21. 11. Mat. 5. 3.

Le Docteur.

C'est le dernier poinct de la doctrine Chrestienne exposé, & ne reste plus rien à dire, sinon exposer ce tableau, des choses dernieres, sa Maiesté l'attend.

L'EXPOSITION DV TABLEAV DES QVATRE choses dernieres.

Les quatre choses dernieres. Eccl. 7. 40. & 28. 6. & 39. 4. Deut. 32. 29. Cron. 29. 16. Aug. l. 2. de anima, & eius orig. c. 4. & trac. in Ioan. 49. S. Chrys. serm. 14. in Matth.

Le Docteur.

Voila le tableau, duquel vous direz encores l'exposition.

M. le Dauphin.

Elle est telle. Ce tableau contient les figures des choses qui ferment la course, & l'estat des mortels; La MORT, *la derniere ligne des choses* MORTELLES; Le IVGEMENT second apres la mort; L'ENFER, & le PARADIS, apres le iugement. Ces ossemens, ces cimetieres, & ces autres figures posées au milieu du tableau les marquent toutes en corps.

Les anges interuiendront au iugement. 1. Cor. 15. 51.

Ces quatre Cherubins en teste soufflans l'vn contre l'autre, monstrent les Anges qui interuiendront à chascune, & y contribueront leur souffle, c'est à dire, leur vertu, & seruice pour l'honneur du Createur.

Ossements d'Ezechiel 33. 34. la mort.

En ce premier quarré les ossement, & carcasses des morts, donnent la marque de la chose qui premiere aduient entre les dernieres, qui est la MORT, clause de nostre course humaine, & porte au iugement qui suit incontinent apres.

Deluge de feu sur Sodome & Gomorre. Gen. 19. 25. Le iugement.

Au second, où est peint le deluge de feu, & de souffre tombé sur les cinq cités pecheresses par diuine iustice, est marqué le iugement general des mortels, & du monde pecheur, où les bons en petit nombre, comme Loth, & ses filles, sont sauués; Les autres condamnés aux flammes eternelles.

Dathan & Abiron. Nu. 16. 31. Psal. 105. 17. 18. Eccl. 45. 22. L'enfer. Allés vous en maudits, &c. Matt. 25. 41. Arrest de malediction.

Le troisiesme quarré contient l'engloutissement des rebelles Coré, Dathan, & Abiron, quand la terre se creuant ouurit le sein de ses abysmes, & engloutit ces falots de sedition, & les enseuelit, & eux & leur famille tous vifs en enfer, figure de ce qui se fera au grand iour, auquel apres l'arrest de malediction fulminé par la bouche du souuerain iuge, les meschans tous vifs seront abysmés au centre de la terre, & illec serrés, & bruslés sans pause, & sans terme, auec les diables qu'ils auront serui seruant aux creatures, & non au Createur.

Le Paradis terrestre. Gen. 28. Eze. 31. 23. La vie eternelle. Philo. Iud. 1. Allegor. S. Ambr. epist. ad Virg. c. 9.

Le dernier contient le beau verger de delices donné en domaine à nostre premier Pere, s'il l'eut sceu garder, c'estoit le crayon, & figure de futur Paradis qui attend les iustes en la terre des viuans, terre pleine de delices, de gloire, de paix, & l'entiere felicité, sans borne de temps, sans meslange d'aucune douleur, sans crainte d'aucun mal, royaume de Dieu, où tous les subiects sont roys, & tous les roys sont subiects de celuy

Que tes tabernacles sont aimables. Psal. 83. 1.

qui leur a preparé ce noble heritage, pour loyer de leurs sainctes actions, & manifestation de sa bonté infinie ez presens de ses incomprehensibles richesses. Ha qu'il fera bon en ce Royaume là, & combien sont aimables ces beaux palais!

Combats des dauphins contre les marsouins, & autres poissons. Plin. 9. c. 8. L'huile calme la mer & nourrit les poissons. ib.

Au pied du tableau les dauphins combattent contre les flots, les marsouins, & les Balenes, & autres monstres marins: la meslée est furieuse, les dauphins sont victorieux, & l'vn d'eux saute dans le nauire, le pilote luy met vne corōne de laurier, & verse vne fiole d'huile sur la mer pour la faire calme, & rafraichir le dauphin qu'il renuoye en son regne.

L'ABBREGE' DV CATECHISME ROYAL.

Le Roy.

MOn fils, ie suis merueilleusement ayse, de vous auoir ouy si bien respondre sur tous les chefs de la Doctrine Chrestienne, & dōner l'exposition de leurs tableaux, ie seray comblement satisfaict d'ouyr encor de vous en peu de mots, tout ce que venés de dire.

M. le Dauphin.

Ce sera donc Monsieur en vous recitāt l'Abbregé faict de plusieurs brefues sentences, de la doctrine Chrestienne, mesurées à la loy de la Muse Françoyse, que monsieur le Docteur m'a appris.

Le Roy.

I'en ay ouy quelques vnes; Elles plaisent à l'oreille, & sont propres pour ayder à la memoire. Monsieur le Docteur continuera à vous demander.

Le Docteur.

L'homme vient au monde pour garder la loy de Dieu & gagner la felicité en le seruant.

Dictes donc monsieur s'il vous plaist le premier quatrain, qui est de la fin de l'homme.

M. le Dauphin.

L'homme naist pelerin en ceste terre basse,
Pour y fidelement de Dieu la loy tenir,
Et auec le secours de sa celeste grace
A l'heureuse cité à la fin paruenir.

Le Docteur.

Que c'est que garder la loy de Dieu.

Qu'est ce que garder la loy de Dieu?

M. le Dauphin.

Garder la loy de Dieu, c'est viure en vray Chrestien;
Croire en Dieu, & en Dieu loger son esperance,
L'aymer de tout son cœur, & d'vn ferme maintien
Professer IESVS-CHRIST, *sa croix & sa creāce.*

Le Docteur.

Que dictes vous de la foy par laquelle nous croyons en Dieu, & quelle est sa nature?

M. le Dauphin.

La Foy est vn present du ciel, qui nous fait croire
D'vn esprit asseuré tout ce que Dieu a mis
Au cœur de son Eglise, afin d'estre notoire
Aux mortels, de voix viue, ou par diuins escrits.

Le Docteur.

Que nous dict l'Eglise du Symbole contenāt en douze poincts tous les mysteres qu'il faut croire?

M. le Dauphin.

Imprime dans ton cœur le liure Apostolique
En douze vers sacrez diuinement couché,
Riche tu porteras de la Foy Catholique
Le celeste thresor en ton ame caché.

Le Docteur.

Recités le donc s'il vous plaist, selon la teneur de tous ses articles.

LE SYMBOLE DES APOSTRES CONTENANT CE QVE LE Chrestien doit croire.

M. le Dauphin.

1. IE CROY *en Dieu le Pere tout puissant,* — Credo in Deum.
Facteur du ciel, & de la terre ronde,
Des purs esprits, & de l'astre luisant,
Des Citadins du haut & du bas monde.
2. ET EN *son fils vnique* IESVS-CHRIST, — Et in Iesum Christum.
3. NE' DE MARIE *accouchée nouuelle,* — Qui conceptus est.
Pure l'ayant conceu du S. Esprit,
Deuenant Mere, & demeurant pucelle.
4. QVI *accusé de Pilate au barreau* — Passus sub Pontio Pilato.
Du peuple Iuif synagogue inhumaine,
Fut mis en croix, son corps dans le tombeau
Veillé deux nuicts par la garde Romaine.
5. LES NOIRS *enfers & region des morts* — Descendit ad inferos.
Son ame alla conurir en sa victoire,
Et au tiers iour l'vnissant à son corps
Resuscita plein de vie & de gloire.
6. APRES *monta aux celestes Lambris,* — Ascendit in cœlum.
Porté du vol de sa toute-puissance,
Et de son Pere est à la dextre assis
De tout honneur ayant la iouyssance.
7. DE LÀ *viendra Iuge sa cour tenir* — Inde venturus est.
Dessus la nue, en gloire souueraine,
Pour les mortels guerdonner ou punir,
Selon leurs faicts, de repos ou de peine.
8. AV S. ESPRIT *esgal en Maiesté* — Credo in Spiritum.
Au Pere, au Fils, & d'essence eternelle,
DIEV, *Createur, de mesme deité,*
De tous les deux liaison immortelle.
9. DE MESME *Foy, & religion crois* — Sanctam ecclesiam.
L'Eglise saincte, vniuerselle, & vne,
Des saincts vnis en l'amour de la croix
Le sacré nœud & charité commune.
10. CONSTANT *aussi tiens la* REMISSION — Remissionem peccatorum.
De nos pechés, & pardon fauorable,
Que le Sauueur riche en redemption
Donne en l'Eglise au pecheur miserable.
11. LE GRAND *reueil des enfans d'Adam morts,* — Carnis resurrectionem.
Lors que du ciel l'effroyable trompette
Faisant reprendre à chasque ame son corps
Du monde vain sonnera la retraicte.
12. LA VIE *heureuse aux iustes preparée* — Et vitam æternam.
Sur les arceaux de la voute azurée,
Où ils diront auec les chœurs des Anges
A leur Seigneur eternelles loüanges.

Le Docteur.

La Trinité & l'incarnation deux princi paux mysteres de la religion Chrestiēne declarées au symbole.

Qui sont les principaux mysteres, que le symbole nous apprend?

M. le Dauphin.

Le symbole sacré nous met en sa tissure
Deux mysteres diuins bases de nostre Foy,
Trois personnes, vn Dieu; le fils de Dieu vray Roy,
Faict homme, & mort en croix pour l'humaine nature.

Le Docteur.

Quelle sentence auez-vous du signe de la Croix?

M. le Dauphin.

Le signe de la croix vn petit Credo & Symbole.

Ce signal en ses mots couche la Trinité,
Nostre Redemption sa figure nous marque;
Marqu'en sonnent le front, c'est la Chrestienne marque,
Le symbole acourcy de ta fidelité.

Le Docteur.

Quelles sont les marques de l'Eglise de Dieu qu'il nous faut croire?

M. le Dauphin.

Cinq marques principales de l'Eglise de Dieu.

L'Eglise saincte, vne, & vniuerselle,
Apostolique, & Romaine, ce sont
Les beaux atours, qui remarquer la font
De son espoux l'espouse toute belle.

Le Docteur.

Cõment est saincte l'Eglise, & par quels titres?

M. le Dauphin.

Comment elle est saincte, vne, & Catholique.

Saincte en son chef, membres & Sacremens,
Saincte en ses loix, & doctrine impollüe,
Saincte en son cœur, ses mains & sentimens,
Vne en tous temps, & par tout espanduë.

Le Docteur.

Comment Apostolique & Romaine?

M. le Dauphin.

Comment Apostolique & Romaine.

Parce qu'elle est instruicte en la science,
Que le Sauueur donna par douze chefs,
Sur tous par cil qui print des cieux les clefs,
A Rome apres siegeant sa preéminence.

Le Docteur.

Où faut-il estre pour se sauuer?

M. le Dauphin.

Hors l'Eglise nul sauué.

De ceste Eglise il faut estre en l'enclos
Pour auoir part au celeste heritage,
Ou dans les flots mondains faire naufrage,
Et à iamais du ciel estre forclos.

DE L'ESPERANCE.

Le Docteur.

Dictes le premier quatrain de l'Esperance, qui declare sa force & valeur.

M. le Dauphin.

L'esperance.

L'Esperance, qui fait nos vœux bien prosperer,
Est vn mets tres-exquis, du Seigneur au seruice
Pour legitimement son sainct nom adorer,
Et l'auoir au besoin secourable & propice.

Le Docteur.

Donnez la definition de ceste vertu.

M. le Dauphin.

Que c'est que l'esperance.

L'Esperance est vn don de Dieu, vne aisle forte,
Qui nos desirs & vœux sousleue vers le ciel,
Qui en terre marchans nous porte, & nous conforte,
Et appuyer nous fait au nom de l'eternel.

Le Docteur.

Quel est le premier quatrain de l'oraison du Sauueur, pour la recommander au Chrestien?

M. le Dauphin.

De l'oraison du Sauueur. Pater noster.

Graue au fonds de ton cœur la diuine priere
De ton Seigneur IESVS, *& dis la au milieu*
De tes necessitez; elle est la thresoriere
De ce qu'il faut attendre, & demander à Dieu.

Le Docteur.

Recitez ceste belle oraison, contenant ce qu'il nous faut attendre de Dieu, & le luy demander.

M. le Dauphin.

Le Pater noster.

Nostre Pere tres-doux qui sieds dessus le pole
Regnant en Maiesté
QVE TON *sainct nom dessus la renommée vole*
Par l'vniuers porté.
NOVS *aduienne à bon sort l'heureuse iouyssance*
De ton regne eternel.
ET DE TA *volonté soit faicte l'ordonnance,*
En terre comme au ciel.
DONNE *nous auiourd'huy d'vne main fauorable*
Nostre iournalier pain.
Et nos âmes & corps, Pere tres-pitoyable,
Garde de malefaim.
Nos debtes remets nous, par ta douce clemence,
Comme d'vn cœur parfaict
Nous quittons nos debteurs, sans desirer vengeãce
Du mal qu'ils nous ont faict.
A LA *tentation sans ayde ne nous liure,*
Ains protecteur benin
SOIS *nostre fort bouclier, & puissant nous deliure*
Des assauts du Malin.

Le Docteur.

Et l'Aue Maria.

M. le Dauphin.

l'Aue Maria.

DIEV *vous garde pleine de grace*
De Iuda diuine race.
Le Seigneur loge en vostre ame.
Vous estes sur toute femme
Benite, & benit le fruict
De vostre ventre produict
IESVS, *duquel Dieu le Pere*
Vous a choisi Vierge Mere.
SAINCTE MARIE, *honorable*
Mere de Dieu, secourable
Soyez nous, & nos miseres
Par vous deuiennent legeres;
Faictes part de vos faueurs
A nous tous pauures pecheurs
Ores, & quand viendra l'heure,
Qu'il faudra que ce corps meure.

DE LA CHARITÉ.

Le Docteur.

Suit la charité, de laquelle vous auez quelques beaux quatrains.

M. le Dauphin.

La Charité vie de la Foy & des Vertus.

Amour diuin, celeste Charité,
De la Foy vie, aisle de l'Esperance,
Nulle vertu sans toy en verité,
Seule où tu es toutes font residence.

Le Docteur.

Ce quatrain enseigne que la charité donne vie à toutes les vertus; recitez l'autre qui monstre qu'elle est la semence de mille belles œuures.

M. le Dauphin.

La Charité semence de tous beaux actes.

Amour diuin, feu immortel, puissant,
Doux, sainct, bruslant dans les sainctes poictrines,
Mille desirs diuins y attisant,
Semence apres de mille œuures diuines.

Le Docteur.

Vous en sçauez vn qui dict que la charité ne consiste pas en paroles; mais en bonnes œuures, recitez le.

Monsieur le Dauphin.

Les bonnes œuures & non les paroles preuues de la Charité.

Amour diuin, les memorables faicts
Ta grand' valeur, non les paroles preuuent

Les beaux exploicts, les loüables effects,
Donnent la touche à ton or & l'esprennent.

Le Docteur.

Recitez celuy qui monstre l'homme vrayement charitable.

Monsieur le Dauphin.

Celuy qui est charitable gar de la loy de Dieu.

Quiconque veut posseder dignement
De Charité le tiltre venerable
Garde de Dieu le sainct commandement
En verité il sera charitable.

Le Docteur.

Donnez nous le premier quatrain du Decalogue monstrant qu'il est la lice, où la charité se fait voir.

Monsieur le Dauphin.

Le Decalogue lice de la Charité.

Dix loix iadis Dieu graua de son doigt
Dessus le plan de deux tables mystiques,
Qu'à ton amour vn champ ouuert ce soit
Pour y courir par exploicts heroiques.

LE DECALOGVE.

Le Docteur.

Recitez ce Decalogue, c'est à dire, ces dix loix & paroles de Dieu.

Monsieur le Dauphin.

Commandemens de la premiere Table.

1. *Dieu seul d'vn cœur parfaict adore*
De foy, d'espoir, de charité.

Ne iurer Dieu.

2. *Son sacré nom ne deshonore*
Par iurement de vanité.

Sanctifier les festes.

3. *Donne luy le iour du repos,*
Luy faisant seruice honorable.
Ce sont de la premiere table
Les edicts qui touchent le los
Du Souuerain: les sept qui suiuent
Ce qu'on doit à l'homme prescriuent.

Commandemens de la secōde. Honorer pere & mere.

4. Honore *ton Pere, & ta Mere,*
Tes Pasteurs, Seigneurs, & Parens,
Dieu t'alongera pour salaire
L'heureuse course de tes ans.

Ne tuer point.

5. Svr *la vie de ton prochain*
N'estends la main sanguinolente,
Et sur sa personne n'attente
Par aucun effort inhumain.

N'estre paillard.

6. Ne sois *paillard, fuy toute ordure*
De lascine lubricité,
Garde le corps, & l'ame pure,
Amoureux de la chasteté.

Ne desrober point.

7. Dv *larcin retire ta main,*
De rapine, vsure, auarice,
Et sans tromperie, & malice,
Trafique auecques ton prochain.

Ne dire faux tesmoignage.

8. Veritable *soit ton langage,*
Sur tout ne t'aduienne blasmer
Personne, par faux tesmoignage,
Ny autrement la diffamer.

Ne cōuoiter point la femme du prochain. Ne cōuoiter point les biens du prochain.

9. Ne *conuoite dedans ton cœur*
10. *La femme,* le champ, *ou la beste*
D'autruy, retient ton ame nette,
Et ta main, deuant le Seigneur.

Le Docteur.

Declarez comment l'Eglise fait ses loix par l'authorité diuine, & donnez nous les cinq principales.

M. le Dauphin.

Les cōmãdemens de l'Eglise.

Dieu qui parlant au vieil Moyse
Au mont Sina dicta la Loy
Ores nous dicte en son Eglise
Les oracles de nostre Foy.

L'Eglise montagne & Sina de Dieu, ad Gal. 4. 24.

C'est la montagne sur laquelle
Il parle par son porte-clef
Le Pape, son Vicaire, & chef
Visible gouuerneur d'icelle.
C'est elle qui auctorisée
De son cher espoux Iesvs Christ,
Et par ses Docteurs exposée,
Cinq loix nous donne par escrit.

Ouyr la Messe, les Dimãches & festes. Ieusner le Caresme & autres temps cōmandez. Se confesser, & cōmunier à Pasques.

1. Les Dimanches *& iours chomables*
A la saincte Messe assister,
2. Le ievsne *Caresmal garder,*
Et cil des autres temps notables.
3. Povr *le moins vne fois l'année*
S'expier par confession,
Et en la saison ordonnée,
Venir à la refection
Du corps de Iesvs, *en la feste*
Qui chante auec grand appareil
Le noble iour de son resueil,
Et de sa victoire parfaicte.

Ne celebrer les nopces en temps prohibez.

4. Ne *celebrer le mariage*
Aux iours qui ne sont ordonnez,
Aduent, & Caresme, à l'vsage
De penitence destinez.

Payer les dismes.

5. Payer *d'affection loyale*
Le disme à son Auoir esgal:
Qui est enuers Dieu *liberal*
Sentira sa main liberale.

Le Docteur.

Recitez le dizain des conseils Euangeliques.

M. le Dauphin.

Les trois conseils de la perfection Chrestienne.

Qvitter *le monde fol, & voüer* Pavvreté,
Garder *estroictement les loix de temperance,*
Et triompher le corps en voüant Chasteté,
Donner *sa volonté par vœu* d'Obeyssance,
Et se sacrifier du tout à Iesvs Christ
Ce sont les trois conseils de son diuin esprit,
Qui en terre suiuis releuent l'excellence
Des mortels, à l'esgal des Anges immortels;
Et font auoir là sus aux sieges eternels
La couronne de gloire auec preéminence.

DES SACREMENS DE L'EGLISE CATHOLIQVE INSTRVMENS ET causes de la grace de Dieu.

Le Docteur.

Sviuent les quatrains des Sacremens de l'Eglise Catholique. Le premier declare le nombre, quel est-il?

M. le Dauphin.

Sept Sacremens.

Sept Sacremens laissez par nostre Redempteur,
Dans le pourpris sacré de son Eglise chere,
Sont sept canaux diuins, d'où coule la liqueur
De sa grace, & des fruicts de la croix salutaire.

Le Docteur.

Quel est celuy du Baptesme?

M. le Dauphin.

Le Baptesme.

Font sacrée du ciel, qui lauez puissamment
De nos natiuitez, & de nos mains, l'ordure
Tu fais que renaissons à Dieu diuinement,
D'enfans du vieil Adam nouuelle creature.

Le Docteur.

De la Confirmation.

La Confirmation.

M. le Dauphin.
Le Chresme oignant le front la honte desconfit,
Et fait glisser au cœur vn asseuré courage
Pour hardiment par tout confesser IESVS CHRIST,
Donnant de nostre foy euident tesmoignage.

Le Docteur.
De l'Eucharistie viande de nos ames.

M. le Dauphin.
La S. Eucharistie.
Pain celeste, pain vif; corps diuin, immortel,
Caché soubs les habits d'vne figure fresle,
Nostre grand Sacrement, festin, hostie, autel,
Arre d'amour diuin, & de vie eternelle.

Le Docteur.
De la penitence remede du peché, & resurrection de l'ame pecheresse.

M. le Dauphin.
La Penitence.
Detester ses pechez de cœur, les confesser
De bouche, s'en punir d'vne saincte vengeance,
C'est reuiure de mort, de Dieu l'ire appaiser,
C'est estre penitent; ô noble penitence!

Le Docteur.
De l'Extreme Onction, derniere armure contre le diable.

M. le Dauphin.
L'Extreme-Onction.
L'huyle saincte est donnée en ayde & reconfort
Au patient pressé de forte maladie,
Pour au dernier conflit l'armer contre l'effort
De Satan, l'espiant en ceste departie.

Le Docteur.
Du sainct Ordre seminaire des officiers de Dieu.

Monsieur le Dauphin.
L'Ordre.
Le sainct ORDRE *ordonné de Dieu en la maison,*
Pour y multiplier les gens de son seruice,
Qui seruent les autels vacquans à oraison,
Dressent les baptisez, leur rendant Dieu *propice.*

Le Docteur.
Du Mariage.

M. le Dauphin.
Le MARIAGE *sainct estably sacrement*
En la nouuelle loy, donne nouuelle grace
Aux Chrestiens mariez, & ayde à sainctement
Engendrer, & nourrir, la legitime race.

Les vertus.

DES VERTVS EFFECTS DE LA GRACE DE DIEV.

Le Docteur.
Recitez le quatrain qui monstre la source des vertus en general.

M. le Dauphin.
Les vertus Theologales.
De la grace de Dieu, *fontaine de tout bien,*
Decoulent les vertus, beautez delicieuses,
Du fleuue ainsi iadis du verger Syrien
Prouuenoit le fin or, & pierres precieuses.

Le Docteur.
Des vertus Theologales, & Cardinales.

M. le Dauphin.
LA FOY, *& l'Esperance, auec la* CHARITÉ,
Font le culte de Dieu; *pource Theologales.*
La prudence la force, & la iuste equité,
Auec la Temperance, on nomme Cardinales,
Pour estre es bonnes mœurs, & en ciuilité
Nobles chefs de plusieurs autres vertus morales.

Le Docteur.
Recitez le quatrain des dons du S. Esprit.

Monsieur le Dauphin.
Les sept dons du S. Esprit graces singulieres pour renforcer les vertus.
SAGESSE, *entendement, force, diuin conseil,*
Science, pieté, & crainte filiale,
Sept dons du ciel, vertus de plus haut appareil,
Pour l'ame r'enforcer d'vne ayde speciale.

DES BONNES OEVVRES EFFECTS des vertus & fruicts des belles ames.

Le Docteur.
Qvel est le quatrain general des bonnes œuures?

Monsieur le Dauphin.
Des diuines vertus naissent les diuins faicts,
Comme des doux palmiers les dattes sauoureuses,
Les bonnes œuures sont du bien les bons effects,
Enfans, marques, & fruicts des ames genereuses.

Le Docteur.
De l'oraison, œuure du tout diuine.

M. le Dauphin.
L'oraison esleuation de l'ame à Dieu œuure excellente.
Esleue toy sur toy, qui pries l'Eternel,
Et à sa Maiesté fais ton humble requeste,
D'vn cœur net, attentif, tout respirant le ciel,
Pour t'exaucer il a tousiours l'oreille preste.

Le Docteur.
Du ieusne, bride de la chair.

Monsieur le Dauphin.
Le ieusne pour dompter le corps.
Du salutaire ieusne en bouche prends le mors,
Et mesure à sa loy ton manger & ton boire,
Si par tel escuyer tu manies ton corps
Ton ame emportera du vice la victoire.

Le Docteur.
De l'aumosne qui achepte le ciel.

M. le Dauphin.
L'aumosne pour gaigner le ciel.
Donne au pauure indigent l'aumosne de ton bien,
Donne luy tes deniers, c'est vne riche vsure,
En donnant tu reçois, veux tu sçauoir combien?
D'vn tu en auras cent, & la gloire future.

Le Docteur.
Recitez les sept œuures de misericorde corporelles.

M. le Dauphin.
Sept œuures de misericorde corporelles.
Du souffreteux pais la faim de ta table,
Du languissant la soif aride estein,
La nudité du honteux couure humain,
Le prisonnier deliure charitable,
Voy le malade en sa necessité,
Le pelerin d'heberger aye cure,
Au trespassé son dernier bien procure,
Bref enuers tous marque ta charité
Gaigne du ciel par bien-faicts les richesses;
Dieu iugera les mortels par ces pieces.

Le Docteur.
Recitez les sept spirituelles.

Monsieur le Dauphin.
Sept œuures de misericorde spirituelles.
Les delinquans prudemment corriger,
Les ignorans sagement enseigner,
Donner conseil és douteuses affaires,
Des affligez soulager les miseres,
Prier pour tous ennemis, & amis,
Doux pardonner l'offense aux ennemis,
Et supporter patiemment l'iniure,
Sont les beaux faicts d'vne charité pure.

Le Docteur.
Que dictes vous des pechez opposez aux bonnes œuures?

M. le Dauphin.
Les pechés
Les pechez sont les ouurages du vice,

œuures du vice.

Ouurages noirs, & engeance d'Enfer,
Leur source vient de la vieille malice
Du vieil Dragon l'orgueilleux Lucifer;
Voy la laideur du peché & la fuy,
Si tu ne veux de l'enfer estre proye:
De la vertu la lueur claire ensuy,
Tu paruiendras à l'immortelle ioye.

Le Docteur.

Quelle difference mettez vous entre l'originel & actuel?

Monsieur le Dauphin.

Le peché originel & actuel.

L'vn est de tous l'ordure originelle,
Souillant de tous la generation;
L'autre de l'homme vne faute formelle,
Mise en effect de sa libre action.

Le Docteur.

Qu'est-ce que le peché veniel, & que fait-il?

Monsieur le Dauphin.

Le peché veniel.

Le veniel ne perd la bonne grace
Du Createur facile à pardonner,
Garde pourtant de t'y abandonner;
Car aux mortels il te fera la trace.

Le Docteur.

Que dictes vous du mortel?

M. le Dauphin.

Le mortel.

Le MORTEL est de nostre ame la mort,
Du Createur la rendant ennemie,
Et la priuant de la grace, sa vie,
Et de l'enfer la preparant au sort.

Le Docteur.

Monstrez les sept pechez capitaux ou mortels.

M. le Dauphin.

Les sept capitaux ou mortels.

L'ORGVEIL *bouffy,* L'AVARICE *beante,*
Et de la chair la LVXVRE *puante,*
L'aigu COVRROVX, *la grasse* GLOVTONNIE,
Et la PARESSE, *auec la triste* ENVIE,
Sont les grands chefs, & sources de tous vices,
Et de l'enfer poussent aux precipices:
De l'esquadron infernal fuy l'approche,
Pour euiter l'eternelle reproche.

Le Docteur.

Quels sont les pechez contre le sainct Esprit, & combien en y a-il?

M. le Dauphin.

Six pechez contre le S. Esprit.

PRESVMER *folement l'iniuste impunité*
De ses pechez commis, & d'autres en commettre,
DESESPERER *pardon, & perdu vouloir estre,*
COMBATTRE *à escient la claire verité,*
ENVIER *au prochain du Createur la grace,*
TENIR *obstinément de son vice la trace,*
EN SON *crime mourir sans en estre contrit,*
Ce sont les six pechez contre le S. Esprit,
Qui sans remede font de l'homme l'ame immonde,
Et n'ont remission n'en l'vn n'en l'autre monde.

Le Docteur.

Qui sont les pechez qui crient vengeance au ciel?

M. le Dauphin.

Quatre pechez qui crient vengeance au ciel.

L'HOMICIDE *de guet à pens,*
LA PAILLARDISE *extraordinaire,*
L'OPPRESSION *des pauures gens,*
LA FRAVDE *faicte au mercenaire,*
Sont pechez qui crient au ciel
Dure vengeance à l'Eternel.

Le Docteur.

Vous auez vn bel huictain, des huict enseignemens que l'on appelle beatitudes, recitez le s'il vous plaist.

M. le Dauphin.

Huict beatitudes.

Apprend soigneux les rares documens,
Que le Sauueur assis dessus la croupe
De la montagne exposa à la troupe
Parfaict docteur, de ses cheris enfans,
Ce sont les huict diuins enseignemens
Dictez alors en ceste saincte eschole,
Du monde vain quoy qu'a l'oreille folle
Ne soient que vains paradoxes sonnans.

Le Docteur.

Comment exposez vous la premiere qui est des pauures d'esprit?

M. le Dauphin.

Les pauures d'esprit.

1. BIEN-HEVREVX LES *pauures d'esprit,*
Lesquels d'vn propos volontaire
D'vn cœur deuot humble & syncere
Adieu aux richesses ont dit.
Des cieux le regne & l'heritage
Leur est reserué en partage.

Le Docteur.

Et la seconde qui est des debonnaires?

M. le Dauphin.

Debonnaires.

2. BIEN-HEVREVX *qui portent le cœur*
Debonnaire, doux, & facile,
Hayneux du mal, au bien docile,
Sans amertume ny rancœur,
Ils obtiendront sans peur de guerre
La possession de la terre.

Le Docteur.

La troisiesme est de ceux qui pleurent, comment dict elle?

M. le Dauphin.

Les penitens.

3. BIEN HEVREVX *qui pleurent contrits*
Leurs fautes, & celles du monde,
Et par vne salutaire onde
Lauent l'encre de leurs delicts,
Leur condition desolée
Sera de ioye consolée.

Le Docteur.

La troisiesme comprend ceux qui ayment la iustice.

4. BIEN-HEVREVX *qui vont desirant*
La iustice d'ardeur si grande
Que le bon vin, & la viande,
Deux soustiens de ce corps mourant;
Ils auront leur ame assouuie,
Des biens de l'Eternelle vie.

Le Docteur.

La cinquiesme touche les misericordieux.

M. le Dauphin.

Les misericordieux.

5. BIEN-HEVREVX *qui compassion*
D'autruy à la misere portent,
Et leur benin soulas apportent
Au feu de leur affliction;
Ils obtiendront de Dieu ployable
Misericorde fauorable.

Le Docteur.

La sixiesme parle de ceux qui ont le cœur net.

M. le Dauphin.

Les cœurs mondes.

6. BIEN-HEVREVX *les cœurs nettoyez.*
De peché, & de sale ordure,
Ils auront la vision pure
De Dieu, à rayons desployez,
Vision fontaine immortelle
De felicité eternelle.

Le Docteur.

En la septiesme sont les pacifiques.

M. le

M. le Dauphin.

Les pacifiques. 7. BIEN-HEVREVX *les enfans de paix.*
De cœur humain, & pacifique,
Pour titre d'honneur magnifique
Enfans de Dieu seront nommez,
Et viura sans mourir la gloire
De leur immortelle memoire.

Le Docteur.

Les persecutez font la huictiesme & derniere.

M. le Dauphin.

Les persecutez. 8. BIEN-HEVREVX *qui pour l'equité*
Souffrent du monde les trauerses,
Et les calomnies peruerses
Que leur brasse l'iniquité,
Des cieux le regne en recompense
Sera donné à leur souffrance.

DES QVATRE CHOSES DERNIERES.

Le Docteur.

DOnnez le huictain qui exhorte les mortels à la consideration des quatre choses dernieres,

M. le Dauphin.

Qui cours mortel, ceste mortelle lice,
Sage preuoy, ce qui apres te suit,
La passe mort, le grand iour de Iustice,
Le Paradis, & l'eternelle nuict:
De ce preuoir tu auras vn doux fruict,
A la vertu il picquera ton ame,
De l'Autre main la tirera de blasme,
Et des malheurs que le peché produict.

LA MORT.

Le Docteur.

QVe dict le huictiesme de la mort?

M. le Dauphin.

La mort. *Souuienne toy de la mort en viuant,*
Si de son dard ne veux sentir l'atteinte;
Aye en ton cœur ceste memoire empreinte,
Et ceste nuict te soit tousiours deuant,
A ton reueil, au soir, mangeant, beuuant,
Sollicitant ta paresse sans feinte,
Lors de la mort n'auras ny mal ny crainte,
Qui te sembloit horrible auparauant.

DV IVGEMENT.

Le Docteur.

Le Iugement. ET celuy du Iugement.

M. le Dauphin.

Que iour & nuict viue dans ta memoire
Le souuenir de ce terrible iour,
Où le grand Iuge enuironné de gloire,
Du ciel tiendra sa generale cour,
Iuste donnant l'examen & sentence,
De tous les faicts des viuans & des morts:
Sage tien prests tes cayers pour alors,
Payant tandis tes debts par penitence.

L'ENFER.

Le Docteur.

ET le dizain de l'Enfer.

M. le Dauphin.

Pauures mortels croupissans en l'ordure, L'Enfer.
N'ayans du ciel ny pensement ny cure,
Ouurez les yeux de vostre entendement,
Et contemplez cet horrible tourment
Qui cuit là bas en la nuict eternelle,
Et sans mercy les obstinez bourrelle;
Efforcez vous ores de penetrer
Ces cruels feux, ces tenebres espaisses,
Ces noirs cachots, ces prisons & destresses,
Pour en effect à iamais n'y entrer.

LE PARADIS.

Le Docteur.

ET les couplets du Paradis.

M. le Dauphin.

De Sion saincte, ô ames genereuses, Le Paradis.
Et de IESVS sainctement amoureuses,
Qui iettans l'œil dessus l'Eternité
Ne respirez que la diuinité,
Apprehendez les celestes delices
Pour viure en terre esloignées des vices,
Apprehendez les celestes plaisirs,
L'heur accomply de vos pieux desirs,
Que là dessus vostre sage pensée,
Face l'obiect de sa droicte visée,
Foulez au pied tout ce qui est mortel,
Et regardez ce qui est immortel.
Qui d'vn bon clin les biens du ciel aduise
Tous les presens de la terre il mesprise.

Le Roy.

MOn Fils le repos de Paradis est bon, demeurons icy sans passer plus outre: en faisant fidelement ce que vous auez recité d'vne heureuse memoire, vous serez digne du nom & du sceptre des Rois Tres-Chrestiens en ceste vie, & en l'autre aurez ceste couronne immortelle des bien-heureux, de laquelle vous fermez vostre Catechisme Royal.

M. le Dauphin.

Monsieur ie desire de tout mon cœur faire ce que i'ay dit, & tascheray d'accomplir en cela vostre Royale remonstrance.

Fin du Premier Tome.

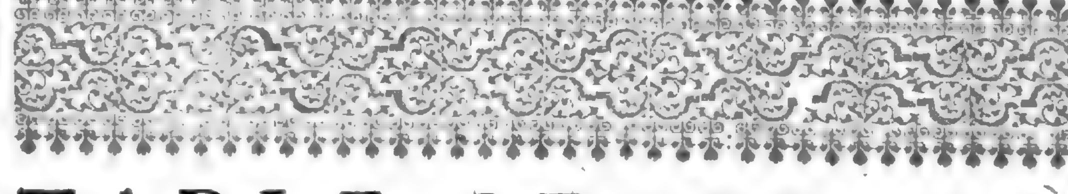

TABLE GENERALE
DES MATIERES PRINCIPALES
contenuës en ce premier Tome des œuures du Reuerend Pere Louys Richeome.

A.

L'AAGE de chasque chose se mesure selon la nature. 493
Aaron marié, IESVS CHRIST Vierge. 408
Abraham iustifié par la foy au futur Messie, non par la Circoncision. 234
pourquoy Abraham adora les trois hommes. 119
Abraham retenu par l'Ange d'immoler son fils Isaac. 1036
Abstinence de la couche deuant la communion. 229
Absurditez de la Maxime des Ministres, contre la possibilité de la loy. 868
les Accidens & especes du pain & du vin. 202
les Accidens & qualitez sensibles font proprement l'office de signe. 278
les Accidens sont proprement au lieu du signe. 255
les Accidens retiennent leur nature en l'Eucharistie. 272
les Accidens du Sacrement nourrissent par vertu surnaturelle. 279
la substance nourrit naturellement, & non les Accidens. ibid.
l'humanité en IESVS CHRIST sans propre subsistence. 280
la quantité est la base des autres Accidés en l'Eucharistie. 280. pourquoy ils demeurent apres la consecration. ibid.
Accord des Scholastiques sur le lieu où va le Sacrement. 305
de l'Accord des Peres de la presence du corps du Sauueur auec les especes. 556
Accord merueilleux en l'Eglise de Dieu. 652
Accueil maigre des Religionnaires de Bearn enuers le Roy. 1001
Accoustumance causée de mesgarde. 28
Achan soldat criminel puni. 1005
toutes les Actions ciuiles importantes sont auec ceremonies. 138
les Actions de pieté mechaniques parmy les aduersaires. ibid.
nulle Action de graces sans loüange. 183
Actions des Sacremens sont actions de Dieu. 235
les Actions sainctes faictes en secret sont inutiles selon les Ministres. 387
Actions morales loüables par tout. 400
Adam, c'est à dire né de terre. 174
Aerius condamné heretique pour auoir tenu qu'il ne falloit point prier pour les Trespassez. 637
Aerius condamné l'an 178. 744

ADORATION.

Adoration est le mesme qu'hôneur, comme aussi adorer & honorer. 56
la vraye Adoration consiste en l'ame. 57
supreme Adoration deuë à IESVS CHRIST. 58
de l'Adoration du nom de IESVS. 134
pourquoy Adorer est tenu pour sacrifier. 343
l'Adoration aussi ancienne que la transsubstantiation. 458
exemple notable de l'Adoration du S. Sacrement. 518
comment on Adore le Sauueur, 524
l'Adoration de l'Eucharistie, argument tres-certain de la presence du corps du Sauueur. 512
Adoration en François, mot d'honneur sacré. 527
le changement des Aduersaires en leur Cene est ridicule. 545
l'Aduersaire ne veut pas imiter les Iuifs en la dedicace des Temples, mais bien au mariage des Prestres. 408
l'Aduersaire est tousiours aux ombres. 516
Aduertissement pour expliquer tous les Peres, qui parlent contre le sens charnel. 202
Aerius heretique ancestre des reformez pretendus. 742
les Affections sont les pieds de l'ame. 443
Afflictions & penitences recommandées en la saincte Escriture. 835

les Afflictiõs ne laissent pas d'estre peines encores qu'elles soient souffertes patiemment. 833
Afriquains communément obscurs. 256
Agapes estoit anciennement vn banquet qu'on faisoit aux pauures. 172
l'Agneau Paschal figure de l'Eucharistie. 221 plus significatif que le pain. ibid.
nostre Agneau Paschal en la saincte Messe. 222
quatre circonstances de l'Agneau Paschal. 328
l'Agneau figuratif dura autant que la Synagogue. 341
l'Agneau Paschal vray sacrifice. 560
Agneau Paschal iamais sacrifié aux lieux d'exil. ibid.
les Aisnez en la loy de nature estoient Prestres. 311.
les Aisnez ou Peres de familles Prestres en la loy de nature. 314
regard de l'airain contraire à la morsure des serpens. 43
Alexandre le grand changea vn iour. 10
Alexandre le grand demeura estonné voyant aux Indes les arbres si gros & si grands. 25
S. Ambroise & S. Hierosme expliquez. 115
S. Ambroise expliqué. 496
S. Ambroise exposé, adorez l'escabeau de ses pieds. 534
illustre tesmoignage de S. Ambroise sur la realité du corps du Sauueur en l'Eucharistie. 546
S. Ambroise falsifié sur le sacrifice de Melchisedech. 557

AME.

l'Ame entend par des organes corporels pẽdant qu'elle est au corps. 97
l'Ame iustifiée est vne nouuelle creature. 700
les Ames enuoyées en enfer par les Ministres, comme par Mercures reformez. 725
l'Ame raisonnable contient les perfections des autres ames. 941
l'Ame humaine appellée esprit. ibid.
la seule Ame raisonnable n'est pas l'homme. 942. elle est forme informante de l'homme, & non seulement assistante. ibid. elle est vne partie essentielle de l'homme. ibid. est substance. ibid. erreur de ceux qui la disent estre accident. ibid. elle n'est point vn temperament. 943. elle n'est ny corps, ny corporelle. ibid. plusieurs definitions errantes de l'ame. ibid. elle cognoist les obiects spirituels. ibid. diuers degrez d'abstractions de l'ame. ibid. elle cognoist l'interieur & l'exterieur de l'obiect. 944. ses saillies spirituelles signes de sa spiritualité. ibid. mariage d'vniõ de l'ame au corps. ibid. liaison admirable de deux extremitez, par le moyen de l'ame raisonnable. ibid. l'ame des bestes ne peut, ny estre, ny operer sans le corps. ibid. elle est forme moyenne entre les Anges & les ames materielles. 945. elle ne depend du corps en son essence. ibid. elle est appellée par Platon nombre, cercle & harmonie. ibid. la merueille declarée par le nombre. 946. est appellée par Aristote vigueur & perfection. ibid.
immortalité de l'Ame prouuée par trois arguments generaux. 947. dire l'ame mortelle, c'est reietter la lumiere naturelle. ibid. qui ne la croit immortelle, est infidele & sans Dieu. ibid. l'immortalité est deuë à son excellence. 948. si elle estoit mortelle, le souuerain bien de l'homme seroit vn amas de miseres. ibid.
les bestes heureuses au prix de l'hõme sans l'immortalité de l'ame. 948. l'homme seul demeure imparfaict si l'ame est mortelle. 949. elle se rassasie en la vision du bien souuerain. 950. argument de l'immortalité de l'ame, tiré de l'excellence de l'homme. ibid. immortalité de l'ame propre d'vn chacun. ibid. l'immortalité de l'ame doit estre propre à toutes, non en consideration de toute l'espece. ibid.
l'Ame tient d'ailleurs au corps. 955. l'ame independente du corps & pour ce immortelle. 956. de tant plus que l'ame se separe du corps, de tant plus deuiẽt elle habille à entẽdre. ibid.
l'Ame raisonnable, l'acte premier, & forme informante du corps humain. 942
si l'Ame n'est immortelle l'homme ne peut auoir science solide. 952. si elle est mortelle, la beauté du monde superfluë. ibid. le mõde est faict pour l'homme, & non pour les Anges. ibid. capacité de l'ame en son entendement, & volõté, est sans bornes. ibid. l'esprit humain void ce que les sens ne peuuent voir. ibid. la forme de l'homme & l'ame raisonnable indepẽdante du corps. 953. la verité est l'obiect de l'entendement, & la bonté de la volõté. ibid. le corps pour seruir l'ame, doit posseder le mõde. 953. le corps se nourrit des creatures à l'instar de l'ame. ibid. la resurrection suit la reunion de l'ame au corps. 954
que l'ame ne dẽpẽd point du corps en sa volonté. 956. l'ame commande au corps. 957
les bestes n'ont point de franc Arbitre. 956
l'Ame resiste aux voluptez charnelles. 957. elle raieunit en la vieillesse du corps. ibid.
inuentions de l'ame pour les sens, preuue de son immortalité. 960
l'immortalité de l'ame monstrée par la grande capacité de l'entẽdement & volonté. 958. nul bien autre que Dieu, peut remplir l'appetit de l'ame. ibid. Arabes heretiques qui disoient que les ames mourroiẽt & ressuscitoient auec le corps. ibid.
toute bonne police perduë sans la foy de l'immortalité de l'ame. 961. qui croit Dieu, il croit l'immortalité de l'ame. ibid. par la creance de la mortalité de l'ame la bride est dõnée à tous vices. ibid.
qui ne croit l'immortalité de l'Ame, est criminel de blaspheme. 962. la foy de l'immortalité de l'ame, manifestation de la gloire diuine. ibid. en ceste foy reluisent les diuins attributs. 963. les raisons de l'immortalité de l'ame, ne sont pas demonstrations de Mathematique. ibid. comment l'ame peut auoir vn contraire. 964. elle peut viure sans le corps, & non le corps sans elle. ibid. la mauuaise disposition du corps chasse l'ame du corps. ibid. cõment les Cieux, les Anges, & les ames humaines sont incorruptibles. 965. comment la mort eternelle tue l'ame sans la tuer. ibid.
l'Ame a ses organes au corps, comme vne Roine le train en sa Cour. 964
Trismegiste Docteur de l'immortalité de l'ame. 965
commune creance de toutes les nations, croire en Dieu, & l'immortalité de l'Ame. 966

Table des Matieres.

Socrates docteur de l'immortalité de l'ame. ibid.
Platon & Pythagoras, deffenseurs de l'immortalité de l'Ame. ibid.
Aristote a tenu l'immortalité de l'ame. ibid.
toute faculté immaterielle est incorruptible. 967
l'Ame n'est pas extraicte de la matiere. ibid.
pourquoy Aristote a parlé obscurément de l'immortalité de l'ame. ibid.
comment l'Ame s'aydant des sens faict la science. 968
les plus sçauans Philosophes pour l'immortalité de l'ame. ibid.
toutes nations & republiques bien instituées ont tenu l'immortalité de l'ame. ibid.
la foy de ceste immortalité ne peut nuire ny en ceste vie ny en l'autre. 969. les Egyptiens la tenoient, les Persans, Medois, Romains, Gaulois, Orientaux, & Occidentaux. ibid.
troisiesme sorte de preuue de l'immortalité de l'ame. 970. la loy de Dieu & sa Religion fondée sur l'immortalité de l'ame. ibid.
l'Ame d'Abel crie apres qu'il fut occis. ibid.
les Ames reseruées soubs la terre iusques à la mort du Sauueur. 971
que les Ames viuent apres la mort du corps fort euident en la loy de grace. ibid. trois circonstances en la creation de l'homme, arguments de l'immortalité de l'ame. 972. trois prerogatiues du corps humain, preuue de l'ame immortelle. ibid. l'immortalité de l'ame prouuée en la sorte de sa generation. 973. l'ame raisonnable recueil de toutes les vies. ibid. l'immortalité de l'ame monstrée en la seigneurie de l'homme. ibid. monstrée encore en l'image de Dieu. 974. Image admirable de Dieu grauée en l'ame raisonnable. ibid. l'homme est pere de sa creature, encore qu'il n'engendre pas l'ame. 975. trois enseignemens pour l'immortalité de l'ame. 976. le Sauueur mena en triomphe les ames iustes detenuës aux Lymbes. ibid.
les Ames appellées esprits en l'Escriture. 977
le septiesme Concile exposé sur la question, si les Anges ou les ames sont corporelles. 978
comment les Anges & les ames subsistent par don de la souueraine bonté. ibid.
quelques passages de l'Escriture, qui semblent contraires à l'immortalité de l'ame exposez. 979. obiections prinses de la Philosophie. ibid. premiere cause de l'heresie contre l'immortalité de l'ame. 981. la secõde contre la mesme. ibid. l'immortalité de l'ame tres-notoire aux Chrestiens. 980. tous ceux qui ont tenu contre l'immortalité de l'ame ont esté gẽs vicieux & lasches. 982. trois fautes des oppugnateurs de l'immortalité de l'ame. 987. qui oppugne cela renuerse la religion Chrestienne. ibid.
pourquoy les meschans desirent que leur ame soit mortelle. 989. bien immortel de gaigner vne ame. ibid.
trois sortes d'Ames. 941
l'immortalité de l'ame monstrée par trois sortes de preuues. 940
les Ames des trespassez aydées par les merites des Saincts. 828. les trespassez entendent nos prieres. ibid.
l'Ame des Martyrs resiste victorieuse aux assauts du corps. 958
l'Ame porte le corps, & le corps l'ame. 543
definition de l'Ame en general, & en special de la raisonnable. 940
definitions de l'Ame raisonnable exposées. 941
l'Amour de Dieu en l'Incarnation. 1033
l'Amour est l'abbregé de la loy. 1041
signification de l'Amict. 419. du linge blanc, de la laine, robbe blanche, Manipule ou fanon, la Ceinture. ibid.
impudence des Anabaptistes & vbiquetaires enfans de Luther. 644
les Anabaptistes baptisent à l'aage de raison. 705
les Anabaptistes croyent que leurs plus sales abominations ne sont abominables. 767
Analogie du pain au corps du Sauueur. 252
Anatheme contre ceux qui nient la transsubstantiation. 275
pourquoy on peint les Anges auec des aisles, & autres figures. 100
les Anges presens en la Messe apres la consecration. 244
l'Ange pourquoy prohiba à S. Iean de l'adorer. 64
les Anges sont Prestres, selon Caluin. 549
Anges gardiens des Prouinces. 765. & des hommes. ibid.
Anges interuiendront au Iugement. 1051
l'Anchre hieroglyphe d'esperance. 1038
pourquoy les Anciens n'ont vsé plus souuent du mot de Messe. 495
les Anciens s'abstenoiẽt du mot de Temple. 350
les Animaux dediez à la garde d'Apollon, se trouuent chez les Pretendus reformez. 709
l'Antechrist destructeur de la Messe. 705
l'Antechrist fera renier IESVS CHRIST, & le Pape confesse IESVS CHRIST. 642
si l'Antechrist a iamais esté au S. Siege. ibid.
Antiquité des vaisseaux, & habits de l'Eglise. 422
Antiquité du Canon de la Messe. 456
Antitheses & varietez merueilleuses. 25
belle Antithese de la chair de IESVS CHRIST à celle d'Adam, & à la Manne. 190
Antithese des sacrifices des Iuifs & Chrestiens. 335
les sacrifices des bõnes œuures ont esté tousiours. ibid.
signification du mot ἀντίτυπον. 522
S. Antoine grand admirateur des œuures de Dieu. 28
les Albigeois nouueaux Bris-Images, suscitez l'an 1216. 90. faisoient des Images difformes en derision. ibid.
les Albigeois & Vaudois prisez par du Plessis. 308. leur Rebellion. ibid.
Albigeois enormes paillards. 416
difference d'Agir entre le sacrifice, & le Sacrement. 373
l'Alliance du vieil Testament auec promesse de la terre : à celle du nouueau le Ciel est donné. 186
toute Alliance doit estre clairement conceuë. ibid.
Alliance double de la chair d'Adam auec nostre ame. 306. comme sa chair s'allie auec nous. ibid.
Apis veau, & le grand Dieu des Egyptiens. 114. comment adoré d'eux. 115

Apostasie d'Emond Auger, nom porté par vn Iesuiste de nostre temps. 881. ses Propositions ineptes. 882
Aquariens & Armeniés heretiques opposez. 491
plusieurs Apostats de l'Eglise Catholique pour se marier. 415
les Apostats ne cherchent que la chair. 885
les Apostres fondements de l'Eglise. 71
les Apostres dispensateurs des mysteres de Dieu. 177. ont puissance de lier & deslier. ibid.
qu'est-ce que creurent les Apostres au miracle de l'eau changée en vin. 280
les Apostres ont escrit en Grec. 417
les Apostres ont sacrifié & cómunié apres l'Ascension du Sauueur. 260
les Apostres & premiers Chrestiens grands amateurs de la pauureté Euangelique. 916
Apparitions monstrans la priere des Saincts. 65
Apelles ne voulut iamais peindre aux parois. 103
doctrine contradictoire niant le franc Arbitre, & enseignant toute liberté. 739
le franc Arbitre principal rayon de l'image de Dieu en l'homme. 806. les sages Philosophes ont tenu le franc Arbitre. ibid. il est preuenu & accompagné de la grace de Dieu. 806
le franc Arbitre huguenot est vne liberté de mal faire. 806. contraire à l'escriture. 807. il faict l'homme Diable. 807. pire que beste. ibid.
nul prix & nulle peine selon le franc Arbitre huguenot, nul Iugement, nul Paradis, ny Enfer selon le mesme. 808
similitude du franc Arbitre, & de la prouidence diuine. 809
Arbres de l'Isle de Tilon aux Indes tousiours verds. 14
Arbres d'enorme grandeur aux Indes; que les traicts d'arbaleste ne peuuent passer. 25
Arbre en la petite Espagne duquel les fueilles marchét aussi-tost qu'elles touchét la terre. 26
de l'Arbre Syndague appellé des Europeens l'arbre triste. 26
merueille de l'Arc en ciel. 17. l'Arc celeste fils d'admiration. ibid. trois merueilles en l'Arc, & la viuacité de ses couleurs. ibid. les couleurs de l'Arc sans couleurs. ibid. l'Arc au ciel signe d'alliance. ibid. beauté. ibid.
l'Arc en ciel signe de l'alliance de Dieu. 1039
les plus forts Arguments de la Theologie sont prins de l'authorité diuine. 223
l'Arche d'alliãce honorablement portée en procession. 81
l'Arche d'alliance honorable. 117
pourquoy l'Arche estoit honorable. 118
l'honneur faict à l'Arche estoit honneur de Religion. 118
l'Areopage d'Athenes estoit le parlement de Mars. 749
l'Argent nerf de la guerre ne peut manquer à vn Royaume puissant. 1020
Arrest du Soleil en Iosué. 2
les Arriens ont vne croyance, les Manicheans vne autre. 3
Arrius heresiarche mourut en vne selle. 35
Arrius electif en la Trinité. 614
Arrius auec la Philosophie mal entéduë destruisoit la foy. 298
Aristote mort de regret. 18
Armée generale de l'Eglise contre l'heresie. 613
l'Art & la science se font de plusieurs experiences. 223
Armoiries & deuises des huguenots. 681
plusieurs Articles de l'Alcoran cogneus à la Religion huguenotte. 685
deux choses admirables, l'Ascension de la chair du Sauueur au ciel, & la manducation d'icelle en terre. 195
Asne de bronze dedié à Apollon par les Ambraciots. 700
Aspersion du sang du Sauueur lauemét des ames. 221
Assarons certaine espece de mesure. 435
l'Assemblée de la Rochelle criminelle de leze Majesté. 998
Assiette de la terre, merueille grande. 23
Assistance perpetuelle du Sauueur à son Eglise. 216
propos notable de S. Augustin, pourquoy on adore la croix. 124
l'Attouchement de la chair du Sauueur donne au corps la vertu de resusciter. 240
Attouchement spirituel & corporel auec le Sauueur. 535
comment l'Attouchemét corporel du Sauueur sans le spirituel est inutile. 535
l'Auarice maistresse ville des vices. 925. l'Auaricieux est hydropique. ibid.
Aubes des Saincts. 411
Aueugles aux grands miracles du fils de Dieu. 29
Aueuglement & endurcissement sont proprement ez obstinez. 673
S. Augustin & Lactance pensoient qu'il n'y eut point d'Antipodes. 24
S. Augustin mal leu, & cité de mauuaise foy par les Ministres. 70
S. Augustin s'est prins garde autrefois de ce miracle declarant que les merueilles de Dieu estoient negligées. 27
modestie de S. Augustin à croire encore qu'il n'entende. 70
S. Augustin dit que nous adorons & mangeons IESVS CHRIST en l'Eucharistie. 202
qu'est-ce que S. Augustin appelle Sacrement inuisible. 211
en quel sens S. Augustin dit que le meschant ne reçoit rien. ibid.
S. Augustin appelle Sacrement l'effect du Sacrement. ibid.
S. Augustin extolle la merueille de l'Eucharistie. 284
S. Augustin & S. Gregoire expliquez. 123
iamais S. Augustin n'a dit que le corps de IESVS CHRIST fust present aux Sacremens anciens. 260
passage de S. Augustin mal prins par Caluin. 105. il parle des Idoles. ibid.
S. Augustin exposé, *Ils beurent vn mesme breuuage.* 506
S. Augustin allegué sans propos & falsifié. 533
S. Augustin exposé. *ce corps & non ce corps.* 533
S. Augustin exposé sur le sacrifice de Melchisedec. 557
S. August. inuoque la Vierge & tous les Saincts. 631. il a receu le Purgatoire aussi asseurément que l'Enfer. ibid.
S. Augustin exposé contre la falsification de du Plessis. 561

Digitized by Google

Table des Matieres.

S. Augustin retenu en l'Eglise parce qu'il y voyoit la succession des Papes. 761
S. Augustin pensoit qu'vn corps pouuoit estre en diuers lieux par vertu diuine. 294
S. Augustin tient qu'on doit contraindre l'heretique à r'entrer en l'Eglise. 1009
l'Autel du S. Sacrement est vn ciel en terre. 249.
on void sur l'Autel le Roy du ciel, on le touche. ibid.
l'Autel le throne de Dieu. 519

B.

BAalam prohibé de maudire les Hebrieux. 48.
miracles des Payés feintise ou operations de Satan. 48
merueilles des Bains en guarisons. 19
Bains de Digne. 20
Bains de Gadara en l'Orient. 19. à present sont sans vertu. 20
Baiser d'adoration. 445
Baiser d'amour & de respect. ibid.
Baiser signe d'amour & de paix. 1043
ez autres Banquets tous mangent vne mesme viande, mais non pas tous vn mesme morceau. 238

BAPTESME.

plus grand miracle des eaux est celuy du Baptesme. 21
le Baptesme des aduersaires. 138
vertu donnée à l'eau du Baptesme, 183
le Sacrement du Baptesme appellé la foy. 251
le Baptesme est propitiatoire de soy. 373
les Baptisez tournez vers l'Orient. 451
differant changement au Baptesme, & en l'Eucharistie. 546
ceremonies du Baptesme nées auec l'Eglise. 615
comment le Baptesme est appellé foy. 718
le Baptesme alteré par leur fausse doctrine. 871
circonstances notables en la ceremonie du Baptesme de Monseigneur le Dauphin. 1027
ceremonies du Baptesme de Monseigneur le Dauphin le vingtquatriesme Septembre feste de saincte Croix. 1028
effects du Baptesme, la remission des pechez. 1043
les Barbares & Payens addoucis quãd ils se sont faicts Chrestiens. 641
S. Basile dresse vn formulaire de la Messe plus court. 429
S. Basile & S. Chrysostome ont laissé des formulaires de Messe. 433
S. Basile exposé. 517
erreurs detestables de Basile Sacramentaire. 263
les Bastiments sacrez monstrent l'antiquité de l'Eglise Catholique. 754
quatre Batailles données à raison des troubles suscités par les huguenots. 682
Beatitude consiste en la vision de Dieu. 241
des huict Beatitudes du ciel. 1049

BENEDICTION.

mysterieuse Benediction du Sauueur en l'Eucharistie. 182
Benediction donnée à la race d'Abraham. 183
effects de la Benediction du Sauueur. 184
la Benediction de Dieu rehausse les creatures à des effects surnaturels. 208
de la Benediction on collige la presẽce du corps du Sauueur. 206

BERENGARIVS.

Berengarius grand bisayeul des heresies de nostre temps. 181
Berengarius refuté par Lantfranc Guitmond, & tres-bien par Alger. 181
Berenger principal aucteur des Sacramentaires de nostre temps. 262. il estoit Anabaptiste. ibid. croyoit plusieurs articles Catholiques. 262. estoit heretique selon l'opinion des Ministres. 263. son abiuration. ibid. est mort auec penitence de son heresie. ibid.
Berenger, Basile, Pierre Bruic, Aluaric, Vuiclef, fondateurs des Ministres. 263. & 264
Berenger est mort Catholique. 307
Bertramus vieil Sacramentaire allegué par du Plessis. 230
Bertramus heretique selon la foy des Ministres. 264
Bestes à cornes en la mer. 18
la Beste immolée & tuée estoit prise iadis pour vne mesme chose, encore que ce fust vne autre chose naturellement. 358

BEZE.

ceste-cy pour *cecy*, falsification de Beze. 193
Beze apres Caluin appelle le Celibat tyrannie de Satan. 415
Beze chargé d'ans prend femme. ibid.
Beze & Caluin disent qu'on peut faire la Cene sans pain & sans vin substituant quelque autre chose. 490
Beze oste l'eau du Baptesme quand il luy plaist. 615
Beze bastit la pluralité des Dieux apres Caluin. 656. il a rayé du Credo le mot, *Dieu de Dieu*. ibid.
la Bigamie ignominieuse aux Prestres. 127
Blason du pourtraict de la Religion pretenduë reformée. 397
Blaspheme de Caluin de la Iustice imputatiue. 348
Bonté de Dieu enuers les hommes. 26
la Bonté du Sauueur remarquable en ce qu'il a enduré pour nous. 304
il n'est pas permis à chacun de lire la Bible, & moins de l'interpreter. 137
la Bible, le liure de Dieu, doit estre exposée par les Docteurs donnez de Dieu. 626
il ne faut pas chasser le Bien à cause du mauuais vsage. 111
les Bien-heureux sont pleins de felicité. 82
la Bien-veillance du Roy enuers la Compagnie de IESVS. 851
les Borbonnois nation debonnaire & de bon esprit. 1029
Bouc excessif en luxure, la vache furieuse en amour. 723
le Bouc hieroglyphe du Diable. ibid.
Brauades de du Plessis sur des vanitez. 495
Brauade d'vn Geant superbe. Goliath vaincu. ibid.
Mensonges de Brentius, de Melancthon. 630
le Bresil est moyen entre le Tropique du Capri-

corne, & de l'Equateur, & void deux fois l'an passer le Soleil sur sa teste. 24
Brusler c'est succomber au feu de la cõcupiscence. 407
Brutalité des Payens en la paillardise. 710

C.

CÆsar tiré du ventre de sa mere par incision. 174
Caietan falsifié sur la doctrine de la perception du corps du Sauueur. 556
les Calices rompus par les vieux heretiques ; & le sang du Sauueur espandu. 890

CALOMNIE.

Calomnie des Ministres de Hongrie. 98
Calomnie des Iuifs contre le Sauueur. 515
Calomnies des Iuifs, Samaritains, & Heretiques, sur les Chrestiens. 402
Contradictions, mensonges & calomnies pour entrée de verification du sieur du Plessis. 486.
trois Calomnies premisses de la seconde contradiction. ibid.
seconde contradiction du mesme par l'Escriture. 487
l'Escriture nous enseigne de retourner aux Docteurs pour l'entendre. 486
le Calomniateur desrobbe la vertu d'autruy, & le diffame de son vice. 654
Calomnie de Plutarque disant que les Iuifs adoroient Bacchus. 741
Calomnie à double face du Diable contre Dieu. 749.

CALVIN.

Caluin & Beze destruisent la Trinité. 749
proposition de Caluin de la fin des miracles. 29
pourquoy Caluin dit que les miracles ont pris fin. ibid. Caluin ny ses disciples ne peuuent cotter la cessation des miracles. ibid.
impudence de Caluin contre le Symbole de Nice. 655. il ne veut point qu'on inuoque la Trinité. 656. il desire voir enseuelir les mots qui exposent la Trinité. ibid.
premier argument de Caluin contre la veneration des Images. 114. son impudence à mentir. ibid.
aueuglemẽt de Caluin à citer ce qui le destruict. 121
selon Caluin l'Eglise est maligne & maudite en sa sacrificature. 149
argument de Caluin fondé sur vn insigne mensonge. 101
Caluin & autres refutez, disans qu'il n'est loisible de tenir des Images aux Temples. 101
argument de Caluin prins d'Epiphanius. 104
response. ibid. S. Epiphane expliqué. 105
Caluin est l'oracle des pretẽdus Reformez. 690. il est selon Beze, le Soleil de ce monde. ibid.
mort de Caluin arriuée l'an 1564. en May 19. à 8. heures du soir. 690
reproche inique de Caluin sur les abus des Images. 111
Caluin recognoist qu'il se faut abstenir de chair au Vendredy. 745
raison de Caluin bannissant les Images des Temples. 106. son mensonge & ignorance. ibid.
Caluin conuaincu de la verité approuue les images. 91
Caluin appelle le Celibat nouuelle tyrannie. 406
Caluin aduocat du Diable, & de tous les meschans. 664
Caluin compare le mariage à la sauaterie. 720
Caluin prend les yeux de la terre, pour tesmoigner les mysteres de Dieu. 286
Caluin pire qu'Epicure niant la prouidence de Dieu. 246
Caluin faict plus de cas du tesmoignage du Diable, que des saincts Docteurs. 78
Caluin dit que les enfans sont saincts. 850
pourquoy Caluin estime que les meschans sont criminels en mal communiant. 208
Caluin confesse que les anciens Peres ont prié & enseigné de prier pour les trespassez. 624
Caluin contrerolle tous les anciens. 351
Caluin reprend Luther dequoy il appelle le S. Sacrement adorable. 747. il enseigne qu'il faut adorer les signes de la Cene. 747
Caluin corne la reuolte en ses sermons sur Daniel. 684
Caluin nie que S. Pierre soit mort à Rome. 694. & nie qu'il y ait esté. ibid. ses maximes bonnes pour tromper. 695
fausse glose de Caluin sur l'apparition du sainct Esprit en colombe. 95
Caluin deteste la puissance absoluë de Dieu. 695
Caluin parle comme Neron de la chasteté des autres. 717
tous ont failli sauf Caluin, tous sont ignorans sauf luy. 624
Caluin dit en bonne consequence qu'vne proprieté a esté mise en croix pour nous. 656
Caluin trouue des passages difficiles en l'Escriture. 621
argument de Caluin sur les images viues. 104
le Canon troisiesme du Concile de Nice defend aux Ecclesiastiques d'auoir femmes. 412
comment le Canon contient l'essence de la Messe. 500. de quelle methode les Docteurs disputent de la Messe. ibid.
les Capharnaites ignorans. 213
les Capharnaites & les Ministres semblables en heresies contraires. 196

CATHOLIQVE.

diuision de Catholique mal assignée par les Ministres. 2
les Catholiques sont en possession de la verité. 42
mot de Catholique ne comprend qu'vne forme de gens. 2
les Catholiques diuersifiez en façons de viure, mais vnis en la foy. 2
quels Catholiques appellez superstitieux par Gelase. 464
nul aucteur Catholique n'esgale les sacrements Iuifs aux Chrestiens. 504
les Catholiques ne pẽsent iamais que les images soient Dieux. 789
la doctrine Catholique rend l'honneur chaste, l'Huguenot au contraire. 718

Table des Matieres.

le nom de Catholique propre de la vraye Eglise. 760
les Catholiques appellez Romains par les heretiques. ibid.
Capitaine Rabin & Carabin. 491
Causes de l'heur de la Mere de Dieu. 299

CENE.

merueilles feinctes en la Cene de Caluin. 283
de la Cene des Ministres. 218
la Cene huguenote n'est sacrifice ny sacrement. 559
faire la Cene, est vne façon de parler incogneuë aux anciens pour celebrer l'Eucharistie. 170
Cene des Ministres refection du ventre. 218
plusieurs ont vsé du mot de Cene, mais nul ou fort peu de la phrase, faire la Cene. 497
Cruautez huguenottes exercées sur les Eglises dans Nismes & ailleurs. ibid.
la Cene de Caluin est vne Cene ignominieuse. 301.
la Cene des Ministres, n'est ny sacrifice, ny rien qui vaille. 317
la Cene des Ministres matiere sans forme. 206
deux Causes des cruautez susdictes. 641
sepultures du Cardinal d'Albret & des Princes de France desmolies en l'Eglise de nostre Dame, & des Cordeliers de Castelgeloux par les heretiques. 640
furies & rages des huguenots à Orthez en Bearn y ayant rasé l'Eglise des Freres Prescheurs, & desmoly le tombeau du redoutable Gaston Phœbus Prince de Bearn & Comte de Foix. ibid.
la Cene des Ministres vne Chimere, differente de l'Eucharistie de l'Eglise, comme le mensonge de la verité. 214
Cene des Ministres, semblance d'vn repas infernal. 244
la Cene des Ministres œuure de magie. 302
forme de la Cene inuention des Ministres. ibid. iamais obseruée en l'Eglise Catholique. ibid.
en la Cene des huguenots tout y est triuial. 32
mot de Cene pour Eucharistie, inutile. 172
forme de la Cene des Ministres. 246. c'est vn banquet maigre & profane. ibid.
la Cene des Ministres destruit la foy de la Trinité. 243
la Cene des Ministres morceau de corruption. 218
le mot de Cene le moins vsité entre les Docteurs Catholiques. 495
le mot de Cene n'est point mis en l'Escriture pour signifier l'Eucharistie. 496
S. Paul exposé *manger la Cene du Seigneur.* ibid.
le Centre de la felicité est le contentement. 951
Censure de la faculté de Theologie de Paris, du liure du sieur du Plessis. 585
Censure publique du liure du sieur du Plessis. 583
les Centons de du Plessis sont notez en petite capitale. 258
les Centuriateurs censeurs des Epistres des Papes. 171
les Centuristes cottent les miracles de l'Eglise Catholique de 1100. ans. 40

CEREMONIE.

la Ceremonie exterieure de la dedicace signifie le vœu interieur. 405
plusieurs Ceremonies des Iuifs instituées par les Pasteurs. 396
diuision des Ceremonies prinse de l'instituteur d'icelles. 392. Ceremonies de la nature. ibid.
Ceremonie vient de *Carere*, sa definition. 392
la fin des Ceremonies Religieuses & humaines. ibid.
Conuenance & difference des Sacremens & Sacrifices, & des Ceremonies. ibid.
Ceremonie des Iuifs en la probation du nom de Dieu. 748
trois Ceremonies pour signer vn testament, & vne alliance. 361
les Ceremonies sont de Dieu, & sont comme les fueilles aux arbres. 138
Ceremonies de la Messe exactement expliquées par les Docteurs. 391
les Ceremonies sont comme l'escorce de l'arbre qui le conserue, comme elles ont la Religion. 394
Ceremonies des mouuemens pour representer nostre respect & la passion du Sauueur. 450
nulle Ceremonie receuable, qu'elle ne soit conforme à la parole de Dieu. 396
Ceres reformée en la Cene des Ministres. 747
Cetura appellée femme d'Abraham. 414
Cerinthiens, Cerdoniens, & Manicheans, reiettent l'histoire des Actes des Apostres. 166

CHAIR.

la Chair naturelle du fils de Dieu, vrayement mangée au Sacrement de l'Autel. 226
la Chair du Sauueur adorée & mangée. 534
la Chair du Sauueur voile en la croix & par tout. 242
la Chair de IESVS CHRIST cause de la Resurrection. 207
la Chair du Sauueur antidote de la mort. 249
comment la Chair est adorée en IESVS CHRIST. 250
la Chair de IESVS CHRIST nous conuertit à soy. 307
comment les Peres disent que la Chair du Sauueur nourrit le corps. 269
la Chair naturelle du Sauueur est la vraye Manne. 227
la Chair du Sauueur ne repugne iamais à son esprit. 284
la Chair & le sang sont aussi veritablement en l'Eucharistie, que iadis aux sacrifices. 261
sans la Chair du Sauueur l'ame est sans vie. 303
la Chair tend l'esprit chair, & le tuë, s'il n'est aidé par quelque secours diuin. 306
la Chair du fils de Dieu adorée au banquet de son Sacrement. 535
la Chair du Sauueur antidote de celle d'Adam. 306. la chair d'Adam source de tous nos maux. ibid. rebellion de la mesme. ibid.
la Chair est vn grand empeschement de la foy. 196
comment la Chair ne profite point. ibid.
nostre Chair renouuellée par celle de IESVS CHRIST. 239
que doit faire celuy qui ayant faict vœu est tenté de la Chair. 416

Digitized by Google

le Char de Venus traîné par des Colombes & des cygnes. 711
Chamier Ministre confus à Nismes. 892. exhortation aux Ministres de faire penitence. 892
Charlemagne dict vaillant & humble. 171
la Chaire de pestilence est chez les errans, qui troublent celle de S. Pierre. 631
la Charité est la iustice Chrestienne. 385
Charité vie de la foy & des vertus, semence de tous beaux actes. 1053
la Charité couronnement de l'Eglise destruicte par l'heresie. 1007
description de la peinture de la Charité. 1042
la Chambre de nostre Dame honorée en trois façons. 39
Chaisne de laquelle S. Pierre fut lié en Hierusalem estant apportée à Rome & mise auec celle dont S. Pierre auoit esté lié se ioignit auec icelle. 172. quelle merueille y a en cecy. 173
le Chant retenu par les Ministres. 450
la Chasteté Euangelique. 1042
exhortation à la Chasteté. 138
la finesse pour cõbattre la Chasteté en trahison. 715
Changement du lieu à l'Autel & gestes du Prestre. 450
le changement du nom monstre le changement de la chose. 526
façon de bien chasser aux loups & aux renards, est de cognoistre leurs ruses & naturel. 161
la forme des Chasubles changée. 420. chasubles anciennes. ibid. pourquoy on la retrousse aux bras. ibid. les Grecs vient de l'ancienne chasuble. ibid.
qui deshonore les membres, deshonore le Chef. 84
en vne armée le Chef est necessaire. 1014
faut honorer le Chef de l'Eglise. 1041
Cheute à quelque peché n'est pas vn aueuglement. 673
le Chimarque des mauuais Religieux. 794
des quatre choses dernieres. 1031

CHRESTIEN.

les Chrestiés n'eussent pas appellé corps le corps de IESVS CHRIST s'il ne l'eust esté. 225
qui n'est Chrestien ne peut administrer l'Eucharistie. 301
tous les Chrestiens sont Prestres & Rois. 314
en quelle façon tous les Chrestiens sont Prestres. 349. l'Ordre de Prestrise institué par le Sauueur. ibid. pourquoy le nom de Sacrificateur n'a esté si tost vsurpé en l'Eglise. ibid.
le plus noble acte Chrestien est la Messe. 398
les Chrestiens accoustumez de prier les martyrs. 403
tout Chrestien doit estre prest à mourir pour le soustien de la foy. 511
le Chrestien est affranchi des ceremonies Iudaïques. 740
les Chrestiens sont des Dauphins & poissons royaux. 1037
S. Chrysostome exposé, *l'Eucharistie de la main des Seraphins.* 533
le premier Ciel mouuant pere du temps. 7
le Ciel, l'Ocean, la pierre de Paradis sont sans couleurs. 17
Circé par sa verge, comme aussi par breuuage, transformoit les hommes. 725
Cimetiere de S. Surin de Bordeaux beni par IESVS CHRIST. 23
les Circoncellions se tuoient, & enseignoient qu'il est bon de se tuer. 488

CIRCONCISION.

la Circoncision est nommée alliance. 190
Circoncision donnée en signe. 236
Circoncision comment iustifioit. 232
Circoncision, sacrement sanglant & difficile. ibid.
Circoncision œuure de la chair. 234. le Baptesme œuure de l'esprit. ibid.
la Circoncision figure du Baptesme. 504
comment s'entend, la mer rouge est le Baptesme. 505
Saincte Claire a esté en l'Eglise vne petite lune. 861
Clameur en l'adoration du S. Sacrement. 245
Clauius Iesuiste à faict voir les estoiles sans astrolabe aux Ministres Allemans. 10
Clemét exposé sur le propos des sacrifices Chrestiens. 571
S. Clement expliqué contre la falsification de l'aduersaire. 353
surprinse de Clerac & massacre de plusieurs Catholiques. 1010
le Clerc tient la place du peuple. 441
Closture ordinaire des oraisons de l'Eglise. 76
le Celibat ou vœu de Chasteté ne peut estre de soy cause de paillardise. 717
le Celibat puny par seuere loy des Grecs. 413
le Celibat tres-conuenable aux Clercs & officiers d'Eglise. 857
le mot de *Cœna* en l'institution de l'Eucharistie signifie le soupper de Pasque, & non le Sacrement de l'Eucharistie. 496
Cohabitation du mariage. 1045
le sieur Colon Aduocat de Pau conuerti. 880
pourquoy la Colombe disparut soudain au baptesme de IESVS CHRIST. 95
Colombe signe de la presence du S. Esprit. 251
monstrueuse grosseur des Colomnes, Iachin & Boos, au Temple de Salomon. 1039. estoient reuestuës de lames d'or espailles. ibid. leur hauteur de 35. coudées. ibid.
les Colomnes, Iachin & Boos, posées deuant le Temple de Salomon. ibid.
Combats des Dauphins contre les Marsoüins & autres poissons. 1051
Combat & victoire de Dauid contre Goliath. 1003
Combat merueilleux en l'air dans les nuées, où le feu est enfermé. 16
extraordinaire façon de Combattre. 1003
façon de Combattre merueilleuse. ibid.
qu'est-ce que Commander sur peine de peché mortel. 396
le Commandement doit estre clair, & la chose commandée. 186
Commandement de mãger la chair du Sauueur. 193
les Commandemens du Baptesme & de l'Eucharistie differents. 197
Commandement de Charles le Chauue d'ho-

Table des Matieres.

noret ses Officiers. 79
Commandemens de Dieu, compris en deux Tables. 1040
le Commissaire du Roy mal traitté en Bearn. 224
autres Commissaires du Roy eludés par delais & refus. ibid.
Commission des Rochelois enuoyée à Monsieur de la Force. 997
autres fautes de ladicte Commission. ibid.

COMMVNION.

faut bien viure pour bien Communier. 195
Conception spirituelle de la Vierge. 198
la Communion sacramentelle auec la spirituelle est meilleure que la seule spirituelle. ibid.
Communion reelle & sacramentelle. 199
la Cómunion spirituelle ne forclost pas la reelle. 197
crime de ceux qui Communient indignement. 208
qui Communie indignement crucifie IESVS CHRIST. 209
la Communion est la confession de la Resurrection du Sauueur. 237
la Communion figurée en Melchisedech. 319. il distribua le pain sanctifié. 320
Communion plus frequentée en nostre temps. 459
la Communion soubs vne espece aussi profitable que soubs deux. 490
Communier à ieun tradition Apostolique. 522
Contes des Huguenots. 50

CONCILE.

le 6. Canon du Concile Eliberin expliqué contre Caluin. 94
aduertissement du Cócile de Trente sur la peinture de Dieu. 95. des Docteurs sur la mesme. ibid.
Decret du Concile de Trente sur le reglement des Images. 111
sans l'auctorité du Pape nul Concile legitime. 120
le second Concile de Constantinople, appellé par erreur Ephesien, & par fraude la 7. Synode. ibid.
deux Conciles de neant opposez contre les Images.. ibid.
tesmoins mal asseurez touchant le Concile de Francfort. 121
au Concile de Francfort, il n'y a rien qui fauorise aux Anti-imagiers. ibid.
Decrets du Concile de Francfort contraire à la doctrine de Caluin. ibid.
en quoy contredict le Concile de Francfort à celuy de Nice. 122
sept Conciles pour les Images. ibid.
deux faux Conciles de Constantinople contre les Images. ibid.
Assistance de Dieu aux Conciles legitimes. 123
six Conciles generaux pour la confirmation de l'Eglise Catholique. 275
Concile de Latran, de combien de Peres & d'Euesques composé. 308
au Concile de Nice, nulle mētion de Paphnuce. 413
le premier Concile d'Ephese contre Nestorius, le second fut vne meschante assemblée pour Eutyches. 431
le second Concile d'Ephese brigandage. ibid.
sept Conciles confirmans la doctrine de la transsubstantiation. 551
les Conciles, les Pasteurs, les Rois, & autres Magistrats, peuuent faire des loix qui obligent la conscience. 739
Concubine signifie vne femme legitime, mais mariée sans solemnité. 414. Concubine en la saincte Escriture que signifie. ibid.

CONFESSION.

Confession de Caluin de la continuation de la doctrine Apostolique, depuis les Apostres iusques aux saincts Docteurs de l'Eglise. 762
Confession faicte à la creature. 441
Confession faicte à Dieu principalement offensé. ibid. aux Anges & aux hommes. ibid. confession sacramētelle deuant la cōmunion. 442. confession particuliere & secrette. ibid. confession generale sacramentelle. ibid. le Diable hait la confession. ibid. hayne heretique contre la confession. ibid. examen de conscience. ibid.
Confession des Ministres ombre superstitieuse, ou pernicieuse diffamation. 443. confession du Consistoire. ibid. calomnieuse confession. ibid. penitence publique: l'excez & la penitence de Theodose. ibid. secret de la confession, peine pour l'auoir reuelé. ibid.
Confession des Indois semblable à celle des Ministres. 444. comment il se faut confesser à Dieu. ibid. heretiques disent que c'est assez de se confesser à Dieu. ibid.
Confession de verité par opiniastrise. 529
que signifie la Confession en la Messe. 527
Confiance en Dieu differente de la foy Catholique. 389
Confusion de l'œuure de du Plessis. 182
Confusion & negation d'vn esgaré. 516
la Concupiscence est la grande maladie du genre humain. 710
la Concupiscence n'est point peché si elle n'est effectuée. 825
combattre la Concupiscence c'est meriter. 869
Coniuration des Religionnaires de Nauarrins, & autres deportemens, apres le depart du Roy, de Bearn, l'an 1620. 1001
les trois Conseils de la perfection Chrestienne. 1054
qu'est-ce que representer la Consecration du sang. 357
de la Consecration & tonsure des Moynes. 434
la Consecration proferée iadis à haute voix. 550
des Conseils Euangeliques. 1042
le Consentement des Peres est vn fort tesmoignage de la verité Chrestienne. 166
Constantin le Grand commença à regner l'an 306. 339
l'Eglise florissante en doctrine & bonnes mœurs du temps de Constantin. ibid.
Constantin loüé par tous les Historiens, & marqué comme Sainct au Calendrier des Grecs. ibid.

Concile de Nice celebré du temps de Constantin, de 318. Euesques. 399
Constantin le Grand victorieux auec le signe de la croix. 1028
Conteste de la feste de Pasques. 400
Continence commandée par derision. 409
Contradiction de l'aduersaire du Plessis en l'adoration de l'Eucharistie. 527

CONVERSION.

Conuersion des errans commune & sans merueille. 282
pourquoy la Conuersion d'vne substance en vne autre est appellée Transsubstantiation. 265
la Conuersion d'vne creature en vne autre voisine de la creation. 183
Conuersion du peché à la grace inuisible. 287
par la Conuersion des natures, Dieu s'est singulierement manifesté tout-puissant. 280
Conuersions chetiues à la pretenduë Reformée. 878
la Conuersion qui se faict en l'Eucharistie est admirable. 546
Cõuersion des esgarez à la foy Catholique. 879. de certains Ministres & autres. ibid.
Conuersion du sieur Arnaud Ministre de Geneue. 879
Contrition est douleur de peché. 1045
le Corbeau est immonde à la loy, il est noir en plumage, ayme charogne, deffiant & larron, & signifie l'Heretique. 709
les Corinthiens punis de mort & de maladie. 210
la Couronne des sauterelles est leur orgueil. 645. leurs faces. ibid.

CORPS.

le Corps du Sauueur n'est point adoré aux autres Sacremens. 250
en quelle façon le Corps du Sauueur entre en nous. 218
le Corps de IESVS CHRIST, grain mortifié. 215
le Corps du Sauueur appellé Temple. 237
il est conuenable à la toute-puissance, sagesse, & bonté du Sauueur, de nous donner son Corps au Sacrement. 305
le Corps du Seigneur subiect de la Passion. 253
le Corps du Sauueur est entier soubs chaque espece. 287
le Corps de IESVS CHRIST qui est né de la Vierge, est prins en l'Eucharistie. 260
le Corps du Sauueur estoit en plusieurs lieux quand il le donna à ses Apostres. 188
le Corps de IESVS CHRIST est par tout glorieux. 283
le Corps de IESVS CHRIST est pris substantiellement en l'Eucharistie. 258
comment le Corps du Sauueur est rompu au Sacrement. 271
le Corps du Sauueur offrande tres agreable à Dieu, & par tout & tousiours. 333
le Corps du Sauueur le Temple de Dieu. 436. il est le Seminaire de tous les Temples. ibid.
en quel sens on dict que le Corps du Sauueur est rompu en l'Eucharistie. 328
le Corps de IESVS CHRIST se faict & se consume en l'Autel. 261
comment le Corps du Sauueur est rompu en l'Eucharistie. 534
le Corps du Sauueur demeuroit tousiours corps combien qu'il fist des miracles. 554
le Corps du Sauueur viande reelle & spirituelle. 505
le Corps du Sauueur porté au ciel surnaturellement. 554. le mesme sorty du sepulchre fermé. ibid.
le Corps du Sauueur sorty du ventre de la Vierge sans fraction du corps. 800
les Corps des meschans deshonorez. 913
le Corps du fils de Dieu plus precieux que tous les corps celestes & terrestres. 1013
le Corps du Sauueur appellé pain. 541
Corps Saincts profanez, bruslez par les heretiques en diuers lieux de France. 639
Corps spirituels des iustes. 532
le Corps du Sauueur reellement & spirituellement conceu de la Vierge. ibid.
les Corps de S. Geruais & S. Prothais gardez incorruptibles deux cens ans. 914. portez auec reuerence. ibid. les Diables chassez. ibid. quatre miracles de ces corps Saincts. ibid.
le Corps de Clemẽt V. Pape desenterré à Vzeste, par les huguenots. 639
nos Corps sont Temples du S. Esprit. 306
le Corps du Sauueur appellé feu & esprit. 281
vn Corps ne perd pas sa nature pour n'occuper lieu. 288
le Corps est vn empeschement, prison & sepulchre de l'ame. 306
les Corps des Chrestiens membres de IESVS CHRIST. 306
nos Corps sont nourris de la chair du Sauueur à l'immortalité. 239
nos Corps resusciteront à la semblance de celuy du Sauueur. ibid.
innumerables Corruptions des errans en la saincte Escriture. 634
trois sortes de Corruption, desquelles l'ame est affranchie. 955

COVSTVME.

Coustume des Ministres de mal entendre & mal citer les Peres. 63
la Coustume n'efface pas tousiours le sentiment. 28
Coustume celebre des heretiques de retrancher les Escritures à leur poste. 166
Coustume des Tartares d'aueugler leurs esclaues. 395
Coustume de chanter en l'offrande. 452
Coustume de porter le S. Sacrement à la maison. 462
la Coustume des errans c'est gauchir leurs responses. 488
la Coustume des heretiques de s'attaquer aux mots laissant la chose. 492
Coustume des errans à reietter les bons liures. 516
Coustume de garder le S. Sacrement. 520
Coustume des enfans de tenebres, de se cacher. 899
Coustume des heretiques de pallier leur heresie par l'Escriture. 667
Couleur rouge met le Tygre en rage. 266

Table des Matieres.

CREATVRE.
rien n'est capable d'honneur ciuil que la Creature raisonnable. 118
changer vne Creature en vne autre marque de souueraine iurisdiction. 240
les Creatures sont honorées à leur mesure. 62
multitude de Creatures occasion de cognoistre la perfection diuine. 334
chasque Creature est vn liure qui enseigne Dieu. 333. pourquoy les sacrifices anciens ont esté reduicts à vn. 334
le Createur deshonoré de ses creatures. 654
toutes les Creatures œuurent chacune selon son rang. 819
Credo, Ie croy, mot Chrestien. 295
Croire ce qui n'est vray, c'est fausse creance. 214
Croy & tu as mangé, S. Augustin exposé. 509
Croire & mediter sont choses differentes. 213
CROIX.
la Croix portée aux processions. 131
le signe de la Croix honorable. ibid.
les Chrestiés vsent en tout du signe de la Croix. ibid.
obiections des vieux & modernes sectaires contre la Croix. 132
la Croix a succedé à la lame d'or du grand Prestre. 419
la Croix est la propre marque des Chrestiens. 439. elle faict trembler les Diables, & chasse les enchãtements. 440. est l'armure des Chrestiens. ibid. tous les Sacrements sont administrez auec le signe de la Croix. ibid. il est par tout, il est frequent en la Messe. ibid. hay des Ministres. ibid.
le signe de la Croix vsité entre les Chrestiens Catholiques de toute antiquité. 1033. c'est vne marque Chrestienne & Catholique. ibid.
comme la Croix & l'Eucharistie sont opposez aux anciens sacrifices. 563
l'Escriture enseigne qu'il faut honorer la Croix. 130
des miracles de l'inuention de la Croix. ibid.
de l'image de la Croix, c'est à dire des Croix faictes à la semblance de celle de IESVS CHRIST. 131
le signe de la Croix, ou selon aucuns la mesme Croix paroistra au grand Iour. ibid.
la Croix honorée par Constantin. ibid.
la Croix est l'Autel de IESVS immolé. 130
honneur faict à la Croix par les Rois & les Empereurs. 791. vsage du signe de la Croix de tradition Apostolique. ibid. les Diables ne l'osent mespriser. ibid.
Crimes commis sur la Passion du Sauueur. 313
grand Crime de laisser cheoir à terre le S. Sacrement. 465
le Culte de Dieu consiste en Foy, Esperance, & Charité. 58
Curiosité fille d'orgueil & mere d'heresie. 191
la grande Cuue du Temple de Salomon appellée Mer. 1036
le Cygne immonde blanc en ses plumes, & au col long, porte la semblance d'vn heretique. 709
S. Cyprien croit que la Messe est sacrifice, & que IESVS CHRIST l'a institué en l'offrant. 268
S. Cyprien disertement enseigne la presence & le sacrifice du Sauueur en l'Eucharistie. 490
D.
DAgon Dieu des Philistins. 654
les Dames Catholiques sçauantes & bien apprises. 737
Dauid s'humiliant deuant l'Arche. 118
Dauid se portoit en ses mains. 257
Dauid s'humiliant & honorant l'Arche en dansant. 451
Dauid se porte en ses mains. 542
Dauid commande à Salomon de punir Semei de l'iniure par luy commise. 670
le vray Dauid IESVS CHRIST, le vray Goliath le Diable. 182
le Dauphin amateur des hommes. 1043
le Dauphin s'esgayãt presage le calme de la mer. 1039
vn ieune enfant aymé d'vn Dauphin. 1043
les Mariniers appellent les Dauphins Simons. 1050
le Decalogue loy naturelle. 404
Decrets de la Confirmation deuant le Pape Syluestre. 821
Decret faict par les Apostres d'honorer les images. 120
diuers Degrez de grace & de gloire. 82
Deluge de feu sur Sodome & Gomorrhe. 1051
Demoniacle en Roüergue. 35. signes d'vn vray Demoniacle. ibid.
Demande d'vn obstiné. 519
pourquoy S. Denys appelle l'Eucharistie, signes, & exemplaires. 514
S. Denys inuoque le S. Sacrement. 512
pourquoy S. Denys inuoque le S. Sacrement. 245
Deuise de Geneue. 723
DIABLE.
les Diables de Laon chassez par l'Euesque. 34
pourquoy les Diables se mõstrent plustost soubs la figure d'vne beste que d'vn homme. 95
le Diable n'a son pareil en force sur la terre. 32
le Diable ne peut faire miracle. 43. son pouuoir. ibid.
Iustin Martyr prouue la verité du Christianisme par l'expulsion des Diables. 34
les Diables tourmentez par les exorcismes. 34
le nom des Reliques des Saincts reformidables au Diable. 34
le nom de S. Antoine reformidable aux Diables. 34
le Diable plus puissant que iamais, quand nostre Seigneur vint au monde. 47
le Diable ne sçauroit resusciter vn mort, ny faire chose dessus la nature. 44. il ne faict rien sans la nature, ny sans l'ayde d'icelle. ibid.
les Diables prenoient les noms des hommes. 116
le Diable a planté les Idoles, & faict la guerre aux Images. 110
le Diable vaincu par la Croix. 130
quand le Diable dict la verité. 36
le Diable n'ose mentir adiuré au nom de Dieu. ibid. il ment tousiours quand il peut. ibid. quand est ce que le Diable dict la verité. ibid. les Diables ne sortent pas tousiours adiurez. ibid. Diables contumaces. ibid.
chasser les Diables des corps marque de l'Eglise de Dieu. 37

malice du Diable taſchant continuer le culte des Idoles aux hereſies. 160
chaſſer les Diables choſe celebre & marque de l'Egliſe. 54
le Diable eſt aſpre à l'honneur. 52
deſcription des Diables en la ſaincte Eſcriture. 100
les Diables figurez par diuerſes belles deſcriptions d'vne cité deſolée. 100
les Diables tremblent contre l'hoſtie conſacrée. 299
le deſir du Diable eſt que Dieu ne face aucun acte de iuſtice en ceſte vie. 80
les Diables entrent dans les porceaux. 19
le Diable ſe faict voir en forme de bouc. 100
le Diable eſt le Roy des orgueilleux. 825
le Diable par l'hereſie a reparé au mõde les vieilles Idoles payennes. 608
le Diable vray Singe de Dieu, prend pluſieurs choſes de l'Egliſe Catholique, pour en eſtablir les hereſies. 609
malice du Diable à faire des hereſies. 654
le Diable autheur de la guerre. 680
le Diable enragé de la ruine de l'Idolatrie payenne. 654
le Diable a baillé à Luther les clefs des enfers, en contregarde des clefs des cieux donnés à S. Pierre par IESVS CHRIST. 643
le Diable faict plus de mal par l'heretique, que par les Tyrans. 621
pourquoy le Diable en veut à la Meſſe. 315
inuention du Diable pour oſter le regret aux Peres de la mort de leurs enfans. 679
comment le Diable à taſché d'attiſer le feu de luxure par delices & vanitez. 710
le Diable coniuré auec l'hoſtie conſacrée. 298
le Diable imite en Singe les actions de Dieu. 781
Dieu donne la loy au general, & laiſſe la definition du particulier aux hommes. 397
Dieu ne faict rien ſans cauſe. 185
Dieu parle à Moyſe en vne flamme de feu. 30
Dieu a donné à l'Egliſe la cognoiſſance de la verité. 50
pourtraict de la maieſté de Dieu. 96
Dieu permet les mauuaiſes actions & les conuertit à bien. 667
comment Dieu habite corporellement en ſon Egliſe, & eſt Emmanuel. 1013
Dieu commande apres la loy donnée, à Moyſe de faire des Cherubins de fin or, & de les mettre au Sãctuaire. 604. Cherubins au Temple de Salomon, bœufs de fonte, des Lyons, & du ſerpent de fonte. ibid.
ſurnoms de Dieu fauſſement donnez à Iupiter. 662
Dieu autheur des Conſeils & victoires du Roy. 1017
Dieu a preueu les pechez des hommes, & la maniere d'en tirer du bien. 671
Dieu faict deſcouurir les illuſions du Diable qui ſont contre la foy. 42
Dieu predit à Abraham que ſa poſterité ſeroit affligée en Egypte. 672
la maieſté de Dieu crayonnée en chaſque creature. 96
eſtat d'vn peuple & d'vne ame delaiſſée de Dieu. 100
Dieu ne faict pas les hommes meſchans encore qu'il les ait créez. 667
tout ce que Dieu a faict eſt bon. 61
Dieu autheur ſouuerain de nos merites. 379
pourquoy Dieu veut que quelques Saincts ſoiẽt ſpecialemen thonorez en certains lieux. 789
Dieu faict du bien aux viuans par les merites des defuncts. 81
Dieu s'eſt ſouuent monſtré & ſes Anges ſoubs figure d'homme. 94
auec quelle differẽce on prie Dieu & les Saincts. 77
Dieu ſçait les choſes futures, parce qu'elles doiuent arriuer. 810
Dieu veut bien que les Saincts endurent, leur eſtant cela vtile, mais il ne veut pas que les Tyrans les facent endurer. 667
Dieu ſeul, ſainct eſſentiellement. 118
Dieu faict cognoiſtre ſa grandeur aux victoires en pluſieurs façons. 1003
Dieu ſeul bon, ſeul Sainct, ſeul iuſte, ſeul fort, ſeul pieux, ſeul puiſſant, ſeul immortel, ſeul faiſant merueilles, ſeul ſcrutateur des cœurs, ſeul remettant les pechez, ſeul adorable. 865
Dieu a choiſi les choſes petites pour confondre les grandes. 305
Dieu ſe manifeſte par ſes creatures. 97
Dieu faict les loix, & les exceptions d'icelles. 25. aux elements, aux animaux. ibid.
Dieu faict ſes miracles ſans rien emprunter de la nature. 43
Dieu nous aſſuiectit à ſes creatures, comme il luy plaiſt. 302
Dieu ne faict compte que du ſeruice de ſa creature raiſonnable. 55
Dieu ne veut aucunement le peché, ny par volonté ouuerte, ny par volonté ſecrette. 849
comment Dieu ſeul remet les pechez. 442
le Dieu des Miniſtres, incogneu & incertain. 749
comment on dict que Dieu eſt mort, que le corps du Sauueur eſt rompu en l'Euchariſtie. 263
dés le commencement Dieu a aſſiſté ſon Egliſe par miracles. 30
Dieu ne permet iamais que nous ſoyons tentez au deſſus de nos forces. 417
Dieu a beny & honoré le mariage, & plus la virginité. 407
Dieu communique la vertu de faire des miracles. 827
de quoy Dieu eſt ſeruy à l'Autel. 518
Dieu nous aſſubiectit aux creatures pour nous humilier. 300
premiere façon de peindre Dieu & les Anges. 94
Dieu a plus de ſoing de ſon Egliſe, que de tout le reſte en tout temps. 30
Dieu veut que ſes loix ſoient gardées. 444
Dieu entre en nous en deux manieres. 529
Dieu a chaſſé les Idoles des Temples, & y a mis ſes Saincts. 403
Dieu a touſiours donné des protecteurs du S. Siege. 1015
Dieu laiſſe viure les meſchans parce qu'il en ſçait bien vſer. 668
Dieu eſt plus admirable en certains lieux qu'en d'autres. 907

Table des Matieres.

Dieu seul scrutateur des cœurs. 73
confusion & nombre monstrueux & abominable des Dieux que la Gentilité s'estoit forgée en la fantasie, dict S. Augustin. 607
autel d'Athenes dedié au Dieu incogneu. 747
source & fondement de l'idolatrie au Dieu incogneu. 747
Dieux domestiques des Reformez. 766
les Dieux payens criminels de plusieurs pechez. 676
il y a Difference entre, *Cecy est mon corps*, & ce pain est mon corps. 191
Difference du vieil & du nouveau Testament. 221
Difference des pains de proposition à nostre Sacrement. 229
chasque dignité est honorable selon son grade. 218
Diogenes cherchant vn homme auec vn flambeau en plein midy. 27
les Disciples communiez soubs vne espece par le Sauueur. 489
Disette & misere de la Reformée pretenduë. 878
quelle Disposition est requise aux Sacremens de grace. 579
Disposition des petits enfans au Sacrement. 572
Disposition de Luther à la communion. 444
Dissension entre les Dieux payens. 623
Dissension des heretiques. ibid.
la Diuination est la premiere fraude de Satan. 691
la Diuinité est par tout sans estre soüillée. 304
Diuision des Dieux payens selon Varron. 747
les Docteurs de l'Eglise sont truchements de la saincte Escriture. 97
nul Docteur Catholique n'a expliqué par figure les paroles du Sauueur. 187
Docteurs suscitez pour le S. Siege. 1015
les Docteurs renommez du 13. siecle depuis l'an 1200. iusques à l'an 1300. 369. du 14. depuis l'an 1300. iusques à l'an 1400. du 15. depuis l'an 1400. iusques à l'an 1500. ibid.
comment les Docteurs disent que les anciens Iuifs ont mangé vne mesme viande que nous. 505
les Docteurs & anciens Peres des Ministres. 188
les Docteurs parloient à dessein couuertement de l'Eucharistie. 354
tous les Docteurs Catholiques enseignent la priere des Saincts. 65
Diables chassez de l'Idole du Soleil. 49
la fin du Diable en l'abolition du franc-arbitre, & en l'establissement de la liberté de conscience. 739
le Diable seme l'erreur par des femmes. 736
ce que le Diable print des hõmes illustres pour faire son Mercure. 722
le Diable Roy des enfans d'orgueil. 700
le Diable autheur de toutes heresies. 212
Diable, c'est à dire, menteur & calomniateur. 631
le Diable Prothée se changeant en plusieurs figures. 715. il estoit iadis reuestu d'vn mãteau de chasteté. ibid.
le Diable enrage contre les Religieux. 715
cause de la hayne du Diable contre la saincte Messe. 1012
ce qui pique l'ambition du Diable contre la saincte Messe. 1013
cruauté & finesse du Diable contre les Trespassez. 1035
le Diable Pedagogue de Luther contre l'Eglise. 864. il paroist aux Saincts. ibid. rompt le char de S. Bernard. ibid. il est paru en serpent. ibid. le Diable se monstre en figure de Singe. ibid.
Diane Deesse de la chasse. 731. son Idole à trois testes. ibid. Deesse des bois. ibid.

DIEV.

Dieu ne communique point au Diable l'operation des miracles. 44
Dieu aucteur des ceremonies en la loy & en l'Eglise. 342
Dieu a les clefs de la mort & de Dauid, c'est à dire de la vie. 311
comment Dieu condescend à nostre infirmité en l'Eucharistie. 270
Dieu opere en diuerses façons voire sans commander. 192
Dieu commande d'honorer les Rois & les Magistrats. 684
Dieu peut donner des qualitez spirituelles à vn corps. 943
Dieu ne faut iamais à ceux qui esperent en luy. 389
Dieu entend la bonne foy & supplée le defaut. 301
Dieu honoré par bonnes œuures & par le sacrifice. 353
Dieu donne pieds aux vents. 15. pourquoy les Payens sacrifioient aux vents. ibid. orages excitez par les vents. ibid. vtilité des vents. ibid.
Dieu n'habite point corporellement en vn lieu. 217
Dieu par tout, par presence, essence & puissance. ibid.
Dieu crée le meschant pour le damner selon Beze. 665
qu'il est loisible de figurer Dieu & les Anges. 95
Dieu veut qu'on recoure aux Saincts en terre. 1040
Dieu Createur & Maistre de la nature. 242
en ce que Dieu dict & faict, il n'y peut auoir de la contradiction. 292
Dieu a faict escrire son liure, & le faict expliquer. 224
Dieu guide des Hebrieux en vne colomne de feu, & en vne nuée. 114
la maiesté de Dieu figurée par vn œil & vn sceptre. 98
pourquoy Dieu ne punit tous les pechez en ce monde. 210
comment Dieu preside aux mauuaises volontez. 672
que l'on peut peindre Dieu sans crime. 96
figure de Dieu tenant vn monde en sa main. 92
Dieu ne peut estre peint au naturel. 93
Docteurs donnez de Dieu. 224
Doctrine des Ministres Iudaiques. 219
la Doctrine des Ministres est vne eschole de perfidie. 774

la Doctrine se cognoist par ses maximes & effects. 636
sept parties de la Doctrine Chrestienne. 1031.
Dieu est la fin de l'homme. ibid.
la Doctrine des Ministres nouuelle. 46
Doctrine de la Transsubstantiation confirmée au premier Concile Romain l'an 1060. 274
Doctrine Catholique sur le merite de la Croix. 366
la Doctrine de l'Eglise entiere selon Caluin, les 500. premiers ans. 309
effect de la Doctrine des Ministres contre le Celibat. 415
Doigts qui ont basty les cieux. 255
Dolet conuerty en la translation de S. Seuerin & S. Amand de l'Eglise de S. Remy à celle de S. Seuerin à Bordeaux. 880
S. Dominique lumiere de Religion, de deuotion, de sçauoir, & Pere de mille lumieres de l'Eglise de Dieu. 308
des Dons & vertus du S. Esprit. 1047
Don de guerir les escroüelles donné aux Tres-Chrestiens Rois de France. 40
pourquoy les dons sont appellez presents. 8
les Dons de Dieu bien employez meritent. 385
pourquoy Dieu ayme les hommes. ibid.
le Dragon Dieu des Perses. 654
Droict naturel annobly & amplifié par IESVS CHRIST. 396
moindre mal n'estre point, que d'estre damné. 611
Durand enormément falsifié. 525

E.

EAV.

EAu benite des Hebrieux. 20
l'Eau Lyncestis enyure. 21
les Eaux de Mara. 20
des Eaux toutes contraires en mesmes endroits. 22
en nul lieu plus de miracles qu'aux eaux. 19
l'Eau du roc frappé par Moyse au desert tres-miraculeuse. 22
Eaux douces en la Mer. ibid.
Eaux qui appierrissent ce qu'elles baignent. 22.
fontaine de Perigord de semblable qualité. ibid.
merueilles aux mouuemens des Eaux. 22
les Ebionites retenoient seulement S. Matthieu des quatre Euangelistes. 166. les Marcionistes n'admettoient que S. Luc. ibid. & les Valentinians seulement S. Iean. ibid.
les Ebionites reiettoient toutes les Epistres de S. Paul qu'ils appelloient Apostat. 166
Effect principal de l'Eucharistie. 243
les Effects des Sacremens miraculeux. 31
Effects commencez par miracle. 20
quelle est l'Effusion du sang du Sauueur en la Messe. 358

EGLISE.

cõment l'Eglise Catholique entreprend la guerre. 683
l'Eglise est comme la montaigne de Sion, esleuée & manifeste. 218
toute l'Eglise Catholique a tousiours expliqué le miracle comme nous l'expliquons. 292
l'Eglise est tousiours la mesme en la foy & doctrine. 423
que l'Eglise des aduersaires est vne Idole. 137
l'Eglise ne tient pas les Saincts comme Dieux. 768
l'Eglise n'adore point les Saincts comme Dieux, mais les inuoque. 789
comment l'Eglise donne authorité à l'Escriture, & la prend d'icelle. 802
l'Eglise parle encores en toutes langues. 32
qui n'a l'Eglise pour Mere, ne peut auoir Dieu pour Pere, dict S. Cyprien. 51
l'Eglise à peu arrester la Communion à vne seule espece. 464
l'Eglise huguenote est vne Babylone. 367
l'Eglise soigneuse à instruire & exhorter les personnes à ouyr deuotement la Messe. 577
l'Eglise est la colomne & le soustien de la verité. 50
l'Eglise est reuestuë du Soleil. ibid. elle auctorise les miracles & est auctorisée. ibid.
l'Eglise vse des habits sacrez pour honorer Dieu & ses mysteres. 423
l'Eglise Catholique ennemie iurée de l'Idolatrie. 53
l'Eglise fort persecutée des Tyrans en son enfance. 347
l'Eglise à peu ordonner la Communion soubs vne espece. 490
si l'Eglise à peu & deu regler la Communion soubs vne espece. 460
toute l'Eglise croit que les Saincts oyent nos prieres. 72
faut croire à l'Eglise & à ses traditions. 886
plusieurs choses sagement transferées du Paganisme en l'Eglise. 127
ce que l'Eglise vniuerselle tient voire sans Escriture, est Apostolique. 274
en l'Eglise militante se trouuent plusieurs meschans. 827
l'Eglise des aduersaires sans Chef, bras & pieds. 137
comment l'Eglise Grecque proferoit hautement la consecration. 453
l'Eglise cogneuë seulement de Dieu, selon Caluin. 750
diuersité de l'Eglise Grecque & Latine sur la consecration. 275
l'Eglise pretenduë reformée sortie de la bourbe de l'Eglise Catholique, aduoüé par Beze. 751
cinq marques principales de l'Eglise de Dieu. 1053
hors l'Eglise nul salut, comme hors de l'Arche de Noé. 757
l'Eglise est l'Espouse de IESVS CHRIST, parce qu'elle luy faict des enfans. 752
pourquoy l'Eglise Catholique n'vse du mot de Cene. 497
l'Eglise de Pau reconciliée, & la saincte Messe restablie 50. ans apres qu'elle en auoit esté ostée. 1001
principales marques de l'Eglise de Dieu. 1034
l'Eglise & la Vierge glorieuse depeinte. 101
l'Eglise de Dieu viuant, colomne & soustien de verité. 274

Table des Matieres.

l'Eglise sacrifie l'oblation de IESVS CHRIST. 339
l'Eglise de S. Pierre de Geneue metamorphosée en vne taniere de Satan, pour combattre la doctrine de S. Pierre. 691
hors l'Eglise de IESVS CHRIST nul salut. 1035
le mot d'Eglise prins par S. Paul pour le Temple. 404
pourquoy l'Eglise n'auoit des habits & temples au commencement. 423
l'Eglise magnifique au seruice diuin, & au secours des pauures. 436
en la primitiue Eglise chacun communioit tous les iours. 331
pourquoy l'Eglise excommunie les heretiques. 1010.
l'Ecclesiaste composé par Salomon penitent. 615
fausse interpretation du mot εἴδωλα. 87
Election d'Aaron par miracle. 296
l'Elephant admirateur du Soleil & de la Lune. 393
S. Elizabeth prononce heureuse la Vierge par son fruict. 539
il faut fuir les Escrits des heretiques aussi bien que leur parole. 1011
Eschelle de Iacob instrument de deliurance. 130
Esclair & sa generation. 16
puis que l'Espée maintient la doctrine des heretiques, c'est vn signe euident que leur science rend les abbois. 167
l'Espée n'est pas propre pour remettre en haleine vne escole estouffée. 163
l'Esperance muraille de l'Eglise destruicte par l'heresie. 1007
fleurs de l'Esperance, le laict, l'oliue. 1038
Espions de la terre de Chanaan terre de promission. 1039. les Iuifs murmurateurs n'y entrerent point. ibid.
l'Espoir de recompense donne cœur. 387
bonnes Escoles. 1021
Monsieur le Duc d'Espernon enuoyé en Bearn. 1001
l'Esprit de Dieu enuers ses Saincts. 78
le S. Esprit figuré par la Colombe. 99
le S. Esprit donné par la Confirmation & par la Penitence. 235
l'Esprit de Dieu ne repugne pas au corps du Sauueur. 532
les Esprits occupent place à guise de corps. 801
Esprits diuers des Ministres & des Catholiques, en l'interpretation des Escritures. 63
tout ce qui n'est de l'Essence peut estre separé d'vn subiect par puissance diuine sans contradiction. 288
l'Essence de l'immolation consiste aux especes. 358
l'Essence de la vertu morale est en l'ame. 395
l'Essence de la Messe & la ceremonie. 499
l'Essence des ceremonies & la fin de la Messe. 563
paroles dernieres de S. Estienne. 68
de l'Estole, oraire. 420. Cyrus portoit l'estole. ibid.
signification de l'Estole. 421
en tout Estat on peut faire son salut. 411
l'Esprouuer c'est examiner sa conscience par penitence. 120
Estonnement des Iuifs de voir IESVS commander aux Diables. 33
l'eternité ne touche pas l'Essence du sacrifice. 323
Ethelothreskie culte volontaire faict à sa poste. 667
l'Epicurisme pernicieux entre toutes les sectes, selon l'opinion de tous les bons Philosophes Gentils, & les Docteurs Gentils. 612
Epicure estimé demy-Dieu par ses disciples. 612
l'heresie pire que l'Epicurisme. 613. langage & persuasions de l'heresie. ibid. pourquoy le langage heretique est si puissant à deceuoir. ibid.

EVCHARISTIE.

comment le corps de nostre Seigneur est rompu en l'Eucharistie. 240
la mort du Sauueur representée en l'Eucharistie. ibid.
l'Eucharistie composée de deux choses. 239
la partie celeste en l'Eucharistie est le corps du Sauueur. ibid.
l'Eucharistie est le germe de la Resurrection en nos corps. ibid.
l'Eucharistie est Sacrement & sacrifice. 310. mot de sacrifice ambigu. ibid. ses diuerses significations. ibid. trois genres de sacrifices. 311. du sacrifice general. ibid. definition du vray & propre sacrifice. ibid. autre definition du sacrifice propre. ibid. tout Prestre sacrifiant doit offrir quelque chose. ibid. le sacrifice exterieur signe & Sacrement de l'interieur. ibid. sacrifice sans loy est superstition. ibid.
en quel sens l'Eucharistie est la semblance du corps de IESVS CHRIST au ciel. 247
l'Eucharistie est instituée en la memoire de la Passion. 240
l'Eucharistie figure & verité. 522
difference notable entre l'Eucharistie & la Manne Iuifue, selon S. Augustin. 505
cõment l'Eucharistie est pour les pechez actuels. 573
comment les petits enfans sont participans de l'Eucharistie. 197
l'Eucharistie opere diuersement entant que sacrifice & que Sacrement. 577
comment l'Eucharistie est appellée antitype. 257
pourquoy le Sauueur en l'Eucharistie est appellé pain. 241
S. Ignace appelle l'Eucharistie medicament de l'immortalité. ibid.
en l'Eucharistie deux choses inuisibles, le corps du Sauueur & sa grace. 257
consequence absurde, si l'Eucharistie n'est que figure. 219
pourquoy l'Eucharistie ostée aux petits enfans. 465
especes en l'Eucharistie ce sont les accidents. 537
Eucharistie a prins son nom d'action de graces. 331
en l'Eucharistie on adore ce qu'on croit. 527

Eucharistie vnique sacrifice des Chrestiens. 317
l'institution de l'Eucharistie diuersement apprise par les Euangelistes & couchée d'vne mesme façon. 187
l'Eucharistie n'est pas image du corps auec le vray corps. 104
l'Eucharistie appellée quelquefois figure. 541
Eleuation & adoration de l'Eucharistie. 457
Eucharistie propre sacrifice des Chrestiens, respondant à tous les Iudaïques. 564
Eucharistie representation de la mort du Sauueur. 257
Eucharistie, Memorial des merueilles de Dieu. 280
Eucharistie est vne oblation qui ne peut estre polluë. 336
Eucharistie figure de la felicité. 307
l'Eucharistie du Sauueur c'est la Messe des Chrestiens. 326
Eucharistie est le mystere des mysteres de foy, d'esperance & de charité. 281
l'Eucharistie plus noble Sacrement de la loy de grace. 257
pourquoy l'Eucharistie est appellée signe & figure. 537
l'Eucharistie figure de la felicité. 537
l'Eucharistie figure de la Cōmunion des Saincts. 258
Epithetes donnez à l'Eucharistie. 353
l'Eucharistie donnée par S. Paul. 461
l'Eucharistie Catholique est celle de Iesvs Christ. 317
l'Eucharistie appellée pain de vie. 527
Eucharistie est vn recueil des thresors de Dieu. 334
difference de l'Eucharistie auec les autres Sacremens. 525
comment l'Eucharistie est figure du corps du Sauueur estant au ciel. 247
Eucharistie gardée dans des colombes d'or & d'argent. 461
difference de l'Eucharistie d'auec les autres Sacremens. 182
les Euesques & Prestres sont lieutenans du Sauueur. 1044
Eucharistie entant que sacrifice remet le peché. 369
en l'Eucharistie est le vray corps du Sauueur. 228
l'Eucharistie contient la grace comme les autres Sacremens, & de plus l'Autheur de la grace. 549
l'Eucharistie n'est pas l'image, mais le vray corps de Iesvs Christ. 181
signification du mot εὐχάριστος. 515
les Empereurs bienfacteurs de l'Eglise. 347
l'Empire Romain piedestal de l'Eglise. 753
les petits Enfans cruellement traictez par les Ministres. 678
les Enfans de Dieu font le signe de la croix. 791
les petits Enfans & insensez ne sont capables d'estre excitez à la foy. 705
ruse des Ennemis de diuertir les desseins des Rois, pour faire perdre leur pointe. 1019
Enoch & Elie reseruez à la venuë de l'Antechrist. 31
Enormité de la falsification de du Plessis en la sentence de S. Cyprian. 490
l'Entendement & la volonté premiers ressorts des actions humaines. 613
pour voir les choses naturelles faut auoir entendement & la foy pour les supernaturelles. 192
tout Enseignement doit estre clair. 186
façon d'Enseigner familiere à Iesvs Christ. 98
façon d'Enseigner preignante par similitudes. ibid.
celuy qui est enuoyé doit parler selon l'intētion du maistre qui l'enuoye. 46
la façon des Errans de philosopher où il faut Theologiser. 538
l'Erreur ne peut subsister que par tromperie. 249
Erreur d'Elipand condamné à Francfort. 121
Erreur des Manicheans & autres Heretiques, nians que le Sauueur eust enduré. 201
l'Erreur ne peut trouuer place en l'Eglise Romaine. 650
Erreurs condamnées des Pelagiens, Seleuciens, Nouatiens, Donatistes, de Berenger & de ses disciples, des Audians. 617. des Massilians, Albigeois, Armeniens, Cathares, Aërius, Vigilance, Felicians, Vaudois. 618
calomnie des Errans appellans l'Eglise Catholique Idolatre. 602
Escholes des Cathecumenes pourquoy dressées. 403

Escritvre.

quel est l'esprit de la saincte Escriture. 136
Escritures sainctes reiettées par les heretiques. 166. & 167
comment il est loisible d'employer au particulier ce qui est dit en general par l'Escriture. 488
l'Escriture du vieil & nouueau Testament en la Messe. 467
que ce qu'alleguent les aduersaires de la saincte Escriture n'est point saincte Escriture. 136
les Escritures charnellement interpretées sont des opinions empoisonnées. 166
l'Escriture & les Docteurs contraires aux heretiques. 203
pourquoy l'Escriture vse de mots metaphoriques parlant de Dieu. 97
l'Escriture remarque en la Manne plusieurs miracles. 284. & pour ce elle est appellée viande spirituelle. ibid.
façon d'expliquer l'Escriture des saincts Docteurs, contraire à celle des Ministres. 83
l'Escriture saincte est souuent obscure. 166
comment il faut chercher son salut aux sainctes Escritures. 157
l'Escriture ne suffit pas pour authoriser vne mission extraordinaire. 47
l'Escriture louë ceux qui professent la Virginité, & le Celibat. 774
moyens pour entendre l'Escriture attribuant à Dieu membres corporels. 97
l'Escriture laisse de dire ce qui est manifeste de foy. 396
comment est-ce que l'Escriture dict que Dieu a esté mis en croix. 534
la saincte Escriture est le liure de Dieu. 1036
les Escritures parlent aux fideles, les miracles à tous. 296
l'Escriture enseigne d'honorer les saincts Tre-

Table des Matieres.

passez. 912. les saincts Trespassez honorez en la loy de grace. 913. difference des corps des Saincts en la loy de grace, d'auec les autres. ibid. Dieu a honoré les corps des Saincts. ibid.
par l'Escriture les vrays purifiez mangeoient l'Agneau. 443
l'Escriture dict quelquefois que Dieu faict ce qu'il permet & peut empescher. 670
l'Escriture assistée de belles allegories. 424
l'Escriture legitime iugée par l'Eglise. 883
pourquoy l'Escriture attribuë à Dieu des membres & actions du corps. 97
l'Eucharistie ayde à nous vnir parfaictemēt auec Dieu. 249
pourquoy S. Paul n'a parlé de l'Eucharistie aux Hebrieux. 324
Euagrius exposé sur les reliefs donnez aux petits enfans. 520
l'Euangile plus oppugnée qu'aucune autre doctrine. 282
le Gouuernement de l'Eglise laissé aux Euesques, non aux Rois. 121
les Euesques sont Ambassadeurs de IESVS CHRIST. 325
Erreur des Eustatiens sur les habits. 423. ils detestoient ceux qui portoient l'escarlate & draps de soye. ibid.
les Eutychiens disoient que le corps du Sauueur estoit conuerty en la diuinité. 247
cause de l'Excellence des cieux. 5
plusieurs sortes d'excellence humaine. 58
de l'Excellence surnaturelle. ibid.
Exides Tyran & son Conseiller puny à cause des images. 89
des Excommunications & des inconueniens au S. Sacrement de l'Autel. 889
Exorcistes Iuifs saisis par le Diable. 35
Luther mauuais Exorciste battu. 35
Institution des Exorcistes par IESVS CHRIST, gardées en l'Eglise. 34
Exemple memorable de deux Catholiques. 892
Explication de ces paroles de S. Iean, *Aduocatum habemus.* 74
Explication du passage de l'Exode 20. *Tu n'auras autre Dieu,&c.* 91
deux Explications du passage de S. Paul. 501
double Exposition des paroles du Sauueur, *Il est plus facile qu'vn Chameau passe par le pertuis d'vne esguille, &c.* 921

F.

danger de ceux qui lisent les Fables des faux Dieux, de deuenir sans Dieu. 773
manifeste Falsification du Canon, *hoc est*, de consecratione. 543
Falsification de du Plessis sur la sentence de S. Cyprian, premiere alleguée par luy. 486
Familles de monstres marins trouuez en Portugal. 19
nulle Famille saincte, sans quelque mauuais membre. 111
Fausseté forgée sur le Rituel des Iuifs. 561
Faustus heretique vsoit du mesme langage que du Plessis, contre l'Eglise Catholique. 401
Fauste Manichée reiettoit le nouueau Testamēt. 166
Felicité appellée nopces & festin. 241
Felonnie de sang froid des heretiques. 638
lascheté grāde de se laisser vaincre aux Femmes, apres auoir combattu les hommes. 715
depuis l'an 1530. iusques à l'an 1563. les Femmes ont esté instruments de l'heresie de Luther & de Caluin. 736
pourquoy la Femme aisée à estre seduicte, & propre pour seduire. ibid.
nombreuse multitude de Femmes de Salomon, & de Concubines. 417
les Femmes ne chantent point en l'Eglise, sinon les Religieuses à part. 450
les Femmes ne parlent point en l'Eglise. 123

FESTES.

Festes Eleusines. 746
Festes & tesmoignages des Peres preuuent l'honneur de Religion donné aux Saincts. 60
Feste de Neomenie des Iuifs quelle. 733
les Festes des Martyrs mises à la place des festes des Dieux Payens. 127
Festes & ceremonies abominables de Bacchus 741
deux Festes des premices parmy les Iuifs, l'vne des espics, l'autre des pains de bled nouueau. 746
Festes des Iuifs & des Machabées. 119

FEV.

du Feu, & de ses merueilles. 11. agilité & actiuité du feu. ibid. Dieu appellé feu. ibid. le feu perpetuel gardé sur l'Autel. ibid. incorruption du feu, sa force & vtilité. ibid. fontaine de feu en Babylone. ibid. en l'Isle de Cypre le feu produict des mouches. ibid. de la beauté du feu. ibid. le feu propre element de l'homme. ibid. montaignes ardantes. 12. Mont Chimera, les montaignes d'Ephestia, Nypheum, roc qui iette le feu. ibid. miracles du feu surnaturel. ibid. Cinquantenier bruslé. ibid. Elie rauy dans vn char de feu. ibid.
il y a des Feux celestes & terrestres. 29
Fidelité de l'Eglise à nommer les aucteurs des ceremonies. 432. elle iuge de ce qui est doubteux. ibid.
ce que les Fideles sçauent, periphrase du corps du Sauueur. 542

FIGVIER.

Figuier est l'arbre où Iudas se pendit. 27
Figuiers du pays de Goa d'admirable grandeur. 26
Figuier de Romulus germa du temps de Neron. 27
Figuier admirable portant figues d'vn costé six mois, & six mois de l'autre. 25
Figuier fut l'arbre defendu à nos premiers parens. 27
Figuiers aux Indes si gros & touffus qu'vn escadron d'hommes y peuuent estre à l'ombre. 25
du Figuier maudit par IESVS CHRIST, le trouuant sans fruict auec ses fueilles. 27
Fiançailles de IESVS CHRIST auec son Eglise. 507

la figure & le corps sont choses opposées. 254
les Figures ne font pas les choses presentes, mais les signifient absentes. 230
deux celebres Figures de l'Eucharistie. 253
les anciennes Figures cōfirment la Communion soubs vne espece. 463
la Figure ne forclost pas la verité. 257
Finesse d'vn inepte artisan. 164
la Fin des Sacremens c'est sanctifier. 426
du Fleuue du Iordain qui s'abysme au Lac Asphalte. 22
Fleuue d'eau viue. 187
causes du Flux & reflux de l'Ocean incogneuës. 18

FONTAINE.

plusieurs Fontaines dōnées en faueur des saincts en lieux secs & mal sains. 22
Fōtaine que nostre Seigneur en forme d'agneau monstra à S. Clement en Lycie. ibid.
Fontaines, chaudes, froides, bruslantes. 21
Fontaines qui se tournent en vin le sixiesme Ianuier. ibid.
Fontaine allumant les flambeaux. ibid.
Fontaine du Sabbath ou Sabbathine. 22
Fōtaine de feu trouuée en Hierusalem du temps de Nehemie. ibid.
les trois Fontaines à Rome faictes par l'attouchement de la teste de S. Paul. 20
Fontaine Gelon & Cleon. 21
Fōtaine de Come en Italie qui croit & descroit à toutes heures. 22
Fontaine de Hierico renduë douce & fertile. 20
effects admirables de la foudre. 16. Martia eschappée de la foudre & son fruict tué. ibid. mort causée par la foudre. ibid. vn Indien tué par la foudre sans lesion exterieure. ibid.
deux sortes de Forme. 241

FOY.

la Foy est des choses qu'on ne void point. 421
nostre Foy de l'Eucharistie vniuerselle. 308
la Foy du Purgatoire aussi certaine que de l'Enfer. 832
la Foy c'est la Religion Chrestienne. 281
Foy & humilité à la reception de l'Eucharistie. 529
la Foy ne sera pas la regle du Iugement de Dieu, mais les œuures. 815
la Foy de la predestination des aduersaires ruinée. 813
la Foy de la Vierge Marie grande. 81. les mysteres qu'elle a creu, 82. maligne interpretation des heretiques sur ces mots de la Vierge, *Beatam me dicent*, &c. ibid.
toute nostre Foy du Sacrement auctorisée par les miracles. 298
Foy necessaire en la Communion. 259
la Foy Catholique a moins de peur de la plume d'vn gendarme, que de l'espée d'vn Docteur. 163
la forme de la Foy & de la nature demandent diuerses facultez. 285
la Foy Chrestienne ne croit pas choses faulses. 214
la Foy Catholique fondée en raison selon Dieu. 386
la Foy est necessaire pour fructueusement manger la chair du Sauueur, mais elle n'est pas la seule manducation. 196
la Foy nous est donnée par le merite du Sauueur qui nous est appliqué. 364
nulle vraye foy au Mariage sans la grace de Dieu. 416
la Foy de la priere des Trespassez. 832
la Foy est appuyée de la supreme verité. 286
qu'est-ce que la Foy. 1032
la Foy est premierement necessaire pour les Sacrements. 193
la Foy des heretiques est vne foy humaine. 295
la Foy ny l'esperance n'est pas aux bien-heureux. 385
la Foy de toute-puissance est le commencement de nostre creance. 553
la Foy fondement de la vie Chrestienne. 1006
Foy de la Transsubstantiation. 247
nulle diuision ez choses de la Foy en l'Eglise Catholique. 858
la Foy, c'est à dire la Religion Chrestienne. 632
en quoy le sens & la raison seruent à la Foy. 223
la Foy aydée par l'accomplissement des choses predictes & figurées. 333
la Foy Catholique en l'Eucharistie. 530
la Foy & la science diuine appellée lumiere. 439
la Foy de S. Augustin de la reelle Communion. 199
la Foy premiere vertu necessaire à la Cōmunion du Sauueur. 195
Saincte-foy occupée par les huguenots depuis l'an 1562. 999
la Folie doit estre guarie par contrainte. 1009
la Fraction du corps du Sauueur propre de l'Eucharistie. 341
tout le monde confesse le Franc arbitre fors l'heretique. 700
la seule France (disoit de son temps S. Hierosme) n'a point de monstres d'heresie. 641
S. François Xauier Iesuiste à faict beaucoup de miracles. 37
les François vaillans contre les Turcs & les Infidelles. 686
S. François de Paule faict plusieurs miracles. 37
Fraude du Diable descouuerte par S. Martin. 49
Fraude cachée en la premiere allegation du sieur du Plessis. 488
Fruicts & enfans de l'Eglise de Dieu. 759
la Fumée du puits de l'abysme ouuert par Luther. 391
Fureurs des premiers pretendus reformez sur toutes sortes de personnes. 638

G.

GAbaonites rusez. 218
auec la Garde de Dieu on se garde de pecher. 144
Gatis montaigne de Calecut, a l'hyuer & l'esté tout ensemble. 24
la Gauche marque d'vne chose moindre. 420
Gelase exposé sur le changement des noms. 549
la Genealogie & vanterie de Melchior conuerty à Caluin. 891. son hypocrisie remarquable. ibid.
Geneue est vne nouuelle Delphe. 991

Digitized by Google

Table des Matieres.

le Genie & Dieu domestique de Luther. 766
Gens écerueleż fondateurs de la Religion pretenduë reformée. 264
vn Gentilhomme guari par miracle à Lorette. 39

GLOSE.

Glose ordinaire des Ministres sur S. Iacques. 20
Glose fausse & ridicule de Caluin. 191
mauuaise Glose de du Plessis sur vn bon texte. 130
Glose des Talmudistes sur le 20. de l'Exode. 90
Glose ordinaire des sectateurs. 50
Glose maligne des heretiques sur les mots, *bienheureuse qui auez creu.* 81
suitte absurde d'vne mauuaise Glose. 130
Glose de Luther & autres sur ces mots, *Quid tibi & mihi mulier.* 83. pourquoy en ces mots IESVS CHRIST ne nommoit sa Mere, Mere. ibid.
fine Glose des Ministres. 213
en quoy proprement consiste la gourmandise. 745
la concupiscence faict la gourmandise. ibid.

GLOIRE.

la Gloire des Saincts est la gloire de IESVS CHRIST. 84
la Gloire donnée aux Iustes, voire en ce monde. 79
Gloria Patri, composé à l'honneur de la saincte Trinité. 447

GRACE.

il est trop plus difficile de croire sans grace, que d'operer auec la grace. 382
la Grace de Dieu faict les Saincts. 1047
Grace conferée aux Sacrements, s'il n'y a empeschement. 179
la Grace de Dieu source de tous nos merites. 379
diuision de Graces & d'offices en l'Eglise de Dieu. 137
la Grace & l'Autheur de la grace est au Sacrement de l'Autel. 182
la Grace de Dieu secours souuerain pour la chasteté, comme pour les autres vertus. 719
par la Grace nous despoüillons le vieil Adam. 234
la Grace de Dieu necessaire au mariage. 416
commét on se peut asseurer en la grace de Dieu. ibid.
Grammatications des Ministres & de du Plessis. 219
Granges où se faict la Cene huguenote. 748
les Grands appellent leur Mere, Madame. 84
rebellion des Grecs contre le S. Siege quand arriua. 622
S. Gregoire inuoque IESVS CHRIST soubs le nom de Pasque. 245
S. Gregoire de Nazianze exposé. 515
S. Gregoire a tenu la foy de Sainct Pierre & des Apostres. 642

GVERRE.

Guerres suscitées en l'Eglise Catholique. 682
la Guerre iuste doit auoir trois conditions. 68
Guerre pour la foy iuste. 995
les Guerres Ciuiles conuerties en paix, par le moyen du Roy. 852. les guerres pour maintenir la foy sont tres-iustes. ibid.
Guerres des vieux heretiques & nouueaux. 916. mescreance des vieux heretiques, pareille à celle des modernes. ibid.
la Guerre contre l'heresie. 1021
la Guerre contre les Turcs iuste & honorable aux Chrestiens. 686
Guerre contre les rebelles. 994

H.

diuerses façons d'Habits de IESVS CHRIST homme. 217
les Habits des Prestres representent la Passion du Sauueur. 419. l'habit declare la personne. ibid.
significations particulieres des vertus en chasque habit. 421
Habits des Prestres consacrez. 418. habits propres des Prestres de toute nation. ibid. tous les Prestres Chrestiens vsent de propres habits en l'Eglise. ibid.
Habits blancs au sacrifice. 423
Habits noirs propres des Moynes. 423
anciens Docteurs qui ont faict des allegories sur les habits. 424
Halleluya, c'est à dire loüez Dieu. 447
les Hebrieux ne se rebellerent iamais côtre Pharaon Tyran. 996
les Hebrieux admirateurs de la Manne. 181. de goust de la Manne. ibid.
Saincte Helene fit abbattre la statuë de Iupiter, dressée ioignant le S. Sepulchre, & celle d'Adonis erigée en la creiche du Sauueur, & y fit bastir des Temples. 905
Elie & Elisée my-partissent le Iordain auec leur manteau. 37
Elie natif de Thesbon ville de Galaad. 754
Heloim, surnom du Sauueur. 318
Henry le Grand, au Roy regnant son fils Louys XIII. 1018
deux mensonges de Henry Estienne. 87
les Hermites portoient le S. Sacremét chez eux. 521. Caluin confesse que c'estoit la coustume de garder le S. Sacrement. ibid.

HERESIE.

Heresies & Heresiarques contre la Croix. 130
que l'opinion des aduersaires est Heresie. 134
la source des Heresies est l'auersion du S. Siege. 622
Heresies forgées par le Diable pour remplacer les Idoles. 161. l'heresie est Idolatrie. ibid. premiere heresie contre le S. Sacrement de l'Autel. ibid.
l'Heresie moderne combat les Sacrements, colomnes de la maison de Dieu. 1007
Heresies appointées contraires. 213
vne seule Heresie suffit pour rendre l'homme heretique. 264
l'Heresie est vne effrontée paillarde. 262
nature & façon de faire de l'Heresie. 160
l'Heresie est vne toile d'araignée. 490

Heresie descouuerte, est vaincuë. 162
nulle Heresie plus ennemie du S. Siege que l'huguenotte. 642
l'Heresie est vn peloton de serpens. 648. elle est l'armée des Madianites & des Philistins. ibid.
Heresie rauit la liberté à IESVS CHRIST, pour s'establir en regne. 243
l'opiniastreté forme l'essence de l'heresie. 623
diuerses Heresies contre l'honneur de Dieu & des Saincts. 52. vieilles heresies contre l'honneur des Saincts. 53
l'Heresie contre l'honneur des Saincts vient du Iudaisme & Paganisme. 56
Heresies de Caluin sur la Trinité. 655. sur la definition de l'Essence diuine. ibid.
trois circonstances en la cruauté de l'Heresie. 636
epilogue du discours des neuf marques de l'Heresie, & des heretiques. 623
la seconde qualité de l'Heresie moderne, haine singuliere contre la saincte Messe. 1012
Heresie pernicieuse de Caluin sur les petits enfans. 633
Heresies vrayes inuentions des hommes. 487
Heresies sur la creance des personnes de la Trinité. 636
l'Heresie bandée contre la Mere de Dieu. 889
insigne impudence de l'Heresie. 547
Heresies des Vaudois. 309
l'Heresie de Caluin plus pernicieuse à la foy que l'Alcoran de Mahomet. 662
Heresie pire idolatrie de toutes, parce qu'elle est la plus dommageable à la Religion. 611
l'idolatrie & superstition payenne, faisoit les Chrestiens Martyrs, & l'Heresie les faict Apostats. 612
l'Heresie plante le Mahometisme aux trois parties du monde. 612
trois grosses Heresies esgorgées dans vne Epistre de S. Cyprien. 168
les Heresies & sectes sont œuures de la chair. 686
Heresie peste de la foy. 244
l'Heresie cause de dissensions & guerres. 1006
troisiesme proprieté de l'Heresie moderne, hayne contre le Pape. 1014
quatriesme proprieté de l'Heresie moderne, hayne contre les Rois. ibid.
Heresie plus cruelle qu'Herodes aux petits enfans. 636
l'Heresie de Luther & Caluin & autres, est la premiere cause des guerres Ciuiles suscitées du depuis en France. 641
l'Heresie & l'heretique sont les plus puissans ennemis de l'Eglise. 1006
Heresie est vne idolatrie. 608. premiere semblance de l'heresie auec l'idolatrie payenne. ibid. seconde semblance, troisiesme, & quatriesme. ibid.
Heresie vraye idolatrie spirituelle, selon le tesmoignage des Peres. ibid.
definition de l'Heresie & de l'Heretique. ibid.
Heresie de Simon Magus, que les Anges auoiét rachepté les hommes. 75
Heresie detestable des Albigeois. 308
l'Heresie contre l'immortalité de l'ame, iniurieuse à la puissance & bonté de Dieu. 962. à sa iustice, & à sa sagesse. ibid.
l'Heresie contre le S. Sacrement de l'Autel, moulée du temps de Berengarius. 273
l'Heresie peruertit la nature de l'homme. 1008
l'Heresie peste de l'esprit. 1010
toute Heresie est idolatrie, & fille du Diable. 678
inhumanité causée par l'Heresie. 636
l'Heresie corruptrice de l'entendement & de la volonté. 1007
l'Heresie œuure charnelle. 196

HERETIQVE.

les Heretiques corrompent les Escritures par addition, detraction & changement. 784
les Heretiques font vn Dysangile de l'Euangile. 166. ils se seruent de l'Escriture pour en couurir leur impieté lupine. ibid.
les Heretiques font leurs heresies des Escritures charnellement entenduës. 196
les Heretiques semblables au chien d'Esope. 194
les Heretiques alleguent l'Escriture comme le Diable. 489
les Heretiques & le Diable citent les Escritures pour deceuoir. 136
Heretique est qui croit par choix, & par fantasie. 135
tous Heretiques en veulent à la Vierge Marie sur tous les Saincts. 81
tous les Heretiques se couurent de la parole de Dieu. 47
humeur propre des Heretiques de dissiper & faire schisme entre eux & en l'Eglise. 161
qu'il faut en temps & lieu contraindre les Heretiques à r'entrer en l'Eglise. 1008
les Heretiques deschirent les Escritures, comme l'vnité de l'Eglise. 166
les Heretiques croyent & mescroyent à leur fantasie. 50
maxime de tous Heretiques. 165. de ne receuoir pour reigle de foy, & armes necessaires contre tout erreur, que la seule & simple Escriture. ibid.
definition de l'Heretique. ibid. heretiques pour auoir des disciples. ibid. superbe est la mere de toutes heresies. ibid. dissimulation & opiniastreté des heretiques. 163. l'heresie est vne hydre. ibid.
l'opiniastreté Heretique roide sur toutes. 479
l'heresie hydre. 479
les Heretiques serpents. 480. les heretiques pseudomartyrs. ibid.
les heresiarques ne se conuertissent presque iamais. 479. heretiques combattus & obstinez. ibid.
mespris Heretique contre les anciens Docteurs. 631. pourquoy ils disent que l'Escriture est claire. 632. elle est difficile. ibid.
Heretique mot Grec, qui signifie *Electif*. 613
choisir & prendre contre la reigle Ecclesiastique acte d'heresie. 614
les Heretiques sont diuisez en leur foy. 3
les anciens Heretiques, Peres de Luther, de Caluin, & des autres. 180
les Heretiques loüent les Escritures de bouche, & les corrompent de faict. 286
les Heretiques appellent traditions tout ce qui leur desplaist, & est contraire à leur chair. 490

Table des Matieres.

l'Heretique deshonote Dieu, quoy qu'il semble chercher sa gloire. 442
les Heretiques semblables à la feche. 164
les Heretiques tronquent l'escriture à leur pied. 488. & l'appliquent sinistrement. ibid.
maxime cruelle des Heretiques contre les fideles Trespassez. 637
les Heretiques prennent pretexte d'Apostater sur les abus. 111
l'Escriture des Heretiques est leur sens. 625
Heretiques demolisseurs des saincts Temples. 405
aucun Heretique deuant Berengarius n'a formellement nié la presence du corps du Sauueur. 262
les Heretiques plus impudens que Cham. 98
nul des Heretiques ne suit le conseil de nostre Seigneur. 759
les Heretiques sont renards de Samson. 647
Heretiques Calomniateurs qui ne sçauent que mordre, tacher & denigrer. 620. alleguans l'Escriture sont semblables à Michas idolatre. 621
les Heretiques comparez aux renards. 121. aux loups, & aux lions. ibid.
corps des Saincts desenterrez par les Heretiques à Angoulesme. 639
Heretiques condamnans le Mariage horriblement impudiques. 715
les Heretiques semblable à Cham, maudit en sa race. 889
les Heretiques tiénent tousiours les extremitez, & l'Eglise le milieu. 198
Heretique signifie celuy qui faict choix pour croire ce qu'il luy plaist. 295
le plus grand fort des Heretiques est la chair. 196
Heretiques brise-autels, & brise-calices. 144
les Heretiques mourans pour les erreurs sont martyrs du Diable. 623
les Heretiques defendent de faire la guerre au Turc. 686
contre ceux qui hantent de gayeté de cœur les Heretiques. 1011
iamais Heretique sans estre paillard, ou approbateur de paillardise. 414. en quoy consiste la paillardise de l'Heresie. 415
Heretiques superbes. 619. Valentin, Marcion, Montan, Sabellius, Nouatian, Arrius, Aërius, Nestorius, Marcion, Hermogenes, Mõtanus, Carpocratiens. 620
les Heretiques marquez par les Colombes de Venus. 722
l'Heretique comme le Diable allegue l'Escriture. 621. mais la corrompt. ibid.
l'Heretique est vn esprit de chair. 194
les Heretiques practiquent les femmes pour deceuoir. 736
iargon des Heretiques vanter l'Escriture. 621
les Heretiques sont sans miracles. 48
tous Heretiques sont sectaires. 189
S. Hyerosme exposé. 520
S. Hyerosme exposé sur les deux chairs du Sauueur. 533
S. Hyerosme exposé sur le sacrifice Chrestien. 567
S. Hyerosme expliqué. 497
S. Hyerosme exposé. 539

HOMME.

l'Homme est vn miracle du monde. 2
l'Homme entant qu'il est la fin du monde, doit auoir vn bien souuerain plus precieux que le monde. 951
le souuerain bien doit rendre l'Homme cõtent ibid.
l'Homme animal & charnel, n'entend point les mysteres de Dieu. 195
Homme faict semblable à la beste. 28
l'Homme vient au monde pour garder la foy de Dieu, & gaigner la felicité en le seruant. 1052. que c'est que garder la loy de Dieu. ibid.
l'Homme consideré en son innocence. 379
dignité de l'Homme aggrandie par Iesus Christ faict homme. 61
comment l'Homme est iustifié gratuitemét sans les œuures. 383
les Hommes Chrestiens Temples de Dieu. 437
comment l'Homme doit cognoistre le monde pour le posseder. 951. maniere diuine de le posseder. 952
l'Homme sans franc arbitre n'a point l'image de Dieu. 807. en quoy le peché d'Adam l'a interressé. ibid.

HONNEVR.

l'Honneur ciuil & de Religion donné aux Images est selon Dieu. 126
Honneur importe plus que seruice. 14
source de l'Honneur & de la gloire. 57
l'essence de l'Honneur est en celuy qui le faict. 57. il consiste en trois poincts. ibid.
de l'Honneur deu aux sainctes Reliques. 916
diuision legitime de l'Honneur. 59
c'est l'Honneur de Dieu que ce qu'il veut soit honoré. 61
quel Honneur est deu au pain de la Cene de du Plessis. 209
les especes de l'Honneur se prennent de la diuersité de l'excellence. 58
de l'Honneur deu aux Superieurs. 57
Hugues Cardinal falsifié par du Plessis. 509
Humble prudence d'apprendre la vertu d'vn chacun. 490
l'Humilité est le fondement de la vraye science. 29. tous miracles ont plusieurs sens. ibid.
l'Humilité du Sauueur marque de sa bonté. 525
l'Hymne Trisagium trois fois Sainct. 432
Hypocrisie des Manichéens. 463
Hypocrisie introduicte par la mescreance de l'immortalité de l'ame. 961. la Iustice & prouidence de Dieu requiert que l'ame soit immortelle. 962
Hypocrisie & cruauté de l'Heresie. 650
Hydroparastes, ou Aquarij, ne consacrent que l'eau au Calice. 168. & les Armeniens heretiques ne consacrent que du vin. ibid.

HVGVENOTISME.

l'Huguenotisme rauit la diuinité à chasque personne de la Trinité. 866. iniurieux à tous les Saincts. 867
Huguenots sont Pasteurs par contenance. 759

insolence des Soldats Huguenots. 684
Huguenot n'est pas nom d'iniure, dict de ceux qui sont de la Pretenduë. 787
iustification Huguenote par Edict, fideles par Edict. 701
l'Huguenot, non chaste, semblable à celuy qui se coupe bras & iambes. 719
les Huguenots saincts sont inuisibles comme leur Eglise. 759
les Huguenots sont sobres de foy. 37
Huguenots semblables à Cain. 748
plusieurs Huguenots conuertis à la foy Catholique, par le liure du sieur du Plessis. 584
les Huguenots à l'imitation des Iuifs & Turcs, appellent les Chrestiens Idolatres, parce qu'ils honorent les Images. 606
deuotion des Huguenots retournans de la presche, qu'ils appelloient assemblée. 681
Huguenotisme contient toutes les heresies du temps passé. 782
Hugeunots deuenus Arriens & Turcs. 686
en quels lieux de la France les Huguenots furent cruels. 638
l'Huguenotisme sans saincteté. 759

I.

IAcob erigea vn autel qui fut sainct. 119
comment S. Iacques sacrifia à la Iudaique. 430
IAH, vn des dix noms de Dieu. 447

IDOLE.

la table des Idoles, c'est l'autel des Idoles. 345
l'autel du Diable, c'est sa table. ibid. si les anciens ont faict mention de l'autel de la Messe. ibid. la table du Seigneur, c'est l'autel. ibid. la feste des autels benists & consacrez. 346. Eglises & autels cõsacrez auec le signe de la croix. ibid. difference de l'autel de la Croix, & celuy de la Messe. ibid. les Ministres de la table, à l'estable. ibid. les autels aussi anciés que l'Eucharistie. ibid. quels autels auoient les premiers Chrestiens. 347
les Payens estimoient qu'il y eust de la diuinité en leurs Idoles. 103
les Idoles trompeuses à cause de la figure. 104
Idole, εἴδωλον, fausse semblance. 87
l'Idole du faux Dieu Terminus. 770
Idoles de Priapus adorez par la Royne Maacha, mere du Roy de Iuda. 713
l'Idole de Dagon estoit estropié. 49
l'Idole Payenne Terminus immobile. 451
pourquoy le mot Idole signifie rien. 87
toute heresie est Idole. ibid.
que c'est qu'Idole. 134
l'auarice des Idolatres. ibid.
figure de l'Idole de Ceres. 746. son char attelé de deux serpens ou dragons. ibid. Deesse des grains & des fruicts de la terre, inuentrice de l'agriculture. ibid. porte vn couronne d'espics. ibid. ses appennages de Deité, ses habits, statuës, temples & sacrifices. ibid. ses trois sortes de festes. ibid.
toutes les Idoles payennes transfigurées en heresies. 774
Idoles de Venus taillées & exposées par les Ministres. 721
effects de l'Idole dressée contre l'election des viandes, plus pernicieuse que le culte de Bacchus. 774
Idoles & statuës diuerses au Temple d'Apollon. 692
Idole de l'Eucharistie huguenote. 707
l'Idole d'Apollon à teste de lion. 708
anciens amis des Idoles. 89
Idole chose vaine. 87

IDOLATRE.

que les aduersaires sont Idolatres. 134
quelques Iuifs errans ont esté adorateurs du Soleil. 688
comment le Diable dressa l'Idolatrie du Soleil. ibid.
les Persans & Egyptiens premiers adorateurs du Soleil. 688. statuë du Soleil entre les Perses. 689. figure du Soleil entre les Egyptiens. ibid. le Soleil voyant & oyant tout. ibid. statuë du Soleil à quatre oreilles & quatre mains. ibid. les Ethiopiens auoient la table du Soleil. ibid. les sacrifices du Soleil ou Apollon. ibid. animaux dediez au Soleil, le Loup, le Corbeau, le Cygne. ibid.
quiconque est heretique est Idolatre. 613

IDOLATRIE.

Idolatrie spirituelle & interieure inuisible quelle. 606. c'est vn erreur contre la loy de Dieu. ibid.
Sorciers & Magiciens sont Idolatres spirituels. ibid.
Samuel Prophete appelle la desobeissance de Saül Idolatrie, & Saül Idolatre. 607
la rebellion contre le Roy ou le Prince est vne Idolatrie. ibid.
Premiere difference entre l'Idolatrie spirituelle, & la materielle. 609
Idolatres sans Idoles materielles sont les Turcs, Iuifs & plusieurs Payens Philosophes. ibid.
Idolatrie des Hebrieux. ibid.
erreur de Seneque touchant l'Idolatrie populaire; refuté par S. Augustin. 610
Chrestiens menez deuant les Idoles. ibid.
Seconde difference d'Idolatrie spirituelle, pire que la materielle. ibid.
heresie est la premiere qui merite le nom d'Idolatrie & d'infidelité, la plus nuisible & abominable de toutes. ibid.
Idolatrie la plus pernicieuse est celle qui plus iniurie Dieu, & est plus nuisible à son Eglise. 611
Idolatrie vice ignominieux à merueille. 602
de l'Idole & que c'est. 603. Idoles statuës des faux Dieux. ibid. les creatures prinses pour Dieux renduës Idoles par les insensez. ibid. le mot *Idole*, parmy les autheurs profanes. ibid. du mot de *Therafim*, mal tourné par les aduersaires. ibid. *Therafim*, tourné par les Septante pour *Idoles*, & non pour *Images*. ibid.
Idolatrie est vn culte exhibé à vne Idole & fausse diuinité. 604
l'Eglise Catholique iniquement accusée d'Idolatrie. 604
Idolatre est celuy qui adore vne Idole, luy deferant l'honneur deu à Dieu. 604

du mot Grec, λατρέυειν, signifie seruir & adorer. 604
ceux qui sont Idolatres selon S. Augustin. 605
definition d'Idolatrie ou d'Idolatre, selon Tertullien. 605. S. Ambroise, S. Cyprien, & S. Gregoire de Nazianze. ibid.
Idoles des Persans, des Grecs, & des Egyptiens, abominables. ibid.
Idolatrie de deux sortes, la materielle, & la spirituelle. 605. Idolatrie de Salomon fort rare. ibid. Idolatrie materielle est comme celle des Payens adorans par actions externes les creatures. Idolatrie qui se multiplie en autant de sortes qu'il y a de creatures au monde. 606
l'entiere victoire de l'Idolatrie reseruée à IESVS CHRIST. 110
d'où fut occasionnée l'Idolatrie d'Apollon. 688
Idolatrie selon S. Augustin que signifie. 54
les autheurs de l'Idolatrie huguenote. 656
de l'Idolatrie interieure & exterieure. 91. toute idolatrie prohibée de Dieu. 91
diuerses Idolatries des Payens. 117
Idolatrie a esté la plus grande force du royaume de Satan. 160
fondement de l'Idolatrie de Mercure. 722
l'Idolatrie produicte de l'amour propre, & d'orgueil. 765
l'auarice & la gourmandise appellées Idolatrie par S. Paul. 607
Philosophes Idolatres sont statuës materielles. ibid.
les Turcs & les Iuifs Idolatres d'esprit. ibid.
la fin de l'Idolatrie est d'induire les hommes à peché. 662
l'Idolatrie des Ministres plus exorbitante que celle des Dieux domestiques, 667
peu de Iustes au vieil Testament instruicts au mystere de la Trinité. 662
Idoles des heretiques, sont substituées par le Diable aux idoles Payennes. 609
Idoles & simulachres des Diables renuersez par le Sauueur du monde. 606

IESVS CHRIST.

Iesus Christ present à son Eglise. 216
Iesus Christ veu par S. Paul. ibid.
Iesus Christ est le Prestre, le sacrifice, & l'hostie. 437
comme le Sauueur IESVS CHRIST a esté vn seul homme, ainsi l'Antechrist fils de perdition sera vn seul homme. 642
Iesus Christ vif & immortel au S. Sacrement. 246. il est tousiours immortel. ibid.
Iesus Christ doit estre adoré par tout. ibid.
Iesus Christ est en son Eglise d'esprit & de corps au Sacrement. 283
nous ne deuons pas chercher IESVS CHRIST en terre, selon la chair. 535
Iesus Christ honore ses Saincts au ciel & en ce monde. 79
Iesus Christ consacre par sa parole. 302
comment disent les Peres que IESVS CHRIST seul a ouuert la matrice de la Vierge sa Mere. 555
Iesus Christ mort de son gré. 130
Iesus Christ est la pierre angulaire des Iuifs & des Gentils. 190
le corps de IESVS CHRIST priuilegié sur tous corps. 295
Iesus Christ veu par S. Paul. 294
le Sauueur apparut à S. Pierre à Rome. ibid.
Iesus Christ nostre Pilote, guide, Soleil, voye, verité, & vie. 15
Iesus Christ premier Docteur de la virginité par parole & exemple en soy & en sa Mere. 138
Iesus Christ aussi present en l'Eucharistie comme il fut en la creiche estant né. 529
trois speciales habitations de IESVS CHRIST specialement honorées. 39
Iesus Christ donnoit son corps en transsubstantiant le pain. 186
Iesus Christ fondateur de son Temple qui est l'Eglise. 437
Iesus Christ figure & substance. 256
Iesus Christ immolé entre les mains du Prestre. 259
Iesus Christ transsubstantia le pain en son corps. 254
Iesus Christ a donné la vraye Manne. 228
Il est le vray Melchisedech. 229
le vestement de IESVS CHRIST c'est son corps. 254.
le sang de IESVS CHRIST consacré au vin. 254
Iesus Christ le pain du Ciel, signifié par la Manne. 506
Iesus Christ a acquis son Eglise par son sang. 161
Iesus Christ intercesseur de redemption, les Saincts de prieres. 75
Iesus Christ Iuge des morts & viuants, & les Saincts aussi. 75
imitation de la passion & vie de IESVS CHRIST. 197
Iesus Christ venu du ciel pour combattre le peché. 675
Iesus Christ a rendu les nopces chastes. 418
Iesus Christ nous faict ciel, la terre, par la presence de son corps. 531
Iesus Christ s'est meslé auec nous, non seulement par foy, mais aussi corporellement. 531
Iesus Christ est figuré par vn agneau. 99
la reelle presence de IESVS CHRIST immolé sur l'autel par les Prestres. 352
Iesus Christ lumiere & Soleil de l'Eglise. 137
toute puissance donnée à IESVS CHRIST.
Iesus Christ prend occasion de parler de la verité. 139
Iesus Christ seul porté en ses mains. 258
Iesus Christ le plus fort, qui a chassé le fort armé de son Chasteau. 33
Iesus Christ parla le langage commun. 425
Iesus Christ beaucoup meilleur mediateur que Moyse. 236
pourquoy IESVS CHRIST appelle sa Mere femme. 84
Iesus Christ s'est offert à son Pere en sa naissance. 364
Iesus Christ est le roc spirituel de son Eglise. 190. c'est l'appuy & la vertu d'icelle. ibid.
pourquoy IESVS CHRIST a laissé les accidés de pain & de vin en terre au Sacrement. 286
Iesus Christ monté au ciel, & descendu aux Enfers. 135
Iesus Christ faict son testament en l'institution de l'Eucharistie. 221
Iesus Christ n'a point testé en la Croix. 221
Iesus Christ Prestre eternel. 350
Iesus Christ lion par semblance. 205

IESVS CHRIST s'offre tous les iours en la Messe. 312
IESVS CHRIST adoré comme vn souuerain en l'Eucharistie. 523
pourquoy par les mots, nostre Dieu, nostre Seigneur, est entendu IESVS CHRIST. 1033
IESVS CHRIST se presente incessamment à son Pere au Ciel. 325
IESVS CHRIST seul mediateur de nature. 75. seul mediateur sans besoin d'autre. ibid.
IESVS CHRIST est le serpent changé en verge. 190
IESVS CHRIST taillé aux calices. 101
IESVS CHRIST offert tous les iours. 320
IESVS CHRIST seul nous a racheptez, & seul a foulé le pressoir. 75
IESVS CHRIST recogneu Redempteur par tout. 367
Iesabel mangée des chiens. 913
Ieusnes establis en la loy de Moyse. 742. de la stabilité d'iceux. ibid. ieusner le Caresme est vne tradition Apostolique. ibid. ieusner le Mercredy, Vendredy, Samedy, coustume des vieux Chrestiens. 742. ieusne du Sauueur & de Moyse. ibid. sobrieté de S. Iean. 743. abstinence de chair par les Peres Chartreux, Celestins, Minimes. 743
S. Ignace froment de IESVS CHRIST. 215
S. Iean Baptiste estimé sainct par les Iuifs. 46
S. Iean Chrysostome dit que le sang de IESVS CHRIST est en la bouche des fideles. 227
S. Iean Damascene priant deuant l'image de nostre Dame recouure sa main coupée. 129. miracles de nostre Dame de Mont-deuis. ibid.
S. Iean est l'aigle des Euangelistes. 125
S. Iean a escrit son Euangile pour confirmer la diuinité du Sauueur. 644
S. Iean a escrit le dernier son Euangile. 193
Iean de Serres Ministre sur le poinct qu'il se vouloit conuertir mourut. 880
Iean IV. fils de Copronyme Brif-Images. 89
de Iean Norman Apostat. 891
Ignorance remarquable des Ministres. 82
Ignorance puerile de du Plessis. 498
Ignorance humaine grande. 28
les Illusions de Satan descouuertes par tout le monde. 49

IMAGE.

le mot Image signifie quelque chose, & iamais n'est mis pour idole. 88
s'il est loisible d'honorer les Images. 113
deux heresies sur la veneration des Images, comment il faut honorer les images. 114
Image de IESVS CHRIST, crucifiée. 128
miracles en confirmation de la veneration des Images. 129
inconueniens à craindre si le mot d'Image portoit la mesme signification qu'idole. 604
si l'Image estoit idole, l'hôme image de Dieu seroit idole. 604. & Iesus Christ image du Pere, idole. ibid.
Caluin approuue la peinture & les Images. 604. l'art de sculpture & les statuës. ibid.
Beze a faict vn liure contenant les Images des hommes illustres. ibid.
que le lieu propre des Images sainctes sont les Temples. 112
les Images decorent les Temples, & en sont decorées. ibid.
les Images esmeuuent plus colloquées au Temple. 112
le Temple Chrestien represente le ciel, les Images des Saincts les citoyens celestes. 113. le temple des Chrestiens est vn Louure celeste & vn Paradis terrestre. ibid. les temples des aduersaires vuides de tout bien. ibid. les Antiimagiers condamnez en plusieurs Conciles. 103
tesmoignages des Peres de la veneration des Images. 134
persecution contre les images. 86
par les Images nous honorons Dieu & ses seruiteurs. 109
l'Image du Sauueur faisant miracles. 768
Images de la Vierge en plusieurs lieux. 107
Images des Apostres fort communes aux Temples & aux maisons priuées anciennement. 107
les Images ne rendent point les hommes grossiers. ibid.
les Images profanes ne doiuent estre posées es lieux sacrez. 105
plusieurs Images faictes du temps du Sauueur du monde. 106
pourquoy on n'adore pas l'homme veu qu'il est l'Image de Dieu. 125
l'Image est faicte pour le rapport qu'elle a à la chose saincte. ibid.
les Images sont les liures des simples gens. 133
l'Eglise n'a iamais esté sans Images. 106
les Images enseignent facilement. 108
par les Images les Saincts sont honorez, & Dieu aux Saincts. 134
Claude de Thurin Brif-Images. 103
Image du Sauueur & des Apostres mises au Temple. 101
Statuë de nostre Sauueur mise au Temple. ibid.
Images d'or & d'argent mises aux Temples par Constantin. 102
Temple de Neocesarée riche en Images. ibid.
l'Image de la Vierge Marie mise au Temple. 102
durant les cinq premiers siecles il y auoit des Images aux Temples. ibid.
qui est ennemy des Images de Dieu n'est pas Chrestien. 120
par les Images on professe la foy. 109
les Images de S. Pierre & S. Paul monstrées à Constantin. ibid.
ceux qui portent l'Image de la beste menacez de mort. 120
Images colloquées aux Temples. 101
reste des arguments contre les Images. 123
denombrement des Iconoclastes, c'est à dire, Brif-Images. 88
Images du Sauueur tirées de son temps. 106
raisons côtre la veneration des Images refutées. 125
les Chrestiens n'ont point d'Images de Dieu. 93
Images viues & images mortes. 104
effect des Images en vne belle memoire. 108
les Images de Dieu & des gens d'honneur excitent à l'amour de la vertu. 109

les Images excitent à l'imitation des gens vertueux. 109
que c'est chose saincte & de merite d'honorer les Images. 117
l'honneur & la lumiere de l'Image ressort au patron. 133
on honore les Images à cause de ce qu'elles representent. ibid.
honorer l'Image du Diable est idolatrer. 120
les Images de Dieu pourquoy defenduës aux Iuifs & non aux Chrestiens. 94
tous ceux qui ont persecuté les Images ont esté meschans. 130
ceux qui ont defendu les Images ont esté gens vertueux. 130
ceux qui appellent les Images idoles sont excommuniez. 87
de la maniere qu'il faut garder honorant les Images. 132
l'Immolation de l'Eucharistie est plus que commemoration. 569
Impudence des Sectaires de nostre siecle. 480
triple Impudicité de la doctrine huguenote. 718
l'Imposture descouuerte. 525
l'Incarnation comparée par les Peres auec l'Eucharistie. 242
en l'Incarnation trois essences en vne personne. 294
l'Indeuotion du peuple n'est pas cause du sacrifice propitiatoire. 368
Indiuidu vague de Pierre Martyr. 192
les Infideles forclos des mysteres de Dieu. 301
les Infideles ne font point de miracles. 48
Infracteur du Sabbath puny. 210
l'Iniure faicte à l'image redonde sur celuy qu'elle represente. 747
Insolence intolerable de reuocquer en doubte ce que toute l'Eglise faict. 419
Institution de l'eau benite. 21
Instruments de falsification. 530
raison pourquoy l'Intention de l'administrant est necessaire. 301
Interpretations charnelles des Arriens. 196
Interpretation des Ministres sur la descente de nostre Seigneur ez Enfers, ridicule & blasphematoire. 804
S. Ignace de Loyola fort contemplatif. 28
Inuention de Satan & superstitions payennes. 747
Iordain diuisé par Elie & Elisée auec leur manteau. 22. se diuise pour passer à la terre promise. ibid.
Ionas figure de la mort & resurrection du Sauueur. 19
Iouinian cité pour S. Hierosme par du Plessis. 537
Iouinian heretique cõtre la virginité de la Mere de Dieu. 290
soubs l'Equateur les Iours tousiours esgaux aux nuicts. 6
Iour artificiel & naturel. 7
soubs les Poles, l'an est d'vn Iour & d'vne nuict. ibid.
diuersité des Iours & des nuicts. ibid.
à seize degrez de l'Equateur, les plus grãds Iours & nuicts sont de treize heures. ibid.
quels Iours consacrez à Dieu en la loy de grace. 1041
Iournée de Fontainebleau. 480
l'Inuocation des Saincts prouuée par les miracles. 68
l'Inuocation des Saincts prouuée par les Conciles. 67. prouuée par les Docteurs. ibid.
l'Inuocation des Saincts prouuée par les Temples & les Festes. 68
S. Irenée & S. Epiphane expliquez. 23
S. Irenée prouue la toute-puissance du fils de Dieu par l'Eucharistie. 237
S. Irenée dit que le pain consacré est le corps du Sauueur. 225
Irreuerence de plusieurs huguenots en leur Cene. 748
Isychius exposé sur les reliefs du Sacrement. 520
pourquoy Iudas baisa le Sauueur. 445
Iudas baisa la bouche de nostre Seigneur, les sainctes Dames les pieds. 126
Iugement de Coré, Dathan, & Abiron. 1051
difference du Iugement de Dieu & du monde. 1050
les Iuges sont appellez Dieux. 61

IVIFS.

les Iuifs & Gentils appelloient iadis idolatres les Chrestiens. 56
Iuifs se glorifient en leurs ceremonies. 233
les Iuifs & Payens estimoient leurs idoles Dieux. 114
les Iuifs auoient oublié Dieu lors qu'ils firent le veau d'or. 114
iustices des Iuifs corporelles. 234
les Iuifs mangeoient spirituellement ce qu'ils croyoient. 508
quelles choses des Iuifs & Payens on peut imiter. 400
les Iuifs trois fois l'an s'assembloient en Hierusalem. 174
les Iuifs anciens Iconoclastes & Brif-Images. 88
aux Iuifs les ombres & figures, aux Chrestiens le corps & la verité. 230
pourquoy les Iuifs se firent plustost vn veau qu'vne autre beste pour l'adorer. 114
Iuifs punis pour auoir esté ingrats des biens receus. 207
les Iuifs priuez du don de faire des miracles. 48
Iuifs coupoient les ongles aux femmes estrangeres prises en guerre, & les despoüilloient de leurs habits s'ils les vouloient prendre en mariage. 166
les Iuifs demandoient des preuues à faute de foy. 375
la coustume des Iuifs d'vser de benediction & d'action de graces à leur repas. 182
les Iuifs & Payens sacrifioient à leurs idoles. 116
les Payens adoroient les Diables aux idoles. ibid.
plusieurs choses des Iuifs & des Payens communes auec les Chrestiens. 400
qu'est-ce de Iudaiser & de Paganiser. 438
Iosué commande aux Hebrieux de quitter leurs pensées erronées & alienées de Dieu, & contraires à sa maiesté: ainsi l'explique S. Aug. 607
finesse de Iulian l'Apostat pour faire idolatrer les Chrestiens. 125
Iulian l'Apostat appelle les Chrestiens idolatres. 56
le Iupiter reformé par le Diable en la doctrine des errans. 662

Digitized by Google

Iupiter appellé pere des Dieux & des hommes, par Homere. 662
la Iustice & la pieté necessaires en la guerre. 1018
la Iustice diuine requiert que nous portiõs quelque peine pour les pechez commis. 834
c'est Iustice d'honorer la vertu. 912
S. Iustin exposé sur le miracle du Sauueur marchant sur la Mer. 555
comment nul n'est Iustifié par la seule foy. 384
Iustifier est vne diuine prerogatiue. 234

K.

Kyrie eleison, à Matines, à la Messe, & à Vespres. 447

L.

LAc enragé en la terre des Volsques. 22
le Laict & le miel anciennement se dõnoient au Baptesme. 1029
la Langue Hebraique saincte. 427. la Grecque plus generale. ibid. la Latine plus noble. ibid.
la Langue Grecque commune à toutes nations du temps des Apostres. 172
la Langue Latine plus annoblie par l'Eglise de IESVS CHRIST que par l'Empire Romain. 428. elle est la marque de la maiesté de l'Eglise. ibid.
noblesse de la Langue Hebraique & Latine. 173
les Langues changent peu ou prou, de cent en cent ans. 426
Langage des Prophetes, *hæc dicit Dominus*. 269
Langage des Ministres semblable à celuy des Payens. 43. leurs blasphemes. ibid.
le Langage Africain voisin de l'Hebrieu. 428
Langage des Medecins quoy qu'incogneu profite au malade. 426
la Lampe de Dieu est sacrée. 439
Latrie & Dulie choses claires en S. Augustin. 63. comment expliqué. ibid.
Latrie deuë à Dieu seul. 58
honneur de Latrie supreme adoration. 246
Latrie est vne vertu & vne action de vertu. 58
le mot Latrie signifie l'honneur deu à Dieu seul. 54
des mots Latrie, Dulie & Hyperdulie. 54
Lazare signifie le peché accoustumé. 29
S. Leon & S. Hierosme exposez sur l'ouuerture de la pierre. 555
S. Leon exposé sur le propos de la Transsubstantiation. 550
Legion de Diables reformidable. 33
Legion fulminante loüée par S. Gregoire de Nazianze. 17
Legion des Chrestiens appellée κεραυνοβόλος, foudroyante. 17
Leon IV. puny pour auoir persecuté les images. 90
Leon Brif-Images. 89. son cruel massacre en la personne des Sages de la Grece. 89
les Lepreux guaris enuoyez aux Prestres par nostre Seigneur. 444
la Lettre tuë & l'esprit viuifie. 188
Lettre enuoyée de Paris l'an 1561. representant l'Euangile armé des huguenots, appellez nouueaux Chrestiens. 681
la Lettre occit les Iuifs & les Heretiques. 196

LIBERTÉ.

Liberté huguenote est vne seruitude. 740
Liberté de croire ou mescroire les choses de la foy n'est iamais permise. 274
la grande Idole de la Liberté de Bacchus, est la liberté de conscience. 742
il n'est permis aux Catholiques de viure en Liberté de conscience, à Geneue, Angleterre, Hollande, & autres lieux où ils sont Maistres. 740
la Liberté de conscience des sectaires cause des rebellions. 739. ceste liberté est vne pire Idolatrie que la Payenne des Romains. ibid.
Liberté de la chair amorce d'apostasie. 878
Liberté royale des Chrestiens acquise par IESVS CHRIST. 314
les Libertins faisoient Dieu autheur du peché. 663
la vraye Liberté Chrestienne est estre deliuré de l'obligation de l'enfer, qui est vne captiuité du peché & du Diable, vrays Tyrans. 740
Liberté Deesse Romaine suscitée en nos iours, en la Religion pretenduë reformée. 737. ceste Deesse nasquit aux fondrieres du Paganisme. ibid. elle fut introduicte apres que les Romains eurent secoüé le ioug de la tyrannie des Tarquins & reduit le Royaume en Republique. ibid.
deux fausses opinions contraires, nul franc arbitre, & Liberté de conscience. 737
hieroglyphe de la Liberté de conscience huguenote. 737. elle fut demandée dés le commencement de la pretenduë reformation par les huguenots. 737. elle est preschée par tous les Ministres. 738. de la liberté Chrestienne, belles paroles de Caluin. ibid. il reiette les loix Ecclesiastiques, & dit, que toute loy tant soit-elle iuste est tyrannique. ibid. la liberté Euangelique de Caluin. ibid.
Liberalité de Dieu nous dõnant force pour meriter. 329
Lieu de S. Augustin falsifié par les heretiques. 130
le Lieu pour dire la Messe dedié & sanctifié. 398
deux Lieux de Durand falsifiez. 499
les Liures des Machabées authorisez par le Concile de Carthage. 3. 65
Liures composez par ceux de la Religion pretenduë en faueur des Rois quand ils en esperent profit. 685
Liures des Ministres ne sont que redictes. 2
le Liure attribué à Charlemagne imposé à la septiesme Synode. 121
coquille d'vne Limace de Mer admirable. 17
Logique des Ministres. 191
definition de la Loüange. 57. & de la gloire. ibid.
L'honneur est appellé le prix de la vertu. 57

LOY.

la Loy Chrestienne ne tient aucune ceremonie purement Iudaique. 400
la Loy doit estre clairement donnée. 186
Loy receuë en toute bonne Theologie qui defend de quitter la lettre d'vne escriture. 188
accomplir la Loy, c'estoit substituer des choses meilleures. 228
la Loy commët impossible sans la grace de Dieu. 384

Digitized by Google

Table des Matieres.

la Loy de grace est la perfection de celle de Moyse. 261
comment s'accomplit la Loy de grace. 281
perfection des enfans de la Loy de grace. 381
la Loy accomplie par IESVS CHRIST. 219
pourquoy en la Loy de nature il y auoit des officiers particuliers pour offrir sacrifices. 312
la Loy Mosaique ombre de la Loy de grace. 234. comment on estoit iustifié en icelle. ibid.
la Loy c'est à dire les ceremonies Mosaiques. 383
la Loy est faisable auec l'ayde de IESVS CHRIST. ibid.
personne n'a oncques accomply la Loy sinon en la Loy du Sauueur. ibid.
la Loy Mosaique monstroit IESVS CHRIST. 380
impossibilité de la Loy axiome des Ministres. 380
en toute Loy sacrifices generaux & propres. 563
la Loy de Moyse muraille entre Dieu & l'Idolatrie. 127
Loix Ciuiles Chrestiennes contre les Brif-Images. 128
les Lays iadis n'entroient point au Chœur. 454
la Loy de Moyse changée en meilleure. 356
Loix de l'Eglise tres-seueres contre les Sorciers, Enchanteurs, Magiciens, & semblables. 51
les Loix ciuiles honorent & punissent aux Images. 128
Loix Imperiales contre l'heresie & les heretiques. 1008
Loix de Logique disent qu'vn Tout doit estre diuisé selon ses parties. 2. en la diuision legitime les parties ne peuuent exceder leur tout. ibid.
Loix des Payens faictes Chrestiennes. 128
les Loix de contrainte des Empereurs approuuées par S. Augustin. 1009
Loüanges de S. Seuerin, & de S. Amand. 915
S. Louys faisoit le signe de la Croix en toutes ses actions d'importance. 1033
miserable Lubricité des Gentils. 713. deplorée par S. Paul. 714
Lucifer & ses Anges premieres œuures de Dieu. 678
Lucian tesmoing de verité disant mensonge. 513
Lumiere des bonnes œuures. 1050
la Lune nous enseigne Dieu. 733
la Lune estimée Vierge, comme la Religion pretenduë reformée est Vierge. 733
trois cours remarquables de la Lune. 732. ses noms. ibid. son char. ibid. ses cheuaux & mulets. ibid. ses victimes. ibid. est l'armoirie du Turc. ibid.

LVTHER.

Luther suscita les Paysans contre la Noblesse. 1016
Luther confesse le Primat de S. Pierre. 757
Luther predit en faux Prophete la ruine du Papat. 692
maxime de Luther sur la fornication. 632
Luther, Caluin & Beze, porte-flambeaux de luxure. 626. maximes huguenotes de luxure. ibid.
menteries & calomnies de Luther. 627
Luther porte-flambeau des incestueux. 415. la doctrine des Ministres mere de fornicatiō. 416
les Lutheriens ont vne croyance & les Caluinistes vne autre. 3. ne peuuēt estre dicts Catholiques estans my-partis. ibid.
Luther & Bucer croyent que S. Pierre a esté Euesque de Rome. 647
diuerses sectes sorties de celle de Luther. 646. sont au nombre de trente quatre, iusques à Staphylus. 647
Luther apostata l'an 1517. & se defroqua l'an 1522. 681
images faictes par Luther contre le S. Siege. 128
Luther se promene auec le Diable. 766. il ayme mieux estre tué par le Diable que par l'Empereur. 766. il dort aupres de luy. ibid.
Luther suit l'erreur des Talmudistes reiettans Iob. 625
modestie de Luther contre Henry VIII. Roy d'Angleterre. 624. enuers les Scholastiques. ibid.
Luther & Caluin pourquoy appellent Idolatres les Catholiques. 1
Luther confesse que le vieil Testament ne promet que choses temporelles. 237
Luther dict que toutes nos actiōs sōt pechez. 356
triple Luxure huguenote. 858
Luxure des Diables incubes & succubes. 415
maxime de Luxure Geantine tenir que les Prestres & Religieux se doiuent marier. ibid.
doctrine de Luxure laissée par les vieux heretiques & reprise par les Ministres. 415
Lys note de la gloire celeste. 1039
preuues de la Liturgie de S. Iacques. 429. par le tesmoignage des anciens. ibid. & des modernes. ibid.
par qui les additions de la Liturgie ont esté faictes. 433

M.

derniere Machine des errans contre la saincte Eucharistie. 286
les Mages premieres despoüilles de IESVS, & premices des Gentils. 160
les Mages premices de l'Eglise de IESVS CHRIST. 530
en quoy & comment on ne doit obeyr aux Magistrats. 685
les Magistrats est la loy parlante. 136
Mahomet n'a peu faire des miracles. 48
Mahomet Brif-Images l'an 900. 89
contempteurs de Maiesté & de Superieurs punis. 57
la Maison de l'Eglise bastie aux despens de la supreme sagesse. 160
Maison de nostre Dame du Puy celebre pour les miracles de la Vierge. 38. celle de Monserrat. ibid. de Lorette. Maison de nostre Dame enclose en l'Eglise de Lorette. ibid. la chambre où fut saluée la Vierge de l'Ange, erigée en chappelle. ibid. transferée en Italie au bois de Lorette l'an 1294. ibid. tesmoignage de ceste translation. 39
Malades guaris par le pain benit. 73. Miracles sur l'inuocation des Saincts. 73
Malice du Diable à appliquer les noms mal exposez au vray Dieu. 749
Malice du Diable faisant des Dieux vicieux, pour donner vogue au vice. 773
Malignité des Ministres cōtre la Mere de Dieu. 82

Manger sacramentellement c'est en verité prendre le corps de IESVS CHRIST. 230
Mandatum mal entendu. 522
Manducation spirituelle de la chair du Sauueur, est mediter sa Passion. 197
la Manducation spirituelle de la chair du Sauueur est fondée sur la reelle. 205
Manducation des astres selon Caluin. 180. il faict nostre Seigneur mensonger. ibid. sa doctrine sur l'Eucharistie est vile & triuiale. ibid. peinture de teste, son iargon doux pour piper. ibid.
ne faut point auoir honte de Manger la chair du Sauueur non plus que d'ouyr sa Passion. 226
que c'est que Manger spirituellement le corps du Sauueur au Sacrement. 201
les Manicheans nioient le franc arbitre. 617
les Manicheans nioient que la Vierge fut Mere de Dieu. 82
les Manicheans disoient qu'il auoit substitué Simon Cyreneen en la Croix. 212

MANNE.

Man de *Manhu*, qu'est-ce-cy? 285
la Manne viande spirituelle & pourquoy. 502
la Manne des Hebrieux au lieu du corps du Sauueur. 307
la Manne auoit la saueur de la viãde qu'on vouloit. 215
auec quelle difference la Manne & l'Eucharistie sont pain du ciel. 227. la Manne l'ombre, l'Eucharistie la verité. ibid.
la Manne spirituelle des Iuifs, estoit la foy du futur Messie. 506
la Manne plus excellente en son origine que l'Eucharistie. 220. en ses effects. ibid.
Manipule & sa signification. 421
d'où vient la forme de nostre Manipule. 420
les Marciconistes nioient l'humanité de IESVS CHRIST. 212
Mariage de IESVS CHRIST auec l'Eglise. 306
le Mariage a toutes les parties du Sacrement. 715
Mariage des aduersaires. 137
Mariage honorable & la virginité d'auantage. 407
le Mariage charge, & tribulation de la chair. 410
des vrayes Marques de l'Eglise Catholique. 757
version blasphematoire de Marot. 634
version mauuaise de Marot. 87
Madame la Marquise de Belle-Isle Fueillantine. 759
Mars pere de Romulus. 680. ce que les Payens croyoient de Mars. ibid. cheuaux offerts en sacrifice de Mars, loups, vautours & pic-verds dediez à Mars par les Latins, les verrats par les François, les boucs par les Portugais. ibid. de la maison & armes de Mars. 682
Medecin aueugle guery à Lorette. 39
les trophées plus illustres reseruez aux Martyrs, & Saincts de la loy de grace. 110
la cause non la peine faict le Martyr. 132
les sept Maris de Sara estouffez. 417. fut apres femme du ieune Tobie. ibid.
memoires des Martyrs, c'est à dire Chappelles, Eglises edifiées au nom des Martyrs. 403
Matiere & forme du Baptesme. 278
les Maux de peine sont enuoyez de Dieu. 676
Maximes charnelles de l'heresie pour attirer. 877
Maximes cõtre les ieusnes & austeritez du corps en faueur de la chair. 861
Maxime frauduleuse & cruelle enseignée iniquement par les Ministres. 636
Maux de coulpe proprement maux, maux de peine improprement maux. 845
Melchisedech Prestre figure de IESVS CHRIST. 318. pourquoy il est dit sans pere. ibid. les Samaritains croyans Melchisedech estre Sem, refutez par S. Epiphane. ibid. la figure de Melchisedech n'a esté accomplie qu'en l'Eucharistie. ibid. sçauoir si le pain & le vin de Melchisedech fut vn banquet ciuil. ibid.
les Peres disent que Melchisedech offrit sacrifice. 319. hospitalité signalée d'Abraham. 318
Memorial des merueilles de Dieu, le Sacrement de son corps. 190
insigne Mensonge de Melancthon. 68
Mensonge de Melancthon, que le Celibat n'a esté que depuis 400. ans. 410
trois insignes Mensonges de Melancthon. 77
la Mer, lieu & repos de toutes les eaux. 14
la Mer reiette les corps morts. 18
la Mere de Dieu l'vnique esperãce des pecheurs, entant qu'Aduocate. 434
la teste & les pieds de Mercure emplumez. 724. sa capeline. ibid.
Mercure porte-paix endormant & resucillant. 723
les Meschans ne font que gyrer comme le Diable. 292
les Meschans reçoiuent le Sacrement à l'escot de Iudas. 209
comment les Meschans ne reçoiuent point la chose du Sacrement. 251
les Meschãs ne reçoiuent point la grace de Dieu en l'Eucharistie. 208
les Meschans font les pechez contre la volonté de Dieu. 671

MESSE.

en la Messe est contenuë la practique de toutes les parties Chrestiennes. 163
la Messe est le memorial de la Passion du Sauueur. 336
quatre noms de la Messe vsitez en S. Denys exposez par Genebrard. 514
le mot de Messe, ancien de plus de douze cens ans. 171. pourquoy n'est si ancien que la Messe mesme. ibid.
meditation & eleuation en la Messe. 218
la Messe sacrifice de loüange le plus grand. 337
la Messe n'a iamais changé en son essence. 500
la saincte Messe contient le grand Sacrement de la loy de grace, & la vertu de tous les sacrifices anciens. 1013
la Messe profite en deux façons. 578
description de la Messe donnée par Tertullien. 562
la Messe est vn recueil eminent de tous sacrifices. 329
la grandeur & diuinité du present en la saincte Messe. 1012

Table des Matieres.

antiquité du mot de Messe. 169. raisons pretenduës contre l'antiquité du mot de Messe. 170
les heretiques confessent que le nom de Messe est depuis S. Syluestre qui seoit l'an 314. 170
la Messe contient la practique de la Communion spirituelle auec la sacramentelle. 199
la Messe est vray sacrifice & propitiatoire, c'est à dire pour la remission des pechez. 179
la Messe prouuée par le vieil Testament & par le nouueau. 558
signification du mot de *Missa*. 173
IESVS CHRIST appellé *Soloah*, c'est à dire, *Missus*. ibid.
mot de *Missa* mis pour congé & pourquoy. ibid.
Missa, pris aussi pour l'assemblée des Catechumenes. ibid. est pris pour les oraisons qui se disent en la Messe. 174
Messe pour le sacrifice du corps de IESVS CHRIST, est l'assemblée la plus noble des Chrestiens. ibid.
definition plus ample de la Messe. 177
diuisions de la Messe. ibid. de la Messe des Catechumenes. ibid. des fideles Chrestiens. ibid. quatre parties de la Messe. ibid. quatre sortes de prieres en la Messe. ibid. Messe seiche quelle. 178. *Missa nautica* quelle. ibid.
Missa, vaut autant qu'oblation riche & suffisante. 172. vsurpé par Moyse pour signifier seulement les fruicts de bled nouueau, offert à Dieu à la feste de Pentecoste. ibid.
rencontre merueilleux du Latin auec l'Hebrieu, au mot de *Missa*. 172
comment la Messe n'a aucun changement. 176.
en quel sens elle a pris accroissement. ibid.
fraude des Ministres & de du Plessis, sur le mot ambigu de Messe. ibid.
les Apostres autheurs de lire l'Escriture, & dire le *Pater noster* en la Messe. ibid.
l'essence de la Messe n'a iamais varié. 177
definition de la Messe auec ses ceremonies. 446
coustume de chanter le Pseaume à l'entrée de la Messe. 447
la Messe est dicte de *Missa*, comme Chrestien de Christ. 169
la Messe a succedé, & donné congé à tous les anciens sacrifices. 174
du Plessis appelle le mot de *Missa* mauuais latin. 174
comment la Messe confere la grace. 576
merueilleux rencontre du mot *Missus* Hebrieu auec *Missa* Latin. 495
la Messe instituée par le Sauueur. 492
pour quelle fin les Messes sont multipliées. 367
par tout le monde on disoit anciennement la Messe comme auiourd'huy. 455
le mot de Messe vsité par plusieurs anciens Docteurs & Conciles. 493
la multiplication du sacrifice de la Messe declare la perfection de celuy de la Croix. 364
de l'institution de la Messe. 182
rencontre du mot *Missa* auec l'Hebrieu. 492
concours merueilleux de la figure & de la verité au mot de *Missa*. 173
le mot de Messe ancien. 495
la Messe des Catechumenes, & des fideles. 494. ce qu'elle contenoit. ibid.
ceremonies de la Messe en soy instituées. 337
definitions de la Messe. 175. & son essence. ibid.
le mot de Messe odieux aux aduersaires. 491
toute sorte de mouuement Religieux compris en la Messe. 451
façon ancienne de dire la Messe. 523
le Mestier des sectaires c'est nier. 135
Meurtres & violences defenduës. 1041
Michol figure des mescreans orgueilleux. 451
Minerue ou Pallas Deesse des sciences. 735. son Idole. ibid. Idole de Pallas aux portes des villes. 735. supposts du Diable soubs le nom de Minerue. 736
arrogance des Mineurues huguenotes. 737

MINISTRES.

les Ministres font venir les tenebres de la lumiere. 413
les Ministres ont tout combatu sauf l'Enfer. 135
raison ridicule des Ministres pour inualider les miracles de l'Eglise. 42
Ministres disent que les miracles ont prins fin dés long temps en l'Eglise de Dieu. 1
les Ministres font cōpagnons de IESVS CHRIST, selon Caluin. 348
causes du desdain & de la hayne que les Ministres portent à l'Eglise Catholique. 2
erreur des Ministres sur l'adoration. ibid.
les Ministres nient que IESVS CHRIST est vray Dieu. 226
les Ministres cōdamnent toute adoration faicte aux images & figures de IESVS CHRIST. 202
les Ministres font citer Iouinian pour S. Hierosme à du Plessis. 255. sont successeurs de l'heresie de Iouinian. ibid. ils sont sans Grammaire & sans Theologie. ibid.
amorce des Ministres à toutes gens vicieux & gourmands. 644. paillards, auares, faineants, obstinez. 645
defense vaine des Ministres pour pallier le crime de leur rebellion. 994
exemples des mauuaises diuisions des Ministres. ibid. Diuision des Catholiques en Catholiques & huguenots, selon les Ministres. ibid.
irrision maligne & cruelle des Ministres. 637
les Ministres & les heretiques adorent par fantasie IESVS CHRIST. 249
meditation sur la Cene des Ministres. 218
voyage des Ministres en Allemagne, Cercles & Synodes en France. 997
inconstance des Ministres à vser des liures des anciens. 62
presomption des Ministres sur les S. Peres. ibid. s'estiment superieurs des liures saincts & de la Bible. ibid.
traicts de risées des Ministres iettez en leurs escrits, & en leurs presches. 161. leurs blasphemes vains contre la Messe, auec rage & grincement de dents. ibid.
les Ministres n'ont pas encore expliqué que c'est que manger par foy. 213
Ministres destruisent la virginité de la Mere de Dieu. 242
Mysteres de la foy oppugnez sur la toute-puissance de Dieu. 695
Ministres sont persecuteurs de la mere qui les a engendrez, & du Dieu qui la tient pour sa

chere Espouse. 2. façon des Ministres escriuans & parlans. ibid.
pour deux causes principales les Ministres reiettent les Saincts. 69. ils ne sçauent ce qu'ils demandent, ont tousiours faute de l'Escriture au besoin. ibid.
hardiesse des Ministres à citer faussement. 70
les Ministres sont compilateurs. 163
iniure des Ministres contre Dieu luy rauissans l'honneur du sacrifice. 312. l'honneur du sacrifice passe tout honneur. ibid. le sacrifice de la croix vray sacrifice, & tres-parfaict. ibid. l'Eucharistie sacrifice. ibid. definition inepte du sacrifice de du Plessis. ibid. il faict sacrifice ce qui ne l'est pas. ibid.
les Ministres ne veulent qu'on face vœu de Chasteté. 717
les Ministres cruels & mocqueurs faisans lire la Bible aux idiots. 804
les Ministres symbolisent aux Iuifs & aux Payés. 54
les Ministres imitent Mahomet. 47
prendre garde aux Ministres. 1021
les Ministres iniurieux en la dispute des images. 86. leur inique reprehension. ibid.
les Ministres se sont faicts brusler pour maintenir la gourmandise. 745
les Ministres menteurs & indignes de creance. 1016
les Ministres font la guerre à la Vierge. 728
maximes des Ministres contraires à l'Escriture. 84. elles defigurent Dieu. ibid.
les Ministres empeschans la conuersion des esgarez à la foy Catholique. 297
Ministres pansards, Predicans de gourmandise. 744. la panse defroque le Moine. ibid.
les Ministres entrent en fureur au mot de Transsubstantiation. 266. energie de ce mot. ibid.
les Ministres iniurieux au mariage. 417. ils couurent leurs vilainies par le mariage. 418
marques des vieux heretiques en la doctrine des Ministres. 467
les Ministres ne veulent aucun superieur. 258
les Ministres disent tousiours que l'Escriture est claire, sauf quand elle leur contredict. 184
conclusions des Ministres mal filées. 189
la cause des menées & rebellions des Ministres. 297
excuse charitable d'vn Ministre. 35
pourquoy les Ministres font la Cene. 198
le mestier des ignorans & des Ministres. 351
les Ministres n'ont encores sceu faire vn seul miracle. 724
les Ministres seuls corrupteurs de l'Escriture. 884
Ministres autheurs & constructeurs des lieux infames. 861
disette des Ministres en droict & raisons. 259

MIRACLES.

Miracle qu'est-ce, qui en est le facteur, pourquoy il se faict & en quelle saison. 3. nom de miracle vient d'admiration. ibid. prins generalement pour tout ce qui engendre admiration. ibid. miracles de nature, miracles de Dieu. ibid. definition du miracle prins en sa propre signification. 3. definition du miracle, selon S. Augustin. 4. plusieurs brefues definitions de miracle, ibid. trois degrez de miracles. ibid. le fondement de tous miracles est la creation du monde. 4. deux raisons pourquoy on parle en ce discours des miracles naturels. ibid. intelligence des miracles naturels vtile à cognoistre les surnaturels. ibid. toutes les œuures de Dieu sont merueilleuses. 5. deux causes generales pourquoy Dieu faict des miracles. 9. raison de S. Augustin. ibid.
premier Miracle de Dieu pour se faire cognoistre à Moyse & à Pharaon. 183
Miracles faicts au desert d'Arabie. 31
Miracles en la loy de Dieu. ibid. miracles en l'entrée de la terre de promission. ibid. miracle de la piscine probatique. ibid.
tous les Miracles ne sont pas pour la foy. 44. la fin generale des miracles est la gloire de Dieu, & plusieurs particulieres. 45. miracles necessaires pour la foy. ibid. les miracles sont necessaires à la doctrine & mission extraordinaire. ibid. miracles du Sauueur sont les lettres de sa mission. ibid. miracles en la commission des Apostres. ibid.
Miracles faicts à l'inuocation des Saincts recitez par S. Augustin. 68
Miracle de la terre qui s'ouurit pour engloutir Coré, Datan, & Abiron. 24
Miracle perpetuel au cimetiere de S. Surin en la ville de Bordeaux, d'vn tombeau où croit l'eau & decroit sans faillir par certains interualles. 22
toute l'antiquité est tesmoing des miracles faicts pour la foy Catholique. 42
Miracles sont tesmoings irreprochables de la verité. 298
Miracles manifestes aux sens ou à la foy. 284
le premier miracle de IESVS CHRIST faict apres sa Resurrection fut par l'Eucharistie. 297
premier miracle du Sauueur fut de changer vne creature en vne autre. 183
Miracles d'vn Crucifix. 129
Miracles de l'Image faicte par l'Hemorroisse. ibid.
Miracles de l'Image enuoyée au Roy Abagarus. ibid.
des Miracles faicts aux reliques des Saincts, de l'inuocation des Saincts, les Saincts prient pour nous, les Anges prient pour nous. 64. les Saincts esgaux aux Anges. 65
le Miracle est tesmoignage de Dieu. 48
S. Augustin retenu en l'Eglise par les Miracles. ibid.
quatre Miracles de l'eclypse suruenuë en la Passion du Sauueur. 10
Miracles sur la nature du temps. ibid.
Miracles d'vne image crucifiée. 107
Miracle du S. Sacrement. 245
les Mysteres de Dieu soubs vn feu. 281
les Miracles de l'Eglise non necessaires ont cessé. 32
plusieurs Miracles faicts aux Eglises de nostre Dame. 38
proposition fausse qu'il n'est plus besoin de Miracles. 44
nos moyens de meriter viennent de Dieu. 380
les mysteres de Dieu declarez aux Apostres. 187

Digitized by Google

Table des Matieres.

Miracle au corps de S. Martin. 913
les merueilles de Dieu sont occasion d'humilité. 292
que les Miracles continueront en l'Eglise. 31
que le miracle est asseuré tesmoignage de la verité. 47
les premiers miracles de IESVS CHRIST sont de chasser les Diables. 53
intention des aduersaires diminuans les Miracles du corps du Sauueur. 555
merueilles faictes au corps du fils de Dieu. 373
nul Miracle au changement du pain des Ministres. 282
il ne faut pas mescroire les mysteres de Dieu encore qu'on ne les entende. 192
Miracle du corps de Luther. 49
Miracles aux reliques des Saincts. 1040
Miracle de l'Eucharistie en Emaus. 297
Miracle arriué en Piedmont recité par le sieur de Coubladour. 289
Miracles de l'Antechrist quels. 50
les Miracles se font souuent pour les fideles. 284
mysteres cachez aux Miracles de la Manne. 285
mystere du Miracle de la Mer rouge. 285
Merueilles des eaux en chaleur. 19
les Miracles dureront autant que l'Eglise. 30
Miracle d'vn anneau recité par S. Augustin. 289
Miracles aux reliques des Saincts. 914
continuation des Miracles par tous les siecles. 40
Miracles surnaturels. 20
Miracles de la Mer. 19
Miracle du signe de la Croix. ibid.
Miracles en l'air. 16
le Miracle des nopces honore la virginité. 410
Miracles faicts par vne Image. 106
Mystere de la Resurrection tres-difficile à croire aux Payens. 295
les Miracles parlent en plusieurs façons. 29
de quelle Moderation faut vser à prēdre les choses spirituelles. 98
les sages Mondains se disans sages, sont deuenus fols. 5
nouueaux Mondes conuertis à la foy. 761
le Monde est le fils artificiel de Dieu. 659
Montaignes contraires aupres du fleuue Indus. 24
proprietez d'vne Montaigne & de la lumiere separable. 189
les Montanistes heretiques appelloient les Catholiques gens animaux. 3
Montauban reserué à plus grande peine. 1017
Montheur fort des Rebelles pris le dernier en Gascogne, en Decembre 1621. ibid.
Moria & Sion respondans aux deux coupeaux de la Montaigne d'Arabie, Sina & Oreb. 689

MORT.

la Mort du Fils de Dieu grand peché & grand bien. 846
la Mort du Sauueur pretieuse aux Esleus. 304
description & peinture de la Mort. 101
la Mort des Saincts pretieuse deuant Dieu. 914
comment la Mort du Sauueur est representée au Baptesme. 342
les Mots & les phrases sont bien souuēt propres d'vn autheur, ou tousiours, ou pour vn tēps. 431
les Mots ne se conuertissent pas aux choses, mais les nomment. 175
les Mots, coulpable du corps du Sauueur, declarent sa presence en l'Eucharistie. 209
la Mouche se plaist tousiours aux playes. 890
Moulins seiour des Ducs de Bourbon. 1028

MOYSE.

Moyse mit des images au Tabernacle & Salomon au Temple. 88
Moyse & Salomon firent plusieurs images. 91
Moyse constitué Dieu de Pharaon. 61
Moyse & Salomon mirent des images en l'Arche & au Temple pour honorer Dieu. 112
Moyse priant auoit les bras estendus. 451
explication des paroles de Moyse, Deuter. 4. 93
explication des paroles d'Isaie. 40. ibid.
Moyse estoit Prophete du passé & du futur. 72. S. Iean Prophete, S. Benoist, S. Bernard, S. François d'Assise, & S. François de Paule, & Xauier Prophetes. ibid.
Moyse figure du Sauueur, sa femme figure de nostre chair mariée auec IESVS CHRIST. 227
loy de Moyse, loy de figures. 186
Multiplication effect de la benediction diuine. 185
Multiplication celeste effect de la grande benediction du Sauueur. 184
Murmure de Iudas contre saincte Magdelaine. 405
Mur d'airain de Caluin. 190
la Musique des cieux admirable. 5
fondement de la Musique des cieux. ibid. pourquoy on ne l'oit. ibid.
tout le Temple de Salomon basti par proportion de Musique. 5. en la fabrique du Temple de Salomon on n'ouyt aucun bruit d'instrument de fer. ibid.

N.

NAaman guari aux eaux du Iourdain. 20
deux Natures distinctes en l'Eucharistie, comme en IESVS CHRIST. 272
trois genres de preuues en la dispute de la Nature. 223
maxime à deux sens, la Nature d'vn corps est occuper lieu. 288
les Nazareens saincts de Dieu. 119
Neron n'estime aucun homme pouuoir estre chaste. 388
Nestorius separoit l'humanité du fils de Dieu d'auec la nature diuine. 76
les Nestoriens craignoient le mot Theotocos, comme vn loup garou. 266
Nicolaites & Gnostiques, ne faisoient compte des Pseaumes de Dauid. 166
qui Nie sans raison monstre qu'il n'a point de raison. 41
Nier à plaisir l'authorité des liures, c'est oster le commerce de la foy. 42
le Nom de Dieu, Tetragrammaton Iehouah, venerable: pour luy, hors du Temple, on mettoit Adonay en propos familiers. 117
à la Noblesse Religionnaire, & aux sectaires rebelles. 1016

Digitized by Google

le Nom de IESVS formidable aux Enfers & aux Ministres. 790
nul Nom donné à Dieu par les mortels est son grand nom. 748
changement de Nom, emporte changement de la chose. 527
les Noms de la Messe en l'Escriture. 492
quand a esté donné le Nom de Messe. ibid.
diuers Noms donnez à Dieu. 96
Noms communs à Dieu & à la creature. 75
le Nom de Dieu trois fois repeté en la Prophetie de Malachie. 335
quiconque inuoquera le Nom de Dieu sera sauué. 204
le Nom d'Empereur c'est autant que General d'armée. 55
la chose ne despend pas du Nom. 492
le Nom de Dieu doit estre adoré. 120
Noms communs à Dieu & à la creature, auec signification differente. 61
mesmes Noms donnez à IESVS CHRIST & aux Saincts. 75
le Nom de Messe tres-vsité depuis mille ans. 493
le Nom de Transsubstantiation donné pour la clarté. 273
le Nom & la langue de l'Antechrist sera, ie nie. 335
Noms communs au Roy & à ses Officiers. 62
le Nombre binaire signe de malheur. 854
le Nombre septenaire signe de misericorde. ibid.
le Nombre septenaire marque prosperité. 1028
la Nuée conductrice des Hebrieux figure du S. Esprit. 503
les Septante interpretes tournent *Sechachim*, *τὰ ἄνω νέφη* les Nuées, les Latins Æthera. 12.
pourquoy la Nuée est appellée fontaine. 13.
les Nuées balancées. ibid.

O.

l'Obeissance Euangelique. 1042
l'Oblation de la Croix n'a pas esté par tout le monde. 336
façon ancienne de faire l'Oblation. 357
Oeconomie & ordre des Sacremens. 1045
l'Oeil est le plus priuilegié des cinq sens. 108

OEVVRE.

toute bonne Oeuure profitable auec la foy. 135
comment nul bon Oeuure n'est sans sang. 433.
nul bon Oeuure sans le merite du sãg du Sauueur. ibid.
Oeuures de misericorde corporelles & spirituelles. 1048
les bonnes Oeuures sont quelquefois appellées sacrifices, mais non sacrifice du corps du Sauueur. 491
tout bon Oeuure par le bon plaisir de Dieu merite Dieu.
les bonnes Oeuures recommandées en la saincte Escriture mesprisées par les heretiques. 644
vne bonne Oeuure germe de l'Eternité. 387
la bonne Oeuure sert pour la remission du peché nommément l'aumosne. 433
trois principaux Offices du Prestre. 558
les bonnes Oeuures sont autant de sacrifices. 334
les Ophites heretiques serpentins. 728. cõment l'homme fut conuerty en serpẽt, & le serpent en homme. 728. malediction donnée au serpent. ibid.
l'Offrande de l'Eglise, selon Caluin, est vne abomination. 349
Offrandes reduictes au pain & au vin. 452
Offerre, sacrifier, *fumere*, receuoir. 494
le sieur Olaxa Ministre conuerty à la foy. 881
si l'Ombre de la verité est admirable, plus encore la verité. 228
Opiniastreté des Ministres contre les Conciles & disputes. 649
raison d'vn Opiniastre. 523
l'Opiniastreté fille d'orgueil comme l'heresie. ibid.
Opiniastreté de l'heretique pour trois causes. 772
Opiniastreté indomptable des heretiques. 645
la grande Opiniastreté sur vn petit subiect. 492.
Du Plessis n'entend pas que c'est tourner & paraphraser. ibid.
multitude d'Opinions & de Dieux, marque de mensonge. 623
Opinion des anciens que chacun auoit vn bon & mauuais demon. 764
Opinions fausses sur les ames changées en diuers Demons selon leurs diuers deportemens. 766
de l'Oraison appellée Postcommunion. 467
Oraisons & Prieres de l'Eglise aux Saincts. 77
quelle foy est requise en l'Oraison. 71
le propre Office de l'Oraison c'est impetrer. 323
l'Oraison de la Liturgie de S. Iacques. 433
Oraison du Prestre lauant les mains. 421
Oraisons addressées au Pere & closes par le Fils. 449
Oracles donnez au mont de Sina. 689
curiositez & sciences vaines mises sus par l'Oracle de Delphe. 691
Oracle inhumain donné aux Lacedemoniens. 692
Oracles des Dieux Payens obscurs. 164
aux Ordonnances de Geneue, Luther cõdamne l'affinité spirituelle. 720. aux mesmes les sœurs en mariage. ibid.
les Ordonnances des Iuifs, nulles apres l'Euangile. 561
l'Ordre des Acolythes & porte-cierges. 438

ORGVEIL.

la dissension fille d'Orgueil. 622
l'Orgueil faict que chacun veut estre reputé le premier en esprit & sçauoir. ibid.
l'Orgueilleux ne veut confesser sa faute. 489
l'Orgueil cause de la multitude des langues. 426
la peine d'vn Orgueilleux est de deuenir ignorant & aueugle par science. 29
l'Orgueil humain est incapable de l'humilité du Sauueur. 524
Orgueil premiere cause de rebellion. 642. ce fut le peché du premier Ange. ibid.
l'Orgueil cause speciale de paillardise. 414
Origene exposé. 520
Origene tient que les Saincts oyent nos prieres & prient pour nous. 73
Origene malignement detorqué par les aduersaires. 247

Digitized by Google

Origenistes charnellement spirituels. 188
Os de poisson à faire des sommiers. 18
Origene falsifié par du Plessis. 518
l'Ouy & le Non de Caluin. 185

P.

Pachymere falsifié par du Plessis. 514
le Paillard faict vn corps auec la paillarde. 208
la Paillardise hait la lumiere sur tous les pechez. 711
le Pain auant la consecration n'est que pain. 276. mais consacré est le corps du Sauueur. 277
le Pain consacré n'est plus pain. 228
le Pain consacré, c'est à dire le corps du Sauueur. 239
le Pain consacré est autre chose que pain benit. 544
le Pain iadis figure du corps du Sauueur. 154
le Pain & le vin apres la consecration est le corps & le sang du Sauueur. 247
Pain benit pour les Cathumenes. ibid.
le Pain n'a pas esté rompu en la remission des pechez. 361
le Pain a esté iadis la figure du corps du Sauueur. 540
Pain en Hebrieu compréd toute sorte d'aliment. 215
les Pains & poissons multipliez par la benediction. 183
le Pain tourné au corps de IESVS CHRIST. 135
la Paix impossible entre l'heresie & la foy Catholique. 1020
de ne faire la paix auec les rebelles endurcis. 1019
la vraye Paix est à desirer. ibid.
Palinodie d'vn opiniastre. 500
Paludan exposé sur l'action des Sacrements, *ex opere operato*. 578
le Pantheon de Rome dedié à Dieu, soubs le nom de la Vierge & des Martyrs par Boniface IV. 781
le Pantheon fut edifié à Rome par Agrippa pour tous les Dieux. 781. sa forme ronde. ibid.
le Pape chef visible de l'Eglise. 1041
nulle conuenance du Pape à l'Antechrist. 642
le Pape faict le Mandat & laue les pieds. 246
les Papes comme sont Princes legitimes de l'Eglise. 738
la Parenté charnelle des Saincts inutile sans la vertu. 536
le Parfoy & contradiction de Caluin. 185
Paroles de la consecration. 205
la Parole de IESVS CHRIST dict & faict. 192
Paroles de l'abiuration de Berengarius. 276
Paroles dernieres de Berengarius. 276. il est suiui par des Gensdarmes. ibid. l'aage qu'il vesquit. ibid.
Paroles de l'Apostre suiuie de miracles. 296
Paroles de S. Antoine aux Payens. 34
Paroles de l'inuocation du S. Sacrement. 245
l'auctorité de la Parole de Dieu, est plus asseurée que le tesmoignage des sens. 286
circonstances de la Passion du Sauueur aduenuë par la volonté diuine. 312
la Passion du Sauueur est nostre Redemption surabondante. 574. & pour la Redemption de tous pechez originel & actuel. 574
le Pasteur & Docteur doit estre clair. 260
le Patron des heretiques alleguans la saincte Escriture. 489. ils sont corrupteurs de l'Escriture. ibid. larrons de l'Escriture. ibid.
reprehension de S. Paul contre vn incestueux. 721
S. Paul se recommãdoit aux prieres des Thessaloniciens & autres. 74
S. Paul craint de n'estre pas sauué. 627
pourquoy S. Paul appelle pain le corps du Sauueur. 206
pourquoy S. Paul appelle la Manne viande spirituelle. 231
Paul V. Pape, Parrin de Monseigneur le Dauphin, leué en son nom sur les fonds par le Cardinal de Ioyeuse. 1027
comment S. Paul met l'heresie entre les œuures de la chair. 414
S. Paul dit qu'il a faict des Chrestiens, & qu'il en a sauué, comment cela? 77
que veut dire S. Paul, disant que IESVS CHRIST paroistra sans peché. 364
S. Paul appelle pain l'Eucharistie. 214
de la Pauureté Euangelique. 1042
en imitant les actiõs des Payens faut garder deux regles. 128
pourquoy les Payens cachoient leurs mysteres. 453. l'Eglise ne cache rien à ses enfans. 453
les Payens calomnioient les Chrestiens, comme Anthropophages. 225
les Payens ont faict plusieurs choses que nous pouuons imiter. 126
les Payens peignoient nostre Seigneur maiestueusement. 98
les Payens Philosophes loüans IESVS CHRIST, & deshonorans ses seruiteurs. 53
en quoy on peut imiter les Payens. 126
les Payens faisoient & destruisoient leurs Idoles à leur poste. 116

PECHE'.

le Peché originel difficile à entendre. 292
Peché mortel chasse la grace qui est la vie de l'ame. 369
consideration des choses dernieres, bride du peché. 1050
Pechez crians vengeance au ciel. 1049
les Pechez sont les aisnez des Egyptiens, c'est à dire, premieres œuures des mauuais anges. 328
le seul Peché iniurieux à Dieu. 304
comment on peut estre sans Peché en asseurãce. 444
des Pechez contre le S. Esprit. 1049
le Peché, selon Caluin, est plus œuure de Dieu, que des meschans. 664
Peines ordonnées pour auctoriser la foy. 210
seconde façon de Peindre les Anges. 100
la Peine imposée à Dauid expiatoire. 833
le discours plus suaue aux gens doctes que la Peinture. 108
la Peinture des Anges fondée en la saincte Escriture. 100
de la Peinture des Diables. ibid.
Peinture de la face du Sauueur, faicte par Isaie, 53. 106
comment la Peinture des choses inuisibles est vraye. 99
Peinture de la nature soubs la description d'vn iardin. 993

Digitized by Google

premiere façon de Peindre les Anges. 99
s'il n'est loisible de Peindre Dieu, il n'est pas loisible de le nommer. 96
qu'est-ce que Peinture proprement. 102
seconde façon de Peindre Dieu & les Anges. 97
diuerses sortes de Peintures. 124
la Peinture & sculpture dons de Dieu. 91
Peintures des vertus, des vices, passions, &c. 100.
peinture du peché. ibid.
trois façons de Peindre. 92
peinture nouuelle du Deluge. 96
Pelagius tenoit que le Baptesme n'estoit pas necessaire pour la remission du peché. 831

PELERINAGE.

les Pelerinages tres-anciens en l'Eglise. 900
des Pelerinages Chrestiens. 901
quels Pelerinages condamnez par S. Gregoire. 902
ceux qui doiuent substituer des Pelerinages. 903
des Pelerinages de Hierusalem. ibid.
comment & à quelle intention on doit entreprendre vn Pelerinage. ibid.
les Pelerinages fondez en la saincte Escriture. 904
trois festes de Pelerinages entre les Iuifs. ibid.
deuotion des Pelerinages en la loy de grace. ibid.
Pelerinages des Chrestiens. 904
Pelerinages des Chrestiens en la Iudée. 905
deuotions des François aux Pelerinages. ibid.
des Pelerinages des Chrestiens en diuers lieux. 906
Pelerinage de S. Alexis. ibid.
des Pelerinages faicts à Rome. ibid.
Pelerinages aprouuez par les Conciles. ibid.
pourquoy les errans haissent les Pelerinages. 907
la Penitence propre subiect à prescher en l'Eglise de Dieu. 892
la Penitéce Sacrement des malades, l'Eucharistie des sains. 445
mauuais Penitent, voire demandant pardon. 507
la Penitence appaise Dieu. 669
le Pere a eu la puissance d'engendrer vn fils Dieu comme luy. 659
les Peres tres-soigneux de n'vser du langage des Payens en choses doubteuses. 402. vsoient du mot de Temple. ibid.
aduertissement des saincts Peres de ne suiure point la regle de la nature ez mysteres de la foy. 636
comment les Peres anciens ont quelquefois appellé signe le S. Sacrement de l'Autel. 184
les Peres comparent souuent l'Incarnation à l'Eucharistie. 225
pourquoy les Peres rauallent leurs bonnes œuures. 386
tous les saincts Peres recognoissent le sacrifice de Melchisedech. 558
en quoy les Peres esgalent les Sacrements Iuifs aux Chrestiens. 502
les Peres ont esté tres-consciencieux à n'imiter les ceremonies Iudaiques. 400
qui lira les Peres ne peut estre huguenot. 224
les Peres ont exposé les mots de la consecration selon la lettre que l'Eglise tient. 225
Peres tres-ennemis des superstitions Iudaiques & prophanes. 403
plusieurs Peres falsifiez par du Plessis. 520
les Peres ont tousiours faict mention de la version des septante. 725. diuine prouidence en ceste version. ibid.
nul ne peut estre certain de sa perseuerance. 812
la Perseuerance principal effect de la predestination. 813
Personne ne nie la verité de la Messe, *ex opere operato*. 574
les Personnes sont honorées, ou des-honorées par leurs images. 128
le Peuple est instruict par les habits des Prestres. 421. le nom est plus important que l'habit. 422
tous Peuples vicieux ont esté paillards. 710
Pharaon contrainct d'obeir par miracles. 296
les Phariſiens appelloient les miracles de IESVS CHRIST enchantements. 43
les Philosophes sont Patriarches des heretiques. 303
grossiere Philosophie de du Plessis. 539
la Philosophie regle de la foy des Ministres. 401. elle est la chambriere de la Theologie. 402
les Philosophes se mocquent du mystere du S. Sacrement de l'Autel. 216
Philosophie mal appliquée contre le mystere du Sacrement de l'Autel. 798
la Philautie premiere source des faux Dieux domestiques. 765
pourquoy on laue les pieds le Ieudy Sainct. 246
la Piscine aux brebis qui guarissoit de tous maux. 21
S. Pierre promit de prier apres son trespas. 65. ses paroles à S. Clement. ibid.
pourquoy S. Pierre refusa d'estre adoré de Cornelius. 61
S. Pierre & S. Paul fondateurs de l'Eglise de Rome. 302
pourquoy S. Pierre alla à Rome. 755
S. Pierre faict Chef des Apostres, & Pasteur de tout le troupeau du Sauueur. 631
la Pierre de l'Autel consacrée auec l'huile de benediction. 405
S. Pierre honoré en son ombre. 126
Plantes contradictoires de du Plessis. 500
Potentats seculiers persecuteurs des Images. 89
Plutus Dieu des richesses aueugle. 915
seconde note de du Plessis sur la Priere du Sacrement. 532. troisiesme note du mesme sur la realité du corps du Sauueur. 532
du Plessis se faict sa butte. 497
du Plessis nous reproche iniustement les Epistres Decretales, parce que le latin n'est pas bon. 171. il n'a sceu tourner le mot *Scurra*, qui signifie bouffon, & a estimé qu'il estoit barbare. ibid.
pourquoy du Plessis reproche les Liturgies anciennes. 429
du Plessis se refute soy-mesme. 498. il perd sa memoire. ibid.
maxime mal glosée par du Plessis. 188
euasions ridicules du sieur du Plessis. 401. à quoy est semblable son Institution. ibid. il n'a entendu ny le tiltre de son liure, ny celuy de la saincte Messe. ibid. pourquoy il n'a esté tousiours nommé. ibid. pourquoy on a commécé

Digitized by Google

à le refuter au quatriesme liure.ibid.son espée 462. sa modestie en iniures.ibid. cõme il parle des Empereurs & gens d'honneur. 485. la Theologie Catholique luy desplaist. ibid. ses huppes de vanité & patins d'impudence.ibid. sa verification maigre. ibid.
fausse traduction de du Plessis. 511
du Plessis loue souuent les Vaudois. 264. & Albigeois. ibid.
double imposture de du Plessis. 529
bonne maxime mal appliquée par du Plessis. 189
comment du Plessis entend que c'est qu'œuure ouurée. 175
l'aduersaire du Plessis prins par ses reigles. 538
du Plessis tient que l'œuure du mariage n'est pas charnelle. 201
du Plessis ne recognoist autre sacrifice Chrestien que les bonnes œuures. 565
du Plessis nous aduertit de ne faire estat de l'antiquité de nostre Religion, ny des traditions de l'Eglise, comme choses humaines. 167
grand nombre de passages au liure de du Plessis impugnez de faux. 586
du Plessis dit que la Transsubstantiation est iniurieuse à la nature diuine du fils de Dieu. 300. maintes consequẽces sont tirées de son ignorance. ibid.
preuue de du Plessis fondée sur vne glose qui n'est point. 556
discours friuoles de du Plessis sur le mot *comme*. 524. il se faict sa butte pour y tirer. ibid.
du Plessis a eu vne merueilleuse opinion de sa suffisance. 163
proposition quarrée de du Plessis. 248
du Plessis a entouré ses sentences des mots des Parentheses. 168
du Plessis iniurieux à la Vierge. 536
au Peru les Pluyes sont grandes en Esté, mesme à my-iour. 24. là mesme en maintes Regions, les quatre saisons de l'année s'y trouuent. 25
Pluye, & sa generation. 12. merueilleuse suspension de la pluye en l'air admirable. ibid. la pluye donnée par mesure. 13. sacrifices pour les pluyes prodigieuses. ibid. pluyes miraculeuses & de feu. ibid.
Poisson de monstrueuse grosseur. 18
Poisson monstrueux trouué l'an 1575. 18
Poissons de figure monstrueuse. ibid.
Poisson faict en figure d'arbres. ibid.
Portiers ordonnez aux Temples des Iuifs, & nul ne sortoit sans congé. 174
causes pourquoy la Predestination est cachée aux hommes. 812
la Predestination n'apporte point de necessité à l'homme. 810
Prefaces Latines differentes de celles des Grecs. 456
Preface du *Pater noster*. 1037
la Preface de IESVS CHRIST par tout saincte & spirituelle. 456
la vraye presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie, prouuée par les Peres & par raisons. 508
la Presence du corps de IESVS CHRIST par tout diuine. 284
la Presence d'esprit ne repugne à la corporelle. 528. mensonge de du Plessis. ibid.
la reelle Presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie, prouuée par Origene. 528
double Presence visible du Sauueur. 216
quelle Presence du Sauueur nous est ostée. 300
Presence de manducation reelle. 200
la Presence du corps du Sauueur, prouuée par S. Chrysostome. 532
Prelats de l'Eglise, Vicaires de IESVS CHRIST en l'administration des Sacremens. 176

PRESTRE.

la Prestrise & le sacrifice vont ensemble. 348
les Apostres & Prestres, Legats de nostre Seigneur. ibid.
les Prestres Vicaires de IESVS CHRIST au sacrifice de la Messe. 168
que faict la qualité du Prestre au Sacrement, s'il est bon, ou s'il est vicieux. 315
Prestre officiant à l'autel, sur les corps des saincts Martyrs. 793
les Prestres non souuerains appellez Põtifes. 522
les Prestres Vicaires de IESVS CHRIST. 348
pourquoy defense est faicte aux Prestres de se marier. 407
l'excellence de la Prestrise de Melchisedech n'estoit pas en la nature. 324. correspondance du sacrifice de Melchisedech à la Messe. 324
les Prestres Gentils sacrifioient auec des robbes blanches. 117
l'intention necessaire du Prestre est honorable à Dieu. 30
les Prestres liez par vœu de Continence. 714
le Prestre vray Vicaire de IESVS CHRIST. 491
la Prestrise se rapporte en premier lieu au sacrifice. 318. le sacrifice est l'office qui touche l'essence du Prestre. ibid. tout Prestre doit offrir quelque chose. ibid. le seul souuerain Prestre benissoit. ibid.
prerogatiue du souuerain Prestre. 572
nulle Prestrise sans sacrifice. 323
comment les Prestres sont appellez Createurs. 301
Prestrise de IESVS CHRIST, & des Apostres. 256
les Prestres Vicaires de IESVS CHRIST. 326
les Prestres Vicaires de IESVS CHRIST entant que Sacrificateur, Docteur & Pasteur. 351

PRIERE.

notable Priere de S. Augustin de la glorieuse Vierge. 434
difference de ceux pour qui les Prieres & sacrifices profitent & ne profitent pas. 371
les Prieres & sacrifices ne profitent point aux damnez. 370
Prieres preparatoires à la consecration. 518
Priere pour l'Eglise au Canon de la Messe. 457. pour le Pape, pour l'Euesque du lieu. ibid.
Priere des Saincts par le merite des Saincts. 81
ne faut Prier pour les paresseux, & pecheurs confidens. 370
Priere de S. Ambroise, & de S. Augustin. 67
belle Priere de S. Augustin en ses Meditations. ibid.
la Priere publique est profitable encore que chacun n'entende pas le langage. 426
difference de la Priere addressée à IESVS CHRIST, & de celle qui est addressée aux Saincts. 75
comment il n'est loisible de Prier pour les excommuniez. 370

les Payens estimoient leurs Idoles des Dieux. 115
Payens credules à l'erreur, mescreans de la verité. ibid.
la Principauté de la Chaire Apostolique a tousiours esté en l'Eglise de Rome. 650
accord de la Promesse de l'Eucharistie, auec l'institution d'icelle. 193
honorable & riche Promesse aux pauures. 726
Promesse de la chair du Sauueur, *Iean 6.* 296. l'accomplissement d'icelle. ibid.
la Promesse de la chair du Sauueur. 193
mauuais Pretexte pour inuiter chacun à lire la saincte Escriture. 137
Procession deuant Ierico. 1004
Profession de foy faicte de la propre bouche de Monseigneur le Dauphin. 1027
la seule Profession exterieure suffit pour faire vn membre de l'Eglise. 735
Propositions diuerses, *cecy est mon corps, l'eau est le Baptesme.* 503
Prophetie de la destruction des Idoles par IESVS CHRIST. 54
faux Prophetes & loups qui preschent sans estre enuoyez. 46
Prophetie de sainct Symeon. 282
faux Prophetes venans de nuict, & en cachette comme loups. 218
les Prophetes viuants oyent les prieres des absents, donc les Saincts au ciel oyent les prieres des viuans, qui est l'argument d'Eucherius de Lyon. 72
les faux Prophetes sont les Heretiques. 218
faux Prophetes Heretiques des derniers temps. 50
la Propitiation du sacrifice de la Messe, est pour tous les viuans, & pour les fideles Trespassez. 370

PROVIDENCE.

Prouidence de Dieu sur son Eglise. 389
la Prouidence de Dieu preuoit les inconueniens & y pouruoit. 304
Prouidence du Sauueur en l'extirpation des Idoles & faux Dieux. 160.
Prouidéce admirable de Dieu enuers ses Saincts 769
la Prouidence diuine faict voir son Eglise. 753. elle est visible en tous les aages du monde. ibid.
Prouidence diuine sur toutes choses, iusques à vn poil de teste. 303
la Prouidence de Dieu reluit en sa permission. 846
Pseaumes commencez par Halelu, en Hebrieu. 447
Pseaumes de Marot tournez par plusieurs. 429
les Pseaumes chantez en Latin en Afrique. 428
les Pseaumes de plusieurs Autheurs. 457
faut grande Prudence pour imiter les inuentions des Payens en peignant. 98
Prudence des Apostres & premiers Pasteurs Chrestiens. 349
Prudence humaine contraire au cõseil de Dieu. 304
nostre Seigneur enuoya son Pourtraict au Roy d'Edessa. 106
puanteur de la charongne de Luther. 913
le Publicain a les yeux baissez & le cœur en haut. 217
lieux de Pudicité consacrez en l'Eglise Catholique. 860. candeur & pureté de l'Eglise Romaine. ibid.
Punition diuine des Sacramentaires. 890
la Puissance de l'Eglise fondée en l'Escriture. 488
Puissance donnée en la loy de grace les clefs en la main. 395
de la Puissance de Dieu. 218
Puissance sur les ames donnée aux Apostres, & à leurs Successeurs. 396
la Puissance donnée aux hommes de faire des miracles. 380
Puissance de remettre le peché donnée aux Prestres. 304
Puissance de chasser les Diables donnée aux Apostres. 33
la Pureté du corps & de l'ame necessaire à la communion. 443

PVRGATOIRE.

la foy du Purgatoire aussi ancienne que celle du Paradis, & de l'Enfer. 637
l'aspreté des peines du Purgatoire plus grandes qu'aucuns tourmens de ce monde. 637
foy du Purgatoire aussi ancienne entre les mortels, que celle d'vn Dieu, d'vn Paradis & d'vn Enfer. 1035
la foy commune des Iuifs a tousiours tenu le Purgatoire. 375
la foy du Purgatoire, du Paradis, & de l'Enfer, cõmune à tous peuples. 376. la foy d'vn Dieu commune à toutes nations. ibid.
l'Enfer & le Purgatoire notez par S. Hierosme. ibid.
tourment du feu du Purgatoire. 377
n'y a Docteur ancien qui ait parlé plus souuent & plus clairement du Purgatoire que S. Augustin. ibid.
coustume illustre de l'Eglise Catholique de prier pour les Trespassez. ibid.
S. Augustin ne tient autre preuue du Purgatoire que l'authorité de l'Eglise. ibid.
les Ministres bandez contre tous, en l'heresie au Purgatoire. ibid.
les loups ne craignent rien plus que le feu. 378
les Vaudois & Albigeois ne croyent point d'Enfer. ibid.
le Ciel ouuert aux ames purgées apres l'Ascẽsion du Sauueur. ibid.
heresie cruelle contre les Trespassez. 378
le Purgatoire nié en discours de Iuif. 581
les Iuifs ont tousiours creu le Purgatoire. ibid.
Caluin confesse la coustume de prier pour les Trespassez en l'Eglise. ibid.
prier pour les Trespassez est vne loy de l'Eglise vniuerselle. ibid.
deux lieux eternels en l'autre monde. ibid.
les pechez veniels purgez en ce monde, ou en l'autre. 582
tesmoignage euident de S. Augustin en la foy du Purgatoire. ibid.
les Reformez pretendus se mocquent de ces nõs de pechez mortels & veniels. 583
les ames des Trespassez aydées par les bonnes œuures. ibid.

de quoy S. Augustin semble doubter du Purgatoire. 583
nul Purgatoire pour les infideles. 375
les mots φύσις, nature & substance, donnez aux accidens. 326

Q.

Qualitez surnaturelles données à des corps sans changer leur nature. 555
Qualitez surnaturelles en vn corps naturel. 289
Qualitez de la chair du Sauueur. 306
trois Qualitez d'vne noble guerre. 993
quatre Qualitez particulieres de l'heresie moderne. 1011
Querimonie des vieux heretiques sur la nouueauté des mots. 266
Querimonies gracieuses des vignerõs de Dijon. 10
Question du Temple à sacrifier entre les Iuifs & les Samaritains. 343

R.

Rachel cacha les Idoles de son Pere. 1036
Rebecca figure de l'ame fidele. ibid.
la Realité & puissance du corps du Sauueur en l'Eucharistie. 203
la Realité ne repugne pas à la spiritualité. 200
la Recompense de gloire, voire en ce monde est conuenable à la iustice de Dieu & au bien de son Eglise. 79
nulle cause iuste de Rebellion contre le Prince. 995
secõde fin de la permission diuine sur la susdicte Rebellion. 1002
Refection spirituelle de la chair du Sauueur. 214
Refection spirituelle des Iuifs de leur foy, non de la manne. 231
les pretendus Reformez tolerez en Bearn plus de 50. ans. 1000
les pretendus Reformez signifiez par les sauterelles de S. Iean. 644
la pretenduë Reformée pesante & tardiue vache aux bonnes œuures. 708
les Reformez ne reuerent ny Roy ny Superieur, comme les sauterelles. 644. ils sont republiquaires. ibid.
les Reformez pretendus n'ont aucun diuin tesmoignage, en confirmation de leur Religion. 996
la vraye cause des pratiques & menées des pretendus Reformez, ex années, 1620. 1621. 1000
les pretendus Reformez ingrats au Roy. 1009
mauuais Regards defendus. 1041
deux Reigles pour vn peintre. 99
Reigles pour entendre les mysteres de la foy. 798
le Regne des meschans est vn esclauage. 740
les Reins hieroglyphes de luxure. 421

RELIGION.

tenebres & confusion de Religion causée par Luther, tranquillité de l'Eglise deuãt le temps de Luther. 643
nul Religionnaire parmy les Soldats Catholiques du Roy. 1018
nulle Religion sans ceremonie. 395. ceremonies ez actions humaines aux sacres des Rois, aux creatiõs des Magistrats. ibid. pourquoy Dieu auoit donné la Loy auec beaucoup de ceremonies. ibid.
l'honneur de Religion dõné aux saincts & choses sainctes prouué par l'Escriture. 59. par le tesmoignage de l'Eglise. ibid. par les Temples bastis aux noms des Saincts. ibid.
la vraye Religion vient de Dieu, & non du cours des ans. 678
l'honneur de Religion est deu aux choses sainctes. 117
la Religion pretenduë reformée rend de soy les hommes orgueilleux. 625
la Religion pretenduë reformée fille de Saturne ou du temps. 678
Religion d'vn soldat Chrestien aymant mieux perdre la vie que porter vne couronne de laurier. 394
les gens Religieux saincts de Dieu. 118
Reliques sainctes bruslées par les anciens heretiques. 916
pourquoy les Reliques sont vtiles à la deuotion. 915
admirable vertu du poisson Remora, ou Echeneis. 387
Remedes pour la chasteté. 416
pourquoy la Remission des pechez suit le Testament du Sauueur. 361
la Remission des pechez iusques à la fin du monde. 364
comment la Remission des pechez est faicte en la Croix. ibid.
Remonstrance à la noblesse Religionnaire. 1016
au Roy pour suiure ses victoires. 1017
Response de S. Ambroise aux sectaires de nostre temps. 36
Response inepte de Beze, *de notis Ecclesiæ.* 46
Response de l'Oracle d'Apollon rendu muet. 33
Response aux exemples des lieux metaphoriques. 190
premiere Response des Ministres contre les miracles. 41
les Renards de Samson figure des Heretiques. 194
Representer, c'est faire vne chose presente. 538
diuerses sortes de Representation. 538
Reprimende d'Alexandre Euesque, aux Ministres. 63
Reproche que iadis les Payens faisoient aux Chrestiens, les appellans stupides & asniers. 3
Reproches contre les Payens adorãs les Idoles. 115
Resolution des faineants & desesperez. 810
Resueries de Zenon & de Democrite. 223
la Resurrection de la chair prouuée par l'Eucharistie. 239
Resurrection de fantasie. 239. meditation de resurrection mal fondée. ibid.
la Resurrection prouuée par l'Eucharistie. 201
Reuerence deuë aux Peres & Meres. 1041
Reuerence ordonnée aux sainctes Reliques, par l'Eglise. 915

RICHE ET RICHESSES.

les Riches appellez *Beati*. 926
enseignement naturel pour mespriser les Richesses. 927. plusieurs Philosophes Payens les ont mesprisées. ibid. elles sont incertaines. ibid.
la narration du mauuais Riche est vne histoire vraye. 72. Herodes estoit le mauuais Riche, selon Tertullien. Herodes comme le mauuais Riche auoit plusieurs freres. ibid.
pourquoy le Riche ne peut entrer au ciel. 922
les Richesses seminaires de tous vices. ibid.
la conuoitise racine de tous maux. ibid.
les Richesses cause de conuoitise, & la conuoitise cause de tous maux. 922. maux de la conuoitise. ibid.
les Richesses sont Meres d'orgueil. ibid.
l'orgueil fils aisné des Richesses. 923. elles font oublier Dieu & les choses dernieres. ibid. causent l'oubliance de la mort. ibid. du Iugemét, du Paradis, de l'Enfer. ibid.
le mauuais Riche tard memoratif & tard aduisé. ibid. sa gourmandise. 924
les Richesses abestissent l'homme. ibid. tous ceux qui y sont addonnez sont insensez. ibid. comment elles sont cause des pechez. ibid. elles aueuglent. 925. amorces de tous maux. ibid. fournissent toutes commoditez à mal faire. ibid. sont vn arsenal de vices. ibid. l'hõme est trop foible pour leur resister. ibid. elles donnent vne forte tentation. ibid. comment peut on gaigner le ciel auec elles. 926
la vie du Sauueur illustre au mespris des Richesses. ibid. sa doctrine apprend à les mespriser. ibid.
les Riuieres croissent par addition. 14
la Robbe signe de vertus & des bonnes œuures. 1043
la Rochelle chef des Rebelles. 1017
Romains ramasserent, dict S. Leon, par vne tres-curieuse superstition, toutes les erreurs esparses par l'Vniuers. 606
Pantheon Temple de Rome, dedié à tous les Dieux. ibid.
les Romains adorerent des veaux. 114
Rompre le pain est vne periphrase de l'Eucharistie. 297

ROY.

acte heroïque du Roy Charles VIII. 109
remonstrance du Roy Philippe le Bel à son Fils, l'an 1313. 41
vn Roy doit estre iuste à recompenser comme à punir. 1010
du Roy Agesilas qui se iouoit auec vn sien petit garçon, & en estant repris, ce qu'il respondit. 26
les Rois de France moins seueres contre les errans. 1009
plusieurs Rois & Roynes de la maison de France, Religieux. 1042
le Roy de l'heresie l'Ange de l'abysme. 1014
aduis du Roy de la grand' Bretaigne, sur la perfidie des Ministres Puritains, c'est à dire, Caluinistes. 1021
nouuelles remises pour empescher que le Roy ne passast en Bearn. 1000
premiere cause de la permission diuine, sur la rebellion des Ministres. 1002
le Roy a donné la maison & rentes de S. Iulian, à Monsieur de S. Geran. 1029
resolution du Roy d'aller en Bearn; prise le huictiesme d'Octobre 1620. 1000
Rois & les Astres tenus pour Dieux entre les Persans. 606
les trois Rois n'auoient pas veu les miracles du Sauueur, & toutesfois l'adorent. 247. ils l'adorent comme Dieu. 248
le Royaume des cieux, salaire des bons. 79
le Royaume de Dieu cõparé à vn grain de moustarde. 108
les Rois & Magistrats Ciuils, font des loix qui obligent. 739

S.

le Sabbath la Dedicace du monde. 404

SACREMENT.

les anciens Sacrements, figures seulement. 231
comment les sens ne sont point trompez en l'absence du pain & du vin au Sacrement. 278
tous les Sacrements ont leur rapport à IESVS CHRIST diuersement. 231
erreur de Luther sur la nature du Sacrement, & sur l'adoration de l'Eucharistie. 179
le Sacrement est bon encore que l'officiant soit mauuais. 373
le mot Sacramentellement exposé. 510
Bertram Sacramentaire. ibid.
Trithemius excusé, loüant Bertram Sacramentaire. ibid.
tous les Sacrements s'accordent encor qu'ils sõt signes. 178
les Sacrements instituez auec des choses corporelles. 107
tout IESVS CHRIST est au Sacrement. 179. auec les accidens de son corps inuisible. ibid. auec les accidens de pain & vin visible. ibid. il y est reellement, mais inuisiblement ibid. cõment il s'y void & s'y touche. ibid.
contradiction de Caluin sur l'ineffable mystere du Sacrement. 180
tout Sacrement composé de la chose visible & inuisible. 504
causes de l'institution du Sacrement. 573
pourquoy Dieu a plus donné de forces aux Sacrements de la loy de grace, qu'à ceux de l'ancienne. 232
les Sacrements enseignez par les choses, & non seulement par les paroles. 221
les Sacrements sont moyens propres pour les Chrestiens. 374
definition du Sacremét de l'Eucharistie, de Baptesme, de Confirmation. 182
tout Sacrement de la loy de grace est composé de matiere & de forme. 206
les Sacrements de la loy de grace iustifient les preparez. 579
comment les Sacrements donnent grace à celuy qui ne l'a. 579
Caietan exposé sur la foy du Sacrement. 579
le sacrifice de la Croix ne profite point, s'il n'est appliqué par les Sacrements. 580
le Sacrement est signe de ce qu'il contient. 256

Digitized by Google

1077

chose visible du Sacrement, est signe de la chose inuisible. 257
le Sacrement est exterieur. 251
comparaison des Sacremens Iuifs & Chrestiens. 251
forme du S. Sacrement, *ecey est mon corps.* 205
les Sacremēts de la vieille loy instituez en termes clairs. 185. plus en la loy de grace. ibid.
pourquoy le Sacrement est composé du spirituel & du corporel. 1043
les Sacremens anciens figures simples. 522
le Sacrement digne d'honneur selon les aduersaires. 747
tout Sacrement composé du signe & de la chose figurée. 526
les Sacrements vieux & nouueaux semblables seulement en signification. 229
tout Sacrement a sa force de la promesse diuine. 236
les effects des Sacrements de la loy de grace, est mondifier l'ame. 314
inepte definition du Sacrement donnée par les sectaires. 180
nul Sacrement sinon l'Eucharistie appellé sacrifice. 552
les Sacramentaires amoureux des figures. 539
le S. Sacrement de l'Autel oppugné sur tous. 282
soing de l'Eglise en la reuerence du S. Sacremēt. 889
le S. Sacrement de l'Autel, le dernier & plus exquis banquet que Dieu ait faict en terre. 194
le S. Sacrement est le pain quotidien. 215
les Sacrements de la loy de grace sauuent & iustifient. 235
forme du Sacrement plus necessaire que la matiere. 206
la Cene huguenote, n'est ny Sacrement ny sacrifice. 567
les Sacrements abolis par les Ministres. 870
les Sacrements des Sectaires, moindres que les Iudaïques. 235
d'où prennent force les Sacrements Chrestiens. 236
les Sacrements Chrestiens exhibitifs de grace. 232
inuocation au S. Sacrement. 244
pourquoy les vieux Sacrements ne conferoient la grace. 508
les Sacrements de la loy de grace, meilleurs que les anciens. 501
le Sacrement doit estre faict auec l'intention de celuy qui l'administre. 300
nul Sacrement sans intention. 302
l'action & vertu des Sacrements est de Dieu. 302
consacrer en la Messe, c'est faire le Sacrement. ibid.
la chose visible du Sacrement touche le corps, la grace inuisible touche l'ame. 528
nul Sacrement institué en langage figuré. 191
Sacrements de la loy de grace exhibitifs de ce qu'ils signifient. 521
les Philosophes ennemis du Sacrement comme les heretiques. 522
personne ne doit approcher de ce Sacrement, sans estre aigle spirituelle, & sans grande foy. 248
le Sacrement de l'Eucharistie composé de deux parties. 240
tout Sacrement composé d'vne chose visible & inuisible. 514
les Sacrements Chrestiens, en toutes façons plus nobles que les Iuifs. 506
les vieux & nouueaux Sacrements, mesmes en mysteres, & non en vertu. 507
au S. Sacrement Dieu nous visite en personne. 247
imposture sur le nombre des Sacrements. 511
les sept Sacrements verifiez en S. Augustin. ibid.
tout Sacrement est composé de chose visible & inuisible, comme l'homme est composé de corps & d'ame. 191
l'aduersaire compilateur des estrans Sacramentaires, suscitez depuis quatre cens ans. 480. son acerée opiniastreté. ibid.
nul Sacrement appellé corps du Sauueur fors l'Eucharistie. 527
le Sacrement dōné par vne main sacrée, & mangé en vn lieu sacré. 462
le Sacrement de l'Autel miracle des miracles. 31. il est par tout merueilleux. ibid.
effects de ce Sacrement correspondent à ceux de la Manne. 220
au Sacrement la grace depend de Dieu, & non de l'intention du Prestre. 300
les Sacrements Chrestiens plus excellents, & en plus petit nombre que les Iuifs. 356

SACRIFICE.

S. Augustin appelle Sacrifice, ce qu'offrit Melchisedech. 321
le Sacrifice de la Croix est plustost selon l'ordre d'Aaron. 322
la Prestrise est en l'oblation, car tout Prestre doit offrir. ibid.
l'intention faict l'offrande sans autres paroles, ibid.
le Sacrifice de la Messe, applique la vertu de la Croix. ibid.
comment les Ministres abolissant le Sacrifice de l'Eucharistie sont iniurieux à Dieu. 323
Sacrifices des Payens. 127
les Sacrifices Iuifs selon la Prophetie de Malachie. 664
six Marques du Sacrifice Minha. 332
Sacrifices pacifiques diuisez en trois. 320
prouué par raison que Melchisedech sacrifia. 558
Sacrifices humains à Mercure. 730
Sacrifice, c'est le propre office du Prestre. 560
Sacrifice annuel où le Prestre est seul. 452
diuers Sacrifices anciens pour le peché. 369
le Sacrifice de la saincte Messe, celebré par tout le monde. 161
la presence & le Sacrifice du corps du Sauueur en l'Eucharistie. 491
le Sacrifiant communie tousiours. 458
le Sacrifice de la Croix, est le thresor de nostre Redemption. 367
Sacrifice de la Croix, thresor sonsier. 374
causes pourquoy le Sacrifice n'impetre incontinent. 374
difference du Sacrifice de la Messe, d'auec les bonnes œuures, remarquées par les Peres. 371

on ne sacrifie point aux saincts. 372
sacrifices faicts par Darius. 370
sacrifice vtile aux absens. 372
sacrifice faict à Dieu seul. 392
les sacrifices des Iuifs honoroient la Croix en la figurant. 366
les sacrifices d'Apollon, sont les sacrifices des pretendus Reformez. 709
le sacrifice est l'honneur particulier de Dieu. 390
nul mystere plus clairement predict que le sacrifice de la Croix & de l'Eucharistie. 307
le sacrifice de l'Eucharistie a succedé à tous les anciens. 261
les sacrifices & sacrements Iudaïques difficiles en la practique. 253
les sacrements Iudaïques plus intelligibles. ibid.
du sacrement de Confirmation. 253. de l'extreme Onction, Penitence, Ordre, & Mariage. ibid.
pourquoy les sacremens sont plus augustes en la loy nouuelle, qu'en l'ancienne. ibid.
les sacrifices & sacrements Chrestiens, predicts long temps deuant. 317
l'immolation de la Messe, moyenne entre les sacrifices des Iuifs & de la Croix. 359
des sacrifices propitiatoires anciens. 359
IESVS CHRIST offre tous les iours depuis son Ascension, les merites du sacrifice de la Croix. 360
le sacrifice de la Messe, est l'vnique sacrifice des Chrestiens. 355
excellence du sacrifice de la Messe en l'offrant. ibid.
le sacrifice de la Messe, riche en significations. ibid.
le sacrifice de la Messe, comprend toutes sortes de sacrifices. ibid.
le Diable est tousiours amoureux des sacrifices. ibid.
causes des sacrifices Iuifs, communes aux Chrestiens pour honorer Dieu. 356
le sacrifice & les Sacrificateurs en la loy de grace confirmez par sainct Epiphane. 434
le sacrifice de la croix, le fonds de nostre redemption. 573
les sacrifices Iuifs, signes inutiles apres la publication de l'Euangile. 562
comment le sacrifice de la Croix, est commun à toutes Religions sainctes. 354
toutes Religions sainctes, visoient au sacrifice de la Croix. ibid.
la Religion Chrestienne, commencée apres le sacrifice de la Croix. ibid.
le sacrifice de l'Agneau, demeure aux Iuifs comme signe de Cain. 562
difference du sacrifice general & propre. 313. les œuures du sacrifice general, bonnes de leur nature. ibid. les actions du sacrifice particulier, ou indifferentes, ou mauuaises de soy. ibid. pourquoy telles actions estoient choisies pour le sacrifice. ibid. le sacrifice general commun à tous bons Chrestiens. ibid. le sacrifice special, requiert vne generale profession. ibid. le special, a eu tousiours ses propres officiers. ibid. il bonifie toutes nos actions. 314
le sacrifice de la Croix, le fonds des merites du Sauueur. 362
noms equiualans à celuy de sacrificateur. 363
pourquoy l'Escriture ne donnoit au commencement le nom de sacrificateur aux Prestres Chrestiens. 363
l'intercession du Sauueur, est ioincte auec le sacrifice. ibid.
IESVS CHRIST s'offre au ciel sans sacrifice. ibid.
pourquoy le souuerain Prestre ne sacrifioit point au sanctuaire. ibid.
le sacrifice de la Messe, applique le merite de la Croix. 364
le sacrifice general bon par la personne. 314. les effects des vieux sacrifices modifier les corps. ibid.
vrayes differences du sacrifice & du sacrement. 315
le sacrifice honneur deu à Dieu seul. ibid.
le sacrifice de Cain estoit terrestre. 337
le sacrifice de l'Eglise figuré par tous les anciens, ne peut estre que celuy de la Messe. 338
l'Eglise porte Dieu par tout, par le moyen du sacrifice de la Messe. ibid.
le premier & propre sacrifice est l'Eucharistie. 339
quelle est la multitude des sacrifices Chrestiens, la Chasteté, le Martyre, la Iustice, &c. ibid.
sacrifice est en recognoissance de la Maiesté diuine. 312
le sacrifice prouué par les mots, *en memoire de moy*. 341
l'excellence de nostre sacrifice figurée. 316. deux generales diuisions du sacrifice. ibid. trois sortes de gens seruans Dieu signifiez par les sacrifice. ibid.
sacrifice fondement de l'adoration. 343
le sacrifice surpasse en dignité les bõnes mœurs. 344
les bonnes œuures sacrifices communs à tous, de tout temps, en tout lieu. ibid.
le sacrifice Chrestien, en esprit & verité. ibid.
les sacrifices des Iuifs, charnels & ombratiles. ibid.
la Messe, culte souuerainemẽt diuin & spirituel. est vn sacrifice contraire à celuy des Payens. 345
la Communion des saincts, prouue la priere des saincts. 66. chose saincte d'inuoquer les saincts. ibid. les viuans inuoquent les viuans. ibid. la Beatitude prouoque les saincts, à prier pour les mortels. ibid. la Beatitude inuite les mortels à inuoquer les saincts. 66
sacrifice vrayement impassible. 571
quel sera le sacrifice du Sauueur, selon l'ordre de Melchisedech. 325
le sacrifice de Melchisedech dure tousiours. 326
sacrifice de l'Eucharistie commandé iusques à la fin du monde. 325
sacrifices humains en la Religion pretẽdue. 678. ces sacrifices sont plus cruels que ceux de Saturne. ibid.
le sacrifice de la Croix, n'est pas substitué aux Iudaïques, encores qu'il en soit la fin. 565
temples & sacrifices, soubs l'applicatiõ des dieux incertains & incogneus. 747
communs sacrifices des Chrestiens. 567

sacrifice de la Messe, secours singulier pour les ames de Purgatoire. 1035
l'autel & le sacrifice vont ensemble. 247
si tousiours est l'Autel, tousiours est le sacrifice. 347. pourquoy l'Escriture appelle l'Autel table. ibid.
le sacrifice deu à Dieu seul. 58
sacrifices anciens finis en la Croix. 1044
la sacrificature de IESVS CHRIST. 348
les Chrestiens sont la sacrificature royale. 348
la sacrificature des bonnes œuures, est commune à tous les Iuifs, en tout temps. 349
les sacrifices faicts d'hommes, vsitez parmy les Indiens. 677
sacrifices Idolatres des Hebrieux, en la vallée de Thoffeth. ibid.
le sacrifice de Melchisedech, figure remarquable de l'Eucharistie. 219

SAINCTS.

qu'est-ce que Sainct. 118
les saincts sont singulierement honorables. 1040
l'intercession des saincts tenuë par Luther. 693. il approuue les festes. ibid. il change selon le temps sa foy. ibid.
les saincts oyent nos prieres. 71. pour le comble de felicité doiuent sçauoir ce qui les touche, ou leurs amis. ibid.
le merite des saincts surmonte la nature. 20
la saincteté en la doctrine & aux mœurs, n'est point en l'Huguenotisme. 863
memoire des saincts en la Messe, à ce qu'ils priét pour nous. 372
il est conuenable à la puissance de Dieu, que les saincts soient honorée. 78
les saincts ne parloient pas à tous clairement de l'Eucharistie. 324
les saincts viuans sçauoient plusieurs choses. 72
toute chose saincte est digne d'honneur. 117
les saincts sont assesseurs de IESVS CHRIST. 75
l'inuocation des saincts, aussi ancienne que l'Eglise. 631
les saincts sont pleins du S. Esprit & de grace. 82
les saincts oyent nos prieres. confirmé par miracles. 73. miracles de sainct Bernard en confirmation de l'inuocation des saincts. ibid.
faut croire aux saincts, & à tous ceux qui disent verité. 724
les saincts ont tiré profit spirituel des choses naturelles. 5
pourquoy le Sauueur donnant son sang a faict mention du Testament. 221
l'inuocation des saincts, claire parmy les Docteurs de l'Eglise. 78
pourquoy les saincts adorent l'Eucharistie, & non les autres Sacrements. 245
il est cóuenable à la bóté de Dieu, que les saincts soient honorez. 80
par tout le monde l'Eglise honore & inuoque les saincts. 54
Salomon dedia le Temple soubs commandemét exprez. 404
Samson auec vne machoire d'asne terrassa mille hommes. 915
le sang du Sauueur est prins esgalement de tous comme la Manne. 463
sang espandu en remission des pechez en l'Eucharistie. 361
comment le sang du Sauueur est pour tous. 463
le sang est signe de l'ame. 255
les Sarrasins, les Samaritains, les Gentils & plusieurs Heretiques, Brif-Images. 89
renoncer à Satan & à ses pompes, c'est le desfier & luy denoncer la guerre mortelle. 1028
seconde fraude de Satan au Temple de Delphe. 692. troisiesme fraude du mesme, là mesme. ibid.
Satan possede par plusieurs façons les cœurs des humains, dict sainct Augustin. 2. il a imprimé ez esprits des Ministres vne fausse opinion d'eux-mesmes. ibid.
Saturne & Ianus des Romains. 654

SAVVEVR.

le Sauueur vray Medecin de nos ames, & de nos corps. 306
comment le Sauueur n'a point de successeur en sa Prestrise. 325
le Sauueur est poisson. 1037
en quel propos le Sauueur vsoit de langage figuré. 187
le Sauueur est descendu aux Enfers. 213
le Sauueur crucifié entre deux larrons, la verité entre deux extremes. 214
raisons qui prouuent que le Sauueur a parlé, en sainct Iean 6. de la communion reelle. 204
nostre Seigneur a accomply toutes les vieilles figures. 253
le sermon du Sauueur en sainct Iean 6. preallable à l'institution de l'Eucharistie. 203
le Sauueur s'appelle sep. 191
le Sauueur honore nostre corps par l'attouchement du sien. 446
qualité des personnes requeroit que le Sauueur parlast clairement. 187
pourquoy le Sauueur n'a dict, *ce pain est mon corps*. 192
le corps du Sauueur appellé pain. 215. pourquoy ibid.
pourquoy le Sauueur a donné son sang à boire, soubs la semblance du vin. 546
comment le Sauueur est Lyon. 190
le Sauueur veu de plus de cinq cens Chrestiens apres l'Ascension. 633
sermon du Sauueur contenant les mysteres du Sacrement de son corps. 193
le Sauueur du monde, par les rayons de sa toute-puissante verité, chassa visiblement les tenebres de l'Idolatrie exterieure. 606
le Sauueur donne à Dieu son corps en sacrifice, & en Sacrement à son Eglise. 314
le Sauueur habite veritablement auec nous par l'Eucharistie. 306

SECTES, SECTAIRES.

cruauté des Sectaires contre l'Image de IESVS CHRIST. 129
pourquoy les Sectaires ayment le mot de Cene. 172
les Sectaires n'ont faute que de foy & d'entendement. 192
les Sectaires destruisent le corps du Sauueur. 287
les Sectaires figurans, font IESVS CHRIST trompeur. 186

les Sectaires sont diuisez entre eux. 179
les Sectaires sont sans vnité de langue & de doctrine. 32
les Sectaires laissans la proprieté des paroles du Sauueur, se sont diuisez pauurement. 185
la Secte de Luther & de Caluin, plus ennemie de la chasteté qu'aucune ancienne. 416
à la Science de Dieu rien n'est contingent. 847. elle n'apporte aucune necessité. ibid.
si la Science de Dieu apporte necessité aux hommes. 809. responfe. ibid.
les Scholastiques du tout contraires sur l'egalité des Sacremens vieux & nouueaux. 230

SENS.

iamais on ne doit laisser le Sens litteral sans cause. 188
le Sens spirituel est appuyé du litteral. 199
Sens litteral & toutefois spirituel propre des Catholiques. 188
quel Sens de ces propositions, *mesme iour & non mesme iour, mesme corps & non mesme corps.* 516
Sens litteral & charnel des mots, *cecy est mon corps*, propre des Capharnaites. 188
Sophisme d'vn Sens côditionné à vn sens absolu. 536
Sens litteral fondement de tous les autres. 188
le sens parfaict d'vne proposition depend de la fin d'icelle. 192
sens charnel des Capharnaites. 195
par le sens charnel les Peres entendent tousiours celuy des Capharnaites. 199
des mots, *Sensualiter*, sensuellement & sensiblement. 547
plusieurs vaillans Seigneurs rendus glorieux par la mort. 1018
Semei criminel de leze Maiesté. 795
la semence, le champ, les espines, spirituellement entenduës. 191
sentence d'Antigonus Roy de Macedoine, sur la Royauté. 921
Serenus Euesque de Marseille repris. 124
les anciens seruices du culte diuin retenus en l'Eglise. 356
les sepulchres des Martyrs honorez. 124
ancienne saincteté des sepulchres. 639
le sepulchre de IESVS CHRIST glorieux. 39
le sepulchre du Comte Iean desmoly en Angoulesme par les heretiques, celuy du Roy Louys XI. & de sa femme par les mesmes à Nostre Dame de Clery: aux corps des Princes enseuelis en la Chappelle de Longueuille au dict Clery. 640
le sel symbole de la grace de Dieu. 1047
serpents sans venin. 20
pourquoy Ezechias brisa le serpent d'airain. 124
les serpens sont instrumens de Satan. 746. l'vsage d'iceux familier au Diable. ibid.
serpens des Magiciens de Pharaon deuorez. 42. les mesmes Magiciens ne peurent faire des moucherons. ibid.
serpent adoré par les Perses. 727
les Iuifs Idolatres du serpent d'airain. ibid. son exposition. ibid.
serpent d'airain brisé par le Roy Ezechias. ibid.
les serpés de Malte venimeux du temps de sainct Paul. 20
le serpent d'airain signe honorable. 124
le serpent d'airain gardé par reuerence. ibid.
les serpens de Malte sans venin, & Hybernie sans beste venimeuse. 20

SIGNE.

les signes d'adoration se distinguent selon le subiect. 58
du signe de la Croix. 134
le nom de IESVS, & le signe de la Croix, refor-midables aux malins esprits. 84
le signe de la Croix imprimé en toute la nature. 131
signes & figures propres des errans. 504
le signe de la Croix en la benediction de l'eau, & de l'huile. 517
le signe de la Croix chasse les Diables. 132. pourquoy le Diable craint la Croix. ibid.
la Magie bridée par le signe de la Croix. ibid. en quel sens nous appellons la Croix nostre esperance. ibid.
le signe de la Croix vsité aux Sacremens Chrestiens. 562
les signes sont appellez le corps du Sauueur, parce qu'ils le contiennent. 526
signe d'vne chose presente, exhibe ce qu'il marque. 184
le signe peut bien estre marque d'vne chose presente, mais non pas la future presente, si elle ne l'est. 213
le signe de la Croix espouuante les Diables. 337
le signe n'est pas contraire à la verité. 522
signe de la Croix en la lecture de l'Euangile. 450
chacun se peut porter en signe. 258
signe exterieur de l'Eucharistie. 251
le signe de la Croix faict aux fronts des Chrestiens. 336
l'Autel siege du corps & sang de IESVS CHRIST. 248
le sainct Siege, Iuge des heresies. 307
deux merueilles du sainct Siege. 1015
silence du Sauueur deuant le Pontife des Iuifs. 452. deuant Pilate & Herodes. ibid.
silence de Iob & de ses amis. ibid.
le silence est vn bel ornement de la femme. 737
les Simoniens electifs en l'Escriture. 614
Simon Comte de Montfort, Cheualier de singuliere valeur, & pieté ez armes Chrestiennes. 308. auec dix mille Catholiques, mit en deroute & en pieces septante mille des Allemands appellez pour ruiner la France. ibid.
Simon Magus precipité. 49
Simon Magus disoit estre venu pour reformer le monde. 771. il se faisoit appeller immobile. ibid.
Simoniens, Basilidiens, & Marcionistes, reiettent tout le vieil Testament. 166
Simon Magus premier heretique bandé contre sainct Pierre. 611
sincerité de l'Eglise Catholique, annonçant le bien & le mal, pour le salut d'vn chacun. 836
la sincerité de du Plessis à falsifier. 506

Table des Matieres.

Sincerité de la foy Catholique. 242
Sincerité gardée aux Canonizations des Saincts. 888
la propre Signification des mots va deuant la metaphorique. 205
Simulachre est le mesme qu'Idole. 88
Singeries des Chinois. 821. singeries du Diable aux Sacrements. 823
montaigne de Sina figure de l'Eglise. 1042
Spiritualité d'heretique. 194
Spirituellement & reellement ne repugnent point. 533
le Soleil noir & sans lumiere, est neantmoins Soleil. 289
le Soleil marque des ans & des iours, la Lune des mois & des sepmaines. 8
excellence du Soleil. 6. le Soleil image de Dieu & Dieu Soleil. ibid. le Soleil gyrant la terre, faict tout temps en tout temps, & toute heure en toute heure. ibid. la lumiere du Soleil esgalement distribuée par tout l'Vniuers.ibid.
le Soleil tournoyant la terre faict toute saison en toute saison. 7. Le Soleil president du iour, & la Lune de la nuict. ibid.
le Soleil est vn agent general & sans volonté. 666
les noms de Tyrans & de Sophistes iadis honorables. 55
Sorcelleries des heretiques par loüanges. 167
Syon esleuë de Dieu pour y habiter. 343
Synedrin ou Sanhedrin des Iuifs estoit la grande assemblée des Septante deux anciens. 561

STATVE.

Statuës des Empereurs voilées. 125
Statuës rompuës. 128
Style de Tertullien profond & obscur. 256
Statuës des Princes refuges aux criminels. 125
Stupidité des hommes miraculeuse. 27
les Statuës honorées à cause du patron. 125
le Diable parloit par la bouche des Statuës, ou par le ventre des prestresses d'Apollon. 698
la Stabilité de la terre proposée à Iob comme grande merueille. 23
Statuë de Iulian l'Apostat foudroyée. 129
Statuës de Venus nuës. 713
Statuë de Venus ostée du mont Caluaire par saincte Helene. 905
Sainct Suaire de nostre Sauueur, qui sont deux grands draps où nostre Seigneur est tiré deux fois au naturel, est à Turin & à Besançon. 106
le Symbole composé par les Apostres. 1032
vne Substance ne peut pas estre ensemblément vne autre substance. 190
tout ce qui Subsiste de soy est immortel. 954
la Substance des elemens n'est pas changée aux autres Sacremens. 545
Subtilité Grammaticale de du Plessis, sur vn lieu de sainct Augustin. 559
iamais ne fut dict à la Synagogue que les portes d'Enfer ne preuaudroient contre elle. 399

SYNODE.

la septiesme Synode loüée pour les Images, accomplie. 122. attaquée par les anti-imagiers. ibid.
la septiesme Synode loüe la peinture de l'agneau representant IESVS CHRIST. 92
la seconde Synode de Nice n'ordonna point la veneration de Latrie aux Images. 122

T.

la Table du Soleil des Ethiopiens renouuellée par les Ministres. 709
Table c'est autre chose qu'Autel. 519
Troisiesme & quatriesme poinct du Tableau votif. 1005
le Talmud des Iuifs appelle les Temples impures maisons d'idolatrie. 89
les Talmudistes du liure de Iob refutez par le tesmoignage d'Ezechiel. 166
raisons Talmudistes, & de Caluin, pour ne figurer Dieu. 92
Tambours des Heretiques pour couurir le bruit de leur cruauté. 679
les Tatians & autres contempteurs du mariage. 407
Taureau mort au son d'vn mot sonné à son oreille. 748
principales significations du mot τελετή. 513
Temerité des aduersaires contre l'honneur de IESVS CHRIST. 554

TEMPLE.

Temples erigez aux Chrestiens sans simulachres par l'Empereur Adrian. 103
le Temple d'Apollon opposé au Téple de Dieu. 691
le Temple de Salomon paué de lames d'or. 439
Temples bastis du temps de Salomon. 347
les Temples que les Huguenots ont ruiné, ou qu'ils tiennent, tesmoignent leur erreur. 68
le Temple de Salomon basty à proportion du corps humain. 437. description de cela. ibid.
le Temple de Dieu est chasque bon Chrestien. 437
le Temple de Salomon representant le corps du Sauueur. 781
le Temple de Hierusalem, maison choisie de Dieu. 343
les Temples tousiours garnis de reliques. 59
des Temples de Charlemagne. 405
Temples magnifiques en l'Eglise aussi tost apres les Tyrans. 398
cause de la Temperature du Bresil d'où procede. 24

TEMPS.

source du Temps selon Platon. 8. l'essence du temps admirable en sa petitesse. ibid. definition du temps, selon Aristote. ibid. parties du temps. ibid. l'essence du temps n'est presque rien. ibid. mille instans ne sçauroient faire vn temps. ibid. le temps merueille de Dieu, & Image de l'Eternité. ibid. difference du maintenant de l'Eternité & du temps. ibid. seconde merueille du temps. ibid. le temps distribué en detail & en mauuaise paye les vanités de ceste vie. 9
de tout le temps nous n'en auons que le maintenant. ibid.

Digitized by Google

les Tenebres ne sont pas la lumiere, l'heresie corrompt l'entendement & la volonté. 264
la Tepidité des Chrestiens cause des heresies. 181
la Terre tousiours dessoubs & le ciel dessus. 23
la Terre fondée sur la pesanteur. ibid.
la Terre & autres choses appellées sainctes, les Images sainctes. 118
Tertullien exposé au mot veritablement. 542
Tertullien se mocque de l'esponge de Marcion, qui effaçoit en l'Escriture ce qui luy desplaisoit. 166
Tertullien monstre la verité du corps du Sauueur disputant contre Marcion. 540
comment Tertullien appelle spirituels les sacrifices des Chrestiens. 337
Tertullien exposé sur les paroles, *cecy est mon corps.*
Tertullien & les Theologiens exposez sur l'adoration des Escritures. 531
tesmoignage de Tertullien sur la reelle presence du corps du Sauueur en l'Eucharistie. 540

TESTAMENT.

tout le vieil Testament se rapporte à IESVS CHRIST. 232
Testament de derniere volonté, c'est à dire, signe de la derniere volonté. 848
principale cause du Testamēt de IESVS CHRIST, *cecy est mon corps.* 187
le nouueau Testamēt a ses figures auec la vertu. 198
le vieil Testament auant-propos & figure du nouueau. 204
nul Testament de Dieu sans remission de peché. 569
tout Testament doit estre clair. 185
Texte de S. Augustin corrompu par l'heretique. 252
Theodoret exposé sur les noms chãgez en l'Eucharistie. 548
Theodoret exposé. 526
Theodose fit rompre les Idoles. 120
Theodose le ieune, par reuerēce defend de peindre ou grauer en terre la Croix. 103
Tertres plus hauts sur lesquels Luther & Caluin, apres les Iuifs & Samaritains, ont en nostre siecle arboré les enseignes de reuolte contre l'Eglise Catholique. 1
qu'est ce que les Theologiens entendent, *ex opere operato*, aux Sacrements. 175
le Tiltre de la croix du Sauueur en trois langues les plus nobles. 427
le Tiltre en langue Latine, au lieu plus honorable de la Croix du Sauueur. 427
Tissure de l'*Aue Maria.* 1038
Tobie noté de charité & de bon cœur. 1050
qui a faict Tout de rien, peu faire tout en tout. 292
la Translation des Saincts frequente en l'Eglise. 914

TRANSSVBSTANTIATION.

la Transsubstantiation. 518
Transsubstantiation, c'est à dire conuersion d'vne substance en vne autre. 265
la Transsubstantiation est vn miracle pour les fideles. 186
la Foy bon tesmoing de la Transsubstantiation. 226
la Transsubstantiation espouuantail des Ministres. 182
continuation de la doctrine de la Transsubstantiation. 271
la doctrine de la Transsubstantiation prouuée de siecle en siecle. 551
en quoy estoient differens les Grecs & Latins, sur la question de la Transsubstantiation. ibid.
creance perpetuelle de la Transsubstantiation. ibid.
la Transsubstantiation du pain au corps du Sauueur, est l'essay d'vn Seigneur tout-puissant & tout-bon. 190
le mot de Transsubstantiation fondé en la Bible. 267. authorisé au Concile de Nice, & en celuy de Latran. ibid. plusieurs mots Latins qui luy equipollent, bon succez d'iceluy. ibid. argument des Ministres contre ce mot. ibid. antiquité de la doctrine de ce mot. 268. elle suit necessairement du sens litteral des paroles, *cecy est mon corps.* ibid. comment prouuée par l'Escriture. ibid. du Plessis disoit qu'elle n'estoit que depuis 800. ans. 269. elle est où il y a mutation de substance. ibid.

TRADITION.

Tradition Apostolique que les Prestres ne soient point mariez. 412
Tradition de l'Eglise Catholique. 517
il est necessaire d'auoir des Traditions. 886
Traditions humaines des Ministres sans authorité. ibid.
les Traditions, Festes, Caresme. 497
tradition Apostolique. 245
les Traditions de l'Eglise sont loix de Dieu. 168
Trainées du Sophisme de Caluin. 191
les Trespassez ne sçauent point les choses de ceste vie par voye ordinaire. 73
quels Trespassez peuuent estre aydez par les viuans. 631. de quoy a doubté S. Augustin sur la dispute du Purgatoire. ibid.
les Trespassez peuuent sçauoir les choses de ce monde en trois façons. 20

TRINITE'.

sommaire de la doctrine Catholique sur l'article de la Trinité. 655
ancienne figure de la Trinité. 95
la saincte Trinité s'apparut à Abraham. 26
chasque personne de la Trinité a son estre de soy, selon Caluin. 655
le mot de la Trinité ne se trouue point en la Bible. 491
la Trinité veuë en l'image de trois pelerins. 119
que signifie le mot de Trinité. 1031
mystere de la Trinité. ibid.
le mystere de la Trinité publié premieremēt par Iesus Christ. 655
discours profane de Trismegiste de la creation des Dieux celestes & terrestres. 765
Tritons hommes-poissons. 19
les Turcs sēblables à Caluin, & Caluin à eux.

Digitized by Google

Table des Matieres.

Pieté de Tybere. 131
Tygres de l'Inde Occidentale sont legers cóme le vent, à ieun, mais apres auoir mangé, ils ne peuuent se remuer. 25
loix Tyranniques d'Esclauage données par les Ministres sur la necessité du mariage. 857

V.

VAldon Parrain des Vaudois. 276
la Valeur de la Messe depend de l'action de IESVS CHRIST. 315
pour les Vaincus viuans. 1005
Vaisseaux d'ire & d'iniquité. 436. de misericorde. ibid. de bons & de mauuais. ibid.
la Vanité pasture de l'amour propre. 765
Vanterie des Ministres de n'auoir iamais attenté contre la personne des Rois. 1010
Varieté de plusieurs gestes du corps en la priere. 450
Vascus Gama, premier qui fit voile aux Indes, l'an 1497. 24
Vaudois heretiques, entre les Latins, quand denoncerent guerre ouuerte au S. Siege. 622
les Vaudois & Albigeois les Apostres de du Plessis. 169
Vbiquetaires croyans que le corps du Sauueur estoit *vbique* par tout. 281
par la viande les yeux d'Adam ouuerts à sa confusion. 297
Viande consacrée, non seulement viande saincte, mais la chair de IESVS CHRIST. 225
mesme Viande des Iuifs, est la nostre en signification. 505
de l'vsage des Vaisseaux sacrez. 435. Vaisseaux faicts par Moyse. ibid. Leur sens mystique. 436

VENTS.

du Vent, son origine, ses causes diuerses. 13. vents engendrez aux cauernes de la terre. ibid. opinions diuerses de l'origine des vents. ibid. abysme produisant les vents. 14. tourmentes en la Mer sans aucuns vents. ibid. tous vents ne peuuent venir des cauernes. ibid. combat diuers de diuers vents. ibid. pourquoy Dauid & Ieremie disent que Dieu produit les vents de ses thresors. ibid. progrez des vents merueilleux. ibid. le vent girant la terre. ibid. leur puissance merueilleuse. 15. toutes choses se plaisent en leur lieu. 14
salubrité des Vents. 15. estrange nature de deux sortes de vents. ibid. commodité des vents pour les Voyages. ibid. vn mesme vent à toute contraire. ibid. estonnement gracieux des vents. ibid. la plus grande vtilité des vents quelle. 16

VENVS.

Venus prouoque Bacchus, & Bacchus Venus. 741
ce que faisoit la religion de Venus la payenne. 716
Venus ennemie d'Apollon. 711. les Egyptiens luy donnent des cornes. ibid. Venus au mont Liban, où Salomon adora Astarte. ibid. Venus Lucifer. ibid. Venus Egyptienne. ibid.
sacrifices de Venus sont boucs & vaches. 711
la saincte Veronique est gardée en Espagne, en vne Eglise de la ville de Iaen. 106
la Version des Septante tournans ἄδαμ. 87
Versions bonnes mal reprinses par du Plessis. 491

VERITE'.

moindre mal n'auoir cogneuë la Verité, que la mespriser cogneuë. 611
mauuais changement de la Verité à l'erreur, & de la vertu au vice. 1016
la Verité du corps & sang du Sauueur en l'Eucharistie. 461
la Verité contrainct Caluin de bien parler mais il n'y est guiere constant. 184
la Verité du corps du Sauueur prouuée par l'Eucharistie. 255

VERTV.

distinction des Vertus en Theologales & Cardinales. 1046
exercices de Vertu pour la continence. 718
les Vertus sont effects de la grace. 1046
la Vertu de la Messe est de IESVS CHRIST. 367
la Vertu de la Passion operoit en tout temps. 323
Vertus & Images d'Antonin. 125
la Vertu couronnée par iustice. 380
la Vertu qui faict le Sacrement, & la vertu donnée par le Sacrement sont diuerses. 549
en ce monde il n'y a rien pour dignemét recompenser la Vertu. 57. la felicité est le vray prix de la vertu. ibid.
Vestale puisant l'eau en vn crible. 48
nul Vestige de l'antiquité en la Cene des Ministres. 450
Victoires glorieuses obtenuës contre Pharaon. 1004
seconde Victoire de Iosué en la prise de la ville de Hay. 1005
la Victoire de l'Idolatrie reseruée à Iesus Christ. 714
Victoire des Hebrieux en leur entrée en la terre de Chanaan. 1004
Victoire de Iesus petit enfant. 248
premier aduis pour suiure la pointe des Victoires. 1018

VIRGINITE', VIERGE.

la Virginité plus noble que le Mariage. 719
la Virginité ne peut subsister auec fraction du corps. 290
la Vierge Marie creatrice de son Createur. 301
la Vierge vraye Princesse de Chasteté. 714
en quel sens on appelle la Vierge nostre salut. 77
le Mariage de la Vierge auec Ioseph, vray Mariage. 409
vœu de Virginité de la Mere de Dieu. 396
l'inuocation de la Vierge est vne priere tres-ancienne. 434
la Vierge Marie estoit choisie pour Mere de Dieu, de toute eternité. 84

Digitized by Google

tous heretiques bandez contre la Mere de Dieu. 552
Iouinien ennemy de la Vierge. 552
loüanges dônées à la Vierge glorieuse par sainct Epiphane. 434
blasphеme de du Plessis contre la Virginité de la Mere de Dieu. 552
definition de la Virginité ridicule de du Plessis. ibid.
honorer la Vierge c'est honorer Dieu. 1038
Vices de Mercure & analogie du Diable Mercure trompeur. 725
le Vice met le prix aux voluptez. 466
vn seul Vice suffit pour rendre vicieux vn subiect. 501
deux Vies en IESVS CHRIST, vne essentielle en soy, l'autre visible aux autres. 358
IESVS CHRIST cachoit sa gloire apres sa Resurrection. 358
comment est-ce que la Vie eternelle est don gratuit & salaire. 386
la Vigne de Noé & la feste des Tabernacles figures du S. Sacrement de l'Autel. 746
Villes au nombre de trois surprinses par les Huguenots en France. 782
le Vin interdict aux femmes Romaines sur peine de mort. 464
le Vin figuré iadis au sang. 254
l'Vnité de l'essence diuine & la pluralité des personnes, sont les deux colomnes de la foy de la Trinité. 656
l'Vnion auec le Pape marque de la vraye Eglise. 758
Vnion reelle en diuerses natures. 238
deux Vnions tres-estroictes, la viande & le Mariage. 307
l'Vnion de la chair du Sauueur à la nostre spirituelle & saincte. 409
l'Vnité de la chose depend de l'vnité de l'essence diuine. 293
similitude belle pour declarer l'vnion du corps du Sauueur au nostre. 207
qui n'oyt la Voix de l'Eglise est vn Payen. 224
la Voix de Iacob, figure de la parole de Dieu. 1036
la Vocation premier signe de Predestination. 813. iustification second signe d'icelle. 814. autres causes de la Predestination. ibid. afflictiôs bien prises signe de Predestination. 814
Vœu de pauureté Religieuse plein de gloire & de contentement. 926
c'est chose difficile de garder la mediocrité, où la Volupté est trop grande. 417
mauuaise Volonté descouuerte par ses propres actions. 1002
l'Vsage des mots permis au peuple. 55
nouuel Vsage des mots permis à la populace. ibid. mots tropiques des artisans. ibid.
Vtilité des bonnes œuures. 1048
Vtilitez des ceremonies. 393. elles font entendre & aymer. ibid. ceremonies du Baptesme, argument du peché. 394
les Vvandales n'oserent toucher le sepulchre de S. Augustin, mort onze mois deuant la prise d'Hippone. 639
Vvicleфuistes Brise-Images, l'an 1352. 90

X.

vaine colere du Roy Xerxes. 639

Y.

Yeux de la sagesse de Dieu, sont ses merueilles faictes de son bon plaisir. 25
qui n'a les Yeux de la foy, ne peut voir les choses de la foy. 285
auoir les Yeux de la foy haut, c'est croire ce que Dieu dict. 248

Z.

Zone torride, toute autre que les anciens n'ont pensé. 24

FIN.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

Digitized by Google

Digitized by Google

LEANDRO GOTTSCHER
LABORATORIO PER IL
RESTAURO DEL LIBRO
Via del Boschetto, 97
R O M A

Digitized by Google

Digitized by Google